Omnes omnium caritates patria una complexa est

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ

PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

HISTOIRE — SCIENCES — ARTS — INDUSTRIE — LITTÉRATURE

AUTEURS DES ARTICLES DE LA VINGT-DEUXIÈME ANNÉE

BERNARDIN, professeur, à Melle-lez-Gand (Belgique).
BORREL, architecte, à Moutiers.
CONSTANTIN A., vice-président de la Société Florimontane.
DUCIS, archiviste de la Haute-Savoie.
DUPARC, docteur médecin, à Annecy.
DUVAL G., maire de Saint-Julien.
FLEURY J., professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg.
FORAS (A. DE), à Thonon.
HOLLANDE, docteur ès-sciences, professeur, à Chambéry.
LOMBARD J., curé des Houches.
MANGÉ, architecte de la ville d'Annecy.
MONTAGNOUX A., professeur, à Mélan (Taninges).
MORTILLET (G. DE), attaché au musée de St-Germain-en-Laye.
PILLET L., géologue, à Chambéry.
PISSARD, secrétaire de la Mairie d'Annecy.
RAULIN, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux.
RÉVÉREND DU MESNIL, à Meximieux.
REVIL J., pharmacien, à Chambéry.
REVON L., conservateur du Musée d'Annecy.
SERAND E., sous-archiviste de la Haute-Savoie.
TAVERNIER, avocat, à Taninges.
TISSOT E., ingénieur, à Annecy.
VOIRIN, inspecteur des forêts de la Haute-Savoie.
VUY J., président de section de l'Institut Genevois.

COMITÉ DE RÉDACTION

DUCIS — E. TISSOT — REVON — CONSTANTIN

Directeur-gérant : LOUIS REVON

1881 — 22ME ANNÉE

ANNECY
IMPRIMERIE D'AIMÉ PERRISSIN
—
1881

Source gallica.bnf.fr / Académie florimontane

22me Année. — N° 1. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 janvier 1881.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIETE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Societé laisse a chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il emet

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressees a la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Compte-rendu de la troisième session du Congrès des Sociétés savantes savoisiennes tenu à Chambéry, les 9, 10 et 11 août 1880 (suite et fin) : Martyre de la Légion Thébaine, discours de M. Jules Vuy.

Origine de l'homme, époque tertiaire, par M. G. de Mortillet. — Séances de la Société Florimontane. — Mouvement de la population d'Annecy, par M C.-E. Pissard. — Bulletin des décès causés par les principales maladies régnantes, d'après les déclarations de l'état-civil de 1880, par M. le dr Duparc. — Séance de la Société d'histoire naturelle de Savoie. — Observations pluviométriques, météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

COMPTE-RENDU DE LA TROISIÈME SESSION DU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES SAVOISIENNES TENU A CHAMBÉRY, LES 9, 10 & 11 AOUT 1880

(Suite et fin.)

MARTYRE DE LA LÉGION THÉBAINE

Ainsi que nous l'avons dit dans le compte-rendu du Congrès *(Revue savoisienne, 1880, n° 8)*, la première séance du 10 août a été entièrement consacrée à la discussion de cette importante question. M. l'abbé Ducis ouvrit les débats en lisant un mémoire sur la réalité du massacre de la légion thébaine, que M. de Ponnat avait révoquée en doute, au précédent Congrès. Après la lecture de ce mémoire. M. de Ponnat maintint et développa l'opinion qu'il avait émise au Congrès d'Annecy; après quoi, M. Ducis demanda la parole pour réfuter l'honorable préopinant, qui riposta à son tour. Tout en reconnaissant qu'au Congrès d'Annecy il avait fait confusion entre la légende du moine anonyme et la lettre de saint Eucher, M. de Ponnat affirma que le texte qu'il venait de lire dans Rivaz, était celui de saint Eucher. M. Ducis ayant maintenu que c'était celui du moine anonyme, M. de Ponnat, à l'ouverture de la séance suivante, déposa sur le bureau une protestation écrite dans laquelle il demanda qu'il fût consigné au procès-verbal que la traduction dont il venait de donner lecture, se trouve à la page 23 des *Eclaircissements sur le martyre de la Légion Thébaine*, par P. de Rivaz, Paris, 1779, et commence par ces mots: *J'envoie à votre sainteté... (Mitto ad Beatudinem tuam)*; — ce dont le bureau lui donna acte.

Comme les mémoires de MM. Ducis et de Ponnat sont trop étendus pour être reproduits en entier dans ce compte-rendu, que d'un autre côté nos savants confrères tiennent essentiellement à l'intégrité de leur texte, le bureau s'est décidé à ne donner que le résumé du discours que M. Jules Vuy prononça immédiatement après ces messieurs, et à porter à la connaissance du public que leurs mémoires paraîtront prochainement sous forme de brochure.

DISCOURS DE M. JULES VUY

(Résumé.)

On a prononcé, dans cette discussion, dit-il, le mot de *bonne foi ;* je dois déclarer, avant tout, que, à mon avis, les deux adversaires que nous venons d'entendre sont d'une entière bonne foi. Ils représentent des tendances contraires, l'un, les tendances négatives, dans les appréciations historiques, l'autre, les tendances positives, et tous deux font, par des moyens différents et opposés, également avancer l'histoire.

L'année dernière, dans le Congrès d'Annecy, un de ces honorables collègues a émis nettement l'opinion que, sur la foi d'une légende faussement, suivant lui, attribuée à saint Eucher, mort vers 449, et dans laquelle il est question de Sigismond qui régna sur les Burgondes de 516 à 524, nos pères ont cru, très loyalement, pendant des siècles, au martyre de la légion Thébaine, quoiqu'il n'ait pas eu lieu; il ajoutait que la légende ne pouvait être antérieure au VIe siècle, qu'il préférait s'en tenir, quant à lui, aux indications du simple bon sens, rendre la légende à l'Asie, d'où elle venait, et qu'*il livrait sans crainte cette hypothèse à l'appréciation des sincères amis de la vérité historique*. Je crois être du nombre, et, à ce titre, cet appel étant sérieux, j'ai estimé de mon devoir d'étudier le programme formulé par l'honorable membre, la question qui nous était proposée, et de voir ce qu'en pensaient les hommes les plus compétents.

Je me suis senti d'autant plus porté à cet examen qu'une question plus ou moins analogue avait surgi, pour nous, en Suisse, ces dernières années. Nous avons vu, en effet, l'histoire de Nicolas de Flue, histoire réelle, traitée aussi de légende, et cette négation, plus facile à affirmer qu'à établir, être discutée et réfutée d'une manière victorieuse.

Il en sera de même, je n'en doute pas, pour le grand fait du martyre de la légion Thébaine; durant

de longs siècles, il a été considéré comme une vérité incontestable, comme un fait historique bien établi et que nul n'aurait eu l'idée de mettre en doute. Tel a été le cas, en particulier, longtemps encore après la réformation. Si, dès lors, quelques rares écrivains, Dubourdieu, Baulacre, etc., induits en erreur par leurs préjugés et partant de données incomplètes et fautives, se sont permis une appréciation contraire, s'ils ont mis en doute un fait important, affirmé, reconnu sans contestation, pendant des siècles, je crois pouvoir dire que la science contemporaine, approfondie, la science allemande, en particulier, s'élève au-dessus de ces négations tardives, et qu'elle est opposée à la thèse, plus ou moins abandonnée, que soutient encore aujourd'hui M. le baron de Ponnat.

Après la discussion prolongée, étendue, qui vient d'avoir lieu, je me ferai un devoir d'être bref et d'émettre, aussi succinctement, mais aussi nettement que possible, l'opinion qui me paraît devoir l'emporter.

Je crois pouvoir dire qu'en me basant sur les travaux des écrivains qui ont étudié de plus près cette question grave, le martyre de la légion Thébaine est établi par une série de preuves, les unes écrites, les autres non écrites, preuves qui concordent entre elles, tandis que l'explication contraire, empruntée à Dubourdieu, n'est appuyée par aucune preuve valable, qu'elle est invraisemblable en elle-même, et qu'elle se heurte, sauf la similitude du nom de Maurice, contre toutes les données de l'histoire.

Il y a, en effet, une série de preuves qui établissent le fait d'une violente persécution dirigée contre les chrétiens dans nos contrées, dans le courant du IVe siècle, et qui a commencé d'abord contre les militaires, pour continuer ensuite, avec la destruction des églises, dans les rangs de la société civile. Vouloir la nier, n'en pas tenir compte, essayer de l'expliquer, en tout ou en partie, par un fait lointain, étranger à l'Europe, c'est risquer de nier l'évidence, et donner une importance imméritée à une fragile *hypothèse*.

Le principal argument qu'on fait valoir consiste à tâcher de battre en brèche l'autorité de saint Eucher, évêque de Lyon. Si, en effet, saint Eucher, qui nous a transmis le premier par écrit le souvenir vivant du martyre de la légion Thébaine, nous a transmis une légende, une imagination, au lieu d'un fait réel, on comprend que le fait lui-même puisse être facilement mis en doute ; on l'attaque dans sa base.

C'est là une grave erreur reproduite d'après Dubourdieu qui a confondu le récit d'un moine anonyme du VIe siècle avec celui de l'évêque de Lyon mort, comme on l'a dit, vers 449, et qui, ainsi que l'explication en a été donnée, a été, a pu être parfaitement renseigné. Si, au contraire, le récit de saint Eucher conserve toute sa force, si on renonce à l'attaquer, l'argument capital qu'on mettait en avant disparaît, l'attaque reposait sur une base qui croule. On ne peut sortir de là.

Aussi, dans le monde protestant, les auteurs les plus estimés de notre époque, ceux qui sont le plus au courant des découvertes historiques contemporaines, Gingins de la Sarraz, Vulliemin, par exemple, sans parler des écrivains allemands, notamment d'un théologien qui a étudié de très près la question de la légion Thébaine, tous se sont-ils prononcés contre la dénégation.

J'ai consulté moi-même, parmi nos historiens suisses, celui qui a plus que personne approfondi les annales du Valais, celui qui connait à fond et le pays et son histoire, celui qui a publié plusieurs volumes considérables de ses chartes et de ses documents ; par une lettre que j'ai en mains, il m'a autorisé à déclarer que, dans son opinion, il était facile de défendre l'authenticité du martyre de la légion Thébaine. La bienveillance dont il m'honore, m'a permis de m'adresser directement à lui à ce sujet ; j'ai été heureux de constater que l'opinion à laquelle je me suis arrêté, à la suite de recherches dans lesquelles il avait bien voulu me servir de guide, était celle qu'admettait cet écrivain aussi savant que consciencieux.

Au nombre des preuves écrites, et après l'autorité de saint Eucher, je n'en rappelle plus qu'une seule, celle de saint Ambroise qui mourut, si je ne me trompe, vers la fin du IVe siècle, et qui se trouvait précisément, comme archevêque de Milan, le métropolitain du Valais, le Valais dépendant alors, au point de vue ecclésiastique, de l'Italie. Le passage d'un de ces sermons qui ne se trouve pas, il est vrai, dans ses œuvres complètes, car plusieurs de ses œuvres ont été perdues, mais qui est cité dans un auteur plus récent, vient à l'appui du martyre de la légion Thébaine ; avec d'autres preuves écrites, sur lesquelles le temps ne me permet pas d'insister, il ébranle et renverse des négations hasardées, ou plutôt, comme on les appelle avec raison, des hypothèses qui ne sauraient tenir contre l'histoire.

A côté des preuves écrites, dont je n'ai cité à dessein qu'une partie, il y a les preuves non écrites dont il faut tenir compte.

La construction d'une église chrétienne à saint Maurice, dans le IVe siècle, et les nombreux pélerinages, qui y ont eu lieu dès lors, ont bien leur signification. Peut-être, sur ce second point, aurait-on pu insister davantage, notamment sur ce vieux bouclier trouvé en 1721 dans l'Arve et qui est sans doute la plus ancienne preuve non écrite du martyre de la légion Thébaine. Les six figures qu'on y voit représentent, au dire des hommes compétents, Maurice, Candide, Exupère, Ours et les deux Victor, les principaux de la légion Thébaine.

Il ne faut pas oublier que la persécution commença dans l'armée bien avant de commencer dans la population civile proprement dite. On sait qu'à la suite de grands orages politiques et religieux qui avaient éclaté en Egypte, une forte partie de la jeunesse de ce pays avait été enrôlée et transportée dans l'extrême Occident ; elle avait emporté à la fois le regret de sa patrie et le culte fervent de sa religion, quelque chose de semblable à ce qui est arrivé plus d'une fois pour les Irlandais.

Dubourdieu ignorait absolument que la *Notice de l'empire,* soit de l'empire d'Orient, soit de l'empire d'Occident, constatât l'existence de légions Thébaines qu'il s'est efforcé de nier. Maximien qui partit de Cologne le 5 août 302 et qui était à Brindes le 1er novembre suivant, a pu, a dû se trouver à Agaune le 22 septembre avec la légion Thébaine. Celle-ci n'avait point oublié sa croyance, et lui demander de sacrifier aux

dieux, c'était lui demander l'impossible, c'était lui demander de renier sa patrie, son passé, cette croyance pour laquelle on l'avait envoyée au milieu des Alpes glacées, loin des chauds climats de l'Orient, à peu près comme aujourd'hui on envoie les compagnies disciplinaires françaises sur les extrêmes limites du désert. Eusèbe raconte qu'un chef de corps laissa aux soldats chrétiens le choix ou de sacrifier aux dieux ou d'être chassés ignominieusement de l'armée. Au moment où le fanatisme païen allait sévir, dans toute sa vigueur, dans des circonstances extraordinaires, tout exceptionnelles, et au sein de l'armée, croit-on qu'on aurait usé envers les soldats chrétiens d'une douceur toute particulière ?

Le fait de décimer une légion ne coïncidait-il pas absolument avec les mœurs romaines ?

S'est-on arrêté alors, envers les soldats, à une espèce de punition tout-à-fait normale, en quelque sorte bienveillante, comme en des temps ordinaires ?

N'y a-t-il pas en Valais une inscription de 377 qui rappelle le souvenir d'une grande persécution remontant déjà à un certain temps en arrière ?

« *Devotione vigens augustas Pontius ædes Christo restituit,* etc., etc. »

Ces églises qu'on rétablissait, qui avaient existé précédemment, qui avaient été rasées, c'est la persécution sans pitié qui avait fait invasion dans le pays tout entier, après avoir commencé par les militaires.

Et qu'a une telle explication d'invraisemblable ? Il y a des choses bien plus invraisemblables qui sont historiques.

Nos mœurs contemporaines, comprendraient-elles qu'on jetât des êtres humains en pâture aux bêtes sauvages ? Serait-ce vraisemblable ?

Relisez ce que Tacite dit des chrétiens ; est-ce vraisemblable ?

Est-ce vraisemblable qu'un empereur romain ait ordonné l'incendie de Rome ?

Tous les souvenirs de persécution qui existent, non seulement dans le Valais, mais encore dans d'autres parties de la Suisse, à Genève, à Soleure, etc., les expliquerez-vous par un fait qui s'est passé à l'extrémité de l'Asie ?

Pourquoi saint Maurice est-il le patron de tant de paroisses dans le Chablais, dans le canton de Genève et ailleurs ?

Est-ce par l'effet d'un simple hasard ?

En résumé, une série de preuves, concordant entre elles, tant écrites que non écrites, confirment le fait du martyre de la légion Thébaine, et j'ajoute sans détour, le rendent vraisemblable.

Si nos pères, pour arriver au christianisme, ont dû passer par de sanglantes boucheries, ce n'est pas à nous qu'il convient, contrairement à l'opinion des hommes les plus éclairés, de renier leur héroïsme reconnu par la longue tradition des siècles, et de rabaisser leur mémoire.

(*Fin du compte-rendu du Congrès.*)

ORIGINE DE L'HOMME [1]

ÉPOQUE TERTIAIRE

Ce fut à la réunion de Paris du Congrès international d'archéologie et d'anthropologie préhistoriques, que la question de l'existence, à l'époque tertiaire, d'un être intelligent sachant tailler le silex et faire du feu, se posa d'une manière sérieuse. Dans sa séance du 19 août 1867, un ecclésiastique, savant distingué, l'abbé Bourgeois produisit des silex taillés et brûlés provenant des assises aquitaniennes de Thenay (Loir-et-Cher). L'aquitanien se trouve au milieu des terrains tertiaires, entre l'éocène, tertiaire inférieur et le miocène, tertiaire moyen. Depuis son dépôt, les mers de nos régions ont profondément varié, le climat s'est grandement modifié, puisque alors vivaient dans nos pays de vigoureux palmiers et de grands crocodiles ; enfin la faune des mammifères s'est complètement renouvelée au moins quatre fois.

Les silex présentés par l'abbé Bourgeois étaient les premiers échantillons trouvés, suffisants pour frapper un œil exercé comme le sien, mais peu concluants pour le commun des membres du Congrès. Ces silex, il faut le reconnaître, n'eurent pas grand succès. M. Worsaae, directeur du musée préhistorique de Copenhague, fut à peu près le seul à les admettre comme taillés.

L'abbé Bourgeois ne se tint pas pour battu. Il continua ses recherches avec ardeur, recueillit peu à peu de meilleurs échantillons et finit par convaincre individuellement plusieurs géologues et paléontologues. Je fus un des premiers convaincus. Après moi viennent M. Valdemar Schmidt, de Copenhague, et M. Roulin, professeur de géologie à Bordeaux. Nous ne nous sommes prononcés qu'en pleine connaissance de cause, après avoir examiné la collection Bourgeois à Pont-levoy et étudié avec soin le gisement.

Cela ne suffisait pas à l'habile explorateur, il voulait une reconnaissance publique et éclatante. Il la chercha à la session de Bruxelles du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques, en 1872. Il demanda qu'une commission fût nommée pour examiner ses échantillons et se prononcer sur la taille. L'avis de cette commission, composée de quinze membres, fut partagé. Cinq membres, MM. Steenstrup, Virchow, Neirynck, Fraas et Desor, déclarèrent ne pas trouver trace de travail intentionnel : huit reconnurent des pièces taillées : MM. d'Omalius de Halloy, de Quatrefages, Cartailhac, Capellini, Worsaae, Engelhard, Valdemar Schmidt et Franks ; un, M. de Vibraye, se prononça pour la taille avec réserves ; enfin le dernier, M. Van Beneden, ne se trouva pas assez éclairé pour se prononcer. La découverte de l'abbé Bourgeois, au moins comme taille du silex, a

[1] Notre collaborateur, M. Gabriel de Mortillet, avait annoncé un ouvrage sous le titre : *Origine de l'homme.* Cette publication n'aura pas lieu. L'auteur a bien voulu nous communiquer une des planches qu'elle devait contenir et l'accompagner du chapitre concernant l'importante découverte de l'homme tertiaire par l'abbé Bourgeois.

L'*Origine de l'homme* a été avantageusement remplacé par le *Musee préhistorique*, album de 100 planches contenant le dessin de plus de 1,000 objets, avec texte explicatif en regard. Trois fascicules du nouvel ouvrage ont déjà paru. Il y en aura 25. On souscrit en adressant 30 francs à M. Adrien de Mortillet, à Saint Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

LA DIRECTION.

donc obtenu la majorité des voix. Mais si au lieu de compter les suffrages on les pèse, ce qui est bien plus rationnel en science, le succès est plus grand encore. Parmi les adhérents, on remarque tous les membres qui, s'étant occupés d'une manière plus ou moins spéciale de silex taillés, peuvent à juste titre passer pour les meilleurs connaisseurs. Le gros des dissidents, au contraire, est composé de savants étrangers à la question; si étrangers, que l'un d'eux, M. Fraas, est allé jusqu'à dire, pendant le cours du Congrès, que les haches de Saint-Acheul sont une invention de l'amour-propre français.

Les questions scientifiques ne se mettent pas aux voix. Elles s'imposent peu à peu par l'étude, l'observation, la discussion. L'abbé Bourgeois pour atteindre ce résultat, ne négligeait aucun moyen, aucune occasion. Il a doté plusieurs musées, entre autres celui de Saint-Germain, de silex de Thenay. Il les produisait dans les expositions. Ce sont les meilleurs échantillons ainsi produits et répandus qui ont été représentés sur les planches jointes à cet article.

Maintenant, discutons, pièces devant les yeux, la question à fond.

L'abbé Bourgeois a d'abord constaté qu'une partie des silex aquitaniens de Thenay a subi l'action du feu Cette action se reconnait par le craquelage. En effet, certains silex de Thenay sont complètement craquelés. Les uns (pl. 1, fig. 2) sont tout fendillés d'une manière polygonale ; les autres (pl. 1 fig. 1) plus altérés encore, ont leur surface effritée et creusée de petits trous irréguliers. Ce sont les craquelures parties en petits éclats.

Oui, dit-on, il y a craquelage ; mais est-on certain que le craquelage n'ait pas été produit par de simples actions atmosphériques?

Ces actions bien connues ne donnent pas des résultats analogues à ceux du feu. Or le craquellement et l'effritement des silex de Thenay sont tout à fait semblables à ceux dus au feu.

Il y a plus, c'est qu'une grande chaleur finit par décolorer le silex et que, parmi les silex brûlés de Thenay, on en rencontre en effet de décolorés, et ce sont justement les plus altérés par le craquelage.

On ne peut donc nier l'existence du feu. Mais ce feu n'aurait-il pas été allumé accidentellement? Les incendies spontanés qui existent parfois de nos jours ont dû se produire aussi dans les temps géologiques. Les causes de ces incendies sont les feux volcaniques, les fermentations et la foudre.

Or dans toute la région il n'y a pas trace d'actions volcaniques.

Il n'y a pas trace non plus de dépôts tourbeux ou végétaux pouvant donner naissance à des inflammations spontanées, phénomènes toujours très rares et très exceptionnels.

Très rares et très exceptionnels aussi sont les incendies allumés par la foudre. Eh bien dans les marnes de Thenay, les silex ayant subit l'action du feu se trouvent disséminés à divers niveaux. Il y avait là du feu qui agissait d'une manière continue, ce ne pouvait être un simple accident. C'était évidemment une action produite et entretenue intentionnellement. Il y avait donc à l'époque aquitanienne, un être qui connaissait le feu et savait le produire et le conserver.

Cet être savait aussi tailler le silex ; de fait dans les marnes de Thenay on trouve des silex taillés mêlés aux silex brûlés. Il ne faut pas oublier que l'on est en présence des premiers débuts de l'industrie, par conséquent les silex taillés ne peuvent être que très rudimentaires. On ne rencontre pas de lames, on ne rencontre pas non plus de nucléus, noyaux ayant fourni des lames. En effet l'échantillon 10 de la planche 1, ne peut être qualifié de lame et les échantillons 15 et 17, planche II, qui pourraient être pris pour des nucléus, ne sont que le produit d'un clivage naturel. Les percuteurs (pl. 1 fig. 4), ou pierres ayant servi de marteau, sont très rares. Enfin les conchoïdes ou bulbes de percussion, qui caractérisent si bien les silex taillés par l'homme dans la période quaternaire et à l'époque robenhausienne ou de la pierre polie, font ici à peu près défaut. Toutes les récoltes de l'abbé Bourgeois n'en ont donné que deux (pl. 1 fig. 5 et 7). C'est ce qui explique pourquoi la taille des silex de Thenay a été si longtemps repoussée et a eu tant de peine à se faire admettre.

A quoi tient cet état de choses? Il tient à ce que, pendant l'époque Thenaysienne, l'éclatement du silex ne se faisait pas habituellement, comme plus tard, par percussion, mais bien par l'étonnement au feu. Les silex, contenant leur eau de carrière, étaient brusquement chauffés et brusquement refroidis, ce qui les faisait éclater; mais les éclats ainsi obtenus étaient irréguliers et à cassures esquilleuses. C'est l'aspect qu'ont les silex de Thenay, bien qu'ils puissent par percussion se casser comme tous les autres silex, quand on agit sur des morceaux sains et non altérés.

Le grand caractère du conchoide de percussion manquant à peu près complètement dans les silex de Thenay, il ne reste plus, après l'action du feu, pour reconnaître une œuvre intentionnelle, que la retouche. Heureusement, dans certains échantillons (pl. II, fig. 11 à 15), cette retouche parfaitement caractérisée, parfaitement définie, fournit des preuves irrécusables de travail intentionnel.

Certaines pièces éclatées par le feu, par conséquent plus ou moins irrégulières dans leur ensemble, ont un de leurs côtés garni de petites entailles symétriques, juxtaposées, abattant d'une manière régulière un des angles tranchants. Toutes les entailles sont faites d'un seul et même côté, sans qu'il y en ait sur la face opposée. Ce n'est point là un effet du hasard, mais bien une œuvre cherchée, voulue et intentionnellement exécutée.

Cette régularité exclut toute idée de chocs et de roulis. Du reste, les pièces, ainsi retouchées, ne sont pas roulées; tous les autres angles sont restés vifs. Il n'y a d'abattu que l'angle qui porte des entailles. Certains échantillons, terminés en pointe (pl. 1, fig. 8 et 9) démontrent qu'il n'y a pas eu de roulis. L'abbé Bourgeois considérait même ces pointes comme des instruments fabriqués intentionnellement.

A propos des entailles, on pourrait peut-être prétendre que, par suite du frottement avec pression contre un corps dur, une des arêtes se serait détruite en laissant partir de petites esquilles dans le sens opposé à la pression. Ce résultat se produit quelquefois dans les accumulations de silex. Mais dans ce cas l'action n'est jamais parfaitement régulière, la

Origine de l'homme. PL. I.

1

2

4

3

6

7

5

8

9

10

Louveau lith. Imp. Becquet, Paris.

Silex tertiaires de Thenay.

retouche produite ainsi par pression est toujours plus ou moins inégale, plus ou moins grossière. En outre, la partie ainsi retouchée est généralement concave, tandis que dans les échantillons de Thenay retouchés les retouches s'étalent d'une manière régulière en décrivant un arc de cercle convexe (pl. II, fig. 11 à 14). Cette forme ne peut exister que par suite d'un travail intentionnel. Ce travail existe donc bien réellement. Il est certain que la taille de ces silex n'est contestée que parce qu'ils sont tertiaires; s'ils étaient quaternaires ou robenhausiens, personne ne soulèverait la moindre difficulté.

Dois-je répondre à une dernière objection : la rareté des silex complétement craquelés et des pièces parfaitement taillées? Sur cinq à six mètres cubes de silex extraits des marnes aquitaniennes de Thenay, on n'a trouvé qu'une trentaine de très bons échantillons. C'est plus que le nécessaire! Un seul échantillon incontestable suffirait. Au lieu d'un nous en avons trente. Les échantillons de choix sont toujours rares en tout et partout. Plus les silex sont craquelés, plus ils s'émiettent et, par conséquent, se détruisent facilement. C'est ce qui explique qu'en fait de craquelage il n'y a pas beaucoup de très bons échantillons. Quant aux silex taillés, ils sont aussi abondants que dans les alluvions quaternaires. Saint-Acheul passe pour un gisement des plus riches. Admettons qu'on y ait recueilli vingt mille silex ouvrés, c'est beaucoup. On a tiré plus de cinquante mille mètres cubes d'alluvions. Cela ne fait pas un silex ouvré par deux mètres cubes. C'est encore bien moins qu'à Thenay.

Reste la question de gisement.

Les premières recherches de l'abbé Bourgeois ont été faites dans les berges d'un chemin creux et sur les talus d'un petit vallon au fond duquel coule le ruisseau de Thenay. On lui a objecté : Vous explorez l'affleurement de berges et de talus, qui dit que les silex que vous signalez ne sont pas des silex de la surface qui ont glissé sur les pentes?

Pour répondre à cette objection, — qui constitue une reconnaissance de la valeur des échantillons produits, — l'abbé Bourgeois a ouvert une tranchée dans le talus du vallon. Il avait beau s'enfoncer dans le coteau, il trouvait toujours les mêmes silex brûlés, les mêmes silex taillés. Toujours aussi on lui objectait que des fissures, des fentes avaient pu se produire et laisser pénétrer des silex provenant du haut du plateau.

Ce fut alors que, pour réduire les opposants au silence, l'abbé Bourgeois résolut de creuser un puits au milieu même du plateau, entre les berges du chemin creux et les talus du petit vallon. Ce puits exécuté au printemps de 1869, vint lui donner pleinement raison.

La preuve ne pouvait être plus concluante. A soixante centimètres existait un banc régulier de calcaire, de trente-deux centimètres d'épaisseur, sans fissures, qui, par conséquent, n'avait rien pu laisser passer. Ce banc supportait une couche de falun avec nombreuses coquilles marines; de plus sa face supérieure était toute percée de trous de pholades. Tous les objets inférieurs à ce banc étaient donc certainement antérieurs à la mer du falunien ou mayencien, l'une des divisions de la base du tertiaire moyen. De nombreux lits ou feuillets très réguliers de marne blanche, alternant avec un second banc intacte de calcaire et une couche d'argile verte, viennent aussi témoigner que les silex trouvés au fond du puits sont bien de l'époque de la formation de l'ensemble, c'est-à-dire de l'époque aquitanienne, intermédiaire entre le tertiaire inférieur et le tertiaire moyen. Le puits a été poussé jusqu'à quatre mètres quatre-vingt-trois centimètres. C'est à quatre mètres vingt-trois centimètres de profondeur que les silex brûlés et taillés commencèrent à se montrer. Il ne reste maintenant plus de doute sur leur antiquité et leur position géologique.

La question de l'existence, au milieu de la grande période tertiaire, d'un être intelligent sachant se fabriquer des instruments en silex et se servir du feu est donc maintenant résolue d'une manière certaine, grâce aux patientes recherches de l'abbé Bourgeois. Cette importante découverte du savant français vient de se confirmer d'une manière éclatante en Portugal, par suite des beaux travaux de M. Carlos Ribeiro, directeur de la carte géologique du royaume.

G. DE MORTILLET.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 1880

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

M. DUCIS cite deux actes de 1327 et 1329, où il s'agit d'immeubles situés *extra portam novam de Bouzt*, laquelle était sur le pont de Bœuf, et en conclut que la troisième enceinte de la ville existait déjà à cette époque, et était contournée par un bras du Thioux qui passe sous ce pont.

LE MÊME présente la copie de quelques titres que lui a envoyée M. Bonnefoy, notaire à Sallanches, sur le droit de passade à l'occasion des noces dans le haut Faucigny. Une notice paraîtra dans la *Revue*.

LE MÊME donne l'explication d'un parchemin offert à la Société par M. Gianoli. C'est une sentence judiciaire de Louis Ier, duc de Savoie, portée au château de Carignan en 1460, sur les droits de Leyde d'Annecy, prétendus en concurrence par les deux familles d'Emyon et de Bessonay.

M. CONSTANTIN annonce qu'il vient de faire extraire de l'ancien cimetière de la Maladière de la Puyat, la pierre tombale de M. Jean Gojon (1658), et qu'il l'offre au musée. Il donne quelques détails sur l'emplacement qu'elle occupait, sur les limites de cet hôpital, fondé en 1495, et sur certains noms que portait autrefois cette localité, notamment sur celui de *Devin : Bois du devin, Croix du devin*. Il présume que cette dénomination est une altération de l'ancien mot *devens, devins*, qui vient du latin *defensus*, défendu, et qui signifiait *Bois dont l'exploitation est défendue pour cause d'utilité publique; — Terrains communaux*. Le mot *devens, devins*, a jusqu'aujourd'hui conservé cette signification dans les Hautes-Alpes.

Devèns se prononçant chez nous à peu près comme *devin*, on comprend que la substitution de ce dernier mot au premier s'est faite insensiblement à mesure que le mot *devèns* tombait en désuétude.

M. PISSARD communique les notes suivantes qu'il a puisées dans les archives municipales; elles sont relatives à la publication du *Theatrum Sabaudiae*:

Origine de l'homme.

PL . II.

Louveau lith.

Imp. Becquet, Paris.

Silex tertiaires de Thenay.

Extraits des registres de délibérations du Conseil de ville d'Annecy.

Séance du 19 may 1674.

Led. sr Goujon (2e syndic) propose le subiect de la presente assemblé estre une lettre quils auroient reçeu de S. A. R. par laquelle il marque quil envoit le sr Jean Thomas Burgonioz son Ingenieur pour prendre le plan de cette ville afin de le mettre dans le livre quil faict imprimer dans lolande, commandant de luy donner un homme expérimenté pour luy faire voir les lieux, de le desfrayer et apres de le recognoistre de ses peynes comme aussy il aurait reçeu en mesme temps un ordre de Monseigr le Commandant pour le mesme subiect et par ce il sagist presentt de scavoir qui ont desputterat pour luy monstrer et faire voir les endroits de la ville et des environ.

La ville at commis et deputté le sr Delacombe scindic deposé pour accompagner led. sr bourgonioz et luy monstrer les endroits tant de la ville que des environs ordonnant qu'il serat desfrayé suivant les ordres de S. A. R. delaquelle lettre serat enregistré aussy que de lordre du Seigneur Commandant.

Teneur de la lettre de S. A. R.

Le Duc de Savoye Roy de Chypre etc.

Trs chers bien Amez et feaux, voulant comprendre dans le livre des choses plus considerables nos estats que nous faisons imprimer en Holande la ville Dannéssy, nous y envoyons expressement Lingenieur et nostre Secretaire Jean Thomas Burgonioz pour enlever exactemt le plan, a son arrivé vous luy feré donner un homme experimenté lequel allie avec luy sur le lieu plus propre en former le dessein et suivant ce qu'on pratiqué les villes de piedmont en cas pareil vous le desfrayré pendant son sejour et ne le laisseré partir sans une raisonnable satisfaction et proportionné a lestime que nous faisons de ses bonnes qualités, le faisant accompagner et luy fournisssant un cheval jusque a lestappe plus prochaine, en quoy nous asseurant que vous ne feré pas moins remarquer vostre zele a nostre service que le desir de voir esclatter la gloire de vostre ville nous prions Dieu qu'il vous ay a sa ste Garde.

De Thurin le 15 avril 1674. Signé: Charles Emanuel et contresigne Pavesy.

Teneur de lordre du seigneur Commandant.

François Debertrand seigneur de laperrouse Coner d'estat de S. A. R. Premier president au souverain Senat de Savoye et Commandant Gnâlement decaz les monts

Il est ordonné aux nobles Scindics et Conseil des villes de Rumilly, Annissy, bonneville, Thonon, Evian, Mottier et aux officiers locaux et scindics des bourgt et bourgages de ce Gouvernemt de laisser en toute liberté le sr Bourgonioz Ingenieur de S. A. R, de tirer le plan des dtes villes, bourgt et bourgades ensuitte de de la Commission qu'il en at de S. A. R. avec commandemt auxd. nobles Scindics et officiers locaux, de luy donner toute assistance pour faciliter sadte commission a peyne d'en respondre a leur propre et privé nom, car ainsz le requiet le service S. A. R. Donné a Chambery le 17 may 1674. Signé de bertrand de laperrouse et contresigné Mugnier et scelle du scel du dit seigneur Commmandant.

Séance du 25 may 1674.

Le seigneur de morgenex (1er syndic) propose que le sr Burgonioz ayant achevé le plan de la ville il veule le remettre afin de continuer sa route, et coe il sagist de le récompenser ensuite de la lettre de S. A. Rle et des ordres de monseigr le Commandant, il prie le Conseil de délibérer de ce qu'on luy ballierat, et qui lon députerat pour le conduire à la première estape.

La ville a déilberé qu'on luy ballierait douze pistolles pour ses peynes, outre sa despence que lon payerat, et celle qu'il convindrat faire jusqu'à la premiere estape qu'est la bonne ville et comme le sr delacombe lat accompagné pendant qu'il a pris le plan, il est prié de le vouloir conduire accompagné d'un valet de ville jusque a la première estappe, lequel plan on envoyerat a S. A. R. avec une lettre apres qu'on en aura faict faire une cope qui resterat dans la maison de ville.

Séance du 29 may 1674.

Représente le sr de la combe Jadis scindic qu'ayant este commio pour conduire le sr bourgonioz jusqu'a la bonneville par deliberatn du 25 du courant il l'auroit conduit jusque a la Roche ou il se seroit arresté pour en prendre le plan. leql sr bourgonioz avoit tesmoigné destre tres satisfaict de la ville et qu'il en escrivoit a S. A. R. demandant led sr de la combe mandat de sa despence, et de celle du sr bourgonioz

La ville après avoir remercié led sr de la combe de la peyne qu'il avoit heu d'accompagner led sr bourgonioz at ordonné que mandat seroit faict de sa dépence aussy bien que de celle du sr bourgonioz et du valet de ville.

Du 16 aoust 1676.

Le seigr De la Ruaz (1er syndic) propose que le sr Burgonio ayant été dans la presente ville, pour prendre la carte du pays suivant lordre quil en a de M. R. avec un autre de Monseignenr le Commandant par lesquels il est ordonné à tous scindicqs des villes et parroisses de luy bailler toutes choses necessaires pour cet effect. Ensuitte de quoy les ssrs ses collegues et luy auroient dict à lhoste de St Pierre de ne rien prendre de sa despence et lauroient encores fait conduire par le secretaire de ville jusques a chasteau blanc pour lesquelles despences il prie le Conseil de desliberer que mandat serat fait desdtes despences.

La ville apres avoir remercié les ssrs scindicqs des peines quils ont prit dassister ledt sr Borgonio a desliberé que mandat seroit fait desdtes depenses vers le tresorier de ville.

Le Secrétaire adjoint,
E. Tissot.

SÉANCE DU 31 JANVIER 1881

Sont nommés membres correspondants :

M. Léon Charvet, architecte, inspecteur de l'enseignement du dessin, à Lyon ;

M. Hollande, docteur ès-sciences, professeur au lycée de Chambéry.

M. BERNARDIN, membre correspondant à Melle-lez-Gand (Belgique), envoie de nouvelles collections, entre autres, des produits végétaux qui figuraient comme raretés à l'Exposition universelle de 1878; des séries industrielles : métallurgie, tissus; des monnaies, antiquités, coquilles, etc.

M. G. LOUSTAU, membre correspondant à Crépy en Valois, adresse la série complète de la fabrication de la chicorée dans le département du Nord et l'accompagne de la note suivante :

La graine de chicorée est ensemencée au mois de mai. Elle produit les racines ou carottes que l'on arrache dans les mois de septembre et d'octobre. — Peu de temps après l'arrachage, on les transporte à l'usine où on les fend, puis on les coupe en petits morceaux que l'on fait sécher sur la touraille : la touraille est une table dans une étuve. — Le résultat de cette opération constitue la cossette. Alors les cossettes sont torréfiées et moulues. Du moulin, elles passent dans un blutoir garni de toiles métalliques et divisé en plusieurs compartiments à mailles plus ou moins grandes, ce qui donne les chicorées semoules désignées par les nos 1, 2, 3 et 4.

M. CAMILLE DUNANT fait hommage de douze dessins et lavis dont les uns, exécutés au commencement du siècle par son père, représentent des vues de la Savoie; on remarque aussi une grande composition à l'encre de Chine, par un artiste inconnu : c'est un projet de style Louis XV, avec figures, pour le tombeau de sainte Chantal.

M. NANCHE offre un portrait au crayon de Claude Genoux, exécuté d'après nature par M. Paul Cabaud.

M. PISSARD présente le relevé qu'il a fait du mouvement de la population d'Annecy en 1880.

M. EUGÈNE TISSOT offre trois ouvrages relatifs à l'astronomie, composés par un astronome de Chambéry peu connu, J.-B.-P. Marcoz, ex-membre de la Représentation nationale. Ce sont : *La vraie durée de l'année solaire et du mois lunaire d'Hipparque et de Ptolémée,* 1803; — *Astronomie solaire d'Hipparque*, 1828; — *Erreur des astronomes d'avoir admis l'accélération séculaire de la lune,* 1833.

M. DUCIS donne le nom d'un prince de la Maison de Savoie inconnu jusqu'ici dans l'histoire; c'est *Erasme de Savoye,* protonotaire apostolique. Ce nom est révélé par 1° une bulle de nomination à la cure de Saint-Jehan de les Siz au mandement de Thônes, en 1538; 2° son acceptation par devant l'Official de Genève, le 7 janvier, et son installation le 11 janvier 1539, par les gardiens du bénéfice, signée Perissin notaire; 3° un procès avec Jacques de Savoie, abbé d'Entremont, terminé en 1540 par le Conseil judiciaire du Genevois; 4° la remise des pièces par Dominique de Aussens, maitre d'hôtel de Charlotte d'Orléans, duchesse et comtesse douairière, en 1543, Ennemond Bontemps, notaire et secrétaire comital.

M. DUCIS présume, sauf meilleur avis, qu'il peut avoir été enfant de Philippe de Savoie, comte de Genevois dès 1514, et né, comme Jacques, avant le mariage de leur père avec Charlotte d'Orléans, qui eut lieu en 1528, avec la dotation du duché de Nemours. (*Revue savoisienne,* 1873 page 21).

On sait que de ce mariage naquirent 1° en 1531, un autre Jacques de Savoie, qui épousa Anne d'Este, 2° en 1532, Jeanne de Savoie, qui épousa Nicolas de Lorraine, duc de Mercœur, et dont la fille, Louise, épousa Henri III, roi de France.

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

Les dons et échanges seront publiés dans le prochain numéro.

MOUVEMENT DE LA POPULATION D'ANNECY

Recensement de 1876 : 10,976 habitants.

	1880	Moyenne de 5 années (1876-80)
NAISSANCES		
Garçons	98	121
Filles	133	121
Total	231	242
Naissances doubles	5	3
MARIAGES		
Entre garçons et filles	31	49
— garçons et veuves	3	4
— veufs et filles	5	7
— veufs	1	2
Total	40	62
Nombre d'époux illettrés	»	2,5
— d'épouses illettrées	5	9
DÉCÈS		
Morts-nés		
Sexe masculin	6	11
Sexe féminin	6	10
Total	12	21
Garçons de 15 ans et au-dessous	23	28
Filles	29	28
	52	56
Garçons au-dessus de 15 ans	48	41
Filles	27	30
	75	71
Mariés : hommes	37	45
— femmes	29	34
	66	79
Veufs : hommes	28	24
— femmes	28	31
	56	55
Total	249	261

La proportion des décès, pour 1880, est de 22,62 par 1,000 habitants.
La moyenne, pour les 5 années, est de 23,78 par 1,000 habitants.
Des calculs faits d'après le dénombrement de la population de 1876, il résulte que la moyenne de la vie, à Annecy, est de 31 ans, 336 jours, pour les hommes, et de 31 ans, 149 jours, pour les femmes. Moyenne générale : 31 ans, 242 jours.

C.-E. PISSARD.
Secrétaire de la Mairie.

Bulletin des décès causés par les principales maladies régnantes, d'après les déclarations de l'état-civil de 1880.

CAUSES DES DÉCÉS	De moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 à 10 ans	De 10 à 20 ans	De 20 à 30 ans	De 30 à 40 ans	De 40 à 50 ans	De 50 à 60 ans	De 60 à 70 ans	De 70 à 80 ans	De 80 à 90 ans	au-dessus de 90 ans	Total
Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Scarlatine	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
Rougeole	»	»	2	1	3	»	»	1	1	1	»	»	13
Méningite	»	6	1	»	3	»	1	7	8	9	3	»	37
Fièvre typhoïde	»	»	»	»	»	»	2	1	3	2	»	»	8
Erysipèle	»	1	»	1	2	»	2	»	1	»	»	»	7
Bronchite	»	»	»	2	»	»	2	1	»	»	»	»	5
Coqueluche	»	»	1	»	4	4	5	2	»	2	1	»	31
Pneumonie	1	3	1	5	12	7	2	3	1	3	1	»	31
Phthisie	»	1	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	2
Diarrhée entérite	10	6	1	1	»	»	1	1	»	»	»	»	20
Cholérine	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
Angine couenneuse	»	»	»	»	2	2	1	1	»	2	»	»	8
Croup	»	1	»	1	2	3	1	12	2	19	11	»	76
Affections puerpérales	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1
Autres affections aiguës	6	6	1	1	2	4	1	»	»	»	»	»	22
Affections chroniques	2	1	»	»	2	1	1	2	2	1	»	»	9
Faiblesse de constitution	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3
Affections chirurgicales	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1
Causes accidentelles	1	1	»	»	2	1	1	2	1	1	»	»	10
Totaux	24	18	5	12	30	22	22	30	33	37	14	»	247

Dressé par le Médecin de l'état-civil.

DUPARC.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE SAVOIE

Séance du 9 janvier 1881.

La Société d'histoire naturelle se trouve réunie pour la première fois, depuis les vacances.

Elle admire une collection de fort beaux papillons exotiques, montés dans des boites de verre, provenant de la succession de M. le docteur Crépu ; un nouvel envoi de fossiles, de M. Huguenin, notre dévoué compatriote, contenant plus de 200 échantillons, parmi lesquels on remarque surtout des poissons fossiles de la Follie, près de Nanterre (Seine).

La séance est ouverte par un examen des comptes de 1880, du budget de 1881, et la discussion d'un emprunt destiné à couvrir les dépenses faites, en 1878, pour l'exhaussement du Musée. Ces questions financières étant réglées, il est procédé à l'élection des membres du bureau, pour l'année 1881.

Sont élus :

Président, M. MARCHAND Henri (président sortant),

Vice-président, M. HOLLANDE (vice-président sortant),

Secrétaires, MM. PILLET Louis et REVIL Louis,

Membres du comité des finances, MM. BLANCHARD,

— GAUTHIER,

— SONGEON.

Avant de clore la séance, M. Pillet, secrétaire. donne lecture d'une petite note sur les *gîtes aurifères* de la Savoie.

« Il y a un an, vous avez tous vu sur nos carrefours de grandes affiches annonçant la concession de mines d'or, au Bourg-Saint-Maurice, en Tarentaise, en faveur d'une Société Turrettini et Cie. La voix publique brodait encore sur ce fonds d'or : des analyses faites à Genève démontraient l'existence de l'or en quantités énormes dans les quartzites du Mottet formant une montagne entière, entre le Chapiù et le col du Bonhomme. C'était une vraie Californie découverte en Savoie.

« Aujourd'hui nous nous demandons ce qui reste de ces splendides promesses.

« Pendant l'année 1880, nos ingénieurs des mines ont exploré sérieusement ces nouveaux *placers*, en ont détaché une série d'échantillons dans les régions signalées comme aurifères, et les ont remis à M. Carnot, le chef du Bureau des essais, à l'Ecole des mines de Paris.

« Quel a été le résultat de ces analyses confiées à l'homme le plus compétent de France, analyses qui ont été faites avec les plus minutieuses précautions, et en suivant les méthodes mêmes préconisées par M. Turrettini? On nous assure que neuf échantillons sur dix n'ont pas donné un atôme d'or : deux en auraient présenté des traces, mais si minimes que jamais il n'y aurait avantage à en tenter l'exploitation. C'est comme ces traces de platine que le savant chimiste de Grenoble, M. Gueymard, découvrait dans les granites des Alpes, traces fort intéressantes au point de vue de la science, mais sans la moindre valeur industrielle.

« Ne nous laissons donc pas séduire par ces promesses dorées! Nos vrais trésors, ce sont nos fers déjà exploités par le Creusot, ce sont nos filons encore inexplorés peut-être dans le dédale de nos montagnes; ce sont nos plâtres, nos ardoises, nos sources minérales. C'est le vin, le blé, le fourrage, ce sont nos races

de bétail, produits moins brillants en apparence, mais bien plus solides que les trompeuses amorces des chercheurs d'or. »

Après cette courte lecture, la séance est levée.

Le Secrétaire,
PILLET.

Le Directeur-gérant : L. REVON.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

5e ANNÉE

BULLETIN N° 12 — DÉCEMBRE 1830.

Pressions barométriques moyennes : 726 à Annecy et 710 39 à Mélan. Maxima le 8, minima le 25 à Annecy et à Mélan Excursion du mercure 22 5 à Annecy et 22 77 à Mélan Baromètre élevé dans la première dizaine du mois.

Températures moyennes données à Annecy, maxima 8°01 : minima 1°54, la plus haute température étant de 14° le 30, et la plus basse de — 3° le 6. A Mélan, moyenne générale 3°62. A Chamonix, maxima 4°18 ; minima — 6°60. A cette station le thermomètre descend à — 9°. Lac d'Annecy, moyenne 7°9; du Foron, 4°17.

PLUIES ET NEIGES. — Les pluies sont générales dans le département pendant la seconde quinzaine, sans donner presque de neige. Chamonix en enregistre pendant le mois 0m15. Megève, 0m21. Thônes, 0m02, point à Mélan où le sol garde sa couleur naturelle Dans le bassin d'Annecy, la neige qui avait presque disparu des montagnes, reparaît avec les pluies des 14-16. A Megève, les 0m21 de neige donnent 23m/6 d'eau. A Melan, le 30, la pluie est abondante à 5 h. 45 du matin (15m/m en 3 h. 15). Maximum d'eau recueillie 166m/m1 à Thônes, en 12 jours, minimun Seyssel 28m/m2 en 9 jours et Annemasse 38m/m8 en 4 jours.

ORAGES ET PHÉNOMÈNES DIVERS. — Arc-en-ciel à Annecy à l'ouest, le 24 à 1 heure 45 du soir. Halo lunaire le 15 à Mélan. — Orages le 21 à Annemasse et le 24 aussi à Annemasse et à Annecy.

Deux nouvelles stations viennent d'être créées pour 1881. Celle de Leschaux, faisant partie du bassin d'Annecy à 930m,90 d'altitude, et celle, des plus utiles, du Semnoz, 1650m d'altitude où les températures extrêmes seront relevées, en hiver, tous les samedis à midi et en été tous les jours.

DÉCEMBRE 1880. OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES.

Stations	BASSIN DU LAC LÉMAN ET DU RHONE				BASSIN DE L'ARVE					VALLÉE DES USSES		BASSIN DU FIER ET LAC D'ANNECY				OBSERVATIONS
	Les Gets.	Evian.	Douvaine.	Saint-Julien.	Chamonix.	Megève.	Sallanches.	Mélan.	Annemasse.	Cruseilles.	Seyssel.	Tamié.	Thônes.	Annecy.	Rumilly.	
Altit.:	1162	380	428	462	1044	1113	555	629	435	793	259	893	623	448	334	
1																
2																
3																
4																
5																
6	.....	5,3														
7																
8	.....	3,4														
9	.....	.....	1,3	.....	.....	7,3										
10	.....	....	0,2	.....	20 * / 12,2	.....	7,8	7,1	.....	.....	.....	.....	.....	1,2		
11	.....	.....	.....	.....	.....	.....	0,6	1,9	.....	.....	.....	.....	.....	0,4		
12																
13																
14	.....	.....	.....	.....	.....	2,2	.....	.....	.....	0,3	.....	.....	.....	0,4	0,9	
15	.....	5,2	.....	.....	20 * / 2,3	.....	2,8	6	.....	.....	.....	.....	.....	2 8	3,2	
16	.. ..	.....	2,2	.....	10,2	4,9	7,2	6,9	.....	4,4	2,1	.....	.....	3,5	1,3	
17	.. ...	3,8	5	.....	7	5,1	5,4	1,2	.....	1,7	1,8					
18	.....	2,6	.....	.....	.....	6,3	5,2	4,1	.....	2,5	.....	.....	.....	4,6	2,3	
19	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	8			
20	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	7	.....	13	
21	.....	.....	7,3	.....	20 * / 13,9	101 * / 25,5	17,8	9,8	6,3	.....	5,8	.....	9	.....	3,4	
22	.....	6,3	.....	.....	.....	.....	4,1	0,4	.....	10,2	.....	.....	3	1,8		
23	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,2	.....	.....	.....	.....	.....	0,7	12	
24	.....	3,2	5,2	.....	1,7	14,2	3.7	2,3	12,5	.....	3,1	.....	10	3	16,3	
25	.....	.....	7	.....	4,5	13.9	9,2	7,1	.....	8,2	4,1	.....	25	9,4	5,3	
26	.....	10,4	3	.....	20.7	26.8	18.2	9 5	.....	.....	3	.....	37	9,1	2,1	
27	.....	.....	5	.....	10,4	2,9	3,8	1,7	.....	4,5	1,8	.....	21	3,7		
28	.....	10,6	.....	.....	2,8	.....	2,1	2,8	5	0,8	2,8	.....	16	2,1		
29	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	14			
30	.....	17,3	14,3	.....	2,6	84 * / 29,3	2,3	15,2	15	17,2	3,7	.....	15	1,8	14,7	
31	.....	2,9	.....	.....	110 * / 21,1	27 * / 1,8	25,9	11,8	.....	2,5	.....	.....	20 * / 1,1	4	3,4	
Pluie.	.....	70,9	50,7	.....	109,4	140,2	117,1	89	38,8	52,3	28,2	.....	166,1	64,7	77,9	
Neige.	.....	....	.....	.....	150	211,2	.....	.....	.....	.....	.....	....	20			

A Seyssel en novre. — Le 4, 3-1 ; le 8, 2-4 ; le 9, 17-6 ; le 18, 11-5 ; le 20, 6-4. Total, 41m/m.

BULLETIN N° 12.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

DÉCEMBRE 1880 — Altitudes : Du Jardin, 448 30 Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275 (Annecy par 45° 33′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE	PLUIE TOMBÉE	Evaporation	HUMIDITÉ	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL		HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
									AU SOLEIL			INFÉRIEUR					
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m	A ZÉRO 9 h. m.	en 24 heures.	en 24 heures.	relative de 1 à 100	à l'ombre.	noirci.	nu.	SUPÉRIEUR	Direction	Force	à 9 h. m.	DURANT LE JOUR	à 10 h. s	à 9 h. du matin	de l'eau à 9 h. m.
1	5°	0°	0°8	731.9	»	»	81	2°4		»	?	?	—	brouillad	200 m. tout le jour.	brouillad	0,66	8°7
2	3,3	— 2,3	— 0,8	730 8	»	»	»	7,6		»	—	N	faible	très beau	Gelée blanche	très beau	0,64	8,5
3	11	— 2,3	1,8	730,3	»	»	85	5,2		»	—	N	id.	couv 3/4	id. id.	couvert	0,64	8,7
4	6	1,7	2,8	732.7	»	»	89	3,6		»	?	N-E	id.	couvert		id.	0,63	8,6
5	4,7	— 0,5	2.8	734	»	»	89	4,6		»	?	N-E	id.	id		très beau	0,62	8.5
6	8,5	— 3	— 1	734,3	»	»	»	5,8		»	S	N-E	id.	couv.1/4		beau	0,69	8,4
7	8	— 0,5	1	735	»	»	88	7,4		»	N	E-N-E	id.	beau		id.	0,57	8,2
8	9,3	2	4,6	736,5	»	»	90	8,9		»	N	E	id.	couv.3/4		très beau	0,55	7,8
9	11	— 0,5	1	734	»	»	86	2,2		»	?	?	—	brouillad	A 500 m. tout le jour. Pluie la nuit.	beau	0,55	8
10	4.5	0,5	1,6	731,5	1,2	»	89	8,4		»	N	E-N-E	faible	couvert	Pluie légère de 6 h. à 8 h. s.	couvert	0,56	8
11	9	1	5	734,2	0,4	»	94	8		»	O	S-E	id.	couv.1/2		beau	0,54	8,1
12	11,7	2,5	5,4	729,8	»	»	88	7,4		»	N-O	E-S-E	id.	couvert		couvert	0,53	8,3
13	8,3	— 0,5	1,4	729,5	»	»	88	6,2		»	N	E	id.	couv.1/2		id.	0,52	7,8
14	8	3 5	5,6	727,7	0,4	»	88	9		»	N	E-S-E	id.	couvert	Pluie légère de 5 à 7 h. m. et dès 9 h.	pluie	0,50	8,2
15	9,5	4,5	5,4	725,3	2,8	»	97	8,4		»	N-O	S-E	id.	couv.1/4	Pluie dans la nuit.	couvert	0,51	8,3
16	10,5	4,5	6,8	720,8	3,5	»	97	7,6		»	O	E	id.	couvert	Pluie légère par intervalle.	id.	0,51	8,3
17	8,5	4	7	717,9	»	»	91	8		»	S	S	id.	id.		id.	0,50	8,2
18	9.5	4,5	6	717,8	4,6	»	88	8,2		»	S	D	id.	id.	Pluie avant 9 h. matin.	id.	0,50	8
19	10,5	2	4,8	722	»	»	62	7,2		»	S	S-E	id.	couv.1/4		beau	0,49	7,7
20	10.5	1	2,2	722	»	»	96	7,2		»	—	S-S-O	id.	très beau		couv.1/2	0,46	7,6
21	10,5	4,5	6	724	»	»	85	5,6		»	E	O	id.	couvert	Pluie pendant le jour.	couvert	0,48	7,8
22	6,5	— 2	— 0,4	727,7	1,8	»	»	3,6		»	N	E-N-E	id.	beau		id.	0,49	6,6
23	5.5	0,3	1	723.5	0,7	»	90	8,8		»	O	S	id.	couv.1/2		très beau	0,49	7,3
24	10,5	2	6,6	718,5	3	»	91	7,8		»	S	S	id.	couvert	Pl de 3 à 8 h. m. à 1 h. 45 s. arc en-ciel, à l'o.	couvert	0,51	7,4
25	10	5	7	714	9,4	»	94	6,4		»	S	S-S-E	id.	id.	l luie. [à 2 h. 15, orage, forte pl., t. et écl.	id.	0,51	7,2
26	10,5	0.5	1,4	717,8	9,1	»	89	3,8		»	S	O-S-O	id.	id.	Pluie la nuit.	id.	0,56	7,1
27	8	2,5	7,8	718,6	3,7	»	86	10,2		»	S	E	fort	id.	Pluie par moment.	id.	0,60	7,4
28	12	5	6,6	721,7	2,1	»	91	11,6		»	O	S S-E	faible	couv.1/2		beau	0,61	7,5
29	12,5	1,5	4,2	720,8	»	»	80	12,2		»	S	E-N-E	id.	beau	à 6 h. s. deux éclairs à l'ouest]	couvert	0,65	7,5
30	14	3,3	7,4	719,5	18	»	91	6		»	S	E	id.	pluie	Forte pl. de 2 à 9 h. m. cont. jusqu'à midi,	beau	0,63	7,8
31	11	3	4,6	722,1	4	»	80	8			S	E	fort	couv.1/2	Bourrasque de neige vers 3 h. s.	couvert	0,66	7,6
Moyennes ou Totaux.	8°01	1°54	3°75	726,00	64,7		88										0,56	7°9

Les deux thermomètres ont été brisés par l'orage du 20 juillet dernier.

Le 24, à 1 heure 45 soir, partie d'arc-en-ciel à l'ouest ; à 2 heures 15, pluie très forte de 20 minutes venant de l'ouest, avec éclairs et tonnerres. La neige qui avait presque disparu des montagnes, reparaît avec les pluies des 14 et 16.

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. — Impr. Perrissin.

22me Année. — N° 2. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 28 février 1881.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Jeanne de Jussie et les sœurs de Sainte-Claire de Genève, par M. Jules Vuy. — Les Jornarones, par M. le Cte Amédée de Foras. — Le tombeau de M. Gojon à la Puyat, par M. C.-A. Ducis. — Noms de lieux terminés en *inge*; origine et signification, par M. H. Tavernier. — Bibliographie : *Vie et écrits de Méziriac*, l'un des quarante de l'Académie française, de M. René Kerviler, par M. E. Rd du Mesnil. — Bulletin. — Observations pluviométriques, météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

JEANNE DE JUSSIE ET LES SŒURS DE SAINTE-CLAIRE DE GENÈVE [1]

On l'a remarqué depuis longtemps; les sœurs de Sainte-Claire de Genève, réfugiées en 1535 à Annecy, ont laissé un souvenir d'honnêteté et de courage, de conviction et de talent, qui n'a point passé inaperçu, qui a fait naître en leur faveur l'estime générale et inspiré à tous un profond respect. Les Clarisses de Genève, a dit un historien génevois, M. l'archiviste Grivel, avaient une grande réputation de pureté [2].

Au milieu d'événements graves, dans une époque pleine d'agitation et de dangers, dans un temps qui a eu ses gloires et ses dévouements, ses défaillances et ses turpitudes, ces pauvres femmes ont fait preuve d'une vaillance si grande, elles ont su être si fortes dans leur faiblesse même, que leur nom est venu jusqu'à nous, entouré d'une auréole toute particulière, et qu'il est encore souvent question d'elles.

Cette appréciation bienveillante se justifie de tous points, elle se manifeste dans les cercles les plus divers et ne pouvait rencontrer de contradicteurs sérieux.

Il faut bien le dire : c'est à l'une d'elles, à l'une des plus jeunes, Jeanne de Jussie, que nous sommes redevables d'un des ouvrages les meilleurs, les mieux écrits, d'une des sources les plus abondantes, les plus sûres de l'histoire de Genève, dans le seizième siècle.

« On peut lui prêter créance pour la plupart des faits « de l'ordre naturel qu'elle consigne dans sa narra« tion, ainsi s'exprime un ministre de Genève, M. le « professeur Albert Rilliet. Ce sont ces faits naïve« ment racontés qui donnent du charme et du prix au « livre de la jeune religieuse de Sainte-Claire. »

— Et ailleurs : « Pour la période très courte dont « il traite, ce livre peut, en effet, tenir une des prin« cipales places parmi les témoignages authentiques « et contemporains [1]. »

C'est Jeanne de Jussie qui tenait la plume dans le monastère avant la *douloureuse départie* [2] des sœurs de la ville où Rousseau devait naître, où Adhémar Fabri, l'évêque patriote, avait promulgué des franchises à jamais célèbres ; c'est elle qui, dans le difficile trajet de Genève à Annecy, fort éprouvée par la fièvre et sortant d'une maladie mortelle, ainsi qu'elle nous l'apprend [3], raconta à la duchesse Béatrix de Portugal toutes les vicissitudes des sœurs de Sainte-Claire ; c'est elle qui raconta aussi, pour ses compagnes dans la solitude, en un récit naïf, pittoresque, extrêmement remarquable, et qui n'était destiné en aucune manière à la publicité, quelques-uns des violents orages dont fut battue alors la petite et fragile barque de Sainte-Claire. Il aurait fallu, d'après elle-même, *des rames de papier* pour tout dire, et c'est un bien modeste volume que le *Levain du Calvinisme* de Jeanne de Jussie, cette œuvre d'un grand mérite, « tirée de dessus le mestier d'une femme [4], » cette œuvre, avec raison, si recherchée de nos jours, si hautement appréciée.

« Et nous, pauvres Religieuses, dit Jeanne de Jussie, « en parlant des événements de Genève, avons porté « nostre part de ces afflictions, et ne pouvions porter « armes de fer, mais nous portions les armes d'espé« rance et le bouclier de la Foy [5] : et promets que je n'ay « escrit chose dont je ne sois informée à la vérité, et « *n'en écris pas la dixieme partie :* mais seule« ment bien peu du principal, pour le tenir en mé« moire, afin que, le temps asvenir, ceux qui soufri« ront pour l'amour de Dieu en ce monde, sçachent « que nos prédécesseurs ont souffert avant que nous, et

[1] Les sœurs de Sainte-Claire quittèrent Genève le 30 août 1535. — Suivant M. F. Turrettini : *Les Archives de Genève*, 1878, p. 131, elles portèrent plainte au Conseil, le 25 octobre 1535, au sujet des dévastations commises dans leur église, c'est le 25 *octobre* 1534 qu'il faut lire. — A.-L. Herminjard (*Correspondance des Réformateurs*. Tome III, p. 222, 1870.)

[2] *Levain du Calvinisme*. Edition de 1865, p. 275.

[1] Albert Rilliet. *Notice sur Jeanne de Jussie*. Genève, 1866, p. 13, 15, 18.

[2] P. 200.

[3] *Levain du Calvinisme*. Edition de Geoffroy Dufour, Chambéry (sans date), p. 200, 204. Je citerai d'ordinaire cette vieille édition. On pourra ainsi comparer son texte à celui des réimpressions de Genève.

[4] *L'imprimeur au lecteur* (*Levain du Calvinisme.*)

[5] Dans ces expressions, on reconnaît aisément le style d'une personne de noblesse, d'une personne qui n'est point étrangère à la féodalité.

« nous après, et toujours de degré en degré, à l'exem-
« ple de Nostre Seigneur et Rédempteur Jésus-Christ,
« qui a souffert le premier, et plus [1]. »

Elle ajoute dans une autre partie de son ouvrage :
« Tout ce jour fut employé en peine et regret inesti-
« mable, et n'est pas possible d'escrire la quatriesme
« partie des injures et menaces qui leur disaient [2] ; »
« mais leur courage ne pliait pas, « on aurait amolli
« plus facilement une enclume d'orfèvre qu'aucune
« d'elles [3]. »

Publiée en Savoie, à plus d'une reprise, dans le dix-septième siècle, avec des intentions essentiellement savoisiennes et catholiques, reproduite, dès lors, non sans quelques légères modifications par un historien connu, Saint-Réal, cette œuvre a été deux fois, depuis moins de trente ans. réimprimée à Genève par des auteurs protestants ; l'une de ces éditions récentes est épuisée, l'autre près de l'être. Quant aux éditions plus anciennes, elles sont excessivement rares.

Par son importance, sous divers rapports, le livre de Jeanne de Jussie a donné lieu à plus d'un commentaire, et certes il le méritait bien ; il rappelle involontairement ces paroles de La Bruyère : « Quand une
« lecture vous élève l'esprit et qu'elle vous inspire des
« sentiments nobles et courageux, ne cherchez pas
« une autre règle pour juger de l'ouvrage, il est bon
« et fait de main d'ouvrier. »

—

Au nombre des questions que ce livre fait naître, il en est une qui a une portée assez grande ; elle a trait à l'histoire de l'instruction publique dans nos contrées et il convient peut-être de l'examiner la première. A bien des égards, l'histoire de l'instruction publique est celle de la civilisation elle-même, dans un pays.

Le *Levain du Calvinisme* parle, à diverses reprises, de deux religieuses *de la ville* (de Genève) et de *celles qui y avaient esté à l'escole* [4].

Celles de la ville y demeureront, porte une des pages de ce livre, *et celles qui y ont esté escolières* ; au nombre de ces dernières était Jeanne de Jussie. Les Génevois qui, sous la pression bernoise, avaient adopté, dans le seizième siècle, les nouvelles idées religieuses, annonçaient à Jeanne de Jussie *qu'ils ne la délaisseraient pas, à cause qu'elle avait esté leur escolière, qu'elle estait leur circonvoisine, et qu'ils l'aimoient autant que celles de la ville.*

Il est donc clairement établi, et on doit tenir pour constant que Jeanne de Jussie avait été élevée à Genève dans une école où se formaient, on peut l'affirmer sans crainte, de grandes convictions et de grands courages ; il est certain qu'elle y était fort connue, qu'elle connaissait elle-même bien Genève et qu'elle appartenait à une famille domiciliée dans les environs de cette ville ; son livre renferme des renseignements historiques précieux qui paraissent généralement puisés à une bonne source, qui sont toujours très exacts et, pour certains points, se trouvent être les seuls que l'on possède sur cette époque orageuse.

Le *Levain du Calvinisme* nous fournit l'indication de beaucoup de faits utiles pour l'histoire ; l'auteur nous raconte, entre autres, qu'en 1529, le jour du mercredi saint, une nombreuse *compagnie* de gentilshommes se réunit au château de Gaillard, « cons-
« pirant contr' eux de vouloir secrètement de nuict
« escheller la ville [1] » ; cette escalade devait avoir lieu à deux heures du matin.

Les gentilshommes n'y renoncèrent qu'avec peine et sur l'expresse défense de monseigneur.

Cette manière déloyale d'attaquer une ville était tout à fait dans l'esprit du temps ; Genève la pratiqua plus d'une fois elle-même. C'est ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, que, vers la fin du seizième siècle, La Roche, ville précédemment alliée de Genève et patrie d'Adhémar Fabri, fut escaladée par surprise, pendant la nuit, et pillée par les Gènevois.

Il y aurait une véritable histoire à faire sur les *escalades* qui ont réussi et sur celles qui ont échoué dans nos contrées.

— Tout indique que Jeanne de Jussie était bien au courant des mœurs de la ville du Léman, de ses souvenirs, de son histoire, qu'elle avait eu et qu'elle avait, avec des dames gènevoises, des rapports suivis dont sa narration nous laisse entrevoir la bienveillance. Elle était au nombre des cinq à six jeunes dames qui, avant d'entrer dans le monastère de Sainte-Claire, *avaient demeuré en ville.*

On s'aperçoit sans peine, en la lisant, qu'elle et ses compagnes aimaient beaucoup Genève, on ne s'étonne point qu'elles aient emporté avec elles et en quelque sorte nourri dans leur exil ce sentiment de haute charité ; on comprend mieux les humbles quêteuses d'Annecy, *réfugiées de Genève*, se rendant, en plein dix-huitième siècle, auprès des magistrats calvinistes et recevant d'eux un bon accueil et de petits secours.

Des appréciations très-favorables ont été émises par divers écrivains, notamment par des écrivains gènevois, sur le livre de Jeanne de Jussie. Les uns ont déclaré sans détour que c'est *un vrai chef-d'œuvre littéraire ;* qu'il me soit permis, sans en citer plusieurs autres, de joindre, à ce jugement très-significatif, le passage suivant d'une brochure déjà citée tout à l'heure. Il a trait au talent littéraire de cette religieuse.

« Fille d'esprit, Jeanne de Jussie possède l'art de
« donner aux personnages qu'elle met en scène et aux
« incidents qu'elle décrit une physionomie pleine de
« relief et de réalité, elle fait sans y viser des por-
« traits tout remplis de vie, et elle arrive, par la seule
« naïveté de son récit, à des effets pittoresques qu'elle
« n'a point cherchés. Sauf certaines erreurs de chro-
« nologie (parmi lesquelles il en est de trop grossières
« pour qu'elles puissent être mises à sa charge), elle
« est d'accord dans l'énoncé, sinon dans l'appréciation
« des faits, avec les documents et les relations de la
« même époque, spécialement avec les registres du
« Conseil, le journal du syndic Balard et les chroniques
« de *Fromment. La comparaison entre sa nar-*
« *ration et celle de ce dernier historiographe nous*
« *paraît, du point de vue littéraire, tout à l'avan-*
« *tage de la plume féminine* [2]. »

J'ai souligné à dessein cette dernière phrase et je

[1] P. 72.
[2] P. 166.
[3] P. 178.
[4] P. 131, 160, 163, etc.

[1] P. 6.
[2] Alberi Rilliet. *Notice sur Jeanne de Jussie*, p. 16 et 17.

ne poursuivrai point la comparaison entre Jeanne de Jussie et Fromment qui fut, on le sait, l'un des réformateurs gènevois, comparaison qui serait, à d'autres égards, pleinement en faveur de la fille de Sainte-Claire. Il me suffit de constater ici que, d'après M. le ministre et professeur Rilliet lui-même, la religieuse Clarisse est, au point de vue littéraire, supérieure au réformateur Fromment.

Ce jugement sera, sans aucun doute, confirmé par tous ceux qui feront une étude attentive et impartiale des œuvres de ces deux personnages; la comparaison est d'autant plus intéressante qu'il s'agit de deux contemporains écrivant, à des points de vue opposés, sur les mêmes faits, sur la même époque.

Cette étude est plus curieuse encore si l'on tient compte de l'état de décadence dans lequel tombèrent les lettres, à Genève, après la réformation, au dire d'hommes compétents. Les trois professeurs de Strasbourg, éditeurs des œuvres de Calvin, très-sympathiques à Genève et hautement appréciés par la *France protestante* [1], nous apprennent en effet, à propos des procès-verbaux du Conseil calviniste, que *le style et l'orthographe en sont également détestables;* ils s'expriment plus sévèrement encore sur les registres du Consistoire et parlent de *l'affreux griffonnage du secrétaire* [2]. Je n'ajoute rien à leur appréciation.

On possède une série de renseignements divers sur les écoles d'hommes dans Genève, antérieurement à l'année 1535; l'instruction y était fort répandue. Il n'est pas inutile de rappeler qu'elle était gratuite, à tous les degrès, dans le collége de la ville qui comprenait à la fois un collége proprement dit et une académie. Bonivard [3], peu favorable dans ses écrits à la Genève catholique, s'étonne *du grand nombre de savants qu'elle renfermait depuis plus de cent vingt ans,* avant qu'il y arrivât. Ceux qui ont étudié de près cette question importante rendent témoignage au grand développement de l'instruction publique avant l'année 1535. Il suffit de citer l'opinion de MM. Galiffe père et fils, parmi les historiens connus, et celle de M. James Fazy, parmi les hommes d'Etat. J'ai publié moi-même dans les *Mémoires de l'Institut national genevois* (XII[e] volume), le texte latin de la fondation du vieux collége de Genève, monument précieux des principes qui présidaient à l'instruction publique, dans le XV[e] siècle, de l'intérêt qu'on lui portait et des sacrifices considérables que faisaient pour elle de simples citoyens Ce côté de la question, qui pourrait être examiné de plus près encore, est déjà plus ou moins élucidé, et il ne rentre point dans mon sujet de m'en occuper spécialement ici, je ne fais que l'indiquer en passant.

La question se présente sous une autre face très intéressante également. Quel était l'état de l'instruction publique, dans Genève, avant 1535, en ce qui concernait les femmes, les jeunes filles? Y avait-il pour elles un enseignement spécial ou bien cette partie de l'enseignement, beaucoup moins répandue alors que de nos jours, n'existait-elle pas? Si elle existait, quelle était-elle ? Qui la donnait? Les documents directs, qui n'abondent pas pour les écoles d'hommes, comme nous pourrions le désirer, nous font, pour ainsi dire, sur ce point particulier, presque complètement défaut. Sous ce rapport aussi, le livre de Jeanne de Jusssie est un livre extrêmement utile, et il nous permet de combler, en faible partie du moins, cette lacune des plus regrettables.

Oui, il y avait alors une école pour la jeunesse féminine dans Genève, et cette école avait eu pour élèves quelques-unes des religieuses du couvent de Sainte-Claire ; plusieurs passages du livre de Jeanne de Jussie le prouvent nettement, elle-même était de ce nombre. Il se formait donc, dans cette école, des élèves d'un vrai mérite ; l'exemple seul de cette femme distinguée, *écolière de Genève*, est un exemple saillant. Le jugement porté par M. Albert Rilliet, dans la comparaison qu'il fait entre la religieuse de Sainte-Claire et l'un des hommes éminents du parti novateur, est plus significatif à cet égard que ce que je pourrais dire ; je m'abstiens donc de tout commentaire.

Mais quelle était cette école? Rien ne nous indique qu'elle fût, pour parler le langage moderne, une école municipale proprement dite. Au surplus, la distinction si accentuée, de nos jours, dans certaines contrées, entre les écoles laïques et celles qui ne le sont pas, était absolument inconnue dans le XVI[e] siècle; en se reportant aux idées de l'époque, on peut, sans trop de hardiesse, présumer que cette école était dans un monastère. A défaut de documents directs, il serait toutefois téméraire, soit de l'affirmer, soit de le nier d'une manière absolue.

Or, il n'y avait à Genève, antérieurement à la réformation, qu'un seul monastère de femmes, celui de Sainte-Claire : c'est une des causes sans doute qui tendent à nous expliquer le profond regret que fit naître dans Genève le départ de Jeanne de Jussie et de ses compagnes, ainsi que les efforts redoublés que firent les syndics pour les retenir, efforts qui furent inutiles, comme le remarque très-justement le docteur Chaponnière [1]. Sous ce rapport, en effet, c'était pour Genève une perte irréparable ; il fallut des années et des générations pour y porter plus ou moins remède. — Depuis un certain temps déjà, les sœurs de Sainte-Claire, qui ne pouvaient plus exercer leur culte en paix et subissaient des menaces, des violences sans cesse renaissantes, de plus en plus graves, avaient la ferme intention de s'éloigner de Genève; toutes les démarches des magistrats, pour les engager à prendre un autre parti, demeurèrent sans résultat [2] : elles voulaient avant tout *sauver leurs âmes.* Les promesses et les menaces ne parvinrent pas à changer leur détermination. Elles se présentèrent aux novateurs comme une haie impénétrable, et rien ne put amollir la vigueur de leur courage. Les novateurs eurent beau faire, elles demeurèrent inébranlables; ils perdirent leur peine; *autant aurait valu,* suivant l'expression de Jeanne de Jussie, *battre la mer pour en faire du beurre.*

Il ne faut peut-être pas trop s'étonner de rencontrer dans les religieuses de Sainte-Claire, des femmes énergiques, d'un vrai mérite et d'une remarquable dis-

[1] Deuxième édition. Tome II, p 776.
[2] *Œuvres de Calvin*, Tome XXI, p. 186, 187.
[3] *Advis et devis des langues.* Geneve, 1865, p. 7, 23.

[1] *Memoires de la Société d'histoire de Geneve.* Tome X, Introduction, p. LXI.
[2] *Registres du Conseil,* 27 août 1535. — *Levrier du Calvinisme* Edition de 1865, p. 264, 265.

tinction ; la plupart d'entre elles étaient de famille noble et quelques-unes de très-haute naissance. *Mère vicaire*, qui joua un grand rôle par son énergie, son courage et sa fermeté, appartenait à l'illustre maison du baron de Viry [1] ; comme ses compagnes, elle eut à subir bien des injures, bien des menaces ; elle fut en particulier, souvent menacée de la prison, comme criminelle ; mais *ils n'osèrent le faire*, dit Jeanne de Jussie, *à cause de sa parenté* [2]. On conçoit que de pareilles femmes vouées à l'humilité, à l'abnégation du cloître, pussent faire d'excellentes institutrices ; le *Levain du Calvinisme* n'est-il pas dû à l'une de leurs élèves ? Et quelles autres institutrices eût-on pu *trouver alors ?*

—

Qu'était Jeanne de Jussie ? On se l'est demandé plus d'une fois ; quelques écrivains ont paru croire qu'elle appartenait à une famille gènevoise, qui adopta les nouvelles idées religieuses et tomba plus ou moins dans la misère avant le milieu du seizième siècle. Cette manière de voir est loin d'être établie.

Je ne suis pas de votre ville, dit-elle elle-même aux magistrats gènevois, et je n'en voudrais pas être. Sa tante avait épousé le frère de Guillaume Pellicier auquel elle avait donné le titre d'oncle, quoiqu'il n'y eût pas réellement parenté entre eux. « Le seigneur « Guillaume Pellicier étoit mon oncle, ainsi s'exprime- « t-elle, pendant qu'il a été homme de bien, mais « puisqu'il a changé de loi, j'aurois honte de dire qu'il « fut mon oncle, et si ma tante a épousé son dit frère, « ce n'est point parentage.

« J'ai encore ma très-honorée mère, femme d'hon- « neur, de bonne renommée, et des frères aussi à qui « je dois honneur et obeyssance [3]. »

Si on compare ces passages et d'autres empruntés au *Levain du Calvinisme*, on peut en conclure que sa famille, qui n'était point de Genève, mais *circonvoisine*, c'est-à-dire, des environs de Genève, n'avait pas accepté les idées nouvelles ; sans quoi, avec ses convictions profondes, avec la franchise et la loyauté qui la distinguent, elle se serait exprimée autrement. Fidèle à son drapeau, elle n'admettait pas des transactions de conscience, elle demeurait ferme et inébranlable dans ses convictions, au milieu des périls auxquels elle était exposée.

Ce courage est d'autant plus remarquable que les sœurs de Sainte-Claire vivaient dans des temps difficiles, troublés, pleins de dangers. On n'apercevait autour de Genève « qu'églises et châteaux en flammes ».— « Combien que l'air fût beau et clair, dit Jeanne de Jussie, néanmoins il étoit offusqué par la grande fumée. » Elles avaient vu en effet les Bernois se jeter sur Genève, et, pour employer les propres termes d'un de leurs chroniqueurs, *élever les châteaux au ciel*.

Les impitoyables descendants des *Allemanni* brûlaient les *livres de parchemin*, brisaient les tableaux, les statues, les sculptures, et promenaient partout la terreur sur leurs pas. A Bellerive, après avoir tout pillé et tout emporté, jusqu'aux cloches de l'église, dont l'une est encore dans les tours de Saint-Pierre de Genève. ils mirent le feu au monastère. De leur jardin, les sœurs de Sainte-Claire étaient témoins de l'incendie qui dévorait la demeure des *Dames de Cîteaux, elles n'en attendaient pas moins*. Aussi « vivaient les pauvres sœurs en grande crainte et « subjestion, *Dieu le sait.* » ; mais leur courage ne faiblissait pas.

Quant à Jeanne de Jussie, lorsqu'elle avait pris une résolution, elle savait la maintenir et l'exécuter. « Ja- « mais n'ay désiré autre mary que d'estre espouse à « mon Dieu, à qui j'ay donné, s'écrie-t-elle, et donne « ma foy et tout le courage de ma pensée, et tout ce « que j'ay en ce monde et aussi tous les tourments ne « me feront dire au contraire [1]. »

Si Guillaume Pellécier n'était pas proprement son parent, peut-être en avait-elle d'autres dans la ville [2]. En tout cas, ils ne firent pas preuve de générosité envers elle, ni de courage, à l'heure de son départ ; à cette heure ardue et difficile, aucun parent, aucun ami ne fut présent pour l'accompagner et la défendre au besoin [3].

Le départ dut être précipité ; il ne fallut pas moins, d'ailleurs, de trois cents archers et de l'intervention active des magistrats, pour protéger les sœurs de Sainte-Claire et leur permettre d'atteindre le pont de l'Arve, à l'extrémité des franchises gènevoises. Au-delà de ce pont, habitait un maître d'hôtel, nommé Burdet, *grand homme de bien*, qui vint au-devant d'elles, et les fit *entrer sûrement en sa maison*. Il ne voulut point les laisser sortir *sans reconforter les pauvres sœurs tant désolées*. Il donna à chacune d'elles, « une miche de pain blanc et de bon fromage, et un bon verre de vin, du meilleur qu'il avait » ; dans le très-petit nombre de ceux qui leurs prêtèrent secours, en ce moment critique, figurait *un jeune garçon* dont le nom a acquis quelque célébrité de nos jours, le fils « du sire Ami de la Rive, apothicaire, qui soutenoit par-dessous le bras une pauvre malade [4] ». Si, comme le dit Bossuet, « pour être vrai chrétien, *il faut sentir qu'on est voyageur* », les sœurs de Sainte-Claire ne le sentirent que trop.

Jeanne de Jussie avait dans le monastère une tante, Guillaume de Villette, qui rappelle une famille illustre, la famille de Chevron-Villette ; est-ce peut-être Guillelmine de Villette [5], dont parle M. le comte Amédée de Foras, dans son bel *Armorial et Nobiliaire de Savoie* [6] ?

On a cru, jusqu'à ces derniers temps, et il était généralement admis que Jeanne de Jussie, qui devint plus tard abbesse du couvent de Sainte-Claire, réfugié à Annecy, avait atteint les limites d'une extrême vieillesse ; le registre officiel des décès qui eurent lieu dans ce couvent prouve au contraire qu'elle mourut

[1] P 201. — Deux autres étaient proches parentes du baron de Salenove p. 206. « *Pour ce qu'elles sont toutes gentilles femmes.* » p 162,

[2] P. 134. « Ils doutoient, disant elle est de trop grande parenté, et « pourroit estre cause de quelque grande esmotion contre la ville. »

[3] P. 163, 164.

[1] P. 163 et suivantes.

[2] P. 160.

[3] « En cette sortie les pauvres sœurs n avoient aucuns parents ni amis « quelconques, ny reconfort qu'en Dieu seul et en un pauvre convers « nommé frère Nicolas des Arnaux, qui estoit encore tout malade qu'il ne « se pouvoit soutenir. » P. 191.

[4] P. 196. La femme d Ami de la Rive, notable bourgeoise, était de celles qui consolaient les sœurs dans leurs tribulations. Ami de la Rive était l apothicaire du couvent.

[5] P. 190.

[6] Tome II, p. 21.

dans un âge moins avancé qu'on ne le supposait, à l'âge de cinquante-huit ans.

D'où était-elle originaire? Il y a dans les environs le Genève plusieurs villages qui portent le nom de Jussy : Jussy dans la commune de Beaumont, au pied du Salève, du côté de Genève: Jussy qui a conservé dans la république de Genève le nom de *Jussy-l'Evêque*; Jussy, près de Regny, Jussy dans la commune d'Andilly, sur la pente méridionale du mont de Sion. On paraît croire généralement qu'elle était originaire de Jussy-l'Evèque ; c'est ce que porte une note moderne mise en marge du registre des décès dont je viens de parler, cette note ne fait pas corps avec le registre. Quoique fort possible, ce point n'est donc pas historiquement établi ; fût-il prouvé, il n'en résulterait pas qu'elle appartint à la famille calviniste qui a sombré dans le seizième siècle et à laquelle font allusion quelques auteurs.

Si on se reporte, un instant, à la première moitié du seizième siècle et aux idées qui avaient cours à cette époque, le *Levain du Calvinisme* suppose un développement intellectuel bien plus grand qu'on ne pourrait le présumer au premier abord ; il est très-remarquable à un point de vue plus général, à celui de la civilisation. Là où n'ont point dominé les belles-lettres, a dit récemment un illustre membre de l'Académie française, il peut y avoir une instruction étendue, il n'y a pas de véritable éducation.

Qu'il me soit permis de le prouver, pour Jeanne de Jussie, par un ou deux exemples.

Un auteur éminent de notre âge, M. Alexis de Tocqueville, a fait dans son bel ouvrage sur la *Démocratie en Amérique*, une curieuse et perspicace observation. Suivant lui, lorsque la société est divisée en castes ou en classes ayant des droits différents plus ou moins opposés, on ne se comprend guère réciproquement ; le sentiment de commisération et de sympathie, qui est en définitive une des formes de la charité, ne s'étend pas, d'une classe à l'autre. M. de Tocqueville l'établit par un exemple saillant

Il nous représente madame de Sévigné, douce et humaine, excessivement sensible à l'endroit de sa fille et parlant toutefois avec une cruauté révoltante, une amère et sanglante ironie, des supplices atroces infligés à quelques malheureux qui, pour des questions d'impôt, s'étaient révoltés en Bretagne ; il explique ce fait par la raison que j'ai rappelée tout à l'heure.

Dans Jeanne de Jussie, ce sentiment de bienveillance et de charité se produit, à chaque instant, d'une manière naturelle, touchante et qui n'a rien d'exclusif ; celui qui voudrait compter combien de fois le mot *pauvre* se rencontre dans son petit volume en éprouverait quelque surprise (*pauvre peuple*, *pauvre monde*, *pauvres gens*, *pauvre désolée*, *pauvre jeune fille*, *pauvre ville*, etc., etc.) ; c'est du *pauvre couvent* de madame Sainte-Claire qu'est adressée au Conseil de Genève la supplique du vingt-cinq octobre 1534.

Ce qui est plus frappant encore, c'est que, malgré ses convictions catholiques profondes, inébranlables, peut-être même à cause de ses convictions, elle éprouve et manifeste le même sentiment de bienveillance, de pitié, à l'égard des hérétiques qu'elle blâme d'une manière absolue, du fond du cœur, dont elle condamne et réprouve sans détour les idées religieuses. Elle ne voulait en effet, comme elle le dit elle-même, *aucune innovation de foi ni de loi* [1] et elle ne transigeait en rien, avec personne, sur tout ce qui, de près ou de loin, touchait au domaine intime de sa conscience ; c'est ainsi qu'elle parle de *cette pauvre apostate* [2], *de ces pauvres dévoyés à la voie du salut* [3] qu'elle voudrait remettre *à la voie de vérité*. Elle éprouve pour eux une véritable commisération ; elle traduit et reflète, dans son style, avec aisance et naturel, comme coulant de leur source, ces sentiments élevés qui, il faut l'avouer, n'étaient pas dans l'esprit de son temps.

Ses convictions profondes s'alliaient admirablement à une grande charité chrétienne; elle se montrait ainsi fort supérieure à ses contemporains.

Elle le prouve bien, en parlant du seigneur de Thorens, le même dont il est beaucoup question dans l'histoire de la famille de Sales. *Allié à ceux de Genève* et *l'un des principaux de l'hérésie*, il était en grande relation avec les Bernois. A la suite d'une procédure dirigée contre lui par le comte de Genevois, *ses terres et seigneuries* furent confisquées. Jeanne de Jussie, qui nous l'apprend, ajoute de suite: *Ce pauvre converti fut dénué de tous ses biens*. En quelques mots qui partent du cœur, elle plaint ainsi le malheur d'un des plus violents adversaires de sa propre foi. Vous ne trouverez pas facilement beaucoup d'exemples pareils dans les écrivains du seizième siècle. — C'est ce Philibert de Compey, seigneur de Thorens, qu'un historien génevois, nous représente, sous le nom de Philibert de Compey, comme un catholique et un drôle, sous le nom de seigneur de Thorens, comme un huguenot et un très digne homme, faisant de lui deux personnages contradictoires, en guerre civile l'un contre l'autre. Ajoutons que le seigneur de Thorens désavoua sa vie à la dernière heure et mourut dans la foi de ses pères.

Il serait facile d'étudier plus en détail encore cette face du caractère de Jeanne de Jussie.

Les supplices infligés aux condamnés à mort et à d'autres, étaient, à cette époque, presque constamment, d'une rigueur excessive, odieuse; sous le régime calviniste, ils atteignirent un degré de cruauté encore plus terrible. Un tel spectacle fréquemment prodigué en public, passait, pour ainsi dire, inaperçu aux yeux de la population Nul n'en était surpris, nul ne s'indignait de voir des infortunés qu'on trainait dans les rues; auxquels on arrachait sans cesse, dans cette lugubre promenade, de gros lambeaux de chair. Un spectacle pareil révoltait au contraire Jeanne de Jussie. Elle nous parle d'hommes « défaits et en cha- « cune rue pincés, puis avec un grand crochet de fer « ardent, on leur arrachoit une grande pièce de chair, « *qui estoit chose piteuse à voir* [4]. »

Son âme entière se reflète dans ces paroles; en elle s'éveillait une sympathie compatissante, on constate en elle des sentiments plus humains, une civilisation plus haute qui fait honneur à cette école de la Genève épiscopale dans laquelle elle avait été élevée.

[1] P 13
[2] P. 131, 132.
[3] P 56.
[4] P. 27,

*

Ecoutez-la, par exemple, parler de Jacques Malbuisson, riche marchand de Genève, le plus bel homme de la ville et que ses croyances religieuses conduisaient à l'échafaud, à l'âge de trente ans. Voyez-le au moment où on va le décapiter sur la place du Molard; sa *pauvre* femme veut l'accompagner jusqu'au dernier moment et on la repousse avec dureté, en la traitant d'*ivrogne* et de *folle enragée*. Quant à lui, il s'adresse au peuple de Genève, à cet instant suprême, *lorsqu'il s'en va mourir pour l'amour de son Dieu:* « Si « j'eusse voulu etre Evangéliste, je ne mourrois pas encore [1]. » Quel tableau, quelle sympathie, quelle charité! On croirait assister à cette triste scène elle-même; il y a là, comme dans bien des pages de ce livre, une touchante pitié chrétienne, qui ressort, comme en relief, et un véritable talent d'écrivain.

—

Si l'on étudie, à un point de vue différent, l'œuvre de Jeanne de Jussie, on arrive à une appréciation semblable; par une autre voie, on atteint le même résultat.

On sait combien la révolution du XVI^e^ siècle, à Genève, a été barbare et sauvage dans le domaine de la peinture, de la sculpture, et, en général, des arts et des beaux-arts. Les novateurs ont été, dans toute la force du terme, des iconoclastes. Dans ce domaine excellent, qui élève l'âme, qui éveille en nous des idées généreuses, qui fait partie aujourd'hui d'une éducation soignée et choisie, ils ont, avec une ignorante brutalité, absolument tout saccagé, tout détruit. C'est à eux que nous devons des pertes irréparables et qu'on ne saurait trop regretter.

Avant la réformation, Genève possédait de véritables richesses artistiques; rien n'est resté debout, rien n'a été épargné, et à peine en trouvons-nous çà et là quelques traces. Sous ce rapport aussi, Jeanne de Jussie est une femme très supérieure à son temps. A lire attentivement son ouvrage, on s'aperçoit sans peine qu'il y avait en elle une grande culture, au point de vue des beaux-arts. Son livre contient une série de tableaux pleins de vie qui semblent se dérouler sous nos yeux, il y a là comme l'œuvre d'un peintre; en affirmant que, dans ce domaine également, c'était une femme d'un vrai mérite, d'une réelle valeur, on ne s'aventure pas. Chaque page de son volume le prouve, son style a un cachet tout particulier dont le vandalisme outré de ses contemporains fait mieux ressortir l'importance. Ainsi s'explique l'admiration que des artistes calvinistes ont témoignée pour son œuvre. Avec elle et ses compagnes, une branche essentielle de la civilisation périssait pour longtemps dans Genève [2].

> ... Malheur au cœur matériel,
> Qui, tout à ses calculs, appelle une chimère,
> La douceur de Virgile et la grandeur d'Homère;
> Mais, aux plus mauvais jours, l'esprit garde à l'écart
> Des serviteurs de Dieu, des fidèles à l'art:
> La prière fervente ou le chant les convie,
> Et les plaisirs de l'âme ennoblissent leur vie.

[1] P. 93 et suivantes

[2] « La Rome protestante, sous le régime sévère de Calvin, cette ville « dont le peuple fut iconoclaste au début de la Reforme, a dû voir les « beaux-arts en souffrance et les artistes s'éloigner d'elle pour chercher « ailleurs des encouragements que Geneve réformée ne pouvait plus leur « offrir. » *Renseignements sur les beaux-arts à Geneve*, par J.-J. RIGAUD, ancien syndic. (Genève 1876, p. 71.)

Que de scènes écrites de main de maître dans c petit volume! Il faudrait, pour les reproduire, donner à ce mémoire une longueur exagérée; il vaut mieux renvoyer à l'ouvrage lui-même. Nous en indiquons en note seulement quelques unes [1]; cette indication, avouons-le franchement, est bien incomplète, elle ne satisfera pas les admirateurs, et ils sont nombreux, de Jeanne de Jussie.

—

Comme d'autres à la peinture, bien des pages de ce volume prêteraient à la poésie; ouvrons-le. Le monastère de Saint-Victor est entièrement abattu, avec tout le prieuré: « Je ne sçay bonnement où il fut dit « que une espace de temps, quand on passoit par là « qu'on entendoit les pauvres trespassez se plaindre, « lamenter manifestement jour et nuict, *dont c'estoit « chose grandement piteuse*, et non sans cause: car « plusieurs personnes y estoient enterrez, parce que « c'estoit la plus ancienne église de Genève, et estoit « une des sept Parroisses, avec le Prieuré de Saint-« Benoist [2]. »

Ainsi s'exprime Jeanne de Jussie, et ailleurs:

« Un bon Chrestien se trouva en une Eglise que les « Heretiques pilloient, et tout expres se print garde « qu'ils feroient du S. Sacrement: ils rompirent le « Cyboire et prindent la Custode, et ietterent l'Hos-« tie sacrée à terre dans le Cimetière, en desdain et « mespris. Et quand ils se furent departis de là, ce « bon Chrestien va regarder la place où il leur avoit « veu ietter l'Hostie sacrée pour la couvrir d'un linge « par grande devotion, iusqu'à ce qu'il l'eust fait « lever par quelque Prestre: mais il ne la vit depuis, « et ne la trouva point, et affermoit ce bon et devot « Chrestien, qu'il croyoit fermement que les Anges « l'avoient levée de ce lieu, et colloquée en lieu sainct « à nous incogneu [3]. »

Ailleurs encore, car les tristes scènes de cette nature se renouvelaient tous les jours:

« Il y eut un meschant et pervers enfant de la ville « nommé Jean Goulle, qui print la sacre Hostie du pre-« cieux Corps de Jésus Christ, et la porta en la gorge de « son cheval, qui menoit la charette; mais incontinent « par le vouloir de Dieu, la souffla de ses narines, en « se reculant comme s'il eust eu craincte.

« Ce meschant garçon courut au lieu où il l'avoit « veu tomber, pour la prendre et la donner derechef « à son cheval; mais il ne la trouva point à terre « comme il pensoit; c'estoit pour montrer qu'il n'y « avoit lieu digne pour se reposer. Et ce meschant et « desloyal s'efforçoit de la prendre, mais soudainement « fust esvanouye devant ses yeux, et tous les assis-« tans y estoient en grand nombre (ainsi qu'il m'a « esté rapporté par un homme de bien, qui m'afferma « estre vray, sur sa foy de bon Chrestien) et plusieurs « autres le racontèrent en ceste manière [4]. »

Ces passages et d'autres, qui ne sont pas rares dans le livre de la fille de Sainte-Claire, prêteraient admirablement à la poésie et, sous la plume d'un maître, feraient ressortir encore mieux le mérite de l'original.

Le récit de Jeanne de Jussie nous donne çà et là

[1] Voir en particulier p. 55, 59, 80 et suivantes, 151, 160, 172, 188.

[2] P. 93

[3] P. 23.

[4] P. 100.

quelques exemples des richesses artistiques qui furent détruites alors dans Genève; on sent que son cœur se serre en racontant les hauts faits des novateurs dont elle ne nous signale qu'une faible partie. Cependant les détails que son volume renferme nous permettent aisément d'affirmer qu'elle était très versée dans tout ce qui avait trait aux beaux-arts, qu'elle en sentait la valeur, le mérite, et que, dans ces œuvres abondantes de peinture et de sculpture, que possédait l'ancienne Genève, qu'anéantit en quelques jours l'aveugle fureur des révolutions, il y avait pour elle, au point de vue de l'appréciation délicate, intelligente et de la fine critique, des degrés et des nuances. Ces degrés et ces nuances sont en quelque sorte empreints dans son style, ils se réflètent dans la transparence de sa narration, ils nous laissent apercevoir, deviner la douleur qu'elle éprouvait, à la vue de ces ruines accumulées, et cette tristesse d'autant plus profonde qu'elle était contenue, qu'elle n'avait rien d'outré, et qu'elle aurait pu se manifester davantage encore.

Sa sympathie très grande pour la ville du Léman n'a d'ailleurs rien d'égoiste, rien d'étroit ; les ravages que fait, comme un torrent débordé, l'impitoyable rudesse, devenue proverbiale, des Bernois, la touchent à distance, et lui causent la même tristesse, la même douleur.

Ce sentiment de regret, elle le traduit avec un talent véritable, avec âme, comme nous disons encore de nos jours ; cette chaleur vivante, cette poitrine qui bat fortement, donnent au *Levain du Calvinisme* un attrait tout particulier que ne parviendront jamais à atteindre les natures glacées ou froides, sceptiques, indifférentes ou railleuses. C'est là, il faut le dire, un des caractères saillants de l'œuvre, que nous a laissée — ou plutôt qu'a laissée à ses compagnes. — la jeune religieuse du seizième siècle.

Souvent, pour mieux faire saisir sa pensée, elle emploie la même épithète. Ce sont *les belles croix de pierre, les belles sculptures, les belles portraitures, les beaux et excellents ouvrages, les belles images*, en un mot, une richesse artistique des plus précieuses. d'un prix inestimable, qui est détruite, vilipendée, brisée, brûlée, jetée à la voirie. Nombre d'objets d'art, d'une grande valeur, furent lancés dans le puits profond des sœurs de Sainte-Claire, à l'entrée du couvent, sous les yeux de Jeanne de Jussie et de ses compagnes *qui en étoient grandement fâchées*.

Quelquefois, pour donner une idée plus élevée encore des objets d'art dont elle parle, Jeanne de Jussie emploie d'autres épithètes ; elle parle tour à tour d'une chapelle qui était *tant belle*, d'une image de Notre-Dame, *entaillée de pierres d'albâtre,* qui se trouvait dans la chapelle de la reine de Chypre et qui était grande, *excellemment belle*.

Dans un autre passage, il est question d'un crucifix *d'une merveilleuse beauté et pitoyable à regarder ;* ailleurs encore, d'un crucifix *merveilleusement beau*.

Bref, elle s'efforce, pour mieux faire comprendre ce qu'étaient ces objets d'art, ces trésors qui n'existent plus qu'en souvenir, d'employer des expressions qui en fassent mieux sentir le prix, qui traduisent, mieux et d'une manière plus nette, le fond de sa pensée.

L'ensemble de son livre atteste évidemment des connaissances fort étendues, en fait de beaux-arts, et la place, sous ce rapport aussi, bien au-dessus de la plupart de ses contemporains ; dans ce domaine exquis, elle fut également une femme d'une rare distinction.

Pour nous, en lisant ce volume qui respire un talent si réel, où se montre une si belle âme, nous ne pouvons qu'à peine entrevoir l'étendue des pertes qui furent faites à Genève dans les beaux-arts, au milieu des convulsions de cette époque orageuse.

Le livre de Jeanne de Jussie permettrait, à lui seul, de dresser un catalogue qui, tout incomplet, tout écourté qu'il serait, présenterait néanmoins le plus vif intérêt.

Ajoutons que les sœurs de Sainte-Claire durent perdre tous leurs meubles *qui étoient de grande estime, tant de l'Eglise qu'autres*, et qu'une seule d'entre elles, Blaisine, déserta son drapeau.

Elle devint *la pauvre apostate* et poussa âprement au pillage du monastère. JULES VUY.

(A suivre).

LES JORNARONES

Thuyset, près Thonon, 26 février 1881.

Monsieur le Directeur,

Dans les derniers numéros de votre intéressante *Revue,* il a surgi une discussion scientifique à propos du mot *Jomarons,* trouvé par M. l'abbé Ducis dans plusieurs chartes, appliqué à des emphitéotes de la vallée d'Aulps, sous la forme latine de *Jomarones* ou *Jomaroni*.

M. H. Tavernier a lu pour son compte, dans un fragment de charte de 1279 *Somarones;* il a trouvé d'ailleurs dans un mémoire imprimé en 1866, *communeriis et somaronibus* et croit que « ce nom de *So-*
« *marons* renfermant l'idée d'animaux domestiques,
« vivant dans la montagne, signifierait, sauf erreur,
« les hommes exploitant les pâturages avec les trou-
« peaux, hommes pasteurs de leur état. » [1]

M. J. Vuy tient pour *Somarons*, comme M. Tavernier, mais il croit que « les Somarons étaient des te-
« nanciers soumis à des droits de sommage, c'est-à-
« dire qu'ils devaient fournir des chevaux, des mu-
« lets ou autres bêtes de somme... : les chartes de
« Maurienne désignaient les bêtes de somme sous le
« nom de *somars*. » [2]

Il est un moyen de mettre d'accord ces savants ; c'est, en déblayant le terrain des conjectures, de fournir le vrai mot d'où sort l'expression discutée.

Cherchons dans des chartes spéciales où sont avec tant d'abondance énumérés les droits féodaux, par exemple : *Angarias, perangarias, missillerias, jornarias, pillicherias,* etc. Remarquez le mot *jornarias!* Il ne fera pas le même effet une fois imprimé ; mais, même de nos jours et à plus forte raison avec

[1] L'étymologie que dans ce même article propose M. Tavernier pour Esserl-Romand, dérivée d'*Armant* ou *Allemand*, ne me semble pas admissible. Il a trouvé *Armant* dans une piece en français ou l'on traduit trop librement, l'*Essertum Romanorum* ou *Romans* de toutes les chartes qui me sont passées par les mains *Traduttore, traditore.*

[2] Les Mauriennais ont pris cette expression de leurs voisins d'Italie ou l'on dit *soma et somar* pour mulet.

les trois barres de lettres, à peine différentes les unes des autres, dans les écritures du XIII^e^ et XIV^e^ siècle, on peut bien facilement — surtout pour un mot peu usité, ordinairement on disait *corvatas* — confondre le *rn* avec le *m*. M. Ducis a donc raison, le mot n'est pas *somarones :* mais je m'en rapporte à lui, paléographe éclairé, s'il veut reprendre ses chartes, pour être certain qu'il lira comme moi *jornarones.*

Cette expression désigne des tenanciers qui devaient des *jornatas,* des journées de corvée; on les appelait *jornarones,* soit journarons ou journaliers.

Nous avons encore des expressions similaires : ceux qui dirigeaient les bœufs, *boveyrones,* bouvairons. Ceux qui devaient des tâches *(taychias, taschias) taycherones* [1], et nous disons encore de ceux qui prennent des vignes en tâche, des tâcherons, etc., etc.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

C^te^ AMÉDÉE DE FORAS.

P. S. — Je joins un fac-simile du mot relevé sur chartes du XIV^e^ siècle. Il n'y a pas de doute possible, c'est un *j* et non un *s* qui est la lettre initiale. Quand tout le monde aura admis *jornarias,* il ne sera plus question de *SOMARONES* ou *JOMARONES,* il s'en suivra nécessairement la seule lecture JORNARONES.

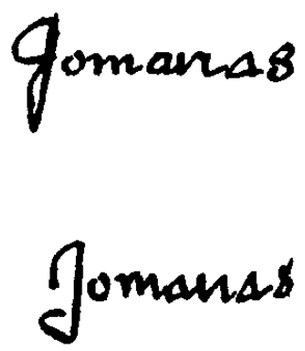

LE TOMBEAU DE M. GOJON A LA PUYAT.

Voici le texte de la pierre tombale que M. Constantin a fait transporter de la Puyat sous les portiques de l'Hôtel de Ville :

R HIC IACET IN
M IEAN GOION

Ici se trouve un cartouche en forme d'écusson très-évasé, portant trois os posés horizontalement les uns sur les autres, et accosté de deux têtes de mort. Dessous on lit :

EST DÉCÉDÉ LE AOVST
1658

Les ouvriers lapidaires avaient un assortiment de pierres sépulcrales avec la formule gravée d'avance : *Hic jacet* Les parents ajoutaient le nom du défunt, qui est ici : *Messire Jean Gojon, est décédé le aoust 1658.* Le chiffre du jour est effacé.

Le R initial peut se lire *requiescat* et les deux lettres finales de la première ligne compléteraient le texte *in pace.* Ce dernier mot a été effacé.

[1] On trouve aussi *taycharius.*

Jean Gojon était bourgeois d'Annecy, avocat au souverain Sénat de Savoie, et propriétaire à Chavanod. Il avait épousé Béatrix de Crans. — *Minutes de Cartier et de Berthod.* C.-A. DUCIS.

NOMS DE LIEUX TERMINÉS EN — INGE

ORIGINE ET SIGNIFICATION

Rares sont, dans l'ancienne France, les noms de lieux qui finissent en *inge,* ou *inges.* Nous n'avons su trouver encore que les suivants :

Communes d'Arcinge (Loire), de Palinges (Saône-et-Loire); châteaux d'Emeringes (Rhône), d'Hinges (Pas-de-Calais); l'ancien comté de Comminges.

Mais, on en trouve plusieurs, épars ou groupés, sur certains points de la Savoie du nord, au sud du lac Léman.

Ainsi dans le Bas-Chablais :

1° Commune d'Allinges et, aux environs, les hameaux Gletringe, Jussinge, Messinge, Pesselinge;

2° Commune de Larringe et, aux alentours, les hameaux Bissinge, Pessinge, Succinge, Veringe;

3° Entre Douvaine et Annemasse, il y a les groupes d'habitations : Boringe, Corsinge, Paconinge, Pessinge, Pressinge, Puplinge; plus, les hameaux genevois, Bessinge, Cursinge, Merlinge.

En Faucigny :

1° Autour de Reignier : Arculinge, Boringe, Loisinge, Marcinge, Polinge;

2° Communes de Fillinges et de Lucinges, et, non loin, les hameaux de Boisinge, Thuringe (Nangy);

3° Toisinge (Bonneville), Miosinge (Scionzier);

4° Taninge et ses hameaux Gelinge, Jutteninge; Matringe (Mieussy).

Or, quelle est l'origine et quel est le sens de ce curieux suffixe?

« A l'ouest de Lausanne, dit M. Gatschet, nous entrons dans le domaine des noms germaniques en *ens,* terminaison que nous verrons plus tard se transformer en *ins,* même en *inge. Ens* est une terminaison patronymique, en allemand *ingen,* qui se retrouve dans toute l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Angleterre et le nord de la France, sous des formes très différentes et, souvent, à peine reconnaissables. Pour être des noms patronymiques, il faut que la première partie du nom contienne un nom propre d'homme; mais ces noms de personnes ont disparu presque tous au temps où nous vivons, et ce n'est que dans les chroniques et les vieux documents que nous les retrouvons. Ainsi, *Renens* veut dire chez les descendants de *Runo.*

« Les noms patronymiques en *inge* appartiennent essentiellement à la Savoie. Ils sont formés avec des noms d'homme d'origine germanique; mais, malheureusement, les dqcuments que nous avons pu utiliser ne remontent pas assez haut pour donner des dates certaines à la reconstruction des anciennes formes de la plupart d'entre eux [1]. »

D'autre part, M. Gaidoz, professeur d'ethnographie à Paris, consulté sur ces mêmes noms, nous répond :

« M. d'Arbois pense, et je suis de son avis, que pour

[1] *Promenade onomatologique sur les bords du Léman.* Berne, 1867. In-8°, p. 17, 31.

se rendre compte exactement de l'origine de vos noms de lieux, il faudrait connaître les lois phoniques qui ont réglé le passage du latin à votre patois. J'ajoute que pour les noms en *inge,* comme Taninge, il paraît vraisemblable, en l'absence d'anciennes formes, qu'ils sont formés avec le suffixe germanique *ing,* que vous rappelez vous-même. C'est là l'origine des noms de lieux lorrains en *ange;* mais ce suffixe est un patronymique, c'est-à-dire qu'il s'attache à des noms d'homme: il désigne l'ensemble d'une famille et, de là, son centre d'habitation. Vos noms en *inge* pourraient donc dèsigner des localités formées à l'époque burgonde [1]. »

Enfin, M. Flechia, professeur de philologie à Turin, enseigne que les noms en *ingo* ont la même origine:

« Quantunque, *dit-il,* la lingua celtica conosca il suff. *enc, inc,* è tuttavia indubitato che i nomi italiani in *engo, ingo,* presentano una forma di origine germanica e s'incontrano nei paesi dove appunto fù maggiore l'influenza teutonica, cioè nel Piemonte e nella Lombardia [2]. »

Pour désigner l'idée de domaine d'un homme ou le centre d'habitation de la famille, les Gaulois avaient les finales *ac, auc, ec, ach;* les Gallo-Romains, les finales *acus, acum,* les Français ont les finales *ai, ay, é, ay, y, ière,* etc. Par exemple, le celte *Martignac,* le latin *Martiniacum,* le français *Martigny,* la *Martinière,* désignent la propriété de Martin ou chez les descendants de Martin [3].

D'où l'on peut conclure que le suffixe *inge,* — égalant le suffixe *ens, en* ou *ins,* des noms Vaudois Clarens, Echallens, etc., des noms de la Semine, Franclens, Usinens, Vulbens, etc., des noms du val du Giffre, Chessins, Scoen, Samoëns, — égalant *eng, ingen,* des Allemands, remonte aux invasions du v[e] siècle; en outre, que les noms de lieux savoyards en *inge,* sont des noms d'hommes de race burgonde, adjectivés, pour signifier leur domaine ou chez leurs descendants.

H. TAVERNIER.

Taninges, 27 février 1881.

BIBLIOGRAPHIE

VIE ET ÉCRITS DE MEZIRIAC, L'UN DES QUARANTE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Un ingénieur des plus distingués du corps des ponts et chaussées, M. René Kerviler, de Saint-Nazaire, a courageusement entrepris, depuis cinq ans déjà, l'étude approfondie de la vie et des ouvrages des quarante fondateurs de l'Académie française; déjà ont paru les biographies de Gombauld, Sirmond, Comberville, Silhon, Bautru, Salomon, Caumartin, Bourbon, d'Ablancourt, Godeau, La Chambre, Desmaretz, etc.; *plusieurs ont été couronnées par l'Académie elle-même.*

La *Revue Historique* (Paris, 1880, Dumoulin) a récemment publié le travail de notre érudit breton sur Claude-Gaspard Bachet, seigneur de Meriziac: nous ne saurions le passer sous silence, car il sera bientôt dans toutes les bibliothèques savoisiennes.

Ce travail fort bien conçu est divisé en six parties ou chapitres que nous analyserons aussi brièvement et aussi fidèlement que possible.

La première partie (1581-1612) comprend la FAMILLE DES BACHET ET JEUNESSE DE CLAUDE: elle nous apprend d'abord que Claude naquit à Bourg-en-Bresse (qui faisait alors partie de la Savoie), comme en fait preuve l'extrait suivant des archives communales de cette ville, BB 25: « Le neufviesme jour du présent moys d'octobre 1581 nasquit à deux heures d'après midy Claude-Gaspard, fils de spectable maistre Iehan Bachet, juge des appeaulx de Bresse, et de Noble Marie de Chavanes, sa mère; et a esté pourté sur les fonds de baptesme par Révérend messire Gaspard-François de Chavanes et par Noble et puissante Dame Claude-Philippe de la Chambre sa marrayne, ce jourd'huy vingt deuxièsme dud. moys d'octobre 1581. — De la Chambre, G. F. de Chavanes, Chailly. »

Enfant précoce, Claude-Gaspard commença, âgé de dix ans, à composer une ode latine *aux Muses,* qui furent la meilleure distraction de toute sa vie, même au milieu des plus hautes spéculations mathématiques. Ses études achevées, il entra au Noviciat de la Compagnie de Jésus et professa la rhétorique à Milan, vers l âge de vingt ans; sa mauvaise santé le força à quitter cette chaire; il fit quelques voyages à Paris et à Rome où il écrivit la plupart de ses poésies italiennes, en compagnie de Vaugelas, le neveu de sa sœur, auquel il voua, dès lors, une amitié éternelle. A son retour à Paris, il se vit, au dire de Pellisson, menacé d'être nommé précepteur du jeune Louis XIII: il s'empressa, pour fuir cet honneur et n'étant âgé que de 30 ans, de rentrer à Bourg-en-Bresse, où il se maria en 1612 avec Philiberte de Chabeu: cette union fut un véritable bonheur, une véritable consolation pour lui au milieu des maladies qui l'accablèrent et dont la goutte fut peut-être la moindre.

La seconde partie (1600-1612) dépeint BACHET POÈTE EN TROIS LANGUES, le latin, l'italien et le français. Ses poésies latines sont incontestablement les meilleures; elles furent publiées pour la première fois à Bourg en 1616, chez Jean Tainturier, sous ce titre: *Virginis Deiparæ ad Christum filium necnon quædam poematia,* héroïde en distiques à l'imitation des héroïdes d'Ovide.

Ses vers italiens parurent de 1616 à 1626 chez le même Tainturier: *Rime toscane di Claudio Gaspare Bacheto, signor di Méziriac;* elles lui valurent une lettre des plus élogieuses que lui adressa le célèbre Chapelain, qui, comme on le sait, possédait admirablement les deux langues latine et italienne.

Voyez comme ses vers coulent de source:

ALLA STANZA DEL PETRARCA IN VALCHUSIA.

O solitario albergo, onde anco spira
E mi trapassa al cor l'amorosa ora.
O puro fonte, ove è l'imago ancora
Impressa di cohui chè l mondo ammira.

O piagge alpestre, énculte, ove si mira
L'orma de passi suoi, che pur v'inflora
O aspro monte, in cui rimbomba ogn'hora
Il dolce suon della Toscana lira.

O repi, onde amor trahe col suo fucile
Un foco ch'arde l'aria èl cielo intorno,
E i cor penetra liquido e sottile.

Questo t'aviene, o bel paese adorno,
Perche d'un par d'amanti si gentile
L'uno in te nacque, e servi ambi soggiorno.

[1] Lettre du 5 mars 1879.

[2] *Di alcune forme dé nomi locali dell' Italia Superiore,* Torino, 1871, p. 94.

[3] Houzé, *Etude sur la signification des noms de lieux en France,* Paris, 1864, V[e] Hénaux, p. 58, 66, 72, 79.

Meziriac fut loin d'être aussi heureux en français. Ce fut d'abord un médiocre recueil de *Chansons dévotes et sainctes sur toutes les principales festes de l'année et sur divers autres subjects, composées nouvellement par Guillaume et Claude-Gaspard Bachet*, Dijon, Claude Guyot, 1615; il les dédia à Mgr François de Sales « très digne euesque de Genève. » Les autres pièces de Claude-Gaspard Bachet parurent dans *les Délices de la poèsie française*, en 1620 et 1627.

Baillet, dans ses *Jugemens des savans*, a remarqué que les poètes qui sont venus après Meziriac, l'ont tellement effacé qu'il ne paraît presque plus de lui que ce qui est soutenu par son érudition. C'est, en effet, dans les travaux de science qu'il s'est acquis la plus légitime renommée.

Le chapitre III (1612-1621) est consacré à BACHET MATHÉMATICIEN. Ce sont d'abord, ses *Problèmes plaisans et délectables qui se font par les nombres*, Lyon, 1612; le succès fut réel, deux éditions furent rapidement enlevées. Sous un titre d'apparence légère, Méziriac avait composé un livre des plus sérieux. La réussite l'encouragea à suivre cette nouvelle voie : en pleine maturité de son talent, il composa le *Commentaire sur Diophante*, Paris, 1621, et le dédia au grand jurisconsulte Anthoine Favre, président du Conseil de Savoie, beau-frère de sa sœur et père de son ami Vaugelas : œuvre d'helléniste et d'érudit, aussi considérable que celle du mathématicien, elle fut, à l'envi, louée par les savants qui rendirent la renommée de l'auteur européenne.

Dans la quatrième partie (1621-1626), nous voyons BACHET ÉRUDIT, concentrant ses recherches sur les poésies d'Ovide et sur la Mythologie : Jean Tainturier imprima, en 1626, ses *Epistres d'Ovide, traduittes en vers françois avec des commentaires fort curieux,* première partie : le livre est cependant beaucoup trop chargé d'érudition. Aussi Ogier écrivit-il à l'abbé de Villeloin : « Cette version sent beaucoup trop l'huile, quoique parfumée avec beaucoup de peine et d'industrie... J'y vois plus de jugement que d'esprit, plus d'art que de nature. » Malgré ce jugement sévère, les commentaires ont eu, après la mort de l'auteur, plusieurs éditions en 1716 et 1722.

ESOPE ET PLUTARQUE (1626-1634), tel est l'intitulé du cinquième chapitre. Méziriac, tout en s'attardant à discuter Plutarque et en préparant une vie d'Esope plus exacte que celle de Planudes, traduisit de l'italien la *Vie du Bienheureux Alexandre Luzagne,* 1626, et le *Traité de la tribulation de Cacciaguerra,* 1630, tous deux imprimés chez Jean Tainturier.

Dans la *Vie d'Esope,* il s'attacha notamment à démontrer que le fabuliste Phrygien n'était ni bossu ni contrefait, et il remplit sa biographie d'observations savantes et de curieuses particularités. Dans *Plutarque,* il prétendit rétablir le sens exact du texte du célèbre écrivain grec, trop souvent défiguré par ses traducteurs et releva plusieurs milliers de fautes chez Amyot, Pellisson dit deux mille, Don Noël d'Argonne quatre mille et le *Patiniana* huit mille. Cette version lui valut, le 4 mai 1626, de son ami et compatriote Nicolas Faret, une longue lettre, document des plus précieux que M. Kerviler a extrait en entier d'un *Recueil de Lettres diverses* publiées en 1627 par Faret lui-même

La renommée de Méziriac était désormais universelle et incontestée : au mois de janvier 1634, il figura dans la première série des nouveaux académiciens français : les détails de sa réception forment le VIe chapitre (1634-1638), L'ACADÉMIE FRANÇAISE — CONCLUSION de la savante étude que nous analysons.

Méziriac envoya à Vaugelas sa harangue intitulée *De la traduction :* Vaugelas la lut dans la séance du 10 décembre 1635.

C'était le chant du cygne : le nouvel académicien s'éteignit le 26 février 1638, âgé de 56 ans. Son épitaphe sur parchemin, qui existait au commencement du siècle dernier dans l'église de Bourg et a été conservée dans les *Eloges de quelques auteurs français* du chanoine Joly, résume les principaux traits de son caractère.

Vient ensuite dans la brochure de M. Kerviler [1] la reproduction du Testament que M. Jules Baux a publié, en 1872, dans sa remarquable étude sur Samuel Guichenon : ce testament « faict à Jasseron le dix-et-huistième d'aoust 1637, » dénote, dit le biographe breton, un esprit droit et précis, un bon chrétien et un excellent père de famille.

L'énumération succincte des manuscrits laissés par Méziriac termine la monographie de l'académicien que Guy Patin appelle le plus savant homme de son siècle, et cependant, s'écrie justement M. Kerviler, dans un noble transport d'indignation littéraire, *son nom est ignoré même à Mézériat !*

Nous croyons savoir que M. Kerviler s'occupe en ce moment de Vaugelas : ses travaux antérieurs assurent le succès de cette future publication sur un homme illustre que vient de faire revivre M. A. Chassang dans sa nouvelle édition des *Remarques sur la langue françoise* (Paris, Baudry, 1880).

E. RÉVÉREND DU MESNIL.

BULLETIN

Sur la fontaine, dans la cour du château de Chardonne, existe depuis environ vingt ans après avoir séjourné de temps immémorial dans un galetas, le buste en marbre blanc et de grandeur naturelle d'un enfant de sept à huit ans, revêtu d'une cuirasse que surmonte une collorette plissée, telle qu'on en portait vers la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe. Le buste, d'un modèle assez remarquable, est bien conservé; le nez seul a quelque peu souffert de l'injure du temps. La figure est intelligente et sympathique Sur la poitrine se voient, suspendus à un large ruban, couvert alternativement de roses et de lacs d'amour sur lesquels est écrit: F. E. R. T., les insignes de l'Annonciade. — Une distinction si élevée dans l'enfance prouve évidemment la haute naissance de celui qui en était l'objet. Toutefois, on ne savait jusqu'à présent ni comment le buste était arrivé à Chardonne, ni le nom du personnage qu'il représentait. Une comparaison attentive avec divers portraits vient enfin d'établir d'une manière à peu près certaine qu'il est l'image du duc de Savoie Charles-Jean-Amédée, né le 24 juin 1489, mort le 16 avril 1496, après un règne de 6 ans sous la tutelle de sa mère Blanche de Montferrat. Cette œuvre d'art paraît être contemporaine du prince.

(*Feuille d'avis de Vevey.*)

Le Directeur-gérant : L. REVON.

[1] *Claude-Gaspard Bachet, seigneur de Méziriac, l'un des quarante fondateurs de l'Académie française : Etude sur sa vie et sur ses écrits* par René Kerviler, lauréat de l'Académie française, Paris, Dumoulin, (13, quai des Grands Augustins) 1880, gr. in-8° de 65 pages. — Prix 3 fr.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

6e Année

BULLETIN N° 1 — JANVIER 1881.

Pressions barométriques moyennes : 717.34 à Annecy et 702.33 à Mélan. Maxima le 2, minima le 19, aux deux stations. Excursion du mercure 22 5 à Annecy et 22.28 à Mélan

Températures moyennes à Annecy, maxima 2°6 : minima —5°8, moyenne générale —1°24. A Leschaux —3°38 ; à Mélan —2 68 ; à Chamonix —6°12.

Au Semnoz le thermomètre et le baromètre relevés les samedis à midi donnent :

Pour le mois de janvier :		1er,	8,	15,	22,	29.
Thermomètre	maxima.	7°5	12 0	11°4	11°4	11°4
	minima.	—8°9	—11°6	—12°6	—16°1	—14°6
Baromètre à 0° :.....		626 09	622.69	608 7	616.59	613 05

Pluies et Neiges. — Neige les premiers jours du mois et pendant une période du 12 au 25 presque partout, mais en petites quantités. Maximum d'eau recueillie 103m/m9 à Megève en 14 jours neigeux ; minima 50m/m4 à Douvaine en 7 jours dont 5 neigeux. Chamonix enregistre pendant le mois 0m87 de neige, Megève 0m827, Douvaine 0m55, Thônes 0m 69, Annecy 0m645. Au Semnoz le 29 à midi 1m05.

JANVIER 1881. OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES.

Stations	BASSIN DU LAC LÉMAN ET DU RHONE				BASSIN DE L'ARVE					VALLÉE DES USSES		BASSIN DU FIER ET LAC D'ANNECY				OBSERVATIONS
	Les Gets.	Evian.	Douvaine.	Saint-Julien.	Chamonix.	Megève.	Sallanches.	Mélan	Annemasse.	Cruseilles.	Seyssel	Tamié.	Thônes.	Annecy.	Rumilly.	
Altit.:	1162	380	428	462	1044	1113	555	629	435	793	259	893	625	448	334	
1	.....	.....	100 * / 0,3	.....	10 * / 1	46 * / 5,1	50 * / 1,2	25 * / 2,5	5	1,6	.....	.....	.....	100 * / 2,5	10 * / 0,5	
2	.....	5,4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	20 * / 1,1	.....	.....	
3 et 4																
5	.....	6,8	80 * / 4													
6	.....	.....	.....	.....	200 * / 15,8	82 * / 9,3	80 * / 8	75 * / 7,3	.....	8,5	.....	.....	.....	45 * / 6		
7	.....	.....	.....	.....	30 * / 2											
8 et 9																
10	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	
11	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	40 * / 0,2	.....	.....	
12	.....	.....	.....	.....	.....	80 * / 1,1										
13	.....	.....	.....	.....	30 * / 2,4	59 * / 7,1	30 * / 4,3	40 * / 5,5	.....	3	.....	.....	30 * / 1,2	15 * /	30 * / 2,3	
14	.....	.....	.....	.....	80 * / 6,3	..... /	25 * / 2,8	0,2	.....	.....	.....	.....	40 * / 2,2	.....	.....	
15	.....	.....	.....	.....	50 * / 4	61 * / 7,8	90 * / 4,1	70 * / 3,1	.....	.....	.....	.....	.....	70 *	.....	
16	.....	.....	.....	.....	.....	.....	25 * / 11	80 * / 3	.....	.....	.....	.....	.....	10 * / 8,5	.....	
17	.....	.....	.....	.....	.....	81 * / 10,4	.....	.....	6,3	.....	.....	.....	.....	.....	2,4	
18	.....	7	100 * / 5	.....	.....	.....	.....	.....	2	5,6	.....	.....	6,5	.....	6,4	
19	.....	8,1	.....	.....	.....	123 * / 13,4	30 * / 9,4	20 * / 0,6	7,5	4,7	.....	.....	15	.....	12,8	
20	.....	.....	.....	.....	30 * / 1,2	45 * / 5,9	100 * / 15,4	10 * / 12,4	.....	5,4	.....	.....	100 * / 3	19,3	70 * / 4,1	
21	.....	.....	.....	.....	80 * / 6	.....	90 * / 1,8	20 * / 1	.....	3,8	.....	.....	50 * / 2,3	35 *		
22	.....	.....	.....	.....	.....	67 * / 8,1	.....	.....	5	.....	.....	.....	70 * / 40	.....	45 * / 2,3	
23	.....	.....	.....	.....	80 * / 6,6	.....	80 * / 5,5	70 * / 7,5	.....	.....	.....	.....	30 * / 2	80 *		
24	.....	9,2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,3						
25	.....	.....	220 * / 11	.....	.....	104 * / 15,9	.....	.....	15	30	.....	.....	.....	.....	270 * / 16,5	
26	.....	12,5	50 * / 8,6	.....	180 * / 3,8	.....	210 * / 14,3	190 * / 15,2	.....	.....	.....	.....	310 * / 12	270 * / 19,2		
27	.....	.....	.....	.....	100 * / 8,1	65 * / 8,2	9,4	5,6	.....	1,8	.....	.....	6	14,2		
28	.....	13,4	.....	.....	10,2	.....	.....	3,3	5	3	.....	.....	8	3	7,4	
29	.....	8	16,7	.....	.....	34 * / 4,6	8,1	3,2	3,8	3,5	.....	.....	.....	4,1		
30	.....	.....	4,8	.....	.....	24 * / 3,1	1,8	1,6	6,3	5,5	.....	.....	10	2		
31	.....	9,3	.....	.....	.....	28 * / 3,9	4,5	10,9	.....	3,6	.....	.....	3	.....	3,4	
Pluie.	.....	79,7	50,4	.....	67,4	103,9	92,5	82,9	55,9	83,3	.....	.....	79	77,2	60,2	
Neige.	.....	.....	550	.....	870	827	765	600	140	.....	.....	.....	690	645	425	

Les chiffres suivis d'un * indiquent la hauteur de neige en millimètres.
Ceux au-dessous l'eau correspondante.

Bulletin N° 1.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

JANVIER 1881

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE A ZÉRO	PLUIE TOMBÉE	Evaporation	HUMIDITÉ relative	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL			HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	9 h. m.	en 24 heures.	en 24 heures.	de 1 à 100	à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force	à 9 h. m.	DURANT LE JOUR	à 10 h. s.	à 9 h. du matin	de l'eau à 9 h. m.
1	8°7	— 1°	0°8	728,2	100* 2,5	»	»	2°4	»	»	N	E	faible	couv.3/4		très beau	0,68	7°3
2	4,5	— 5,3	— 4	729,4	»	»	»	0,4	«	»	—	N-N-W	id.	très beau		id.	0,66	5,6
3	2	— 5	— 2,6	727,2	»	»	»	— 0,4	»	»	S-W	N-N-W	assez fort	couv.1/2		couvert	0,65	6,7
4	1,5	— 6	— 3,4	723,8	»	»	»	— 0,6	»	»	S	N-N-W	id.	couv.3/4		id.	0,64	6,3
5	2	— 2	0,2	716,5	»	»	»	3,4	»	»	S-W	N-N-W	id.	couvert	Neige de 5 h. à 10 h. s. Hauteur 0m,045.	neige	0,62	5,8
6	3,5	— 0,5	1,4	722,5	45* 6	»	»	3,2	»	»	?	N-W	faible	id.		couvert	0,63	6,5
7	5,3	— 2	— 1,4	726,6	»	»	»	— 1,8	»	»	?	N-W	fort	id.		id.	0,64	5,4
8	— 0,7	— 3,3	— 2,8	724,9	»	»	»	— 1	»	»	?	N	assez fort	id.		couv.1/2	0,65	5,1
9	2	— 6,7	— 3	723,2	»	»	»	— 1,6	»	»	?	N	id.	très beau		beau	0,60	5
10	— 1,7	— 9,5	— 8,4	720,3	»	»	»	— 1,6	»	»	—	N-E	id.	id.		couv.1/2	0,63	2,8
11	2,5	— 5,5	— 2,4	714,9	»	»	»	2,4	»	»	—	E-N-E	id.	beau		beau	0,61	5,4
12	3,5	— 6,7	— 5,6	713,2	»	»	»	1,8	»	»	W	E-N-E	id.	couvert	Neige de 4 à 7 h. s. Hauteur 0m,13.	couvert	0,59	3,4
13	3,5	— 2	— 1	709,6	15*	»	»	1	»	»	W	N-E	id.	id.		couv.3/4	0,61	5,2
14	2	— 7	— 6,8	714,2	»	»	»	— 1,4	»	»	W	S	id.	id.	Neige dès 8 heures soir. Hauteur 0m,07.	neige	0,60	5,1
15	— 0,3	— 5	— 3,6	709,4	70*	»	»	— 2	»	»	?	N-N-E	id.	neige	Id. par place, lég. jusqu'à midi. H. 0m,01.	couv.1/2	0,605	5,4
16	— 1	— 8,3	— 7,6	709,9	10* 8,5	»	»	— 4	»	»	N	S-W	id.	beau		très beau	0,61	4,5
17	— 2	—16,5	—14,4	719,9	»	»	»	—12	»	»	W	W	id.	id.		couvert	0,60	3,8
18	— 1	— 5	— 1,6	707,1	»	»	»	— 0,2	»	»	S	W	faible	couvert	Bourr. de neige le jour. [2 h. s. suiv. de gr.	très beau	0,56	5,3
19	4	— 3,3	1,4	706,9	»	»	»	1,8	»	»	S	E	fort	id.	Pluie et grêle le m. éc. et t. à l'ou[t] à 11 m. et	couvert	0,60	5,7
20	7	0	0,8	712,4	19,3	»	»	0	»	»	S	W	assez fort	id.	De 1 h. à 2 du m. écl. et ton. int., à 4 neige,	beau	0,61	5
21	1,3	—12	— 8,4	724,4	57*	»	»	— 2	»	»	S	W	id.	id.	[coup de vent apr.-midi et de 8 à 9 s. neige.	id.	0,605	3,8
22	0,5	— 7,5	— 5,2	709,4	»	»	»	— 1	»	»	?	N	id.	id.	Neige dès 5 h. s. Hauteur 0m,08.	neige	0,60	2,6
23	— 1	—10	— 9	718,9	8*	»	»	— 7	»	»	N	N	id.	couv.1/2		beau	0,60	3
24	— 2,7	—13	—10,4	726,2	»	»	»	— 5,2	»	»	S-W	N-W	id.	beau		très beau	0,595	3,6
25	— 2,7	—10	— 5,4	720,2	»	»	»	— 3,6	»	»	N-W	N	id.	couvert	Neige dès 1 h. s. Hauteur 0m,27.	neige	0,59	3,4
26	0,7	— 4,5	0,4	718,2	270* 19,2	»	»	3	»	»	S	S-W	faible	couv.1/2	Brouillard dès 10 h. m. à 300 mètres.	brouilla[d]	0,59	4,6
27	4,3	— 2,3	2,8	714,5	14,2	»	»	5	»	»	S	S-E	id.	couvert	Forte pluie de 3 à 4 h. m.	couvert	0,60	4,9
28	7,5	— 1	6,4	709,9	3	»	»	9	»	»	S-W	S-E	id.	id.	Pluie la nuit.	très beau	0,64	5,4
29	10,5	3	4	711,7	4	»	»	7,8	»	»	S	S-S-E	id.	beau	Id.	couvert	0,65	5,5
30	11,5	1,5	4,6	709,4	2	»	»	4,6	»	»	S-W	S-S-W	id.	couvert	Pluie presque tout le jour.	id.	0,68	5,6
31	5,5	— 1	0,2	714,6	»	»	»	6,4	»	»	S	S-E	id.	couv.1/2		id.	0,67	5,8
Moyennes ou Totaux.	2°60	— 5°08	—2°73	717,34	645* 77,2												0,061	4°95

Le 19, à 11 heures du matin, trois forts éclairs avec tonnerres, par bourrasque de pluie, neige et grêle; vent d'ouest à 5 heures du soir, un éclair et un tonnerre.
Le 20, à 1 heure 45 m., très fort tonnerre. — Neige pendant le mois 0m,645 en huit jours non suivis.

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. — Impr. Perrissin.

22me Année. — N° 3. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 mars 1881.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIETE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Societé laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressees a la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Jeanne de Jussie et les sœurs de Sainte-Claire de Genève (suite et fin), par M. Jules Vuy. — Note sur l'actinomètrie, par M. Aldre Montagnoux. — Excursion au Grand-Carre ou Mont-Charvin, par M. le dr Hollande. — Encore les Jomarons, par M. C-A. Ducis. — Séance de la Société Florimontane. — Dons et échanges. — Séance de la Société d'histoire naturelle de la Savoie. — Séance de la Commission de météorologie de la Haute-Savoie. — Observations pluviométriques, météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

JEANNE DE JUSSIE ET LES SŒURS DE SAINTE-CLAIRE DE GENÈVE

(Suite et fin)

Tandis que les auteurs recherchent d'ordinaire avec empressement la publicité, la renommée, Jeanne de Jussie est devenue un écrivain de mérite, sans jamais en avoir eu la moindre idée, sans avoir pu penser que son œuvre serait imprimée un jour; on voit, par les pages qui précèdent, combien son livre, caché pendant des années dans la solitude, est cependant remarquable à divers égards. Il en a été souvent question, on a souvent parlé des sœurs de Sainte-Claire.

Leur vie humble et modeste, leur moralité exemplaire, leur bon renom, leur courage, leur destinée, en un mot, qui devait s'écouler dans l'oubli, dans la retraite, dans la prière, et qui a eu, d'une manière inattendue, son côté dramatique, tout éveille d'ailleurs l'attention sur elles; leur existence touche à la fois à deux époques saillantes des temps modernes, à la réformation du seizième siècle et à la grande révolution du siècle dernier.

Cette *petite ruche*, qui n'avait d'autre ambition, d'autre souci que de *cueillir le miel sur les célestes collines,* a donc eu, à certains égards, une vie extérieure; elle n'a point passé absolument inaperçue et sans laisser quelques souvenirs.

L'un des plus curieux assurément est, sans contredit, le fait — que j'ai déjà rappelé — des rapports qu'eurent, dans le dix-huitième siècle, les sœurs de Sainte-Claire avec les magnifiques seigneurs de la cité calviniste qui, jusqu'à la conquête française, en 1798, refusait toute liberté de conscience aux autres et ne tolérait, dans toute l'étendue de son petit territoire, l'exercice d'aucun culte différent du sien. *Ce ne fut en effet,* comme l'a observé l'un des hommes d'Etat qui ont le plus marqué dans Genève, depuis Calvin, *que lors de la réunion de cette ville à la France, que la liberté religieuse y fit son entrée* [1]; mais les sœurs de Sainte-Claire gardaient soigneusement leur titre de *réfugiées de Genève* et elles se souvenaient, malgré tout, avec persévérance de la promesse qu'elles avaient faite, en 1535, *de vivre et de mourir.... en priant le Seigneur pour la paix et conservation de cette noble cité* [2].

Ce que l'on conçoit moins, c'est l'espèce de frayeur qu'elles inspirèrent, longtemps encore après leur départ de Genève, au Consistoire réformé de cette ville, dont la police, excessivement méticuleuse, était des plus tracassières, dont les mesures inquisitoriales respectaient fort peu la liberté individuelle. Il surveillait de près les moindres démarches et s'efforçait de surprendre et de punir, notamment dans le seizième siècle, les témoignages de sympathie qui leur étaient adressés; on allait jusqu'à faire d'elles des espèces de monstres païens qui avaient cessé d'être des femmes; elles étaient les *moynes de Sainte-Claire (sic).*

On refuse, par exemple, la cène à Lucrèce Curtet, que les registres du Consistoire nous représentent comme *fort obstinée* et qui était allée *faire chanter des messes à Annecy, vers les moynes de Sainte-Claire;* c'était un crime impardonnable. Lucrèce Curtet s'en tira toutefois à bon marché; elle fut condamnée à subir les remontrances d'un ministre *tous les jours de sermon* [3]. D'autres, pour des méfaits semblables, subirent une peine infiniment plus forte.

— Lorsque le président Favre fut appelé à de hautes fonctions qui l'éloignèrent de la *ville florimontane* et le séparèrent *du plus aimable des saints*, de celui auquel il donnait le nom de *frère*, saint François de Sales habita la maison de l'illustre jurisconsulte, voisine de l'Eglise de Sainte-Claire; les *pauvres réfugiées de Genève* eurent ainsi la chance heureuse de voir, d'entendre souvent ce grand prélat et de s'inspirer de plus en plus de son esprit.

Il parle d'elles avec éloge, dans sa correspondance, il les appelle les *bonnes sœurs de Sainte-Claire* [4]; c'est dans leur église qu'il consacrait et ordonnait ses

1 M. James Fazy, *Chronique radicale*, numéro du 1er février 1879.

2 P. 13.

3 *Œuvres de Calvin. Edition Baum, Cunitz et Reuss.* Tome XXI, p. 387.

4 Lettres des 11 août 1616 et 17 septembre 1617. *Migne.* Tome V, p. 1024, 1066, 1067.

prêtres. Une publication récente donne à cet égard des détails précieux, jusqu'alors peu connus [1]. Saint François de Sales déclare, dans une des lettres dont je viens de parler, qu'elles avaient éprouvé *tout ce que l'extrême pauvreté entraîne de misères après elle.*

Elles ne vivaient point sous sa juridiction ; il n'en admirait pas moins leurs vertus modestes et persévérantes, leurs patientes souffrances, leur dévouement à toute épreuve. Malheureuses elles-mêmes, elles étaient prêtes toujours à se sacrifier pour le malheur ; c'est ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, qu'à une époque où une multitude de pauvres inondait les rues d'Annecy, elles consentirent, en bravant mille dangers de contagion, à *laisser réduire* et à soigner dans leur monastère tous ceux de ces infortunés qu'il put contenir [2]. Rappeler de près leur histoire, à ce point de vue, nous mènerait fort loin.

Aussi une grande sympathie se manifestait-elle généralement pour les sœurs de Sainte-Claire ; elle s'expliquait très-bien par leur naturel simple et avenant, par leur charité profonde, par la délicatesse de leurs manières, par cette noblesse d'esprit qui les distinguait et qui est, suivant un grand prélat, plus glorieuse que celle du sang [3].

Quoiqu'elles vécussent de très peu, leurs modestes ressources étaient insuffisantes, et, chaque année, elles envoyaient quelques-unes des leurs quêter dans différentes villes, même assez loin, entre autres à Paris. Ce pélerinage se prolongea, d'une manière suivie, jusqu'à la révolution ; entourées d'un bon renom, elles étaient partout bien accueillies.

Une tradition constante, longtemps de notoriété publique à Annecy, nous apprend qu'elles trouvaient asile et hospitalité dans plus d'une famille de la capitale. C'est ainsi qu'elles eurent l'occasion de connaître un poète de premier ordre, un observateur sagace et spirituel, un des plus profonds penseurs des temps modernes, Molière. Les deux religieuses, qui l'assistèrent à sa dernière heure, étaient des sœurs de Sainte-Claire d'Annecy, *réfugiées de Genève;* c'est un spectacle à la fois bien original et bien touchant, que celui de ces humbles femmes soignant, à son lit de mort, l'illustre écrivain, un de leurs bienfaiteurs, ne lui épargnant ni le dévouement de la reconnaissance, ni ces prières, affectueuses et consolantes, si douces à celui qui part. Des auteurs contemporains ont recueilli ce souvenir intéressant et ils ont eu raison [4] ; c'est certainement l'une des pages les plus curieuses, les plus inattendues de l'existence des sœurs de Sainte-Claire.

Il ne sera peut-être point inutile, puisque une circonstance favorable me le permet, de reproduire textuellement ici une des lettres écrites à l'occasion de ces pélerinages ; elle date du dernier siècle et est adressée à des membres de la famille de Mgr Paget qui fut évêque de Genève, au moment de la révolution. Elle nous fait connaître une abbesse du couvent de Sainte-Claire dont le nom, si je ne me trompe, n'a pas été mentionné jusqu'à ce jour par les publicistes qui ont étudié, sous ce rapport spécial, l'histoire du monastère. La voici textuellement [1] :

« A Monsieur et Madame Paget, nos très-chers père « et mère, A Saint-Julien.

« Jésus † Maria Joseph.

« Monsieur et madame, nos chers père et mère,

« Les obligations que nous avons à votre bonté, « des charités qu'elle nous départ si souvent, nous « engagent à vous en témoigner nos reconnaissances, « vous assurant que nous le faisons devant Dieu, en « le priant jour et nuit pour l'accomplissement de « vos désirs et heureuse conservation, vous suppliant « aussi de nous continuer l'honneur de vos chères « amitiés et charités, à la quête des blés.

« En nous le promettant de vos aimables personnes, « nous demeurons véritablement, Monsieur et Ma« dame, vos pauvres, très-humbles et obligées ser« vantes en notre seigneur.

« Sœur Marie M. de Grolée, abbesse.

« De Sainte-Claire de Genève, réfugiée à Annecy. »

(Sans date.) [2].

—

Si la lettre qui précède comble une lacune dans la suite des abbesses de Sainte-Claire, des recherches récentes comblent d'autres lacunes, et de plus importantes, dans l'histoire de leur monastère.

Voici d'abord trois pièces inconnues jusqu'à ces derniers temps et qui n'ont été publiées qu'en l'année 1880 [3] ; elles ont suivi de près l'intéressant mémoire de l'honorable directeur des archives de Genève et donné tort, ainsi que d'autres, à ses prédictions par trop pessimistes [4].

La première de ces pièces porte la date du 5 décembre 1473 ; c'est une donation faite par le comte François de Gruyère, maréchal de Savoie, à la princesse Yolande, duchesse de Savoie, sœur du roi de France. Il est rappelé, dans cet acte, que le comte de Gruyère possède à Genève, rue Verdaine, une maison qui est confinée, du vent par les hoirs de Pierre Fontana, du nord par celle de spectable Louis de Genost, de face par la rue Verdaine, du côté opposé par des jardins appartenant l'un à Louis du Soujet, et l'autre au comte de Gruyère lui-même.

La duchesse Yolande désirant établir dans cet im-

1 L. Bouchage *Notes historiques sur saint François de Sales* Annecy, 1880. *Passim.*

2 J. Mercier. *Souvenirs historiques d'Annecy*, 1880, p. 228.

3 Fléchier, *Oraison funebre de Montausier.*

4 Jules Philippe. *Annecy et ses environs*, 1869, p. 157, 158 — Jules Loiseleur. *Les points obscurs de la vie de Molière* Paris, 1877, p, 330, 341.

1 Je dois cette lettre et deux autres à l'obligeance de M. César Duval, maire de Saint-Julien.

2 Marie Magdelaine de Grolée, décédée à Annecy le 11 mars 1714. (*Rédaction.*)

3 Fleury. *Histoire de l'Eglise de Genève.* Genève, 1880. Tome I, p. 449 et suivantes.

4 *Mémoires de la Société d'Histoire de Geneve* Tome XX, p 119 et suivantes. « Bien qu'au dire de Jeanne de Jussie les sœurs, au moment de « quitter leur monastere, « ne prindrent que leur bréviaire soubs leur bras « et le plus léger vestement que pouvoient », il faut admettre qu'elles « emportèrent aussi, ou qu'elles avoient déjà mis en lieu sûr, les archives « de la communauté. Précaution malheureuse ! Ces parchemins eussent été « plus en sûreté dans « la capitale de l'hérésie » que dans la ville fidele « ou se rendaient les fugitives. Le couvent d'Annecy ayant été supprimé « à l'époque de la révolution française, ses archives furent brûlées : on « peut supposer avec vraisemblance que, laissées à Genève, elles y exis« teraient encore. »

« Quoi qu'il en soit, *une pièce au moins a échappé à la destruction.....* » Ces lignes de M. Th. Dufour laissaient peu d'espoir de compléter avec le temps l'histoire des sœurs de Sainte-Claire.

meuble un monastère des sœurs de Sainte-Claire, de la réformation de Sainte-Colette, a manifesté le désir d'acheter l'immeuble, mais le comte de Gruyère, dans des intentions pieuses et surtout par dévotion spéciale à saint François, son patron, en fait donation à la princesse, aux fins qui viennent d'être indiquées.

Le recensement opéré à Genève, à l'époque des guerres de Bourgogne, c'est-à-dire à une époque très rapprochée de celle qui précède, nous apprend que cet immeuble provenait de la famille de saint Joire (*illorum de sancto Jorio* [1]) ; il y avait déjà alors, dans la rue Verdaine un hôpital de Saint-Joire. Les hôpitaux et les œuvres de charité abondaient dans la ville épiscopale.

L'acte de donation dont je viens de parler était évidemment la mise à exécution d'une promesse antérieure, car l'érection du monastère de Sainte-Claire avait été officiellement décidée, trois jours auparavant, par la duchesse Yolande, en présence du conseil ducal dont faisaient précisément partie le comte de Gruyère, donateur, et Aimon de Gryère, maître des requêtes. Cette donation avait été autorisée par le pape Sixte IV, l'année précédente ; le couvent de Sainte-Claire a eu ainsi une durée un peu plus longue, au moins par la date de son érection, que celle qui lui était assignée par quelques auteurs. C'est ce qu'établit la deuxième de ces pièces.

La troisième contient l'acte de donation du monastère, passé, le 6 décembre 1473, par la duchesse Yolande, en présence du même conseil.

Voilà donc trois documents qui nous font connaître l'origine du couvent, qui avaient ainsi pour les sœurs de Sainte-Claire un intérêt tout particulier et qui devaient se trouver dans leurs archives. Ont-ils été emportés à Annecy dans le XVI^e^ siècle? Existaient-ils depuis longtemps à Turin? En tout cas, ils n'ont pas été brûlés en 1793 [2].

Au nombre des membres du conseil ducal, mentionnés dans ces deux derniers actes, figure Pierre de Saint-Michel, chancelier de Savoie. Il était citoyen genevois et il appartenait à une famille originaire de Genève. Il avait fait, comme d'autres Genevois dès lors, un grand chemin dans un pays étranger. *Claire de Saint-Michel fut une des religieuses qui moururent à Genève.* On cherche en vain son nom dans la généalogie de la famille de Saint-Michel, publiée par M. Galiffe père, ainsi que l'a fait remarquer M. Dufour, tout en ne nous donnant lui-même, sur cette famille, aucun renseignement. Quelques mots, en passant, ne seront donc pas inutiles.

La famille de Saint-Michel a joué autrefois un grand rôle dans Genève où elle possédait plusieurs immeubles, à Saint-Gervais *(deversus sanctum Gervasium),* dans la rue de la Poissonnière *(Rues Basses),* et dans le quartier de Rive, un des plus beaux quartiers de Genève dans le XV^e^ siècle ; elle s'éloigna de cette ville à l'époque de la Réformation. Une partie des membres qui la composaient avait déjà quitté Genève avant cette époque.

Le fameux seigneur d'Avully, l'un des personnages les plus influents et les plus savants du Chablais, président du consistoire protestant de Thonon et dont la conversion au catholicisme eut un si grand retentissement, lors de la mission de saint François de Sales, appartenait à cette famille.

Boniface de Saint-Michel, seigneur d'Avully, au pied des Voirons *(dominus Avulliaci in terra Langini),* était le neveu du chancelier de Savoie ; il fit son testament à Bonneville, le 18 septembre 1514, devant M^e^ Jean Barral, notaire de Paconinge, en présence de François de Lucinge, seigneur d'Arenthon, de Guigues de Ravorée, segneur de Saint-Triphon, et de plusieurs autres, dans le domicile d'égrège de Pougny, juge du Faucigny. Ce testament que MM. Galiffe père et Dufour paraissent n'avoir pas connu, nous fournit divers renseignements précieux ; je viens d'en relire une expédition officielle, au moment où j'écris ces lignes.

Il contient, entre autres, un legs de vingt-cinq florins fait, pour tous ses droits dans la succession du testateur, en faveur de Jeanne-Claire de Saint-Michel, sa fille, religieuse dans le couvent de Sainte-Claire *(nobili Janæ Claræ ejus filiæ carissimæ religiosæ ordinis seu conventus Sanctæ Claræ civitatis Gebenn.).* Jeanne-Claire de Saint-Michel appartenait donc à une famille illustre ; elle était la petite nièce du chancelier de Savoie, Pierre de Saint-Michel.

Aux divers documents qui précèdent, je puis en ajouter encore un autre ; il est extrait d'un parchemin, en bon état, qui provient évidemment des archives de Sainte-Claire d'Annecy.

Antérieur d'environ dix ans au départ des religieuses pour Annecy, il est moins ancien que les précédents ; c'est une donation qui leur est faite par un des membres de la Chambre des comptes de Genève, noble François Poinset, *à raison de leur vie exemplaire de piété, de pénitence et de prière. (Considerans ut dicit vitam devocionem deprecacionesque et penitenciam venerabilium sororum religiosarum et monialium reclusarum conventus et religionis Sancte Clare seu obseruancie civitatis Gebenn.).* Noble Poinset leur donne un jardin et un petit bâtiment contigus au jardin de Sainte-Claire, confinés du levant par les remparts de Genève *(mœnia seu communia Gebenn. ex oriente),* du nord par les hoirs de Ballissioud le barbier, du couchant par les ayant-droit d'Antoine Buclin, du vent par la rue de Saint-Antoine qui conduit à la place dite *Chez Curbillon.* L'acte est passé à Genève dans la maison de Jean Trolliet, secrétaire ducal de Savoie, le 3 juin 1525, par Pierre Neyrod, notaire, citoyen genevois. Pourquoi la minute de cet acte et d'autres du même notaire ne se trouvent-elles pas aux archives de Genève? Pourquoi n'y trouve-t-on que les minutes du notaire Neyrod des années 1529 à 1532? Je l'ignore.

Ce nouvel acte confirme donc la belle réputation qu'ont laissée les sœurs de Sainte-Claire : c'est un témoignage contemporain de la haute estime dont elles jouissaient.

Les actes qui précèdent et que je cite pour combler quelques lacunes, car ce n'est pas à ce point de vue spécial que j'étudie l'histoire du couvent de Sainte-Claire, nous permettent d'espérer que d'autres pièces, d'autres documents pourront se retrouver encore et compléter, à d'autres égards, l'histoire de cette *petite*

1 *Memoires de la Société d'Histoire de Geneve.* Tome VII, p 331

2 Jusqu'à présent, on ne paraît pas avoir la preuve que les titres du couvent de Sainte-Claire aient été brûlés en 1793.

ruche. Le registre des actes de décès du monastère, conservé par la sollicitude éclairée de feu Mgr Magnin, évêque d'Annecy, a déjà réalisé en partie cette espérance ; il fournira des renseignements nouveaux, rectifiera des erreurs et ce sera une chose utile de l'imprimer en entier. Cette publication aura lieu sans doute dans un délai peu éloigné.

Ces documents divers se fussent-ils mieux conservés dans la ville du Léman ? Je voudrais le désirer. Pourtant que de pièces ont disparu des archives de Genève ! Et, pour me borner à deux exemples, n'a-t-on pas détruit officiellement un certain nombre de pièces, vers la fin du siècle dernier ? N'est-il pas avéré, d'un autre côté, qu'en plein dix-neuvième siècle, au moment où Genève recouvrait son indépendance, on a eu la lumineuse idée de radouber des barques avec des pièces provenant des archives de Genève ? N'a-t-on pas perdu ainsi des documents précieux et en quel nombre ? Qui pourra le dire ? Entre autres, des papiers faisant partie des procédures dirigées contre le syndic Blondel qui, après avoir été acquitté, à deux reprises, fut jugé de nouveau deux ou trois fois pour les mêmes faits et, en définitive, condamné à mort, exécuté et roué, à la suite d'intrigues plus ou moins ténébreuses ?

M. l'ancien premier syndic Rigaud parle dans ses Mémoires [1], de ce radoubage qu'on a peine à avouer. Il ajoute qu'il est d'autant plus regrettable qu'une perte pareille ait eu lieu que l'examen de ces pièces eût été curieux et que M. le syndic Des Arts, qui les avait parcourues anciennement, *croyait Blondel innocent et victime d'une procédure vicieuse.*

—

Le livre de Jeanne de Jussie, qui a particulièrement attiré l'attention sur les sœurs de Sainte-Claire de Genève, réfugiées à Annecy, présente également, à d'autres égards, de l'intérêt, notamment au point de vue de la langue qui se parlait à Genève et dans les contrées *circonvoisines*, à l'époque de la Réformation ; l'étude de la langue française se poursuit de nos jours sur une grande échelle et ce point de vue spécial ne saurait demeurer indifférent.

Sauf le syndic Balard, dont le journal fort instructif n'a pas de valeur littérairement parlant, les autres écrivains genevois de cette époque, Fromment, Bonivard, etc., n'avaient pas habité Genève dans leur enfance et ne peuvent par conséquent reproduire dans leur style, aussi fidèlement que Jeanne de Jussie, le caractère original de la langue qu'on y parlait alors. Il y aurait là matière à un sujet d'étude que j'effleure à peine, en citant textuellement un seul passage du volume de la jeune religieuse.

On lit, dans le *Levain du Calvinisme*, à propos de l'arrivée des sœurs de Sainte-Claire à Annecy, les lignes suivantes :

« Noble Ancelin de Ponvoire, seigneur de Chave-
« roche, qui les attendoit devant la maison avec grande
« Noblesse, et tout premier adressa son salut en cour-
« roux à Monsieur le Juge, disant qu'il avoit trop tardé,
« et qu'il n'estoit pas heure convenable pour faire en-
« trer de telles Dames en ville de Prince. Puis pour la
« premiere va *appeller Sœur Pernette de Chasteau*
« *Fort ma Maistresse où estes vous ?* autresfois
« vous m'avez tenu en vostre subiection, or mainte-
« nant vous estes à ma mercy : et en disant la descen-
« dit et l'embrassa tendrement en pleurant : car il
« l'aymoit d'amour cordial, et disoit qu'elle estoit
« cause de son bien : car estant Page de Monsieur de
« Chasteau Fort, elle luy remonstroit ses légéretez,
« de quoy luy sçavoit très bon gré : il avoit espousé sa
« cousine germaine, fille de Monsieur S. Andrieu,
« noble Gabrielle de Viry, qui estoit là presente pour
« les recevoir [1]. »

Que signifie dans ce passage l'expression de *maîtresse ?* Le président Favre disait : *ma maîtresse,* en parlant de sa femme et il employait ce mot dans un sens qu'indique M. Littré : « Maîtresse de maison, la « dame qui, à titre d'épouse, parente ou autre, dirige « ma maison. »

Dans le livre de Jeanne de Jussie, l'expression de maîtresse a une autre signification : c'est la dame qui, lorsqu'un jeune homme entrait dans le monde, se constituait en quelque sorte sa protectrice, lui donnait des directions, lui *remontrait ses légèretés,* en d'autres termes, s'intéressait particulièrement à lui et lui signalait ses défauts ; à ce titre, elle exerçait sûr lui un véritable empire.

Bien après Jeanne de Jussie, la Philothée de saint François de Sales, Mme de Charmoisy, l'employait dans le même sens ; c'est une signification que ce mot, si je ne me trompe, a complètement perdue de nos jours.

Sous le rapport de la langue, et sans m'arrêter à d'autres expressions spéciales, le livre de Jeanne de Jussie pourrait donner lieu à une étude instructive. Il est à regretter que, dans un dictionnaire récent, remarquable à tant d'égards et qui constitue une œuvre immense, d'un haut mérite, on n'ait pas étudié de beaucoup plus près quelques anciens écrivains de la Suisse française et de la Savoie, Jeanne de Jussie, saint François de Sales et plusieurs autres qu'il serait facile de citer. Dans ce champ de la littérature romande qui n'a pas encore été suffisamment exploré jusqu'à nos jours, on aurait fait, je n'en doute point, une ample moisson. Celui qui entreprendra ce travail pour Jeanne de Jussie, qui le poursuivra d'une manière persévérante et l'exécutera avec science et talent, rendra un véritable service à l'étude de notre langue, en même temps qu'à l'histoire de nos contrées.

—

Le *Levain du Calvinisme* a été imprimé, à deux reprises au moins, à Chambéry, dans la première moitié du XVIIe siècle. Comme je l'ai dit plus haut, l'une de ces éditions est sans date ; elle a paru chez Geoffroy Dufour, celui des frères Dufour qui a obtenu le plus anciennement, du duc de Savoie, le titre « d'imprimeur de Son Altesse [2]. » L'autre a été imprimé chez les frères Dufour et porte la date de 1611. Cette dernière édition est celle qui a été reproduite par MM. Gustave Revilliod et Jullien frères.

Plusieurs auteurs prétendent qu'il y a eu d'autres éditions de ce livre dans la première moitié du XVIIe siècle ou même dans le XVIe siècle [3] ; mais ils sont loin

[1] *Jean-Jacques Rigaud, ancien premier syndic de Genève,* Genève, 1820, p. 379 et 380. — *Notice sur la vie et les travaux de J.-A. Galiffe,* Genève, 1856.

[1] Pages 208 et 209.

[2] Dufour et Rabut. *L'Imprimerie, les Imprimeurs et les Libraires en Savoie,* Chambéry, 1877, p. 74 et suiv.

[3] Voir notamment Besson. *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique,* etc., p. 124. — Grillet. *Dictionnaire historique,* tome Ier, p. 182 — Senebier. *Histoire littéraire de Genève,* tome Ier, p. 92 et 169, tome II, p. 130 et 131. — Michaud *Biographie,* tome XI, p. 94, et plusieurs autres.

d'être d'accord entre eux et leurs dires respectifs sont plus ou moins contradictoires. Jusqu'à ce jour, ces allégations diverses n'ont pas été établies d'une manière sûre.

On paraît généralement admettre que l'édition de 1611 est la première ; il se pourrait cependant qu'elles eussent été imprimées toutes deux à peu près en même temps et qu'on ait fait subir, à l'une et à l'autre, quelques modifications qui aient changé, dans certains détails, la physionomie du manuscrit original.

On doit à l'historien Saint-Réal une autre édition publiée en style plus moderne [1] et qui est loin d'être sans mérite ; dans l'adresse du *libraire au lecteur,* il est dit que l'édition première et *quelques autres qui se firent presque en même temps,* sont *remplies de tant de fautes différentes, soit par la négligence des copistes, soit par celle des imprimeurs* que l'ouvrage est demeuré presque inconnu jusqu'alors ; il sous entend sans doute *inconnu en France.*

En tout cas, une édition critique, dans laquelle seraient reproduites toutes les variantes, même celles que renferme la publication de Saint-Réal, aurait une véritable utilité et serait certainement accueillie avec faveur. Il s'agit d'un livre qui a de l'importance, à divers titres. Cette édition devrait être accompagnée de tous les documents qui, soit dans les annales de Genève ou dans ses archives, soit ailleurs, ont directement trait à l'ouvrage de la religieuse de Sainte-Claire. Si on pouvait parvenir à retrouver, pour le publier en même temps, le récit que, sur le moment même et dans la pleine fraîcheur de ses impressions, Jeanne de Jussie adressa au duc Charles III de Savoie et à son épouse Béatrix de Portugal, ce serait offrir au public, comme un trésor inattendu, un complément des plus précieux.

Un travail de cette nature mériterait de tenter l'ardeur d'un ami des lettres et de l'histoire. Pour être exécuté d'une manière satisfaisante, avec maturité et talent, il nécessiterait d'assez grandes recherches, il présenterait plus de difficultés qu'on ne le suppose au premier abord.

On peut affirmer presque avec assurance, par exemple, que, dans les premières éditions de Jeanne de Jussie, certains passages qui contrarient la belle disposition de l'ensemble et l'harmonie de cette œuvre remarquable, ont été intercalés après coup ; on s'en aperçoit sans peine. Il suffit, pour le prouver, de citer celui qui a trait au Grand Turc et ce n'est pas le seul.

Il y a aussi une ou deux transpositions qui ne frappent pas toujours à première vue et qui sont évidentes. Que l'on veuille bien, pour s'en convaincre, comparer les lignes suivantes à la rectification qui est en note ; elles sont empruntées à l'édition sans date [2] et ont trait au meurtre d'un chanoine :

« Vn meschant traistre luy mit son espee par le « fondement et luy fourra tout au travers du corps, « de sorte qu'il tomba mort, comme martyr sacrifié à « Dieu.

« Ce Dimanche on faisoit la solemnité du precieux « Sainct Suayre, et pour ce qu'il estoit homme fort « deuot, bien sçauant, et bon chantre, Monsieur le « Vicaire General luy fit faire l'office toute la iournée, « et chacun disoit qu'il n'y auoit au monde un tel « Officier, et que de dix ans n'auoient veu faire vn si « beau office a Geneue. *Quand ce meschant coup fut* « *fait, ils le laisserent en la place, et y demeura* « *jusques au lendemain neuf heures du matin* [1]. »

Cette transposition est due sans doute ou à des copies défectueuses ou au fait que l'original contenait un renvoi qui n'a pas été inséré à la place convenable.

L'étude des manuscrits de Jeanne de Jussie n'a pas été abordée jusqu'à ce jour ; c'est un travail critique et nouveau qui reste encore à faire. Il est vivement à désirer qu'une étude pareille soit entreprise par un homme capable à la fois au point de vue littéraire et au point de vue historique, par un homme de goût qui soit en même temps un homme de science. Celui qui s'acquittera dignement de cette tâche et qui l'exécutera avec talent, rendra un service signalé à la Savoie et à Genève, aussi bien qu'aux lettres françaises.

JULES VUY.

1880.

Post scriptum. A la dernière heure, je reçois copie de trois nouvelles lettres qui prouvent de plus en plus la grande pauvreté des Clarisses d'Annecy : l'une, sans date, de la religieuse *Marie Latour,* son orthographe est des plus *fantaisistes.* La seconde, du 3 novembre 1646, est signée « sœur *Georgine Des Clefs,* humble abbesse ; » la troisième, du 23 décembre 1779, signée « sœur *Marie-Rose Guillermin,* abbesse, et mes sœurs religieuses, » est suivie d'un reçu du 2 février 1780.

Pour terminer, une rectification et un scrupule.

J'ai parlé, p. 17, d'une note mise en marge du registre des décès, que je n'ai pu consulter directement ; on m'apprend qu'elle fait corps avec le registre. Le contraire m'avait été affirmé, lors du dernier congrès des Sociétés savantes, à Chambéry ; la mémoire est trompeuse. C'est ma rectification.

Le *Levain du Calvinisme* porte que les sœurs sortirent de Genève le *lundi, jour de saint Félix, le 29 d'août 1535.* Ces trois indications sont contradictoires ; j'ai rappelé cette dernière date sans être convaincu qu'elle soit exacte. C'est mon scrupule. J. V.

16 avril 1881.

NOTE SUR L'ACTINOMÉTRIE

La loi qui lie l'intensité ϑ des rayons transmis par le soleil à la terre à travers l'atmosphère, est exprimée par la formule de Bouguer $\vartheta = Ap^{\varepsilon}$.

A représente l'intensité des rayons solaires hors de l'atmosphère ; admettons, avec l'*Annuaire de l'Observatoire météorologique de Montsouris,* qu'un instrument actinométrique placé dans ces conditions indique une intensité égale à 100°. — p est la fraction de cette intensité que l'atmosphère laisse passer quand

[1] *Relation de l'apostasie de Geneue par sœur Jeanne de Jussie.* A Paris, chez Réné Guinard, MDCLXIII.
Page 62.

[1] Les réimpressions récentes étant faites d'après l'édition de 1611, on pourra les comparer, pour le style, avec celui de l'édition sans date. La transposition que je rectifie est d'ailleurs la même dans les deux éditions.
Il faut lire :
« Vn meschant traistre luy mit son espee par le fondement et luy fourra « tout au trauers du corps, de sorte qu'il tomba mort, comme martyr « sacrifié à Dieu. *Quand ce meschant coup fut fait, ils le laisserent en la « place, et y demeura iusques au lendemain neuf heures du matin.*
« Ce dimanche on faisoit la solemnité du précieux Sainct Suayre. ... »

*

elle est absolument pure et que le soleil est au zénith de l'instrument d'observation. M. Marié-Davy a trouvé p égal à 0,875 en y comprenant soit la lumière directement reçue du soleil, soit la lumière diffusée par l'atmosphère. — ε est l'épaisseur de la couche atmosphérique traversée par les rayons solaires. Avec l'*Ann. de Montsouris* prenons pour unité l'épaisseur de l'atmosphère dans le sens vertical, c'est-à-dire posons $\varepsilon = 1$ pour le cas où le soleil serait au zénith de l'instrument d'observation. Nous aurons alors $\vartheta = 100^\circ \times 0{,}875 = 87^\circ{,}5$. Ainsi ϑ est proportionnel à A et à p, mais p étant une fraction, devient plus petit, si l'exposant ε grandit.

De là résulte que ϑ varie : 1° avec A, et par suite avec l'instrument employé à mesurer l'intensité des rayons solaires, même hors de l'atmosphère : il y a des pyrrhéliomètres, des actinomètres divers ; 2° avec p ou la transparence de l'air modifiée par les nuages, la vapeur d'eau de l'atmosphère, etc. ; 3° avec ε et par suite avec la latitude du lieu, l'heure de l'observation, l'époque de l'année ou la déclinaison du soleil, c'est-à-dire, en résumé, avec la distance zénithale du soleil. C'est d'après ces données qu'ont été calculées les Tables actinométriques de l'*Ann. de Montsouris* dont un extrait est donné au 3° ci-après. — Avec l'actinomètre à thermomètres conjugués de Marié-Davy, ϑ est mesuré par T — t, différence entre les températures des thermomètres à boule noire et à boule blanche. Donc T — t varie avec A, avec p et avec ε, c'est-à-dire :

1° Avec l'actinomètre employé ; car, de fait, pour l'instrument de M. Marié-Davy, A ne vaut pas 100°, c'est-à-dire la différence T — t ne serait pas égale à 100° hors de l'atmosphère ; en outre A varie d'un instrument à l'autre selon la nature du verre, du noir de fumée, etc. Pour celui de Montsouris $A = 17^\circ$, et pour celui de Mélan (N° 90 d'Alvergniat) $A = 17^\circ{,}4$. Donc les indications des divers instruments ne sont pas non plus comparables sous l'atmosphère ; c'est pourquoi M. Marié-Davy propose de ramener A des divers actinomètres à 100°. Pour cela il suffit de poser : pour Montsouris $17^\circ \times 5{,}88 = 100^\circ$; et pour Mélan, $17^\circ{,}4 \times 5{,}75 = 100^\circ$. En d'autres termes on multiplie toutes les observations, ou au moins les moyennes mensuelles par le coefficient $\frac{100}{A}$. Cette opération est nécessaire pour rendre comparables les divers degrés actinométriques. L'Observatoire de Montsouris détermine volontiers ce coefficient pour les actinomètres qui lui sont soumis : c'est ainsi que le coefficient 5,75 du N° 90 d'Alvergniat a été déterminé.

2° T — t varie avec p, la transparence de l'air qui diminue par l'interposition des nuages ou simplement de la vapeur d'eau, même dans les hautes régions de l'atmosphère, et qui peut être augmentée par la réflexion des nuages éloignés, de la neige sur le sol, etc. L'actinomètre mesure spécialement p si l'on opère comme il va être dit ; et c'est là le résultat le plus intéressant.

3° T — t varie avec ε, mais à l'inverse. Supposons qu'on n'observe l'instrument qu'à midi ; en moyenne pour le département de la Haute-Savoie (46° de latitude), $\varepsilon = 1{,}08$ au solstice d'été ; 1,42 aux équinoxes ; et 2,75 au solstice d'hiver. Or, en recherchant, pour notre département, l'effet produit sur l'actinomètre uniquement en raison de cette épaisseur d'air traversée par les rayons solaires, nous trouvons, pour le mois de janvier, par exemple, que T — t ou ϑ est égal à $100^\circ \times 0{,}875^{2{,}55} = 71^\circ{,}2$; tandis que pour le mois de juin, nous aurions $T - t = 100^\circ \times 0{,}875^{1{,}09} = 86^\circ{,}5$. C'est là le maximum d'éclairement que l'épaisseur de l'air nous permette d'avoir à ces mois pour une atmosphère pure. Au reste voici le tableau complet des moyennes mensuelles théoriques :

$\vartheta =$

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
71°,2	76°,9	81°,5	84°,5	86°,0	86°,5
Juillet	**Août**	**Septembre**	**Octobre**	**Novembre**	**Décembre**
86°,4	85°,6	83°,7	80°,2	76°,6	70°,0

De là résulte que si l'on veut comparer l'éclairement réel d'un mois (par exemple mai, 1880 qui a donné pour Mélan $11^\circ{,}68 \times 5{,}75 = 67^\circ{,}2$ environ) avec l'éclairement théorique de ce mois, à notre latitude, on pose $\frac{67{,}2}{86{,}0} = 0{,}78$. Donc Mélan n'a eu que les 78 centièmes de l'éclairement qu'il aurait dû avoir en raison de sa position géographique et de la déclinaison du soleil, ou en un mot en raison de l'épaisseur atmosphérique traversée par les rayons solaires durant ce mois de mai. Le 22 centièmes absents ont donc été absorbés, non pas par l'épaisseur atmosphérique, mais par les nuages et la vapeur d'eau.

Un exemple frappant s'est présenté pendant ce mois : le 13 mai, à midi, T—t a valu 18°8, qui multipliés par 5,75 donnent 108° ; d'où le rapport $\frac{108}{86} = 1{,}25$; ce qui montre que l'éclairement a surpassé d'un quart l'éclairement théorique de l'époque, parce que, en effet, autour de l'horizon stationnaient de brillants cumulus qui faisaient fonction de réflecteurs.

Mais si, reprenant notre premier exemple, nous posons $\frac{67{,}2}{100}$, nous aurons 0,67 pour le rapport de l'éclairement réel sur terre à l'éclairement hors de l'atmosphère ; celle-ci a donc absorbé 33 centièmes de la lumière absolue dirigée sur l'instrument ; mais cette absorption est due en même temps et à l'épaisseur et à l'imparfaite transparence de l'air.

Jusqu'ici nous avons supposé l'instrument placé au niveau de la mer : il est clair que l'effet de l'altitude est d'augmenter T — t, et cela pour deux causes. En effet : 1° elle augmente p en favorisant la rareté, la pureté et la transparence de l'air au moins dans les jours sereins ; 2° elle diminue ε ou la couche d'air traversée. Le rapport de (T—t) 5,75 aux degrés calculés rend cette action manifeste conjointement avec celle de toutes les autres causes du plus ou moins grand éclairement. Des expériences directes ont prouvé à de nombreux physiciens, entre autres MM. Bravais, Martins, Soret, Violle, que les degrés actinométriques sont plus élevés à la cime du Mont-Blanc qu'aux Grands-Mulets, qu'au glacier des Bossons, et surtout qu'à Chamonix, à Genève, à Paris : ils vont en diminuant dans l'ordre des lieux cités.

Il y aurait grand intérêt à ce que plusieurs actinomètres fussent installés dans le département, à la condition que tous aient été comparés à l'étalon de Montsouris et qu'ainsi leurs indications puissent être multipliées par le coefficient convenable et devenir par là comparables les unes aux autres.

Al^dre MONTAGNOUX.

Nota. — L'actinomètre à thermomètres conjugués ne

mesure pas seulement l'intensité lumineuse, mais encore l'intensité calorifique ; toutefois celle-ci entre pour très peu dans ses indications, à cause de la seconde enveloppe qui arrête la chaleur obscure ; il est donc bien choisi pour mesurer plus spécialement l'éclairement de l'atmosphère.

EXCURSION AU GRAND-CARRE OU MONT-CHARVIN

Il y a plusieurs années, notre savant confrère M. Songeon et M. Perrier de la Bathie visitaient le Grand-Carre ou Mont-Charvin. Ces Messieurs furent très-étonnés d'y rencontrer une roche siliceuse toute couverte par le *Rhyzocarpon geographicum ;* je dis étonnés, parce que pour eux, il est démontré [1] que le sol a une influence certaine sur la flore. On y trouve également l'*Agrostis rupestris All.* qui est aussi une plante des terrains siliceux. Or, les dépôts du Mont-Charvin et des Aravis qui en sont le prolongement sont essentiellement formés de marnes et de calcaires. Ces montagnes limitent à l'est les chaînes subalpines, et jamais nos savants botanistes n'y avaient trouvé le *Rhyzocarpon geographicum,* tandis qu'il n'est pas rare de le voir s'étaler sur les quartzites du trias ou les grès anthracifères de la Tarentaise ou de la Maurienne. MM. Songeon et Perrier de la Bathie supposèrent, d'après cela, qu'au Mont-Charvin apparaissaient, par l'intermédiaire sans doute d'une boutonnière, les terrains primaires ou les quartzites du trias. Ayant fait part de leur découverte à M. Pillet, notre savant confrère supposa, au contraire, qu'ils avaient trouvé le *Rhyzocarpon geographicum* sur des grès nummulitiques.

L'année dernière, M. Perrier de la Bathie eut l'obligeance de nous accompagner — MM. Revil, Barbe et moi — jusqu'au Mont-Charvin.

De Marlens au col de Fer est une montée très-rapide. A l'est, on trouve les calcaires à *Aptychus latus, Aptychus lamellosus, Aptychus imbricatus,* etc..., des carrières de Lémenc ; à l'ouest, on a des dépôts appartenant au crétacé. La montée a lieu sur une faille.

Pour aller de Marlens au col de Fer, nous mettons trois heures, et du col de Fer au chalet de Haut de Marlens, il y a une bonne heure de marche. A l'Est, sont les montagnes faisant suite au Mont-Charvin, dont tout le versant occidental est recouvert par les calcaires à nummulites et par la craie. Cette chaîne du Charvin et des Aravis est toute découpée par de profonds couloirs transversaux — improprement appelés Combes. — Ces couloirs aboutissent souvent à un col. En effet, lorsque la pente orientale n'est pas à pic, il est toujours possible de couper transversalement cette chaîne par ces grands couloirs. Ainsi se présente, par exemple, la Combe d'Ugines au sud du Mont-Charvin, laquelle communique avec le col de la Truie donnant accès sur Ugines.

Du chalet de Haut de Marlens au sommet du Charvin nous mettons deux heures.

On rencontre d'abord un grand plateau et les prés du chalet de Haut de Marlens, puis de petites falaises formées par des bancs de calcaires contournés à leur extrémité nord-ouest et inclinés du sud-est au nord-nord-ouest; ces calcaires grossiers sont remplis de nummulites. Ils correspondent à l'horizon nummulitique supérieur de la montagne du Charbon dans les Beauges. Sous ces calcaires on trouve des grès, puis d'autres calcaires à grandes nummulites appartenant à l'horizon inférieur de la montagne du Charbon. Ces grès et ces calcaires nummulitiques s'arrêtent à une heure de marche du chalet de Haut de Marlens. Ils recouvrent la base occidentale du Grand-Carre. Sous ces couches de calcaires nummulitiques, on rencontre un vaste dépôt de calcaires en petits bancs avec nombreux nodules de pyrite de fer passée en grande partie à l'état de sesquioxyde de fer. Ces bancs de calcaires renferment : *Belemnitella mucronata, Ananchites ovata, Inoceramus problematicus,* etc., c'est-à-dire les fossiles de la craie blanche de la Pointière, au-dessus d'Entremont-le-Vieux. Ces bancs vont jusqu'au sommet du Charvin 2414^{m}.

Au sud du Charvin est la combe d'Ugines. Nous descendons de ce côté, et, après quelques petites difficultés, nous arrivons au col de la Truie. C'est avec la plus grande satisfaction que nous y trouvons les roches siliceuses recouvertes par le *Rhyzocarpon geographicum,* signalées par nos savants confrères. Ces dépôts très siliceux, placés immédiatement sous la craie, alternent avec des bancs marneux, d'un gris foncé caractéristique, formés en grande partie par des débris de fossiles. Un grand nombre sont cependant très bien conservés et nous y reconnaissons rapidement :

Inoceramus sulcatus, D'Orb.
Terebratula Dutempleana, D'Orb.
Ammonites mammillatus, Schll.
Amm. Deluci, Brong, etc... c'est-à-dire les fossiles du gault.

Les roches siliceuses toutes couvertes par le *Rhyzocarpon geographicum* n'appartiennent donc ni aux terrains primaires, ni au nummulitique ; elles représentent l'assise supérieure du crétacé inférieur. Le gault du Charvin a absolument l'aspect du gault des Fiz, il a le facies alpin. Ce fait est d'autant plus intéressant à noter que le gault des Beauges, par exemple, celui du chalet du lac, à l'ouest du grand Colombier du Chatelard, a, au contraire, le facies du gault du Val-du-Fier, à nombreux nodules de phosphate de chaux.

Les savants auteurs de la carte géologique de la Savoie n'ont pas indiqué le gault dans la chaîne du Charvin. Sous le Charvin, de plus, ils ont teinté le sommet de cette montagne comme étant de l'urgonien. M. Alphonse Favre a donné dans ses Recherches géologiques, planche XXIII, fig. 4 — la coupe des Molières au mont de Charvin. Il y indique le gault, mais il considère le sommet du Charvin comme étant formé par le nummulitique; ce qui n'est pas. L'indication donnée par M. Alph. Favre tient sans doute à ceci : « Deux fois, dit-il, en parlant du Grand-Carre, page « 206, T. III — de ses Recherches géologiques — j'ai « voulu en faire l'ascension et j'en ai été empêché par « le mauvais temps. » C'est pourquoi, nous avons cru utile de présenter à la Société d'Histoire naturelle de Chambéry, un court résumé de notre course au sommet du Grand-Carre ou Mont-Charvin.

Dr HOLLANDE.

[1] Aperçu sur la distribution végétale dans les Alpes de la Savoie, par MM Eugène Perrier de la Bathie et Songeon.

ENCORE LES JOMARONS

Sur l'invitation du savant auteur de l'*Armorial nobiliaire de Savoie*, insérée dans le dernier numéro de la *Revue*, j'ai relu les chartes relatives à la Dîmerie de Cheravaux, aujourd'hui la commune de Montriond, séparée au siècle dernier de celle de Saint-Jean-d'Aulps.

Je vais saisir les juges des pièces du procès en reproduisant ici la partie utile du texte de chacun des actes qui contiennent l'expression de *Jomarons*.

Acte passé à Saint-Jean-d'Aulps devant leur maison commune, *juxta domum confratrie dicti loci*, le 13 octobre 1437.

Quatorze chefs de famille, tous de la dîmerie de Cheravaux, *suis et aliorum ipsius decimarie hominum et jomaronum absentium tanquam presentium propriis nominibus,* ont reçu deux nouveaux membres de leur association dans les paturages de la dîmerie de Cheravaux, *affrarechiaverunt in pascuis*, ils les ont reçus comme *frères* dans la *confratrie* des droits de paquéages.

Acte passé à l'abbaye d'Aulps, le 2 décembre 1441.

L'abbaye de Notre-Dame d'Aulps renouvelle avec quelques modifications un albergement précédent, de 1431, des montagnes du Brochioux, de Vontinaz, de Laucostiez aux communiers de Cheravaux, *hominibus communitatis carevallis :* on y spécifie le mode de percevoir le chauderage ou l'auchéage, *die qua dicti homines et jomaroni fructum dicti montis inter ipsos dividunt.*

1458, 20 octobre, acte passé à Cheravaux en amont de la grange de la dimerie, *carevallis superius grangiam decimarie.*

Trente chefs de famille, *omnes decimarie carevallis jomaronique et consortes montium du Brouchyou et Vontinaz,* appelés par le châtelain d'Aulps, en leur noms, *suis et aliorum hominum ac consortium et jomaronum tocius communitatis decimarie predicte,* nomment des procureurs pour soutenir leurs procès sur les montagnes de Brouchyou et de Vontinaz, qui avaient été albergées pour cinq ans à ceux *de Exerto Romanorum,* tandis que ceux de Cheravaux avaient un albergement perpétuel, avec droit héréditaire.

Ils avaient aussi des procès de limites avec les montagnards d'Abondance.

Acte passé à Saint-Jean-d'Aulps, *ante domum confratrie dicti loci,* 25 juin 1463.

Nycod Girod, de Cheravaux, avec son associé Hugonet Vecy de Seytroux, vend ses droits de pâturage dans les montagnes de Brochyoux et de Vontinaz et du Haut-Costiez à sept autres chefs de famille, *omnes décimarie predicti loci carevallis... agentes... suis et nominibus omnium aliorum hominum personarum et jomanorum predictorum montium,* pour le prix de trois douzaines de vacherins, *mediantibus tribus duodenis vachirinorum qui fiunt in predicto monte dou Brochioux tempore quo lac animalium dictorum jomaronum et hominum dicte communitatis ibidem mensuratur inter ipsos et ulterius pro una soya fructus qui fit in ipso monte. Quos vacherinos et soyam fructus ipse Nycodus à dictis jomaronis hominibus predictis habuisse atque recepisse confitetur.*

Acte passé à Saint-Jean-d'Aulps, le 26 septembre 1463.

Accord entre deux particuliers, père et fils, de Cheravaux, d'une part, et dix autres, en leurs noms propres et aux noms de leurs consorts, *nominibus aliorum consortium suorum jomanorum et hominum communitatis decimarie carevallis*, sur le droit de paturage dans les montagnes du Brochiuz et de Vontinaz et du Haut-Costiez, — plus bas, *et si contigerit per et inter jomaronos et homines predictum montem de Alto Costiez partire seu dividi*, etc. Un exemplaire de l'acte fut fait *ad opus predictorum de caravalle jomanorum.*

Acte passé à la montagne, *in Alpibus*, dans la maison d'Amédée Tavernier, le 20 octobre 1464.

Les acteurs sont six chefs de famille, *omnes décimarie carevallis agentes suis et nominibus aliorum consortium suorum dicte communitatis et jomaronum montis de Brochiou et de Alto Costiez. Et cum Petrus de Lenvers senior, Jomaronus et consors predictorum montium*, avait vendu ses droits de consorce à Jean Rosset, les autres communiers exigèrent que ces sortes de transmission ne se ffssent jamais sans le consentement de la communauté.

Acte à Saint-Jean-d'Aulps, 13 février 1480.

Amédée Plagniat vend à sept autres de Cheravaux acceptant en leur noms *et cœterorum suorum consortium jomaronorum montis dou Brochyoux nominibus* une pièce de terre située contre le *pratum predictorum jomaronorum dicti montis dou Brochyoux dictum de Laucostiez*, etc.

Acte passé au plan chez Vachon, le 8 juin 1530.

Noble Hugonin Vachon, grand curial de la juridiction d'Aulps, reconnaît avoir reçu de deux paroissiens de Saint-Jean-d'Aulps, *suis et omnium aliorum communariorum, jomaronorum ac compersonariorum carevallis et du Brochiou nominibus*, sept écus d'or au coin de France avec le soleil, pour le restant de solde de toutes les écritures qu'il a faites *ad opus dicte communitatis carevallis et du Brochiou.*

Acte passé au Trul, le 26 juin 1558.

Vingt-neuf chefs de famille *decimarie carevallis, agentes... suis nec non hominum communitatis carevallis ac jomaronum suorum montis do u Brochiou ad infra scripta adherencium et consentire volencium*, nomment pour leurs procureurs cinq habitants de Saint-Maurice-d'Agaune, et neuf autres, pour soutenir leurs intérêts *tam contra ipsos jomaronos et homines dicte carevallls communitatis ut supra adherentes quam contra alterum ipsorum eciamque tam racione dicte communitatis quam racione cujuslibet eorumdem*, par devant tous les juges quelconques. Cette vallée dépendait alors du Vallais.

Il n'est pas nécessaire, je pense, de faire remarquer que dans la variante *Jomanorum* des actes de 1463, il y a eu transposition de syllabes, comme on en observe assez souvent à cette époque. C'est ainsi qu'on trouve *Geneva, Janoba et Gebenna* pour Genève. D'ailleurs la forme régulière de *Jomaronum* est rétablie dans les mêmes actes. Le seul *r* qu'on lise dans ce mot est trop bien formé pour qu'on puisse en soupçonner un autre, en décomposant le *m*, pour lire *Jornaronus*. Dans

les divers albergements il n'est jamais question de *Jornate* ni de *Jornarie,* ni d'autres corvées Les *Jomaroni* ou *Jomarones* ne devaient subir, avec la cense en argent, que le droit de chauderage ou d'auciège, soit le prélèvement d'une certaine quantité de lait, et l'entretien des génisses *moionos* de l'abbaye dans les pâturages albergés.

Il est bien évident maintenant que le titre de *Jomaroni* n'est autre qu'un synonime, peut-être avec une nuance d'idée que nous ne pouvons pas encore bien saisir, de *consors* des paquéages des montagnes albergées par l'abbaye d'Aulps aux communiers de Cheravaux. Ce mot ne figure jamais dans les albergements en faveur de la commune voisine de *Exerto Romanorum.*

La femme *Jomarone* était obligée de céder ses droits à ses associés, lorsqu'elle épousait un étranger à Cheravaux ; mais elle les reprenait si, survivant à ce mari, elle en épousait un autre de Cheravaux. Acte de 1422, 22 février. C.-A. Ducis.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 24 MARS 1881

PRÉSIDENCE DE M. C DUNANT, PRÉSIDENT

M. le Président donne lecture d'une lettre de la Préfecture, communiquée par la Mairie, avisant que la réunion annuelle des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne est fixée aux 20, 21, 22 et 23 avril prochain. Les membres de la Société Florimontane qui voudront y prendre part bénéficieront du rabais règlementaire sur les tarifs du chemin de fer.

Avis est également donné d'un concours littéraire, scientifique et industriel qui doit avoir lieu à Rouen dans le mois de décembre 1881.

M. le Trésorier présente les comptes, par dépenses et recettes, de l'exercice 1880. La situation financière est satisfaisante. Les comptes sont approuvés.

M. Ducis donne la réponse à M. le comte Amédée de Foras sur les *Jomaroni*. Elle paraitra dans la *Revue*. Il fait remarquer, dans les chartes citées, deux expressions, le *Chaudcrage* ou droit de prélever le lait dans la chaudière du chalet, et la *Soya fructus*, qui est le produit de la traite des vaches du matin ou du soir; en patois local, la *Chua* ou *Sua*.

Le même fait connaitre qu'après la mort d'Amédée III, comte de Genevois, qui avait continué l'agrandissement de l'église de Notre-Dame-de-Liesse, l'élévation du clocher se poursuivait avec les offrandes des fidèles réunies aux subsides de la famille de Genève. Il cite, entre autres, le testament de Jean Caude, bourgeois d'Annecy, du 17 juin 1377, Jean Dunant, notaire, dont deux clauses portent: 1° 20 sols genevois de capital pour les pauvres de l'hôpital de Notre-Dame-de-Liesse ; 2° la même somme pour la construction du clocher: *Item dat, legat in edifficamento clocherii beate Marie Lete de Anessiaco viginti solidos gebenenses semel.* D'après l'évaluation faite par le savant M. Blavignac, c'était 40 francs pour les pauvres et 40 francs pour le clocher. Il s'agissait d'un des étages supérieurs. Le rez-de-chaussée existait depuis longtemps ; car le mur méridional avait été utilisé pour le côté droit du chœur, qui était achevé en 1330, acte du notaire Jean de Novelles. En 1339, le jurisconsulte Jacques Exchaquet y choisissait déjà sa sépulture. Le premier étage du clocher, correspondant au jubé, était également achevé avant la mort d'Amédée III, arrivée en 1367. L'incendie de 1412 ne détruisit pas les bases du clocher, dont les murs de 3 mètres d'épaisseur portent le cachet de leur époque. (*Revue savoisienne,* 1870, p. 99).

Pour reprendre et continuer les travaux, outre le tiers des offrandes sans destination, d'après l'accord de 1402, la Collégiale put disposer, parmi les offrandes déterminées, de 100 florins laissés par son doyen, Pierre Depollier ; de 500 florins par Humbert de Villars, en 1415 ; de 300 florins par Amédée VIII, duc de Savoie, en 1416 ; de 600 florins par Pierre de Genève-Lullin, en 1422. Ces 1,500 florins valaient 21,000 fr. de notre monnaie, qui, avec les autres offrandes, se trouvèrent épuisés en 1435 ; car on recourut au pape Eugène IV pour une bulle d'indulgences en faveur des nouveaux bienfaiteurs de cet édifice.

M. Ducis exhibe le formulaire de collation du titre de *notaire du Saint-Empire romain* par le comte palatin de Latran à quatre notaires de Flumet et de Passy, en 1496, extrait du minutaire de Cohenet à Sallanches.

Le même, d'après les minutaires de Gabriel Bouvard, fait connaitre : 1° la formation d'une milice communale sur un appel de 12 à 60 ans et l'élection des officiers à Duingt et aux communes environnantes, en 1584 ; 2° les précautions prises dans les mêmes localités pendant la peste de 1587, entre autres défense à ceux d'Angons, où passait l'ancienne route, de venir sur la rive opposée, sous peine d'être arquebusés ou jetés dans le lac. Et, tandis qu'on défendait au curé de Duingt d'administrer les pestiférés sans autorisation, on lui demandait trois jours de jeûne et de processions au chef-lieu, à la Maladière et au Château-Vieux, les 27, 28 et 29 juillet.

En 1593, le 7 janvier au soir, on fut effrayé de la chute d'un bolide sur Veyrier, coïncidant avec un tremblement de terre, qui se renouvela le lendemain à 8 heures du matin.

Enfin il signale la découverte, le 18 mars 1881, d'un cimetière burgonde à la Balme-de-Thuy sous le château, d'après un rapport fourni à la préfecture par la gendarmerie locale, et une lettre de M. le plébain de Thônes.

M. Serand présente une thèse de théologie de l'historien Besson, portant la date du 2 août 1738.

Le même donne copie d'une lettre de Christine de Savoie adressée à l'évêque d'Annecy, qui était alors Mgr Jehan d'Arenthon d'Alex, et lui ordonnant de fonder des écoles dans toutes les paroisses importantes qui n'en étaient pas encore pourvues. Voici d'ailleurs le texte de ce document :

†

Le Rd tres cher bien amé et feal Consr et deuot Orateur. Comme l'education est le principal aduantage que nous puissions procurer aux sujets de S. A. R — Monsieur mon fils, nous ne voulons rien oublier, pour leur tesmoigner par ce soin l'affection que nous auons pour eux. Nous desirons pour c'est effect, que vous fassies

establir des Escholes, en tous les plus considérables lieux de v^re Diocese, ou il ny en a point presentem^t pour enseigner la Junesse, et vous nous feres plaisir de pratiquer tous les expedients que vous estimeres a propos, affin que le bien que nous nous proposons de la tirer de l'ignorence aye le succès que nous en attendons. Nous en escrivons en cette conformite au President Duclos, et nous luy mandons d'en conferer auec vous, de mesme que des moyens qu'il pourra prendre pour reprimer les scandaleux qui se peuuent rencontrer tant dans cette Ville, qu'au reste de la Province.

C'est ce que nous nous promettons du zèle que vous auez pour le service de Dieu, et du publicq, en priant Dieu qu'il nous ayt en sa S^te garde.

De Turin ce 14 9^bre 1676

La Duchesse de Sauoye Reyne de Chypre Regente Etc.

(*Signé*) CHRESTIENNE

(*Contre-signé*) LAURENT

A l'Euesque de Genève

†

(*Adresse*) Au tres R^d tres cher, bien amé et feal Cons^er et deuot Orate^r l'Evesque de Geneue (*Sceau*)

Annessy

(Archives Municipales d'Annecy)

Le Secrétaire-adjoint,

E. TISSOT.

DONS ET ÉCHANGES

Dons. Dix volumes et brochures sur l'archéologie, la médecine, etc. D^r VIALLET — DUCIS, Les camps celtiques du Châtelard. Auteur DE LOCHE, Notice sur la fabrique de faience de La Forest. Auteur. — Trois volumes sur l'astronomie. EUG TISSOT — Almanach de la Suisse romande. Institut Genevois. — 19^e assemb'ée de la Société des médecins de la Savoie D^r GUILLAND — A. de FORAS, Sur la patrie de Richard Musard. Auteur — E. ROLLAND, Faune populaire de la France, tome III. Auteur. — AD. BELLY, La Vierge au poisson, œuvre de Raphaël, broch. Auteur. — DURANDARD, Notice historique sur l'organisation de la justice en Tarentaise. Auteur. — Chanoine FLEURY, Histoire de l'Eglise de Genève, 3 vol Auteur

Annales : De la Société botanique de Lyon. — De la Société d'agriculture de la Dordogne. — De la Société d'émulation de l'Ain. — De la Société des sciences industrielles de Lyon — Du Musée Guimet, et catalogue

Bulletins : De la Société de botanique de Belgique. — De la Société archéologique de Tarn-et-Garonne. — De l'Association scientifique de France. — De la Société des sciences naturelles de Neuchâtel. — De la Société nationale d'agriculture de France. — De la Société historique de la Corrèze. — De la Société d'archéologie de la Drôme — De l'Institut national Genevois. — De la Société d'horticulture de la Côte-d'Or. — de la Société d'agriculture de Poligny. — De la Société Hispano-Portugaise de Toulouse. — De la Société d'émulation de la Seine-Inférieure. — De la Societé d'agriculture de la Savoie. — De la Société de géographie de Paris.r— De la Société industrielle d'Angers. — De la Société académique de Brest. — De la Société vaudoise des sciences naturelles.

Journal : Des connaissances médicales. — De la Société des études historiques.

Mémoires : De l'Académie de Savoie.

Revues : bibliographique. — du Lyonnais — de la Société littéraire de l'Ain. — de la poésie. — archéologique. — des Sociétés savantes des départements

Congrès provincial des orientalistes. — Le Globe, journal de la Société de géographie de Genève — Indicateur d'antiquités suisses. — L'Educateur. — Romania. — Commission de météorologie de la Haute-Savoie — L'Italia agricola.

L'Union savoisienne. — Les Alpes. — L'Industriel savoisien. — L'Allobroge. — L'Echo du Salève — Le Léman. — Le Petit savoisien. — La Tribune de Genève. — La Seybouse, journal de Bône. — Le Rochois. — Le Chablais.

Le Directeur-gérant : L. REVON.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE LA SAVOIE.

Séance du 8 mars.

PRÉSIDENCE DE M. HOLLANDE, VICE-PRÉSIDENT.

M. le docteur JULES CARRET adresse à la Société trois oiseaux exotiques, dans un très bon état de conservation et dignes à juste titre de figurer dans la collection du Muséum. M. Hollande est chargé de lui adresser une lettre de remerciement.

L'ordre du jour appelle délibération sur le meilleur procédé de conservation de l'herbier et des collections entomologiques. MM. Hollande et Songeon prennent part à la discussion, et proposent l'achat d'un appareil destiné à l'emploi du sulfure de carbone. La solution définitive à donner à cette question est remise à une séance ultérieure.

M. HOLLANDE donne lecture d'une note sur une excursion au Grand-Carre ou Mont-Charvin. (Voir page 31 du présent n°.)

M. GAUTHIER fournit quelques explications au sujet des expériences qu'il poursuit et dont il se propose de présenter bientôt une note à la Société. Il obtient une véritable pile avec des graines en germination. Les résultats obtenus, ajoute-t-il, demandent à être étudiés avec soin, les expériences doivent être réitérées souvent; ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible d'arriver à un corps de doctrine complet, de poser des conclusions rigoureuses et véritablement scientifiques.

D'autres expériences sur les agents électriques ont aussi été exécutées par notre laborieux confrère ; c'est ainsi qu'il remarque qu'on obtient un dégagement très grand d'électricité en élevant la température des piles, ce qui doit provenir de l'intensité de l'action chimique. Il obtient aussi une action électrique avec un ressort à boudin qui s'étend et se détend. Toutes ces expériences qui ne manquent pas d'un réel intérêt seront répétées à maintes reprises et M. Gauthier nous tiendra au courant des résultats obtenus.

Le Secrétaire,

J. REVIL.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

6^e ANNÉE

Extrait de la séance du 3 mars 1881.

M. MARGOT, Ingénieur en chef des chemins de fer, faisant partie de la Commission météorologique, par arrêté de M. le Préfet en date du 19 février dernier, est nommé président en remplacement de M. Guez, démissionnaire, qui veut bien accepter de faire partie de la Commission exécutive dont les réunions restent

fixées, comme précédemment, au 15 de chaque mois, à l'Hôtel de la Préfecture.

La Commission décide ensuite, pour compléter le réseau des observations faites dans le département, de désigner comme stations pluviométriques et des orages, Seythenex qui complétera, avec Leschaux et le Semnoz, les stations à créer pour le bassin d'Annecy, et les Contamines, au-dessus de Saint-Gervais, pour le bassin de l'Arve. Les stations de Leschaux, du Semnoz et des Contamines donneront en outre les relevés des températures extrêmes et du baromètre. MM. les instituteurs Amoudruz à Seythenex, Lamaison à Leschaux et Mollard aux Contamines sont nommés membres correspondants de la Commission météorologique du département.

Pour extrait,
Le Secrétaire-adjoint,
AUGUSTE MANGÉ.

BULLETIN N° 2 — FÉVRIER 1881.

Pressions barométriques moyennes : 720.52 à Annecy et 705.07 à Mélan. Maxima le 6, minima le 11 à Annecy et 21 22 et 11 à Mélan. Excursion du mercure 19.00 à Annecy et 15.71 à Mélan.

Thermomètres moyennes du maxima à Annecy 9°20, du minima —0 74, générale 4°26, à Mélan 2°36, à Chamonix —0,30, à Leschaux —0,37. Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 5°34 de celle de rivière 2°35 ; de puits 8°37. Au Semnoz le thermomètre et le baromètre donnent à midi :

Pour le mois de février :		5,	12,	19,	26,
Thermomètre .	maxima. .	11°4	11°3	11°4	12°
	minima . .	—5°2	—9°6	—12°4	—4°6
Baromètre à 0° :		616 49	616.79	625.59	619

PLUIES ET NEIGES. — La période des pluies et neiges est du 6 au 13, mais en petites quantités. Maximum d'eau recueillie 93m/m7 en 9 jours à Sallanches. Minimum 32m/m4 en 7 jours à Thônes. Chamonix enregistre 0m74 de neige ; Megève 0m605 ; Thônes 0m17. Le 26 au Semnoz à midi 1m35.

FÉVRIER 1881. OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES.

Stations	BASSIN DU LAC LÉMAN ET DU RHONE				BASSIN DE L'ARVE					VALLÉE DES USSES		BASSIN DU FIER ET LAC D'ANNECY				OBSERVATIONS
	Les Gets.	Evian.	Douvaine.	Saint-Julien.	Chamonix.	Megève.	Sallanches.	Mélan.	Annemasse.	Cruseilles.	Seyssel.	Tamié.	Thônes.	Annecy.	Rumilly.	
Altit.:	1162	380	428	462	1044	1113	555	629	435	793	259	893	625	448	334	
1	.....	.....	7,2	.....	.....	.....	.....	.....	3,8	6,5	.....	.....	.....	14,7		
2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,4	3,5	.....	1	.....	.....	.....	6,4		
3	.....	5,2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	30 * 1,3			
4	.....	.....	3,4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5	.....	1,4	
5	.....	.....	.....	.....	.....	46 * 7,1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4	.....	4	
6	.....	4	.....	.....	90 * 4,2	54 * 8,2	3,1	7,4	.....	6,8	.....	.....	20 * 1,1	8		
7	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	50 * 2,3	8	.....	.....	.....	120 * 7	.....	6,7	
8	.....	6	9,2	.....	50 * 4	49 * 6,7	7,2	4,6	6,3	9,3	11,7	.....	10	7,3		
9	.....	.....	8	.....	260 * 15,4	87 * 12,5	130 * 24,5	170 * 29,5	4,2	22,2	10	.....	.....	19	5,3	
10	.....	.....	5	.....	50 * 3,2	122 * 16,4	20 * 10,7	5,9	5	6,2	17,5	.....	4	9	8,7	
11	.....	13,9	0,8	.....	40 * 3,1	195 * 25,1	14,2	7,2	5,5	13,6	15,3	.....	.....	7	15,3	
12	.....	.....	.....	.....	250 * 14,6	.....	110 * 29,4	40 * 6	3	16,5	15,2	.....	.....	.....	20 * 4,3	
13	.....	.....	.....	.....	.....	23 * 3,8	20 * 2,1	150 * 20,2	.....	.....	.....	.....	.....	15,6	4,3	
14	.....	7,2														
15																
16	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	0,8	
17	.....	2,4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	15,0	.....	.....	.....	2,3	
18	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	12	.....	.....	.....	1,5		
19	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	0,3	
20	.....	.....	.....	.....	.....	.....	0,1									
21																
22																
23																
24																
25																
26																
27																
28	.....	.....	1,4	.....	.....	29 * 4,1										
Pluie.	.....	38,7	35,0	.....	44,5	83,9	93,7	86,8	35,8	94,1	74,7	.....	32,4	88,5	13,4	
Neige.	.....	.....	.....	.....	740	605	280	410	.....	.....	.....	.....	170			

Les chiffres suivis d'un * indiquent la hauteur de neige en millimètres.
Ceux au-dessous l'eau correspondante.

BULLETIN N° 2.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

FÉVRIER 1881

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275 (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL noirci.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL DURANT LE JOUR	ÉTAT DU CIEL à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	8°	— 0°5	3°6	715	14°7	»	90	4°6	»	»	?	S-E	faible	couv.1/2		couvert	0,70	6°
2	5,5	1,5	3	722 1	6,4	»	89	7	«	»	S	S-S-W	id.	couvert		id.	0,72	5,6
3	8,5	— 2	— 1,2	723,5	»	»	»	1,2	»	»	?	?	calme	brouill	A 400 mètres	id.	0,73	5,3
4	5	— 2	— 0,6	718,9	»	»	»	3,2	»	»	?	E	faible	couvert		id.	0,72	5,2
5	4,3	0	3	718,9	»	»	89	7,8	»	»	S	E	id.	id.	Pluie dès 6 h. soir.	pluie	0,69	5,3
6	9,5	1,5	3	729,8	8	»	86	3,2	»	»	S-W	W-S W	id.	id.	Neige légère après midi.	couvert	0,70	5,2
7	9,5	— 0,5	1,4	723,3	»	»	74	5	»	»	S	S-E	id.	beau		id.	0,69	5,2
8	7	— 1,5	2,8	719,9	7,3	»	81	5	»	»	S-W	W-S-W	id.	couvert	Fort vent Est de 3 à 6 h. m. et pluie le jour.	id.	0,69	5,3
9	9	1,7	3,1	718.6	19	»	93	3,6	»	»	S-W	W-S-W	id.	id.		id.	0,71	5,4
10	5,7	— 2	4	718,7	9	»	97	3,8	»	»	S	E	id.	id.	Pl. la n. des 10-11 et ton. et écl. à 3 h. m	pluie	0,72	5,4
11	11	2	2,8	710,8	7	»	96	2,2	»	»	S	E-S-E	id.	id.	du 11, suivis de pl et bou. de neige le jour.	id.	0,75	5,4
12	4	— 2,5	— 1,2	718,3	»	»	78	— 0,8	»	»	N	N	id.	id.	Bourrasque de neige par moment.	couv.1/2	0,75	5
13	2	— 4,7	— 3	721,3	15,6	»	50	0,4	»	»	N	N	id.	beau		beau	0,75	5,2
14	2,7	— 6,5	— 3,8	721,1	»	»	53	1,2	»	»	N	N	fort	id.		très beau	0,73	4,2
15	5	— 6	— 1,8	719,9	»	»	»	2,4	»	»	N	N	faible	couv.1/2		couvert	0,72	4,7
16	4,5	— 3	0,2	719,9	»	»	»	4	»	»	N	N	id.	couvert		couv.1/2	0,70	4,8
17	6,7	0,5	2,2	721,5	»	»	93	6,2	»	»	W	N	id.	couv.1 2		couvert	0,68	5,2
18	11,3	— 0,5	1,2	722,6	1,5	»	91	9,4	»	»	S	N	id.	couvert		beau	0,67	5,2
19	12	— 1,3	1,2	723,6	»	»	90	10,4	»	»	S-W	N-W	id.	couv.1/2		couv.1/2	0,66	5,3
20	13	0,5	6	724,7	»	»	88	9,2	»	»	S	N-W	id.	couv 3/4		couvert	0,65	5,4
21	11,5	2,5	4,4	726,3	»	»	97	8,8	»	»	S	N-W	id.	couv.1 2		id.	0,64	5,5
22	12,5	1	4,8	725,9	»	»	90	13	»	»	—	N	id.	très beau		très beau	0,64	5,6
23	16,5	— 0,3	4,2	725,6	»	»	87	12,8	»	»	—	N	id.	id.		id.	0,64	5,7
24	16.3	— 1,7	2	724,2	»	»	85	11	»	»	N-W	N	id.	beau		id.	0,64	5,9
25	15,3	— 0,5	3,8	722.4	»	»	83	10	»	»	W	N	id.	id.		id.	0,63	5,7
26	14,7	— 1,5	2,8	717,8	»	»	91	12,8	»	»	—	S-E	id.	très beau		beau	0,62	5,2
27	14,5	2,5	4,6	715,7	»	»	90	8	»	»	S	E	id.	couvert		couv.1/2	0,61	6,3
28	10	2,5	6,6	713,9	»	»	82	14,8	»	»	—	S E	id.	très-beau		couvert	0,60	6,7
Moyennes ou Totaux.	9°20	— 0°74	2°11	720,32	88,5		85										0,69	5°34

Orage le 11 à 3 heures 30 m. du matin, vent violent du Sud et tonnerre jusqu'à 5 heures du matin.

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. — Imprimerie Perrissin.

22me Année. — N° 4. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 avril 1881.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — La famille Paget, notice généalogique et biographique, par M. César Duval. — Résumé des observations météorologiques faites à Annecy et dans le département de la Haute-Savoie pendant l'année 1880, par M. E. Tissot. — Mœurs et usages de la vallée de Thônes (suite), par M. A. Constantin. — Noms de lieux terminés en *inge*, par M. Bernardin. — Séance de la Société Florimontane. — Séance de la Société d'histoire naturelle de la Savoie. — Observations pluviométriques, météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

LA FAMILLE PAGET

NOTICE GÉNÉALOGIQUE ET BIOGRAPHIQUE

La famille Paget est originaire de Saint-Gervais en Faucigny [1], ainsi qu'il en résulte d'un contrat de mariage passé à Annecy, le 5 mai 1577, dont voici le préambule :

« Lan mille cinq cens septante sept et le cinquiesme « jor du moys de may, a tous soyt manifest comme « ainsy soyt que mariage soyt este contracte en la « face de nre mere saincte esglize, confirme solempnise « et accomplis dez le quatorziesme jor de septembre « dernier en l'annee mil cinq cens septante six, cme « dient et affirment par serment les parties soubz- « nomees dentre hon. Pierre filz de feu Pierre Paget, « de Sainct-Gervex en Foucigny, mandement de Mont- « Joëx dune part et hon. Estienne fillie de feu Jehan « Caddod, borgeoys et habitant dicelle ville d'Annessy, « d'autre part, etc. [2]. »

Jehan Caddod, natif de Dingy, avait épousé en 1561 la fille d'Antoine Garin, bourgeois d'Annecy et marchand mercier. Il avait exercé la même profession. Pierre Paget lui succéda et continua le commerce en association avec sa belle-mère. Leur boutique et son *archebanc* étaient situés sous les arcades de la rue Notre-Dame. Pierre Paget était en outre fermier pour un quart des revenus du mandement de Mont-Joëx et de ceux de l'Hospice d'Annecy.

Il laissa cinq fils : Urbain, François, et trois qui portaient le prénom de Pierre.

[1] Une note manuscrite de l'évêque Paget, trouvée dans ses papiers, relative au baronnet Paget, qui fut conseiller de la reine Marie Tudor et du roi Philippe II d'Espagne, prouve que ce prélat croyait à une parenté avec cette aristocratique famille anglaise.

[2] D'après l'acte original sur parchemin, passé par Claude des Oches, dit Ruphi, bourgeois d'Annecy, et notaire au duché de Genevois.

Pierre, l'aîné, épousa Jeanne Jugau ; Pierre, le second, Péronne Latache et François, Laurence Noble. C'est tout ce que l'on sait d'eux.

URBAIN PAGET entra au service du duc Henri de Savoie-Nemours, qui vécut de 1572 à 1632. Il en obtint successivement les charges de panetier, de garde des îles du Fier et de capitaine de justice du duché de Genevois. Il possédait la confiance de son prince, qui lui donna souvent des marques de sa générosité et le protégea contre les tracasseries que lui suscitèrent d'autres officiers [1]. Enfin, lors de la conquête de la Savoie par Louis XIII, roi de France, Urbain Paget, qualifié d'exempt des gardes du corps de S. M., fut chargé de veiller à l'exécution des lettres de sauvegarde délivrées par ce monarque en faveur du duc de Nemours [2].

Urbain Paget fut assassiné auprès de sa demeure, située aux Pasquiers d'Annecy, dans la soirée du mardi 18 octobre 1639. Sa femme, Marguerite de Montpelaz, soupçonnée d'être l'instigatrice de ce meurtre, prit la fuite en emportant la plus grande partie des bijoux et de l'argent du défunt [3].

PIERRE PAGET, le cadet, naquit à Annecy le 4 juin 1584 et fut baptisé à l'église de Saint-Maurice. Il entra en 1605, comme actuaire au greffe du présidial du duché de Genevois, où il travailla pendant six ans à la satisfaction de ses supérieurs, ainsi que cela résulte du brevet qui lui fut délivré le 28 octobre 1611, par les nobles syndics et consuls de la ville d'Annecy [4].

[1] Voici le texte d'une lettre du duc de Nemours :

« *Paiget*. Jay este adverty que sur le subject de quelque lettre que vous avez escripte a Madame, quelquuns de mes officiers en ayant eu advis, vous ont inquiete et faict appeller pour sçavoir ce que vous avez mandé par ladicte lettre, affin de vous intimider et empescher de me servir. Comme je vous ay commande de me donner librement advis de ce que vous apprendrez qui se passera concernant mon service, cest porquoy je vous ay voulu faire ce mot et vous dire que cella ne vous doibt empescher de continuer a faire ce que Madame et Moy vous avons commande. Continuez donc a nous bien servir, vous affirmons que Nous vous saurons bien maintenir et recognoistre vos services. Cependant asseurez vous que je suis

« Vostre meilleur amy

« Paris ce XIe avril 1622. « HENRY DE SAVOYE.

[2] Lettres de sauvegarde délivrées par Louis XIII, « au camp d'Annessy, le 28e may 1630. »

[3] L'inventaire des objets mobiliers du défunt, a été déposé dans les archives de la Société Florimontane.

[4] Voici le texte de ce brevet, scellé du grand sceau :

« Les Scindics et Consuls de la cité d'Annecy

« A tous ceulx qui ces présentes verront salut

« Sçavoir faisons que comme naturellement l'homme saige s'estudie de toutes ses forces a parvenir a quelque but de perfection, affin qu'accompaigne de l'honneur plus aisement et avec plus de contentement et com-

Muni de ce brevet, Pierre Paget vint se fixer à Saint-Julien, comme notaire ducal et procureur au siége de la judicature mage des baillages de Ternier et Gaillard. Le 17 décembre 1612, il épousa Clémence Morel, fille d'un maréchal-ferrant. Elle mourut en lui donnant un fils qui ne survécut guère. Pierre Paget épousa en secondes noces Louise-Anne Galley, fille du châtelain de la baronnie de Ternier. Il eut dix enfants de ce second mariage : Jean-Jacques, Jeanne, Aimé, Joseph, *Jean-Pierre,* Emmanuelle, Pierre-Marie, Péronne, Françoise et Jacques.

Pierre Paget mourut le 20 septembre 1650 et fut inhumé dans le tombeau de sa première femme

JEAN-PIERRE PAGET, fils du précédent, naquit à Saint-Julien le 28 avril 1628. Il fut tenu sur les fonds baptismaux par Pierre Picollet et Marguerite de Monpelaz, femme du capitaine Urbain Paget.

A l'âge de 21 ans il fut nommé procureur à la Cour des appellations de Saint-Victor et Chapitre, et plus tard il succéda à son père dans son office près de la judicature-mage de Saint-Julien. Affilié aux capucins, aux ermites déchaussés de Saint-Augustin et aux chartreux, il fut l'homme d'affaires de l'évêque Jean d'Arenthon d'Alex et du prévôt de Sales. En 1673, pendant une absence du juge-mage Baytaz, il fut chargé, à plusieurs reprises, de renseigner la Cour de Turin sur les affaires de Genève et des cantons suisses. Les lettres qu'il reçut à cette occasion témoignent qu'il sut remplir sa mission.

Jean-Pierre Paget se maria quatre fois. Premièrement en 1655 il épousa Antonie, fille de feu Bernardin Donzier, notaire à Marlioz. Antonie Donzier mourut le 14 avril 1666, lui laissant trois enfants : *Prosper,* Antonie et Madelon.

L'année suivante il contracta un nouveau mariage avec Claudine Delilia. Il en eut deux fils qui survécurent peu à leur mère, décédée le 24 janvier 1680. Trois mois après, le 27 avril, Jean-Pierre Paget convolait en troisièmes noces avec Jeanne-Charlotte, fille de feu Henri Paccot, avocat au Sénat et bourgeois d'Annecy.

De ce mariage naquit *Charles-Antoine Paget.* Enfin devenu veuf une troisième fois, le 1er février 1695, notre procureur épousa, sans perdre de temps, Madeleine de Grandsay, de Vineuil-en-Berry, dame de compagnie de la baronne de Lucinges-Ternier.

Jean-Pierre Paget mourut le 11 janvier 1706 des suites d'une chûte.

PROSPER PAGET, fils aîné du précédent, fit ses études à Paris et fut reçu avocat au Parlement et au Sénat de Savoie. Il revint se fixer à Saint-Julien où il remplit pendant longtemps les fonctions de juge du marquisat de Ternier. En 1684, il épousa Hiéronyme Dichat de Toisinge, dont il eut trois enfants : François-Amé, avocat, décédé à l'âge de 30 ans, Jeanne-Péronne, mariée à Pierre Pacthod, avocat-fiscal des bailliages de Ternier et Gaillard, et Anne-Marie, épouse de noble Jacques Dufour, de Collonges-Fort-l'Ecluse, avocat au Parlement de Dijon.

CHARLES-ANTOINE PAGET, fils cadet de Jean-Pierre, naquit à Saint-Julien le 25 mars 1681. Envoyé à Paris pour ses études, sa conduite dissipée le brouilla un moment avec son père, qui le fit revenir à Annecy. Rentré dans le devoir, il alla achever ses études à l'Université de Valence et y fut reçu docteur *in utroque*. Revenu à Saint-Julien, un brevet du roi Victor-Amédée, du 11 septembre 1718, le nomma notaire dans cette localité. Cinq ans plus tard il obtint la charge d'avocat-fiscal des baillages de Ternier et Gaillard. Il remplit ces fonctions avec le plus grand zèle jusqu'au 24 février 1740, jour où il fut promu juge-mage au même siége.

Pendant l'occupation espagnole de 1742 à 1749, il sut utiliser le voisinage de Genève pour conserver des relations avec la Cour de Turin et lui fournir d'utiles renseignements. Aussi sa fidélité et son zèle furent-ils récompensés lorsque la Savoie fut restituée au roi de Sardaigne : il fut nommé sénateur et reçut des lettres de noblesse.

Il fut chargé de nombreuses missions de confiance par les ministres du roi, les gouverneurs de Savoie et le Sénat de Chambéry. Il s'en tira avec honneur et rendit de grands services, notamment lors des négociations qui aboutirent au traité conclu à Turin en 1754, entre le roi de Sardaigne et la république de Genève.

Charles-Antoine Paget mourut le 4 novembre 1764. Le 25 janvier 1712, il avait épousé Elisabeth Besson, fille d'un médecin de Seyssel. Quinze enfants naquirent de ce mariage : Philiberte, Josephte, Marguerite-Jacqueline, Françoise, Prosper, Berthe, Claudine-Prospère, *Prosper-Claude,* Marianne, Antoinette-Prospère, *Joseph-François*, Jean-Marie, *Joseph-Marie, Claude-Pierre* et Claudine. Neuf de ces enfants moururent en bas-âge.

PROSPER-CLAUDE PAGET, fils aîné du précédent, naquit à Saint-Julien le 23 février 1715. Il fit ses premières études à Thonon et fut envoyé ensuite au collège d'Avignon, fondé anciennement par le cardinal de

modite il puisse passer le reste de ses jours; ce qui incite et quasi contrainct (a modelle de plusieurs rares et signales personnaiges qui a ce subject ont les premiers fraye le chemin) Me Pierre Paget, citoyen de ce lieu, d avein r a quelque degre, et quant et quant de procurer la jouissance et possession de procureur postulant au siege de Monsieur le Juge Maje des baillages de Ternier et Gaillard, ayant pour ce employe ses premieres annees au faict et exercice de la praticque affin de sen rendre digne et capable, et mesme au greffe du siege presidial du Conseil du duche de Genevoys residant en ce lieu, ou il a continuellement exerce pendant six annees l'estat d actuaire soubz la charge de nobles Bernard Dupuis et Pierre de Thoire greffiers audict Conseil, ainsy que a este remonstre a son nom par hon. personne Urban Paget, lung de noz concitoyens son oncle, qui nous auroit supplie humblement le vouloir accompaigner de certiffication de ses mœurs et departemens suivant la sommaire-aprinse et rapport que feront lesdicts sieurs greffiers avec Me Jacques Ducrest et Jean Clavel procureurs audict siege presidial et sur ce luy pourvoir de noz lettres a ce convenables que luy avo s accorde.

« Pour ce est il que nous certiffions et en pure verite disons et attes-ton , ouys sur ce lesdicts sieurs greffiers et procureurs, icelluy Pierre Paget avoir exerce l estat et office d'actuaire audict Conseil par le temps de six annees au contentement de chascun sans quaulcune plainte procez ny procedure ayent este faicte contre luy moins charge daulcun acte sinistre meri ant punition, ainsy que iceulx greffiers et procureurs nous ont asseure veritable

« Certiffions de plus ledict Me Pierre Paget estre ne en ce lieu de legitime mariaige, avoir este instruit et esleve a la crainte de Dieu par ses parents et en la foy et religion catholicque apostolicque et romaine, sans que luy ny ses dictz parents ayent oncques este soupçonnez d heresie ny encouru blasme et reproche qui ayt faict bresche a leur honneur fame et reputation, au m ins quil nous ayt apparu. Ains ont este tousiours tenus et reputez partout pour personnes d honneur et de reputation. Si que pour preuve de ce que dessus avons expedie ces dictes presentes soubz le seing du seigneur Garin, docteur en droict premier Scindic, le scel de la cite et le con reseing du secretaire ordinaire dicelle. Donne Anessy en lhostel de ville cejourdhuy vendredy vingt huictiesme jour du mois d octobre lan seize cens unze

« Par les seigneurs Scindics et Consuls
« VASSAL, *secretaire* »

Brogny. Après y avoir été ordonné prêtre, il revint en Savoie et fut placé comme vicaire à Clermont près de Seyssel. Au bout de six mois il obtint au concours la cure de Collonges-Bellerive, près de Genève. Il y mourut en 1774.

Joseph-François Paget, né le 10 septembre 1720, fut tenu sur les fonds baptismaux par le comte et la comtesse de Viry. Après avoir fait ses premières études à Thonon, comme son aîné, il obtint une bourse au Collège des Provinces, fondé à Turin par le roi Victor-Amédée. Après de brillantes études il fut reçu docteur *in utroque,* et, à l'âge de 26 ans, remplaça le docteur Rostagno, comme préfet de la faculté de droit de l'Université de Turin. Quelques années plus tard, le crédit de son parrain, le comte de Viry, ministre d'Etat, le fit choisir comme précepteur du duc de Chablais, second fils du roi de Sardaigne.

Il s'acquitta au mieux de sa mission et sut conquérir l'estime et l'amitié de son royal élève. Celui-ci, devenu majeur, ne voulut pas se séparer de son précepteur et le garda auprès de lui comme secrétaire. Le docteur Paget continua à se montrer à la hauteur de sa position et sut acquérir une grande influence à la Cour de Turin. Le duc de Chablais était l'enfant préféré du roi, qui témoigna toujours beaucoup d'égards et de bienveillance aux favoris de son *benoni,* comme il l'appelait familièrement. Le docteur Paget, créé chevalier de l'ordre royal des SS. Maurice et Lazare et nommé conseiller d'Etat, contribua beaucoup à l'avancement de ses frères et de ses autres parents. Il s'employa toujours très activement en faveur de ses compatriotes, et obtint souvent des gratifications royales pour sa ville natale.

Il mourut à Turin le 26 mars 1797, dans les bras de son frère l'évêque, qui était venu se réfugier auprès de lui lorsque l'armée française s'empara de la Savoie en 1792. Il fut inhumé dans le cimetière de Dora.

Joseph-Marie Paget, dernier évêque et prince de Genève, naquit à Saint-Julien le 25 mars 1727. Son frère jumeau, Jean-Marie, ne vécut que quelques jours.

Après avoir fait ses premières études à Saint-Julien et à Thonon, Joseph-Marie Paget, à l'âge de 18 ans, fut envoyé à l'Académie royale de Turin, où le précéda une chaleureuse lettre de recommandation du chanoine-archidiacre François de Vidonne de Villiers de Saint-Ange, curé de Saint-Julien, qui le qualifie ainsi : « *qui inter parrochianos et incolas ita vixit ut insigni morum integritate et probitate, prestanti religione in Deum ferventique cultu Dei matris universo cœtui nostro ab adolescentia conspicuo fuerit exemplo atque ornamento.* »

Le 4 avril 1749, Joseph-Marie fut tonsuré par le cardinal delle Lanze, archevêque de Nicosie et grand aumônier du roi de Sardaigne. Il fut reçu licencié en théologie le 6 juin suivant et docteur en droit canon le 2 mai 1750. Il revint alors au séminaire d'Annecy où il fut fait sous-diacre le 27 mars et diacre le 5 juin 1751. A cette occasion, son évêque, Mgr Deschamps de Chaumont, le signala en ces termes au Ministre d'Etat : « Le jeune Paget, qui est au séminaire, est « un sujet très distingué, des plus propres à mettre « dans des postes délicats et voisins de Genève. »

Il fut ordonné prêtre le 18 septembre 1751 et le supérieur du séminaire adressa au juge-mage Paget, son père, une lettre des plus élogieuses : « Je ne doute « pas, dit-il, que l'Eglise n'ait fait une riche acquisi- « tion ; il sera un de ses fidèles ministres et les peu- « ples trouveront en lui un prêtre selon le cœur de « Dieu. »

Le nouveau prêtre fut envoyé comme vicaire à Seyssel, pays de sa mère. Mais il n'y demeura pas longtemps ; au bout de six semaines il fut averti par le cardinal delle Lanze et par l'évêque d'Annecy, que le roi Charles-Emmanuel venait de le nommer chanoine de la basilique royale de Superga. Quatorze ans plus tard, un autre décret royal l'appelait à la présidence de cette congrégation de Superga. Il dut cette faveur autant à son frère qu'aux bons offices du cardinal delle Lanze, qui lui témoigna toujours beaucoup d'intérêt et voulut l'installer lui-même dans sa nouvelle dignité.

En 1769, le roi de Sardaigne nomma l'abbé Paget réformateur des études et visiteur des collèges de Savoie; en même temps il le dota d'un revenu de 500 livres à prendre sur le prieuré de Chindrieu et le nomma à l'abbaye de Saint-Christophe en Bergamasque, au diocèse d'Acqui. Cette dernière nomination fut confirmée par bulle du pape Clément XIII, datée du 19 novembre 1769.

L'abbé Paget vint alors se fixer à Chambéry où, tout en s'occupant très activement de remplir ses fonctions, il sut se créer des relations amicales avec tout ce que la capitale de la Savoie comptait de personnages distingués. Il se lia tout particulièrement avec le sénateur Biord, frère de l'évêque d'Annecy. Cette liaison contribua beaucoup à le faire choisir par Mgr Biord, comme prévôt de la cathédrale du diocèse de Genève, en remplacement du chanoine Joseph-Auguste de Villiers de Saint-Ange, décédé[1]. Le Chapitre s'empressa d'agréer le candidat de l'évêque et de l'élire chanoine en remplacement du défunt. Le pape Clément XIV, confirma aussi ce choix par bulle datée du 4 des ides de janvier 1771, enregistrée au Sénat de Savoie le 16 mars suivant.

Peu après son installation, le nouveau prévôt tomba gravement malade et sa vie fut en danger pendant plus d'un mois. Sa convalescence fut longue et pénible et sa santé fut longtemps précaire.

Aucun événement saillant ne marqua cette période de son existence. Il était prévôt depuis quatorze ans, lorsqu'arriva le décès de l'évêque Biord. Il fit part de cette perte au clergé et aux fidèles du diocèse, dans un mandement qui fut très remarqué et qui le fit déjà considérer comme le successeur probable du prélat défunt.

Chargé, en attendant, de l'administration du diocèse, le prévôt Paget eut à sévir contre les religieux de l'abbaye royale de Talloires.

Ce monastère, de l'ordre de Saint-Benoît, était depuis longtemps signalé par sa mauvaise administration et par la conduite peu régulière des moines réduits au nombre de dix, plus six frères convers.

Un bref du pape, daté du 20 mai 1783, avait chargé

[1] Dans son *Histoire de l'Eglise de Geneve,* M. le chanoine Fleury dit à tort que c'est sur la présentation du chanoine archidiacre de Saint-Ange, curé de Saint-Julien, que l'abbé Paget fut élu membre du chapitre diocésain. Cet archidiacre était décédé à Saint-Julien en 1752.

Mgr Biord d'opérer la réforme de cotte abbaye. Sur la demande du roi de Sardaigne, le pape ordonna à l'évêque de faire vérifier très exactement les revenus du monastère, de prélever ce qui était nécessaire à l'entretien des religieux et aux charges indispensables et de faire verser le surplus dans le trésor royal, pour doter le collège que le roi venait de fonder dans la nouvelle ville de Carouge et pour aider à la construction d'églises catholiques dans les vallées vaudoises du Piémont.

Les religieux refusèrent de se soumettre et protestèrent énergiquement contre le règlement que l'évêque d'Annecy leur fit signifier le 20 décembre 1784. Mgr Biord étant décédé sur ces entrefaites, un nouveau bref papal chargea l'abbé Paget des fonctions de délégué du Saint-Siége pour achever l'œuvre du prélat défunt.

Le nouveau délégué se mit résolument à la besogne, et, après avoir vainement employé les exhortations et les menaces, il se décida à rendre, le 27 février 1785, une ordonnance fixant à 1,500 livres la somme qui serait prélevée annuellement sur les revenus de l'abbaye, pour les œuvres indiquées dans le bref du 20 mai 1783. Mais les religieux ne se tinrent pas pour battus, et après deux ans de résistance, il fallut que le Sénat de Savoie, sur un ordre formel du roi, leur interdit l'administration du temporel de l'abbaye et, par arrêt du 20 janvier 1787, leur nommât un administrateur laïque.

Enfin le moment était venu où l'abbé Paget allait recevoir la récompense des talents dont il avait fait preuve et des services qu'il avait rendus dans ses diverses fonctions. Dans les premiers jours de janvier 1787, un décret royal le nomma évêque de Genève. Déjà, en 1784, le roi Victor-Amédée lui avait fait offrir l'archevêché de Sassari, dans l'île de Sardaigne; mais ce poste avait été refusé. « Je vous confie, écri-
« vait l'abbé Paget à son frère, juge-mage de Saint-
« Julien, que j'ai refusé l'archevêché de Sassari que
« le roi a eu la bonté de me faire offrir. En le refusant,
« j'ai eu principalement en vue de ne pas m'éloigner
« de vous et de votre famille, pour vous être utile. »

Le nouveau prélat s'empressa de remercier le roi de Sardaigne. « La dignité à laquelle je viens d'être élevé
« par un pur effet de vos bontés et sans aucun mérite
« de ma part, m'éblouit bien moins par son éclat qu'elle
« ne m'effraie par ses travaux et ses périls. Intime-
« ment convaincu de ma faiblesse et de mon insuffi-
« sance, je tremble en considérant cette multitude
« immense d'obligations et de devoirs que j'aurai à
« remplir. Je suis alarmé et j'ai sujet de l'être, parce
« que j'ai vu de près les sollicitudes et les dangers de
« l'épiscopat; et que d'ailleurs je sens combien un
« fardeau aussi pesant est au-dessus de mes forces [1]. »

La nouvelle de cette promotion occasionna de grandes réjouissances à Saint-Julien. Son frère s'empressa de l'en avertir. Vivement touché des marques d'affection de ses compatriotes, l'évêque Paget écrivit la lettre suivante :

« Mon très cher frère,

« Que l'amour de la patrie est doux ! je l'ai éprouvé
« d'une manière bien sensible en voyant tout ce que
« nos bons patriotes ont fait dans le lieu de ma nais-
« sance, à l'occasion de ma nomination à l'évêché
« d'Annecy.

« Je n'ai pu lire votre lettre et la relation qu'elle
« renferme sans être attendri et verser des larmes.
« Vous serez l'interprète de mes sentiments envers
« tous et leur témoignerez les sentiments de ma juste
« reconnaissance. « † Joseph-Marie.

« Annecy, le 15 janvier 1787. »

Le décret royal fut ratifié par le pape Pie VI qui institua le nouvel évêque dans un consistoire tenu à Rome le 26 février 1787. Le pape lui en fit donner avis par la lettre suivante :

« Pie P. P. VI.

« Cher fils salut et bénédiction apostolique.

« Bien que de très lourdes charges soient attachées
« à la dignité épiscopale; bien qu'en y réfléchissant
« nous n'imposons jamais à personne un aussi lourd
« fardeau sans trembler; néanmoins nous avons
« éprouvé une bien grande joie à la lecture de la
« lettre que nous avons reçue de vous, au sujet de
« votre désignation pour l'Eglise de Genève : car
« l'opinion modeste que vous avez de vous-même,
« l'effroi qui remplit votre âme d'une crainte respec-
« tueuse pour la dignité qui vous est offerte, nous
« amènent justement à augurer de vous les meilleures
« choses, suivant cette parole divine : *Humiliez-*
« *vous en la présence du Seigneur et il vous exal-*
« *tera.*

« Mais ce qui augmente en nous cette confiance,
« c'est le zèle éclatant et religieux avec lequel vous
« honorez la chaire du B. Pierre et décidez sagement
« de lui être sincèrement attaché, comme il convient
« pour marcher surement dans l'exercice de votre
« nouvelle dignité.

« Nous avons remarqué que dans le pays confié à
« vos soins, vous n'aurez pas à chercher loin un mo-
« dèle de vertus à imiter, car vous occuperez le siége
« épiscopal du B. François de Sales, à qui le Dieu des
« miséricordes a accordé, pour être utile même à la
« postérité, l'esprit dans la doctrine et la douceur
« afin de ramener au port du salut et dans le chemin
« de la justice ceux qui s'écartent de la foi et de l'in-
« tégrité des mœurs.

« Pour vous faire connaitre l'immense consolation
« que votre lettre nous a fait éprouver ainsi que la
« bienveillance empressée que nous vous portons,
« nous vous accordons la bénédiction apostolique que
« nous vous donnons, cher fils, dans la joie intime
« de notre cœur et avec toute l'affection possible.

« Donné à Rome, près de S. Pierre, le 3 des ca-
« lendes de mars 1787, de notre pontificat la 13e
« année. « Signé Calixte Marinus,

« Secrét. de S. S. pour les lettres latines [1]. »

(A suivre.) César Duval.

[1] 9 janvier 1787.

[1] Traduit du latin sur l'original.

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A ANNECY ET DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE PENDANT L'ANNÉE 1880

L'année 1880 s'est fait remarquer par une pression

barométrique très élevée, une température notablement en hausse, et malgré cela une humidité exceptionnelle. C'est en vain que les froids rigoureux d'un hiver presque sans pluie ont déprimé le niveau du thermomètre, tout en atténuant la mesure de la saturation hygrométrique : la reprise qui s'est manifestée sous l'un et l'autre rapport, pendant les saisons suivantes, a compensé amplement cette double diminution. On va, d'ailleurs, s'en rendre compte par les tableaux comparatifs ci-après.

I. — Baromètre.

Observations faites à 9 h. du matin et réduites à zéro.

MOIS	ANNECY (altitude 453m10)				MÉLAN (633m)	
	Moyennes mensuelles	Différence avec la normale	Excursion du mercure	Différence avec la normale	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure
	millim.	millim	millim.	mill m.	millim.	millim.
Janvier...	730,2	7,8	16,0	— 2,4	714,2	16,4
Février...	723,9	1,6	19,9	3,3	707,4	21.6
Mars.....	725,5	4,7	13,4	— 3,4	709,8	13,8
Avril.....	719,1	— 1,6	15,9	2,8	703,5	15,2
Mai.....	720,7	— 0,1	16,0	5.0	704,9	15,4
Juin.....	722,0	— 0,5	13,0	3,3	706.4	12,8
Juillet....	723,9	0,8	8,0	— 0.8	708,3	6,9
Août.....	721,7	— 1,1	10,7	1,7	705.9	9,8
Septembre.	724,8	2,0	14,7	4,2	709,2	13,8
Octobre ..	721,6	— 0.3	15,4	0,2	706,0	15,7
Novembre.	724,2	3,0	27,5	11,9	708.4	26.3
Décembre.	726,0	3,8	22,5	6,0	710,4	22,8
Année..	723,63	1,66	16,08	2,66	707,87	15,88
Extrêmes	736,0 le 7 janvier.				720,0 le 7 janv	
	707,8 le 17 novembre.				692,9 le 17 nov.	
Différences	28,2				27,1	

Observateurs : M. Mangé, architecte, à Annecy ; — M. l'abbé Montagnoux, professeur, à Mélan.

Cinq mois, il est vrai, se présentent avec une différence en moins sur les pressions réglementaires, mais c'est pour des quantités assez faibles, tandis que les sept autres mois ont, au contraire, des excès considérables, ce qui explique la haute pression de l'année. On notera cependant que les mois les plus humides sont précisément ceux où le baromètre s'est tenu en baisse, d'où il ressort toujours mieux que l'établissement de bonnes normales est d'un grand intérêt pour le météorologiste, spécialement comme diagnostic du temps prochain.

II. — Vents.

Il y a eu progression pour la bise depuis 1873, nous l'avons déjà dit ; mais cette progression est encore sensible pour une autre espèce de vents : ainsi que nous le faisions connaitre dans le compte-rendu de l'année 1879, les rhumbs de l'Est ont cessé d'être accidentels dans le climat d'Annecy, et paraissent décidés à vouloir s'y établir, au moins temporairement. Pour l'année que nous examinons, cet angle du compas nous a donné 76 jours, et les vents du Nord 72, c'est-à-dire 20 de plus que la moyenne. Nos anciens observateurs nous avaient déjà signalé les années 1787 et 1817 comme ayant été fréquemment visitées par les vents d'Est.

III. — Température de l'air.

Observations thermométriques faites à Annecy en 1880, comparées à celles des cinq dernières années.

(Altitude 448m).

MOIS	MAXIMA		MINIMA		MOYENNES		
	5 ans	1880	5 ans	1880	5 ans	1880	Différ.
Janvier.	3°86	1°07	—4°16	—8°29	—0°15	—3°61	—3°46
Février.	8,00	8,76	—1,57	—2,82	3,22	2,97	—0,25
Mars ..	12,00	17,01	1,64	0,86	6,82	8,94	2,12
Avril ..	14,95	16,69	4,28	5,56	9,61	11,12	1,51
Mai....	19,01	19,90	6,51	6,70	12,76	13,30	0,54
Juin...	24,83	22,19	11,28	9,83	18,0 6	16,01	—2,05
Juillet .	26.60	28,56	12,77	13,56	19,69	21,06	1,37
Août...	26,85	25,92	13,48	12,15	20,16	19,04	—1,12
Septre .	22 07	23,51	9,78	10,92	15,93	17,21	1.28
Octobre.	16,76	16 98	6,05	7.54	11,40	12,26	0,86
Novre ..	9.03	10.16	1,10	2,05	5,06	6,10	1,04
Décre ..	4,70	8,01	—2,94	1,54	0,88	4,78	3,90
Année.	15,72	16,56	4,85	4,97	10,29	10,77	0,48

TEMPÉRATURES EXTRÊMES :

MOYENNE DES CINQ ANS	OBSERVATIONS DE 1880
34°20 le 1er août.	35°5 le 19 juillet.
—13,08 le 20 janvier.	—16 5 le 21 janvier.
Ecart 47°28	Ecart 52°0

A part l'hiver, qui a été le plus rude parmi les cinquante qui l'ont précédé, le relèvement de la température est manifeste pour toutes les autres saisons. On peut donc dire que le maximum de froid pressenti dans un dernier compte-rendu a été franchi, et que nous tendons aujourd'hui vers des allures climatériques plus normales.

Observations thermométriques faites en 1880 à Mélan, comparées à celles des cinq dernières années.

(Altitude 629m.)

MOIS	MAXIMA		MINIMA		MOYENNES		
	5 ans	1880	5 ans	1880	5 ans	1880	Diff ér
Janvier.	1°75	—0°91	—8°07	-12°01	—3 16	—6°46	—3°30
Février	6,98	7,75	—4,19	—5,40	0.94	1,18	0,24
Mars...	10,19	14,62	—1,42	—1,43	4.39	6,59	2,20
Avril ..	12,99	14,44	2,99	4,15	7.99	9.29	1,30
Mai ...	16,58	17,35	5,23	4,48	10,91	10 92	0,01
Juin ..	22,27	20,39	9,30	7,44	15,78	13,91	—1,87
Juillet .	23,77	25,85	10,61	10,90	17,19	18,38	1,19
Août...	24,41	22,55	12,00	9,96	18.21	16,25	—1,96
Septre.	19,64	20,25	7.84	8,70	13,74	14,48	0,74
Octobre.	14.47	14,91	4,26	5,71	9,36	10,31	0,95
Novre..	7,16	8,56	—1,08	1,07	3,04	4,82	1,78
Decre ..	3,41	7,57	—5,29	—0.34	—0,94	3,61	4,55
Année.	13,56	14,44	2,68	2,77	8,12	8,61	0,49

TEMPÉRATURES EXTRÊMES :

MOYENNE DES CINQ ANS	OBSERVATIONS DE 1880
31°64 le 5 août.	33°5 le 19 juillet.
—18,96 le 10 janvier.	— 23,3 le 22 janvier.
Ecart 50,60	Ecart 56,8

*

En même temps que ce tableau confirme dans ses grands traits ce qui vient d'être dit au sujet de celui d'Annecy, il offre un moyen d'étudier la décroissance des températures avec les altitudes dans nos pays de montagnes. On n'aurait peut-être pas osé faire de rapprochements définitifs sous ce rapport avec une année ou deux seulement, mais avec cinq années cette investigation est permise ; elle est déjà pleine d'intérêt aujourd'hui, mais elle le sera bien davantage lorsque les stations de Chamonix, de Leschaux, du Semnoz et de Contamine-sur-Saint-Gervais auront fonctionné le temps nécessaire. Voici, en attendant, les premiers résultats obtenus par l'observatoire de Chamonix.

Température à Chamonix en 1880.

(Altitude 1041m.)

	Maxima	Minima	Moyennes		Maxima	Minima	Moyennes
Janvier	—3°00	-15°00	—9°00	Juillet...	25°98	7°16	16°57
Février.	6 43	—5.50	0,46	Août ..	22,24	5,66	13,95
Mars...	13,01	—2.92	5,05	Septemb.	20,17	3,18	11,68
Avril...	14,02	1,67	7,84	Octobre .	13,85	0,19	7,02
Mai....	17,90	1,66	9 78	Novemb.	6,17	—5,00	0,58
Juin....	19,58	3,52	11,55	Décemb.	4,50	—6,61	—1,05

Moyennes annuelles : maxima 13°40, minima —1°00, moyenne générale 6°20. — Plus haute température observée à Chamonix, 32° le 18 juillet ; la plus basse —28° en janvier ; écart total 60 degrés.

Ce qui frappe dans ce tableau, c'est l'amplitude considérable des oscillations thermométriques : les minima descendent très bas, circonstance fort explicable dans un pays que le Mont-Blanc et ses glaciers enveloppent de leur rayonnement ; mais, d'un autre côté, les maxima s'élèvent presque aussi haut qu'à Mélan, nonobstant la différence des altitudes. Faut-il voir là une anomalie due à l'imperfection des instruments, bien qu'ils aient passé au contrôle du Bureau Central météorologique ? Ou plutôt ne conviendrait-il pas de l'attribuer à ces mêmes glaciers qui, pendant la nuit, exagèrent le froid ambiant, mais qui font office de réflecteurs, pendant que le soleil luit ? Nous inclinons vers cette dernière interprétation, que les observations de 9 heures semblent d'ailleurs de nature à confirmer :

Température à Chamonix à 9 h. du matin.

Janvier.	-10°00	Avril..	6°63	Juillet .	18°00	Octobre .	2°55
Février.	—2.29	Mai ...	10,85	Août .	13,68	Novemb	—2,87
Mars...	—0,15	Juin...	12,75	Sept...	9,80	Decemb	—4,35

Moyenne de l'année 4°55. — Plus haute température observée à 9 h. du matin 24° le 19 juillet

On s'aperçoit, en effet, que, dans la saison d'hiver, les températures matinales participent du froid nocturne ; mais sitôt que les jours sont grands, dès le mois de mai surtout, le thermomètre s'élève et reste beaucoup au-dessus de la moyenne : ce n'est que dans le courant de septembre qu'il recommence à baisser, pour prendre de nouveau son régime d'hiver.

Dans les stations d'Annecy et de Mélan, qui sont à l'abri de l'influence glaciaire, de pareils écarts sont inconnus, et les températures de 9 heures sont à peu de chose près l'expression des moyennes diurnes.

IV. — Température de l'eau.

Température de l'eau du lac d'Annecy à 9 h. du matin.

	5 ans	1880	Différ.		5 ans	1880	Différ
Janvier .	4°14	1°86	—2°28	Juillet...	19°24	19°93	0°69
Fevrier .	4,43	3,00	—1,43	Août. ..	20,27	19,21	—1,06
Mars....	5,34	5,68	0,34	Septemb .	17,36	18,58	1,22
Avril...	7,59	8,36	0,77	Octobre..	12,71	14,39	1,68
Mai.....	11,00	11,16	0,16	Novemb .	8,30	10,01	1,71
Juin	16,54	14,36	—2,18	Décemb..	5,68	7,90	2,22

Année moyenne, 11°05 ; année 1880, 11°20 ; difference, 0°15.

Températures extrêmes observées pendant la présente année à 9 heures du matin : 22°8 le 21 juillet, 0°8 le 21 janvier. Ecart 22°.

Température de la Fontaine des Marquisats.

Janvier.....	10°65	Juillet.....	10°93
Février.....	10,73	Août.....	10,77
Mars	10,82	Septembre	11,10
Avril	10,97	Octobre.....	11,17
Mai.....	10,87	Novembre.....	11,10
Juin	10,83	Décembre.....	10,95

Année 10°91. — Températures extrêmes : 11°3 le 12 octobre ; 10 6 le 20 janvier ; Ecart 0°7.

Températures d'un torrent et d'un puits à Mélan.

	Foron	Puits		Foron	Puits
Janvier.....	0,0	7,7	Juillet....	16,3	7,9
Février.....	1,6	7.0	Août.. ..	13,5	9,4
Mars.....	4,8	5,9	Septembre.	11,7	10,8
Avril.....	7,2	5,6	Octobre...	8.6	12,1
Mai.....	10,0	5,9	Novembre.	5.4	11,9
Juin.....	12,2	6,7	Décembre.	4,2	10,5

Année : eau du Foron 7°96 ; eau du puits 8°38

Températures extrêmes : à la surface du Foron, 18°0 le 20 juillet, 0°0 en janvier ; écart 18 degrés.

Dans l'eau du puits, 12°2 le 26 octobre, 3°2 le 6 avril ; écart 7 degrés.

Rien de saillant ne se dégage de ces tableaux, sinon une tendance générale à l'amélioration, qui porte spécialement sur le deuxième semestre, le premier s'étant ressenti plus ou moins fortement de l'âpreté de l'hiver.

(*A suivre.*) E. Tissot.

MŒURS ET USAGES DE LA VALLÉE DE THONES

(Suite — Voir le N° de novembre 1880)

La jeune mariée est amenée dans sa nouvelle famille par son beau-père, et c'est sa belle-mère qui la reçoit sur le seuil de la porte en lui souhaitant la bienvenue. En ce moment dragées, bonbons, noix et noisettes pleuvent dru sur elle et sur les curieux rassemblés devant la porte. La belle-mère, après l'avoir embrassée, lui passe d'abord un tablier blanc autour de la taille, ensuite elle lui remet une cuillère à potage. Au lieu d'un tablier blanc, il arrive parfois que c'est un tablier de couleur, et qu'au lieu de cuillère ce soit une clé, une quenouille, un râteau ou un balai. Bien que le langage symbolique de ces cadeaux soit aujourd'hui presque perdu, il est certain qu'il ne l'est pas encore complètement. Par exemple, une belle-mère remettra à sa bru une *poche,* une quenouille, un râteau ou tout autre chose, sauf une clé ; au contraire

l'usage veut que celle-ci reçoive un trousseau de clés et un tablier blanc, si dans la nouvelle demeure il n'y a plus belle-mère ni grand'mère. Il est évident que les clés n'ont pas perdu la signification qu'elles avaient chez les Romains et que, comme chez eux, elles sont l'emblème de la mise en possession [1] et partant du pouvoir. Quant au tablier, il semble que son attribut est de rappeler que ce pouvoir ne doit pas s'étendre au delà des affaires domestiques; le tablier de couleur semble le restreindre aux travaux grossiers. Or, comme toutes les belles-mères se ressemblent par une aptitude particulière à se mêler de tout et à garder leur pouvoir, offrir une clé n'entre pas dans leurs mœurs. Pour insinuer leurs désirs à leurs brus, elles offriront une quenouille ou un râteau ; une quenouille pour annoncer que la jeune femme sera la bienvenue si elle se renferme dans les travaux d'intérieur ; un râteau, pour dire que les travaux des champs et le soin du bétail devront être ses uniques occupations, et qu'elle devra se garder de se mêler de la gestion des affaires. Quant au balai, il ne va pas ou plutôt il n'allait pas sans le tablier de couleur : les deux faisaient la paire; toutefois il serait aujourd'hui assez difficile de déterminer sa véritable signification, parce que, depuis une cinquantaine d'années, il a rarement fait partie de la corbeille de noces. Tout ce qu'on peut dire, c'est que c'est un reproche indirect, quand ce n'est pas une menace.

On comprend que les mœurs actuelles ne s'accommodent pas facilement de ces emblèmes du bon vieux temps, et que le tablier blanc et la cuillère à potage ont toutes les qualités voulues pour supplanter à bref délai leurs rivaux.

Dans certaines communes qui ont un caractère plus jovial ou plus enjoué que les autres, pendant que la belle-mère lui donne l'accolade, et lui remet les insignes de sa nouvelle dignité, on voit accourir une bande d'enfants qui lui apportent, en riant, balais, arrosoirs, fourches, râteaux, et même la crémaillère de la maison.

A Serraval et à La Clusaz, il reste encore un souvenir des anciens usages du haut Chablais, dont nous avons parlé au Congrès d'Annecy. A Serraval, la noce, en arrivant, trouve toutes les portes fermées; on frappe, on appelle, pas une âme qui réponde. On joue la surprise, la crainte; on court d'une porte à l'autre par joyeuses bandes, faisant semblant de chercher une ouverture. On revient près de la porte d'entrée, où sont restés les plus âgés avec les nouveaux mariés, demandant à ces derniers s'ils ne se trompent pas de porte, s'ils n'ont pas la berlue. En ce moment la porte s'ouvre, et la belle-mère apparait sur le seuil.

A La Clusaz, il arrive encore fréquemment que la belle-mère, avant de donner le tablier traditionnel, présente un pain à sa bru, mais une simple salutation amicale remplace la belle et touchante allocution qu'on entend dans le haut Chablais [2].

A peine la société a t-elle franchi le seuil de la maison qu'elle se trouve comme transfigurée : les langues se délient comme par enchantement, tous les visages s'épanouissent, tous les vieux rajeunissent, et les fronts les plus graves deviennent gais et ouverts; on s'embrasse, on se félicite, on s'adresse mutuellement des compliments; sur ce, on prend un petit verre de kirsch, et l'on recommence à dire mille choses obligeantes à tout le monde, aux jeunes femmes surtout. Les Françaises, du moins les femmes raisonnables, sont à plaindre, a dit un écrivain bernois du siècle dernier, parce que les Français croiraient passer pour des hommes mal élevés, s'ils causaient avec une femme d'autre chose que d'elle-même, et que s'ils ne lui disaient pas de temps en temps qu'elle est belle et qu'elle a de l'esprit, ils croiraient lui faire entendre qu'elle est sans esprit et sans beauté. En ce jour-là, les Thônains sont de vrais Français, mais, n'en déplaise au savant bernois, on n'a jamais ouï dire dans la vallée que Thônaincle raisonnable — et elles le sont toutes — s'en soit plainte.

Après force compliments reçus et rendus, la jeune mariée accompagnée de sa belle-mère s'éclipse un instant pour déposer son voile et visiter sa chambre nuptiale, et aussitôt qu'elles sont de retour, on se met à table. Nos ancêtres n'allaient pas si vite en besogne, ils savaient faire durer le plaisir. Pour que la noce se prolongeât gaîment quatre ou cinq jours, que d'intermèdes n'avaient-ils pas imaginés! Le premier qui avait lieu avant le repas de noces, mérite d'être légué à la postérité.

Avant de se mettre à table, on enfermait les nouveaux mariés dans une chambrette pour y manger la *soupe au poivre*. Sur une petite table il y avait une grande assiette remplie de soupe bien salée et archi-poivrée ; ils devaient la manger avec la même cuillère et ne pas en laisser une goutte. Une garde d'honneur, formée de jeunes loustics, était placée à la porte avec la consigne de ne laisser entrer personne, mais il n'était défendu ni à eux ni aux autres de regarder par le trou de la serrure. Aussi ne se faisaient-ils pas faute d'user de ce droit et de relater d'une manière plaisante à la société ce qu'ils prétendaient voir. Ces récits d'un goût plus ou moins équivoque entretenaient l'hilarité parmi les convives. Quand le jeune couple paraissait enfin portant triomphalement, l'un la cuillère et l'autre l'assiette vide, on leur faisait une ovation des plus bruyantes; alors, on s'asseyait, et le repas commençait.

De ce moment on pouvait parler de tout, sauf de la soupe au poivre. Si quelqu'un enfreignait cette convention, la jeune femme prenait l'assiette vide placée devant elle, et allait la présenter au délinquant en disant : Un sou pour mes épices, s'il vous plait. On ne pouvait pas donner moins qu'on offre au sacristain après un baptême : la marraine, deux sous, et le parrain, quatre. Selon une autre version, la nouvelle mariée allait, comme cela se pratique encore à Manigod, présenter l'assiette en question à chaque convive, quand les têtes étaient déjà un peu montées, et chacun

[1] La locution *Mettre les clés sur la fosse* vient de ce que, dans l'ancien droit, la personne qui renonçait a une succession, jetait effectivement les clés sur la fosse du défunt.

[2] Là, le cortège, en arrivant, trouve la porte fermée. La belle-mère, cachée derriere la porte, ne se décide à ouvrir qu'apres qu'on lui a donné l'assurance que la jeune fille qu'on lui amène, aimera toute sa nouvelle famille et elle, sa mère, plus que tous. Elle lui remet alors un pain en disant : Ma fille, je vous mets le pain en main, conduisez-vous toujours de manière à ne jamais en manquer. Ensuite elle lui présente du vin en disant : Mon enfant, l'homme ne vit pas seulement de pain, reçois donc cet autre bien du ciel, et fais de maniere à ce qu'il y ait toujours de l'un et de l'autre pour vous et pour l'indigent. Sur ce, le pain et le vin sont distribués aux pauvres qui sont près de la porte (Voir pour plus amples détails *Revue savoisienne*, 1879, Nos 10 et 11.)

s'empressait d'y déposer une pièce d'argent qui lui revenait de droit, comme un don de joyeux avènement. A. CONSTANTIN.

NOMS DE LIEUX TERMINÉS EN « INGE »

Je me permets d'ajouter quelques citations à celles données dans le numéro de février par M. Tavernier :

Le dr H.-A. Daniel, dans son ouvrage *Deutschland* (Géographie de l'Allemagne) dit tome Ier, page 80, parmi les terminaisons indiquant des « *sièges d'établissement* » : « *ingen*, répandu dans toute l'Alle-« magne, mais chez les Alemans et les Souabes, en « Suisse, *igen;* en Bavière, *ing* avec la forme latérale « *ungen;* primitivement cette terminaison signifiait, « comme la terminaison grecque *idês*, origine, appar-« tenance, dans le sens le plus large; par exemple « *Lotharingen*[1] le pays de Lothier; *Eningen* (Egi-« ningen) la place où demeurent ceux qui dépendent « d'Egino. »

Ceux qui dépendent, ceux de telle origine, c'est, ce me semble, la signification du vieux mot français *engence, engeance,* pour lequel je trouve dans un dictionnaire de mots anciens, par un Bénédictin de Saint-Vannes : *race, semence, origine*, exactement la même signification que donne ci-dessus l'auteur allemand pour *ingen.*

On pourrait encore conclure de là que la première partie du mot ne doit pas toujours nécessairement être un nom propre; je citerai comme exemple un proverbe populaire en Allemagne « Er ist nicht von *Gebingen,* sondern von *Nehmingen* »; pour l'intelligence de ce proverbe il faut observer que *Geb* vient de *geben*, donner, et *nehm* de *nehmen*, prendre; c'est donc comme si l'on disait en français « il n'est pas de *Donneville,* mais de *Prendville* » signifiant qu'il aime plus à prendre qu'à donner. BERNARDIN,

Membre corresp. de la Société Florimontane.

Melle-lez Gand, 31 mars 1881.

[1] La Lorraine

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 28 AVRIL 1881

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

La réunion décide que les prix de poésie de la fondation Andrevetan seront distribués en séance publique, à l'Hôtel-de-Ville, le samedi 4 juin.

Voici le programme du nouveau concours :

Les prix fondés par M. le docteur Andrevetan, de concert avec la ville d'Annecy, seront décernés en février 1882.

Une somme de 400 fr. est affectée à l'histoire et une somme de 200 fr. à la poésie.

Sont seuls admis à concourir pour les deux prix :

1° Les Français, excepté les membres effectifs de la Société Florimontane ;

2° Les étrangers, membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

Les travaux devront parvenir *franco* au Secrétaire de la Société avant le 31 octobre 1881.

PRIX D'HISTOIRE

Le prix sera décerné à l'auteur du meilleur mémoire en langue française sur un sujet d'histoire, d'archéologie ou de biographie, se rapportant à l'un des départements savoisiens.

Les auteurs ne sont pas tenus de garder l'anonyme. Ils devront déclarer par écrit que leurs travaux n'ont été présentés à aucun concours. Les mémoires imprimés sont admis, pourvu que leur publication soit postérieure au 1er janvier 1880.

Les manuscrits pourront être réclamés dans les trois mois qui suivront la distribution des prix.

PRIX DE POÉSIE

Le choix du sujet ou des sujets est laissé aux concurrents. Tous les genres poétiques sont admis. Le nombre minimum des vers présentés par le même auteur est fixé à cent.

Les travaux seront composés en langue française. Sous peine d'exclusion, les auteurs devront déclarer par écrit en tête de leur envoi et sans signer cette déclaration, que ces travaux sont inédits, et n'ont été présentés à aucun autre concours.

Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus : les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté, indiquant le nom et le domicile de l'auteur.

Les manuscrits resteront acquis aux archives de la Société ; les auteurs pourront en prendre copie.

M. DUCIS 1° rend compte de la visite au cimetière burgonde découvert dans un plateau incliné, lieu dit au *Grand-Champ,* entre ce qui reste du château de la Balme-de-Thuy et le chemin public. Les tombes sont formées de dalles en grès schisteux, alignées de l'est à l'ouest, les têtes à l'ouest, sans aucun autre objet.

2° Entre le *Nant-de-la-Ville* et le *Nant-Isbaud,* au mas du *Battioret,* une cavité de forme prismatique d'environ 5 mètres de haut sur 2 de largeur, pratiquée dans la roche abrupte, à près de 100 mètres au-dessus de la route, a été utilisée autrefois pour un édicule, ainsi qu'il l'a constaté par des encoches de 20 centimètres de haut pour recevoir des poutres, comme dans les grottes de la Balme-de-Sillingy, et par des restes de murs en petit appareil. Cette vigie dominant sur l'ancienne route de Thônes avait un chemin de niveau en amont et en aval. Mais aucun autre vestige ne peut justifier l'idée d'une voie romaine.

Au-dessous se trouvait autrefois l'église paroissiale de la Balme-de-Thuy, dont le nom lui est venu des grottes pittoresques du voisinage.

3° LE MÊME fait connaître qu'aux XVe et XVIe siècles les notaires rédigeaient le plus souvent les actes de mariage dans la nef de l'église *in navi ecclesiæ,* ou dehors *ante fores ecclesiæ,* avant ou après la cérémonie religieuse. Le père ou la mère ou le frère de l'épouse lui constituaient une dot, à laquelle l'époux devait ajouter un augment correspondant au tiers et quelquefois au chiffre total de la dot, *secundum bonos usus et consuetudines comitatus gebennensis*

per dictum augmentum dotem adequando. Les parents de part et d'autre, présents à la noce, se portaient nominativement garants de la dot et de l'augment; et si les constituants n'avaient pas une fortune rassurante, ils passaient aux garants *fidejussores* ou *fidentiales,* une vente conditionnelle, *venditio casualis,* d'une quantité de biens proportionnelle. Après cela, l'épouse donnait acte de sa dot, *quictantia paternalis,* le même jour. L'énumération des pièces du trousseau, meubles, vêtements, joyaux, etc , peut fournir l'objet d'études intéressantes.

4° M. Ducis a constaté l'établissement d'un *hôpital de Saint-Jacques d'Espagne,* installé dans la maison de noble Louis de Lalée, par les troupes espagnoles, à la fin du XVI^e^ siècle. Le fait est établi par un legs de six ducatons de l'officier Jean Roys, de Bouliar en Biscaye, blessé dans l'affaire de Genève vers la fin juin, et testant audit hôpital, le 12 juillet 1590.

5° On a cru et imprimé que M^gr^ Jean-François de Sales avait uni à la collégiale de La Roche l'ancienne chapelle de la Bénite-Fontaine près de La Roche, en octobre 1620. Or, ce prélat ne fut consacré, comme coadjuteur de son frère, que le 17 janvier 1621, à Turin. M. Ducis a trouvé aux archives de l'évêché le titre de cette annexion, en date du 24 octobre 1620, par saint François de Sales lui-même, qui affirme que cette chapelle a été construite par son ordre *jussu nostro constructam* sous le vocable de la Visitation de Sainte-Marie, ensuite des grâces nombreuses qu'on y avait obtenues depuis le mois de juin de l'année précédente. Or, le contrôle de ces faveurs, rédigé par ordre du Conseil présidial du Genevois, fut envoyé à Turin, à l'époque ; et M. Ducis en a reçu une copie, qui constate que ces faveurs ont commencé en mai 1619. Parmi les pélerins se trouvaient plusieurs Dauphinois.

Cette chapelle, dont on peut reconnaître encore l'emplacement, était sur le territoire de Saint-Sixt, à voûte en tiers-point, uniforme et sans arêtes, comme le chœur de l'ancienne église d'Etaux (*Revue sav.,* 1874, p. 80).

M. Serand communique une lettre autographe, sans date, adressée par M^me^ Leprince de Beaumont à M. Berthier, intendant de Paris, pour recommander une demoiselle Giraud :

« Monsieur,

« J'ai juré de ne jamais importuner Madame votre Mere, mais je ne vous ai rien promis, ainsi je prends la liberté de vous recommander la personne qui vous rendra cette lettre. Il y a quarante ans qu'elle a quitté Genève sa patrie et sacrifié tout ce qu'elle pouvoit espérer à la foi. Pendant ce long espace, elle a Edifié toute la ville par sa piété et son zelle a instruire les jeunes personnes. Dieu qui rend quelque fois dès cette vie le centuple de ce qu'on a sacrifié pour lui, a permis qu'un de ses parens millionnaire soit mort *ab intestat,* et c'est sa succession que M^lle^ Giraud va reclamer pour la part qui lui en revient. Bon droit a besoin d'aide comme disent les bonnes gens, et du sang d'ou vous sortés, vous vous ferés sans doute un plaisir de lui accorder votre protection et vos conseils. Elle est fort estimée de Monseigneur notre Evêque qui la fortement recommandée.

« J'ai pris la liberté de prier Madame de Souvigni de vous présenter mes félicitations sur votre nouvelle dignité ; je vois avec plaisir que le roi dont la gloire m'est infiniment chère, connoit et récompense le mérite solide, Et si les rois d'aujourd'hui étoient aussi accessible que ceux du tems passé je ne pourrois m'empêcher de lui témoigner mon attachement par ma joye en pareilles occasions, car je suis françoise jusqu'au bout des *oncles (sic).*

« Pardon de tout mon gali mathias, je me suis levée pour écrire cette lettre et suis bien malade, mais le mal ne m'empeche pas de sentir tres distinctement l'attachement le plus respectueux pour votre maison et pour vous en particulier Monsieur

« Votre tres humble et tres
« obéissante servante
« De Beaumont. »

M. Serand fait suivre cette lecture des indications suivantes :

M^me^ Leprince de Beaumont, Marie-Barbe-Nicole, naquit à Rouen le 26 avril 1711 ; elle est décédée à Paris en 1780. Contrairement à l'opinion des biographes qui la font mourir à Chavanod, près d'Annecy, M. Moreau, le fils de notre peintre Annécien, et arrière-neveu de cette dame, nous assure qu'il a en main des preuves de son décès à Paris.

Cette femme de lettres a laissé de nombreux ouvrages destinés à la jeunesse, entre autres le *Magasin des enfants.* C'était une personne sensible, instruite, active et pieuse.

Elle vint habiter Annecy pendant plusieurs années. — En 1768, elle acheta, du fruit très modique de ses longues économies, une petite terre à Chavanod, près d'Annecy, où elle s'était retirée dès 1764.

Elle vécut 70 années et fit imprimer 70 volumes.

Demoiselle Giraud Esther, fille de Jean Giraud et de Isabeau Pinchinat, sujets français, protestants, retirés à Genève, naquit à Genève le 4 septembre 1702. Elle vint s'établir à Annecy où elle abjura la religion protestante, le 11 janvier 1727 ; on lui donna à cette occasion les noms de Françoise-Louise. Elle était contre-pointière de son état, maîtresse d'une école de filles, et avec la modique pension accordée aux nouveaux convertis, cela suffisait à lui procurer une modeste aisance. C'est en 1731 que J.-J. Rousseau fit sa connaissance ; il nous en a laissé un plaisant portrait. (Voir *Confessions,* livre IV^e^ partie I^re^ [1731-1732]. Cohéritière de feu M. Arthaud son parent, décédé à Paris *ab intestat,* elle se rendit à Paris en 1769, pour toucher sa part d'héritage, munie d'un grand nombre de lettres de recommandation, de l'évêque, des syndics et de plusieurs personnages. C'est donc à cette date qu'il faut placer la lettre de M^me^ de Beaumont. Revenue à Annecy, elle mourut le 2 juin 1774, et fut sépulturée dans le couvent de S^te^-Claire.

M. Eugène Tissot rend compte de l'exploration qu'il vient de faire d'une grotte située sur le flanc oriental du mont Vuache et dont la Société Florimontane s'était déjà entretenue dans une de ses précédentes réunions. La grotte a une dizaine de mètres de profondeur sur cinq de largeur moyenne, avec une entrée fort basse masquée par un taillis. Elle est connue dans le pays sous le nom de grotte de Barme ; son altitude est de

735 mètres. Le sol est formé d'une couche marneuse de 0m,60 d'épaisseur provenant de la corrosion lente de la roche calcaire sous l'action de l'eau ; au-dessous est une terre argileuse brune, qui peut être considérée comme le sol primitif de la grotte. Notre confrère a fouillé cette double couche avec beaucoup de soin, et en a rapporté de nombreux débris de poterie, de charbon, d'os d'animaux, sans oublier un silex taillé en pointe de flèche et une épingle d'agrafe en bronze. L'examen de tous ces objets fait reconnaitre que la grotte a été habitée à différentes époques, notamment à l'origine de la pierre polie, ainsi qu'en témoigne le silex taillé, très bien conservé, joint à la moisson de M. Tissot. Il y a aussi beaucoup de fragments de poteries romaines, et l'une d'elles porte encore le nom de son auteur, un potier bien connu des archéologues de notre pays, qui s'appelait MASCURICUS. Il y a enfin des objets montrant que cette caverne a reçu des habitants au moyen âge et, plus récemment encore, au temps de la Révolution. A ce titre, elle rentre dans la catégorie des nombreux abris de ce genre que nous avons autour d'Annecy, soit sur le revers du Semnoz, soit surtout dans la montagne de Veyrier. L'exploration qui vient d'avoir lieu n'apporte aucun jour nouveau sur la question; elle a néanmoins le mérite de fixer les idées en ce qui concerne les grottes similaires qui pourraient se trouver autour du Vuache et d'en faire évaluer le degré d'intérêt.

M. CONSTANTIN signale l'existence des mots *dmaron, s'êndmarâ(r)* et *s'admarâ(r)* dans le patois de plusieurs communes du haut Chablais. *S'êndmarâr* signifie S'associer avec quelqu'un pour le labour des terres, chacun des associés fournissant un cheval ou un bœuf, et *dmaron,* ou *demaron,* est le nom des associés. *Ton demaron n'ést pâs vgnu* veut dire : Ton associé pour le labour des terres n'est pas venu.

Il démontre que *demaron* peut fort bien être de la même famille que *Jomaron* dont il a été question dans la *Revue sav.* nos 7, 10, 11, 1880 et 2, 3, 1881 ; et que le mot *Jumart,* ou *jumarre* (voir le dict. de l'Académie ou celui de Littré) peut fort bien être dérivé, selon toutes les lois phonétiques de notre patois, du latin *jumentarius,* qui, comme adjectif, signifie *de bêtes de somme,* et comme substantif, *un éleveur.* Sa démonstration paraîtra dans la *Revue.*

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE SAVOIE

Séance du 2 mai 1881.

Les membres qui ont assisté à la réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne rendent compte des principales communications faites à ce Congrès.

M. HOLLANDE, vice-président, donne lecture de la note ci-après, sur la *Carte géologique articulée* de M. Pillet :

CARTE GÉOLOGIQUE ARTICULÉE, DES ENVIRONS DE CHAMBÉRY PAR M. PILLET.

Notre confrère, M. PILLET, a présenté la semaine dernière à la réunion des Sociétés savantes, à la Sorbonne, la Carte géologique des environs de Chambéry. C'est là un fait très important pour nous, parce que cette carte complète fort heureusement la carte géologique publiée en 1869 par MM. Lory, Pillet et Vallet. Elle est d'abord plus exacte, parce que M. Pillet a mis à profit les nombreuses excursions faites par lui depuis 1869. Mais, la nouveauté et l'importance de cette carte résident dans la modification apportée par notre savant confrère pour la reproduction du relief du sol. Une carte géologique représente par des teintes différentes, les différents terrains de la région qu'elle embrasse. Avec ces couleurs, tout est plat ; on ne peut guère, en effet, songer à teinter une carte portant le relief du sol, la même couleur changerait complètement en plaine et en montagne, par suite d'un fond blanc et d'un fond noir dus à l'absence ou à la présence de hachures. Cependant, il serait utile de pouvoir indiquer sur une carte géologique les plaines, les plateaux et les chaînes de montagnes. C'est pourquoi M. Pillet a imaginé d'annexer à sa carte une série de coupes cachées comme autant de petits clapets tout le long de la carte. Ces derniers étant rabattus, on a une carte géologique avec ses différentes teintes permettant de suivre l'allure des terrains. Si l'on soulève les clapets, on trouve sur le revers la coupe du sol, indiquant alors l'allure des couches, leur relief, leur plissement, les cassures ; c'est-à-dire les accidents géologiques donnant presque toujours les accidents du sol. Nous remarquerons que, dans ces coupes, les différents terrains sont représentés par les mêmes teintes que celles de la carte, de telle sorte qu'il est facile de saisir immédiatement les différentes manières d'être du sol géologique. C'est là, nous croyons, une heureuse innovation qui sera surtout utile aux commerçants. Arriver à lire rapidement un sol géologique constitue une des plus grandes difficultés de la stratigraphie ; et cependant, surtout dans les pays de montagnes, c'est une des conditions indispensables pour faire un géologue. Eh bien ! Il nous nous semble que l'idée émise par notre savant confrère est appelée à rendre dans cette voie les plus grands services. Aussi, avons-nous constaté avec plaisir qu'elle avait été beaucoup goûtée par les nombreux géologues réunis à la Sorbonne. Sans doute, on rencontrera dans l'exécution matérielle de pareilles cartes de sérieuses difficultés. Il faut, en effet, qu'une carte puisse être maniée facilement ; il faut aussi qu'elle fasse un long service, parce qu'une carte géologique est toujours d'un prix élevé. Mais ce n'est là qu'une difficulté de main-d'œuvre et l'on pourra toujours prendre les précautions nécessaires pour que cette carte fasse au moins le même service que les cartes ordinaires. Quoi qu'il en soit, la nouvelle disposition adoptée par M. Pillet rendra de sérieux services aux professeurs chargés de l'enseignement de la géologie dans les classes de septième et de quatrième de nos établissements universitaires. Je dis plus ; elle pourra permettre à l'instituteur de donner des notions saines à ses élèves concernant les terrains de sa commune, de son canton, de son arrondissement. Les

cartes géologiques ainsi comprises, les coupes y étant multipliées, constitueront à elles seules de véritables traités de géologie faciles à consulter sur le terrain.

Dr HOLLANDE.

Les membres de la Société se concertent ensuite pour une excursion géologique dans les vallées de la Rochette et des Hullies, excusion fixée au 8 de ce mois.

La séance est levée.

Le Directeur-gérant : L. REVON.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

6e ANNÉE

BULLETIN N° 3 — MARS 1881

Pressions barométriques moyennes : 722 08 à Annecy et 706 60 à Mélan. Maxima le 18, minima le 30 à Annecy et à Mélan. Excursion du mercure 22 8 à Annecy et 22 71 à Mélan.

Température moyenne à Annecy maxima 13°41, minima 1°27 générale 7°34 ; à Mélan, moyenne du mois, 5°85 ; à Leschaux 3°7 : à Chamonix 2°5, le thermomètre allant à —21° le 2 dans cette dernière localité.

Moyenne de la température de l'eau du lac d'Annecy 5°97 ; de rivière 4°7 ; de puits 7°2. Au Semnoz le thermomètre et le baromètre donnent à midi :

Pour le mois de mars :		le 5,	12,	19,	26.
Thermomètre...	maxima.	12°	17°3	18°	17°8
	minima.	—13°5	—2°6	—2°4	—10°2
Baromètre à 0° :		621 8	624.4	632.4	618 4

PLUIES ET NEIGES. — Deux périodes pendant ce mois du 4 au 9 et du 21 au 26 et même au 30 pour les stations élévées. Pluie très abondante aux Gets qui enregistre le 24 69m/m d'eau. Maximum d'eau recueillie 149m/m en 6 jours aux Gets. Minimum 47m/m1 en 9 jours à Annemasse Peu de neige, 0m,26 aux Gets, 0m,20 à Chamonix et 0m,21 à Megève Au Semnoz, 1m,32 le 5 mars, 0m,75 le 19 et 1m le 26

ORAGES SIGNALÉS — A Annecy le 7, de 9 à 11 heures du soir, et à 9 h. 30 à Mélan ; le 8, à midi et 1 h. orage, précédé de grêle à Mélan ; à Annecy, orage à 1 heure 20 du soir et à Megève à 6 heures du soir.

PHÉNOMÈNES DIVERS. — Le 3, à 3 h. 32 m. léger tremblement de terre signalé de Mélan, direction N-E au S-W.

MARS 1881. OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES.

Stations	BASSIN DU LAC LÉMAN ET DU RHONE				BASSIN DE L'ARVE					VALLÉE DES USSES		BASSIN DU FIER ET LAC D'ANNECY				OBSERVATIONS
	Les Gets.	Evian.	Douvaine.	Saint-Julien.	Chamonix.	Megève	Sallanches.	Mélan.	Annemasse.	Cruseilles.	Seyssel.	Tamié.	Thônes.	Annecy.	Rumilly.	
Altit.:	1162	389	428	462	1044	1113	535	629	435	793	259	893	625	448	334	
1	150 * 15	.....	.....	.....	.....	45 * 6,3	3,7	6	.....	12,4	.....	.....	30 * 1,2	14	12,2	
2	.....	.....	.....	.....	130 * 6,5	.....	.....	4,6								
3	12	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,3	
4	.....	5,1	8	.....	9,4	92 * 12	.....	.....	3,8	5,6	.....	.....	3	.....	10,4	
5	9	15,3	7.8	.....	.....	6,5	7,9	6,7	3	6,4	.....	.....	8	12,3		
6	.....	.....	1	.....	10,2	5.4	2,9	3,1	2,5	3,3	.....	.....	3	3		
7	34	6,8	9,8	.....	.....	7,9	1,7	0,7	4.5	0,5	.....	.....	6	0,7	21	
8	.....	11,2	.....	.....	10,9	8,4	5,7	7,5	5	5,3	.....	.....	9,1	3,4		
9	.....	.....	.....	.....	13,6	21 * 2,7	13,1	28,5	.....	7,1	.....	.....	12,2	10,6		
10	.....	12,4														
11																
12																
13																
14																
15																
16																
17																
18																
19																
20																
21	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4	2,7	2,3	
22	110 * 10	3,5	.....	.....	10 * 1,6	54 * 18,2	.....	3,5	.....	1,6	.....	.....	7			
23	.....	.....	7	.....	.....	.....	.....	.....	7,5							
24	69	15,1	11	.....	.....	12,1	.....	3	7,5	5,2	.....	.....	3	3,2	10,7	
25	.....	10,8	1,7	.....	60 * 10,4	8,9	13,4	4,2	.....	12,8	.....	.....	15	19,4	7,1	
26	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5,1	9,4	.....	.....	.....	.....	17	6,3	0,9	
27	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,2	.....	.....	.....	.....	.....	6			
28	.....	.....	.....	.....	.....	5,2										
29	.....	.....	.....	.....	.....	6,8	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,3	
30	.....	.....	6	.....	.....	6,1	0,4	.....	2	.....	.....	.....	.....	0,6	6	
31	.....	5,2	12,2	.....	5,6	.....	5,2	5,1	11,3	12	.....	.....	9	6,5	7,2	
Pluie.	149	85,4	64,5	.....	68,2	106,5	64,3	82,3	47,1	72,2	.....	.....	105,5	82,7	82,6	
Neige.	260	.....	.....	.....	200	212	.....	.....	.....	.....	.....	.....	30			

Les chiffres suivis d'un * indiquent la hauteur de neige en millimètres.
Ceux au-dessous l'eau correspondante.

BULLETIN N° 3.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

MARS 1831

Altitudes : Du Jardin, 448 30 Du baromètre, 433 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275 (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITE relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL noirci.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL DURANT LE JOUR	ÉTAT DU CIEL à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	17°	— 1°	— 0°2	724,4	14°	»	97	1°2	»	»	E	E	faible	couvert	Forte bourr. pluie dans la nuit, neige à 5 h.	très beau	0,60	3°
2	2	— 3	— 2	726 4	»	»	67	0,4	»	»	N	N	fort	beau	m. et vers midi, h. 0,045.]	id.	0,69	3,8
3	3,5	— 6	— 1,8	727,9	»	»	96	4,2	»	»	?	N	id.	id.		id.	0,60	3,7
4	7,3	— 0,5	2	720,6	»	»	86	4,6	»	»	?	S	id.	couvert	Pluie dès 10 h. matin.	pluie	0,59	4,3
5	5	3	5	719,4	12,3	»	84	8,6	»	»	S-W	S	faible	id.	Pluie par intervalles tout le jour.	couvert	0,62	5
6	10	4,5	9,2	718,6	3	»	86	14	»	»	S	S-E	id.	id.	[forte pl. int. de 9 à 11 h. s.	id.	0,65	5,2
7	14,5	9,5	13,6	718,1	0,7	»	78	14,8	»	»	S	E-S-E	id.	id.	Ecl. à l'W, à 7 h s contin. au nord avec	pluie	0,65	5,5
8	18,5	5	7,6	722,6	3,4	»	84	16,6	»	»	S	S-S-W	id.	id.	Ecl. et tonn. int., pluie et grêle à 1 h. 20 s.	couvert	0,66	5,6
9	16,7	3,3	7,6	731	10,6	»	84	11	»	»	S	S	id.	id.		id.	0,79	5,8
10	13.5	1	3,6	729,8	»	»	90	9,4	»	»	S-W	S	id.	beau		très beau	0,77	6
11	10,7	0	5,4	727,1	»	»	79	13.8	»	»	—	—	calme	très-beau		id.	0,77	6,2
12	18,5	0.5	7	718,2	»	»	71	14,8	»	»	—	S E	tr. faible	id.		id.	0,75	6.1
13	20	4,5	7,6	720,4	»	»	84	14.6	»	»	N	S-W	id.	couv.1/2		couv.1/2	0,74	6
14	16	3,5	6,4	718,7	»	»	91	8	»	»	?	W	id.	beau		beau	0,72	5,8
15	10,5	0,5	6	725	»	»	91	13,4	»	»	?	W	id.	couv.1/2		couv.1/2	0,71	5,9
16	16,7	2	5,2	729,1	»	»	87	10.6	»	»	O	W	id.	beau		très beau	0,70	5,7
17	14	— 1,5	4,6	730,9	»	»	69	12	»	»	—	N	faible	très beau		id.	0,69	5,4
18	15,5	— 1,7	3,4	735,4	»	»	83	10,8	»	»	—	N	id.	id.		id.	0,67	5,7
19	16	0,3	8,8	731,2	»	»	89	16,8	»	»	—	N	id.	id.		id.	0,65	6,8
20	21	1,5	9,8	722,2	»	»	73	18.8	»	»	—	W	id.	id.		id.	0,65	7
21	20,7	1,5	8	717,2	2,7	»	89	16,2	»	»	S-E	S-E	id.	couv.1/2	Pluie avant jour.	couv.1/2	0,64	6,6
22	18	1	3	720	»	»	66	3,6	»	»	W	S	fort	couvert	Bourrasque légère de neige le matin.	couvert	0,63	6,7
23	8	— 2,5	3,2	724,8	»	»	63	10,3	»	»	S	S-E	id.	couv 1/2		id.	0.60	5,7
24	13.3	2,5	7	719,7	3,2	»	88	7	»	»	S	S-E	id.	pluie	Tout le jour	pluie	0.60	5,6
25	7,7	4,5	6,8	713,2	19,4	»	85	7,6	»	»	S	E-S-E	id.	couvert	Pluie dans la journée.	très beau	0.65	6
26	8,7	— 1,5	6	716.2	6,3	»	77	5,4	»	»	—	E-S E	id.	très beau		id.	0,67	6,7
27	5,7	— 1	5,6	716.2	»	»	79	14,4	»	»	—	S	faible	id.		id.	0,67	6,3
28	18	— 1	6,8	716,2	»	»	83	16,6	»	»	—	N-N-W	id.	id.		id.	0,66	7,3
29	20,5	2,5	9,4	716.2	»	»	69	6,6	»	»	S	S-S-E	id.	couvert		couvert	0,65	8,1
30	9,5	7	8,8	712,6	0,6	»	95	15,6	»	»	S	S-E	id.	id.	Légère pluie inappréciable	id.	0 65	8,3
31	18,7	3	9	715,4	6,5	»	88	10,6	»	»	S	N	fort	id.		id.	0,65	7,3
Moyennes ou Totaux.	13°41	1°27	5°54	722,08	82,7		83,30										0,66	5°97

Orage le 7, de 9 à 11 h du soir. Eclairs et tonnerres ayant commencé à l'W à 7 h. du soir. Le 8, orage, vent du S W. Eclairs et tonnerres intenses pendant 15 minutes à 1 h. 20 du soir, pluie mêlée de grêle.

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. — Imprimerie Perrissin.

22me Année. — N° 5. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 mai 1881.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Societé laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Séance publique de la Société Florimontane : rapport de M. Aimé Constantin sur le concours de poésie; liste des lauréats. — Concours d'histoire et de poésie (fondation Andrevetan) — Quatrième Congrès des Sociétés savantes de la Savoie; avis. — Séance de la Société d'histoire naturelle de la Savoie. — Observations pluviométriques, météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance publique du 31 mai 1881

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

RAPPORT DE M. AIMÉ CONSTANTIN SUR LE CONCOURS DE POÉSIE DE 1880

(Fondation Andrevetan, avec la participation de la ville d'Annecy)

Mesdames et Messieurs,

C'est toujours avec un sentiment de joie que la Société Florimontane voit arriver le jour où sa Commission d'examen peut enfin vous rendre compte du résultat de ses concours annuels; et, de fait, en pourrait-il être autrement?

Une des plus grandes et des plus nobles jouissances qu'il soit donné à l'homme d'éprouver est sans contredit l'émotion esthétique que fait naître en nous la vue du Beau; mais elle a cela de particulier qu'elle n'est vraiment complète qu'autant qu'elle est partagée par d'autres. Aussi notre Société est-elle doublement heureuse, quand elle voit ses concitoyens venir prendre part à nos assises, et qu'elle a, comme aujourd'hui, de belles pièces de poésie à leur présenter.

Le concours de 1880 a un cachet particulier qui est à noter; ce qui le distingue de ses aînés, c'est le caractère scientifique que présentent la plupart de ces poésies. Jusqu'à présent, nous avons toujours vu le genre lyrique arriver en bataillon serré et remporter les premiers prix; aujourd'hui les rôles sont changés; la palme appartient à un genre de poésie qui ne se prête guère qu'à des succès d'estime, mais les sujets choisis ont été si bien traités que les genres didactique et descriptif l'ont emporté sur leur rival, et que le jury est persuadé que vous serez plus satisfaits d'entendre la lecture des deux meilleures pièces en entier que de ne les connaître que par fragments et par une froide analyse.

La première, dans l'ordre de mérite, porte cette épigraphe :

Un pays est caractérisé par les grands hommes qu'il a produits,

et son titre est *Les Gloires littéraires de la Savoie.*

I

C'est le printemps, c'est l'heure où les bois sont joyeux,
Où les cytises verts, les lilas amoureux
Balancent leurs grappes rêveuses,
Où l'hirondelle accourt au nid qu'elle a construit,
Où le rossignol mêle aux soupirs de la nuit
Ses roulades voluptueuses.

C'est l'heure de partir, l'heure de voyager,
L'air est frais, l'air est pur, l'insecte au vol léger
Voltige sur les fleurs écloses.
La nature est en joie autour du voyageur,
Tout est gai, tout sourit, la terre en belle humeur
Exalte le parfum des roses.

L'un part pour retrouver l'Italie au doux ciel,
Milan et Léonard, Florence et Raphaël,
Rome deux fois reine du monde;
Naple ardente couchée au bord du flot dormant,
L'Etna qui se rendort, le Vésuve fumant,
Ou Venise émergeant de l'onde.

L'autre veut voir l'Espagne avec ses vieux manoirs,
Ses grenadiers en fleurs, ses danses, ses yeux noirs,
Etincelant sous la mantille,
Vélasquez le réel, Murillo l'inspiré
Dont les Vierges, glissant de leur cadre doré,
Courent les places de Séville.

Plus modestes, mes vœux ne portent pas si loin
Il est sur les confins de notre France, un coin
Où m'appelle une voix secrète;
C'est la Savoie assise au pied des monts neigeux
Avec ses rocs abrupts et son lac orageux,
Nid des amours d'un grand poète.

C'est là que — chaque fois que le soleil de mai
Réveille les oiseaux et dans l'air parfumé
Fait voler le pollen des chênes —
Je me vois dans les rocs portant mes pas errants,
Sondant d'un œil charmé les gouffres, les torrents,
Aspirant la senteur des plaines.

Un soir que je songeais à ce pays, soudain
— Comme Macbeth qui voit passer dans le lointain
Les successeurs que Dieu lui donne —
Je crus voir défiler les auteurs renommés
Que depuis trois cents ans la Savoie a formés,
Et qui composent sa couronne.

Ils revivaient avec leurs haines, leurs amours :
Je les voyais agir ; à travers leurs discours
J'écoutais parler leurs ouvrages ;
Ils défilaient, mêlés aux hôtes passagers
Qui sur leur sol avaient laissé, quoique étrangers,
Les empreintes de leur passage.

Avouons-le franchement, l'entrée en matière est aussi poétique qu'ingénieuse. L'art avec lequel l'auteur met en jeu toutes nos facultés dès les premières strophes, l'habileté avec laquelle il s'empare de nous, méritent qu'on s'y arrête un instant, et qu'on se rende compte des procédés au moyen desquels il obtient de tels résultats. Mais un scrupule s'élève en moi ; si je commence par faire ressortir les beautés du début, n'est-il pas à craindre que je circonvienne involontairement votre jugement, et que je vous prédispose à voir en beau le reste de la pièce ? En outre, ce passage

Plus modestes, mes vœux ne portent pas si loin :
Il est sur les confins de notre France, un coin
Où m'appelle une voix secrète...

ce passage, dis-je, ne vous prédispose-t-il pas à une bienveillance qu'un Breton ou un Lorrain ne partageraient probablement pas au même degré ? Cela est à craindre, car quoique les Savoisiens soient peu accessibles à la flatterie, ils sont très sensibles à l'éloge et à la louange ; ils y sont d'autant plus sensibles, quand il s'agit de leur pays, que jusqu'aujourd'hui ils n'ont pas été beaucoup gâtés sous ce rapport. Il est donc prudent de nous prémunir contre ce sentiment, très louable sans doute, et de lire la pièce en entier, sans commentaires ni explications.

Je continue donc.

II

A leur tête marchait le saint prélat FRANÇOIS,
Sa *Philothée* en main, doux et ferme à la fois ;
Sa piété n'est point farouche ;
Son style a le parfum de la prairie en fleur ;
Pour lui l'amour divin a la gaieté pour sœur,
Le sourire erre sur sa bouche.

Il cause avec d'URFÉ. Parlent-ils des récits
Qui pendant deux cents ans charmèrent les esprits
De notre jeunesse enivrée ?
Et dans ces entretiens, doux et gais tour à tour,
D'Urfé recueille-t-il les couleurs dont un jour
Il peindra la pudeur d'Astrée ?

En effet, c'est ici que d'Urfé s'exilant
Evoquait son Lignon en méandres coulant
Entre deux rives bocagères,
Et peuplant ses prés verts de bergers et de rois,
Montrait sous des noms feints les Bourbons, les Valois,
Mêlés aux folâtres bergères.

III

C'est Paris, Paris seul qui charme VAUGELAS.
C'est là qu'on le rencontre empressé, jamais las,
Pesant les noms, pointant les verbes,
Gourmandant les auteurs, ajoutant, retranchant,
Et, docte jardinier, du langage arrachant
Sans pitié les mauvaises herbes.

IV

Puis voici SAINT-RÉAL, narrateur curieux.
L'histoire n'a pour lui rien de mystérieux,
Il sait les effets et les causes,
Le danger de Venise à propos prévenu,
Et Don Carlos mourant pour avoir obtenu
Un baiser de deux lèvres roses.

S'il est bien vrai qu'il pare un peu la vérité ;
S'il craint trop qu'un lecteur, voyant sa nudité,
Au fond du puits ne la replonge —
Disons qu'à ses écarts les Muses ont souri,
Que La Fosse, qu'Otway, Schiller, Alfiéri,
Nous charment grâce à son mensonge.

V

Quel est ce promeneur à l'œil ardent et doux,
Qui, s'arrêtant parfois, écrit sur ses genoux
Un chant en notes algébriques ?
C'est ROUSSEAU revenu de sa course aux emplois,
Qui prélude, en chantant les amours villageois,
A ses rêves philosophiques.

Jean-Jacques est étranger à ce pays bénit,
Mais c'est dans la Savoie, aux Charmettes, doux nid,
Que l'aiglon sent pousser ses plumes ;
C'est de là qu'il s'envole un jour, de gloire épris,
Curieux d'admirer le soleil de Paris....
Mais ce soleil est noir de brumes.

Eh quoi ! c'est là Paris, la ville des plaisirs,
Des sciences, des arts et des doctes loisirs,
La riche et folle capitale !
Partout il voit la mère oubliant son enfant,
La femme son mari, le vice triomphant
Et la vertu presque un scandale.

L'état vogue comme au hasard comme un vaisseau sans loi ;
Une femme frivole assise auprès du roi
A son gré gouverne et gaspille ;
Les généraux vaincus sont seuls récompensés,
L'intrigant seul arrive, et quant aux offensés,
On les enferme à la Bastille.

L'abbé pimpant de cour a honte de l'autel,
Le philosophe athée a chassé Dieu du ciel,
Les juges vendent la justice...
Le sang de Rousseau bout : d'un coup de son boutoir,
Il frappe également le vice . et le savoir
Dans lequel il voit son complice.

Il vante avec amour le temps où les humains,
Ignorants, innocents, du monde souverains,
Erraient dans les forêts fertiles,
Détachaient leur repas pendant aux arbrisseaux,
Dans la paume des mains buvaient l'eau des ruisseaux,
Heureux sans rois, sans lois, sans villes.

Pas d'humbles avilis, pas de grands insolents,
Tous ont le même droit au partage des glands;
Chacun est maître en sa famille.
Tous sont égaux, chacun se marie à son gré,
Le pauvre ne craint pas qu'un grand seigneur titré
Lui prenne sa femme ou sa fille.

L'antique égalité n'est plus; mais un *Contrat*
N'en oblige pas moins les sujets et l'Etat;
Droit et devoir de part et d'autre
Le fort au faible a dit : Je vous protégerai,
Le faible a dit au fort : Je vous obéirai,
Mais mon droit est l'égal du vôtre.

Rousseau, dans ce *Contrat*, voit la suprême loi;
Il place la raison au dessus de la foi,
Il proclame l'âme immortelle.
Légistes et prélats, philosophes sans Dieu,
Tous s'abattent sur lui : Rousseau sans feu ni lieu
S'effare, et sa raison chancelle...

Ainsi passe Rousseau, franc, naïf, exalté,
Emu, semant sans choix l'erreur, la vérité,
Les traits d'éloquence enflammée,
Semblable aux feux errants qui parfois fendent l'air,
Illuminant la nuit d'un long et vif éclair,
Puis s'évaporent en fumée.

VI

Voici Ducis rêvant au pays des aïeux.
Faible écrivain, grand cœur, timide audacieux
Qui chercha constamment sa voie,
Epris d'un idéal qu'il ne put incarner :
Franciser pleinement Shakespeare et retourner
Mourir dans ses champs de Savoie.

VII

Mais la France a la fièvre : état, régime, lois,
Elle veut tout changer, tout refaire à la fois.
Ecoutez ce bruit dans la foule!
C'est l'agitation prédite par Rousseau,
C'est la création d'un ordre tout nouveau,
C'est le vieux monde qui s'écroule.

La Savoie attentive écoute ce grand bruit,
Ce monde qui se brise et qui se reconstruit...
Tout à coup une voix lui crie :
« La Savoie est française » — Un cri joyeux répond.
« Mais le trône est brisé. » — Plus d'un baisse le front,
Plus d'un cœur blessé s'expatrie.

Michaud fugitif peint le printemps qui sourit,
La nature exultante écrasant le proscrit
De sa splendeur insoucieuse;
Il nous dira plus tard, des Chrétiens opposant
Jésus à Mahomet et la croix au croissant
La lutte vaine et glorieuse...

VIII

Les deux frères de Maistre émigrent vers le nord :
Xavier, conteur charmant, dispose sans effort
Des nouvelles de courte haleine :
Mais *Joseph*, qui du ciel pénètre les secrets,
Nous apprend ce que Dieu, dans ses divins décrets,
Prépare pour la race humaine.

Vous vous plaignez du sort, dit-il aux émigrés,
Vous vous plaignez à tort. Dieu vous punit. Pleurez,
Pleurez les crimes de vos pères.
Le mal qui vous atteint, vous l'avez mérité
Le jour que de leurs mains vous avez accepté
Leurs domaines héréditaires.

La noblesse a failli, Dieu la châtie en vous.
Si vous voulez du ciel détourner le courroux,
Souffrez en paix votre supplice.
Vos ennemis, c'est Dieu qui les a suscités;
Il saura les punir de leurs iniquités;
Mais ils exercent sa justice.

Dieu mène par la main les peuples et les rois.
L'humanité qui souffre, a commis autrefois
Un crime inconnu qu'elle expie;
La guerre et le bourreau règneront jusqu'au jour
Où Dieu dira, mêlant la justice à l'amour :
La pénitence est accomplie.

IX

Napoléon paraît, la France est à ses pieds,
Les peuples sont vaincus, les rois humiliés,
Il passe, et l'Europe s'incline;
Et quand il tombe enfin, son fantôme géant
Plane encore sur le monde à travers l'Océan,
Comme une puissance divine.

Histoire, poésie, art, tout le chante en chœur
Un Savoisien proteste, il refuse au vainqueur
Cette apothéose précoce;
Il discute les faits, rappelle les témoins,
Et fort des documents recueillis par ses soins,
Lanfrey renverse le colosse.

X

Mais quels sont ces « accents à la terre inconnus, »
Cet appel aux beaux jours qu'on « ne nous rendra plus? »
Est-ce LAMARTINE? Est-ce Elvire,
Errant au bord du lac où le poète, un soir,
« Près de ces bords chéris qu'elle devait revoir, »
Accordait tristement sa lyre?

Non, Elvire est bien morte, et le chantre à son tour
S'est endormi sous l'herbe, oubliant son amour;
Leurs cendres ne sont point mêlées,
Mais le lac de leurs pas garde le souvenir,
Et leur chant restera jusque dans l'avenir
Le chant des amours envolées.

XI

Ainsi passaient, unis maintenant par la mort,
Philosophes, prélat, historiens, d'accord
Malgré l'écart de leur doctrine,
Divers de but, mais tous riches d'honnêteté,
Mais tous sur leur drapeau portant : « Sincérité, »
Comme une marque d'origine...

J'ouvris les yeux alors, je m'étais endormi,
Mais pendant mon sommeil, tout s'était accalmi,
Et par les fenêtres ouvertes,
La brise m'apportait de si douces senteurs
Que je crus respirer le parfum de tes fleurs,
O Savoie aux collines vertes!

La lecture des *Gloires littéraires de la Savoie* est terminée; il en était temps, car je sentais sourdre en moi une émotion intense, telle que je n'en ai jamais éprouvé de semblable devant les plus belles productions de notre littérature. A quoi l'attribuer? L'émotion que nous éprouvons à la vue du Beau, est une jouissance de l'esprit et non des sens, et partant douce et calme, noble et désintéressée. Celle que j'éprouve —je me le demande— réunit-elle toutes ces qualités? Comme notre amour-propre national est ici en jeu, que notre émotion n'est peut-être pas complètement désintéressée, ne nous hâtons pas de juger.

Examinons d'abord cette pièce avec le sang froid et l'impartialité que réclame la circonstance; pour prémunir notre jugement contre tout entraînement et toute surprise, oublions pour un instant tout ce que nous savons ou croyons savoir en fait d'art et de littérature, appelons à notre aide les écrivains les plus compétents en ces matières, et après avoir comparé leurs appréciations avec celles de l'auteur des *Gloires littéraires de la Savoie,* nous pourrons nous prononcer sur sa valeur artistique et littéraire, sans craindre qu'on nous dise que notre jugement a été surpris.

Le premier grand homme dont la Savoie puisse être fière, comme écrivain français, est incontestablement saint François de Sales; avant lui nous n'avons, en fait d'illustrations littéraires, que des écrivains de second ordre. C'est donc avec raison que le poète commence par lui. Il semble de prime abord que nous pourrions nous dispenser de peser chaque mot, chaque pensée des six vers que le poète lui consacre, tant le peu qu'il en dit nous paraît vrai, mais nous ne le pouvons pas, pour deux raisons; la première, c'est que, pour donner à notre verdict toute l'impartialité voulue, nous ne devons pas intervenir dans l'appréciation de nos compatriotes; la seconde est qu'en dehors de l'Eglise catholique qui vient de le reconnaître pour Docteur, en dehors de son pays, il est plutôt célèbre que connu. Et comment le gros public connaîtrait-il ses écrits, quand les histoires de la littérature française les plus répandues dans nos lycées n'en disent mot ou presque rien? quand le dictionnaire de Littré, le meilleur et le plus riche répertoire de notre langue, ne cite pas une seule phrase de lui?

Vous ne trouverez par conséquent pas mauvais que je m'étende sur l'illustre fondateur de l'Académie Florimontane un peu plus que sur tout autre, et que je choisisse pour contrôler l'appréciation du poète un auteur qui n'est ni catholique ni Savoisien, M. Sayous, ancien professeur à l'Académie de Genève.

« La véritable place de cet aimable écrivain dans « l'histoire de la littérature française est à la tête des « meilleurs écrivains des débuts du XVII^e^ siècle... Bien « malgré lui, il ne ressemble à aucun d'entre eux; « les périodes nombreuses, l'*os rotundum,* l'ampleur « cicéronienne, que du Vair essayait alors d'introduire dans la prose française, ne sont point son fait; « son goût le porterait bien mieux vers Montaigne « qu'il avait beaucoup lu. Lorsqu'il se met en frais de « bien dire, c'est son ami d'Urfé qu'il prendrait plutôt « pour modèle; mais il a beau faire : s'il réussit trop « souvent, par un excès de douceur et de mignardise, « à gâter le naturel et la souplesse de son style, son « tour d'expression demeure, comme son tour d'esprit, « fin, enjoué, plein de ressort et de saillie; sa phrase « conserve toujours sa lumineuse clarté, sa marche « légère et dégagée... Rien d'abondant et de varié « comme son vocabulaire, toujours juste et expressif. « Enfin, cet aimable écrivain est poète à un haut degré; il l'est par le sentiment, il l'est encore par « l'imagination qui colore continuellement son langage, par ce besoin de comparer et ce bonheur à « rencontrer toujours juste, qu'on a si bien nommé le « don de l'allégorie parlante, de la parabole... Toutes « ses comparaisons sont empruntées à la création « qu'il observe avec sentiment, qu'il sent avec esprit, « comme Bernardin de Saint-Pierre, à qui sous ce « rapport on l'a très justement comparé. Cependant « elles sont de deux sortes et très différentes en agrément, je dirai même en valeur poétique. Les unes, « toutes simples qu'il a cueillies, dirait-il, en se promenant, sentent les *champs,* la ferme savoyarde, « les bois et les bords du lac d'Annecy : ce sont les « meilleures; les autres, ingénieuses, parfois recherchées, sont suggérées des notions populaires de son « temps sur l'histoire naturelle, des compilations de « Pline et des idées fabuleuses qui avaient cours alors « sur les contrées orientales. Comme l'imagination « de François choisit de préférence les particularités « merveilleuses, il en résulte souvent que, pour nous « autres modernes, l'analogie ayant disparu avec la « fable, la pensée devient ce qu'elle peut. »

Je vous demande pardon d'abuser de votre bienveillante attention en reproduisant presque en entier l'ap-

préciation du savant critique genevois, mais j'ai cru devoir vous la soumettre malgré sa longueur, parce que, l'auteur n'étant ni catholique ni Savoisien, son témoignage n'en est que plus précieux : il nous offre toutes les garanties d'impartialité que nous cherchons.

Porterons-nous ce scrupule jusqu'à exclure les auteurs catholiques et à nous priver des lumières des plus grands critiques français ? Evidemment non.

Voici d'abord comment Gérusez l'apprécie : « Au-delà de nos frontières, saint François de Sales donne à notre langue l'onction et la douceur de son âme, l'aimable coloris des fleurs de ses montagnes, le gazouillement des oiseaux de ses bois ; il en fait le charme des cœurs, des yeux et des oreilles ; il l'assouplit et ne la régente pas [1]. »

Sainte-Beuve admire cette aimable fertilité de parole qui trouvait toujours l'image à la fois familière et gracieuse, la pointe comme Montaigne, mais plus adoucie et fleurie ; il reconnaît que nul n'a eu à un si haut degré le don des similitudes, des comparaisons tirées de l'histoire naturelle, que personne de son temps n'a aimé, senti, compris comme lui les symboles de la nature et n'en a su tirer un si beau parti soit pour éclairer soit pour embellir une pensée [2].

Nous ne saurions cependant terminer cette étude sans faire quelques citations qui nous donnent une idée nette du style et de la méthode de saint François. La langue parfois est vieille ; c'est qu'il écrivait à une époque où elle n'était pas encore fixée ; on ne cultivait pas encore l'art d'écrire, chacun suivait sa pente ; il n'y avait pas de route tracée, du moins pour la prose, ni de courant général. Comparez sa Philothée, qui est de 1608, au premier recueil des fables de La Fontaine, qui est de 1668, et vous verrez que la langue de ce dernier, qui a presque constamment vécu à Paris, est parfois également bien vieille. Voici d'abord un passage de l'*Introduction à la vie dévote* où ses défauts sont le plus en relief :

« Les dames tant anciennes que modernes ont accoutumé de pendre des perles en nombre à leurs oreilles, pour le plaisir, dit Pline, qu'elles ont à les sentir grilloter, s'entretouchant l'une lautre. Mais quant à moi qui sais que le grand ami de Dieu, Isaac, envoya des pendants d'oreilles pour les premiers arrhes de ses amours à la chaste Rébecca, je crois que cet ornement mystique signifie que la première partie qu'un mari doit avoir d'une femme, et que la femme lui doit fidèlement garder, c'est l'oreille, afin que nul langage ou bruit n'y puisse entrer, sinon le doux et aimable grillotis (*son*) des paroles chastes et pudiques, qui sont les perles orientales de l'Evangile. Car il se faut toujours ressouvenir que l'on empoisonne les âmes par l'oreille, comme le corps par la bouche. »

Ici on sent le travail ; la métaphore est un peu trop longue et les ornements, comme on le lui a reproché, sont trop prodigués ; mais à part cela, quelle grâce ! quelle finesse de pinceau !

En voici un autre qui, bien que dépouillé de toute recherche et de tout apprêt, n'en a pas moins un charme tout particulier par sa simplicité :

« En toutes vos affaires, appuyez-vous totalement sur la providence de Dieu, par laquelle seule tous vos desseins doivent réussir : travaillez néanmoins de votre côté tout doucement pour coopérer avec elle, et puis croyez que si vous vous êtes bien confiée en Dieu, le succès qui vous arrivera sera toujours le plus profitable pour vous, soit qu'il vous semble bon ou mauvais selon votre jugement particulier. Faites comme les petits enfants qui de l'une des mains se tiennent à leur père, et de l'autre cueillent des fraises ou des mûres le long des haies, car de même amassant et maniant les biens de ce monde de l'une de vos mains, tenez toujours de l'autre la main du Père céleste, vous retournant de temps en temps à lui pour voir s'il a agréable votre ménage (*conduite*) ou vos occupations. Et gardez bien sur toutes choses de quitter sa main et sa protection, pensant d'amasser ou recueillir davantage : car s'il vous abandonne, vous ne ferez point de pas sans donner du nez en terre. »

Quelle simplicité de style et quelle onction ! C'est que la pensée qu'il exprime ici, est bien plus importante que la précédente et que, désirant la confier à la meilleure des mémoires, à celle du cœur, il s'adresse tout droit à lui : telle est sa méthode.

Le poète, comme de juste, ne s'est pas borné à le considérer seulement au point de vue du style, il l'envisage au point de vue de sa doctrine. Il convient donc de rapporter ici quelques lignes qui nous donnent une idée claire et nette de la manière dont il veut que Philothée pratique la dévotion :

« Dieu commande en la création aux plantes de porter leurs fruits chacun selon son genre ; ainsi commande-t-il aux chrétiens qui sont les plantes de son Eglise, qu'ils produisent des fruits de dévotion, un chacun selon sa qualité et vocation... Si l'artisan était tout le jour à l'église comme le religieux, cette dévotion ne serait-elle pas ridicule, déréglée et insupportable ? Cette faute arrive néanmoins bien souvent ; et le monde, qui ne discerne pas ou ne veut pas discerner entre la dévotion et l'indiscrétion de ceux qui pensent être dévots, murmure et blâme la dévotion, laquelle néanmoins ne peut mais de ces désordres.

Ici encore la simplicité du ton et de la diction nous montre l'importance qu'il attache à ce qu'on se pénètre bien de cette idée : que la vraie dévotion doit soigneusement tenir compte des situations et des obligations de la vie civile.

Mais tout le monde n'est pas en état de faire une saine application de ce sage conseil et d'éviter ce qu'il appelle des désordres. Le tempérament des uns les porte à vouloir arriver d'un seul bond à la perfection.

Les aigles, dira-t-il aux uns, ont un grand cœur et beaucoup de force à voler ; elles ont néanmoins incomparablement plus de vue que de vol et étendent beaucoup plus vite et plus loin leurs regards que leurs ailes ; ainsi nos esprits animés d'une sainte inclination naturelle envers la Divinité, ont bien plus de clarté en l'entendement pour voir combien elle est aimable, que de force en la volonté pour l'aimer.

Ne croyez pas, dira-t-il à d'autres, que l'œuvre que nous avons entrepris de faire en vous, puisse être si tôt faite. Les cerisiers portent bientôt leurs fruits, parce que leurs fruits ne sont que des cerises de peu de durée, mais les palmiers, princes des arbres, ne portent leurs dattes que cent ans après qu'on les a plantés, ce dit-on.

Toujours l'image vive et l'emblême ! Mais aux uns comme aux autres il ne cessera de répéter :

Pas de trouble donc, pas d'emportement ; il ne faut point trop pointiller (*s'attacher aux petites choses*) dans l'exercice des vertus ; il faut y aller rondement, franchement, naïvement, à la vieille française, avec liberté, à la bonne foi, *grosso modo*. Ce que je crains, c'est l'esprit de contrainte et de mélancolie.

Maintenant que nous avons sous les yeux les appréciations de différents critiques, voyons si les quelques lignes que le poète consacre à saint François de Sales,

*

[1] *Histoire de la Littérature française*, tome I, ch. 2.
[2] *Port-Royal*, tome I, ch. 9 et 10.

reproduisent fidèlement les traits principaux de cette noble et grande figure.

A leur tête marchait le saint prélat François,
Sa *Philothée* en main, doux et ferme à la fois;
Sa piété n'est point farouche;
Son style a le parfum de la prairie en fleur;
Pour lui l'amour divin a la gaieté pour sœar,
Le sourire erre sur sa bouche.

Comme vous le voyez, le chantre des *Gloires littéraires de la Savoie* n'a rien omis d'essentiel, son appréciation ne contredit nullement celle des juges les plus compétents. Nous pouvons donc maintenant prononcer notre jugement sans crainte de nous tromper, et dire en toute honnêteté et sincérité que ce portrait n'est nullement flatté, qu'il est d'une fidélité irréprochable, que la strophe a une allure aussi dégagée que modeste, une simplicité et une grâce toute *salésienne,* et que l'éloge aussi fin que délicat est selon le ton et l'esprit du modèle.

Qu'est ce d'Urfé que le poète nous représente causant avec François de Sales et recueillant dans ses entretiens avec lui « les couleurs dont un jour il peindra la pudeur d'*Astrée?* » D'Urfé est un de ces hôtes célèbres qui ont passé une partie de leur vie en Savoie, y ont laissé l'empreinte de leur passage, et sur lesquels la Savoie à son tour a laissé celle de son esprit.

Honoré d'Urfé, seigneur du Forez, s'étant fortement compromis dans les affaires de la Ligue, vint vers 1598, se réfugier en Savoie où il se lia d'amitié avec le célèbre jurisconsulte Favre et François de Sales. Tous les auteurs sont unanimes à reconnaître que son séjour en Savoie ne fut pas sans influence sur lui, et M. Emile Montégut n'hésite pas à dire que si son fameux roman pastoral est forésien par le paysage et les souvenirs, il est savoisien par l'inspiration et le talent, savoisien à la manière de François de Sales. Il n'y a pas seulement analogie, dit-il, il y a presque identité d'inspiration et de nature de talent entre l'*Introduction à la vie dévote* et l'*Astrée* [1].

Les deux ouvrages ont en effet le même fonds; tous deux présentent et recommandent l'amour comme principe, la constance comme moyen, et comme but, l'ordre, qui engendre la paix, laquelle à son tour engendre le bonheur; tous deux sont des manuels de spiritualité, religieuse dans l'*Introduction*, politique et sociale dans l'*Astrée*. Les mêmes vertus qui font de Céladon un amant parfait et de Philotée une chrétienne parfaite, font de tout homme un vrai et bon citoyen. « Silence désormais à ces âmes altières qui ne veulent être libres que par la révolte, indépendantes que par l'orgueil, qui ne croient faire preuve d'énergie qu'à force de férocité ! » Grâce à ces deux livres, les guerres civiles, les guerres religieuses ne sont plus possibles; ils viennent sur la fin du règne réparateur d'Henri IV mettre le sceau à sa politique d'apaisement.

Le premier volume de l'Astrée parut une année après l'*Introduction;* il fut accueilli avec enthousiasme et de 1609 à 1627, où le cinquième et dernier volume vit le jour, son succès ne fit que grandir; son influence s'étendit jusqu'en Allemagne où une société de seigneurs et de dames se forma en académie champêtre à l'instar des bergers de d'Urfé. En France, la marquise de Rambouillet puise le courage de transformer son salon en une académie d'honneur, de nobles mœurs et de beau langage. Pendant cinquante ans, ce roman pastoral fut considéré comme un chef-d'œuvre de l'esprit humain; Mme de Sevigné et La Fontaine en faisaient leurs délices. L'engouement passé, la célébrité resta et le poursuivit eucore à travers tout le XVIIIe siècle : Jean-Jacques avoue l'avoir lu une fois chaque année, pendant une grande partie de sa vie, et Florian lui paye encore son tribut d'admiration en composant des romans pastoraux. Le suffrage de tant d'hommes illustres, deux siècles durant, le venge bien de l'oubli dans lequel il est tombé aujourd'hui. De nos jours, on prend volontiers un roman comme compagnon de voyage, quand on prend le chemin de fer, mais le moyen de lire, même d'ici à Paris, cinq volumes de mille à douze cents pages chacun ?

Ce célèbre romancier avait donc sa place marquée d'avance dans cette galerie de tableaux. Le poète est moins affirmatif que M. Montégut sur l'influence que l'évêque de Genève aurait eue sur d'Urfé, mais le portrait qu'il en fait est fidèle.

Vous avez sans doute remarqué le ton emphatique du premier vers consacré à Vaugelas et vous vous êtes demandé ce que le poète a voulu dire en s'exprimant ainsi :

C'est Paris, Paris seul qui charme Vaugelas.

C'est une allusion à certaines attaques contre le savant grammairien et en même temps une protestation contre les insinuations malveillantes de quelques auteurs sur l'honorabilité de son caractère. Comme il nous importe de rechercher et de vérifier si, comme le dit le poète, nos écrivains sont réellement tous « riches d'honnêteté », il est nécessaire que j'entre ici dans quelques détails biographiques et historiques.

Dans les dernières années du XVIe siècle et le commencement du XVIIe, Annecy eut le bonheur de posséder deux hommes éminents, François de Sales et le président Favre, père de Vaugelas. Liés de la plus étroite amitié par une conformité d'idées et de goût, ayant tous deux à un haut degré l'amour des lettres, ils entreprirent, dit M. Sayous, d'en répandre le goût et la culture en Savoie, et d'abord autour d'eux, dans leur Annecy, qui devint sous leurs auspices une ville lettrée et le rendez-vous des beaux esprits et des savants savoisiens. Saint François surtout déploya un zèle très louable à répandre le goût des belles-lettres et de l'instruction. Je vous conjure de vaquer très sérieusement à l'étude, écrivait-il à ses curés; car la science à un prêtre, c'est le huitième sacrement de la hiérarchie de l'Eglise. Voilà comment cet esprit supérieur envisageait la science.

Il était loin de penser que l'abus d'une chose pût jamais servir d'argument contre elle. Dans sa pensée la science et la dévotion sont d'excellentes choses en elles-mêmes; de ce que l'une et l'autre sont souvent mal comprises et mal appliquées, ce n'est pas à elles qu'il faut s'en prendre, « elles ne peuvent mais de ces désordres. » De cette pensée aussi vraie que féconde naquit un jour l'Académie Florimontane tenant en main, comme emblème, un oranger portant à la fois des fruits et des fleurs. Pour que cette institutien restât fidèle à sa devise et produisît

[1] *Revue des Deux-Mondes,* 15 mai 1874. *Impressions de voyage et d'art.*

en toute saison des fruits et des fleurs — *Flores fructusque perennes,* — elle fut à la fois société savante et littéraire, et société enseignante. Chaque semaine elle tenait une séance publique dans la maison du président Favre, et indépendamment des discours et des harangues qu'on y prononçait, on y donnait des leçons sur toutes sortes de sciences. Les langues anciennes et le français en particulier tenaient une large place dans son programme. Quand des écrivains comme François de Sales et Honoré d'Urfé en faisaient partie, on peut admettre que la culture littéraire ne devait pas être la moins soignée.

Il est regrettable que ses archives se soient égarées, elles fourniraient de précieux renseignements sur cette époque et entre autres, sur la part qu'y prit Vaugelas, alors âgé de 22 ans. Tout ce qu'on sait à cet égard, c'est que les séances eurent lieu dans la maison de son père jusqu'en 1610, que Vaugelas fut un des auditeurs les plus assidus et qu'il y fit ses premières armes. On a beaucoup remarqué et différemment interprêté son silence sur cette institution qui, après tout, fut la plus haute école qu'il eût fréquentée et surtout son silence injurieux sur les écrits de François de Sales et de d'Urfé. Sainte-Beuve se contente de regretter que Vaugelas, qui ne sortait pas de Coëffeteau et d'autres écrivains médiocres, ait un peu trop oublié, méprisé les grâces, les libertés heureuses de ce style à la saint François de Sales, à la bonne et fine fleur gauloise, dont son enfance avait été nourrie ; qu'enfin ses ciseaux de grammairien aient tant retranché à l'*oranger* odorant de l'Académie paternelle (1).

D'autres ont été plus sévères dans l'appréciation de ce fait, et se sont demandés s'il ne fallait pas également attribuer son départ pour Paris à quelque sentiment qui ferait tache dans un si parfait honnête homme. Laissons parler M. Sayous sur cette question, à laquelle le poète fait allusion.

« Est-ce l'ambition, se demande-t-il à son tour, qui avait entraîné Favre de Vaugelas à quitter, contre le vœu de son père, un pays où une grande considération, un rang élevé, des charges et même la fortune lui étaient assurés? Quel désir le poussait à la cour de France? On ne voit point qu'il ait pris une part personnelle aux intrigues politiques de Gaston d'Orléans, dont il était le chambellan. — Avec tout ce qu'il fallait pour pousser sa fortune dans un monde où la galanterie avait son crédit, bien fait de sa personne, gentilhomme de belle physionomie, de l'abord le plus agréable, plein d'une exquise politesse et parlant à merveille, Vaugelas demeura le plus pauvre des courtisans... Un tel homme, on le voit bien, n'avait pu s'exiler par ambition ; ce qui le fixa en France, ce fut donc le goût du beau langage, le commerce des beaux esprits, l'attrait d'une société polie et bien parlante. »

Ainsi se trouve expliqué le premier vers : C'est Paris, Paris seul qui charme Vaugelas.

Quant à son portrait, il faut noter que le poète abandonne son procédé ordinaire de présenter de face les auteurs qu'il crayonne ou qu'il peint. Présumant sans doute que tout ce qui rappellerait grammaire et dictionnaire, serait mal accueilli, sans compter que la plus belle figure du grammairien a toujours quelque chose de sec et d'ingrat, il ne dit mot de ses travaux ni des idées qu'ils renferment ; il le présente de profil, « en docte jardinier », du langage. Nous sommes loin de lui en faire un reproche.

Passons maintenant à cet « écrivain curieux, pour qui l'histoire, dit le poète, n'a rien de mystérieux. »

Pour l'intelligence de ces paroles où transpire un grain de malice et pour nous assurer de la fidélité du portrait de Saint-Réal, quelques détails sur sa vie et ses ouvrages sont nécessaires. Nous aurons encore recours à la remarquable *Histoire de la littérature française à l'étranger* de M. Sayous.

Né à Chambéry, en 1739, l'abbé Vichard de Saint-Réal, alla terminer ses études à Paris dans le temps même que Vaugelas atteignait la fin de sa carrière. Notre abbé était un abbé sans bénéfice, et l'habit ecclésiastique qu'il portait était simplement l'habit d'un homme de lettres ; car, homme de lettres, Saint-Réal l'était... Il avait trop de sérieux dans l'imagination et visait trop à la méditation, à la profondeur et à la liberté pour être simplement un bel esprit. Le plaisir d'écrire et la retraite, d'où il ne s'éloigna que quelquefois que pour y rentrer bientôt, tels étaient ses goûts, assez d'accord avec ses écrits, qui tous attestent chez l'écrivain savoyard la vocation naturelle d'un penseur un peu chagrin et d'un moraliste misanthrope, Tel eût été tout à fait Saint-Réal si une imagination assez vive et la rencontre qu'il fit de Varillas au début de sa carrière littéraire ne l'eussent jeté à la fois dans l'histoire et le roman.

Varillas était alors à l'apogée de sa gloire de père de l'histoire secrète, ou anecdotique. Il avait trouvé l'art d'amuser la curiosité du public par des récits, semés d'anecdotes, qui ne ressemblaient en rien aux lourdes compilations de son temps. En outre, le fameux bibliothécaire du roi était parvenu à se faire passer pour un érudit incomparable, pour un véritable sphinx qui découvrait en un clin d'œil les ressorts les plus cachés des événements passés, « tantôt en donnant à ses conjectures, à ses inventions, un air de profondeur et de mystère, auquel le public se laissa prendre, tantôt en prenant soin d'étayer ses fictions de témoignages qu'il disait puisés dans les trésors secrets de la bibliothèque du roi ; car il en vint là, en voulant soutenir à toute force sa réputation de savoir et de clairvoyance sans égale... C'est dans l'intimité de cet homme et en l'aidant de ses recherches, que Saint-Réal s'initia à l'art d'arranger l'histoire, qu'il était digne d'écrire. »

Saint-Réal avait débuté, en 1671, par ses *Discours sur l'usage de l'histoire,* pleins de réflexions teintées de misanthropie et semés de récits qui annonçaient un narrateur brillant. L'année suivante, il fait paraître son *Don Carlos* qui eut un grand succès, et qui a fourni à Schiller sa tragédie de *Don Carlos* et à Alfiéri celle de *Filippo II.* Deux ans plus tard, 1674, il publia son *Histoire de la conjuration des Espagnols contre Venise,* qui excita un sentiment unanime d'admiration et le plaça au premier rang des historiens français. Le poète anglais Otway en a tiré sa tragédie de *Venise préservée,* et Lafosse, celle de *Manlius* où Talma était admirable.

Quoique l'union entre Varillas et Saint-Réal n'ait pas été de longue durée, il en resta toujours quelque

(1) Port-Royal, vol. I, ch. 10.

chose à notre abbé, — une prédilection pour les faits historiques couverts de mystère. Malgré les brillantes qualités de ces deux ouvrages, les attaques auxquelles ils ont été en butte sous le rapport de l'exactitude historique, ont complètement fait pâlir l'étoile de cet écrivain. Aujourd'hui on ne peut plus considérer son *Don Carlos* autrement que comme un roman, car il est bien prouvé que Don Carlos a été jeté dans un cachot par son père, Philippe II, pour avoir projeté de l'assassiner et non pour avoir aimé sa belle-mère, Elisabeth de France « *aux lèvres roses* », qu'il s'y est éteint de mort naturelle hâtée par le régime étrange d'excès et d'abstinence auquel il s'était soumis, et non de mort violente. On peut dire à la décharge de notre historien qu'il avait trouvé cette version dans des écrits protestants, et qu'elle paraissait très-vraisemblable, vu qu'Elisabeth de France lui avait d'abord été destinée, et que son père, veuf de Marie d'Angleterre, l'avait supplanté dans ce mariage.

Quant à l'exactitude historique de la *Conspiration contre Venise*, le comte Daru l'attaqua en 1819, d'une manière violente, dans son *Histoire de Venise,* en déclarant que le fait était complètement faux. Daru s'était trop avancé ; l'historien allemand Ranke a prouvé, à l'aide de documents authentiques, que le fonds de l'histoire de Saint-Réal est bien réel, mais singulièrement amplifié. Malgré cela, cet ouvrage qui, sous le rapport littéraire, est un chef-d'œuvre de mise en scène, a faibli dans l'estime publique, et *Don Carlos* est resté sous les coups qui lui ont été portés. C'est que l'histoire est une grande justicière ; elle ne respecte que la vérité. « Si Saint-Réal, dit M. Sayous, n'a pu conserver le titre de grand historien que l'admiration et la surprise du moment lui avait décerné, son nom est resté et restera à juste titre, dans l'histoire des lettres françaises, comme celui d'un des meilleurs narrateurs de son siècle ; et la Savoie peut s'honorer de cette gloire bien que Saint-Réal ne tienne de sa patrie aucun des traits de sa physionomie d'écrivain. »

La pensée finale de M. Sayous me paraît fort contestable ; je serais porté à croire que sa plume a trahi sa pensée ; il me serait facile de prouver que Saint-Réal, comme écrivain, tient au contraire beaucoup de sa patrie, tout en formant un groupe à part avec Lanfrey et d'autres moins connus. Ce qui lui donne une physionomie à part dans l'état-major de la littérature savoisienne, c'est son esprit satirique et misanthrope.

Une citation, tirée de son *Cœsarion,* pour terminer :

— Vous croyez donc que tous ceux qui sont dans le monde le connaissent ?

— Et comment, répond un des interlocuteurs, pourraient-ils s'y conduire toute la vie, s'ils ne le connaissent pas ?

— Comme des aveugles dans une maison fort irrégulière, les plus étourdis au hasard, les plus sensés à tâtons. Presque tout le monde peut être considéré de l'une de ces manières, et rien n'est plus rare que d'approfondir la nature des hommes et des affaires.

Ceux qui sont capables de réflexions, sentent confusément qu'ils ne voient pas clair, et, désespérant en leur âme de pénétrer l'obscurité qui les environne, ils se retranchent dans la circonspection. Ils songent moins à avancer qu'à ne heurter contre rien ; ils essayent et éprouvent, comme ils peuvent, tout ce qu'ils rencontrent, avant que de s'y fier et de s'appuyer dessus, et se persuadent qu'avec le temps et la patience, à force de tourner, de se présenter à tout, ils se trouveront enfin vis-à-vis de quelque chose dans le chemin, et si j'ose ainsi parler, sous la main de la fortune. Vous verrez souvent de grands postes occupés par des gens de cette trempe : ce sont ceux que le vulgaire appelle sages et habiles. Cependant ce n'est ni grandeur d'âme, ni élévation d'esprit qui les a placés où ils sont ; c'est qu'ils ont eu peur de tout, et qu'ils ont commencé de bonne heure, et par l'extrémité opposée à celle où ils sont parvenus, d'aussi bas qu'ils ont monté haut... Ces sortes d'esprit sont fort ordinaires, surtout en Italie, et cette conduite serrée et circonspecte y a mené plus d'une fois, sans autre talent, à la plus haute des fortunes.

Cette citation nous suffit pour avoir une idée de son humeur satirique et misantrophe et de son style sobre, rapide et nerveux.

Voyons maintenant comment le poète a présenté cette figure.

Puis voici SAINT-RÉAL, narrateur curieux.
L'histoire n'a pour lui rien de mystérieux,
Il sait les effets et les causes,
Le danger de Venise à propos prévenu,
Et Don Carlos mourant pour avoir obtenu
Un baiser de deux lèvres roses.

S'il est bien vrai qu'il pare un peu la vérité :
S'il craint trop qu'un lecteur, voyant sa nudité,
Au fonds du puits ne la replonge —
Disons qu'à ses écarts les Muses ont souri,
Que La Fosse, Qu'Otway, Schiller, Alfiéri,
Nous charment grâce à son mensonge.

Le portrait de l'auteur de *Don Carlos* et de la *Conspiration contre Venise* est fidèle et bien réussi. On aurait désiré, toutefois, un petit coup de pinceau de plus qui montrât le misanthrope à côté de l'historien.

Nous voici arrivés à Rousseau. Jusqu'ici nous nous sommes astreint à suivre et à contrôler, pour ainsi dire, pas à pas les appréciations du poète. Ne serait-ce pas abuser de votre bienveillance que d'appliquer la même méthode aux écrivains plus rapprochés de nous ? Tant qu'il s'agissait des auteurs d'une époque plus reculée, cette méthode avait son avantage, mais pour des écrivains connus comme Rousseau, Ducis, Michaud, les de Maistre, Lamartine, je ne pense que cela soit nécessaire, vu que leurs ouvrages sont très répandus et que toutes les histoires de la littérature contiennent une appréciation plus ou moins détaillée du mérite de chacun d'eux.

Toutefois nous ne saurions passer outre sans examiner de plus près le trait final, l'idée fondamentale de la pièce, puisque les recherches que nous avons faites jusqu'à présent, n'ont pas eu d'autre but que de dissiper nos scrupules et de nous assurer si nos écrivains sont réellement « *Tous riches d'honnêteté* » dans leur vie privée, si chacun d'eux porte sur son drapeau, *Sincérité,* c'est-à-dire si dans tous leurs écrits ils ne se sont jamais mis à la remorque des passions des autres, s'ils n'ont écouté que la voix de leur conscience et suivi l'inspiration de leur cœur et de leur esprit. A cet effet, nous recourrons encore à Sayous, parce que c'est lui qui est le plus explicite sur ce point. Voici comment il caractérise les Savoisiens et leur littérature.

« Les Savoisiens sont restés ce qu'ils ont toujours été, une race intelligente, un peuple éminemment sociable, porté aux mœurs douces ; comme tous les peuples pauvres, âpre au gain plutôt qu'enclin à l'économie ;

tempérant par nécessité, épicurien par sociabilité et par goût, gai et spirituel, fin jusqu'à la subtilité, plein de bonhomie pourtant, et — ajoutons ce trait bien remarquable — parlant le français avec plus de propriété, d'aisance et de clarté naturelle qu'aucun des autres voisins de la France.

« Si petit peuple que l'on soit, quand on réunit de pareils traits de physionomie on possède sinon une littérature nationale du moins un certain génie littéraire qui marque d'une empreinte originale les productions de tout enfant du pays. Ce génie chez les Savoyards a pour caractères essentiels la grâce et l'enjouement, une sensibilité qui n'a rien de triste et une bonhomie qui n'est pas exempte de malice. »

Comme on le voit, le critique et le poète se sont placés à des points de vue différents, l'un regardant son sujet d'en bas et l'autre d'en haut. Leur manière de voir sont donc différentes, mais non contradictoires ; elles se complètent au contraire l'une l'autre.

Parmi les autres critiques, qui les ont étudiés à fond, on ne trouve chez aucun d'eux la moindre chose qui contredise les paroles avec lesquelles le poète caractérise à la fois la littérature et le peuple savoisiens. On ne rencontre nulle part la même manière de voir, la même pensée ; d'où nous pouvons conclure qu'elle appartient en propre au poète, qui a fait preuve en ce cas d'un vrai talent de généralisation et d'un plus grand encore dans la manière de présenter et d'orner sa pensée.

On ne peut nier qu'il ne l'ait présentée avec une grande habileté et une grâce particulière, qui entrent pour beaucoup dans l'effet que produit le trait final. La pensée fondamentale est déjà en germe dans son épigraphe : Un pays est caractérisé par les grands hommes qu'il a produits. Par une heureuse invention poétique, il vous les représente comme vivants, parlant, et agissant, groupe autour d'eux quelques écrivains illustres qui ont habité et aimé la Savoie comme leur patrie, et les confondant tous dans la même pensée et la même famille, il résume l'impression qu'ont produite sur lui leurs discours d'accord avec leurs ouvrages en disant :

Ainsi passaient, unis maintenant par la mort,
Philosophes, prélat, historiens, d'accord
Malgré l'écart de leur doctrine,
Divers de but, mais tous riches d'HONNÊTETÉ,
Mais tous sur leur drapeau portant : SINCÉRITÉ.
Comme une marque d'origine.

Celui qui possède si bien toutes les particularités de son sujet, qui le voit de si haut, qui dispose ses matériaux avec tant d'habileté, qui joue avec les difficultés inhérentes à un pareil sujet et les surmonte avec tant de bonheur, celui-là n'est pas novice dans l'art d'écrire ni dans l'art de versifier.

Est-ce à dire que tout soit parfait dans ce poème ? Non, mais nous aurions mauvaise grâce de demander à l'auteur pourquoi il a laissé dans l'ombre quelques-unes de nos célèbrités comme Mgr Dupanloup, Jules Favre, ou de lui reprocher de s'être trop étendu sur Rousseau ; nous nous contenterons de lui dire, quand il ne pourra venir en personne visiter « ce coin où l'appelle une voix secrète », d'exprimer ce vœu, que sa muse nous donne chaque printemps de ses nouvelles,

Passons maintenant à la pièce que le jury considère comme la meilleure après celle que vous venez d'entendre ; elle est intitulée *la Mer de Glace* et porte pour épigraphe *Excelsior*.

Excelsior ! c'est-à-dire plus haut ! montons, élevons-nous toujours plus haut ! est la divise de tout bon alpiniste ; mais quand l'alpiniste est doublé d'un poète, il ne faut pas craindre de faire une ascension en sa compagnie, même celle du Mont-Blanc ; plus il s'élève, plus le plaisir éprouvé fait oublier la longueur de la route et la fatigue du chemin ; d'ailleurs tout bon poète est un enchanteur ; en quelques secondes il vous aura transporté d'Annecy au Montanvert :

LA MER DE GLACE

FRAGMENT D'UNE ÉPÎTRE A UN ALPINISTE DÉBUTANT.

EXCELSIOR !

« Non ! je ne veux plus être un alpiniste en herbe !
« Le Semnoz gracieux, la Tournette superbe
« Et les Gorges du Fier ne m'offrent plus d'attraits.
« Je veux monter plus haut et contempler de près
« Les Alpes, le mont Blanc, les neiges éternelles.
« Mais pour moi ce sont là des courses bien nouvelles ;
« Vous qui les connaissez, aidez un débutant.
« J'ai vingt jours de loisir, — n'est-ce pas suffisant ?
« Mon jarret savoyard est fait à la montagne :
« Tracez-moi, je vous prie, un bon plan de campagne ;
« A ce plan veuillez joindre un petit aperçu,
« Et je pars aussitôt que je l'aurais reçu. »
Ainsi me dites-vous. Moi, de toute mon âme,
J'applaudis à l'ardeur dont la vôtre s'enflamme.
Pour le revoir plus beau quittez donc Annecy ;
Cette esquise et ce plan qu'il vous faut, les voici :
Mer de Glace, — Buet, — enfin Pointe-Percée,
Voilà votre campagne en trois mots bien tracée.
C'est peu ? N'en croyez rien. Selon moi, vos vingt jours,
Pour admirer ce peu, vous paraîtront bien courts.

I

Notre première course est à la Mer de Glace.
On la voit mal de loin, il faut aller sur place.
Partant du Montanvert vous prenez le sentier
Qui mène à Courmayeur en suivant le glacier.
Votre route a son prix : c'est le glacier lui-même,
Aisé, glissant, tordu, variable à l'extrême ;
En trois heures de marche on se heurte au flanc vert
Du Tacul, dont le haut se voit du Montanvert.
Arrêtez-vous ; déjà vous êtes sur la scène ;
Voyez ! des deux côtés s'ouvre une vaste arène.
Le glacier parcouru n'est qu'un canal étroit :
Voilà la pleine mer ; vous êtes au détroit.

II

Du Tacul aux Séracs la route continue
Par un large plateau qui leur sert d'avenue.
Le glacier, vers le ciel brusquement redressé,
Si doux naguère, est là sauvage, hérissé

Dans toute sa largeur de crêtes menaçantes;
Il a les flancs striés de crevasses béantes;
Sa carcasse est disjointe, et ses membres épars
Découpés en îlots, en trapèzes blafards,
Devenus des débris, mais grands dans leur ruine,
De blocs cyclopéens recouvrent la colline; —
Scène étrange et sans nom que le peuple, en jouant,
Point d'un mot familier : les Séracs du Géant!
— Franchissez-les. Le guide ouvrira le passage;
Armés, lui du *piolet*, sa hache d'abordage,
Les autres d'une pique, et tous la corde aux reins,
Gagnez la haute mer, passagers et marins!
Et vous qu'ont effrayé de loin ces labyrinthes,
Suivez votre Ariane en riant de vos craintes.

Quand les Séracs sont là, quand chacun à son tour
Dégage sous vos yeux sa taille et son contour,
C'est merveille de voir que ces masses énormes
Sont des ouvrages d'art, où la beauté des formes,
Le fini du travail, l'éclat de la couleur
Et la riche matière ont la même splendeur
Tout miroite au soleil; et ces nappes unies,
Au souffle âpre de l'air incessamment brunies,
Même dans la pénombre ont l'éclat de l'émail.
Mais voyez l'édifice et l'art et le travail!
Edifice? Ils le sont ces blocs rectangulaires
Qui dressent devant vous leurs parois régulières
Et les fronts ciselés de leurs entablements
Les uns sont tout massifs; sévères monuments
Dont la simple grandeur apparaît plus frappante;
D'autres ont plus de grâce et d'art dans leur charpente,
Les flancs creux et fouillés, des voûtes en berceaux,
Piliers et contreforts aux fragiles arceaux,
Murs ajourés, parois ouvertes en portiques:
C'est l'aspect, plus brillant, de nos cloîtres gothiques;
Le faîte a sa forêt d'élégants clochetons;
Parfois, le toit déborde, et d'énormes frontons
Penchent sur leurs appuis, colonnes mutilées,
Comme un temple branlant sur ses vieux propylées;
Et, sur tout le glacier, semblent flotter au vent,
Les écharpes d'azur, les dentelles d'argent,
Riante floraison de cette architecture
De ces prodigieux palais que la nature,
Ignorante de l'art, aveugle et sans projet,
A taillés d'un seul bloc et construits d'un seul jet!

C'est ici la blancheur sans trêve, éblouissante
Au loin, mais près de vous plus pâle et bleuissante.
Le glacier est partout; incrusté sur leurs flancs,
Dans leurs mille reliefs il suit les monts géants
Et, si hautes que soient leurs flèches granitiques,
Les revêt jusqu'au bout de plaques métalliques.
Au reste, quelle mer! Rien de plus inégal
Que ce vieil Océan qui dort sous son cristal.
A voir ses hauts plateaux et ses chutes rapides,
Ses énormes séracs, ses blocs, ses pyramides,
Et ses flots débordés assiégeant les remparts
Dans lesquels son bassin est clos de toutes parts,
On dirait que les vents, dans un jour de colère,
D'en bas ont refoulé notre mer solitaire,
La jetant vers le ciel en monceaux écumants
Ou contre ses parois en fiers escarpements,
Et puis, que tout à coup au plus fort de l'orage,
Voyant dans ce chaos le plan d'un bel ouvrage,
Celui qui parle en maître à la foudre, aux éclairs
Dit aux flots : Soyez glace, et restez dans les airs!

De ce fleuve glacé vous pouvez à votre aise
Observer maintenant les mœurs et la genèse.
Il vous semble immobile et mort : Il est vivant!
Il se meut sous son poids qui le pousse en avant;
Sa marche inaperçue est, comme la nature,
Irrésistible et lente; elle ne se mesure,
Comme cet autre fleuve où s'écroulent nos jours,
Qu'aux monceaux de débris semés sur son parcours.
Il ne se mêle point à d'impures matières;
Il a, pour réparer ses pertes journalières,
Les grésils des hivers, les neiges des printemps,
Les compactes névés, les grêlons crépitants,
Les brouillards congelés en givre à sa surface,
L'avalanche qui comble et franchit la crevasse;
Ces amas par le gel, la chaleur et le poids
Ramollis tour à tour et durcis plusieurs fois,
Lentement transformés en masses diaphanes,
De la vie à la fin devenus les organes,
Sont le cœur, la charpente et la chair du glacier;
Chair flexible, et pourtant dure comme l'acier,
Qui s'étire en son lit, se gonfle, se resserre,
Laboure le granit, broyant toute autre pierre,
Et jetant au soleil ses livides glaçons,
Se couche dans la plaine auprès de nos moissons!

III

Les Séracs explorés, de la place où vous êtes
Vous pouvez maintenant contempler vos conquêtes,
Car la course est finie. En vaillant général,
Vous avez pris d'assaut le bastion central
Qui commande la plaine, et garde la frontière :
A vous la Mer de Glace, elle est là tout entière!

Elle est là tout entière et sous un jour nouveau;
L'enceinte s'aplanit sous les lois du niveau;
Côte à côte rangés en deux lignes égales,
Aiguilles et massifs aux formes colossales
En un bel hémicycle au loin vont se souder;
Ce n'est plus un chaos que l'œil n'ose sonder,
Ce sont des éléments qu'un même plan rassemble;
Vous les voyez se fondre en un magique ensemble
Et former sans effort un tout harmonieux;
Et vous, émerveillé de l'esprit et des yeux :
« Mais ceci, dites-vous, c'est une basilique!
« Alignée au levant selon la règle antique,
« Elle n'a qu'une nef ouverte sur le flanc,
« Et son portail muré se nomme le mont Blanc!
« Partageant sa longueur en autant de travées,
« Les cimes en renom, dans ses murs enclavées,
« Débordent par la base en dedans, au dehors,
« Pilastres d'un côté, de l'autre contreforts.
« Au sommet de la nef une large barrière,
« Le Tacul accroupi, défend le sanctuaire;

« Au delà, c'est le chœur relevé vers le ciel,
« L'abside rayonnante et le rustique autel [1] ! »

Cela vous le direz; ce qu'on ne saurait dire,
Ce qui reste dans l'âme, et ne peut se traduire,
C'est l'aspect de grandeur de ce fier monument
Qui tout droit va chercher sa voûte au firmament;
C'est l'éclat du glacier, du vaste amphithéâtre,
Quand le soleil couchant frappe aux rampes d'albâtre;
Du temple tout entier c'est le charme profond
Quand l'ombre de la nef envahissant le fond,
Les derniers feux du jour s'éteignent dans l'abside;
Que l'enceinte s'emplit d'un murmure timide
Et de chants sans parole et de concerts sans bruit,
En prêtant ses échos à l'hymne de la nuit!

Le fleuve aux ondes transies qu'on nomme Mer de glace, est certainement beau à voir sur place, mais, n'en déplaise à messieurs les alpinistes, il y a quelque chose de plus beau que de le voir sur les lieux, c'est de le voir d'en haut avec les yeux du poète et le prisme de l'art. Tout dans la nature n'est pas beau, mais tout peut être embelli; la nature ne fournit que l'étoffe, c'est à l'homme de savoir en tirer parti et d'en rehausser par là le prix. La nature est vivante, elle a un langage comme les oiseaux ont le leur. Tout le monde l'entend vaguement, mais bien peu le comprennent. Pour comprendre son langage, comme pour lui arracher ses secrets, il faut l'étudier, et surtout il faut l'aimer : ici, comme ailleurs, l'amour est encore la véritable clef d'or. Celui qui est parvenu à comprendre son langage, comment rendra-t-il dans le nôtre le sens de *ces chants sans parole et de ces concerts sans bruit?* Comment nous traduira-t-il ses impressions? Le sens, il le rendra par des symboles; ses impressions — par des images. C'est là la seule ressource qu'il ait à sa disposition. Le chantre de la *Mer de Glace* l'a bien compris, et en cela il s'est vraiment montré poète.

Sous le rapport de l'exécution il y a quelques réserves à faire; l'auteur trop préoccupé des beautés qu'il aperçoit dans les glaciers, s'attarde parfois dans des descriptions minutieuses : quand on voit les choses d'en haut, comme il le fait, il ne faut pas trop entrer dans les détails. A part cela, le jury n'a que des éloges et des encouragements à adresser à l'auteur de la *Mer de Glace :* sa manière de comprendre la nature et de la peindre est bonne; par une série d'images frappantes et bien rendues, l'*Excelsior* du début se trouve à la fin transformé en un *Sursum corda;* un souffle puissant et chaud, comme le vent du midi, soutient son vol et l'emporte tour à tour d'une noble simplicité au majestueux et du majestueux au grandiose.

Les meilleures pièces, après celles que nous venons de lire, sont incontestablement *Les Souvenirs d'un atome*, poème géologique, et la *Monère,* dissertation philosophique; enfin à un degrè plus bas, une ode intitulée : *Splendeur du bien.*

Sous le titre *Souvenirs d'un atome,* l'auteur nous présente en petit un vrai manuel de géologie, tant il est méthodique, clair et correct sous le rapport de la science et du style. De tous les sujets envoyés au concours, c'est sans contredit celui qui se prêtait le moins à la libre expansion des ressources de l'art. Il a fallu des tours de force pour sortir des difficultés et se faire accepter; l'auteur y a, devons-nous dire, bien réussi. Le vers ne manque pas d'ampleur ni d'harmonie; le style, parfois gracieux mais toujours soigné, a du coloris, des teintes chaudes et surtout du relief. Il rappelle par bien des points un commerce intime avec V. Hugo, mais il est telle antithèse ou telle liberté qu'on ne passe qu'aux grands. Le lyrisme de bon aloi qu'on remarque dans le Prologue et quelques digressions, fait regretter que l'auteur n'ait pas choisi un sujet plus en harmonie avec ses qualités dominantes.

Nous regrettons que le temps nous manque pour en parler plus au long et vous en citer quelques passages.

L'auteur de la *Monère* a également fait des tours de force pour encadrer dans des formes rhythmiques les doctrines des positivistes et des spiritualistes. Dans la bouche des premiers la langue a un cachet particulier, âpre, sec, hautain, comme la doctrine qu'il expose; cette première partie est excellente. Dans la réplique du spiritualiste, il y a des vers bien frappés, mais trop de longueurs, manque d'images et d'harmonie. Le ton du spiritualiste est aigre, autant que celui de son adversaire est hautain : on croirait entendre une dispute. Le poète doit s'élever plus haut et ne pas sortir du ton de la dissertation.

L'auteur de l'ode intitulée *Splendeur du bien* a de bonnes et belles pensées, mais le style en est rocailleux et par trop sculptural. Sous ce dernier rapport il vise trop à imiter V. Hugo; c'est un écueil qu'il fera bien d'éviter, en ayant plus de spontanéité, et en recherchant la grâce, la fluidité et l'harmonie, premiers échelons du Beau.

Le jury après avoir bien pesé le mérite des pièces soumises à son jugement, a décidé de diviser le prix entre les deux meilleures :

1er prix, les *Gloires littéraires de la Savoie*, (400 fr.); 2e prix, la *Mer de Glace*, (200 fr.), et d'accorder une mention très honorable aux *Souvenirs d'un atome* et à la *Monère* et une mention honorable à la *Splendeur du bien.*

Permettez-moi, Mesdames et Messieurs, d'espérer que la lecture des *Gloires littéraires de la Savoie* et de la *Mer de Glace* aura déposé dans l'esprit et le cœur de la jeunesse qui m'écoute une semence féconde qui ne restera pas sans fruit, et qu'elle puisera dans l'étude de nos écrivains, comme dans celle de la nature, les forces morales et intellectuelles nécessaires pour porter encore plus haut le drapeau des vertus que nous ont léguées nos ancêtres. Puisse-t-elle apporter bientôt de nouveaux fleurons à la couronne de notre mère commune qui lui dit par la bouche du chantre des Alpes : *Excelsior! Excelsior!*

Après la lecture de ce rapport, M. le Président a procédé à l'ouverture des billets cachetés qui portaient à l'extérieur la devise répétée en tête des pièces couronnées, et a lu les noms suivants :

PREMIER PRIX.

Les gloires littéraires de la Savoie, par M. Jean Fleury, professeur de littérature française à l'Université de Saint-Pétersbourg.

[1] Le Jardin de la Mer de Glace.

DEUXIÈME PRIX.

La Mer de Glace, par M. JOSEPH LOMBARD, curé des Houches, près Chamonix.

MENTIONS TRÈS HONORABLES.

1re. **Les Souvenirs d'un atome,** par M. VERLAC, principal du Collège d'Annecy.

2e. **La Monère,** par M. LÉON FAVRE-CLAVAIROZ, consul général de France, en retraite, à Paris.

MENTION HONORABLE.

La Splendeur du bien, ode, par M. ADRIEN LHEUREUX, à Paris.

Avant de lever la séance, M. le PRÉSIDENT communique le programme du prochain concours :

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY.

Concours de 1881.

Les prix fondés par M. le docteur Andrevetan, de concert avec la ville d'Annecy, seront décernés en février 1882.

Une somme de 400 fr. est affectée à l'histoire et une somme de 200 fr. à la poésie.

Sont seuls admis à concourir pour les deux prix :

1° Les Français, excepté les membres effectifs de la Société Florimontane ;

2° Les étrangers, membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

Les travaux devront parvenir *franco* au Secrétaire de la Société avant le 31 octobre 1881.

PRIX D'HISTOIRE

Le prix sera décerné à l'auteur du meilleur mémoire en langue française sur un sujet d'histoire, d'archéologie ou de biographie, se rapportant à l'un des départements savoisiens.

Les auteurs ne sont pas tenus de garder l'anonyme. Ils devront déclarer par écrit que leurs travaux n'ont été présentés à aucun concours. Les mémoires imprimés sont admis, pourvu que leur publication soit postérieure au 1er janvier 1880.

Les manuscrits pourront être réclamés dans les trois mois qui suivront la distribution des prix.

PRIX DE POÉSIE

Le choix du sujet ou des sujets est laissé aux concurrents. Tous les genres poétiques sont admis. Le nombre minimum des vers présentés par le même auteur est fixé à cent.

Les travaux seront composés en langue française. Sous peine d'exclusion, les auteurs devront déclarer par écrit en tête de leur envoi et sans signer cette déclaration, que ces travaux sont inédits, et n'ont été présentés à aucun autre concours.

Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus : les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté, indiquant le nom et le domicile de l'auteur.

Les manuscrits resteront acquis aux archives de la Société ; les auteurs pourront en prendre copie.

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

CONGRÈS DE MOUTIERS

Nous avons reçu très tardivement l'avis suivant, relatif au Congrès savoisien qui aura lieu cette année en Tarentaise :

Moûtiers, le 16 mai 1881.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, par décision du Comité d'organisation, à la date de ce jour, le quatrième Congrès des Sociétés savantes de la Savoie s'ouvrira à Moûtiers, le 8 août, à 9 heures du matin. La séance publique de clôture aura lieu le 9, à deux heures du soir.

Le 10, excursion à Aime, pour visiter l'église de Saint-Martin, monument romain. Sur la route, on visitera les ruines du château de Saint-Jacques de Tarentaise.

Ces dates pourraient être modifiées, sur des observations motivées, que vous voudriez bien me transmettre au plus tôt.

Vous me permettrez de rappeler deux articles du règlement :

ART. 9.

« Font partie du Congrès et ont droit à toutes ses publications les personnes qui en ont fait la demande, ont obtenu du Comité leurs cartes personnelles, et ont versé la cotisation destinée à acquitter les frais de la tenue du Congrès et de l'impression des travaux.

« Les membres du Congrès étrangers aux Sociétés savantes de la Savoie, n'ont pas voix délibérative. » — *Nota.* Les frais de cotisation seront de 10 francs : 5 francs pour le compte-rendu et 5 francs pour le banquet, si l'on veut y participer.

ART. 3. (3me alinéa).

« Les adhérents au Congrès devront soumettre deux mois à l'avance au Comité d'organisation les questions qu'ils désireront proposer. »

Je vous prie, Monsieur le Président, de donner communication de cet avis aux membres de votre Société.

Le Secrétaire général du Congrès,
J.-E. BORREL.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE SAVOIE

Séance du 30 mai 1881.

M. LACHAT, récemment nommé ingénieur en chef

des mines, est reçu par acclamation membre de la Société.

M. Revil donne ensuite lecture du mémoire suivant sur l'étage bajocien, en Savoie :

TERRAINS OOLITHIQUES EN SAVOIE ET GISEMENT DE LA TABLE.

Si l'on prend la carte géologique de la Savoie, on remarque que les terrains jurassiques y présentent un développement considérable, et que la plupart des étages faisant partie de cette formation y sont représentés. Quelques-uns même, jouent un rôle réellement important et les dépôts qui les constituent sont nettement caractérisés et assez étendus. Telles sont les assises liasiques que l'on trouve dans tout l'intérieur des Alpes, principalement dans la première zone alpine. Celle-ci, que limite à l'ouest la région des chaînes calcaires ou sub-alpines et à l'est, suivant M. Lory, une ligne de faille passant au col Ferret, à l'Allée-Blanche, au Chapieu, au col de la Seigne, au col du Cormet, à Aigueblanche (près de Moûtiers) à l'est du col de la Madelaine, à Saint-Jean-de-Maurienne et à Saint-Jean-d'Arve, est essentiellement formée par des schistes cristallins. Dans leurs replis se trouvent quelques amas de grès houillers et les intervalles compris entre les massifs correspondent à de profondes dépressions constituées par des schistes argilo-calcaires qui appartiennent au lias. Ces schistes, le plus souvent, sont pauvres en fossiles et font le désespoir du géologue qui, à part quelques rares bélemnites et quelques ammonites plus rares encore, n'a pas souvent l'occasion d'y trouver des débris d'êtres organisés. Il est, par suite, difficile d'y établir les subdivisions créées par d'Orbigny. Pendant longtemps, en outre, on ne put les délimiter, et des gypses avec lesquels ils sont parfois en contact, et qui, en certains points, y paraissent enclavés, furent regardés comme en faisant partie. Un horizon géologique important que découvrit dans les Alpes de la Maurienne un géologue trop tôt enlevé à la science, l'abbé Vallet, vint fournir un élément de solution précieux dans cette question et permettre de classer définitivement des assises sur l'âge desquelles les plus grands doutes régnaient alors.

Cette découverte permit d'expliquer certains accidents de stratification que présente le lias entre Saint-Jean-de-Maurienne et Saint-Michel. Il fut possible de rapporter au trias ces grandes masses de gypse qui étaient regardées comme appartenant au lias. La présence de cette formation dans les Alpes ne put donc s'établir sur des bases sérieuses qu'en étudiant les terrains entre lesquels sont intercalés les quartzites, les dolomies et les gypses. Nous avons au-dessous le terrain houiller, au-dessus l'infra-lias, qui consiste en une sorte de brêche formée de débris de coquilles fossiles, même en un bohn-beit avec ossements et dents de poissons. L'on trouve chez nous aussi, un fossile signalé partout à ce niveau, c'est l'*Avicula contorta*.

Si la partie inférieure du lias est ainsi nettement délimitée, il n'en est plus de même de la partie supérieure, car les dépôts oolithiques qui lui succédèrent n'ont été jusqu'ici signalés qu'en quelques points. Leur étude, fort incomplète, n'est pas, d'ailleurs, sans présenter de sérieuses difficultés, par suite de la pénurie de fossiles et de leur mauvais état de conservation.

On put donc croire qu'après la période liasique la région qu'occupent nos montagnes était complètement émergée et ne fut pas recouverte par la mer oolithique. Une lacune aurait existé dans la série des dépôts, car on ne signalait que le terme supérieur aux confins de la Savoie entre Chanaz et Lucey. Voyons s'il serait possible de retrouver quelques lambeaux représentant l'oolithe inférieure et si cet horizon géologique ne pourrait être suivi sur une certaine étendue. La continuité parfaite qui semble en effet exister entre le lias et les assises oxfordiennes supérieures, vient nous faire présumer que les dépôts oolithiques, eux aussi, ont dû se faire.

Lorsque l'on fait l'ascension de la montagne de Crussol (Ardèche) par le ravin des Enfers, on rencontre successivement : le trias, le lias supérieur à *Ammonites Bifrons,* puis une assise de quelques centimètres d'épaisseur (0m40) consistant, suivant M. Lory, en un banc de grès rempli de débris d'encrines contenant de grosses térébratules et un certain nombre d'autres fossiles, parmi lesquels on peut citer *Ammonites Parkinsoni*, *A. Tripartitus*, *A. Humphresianus*. Ces fossiles établissent bien que cette petite couche est un représentant rudimentaire du groupe oolithique inférieur. Ce groupe qui, dans le Jura et le bassin de Paris, est si bien développé, ne serait donc représenté, à Crussol, que par une couche ayant tout au plus 0m40 d'épaisseur.

Pour retrouver les terrains oolithiques, il faut ensuite aller jusqu'aux environs de Grenoble, où, au-dessous des schistes à posidonies, se trouvent des calcaires plus ou moins marneux, et ressemblant au lias par leurs caractères extérieurs. M. Lory y a trouvé l'*Ammonites Backeriæ* et, comme à Crussol, le callovien ne commençait, d'après M. Ebray, qu'aux couches à posidonies, qui sont peu fossilifères, il est vrai, mais qui sont mieux caractérisées à la Voulte, où elles renferment du fer ; nous aurions ici, par conséquent, un représentant du groupe que nous étudions. Ces schistes à posidonies peuvent se suivre jusqu'à Chapareillan et s'observent dans les ravins au-dessus de la grande route, à Barraux. Les dépôts oolithiques qui leur sont inférieurs pourraient se retrouver jusque là.

A la Table, commune du canton de la Rochette, située à 864 mètres d'altitude, sur une petite éminence en forme d'aiguille, et qu'on regardait comme entièrement liasique, M. Louis Pillet a découvert, en 1854, des fossiles que tout d'abord il rapportait à ce niveau. C'est sur le versant ouest de la colline, au plateau des Vérollets et près de l'ancien château des Ullies, que se trouve le gisement signalé per notre confrère. Quelques années plus tard, les fossiles trouvés en ce point, furent soumis à M. Dumortier qui, entre autres espèces, y reconnut les suivantes : *Ammonites Sowerbyi, Ammonites Murchisonæ, Ammonites tripartitus*, *Ammonites Brochi*. Ces fossiles sont incontestablement caractéristiques de l'oblithe inférieure. Ajoutons néanmoins qu'outre quelques espèces rares et douteuses, il en est d'autres comme *Ammonites Heterophillus, Inoceramus cinctus*, etc., qui appar-

tiennent au lias. Y aurait-il ici mélange de fossiles dans une même assise, ou aurions-nous deux horizons distincts? Cette dernière manière de voir nous semble la plus rationnelle, car les fossiles se trouvent souvent roulés au bas des talus, et il est, par suite, difficile d'établir en ce point une ligne de démarcation rigoureuse.

Il n'est pas possible de contester ici la présence d'un dépôt oolithique. Les fossiles sont abondants, ils se trouvent presque toujours dans de petits rognons noirs plus ou moins siliceux, dans un assez bon état de conservation et faciles à déterminer. En compagnie de M. Pillet, qui nous avait conduit lui-même au gisement, il nous a été possible d'en faire, en peu d'instants, une abondante récolte. Cette découverte a un réel intérêt, et il y a, croyons-nous, une grande importance à y attacher. Jusqu'à la Table, en effet, nous n'avons vu les dépôts oolithiques que sur des épaisseurs excessivement faibles et pour ainsi dire rudimentaires, tandis qu'ici, au-dessus des marnes feuilletées où se rencontrent nos fossiles, se trouvent d'énormes rochers compactes, très durs, et ayant plus de 40 mètres d'épaisseur, qui appartiennent donc bien à l'oolithe inférieure, peut-être déjà à la grande oolithe. Comme on n'y a point signalé de fossiles, il ne faut pas se hâter de conclure.

Voilà donc un excellent point de repère pour l'étude que nous avons entreprise, et si nous retrouvons ailleurs des fossiles du même âge, nous serons en droit de conclure que la mer oolithique a, elle aussi, joué un rôle dans nos montagnes. De puissantes dénudations auraient ensuite eu lieu, jusqu'au lias dans la vallée que domine la Table, jusqu'au trias du côté du Bourget-en-Huiles. Les terrains étant disposés en fond de bateau, nous nous trouvons en présence d'un fait fréquent chez nous, le fond de la vallée ancienne est au sommet de l'éminence.

Une coupe intéressante peut se relever dans cette vallée, au-dessus de Prêles. A l'est, nous avons un contre-fort de schistes cristallins, contre lesquels, en certains points, seraient plaqués des grès houillers. Au ruisseau de la Serra, près de Verneuil, nous trouvons des blocs faciles à reconnaître et appartenant à cette formation. Ils ne se retrouvent plus au-delà du thalweg du cours d'eau, et on ne peut donc leur attribuer une origine erratique. Des recherches réitérées dans la montagne permettront par la suite de retrouver les roches en place. En s'avançant ensuite vers le petit hameau du Mollard de Répidon, on trouve des gypses triasiques que l'on exploite en galerie et qui sont recouverts par les schistes du lias. C'est cette dernière assise, comme nous l'avons dit, qui forme l'éminence sur laquelle est perchée la commune de la Table et dont les sommets appartiennent aux terrains oolithiques.

M. Alphonse Favre a signalé une localité rapprochée de la Table où se trouvent des fossiles également caractéristiques de l'oolithe inférieure. C'est le col de la Madelaine, entre la Tarentaîse et la Maurienne. Parmi les fossiles qu'il a déterminés, il a reconnu les espèces suivantes : *A. Murchisonæ, A. Soverbyi, A. Scissus, A. opalinus*. Voici encore un point où l'on n'avait signalé que du lias et où se trouvent des dépôts oolithiques.

A la base de l'arête septentrionale du Mont-Joli, et à sa jonction avec les terrains moins élevés, on a également trouvé quelques ammonites au nombre desquelles, toujours d'après M. Alphonse Favre, seraient l'*Ammonites Murchisonæ* et l'*Ammonites Scissus,* qui toutes les deux appartiennent à l'horizon qui fait l'objet de cette étude. Les assises dans lesquelles elles ont été recueillies sont superposées à un grand massif de schistes argileux incontestablement liasiques, et supportent, d'autre part, des roches probablement calloviennes ou oxfordiennes qui forment le sommet de la montagne. Elles se trouvent donc bien à leur niveau habituel, et la stratigraphie, elle aussi, vient confirmer notre manière de voir.

Si l'on va de Flumet à Bonneville, en passant par le col des Aravis, on rencontre jusqu'à la Giettaz des schistes argileux, noirs, à bélemnites. C'est ensuite entre ce hameau et la montagne de Cordon qu'on trouve, suivant le professeur de Genève, l'*Ammonites Parkinsoni* de l'oolithe inférieure. Ici les couches du terrain jurassique paraissent très fortement plissées à leur partie supérieure et doivent être le prolongement des contournements du nant d'Arpennaz. Non loin de ce dernier point et dans le jurassique qui se montre au nant de la Rippaz, près de Magland, on a également recueilli des ammonites voisines de l'*Ammonites Backeriæ* et qui peuvent appartenir à notre horizon. Là encore le banc fossilifère n'est pas dans le haut du terrain jurassique et est surmonté d'autres couches fort puissantes de cette même formation. Comme à La Giettaz, les couches sont très tourmentées, et on y voit deux contournements : l'un est un demi-cercle dont le dos est tourné aux Alpes, l'autre situé à quelques centaines de pas, est un autre demi-cercle ouvert du côté des Alpes. Ou ne sait comment ils se rejoignent. A un kilomètre plus loin, les couches forment un S, et sont traversées par la célèbre cascade de l'Arpennaz, qu'a décrite de Saussure, et qui ne coule que sur la partie inférieure du contournement.

Au village du Mont, près de Servoz, l'illustre Brongniart découvrit, dans une couche de phyllade, des nodules renfermant des empreintes d'ammonites qu'il ne détermina pas, mais qui appartiennent encore à l'*Ammonites Murchisonæ*. Là aussi nous avons un dépôt incontestablement oolithique.

Ces dépôts se rencontrent encore dans le Chablais, où, sur le lias, se trouvent des couches à pentacrines, que le célèbre professeur de Genève regarde comme appartenant à l'oolithe inférieure. Entre Saint-Gingolph et le petit village de Bret, au lieu dit le Leucon, on trouve un énorme éboulement de roches calcaréo-marneuses détachées du flanc de la montagne voisine, où l'on peut encore voir leur point de départ et où M. Favre a recueilli de nombreux fossiles, entre autres : *Ammonites tripartitus, A. Humphriesianus, A. linguiferus, Posidonia alpina*, etc. Des roches feuilletées et marneuses semblables, renfermant l'*Ammonites tripartitus,* se retrouvent dans la même région, au plateau de la Joux, avant d'arriver à Maupas, près Meillerie.

Nous trouvons donc, comme cette étude sommaire le prouve, des dépôts oolithiques dans tout l'intérieur de nos Alpes et même dans les chaînes extérieures. Ici, on ne peut pas établir de subdivisions, mais nous sommes néanmoins en droit de conclure que la mer oolithique

a recouvert la Savoie et la Haute-Savoie. Il y a donc une grande importance à attacher au gisement de la Table, et il est probable que par la suite d'autres points fossilifères appartenant au même niveau seront encore découverts.

J. Révil.

Le Directeur-gérant : L. Revon.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

6e Année

BULLETIN N° 4 — AVRIL 1881

Pressions barométriques moyennes : 718.69 à Annecy et 703.60 à Mélan. Maxima le 25, minima le 20 aux deux stations. Excursion du mercure 18 5 à Annecy et 17.45 à Mélan.

Températures moyennes du maxima à Annecy 15°53 du minima 4°64 à 9 h. m. 9°78, moyenne générale à Mélan 8°52 ; à Leschaux 6°05 ; à Chamonix 6°85. L'eau du lac d'Annecy donne pour moyenne 9°05, celle de puits 6°7 et celle de rivière 6°9.

La station du Semnoz enregistre :

Pour le mois d'avril :		le 2,	9,	16,	23,	30.
Thermomètre.	maxima.	17°8	17°7	17°7	17°6	17°7
	minima.	—0°9	1°	0°	—7°2	—6°1
Baromètre à 0° :		607.19	625.09	624.69	621.89	626,89

Pluies et Neiges. — Le mois d'avril est pluvieux sans donner de grandes quantités d'eau. Maximum recueilli 110m/m7, à Megève en 13 jours dont 3 neigeux. Minima 49m/m2 à Douvaine en 9 jours. Pendant ce mois les stations basses reçoivent relativement plus d'eau que celles élevées. La neige est en très petite quantité sans rester sur le sol 0m30, à Chamonix 0m,238, à Megève 0m,17, aux Gets pendant tout le mois. Au Semnoz 0m,53 le 2 avril, réduite à 0m,05 le 30, malgré la hauteur de 0m,10 tombée le 22-23.

Orages. — A Annecy, le 3 à 3 h. 30 soir, le 13 à 3 h. soir, le 26 à 8 h. soir. La station de Leschaux enregistre les orages suivants le 3 à 5 h. 15 soir, le 13 à 6 h. 40 soir, le 26 à 8 h. 50. Ce dernier avec grêle abondante, le 23 neige et le 15 grêle.

AVRIL 1881. OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES.

Stations	BASSIN DU LAC LÉMAN ET DU RHONE				BASSIN DE L'ARVE					VALLÉE DES USSES		BASSIN DU FIER ET LAC D'ANNECY				OBSERVATIONS
	Les Gets.	Evian.	Douvaine.	Saint-Julien.	Chamonix.	Megève.	Sallanches.	Mélan.	Annemasse.	Cruseilles.	Seyssel.	Tamié.	Thônes.	Annecy.	Rumilly.	
Altit.:	1162	380	428	462	1044	1113	555	629	435	793	259	893	625	448	334	
1	.....	4,2	9	.....	.....	7,9	2,9	3	29	.....	9,25	.....	.....	.....	28,3	
2	6	7,3	4,2	.....	7,8	4,8	8,3	7,5	7,8	32	18,25	.....	10	4,2	0,8	
3	.....	5,4	.....	.....	5	.....	3,2	4,5	.....	6	1,5	.....	4	.....	2,5	
4	7	7,4	.....	.....	6,5	.....	0,9	6,4	.....	.....	7,5	.....	.....	7,3	1,7	
5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	4	.....	.....	0,4	2,3	
6	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,7	.....	.....	0,8		
7	.....	.....	5	.....	.....	12,7	1,4	.....	.....	3	3,5	.....	.....	.....	8,5	
8	11	5,8	.....	.....	0,5	.....	7,2	10,1	.....	18,2	2,75	.....	.....	21,2	4,3	
9	.....	.....	2.3	.....	2,2	.....	1,2	2,8	3	7	3	.....	3	1,7	4,2	
10	4	.....	.....	.....	1,2	.....	.....	8,9	2	16,7	.....	.....	.....	3,9	0,8	
11	.....	5,6	.....	.....	0,2	.....	1,7	.....	4,5	.....	.....	.....	1	1.4		
12	.....	.....	.....	.....	0,2	8,4	.....	3,6	.....	.....	.....	.....	.....	0,9		
13	7	.....	2,2	.....	0,3	5,7	.....	0,4	13,5	5,1	.....	.....	4,2	0,5	3,3	
14		11,8	.....	.....	8,5	12,9	.....	2,2	.....	4,4	.....	.....	.....	3,6	2,1	
15	.....	1,9	3,4	.....	7	7,1	1	4,4	3,5	.....	.....	.....	18,2	2,3	0,7	
16	9	7,6	.....	.....	5,5	.....	4,4	0,5	.....	.....	4	.....	.....	0,8		
17	10	.....	.....	.....	0,3											
18																
19	.....	.....	.....	.....	.....	4,2	.....	.....	.....	3,4	.....	.....	.....	.....	1,2	
20	.....	16,5	7	.....	6,2	5,9	6,4	8,1	3	6,3	.....	.....	6,1	2,7		
21		3,8	.....	.....	10 *	7,8	3,8	5,9	.....	2,3	.....	.....	8,2	2,8	1,8	
22	9	6,4	4,8	.....	3,2	58 * 6,4	0,9	2,9	5,5	3,9	.....	.....	3			
23	.....	5,7	.....	.....	0,2	80 * 12,4	0,4	5,3	.....	.....	.....	.....	2,3	7,1		
24	.....	.....	.....	.....	.....	.....	0,7	.....	.....	.....	.....	.....	3,1			
25	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	9	4	
26	70 * 6	7,4	11,3	.....	4,4	.....	4,3	8,8	3	9	12	.....	15	.....	2,2	
27	100 * 10	3,2	.....	.....	20 * 7,2	100 * 14.5	9,4	10,9	.....	1,8	.....	.....	.....	4,4		
28	.....		.....	.....	.....	.....	.....		.....	.....	.....	.....	.....	1,2		
29	.....		.....	.....	.....	.....	1,8									
30																
31																
Pluie.	79	90	49,2	.....	70	110,7	59,9	82,2	74,8	120,1	69,45	80,1		68,7	71,1	
Neige.	170 *	.....	.....	.....	30 *	238 *	.....	.....	.....	.....						

La quantité d'eau recueillie à Seyssel pendant le mois précédent a été de 47,5 en 6 jours.

BULLETIN N° 4.

AVRIL 1881

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	DURANT LE JOUR	à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	12°3	5°	7°2	714,9	»	»	83	9°	»	»	N	N	faible	couvert	Pluie dès 3 h. s.	pluie	0,65	6°3
2	11,3	6	11,2	713,8	4°2	»	84	10,1	»	»	W.	E	id.	couv.1/2	Eclairs à 8 h. s. au N-W.	id.	0,69	7,5
3	11,4	6.2	11	711,4	»	»	82	11,4	»	»	S	S-E	id.	couvert	Ecl. et tonn. vers 3 h. 30 s avec bourr.	couvert	0,69	7,8
4	12	3,4	11,4	714,5	7,3	»	81	8,6	»	»	N	N	fort	id.	de grêle et pl. Pluie jusqu'à minuit.]	id.	0,70	7,5
5	17,5	4,5	6,8	713,8	0,4	»	94	10,4	»	»	N-W	N	id.	id.		id.	0,69	7,6
6	11,3	5	7,6	713,1	0,8	»	89	17,2	»	»	N	N	faible	id.		id.	0,68	7,9
7	18,7	6,5	13,2	714,2	»	»	72	14,2	»	»	S	W-NW	id.	id.	Pluie après-midi très forte à 9 h. soir.	pluie	0,67	8
8	20,5	8,5	9,8	718,3	21,2	»	91	15,4	»	»	W	S-E	id.	id.	Id. dans le jour.	couvert	0,69	8,1
9	19	7,5	11,2	722,4	1,7	»	81	16	»	»	S-W	S-E	id.	id.	Id. par intervalle tout le jour.	id.	0,70	8,2
10	18	4,5	10,6	722,5	3,9	»	94	15,4	»	»	S	S-S-E	id.	id.	Id. dans la nuit.	id.	0,70	8,4
11	18,7	4,5	10,6	720	1,4	1	93	15,8	»	»	W	S-E	id.	id.	Id. id.	id.	0,70	9,1
12	18,3	7,5	12,2	721	0,9	1,8	70	19,4	»	»	W	S-S-E	id.	id.	Id. id.	id.	0,69	9,3
13	21	6,5	11,6	720,7	0,5	2	88	17	»	»	N-W	N-N-W	id.	id.	Eclairs et tonnerres suivis de pluie.	id.	0,68	9,2
14	19	6,7	11	721	3,6	1,2	91	11	»	»	S	S-W	id.	id.	Pluie dans le jour.	id.	0,68	10
15	14	7,5	11,8	722,5	2,3	0,8	88	18	»	»	S	S	id.	id.	Légère pluie à 4 h. soir.	id.	0,67	10,5
16	19,3	9	11,8	722	0,8	2,1	88	15	»	»	S	S-E	id.	id.		beau	0,66	11
17	17,7	5,5	13,4	721,5	»	1,2	78	20,2	»	»	S-W	S-S-E	id.	couv.1/2		id.	0,65	11,5
18	22	8,7	17,2	717,3	»	2,8	61	22	»	»	S	N	id.	couv.3/4		id.	0,64	12
19	24,5	10	12,8	711,3	»	3,7	88	15,6	»	»	S-W	S-E	fort	couvert	Pluie dans le jour.	couvert	0,63	11,6
20	17,5	6,5	8	709,4	2,7	1,8	85	7,4	»	»	W	W-S-W	id.	id.	Id. légère dans le jour. [Veyrier.	id.	0,62	11,2
21	9	3,5	6,6	710	2,8	0,9	85	9,4	»	»	N	N-W	id.	id.	Id. légère av^{t}-midi. Neige sur le mont	id.	0,61	7,3
22	11,5	2	3,8	712,8	»	1,5	83	2	»	»	?	W-S-W	id.	neige	D^{s} le j^{r}, pl. et quelq. floc^{s} de neige à 6 h. s.	id.	0,61	7,3
23	6,5	0,3	6,2	719,2	7,1	0,5	70	10,4	»	»	N	N-W	id.	couv.1/2	toits lég^{t} rec. de neige s^{r} coll. disp. le lend.]	très beau	0,60	10,3
24	12	— 0,3	7,6	720,3	»	2,3	71	10,2	»	»	N-W	S-W	id.	id.	Bourrasques de pluie vers 2 h. soir.	id.	0,59	11
25	13,5	— 1,7	8	727,9	9	2,8	81	14,4	»	»	N	S-W	id.	très-beau		pluie	0,59	8,7
26	16	5	7,4	724	4	5,3	83	8,4	»	»	S	E	id.	pluie	Jusqu'à midi avec neige ap^{s}-midi. Neige	id.	0,58	9,7
27	13,7	2,5	7,8	725,2	4,4	2,5	75	10,8	»	»	N	N	id.	id.	disparue jusqu'au dessous des rocs du	très beau	0,58	9,3
28	12	0	8,4	722,5	1,2	4,4	81	12	»	»	N	N	id.	id.	Parmelan reparaît et disparaît dans la	id.	0,57	9,3
29	13,3	0	9,4	727,5	»	5,2	54	12,2	»	»	—	N	id.	id.	journée, tonnerres et éclairs forts à 8 h. s.	id.	0,56	8,8
30	14,5	— 1,5	7,8	725,7	»	8,8	64	18	»	»	N	N	id.	id.	Neige à 500^{m} d'altitude.	couv.1/2	0,56	7,2
									»	»								
Moyennes ou Totaux.	15°53	4°64	9°78	718,09	68,7	34,7	80,9										0,64	9°05

Orages, le 3 à 3 h. 30 au soir. Eclairs et tonnerres assez forts Pluie mêlée de grêle, vent du S-W, le 13 à 3 h. soir même vent. Eclairs et tonnerres de peu de durée suivis de pluie, le 26 Orage de quelques minutes avec éclairs et tonnerres intenses à 8 h. soir.

La neige apparaît vers le 24 et disparaît presque de suite sur les collines. Elle persiste à l'altitude de 1,600^{m}.

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. — Imprimerie Perrissin.

22me Année. — N° 6. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 juin 1881.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — La zone à *Ammonites tenuilobatus* aux environs de Chambéry (Savoie), par M. le dr Hollande. — La famille Paget, notice généalogique et biographique (suite), par M. César Duval. — Séance de la Société Florimontane. — Dons et échanges. — Troisième Congrès des Sociétés savantes de la Savoie à Moûtiers : programme et première liste des lectures annoncées. — *Errata*. — Observations pluviométriques, météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

LA ZONE A AMMONITES TENUILOBATUS AUX ENVIRONS DE CHAMBÉRY (SAVOIE)

Une des questions ayant occupé le plus les géologues ces dernières années, est bien certainement celle concernant la limite supérieure des terrains jurassiques et la limite inférieure des terrains crétacés. Suivant les localités où l'étude de ces terrains a été faite, l'auteur est arrivé à une solution souvent très différente de celle déjà donnée par un de ses prédécesseurs. Cela nous indique nécessairement que la solution est difficile et que les influences des climats, de l'habitat se faisaient déjà sentir à ces époques reculées.

En Allemagne, pour le jurassique, nous trouvons le jurassique noir ou *lias*, le jurassique brun ou *dogger*, le jurassique blanc ou *malm*. Ce dernier comprend d'après Quenstedt, de haut en bas :

Jura blanc *S*. Calcaires en plaques et argiles marneuses avec ***Trigonia suævica*** ;

Jura blanc *E*. avec bancs corallins et ***hemicidaris crenularis, nerinæa Mandelslohi*** ;

Jura blanc *D*. Avec calcaire siliceux et éponges ;

Jura blanc *P*. avec ***rhynchonella lacunosa*** et ***am. polyplocus*** ;

Jura blanc *B*. avec ***am. biplex, bel. hastatus, aptychus lamellosus*** ;

Jura blanc *L*. avec ***am. complanatus*** et ***bel. hastatus ; tereb. impressa.***

Pour les géologues du bassin anglo-parisien les terrains jurassiques supérieurs comprennent de haut en bas :

Les calcaires d'eau douce du Purbeck et du Boulonnais ;

Les calcaires du Barrois avec l'oolithe portlandienne, la zone à ***trigonia gibbosa,*** les calcaires à ***am. gigas***, les couches à ***exogyra virgula*** et les calcaires à astartes ;

Les calcaires coralliens à polypiers et ***cidaris florigemma*** ;

L'oxfordien avec ***amm. plicatilis*** et ***amm. cordatus***.

D'après M. Tombeck, on trouve dans la Haute-Marne pour les horizons de l'oxfordien et du corallien de haut en bas :

CORALLIEN.
- Les calcaires à astartes ;
- Le corallien supérieur ;
- Le corallien moyen ou oolithe de Saucourt ;
- L'***ancienne zone de l'amm. tenuilobatus*** ;
- Le corallien inférieur ou glypticien.

OXFORDIEN.
- La zone à ***amm. tenuilobatus*** ou calcaires à ***bel. Royeri*** ;
- La zone à ***amm. Trimammatus*** ; et à ***amm. Babeanus*** ;
- La zone à ***amm. transversarius***.

Si l'on considère la zone à *amm. tenuilobatus* comme kimméridgienne, par conséquent comme supérieure au corallien dicératien du nord, on doit rejeter en-dehors de la formation jurassique le klippenkalk de Stromberg. C'est ce qu'a fait l'école allemande ; c'est pourquoi elle a créé son étage *tithonique*. Ainsi, si nous faisions, à Lémenc, kimméridgiennes les couches des carrières de M. Duverney ; les couches du calvaire et de la vigne Droguet, représenteraient le tithonique.

A Oberbuchsitten, Moesch a relevé la coupe suivante, en allant de haut en bas :

1. Molasse ;
2. Bohmerz ;
3. Kimméridien supérieur ;
4. Zone au ***Pygurus tenuis*** ;
5. — — ***Blumenbachi*** ;
6. Sans fossiles caractéristiques ;
7. ***Ceromya excentrica,*** etc... ;
8. ***Collyrites trigonalis, amm. Lothari*** ;
9. ***Teleosaurus. Pygurus Blumenbachi*** ;
10. Calcaires blancs oolithiques avec nérinées ;
11. Calcaires blancs compactes avec quelques nérinées ;
12. Calcaires crayeux très oolithiques avec beaucoup de nérinées ;
13. Calcaires blancs avec petites oolithes ;
14. ***Hemicidaris crenularis, glypticus hieroglyphicus*** ;
15. Couches de Geissberg ;
16. Couches d'Effingen ;
17. Couches de Birmensdorf ;
18. Couches à ***amm. ornatus*** ;
19. Couches à ***amm. macrocephalus*** ;
20. Couches à ***Rhynchonella varians*** ;
21. Hamptrogenstein ;
22. Oolithe inférieure [1].

[1] Mém. de la Société paléontologique suisse. Vol. VII. 2e partie, p. 60.

M. de Loriol donne cette coupe dans une monographie paléontologique des couches de la zone à *amm. tenuilobatus* d'Oberbuchsitten et de Wangen.

Dans ce travail, M. de Loriol désire « prouver que cette couche n° 8, représente, à la fois, la zone à *amm. tenuilobatus* et le séquanien supérieur, ou, en d'autres termes, l'astartien proprement dit. » Il considère la zone de l'*amm. tenuilobatus* comme « un faciès de l'astartien, comme son faciès scyphien. »

Dans la Haute-Marne, on trouve deux zones à *amm. tenuilobatus ;* à Oberbuchsitten, on la trouve seulement au-dessus des couches à nérinées. On ne signale rien, en effet, entre les n^os^ 15 et 14. Aux environs de Chambéry, on trouve aussi la couche à *amm. tenuilobatus*, à *amm. Lotari* etc., mais elle est entre les couches de l'argovien et les couches du dicératien. C'est pourquoi nous croyons utile d'entrer à ce sujet dans quelques détails et de décrire les terrains jurassiques supérieurs du Jura méridional et de la zone subalpine aux environs de Chambéry.

A l'extrémité de la Dent-du-Chat, sur la rive gauche du canal de Savière est la localité de Chanaz, connue depuis longtemps par son fer oolithique et ses fossiles calloviens ; et, depuis, par ses bonnes chaux hydrauliques venant des couches d'Effingen.

A Chanaz, on rencontre une des coupes les plus nettes et les plus complètes des environs de Chambéry. On trouve, en allant des bords du Rhône au lac du Bourget, de bas en haut, et en concordance les dépôts suivants :

1. La grande oolithe avec ***amm. polymorphus, amm. bullatus, amm. interruptus,*** etc.;
2. Le Callovien avec ***amm. macrocephalus, amm. anceps***, etc.;
3. Les couches de Birmensdorff, avec ***amm. transversarius,*** le premier horizon à ***scyphia ;***
4. Les couches d'Effingen ;
5. Des parties cultivées représentant sans doute les couches de Geissberg ;
6. Les couches à ***amm. lothari ;***
7. Les couches à ***amm. tenuilobatus, amm. polyplocus, amm. acanthicus ;***
8. Des calcaires gris à ***tereb. insignis,*** et le deuxième horizon à ***scyphia ;***
9. De la dolomie et un calcaire blanc à polypiers et ***diceras arietina ;***
10. Un calcaire gris d'eau douce avec cailloux noirs appartenant au Purbeck ;
11. Des calcaires et des marnes appartenant au crétacé inférieur.

Ainsi, à Chanaz, les calcaires renfermant *amm. lothari,* et *amm. tenuilobatus, amm. polyplocus, amm. acanthicus,* etc., sont immédiatemment au-dessus de l'argovien et au-dessous du dicératien. Il est impossible de trouver dans ces dépôts la moindre trace de discordance. Ils se prolongent par le Mollard-de-Vions, jusque sous le Colombier de Gex ; ces dépôts se retrouvent également vers le sud du côté de Lucey et de Chevelu.

Il est très heureux de trouver ici sous l'argovien, le callovien et le bathonien bien caractérisés.

En Savoie, les dépôts supérieurs à la zone à *amm. tenuilobatus* sont assez développés en surface, il n'en est pas de même des assises inférieures. Cependant d'après M. Favre [1], on trouve des assises appartenant sans doute aux terrains oolithiques au Mont-Billiat, où l'on rencontre la couche à pentacrinites du Mont-Fourchu. Au sommet du Sex de la Vernaz se rencontre la même couche. Il serait important, dit M. Favre, de fixer d'une manière positive l'âge de cette roche qui servirait d'horizon dans une grande partie du Chablais.

Au Môle, on a également des dépôts correspondant aux assises supérieures du lias, peut-être de l'oolithe inférieure. Enfin, entre le petit village de Bret et Saint-Gingolph, au lieu dit le *Leucon,* on rencontre un énorme éboulement. Ce sont des calcaires marneux gris, détachés de la montagne sur laquelle on voit encore leur point de départ. Ils renferment *amm. tripartitus* et sans doute *amm. lumphriesianus.*

A la Table, dans le canton de La Rochette, M. Pillet a signalé, il y a déjà longtemps, le bajocien sur le lias. Nous avons eu le plaisir de visiter dernièrement ce terrain en compagnie de notre savant confrère. On trouve vers Verneil, les assises du lias à bélemnites reposant sur le trias avec gypse et de rares quartzites. Au-delà de Presle et de Verneil, les terrains carbonifériens paraissent manquer ; le trias repose sans doute directement sur les schistes cristallins de la chaîne de Belledonne.

Le bajocien est caractérisé à La Table par de nombreux fossiles, entre autres : *amm. Murchisonæ ; amm. Soverbii ; amm. tripartitus,* etc... Ces couches paraissent se prolonger tout le long de la chaîne de Belledonne, on les retrouve dans le massif des Fiz. Ainsi, au village du Mont, près de Servoz, on trouve une roche renfermant des nodules contenant des empreintes d'*ammonites Murchisonæ*. A la cascade d'Arpennaz, on trouve les mêmes dépôts, mais ils y sont extrêmement contournés.

De la cascade d'Arpennaz on peut, par la montagne de Cordon, se rendre à La Giettaz et au col des Aravis. Entre La Giettaz et la montagne de Cordon, M. Favre a retrouvé les contournements des faucilles du Chantet avec *amm. Parkinsoni.*

Enfin, on a signalé également l'*amm. Murchisonæ* au col de la Madeleine. Il paraît donc résulter de ces différents faits que la mer des temps oolithiques a recouvert l'emplacement occupé aujourd'hui par la Savoie et la Haute-Savoie, depuis la limite occidentale jusque vers une ligne dirigée sensiblement nord-sud, et partant du massif des Fiz, passant par le Mont Joli pour aller vers le col de la Madeleine.

C'est là un fait important, et je demande aux lecteurs de la *Revue Savoisienne* la permission d'y revenir plus tard.

La coupe de Chanaz se retrouve au Val-de-Fier, sauf pour le bathonien, ce qui nous indique qu'elle est constante dans toutes les dernières ramifications du Jura méridional.

Lémenc et le plateau de Montagnole appartiennent à la zone subalpine. Une grande faille, partant d'Entremont-le-Vieux, passant au col de Lélia, Chambéry et Méry, sépare le Jura méridional des Alpes [1].

La colline de Lémenc est à la base du Nivolet. Au N-O, elle présente des falaises à pic, hautes de 40 à 50 mètres ; au S-E, elle est en pente douce.

Ces falaises présentent de belles coupes. Aux car-

[1] Géologie de la Suisse et de la Savoie. Favre T. II. page 59.

[1] Voir la *Revue Savoisienne* du 30 septembre 1880.

rières de M. Duvernay on trouve en allant de bas en haut :

1° Zone de l'*Amm tenuilobatus* Ce sont des bancs de calcaires gris, marneux, présentant vers le milieu un banc chlorité dit « banc vert » par les ouvriers. C'est au pied de ce banc que l'on trouve surtout les fossiles. Epaisseur : 15 à 18m.;

2° Zone du *Calvaire*. Calcaire gris, compacte, avec points roses et noirs à la partie supérieure. Epaisseur : 15m.;

3° Calcaire à structure bréchoïde, avec Polypiers. Epaisseur : 1m.

Au nord de la colline, vers la Croix-Rouge, on peut atteindre les couches situées à 10 ou 15m au-dessous du banc vert, sans pour cela quitter la zone à *Amm. tenuilobatus*. C'est le point le plus bas qu'il soit possible de voir à Lémenc. Au contraire, en descendant vers Chambéry, le banc vert finit par disparaître totalement. On ne le voit plus à la carrière située au-dessous du Calvaire. Puis, les couches plongent de plus en plus, et la ville de Chambéry se trouve placée sur la ligne synclinale qu'elles dessinent en se relevant vers les Charmettes et la cascade de Jacob.

A l'est du Calvaire se trouve un clos appartenant au couvent de la Visitation, on y trouve une très belle coupe, la voici :

Fig. 1. — *Coupe de Lémenc aux Charmettes.*

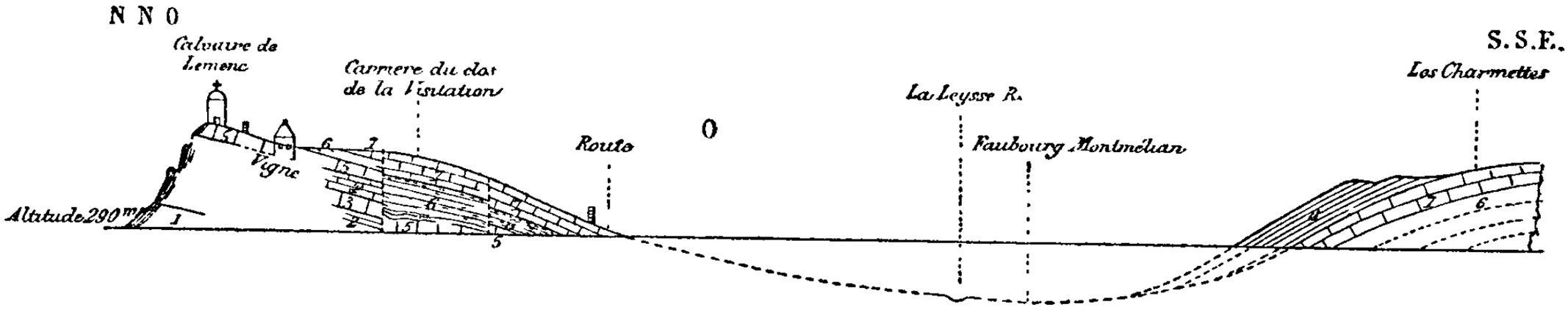

1. Zone de l'*Amm. tenuilobatus*; épaisseur visible. . . 5m
2. Calcaire gris avec matières charbonneuses à la surface. 3
3. Calcaire à couleur café au lait, compacte. . . . . 1.
4. Calcaire marneux avec matières charbonneuses à la surface. 2.
5. Calcaire gris, couleur café au lait à la cassure, avec nodules roses . . . . . 1.
6. Calcaire marneux, avec points noirs dans la pâte et nombreux trous de Pholades à la surface des bancs; nombreux Aptichus; épaisseur. . . . . 2.
7. Calcaires gris, à structure bréchoïde; épaisseur. . . . 2.
8. Calcaires et marnes à ciment, vers les Charmettes.

Parmi les fossiles de la zone à *Ammonites tenuilobatus*, nous citerons :

Am. tenuilobatus; Quenst.	*Ostrea Rœmeri*; Quenst
— *tortisulcatus*; D'Orb.	*Terebratula humeralis*, Rœmer.
— *flexuosus*; Munst.	*Collyrites carinata*; Des Moulins.
— *compsus*; Opp.	*Holectypus depressus*; Leske.
— *Fialar*; Opp.	*Rhabdocidaris*.
— *acanthicus*; Opp.	
— *polyplocus*; Reinecke.	
— *plicatilis*; Sow.	

Parmi les fossiles de la zone des *Calcaires du Calvaire*, nous citerons :

Am. Loryi; Hébert.	*Ostrea Rœmeri*; Quenst.
— *silesiacus*; Opp.	*Aptychus latus*; Voltz.
— *Staszycii*;	— *Beyrichi*; Opp.
— *quadrisulcatus*; D'Orb.	*Rhynchonella lacunosa*; De Buch.
— *Calisto*; D'Orb.	

Parmi les fossiles des *Conglomérats*, nous citerons :

Belemnites semisulcatus, Munst.
— *Pilleti*; Pictet.
Cidaris Blumenbachi; Munst.
— *coronata*; Goldf.
— *glandifera*; Goldf.
Hemicidaris crenularis; Agass.
Eugeniacrinus Heberti; De Loriol.
Rhynchonella lacunosa; De Buch.
Megerlea pectunculoïdes; Schloth.
Terebratula Moravica; Glocker.
Terebratula Carpathica; Zittel.

Il est important de bien noter la position du banc de calcaire gris café au lait (n° 5) venant se terminer au Calvaire. Nous ferons également remarquer la position des bancs à *Aptychus* et percés à la surface par de nombreux trous de Pholades. Au-dessus, on trouve des bancs de calcaire à structure bréchoïde, souvent même à l'état de véritable brèche, comme nous le verrons plus loin. Toute la surface du plateau de Lémenc est formée par ces bancs de calcaire à *Cidaris glandifera* et *Belemnites Pilleti*. Ces bancs se terminent par de minces lits de calcaires blancs, compactes, presque lithographiques, à cassure conchoïdale et avec quelques empreintes d'Ammonites.

Cette coupe nous indique également que les bancs de calcaire de la falaise du Calvaire de Lémenc se prolongent, par le clos de la Visitation, au-dessous de la partie Est de Chambéry, pour reparaître vers la colline des Charmettes. A l'Est de celle-ci, ils sont recouverts (n° 8) par des calcaires marneux à ciment.

Au nord du plateau de Lémenc, à la cluse de Saint-Saturnin, on voit une belle coupe sur la lèvre nord de cette fente ; on a :

Fig. 2.

—

Cluse de St-Saturnin. (Au Nord-Est.)

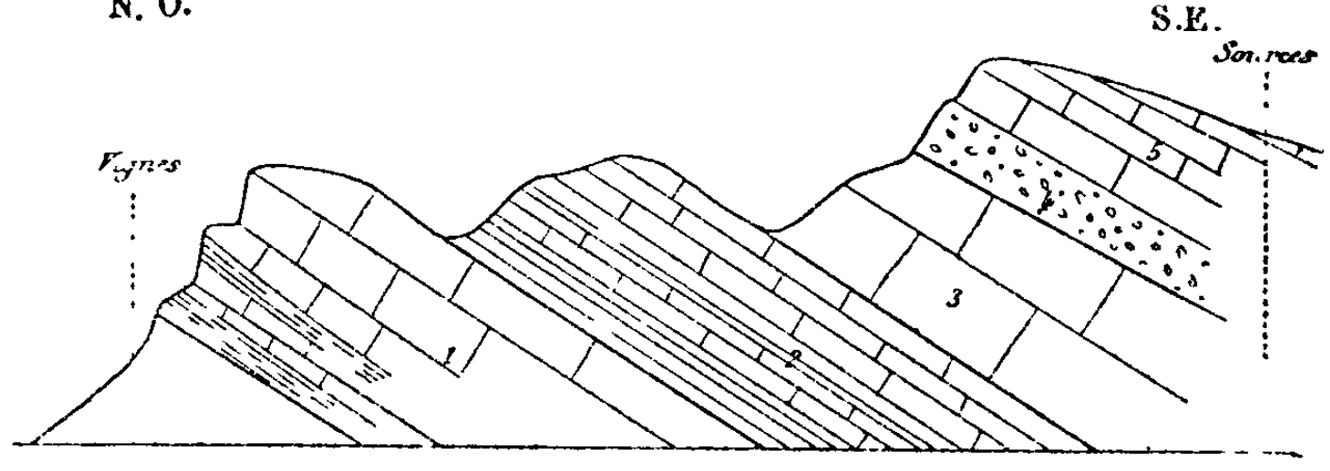

1. Calcaire marneux, avec nombreux nodules de calcaires roulés et *Ammonites tenuilobatus, Am. polyplocus;* épaisseur. 25m
2 et 3. Calcaire marneux et calcaire gris, compacte avec *Am. Calisto* et *Aptichus;* épaisseur . . . . . 30.
4. Calcaire bréchoïde avec *Cidaris glandifera, Belemnites Pilleti*, et nombreux fragments d'Ammonites roulées . . . . . 3.
5. Calcaires blancs, à cassure conchoidale. . . . . 6.

Nous retrouvons donc ici le même ordre stratigraphique qu'au sud.

La surface du plateau de Lémenc est uniquement formée par les conglomérats à *Cidaris glandifera, Terebratula Moravica* et *Belemnites Pilleti*. Mais ces calcaires bréchoïdes, fossilifères, y sont surmontés par des calcaires blancs, à cassure conchoïdale et pauvres en fossiles.

Une coupe relevée du sud-ouest au nord-est de ce plateau m'a donné la disposition suivante :

Fig. 3. — *Coupe de Lémenc à la Cluse de Saint-Saturnin.*

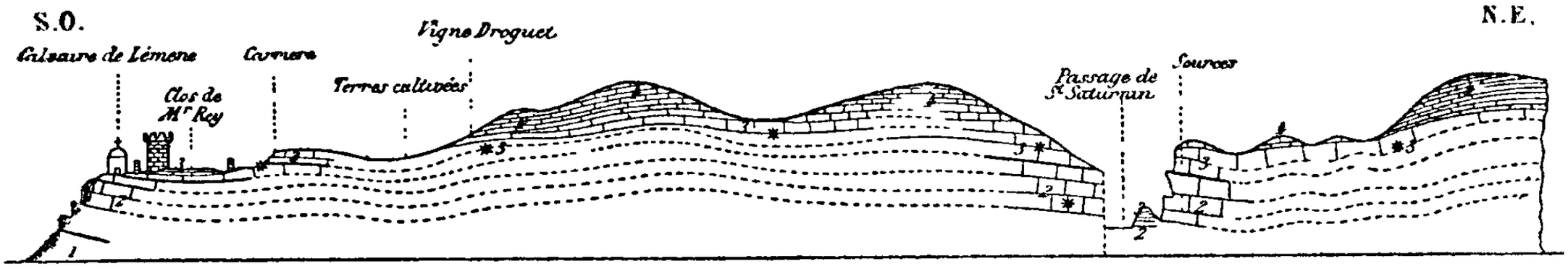

Altitude 290m.

1. Zone de l'*Am. tenuilobatus;* avec les fossiles cités dans la coupe nº 1.
2. Zone de l'*Am. lithographicus.*
3. Calcaire bréchoïde ou brèche, avec Échinides.
4. Calcaires blancs se brisant en minces esquilles lamellaires anguleuses.

* *Localités fossilifères.*

Les couches supérieures du plateau de Lémenc présentent de nombreuses dénudations. Au Calvaire, plus de 30 mètres de dépôts ont été enlevés. M. Pillet a trouvé une *Terebratula diphya* à la vigne Droguet, mais le caillou dans lequel elle était ne tenait pas à la roche en place. La présence de ce fossile, en ce point, peut donc être contestée. En effet, j'ai trouvé à plusieurs reprises, sur le plateau de Lémenc, des cailloux de calcaire avec fossiles du Crétacé inférieur. Mais, M. Pillet a trouvé dans la roche du Calvaire de Lémenc un bel échantillon de *Terebratula diphya* et quelques morceaux de la même Térébratule.

Au sud du passage de Saint-Saturnin, on retrouve les mêmes assises. Elles s'étendent sur tout le plateau comprenant Verel-Pragondran. On les trouve principalement à l'ouest. Sur les mamelons situés vers les falaises. j'ai retrouvé les couches à *Cidaris glandifera*. Dans le haut, au Tilleret, elles sont formées par une véritable brèche, résultant de l'agglomération de cailloux roses ou noirs et de nombreux fragments d'Ammonites.

Tout indique qu'alors on avait un littoral aux environs de Chambéry. Avec ces Ammonites, on trouve de petits Gastéropodes, des Bivalves, et la brèche calcaire renferme même quelques fragments de bois carbonisé.

J'ai relevé la coupe allant des falaises ouest de Verel-Pragondran à la Croix du Nivolet — 1546m d'altitude. — Elle est reproduite sur la figure 4.

Fig. 4. — *Coupe du Nivolet.* (Au Nord de Chambéry).

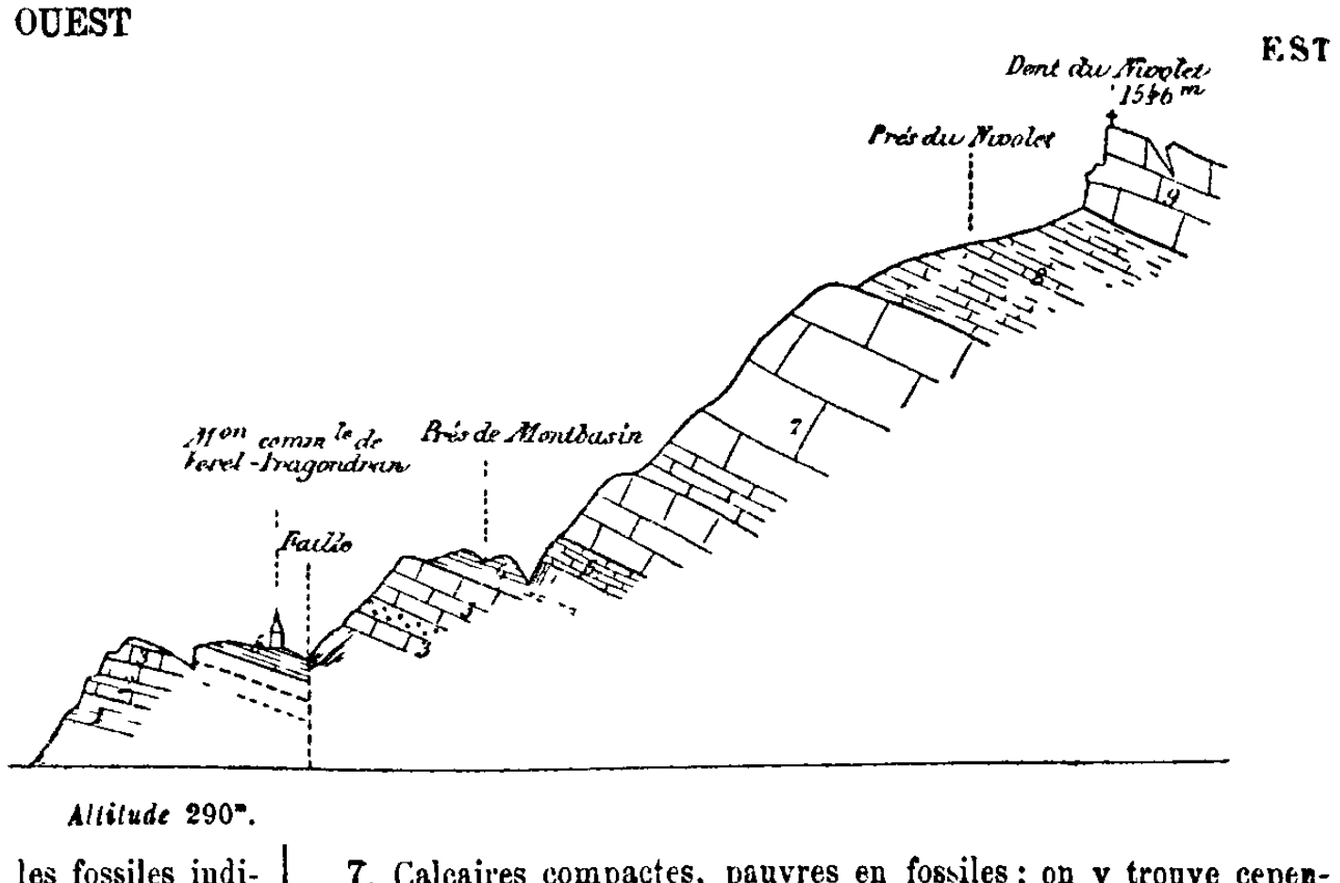

Altitude 290m.

1. Zone de l'*Amm. tenuilobatus*, on y trouve les fossiles indiqués à cet horizon dans la coupe nº 1.
2. Zone des Calcaires du Calvaire
3. Calcaires à l'état de brèche; ils sont surmontés par des calcaires à cassure conchoidale, avec les fossiles de la vigne Droguet.
5. Marnes de Berrias; avec *Amm. Euthymi, Amm. Malbosi, Amm. occitanicus*, etc.
6 Calcaires à Brachiopodes; on y trouve: *Terebratula Carteroniana, Tereb. prælonga, Rhynchonella lata, Rhynchonella depressa;* et aussi, *Echinus denudatus, Holectypus macropygus;* etc.
7. Calcaires compactes, pauvres en fossiles; on y trouve cependant : *Pygurus rostratus.*
8. Marnes et Calcaires à *Echinospatagus cordiformis* et *Ostrea Couloni.*
9. Calcaires compactes à *Chama Ammonia.*

La coupe du Nivolet nous présente une très belle faille locale ; celle-ci passe, au sud, dans le bassin de Saint-Alban, traverse la Leysse et se termine dans le bas du Mont-de-Joigny.

Les terrains jurassiques de la base du Nivolet

s'étendent au nord, jusque vers Méry; au sud, ils vont par le plateau de Lémenc, vers les Charmettes, Bellecombette, Montagnole, et la base du Mont-de-Joigny.

La coupe du clos de la Visitation se prolonge jusqu'au chemin des Charmettes. C'est en partant de ce point qu'il m'a été possible de suivre les couches de Lémenc, au sud, vers la cascade de Jacob-Bellecombette, la partie nord de l'église de Montagnole ; et, à l'Est, vers le nouveau tir et le lieu dit « Pierre-Grosse. »

En réalité, les couches supérieures du plateau de Lémenc s'avancent vers le sud en forme de patte d'oie. De telle sorte qu'en partant de l'ouest, par exemple de l'église de Jacob, en se dirigeant vers l'est, on rencontre trois petits mamelons jurassiques : 1° *celui de la Cascade de Jacob ; 2° celui des Charmettes ;* 3° *celui de Pierre-Grosse,* lequel s'enfonce, à l'est, sous les terrains crétacés de la falaise nord du Pas-de-la-Fosse.

Au chemin des Charmettes, situé à environ 2 kilomètres au sud-est du clos de la Visitation, on trouve de bas en haut :

1° Un calcaire bréchoïde, très bouleversé, avec *Cidaris glandifera.*

2° Des marnes et des calcaires d'une teinte bleuâtre, en stratification également confuse, d'une épaisseur de 15 à 20^{m}. C'est la zone des calcaires à ciment.

3° Un calcaire grossier, très dur, en couches disloquées, à l'état de lumachelle. C'est l'horizon du calcaire grossier de Montagnole.

4° Des marnes appartenant au niveau de Berrias.

Les marnes et les calcaires à ciment sont pauvres en fossiles; on y trouve quelques Térébratules, de rares Ammonites du crétacé inférieur. Mais, si nous prenons les fossiles qui se trouvent dans le Calcaire grossier et qui recouvrent par conséquent les calcaires à ciment, nous allons trouver une faune coralligène. Ainsi, on y rencontre :

Bel. Pilleti ; des Radioles de *Cidaris coronata,* d'*Hemicidaris crenularis ;* des Crinoïdes : *Pentacrinus cingulatus, Eugeniacrinus Hoferi ; Apiocrinus flexuosus,* etc.

Tout cela nous indique que nous sommes ici dans un terrain de passage. Ces calcaires et ces marnes à ciment sont, en effet, recouverts en concordance par les marnes et calcaires de Berrias.

Au sud du chemin des Charmettes est le plateau de même nom. On y trouve des carrières, avec les mêmes terrains. Plus au sud encore, on rencontre le ruisseau de la Cascade de Jacob. Ce ruisseau descend du Mont-de-Joigny et coule dans une immense crevasse, allant du Mont-de-Joigny jusqu'à la base du Nivolet. Dans le haut, à la base nord du Mont-de-Joigny, cette crevasse est à peine prononcée ; sur les deux lèvres, on trouve, presque en regard et sur le même plan, les mêmes dépôts; mais au fur et à mesure que l'on descend vers Pierre-Grosse, le Nouveau Tir et le Nivolet, les lèvres s'écartent et l'une s'abaisse, celle de l'ouest, tandis que celle de l'est s'élève. De telle sorte que déjà à Pierre-Grosse, elle constitue une faille, laquelle est si bien accusée dans notre coupe du Nivolet.

A la Cascade de Jacob, on retrouve les dernières couches du calcaire ; elles se prolongent à l'est et sont recouvertes par le calcaire bréchoïde à *Cidaris glandifera.* On a de bas en haut :

1. Calcaire compacte, gris brun au centre, avec matières charbonneuses et trous de pholades à la surface; correspondant au n° 4 de la coupe du clos de la Visitation.

2. Calcaire compacte, couleur café au lait à la cassure, à points roses et noirs ; correspondant au n° 5 du clos de la Visitation.

3. Calcaire noduleux à trous de pholades, avec Aptychus, correspondant au n° 6 de la coupe du clos de la Visitation.

4. Calcaire gris, avec banc à structure bréchoïde ; correspondant au n° 7 de la coupe du clos de la Visitation.

Au sud des carrières de Bellecombette, le ruisseau de Jacob est très encaissé, en s'élevant vers Montagnole ; on rencontre de bas en haut :

1. Un calcaire noduleux, avec matières charbonneuses à la surface, trous de pholades.

2. Un calcaire à structure bréchoïde, avec *Polypiers, Cidaris glandifera.*

3. Une brèche avec fragments d'Ammonites. Ces couches sont au sommet du mamelon, vers les peupliers.

4. Cette brèche est recouverte dans le bois de Chênes par le Calcaire grossier de Montagnole ; on ne voit pas ici les marnes à ciment qui, sans doute, sont totalement recouvertes par la lumachelle du Calcaire grossier.

A l'est de ces derniers dépôts, le Calcaire grossier est très développé ; on le rencontre sur tous les versants Est des rochers, des collines, des mamelons situés entre ce point et le hameau de Chanaz.

Le ruisseau de la Cascade de Jacob vient passer au pied du rocher dit Pierre-Grosse. En remontant ce torrent à 300 ou 400^{m} du moulin de la Coche, on trouve :

Fig. 5.

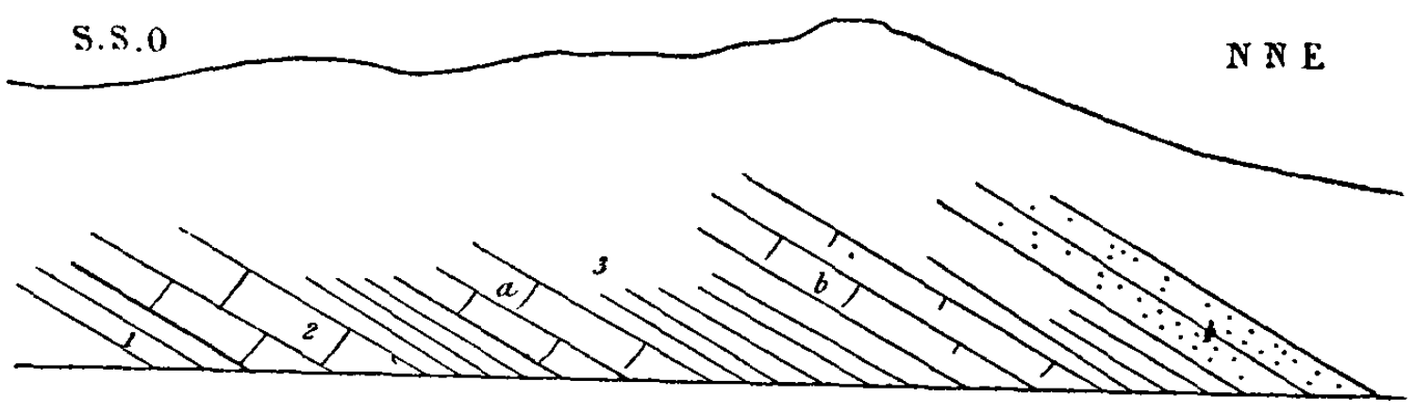

1. Calcaire gris, noduleux, à trous de pholades à la surface.
2. Calcaire gris, à Polypiers.
3. Marnes et calcaires à ciment, en gros bancs en *a* et *b* ; épaisseur moyenne 20 à 25 mètres.
4. Lumachelle du Calcaire grossier de Montagnole.

Avec la coupe du chemin des Charmettes, c'est un des points les plus favorables pour bien voir l'ordre de superposition des conglomérats, des calcaires à ciment et de la lumachelle du Calcaire grossier.

Pierre-Grosse est un énorme rocher situé à l'est du moulin de la Coche. Les couches des conglomérats y sont très contournées ; on dirait que, sous un effort

*

puissant et lent cependant, elles ont difficilement cédé, comme font les fibres d'une branche de bois vert que l'on essaye de casser. En voici la coupe :

Fig. 6.

Coupe de la Pierre-Grosse, au Sud de Chambéry.

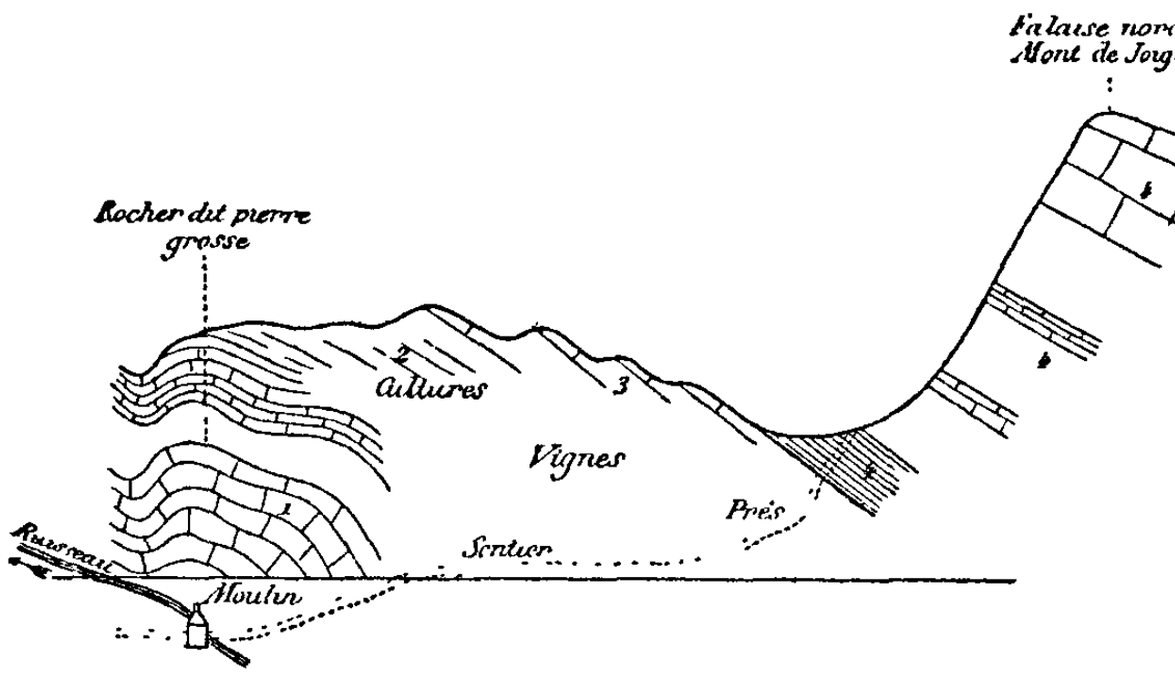

1. Calcaire à Polypiers, *Cidaris glandifera.*
2. Marnes à ciment.
3. Lumachelle du Calcaire grossier de Montagnole.
4. Marnes et calcaires de Berrias.
4. Peut-être la base du Valangien.

Si de Pierre-Grosse on se dirige à l'ouest, on rencontre immédiatement dans les Vignes, de nombreux dépôts de lumachelle du Calcaire grossier ; puis on trouve une petite plaine et au-delà le plateau de Montagnole. L'église de ce village repose sur la lumachelle du Calcaire grossier et plus bas on rencontre les marnes et les calcaires à ciment, puis de nouveau la lumachelle, si bien que l'on dirait que les calcaires à ciment sont compris entre les couches de la lumachelle du Calcaire grossier. Et, non-seulement cela paraît évident, mais il semble encore que ces calcaires et ces marnes à ciment pénètrent tout naturellement sous les calcaires à Polypiers et à *Cidaris glandifera.*

Nous nous trouvons donc en présence d'un accident géologique des plus curieux.

Au pied ouest du mamelon de Saint-Cassin passe la grande faille d'Entremont-le-Vieux, et ici, comme dans la petite faille signalée plus haut, c'est la lèvre Est qui porte les terrains les plus anciens et par suite a dû se relever, tandis que la lèvre ouest s'est abaissée. Cette énorme cassure a dû céder sous un effort latéral considérable, si bien que dans son voisinage les terrains sont très tourmentés. Alors ceux composant le mamelon de Montagnole ayant été plissés en forme de A très aigu, ont cédé à leur tour à l'angle et se sont complètement retournés, d'où l'anomalie indiquée tout à l'heure. La coupe de ce mamelon se présente ainsi :

Fig. 7.

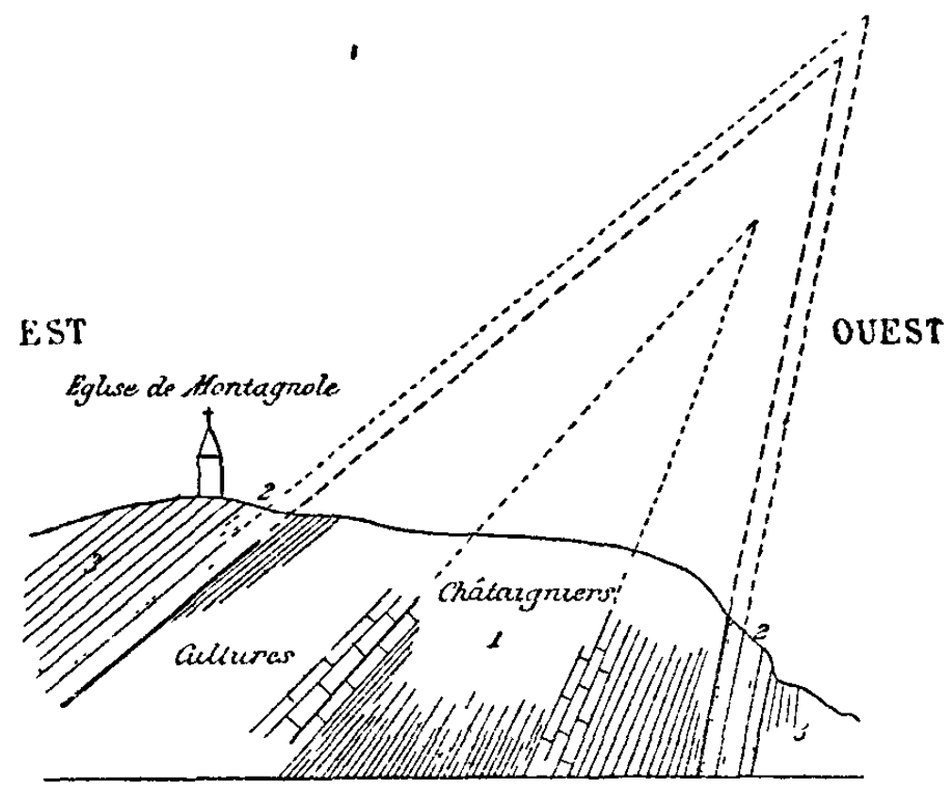

1. Marnes et calcaires à ciment. — 2. Lumachelle du Calcaire grossier de Montagnole. — 3. Marnes de Berrias

Ce plissement des couches à ciment et de la lumachelle se prolonge au sud. Cette action de répulsion latérale s'est fait sentir sur tout le plateau de Montagnole, et elle est sans doute cause de l'apparition des trois mamelons jurassiques indiqués plus haut.

Une coupe relevée de Saint-Cassin au Pas-de-la-Fosse nous a donné la disposition suivante pour tous les terrains rencontrés sur le plateau de Montagnole.

Fig. 8.

Coupe de Saint-Cassin au Pas-de-la-Fosse.

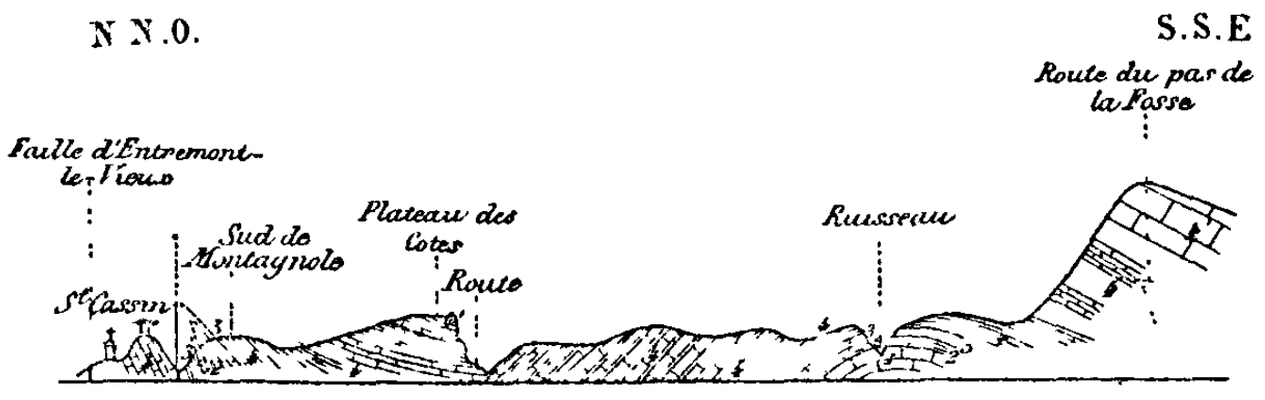

1. Calcaire à Polypiers. — 2. Marnes et calcaires à ciment. — 3 Lumachelle du Calcaire grossier de Montagnole.
4. Marnes de Berrias. — 4. Peut-être la base du Valangien.

Ainsi, au plateau de Lémenc nous trouvons la zone à *amm. tenuilobatus, amm. Lothari,* etc. signalée dans la coupe de Chanaz. On est en droit de supposer que la même mer recouvrait alors le Jura méridional et cette partie de la zone subalpine. Mais ces dépôts du jurassique supérieur de Lémenc se prolongent d'une part sous le massif de la Chartreuse ; puis on les retrouve à Grenoble et même bien au-delà à la montagne de Crussel, au-dessus de Valence.

Au nord de Chambéry, ils sont extrêmement développés à la montagne de Curienne, au mont Charvay, à l'Arclusaz, au-dessus de Saint-Pierre-d'Albigny et l'on remarque qu'ils s'enfoncent sous les montagnes des Bauges où ils font çà et là une apparition, comme

aux environs d'Ecole et de Jarsy, au col de Cherel, à Doussard. On les retrouve à Talloires, puis ils s'enfoncent sous la Tournette et les massifs montagneux de la Haute-Savoie.

A partir des couches à *amm. tenuilobatus, amm. Lothari*, *amm. acanthicus,* etc., le faciès de la roche change du Jura méridional à la zone subalpine. La forme change également.

Dans le Jura méridional, sur les couches à *amm. tenuilobatus* on trouve un second horizon de *scyphia* et des calcaires presque lithographiques avec *terebratula insignis*.

Dans la zone subalpine, on trouve sur les couches à *amm. tenuilobatus* un calcaire pur, presque lithographique avec *amm. silesiacus, amm. Calisto, amm. Loryi,* etc., etc. *terebratula diphya*. Ce calcaire paraît appartenir à un ordre de dépôts bien distincts de ceux qui surmontent les calcaires à *amm. tenuilobatus* du Jura méridional. Faut-il les faire synchroniques des dépôts à *tereb. insignis* du Jura méridional, ou bien faut-il les distinguer ?

Lorsqu'on examine les dépôts qui les surmontent à Lémenc, on trouve des conglomérats avec nombreux fossiles coralligènes : *cidaris glandifera, cidaris coronata*, *hemicidaris crenularis, tereb. moravica*, etc... Or, ces dépôts sont aussi ceux qui surmontent les calcaires lithograpiques à *tereb. insignis* du Jura méridional. On trouve, en effet, de ce côté, sur ces calcaires à *tereb. insignis,* de vastes dépôts — 200 à 250 mètres — de calcaires blancs avec polypiers, *cidaris glandifera*, *cidaris coronata, terebratula moravica, diceras arietina,* etc. Il en résulte que ces dépôts de calcaires lithographiques du Calvaire de Lémenc sont compris, comme ceux à *tereb. insignis* du Mont-du-Chat entre deux horizons fossilifères identiques. D'après cela, ils sont synchroniques. Mais les conglomérats qui surmontent, à Lémenc, les calcaires lithographiques à *amm. Calisto*, *amm. silesiacus, amm. ptychoicus,* etc., se rencontrent dans la zone subalpine sur une très faible étendue. Aux environs de Chambéry, ils n'ont pas plus de 8 à 10 kilomètres du nord au sud, sur 1 à 2 kilomètres de l'est à l'ouest. On les retrouve à la montagne de Noyarey, près d'Aizy, où ils occupent encore une plus petite surface. Nous remarquerons qu'ils sont à l'état de brèches ou de conglomérats. Dès lors, ne pourrait-on pas admettre qu'ils sont le résultat d'un remaniement local et cela au commencement d'une nouvelle période géologique. Il est singulier, en effet, de trouver ces dépôts coralligènes sur une aussi faible surface dans la zone subalpine, et d'après leur présence il est assez difficile d'admettre l'extension de la mer à *diceras* sur la zone subalpine. Cette dernière devait être alors un rivage.

Sur les calcaires lithographiques de la carrière de la Visitation nous avons signalé une couche marneuse avec nombreux *aptychus* et trous de pholades. C'est là un fait bien important, par suite de la superposition régulière de ces dépôts.

Ainsi, aux environs de Chambéry, le jurassique supérieur présente différents faciès ; et, si je ne m'occupe que de la zone subalpine, je trouve sur les couches à *amm. tenuilobatus,* un calcaire lithographique à nombreux céphalopodes ; puis des calcaires marneux à nombreux *aptychus ;* enfin, des conglomérats avec nombreux polypiers. Le tout en stratification régulière.

Dans l'étage dit tithonique, on rencontre différents faciès. L'un des plus importants est celui des céphalopodes, que l'on trouve dans le Tyrol, les Karpathes et une partie du calcaire de Stramberg.

Un deuxième faciès est celui des couches à *Aptychus* de Bavière, des Karpathes et d'Oberalmer en Autriche.

Un troisième faciès est celui des couches coralliennes ou à spongites. Ce sont les coraux, les dicérates, les nérinées, etc. ; les céphalopodes y sont rares, on les trouve à Stramberg, Jnwald, Wimmis près de Thun. Il nous paraît intéressant de noter qu'au plateau de Lémenc ou à celui de Montagnole on trouve superposés, en concordance, ces trois faciès.

Il résulte des faits, qui précèdent, que dans le Jura méridional — à Chanaz — les couches de Birmensdorff, d'Effingen et de Geissberg que nous considérons comme l'équivalent de l'oxfordien se terminent par les couches à *amm. Lothari, amm. tenuilobatus, amm. acanthicus, amm. polyplocus,* etc..., et, nous pensons qu'il est possible de les considérer comme formant la partie supérieure de l'oxfordien. Ces couches à *amm. tenuilobatus* se retrouvent dans la zone subalpine.

A Chanaz, sur les couches, on trouve en concordance des calcaires à *tereb. insignis* et des calcaires blancs à *diceras arietina*, *tereb. moravica, cidaris glandifera*. La zone à *amm. tenuilobatus* est donc bien inférieure au dicératien.

A Lémenc, ces couches à *amm. tenuilobatus* sont surmontées par un calcaire faiblement lithographique avec *amm. Loryi, amm. ptychoicus, amm. Calisto, amm. silesiacus*, etc., *terebratula diphya* et par des marnes calcaires à *aptychus*. C'est la base du tithonique qu'un certain nombre de géologues assimilent au Kimméridgien, et que d'autres considèrent comme étant la base du crétacé inférieur.

Sur ce calcaire lithographique et ces marnes calcaires à *aptychus,* on trouve, à Lémenc, des conglomérats à *polypiers*, *cidaris glandifera, hemicidaris crenularis, diceras, tereb. moravica,* etc..., que quelques géologues regardent comme étant du kimméridgien supérieur ou même comme étant l'équivalent du portlandien ; et que d'autres encore pensent pouvoir regarder comme un remaniement des dépôts dicératiens au commencement de la période crétacée.

Les dépôts du jurassique supérieur, aux environs de Chambéry, pour le Jura méridional, paraissent être dans le même ordre de superposition que ceux indiqués par Quenstedt pour son Jura blanc.

Le Jura blanc *P.* et *B.* serait représenté à Chanaz par la zone à *amm. tenuilobatus*, tandis que le jura blanc *D. E. S.* le serait par les calcaires gris à *tereb. insignis* et les calcaires blancs à nérinées, *dicerates, cidaris glandifera,* etc...

Enfin, nous remarquerons que la zone à *amm. tenuilobatus* ne se présente pas aux environs de Chambéry comme à Oberbuchsitten, c'est-à-dire au-dessus des couches du dicératien, mais bien au-dessous.

Enfin, si Lémenc et Montagnole étaient un rivage

— ce qui paraît être — à la fin des dépôts marno-calcaires à nombreux *aptychus* et trous de pholades, il est possible d'admettre que les brèches et les conglomérats coralligènes sont dus à un remaniement local au commencement de la période crétacée, et alors ils ne sont plus un obstacle pour admettre que la partie supérieure des assises du Calvaire de Lémenc avec *amm. Stazyscii* qui est peut-être l'*amm. Grasianus, amm. Calisto, amm. quadrisulcatus, amm. silesiacus, amm. Loryi*, etc..., *tereb. diphya* représentent le crétacé inférieur.

Cela expliquerait la position de la brèche à *ammonites* de l'ancien tir, de la croix de Saint-Concors, du Tilleret sur les plateaux de Lémenc et de Verel ; et, de la brèche à *ammonites* des peupliers, sur le plateau de Montagnole.

Cette brèche à *ammonites* repose sur les conglomérats coralligènes de Lémenc et les *ammonites* appartiennent aux couches du Calvaire de Lémenc ou au néocomien.

Dr HOLLANDE.

LA FAMILLE PAGET

NOTICE GÉNÉALOGIQUE ET BIOGRAPHIQUE

(Suite.)

L'évêque Paget fut consacré dans la cathédrale de Turin, par l'archevêque de cette ville, le dimanche de Pentecôte suivant (28 mai 1787). A cette occasion le pape lui concéda diverses faveurs ecclésiastiques, notamment l'indulgence plénière pour ceux qui assisteraient à sa première messe pontificale dans la cathédrale d'Annecy ou qui visiteraient cette église dans la journée; il lui accorda aussi l'*alternative* et le pouvoir de donner la bénédiction apostolique deux fois l'an, à Pâques et à une autre fête au choix de l'évêque.

Les premières années de l'épiscopat de Mgr Paget furent tranquilles. Il fit achever la construction du palais épiscopal commencé par son prédécesseur. Il y consacra, ainsi qu'aux hôpitaux d'Annecy et de Carouge, d'importantes sommes qu'il obtint du roi de Sardaigne.

Il s'employa beaucoup pour adoucir le sort des populations de son diocèse en proie aux horreurs de la disette et de la misère.

Un mandement qu'il publia le 10 juin 1790, trace un sombre tableau de la situation de notre pays; aux préoccupations matérielles viennent s'y ajouter les craintes que lui inspiraient les affaires de France, dont la Savoie commençait à s'émouvoir.

Le diocèse de Genève fut un des premiers à ressentir les effets du grand mouvement révolutionnaire qui allait renouveler notre état social. Ce diocèse avait conservé un certain nombre de paroisses au-delà du Rhône, dans le territoire cédé à la France par le traité de 1601. Les habitants et une partie du clergé de ces paroisses adhérèrent à la constitution civile du clergé et aux idées nouvelles; cinq ecclésiastiques prêtèrent le serment civique décrété par l'Assemblée nationale de France.

Le 20 janvier 1791, Mgr Paget adressa une lettre pastorale aux fidèles de cette partie de son diocèse pour les exhorter à ne pas abandonner les règles que l'Egliso avait fait prévaloir jusqu'alors. Au mois de mars suivant il renouvela ses exhortations dans une protestation qu'il fit paraître contre l'élection d'un évêque constitutionnel du département de l'Ain, qui avait eu lieu le 19 février et dont la juridiction nouvelle s'étendait sur les paroisses françaises du diocèse de Genève. Un certain nombre de prêtres savoyards firent aussi publier des brochures sur cette question rendue plus brulante encore par la présence d'un grand nombre d'ecclésiastiques français, émigrés en Savoie.

La chose alla si loin que le gouvernement français fit des représentations à la cour de Turin. Le roi de Sardaigne, voulant éviter tout prétexte de récriminations, fit écrire la lettre suivante à Mgr Paget :

« Le roi n'ignore pas, monsieur, les devoirs de « l'épiscopat ; S. M. est même très persuadée de toute « votre circonspection et prudence dans les circonstances actuelles. Cependant de nouvelles plaintes, que la « publication de quelques écrits de la part des curés « de votre diocèse vient d'élever, ont déterminé S. M. « à me charger de vous prévenir qu'il y a tout à « craindre pour les sujets du roi, de l'irritation que « ces écrits ne font qu'augmenter dans les esprits des « Français qui nous avoisinent.

« S. M. pense que, d'après cette réflexion, vous « voudrez bien redoubler vos soins et votre vigilance « pour éviter la publication des écrits contre la Constitution française sur la nouvelle organisation du « clergé, lesquels ne peuvent que troubler la tranquillité de ses sujets.

« Signé Le comte GRANERI [1]. »

La réponse de l'évêque de Genève a été publiée récemment [2]. Elle démontre à quel point son âme était troublée par l'orage qui grondait au delà de la frontière. Ses craintes étaient portées au comble par la présence des archevêques de Paris, de Bordeaux et d'une foule d'ecclésiastiques et de nobles réfugiés en Savoie.

En décembre 1790, Mgr Paget avait adhéré avec empressement à l'*Exposition des principes* que les évêques députés à l'Assemblée nationale de France avaient publiée sur la Constitution civile du clergé.

Mais, les précautions et les recommandations du cabinet de Turin ne purent arrêter la marche des événements : dans la nuit du 21 au 22 septembre 1792 l'armée française fit son entrée en Savoie. A cette nouvelle l'évêque Paget partit d'Annecy avec sa sœur, son neveu l'abbé Montréal et son secrétaire l'abbé Noïton. Passant par Taninges et les Gets, toute la compagnie se réfugia à Saint-Maurice en Valais, où M. de Cocatrix lui offrit l'hospitalité. C'est de là que l'évêque écrivit au ministre d'Etat Graneri pour lui annoncer son départ d'Annecy. Peu après Mgr Paget se rendit à Turin où il trouva l'hospitalité chez les Lazaristes. Le prélat émigré s'occupa très activement de pourvoir aux besoins et de procurer un asile aux membres de son clergé réfugiés en Piémont au nombre de 632 non compris environ 150 religieuses.

On connaît les événements qui suivirent l'annexion de la Savoie à la France. Le 8 février 1793, les com-

[1] Lettre datée de Turin le 15 juin 1791.

[2] *Histoire de l'Eglise de Genève.* C'est par erreur que cette lettre est signée Jean-Marie.

missaires de la Convention nationale réunirent les diocèses de la Savoie en un seul, dont le siége fut fixé à Annecy, et ordonnèrent à tous les ecclésiastiques de prêter le serment civique. Le 6 mars suivant les électeurs départementaux, réunis à Chambéry, élurent évêque constitutionnel du Mont-Blanc, le citoyen Panisset, curé de Saint-Pierre-d'Albigny.

Mgr Paget, qui avait obtenu quelques suffrages, s'empressa de protester contre cette élection par un mandement, daté de Turin le 8 avril 1793. Le 31 juillet suivant il adressa au pape un rapport sur la situation de l'ancien diocèse de Genève et reçut en réponse un bref daté du 5 octobre.

Outre ces documents l'évêque Paget publia pendant son exil :

1° Lettre pastorale pour la consolation des fidèles (9 avril 1793) ;

2° Lettre à MM. les ecclésiastiques de son diocèse réfugiés en Piémont (28 février 1794) ;

3° Lettre aux ecclésiastiques travaillant dans le diocèse de Genève (1794) ;

4° Avertissements aux curés et prêtres du diocèse de Genève (1er avril 1795) ;

5° Avis pastoraux pour l'administration des secours spirituels dans le diocèse de Genève Brochure de 38 pages dans laquelle le prélat divise le diocèse en *missions* et prévoit tous les cas embarrassants qui peuvent se produire.

6° Principes de conduite pour les curés rentrant dans leur paroisse, après l'exil.

En outre, d'accord avec ses collègues de la Savoie, émigrés comme lui, il organisa des conférences où se traitaient toutes les questions qui pouvaient intéresser leurs anciens diocèses.

Lorsque le résultat des campagnes de 1793 à 1795 eut démontré l'inanité des tentatives de la coalition européenne contre la France et enlevé au roi de Sardaigne tout espoir de recouvrer la Savoie, ce monarque voulut donner une position à Mgr Paget. Par décret du 12 juillet 1796, l'ancien évêque de Genève fut nommé conseiller d'Etat et pourvu d'une pension de 2,500 livres. L'année suivante le roi Charles-Emmanuel IV décida de lui donner l'évêché de Pignerol et fit écrire à Rome pour obtenir l'institution canonique. Mais Mgr Paget refusa cette nomination et du reste avant que la réponse de Rome fût arrivée, l'armée française s'emparait du Piémont, établissait la république subalpine et reléguait le roi Charles-Emmanuel dans l'île de Sardaigne.

CÉSAR DUVAL.

(A suivre.)

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 22 JUIN 1881

PRÉSIDENCE DE M. C DUNANT, PRÉSIDENT

M. PAPIER, membre correspondant à Bône, fait hommage d'une collection minéralogique recueillie pendant ses voyages en Algérie et en Tunisie, et composée de 119 échantillons accompagnés d'un volume descriptif in-4°. Cette belle série, choisie par un homme de goût et de science, fait suite aux nombreux échantillons dont le musée est déjà redevable au même généreux correspondant.

M. REVON lit un extrait du testament de M. Léon Favre Clavairoz, officier de la Légion d'honneur, commandeur de plusieurs ordres, consul général de France, décédé le 10 avril 1881. Le regretté frère de Jules Favre était un fidèle abonné et collaborateur de la *Revue savoisienne;* il avait envoyé à notre dernier concours un poème récompensé d'une mention très honorable, et avait témoigné plus d'une fois par des dons sa sympathie pour nos collections municipales. Le Conservateur lui avait bien fait promettre de léguer au musée quelques souvenirs de ses lointains voyages, mais nous étions loin de nous attendre à la longue liste de dons énumérés dans l'article 14 de son testament : on y voit figurer les statuettes en or et en argent de Manco Capac et d'un autre chef des Incas, des statuettes mexicaines, des figurines et outils de l'âge de la pierre en Bolivie, des poteries du Pérou à personnages, des objets d'ethnographie polynésienne, une dent de mastodonte, etc. Expédiée par les soins obligeants de Mlle Catherine Psorulla, légataire et fille adoptive de Léon Favre, cette riche collection pourra être mise prochainement sous les yeux des membres de la Société.

M. JULES PHILIPPE lit un chapitre de son volumineux travail sur Guillaume Fichet, né au Petit-Bornand (arrondissement actuel d'Annecy) en 1434, introducteur à Paris de la première imprimerie française, en 1471, et non en 1470 comme le disent les bibliographes. Notre confrère a trouvé beaucoup de documents inédits, entre autres la correspondance de Fichet avec le cardinal Bessarion, manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale. Il a relevé *in extenso* les lettres de Fichet, a pris une description de tous les ouvrages édités par lui, existant à Paris ; il a ajouté la description des ouvrages conservés au Vatican, au British Museum, à la Bibliothèque impériale de Vienne, à Gotha, etc. Plusieurs de ces publications ont des miniatures qui représentent le célèbre éditeur à genoux, offrant un volume au souverain. En faisant photographier ces enluminures, M. Philippe obtiendra une série iconographique d'où l'on pourra tirer les éléments d'un portrait authentique de Fichet.

M. DUCIS revient sur le volume découvert dernièrement par M. Serand aux archives de la ville. C'est le mémorial journalier de tout ce qui s'est passé au collège d'Annecy depuis l'introduction des Barnabites, en 1614, jusqu'en 1651. On y voit leur enseignement, leur ministère, leurs fêtes scolaires avec l'assistance de tout ce qu'il y avait de plus distingué, l'arrivée des princes, des troupes, leur dévouement au temps de la peste, enfin bien des faits historiques de la ville qu'on ne trouve pas ailleurs. C'est ainsi que l'ancien élève de Baranzano, Louis Deshayes, leur fut très utile au passage de Louis XIII, dont la suite logea au collège.

M. Ducis entre dans quelques détails biographiques sur le célèbre P. Baranzano, pendant les cinq ans qu'il enseigna dans ce collège. Cette note paraîtra dans la *Revue*.

LE MÊME signale encore le P. de Charmoisy, qui mourut en 1617, regretté de toute la ville, un an avant Claude de Charmoisy, le mari de la *Philothée*.

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

DONS ET ÉCHANGES

Annales. Société d'agriculture de Lyon. — Société botanique de Lyon. — Société des sciences industrielles de Lyon — Société d'agriculture de la Loire. — Société d'agriculture de la Dordogne. — Société d'émulation de l'Ain.

Bulletins : Société Hispano-Portugaise de Toulouse. — Société des lettres de l'Aveyron. — Société de Borda. — Société d'agriculture de Poligny. — Société d'horticulture de la Côte-d'Or. — Société des antiquaires de l'ouest. — Association scientifique de France. — Société de géographie de Paris. — Commission de météorologie de la Haute-Savoie. — Société d'agriculture de la Savoie. — Société archéologique du midi de la France. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne. — Académie du Var. — Société nationale d'agriculture de France. — Société de statistique de Marseille. — Œuvre du vénérable de la Salle. — Société d'archéologie de la Drôme. — Société scientifique de la Corrèze. — Société des antiquaires de Picardie. — Société de l'Yonne. — Société des sciences de Semur. — Société archéologique du Limousin. — Société des sciences du Havre. — Société royale de botanique de Belgique. — Société agricole de l'arrondissement de Douai — Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire. — Bulletin d'histoire ecclésiastique du diocèse de Valence. — Comité agricole et industriel de la Cochinchine.

Journal : des savants; — des connaissances médicales.

Mémoires : Société des antiquaires de France. — Académie de Lyon, classe des sciences. — Id., classe des lettres. — Société des sciences naturelles de Cherbourg. — Société des naturalistes à Berne. — Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire. — Société d'histoire de la Suisse romande. — Société d'émulation de Montbéliard. — Académie des sciences de Montpellier.

Revue : des Sociétés savantes; — archéologique; — bibliographique; — de la Société littéraire de l'Ain; — de la poésie. — Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses.

Le Dauphiné. — L'Italia agricola. — Romania. — Congrès des Sociétés savantes à Chambéry. — Le Globe, journal de la Société de géographie de Genève — L'Educateur. — Indicateur d'antiquités suisses. — L'Investigateur.

L'Union savoisienne. — Les Alpes. — L'Industriel savoisien. — L'Allobroge. — L'Echo du Salève — Le Léman. — Le Petit savoisien. — La Tribune de Genève. — La Seybouse, journal de Bône. — Le Rochois. — Le Chablais.

Dons d'auteurs. — Annuaire administratif et commercial de la Haute Savoie. — MAZAROZ, La Franc-maçonnerie, etc. — DUBOIN, La justice et les sorciers au XVI^e^ siècle. — L. GUILLAND, Bibliographie d'Aix en Savoie. — Baron RAVERAT, Lugdunum, Lyon — LE FORT, Un traité d'alliance au XIV^e^ siècle. — TH. DUFOUR, Clément Marot et le psautier huguenot. — J. HORNUNG. Les mesures contre la rage. — J. BELLANGER, Nouvelles du Styx; Le poète ridicule, poésies.

TROISIÈME CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE LA SAVOIE A MOUTIERS

PROGRAMME

Lundi, 8 août. — 8 h., distribution des cartes pour le Congrès et pour le banquet (à l'Hôtel-de-Ville). — 9 h., ouverture du Congrès. — Election du bureau. — Fixation de la ville où se tiendra le Congrès de 1882. — Nomination du Secrétaire général du prochain congrès. — Rapports des Sociétés savantes. — 2 h. 1/2, séance. — Visite de la Crypte de la Cathédrale.

Mardi, 9 août. — 9 h., séance. — 2 h. 1/2., séance publique. — Clôture du Congrès. — 6 h. 1/2, banquet.

Mercredi, 10 août. — Excursion à Aime, pour visiter l'église de Saint-Martin, monument romain.

—

Messieurs les Présidents des Sociétés sont priés de faire connaître au Secrétariat général, avant le 1^er^ août, au plus tard :

1° Les noms des membres de leurs Sociétés qui assisteront au Congrès;

2° Les noms de ceux qui, voulant prendre part à l'excursion d'Aime, désireraient trouver une place dans une voiture louée.

On est prié aussi de faire connaître au plus tôt l'intitulé des lectures qu'on se propose de faire.

La cotisation à payer par les membres des Sociétés Savantes est de 10 francs : 5 fr., pour le compte-rendu, dont ils recevront un exemplaire, et 5 francs pour le banquet, les vins étant offerts par des membres de l'Académie de La Val d'Isère, ou par leurs amis. — Le prix est le même pour les personnes qui ne font point partie d'une Société Savante, mais elles peuvent ne prendre que la carte pour le Congrès.

1^re^ liste des lectures annoncées.

1° S. G. M^gr^ TURINAZ : Patrie et famille de Pierre de Tarentaise, devenu Pape sous le nom d'Innocent V.

2° M. PILLET : Petit voyage philologique en Tarentaise et en Maurienne.

3° M. le comte Amédée DE FORAS : La famille de Chevron-Villette

4° M. BORREL, architecte : Monographie du château de S^t^-Jacques.

5° M. MIÉDAN, chanoine : Notice sur M^gr^ Germonio.

6° M. ALLIAUDI : La 5^e^ Mission de Tarentaise (Vallée de Belleville), pendant la Révolution.

7° M. DURANDARD, avoué : 1° Note sur M^gr^ Pobel, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux. — 2° Quelques sentences arbitrales et affranchissements dus à M^gr^ Millet de Challes, archevêque de Tarentaise. — 3° Notice historique sur la famille de M. François de Loctier, commandant de la milice nationale de Tarentaise en 1536 (1^re^ partie). — 4° Liste des hommes remarquables de la Tarentaise du XII^e^ au XVIII^e^ siècle.

8° M. GARIN : La suzeraineté des archevêques de Tarentaise sur la vallée de Bozel.

9° M. DUCIS : Origines celtiques, romaines, etc., de la Tarentaise. — Conséquences à en tirer pour plusieurs faits historiques du moyen âge.

10° M. BORREL, professeur : Généalogie du patois de la Tarentaise.

11° M. LAISSUS, docteur-médecin : Les eaux thermales de Brides et de Salins.

12° M. SAVARIN, chanoine : Ce qu'on trouve dans les vieux testaments.

13° M. PONT : Les forêts de la Tarentaise.

RENSEIGNEMENTS

Hôtel de la Couronne (Vizioz). Chambre : 2 fr. — le repas : 3 fr.

Hôtel des Courriers (Bertoli). Chambre : 2 fr. — Déjeuner : 2 fr. 50. — Dîner : 3 fr.

Hôtel de la Croix d'Or (Chevalier). Chambre : 1 fr. 50. — Déjeuner : 2 fr. — Dîner : 3 fr.

Le Secrétaire général du Congrès,

JOSEPH-EMILE BORREL.

Errata.

Tome I, *lisez :* Tome II. Page 53, 1re colonne, avant-dernière ligne.

Après « *en docte jardinier du langage,* ajoutez *arrachant sans pitié les mauvaises herbes.* » Page 55, 2e col., ligne 3.

En 1739, *lisez :* en 1639. Page 55, 2e col., 13e ligne.

Lire les 4 dernières lignes de la page 57, 1re colonne : *nous nous contenterons d'exprimer ce vœu, que sa muse nous donne chaque printemps de ses nouvelles, quand il ne pourra venir en personne visiter « ce coin où l'appelle une voix secrète. »*

Après le § I, page 57, 2e col., finissant par

Voilà la pleine mer, vous êtes au détroit!

ajoutez les deux tirades comprises entre le 44e vers de la première colonne et le § III de la colonne suivante, page 58.

Le Directeur-gérant : L. Revon.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

6e Année

BULLETIN N° 5 — MAI 1881

Pressions barométriques moyennes : 723,55 à Annecy et 707,96 à Mélan, aux deux stations maxima le 7 minima le 3, avec excursion du mercure de 15.6.

Thermomètre : moyenne à Annecy du maxima 20°95, du minima 6°19 ; moyenne générale : à Mélan 11°7, à Chamonix 10°9, à Leschaux 7°14. L'eau du lac d'Annecy donne pour moyenne 11°24, celle de puits 6°68 et celle de rivière 8°5.

Au Semnoz le thermomètre et le baromètre donnent à midi :

Pour le mois de mai :		le 7,	14,	21,	28.
Thermomètre.	maxima.	17°7	17°7	18°3	18°3
	minima.	—2°5	—6°1	—2°	3°8
Baromètre à 0° :		634 4	624.7	628.4	624 4

Pluies. — Pluie les derniers jours, le vent du nord régnant au commencement du mois. Les périodes de pluies sont du 19 au 22 et du 25 au 30, très forte les 26 et 27. Maximum d'eau recueillie 126m/m en 7 jours aux Gets. Minimum 58m/m en 5 jours à Annemasse. Le 7 la neige disparaît du Semnoz.

Orages. — Des orages sont signalés le 20. à 1 heure 45 du soir, de Saint-Gervais, et à 2 heures 15 de Mélan, par vent S-S-W ; le 21, à 3 heures du matin, et le 22, à 5 heures 30 du soir, à Annecy.

MAI 1881. OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES.

Stations	BASSIN DU LAC LÉMAN ET DU RHONE				BASSIN DE L'ARVE					VALLÉE DES USSES		BASSIN DU FIER ET LAC D'ANNECY				OBSERVATIONS
	Les Gets.	Evian.	Douvaine.	Saint-Julien.	Chamonix.	Megève.	Sallanches.	Mélan.	Annemasse	Cruseilles.	Seyssel.	Tamié.	Thônes.	Annecy.	Rumilly.	
Altit.:	1162	380	428	462	1044	1113	555	629	435	793	259	893	625	448	334	
1																
2	.....	.....	.....	.....	.....	Manque les observations de ces premiers jours.	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	11,2	
3	.....	.....	.....	.....	.....		.....	0,6	.....	2,3	.....	.....	.....	2,3	1,4	
4	.....	10,6	3,2	.....	18,4		16,4	10,7	.....	1,8	.....	.....	.....	4,5		
5	16	.....	.....	.....	.....		.....	0,1								
6																
7																
8																
9																
10																
11																
12																
13																
14	.....	2,4														
15																
16	.....	.....	.....	.....	.....	7,3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,5	
17	9	.....	.....	.....	6,6	.....	.....	3,7	.....	.....	.....	.....	.....	4,3		
18	.....	3,5														
19																
20	.....	.....	.....	.....	.....	0,6	.....	.....	12,5	.....	.....	.....	3,1	.....	17,6	
21	12	7,2	19	.....	9,5	12	12,2	16,3	7,5	19,7	.....	.....	19,5	15,3	2,3	
22	.....	.....	1,3	.....	.....	.....	.....	1,6	.....	.....	.....	.....	6,4	1,8		
23	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6,5	.....	.....	.....	.....	.....	1,4		
24	.....	.....	.....	.....	4,5	13,3										
25																
26	.....	2,1	21,4	.....	19,8	22,2	.....	.....	22,5	10.2	.....	.....	4,1	.....	20.2	
27	23	30,3	19	.....	.....	21,1	19,3	18	12,5	48	.....	.....	12	24	31,1	
28	30	35,8	3,4	.....	.....	1	29,5	30,9	3	7	.....	.....	49	31,5	2,2	
29	20	7,5	.....	.....	.....	.....	0,5	4	.....	2,5	.....	.....	22	3,5	2,5	
30	.....	.....	.....	.....	.....	11,8	.....	0,3	.....	.....	.....	.....	.....	1		
31	16	.....	.....	.....	11,3	6,2	3,4	2,4	.....	0,6	.....	.....	.....	.....	3,5	
Pluie. Neige.	126	99,4	67,3	.....	70,1	93,5	61,3	93,1	58	92,1	.....	.....	116,1	89,6	94,5	

BULLETIN N° 5.

MAI 1881

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE A ZÉRO	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL			HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	9 h. m.				à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force	à 9 h. m.	DURANT LE JOUR	à 10 h. s.		
1	21°	4°	14°8	723,7	»	3,5	52	17°8	»	»	S	W-S-W	faible	couv.1/2		couvert	0,56	9°8
2	18,5	5,5	12,6	716,8	»	3,1	72	18	»	»	S-S-E	S	id.	couv.3/4		id.	0,56	9,6
3	21,5	5,5	10,2	716,6	2°3	3,4	84	12,4	»	»	S	S	id.	pluie	De 5 à 10 h. m., ensuite par intervalle.	id.	0,56	9,6
4	13,7	7,5	9,4	722,9	4,5	1,1	82	8,8	»	»	N	W-S-W	id.	couvert		id.	0,56	9,9
5	11,7	5	11,6	727,6	»	1,3	61	16	»	»	—	N-N-W	id.	très-beau		très beau	0,56	9,3
6	17,5	2,3	12,4	727,9	»	1,8	72	19,4	»	»	—	N	id.	id.		id.	0,56	8,7
7	22	4	14,2	732,2	»	3,4	61	22,2	»	»	—	N	id.	id.		id.	0,56	9,2
8	25	5.5	19,2	729.2	»	3,6	53	23,2	»	»	—	N	id.	id.		id.	0,56	10,8
9	26	7,5	16,2	727,6	»	4,3	55	21,6	»	»	—	N	fort	id.		id.	0,55	11,3
10	22	3,7	9	725,5	»	5,8	61	11,4	»	»	N	N	id.	beau		id.	0,55	8,3
11	13,5	1,5	7,8	725,2	»	4,1	65	11,8	»	»	N	N	id.	id.		id.	0,54	7,7
12	13,5	2.5	7,6	719,1	»	5,4	72	12,8	»	»	?	N-E	id.	couvert		couv.1/2	0,53	7,3
13	15,3	0,5	7,8	724,7	»	3,6	75	13,4	»	»	N	N-E	id.	couv.1/2		très beau	0,52	8,7
14	18	1	10,4	724,2	»	3,1	65	18,6	»	»	—	N	id.	très-beau		id.	0,52	9,6
15	21,3	3	15,4	723	»	4,3	78	22,6	»	»	—	N-W	calme	très-beau		id.	0,51	10
16	26	5	19,2	720,2	»	4	57	23,4	»	»	S	S	fort	couv.1/2	Pluie de 2 à 6 h. s. Neige sur Parmelan.	couv.1/2	0,51	11,3
17	24,5	6,3	13,4	724,5	4,3	2,5	55	12	»	»	N	S	id.	couv.3/4		très beau	0,51	11,6
18	18,7	1,5	12,2	723,5	»	3,7	68	21	»	»	—	N-N-W	tr-faible	très-beau		id.	0,50	12
19	23,7	4,5	18,4	722,2	»	3,3	63	27,2	»	»	W	S-W	id.	beau		couv.1/2	0,49	12,5
20	29,7	7,5	21,8	723,3	»	4,7	51	24,4	»	»	S-S-W	S-E	fort	id.		couvert	0,50	12,7
21	25,5	12	13,2	726	15,3	2,8	84	12	»	»	W	N-W	faible	pluie	Jusq. midi par bourr. Ecl. et t. à 3 h. m. pl.	id.	0,51	12,8
22	16	9,7	15	726,5	1,8	0,9	86	19,8	»	»	S-W	S-E	id.	couv.1/4	De 5 à 5 h. 30 soir. Ecl. et tonn. avec pl.	très beau	0,51	13
23	22,5	7,3	17,2	725,5	1,4	2	78	20,8	»	»	N-W	N-N-E	id.	beau		id.	0,51	12,3
24	23,5	6	15,6	721,8	»	3,2	81	23,4	»	»	S	N-N-E	id.	couv.1/2	A 8 h. s. orage à l'est.	couv 1/2	0,51	12,2
25	25,5	9	17	721	»	2,8	76	21,4	»	»	S	S-E	id.	id.		très beau	0,51	12,7
26	27,5	12,5	18,6	719,2	»	2,8	75	23	»	»	S-W	S-W	id.	id.	Pluie très violente, de 1 à 2 h. s. continue,	couvert	0,51	13,6
27	26,5	10,5	12,6	718	24	1,7	88	15,2	»	»	S	E	tr-faible	pluie	Tout le jour. [ordinaire après.	pluie	0,52	14,1
28	16,3	11	15,2	721	31,5	0,5	87	13	18	14,7	N	W	faible	couv.1/2	Pluie de 5 à 7 h. du s.	couvert	0,61	14,2
29	15,5	9	14	722,5	3,5	0,5	86	21,8	41	30	N	W	id.	couv.3/4	» légère vers 5 h. s.	couv.1/2	0,65	14,3
30	22,7	9,5	17,8	724	1	1,3	78	23,6	41,5	31,3	N	W	id.	couv.1/2		beau	0,66	14,5
31	25	11,5	16,2	724,7	»	1,9	82	18	30,2	19,1	N	E-N-E	id.	id.	Pluie de 4 à 6 h. s.	couvert	0,67	14,7
Moyennes ou Totaux.	20°95	6°19	14°07	723,55	89,6	90,4	71										0,54	11°24

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. — Imprimerie Perrissin.

22me Année. — N° 7. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 juillet 1881.

ON S'ABONNE

—

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIETE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Societé laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressees à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies

SOMMAIRE. — La famille Paget, notice généalogique et biographique (suite et fin), par M. César Duval. — Résumé des observations météorologiques faites à Annecy et dans le département de la Haute-Savoie pendant l'année 1880 (suite), par M. E. Tissot. — Bibliographie : *Le dr Carové : Histoire sans fin*, par M. Jules Vuy. — Séance de la Société Florimontane. — Dons et échanges. — Séance de la Société d'histoire naturelle de la Savoie. — Observations pluviométriques, météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

LA FAMILLE PAGET

NOTICE GÉNÉALOGIQUE ET BIOGRAPHIQUE

(Suite et fin)

Mgr Paget se réfugia à Vérone où il séjourna pendant deux ans. Il se rendit ensuite à Venise et s'y trouvait lorsque les cardinaux, réunis en conclave, procédèrent à l'élection du pape Pie VII. Il fut présenté au nouveau Pontife le jour de sa proclamation. De Venise, Mgr Paget vint à Padoue, puis à Turin lors de la conclusion du Concordat entre le premier consul et le pape.

Il trouva à Turin un bref pontifical lui demandant sa démission du siége épiscopal de Genève. Cette démission préparée d'avance fut envoyée le même jour (21 novembre 1801). En réponse il reçut le bref suivant :

« A notre vénérable frère Joseph-Marie,
« naguère évêque de Genève [1].

« Pie P. P. VII.

« Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique.
« Le nouveau et éclatant témoignage que vous nous
« avez donné de votre zèle constant et de votre ferme
« volonté de contribuer à conserver en France l'unité
« et la tranquillité de l'Eglise catholique, lorsque,
« après réception de nos lettres apostoliques, vous
« avez renoncé spontanément à l'évêché de Genève et
« librement remis votre siége entre nos mains, a
« augmenté l'étendue de vos mérites d'une manière si
« admirable et rendu vos éminentes vertus si remar-
« quables, que cela vous méritera les plus grandes
« récompenses de la part du souverain Maître, qui
« les distribue toujours avec libéralité à ceux qui lui
« sacrifient leur bien. C'est pourquoi, puisque vous
« vous êtes dégagé des liens qui vous attachaient à
« votre Eglise, nous vous faisons savoir que notre
« cœur vous est très reconnaissant de ce que vous
« avez obéi aussitôt à nos conseils paternels. En pré-
« férant le bien de l'Eglise à votre intérêt personnel,
« vous avez démontré que malgré tous les obstacles
« nous pourrions subvenir aux besoins si grands de
« la religion.

« Que le Seigneur soit béni et loué de ce que, par
« un effet de sa grâce et de sa commisération, il lui
« a plu de nous consoler et d'alléger notre pénible si-
« tuation en vous inspirant ce nouveau témoignage
« de votre vertu, comme il a daigné relever et affer-
« mir par son secours céleste le courage de tant de
« nos vénérables frères, de sorte qu'ils ont pu lui
« offrir ce sacrifice mémorable avec autant d'utilité
« pour l'Eglise que de gloire pour eux.

« Donc, vénérable frère, en demandant à Dieu pour
« vous les biens célestes et terrestres que votre admi-
« rable vertu a mérités, et en vous promettant notre
« zèle pour vos intérêts, nous vous donnons notre bé-
« nédiction apostolique, gage de notre reconnaisance
« et de notre amour paternel.

« Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, sous
« l'anneau du pêcheur, le 12 décembre 1801, de notre
« pontificat le 2e.

« Pius P. P. VII. »

A cette occasion Mgr Paget eut aussi une correspondance très active avec les cardinaux Consalvi à Rome et Caprara, légat à Paris. Ce dernier lui conféra l'administration provisoire du diocèse de Chambéry et Genève qui venait d'être constitué, en attendant l'installation de Mgr Mérinville nommé évêque.

Le général Jourdan, administrateur du Piémont pour la République française, lui délivra le 29 prairial an IX (14 juin 1802) un passeport pour rentrer en France. Mgr Paget se mit en route le surlendemain et arriva le 3 messidor à Genève, où son passeport fut visé par le conseiller de préfecture Milliet, son compatriote. Il vint de suite s'installer à Saint-Julien où il reçut le 2 nivôse an XI, le certificat d'amnistie pour émigration, délivré par le grand-juge Reignier. Le gouvernement français lui alloua, comme à tous ses collègues, une pension annuelle de 3,333 liv. 33 ces.

Débarrassé de toute inquiétude personnelle, Mgr Paget s'occupa de régulariser la situation de son ancien

[1] Traduit du latin sur l'original, signé par le pape.

clergé, dont il avait à cœur de défendre les intérêts. Grâce à son intervention la plupart des prêtres de l'ancien diocèse furent réintégrés dans les postes qu'ils occupaient avant la Révolution. Les prêtres constitutionnels réconciliés furent moins heureux.

Le jour de Toussaint 1803, Mgr Paget officia pontificalement à Genève, dans l'église de Saint-Germain qui venait d'être rendue au culte catholique. En 1804, le ministre de l'intérieur le signala à la surveillance du préfet du Léman ; mais rien ne prouve que l'évêque démissionnaire eût donné le moindre sujet de plainte.

Du reste les dernières années du vieux prélat furent abreuvées d'amertume par l'inconduite de son neveu, Paul Paget. dont nous dirons un mot plus loin.

L'évêque Paget mourut à Saint-Julien le 22 avril 1810. Il était âgé de 83 ans. Il fut inhumé dans une chapelle que sa famille possédait dans l'église de Saint-Julien. Il y a quelques années ses restes ont été exhumés et transportés dans la nouvelle église de Saint-Julien.

Voici la notice consacrée à ce prélat, dans le *Dictionnaire historique du département du Mont-Blanc,* publié en 1807, par le chanoine Grillet :

« Dans tous les postes où la Providence l'a placé, « il a toujours réuni les convenances d'un caractère « pacifique à la gravité sacerdotale ; ses vertus lui « gagnèrent d'abord tous les cœurs et inspirèrent « pour sa personne un respect et une vénération que « l'amour n'a cessé d'accompagner. Son zèle pour la « sanctification des peuples qui lui étaient confiés, a « éclaté dans les instructions lumineuses qu'il n'a « cessé de répandre parmi eux dans les moments les « plus critiques de la Révolution : son cœur, toujours « ouvert à la bienfaisance, ne put voir qu'avec une « douleur déchirante l'état de dénûment et d'affliction « de son fidèle clergé et de tant de religieuses obligés « de fuir la persécution. Il les consola dans leur exil « forcé, leur procura des asiles dans une terre hospi- « talière : et, quels que fussent ses besoins particuliers, « il se privait de tout pour faire parvenir des secours « aux plus indigents.

« Son gouvernement épiscopal doux, modéré et « ferme tout ensemble, assure à ce vénérable vieil- « lard une place distinguée parmi les grands pontifes « de l'Eglise de Genève. »

Claude-Pierre Paget, frère cadet du précédent, naquit le 31 octobre 1731. Envoyé à l'Université de Turin, il fut reçu bachelier le 15 juin 1753 et docteur en droit le 6 mai 1756. Avocat au Sénat de Savoie, il revint à Saint-Julien où il exerça les fonctions de juge particulier du marquisat de Ternier, de la chartreuse de Pomier et de quelques autres fiefs féodaux. Il fut ensuite lieutenant du juge-mage et juge-mage des bailliages de Ternier et Gaillard. Moins bien doué que ses frères, il n'aurait pu, sans leur concours, se maintenir à la hauteur de ses délicates et importantes fonctions. Ce concours ne lui fit jamais défaut, non plus que les conseils et les sévères admonestations lorsque son caractère atrabilaire, son avarice et sa rapacité lui avaient fait commettre quelque incartade. Nommé sénateur en 1773, le juge-mage Paget fut mis à la retraite lors de la suppression des bailliages de Ternier et l'établissement de la province de Carouge. L'influence de ses deux beaux-frères ne fut pas inutile à l'ancien sénateur pour traverser sans encombre la période révolutionnaire. Quoique noble et parent d'émigrés, il ne fut pas atteint par les arrêtés du conventionnel Albitte. La municipalité de Saint-Julien et le comité révolutionnaire du canton de Viry lui délivrèrent, en l'an II, un certificat de civisme qui le mit à l'abri de toute tracasserie.

Bien plus, au commencement de l'an III, il ne craignit pas d'intenter un procès au citoyen Etienne-François Pissard, membre de l'administration du district, au sujet d'une balustrade de clôture que cet administrateur voulait enlever de la chapelle de la famille Paget dans l'église de Saint-Julien comme contraire à l'égalité et aux lois qui avaient aboli les priviléges.

A l'époque du Consulat, Claude-Pierre Paget réclama au gouvernement français les arrérages de la pension que lui servait le gouvernement sarde avant la Révolution. Après beaucoup de démarches, il dut se contenter d'un secours annuel de 500 livres.

Il mourut le 13 vendémiaire an XIV (5 octobre 1805), laissant trois enfants : *Paul-François-Joseph,* Josephte-Françoise et Antoinette-Prospère.

Paul-François-Joseph Paget, né le 10 avril 1781, fit ses études à Rumilly. En juin 1797, son père réussit à obtenir un passeport pour lui et l'envoya à Turin auprès de son oncle l'évêque. Après la mort de son père il alla à Paris, où il se fit inscrire à l'école de droit. Mais il ne sut pas résister aux séductions de la grande ville et devint la proie des usuriers.

Il causa ainsi beaucoup d'ennuis et de chagrins à son oncle, l'ancien évêque de Genève, dont les ressources furent englouties pour faire honneur à la signature du prodigue neveu. Les choses allèrent si loin que l'évêque, d'accord avec la famille, dut prendre des mesures judiciaires pour y mettre un terme.

Paul Paget prit alors du service dans l'armée française ; il devint capitaine au 52e régiment d'infanterie de ligne et fut envoyé en demi-solde, à Saint-Julien, après la campagne de 1814. Il reprit du service en 1815, et c'est après la chute définitive de Napoléon qu'il se fixa à Paris, où il vécut dans l'obscurité et dans une situation très précaire et finit par mourir dans la misère la plus complète.

Ainsi disparut de Saint-Julien une famille qui depuis deux siècles y occupait la plus haute situation [1].

César Duval.

Saint-Julien, mars 1881.

---

[1] Cette notice faisait partie d'un travail que j'ai envoyé en 1879 au concours d'histoire de l'Académie de Savoie, contenant un choix de la correspondance privée et officielle de Mgr Paget, ainsi que des documents concernant ce prélat Comme je n'ai pas gardé copie de ce travail et que le temps me manque pour le recommencer, je signale son existence à ceux que cela peut intéresser, autorisant, en ce qui me concerne, la communication de ces documents inédits et authentiques, qui peuvent fournir des renseignements utiles à plus d'un titre. C. D.

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A ANNECY ET DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE PENDANT L'ANNÉE 1880

(Suite)

V. — Humidité.

Etat hygrométrique mensuel à 9 h. du matin en centièmes de aturation.

MOIS	ANNECY			MÉLAN		
	5 ans	1880	Différ	5 ans	1880	Différ.
Janvier....	70°60	»	»	84,98	90,3	5,32
Février....	85,80	»	»	84,14	86,5	2,36
Mars.....	84,78	86,0	1,22	75,28	74,8	—0,48
Avril.....	82,42	86,5	4,08	72,60	71,0	—1,60
Mai.....	77,30	78,2	0,90	69.72	64,6	—5,12
Juin	72,40	82,9	10,50	69,56	69,0	—0,56
Juillet.....	75,24	69,1	—6,14	69,44	65,0	—4,44
Août.....	78,86	81,1	2,24	72,02	73,0	0,98
Septembre .	83,30	86,3	3,00	77,66	81,4	3.74
Octobre...	86,12	88,9	2,78	79.92	84,5	4 58
Novembre..	88,90	89,9	1,00	86,24	86,0	—0,24
Décembre..	87,38	88,0	0,62	88,24	89,7	1,46
Année...	81,09	81,92	0,83	77,48	78,00	0,52

Les conséquences de ce tableau ne sont guère satisfaisantes pour Annecy, soit que l'on envisage isolément l'année 1880, dont tous les mois, sauf juillet, sont marqués d'une saturation supérieure à la moyenne, soit que l'on considère ces moyennes elles-mêmes : quelle que soit en effet la saison, quel que soit le degré de la température, Annecy est dans l'humidité ; c'est à peine si du printemps à l'été on y relève quelques centièmes de diminution ; et si un mois en particulier se montre avec un semblant de sécheresse, sa position excentrique au milieu de l'hiver lui en enlève tout le bénéfice.

Ces pénibles réflexions ne reposent, il est vrai, que sur l'observation des cinq dernières années, qui sont loin d'avoir été sèches ; aussi est-il permis d'espérer que l'avenir en adoucira quelque peu l'amertume. Toutefois on ne saurait se dissimuler que Mélan, dont nous présentons également le tableau pour la même période, Mélan, où le régime pluvieux est tout aussi accusé qu'à Annecy, a gardé une situation plus normale. D'une part, l'année 1880 a fourni une saison d'été relativement bonne, et si, au bout des douze mois, l'humidité s'y trouve légèrement en excès sur le chiffre habituel, on ne peut en accuser que la saison froide, qui est par elle-même déjà fort humide. D'un autre côté, l'examen des moyennes fait ressortir dans les fluctuations de l'hygromètre une marche plus en harmonie avec le cours des saisons, alors que le résultat final donne, à son tour, l'idée d'un climat beaucoup moins imprégné de vapeurs.

VI. — Évaporation.

Il n'est pas jusqu'aux expériences comparatives sur l'évaporation qui ne viennent à l'appui de ce verdict. Ainsi, en dépit d'une différence de température de 2 degrés, Mélan fournit un chiffre d'évaporation égal à celui d'Annecy, et pendant plusieurs mois, il lui a été supérieur. Enfin la plus grande épaisseur d'eau absorbée en vingt-quatre heures par l'air ambiant a été de 7 millimètres à Mélan tandis qu'elle n'a été, à Annecy, que de 5,5 millimètres.

Hauteur en millimètres de l'évaporation à Annecy.

	5 ans	1880	Différ.		5 ans	1880	Différ.
Janvier..	3°5	»	—3°5	Juillet...	92,0	103,7	11,7
Février...	5,2	»	—5,2	Août....	88.8	73,1	—15,7
Mars....	31,3	58,5	27,2	Septembre	57,2	47,5	— 9,7
Avril....	61,0	60,0	—1,0	Octobre...	40,0	36,7	— 3,3
Mai.....	77,5	91,9	14,4	Novembre	15,8	18,9	3,1
Juin.....	77,7	81,7	4,0	Décembre	3,2	»	— 3,2

Année moyenne, 553,2 ; année 1880, 572 ; différence 18,7.

Hauteur d'eau maxima évaporée en 24 heures pendant l'année 1880 : 5,5 millimètres le 30 mai.

Hauteur d'eau évaporée à Mélan.

Janvier	»	Juillet.....	98,7
Février	»	Août.....	63,4
Mars	62,0	Septembre.....	46,2
Avril.....	62,2	Octobre.....	31,7
Mai	93,4	Novembre.....	29,0
Juin.....	69,3	Décembre.....	19,1

Année 575 millimètres. — Plus grande hauteur de l'évaporation en 24 heures : 6,8 millimètres le 27 mai.

VII. — Pluie et neige.

Nous donnons cette année, comme nous le faisons depuis cinq ans, le résumé des observations sur la pluie et la neige recueillies dans le département de la Haute-Savoie ; mais nous aurons cette fois l'avantage de le compléter par un travail beaucoup plus intéressant, c'est un résumé par mois, par saison et par année de tous les résultats pluviométriques enregistrés depuis 1870, non-seulement dans chacune de nos stations de la Haute-Savoie, mais encore dans celles de Chambéry, de Genève et du Grand-Saint-Bernard. Nous devons ce travail à M. Raulin, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux, et nous le publions à la fin du présent fascicule.

Résumé des expériences sur la pluie et la neige faites en 1880 dans le département de la Haute-Savoie.

ALTITUDE	STATIONS.	JOURS PLUVIEUX OU NEIGEUX	EAU TOTALE RECUEILLIE	NEIGE MESURÉE		
				épaisseur sur le sol	eau correspondante	coefficient
	Bassin du lac Léman.		millimètr.		millimètr.	
1162m	Les Gets.....	98	1533.5	1m40	139.0	99.3
380	Evian.....	108	1053.1	»	»	»
428	Douvaine.....	104	818.9	0.03	2.5	83.3
	Bassin de l'Arve.					
1044	Chamonix.....	126	1240.0	1.02	119.9	117.5
1113	Megève	121	1312.2	0 85	74 6	87 8
555	Sallanches.....	129	1144.3	0.17	12.0	70 6
629	Mélan.....	154	1292 9	0.55	31.9	58.0
435	Annemasse.....	71	625.7	0 05	3.0	60.0
	Vallée des Usses.					
793	Cruseilles.....	127	1046.5	»	27.0	»
	Bassin du Fier.					
893	Abbaye de Tamié...	118	1281 2	»	»	»
625	Thônes.....	116	1605.5	0.40	20.9	52.3
448	Annecy.....	150	1280 1	0 22	3 8	17.3
334	Rumilly.....	116	927.9	0.25	14.0	56.3
680m	Moyennes.....	118	1166.3	0m49	42 2	85.0

Observateurs. — Frère Joséphus, aux Gets ; MM. Couly, à Evian ; Granger, à Douvaine ; Bouchard, à Chamonix ; Frère Léon, à Me-

gève; M. Calligé, à Sallanches; M. l'abbé Montagnoux à Mélan; M. Dutro, à Annemasse; M. Bouchet, à Cruseilles; un religieux trappiste, à Tamié; Frère Réticien, à Thônes; M. Mangé, à Annecy; Frère Valber-Marie, à Rumilly.

Les mois qui ont apporté le plus fort contingent à ces totaux annuels sont ceux d'avril, juin, août, septembre et octobre. Tous les autres, c'est-à-dire sept sur douze, ont donné des résultats au-dessous de la moyenne, de sorte que l'année elle-même se solde par une quantité relativement faible.

C'est surtout la neige qui est en diminution. Pour Annecy, notamment, où des expériences poursuivies pendant un quart de siècle fournissent une moyenne annuelle de 0m62, la tranche mesurée sur le sol en 1880 n'a été que de 0m22. Quant aux autres stations, le tableau suivant, qui condense les observations de cinq ans, permettra de fixer pour chacune d'elles une normale approximative, en même temps que le degré d'humidité de l'année que nous considérons.

(*A suivre.*) E. Tissot.

BIBLIOGRAPHIE

Le Dr Carové. — Histoire sans fin.

(Fontainebleau, 1880, 46 pages in-8°.)

C'est « une humble et courte histoire qui renferme « bien des choses. » Ecrite en allemand par Carové, elle a été traduite en anglais par mistress Austin et reproduite en notre langue, d'après la traduction anglaise, par un des plus illustres poètes de l'époque contemporaine.

« Comme son titre l'indique, elle ne s'achève pas et « se perd dans un vague idéal. Ce n'est que le récit « poétique des étonnements et des ivresses d'un enfant « au milieu des merveilles de la nature, mais à regar- « der de près, on y peut voir l'apparition et le pas- « sage d'une *âme consciente* à travers le monde mys- « térieux qui nous enveloppe.....

« Quoi qu'il en soit du fond de cette aimable fan- « taisie, la nature y est peinte avec de si fraîches « couleurs, ses secrets sont si fièrement pénétrés, ses « formes si savamment décrites, et les pensées de l'au- « teur si pleines de l'amour du bon et du beau, qu'il « y a tout lieu de croire que les cœurs honnêtes, « petits ou grands qui liront ce récit y trouveront à « la fois plaisir et enseignement. »

Ainsi s'exprime, dans un court avant-propos, un des membres de l'Académie française, M. Auguste Barbier. Il y a plus de cinquante ans que cet écrivain très distingué est bien connu de tous ceux qui s'intéressent aux lettres françaises; l'originalité de ses œuvres, leur puissante vigueur, leur verve entraînante, un ensemble de qualités rares, en un mot, ont rendu son nom populaire en France et à l'étranger. Peu de volumes de vers ont eu autant d'éditions que ses *Iambes;* le vaillant poète ne s'endort pas dans sa verte et modeste vieillesse.

L'an dernier, je vous ai parlé d'*Histoires de voyage* qu'il venait de publier. En vous parlant de *l'Histoire sans fin,* c'est du traducteur que je viens vous entretenir et le traducteur n'est autre que M. Auguste Barbier.

Ceux qui liront ces pages fraiches et belles, qui charmeraient Xavier de Maistre, éprouveront une véritable surprise en apprenant qu'elles sont dues à la même plume qui a produit *Dante, le Vieux Gibelin, la Curée, l'Idole.* Si l'auteur de l'*Histoire sans fin,* mort depuis quelques années, revenait à la vie, il serait enchanté de son traducteur : ces pages d'Outre-Rhin, qui nous arrivent à travers l'Angleterre, ont quelque chose de si doux, de si pur, et en même temps une finesse de style, une habileté de ciselure si remarquables, aussi sont-elles charmantes à lire. Elles font, avec le style des *Iambes,* un contraste complet.

Malheureusement, le grand public sera privé de cette lecture : elles ne sont pas dans le commerce; elles n'en sont pas moins exquises, quoique discrètement réservées par l'auteur à ceux qu'il honore de son amitié.

Jules Vuy.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 30 JUILLET 1881

PRÉSIDENCE DE M. C DUNANT, PRÉSIDENT

M. le Président donne lecture de la correspondance :

1° Une circulaire ministérielle énumère les questions qui seront traitées à la Sorbonne pendant les réunions des Sociétés savantes en 1882.

2° Dans une autre circulaire, M. le Ministre de l'Instruction publique demande un rapport sur les origines et les travaux de la Société. Trois membres fondateurs sont désignés pour rédiger ce mémoire.

3° La Société des antiquaires de Zurich donne avis de la mort du docteur Ferdinand Keller, âgé de 81 ans. La réunion s'associe aux regrets provoqués par la perte de l'éminent archéologue qui décrivit le premier, en 1854, les stations lacustres de la Suisse.

4° Lettre de M. Charles Balliard, de Reignier, accompagnant l'envoi des catalogues du *Metropolitan Museum of Art* de New-York. Fonctionnaire de cet établissement de fondation récente, qui a déjà acquis des collections d'une importance capitale, telles que les antiquités cypriotes recueillies par le général de Cesnola, M. Balliard veut bien nous faire espérer le don de nouvelles publications. La Société accepte avec reconnaissance les offres bienveillantes de M. Balliard. Notre nouveau correspondant aux Etats-Unis est le frère de M. César Balliard, ancien ami de plusieurs des membres, et possesseur d'une collection savoisienne où l'on remarque les deux fameuses broches, épingles ou baguettes de commandement, en bronze, longues de 90 centimètres, découvertes dans sa propriété, à Marcellaz près de Fillinges.

M. Tavernier signale quelques trouvailles archéologiques : 1° Dans le champ des Tattes, près du hameau de Créan (Mieussy), hache polie en serpentine, de 85 millimètres.

2° A Thiez, dans un champ, près du village des Granges, médaille moyen bronze d'Auguste et d'Agrippa, portant au revers le crocodile, type bien connu de la Colonie de Nimes.

M. Tripp envoie de Tampico, pour la déposer au Musée, la plus belle tête de lance en obsidienne que

puissent admirer les amateurs d'antiquités aztèques : elle a plus de 6 centimètres de largeur et une longueur de 26 centimètres! Notre généreux correspondant nous informe que le musée de Mexico ne renferme aucune pièce atteignant cette dimension ; la seule tête de lance, à sa connaissance, qui puisse lui être comparée au Mexique est celle que possède notre confrère, M. Antonio Gutierrez.

M. Eugène Tissot dépose des échantillons du phylloxera qui ravage plusieurs vignes des environs d'Annecy ; il y a joint des radicelles tuméfiées par les nodules attestant la présence du terrible insecte. — M. Tissot montre un autre agent de dévastation ; c'est le mycelium (blanc de champignon) dont les filaments se sont développés sur les racines à la profondeur où l'on trouve le phylloxera.

M. Ducis rapporte qu'en creusant des fondations à Nernier, on a découvert un agneau en marbre blanc, à laine frisée, d'une sculpture remarquable, de la longueur de 0m,50 c. Il est représenté couché sur le flanc droit; déjà un peu mutilé; par la disposition des jambes on voit que les extrémités qui manquent, devaient être attachées ensemble, comme pour une victime destinée au sacrifice. Cette attitude est bien celle que l'on donne encore en peinture à l'agneau pascal étendu sur une croix. On a trouvé autrefois dans la même localité des fragments de statues drapées, des mosaïques, des médailles, etc. Au mas des *Esserts,* lieu très découvert, il y avait des tombes en dalles de grès schisteux, de même qu'à deux kilomètres de là au nord d'Excenevex, au lieu dit *Marterey*. Voir la *Revue,* 1865, p. 91, 97; 1874, p. 16.

Le même a observé dans le journal hebdomadaire *Les Missions catholiques* du 15 juillet, pages 325, 331, les dessins de plusieurs pagodes primitives dans le Maduré absolument semblables aux dolmens celtiques de nos contrées d'Europe ; comme il avait remarqué déjà la similitude des armes et du mobilier préhistorique de la Virginie et de la Nouvelle Calédonie, dans le même journal, en 1879 et 1880.

Pendant la peste de 1630-31, le Sénat de Savoie siégea à Annecy en décembre et janvier dans les maisons Chavanes et Chenex, sur le pont Morens. M. Ducis a trouvé dans le *Mémorial* latin des Barnabites une sentence portée par cette Cour suprême, le 14 janvier 1631, en faveur des Barnabites contre les religieux de Talloires pour les prieurés de Contamines-sur-Arve et de Thyez.

Le Secrétaire, Louis Revon.

DONS ET ÉCHANGES

Dons Félix Despine, Souvenirs de Sardaigne, 1 vol. Auteur.— Jules Vuy, Jeanne de Jussie et les Sœurs de Sainte-Claire Auteur. — Catalogues du Metropolitan Museum of art de New-York, don de M. Balliard. — Viallet, Etudes d'économie charitable. Auteur. — L. Germain, Ferry Ier de Lorraine. Auteur. — Dantand, L'Olympe disparu. Auteur.

Annales : Observatoire royal de Bruxelles.— Société d'émulation de l'Ain. — Société d'agriculture de la Dordogne. — Société des sciences industrielles de Lyon.

Bulletins : Société d'archéologie de la Drôme.— Société de Borda. — Société des sciences de l'Yonne. — Société académique de Brest. — Société vaudoise des sciences naturelles. — Société nationale d'agriculture de France. — Société linnéenne de la Charente-Inférieure.— Commission de météorologie de la Haute-Savoie. — Société d'agriculture de la Savoie. — Œuvre du vénérable de la Salle. — Histoire ecclésiastique de Valence — Société industrielle d'Angers. — Société des antiquaires de Picardie. — Société Murithienne du Valais. — Société d'agriculture de l'Ardèche. — Cercle pédagogique de Bruxelles — Société scientifique de la Corrèze. — Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire. — Académie d'Hippone. — Société d'étude de Béziers. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne. — Société archéologique du midi de la France.

Journal . des savants; — Des connaissances médicales.

Mémoires : Société archéologique du midi de la France. — Société des antiquaires de Zurich — Académie de Nimes.— Académie de Dijon. — Société académique de Maine-et-Loire.

Revue : archéologique; — de la poésie. — bibliographique universelle; — des Sociétés savantes.

Répertoire de la Société de statistique de Marseille. — Travaux de la Société d'histoire de la Maurienne. — Indicateur d'antiquités suisses. — Le Globe, journal de la Société de géographie de Genève. — L'Educateur. — L'Italia agricola. — L'Investigateur. — Smithsonian institution, 1879. — Société historique du Kansas. — Romania. — Recherches sur les végétaux silicifiés, publiées par la Société Eduenne.

L'Union savoisienne. — Les Alpes. — L'Industriel savoisien. — L'Allobroge. — L'Echo du Salève — Le Léman. — Le Petit savoisien. — La Tribune de Genève. — La Seybouse, journal de Bône. — Le Rochois. — Le Chablais.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE LA SAVOIE

Séance du 1er juillet 1881.

PRÉSIDENCE DE M. MARCHAND, PRÉSIDENT

M. Charles Forest, vice-président du Conseil général de la Savoie, est reçu membre de la Société.

M. Lachat, ingénieur en chef des mines, membre de la Société d'histoire naturelle, communique la note suivante :

« Il existe, sur la commune de Condorcet, arrondissement de Nyons (Drôme), un filon de sulfate de strontiane dont l'épaisseur n'est pas moindre de 5 mètres. Dans les roches encaissantes du toit on rencontre d'innombrables veines de la même substance, et dans celles du mur, de nombreuses boules géodiques de marne intérieurement tapissées de célestine. Le filon qui est associé à un puissant amas de gypse, avait été regardé autrefois comme formé de barytine, ou de calcaire cristallin, ou encore de dolomie, et comme il contient de la galène en mouches et souvent de la blende, des galeries de recherche y ont été anciennement pratiquées.

« L'amas de gypse et le filon de sulfate de strontiane se montrent dans le ravin du Rouet, affluent du torrent du Merdrix, qui est lui-même tributaire du torrent du Bentrix; l'amas est exploité pour plâtre. Une source minérale saline, qui émerge du milieu du filon, était déjà utilisée du temps des seigneurs de Condorcet ; elle a été captée et aménagée depuis environ 15 ans, et un établissement thermal, construit au débouché du ravin, y attire chaque année un certain nombre de baigneurs.

« Si l'on fait une coupe le long de la vallée de

l'Eygues, à l'amont de Nyons, on rencontre successivement, à partir de cette ville, des calcaires massifs formant la base de la molasse marine, le calcaire d'eau douce, des traces du terrain sidérolitique, une assise arénacée appartenant au grès vert, les calcaires et marnes du terrain néocomien, les calcaires massifs de l'oxfordien supérieur, enfin dans la vallée du Bentrix, les marnes de l'oxfordien inférieur. Jusque là toutes les couches plongent vers l'ouest, mais à partir du Bentrix la pente est vers l'est, et en remontant la vallée de l'Eygues jusqu'à Rosans (Hautes-Alpes), l'on rencontre la série inverse, marnes et calcaires oxfordiens, terrain néocomien, marnes aptiennes et grès vert. L'amas gypseux et le filon de sulfate de strontiane correspondent par conséquent à la ligne anticlinale de la selle, qui présente d'ailleurs les caractères d'une ligne de fracture.

« L'amas de gypse a une épaisseur d'environ 50 mètres, et la direction générale est N.-N.-E. S.-S.-O; il paraît incliner vers l'E.-S.-E., mais sa pente n'est pas éloignée de la verticale. Dans cette position, il aurait pour mur les marnes noires oxfordiennes et pour toit les calschistes de couleur moins foncée et de consistance plus ferme; la différence d'aspect des calschistes et des marnes résulte peut-être de ce que ceux-là seraient métamorphiques, mais il est plus probable qu'ils appartiennent déjà au lias relevé par la fracture. Ces calschistes sont le premier terme de la série qui plonge vers l'est.

« Le filon de sulfate de strontiane forme la zone du toit de l'amas gypseux, et il s'établit entre les deux un passage graduel; près de la surface, le gypse est transformé en tuf empâtant de gros fragments anguleux de célestine inaltérée. L'ensemble de l'amas et du filon contraste vivement par sa couleur jaunâtre-clair avec la couleur foncée des calschistes et surtout des marnes d'encaissement. Des efflorescences de sulfate de magnésie et de chlorure de sodium recouvrent souvent cet amas et les marnes noires.

« Dans le lit du ravin et sur les deux berges, le filon de strontiane se présente en roche massive de 5 mètres d'épaisseur. Cette roche a une texture laminaire, fibro-lamellaire ou fibreuse; sur les parois des fissures ou dans les petits vides que la texture cristalline détermine dans la masse, le sulfate de strontiane se présente très souvent en cristaux nets, rarement transparents, ou bien en fibres soyeuses. La roche est tantôt pure et alors d'un très beau blanc à peine azuré; tantôt mêlée de lamelles de sidérose ou de dolomie et de parties marneuses, et alors elle est gris roussâtre veiné de blanc, et d'un aspect qui rappelle l'anhydrite des Alpes. La densité est de 3.991, quand on opère sur la matière pure réduite en petits grains de la grosseur du chenevis, et de 3.519, quand on opère sur de plus gros fragments, toujours plus ou moins parsemés de petites géodes cristallines.

« Le sulfate de strontiane blanc et pur est abondant, et sa couleur est plus pure que celle des plus beaux échantillons de sulfate de baryte. Par ce caractère, il remplacerait avantageusement cette dernière substance dans divers mélanges industriels, dans la céramique, dans les papeteries, et il est peu de filons barytiques qui puissent fournir une plus grande production que le gîte de Condorcet.

« On a pu aisément confondre la roche de ce gîte avec de la barytine, et elle pourrait encore être prise pour de l'anhydrite. Elle diffère de ces deux substances :

« 1° Par sa densité; celle de l'anhydrite est de 2.93 — celle de la barytine de 4.60;

« 2° Par sa fusibilité plus grande que celle de la barytine, moindre que celle du sulfate de chaux;

« 3° Par sa solubilité dans une perle de soude au chalumeau, la chaux restant insoluble;

4° Par la couleur de sa flamme; la barytine donne une flamme vert livide, l'anhydrite une flamme rouge ponceau, bien différente de la flamme de la strontiane, qui est rouge carmin, et qui est plus étalée.

« La roche de Condorcet ne tient pas de trace de barytine; mais l'essai au chalumeau indique quelquefois un peu de chaux. On a vu plus haut que le sulfate de strontiane contenait souvent des mouches isolées de galène, et plus souvent encore de blende laminaire; mais on n'y rencontre ni pyrite, ni quartz.

« Les calschistes qui forment l'éponte est du filon sont traversées par un grand nombre de veines et de petits filons transversaux formés de célestine et de calcaire cristallin avec veinules de blende. L'injection se manifeste jusqu'à 200 à 300 mètres de distance du filon principal. Ces veines présentent des druses de calcaire en scalenoèdres aigus, sur lesquels sont couchés soit de longs cristaux de célestine, aplatis dans le sens du clivage facile, soit des houppes soyeuses de la même substance.

« Dans les joints de fissure des calschistes, ou à la surface des fragments, on observe souvent aussi des enduits minces d'une substance blanc azuré, à éclat cireux et d'un aspect opalin qui produit un bel effet quand les enduits sont mouillés par la pluie; ces enduits que j'avais d'abord pris pour de l'allophane, me paraissent aujourd'hui n'être que de la célestine dissoute par les eaux de la surface, et déposée ensuite par évaporation.

« Enfin, dans les marnes noires oxfordiennes on rencontre beaucoup de boules marneuses de $0^m,15$ à $0^m,20$ de diamètre, dont la surface est étoilée par des veines de sulfate de strontiane traversant la masse; quand on rompt ces boules, on trouve toujours dans l'intérieur une belle géode tapissée d'une fine épaisseur de sidérose rouge de cuivre, sur laquelle sont groupés des scalénoèdres aigus de calcaire et quelques rares, très petits et très éclatants cristaux de quartz; au-dessus des cristaux de calcaire s'élèvent en divergeant de jolis faisceaux de célestine fibreuse, qui forme le principal remplissage de la géode.

« Jusqu'ici la célestine a été regardée comme ne faisant jamais partie du remplissage des filons, mais au contraire comme une substance accidentelle des terrains stratifiés, spécialement des terrains tertiaires. Ainsi la mine de soufre des Tapets, près d'Apt, en contient de beaux cristaux limpides, et il en est de même des mines de Sicile qui appartiennent au même terrain. Mais les caractères du gîte de Condorcet ne laissent aucun doute sur son origine filonienne : il traverse carrément les couches et tranche vivement avec les épontes; il contient de la galène et de la blende, substances de filon; le remplissage a une texture exclusivement cristalline; enfin les calschistes qui s'ap-

puient contre le gîte, sont sillonnés de veines transversales de célestine.

« Ce gîte forme une roche fissurée comprise entre des épontes peu perméables, et, comme tel, établit un drainage dans les collines traversées et déverse les eaux dans le ravin du Rouet; telle est l'origine de la source minérale de Condorcet. Comme le sulfate de strontiane est légèrement soluble, il n'est pas douteux que la source contient une certaine proportion de ce sel. La recherche des effets thérapeutiques de ce sel serait donc facile à Condorcet et les résultats en seraient intéressants. »

La Société d'histoire naturelle remercie M. Lachat de sa communication, qui signale un fait entièrement nouveau dans la minéralogie, et qui sera accueilli avec intérêt par tout le monde savant. La séance est levée.

Le Secrétaire, L. PILLET.

Le Directeur-gérant: L. REVON.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

6e ANNÉE

BULLETIN N° 6 — JUIN 1881

Pressions barométriques moyennes: 725,98 à Annecy et 707,23 à Mélan. Maxima le 30, minima le 7, aux deux stations. Excursion du mercure 15.9 à Annecy et 16 65 à Mélan.

TEMPÉRATURES. — Assez basse pour l'époque, vers le 10 produisant de la neige sur la montagne et des gelées blanches dans le bas, se relève graduellement après cette période. Moyenne du maxima à Annecy 25°23, du minima 10°11; moyenne générale: 15°25 à Mélan; 14°11 à Chamonix; 10°22 à Leschaux.

L'eau du lac d'Annecy donne en moyenne 16°67 ayant été le 25 à 20°7; moyenne de celle de puits 7°3, celle de rivière 12°6.

Au Semnoz le thermomètre et le baromètre donnent:

Pour le mois de juin:		le 4,	11,	18,	25.
Thermomètre.	maxima.	18°3	18°2	18°	22°5
	minima.	3°6	—3°4	0°5	7°6
Baromètre à 0°:		629 7	625.5	628.1	632.4

PLUIES ET NEIGES. — Pluies très irrégulières comme durée et comme quantité tombée. Maximum 150m/m en 6 jours aux Gets, minimum 42m/m5 à Annemasse en 5 jours. Aux stations d'Annecy, Chamonix, Mélan de 15 à 17 jours pluvieux Dans la nuit du 7 8, neige sur plusieurs points: 0m,25 au Semnoz, 0m,10 aux Gets, 0m,02 à Chamonix, à Megève elle recouvre la terre, à Mélan marque sur les prés, les Voirons, le Parmelan en sont recouverts, elle se voit dans le bassin d'Annecy à moitié de la hauteur du mont de Veyrier.

ORAGES.— A Annecy, le 2, 3, 5, 25 et 29; à Mélan, le 3, 5 et 25.

PHÉNOMÈNES PARTICULIERS. — Tremblement de terre signalé le 8 de Seythenex, à 10 h. 20 du soir; le 9, de Montriond, à minuit 30, de Mélan, à minuit 35, assez fort du nord au sud, durée 2 à 3 secondes avec roulement sonore; d'Annecy, à minuit 10 — Le 23, apparition d'une comète visible à l'œil nu, découverte à l'Observatoire de Rio Janeiro, le 29 mai.

JUIN 1881. OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES.

Stations	BASSIN DU LAC LÉMAN ET DU RHONE				BASSIN DE L'ARVE					VALLÉE DES USSES		BASSIN DU FIER ET LAC D'ANNECY				OBSERVATIONS
	Les Gets.	Evian.	Douvaine.	Saint-Julien.	Chamonix.	Megève.	Sallanches.	Mélan.	Annemasse	Cruseilles.	Seyssel.	Tamié.	Thônes.	Annecy.	Rumilly.	
Altit.:	1162	380	428	462	1044	1113	555	629	435	793	259	893	625	448	334	
1	.....	.....	.....	.....	2,2	4,3	1,7	3,8	.....	.....	.....	.....	.....	4,2		
2	.....	.....	.....	.....	8,7	24,8	0,7	0,3	.....	.....	.....	.....	.....	0,3		
3	9	.....	.....	.....	0,4	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	3	3,9	10,2	
4	18	.....	.....	.....	2,2	3	.....	2	.....	.....	.....	.....	4			
5	.....	.....	.....	.....	12,2	4,5	.....	0,1								
6	35	7,3	11	.....	25,7	18	1,8	10,4	20	17,5	.....	.....	.....	3,7	32,5	
7	21	14,8	18,2	.....	10,8	13,4	15	23,6	5	2,9	.....	.....	.....	28	15,4	
8	35	19,5	6	.....	7,4	.....	15,5	20,9	.....	20,1	.....	.....	7	15		
9	.....	9	3,4	.....	.....	.....	2,5	6,4	.....	.....	.....	.....	9	4,3	4,3	
10	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	2,4	
11	.....	2,1														
12																
13	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	8			
14	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3							
15	.....	.....	.....	.....	3,2	5	4,4	5,2	.....	.....	.....	.....	6	3,8		
16	.....	1,6	.....	.....	3,3	15	.....	.....	2	3,5	.....	.....	.....	2,4		
17	.....	.....	.....	.....	12,2	.....	5,5	1,3	.....	11,5	.....	.....	.....	15,6		
18	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,7		
19	.....	.....	1,8	.....	6,5	10	.....	4,3	.....	1,9	.....	.....	4			
20	.....	.....	.....	.....	7,5	.....	4,5	2	.....	.....	.....	.....	.....	0,7		
21	.....	.....	.....	.....	5,5	.....	.....	1,3	.....	.....	.....	.....	7			
22																
23	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5	0,2		
24	.....	.....	.....	.....	1,4	.....	3,4	0,6								
25	.....	.....	.....	.....	2,6	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	10,6		
26	32	17,8	10,5	.....	.....	23	15,2	21,2	12,5	16,1	.....	.....	4			
27	.....	3,4	.....	.....	15,7	.....	4,6	8,5								
28																
29	.....	.....	.....	.....	.....	0,4										
30	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	0,6		
Pluie. Neige.	150	75,5	50,9	.....	127,5	123,4	74,8	112,9	42,5	74,5	.....	.....	59	85	64,8	

Bulletin N° 6.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

JUIN 1881

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL noirci.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL DURANT LE JOUR	ÉTAT DU CIEL à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	20°5	8·3	20°	722,5	4°2	1,3	72	21°6	34°	26°5	W	E	calme	couv.1/4		beau	0,67	15°4
2	25	6,5	16,2	722,2	0,3	2	85	24	45	33,5	S-E	E	id.	id.	Ecl. et tonn. de 9 à 10 h. du soir.	pluie	0,67	15,7
3	26	9,5	18,4	724 3	3,9	3,3	78	21,2	28,5	24,3	—	E	id.	très-beau	Id. de 2 à 4 h du soir.	beau	0,69	16
4	26	8	16,8	725,5	»	2,2	78	25,6	44,3	34	—	S-E	faible	id.		id.	0,67	16,9
5	27,7	9,5	20,4	723	»	3,7	55	26	45	34.3	—	S	id.	id.	Tonn. et forte bourr. pluie et grêle 7 h. s.	couvert	0,67	17,2
6	27,5	11,3	17,8	712,8	3,7	3,3	73	19,4	24	21	S	S E	id.	couvert	Pl. dep. 1 h. s. Neige au Parmelan et prés au-dessous.	pluie	0,67	17,2
7	20,5	4,5	8,2	712,6	28	1,1	91	12,6	33,5	22	E	S-E	fort	id.	Pl. par bourr. le j. Neige sur le coteau de Veyrier	couvert	0,69	16,1
8	15,5	4	6,6	712,7	15	1,3	85	9,6	14,5	10	?	W	id.	pluie	Jusqu'à midi et par intervalle après.	id.	0,71	15,4
9	10,5	5,5	10,4	717	4,3	1	70	14,6	36,3	25	N	N	id.	couvert	A minuit 10 tremblement de terre.	beau	0,72	13
10	16,5	4	9,6	724	»	3,6	66	15,8	39,5	26.5	N	N	id.	beau		id.	0,72	11,2
11	17	0,5	12,4	724,2	»	3,5	72	19	38	26,5	N	N	id.	id.		très beau	0,72	11,4
12	20,5	5	18	723,2	»	3,3	73	22	40	31	N	N	id.	couv.1/2		id.	0,70	11,5
13	24	9	15	724,3	»	5	68	24	43,5	32	N	W	faible	id.		beau	0,69	14,5
14	25	8	16	724.2	»	3,5	80	20,8	29,3	24	N-W	N-W	id.	beau	Bourrasque pluie à 10 h. soir.	pluie	0,66	15.5
15	23,7	11.5	18	723,3	3,8	2,5	81	23,8	43	32.5	S-W	S-W	id.	couv.1/4	Pluie vers 10 h. soir.	id.	0,65	16,7
16	27	11,5	18,2	723.8	2,4	3,1	69	26,4	45	34,5	S-W	S-W	id.	couv.1/2	Pluie abondante à 10 h. s., toun. à 11 h. 30.	id.	0,64	17
17	29,5	13	17.6	724,2	15,6	3.4	76	25,2	44,5	34	S	S	id.	beau		beau	0,63	17,3
18	29,5	12	22,4	723.2	»	3,2	64	26,2	37,5	30,5	S	S-S-E	id.	couv.1/2		couvert	0,62	17,4
19	28	13	20	722.4	1,7	4,1	80	28,8	50,5	38	S-W	S-W	id.	couv 1/4	Pluie vers 2 h. matin.	beau	0,60	17,7
20	29	14	21,8	722	»	4,2	75	26 8	46	31	W	W	id.	couv.1/2		id.	0,62	17,8
21	29	15	22	721,7	0,7	2,1	78	27,4	35,5	30,3	W	S-W	id.	couv.1/4		couv.1/2	0,60	18,2
22	31,5	14,5	21	721,5	»	3,4	73	29	47	36,7	S W	S	id.	beau		beau	0,58	18,4
23	30,3	15,5	24	725,7	»	3,5	77	29	41,5	33,5	S	S-E	id.	id.		id.	0,56	18,8
24	29,3	16	22,4	726,8	0,2	1,6	81	26.6	36,3	30,3	S-W	S-S-E	id.	couv 1/2		très beau	0,55	18,7
25	31,5	16,5	23,6	726,7	»	3,3	76	31,2	49	39	N-W	N-W	id.	beau	Pluie écl. et tonn. à 10 h. soir.	pluie	0,54	20,7
26	33,5	16	17,2	726,9	10,6	4,6	80	19	21,5	19,7	W	S-W	id.	pluie	Pluie abondante par intervalle d. la nuit.	beau	0,55	19,5
27	21	8	17,6	722,5	»	0,4	80	23	43	32	W	W	id.	beau		très beau	0,55	18,4
28	26,5	11,5	22	722 9	»	4,6	62	26,4	44,5	34	N-W	N	id.	id.		id.	0,54	19
29	29,5	12,3	22,2	724,8	»	4,2	67	22,4	32	26	N	N	id.	couv.1/4	Pluie légère, tonn. et écl. de midi à 1 h.	id.	0,53	19
30	26	9.5	19	728,5	0,6	2,9	70	27	40	33	—	N	id.	très-beau		id.	0,52	18,7
Moyennes ou Totaux.	25°23	10°11	17°82	725,98	87	89,2	74,53										0,631	16°67

Plusieurs orages pendant le mois, celui du 5 avec grêle sans causer de dégats. L'abaissement de la température vers le 11 produit quelques gelées blanches arrêtant la végétation de quelques plantes. Le 9, à minuit 10, une secousse de tremblement de terre.

Auguste Mangé.

22me Année. — N° 8. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 août 1881.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Le Père Baranzano, par M. C.-A. Ducis. — L'hiver 1879-1880 et la congélation du lac d'Annecy, par M. A. Mangé. — Résumé des observations météorologiques faites à Annecy et dans le département de la Haute-Savoie pendant l'année 1880 (suite et fin), par M. E. Tissot. — Séance de la Société d'histoire naturelle de la Savoie. — Observations pluviométriques, météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

LE PÈRE BARANZANO

Le P. Baranzano n'est point inconnu à quelques-uns de nos lecteurs. Déjà M. le docteur Bouvier lui avait consacré un article dans cette *Revue* en 1861. Le Mémorial des Barnabites d'Annecy nous a fourni quelques détails inédits de sa vie, que nous sommes heureux de faire connaitre avec quelques autres empruntés au Mémoire d'un de ses compatriotes.

Jean-Antoine Baranzano, le second des quatre enfants de Pierre-François Baranzano, notaire et podestà, et de Claire N., naquit à Serravalle-Sesia, en 1590. Après ses études à Crevacuore, à Verceil, à Novare, à Milan, il entra chez les Barnabites de cette ville, le 28 janvier 1608, prit avec l'habit de l'Institut le nom de *Redemptus,* Redento, en français Redempt, fit son noviciat au collège de Carrobiolo à Monza, puis fut admis définitivement, le 11 avril 1609, et continua pendant quatre ans avec une ardeur sans égale ses études sur la philosophie, la physique, la cosmographie, la théologie et les langues anciennes. Il était doué d'une conception prompte, d'une grande facilité de travail et d'une mémoire tenace [1].

Le collège d'Annecy, logé enfin, amélioré et agrandi de 1549 à 1553 par Eustache Chappuis, ambassadeur de Charles-Quint à Londres [2], venait d'être confié aux Barnabites de Milan le 5 juillet 1614, après une étude sérieuse et approfondie de leur genre d'enseignement par saint François de Sales [3].

Les cours de philosophie positive et rationnelle avaient été ouverts dès le mois de novembre 1614, par le P. Dom Simplicien Frégose et le P. Dom Fulgence Chioccaro. Leur enseignement était basé sur les principes d'Aristote.

[1] *Intorno alla vita ed alle opere del P. Redento Baranzano. Memoria di Giuseppe Colombo. Torino,* 1878.

[2] *Revue sav.*, 1880, *p.* 21.

[3] *Revue sav.*, 1876, *p.* 1.

Mais, à Annecy, où saint François de Sales et le président Antoine Favre avaient fondé, dès 1607, l'Académie Florimontane sur le modèle des Sociétés italiennes de ce genre, Aristote était démodé.

Le *Novum organum* n'était pas encore publié. Mais les idées de Bâcon avaient déjà fait le tour de l'Europe, séduit les jeunes intelligences, surtout en Italie où avait commencé la Renaissance.

Dom Juste Guérin, l'un des tractateurs de l'union du collège d'Annecy aux Barnabites de Milan, et alors chargé du temporel de cette maison, partit d'Annecy le 12 septembre 1615 pour Milan, et, un mois après, arrivait à Annecy le P. Baranzano pour enseigner la philosophie, la physique et l'hébreu.

Mgr Marquemont, archevêque de Lyon, était venu à Annecy pour traiter d'un établissement de Visitandines dans sa ville épiscopale. On sait l'influence qu'il eut, à cette occasion, dans la forme définitive de cet Institut, qui devint un ordre religieux en 1618. Le prélat avec son ami saint François de Sales et un auditoire distingué assistèrent à l'inauguration du cours du P. Baranzano, le 3 novembre 1615, et, le lendemain, à la thèse de dialectique soutenue par Louis de Sonaz, prieur de Saint-Didier en Bresse, sous la présidence du P. Fulgence; les contradicteurs furent le chanoine Pierre-François Jay, théologal, M. Grandis, docteur en médecine, et Dom Baranzano.

Appelé prématurément à Annecy pour satisfaire l'opinion publique, le Père n'était encore que diacre; saint François de Sales lui conféra la prêtrise, le samedi des Quatre-Temps, 19 décembre, et le lendemain le jeune prêtre célébra solennellement sa première messe en présence de son consécrateur et de la majeure partie du clergé et de la noblesse.

D'un caractère ardent, d'une activité incroyable, le P. Baranzano professait en se promenant, et dictait ses traités d'une manière presque improvisée. A la fin de l'année il les soumit à l'approbation de ses supérieurs dans l'intention de les publier. Il n'y avait plus alors d'imprimerie à Annecy. Celle de Bertrand avait passé à Chambéry vers la fin du XVIe siècle. Pour la diffusion des travaux de la Sainte-Maison de Thonon, dont François de Sales était préfet, le duc de Savoie en avait établi une à Thonon, en 1598 [1]. Depuis son épiscopat saint François de Sales en sollicitait une

1 Dufour et Rabut, *L'Imprimerie en Savoie.*

autre pour Annecy, dans le but de servir à son Académie Florimontane [1]. Mais ses démarches avaient échoué. Baranzano dut porter ses vues sur Lyon, grâce à l'intervention d'un de ses élèves.

Les premiers pères Barnabites ne connaissaient guère le français. Leurs cours se donnaient en latin. Toutefois, comme ils étaient destinés à servir encore dans le ministère ecclésiastique, il devenait indispensable d'en avoir d'origine française, outre Dom Juste Guérin, originaire de la Bresse, mais plus spécialement occupé aux affaires temporelles de l'établissement. Celui-ci était donc parti pour Turin le 17 février, puis pour Milan, et ne revint que le 28 avril. Il avait réussi. Le P. Guillaume de Charmoisy, originaire de Paris, arrivait à Annecy le 31 juillet. Avant lui était venu son neveu [2], Louis, fils d'Antoine des Hayes-Courmenins, gouverneur de Montargis pour le duc de Genevois-Nemours, et grand ami de saint François de Sales. Ce jeune homme, actif et précoce, s'attacha au P. Baranzano, dont le caractère sympatisait avec le sien, le mit en rapport avec un imprimeur de Lyon, François de la Bottière. Celui-ci se chargea des frais d'impression, en obtint le permis du lieutenant général, le 20 juillet 1617, le privilège du roi Louis XIII, le 10 août suivant, et achevait d'imprimer le 30 septembre. L'ouvrage porte le titre de *Summa philosophica Anneciacensis*, etc. *Anno 1615, Annecii dictata. Introductio porphiriana*, de 144 pages, et *Prima summæ philosophicæ pars seu logica* de 514 pages.

Le long de l'année, et surtout pendant les vacances, les pères Barnabites venaient en aide au clergé paroissial. C'est ainsi que le 13 octobre 1616, le P. Baranzano, qui avait acquis rapidement la connaissance et la pratique de la langue française, alla avec le P. Vitalien prêcher le jubilé pendant 7 jours à La Roche, où ils furent reçus par le primicier de la collégiale ; puis pendant 8 jours à Bonneville, où ils logèrent chez M. de Crans, juge-mage ; puis encore pendant 5 jours à Thorens.

Au retour de ces missions continues, le P. Baranzano fit à Annecy, le 4 novembre, le panégyrique de saint Charles Borromée avec une richesse et une élégance de style remarquable, en présence de saint François de Sales, de son frère Jean-François, vicaire-général, d'Amédée de Sales, prévôt et d'un auditoire choisi.

Il reprit immédiatement ses cours auxquels assistaient près de 50 élèves. Les dimanches et fêtes il faisait les catéchismes fondés, dès 1607, par saint François de Sales, dans l'église de Saint-Jean-de-Jérusalem (Puits-Saint-Jean) sur le modèle des catéchismes de saint Charles, à Milan [3].

Le 29 juin 1617, il prêcha la fête de saint Pierre devant l'évêque, le chapitre, etc., dans la chapelle du collège.

Le 1er août, il fit subir une thèse sur toute la philosophie à Louis Donzier, dans la même chapelle, en présence de l'évêque, du provincial des Barnabites, des fonctionnaires et de la noblesse. Les argumentateurs étaient le P. Portier, dominicain, le chanoine Jay et l'avocat Pellet.

[1] B. Magistri, *Eloge de saint François de Sales.*
[2] Jules Vuy. *La Philothée*, II. 141, 143, 147, 158.
[3] *Revue savoisienne* 1873, p. 24.

Le 8 août, autre thèse de philosophie par Pierre Roland, dans la chapelle, contre l'argumentation du chanoine Quétant, du P. Simplicien Frégose et de l'avocat Ducrest.

Le 16 août, ce fut le tour d'Amédée Méclard, qui eut pour contradicteurs le chanoine Jay, le supérieur du collège, Jean-Baptiste *De Januariis*, et le jurisconsulte Floccard, collatéral au Conseil judiciaire.

Plusieurs autres thèses publiques furent soutenues, le 8 septembre, par Louis Marchant, le 10 par M. des Oches, le 12 par Laurent Brachet.

On remarque que le groupe appelé aujourd'hui *les colleurs*, était toujours composé d'un ecclésiastique, d'un religieux et d'un laïque gradués.

Le 23 septembre, D. Baranzano partit pour Milan. D. Candide Postcolonna le remplaça aux catéchismes de Saint-Jean-de-la-Commanderie.

Revenu le 30 octobre, D. Baranzano demanda le surlendemain la permission d'aller à Lyon, seul, *sine socio*, pour des affaires graves, assurant que le P. général de Milan l'y avait autorisé. Bien qu'il n'en constât pas évidemment, peut-être parce que la lettre n'était pas encore arrivée, sa demande fut accueillie. Il s'agissait de faire imprimer la suite de sa philosophie, soit la partie physique ou naturelle.

Soumise à l'approbation supérieure, elle reçut celle du théologal Pierre-François Jay, le 9 février 1618, celle de saint François de Sales, le 13 février, celle du supérieur général de l'Institut, à Milan, Jérome Boerio, le 13 mai, celle du Gardien des Frères Mineurs à Lyon, Jacques Fodéré, le 31 août même année. François de la Bottière transporta, le 17 octobre 1618, son privilège pour les volumes à paraître, à Jean Pillehotte, qui imprima, en conséquence, les *Novæ opiniones physicæ seu tomus primus secundæ partis summæ philosophicæ anneciencis et physica auscultatoria*, etc. L'impression était achevée le 30 octobre, et l'ouvrage était dédié au prince Victor-Amédée de Savoie. C'est un volume de 240 pages, suivi d'un autre intitulé : *Auscultatoriæ disputationes quibus methodice tota corporis naturalis cognitio comprehenditur*, de 957 pages.

Mais, entre cette publication et la première, il y en eut une autre pour laquelle nous devons revenir sur nos pas.

Le chanoine Copernic avait dédié son fameux livre *De Revolutionibus orbium cœlestium*, au pape Paul III, qui l'accueillit gracieusement. Ce système avait eu la sympathie des savants italiens, principalement dans les ordres religieux, Antoine Foscarini, carmélite, Diego de Stunica, augustinien, Bonaventure Cavalieri, jésuate, le P. Cuppis, jésuite, Vincent Ranieri, moine olivétain, Benoit Castelli, bénédictin, Ismael Bouilleau, abbé en France, etc. Galilée ne fut pas des premiers à adopter ce système et le représentait d'abord comme ridicule dans une lettre à Kepler [1]. Il eut le tort plus tard de vouloir l'assimiler à un dogme catholique.

Le jeune Baranzano s'était épris du système, et, devenu professeur, il l'enseigna avec une ardeur qui fascinait ses élèves, au point que deux des plus dévoués réunirent les notes qu'ils avaient prises, les

[1] Giuseppe Colombo, *op cit*

firent imprimer à Genève chez Pierre et Jacques Chouët, sous le titre de *Uranoscopia*, en deux volumes, l'un de 250 pages, l'autre de 280.

Ces deux élèves étaient Louis des Hayes, dont on a parlé plus haut [1] et Jean-Baptiste Muratori de Savigliano. Leur préface, dont l'éditeur prit la responsabilité, contient un éloge des plus emphatiques du P. Baranzano.

Cet ouvrage, rédigé sans le maître, manquait de correction. Il en prépara une nouvelle édition, qui reçut les approbations de saint François de Sales et de Jérome Boerio, général de leur congrégation, et que son cher Louis des Hayes voulut encore faire imprimer à ses frais, à Paris, en 1619.

Dans la préface de la seconde partie de l'*Uranoscopie,* Muratori assure que le Père avait en manuscrits pour l'impression : 1° *Nuova teoria dei Pianeti e dei moti celesti*. 2° *Speculatio de arte militari*. 3° *Uranoscopia pars tertia et pars quarta*. Ces dernières entrèrent dans l'édition de 1619. Mais les deux premiers ouvrages, dictés également aux élèves, sont restés manuscrits.

Infatigable au milieu de l'enseignement, le P. Baranzano prenait sa bonne part à toutes les prédications qu'on demandait aux Barnabites, c'est-à-dire les 40 heures à la Chapelle du collège pour la ville, 25, 26, 27 février ; pendant le Carême, les sermons de la Passion à l'église de la Visitation tous les dimanches, à Sainte-Catherine-du-Mont tous les jeudis, à Saint-Dominique pour les Confrères de la Sainte-Croix tous les vendredis, à Notre-Dame-de-Liesse, tous les samedis. Le 7 mars, il fit, en outre, le panégyrique de saint Thomas d'Acquin à Saint-Dominique, au milieu d'une grande affluence. C'était en 1618.

A la demande des Chablaisiens, le 14 juillet, le préfet du collège et le P. Baranzano, allèrent à Thonon visiter le local destiné à leur établissement dans cette ville. Ils y reçurent tous les honneurs possibles de la part du gouverneur des Allinges, de la magistrature, des administrateurs de la ville et du peuple. Le P. Dominique Meda, nouvellement arrivé, avait remplacé le P. Baranzano, qui revint le 26 juillet.

Les calvinistes de la rive droite du lac ne pouvaient voir qu'avec dépit l'arrivée d'un nouveau corps de religieux destiné à les combattre dans une action commune avec la Sainte-Maison de Thonon [2]. Ils travaillaient à en dissuader le pays. C'est dans ces circonstances que le P. Baranzano eut une discussion sur le culte des images avec un ministre de Morges, qui dut avouer la solidité de son adversaire et renoncer à la lutte.

Encouragé par le succès, Baranzano s'aventura par Genève en habit laïque, et son zèle apostolique faillit l'amener aux prisons de la ville [3].

Les deux premiers volumes dont nous avons parlé plus haut étaient sous presse ; le 23 octobre, il partit pour Lyon afin d'en voir les épreuves, et revint le 29.

Le 4 novembre, il fit le panégyrique de saint Charles Borromée. Le lendemain eut lieu la distribution des prix en grande solennité, et, le 6, Baranzano reprit son cours de philosophie avec le P. Dominique Meda.

A la demande des syndics de la ville, il prêcha l'Avent avec les PP. Candide Postcolonna et Vitalien Beretta. Ce qui ne l'empêcha pas de publier un opuscule sur la comète qui avait paru en fin novembre. Il le dédia au duc de Savoie, Charles-Emmanuel Ier.

Avec les mêmes collaborateurs de l'Avent, il prit part aux 40 heures fondées au collège pour la ville, les 10, 11 et 12 février 1619.

Son expérience dans l'exercice du ministère sacerdotal lui inspira l'idée de publier deux opuscules, l'un *sur la manière de se confesser,* l'autre *sur la manière de méditer sur la passion de Jésus-Christ.*

Le 29 juin, le Chapitre de Saint-Pierre vint encore à la chapelle du Collège entendre le panégyrique de saint Pierre et de saint Paul, qu'il prononça, comme toujours, avec grand succès.

Les faits prodigieux qui avaient lieu près de La Roche lui fournirent l'occasion d'exercer sa perspicacité scientifique et en même temps son zèle éclairé. Au commencement de mai 1619, une fille couverte de gale alla se baigner à une fontaine située dans un petit vallon à l'extrémité du territoire de Saint-Sixt contre celui de La Roche, et fut subitement guérie. Ce fait y attira plusieurs malades, entre autres, le gardien du couvent des Capucins, P. Davien, qui souffrait depuis six semaines d'un violent mal de dents. Le mal disparut instantanément lorsqu'il eut bu de cette eau dans le creux de la main. C'était en fin mai. Il en vint de tous les environs pour diverses maladies, même de Chapareillan près de Barraux et encore un notaire de Grenoble. Les guérisons continuèrent sans cesser, ainsi que le constate le procès-verbal de l'avocat fiscal du Genevois [1]. Le P. Baranzano fut chargé d'y aller pour étudier la nature de l'eau et ses effets prodigieux, et il publia une notice *sur une fontaine de La Roche, en Savoye.* De suite après saint François de Sales y fit bâtir, avec les offrandes des pélerins et sur le terrain donné par François de Saint-Sixt, une chapelle sous le vocable de la *Visitation de Sainte-Marie,* et l'annexa à la collégiale de La Roche, le 24 octobre 1620 [2]. Elle a porté dès lors le nom de *Bonne* ou de *Bénite fontaine.*

Les 21, 23 et 24 septembre, Baranzano fit subir des thèses publiques de philosophie à trois de ses élèves.

Pendant ces deux dernières années 1618 et 1619, il avait eu en sus la charge de bibliothécaire.

On cite encore parmi ses ouvrages imprimés : *Campus philosophicus, in quo omnes Dialecticæ quæstiones breviter et subtiliter agitantur*. Lyon, 1620, chez Bartholomé Vincent.

Le 6 octobre, il partit avec le supérieur Jean-Baptiste de Januariis, pour Beaune, et de là ils poussèrent jusqu'à Paris. Le supérieur ne revint que le 6 février 1620. D. Baranzano y était resté avec le P. D. Maurice pour y traiter des intérêts de leur mai-

1 Louis des Hayes fut gouverneur d'Annecy et du Genevois dès le 26 mai jusqu'au 10 août 1630, lors du passage de Louis XIII. Il exempta du logement des soldats les Barnabites qui reçurent à la place les six aumôniers et les officiers supérieurs,

Chargé de différentes missions en Orient et en Allemagne, il fut accusé de trahison et décapité par ordre de Richelieu, à Béziers. en 1632, le 12 octobre.

2 *Congrès des Sociétés savantes savoisiennes*, tenu à Chambéry, en 1880, p. 151.

3 Giuseppe Colombo, *op. cit.*, p. 45.

1 *Archives de la Chambre des Comptes de Turin*

2 *Archives de l'Evêché d'Annecy. — Revue savoisienne*, 1881. p. 45.

son de Béarn, fondée à la demande d'Henri IV, en 1609.

De concert avec le P. Tobie Corona de Monza, il sollicita de Louis XIII l'autorisation d'établir des maisons de l'Institut dans les diverses provinces de France, comme celle de Béarn. Elle fut accordée en mars 1622, et D. Baranzano fut reconnu en qualité de procureur général des Barnabites en France.

Mais déjà le père et le fils des Hayes en avaient obtenu une pour Montargis le 14 mai 1620. La ville s'était engagée pour 300 florins par an. Pierre Ozon, riche marchand, leur donna sa maison et son jardin, où fut élevée plus tard une chapelle, par acte du 8 janvier 1621. Le P. Baranzano y est qualifié de *préfet* et *procureur* de l'établissement [1].

Plusieurs des professeurs d'Annecy furent envoyés aux collèges de Béarn et de Montargis.

Une vie si laborieuse, si agitée n'avait pu que miner le tempéramment délicat du P. Baranzano. Il avait à peine 33 ans, et cette complexion fragile se brisait de travail. Après quinze jours d'une fièvre des plus violentes, supportée avec un courage et une patience angéliques, il succomba le 23 décembre 1622, à Montargis, 5 jours avant saint François de Sales, son illustre protecteur, qui mourait presque subitement à Lyon, le 28 décembre, tous deux loin du théâtre de leurs pieux et savants rapports.

Nous dirons ailleurs que lors de la translation du corps de saint François de Sales, de Lyon à Annecy, les PP. Barnabites eurent seuls l'honneur de le porter de l'église du Saint-Sépulcre à celle de Saint-François; qu'un mois après, le 24 février 1623, les PP. Barnabites donnèrent, dans leur collège, une séance académique, où furent déclamées plusieurs pièces littéraires en latin, en grec, en syriaque et en hébreu, en l'honneur de celui que la voix publique appelait déjà bienheureux ; que le P. Amédée Commoto fit son éloge dans un discours élégant, en présence de son frère et successeur Jean-François de Sales, et que le même Père le fit encore, le 28 décembre 1624, à la cathédrale.

C.-A. Ducis.

[1] Jules Vuy. *La Philothee*. II 96. Giuseppe Colombo. *op. cit.*

L'HIVER 1879-1880 ET LA CONGÉLATION DU LAC D'ANNECY

L'hiver 1879-1880 a été un des plus rigoureux dont on ait gardé le souvenir. Pour en trouver un semblable il faut remonter à 1573 et à 1830, années où le lac fut aussi entièrement gelé. Le froid commence avec le mois de novembre, pendant lequel la température est à 2° au-dessous de la moyenne ; en décembre et janvier, il devient si intense que le thermomètre à maxima lui-même se maintient presque toujours en dessous de zéro ; la moyenne température est de —9°89 pour le mois de décembre, et —7°22 pour celui de janvier, les plus basses températures ayant été de —16°1, le 21 et le 22 janvier, et de —16°5 le 27.

Pendant cet hiver, le sol gazonné gèle à 0,65 de profondeur, et sous les voies macadamisées jusqu'à 1m10. Plusieurs platanes et autres essences d'arbres éclatent bruyamment sous l'effet du froid prolongé, la neige durcit dans la plaine où elle persiste, alors que la montagne en est peu à peu dégarnie. Le lac se prend à partir de décembre et se trouve entièrement gelé dans les premiers jours de février.

Toutefois, malgré cette longue période de jours froids, qui commence au 4 décembre 1879 et va jusqu'au 16 février 1880, la saison n'a pas été aussi désastreuse que l'on pouvait le craindre. Quelques plantes ont péri, mais très peu de notre climat, et le plus grand mal a été aux plantes ornementales à feuilles persistantes qui, partout où elles n'étaient pas bien garanties, ont dû être arrachées ou rabattues entièrement ; le fait capital dont on gardera le souvenir est assurément la congélation du lac [1].

(A suivre.) A. Mangé.

[1] Le lac d'Annecy est à l'altitude de 446m80 (eaux moyennes), profondeur maxima 62m, superficie 15 kil. carrés, l'altitude moyenne 45°50.

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A ANNECY ET DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE PENDANT L'ANNÉE 1880

(Suite et fin)

Résumé des expériences sur la pluie et la neige faites pendant les cinq dernières années (de 1876 à 1880) dans le département de la Haute-Savoie.

ALTITUDE	STATIONS	JOURS PLUVIEUX OU NEIGEUX	EAU TOTALE RECUEILLIE	NEIGE MESURÉE		
				épaisseur sur le sol	eau correspondante	coefficient
	Bassin du lac Léman.		millimèt		millimèt.	
1162m	Col des Gets	112	1643 4	4m34	377.4	87 0
380	Evian	120	1172.2	»	»	»
428	Douvaine.....	107	953 0	0.43	37 9	88.1
	Bassin de l'Arve.					
1044	Chamonix.....	110	1196 0	2.09	182.6	87.3
1113	Col de Megève.....	121	1341 8	4.09	310.5	75 9
555	Sallanches	126	1212 2	1 33	121.9	91.7
629	Mélan.....	140	1427.0	1.55	131 6	85.0
435	Annemasse.....	92	854.1	0 49	43 5	88.8
	Vallée des Usses.					
793	Cruseilles	127	1304.8	(0 91)	(88.5)	97.2
	Bassin du Fier.					
893	Abbaye de Tamié ..	132	1445 3	3 60	239 6	66 5
625	Thônes.....	138	1793 8	2.21	161.8	73.2
448	Annecy.	142	1446.7	0 73	53.8	73.7
334	Rumilly	120	1173 6	0.52	44.2	85.0
680	Moyennes	122	1304.9	0m91	88.5	80.4

Plusieurs remarques intéressantes se dégagent de ce résumé ; il montre premièrement que l'année 1880 a été moins pluvieuse que la moyenne et, par contre, si on le rapproche du tableau décennal inséré au compte-rendu de 1879, il fait voir que les cinq dernières années ont été remarquablement pluvieuses.

D'un autre côté, il permet de faire un classement de nos stations par ordre d'abondance pluviale, ou encore par nombre de jours pluvieux. Dans le premier cas, elles se rangent de la manière suivante :

1. Thônes, — 2. Les Gets, — 3. Annecy, — 4. Tamié, — 5. Mélan, — 6. Megève, — 7. Cruseilles, — 8. Sallanches, — 9. Chamonix, — 10. Rumilly, — 11. Evian, — 12. Douvaine, — 13. Annemasse.

Sous le rapport des jours pluvieux, la nomenclature s'établirait ainsi :

1. Annecy, — 2. Mélan, — 3. Thônes, — 4. Tamié, — 5. Cruseilles, — 6. Sallanches, — 7. Megève, — 8. Evian, — 9. Rumilly, — 10. Les Gets, — 11. Chamonix, — 12. Douvaine, — 13. Annemasse.

On peut conclure de là que les stations du bassin du Fier sont les plus souvent visitées par les météores aqueux, et qu'elles le sont aussi le plus abondamment. Nos deux stations de plaine sont au contraire celles qui le sont le moins. La question d'altitude ne joue pas un rôle prépondérant dans notre pays, témoin le classement de Chamonix dans les derniers rangs et celui d'Annecy dans les premiers. C'est, du reste, une particularité que le compte-rendu de 1876 avait déjà fait ressortir et qui s'est trouvée confirmée par toutes les observations ultérieures.

Au sujet de la neige, nous pouvons dire que les moyennes inscrites sur le résumé quinquennal ne représentent pas le régime normal de notre pays; nous les croyons trop fortes. Ainsi, en temps ordinaire, le col des Gets ne doit pas recevoir 4^m34 de neige, non plus qu'Annecy 0^m73 : car, si les observations faites en cette ville, pendant vingt-cinq ans, n'ont pu fournir que 0^m62 en moyenne, il est présumable que la continuation d'une assez longue série d'expériences aux Gets amènerait une réduction proportionnelle, et ainsi des autres stations.

VIII. — Radiation solaire.

Les thermomètres destinés à la mesure de la radiation solaire ayant été brisés au milieu de l'année par un orage, nous avons le regret de ne pouvoir en présenter cette fois les résultats. Ceux qui ont été commandés en remplacement ont subi le contrôle de l'observatoire de Montsouris qui a bien voulu déterminer pour eux, comme il l'a fait pour ceux de Mélan, la valeur de A dans la formule

$$\vartheta = Ap^{\varepsilon}.$$

Nous aurons donc la satisfaction, en dressant le compte-rendu de l'année 1881, de comparer ensemble les résultats de deux stations d'altitude différente, ce qui ne manquera pas d'en accentuer l'intérêt.

IX. — Orages.

Dates des jours orageux en 1880, dans le département de la Haute-Savoie.

(Les dates suivies d'un astérisque indiquent les orages avec grêle).

	Totaux.
Janvier	0
Février	0
Mars	0
Avril 20, 28	2
Mai 5, 6* et 7*	3
Juin 16*, 17, 18, 19, 20, 23, 24, 26* et 30*	9
Juillet 1, 8, 9, 11, 13, 20, 21*, 22, 26*, 27 et 30	11
Août 3, 15, 20, 21, 22, 23 et 24	7
Septembre 5, 7, 10, 11, 28 et 29	6
Octobre 5, 7, 8, 10, 22, 23, 24 et 28	8
Novembre	0
Décembre 4, 5, 21 et 24	4

Total pour l'année et pour le département, 50 jours d'orage dont 7 avec grêle. — Les plus violents orages ont été ceux du 6 mai, du 21 juillet, du 20 août et du 10 septembre. Les autres, en général, ont eu assez peu d'intensité; mais celui du 21 juillet a fait beaucoup de dégâts, soit dans les champs, soit dans les vignes.

Pour Annecy en particulier, le nombre des jours orageux est de 28, soit de 11 plus élevé que la normale ; on peut donc dire que l'année 1880 a été très orageuse, surtout en automne, ce qui tient à l'élévation relative de sa température, tandis que l'année 1879, qui avait été froide, ne fut que médiocrement troublée par ces manifestations électriques.

X. — Lac Léman.

Faibles chutes de neige en 1880, par conséquent faible crue du Lac Léman. Voici les chiffres du Grand-St-Bernard, comparés à la moyenne de quinze années :

Épaisseur de neige mesurée au Grand-Saint-Bernard.

(Atitude 2478m).

MOYENNES	Hiver.	Printemps.	Été.	Automne.	Année.
de 15 ans.	2^m073	2^m175	0^m136	2^m075	6^m459
Année 1880.	0^m940	2^m331	»	1^m285	4^m356

Toutes les saisons, sauf le printemps, ont fourni des chiffres inférieurs à la moyenne, aussi le niveau maximum du lac ne dépasse-t-il pas la cote 1^m26, qu'il accuse au port de Thonon le 3 août. Or, on sait que la moyenne des hautes eaux, à l'échelle de cette station, est de 1^m69.

XI. — Lac d'Annecy.

Très bas pendant l'hiver et moyennement élevé durant l'été, le lac d'Annecy se relève considérablement sous l'influence des pluies automnales ; il atteint 1^m09 le 30 octobre, chiffre supérieur de 0^m11 à la moyenne des hautes eaux. Son étiage est parvenu à 0^m17 le 9 février.

XII. — Résumé agricole.

N'était l'orage du 21 juillet, qui a frappé une assez grande partie du département, nos cultivateurs n'auraient pas à se plaindre de la récolte de blé ; elle a été assez abondante, quoique d'un grain léger. En revanche, les foins n'ont pas très bien réussi, et fort peu de regains ont pu être rentrés.

La vendange a donné un produit voisin de la moyenne dans le bassin d'Annecy, mais la qualité est médiocre. Dans un grand nombre d'autres localités, notamment à Frangy, la quantité n'a pas dépassé le quart de la moyenne.

Il y a eu comme compensation passablement de poires, beaucoup de noix et de châtaignes, les unes et les autres un peu petites, et beaucoup de pommes de terre, qui se sont très bien conservées : à la fin de l'hiver suivant, elles sont descendues au prix de cinq centimes le kilogramme, ce qui ne s'était pas vu depuis longtemps sur le marché d'Annecy.

Nous devons noter la continuation d'une certaine maladie qui affecte les cerisiers, les noyers et les arbres à pruneaux. Cette année, il y a eu des noisetiers atteints dans leurs chatons naissants. Les tomates aussi ont souffert. Enfin, les premiers symptômes d'une affection putride, qu'on appelle dans ce pays la surlangue, ont frappé quelques bêtes à cornes dans les cantons de Thorens et de Saint-Julien ; il y en a

même eu, paraît-il, dans le pays de Gex. Cette maladie a fait son apparition en septembre et a duré jusqu'à la fin de l'automne.

Comme phénomène particulier de l'année qui nous occupe, nous pourrions inscrire le petit nombre d'oiseaux voyageurs qui ont traversé notre pays à l'échéance d'automne. Ont-ils été retenus dans le Nord par la clémence de la saison et se sont-ils doutés que l'hiver allait suivre dans des conditions aussi favorables? Quelques années d'observations permettront probablement d'éclaircir ce fait, et d'en tirer plus tard d'utiles conséquences pour la prévision du temps.

E. Tissot.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE LA SAVOIE

Assemblée générale du 6 août 1881.

PRÉSIDENCE DE M. MARCHAND, PRÉSIDENT

M. Blanchot, professeur à l'école primaire de Chambéry, présenté par MM. Gauthier et Pillet, est reçu membre de la Société.

Le Président donne lecture de deux circulaires ministérielles ; l'une en date du 11 juillet 1881, demande à toutes les Sociétés savantes de la France une *monographie* comprenant leur histoire, leur état actuel, leurs règlements et statuts, en un mot leur statistique complète.

L'autre, en date du 18 juillet, fait part des modifications introduites dans le Congrès annuel des Sociétés savantes à la Sorbonne, avec le programme adopté pour la session de 1882.

Le Secrétaire est chargé de préparer une réponse au Ministre. Il est chargé, en outre, de représenter la Société au Congrès des Sociétés savoisiennes qui s'ouvre, à Moûtiers, le 8 de ce mois.

M. Louis Revil lit ensuite le *compte-rendu* des excursions géologiques, du 22 mai au 26 juin, sous la direction de M. le professeur Hollande.

Nous ne pouvons reproduire ici la description des localités déjà bien connues de Chanaz, la montagne de l'Epine, Antoger, Saint-Claude et le Corbellet, près de Chambéry. Le récit de ces excursions nous entraînerait dans des longueurs qui excèdent la place qui nous est gracieusement offerte dans cette *Revue*.

Mais nous donnerons avec plaisir la partie de ce travail qui concerne le Val-de-Fier, près de Rumilly, l'une des coupes les plus intéressantes et cependant les moins fréquentées par les géologues :

« Le mont Clergeon est coupé près de Saint-André et forme une cluse pittoresque, qui s'appelle le Val-de-Fier. Il est facile, à l'aide de cette fracture, de se rendre compte de la structure géologique de la montagne et de la nature des diverses assises qui la constituent.

« Lorsque l'on se dirige de l'ouest à l'est, c'est-à-dire lorsque de Seyssel on se rend à Rumilly, on n'a qu'à suivre la route pour pouvoir relever cette coupe d'une façon complète. On rencontre tout d'abord la molasse marine dont les bancs viennent, en se relevant, s'appuyer sur le versant ouest de la chaîne ; au-dessous d'eux passent directement les assises de la molasse lacustre, où nous trouvons quelques *helix* peu abondants, il est vrai. A ces deux formations succède le *gault,* rappelant celui de la perte du Rhône, et qui n'a ici qu'une épaisseur assez faible. Il est, par contre, extrêmement fossilifère et est constitué, en grande partie, par des rognons de phosphate de chaux, qui ont été l'objet d'une exploitation aujourd'hui abandonnée. Parmi les fossiles que l'on peut y recueillir, nous citerons principalement : *Ammonites Mamillatus* (Schlot.) — *Amm. Deluci* (Brongn.) — *Amm. Beudanti* (Brongn.) — *Inoceramus concentricus* (Vark.) — *Inoc. sulcatus* (d'Orb.) — *Terebratula Dutempleana* (d'Orb.).

« On trouve ensuite l'urgonien redressé en couches presque verticales, puis le néocomien à spatangues, le valangien et le purbeck. Ce dernier étage consiste en un calcaire gris-blanc, empâtant des cailloux noirs et renfermant comme fossiles des *cyclas* et des *physa*.

« Au purbeck succède le corallien dans lequel, de ce côté du Val, par suite d'une cassure longitudinale, ont disparu en partie les dolomies et les calcaires à *diceras*, mais où l'on peut observer parfaitement, et d'une façon toute caractéristique, des calcaires renfermant des chailles en extrême abondance. Au-dessous, joignant l'axe de la voûte, se rencontrent des calcaires d'une couleur plus sombre, rappelant ceux de la cluse de Saint-Saturnin et renfermant comme fossiles : *amm. polyplocus, amm. tenuilobatus, amm. plicatilis, bel semi-sulcatus*. Ces calcaires, en certains endroits, sont très fossilifères et forment des bancs très plissés, souvent même repliés en V ou en A très aigu...

« En nous dirigeant à l'est, nous recoupons, inclinant en sens inverse, les diverses assises que nous venons d'énumérer : les calcaires à chailles, les dolomies et les calcaires blancs à *diceras*, le purbeck, le valangien, les marnes à spatangues et enfin l'urgonien, contre lequel, dans l'autre vallée, s'appuient aussi des bancs de molasse. Le val de Fier, ainsi que nous pouvons nous en rendre compte, n'est donc autre chose qu'une cluse du Jura, qu'une fracture transversale au milieu d'une voûte rompue. A partir de la couche à *amm. tenuilobatus,* les autres assises sont rejetées des deux côtés et inclinent à l'ouest et à l'est. Tout se passe d'une façon normale..... »

M. Gauthier, professeur à l'école primaire laïque de Chambéry, a étudié l'influence des courants d'induction sur la végétation. Opérant sur des haricots, sur des pommes de terre, plantées dans des caisses voisines, pleines d'un terreau identique et placées dans les mêmes conditions, il a constaté que sous l'action de la pile, la végétation est deux fois plus active et les végétaux acquièrent un volume double ou triple, dans le même espace de temps. M. Gauthier attribue cette activité au terreau qui est décomposé et assimilé bien plus rapidement sous l'influence du courant. Mais il reconnaît que les frais et les conditions de cette action galvanique ne permettent d'en espérer aucune application pratique et utile.

Pour faciliter l'étude élémentaire de l'électricité dans nos moindres écoles de hameau, M. Gauthier présente un système de machine électrique à bon

marché. Elle se compose d'un verre de lampe entouré d'une étoffe de laine ou de soie, dégageant l'électricité. Un collier de métal percé d'aiguilles à tête de verre suffit à la recueillir et à la transmettre à une boule de bois, revêtue de feuilles de plomb et suspendue par un fil de soie. L'appareil entier ne coûterait que 25 à 40 centimes. Il suffirait pour produire des étincelles très sensibles et charger une bouteille de Leyde.

Nous désirerions voir cette machine économique mise à l'essai dans nos expositions d'électricité, adoptée ensuite dans toutes nos écoles primaires.

Le Secrétaire,
L. PILLET.

Le Directeur-gérant : L. REVON.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

6e ANNÉE

BULLETIN N° 7 — JUILLET 1881

Pressions barométriques moyennes : 725,4 à Annecy et 710,08 à Mélan. Maxima le 29 à Annecy et le 4 à Mélan, minima aux deux stations le 26. Excursion du mercure 13.8 à Annecy et 14 97 à Mélan.

TEMPÉRATURES. — Très élevée pendant le jour et relativement basse pendant la nuit. Le thermomètre atteint à Annecy 37°7 pendant quelques jours vers le 20; le minima donnant alors 16 à 17° à Mélan le 19, le maxima marque 35°3. Moyenne du maxima à Annecy 32°04, du minima 13°74; moyenne générale: de Mélan 20°14, de Chamonix 20°7, de Leschaux 17°8.

L'eau du lac d'Annecy donne en moyenne 22°35 ayant été à 24°8, celle de puits est en moyenne à 8°4 et celle de rivière 18°9.

Au Semnoz le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de juillet :		le 2,	9,	16,	23,	30.
Thermomètre.	maxima.	22°6	23°9	23°9	25°	25°1
	minima.	5°1	5°1	5°1	7°3	2°4
Baromètre à 0° :		629 9	629.3	632.5	630 3	631

PLUIES. — Le mois ne compte que 3 à 5 jours pluvieux, suivant les stations. Maximum recueillie 81m/m en 5 jours à Leschaux, minimum 37m/m8 à Annemasse en 3 jours. Au Semnoz, le pluviomètre reçoit 140m/m5 pendant le mois.

ORAGES. — Sont fréquents pendant ce mois, sans causer de dégats. Ceux signalés sont le 19 et 21 à Sallanches, les 9, 15, 19 et 21 à Mélan, les 16, 17 et 18 aux Contamines, les 8, 21 et 26 à Leschaux, les 8, 15, 20 et 26 à Annecy; grêle à Rumilly le 26.

PHÉNOMÈNES PARTICULIERS. — Le 22, tremblement de terre signalé de Seythenex, à 1 h. 50 du matin, très sensible du N.-W. au S.-E. ; à Annecy, à 2 h 30 du matin ; à Sallanches, à 2 h. 40 ; à Mélan, à 2 h. 46, par deux ou trois oscillations, suivies de secousses verticales, durée 2 à 3 secondes, direction d'E. à W.; de Vétraz-Monthoux, à 2 h. 30, du S -W. au N.-E., trois secousses assez fortes.

JUILLET 1881. OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES.

Stations	BASSIN DU LAC LÉMAN ET DU RHONE				BASSIN DE L'ARVE						VALLÉE DES USSES		BASSIN DU FIER ET LAC D'ANNECY				
	Les Gets.	Evian.	Douvaine.	Saint-Julien.	Chamonix.	Les Contamines.	Megève.	Sallanches.	Mélan.	Annemasse	Cruseilles.	Seyssel.	Seythenex.	Thônes.	Leschaux.	Annecy.	Rumilly.
Altit.:	1162	380	428	462	1044	000	1113	555	629	435	793	259	000	625	000	448	334
1																	
2																	
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8	.....	.....	14		.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	8,9				
9	18,2	12,5	.....		15,6	.....	.....	12,5	14,5	.....	6,3	.....	.....	18	10,7	9,5	7,8
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15	.....	.....	.....		.....	.....	.....	.....	.....	2,3	.....	.....	8,6				
16	.....	2,4	1,4		.....	.....	.....	16,7	5,3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	
17																	
18																	
19																	
20	.....	.....	.....	.....	9,1	.....	.....	11									
21	.....	.....	14	.....	.....	.....	.....	.....	.....	27	17	.....	.....	.....	.....	.....	8,3
22	.....	19,8	.....	24,6	15	.....	.....	10,3	8,5	.....	10,3	.....	22.3	38	15,5	15,6	
23	38	8,6	.....	.....	3,4	.....	.....	4,9	7,7	.....	.....	.....	.....	.....	3,8	3,9	
24																	
25	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	14			
26	.....	1,7	24	2	9	.....	.....	7,1	2,8	8,3	9,3	.....	2,5	22	2,2	1,7	41,8
27	.....	21,3	.....	.....	15,6	.....	.....	8,4	18,6	.....	.....	.....	16,1	.....	48,8	37,7	
28																	
29																	
30																	
31																	
Pluie.	56,2	66,3	53,4	.....	67,7	.....	.....	70,9	57,4	37,8	42,9	.....	58,4	92,0	81	70,4	57,9
Neige.																	

Les observations sont reprises à partir du 20.

BULLETIN N° 7.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

JUILLET 1881

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL noirci.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL DURANT LE JOUR	ÉTAT DU CIEL à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	27°	9°	18°6	726	»	4,6	67	26°6	45°	34°	—	N-N-W	faible	très beau		très beau	0,51	17°8
2	30	11	20	723,5	»	4	64	30,8	48	35,5	—	N-W	id.	id.		id.	0,50	19,8
3	33,5	13,7	22,2	727,5	»	4,8	70	31,6	49	38,7	—	N-W	id.	id.		id.	0,50	20,3
4	34,7	15	23,4	728,8	»	5,3	61	32,8	51	41	—	N-W	id.	id.		id.	0,49	21,8
5	35,5	15	25,8	728,5	»	5,3	61	30,8	50,5	40	—	W-N-W	id.	id.		id.	0,48	22,3
6	36,7	16	25,4	724,7	»	5	54	28,8	43,5	38,3	W	N-W	fort	beau		id.	0,46	22,4
7	33	17,7	22,8	726,6	»	5,6	66	28,8	49	37,3	W	W	id.	couv.1/4		beau	0,45	23,3
8	30	10,5	22	724,5	»	4,2	66	28,2	46	35,5	S-W	W	id.	couv.1/2	A 8 h. 45, écl. et tonn., pluie par bourrasq.	couvert	0,43	23
9	30,5	15	17	724,5	9,5	5	90	22	34	26,5	W	W	id.	couvert	Pluie très forte de 4 à 7 h. du matin.	très beau	0,42	22
10	25,5	10	20,6	728	»	2,9	61	26,2	44	33,5	N-W	N-N-W	id.	beau		id.	0,42	20,7
11	28,7	11,5	21,6	728,7	»	3,9	73	26,4	46	35	W	N-W	id.	id.		beau	0,42	22,5
12	29,7	10,5	20,6	727,7	»	4,7	72	27,8	47,5	37	—	N-W	id.	très beau		très beau	0,41	22,3
13	34	14	25	728,4	»	5,5	55	34,2	52	41,5	—	N	id.	id.		id.	0,39	22,4
14	36	15	27,4	728,7	»	6,3	57	32	50	40	—	N-N-W	id.	id.		id.	0,39	22,4
15	35	15,5	24,6	728,9	»	5,7	67	32	51	40,5	S	S	id.	couv.1/4	Tonn. et vent du sud très fort à 7 h. s.,	couvert	0,38	22,3
16	37	18	25,8	726,7	2	5,5	68	33,6	51,5	41,5	S	S-E	id.	beau	[pluie par bourrasque à 10 h. 30.	très beau	0,37	23,7
17	35,7	15,7	25	724,5	»	5,5	61	35	53	43	—	N	id.	très beau		id.	0,36	24,5
18	37,5	16,5	26	724,5	»	6	65	35	52,3	43,5	—	N	id.	id.		id.	0,36	24,5
19	37,5	19,5	27,6	724	»	6,2	56	35,6	52,7	43	—	N-W	id.	id.	Pluie inappréciable vers 4 h. s. et de 7 à	id.	0,35	24,8
20	37,7	17	28	724	»	6,8	53	34,6	51,5	41,5	—	W	id.	id.	[8 h. s., tonn. et écl. de 7 à 10 h. m.	couvert	0,34	25
21	36	17,5	25	719	»	7,2	47	32	50,3	40,5	S	S	id.	pluie		beau	0,34	23,7
22	35,5	15,5	17,2	723	15,6	3,4	88	21,6	37,5	38	S	S	id.	beau	Tremblement de terre à 2 h. 30 du m.	très beau	0,33	22,6
23	26	11	21,4	725,2	3,9	2	68	26,2	44,5	34	N	N	id.	id.		id.	0,33	23,4
24	28	11,5	25	725,3	»	4,4	50	27,8	46,5	26,5	—	N	id.	très beau		id.	0,33	24,5
25	31	13	20,2	721,5	»	4	64	27,8	40	32,5	S	S-E	id.	couv.1/4		couvert	0,31	23,4
26	30,5	18	22,2	715,5	1,7	4,5	58	23,8	29	25,5	S-W	S	id.	couvert	A 2 h. 30 m., vent viol. d'E.; à 6 h. 30,	id.	0,30	22,4
27	28,5	9	15,4	723,2	37,7	2,5	82	19,6	27	22,2	N-W	W-N-W	fort	couv.1/2	[écl. et fort tonn., vent S.-S.-W.; à 3 h.	beau	0,31	21
28	23,5	7,3	17,2	727,9	»	3,4	72	23,4	43,5	32,5	W	N-W	id.	beau	[20 s., écl. et tonn. S, écl., tonn. et forte	très beau	0,30	20,3
29	25,5	7,7	20,2	729,3	»	4,2	72	27,6	46	35,5	—	N	faible	très beau	[pl. à 3 h. 50 jusqu'à 4. h. 15, quelques	id.	0,29	22,1
30	29,5	13	20	725,6	»	4,5	64	27,4	45,3	35	W	S-E	id.	couvert	[grêlons.	beau	0,28	20,8
31	33	16,5	25	723,2	»	4,6	67	28,6	38,3	32	S	S-W	id.	beau		id.	0,26	22,4
Moyennes ou Totaux.	32°04	13°74	22°58	725,4	70,4	147,5	65,10										0,384	22°35

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. — Imprimerie Perrissin.

22me Année. — N° 9. *Omnes omnium caritates patria una complexa est* 30 septembre 1881.

ON S'ABONNE

—

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Societé laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Note sur l'établissement des Bernardines de La Roche à Annecy, par M. C.-E. Pissard. — Résumé des observations pluviométriques faites en Savoie, à Genève et au Grand-Saint-Bernard, par M. V. Raulin. — Note sur les observations pluviométriques faites dans le sud-est de la France, par M. A. Mangé. — L'atmosphère et le temps, par M. A. Montagnoux. — L'hiver 1879-1880 et la congélation du lac d'Annecy (suite et fin), par M. A. Mangé. — Séance de la Société Florimontane. — Dons et échanges. — Observations pluviométriques, météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

NOTE SUR L'ÉTABLISSEMENT DES BERNARDINES DE LA ROCHE A ANNECY.

On sait qu'une demoiselle de Montgaillard, entrée au couvent des Bernardines de La Roche, relâcha, pour prix de sa réception, un immeuble situé au Pâquier, qui lui revenait dans la succession de son père et que la Congrégation profita de cette occasion pour établir le couvent de Bonlieu, à Annecy.

Cet établissement n'eut pas lieu sans opposition ou, tout au moins, sans conditions de la part de la ville.

Voici les faits tels qu'ils résultent des documents existant dans les archives communales :

Par une requête présentée au Conseil de ville, dans sa séance du 5 mai 1638, « Jeanne-Claude Delymoion, Bernardine supérieure indigne, Louyse-Cécille de la Faverge, Marie-Benigne de Bellegarde, Marie-Joseph Marin, Aymé-Catherine de Grilly, Jeanne-Hélène de Seycel, Marie-Péronne de Lussinge, Marie-Louise Magdelaing et Claude-Brigitte Mieusset, » supplient humblement que le culte divin, l'accroissement de dévotion et l'élévation des filles, pour l'apprentissage à la vertu, les obligent d'accroître leur monastère pour la plus grande gloire de Dieu, le bon Dieu, témoignant d'agréer leur introduction ès-villes dévotes, leur en fournit aussi les moyens par sa bonté, en sorte que, sous l'espérance de le servir dans la ville d'Annecy, on leur a offert et délivré la maison du feu sieur de Montgaillard, appartenant de présent à ses hoirs, située au faubourg du Pâquier Mossière, hors la ville, de laquelle, néanmoins, elles ne veulent user ni s'y introduire sans le consentement de la ville et encore son agrément, à laquelle elles offrent de rendre, pendant qu'elles y seront, toutes sortes de devoirs et d'y enseigner les filles tant de la ville que du dehors à la vertu et toutes sortes d'exercices qui leur sont propres, tant en pension qu'autrement et particulièrement celles de la ville qui ne seront leurs pensionnaires, de les enseigner gratuitement, sans prétendre aucune chose.

Elles concluent en recourant à la Ville pour qu'il lui plaise leur octroyer l'agrément de leur dite introduction en la dite maison et choses en dépendant pour y bâtir un monastère de leur ordre et y servir Dieu et la ville en tout ce qui leur sera possible, puis même qu'elles n'incommodent point, qu'elles sont rentées et vivent de leur revenu.

Le Conseil de ville répondit « *que fesant les R^des^ « Dames aparoir de la bonne volonté de Madame « Royale touchant les fins supplies avec la per- « mission de nos Seigneurs du Sénat, elle au dict « cas, consent à leur introduction soubz les condi- « tions et réserves néanmoings que la ditte Ville « advisera pour son intherest.* »

Au mois d'août même année, les religieuses présentèrent une autre requête à la ville pour demander « que telles conditions leur soient données, aiant obtenu la ditte permission pour sur icelles se prouvoir ou remercier la dite ville en tant quelles soient trop onéreuses. »

Elles venaient, en effet, d'obtenir de Christine de France, régente du duché de Savoie pendant la minorité de ses fils, une patente, en date du 14 juin, pour la fondation de leur couvent d'Annecy. Cette patente explique, entr'autres, que leur maison, par le grand concours des filles presque toutes de la noblesse de leur voisinage, se rend si peuplée que l'habitation en est très-difficile et incommode, ce qui aurait obligé la sœur Claude de Limoieon, supérieure, par le conseil de toutes les sœurs de ce monastère capitulairement congrégé de recourir à Madame Royale, afin d'obtenir place et patentes de permission.

Il paraît que le Sénat de Savoie prit en considération les motifs que lui fit valoir le Conseil de ville et ne voulut d'abord pas procéder à la vérification de la patente de Madame Royale, car une deuxième intervint à la date du 10 novembre 1638 pour ordonner l'entérinement de la précédente.

Par suite, les Bernardines s'adressèrent de nouveau à la Ville pour obtenir une réponse au décret de soit montré du Sénat.

On trouve cette réponse à la date du 17 mai 1639 :

« *La Ville a délibéré*, — est-il dit, — *qu'aiant* « *veu les conclusions du procureur de ville aux-* « *quelles adhérant n'empêche la réception des R^des* « *Dames suppliantes soubz les dittes conditions et* « *conclusions le tout néangmoins souzs le bon* « *playsir de Madame Royalle et du Sénat et qua* « *ces fins les pattentes par elles obtenues avec la* « *jussion sur icelles ensemble la requeste par elles* « *présentée et conclusions du procureur de ville* « *seront enregistrées.* »

Les conclusions du Procuteur de ville visées par le Conseil portent « quil nempêche leur réception à la charge et condition quelles ne pourront faire aultre acquis ny posséder aulcungs biens à ladvenir que ceux qui leur ont estes ballies par le S^r Juge Meclard pour la réception de la damoyselle de Montgalliard religieuse receupe par les dictes dames soyt par donnation quautrement pour quelle cause et pretexte que ce soyt remonstrant que quand les d^es dames vouldroient prendre des fonds a faute de payement des sommes qui leurs seront promises pour les réceptions des religieuses ils en feroient un grand amas et par ce moyen les Bourgeois seroient frustres de jamais pouvoir achepter lesd^ts biens qui leur feroit un notable préjudice et des seigneurs desquels ils sont feudaux partant le soubsigne en la qualité susd^te supplie nos Seigneurs du Senat d'avoir esgard a ce que dessus et procédant (si ainsy leur plaict) a la veriffication des lettres des d^tes dames. Et encoures à ce que le corps de la ville paye les tallies des biens de l'ancienne inscription desquels les sus-nommes sont comprins et les ayant les dictes dames et aultres semblables ils ne payeront jamais aulcune chose au contraire les pauvres bourgeois soyt le corps de la d^e ville sera toujours charge des d^tes charges qu'il convient supporter pour rayson diceulx. »

La Ville reçut avis, le 31 mai, qu'un arrêt du Sénat, en date du 27 même mois, ordonnait la radiation des deux ordonnances du Conseil [1] et demandait une autre pertinente réponse.

Le Conseil prit, en conséquence, le 1^er juin, une délibération par laquelle il déclarait qu'en ce qui concernait la réception ou non-réception des dites Dames demanderesses, il se soumettait au bon plaisir de MM. du Sénat, les suppliant toutefois très humblement, au cas qu'il leur plût en ordonner la réception, qu'elle fût aux conditions et réserves suivantes, savoir « quelles ne pourront bastir quau Pasquier Moussiere et au lieu qui leur a este ballie et remis par le sieur Juge Meclard suyvant même loffre quelles ont faict par leur requeste presentee le 5 mai 1638 et quelles ne pourront acquerir ny posseder aucungs biens soubz quel pretexte que ce soit dans le mandement dAnnessy et a deux lieux la ronde notamment ceux de lancienne inscription en quels lieux qu'ils soient situes attendu que la Ville en paye annuellement les debvoirs à S. A. R. et que les autres corps et maysons religieuses en possedent desia une grande partie au grand prejudice des bourgeois et du publiq. »

Cette délibération n'ayant pas été rayée comme les précédentes, il y a tout lieu de croire que le Sénat accepta les réserves faites.

[1] Les deux délibérations, dont le texte est souligné, ont, en effet, été rayées le 8 juillet 1639 par le sénateur René Favre.

Les Bernardines n'attendirent pas que leur couvent de Bonlieu fût achevé pour s'installer à Annecy, car, au mois d'août 1640, on les trouve habitant par emprunt la maison de M. Humbert Falquet, au faubourg de Bœuf.

C.-E. PISSARD.

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES FAITES EN SAVOIE, A GENÈVE ET AU GRAND-SAINT-BERNARD

DRESSÉ PAR M. RAULIN, PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES SCIENCES DE BORDEAUX

STATIONS. Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre d'années d'observation	Altitude.	Année.	Hiver.	Printemps.	Été.	Automne.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.
Grand-St-Bernard. (10) 1871-80	2472	1211.5	212.4	312.8	351.0	335.3	66.8	66.7	74 1	121.8	116 8	120 2	107.8	123 0	81.2	146.3	107.8	78 9
Les Gets. (5) 1876-80	1162	1584.3	328.8	436.8	434.1	384.6	91.6	122 6	141.5	132 7	162.6	81.3	166.8	185.8	110.4	169.7	104.5	114.7
Evian. (9) 1870-80	380	1093.4	170.3	275.9	366.9	280.3	56.1	51.8	62 0	100.9	113 0	128.1	119.7	119 1	70.0	105.6	104.7	62.4
Douvaine (5) 1876-80	428	972.0	173.0	204.2	265.8	238.4	37.0	65.4	53 9	118.8	121.5	68 8	83 3	113.7	66.4	74.0	98.0	71.2
Genève. (10) 1871-80	407	867.3	139.7	203.5	284.7	239.4	43.4	44 4	42.5	76 3	84.7	88.7	92 3	103.5	58.9	104.1	76.4	51.9
Chamonix (5) 1876-80	1044	1204.3	197.5	314.7	414.0	319.1	75.4	104.0	97 2	134.2	134.0	136.0	127.2	135.8	100.2	106 0	82 0	82.9
Megève (5) 1876-80	1113	1364.3	280.8	363.4	399.0	294.7	76.9	73 9	71 4	79.2	90.5	113.7	113.3	109 3	90.6	123 2	105.3	101.4
Sallanches (11) 1870-80	555	1101.1	229.0	241.1	336.3	317.7	74.7	115.1	106.0	127.1	154 3	144.9	132.7	171.0	75.5	153.5	65.7	79.6
Mélan (5) 1876-80	629	1433.9	282.1	387.4	448.6	431.4	93.3	85.6	134 3	131.9	172 5	136 4	181.5	147 4	84.9	128.9	103.9	92.3
Annemasse. (11) 1870-80	435	779.5	115.6	199.7	237.7	226.5	32 6	33.5	44 2	59 4	95.1	74.9	65.8	97.0	47.5	74.0	71.3	47.6
Cruseilles (5) 1876-80	793	1312.0	236.3	384.7	384.6	306.4	53 6	88 0	92.2	147.0	145 5	130 4	114.7	139.5	91.0	115.7	99.7	94.7
Tamié. (5) 1876-80	893	1466.1	290.5	436.8	425.0	313 8	47 6	123.8	109 3	150 4	176 9	133 1	130.9	161.0	89.6	122 5	101.7	119 1
Thônes. (11) 1870-80	625	1628.9	293.5	438.7	465.3	431.4	93.3	85.6	134 3	131.9	172 5	136 4	181.5	147 4	120.3	151.5	139.6	114.6
Annecy. (11) 1870-80	456	1266.2	213.0	314.3	395.2	343.7	76.8	67.1	86.5	109.8	118 0	131.6	136 8	126.8	81.7	142 9	119 1	69.1
Rumilly. (5) 1876-80	334	1221.0	287.0	345.6	340.7	297.7	71.4	81.7	80.0	139.3	126.3	107.8	109.1	123 8	74.3	111.1	112 3	84.9
Chambéry. (7) 1871-77	273	1103.6	219.1	251.7	332.5	300.3	73.9	71.0	82.1	88.7	80 9	111.1	123.4	98 0	74.2	124.6	101.5	74.2

V. RAULIN.

NOTE SUR LES OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES FAITES DANS LE SUD-EST DE LA FRANCE.

M. V. Raulin, professeur à la faculté des sciences de Bordeaux, a déjà publié une brochure des plus intéressantes sur les observations pluviométriques du sud-est de la France, de 1728 à 1870, et dans laquelle sont relatées les quelques observations faites dans les deux départements savoyards. M. Raulin divise la région qu'il étudie en deux groupes, de la manière suivante :

Alpes du N-E.	Provence du S-O et S.	Appendice insulaire.
Haute-Savoie.	Drôme.	
Savoie.	Vaucluse.	Corse.
Isère.	Bouches-du-Rhône.	
Hautes-Alpes.	Var.	
Basses-Alpes.	Alpes-Maritimes.	

En outre, il résume les observations de Genève et du Grand-St-Bernard, ces deux stations se rattachant aux Alpes françaises.

Continuant son travail pour la période décennale 1870-1880 dans laquelle le département de la Haute-Savoie prend place avec des observations pluviométriques régulières, M. Raulin a pris la peine de dresser un tableau qui fait connaître pour 10 ou 5 ans, selon la date de la création de la station, les moyennes d'eau recueillie par année, saison ou mois dans notre département ainsi que pour le Grand-St-Bernard, Chambéry et Genève ; l'auteur conclut de son tableau que « l'hi-
« ver est ordinairement la saison la moins pluvieuse,
« et l'été celle qui l'est le plus. Le régime pluvial, ajou-
« te-t-il, est ainsi celui que je désigne I dans mes tra-
« vaux sur la France et qui a pour caractéristique :
« Hiver le moins et été le plus pluvieux. »

Nous sommes heureux de reproduire ici le dernier travail de l'éminent professeur, et de lui offrir, pour son obligeance à nous le communiquer, nos plus sincères remercîments. A. Mangé.

L'ATMOSPHÈRE ET LE TEMPS

L'étude des grands mouvements de l'atmosphère et de leurs rapports avec le beau et le mauvais temps, ne date que de quelques années. Trop longtemps on s'est borné à des observations locales dont les renseignements isolés étaient insuffisants à déceler le mécanisme général de la mobile enveloppe gazeuse qui entoure la terre. Mais la météorologie a fait de grands progrès du jour où elle a comparé les observations recueillies simultanément en des lieux divers, et surtout du jour où, sous l'impulsion de l'illustre Le Verrier, la télégraphie a permis de centraliser chaque matin les observations faites sur tout un continent. Ce n'est que depuis 1863 que ce service fonctionne pleinement en France, et aussitôt les diverses nations de l'Europe et les Etats-Unis d'Amérique ont adopté le principe de cette organisation. A l'heure présente, pour ne parler que de la France, le *Bureau central météorologique* de Paris reçoit chaque matin, de divers points choisis depuis le nord de l'Europe (Haparanda, au fond du golfe de Bothnie) jusqu'au sud de l'Algérie (Laghouat), et de l'orient (Vologda, Moscou), à l'occident (Irlande, îles Madère), plus de 120 télégrammes qui le renseignent sur la pression barométrique, les températures, la direction et la force du vent, l'état du ciel, l'état de la mer même, en un mot sur tout ce qui touche à l'atmosphère en ces stations. Grâce à ces données, les habiles météorologistes du *Bureau central* construisent et publient chaque jour la *Carte du temps*, c'est-à-dire : ils notent sur une carte de l'Europe la pression barométrique observée à 7 heures du matin et réduite au niveau des mers, puis ils relient par une ligne continue, appelée *isobare*, les lieux où l'atmosphère a exercé la même pression, ou plutôt comme l'ensemble des isobares couvrirait trop la carte, on ne les trace que de 5 en 5 millimètres de différence de pression. Sur la même carte on note la variation de la pression barométrique depuis la veille, l'état du ciel, la direction et la force du vent en chaque station ; on y ajoute la carte des températures, des pluies, des orages, etc.

Or, quand on étudie les isobares et les flèches du vent sur un certain nombre de ces cartes, on distingue trois cas remarquables.

I. Certaines régions sont recouvertes d'isobares espacées, presque parallèles, dont les faibles sinuosités sont déterminées par les conditions climatériques de ces régions, ou par l'état de l'atmosphère dans les régions environnantes. Les vents n'y sont pas forts, n'ont pas de directions d'ensemble et sont dûs simplement à des influences locales. Ce sont des *zones de calme* où les isobares indiquent des pressions voisines de la normale, soit environ 761 $^{m}/^{m}$ au niveau des mers, et où le temps est communément beau ou du moins n'offre pas de phénomène digne de plus ample étude générale. La seule observation importante à faire est que, si en été une vaste zone de pressions uniformes et voisines de la normale couvre une grande partie de l'Europe, et si en même temps, le baromètre est plus bas sur l'Océan Atlantique, on doit s'attendre à une période d'orages qui se succèdent parfois en un même lieu, pendant plusieurs jours consécutifs.

II. D'autres fois, de grandes régions sont couvertes d'isobares plus ou moins espacées, disposées en courbes irrégulières fermées, qui représentent des pressions nettement supérieures à la normale. Ce sont des *aires de hautes pressions*.

III. Enfin le plus souvent les cartes offrent des systèmes d'isobares assez voisines, disposées en courbes fermées qui se rapprochent de la circonférence ou de l'ellipse, et représentent des pressions inférieures à la normale, ou au moins inférieures à toutes les pressions environnantes. Ce sont des *aires de basses pressions*. Un système plus ou moins circulaire de basses pressions s'appelle aussi *dépression, tourbillon, bourrasque, cyclone, tornado*.

Revenons à ces deux derniers cas pour en constater et en comparer les particularités. Dans les aires de fortes pressions, les cartes manifestent clairement que : 1° la pression croît depuis l'extérieur jusqu'au centre où elle atteint son maximum ; 2° dans l'hémisphère boréal les vents soufflent en tournant dans le même sens que les aiguilles d'une montre (c'est l'inverse dans l'hémisphère austral) ; 3° ces vents sont faibles le plus souvent ; 4° le ciel est beau et l'air sec

d'autant plus qu'on est plus près du centre ; 5° en hiver et pendant les nuits de printemps surtout, la température est très basse, tandis qu'en été la température est élevée dans le jour. La masse d'air qui recouvre ces aires paraît donc tourner autour d'un axe plus ou moins vertical ; le vent néanmoins n'est pas souvent parallèle aux isobares, mais souffle plutôt comme s'il sortait du centre des hautes pressions. Quelques météorologistes ont donné à ce système le nom d'*anticyclone* parce que ses caractères sont l'inverse de ceux des cyclones.

Dans ceux-ci, c'est-à-dire dans les aires de basses pressions, les cartes montrent nettement que : 1° la pression va en diminuant du bord au centre où elle atteint son minimum ; 2° dans notre hémisphère les vents soufflent en tournant en sens inverse des aiguilles d'une montre (c'est l'inverse dans l'autre hémisphère) ; 3° ces vents sont forts et même très forts dans certains secteurs du tourbillon ; 4° le ciel est pluvieux ou couvert et l'air humide dans une grande partie du tourbillon ; 5° les températures de ces mêmes portions se relèvent en hiver et s'abaissent en été. Les flèches des vents coupent le plus souvent les isobares comme si l'air se dirigeait vers le centre de la dépression, de sorte que le vent est du sud-ouest dans la partie de la dépression qui est au sud du centre ; il souffle au contraire des régions nord-est dans la partie septentrionale, enfin des régions sud-est et nord-ouest respectivement dans les parties orientale et occidentale. Si donc un observateur tourne le dos au vent, le centre du tourbillon est à sa gauche ou un peu en avant ; mais si la trajectoire du centre passe sur la station de cet observateur, le vent saute brusquement du sud au nord au moment du passage de ce centre.

Si l'atmosphère était de densité constante, la distribution de la pression dans les tourbillons indiquerait la hauteur de la couche atmosphérique, en sorte que le système serait comparable à un immense entonnoir, et l'on pourrait assimiler les isobares aux courbes de niveau employées en topographie. Il est bien entendu cependant que l'air n'est pas creusé, mais que les variations de pression sont dûes aux mouvements de l'air et surtout aux différences de densités.

Les tourbillons doivent fixer notre attention, car c'est à leur présence que sont dûs les mauvais temps et les tempêtes ; leurs dimensions sont assez grandes pour couvrir quelquefois la moitié et plus de l'Europe, et leur nombre s'est élevé parfois jusqu'à 24 dans un seul mois sur notre continent.

Les tourbillons ne sont généralement pas stationnaires, leur axe voyage, jusqu'à ce que la dépression se soit comblée, selon des directions dont la moyenne, aux latitudes supérieures à 40 degrés, est de l'ouest à l'est en inclinant plus ou moins vers le nord ou vers le sud. Ce mouvement de translation combiné avec celui de rotation est assez bien représenté par une toupie tournant sur un plan légèrement incliné.

La vitesse de l'air autour d'un tourbillon varie avec sa position par rapport à la trajectoire du centre ; souvent le demi-cercle de droite a une vitesse plus grande que celui de gauche, parce que les vitesses de rotation et de translation y sont de même sens ; aussi est-il appelé *bord dangereux,* tandis que celui de gauche est appelé *bord maniable,* par les marins pour qui cette distinction est d'un grand intérêt. En outre « *toutes choses égales d'ailleurs, la vitesse du vent autour d'un tourbillon est d'autant plus grande que les isobares sont plus rapprochées l'une de l'autre ; ou, pour garder notre comparaison avec la topographie, que la pente atmosphérique est plus forte.* » Ce fait s'exprime par un mot technique : « *La force du vent est en raison du gradient barométrique.* » On donne le nom de gradient au rapport de la différence des hauteurs barométriques observées simultanément en deux points situés sur le même rayon du tourbillon, à la distance qui sépare ces deux points. Cette distance s'exprime en degrés de méridien ; on peut donc poser $g = (H-h)\frac{1}{D^{\circ}}$; g est le gradient, H-h est la différence barométrique entre les deux stations séparées par la distance D. Celle-ci peut s'évaluer en kilomètres à raison de 111 kilomètres par degrés ; d'où l'on a $g=(H-h)\frac{111}{D^{km.}}$ Pendant les plus fortes tempêtes, les gradients atteignent rarement une valeur égale à 4 ; et déjà le gradient 1,8 implique lui-même la probabilité d'une forte brise.

C'est communément dans la *portion dangereuse* des tourbillons et dans les *forts gradients* que se produisent les mauvais temps et les orages ; ceux-ci en hiver n'accompagnent que les perturbations profondes, tandis qu'en été la moindre dépression suffit pour en déterminer la formation. Nous avons déjà dit que si une dépression reste en place, comme il arrive assez fréquemment vers le golfe de Gascogne, la température de l'air s'élève sur la France, son état hygrométrique se rapproche cependant du point de saturation, et alors éclatent des orages simultanés sur une grande partie de la France, bien que le baromètre reste voisin de la normale. Bien plus, dans les aires même de fortes pressions, une simple boucle rentrante d'isobare est souvent l'indice d'un orage ou d'une averse, que la considération seule de la hauteur barométrique n'aurait pu faire prévoir.

La portion antérieure d'une bourrasque est caractérisée par plusieurs phénomènes ; et d'abord par *l'état du ciel.* Ces charmants nuages que l'on a appelés *cirrus* et qui habitent les hautes régions de l'air, font leur apparition dans le ciel par le sud-ouest ; puis augmentant de densité ils forment une couche opaline ou bien se réduisent en petites mottes qui font le *ciel pommelé ;* ces mottes ou *cirrocumulus* se confondent ensuite en une nappe continue au-dessous de laquelle on voit se condenser des masses de vapeur qui forment les variétés des *cumulus ;* à leur tour celles-ci s'épaississent, prennent une teinte grise, et forment une seconde couche plus ou moins compacte dont l'altitude moyenne est de 2,300 mètres environ ; en un mot les nuages ont opéré une évolution descendante ; et dès que les deux couches sont en présence, on peut s'attendre à des pluies de quelque durée. Au contraire, lorsque le centre du tourbillon s'est éloigné et que le baromètre remonte, le ciel se découvre par instant, et la portion postérieure se caractérise par des alternatives de nuages, d'averses, d'éclaircies, de giboulées. Si le baromètre continue à monter, les nuages dispa-

raissent peu à peu, ou font une évolution ascendante, et le temps revient au beau jusqu'à ce qu'une nouvelle bourrasque ramène la même série de phénomènes.

Dans la portion antérieure d'une bourrasque, non-seulement le baromètre descend et le ciel commence à se couvrir, mais la température se rapproche de la moyenne, le thermomètre monte en hiver et baisse en été, l'écart entre le maximum et le minimum de la température diurne diminue, tandis que l'état hygrométrique augmente. Après le passage du centre, on observe les phénomènes inverses, et c'est alors que se produisent les gelées blanches du printemps et de l'automne.

Jusqu'ici nous n'avons envisagé qu'une bourrasque isolée, mais souvent elles se succèdent à 2 ou 3 jours d'intervalles et comme par séries ; le mauvais temps est alors très étendu. D'autres fois une dépression se segmente ; il s'en forme une secondaire, dans le demi-cercle dangereux, dont l'étendue est souvent restreinte, mais dont l'énergie est grande, surtout dans la portion sud, où les vents soufflent en tempête, et où se produisent, en été surtout, des pluies abondantes et des orages violents. Ces dépressions secondaires s'annoncent par des boucles sortantes aux isobares, et sont dûes parfois aux configurations du sol, comme on le voit notamment sur les golfes du Lion et de Gènes. De même lorsque les isobares affectent la forme d'ellipses très allongées, c'est un indice que la dépression tend à se segmenter ; dans ce cas, il est difficile de prévoir la direction du vent, mais aussi la pluie doit être regardée comme très probable.

Prévision du temps. — Les caractères des perturbations atmosphériques étant connus, on peut en tirer avec grande probabilité pour une région donnée la prévision du vent qui y va régner. C'est là l'objet essentiel des avertissements maritimes. Il suffit de prévoir dans quel secteur de l'aire des fortes ou des faibles pressions se trouvera cette région dans les 24 heures suivantes ; ce qui revient, pour les faibles pressions, à déterminer et la direction du tourbillon et la vitesse de sa translation. Celle-ci est une quantité variable, difficile à prévoir, mais qui en moyenne est de 25 à 40 kilomètres par heure en Europe. La direction du tourbillon s'apprécie mieux, car l'observation a révélé que son axe tend à marcher : 1° vers la région où la baisse du baromètre atteint sa plus grande valeur absolue ; 2° vers la région où déjà la pluie tombe ; 3° vers la région du moindre gradient, et par conséquent où les isobares sont plus espacées et les vents plus faibles. La prévision du vent est moins aisée sur les continents que sur les mers, car sa direction sur terre est souvent influencée par des causes locales et notamment par le voisinage des hautes montagnes, telles que les Alpes. En Savoie, par exemple, les vents terrestres sont souvent des courants locaux restreints, et la direction des nuages, même très élevés, semble tracée par les crêtes de plus forte altitude et oscille autour de la direction moyenne du sud-ouest.

Alexandre Montagnoux,
M. S. F. S., professeur,
Membre correspondant de la *Commission de Météorologie.*

L'HIVER 1879-1880 ET LA CONGÉLATION DU LAC D'ANNECY

(Suite et fin)

Le 27 novembre, la température du lac à l'entrée des canaux émissaires est de 3°5. Elle continue à diminuer en décembre et reste vers 2° ; le 10 elle est de —0°3, la moyenne de décembre donnant 2°32. Le 7 décembre, le canal du Vassé, qui décrit une courbe en traversant la ville et dont la vitesse d'écoulement est moins grande que celle de l'autre canal, est gelé le matin dans la partie en amont des barrages régulateurs. La glace disparait vers midi par suite de la manœuvre des vannes des usiniers d'aval qui vient modifier le niveau de l'eau. La partie nord du lac dans son renfoncement derrière la presqu'île d'Albigny se maintient gelée dès les premiers jours de décembre.

Le 20 décembre, la glace est à l'entrée du canal du Vassé. Elle s'étend jusqu'à l'île des Cygnes et le long du Champ de Mars avec une surface de 120m sur 250m. Dans la nuit du 25 au 26, la glace gagne au sud l'entrée du deuxième canal, le Thiou, et va jusqu'à la jetée du port, soit encore 400m de longueur sur 120, dans la direction du lac. Cette dernière glace, ainsi que celle des canaux, disparaît à partir du 26 et surtout le 30, par un vent du S-E assez violent.

Jusqu'au 20 janvier, les bords du lac seuls gèlent un peu. A cette date, la presqu'île d'Albigny est entourée de glace et les canaux à leur entrée jusqu'à l'île des Cygnes sont de nouveau gelés. La température de l'eau, de 1°86 en moyenne, est de 1°1 le 20, 0°28 le 21. Le 24-25, la glace se trouve sur les rives de la première partie du lac jusqu'à Chavoire, en longeant l'avenue d'Albigny. Le 25, une zône glacée ayant jusqu'à 0m03 d'épaisseur à des endroits tient dans la deuxième partie du lac entre Duingt et le roc de Chère, empêchant les bateaux à vapeur de passer. Le 27 janvier, on traverse à pied entre Duingt et Talloires, toute cette partie du lac est gelée, la glace a jusqu'à 0m15 d'épaisseur ; elle s'étend dans la première partie du côté d'Annecy : le 5 février, on peut traverser de Saint-Jorioz au roc de Chère, le 6, tout le lac est gelé et peut être traversé en tous sens ; le 8, la traversée est encore possible entre Sevrier et Menthon, mais à partir de 3 h. après-midi la glace commence à fondre, la température de l'air étant à 9 h. du matin de —8°6 le 8, —0°6 le 9 et de 2° le 10, celle de l'eau du lac se relevant et atteignant le 9, 2°8. Avec un commencement de dégel qui survient le 9, la glace se fend partout, il serait dangereux de s'aventurer dessus. Le 10, la glace avec l'aide d'un vent qui la soulève, disparaît presque entièrement de la première partie du lac. Le 21, la deuxième partie du lac, moins la baie de Talloires, est encore recouverte de glace qui ne disparaît que le 23-24 par la pluie.

Le 1er mars, les bateaux à vapeur qui reprennent leur service trouvent entre le roc de Chère et Duingt, dans la même zone qu'ils n'avaient pu traverser le 25 janvier, une très mince couche de glace. Ce jour-là, le thermomètre maxima donnait à 9 h. du matin 10°5, le minima —2°7 et la température de l'eau était de 4°5.

Le lac étant entièrement gelé, on reconnait à une moins grande épaisseur de la glace où se trouvent les sources. Dans le sens de la longueur, surtout dans la deuxième partie, la glace présente une rupture à peu

près dans le milieu, en suivant la direction du lac, laissant même sur de certains points un vide de 0,40, que l'on traverse au moyen d'échelles posées à plat. La glace atteint 0m27 dans la deuxième partie du lac et 0m18 dans la première ; elle est plus épaisse le long de la rive gauche soit du côté de Sevrier et de Saint-Jorioz que de l'autre côté.

De Duingt à Talloires la traversée a été faite par un mulet attelé à un traîneau. Arrivé à la partie où la glace était disjointe, il sauta le vide sans vouloir passer sur les planches qui lui formaient un pont.

Le lac d'Annecy n'est pas le seul qui ait gelé pendant l'hiver 1879-1880 ; M. F.-A. Forel, dans son intéressante notice sur la congélation des lacs suisses et savoyards, relate la congélation des petits lacs des Alpes et du Jura, ainsi que de ceux plus considérables de Zurich supérieur, de Constance inférieur, puis enfin de ceux de Morat, de Bienne, de Neuchâtel, de Zurich, de Zoug, de Constance, des Quatre-Cantons et du Léman, ces deux derniers partiellement. Les lacs de Walenstadt, de Thoune, de Brienz et celui du Bourget ont été complètement épargnés.

J'ai dit qu'en 1573 et en 1830 l'on avait déjà vu la surface du lac d'Annecy geler entièrement.

D'après les notes que M. Serand a bien voulu me communiquer, l'hiver de 1829-30 aurait présenté les mêmes phénomènes que celui de 1880. La température s'est maintenue au-dessous de zéro pendant plus de 40 jours à partir de décembre, en descendant à —15°7 et même —19° avec des variations très brusques en quelques heures. La plaine était couverte de neige, alors que les vallées de la Maurienne en étaient dépourvues et que l'on pouvait à de certains endroits mener paître les chèvres.

Dans la nuit du 25 au 26 janvier, la deuxième partie du lac fut couverte d'une mince couche de glace, qui avait pris assez de consistance pour que le 31 on pût passer dessus d'une rive à l'autre. Elle s'étendit ensuite dans la première partie du lac, jusqu'à une ligne allant de Chavoire à la Puya. Le 7 février, la glace avait plus d'un pied d'épaisseur et plus de cinq ou six cents personnes se promenèrent dessus, y firent même une ronde, et un jeune homme de Giez traversa à cheval sur l'autre rive. Cet état de congélation du lac dura jusqu'au 17 février. A. MANGÉ.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 1881

PRÉSIDENCE DE M. C DUNANT, PRÉSIDENT

M. Jean FLEURY, professeur à l'Université de St-Pétersbourg, membre correspondant, adresse une lettre de remerciements au sujet du premier prix qui lui a été décerné au concours de poésie.

M. PISSARD, secrétaire de la mairie, lit divers extraits des anciens registres du Conseil municipal. Ces notes et d'autres en préparation seront publiées dans la *Revue*. Notre confrère rédige depuis plusieurs années une table chronologique et par ordre de matières de toutes les délibérations du Conseil depuis le XVe siècle. Ce répertoire méthodique facilite singulièrement les recherches sur l'histoire et les mœurs de notre petite cité.

M. Jules PHILIPPE dépose deux photographies sur papier d'après des miniatures représentant Guillaume Fichet. Nos concitoyens, MM. Lachenal et Favre, établis à Paris, ont bien voulu en tirer aussi de belles épreuves sur verre pour les offrir à nos collections municipales. En présentant les groupes de personnages où figure au premier plan l'introducteur de l'imprimerie à Paris, M. Philippe rend compte de son voyage à Bâle et des recherches fructueuses qu'il a faites sur Fichet dans la bibliothèque de cette ville.

M. REVON expose les objets d'histoire naturelle et d'ethnographie recueillis et offerts par Mgr Emonet, préfet apostolique de la Guyane. On y remarque des bois au grain serré et aux riches nuances ; des reptiles venimeux ; des têtes osseuses de mammifères ; la volumineuse boîte sonore logée dans le larynx du singe hurleur ; et un costume de danse, en plumes de toucan, porté par les Oyampis. — Né à Megève (Haute-Savoie), Mgr Emonet quitta son village en 1846 et depuis 1853 il ne cessa de travailler en pays d'outre-mer. Les lecteurs du *Tour du Monde* (tomes 37 et 40) ont appris par les récits du docteur Crevaux que notre compatriote a organisé le premier voyage de cet explorateur et l'a même accompagné fort loin, en juillet 1877, chez les Poligoudoux, à la bifurcation du Maroni. Après un parcours de 100 milles marins, le missionnaire, arrivé chez les Bonis, au village de Cotica, fut pris d'une fièvre comateuse qui mit sa vie en danger et l'obligea à redescendre le fleuve. C'est pendant cette expédition que Mgr Emonet, tout en baptisant les petits Indiens et en bénissant des mariages, se livra aux recherches d'histoire naturelle et tua le caïman, le jaguar, le couachi, l'aïra (chien sauvage) et les deux singes hurleurs dont il nous a donné les têtes osseuses. L'année précédente, ce « voyageur intrépide » comme le qualifie M. Crevaux, avait fait une expédition de 43 jours sur l'Oyapock pour prêcher la foi aux sauvages. L'écrivain du *Tour du Monde* cite maintes localités visitées par notre compatriote, entre autres le dégrad des Banarès, où il retrouva, dans sa seconde exploration, en 1878, une croix plantée deux ans auparavant par l'infatigable missionnaire. En souvenir de son ancien compagnon, le docteur Crevaux a donné le nom de *Pic Emonet* à une roche située près de la rive droite de l'Oyapock, chez les Oyampis. Epuisé par les fatigues d'un long apostolat, Mgr Emonet est rentré en France depuis quelques mois. C'est de Paris qu'il a expédié les objets offerts à nos collections publiques.

Le Secrétaire, LOUIS REVON.

DONS ET ÉCHANGES

A PAPIER, Du mont Pappua et de sa synonymie avec le Djebel-Nador. Auteur. — G. DE MORTILLET, Note sur l'albinisme des mammifères. Auteur. — CLÉMENT, Du Farcin chronique. Auteur. — J. BELLANGER, Les Impériaux en Hongrie, 1603-1685. Auteur. — Abbé LACROIX, Une Grammaire révolutionnaire, mais dans le bon sens de l'épithète. Auteur. — J. VUY, Origine des idées politiques de Rousseau, 2e mémoire. Auteur. — G. VALLIER, Petite incursion dans le domaine de la numismatique monégasque. Auteur. Id., Glanures monétaires de Savoie, 1188-1630 — Abbé GARIN, Notice historique sur Salins et ses eaux. Auteur. — A. DESSAIX, Ephémérides tirées de l'histoire de Savoie. Auteur.

Annales : Société d'Agriculture de la Dordogne.

Bulletins : Société de statistique de l'Isère. — Société hispano-portugaise de Toulouse. — Société d'horticulture de la Côte-d'Or.

— Société nationale d'agriculture de France. — Société héraldique et généalogique. — Société de viticulture de Tarare. — Commission de météorologie de la Haute-Savoie. — Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Gap, etc.

Journal . des savants; — des connaissances médicales.

Mémoires : Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire. — Société d'histoire et d'archéologie de Genève. — Académie de la Val d'Isère.

Revue : archéologique; — de la poésie; — bibliographique; — de la Société littéraire de l'Ain.

L'Union savoisienne. — Les Alpes. — L'Industriel savoisien. — L'Allobroge. — L'Echo du Salève — Le Léman. — Le Petit savoisien. — La Tribune de Genève. — La Seybouse, journal de Bône. — Le Rochois. — Le Chablais. — L'Educateur.

Le Directeur-gérant : L. REVON.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

6e ANNÉE

BULLETIN N° 8 — AOUT 1881

Pressions barométriques moyennes : 723,59 à Annecy et 707,29 à Mélan. Maxima le 4 à Annecy et le 3 à Mélan, minima le 17 aux deux stations. Excursion du mercure 15.5 à la première et 11.88 à la seconde.

TEMPÉRATURE — Relativement élevée pendant le jour et basse la nuit Le maxima à Annecy est à 35° le 7, le minima étant à 14°5 et 24°6 à 9 h. du matin. Moyenne, à cette station, du maxima 28°38, du minima 12°58; moyenne générale, 17°4 à Mélan où le thermomètre donne 34°3 le 1er; 16°7 à Chamonix; 14°4 à Leschaux; 18°85 à Saint-Julien.

L'eau du lac d'Annecy a 23°2 le 8 et 20°4 en moyenne. Celle de puits étant de 9°86, et celle de rivière 14°42.

Au Semnoz le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois d août :		le 0,	6,	13,	20,	27.
Thermomètre.	maxima.	00°0	25°1	24°9	21°	24°6
	minima.	0°0	9°6	6°7	0°9	3°1
Baromètre à 0° :		000.0	633.4	623.7	629 6	621.9

PLUIE. — Assez abondante dans la dernière quinzaine, par fortes averses, donnant à quelques stations 75m/m4, 70m/m4 et 67m/m2 en un jour Maximum recueilli 227m/m4 à Megève, en 11 jours; minimum 93m/m7 à Saint-Julien, en 11 jours; au Semnoz 83m/m75.

Par suite de la sécheresse, la hauteur de l'eau du lac d'Annecy n'est plus que de 0m13 à l'étiage le 17, et en moyenne 0m205. La rivière de l'Arve augmente de 1m40 le 17-18, revient à son niveau de suite et augmente de 1m25 le 28, au pont de Bonneville; à Sallanches, son maximum est aussi le 17 où elle augmente de 0m59 en un jour. Le régime du lac Léman reste presque le même pendant le mois.

ORAGES. — Le 24, violent orage mêlé de grêle signalé de plusieurs stations, causant des dégâts sérieux aux vignes et aux arbres fruitiers. Les orages signalés sont de Douvaine le 24, de Saint-Julien les 20, 24 et 31, de Chamonix les 1 et 24, des Contamines les 1 et 21, de Mélan les 24 et 31, de Cruseilles le 31 avec grêle, de Leschaux les 17, 19, 21, 24 et 31, d'Annecy le 24, de Vétraz-Monthoux le 31, de Lully le 24.

Pendant celui du 24, la foudre tombe à Annecy et à Mieussy; dans cette dernière localité, elle tue une femme. A Predely, la foudre cause des dommages aux chalets.

PHÉNOMÈNES PARTICULIERS. — Secousse de tremblement de terre, ressentie à Annecy le 5, vers 1 h. 30 du matin.

AOUT 1881. OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES.

Stations	BASSIN DU LAC LÉMAN ET DU RHONE				BASSIN DE L'ARVE						VALLÉE DES USSES		BASSIN DU FIER ET LAC D'ANNECY				
	Les Gets.	Evian.	Douvaine.	Saint-Julien.	Chamonix.	Les Contamines.	Megève.	Sallanches.	Mélan.	Annemasse	Cruseilles.	Seyssel	Seythenex.	Thônes.	Leschaux.	Annecy.	Rumilly.
Altit.:	1162	380	428	462	1044	000	1113	555	629	435	793	259	000	625	000	448	334
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4,2										
2	.....	.....	.....	.....	30 4	.....	.....	2,4	1,2	.....	.....	.....	14,2				
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
10																	
11																	
12	.....	7															
13	.....	.....	7,4	.....	.....	.....	6,1	.....	.....	.....	3,5	.....	.....	.....	.....	.....	2,3
14	13,7	.....	.....	1,6	12,5	.....	.....	5,2	9,3	.....	.....	.....	5,4	11	4,2	5,5	
15																	
16	pluie	.....	6	.....	.....	.....	24	.....	.....	.....	3,5	.....	.....	28	.....	.....	13,4
17	104	.....	17	3,9	38,3	.....	63,9	26,4	8,4	14,5	53,1	.....	26	32	15	7,6	41,5
18	.....	23,5	.....	18,4	54,4	.....	.....	45,3	43,7	.....	3	.....	40,5	50	46,6	45,8	
19	.....	12,6	10	.....	.....	.....	.....	1,2									
20	.....	9,2	.....	0,8	1,6	.....	.....	2	0,7	.....	.....	.....	.....	.....	0,4	1,7	
21	.....	.....	1,8	.....	.....	.....	4,1	0,3	.....	3	.....	.....	.....	2			
22	.....	4,7	.....	1,1	1,2	.....	.....	0,9	.....	.....	.....	.....	5	22	19,3		
23	.....	.....	.....	0,2	.....	.....	8,4	.....	.....	0,7	.....	.....	.....	.....	.....	.....	20,8
24	.....	29,6	35	13,9	11,3	.....	6,2	9,2	8,7	18,8	17	.....	15,7	.....	15,2	26	
25	.....	.....	.....	1	12,3	.....	.....	9,8	7,4	.....	.....	.....	7,5	.....	6,3	4,6	
26	.....	.....	.....	.....	.....	.....	10,7	.....	.....	.....	.....	.....	1	7	.....	.....	7,4
27	.....	.....	65	3	3,1	.....	70,6	0,4	1,2	35	36,6	.....	67,2	29	4	2	40,6
28	.....	75,4	3	42	56,8	.....	8,7	66,3	51,3	41,3	38,8	.....	.....	43	70,4	68	3,5
29	.....	8,2	.....	3,8	.....	.....	.....	5,9	6,7	.....	.....	.....	.....	2	5,5	1,7	
30																	
31	.....	.....	3,2	.....	.....	.....	18,5	.....	.....	13,8	21,1	.....	.....	.....	.....	.....	12,5
Pluie.	117,7	170,2	148,4	93,7	221,9	.....	227,4	175,3	138,6	127,1	176,6	.....	162,5	226	187,1	162,9	142
Neige.																	

BULLETIN N° 8.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

AOUT 1881

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	DURANT LE JOUR	ÉTAT DU CIEL à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	33°5	16°5	25°	724,2	»	5,1	61	32°3	47°5	39°	S	S-E	tr-faible	couv.1/4	Eclairs et tonn. pendant la nuit.	couvert	0,26	22°8
2	33,7	16	23,6	728,7	»	4,4	70	20,8	49,3	38,7	—	W	id.	très beau		très beau	0,25	21,7
3	32,3	10	20	730,5	»	4,5	64	28,4	47	36,7	—	W-N-W	id.	id.		id.	0,245	22,3
4	31,3	11,7	22	731,3	»	4	72	29,6	47	37	—	W	id.	id.		id.	0,24	22,5
5	31,5	13	23,6	730,5	»	3,8	70	31,6	48,5	38,5	—	N	id.	id.	Vent à 1 h. 30 m. Lég. tremb. de terre	id.	0,23	22,1
6	34,7	15,7	23,8	729,5	»	4,4	69	33	50	40	—	S-W	id.	id.		id.	0,23	22,3
7	35	14,5	24,6	728,8	»	4,3	77	32,2	51	41	—	S	id.	id.		id.	0,225	23
8	34,7	13	23	724	»	5,1	74	32,8	50	40	S	W-S-W	id.	beau		beau	0,21	23,2
9	34,5	17,5	22	721,8	»	6,1	55	31	99	38,3	W	W	id.	couv.1/2		très beau	0,20	22,4
10	32	15,5	19,4	724,4	»	4,5	60	24	43	32,5	—	W	faible	très beau		id.	0,19	22
11	31,7	15	19,8	726,4	»	4,7	57	26,8	42	32,7	—	W	id.	id.		id.	0,17	21,7
12	29	8,5	20	724,2	»	4,2	55	29	47	36,7	—	W-S-W	id.	id.		id.	0,155	20,4
13	30,5	13	19,6	718,4	»	4,7	72	24	29,7	26	S	S	fort	couvert	Pluie de 2 à 4 h. s. par interv. après.	pluie	0,15	20,6
14	24	12	20	718,4	5,5	4	72	23	32	24	S	S-W	id.	id.		beau	0,15	20
15	26	6,5	19,6	721,8	»	1,6	87	19,8	28	22,5	W	W-N-W	id.	couv.1/4		couvert	0,14	19,8
16	22,5	7	15	721,8	2	3,2	78	21,4	38	29	W	S-W	faible	couvert	Pluie par interv. après midi.	id.	0,135	17,8
17	24,5	13.7	16,5	715,8	7,6	2,6	89	17,2	18,5	17,5	S	E-S-E	fort	pluie	Tout le jour.	id.	0,13	17,4
18	24,7	11,3	16	717,5	45,8	3	73	22	40	30,5	S	W-S-W	id.	couvert		très beau	0,17	17,9
19	24,3	8	18,6	722,2	»	1,4	67	26	45,5	35	—	S	faible	très beau	Légère pluie dans la nuit.	id.	0,18	18,8
20	28.5	16,7	21,2	721,2	1,7	0,4	90	28	43,3	34,5	S	S-S-E	id.	couv.1/2		couv.1/2	0,18	21,9
21	30,5	19	23,6	721,7	»	3	70	25,2	35,5	29,3	S	S-W	id.	couv.3/4		très beau	0,18	21,6
22	27	13	21,4	722,6	»	1,4	78	27	45,7	35,7	—	N-W	id.	très beau		couv.1/2	0,175	21
23	29,5	16	18,6	718,9	»	2,6	84	22	27,5	24	S	N-N-E	id.	couvert		pluie	0,16	20
24	29	13,7	14,8	723,1	26,2	2,6	91	18	27	23	S-W	W	id.	pluie	De 3 à 7 h. m. écl. et tonn. pluie p. bourr.	couv.1/4	0,15	19
25	21,5	10,3	17,6	724'3	4,6	1,2	61	21,6	42	31	—	W-N-W	id.	très beau	[q. q. grêlons à 5 h. m.	très beau	0,18	18,5
26	25	10,3	18,8	721,3	»	2,3	67	27	44,5	34	—	S	id.	id.		id.	0,18	19
27	30	16,5	18,4	717,4	2	2,3	90	18,2	20	18	W	S-S-E	id.	pluie	Presque cont. de 6 h. m. à 9 h. s. rep. ap.	couvert	0,17	20,4
28	21,5	9,5	11	723,3	68	1,1	91	13,4	17,3	14,5	N	W	fort	couvert	P. par int. dans le jour, [10 h. s. Neige	beau	0,26	17,8
29	17,5	6	13,4	729,4	1,7	0,7	84	20,8	40,3	29,3	N-W	W	faible	beau	[s. les sommit.	très beau	0,35	17,4
30	22,5	8	17	725,9	»	1,8	75	23,4	35,5	28	N-W	S	id.	id.		couvert	0,35	18,3
31	27	12,5	16,4	721,9	»	2,2	85	18,6	24,5	20,5	S	W	id.	couvert	Pluie continuelle après midi.	pluie	0,36	18,4
Moyennes ou Totaux.	28°38	12°58	19°05	723,59	70,4	97,2	73,80										0,205	20°4

Le 1 orage au S-E à 8 h. s. le 24 à 4 h. 25 m. fort tonnerre au début de l'orage. Eclairs et tonnerres intenses avec pluie par bourrasque jusqu'à 6 h. m., q. q. grelons à 5 h. La foudre tombe Faubourg-de-Bœuf de la ville et à Vovray sans causer de dégâts. Orage reprend à 7 h. m. Vent d'Ouest disparaît au Sud, le 27 après midi orage lointain, au Sud éclairs et tonnerres assez forts. Le 27-28 neige sur la Tournette, disparaît le 30. — Le 5, vers 1 h. 30 du matin, légère secousse de tremblement de terre.

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. — Imprimerie Perrissin.

22me Année. — N° 10. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 octobre 1881.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressees à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Discours d'ouverture des tribunaux d'Annecy, 1618. Antoine et Réné Favre. Un *mystère* au collège, par M. C.-A. Ducis. — L'atmosphère et le temps (suite et fin), par M. A. Montagnoux. — Tombeau de Mme Pfingrin-Lichholtz, à Seyssel, par M. C.-A. Ducis. — Fragments tirés des registres du Conseil de ville d'Annecy, par M. C.-E. Pissard. — Une découverte géologique, par M. H. Tavernier. — Séance de la Société Florimontane. — Dons et échanges. — Bulletin. — Séance de la Société d'histoire naturelle de la Savoie. — Observations pluviométriques, météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

DISCOURS D'OUVERTURE DES TRIBUNAUX D'ANNECY, 1618. ANTOINE ET RÉNÉ FAVRE. UN « MYSTÈRE » AU COLLÈGE.

Nous ne connaissons pas le cérémonial usité dans l'ouverture annuelle des tribunaux d'Annecy avant Réné Favre de la Valbonne, fils du célèbre Antoine Favre.

Voici ce que nous trouvons à ce sujet dans le *Mémorial* des Barnabites, que nous avons cité précédemment.

Appelé à remplacer à la présidence du Conseil du Genevois Charles Du Coudray, qui avait péri en se baignant dans le lac près de Menthon, le 9 juillet 1617, Réné Favre s'entendit avec saint François de Sales pour une fête religieuse à l'occasion de son installation et de la réouverture des tribunaux.

La messe fut célébrée dans la chapelle du Collège, le mercredi 10 janvier 1618, et le P. Dom Candide Postcolonna, professeur de rhétorique, prononça une harangue latine *de Laudibus justitiæ,* en présence de saint François de Sales, du nouveau président du Conseil judiciaire, qui était déjà sénateur de Savoie dès 1610, et des autres membres de la magistrature.

Le texte : *in cujus* (*præsidis*) *gratiam hœc cœrimonia instituta est,* semblerait indiquer que c'était la première fois que l'on procédait de cette manière en pareille circonstance.

Les registres consulaires de la ville ne font mention que du don de joyeux avènement qu'elle avait l'usage de faire au président du Conseil. Mais on ne voit pas qu'il ait été réalisé d'abord. Une occasion se présenta de le faire coïncider avec deux autres dons à saint François de Sales et au père Antoine Favre, premier président du Sénat de Savoie.

François, fils de Sybois Blanc-Clavaire, bourgeois d'Annecy, décédé à Chambéry, avait légué aux Barnabites une maison située en rue Salatière, ainsi appelée à cause du dépôt de sel de la province du Genevois dans une maison de cette rue, aujourd'hui *aux Balances,* rue Perrière. Sa veuve Jeanne-Françoise de Thoire excipa de ses droits dotaux placés sur cet immeuble. La cause fut déférée à l'arbitrage de saint François de Sales et du président du Sénat, Antoine Favre, qui vint donc à Annecy pendant le mois de mai.

Le 19 mai, le Conseil de ville délibérait de faire trois présents à l'évêque, au père et au fils Favre, présidents du Sénat et du Conseil.

Le jour de l'Ascension, 24 mai, ils entendirent à la cathédrale un éloquent discours du préfet du Collège, Jean-Baptiste de Jannarus. Le lendemain, eut lieu la visite du Collège, où le président du Sénat s'entretint beaucoup avec les Pères Barnabites, et le dimanche 27, l'évêque, les deux Favre et les premières familles d'Annecy assistèrent à une *tragicomédie pastorale,* intitulée *Daphnis,* en deux scènes. Elle fut jouée dans la cour du Collège, où l'on avait élevé le mont des Oliviers pour l'Ascension. Les acteurs étaient au nombre d'environ cinquante.

Le lendemain, eut lieu l'arbitrage, qui adjugeait la maison aux Barnabites, en les chargeant de représenter la dot aux créanciers des familles Blanc et de Thoire. Le père Baranzano avait été chargé de passer l'acte d'accord. Mais il ne le fut pas, pour des motifs qu'il n'entre pas dans notre but de développer.

C.-A. DUCIS.

L'ATMOSPHÈRE ET LE TEMPS

(Suite et fin)

La prévision du vent entraîne souvent celle du beau temps ou de la pluie; elle ne suffit cependant pas; pour prévoir la pluie ou au moins le degré de nébulosité du ciel en une région, il faut combiner les caractères des perturbations et les observations qui viennent d'être indiquées, avec les conditions particulières à chaque saison, avec les conditions antérieures de l'atmosphère, avec les conditions géographiques de la région. Prenons un exemple : supposons que, pendant l'hiver et après quelques jours sereins et froids, une dépression passe dans le voisinage de Paris, se dirigeant vers l'est. La Savoie se trouvera dans la

portion de cette dépression où les vents soufflent du sud, puis du sud-ouest, soit de l'Océan. Or celui-ci est alors plus chaud que le continent; le tourbillon nous amène donc une élévation de température avec un air humide qui ne manquera pas d'arriver à saturation et de donner de la pluie ou de la neige, selon l'altitude, sur la majeure partie de son parcours. Mais pendant l'été, cette même bourrasque ne donnerait pas nécessairement de la pluie sur les parties occidentales et centrales de la France, car celles-ci sont alors plus chaudes que la mer; l'air venu du large s'échauffe donc et s'éloigne du point de saturation. Au contraire, sur notre département dont les lieux habités ont une altitude moyenne de 600 mètres, et dont les montagnes vont jusqu'à 4,000 mètres, l'air, obligé à se relever en glissant au-dessus du sol, se refroidit par suite de la diminution de la pression atmosphérique et de son contact avec nos sommets neigeux. Ce refroidissement peut être assez considérable pour amener la condensation des vapeurs; de là, le versant occidental et méridional des Alpes recevra un surcroît d'eau pluviale, tandis que les autres versants sont moins mouillés. Quand la dépression dont nous avons parlé, aura progressé vers l'est, nous aurons des vents septentrionaux secs et froids qui, le plus souvent, ramènent le beau temps. Mais si notre atmosphère est chargée de vapeurs, et si le courant d'air n'est pas assez fort pour les chasser, il les condense plus ou moins et obscurcit le ciel pendant un ou plusieurs jours.

Celui qui n'a pas vu les cartes du *Bulletin international de Météorologie,* peut se faire une idée d'une assez vaste dépression en prenant une carte de l'Europe sur laquelle il tracera les isobares suivantes :

760$^{m}/_{m}$ sur Londres, Bordeaux, Alicante, Biskra (Algérie), la Sicile, Constantinople, Odessa, Pinsk, Memel, Copenhague, Londres ;
755 sur Bruxelles, Orléans, Clermont, Cette, la Sardaigne, Rome, Lésina, Hermanstadt, Lamberg, Varsovie, Dantsig, Hambourg, Bruxelles ;
750 sur Berlin, Cassel, Carlsruhe, Zurich, Riva, Graz, Buda, Cracovie, Breslau, Berlin ;
747 autour de Prague où se trouve le minimum 746$^{m}/_{m}$7.

C'est à peu près la dépression du 26 février 1879. En dehors de cette aire sont les hautes pressions; l'isobare 765 part du Maroc et passe par Madrid, Brest, l'Angleterre, la Scandinavie, la Russie septentrionale ; l'isobare 770 s'étend sur l'Irlande et le fond du golfe de Bothnie.

Cette dépression était partie de l'Algérie où elle avait donné 50 millimètres de pluie le 24 février ; le matin du 25, elle avait son centre profondément creusé (737$^{m}/_{m}$) vers Rome, et amenait d'assez fortes puies sur l'Italie septentrionale, de la neige à Annecy ; le 26, comme nous l'avons dit, son centre était vers Prague, nous avions encore des neiges éparses dans la Haute-Savoie, mais les vents violents et les grandes pluies étaient au nord-ouest qui se trouvait sous le plus fort gradient; le 27, son centre était à Memel, et le 28 sur le golfe de Finlande. Nous avions dès lors un ciel serein, qui persévéra pendant tout le mois de mars, par suite des hautes pressions qui régnèrent sur la France.

En 1881, une dépression analogue à la précédente, mais se rapprochant davantage de la direction ordinaire, a son centre : le 18 janvier, sur l'Atlantique, à l'ouest de la France, et nous donne de la neige; le 19 janvier, sur la Manche, et nous donne pluie, neige, grêle, tonnerre ; le 20, sur Berlin, et amène tourmente de neige par rafales d'ouest. Son influence dès lors ne s'étend plus jusqu'à nous, mais le ciel reste gris.

Il n'est pas possible de donner ici toutes les notions d'où l'on pourrait conclure la probabilité du temps, mais l'on conçoit qu'une prévision sérieuse ne peut se faire que par des météorologistes expérimentés, possédant tous les renseignements recueillis chaque matin sur le continent. Il est digne de remarque que les avertissements publiés par le bureau central de Paris se vérifient 83 fois sur 100 pour le service maritime, et 78 fois sur 100 pour les avertissements agricoles qui roulent sur la pluie et l'état du ciel non moins que sur les vents [1]. Ces avertissements sont publiés chaque jour sur le *Bulletin international* avec les cartes du temps. Bien plus, ils sont immédiatement télégraphiés à tous les ports français, ainsi qu'aux communes de l'intérieur qui y ont pris un abonnement ; chacun peut lire, vers le baromètre anéroïde installé sur une place publique, les avertissements capables de l'intéresser. Grâce à cette admirable organisation, notre marine a déjà été préservée de nombreux accidents, et l'agriculture en a retiré de grands avantages.

Pour un observateur isolé, privé du secours des cartes du temps, la prévision du temps du lendemain est souvent difficile. Toutefois, les faits exposés ci-devant permettent de regarder comme *Indices de beau temps :* un baromètre haut et en hausse ; un vent bien établi de direction sèche ; un grand écart entre les thermomètres sec et mouillé du psychromètre, de même qu'entre le minimum et le maximum de la température diurne ; à quoi l'on peut ajouter : un beau coucher de soleil et l'évolution ascendante des nuages. — On aurait aussi comme *Indices de mauvais temps :* un baromètre bas ; un vent de direction humide (chez nous, du sud au nord-ouest) ; un faible écart d'une part entre les thermomètres sec et mouillé, d'autre part entre le minimum et le maximum de la température diurne ; enfin un coucher de soleil terne et chargé, et l'évolution descendante des nuages, surtout à la tombée de la nuit. — Souvent ces indices ne concordent pas et le temps reste douteux. Le baromètre est assurément l'instrument dont les indications ont le plus de poids ; dès qu'il descend après avoir été haut, on peut s'attendre à un changement de vent ; c'est souvent après son arrêt que la pluie commence, et même, dans le voisinage des Alpes, la pluie n'arrive généralement que quand il commence à remonter.

On se demandera sans doute d'où viennent les dépressions qui abordent si fréquemment l'Europe

[1] Il est bien clair que, quand on annonce un temps pluvieux pour telle région de la France, on n'entend pas dire qu'il pleuvra sur chaque commune ,sur chaque portion du sol.

occidentale; des recherches patientes ont constaté que, sur 100 de ces dépressions,

47 viennent de l'Amérique du Nord et du Canada ;
8 des régions arctiques de l'Amérique : baie de Baffin, détroit de Davis ;
9 des régions tropicales de l'Atlantique, passant entre l'Amérique et les Açores ;
3 semblent se produire spontanément en mer ;
33 enfin se forment en plein Océan par la segmentation de dépressions déjà existantes.

Le plus grand nombre des tourbillons, dont les effets se font sentir en Europe, se manifestent en premier lieu, à Valentia, îlot au sud-ouest de l'Irlande, qui est ainsi pour nous une des plus précieuses stations météorologiques. Il est rare que les centres de dépression passent sur la Savoie ; les Alpes semblent s'opposer à leur passage et parfois segmentent les dépressions qui arrivent dans son voisinage. Les tourbillons qui nous visitent de plus près sont ceux qui abordent par le golfe de Gascogne ou l'Espagne, ou qui viennent de l'Algérie par l'Italie.

Quelle confiance faut-il ajouter aux annonces télégraphiques des dépressions qui, partant des Etats-Unis, semblent se diriger vers l'Europe ? L'observation a montré que souvent ces dépressions se comblent sur l'Océan ou passent plus haut qu'on ne l'avait prévu ; la moitié seulement atteint l'Europe et à peine 14 sur 100 amènent des tempêtes en France.

L'exposition qui précède a exclu à dessein toute théorie ; elle ne renferme que des faits et est extraite en majeure partie des intéressantes conférences de M. Mascart, directeur, et de MM. Moureaux et Angot, météorologistes du Bureau central de Paris. Mais quelle est la cause des perturbations atmosphériques ? à quoi faut-il rattacher les dépressions ? On en est réduit sur ce point capital à l'ignorance la plus complète ; on suit les dépressions une fois formées, on assiste à leur progrès et à leur déclin, mais on ne sait rien encore sur leur origine. Pendant longtemps peut-être, il faudra recueillir et comparer les observations sur la zone torride, sur l'Atlantique, sur tous les continents, avant de deviner le mécanisme intime de l'atmosphère. Les lois qui président à la gravitation universelle, tiennent toutes dans quelques lignes ; mais que de travaux, que d'observations, que de calculs pour arriver à les formuler ! Espérons que les immenses travaux qui se font sur la météorologie, ne seront pas perdus, et que Dieu suscitera bientôt le génie qui saura faire sortir du chaos des observations les formules des lois de l'atmosphère, qui seront admirables comme toutes les œuvres du Tout-Puissant Législateur de la Nature.

Alexandre MONTAGNOUX,
M. S. F. S., professeur,
Membre correspondant de la *Commission de Météorologie.*

TOMBEAU DE Mme PFINGRIN-LICHHOLTZ A SEYSSEL.

L'exploitation des molasses au bas du coteau de Vence, sur la rive droite du Fier, à 4 kilomètres de Seyssel (Haute-Savoie), a mis à découvert une dalle de marbre, que j'ai rencontrée gisant sur le bord de la route et portant quelques caractères. Après l'avoir nettoyée, j'y ai lu l'inscription suivante :

CI GIT
DAME HENRIETTE ELISABETH
LICHHOLTZ EPOUSE DE Mr
PFINGRIN RECEVEUR PRINCIPAL
DES DOUANES A SEYSSEL NEE A
MAESTRICK LE 3 OCTOBRE 1771
ET DECEDEE LE 6 MARS 1832

Cette dalle devait être debout ; car par le bas elle est armée de quatre boulons à vis, qui la fixaient probablement à la tête de la pierre tombale posée horizontalement.

Pourquoi le monument de la femme d'un receveur de l'ancienne douane française à Seyssel (Ain) aurait-il été placé sur le territoire alors sarde, au bas d'un coteau de vignes, et en dehors de tout clos à destination analogue ? En tournée d'inspection d'archives communales, je n'avais pas le temps d'aller à Seyssel (Ain) pour éclaircir la question. Je publie l'inscription dans l'intérêt des familles qu'elle peut concerner en Hollande ou en France. On sait que Maëstricht était devenu français le 5 novembre 1795. Le douanier Pfingrin était donc resté au service de la France depuis 1814, dans la supposition qu'il fut également d'origine germanique comme son nom semble l'indiquer.

C.-A. DUCIS.

FRAGMENTS TIRÉS DES REGISTRES DU CONSEIL DE VILLE D'ANNECY

FABRIQUE D'ARMES

7 janvier 1637.

1. *Etablissement de la fabrique.*

« M. Pierre Champrouz Secrettaire de ville represente que a cause de lintroduction de la fabrique de canons des musquets quil a faict pour le service de S. A. R. au lieu de Cranc il luy est requis d'aller en Piedmont pour fere son contract avec Sadte A. R. et supplie la ville luy vouloir accorder conge pour quelques temps et pendant son absence offre de fere exercer la charge par M Jean Charcot ou autres quil nommera desquels il demeurera responsable comme cy devant a este faict et observé

La ville a accorde au dict M Champroud le conge pour un moys pour fere son voiage ayant esgard au faict dont sagit. »

15 août 1640.

2. *Relation des fêtes données à l'entrée de Christine de France, régente du duché de Savoie pendant la minorité de son fils Charles-Emmanuel II.*

« Le soir de son arrivee appres avoir souppe elle se mit à la fenetre de la cour visant sur les galeries ou elle vit paroistre un feu dartifice en lair qui paroyssait en claire flame W *SA VO YE* qui joua fort bien ayant heu M. Pierre Champrouz secrettaire de

ville la direction de tel feu d'artifice, qui fut executé par des ouvriers de sa fabrique qu'il a introduict en la presente ville par traicte faict avec feu S. A. R. Victor-Ame de glorieuse memoyre. »

12 novembre 1640.

3. *Réception en bourgeoisie de Jeanthon Chevalier.*

« Sur la requeste presentée par un Jeanthon Chevalier, originaire d'Annessy le vieux, travailliant des quelque temps dans la fabrique des canons pour le service de S. A. R. soulz la direction de M. Champrouz..... »

19 novembre 1641.

4. *Présent à Mgr le duc de Genevois-Nemours et d'Aumale.*

« ..... Comme aussy sur la proposition qua faict le sieur Comte de Valpergue davoir este en discour avecq le sr chevallier de Mercé quil dict quil trouveroit a propos puisque feu Monseigneur a laissé son espé sur son tombeau que la ville comme capitalle de ses terres fit offre a Monseigneur daujourdhuy des premieres armes notamment des pistollets qui se font dans la fabrique de S. A. R. establie en la presente ville ce qui seroit chose tres convenable dont Monseigneur en recevrait un tres grand contentement aussy bien que de luy presenter une espé dont la lame soit de quelque façon extravagante a la place de celle qui demeure sur le tombeau sestant led. sr chevallier de Merce offert de presenter les dictes armes au nom de la ville et y rendre toutes les offices qu'il pourra aupres de Mondtseigneur

La ville a delibere..... Quand aux armes et pistollets dont est question quil est tres a propos den fere preparer qui soient dignes destre presentes a un prince tel que Monseigneur venant de la part dun corps de ville comme ceste cy estant a ces fins pries Messieurs les scindicqs dy provoir par leur prudence a laquelle le tout est remis »

23 avril 1642.

5. *Paiement des armes offertes.*

« Led. sr Dumonal a represente comme lon avoit commande a me Champrouz pour fere fere une paire de pistollet pour presenter a Monseigneur de Nemours du prix desquels il escheoit de convenir

La ville appres avoir veu et treuve lesd. pistollets beaux bons et recevables a ordonne quils seront payes conformement a ceux quont estes paiés a Sinton donnes a Monseigneur le marquis de st Sorlin en lannee 1634. »

IMPRIMEURS D'ANNECY

Séance du 16 février 1641.

Sur la reqte pntée par hon. Andre fils de me Claude Leyat not. du lieu de boege en faucigny tendant à ce quaiant faict son apprentissage des dix annees en caz dans la ville de Lyon en lart dimprimerie et desirant se restablir dans letat et y introduire ladte profession requiert quil plaise a la ville lui accorder quelque somme d'argent pour faire transmarcher les utils et attillages et en cette consideration voulloir ottroier lettres de bourgeoisie aud. me Claude Leyat son pere gratis et le declarer exempt de touttes charges domicilliaires ainsi que partout telles exemptions ont estes accordes a aucune semblable profession ou autrement comme par lad. requeste.

Veu lad. reqte conclusions du procureur de ville et tout considere

La ville faisant droict sur lad. requeste a permis et permet en tant que la concerne lintroduction dud. art dimprimerie a la personne dud. Leyat suppt en consideration de laqlle introduction ordonne que seront expedies lettres de bourgeoisie au pere dud. suppt gratis sans aucune finance et quant a lexemption des charges domicilliaires supplies y avoir les esgard que de raison et pour regard de la contribution demandé en consideration des frais quil convient supporter attendu les grandes charges ast a present sur les bras ny a lieu et sera lad. requete registrée.

(Extrait du fo 191 vo du tome 44 des délib. du Conseil de ville.)

Voici une autre délibération dans laquelle il est question d'un imprimeur qui doit être le même que le précédent :

Séance du 5 avril 1642.

Sur la proposition faicte par le sr Dumonal quayant Me Pierre Champrouz secretaire de ville tant par le dheub de sa charge que par le commandement de S. E. dressé en ample forme la relation de la pompe funebre de feu Monseigneur le duc de Nemours [1] dans laquelle sont comprises plusieurs decizions des differents survenus [2] avecq des notables remarques qui regardent la posterité scavoir si la ville permettra quelle soit mise sous limpresse au nom dud. Champrouz pour quel effet limprimeur demande quelque somme dargent pour la paine de limpresse

La ville a ordonne mandat de la somme de douze ducattons sur le moderne tresorier en consideration des frais de limpresse dicelle.

(Extrait du fo 238 du même tome.)

PORTE DU FAUBOURG DE BŒUF

Séance du 23 avril 1642.

Me Noel Meclard [3] au nom des habitans du faux bourg de bœuf propose le dessein qu'ils ont faict de fere transporter le portail de la porte neufve jusques aupres de la maison questoit a feu m. Jean Vachod et y fere les embellissements tels quil appartient moyennant la permission de ceans.

La ville a deliberé que les supplts feront leur requeste par escript et cependant leur est permis le remuement de lad. porte au lieu susd. conformement a lordonance rendue pour la facture et construction de lannée 1595 en observant les conditions qui leur seront prescriptes a ces fins.

(Extrait du fo 240 du tome 44 des délibérations du Conseil de ville.)

C.-E. PISSARD.

NOTA. — Le nom de Vachod ne figure pas au ca-

[1] Louis de Savoie.

[2] Entre le Conseil de Genevois et les Syndics au sujet de l'eau bénite que les membres du premier prétendaient donner avant la ville.

[3] Conseiller, du rang des Procureurs.

dastre de 1741, mais, des recherches faites, il résulte que la porte dont s'agit devait être située au point où la voie ferrée traverse le faubourg de Bœuf.

UNE DÉCOUVERTE GÉOLOGIQUE.

De Taninges aux Gets, la nouvelle route nationale n° 202 longe au N.-O. la chaîne de Loy, *Lues, Lueys*. Cette alpe houleuse, et pleine de combettes marécageuses, renferme un terrain particulier.

M. Alphonse Favre y avait trouvé et décrit dans son bel ouvrage (*Recherches géologiques,* tome II, p. 46-49), des roches d'ophite andésitique, d'hypersthène, des amas de craie de Briançon, etc., et, surtout, un grand massif de serpentine, dans un massif liasique, formation qui est seule de son espèce dans la vallée de l'Arve et aux environs, et rare à cette distance de la chaîne centrale des Alpes.

Mais la chaîne de Loy offre autre chose encore. A l'endroit où commencent les serpentines, près du chalet de la Rosière, à 850 mètres au-dessus de la plaine de Taninges, il existe du vrai granit en place. Ce granit forme un chaînon rocheux et escarpé, dans une forêt de sapins. Les mousses et la végétation le cachent presque en entier. Les couches supérieures sont un peu décomposées et d'aspect rougeâtre. Il paraît faire suite à un affleurement de même nature, découvert, il y a deux ans, par M. Vidonne, entrepreneur, au bois des *Lanches*, territoire des Gets.

La présence d'une roche granitique en place, loin des chaînes granitiques du Faucigny et du Valais, est peut-être de quelque intérêt pour l'étude scientifique de nos montagnes. Nous avons cru devoir le signaler aux lecteurs de la *Revue Savoisienne*.

H. Tavernier.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 29 OCTOBRE 1881

PRÉSIDENCE DE M. C DUNANT, PRÉSIDENT

La réunion nomme le jury qui doit examiner les pièces envoyées au concours de la fondation Andrevetan.

M. André Perrin, membre correspondant à Chambéry, donne 15 manuscrits relatifs à la Savoie. La plupart sont des copies de 1658 concernant la canonisation de saint François de Sales.

M. Balliard, à New-York, offre six planches infolio, d'une exécution remarquable, en noir et en couleurs. Elles figurent des antiquités cypriotes recueillies par M. de Cesnola, et acquises par le *Metropolitan Museum of Art* de New-York.

M. Becquet, statuaire, envoie une grande photographie de la maquette exécutée pour la statue de Germain Sommeiller. M. Revon communique une lettre de l'artiste, prêt à entreprendre le modèle qui sera livré au fondeur ; le travail de celui-ci exigera trois mois ; le monument pourra être élevé dans l'été de 1882.

M. Becquet ayant proposé de faire graver sur le piédestal les dessins des machines inventées pour la percée des Alpes, M. Mangé fait observer que la gravure ne ressortirait nullement sur le fond gris de la protogine. Il vaudrait mieux orner le socle de quatre médaillons en bronze. Notre confrère, chargé de composer le modèle du piédestal et d'en surveiller l'exécution, lui donnera des proportions en harmonie avec le monument de Berthollet.

Quant à l'emplacement, M. Camille Dunant dit que le point le plus favorable pour faire ressortir cette œuvre d'art et attirer sur elle l'attention des touristes, c'est l'espace compris entre le lac et la préfecture : cette pelouse où aboutissent plusieurs allées formera la continuation naturelle du Jardin public, par l'adjonction de quelques massifs d'arbres qui encadreront la statue.

M. Constantin fait hommage d'un volume daté de 1759 ; ce manuscrit concerne les propriétés des religieuses Annonciades d'Annecy.

M. Serand communique une copie d'un « Billet royal en faveur de la société veuve Le Borgne, fils et Burnier, fabricants de bas et bonnets de laine à Chambéry, 12 avril 1785. » On sait qu'à la famille Le Borgne appartenait le général de Boigne, qui fit une rapide fortune dans l'Inde et devint le bienfaiteur de la ville de Chambéry.

M. Ritz dépose ses deux dernières compositions musicales : *Les Chercheuses d'azur*, chœur à 4 voix égales, paroles de Mlle Amélie Gex ; — et *Le Col du Fréjus*, chœur à 4 voix d'hommes, imposé au concours international de Turin. Ensuite, M. Ritz présente un instrument de son invention, appelé « *Gammographe-Ritz.* » Au moyen de cet appareil très portatif, qui sera bientôt livré au public, toute personne connaissant simplement l'ordre des notes de la gamme, peut trouver elle-même l'armature de tous les tons ; de même qu'étant donné un morceau de musique avec n'importe quelle armature, depuis sept dièzes jusqu'à sept bémols, elle trouvera immédiatement le ton majeur et son relatif mineur. Cela seul pourrait suffire au succès de cet instrument, car il y a tant de personnes qui ignorent dans quel ton elles jouent ou chantent ! Mais le but vraiment sérieux du *gammographe* est d'apprendre, *par les yeux,* toutes les choses qui concernent la gamme diatonique, base du système musical : Les degrés de la gamme, les intervalles, la nécessité de telle armature d'après la tonique, la génération des dièzes et des bémols, toutes ces choses si ardues à bien faire comprendre lorsque l'on n'a que la parole à son aide, deviennent très claires et faciles à retenir au moyen des quelques figures et de l'appareil mobile de cet instrument.

M. Revon expose les objets de collection que M. Cathiard a recueillis au Brésil pour en faire hommage au Musée. On remarque des serpents ornés de riches couleurs, et dont le seul tort est d'être tous plus venimeux les uns que les autres : de ce nombre est le terrible cobra, contre le venin duquel un professeur de Rio de Janeiro, M. de Lacerda, vient de découvrir un remède infaillible, le permanganate de potasse, administré en injection hypodermique de 2 centimètres

cubes (1 partie de sel pour 100 parties d'eau). — La réunion examine un énorme fémur de *Mégathérium de Cuvier;* ce gigantesque édenté fossile était long de 5 mètres, haut de 3, large de 2 ; M. Cathiard en a trouvé des os dans son jardin, près de Rio, et il joindra prochainement au fémur une côte de deux mètres. Parmi les objets recueillis par le même explorateur, on remarque des papillons aux splendides nuances, des insectes dont les uns ressemblent à un morceau de bois mort, d'autres à des feuilles verdoyantes, des scarabées qui paraissent vêtus d'or et d'émail, et que l'on exporte pour en faire des parures : M. Revon montre une croix et des pendants d'oreilles préparés par des bijoutiers de Paris avec les solides carapaces des scarabées. — A ces dons, M. Cathiard ajoutera bientôt une collection, non pas unique, mais qui n'existe qu'à 4 exemplaires dans le monde : c'est une série de 240 bois polis, représentant toutes les richesses, trop peu connues, des forêts brésiliennes.

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

DONS ET ÉCHANGES

Dons d'auteur. — L.-F. BALLEYDIER, Thèse pour le doctorat. — Abbé BRAND, Pouillé du diocèse de Genève, publié d'après un manuscrit de la bibliothèque nationale — Dr GOSSE, Rapport sur les eaux de l'Arve au point de vue chimique et hygiénique. — DUCIS, Notice sur dom Baranzano, père barnabite. — Dr GUILLAND, 20me assemblée générale des médecins de la Savoie.

Annales : Société d'émulation de l'Ain. — Société des sciences industrielles de Lyon.

Bulletins · Société des Antiquaires de l'Ouest — Cercle pédagogique de Bruxelles. — Societé d'archéologie de la Drôme. — Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, etc. — Société de Borda à Dax — Société héraldique. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne. — Société libre d'émulation de la Seine-Inférieure. — Société nationale d'agriculture de France. — Société d'agriculture de la Savoie.

Journal : des connaissances médicales.

Mémoires . de la Société d'émulation du Doubs.

Revue : archéologique ; — de la poésie ; — de la Société littéraire de l'Ain.

Indicateur d'antiquités suisses. — Investigateur. — Educateur. — Italia agricola. — Le Globe.

L'Union savoisienne. — Les Alpes. — L'Industriel savoisien. — L'Allobroge. — L'Echo du Salève. — Le Léman. — Le Petit savoisien. — La Tribune de Genève. — La Seybouse, journal de Bône. — Le Rochois. — Le Chablais. — Le Baigneur.

BULLETIN

La France continentale compte 36,075 communes dont les revenus s'élèvent, au total, à 440 millions.

La France algérienne en possède 225, avec un revenu de plus de 18 millions.

La moyenne du revenu de la commune est donc, en France, de 120 mille francs, chiffre rond, et en Algérie, de 180 mille francs.

—

Le commerce de la France avec les Etats Barbaresques s'élève pour l'importation à 36,000,000 de francs; pour l'exportation à 18,000,000.

La part de la Tunisie, dans ces chiffres, est, en marchandises importées, 28,000,000 de francs ; en marchandises exportées, 14,000,000. Ce qui constitue un mouvement total d'affaires de 42 millions.

Le pavillon français y est représenté par 114 navires, jaugeant 78,000 tonnes.

—

La fameuse forêt de cèdres du Liban, jadis si grande, n'est plus qu'un bosquet de 400 arbres environ. Pour la sauver dans ce qui en reste encore, le gouverneur général du Liban vient d'édicter des mesures contre la négligence et le vandalisme des touristes et des simples passants. Il est dorénavant défendu de camper dans l'enceinte du bois, d'y allumer du feu, d'y faire cuisine, comme se le permettaient trop souvent les voyageurs, d'y couper des branches, d'y faire entrer des chevaux, des mulets et autres animaux de trait, non plus que bœufs et autres bêtes pâturantes, moutons, chèvres, si funestes aux forêts.

SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE SAVOIE

La Société se trouve réunie pour la première fois après les vacances, et reprend le cours de ses travaux.

M. BARGETON, nouveau préfet de la Savoie, a bien voulu consentir à devenir membre de notre Société, ainsi que M. Edouard JACQUEMET, entomologiste de Voiron (Isère). Par contre est acceptée la démission de M. DUCOUDRÉ, inspecteur d'Académie, qui a quitté la Savoie.

M. Gustave LOUSTAU, ingénieur civil, à Crépy (Oise), a fait hommage de plusieurs monnaies romaines, provenant d'un lac de la commune de Flynes-les-Roches (canton de Douai). Ces monnaies couvertes d'un enduit de chalkosine et de cupréine, ont été l'objet d'une étude chimique de M. Damour et d'un rapport de M. Daubrée à l'Académie des sciences, le 17 octobre 1881.

D'après les recherches de MM. TERMINK et LOUSTAU, cette mare de Flynes aurait été, dès une antiquité reculée, l'objet d'un culte, et les anciens habitants y jetaient en offrande à la divinité des objets précieux, et notamment des monnaies.

Dans nos sources et nos lacs, il en est peut-être qui ont été l'objet d'un culte semblable, et où des dragages feraient retrouver pareillement des offrandes de la période gauloise ou gallo-romaine. Une découverte du même genre a été faite déjà, par M. DESPINE, dans la source sulfureuse de Menthon, près d'Annecy.

Ce qui a attiré l'attention sur les monnaies de Flynes, c'est la nature des dépôts formés aux dépens du cuivre.

M. LOUSTAU, qui a déjà fait de nombreux et précieux envois à notre Musée, est proclamé membre correspondant de notre Société.

M. le comte DE CHAMBOST nous a donné un fort beau paon, pour orner notre volière. Nous avons dû acheter une femelle au prix de 20 francs, pour compléter l'installation de ces nouveaux hôtes.

M. BEAULMONT, correspondant du Museum de Paris, a bien voulu s'occuper des ophidiens et des batraciens de nos collections : il nous a donné une *rana agilis,* espèce rare, trouvée par lui dans les marais des Marches. Le Frère professeur des sourds-muets de Corinthe, et M. PETHELLAZ, médecin de marine,

nous ont donné de fort beaux serpents, qui manquaient à nos collections.

M. Huguenin, de Valence, membre correspondant de notre Société, a envoyé encore deux caisses de fossiles.

M. Jacquemet offre de donner ses soins à nos collections d'entomologie, restées sans conservateur, depuis plusieurs années. La Société accepte avec reconnaissance, et l'autorise à échanger les doubles nombreux qu'elle possède, avec les espèces qui manquent à notre Musée.

La séance est levée. J. Revil.

Le Directeur-gérant : L. Revon.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

6e Année

BULLETIN N° 9 — SEPTEMBRE 1881

Pressions barométriques moyennes : 723,12 à Annecy et 707,81 à Mélan. Maxima le 26 à Annecy et le 13 à Mélan, minima le 21 aux deux stations. Excursion du mercure 12.7 à Annecy et 12.22 à Mélan.

Température. — Reste sensiblement constante pendant le mois sans gel. Le thermomètre maxima à Annecy, donne, en moyenne, 20°96, ayant été à 24° et à 16°7 avec un jour à 13°, et le minima à 4° le 26 et 8°74 en moyenne du mois, la température pour cette station à 9 h. du matin étant 13°62. Moyenne générale à St-Julien, 13°4, le maxima ayant été à 25 9 ; aux Contamines, 10°12 ; à Mélan, 12°67, où la température maxima atteint pendant plusieurs jours de 20° à 24°4; à Chamonix, 11°16 ; à Leschaux, 8°72.

L'eau du lac d'Annecy a 16°37 en moyenne. Celle de puits 11°9 Celle de rivière 12°15.

Au Semnoz le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de septembre :		le 0,	3,	10,	17,	24.
Thermomètre.	maxima.	00°0	21°1	19°4	17°1	19°4
	minima.	0°0	0°2	2°4	1°8	—0°2
Baromètre à 0° :		000 0	624.8	623.6	629 6	628.6

Pluie. — Assez forte du 1er au 3, du 5 au 13 et du 20 au 23, donnant de la neige sur les hauteurs pendant la 1re et la 3e période. Les stations basses reçoivent relativement beaucoup d'eau, ainsi que la montagne. Maximum recueilli 181m/m6 en 13 jours, à Annecy ; minimum 92m/m8 en 10 jours à Cruseilles, et 33m/m aux Gets. Au Semnoz, du 28 août au 24 septembre, 317m/m1.

La hauteur de l'eau du lac d'Annecy remonte à 0.60 environ et s'y maintient. Celle du lac Léman baisse pendant le mois, et l'eau de l'Arve, qui augmente de 0 60 environ les premiers jours, revient à son niveau pour demeurer ensuite pendant le mois.

Orages. — Des orages sont signalés le 5 de Leschaux, à 8 h. 10; le 6 de St-Julien et de Melan ; le 7 de Mélan ; le 8 de Leschaux ; le 15 de Chamonix, pendant la nuit ; le 19 de Leschaux ; le 21 de cette station, de St-Julien et d'Annecy ; le 22 de Leschaux. L'orage du 21 a été le plus fort, pluie intense mêlée d'un peu de grêle.

SEPTEMBRE 1881. OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES.

Stations	BASSIN DU LAC LÉMAN ET DU RHONE				BASSIN DE L'ARVE						VALLÉE DES USSES		BASSIN DU FIER ET LAC D'ANNECY				
	Les Gets.	Evian.	Douvaine.	Saint-Julien.	Chamonix.	Les Contamines.	Megève	Sallanches.	Mélan.	Ann e masse	Cruseilles.	Seyssel	Seythenex.	Thônes.	Leschaux.	Annecy.	Rumilly.
Altit.:	1162	380	428	462	1044	1184	1113	555	629	435	793	259	712	625	929	448	334
1		28	48	6,5	21	39,8	18,1	8,7	19,4	70	3,5	.....	3,9	15,2	19,5	12,6	31,4
2		54,6	23,2	23,1	23 6	37 2	5,2	16,8	27	17,5	.....	.....	29	12	19,4	34,4	12,3
3		.....	.....	9,9	5	8,1	.....	14,3	9,2	.....	3,7	.....	9,7	36	13,1	15,6	
4		.....	.....	.....	.....	.....	3,4										
5		.....	17	.....	0,7	.....	4,7	2,1	.....	26	3,2	....	1,2	12	.....	.....	18
6		19,5	22	18,1	0,9	8,2	8,5	5,8	7,5	22,3	32	.....	12	.....	26,2	25	17,1
7		24	.....	23,4	13,4	15	.....	19,8	22,4	.....	5,5	.....	25	15	20,5	14,6	
8		2,5	15,2	.....	.....	.....	17,1	.....	.....	14,6	14,2	.....	.....	.....	.....	.....	16,8
9		10,2	.....	13,9	15,8	12,5	.....	15,4	16,5	.....	.....	.....	18,5	18	18	19	
10		.....	4,8	.....	.....	.....	.....	0,7	.....	7							
11		.....	1	7,5	14,9	.....	13,5	9,4	11,1	2,4	16	.....	17,8	.....	15,4	8,8	1,8
12		4	2,2	2	.....	.....	2,8	1,8	.....	.....	5,1	.....	0,3	.....	1,9	2	
13		8,2	.....	2	0,4	1,1	.....	2,9	6,5	.....	.....	.....	2	.....	0,9	3	
14																	
15		.....	.....	.....	.....	.....	4,1	.....	.....	13							
16		5,3	.....	.....	2,4	2,2	.....	1,5	.....	4	.....	.....	.....	.....	.....	0,4	
17		.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	12			
18		.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	8			
19		.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,3
20		.....	.....	2,4	2,5	.....	.....	.....	0,2	.....	.....	.....	2,2	5	0,8	.....	1,8
21		.....	7	3.1	.....	.....	15,2	.....	0,2	.....	3,6	.....	1,2	.....	0,2	3,8	20,2
22		15,2	10	18,2	8,8	19,1	8,7	9,8	12,6	.....	.....	.....	15,3	23	11,4	18	
23		.....	.....	4,7	5,5	7,1	.....	5,8	12,3	.....	6	.....	3,2	18	18,5	24,4	
24		.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	0,2								
25																	
26																	
27																	
28																	
29		.....	.....	0,1													
30		.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	0,2				
Pluie.	33	171,5	150,4	134,9	114,9	150,3	101,3	114,8	145,1	176,8	92,8	.....	141,5	174,2	165,8	181,6	121,7
Neige.																	

Manque les observations de chaque jour.

Bulletin N° 9.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

SEPTEMBRE 1881 Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275 (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL noirci.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL DURANT LE JOUR	ÉTAT DU CIEL à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPERATURE de l'eau à 9 h. m.
1	21°	11°3	12°8	718,1	12,6	0,7	90	13°2	16°5	13°7	N	W	fort	couvert	Pluie contin. d. la n. dern. et après midi.	pluie	0,36	18°2
2	16,7	9	10,2	719,9	34,4	0,6	95	10,2	12,7	13	N	S-S-W	id.	pluie	Contin. après midi. La neige est sur le	id.	0,42	16,4
3	13	9,5	12,6	721,5	15,6	0,2	87	17,2	39,3	26,7	E	S	faible	couvert	[Parmelan.	très beau	0,49	16,8
4	19,3	8	13,4	719,9	»	0,9	88	17,4	26	20,5	W	W-N-W	id.	id.		couv.1/2	0,51	16,7
5	18,3	6	13,6	718	»	0,8	82	20	30	23,5	S	S-S-E	id.	couv.1/2		id.	0,62	16,9
6	21,7	11,5	13	718,8	25	0,8	88	18,2	32	24	S	S-E	id.	pluie	Grande pl. pend. la n. La neige dis. de la	pluie	0,63	16,7
7	19,5	12,5	14,6	720,8	14,6	1,6	95	21	41,5	30	S	S	id.	couv.1/2	[Tourn. Or. p. le j. à plus. rep. et q.q.	couvert	0,64	16,8
8	22,7	10	16,2	719,8	»	1,7	81	18,2	20,7	39	S	S-E	id.	id.	Pluie de 1 à 5 h. s. [gr. nus de 6 à 7 h.	couv 3/4	0,65	16,8
9	19,7	11	13,6	722,9	19	1,1	78	16,2	23,5	19	W	S-E	fort	id.		très beau	0,70	17
10	20	7	12,6	720,8	»	2,4	87	18	27,5	21,5	?	S-S-E	faible	id.	Pluie dès 3 h. 30 s.	pluie	0,70	16,5
11	19,7	9,5	12,2	720,3	8,8	1	83	16	26	20,3	W	S-E	id.	couvert		très beau	0,71	16,7
12	19,5	8	11,8	723,8	2	1	95	13,8	18,5	15,5	S-W	E-S-E	fort	pluie		id.	0,70	16,6
13	17	9	15	727,8	3	0,6	78	21,6	36	26	S	S-S-W	faible	beau		beau	0,70	16,3
14	23	7	15,8	727,2	»	2	69	22,4	38,5	29	S W	S-E	id.	id.		couvert	0,69	16,4
15	24	11,5	14,6	726,3	»	2	89	22	38	28	W	S	id.	couvert		couv.1/2	0,67	17,5
16	22,7	12	17,6	725,3	0,4	1,8	85	23	41	30	N	W S-W	id.	beau		beau	0,65	17,1
17	23,5	6.5	13,4	725,6	»	2,2	84	20,2	38,3	27,5	N	N-W	id.	id.		très beau	0,64	17
18	23,7	8,3	16,4	723.3	»	1,4	81	24,2	40,5	31	—	W	fort	très beau		beau	0,60	16,5
19	26,5	12	18,8	724,3	»	2,8	88	22,2	29,5	24,5	W	W	faible	beau	Après midi tonnerre au S-W.	très beau	0,58	17,3
20	26	8	14,8	722,6	»	1,8	95	22,8	41	30,7	—	S	id.	très beau	[par vent d'W à 10 h, s.	couv.1/2	0,58	16,5
21	25,7	12	17,8	716,1	3,8	1,7	94	20,4	26	22,5	S	S-S-E	id.	couvert	P. p. b. de 6 à 7 h. m et f. pl après. Or.	pluie	0,56	16,3
22	25,5	8,3	12,8	718	18	1,1	70	13,8	20	15,5	S	S	fort	couv.1/4	La n. est p. St-Germain. Or. s. de p. t. f. d.	id.	0,57	16,2
23	18	8	10,8	722,8	24,4	1,3	86	16,4	28,3	21,5	S	S	id.	couvert	La n. est au pied d. r. [5 h. s. et p. t. la n.	très beau	0,59	16,3
24	18,3	4,5	11,2	726,3	»	1	86	16,8	34	24,3	W	W-N-W	id.	couv.1/2	[du Parmelan.	id.	0,59	14,9
25	20,3	9	12	726,8	»	1,7	88	17,4	38.5	26,5	N-W	N	faible	couvert		id.	0,58	15,5
26	19,7	4	10	728,8	»	1,2	95	18,6	37,5	26,7	N-W	N-N-W	fort	beau		beau	0,57	14,8
27	22	8,5	13	728	»	1,4	90	19,4	36,5	26,5	W	N-W	faible	couv.3/4		très beau	0,56	15,4
28	21,7	5,5	13,6	727.3	»	1,4	88	21	40,5	29	—	W-N-W	id.	très beau		id.	0,56	15,4
29	21,7	8	13,4	726,6	»	1,9	79	15,4	24	18,5	N	N	fort	couv.1/2		beau	0,55	15,1
30	18,3	7	11	726,1	»	1,6	82	10,6	21	16,5	W	W	id.	couvert		id.	0,53	14,7
Moyennes ou Totaux.	20°96	8°74	13°62	723,12	81,6	41,7	85,86										0,596	16°37

La neige apparaît sur les montagnes voisines les premiers jours du mois pour disparaitre et revenir avec les pluies du 22 où elle descend à 1,400 m. d'altitude.

Auguste Mangé.

22me Année. — N° 11. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 novembre 1881.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIETÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Societé laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il emet

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Le poète Nouvellet, chanoine d'Annecy; la Maison de Genevois-Nemours, par M. C.-A. Ducis. — Vieux châteaux et noblesse du Genevois en 1732, par M. E. Serand. — Le prix des denrées à Annecy en 1599, par M. C.-E. Pissard. — Séance de la Société Florimontane. — Dons et échanges. — Observations pluviométriques, météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

LE POÈTE NOUVELLET, CHANOINE D'ANNECY

LA MAISON DE GENEVOIS-NEMOURS

En 1854, M. Fernex, de Sevrier, donnait à l'Association Florimontane un tableau sur bois, où l'on remarque un portrait que l'on a cru jusqu'à présent être celui de Claude-Etienne Nouvellet, bénédictin de Talloires [1], né vers 1510, précepteur d'Emmanuel-Philibert de Pingon, et auteur d'un ouvrage intitulé : *Petri Aurioli Franciscani Cardinalis compendiosa in universam sacram scripturam Commentaria edita a Claudio Stephano Novelletto Talluerino, Parisiis, 1585* [2].

L'étude des armoiries de la famille Nouvellet, que j'ai dû faire pour un travail que prépare M. Guigue, archiviste en chef du département du Rhône et de la ville de Lyon, m'a amené à conclure que ce portrait est celui d'un autre Claude-Etienne Nouvellet, docteur de Sorbonne, chanoine de la cathédrale et aumônier d'Anne d'Este, duchesse de Genevois-Nemours [3].

Pour justifier mon assertion, je vais donner une description du tableau sur bois, qui offre d'ailleurs un certain intérêt, sinon sous le rapport de l'art, au moins à cause du goût symbolique de cette époque, mais surtout au point de vue des renseignements qu'il fournit.

Une grande bordure décrivant une courbe elliptique renferme une scène emblématique. Au sommet gauche, c'est-à-dire à droite du spectateur, le croissant de la lune est entouré d'étoiles. On en verra plus loin la signification. A droite, est le soleil dont un rayonnement descend frapper un miroir sur pieds, placé en dessous de la lune, et par un angle de réflexion égal à l'angle d'incidence, ce faisceau lumineux va allumer un cierge placé bien au-dessous du soleil. Sur la bordure elliptique ornée de bandelettes croisées sont placés quatre médaillons, au sommet, au bas et de chaque côté. Ces deux derniers en pose ovoïde portent ces mots, celui de droite : A PATRE, celui de gauche : LVMINVM. C'est une pensée tirée de l'Epitre de saint Jacques, apôtre, I. 16-17. *Omne datum optimum et omne donum perfectum de sursum est, descendens à patre luminum.* Dieu le Père, source de toute lumière, symbolisé par le soleil, vient se réfléter sur le miroir, symbole du Christ, *Splendor gloriæ et figura substantiæ ejus*, saint Paul aux Hébreux, I. 3., et par lui va éclairer l'âme humaine, représentée dans le flambeau ; *erat lux vera quæ illuminat omnem hominem.* Ev. saint Jean, I. 9. Cette âme ou ce personnage voyant dans le miroir la figure du soleil, qui l'anime, réalise la parole de saint Paul, Ière Epitre aux Corinthiens : *Videmus nunc per speculum in enigmate.*

Les deux autres médaillons portent, celui du sommet un portrait, celui du fond un blason. Le personnage est jeune, à courte barbe pointue, coiffé d'une barette carrée, ce qui indique qu'il était docteur en théologie, et avec un petit collet blanc rabattu, comme le portait le clergé séculier au temps de saint François de Sales. Rien ne rappelle le costume bénédictin. Le liseré de ce médaillon porte au sommet une croix, et, en suivant, les mots : CL. STEPH. NOVELLETIVS ANNO AETATIS 33.

Le médaillon du fond est un blason, d'azur semé d'étoiles d'or. Il y en a 19. Sur le liséré, on voit au sommet une croix et, en contournant, ces mots : IN TENEBRIS LVCENT. Cet écu ovale est timbré d'un chapeau avec six houppes de chaque côté, comme pour un bénéficier distingué.

Dans les espaces libres de la grande bordure entre chaque médaillon, on a placé dans les entrelacs deux groupes de figures : à la partie supérieure, à la droite du portrait les insignes de la Passion, soit la croix, la lance et l'éponge, plus loin la colonne de la flagellation surmontée du coq, et en sautoir un fouet et un faisceau de verges. De l'autre côté, à gauche du portrait, c'est un calice entre deux flambeaux allumés, plus loin un livre posé sur des nuages. Ces objets indiquent que le personnage était prêtre.

Dans la partie inférieure, à droite, c'est une sphère armillaire, dessous un compas et une équerre traversée d'une règle. Plus bas, c'est une branche d'ar—

[1] *Bulletin de l'Association Florimontane*, 1855, p. 3.
[2] Grillet, *Diction. hist*, III. p. 398.
[3] Grillet, *Ibid.* I. 284.

buste. De l'autre côté, c'est encore une branche d'arbuste, mais différent; puis, plus bas, un niveau à perpendicule et une rose des vents. Ces dessins indiquent les sciences dont il s'occupait, et les branches rappellent peut-être la botanique, ou bien représentent les palmes de la poésie.

Les quatre angles en-dehors de la bordure elliptique sont occupés par des phylactères au vent, avec inscriptions en quatre langues. Celui de droite au sommet porte en caractères grecs DIOS NOVN KAMOVS STEPHOS ELETAI : celui de gauche, NOVVS ILLE VATES DELPHICVS NATVS : à droite, au bas, C'EST LE NOVVEAV DELIEN NET, pour NÉ ; à gauche, POETA VENVTTO AL SOL D'HELICON.

Ces quatre vers, qui reproduisent à peu près la même pensée, proclament la naissance ou l'apparition d'un poète.

Et, de fait, notre Claude-Etienne Nouvellet avait publié, entre autres, *Le Bracquemart,* poème en 100 sonnets; des *Odes sur les funérailles du chevalier de Voyer,* Paris, 1571; *Les Divinailles,* en style burlesque, Lyon, 1571.

Jacques, fils de Philippe de Savoie, duc de Genevois et de Nemours, avait épousé, en 1566, Anne d'Este, fille d'Hercule, duc de Ferrare et Modène, et de Rénée de France, veuve depuis 1563 de François de Lorraine, duc de Guise, assassiné devant Orléans par Jean Poltrot. Ils avaient fait leur entrée solennelle à Annecy le 17 juillet, et y avaient séjourné jusqu'à la fin de septembre.

A cette jeune Cour il fallait un aumônier selon les goûts du personnel. Jacques de Savoie, dit Brantôme, composait en rime et en prose avec beaucoup de génie. Il était savant aux mathématiques, en peinture, sculpture, architecture, etc. Son épouse avait reçu les leçons de Clément Marot, à qui sa mère, Rénée de France avait donné asile à sa cour. La poésie était le passe-temps de l'époque. Nouvellet était un tenant des Muses. Peut-être faut-il lui attribuer les trois pièces de vers en latin et en français qui furent placardées aux arcs de triomphe pour l'arrivée de la Cour à Annecy, et qui se trouvent reproduites sans nom d'auteur dans les registres consulaires. D'ailleurs l'objet de ses autres études, dont on a observé les emblêmes dans son tableau, ne pouvait que le recommander au prince.

Il suivit donc cette famille à Montargis et à Paris. C'est pendant ces divers séjours qu'il put faire imprimer ses poésies, dont nous ne connaissons qu'une partie.

Parmi les habitués de la Maison se trouvait Jean III de Voyer, seigneur de Paulmy, dont l'épouse Jeanne Guffault lui avait apporté la seigneurie d'Argenson. Leur fils Réné commandait 100 arquebusiers sous Jacques de Genevois-Nemours, en 1567. Telle fut l'occasion des Odes pour les funérailles de Jean de Voyer.

Anne d'Este avait mis au monde Charles-Emmanuel à Nanteuil, en 1567, et Marguerite à Paris, en 1569. Après ses premières couches elle était revenue à Annecy rendre ses vœux à Notre-Dame-de-Liesse, en compagnie des cardinaux de Lorraine et de Guise, ses parents. C'est à cette occasion que le duc de Savoie permit le transport, pour quelques jours, du Saint-Suaire de Chambéry à Annecy, où il fut exposé au jubé de Notre-Dame-de-Liesse [1].

Bien que Charles-Auguste de Sales n'en fixe pas la date, on peut la présumer par la présence de la famille de Genevois-Nemours à Annecy dans les mois de juin et juillet.

Après le baptême de Charles-Emmanuel qui eut pour parrain et marraine Charles IX et Catherine de Médicis, en 1568, la princesse vint aussi passer la belle saison à Annecy. Elle y signait encore un acte au 22 novembre au nom de son mari [2].

Ils y revinrent tous deux en 1571.

Une rivalité entre Jacques de Savoie et le duc d'Aumale ramena le premier à Annecy. La veuve du duc de Guise ne devait voir qu'avec tristesse les avances faites alors par la Cour aux ennemis de sa famille, dans le projet de mariage de Marguerite de France, sœur du roi, que l'on enlevait ainsi à l'influence des Guise pour la donner à Henri de Béarn, devenu roi de Navarre (le futur Henri IV). Aussi est-ce d'Annecy que Nouvellet avait fait imprimer son dernier ouvrage à Lyon, 1571.

C'est probablement à l'occasion de ces publications que le talent poétique de l'auteur fut célébré sur le tableau dont on a lu la description. Et comme il porte l'âge de 33 ans, on peut présumer qu'il était né de 1537 à 1538.

L'année suivante 1572, nous retrouvons la famille de Genevois-Nemours à Paris. En avril la duchesse de Ferrare était à Montargis, dont Charles IX venait de lui donner la survivance à sa viduité.

Anne d'Este fut-elle obligée, à cause de la position de Jacques de Savoie à la Cour, d'assister au mariage forcé de Henri, roi de Navarre, le chef nominal des huguenots, avec Marguerite de Valois, sœur de Charles IX, promise au roi de Portugal et arrachée à l'affection de Henri II de Guise, son fils aîné? C'est fort douteux. En tout cas, l'explosion du ressentiment ne se fit pas attendre. Quatre jours après, le 22 août, le chef réel des huguenots, celui qui, avec Théodore de Bèze, avait inspiré Jean Poltrot, l'assassin de son premier mari [3], Gaspard de Châtillon de Coligny recevait au bras un coup d'arquebuse, parti d'une fenêtre de l'hôtel de Henri de Guise, le fils de François et d'Anne d'Este.

Le 23 août au soir, le fils de Guise, d'autres ajoutent, et sa mère furent appelés au palais par Catherine de Médicis. Le lendemain, la journée de la Saint-Barthélemy s'ouvrait par le meurtre du même amiral de Coligny!

Quelle part peut avoir eue notre princesse à cette sanglante représaille? On voudrait croire que celle qui, lors de l'affaire de Vassy, en mars 1562, avait expédié un courrier à son mari François de Guise, pour le prier d'épargner les coupables, n'avait pas changé de caractère [4]. Mais, dix ans plus tôt, elle n'avait pas encore vu les siens victimes de ceux qu'elle avait appris à aimer à la Cour de sa mère, la duchesse de Ferrare.

1 Charles-Auguste de Sales. *Pourpris historique.*

2 Archives départementales.

3 De Thou, XXXIV. Sismonda Sismondi, etc.

4 De Thou, XXIX.

Toutefois, sauf la vengeance du meurtre de son premier mari, à laquelle il ne serait pas étrange qu'elle eût consenti, nous aimons, pour le reste, à suivre l'appréciation de M. Replat, qui n'hésite pas à la relever de cette complicité [1].

Quant à son second mari, Jacques de Savoie, son nom ne figure jamais parmi les acteurs de ce drame sanglant.

Ce qui vient à l'appui de la conclusion précédente, c'est l'état avancé où se trouvait alors Anne d'Este. Car, au 2 novembre suivant, naissait Henri, à qui l'on donna le titre de marquis de S[t]-Sorlin, dont son père venait d'être apanagé le 14 octobre 1571, lors de leur dernier séjour à Annecy [2].

Elle y était revenue en 1574 ; car, au 30 avril, elle tint sur les fonts Charles Charvilloux, fils du secrétaire du Château, avec son fils aîné Charles-Emmanuel, que l'on qualifiait de prince de Genevois.

Le roi de France, Charles IX, s'éteignait, le 30 mai 1574. Son frère, le duc d'Anjou, qui avait été élu roi de Pologne, l'année précédente, revint pour lui succéder sous le nom d'Henri III. Le duc et la duchesse de Genevois-Nemours le rejoignirent à Lyon et l'accompagnèrent jusqu'à Paris, où il arriva au commencement de 1575, assistèrent au sacre à Reims, le 13 février, et à son mariage avec Louise, fille de Nicolas de Lorraine-Mercœur et de Catherine d'Egmont, et non de Jeanne de Savoie, sa seconde femme, comme je l'ai dit ailleurs sur la foi d'un renseignement inexact.

Jacques continua d'être l'appui d'Henri III comme il avait été celui de Charles IX. Et, lorsque le duc d'Alençon, frère du roi, se mit à la tête des mécontents, Jacques reçut le lendemain l'ordre de le faire saisir où il pourrait. C'était le 25 septembre 1575. Il était encore à sa défense en avril 1576 [3].

Mais la conduite ignoble d'Henri III et l'orage politique qui grondait finirent par le dégoûter de la Cour. Il figura encore, en 1579, dans une nomination importante de l'*Ordre du Saint-Esprit,* qui n'était que la transformation de l'Ordre de Saint-Michel, institué par Louis XI.

Forcé par l'état de sa santé de renoncer aux affaires, Jacques de Savoie revint à Annecy. Puis, apprenant les projets de son cousin le duc de Savoie sur Genève, auxquels il ne pouvait prendre part sans déplaire à la Cour de France, il passa à Montcalier, où il écrivit ses *Instructions à ses enfants,* en 1582, puis se retira à son château de la Cassine de Châtillon, au nord-est de Turin [4], d'où il envoya à M. Charles de Rochette, président du Conseil du Genevois, l'ordre de faire achever le plus tôt possible le bâtiment de la *Casassa*, afin de pouvoir y habiter, 24 avril 1583. C'était probablement la maison du Marquisat destinée au jeune Henri, marquis de S[t]-Sorlin [5].

Dans le courant de la même année, Jacques de Savoie eut la lieutenance générale des Etats pendant la maladie du duc de Savoie, Charles-Emmanuel.

Il l'accompagna au commencement d'août 1584, à Chambéry et à Annecy. Mais ses souffrances le firent rentrer à la Cassine de Châtillon, sans attendre son cousin, resté à Chambéry. Il avait avec lui son fils cadet, Henri.

Anne d'Este apprenant son état vint le rejoindre, en passant à Chambéry le 20 octobre. Elle y resta jusqu'à sa mort arrivée le 18 juin 1585. La veille, elle avait signé pour lui une provision de receveur et commissaire à la Chambre des Comptes du Genevois, en faveur d'Humbert Mingon, déjà commissaire d'extentes, et en remplacement de Jean-Joseph Bontemps, qui, nommé le 2 décembre 1584, ne pouvait plus remplir ses fonctions.

Nous avons établi, sur des documents authentiques, le lieu et la date de ce décès, que les chroniqueurs avaient jusqu'ici placés à Annecy [1].

Le porteur de cette provision, enregistrée à la Chambre des Comptes du Genevois le 22 juin, avait annoncé à Annecy la mort du prince, qui fut communiquée au Conseil judiciaire le 23. Le 4 août suivant, son corps était placé au tombeau de cette famille à Notre-Dame-de-Liesse, au milieu de pompeuses obsèques.

L'abbé Nouvellet n'avait pas quitté la famille pendant toutes les pérégrinations précédentes, bien que l'on ne puisse assez préciser son séjour, lorsque le duc et la duchesse n'étaient pas ensemble. Il ne quitta plus la princesse depuis cette époque. C.-A. Ducis.

(A suivre.)

[1] *Bulletin de l'Association Florimontane,* 1857-1858, p. 176.
[2] *Revue Savoisienne,* 1872, p. 77 ; 1873, p 22.
[3] *Journal d'Henri III. Mss de Bethune.*
[4] *Revue Savoisienne,* 1873, p. 23.
[5] *Revue Savoisienne,* 1872, p. 78.

VIEUX CHATEAUX ET NOBLESSE DU GENEVOIS EN 1732

D'APRÈS LE SOMMAIRE DES TITRES DES FIEFS AVEC JURIDICTION

Liste comprenant : 1° les noms des juridictions; 2° les titres des juridictions; 3° les noms des possesseurs.

ALBY (Marquisat) : Noble Victor-Amé Maillard, comte de Tournon.

ALBY (Château-Vieux et Seigneurie) : Noble Paul-Joseph Biord, seigneur de Château-Vieux.

ALEX. (Seigneurie) : Noble François Favier, baron du Noyer.

ALLÉRY. (Comté, Maison-Forte et Seigneurie) : Noble Louis-Ester d'Oncieu.

ANNECY-LE-VIEUX (Seigneurie), La ville d'Annecy.

ANDRÉ (SAINT) (Seigneurie) : Noble Jean-Baptiste de Syon.

AVIERNOZ (Comté) : Noble Jean-Antoine de Menthon.

ARBUSIGNY (Château et Seigneurie) : Noble Jean-Antoine de Menthon.

BALLON (Château et Seigneurie) : Noble Gaspard-Joseph Perrucard.

BARIOZ (Comté) : Noble Joseph Charles-François de Monthoux.

BARIOZ (Château et Seigneurie) : Noble Joseph-Charles-François de Monthoux.

BEAUREGARD (Maison-Forte) : Noble Jean-Baptiste de Syon.

[1] *Revue Savoisienne,* 1873, p. 27.

CHAVAROCHE (Maison-Forte) : Noble Bernard de Menthon et Thomas-Dominique Dupuy.

CHOISY (Maison-Forte) : Noble Louis de Conzié.

CLERMONT (Comté) : Dame Marie-Louise-Octavie de Clermont de Regard.

CRANS (Seigneurie) : Le seigneur marquis d'Arvillard.

CREMPIGNY (Maison-Forte) : Messire Jean-Louis Berthier.

CRÈTE (Maison-Forte) : Noble Jean-Antoine de Menthon.

DAUDENS, VIDOMAT (Seigneurie) : Noble Pierre-De Gros.

D'HÉRÉE (Seigneurie) : Messire François, marquis de Sales.

DINGY-SAINT-CLAIR (Seigneurie) : Le comte Bernard-Réné de Menthon.

DISONCHE (Maison-Forte) : Messire François de Regard de Morgenex.

DUINGT (Comté) : Messire François, marquis de Sales.

EPAGNY (Seigneurie) : Noble François Pelard.

ESERY (Château) : Noble François Duclos.

FAVERGES (Marquisat) : Noble Charles-Joseph-Joachim Millet, marquis de Faverges.

FAUCEMAGNE (Seigneurie) : Les religieux de Talloires.

FERRIÈRE (Seigneurie) : Noble Bernard-Réné de Menthon.

GIEZ (Seigneurie) : Noble François-Charles, baron de Villette.

GREMOTIÈRE (Maison-Forte) : Noble Jean-Antoine de Menthon.

GROISY (Seigneurie) : Noble François marquis de Sales.

GRUFFY (Château) : Noble Jean-Baptiste de Valence.

HAUTEVILLE DE RUMILLY (Conseigneurie) : Noble Victor-Amédée de Lambert de Soyrier.

HÉRY (Château) : Noble Jacques, marquis de Lescheraine.

LA BALME DE CONSONGIER (Comté) : Noble Louis de Conzié.

LA CÔTE D'EVIRES (Conseigneurie) : Noble Gaspard de Lambert de Soyrier,

LA PESSE (Maison-forte) : Noble Pierre-François Violon.

LE CENGLE (Château) : Noble François de Montfalcon.

LA FOREST (Seigneurie) : Victor-Prosper Carelly.

LESCHAUX (Comté) : Noble Joseph de Lescheraines.

MANIGOD (Seigneurie) : La Communauté.

MARTHOD ET CORNILLON (Comté) : Le marquis de Lescheraines.

MENTHON (Comté) : Messire Bernard-Réné, comte de Menthon et Montrottier.

MÊSME SOIT LOISINGE (Seigneurie) : Noble François-Emmanuel, feu Gilbert Déage, seigneur de Mêsme et Loisinge.

METZ (Seigneurie) : Noble François-Louis, feu Charles-Emmanuel Deville, comte de Lacroix.

MONTPON (Seigneurie et Maison-forte) : Noble François-Philibert de la Faverges, seigneur de Montpon.

MONTAGNY (Seigneurie et Maison-haute) : Noble Louis-Philippe Dupuis de la Motte, seigneur de Montagny.

MONTHOUX SOIT PRINGY (Seigneurie) : Dlles Georgine et Hélène-Françoise Angot de Bonnières et Dame Philipine Angot.

MONTROTTIER PETIT GRÉSY (Comté, Maison-forte) : Noble Bernard-Réné de Menthon, comte de Montrottier.

MONTVAGNARD (Seigneurie) : Noble Louis-Philippe Dupuis de la Motte.

NOIRET (Seigneurie) : Noble Jacques Pelard.

NOVELLES (Seigneurie) : Les religieuses de la Visitation d'Annecy.

OUTRECHAISE (Seigneurie) : Seigneur Jean, feu Thomas de Lachenal.

LES OLLIÈRES, AVIERNOZ, LES COTTES ET GRIMOTTIÈRES (Comté) : Noble Jean-Antoine, feu Jérôme, comte d'Aviernoz et des Ollières.

PELLY ET VINCIÈRES (Seigneurie) : Noble Claude-François, feu Charles-François de Pelly, seigneur de Vincières.

PIERRE-CHARVE (Seigneurie) : Dom Charles-Gaspard-Bernard, feu Charles-Emmanuel de Graneri, marquis de La Roche.

PONTVERRE (Seigneurie) : Noble Victor-Hiacinthe Dutour, baron d'Héry.

QUINTAL (Seigneurie) : Noble Victor, feu Centaure de Bertrand, marquis de Thônes.

LA ROCHE, MORNEX ET CHATEL-DE-CRÉDOZ (Marquisat) : Noble Charles-Gaspard-Bernard de Graneri, marquis de La Roche.

SEYNOD (Seigneurie) : Noble Paul-Joseph Biord, seigneur de Seynod et de Châteauvieux.

SOYRIER (Seigneurie et Maison-forte) : Noble Gaspard de Lambert, seigneur de Soyrier.

SONGY (Seigneurie) : Noble François-Xavier et Noble Jacques et Jean-Baptiste de L'Allée.

SALES ET THORENS (Marquisat) : Messire Victor-Amé-François, marquis de Sales, comte de Duingt.

THÔNES (Marquisat) : Messire Victor, marquis de Thônes.

TURCHET, VILLY ET MENTHONNEX (Seigneurie) : Le sénateur Truchet et Anselme Delorme.

VEYRIER SOIT LA RUAZ (Seigneurie) : Noble Janus de Vincent de La Ruaz de Fésigny.

VARS ET DESINGY (Comté) : Dame Marie-Louise-Octavie de Clermont, veuve de Noble Gallois de Regard.

VERBOS (Seigneurie) : Noble Louis-Christin de Varax, seigneur de Chatel et Verbos.

VILLAR-CHABOD (Seigneurie et Maison-forte) : Noble

François Vichard de Saint-Réal, feu François, seigneur de Villar-Chabod.

VILLARET (Seigneurie) : Noble Marc-Antoine Favre, seigneur de Domessin et d'Aiguebelette.

VIVIER (Seigneurie et Maison-forte) : La Communauté de Thônes, le seigneur marquis de La Roche, le sieur François Gay, sieur Jean-Antoine Orsel, sieurs Jean-Maurice et Joseph Freriaz, Me Antoine Pomier.

UGINES (Comté) : Dame Anne-Françoise Chevillard de Saint-Oyen, comtesse d'Ugines, épouse de Noble Claude-François Morand de Saint-Sulpice.

Copié d'après l'original déposé aux archives de la Haute-Savoie. E. SERAND.

LE PRIX DES DENRÉES A ANNECY EN 1599.

Voici un relevé des prix fixés par le Conseil de ville, dans sa séance du 30 octobre 1599, ensuite de l'invitation qui lui en avait été faite par le Conseil de Genevois, lequel trouvait que les denrées étaient en fort bon prix et étaient rendues chères par le commerce des revendeurs.

PAIN.

Poids d'un pain bien blanc et apprêté, d'un sol [1], à raison de 12 florins [2] la coupe [3]. 11 onces [4] 8 deniers.

Poids d'un pain clairet d'un sol, de froment pur, sans reprin (son) . . . . . 13 onces 8 deniers.

Poids d'un pain noir d'un sol, aussi de froment, « sans reprin de pain blanc ». . . . . 16 onces.

Cuisson d'une coupe de froment ou tout autre blé. . . . . 4 sols.

VIN.

Quarteron [5] de vin blanc du pays, blanc et clairet de Chautagne, Semine, Seyssel et autres de semblable cru. . . . . 4 sols.

La même mesure de clairet du pays . . . 3 —

VIANDE FRAICHE.

Le taux de la viande n'est pas relaté dans la délibération ; mais des conventions avaient été passées, au printemps de la même année, avec les bouchers qui s'étaient engagés à approvisionner la boucherie au prix de 9 quarts [6] la livre [7] de bœuf et 4 sols 6 deniers la livre de *mouton*, moyennant exemption du logement militaire.

VIANDE SALÉE ET CHARCUTERIE.

Lard et porc gras, salé. .	la livre,	7 sols.
Côtelettes de porc. . . .	—	4 sols 1/2.
Saucisses fraîches. . . .	—	8 sols.
—	la pièce,	1 quart.
Petits pâtés	—	2 —
Gros pâtés (à proportion des petits).		

[1] Soit 12 deniers.

[2] Le florin était de 12 sols ; d'après l opinion le M. Ducis, archiviste départemental, le florin devait valoir environ 80 centimes, vers 1600.

[3] La coupe = 0 hectolitre 888.

[4] 1 once = 26 grammes 163 milligrammes.

[5] Soit double pot (le pot = 1 lit. 42 cent.).

[6] Quarts de sol.

[7] La livre d Annecy de 24 onces valait 0 kil. 627 92.

VOLAILLES ET GIBIERS.

Chapon gras.	la pièce,	20 sols.
— de pallyet. . . .	—	12 —
Poule grasse.	—	12 —
— commune	—	9 —
Poulets (la paire moyenne). . . .		8 —
Grives	la pièce,	1 sol 6 deniers.
Perdrix rouges.	la paire,	30 sols.
— grises	—	2 florins.
Gelinottes.	—	3 florins 4 sols.
Bécasses	—	18 sols.
Faisan gentil	la pièce,	2 florins 6 sols.
Coq d'Inde gras	—	5 florins.
— commun . .	—	4 —
Lièvre	—	12 sols.
Levreaux et lapins . . .	—	12 —
Canard sauvage	—	8 —
Canne privée.	—	8 —
Oie grasse.	—	20 —
Pigeons.	la paire,	12 —

POISSONS, ETC.

Grosses truites.	la livre,	12 sols.
Petites —	—	8 —
Grosses perches et gros brochets	—	5 —
Petites perches et petits brochets	—	3 —
Amble de Genève [1] . . .	—	10 —
Grosses carpes.	—	4 —
Carpeaux	—	2 —
Mille-cantons [2]	—	1 —
Veyrons	—	2 —
Grosses écrevisses . .	la douzaine,	2 quarts.
Petites — . .	—	1 —
Grenouilles	—	2 —
Escargots en toutes espèces	—	3 deniers.

FROMAGES, BEURRE, ŒUFS.

Fromages de Passy, vieux,	la livre,	5 sols.
— — frais	—	4 —
— de Gex et autres gras d'Abondance, vacherins, chante-merle.	—	4 —
Fromages de Veyrier, Dingy, Menthon, St-Clair		3 —
Fromages de Thônes et autres montagnes		10 quarts.
Fromages blancs salés.		2 sols.
Séracs gras et salés de Faverges, Dingy et Aviernoz . .	la livre,	3 —
Séracs frais ou peu salés .	—	2 —
— de Thônes et Bornand.	—	10 quarts.
Bon beurre, cuit	—	4 sols 6 deniers.
— en motte, non cuit	—	3 sols.
Bon beurre frais, en quilles (12 quilles à la livre)		3 —
Œufs frais.	la douzaine,	4 —

SUIFS ET CHANDELLES.

Suifs et chandelles . . .	la livre,	8 sols.

[1] Probablement l'ombre-chevalier.

[2] Le menu fretin de l'année : jeunes blageons, etc.

En projet, ce tarif devait s'étendre aux fourrages, aux cuirs et souliers, au fer, aux journées des ouvriers maçons, charpentiers, manœuvres, charretiers et même au logement des gens à cheval et à table d'hôte. Malheureusement, l'opération est restée inachevée ; aucun prix ne figure en regard de ces diverses catégories.

Notons cependant, en passant, qu'il était fait une différence entre le prix des souliers avec semelles de cuir du pays et celui des souliers avec semelles en cuir d'Auvergne. C.-E. PISSARD.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 1881

PRÉSIDENCE DE M. C DUNANT, PRESIDENT

La Société reçoit au nombre de ses membres correspondants, sur la présentation de M. Revon :

M. PIERRE TOCHON, agronome à La Motte-Servolex, près Chambéry ;

M. JOSEPH REVIL, pharmacien à Chambéry, secrétaire de la Société d'histoire naturelle de Savoie.

M. LE PRÉSIDENT annonce la mort d'un de nos membres correspondants, M. Martin, curé de Foissiat. Ce travailleur s'occupait activement de recherches historiques et biographiques sur l'Ain, la Savoie et les autres départements de la région.

La réunion examine les photographies reproduisant le projet du buste de Guillaume Fichet, par un de nos jeunes concitoyens, M. Joseph Rey, sculpteur à Turin. Les observations auxquelles cet examen donne lieu seront transmises à l'auteur.

M. SERAND donne lecture des nombreuses notes qu'il a recueillies sur la famille de la Charrière, d'Annecy. Une étude biographique paraîtra dans un des prochains numéros de la *Revue,* lorsque M. Serand aura reçu les documents complémentaires qu'il a demandés à Paris.

Le cachet en métal de cette famille est présenté par M. REVON. Il porte d'azur à deux rosiers d'argent en sautoir, tigés et feuillés de même, surmontés d'une étoile d'or en chef. Le même membre dépose le *Traité des opérations de chirurgie,* composé par J. de la Charrière et publié en 1693. Le cachet et le livre sont donnés par M. l'avocat de la Charrière, membre du Conseil municipal, qui vient de faire hommage à notre bibliothèque publique d'environ 300 volumes relatifs à l'histoire, à l'économie politique, à la littérature, etc. On remarque, entre autres ouvrages, une belle édition des œuvres de d'Aguesseau, en 13 volumes in-4°.

M. CONSTANTIN expose l'origine plus ou moins probable des noms de certaines localités des environs, comme *Chante-Merle*, à Sévrier, la *Lyà,* à Thônes, *Alex, Nâves* et *Rue de Bœuf,* à Annecy. Cette dissertation paraîtra le mois prochain.

M. PISSARD lit un fragment tiré des délibérations du Conseil de ville d'Annecy, en date du 24 août 1646. Cette pièce est relative à la porte du faubourg de Bœuf :

« Propose de plus (le 1er syndic) qu'en suitte de diverses ordonnances rendues céans avoir este deslibere que lon feroit remuer la porte nœufve du faubourg de bœufz qui menace a ruyne de tomber et qui est sans aulcung couvert sans que rien en aye este faict scavoir maintenant si on la fera deplacer du lieu ou elle est et la poser au lieu plus commode affin de ballier subject aux habitans dy faire bastir au lieu des granges des belles maisons et belles boutiques.

« La ville a prie Messieurs les Scindicqs de se porter sur les lieux affin de ballier les prix faicts pour la faire remuer et icelle poser au lieu plus commode et desiaz souventesfoys premedite, et jusques a la somme de dix huictz ducattons desquelz mandat sera faict vers le tresorier moderne »

L'ordonnancement de la dépense a été prescrit par délibération du 7 novembre même année. Le chiffre réel n'est pas indiqué.

M. REVON expose une trentaine d'oiseaux acquis récemment et dont la majeure partie se rencontre rarement en Savoie : l'aigle pygargue et l'aigle criard, qui présentent les deux extrêmes de grandeur et de petitesse parmi les aigles ; le vautour arrian et le vautour griffon, trouvés en Faucigny ; le gypaète barbu, plus connu sous le nom de vautour des agneaux, le laemmer-geyer des Allemands ; la grue cendrée, le plus gros échassier de la collection savoisienne ; le talève porphyrion ou poule sultane, et le héron aigrette, aussi abondants sur les lacs de l'Algérie qu'ils le sont peu sur les nôtres : l'aigrette vient rejoindre sur nos rayons son proche parent le héron garzette, de même provenance, qui s'était égaré il y a quelques années au bord du lac d'Annecy. Citons encore parmi les oiseaux d'eau un magnifique plongeon imbrim en plumage de noces, la petite hirondelle de mer, tous deux recueillis sur la grève du Léman ; les espèces les moins fréquentes d'oies, de canards, de goëlands. Un très grand canard, tué sur les Bornes, mérite une mention spéciale : c'est le vert-pourpré (*Anas purpureo-viridis*, Schinz), considéré comme un métis du canard sauvage et du musqué ; on n'en connaît, dit-on, que trois exemplaires dans les musées suisses.

M. DUCIS 1° fait part d'un fait inconnu jusqu'à ce jour, et qui lui a été révélé par M. l'archiviste du Doubs : c'est l'émigration d'un certain nombre de familles du haut Faucigny et de quelques autres parties de la Savoie dans la Bourgogne et surtout dans les collines du Jura, où elles ont conservé leur caractère, leurs usages et leur dialecte. Il serait intéressant d'étudier les causes et les circonstances de ce mouvement ;

2° Fait observer que le tableau sur bois que l'on a cru être celui de Claude-Etienne Nouvellet, bénédictin de Talloires, est plutôt celui du chanoine Nouvellet, aumônier de Mme d'Este. Une notice paraîtra dans la *Revue* sur cette question, qui a été soulevée à propos des armoiries de cette famille demandées par M. l'archiviste du département du Rhône et de la ville de Lyon.

Le Secrétaire, LOUIS REVON.

DONS ET ÉCHANGES

Dons d'auteur. — E. ROLLAND, Faune populaire de la France,

t. IV. Auteur. — Pozzo, Il comune di Serravalle-Sesia Auteur. — J. de La Charrière, Traité des opérations de chirurgie, 1693. Don de M. de la Charrière — Revue de Savoie. Don de M. G de Mortillet. — Revue de l'histoire des religions, 10 livraisons. Echange du Musée Guimet.

Annales : Société des sciences industrielles de Lyon. — Société d'agriculture de la Dordogne.

Bulletins : Société des Antiquaires de l'Ouest. — Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, etc. — Association scientifique de France. — Société des sciences naturelles de Neuchâtel — Société vaudoise des sciences naturelles. — Société nationale d'agriculture de France — Commission météorologique de la Haute Savoie. — Société d'agriculture de l'Ardèche. — Société historique de la Corrèze. — Société héraldique. — Société royale de botanique de Belgique. — Société des sciences de l'Yonne.

Journal : des savants, des connaissances médicales.

Mémoires : de la Société d'histoire de Beaune, 2 vol. — Académie Salésienne.

Revue : archéologique ; — de la poésie ; — bibliographique.

L'Investigateur. — L'Educateur. — L'Italia agricola. — Romania.

L'Union savoisienne. — Les Alpes. — L'Industriel savoisien. — L'Allobroge. — L'Echo du Salève. — Le Léman. — Le Petit savoisien. — La Tribune de Genève. — La Seybouse, journal de Bône. — Le Rochois. — Le Chablais. — Le Baigneur.

Le Directeur-gérant · L. Revon.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

6e Année

BULLETIN N° 10 — OCTOBRE 1881

Pressions barométriques moyennes : 719,50 à Annecy et 705,40 à Melan. Maxima le 7, minima le 25 aux deux stations. Excursion du mercure, 16 9 à Annecy et 17 72 à Mélan.

Température. — Reste relativement élevée. Moyenne à Annecy du maxima, 12°72, du minima, 3°02. Moyennes générales : Saint-Julien 6°40, Chamonix 5°17, où le thermomètre descend à —6°15, Leschaux*** Les Contamines***

L'eau du lac d'Annecy 11°46 en moyenne ; celle de puits étant de 12°4 et celle de rivière de 7°02.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois d'octobre ; le		1.	8	15.	22.	29.
Thermomètre.	maxima.	17°1	14°1	14°4	14°2	10°8
	minima	0°5	—1°9	—1°9	—6°5	—5°5
Baromètre à 0° :		623°9	627°1	627°7	617°3	618°5

Pluie et Neige. — Pluie du 4 au 6, du 9 au 16 et du 20 au 31, cette dernière période générale. Quantité d'eau recueillie : maxima, 153m/m en 13 jours à Leschaux, minima, 65m/m4 en 6 jours à Douvaine. Les autres stations notent de 100 à 120m/m La neige vient avec la fin du mois, mais en petite quantité ; au Semnoz il y en a 0,08 le 22 jusqu'à 800 mètres en contre bas. Le 29, la hauteur est de 0,16.

OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES.

OTOBRE 1881.

Jours	BASSIN DU LAC LÉMAN ET DU RHONE				BASSIN DE L'ARVE						VALLÉE DES USSES		BASSIN DU FIER ET LAC D'ANNECY				
	Les Gets.	Evian.	Douvaine.	Saint-Julien.	Chamonix.	Les Contamines.	Megève	Sallanches.	Mélan	Anne masse	Cruseilles.	Seyssel.	Seythenex.	Thônes.	Leschaux.	Annecy.	Rumilly.
Limit.:	1162	380	428	462	1044	1184	1113	553	629	435	793	259	712	625	929	448	334
1													0,2				
2			0,7				3,2	0,2									
3			0,3		4,5	2,4		2							4		
4		28															
5							8,4	4,4	13,5	20,8			5,9	7	13,2	15,4	3,2
6	26,2		10,6	13,9	7,5	14,1		11,3						6	1 2	6,5	
7			2,3														0,7
8													3,2				
9			0,4	0,9			6,5	0,2		3,8			9,5		2,3	0,4	
10	0,3		1,5	10,6	10		6,7	10,7		2,3			8,5		17,4	4,3	
11			3	7,1	5,1		4,8	4,9							11	3,5	1,4
12			0,5				0,6	1,5							2,7	1,8	
13													1				
14		18	3,2		11,2			2,4		11,3			15	35	7	4,6	47,3
15	7,6		47	1,2			18,2	14,8	54,5				16,6		36,2	46	2,5
16	39,2	8	0,9	11,3	5		6,1	10,7		20			4,2	8		2,8	
17			24,8		6		11,7	12,3	32,5	26			16	27	26,7	21,2	
18	17,4		0,6	12,2	12		7,2	6,9					8,9		6,8	5,1	
19		2,3								3,4							
20	15,1		4,3	7,6	7		6,4	14,4					9,5		7,8	6	28,4
21		1,5												14			11,3
22		7,6	4,5		6		14,2	9,2	2	14,8			14,6	19	16,5	14	8,4
23	12,8		8,2	48	9,9		17,6	12,6		1,5			13			16,8	2
24								2,2					1				
25			0,6							1,5			2,7			1,3	
Mauvaise.	96	118,6	65,4	113,4	112,8	84,2	.....	105,6	120,7	102,5	105,4	.....	129,8	116	153	149,7	105,2
Neige.	130				200	185									5		

Manquent les observations de chaque jour.

Manquent les observations dès le 12.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

OCTOBRE 1881

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy, par 45°53'59" de latitude, et 3°47'33" de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL noirci.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h m	ÉTAT DU CIEL DURANT LE JOUR.	ÉTAT DU CIEL à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9h. m.
1	15°7	8,5	10,2	721,7	»	1,4	84	9,6	11	10	N	N-W	fort.	couvert		couvert	0,51	14°8
2	12,3	8	10,6	722,3	»	0,8	86	13	19,3	15,5	id.	id.	id.	id.		beau	51	14.7
3	16,5	3,3	10,2	720,5	»	1,3	89	11,4	13	11	id	N	id.	id.	Légère pluie vers midi inappréciab.	couvert	55	14,3
4	13,3	6,5	7,6	720,7	»	1,1	94	8	9,5	8,3	id.	id.	id.	id.		beau	49	13.7
5	10,3	2,5	6,6	720	»	0,9	94	12,2	28,5	19	S-E	id.	faible	couv.1/2		très beau	48	12,7
6	12,5	— 2	3.4	726,4	»	1	83	11,4	32,3	21	S	W-N-W	id.	beau		id.	47	11,3
7	13,7	— 1,5	3,6	729	»	2	90	12,6	33	21,5	—	W	id	très beau		id.	46	10,6
8	15	2	6,2	726,4	»	1,5	94	14	35,3	23,5	?	N	id.	couvert		couvert	46	11,4
9	16,3	5,5	10,4	720,4	15.4	1	65	12,8	15,5	13,5	S	E	id.	pluie	De 4 à 10 heures m. [illegible]	couv.1/2	46	12,3
10	14	1	6,8	723	6,5	0,3	88	15,4	33,5	23	S-E	S-W	fort.	couvert		beau	48	12,2
11	17	3	6,6	724	»	1,7	85	12	18	16	N	id.	id.	couv.1/2		id.	46	12,1
12	15	2,5	9	724	»	1,2	89	11,6	14,3	12,5	W	id·	id.	couvert		couvert	45	11,8
13	15	2,5	10,4	724	0,4	0,9	82	10,2	12	10,5	?	S	id.	pluie	par intervalle tout le jour.	id.	45	12,4
14	12,7	9,5	12,8	721,2	4,3	0,3	88	19	36,3	26,5	S-W	E-S E	faible.	couvert	Pluie la nuit	id.	45	12,7
15	21,5	5,7	8	724,9	3,5	0,6	83	13,2	32	21,4	W	S-W	fort.	couv.1/2	Bourrasq. de pl. nuit du 15 16.	id.	45	12,5
16	15	2	5	727,8	1,8	1,7	81	10	30	20	N-E	id.	id	couvert	Neige le m. à 1500 m. d'alt. gel. bl.	très beau	45	10,8
17	11	— 1,7	1,2	728,7	»	1,6	89	10,8	31,7	19,7	N	N	id.	très beau	Gelée blanche [d. la plaine	id.	45	9,8
18	12	— 0,7	3	726,1	»	1,6	86	8,8	28	17	—	id.	id	couvert	Gelée blanche.	id.	45	9,6
19	12	— 2	1,6	720,9	»	1,4	96	8	21	19,3	id.	N-W	id.	couv.1/2	Gel. bl le m., q-q. gr. après midi	beau	44	9,5
20	9,5	2,3	4,6	718,4	4,6	1	97	8,4	14	11	S-E.	id.	id	pluie	Presque tout le jour.	pluie	44	9,7
21	7,5	4	7	715,5	46	0,2	94	8,2	11,5	9,3	?	E	id.	id.	Pr. cont. j. midi, par bourr. après.	très beau	47	9,4
22	9,7	0,5	3,4	712,7	2,8	0,2	93	9,4	14,3	11,3	S-W	id.	Calme.	couv.3/4		couvert	54	9,5
23	12,7	6,7	9	712,8	21,2	0,4	95	10,4	14	11,5	S	S-E	faible.	couvert	Pluie par int. dans le jour	id.	57	12,3
24	11.3	7.5	9,2	714,6	5,1	0,3	97	13,2	22,5	17	S-W	id.	id.	id.	Pluie le matin jusqu'à 8 h.	id.	65	11,7
25	15,5	6,5	9,2	712,1	»	0,6	94	15	32	21	S	id.	Calme.	id.	Pluie dès 7 h. soir.	pluie	69	11,7
26	15,7	4	0,4	717,6	6	1,2	81	8,8	25,3	15,3	W	W	faible.	id.		très beau	70	11,3
27	9,7	— 2	4,6	720	»	0,8	96	7	16	10,7	N	id.	fort.	beau		pluie	71	10,3
28	8,5	3.3	4,4	720	14	1	93	5,2	6	5,3	?	id.	id.	pluie	Tout le jour et la nuit	id.	72	10,3
29	5,7	1.7	3,4	719,6	16,8	0,1	93	5,8	9	7	W	N-W	id.	couvert	La neige est le m à 900 m. d'alt.	couvert	74	10
30	6.3	2	3	716,4	»	1,1	83	4,8	10.7	7,3	id.	id.	id.	id.		id.	73	9,8
31	5,3	0,7	1,8	715,2	1,3	1,3	87	2,1	6,5	4,5	id.	id.	id.	id.	Flocons de neige presq. tout le jour.	id.	73	9,7
Moyennes ou Totaux.	12°32	3 02	6°22	719,50	149,7	30,5	89,64										0,36	11°46

AUGUSTE MANGE.

Annecy. — Imprimerie Perrissin.

22me Année. — N° 12. *Omnes omnium caritates patria una complexa est* 31 décembre 1881.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Le poète Nouvellet, chanoine d'Annecy; la Maison de Genevois-Nemours (suite et fin), par M. C.-A. Ducis. — Conférence sur l'utilisation du purin, par M. Voirin. — Ville d'Annecy : Bulletin des décès causés par les principales maladies régnantes, d'après les déclarations de l'état civil, du 1er janvier au 31 décembre 1881, par M. C.-M. Duparc. — Bibliographie : *Chez les poètes, études, traductions et imitations en vers*, de l'auteur des IAMBES, par M. Jules Vuy. — Observations pluviométriques, météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

LE POÈTE NOUVELLET, CHANOINE D'ANNECY

LA MAISON DE GENEVOIS-NEMOURS

(Suite et fin)

Dès lors, Anne d'Este se dévoua plus que jamais aux intérêts de ses enfants des deux lits, dont ceux du premier entraînaient ceux du second dans la *Ligue*, à l'encontre des *Avis et instructions* de Jacques de Savoie, qu'on peut lire encore parmi les Mss de la bibliothèque de Paris.

Nouvellet dut la suivre aux Etats de Blois, où ses deux aînés, Henri de Guise, alors lieutenant-général du royaume, et Louis, cardinal de Guise, furent assassinés par ordre d'Henri III, les 23 et 24 décembre 1588, sous prétexte qu'ils avaient appuyé secrètement l'invasion du marquisat de Saluces par le duc de Savoie [1].

D'autres inculpés furent internés à Tours et à Amboise. Mais, avant leur départ, l'un d'eux, Charles-Emmanuel de Genevois-Nemours, put s'évader en prenant le costume d'un serviteur du château, et vint à Paris organiser la résistance avec son frère utérin, Charles, duc de Mayenne, le troisième des Guise, qui avait quitté à la hâte son gouvernement de Bourgogne [2].

Anne d'Este, embarquée sur la Loire pour Amboise, s'écria, en voyant sur la façade du Château de Blois la statue de Louis XII, son ayeul maternel : « O grand roi, aviez-vous fait bâtir ce château afin que l'on y fît mourir les enfants de votre petite fille ? » [3] Mais elle put s'échapper également.

[1] Jules Baux *Histoire de la Réunion à la France de la Bresse*, etc VI.
[2] Péricaud *Notice sur Charles-Emmanuel de Savoie*. Aug. Bernard. *Les d'Urfé*, p. 240.
[3] Guichenon *Histoire généal. de Savoie*. III.

Quand la nouvelle en parvint à Annecy, le 16 février 1589, on fit « un feu de joie au Pasquier à cause de l'heureuse évasion de Madame Anne d'Este et de Mgr de Nemours, son fils aîné, que le roi de France, indigne de telle couronne, tenait prisonniers en la ville de Blois, dès le 22 décembre 1588, que le roi fit massacrer le duc de Guise et Mgr le cardinal son frère, en tenant ses Estats [1]. »

L'indignation était telle dans Paris que la ville voulut être marraine de l'enfant du duc de Guise assassiné, lequel vint au monde vers la fin du mois de janvier.

Henri III, que la Sorbonne avait déclaré déchu du trône, allait donner assaut à la ville de Paris, qui lui fermait ses portes, lorsqu'il fut assassiné la veille, 1er août, par Jacques Clément, à Saint-Cloud, où il expira le lendemain matin.

A cette nouvelle, Anne d'Este parcourait triomphante les rues de Paris, annonçant au peuple la mort du tyran, et montée sur les degrés du maître-autel de l'église des Cordeliers, elle haranguait la foule en lui criant : *Bonnes nouvelles ! il n'y a plus de Valois en France !* [2].

Elle seconda son fils Charles-Emmanuel, gouverneur de Paris, pendant le siège et la famine en 1590.

Avec plus d'énergie et de valeur que le duc de Mayenne, il aurait pu ceindre la couronne, s'il en avait eu l'ambition comme son frère, mais qui manquait de décision pour réussir, et entravait souvent la marche des affaires. Le duc de Genevois-Nemours alla reprendre son gouvernement de Lyon, dont il avait été investi en novembre 1588, et cherchait à s'appuyer de son frère Henri, marquis de Saint-Sorlin, et gouverneur du Dauphiné, lorsque le duc de Mayenne, jaloux de ses succès, et craignant que cette famille ne profitât des divisions de la France pour se créer un nouveau royaume de Bourgogne, avec Lyon pour centre, [3] le fit saisir par surprise et enfermer, le 21 septembre 1593, au château de Pierre-Cise, où lui-même avait fait mettre Charles de Coligny, seigneur d'Andelot, qui en sortit.

Anne d'Este se brouilla avec son fils le duc de Mayenne, ne pouvant rien obtenir de lui pour l'élar-

[1] *Registres consulaires d'Annecy.*
[2] *Bulletin de l'Association Florimontane*, 1857-1858, p. 177.
[3] Jules Baux. *Histoire de la Réunion, etc.* VII VIII. *Archives de Simancas Mss de Colbert.*

gissement de cet autre fils. Les Eschevins de Paris sollicitèrent en vain ceux de Lyon pour la délivrance de celui qu'ils appelaient *leur sauveur*. L'exprès du duc de Savoie ne put réussir non plus dans sa mission.

Enfin le captif parvint à s'échapper, dans la nuit du 26 juillet 1594, par un stratagème plus singulier encore que celui qui l'avait arraché au château de Blois [1]. Il essaya ensuite, mais en vain, de reprendre, de concert avec le duc de Savoie, les provinces du Rhône et de la Saône. Il fut même reçu froidement à Turin, où on le suspectait de vouloir scinder les Etats de Savoie à son profit. Brisé par tant de déboires, il se retira au château d'Annecy, où il mourut, de la même maladie que Charles IX, à l'âge de 28 ans, le 15 août 1595, sans avoir voulu reconnaître Henri IV [2].

Quant aux projets ambitieux qu'on lui prêtait, il en aurait été innocent d'après l'auteur de l'*Astrée*, Honoré d'Urfé, qui n'avait pas toujours eu à se louer de lui, mais qui, victime de la réaction royale, était venu s'installer dans une *villa*, sur la rive orientale du lac d'Annecy, pour se consoler avec son prince dans ses derniers jours. Il attribue aux principes religieux de Charles-Emmanuel toute l'activité qu'il avait déployée dans la Ligue [3].

Le roi, après son abjuration à Saint-Denis, le 25 juillet 1593, avait vu s'ouvrir les portes de Paris et les frontières de plusieurs provinces. Il arrivait à Lyon, le 21 août 1595, y recevait la nouvelle de son absolution à Rome, le 1er septembre, venait à Chambéry recevoir le cardinal Aldobrandini, nouveau nonce de France. Les chefs ligueurs se soumirent ou furent achetés successivement.

Quant à Henri de Savoie, devenu duc de Genevois-Nemours par la mort de son frère, il était, malgré les instances d'Anne d'Este, sous l'influence de son cousin, le duc de Savoie, et de l'Espagne, auxquels Henri IV allait faire la guerre.

Un nouveau décès fournit à Anne d'Este l'occasion d'un autre genre de sollicitude, mais bien moins grave.

Jacques, fils de Jacques de Savoie, élu doyen de la collégiale de Notre-Dame-de-Liesse, le 14 septembre 1583, mourait le 13 décembre 1595, quatre mois après son cousin germain [4]. Le lendemain, après ses funérailles, le Chapitre élut à sa place François de Lornay, alors sacristain, qui accepta et fut installé le même jour [5].

Anne d'Este, en apprenant la mort de son neveu, le doyen, jugea l'occasion favorable de faire une position à son aumônier, car elle avait alors 64 ans, et le présenta à la succession de Jacques de Savoie, bien qu'il ne fût pas encore membre de ce Chapitre. Mais le messager arriva trop tard.

Le nouveau doyen avait dû, en acceptant son élection, résigner entre les mains du Chapitre son office de sacristain. Quant à sa stalle canoniale, la présentation en appartenait, par droit d'alternative, à la Maison de Genevois-Nemours.

[1] Guichenon *Les ducs de Nemours*.

[2] Péricaud. *Notice sur Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Nemours*.

[3] *Epitres morales*. p. 131, Aug. Bernard. *Les d'Urfé*, p. 136-141.

[4] La pierre tumulaire, extraite des décombres de Notre-Dame en 1846, sert d'escalier au poids de Ville. L'inscription en a été conservée par M. E Serand et F. Rabut avant qu'un ordre vandale l'eût fait mutiler. *Bulletin de l'Association Florimontane*, 1856. p 304. *Revue savoisienne*, 1860, p. 50.

[5] *Registres de la Collegiale*.

Anne d'Este était venue passer le deuil de Charles-Emmanuel à Lagnieux, où elle avait convié son autre fils, Henri, qu'elle n'avait pas revu depuis la mort du père [1]. C'est de là qu'elle envoya, par son secrétaire, Jean-François Galliard, une provision signée d'Henri, duc de Genevois-Nemours en faveur de l'abbé Nouvellet, que le Chapitre de Notre-Dame accepta et confirma, et, de plus lui donna l'office de sacristain et de théologal, dont il avait la nomination. C'était le 30 janvier 1596 [2].

La fonction de théologal n'avait pas été prévue dans l'organisation primitive du personnel de la Collégiale, que j'ai publiée en 1871 [3]. Le sacristain recevait de l'évêque la juridiction curiale de l'église de Saint-Maurice du Château, dont la paroisse avait été incorporée à la Collégiale par bulle du 25 avril 1397. Mais par bulle du 27 juin 1506, ensuite de la demande et résignation de Jacques de Lornay, alors sacristain et curé, le titre curial fut donné au Chapitre avec obligation de faire desservir la paroisse.

Le Concile de Trente ayant assimilé les collégiales aux cathédrales pour l'établissement d'un théologal (*Session V. de Réform. I.*) le Chapitre de Notre-Dame institua cette fonction et la donna au chanoine sacristain, déchargé personnellement de la paroisse.

Le chanoine Nouvellet n'avait pas quitté Anne d'Este. Quand il reçut sa nomination, il envoya une procuration datée du 14 février au chanoine Floccard, qui fut installé en son nom le 26 juillet. On admit les raisons de son absence, à condition toutefois qu'il vint résider et prêter le serment accoutumé avant la fin de l'année [4]. Mais il ne vint pas avant 1598.

Pendant qu'Henri de Genevois-Nemours guerroyait autour du Lyonnais, Anne d'Este avait mené à bonne fin, au château de Folembray, en juin 1596, sa réconciliation avec Henri IV, qui achetait sa soumission et celle des seigneurs de sa suite au prix de 378,000 livres [5]. La mère et le fils assistèrent aux Etas-généraux de Rouen. Henri prit part au siège d'Amiens contre les Espagnols en 1597, ce qui le mit en disgrâce avec le duc de Savoie, allié de l'Espagne, dont les troupes ravagèrent quelques vallées de son apanage de Genevois et de Beaufort pendant les années 1597 et 1598 [6].

La paix de Vervins, du 2 mai 1598, ratifiée par Henri IV, le 21 juin à Paris, en présence de Henri de Genevois-Nemours, permit à celui-ci de se rapprocher de son cousin, le duc de Savoie, qui l'avait signée, le 12 mai [7]. Son séjour en Piémont ne put être de longue durée. Il était à Paris, en décembre, d'après une lettre que lui écrivait Henri IV de Saint-Germain-en-Laye, le 16 décembre 1598, et non 1599 ; car alors le roi était à Fontainebleau, comme on va le voir [8].

La question du marquisat de Saluces amena Charles-Emmanuel, duc de Savoie, en France. Il partit de Chambéry, le 1er décembre 1599, avec une suite nombreuse, resta trois jours à Lyon, fut reçu à Or-

[1] Jules Vuy. *La Philothée*. II. 4.

[2] *Registres de la Collégiale*

[3] *Revue savoisienne*, 1871, p. 30.

[4] *Registres de la Collégiale de Notre-Dame*.

[5] Capefigue. *Histoire de la Réforme et de la Ligue*, VII. p 330.

[6] *La vallée de Beaufort*, 57.

[7] Ménabréa *Montmélian et les Alpes*, 460. *Traités publics de la Maison de Savoie*. I.

[8] *Revue savoisienne*, 1880 p. 19.

léans par son cousin, Henri de Genevois-Nemours, d'ordre du roi, arriva mardi, le 14 à Fontainebleau, où se trouvait Henri IV. Ils allèrent ensemble à Paris, le 21. Le duc de Savoie logea d'abord au Louvre, puis, le 27, venant des offices religieux, il alla à l'hôtel de Nemours, sans pour cela échapper à la surveillance du roi. Le 27 février 1600, il signa les bases d'un traité, qui ne devait être définitif qu'au 1er juin, après ratification. Il repartit de Paris, le 7 mars, était à Bourg-en-Bresse, le 14, à Chambéry, le 20 [1].

Mais, par suite d'incidents, qui n'entrent pas dans cette étude, le traité n'eut pas lieu, malgré la prolongation du délai jusqu'au 1er août, par Henri IV, à qui il était le plus favorable, et qui était à Lyon dès le 9 juillet. A la réception de la dernière lettre du duc de Savoie, du 2 août, il partit le 11 pour Grenoble, et ouvrit la campagne par la vallée de l'Isère.

Henri de Genevois-Nemours avait été voir sa campagne de la Cassine de Châtillon près Turin, et avait rempli une mission officieuse auprès du duc de Savoie. Apprenant qu'Henri IV devait passer dans son apanage, il revint en toute hâte de Turin, et, pour éviter la rencontre des troupes et garder sa neutralité, il passa par Aoste et Beaufort, le 11 septembre, et arriva à Annecy, le 12 au soir. Henri IV l'y rejoignit venant d'Aix-les-Bains, le 5 octobre, en fut bien reçu, dit Bassompierre [2], mais sans aucune démonstration de la part de la ville, et, après trois jours, s'embarqua sur le lac, le 9 octobre [3], coucha à Faverges, dont le bourg fut brûlé, en partie, d'un feu parti de la cuisine du roi, puis par la Forclaz-sur-Queige, il arriva, le 10, à Beaufort, où il « fit grandissimes folies » [4]. Il revint camper, le 13, à Gilly. Le lendemain Sully faisait signer une capitulation honorable pour la garnison de Montmélian, à effectuer le 16 novembre, s'il n'arrivait aucun secours. On sait que le lâche gouverneur Brandis n'attendit pas ce terme. Le 9 novembre, il s'entendait avec Henri IV, lui-même, et le soir donnait à souper à Sully et Créqui. Les troupes françaises étaient déjà dans la forteresse [5].

Enfin, la paix de Lyon, du 17 janvier 1601, donnait à la France, en échange du marquisat de Saluces, la Bresse, le Bugey, le Val-Romey et Gex [6]. Les apanages du Genevois et de Saint-Sorlin se trouvaient ainsi partout limitrophes ou enclaves du territoire français, et reliaient de plus en plus la branche cadette de Savoie à la France.

Henri de Savoie était retourné à la Cassine de Châtillon, et c'est là qu'il apprit, par une lettre du 2 octobre, de sa mère Anne d'Este, la naissance de Louis XIII, à Fontainebleau, le 27 septembre 1601 [7].

Depuis la mort de son mari, cette princesse n'était pas revenue en Savoie. Elle avait gardé l'abbé Nouvellet. Est-ce lui qui succéda, en 1601, à Pierre Vectier, curé de Rumilly en Albanais, et qui céda le poste à Jean Viret, en 1605, sans avoir laissé trace de son administration [1] ?

Nous savons que le cumul d'un titre curial ou d'un canonicat étranger avait été autorisé pour les membres du Chapitre de Saint-Pierre de Genève, dont les biens avaient été envahis par les Genevois, dès 1535.

Mais il serait étonnant qu'un chanoine de Saint-Pierre ou de la Collégiale de Notre-Dame eût accepté une cure à la nomination du prieur de Sainte-Agathe de Rumilly, dont il serait devenu ainsi le vicaire. D'ailleurs nous n'en trouvons aucun titre dans les Institutions de bénéfices à cette époque par saint François de Sales ; tandis qu'on y trouve celle des Chapellenies de la même église [2].

Toutefois, le fait n'est pas impossible ; et c'est peut-être pour recevoir cette charge que Nouvellet se démit de celle de sacristain de Notre-Dame, laquelle fut donnée à Janus des Oches, qui la résigna en 1610, ainsi que son canonicat de la collégiale pour entrer au chapitre de Saint-Pierre, où on le trouve encore en 1615. Et comme nous y trouvons Nouvellet dès 1607. il est probable que celui-ci a suivi la même marche, en laissant successivement la cure de Rumilly, puis le chapitre de la collégiale, pour celui de la cathédrale. Car, à l'époque de sa mort, on ne s'occupa que de sa succession à Saint-Pierre.

Anne d'Este était morte à l'âge de 76 ans, le XII des calendes de juin 1607, c'est-à-dire le 21 mai, et non le 7 ou le 17 comme plusieurs l'ont avancé [3]. Selon le désir qu'elle en avait manifesté, son corps fut apporté à Annecy, et déposé solennellement, le 6 juin, à côté de celui de Jacques de Savoie, son mari, dans leur tombeau de famille, à Notre-Dame-de-Liesse, où elle avait laissé des fondations pieuses [4]. Au-dessus on plaça le tableau sur toile de cette princesse, qui a été conservé au presbytère de Notre-Dame [5].

Saint François de Sales qui était allé au pèlerinage de Saint-Claude, dans le Jura, le 6 juin, revint le lendemain et improvisa l'oraison funèbre, le 8 juin.

Le chanoine Nouvellet avait accompagné le convoi, et, dès cette année, on le trouve résidant à Annecy.

Pendant l'hiver précédent, saint François de Sales et Antoine Favre, président du Conseil judiciaire du Genevois, avaient fondé à Annecy l'*Académie Florimontane*, la première en-deça des Alpes. Les uns en placent la date en 1606, parce que l'année ecclésiastique ne finissait alors qu'au 24 mars, les autres en 1607, d'après l'usage de commencer l'année au premier janvier, qui fut adopté à Annecy au premier janvier 1666 [6]. Rentré définitivement à Annecy, Nouvellet fut admis dans cette Académie [7].

[1] Jules Baux. *Histoire de la Réunion de la Bresse*, etc. 372 et suiv. Thomas Blanc. *Histoire de Savoie*. III. Ménabréa. *Montmélian et les Alpes*, 465.

[2] *Mémoires* I.

[3] *Revue savoisienne*, 1880 p 21

[4] *La vallée de Beaufort*, p 50. *Revue savoisienne*, 1871, p 94.

[5] Ménabréa *Montmélian et les Alpes*, p. 492.

[6] *Traités publics de la Maison de Savoie*. I. 194.

[7] Jules Vuy. *La Philotée*. II. p 5.

[1] Croisollet. *Histoire de Rumilly*, p. 83.

[2] *Archives de l'Evêché*.

[3] Guichenon. *Histoire généal.*, III p. 201. *Registres consulaires d'Annecy*.

[4] *Registres de la Collégiale*.

[5] C'est par ce tableau qu'un témoin oculaire reconnut, en 1793. la tête d'Anne d'Este, entourée encore de tresses blondes. Les ossements des tombeaux furent recueillis en un grand cercueil et déposés le 26 juillet 1793, au nouveau cimetière, pour le salaire de 30 livres *Mandats municipaux*. Despine et Serand. *Saint François de Sales et Annecy*, p. 113.

[6] *Registres paroissiaux de Saint-Maurice*.

[7] Grillet *Dict hist*. I.

Jean Frisat, qui a laissé plusieurs volumes de poésies latines sur l'*Histoire de Savoie* [1], venait d'obtenir l'office de théologal au Chapitre métropolitain de Tarentaise, par bulle du pape Paul V. Le siège était vacant, elle fut adressée à l'évêque de Genève, qui nomma une commission pour examiner les titres que l'aspirant avait obtenus à l'Université de Valence. Notre Nouvellet fit partie de ce jury de cinq membres qui reconnut la validité des grades, et l'official en fit la notification, le 6 septembre 1607, à Annecy [2].

Cette année, le Chapitre de Saint-Pierre avait procédé à une révision de son règlement pour se conformer aux prescriptions du Concile de Trente. Les articles en furent arrêtés aux calendes de janvier 1607, c'est-à-dire le mercredi, 1er janvier 1608, d'après l'observation ci-dessus ; et, en preuve, nous y voyons cité un bref pontifical du 4 avril 1607, obtenu de Rome par saint François de Sales, pour l'adoption du nouveau costume, qui est resté à peu près le même jusqu'aujourd'hui. Notre Nouvellet assistait à cette séance, et sa signature est conforme à l'inscription du tableau sur bois : *Cl. Steph. Nouvelletius* [3].

Nous ne savons plus rien de M. Nouvellet jusqu'en 1611, qu'il fit son testament, dont on ignore la teneur, sauf pour sa bibliothèque, qui fut laissée au Chapitre de Saint-Pierre. Car, dans l'année de l'établissement des Barnabites, il la leur offrit au prix de 200 ducatons, soit 1,100 francs de notre monnaie, ce qu'ils acceptèrent dans leur séance du 30 septembre 1615 [4].

Nouvellet était décédé en octobre 1613, d'après une déclaration de saint François de Sales au Chapitre de la Cathédrale sur la nomination de son successeur, qui lui appartenait d'après l'alternative des mois, insérée à la suite du règlement du Chapitre [5].

Le même félicitait un de ses amis « d'avoir donné ses soins à l'épitaphe de notre bon M. Nouvellet. » Épitaphe et testament ont disparu.

Par tout ce qui précède, il est évident que la position du chanoine Nouvellet, comme aumônier de la Maison de Genevois-Nemours et spécialement d'Anne d'Este, n'était pas sans importance. Il avait pu suivre cette carrière politique si accidentée, ces vicissitudes de famille si douloureuses. D'autres diraient qu'il aurait pu laisser des mémoires très intéressants sur toutes ces péripéties, s'il n'avait pas été poète. Mais on peut remarquer qu'il n'a rien produit depuis les scènes de la Saint-Barthélemy. Ces spectacles effrayants ont-ils glacé la veine poétique ? C'est très vraisemblable.

Quant au regret que peut causer l'absence de notes historiques sur une époque aussi tourmentée, nous ferons observer, pour sa décharge, qu'il avait eu une mission pénible et délicate à remplir dans une famille, qui continuait encore. Le sentiment des convenances lui imposait le silence sur une Maison qui avait passé par tant d'épreuves, et dont il avait eu la confiance. Cette discrétion de conduite et cette délicatesse de caractère valent plus que des mémoires pour son éloge et justifient le mot de saint François de Sales : « Notre bon M. Nouvellet. »

C.-A. Ducis.

1 Grillet, ibid. III. 142.

2 *Archives de l'Evêché d'Annecy.*

3 *Archives de la ville d'Annecy*

4 *Mémoriale*, p. 12.

5 *Archives d'Annecy.*

CONFÉRENCE SUR L'UTILISATION DU PURIN.

Dans une réunion publique tenue à l'Hôtel-de-Ville par le Comice agricole d'Annecy, un de ses membres, M. Voirin, Inspecteur des forêts, a fait une allocution, dont nous croyons devoir présenter le résumé à nos lecteurs.

Cet agent forestier, frappé des quantités énormes d'engrais perdus dans l'arrondissement, a appelé l'attention de ses auditeurs sur des moyens faciles et peu dispendieux pour les mieux utiliser.

Il rappelle d'abord dans un court préambule la connexité en agriculture de la production végétale et de la production animale.

Les végétaux puisent dans l'air qui les environne, dans l'eau et, en général, dans le règne minéral les matériaux nécessaires à leur organisation.

Les animaux se nourrissent ou de végétaux ou d'autres animaux, qui ont été eux-mêmes nourris de végétaux, en sorte que les matières qui les forment sont toujours en dernier résultat tirées de l'air ou du règne minéral.

Enfin la fermentation, la putréfaction et la combustion rendent perpétuellement à l'air de l'atmosphère et au règne minéral les principes que les végétaux et les animaux en ont empruntés.

Toutefois, une culture persistante et prolongée des mêmes végétaux exerce sur le sol une *faculté épuisante* qui en diminue la fertilité.

Pour rendre à la terre sa fécondité, on a recours à la jachère, aux assolements ou aux engrais.

Il n'est question dans cette courte séance que des engrais.

Le fumier seul est un engrais complet ; la chaux, les cendres et autres composés inorganiques sont des stimulants, des amendements, mais point des *aliments ;* pas plus que le sel de cuisine n'est par lui-même un aliment, mais bien un stimulant qui facilite chez l'homme et la plupart de nos animaux domestiques la digestion et l'assimilation des aliments proprement dits.

L'examen de l'urine et des matières fécales prouve que ces excréments renferment toutes les substances minérales des aliments, les alcalis, les sels et la silice. L'urine contient toutes les substances solubles consommées dans les aliments ; les fèces renferment toutes celles qui sont insolubles.

Par la récolte, on enlève au sol dans les produits obtenus toute la partie des éléments de la terre devenus éléments des plantes ; le terrain est dès lors plus riche en éléments avant les semailles qu'après la récolte, la composition du sol est donc modifiée après la récolte.

Les engrais, le fumier de ferme, les excréments des hommes et des animaux restituent au sol la fertitilité qu'il a perdue.

Il faut donc les recueillir précieusement et sans gas-

pillage, si l'on ne veut pas se priver de bénéfices considérables.

Les lieux de production des fumiers les plus importants étant l'écurie et l'étable, celles-ci doivent être construites de manière à en faciliter l'enlèvement.

L'aire doit être supérieure au niveau du sol extérieur, légèrement incliné vers l'endroit où se projette le train de derrière du bétail. Une rigole plate et peu profonde, faite de préférence en poutres équarries ou à défaut au moyen de madriers, présentera une pente légère vers une issue extérieure pour permettre l'écoulement des urines ou autres liquides.

Cette disposition permet en outre de faciliter l'enlèvement des matières solides, qu'une simple poussée le long de la rigole permet de rejeter au dehors.

Enfin un autre avantage qui découle de cette disposition consiste à laisser séjourner le moins possible les liquides dans l'étable, dont l'atmosphère est moins viciée par les émanations gazeuses toujours nuisibles à la santé du bétail.

Les écuries du pays réunissent à peu près suffisamment les conditions ci-dessus.

Ainsi expulsées de l'écurie, les urines et les fèces doivent être recueillies.

C'est ici qu'il y a bien des négligences à réparer et des lacunes à combler.

Exposés à la chaleur, les fumiers perdent par l'évaporation à l'air libre une grande quantité des gaz les plus fertilisants. Il faut donc les installer autant que possible au nord, à l'abri de l'action desséchante du soleil et des vents du midi et de l'ouest.

De plus, si l'on y maintient une humidité constante, on hâtera la putréfaction pour l'amener au point de macération le plus profitable; le purin ou jus du fumier sera l'intermédiaire utile pour réaliser ce double avantage.

On construira donc au bord du fumier une fosse à purin généralement cubique ou prismatique; le fond et les parois seront en maçonnerie, ou en madriers, ou enfin seulement en terre glaise suivant la dépense qu'on y veut affecter.

Dans certains pays du Nord et de l'Est de la France, où les pratiques agricoles sont presque luxueuses, on construit des réservoirs en maçonneries citernées et voûtées qui ne le cèdent en rien à celles établies pour recueillir les eaux potables.

Après cet exposé, M. Voirin, passant au tableau, s'exprime à peu près en ces termes :

Nous voilà donc en posession d'un fumier contigu à une fosse à purin.

Nous ne perdrons pas notre temps à puiser le liquide à la main au moyen d'un seau pour le répandre sur le fumier.

Nous installerons une pompe en bois (de pin, de préférence), tout à fait rustique et élémentaire, sur le bord intérieur de la fosse ; au moyen d'une chanlatte mobile en bois suspendue sous le déversoir de la pompe et soutenue par des X en bois, nous répandrons le purin comme il nous plaira sur le fumier qui rendra à son tour à la fosse le liquide en excédant.

Voilà un premier résultat obtenu, consistant à faire servir le purin pour l'amélioration du fumier, et à le recueillir au lieu de le laisser se perdre le long des pentes, des ruisseaux, des chemins et des fossés de route.

Mais c'est là le moindre avantage.

Ce purin recueilli, après avoir lavé plusieurs fois le fumier, est pour ainsi dire saturé d'éléments fertilisants d'autant plus faciles à utiliser qu'ils sont mieux divisés par leur état de suspension ou dissolution dans le liquide. Le purin, en cet état, est même tellement riche qu'il y aurait danger à l'employer directement sans l'étendre d'une grande quantité d'eau.

Pour le confier au sol et l'y répandre aussi également que possible, nous établirons sur un chariot un tonneau (en bois blanc) de 0m80 à 1m00 de diamètre et d'une longueur égale à celle du véhicule. Pour bonde, une ouverture carrée de 0,20 de côté, fermant par un volet. L'orifice d'écoulement à l'arrière, de 0,05 à 0,08 de diamètre sera muni d'un fort robinet ou d'un fort obturateur en bois.

A l'extrémité postérieure du chariot, quatre crochets en fer permettront de suspendre un plateau ou tablier de bois garni d'une bordure sur trois côtés, le quatrième restant libre à l'arrière.

Pour employer le purin, nous amènerons sous notre pompe notre chariot chargé de son tonneau préalablement rempli d'eau jusqu'au tiers, à la moitié ou plus de sa capacité, et nous achèverons le remplissage.

Nous transporterons notre équipage sur la propriété à arroser, et, mettant la voiture en mouvement, nous ouvrons le tonneau.

Le liquide tombant sur le tablier suspendu à l'arrière du chariot, sera dispersé aussi avantageusement que possible par le mouvement de va-et-vient horizontal imprimé par le cahotage du véhicule.

En rapprochant le tablier du tonneau, le liquide s'écoule pour ainsi dire en nappe ; en l'écartant davantage, il se répand beaucoup plus divisé.

On objectera sans doute qu'une voiture ainsi chargée ne paraît, dans un pays aussi accidenté que les Alpes, devoir être utilisée que dans quelques rares propriétés très avantageusement situées. Mais dans les hautes vallées, où l'on n'emploie, il est vrai, que des charrettes à deux roues ou des haquets, rien ne s'oppose à ce que le même procédé ne soit appliqué au moyen d'un petit tablier horizontal adapté à l'arrière du haquet.

Enfin, là où il faut répandre le liquide dans des endroits accessibles aux seuls piétons, il suffira de se servir d'un tonneau auquel on fixera de chaque côté deux anses ou deux anneaux permettant à deux hommes avec chacun un levier de le transporter à la façon d'une civière.

Tout ce qui précède a pour but particulièrement d'établir qu'il est facile de tirer un parti très avantageux des purins, dont on ne fait pas assez de cas.

Il est à souhaiter que ceux qui voudraient bien tenter l'application des procédés ci-dessus indiqués, prennent le soin de rechercher le rapport existant entre la dépense des travaux exécutés et le rendement y relatif.

E. VOIRIN,

Inspecteur des Forêts de la Haute-Savoie.

Ville d'Annecy. — Bulletin des décès causés par les principales maladies régnantes, d'après les déclarations de l'Etat civil du 1er janvier au 31 décembre 1881.

CAUSES DES DÉCÈS.	De moins de 1 an	de 1 à 5 ans.	de 5 à 10 ans	de 10 à 20 ans	de 20 à 30 ans	de 30 à 40 ans	de 40 à 50 ans	de 50 à 60 ans	de 60 à 70 ans	de 70 à 80 ans	de 80 à 90 ans	au-dessus de 90 ans	TOTAL
Variole	»	»	»	»	2	»	»	»	»	2	»	»	2
Scarlatine	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1
Rougeole	»	»	1	»	2	»	»	»	»	»	»	»	3
Méningite	»	5	1	»	4	1	1	»	1	»	»	»	9
Fièvre typhoïde	»	»	1	1	»	1	1	2	»	1	»	»	6
Erysipèle	»	»	»	»	»	1	3	8	7	1	»	»	20
Bronchite	2	7	1	»	»	3	1	3	4	»	1	»	42
Coqueluche	6	2	»	4	19	2	3	8	1	»	»	»	45
Pneumonie	1	1	2	»	1	7	3	3	»	»	»	1	19
Phthisie	»	2	»	»	1	1	»	»	»	»	1	»	4
Diarrhée entérite	7	»	»	4	1	»	»	»	»	»	1	»	17
Cholérine	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	2
Angine couenneuse	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6
Croup	»	»	»	1	3	»	»	»	»	»	»	»	4
Affections puerpérales	»	1	»	2	1	2	1	2	»	»	»	»	3
Autres affections aiguës	14	1	1	1	1	4	8	11	2	3	»	»	26
Affections chroniques	1	»	»	2	1	1	1	2	1	»	»	»	7
Affections chirurgicales	»	»	»	»	2	»	2	2	1	»	»	»	11
Causes accidentelles	1	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3
TOTAUX	34	28	7	8	37	22	19	31	34	48	19	1	288

Morts-nés..... { Masculin..... 10 / Féminin..... 7

Dressé par le Médecin de l'Etat civil.

C.-M. DUPARC.

BIBLIOGRAPHIE

Chez les Poètes. *Etudes, Traductions et Imitations en vers*, par l'auteur des IAMBES. Un volume in-8 de 190 pages. Paris, 1882.)

« Dans notre longue existence d'écrivain, dit M. Barbier, de l'Académie française, une de nos plus douces occupations a été la lecture des poètes, non-seulement ceux de l'antiquité classique, mais encore ceux des pays étrangers, du viel Orient et de l'Occident moderne. » Tel est le commencement de l'avant-propos de ce volume qui contient, comme son titre l'indique, une série d'études, de traductions et d'imitations en vers.

L'auteur a voulu, « sans esprit de système et presque à l'aventure, » reproduire en français un certain nombre de poésies empruntées à différentes littératures, soit anciennes, soit modernes. Ce recueil s'est formé peu à peu, absolument sans parti pris; la variété qu'il présente lui enlève toute monotonie et il se laisse fort bien lire, avec beaucoup d'intérêt. Le volume n'est tiré qu'à trois cents exemplaires numérotés.

Après avoir annoncé moi-même aux lecteurs de la *Revue savoisienne* deux publications en prose, dues à la plume de l'auteur des *Iambes*, de l'écrivain qui a donné aux amis des lettres françaises, il y a environ cinquante ans, la *Curée,* l'*Idole* et d'autres pièces très connues et fort célèbres, j'éprouve quelque plaisir à me trouver de nouveau dans son propre domaine, avec ce nouveau volume qui, par sa nature particulière, nous ramène dans le champ de la poésie.

On a tâché, de notre temps, d'introduire dans le rythme bien des innovations; l'essai d'un professeur genevois, qui allait bien loin dans ce sens, a été battu en brèche par la critique savante et paraît avoir échoué. S'il eût été moins extrême. il aurait peut-être réussi dans de modestes proportions. Le volume de M. Barbier, que j'annonce aujourd'hui, contient deux pièces (*la Plainte des soldats* et *Lamentation de Jérémie*), écrites l'une et l'autre en vers de quatorze pieds. Déjà, dans de précédentes poésies, M. Auguste Barbier avait employé, une ou deux fois, un rythme pareil. Je mentionne ces pièces comme exemples pour ceux qui aiment à étudier de semblables innovations.

Il faudrait peut-être indiquer ici les différentes littératures qui ont attiré spécialement l'attention de notre poète et éveillé sa verve; mais il vaut mieux laisser une certaine attente dans l'esprit du lecteur. Il y a quelque charme dans cette incertitude même; je me plais à rappeler seulement que M. Barbier se range au nombre des spiritualistes, et, à mon avis, il a vingt fois raison :

« Le seul bien que de vous j'implore, je réclame,
« C'est le don précieux de la beauté de l'âme. »

Ainsi s'exprime-t-il dans une courte prière imitée de Platon.

Dans l'impossibilité où je suis d'offrir plusieurs morceaux de ce volume aux lecteurs de la *Revue*, ils liront volontiers, je n'en doute pas, ce remarquable sonnet de Milton que l'auteur a traduit de l'anglais et qu'à un double titre je dois reproduire textuellement :

SONNET DE MILTON

A Monsieur Jules VUY, de Genève.

O Cyriac, voilà trois ans que mes deux yeux,
Pour le regard d'autrui sans taches ni souillure,
Sont privés de lumière et, globes paresseux,
Ne vont plus remplissant l'office de nature.

Depuis trois ans, tout m'est voilé d'un crêpe noir,
La terre, les humains, soleil, étoiles, lune;
Pourtant, loin d'accuser Dieu de mon infortune,
Calme, je marche droit et ne perds point l'espoir.

D'où me vient, diras-tu, si grande patience?
Ami, je répondrai : C'est de la conscience
D'avoir au prix des yeux servi la Liberté

Ce penser me soutient et, seul, gaidant ma vie
Par le fracas du monde et dans sa comédie.
Me contente le cœur jusqu'en la cécité.

Je ne veux point terminer cet article sans souhaiter longue vie et bonne santé au vaillant et illustre poète.

JULES VUY.

31 décembre 1881.

Le Directeur-gérant : L. REVON.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

6e ANNÉE

BULLETIN N° 11 — NOVEMBRE 1881

Pressions barométriques moyennes : 728,8 à Annecy et 712,45 à Mélan. Maximum le 13 aux deux stations, minimum le 28 à Annecy et le 2 à Mélan. Excursion du mercure, 16 6 à Annecy et 17 8 à Mélan.

TEMPÉRATURE. — Reste élevée. Moyenne à Annecy du maxima 12°37, du minima 1°18. Moyenne générale, Saint-Julien 6°40, Chamonix 3°82, Mélan 5°19, Leschaux 5°37, Les Contamines ***.

L'eau du lac d'Annecy descend à 8°64 pour moyenne; celle de puits 11°8 et celle de rivière —4°91.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de novembre, le		0.	5.	12.	19	26
Thermomètre	maxima.	0°0	12°2	13°1	13°0	12°4
	minima	0°0	—7°6	1°3	—4°8	—2°25
Baromètre à 0° :		000°0	634°9	632°3	632°6	627°9

PLUIE ET NEIGES. — Peu de pluie pendant le mois, aussi les montagnes ne se couvrent pas de neige Au Semnoz, la neige apparaît le 26 (0.08) ; le 12 quelques fleurs se voyaient dans l'herbe. Maximum d'eau recueilli 91m/m4 à Cruseilles, en 5 jours. Minimum 19m/m à Chamonix, en trois jours. Les stations élevées reçoivent moins d'eau que celles du bas. Au Semnoz, il en est tombé 34m/m4.

PHÉNOMÈNES PARTICULIERS. — Un tremblement de terre est signalé le 25 de Mélan à 6 h. 22 du soir, durée 5 secondes; de Chamonix à 6 h. 30, direction est à ouest, durée 2 secondes; de Megève par MM. les Membres correspondants, et de Montriond, par M Emonet, instituteur communal, à 6 h. 30, durée 2 à 3 secondes, avec une assez forte secousse à la fin, suivie d'un bruit sourd. M. Emonet signale également de Montriond, le 14, à 3 h. 15 du matin, une étoile filante donnant une vive lueur avec les couleurs de l'arc en-ciel, disparaissant dans la direction du nord au sud, et suivie d'un bruit très fort.

NOVEMBRE 1881. OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES.

Stations	BASSIN DU LAC LÉMAN ET DU RHONE				BASSIN DE L'ARVE						VALLÉE DES USSES		BASSIN DU FIER ET LAC D'ANNECY				
	Les Gets.	Evian.	Douvaine.	Saint-Julien.	Chamonix.	Les Contamines.	Megève	Sallanches.	Mélan.	Annemasse	Cruseilles.	Seyssel.	Seythenex.	Thônes.	Leschaux.	Annecy.	Rumilly.
Altit.:	1162	380	428	462	1044	1184	1113	555	629	435	793	259	712	625	929	448	334
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	8		
2																	
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17	5,2	.....	1,6	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5	.....	.....	.....	.....	.....	3,2
18	.....	.....	.....	.....	3,6	2,2	8,1	3,4	5,1	.....	.....	.....	4	5	5	6,8	
19																	
20																	
21																	
22	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	0,7	.....	.....	.....	.....	.....	6			
23																	
24																	
25	.....	.....	5,6	.....	.....	.....	9,4										
26	9.1	19,5	3	2	8,2	.....	7,4	2,6	8,3	7,5	7,3	.....	2,7	10	10,3	9,2	7
27	17,8	10	24	22	.....	.....	.....	2,5	.....	.....	.....	.....	3,3	.....	0,2	2,7	18,6
28	.....	.....	43	20	.....	.....	6,2	2,4	8,2	15	48	.....	16	13	12,2	13,4	22,1
29	13,5	32,3	11	.....	.....	7,9	3,3	15,3	23,5	39,5	23,6	.....	20,8	25	38,8	41	20
30	.....	9,8	2	.....	7,2	1,7	.....	4,2	4,2	8,5	7,8	.....	9,2	9,5	10,7	10,4	
31																	
Pluie. Neige.	45,6	71,6	90,2	44	19	11,8	34,4	31,1	49,3	70,5	91,4	.....	56	68,5	85,2	83,5	70,9

BULLETIN N° 11.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

NOVEMBRE 1881 Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10 Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy, par 45°53'59" de latitude, et 3°47'33" de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITE relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL noirci.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m	ÉTAT DU CIEL DURANT LE JOUR	ÉTAT DU CIEL à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	4°	0,5	2,2	719	»	0,3	86	4,6	9,3	6,3	W	N-W	fort	couvert		couvert	71	9°
2	5,5	1,5	2,2	723.1	»	1,2	87	4,8	8	6	N-W	id.	id.	id.		beau	69	8.7
3	6	2,5	4.4	723,4	»	1,7	93	10	17	12,3	O	N	id.	couv.1/2		très beau	67	8,6
4	13.7	1,5	3.8	729,2	»	0,7	87	14,2	33	22	—	N-W	faible.	très beau		id.	64	9,5
5	17.3	1,5	4,8	732	»	0,6	94	13,2	32	21	—	N	tr faible	id.		id.	69	9,3
6	18.5	2	4	732.6	»	0,5	84	13,4	32	21,5	S	S W	id.	beau		beau	62	9,4
7	17.3	1,7	5,6	730,8	»	0,5	94	13	30	20	—	S	id	très beau		très beau	61	9,5
8	17,3	2	4,2	728	»	0,3	93	18,6	30,5	20	—	id.	id.	id.		id.	61	9,8
9	19.5	3,5	8,2	727,2	»	1,5	94	12,6	30,3	19,5	S-W	N-W	faible	couv 1/2		id.	60	9,8
10	15,5	2	4	730	»	0,7	93	7,6	12	8	?	S W	id.	brouillard	Très intense, dispar. vers 11 h. m.	id.	59	9,3
11	11,5	1,5	3,4	729,8	»	0,1	96	6,2	11	8,3	?	S	id.	id	500) id 10 h. m	id.	59	9,2
12	9,5	— 0,5	1,4	729,8	»	0.2	96	9,6	21	14,3	?	id.	id.	il.	Assez intense id. 9 h. m.	id.	58	8,4
13	11,7	0,7	5,2	733,6	»	0,3	93	8,8	20	18,3	?	S-S-E	id.	couvert		id.	57	8,5
14	10,5	— 0,5	3	731.7	»	0,3	93	9,2	25,5	16	—	SeE	id.	très beau		id.	56	8,7
15	11.7	— 1,3	2.8	728,6	»	0,4	93	6	12,3	8,5	—	E	id.	id.		id.	55	8,7
16	8,5	— 1,5	0.8	730,4	»	0,2	96	9,2	23	14,5	—	E-N-E	id.	id.		id	54	7.9
17	13.3	— 1,3	1,2	727,6	»	0.5	93	10,8	22,5	15	—	id	il	id.	plnie de 7 à 8 h. s.	couvert	54	7,2
18	13.5	0.5	5.6	728,7	6,8	0,8	97	11,6	24,5	16,5	N	W	fort.	couv.1/2		très beau	53	7,6
19	13,7	— 2,3	1,8	732,8	»	1,1	89	7,2	19,5	11,7	—	W-N-W	id.	très beau		id	52	7,4
20	10	— 1.7	— 0,2	730.7	»	0.5	92	4,6	16	9	?	?	id.	brouillard	(100) disparaît à 10 h m.	id.	50	7,8
21	9	— 0,7	2.8	728,7	»	0.8	79	11,6	23,5	16,3	—	S	faible	très beau		id	49	7,8
22	13	4,5	5 8	730	»	1,7	91	13	23	16,5	S	id·	id.	b au		id.	49	8,7
23	15,3	0,3	3,8	728,2	»	0,7	97	9	14	10,7	—	il.	id.	très beau		id.	48	8,8
24	13,5	0	2 6	730,7	»	0.5	93	9 8	19,5	13,5	—	id.	id.	id.		id.	47	7,7
25	12,5	— 1,7	1,4	729,8	»	0,4	93	9	21	13,5	—	id.	id	id.		id.	46	7,3
26	12	2	5.2	728,4	9.2	0,9	97	4,2	23.3	16	S	E-S E	fort.	pluie	De 5 h. 30 à 9 h. m Neige à 1,600	id.	45	8,7
27	12,5	2,5	9,6	719,7	2,7	1	69	16,6	24,7	19,7	id.	id.	faible.	couv 3/4	Ploie de 3 à 6 h. s. [m d'altit	couvert	45	8,7
28	17,5	7.5	8,8	717	13,4	1,6	94	8,5	10	9	id.	E	fort.	pluie	Tout le jour.	pluie	47	9.2
29	9	4.3	6	723	41	0,2	94	6.2	6,5	6	id.	id.	faible.	couv rt	Pluie légère dans le jour.	couvert	55	9,7
30	7,3	4.5	5,8	727,8	10,4	0.2	97	6,8	7.5	6,7	?	S E	id.	pluie		id.	61	8,7
Moyennes ou Totaux.	12°37	1 18	3°77	728,80	83,5	20,5	83,9										0,56	8°64

AUGUSTE MANGÉ.

TABLE DES MATIÈRES

ARCHÉOLOGIE

MORTILLET (G. DE). Origine de l'homme, époque tertiaire.. 3

BIBLIOGRAPHIE

RÉVÉREND DU MESNIL. Vie et écrits de Meziriac, l'un des quarante de l'Académie française, de M. René Kerviler. 21

VUY J. Le docteur Carové. Histoire sans fin, traduite par M. A. Barbier..... 80

ID. Chez les Poètes. Etudes, Traductions et Imitations en vers, par l'auteur des IAMBES..... 122

HISTOIRE ET BIOGRAPHIE

VUY Martyre de la Légion Thébaine..... 1

ID. Jeanne de Jussie et les Sœurs de Ste-Claire de Genève. 13, 25

FORAS (A DE). Les Jornarones..... 19

DUCIS. Le tombeau de M. Gojon à La Puyat..... 20

ID. Encore les Jomarons 32

DUVAL La famille Paget..... 37, 72, 77

DUCIS Le Père Baranzano..... 85

PISSARD. Note sur l'établissement des Bernardines de La Roche à Annecy..... 93

DUCIS. Discours d'ouverture des tribunaux d'Annecy, 1618. Antoine et René Favre. Un mystère au collège.. 101

ID. Tombeau de Mme Pfingrin-Lichholtz à Seyssel..... 103

PISSARD. Fragments tirés des registres du Conseil de ville d'Annecy..... 103

DUCIS. Le Père Nouvellet, chanoine d'Annecy. La Maison de Genevois-Nemours 109, 117

SERAND. Vieux châteaux et noblesse du Genevois en 1732... 111

PISSARD. Le prix des denrées à Annecy en 1599..... 113

LITTÉRATURE — PHILOLOGIE

TAVERNIER. Noms de lieux terminés en *inge* 20

BERNARDIN. Id. 44

CONSTANTIN. Rapport sur le concours de poésie de 1880.... 49

FLEURY. Les gloires littéraires de la Savoie, poème.. 49

LOMBARD. La Mer de glace, poème 57

MÉTÉOROLOGIE

MANGÉ A. Commission de météorologie de la Haute-Savoie : Bulletins, observations pluviométriques. 11, 23, 34 47. 63, 75, 83, 91, 99, 107, 115, 123

ID. Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy.. 12, 24, 36, 48 64, 76, 84, 92 100, 108, 116, 124

MONTAGNOUX. Note sur l'actinométrie.....·..... 29

TISSOT, Résumé des observations météorologiques faites à Annecy et dans le département de la Haute-Savoie en 1880 .. .. 40, 79, 88

MANGÉ. L'hiver 1879 80 et la congélation du lac d'Annecy 88, 97

RAULIN. Résumé des observations pluviométriques faites en Savoie, à Genève et au Grand-Saint-Bernard..... 94

MANGÉ. Note sur les observations pluviométriques faites dans le Sud-Est de la France..... 95

MONTAGNOUX. L'atmosphère et le temps..... 95, 101

SCIENCES. — VARIÉTÉS

PISSARD Mouvement de la population d'Annecy en 1880.... 9

DUPARC. Tableau des maladies qui ont causé les décès à Annecy en 1880 et en 1881 ..... 10, 122

HOLLANDE Excursion au Grand-Carre ou Mont-Charvin.... 31

CONSTANTIN. Mœurs et usages de la vallée de Thônes..... 42

HOLLANDE Carte géologique articulée de M. Pillet..... 46

REVIL. Terrains oolithiques en Savoie et gisement de la Table. 61

HOLLANDE La zone à *Ammonites tenuilobatus* aux environs de Chambéry..... 65

TAVERNIER Une découverte géologique..... 105

VOIRIN. Conférence sur l'utilisation du purin..... 120

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE SAVOIE

Comptes-rendus par MM Pillet et Revil..... 10 34, 46, 60, 81, 90, 106

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Comptes-rendus par MM. Revon et Tissot..... 6 8, 33, 44, 73, 80, 98, 105, 114

CONGRÈS ET CONCOURS

REVON Prix d'histoire et de poésie de la fondation Anlrevetan..... 44, 60

BORREL Congrès de Moûtiers..... 60, 74

BULLETIN

22, 106

DONS ET ÉCHANGES

34, 74, 81, 98, 106, 114

PLANCHES HORS TEXTE

Pl. 1 et 2 Silex tertiaires de Thenay (nº de janvier).

VIGNETTES

Fac simile d'une charte, p. 20. — Coupes géologiques, environs de Chambéry, fig 1 à 8, p 67 à 70.

ERRATUM

P. 75 Rapport sur le concours de poésie.

Omnes omnium caritates patria una complexa est

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ

PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

D'ANNECY

HISTOIRE — SCIENCES — ARTS — INDUSTRIE — LITTÉRATURE

AUTEURS DES ARTICLES DE LA VINGT-TROISIÈME ANNÉE

BERNARDIN, professeur à Melle-lez-Gand (Belgique).
CONSTANTIN A., vice-président de la Société Florimontane.
DUCIS, archiviste de la Haute-Savoie.
HOLLANDE, professeur au Lycée de Chambéry.
LOUSTAU, ingénieur, à Crépy-en-Valois.
MANGÉ, architecte de la ville d'Annecy.
MONTAGNOUX, professeur au collège de Mélan.
MUGNIER, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.
PHILIPPE Jules, député de la Haute-Savoie.
PILLET Louis, géologue, à Chambéry.
PISSARD, secrétaire de la Mairie d'Annecy.
REVIL, pharmacien à Chambéry.
REVON Louis, conservateur du Musée d'Annecy.
SERAND, sous-archiviste de la Haute-Savoie.
TAVERNIER, avocat, à Taninges.
TISSOT Eugène, ingénieur, à Annecy.
VASCHY, sous-directeur de l'école de télégraphie de Paris.
VUY, président de section de l'Institut genevois.

COMITÉ DE RÉDACTION

DUCIS — MANGÉ — REVON — CONSTANTIN

Directeur-gérant : LOUIS REVON

1882 — 23ME ANNÉE

ANNECY
IMPRIMERIE D'AIMÉ PERRISSIN
—
1882

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE CENTRALE SCIENTIFIQUE

Fol 40 1977

Source gallica.bnf.fr / Académie florimontane

23me Année. — N° 1. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 janvier 1882.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront ete adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIETE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Societé laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il emet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées a la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Henri de Savoie et Anne de Lorraine, par M. C.-A. Ducis. — Etymologie de quelques noms de lieux, par M A. Constantin. — Un nouvel agent désinfectant, par M. G. Loustau. — Mouvement de la population d'Annecy, par M. C.-E Pissard. — Séance de la Société Florimontane. — Séance de la Société d'histoire naturelle de Savoie. — Observations pluviométriques, météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

HENRI DE SAVOIE ET ANNE DE LORRAINE

Dans les articles consacrés au poète Nouvellet, nous avons rappelé quelques faits d'Henri de Savoie, duc de Genevois et de Nemours.

On sait qu'il prit sous son patronage spécial l'*Académie Florimontane*, fondée, en 1607, par saint François de Sales et le président Antoine Favre.

Il avait projeté une alliance avec Anne de Lorraine, fille de Charles de Guise, duc d'Aumale [1].

En 1608 il manifesta le désir d'assister aux noces des princesses de Savoie. Le duc envoya à sa rencontre trois de ses fils, Victor-Amédée, Emmanuel-Philibert et Thomas avec une nombreuse suite. Les fêtes eurent lieu en février et mars. Isabelle épousait Alphonse d'Este, prince de Modène, et Marguerite, François de Conzague, duc de Mantoue, qu'il représenta comme procureur à Turin, le 20 février 1608 [2].

Ce fut à l'occasion de ces réjouissances qu'il fit la cour à une autre des filles du duc de Savoie, que l'annotateur des *Lettres de Richelieu* appelle Catherine, et qui nous paraît avoir été Marie, soit Marie-Catherine. L'autre sœur, Françoise-Marguerite, était destinée à Louis XIII, dont la sœur, Elisabeth de France, aurait épousé Victor-Amédée, le second des fils de Charles-Emmanuel, alors héritier présomptif par la mort de Philippe-Emmanuel à Valladolid, en 1605. Henri avait reçu les pouvoirs pour contracter à Paris cette dernière union.

Tout cela était subordonné à la conquête du Milanais à faire de concert entre le roi de France et le duc de Savoie, qui aurait gardé le Milanais en échange de la Savoie cédée à la France, en suite des clauses secrètes du traité de Paris, novembre 1609. L'assassinat d'Henri IV, le 14 mai 1610, fit avorter conquête, cession, mariages. Le duc de Savoie, isolé entre l'Espagne et l'Autriche, dont il avait encouru la haine, et la France tombée sous une minorité, mais disposée à compléter l'occupation de la Savoie, dut recommander aux puissances la protection de ce pays, et ce fut, comme nous l'avons dit ailleurs, la première proposition de la neutralité, qu'ont demandée, si souvent depuis, les princes de la Maison de Savoie [1].

Malgré ces événements, le duc avait promis sa fille à Henri, et la nouvelle en fut donnée par Sigismond d'Este, marquis de Lans, lieutenant-général du duc de Savoie en deça les Monts. Sa lettre fut lue, le 19 décembre 1611, au conseil de ville d'Annecy, qui dut voter en conséquence une somme à fournir pour ce mariage. Mais les préparatifs et la célébration du jubilé septennal de Notre-Dame-de-Liesse, en 1612, firent négliger cette affaire. Par lettre du 8 décembre, Henri réclama le donatif, qui devait lui être envoyé à Turin avant les fêtes de Noël. Le 13 du même mois, il recommandait aux syndics d'Annecy de refaire les pavés de la ville, faute de quoi il donnerait ordre à leurs dépens. C'était probablement en vue de son entrée solennelle après son mariage.

Mais, le 22 décembre, mourait François de Conzague, duc de Mantoue et Montferrat, ne laissant de Marguerite de Savoie qu'une fille, nommée Marie, que le duc de Savoie destinait à un de ses fils, en lui transmettant les droits qu'il avait sur le Montferrat. La jeune princesse fut retenue prisonnière au château de Goito, par le cardinal Ferdinand de Conzague, qui affirmait les siens. La France intervint avec un nouveau prétendant de la branche des Conzague-Nevers. La guerre s'ensuivit [2]. Elle n'entre pas dans le cadre de cette étude.

Les registres consulaires d'Annecy signalent, à cette occasion, plusieurs manifestations locales contre les Français de résidence en Savoie, dès 1613.

Dans les préoccupations de cette lutte, le duc de Savoie ne pressait pas le mariage d'Henri avec sa fille. Le 29 mai 1613, on apprit à Annecy qu'il devait se rendre en France, en passant par Chambéry. Ce fut le 16 juin, et les deux premiers syndics d'Annecy allèrent lui faire la révérence.

[1] *Lettres du cardinal Richelieu* I. Notes, p. 295, 323, etc.

[2] Guichenon, *Histoire généalogique de Savoie*, II.

[1] *Occupations militaires, neutralité et annexion de la Savoie*, 17.

[2] *Pasquinade diplomatique sur la guerre de Montferrat* en 1615. — *La campagne de Louis XIII en Savoie.*

Mais déjà le 12, le marquis de Lans ordonnait aux syndics d'Annecy de réparer les murailles de la ville, et les trouvant à Rumilly, de retour de Chambéry, leur enjoignit de refaire les rateaux des portes. Par lettres du 13 juillet, Henri leur renouvelait l'ordre de toutes ces réparations.

Nous ne savons pas précisément l'époque de son retour à Turin, ni la voie qu'il a suivie. Le traité de paix du 25 juin 1613 lui redonnait l'espoir de son alliance avec la fille de Charles-Emmanuel. Il semblait que les deux familles auraient dû se retremper l'une dans l'autre pour se fortifier contre les ambitions extérieures.

Mais, s'il était avantageux à un prince de la branche aînée d'épouser une princesse de la branche cadette, comme le fit plus tard Charles-Emmanuel II, qui compléta ainsi le retour de l'apanage du Genevois-Faucigny et Beaufort au domaine de la couronne, il n'en était pas ainsi de l'alliance d'une princesse de la première branche à un prince de la seconde. Celle-ci pouvait alors mesurer des droits et fonder des prétentions au préjudice de l'autre, en cas d'extinction ou de dégénérescence de ses aînés, et elle n'avait pas attendu l'occurrence de ces cas pour aspirer à former un état indépendant avec Annecy ou mieux Genève ou Lyon pour capitale. L'attache du duché de Nemours imposée au mariage de Philippe de Savoie et de Charlotte d'Orléans, en 1528, en aurait fait d'avance un état lige de la France. La Maison de Savoie qui n'avait jamais voulu donner en apanage le duché du Chablais, ni les châteaux de Ballaison, de Troches, d'Hermance, de Gaillard, du pont d'Arve, de Ternier, de Viry, de Sallenove, de Hauteville, de Rumilly, afin de conserver une zone de surveillance entre la France et la Suisse, jusqu'à Genève et précédemment jusqu'au pays de Gex et à la Bresse, n'avait garde de consentir à un mariage qui pût fournir la moindre cause d'ébrècher son intégrité, sans un correspectif certain, comme auraitété la possession du Milanais, sans l'attentat du 14 mai 1610.

Le duc de Savoie avait entretenu son cousin dans l'espoir de cette alliance pour l'empêcher de contracter une union dans la Maison de Lorraine, alliée de plusieurs côtés à celle des Conzague-Nevers, contre laquelle il luttait alors. Des trois filles de François de Clèves, duc de Nevers et de Marguerite de Bourbon, Catherine avait épousé Henri de Lorraine, duc de Guise, qui épousa en secondes noces Marguerite, fille de Vincent de Conzague, mort en mars 1612, et sœur de François, époux de Marguerite de Savoie, lequel avait succombé le 22 décembre même année. Henriette de Nevers avait épousé Louis de Conzague, prince de Mantoue. Leur fille, Marie-Henriette, épousa Henri de Lorraine, duc de Mayenne. Leur fils, Charles, épousa Catherine, fille de Charles de Lorraine, duc de Mayenne.

Pendant son passage à Annecy, en 1613, Henri avait constaté la découverte d'une mine de fer à Saint-Jorioz. Le gisement a laissé le nom de *ferrières* au mas où il se trouve, comme la commune de Ferrières tient le sien d'un gisement de même nature (fer hydraté), qui a été exploité.

Rentré à Turin, le prince s'entendit avec des hommes de la spécialité, et, le 16 janvier 1614, on lisait au Conseil d'Annecy une lettre de lui proposant l'établissement d'une fonderie. Une partie du Conseil y fit opposition dans la crainte de voir augmenter le prix du combustible; mais la majorité y vit l'intérêt général du pays et l'on répondit au prince en le priant de poursuivre son projet.

Lors de la nomination de M. de Charpenne, comme président de la Chambre des Comptes du Genevois, Henri recommandait aux syndics d'Annecy de lui faire une réception convenable.

Ayant reçu des plaintes sur quelques insolences faites à ses officiers dans cette ville, il en fit reproche par lettre du 5 février qui fut lue en séance du 14; ensuite de quoi on députa deux conseillers, qui allèrent à Turin pour donner des explications. Enfin le 14 mai, on reçut une lettre de satisfaction qui remettait la ville dans ses bonnes grâces.

Il avait appuyé de ses moyens l'introduction des Barnabites au collège d'Annecy. Par lettre du 25 juin, Charles-Emmanuel félicitait cette ville de cet établissement. On sait qu'ils s'en chargèrent par acte du 5 juillet, prirent possession le même jour, s'y installèrent le 6 octobre, et ouvrirent les classes le 2 novembre.

Pendant ces entrefaites, la conduite de l'Espagne avait irrité le duc de Savoie, qui, un jour, arracha de son cou le collier de la Toison d'Or, le renvoya à l'ambassadeur d'Espagne, Gaétan, et donna ordre de chasser les Espagnols de ses Etats.

Ce représentant étranger avait fait des ouvertures au chef de la branche cadette de Savoie, avec promesse d'un agrandissement et de l'indépendance de son apanage.

Le prince Henri, voyant donc ses espérances déçues et ses incroyables dépenses en cadeaux, etc., perdues à tout jamais, quitta brusquement Turin, arriva presque incognito à Annecy, et se mit au lit. La ville proposa, le 23 juillet, de lui donner deux tonneaux de vin blanc et clairet, et d'effectuer le don dit *gratuit* de ses noces dont le public jasait un peu, puisque l'autorité eut à réprimer quelques intempérances de langage.

Le 31 juillet, vers huit heures du matin, le premier syndic alla le voir et lui présenta, dans son lit, une bourse, garnie d'armesin, contenant la valeur de 300 écus d'Italie, en diverses monnaies de Savoie et d'Espagne.

On le remerciait, en même temps, de l'appui qu'il avait donné à l'établissement des Barnabites. Le prince leur témoigna toute sa satisfaction.

Le prince était encore à Annecy le 3 septembre, car il signa ce jour l'acte de bourgeoisie pour le chapitre de Notre-Dame-de-Liesse, qui fut entériné à la Chambre des Comptes le 25 septembre.

Dans les entrevues qu'il avait eues avec saint François de Sales, le saint évêque avait fait ses efforts pour le rattacher aux intérêts de la branche aînée. Le prince n'avait pu que déférer, extérieurement au moins, aux sages conseils de l'évêque. Mais il était parti, se dirigeant sur Seyssel.

Dans la séance du 6 octobre, le Conseil d'Annecy recevait l'ordre du marquis de Lans de lever 600

hommes dans le Genevois pour le service du duc de Savoie. On se retrancha sur les privilèges de la ville et sur l'obligation de la garde militaire imposée aux bourgeois. Le premier syndic alla à Saint-Rambert voir Henri, qui promit de s'intéresser à son apanage, et qui écrivit effectivement une lettre du 16 novembre au duc de Savoie.

Il avait reçu une lettre du 6 novembre de saint François de Sales, qui lui rappelait ses promesses, s'étonnait de ne pas le voir au service du duc de Savoie, et le pressait de revenir au moins à Annecy. Mais rien n'y fit, ni cette lettre, ni les démarches des envoyés du duc de Savoie et d'autres.

Pressés par le marquis de Lans, ceux d'Annecy résistaient en excipant de leurs privilèges. — Au 29 janvier 1614, le premier syndic M. de Conflens, était convié d'aller voir le prince à Lagnieux, parce qu'il devait partir bientôt pour Paris. Le 23 février on apprend qu'il était à Grenoble. Le premier syndic part pour le prier de parler à S. A. afin d'obtenir l'exemption de l'impôt qu'on appelait alors *les ustensiles de guerre;* il le trouva à Lagnieux. Le prince confirma, le 28 février, les chartes des franchises, écrivit au duc de Savoie, au cardinal Maurice et au grand chancelier. Et, afin que le trésorier général de S. A. ne contraignît pas les bourgeois d'Annecy à payer des extraordinaires, il avait refusé de recevoir de son commis le rôle expédié par la souveraine Chambre des Comptes de Savoie, le 16 janvier.

Cette assurance d'Henri vis-à-vis de la cour de Turin, qu'il avait quittée assez mécontent, s'explique par les péripéties des tractations qui avaient lieu alors pour le ramener, et dans lesquelles il jouait entre le duc de Savoie et l'Espagne.

Mais l'administration d'Annecy ne pouvait se faire illusion sur la fragilité de ce patronage. Elle avait ménagé toutes les convenances, en passant par la hiérarchie de son prince, dont la protection suspecte pouvait lui devenir nuisible. Elle résolut d'aller au chef de l'Etat.

M. de Conflens fut chargé d'aller à Turin plaider la cause de la ville avec toutes les pièces du prince Henri, c'était le 7 mars. Le 23, on apprend que M. de Conflens est tombé malade à Chambéry. On prie le second syndic, Garbillon, de le remplacer, il refuse. On le menace d'en référer au duc de Savoie et au prince Henri. Le troisième syndic, Curlet, refuse également. Enfin le quatrième, M. Floccard, accepte la charge d'aller à Turin.

C.-A. Ducis.

(A suivre.)

ÉTYMOLOGIE DE QUELQUES NOMS DE LIEUX

Les Clefs.

À deux kilomètres au sud de Thônes, au confluent du Fier et du Pécheral, se dresse entre trois montagnes un monticule en ressaut, aux flancs abruptes, érodés par ces deux cours d'eau ; c'est là qu'autrefois était perché le château des Clefs dont il ne reste presque plus vestige. Sur l'emplacement de la tour principale s'élève aujourd'hui une élégante construction moderne, c'est l'église ; cinq ou six maisons lui tiennent compagnie, et forment ce qu'on appelle le village des Clefs, *le vlajho dés Clyés* [1].

Quand on voit la position qu'il occupe à l'entrée de la vallée de Serraval, on ne peut s'empêcher de dire qu'il est vraiment bien dénommé, et que les chercheurs d'étymologies n'auront pas beaucoup de peine à trouver l'origine de ce nom. Erreur profonde.

L'orthographe moderne des noms de lieux, surtout dans la vallée de Thônes, est fallacieuse ; ne vous y fiez pas.

Il y a une trentaine d'années, le nom de cette localité se prononçait de deux manières différentes par les habitants de la campagne ; les uns — c'était la majorité — disaient *lés Clyés ;* d'autres — les vieilles gens — prononçaient *lés Clyës* [2]. Les jeunes gens disaient non sans raison que, puisque le village s'appelle *les Clefs,* il faut dire en patois *lés Clyés,* vu que le pluriel de *clyâ,* clef, est *clyé.* Les vieillards malgré cela continuaient à dire *clyë,* et ils n'avaient pas tort.

Dans les actes notariés des siècles passés, ce lieu s'appelle Château *de Cletis* en latin, des *Clets* ou *Clées* en français. Cette orthographe s'est conservée jusqu'au commencement de ce siècle ; ce n'est que vers les premières années de la Révolution qu'on voit paraître la nouvelle orthographe, qui fit vite son chemin dans le monde officiel, et qui ne tarda pas à s'imposer à tous et à modifier l'ancienne prononciation. De pareils changements de prononciation ne sont pas rares : les Parisiens n'appellent-ils pas aujourd'hui *La Muette* [3] le lieu qui autrefois se nommait *La Meute ?* Dans le patois local, *na clyà,* pluriel *clyë,* signife une claie à parquer les porcs et les moutons, tandis que *na clyâ,* pluriel *clyé,* signifie *une clef.* Ce dernier étant beaucoup plus noble que le premier, m'est avis que les habitants des Clefs, voyant qu'ils ne perdaient rien au change, ont été les premiers à l'adopter.

L'origine du mot français *claie* et des noms de lieux *Clets* ou *Clées,* est identique ; l'ancien irlandais avait *cliath,* le bas-breton a encore conservé *cloued,* signifiant *claie.* Dans les lois barbares et dans de vieux glossaires, ce mot prend les formes de *clida, clia;* dans Grégoire de Tours (VI^e^ siècle), on le retrouve sous la forme diminutive de *cletella,* qui répond au mot *clédala* [4]. Le provençal a conservé une foule de mots de la même famille : *clédo, clido, clio, clee,* claie, barrière mouvante, claire-voie ; *clédan,* barreau de saule de moyenne grosseur et de 4 mètres de long [5]. Enfin nos voisins des Hautes-Alpes appellent *cleyda* ou *barricade* un passage resserré entre deux montagnes escarpées qui ne laissent guère entre elles que la largeur du lit de la rivière [6]. Comme les Clefs ont deux *cleyda,*

[1] *Jh* représente un son inconnu en français ; c'est le *th* doux anglais.

[2] Nous représentons par *ë* un certain son grêle qui est intermédiaire entre l'*e* muet et l'*é* ouvert, comme dans *pistolët, triolët* (trèfle), *solët* (seulet). Les lettres *ly* figurent le son de *l* mouillée.

[3] Jusqu'au milieu du XIII^e^ siècle, le son *eu* s'est écrit par *ue,* et à la fin de quelques mots, par *ex.* Ainsi *les bues* les bœufs, *le cuer* le cœur, *les iex* les yeux, *mon Diex* mon Dieu, se prononçaient comme aujourd'hui. Quand prévalut l'usage de représenter ce son par *eu,* quelques mots échappèrent à la réforme orthographique ; les uns, comme *cueillir,* conservèrent l'ancienne prononciation ; d'autres, au contraire, la perdirent ; c'est ainsi que le lieu où se rassemblaient autrefois la meute du roi (vieux français *la muete*) s'appelle aujourd'hui *La Muette.*

[4] Petite porte à claire-voie (patois de Thônes).

[5] Voir Mistral, Dict. provençal-français.

[6] Voir Chabrand et de Rochas, Dict. du patois du Queyras.

l'un à droite, l'autre à gauche, on peut admettre que ce lieu tire son nom de là ; dans cette hypothèse, on s'expliquerait facilement l'emploi du pluriel ; mais il nous paraît plus probable qu'il a été ainsi dénommé parce que l'entrée de la vallée a dû être barrée autrefois, en amont et en aval de ce passage étroit, par des claies (palissades, portes à claire-voie). Ce qui nous fait admettre cette interprétation comme la plus probable, c'est que les armoiries des Clefs et de Thônes portent une CLAIE.

La Lyà.

C'est le nom d'une colline du Mant, ou Mont, au pied duquel commence une petite plaine où s'étale coquettement la ville de Thônes. Un chemin de deux à trois mètres, qui part de Sous-les-Arcades *(les Portiques),* traverse d'abord les *Adbots* [1], passe devant l'ancienne maison forte du Vivier, et atteint à quelques pas de là la partie boisée du Mant ; c'est là que commence la Lyà. La mappe du cadastre de 1730 n'indique qu'une partie du chemin actuel qui conduit très haut sur la montagne ; l'étendue du tronçon qui y est indiqué, n'a guère plus d'un kilomètre à partir de l'entrée du bois, ce qui correspond assez exactement aux limites du terrain compris sous le nom de *La Lyà.*

Disons d'abord que, dans la langue du pays, ce mot ne réveille aucune idée qui puisse nous mettre sur la voie de sa signification primitive, et qu'il s'écrit tantôt avec un *z* final, tantôt sans cette lettre. Comme les documents où nous avons trouvé *Liaz* avec un *z*, sont du XVII[e] et du XVIII[e] siècle, il n'y a pas lieu de s'en préoccuper ; la règle du *z*, signe abréviatif de *ts, ds, ls*, etc., n'a jamais été connue chez nous.

Notons en passant une particularité du patois de cette vallée, qui se distingue des autres par une tendance marquée à placer l'accent tonique sur la dernière syllabe féminine, ce qui conduit à de fortes contractions. Exemples :

La vià (lat. *vita*) la vie.
La fià (*foeta*, brebis pleine, sous-entendu *ovis*).
Na mià (*meta,* cône, borne) une meule de foin.
Nu, nuà (pron. *u* comme *ou* bref), nu, nue (*nuda*).
Cru, cruà, cru, crue (*cruda*).
Pardu, parduà, perdu, perdue (*perdita*).
Vêndu, vênduà (*ên* comme *en* en latin), vendu, vendue (*vendita*).
Solèt, soltà, seulet, seulette.
La mezrà, la mesure ; la famnà, la famine, etc.

Pour déterminer le sens primitif et l'origine du mot *La Lyà*, adressons-nous d'abord au bas-latin.

On trouve dans le bas-latin *laia, leia, lia, lada* et *leda*, tous mots signifiant *bois, forêt, partie de forêt,* comme le vieux français *laie ;* mais le sens primitif de ce mot est *passage* (*route*) *à travers une forêt.* C'est dans cette acception qu'il est encore employé aujourd'hui en termes d'eaux et de forêts.

Diez pense qu'il est d'origine germanique ; il cite le scandinave *leit*, le flamand *leyde,* l'anglo-saxon *lad*, qui ont tous le sens de *passage, voie.*

D'autre part, le vieux français a l'adjectif *lé, lée* qui vient du latin *latus*, large, et qui a fort bien pu se changer en *lyà* dans notre patois.

Granz unt les nés et lees les orilles
Ils ont le nez énorme et de *larges* oreilles.
CHANSON DE ROLAND, vers 1918.

Ducange avait proposé le latin *lata,* sous-entendu *via,* voie large, pour l'origine de *laie.* Cette opinion est fort probable, mais il faut avouer avec Littré (voir au mot *Laie*) que le sens de *passage* vaut mieux pour désigner une voie que celui de *largeur*, mais nous ne saurions tomber d'accord avec lui « que le *d* qui se trouve dans les mots germaniques rend mieux compte des formes du bas-latin *lada, leda,* » car la permutation du *t* en *d* — surtout dans le midi de la France — est chose si fréquente que la présence du *d* dans *lada* ne peut être prise en sérieuse considération.

Ainsi, d'après les autorités les plus compétentes — Diez et Littré, — ce mot serait d'origine germanique ; il aurait d'abord gardé son sens primitif, celui de *passage ;* il se serait ensuite appliqué à la partie de la forêt qu'une voie traversait, comme c'est le cas dans *La Lyà*, ou à toute la forêt, comme c'est le cas dans St-Germain-en-Laie, c'est-à-dire *St-Germain dans la forêt.*

Nous sommes d'avis que, dans le cas qui nous occupe, on peut proposer le latin *lata ;* en effet le chemin qui conduit de la ville aux bois communaux du Mant est beaucoup plus large dans la partie appellée *la Lyà*, que dans la partie supérieure. La mappe du cadastre de 1730 en fait foi, car au-delà de La Lyà, il n'y a point de route indiquée, preuve qu'anciennement la partie inférieure était beaucoup plus large que la supérieure.

En outre, le sens de *passage* ne lui convient en aucune façon : l'inspection des lieux permettrait mieux que nous ne saurions le faire, de se convaincre du degré de probabilité de l'étymologie que nous proposons pour ce nom de lieu.

(*A suivre.*) A. CONSTANTIN.

[1] Vraisemblablement ce mot signifie *terre à grosses mottes ; adbâ*(r) signifie dans quelques villages des environs, nommément à St-Jean-de-Sixt, *casser les mottes* de terre.

UN NOUVEL AGENT DÉSINFECTANT

Crépy en Valois, 10 janvier 1882.

Le journal de la Société Florimontane, fervent vulgarisateur de la science appliquée, fera sans doute bon accueil aux notes que j'adresse à son directeur sur une liqueur minérale antiseptique, expérimentée avec succès depuis quelques mois.

La matière première est une lave leucitique (leucite des géologues allemands, *amphigène* de Haüy), constituée par un silicate double d'alumine et de potasse :

$$3\ Al\ Si^2 + K\ Si^2$$

Le lieu de provenance est Roccamonfina, commune de Sessa Aurunca, province de Caserte. M. Millot, ingénieur, professeur à l'Ecole nationale de Grignon, m'informe que les laves employées par les inventeurs de ce liquide, MM. Alfred Huet et Charles Dépérais, ingénieurs civils, proviennent de coulées anciennes situées dans la partie de l'Italie désignée autrefois sous le nom de Terre de Labour, et qui constitue aujourd'hui la province de Caserte. Je suis bien aise

d'être fixé sur la provenance indiquée ci-dessus, parce qu'elle permet d'espérer que ces laves leucitiques pourraient se trouver dans le voisinage de tous les volcans éteints, dans l'Auvergne, par exemple. Il y aura quelques recherches et constatations à faire de ce côté. Vous m'avez montré, au musée d'Annecy, de beaux cristaux de leucite de la Somma, que vous avait envoyés le directeur du musée géologique de Naples ; je vous adresse un échantillon du gisement exploité pour la fabrication de la liqueur antiseptique et je ne tarderai pas à y joindre, pour vos collections technologiques, un flacon de liquide et un crayon calcique préparé avec le magma pour la cautérisation.

Traité par l'acide chlorhydrique, le silicate forme un magma gélatineux qui, en se déposant, se divise en une partie verdâtre, granuleuse, presque solide, et une partie sirupeuse jaunâtre.

Voici le résultat de l'analyse faite par M. Millot :

Chlorure d'aluminium.....	61 75
— de potassium.....	19 81
— de fer.....	15 09
— de calcium.....	2 13
Silice gélatineuse.....	1 22
	100 »

Le sirop et le magma sont deux caustiques énergiques, aussi est-il nécessaire de les diluer pour l'emploi médical. Ainsi l'on fait des dissolutions au millième pour les lavages simples, et au centième pour appliquer avec de la charpie sur les plaies anfractueuses. M. le docteur Horteloup s'en est servi avec succès comme désinfectant et comme pansement pour les chancres simples et pour les adénites virulentes. Il a fait à ce sujet, à la Société de médecine de Paris, une communication insérée dans l'*Union médicale* du 13 novembre 1881. Il cite plusieurs exemples des merveilleuses propriétés désinfectantes que possède cette liqueur ; son action antiseptique est plus considérable que celle du chlorure de zinc : à très petites doses, elle détruit tous les vibrions adultes dans les milieux où l'on opère.

Ce liquide se recommande par la facilité du dosage ; par son innocuité sur l'épiderme intact ; par son absence complète d'odeur, propriété exceptionnelle pour un désinfectant ; et par son prix modeste, un litre de sirop à 32° revenant à 5 francs.

Les inventeurs ont fait des expériences de désinfection aux abattoirs de Paris et au dépotoir de Bondy.

Enfin, je puis vous dire qu'en ce moment le Chemin de fer du Nord, à Paris, fait des essais pour une application de la liqueur minérale à la désinfection des wagons ayant servi au transport des bestiaux : bœufs, moutons, porcs, etc. Le résultat obtenu est rapide, complet, et la dépense est très faible. Je crois qu'on pourra s'en servir utilement dans beaucoup d'autres cas. C'est un produit qui mérite réellement d'être signalé et répandu. Il se propage de plus en plus dans les hôpitaux de Paris, par les communications des médecins entre eux, car aucune réclame n'a été faite : les inventeurs sont tout l'opposé de ce que l'on appelle vulgairement des faiseurs ; anciens élèves de l'École centrale, MM. Huet et Dépérais sont recommandables à tous les points de vue. Parmi les applications de leurs produits, on pourrait ajouter celles-ci : usages pour la toilette dans les ablutions ; soins à donner aux dents dont la carie est arrêtée (on procède toujours avec quelques gouttes dans l'eau) ; conservation des viandes comme denrées alimentaires ; embaumement des cadavres, conservation prolongée des corps exposés à la morgue pour faciliter les constatations ; attouchement dans les cas de piqûres de mouches, de morsures de vipères ou de chiens atteints de la rage ; assainissement des lieux d'aisance, des logements insalubres, des chambres où ont séjourné certains malades, des casernes, des hôpitaux, etc.

Je suivrai les progrès que l'on va faire indubitablement, et je vous tiendrai au courant.

G. LOUSTAU,
Ancien Ingénieur au Chemin de fer du Nord.

MOUVEMENT DE LA POPULATION D'ANNECY

Recensement de 1876 : 10,976 habitants.
— 1881 : 11,334 —

	1881	Moyenne de 5 années (1877-81)
NAISSANCES		
Garçons	97	114
Filles	115	118
TOTAL	212	232
Naissances doubles	2	2
MARIAGES		
Entre garçons et filles	53	47
— garçons et veuves	4	3
— veufs et filles	9	7
— veufs	»	2
TOTAL	66	59
Nombre d'époux illettrés	1	2
— d'épouses illettrées	11	8
DÉCÈS		
Morts-nés		
Sexe masculin	10	10
Sexe féminin	10	9
TOTAL	20	19
Garçons de 15 ans et au-dessous	31	29
Filles — —	40	31
	71	60
Garçons au-dessus de 15 ans	43	42
Filles — —	37	30
	80	72
Mariés : hommes	40	43
— femmes	27	33
	67	76
Veufs : hommes	23	25
— femmes	43	32
	66	57
TOTAL	284	265

La proportion des décès, pour 1881, est de 25,05 par 1,000 habitants.
La moyenne, pour les 5 années, est de 23,98 par 1,000 habitants.

C.-E. PISSARD.
Secrétaire de la Mairie.

*

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 30 JANVIER 1881

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

M. Gustave Vallier, membre correspondant à Grenoble, envoie l'*Inventaire des monnaies gauloises d'Hostun.* Cette dissertation de 91 pages est accompagnée de 71 figures gravées avec goût d'après les dessins à la plume que nous avait montrés l'auteur. La trouvaille, faite dans la Drôme, intéresse la Savoie, parce que beaucoup de pièces sont identiques à celles qui ont été découvertes sur les bords du lac d'Annecy; nos trésors du roc de Chère et de Veyrier et les spécimens gaulois provenant de la plaine des Fins sont décrits d'après les publications de la Société Florimontane, dont M. Vallier donne plusieurs extraits. Les numismates recueilleront de précieux renseignements dans ce travail où les points de comparaison abondent et où l'auteur discute longuement l'interprétation de certains types, comme le cavalier combattant, le bouquetin, l'hippocampe. L'histoire des monnaies attribuées aux Allobroges de la plaine, aux Allobroges montagnards et à la ligue des peuples des Alpes contre Arioviste a fait un nouveau pas, grâce à la trouvaille d'Hostun et à celle de Moirans, décrite aussi par notre correspondant.

M. Ducis donne l'explication des formules initiales des anciens actes : *Anno ab Incarnatione, à Trabeatione, à Nativitate,* etc., *à Redemptione, Anno Domini, Anno Salutis,* qui indiquaient le commencement de l'année au 25 mars, au 25 décembre, à Pâques, au 1er janvier, selon l'usage de chaque pays et souvent de chaque notaire. La seconde, la quatrième et la sixième de ces formes ne se rencontrent guères en Savoie. Les autres s'y mélangent dès le XIIIe jusqu'au XVIe siècles. Quelques minutaires et les registres paroissiaux d'Annecy commençaient avec le mois de mars. Ces derniers ont pris le 1er janvier en 1666, repris le mois de mars en 1671, puis encore le 1er janvier 1675.

M. Constantin rend compte du concours de poésie de 1881 ; la Société consultée se rallie entièrement aux conclusions du rapporteur qui propose de considérer le dernier concours comme non avenu et d'en ouvrir un nouveau pour le 1er novembre, avec faculté de présenter les mêmes pièces — retouchées.

Le Mème lit une étude sur l'origine et les vicissitudes par lesquelles ont passé les mots *mouton, brebis* et *bélier*, il démontre en outre que le mot patois *na fià* (une brebis) vient du latin *fœta,* sous-entendu *ovis,* brebis pleine, et non de l'allemand *vieh,* bétail, qui se prononce *fi*.

M. Revon expose les 200 bois du Brésil donnés au Musée par M. Cathiard. Ils ont été recueillis par deux Français, MM. Glasioz et Baudon; c'est au premier que l'on doit le tracé du jardin public de Bordeaux et du magnifique jardin de Rio de Janeiro. M. Baudon, grand fabricant de meubles, élève de l'école d'Angers, fut envoyé en 1852 dans le haut Amazone pour des études sur les mines, et séjourna quatre ans au milieu des populations sauvages de cette contrée encore peu connue. Les noms inscrits par les deux explorateurs sur notre collection étaient les noms locaux, les uns indiens, les autres écrits dans un portugais dont l'orthographe varie avec chaque municipe, au point que le même mot présente jusqu'à six variantes. Ce n'est pas une mince besogne que la traduction en français et en termes botaniques latins, car il y a souvent un désaccord complet entre les auteurs qui ont essayé de débrouiller cette nomenclature. Après les travaux de MM. Mérat, de Lens, Guibourt, Planchon, Baillon, et des savants qui sont allés étudier au Brésil la flore de ce paradis des naturalistes, il reste bien des points obscurs : une quantité d'espèces n'ont point encore été baptisées en latin, et pour beaucoup d'autres les attributions sont accompagnées de points d'interrogation, par exemple dans les nombreuses variétés de palissandre et de bois d'ébène. Quoi qu'il en soit, nous devons à la générosité de M. Cathiard une réunion hors ligne de plaques polies, depuis le noir presque pur jusqu'au jaune le plus atténué, depuis l'éclat miroitant du bois de satin jusqu'aux teintes mates et sombres de certains Jacarandas, en passant par les veines carminées du bois de rose, les lentilles à aspect de chair du Catucaen, les tons rutilants de l'Acajou et de diverses Césalpiniées, ou la teinte accentuée des bois violets qu'on croirait sortir de la cuve d'un teinturier. Les États de dom Pedro offrent les essences les plus précieuses pour l'ébénisterie, la teinture, la menuiserie, les constructions sous l'eau, le charronage. Ce sont des centaines de millions qui dorment à l'ombre, comme dans les riches forêts de notre Guyane française, que l'on voudrait voir plus souvent troublées par le bruit de la hache du bûcheron.

M. Revon présente encore 41 poissons de l'île de la Réunion, acquis avec une partie du legs de M. Léandre Sommeiller. Le reste des mille francs donnés par notre regretté membre correspondant a été consacré à l'achat de nombreuses raretés ornithologiques savoisiennes et étrangères. M. Sommeiller s'est montré le digne émule de son frère Germain et de sa sœur, Mme Apollonie Dufresne, à qui la bibliothèque et le musée sont redevables de dons d'une grande valeur.

Le Secrétaire,

Louis Revon.

SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE SAVOIE

Assemblée générale du 26 janvier 1882.

PRÉSIDENCE DE M. MARCHAND, PRÉSIDENT

L'Assemblée générale vote d'abord l'approbation des comptes financiers de 1881 et du budget de 1882.

Elle élit ensuite les membres du bureau, pour l'année 1882. Ce sont :

MM. Hollande, Président;
Marchand, Vice-Président ;
Pillet, Revil, } Secrétaires.

MM. Blanchard, Gauthier et Songeon, Membres du comité des finances.

Le Secrétaire sortant donne lecture du rapport ci-après, sur les travaux de la Société, pendant l'année 1881 :

Rapport sur les travaux de la Société d'histoire naturelle de Savoie pendant l'année 1881.

—

Depuis l'année 1879, nous n'avons pas rendu compte des travaux de notre Société d'histoire naturelle. C'est que, à peine installés dans le nouveau musée, nous avions trop à faire pour y classer nos collections. Notre temps, nos pensées étaient absorbés par cette œuvre d'urgence ; et d'ailleurs aucun fait bien notable n'était survenu durant les deux premières années, qui méritât de fixer l'attention du public.

Revenus maintenant à une période plus calme, nous nous faisons un devoir de reprendre nos traditions, et en même temps que le Trésorier de la Société expose l'état peu brillant de nos finances, nous, préoccupés exclusivement de l'œuvre scientifique, nous sommes heureux de vous présenter un compte-rendu bien plus satisfaisant. Si nous avons à demander quelques sacrifices au département et à la ville pour combler un *déficit* passager, prouvons au moins que ces sacrifices ne seront point stériles, qu'ils profitent à la science et à l'honneur de notre cité, ou plutôt de la Savoie tout entière.

JARDIN.

On remarquera d'abord un renouvellement complet dans les animaux vivants entretenus pour l'ornement de notre jardin. On se plaignait des chèvres d'Angora, de l'odeur par trop sauvage qu'elles répandaient dans nos bosquets, surtout pendant les chaleurs de l'été. Nous avons sacrifié boucs et chèvres. A leur place nous avons installé un couple de paons, dont le mâle, rayonnant de jeunesse, nous a été donné par M. le comte de Chambost. Nous avons aussi des *faisans argentés*, de petites poules de la Chine, d'énormes canards blancs. Ces volatiles charment les yeux des visiteurs et animent notre jardin.

Nous avions cultivé autrefois l'*Urtica nivea,* et en avions obtenu des fils excellents et même une toile, que nous avons présentée à l'exposition de Chambéry. Cette année, nous y avons joint l'*Urtica candicans* et l'*Urtica tenacissima,* dont on a vanté les qualités textiles. Nous pourrons établir une comparaison pratique sur ces diverses variétés, sur le mérite de leurs produits et surtout sur la facilité de leur acclimatation dans notre pays.

Nous serions très heureux si la Société centrale d'agriculture de la Savoie, si les Comices agricoles, si la Société française d'acclimatation voulaient bien utiliser notre petit enclos et nous confier les semences des plantes diverses dont l'introduction pourrait être tentée en Savoie. Le dévouement de notre Société, les soins éclairés de M. Granier, notre jardinier, leur offrent toutes les garanties désirables.

—

COLLECTIONS

ZOOLOGIE.

Dans notre musée zoologique, j'ai à signaler d'abord une fort belle collection d'œufs d'oiseaux, que nous devons à la générosité de M. le comte Paul de Costa. Ces collections deviennent maintenant de plus en plus rares, et pour ainsi dire impossibles, depuis que les lois de police ont sévèrement prohibé la destruction des nids de nos petits oiseaux. Il faut donc recueillir avec soin le peu qui reste des chasses antérieures.

M. Baulmont, savant erpétologiste, correspondant du Muséum de Paris, en passant à Chambéry, l'année dernière, a bien voulu se charger de revoir et d'étiqueter nos collections d'ophidiens et de batraciens. Il nous a donné une *rana agilis* qu'il a recueillie dans les marais des Marches.

Le Frère sous-directeur de l'école des sourds-muets de Corinthe et M. Pétellaz, médecin militaire, nous ont donné de beaux exemplaires de serpents, entr'autres, le trigonocéphale de la Martinique.

Pour nos collections entomologiques, nous avons eu d'abord le concours de M. Ducoudré, inspecteur d'académie à Chambéry, qui a bien voulu mettre en ordre plusieurs cadres de coléoptères. Lorsqu'il a dû quitter notre ville, au mois de novembre dernier, la Providence nous a ménagé une compensation : M. Edouard Jacquemet, de Voiron, venait à la caserne de Chambéry pour son volontariat d'un an. Avec un dévouement bien digne d'éloges, il consacre ses rares loisirs, ses quelques heures de repos à reviser notre collection tout entière. Il compte nous continuer sa collaboration même après la fin de son volontariat, et non-seulement classer la collection des coléoptères, mais doter notre musée d'une série complète de l'*entomologie savoisienne.*

BOTANIQUE.

Nos herbiers sont bien délaissés : en revanche nous avons commencé, cette année, grâce au concours de M. Combes, notre inspecteur forestier, une intéressante collection des bois de la Savoie. Elle se compose déjà de 34 échantillons, tous provenant des forêts de notre pays. Il sera facile d'y ajouter les espèces cultivées dans les campagnes et dans les jardins. C'est un noyau qui se développera peu à peu avec le concours de tous les membres de la Société, et sous la direction de M. Songeon, notre savant conservateur de la section de botanique.

Seulement nous n'avons pas pu étaler encore cette collection nouvelle. Les troncs d'arbres coupés récemment ne sont pas entièrement secs ; ils pourraient se fendre et se déjeter. On a jugé prudent de les laisser sécher à l'ombre pendant quelques mois encore avant de les scier, raboter et leur donner leur forme et leur place définitive.

MINÉRALOGIE ET GÉOLOGIE.

C'est comme toujours cette partie des sciences qui a été l'objet des travaux les plus importants.

M. Hollande, notre vice-président, a continué avec succès son cours de géologie à l'école préparatoire de Chambéry, en même temps qu'il a enseigné les premières notions de l'histoire naturelle dans les classes de philosophie, de 4e et de 5e du Lycée, en conformité des nouveaux programmes.

Il a dirigé, dans la seconde moitié de l'année, des excursions dans nos montagnes, qu'il connaît maintenant à fond. Aussi a-t-il communiqué à la Société

géologique de France divers articles : l'un sur *Lémenc et le Nivolet, au nord de Chambéry ;* l'autre sur la *Limite des terrains jurassique et crétacé, au sud de Chambéry.* (Bulletin t. VIII, p. 678 et s.) Il a publié aussi, dans notre ville : *Les terrains jurassiques supérieurs et les terrains crétacés inférieurs, aux environs de Chambéry.* (Carron, 1880.)

De mon côté, en continuant à explorer avec soin les couches si intéressantes de Lémenc, j'ai pu y déterminer un niveau fossilifère bien précieux, dans les carrières de M. Lachenal, au-dessus du clos de la Visitation. J'en ai donné la description à la Société géologique de France, sous le titre des *Couches à aptychus de Lémenc.* (Bulletin, t. IX, p. 361.)

J'ai suivi ces couches au nord, par le Tilleret, sous Vérel-Pragondran. Au sud, je les ai retrouvées au Chevalon, près de Voreppe, et je les ai suivies jusqu'au Pouzin, dans l'Ardèche, près des collines volcaniques du Coiron.

J'ai communiqué également à la Société géologique de France et à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, un nouveau système de cartes géologiques articulées, qui a été accueilli très favorablement. (Bulletin de la Soc. géol., t. IX, page 359.)

J'ai lu enfin à la réunion des Sociétés savantes de la Savoie une note sur *les Cailloux exotiques du bassin d'Aix.*

M. Lachat, ingénieur en chef des mines, nous a présenté une étude très savante sur les dépôts de strontiane sulfatée, de Condorcet (Drôme). Cet article imprimé dans la *Revue savoisienne,* organe de notre Société, vient d'être reproduit par le *Journal des Mines* de Paris, ainsi que par le *Bulletin de la Société départementale d'Archéologie et de Statistique de la Drôme.*

Pendant que nous nous livrions à des études théoriques, les vitrines de notre musée ne cessaient de s'enrichir.

Pour la minéralogie, je me bornerai à citer un borosilicate de soude de l'Anatolie, donné par M. Loustau. Cet infatigable donateur nous a remis plusieurs monnaies romaines, restées enfouies quinze siècles dans un lac appelé la *Mer de Flynes,* de la commune de Flynes-les-Roches (Nord) ; ces monnaies sont couvertes de cristaux de chalkosine et de cupréine fort étranges, qui ont donné lieu à un rapport de M. Daubrée à l'Académie des Sciences, le 17 octobre 1881.

M. Chaper nous a envoyé sa *Note sur la région diamantifère de l'Afrique Australe*, et a bien voulu y joindre plusieurs échantillons des roches serpentineuses dans lesquelles se trouvent disséminés les diamants de Kimberley, de Toits-Pan et de Bultfontein, aux confins du Transwaal.

Mais j'ai hâte d'arriver à nos collections géologiques :

Là, nous avons à remercier en première ligne notre excellent correspondant M. Huguenin, directeur de la petite vitesse à la gare de Valence, qui nous a envoyé à lui seul des milliers de fossiles de tous les terrains depuis les ossements quaternaires trouvés dans les cavernes des bords du Rhône, jusqu'au silurien de la Bretagne. Si nous avions quatre correspondants aussi généreux, force nous serait de doubler l'étendue de notre Musée.

Dans ses envois, nous trouvons les types de tous les étages des bords du Rhône, qui ont été l'objet des récentes études de MM. Fontannes et Matheron. Nous y trouvons surtout ces splendides échantillons de Crussol, qui ont une frappante analogie avec nos fossiles de Lémenc, et qui, à ce titre, ont un prix inestimable à nos yeux.

Non content de nous fournir des collections géologiques, M. Huguenin vient de nous expédier tout récemment une belle collection malacologique : les mollusques fluviatiles et terrestres du département de la Drôme.

M. Paul Millet, sous-inspecteur des forêts, nous a donné de merveilleux fossiles kimmeridiens et coralliens de l'Aube. Là se retrouvent en bien plus beaux échantillons les types du jurassique supérieur, objet de nos études spéciales et de nos principales controverses.

Je ne parle pas des échantillons bien nombreux que j'ai recueillis moi-même pendant cette année ni de ceux que m'ont remis mes amis de la Savoie, qui se font un plaisir d'enrichir notre Musée.

Ces milliers de fossiles ne restent pas oisifs dans nos vitrines. M. Cotteau, d'Auxerre, chargé des échinides dans la grande publication de la *Paléontologie française,* a en dépôt nos échinides réguliers du jurassique, où il a déjà reconnu et décrit plusieurs espèces nouvelles, entr'autres un *hemi-cidaris Pilleti,* un *Peltastes Valleti,* de la vigne Droguet, sur Lémenc.

Tout dernièrement, M. Perceval de Loriol, chargé de décrire les crinoïdes de la France, pour la même publication des *Suites à d'Orbigny,* m'a demandé en communication plusieurs types de la vigne Droguet, que je me suis empressé de lui envoyer.

M. Renevier, de Lausanne, a admiré dans nos vitrines un type unique, une dent de *Carcharodon longidens,* espèce nouvelle que j'ai dû créer, dans une monographie encore inédite. Il s'est offert très gracieusement à en faire effectuer des moulages pour les musées et les collections qui attendent avec impatience cette magnifique espèce.

Il est inutile de dire que nos savants emprunteurs sont de fidèles dépositaires et qu'ils sont exacts à nous renvoyer nos collections après qu'ils les ont étudiées et illustrées.

Ainsi M. Tournouër, ancien président de la Société géologique de France, m'avait demandé, pour les examiner, les fossiles tertiaires des Déserts, près de Chambéry. Il me les a restitués cette année, en y dénommant une *Natica Pilleti,* un *Trochus Pilleti,* un *Cardium Desertorum* et cinq ou six autres formes nouvelles, mais trop mutilées pour baser la création de nouvelles espèces.

En convoquant à Grenoble le congrès de la Société géologique pour le mois d'août 1881, M. Lory m'avait invité à y transporter nos précieuses collections de Lémenc. Il les y a installées dans de belles vitrines à la Faculté des Sciences. Les membres nombreux du Congrès ont pu les y étudier, et plusieurs d'entre eux sont venus, au retour de Grenoble, visiter nos stations désormais classiques des Carrières, du Calvaire, du Clos de la Visitation et de la Vigne Droguet.

Ce serait sortir du cadre de ce compte-rendu, que de raconter ici l'histoire de ce Congrès et des excursions que nous y avons faites dans toutes les montagnes environnantes. Je n'ai également pas à décrire le Congrès international de géologie, qui, à la fin du même mois d'août, s'est réuni à Bologne, en Italie, pour faire suite à celui du Trocadéro, à Paris, en 1878.

Je me faisais un devoir, et bien plus encore, une fête de me rendre à ce dernier Congrès, pour lequel je m'étais fait inscrire depuis plusieurs mois. Une légère indisposition est venue renverser tous mes projets ; je dois me contenter d'en apprendre les résultats par les courts exposés qu'ont bien voulu m'envoyer M. Capellini, président du Congrès, et d'autre part, M. Renevier, l'un des vice-présidents.

Bien que les décisions ne touchent qu'indirectement à nos musées, je pense être agréable à tous en présentant ici un court résumé.

Trois commissions internationales avaient été nommées à Paris, en 1878,pour préparer des rapports sur trois questions principales :

1° *Unification de la nomenclature géologique.*

La géologie s'étant étendue rapidement chez les peuples de langues diverses, chacun avait nommé, à sa manière, les grandes divisions de l'écorce du globe. Chaque langue, on peut presque dire chaque auteur avait sa nomenclature spéciale. Il résultait de là une grande confusion.

On a d'abord adopté en principe une double série des terrains : l'une stratigraphique et l'autre chronologique. Les termes consacrés ont été les suivants, ayant leurs correspondants exacts dans toutes les langues :

DIVISIONS	STRATIGRAPHIQUES	CHRONOLOGIQUES
De 1er ordre.....	Groupe.....	Ère
2e —	Système.....	Période.
3e —	Série ou section...	Epoque.
4e —	Etage.	Age.
5e —	Assise	
1er élément stratigr.	Couche	

On remarquera que le mot *terrain*, le plus usuel de la terminologie française, n'a pas été admis dans la nomenclature internationale, parce qu'il n'a pas d'analogue dans certaines langues. Il reste affecté aux expressions génériques, sans désignation spéciale de l'âge ou de la position stratigraphique.

On remarque surtout que c'est à peine si le Congrès a effleuré le sujet, n'ayant point encore décidé quels sont les anciens terrains et étages que représentent ces deux séries. Le temps était trop court, et surtout le travail trop incomplètement préparé. Le Congrès s'est ajourné à Berlin, en 1884, et en attendant il a nommé une *Commission internationale de nomenclature* chargée de poursuivre les études et de faire de nouvelles propositions à ce Congrès.

2° *Unification des procédés graphiques.* — M. Renevier, promoteur de cette réforme, et nommé rapporteur en 1878, a eu meilleure chance : Il a réussi à faire adopter la plupart de ses propositions. Ainsi il a été décidé que, dorénavant, dans les cartes à grande échelle, les schistes cristallins et les roches azoïques seraient coloriées en rose plus ou moins vif, le trias en violet, le jurassique en bleu, le crétacé en vert, le tertiaire en jaune ; que les teintes varieraient plus obscures dans le bas, plus claires dans les assises récentes ; des réserves en blanc, des hâchures diverses pourraient être employées pour les subdivisions de chaque système.

Pour les terrains antérieurs au trias, le Congrès s'est réservé de statuer à Berlin.

Il est convenu qu'à chaque teinte on ajoutera des lettres majuscules pour le terrain, minuscules pour les subdivisions, et que des exposants numériques pourraient être donnés à chaque lettre. L'alphabet latin est adopté pour les formations sédimentaires, et l'alphabet grec pour les formations éruptives.

Avant de compléter son œuvre, le Congrès a désiré voir une carte géologique de l'Europe coloriée, à titre d'essai, au 1/1,500,000.

M. Hauchecorne, directeur de la carte géologique de la Prusse, avait commencé un essai de coloration pour l'Europe centrale, sur cette base. Le Congrès lui a adjoint six membres, représentant l'Angleterre, la France, l'Italie, l'Autriche, la Russie et la Suisse. En 1884, cette commission présentera au Congrès de Berlin une carte de l'Europe coloriée suivant le système qui lui aura semblé le plus avantageux. Le jugement sera alors plus éclairé sur *l'unification complète des procédés graphiques.*

3° *Nomenclature paléontologique.* — On signalait depuis longtemps des noms nouveaux envahissant la science. pour désigner les mêmes fossiles. Tantôt un inventeur, dans un pays et une langue différente, donnait un nom différent; tantôt, se basant sur une classification nouvelle, il bouleversait les noms de genres et d'espèces, divisait, sous-divisait sans règles et sans frein. De là, une immense difficulté de retrouver les types ainsi travestis au gré de chaque auteur.

Le Congrès, sur la proposition de M. Douvillé, rapporteur, a d'abord adopté, comme type universel, la langue latine ; la désignation du *genre* et de l'*espèce,* avec l'indication de l'auteur qui a établi le premier chaque *espèce.*

Le principe d'antériorité a été consacré en thèse générale ; mais, comme on ne saurait remonter à Aristote, à Pline, ou à des descriptions informes du moyen âge, il a été statué que ce principe ne remonterait jamais au-delà de Linné, 12e édition, de 1766.

Des prescriptions fort délicates étaient demandées pour les cas où le changement de la nomenclature obligerait à créer des genres nouveaux, à transposer une espèce d'un genre dans l'autre : comme aussi pour distinguer les simples variétés, mutations ou formes.

Mais ces difficultés se présentent pareillement dans les sciences zoologiques et botaniques, qui ne forment qu'un même tout avec la paléontologie. Aussi le Congrès a-t-il eu bien raison, avant de statuer, de voter simplement cet article préparatoire :

« Le bureau du Congrès fera auprès des Sociétés « zoologiques et botaniques les démarches nécessaires « pour arriver à la réunion d'un Congrès spécial de « biologistes. »

Si cette rédaction ne semble pas claire, la pensée du moins est excellente. Nous espérons que le Congrès

international de 1884 sera en mesure de réprimer définitivement la *piraterie scientifique,* et surtout de donner une base inébranlable aux principes de la nomenclature.

Vous excuserez, Messieurs, cette excursion en dehors du domaine étroit de notre Société d'histoire naturelle de Savoie. Nous appartenons aussi à la grande famille *européenne,* — que dis-je, européenne, — universelle. Les grands faits qui doivent régir le monde scientifique, nous intéressent tous. C'est un *Code* qui se rédige, un code dont les articles sont promulgués dans ces grandes assises internationales. Nous croyons faire œuvre utile en contribuant pour notre faible part, à les faire connaître et adopter au fur et à mesure de leur adoption.

Avant de clore la séance, le Président a lu un savant mémoire de M. Edouard Jacquemet, nouveau conservateur de la section d'entomologie, sur la *cicindela flexuosa.*

Messieurs,

Bien qu'admis depuis un mois à peine à faire partie de la Société d'histoire naturelle de la Savoie, mais persuadé que mes nouveaux collègues accueilleront toujours avec bienveillance une communication qui pourrait préciser d'une manière quelconque un fait d'histoire naturelle, j'ose vous faire part de quelques observations entomologiques que j'ai pu faire.

Il est un insecte, de la famille des cicindelètes, dont l'habitat a soulevé bien des discussions; je veux parler de la *cicindela flexuosa.* Les anciens entomologistes prétendaient qu'elle ne se rencontrait jamais qu'au bord de la mer. Fairmaire, dans sa *Faune française,* ouvrage excellent mais inachevé, annonce que cet insecte remonte quelquefois jusqu'à la Drôme. Maintenant on sait qu'il se trouve en Savoie et même en assez grand nombre. C'est de cet insecte, reconnu maintenant pour un compatriote, que je vais vous entretenir. J'espère vous soumettre quelques observations neuves sur sa larve comme sur ses variétés. Abordons la description de cet insecte :

Cicindela flexuosa (*Fabricius Mant.* — I. 186.— Dejean, *Species général des coléoptères d'Europe,* I, 111.) — Labre d'un jaune blanchâtre, non caréné, à trois petites dents, plus marquées chez la femelle. Dessus d'un bronzé rougeâtre, cuivreux; dessous du corps d'un vert bleuâtre, très brillant. Elytres assez planes, dentées en scie à leur bord postérieur; sur chacunes deux taches à la base, trois autres le long de la suture qui est un peu cuivreuse; une lunule humérale non interrompue dans le type, une bande médiane fortement coudée et terminée en crochet; un point souvent réuni à un tache apicale; le tout d'un blanc jaunâtre. Deux fortes mandibules finement dentées; tête et corselet d'un bronzé cuivréux; corselet carré. Mâle reconnaissable à un petit appendice au quatrième article des antennes en dessous. — Longueur 11 à 12 millimètres.

Habitat. — France méridionale, Biarritz (Pyrénées-Occidentales; la Teste, Bordeaux (Gironde); côtes de l'Océan jusqu'à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure); Saint-Sever (Landes); Agen (Lot-et-Garonne); tout le littoral méditerranéen : Sigean (Aude); Toulon (Var); Montélimart, Romans (Drôme); remonte même jusqu'en Savoie; Belmont-Tramonnet (Savoie); Chens, près du lac de Genève (Haute-Savoie).

Larve. — Cette larve trouvée à Belmont-Tramonnet (Savoie), dont je dois la possession à l'obligeance de M. Poussielgue, membre de la Société des sciences naturelles du Sud-Est, est allongée, d'un blanc jaunâtre à l'exception de la tête, du corselet, des pattes, de la partie supérieure des premiers anneaux, et de quelques protubérances. Douze anneaux; les trois premiers portant chacun une paire de pattes; cuisses jaunes, blanchâtres en dessous, testacées en dessus; jambes testacées; tarses brun-rougeâtres, poilues et terminées par un crochet; le dessus des cuisses et des jambes velu. Anneaux d'un blanc jaunâtre, excepté le deuxième et le troisième qui sont testacés en dessus, hérissés de petites protubérances verruqueuses, garnies de poils; le neuvième porte à sa partie supérieure deux fortes protubérances testacées et poilues, les suivants en ont également deux faisant suite aux précédentes, testacées et poilues, mais beaucoup moins élevées. Anus garni de poils et muni d'une dent saillante. Tête d'un vert cuivreux, fortement carénée; deux stries profondes en dessus, et sur les côtés postérieurs deux fortes proéminences bidentées; bord postérieur très échancré; labre tridenté; mandibules acérées, dentelées et pointues, brunes et testacées en dessous; antennes filiformes, d'un noir bronzé, insérées sur le devant de la tête; palpes poilus. Corselet d'un vert cuivreux, séparé en trois parties par une forte strie supérieurement divisée en deux, couvert de nombreux poils blancs. Bords latéraux de la tête également couverts de poils blancs; dessous d'un rouge brunâtre; bord inférieur du corselet fortement échancré, les deux côtés arrondis.

Cette larve se trouve dans le sable et c'est là qu'elle se transforme en nymphe. Nous n'avons pas eu occasion d'observer cette dernière.

Mœurs. — La *cicindela flexuosa* est très commune aux bords des eaux de la mer, dans les terrains sablonneux; elle court avec une grande agilité et s'envole très facilement. Elle s'enfonce sous le sable pour y passer la nuit, aussi le soir peut-on en prendre de grandes quantités en cherchant dans le sable.

Variété accidentelle. — D'un vert très brillant, chaque bande ou tache blanche parsemée régulièrement de plusieurs points noirs. Cette variété a été trouvée à Belmont-Tramonnet par M. J. Poussielgue qui me l'a communiquée.

Variétés : 1° C. flexuosa variété nitens nobis 1880 — forme et dessin du type; en général plus petite que lui; d'un beau vert velouté ou d'un beau bleu.

Habitat. — Rac près Montélimart (Drôme); Belmont-Tramonnet (Savoie); Chens, près du lac de Genève (Haute-Savoie).

2° *C. flexuosa variété sardea.* — Dejean. — Lunule humérale interrompue.

Habitat. — Toulouse (Haute-Garonne).

3° *C. flexuosa variété obliterata — nobis 1880.* — Tache et bande médiane très petite, la première souvent effacée.

Le Secrétaire,
L. PILLET.

Le Directeur-gérant : L. REVON.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

6e Année

BULLETIN N° 12 — DÉCEMBRE 1881

Le baromètre s'élève les premiers jours du mois, baisse dès le 8 avec la période de pluie, pour remonter très haut les derniers jours (737.9 le 27 à Annecy.)

Pressions barométriques moyennes : 725,51 à Annecy et 709,74 à Melan. Maxima le 27, minima le 20 aux deux stations. Excursion du mercure, 28 à Annecy et 26.27 à Mélan.

Température. — Continue à être relativement élevée. A Annecy, moyenne maxima 5°23, minima —2°02 ; ce dernier indiquant 10 jours une température au dessus de zéro. Moyenne générale à Saint-Julien 1°83, Chamonix —5°15, Contamines, » », Melan - 1°2, Leschaux 0°0.

L'eau du lac d'Annecy est en moyenne à 6°11 ; celle de puits à 10°5 et celle de rivière à 3°8.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de novembre ; le		0.	3	10.	19.	26
Thermomètre	maxima.	0°0	12°2	11°7	7°9	7°9
	minima	0°0	—6°	—7°6	—7°2	—12°5
Baromètre à 0° :		000°0	627°4	616°3	620°1	634°0

Pluie et neige. — Pluie souvent mêlée de neige, vers le 8 et du 18 au 24. Dans le bas, la neige ne reste pas ; 0.12 à Douvaine, 0.39 à Chamonix. Au Semnoz, il y en a pendant le mois de 0 28 à 0.41. Maximum d'eau tombée 108m/m en 8 jours aux Gets; minimum 13m/m3 à Annemasse en 4 jours. Au Semnoz, le pluviomètre enregistre 98m/m4.

Phénomènes accidentels — Orage signalé de Seythenex le 20 à midi 40 — Le 17, tremblements de terre aux Gets à 6 h. 15 m., et à Mélan à 6 h. 12; à cette station durée 3 secondes, mouvement d'W à E, avec roulement souterrain. — Le journal *Paris Conférence* annonce qu'une pierre météorite est tombée le 14 novembre à Vevey (Suisse), sur la place du Marché; elle paraissait venir de la direction de la Haute-Savoie. Cette pierre météorite expliquerait le phénomène signalé de Montriond par M. Emonet, instituteur, et qui a été relaté dans le bulletin du mois dernier.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE.

Dans une de ses séances de ce mois, M. le Président annonce que, sur la proposition de M. Mascart, directeur du Bureau central météorologique, M. le Ministre de l'instruction publique a décerné aux membres correspondants de la Commission du département pour leurs observations pluviométriques :

A MM. frère Réticien à Thônes, une médaille d'argent ;
Dutro, à Annemasse, id.
Bouchet, à Cruseilles, une médaille de bronze ;
Bouchard, à Chamonix, id.

DÉCEMBRE 1881. OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES.

	BASSIN DU LAC LÉMAN ET DU RHONE				BASSIN DE L'ARVE						VALLÉE DES USSES		BASSIN DU FIER ET LAC D'ANNECY				
Stations	Les Gets.	Evian.	Douvaine.	Saint-Julien.	Chamonix.	Les Contamines.	Megève.	Sallanches.	Mélan.	Annemasse	Cruseilles.	Seyssel	Seythenex.	Thônes.	Leschaux.	Annecy.	Rumilly.
Altit.:	1162	380	428	462	1044	1184	1113	555	629	435	793	259	712	625	929	448	334
1	.....	.....	.....	.....	3,5	.....	.....	0,2	1,8	.....	.....	.....	1,7				
2																	
3																	
4																	
5																	
6																	
7	.....	.....	2,1														
8	6	.....	.....	1,5	2,1	.....	.....	3,5	5,7	.....	5	.....	3,7	5	4,3	3,7	4,3
9	.....	5,7	.....	.....	.....	7,2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	0,4	
10																	
11	.....	.....	2,3	.....	3,1	.....	.....	.....	.....	.....	6,2	.....	.....	.....	.....	.....	9,2
12	4	.....	4,5	12	.....	3,5	.....	1,6	.....	.....	1,7	.....	1,3	0,5	3		
13	1	3,9	.....	1,5	.....	.....	.....	.....	3,2	.....	1,4	.....	.....	0,1	2,2		
14	.....	.....	.....	10	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,5	
15																	
16	.....	.....	4,2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,2
17	.....	.....	6,8														
18	12	.....	.....	.....	9,6	.....	.....	6,7	2,6	3	15,4	.....	4,4	4,5	.....	8,2	14
19	.....	4,5	2,5	16	6,3	10,7	.....	8,6	10,6	.....	.....	.....	12,8	19	13,2	10,1	
20	15	7,3	4,9	6	.....	.....	.....	4,3	1,5	2,5	6	.....	8	8	10	5,2	18,2
21	54,2	4,6	3,1	8	11,2	24	.....	28,7	10,2	5	9	.....	25,2	34	13	13,8	
22	3,2	.....	12	5	.....	6,7	.....	5,6	2	3	.....	.....	2,5	.....	3,3	4	
23	13,5	14,8	2,7	16	6,5	10	.....	10,3	4,2	.....	15,4	.....	15,8	3,5	13,2	16	12,3
24	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	3,2	1,8	.....	.....	.....	4,1	.....	1,8		
25																	
26																	
27																	
28																	
29																	
30																	
31																	
Pluie.	108,9	40,8	45,1	76	44,3	64,1	97,4	72,7	43,6	13,5	60,1	.....	79,5	74,6	64	65,9	61,2
Neige.																	

BULLETIN N° 12.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

DÉCEMBRE 1881 — Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10 Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy, par 45°53'59" de latitude, et 3°47'33" de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h m	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBEE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITE relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL noirci.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M SUPÉRIEUR.	VENTS A 9 HEURES DU M INFÉRIEUR Direction	VENTS A 9 HEURES DU M INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m	ÉTAT DU CIEL DURANT LE JOUR.	ÉTAT DU CIEL à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9h. m.
1	8°	1,7	3,00	729	»	0	100	4,8	9	6,5	?	S-S-W	faible	couvert		couvert	0,63	7 8
2	7,5	1,7	4,6	733.1	»	0,3	97	7,8	14	10,3	N	S	id.	couv.3/4		très beau	63	7,6
3	10,5	— 2,5	— 1	729	»	gelé	81	4,5	18	9	—	W	id.	très beau		id.	62	7
4	8	— 4	1	730	»	—	100	4,7	16,2	7,2	—	W-N-W	tr-faible	id.		id.	61	6,2
5	8	— 5	— 3	731,1	»	—	57	2,4	15	7	—	N-W	fort	id.		id.	60	6,3
6	4,5	— 3,8	— 1,2	731,6	»	—	78	4,8	16	9	—	S W	id.	id.		brouillrd	59	6,4
7	8	— 4	— 2,2	725,8	»	—	88	3	7,5	4,5	S-W	W S-W	faible	couv 1/2	Pluie la nuit dès 9 h. soir.	pluie	58	7,2
8	5,5	1	2,4	723,7	5,7	—	93	3,8	5	4,3	N-W	S-W	tr-faible	pluie	La neige arrive sur les coteaux de	couvert	57	7,3
9	4,5	— 0,7	1,4	718,8	0,4	—	85	4	8	6	id.	W	fort.	couvert	[Veyrier ; reste sur les hauteurs	beau	57	7,2
10	5,5	— 3	— 0,4	716	»	—	92	2,8	7	4,3	?	id.	id	id		couvert	57	6,7
11	3	0,5	2	715	»	—	88	1,4	2	1,5	?	id	id.	neige	Très peu de 8 h. m à 7 h. s.	id.	55	7,3
12	2,5	0	1,6	718,5	»	—	88	1,4	1,5	1,7	N	id.	id.	id.	Par petits flocons tout le jour, bour-	id.	55	7
13	2	— 0,5	1	722,8	»	—	92	2,2	5	3	id.	id.	id.	couvert	[rasque de 3 à 4 h. s	id.	54	6,8
14	3	— 0.3	1,4	728,7	2,5	—	88	3	8	5	id.	S	tr-faible	id.	La neige tombe à 1,600 m. d'altit.	id.	53	6,5
15	3,5	— 3,7	— 1,4	724,8	»	—	74	0,4	5	2,5	S	E	fort	id.		id.	52	5,7
16	2	— 3.7	— 2,6	722	»	—	72	— 0,4	9,5	3,5	id.	id.	tr-faible	id.		beau	51	5
17	2,5	— 4,5	— 2	720,3	»	—	64	3,4	9,3	6	id.	id.	fort.	beau	Fort vent d'Est p la nuit du 17-18	couvert	50	5,7
18	8	5,5	7,8	719,7	8,2	—	75	7,4	6,5	6,3	W	S E	id	couvert	Pl. p la j. Neige sur la montagne	id.	50	5,8
19	8,5	2,7	5	719,9	10,1	—	81	8	15	11	id.	id.	faible.	id.	[v. d'E. après midi.	très beau	52	6,7
20	9	1.5	3,8	709.9	5.2	—	91	7,8	8,3	7,7	S	W-S-W	fort.	pluie	De 6 h. m à midi et p bour. p. f.	couvert	53	6,2
21	10,5	2,5	4,6	719,8	13,8	—	84	7	19,5	11,7	W	S-S-E	faible.	couvert	Pl. p. f. bour ap. m f. v. N-O.	id	60	6,8
22	8	— 1,5	— 0,2	722	4	—	90	2,4	5,3	3,5	S W	S-E	id	i l.	Neige de 4 à 6 h. s. pluie intense.	pluie	62	6,5
23	3	0	1,4	721,1	16	—	96	2	4	2,5	id.	E	fort	neige		beau	63	6,4
24	2,7	— 4,5	— 4	730	»	—	78	— 0.2	18	7,5	N	N-W	id.	couv.1/2		couv.1/2	62	4
25	1,7	— 3.5	— 2,2	732,2	»	—	61	— 1,8	5,5	0,7	W	N	id	couvert		très beau	65	4,3
26	0	— 7	— 6.2	736.6	»	—	65	— 1,4	15,5	5,5	N-E	id.	id.	beau		id.	65	5,5
27	1	— 7,5	— 6,6	737,9	»	—	72	0,4	17,5	7,3	?	id.	id.	très beau		id.	64	5,3
28	3	— 6,3	— 5	737	»	—	»	— 1	5	1,3	—	N-W	tr-faible	brouillrd	0,60 m. à 9 h. m., disparaît à midi.	id.	64	5
29	4	— 6	— 4,6	732,3	»	—	»	1,6	12,7	6,5	?	id.	id.	beau		id.	63	4,7
30	6,7	— 5.5	— 4,4	727,3	»	—	»	2,8	18	9	—	id.	id.	brouillrd	Dans le haut avant midi.	id.	62	4,3
31	7,5	— 5,3	0,6	725,7		—	»	3,4	7,5	4,7	S-W	N	id.	beau		id.	61	4,7
Moyennes ou Totaux.	5°23	— 2·02	— 0·22	725,51	65,9												0,585	6°11

La neige qui tombe pendant le mois disparaît et ne reste pas sur le sol.

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. — Impr. Perrissin.

23me Année. — N° 2. *Omnes omnium caritates patria una complexa est* 28 février 1882.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Henri de Savoie et Anne de Lorraine (suite), par M. C.-A. Ducis. — Le Musée préhistorique, par M. Louis Revon. — Société Florimontane : Séance et Programme du concours des beaux-arts et de poésie pour 1882. — Académie de Savoie : Programme du concours de poésie, d'histoire et d'archéologie pour 1882. — Séance de la Société d'histoire naturelle de Savoie. — Bulletin. — Observations pluviométriques, météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

HENRI DE SAVOIE ET ANNE DE LORRAINE

(Suite)

Dans la copie du dernier article nous avons oublié deux alinéas à placer page 3, colonne 1re, ligne 13, après les mots « envoyés du duc de Savoie et d'autres. Au contraire le prince avait accueilli une calomnie contre la fidélité de la famille de Sales parce qu'elle ne cessait d'être fidèle au duc de Savoie.

C'était comme au temps de Jacques de Genevois-Nemours, qui, voulant s'emparer de Genève pour en faire la capitale d'un état indépendant, avait réclamé de François de Sales, seigneur de Boisy, le château et clos de Brens pour y concentrer ses opérations. Ce fief, relevant directement du duc de Savoie, le père de l'évêque le refusa énergiquement, et faillit, pour cet acte de fermeté, être jeté par les fenêtres du château d'Annecy. Pour empêcher toute occupation, le seigneur de Boisy alla s'établir pendant quelque temps à son château de Brens avec toute sa famille, et c'est là que saint François passa ses premières années, là que naquit son frère Louis, qui, pour être baptisé, dut être porté à plusieurs lieues de distance, parce que Brens était alors encore calviniste.

La famille de Sales était coutumière de cette fidélité hiérarchique, et c'est pourquoi saint François écrivit une réponse des plus dignes et des plus fermes, la soumit à la censure du président du Sénat de Savoie, son ami Antoine Favre, qui l'approuva, et c'est ainsi qu'elle fut envoyée au prince Henri, qui n'eut rien de mieux à faire que de rendre ses bonnes grâces à la famille de Sales [1]. C'était au commencement de mars 1615.

Nous reprenons la suite du récit.

[1] *Pourpris historique. La famille naturelle de saint François de Sales. Revue savoisienne*, 1877, p. 35. *Occupations militaires, neutralité et annexion de la Savoie*, p. 120.

De Turin le syndic avait réclamé, en avril 1615, des titres que l'autre syndic Méclard dut aller demander au prince Henri, qui se trouvait à Grenoble, puis de l'argent pour *cadeaux!* Mais hélas! il ne put obtenir qu'un sursoyement de trois mois pour l'impôt des *ustensiles de guerre,* ce que voyant, à son retour au 8 mai, le conseil d'Annecy le députa vers le prince à Grenoble ou en Piémont, où qu'il fût. Il le trouva à Grenoble, le 19 mai. Henri lui donna des lettres pour S. A., pour le cardinal Maurice, pour le marquis de Lans, qu'il porta lui-même à Turin, y fit reconnaître, le 4 juin, l'ampliation des privilèges de la ville par le Conseil d'Etat, mais ne put voir à Asti le duc qui guerroyait victorieusement contre les Espagnols.

Enfin le marquis de Rambouillet, au nom de la France, faisait aboutir le traité d'Asti du 22 juin. Le duc de Savoie y gardait l'avantage contre l'Espagne, dont le représentant, à Milan, refusa tout le premier d'exécuter certaines conditions de ce traité. La guerre allait recommencer.

Le 30 juin, le sénateur Morc arriva à Annecy pour faire un emprunt forcé de 4,000 ducats sur les plus aisés, demanda pour le lendemain les rôles, qui lui furent refusés [1].

Le 3 juillet, le premier syndic était chargé d'aller à Chambéry exposer au marquis de Lans la pauvreté de la ville, et offrir 1,000 ducats, puis 1,500. Le 6 juillet, le gouverneur fut inflexible pour 2,000, qu'on dut promettre. Puis il en réclama 3,000 par missive du 18 août. Nouveau voyage, nouvelle proteste des syndics, MM. des Bois et Marchand. On aurait dit que le gouverneur faisait expier au duché de Genevois l'opposition du prince qui en était apanagé.

Ce dernier dut enfin s'exécuter. Après bien des messages de part et d'autre, le marquis de Lans, dans une entrevue à Briord, lui fit promettre de lever, en Genevois et Faucigny, 3,000 hommes qu'il conduirait lui-même en Piémont.

Le premier régiment de 10 compagnies porta son nom : les autres furent confiés à Groslée Miespieu, à M. des Oches, à Delphin, un de ses gentilhommes, et au commandeur de Rébé.

C'est pour régaler son monde que le prince écrivait de Lagnieu, le 10 avril 1616, aux syndics d'Annecy

[1] Le ducat valait alors 5 fr. 60 cent.

de faire battre les bois et de lui envoyer quantité de gibier.

Le nouveau gouverneur de Milan, dom Pedro de Tolède, craignant l'arrivée de ces troupes en Italie pour la cause du duc de Savoie, fit offrir secrètement au prince Henri l'appui de Marc-Claude de Rye, marquis de Dogliani, qui lui amènerait de Bourgogne 6,000 hommes et 400 chevaux, pour l'aider à se rendre maitre de la Savoie, et avoir enfin raison des dénis de justice de la Cour de Turin.

On avait sondé encore la famille de Sales, qu'on savait dévouée au chef de l'Etat. Mais Louis, comte de Sales, frère de l'évêque, refusa énergiquement ces offres injurieuses à son caractère et aux traditions de sa famille [1].

Le duc de Savoie ne voyant pas arriver les troupes promises, voulut en savoir la cause. Henri répondit au marquis de Lans qu'on ne lui donnait pas les cent chevaux-légers et les cinquante carabins promis pour ses gardes. Le marquis se retrancha sur ce qu'il n'avait pu garantir le succès de la proposition qu'il en aurait faite au duc.

Henri fit rebrousser chemin au corps qui était déjà à Conflans, prêt à passer le Petit-Saint-Bernard [2]. Ils revinrent au nombre de 800 sous la conduite de M. de Poligny, par Faverges, Talloires, et, pour ne pas donner l'éveil à Annecy, passèrent le Pont-St-Clair et allèrent rançonner les communes des Bornes autour de Groisy, avec mission de garder le passage contre l'arrivée des troupes du Chablais, et appuyer l'occupation prochaine du Genevois.

Le marquis de Lans, pour conjurer une pareille division, convoqua le prince à une entrevue à Yenne. Craignant d'y être retenu captif, Henri alla à Seyssel à la tête de son corps, que conduisait de La Grange-Crémeaux.

Le marquis de Lans en avisa de suite le duc de Savoie, qui dépêcha rapidement son premier secrétaire, Carron de Saint-Thomas, pour désabuser le prince et le ramener à son devoir. Tous ses efforts furent inutiles.

Dans ces entrefaites, on arrêta un courrier de dom Pedro portant en Espagne les accords secrets qu'il avait faits avec le prince Henri. Ce fut le comte Louis de Sales qui donna la clef des lettres chiffrées [3]. Informé de cette trahison, le duc donna immédiatement ordre au marquis de Lans d'occuper militairement l'apanage du prince félon. Déjà le 6 juin, dans cette prévision, il avait organisé un corps d'armée à cette destination.

Les syndics d'Annecy ignoraient tout ce qui s'était passé. Ils venaient encore de recevoir un bourgeois à la demande d'Henri, datée du 11 juin à Lagnieu. Aussi, grand fut l'émoi, à l'arrivée de deux compagnies, le 24 juin, sans aucun avis préalable. Elles logèrent d'abord aux deux faubourgs de Bœuf et du Saint-Sépulcre. Le premier syndic, Garin, alla protester à Chambéry de la pauvreté de la ville, et de l'exemption du logement acheté dernièrement par 2,500 ducatons payés à S. A. Le 26 juin on députa encore le syndic de Lalée, qui rejoignit M. Garin pour Lagnieu auprès du prince. Il les paya de bonnes promesses.

Les soldats réclamaient des vivres ou de l'argent et menaçaient de battre les champs. On leur donna d'abord 100 ducatons pour épargner les campagnes ; car il y avait disette cette année à cause d'une extrême sècheresse, au point qu'à la demande de la ville, saint François de Sales avait ordonné une procession.

Le 1er juillet, le marquis de Lans signait l'ordre aux châtelains, officiers, syndics de Rumilly, d'Annecy, de Faverges, de Thônes, de Cruseilles, de Sallanches, de Cluses de loger et entretenir le capitaine du Marest, lieutenant des gardes de S. A., qui, accompagné d'un soldat, allait préparer les étapes.

Avec 300 hommes de ceux qu'avait envoyés le marquis de Lans, le comte Louis de Sales alla cerner le corps de Poligny au Plot, le désarma, lui fit rendre gorge des pillages faits dans la contrée, dont ce qui restait fut rendu aux huit communes qui avaient été ravagées.

Le 2 juillet, le marquis de Lans donnait ordre à la ville d'Annecy de loger deux de ces compagnies et deux de celles organisées dès le 6 juin. Le 3 juillet, il envoyait au président du Conseil du Genevois, Charles du Coudray, l'ordre de faire loger cinq compagnies. Le même jour, il en arrivait trois, que l'on échelonna de Veyrier à Talloires. D'ordre du commandant des Etapes, du 14 juillet, le comte Louis de Sales conduisit à Conflans, à destination du Piémont, le corps de Poligny, qu'il avait soumis précédemment, et qui depuis sa formation était aux frais de S. A. R.

Ignorant ce départ et comptant sur le concours de ces troupes, le colonel de La Grange-Crémeaux se mit en marche pour Annecy. Vendredi, 22 juillet, trois compagnies françaises, fusil en mains, balle en bouche, dit le Régistre consulaire, se présentèrent à la porte du Sépulcre, qui leur fut fermée par ordre du Conseil présidial. Le premier syndic et le secrétaire s'abouchèrent avec le chef de la troupe, pour lui conseiller de diriger ses compagnies du côté d'Annecy-le-Vieux, et, pour les calmer, on leur offrit trois sommées de vin de Chautagne, douze douzaines de pains fins, trois sacs d'autre pain commun avec six pâtés de poissons.

Le colonel de La Grange ne voulut rien accepter ; mais il protesta de rester là sans entrer jusqu'à ce que le prince Henri eût satisfaction de cette faute de leur part. On envoya de suite une députation au prince pour expliquer la conduite de la ville. Il ne devait pas être à grande distance.

Le peuple était dans la consternation. On conseillait à l'Evêque de mettre en sûreté ce qu'il avait de plus précieux, et de se cacher lui-même. Saint François répondit qu'il ne se séparerait point de ses diocésains, qu'il vaquerait à ses fonctions comme à l'ordinaire, et que, si l'on prenait la ville d'assaut, il était entre les mains de la Providence. Puis il ajouta qu'on ne ferait aucun mal et que cette démonstration s'en irait en fumée [1].

En effet, au bout de trois jours, les troupes décampèrent. Le marquis de Lans avait eu vent de cette échauffourée, et avisait la ville qu'il allait envoyer

[1] Magistri, *Harangue aux obsèques du comte Louis de Sales*, 1655.

[2] Guichenon, II, III.

[3] Buffier, *Vie du comte Louis de Sales.*

[1] Charles-Auguste, *Vie du Saint*, 471.

quatre compagnies de cavalerie. Le Conseil de ville, ne voyant que les embarras du logement et de la dépense, envoya le premier syndic Garin à Chambéry pour obtenir l'exemption de cette charge, la ville ayant fait son devoir en ne recevant pas les troupes ennemies. On ne voit pas que cette cavalerie soit venue en ville. Elle tint la campagne, et d'autres troupes venues du Chablais occupèrent les faubourgs. Ce ne fut pas sans épreuves : car les syndics adressèrent, le 10 août, une nouvelle demande au marquis de Lans de faire lever la garnison. Pour toute réponse, il leur annonça l'arrivée prochaine du prince de Piémont, Victor-Amédée. Sa lettre fut lue en séance du 12 août. Il ne tarda pas d'arriver, bien qu'on ne sache pas le jour précis. Le *Mémorial* des Barnabites dit que, désirant s'approcher des sacrements à la fête de la Nativité, 8 septembre, il demanda un confesseur à saint François de Sales, qui l'adressa au P. D. Vitalien Beretta, turinais, préfet des études au collège et chef des catéchismes de Saint-Jean (le Puits). C'est dans la chapelle du Collège qu'il fit ses dévotions avec les plus distingués de sa suite.

La ville ne pouvant convenablement lui demander l'éloignement des troupes pendant son séjour, sollicita un allègement à l'impôt des *Ustensiles de guerre*. Pour donner satisfaction à la ville, sans faire brèche au principe de l'impôt, Victor-Amédée destina à la réparation des murailles d'enceinte d'Annecy la somme de 600 ducatons à valoir sur un quartier et demi des frais de guerre. C'était au 30 septembre.

François de Sales utilisa le séjour du prince de Piémont à Annecy pour arrêter les bases d'une réforme des maisons religieuses afin de régulariser légalement la situation financière de ces communautés, selon les propositions qu'il avait faites. Et le prince mit à profit le zèle dévoué et prudent du saint prélat pour arriver à ramener à l'ordre le prince Henri.

D'après le droit féodal, le duc de Savoie aurait pu retenir l'apanage, puisque celui qui en avait été investi, se trouvait en pleine révolte contre son suzerain, et en armes contre l'intégrité de l'Etat. Le chef de la branche aînée aurait fait en cela acte d'autorité légitime. Il aurait supprimé un foyer de rébellion, soulagé les administrations d'Annecy, du Genevois, du Faucigny et de Beaufort, obligées de servir deux maîtres, et fortifié l'unité des Etats pour ses luttes de partout. Mais, nous le répétons, l'apanage du duché de Nemours, dont la branche cadette était investie, en faisait une dynastie à double couleur, et l'appui qu'elle recevait de la France paralysait constamment la politique de Turin dans cette question. Et, à ce moment surtout, le duc de Savoie avait besoin en Italie du concours de Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné, comme on le verra.

Le colonel de La Grange n'étant pas appuyé avait dû rebrousser chemin d'Annecy à Seyssel et en Bourgogne. Là il trouva deux régiments envoyés par le duc de Guise, puis 4,000 Francs-Comtois en deux régiments d'infanterie, et trois compagnies de cavalerie.

Pour sonder la valeur et le vrai but de tous ces préparatifs, le prince de Piémont avait envoyé en Bourgogne le comte Louis de Sales en mission de confiance sous parole sans écrit. Malgré la réserve de ceux auxquels il s'était adressé, le comte put pénétrer certains secrets, et, sur la déclaration du Parlement de Besançon, il se remit en route pour Annecy. Mais le parti espagnol l'avait deviné. Des coureurs masqués furent lancés à sa poursuite. Avisé de cette trame, il changea de chemin, marcha pendant vingt-quatre heures à travers les bois, sans nourriture et sans repos, et put enfin arriver à Annecy sain et sauf. Le registre du Conseil présidial portait : *Noble seigneur Louis de Sales est revenu heureusement de son ambassade de Bourgogne, où il avait été envoyé par Monseigneur le prince de Piémont.*

Victor-Amédée, rassuré par les promesses de Besançon et des hauts personnages pratiqués par le comte Louis de Sales, ne put s'empêcher de dire un jour à saint François : « En vérité, vous avez un frère incomparable ; il a plus fait pour le bien de l'Etat en trois jours que d'autres n'en feraient en trois ans. »

Les choses allaient changer. Les Bernois, alarmés de ces levées en Bourgogne, en Bugey et en Genevois, arrivant au chiffre de 9,000 hommes et de 1,500 chevaux, voulurent en savoir le motif Le prince leur dépêcha M. de Croyson, d'Annecy, l'un de ses gentilshommes, pour les rassurer sur le respect de l'intégrité de leur territoire.

Et, pour prévenir d'autres réclamations, il fit paraître un manifeste, dans lequel il se plaignait du projet d'attenter à sa personne par un envoyé du duc de Savoie, des obstacles mis par ce dernier à son mariage avec une princesse de France, du refus de lui payer un million de livres de ses droits, de l'occupation militaire de son apanage, etc.

Il avait dépêché Champroux et quelques autres de sa suite à Milan auprès de D. Pédro pour des finances ; puis il s'empara des vallées de Chésery et de Lancrans, réservées au duc de Savoie par le traité de 1601, et pensait rentrer en Savoie par le pont de Gresin sous Eloise.

Mais le prince de Piémont avait garni le passage et celui de Lucey sur la *Perte du Rhône*. Le comte Louis de Sales avait le commandement d'un corps, dont son frère Bernard tenait l'avant-garde. Ils firent des prodiges de valeur [1]. Force fut aux assaillants de rebrousser chemin par Châtillon en Michaille, Saint-Germain, l'Eschallon, etc. Cette retraite amortit l'ardeur des troupes. Les Francs-Comtois pillèrent les bagages en s'en allant. L'archiduc Albert, désapprouvant *un prince qui oubliait son devoir*, défendit des levées à son service. La France ne voulant pas non plus manquer à ce point au duc de Savoie, mit en avant Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné, de Bellegarde, gouverneur de Bourgogne, Halincourt, gouverneur de Lyon, Lassey, conseiller d'Etat, le baron de Termes, etc., pour préparer les voies à un accommodement. De son côté, le prince de Piémont avait saint François de Sales, son frère le Comte Louis, M. de Charmoisy, M. Floccard, collatéral au Conseil présidial du Genevois, étc. C.-A. Ducis.

(A suivre.)

LE MUSÉE PRÉHISTORIQUE

Le bel in-octavo que MM. Gabriel et Adrien de Mortillet viennent de publier chez Reinwald n'est ni

[1] Magistri, *Harangue aux obsèques du comte Louis de Savoie*, 1655.

un traité complet d'archéologie préhistorique, ni une œuvre de polémique. C'est tout simplement un album, bien calme, bien sage, où l'on ne parle pas plus de ceux qui veulent nous forcer, en termes peu courtois, à mettre en tête de notre arbre généalogique un vilain chimpanzé, que de ceux qui, désireux de tout rajeunir, biffent d'un trait de plume l'âge du bronze. Avec ses allures modestes, cet album est appelé à rendre de grands services aux collectionneurs et aux personnes qui s'occupent de l'histoire de l'art.

Cent planches dessinées avec une irréprochable fidélité représentent 1,269 sujets en regard desquels est un texte explicatif. Quelques lignes d'une sobriété calculée suffisent pour indiquer le nom de chaque objet, sa composition, son usage, le musée où il est conservé, le nom de l'auteur des fouilles et la localité où elles ont été opérées. Tout cela est classé par ordre chronologique, avec cette rigoureuse délimitation que M. de Mortillet a empruntée à la méthode suivie dans les sciences naturelles.

Voici d'abord les silex découverts par un ecclésiastique très orthodoxe, l'abbé Bourgeois ; ils font reculer jusqu'à l'époque tertiaire moyenne les traces du travail humain. Puis viennent les temps quaternaires, avec leurs subdivisions en époques chelléenne, moustérienne, solutréenne et magdalénienne, dénominations tirées des localités où l'on a fait des découvertes typiques. Après la pierre éclatée et la pierre taillée, un grand pas dans la civilisation est déjà marqué par les instruments en pierre polie, les étoffes tissées avec art, les poteries, et par la construction des dolmens et des habitations lacustres. L'invention de l'alliage du cuivre et de l'étain nous fait passer des temps préhistoriques aux temps protohistoriques : les époques morgienne et larnaudienne caractérisent ces étapes de l'âge du bronze. Enfin l'âge du fer nous conduit aux temps historiques qui commencent après les époques halstattienne et marnienne. Là s'arrête la tâche de MM. de Mortillet, à la limite de la civilisation romaine.

Avec ses dessins d'une exactitude photographique, ses divisions et subdivisions bien tranchées, trop absolues même au dire de plus d'un archéologue, avec ses descriptions si claires, ce volume sera souvent consulté par les collectionneurs. Quand vous venez d'acquérir un objet antique, si vous avez des doutes sur la place où il faut l'intercaler dans vos vitrines, feuilletez l'album jusqu'à ce que vous trouviez le dessin d'un objet similaire, lisez le numéro correspondant du texte, et vous obtiendrez une détermination aussi précise que s'il s'agissait de glisser une plante dans un herbier après avoir parcouru les tableaux méthodiques des botanistes.

Depuis quelques années, la géologie et l'archéologie se donnent la main. On ne peut étudier les épaves de la grande nécropole humaine sans connaître les couches des terrains où tant de générations dorment avec les restes des animaux et des plantes. C'est pourquoi le *Musée préhistorique* donne des coupes géologiques, des dessins d'animaux disparus, des profils de montagnes, des vues de cavernes, d'abris sous roches, et des explications sur la formation des dépôts. Pour une telle étude, il fallait un antiquaire doublé d'un géologue. Or, l'actif conservateur adjoint du musée de St-Germain-en-Laye, le collaborateur du savant M. Alexandre Bertrand a passé sa jeunesse à manier le marteau d'acier. Né à Meylan près de Grenoble, il a cédé à l'attraction toute puissante qu'exercent les Alpes dauphinoises et savoisiennes sur les amateurs d'histoire naturelle ; il a parcouru toutes nos montagnes : ce n'est pas lui qu'on accusera d'être un géologue en chambre ! C'est lui-même qui a recueilli dans d'innombrables ascensions et annoté sur place la belle collection de roches et de fossiles qu'il a si généreusement offerte, il y a un quart de siècle, au musée d'Annecy, confié alors à sa direction.

Une troisième science est indispensable pour l'intelligence des temps reculés : l'anthropologie. M. de Mortillet s'y est appliqué avec la même ardeur, et plus d'un auditeur parisien nous a dit avec quel plaisir on suivait ses conférences sur les premières races humaines. Les lecteurs tireront profit de ce nouvel ordre d'études : la planche trentième par exemple représente les types des crânes quaternaires, et leur description résume en peu de mots ce que l'on a dit longuement ailleurs sur ce sujet.

Sous le titre d'*Histoire de l'art dans l'antiquité*, M. Georges Perrot entreprend en collaboration avec M. Chipiez une œuvre colossale, illustrée de plusieurs milliers de gravures, dont il sera parlé plus d'une fois, et en nombreuses colonnes, dans la *Revue savoisienne*. Le premier volume, consacré à l'Egypte, et qui vient de paraître chez Hachette, sera suivi d'études sur l'Assyrie et les contrées voisines, avant d'arriver aux adorables conceptions du génie hellénique. Pour que l'histoire de l'art fût complète, même dans ses plus humbles manifestations, j'avais engagé l'auteur à consacrer quelques livraisons à l'art préhistorique et aux productions décoratives des sauvages. Cette lacune est comblée en grande partie par l'apparition du *Musée préhistorique*. Dans ses planches on peut suivre les premiers essais du dessin, dès les temps quaternaires, sur les os gravés et sculptés par les habitants des cavernes. On reste stupéfait en voyant avec quelle consciencieuse exactitude les hommes de ces âges reculés représentaient les animaux qui vivaient autour d'eux ou dont ils avaient conservé le souvenir : silhouettes d'éléphants à robe velue, rennes taillés sur les manches d'armes et d'outils, ours à mine grincheuse, hommes dans des attitudes mouvementées, aurochs aux formes puissantes, c'est un étrange défilé d'espèces animales en parties éteintes, dont nous sommes trop heureux de retrouver les représentations contemporaines pour les comparer avec les révélations de la paléontologie. Plus tard, la poterie de l'époque robenhausienne et de l'âge suivant et les sculptures des mégalithes offrent des combinaisons de lignes concentriques ou parallèles, de chevrons, de dents de loup, de pointillés, qui rappellent les procédés décoratifs employés par les sauvages actuels en Polynésie. Le bronze présente ensuite l'ornementation élégante de ses épées et poignards, de ses bracelets, des couteaux à lame gracieusement ondulée, et les formes capricieuses des épingles et des fibules. Enfin, nous touchons aux confins de la civilisation grecque, étrusque et romaine avec les riches armures et les ornements en métal destinés aux guerriers, à leurs chevaux et à leurs chars.

Après avoir débuté par un tableau chronologique de la classification des planches, l'ouvrage se termine par une table géographique des pays et des localités. Ainsi, tout est disposé de la première à la dernière page pour rendre ce guide parfaitement clair et pour faciliter les recherches des travailleurs.

LOUIS REVON.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 1882

PRÉSIDENCE DE M. C.-A. DUCIS, VICE PRÉSIDENT

M. DUCIS donne un historique des comtes titrés et des comtes apanagés du Genevois dans la Maison de Savoie, à propos de la publication d'un supplément aux *Statuta Sabaudiæ* par Charles III, duc de Savoie, à Annecy, le 10 octobre 1513. Un article paraîtra dans la *Revue*.

M. SERAND annonce que M. Chaumontel, en dépouillant les registres de reconnaissances du Petit-Brogny, a trouvé que le nom de *Fraczon* est le seul de la famille du cardinal, et que le nom d'*Allarmet* a pu être une faute de lecture du prénom *Mermet*.

M. DUCIS, appelé à voir ces documents, a constaté, en effet, le nom de *Mermet Fraczon* ou *Frasson*, sans autre addition. Un article paraîtra dans la *Revue*.

M. REVON présente les antiquités romaines découvertes en février à Viuz-la-Chiésaz, et acquises par le musée. On remarque une base de colonne sculptée en calcaire blanc, avec des secteurs en briques rouges, quarts de disques formant le fût des colonnes qui devaient être recouvertes de stuc polychrome, comme on en voit à Pompéi ; d'autres débris de constructions, tels que tuiles à rebords ; trois vases globuleux, intacts, en terre lisse, et les fragments d'autres poteries ; des contrepoids de tisserands ; une figurine de *Dis pater*, en bronze.

La trouvaille a été faite dans la propriété de M. Masson Maurice, à l'endroit où l'on avait découvert, en 1878, de grandes briques rectangulaires *(lateres)*, des tuiles à rebords *(tegulae)*, des tuiles courbes *(imbrices)*, un gros vase, un fil à plomb et d'autres objets recueillis pour nos collections publiques. Près de là était un canal voûté, haut de 1 m. 30 c., large de 60 cent., solidement construit en pierres équarries reliées par des crampons de scellement en fer.

Ce point est entre les constructions dites de l'Hôpital et le chef-lieu. Au-dessous, dans la partie en plaine, on voit les traces d'une voie romaine, bordée de trottoirs, dans la direction Nord-Sud, jusque sous le hameau des Bareaux. On suit en maint endroit des sections de cette voie, d'Annecy à Gruffy et au-delà. L'empierrement, en cailloux d'égale grosseur, est recouvert par une épaisseur moyenne de 50 cent. de terre, sur laquelle les herbes jaunissent pendant la sécheresse ; cela permet de suivre assez facilement le tracé. (*Revue* de 1866, p. 57. 1870, p. 86.)

Lorsqu'on fit la nouvelle route, vers 1865, on trouva près de Viuz des carrelages en petites briques, et partout des débris antiques. A l'intersection du chemin de Balmont, la route a coupé un talus d'où l'on voit encore émerger des murs de l'époque romaine. Le long murger voisin est tout rouge de tuiles et de briques. C'est à quelques pas de là que se trouve le terrain où l'on vient de faire les découvertes énumérées plus haut.

M. Revon expose les objets provenant des minages exécutés cet hiver dans les Fins d'Annecy. Cette communication sera insérée dans un prochain numéro de la *Revue*.

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Concours de 1882

Les prix fondés par M. le docteur Andrevetan, de concert avec la ville d'Annecy, seront décernés en février 1883.

Une somme de 400 fr. est affectée aux beaux-arts et une somme de 200 fr. à la poésie.

Sont seuls admis à concourir pour les deux prix :

1° Les Français, excepté les membres effectifs de la Société Florimontane ;

2° Les étrangers, membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

Les travaux devront parvenir *franco* au Secrétaire de la Société avant le 31 octobre 1882.

BEAUX-ARTS

Le prix sera décerné au meilleur ouvrage artistique (peinture, sculpture, ou gravure). Le choix des sujets est laissé aux concurrents. Les travaux peuvent être signés.

Sont exclues les productions qui auraient déjà été couronnées à la suite d'autres concours.

La Société décline toute responsabilité au sujet des accidents qui pourraient survenir aux œuvres d'art. Ces dernières devront être retirées entre le 1er et le 31 décembre 1882.

PRIX DE POÉSIE

Le choix du sujet ou des sujets est laissé aux concurrents. Tous les genres poétiques sont admis. Le nombre minimum des vers présentés par le même auteur est fixé à cent.

Les travaux seront composés en langue française. Sous peine d'exclusion, les auteurs devront déclarer par écrit en tête de leur envoi et sans signer cette déclaration, que ces travaux sont inédits, et n'ont été présentés à aucun autre concours.

Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus : les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté, indiquant le nom et le domicile de l'auteur.

Les manuscrits resteront acquis aux archives de la Société ; les auteurs pourront en prendre copie.

Le Secrétaire, LOUIS REVON.

ACADÉMIE DE SAVOIE

CONCOURS DE POÉSIE

(*Fondation Guy.*)

1° Le prix de poésie, de la fondation Guy, pour l'année 1882, sera de 400 fr. ;

2° Les concurrents devront présenter un ou plusieurs poèmes, comprenant ensemble au moins 100 vers, sur un même sujet laissé à leur choix ;

3° Les poèmes seront adressés au secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 1er août 1882, et seront accompagnés d'un billet cacheté, attaché au manuscrit et contenant le nom et la demeure de l'auteur ;

Le billet portera, à l'extérieur, une épigraphe écrite aussi en tête du manuscrit ;

4° Sont admises à concourir toutes les personnes qui sont nées ou domiciliées dans l'un des deux départements de la Savoie, à l'exception des membres de l'Académie, résidants ou non résidants ;

5° Les manuscrits restent acquis à l'Académie et ne seront pas rendus aux auteurs ;

6° Une personne a prié l'Académie d'annoncer que, si le travail qui sera couronné, a été consacré à la gloire de la tres sainte Vierge Marie, Mère de Dieu, elle ajoutera un supplément de 100 fr. aux 400 fr. de la fondation Guy. Le prix serait, dans ce cas, de 500 francs.

CONCOURS D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

(*Fondation de Loche.*)

Le prix de 750 fr., de la fondation de Loche, revient tous les cinq ans. Il sera de nouveau décerné, en 1885, au meilleur ouvrage d'histoire ou d'archéologie savoisienne. Le programme sera publié ultérieurement. Nous rappelons dès à présent : 1° Que les étrangers sont admis à concourir, aussi bien que les Savoisiens eux-mêmes. Il suffit que le sujet traité concerne la Savoie, ou une localité de la Savoie, ou un personnage savoisien.

Les membres effectifs, résidants ou non résidants de l'Académie, sont seuls exclus du concours ;

2° Que l'ouvrage doit être écrit en français ;

3° Que les ouvrages imprimés après la *publication du programme* sont admis au concours, aussi bien que les *manuscrits ;*

4° Que l'auteur n'est pas tenu à garder l'anonyme.

Le Secrétaire perpetuel de l'Académie,

F. CHAMOUSSET.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE SAVOIE

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 1882

PRÉSIDENCE DE M. HOLLANDE, PRÉSIDENT

M. LOUIS PILLET lit une note sur les exploitations aurifères de Cusy et de Gruffy, le long du cours du Chéran. En 1848, des chercheurs de trésors, l'imagination échauffée par les récits merveilleux de la Californie, et se rappelant les tentatives antérieures d'un avocat Charvet, se mirent à la recherche du précieux métal. Ils firent, dans ce but, des efforts et des travaux incroyables, recrutèrent en Tarentaise des mineurs pour établir des galeries. Au point où le Chéran sort des roches néocomiennes, pour couler sur les marnes du tertiaire lacustre, existe sur la rive gauche une petite excavation en forme de caverne. Ce fut là qu'ils ouvrirent, mais sans succès, leur première galerie. Ils jetèrent un pont sur la rivière, et de l'autre côté en creusèrent une seconde. Cette tentative ne fut pas plus heureuse que la première ; ils ne trouvèrent qu'une paillette, mais d'une grosseur considérable, dans l'eau du ruisseau qui s'écoule par cette galerie.

A quelques pas en aval, on peut voir un énorme bloc baigné par les eaux. Ce fut en ce point qu'ils trouvèrent la paillette la plus volumineuse, qui aurait pesé environ deux grammes. Quatre autres galeries furent encore creusées au-dessus de ce bloc, et à un kilomètre plus bas une autre fut commencée sur la rive gauche du torrent dans les alluvions. C'est en face de cette dernière que les orpaillages furent les plus avantageux, car, d'après la tradition, chaque seau de sable contenait pour un franc d'or. Ils ne poursuivirent pas leurs recherches plus bas. Pendant ce temps une société s'était fondée, et un mécanicien avait fait construire une roue hydraulique pour opérer les lavages des sables du Chéran. Toutes ces recherches furent infructueuses ou peu productives et durent, par suite, être complètement abandonnées. Ce qui prouve d'ailleurs le peu de compétence des orpailleurs et de ceux qui présidèrent à ces folles entreprises, c'est qu'ils prirent constamment pour du quartz, le calcaire cristallin qui abonde à la surface du néocomien.

M. Pillet rend compte, en terminant, des observations géologiques qu'il eut occasion de faire aux environs de Banges. A Grésy-sur-Aix, on est sur la molasse marine, qui, vers Cusy, se perd sous les alluvions. Si l'on remonte ensuite, depuis le pont du Moulin, pour arriver aux premiers contreforts du néocomien, on marche sur le tertiaire lacustre, qui, ici, ressemble exactement au terrain supportant la tour de Grésy. On doit signaler dans l'inclinaison des couches un phénomène remarquable, les assises lacustres paraissent plonger sous le néocomien. Cette anomalie de stratification, selon notre confrère, peut s'expliquer par une double faille. La molasse lacustre qui aurait dû se trouver au sommet de l'arête superposée au calcaire, aurait fait bascule, ayant, du côté de l'ouest, conservé son niveau, tandis qu'elle aurait, à l'est, glissé le long de la falaise néocomienne. Quant au calcaire néocomien, il a, lui aussi, subi une rupture qui a produit le défilé de Banges ; à une époque déterminée, probablement lors d'un soulèvement postérieur à celui des Alpes occidentales, cette chaîne aurait été brusquement relevée en ce point, et fracturée. Les deux cavernes de Banges et des Eaux-Mortes indiquent en effet un changement notable dans l'inclinaison, un redressement vers le lit actuel du Chéran.

M. HOLLANDE présente quelques observations au sujet des cassures transversales qui jouent dans nos montagnes un rôle si important, et explique comment il envisage leur mode de formation.

Le Secrétaire, J. REVIL.

BULLETIN

Le recensement de l'empire Anglo-Indien en 1881 donne un total de 252,541,210 habitants. Bien ou mal fait, il accuse une augmentation de 12,784,565 personnes depuis celui de 1871.

Le territoire définitivement adjugé à la Grèce aux dépens de la Turquie a une étendue d'environ 1,460,000 hectares, un peu moins que le royaume de Saxe, et presque de deux départements et demi, la moyenne du département français étant d'un peu plus de 600,000 hectares.

Là-dessus vivent probablement 400,000 habitants, dont 100,000 Musulmans, un peu plus de 240,000 Grecs, 30,000 Gréco-Valaques et 25,000 Valaques purs.

Les Mahométans se pressent surtout autour de Larisse et de Phersala, dans ce que le pays annexé offre de plus fertile; les Valaques vivent au versant sud-ouest de l'Olympe, au versant sud du Pinde, et dans la partie septentrionale du val de l'Arta. Quant aux Gréco-Valaques, ils remplissent généralement les intervalles entre Grecs purs et Valaques purs.

Les ravages faits par les bêtes sauvages et les serpents dans la Présidence du Bengale sont moindres qu'autrefois.

Il y a une trentaine ou une quarantaine d'années, il y mourait, du fait des serpents ou des fauves, une personne sur 2,800 par an, tandis qu'en 1879 on n'a compté que 1,264 individus déchirés par les animaux sauvages et 9,515 empoisonnés par les serpents : en tout 10,779 : soit, pour une population de 42,500,000 habitants, une personne sur 3,946.

Le Directeur-gérant : L. Revon.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

7e Année

BULLETIN N° 1 — JANVIER 1882

Pressions barométriques très élevées pendant le mois, surtout du 15 au 18. Moyennes 735,8 à Annecy et 717,8 à Mélan. Maximum le 17, minimum le 4 aux deux stations Excursion du mercure, 24.5 à Annecy et 24.6 à Mélan.

Température. — Continue à rester élevée. Moyenne à Annecy du maxima 4°5, du minima —3°04. Moyenne générale à Saint-Julien — 0°16, Chamonix —0°47, Contamines, » », Mélan — 1°823, Leschaux 6°95.

L'eau du lac d'Annecy, assez basse pendant le mois, est en moyenne de 4°5 ; celle de puits de 8°3 et celle de rivière de 1°1.

La température du sol à 0m30 de profondeur est en moyenne de 2°65.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de janvier :		le 2.	9	16.	23.	30
Thermomètre	maxima.	10°8	8°8	8°8	9°5	9°8
	minima	—3°5	—8°6	—2°6	—2°1	—4°2
Baromètre à 0° :		627°9	631°9	641°4	633°7	632°1

Pluie et neige. — Mois très sec. Brouillards la dernière quinzaine. Trois jours de pluie ou neige, cette dernière ne restant pas sur le sol. Maximum d'eau recueilli 3m/m2 en 3 jours à Leschaux, minimum 2m/m4 à Annemasse en 1 jour

Au Semnoz, la neige et la pluie donnent 15 m/m8. La neige d'une hauteur de 0 38 les premiers jours, augmente de 0.05 vers le 9 et diminue pour rester à 0.34 le 30.

JANVIER 1882. OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES.

Stations	BASSIN DU LAC LÉMAN ET DU RHONE				BASSIN DE L'ARVE						VALLÉE DES USSES		BASSIN DU FIER ET LAC D'ANNECY				
	Les Gets.	Evian.	Douvaine.	Saint-Julien.	Chamonix.	Les Contamines.	Megève.	Sallanches.	Mélan.	Annemasse	Cruseilles.	Seyssel	Seythenex.	Thônes.	Leschaux.	Annecy.	Rumilly.
Altit :	1162	380	428	462	1044	118 4	1113	555	629	435	793	259	712	625	929	448	334
1																	
2																	
3																	
4	.....	11,2	.....	18	.....	.....	.....	14,9	9,7	2.4	12,7	.....	16,7	3,5	12,7	17,1	12,2
5	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1,4	2,2	.....	.....	.....	2,8	0,6	5	2	
6																	
7	.....	.....	.....	.....	14,2	.....	.....	.....	.....	.....	3,7	.....	.....	.....	.....	.....	2,3
8	19,5	7,3	.....	0,5	.....	7,9	.....	8,9	17,5	.....	.....	.....	10	.....	16,5	5,3	
9	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	0,5
10	.....	0,5															
11																	
12																	
13	.....	.....	.....	0,6													
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	
19																	
20																	
21																	
22																	
23																	
24																	
25																	
26																	
27																	
28																	
29																	
30																	
31	.....	0,3	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,2						
Pluie.	19,5	19,3	.....	21,1	14,2	7,9	.....	25,2	29,4	2,4	18,6	.....	29,5	4,1	34,2	24,4	15
Neige.																	

BULLETIN N° 1.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

JANVIER 1882

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10 Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy, par 45°53'59 / de latitude, et 3°47'33" de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITE relative de 1 à 100	THERMOMÈTRE à midi.	DEGRÉS actinométrique à midi.	VENTS A 9 HEURES DU M SUPÉRIEUR.	VENTS A 9 HEURES DU M INFÉRIEUR Direction	VENTS A 9 HEURES DU M INFÉRIEUR Force	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m	ÉTAT DU CIEL DURANT LE JOUR	ÉTAT DU CIEL à 10 h. s	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	4°	— 4,5	— 2,8	725,7	»	—	51	3,8	78,8	S	N	tr faible	couv 1 2		très beau	0,61	5.3
2	4,7	— 3,3	— 0,4	727	»	—	89	4	25,7	W	id.	fort	couvert		id.	60	4,3
3	4,7	— 2	2	721	»	—	83	7	28,1	S	E	faible	couv 1/2		couvert	61	5,2
4	11	1,2	3	718,8	17,1	—	90	3,8	1.56	?	id	tr-faible	pluie	Légère de 2 h m à 5 h. soir.	id.	60	6.2
5	5	1	3,2	724.9	2	—	90	5,2	26,3	N	N-W	faible	couvert		id.	61	5,7
6	6	— 2	— 0,2	728	»	—	96	4,8	71	id.	N	fort.	couv.1/2		très beau	61	5,2
7	7	0	2,8	727,8	»	—	93	7	14	S	W-S-W	faible.	id.	Pluie de 2 à 6 h. soir.	couvert	61	5,6
8	7,5	— 1	0,6	735,2	5,3	—	89	6.2	102,2	—	W	tr-faible	très beau		très beau	64	5,3
9	6.5	— 4,3	— 2,6	733,5	»	—	55	4,2	24,2	W	S E	fort.	couv 1/4		id.	63	5.3
10	7,3	— 2	— 1,2	733	»	—	78	7,2	78,8	—	id	id.	très beau		id.	62	5,3
11	8,5	— 3,5	— 1,8	730.3	»	—	76	3,6	49,9	N	N	id	beau		brouillrd	62	4,4
12	7.5	— 2,7	— 1,6	731,7	»	—	82	1	24,2	?	id.	id.	couv.1/2		couvert	63	5,2
13	2.7	— 0,7	0.4	734	»	—	83	2,4	32	N	N-E	id.	couv.1/4		id.	61	4,3
14	3,5	— 3	— 2.4	737,6	»	—	64	— 1	24,2	?	id.	id	brouillrd	A 100 m. Tout le jour.	brouillrd	61	4,8
15	0.5	— 4	— 3,2	740,5	»	—	64	— 0,8	24.2	?	id.	id.	id.	A 200 m. id.	id.	60	4,2
16	1	— 4,5	— 3,6	742.9	»	—	61	0,2	43,7	N	id.	id	beau		très beau	58	3,7
17	1.5	— 5.5	— 4,2	743,3	»	—	63	0,4	71	id.	id.	id.	id.		id.	57	4,2
18	2,3	— 4,5	— 3.2	742	»	—	51	0,2	78,8	N-W	id.	id.	id.		id.	57	4,3
19	2	— 6,3	— 5,2	739,4	»	—	43	1	67,1	id.	id.	id.	id.		id.	56	4,2
20	3	— 4	— 3	738,4	»	—	62	— 0.4	33,5	?	E	faible.	couv.1/2		beau	56	4
21	1	— 4,5	— 4.2	736	»	—	41	— 0,2	35,9	?	N-W	id.	brouillrd	A 400 m. 9 h m Continue tout le jour.	brouillrd	56	3,8
22	1	— 3,3	— 2,2	735	»	—	61	— 0,4	24,2	?	N-N-E	id.	couv.1/2		id.	56	4,2
23	1,5	— 4,3	— 3,8	734	»	—	63	— 2	16,4	?	N-E	fort.	brouillrd	A 300 m. à 9 heures matin.	id.	55	3,8
24	1,5	— 4.5	— 4	736,4	»	—	49	— 0 6	59,3	?	?	calme	id.	A 50 m. de 9 h à midi.	très beau	54	4.4
25	4	— 5	— 3,8	738,3	»	—	46	— 0,8	31,5	?	?	id	id.	A 60 m à 9 h. m., s'élève à midi.	brouillrd	53	4,3
26	3	— 5.3	— 4	738,6	»	—	49	— 2,2	20,3	?	—	id.	id.	A 50 m id.	id.	52	3,8
27	2 3	— 5,5	— 4,4	737	»	—	46	— 7	32	?	—	id.	id.	A 200 m. id	très beau	51	3,4
28	3,7	— 6	— 5.2	735,5	»	—	41	4,2	71	—	N-E	fort	très beau		id.	50	2,8
29	7,7	— 6	— 3	734	»	—	50	2,6	82,7	—	id.	id.	id		id	50	2,8
30	7.3	— 4,3	— 2,2	732.3	»	—	55	7,2	81,1	—	id.	id.	id.		couv.1/2	49	3,8
31	10	— 1	2	729,6		—	70	5,8	21,1	N	id.	id	couvert	Pluie légère vers 2 h. du matin.	beau	48	4,7
Moyennes ou Totaux.	4°30	— 3 40	— 1°97	735,8	24,4		65,3									0,574	4°5

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. — Imp. Perrissin.

23me Année. — N° 3. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 Mars 1882.

ON S'ABONNE

—

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIETE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Societé laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressees à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Henri de Savoie et Anne de Lorraine (suite), par M. C.-A. Ducis. — Séance de la Société Florimontane. — Bureau et liste des membres effectifs et correspondants de la Société Florimontane. — Dons et échanges. — Séance de la Société d'histoire naturelle de Savoie. — Bulletin. — Observations pluviométriques, météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

HENRI DE SAVOIE ET ANNE DE LORRAINE

—

(Suite)

Pour ménager la susceptibilité d'Henri, l'entrevue des deux princes eut lieu à plus de trois kilomètres du camp de Victor-Amédée, dans un pré, entre le pont de Bellegarde et le pont de Lucey, qui n'était autre que cette bande de roc sous laquelle passait autrefois le Rhône. C'était le 14 novembre 1616.

Henri était maintenu dans son apanage; il recevait, sa vie durant, 2,000 ducatons sur les tailles et deniers extraordinaires du Genevois et du Faucigny. Il avait pendant un an 100 hommes de garnison aux châteaux d'Annecy ou de Clermont, pendant son séjour, soldés de S. A. comme les autres garnisons de Savoie. Pour payer ses frais de guerre, il en recevait 20,000 en lettres de change sur Lyon et 25,000 par tiers pendant les 18 mois suivants [1].

Le Conseil d'Annecy avait envoyé les syndics Garin et Deservetaz au camp de Grésin pour faire confirmer par le prince de Piémont les privilèges de la ville. Ils y furent reçus le 15 novembre. Le collatéral Floccard et M. de Charmoisy s'y trouvaient encore pour appuyer la demande. Victor-Amédée promit de présenter leur supplique à son père, et leur demanda 400 vaisseaux de froment pour l'entretien du camp [2]. Comme on en avait déjà fourni 200, M. Garin présenta une requête au marquis de Lans, qui les exempta des 200 autres, vu que la campagne était terminée. Mais, le 20 novembre, il envoya 500 soldats loger aux faubourgs. Nouvelles réclamations des syndics au gouverneur qui ne voulut rien entendre, et les renvoya à la rencontre de leur prince Henri. Dans l'après-midi, ils virent Victor-Amédée, qui promit de s'occuper de leurs intérêts en Piémont, et les engagea également à bien recevoir leur prince.

1 Guichenon, *Preuves.*

2 Le veissel vaut 88 litres 8

Ils lui allèrent au-devant jusqu'à Seyssel. Rien dans les registres ne marque son retour à Annecy. Et, de fait, sa présence y eût manqué de dignité et de prestige. Le siège commencé par Lagrange-Crémeaux restait comme une tache, et le refus des portes, comme une humiliation.

Le 6 mars 1617, M. de Courbazon, commandant du château, ayant fait savoir au Conseil le départ prochain du prince pour la France, le premier syndic fut député pour se rendre auprès de lui, accompagné d'un autre à son choix, et lui demander protection contre les logements de soldats qui pourraient être imposés après son départ. Ce qui ne tarda pas d'arriver. Où se trouvait alors le prince ? A Clermont, probablement, sinon à Seyssel.

Parmi les troupes du prince, celles qui étaient originaires de Bourgogne furent confiées à Lesdiguières, qui, en suite de son entrevue à Notre-Dame-de-Myans avec Victor-Amédée, partit le 19 décembre par le Mont-Genèvre et arriva, le 3 janvier 1617, à Turin pour appuyer le duc de Savoie.

Les troupes qui avaient été levées en Genevois et Faucigny suivirent par la Tarentaise et le Petit-Saint-Bernard le prince de Piémont, qui allait ouvrir la campagne contre le prince de Masserano et de Crève-Cœur entre le Cervo et la Roasenda. C'est là que les syndics d'Annecy allèrent, puis à Turin, pour défendre leurs privilèges. Méclard y tomba malade au mois de février. Ils revinrent au mois d'avril pour rechercher tous les anciens titres de la ville, dont l'inventaire se trouve au volume XXXIV des *Registres consulaires* p. 44.

Le syndic Jean de Lallée partit à son tour pour Turin. Le 22 juillet, Dom Juste Guérin, revenant de cette ville avec le provincial des Barnabites, annonça au Conseil qu'ils avaient trouvé le syndic gravement malade. Le lendemain, son serviteur, Jacques de la Pierre, apportait à Annecy la nouvelle de sa mort et de sa sépulture dans l'église de Saint-Jean. Deux autres syndics n'ayant pu partir, Dom Juste Guérin se chargea de leurs intérêts, avec l'appui de son provincial, en séance du 19 août.

Pendant ces entrefaites la ville d'Annecy eut à supporter le passage d'un corps de troupes bernoises allant en Piémont au nombre de 3,000, et logées sur l'ordre de M. de Vallon. C'était vers le milieu de juillet.

A l'occasion de ces passages, il y eut un conflit pour

des frais d'étape. Ainsi le mandement de Faverges essaya de bonifier son rayon par l'annexion de Montmin et de Duingt, qu'il enlevait à celui d'Annecy. Par décision du 16 août, Châteauvieux et Duingt restèrent au mandement d'Annecy, qui céda Montmin, Alex, Naves, Groisy et Charvonex à celui de Faverges, de concert avec les députés de La Roche, où aboutissait la ligne de route. Ceux de Groisy protestèrent au Conseil du Genevois d'avoir été séparés d'Annecy. Après le *soit montré* du 2 octobre au procureur fiscal, aux syndics de Faverges et d'Annecy, ces derniers échappèrent la question en prétextant d'avoir été exemptés des étapes par lettres patentes du 6 septembre précédent, ajoutant que les troupes logeant toujours aux faubourgs, le passage de Groisy était en dehors de leurs murailles. C'est le même droit qu'ils affirmèrent à l'encontre d'un ordre du marquis de Lans, du 15 septembre, de loger les compagnies de la Valère, du vicomte de Chaulnes, et les fantassins du comte d'Auvergne.

Le passage de tant de troupes qui ne devaient loger qu'aux faubourgs obligeait la ville à maintenir les portes en état de défense. Le conseil avisa, dans la séance du 25, à la tenue du corps de garde de Bœuf, à la Tour de la Chaîne de l'Arc de Boringe, etc.

Arrêtons-nous ici un instant pour faire diversion au tableau navrant de tant de vicissitudes, et reposer l'esprit sur une bonne correspondance. Réné Favre, le fils du célèbre Antoine, président du Sénat, venait d'être nommé président du Conseil du Genevois. Voici la lettre de son père aux syndics d'Annecy :

Je vous envoie mon fils pour tenir ma place non moins et l'honneur que j'ay d'estre vostre combourgeois qu'en celui heu autrefois par l'espace de tant d'années d'estre vostre président. Et comme il va prendre possession de l'ung et de l'autre, avec un extrême désir égal à son debvoir de s'acquitter bien de sa charge et de vous servir tous en general et en particulier. Aussy veux-je esperer et prendre toute asseurance qu'il recepvra de vostre amitié le même traictement que j'ai receu. De quoy je vous en auroy l'obligation de tout plus grande que les bons pères, du nombre des quels je me mets, désirent coustumierement de bonheur et de contentement à leurs enfants qu'a eux-mesmes. Dieu lui face la grace de vous assister et servir mieux que je n'ai peu faire. Et je veulx croire que cela sera quand ce ne seroit que pour l'avantage qu'il a sur moy d'estre fils d'ung premier président de Savoye. Par le moyen de quoy vous pouvez croire que tandis que je vivray vous en aurez deux pour ung, qui ne vouldront ceder l'ung à l'aultre par une honorable jalousie d'honneur qui des deux sera plus digne du tiltre, lequel toutefois jay eu le premier d'estre et de me dire, messieurs, votre plus humble et plus obligé combourgeois et serviteur

ANTOINE FAVRE.

De Chambéry, 20 septembre 1617.

Messieurs les scindics et conseil de la ville d'Annessy.

Reprenons la série des épreuves. Vers le 20 octobre, 1,500 soldats, logés aux faubourgs et aux environs, s'étaient répandus dans la ville et y avaient fait de grands dégats. Le premier syndic, Ruffier, alla à Chambéry se réclamer de l'exemption des logements, dont on n'avait pas encore la rénovation authentique. Il la rapporta et la fit connaitre à la séance du 25.

Elle était connue à Chambéry, et l'on n'osait plus imposer le logement des troupes. Mais on trouva une compensation. Le président de la Chambre des Comptes de Savoie, M. Arnaldo, et le sieur de Vallet, procureur patrimonial, étaient venus, le 22, demander au Conseil d'Annecy 500 coupes de froment à titre d'emprunt. On avait répondu qu'il y en avait si peu que les bourgeois eux-mêmes étaient obligés de l'acheter. Mais, le 25, on lut une nouvelle demande de M. Arnaldo, disant que Chambéry en donnait bien 300. Pour gagner du temps, on répondit qu'on donnerait ce qu'on pourrait. Et le 28, l'assemblée générale des bourgeois députa le premier syndic pour aller remontrer à S. A. la pauvreté du pays. Il obtint une réduction à 300 vaisseaux, mesure de Chambéry (hect. 0,812 pour le blé). Pour cette perception il fallut faire une *peréquation* des habitants.

Le marquis de Lans s'impatientait. Le 4 novembre, il réclama 12,000 pains pour l'armée et 100 coupes de froment pour en faire encore. Et, comme on ne put y satisfaire au temps marqué, il fit annoncer, le 22 novembre, l'arrivée prochaine de trois autres compagnies du régiment déjà logé aux faubourgs. M. de Qoëx, collatéral au conseil du Genevois, fut prié de les faire loger rière l'étape en campagne. Sur son avis de la présence de M. de Charmoisy en ville pour quelques jours, les syndics allèrent se recommander à ce dernier. Déjà il avait rendu service à Annecy, lorsqu'il faisait en été l'intérim du gouvernement de la Savoie, pendant l'absence de M. de Lans à Turin. Pour lui témoigner leur reconnaissance, les conseillers de ville décidèrent de lui envoyer une grosse truite et deux flacons de vin, revenant le tout à 9 florins et 4 sols. Pauvre temps, bonnes gens et mœurs simples au milieu de tant de vicissitudes !

Voici les suites de son intervention. Le 6 décembre, le sieur Vibert, conseiller de S. A., maître auditeur en la Chambre des Comptes de Savoie, arriva pour annoncer le renvoi au-delà du Rhône des troupes qui pesaient sur Annecy, moyennant une levée de deniers. La ville supplia encore le marquis de Lans de l'exempter de cette imposition, en considération de l'état des faubourgs, qui étaient ruinés par tant de logements, au point que les habitants émigraient journellement.

Le marquis de Lans, par lettres de cachet, imposa la banlieue d'Annecy pour 43 jours, du 19 décembre au 31 janvier. Le 30, on arrêta le rôle des paroisses environnantes, et celui de ceux qui devaient faire la garde aux portes de la ville.

Le cardinal Maurice devait passer le 28 décembre à Chambéry, allant traiter, à Paris, du mariage du prince de Piémont avec Christine de France; deux syndics et deux conseillers furent députés pour aller faire révérence au nom de la ville. Il paraît que son voyage fut retardé ou qu'il en fit un autre; car saint François de Sales remerciait seulement, le 4 janvier 1618, le duc de Savoie de l'honneur que S. A. lui avait fait de le nommer pour accompagner le cardinal Maurice dans cette mission.

On a vu plus haut la nomination de Réné Favre. Nons avons donné précédemment un détail sur son

installation [1]. C'est le 5 janvier qu'on régla le cadeau de bienvenue à lui faire. C'était deux fromages gruyère de 21 livres les deux. C.-A. DUCIS.

(A suivre.)

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 23 MARS 1882

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT

M. PISSARD, trésorier, dépose les comptes de 1881. Sa gestion est approuvée, avec remerciements pour son zèle.

Election du bureau. Voir en tête de la liste des membres dans ce n° de la *Revue*.

Nomination de membres effectifs :

MM. EUGÈNE LEVET, capitaine du génie, à Langres;
VENANCE PAYOT, naturaliste, maire de Chamonix ;
AUGUSTE DUNAND, propriétaire, à Annecy.

M. LE PRÉSIDENT lit une circulaire ministérielle relative aux réunions des Sociétés savantes à la Sorbonne. Sont délégués M. Jean Ritz, directeur de la Chorale, compositeur de musique, et M. Venance Payot, naturaliste à Chamonix. Ce dernier présentera sa *Florule du mont Blanc,* résumé de nombreuses années d'études et d'explorations dans nos Alpes.

M. DUCIS fait connaître qu'en 1684 les anciens boursiers du collège de Louvain avaient fondé à Annecy la Société *Allobrogo-Grudica,* soit Sabaudo-flamande, et qu'on en conserve aux archives de la ville des documents jusqu'en 1708.

Un article paraîtra dans la *Revue*.

M. SERAND annonce que M. Eugène Levet, d'Annecy, lui a gracieusement communiqué la correspondance inédite du laborieux et savant curé de Chapéry, Joseph-Antoine Besson.

Il présente la copie de 41 lettres des plus intéressantes à plusieurs points de vue ; deux sont de lui et 39 à lui adressées dès 1743 à 1758 par des personnes appartenant aux diverses classes de la société et de nationalités différentes. Parmi ses correspondants, on remarque : Abauzit, Baulacre et de Lacorbière, à Genève; Dom Brice, à Paris; Vaugimois, à Lyon; Savey, à Saint-Jean-de-Maurienne; Mgr de Chaumont, à Annecy, etc. Toutes ces lettres sont remplies d'enthousiasme et d'admiration pour l'humble auteur des *Mémoires pour l'histoire des diocèses de Genève, Tarentaise et Maurienne, et du décanat de Savoie.*

L'ensemble en est des plus remarquables et leur publication contribuerait à le faire mieux apprécier même que par son ouvrage.

M. RITZ présente le *gammographe* dont il est l'inventeur, et donne des explications sur le fonctionnement et l'utilité de cet ingénieux appareil de démonstration.

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

[1] *Revue*, 1881, p. 101.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

BUREAU

Président · M. Dunant Camille ✲ ✠ ❨❩, conseiller de préfecture.
1er *Vice-Président :* M. le chanoine Ducis O ❨❩, archiviste départemental.
2e *Vice-Président :* M. Aimé Constantin, chevalier de Sainte-Anne et commandeur de saint Stanislas.
Secrétaire : M. L. Revon ✲ O ❨❩, conservateur du Musée.
Secrétaire-adjoint : M. Eugène Tissot ✠ +.
Trésorier . M. Pissard, secrétaire de la Mairie.
Archiviste . M. Serand ❨❩.
Comité de rédaction : MM. Mangé, Revon, Constantin, Ducis.
Directeur de la Revue : M. Revon.

MEMBRES EFFECTIFS

MM. Agnellet, maire de Sain'-Jean-de-Sixt.
Anières (d') de Gantelet, à Hauteville.
Babuty Jacques, juge suppléant, à Annemasse.
Bianco, avocat, à Annecy.
Blanc ✲ ✠, (baron Jules), à Genève.
Boigne (cte Octave de), à Ballaison.
Bouchet Pierre, ancien chef de bureau à la mairie d'Annecy.
Carron Jacques, avocat, à Annecy.
Chardon, sénateur, membre du Conseil général, à Bonneville.
Chatelain Maurice, notaire, à Faverges.
Chaudier, architecte départemental, à Gap (Hautes-Alpes)
Chaulin Mercier, p ocureur de la République, à Paris.
Chaumontel ✲ ❨❩, sénateur, président du Conseil général, maire d'Annecy.
Chevalier E., chanoine, à Annecy.
Coche, médecin, à Annecy.
Constantin Aimé, homme de lettres, à Annecy
Dagand ✲ ❨❩, membre du Conseil général, médecin, à Alby.
Descotes François, avocat, à Chambery.
Ducis (le chanoine) O ❨❩, archiviste, à Annecy.
Dunand Auguste, propriétaire, à Annecy.
Dunant Camille ✲ ✠ ❨❩, conseiller de préfecture, à Annecy.
Duparc, médecin, à Annecy.
Duval César ❨❩, pharmacien, maire de Saint-Julien.
Fleury, recteur de la paroisse du Sacré Cœur à Genève.
Germain Félix ✲ ✠, ancien maire d'Annecy
Gouville François, à Annecy.
Henry Paul pharmacien à Annecy.
Laeuffer Frédéric O ✠, directeur principal de la manufacture d'Annecy et Pont.
Laeuffer Emile ✠, directeur de la manufacture d'Annecy et Pont
Levet Aimé ✲ O ✠ ❨❩, directeur de la succursale de la Banque de France.
Levet Eugène, capitaine du génie à Langres
Machard Henri, avocat, à Annecy
Mangé Auguste, architecte de la ville d'Annecy.
Mathieu, ex-conseiller de préfecture, à Annecy.
Mermillod, ingénieur civil, à Annecy.
Monge Jules, consul de France.
Montgellaz, ancien conseiller général, médecin à Reignier.
Mugnier, avoué, à Annecy.
Nanche, dentiste, à Annecy.
Neyret, médecin, à Faverges.
Ogier, homme de lettres, à Annecy
Payot Venance, maire de Chamonix.
Philippe Jules ✠, député, à Annecy.
Pissard, secrétaire de la mairie d'Annecy.
Pissard Hippolyte O ✲, ancien député, à Saint-Julien.
Prost, conducteur des ponts et chaussées, à Annecy.
Ract-Madoux, directeur des fonderies de Cran, à Annecy.
Revon ✲ O ❨❩, conservateur du Musée, à Annecy.
Riondel, géomètre, à Samoëns.
Ritz Jean ❨❩, directeur de la Société Chorale d'Annecy.
Ruphy Gustave, ex-conseiller de préfecture, à Annecy.
Ruphy Scipion (baron) ✲, à Annecy.
Roussy de Sales (comte de) O ✠ ✲, membre du Conseil général, à Thorens.
Schitz, caissier à la succursale de la Banque de France, à Digne.

MM. Serand Eloi ❨❩, archiviste-adjoint, à Annecy.
Terrier François, notaire, à Reignier.
Thabuis, pharmacien, à Annecy.
Thonion, médecin, à Annecy.
Tissot, curé de Cluses.
Tissot Eugène ✠, ingénieur, à Annecy.
Tocanier Jules, banquier, à Paris.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. Barthélemy (Anatole de) ❋ ❨❩, secrétaire de la Commission de la topographie des Gaules.
Bernardin ✠ conservateur du musée de Melle (Belgique).
Boltshauser ✠, directeur du lycée de Catane (Sicile).
Chantre Ernest ✠, géologue, à Lyon.
Charvet Léon ❨❩, architecte, à Lyon.
Daguet Alexandre, professeur, à Neuchâtel (Suisse).
Demogeot O ❋ O ✠, docteur agrégé à la Faculté des lettres de Paris.
Doublet, bibliothécaire, à Bône (Algérie).
Dufernex Benjamin, avocat, à Genève.
Dufour ✠, général d'artillerie, à Turin (Italie).
Dufour Th., directeur des Archives de Genève.
Fleury, professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg.
Forel père, à Morges (Suisse)
Glover Melville, professeur, à Lyon.
Gosse, conservateur du musée archéologique de Genève.
Griolet, numismate, à Genève.
Gross, docteur, à Neuville (Suisse).
Gutierrez y Victory, à Tampico (Mexique).
Hollande, professeur au lycée de Chambéry.
Hovelacque Abel, professeur, à Paris.
Jussieu (de) ✠ O ❨❩, archiviste, à Chambéry.
Lacroix, pharmacien, à Mâcon.
Lacroix (l'abbé), professeur à Modène.
Leblond Isidore, principal du collège de Sétif (Algérie).
Lefort, professeur à l Université de Genève.
Loustau ❋, ingénieur, à Crépy en Valois (Oise).
Loydreau de Neuilly ❋, dr-médecin, à Neuilly (Côte-d'Or).
Martin, curé de Foissiat (Ain)
Massenat Elie, à Brive (Corrèze).
Menn, sculpteur, à Genève.
Millien Achille, homme de lettres, à Beaumont la-Ferrière (Nièvre).
Miot Henri, secrétaire de la Société des sciences de Semur.
Mirande, vice-président de la Cour d'appel de Saigon (Cochinchine).
Mortillet (Gabriel de) ❋ ✠, attaché au musée de Saint-Germain-en-Laye.
Papier ∪ ❨❩, géologue, à Bône (Algérie).
Perrin ❨❩, archéologue, à Chambery.
Pillet Louis ✠ O ❨❩, géologue, à Chambéry.
Puton, directeur de l'École forestière de Nancy.
Rabut Laurent ❨❩, conservateur du Musée de Chambéry.
Raverat (le baron), à Lyon.
Régnier Antony ❨❩, peintre, à Marseille.
Revérend du Mesnil, juge de paix, à Saint-Rambert-en-Bugey.
Revil Joseph, pharmacien à Chambéry.
Revillod Gustave, à Genève
Thomasset ❋, ingénieur, à Paris.
Tochon Pierre, agronome, à la Motte-Servolex près Chambéry.
Tremey (l'abbé), à Moûtiers.
Tripp, à Tampico (Mexique).
Vallier Gustave ✠, à Grenoble.
Viallet, médecin, à Rodez.
Vogt ❋, président de l'Institut genevois, à Genève.
Vuy Jules, notaire, vice-president de l'Institut genevois, à Genève
Weber Johannès, homme de lettres, à Paris.

DONS ET ÉCHANGES

P. Tochon, Le congrès phylloxérique de Bordeaux. Auteur. — Révérend du Mesnil, l'Ancien Forez, revue mensuelle. Auteur. — Annuaire administratif et commercial pour 1882, M. Perrissin, éditeur. — Venance Payot : 1° Florule du Mont Blanc ; 2° Oscillations des quatre grands glaciers de la vallée de Chamonix. Auteur. — Loubens, Notice sur M. Bouiguin. Auteur. — 8 notices scientifiques et industrielles. M. G. Loustau. — Thomasset, Société anonyme l'Hydraulique. Auteur — G. Vallier, Inventaire des monnaies gauloises d'Hostun. Auteur. — V. Gross, Station de Corcellettes, époque du bronze. Auteur.

Annales : Société d'agriculture de la Dordogne. — Société d'émulation de l'Ain. — Société des sciences industrielles de Lyon.

Bulletins : Société archéologique du midi de la France. — Société historique de la Corrèze. — Société des Antiquaires de l'Ouest. — Association scientifique de France. — Histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, etc. — Société d'agriculture de Poligny. — Société des sciences du Havre. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne. — Société industrielle d'Angers. — Société d'agriculture de la Savoie. — Société d'études des Hautes-Alpes. — Société nationale d'agriculture de France. — Société de géographie de Paris. — Société héraldique. — Société de viticulture de Tarare. — Commission de météorologie de la Haute-Savoie. — Société d'horticulture de la Côte-d'Or. — Société d'archéologie de la Drôme. — Société de Borda. — Société archéologique du Limousin.

Journal : de la Société d'archéologie lorraine ; des savants.

Mémoires : Société d'archéologie de Constantine. — Société d'histoire de la Suisse romande. — Société des naturalistes de Berne.

Revue : archéologique ; — de la poésie ; — bibliographique ; — de la Société littéraire de l'Ain ; — de l'histoire des religions ; — des sociétés savantes.

Miscellanea di storia italiana, t. 20. — Romania. — Indicateur d'antiquités suisses. — Le globe. — L'Éducateur. — L'Investigateur. — L'Italia agricola. — Rapport, par M. d'Arcollières, sur le concours pour le prix d'histoire de l'Académie de Savoie. — Beauvois, Claude Bouton, notice publiée par la Société de Beaune. — Rapports sur la Société de lecture et sur la Société des arts de Genève.

L'Union savoisienne. — Les Alpes. — L'Industriel savoisien. — L'Allobroge. — L'Echo du Salève. — Le Léman. — Le Petit savoisien. — La Tribune de Genève. — La Feuille d'avis de Moutiers. — Le Rochois. — Le Baigneur.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE SAVOIE

SÉANCE DU 9 MARS 1882

PRÉSIDENCE DE M. HOLLANDE, PRÉSIDENT

L'Assemblée reçoit communication d'une lettre de M. Perrissin qui annonce qu'il peut parfaitement conserver les articles qui paraîtront dans la *Revue savoisienne,* et les réunir en brochure. Elle accepte les propositions faites par l'imprimeur et décide qu'elle fera tirer deux cents exemplaires.

M. Hollande lit le travail suivant, sur le bajocien dans les montagnes calcaires de la Savoie :

LE BAJOCIEN DANS LES MONTAGNES CALCAIRES DE LA SAVOIE

« La Rochette est au sommet d'un triangle dont Chamoux et Aiguebelle forment la base. L'aire de ce triangle est occupée par une petite chaîne de montagnes, comprenant la Table, le mont Fauge, Montendry et Montgilbert. Une rivière, le *Gelon,* enveloppe ce triangle de toutes parts, sauf vers la base. De telle sorte que ce cours d'eau coule d'abord du N.-E au S.-O., passe à la Rochette, coule ensuite du S.-O. au N.-E. et rencontre l'Arc et l'Isère vers Chamousset. Cette rivière forme ainsi deux vallées de dénudation : la première est la vallée des Ullies, l'autre la vallée de la Rochette à Bourgneuf ou vallée du Gélon.

« La coupe d'Epierre, à la vallée d'Entremont-le-Vieux, en passant par La Table et le fort Barraux, nous donne la plupart des dépôts sédimentaires de la Savoie. En effet, on trouve, en allant d'Epierre au massif de la Chartreuse :

Formation Laurentienne.	Gneiss granitoïdes; Gneiss schisteux; Micaschistes; Schistes chloriteux; Schistes à séricite.
Terrains primaires.	Grès houillers?
Terrains secondaires.	Quartzite? Gypse et marnes bariolées appartenant au trias ou plutôt au lias, comme ceux d'Allevard; Calcaires et marnes du lias à bélemnites; Calcaires marneux à fossiles bajociens; Calcaires compactes de La Table ou du fort Barraux, appartenant peut être au bathonien; Marnes et calcaires oxfordiens au-dessus du fort Barraux et de Chapareillan; L'étage dit tithonique; Le crétacé inférieur depuis les marnes à ciment jusqu'au gault; La craie blanche représentée au plateau de l'Alpette ou à La Pointière.
Terrains tertiaires.	Les mollasses.

« En 1854, notre savant confrère, M. Pillet, a eu l'heureuse fortune de faire à La Table une importante découverte ; il a trouvé sur les couches du lias à bélemnites des dépôts marneux avec nombreux rognons formés aux dépens de fossiles. Ce sont : *amm. Murchisonæ* (Sow.) ; *amm. Sowerbyi* (Milles) ; *amm. tripartitus* (Rasp.) ; *amm. Brocchi* (Sow.) ; etc. Ces fossiles appartiennent à l'étage bajocien. On peut aussi signaler comme venant de cette localité : *amm. Heterophyllus* et *Inoceramus cinctus*, fossiles appartenant au lias, lequel a ici un très grand développement.

« Ce gisement fossilifère, comme l'a si bien indiqué déjà M. Pillet, est placé au sud-ouest du village de La Table, sur le côté occidental du triangle décrit plus haut, et, immédiatement au-dessous des gros bancs de calcaire couronnant le plateau de La Table.

« Ces couches du bajocien paraissent se prolonger tout le long de la chaîne de Belledonne. On les retrouve, en effet, dans le massif des Fiz. Ainsi, au village du Mont, près de Servoz, on trouve une roche renfermant des nodules contenant des empreintes d'*ammonites Murchisonæ*. A la cascade d'Arpennaz, on trouve les mêmes dépôts, et, ici, ils sont extrêmement contournés.

« De la cascade d'Arpennaz on peut, par la montagne de Cordon, se rendre à la Giettaz et au col des Aravis. Entre la Giettaz et la montagne de Cordon, M. Favre a retrouvé les contournements des faucilles du Chantet avec *amm. Parkinsoni*.

« On a signalé également l'*amm. Murchisonæ* au col de la Madeleine.

« Plus à l'ouest, M. Favre a trouvé des dépôts appartenant sans doute aux terrains oolithiques : au mont Billiat, au mont Fourchu et au sommet du Sex de la Vernaz. Il en est de même à la base du Môle. Enfin, on sait qu'entre le petit village de Bret et St-Gingolph, au lieu dit le Leucon, on rencontre un énorme éboulement. Ce sont des calcaires marneux gris, détachés de la montagne, sur laquelle on voit encore leur point de départ. Ils renferment *amm. tripartitus* et *amm. Humphriesianus*.

« Il paraît donc résulter de ces différents faits que la mer des temps oolithiques a recouvert l'emplacement occupé aujourd'hui par la Savoie et la Haute-Savoie, depuis la limite occidentale jusque vers une ligne dirigée sensiblement nord-sud, et partant du massif des Fiz, passant par le mont Joly pour aller vers le col de la Madeleine, les montagnes de La Table et d'Allevard.

« A La Table, sur les calcaires à rognons noirs fossilifères du bajocien, on trouve 30 à 40 mètres de calcaires ocreux à la surface, durs, non schisteux, en bancs très épais et donnant facilement des pierres de taille. On n'y a pas trouvé de fossiles, on ne peut donc les rapporter sûrement à tel ou tel étage. Cependant, ils nous paraissent être sur le même horizon que les calcaires de Corenc, au-dessus de Grenoble, avec *amm. Backeriæ*. A Corenc, cet horizon est immédiatement recouvert par les schistes à posidonies. Ces derniers remontent la vallée de l'Isère jusqu'à Barraux et même Chapareillan. Au fort Barraux, sous les schistes à posidonies, sont des calcaires durs, siliceux, ocreux à la surface et que nous croyons pouvoir considérer comme étant la suite des calcaires supérieurs de La Table. Mais les calcaires de Corenc, à *amm. Backeriæ,* correspondent à ceux du collet de Mens et de la route de Vif au Monestier, et aussi aux calcaires siliceux bleuâtres de la montagne de Crussol avec *amm. tripartitus*. Enfin, ces dépôts oolithiques ont été trouvés dans les Hautes-Alpes. Cet horizon des calcaires de La Table paraît donc très développé, et par ce rapide aperçu, on peut juger de l'importance qu'a pour la géologie de la zone subalpine la belle découverte de notre savant confrère.

« Ces montagnes de La Table peuvent être considérées comme terminant à l'est la zone subalpine. Elles ont le même aspect orographique que les montagnes du massif de la Chartreuse ou du massif des Bauges ; c'est-à-dire que les vallées hautes sont dues à la formation de V, et les vallées basses à des voûtes rompues et dénudées. Seulement, les dépôts sédimentaires qui forment ces montagnes de La Table ne vont pas au-delà du bajocien ou du bathonien. Les terrains crétacés et tertiaires ne franchissent pas, en effet, de ce côté, l'Isère. Mais l'action dynamique, due sans doute au retrait des roches sous-jacentes, qui a donné naissance aux montagnes des deux massifs signalés plus haut, a aussi donné naissance au mont Fauge, à la chaîne des tours de Montmayeur et à la faible proéminence supportant le fort Barraux. Les chaînes de montagnes de ces massifs et peut-être de toutes celles de la zone subalpine ont ainsi été formées ; je veux dire que les dépôts sédimentaires se sont plissés par le retrait des masses sous-jacentes. Les voûtes rompues ont reçu les cours d'eau, qui les ont dénudées et continuent encore de nos jours leur œuvre de creusement. Les plis en V ont, au contraire, conservé les terrains et forment aujourd'hui, comme je le disais tout à l'heure, les vallées hautes. Quelquefois il y a eu rup-

ture de la voûte, avec affaissement de la lèvre occidentale — cela paraît être constant — et un exhaussement de la lèvre orientale. Ce fait de rupture se voit sur des longueurs relativement faibles, les failles ne sont donc pas continues ; ce qui domine dans l'alignement de ces grandes vallées basses, ce sont les ruptures des voûtes et leur dénudation par un cours d'eau. Dans certains cas encore le V des vallées hautes s'est rompu à la pointe et l'une des branches s'est relevée, tandis que l'autre s'affaissait en entraînant tous les dépôts récents. Il est à remarquer que, pour ces vallées hautes, c'est encore le jambage oriental qui s'est élevé, tandis que la partie occidentale s'est affaissée. Dans le Jura, les chaînes de montagnes sont également le résultat de plissements. Mais ici, c'est la voûte, autrement dit le pli convexe qui forme la chaîne, tandis que le pli concave, le V, forme la vallée basse. Cette disposition donne au Jura une physionomie différente de celle des massifs calcaires de la Savoie et de la Haute-Savoie appartenant à la zone subalpine. Cette remarque est importante. En effet, le géologue est ainsi prévenu que, dans nos massifs subalpins, il trouvera les dépôts sédimentaires les plus récents, au sommet des montagnes. Par exemple : le gault et la craie blanche au Grand-Som (2030^{m}), dans le massif de la Chartreuse ; le gault, la craie, le nummulitique et le tongrien au Trélod (2196^{m}), dans les Bauges ; tandis que dans les vallées basses, il trouvera les terrains les plus anciens, soit le crétacé inférieur, les couches oxfordiennes, ou les terrains oolithiques et liasiques. Cette remarque nous indique encore que, pour bien comprendre la géographie physique d'un pays, il est indispensable de bien connaître la nature géologique de son sol. »

A la suite de cette lecture, notre savant confrère donne un court aperçu sur la géologie du massif des Bauges et sur l'orographie de cette région.

M. L. GAUTHIER, professeur à l'école de Porte-Reine, lit une note sur les trajectoires rendues visibles par une condensation de vapeur aqueuse :

NOTE SUR LES TRAJECTOIRES RENDUES VISIBLES PAR UNE CONDENSATION DE VAPEUR AQUEUSE

« On a remarqué, depuis l'usage des armes perfectionnées qui donnent à la balle une vitesse de 480 mètres par seconde, que, dans des circonstances particulières de température et de lumière (par exemple au lever du soleil après une nuit tiède d'automne) une personne placée de manière à voir de face la trajectoire, aperçoit très nettement une ligne courbe dont la nature et la cause sont en ce moment très controversées parmi les officiers d'infanterie. Les uns y voient des gaz provenant de la combustion et entraînés par la balle ; d'autres, de très petits fragments de bourre ; d'autres encore, le transport partiel d'une pièce particulière appelée « lubrificateur » ; quelques-uns soutiennent que c'est la trajectoire elle-même qui apparaît dans ces conditions toutes spéciales. Enfin, il en est qui prétendent qu'il n'y a là qu'une pure illusion d'optique.

« En réfléchissant à une expérience de Tyndall sur la condensation des vapeurs, puis en rapprochant cette expérience d'une autre expérience que j'ai faite à ce sujet, il ne reste guère de doute dans l'esprit sur la véritable cause du curieux phénomène qui nous occupe et l'on est naturellement amené à ne voir autre chose dans la ligne observée, que la trajectoire elle-même, rendue très nette par des conditions atmosphériques particulières. Voici d'abord les deux expériences sur lesquelles je base mon explication. La première est de Tyndall, elle est classique et consiste, comme on sait, à introduire sous le récipient d'une machine pneumatique de l'air saturé de vapeur d'eau ; le mélange est d'une transparence parfaite et l'on voit très distinctement au travers du récipient une série de petites lumières placées de l'autre côté.

« Les choses étant ainsi disposées, si l'on fait fonctionner la machine, un nuage se forme immédiatement sous le récipient ; les lumières apparaissent tout-à-coup avec une auréole irisée et sont en même temps considérablement affaiblies. La moindre raréfaction de l'air a donc pour résultat (comme d'ailleurs on le savait) de déterminer la condensation de la vapeur d'eau qu'il renferme, lorsqu'il est voisin de son point de saturation pour une température donnée.

« 2^{me} expérience :

« Je sature de vapeur d'eau l'air contenu dans un gros tube de verre et je l'éclaire convenablement, puis avec une arbalète j'y lance, avec la plus grande vitesse possible une bille noire ; lorsque l'air est sec, on ne voit rien dans le tube, mais quand il est saturé de vapeur d'eau, on voit une faible ligne blanche d'une durée très courte.

« De ces deux expériences je déduis ceci :

« Il est fort possible, pour ne pas dire tout à fait certain, que si une balle traverse avec une vitesse de 450 mètres par seconde une couche d'air transparent, très voisin de son point de saturation, elle détermine au devant d'elle une compression des molécules gazeuses et derrière elle une raréfaction (comme dans l'expérience enfantine de la pièce de monnaie qu'on laisse tomber à plat avec une petite rondelle de papier pour voir les effets de l'air sur la chute des corps).

« Cette raréfaction se produisant sur tout le parcours du projectile doit nécessairement amener tout le long de ce même parcours une série de condensations successives, d'une durée très courte, car la vapeur condensée se redissout aussitôt dans l'atmosphère et cela d'autant plus facilement que si les molécules de vapeur d'un point quelconque sont refroidies par la raréfaction, les voisines sont au contraire échauffées par la compression et l'équilibre se rétablit très vite.

« Mais, *à cause de la persistance des images sur la rétine,* il en résulte la perception optique d'une courbe continue qui, comme on le voit, n'est pas autre chose que la trajectoire elle-même, rendue visible par l'éclairage particulier de la vapeur condensée.

« La conclusion de ce qui précède est qu'il peut et doit être très intéressant d'observer ce phénomène d'une façon scientifique pour avoir une figure sensible de cette courbe si complexe dont tant de causes font varier la forme et qu'on appelle trajectoire réelle d'un projectile. »

Avant de clore la séance, le président remercie M. Gauthier de sa communication et l'engage à entretenir la Société des diverses expériences qu'il compte entreprendre.

Le Secrétaire, J. REVIL.

BULLETIN

Nous empruntons au journal le *Temps*. du 12 mars 1882, une notice nécrologique sur un littérateur bien connu dans nos contrées par la publication de *la Haute-Savoie,* grand ouvrage in-folio imprimé en 1866, grâce à une souscription des communes de notre département, et orné de cinquante lithographies de Henry Terry :

« Un écrivain qui avait une réelle valeur littéraire, bien qu'il fût un peu oublié du grand public, M. FRANCIS WEY, est mort hier à Paris, dans l'appartement qu'il occupait, rue Moncey, 16. Né à Besançon, le 12 août 1812, d'une famille originaire du Palatinat, il fit ses premières études au collège de Poligny ; il compléta son éducation à Paris et fut admis à l'Ecole centrale en 1830. Après s'être essayé à la peinture, il collabora à plusieurs journaux, prit ses grades universitaires et entra en 1833 à l'Ecole des Chartes ; mais il n'obtint du gouvernement aucun des emplois ordinairement réservés aux archivistes-paléographes, et il se voua définitivement à la littérature. Sa première œuvre remarquée fut le roman des *Enfants du marquis de Ganges*, qui inaugura dans la *Presse* le système du roman feuilleton (1838) Il publia ensuite un grand nombre de romans dans divers journaux De 1837 à 1842, il parcourut la Belgique, la Hollande, une partie de la Suisse, de l'Italie et du midi de la France, et publia le récit pittoresque de ses voyages, dont une partie parut dans le *Musée des familles*.

« Deux ouvrages ont surtout contribué à fonder la réputation littéraire de M. Wey; ce sont les *Remarques sur la langue française au dix-neuvième siecle*, et l'*Histoire des révolutions du langage en France ;* une de ses œuvres capitales est *Rome, description et souvenirs,* publié par la maison Hachette. Nommé en 1853 inspecteur général des archives départementales, il remplit en cette qualité une mission dans la Haute-Savoie, dont il dressa en quelque sorte l'inventaire pittoresque, historique, littéraire et moral. Il avait été décoré de la Légion d'honneur en 1845, et promu officier en 1860. »

Le Directeur-gérant : L. REVON.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

7e ANNÉE

BULLETIN N° 2 — FÉVRIER 1882

Pendant le mois, comme ceux précédents de l'hiver, le baromètre indique de hautes pressions. Pressions barométriques moyennes 732,07 à Annecy et 715,01 à Melan Maximum le 2 aux deux stations, minimum le 28 à Annecy et le 27 à Mélan. Excursion du mercure, 17 2 à Annecy et 23.20 à Mélan.

TEMPÉRATURE. — Relativement élevée. Moyenne à Annecy du maxima 8°75, du minima —3°06. Moyenne générale à Saint-Julien — 0°94, Chamonix —031, Contamines, ..., Melan 1°005, Leschaux 0°78.

Le sol gazonné, à 0°30 de profondeur, est à Annecy à 2°8 en moyenne.

L'eau du lac d'Annecy, en moyenne à 3°83, est à 2 5 comme température la plus basse, celle de puits moyenne 7°0, de rivière 2°5.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de février :		le 13.	20	27.	....	....
Thermomètre	maxima.	8°5	7°4	7°2	...	...
	minima	—5°8	—8°8	—7°1	...	. .
Baromètre à 0° :		632°4	633°1	615°4	....	.....

PLUIE ET NEIGE. — Mois très sec, pas de neige dans le bas. Brouillards les premiers jours Pluie vers le 15 et les 26, 27 et 28. Maximum recueilli 49m/m9 en 4 jours à Rumilly. Minimum 13m/m en 2 jours à Annemasse. Neige tombée pendant le mois : 0m32 aux Gets, 0m18 à Chamonix, 0m14 aux Contamines, 0m01 à Sallanches, 0m03 à Mélan, 0m07 à Thônes, 0m12 à Leschaux. Au Semnoz, il y a 0m30 de neige le 6, 0m45 le 20 et il en tombe le 27.

De plusieurs stations, on signale un vent violent pendant la nuit du 15-16.

FÉVRIER 1882. OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES.

Stations	BASSIN DU LAC LÉMAN ET DU RHONE				BASSIN DE L'ARVE						VALLÉE DES USSES		BASSIN DU FIER ET LAC D'ANNECY				
	Les Gets.	Evian.	Douvaine.	Saint-Julien.	Chamonix.	Les Contamines.	Megève.	Sallanches.	Mélan.	Annemasse	Cruseilles.	Seyssel.	Seythenex.	Thônes.	Leschaux.	Annecy.	Rumilly.
Altit.:	1162	380	428	462	1044	1184	1113	555	629	435	793	259	712	625	929	448	334
1																	
2																	
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
10																	
11																	
12																	
13	.....	3,6															
14																	
15	.....	.....	.....	.....	.....	.....	19,4	3,8	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,7
16	14	.....	.....	1,6	.....	.....	.....	.....	6,1	.....	2	.....	10,4	.....	9,9	5,8	
17	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	11			
18																	
19	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	0,7			
20	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	0,2		
21																	
22																	
23																	
24																	
25																	
26	.....	.....	.....	7	.....	.....	22,1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	9,7
27	12,2	5,4	.....	15,5	12	9,6	27,5	10,7	6,2	7,5	14,2	.....	14,3	13	13	12,8	24,9
28	21,1	10,2	.....	4,5	19,5	8	12,2	16,4	21,4	5,5	20	.....	20,3	5	22,3	18	11,6
Pluie.	47,3	19,2	.....	28,6	31,5	17,6	81,2	30,9	33,7	13	36,2	.....	45	29,7	45,4	36,6	49,9
Neige.																	

BULLETIN N° 2.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

FÉVRIER 1882

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10 Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy, par 45°53'59" de latitude, et 3°47'33" de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBEE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITE relative de 1 à 100	THERMOMÈTRE à midi.	DEGRÉS actinométrique à midi.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m	ÉTAT DU CIEL DURANT LE JOUR.	ÉTAT DU CIEL à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	6°3	0,0	1,4	734	»	—	85	4,4	47,6	N	N-N-E	faible.	couv.3/4		très beau	0,47	4,4
2	5,7	— 2,3	— 1,4	736,3	»	—	61	2,8	74,9	S	id.	calme	brouillrd	200 m. de 7 à 9 h. matin.	id.	46	3,4
3	5,7	— 5,5	— 4,2	736	»	—	34	1	95,9	?	id.	tr faible	id.	50 m. à 9 h. matin, disparaît à 11 h.	id.	45	3,7
4	5	— 6,5	— 5,8	733,1	»	—	34	— 0,2	67,1	?	id.	faible	id.	30 m. à 8 h. matin, disparaît à 10 h.	id.	45	3.4
5	4,5	— 7,5	— 6	730	»	—	34	0,2	74,9	—	id.	fort	très beau		id.	44	3.2
6	4	— 8,3	— 5	729,6	»	—	39	— 1	35,9	—	id.	id	beau		id.	43	3,2
7	0,5	— 3,5	— 2,8	732	»	—	52	0	43,7	N	id.	id.	couv.1/2		beau	42	2,7
8	2,5	— 7	— 5	731	»	—	34	0,2	90,5	N	id.	id.	couvert		couv.1/2	41	2,5
9	3.3	— 6.5	— 3,2	733	»	—	64	1	82,7	N	id.	id.	très beau		très beau	41	2,6
10	3,7	— 7,7	— 5,2	733,2	»	—	34	2,2	94,4	—	id.	id.	id		id.	41	2,4
11	8,5	— 7	— 4,8	728,6	»	—	36	6,8	92	—	id.	id	id.		id.	40	2,3
12	10	— 4.5	— 0,6	724,2	»	—	82	6,4	51,5	N	id.	id.	couv.1/2		id.	39	2,5
13	9,7	— 3,6	— 3.6	731	»	—	56	7,6	80,3	—	id.	id.	très beau		id.	39	2,5
14	11	— 3	— 2,8	735	»	—	87	9,8	81,1	—	id.	faible.	id.		id.	38	2,9
15	13,5	— 3	— 0,2	732,9	»	—	87	10,1	51,5	S	S	fort.	couv.1/2		pluie	38	4,1
16	14,5	0,5	2	731	5,8	—	89	5,8	60,8	N	N	id.	id.	Pluie dans la nuit du 15-16. Neige sur la	très beau	37	4,8
17	7	— 3,7	0,2	733,2	»	—	92	5	24,2	N	W-S-W	id.	couvert	[montagne.	beau	36	3,8
18	7,5	— 2	1,8	732	»	—	89	9,2	90,5	N	N-W	id.	couv.1/2		couvert	36	4,4
19	10	1,7	3,8	731,1	»	—	87	5,6	25,7	N-W	W-N-W	faible.	couvert	Légère pluie inappréciable de 11 h. mat.	très beau	37	3,6
20	9,5	— 1	1,6	735,2	»	—	»	5	86,6	—	N	fort.	très beau	[à midi. Neige sur la montagne.	id.	36	2,8
21	7	— 4	— 0	732,9	»	—	»	5,2	86,6	—	—	calme	beau		id.	35	3,6
22	8,3	— 4	— 0,8	731,5	»	—	»	7,6	86,6	—	—	id	très beau		id.	34	3,4
23	11,3	— 3,7	— 0,4	729,5	»	—	»	9,2	86,6	—	—	id.	id.		id.	33	4,2
24	13	— 3,5	1	729,8	»	—	»	9,8	87,4	N	—	id.	beau		id.	32	5,2
25	15,5	0,5	4,6	720	»	—	91	13,2	80,3	N-W	—	id.	couv 1/2		beau	31	5,8
26	18.3	3	11.4	719,9	»	—	52	16,6	39,8	S	S-E	faible.	couvert	Pluie à 6 h. soir, continue pendant la nuit.	pluie	31	5,9
27	18 7	5,5	6,4	712,9	12,8	—	90	9,6	16,4	S-W	id.	fort	pluie	Par intervalle dans le jour, et par bourras-	id.	32	5,4
28	10,5	3	5	719	18	—	90	8,4	39,8	W	id.	id.	couvert	Pluie dans la journée. [que la nuit.	couvert	37	5,6
Moyennes ou Totaux.	8°73	— 3·06	— 0°43	732,07	36,6		64									0,377	3°83

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. — Imp. Perrissin.

23me Année. — N° 5. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 Mai 1882.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Henri de Savoie et Anne de Lorraine (suite), par M. C.-A. Ducis. — Maurice Borrel, graveur en médailles, par M. Louis Revon. — Les noms Jore et Jorat, par M. C.-A. Ducis. — Correspondance de Besson, par M. Eloi Serand. — Une gageure au XVIe siècle, par M. C.-A. D. — Programme du Congrès des Sociétés savantes de la Savoie. Cinquième session tenue à Aix-les-Bains les 25 et 26 septembre 1882. — Séances de la Société Florimontane. — Dons et échanges. — Note de M. Bernardin sur l'axayacatl. — Observations pluviométriques, météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

HENRI DE SAVOIE ET ANNE DE LORRAINE

(Suite)

Nous avons dit ailleurs que le Genevois avait été décimé par la peste pendant les années 1628, 1629, 1630, 1631, qu'Annecy perdit 3,000 personnes et vit s'éteindre 120 familles, que le pays avait été soumis à Louis XIII depuis le 23 mai 1630 jusqu'au 11 juin 1631, qu'il avait beaucoup souffert du passage des troupes françaises, que le chef de police de cette époque avait assassiné plusieurs fonctionnaires d'Annecy [1].

Enfin les épreuves eurent leur fin; le 15 juin toute la ville assista au *Te Deum* de la cathédrale, au feu de joie du Pâquier et fut en pleine allégresse. Le 26 juillet arriva le prince Thomas de Savoie, tige de la branche des de Carignan, pour faire célébrer des services funèbres pour son père décédé le 26 juillet de l'année précédente. Le 26 août 1631, arriva son épouse, Marie de Bourbon-Soissons. Ils repartirent en septembre pour Paris. Le prince revint à Annecy le 12 octobre. Puis tous deux y revinrent l'année suivante. Une ère de gloire allait s'ouvrir pour Annecy.

Les trois derniers voyages de saint François de Sales à Paris, en Piémont et en Provence avaient été des triomphes. Le transfert de son corps de Lyon à Annecy en fut un autre, et son tombeau devint un but de pélerinage.

Pour préparer les éléments de sa béatification, Charles-Emmanuel, duc de Savoie, avait chargé D. Juste Guérin, provincial des Barnabites du Piémont, d'aller recueillir dans ses Etats et en France tous les faits remarquables de la vie du prélat [2]. C'est après son retour à Annecy, le 18 mai 1624, de l'une de ces excursions que les syndics d'Annecy lui passèrent procure le 1er juin, même année, pour provoquer et poursuivre à Rome la cause de celui qu'ils qualifiaient déjà de docteur de l'Eglise [1].

En 1625, l'assemblée générale du clergé de France faisait une demande analogue à la Cour de Rome, et le 25 juillet l'archevêque de Bourges faisait son pélerinage à Annecy.

Après avoir présenté ses premiers travaux à Rome, D. Juste Guérin revenait à Annecy le 12 mars 1627, et NNgrs André Frémiot, archevêque de Bourges, et Jean-Pierre Camus, évêque de Belley, commis par l'autorité pontificale, dès le 25 février 1627, arrivèrent à Annecy en juin, pour commencer les premières informations, et n'en repartirent qu'en septembre. Le concours au tombeau augmentait chaque année.

Louis XIII, de retour de sa campagne en Savoie, était tombé malade, et s'était fait appliquer le cœur de saint François de Sales gardé à Lyon. Deux religieux franciscains de Paris vinrent en son nom faire une neuvaine au tombeau du saint, du 1 au 10 novembre 1630. Le 2 décembre suivant, quatre membres du Conseil souverain, qui avait remplacé le Sénat de Savoie, vinrent aussi, au nom de ce Conseil, faire un pélerinage au tombeau de François de Sales contre la peste [2], et le 15 du même mois, tout le Conseil fuyant de Chambéry, d'Aix, de Rumilly, vint s'installer à Annecy.

Pendant les plus cruels ravages de ce fléau, Mgr Jean-François de Sales s'était dévoué au service des pestiférés, ainsi que les prêtres qui l'accompagnaient et surtout les Barnabites, qui se multipliaient avec les dangers et dont plusieurs succombèrent. Depuis l'Avent, le chapitre de Saint-Pierre avait dû quitter la cathédrale et officier à la chapelle du collège. C'est là encore que Mgr célébra les fêtes de Noël, en présence de M. du Hallier, gouverneur de Savoie, et de Mme du Hallier, qui donna 200 florins aux Barnabites, des membres du Conseil Souverain et de toutes les autorités [3].

Le 28 décembre, l'assistance fut la même au service solennel et à l'éloge de François de Sales, prononcé cette année dans la chapelle du collège par le chanoine Marthod; tandis que les Pères Barnabites

[1] *Revue savoisienne*, 1879, p. 79 et 140. — *La Campagne de Louis XIII en Savoie.*

[2] *Mémorial des Barnabites.*

[1] *Registres de la ville.*

[2] *Revue savoisienne*, 1873, p. 65.

[3] *Mémorial des Barnabites.*

Sav. (Hist.) 3

avaient eu jusqu'alors le monopole de ce panégyrique, en 1623 à la cathédrale et les années suivantes à l'église de la Visitation.

Le P. Dom Juste Guérin n'avait cessé de recueillir des renseignements sur la vie du saint, dont le tombeau était assiégé dans ces temps d'épreuves.

Le Jubilé de quinze jours, octroyé par Urbain VIII, venait de se terminer le 6 juin 1632. Les commissaires apostoliques, pour la cause de saint François de Sales, NNgrs André Frémiot, archevêque de Bourges, et Jean-Pierre Camus, évêque de Belley, se trouvant libres, arrivèrent dans le même mois à Annecy pour continuer leurs enquêtes avec D. Juste Guérin, postulateur de la cause, et rentré à Annecy dès le 13 juin 1631. Parmi leurs opérations se trouvait celle de la première ouverture du tombeau, depuis qu'il avait été installé dans l'église de la Visitation, le 10 juin 1623. Le public était impatient de revoir et de vénérer *de visu* le corps de son Saint. Il s'agissait d'éviter une affluence pour procéder canoniquement. Ils crurent trouver un jour favorable dans les circonstances que nous allons raconter.

Le 10 juillet 1632, à deux heures après midi, Henri de Genevois-Nemours était décédé dans son hôtel à Paris. Le 20, on en eut avis à Annecy et l'on fit les préparatifs de ses funérailles, qui devaient avoir lieu selon l'usage au tombeau de sa famille au chevet du chœur de N.-D. de Liesse. Les deux bières d'Henri et de son fils François-Paule furent réunies dans un même cercueil. Le char à six chevaux fut dirigé sur Annecy, accompagné des officiers et valets de pied du prince et d'une garde d'honneur. Le 4 août, une députation d'Annecy devait aller le recevoir à Seyssel. Toute la ville d'Annecy était en préparatifs d'ornementation des rues pour l'arrivée du convoi [1].

La conjoncture parut très opportune aux commissaires pontificaux, qui, dans leur séance du 3 août à la chapelle de Ste-Croix, servant à l'office des chanoines de St-Pierre, fixèrent au lendemain l'ouverture officielle du tombeau, à l'église de la Visitation.

Quatre chefs de maisons nobles, deux syndics, trois conseillers, le secrétaire et le serviteur de ville étaient partis le 4 au matin pour Seyssel. Les habitants d'Annecy en étaient aux derniers agencements des décorations et inscriptions sur le parcours que devait suivre le convoi. Le moment était propice.

Vers les cinq heures du soir, les deux évêques commissaires, le postulateur de la cause, Dom Juste Guérin, le greffier de la cause, Philippe Ducrest, notaire apostolique, procédèrent à la visite et à l'ouverture du tombeau, dans la chapelle du côté de l'épitre, ayant à l'opposé la grille, derrière laquelle se trouvaient 34 sœurs de la Visitation, convoquées à cet effet, et en présence de Nicolas Baytaz, chanoine de St-Pierre, Michel Favre, aumônier de la Visitation, de Gaspard Trombert, sacristain, de François Favre, marchand, de Guichard Rosset, greffier de l'évêché, de Noël Roget, tailleur, tous témoins de l'installation du tombeau au 10 juin 1623 [2].

Assistaient également, mais sans commission officielle, Mgr Jean-François de Sales, le prince Thomas de Carignan, son épouse Marie de Bourbon-Soissons, leurs deux enfants, Louise-Christine et Emmanuel-Philibert, qui était muet, et plusieurs autres personnes de distinction.

Ils avaient examiné les décorations, les *ex-voto* nombreux, les inscriptions sépulcrales, fait entrer un maçon pour ouvrir le tombeau et constaté l'identité, l'état du corps et du costume du Saint, lorsque le public, qui avait fini par comprendre ce qui se passait par l'entrée du maçon, força la porte, qui avait été fermée, et voulut voir et vénérer le Saint. L'archevêque de Bourges utilisa cette infraction à l'ordre en demandant à ce public, dont l'attitude était devenue très respectueuse à l'approche du Corps Vénérable, s'il le reconnaissait bien : Tous affirmèrent d'une voix unanime. Après avoir satisfait sa dévotion, la foule s'écoula religieusement sur l'ordre formel de l'archevêque [1]. On admit encore plusieurs ecclésiastiques et religieux Barnabites [2]. La nuit était venue. Le tombeau fut refermé le soir du même jour, et le procès-verbal rédigé.

Le lendemain, 5 août, le reste du Conseil de ville alla au-devant du convoi funèbre jusqu'à la Balme-de-Sillingy, et l'accompagna avec la suite jusqu'à l'église de Meythet. Là le Conseil présidial, la Chambre des Comptes, le juge-mage et les tribunaux inférieurs avec les administrations se réunirent et suivirent le convoi qui arriva à Annecy, le 6 août au soir.

Toutes les fenêtres étaient illuminées depuis la chapelle de N.-D. de Pitié au sommet du faubourg de Bœuf, où aboutissait la route de Meythet par Crans. La marche était ouverte par les garçons de service, 24 pauvres habillés par le prince Thomas, 50 autres habillés par ordre de la duchesse de Genevois-Nemours, puis venaient les confréries, les ordres religieux, le clergé, l'évêque de Belley, l'archevêque de Bourges et l'évêque de Genève.

Le dais était porté par Marin Pelard, seigneur d'Epagny, Thomas Vincent, seigneur de la Croix, Victor Vincent, seigneur de la Ruaz et Fésigny, et Martin Pelard, seigneur de Château-Vieux, tous nobles du Genevois. Les coins du drap étaient tenus par deux autres gentilshommes du Genevois, les barons de Menthon et de Monthoux, et deux du Faucigny, le baron de Brison, de la maison de Lucinge, et le seigneur de Boëge, de la maison de Montvuagnard.

Suivaient les quatre syndics d'Annecy avec leurs bâtons et costume, précédés du secrétaire de ville ; puis les officiers du défunt, sieurs de Sénemont, de Baronot, Robert, Amoyeur, marchant avec les gentilshommes du prince Thomas, comte Buneo, chevalier Schenlzi, sieur de Moyau, comte de Serravalle, tous piémontais, puis le contrôleur Canavey et les valets de pied. Venaient ensuite le Conseil présidial, la Chambre des Comptes, le juge-mage, les tribunaux et administrations, puis une nombreuse noblesse convoqués par les baillis du Genevois et du Faucigny, et enfin les députés des villes, en cet ordre, Annecy, La Roche, Alby, Cruseilles, Thônes, Faverges, Chaumont, Clermont, Ugine, du duché de Genevois, Bonneville, Flumet, Cluses, Sallanches, Bonne, Samoëns, de la

[1] *Régistres consulaires.*

[2] Despine et Serand, *Saint François de Sales et ses reliques sous la Terreur.*

[1] Brasier, *Notice historique sur les précieuses reliques de saint François de Sales.*

[2] *Mémorial des Barnabites.*

baronnie de Faucigny, et ceux de la baronnie de Beaufort.

Des fenêtres d'une ancienne dépendance féodale du château (aujourd'hui café Gruffaz, sur la place Notre-Dame), et occupée alors par la famille De Gallion, le prince Thomas, la princesse et leur famille assistèrent à l'arrivée du convoi derrière le chœur de l'église (alors sur la place) et venant contourner devant eux pour entrer dans l'allée entre l'hôpital de N.-D. de Liesse et l'église, dont la grande entrée et la façade se trouvait alors à l'ouest, le long du canal, à la ligne des deux autels du Sacré-Cœur et de Saint-Joseph de l'église actuelle.

Le lendemain, 7 août, eurent lieu les obsèques, et Charles-Auguste de Sales, prévôt de la cathédrale, prononça l'oraison funèbre.

(A suivre.) C.-A. Ducis.

MAURICE BORREL, GRAVEUR EN MÉDAILLES

Il y a quelques années, j'avais reçu à Annecy la visite de l'artiste que la Savoie vient de perdre. Il était radieux : quelle joie pour un ancien montagnard cloué à Paris, de laisser quelques jours l'échoppe et l'onglette et de fuir l'atmosphère de la rue de Nesle pour se diriger, le bâton à la main, vers les vallées de la Tarentaise, où son père était né et où lui-même avait passé une partie de son enfance ! Ce touriste sexagénaire se sentait rajeuni, il était expansif, il évoquait les souvenirs d'une époque de privations, de terribles épreuves, de luttes contre la mauvaise fortune pour arriver à se faire une place au soleil. On comprendra quelle ténacité, quelle force de volonté il fallut déployer pour devenir un des graveurs les plus appréciés de la capitale, quand on connaîtra les premières années de cette existence vouée au labeur.

Pour esquisser la vie de Maurice Borrel, j'ai consulté les carnets où étaient jetées quelques notes biographiques à la suite de nos conversations en Savoie et dans son atelier de Paris. J'ai pu étudier en partie son œuvre, grâce aux nombreux médaillons en plâtre dont il a fait hommage au Musée d'Annecy et à quelques médailles de bronze acquises pour nos collections municipales. Les livrets annuels du Salon, les appréciations des journaux ont facilité la recherche chronologique de ses productions. La courte notice insérée dans le Dictionnaire des contemporains, de Vapereau, donne des renseignements bien incomplets, où se sont introduites des erreurs de dates et des fautes de typographie qui rendent certains noms méconnaissables. Heureusement, j'ai trouvé un guide sûr, pour compléter et contrôler mes notes, en consultant M. Alfred Borrel, un graveur qui devient le digne émule de son père.

Un extrait relevé en 1806 sur les registres de naissances de la commune de Saint-Marcel, arrondissement de Moutiers, nous apprend que le 18 février 1776 est né Valentin, fils de Barthélomée Borrel et de Françoise Leisnez. Valentin exerça la profession de voiturier. Pendant un de ses voyages, qui variaient selon la destination des marchandises, il s'arrêta à Montataire (Oise), où naquit son fils Valentin-Maurice, le 24 juillet 1804.

Quelques jours après sa naissance, le futur artiste fut emmené à Aigueblanche, en Tarentaise, où il resta jusqu'à l'âge de neuf ans. Il quitta alors la Savoie en compagnie de son frère, un bonhomme de sept ans, et tous deux s'en allèrent, à pied, chercher fortune en France. On conçoit ce que les voyageurs en quête d'une position sociale durent supporter de fatigues et de privations pendant cette marche vers la terre promise.

A douze ans, Maurice entra chez J.-J. Barre, graveur général des monnaies, pour apprendre à graver la lettre d'imprimerie et les poinçons employés dans la fabrication des étoffes d'indienne. La vue des productions de son maître, la fréquentation des chefs-d'œuvre conservés au Musée de la Monnaie, exaltèrent sa nature ardente, et il songea à diriger ses travaux du côté de l'art, sans négliger la partie industrielle qui devait lui fournir les moyens d'arriver à son but. C'est en se privant du nécessaire que le débutant put subvenir aux frais de ses études.

Il avait vingt-quatre ans lorsqu'il grava son premier portrait, celui de Picard, le comédien-auteur. Barre fut surpris de la valeur de ce coup d'essai, et dès lors le maître et l'élève devinrent des amis intimes.

D'autres portraits d'auteurs dramatiques et d'acteurs continuèrent la série : citons ceux d'Andrieux, d'Alexandre Duval, de Yon Barré, de Népomucène Lemercier et de Mme d'Orval.

Trois ans après son début, Honoré V nommait Borrel graveur de la Monnaie de Monaco.

Nous le voyons alors aborder les sujets officiels. On lui confia les portraits de Louis-Philippe, des princes et princesses de la maison d'Orléans, pour perpétuer le souvenir, tantôt d'une naissance (comte de Chambord, duc de Chartres), d'un baptême (comte de Paris), ou d'un mariage, tantôt d'un fait glorieux pour notre histoire, comme la bataille d'Isly, le combat de Mazagran, le bombardement de Tanger et de Mogador.

Depuis cette époque, plus de cent médailles sont sorties de son infatigable burin. Les principales sont celles de la pose de la première pierre des bâtiments du timbre, œuvre commandée par le ministère des travaux publics ; les portraits accolés d'Antoine-Laurent de Jussieu, d'Haüy et de Cuvier ; le marquis de Larochejaquelein, Lourmand, Georges Thomas, Bella, de Parieu, Napoléon II ; M. de Tourangin, l'abbé de Genoude, Meyerbeer ; Pompée, le fondateur de l'école Turgot ; Mgr Affre ; le triple profil de Quinet, Michelet et Mickiewicz ; Pie IX ; le maréchal Oudinot ; Petitot, statuaire ; François Oudot, professeur à l'école de droit de Paris ; Adolphe Thiers, Napoléon III, l'impératrice Eugénie, le duc de Morny, l'amiral Bruat ; les maréchaux Pélissier, Saint-Arnaud, Niel ; J. Lambrecht, le frère Philippe. La plupart de ces sujets lui avaient été demandés par l'administration des Beaux-Arts. Il exécuta les médailles de Papin, de l'abbé de l'Epée, de Ponsard, de Corneille, de J. Pelouze pour la Commission des monnaies et médailles, et celle de l'inauguration de l'église de la Trinité pour la préfecture de la Seine. Il achevait cette composition lorsque je visitai son atelier en 1869 ; au droit est le profil de Napoléon III lauré ; au revers, la façade de l'église. Il me montra alors une nombreuse série où

figuraient Victor Hugo (1848), une République datée aussi de 1848, les deux de Jussieu réunis, une Pallas coiffée du casque aux têtes de bélier, d'après le buste antique ; ayant eu des difficultés avec la ville de Strasbourg qui avait commandé ce sujet, il en a gardé le coin.

Il va sans dire que notre artiste savoyard reproduisait avec prédilection les traits de ses compatriotes : nous possédons au musée d'Annecy, en grands médaillons de plâtre ou en médailles de bronze : l'astronome Bouvard, né aux Contamines sur St-Gervais; le docteur Coster, de Montagny près d'Annecy ; l'avocat Quétand, médaillon de grandeur naturelle, de 56 centimètres de diamètre, commandé en 1870 par la Société philanthropique savoisienne pour l'offrir à son président. N'oublions pas le portrait de l'auteur (1845), large tête de Tarin, aux arcades sourcilières proéminentes, aux traits accentués et nullement grecs, mais reflétant un mélange attrayant d'énergie et de bonté.

Toutes ces œuvres parurent aux expositions de 1832 à 1875. Elles valurent à l'artiste les récompenses suivantes, que nous trouvons mentionnées dans les livrets du Salon de Paris : médaille de 3e classe en 1842, rappel en 1859, médaille en 1864. A la suite de ce dernier succès, il fut classé hors concours. Il obtint aussi une médaille de 1re classe à Bruxelles en 1851, une de 2e classe à Dijon en 1858 et une de 2e classe à Besançon en 1860. Il fut décoré du pape en 1849 et fait chevalier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare en 1866.

Les aptitudes de Borrel le portèrent à s'attacher spécialement au portrait. Il avait été forcé de négliger les études artistiques spéciales, et il dut renoncer au côté poétique de l'art. On trouve peu de composition dans ses œuvres. Elles se distinguent presque toutes par la finesse du burin, jointe à une grande conscience dans l'exécution et à une excessive recherche de la ressemblance.

Maurice-Valentin Borrel n'a jamais oublié ses compatriotes. Pendant de longues années il fut non seulement membre de la Société philanthropique savoisienne, mais encore membre du bureau, se dévouant pour épargner à ses chers Savoisiens les épreuves qu'il avait supportées.

Il y a deux ans, il se retira dans une petite propriété qu'il possédait à La Rue, commune de Chevilly (Seine). Il espérait s'y reposer et y jouir du fruit de tant de travaux, de tant de persévérance. Mais ses forces avaient été ébranlées l'année précédente par une congestion cérébrale, et malgré les soins dont l'entouraient sa femme et son fils, il s'éteignit doucement entre leurs bras le 29 mars 1882.

Le fils, hâtons-nous de le dire, suit la voie tracée par le père. Elève de Maurice-Valentin et de MM. Jouffroy et Merley, M. Alfred Borrel, né à Paris le 18 août 1836, fit ses études au lycée St-Louis, puis il fut admis à l'école des Beaux-Arts en 1855 dans la section de sculpture. Ses compositions lui valurent plusieurs premières médailles, puis, en 1860, le 1er 2e grand prix de Rome pour la gravure en médailles et en pierres fines. Nous voyons, dans les livrets de l'exposition, qu'il obtint une mention honorable en 1863 et une médaille en 1880.

Parmi ses principales œuvres, inscrites pour la plupart aux catalogues des expositions des Champs-Elysées, on trouve Cavour, Nigra, Ratazzi, Cibrario, Victor-Emmanuel II ; des commandes du ministère de l'instruction publique et des beaux-arts : Billault, l'expédition de Chine, l'Hospitalité suisse, Claude Bernard, Crémieux ; pour la préfecture de la Seine, la médaille commémorative de la visite de l'empereur et de l'impératrice dans les hôpitaux pendant l'épidémie de 1865 ; pour la Direction générale des monnaies et médailles, le sujet symbolique de la Justice ; Paul Bert pour les instituteurs de France ; L. Pasteur, pour la Société d'agriculture de Melun ; l'Horticulture, grande médaille de récompense de la Société centrale d'horticulture de France; citons encore : M. Wée, ancien maire du Xe arrondissement, et la Prudence maritime, exposés en 1872 ; l'Industrie protégeant le Travail ; le Portrait de Mme A. E. (salon de 1874) ; le jeton de la Chambre de commerce de Lille, la médaille de la Société des médecins des Bureaux de bienfaisance (exposition de 1878) ; au Salon de 1880, Claude Bernard, Charles Sauvageot, Mlle C.; enfin la médaille du 200me anniversaire de la fondation de la Comédie française.

M. Alfred Borrel est chevalier de St-Maurice depuis 1864, et l'année dernière il a reçu les palmes d'officier d'académie.

On est heureux d'enregistrer les titres de noblesse intellectuelle et morale de tels travailleurs. Les familles Borrel de Tarentaise comptent encore plusieurs hommes distingués, entre autres notre ami, le savant architecte et archéologue de Moûtiers, auteur de recherches et de publications sur l'antique église d'Aime et sur les châteaux de ses chères vallées ; ce dernier est originaire de St-Martin-de-Belleville. Le nom des Borrel est digne à tous égards de faire l'objet d'un chapitre spécial dans la nouvelle édition, que promet notre collègue M. Jules Philippe, des *Gloires de la Savoie*.

LOUIS REVON.

LES NOMS JORE ET JORAT

Dans les chartes des XIIe, XIIIe et XIVe siècles les *Joriæ* sont des plantes de bois broussailles qui croissent dans les terres incultes des montagnes. Ducange donne à ce mot la même signification, que nous trouvons dans les documents des archives. Dans une petite brochure intitulée : *Promenade archéologique à Belleville de Hauteluce,* j'ai signalé le *Passum-Juriæ* d'un acte de 1345, vulgairement le *Passon-de-Joly* entre Megève et Hauteluce, et je l'ai rapproché de l'hébreu *Hor*, du grec *Ioros*, du gaëlique *Or*, du basque *Hor*, exprimant tous l'idée de montagne, sur, élevé, dessus et passage de montagne, porte. Le Jura, le Jorat, le Jurjura, etc. sont l'expression fondamentale de hauteur, et les *Joriæ* ce qui croît sur les hauteurs.

C.-A. DUCIS.

CORRESPONDANCE DE BESSON

Nous commençons la publication de la correspondance inédite de l'auteur des *Mémoires pour l'his-*

toire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise, Aoste et Maurienne, etc., que nous avons annoncée dans la séance de la Société Florimontane du 23 mars dernier.

LETTRE DU CHANOINE SAVEY, VICAIRE GÉNÉRAL A St-JEAN-DE-MAURIENNE.

Teneur de lettre :

†

Monsieur,

Ensuite de votre obligeante lettre, je prendrai toutes les mesures possibles pour correspondre aux desseins du Rd Père Brice. Je souhaiterais cependant savoir s'il a écrit à d'autres personnes en ce pays pour le même sujet, entr'autres à Turin, et comme vous avez des Messieurs très versés dans l'histoire ; et les privilèges de ce pays, à qui apparemment ce Père aura demandé la même chose, et que en bien de choses les deux diocèses sont dans le même cas. Je vous prie, si vous êtes a porté de savoir qui y travaille, de me l'écrire pour que je me puisse procurer une partie des conoissances qu'ils auront, et éclaircir mes doutes. Je suis charmé d'une occasion qui me procure le bonheur de vous assurer de la respectueuse vénération avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Monsieur

Votre très humble très obeisst serviteur

Le Chane SAVEY, *vic. g.*

St Jean de Maure, le 4 de 1743.

(D'après l'original.)

(*A suivre.*) ELOI SERAND.

UNE GAGEURE AU XVIe SIÈCLE

Dans le minutaire de Claude David, notaire à Gruffy, on lit à la date du 19 janvier 1579, que M. Claude Chardon, vicaire de Mures, s'engagea à ne point jouer au jeu de cartes, ny de dés, n'y d'emparer personne pendant un an, à peyne de six escus d'or au soleil payables huit jours après à M. Claude Exertier, notaire d'Alby, qui soutint le contraire, aux peynes que dessus.

C.-A. D.

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE LA SAVOIE

CINQUIÈME SESSION

Tenue à Aix-les-Bains les 25 et 26 septembre 1882.

Les représentants des diverses Sociétés savantes de la Savoie, réunies à Chambéry en 1877, dans le but de resserrer les liens qui unissent naturellement les amis de la science, et de développer davantage dans notre pays le goût des Lettres et des Arts, décidèrent qu'à l'avenir un Congrès de toutes ces Sociétés aurait lieu annuellement dans une ville de Savoie.

Ces Congrès ont en effet été tenus à Saint-Jean-de-Maurienne en 1878, à Annecy en 1879, à Chambéry en 1880, et à Moûtiers en 1881.

Dans le Congrès tenu à Annecy, il fut décidé que Chambéry, possédant un nombre de Sociétés savantes aussi considérable que le surplus de la Savoie, réunirait le Congrès tous les deux ans. L'ayant eu en 1880, c'est à son tour à le recevoir en 1882 ; mais, pour éviter le retour trop fréquent de ces Congrès dans la même ville, on a pensé pouvoir cette année le réunir à Aix-les-Bains.

Ce sont donc les cinq Sociétés de Chambéry qui auront l'honneur de recevoir les autres au Congrès d'Aix.

PROGRAMME

Lundi 25. — 8 heures du matin : Réception à la gare d'Aix des Membres du Congrès. — Réunion dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville. — Distribution des cartes. — Formation du bureau. — Désignation de la ville où se tiendra le Congrès de 1883. — Election du Secrétaire général de cette session. — Communications diverses. — Lecture des Mémoires présentés au Congrès.

11 heures : Visite au Musée et au Temple de Diane.

2 heures : Séance publique à l'Hôtel-de-Ville.

Après la séance, course à Hautecombe en bateau à vapeur, offerte par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie, à tous les Membres du Congrès.

Mardi 26. — 8 heures du matin : Séance à l'Hôtel-de-Ville. — Suite de la lecture des Mémoires présentés au Congrès. — Examen des questions posées.

10 heures : Visites aux Bains romains.

2 heures : Séance publique à l'Hôtel-de-Ville.

4 heures : Visite de l'Etablissement thermal et des Grottes thermales éclairées *à giorno*.

7 heures : Banquet au Grand-Cercle, fête en l'honneur des Membres du Congrès.

NOTA. — Sont invités à prendre part au Congrès, tous les Membres effectifs, honoraires, correspondants et agrégés des neuf Sociétés savoisiennes ci-après :

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie.

Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie de Chambéry.

Société d'Histoire naturelle de Chambéry.

Société d'Agriculture de Chambéry.

Société Médicale savoisienne de Chambéry.

Société Florimontane d'Annecy.

Académie Salésienne id.

Société de la Val-d'Isère de Moûtiers.

Société d'Histoire et d'Archéologie de Saint-Jean-de-Maurienne.

MM. les Membres de ces Sociétés qui voudront faire partie du Congrès devront en informer M. le Secrétaire général, avant le 15 août prochain, par lettre particulière. Ceux qui auraient un Mémoire à présenter, ou une question à adresser, devront en même temps faire connaître le sujet de leur communication.

Ils sont prévenus qu'ils disposeront chacun pour cela de 20 minutes en séance, et que les manuscrits seront conservés pour la rédaction du Compte-rendu.

Chaque Membre du Congrès paiera, en recevant sa carte, une cotisation de *dix francs*, laquelle lui donnera droit au banquet du Grand-Cercle et à un exemplaire du Compte-rendu de la session. Cette carte devra être présentée au Président en déposant son vote pour la formation du bureau, et exhibée dans toutes les circonstances nécessaires.

Les communications diverses qui devront être faites au Congrès, seront annoncées dans les journaux de Savoie, à la fin du mois d'août. Celles qui n'auraient pas été annoncées pourront se faire en séance, mais toutefois après avoir été soumises au bureau pour leur classement.

MM. les Membres des Sociétés étrangères qui en feront la demande, en justifiant de leur qualité, pourront aussi faire partie du Congrès, mais à la condition de se conformer au programme.

Pendant la durée du Congrès, MM. les Membres des Sociétés savantes, sur la présentation de leur carte, auront leur entrée libre au Grand-Cercle et au Casino de la Villa des Fleurs.

Le Secrétaire général du Congrès,
Cte DE MOUXY DE LOCHE.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 30 MAI 1882

PRÉSIDENCE DE M. C DUNANT, PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT communique une lettre de M. Eugène Levet, capitaine du génie, reçu membre effectif dans la précédente séance.

LE SECRÉTAIRE est heureux d'informer la réunion qu'un de nos membres correspondants, auquel un collègue nous avait fait consacrer quelques lignes d'oraison funèbre par suite d'une confusion de noms, continue à jouir de la santé la plus florissante : il s'agit de M. Martin, curé de Foissiat. L'honorable membre s'est chargé lui-même de nous rassurer en trois pages de détails humoristiques sur sa résurrection.

M. ELIE GAUGUET, auteur et éditeur de nombreux petits traités d'enseignement, à Paris, est admis, sur sa demande, au nombre des membres correspondants.

Nous devons à l'obligeant concours de notre collègue, M. JOSEPH THABUIS, le don fait par son parent, M. Alexandre Juvin, d'un énorme cristal de basalte. Cette colonne prismatique à six pans n'a pas moins de un mètre et demi de hauteur. Elle provient de la montagne basaltique de Murat (Cantal). Cet intéressant souvenir des anciens volcans de l'Auvergne constituera la pièce la plus volumineuse de nos collections minéralogiques.

M. REVON présente un grand buste, d'un excellent modelé, donné au musée par Mlle Léontine Charmot-Breissand. Il représente un membre de la famille de la donatrice, le général Breissand. Quoique né loin de la Savoie, à Sisteron, en 1770, ce personnage célèbre nous intéresse à un double titre : il prit part, de 1792 à 1795, à la campagne de l'armée des Alpes, où étaient enrôlés les Savoyards, puis il devint le gendre du général Dessaix, de Thonon : il épousa en 1808 Constance, fille ainée de notre compatriote; le mariage eut lieu, à Tapoliano, dans le Frioul vénitien. — Mlle Charmot vient d'offrir aussi à notre bibliothèque publique deux lettres autographes de Dessaix, dont nous donnerons des extraits dans la *Revue*.

M. SERAND lit un document daté de 1815, relatif à un citoyen de Thônes, Nicolas Girod, qui émigra aux Etats-Unis et fut élu maire de la Nouvelle-Orléans. Une rue de cette ville porte son nom.

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

DONS ET ÉCHANGES

ELIE GAUGUET, 48 petits traités d'enseignement, poésies, etc. Don de l'auteur. — EDOUARD FLEURY, Antiquités et monuments du département de l'Aisne, le 4me volume in-folio, avec 145 gravures. Don de l'auteur. — JULES VUY, Notice sur ALBERT RICHARD. Auteur. — PILLET, Rapport sur les travaux de la Société d'histoire naturelle de Savoie. Auteur. — MARTIN-FRANKLIN, Rapport sur la Société du cercle d'Aix-les-Bains. Don de M. Guilland père. — Mémoire sur le maintien de la cour d'appel de Chambéry. — TAYLOR, Erreurs courantes sur la vaccine. Auteur. — Acrostiches formant un tableau en l'honneur de Mgr Rossillon de Bernex Don de Mme Gonthier.

Annales : Société d'agriculture de Lyon; Société des sciences industrielles de Lyon; Société botanique de Lyon; Société d'agriculture de la Loire; Société d'émulation de l'Ain; Société d'agriculture de la Dordogne.

Bulletins : Société de géographie de Paris; Commission de météorologie de la Haute-Savoie; Association scientifique de France : Société Suisse de numismatique; Société des sciences et arts du Havre; Société d'agriculture de l'Ardèche; Société scientifique de la Corrèze; Société d'agriculture de la Savoie; Société des antiquaires de l'Ouest; Société de viticulture de Tarare; Société héraldique et généalogique de France; Société d'archéologie de la Drome; Société de Borda, à Dax; Société industrielle d'Angers; Société nationale d'agriculture de France; Société d'agriculture de Poligny; Société d'horticulture de la Côte-d'Or; Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Digne, etc; Académie d'Hippone.

Journal des savants.

Mémoires : Société scientifique d'Alais; Société des sciences naturelles de Cherbourg; Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.

Revue : archéologique; de la poésie; bibliographique; de la Société littéraire de l'Ain.

Recueil de l'Académie des jeux floraux; travaux de la Société d'histoire de la Maurienne; L'ancien Forez; Annuaire de la Société nationale d'agriculture de France; Indicateur d'antiquités suisses; Le Globe; L'Investigateur; L'Italia agricola.

L'Union savoisienne. — Les Alpes. — L'Industriel savoisien. — L'Allobroge. — L'Echo du Salève. — Le Léman. — Le Petit savoisien. — La Tribune de Genève. — La Feuille d'avis de Moutiers. — Le Rochois. — Le Baigneur.

NOTES DES CORRESPONDANTS

Melle-lez-Gand, 25 mai 1882.

LA MOUCHE AXAYACATL, dont M. Gutierrez vous a envoyé de nombreux échantillons, provenant des

lacs de Mexico, est encore nommée *aoutl*. C'est plutôt le pain fabriqué avec ses œufs qui porte le nom d'aoutlé. Cet insecte est le *Corixa mercatoria* ou *femoralis*. On mange les œufs et l'on vend aussi les insectes pour la nourriture des petits oiseaux. On les crie à Mexico : *mosquitos !* c'est-à-dire petites mouches, comme à Paris on crie le mouron.

Le mot JORE, qui fait l'objet d'une étude dans le n° 4 de la *Revue*, ne pourrait-il pas signifier *gîte, abri* où l'on passe la nuit ? Le « Dictionnaire roman, celtique et tudesque pour servir à l'intelligence des anciennes loix, » par un bénédictin de la congrégation de St-Vannes, 1777, dit : « *Jeurer*, giter : *et y jeuront deux nuits*, et y couchèrent deux nuits. »

BERNARDIN.

Le Directeur-gérant : L. REVON.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

7e ANNÉE

BULLETIN N° 4 — AVRIL 1882

Pressions barométriques moyennes 720,37 à Annecy et 704,28 à Melan. Maximum le 21 aux deux stations, minimum le 27 à Annecy et le 15 à Mélan. Excursion du mercure, 18.2 à Annecy et 20.78 à Mélan.

TEMPÉRATURE. — Moyenne à Annecy du maxima 17°95, du minima 3°14, moyenne générale à Saint-Julien 4°00, Chamonix 5°18, Contamines ....., Mélan 8°63, Leschaux 6°15.

A Annecy, le thermomètre, à 0m30 de profondeur dans le sol, donne 7° à 8° les premiers jours du mois pour rester à partir du 15 entre 10° et 11°5.

L'eau du lac d'Annecy est en moyenne à 8°8 ; celle de puits 5°5, et celle de rivière 5°04.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois d'avril :		le 6.	13.	20.	27.	....
Thermomètre.	maxima	6°9	9°9	12°2	10°	...
	minima	—6°9	—2°2	0°6	—10°1	. .
Baromètre à 0° :		623°5	633°4	624°8	621°	.....

PLUIE ET NEIGE — Deux périodes, du 14 au 19 et du 24 au 29, de pluies abondantes. Maximum 180m/m8 à Megève en 13 jours, 179m/m3 à Thônes en 14 jours et 171m/m7 aux Gets en 9 jours. Minimum 70m/m7 en 13 jours à Saint-Julien.

La neige tombe sur les montagnes, mais en petite quantité : 0m08 aux Gets ; 3 jours neigeux à Chamonix. Au Semnoz 71m/m6 de pluie ; le 20 la neige n'a plus que 0m15 de hauteur, le 27 il y en a 0m35.

PHÉNOMÈNES ACCIDENTELS. — Orages à Leschaux les 4, 5 et 22, à Annecy le 18, à Annemasse dans la nuit du 17-18. A Mélan tonnerres lointains les 4, 5 et 6 ; à cette station le 13 arrivée d'hirondelles, le 25 arc-en-ciel à 6 h 30 du matin. Plusieurs jours de gelée blanche dans les stations élevées.

AVRIL 1882. OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES.

a-ons	BASSIN DU LAC LÉMAN ET DU RHONE				BASSIN DE L'ARVE						VALLÉE DES USSES		BASSIN DU FIER ET LAC D'ANNECY				
	Les Gets.	Evian.	Douvaine.	Saint-Julien.	Chamonix.	Les Contamines.	Megève.	Sallanches.	Mélan.	Annemasse	Cruseilles.	Seyssel	Seythenex.	Thônes.	Leschaux.	Annecy.	Rumilly.
it.:	1162	380	428	462	1044	1184	1113	555	629	435	793	259	712	625	929	448	334
	.....	.....	.....	.....	.....	1,2	3,2										
	.....	.....	.....	.....	.....	0,3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1			
	1,2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1,2	3,4	
	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	0,6	.....	.....	.....					
	.....	.....	.....	5	.....	.....	28										
	42,3	16,7	. .. .	13	.....	15,8	14,1	12,3	13,9	.... .	21,7	.....	14,5	15	11,8	11,4	13,2
	.....	19,3	.....	15	28,4	5,3	10,4	7,4	17	33,3	28,8	.....	26	27	19,2	25,1	24,7
	7,5	10,5	.....	1,5	7,2	10,4	6,3	8,3	7,6	9,8	1,9	.....	17,7	19	19,3	17	11,4
	.....	.....	.....	3	15,7	1,2	28,1	4	.....	6,8	5,3	.....	4,5	6	1,2	2,3	7,5
	14	9,7	.....	2	2,2	17,2	7,7	22,9	13,2	.. ...	22,7	.....	19,7	23	14	21,7	3,4
	20,5	6,5	.....	.....	0,8	2	.....	3,2	4	.....	.....	.....	9	9,5	11,2	9,1	19,7
	.....	.....	.....	7	4,1	.....	7,1	2,3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	22,3
	15,1	15	.....	4	10,2	12,6	.....	5,6	10,1	11,8	19	.....	14,5	11	13,5	17	
	14,3	7,2	.....	2	.....	.....	23,2	.....	0,5	.....	.....	.....	23,4	8	1,4	1	16,2
	30,6	15,8	.....	13	10,2	12,2	28,9	15,8	4,9	.....	18	.....	14,6	22	9,7	15	13,6
	.....	.....	.....	2	10,3	17	2,4	8,9	13,4	21,3	14,7	.....	12,5	13	13,8	17,8	3,7
	.....	9,4	.....	1,5	14,3	10,2	12,1	7,2	1	3,7	2,9	.....	11	9	5,2	2,1	8,4
	16,2	3,5	.....	.....	7,8	6,8	.....	5,6	13	5	5	.....	0,5	15	17,7	15,5	3,4
	.....	.....	.....	1	.....	.. ...	9,3	.....	.....	2	1,9	.....	.....	.....	.....	0,4	4
e.	171,7	113,6	.....	70	111,2	112,2	180,8	103,5	99,2	93,7	141,9	.....	167,9	179,5	139,2	158,8	151,5

BULLETIN N° 4.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

AVRIL 1882

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy, par 45°53'59" de latitude, et 3°47'33" de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRE à midi.	DEGRÉS actinométrique à midi.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR.	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m	ÉTAT DU CIEL DURANT LE JOUR.	ÉTAT DU CIEL à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	16°	3°5	8°9	716,9	»	2,1	71	13°	41,3	S	S	faible.	couvert		couvert	0,545	7,4
2	15	1	8	719	»	1,8	75	17	89,9	—	E	fort	très beau		très beau	55	7,2
3	19,5	1	8,8	720	»	2,5	86	18,2	88,1	—	W	faible	id.		id.	55	7,3
4	22	6,5	11,4	720,3	»	3	85	18,4	93,9	S-E	E	id.	couvert	Pluie par bourrasques toute la journée.	couv.1/2	55	7,8
5	21,5	3	9,6	720,2	3,4	1,8	81	17,2	104,5	S	N-E	id.	beau		très beau	55	7,9
6	20,7	2,5	10,4	723	»	2,5	74	17,2	86,6	—	N	id.	très beau		id.	54	8,4
7	20,7	0,5	10,6	725	»	2,5	74	17,2	94,4	—	W-N-W	id.	id.		id.	535	8,7
8	26,5	0	9,6	724,1	»	4,3	64	17,4	98,3	—	N	fort.	id.		id.	54	8,6
9	22	1,5	8,6	721	»	4,2	73	14	88,1	—	id.	id.	id.		id.	535	7,6
10	17,7	— 1,3	7	719,5	»	4,1	63	9	51,5	N-W	W	id.	couvert		id.	53	7,3
11	11,5	— 4	5	718,7	»	3,6	42	9,6	94,4	—	N-W	id.	très beau		id.	52	7,8
12	13	— 2,5	6	720	»	3,6	70	13,1	90,5	N	N	id.	beau		id.	51	8,4
13	15,5	— 1,3	10	719	»	3	70	15,1	63,2	S-W	id.	faible.	couvert	Légère pluie de 6 à 8 h. du soir.	convert	50	8,3
14	17	7,5	9,8	716	11,4	2,5	89	10,2	16,4	S	E-S-E	id.	id.	Pl. de 2 h. m. à 3 h. s. et dès 7 h. s. Pendant	id.	51	8,4
15	12,5	3	8,4	715,1	23,1	0,5	78	12,2	24,2	S	V	id.	beau	Forte pl. de 3 à 8 h. s. [la nuit forte pl.	id.	56	8,5
16	14,5	2,5	7,6	718,8	17	0,7	91	11,6	63,2	S	id.	fort	couvert	Pluie par moments pend^{t} toute la journée.	id.	625	8,3
17	16,3	6,3	11	719,2	2,3	1,5	73	15,8	85	S-E	S	faible	id.	Pluie dès 5 h. 1/2 du soir et toute la nuit.	pluie	65	8,8
18	18,7	6	9,1	720,5	21,7	3,2	86	6,2	28,1	S-E	id.	fort	id.	3 h. 40 s., 2 tonn. avec écl. inter. suivis de	couvert	71	9,3
19	13,7	4	10	726,7	9,1	0,7	86	14	90,5	W	N-E	faible	couv.1/4	[pluie et grêle, durée 15 min.,	très beau	75	9,8
20	16,5	2	10,2	727,8	»	3	67	19,8	90,5	S-W	N-N-E	id.	beau	[vent S-E, tonnerre au Nord.	id.	755	9
21	21,3	4	11,8	729	»	2,3	76	20,1	86,6	—	N	id.	très beau		id.	74	10,3
22	22,7	3,7	13,6	724,2	»	3,4	69	23,4	86,6	S-W	W	id.	couvert		couvert	73	10,3
23	26,3	11,5	13,8	721,1	»	4,5	52	20	86,6	S	id.	id.	id.	Pluie dès 5 h. du soir et pendant la nuit.	pluie	71	9,8
24	22	4,5	9,1	720,4	17	2,3	97	13,6	82,7	S	S	fort	id.	Petite bourrasques de grêlons vers 6 h. s *	beau	72	9,6
25	17	6,3	11,6	722	1	2,1	76	15,2	73,3	S-S-E	S E	id.	couv.1/2		couvert	71	10,2
26	16,3	6,5	10,6	712,6	15	3,3	80	14,4	49,9	S	S	faible	id.	Pluie dès 5 h. soir et pendant la nuit.	couv.1/2	70	10,5
27	19	5	5,8	711,8	17,8	1,5	88	5,8	16,4	W	N-W	fort	pluie	Pl. jusq. 4 h. s La neige revient s. m^{t} Veyrier.	id.	75	9,7
28	9,3	— 0,3	9,1	715,3	2,1	1,1	73	12,4	76,4	—	N-E	id.	très beau	Pluie par mom^{t} dès 1 h. s. et pend^{t} la nuit.	couvert	77	8,6
29	15,5	4,5	10,4	721	15,5	1,3	86	15,2	86,6	S	S-W	faible	couvert	La neige a disparu jusqu'au dessous des	id.	79	10,2
30	18,5	7	12	723	0,4	2,8	76	13,4	86,6	W	S-W	id.	id.	[rocs du Parmelan.	id.	785	10,1
Moyennes ou Totaux.	17°95	3°14	9°59	720,37	158,8		75,76							* Nuit 23-24, neige qui avait disp. du Parmelan, recouv. jusq. bas des chal. ainsi que m^{t} Veyrier. Disp. d^{s} journ. jusq. cert. haut.		0,627	8°8

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. — Imp. Perrissin.

23me Année. — N° 7. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 Juillet 1882.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIETE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressees à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Genevoie et de Nemours, par M. C.-A. Ducis. — Résumé des observations météorologiques faites à Annecy et dans le département de la Haute-Savoie pendant l'année 1881, par M. E. Tissot. — Bibliegraphie: *Gerbes poétiques*, de M. Louis Gross, par M. Jules Vuy. — Séance de la Société d'histoire naturelle de Savoie. — Dons et échanges. Observations pluviométriques, météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

CHARLES-EMMANUEL DE SAVOIE, DUC DE GENEVOIS ET DE NEMOURS

Depuis les obsèques de Jacques de Savoie, duc de Genevois et de Nemours, en août 1585, le fléau de la peste s'était réinstallé à Annecy avec les troupes espagnoles jusqu'en fin 1588. Des cabanes établies au Clos-Lombard recevaient provisoirement les malades simplement suspectés. Les personnes réellement infectées étaient transportées en barque jusqu'à l'Hôpital des pestiférés, dont nous avons donné les origines de la fin du XVe siècle [1].

La ville obérée de dettes par les passages fréquents de troupes, par les subsides de guerre, par sa coopération au fort de l'Annonciade près Rumilly, par les mesures sanitaires en ce temps d'épreuves, ne cessait de recourir, la plupart du temps sans effet, au duc de Savoie, au duc de Genevois, à la Chambre des Comptes de Savoie, au Souverain Sénat, pour être allégée de tant de fardeaux, et, quand les trésoriers de la ville n'étaient pas en mesure de solder, le gouverneur les faisait emprisonner.

Tel est le tableau qui ressort de la lecture des régistres consulaires de cette époque.

Au commencement d'avril 1586, on avait dû fêter pendant trois jours par une procession, des feux de joie et d'artifices, etc., la naissance du prince Philippe-Emmanuel de Savoie, qui alla mourir à Valladolid en 1605.

Mais il avait fallu en même temps réparer les ponts et portes de Bœuf, du Pâquier-Mossières, et celle de St-Sixt (St-Sépulcre), contre l'entrée des étrangers suspects de peste. L'annonce de l'arrivée prochaine d'Henri de Savoie, marquis de Saint-Sorlin, venant de Piémont, motiva encore une nouvelle dépense pour sa réception dans le courant de mai.

[1] *Revue savoisienne*, 1872, p. 30 et 57.

Les pluies et les inondations ajoutaient aux désastres du pays.

Le 9 août 1586, les syndics prièrent Mgr de Granyer d'ouvrir une neuvaine de prières avec procession chaque jour successivement aux différentes églises, où le Saint-Sacrement serait exposé.

En 1587, l'hôtel-de-ville était infesté de peste, on dut tenir les séances du Conseil dans la grande salle du collège.

En 1588, la récolte fut si mauvaise que la famine remplaça la peste. La guerre vint ensuite aggraver les épreuves de notre contrée.

En 1589, on procéda à la création d'un hôpital militaire, les autres ne suffisant plus.

En mai, le duc Charles-Emmanuel passa à la tête d'un corps de troupes venant de Rumilly pour la guerre contre Genève. En juillet, le commandant Porporato en conduisait un autre composé de 200 Suisses et 6000 Italiens. Les soldats pillaient les voitures des paysans venant aux marchés, et les dépouillaient eux-mêmes de leurs vêtements.

Pour couvrir ses dépenses, le duc de Savoie allait encore surimposer le Genevois, le Faucigny, etc. On députa les syndics pour aller exposer à Turin la situation déplorable du pays et détourner cette nouvelle charge.

Les franchises et libertés de la ville renouvelées à gros frais depuis le XIIIe siècle, à des périodes déterminées, n'étaient pas toujours respectées. Néanmoins les bourgeois pouvaient toujours s'en réclamer contre tant d'agravations, et les demandes de patentes de bourgeoisie étaient assez fréquentes : c'était une des ressources financières de la ville.

En janvier 1590, les syndics suppliaient le gouvernement de faire déloger les troupes espagnoles qui étaient là depuis sept ans. Survint ensuite un corps de Bourguignons. Des réquisitions pour fournitures de toute sorte ne cessaient d'être faites dans tous les mandements du Genevois et de Beaufort. Ces commissaires étaient chargés, en outre, d'aller recueillir la double taille anticipée. Cela ne suffit pas. On ouvrit une cotisation, dont une partie servit pour faire conduire les prisonniers de Genève à Chambéry.

La peste avait repris. Les assemblées du Conseil se tenaient au réfectoire des Cordeliers. La maison de ville était trop rapprochée de l'Hôpital de N.-D.-de-Liesse, rempli de malades.

Le désordre était tel aux portes de la ville, dont la garde se faisait par des Espagnols, qu'on dut leur adjoindre, dès le 21 octobre, des gens du pays, connaissant mieux les allants et venants.

En 1592, les déprédations de la soldatesque, la misère et l'exaspération de la population qui accusait les étrangers d'être *engraisseurs,* occasionnèrent des conflits sanglants entre les habitants du bassin d'Annecy et les troupes espagnoles et napolitaines. Les régistres consulaires ont des lacunes qui portent leur enseignement. Ce sera une histoire lamentable à écrire.

Ailleurs la ligue se disloquait, les armées se débandaient. Le comte Ladron avait amené à Annecy cinq compagnies de lansquenets, qui saccagèrent les caves, maltraitèrent les syndics, qui les rappelaient à l'ordre. La ville refusa de loger 300 chevaux de Ferdinand de Tolède, qui se rabattirent sur la campagne. Pour échapper à leur incursion, les habitants du faubourg de Bœuf demandèrent de remplacer par une porte avec prolongement latéral de murs la palissade ou rateau, construit en 1571 vers N.-D.-de-Pitié, pour empêcher l'entrée des suspects de peste. C'était au 24 mai 1595.

C'est en ce moment que, brisé de déboires et atteint d'une maladie incurable, Charles-Emmanuel, duc de Genevois et Nemours, se retirait au château d'Annecy. Le 28 mai les syndics d'Annecy « allèrent lui baiser la main » et lui exposer la situation du pays. Il promit d'en écrire au duc de Savoie. On obtint de ne pas subir le passage de 10,000 Espagnols, dont on était menacé. Les lansquenets furent remplacés plus tard par 500 Français, on en verra les motifs.

Dès 1592 le prince avait recommandé à la ville les Capucins, dont il voulait avoir un établissement à Annecy dans le mas du Tillet (Hospices actuels). En attendant ils furent logés à l'Hôpital des pestiférés, et se dévouèrent sans réserve pendant tout le règne du fléau [1]. Etant sur place, il poussa activement les travaux de concert avec Mgr de Granyer, qui ne put consacrer leur église qu'en 1597 [2]. Si le prince n'eut pas la satisfaction d'en voir la fin, il eut au moins celle de la stabilité de leur établissement.

Il n'en fut pas de même de l'introduction des Jésuites au collège d'Annecy, qu'il avait projetée également avec Mgr de Granyer. Etant à Vienne dans son gouvernement, il avait dit au P. Charles de Malliand : « J'ai 40,000 ducatons de revenu dans les Etats de Savoie ; j'en prendrai ce qu'il faudra pour l'entière fondation de ce collège, que je veux remettre à votre Compagnie. » L'administration de la ville en était avisée, et lors de l'élection des syndics, le 1er mai 1595, le Conseil général leur défendit de rien statuer à cet égard sans plus ample discussion. On prétendait que les Jésuites, très avancés dans les études supérieures, ne voudraient pas s'occuper des écoles primaires, qui avaient toujours fait partie du collège, même depuis son agrandissement et sa fixation par Eustache Chapuys. Cette exception nous paraît étonnante de la part de cette Compagnie, et nous n'en avons trouvé la preuve nulle part [3].

1 *Régistres cousulaires.*

2 Charles-Auguste de Sales, *Vie de Saint-François* — Constantin, *Vie de Mgr de Granyer.*

3 Plus tard, la ville agréa, bien que les Barnabites laissassent les classes inférieures à des prêtres séculiers ou à des laïcs.

Le prince fit de nouveau connaître ses projets dans la séance consulaire du 29 juin. Le 30, il fit appeler au château les syndics, qui répondirent ne pouvoir traiter sans l'approbation du Grand-Conseil. Celui-ci continua son opposition. Le prince se fâcha ; mais, brisé par la maladie, il dut renoncer à la lutte.

Henri, marquis de Saint-Sorlin, était venu l'assister dans ses derniers jours, et craignant une surprise des troupes françaises au service d'Henri IV, qu'ils affectaient d'appeler « le roi de Navarre, » il fit doubler la garde des portes et du château dès le 12 août. Cette mesure, incomprise, faillit blesser les susceptibilités de la ville.

Charles-Emmanuel s'éteignit dans d'atroces souffrances entre les bras de Mgr de Granyer, qui l'avait bien assisté dans cette dernière épreuve.

Bernardin de Granyer, seigneur du Noyer et du Châtelard en Bauges, avait été intendant de Jacques de Savoie, duc de Genevois et Nemours. Son fils Claude, devenu évêque de Genève à Annecy, était dans les meilleurs rapports avec les enfants de Jacques, et visita souvent le prince malade, qui fut heureux d'avoir cette dernière consolation.

Le prince ne voulut jamais reconnaître Henri IV comme roi de France ; le Béarnais le connaissait fort bien. Un courtisan lui disait un jour : « Sire, peu à peu on vous recherche, et chacun se vient humilier devant vous. M. de Guise est venu, M. de Mayenne traite avec vous, il ne reste plus que M. de Nemours à en faire de même. » Le roi répondit : « Celui-là a le cœur trop grand et trop haut; jamais il ne se mettra à servir; je ne m'attends pas qu'il me reconnaisse tant qu'il pourra, et que son brave cœur l'y portera. J'ai là un très dangereux ennemi, et qui fort tard abaissera les armes » [1]. Il ne les abaissa jamais [2].

Quant aux projets ambitieux qu'on lui prêtait, il en aurait été innocent d'après l'auteur de l'*Astrée*, Honoré d'Urfé, qui n'avait pas toujours eu à se louer de lui, mais qui, victime de la réaction bourbonne, était venu s'installer dans une *villa*, sur la rive orientale du lac d'Annecy, pour se consoler avec son prince dans ses derniers jours. Il attribue aux principes religieux de Charles-Emmanuel toute l'activité qu'il avait déployée dans la Ligue [3].

Et de fait, un jour qu'il recevait la visite de Mgr de Granyer, et lui expliquait les motifs de sa vie passée, il tendit son bras droit dénudé et lui dit : Mon père, ce bras a combattu pour la foi catholique en laquelle je veux mourir, et si je savais qu'il fût hérétique, je le couperais [4]. Allusion à la parole de N.-S. J. C. dans l'Evangile de Saint-Mathieu, XVIII, 8.

Charles-Emmanuel était mort le 15 août 1595, à 1 heure trois quarts de l'après-midi. Il avait 28 ans et n'était pas marié. Bien qu'on dût s'attendre à cette fin précoce, la ville n'était point en mesure de procéder solennellement à ses obsèques. Le 8 septembre le Conseil proposait de les célébrer dans la quinzaine. Les 13 et 21, on délibérait encore sur certains détails de décors. Nous n'avons pas trouvé le récit de la cérémo-

1 Guichenon, *Les ducs de Nemours.*

2 Péricaud, *Notice sur Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Nemours.*

3 *Epitres morales.* p. 131, Aug. Bernard. *Les d'Urfé*, p. 136-144.

4 Constantin, *Vie de Mgr de Granyer.*

nie, mais elle dut se faire selon l'usage, et Mgr de Granyer fit l'éloge funèbre.

(A suivre.) C.-A. Ducis.

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A ANNECY ET DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE PENDANT L'ANNÉE 1881

Nous sortons peu à peu de la période pluvieuse dans laquelle nous étions engagés depuis 1872. Voilà plusieurs années déjà que nous avons de beaux mois de mars et que des embellies plus ou moins prolongées se manifestent au cours de la saison estivale. Cette diminution de pluie explique le léger accroissement de chaleur qui se révèle dans nos moyennnes, bien que, d'autre part, les minima thermométriques se maintiennent plus bas que de raison. Nous avons cru trouver la cause de ces fraîcheurs nocturnes dans l'influence des vents d'Est, récemment entrés en ligne dans le climat d'Annecy, et dont le caractère est d'être à la fois secs et froids. Il est probable que ces vents s'éloigneront après avoir accompli leur cycle réglementaire.

Le trait saillant de l'année qui vient de finir est le grand nombre de tremblements de terre qu'on a signalés dans le Faucigny et dans le Chablais, beaucoup moins dans la région d'Annecy. Il s'en était déjà produit quelques-uns en 1879 et 1880, mais cette année on en a compté jusqu'à sept, dont 1 en mars, 2 en juin, 1 en juillet, 1 en août, 1 en novembre et 1 en décembre, et la plupart se composant de plusieurs secousses bien distinctes. Heureusement ils n'ont pas occasionné de dégâts.

I. — Baromètre.

Observations faites à 9 heures du matin et réduites à zéro.

1881	ANNECY (altitude 453m10)				MÉLAN (633m)	
	Moyennes mensuelles	Différence avec la normale	Excursion du mercure	Différence avec la normale	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure
	millim.	millim.	millim.	millim.	millim.	millim.
Janvier...	717,3	— 5,1	22,5	4,1	702,3	22,3
Février...	720,5	— 1,8	19,0	2,5	705,1	15,7
Mars.....	722,1	1,3	22,8	6,0	706,6	22,7
Avril.....	718,1	— 2,6	18,5	5,4	703,6	17,4
Mai.....	723,5	2,6	15,6	4,6	708,0	15,6
Juin.....	722,6	0,1	15,9	6,2	707,2	16,6
Juillet....	725,4	2,3	13,8	5,0	710,1	15,0
Août.....	723,6	0,7	15,5	6,5	707,3	11,9
Septembre.	723,1	0,3	12,7	2,2	707,8	12,2
Octobre...	719,5	— 2,4	16,9	1,7	705,4	17,7
Novembre.	728,8	7,6	16,6	1,0	712,4	17,8
Décembre.	725,5	3,3	28,0	11,5	709,7	26,3
Année..	722,50	0,52	18,15	4,72	707,12	17,60
Extrêmes	737,9 le 27 décembre.				722,2 le 27 déc.	
	706,9 le 19 janvier.				691,4 le 19 janv.	
Différences	31,0				30,8	

A la station du Semnoz, nouvellement créée, les lectures faites chaque samedi font ressortir une moyenne barométrique de 625,24, laquelle correspondrait à une altitude de 1628m. La plus haute cote observée serait 634,9 le 15 novembre, et la plus faible 607,2 le 2 avril, avec un écart entre l'une et l'autre de 27,7 millimètres.

II. — Vents.

Les vents d'Est sont encore fréquents pendant l'année 1881, surtout pendant le premier semestre, mais, dans les six mois qui suivent, ils sont en diminution sur 1880. Le nombre total est de 40 pour 1881, tandis qu'il s'élevait à 76 en 1880. Il y a donc décroissance pour les vents d'Est; mais pour la bise c'est le contraire : nous avons 82 jours en 1881, au lieu de 72 qui avaient été relevés l'année précédente.

Il est à remarquer que la bise prend ordinairement naissance dans nos régions lorsqu'il se forme une dépression barométrique sur la Méditerranée. Le vent est d'autant plus fort que la dépression est plus profonde, ou ce qui revient au même, que la pente barométrique est plus accentuée. Pour apprécier cette pente il faut ramener les observations au niveau de la mer. On reconnaît alors qu'une dénivellation de 5 à 6 millimètres entre Annecy et Marseille, par exemple, suffit pour déterminer une bise dont la vitesse est de 12 kilomètres à l'heure.

III. — Température de l'air.

Observations comparatives faites à Annecy et à Mélan.

1881	ANNECY (448m)			MÉLAN (629m)		
	maxima	minima	moyennes	maxima	minima	moyennes
Janvier.....	2°60	—3°08	—1°24	1°46	—6°83	—2°68
Fevrier.....	9,20	—0,74	4,23	8,73	—4,00	2,36
Mars	13,41	1,27	7,34	11,58	0,12	5,85
Avril.....	15,53	4,64	10,08	13,30	3,74	8,52
Mai.....	20,95	6,19	13,57	18,84	4,55	11,70
Juin.....	25,23	10,11	17,67	22,41	8,09	15,25
Juillet.....	32,04	13,74	22,89	29,04	11,24	20,14
Août.....	28,38	12,58	20,48	25,10	9,70	17,40
Septembre...	20,96	8,74	14,85	18,66	6,68	12,67
Octobre.....	12,52	3,02	7,77	9,61	2,14	5,87
Novembre....	12,37	1,18	6,78	11,27	—0,89	5,19
Décembre....	5,23	—2,02	1,60	3,87	—3,91	—1,02
Année.....	16,53	4,47	10,50	14,49	2,39	8,44
Extrêmes	37°7 le 19 juillet.			35°3 le 19 juillet.		
Id.	—14,4 le 17 janvier.			—22,0 le 1er janvier.		
Ecart	52°1			Ecart 57°3		

Températures moyennes observées en 1881 au col de Leschaux.

(Altitude 931m).

Janvier.....	—3°38	Juillet.....	17°80
Février.....	—0,37	Août.....	14,40
Mars.....	3,70	Septembre.....	8,72
Avril.....	6,05	Octobre.....	2,16
Mai.....	7,14	Novembre.....	5,36
Juin.....	10,22	Décembre.....	0,04

Année, 6°07; plus haute température, 30°5 le 1er août.

IV. — Température de l'eau.

Température de l'air et de l'eau du lac d'Annecy à 9 heures du matin.

	Air.	Eau.	Différ.		Air.	Eau.	Différ.
Janvier .	—2°73	4°95	7°68	Juillet...	22°38	22°35	—0°23
Février..	2,11	5,34	3,23	Août....	19,05	20,40	1,35
Mars.. .	5,54	5,97	0,43	Septemb.	13,62	16,37	2,75
Avril...	9,78	9,05	—0,73	Octobre..	6,22	11,46	5,24
Mai.....	14,07	11,24	—2,83	Novemb.	3,77	8,64	4,87
Juin....	17,82	16,67	—1,15	Décemb..	—0,22	6,11	6,33

Moyennes annuelles : air, 9°30 ; eau, 11°34 ; différence, 2°24.

Températures extrêmes observées à la surface de l'eau : 25° le 19 juillet; 2°6 le 22 janvier. Ecart 22°4.

La saison des bains qui commence lorsque l'eau du lac atteint 18°, s'est ouverte cette année le 21 juin et a duré jusqu'au 1er septembre; les dates moyennes sont le 19 juin et le 11 septembre.

Températures d'un torrent et d'un puits à Mélan, comparées avec la température de l'air à 9 heures du matin.

	Air.	Foron.	Puits.		Air.	Foron.	Puits.
Janvier	—4°43	0°50	9°20	Juillet...	21°77	18°90	8°40
Février.	—0,41	2,35	8,37	Août....	18,14	14,72	9,86
Mars...	4,92	4,82	7,34	Septemb.	12,70	12,15	11,87
Avril...	8,81	6,90	6,70	Octobre .	4,78	7,02	12,40
Mai....	13,15	8,50	6 68	Novemb.	2,54	4,92	11,80
Juin....	17,16	12,60	7,30	Décemb .	—4,11	5,50	10,50

Moyennes annuelles : air, 7°92; Foron, 8°24; puits, 8°37.

Températures extrêmes. — A l'air : 29° le 19 juillet; —14°3 le 27 décembre. Ecart 43°3. — A la surface du Foron : 22°7 le 19 juillet; 0°2 le 27 décembre. Ecart 22°5. — Dans le puits : 12°5 le 14 octobre; 6°5 le 3 mai. Ecart 6°.

(A suivre.) E. Tissot.

BIBLIOGRAPHIE

Gerbes poétiques, par Louis Gross. (H. Trembley, éditeur, Genève, 1882.)

Ce petit volume vient d'un pays qui a plus d'une ressemblance avec la Savoie, dont il a été détaché dans le XVIe siècle; ce sont les *Gerbes poétiques* de M. Louis Gross, de Martigny, un magistrat valaisan mort dans la force de l'âge et qui avait pour les lettres un talent tout particulier. Homme sérieux et intelligent, il n'avait point passé inaperçu; il avait eu l'honneur de représenter le canton du Valais dans l'assemblée fédérale suisse.

La nature alpestre de ce canton est donc loin d'être étrangère à la poésie. Le Haut-Valais ou Valais allemand nous a donné les *Echos du Rhône,* de M. Roten ; Saint-Maurice compte au nombre des siens M. Charles-Louis de Bons, l'auteur des *Hirondelles* et de *Divicon,* écrivain d'un vrai mérite. La famille de Bons est originaire du Chablais ; le village de Bons est situé dans cette pittoresque contrée, au pied de la montagne des Voirons.

M. de Bons et M. Gross, tous deux décédés maintenant, ont été, l'un et l'autre, couronnés à deux reprises par l'Institut genevois ; ils avaient, dans leur genre de talent, beaucoup d'analogie ; c'est au dernier que je veux aujourd'hui consacrer quelques lignes.

Les *Gerbes poétiques* (246 pages) ont été éditées par la librairie Trembley, de Genève ; elles sont précédées d'une préface fort sympathique d'un des amis de l'auteur, M. le conseiller d'Etat H. Bioley, et d'un portrait de M. Gross ; la préface paraît courte et quelques détails biographiques plus circonstanciés n'auraient pas été de trop pour les personnes qui n'ont pas connu l'auteur.

L'œuvre en elle-même, au point de vue poétique, est loin d'être à dédaigner ; s'il fallait classer l'auteur parmi les poètes de langue française, son inspiration le rapprocherait plutôt de Lamartine ; on peut affirmer toutefois qu'il y a, dans le volume de M. Gross, bien des pages qui ont leur originalité et dans lesquelles on contemple, comme en un miroir, les beautés de cette nature alpestre, sévère et grandiose, toujours si chère à ceux qui la connaissent de près. Ce petit volume a plus d'une fois sa physionomie à lui et il renferme des pièces qu'on se plaira à relire.

Je cite, dans le nombre, *le Rêve et la Réalité, Dante en Exil,* strophes qui ne sont point indignes du grand poète italien, *la Mort du Christ :*

« Golgotha! Golgotha! montagne trois fois sainte!
« Rocher trois fois maudit! tu Le vis de l'absinthe
« Vider le calice à long trait!
« L'immensité des mers passerait sur ton sable
« Pour effacer du sang la marque impérissable,
« Toujours ce sang reparaîtrait!

Je cite également la poésie intitulée *A mes nièces,* quelques autres pièces encore, *à Elle,* par exemple, charmantes et belles strophes pleines de cœur et d'inspiration :

« Tu m'aimes moins, dis-tu? Chère et pauvre insensée!
« Si ne songer qu'à toi, te prier, te bénir,
« Te donner chaque soir mon dernier souvenir,
« Comme chaque matin ma première pensée;

« Dans cette vie à deux, qui ne doit pas finir,
« T'appeler à genoux comme une fiancée,
« Désirer que chaque heure ensemble dépensée
« Se prolonge ou renaisse et soit tout l'avenir;

« Ne vouloir qu'un chemin solitaire, où tu viennes
« Réchauffer doucement tes deux mains dans les miennes,
« Et dans ce monde à deux qu'on puisse s'enfermer;

« Faire de toi mon seul orgueil, ma seule envie,
« Sentir ce que tu sens et vivre de ta vie :
« Comment t'aimais-je donc, si c'est là moins aimer? »

La source de l'inspiration de M. Gross est toujours pure ; on sent en lui un homme distingué, excellent et modeste qui, placé dans des conditions plus littéraires, si rares pour nous tous, eût évidemment donné davantage encore ; nous pourrions lui adresser une ou deux critiques relativement au rythme (p. 27, 28), mais ce sont là des détails et il n'a pas pu revoir lui-même son œuvre.

Elle sera, nous n'en doutons pas, accueillie, avec sympathie et respect, dans la vallée du Rhône, elle mérite d'être connue dans un cercle plus étendu. J'ai lu, quant à moi, ce volume avec beaucoup d'intérêt, d'autres feront de même, je pense; on me reprochera peut-être, ce qui ne me fera pas de peine, d'avoir été trop sobre dans mes citations.

Jules Vuy.

Bords de l'Arve, 14 juillet 1882.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE SAVOIE

SÉANCE DU 6 JUILLET 1882

PRÉSIDENCE DE M. HOLLANDE, PRÉSIDENT

Le Président lit une note sur l'historique de la Société, rédigée par M. Pillet et réclamée par M. le

Coupe de la Pointe d'Arcalod à la Sambuy (Bauges).

N°1.

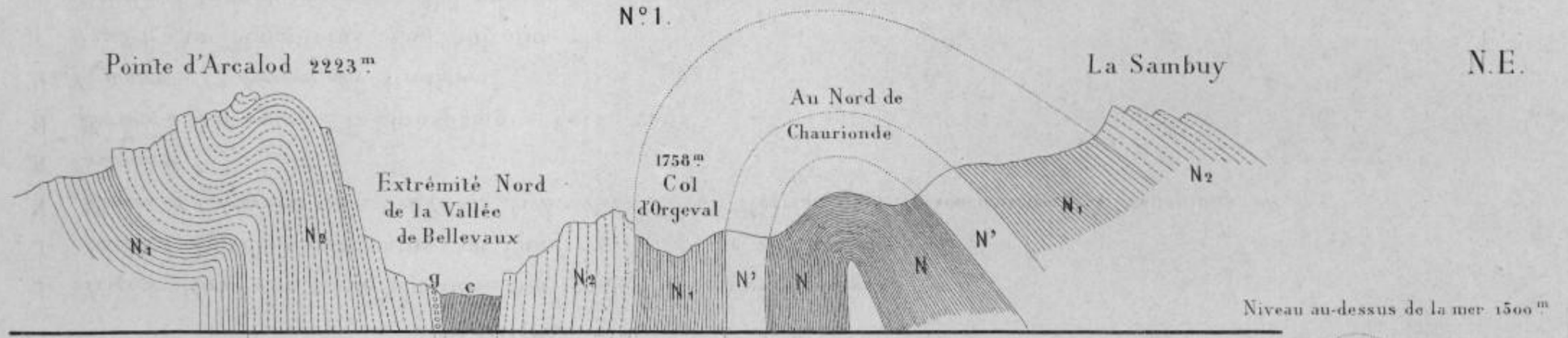

helle des longeurs..... 0m.01 pour 300m.
helle des hauteurs..... 0m.01 pour 250m.

Ouest.

Coupe de la Dent de Rossane à la Vallée de Bellevaux.

N°2.

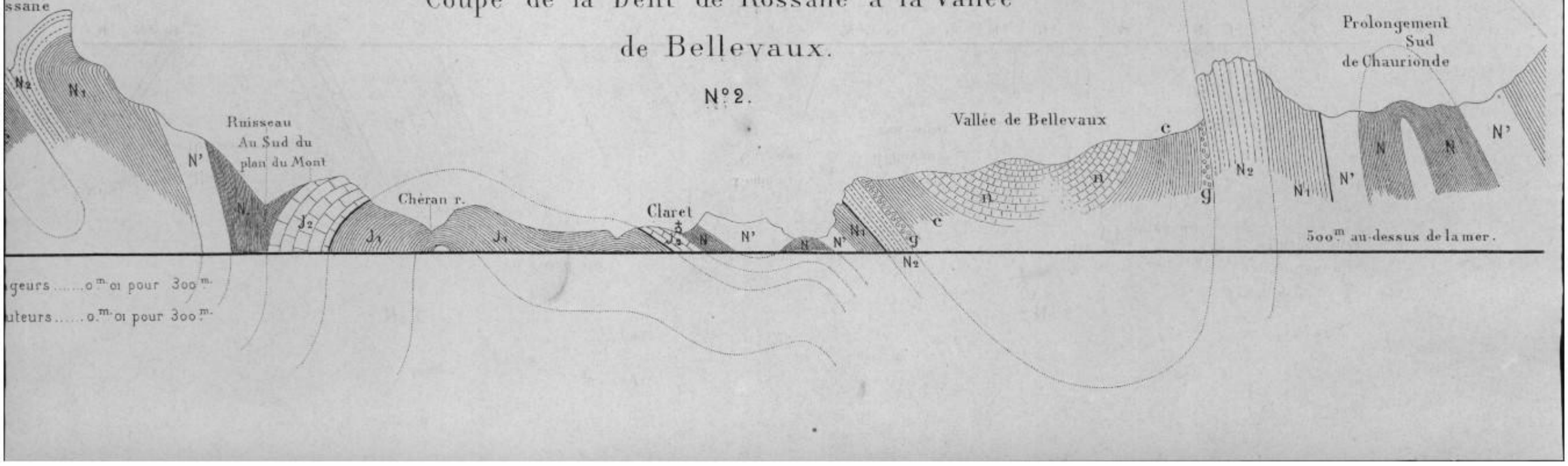

geurs.....0m.01 pour 300m.
uteurs.....0m.01 pour 300m.

N°3

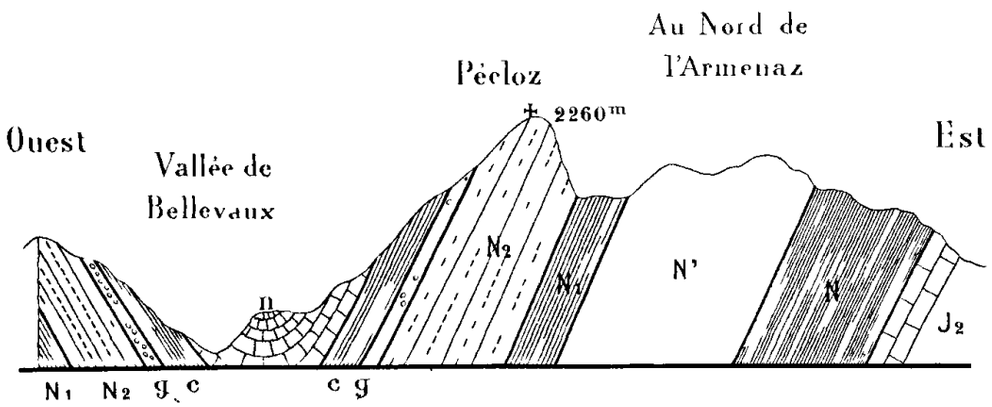

N°4

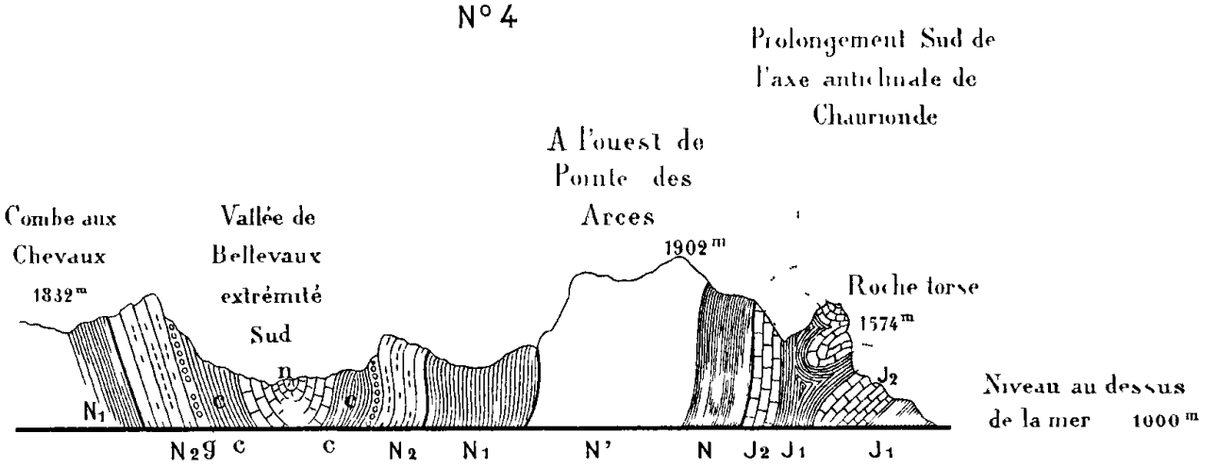

LEGENDE

Coupes N^os 1, 2, 3. 4.

J1 *Assises Marneuses á* Am plicatilis, Am. tenuilobatus, Am compsus, *etc, etc* .

J2 *Assises á* Aplychus imbricatus, Apt latus, *etc* *trous de Pholades*

N. *Marnes et Calcaires á Ciment et Chaux hydraulique* — Am Berriacensis, A Neocomiensis; A. Occitanicus; *etc*

N' *Valangien ?*

N1 *Marnes á Spatangues* — Echinospatagus Cordiformis.

N2 *Urgonien — 1^er horizon des* Rudistes.

g *Gault á* Am. Mamillatus; Inoc. Sulcatus; *etc*

c *Sénonien á* Ananclutes ovata; Bel mucronata; *etc*

n *Nummulitique á* N Lucasana, N. allobrogensis; *etc* .

ith A Perrin Chambéry

Ministre de l'Instruction publique. Il communique également une lettre destinée à être transmise au ministre, afin d'obtenir les derniers volumes parus de l'explication de la carte géologique de France.

M. HOLLANDE donne lecture du mémoire suivant :

STRATIGRAPHIE DE LA VALLÉE DE BELLEVAUX. MASSIF DES BAUGES, SAVOIE.

Cette vallée dépend du massif des Bauges. Elle s'étend du S.-S.-O. au N.-N.-E. depuis les Arbets — 1552m — sur le flanc est de la dent d'Arclusaz, jusqu'au chalet du Mont-Verdan au pied de la pointe d'Arcalod. Elle mesure ainsi environ 14 kilomètres, tandis que dans sa plus grande largeur — vers la cluse du Chéran — elle a moins de 5 kilomètres.

Cette vallée est le résultat d'un grand pli synclinal bien accentué par des arêtes ouest et est appartenant à l'urgonien ; ces couches à chames atteignent leur maximum d'altitude aux extrémités opposées de la Cuvette. D'une part, au nord, à la pointe d'Arcalod (2,223m) ; et d'autre part, au sud, au Pécloz (2,260m).

Les quatre coupes que je donne avec cette note permettent de prendre une idée exacte de cette vallée.

Coupe n° 1. — Cette coupe dirigée du S·-O. au N.E., va de la pointe d'Arcalod à la Sambuy. Elle indique, pour l'extrémité nord, d'une façon précise, la fin de la vallée de Bellevaux. La pointe d'Arcalod est une montagne difficile à escalader parce qu'elle est toute formée par les calcaires urgoniens, très bouleversés, parce que ces dépôts forment ici sur une faible étendue, un pli synclinal et un pli anticlinal. A la base, dans le haut du chalet de Verdan, on trouve un lambeau de gault et de la craie blanche, sur 200 à 250m de largeur. Cette craie, d'un gris bleuâtre, est resserrée entre des rochers urgoniens. Plus à l'est, on a le col d'Orgeval où l'on trouve des marnes et des calcaires avec nombreux spatangues et quelques *ostrea Couloni*. A l'est du col d'Orgeval, est la pointe de Chaurionde, formée de marnes appartenant aux assises inférieures du crétacé inférieur. Chaurionde est l'axe d'un pli anticlinal, et les dépôts du crétaeé inférieur, inclinés en sens contraire, s'enfoncent sous les calcaires blancs urgoniens de la Sambuy, lesquels forment l'arête ouest de la vallée synclinal de Settenez à Tamié.

Coupe n° 2. — La coupe n° 2 s'étend à l'ouest de la vallée de Bellevaux. Elle part, en effet, de la vallée haute de la dent de Rossane, où le gault est si bien représenté sur les bords du lac de Rossane ; de plus, elle comprend toute la vallée anticlinale d'Ecole et de Jarsy.

Au plan du Mont et à Claret, les calcaires à pâte lithographique avec grands aptychus, sont fortement voûtés. Dans le Chéran et au-delà, on trouve les calcaires à *Am. tenuilobatus* au-dessous des bancs de calcaires à *Aptychus imbricatus*, *Aptychus lamellosus*, etc.

A l'est de Claret, on rencontre l'arête urgonienne, ouest de la vallée de Bellevaux. L'inclinaison des couches indique très nettement la forme en V de la vallée. A l'est, est un pli anticlinal faisant suite à celui de Chaurionde.

Coupe n° 3. — Cette coupe est située au sud de la coupe n° 2. Le pli synclinal de la vallée de Bellevaux y est encore très nettement accusé. C'est au Mont-Pécloz, par lequel passe cette coupe, qu'est le point culminant de toutes les Bauges (2,260m). L'ascension de ce mont doit se faire du côté du chalet d'Armenaz. Elle est assez difficile ; la descente du côté de Bellevaux est dangereuse ; cependant, c'est de ce côté qu'il est possible de se rendre compte d'une façon précise de l'extrémité sud de la vallée de Bellevaux. De cet endroit, on voit très nettement le pli ondulé des calcaires urgoniens descendant du Pécloz pour aller former le Mont-Lanza.

Coupe n° 4. — Dans cette coupe, on remarque que les calcaires urgoniens s'élèvent très haut vers la Combe-aux-Chevaux. Ils sont recouverts par un gault à l'état de grès très dur. Le bord est du pli synclinal présente des bancs de calcaires urgoniens très plissés ; ils subissent une double torsion ; ils répètent sur une grande échelle ce que l'on voit dans les calcaires jurassiques du bas du fort de la Bastille, près de Grenoble. A l'est de ce plissement remarquable on retrouve le prolongement de l'axe anticlinal de Chaurionde, lequel passe à l'ouest de la roche torse. Les marnes du crétacé inférieur sont portées à près de 2,000m d'altitude, au sud du chalet d'Armenaz.

La roche torse présente les plis les plus curieux de tout le massif des Bauges. Les calcaires jurassiques qui les forment se recouvrent plusieurs fois sur un espace très restreint. Ce sont les gros bancs de calcaire lithographique à grands aptychus du Calvaire du Lémenc qui sont ainsi plissés.

Nous remarquerons qu'à l'ouest et à l'est du pli synclinal de la vallée de Bellevaux, on a un pli anticlinal — ce qui doit être — mais celui de l'ouest est formé par le calcaire jurassique supérieur et appartient à une vallée basse ; celui qui est à l'est est formé — au nord — par les calcaires marneux du néocomien inférieur, il constitue ici les hauts pâturages ; au sud, les calcaires jurassiques apparaissent à la roche torse. Il est curieux d'observer que cette disposition est constante pour le massif des Bauges. C'est ainsi qu'à Galoppaz, au sommet, on a les marnes à spatangues, le pli synclinal forme au contraire la Combe du Servin, à l'ouest. A la dent de Rossane, les prés situés à l'est sont sur les marnes du néocomien inférieur, tandis qu'à l'ouest on a la vallée du lac. Cette remarque en entraîne une autre, c'est que les monts du massif des Bauges vont en s'élevant au fur et à mesure qu'ils s'avancent à l'Est ; on dirait qu'ils ont été formés par un refoulement dirigé de l'ouest à l'est ; les chaînes cristallines faisant point d'arrêt, les bourrelets se sont accentués et les couches ont été considérablement plissées, d'où l'exhaussement à l'est.

Terrain jurassique. — Les dépôts du terrain jurassique se trouvent à l'extérieur de la vallée de Bellevaux, au-dessous des deux arêtes urgoniennes et des dépôts du crétacé inférieur. A l'ouest, le jurassique s'avance de Saint-Pierre-d'Albigny au col de Cherel, entre la pointe d'Arcalod et le Trélod. A l'est, il côtoie l'Armenaz et s'avance vers le col de Tamié. De ce côté, le terrain jurassique commence par des marnes noires avec bancs de calcaire noir à veines de carbonate de chaux spathique, vers Frontenex. On y trouve quelques bélemnites du lias. Au-dessus, sont des bancs marneux avec rognons renfermant des Ammonites. Sur eux, se montrent toutes les assises oxfordiennes

des environs de Grenoble. A savoir : les schistes à posidonies [1], les marnes à géodes, les bancs calcaires à *Ammonites plicatilis* et *Ammonites tenuilobatus,* enfin de gros bancs calcaires à pâte lithographique, mouchetée de points roses et noirs avec de grands *aptychus,* par exemple : *Aptychus imbricatus, aptychus lamellosus*. Remarquons qu'à la surface de ces bancs de calcaire lithographique on trouve de nombreux trous de pholades et des dépôts charbonneux. Ces bancs représentent ceux du calvaire de Lémenc que nous plaçons encore dans le jurassique.

Du côté de Saint-Pierre-d'Albigny, le terrain jurassique s'arrête à la base de l'oxfordien et vers Ecole, Jarsy et le col de Cherel on trouve les couches supérieures avec grands aptychus.

Il est impossible de constater la moindre discordance entre ces différents étages du terrain jurassique dont l'ordre linéaire, de bas en haut, est le suivant :

1° Le lias avec *Bel. Niger ;*
2° Le Bajocien ?
3° Le Bathonien ?
4° Le Callovien ?
5° L'Oxfordien comprenant :
- (*a*) Les schistes à posidonies ;
- (*b*) Les marnes à géodes ;
- (*c*) Des calc et des marnes à ***Amm. plicatilis, Amm tenuilobatus*** ;
- (*d*) Un calc. lithographique, avec ***Aptychus imbricatus, Aptychus lamellosus***

Crétacé inferieur. — Sur les bancs de calcaire lithographique à grands aptychus et à surface avec trous de pholades et débris charbonneux, on trouve dans la vallée de Sainte-Reine, d'Ecole et de Jarsy des dépôts de calcaire argileux à pâte fine avec de rares fossiles ; ils me paraissent représenter les marnes à ciment de Montagnole appartenant à l'horizon à *Bel. latus*. Sur ces dépôts argileux, on trouve plus de 300 mèt. de calcaires marneux, très pauvres en fossiles ; on y rencontre cependant *Amm. occitanicus, Amm. tethys, Amm neocomiensis,* etc. C'est l'horizon des marnes à ammonites ferrugineuses de la Provence. Le tout est représenté dans les coupes par N.

Dans le haut de ces dépôts N, les calcaires marneux disparaissent et sont remplacés par un calcaire grossier à nombreux fragments fossilifères et représentant sans doute le valangien. Puis, on a de nouveau des marnes, mais avec *Echinospatangus cordiformis,* etc. Ces marnes à spatangues sont recouvertes par un calcaire blanc très dur et renfermant de nombreuses chames. Il est assez difficile de subdiviser ici ces dépôts de l'urgonien. Cependant, à la base, on trouve spécialement *Chama ammonia,* puis un calcaire plus tendre, mais blanc, avec de grands ptérocères : *pteroceras Beaumontiana, pteroceras pelagi*. Enfin, dans le haut, reparaissent des bancs de calcaire blanc, dur, avec *Chama Lonsdalii*.

Le gault recouvre constamment les dépôts urgoniens. Il commence par un grès vert, assez dur, sans fossiles ; puis, dans le haut, on rencontre un faible dépôt à rognons noirs de phosphate de chaux et nombreux fragments de fossiles, parmi lesquels il est facile de reconnaître : *Ammonites mamillatus, Inoceramus sulcatus* et *Inoceramus concentricus*, etc. Le gault est surtout fossilifère sur le *Pécloz,* du côté de la vallée du chalet d'Armenaz.

Crétacé supérieur. — Le terrain crétacé supérieur est représenté par la craie blanche. Il est remarquable de voir cette craie blanche en concordance sur le gault et débuter par des bancs glauconieux. La glauconie disparaît assez rapidement et la craie prend une teinte d'un gris bleuâtre. On y trouve de rares ammonites, qu'il serait utile d'étudier, de grands inocérames, des ananchytes, *ananchites ovata* et *conica,* avec *Belemnitella mucronata*. Dans le haut, on rencontre toujours de nombreux rognons de silex.

Comme gisements fossilifères, je citerai : le bas des Abrets, sur l'Arclusaz ; le bas du Pécloz ; le versant ouest du Lanza et la cluse du Chéran. Ainsi, la craie de la vallée de Bellevaux comprend de bas en haut :

1° Des bancs glauconieux ;
2° Des calcaires d'un gris bleuâtre, avec *Ananchites ovata, A. conica, Bel. mucronata ;*
3° Des bancs de calcaire d'un gris bleuâtre avec nombreux rognons de silex et *Bel. mucronata,* etc.

Terrain nummulitique. — Au terrain crétacé supérieur succède le terrain nummulitique sans que l'on puisse constater de discordance dans les dépôts.

Le terrain nummulitique débute par un poudingue à pâte grossière de carbonate de chaux. On y trouve des nummulites, *nummulites Lucasana, nummulites Allobrogensis,* etc. Puis, on a des bancs de calcaire gris, très dur, formé presque uniquement par des nummulites. Plus haut, sont des bancs de grès appartenant sans doute au macigno ; enfin, on a de nouveaux bancs de calcaire avec nombreuses petites nummulites. Ces derniers dépôts rappellent ceux du roc de Chères, près du lac d'Annecy.

Je n'ai pas trouvé dans cette vallée de Bellevaux les dépôts du tongrien qui, cependant, doivent s'y rencontrer. C'est pourquoi, je me propose de faire, vers le centre de la vallée, de nouvelles ascensions dans le but de l'y rechercher.

Tableau résumant les différents terrains du pli synclinal de la vallée de Bellevaux.

TERRAIN JURASSIQUE.	TERRAIN CRETACE.	TERRAIN TERTIAIRE.
1 Infra-lias?	6 Marnes à ciment et chaux hydraulique, horizon du Bel. latus.	15 Calc. nummulitique, 1er niveau.
2 Lias à B. niger.	7 Calcaires argileux ou horizon des Am. ferrugineses.	16 Grès.
3 Bajocien?	8 Valangien?	17 Calc. nummulitique, 2e niveau.
4 Bathonien?	9 Calc. marneux à Amm. déroulées?	
5 Callovien?	10 Marnes à spatangues.	
5 *bis* Oxfordien, très fossilifère.	11 Calc. urgonien ou 1er horizon des rudistes.	
Le Jurassique supérieur manque.	12 Aptien, manque.	
	13 Gault, très fossilifère.	
	14 Sénonien.	

La séance est levée.

Le Secrétaire, J. REVIL.

[1] Voir le n° 4 de la *Revue Savoisienne* (30 avril 1882).

DONS ET ÉCHANGES

Annales : Musée Guimet, t. 2, 3, 4. — Société d'émulation de l'Ain — Société des lettres et sciences des Alpes-Maritimes. — Société des sciences industrielles de Lyon.

Bulletins : Société de géographie de Paris. — Société scientifique de la Corrèze — Société d'horticulture de la Côte-d'Or. — Societé archéologique de Tarn-et-Garonne. — Société des antiquaires de Picardie — Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire. — Société nationale d'agriculture de France. — Société d'archéologie de la Drôme. — Société héraldique. — Société de Borda — Société hispano-portugaise de Toulouse. — Société vaudoise des sciences naturelles. — Société des sciences de l'Yonne. — Société d'agriculture de Poligny. — Société d'agriculture de Douai. — Societé des sciences et arts du Havre. — Académie d'Hippone. — Association scientifique de France. — Commission de météorologie de la Haute-Savoie.

Mémoires : Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. 19 et 20. — Société des antiquaires de France. — Société littéraire de Lyon. — Société éduenne. — Académie Salésienne. — Société academique de Boulogne-sur-Mer, t. 10, 11, 12.

Revue : archéologique. — De la poésie. — De l'histoire des religions. — De la Société littéraire de l'Ain. — Bibliographique universelle.

Le Directeur-gérant : L. Revon.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

7e Année

BULLETIN N° 6 — JUIN 1882

Pressions barométriques moyennes 724,12 à Annecy, 708,41 à Melan et 683,1 à Leschaux. Maxima le 28, minima le 7 aux trois stations. Excursion du mercure, 9.20 à Annecy, 9.4 à Leschaux et 110.67 à Mélan.

Température. — S'élève pour rester basse la nuit, surtout vers le 13. Moyenne à Annecy du maxima 23°97, du minima 9°75, à 9 h matin 17°16 ; moyenne générale à Saint-Julien 9°08, Chamonix 14°37, Mélan 14°57, Leschaux 11°54.

A Annecy, le thermomètre dans le sol reste près de la moyenne qui est de 16°18.

L'eau du lac d'Annecy atteint 18°5 et en moyenne 16°8 ; celle de puits 6°95, et celle de rivière 11°82.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de mai :		le 5.	12.	19.	26.	....
Thermomètre.	maxima.	22°1	17°3	12°2	19°6	.....
	minima	2°9	—0°5	—2°5	0°6	.....
Baromètre à 0° :		628°1	626°6	626°	626°5	.....

Pluie et neige. — Pluie presque tout le mois par fortes averses dont quelques-unes donnent jusqu'à 44, 51 et 72m/m3 en un jour. Maximum 225m/m9 et 225m/m8 aux Gets et à Leschaux en 10 et en 12 jours. Minimum 98m/m3 à Annemasse en 8 jours ; la plupart des autres stations enregistrent 156 à 192m/m d'eau. Au Semnoz, 155m/m7.

La neige descend, le 13, à 800m et même à 700m d'altitude. 0m04 aux Contamines à midi ; 0m06 aux Gets de 8 h. matin à midi. Le 12 neige aux Voirons. Au Semnoz, 0m30 de neige le 13 ; elle disparaît pour le 19.

Orages et Phénomènes accidentels. — Orage à Douvaine les 4 et 11 ; aux Contamines la nuit du 5-6 et les 7 et 26 ; à Mélan les 23, 25 et 26, les deux premiers sans pluie ; à Annecy les 4, 13 et 26, celui du 13 avec grêle.

Gelée blanche sur les toits le 17 à Mélan, sur le sol le 16 à Leschaux, à cette station brouillard le 30.

JUIN 1882. OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES.

Stations	BASSIN DU LAC LÉMAN ET DU RHONE				BASSIN DE L'ARVE						VALLÉE DES USSES		BASSIN DU FIER ET LAC D'ANNECY				
	Les Gets.	Evian.	Douvaine.	Saint-Julien.	Chamonix.	Les Contamines.	Megève.	Sallanches.	Mélan.	Annemasse	Cruseilles.	Seyssel.	Seythenex.	Thônes.	Leschaux.	Annecy.	Rumilly.
Altit.:	1162	380	428	462	1044	1184	1113	555	629	435	793	259	712	625	929	448	334
1																	
2																	
3	.....	.....	.....	2													
4	10,1	.....	.....	15	.....	0,6	26,7	.....	.....	28,5	23	.....	.....	.....	.....	.....	31,5
5	30,2	32	34,5	.....	16,2	24,2	3,1	35,8	42,1	.....	30,2	.....	38	44	42,8	41,1	
6	.....	8,4	.....	17	.....	.....	.....	.....	1,1	.....	.....	.....	0,2	1,4	.....	0,7	
7	.....	.....	.....	15	.....	.....	19,5	.....	.....	.....	18,6	.....	.....	.....	.....	.....	19,5
8	40,2	22,5	28,6	18	30	32,2	6,3	35,5	27,3	28	10,7	.....	29,2	24	30,7	30,3	3,9
9	14,5	10	1,4	23	.....	5,2	20,3	0,7	.....	.....	3,7	.....	2	4,2	7,3	0,9	7,1
10	.....	.....	9,7	7,5	15,6	20	8,2	12,6	18,3	12,5	13,6	.....	17	41	29,4	13	3,4
11	40,2	8,4	7	4	.....	11	2,7	2,4	15,5	4,5	12,6	.....	11,8	11	15,8	5,6	8,8
12	.....	6	3,9	7	8	0,6	.....	9,5	3	4,5	.....	.....	15,8	9,6	51,2	9	
13	6	19,5	7,5	5	5,7	9	22,1	9,2	9	9,5	17,2	.....	10,7	10,3	15,5	18	20,3
14	26	.....	7,5	14	6,3	8,6	.....	4,7	10,6	4,5	3,4	.....	13,2	2	14	13,5	0,5
15	.....	2,8	0,6	.....	.....	.....	.....	.....	0,3	.....	.....	.....	.....	.....	1,2	0,4	
16																	
17																	
18	.....	.....	.....	11	.....	.....	15,5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
19	33,5	72,3	7,6	.....	6,3	8	7,1	11,2	12,1	.....	14,8	.....	8,4	17	16,4	5,6	2,3
20	.....	0,3	1,5	1,5	3,6	0,4	1,2	2,7	7,8	.....	.....	.....	10,7	9	.....	8,2	9,2
21	.....	.....	1,9	.....	.....	.....	.....	1,4	0,3	.....	1,5	.....	.....	1,3	.....	1,4	0,3
22																	
23																	
24	4,8	.....	.....	.....	5,6												
25	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
26	.....	.....	.....	7,5	13,6	.....	4,3	.....	.....	.....	7	.....	.....	.....	.....	.....	6,2
27	20,4	10,3	8,5	.....	16,1	21,3	.....	.....	7,1	6,3	.....	.....	4,2	7	1,1	14	
28																	
29	.....	.....	.....	5													
30	.....	.....	6,1	15	2	.....	19	0,4	2,5	.....	25,6	.....	.....	2	0,4	2,7	8,4
31																	
Pluie.	225,9	192,5	126,3	167,5	129	137,1	156	126,1	157	98,3	181,9	.....	161,2	183,8	225,8	164,4	121,4
Neige.																	

BULLETIN N° 6.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

JUIN 1882

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10 Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy, par 45°53'59" de latitude, et 3°47'33" de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRE à midi.	DEGRÉS actinométrique à midi.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m	ÉTAT DU CIEL DURANT LE JOUR.	ÉTAT DU CIEL à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9h. m.
1	27°	9°	19°	724,2	»	3,4	57	24°4	86,6	—	W-N-W	fort	très beau		beau	66	15,7
2	27	14,7	22	724,6	»	3,8	54	26,6	86,6	N	W	faible	couv.3/4		couvert	66	15,5
3	28	15	23	723,2	»	2,5	52	28,9	82,7	W	N-W	id.	couvert		id.	63	17,4
4	31	17,7	22,2	721,3	»	2,3	50	25	28,1	S	E	fort	couv.3/4		pluie	61	18,5
5	27,3	10.5	14,8	725,7	41,1	2,2	81	17	60,8	W	W-S-W	id	pluie	Fortes bonr. de pluie vers 4 h. 1/2 du s.,	couvert	67	16,8
6	21	6,5	16,2	725	0,7	2	73	23	86,6	S	S	id.	beau	écl., tonn. et pl. dès 5 h. s. Ecl. et ton.	beau	75	17
7	26,7	14	20	719	»	3,2	58	19,4	32	S	id.	id	couvert	à 8 h. 1/2. Cont. de la pluie p. la nuit.	pluie	67	18,3
8	22	9,5	10,6	722,7	30,3	1,4	95	14,8	55,4	N	S E	faible	id.	Pluie dès 3 h. s. et continue pend. la nuit.	couvert	70	16,5
9	17,5	6,0	14,2	720	0,9	1,7	74	14	20,3	W	S W	fort	id.	Pluie le m. j. 8 h. 1/2.	couv.1/2	70	15,8
10	15,7	9,7	14,8	720,3	13	0,9	60	20,4	94,4	S-W	S	id	id.	la Tournette. Pluie cont. de 11 h. m. à 8 h. s. Neige sur	couvert	77	15,8
11	21,3	9,5	13,2	722,8	5,6	2,1	77	14,4	63,2	N-W	S-E	id.	id.	Neige s. la Tourn^{te}. Arc en-ciel à 6 h. 30.	id.	82	15,5
12	16,7	7,5	13	726	9	0,8	76	19	20,3	W	S-S-W	id.	couv.1/2	Pluie par bourrasques tout le jour.	id.	86	15,7
13	20,5	6	6,4	723,3	18	2,1	94	10	43,7	W	W-S-W	id.	pluie		pluie	87	15,3
14	14	4,5	10	728	13,5	0,7	97	11,2	26,5	S	E-S-E	id.	id.	Pluie cont. de 5 à 11 h. m. et par bourras.*	couvert	91	15
15	15,7	4	14	725,2	0,4	1,1	78	20	76,4	W	S-E	faible	couv.1/4	Pluie par m., le m., j. 10 h. Pluie de neige	beou	90	16
16	22,5	5,3	17,8	723,8	»	2,5	55	19,4	67,1	N	N	fort	beau	La n^{le} disp. du Parmel. [au m. Veyrier.	très beau	88	15,7
17	21.5	6	14,6	725,8	»	4,7	72	20	90,5	—	id.	id.	très beau		id.	86	14,5
18	32	5	17	723	»	3,8	63	22,4	60,8	W	id.	faible	beau	Légère pluie dès 5 h. du soir à 9 heures.	couvert	82	15,5
19	26	11,3	13	721	5,6	3,2	88	12,4	20,3	S	S-E	fort	pluie	Pluie de 4 à 5 h. du matin et de 6 à midi.	beau	80	15,4
20	19	6,7	17	726	8,2	2,4	59	20,4	59,3	S	E-N-E	faible	couvert		couv.1/2	80	16,3
21	22,3	12,3	19,4	725,4	1,4	1,4	63	24,6	108,4	N	S W	fort	couv.1/2		beau	77	16,6
22	25,7	9	20	722.8	»	2,6	76	25,8	78,8	—	W	calme	très beau		couvert	75	16,8
23	29,3	14,5	23,4	723,7	»	3,6	72	26	74,9	S	id.	fort	couv.1/2		id.	71	17,7
24	28,5	13	23	725,2	»	2,1	71	28	86,6	S	W-S-W	faible	beau		beau	69	18,5
25	33,3	14	24	724,8	»	3,8	59	29,4	82,7	—	W-E	id.	très beau		id.	66	19,5
26	32,3	13	20,6	723,7	»	4,1	71	23	35,9	S	S-E	id	couv.1/2	Fortes bourrasques de pluie de 4 h. 1/4	pluie	65	20
27	27.5	11.5	18	728,0	14	1,9	62	21	90,5	S	W	id.	id.	à 6 h. soir, avec éclairs, tonn. et pluie	très beau	64	18,4
28	23,3	7	17,6	728,2	»	4,1	72	24	82,7	—	id.	fort	très beau	par moments ensuite et pend. la nuit.	id.	635	17,8
29	26,7	9	18	726,7	»	4	71	25	71	S-W	N	faible	beau	Neige disparaît de la Tournette.	couv.1/2	61	18,5
30	17,8	13	18	724,2	2,7	3,3	84	18,6	24,2	S	W	fort	couvert	Le matin nuages très bas au pied des col-	couvert	60	18
														lines. Forte pluie de 5 h. 1/2 à 6 1/2 du matin et pl. par m. toute la journée.			
Moyennes ou Totaux.	23°97	9°75	17°16	724,12	164,4	77,7	70,63	20 93						* le reste du jour. Neige au mont Veyrier. 3 h. 40 s. orage intense du S-W et mêlé de grêle. Vent du nord après.		0,733	16°,8

ERRATUM. — L'arc-en-ciel lunaire du 22 mai est indiqué à sa date à 9 heures 55 et dans la légende, au bas du tableau, à 9 heures 25. — C'est 9 heures 55 qu'il faut lire.

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. — Imp. Perrissin.

23me Année. — N° 10. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 Octobre 1882.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Henri de Savoie et Anne de Lorraine (suite), par M. C.-A. Ducis. — *Le Prèhistorique*, par M. Louis Revon. — Correspondance de l'historien Besson (suite), par M. E. Serand. — Séance de la Société Florimontane. — Observations pluviométriques, météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

HENRI DE SAVOIE ET ANNE DE LORRAINE

(Suite.)

Dans la supposition que la tentative de l'Escalade eût réussi, il n'est guère probable que le duc de Savoie eût pu conserver Genève. Pendant que les Genevois auraient recouru à leurs alliés de Berne, Henri IV aurait pris la ville pour lui, et l'aurait gardée, comme il l'avait fait du pays de Gex, cédé par le duc de Savoie, alors que les Genevois l'occupaient, et qu'ils avaient sa promesse de le conserver [1].

D'Albigny, craignant une réaction armée de la petite République, forma un cordon de troupes dans la banlieue, y rappela, entre autres, la garnison espagnole répandue dans la vallée de Beaufort. Voici la note du curé dans les régistres : « 1603, 16 février, sont départis les Espagnols à grand contentement du Mandement, jaçoy (bien que) qu'ils fussent assez bonnes gens, et ils sont allés à Annessy. » Au mois de mai, il y eut de nombreux passages de cavalerie, et au mois de juin, on annonçait cinq autres compagnies. Et ce n'était pas sans raison. Car, 1500 hommes venus de la Suisse au secours de Genève butinèrent les rives du Rhône jusqu'à St-Genix d'Aoste. Et, pour obtenir des conditions avantageuses dans le traité qui se débattait d'abord à Rumilly, quelques montres vigoureuses du côté de Savoie n'étaient pas déplacées.

L'administration n'avait pu recueillir les contributions imposées par le sieur d'Albigny aux mandements d'Arlod. de Chaumont, de Saleneuve, d'Amondane et de Beaufort. Le commandant espagnol Dom Sanche de Luna se vengeait de ces retards sur la ville d'Annecy, en laissant impunis les excès de la soldatesque.

Car, après le traité conclu à St-Julien, le 21 juillet 1603, les troupes espagnoles et napolitaines durent repasser en grande partie par Annecy pour aller à d'autres destinations. Elles pillaient les voitures, les maisons, battaient et estropiaient les gens, attaquaient même les dépositaires de l'autorité, qui voulaient y mettre ordre.

C'est ainsi que, entre autres, le 10 août 1603, le corps de garde espagnol de la porte du Pâquier attaqua à coups de poignard le syndic Paquelet de Moyron, accompagné des avocats Baptendier et Favre.

L'administration recourait tantôt auprès du prince Henri, tantôt à Turin, et n'avançait guère plus d'un côté que de l'autre. Dans ces conjonctures, les autorités sont toujours le point de mire des mécontentements publics, et, s'il y a des fautes d'une part, il y a aussi des ambitions écartées de l'autre, et delà des divisions qui enlèvent la force de l'unité dans une résistance commune.

Quoiqu'il en fût, le Conseil judiciaire du Genevois reçut du prince Henri une lettre qu'il remit à MM. Amé Communal et Noël Ruffier, le 12 mars. Elle fut lue en Conseil de ville le 22 du même mois 1604. « Le duc de Genevois et de Nemours. Nos amés et feaulx. Entre tous les déplaisirs que pourroys avoir il ny en a point de plus sensible que celluy que nous apporte la division qui est entre nos subgets de Nicy. Nous y sommes conviez par le mescontentement quen reçoit S. A. le service de laquelle ne se peut faire parmy les divisions et par la consideration des pauvres qui portent la peine du mal quils ne font pas, et generalement pour tous, vous avez qui aideront. Il y faut aporter remede et pour commencer nous voulons que desormais aux assemblées de ville tant ordinaires que extraordinaires se tiennent tous les gentils hommes les aultres bourgeois et personnes plus notables et que donniez ordre quils y soient appellez affin quavec leurs advis ce facent toutes les délibéracions. Le Conseil des sages est loy en tous temps mais principalement en lestat ou vous estes ne pouvant assez nous esmerveiller du peu de soing quavez heu dappaiser S. A. et luy demander le soulagement quelle seulle vous peut donner. Vous maissuz faut, si tant de gens de bien et personnes honnorables que sont encore a Nicy se fussent treuvés a vos resolucions ce que ne sest faict par le passé se faira a ladvenir et en les appellant en vos dictes assemblées donnez ordre quils y soient honnorés affin

[1] *Une chanson sur l'Escalade publiée avec un avant-propos par M. Jules Vuy, vice-président de l'Institut Genevois.* Genève, H. Trembley, libraire-éditeur, 1882. Nous félicitons M. Trembley d'avoir réédité l'unique exemplaire de ce document.

Se (Haut) 3

que tant plus volontiers ils sappliquent avec vous pour le bien et le repos publicq. Nous en escripvons aux gens de nostre Conseil affin quils y tiennent la main en tout ce que leur sera possible y employant ou besoing sera et jusques a son terme nostre autorite a la quelle si aulcun resiste et en ce cas ou il sagit de service de S. A. et de soulagement de la ville il doibt estre accusé de tous et abandonné pour estre chastié. Voilà ce que vos maulx presens nous incitent de vous dire et sur ce finissant Nous prierons Dieu nos amés et feaulx vous avoir en sa saincte et dîgne garde. A Paris le vingtieme febvrier 1604 signé Henry et au bas Rosselet et sur le replis. A nos ames et feaulx les syndics de nostre ville de Nycy cacheté du petit cachet de mon dict seigneur. »

Nous connaissons les allures municipales d'Annecy primitif, où la noblesse ne fut admise que très tard dans l'administration, lorsque Amédée VIII et ses successeurs eurent amoindri l'ancienne féodalité en vendant des titres de noblesse aux professions libérales et même aux succès obtenus dans l'industrie, le commerce, les arts et métiers. Les exemples en sont nombreux à Annecy.

Toutefois nous avons constaté encore certaines préférences du prince apanagé parmi les familles anciennes à l'encontre des élections générales qui se faisaient au mois de mai.

Ensuite de la dernière lettre, on élargit le cadre des convocations consiliaires, et l'on infiigea même des amendes pour les absences injustifiables des conseillers nommés. Mais les mécontents s'abtenaient toujours, tant qu'ils n'avaient pas de titre, et les affaires n'en allèrent guères mieux.

On a vu plus haut l'exploit du corps de garde du Pâquier.

Le corps de garde de la porte de Bœuf ne valait pas mieux. Le 3 septembre 1605, un sergent y attaqua à coups d'épée le syndic Baptendier, et assassina le pédagogue de la maison de Monthoux. En janvier 1606, le même syndic était frappé à la tête par un fourrier-major du même poste.

Le corps installé à la Commanderie de Saint-Jean servait de centre à ces deux postes. Ceux des portes Perrière et du S^{t}-Sépulcre étaient appuyés par la garnison du château.

Pendant toutes ces années l'administration de la ville épuisa toutes les voies auprés de toutes les autorités pour obtenir un adoucissement à cette situation, sinon une décharge complète de ces logements. Chaque fois que M. de Charmoisy passait par Annecy pour ses missions diplomatiques entre Paris et Turin, les syndics le priaient d'intercéder à la Cour en faveur de la ville. Outre leurs voyages personnels, les syndics le suivaient quelquefois, ou priaient un sénateur de Chambéry de l'accompagner, comme en 1604, 1605, 1606, 1607.

Hélas! on déplaçait tel ou tel capitaine, après beaucoup de réclamations, et tout était dit : Les troupes restaient, ou étaient échangées pour d'autres.

La maison de Savoie s'appuyait de l'Espagne contre la France. Et l'Espagne exploitait la maison de Savoie pour dominer en Italie, où elle était une dédoublure de l'Autriche. Car, l'épouse de Charles-Emmanuel était Catherine d'Autriche, fille de Philippe II, et infante d'Espagne.

Après le traité de S^{t}-Julien de 1603, le duc de Savoie avait du envoyer ses trois aînés à la Cour de Madrid. Le troisième, Emmanuel-Philibert, filleul du prince d'Espagne, était déjà, dès 1598, grand prieur de Castille et de Léon avec rentes.

Le second, Victor-Amédée, qui devint plus tard duc de Savoie, était destiné à être vice-roi de Portugal.

Le premier, Philippe-Emmanuel, prince de Piémont, y mourut, le 9 février 1605. On lui fit un service funèbre à Annecy le 11 mars suivant.

Mais le dimanche, 3 mai 1605, entre 6 et 7 heures du soir, on dut chanter à la Cathédrale d'Annecy un *Te Deum,* et illuminer la ville, pour fêter la naissance d'un prince d'Espagne ! Le parrain était Victor-Amédée.

On fit même, à cette occasion, un cadeau à D. Sanche de Luna, pour l'amener à quelque modération dans ses rapports avec la bourgeoisie d'Annecy.

(A suivre.) C.-A. Ducis.

LE PRÉHISTORIQUE

Il y a quelques mois, la *Revue savoisienne* analysait un ouvrage de M. Gabriel de Mortillet. Pour notre confrère, la meilleure manière de se reposer après la publication d'un livre consiste à entreprendre aussitôt une nouvelle œuvre. Le *Musée préhistorique* devait être bientôt suivi d'un volume intitulé *Le Préhistorique*. Celui-ci n'a plus la majesté du grand in-octavo, ni son papier de luxe, et les gravures sont clairsemées au lieu d'être la partie dominante ; en revanche, le texte révèle des recherches sans nombre. Les deux ouvrages se complètent : l'un était fait pour parler aux yeux avec toutes les séductions du burin de M. Adrien de Mortillet, pour donner une leçon de choses à l'archéologue aussi bien qu'à l'homme du monde ; l'autre, avec son prix beaucoup plus modeste (5 fr. au lieu de 35), son format in-12 qui le rend portatif comme un bréviaire, ses 642 pages de petit texte compact, est un manuel prodigieusement riche en documents. Là sont condensés avec méthode et avec un réel talent d'exposition les faits et les découvertes relatifs aux âges primitifs de l'humanité et à leurs rapports avec la géologie.

La première partie est consacrée à l'HOMME TERTIAIRE. Il s'agit plutôt du précurseur de l'homme. Les savants d'aujourd'hui dédaignent, comme au temps de Molière, le français de M. Jourdain, qui a l'inconvénient d'être trop clair ; aussi on a renoncé à appeler le précurseur l'*homme-singe* et l'on a cueilli dans le jardin des racines grecques le mot *anthropopithèque.* Nos grands parents n'étaient pas fiers, allez, quand ils étaient arrivés à l'évolution transitoire des anthropopithèques ; ils se souciaient du spiritualisme, de la civilisation et du décorum comme d'une guigne, et ils auraient mal accueilli la tirade du poète latin, s'ils avaient été capables de la comprendre :

Os homini sublime dedit, cœlumque tueri
Jussit, et erectos ad sidera tollere vultus.

On n'aurait pas mieux accepté la formule adoptée dans les pensionnats :

— Tenez-vous droites, mesdemoiselles !

car les demoiselles de ce temps-là, encore un peu quadrumanes, devaient courir volontiers à quatre pattes, montrer les dents en faisant claquer leurs mâchoires, et occuper leurs loisirs à se gratter à outrance ou à grimper sur les palmiers qui balançaient leurs cimes dans les plaines alors échauffées du centre de la France Exerçant une intelligence rudimentaire, les mâles savaient déjà allumer du feu, y jeter des rognons de silex afin de les faire éclater, puis les retailler pour en confectionner des outils ou des armes. Nous avons vu au Musée de Saint-Germain cet arsenal primitif qui a eu la singulière chance d'être déterré pour la première fois dans le Loir-et-Cher par un ecclésiastique sincèrement orthodoxe, mais tout feu et flamme pour faire reconnaître la valeur archéologique de ses trouvailles, et bien disposé à discuter sans parti pris les déductions que pourrait en tirer la science. La *Revue savoisienne* a publié en 1881 une étude de M. de Mortillet, accompagnée de deux planches, sur les silex tirés par M. l'abbé Bourgeois des dépôts tertiaires de Thenay. D'autres gisements, dans le Cantal et en Portugal, ont bientôt fourni un appoint aux premières pièces à conviction. Parmi les savants, les uns, et des mieux qualifiés, ont admis un travail intentionnel et intelligent, et reconnu la contemporanéité du dépôt avec la formation miocène. D'autres, après avoir tourné et retourné les silex entre leurs doigts et poussé bien des *hum!*, s'en sont tenus à cette conclusion peu compromettante : « C'est peut-être bien cela, mais il se pourrait que ce ne fût pas ça. »

Tout ce qui peut élucider la question a été traité de main de maître par notre ami dans une centaine de pages. Il passe en revue les gisements, les découvertes à résultats positifs ou négatifs, la succession des faunes et des flores, la classification des singes fossiles. Pour mener à bien une telle énumération, il fallait être au courant de tout ce qui s'est dit dans les congrès, connaître par le menu les pièces probantes conservées dans les galeries publiques et dans les collections particulières, grouper avec habileté le peu de faits qui se rapportent à une étude nouvelle, et tirer de données encore très incomplètes assez de lumière pour faire accepter aux gens bien disposés le passage du singe à l'homme par l'intermédiaire de l'anthropopithèque. Si après cela nous ne sommes pas convertis d'emblée au transformisme, nous y aurons mis de la mauvaise grâce.

Dans la deuxième partie, l'auteur étudie l'HOMME QUATERNAIRE. Là nous retrouvons le système de classification dont il a été parlé dans la *Revue* à propos du *Musée préhistorique*. La première étape est marquée par l'époque chelléenne. Il est regrettable que M. de Mortillet, après avoir eu tant de peine à faire admettre sa nomenclature, ait cru devoir en changer déjà les termes : l'acheuléen est remplacé par le chelléen, la station de Chelles fournissant un type de silex mieux caractérisé que Saint-Acheul. En outre, le préhistorique s'arrête maintenant à la fin de la pierre polie, tandis qu'il y a quelques mois il englobait l'âge du bronze et le premier âge du fer, classés aujourd'hui dans le protohistorique, pour la plus grande satisfaction de ceux qui veulent rajeunir l'apparition des métaux. Il est à désirer, dans l'intérêt des classifications méthodiques et bien délimitées, qu'un congrès discute sans parti pris, sans hostilité systématique, le tableau si ingénieux de notre confrère, et qu'on adopte ce qu'il a de recommandable. On modifierait certains termes qui laissent à désirer au point de vue étymologique : ainsi, après avoir fait venir correctement le magdalénien de *Magdalene,* la Madeleine, et le lugdunien de *Lugdunum,* Lyon, pourquoi dire moustérien quand la station du Moustiers devait s'appeler *Monasterium?* Est-ce parce que le mot monastérien aurait pu paraître entaché de cléricalisme?

Pendant que notre ami est sur la sellette à propos d'étymologies, demandons-lui la permission de lui chercher encore deux petites querelles d'Allemand : 1° Il écrit tantôt protogine, tantôt protogyne. Le mot ne vient nullement de *prôtos* et de *gunè,* comme semblerait le faire croire l'*y* traduisant un *upsilon;* la femme, *gunè,* n'a rien à faire là-dedans. Comme nous l'apprend M. Alphonse Favre dans ses *Recherches géologiques* (t. 2, p. 374), la protogine doit son nom au professeur Jurine, de Genève, « qui la croyait *du premier âge (primævus, protogonos),* et il lui donna un nom finissant en *ine,* comme il le faisait pour toutes les roches magnésiennes. » — 2° Il ne faut pas écrire anthraxifère, mais anthracifère, comme on écrit anthracite, parce que l'on forme les mots d'après le génitif grec ; or *anthrax,* charbon, fait au génitif *anthrakos,* d'où anthracifère, le *Kappa* se traduisant par un *c.*

La partie consacrée aux temps quaternaires n'a pas demandé moins de vingt-trois chapitres, et les termes en sont si bien calculés, les descriptions si précises et si instructives, les déductions si ingénieuses, qu'on regretterait d'en voir retrancher une ligne. L'archéologue se montre constamment doublé d'un géologue qui connaît à fond la théorie et la pratique de son art. Il faut signaler en particulier les pages où il parle des dépôts glaciaires ; après les avoir lues, un élève aura un guide sûr pour distinguer en campagne les moraines glaciaires des amoncellements produits par les alluvions anciennes. On connaît l'importance de cette étude pour la Savoie, où glaciers et torrents ont lutté de puissance pour couvrir de vastes étendues de leurs dépôts, depuis les blocs erratiques longs de trente mètres jusqu'aux cailloux striés et aux collines de boue. Notre province est d'ailleurs souvent citée pour les phénomènes géologiques : l'auteur décrit les lignites des environs de Chambéry ; la superposition controversée des couches qui encaissent le lit de la Dranse, avec une coupe qui tranche clairement la question ; les roches moutonnées de Montagnole, représentées par une gravure ; le bloc erratique du Bourget dont une vignette montre la position en équilibre sur une autre roche ; les blocs de la vallée de l'Arve et du bassin du Léman ; les boues glaciaires à cailloux striés des Déserts, à mille mètres d'altitude. Les citations sont également nombreuses pour les découvertes archéologiques faites en Savoie, dans les grottes, sous les abris ou sur les plateaux, au Salève, à Saint-Saturnin, à Brison, à Modane.

Il est un point qui intéressera les théologiens et les philosophes et qui soulèvera plus d'un orage. On sait à

quel degré les croyances religieuses ont le don d'agacer les nerfs de M. de Mortillet. Chaque fois qu'il trouve l'occasion d'entamer cette question, il le fait en termes aigrelets. En voici un échantillon :

« Le propre de toute conception religieuse est de pousser au surnaturel, par conséquent de remplacer l'observation par l'imagination. Dès lors, les données simples et vraies de la nature sont abandonnées pour laisser le champ libre à toutes les folles conceptions d'une imagination dévergondée. Aussi les religions, toutes, quelles qu'elles soient, enfantent comme objets d'art, des monstruosités, des anomalies, des non-sens. Il suffit, pour s'en assurer, de jeter un simple coup d'œil sur un panthéon quelconque, depuis le panthéon des sauvages les plus inférieurs de nos jours jusqu'à celui des peuples qui passent pour les plus éclairés. Eh bien, il n'y a pas trace de cette aberration d'esprit, de ce dévergondage d'imagination dans tout l'art de l'époque magdalénienne. Je le répète, nous devons en conclure que l'homme magdalénien, artiste distingué, n'avait aucune conception religieuse. »

Si « toutes les religions n'enfantent comme objets d'art que des monstruosités, même chez les peuples qui passent pour les plus éclairés, » il faudra, à l'avenir, modifier nos idées esthétiques sur la valeur du Christ de Michel-Ange, des Vierges de Raphaël, et des œuvres inspirées par la piété des Grecs : la Vénus de Milo et l'Apollon du Belvédère devront être classés sous la rubrique : « monstruosités. »

Ailleurs on nous apprend qu'avant d'avoir eu la malencontreuse idée d'introduire « la religiosité, » qui les a poussés à la cruauté, les hommes étaient bienveillants, heureux et tranquilles. C'étaient de vrais bergers d'Arcadie, moins les moutons, qui n'étaient pas encore domestiqués. Cependant il faut croire que ces belles qualités n'étaient pas développées à toutes les époques des temps quaternaires, qui ont brillé par l'absence de religion, car nous voyons, page 249, que « l'homme chelléen devait être violent, colère et bataillard, défauts qui ont laissé leur empreinte au-dessus de l'œil droit et sur le bras gauche de l'individu de la grotte de Néanderthal. »

Un élément de bonheur consistait peut-être en ce que les femmes de ces temps privilégiés ne parlaient pas. Les hommes partageaient le mutisme de leurs compagnes, parce que leur mâchoire était privée de l'apophyse géni ; or, sans apophyse géni, pas de langage articulé ; il faut se contenter de pousser des sons gutturaux pour entretenir la conversation. C'est là une nouvelle preuve de la transformation graduelle du singe en homme, en passant par l'anthropopithèque, puis par le sauvage chelléen qui ne parlait pas, jusqu'à la race française de 1882, caractérisée par des députés qui parlent suffisamment.

Nous arrivons à la dernière partie du livre : l'HOMME ACTUEL. L'exposé des débuts de l'humanité doit être surtout apprécié par les spécialistes, qui connaissent la difficulté de traiter un tel sujet. Ils rendront hommage aux recherches de l'auteur, à son esprit critique, au talent d'exposition avec lequel il a su rendre attrayant un sujet aride en apparence. Mais les gens du monde goûteront plus particulièrement la description des temps actuels, qui comportent moins de discussions sur la géologie et l'anthropologie, et moins de mots en *us*. Les habitations lacustres, dont la Savoie offre de si intéressants spécimens ; les constructions mégalithiques ; les outils en pierre polie et leurs emmanchures ; les animaux domestiques, les races humaines, la chronologie, voilà autant de sujets que le lecteur voudra connaître de la première à la dernière page. Après avoir fermé le livre, on dira à l'auteur : Hâtez-vous de donner à la librairie Reinwald un dixième volume pour sa Bibliothèque des sciences contemporaines. Après nous avoir fait connaître la marche du genre humain et de son avant-garde, d'abord à quatre pattes, puis sur deux pieds, et les premiers essais des mains qui ont ébauché, il y a de cela « 230,000 ans, » de grossiers casse-tête, pour arriver lentement aux fines têtes de lances retaillées et ensuite aux herminettes polies, apprenez-nous ce qu'ont fait les fondeurs de l'âge du bronze et les bijoutiers du premier âge du fer ; après le *Préhistorique,* donnez-nous le *Protohistorique.*

LOUIS REVON.

CORRESPONDANCE DE L'HISTORIEN BESSON

(Suite.)

—

BROUILLON DE LA LETTRE DE BESSON LAQUELLE SERVAIT DE RÉPONSE A LA PRÉCÉDENTE LETTRE DE M. BAULACRE.

—

Monsieur,

En réponse à celle dont il vous a plut m'honorer en date du 20 du courant, je conviens que le cardinal de Brogny avoit une maison à Genève, le cardinal de S[t] Marcel y en avoit aussi une qu'il laissa à son neveu par son testament que je me ferois communiquer pour en désigner la situation. Je n'ay aucune connoissance que Jean de Brogny aie demeuré à Genève, si j'avois la date de l'acte porté par M. L'Enfant, je l'aurois vérifiée avec les alibi que j'ay de ce cardinal. L'acte de fondation des Machabés du 26 mars 1406, est daté : *Actæ.*

Il étoit à Marseille au mois de février 1407.

Quant à Gui d'Albi, je vous suis obligé des notices que vous m'en donnés. Je conjecture qu'il étoit originaire d'Héry-sur-Alby ou se trouve des nobles de ce nom dans la visite du diocèse en 1444. Il se peut bien qu'il aura été élû sans avoir siégé, j'aurois pu l'indiquer en le supprimant du Catalogue ainsi que j'ay de Louis de S[t] Claude et de François de Luxembourg, mais j'attendois des faits pour m'y déterminer ainsi qu'aux deux précédents, parceque quoyque Bonivard dise que François de Miez fut fait évêque en 1426, n'aiant point en connoissance de Gui d'Alby il étoit tout naturel qu'il fit succéder François de Mez à Jean de Brogny la même année que ce dernier mourut qui fut le 15 février 1426, sans nous désigner le tems de son êlection, ce qui n'empèche pas qu'on pû la reculer à l'année suivante, puisque le 1[er] acte que je trouve de François de Miez est un serment que cet Evêque prèta au mois de Juin 1428 au duc de Savoye de suivre les traces de ses prédécesseurs et cela contre le serment prêté lorsqu'il prit possession de l'évèché. Il y a apparence que celui que le duc éxigea suivi de

près le premier serment. Quant au nom de François de Miez je l'ay écris ainsi qu'on écrit aujourd'huy celui de la paroisse voisine d'Annessi qu'on écrivoit autrefois Miez. Cet Evêque avoit un neveu Pierre Humbert, et les nobles Humbert famille éteinte étoient de Mez ainsi que je l'ay vu dans un terrier du 15e siècle, ledit Pierre est enterré dans la chapelle des Machabés auxquels il avoit legué par son testament *Hament domum portæ aquariæ.*

Notre François brisoit ses armes d'une étoile pour les diversifier de celles de son oncle. Il portait : *d'azur à une double croix ou à deux croisons de gueules, à la bordure d'or, et pour brisure une étoile à six rais d'or ou d'argent au canton dextre :* C'est ainsi que je les ay vües en cire rouge au bas d'un acte du 12 mars 1431.

L'anniversaire de sa sépulture est le 7 mars, il mourut en 1444.

Je lis le journal *Helvétique* de may, j'y vois avec satisfaction quelques éclaircissement sur nos 1rs Evêques permettés que je vous fasse part de quelques remarques que jy ai fait.

1° Il me paroit qu'on auroit pu se dispenser de faire sonner si haut le ridicule que l'on prétend donner à l'avertissement qui precede le catalogue de nos Evêques dans notre rituel qui ne s'approprie point la qualité de missel : Voici les expressions aux quelles on s'accroche : *quam vero constans et p̄petua præsulum hujus Ecclesie successio fuerit sole clariora extant monumenta.*

Il suffit pour établir la vérité de cette p̄position que nous aions des monuments certains d'une succession d'Evêques dès leur établissement. Je ne crois pas qu'on fut fondé à nous opposer une interruption, sous prétexte que l'éxistence de quelques'uns de nos premiers Evêques dans un temps plutôt que dans un autre n'est pas encore bien éclaircie, la plupart des autres Eglises sont dans le même cas sans cependant qu'on leur ait contesté une succession non interrompüe, et quoique la certitude de cette proposition aie une connexion avec l'éxistence particulière de chaque Evêque, il n'en est pas moins vrai que nous montrons aussi clair que le jour une succession constante d'Evêques dans notre église dez leur établissement puisque nous avons pour chacun de ces premiers siècles des monuments de divers Evêques de Genève, et quoiqu'il y auroit quelques place à remplir, ce qui reste à établir, on pourroït tout au plus les regarder comme une vacance de siège et non comme une interruption de succession ce qui est le but de pposition susdite.

2° L'auteur des recherches en admettant Isaac le regarde comme aiant été envoié à Genève par Paracodus et le place vers la fin du 4me siècle, je pense qu'on pourroit encor l'étendre aux 1ères années du 5me siècle. Ce que l'on avoit déjà avancé dans le Journal *Helvétique* de mars 1746. Cela étant, j'y rencontre une dificulté, que je crois, Mr vous avoir déja insinuée. C'est en parcourant les Epîtres de St Léon, la voici : J'observe que dez le milieu du 4e siècle il y eut des contestes entre les Evêques des Gaules, occasion des droits des Eglises d'Arles et de Vienne, qu'en 392 St Ambroise dans l'oraison qu'il prononça occasion de la mort de Valentinien dit qu'il avoit souvent été invité par les Evêques des Gaules de se rendre à leurs Synodes et qu'il s'en étoit souvent excusé sur les disputes qui regnoient entre eux, ces mêmes disputes entre les deux Eglises furent portées au Concile de Turin en 397 ou 402, sans qu'on les eus assoupies, elles continuèrent jusqu'au temps de St Léon qui les aiant terminées en donne avis aux Evêques des Gaules dans sa lettre 9e en les informant qu'il avoit rétabli l'église de Vienne dans son droit : *Sit que redintegratum Viennensi archippo privilegium et jus antiquum quod apostolica benignitas ad Arelatensem ex parte transtulit civitatem.* On peut encore voir la lettre 10e de l'an 445 et dans la lettre 50 de l'an 450, il nomme Genève du nombre de celles qu'il avoit demembré d'Arles, pour la donner à celle de Vienne en la rétablissant dans son ancien droit. De là voici ma conjecture : Si l'Eglise de Genève avoit été fondée dans le courant du 4me siècle et qu'Isaac soit le 1er Eveque qui y fut envoié qui vivoit encore à la fin de ce siècle et probablement les 1eres années du suivant, je n'apperçois aucune vraisemblance qu'on eut put oter à l'église de Vienne une église naissante et qui sortoit pour ainsi dire de ses mains pour la donner *benignitate apostolicâ* à l'Eglise d'Arles, cependant les contestes entre les deux Eglises subsistent dez lors et quand St Léon les termine il déclare qu'il rétablit l'église de Vienne dans son ancien droit entr'autre sur Genève. Or comment Vienne mesureroit-elle *Jus antiquum* sur celle de Geneve puisqu'elle ne faisoit que naître et qu'Isaac son 1er Evêque qu'on croit envoié par celui de Vienne vivoit durant ces contestes; et comment aurait-on pu avoir le moindre droit d'arracher à l'Eglise de Vienne une Eglise qu'elle venoit de fonder et qui lui appartenoit si incontestablement la date en auroit été trop récente pour qu'une telle séparation eut put avoir lieu. Il faudra donc reculer l'époque qu'on prétend fixer de l'établissement de la religion et des Evêques dans Genève. D'ailleurs dans la liste que Mr Chorrier donne des Evêques de Vienne je trouve vers la fin du 2d siècle un Paracode qui en étoit le 7e Evêque sans préjudice de celui du même nom qu'on place dans le 3me. Je sens par la bien d'obscurités que j'espère que Mrs les Bénédictins éclairciront. Il est vrai qu'ils n'y ont pas encore travaillés ainsi qu'ils me le marquent dans la lettre du mois de Juin dernier. J'ai encore observé qu'il y a des lettres de St Léon ou les Evêques des Gaules sont nommés et dont l'auteur des remarques ne connoit pas le siège de plusieurs, n'ai-je pas lieu de soupçonner que quand les Eglises de France seront servie s'il en reste quelqu'un nous pourrions nous l'aproprier attendu que ces Evèques sont la pluspart des provinces d'Arles et de Vienne. Si ces remarques n'avancent de rien du moins, Mr, je vous prie de prendre en bonne part les efforts que je faits pour me tirer de ma pauvreté qui m'est bien à charge. Mais trève pour le présent sur ces matières sérieuses.

Vous dites dans votre lettre que le cardinal de St Marcel se nommait François de Miez pour me faire appercevoir sans doute que je ne devois pas l'écrire *Mez*. Par droit de représaille [et par manière de récréation] j'ay observé que vous écrivez *Aneci* au lieu d'Annessi, Je scais bien que dans le siècle passé on écrivoit Neci fondé sur des contes puériles et du goût du temps qu'un Nicius et Titius avoit jetté les fondements de cette ville, mais je me crois fondé à l'écrire par deux

SS et deux NN c'est ainsi que je l'ay vù dans des titres du 13e, 14e, et 15e siècles *Annessiacum, Annexiacum.*

Deux voyages que j'ay à faire me font renvoier au printemps prochain celui de Geneve. J'espère trouver plusieurs noms de personnes nobles dans votre Nécrologue. Mon premier but lorsque je me suis addonné à ce genre d'occupation étoit de dresser des mémoires sur les actes pour servir à l'histoire généalogique de la Noblesse de Genevois et de Faucigny.

J'en ay déja bien recueilli mais encore bien loin de compte.

Lettre 36. les douze évêques Constantinus, Andentius, Rusticus, Auspicius, Nicetas, Nectarius, Horus, Asclepius, Justus, Augustalis, Ynantius et Chrysaphius, il ne manquoit que celui d'Arles et de Vienne pour que les deux provinces s'y trouvassent en 449.

Du 28 Aout 1749

A Monsieur Baulacre, Bibliothécaire à Genève.

(D'après l'original.)

(*A suivre.*) ELOI SERAND.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 31 OCTOBRE 1882

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

La réunion nomme le jury chargé d'apprécier les peintures, les sculptures et les poésies envoyées au concours de la fondation Andrevetan. Les rapports seront lus en séance publique au mois de février.

M. REVON rappelle la perte récente d'un de nos membres effectifs. Le docteur COCHE était né à Saint-Jean-de-Maurienne. Après avoir terminé à Paris et à Lyon les études qu'il avait commencées en Savoie, il vint, il y a dix ans, exercer son art à Annecy. Praticien aussi instruit que modeste, chrétien convaincu et d'une ardente charité, il était l'esclave du devoir. Quoique depuis longtemps miné par la maladie, il ne reculait devant aucune fatigue, passant les journées auprès de ses clients et distribuant aux pauvres les paroles encourageantes; les aliments et les secours pécuniaires. Maintes fois nous l'avons vu, rentrant au logis le soir, haletant, épuisé, répondre à un nouvel appel sans achever son repas, et repartir aussitôt par une température glaciale, sur un char de campagne découvert, pour aller passer la nuit dans quelque ferme éloignée. Un tel labeur aurait tué plus d'un homme robuste; il acheva la ruine de ce corps attaqué depuis dix années par un mal qui ne pardonne guère. Jean Coche a terminé le 16 octobre, a l'âge de trente-six ans, cette vie d'abnégation, laissant à ses confrères de la Société Florimontane d'unanimes regrets et un exemple à suivre.

M. CAMILLE DUNANT dépose, pour les offrir à nos collections, un certain nombre d'estampes, entre autres le beau portrait au burin d'Antoine Jacquier, neuvième supérieur général de la congrégation de la Mission. A ce don, M. le Président ajoute le portrait à l'huile du même personnage. Le grand séminaire d'Annecy, où ce tableau figurait peut-être au siècle dernier, dépendait des Prêtres de la Mission ou Lazaristes. M. Revon a écrit à M. le supérieur général de Paris pour obtenir quelques renseignements biographiques. Voici la réponse qu'il a reçue du R. P. Fiat :

« M. Antoine Jacquier est né à Saint-Héand, en Forez, diocèse de Lyon, le 1er novembre 1706. Après avoir fait ses études au collège des jésuites de Lyon, il est entré dans la Congrégation le 8 août 1725. Il enseigna la théologie à Alet, puis à Lyon, où il fut nommé directeur du séminaire interne (maître des novices). En 1739 il fut nommé supérieur de notre maison de Manosque. En 1747 il devint visiteur de la province de Lyon, et l'année suivante il passa à Cahors en la même qualité de visiteur de la province d'Aquitaine. L'assemblée de 1753 l'élut assistant et admoniteur du supérieur général, et il fut nommé directeur de la communauté des Filles de la charité. Vicaire général de la congrégation à la mort de M. Le Bras, il fut élu supérieur général en 1762, le 25 février. M. Antoine Jacquier mourut le 6 novembre 1787. Voilà, Monsieur, les details que je suis heureux de vous donner sur un supérieur auquel notre compagnie doit une grande reconnaissance pour la sagesse avec laquelle il l'a conduite pendant plus de vingt-cinq ans. »

M. LOUIS CHAUMONTEL, sénateur, membre effectif, fait hommage de trois sceaux originaux en bronze. L'un, elliptique, offre les armoiries du duché de Savoie, surmontées de la couronne ducale, avec deux lions pour supports. Les deux autres sont le sceau moyen et le petit sceau aux armes de Mgr Biord, évêque de Genève résidant à Annecy. Notre collection sigillographique possédait déjà le grand sceau rond de ce prélat, né en 1719 à Châtillon, en Faucigny, sacré en 1764, mort en 1785.

M. JULES PHILIPPE rend compte de la réunion des Sociétés savantes savoisiennes à Aix-les-Bains. Notre confrère a été élu président de ce congrès. Les délégués ont visité l'établissement thermal, les grottes, les bains romains, le Temple de Diane, le musée, les collections de M. le docteur Davat. Une course à Hautecombe, offerte par l'Académie de Savoie, a vivement intéressé les excursionnistes ; le R. P. prieur a mis la plus grande obligeance à leur montrer dans tous ses détails l'antique abbaye et ses richesses artistiques.

La lecture des mémoires a occupé plusieurs séances.

Le banquet de clôture a eu lieu dans les salons du grand Cercle, où une fête a été organisée en l'honneur des membres du Congrès.

Albertville sera le siège de la réunion de 1883.

M. CHARLES BALLIARD, membre correspondant à New York, envoie deux photographies représentant la face et le profil d'un vase en terre cuite, long de 36 centimètres, recueilli en 1881 par M. le docteur Lamborn dans les ruines de Toluca, près de Mexico. Cette poterie figure un personnage âgé, au nez crochu, aux pommettes saillantes; il a la lèvre inférieure très proéminente; un rire sardonique fait grimacer sa bouche ridée. Deux gros tubes sont passés dans les oreilles dont les lobes sont distendus par cet ornement. Le vase a été déposé par son inventeur au Musée métropolitain de New York.

M. Ducis, en rappelant les principes qu'il a émis dans la séance du 30 janvier dernier, en a fait l'application à la bulle d'érection du diocèse d'Annecy et signalé l'erreur de ceux qui n'ont pas tenu compte du formulaire de ce document, qui est en parfaite harmonie avec les autres faits de l'histoire locale.

Un article paraîtra dans la *Revue*.

Le Secrétaire,
Louis Revon.

Le Directeur-gérant : L. Revon.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

7e Année

BULLETIN N° 9 — SEPTEMBRE 1882

Pressions barométriques moyennes 720,9 à Annecy, 680,19 à Leschaux et 705,15 à Mélan. Maximum le 9 aux trois stations, minimum le 15 à Annecy, le 21 aux deux autres. Excursion du mercure, 16,6 à Annecy, 13,90 à Leschaux et 15,03 à Mélan.

Température. — Très variable pendant le mois. A Annecy, le thermomètre monte à 28° et descend à 1°5 ; à Chamonix, 28° également et —1°2. Moyenne à Annecy du maxima 20°28, du minima 9°32 ; moyenne générale à Chamonix 10°, à Mélan 12°53, à Leschaux 9°9.

La température de l'eau du lac d'Annecy varie entre 19° et 14°05, en moyenne à 16°88 ; celle de puits à 10°64, et celle de rivière à 10°9.

Le sol gazonné à 0m30 de profondeur est en moyenne à 14°3.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de septembre :		le 4.	11.	18.	25.	....
Thermomètre.	maxima.	19°6	18°6	17°	14°8	.....
	minima.	9°3	6°8	2°9	0°4	.....
Baromètre à 0° :		629,5	622,5	623,4	623,9	.....

Pluie et neige. — Mois très pluvieux donnant de fortes quantités d'eau vers les 24, 23 et 28. Des stations comptent jusqu'à 22 jours pluvieux et des quantités d'eau de pluie de 40m/m dans les 24 heures. Maximum 241m/m5 en 16 jours à Thônes. Minimum 153m/m en 14 jours aux Gets.

La neige tombe sur la montagne les 14 et le 28 ; les 13 et 14 il en tombe mêlée de pluie à Chamonix.

Au Semnoz, l'eau tombée pendant le mois est de 217m/m. Le 13, 0m10 de neige, disparaît le 18, le 21 légère neige disparaissant dans la journée.

La hauteur de l'eau du lac d'Annecy atteint la cote 0,89 et a 0,773 en moyenne. L'Arve, à Sallanches, est à 1,49 le 12, reste à 1,10 du 20 au 25 et monte à 1,45 le 29, alors qu'à Bonneville, étant à 0,48 le 12, elle est à 1,30 le 13, à 0,78 le 28 et 1,60 le 29.

Orages. — A Leschaux et à Annecy le 27, de 7 h. 40 le soir, à 8 h. 20. Signalé comme lointain au S-W de Mélan.

Phénomènes accidentels. — Brouillards à Saint-Julien le 23, aux Contamines les 9 et 12, à Mélan les 9, 14, 25 et 26, à Leschaux les 4, 16 et 22. Gelée blanche à Seythenex et aux Contamines le 14. Le 28 les hirondelles partent d'Annecy.

EPTEMBRE 1882. OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES.

	BASSIN DU LAC LÉMAN ET DU RHONE				BASSIN DE L'ARVE						VALLÉE DES USSES		BASSIN DU FIER ET LAC D'ANNECY				
a-ns	Les Gets.	Evian.	Douvaine.	Saint-Julien.	Chamonix.	Les Contamines.	Megève.	Sallanches.	Mélan.	Annemasse	Cruseilles.	Seyssel.	Seythenex.	Thônes.	Leschaux.	Annecy.	Rumilly.
it.:	1162	380	428	462	1044	1184	1113	555	629	435	793	259	712	625	929	448	334
	7,9	.....	2	.....	1,5	.....	.....	.....	0,5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	0,2	
	.....	4,2															
	.....	.....	6	2	.....	.....	5,1	.....	.....	.....	1,3	.....	.....	.....	.....	.....	1,2
	5,5	.....	6	.....	11	.....	2,7	14,4	5,7	7,8	3	.....	13,2	5	7,7	1,3	0,8
	2,1	10,3	4	1,5	12,9	20	0,8	.....	2,7	.....	.....	.....	3,5	1	2,6		
	.....	.....	8	.....	.....	.....	.....	2,8									
	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1			
	1,8	.....	.....	.....	.....	.....		.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	0,4	2	2,7
	.....	.....	.....	3	6,9	14,4		7,6	1,5	.....	1,7	.....	.....	.....	.....	6,1	1,2
	5,8	4,3	12	24	.....	0,1		0,2	0,9	6,6	21,5	.....	.....	6,5	15,2	.....	8,1
	.....	13,6	20,1	7	6	1,7		3,4	9,4	25	27,2	.....	11,5	25	4,8	25	39,4
	6,2	42	44	37	36,4	42		30,7	35,3	33,7	22	.....	43	40	25,4	47	1,5
	.....	25	7	2	8,2	6,1	102,8	6	5,8	3	8	.....	14,5	5	10,1	2,5	18,7
	.....	16,4	28,6	26	8,8	6		10,1	12,4	25	33,6	.....	.....	.....	9,8	26	3
	.....	11,7	12,6	3	16,4	16,7		.....	16	7,8	.....	.....	6	22	4,1	4,5	
	.....	3,4	.....	3	1,5	.....		0,2	0,7	.....	2,9	.....	0,5	.....	.....	4,3	4,3
	5	4,8	4,1	2	1,9	4,4		1,4	3,3	2,8	10	.....	2	6	1,2	3,8	2,6
	.....	7,5	3,6	4	0,6	3		2	4,3	5,5	4,5	.....	2,2	.....	3,2	8,2	13,6
	.....	14,5	19,5	2	7,3	4,9		0,7	7,2	13,6	12	.....	11,5	7	14,4	16	4,2
	25,5	2,6	7,8	1	15,8	15	8,3	1	10	.....	7,6	.....	9,6	20	3,3	7,3	10,2
	17,2	13,5	2,4	2	5,1	7	21,4	7	15,1	7,8	19,4	.....	8,5	16	10	11,5	12,2
	3,4	11,4	5	.....	18,9	17,6	.....	13,7	19,9	13	9	.....	22,8	.....	27	18	0,3
	3,5	8,2	.....	.....	1,7	1,7	.....	0,3	0,4	.....	.....	.....	4,3				
	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,2										
	3,4	5,3	.....	.....	.....	.....	10,1	.....	.....	.....	1,7	.....	.....	.....	.....	.....	2,4
	28,5	.....	3	2	2,3	.....	18,3	17	1	6	11,3	.....	.....	1	2,5	2,7	13,5
	.....	2,3	0,9	3	21,6	19,1	39,2	.....	13,9	6,5	4,2	.....	19,5	43	18,5	26,2	11,9
	37,8	12,4	17,6	3	30	22	17,9	21,1	40,9	5	22,4	.....	18,9	28	8	13	5
	.....	3,5	.....	.....	.....	8,8	.....	10,1	16,2	5,3	7,8	.....	7,5	15	3	.....	1,5
ie.	153,6	216,9	214,2	127,5	214,8	210,5	229,8	149,7	223,1	174,4	231,1	.....	200,0	241,5	171,2	225,6	158,3
ge.																	

BULLETIN N° 9.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

SEPTEMBRE 1882 — Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy, par 45°53'59" de latitude, et 3°47'33" de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRE à midi.	DEGRÉS actinométrique à midi.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR.	INFÉRIEUR Direction	INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m	DURANT LE JOUR.	ÉTAT DU CIEL à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9h m
1	25°	11°5	15°3	723	0,2	2,2	86	23°	80,3	S	S-E	faible	couvert	Le 4, légère pluie après midi.	très beau	65	17,8
2	26	9,3	16,3	723,3	»	2,2	78	25	78,8	—	S	id.	très beau	Le 5, id. par moments toute la journée.	id.	65	17,8
3	28	12,5	16,2	726.6	»	2,3	87	26,1	80,3	—	id.	id.	id.	Le 6, légère pluie dès 8 h. soir et pendant la nuit	id.	63	18,3
4	28,3	15,5	17,4	725,8	»	2,4	88	21,1	76,4	S	S-E	id.	couvert		couvert	62	19
5	25,5	15	17,3	726,7	1,3	1	88	20,2	41,3	N	N-W	id.	id.	Le 10, légère pluie le matin avant 8 h. et fortes bourrasques de pluie de 7 h. ½ à 8 h. soir, éclairs et tonnerres.	id.	62	18,7
6	22	14.5	18,2	725,3	»	1,5	79	21,1	44.5	N	W	id.	id.		id.	62	18,4
7	26,5	14	17,2	724,2	»	2,2	»	20,3	63,2	S	id.	id.	id.		beau	61	18,3
8	25	10,5	16	725,4	»	1,8	79	20,3	82,7	N	N	id.	id.	Le 11, pluie par moments après midi et toute la nuit.	très beau	60	17,6
9	23	14	21,1	727,9	2	1,9	64	23,2	85.8	N	W	id.	couv.3 4		pluie	595	18,4
10	24,2	14,4	18,9	724,2	6,1	1,5	74	24,1	73,3	S	N	id	couvert	Le 12, pluie dès 1 h. soir et toute la nuit.	couv.1/2	59	18,3
11	28	14,5	18	718	»	1,3	90	21,1	32	S	N-W	id	id.	Le soir du 12 et le matin du 13, neige sur le Parmelan, descendue jusqu'au sommet de Villaz, et sur la Tournette jusqu'à Montmin et St-Germain.	pluie	60	18,6
12	25,5	13	15	715.8	25	0,7	92	16	4,68	S	E	id.	pluie		id.	61	18.4
13	17,5	6	7,4	717,1	47	0,4	96	8,4	20,3	S-W	W-S-W	fort	id.		beau	75	17,8
14	14	1,5	7	715	2,5	0,5	86	13,4	82,7	S	S	id	beau		pluie	81	17,6
15	17,5	6,5	8,3	713.3	26	1,2	98	9	12,5	S-W	W	id	pluie	Le 13, pluie jusqu'à 1 h. soir. La neige est plus bas que le chalet Chappuis.	id.	82	17,3
16	10,3	6	9	717,3	4,5	0,5	87	13,1	49,1	S W	W-N-W	id.	couvert		très beau	85	16,6
17	15 7	6	12,1	721,3	4,3	1,4	77	11,4	14	W	id.	id.	id.	Le 14, pluie dès 6 h. soir et toute la nuit. Baromètre à 711,6, après midi.	couvert	83	16,2
18	12,7	8,5	10,4	721,6	3.8	0,6	74	15,1	12,5	S	id.	id.	pluie		id.	80	16.5
19	14	9	10,4	720.1	8,2	0,3	100	15,4	46	N-W	W	faible	couvert	Le 15, pluie jusqu'à midi, puis légère par moments l'après-midi, reprend vers 9 h soir.	id.	79	16,5
20	22	9	9,1	715,2	16	0,7	100	9,4	7,02	S-W	S-E	fort	id.		id.	77	16
21	16	6	10,3		7.3	0,5	100	12,4	21.8	W	S	faible	id.		id.	76	15.6
22	14	7,5	9,2	715,4	11,5	0,6	100	9,3	8,58	W	W	id.	id.	Le 17, pluie de 3 à 5 h soir.	id.	80	15,5
23	11,3	8	11,1	720,8	18	0,3	90	14,4	49,1	N-W	id.	id.	couv.3/4	Le 18, lég. pluie pr mom. toute la journ	beau	85	15,6
24	23,3	4	9,1	724	»	0,8	88	18	86,6	N-E	id.	id.	couv.1/4	Le 19, pluie par moments jusqu'à 10 mat.	id.	89	15,3
25	24,7	3,5	9,4	720,1	»	0,8	85	17,8	82,7	N-W	S	id.	couv.1/2	Le 21, pluie par moments tout le jour et toute la nuit.	pluie	85	15,2
26	24,5	6,5	11	714	»	1,2	90	15	37.4	S-S-W	E	fort	id.		couvert	82	15,4
27	17,7	7,3	12 4	714,3	2,7	1	74	14,1	21,8	S	S-E	faible	couvert	Le 22, la neige descend du Parmelan.	pluie	81	15,2
28	15	6	9,1	723,6	26,2	0,6	88	11,4	24,2	S-W	S-S-W	fort	id.	Le 26. pluie par moments dès 3 h. soir.	couvert	85	14,5
29	12,7	8,3	12	723	13	0,6	88	18,2	38,2	W-S-W	S	faible	id.	Le 27, orage d'W de 7 h 45 à 8 h. 10 soir. éclairs et tonnerres, grande pluie.	id.	88	15,1
30	16,5	11,3	15,1	724	»	0,7	89	21,4	82,7	N-W	S-E	id.	id.				
														Le 28, neige au Parmelan. Légère pluie toute l'après-midi ; forte pluie et fort vent du sud toute la nuit.			
Moyennes ou Totaux.	20°28	9 32	12°98	720,9	225,6	33,7	86,75	16,82	46,01					Le 29, la neige du Parmelan disparaît par vent du S. Pluie de 4 à 8 h soir.		0,773	16°88

Le 13 au matin, la neige est plus bas que le chalet Chappuis. Nuages très bas au pied des montagnes. Brouillards à Annecy à 7 h. matin. Gelée blanche à quelques endroits. La neige disparaît le 22 il en retombe le 28 qui fond le 29. Le 27, à 7 h. 45 du soir, orage à l'Ouest, éclairs et tonnerres intenses, grande pluie, quelques grêlons. Le 28, départ des hirondelles. Le 14, le baromètre baisse à 711,6 dans l'après-midi.

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. — Imp. Perrissin.

23me Année. — N° 11. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 Novembre 1882.

ON S'ABONNE

—

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Henri de Savoie et Anne de Lorraine (suite), par M. C.-A. Ducis. — Le téléphone et le radiophone, par M. A. Vaschy. — Date de l'érection du diocèse d'Annecy, par M. C.-A. Ducis. — Correspondance de l'historien Besson (suite), par M. E. Serand. — Séance de la Société Florimontane. — Dons et échanges. — Observations pluviométriques, météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

HENRI DE SAVOIE ET ANNE DE LORRAINE

(Suite.)

—

Sur la fin du même mois, était arrivé un enfant d'Annecy, dont la réputation allait grandissant chaque année. C'était l'abbé Pierre Fenouillet, né en novembre 1572 d'Antoine Fenouillet l'ainé, alors régent de troisième au Collège Chappuisien, et de Jeanne Verney [1].

Il avait prêché le carême à Paris et charmé le roi et toute la Cour. C'est le témoignage que lui rendait le prince Henry de Genevois-Nemours dans une lettre du 23 avril 1605, contresignée la Bretonnière, et où il se réjouissait de l'honneur qui devait en rejaillir sur la ville d'Annecy, et le recommandait à toutes les faveurs de l'administration.

Nous publierons ce document dans une notice à part sur les Fenouillet.

Après la célébration du jubilé septennal de N.-D.-de-Liesse, qui donnait à la ville un mouvement extraordinaire par l'affluence de tant de milliers de pèlerins, l'administration dut intenter un procès en forme contre les officiers espagnols, en fin de septembre 1605.

Le prince Henri devant passer en octobre à Chambéry pour Turin, les syndics allèrent lui présenter leurs hommages, lui recommander leur procès contre les Espagnols, et les intérêts du Collège d'Annecy. Il s'agissait de faire appliquer à ce Collège le subside que l'on demandait pour l'agrandissement de celui de Chambéry, depuis que le duc de Savoie y avait fondé deux chaires de philosophie.

Notons, en passant, que le cours de philosophie avait déjà été fondé à celui d'Annecy dès 1583, et inauguré par le professeur Marquet.

[1] *Revue savoisienne*, 1878, p. 99.

A part cela, il se trouvait, sous le rapport financier, dans un état d'infériorité à celui de Louvain, qui lui servait de couronnement. M. de Charmoisy, qui accompagnait son prince, promit de s'en occuper. Mais ce fut sans beaucoup de succès, puisque on le pria du même service en juin et en septembre de l'année suivante.

Les conflits de juridiction féodale apportaient des entraves au prompt règlement des affaires. Malgré tous les articles gracieux de l'acte d'apanage du Genevois de 1514 pour la branche cadette de Savoie, celle-ci demeurait enchaînée à la branche suzeraine. En voici un détail :

Les fours établis dans tous les quartiers d'Annecy relevaient du domaine souverain. La *rue des Juifs*, où il y en avait trois, en prit le nom de *rue des Fours*. Les hautes familles ne dédaignaient pas d'en partager la ferme avec les boulangers de métier. C'est ainsi qu'au 12 août 1606, on voit que « Louis Marchand, noble Antoine Baytaz, Claude Panisset et Claude d'Arvillard, possédant les fours de la ville, ont présenté requête à Mgr (le prince Henri) afin de faire interdire l'édification d'un autre four qui se bastissait lors par les hoirs de M. Antoine Chardon, attendu qu'ils offraient de paier tout ce qu'a esté promis par ledict Chardon à Mgr, et que le taux serait fait par nos seigneurs les syndics année par année sur une ordonnance de Mgr à Paris, le 24 novembre 1604, contresignées la Bretonnière, avec lettres de jussion de Mgr données à Chambéry le 28 mars présente année, signées par son Altesse et contresignées Dufrêne. »

La ville renvoya les plaignants au Conseil d'Etat, parce que le fief des fours relevait du domaine direct de la branche aînée de Savoie. Affaire de concurrence féodale et industrielle !

Quant à la *rue des Juifs* (rue de l'Evêché), on peut rappeler ici que les Juifs s'étaient établis sur la rive droite du Thioux, en dehors de l'ancien *burgum Annessiaci*. Lorsque, dans le XIIIe siècle, cette rue et celle des *Fabriques* (Filaterie) furent réunies au *burgum* par une nouvelle enceinte de murs, contournée d'un canal qui de la Halle passa le long de l'Hôpital de Notre-Dame-de-Liesse, la rue des Juifs prit le nom de *rue des Fours*, à mesure de leur nombre, puis celui de *rue de la Monnaie*, parce qu'on y plaça le bureau des Monnaies, tenu au XIVe siècle par Pierre, puis Ambroise *de Arbicis*. Jeanne, fille unique

de ce dernier, épousa Jean Exchaquet, syndicd'Annecy, en 1410. Delà le nom de *rue Exchaquet*. Leur maison passa aux familles de Conflans de Boëge, par le mariage de Louise, fille de Jacques Exchaquet avec Jean de Conflans, dont la fille Pernette fut première femme de Amèd de Boëge. Leur fils Jean de Conflans est qualifié *seigneur de la Monnaie,* en 1588.

Tout en conservant le nom de *rue des Grands-Fours*, cette rue reçut le nom de *rue des Cordeliers* depuis leur installation en 1535, puis de *rue de Saint-François,* après l'ouverture de leur église en 1537 [1].

Le nom de *Jean-Jacques Rousseau* lui fut imposé en 1793. Mais lors de l'établissement de la paroisse de St-Pierre à la cathédrale en 1803, on donna le nom de *rue de Saint-Pierre*, depuis le Pont-Morens jusqu'au Cul-de-Sac, et le nom de *rue Saint-François* demeura à la continuation de la rue jusqu'à la rencontre de la *rue Grenette*.

La Cour d'Espagne n'avait pas accommodé les princes de Savoie, comme l'avait espéré leur père. Il envoya un gentilhomme pour les ramener.

Le 2 septembre 1606, on apprit que les princes Victor-Amédée et Emmanuel-Philibert de Savoie étaient revenus d'Espagne en Piémont, et que les villes de Savoie envoyaient des délégations pour les féliciter. Annecy fit de même pour avoir l'occasion de solliciter quelque adoucissement à sa situation. Quelques jours au paravant, les soldats espagnols avaient battu les gens jusqu'à leur casser les bras.

Un des syndics emporta une copie de toutes les franchises de la ville, et devait prier M. de Charmoisy de lui venir en aide à Turin pour les questions des troupes espagnoles, du Collège etc., c'était au 24 septembre. Déjà en juin M. de Charmoisy avait fait un voyage à Turin pour le prince Henri, avec toutes les recommandations d'Annecy.

On peut douter du succès de cette mission. Car, au retour, le Conseil de ville crut devoir donner encore à Dom Sanche de Luna un grand tonneau de vin blanc de Planaz pour l'amener à traiter plus courtoisement les bourgeois d'Annecy.

Pour toute réponse le commandant espagnol réclama la réparation des murs et l'établissement de ponts sur la branche du Thioux vers Bœuf pour faciliter les rondes militaires.

Par lettres du 11 décembre 1606, le duc de Savoie avait ordonné à tous les vassaux et fonctionnaires de venir prêter serment de fidélité à son second fils, devenu héritier présomptif de la couronne, le 21 janvier suivant, jour anniversaire de sa naissance. Malgré la pauvreté de la ville d'Annecy, les syndics durent aller à Turin, comme les autres, et profitèrent de la circonstance pour représenter « que la condition des bourgeois était pire que celle des villageois. » Et, de fait, le trésorier de S. A. venait de faire saisir le fonds de la Gabelle, faute de paiement par la ville.

L'administration jouait vraiment de malheur, sous tous les rapports, comme on va le voir.

[1] Elle fut consacrée le 12 octobre 1537. Le chapitre de Saint-Pierre de Genève, qui s'était établi provisoirement a l'Eglise de Saint-Maurice sous le château, dès février 1536, vint s'installer, d'accord avec le fondateur et les religieux, dans la nouvelle Eglise, à la fête de Noel, 1537. Mgr Sébastien de Montfalcon, évêque réfugié de Lausanne, y officia pontificalement à cette occasion.

Les populations de Monthoux (Pringy, Ferrières et Cuvat), Saint-Martin, Charvonnex, Groisy, Evires, Villy-le-Bouveret, Cruseilles et autres paroisses des Bornes avaient demandé d'avoir, pour vendre leurs grains un lieu autre que la halle de Saint-Dominique. La ville avait proposé les arcades de la maison acquise par Antoine Favre des hoirs de Galois de Regard, évèque de Bagnorea, à la rue Genotton (Sainte-Claire).

Le président du Conseil de Genevois, tout en faisant observer l'incommodité de ce voisinage pour les visites qu'il avait à recevoir, y avait adhéré en vue de l'intérêt public, et en avait promis l'usage a perpétuité par acte signé le mardi 19 décembre 1606, pourvu que les voisins fussent du même avis.

On fit donc une halle à côté de ces arcades, et on y transporta les poids et mesures de la ville.

Le rusé président avait-il prévu les oppositions qui surgiraient, soit de la part de ses voisins, soit de la part de ceux du quartier de la Halle abandonné et privé ainsi de son mouvement hebdomadaire? Une décision souveraine pourrait le dégager de concessions qu'il n'avait pu refuser à l'administration locale, et laisser intacts son honneur et son dévoûment.

Quoi qu'il en soit, on lut dans la séance consulaire du 9 mai 1607 la lettre suivante du prince Henri :

« Nos amés et féaulx. Nous ne trouvons point de raisons assez fortes en vostre lettre du dernier décembre passé pour excuser la faculté qu'avez faicte en respondant la requeste que nous mandez avoir este presentée en l'Hostel de nostre ville d'Annessy affin de changer la Hasle au bled car vous debvez tous scavoir que telles mutations despendent immediatement du prince et que navez peu ni deu entreprendre dy toucher, l'affection singuliere neanmoins que portons au general de nostre ville nous fera volontiers oublier la faulte particuliere quant les choses auront este plainement restablies comme elles estaient cy devant et vous serez despartis de tous procès intentés pour ce regard ainsy que plus particulierement vous l'entendrez de notre cher et bien amé le sieur de Charmoisy A la suffisance du quel remettons ce que de plus vous pourrions dire tant sur ce subget que sur aultre dont lavons chargé. Nous prions Dieu nos amés et feaulx vous avoir en sa saincte et digne garde. De Paris ce dixieme jour davril mil six cens et sept. Signé Henry de Savoye et au replis — A nos amés et feaulx les Scindics de nostre ville dAnnessy. »

Ordre fut donné de transporter les pierres de mesure où elles etaient autrefois, et où elles étaient restées depuis, sauf encore un déplacement temporaire, dont nous parlerons en son temps.

Enfin, le 19 mai, on apprit que le fameux Dom Sanche de Luna était parti incognito, sans payer nulle part. Les meubles prêtés manquaient à son appartement. Les intéressés demandèrent justice. On dut s'adresser au gouverneur militaire, le sieur d'Albigny. Nous n'avons pas découvert la suite de cette affaire. On se sera trouvé trop heureux de son départ pour s'occuper d'indemniser les perdants.

Pendant quelques années des pourparlers eurent lieu pour la révision du traité d'échange de la Bresse et du Marquisat de Saluces, du 17 janvier 1601. Le traité de Saint-Julien du 21 juillet 1603, en admettant

Genève dans les réserves de la paix de Vervins, n'avait satisfait aucune des parties contractantes. Les échanges entre la France et la maison de Savoie étaient incomplets. Henri de Savoie secondait à Paris les représentants chargés de cette mission, surtout dès 1604 [1]. Il fit même un voyage à Turin en octobre 1605.

Le mariage du prince de Piémont, Victor-Amédée, avec Elisabeth, la fille aînée d'Henri IV, devait être le sceau d'une nouvelle alliance entre les Maisons de France et de Savoie. Notre prince y donna également ses soins, surtout en 1607, de concert avec le cardinal de Joyeuse. Mais rien ne put aboutir [2].

(A suivre.) C.-A. Ducis.

LE TÉLÉPHONE ET LE RADIOPHONE

LE TÉLÉPHONE

Depuis un demi-siècle environ, les inventions et les découvertes de la plus haute importance se sont multipliées sur le globe avec une activité prodigieuse et inconnue aux siècles précédents. La construction des chemins de fer date à peine d'une cinquantaine d'années ; on sait quelle extension considérable ils ont déjà reçue. Les débuts de la télégraphie ne remontent pas à quarante ans, et déjà les télégraphes couvrent les territoires des Etats les moins civilisés, et traversent les Océans. Mais les découvertes les plus étonnantes par la rapidité avec laquelle elles se sont pressées en quelque sorte, sont sans nul doute celles qui ont été faites dans les sept dernières années et dont je vais tâcher de faire connaître l'origine et les développements. — Je commencerai par le téléphone qui est le premier dans l'ordre chronologique.

Au commencement de l'année 1876, il y avait bien peu de personnes, même parmi les savants, qui osassent croire à la réalisation du téléphone. A peine quelques esprits ingénieux et pénétrants en entrevoyaient-ils la possibilité, et encore sans rien affirmer. De hardis inventeurs travaillaient cependant depuis longtemps à résoudre le problème. Depuis 1837, date à laquelle Page avait reconnu qu'une tige de fer soumise à des aimantations et désaimantations rapides par un courant électrique peut émettre des sons, on avait cherché à utiliser cette propriété pour transmettre à distance des notes musicales. Ce n'est d'ailleurs qu'en 1860 que le premier appareil réalisant pratiquement ce but, fut inventé par Reiss. Cet appareil, qui était propre à transmettre les sons musicaux, mais non encore les sons articulés, a reçu depuis le nom de *téléphone musical* par opposition au *téléphone parlant,* qui n'a été découvert que 16 ans plus tard. Dès lors surgirent un grand nombre d'inventeurs, vivement frappés par l'invention merveilleuse de Reiss, et travaillèrent à la perfectionner. Quoique le téléphone musical ne fût pas susceptible par lui-même de véritables applications pratiques, les recherches entreprises sur le meilleur mode de son fonctionnement sont loin d'être restées inutiles. Outre l'application que l'on en a faite à la transmission simultanée de plusieurs dépêches sur un même fil télégraphique, elles ont servi à éclaircir au point de vue scientifique nombre de points obscurs dans la propagation de l'électricité, et ont ainsi contribué notablement à faciliter la réalisation du système de téléphone parlant, qui eut lieu en 1876.

C'est à un Américain, le professeur Bell, que revient l'honneur de cette magnifique découverte, qui dès l'origine souleva une vive admiration parmi ses compatriotes. Les premiers essais de Bell remontent à l'année 1874. Il y avait été préparé tout naturellement par une étude approfondie des organes de la voix et de l'émission des sons articulés. Au bout d'un an le but poursuivi par lui était presque atteint. Le principe de la découverte était acquis ; restait à l'appliquer. Les expériences qu'il fit dans ce but et qui l'amenèrent à des perfectionnements successifs de son instrument, furent couronnés d'un plein succès, et c'est avec une émotion et une joie profondes qu'il put entendre pour la première fois des paroles prononcées à quelque distance et transmises jusqu'à lui par l'électricité. Son appareil, d'une grande simplicité, figurait à l'Exposition universelle de Philadelphie en 1876. Le public ne cessa de venir l'admirer, et les plus sceptiques purent se convaincre *de auditu* que le problème dont ils avaient cru si longtemps la solution impossible, venait enfin d'être résolu.

Avant même d'avoir construit et fait fonctionner son téléphone, Bell avait pris un brevet le 14 février 1876. Or un fait des plus curieux se produisit. Le même jour, deux heures après le dépôt de ce brevet, un autre inventeur américain, Elisha Gray, faisait connaître également une disposition d'appareil permettant de transmettre électriquement la parole. Une discussion assez vive s'éleva dans la suite au sujet de la question de priorité. Il y eut même un procès qui donna entièrement gain de cause à Bell.

Le téléphone parlant reçut à partir de cette date de nombreux perfectionnements non-seulement de Bell, mais encore d'un grand nombre d'inventeurs, notamment d'Elisha Gray et d'Edison, qui s'attachèrent à rendre pratique l'exploitation de cette découverte. Toutefois celle-ci resta encore pendant plus d'un an confinée en Amérique et ne traversa l'Océan qu'à l'état de canard américain, bon tout au plus à amuser les lecteurs de journaux. On en était encore en Europe aux téléphones à ficelle, sorte de jouets d'enfants très simples d'ailleurs et très curieux par eux-mêmes, dont l'invention remonte à 1667, et qui permettent de converser à voix basse à plus de 150 mètres de distance. L'annonce du téléphone de Bell eut pour effet de donner un regain de vogue à cet instrument, et pendant quelque temps à Paris on put voir de toutes parts des téléphones à ficelle exploités par des industriels ambulants sur les boulevards, dans les rues et sur les ponts.

Lorsqu'en novembre 1877, le téléphone articulant fut présenté en Europe, presque tous les reporters de journaux en donnèrent des appréciations tout à fait humoristiques, et s'en amusèrent bien. Malgré cela, la découverte, une fois connue, se propagea avec une rapidité vertigineuse, et en quelques mois des Compagnies s'étaient déjà formées pour l'exploitation du téléphone dans divers pays. Dès le commencement de

[1] Jules Vuy. *La Philothée.* II, p. 15.

[2] Guichenon. *Histoire généal.*, II.

1878, plusieurs fabricants livraient au public des appareils Bell à un prix très modique, et l'on commençait à établir à Paris les premières communications téléphoniques, d'abord entre les divers appartements d'une même maison, puis peu à peu entre diverses maisons. Trois Compagnies s'étaient formées à cet effet ; elles ne tardèrent pas à se fusionner en une seule qui prit le nom de Compagnie générale des Téléphones, et obtint, en 1880, du Ministre des Postes et Télégraphes une concession de quatre ans.

Pendant que les compagnies de téléphones créaient des bureaux en Europe et surtout en Amérique, et couvraient un grand nombre de villes de réseaux téléphoniques, les appareils se perfectionnaient rapidement et nécessitaient de fréquentes transformations dans les installations des bureaux. Sans parler d'une infinité de modifications de détails proposées par différents inventeurs et dont l'ensemble constituait de très sérieux perfectionnements, deux principes nouveaux avaient été découverts par des Américains, le professeur Hughes et le célebre Edison à qui l'on doit tant d'autres brillantes inventions. Ici se place tout naturellement une description, sommaire d'ailleurs, du système primitif de Bell et de ceux d'Edison et de Hughes.

Tout système téléphonique comprend trois parties essentielles : 1° une ligne constituée par un fil métallique absolument semblable aux fils télégraphiques ordinaires, et reliant les ateliers, les magasins, les bureaux ou les appartements de deux personnes ; 2° à un bout de cette ligne, les instruments dont une des personnes doit faire usage pour la conversation ; 3° à l'autre bout, des instruments semblables pour la seconde. Quelquefois, comme dans le système Bell, un seul instrument pour chacune des deux personnes sert soit à parler, soit à écouter ce que dit son correspondant. Mais le plus souvent, comme dans le système Edison, on fait usage de deux appareils distincts : l'un dans lequel on parle, et qui s'appelle le *transmetteur* parce qu'il recueille la voix et la *transmet* le long de la ligne, l'autre dans lequel on écoute, et qui s'appelle le *récepteur* parce qu'il *reçoit* les paroles qui arrrivent par le fil, et les fait entendre à l'oreille. Cette dernière disposition paraît au premier abord devoir être moins avantageuse à cause de sa plus grande composition et du surcroît de dépenses qu'elle entraîne. Mais en réalité c'est celle que l'on préfère à cause de la puissance beaucoup plus grande de voix que l'on obtient ainsi lorsque la distance à franchir par la parole devient un peu considérable.

Comme on vient de le voir, dans le système Bell à chaque station un seul appareil remplit à la fois les fonctions de transmetteur et celles de récepteur. Cet appareil est des moins volumineux ; il pèse à peine un kilogramme et se tient très facilement à la main. Sa simplicité est d'ailleurs si grande qu'elle n'a pas excité moins d'admiration que l'importance du résultat qu'il a permis d'atteindre. Il comprend : 1° une petite plaque de fer très mince devant laquelle on parle, et qui est mise en vibration par la voix ; 2° un barreau de fer aimanté de quelques centimètres de longueur, placé en regard de la plaque et perpendiculairement à elle ; 3° un fil métallique de quelques dixièmes de millimètre de diamètre enroulé autour du barreau et faisant ainsi un grand nombre de tours. Le tout est monté dans un manchon en bois qui maintient les diverses pièces. — Les vibrations de la plaque sous l'action de la voix, quoique extrêmement faibles, réagissent sur le barreau aimanté, qu'elle ne touche pas d'ailleurs, et, par contre-coup, déterminent dans la bobine de fil enroulé sur le barreau la naissance d'un courant électrique. Ce courant se transmet à la ligne téléphonique si les deux extrémités du fil de la bobine sont reliées l'une à la ligne, l'autre à un fil également métallique qui plonge en terre. Telle est l'origine des courants électriques qui vont porter la voix d'une station à l'autre.

Lorsqu'au contraire on veut écouter ce que dit un correspondant, on place l'oreille contre la plaque de l'instrument ; et cette même plaque, qui tout à l'heure sous l'action de la voix engendrait des courants sur la ligne, se trouve à son tour influencée par les courants venant de l'appareil du correspondant lorsque celui-ci parle. Elle se met à vibrer en conséquence, et ce sont des vibrations qui, en se communiquant de proche en proche à l'air ambiant, déterminent des sons, et reproduisent les paroles émises à l'autre bout de la ligne. — Telle est sommairement la théorie du téléphone Bell.

Cet instrument est d'une délicatesse extrême et permet de faire entendre à plusieurs kilomètres de distance les sons les plus variés et même la conversation de plusieurs personnes à la fois. La voix ne met d'ailleurs pas une minute, pas une seconde, en un mot pas un temps appréciable pour franchir cette distance ; la transmission de la parole est instantanée. Toutefois on conçoit que, lorsque la distance augmente, la puissance de la voix reproduite diminue de plus en plus. A 40 ou 50 kilomètres, par exemple, avec un instrument ordinaire on n'entend presque plus rien, d'autant plus qu'il se mêle toujours à la voix des bruits étrangers qui finissent toujours par la couvrir complètement si elle est trop faible. La découverte d'Edison, qui date de 1876, a permis de réaliser des appareils beaucoup plus puissants que celui de Bell. Elle consiste dans l'emploi à chaque station : 1° d'une pile électrique destinée à augmenter l'intensité des courants transmis sous l'action de la voix ; 2° d'un *microphone* à charbon ayant pour effet de faire varier cette intensité suivant les modulations de la voix ; 3° de la disposition dite en dérivation et d'une bobine d'induction. — Le principe du *microphone* a été découvert également, sous une autre forme, par Hughes qui, à l'Exposition universelle de 1878 à Paris, faisait entendre au public, à l'aide d'une disposition aussi simple que possible, les bruits les plus faibles tels que celui d'une mouche marchant sur une planchette en bois.

La description complète des divers perfectionnements dus à Edison et à Hughes entraînerait de trop longs développements, et sortirait du cadre de cet article, qui est plutôt un historique de la téléphonie qu'un exposé technique de ses principes. Je me bornerai à dire qu'en modifiant l'appareil d'Edison et en le combinant de diverses manières avec celui de Bell on est arrivé à transmettre la parole à des distances de 200 à 300 kilomètres. Certains expérimentateurs ont même annoncé qu'ils avaient pu communiquer à 1000

et 1100 kilomètres; mais je ne puis donner ce fait que sous toutes réserves.

Si au début du téléphone on a accueilli la nouvelle de sa découverte avec un grand scepticisme, on n'a pas tardé par contre à escompter avec une confiance exagérée les avantages que l'on pouvait en retirer. Cela tient en partie sans doute à l'engouement d'un public peu au courant des difficultés techniques et tout disposé à passer d'un extrême à l'autre avec la plus grande facilité. Mais à cette disposition du public il faut ajouter les nouvelles optimistes répandues tantôt par les nombreux inventeurs qui prétendent tous avoir trouvé le moyen de communiquer téléphoniquement à une distance quelconque, tantôt par les fabricants ou par les compagnies de téléphones, qui trouvent bon, pour s'attirer de nouveaux abonnés, de faire miroiter à leurs yeux tous les avantages possibles, réels ou fictifs du nouvel instrument.

Au ministère des Postes et des Télégraphes on a fait récemment à plusieurs reprises, et l'on continue à faire des expériences comparatives entre les principaux systèmes de téléphones inventés jusqu'ici, surtout en France. Il s'agissait dernièrement de correspondre entre Paris et Reims, soit à une distance de 160 kilomètres. Deux ingénieurs se trouvaient à Reims, trois autres à Paris. Pendant deux jours consécutifs on essaya vainement de correspondre d'une manière courante, en prenant tantôt une ligne aérienne, tantôt une ligne souterraine pour établir les communications entre les deux stations. A peine quelques fragments de phrases purent-ils parvenir lorsque l'on communiquait par une ligne aérienne. Deux des inventeurs cependant se trouvaient présents à ces expériences, et purent mettre en œuvre toutes les ressources de leur art pour faire fonctionner leurs appareils dans les meilleures conditions possibles.

D'autres expériences faites en présence d'un public officiel ont toujours donné des résultats plus ou moins défectueux. Il fallait donc bien rabattre des prétentions que l'on avait émises et que l'on continue d'ailleurs à émettre. Des expériences faites en Belgique en 1882 par M. Van Rysselberghe, d'après un nouveau principe, paraîtraient toutefois avoir fait faire à la question un nouveau pas très important. Il aurait pu transmettre la parole à plusieurs centaines de kilomètres de distance : entre Bruxelles et Paris d'abord, puis entre des villes de Belgique et d'Angleterre. Mais il y aurait peut-être lieu pour ces expériences, comme pour beaucoup d'autres, de faire la part des exagérations.

Malgré les restrictions précédentes, qui s'appliquent à l'état actuel de la téléphonie et non à ses progrès futurs, on ne doit point douter du succès final des recherches entreprises à la fois dans tous les pays civilisés par tant d'habiles inventeurs. Mais ce succès viendra peu à peu, et sera le fruit de nombreux travaux. En attendant, le nombre et l'importance des réseaux téléphoniques dans les villes s'accroissent de plus en plus. On a déjà même essayé avec un certain succès d'établir des communications téléphoniques régulieres entre des villes différentes, notamment en Amérique et en Angleterre. Les Etats-Unis sont de beaucoup la nation la plus avancée sous le rapport des communications téléphoniques.

Si l'on compare le nombre des particuliers, commerçants, industriels, etc., qui dans chaque pays sont abonnés au téléphone, on voit que sur le nombre total des abonnés (57,000 environ), il y en a plus de 37,000 aux Etats-Unis, près de 5,000 dans la Grande-Bretagne, 3,700 en France, 2,900 en Italie, 2,350 en Allemagne et 2,200 en Belgique. Les autres Etats comptent chacun moins de 1,000 abonnés et viennent dans l'ordre suivant : Autriche-Hongrie, Suède, Suisse, Danemarck, Mexique, Russie, Indes anglaises, Egypte, Pays-Bas.

Les chiffres précédents sont extraits du Bulletin de la Compagnie internationale des téléphones, revue hebdomadaire qui paraît depuis le 9 octobre 1882. On trouve également dans cette revue (n° du 13 au 20 décembre 1882) les renseignements suivants relatifs à l'état de la Téléphonie en France aux dates du *11 octobre 1881* et du *11 octobre 1882*.

VILLES DESSERVIES par la Cie générale des Téléphones.	NOMBRE DES ABONNÉS le 11 octobre 1881.	le 11 octobre 1882.	en plus en 1882.
Paris	2,063	2,633	570
Bordeaux	159	238	79
Le Hâvre	116	174	58
Lille	66	118	52
Lyon	223	395	172
Marseille	148	269	121
Nantes	72	100	28
Rouen	»	55	55
TOTAUX	2 847	3,982	1,135

La concession de la Compagnie générale des Téléphones expire au mois de juillet 1884, et dès maintenant M. le Ministre des Postes et des Télégraphes se propose de faire exploiter la téléphonie par l'Etat, comme cela a lieu pour la télégraphie. Un premier projet d'établissement de réseaux téléphoniques urbains comprend les villes de Reims, St-Etienne, Nice, etc., et a reçu un commencement d'exécution.

Il me reste à décrire sommairement le plan d'après lequel sont construites les lignes téléphoniques dans une même ville et le procédé auquel on a recours pour établir instantanément une communication entre deux abonnés quelconques sur la demande de l'un deux. On ne pouvait évidemment songer à relier tous les abonnés deux à deux par des fils spéciaux. En employant un tel système, s'il y a par exemple 1500 abonnés dans une ville, on aurait à poser plus d'un million de fils. Mais le problème est résolu très simplement par la création d'un bureau central auquel chaque abonné est relié par une ligne posée sur sa demande. Dans une grande ville, telle que Paris, au lieu d'un seul bureau il y en a plusieurs, qui prennent alors le nom de bureaux de quartiers, et qui sont reliés à un bureau central. — Lorsqu'un abonné désire causer avec un autre, il commence par demander au bureau de quartier auquel il est relié de faire communiquer directement sa ligne téléphonique avec celle de la personne à laquelle il désire parler. Cette communication étant établie, le premier abonné peut, par l'envoi d'un courant sur la

ligne, faire fonctionner chez le second une sonnerie qui appelle l'attention de celui-ci. Dès lors les deux correspondants peuvent entamer telle conversation qu'il leur plaît.

Je n'ai cité dans ce qui précède que les noms de Bell, l'inventeur du téléphone parlant,—d'Elisha Gray, qui avait inventé également le téléphone, et qui est arrivé un peu en retard sur Bell, — d'Edison, de Hughes et de Van Rysselberghe. Je citerai encore, parmi les principaux inventeurs qui ont perfectionné les découvertes de Bell, d'Edison et de Hughes, les suivants : Siemens, Gower, Phelps, Blake, Crossley, Ader, Bréguet, d'Arsonval, Maiche, Sieur, etc. La forme donnée au téléphone par Ader est actuellement la plus répandue en France, et tend à se substituer à toutes les autres employées jusqu'ici. C'est de beaucoup la plus commode, celle qui donne le plus de puissance à la voix. Ader est un ingénieur de la Compagnie générale des Téléphones à Paris.

Le téléphone Ader a figuré de la manière la plus brillante à l'Exposition internationale d'Electricité en 1881. C'est celui que l'on a employé pour ces fameuses auditions théâtrales qui ont eu un succès si considérable pendant l'Exposition Chaque soir, dans des salles réservées à cet effet au Palais de l'Industrie, le public pouvait entendre les pièces que l'on jouait soit au Grand-Opéra, soit au Théâtre-Français L'illusion était complète, et, les yeux fermés, on aurait pu se croire réellement au théâtre. Malheureusement il n'y avait de la place que pour 88 personnes à la fois, et chacun ne pouvait rester que pendant cinq minutes. Il passait donc au maximum 1760 personnes par heure dans les salles d'audition. Il y avait toujours à la porte une queue immense de personnes qui prenaient rang une heure à l'avance, et attendaient patiemment le moment d'entrer pour assister pendant cinq minutes à une scène de théâtre qui se jouait à deux kilomètres de là.

AIMÉ VASCHY,

Sous-directeur de l'Ecole supérieure de télégraphie de Paris.

(*A suivre.*)

DATE DE L'ÉRECTION DU DIOCÈSE D'ANNECY

Nous avons rappelé déjà plusieurs fois l'importance de l'exactitude des dates dans cette *Revue,* et notamment cette année, p. 6, d'après l'intitulé des Chartes.

Celle de l'érection du diocèse d'Annecy a été portée une année antérieurement à sa date véritable, parce que l'on n'a pas tenu compte de la formule finale de la bulle d'érection [1].

Celle-ci porte : *Anno Incarnationis Dominicæ millesimo octingentesimo vicesimo primo, quintodecimo Kalendas Martii, Pontificatus nostri anno vicesimo secundo* [2].

Or, l'année 22e du pontificat de Pie VII avait commencé le 14 mars 1821, jour anniversaire de son élection en 1800, et s'est terminée le 13 mars 1822, selon le calendrier civil. C'est dans cet espace qu'il faut placer la date de la bulle. Le 15 avant les Kalendes de mars, soit le 15 février ne pouvait donc être que celui de 1822, selon notre manière de compter du 1er janvier. Et, si la bulle porte 1821, c'est que l'année ecclésiastique 1821, prise de l'*Incarnation du Seigneur,* avait commencé au 25 mars 1821 pour finir au 24 mars 1822, et conséquemment le 15 février était de 1822, en prenant l'année au 1er janvier.

D'ailleurs, cette institution était faite à la demande de Charles-Félix, moderne roi de Sardaigne, *Moderni Sardiniæ Regis,* dit la Bulle. Or, son prédécesseur Victor-Emmanuel 1er régnait encore au 15 février 1821, et n'avait abdiqué qu'au 13 mars. Son frère et successeur de droit, Charles-Félix, duc de Chablais, tout en faisant acte d'autorité souveraine dès le 16 mars, pour casser les actes du régent provisoire, Charles-Albert de Carignan, ne publia sa première proclamation royale que le 13 octobre, ne fit son entrée solennelle à Turin que le 17 octobre 1821. Et ce n'est que depuis lors que les négociations ouvertes précédemment pour l'érection du diocèse d'Annecy purent être reprises.

Léon XII n'y fut pour rien ; car il ne fut élu pape que le 28 septembre 1823. Et Mgr de Thiolaz avait déjà été sacré à Turin le 27 avril précédent.

L'année suivante, le nouveau pape donna une bulle qui autorisait l'évêque d'Annecy à transférer de l'église de la cathédrale à celle de Notre-Dame la première des deux paroisses de la ville, avec tous ses droits, honneurs, privilèges. Elle est du 3e avant les Kalendes de septembre 1824, première année de son pontificat. Cette date correspond au 30 août 1824 ; car la seconde année de ce pontificat allait commencer au 28 septembre de la même année.

On sait que le chapitre de la collégiale de Notre-Dame était curé de la paroisse de St-Maurice d'Annecy dès 1506 et que cette situation a duré jusqu'au Concordat, ensuite duquel la paroisse de St-Pierre avait été instituée à l'ancienne cathédrale, et celle de St-Maurice, transportée à l'église des Dominicains. C'est cette paroisse de St-Pierre, qui fut supprimée comme titre, et à laquelle succéda celle du titre de Notre-Dame, en 1824.

C.-A. DUCIS.

[1] *Souvenirs historiques,* p. 605.

[2] *Mémoires et documents publiés par l'Académie Salésienne,* II, 222.

CORRESPONDANCE DE L'HISTORIEN BESSON

(Suite.)

LETTRE DE LÉONARD BAULACRE, BIBLIOTHÉCAIRE A GENÈVE.

Teneur d'adresse :

Monsieur Besson, Aumonier du premier Monastère de la Visitation. à Anessi.

Teneur de Lettre :

Monsieur,

Je reçus sur la fin du mois dernier, vos nouveaux éclaircissements sur nos anciens Evêques de Genève. On ne sauroit assez vous louer du goût que vous avez

pour ces antiquités ecclésiastiques. Vos mémoires ne peuvent pas manquer d'être utiles aux P. P. Bénédictins de Paris pour les diriger dans leur nouvelle Edition du *Gallia Xna*.

Je continue à conferer avec plaisir avec vous sur ces matières. Mais je crois que vous serez de mon avis que cela doit se faire amiablement, et que nous devons éviter tout sujet de dispute

L'article le plus important de votre dernière lettre, et par où je vay commencer, regarde l'époque de l'établissement du Christianisme dans Genève. Vous voudriez la faire remonter plus haut que le IVe siècle, et vous vous croiés autorisé par les Lettres de St Léon à lui donner plus d'antiquité.

Laissant pour un moment à part cette autôrité voici deux faits qui sont aujourd'hui presque généralement reconnus. Le 1er c'est que c'est Paracodes Evêque de Vienne qui a envoié les premiers Prédicateurs dans notre ville; l'autre c'est que ce Prélat vivoit vers le milieu du IVe siècle. Tillemont qui est d'un grand poids sur ces matières met la date de Paracodes dans ce temps-là.

Mais il s'agit de répondre à votre objection tirée du témoignage de St Léon. J'ay consulté là dessus un de mes amis fort versé sur ces matières, et voici ce que j'ai tiré de lui.

La dispute élevée entre les Evêques d'Arles et de Vienne ne fut qu'assoupie par le Concile de Turin en 401, qui assignoit à chacun les Cités le plus à sa portée. Le Pape St Léon dans sa lettre de l'an 450 suit le même plan. *Episcopus Viennensis, ne semet ipso videatur inferior, vicinis libere quatuor oppidis præsidebit, id est Valentiæ et Tharentasiæ Genavæ et Grationopoli..... reliquæ vero Civitates ejusdem Provinciæ sub Arelatensis Antistitis auctoritate et ordinationem consistant.*

Mais il s'agit proprement de sa lettre IX d'où vous tirés votre présomption pour reculer plus haut les commencements du Christianisme dans Genève. Voicy ce que dit mon ami là dessus.

Cette lettre ne contredit point l'époque de Paracodes. *Sit que redintegratum Viennensi Archiepiscopo privilegium et jus antiquum, quod Apostolica benignitas ad Arelatensem ex parte transtulit.*

Il semble que vous voulés tirer de ces mots : *Jus antiquum et redintegratum,* une preuve pour une plus grande antiquité de l'Eglise de Genève. Mais le mot *Antiquum* se restreint à la nature des choses. *Antiquus Amicus,* ne marque pas, par éxemple, une antiquité fort reculée. Voir encore dans la Lettre de St Eucher sur le martire de la Légion Thébéenne. Isaac, Evêque de Genève, dit cette relation avoit conversé avec Théodore d'Octodurum, *Antiquiory temporis* pour dire simplement qu'il étoit plus âgé qu'Isaac *Jus antiquum,* qui s'étend ici en général sur toutes les afaires d'une Eglise, est un droit primitif que Vienne avoit toujours éxercé sur Genève depuis 350 jusqu'en 450, ce qui sufit.

Tillemont prend dans le même sens cet *ancien droit.*

Redintegratum n'est pas *restitué,* mais *renouvellé* ou assuré de nouveau contre une prétention générale d'Arles, qui n'avoit jamais fait aucun acte de jurisdiction à Genève. Voyez le Dictionnaire de Danet sur la signification de ce mot.

Je ne laisserai pas de dire en passant que cette Lettre à paru fort suspecte au Père Sirmond.

Jean de Brogni signa le Concordat avec l'Angleterre le 21 Juillet 1415 *Datum Gebennis in domo habitationis nostra etc.* On voit cet acte à la fin de l'Histoire du Concile de Constance de l'Enfant.

Nous avons un vilage près de notre ville qui porte le nom de *Mies.* Il est entre Versoi et Copet. François de Mies ne seroit-il point sorti de là ?

Pour l'orthographe de votre ville, je m'en raporte à vous. J'ai écrit *Aneci* pour la facilité de la prononciation et pour écrire comme l'on parle. *Anessi* pourroit se prononcer comme *paresse, adresse;* au lieu que l'*e* doit être muet. J'ai encore pour moi l'autorité de votre Rituel, *Ameciaci 1747.*

Les anciennes orthographes des Terriers ne sont pas toujours fort justes. J'ai un fond dans un vilage qui a toujours eu le nom de *Landessi* dans tous les Reconnaissances; et que je crois qu'il faut écrire *Landeci.* En voici la preuve, c'est que nous y avons trouvé une inscription d'un *Decius* Romain qui étoit un homme distingué dans le lieu et qui y a donné son nom *Lands-Decii* la terre de Decius, *Lands* est un vieux mot Celtique qui signifie cela. Guichenon écrit aussi toujours Anecy.

Je suis très respectueusement

Votre très humble et très obéissant serviteur

Monsieur BAULACRE

Genève ce 9 septembre 1749

(D'après l'original.)

La lettre suivante adressée à Mgr de Chaumont, évêque de Genève à Annecy, a été trouvée aux Archives départementales. Elle n'est pas signée de Besson, mais elle a été écrite sous sa dictée par son associé, et la preuve en est dans un autre document de la main de Besson, joint à cette lettre. C'est la copie du procès-verbal de la visite pastorale faite au prieuré de Meillerie, du 30 octobre 1443, et dont s'occupe cette lettre.

Monseigneur,

En attendant de plus grands éclaircissements, j'ai l'honneur de vous envoyer, Mgr, une copie de la pièce en question. Le prieuré de Merlea est le prieuré de Meilleré dans la paroisse de Tolon en Chablais. Les chanoines de St Bernard y possèdent de spacieux et spécieux domaines et cependant ils ne satisfont point aujourd'hui à la fondation, car il n'y a qu'un prieur où soit disant qui est le chanoine vivant dont parle Boëleau, avec un Lorrain qui ne s'occupe qu'à la chasse. O mon Dieu ! quand viendra l'heureux moment de purger l'église et l'Etat de tant de chanoines et de moines fainéants, qui ont dénaturé les fondations, qui scandalisent l'église et profitent à l'ombre des plus beaux revenus de l'Etat.

Les titres de la congrégation doivent être entre les mains des dits chanoines, qui peut-être n'en secouent pas trop la poussière; cependant l'on pourroit trouver quelque chose dans les Archives de Berne.

Je joins ici une liste de quelques autres pièces. Le secrétaire ne doit point, Monseigneur, vous paroître

suspect. C'est mon associé. Vous savés qui a l'honneur de vous écrire. Il ne met pas son nom parceque les lettres peuvent se perdre en chemin.

C'est Monseigneur, le plus humble, le plus respectueux et le plus reconnoissant de vos serviteurs.

Ce 9 octobre 1749.

1° On a entre les mains un manuscrips in-4° intitulé *Copia processus inter comites Sabaudiæ et Gebennensis*. C'est une procédure faite les dernières années du quatorsieme siècle entre Humbert de Thoire, comte de Genève et Amédée comte de Savoye, occasion de plusieurs districts et territoire dépendans de la Comté de Genevois.

L'original en est sans doute aux archives de Turin.

2° Une patente originale par laquelle l'empereur Charlesquint donne à Philippe de Savoye, marquis de Saluces, comte de Genevois, la comté de Tende confisquée au préjudice de Réné, bâtard de Savoye, grand maître d'hotel du Roi de France. Acte donné à Burgos le 8 Juin 1524. Une partie du sceau de l'empereur pend au bas.

3° Il ne seroit pas impossible de réfuter quelques'uns des titres et patentes que M^rs de Genève opposent à nos souverains.

4° Une abbaye considérable des états se jacte d'avoir une patente donnée par Charlemagne. Elle est supposée, le père Brice n'en vouloit pas convenir parceque Monachus en appela, il y a 2 ans au jugement d'un académicien habile dans ce genre d'étude, et après une meûre délibération il convint de la supposition.

5° L'on a vu en passant il y a 3 ans les diverses conférences tenues entre les députés des Ducs de Savoye et ceux de Berne et de Genève. L'on remarqua que les premiers passèrent trop légerement sur les titres et patentes des Genevoisiens. On pourroit mettre sur les voyes ceux qui voudraient y travailler.

Lettre de Léonard Baulacre a M. Besson

Teneur d'adresse :

Monsieur Besson, Aumonier du 1^er Monastère de la Visitation à Aneci.

Teneur de lettre :

Permettés moi, Monsieur, de me servir de votre canal pour faire parvenir un billet à M. Vittoz. Je n'ai aucune autre voie sure pour lui écrire. On m'a dit qu'à tous les marchés d'Anecy il y a quelcun de sa paroisse. Vous voudrés bien en faire chercher pour leur remettre ma lettre.

En voici le sujet :

Nous sommes depuis quelque tems en négociation avec M. Vittoz pour acheter de lui un Livre ancien dont tout le mérite est d'avoir été imprimé de fort bonne heure à Mayence.

C'est une petite curiosité de Bibliothèque, peut-être un peu bizare, mais qui nous coûtera plus de cent fr.

Le marché est avantageux pour lui. Le Livre est à Anecy ; il nous avoit promis de l'aller quérir, et de nous le faire aporter dans la semaine qui précède la S^t André, et nous voici près de huit jours dans le mois de Décembre sans le voir paroitre. Je crains qu'il ne soit malade.

Je reçus il y a 8 ou 10 jours la Bulle curieuse de Charles IV que vous avés eu la bonté de nous communiquer. Vous paroissés avoir quelque doute sur son autenticité, Et nous aussi ; je pourrai, si vous le souhaités, vous faire part de nos scrupules sur cette pièce.

Monsieur

Votre très humble et très obéissant serviteur

Baulacre

Genève le 6 déc. 1749

(D'après l'original)

Le même

Teneur d'adresse :

Monsieur Besson, Aumonier du 1^er Monastère de la Visitation Anecy.

Teneur de lettre :

Monsieur,

Je vous promis dernièrement de vous faire part de nos scrupules sur la Bulle de l'empereur Charles IV que vous me communiquates dans votre dernière lettre. Il s'agit aujourd'huy de vous tenir parole.

Je commence par remarquer que si notre Histoire n'a point parlé de cet acte, c'est qu'on le ne connoissoit pas ; et vous ne devés pas être surpris qu'il nous ait été inconnu. Guichenon l'a ignoré aussi bien que nous, quoique les Archives luy aient été ouvertes. Il avoit une belle occasion d'en faire mention, lui qui a dressé la Généalogie des Comtes du Genevois dès leur première origine.

Louis Della-Chiésa met dans son *histoire du Piémont* imprimé à Turin en 1608, page 268 une suite fort imparfaite de ces Comtes à la tête desquels est *Oliverio primo Conte regnava nel 770.*

De la il passe brusquement à *Giraldo nel 1020*, sans dire d'où il a tiré cet *Olivier* que Guichenon a laissé de même que *Rénier*. Le terme de *regnava* est fort impropre.

La dignité de Comte sous Charlemagne étoit précaire, et non héréditaire, ce qui paroit par les Lettres 26 et 27 d'Egenard où sans nommer *Rénier* ni Olivier ; il parle de *Frumold Comes in pago Genevensi in Burgundia*. Mais il est temps de venir à nos scrupules sur l'autenticité de la Bulle.

1° — L'an 1360, Charles IV loin d'être à Luques ou en Italie, étoit en Allemagne assez occupé d'une rébellion.

2° — Cet an 1360 étoit l'indiction XIII et non *Septima* comme porte la Bulle.

3° — Cet acte ne paroit pas du stile impérial, et à quel propos [déchirure] elle un éloge si pompeux des deux *Pugiles*. Reinier et Olivier ? Enfin pour en mieux juger, il faudroit savoir à quelle occasion cette Bulle fut faite par Charles IV et pour quel sujet ou motif elle

auroit été produite en 1398 dans un procès entre Humbert de Villars, et Amédé Comte de Savoie.

Je soupçonne une faute du copiste à la 4e ligne au lieu de *transit origine,* je crois qu'il y devroit avoir *trahit originem*. Après tout de quelque manière qu'on lise le sens peut revenir au même.

J'ai enfin eu une réponse de M. Vittoz du 7 de ce mois. Il me marque qu'il envoie un homme à Anecy pour y prendre le vieux livre que nous voulons acheter de luy, et qu'il nous l'aportera incessamment. Cependant je ne le vois point arriver. Je vous prie encore de lui faire parvenir cette lettre.

Je suis très cordialement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

BAULACRE

à Genève ce 7 janvier 1750

(D'après l'original.)

LE MÊME

Teneur d'adresse :

Monsieur Besson, Aumonier du 1er Monastère de la Visitation. *Aneci.*

Teneur de lettre :

Monsieur,

Vous avés du gout pour les antiquités Ecclésiastiques et vous les savés débrouiller heureusement. Nous avons fait depuis peu une petite découverte de ce genre que je vay vous communiquer, soit pour savoir votre sentiment là dessus, soit pour entretenir notre petite correspondance literaire.

On a trouvé dans un coin de nos Archives un sceau de cuivre qui paroit ancien, avec une légende qui nous a dabord paru assez embarassante, il est de figure ovale, haut de 3 à 4 pouces. On y voit dabord la figure de St Victor armé tenant une lance de la main droite, et sa tete de la main gauche, devant la poitrine à la place où devroit être naturellement la tête, le graveur y a représenté une Gloire. Au bas sont les armes de la Maison de Bonnivard qui sont une *Croix chargée de cinq coquilles* timbrées d'une mitre et d'une crosse, et autour du sceau cette légende

URBANUS BONIVARDI EP̄VS COMEDATARIVS STI VICTOR :

On voit bien que *Comedatarius* est là pour *Commendarius*. Ce n'est pas même une faute du graveur, car on trouve également l'un et l'autre dans le Glossaire de Du Cange, ce qui a donné lieu à un bon mot de Menot dans un de ses sermons. *Abbates vocantur Comedatarii quia omnia comedunt.*

L'abréviation EP̄VS fait incontestablement *Episcopus*. Voila donc un *Urbain Bonivard* Evêque Commendataire de St Victor. C'est ce qu'il s'agit de débrouiller.

Vous savés que nous avions autrefois à Genève une Eglise de St Victor, batie au VI siècle, et où l'on mit des moines de Cluny au commencement du XI. L'église et le Monastère furent démolis quelque tems avant le changement de Religion, on abatit trois ou quatre fauxbourgs pour la sureté de la ville qu'il faloit fortifier.

Le dernier Prieur de ce monastère étoit un Bonivard, de la même famille que celui à qui a apartenu ce sceau. Ils ont été l'un et l'autre supérieurs de ce couvent. Tout l'embarras et de savoir pourquoi Urbain prend le titre d'Evêque de Genève qui a été omis dans nos listes et qui était en même tems Abbé Commendataire de St Victor.

Comme il n'y a point de vuide dans nos Catalogues dans ces siècles la, et que nous ne savons où placer ce nouvel Evêque, nous avons eu une autre conjecture. Nous avons essayé de joindre ensemble ces deux mots *Episcopus Commendatarius,* qui pourroient signifier un substitut, un administrateur de l'Evêché pendant une vacance ou pendant la minorité de quelques jeunes Evêques de la Maison de Savoie. Je trouve dans Du Cange q'*Episcopus Commendatarius* est employé dans ce sens dans plusieurs actes anciens.

Je trouve dans notre Histoire de Genève sur l'an 1444 un Jean de Grolée Prieur de St Victor et administrateur de l'Evêché de Geneve. Voila qui semble apurer cette première conjecture.

Cependant pour ne pas nous en tenir à cette simple probabilité j'ai fait fouiller dans nos Archives pour savoir si l'on n'y découvrirait point quand Urbain Bonivard avoit été Prieur de St Victor, et on a trouvé que c'étoit entre 1460 et 1470, et il ne paroit point que dans ce temps là il ait été administrateur de l'Evêché.

Je me suis rapelé d'avoir lu dans l'Histoire de Louis XI par Du Clos qu'en 1471, il y avoit un Bonivard Evêque de Verceil qui gouvernoit toutes les affaires du Duc. Là dessus j'ai consulté l'*Italia sacra* d'Ughelli sur les Evêques de Verceil et jy ai trouvé notre Urbain, et ce qu'il en dit nous a parfaitement éclairci tous nos doutes. Voici cet article :

« *Urbanus Bonivardus Monachus et Abbas Mo-*
« *nasterii S. Mariæ de Pinarolo ordinis S. Bene-*
« *dicti, Commendatariusque Prioratus S. Victoris*
« *extra muros Geneva Amedia suffectus est 1469*
« *pridie Id Maii, Pauli II sedente, ea tamen con-*
« *ditione, ut S. Victoris Prioratu abiret retineret*
« *Cœnobium.* »

Ughelli, Italia sacra Tome IV page 809

Il mourut en 1499. Il résigna son bénéfice de S. Victor à Jean Amé son neveu, et Jean-Amé le résigna en 1510 à François dernier Prieur.

On ne sait pas bien si Urbain se servoit de ce sceau comme Evêque de Verceil, ou comme Abé de St Victor. Si c'est en cette dernière qualité il auroit du dire *Episcopus Vercellensis*, et non *Episcopus* tout cour, pour éviter quelque équivoque.

Si vous avés quelques lumières sur cette famille Bonivard, faites-moi le plaisir de me les communiquer.

J'ai l'honneur d'être avec la plus parfaite considération.

Monsieur

Votre très humble et très obéissant serviteur

BAULACRE

à Genève ce 28 février 1750

P. S. J'ai une lettre de M. Vittoz du commencement de ce mois dans laquelle il me marque qu'il a envoié un garçon a Anecy, et qu'il y a chargé un de ses amis de prendre dans le lieu qu'il lui a indiqué, un Vieux Livre que nous voulons acheter de lui, mais qu'il est absolument nécessaire d'examiner auparavant, que cet ami a été chargé de nous l'envoyer incessamment et qu'il compte que nous l'avons reçu; mais il n'a point encore paru.

Voudriés-vous bien prendre la peine de vous informer qui c'est qui est chargé de cette commission et le prier de nous faire cet envoi au plutôt. M. Vittoz doit venir dans peu de tems à Geneve pour finir avec nous et il feroit un voyage inutile si le Livre n'y est pas avant luy.

Dès que vos afaires vous le permettront faites-moi le plaisir de me repondre là dessus.

En note de la main de Besson .

« *Voiés Guichenon hist. de Bugey articles cha-*
« *teau-Gaillard, Lompnes et Longecombe.* »
« *Pour répondre à cette lettre.* »

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 1882

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

Après M. Mirande, après M. Coche, voici, dans l'espace de quelques mois, un troisième membre qui disparaît de notre Société. M. Paul Henry, pharmacien de première classe, originaire de Saint-Marcellin (Isère), vient d'être enlevé subitement à l'âge de trente-neuf ans. Il était établi depuis quelques années dans notre ville, où son zèle, son amabilité, son caractère enjoué, avaient conquis toutes les sympathies. Chimiste distingué, il était fréquemment chargé d'analyses délicates, et il était devenu l'essayeur officiel du bureau de garantie. Les études agronomiques ne l'intéressaient pas moins : membre très actif de notre comice, il envoyait chaque mois des communications au *Bulletin agricole* de l'Isère et des départements savoisiens. Le Conseil municipal perd également en lui un citoyen dévoué à la cause de l'instruction publique : il avait consacré bien des veilles à rédiger un rapport, plein de chiffres éloquents et de tableaux d'une grande clarté, sur l'état de notre Collège pendant ces dernières années et sur les améliorations à introduire. Occupé toute la journée par les devoirs professionnels, il devait prendre sur les heures dues au repos le temps qu'il consacrait à ses études scientifiques et sociales; aussi, comme le docteur Coche, comme le juge Mirande, notre confrère a succombé à la fatigue, en nous laissant le souvenir d'une vie utilement remplie.

M. Ducis établit par méthode d'analyse de plusieurs titres et actes d'alliance remontant du XVI^e^ siècle au XIV siècle, que le *palais de l'Ile* appartenait au domaine Souverain, acquis par la Maison de Savoie de celle de Genève. Si certaines familles en ont eu le domaine utile dans l'exercice de leurs fonctions, le domaine direct n'a jamais été aliéné par le pouvoir Souverain, dont elles étaient vassales. Il n'est donc pas étonnant que la Maison de Genève y eût son atelier monétaire, servi par le courant des eaux du Thioux. On sait que le droit féodal, comme le droit romain, attribuait aux princes les cours d'eaux et ce qu'ils contenaient. Toutes les inféodations du Genevois l'établissent.

M. Ducis constate le même genre de propriété pour le Château-Vieux dans l'île de Duingt, dont les vicissitudes ont bien varié de celui du plateau de Duingt. Il ne reste plus de ce dernier qu'une tour hexagone en dehors et ronde en dedans, comme celles qu'on observe sur les bords de la Méditerranée entre Gênes et Nice, et que la tradition rapporte à la domination sarrasine. On en remarque également sur les rives du Rhin; évidemment elles ne peuvent avoir la même origine.

M. Revon présente une collection d'empreintes végétales fossiles offertes au musée et recueillies par M. Tavernier dans la mine de charbon de Taninges, avec des échantillons d'anthracite ou variété de houille sèche, et de grès anthracifère (psammite). M. Tavernier a joint à cet envoi la série de la mine de Pernant près d'Araches, appartenant à une époque géologique moins ancienne, avec le calcaire nummulitique à cérites qui accompagne le filon de charbon. Le même donateur a fait hommage de diverses roches recueillies dans la montagne de Loy, et d'un nouveau spécimen du beau marbre brèche rougeâtre d'Antar, près de Taninges.

Le Secrétaire,
Louis Revon.

DONS ET ÉCHANGES

Piccard, Histoire de Thonon et du Chablais, 1 v. Auteur. — G. Revilliod, Portraits et croquis, 1 v. Auteur. — Chanoine Fleury, Vie de l'abbé d'Aulnois, 1 v. Auteur. — P. Tochon, Louis-François Bella et ses travaux. Auteur. — F. Descostes, Bethoncourt, poème, 2^e^ édition. Auteur. — A. Constantin, Littérature orale de la Savoie. Auteur. — Jules Vuy, 1° Origine des idées politiques de Rousseau, 3^e^ mémoire. 2° Une chanson sur l'Escalade, avec avant-propos. Auteur. — Les plaintes d'un clérical sur le crack de l'Union générale. Don de M. Cassagnes. — 9 brochures par Mgr Dupanloup. Don de M. E. Levet. — Société des ingénieurs civils, 5 livraisons, Don de M. Loustau.

Annales : Société d'agriculture de la Dordogne. — Société d'émulation de l'Ain.

Bulletins : Société de géographie de Paris. — Commission de météorologie de la Haute-Savoie. — Société d'agriculture et sciences de Poligny. — Bulletin agricole de l'arrondissement de Douai. — Bulletin d'éducation et d'instruction populaires des Basses-Pyrénées. — Académie d'Hippone. — Association scientifique de France. — Société héraldique et généalogique de France. — Société scientifique de la Corrèze. — Société d'archeologie et de statistique de la Drôme. — Société centrale d'agriculture du département de la Savoie. — Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Digne, etc. — Société de Borda, à Dax. — Société d'horticulture de la Côte-d'Or. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. — Société académique de Brest. — Société des sciences naturelles de Neuchâtel — Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

Mémoires : Académie des sciences et lettres de Montpellier, section des lettres. — Société scientifique et littéraire d'Alais. — Société des lettres et sciences de l'Aveyron. — Société d'histoire et de littérature de Beaune.

Revue : archéologique. — De la poésie. — Bibliographique. — De l'histoire des religions. — Des Sociétés savantes des départements. — De la Société littéraire et archéologique de l'Ain.

...ences et arts de Vitry-le-François. — L'Italia agri... ...en Forez. — Société départementa'e des médecins de ... Indicateur d'antiquités suisses. — Liste des correspon... ...ngers de l'Institution Smithsonienne. — L'Investigateur. ...globe, journal géographique. — Séance générale de la Société ...arts de Genève, n° 55. — Romania.

L'Union savoisienne. — Les Alpes. — L'Industriel savoisien. — L'Allobroge. — L'Echo du Salève. — Le Léman. — Le Petit savoisien. — La Tribune de Genève. — La Feuille d'avis de Moutiers. — Le Rochois. — Le Baigneur. — Paris-Mont-Blanc.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

7e Année

BULLETIN N° 10 — OCTOBRE 1882

Pressions barométriques moyennes 721,7 à Annecy, 680,22 à Leschaux et 705,9 à Mélan. Maximum le 9, minimum le 28 aux trois stations. Excursion du mercure, 21,60 à Annecy, 20,1 à Leschaux et 21,40 à Mélan. A la station d'Annecy, le baromètre descend à 704,3, le 28 à 6 h. du matin.

Température. — Moyenne à Annecy du maxima 17°2, du minima 6°8; moyenne générale à Chamonix 9°01, à Melan 9°785, à Leschaux 8°25.

Le thermomètre dans le sol à 0m30 donne les premiers jours du mois 14°05 pour descendre à 10°20 et en moyenne à 13°49.

L'eau du lac d'Annecy est en moyenne à 13°86; celle de puits à 11°88, et celle de rivière à 13°49.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent:

Pour le mois d'octobre :		le 2.	9.	16.	23.	30.
Thermomètre	maxima.	18°	15°8	14°6	13°2	10°
	minima.	—0°8	0°0	—0°6	—1°	—2°7
Baromètre à 0° :		631,	631,6	620 6	623,1	624,6

Pluie et neige — Quelques pluies jusqu'au 21, où commence la période donnant, vers les derniers jours du mois, d'assez grandes quantités d'eau en peu de temps, surtout le 27 par un vent très violent causant d'assez grands dégats dans la partie supérieure du bassin de l'Arve. A Megève, des toitures sont enlevées, de même à Chamonix où des forêts entières sont abattues; l'ouragan à cet endroit a une si grande force qu'il renverse des hangards et une scierie. Ce même jour, grande baisse barométrique dans la nuit. Maximum d'eau recueilli 213m/m8 en 9 jours aux Gets; minimum 99m/m7 à Annemasse en 11 jours. La neige tombe sur les montagnes et descend à 1100m. Aux Gets, 0m06 le 25; à Chamonix, 0m02 le 26.

Au Semnoz, 212m/m de pluie et en total 0m18 de neige.

Par suite des pluies de la fin du mois, l'eau du lac d'Annecy atteint la cote 0,87, et l'Arve à Sallanches monte de 1,06 à 1,47, et à Bonneville de 0,45 à 1,20. Ces crues durent 3 ou 4 jours en variant

Orages. — Le 15 à 1 h 25 matin, aux Contamines; le 3 à 6 h. matin, à Mélan avec éclairs éblouissants, et à Seythenex; ce même jour, à Annecy, de 5 h. à 5 h 30 matin, venant du S W, éclairs et tonnerres très intenses, et le 12 à 1 h. après midi. Le 7, à Annecy, éclairs aux S-W.

Phénomènes accidentels. — Quelques gelées blanches aux stations élevées et quelques jours de brouillards. La comète est vue très distinctement de plusieurs stations, surtout à Leschaux et au Semnoz.

OCTOBRE 1882. OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES.

	BASSIN DU LAC LÉMAN ET DU RHONE				BASSIN DE L'ARVE						VALLÉE DES USSES		BASSIN DU FIER ET LAC D'ANNECY				
Stations	Les Gets.	Evian.	Douvaine.	Saint-Julien.	Chamonix.	Les Contamines.	Megève.	Sallanches.	Mélan.	Annemasse	Cruseilles.	Seyssel.	Seythenex.	Thônes.	Leschaux.	Annecy.	Rumilly.
Altit.:	1162	380	428	462	1044	1184	1113	555	629	435	793	259	712	625	929	448	334
1	.....	.....	9,8	.....	.....	0,3	.....	.....	1,3	2	.....	.....	0,9	5	6,5	1	
2	.....	6,5	.....	.....	.....	10	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5,3
3	28,2	14,3	24,3	3	27	17	17,5	5,6	8,8	.....	5,5	.....	24,4	11	2,5	8	
4	.....	.....	0,6	1	15	4	.....	5,4	7,4	.....	1,7	.....	1,4	5	.....	2	
5	.....	7,2	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	0,2				
6	.....	.....	.....	.....	4,5	2,9	.....	0,2	.....	.....	.....	.....	2,6	.....	2,5		
7	.....	.....	.....	.....	.....	1,3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	0,3	.....	.....	.....	10,7
8	10,5	.....	.....	1	0,8	.....	3,4	2,9	8	2	6	.....	7,2	9	12,6	11,2	
9	.....	3,7	.....		.....	.....	.....	0,2	.....	1,1							
10																	
11	.....	.....	.....		.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	0,3
12	16,3	11,5	.....		.....	0,1	10,9	0,8	.....	.....	14,1	.....	0,4	.....	.....	.....	13
13	.....	.....	.....		12	5,4	.....	4,2	11	5,3	1,7	.....	11,2	14	20,2	21,3	
14	.....	.....	21,3		1,4	0,1	.....	0,4	0,7	.....	.....	.....	1,7	.....	0,5	0,3	
15	.....	.....	.....		0,7	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	0,2	
16	.....	.....	.....		.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4,7
17	.....	8,3	.....		2,4	0,2	4,3	0,7	2	.....	14,2	.....	.....	11	6,5	5,3	7,1
18	.....	4,8	12,8		9	4,6	5,1	4,1	11,1	13	2,9	.....		8	15	10,5	0,3
19	15,5	.....	.....		.....	0,2	.....	0,1									
20	10,3	.....	.....		.....	.....	.....	.....	.....	.....	0,3	.....		.....	.....	.....	1,3
21	.....	.....	.....		1,8	1,6	.....	0,3	0,9	.....	.....	.....		.....	.....	1	8,1
22	17,2	9,3	20,2		4,1	0,1	39,2	8,5	8,4	7,5	24,1	.....		10	.....	16,4	16,5
23	.....	15,4	8,2		32,1	48	5	25,5	29,7	19,8	10,5	.....		28	63	15,2	1,6
24	90,2	3,6	.....		4,6	6	18,5	4,5	7,1	5	1,1	.....		20	3,9	1	20,6
25	5,1	37,8	18,8		14,7	16	30	13,1	10,8	7,5	42,3	.....		23	23,5	24	21,1
26	.....	.....	22,2		28	8	.....	26	23,9	31	2,8	.....		.....	23,8	25	
27	.....	13	.....		.....	.....	2,5	1,5	.....	.....	.....	.....		.....	.....	.....	10,3
28	20,5	.....	2,7		8	1,3	6,2	2,1	2,1	.....	6,8	.....		1	5	2,3	13,5
29	.....	6,4	4		5,2	0,9	8,4	5	6,8	4,5	5,5	.....		15	12,5	11	1,9
30	.....	.....	0,2		3,1	6	.....	.....	5,9	1	.....	.....		11	9	5,7	
31																	
Pluie.	213,8	141,8	145,1	.....	174,4	135	151	111,1	145,9	99,7	139,5	.....	.....	175	207	161,3	136,3
Neige.																	

Manquent à partir du 8.

Le pluviomètre a disparu la nuit du 17.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

OCTOBRE 1882 — Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy, par 45°53'59" de latitude, et 3°47'33" de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITE relative de 1 à 100	THERMOMÈTRE à midi.	DEGRÉS actinométrique à midi.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m	ÉTAT DU CIEL DURANT LE JOUR.	ÉTAT DU CIEL à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	24°7	12°	14°4	724,8	1	0,8	95	21°4	90,5	N-N-W	S	faible	couv.1/2	Brouillards (200m) disparaît à 8 h. mat.	beau	865	15,3
2	25,3	10,5	14	725,2	»	0,9	92	24	76,4	S	S-W	id.	couvert	Id. (300m) id.	couv.1/2	85	15,7
3	26	13	15,3	727,6	8	2,9	86	14,4	10,9	N-W	W-S-W	id.	id.	Orage de 5 à 5 h. ½ m.; vent de S-W; pluie	couvert	82	15,6
4	16	4,5	9	727,9	2	0,6	91	13,3	24,2	N	W	id.	id.	[par moments dans le jour.	id.	81	14,7
5	17	6,5	10,2	721,3	»	1,3	84	»	»	N-E	N	fort	id.		très beau	80	14,4
6	13	7,7	10,1	723	»	1	88	11	16,4	N	W	id.	id.		beau	76	14,2
7	13,5	4,3	9	726,1	»	0,4	88	16,2	78,8	N	S-E	faible	couv.1/2		id.	73	14,4
8	19,7	6,7	10,4	727,6	11,2	1	97	16,2	64,7	S	S-E	id.	couvert	Forte pluie de 3 à 7 h. matin.	id.	72	14,3
9	23,7	9	12,3	728,5	»	0,7	89	20,1	73,3	W	S-S-E	id.	beau		id.	70	14,7
10	25	11,3	14,4	726,8	»	1	95	23	81,1	W	S	id.	couv.1/2		id.	68	15,4
11	25,5	9,5	13,1	723,2	»	1,1	90	16,3	16,4	S-W	E-S-E	id.	couvert		couv.1/2	67	15
12	18 7	10,7	14,3	714,2	»	6,8	88	14,5	4,68	S	S-E	id.	id.	Ecl., tonn. et forte pl. vers 1 h. s. et l'ap.-	pluie	66	15.2
13	18,5	6,5	12	716	21,2	0,5	87	13	24,2	S	S-E	id.	id.	[midi. Neige disparaît presque	couv.1/2	65	14,7
14	17	4,7	9,2	717,2	0,3	0,7	86	15	63,2	S	S-E	fort	couv.1/2	[de la Tournette.	très beau	65	14,4
15	18,3	6,5	10,2	718,8	0,2	1,5	86	14,2	22,6	N	W	id	id.		id.	63	14,3
16	17,7	2,7	7,2	717,9	»	1	97	11	21,8	S-W	W	id.	couvert	Pluie pendant la nuit.	pluie	62	14
17	14	8	9,3	719,7	5,3	0,6	98	9	4,68	S	S-S-E	id	id.	Pluie par moments toute la jour. Neige à	couvert	61	13,7
18	12,3	6	8,2	725,3	10,5	0,4	97	12,1	49,9	N	N	id.	id.	[St-Germain.	très beau	62	13,3
19	13,7	1	5,2	724,8	»	0,4	86	12	86,6	N	S	id.	couv.1/2	Gelée blanche.	couvert	61	12,6
20	14,7	4.5	7,2	722,3	»	0,7	97	11,3	24,2	N	W-S-W	id.	couvert	Légère pluie après midi.	id.	61	13
21	12,7	6,5	9,3	722,4	1	0,4	97	15,1	75.7	W	S-S-W	faible	beau		beau	60	13,4
22	17,5	8,7	11	721.4	16,4	1	91	11,3	5,46	S	E-S-E	fort	pluie	Forte pluie de 1 à 11 h. m , 3 h. s. et pendt	pluie	60	13,2
23	13,5	8,5	11,2	721,8	15,2	0,4	97	14,1	80,3	S-W	S	faible	id.	[la nuit.	couv.1/2	70	13,3
24	15,5	7	10	719,6	1	1,3	74	17,1	82.7	S	E	id.	couv.1/4		couvert	73	13,2
25	24,5	7	8,1	718,8	24	1,6	99	9,2	6.24	S	E	id.	pluie	Pl. tout le jour et toute la nuit dès 6 h. du	pluie	75	13
26	11,8	10	5	719,7	25	0,3	»	13	63,2	S	S-E	fort	couv.1/4	[matin. Neige à St-Germain	beau	85	12,8
27	16	1,5	6.3	708,3	»	1,7	71	9,4	16,4	S	S-E	id.	couvert	Pluie pendant la nuit. dès 7 heures.	pluie	87	12,6
28	10,5	5,5	9,3	706,9	2,3	1	84	13,1	12,5	S	S-S-E	id.	id.	Pluie de 3 à 6 heures soir.*	couvert	86	12,7
29	13,5	6,7	8,2	715,2	11	1	88	9	16,4	S	E-S-E	faible	id.	Pluie par moments toute la journée.	id.	855	12,5
30	10	4,5	8	722,9	5,7	0,3	87	12,2	86,6	N	W	fort	id.		très beau	85	12.3
31	13,7	—0,5	3,1	728	»	1,1	87	»	»	—	N-E	id.	très beau		id.	85	12
Moyennes ou Totaux.	17°2	6 8	10°14	721,7	161,3	28,4	89,73		44,14					* La neige disparaît presque du Parmelan. Baromètre à 704,3 à 6 h. du matin.		0,728	13°86

Un orage éclate le 3 de 3 à 5 h. 30 du matin ; éclairs et tonnerres assez intenses venant du S-W, et le 12 vers 1 h. après midi. Le 7, éclairs au S-W. Le baromètre descend à 704,3 le 28 à 6 h. matin. On voit encore quelques hirondelles le 25.

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. — Imp. Perrissin.

23me Année. — N° 12. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 décembre 1882.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Bernard Claris, par M. Louis Revon. — Le téléphone et le radiophone (suite et fin), par M. A. Vaschy. — Jean Gacy : *La déploration de la cité de Genefve*, de M. Jules Vuy, par M. Aimé Constantin. — Bulletin. — Observations météorologiques, pluviométriques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

BERNARD CLARIS

S'il est vrai que le caractère de l'homme subit l'influence de la nature ambiante, le paysage qui encadre la petite ville où naquit Bernard-Antoine Claris, le 1er mai 1815, est créé à souhait pour modeler une âme à la fois énergique et tendre, toute imprégnée d'idéal, de croyances vives, d'ardeur dans la poursuite d'un but élevé. Construite au point où rayonnent plusieurs vallées, Thônes est assise dans les prairies ; les pentes s'élèvent en amphithéâtre, couvertes de sapins et de hêtres, semées de chalets dont les larges toitures et les galeries superposées rappellent, avec un style plus rustique, les habitations de la Gruyère. Soit qu'on arrive d'Annecy, soit qu'on revienne du Mont Blanc par les Aravis, on trouve partout des torrents qui grondent, des ruisselets qui sautillent entre les pierres, des cascades qui jettent dans le vide une fusée de diamants ; partout de molles ondulations contrastant avec des rocs à pic ; partout une végétation luxuriante. L'air vivifiant et un peu âpre de cette vallée dont l'altitude dépasse six cents mètres, le rideau sombre des conifères, les défilés aux profondeurs mystérieuses, les crêtes que blanchit la neige pendant la moitié de l'année, donnent au paysage une grandeur sévère et disposent aux pensées sérieuses. Les flèches des églises et des chapelles, les cimes élancées des pins, les arêtes de calcaire qui se dressent devant vous, tout cela semble vous appeler et vous dire : Regardez en haut !

Il regardait en haut, l'enfant dont le pinceau devait un jour faire honneur à la Savoie. Son rêve était de donner une forme sensible, des contours durables, la magie de la couleur aux impressions flottantes, aux aspirations religieuses, aux visions de l'au-delà, comme aux scènes plus intimes du foyer et de la vie des champs.

Les beaux-arts n'étaient pas le côté brillant de l'enseignement au collège de Thônes. Il s'agissait d'apprendre à calculer combien il fallait de pièces de huit sous pour acheter une veste en tiretaine à tant l'aune, ou de s'initier au latin par l'étude mécanique d'une grammaire absolument dépourvue d'attrait. Quiconque s'avisait d'esquisser une silhouette était vite ramené au côté prosaïque du programme par quelques coups de règle appliqués sur les doigts. Les punitions pleuvaient dru sur le jeune Claris ; ce n'était pas un mauvais élève, mais il était hanté par le démon du croquis : pas une couverture de cahier, pas une marge qui ne fût peuplée de bonshommes en compagnie de génisses et de chèvres ayant l'air de vouloir brouter les lignes d'écriture. Passant à des exercices plus sérieux, le collégien copiait à la maison les estampes qui lui tombaient sous la main. Sa joie était grande lorsque ses parents lui donnaient comme récompense deux ou trois plaques de couleurs. Rien n'arrêtant son ardeur et son audace, il entreprit des portraits d'après nature, à l'huile et à l'aquarelle ; il n'était pas nécessaire d'être bien fort sur la ligne pour y découvrir des fautes de dessin, mais chacun était d'accord sur la fidélité de la ressemblance.

La constitution délicate de cet adolescent, son âme candide et religieuse, son cœur affectueux et sensible ne l'empêchaient pas de montrer une grande puissance de volonté. Il déploya souvent une énergie que ne laissait pas supposer la faiblesse de son tempérament. Cette force morale fut d'un grand secours pour l'aider à surmonter les obstacles opposés à sa vocation d'artiste.

Vers 1830, le père de Bernard, qui jusqu'alors avait tacitement encouragé ses essais, devint fort soucieux de son avenir. Sans fortune, il ne pouvait faire de grands sacrifices pour placer son fils chez un professeur. L'ayant emmené à Genève, après avoir longtemps cherché un poste convenable, il dut se décider à le confier à un décorateur en bâtiment. Quelles désillusions pour le futur artiste ! Avoir rêvé de vastes compositions empruntées à l'histoire sacrée et à l'histoire profane, et se voir réduit à tracer des méandres sur des soubassements à tant la toise ! Plus de vie de famille : il fallait vivre avec des ouvriers aux instincts grossiers, dont les conversations n'étaient guère faites pour charmer des oreilles chastes.

Le supplice dura trois mois. Comme compensation, la journée finie, l'apprenti passait les soirées à l'Académie de dessin, où il suivait les cours de M. Lugardon. Le célèbre interprète des gloires de la Suisse

primitive devint pour Claris un second père ; il le prit sous sa protection, l'honora de sa tendre amitié et de sa confiance, et l'engagea à quitter les rinceaux et les palmettes pour aller peindre dans son atelier. On conçoit la satisfaction du jeune homme et celle de sa famille. Pendant plus de quatre ans, Bernard demeura sous la direction de son maître et fit de rapides progrès, malgré les mille taquineries de ses camarades jaloux de son application et de ses succès.

M. Lugardon quitta Genève en 1835 pour passer deux années à Paris. Son élève ne put le suivre : il fallait satisfaire au devoir de la conscription et se rendre à Annecy. Dans cette ville, pendant un séjour de quelques mois, il fit des portraits et retoucha, pour l'église de Saint-Maurice, un tableau représentant le Sacré-Cœur. Ce ne fut pas sans une profonde émotion qu'il vit arriver le jour où il devait introduire la main dans l'urne. Si le mauvais sort l'eût atteint, il était obligé de renoncer à ses chères études et d'endosser l'uniforme, car il ne fallait pas songer à payer un remplaçant. Dans ce cas, son seul espoir était de présenter au roi un tableau pour obtenir sa mise en disponibilité, et déjà il en avait préparé la composition : un jeune conscrit, à l'air morne et désolé, quittant son atelier de peinture pour se rendre sous les drapeaux. Il promit une couronne de lampe à l'autel de la Vierge s'il obtenait un bon numéro ; le sort le favorisa, et ce fut avec joie qu'il accomplit son vœu. Partageant son allégresse, la bonne population de Thônes se livra en son honneur à une manifestation dont il garda toute sa vie le souvenir.

Libre de rejoindre son professeur, il partit aussitôt pour Paris ; mais M. Lugardon ne tarda pas à retourner à Genève. C'était en 1837. Bernard dut choisir un autre maître et recevoir les directions d'Ary Scheffer durant tout son séjour dans la capitale. Les relations ne furent ni fréquentes, ni intimes ; cependant Scheffer lui procura des travaux qui l'aidèrent à payer ses leçons, et l'élève en conserva de la reconnaissance. La mort du père de Claris vint alors le plonger dans une immense douleur ; il fit son portrait de mémoire et n'éprouva de consolation qu'en se remettant au travail avec une sorte d'acharnement.

Grâce aux bons offices de M. Lugardon et à la protection du chanoine Rendu, le futur évêque d'Annecy, Bernard quitta Paris pour occuper à Chambéry la place de professeur de dessin au collège des jésuites. Il exerça les mêmes fonctions au pensionnat des demoiselles du Sacré-Cœur, chez les frères de la Motte-Servolex et dans d'autres maisons d'éducation. Plus tard, lorsque la municipalité créa l'école de modelage, la direction lui en fut confiée, et il devint l'ami de tous les ouvriers appelés à suivre ses cours.

Son caractère sympathique et sa conduite toujours digne lui attirèrent les témoignages d'intérêt des familles les plus distinguées. La médaille avait son revers : si les leçons abondaient, le temps était morcelé ; les esquisses et les ébauches accumulées dans les portefeuilles n'arrivaient qu'en petit nombre à l'état de peintures achevées.

Le premier tableau envoyé à l'exposition de Genève, en 1840 ou en 1841, représentait une *Vierge contemplant l'enfant Jésus* qui, jouant avec deux petits morceaux de bois, en avait formé une croix. La critique fut des plus flatteuses ; on comparait sa manière à celle de Salvator Rosa. Le tableau fut acheté, nous dit-on, par un riche collectionneur genevois, M. Audéoud. A moins qu'il n'y ait une confusion dans le nom des acquéreurs, cette toile doit être distincte d'une *Vierge avec l'enfant Jésus*, peinture d'un grand caractère, qui fut exposée au Musée Rath vers 1842 et acquise par Rodolphe Topffer.

Quelques années plus tard, une *Madeleine au désert*, soumise au jugement du public dans la même ville, y fut diversement appréciée. Elle prit ensuite le chemin de Turin ; Charles-Albert la remarqua à l'exposition, l'acheta et la fit placer dans la galerie royale. Vers la même époque, un ministre du roi faisait l'acquisition de l'*Odalisque*. — Une toile, exécutée pour l'église de Thonon, représente des *naufragés implorant le secours de la Vierge*.

J'ai vu chez les sœurs de l'artiste une grande peinture à l'huile signée et datée de 1848 ; elle a pour titre : *Rosa mystica*. L'enfant Jésus, sur les genoux de sa mère, lui sourit et lui caresse le menton de sa petite main potelée. Le profil de Marie est ravissant ; les draperies sont traitées avec une ampleur magistrale. Cette fraîche composition, si gracieuse et si pleine de lumière, rappelle la manière de Deschwanden, moins l'abus des tons roses que l'on reproche aux Madones du peintre suisse.

Les trois sujets dont je vais parler se voient aussi chez Mlle Jenny Claris. Dans un bel élan de générosité et de patriotisme, elle a décidé que ces souvenirs de son frère prendraient place un jour au musée d'Annecy. Qu'elle reçoive ici l'hommage de notre reconnaissance.

Voici d'abord *la Cruche à l'eau*, peinture à l'huile signée et portant la date de 1852. Une paysanne exubérante de santé, aux bras dodus, à la mine éveillée, retient d'une main sa cruche au tuyau de la fontaine ; l'autre bras s'appuie avec assurance sur la hanche. Pas trop d'assurance, jeune fille ! Dans ce monde, il faut prévoir la malice des choses, sans compter celle des gens. Toute rieuse, vous avez aux joues des fossettes qui ne laissent guère les passants indifférents ; vos yeux noirs jettent des éclairs : regardez moins dans le bleu et surveillez mieux votre urne précieuse !

Je vous l'avais bien dit ! Après la *Cruche à l'eau*, voici *la Cruche cassée* ! Il ne s'agit plus ici de la robuste campagnarde qui ne connaît encore ni les lassitudes du corps ni le mal moral ; c'est plutôt le type très régulier, il est vrai, mais un peu plat et fatigué d'une ouvrière des villes, qui se serait préoccupée de tout autre chose que de présenter sa candidature dans les concours de rosières. C'était effectivement le cas du modèle qui a posé, et qui posait fort mal, au grand désappointement de l'artiste. L'œuvre s'en est ressentie, et il y manque les dernières touches capables de l'élever au niveau du tableau précédent. Un jour, son modèle vint l'informer que des dames pieuses l'avaient décidée à entrer au refuge du Bon-Pasteur. Craignant de voir s'évanouir cette bonne résolution, et ne voulant pas encourir la responsabilité de nouvelles chutes, Claris préféra congédier la convertie après cette séance et laisser la composition inachevée : voilà, entre beaucoup d'autres, un exemple de sa délicatesse de conscience.

Les deux tableaux parurent au Salon de Genève en 1852; les critiques eurent raison de préférer le premier au second, mais ce fut bien à tort qu'on reprocha au peintre de s'être inspiré de Greuze : le seul emprunt fut celui du titre, car l'agencement des deux sujets n'offre aucun rapport.

La Catéchisée est un pastel signé de l'artiste avec le millésime de 1857. La figure, dont le modelé pourrait être plus travaillé, est celle d'une petite paysanne, aux grands yeux étonnés, et même quelque peu ahuris, comme il convient à une fille des champs qui entend pour la première fois M. le vicaire parler d'hyperdulie, de transsubstantiation ou d'union hypostatique. La pauvrette laisse tomber le livre sur ses genoux ; elle voudrait bien comprendre et être attentive, mais sa pensée s'obstine à flotter ailleurs ; en levant ses regards vers les nervures qui s'entrecroisent aux voûtes de l'église, elle a rêvé sans doute à l'enlacement des branches dans les haies fleuries, et elle aimerait tant aller cueillir quelques noisettes !

La sœur de la catéchisée était une petite marchande de prêle ; Claris en fit une *marchande de violettes*. Il offrit ce pastel en don à la loterie organisée pour l'érection de la statue de Notre-Dame de Myans. Fort admirée, l'œuvre excita la convoitise des amateurs et provoqua le placement d'un très grand nombre de billets. Le lot échut à la famille Nicoud, de Chambéry. L'artiste racontait que de tous les éloges accordés à ce tableau, le plus flatteur lui avait été décerné par le chien de la maison : l'animal, qui n'aimait pas les gens mal mis et souffreteux, se dressait contre le mur où était suspendu le pastel, et jappait furieusement contre l'humble bouquetière.

A l'un des premiers voyages que firent à Chambéry Victor-Emmanuel et son épouse, le marquis Léon de Costa présenta au couple royal un sujet allégorique intitulé : *la Chute des feuilles*. C'était une allusion à la grâce obtenue de Charles-Albert par le poète savoisien Jean-Pierre Veyrat, condamné au bannissement pour cause politique. Cette composition valut au peintre, digne émule de l'auteur de *la Coupe de l'exil*, les plus gracieux éloges de la reine Adélaïde ; elle en fit l'acquisition et voulut qu'elle parût à l'exposition de Chambéry, avec cette mention : « Acquis par la Reine. » L'œuvre fut couronnée en 1850 au concours ouvert par l'Académie de Savoie ; elle était connue sous un autre titre : *le poète Veyrat rentrant, après un long exil, sur le sol de sa patrie*. Au concours de 1848, Claris avait déjà obtenu un prix pour le tableau : *les Petits pêcheurs*.

Depuis longtemps il songeait à reproduire sur la toile un épisode de la vie de son patron saint Bernard. Son esquisse représentait le moment où, renversant les idoles sur le Mont-Joux, la montagne de Jupiter, qui devait dans la suite s'appeler le Grand-Saint-Bernard, il y plantait la croix et fondait un hospice sur les ruines d'un antique refuge. Un artiste de Chambéry ayant traité le même sujet, Claris se décida à regret à changer sa composition : il représenta *Saint Bernard fuyant le château paternel*. Ce tableau, sans signature, obtint en 1853 le prix au concours de l'Académie de Savoie et reçut des éloges à Genève. Grâce à la générosité des sœurs de l'artiste, il figure au musée d'Annecy depuis 1874. On sait que saint Bernard avait été fiancé vers la fin du dixième siècle à une jeune fille noble de Savoie, Marguerite de Miolans. La veille du jour fixé pour le mariage, il s'échappa la nuit du château qui domine sur un monticule les collines de Menthon et les bords du lac d'Annecy. Après avoir enlevé un barreau de la fenêtre, il tomba d'une hauteur de deux étages sur le roc sans se blesser, et s'enfuit pour embrasser la vie religieuse et fonder sur les cols des Alpes des refuges pour les voyageurs. L'artiste a choisi l'instant où le jeune homme, prêt à se précipiter, saisit d'une main la barre de fer qu'il vient de desceller avec sa dague, et lève l'autre bras en faisant un geste d'invocation. On pourrait reprocher à ce geste un élan trop théâtral et convenir aussi que l'amour du rouge est poussé un peu loin dans cette toile : le manteau, les bandelettes qui enlacent les jambes, les murs de la chambre, les effets de lumière émanant de la lampe, sont rouges. Mais ces tons rutilants n'ont rien de criard ; leur éclat est atténué, et, en somme, ce fond chaud fait ressortir le sarrau blanc et le corps qui se détachent en relief puissant. Où Claris triomphe, et son maître aussi, c'est dans le souci de la pureté des lignes et dans l'étude consciencieuse de l'anatomie. Il faut avoir dessiné bien des académies et les avoir tracées d'une main bien assurée, sous une direction habile, pour modeler un tel corps.

Claris a fait beaucoup de *portraits* à l'huile, au pastel, à l'aquarelle ; la ressemblance y est toujours parfaite. J'ai vu chez ses sœurs le portrait de sa mère, d'un riche modelé, et le sien : figure très ovale, au long nez arqué, avec une barbe blonde et des yeux d'un bleu profond. Les traits offrent une expression de fatigue bien justifiée par une santé chancelante que devait achever de ruiner un labeur incessant à la poursuite de l'idéal. L'artiste s'éteignit le 7 décembre 1857, après de longues souffrances supportées avec la foi et la résignation du chrétien. Il avait 42 ans ! Quoique ses œuvres soient nombreuses, il aurait produit bien davantage si, au lieu d'être rivé dans une petite ville de province par les exigences de la vie matérielle, il eût pu se livrer entièrement à la composition dans un centre artistique. Il aurait voulu séjourner une ou deux années à Rome, mais ses leçons l'empêchèrent de réaliser ce projet : il ne pouvait employer que les vacances à se retremper dans le grand art, et se rendait alors tantôt à Paris, à Lyon et dans le Midi, tantôt à Turin et à Gênes.

Le maître a survécu à l'élève. Ces deux hommes étaient bien faits pour se comprendre : tous deux étaient émus par le mot de patrie ; tous deux étaient épris de l'idéal et cherchaient à entrevoir Dieu, l'un à travers les élans spontanés de la foi et les symboles parlants du culte catholique, l'autre dans les traditions de la religion réformée et dans la lecture assidue de la Bible, qui le console encore aujourd'hui au milieu des fatigues de la vieillesse. Le professeur avait communiqué au disciple son amour de la forme correcte et de l'élégance du dessin ; il a toujours eu la plus haute estime pour le talent de Claris. Quant au cœur, M. Lugardon ne parle jamais de lui sans émotion au souvenir de toutes ses qualités aimantes.

LOUIS REVON.

LE TÉLÉPHONE ET LE RADIOPHONE

(Suite et fin).

LE RADIOPHONE

Si maintenant on passe en revue les progrès considérables faits par la téléphonie depuis ses débuts, en même temps que ses applications si nombreuses et si utiles aux sciences, notamment à la médecine et à la chirurgie, et si l'on considère que tout cela a été fait depuis sept ans à peine, on ne peut s'empêcher de croire que toutes les difficultés qu'il reste encore à vaincre, seront surmontées, et que les problèmes les plus hardis en téléphonie recevront leur solution, peut-être dans 30 ans, dans 20 ans, peut-être dans 10 ans. On arrivera à correspondre de vive voix entre Paris et Lyon; on échangera des conversations entre Paris et Marseille, entre Paris et Rome !

Et lorsque ces questions si intéressantes seront résolues, sera-t-on au terme du progrès ? Non, car l'inventeur du téléphone lui-même a déjà posé et en grande partie résolu un nouveau problème, qui ne présente pas moins d'intérêt que le précédent, savoir la transmission de la parole, non plus par l'électricité, mais par la *lumière*. L'idée de faire des recherches dans ce sens lui vint au mois de mai 1878, et deux ans après il put donner à l'Association britannique pour l'avancement des sciences la description d'un appareil extrêmement simple permettant de se faire entendre à une distance de quelques centaines de mètres par l'intermédiaire d'un rayon de lumière. Il appela son appareil le *photophone*.

Le photophone n'exige pas, comme la transmission téléphonique, l'emploi d'un fil métallique reliant les deux correspondants. L'un d'eux parle devant une plaque, semblable à celle du téléphone, mais polie comme un miroir, et la met ainsi en vibration. Si un rayon lumineux, de soleil ou de lumière électrique par exemple, arrive sur cette plaque, et est réfléchi par elle dans la direction de l'autre correspondant, — ce qu'il est facile de réaliser pratiquement, — les vibrations de la plaque se communiquent en quelque sorte à ce rayon lumineux, dont l'état est modifié suivant les modulations de la voix, et qui transporte les paroles vers le correspondant auquel elles sont adressées. Celui-ci dispose, comme le premier, d'une plaque sur laquelle arrive le rayon de lumière, et qui, par l'intermédiaire d'un circuit électrique, transmet fidèlement à un téléphone les sons articulés. C'est donc finalement dans un téléphone que l'on écoute, tandis que l'on parle devant la plaque où se réfléchissent les rayons lumineux.

Cette deuxième découverte de Bell, quoique nettement réalisée et connue depuis plus de deux ans, est loin d'avoir reçu les mêmes développements que la première. On comprend d'ailleurs aisément que les recherches continuent à se porter presque exclusivement vers le côté pratique, qui est la transmission de la parole à toute distance, et qui n'est réalisé que par le téléphone. L'emploi du photophone exige en effet qu'il ne se trouve entre les deux stations aucun obstacle interceptant la vue et par suite les rayons lumineux. En outre, malgré les moyens optiques les plus puissants dont on dispose pour concentrer des faisceaux lumineux, ceux-ci sur leur trajet sont toujours absorbés en partie par l'atmosphère, surtout dans nos climats un peu brumeux. La distance affaiblit donc forcément l'intensité de la lumière et par suite l'intensité des sons qu'elle transmet. Toutefois, dans le midi de la France et sous les climats si purs de l'Italie, de l'Espagne et de l'Algérie, des expériences photophoniques mériteraient d'être entreprises, et auraient grande chance d'aboutir à des résultats heureux, si l'on considère que dans des opérations récentes de géodésie le colonel Périer a pu arriver à établir par des signaux optiques une correspondance, pénible il est vrai, entre l'Espagne et la province d'Oran par-dessus la Méditerranée, c'est-à-dire à une distance de 300 kilomètres environ.

Dans une série de recherches extrêmement remarquables exécutées à l'Ecole supérieure de Télégraphie, à Paris, M. Mercadier a démontré que les rayons de lumière peuvent être remplacés dans l'appareil de Bell par des *rayons de chaleur obscure* ou par des *rayons dits chimiques*. Tous sont aptes à la transmission des sons musicaux et des sons articulés. Aussi le nom restreint de photophone, primitivement adopté, a été changé, sur la proposition de M. Mercadier, et remplacé par le nom plus général de *radiophone* (qui transmet la voix par des rayons quelconques, lumineux, calorifiques ou chimiques).

Après le téléphone et le radiophone, je mentionnerai une troisième découverte qui est encore à faire et qui ne serait pas moins merveilleuse ni moins utile que celle du téléphone; il s'agit de la transmission des images à distance. L'instrument qui doit réaliser ce but a déjà reçu le nom de *téléphote*. Pouvoir non seulement se parler, mais encore se voir à 10, 20, 100 kilomètres et plus de distance, telle est peut-être l'entreprise la plus hardie à laquelle on ait jamais songé. Les tentatives faites jusqu'ici ne permettent pas encore d'entrevoir la solution ; mais qui oserait affirmer l'impossibilité d'une telle découverte après celles qui précèdent?

Enfin il me reste à parler de deux inventions d'une portée moindre sans doute que celles du téléphone et du radiophone, mais qui au moment de leur apparition ont excité une vive curiosité et une admiration bien légitime. La première est due à Edison et date du mois de juillet 1877. Elle consiste en un simple instrument appelé *phonographe*, à l'aide duquel on peut enregistrer, emmagasiner des paroles prononcées à un moment donné pour les faire reproduire, les faire *parler* par l'instrument lui-même une minute, un jour, un an plus tard dans le même lieu ou dans tel autre lieu où l'on transportera le phonographe. Cet instrument fonctionnait déjà d'une manière très satisfaisante à l'Exposition universelle de 1878.

La deuxième invention dont je viens de parler est celle de la *machine parlante* due à Faber, encore un Américain. On a pu la voir fonctionner à Paris il y a six ans. Elle comprend un mécanisme des plus compliqués imitant aussi parfaitement que possible les organes de la voix chez l'homme. La machine a des pou-

mons, un larynx, une bouche, une langue, des lèvres, des fosses nasales, etc. Tout ce mécanisme est mis en mouvement par le jeu d'un clavier sur lequel sont marquées les lettres de l'alphabet. En abaissant successivement les touches correspondantes aux lettres d'un mot, d'une phrase, avec une certaine habitude on peut faire prononcer correctement à la machine tel discours que l'on voudra sans avoir besoin de parler soi-même. — Ce n'est pas du reste la première fois qu'on a fait des machines de ce genre, comme le fait remarquer M. du Moncel, membre de l'Institut de France. Il y a peu de temps encore, on rappelait à l'Académie des sciences une tête parlante qui existait au treizième siècle chez le philosophe Albert-le-Grand, et qui fut brisée par saint Thomas d'Aquin comme une invention diabolique.

La rapidité prodigieuse avec laquelle ont surgi coup sur coup tant de belles inventions, est de nature à faire naître des espérances qui auraient paru fantastiques, il y a huit ans à peine. Encore n'ai-je point parlé dans cet article d'autres découvertes presque aussi récentes, telles que l'éclairage à l'électricité, — le transport de la force motrice d'une machine à vapeur, d'une chute d'eau, à la distance de plusieurs kilomètres au moyen de l'électricité, — la distribution de cette force à divers ateliers, etc. L'Exposition internationale d'électricité qui vient d'avoir lieu à Munich, en automne 1882, nous a réservé à cet égard de nouvelles surprises. Il en sera de même sans doute, l'année prochaine à l'Exposition de Vienne, ensuite à celles de Berlin, de Rome, de Pétersbourg. Quels seront les nouveaux progrès réalisés dans vingt ans, dans dix ans, dans cinq ans même ? C'est ce qu'il serait impossible de prédire et même simplement de prévoir.

AIMÉ VASCHY,
Sous-directeur de l'Ecole supérieure de télégraphie de Paris.

JEAN GACY

La déploration de la cité de Genefve.

H. TREMBLEY, GENÈVE 1882.

M. Jules Vuy, le savant et infatigable Vice-président de l'Institut genevois, vient de faire une réimpression d'une complainte en vers du XVI^e^ siècle, qui nous intéresse surtout en ce que son auteur, J. Gacy, était originaire de Cluses (Haute-Savoie).

M. J. Vuy nous apprend dans l'avant-propos qu'il a mis en tête de l'opuscule que notre compatriote, aumônier de S^te^-Claire à Genève, était un orateur populaire, qu'il s'y était fait connaître comme écrivain par un *Trialogue* publié en 1524, et qu'il fut un des derniers ecclésiastiques qui y professèrent ouvertement le catholicisme jusqu'en 1535. « Souvenir vivant de notre ancienne Genève, ajoute-t-il, cette poésie, malgré son style qui a vieilli, mérite d'être connue. Elle nous permet d'étudier la langue de nos contrées dans le XVI^e^ siècle. »

Nous partageons complètement cet avis, et ne fût-ce qu'à ce titre *La Déploration de la cité de Genefve* méritait d'être rééditée. Mais est-ce là le vrai motif de cette publication? Le sympathique auteur de *La Philothée de saint François de Sales* n'y a-t-il pas vu des choses précieuses qui nous échappent? Nous sommes tenté de le croire et de lui appliquer ce que Montaigne dit de Plutarque dans le passage suivant de ses *Essais* (I, XXV) : « J'ay leu en Tite-Live, « dit-il, cent choses que tel *autre* n'y a pas leu; « Plutarque y en a leu cent, oultre ce que j'y ay « sceu lire. »

Quant à nous qui n'avons vu dans cette complainte de 154 vers qu'une seule et unique chose, le style, ou plutôt la langue, nous n'en parlerons qu'à ce point de vue.

Quand on examine de près le français populaire de Genève, de Lausanne et d'Annecy, on est frappé de la ressemblance qu'on y rencontre, mais ce qui est surprenant, c'est que le français populaire de Genève est plus rapproché de celui d'Annecy et de toute la Haute-Savoie que de celui de Lausanne. Il est vrai que les deux villes suisses emploient plusieurs mots d'origine allemande, qui sont complètement inconnus chez nous, mais à part cela, les particularités du français genevois se retrouvent presque toutes dans le nôtre et en moindre quantité dans celui de Lausanne. Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de constater ce fait sur les lieux; toutefois au lieu de citer comme exemples des phrases détachées, saisies au vol dans un café ou sur la place publique, il est plus convenable de les prendre dans un ouvrage bien connu. Nous éviterons au moins par là les objections qu'on pourrait nous faire sur leur authenticité. Voici une pièce de vers où Gaudy, écrivain genevois, fait parler la maitresse de l'auberge en français populaire de la noble cité :

Allons, dit-elle à l'un des garçons
Ebaragnez[1] ici, jetez là du ***raisson***,
Avec cette ***panosse*** essuyez ce ***pochon***;
Prenez ce pot de ***greube***, et trempez-y ces ***pattes***;
Otez sur ce ***tablât*** ces ***petoles*** de ***rattes***. »
A l'autre : « Eh bien, voyons, sans tant ***patenocher***,
Rangez-moi ce ***péclet*** que je vois ***brelancher***.
Reclouez ce liteau qui va tout de ***bisingue***,
Ebriquez ce ***toupin***, sa ***manille*** est en ***bringue***,...
Cette ***casse*** est gâtée, il faut chez le ***magnin***
La porter ce ***tantôt***... Ah! le vilain négoce!
Tout devrait être fait depuis que je ***brégausse***;
Mais avec ces ***patets*** j'en ai jusqu'à demain. »

(1) EBARAGNER, ôter les toiles d'araignée. En patois *dragne*, araignée ; bâragne, toile d araignée. Le vieux français jusqu'au seizième siecle a eu *aragne* et *araignée*; le premier exprimait l'insecte, et le second son œuvre — *la bâragne*.

RAISSON, sciure de bois. Du mot *raisse*, scie, scierie, qu'il conviendrait d'écrire *résce*, par analogie avec le français *scier*, du latin *secare*. Le mot savoyard *scéir*, faucher, vient du latin *secare*, et *réscir*, scier du bois, suppose le mot *resecare*.

PANOSSE, torchon ; du latin pannus, morceau d'étoffe, lambeau, guenille. *Panâr*, essuyer, nettoyer.

POCHON, cuillère à potage; en patois *poçhe*, *poçhon*, *poçhẽu*. Le français a *poche* pour dire grande cuillère, mais il n'est guère usité qu'en terme de fonderie et de verrerie; le mot français *pucheux* répondrait à notre *pochẽu*, puisoir, bassin à long manche.

GREUBE, tuf. Ce mot ne se rencontre guère chez nous que dans le nord de la Haute-Savoie.

PATTE, chiffon, morceau de vieux linge; en Lorraine: étoupe de chanvre

TABLAT, rayon, tablette.

PETOLE DE RATTES, crotte de souris. Dans les patois de la Suisse et de

Arrêtons-nous là : cette tirade suffit amplement pour faire voir l'intime liaison qui existe entre le parler de Genève et celui de la Haute-Savoie. Sur vingt-trois mots soulignés — il n'y en a que deux (*greube*, tuf, et *bregausser*, nettoyer) qui sont inconnus à Annecy et dans ses environs, tous les autres y sont employés dans la même acception. La ressemblance frappante qui existe encore de nos jours dans le parler populaire des deux villes, devait être bien plus grande au XVI^e^ siècle ; il est même étonnant qu'il n'y ait pas une plus grande différence, depuis que Genève s'est détachée de la Savoie, car on sait avec quelle sollicitude on a travaillé de part et d'autre à rendre cette séparation aussi complète que possible.

M. J. Vuy a donc parfaitement raison de considérer la *Déploration*, sortie de la plume d'un Savoyard, comme un souvenir vivant de la langue de l'ancienne Genève et partant de la Savoie; et nous, Savoisiens, nous sommes pleinement autorisés à considérer comme nôtres — au point de vue philologique — les écrits du XVI^e^ siècle sortis d'une plume genevoise.

A l'époque où fut composée *La Déploration de la cité de Genefve*, — vraisemblablement vers 1540, — la langue française n'était pas encore fixe ; elle variait d'une province à l'autre, et dans la même région elle variait encore d'un auteur à l'autre, suivant les tendances latines ou gauloises de chacun d'eux. Il n'y avait encore point de grammaire française, car celle de Sylvius, d'Amiens, la première en date, n'était qu'un essai informe, écrit en latin et à l'usage des étrangers, et celle de Palsgrave, qui parut la même année — 1531 — à Londres, resta complètement inconnue en France. D'un autre côté, il n'y avait aucune œuvre littéraire qui s'imposât comme un modèle à suivre. Quoique le dialecte de Paris, grâce à l'influence de la cour, gagnât chaque jour du terrain, sa prédominance n'était pas encore reconnue Enfin, quoique notre langue fût déjà depuis longtemps en grand honneur chez les étrangers, elle était l'objet d'un mépris injuste de la part d'une quantité de nos écrivains, qui ne la trouvaient pas assez noble pour recevoir leurs inspirations. Ces écumeurs de latin, comme on les appelait, tenaient alors le haut du pavé. J. Gacy n'est pas un latiniseur; si les tournures et les mots latins arrivent souvent sous sa plume, c'est plutôt par suite des exigences du rhythme et de la rime que de parti pris. Toutefois le début de la pièce est tout à fait dans le goût et le style des latiniseurs ; mais il est facile de voir que ce n'est qu'un tribut passager que l'auteur paie aux tendances de l'époque. De même dans les vers suivants :

> Puis le perfide qu'on surnomme ***Froment***
> En ma ***farine*** blanche a mis le ferment ;...
>
> Et son complice ***Viret***, le ***virulent***...
>
> Arrestez-vous par le chemin, passans;
> Considérés que je ne suis ***pas sans***
> Extrême dueil...

on a encore un écho affaibli de la poésie du commencement du seizième siècle, qui sacrifiait la raison à la rime et le sentiment poétique à des jeux de mots ou d'esprit.

Passons maintenant à l'examen de la langue ; quelques citations sont nécessaires à cet effet.

> A voix excelse *(haute)* plora par cris et larmes
> Rachel la belle, prévoyant les alarmes
> Qu'à *(qui à* ses enfants devoient venir (v. 1-3).
>
> Pareillement Hély bien explora
> Anne, la mère de Samuel, que (***qui***) tant
> Amerement souspiroit... (v. 8-10)
>
> Les bons loyaulx, que (***qui***) n'y ont ***consentu***,
> Infinis maux ont souffert et ***sentu*** (v. 119-120).

Ces quelques lignes suffisent pour prouver que cet écrit est d'origine savoyarde. L'emploi si fréquent de *que* au nominatif au lieu de *qui* est un argument péremptoire ; celui de *sentu, consentu*, au lieu de *senti, consenti*, en est un autre. Enfin, il est un autre argument qui n'est pas moins fort, c'est sa prosodie entièrement calquée sur celle de nos chants patois, où les terminaisons atones (e, es, ent) comptent ou ne comptent pas, à la volonté du poète, pour une syllabe.

Nous ne voulons pas dire que ces formes de langage n'aient jamais eu cours dans les autres dialectes français appartenant à la langue d'oïl, mais seulement qu'à cette époque les formes *sentu, consentu* étaient surannées, que l'emploi de *que* pour *qui* était tombé en désuétude depuis des siècles [1], aussi bien que les procédés rhythmiques dont l'auteur de *La Désolation* fait usage, et que, par conséquent, toutes ces particularités, jointes à d'autres que nous passerons sous silence, trahissent une origine savoyarde ou genevoise.

Pour être exact, nous devons dire qu'en Picardie l'emploi de *que* (comme sujet féminin et parfois comme sujet masculin) et de *sentu*, s'est conservée beaucoup plus longtemps que dans les autres provinces. Aussi n'y a-t-il rien d'étonnant que Calvin ait été un des écrivains qui ont encore employé *sentu* au milieu du XVI^e^ siècle, car c'est ainsi qu'on s'exprimait alors, soit en Picardie, lieu de sa naissance, soit à Genève, sa patrie adoptive.

Chez nous, *sentu* a disparu dans le siècle passé, et *que* s'est maintenu, surtout dans les actes administratifs, jusqu'au commencement du XIX^e^ ; aujourd'hui encore il n'est pas rare de les entendre dans le français populaire.

(*A suivre.*) A. CONSTANTIN.

l'Est de la France, le mot *rate*, qui est le nom de la femelle du rat, désigne la souris.

PATENOCHER, lambiner ; de *patêt*, lambin, nonchalant.

RANGER pour *arranger*. On range des livres, une armée, mais on arrange une affaire, un mariage, une montre qui a besoin de réparation.

PÉCLET, loquet d'une porte.

BRELANCHER, branler, vaciller, être mal assujetti.

BISINGUE (de), de travers, en biais

EBRIQUIER, mettre en pièces, briser. De *brique*, fragment d'une chose cassée.

TOUPIN, pot de terre.

MANILLE (maneille, à Annemasse : manouille, à Annecy) ; une anse.

BRINGUE, mou, lâche, qui ne tient pas.

CASSE (caffe) poele à frire ; puisoir, bassin. En français le mot *casse* s'entend de la lèchefrite, ou casse à rôt, et en terme de métier il signifie bassin, poêlon de cuivre, grande cuillère de fer.

MAGNIN, chaudronnier ambulant, drouineur.

TANTOT (ce) pour *cette après-midi*. Archaisme.

BREGAUSSER, nettoyer, ranger.

[1] Au IX^e^ et au X^e^ siècle, le pronom relatif sujet avait trois formes : *qui*, masculin : *que*, féminin ; *qued*, neutre. Au XI^e^, *qued* disparaît, et *que* devient de moins en moins usité ; de sorte que l'on peut dire qu'à partir du commencement du XIII^e^, le pronom relatif sujet n'a plus qu'une forme pour les deux genres et les deux nombres — *qui*. Toutefois, en Bourgogne et en Picardie surtout, *que* se maintint jusqu'à la fin du XIII^e^ siècle.

BULLETIN

Le 1er mai 1882, les Sandwich avaient déjà reçu 2000 Portugais des Açores, et l'on en attendait 2000 autres, partis de São Miguel sur deux vapeurs.

Les négociateurs que le gouvernement haouaïen a envoyés à Lisbonne dans le but spécial d'obtenir du Portugal un traité d'émigration favorable entre les Açores et les Sandwich, ont réussi dans leur mission. On peut donc s'attendre à voir les Portugais des îles envahir de plus en plus l'archipel d'Haouaï. Avec leur tenacité, leur longue fidélité à leur religion, à leur idiome, ils ne se fondront point dans la masse des indigènes, non plus que dans la bourgeoisie de langue anglaise.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

7e Année

BULLETIN N° 11 — NOVEMBRE 1882

Pressions barométriques moyennes 720,77 à Annecy, 680,5 à Leschaux et 705,62 à Melan. Maximum le 5, aux trois stations, minimum le 9 à Annecy et à Leschaux et le 17 à Mélan. Excursion du mercure, 18,5 à Annecy, 18,8 à Leschaux, 19,7 à Mélan.

Température. — Moyenne à Annecy du maxima 10°7, du minima 1°75; moyenne générale à Chamonix et Melan 4°6, à Leschaux 3°2.

Le sol à 0m30 en moyenne 8°05 à Annecy.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de novembre :		le 6.	13.	20.	27.	....
Thermomètre.	maxima.	9°1	8°1	8°5	7°5	....
	minima.	—1°9	—3°5	—9°0	—7°8	....
Baromètre à 0° :		631,4	623,9	615,2	621,4	. ..

L'eau du lac d'Annecy est en moyenne à 10°38; celle de puits à 11°2, et de rivière à 4°67.

Pluie et neige. — Pluie dès le 9, très abondantes les 25, 26 et 27 où des stations enregistrent en un jour de 35 à 80m/m d'eau. Le lac d'Annecy déborde en recouvrant une partie du Champ-de-Mars. Il atteint le 28 1,435. L'Arve augmente le 25 et 26 à Sallanches de 0m65 et à Bonneville, le 25-27 de 1m33. Le lac Léman augmente d'environ 0m20 ces jours-là. Le Fier, qui reçoit les eaux des vallées de Thônes et de Thorens prend un volume énorme en peu de temps. Aux gorges du Fier, la hauteur atteint 36 mètres, dépassant de 0m80 la crue de 1877. Maximum d'eau recueilli 444m/m7 en 21 jours à Thônes; minimum 137m/m0 à Annemasse en 16 jours.

Peu de neige pour le mois de novembre. Il en tombe en plusieurs fois, 1m76 aux Gets; 0m22 à Douvaine; 1m00 à Chamonix; 1m39 à Megève; 0m75 à Mélan; 1m à Thônes et 0m78 à Leschaux.

Au Semnoz, la neige a une hauteur de 0m93 le 20, et 0m45 le 25. La pluie tombée à cette station est en total de 279m/m0.

Phénomènes accidentels. — Gelées blanches les premiers jours du mois. Le 6, la comète est encore visible du Semnoz, à 4 h. du matin, le 9 le vent à cette station coupe et arrache des sapins. Annecy, le 17, aurore boréale.

NOVEMBRE 1882. OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES.

	Bassin du lac Léman et du Rhone				Bassin de l'Arve						Vallée des Usses		Bassin du Fier et lac d'Annecy				
Stations	Les Gets.	Evian.	Douvaine.	Saint-Julien.	Chamonix.	Les Contamines.	Megève.	Sallanches.	Mélan.	Annemasse	Cruseilles.	Seyssel.	Seythenex.	Thônes.	Leschaux.	Annecy.	Rumilly
Altit.:	1162	380	428	462	1044	1184	1113	555	629	435	793	259	712	625	929	448	334
1	7,2	.....	.....	.....	.....	.....	4,8	2	.....	.....	.....	.....		.....	.....	.....	0,6
2	.....	.....	.....	4	3	2,1	.....	2,8	5,9	.....	.....	.....		6	2,5	1,4	
3	.....	.....	.....	7													
4	.....	.....	.....	6													
5	.....	.....	.....	12	0,4												
6	.....	.....	.....	10													
7	.....	.....	.....	1													
8	.....	.....	.....	17	.....	.....	21,9	.....	.....	.....	5,6	.....		1	0.3	0.4	29,5
9	.....	7,2	10,3	5	27,1	12	46,4	37	6,8	8,4	13,5	.....		54	20,2	22,9	6,9
10	32,6	9,3	6,5	4	15,5	38,2	18,1	19,8	11,8	6	9,7	.....		28	14	11	5,3
11	.....	.....	2,5	2	5,2	5,2	3,2	4,7	3,9	.....	2,2	.....		8	3,5	2,3	1,4
12	.....	1,6	1,2	10	0,6	.....	.....	1,6	2,2	.....	.....	.....		7,5	.....	2	
13	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6,2	.....		.....	4,5	.....	1,1
14	.....	4,5	10	1	.....	.....	.....	.....	0,1	2	.....	.....		1,6	11,3	2,4	42
15	8,2	34,5	44,5	12	15,3	16,6	19,1	27,7	32.8	40,7	45,1	.....		39	33,7	4,5	3,1
16	.....	6,7	3,3	13	4,6	.....	25,9	3,2	5,5	8,3	11	.....		11,5	.....	1,8	28,5
17	25,3	9,2	13	9	12	.....	6,9	16,4	25,9	5	17	.....		10	.....	19,5	1,9
18	1,6	.....	3,5	7	2,4	.....	.....	12	1,9	5	.....	.....		4,6	.....	3,5	
19	4	7,1	.....	9	.....	.....	15,4	5	.....	.....	12,5	.....		.....	.....	.....	14,8
20	.....	6,4	7	6	8,5	.....	38,4	27,7	24,6	8,7	3,8	.....		17,6	25,5	18	11,9
21	21	.....	9,3	.....	31,2	.....	.....	42	16,8	6,3	11,7	.....		34	.....	8,2	
22	.....	8	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,7	.....		.....	.....	.....	2,5
23	6	9,5	3	7	2,3	1	9	4,6	6,1	1,5	2,4	.....		17,6	2,5	10,3	8,4
24	.....	8,7	6	3	8,1	11	8,7	1,4	7,1	4,6	11,5	.....		5,4	8,1	4,3	8,1
25	31,4	5,4	5,2	5	7,9	5,4	41,2	9,1	14	10	10,1	.....		22,5	7,6	8,6	15
26	18.3	10,2	13,1	12	35,7	40	55,1	19,1	22	12,5	39,5	.....		46	16	11,2	40
27	55,5	6	23,8	16	45,4	49,1	19,4	38.6	40,6	5	.....	.....		81,4	40	42.7	3,9
28	18	22,1	3,2	2	2,3	1,4	3,1	3,7	0,5	.....	6	.....		16	.....	3,3	4,5
29	10	8,5	.....	6	12,1	1	21,2	18	10,6	5	5,6	.....		12	.....	2,5	13,5
30	27	1,3	.....	.....	10,4	.....	3,5	16,5	4	6,2	18	.....		21	.....	5,6	2
Pluie.	266,1	166,2	165,4	186	250	183,0	361,3	312,9	250,1	135	255,1	.....	.....	444,7	189,7	186,4	244,9
Neige.																	

Le pluviomètre de cette station n'a pas encore été remplacé.

BULLETIN N° 11.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

NOVEMBRE 1882 — Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy, par 45°53'59" de latitude, et 3°47'33" de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITE relative de 1 à 100	THERMOMÈTRE à midi.	DEGRÉS actinométrique à midi.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR.	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m	ÉTAT DU CIEL DURANT LE JOUR.	ÉTAT DU CIEL à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	16°5	—0·5	3°	724,7	»	0,6	89	13°3	81,1	—	E	fort	très beau	Le 8, légère pluie par moments toute la	couvert	83	12.3
2	16,3	4,3	7,1	727,7	1,4	1,1	88	14,5	80,3	W	S-W	faible	beau	journée.	beau	79	12,5
3	15,5	—0,3	4,1	727.4	»	0,8	»	13,1	26,5	S-W	W	id.	id.	Le 9. pluie par moments avant midi.	très beau	76	11,7
4	15,5	0,3	3,3	729,8	»	1,8	97	12,1	74,9	N-W	W-S W	id.	id.	Le 10, pluie par moments toute la jour-	id.	74	11,3
5	16	0,5	3,4	729,9	»	1,3	»	14	86,6	—	S-S-W	id.	très beau	née. Neige au sommet de la montagne	id.	72	12,3
6	17,5	1	4,2	729,7	»	0,9	»	15	81,9	—	S	id	id.	de Veyrier (1,300m).	id.	69	11,6
7	16,3	0,5	3.3	726,2	»	0,5	98	15	82,7	—	S E	id.	id.	Le 11, lég. pluie presque toute la journée.	couvert	67	11,2
8	17	4	8,8	722	0.4	1,3	89	11,1	8,58	S	S-E	id.	pluie	Le 13 légère pluie par moments toute la	pluie	65	11,6
9	11,7	6	10,2	711,4	22,9	0.9	97	9,4	7,02	S	E	fort	couvert	journée.	couvert	67	11,7
10	13	4,7	6	721,7	11	0,9	86	8,3	20,3	S-W	S	id.	id.	Le 14, pluie par momts toute la journée	beau	79	11,5
11	9	4,5	7	717,9	2,3	1	85	6,7	3,12	S	S-E	id.	pluie	Le 15, orage 2 h. 30 m., forte pluie toute	couvert	81	11,2
12	7,5	2,5	4,4	723,2	2	0,2	97	11,4	94,4	N-W	S W	faible	couv.1/4	la nuit. pluie par moments avant midi.	beau	80	10,7
13	13	2.3	5,2	722	»	0,5	87	6,3	10,9	S W	S	fort	couvert	Neige à 1 300m.	pluie	77	11
14	10,5	4.5	8,5	717,4	2,4	0,7	93	9,4	8,58	S-S-W	S-W	id.	id.	Le 16, pl. prmomtst le jour. Neige à 900m.	id.	85	11
15	12	3.5	5,1	717,9	4.5	0,2	83	4,1	12,5	S	S	id.	id.	Le 17, un peu neige crêt de Maure. Auro-	beau	90	10.7
16	5,5	—0,3	3,3	712,3	1,8	1,2	83	3,4	2.34	S	S	id	pluie	Le 18, neige à 600m. [re bor 6 h. s.	couvert	95	8,6
17	7	1	1,3	712	19,5	0,7	98	2,3	7,02	W	S-W	id.	id.	Le 19, pluie continuelle dès 10 h. matin,	id.	94	9,8
18	3,5	—0,5	0.4	720,9	3,5	0,7	98	5	86,6	N-W	S E	id	neige	après midi et pendant la nuit	très beau	92	10
19	5,5	—4,5	—0,2	718,7	»	gelée	»	1,2	6,24	W	S-E	id.	couvert	Le 20, pl. le mat jusqu'à 8 h. m ; grêle à	pluie	89	9,5
20	6	0,5	4,4	713,6	18	»	93	5,2	18,7	W	W-S-W	faible	id.	1 h s.: pluie permanente après midi;	id.	93	9.4
21	5,5	—0,3	1,2	714	8,2	»	100	4,2	86.6	W	S E	fort	couv.1/2	pluie et neige pendant la nuit.	couvert	95	9,5
22	7,7	—2,3	2,2	722,3	»	»	84	3,3	10,1	S-W	S	id.	couvert	Le 21, neige 0m03 tombée pendant la nuit.	id.	94	9.4
23	8	0,5	7,3	721,9	10,3	»	71	10,2	18,7	S	S E	id.	pluie	Le 22, neige et pluie de 1 à 5 h. soir.	pluie	95	9,3
24	11,3	3,7	7	717	4.3	»	88	9,2	8,58	S-S-W	S	id.	couvert	Le 23, pluie par moments toute la jour-	couvert	96	9,4
25	10	4,5	7,1	719,4	8,6	0,6	74	8,3	7,02	S	S-E	id.	id.	née. La neige disparaît de la plaine.	id.	98	9,4
26	10,5	6,5	10	717,1	11,2	0,8	83	»	»	S	S-E	id.	pluie	Le 24, pluie par moments toute la journée.	pluie	1,06	9,3
27	12	4	5,2	720	42,7	0,5	89	7,8	39,8	N-W	E-S-E	id.	couvert	Le 25, id. id.	id.	1,35	9.3
28	10,5	0	1.3	722	3,3	0,6	94	3,4	46,8	W	S-E	id.	id.	Le 26, pl. toute journ. jusq. 27, à 6 h. m.	neige	1,435	8,9
29	5	—1,5	0,1	725,8	2.5	gelée	98	4,3	28,1	S-W	S	id.	id	Le 27, pl. de 2 à 4 h. s. et pendt la nuit.	couvert	1,395	8,7
30	5,7	—0,5	1	717	5,6		100	4,1	32	W	S-W	id.	neige	Le 28, neige par momts jusqu'à 11 h soir	id.	1,37	8,6
														Le 29, neige 0m25. Pluie et neige par mo-			
														ments toute la journée.			
Moyennes ou Totaux	10°7	1°75	4°50	720,77	186,4	0,8	90,2	8,12	36,26					Le 30, neige 0m07. Neige par gros flo- cons de 7 à 9 h. matin.		0,915	10°38

La neige est, le 10 au matin, à la partie supérieure de la montagne de Veyrier (1,300 d'alt.). Elle fait son apparition à Annecy le 21 avant 9 h. mat., disparaît et retombe les 29 et 30 donnant une hauteur totale de 0m125. Grande pluie la nuit du 14-15, et par bourrasques par forts vents d'Est le jour et la nuit des 23, 24 et 25. Aurore boréale le 17, à l'W-N-W, à 6 h. s. La température du sol, en moyenne à 8°05, varie entre 10°7 et 6°4.

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. — Imp. Perrissin.

TABLE DES MATIÈRES

ARCHÉOLOGIE

L. Revon. Le Musée préhistorique, de M. G. de Mortillet. 15
Id. Inscription romaine de Gruffy..... 69
Id. Le Préhistorique de M. G. de Mortillet.. 78

HISTOIRE ET BIOGRAPHIE

Ducis. Henri de Savoie et Anne de Lorraine. 1, 13, 21, 29, 37 61, 77, 85
E. Serand. Correspondance de l'historien Besson.... 40, 46, 65 71, 80, 90
Ducis. Une gageure au XVIe siècle, note,..... 41
F. Mugnier. Patentes de grâce de noble Fr. de Regard de Disonches 49
Ducis. Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Genevois et de Nemours 53
J. Philippe. Origines de l'Imprimerie d'Albi en Languedoc, de M. A. Claudin....., 69
Pissard. Extraits des registres du Conseil de ville d'Annecy. 72
Ducis. Date de l'érection du diocèse d'Annecy..... 90

BEAUX-ARTS

L. Revon. Maurice Borrel, graveur en médailles..... 39
Id. Bernard Claris. 97

LITTÉRATURE — PHILOLOGIE

A. Constantin. Etymologie de quelques noms de lieux : Les Clefs, la Lya..... 3
H. Tavernier. Les noms Jore et Jorat..... 31
Ducis. Les noms Jore et Jorat..... 40
Constantin Etymologie des mots mëuton et fià..... 45
J. Vuy. Gerbes poétiques, par Louis Gross..... 56
Constantin. Jean Gacy. La déploration de la cité de Genefve. 101

MÉTÉOROLOGIE

Commission de météorologie de la Haute Savoie.... 11, 19, 27 35, 43, 51, 59, 67, 75, 83, 95, 103
Mangé. Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy.... 12, 20, 28, 36, 44, 52 60, 68, 76, 84, 96, 104
A. Montagnoux L'actinométrie..... 47
E. Tissot. Résumé des observations météorologiques faites à Annecy et dans la Haute-Savoie en 1881..... 55, 64
Mangé. Les stations météorologiques de la Haute-Savoie et l'observatoire du Semnoz..... 62

SCIENCES — VARIÉTÉS

G. Loustau. Un nouvel agent désinfectant..... 4
Pissard. Mouvement de la population d'Annecy en 1881.. 5
Hollande. Le bajocien dans les montagnes calcaires de la Savoie..... 24
Id. Une excursion géologique de Faverges à Frontenex par le col de Tamié 33
Bernardin. La mouche axayacatl, note..... 42
Hollande. Stratigraphie de la vallée de Bellevaux. Massif des Bauges..... 57
A. Vaschy. Le téléphone et le radiophone..... 87, 100

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE SAVOIE

Comptes rendus par MM. Pillet, Revil, Hollande.... 6, 18, 24 31, 33, 50, 56

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Comptes rendus par M. Revon..... 6, 17, 23, 42, 49 66, 73, 82, 94
Liste des membres de la Société..... 23

CONGRÈS ET CONCOURS

Revon. Concours de la fondation Andrevetan, programme.. 17
Chamousset. Concours de l'Académie de Savoie, programme. 18
De Mouxy de Loche. Congrès d'Aix-les-Bains..... 41

BULLETIN

19, 27, 35, 74, 103

DONS ET ÉCHANGES

24, 42, 50, 59, 74, 94

PLANCHES HORS TEXTE

Hollande. Stratigraphie de la vallée de Bellevaux. Massif des Bauges. Planche double..... 57
Mangé. Vue générale du Semnoz-Alpes, et pavillon météorologique 62

Omnes omnium caritates patria una complexa est

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ

PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

D'ANNECY

HISTOIRE — SCIENCES — ARTS — INDUSTRIE — LITTÉRATURE

AUTEURS DES ARTICLES DE LA VINGT-QUATRIÈME ANNÉE

BERLIOZ C., homme de lettres à Chambéry.
BERNARDIN, professeur à Melle-lez-Gand (Belgique).
CONSTANTIN A., vice-président de la Société Florimontane.
DUCIS, archiviste de la Haute-Savoie.
FOREL, professeur à Morges (Suisse).
MANGÉ, architecte de la ville d'Annecy.
MULLIN, professeur au Collège d'Annecy.
NICARD POL, à Paris.
PHILIPPE Jules, député de la Haute-Savoie.
PILLET Louis, géologue, à Chambéry.
PISSARD, secrétaire de la Mairie d'Annecy.
REVON Louis, conservateur du Musée d'Annecy.
SERAND, sous-archiviste de la Haute-Savoie.
TISSOT Eugène, ingénieur à Annecy.
VAN SEGVELT, entomologiste à Malines.
VUY, président de section de l'Institut genevois.

COMITÉ DE RÉDACTION

DUCIS – MANGÉ – REVON – CONSTANTIN
Directeur-gérant : LOUIS REVON

1883 — 24ME ANNÉE

ANNECY
IMPRIMERIE DE FRANÇOIS ABRY
—
1883

Savoie (Haute). 3.

Source gallica.bnf.fr / Académie florimontane

24me Année. — N° 3. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 mars 1883.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Guillaume Fichet (suite), par M. Jules Philippe. — Louis Courajod (suite), par M. Pol Nicard. — Le fer des lacs de Finlande, par M. Bernardin. — Mouvement de la population d'Annecy en 1882. — Séance de la Société Florimontane. — Bulletin. — Observations météorologiques, pluviométriques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

GUILLAUME FICHET

(Suite.)

II

Comme preuve de la haute situation que s'était faite G. Fichet par sa science et son caractère, bon nombre d'auteurs ont dit qu'il fut appelé à plusieurs reprises à se mêler aux événements politiques qui ont marqué le règne agité de Louis XI, et notamment dans les longs démêlés de ce roi avec le duc de Bourgogne. Albanis Beaumont [1] va jusqu'à appeler G. Fichet un *grand diplomate*. « Cette dernière qua-« lité, dit-il, fut tellement reconnue par le roi de « France, qu'en plusieurs occasions il fut envoyé au-« près des ennemis de ce souverain pour les enga-« ger à entrer en négociation. » G. Fichet lui-même paraît confirmer cette assertion dans la *péroraison* de son traité de *Rhétorique*, où on trouve cette phrase: *post gestam a me regiam legationem*. Jean Heynlin, dit Jean de Lapierre, que nous avons déjà cité, affirme le fait, et il écrit, dans une lettre que nous retrouverons en tête d'une édition des *Devoirs* de Cicéron (l'un des premiers livres imprimés à Paris), ces mots à l'adresse de G. Fichet : «... prieur de Sorbonne, rec-« teur de l'Université, *ambassadeur du roi*, *légat du* « *pape*, vous avez exercé ces fonctions d'une manière « digne de louanges. »

Il est difficile de ne pas croire à la sincérité d'une affirmation aussi nette, venant d'un ami, d'un contemporain bien au courant des évènements de son époque ; on doit y croire entièrement. Mais nous devons dire que nous n'avons pas été assez heureux pour en trouver nous-même les preuves dans les annales historiques du temps ou dans les auteurs de mémoires politiques postérieurs, depuis Commine jusqu'aux écrivains français qui se sont occupés de G. Fichet comme professeur et homme de grand savoir. Si des missions diplomatiques furent confiées à notre docteur de Sorbonne, ce ne put être qu'accidentellement et à titre plus officieux qu'officiel, suivant un usage pratiqué assez souvent à cette époque. Nous n'avons pu retrouver dans aucun traité diplomatique le nom du savant professeur de Sorbonne.

Au reste, la vocation diplomatique ne semble pas avoir jamais été celle de G. Fichet ; le professorat absorbait la meilleure partie de son temps, il y consacrait toute ses forces, toutes ses facultés intellectuelles, et c'est par ce côté qu'il avait laissé une grande réputation dans les annales de la vieille Université de Paris.

A cet égard, tous les auteurs qui ont parlé de lui sont d'accord entre eux. Nous venons de citer une appréciation de Jean Heynlin ; dans la même lettre, ce docteur ajoute en s'adressant à son éminent collègue: « C'est vous qui avez devancé tous les savants en in-« troduisant à Paris l'éloquence de Rome. » Gaguin, ainsi que nous le verrons, a parlé à plusieurs reprises de G. Fichet avec éloges, en prose et en vers, mu sans doute par un double sentiment de reconnaissance et d'admiration. Ainsi, en louant l'intervention victorieuse du recteur de l'Université en faveur des étudiants que Louis XI voulait enrôler comme soldats, Gaguin écrit les lignes suivantes : « Guillaume Fichet « était à la tête des écoles comme Recteur ; c'était un « homme d'un grand esprit, savant en doctrine et « puissant dans l'art de parler ; ce fut grâce à lui que « la lumière se fit, en mon temps, dans les études des « belles-lettres alors complètement ignorées ; il fut « aussi la cause que beaucoup connurent la langue « latine et apprirent à la parler élégamment [1] .

Du Boulay [2] répète cet éloge textuellement.

Puis ailleurs, dans des vers en l'honneur de notre docteur, et dont nous avons déjà reproduit un passage, nous entendrons Gaguin s'écrier dans un élan de lyrisme : « La noble Lutèce peut vous élever jusqu'aux « cieux, vous qui lui procurez des orateurs habiles « par votre enseignement éloquent ! ... Vous serez « ainsi pour la France, ce que Prométhée fut pour la « Grèce, lui qui du feu céleste anima le limon dont « l'homme était composé. Vous serez aussi comme

[1] *Ouvrage cité.*

[1] Gaguin, *ouv. cité* ; liv. X, fol. 244.

[2] *Ouv. cité* ; T. v, p. 682.

« Deucalion, ce père des hommes, qui donna le souffle « de la vie à des pierres. Heureuse est la Savoie « d'avoir un enfant tel que vous, qui serez l'éternel « honneur de la France ! Réjouissez-vous donc, doc- « teur, car votre nom a conquis l'immortalité ! »

Gibert, Recteur de l'Université de Paris, est entré dans de très amples détails, pour esquisser la vraie physionomie de G. Fichet et nous initier à la vie active du professeur et du savant, « ... Mais ce qui « fait principalement sa gloire, dit-il, c'est qu'il « paraît avoir établi, ou du moins rétabli à Paris, « l'étude de la rhétorique, qu'un trop grand attache- « ment à la philosophie avait jusque-là empêchée, ou « en quelque sorte étouffée. De sorte que Fichet fut « en France, de son temps, ce qu'Isocrate avait été à « Athènes, c'est-à-dire qu'il y fut un Orateur et « Maître habile, et le père de l'Éloquence [1]. »

Ces éloges peuvent sembler exagérés : comparer G. Fichet au premier des rhéteurs grecs, à celui qu'on a nommé le plus parfait des artistes en discours, c'est pousser peut-être l'assimilation un peu trop loin. Mais, à tout considérer, ne serait-il pas possible de trouver des points de ressemblance entre ces deux hommes, tous deux professeurs d'éloquence, l'un, dans l'ancienne Athènes, et l'autre, dans la moderne ?

G. Fichet arrivait dans un temps où, depuis de longues années, les discussions philosophiques et dogmatiques, prolixes et diffuses, absorbaient les meilleures intelligences. La rhétorique n'était pas complètement exclue de l'enseignement universitaire, mais elle y tenait très peu de place [2]. Déjà dans le courant du XIVe siècle, une réaction s'était opérée contre cette insuffisance; à la fin de ce siècle, Pierre d'Ailly, Gerson et Clémengis poursuivirent l'œuvre commencée ; toutefois, les efforts de ces professeurs n'avaient produit des résultats utiles que dans la sphère modeste de ceux qu'avec un certain dédain on nommait les *grammairiens*. G. Fichet accentua le mouvement et visa plus haut en mettant en honneur la rhétorique dans l'enseignement supérieur : n'eût-il eu que le mérite d'avoir ramené les esprits à des tendances plus rationnelles et surtout d'un caractère d'utilité plus réelle, en leur inculquant l'amour et le culte des belles-lettres, qu'il serait digne des éloges qui lui ont été prodigués: l'exagération même de ces éloges n'est-elle pas une preuve du bien qu'il a fait ?

Mais ce ne fut pas sans se livrer à un rude labeur que G. Fichet accomplit son œuvre bienfaisante. Il était maître ès-arts et docteur en théologie, c'est-à-dire qu'il avait embrassé dans ses études toutes les branches de l'enseignement que l'on donnait de son temps, moins le droit et la médecine [3]. Et il professait sur toutes les branches des connaissances scientifiques et littéraires qu'il avait acquises! Depuis le jour où il fut pourvu d'une chaire, jusqu'à l'époque où il quitta la Sorbonne [2], G. Fichet fit plusieurs cours, chaque jour régulièrement, soit dans la Sorbonne, soit dans les écoles de la rue du Fouarre, dans le quartier universitaire : le matin, il enseignait tantôt la philosophie, tantôt les lettres saintes ; l'après-midi était consacrée à l'enseignement de l'art oratoire. « En sorte, dit Gibert, que c'était un homme « infatigable, qui soutenait ainsi parfaitement et sa « qualité de docteur en théologie, et celle de docteur « aux Arts dont il se fit honneur toute sa vie. »

A l'appui des appréciations flatteuses des divers auteurs sur la science et le travail opiniâtre de G. Fichet, on peut citer ce qu'il dit lui-même à ce sujet. Dans une lettre qu'il écrivit à l'abbé des Cisterciens, Humbert Martin, en date du 31 juillet 1471, il s'exprime en ces termes :

« ... Je vous aurais écrit depuis longtemps pour « vous complimenter, si je n'avais suivi que mon désir ; « mais j'en ai été empêché par mes devoirs multiples « et quotidiens de professeur, devoirs qui véritable- « ment me laissaient à peine le temps de manger et « de dormir et faisaient que tous mes instants étaient « employés à écrire, à lire et à enseigner.

« En effet (et je puis le dire sans chercher à me « flatter), une fois et le plus souvent deux fois par « jour, non seulement j'ai fait une leçon de théologie « devant une très nombreuse réunion d'auditeurs, « mais encore j'ai dicté, expliqué en détail un traité « de rhétorique que j'ai écrit moi-même et que je « vous envoie maintenant dans l'espoir qu'il sera de « quelque utilité aux vôtres.

« De ce labeur considérable est résulté une maladie « d'un mois qui m'a forcé de régler plus sagement mes « travaux excessifs et de m'imposer plus de modéra- « tion dans mes veilles. A la vérité cela m'a donné « du loisir pour vous écrire, d'autant mieux que le « calme est revenu, Mars et Bellone ayant apaisé « leurs fureurs et déposé leurs armes [2]. »

G. Fichet, dans cette dernière phrase, fait allusion à la paix momentanée qui était intervenue, en avril 1471, entre Louis XI et le duc Charles de Bourgogne.

Mais si notre professeur remplit scrupuleusement, au-delà même de ses devoirs, la mission que lui confia la maison de Sorbonne, il fut avant tout, à en juger

[1] *Jugemens des savans sur les auteurs qui ont traité de la Rhétorique*, etc., par Gibert, ancien recteur de l'Université de Paris ; 3 vol. in-12, Paris 1713. Voir T. III, p. 509 et suiv.

[2] Thurot, *ouv. cit.* p. 83.

[3] L'enseignement, dans l'Université de Paris, était divisé en quatre *facultés :* Arts, Théologie, Décret soit Droit, et Médecine. La faculté des Arts était la plus suivie et la plus importante avec celle de théologie: elle comprenait toutes les sciences exactes connues à cette époque et les lettres.

[1] Gibert prétend que G. Fichet enseigna pendant 22 ans Il y a une erreur dans cette assertion. G. Fichet quitta la Sorbonne vers la fin de 1472, ainsi qu'on le verra ; en adoptant l'opinion de Gibert, G. Fichet aurait commencé à professer en 1450 ; or nous avons dit qu'il ne vint à Paris qu'en 1459. Gibert a probablement mal interprété le sens de la phrase que G. Fichet a insérée dans la préface de son traité de *Rhétorique*, en parlant de lui-même .. *qui duodevigenti annos ante meridianis quidem temporibus alias Philosophiam et quas artes liberas dicunt... edocuit.* Tout d'abord, Gibert aura traduit *duodevigenti* par *vingt-deux*, tandis qu'il fallait dire *dix-huit.* En second lieu, le mot *edocuit* n'a peut-être pas le sens restreint que lui avait donné Gibert ; nous avons cité, en effet, dans le chapitre précédent, le passage d'une lettre de G. Fichet à Bessarion en date du 13 février 1470, dans lequel notre professeur explique au cardinal qu'il a passé déjà *dix-neuf* ans *(undevigenti)* dans l'étude de la philosophie et des lettres. G. Fichet a compté par approximation, et sans y attacher plus d'importance, *dix-neuf* ans d'études en 1470, et *dix-huit* en 1471 ; cette contradiction apparente n'enlève rien au sens général qu'il faut donner à l'expression de l'idée : G. Fichet a voulu dire qu'il avait passé 18 ou 19 ans *aussi bien à apprendre qu'à enseigner,* soit à Avignon soit à Paris.

[2] Voir le *Recueil* ms. des lettres de Bessarion et de G. Fichet, 1er partie, lettre no IX.

par ses tendances manifestées durant sa laborieuse carrière, un homme de littérature, un amoureux des œuvres de l'imagination ; plus enclin à savourer les beautés de style des écrivains illustres de l'antiquité, que porté à se plier aux règles absolues des sciences dogmatiques.

La Renaissance, à son aurore en France, devait avoir en lui un adepte dévoué d'instinct.

III

La science, l'activité de G. Fichet, lui valurent bientôt un attachement sincère de la part des hommes les plus haut placés. Des membres distingués du clergé français se prirent non seulement d'amitié mais encore d'admiration pour lui, et ne se bornant pas à de banales louanges, parèrent à ses besoins matériels. G. Fichet n'était pas riche, et son traitement de professeur était loin de lui fournir les ressources suffisantes pour satisfaire à toutes les nécessités de la vie. Le traitement des professeurs, à cette époque, procurait à peine aux titulaires les moyens de s'habiller, de s'entretenir décemment. Au reste, la rétribution imposée aux étudiants était peu élevée, et les collèges, tels que celui de la Sorbonne, avaient à faire de grands efforts pour équilibrer leur budget. Dans le plus grand nombre des écoles, la paille en hiver et l'herbe en été, remplaçaient les sièges, et encore ces *tapis* naturels étaient-ils rarement renouvelés. Ce fait donne une idée de la parcimonie apportée, en ces temps-là, dans la partie matérielle de l'enseignement public, parcimonie à laquelle certains supérieurs ecclésiastiques attachèrent même une intention moralisatrice [1] .

G. Fichet ne put accepter qu'avec reconnaissance une pension que lui fit le cardinal d'Autun, Jean Rolin, et un bénéfice [2] — celui d'Anet (Eure-et-Loir), — que lui donna l'évêque de Paris, Guillaume Chartier, ce prélat aimé des pauvres et qui se mit mal avec Louis XI pour avoir obtenu la diminution des impôts qui écrasaient le peuple, comme aussi et surtout pour avoir parlementé avec les princes en lutte avec ce roi.

On trouve le souvenir de ces libéralités au cours de la correspondance de G. Fichet. Dans une lettre qu'il écrivit au cardinal Rolin en 1471, il dit en s'adressant à ce prélat : « Adieu, directeur de mes études, auteur « généreux de mes autres biens ! [3] » A l'évêque Chartier, il manifesta aussi sa gratitude en termes chaleureux, le reconnaissant comme l'un des premiers qui l'ont aidé à sortir de peine dans le dur métier qu'il faisait [4].

[1] Vers 1366 et 1452 on tenta de remplacer la paille et l'herbe par des sièges ; mais les cardinaux Sainte-Cécile et d'Estouteville réprimèrent ce *luxe corrupteur* ; ils exigèrent que les écoliers fussent assis par terre pour éloigner de leur cœur, dirent ces prélats, toute tentation d'orgueil. — V. Thurot, *ouv cit.* p. 69.

[2] D'après des bulles des papes Jean XII (1330) et Clément VI (1346), les membres de l'Université de Paris pouvaient jouir des revenus de leurs bénéfices pendant 7 ans, sans condition de résidence. Mais ces faveurs étaient très rarement accordées. — V. Thuret, *ouv. cit.* p. 29.

[3] V. lettre n° I de la première partie du *Recueil* ms. des lettres de Fichet et de Bessarion.

[4] V. *Historia Sorbonica*, p. 223. Bibl. de l'Arsenal, ms. latin n° 1020. — V. aussi dans le *Recueil* dit *factice*, Bibl. nat. *Réserve* 2,623, une lettre de G. Fichet à l'archevêque Chartier où il rappelle que celui-ci lui donna le bénéfice d'Anet pendant que, lui, G. Fichet, était recteur de l'Université.

Mais si notre professeur reçut de bonne grâce les dons provenant de ses frères en religion, il ne mit point tant d'empressement à accepter les offres qui lui furent faites par certains princes du sang et peut-être par le roi de France lui-même. Il assure, dans une lettre adressée au cardinal Bessarion, qu'il refusa l'argent qui lui fut offert dans la cour des princes [1]. Ce refus mérite d'être signalé, car il atteste chez G. Fichet un sentiment d'indépendance digne d'éloges, une fierté de caractère qui sied à merveille à l'homme de science et l'élève aux yeux de la postérité.

Mais ce ne fut pas seulement en France que G. Fichet parvint à gagner d'illustres amitiés. En Italie, dans ce pays où un mouvement nouveau se manifestait sous l'influence des Grecs qui, chassés de l'Orient par les Turcs, avaient apporté sur la péninsule italique leur goût, leur science et leur finesse d'imagination, en Italie, G. Fichet se lia, par correspondance, avec un des plus illustres de ces Grecs, le cardinal Bessarion.

Bessarion était né à Trébizonde en 1395 ; il avait conquis rapidement les honneurs ecclésiastiques. En 1438, Jean Paléologue l'avait nommé évêque de Nicée. Il était en Italie bien avant la conquête de Constantinople par les Turcs ; il y avait été envoyé comme faisant partie de la délégation grecque au concile assemblé à Ferrare d'abord, puis à Florence, en 1439, concile qui avait pour but de tenter la fusion des Eglises grecque et latine. Le patriarche de Constantinople, Joseph II, évêque d'Ephèse, qui assistait aussi au concile, étant mort le 9 juin 1439, Bessarion fut nommé pour le remplacer, mais il refusa cet honneur en prévision des luttes religieuses qui menaçaient de devenir plus difficiles, et aussi parce qu'il avait des préférences marquées pour l'Eglise de Rome. Il se fixa en effet dans cette ville, après le concile, et il fut l'objet de grandes faveurs de la part du pape Eugène IV qui le nomma évêque de Sabine et cardinal-prêtre sous le titre de Nicée.

Pie II lui conféra le titre de patriarche de Constantinople, et il faillit devenir pape lui-même.

Bessarion fut enfin l'un des plus puissants fomentateurs du mouvement grec en Italie, mouvement d'où partit la Renaissance. « Pendant cinq pontificats, dit M. Henri Vast, il resta le plénipotentiaire de la Grèce en Italie et le représentant le plus respecté de la Renaissance [2]. »

Nicolas V (1447-1455), esprit éclairé, protecteur des lettres et des arts, fondateur de la Bibliothèque Vaticane, et qui eut le bonheur de terminer le schisme de Bâle et d'amener la retraite de Félix V (le duc Amédée VIII de Savoie), Nicolas V avait offert aux Grecs une généreuse hospitalité à Rome. Bessarion, l'un des plus considérables, devint naturellement l'objet de ses attentions bienveillantes.

L'illustre Grec avait attiré à Rome quelques-uns des hommes remarquables qu'il avait rencontrés dans sa vie de savant et de lettré ; tels étaient Nicolo Perotti, de Bologne, Jacques Parleone, de Venise, Jacques Sceva, un Grec de Chypre. Il avait formé une

[1] V. n° X de la 2e partie du Recueil ms. des lettres de Fichet et de Bessarion.

[2] *Le cardinal Bessarion* (1403-1472), *étude sur la chrétienté et la Renaissance vers le milieu du XVe siècle*, par Henri Vast, in-8o. Hachette, édit. Paris, 1878.

vraie cour de lettrés; l'Académie de Rome était devenue sa chose; un instant il se procura même le luxe d'avoir une académie à lui; vrai Mécène, il encouragea les écrivains, tout en produisant lui-même; il était devenu un latiniste renommé pour la pureté de la langue et du style, ce qui lui avait valu d'être appelé par Laurent Valla *le plus Grec des Latins et le plus Latin des Grecs*.

Cependant Bessarion n'eut pas toujours une fortune égale. Dans les temps troublés où il vivait, dans ces temps où la cour des papes était aussi agitée que les cours des rois, l'illustre cardinal eut à subir des infortunes morales que sa richesse et son amour des lettres l'aidèrent à supporter patiemment. Le pape Paul II (1464-1471) le tint à l'écart, et alors, tout en conservant un magnifique appartement au Quirinal, il se réfugia à Tusculum, dans la riche abbaye de Grotta-Ferrata dont il avait été nommé commandataire par Pie II, en 1462. Là, dans ce pays même où Cicéron s'était réfugié, après le triomphe de César, pour composer les *Tusculanes*, Bessarion ne s'occupa que de la culture des lettres grecques et latines; sa riche collection de manuscrits grecs devint l'objet préféré de ses études et il traduisit en latin plusieurs de ces manuscrits. Entre temps, il ne négligeait pas de disputer sur les grandes questions philosophiques et religieuses. C'est ainsi qu'il prenait part à la fameuse querelle entre les partisans de Platon et ceux d'Aristote. Il se fit le défenseur de Platon contre le Grec Georges de Trébizonde, qui l'attaqua durement, et il écrivit, à l'occasion de cette dispute, un livre intitulé : *Adversus calumniatorem Platonis Libri V, et liber de Naturâ et arte adversus Giorgium Trapezuntium* (Rome, 1469).

La renommée de Bessarion, grâce aux produits de la large imagination du savant et aux actes de munificence du riche lettré, s'était répandue dans toute la chrétienté, et c'est vers le moment où le cardinal bataillait pour Platon et tenait académie à Tusculum ou au Quirinal, qu'il faut fixer le commencement de ses relations avec G. Fichet.

Notre savant docteur, ami passionné des lettres, admirateur de la belle latinité, attentif au mouvement rénovateur qui se produisait en Italie, et qu'il devait rêver de voir s'étendre en France, notre docteur dut être pris d'une affection toute particulière pour le cardinal Bessarion dont la renommée rapportait la brillante campagne littéraire et philosophique.

Bessarion et G. Fichet, sous le rapport des aspirations de l'esprit et du cœur, étaient faits pour se comprendre. Le hasard leur avait même procuré un singulier point de rapprochement dans leur vie de luttes philosophiques. G. Fichet avait aussi son Grec ennemi, tout comme Bessarion avait le sien. Ce Grec, introduit à Paris par Grégoire Tiphernas, ou *Tiphaine* [1], avait émis quelques doctrines hardies et nouvelles, paraît-il. Jusque-là il pouvait être dans son droit; mais il dépassa les limites de ce droit en défendant ses doctrines au moyen de libelles injurieux pour les professeurs de Sorbonne, G. Fichet en particulier. Cette querelle eut lieu dans le commencement de 1470. Notre docteur, toutefois, ne répondit point à son adversaire par un autre libelle ou une dissertation en règle, ainsi qu'avait fait Bessarion envers son Grec; il trouva plus commode d'appeler à son aide l'Université, qui fit afficher le 1er avril 1470 qu'elle défendait aux étudiants d'entendre le Grec coupable et de partager les doctrines de ce perturbateur : procédé un peu sommaire, mais assez usité à cette époque [1].

Lequel des deux, de Bessarion et de G. Fichet, entama des relations avec l'autre? Rien ne le fait connaître d'une manière absolument précise; mais on doit supposer que ce fut G. Fichet qui fit le premier pas, qui commença une correspondance, sinon très active, du moins incessante durant deux années entre les deux personnages, qui noua enfin des relations dont l'intimité grandit avec le temps et fut féconde en incidents, en actes de dévouement réciproque. C'était en effet au plus humble à aller au-devant du plus illustre; il devait appartenir au simple professeur de Sorbonne de faire le premier pas vers le prince de l'Eglise dont les entreprises excitaient ses sympathies, vers ce cardinal lettré qui, au rebours de ce que faisaient beaucoup de ses collègues, employait son temps et ses richesses à distribuer autour de lui la plus large instruction, à encourager les arts et les lettres.

Ce fut au commencement de 1470 que vraisemblablement commença le commerce épistolaire qui s'établit entre G. Fichet et Bessarion, correspondance non point banale de complimenteur à complimenté, mais bien correspondance sérieuse devant aboutir à une vraie et solide amitié.

Grâce à l'ordre et à la prévoyance de G. Fichet, nous possédons un recueil de quelques-unes des lettres échangées entre lui et Bessarion [2] documents inédits dans lesquels nous avons été heureux de trouver bien des renseignements qui nous ont permis de jeter quelque lumière sur la vie, jusqu'ici peu counue, du savant professeur de Sorbonne, sur ses actes publics, voire sur la part qu'il a prise dans l'introduction de l'imprimerie en France, fait considérable qui appellera spécialement notre attention.

La première des lettres formant le recueil des correspondances échangées entre Bessarion et G. Fichet, est écrite par ce dernier; elle est datée des *Ides de février*, sans millésime, mais nous pensons qu'il faut lui donner la date du 13 février 1470, et voici pour quels motifs.

La lettre de G. Fichet, par le ton général qui la caractérise, indique clairement, à notre avis, qu'elle a été le point de départ des relations qui s'établirent entre le docteur de Sorbonne et le cardinal. G. Fichet y fait tout d'abord l'éloge de la science de ce dernier, qu'il a appris à connaître, dit-il, dans le cours de ses études, par son directeur intellectuel le cardinal d'Autun (Jean Rolin) qui l'a souvent entretenu des mérites de Bessarion. Il ajoute qu'il a été fortifié dans la haute idée qu'il s'était faite du caractère et de la valeur du prélat grec par Guillaume Baudin, lequel en revenant de Rome, *aux Kalendes de juillet*, lui a fait les plus grands éloges de l'illustre prince de l'Eglise..... *qui Româ veniens* (*ubi penitentiarii*

[1] Grégoire Tiphaine avait été appelé lui-même à Paris en 1457, pour y enseigner le grec et la rhétorique, au prix de 100 écus par an. Il fut probablement le premier qui enseigna le grec à Paris.

[1] Du Boulay, *ouv. cité*, vol. V, p. 692.

[2] Recueil déjà cité, Bibl. Nat. Réserve Z.

partes gesserat, geruitque denuo) ea profecto de tuis laudibus sœpè multisque narravit.

G. Fichet dit ensuite qu'il a lu l'ouvrage dirigé contre Bessarion par le Grec Georges de Trébizonde, ouvrage que le fils de ce dernier, André, a envoyé aux docteurs de Sorbonne, à la date des *nones de juin*, en accompagnant d'une lettre chaque exemplaire. G. Fichet se livre alors à une sévère appréciation de l'œuvre du Grec ennemi, en termes accablants pour celui-ci, qui est malmené à l'excès et chargé d'objurgations, d'épithètes foudroyantes.

Enfin G. Fichet exhorte Bessarion à la patience, l'encourage à soutenir la bonne cause et l'assure de son humble dévouement ainsi que de l'intérêt qu'il lui inspire. Il termine sa lettre par ces mots : *Idibus februarii parisii scriptum, a tuo mancipiolo Guillermo Ficheto parisiensi theologo doctore, patria vero sabaudo.*

Les deux lettres qui suivent celle de Fichet, et qui sont la IIe et la IIIe du *Recueil*, sont signées de Bessarion et portent chacune la date précise du 13 décembre 1470 [1]. La première est évidemment une réponse à celle du docteur de Sorbonne, réponse qui paraîtrait bien tardive si on ne se reportait à l'époque où se passaient les faits que nous racontons, à cette époque où les correspondances ne s'échangeaient point aussi rapidement que de nos jours et ne se transmettaient que par des messagers d'occasion.

Bessarion, dans sa première missive, dit à son tour qu'il a appris à connaître G. Fichet par G. Baudin qui lui a confirmé l'envoi, aux docteurs de Sorbonne, de la diatribe de Georges de Trébizonde, par le fils de ce dernier. Baudin lui a fait connaître aussi qu'à propos de ces grandes questions, G. Fichet désirait entretenir un commerce épistolaire suivi. Après quoi, Bessarion raconte longuement l'origine et les diverses phases de sa lutte avec son adversaire, et il annonce à G. Fichet qu'il lui envoie son livre sur Platon, œuvre qu'il n'avait pas osé jusque-là offrir aux docteurs de Paris ; il joint à ce volume la réponse faite aux calomnies de Georges de Trébizonde. Cet envoi marquera, dit-il, le commencement d'une amitié mutuelle que lui, Bessarion, ressent déjà pour G. Fichet dont la valeur lui a été révélée.

Par sa seconde lettre, aussi datée du 13 décembre 1470, Bessarion transmet à G. Fichet un autre ouvrage qu'il venait de composer, ses *Orationes in bello Turcis inferendo*, dont nous aurons à nous occuper particulièrement.

Ainsi, des termes mêmes de ces correspondances ; des expressions employées par les deux personnages pour expliquer par quelles circonstances ils ont été attirés l'un vers l'autre ; du ton général de la lettre de G. Fichet qui marque évidemment une entrée en relation ; de la précaution prise par ce dernier de bien désigner son origine savoisienne, précaution qu'il avait à cœur de prendre en écrivant à un personnage avec qui il n'avait pas entretenu jusque-là de correspondance ; de toutes ces considérations il faut déduire, nous semble-t-il, que la lettre datée par G. Fichet des *Ides de février* a précédé celles de Bessarion datées du 13 décembre 1470, et doit en conséquence être fixée à la même année.

[1] Le cardinal Bessarion, comme le prouve toute sa correspondance, comptait les années suivant le nouveau style.

Ce serait donc dans le courant de 1470 que nos deux savants personnages se seraient liés d'amitié et auraient commencé une correspondance qui se continua assez régulièrement presque jusqu'au moment où la mort les sépara, après de nombreuses luttes et déceptions communes que leurs lettres nous permettront de retracer en partie.

Les relations qui s'établirent entre ces deux intelligences d'élite furent surtout fondées sur un même dévouement à la science et sur d'égales aspirations généreuses ; Bessarion en Italie, G. Fichet en France, se tendirent la main à travers les Alpes, contractèrent une union scientifique et littéraire à l'aurore de la Renaissance dont ils furent des adeptes zélés sur ces deux terres privilégiées.

Si Bessarion eut le mérite d'être un des promoteurs les plus en vue d'un mouvement littéraire qui marqua en Italie une époque de régénération intellectuelle, aussi bien G. Fichet prit en France, à Paris, l'initiative d'une entreprise semblable, mettant en honneur l'étude des belles-lettres, enseignant l'éloquence et pardessus tout, contribuant à introduire sur la terre française cet art de l'imprimerie destiné à dissiper les erreurs et à émanciper l'humanité.

(A suivre.) JULES PHILIPPE.

(Reproduction interdite.)

LOUIS COURAJOD

(Suite)

La lecture préalable des ouvrages de Millin, d'Emeric David, du marquis de Laborde, du baron de Guilhermy, les rapports de L. Courajod avec quelques archéologues distingués, la comparaison des monuments eux-mêmes avec les descriptions données successivement dans les catalogues du Louvre, de Versailles, opposées à celles que Lenoir avait données lui-même dans son *Musée des monuments français*, ne tardèrent pas à convaincre le jeune conservateur qu'un nombre assez considérable des monuments du moyen âge, quoique depuis longtemps exposés publiquement, n'avaient pas toujours été attribués à ceux qui les avaient exécutés, ni disposés convenablement. Il vit qu'en outre, sur les monuments funéraires, les effigies qui les surmontaient ne représentaient pas les personnages auxquels on les donnait trop facilement.

Alors, à l'exemple de son maître M. de Laborde, en lui naquit la pensée de la reconstitution du Musée des monuments français. L'étude approfondie des œuvres d'art qui le composaient lui fit comprendre que son premier devoir était d'obtenir qu'elle fussent rétablies autant que possible telles qu'elles étaient avant 1789, ou au moins telles que Lenoir les avait montrées. M. Courajod réunit aux magasins de St-Denys, de Versailles, à l'école des beaux-arts, ailleurs encore, notamment à la Malmaison et au château de Menars, ce que les uns et les autres avaient recelé jusque là. Il suffit de parcourir aujourd'hui les salles de la sculpture française du moyen âge, de la renaissance et des temps modernes, pour s'assurer que ses efforts n'ont pas été inutiles.

A l'appui des changements qu'il a cru devoir proposer dans les descriptions de ces sculptures publiées il y a quelques années, et dont l'exactitude peut être avec raison contestée, le jeune archéologue a lui-même fait connaître les motifs qui l'ont conduit à combattre telle ou telle attribution, soit des personnages figurés, soit des auteurs des morceaux de sculpture. Nous allons, par une analyse rapide des dissertations de M. Courajod, faire apprécier les services qu'il a rendus à notre archéologie nationale.

Dans un mémoire intitulé : *Un émail de Léonard Limosin*, exposé au Louvre, représentant un portrait d'homme, autrefois possédé par Révoil, qui l'avait cédé au Louvre sous le règne de Charles X, L. Courajod a démontré que ce collectionneur ne s'était pas trompé en reconnaissant les traits du comte Palatin du Rhin, au service de France sous Henri II. En conséquence, la Notice des émaux et de l'orfèverie du musée du Louvre, où l'on décrit ce portrait sans nommer le personnage, doit être sur ce point complétée et rectifiée.

En 1875, L. Courajod a revendiqué au nom d'un artiste oublié aujourd'hui, Guillaume Vlenton, la statue en marbre de la duchesse de Bedford, exécutée sans doute très peu de temps après la mort de cette duchesse. Elle figure au Louvre sous le n° 82 des sculptures du moyen âge et de la renaissance ; mais l'auteur de cette description a oublié sans doute de dire que M. de Laborde, dans ses Ducs de Bourgogne, avait fait connaître que le tombeau de la duchesse de Bedford avait été sculpté par Guillaume Vlenton, de Paris, aux frais de Philippe le Bon. De l'église des Célestins, où le même tombeau avait longtemps figuré, cette statue du musée des monuments français, sous le règne de Louis-Philippe avait été portée à Versailles ; en 1850, elle fut envoyée au Louvre, où sans doute elle restera. On ne connaît rien de l'auteur de ce mausolée, sauf la date de sa mort.

Dans une autre dissertation, en 1876, L. Courajod a rendu à Coyzevox le portrait de Michel Le Tellier, buste en bronze placé dans une des salles de la sculpture de la renaissance et enregistré sous le n° 177 comme étant celui de Pierre Seguier. Ce buste figurait au musée des monuments français sous son vrai nom, mais c'est à tort que Lenoir voulait y voir une œuvre du scupteur Sarrazin. Avant l'incendie d'une partie de la bibliothèque de St-Germain des Prés le même buste y figurait. Clarac, en 1824, dans sa description des sculptures du Louvre, y voyait le marquis de Louvois, confondant ainsi le père avec le fils, et le donnait en même temps au sculpteur Desjardins, à l'exemple de Lenoir. M. de Laborde à son tour et plus malheureusement encore y reconnaissait les traits de P. Seguier.

Je n'ai pas dit et je n'avais pas à dire que L. Courajod doit être placé au premier rang de ceux qui ont étudié avec soin et avec fruit les monuments de la sculpture italienne aux XV^e^ et XVI^e^ siècles, très rares en France. Cependant quelques acquisitions heureuses et récentes ont été faites par l'administration du Louvre, quelques dons ont été faits par des particuliers, et l'on a acquis la seconde collection de M. Timbal, peintre habile, collectionneur plus habile encore ; le catalogue de cette collection à été publié récemment par la direction des musées, et M. Courajod peut s'en attribuer une partie.

Profitant de nombreux voyages exécutés dans la péninsule Italique et de la comparaison judicieuse des sculptures du moyen âge qui s'y trouvent encore, cet archéologue n'a pas craint de désigner le nom de l'auteur d'un bas-relief en marbre actuellement au Louvre, provenant de la collection Campana. Enregistré sous le n° 12 *ter* de la description des sculptures du moyen âge et de la renaissance, édition de 1875, il y est attribué à un sculpteur florentin du XV^e^ siècle, Antonio Rosellino, dont les œuvres se recommandent encore aujourd'hui par la délicatesse, la grâce et la noblesse de l'expression, réunies à un rare sentiment de la beauté. Ces qualités, on les chercherait vainement dans le bas-relief en question, où dominent les défauts contraires, le fini, la sécheresse, la maigreur, la précision qu'on retrouve dans les œuvres de Mino da Fiésole. Les pages que L. Courajod a consacrées au bas-relief de notre musée contiennent une énumération intéressante des œuvres authentiques attribuées à ce sculpteur, et dont quelques-unes même étant signées, rendent la comparaison facile. Les motifs qui ont déterminé notre jeune conservateur à rendre à Mino la paternité usurpée par Rosellino sont sérieux et doivent être pris en considération. Cela ne m'empêche pas d'observer que la critique de L. Courajod semble être quelquefois trop absolue et même un peu subtile.

Dans une note assez courte, de 1876, L. Courajod a cru devoir élever la voix en faveur d'un sculpteur oublié de nos jours, d'origine étrangère, nommé Gerard van Obstal, quoiqu'il ait compté au nombre des fondateurs de l'Académie royale de peinture et de sculpture. Cet artiste a passé sa vie presque entière à Paris et doit être considéré comme l'auteur de quelques sculptures en ivoire qui se voient au Louvre, et qui ont appartenu au cabinet du roi. M. Courajod s'est demandé si les bas-reliefs en marbre placés au château de Versailles avant la Révolution et qui figurent dans l'inventaire du garde-meuble de la couronne publié en 1791, se trouvent quelque part. Il y a lieu de croire que les sculptures aujourd'hui disparues de Van Obstal auront été vendues publiquement à vil prix pendant les premières années de la Révolution.

On a, depuis quelques années, exhumé de l'endroit obscur où il gisait, un bas-relief en marbre représentant l'enfant Jésus jouant avec le clou qui doit lui percer la main. Cette œuvre ne porte aucune signature; à l'exemple de Baldinucci, L. Courajod n'hésite pas à y reconnaître le travail de Paolo, figliolo del Bernino, le grand architecte dont le nom a retenti en France, mais où il n'a jamais rien fait. Les échos du Louvre pourraient, si on les interrogeait, nous renvoyer très volontiers le nom du père, mais certes ils se tairaient sur celui du fils, qui s'y trouve cependant seul représenté aujourd'hui. Tous les deux étaient venus ensemble à Paris où Paolo paraît avoir exécuté le bas-relief en question.

J'ai oublié de parler, à la date de sa publication, d'une dissertation sur une statue pédestre de Louis XV qui devait être exécutée par J.-B. Lemoyne en 1757 pour la ville de Rouen, mais qui ne l'a jamais

été. Le modèle, une statuette, est arrivé au Louvre à une époque inconnue ; il a dû sans doute à ses faibles dimensions de ne pas être brisé, à l'exemple des statues en bronze de nos rois qui décoraient avant la Révolution les places publiques de quelques villes. Conservée à l'ancien garde-meuble, la statuette n'a eu à souffrir ni des injures du temps ni de celles des hommes. Il faut lire ce que dit L. Courajod de la destruction des œuvres d'art pendant la tourmente politique: l'indignation dictait des vers à Juvénal ; elle est également l'inspiratrice du jeune conservateur dans ses invectives contre la Révolution française qu'il n'a jamais aimée et à laquelle il ne peut pardonner le sort réservé par elle aux monuments de notre pays.

En 1877, les investigations de L. Courajod lui ont permis d'éclaircir plusieurs points douteux avant lui. Il fut appelé par M. Barbet de Jouy, alors directeur général des Musées nationaux, à prendre livraison avec lui de plusieurs morceaux de sculpture qui, bien qu'appartenant à l'Etat, étaient restés en ne sait trop comment à la Malmaison. Il a pu avec une vive satisfaction voir arriver le moment où les fontes célèbres de Fontainebleau sont entrées au Louvre. Citons notamment la Diane de la grande fontaine de ce palais, érigée par les ordres d'Henri IV, au bas de laquelle on voyait quatre grands chiens de bronze, placés aux coins du piédestal sur lequel reposait la déesse. Ces chiens ont été transférés au Louvre en 1850 et en 1872, et sont inscrits sous les nos 161, 162, 162 *bis*, 162 *ter* de la description des sculptures du musée par M. Barbet de Jouy. M. Bonnafé se montre disposé à croire que les chiens en question proviennent de Rueil, où Richelieu avait acheté en 1633 une maison de campagne ; cet archéologue revendique également au profit du cardinal la propriété primitive de la statue en bronze d'Hercule, du même musée, brandissant sa massue, avec l'hydre à ses pieds, et dont l'auteur est inconnu.

A qui faut-il attribuer le buste en bronze de Louis II de Bourbon, dit le grand Condé, décrit sous le n° 171 des sculptures du Louvre, sans que l'auteur de cette description nous fasse connaître le nom de l'artiste auquel il est dû ? L. Courajod, mieux informé, a démontré d'une manière irréfragable que nous avons là une œuvre du célèbre sculpteur lyonnais Coyzevox, exécutée en 1688, c'est-à-dire depuis la mort du grand Condé.

Le Louvre conserve un buste colossal en marbre blanc, portrait d'un magistrat qui porte le cordon du St-Esprit. Il faisait partie du Musée des petits Augustins. On a pu être tenté d'y reconnaître d'abord les traits du marquis de Louvois, et c'est ainsi qu'il se trouve décrit dans le catalogue de Clarac ; quelques années plus tard et plus justement on l'attribua au chancelier Pierre Seguier. M. Courajod montre que quoique appartenant bien à ce magistrat il n'était pas l'œuvre de Sarrazin, comme Lenoir l'avait prétendu en induisant en erreur à sa suite M. de Clarac. Ce buste provient de la salle des antiques du Louvre où il avait été placé en vertu d'un don que M. Hérard, sculpteur et graveur en médailles, en avait fait de son vivant à l'Académie qui tenait ses séances au vieux Louvre.

Le 3 janvier 1585, Germain Pilon, par acte authentique, s'engagea moyennant 20 écus d'or au soleil, à executer le tombeau de René, cardinal de Birague, chancelier de France, mort à Paris en 1583, conformément au *portrait* en papier, paraphé par deux notaires soussignés au dit acte. Le monument, élevé à la demande et aux frais de Françoise de Birague, marquise de Neelle, et terminé quelques mois après l'engagement pris par G. Pilon, avait été dressé dans l'église St-Paul, transféré à l'église St-Louis du val des écoliers, démolie en 1788, indignement mutilé pendant la révolution il avait été en partie recomposé sur les dessins de Lenoir, et il a figuré quelques années au Musée des monuments français, où il portait le n° 108. Le Louvre n'en possède aujourd'hui que la statue en bronze du cardinal. Nous devons remercier Louis Courajod d'avoir publié pour la seconde fois l'original de l'engagement pris il y a trois siècles par Germain Pilon.

L'iconographie historique de la France a été longtemps négligée, et malgré quelques tentatives on peut dire qu'elle n'existe pas encore. Il ne faut donc pas s'étonner si dans nos collections de portraits, à Versailles comme au Louvre, les attributions des œuvres aux maîtres, celles des portraits aux personnages qu'ils sont sensés représenter, sont trop souvent fautives. C'est ainsi qu'en ce moment un médaillon en bronze, décrit sous le n° 148, est regardé comme le portrait de Philibert de l'Orme, l'architecte du roi Henri II. Dans le monument érigé par Lenoir à la mémoire de Philibert de l'Orme au Musée des Petits Augustins, un autre médaillon en occupait le milieu, mais il ne ressemble en aucune façon au véritable portrait que nous connaissons de cet architecte. Lenoir attribuait, mais par pure fantaisie, ce même médaillon à Jean Bullant, architecte d'Ecouen, auquel il avait cru devoir élever un monument commémoratif imaginaire, en le composant à l'aide des débris épars dans ses magasins. Or le prétendu portrait de Bullant n'est autre qu'un buste idéal de Platon que Lenoir avait placé au surplus dans son musée, et dont il existe quelque part en Europe au moins une répétition. C'est ce que L. Courajod vient de nous démontrer. Voici ses conclusions en quelques mots : Le n° 148 du musée actuel est un moulage exécuté après 1805 et avant 1824 du marbre n° 465 du Musée des Petits Augustins, c'est-à-dire du buste de Platon devenu Jean Bullant. Pour notre archéologue, le buste en marbre est arrivé au Louvre des Petits Augustins depuis sa fermeture et sous la restauration. Il fut placé alors dans les magasins de Versailles. Mais il y a toujours quelque chose d'obscur au sujet de cette œuvre d'art : comment se fait-il qu'elle ait été surmoulée en bronze ? dans quel but ? L. Courajod n'a pas réussi à dissiper entièrement l'obscurité qui plane sur le portrait en question.

Dans une dissertation qui remonte à l'année 1877 et qui a pour titre *Conjectures à propos d'un buste en marbre de Béatrix d'Este, au musée du Louvre*, notre auteur a-t-il été aussi bien inspiré en attribuant à Léonard de Vinci ce buste que des critiques d'art avaient longtemps donné à Desiderio da Settignano, mort cependant avant la naissance de la personne qu'il représente ? Certes il serait fort à désirer que le grand artiste milanais pût réclamer comme sortie de son ci-

seau cette charmante sculpture; mais la présence sur le corsage d'enlacements, de cordelettes semblables à celles qu'on observe dans les manuscrits de Léonard de Vinci, et qui sans doute étaient communément portés à l'époque où il vivait, ne peut suffire pour caractériser et identifier ces tresses, partout où elles se rencontrent, comme des signatures du grand artiste. M. de Guilhermy avait depuis longtemps regardé ces mêmes ornements brodés sur la robe de Béatrix comme une allusion à l'espérance d'une union prochaine et dans les deux mains qui tiennent une nappe d'où s'échappe à travers le tissu, pour retomber sur le calice d'une fleur, une poussière fécondante et mystérieuse. L. Courajod, adoptant avec empressement cette idée mystique, ce rébus en action, y voit une allusion à l'une des grandes découvertes de la botanique, entrevue à peine par l'antiquité, celle de l'existence des sexes dans les plantes, et que suivant lui Léonard de Vinci aurait lui-même parfaitement connue à la fin du XVe siècle. De conjecture en conjecture on arriverait ainsi à la démonstration d'un fait douteux, et même invraisemblable, car si L. de Vinci n'est pas l'auteur du buste de Béatrix, ce n'est pas lui en conséquence qui a sculpté le symbole, et ce serait à un autre qu'appartiendrait la connaissance de la théorie de l'existence des sexes dans les plantes et des lois qui président à leur reproduction. Suivant un antiquaire distingué, feu M. Fillon, l'emblème brodé sur le corsage de Béatrix d'Este, un anneau encadrant deux mains, n'est point personnel à celle-ci et n'a point été composé à l'occasion de son mariage avec Louis le More, attendu que Borso, premier duc de Ferrare, son oncle utérin, mort en 1471, en faisait usage lorsqu'il n'était encore que simple marquis d'Este. Je n'insiste pas davantage, parce que cette opinion me paraît incontestable; elle peut être moins ingénieuse, moins subtile, mais à défaut de signature laissons le buste du Louvre à un auteur inconnu de l'école milanaise du XVe siècle, qui a pu s'inspirer de L. de Vinci.

(*A suivre.*) POL NICARD.

LE FER DES LACS DE LA FINLANDE

Le *fer des marais*, *fer hydroxidé* ou *limoneux* abonde au fond des lacs de la Finlande; on en fait périodiquement la cueillette, et quelquefois on le retrouve déjà, après deux ans, dans les endroits qu'on avait parfaitement déblayés.

Les mines de fer du pays étant pour ainsi dire épuisées et ne donnant, la plupart encore, qu'un minerai de qualité inférieure, leur exploitation finit par tomber totalement, ainsi

						Tonnes de minerais.
en 1858	il y avait	16	mines	en exploitation,	fournissant:	6959
en 1868	—	3	—	—	—	1389
en 1876	—	1	—	—	—	529

La plupart des usines se mirent alors à traiter les limonites des lacs, et en obtinrent une fonte très propre à divers usages industriels et donnant à l'affinage un fer marchand d'assez bonne qualité. La quantité produite augmente chaque année; en 1861, elle fut de 30,750 tonnes; en 1871, de 42,533 tonnes; en 1876, de 69,213 tonnes.

Les sources sont inépuisables. Aucun pays de l'Europe, et peut-être du monde entier, n'est comparable à la Finlande pour le grand nombre des lacs; on compte qu'ils occupent les 12/100es de la surface totale du pays, et il y en outre 20/100es de marais et de tourbières. (La superficie totale du pays est d'environ 375,000 kilomètres carrés.)

On pense généralement que la Finlande est le fond, encore incomplètement desséché, d'une mer qui se retire graduellement; des observations poursuivies pendant plus d'un siècle montrent que le sol s'élève d'un mètre par siècle sur le golfe de Bothnie et de 0,60 dans la même période sur le golfe de Finlande.

La formation de ce fer limoneux est attribuée à la dissolution des roches et à l'action de l'oxygène, de l'acide carbonique et des détritus organiques. Le minerai se présente au fond des lacs sous forme de nodules irréguliers, de grains, ou de disques avec un enfoncement circulaire au milieu; ces disques atteignent quelquefois la dimension d'un franc.

En 1876, le nombre des hauts-fourneaux en activité était de 21 qui traitèrent 54,844 tonnes de minerai limoneux, 553 tonnes de minerai de roche du pays, et 1,628 tonnes de minerai importé de Suède. La quantité de fer produite fut de 26,093 tonnes.

L'art de traiter le minerai des marais parait très ancien dans le pays; il y existait avant l'introduction du christianisme (XIIe siècle). Il est évident que l'extraction doit se faire d'une manière réglée, afin de ne pas épuiser à la fois tous les lacs d'une localité; mais, par le grand nombre de lacs et la facilité avec laquelle le minerai se reconstitue, un tel danger ne paraît pas à craindre.

BERNARDIN,

Conservateur du Musée commercial-industriel de Melle-lez-Gand,
Membre correspondant de la Société Florimontane.

MOUVEMENT DE LA POPULATION DE LA VILLE D'ANNECY PENDANT L'ANNÉE 1882

NAISSANCES :	
Garçons	114
Filles	96
TOTAL...	210

Dans ce nombre, figurent 14 enfants nés de parents n'habitant pas Annecy.

MARIAGES : Entre	
Garçons et filles	32
Garçons et veuves	2
Veufs et filles	1
TOTAL...	39

DÉCÈS :

Au-dessous de 15 ans :		*Au-dessus de 15 ans :*	
Garçons	42	Garçons	37
Filles	33	Filles	38
TOTAL...	75	TOTAL...	75
Mariés :		*Veufs :*	
Hommes	36	Hommes	30
Femmes	31	Femmes	43
TOTAL...	67	TOTAL...	73

TOTAL DES DÉCÈS : 290.

Dans ce nombre, figurent 17 décès de personnes n'habitant pas Annecy et 2 décès militaires.

—

MORTS-NÉS :

Garçons.....	10
Filles.....	5
TOTAL....	15

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

CONCOURS DE 1883

Les prix fondés par M. le docteur Andrevetan, de concert avec la ville d'Annecy, seront décernés en février 1884.

Une somme de 400 fr. est affectée à l'histoire et une somme de 200 fr. à la poésie.

Sont seuls admis à concourir pour les deux prix :

1° Les Français, excepté les membres effectifs de la Société Florimontane ;

2° Les étrangers, membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

Les travaux devront parvenir *franco* au Secrétaire de la Société avant le 31 octobre 1883.

PRIX D'HISTOIRE

Le prix sera décerné à l'auteur du meilleur mémoire en langue française sur un sujet d'histoire, d'archéologie ou de biographie, se rapportant à l'un des départements savoisiens.

Les auteurs ne sont pas tenus de garder l'anonyme. Ils devront déclarer par écrit que leurs travaux n'ont été présentés à aucun concours. Les mémoires imprimés sont admis, pourvu que leur publication soit postérieure au 1er janvier 1880.

Les manuscrits pourront être réclamés dans les trois mois qui suivront la distribution des prix.

PRIX DE POÉSIE

Le choix du sujet ou des sujets est laissé aux concurrents. Tous les genres poétiques sont admis. Le nombre minimum des vers présentés par le même auteur est fixé à cent.

Les travaux seront composés en langue française. Sous peine d'exclusion, les auteurs devront déclarer par écrit en tête de leur envoi et sans signer cette déclaration, que ces travaux sont inédits, et n'ont été présentés à aucun autre concours.

Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus : les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté, indiquant le nom et le domicile de l'auteur.

Les manuscrits resteront acquis aux archives de la Société ; les auteurs pourront en prendre copie.

Le Secrétaire,

LOUIS REVON.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 30 MARS 1883

PRÉSIDENCE DE M. DUCIS, VICE-PRÉSIDENT.

M. LE PRÉSIDENT lit une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique invitant la société à lui faire connaître avant la fin d'avril le texte des questions qu'elle jugerait dignes de figurer à l'ordre du jour de l'an prochain, au congrès des sociétés savantes, dans les sections d'histoire et de philologie, d'archéologie, des sciences économiques et sociales.

La réunion ne peut pas encore fixer le jour de la distribution des prix fondés par M. Andrevetan, vu l'absence momentanée de M. Dunant, rapporteur du jury des beaux-arts ; mais elle discute le programme du prochain concours et décide qu'il sera distribué sans plus de retard, avant la séance publique.

M. NANCHE, délégué au congrès de la Sorbonne, rend compte de sa mission. Il signale la large part prise dans les séances par M. Borrel, achitecte à Moûtiers, auteur de plusieurs communications sur les trente inscriptions romaines et sur les autres antiquités de la Tarentaise. Les délégués ont gardé le meilleur souvenir de leur visite au musée de Saint-Germain en Laye, où nos très obligeants correspondants, M. Alexandre Bertrand, directeur, et M. Gabriel de Mortillet, attaché, ont donné aux visiteurs les explications les plus intéressantes.

M. MANGÉ montre le modèle tracé par M. Becquet, statuaire, et légèrement modifié par notre confrère, du piédestal destiné au monument de Germain Sommeiller. La statue en bronze, que l'on coule en ce moment, a 2 mètres 10 de hauteur ; le piédestal, en granit, aura 3 m. 10. Ce sont, à dix centimètres près, les proportions du monument de Berthollet, où le bronze a 2 m. 20. Le bloc de protogine, cubant 9 mètres avant la taille, ce qui représente un poids de 25,000 kilogrammes, sera emprunté aux roches erratiques déposées par les anciens glaciers du Mont-Blanc sur les pentes du Salève, près de la Muraz.

Le bureau de la société se réunira la semaine prochaine sous la présidence de M. le maire, pour régler ce qui concerne la souscription publique. L'inauguration du monument pourra avoir lieu en août ou en septembre.

M. BERNARDIN, membre correspondant à Melle-lez-Gand, adresse pour le Musée une boîte pleine d'objets intéressants : produits végétaux rares, séries industrielles, houille de Bornéo, etc. Notre confrère envoie également deux articles pour la *Revue ;* l'un paraîtra dans ce n° ; l'autre, concernant des galles d'insectes recueillies dans les environs d'Annecy par un compatriote de M. Bernardin, sera inséré dans le numéro suivant.

M. DUCIS ajoute quelques détails sur la noblesse iudustrielle d'Annecy, dont il a fait l'objet d'une communication précédente. Il s'agit de noble Jacques Fenoillet, fils de Claude, notaire, et de noble Antoinette de la Lée, son épouse, fille de Humbert, receveur général du duc de Genevois, lesquels tenaient, au mi-

lieu du XVI^e^ siècle, au faubourg de Bœuf, un hôtel, où venaient dîner les fonctionnaires chargés d'expertiser dans la plaine des Fins. Or, ce Jacques était frère d'Antoine Fenoillet, régent au collége, qui fut le père de Pierre, devenu évêque de Montpellier, en 1607.

LE MÊME a fait le relevé suivant des manuscrits offerts par deux membres. Les quatre premiers ont été donnés par M. RIONDEL, géomètre à Samoëns, et les autres par M. MERMILLOD, ingénieur à Annecy :

1° Confirmation par Aymon II de Faucigny, de la donation de son aïeul Aymon I^er^, de terres dans la vallée du Giffre à l'abbaye de Sixt en septembre 1234, au château de Faucigny. Transumpt authentique sur papier, du XVII^e^ siècle, et traduction du latin en français du XVIII^e^ ;

2° Affranchissement de servis féodaux par l'abbaye de Sixt en faveur des Communes de St-Jean-de-Tholome et de Mieussy, 1785, 9 juin, sur papier ;

3° 1567, 6 avril. — Quittance de sommes et approbation d'actes par François et Amèd Andrier de Megève, en faveur de Jean Besson, notaire de Flumet, sur papier ;

4° Patentes de bourgeoisie de la ville de Thonon pour François Velliet, de Lugrin 1624, 8 septembre, parchemin avec sceau ;

5° Donation par les syndics et Conseil de Thonon à Philibert Favre, sénateur et juge-mage du Chablais, fils du célèbre président, d'une place sur la Halle du Marché, attenante à sa maison, en reconnaissance des importants services rendus à cette ville, surtout lors du passage des troupes bernoises, 1627, 10 janvier, copie authentique sur parchemin ;

6° 1657, 7 mai. — Diplôme d'armoiries nobles en faveur de Philippe Charrière, de Thonon, par le duc Charles Emmauuel de Savoie, parchemin, avec armoiries en couleur ;

7° 1709, 29 juillet. — Diplôme de docteur en droit civil et canonique de l'Université de Valence, en faveur de Jean-Claude Pioton, de Thonon ;

8° 1769, 24 avril. — Lettres d'affiliation de la famille Pachot à l'ordre des Chartreux.

M. CONSTANTIN entretient la Société du résultat des recherches qu'il a faites sur le français de Genève et de nos contrées dans la première moitié du XVI^e^ siècle. Laissant de côté les écrivains qui ont fréquenté les cours des princes, et ceux qui voulaient enter le grec et le latin sur le français, il s'est borné à étudier ceux qui ont écrit sans prétention, comme on parlait. Il démontre qu'à cette époque le français de nos contrées s'écartait notablement de la syntaxe française sur plusieurs points, — notamment sur l'accord du participe passé accompagné du verbe *avoir*, sur l'emploi de *quel que*, *quelque... que* et de *ne* après les verbes *craindre, douter, etc.* — et que les règles de la grammaire française qui en fixent aujourd'hui l'emploi, sont nées d'une confusion d'idées ou d'une servile imitation du latin. Si le français de nos contrées qui se trouve basé sur la syntaxe du parler populaire eût prévalu, quel soulagement pour la jeunesse et pour bien d'autres personnes ! Le participe passé accompagné du verbe *avoir*, — toujours invariable ; les règles sur *quelque... que* — abolies, celles relatives à l'emploi de *ne* après certains verbes — supprimées.

Cette communication paraîtra prochainement dans la *Revue*.

M. REVON présente un fort joli fusain exécuté par M. Cabaud et offert par l'auteur au musée ; c'est la roche du Seitay de la Rosière, au-dessus de la cascade de Morette, vue prise en regardant du côté des dents de Lanfon.

M. Revon exhibe une collection des matières premières employées dans l'industrie du peignage des déchets de soie. Les cent échantillons de cocons, de frisons, etc., ont été recueillis et donnés par M. Guerry, directeur des ateliers qui existaient il y a peu d'années dans notre ville.

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

BULLETIN

Les 800,000 palmiers de Touggourt, les 1,200,000 palmiers de Ouargla rapportent chacun 2, 3, 4, 5, francs par an.

On voit de quelles ressources dispose le Sahara d'Algérie.

Le nombre total des palmiers dans les Zibans est d'une cinquantaine de millions et il augmente tous les jours. Au sud de Touggourt il existe une oasis qui n'a que sept ans d'existence, et déjà l'on y compte 35,000 palmiers.

Le Directeur-gérant : L. REVON.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

8° ANNÉE

BULLETIN N° 2 — FÉVRIER 1883

Pressions barométriques moyennes : 727,85 à Annecy, 686,0 à Leschaux et 715,45 à Melan. Maximum le 23, minimum le 1^er^ aux trois stations. Excursion du mercure, 30,7 à Annecy, 27,6 à Leschaux et 28,62 à Mélan.

TEMPÉRATURE. — Continue pendant le mois à être relativement élevée. Moyenne à Annecy du maxima 10°4, du minima —0°7. Moyenne générale à Douvaine 4°7, le thermomètre variant entre 15° et —3,5 ; à Chamonix 1°45, à Mélan 3°24, à Leschaux 1°22. A Chamonix, le thermomètre indique —14°2 et va à 15°5.

La température du sol à Annecy, à 0^m^30 de profondeur, est en moyenne à 4°4 ; celle du lac de 5° ; celle de l'eau de puits 7°9, et celle de rivière 20°9.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de janvier :		le 5.	12.	19.	26.	....
Thermomètre.	maxima.	6°8	6°1	5°7	7°2	.....
	minima.	—9°3	—5°9	—7°4	—7°4	.....
Baromètre à 0° :		626,9	624,0	624,1	633,7	.....

PLUIE ET NEIGE. — Mois sec. Un peu de neige et de pluie les 3-4 et période du 9-19. Maximum 61^m^/^m^6 en 9 jours à Leschaux. Minimum 29^m^/^m^ en 9 jours également, à Sallanches. Neige : 0^m^67 aux Gets, 0^m^26 à Chamonix, 0^m^20 à Thonon, 0^m^31 à Leschaux.

Au Semnoz, 27^m^/^m^8 de pluie ; le 5 temps magnifique, le 12 1^m^42 de neige, le 19 1^m^50, le 26 temps magnifique, il reste 1^m^50 de neige. Ascension difficile pendant le mois, la neige ne portant pas.

PHÉNOMÈNES ACCIDENTELS. — Brouillards et gelées blanches de plusieurs stations. A Mélan, le 24 à 7 h. matin, quelques cirrus au levant réfractent la lumière du soleil et donnent brillamment les couleurs du spectre solaire.

OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES.

FÉVRIER 1883.

Stations	BASSIN DU LAC LÉMAN ET DU RHONE						BASSIN DE L'ARVE							VALLÉE DES USSES		BASSIN DU FIER ET LAC D'ANNECY					OBSERVATIONS.
	Les Gets.	Le Biot.	St-Gingolph.	Evian.	Douvaine.	Saint-Julien.	Chamonix.	Les Contamines.	Megève.	Sallanches.	Mélan.	Bonneville.	Annemasse	Cruseilles.	Seyssel.	Seythenex.	Faverges.	Thônes.	Leschaux.	Annecy.	Rumilly	
Altit. :	1162	818	395	380	428	462	1044	1184	1113	555	629	449	435	793	259	712	507	625	929	448	334	
1	.....	.....	.....	.....	.....	11	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	12,3							
2																						
3																						
4	.....	.....	.....	.....	13,5	17	.....	.....	9,7	4,4	7,2	.....	7,5	12,3	14	6,3	.....	2	7,1	6,5	14	
5	.....	.....	.....	18,5	2	.....	50° 8,4	80° —	.....	3,3	.....	.....	4,8	.....	.....	.....	.....	4	5,4	4		
6																						
7																						
8																						
9	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	7,1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5,8	.....	.....	.....	.....	3,1	
10	.....	.....	.....	4,5	3,1	6	4,6	20° —	2,7	0,3	8,6	.....	1,4	.....	.....	.....	.....	1	3,8	5,7		
11	250° 17,2	.....	.....	.....	6,4	16	.....	.....	15,9	0,2	3	.....	1,5	21,3	.....	39,2	.....	5	6	4,3	14,2	
12	.....	.....	.....	9,4	7,9	.....	50° 8,1	.....	.....	5,1	10	.....	15	.....	12,6	.....	.....	17	10,5	16,6		
13	.....	.....	.....	.....	.....	4	.....	.....	61° 9,2	.....	.....	.....	.....	7,7	.....	8,6	.....	.....	.....	.....	8	
14	.....	.....	.....	7,7	6,7	9	60° 4,7	.....	.....	6,5	5,7	.....	7,3	.....	17,2	2	.....	1,2	8	11,2	1	
15	120° 10	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	57° 8,1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	190° 5,3	.....	.....	.....	.....	10	
16	300° 25,1	.....	.....	8,9	4,7	5	50° 4,1	.....	31° 4,2	7,8	11,2	.....	4,6	8,9	.....	40° 1,9	.....	20° 1,3	6,8	10		
17	.....	.....	.....	.....	.....	.....	20° 1,6	170° —	.....	1,1	.....	.....	.....	.....	.....	4,2	.....	3	3,2	1,8		
18																						
19	.....	.....	.....	3,6	0,5	.....	1,2	.....	.....	0,3	1,5	.....	0,4	.....	.....	.....	.....	.....	0,8	1		
20																						
21																						
22																						
23																						
24																						
25																						
26																						
27																						
28								Manque la quantité correspondante en eau.														
Neige..	670°	.....	.....	.....	.....	.....	260°	270°	149°	.....	25°	.....	.....	.....	.....	.....	.....	20°	310°	.....		
Pluie..	52,3	.....	.....	52,4	44,8	68	32,7	.....	56,9	29	47,2	.....	42,5	50,2	56,1	73,3	.....	34,5	61,6	61,1	50,3	

BULLETIN N° 2.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

FÉVRIER 1883 — Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy, par 45°53'59" de latitude, et 3°47'33" de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	Thermomètre à midi.	DEGRÉS actinométrique à midi.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL DURANT LE JOUR.	ÉTAT DU CIEL à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE à 9 h. mat. de l'eau du lac.	TEMPÉRATURE à 9 h. mat. du sol à 30 c. de prof.
1	5°5	—2·3	—0°1	710	»		»	4°1	24,2	S	S-E	faible	très beau		très beau	60	4,3	2°9
2	8	—2,5	—1,2	717,6	»		»	8,3	51,5	—	W	id.	id.		couvert	59	4,7	3
3	10,7	2	4,2	723,6	»		97	8,3	32	W	S	faible	couv.1/2		id.	58	5,2	3,3
4	11,5	3	4	727	6,5		90	3,3	14,8	S-W	S	fort	pluie	Pluie de 3 à 4 h. soir.	id.	58	5,3	3,8
5	5	0,5	2,4	727,8	4		82	4,2	35,9	»	N-N-W	faible	couvert		id.	59	4,7	4,1
6	7	0	0,4	725,3	»		98	4	29,6	N	N	fort	id.		id.	60	4,9	4
7	5	0,3	2	723	»		84	6	71	N-W	N	id.	id.		id.	60	5,2	4
8	8	1,5	5	723	»		74	10	24,2	S-W	S	id.	id.		id.	60	5,4	4,2
9	10,5	0,5	3	721,8	»		98	9,2	37,4	S	S S-E	faible	couv.1/2	Pluie après midi.	id.	60	4,8	4,5
10	13	3	6	725	5,7		85	9,4	66,3	S	S-E	id.	couv.3/4		id.	60	5,7	4,8
11	14,5	4	6,3	724,6	4,3		95	4,2	8,58	S-W	S	fort	pluie	Pluie dans le jour.	beau	61	5,3	5,3
12	7,3	—2,5	0,1	724,8	16,6		98	7,1	74,9	—	E-S-E	calme	très beau		couvert	65	4,5	5,2
13	9,5	—0,3	2	721,2	»		87	6	17,9	S	S-S-E	fort	couvert	Pluie légère après midi.	id.	65	5,3	4,7
14	6,7	0	1,4	727	11,2		»	7,3	86,6	N	N	id.	id.		très beau	65	5	4,6
15	10,5	—1,5	1,1	729,8	»		98	7,2	78,8	?	N-E	id.	beau		couv.1/2	655	5,2	4,7
16	13,5	0,3	1,2	731	10		96	4,1	22,6	S-W	S-S-E	id.	couvert	Pluie et neige de 2 h. à midi.	couvert	66	5,4	4,8
17	6,5	—2,3	1	729	1,8		86	6,9	89,7	—	N	id.	très beau		id.	67	4,7	4,8
18	11	—1,5	1,1	727	»		87	7,6	92	?	N-E	id.	couv 1/4		id.	67	5,2	4,7
19	10,7	2,3	3,4	724	1		93	6	39,8	S-W	S	id.	couvert		id.	665	5,2	4,8
20	10	—3	—1,1	729	»		»	8,1	93,4	W	W-S-W	id.	beau		très beau	66	4,8	4,9
21	9,5	—4,5	—1,1	735	»		»	6,3	82,7	—	N-E	id.	très beau		id.	66	4,6	4,6
22	10,5	—3,4	—0,4	737	»		»	8,4	74,9	—	N-E	id.	id.		id.	655	4,8	4,3
23	12,7	—1,3	—0,1	740,7	»		»	7	78,8	—	N-E	id.	brouill.	(200) disparaît à 10 h.	id.	65	4,7	4,3
24	14,5	—2,3	0,2	739	»		99	10,1	92,9	—	S-S-W	calme	très beau		id.	65	4,8	4,6
25	15,7	—2,5	1,2	736,1	»		84	10	88,1	—	N	id.	id.		id.	64	5	4,7
26	15,5	—3	3,2	734,7	»		97	9,2	88,1	—	W-N-W	faible	id.		id.	64	5,2	4,7
27	24	—2	1	733,6	»		84	9	82,7	?	N	id.	beau		id.	625	4,9	4,8
28	14,5	—2,5	1	732,3	»		84	12	82,7	—	N	id.	très beau		id.	635	5,6	4,9
Moyennes ou Totaux.	10°4	—0·7	1°65	727,85	61,1		90,2	7,26	59,39							63	5°01	4,4

Le 9, pluie légère de 3 à 6 h. soir, forte de 6 à 8 h. — Le 11, pluie légère de 3 à 7 h. matin, forte ensuite jusqu'à 3 h. soir. — Le 14, la neige en petite quantité est jusqu'à la plaine.

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. — Imp. F. ABRY.

24me Année. — N° 4. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 avril 1883.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Le Saint-Suaire à Annecy et la naissance de saint François de Sales (suite), par M. C.-A. Ducis. — Promenades entomologiques autour d'Annecy, par M. Edmond van Segvelt. — Correspondance de l'historien Besson (suite), par M. Eloi Serand. Travaux de la Société d'histoire naturelle de Savoie : Fossiles principaux des terrains, par M. L. Pillet. — Observations météorologiques, pluviométriques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

LE SAINT SUAIRE A ANNECY ET LA NAISSANCE DE SAINT FRANÇOIS DE SALES

Disons d'abord que l'expression de Saint *Suaire* n'est pas exacte. Ce mot, en latin *sudarium,* indique le linge avec lequel sainte Véronique essuya la face de Jésus montant au Calvaire et celui dont sa tête fut enveloppée après l'embaumement [1], tandis qu'il s'agit ici de l'un des quatre draps ou linceuls, *linteamina,* employés lors de la descente de croix et de la sépulture, et qui recevaient tous un honneur religieux au rapport de saint Augustin [2]. Dans le style liturgique ils portent le nom grec de *Syndon,* qui a été mal traduit par *Suaire,* dont l'idée pourrait à peine convenir au linge à maille qui servit au lavement du corps, et dont il n'est pas question ici.

Gardé d'abord par les évêques de Jérusalem, puis par les Chevaliers du Temple, celui qui nous occupe aurait été remis par le grand-maître de l'Ordre à Amédée III de Savoie, qui, tombé malade dans la seconde croisade, vint mourir à Nicosie, en Chypre, le 1er avril 1149. Le *Syndon* y resta.

Les princes de Lusignan ne s'en séparaient pas. Il les suivit dans les expéditions du XIVe siècle pour l'acquisition de l'Arménie [3].

Parmi les nobles de France qui allèrent au secours de ces princes, on distingue un de leurs parents, Geoffroy de Charny, qui, à son retour, emporta le *Syndon,* et le plaça dans l'église collégiale de Lirey, près de Troyes, qu'il avait fondée en 1356, et à laquelle cette relique donna une certaine importance [4].

Mais les guerres locales le firent retirer par la famille de Charny. Marguerite de Charny, petite-fille de Geoffroy, l'emportait avec elle dans tous ses voyages [1]. Venue à Chambéry pour visiter ses parents, Louis Ier, duc de Savoie, et son épouse Anne de Lusignan, fille du roi de Chypre, elle se vit obligée par un concours de circonstances extraordinaires à leur céder, le 22 mars 1452, cette précieuse relique qui semblait devoir appartenir déjà à leur famille [2].

Toutefois, en 1464, le duc de Savoie consentit à donner une compensation pécuniaire aux chanoines de Lirey, qui prétendaient que cet objet leur avait été cédé antérieurement, et que son absence portait un grave dommage aux intérêts et au décor de leur église.

Déposé d'abord dans l'église des Cordeliers de Chambéry, il y devint le but d'un concours de fidèles, y reçut un culte public avec office approuvé par les papes Paul II et Sixte IV [3].

Le Syndon fut placé, en 1502, dans la Sainte-Chapelle du château, desservie alors par un chapitre collégial.

En 1503, Philibert II, duc de Savoie, le fit transporter au château de Pont-d'Ain, pour satisfaire à la dévotion de son beau-frère, Philippe d'Autriche.

La seconde femme de Philippe de Savoie, Claudine de Brosses, voulut l'avoir avec elle au château de Billiat-en-Michaille, qu'elle avait fait construire et où elle s'était retirée. Puis elle le rapporta à la Sainte-Chapelle de Chambéry, en 1506.

Il y était l'objet d'un fréquent pèlerinage, dans lequel comptent non seulement les princes de Savoie, et surtout Amédée IX, qui y vint deux fois de Turin à pied, mais d'autres encore, comme Philippe Ier, roi d'Espagne, François Ier, roi de France, qui s'y rendit à pied de Lyon, etc. [4]

Le culte public fut confirmé par les papes Jules II en 1506, Clément VII, en 1533, etc. On l'exposait à la vénération des fidèles, le 4 mai de chaque année. Il y eut même une confrérie du Saint-Suaire, dans laquelle Charles III, duc de Savoie, et sa sœur Philiberte, duchesse de Nemours, s'étaient fait inscrire.

Ce duc, ne pouvant repousser les invasions française et bernoise, emporta le Saint-Suaire avec lui à Verceil,

[1] *Ev. s. Jean,* XIX, 40, XX, 5, 7.

[2] *Oratio III. De imaginibus.*

[3] Lazzaro Piano, *Commentari sopra la SS. Sindone.*

[4] Chifflet, *De liutcis.* — Spuler, *Bulle de Clément VII.* — (Rabert de Genève), *In Chronicon Cornelii Zantfliet.*

[1] Lalore, dans la *Revue catholique de Troyes,* 1877, nos 10, 11, 26.

[2] Guichenon, *Hist. généalogique de Savoie,* II.

[3] Benoit XIV, *De canon. sanct.,* IV, 11.

[4] De Jussieu, *La Sainte-Chapelle,* dans les *Mémoires de l'Académie de Savoie,* seconde série, X, 115.

en 1536, puis à Nice, l'année suivante, puis de nouveau à Verceil, en 1541.

Mais là même les troupes françaises cherchaient à s'en emparer dans le pillage du 20 novembre 1553, lorsque le chanoine Antoine Costa, qui parlait français, parvint à le soustraire à leurs recherches [1].

Après la restitution de la Savoie à son souverain, en suite du traité de Cateau-Cambrésis, Emmanuel Philibert le fit réintégrer, en 1561, à la Sainte-Chapelle, dite du Saint-Suaire, à Chambéry [2].

Cinq ans après, le duc permettait que cette relique insigne fût apportée à Annecy pour les fêtes de la réception de madame d'Este, accompagnée des cardinaux, ses beaux-frères, de ses enfants de Guise, c'est-à-dire du prince Henri, et de la princesse Catherine, et de sa belle mère, la douairière de Lorraine Guise, etc.

D'après ce qui précède, le transfert de ce *palladium* de la Maison de Savoie était une affaire de famille et d'Etat, et ne fut pas confié à l'administration communale. Aussi les régistres consulaires d'Annecy n'ont rapporté aucune mesure prise pour le transfert. Quant à l'exposition au Jubé de Notre-Dame-de-Liesse, les registres de délibération du chapitre collégial auraient pu nous renseigner; mais ils ont disparu. Les notaires et le régent que nous avons cités, n'en font pas mention.

Ce silence devait-il faire répudier le témoignage de la mère de saint François de Sales, conservé dans sa famille, attesté par serment?

Nous étions dans cette perplexité, lorsque, en examinant plus attentivement le compte en détail des dépenses de la ville d'Annecy pour la réception des princes et cardinaux, en 1566, nous avons rencontré celle-ci : « payé un florin à Pierre Guychard, tailleur et salteur (*sartor* costumier ecclésiastique) pour avoir accompagné le sainct Suayre ». Il y était donc. Le problème est résolu. Ajoutons quelques observations.

Pour Madame de Sales et autres personnes pieuses d'Annecy et des environs, qui n'avaient pas toujours le loisir d'aller à Chambéry, l'ostension du Saint-Suaire à Annecy était une occasion unique de satisfaire leur dévotion à l'égard de cette précieuse relique, surtout pour Françoise de Sionnaz dans l'état avancé de grossesse où elle se trouvait, et qu'elle avait déclaré à son mari dès le mois de janvier [3].

Aussi cette dame a laissé à sa famille et aux habitués de sa maison un témoignage qu'ont recueilli les biographes de son illustre fils, le saint évêque de Genève.

Quant au public, ébloui par l'éclat des fêtes, emporté dans le mouvement de la foule, curieux de voir la nouvelle princesse, le costume des cardinaux qui l'accompagnaient, des prince et princesse ses enfants et tout ce cortège de voitures et de chevaux, on devine que le Saint-Suaire n'aura pas absorbé son attention, et sera resté inaperçu pour un certain nombre, entre autres les deux notaires et le régent dont nous avons rapporté les notes. Mais leur silence ne peut préjudicier sur les minutaires qui ont disparu du dépôt de la Chambre des Comptes du Genevois, au nombre de 200, et dont nous sommes en voie de récupérer quelques-uns, qui nous apporteront peut-être d'utiles renseignements.

D'ailleurs, un fait digne de remarque est celui que nous avons observé dans les registres de baptêmes et les actes notariés. Depuis cette époque le nom de *Suaire* est donné quelquefois comme prénom à Annecy et dans la banlieue. La cause en est évidente. On a fait du Saint-Suaire comme de Sainte-Lée, soit Notre-Dame la Lée ou de Liesse. Il en est donc resté une impression profonde et un souvenir religieux dans le public.

Il était donc aux fêtes, puisqu'on a requis un tailleur de costumes ecclésiastiques pour aider probablement à déplier et à replier ce linge dans son coffret, et l'accompagner de l'église de Notre-Dame au château. L'administration de la ville n'avait pas à s'en inquiéter autrement. Car le transport de Chambéry à Annecy et *vice-versa* avait dû être fait par la Cour.

Et, comme ce sont les cardinaux et évêques qui ont fait la cérémonie de l'exposition, d'après le récit de Charles-Auguste de Sales, elle a dû avoir lieu entre le 17 juillet 1566, jour de leur entrée à Annecy, et le 23 du même mois, jour de leur départ. On ne peut sortir de cet intervalle.

La conclusion de tout ce qui précède est facile à tirer. Le Saint-Suaire était à Annecy dès le 17 juillet 1566, jour de l'entrée de Jacques de Savoie et d'Anne d'Este. Françoise de Sionnaz, épouse de François de Sales, seigneur de Boisy, chef de la noblesse de Genevois et capitaine de la ville, était enceinte de son premier enfant, quand elle vint rendre ses devoirs au duc et à la duchesse de Genevois et de Nemours, puis vénérer le Saint-Suaire à l'église de Notre-Dame, et consacrer de nouveau au service de Dieu l'enfant qu'elle portait et qu'elle mit au monde, le 21 août suivant, conséquemment en 1566.

Lorsque Charles-Auguste de Sales dit que c'est par un jeudi que le saint est né, tandis qu'en 1566, le 21 se trouvait un mercredi, c'est qu'il a dû être conséquent avec lui-même, puisqu'il plaçait le fait en 1567.

Mais si réellement saint François était né un jeudi, on pourrait encore l'entendre en 1566, en suivant les procédés religieux de cette famille. Car le jeudi canonial avait commencé le mercredi soir à Matines, et six heures de ce jour s'étaient déjà écoulées au moment de la naissance du saint, entre neuf et dix heures du soir.

C'est ainsi que l'entendait probablement le président du Conseil judiciaire du Genevois, Réné Favre de la Valbonne, lorsque, dans sa déposition pour la béatification, il affirma que saint François fut baptisé le jour même de sa naissance. Or, on ne peut pas supposer que des parents, si heureux de cet évènement, après plusieurs années d'attente, aient commis l'imprudence de porter cet enfant, né à 7 mois, et conséquemment très faible et délicat, jusqu'à l'église de Thorens, éloignée d'un kilomètre, et cela après dix heures du soir. Il n'est guère probable non plus qu'à cette heure attardée on eût à disposition ceux qui l'ont tenu sur les fonts baptismaux. Le mercredi soir, 21 août, était donc déjà le jeudi, selon Réné Favre.

La plupart des biographes disent qu'il fut baptisé le lendemain à l'église de Thorens. L'un de ceux que nous avons cités place le baptême au 23 août, qui était, en 1566, le véritable vendredi civil, jour où les autres biographes placent cette cérémonie.

[1] Bosio Ant. *Alcune memorie sulla S. Sindone.*

[2] De Jussieu, *ibid.*

[3] Charles-Auguste de Sales, *Pourpris hist.*, 555.

Nous n'insistons pas sur ces détails, dont les erre-ments ne sauraient être que la conséquence de celui de l'année. Le fait n'est pas rare chez les auteurs de cette époque. C'est ainsi que le Père de la Rivière donne tantôt 1622, tantôt 1623 pour la mort du saint. Dans ce dernier cas, il y aurait un déplacement d'une année pour la naissance et la mort.

Mais un raisonnement domine toute la question; nous le proposons à tout homme logique :

1° L'entrée solennelle d'Anne d'Este à Annecy eut lieu le 17 juillet 1566, d'après tous les documents authentiques et les titres historiques contemporains;

2° La présence du Saint-Suaire à la même fête est constatée par les comptes de dépenses de la ville d'Annecy en juillet 1566 ;

3° L'entrée de Madame d'Este avec le Saint-Suaire et la naissance de saint François de Sales un mois après, sont données par tous les biographes du saint, inspirés par les traditions de sa famille. Tout concourt donc à placer ce fait en 1566.

Mais alors, pourquoi ces auteurs en fixent-ils l'époque à l'année suivante, 1567, sans s'appuyer sur aucun document authentique ?

Les deux inspirateurs de ces biographes furent les frères cadets du saint, Louis de Sales, né en 1577, et Jean-François, né quelques années après. Ils ont témoigné, en 1623, c'est-à-dire, 57 ans après les faits, dont ils n'ont pas été témoins. Qu'y a-t-il d'étonnant qu'ils aient fait erreur d'un chiffre ?

Pour s'acharner à maintenir la date de 1567, il faudrait répudier la coïncidence parfaitement prouvée de l'exposition du Saint-Suaire et de l'entrée de Madame d'Este avec la naissance de saint François de Sales, et soutenir, par là même, que la mère du saint ne savait ni ce qu'elle avait vu, ni ce qu'elle avait fait, ni ce qu'elle disait, quand elle répétait souvent dans sa famille et devant les habitués de la maison, qui en ont rendu témoignage par serment, à savoir qu'elle avait mis au monde François, son premier né, un mois après avoir vénéré le Saint-Suaire à l'église de Notre-Dame-de-Liesse.

La cause me paraît jugée.

Le duc Emmanuel Philibert avait trop le sentiment des convenances pour venir aux fêtes de 1566 à Annecy, où sa présence aurait embarrassé les nouveaux époux et la ville pour les questions de préséance suzeraine, et même dédoublé et affaibli les manifestations du pays envers la nouvelle duchesse du Genevois.

Après les fêtes, il devait passer le 15 septembre, selon l'avis donné à son cousin Jacques de Genevois et Nemours, qui s'entendit avec les syndics d'Annecy pour les honneurs à lui rendre. D'ailleurs toutes les décorations restaient en place. Mais il ne résulte pas clairement de son arrivée sur les registres consulaires. Peut-être ne fit-il que passer sans cérémonie pour remporter le Saint-Suaire, et le couple de Genevois-Nemours l'aurait suivi jusqu'à Chambéry pour s'en retourner en France ; car, le 20 septembre, ils étaient partis.

Le duc de Savoie se réservait de venir à Annecy, mais alors tout seul, pour raffermir le prestige de sa souveraineté, n'ignorant pas les aspirations de son cousin apanagé du Genevois. L'année 1567 était favorable. Jacques de Savoie n'eut pas le temps de revenir à Annecy ; car il prit part à toutes les luttes de Charles IX, roi de France, contre les protestants, le sauva des projets du prince de Condé au château de Montceaux et à Meaux, en septembre [1].

Avertis de la venue du duc de Savoie, en août 1567, les syndics d'Annecy commandèrent un dais de 93 florins. On fit tapisser les rues. On emprunta les fauconneaux de Menthon pour les tirailleurs; car ceux empruntés à Chambéry pour les fêtes de l'année précédente avaient été rendus en avril 1567. Le duc arriva à Annecy le 29 août. 700 hommes armés lui allèrent au devant. On fit un feu de joie au Pâquier. On lui fit un cadeau de quatre sommées de vin blanc de Planaz. Mais il n'est nulle part question du Saint-Suaire pour cette année, ni du concours des populations [2].

Le duc alla ensuite en Bresse, où les protestants essayèrent de le surprendre. Il revint à Chmbéry en septembre, pour envoyer à Charles IX un renfort de 5,000 hommes de troupes, qui lui furent bien utiles à l'affaire de Saint-Denis, au 10 octobre [3].

En résumé, il est donc tout à fait oiseux de s'attarder à des suppositions de prétendues fêtes à Annecy, en juillet 1567, avec le Saint-Suaire. Il faut tout bonnement reconnaître l'année 1566 pour celle de la naissance de saint François de Sales. Les documents contemporains et authentiques doivent primer en histoire le préjugé d'une date qui n'a d'autre valeur que celle d'avoir été copiée, de confiance, par tous ceux qui se sont occupés successivement de la vie de saint François de Sales.

Toutefois nous accueillerons avec reconnaissance tous les renseignements qui pourraient apporter plus de lumière sur ce problème de dates.

C.-A. Ducis.

PROMENADES ENTOMOLOGIQUES AUTOUR D'ANNECY

GALLES DE CYNIPIDES

Pediaspis aceris, Forst. Bois du Veyrier, altitude 600 m. Abondant.

Rhodites eglanteriae, Hart. Entre Thônes et le col des Aravis, altitude 626 à 1000 m. — Annecy-le-Vieux, 500 m., sur *Rosa canina*, L.

Andricus ostreus, Gir. Bois du Veyrier, sur *Quercus pedunculata,* Ehr.

A. curvator, Hart. Aux Barattes, 500 m., sur *Quercus pedunculata,* Ehr.

A. fecundatrix, Hart. Annecy-le-Vieux, 450 m., sur *Quercus pedunculata,* Ehr.

A. globuli, Hart. Bois du Veyrier, 600 m., sur *Quercus pedunculata*, Ehr.

Biorhiza terminalis, Fabr. Aux Barattes, 500 m., sur *Quercus pedunculata,* Ehr.

Dryophanta agama, Hart. Sur le rocher dit Tête à Turpin, faisant partie du Parmelan, 1548 m., sur *Quercus pedunculata*, Ehr.

D. folii, L. Partout aux environs d'Annecy.

D. dursa, Hart. Bois du Veyrier, 600 m., sur

1 Guichenon, *Hist. généal. de Savoie.*

2 *Régistres consulaires.*

3 Guichenon, *Hist généal. de Savoie.*

Quercus pedunculata, Ehr. — Tête à Turpin, 1548 m., sur *Q. sessiliflora.*

D disticha, Hart. Deux exemplaires, Tête à Turpin, sur *Quercus sessiliflora.*

Neuroterus fumipennis, Hart. Partout aux environs d'Annecy.

N. lenticularis, Ol. Bois du Veyrier, 600 m. J'ai observé cette galle en cet endroit en très grande quantité, même à la surface supérieure des feuilles du *Quercus pedunculata*, Ehr., et partout aux environs d'Annecy.

N. numismatis, Ol. sur *Quercus pedunculata*, partout aux environs d'Annecy.

Je ne signale qu'en passant une galle de chêne que je crois nouvelle. Elle se trouve toujours en très petit nombre à la surface inférieure des feuilles du *Quercus pedunculata*, sur les nervures secondaires. L'insecte est d'ordinaire éclos fin juillet. Elle atteint à peu près la grandeur d'une tête d'épingle ordinaire. J'ai rencontré cette espèce de temps en temps en Belgique, mais plus abondamment dans la Haute-Savoie. Cette galle doit se développer rapidement, car malgré les recherches les plus attentives faites pendant deux ans, je ne suis jamais parvenu à la trouver qu'après l'éclosion de l'insecte qui appartient très probablement au groupe des Cynipides.

GALLES PRODUITES PAR D'AUTRES INSECTES

Diplosis dryobia, H. Low. sur *Quercus pedunculata*, bois du Veyrier, altitude 600 m.

Cecidomya fagi, Htg. Sur *Fagus sylvatica,* L. Partout aux environs d'Annecy, notamment sur le Parmelan, à 1610 m. d'altitude.

C. tornatella, H. Lw. Sur *Fagus sylvatica*, bois du Veyrier.

C. polymorpha, Bren. Sur *Populus tremula,* bois du Veyrier.

INSECTES

Papilio Podalirius, L. 3 septembre 1882, alt. 445 m. Abondant, bords du lac d'Annecy.

Parnassus Apollo, L. 7 septembre 1882, alt. 1548 m. Tête à Turpin.

Vanessa Antiopa, Latr. 3 septembre 1882, alt. 445 m. Abondant, bords du lac d'Annecy.

Amara montivaga, Sturm.	27	août 1882.	Annecy.
Bembidion nitidulum, Manh.	29	—	—
Ocypus olens, Muller.	30	—	—
Silpha obscura, L.	28	—	—
S. atrata, L.	30	—	—
Mylabris Fuesslini, Par.	19	—	—
Mordella aculeata, L.	30	—	—
Anthonomus druparum, L.	21	—	—
Scymnus quadrilunatus, Illig.	21	—	—
Propylea 14 punctata, L.	21	—	—
Strangalia annata, Herbst.	19	—	—
Eros minutus, L.	6	septembre.	Veyrier.
Therapha hyosciami, L.	6	—	—

Œdipoda minuta. Fish. 1er septembre. Veyrier et 7 septembre sur le Parmelan, 1600 mètres.

Metopius migratorius, Grav. et *Ichneumon labrator*, Grav., tous deux du Veyrier, à 625 m., le 6 septembre. EDMOND VAN SEGVELT.

Cette relation des trouvailles du savant entomologiste de Malines nous a été communiquée par M. Bernardin, membre correspondant à Melle-lez-Gand.

CORRESPONDANCE DE L'HISTORIEN BESSON

(Suite.)

LE MÊME

Teneur d'adresse :

Monsieur Besson Aumonier du 1er Monastère de la Visitation à Anecy.

Teneur de lettre :

Monsieur,

J'eus l'honneur de vous écrire Samedi, et je vous parlois du vieux Livre de Monsieur Vittoz.

Il vient d'arriver dans ce moment avec une lettre de M. Berchet qui l'a expédié. Je me sers de la même voye pour vous prier de faire parvenir ce billet à M. Vittoz où je lui donne avis de la réception.

Je vous demande excuse de l'embaras et suis très parfaitement, Monsieur

Votre très humble et très obéissant serviteur

BAULACRE

Genève ce 2 mars 1750.

(D'après l'original.)

LETTRE DE M. SAVEY, VICAIRE GÉNÉRAL, A SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE.

Teneur d'adresse:

Monsieur Besson, Aumônier du 1er Monastère de la Visitation, Anneci

Teneur de lettre :

J'ai reçu, Monsieur, le mémoire que vous avez pris la peine de me renvoïer : je joins ici la petite addition que j'avais promis : les deux dates dont vous doutiez sont assurées. La dernière n'a rien de contradictoire, il ne faut pas 11 jours pour écrire à Rome. J'ai pensé de l'ouvrage du Père Rochex à peu près comme vous, et je l'ai consulté sans m'y appuyer, m'en étant au contraire écarté pour suivre les monuments des Archives. Pour suivre votre plan, comme il paroit inutile de faire une suite de ceux qui n'ont eu le gouvernement que Triennal, il ne restera que le Prieuré du Mont-Cenix, les Doyens de la Chambre, et de Chamouz, et le Prévot d'Aiguebelle, dont je tacherai d'avoir, et de vous envoier la suite, et la note des hopitaux, et Carêmes, moyennant quoi vous aurez la bonté de me faire quittance.

Je vous remercie des notes que vous avez ajouté : je vous prie de me faire encore part des autres à faire, et de ne pas oublier que vous avez bien voulu me faire avoir deux exemplaires de ce qui regardera la Savoie en païant mon contingent.

Puisque vous voulez bien faire usage de vos connoissances en livres en ma faveur, j'ai l'honneur de

vous marquer que je serois bien aise que vous pussiez rencontrer en votre chemin quelqu'un des ci-après,

De Binius bibliothèque des Pères en 3 vol, le dernier in-folio, de S^{t} Ambroise, et de S^{t} Grégoire, les premiers.

De Faznan sur les Décrétales, me manque sur la 1re partie du 3^{e} des décrétales.

Je regarde comme un miracle si vous en rencontrez, en voici un autre dont vous pourrez plus aisément m'informer, s'il y a quelqu'un qui ait imprimé dans un seul volume les quatre textes seuls des Evangiles suivant la Concorde de Toinard, ou mieux encore de Calmet, comme un docteur de Louvain l'a fait en un volume qui a été imprimé plusieurs fois, mais dans un arrangement qu'on ne suit plus, et que Calmet a décrédité.

Vous voiez que je profite de vos offres avantageuses quoique je n'aie rien fait pour me la mériter, du moins

J'ai l'honneur d'être avec une antière reconnoissance et un véritable respect

Monsieur

Votre très humble très obéissant serv^{r}

LE CHAN. SAVEY, VIC. GÉNÉRAL.

S^{t} Jean le 12 mai 1750.

(D'après l'original.)

(*A suivre.*) ELOI SERAND.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE CHAMBÉRY

FOSSILES PRINCIPAUX DES TERRAINS

Le Ministre de l'instruction publique a bien voulu, sur la demande de la Société d'histoire naturelle de Savoie, lui faire présent du bel ouvrage intitulé : *Explication de la carte géologique de France, tome IV*, comprenant, avec un petit volume de texte, un splendide atlas de planches lithographiées.

L'ouvrage se divise en deux parties. La première, la seule dont je veuille m'occuper aujourd'hui, est intulée : *Fossiles principaux des terrains, par E. Bayle, ingénieur en chef des mines*, et naguère encore professeur de paléontologie à l'Ecole nationale des Mines de Paris.

C'est un beau volume de 158 planches, d'une perfection incomparable, avec les noms des fossiles en regard. Malheureusement il manque le volume de texte, qui devrait accompagner les planches. Comme l'atlas a été publié déjà, en 1878, que cinq ans se sont écoulés, que M. Bayle a été remplacé à l'Ecole des Mines, il est à craindre que ce texte ne paraisse jamais.

Tant que cette lacune ne sera pas comblée, je dois constater que cet ouvrage, est pour tous les paléontologistes, à peu près *lettre morte*. Pour le prouver, je n'ai qu'à passer en revue les deux genres : *belemnites* et *ammonites*.

BELEMNITES

Suivant d'Orbigny et la plupart des auteurs qui font autorité, jusqu'à présent les belemnites ne forment qu'un genre unique. La chose semblait fort raisonnable, bien que ce genre contienne aujourd'hui de nombreuses espèces. En effet, pour les animaux éteints, qui ne sont connus que par leur test fossile, on est malheureusement dans l'impossibilité de distinguer les races, les simples variétés, des espèces typiques ; on est forcé de tout décrire comme autant d'espèces différentes, et de multiplier indéfiniment les nomenclatures d'espèces. On n'a pas, comme pour les animaux vivants, le *criterium* du croisement, de la fécondité des produits, de la distinction des métis et des hybrides. Tout devient *espèce*, lorsqu'il y a une différence appréciable dans le test, et surtout lorsque ces légères différences suffisent à caractériser des âges géologiques distincts.

S'il en résulte une multiplicité encombrante de noms *d'espèces*, ce n'est pas un motif suffisant pour classer ces *semblants d'espèces*, dans des genres différents. Qui sait si, dans leur temps, ces prétendus genres ne se seraient pas croisés entre eux, et n'auraient pas donné des produits féconds ? Qui peut affirmer que, loin de constituer des genres, ce ne sont pas de simples races, ou de simples variétés individuelles ?

En se plaçant à ce point de vue, on ne peut que s'étonner de voir M. Bayle répartir le genre *bélemnite* ancien, en neuf genres nouveaux : 1° bélemnites, 2° gonioteuthis, 3° pachyteuthis, 4° megateuthis, 5° dactyloteuthis, 7° belemnopsis, 8° hibolites, 9° Duvalia.

M. Bayle est certainement l'un des paléontologistes les plus érudits de notre siècle ; néanmoins il nous serait impossible aujourd'hui d'adopter sa classification.

Il se borne à figurer un ou deux exemplaires de ses neuf genres, sans indiquer le caractère distinctif du genre nouveau. Ainsi, d'après l'étymologie, on voit bien que *pachyteuthis* marque une bélemnite épaisse, *megateuthis* un grand individu, *dactyloteuthis* un autre cylindrique, mais où sont les frontières qui séparent ces prétendus genres ? On sait que la nature n'a pas de sauts, que les transitions sont insensibles, que les formes sont variables avec l'âge, le sexe, ou même le climat... il faudrait donc une définition complète de chaque genre, avec indication de ses rapports et différences avec les genres voisins, ou tout au moins un catalogue complet des espèces rentrant dans chaque genre.

Tant que nous n'avons que cet atlas de planches, nous devons, à notre grand regret, dans nos travaux paléontologiques, ne tenir aucun compte de la publication de M. Bayle.

AMMONITES

Pour les ammonites, la question est plus difficile encore. Le nombre en est si considérable, les différences entre elles si tranchées, que depuis bien des années les paléontologistes reconnaissent la nécessité de les ranger sous des groupes distincts.

Il y a plus de cinquante ans que Léopold de Buch avait proposé une classification basée sur les caractères extérieurs des coquilles.

En 1865, des paléontologistes allemands, Suess, Waagen, ont imaginé une classification nouvelle, dont les grandes divisions sont basées sur la présence ou l'absence de l'*aptychus*, qu'ils considèrent comme un appareil nidamentaire de l'ammonite femelle. Ils déduisent les divisions secondaires de la dimension de la chambre d'habitation et souvent de la forme de la bouche.

Malheureusement c'est une fortune très rare que de rencontrer un sujet avec son aptychus, avec sa chambre d'habitation entière, ou avec sa bouche bien conservée. En Savoie, je puis affirmer que jamais encore je n'a eu cette bonne chance. Dans le monde géologique, bien des sortes d'ammonites les plus répandues ne se sont pas rencontrées encore assez complètes, et partant leur classification dans les genres nouveaux demeure impossible.

M. Ernest Favre, dans une intéressante communication, qui a paru en 1873, dans la *Revue des Sciences* de Genève, analysait les travaux de ses devanciers, et distinguait les 16 genres suivants :

Glande nidamentaire sans tégument solide (Anaptychen.)

Genres : Phylloceras (Suess).
— Lytoceras (Suess).
— Arcestes (Suess).

Glande nidamentaire simple. avec tégument corné.

Genres : Arietites (Waagen).
— Aegoceras (Waag).
— Amaltheus (Montfort).

Glande nidamentaire double, tégument calcaire pourvu de sillons.

Genres : Harpoceras (Waag).
— Oppelia (Waag).
— Haploceras (Zittel).
— Scaphites (Parkinson).

Aptychus mince granulé extérieurement.

Genres : Stephanoceras (Waag).
— Perisphinctes (Waag).
— Cosmoceras (Waag).

Aptychus épais, lisse et ponctué extérieurement.

Genres : Simoceras (Zittel).
— Aspidoceras (Zittel).

M. Favre mentionne encore un genre *pinacoceras* créé par Mojsisowitz et un *peltoceras* de Waagen. M. de Loriol y ajoutait, en 1875, le genre Hoplites de Neumayr.

Que nous sommes loin de là, en 1878, avec M. Bayle ! Au lieu de 16, ou 19 genres, il en mentionne, rien que dans ses planches, 41. Ce sont : 1° Haaniceras — 2° Buchiceras — 3° Phylloceras — 4° Pachyceras — 5° Lytoceras — 6° Hoplites — 7° Puzosia — 8° Stoliczkasia — 9° Aspidoceras — 10° Peltoceras — 11° Deroceras — 12° Aegoceras — 13° Stephanoceras — 14° Spheroceras — 15° Ollostephanus — 16° Reineckia — 17° Cosmoceras — 18° Acanthoceras — 19° Sonneratia — 20° Schlotheimia — 21° Psiloceras — 22° Pictonia — 23° Parkinsonia 24° Perisphintes — 25° Arietites — 26° Microderoceras — 27° Echioceras — 28° Grammoceras — 29° Kamoceras — 30 Hammatoceras — 31° Lillia — 32° Waagenia — 33° Hildoceras — 34° Lioceras — 35° Oppelia — 36° Schloenbachia — 37° Neumayria — 38° Amaltheus — 39° Crioceras — 40° Macroscaphites — 41° Turxillites.

Dans cette série de noms, (dont plusieurs, on l'avouera, manquent d'harmonie), neuf seulement concordent avec ceux des nomenclatures allemandes. Il y en a donc 32 nouveaux, dont la définition, la description ne se trouvent nulle part.

En cet état, cette splendide et coûteuse publication ne peut que rester inutile, tant qu'elle ne sera pas complétée par le volume de texte attendu depuis 1878.

Je n'ai parlé que des bélemnites et des ammonites ; mais il y aurait tout autant à dire des autres genres dont les planches figurent au même atlas.

Seulement je ferai observer, au sujet du genre *ostrea*, que M. Bayle a parfaitement distingué, dans le terrain néocomien, deux espèces distinctes, ainsi que je le demandais dans une note imprimée au dernier volume de nos travaux. Pourquoi les *ostrea* changent-elles leur nom pour celui d'œtostreon ? je ne saurais le deviner. Mais je constate avec bonheur que M. Bayle a figuré, sous le nom d'*œtostreon couloni* (Defr. sp.) notre vraie *ostrea couloni* de Savoie, celle que M. Pictet confondait avec l'*ostrea aquila* de l'Aptien (œtostreon latissimum) (Lamk. sp.). Il la distingue de notre ostrea allongée et recourbée, pour laquelle je proposais le nom de *falciformis* (Leym). Mais plein de déférence pour le savant professeur de l'Ecole des Mines, qui a d'ailleurs l'antériorité, je renonce volontiers au nom de *falciformis* pour celui d'*aquilina* également de Leymérie. Ce sera donc, sinon *œtostreon aquilinum*, du moins *ostrea aquilina* (Leym.).

A la fin du volume, se trouvent les planches des végétaux fossiles des terrains houillers, tout aussi admirablement dessinées. Mais cette partie de l'atlas est accompagnée d'un excellent volume de texte par M. Zeiller, ingénieur du corps des mines. C'est un traité complet. Ici nous n'avons plus de critique, mais seulement des éloges, sans aucune réserve, à adresser au savant auteur, et des remerciements au Ministre qui nous fournit un guide précieux pour nos travaux de détermination.

L. PILLET.

Le Directeur-gérant : L. REVON.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

BULLETIN N° 3 — MARS 1883

Pressions barométriques moyennes : 717,09 à Annecy, 675,46 à Leschaux et 701,57 à Melan. Maximum le 4, à Annecy et Mélan, et le 1er, à Leschaux. Minimum le 26. à Annecy et le 10, à Leschaux et Mélan. Excursion du mercure, 29,20 à Annecy, 25,10 à Leschaux et 25,38 à Mélan.

TEMPÉRATURE. — Relativement élevée. Moyenne à Annecy du maxima 9°1, du minima — 2°06. Moyenne générale à Douvaine 2°99, à Chamonix 0°48, à Mélan 0°85, à Leschaux — 1°30. A Chamonix, le thermomètre descend tous les jours sauf le 20 en dessous de zéro

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de mars :		le 5.	12.	19.	26.	....
Thermomètre	maxima	5°2	4°1	7°	5°9	.....
	minima.	—10°8	—15°4	—15°9	—4°5	.....
Baromètre à 0° :		627,3	610,7	615,5	608,9	.....

La température du sol à 0,30 de profondeur, est à Annecy, de 4°5 en moyenne, celle du lac de 4°39 ; celle de puits de 6°9, et celle de rivière 2°02.

PLUIE ET NEIGE — Mois pluvieux et neigeux à partir du 6. Maximum d'eau en neige fondue 106m/m9 à Megève. Minimum 12m/m8 de neige fondue à Contamines et 26m/m6 à Douvaine. Neige pendant le mois 1m55 aux Gets, 1m88 à Seythenex.

Au Semnoz, il y a 1m27 de neige le 5 ; le 12 il en tombe elle augmente de 0m43 ; le 19 elle est réduite à 1m25 ; le 26 elle retombe et donne une hauteur de 2m25. Ascension de cette station très pénible. Eau recueillie au pluviomètre 27m/m8.

OBSERVATIONS DIVERSES ET PHÉNOMÈNES ACCIDENTELS. — Gelées blanches à plusieurs stations — Vent violent et neige à Seythenex le 6, à 9 h. soir. Chant de l'alouette et du pinson ; le 19, à Mélan ; le 30 passage d'hirondelles à Annecy. — A Sallanches, la crue de l'Arve à la suite des pluies est de 0m20 le 26.

MARS 1883.

Stations	BASSIN DU LAC LÉMAN ET DU RHONE						BASSIN DE L'ARVE							VALLÉE DES USSES		BASSIN DU FIER ET LAC D'ANNECY						OBSERVATIONS.
	Les Gets.	Le Biot.	St-Gingolph	Evian.	Douvaine.	Saint-Julien.	Chamonix.	Les Contamines.	Megève.	Sallanches.	Mélan	Bonneville.	Annemasse	Cruseilles.	Seyssel	Seythenex.	Faverges.	Thônes.	Leschaux.	Annecy.	Rumilly	
Altit. :	1162	818	395	380	428	462	1044	1184	1113	555	629	449	435	793	259	712	507	625	929	448	334	
1												Les observations partent du 20										
2																						
3																						
4																						
5																						
6	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	111* 12,2	.....	.....	.....	.....	1,5	.....	5						
7	250* 15	.....	.....	3,4	32* 3	.....	80* 4,6	.....	98* 11,4	3,1	5,7	.....	0,7	3	.....	4,9	.....	11	7,5	4,3	0,5	
8	100* 6,2	.....	.....	.....	4	.....	30* 3	4	23* 3,7	1,4	2,1	.....	1,3	.....	.. ...	5,1	... ..	4,2	9,4	1,8	10,4	
9	.....	.....	.....	.....	0,6	.....	20* 2,7	.....	18* 2	0,9	1,5	.....	1,2	.....	.....	.. ...	... ..	1,3	5,6			
10	.....	.....	.....	5,2	45* 2,1	2	70* 3,2	.....	.....	0,2	.....	.....	1,2	2,6	. ....	.....	.....	0,2	1			
11	.....	.....	.....	.....	0,2	.....	30* 2,2	3,2	.....	0,4	1,2	.....	1,1	1,4	12,7	2,5	.....	5,2	1			
12	200* 12	.....	.....	2,3	.....	2	50* 2,8	2	.....	2,5	10,1	.....	1,1	4,5	5	5	.. ...	4,6	0,8	3,2	3	
13	100* 6,8	.....	.....	.....	.....	.....	30* 1,8	1,3	24* 3,9	.....	2	.....	.....	0,4	.....	.....	.....	1	0,4	.....	0,7	
14	.....	.....	.....	.....	.....	.....	10* 1,3	.....	.....	1,8	3	.....	0,5	2,2	.....	1,5	.....	.... .	0,3	0,6		
15	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	87* 9,5	0,1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4	.....	.....	5,7	
16	250* 20	.....	.....	.....	.....	13	30* 2,2	.....	.....	.....	2,1	.....	.....	4	3,7	.....	.....	.....	1,3	3,5		
17	.....	.....	.....	12,5	6,4	7	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6,8	.....	4,5	1,8	.....	.....	0,9	.....	1,4	
18	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	... .	.....	.....	.....	.....	0,7						
19																						
20	.....	.....	.....	.....	.....	7	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,9								
21	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	0,8	0,4	.....	.....	.....	.....	3	4			
22	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	0,6	0,5	.....	.....	.....	1,9	.....	0,5	1,2	1	3,1	
23	.....	.....	.....	3,4	.....	.....	.....	.....	72* 10,1	.....	.....	1	.....	4,9	.....	1,4	.....	0,2	1,3	1,6	11,7	
24	250* 20,5	.....	.....	4,1	50* 3,7	9	.....	.....	131* 18,7	.....	7,6	50* 3,1	6,8	3	11,5	.....	.....	4,3	7,7	8,1		
25	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	100* 14,5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,2	.....	.... .	0,8	.... .	13,6	
26	200* 15,2	.....	.....	.....	2,8	5	30* 4,1	.....	.....	3,7	10,4	5,2	2	8,4	.....	7,3	.....	23,5	20	14,5	11	
27	120* 10,1	.....	.....	8,3	2	8	150* 22,2	1	.....	18	19,1	20,1	3,7	5,9	9,3	21	.....	17	9,4	18	*	
28	80* 6	.....	.....	.....	1,9	.....	60* 10,2	1,3	.....	3,1	3	30* 5,6	.....	.....	6	40,2	.....	1,3	11,6			
29	.... .	.....	.....	4,9	.....	.....	.....	.....	.... .	.....	.....	.....	.....	...	.....	... .	.....	0,2	4	5		
30																						
31	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	7,5	.....	.....	.....	.....	6	. ....	.....	.....	.....	.....	.. ...	13	
Neige..	1550*	.....	.....	.....	127*	.....	590*	.....	587*	.....	475*	.....	.....	.....	.....	1880*	.....	.....	.....	.....	290*	
Pluie..	111,8	.....	.....	44,1	26,6	56	60,3	.....	106,9	35,2	66,3	.....	26,8	52,7	52,7	101,5	.....	81,2	88,2	55,7	74,2	

BULLETIN N° 3.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

MARS 1883 Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy, par 45°53'59" de latitude, et 3°47'33" de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	Thermomètre à midi.	DEGRÉS actinométrique à midi.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL DURANT LE JOUR.	ÉTAT DU CIEL à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE à 9 h. mat. de l'eau du lac.	TEMPÉRATURE à 9 h. mat. du sol à 30 c. de prof.
1	14°3	—1·3	3·2	729,2	»		83	12°2	88,1	N	W	faible	couv.1/2		très beau	63	4,8	5
2	12,7	0,3	3,3	727,6	»		83	6	45,2	N	N	fort	beau		id.	62	4,5	5,1
3	10,7	—3,5	—1,2	730	»		»	3,2	82,7	N	N	id.	id.		id.	60	4	5
4	7	—3,7	—0,3	730,6	»		»	4	94,4	—	N	id.	id.		id.	60	3,5	4,5
5	7,7	—4	—0,3	730	»		»	6	86,6	—	N-N-W	id.	très beau		id.	59	3,7	3,1
6	9,5	—5,3	—1	723,5	»		»	5,1	24,2	?	S-S-W	id.	couvert	Neige à 2 h. s. Continue la nuit.	neige	59	3,5	4
7	7	—3,5	—0,1	711	4,3		»	2,4	35,9	N-E	N-W	id.	id.	Neige 0,06 flocons de neige tout le jour.	couvert	59	3,6	3,8
8	7,5	—3,5	—1,3	708	1,9		»	0,4	30,4	N-W	N-W	id.	id.	Id. 0,015. Neige de 4 h. à 6 h. s.	id.	585	3,7	3,7
9	7,5	—7,5	—3,4	710	»		»	0,3	28,1	?	N-W	id.	id.	Id. floc. de neige à 9 h. m. à 5 h 30 s.	id.	58	3,5	3,5
10	0,7	—4	—3,1	704	»		»	1,1	55,4	?	N-W	id.	neige	Neige 0,03. Neige de 6 h. à midi.	couv.1/2	57	3	3,4
11	0,5	—8	—5	709,4	»		»	2,1	»	N	W-N-W	id.	couvert	Id. 0,05. Neige le matin.	beau	56	2,8	3,3
12	3,5	—6,7	—3,2	710	3,2		»	4	125,58	N	N-W	id.	neige	Id. 0,06. Id.	couvert	555	2,5	3,1
13	5,5	—8,3	—4	720,4	»		»	1,3	106,1	?	N-W	id.	couv.1/2	Neige par intervalle.	id.	545	3	3
14	3,7	—6,5	—0,3	722,8	0,6		»	4	102,2	N-W	S	id.	couvert	Neige 0,01.	id.	53	3,4	3
15	7	—4,5	1	715,4	»		81	7,3	94,45	N-W	S	id.	beau	Pluie légère 8 h. s. continue.	pluie	525	4	2,9
16	9,7	0,5	4	713	3,5		83	8,3	39,8	S-W	S	faible	couvert	Pluie matin jusqu à 8 h.	couvert	52	4,3	3
17	11	2,3	5	715	»		89	5,4	14,8	S-W	W-N-W	id.	id.		très beau	51	4,5	3,5
18	10	0,5	4,2	716,8	»		99	9,4	43,7	S-W	S	id.	id.		beau	505	5	4,1
19	12,5	2,5	6,3	714	»		85	13,1	74,9	S-W	S	id.	id.		id.	50	5,3	4,7
20	13	1	6	711	»		85	13	84,2	S	N-N-W	id.	id.	Pluie légère de 7 h. à 9 h. s.	couvert	49	5,5	5,3
21	14,5	2,5	5,1	710,6	»		84	12,1	110	S-E	N-W	id.	i l.		id.	50	5,3	5,5
22	13,5	3	4	713,7	1		90	6	»	?	N-N-W	fort	pluie	Pluie légère de 9 à 11 h. m.	id.	495	5,7	5,9
23	6,5	—2	—1,1	717,1	1,6		»	1,3	42,1	?	N-N-W	id.	neige	Neige le matin de 8 à 11 h.	id.	49	4,3	5,7
24	5,5	—1,7	4	720	2,1		70	9,2	42,1	W	N-W	id.	pluie	Pluie le matin.	id.	485	5	5
25	10,5	1	7	714,3	»		77	13,2	92,8	S-W	W-N-W	id.	beau		id.	40	5,2	5,2
26	15,3	3	4,1	701,4	14,5		99	4,2	4,68	?	S	id.	pluie	Pluie dès 3 h m.	id.	50	5,3	5,8
27	15,3	1	4,4	708,2	18		83	4	12,5	S	S	id.	couvert	Pluie par intervalle.	id.	62	5,7	5,7
28	7,5	- 2	1,3	721	»		80	1,3	24,2	?	N-W	id.	id.	Neige.	beau	63	5,6	5,5
29	6,5	—3,7	1,3	728,5	5		»	9	94,4	—	S-S-W	id.	très beau		très beau	65	4,8	5
30	11	—1,7	5	722,4	»		54	13,3	90,5	S	E-S-E	faible	couv 1/2		beau	655	5,6	4,8
31	15	0	9	721,1	»		77	15	78,8	S-W	S	id.	couvert	Pluie dès 4 h. s. Continue.	pluie	66	5,5	5,3
Moyennes ou Totaux.	9°1	—2 06	1°75	717,09	57,7		82,47	7,26	63,7							557	4°39	4°5

Le 26, pluie continuelle dès 3 h. matin et pendant toute la nuit du 26-27. — Le 28, neige de 5 à 6 h. m., puis à 10 h. continue par intervalle le reste du jour. — Les 30 et 31, passage de quelques hirondelles

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. — Imp. F. ABRY.

24me Année. — N° 5. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 mai 1883.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Henri de Savoie et Anne de Lorraine (suite), par M. C.-A. Ducis. — A propos de saint François de Sales (suite), par M. Jules Vuy. — Travaux de la Société d'histoire naturelle de Savoie : Congrès géologique international, par M. L. Pillet. — Séance de la Société Florimontane. — Programme du Congrès des Sociétés savantes de la Savoie (6e session), qui se tiendra à Albertville les 20 et 21 août 1883. — Observations météorologiques, pluviométriques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

HENRI DE SAVOIE ET ANNE DE LORRAINE

DATE DE LA MORT D'ANNE D'ESTE

ENCORE SAINT FRANÇOIS DE SALES

(Voir 1882, p. 87, suite.)

Le prince allait être privé des conseils de sa mère, une des femmes les plus distinguées de son temps. Nièce de François Ier et petite fille de Louis XII, Anne d'Este avait atteint l'âge de 76 ans. Veuve de François de Guise, assassiné devant Orléans, en 1563, veuve de Jacques de Savoie, mort à la Cassine de Chatillon près de Turin, en 1585, elle avait eu du premier lit quatre fils, dont deux furent assassinés aux Etats de Blois, en 1588, et deux autres du second lit, dont le premier mort à la fleur de l'âge ; tous ligueurs. Pour tous elle avait déployé une sollicitude maternelle, servie par toute l'adresse et l'habileté qu'elle avait apportées de la cour de Ferrare, et que lui avaient inspirées la lutte des partis et les conflits politiques de cette époque. Elle succombait à la fatigue après tant de vicissitudes.

C'était le 17 mai 1607. C'est la date donnée par le prince dans sa lettre à M. de Charmoisy. C'est celle que l'on trouve dans le registre mortuaire de Saint-Maurice d'Annecy. C'est celle qu'avait écrite probablement Guichenon. Mais par une erreur typographique, il n'est resté que le chiffre 7, dont la date est inacceptable.

L'inscription sépulcrale publiée par cet auteur portait la date XVI avant les kalendes de juin, ce qui concorde avec le 17 mai. Les deux premiers chiffres formaient un monogramme en *W*. L'imprimeur n'ayant pas ce caractère, mit XII, ce qui correspond au 21 mai. Telle a été la cause de la discordance des historiens.

Or, comme le prince annonçait cette triste nouvelle le 21 mai, à son homme de confiance, M. de Charmoisy, il est difficile de croire qu'il ait pris la plume au moment même où il venait d'être frappé dans ses plus chères affections. Il est bien plus probable que ce ne fut qu'après quelques jours donnés, soit aux premières expansions de la douleur, soit aux préparatifs du convoi pour Annecy, qu'il en écrivit successivement, le 21 à M. de Charmoisy, chargé de porter cette nouvelle à la cour de Turin [1], le 22 aux syndics d'Annecy, le 23 à l'évêque de Genève, résidant à Annecy [2] et le même jour une seconde à M. de Charmoisy.

Ces trois dernières dépêches annonçaient de plus le choix que sa mère avait fait de sa sépulture à côté de son second mari, dans le tombeau de leur famille à Notre-Dame de Liesse d'Annecy.

Voici la lettre écrite aux syndics d'Annecy.

« Le Duc de Genevois et de Nemours,

« Bien amés et feaulx Il a pleu a Dieu nous visiter par le decès de nostre très honoree Dame et mere nous ostant sa presence pour n'avoir pas merité d'en jouyr plus longtemps, vous luy estes fort obligés de l'honneur quelle vous a faict choisissant en nostre ville de Nissy sa sepulture, car un plus grand signe d'amour ne vous pouvoit elle monstrer que de vouloir que ses cendres de si loing vous soient portees pour reposer aupres de vous, priez tous pour elle souhaistant que son esprit soit en paix et ayez soin den conserver en vos cœurs la memoire vous asseurant que comme devotes et pieuses seront vos ames, en recevant ces honorables reliques, vous en soyez recompensez a l'advenir car de la hault vous regardant selon vos bonnes intentions elle aura soin de vos personnes et familles et fera par ses prieres que les benedictions de Dieu ne vous defauldront point. Vous serez advertis par nos officiers de notre intention sur les derniers honneurs quon luy doibt rendre et nous promettans que ne fauldrez dy contribuer comme bons et fidelles subjets tant a ce que despendra de vous.

« A tant nous prions Dieu, bien amés et féaulx vous conserver en sa saincte et digne garde. De Paris ce vingt-deuxieme de may 1607. Signé Henry et contresigné La Bretonnière — sur le replis : A nos amés et

[1] Jules Vuy, *la Philothée*, II. p. 17.

[2] Charles-Auguste de Sales, *Vie du B. François de Sales.*

féaulx les scindics et conseilliers de nostre ville d'Annessy. Cacheté du cachet et armes de mon dit seigneur. »

Elle fut lue en séance du 2 juin, samedi, veille de Pentecôte. Et, comme on apprenait en même temps que le convoi arrivait à Seyssel, après s'être entendu avec la magistrature, on nomma une députation pour aller suivre le convoi de Seyssel à Annecy, et l'on se mit aux préparatifs des cérémonies funèbres.

L'évêque de Genève était alors à Thonon, où il avait ouvert, au 1er mai, le Jubilé, qui dura jusqu'au 30 juin. Le messager d'Henri de Savoie, après avoir remis la lettre aux syndics, avait dû repartir immédiatement pour Thonon. Nous ne savons pas qnand il y arriva. Mais le 3 juin était la grande fête de la Pentecôte. Saint François, qui n'avait pu assister à cette fête lors du premier Jubilé de Thonon, en 1602, parce qu'il était en mission à Paris, n'eut garde d'y manquer cette fois. Il y avait même convié Madame de Chantal [1]. Il officia donc à cette fête, dont la célébration se continuait alors le lundi et le mardi, avec toute la solennité possible.

Ce ne fut que le mercredi, 6 juin, qu'il put partir pour Annecy ; et, comme il y a 64 kilomètres par la route qu'il suivit, Machilly, Etrembières, Arbusigny, Groisy, la plus courte alors, il ne put arriver à Annecy que dans la journée de jeudi. Après quelques instants de repos, il put dans l'après-midi se mettre à la tête du clergé, et aller au devant du convoi jusqu'à deux milles [2], c'est-à-dire jusqu'à Meythet, où il rencontra toutes les autorités judiciaires et administratives avec la noblesse du Genevois, du Faucigny et de Beaufort. L'arrivée à Annecy se fit le même jour au soir, à la lueur des flambeaux et de l'illumination accoutumée, et la bière fut déposée dans l'église de Notre-Dame de Liesse. C'est là que la princesse avait choisi sa sépulture, à côté de celle de son mari, Jacques de Savoie, après y avoir fait des fondations pieuses [3].

Le lendemain eurent lieu les obsèques solennelles, et saint François prononça une oraison funèbre des plus émouvantes. D'après le rapport qui fut fait au prince Henri, celui-ci pria instamment le prélat de la faire imprimer. Surpris par les circonstances, saint François de Sales avait presque improvisé. Il dut en composer une nouvelle pour l'impression [4].

On plaça dans la chapelle du tombeau le portrait de cette princesse, en costume de veuve, coiffée à la Marie-Stuart. C'est une œuvre remarquable, qui a échappé au vandalisme, et se conserve actuellement au presbytère de Notre-Dame.

Charles-Auguste de Sales ajoute ici, dans la *Vie de saint François*, un incident qui est tout à fait invraisemblable et matériellement impossible. Il dit donc que le saint était allé, avec près de 400 personnes, en pèlerinage au tombeau de saint Claude dans le Jura, et que, de retour à Thonon, il avait à peine mis pied à terre qu'on lui remit une lettre du 10 des calendes de juin, par laquelle le prince Henri lui annonçait de Paris le trépas de sa mère, et le priait de rendre à cette illustre princesse les honneurs funèbres aussitôt que le convoi arriverait à Annecy.

Or, la fête de saint Claude se célébrait le 6 juin ; et concordait, cette année, avec le mercredi de Pentecôte. Pour s'y rendre de Thonon par la voie la plus courte à pied, c'est-à-dire par Nernier, le passage du lac jusqu'à Nyon, et le col de la Faucille, il fallait faire plus de 60 kilomètres, et conséquemment consacrer deux jours pour aller.

Est-il croyable que saint François, qui avait officié le premier jour de la Pentecôte et qui avait tout intérêt à déployer son zèle au milieu d'un concours immense des populations du Chablais et des contrées environnantes, venues à Thonon pour gagner les indulgences du Jubilé, est-il croyable qu'il ait interrompu son œuvre à cette grande fête de la Pentecôte, souvenir de la promulgation de l'Evangile, qu'il ait fait partir 400 personnes, le second jour de la Pentecôte, alors de précepte rigoureux, pour les faire courir à un pèlerinage étranger, très fréquent il est vrai, mais intempestif, alors que Thonon était lui-même le vrai foyer du Jubilé pour le raffermissement et la continuation des conversions des hérétiques ?

Ajoutons l'impossibilité matérielle à l'invraisemblance de cette hypothèse. Comment repartir de Thonon pour Annecy, lorsqu'il aurait été à saint Claude, le 6 juin au soir ? Comment arriver à Annecy le 7 ?

Il faudrait donc reculer ce pèlerinage bien avant la fête de saint Claude, et alors le saint n'aurait pas été pris à l'improviste, à son retour, par la lettre du prince pour venir en hâte à Annecy.

Mais ceci n'est qu'une supposition. Dans les lettres que nous avons citées plus haut, adressées à Madame de Chantal et à Mademoiselle de Villers, il dit formellement que, partant pour le Jubilé de Thonon, il ne pourra pas aller, cette année, à Saint-Claude. Toutefois, s'adressant à Madame de Chantal à Dijon, il l'engage à aller vénérer le Saint-Suaire de Besançon, à faire aussi sa visite à saint Claude, où il n'espère pas pouvoir aller, et enfin, il l'engage à se trouver à Thonon pour le jeudi avant la Pentecôte, qui se trouvait le 31 mai, octave de l'Ascension.

D'ailleurs, on sait les travaux qu'exigeaient les veilles de ces grandes solennités, et auxquels il prenait toujours la première part.

Évidemment, saint François n'est point allé à Saint-Claude avant les fêtes de la Pentecôte.

Henri avait projeté une alliance avec une princesse de Modène, en 1603, puis avec une riche héritière de Gênes, et enfin avec Anne de Lorraine, fille de Charles de Guise, duc d'Aumale [1]. Mais ses finances étaient dans un état déplorable. Lui et ses neveux de Guise n'avaient pu accepter la succession d'Anne d'Este que sous bénéfice d'inventaire.

Toutefois, grâce aux médiations de M. de Charmoisy appuyé de M. Des Hayes, l'affaire semblait arrêtée par le premier, qui avait les pouvoirs du prince, et était approuvée par Henri IV [2].

Mais la retraite de M. de Charmoisy, et puis sa disgrâce apportèrent un retard à la conclusion définitive, et un évènement tragique vint briser pour

[1] *Lettre du* 11 *février* 1607 *a Mme de Chantal. Lettre du* 20 *avril a Mlle de Villers.*

[2] Charles-Auguste, *Vie de saint François.*

[3] *Registre de la collégiale.*

[4] *Lettre à Madame de Chantal, aout,* 1607.

[1] Jules Vuy, *Philothée*, I. 12. 14.

[2] Id. *Phil.* II. 19. 105. 108. 118. 119.

quelques années toute tractation ultérieure. C'était l'assassinat de Henri IV, qui changeait toutes les situations.

C.-A. Ducis.

A PROPOS DE SAINT FRANÇOIS DE SALES [1]

VII

Voici l'extrait de deux actes qui ne rentraient pas directement dans le cadre du *Pourpris historique* et dont Charles-Auguste de Sales n'a point parlé. Ils ont, l'un et l'autre plus ou moins directement trait à la famille de Sales et il est bon de les citer à ce titre.

Le premier, le plus récent, a été reçu par Me Jovenon, notaire à Genève, le cinq juillet 1588; noble Janus de la Faverge, seigneur de Cormand, demeurant à La Roche, et, « à sa prière et requête, *noble et* « *puissant François de Sales, seigneur dudit lieu* « *et de Boisy*, et hon. Georges Orset, bourgeois de « Genève, ses fiances, » reconnaissent devoir solidairement, pour cause de prêt, le premier comme débiteur principal, les deux autres comme cautions, à spectable Guillet Poinsard, licencié ès droits, habitant à Genève, la somme de mille florins remboursable avec intérêts, dans le terme de six mois.

Orset mourut peu de temps après; les intérêts furent payés, pendant des années, de six en six mois, par l'intermédiaire de sa veuve; ils étaient de quarante florins par semestre, soit de huit pour cent par an.

Un premier acompte sur le capital fut payé à Poinsard le cinq janvier 1607; le solde du capital fut remboursé à Justine de Villeneuve, sa veuve, le onze mai 1612, par *Pernette de Chevron, veuve de Janus de la Faverge*. Au moment où j'écris, j'ai sous les yeux les quittances successives faites, tant des intérêts que du capital, dès le cinq janvier 1589 au onze mai 1612, en marge de l'expédition de l'acte délivrée par le notaire Jovenon.

Ainsi, quelques années avant la célèbre mission de saint François de Sales en Chablais, le seigneur de Boisy, son père, était dans Genève caution d'un de ses amis de Savoie; l'année suivante, une guerre sans pitié portait le ravage et la désolation dans les contrées voisines de Genève.

Le second acte est un peu plus ancien; c'est le testament, fait par le ministère de Me Antoine Parni, notaire à Cruseilles, de noble *Antonie (Anthoyne) de Mestral, veuve de noble Christophe de Sales, de Thorens*, bisaïeul de saint François; il est du onze juin 1553. La testatrice était fille de Pierre de Mestral, écuyer, conseiller du duc et maître auditeur en la souveraine Chambre des Comptes de Savoie. Cette bonne dame, « très vertueuse et très mé- « nagère [2], » était veuve de noble et puissant Georges de Copponex, lorsqu'elle épousa, dans l'église de Cruseilles, Christophe de Sales qui devait n'être plus très jeune, et dont elle fut la troisième femme. La première était Jeanne d'Arloz, « très belle et très bien « élevée, » qu'il avait épousée, le 14 juin 1492, « dans la ville d'Hermance [1] »; la seconde était Marie-Hélène de Chenex, « des dames de la vicomtesse de Martigues Dame de Nouvelles, veuve de Christin de Charansonay [2], ». Ces indications rectifient une des généalogies de la famille de Sales.

Antonie de Mestral, femme de Christophe de Sales, possédait la petite seigneurie de Dérier, dans la commune de Cruseilles; elle avait fait, à ce sujet, reconnaissance d'arrière-fief, en faveur de Jacques de Nemours, comte de Genève et de Genevois, le 14 mars 1539, entre les mains de Georges d'Entremont, notaire public et commissaire d'extentes. Les armoiries de la famille de Mestral, que décrit Charles-Auguste de Sales, étaient reproduites dans les vitraux de la chapelle du Crucifix, en l'église de Saint-Dominique, d'Annecy [3].

Par son testament de 1553, Antonie Mestral, veuve de Christophe de Sales, « saine d'esprit, parole et « entendement, *la Dieu grâce*, combien soit un peu « débile de sa personne, » recommande avant tout son âme à Dieu et à la Cour céleste, « l'âme étant « préférée au corps »; elle choisit sa sépulture, au tombeau de ses prédécesseurs, en la chapelle de Notre-Dame de Pitié et de Saint Antoine, dans l'église de Cruseilles; cinq cents messes seront célébrées pour le repos de son âme, en y comprenant quarante-huit messes qui ont déjà été célébrées, de son consentement, à la diligence de son héritier. Le jour de l'enterrement, il y aura *aumône générale à tous les pauvres de Dieu, là étant*, et il leur sera donné *pain, vin, fèves, miches et pitance; treize pauvres filles ou femmes honnêtes* seront *vêtues, suivant la coutume,* elles recevront chacune quatorze à quinze sols et chacune d'elles sera « *chaussée d'une paire de soliers* ». Elles porteront chacune, ce jour-là, une torche allumée.

Vingt florins sont légués à l'église de Copponex et le revenu annuel, (un florin soit le cinq pour cent par an), destiné à une messe qui sera célébrée à perpétuité dans la dite église.

Elle lègue à Marguerite de Mestral, sa sœur, femme de noble Jean de Villette, seigneur de Simond, cinq cents florins qui lui ont été légués à elle-même par Christophe de Sales, son mari, « en un codicile fait « et *condy* par le dit noble Christophe de Sales, « stipulé et reçu par le greffier de Thorens, *qui lors* « *y était* ». Elle a indiqué en un *rôle* signé par le notaire *plusieurs choses de ses meubles, qui ne sont pas de grande importance;* elle charge son héritier de les délivrer après son trépas. Elle institue enfin, pour son héritier, François de Mestral, seigneur de Chenex, son cher frère, et les *siens libéres, et libéres de libères*. Le tout est fait à Cruseilles, dans la maison de François de Mestral, « *en la cuisine d'icelle mai-* « *son, près le feu, séant sur une escabelle, icelle* « *testatrice.* »

Telles sont les principales clauses de ce testament.

En terminant, je rappelle que la famille de Mestral était alliée d'*Angeville* et que l'usage d'habiller treize pauvres était *en l'honneur des treize apôtres* [4].

Jules Vuy.

[1] Voir la *Revue savoisienne*, 1867, p. 25, 84, 97; 1870, p. 38; 1871, p. 80; 1872, p. 12, 95; 1873, p. 100.

[2] *Pourpris*, p. 396.

[1] *Id.* p. 339, 340.

[2] *Id.*, p. 359, 363.

[3] *Id*, p. 395.

[4] *Pourpris*, p. 411.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE CHAMBÉRY

—

CONGRÈS GÉOLOGIQUE INTERNATIONAL

—

Dans le voyage que j'ai fait, cet hiver, en Italie, j'ai eu le plaisir de rencontrer à Bologne, M. Capellini, président de la Société géologique italienne, qui m'a communiqué des détails fort intéressants sur l'état actuel des travaux de la géologie internationale.

Le dernier Congrès international a été réuni à Bologne, en 1881 ; le prochain sera convoqué à Berlin, en 1884. Dans l'intervalle il avait été convenu que les commissions nommées se trouveraient au Congrès de Foix, en 1882, puis à celui de Zurich en 1883.

A Foix, le 17 septembre, se sont réunies deux de ces commissions internationales, celle de nomenclature et celle de la carte d'Europe ; l'une et l'autre sous la présidence de M. Capellini.

Pour la carte, MM. Hauchecorne et Beyrich, de Berlin, chargés de l'exécution de ce travail monumental, annoncent qu'il leur faudra au moins six ans pour le terminer. Ils présentent, sur une carte réduite, l'état actuel des travaux ; ainsi, pour les Iles Britanniques, le nord de la France et le nord de la Scandinavie, la gravure est terminée; pour l'Italie, la moitié de la Russie, la Suède, la Norwège, l'Allemagne, la Grèce, le dessin est complet. Depuis le mois de septembre dernier, il est à croire que le dessin de cette carte au 1/1,500,000, qui ne comptera pas moins de 50 feuillets, a été fort avancé.

L'exécution matérielle de la gravure a été confiée à un éditeur de Berlin, sous la surveillance du professeur Kiepert. L'éditeur se charge de tous les frais, moyennant une souscriptiou de 90,000 francs répartie entre les Etats de l'Europe. Huit grands Etats s'engageront chacun pour 100 exemplaires à 100 francs.

L'Autriche-Hongrie, la Russie, l'Angleterre, l'Italie, la France ont déjà adhéré. L'Espagne, l'Allemagne, la Suède, la Norwège, ne manqueront pas à l'appel qui leur sera adressé par M. Capellini.

Cent exemplaires seront attribués à un autre groupe de six petits Etats: la Belgique, la Suisse, la Roumanie, la Hollande, le Portugal, qui ont déjà accepté, et le Danemark, dont on attendait encore la réponse.

Il y aura d'ailleurs de nombreuses souscriptions de particuliers et d'établissements scientifiques en sus des 900 exemplaires attribués aux Etats.

Le dessin et la gravure ne constituent qu'un travail préliminaire. La difficulté consistera à y tracer les diverses formations géologiques et à se concerter pour y appliquer à titre d'essai des couleurs, les mêmes dans l'Europe entière.

Le premier de ces travaux sera confié à des comités locaux, dans chacun des 14 Etats participants. Les comités recevront les feuilles gravées à Berlin, avec un index des teintes adoptées, et enverront leur territoire colorié au comité central.

L'Allemagne et l'Autriche-Hongrie ont commencé un *spécimen* de coloration, sur une carte de M. Deckten ; ce *spécimen* est adopté comme base provisoire pour les délibérations ultérieures. En voici le tableau :

1.	Gneiss, protogine.....	Rose vif.
2.	Schistes cristallins, micaschistes, etc.....	Rose moyen.
3.	Phyllites, schistes argileux..	Rose pâle.
4.	Cambrien, roches fossilifères inférieures au Llandeilo.....	Gris rougeâtre.
5.	Silurien faune 2e de Barande..	Vert-soie foncé.
6.	Id. faune 3e id.	Id. clair.
7.	Devonien inférieur.....	Vert brun foncé.
8.	Id. moyen (calcaire de l'Eifel).....	Id. moyen.
9.	Id. supérieur.....	Id. clair.
10.	Carbonifère inférieur.....	Gris bleu.
11.	Id. supérieur.....	Gris.
12.	Permien inférieur (Rothliegende.....	Sienne brûlée.
13.	Id. supérieur (Zechstein).	Sepia.
14.	Trias inférieur.....	Violet foncé.
15.	Id. moyen.....	Id. moyen.
16.	Id. supérieur	Id. clair.
16*	*Rhétien* à titre provisoire.	
17.	Jurassique inférieur (Lias)....	Bleu foncé.
18.	Id. moyen (Kellovien compris).....	Id. moyen.
19.	Id. supérieur (Purbeck compris).....	Id. clair.
20.	Crétacé inférieur (Néocomien et Wealdien).....	Vert foncé.
20*	*Gault* à titre provisoire.	
21.	Crétacé supérieur.....	Id. clair.
22.	Eocène nummulitique.....	Jaune rouge.
22*	*Flysch* à titre provisoire.	
23.	Oligocène avec l'aquitanien...	Jaune foncé.
24.	Miocène avec mollasse.....	Id. moyen.
25.	Pliocène	Id. clair.
26.	Diluvium.....	Jaune de Naples.
27.	Alluvions.....	Blanc. id.

Dans ce tableau trois divisions, le *Rhétien*, le *Gault* et le *Flysch* ne sont figurées qu'à titre provisoire, sans aucune couleur spéciale. On consulte les géologues des diverses régions avant de décider si l'on devra relier ces étages à la division supérieure, ou bien à l'inférieure.

Pour ce qui concerne la Savoie, je crois que deux de ces étages ont plus d'affinité avec l'étage inférieur, soit le Gault avec l'Urgonien et l'Aptien, et le Flysch avec le Nummulitique éocène. Mais je pense qu'il serait très utile de consacrer une teinte spéciale au Gault dont les gîtes fossilifères sont un guide précieux et infaillible pour la classification des roches. La chose serait facile, en adoptant, par exemple, le *vert de cobalt*, ou un vert olive, qui se distinguent bien nettement du vert typique. La même détermination pourrait être appliquée au Flysch et au Rhétien.

Mais revenons à notre récit.

La Commission de nomenclature n'a pas travaillé moins activement que celle de la carte.

Ainsi la France a constitué un comité spécial pour la *nomenclature lithologique*, des roches anciennes sans fossiles :

MM. Vilanova, de Madrid, Dewalque, de Bruxelles, Beyrich, de Berlin, s'occupent du groupement des formations éruptives en cinq divisions types.

Mais une proposition qui emporte tous les suffrages

est celle de M. Neumayr de Vienne, qui, pour la nomenclature des espèces, propose de nommer un comité permanent chargé de rédiger un *index paléontologique*, un *nomenclator* officiel, une sorte de registre de l'état civil pour les fossiles, et leurs déterminations nouvelles.

La Commission a prié M. Neumayr de rédiger un programme bien étudié, qui sera discuté, cette année, à Zurich.

En général, vu l'immensité de la tâche entreprise, les membres du Congrès se bornent à demander, pour le moment, des bases, qui permettent de mener à bonne fin la carte géologique de l'Europe, sauf à régler plus tard les nombreuses questions qui surgiront ultérieurement. L. PILLET.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 31 MAI 1883

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT lit un questionnaire relatif aux coups de foudre; il a été rédigé par la conférence internationale des électriciens.

La réunion reçoit au nombre des membres correspondants :

MM. J.-B. G. GALIFFE, historien, à Genève ;
CONSTANT BERLIOZ, homme de lettres, à Chambéry.

M. CALLIGÉ, membre effectif à Sallanches, fait hommage d'un parchemin portant la signature de Charles-Emmanuel. Cette pièce, datée de 1769, est une autorisation accordée à Georges-François Cochet, de Bonneville, d'exercer les fonctions de notaire à Saint-Nicolas-de-Véroce.

M. CONSTANTIN donne un aperçu des traits distinctifs du français parlé à Genève et dans nos contrées de 1500 à 1540, et fait ressortir les analogies qu'il présente avec notre patois tant au point de vue grammatical qu'au point de vue onomatique.

Il démontre ensuite que la forme *auguenot* (huguenot) employée par J. Gacy, natif de Cluses, indique une origine faucigneranne ; que celle d'*enguenot*, employée par J. de Jussie, dont on ignore le lieu d'origine, appartient au parler de la province du Genevois et des environs de Genève, où *ê* se change en ên (prononcé à peu près comme *in*) : *tê* ou *tên*, toi ; *tàï*, à Rumilly ; *rê*, rien (Chambéry), rên (Annecy), *ran* (La Roche, Bonneville).

Puis il prouve que Littré est dans une erreur complète à l'égard de l'étymologie de ce mot, qui a un historique aussi précis et concluant qu'on peut le désirer. C'est en consultant les documents que Genève possède, que M. Constantin établit son apparition dans la langue parlée à Genève, en 1519, dans les actes administratifs en 1520 (Eydguenot) et en 1521 (Ayguinoctina secta), et comment de partisan de l'alliance avec Fribourg, l'*Eydgenosse* de Berne, le mot prit un autre sens en 1526 et enfin celui de calviniste, après 1540.

Cette dissertation paraîtra sous peu dans la *Revue*.

Les biographes du célèbre chimiste Berthollet ayant donné plusieurs fois des indications erronées sur la date de sa naissance et sur celle de sa mort, M. SERAND a demandé à M. le curé de Talloires, près d'Annecy, et à M. le maire d'Arcueil les deux extraits suivants :

EXTRAIT DES REGISTRES DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE DE TALLOIRES *(Diocèse d'Annecy)*.

—

Le neuf décembre, Mil sept cent quarante-huit, environ cinq heures après-midi, est né et le lendemain a été baptisé Claude-Louis, fils de Sr Louis BERTHOLLET, châtelain et secrétaire de Talloires, et de demoiselle Philiberte DONIER, ses père et mère, mariés. Le parrain sur les fonds a été Louis DUBRUIS. La marraine, la Françoise REY. Pour les cérémonies après le baptême le parrain a été spectable Elie CROCHON, advocat fiscal, la marraine, Demoiselle Philiberte GREFFIER, veuve CHARDON.

Ainsi est Signé au registre
DUBETTIER, *Archiprêtre-Curé*.

Pour copie conforme :
C. DESBIOLLES, *curé de Talloires*.

—

DÉPARTEMENT DE LA SEINE
Arrondissement DE SCEAUX
CANTON DE VILLEJUIF
ÉTAT CIVIL
N° 48.
Décès
BERTHOLLET Claude-Louis.
6 NOVEMBRE 1822

MAIRIE D'ARCUEIL-CACHAN

EXTRAIT DES REGISTRES DES ACTES DE L'ÉTAT-CIVIL DE LA COMMUNE D'ARCUEIL-CACHAN POUR L'ANNÉE 1822.

L'an mil huit cent vingt-deux, le sept novembre, acte de décès de Claude-Louis Comte BERTHOLLET, Membre de la Chambre des Pairs, Grand-Officier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, Membre de l'Institut royal de France, Membre du Conseil Municipal d'Arcueil, âgé de soixante-quatorze ans, mort hier, à sept heures du soir, époux de Dame Marie-Marguerite BAUR. D'après la déclaration à nous faite par Joseph-Louis GAY-LUSSAC, Membre de l'Institut, âgé de quarante-trois ans, demeurant à Paris, à l'Arsenal, et Louis-Simon AUGER, aussi membre de l'Institut, âgé de cinquante ans, demeurant à Paris, Palais de l'Institut. Nous Réné Théophile Desoye, Chevalier de l'Ordre royal de la Légion d'honneur, Maire d'Arcueil, faisant les fonctions d'officier public de l'Etat-civil, avons dressé le présent acte de décès que les déclarants ont signé avec nous après lecture faite.

Signé au registre :
GAY-LUSSAC, AUGIER,
et DESOYE *(maire)*.

Pour extrait conforme.

Sceau de la Mairie.

Délivré à titre de renseignements administratifs,
A Arcueil, en Mairie
Le 24 avril 1883.
Le Maire d'Arcueil-Cachan,
Signé : Emile RASPAIL.

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE LA SAVOIE

—

SIXIÈME SESSION :

Qui se tiendra à Albertville les lundi 20 et mardi 21 août 1883.

PROGRAMME

—

LUNDI 20.

8 heures du matin : Réception des Membres du Congrès, à la gare.

9 heures : Réunion à l'Hôtel-de-Ville. — Distribution des cartes. — Formation du bureau. — Désignation de la ville où se tiendra le Congrès de 1884. — Election du Secrétaire-Général de cette session.

2 heures : Séance à l'Hôtel-de-Ville. — Lecture des Mémoires présentés au Congrès.

5 heures : Promenade à Conflans.

MARDI 21.

7 heures du matin : Conférence œnologique, fabrication et conservation des vins, par M. Pierre Tochon.

8 heures : Continuation de la lecture des Mémoires.

2 heures : Séance publique, continuation de la lecture des mémoires. — Examen des questions posées.

7 heures : Banquet.

MERCREDI 22.

7 heures du matin : Départ pour une promenade à Tamié et visite du Couvent.

N. B. *Les Membres du Congrès qui voudront bien prendre part à cette excursion sont priés de se faire inscrire d'avance.*

—

Nota

Sont invités à prendre part au Congrès, tous les membres effectifs, honoraires, correspondants et agrégés des dix Sociétés savoisiennes ci-après :

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie. — Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie de Chambéry. — Société d'Histoire naturelle de Chambéry. — Société d'Agriculture de Chambéry. — Société Médicale savoisienne de Chambéry. — Société Florimontane d'Annecy. — Académie Salésienne d'Annecy. — Société de la Val d'Isère de Moûtiers. — Société d'Histoire et d'Archéologie de Saint-Jean-de-Maurienne. — Société Médicale d'Aix-les-Bains.

MM. les Membres de ces Sociétés qui voudront faire partie du Congrès devront en informer M. le Secrétaire général avant le 20 juillet prochain, par lettre particulière. Ceux qui auraient un Mémoire à présenter, ou une question à adresser, devront en même temps faire connaître le sujet de leur communication.

Ils sont prévenus qu'ils disposeront chacun pour cela de 20 minutes en séance, et que les manuscrits seront conservés pour la rédaction du compte-rendu.

Chaque Membre du Congrès paiera, en recevant sa carte, une cotisation de *dix francs,* laquelle lui donnera droit au banquet et à un exemplaire du Compte-rendu de la session. Cette carte devra être présentée au Président en déposant son vote pour la formation du bureau, et exhibée dans toutes les circonstances nécessaires.

Les communications diverses, qui devront être faites au Congrès, seront annoncées dans les journaux de Savoie, à la fin du mois de juillet. Celles qui n'auraient pas été annoncées pourront se faire en séance, mais toutefois après avoir été soumises au bureau pour leur classement.

MM. les Membres des Sociétés étrangères, qui en feront la demande, en justifiant de leur qualité, pourront aussi faire partie du Congrès, à la condition de se conformer au programme.

Albertville, le 1er juin 1883.

Le Secrétaire général du Congrès,

Baron E. PERRIER DE LA BATHIE.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

—

BULLETIN N° 4 — AVRIL 1883

—

Pressions barométriques moyennes: 720,6 à Annecy, 678,99 à Leschaux et 704,56 à Mélan. Maximum le 4, minimum le 28, aux trois stations. Excursion du mercure, 28,1 à Annecy, 18,8 à Leschaux et 19,74 à Mélan.

TEMPÉRATURE. — Nuits avec faible température. Moyenne à Annecy du maxima 16°33, du minima 2°58. Moyenne générale 9°62 à Douvaine, 6°8 à Chamonix, 7°64 à Mélan, 4°4 à Leschaux A Annecy, le thermomètre va de 26°3 à — 2°5 ; à Chamonix de 18°8 à — 4°8.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois d'avril :		le 2.	9.	16.	23.	30.
Thermomètre	maxima.	6°	6°5	5°6	10°	8°4.
	minima.	—10°8	—6°9	—8°1	—6°2	—8°4.
Baromètre à 0° :		627,5	624,4	627,6	615,8	620,1.

La température du sol est à 8°6 en moyenne à Annecy, celle du lac de 7°59; celle de puits de 6°15 ; et celle de rivière 6°.

PLUIE ET NEIGE. — Peu de pluie et de neige dans une période du 20 au 30, averse le 10. Maximum d'eau recueillie 81m/m3 en 9 jours à Seythenex. Minimum 15m/m8 en 7 jours à Sallanches. Pas de pluie à St-Gingolph.

La neige tombe en petite quantité à de certaines stations, 0,14 aux Gets, 0,12 au Biot, 0,075 à Seythenex.

Au Semnoz, le 2, il y a 1m85 de neige ; le 9, 1m45 ; le 16, 1m80, elle fond à partir de ce jour et le 30 il n'y en plus que 0,83.

Le pluviomètre à cette station reçoit 116m/m d'eau.

ORAGES. — Le 7, à 2 h. s. à Bonneville ; le 2, à 8 h. 30 s. à Seythenex.

OBSERVATIONS DIVERSES ET PHÉNOMÈNES ACCIDENTLLS. — Brouillard et gelées blanches à plusieurs stations. — Vents violents à Annemasse, le 7 à minuit ; le 10, à Seythenex ; le 7 et le 27-28, à Annecy ; le 10 et le 24 vent violent à Leschaux, givre aux arbres le 10 Arc-en-ciel à Annecy le 13. Le 6, à Mélan à 7 h. 20 s. un bolide traverse le Zenith de Taninges à l'ouest, faisant entendre un sifflement très fort. A Douvaine les hirondelles arrivent le 2; le 5 chant du coucou ; le 22 de la fauvette ; le 28 les tourterelles. A Mélan, arrivée des hirondelles le 6; chant du coucou le 15 ; réveil des grenouilles le 6; A Annemasse, les hirondelles apparaissent du 8 au 10.

Le Directeur-gérant : L. REVON.

OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES.

AVRIL 1883.

Stations	BASSIN DU LAC LÉMAN ET DU RHONE						BASSIN DE L'ARVE							VALLÉE DES USSES		BASSIN DU FIER ET LAC D'ANNECY						OBSERVATIONS.
	Les Gets.	Le Biot.	St-Gingolph.	Evian.	Douvaine.	Saint-Julien.	Chamonix.	Les Contamines.	Megève.	Sallanches.	Mélan.	Bonneville.	Annemasse	Cruseilles.	Seyssel.	Seythenex.	Faverges.	Thônes.	Leschaux.	Annecy.	Rumilly	
Altit.:	1162	818	395	380	428	462	1044	1184	1113	555	629	449	435	793	259	712	507	625	929	448	334	
1	.....	3	.....	5,4	3,8	7	4,4	4,1	.....	2,6	3,6	5,7	8,1	1,9	11,7	9,8	11	.....	13,8	10,4	0,4	
2																						
3	.....	.....	.....	.....	1,5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	0,3	.....	1,2			
4																						
5																						
6																						
7																						
8																						
9																						
10																						
11	.....	60* 5	Pas de pluie.	.....	.....	.....	5* 0,2	.....	.....	0,6	0,7	0,5	.....	.....	.....	50* 2	0,6	10* 0,5				
12																						
13																						
14																						
15																						
16																						
17																						
18																						
19	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4,5	
20	.....	1,5	.....	.....	2,7	5	.....	.....	8,1	.....	1,4	1	.....	9,4	5	2	2,6	1,6	3,6	6,2	2,4	
21	4	3,5	.....	13,5	1,4	3	1,4	9,7	1,2	.....	2,6	6	.....	5,4	.....	2,1	1	2	4,2	4,5	1,6	
22	.....	1,3	.....	4,7	6	.....	3	.....	9,5	0,4	1,8	.....	12,5	.....	.....	.....	0,6	.....	4,3	3,3		
23	80* 7	60* 10	.....	.....	5,8	3	30* 11,7	9	2,4	.....	0,2	3,1	.....	.....	.....	20* 8,4	3,4	7	1,9			
24	60* 5	5,3	.....	5,8	18,5	20	.....	0,1	.....	.....	4,7	10,7	14,5	26,3	30	5* 0,2	3,8	6	13	18		
25	.....	.....	.....	9,4	2,5	.....	1,2	.....	.....	1,5	0,1	2,2	0,4	.....	.....	5,1	2,2	3	3,4	6,2	27,7	
26	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,5	
27	10	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,7													
28	.....	3,8	.....	11,2	1,4	17	.....	.....	.....	1,6	3,4	2,7	1,7	2	.....	.....	2,9	.....	3,6	2	1,7	
29	9,2	11	.....	4,3	4,8	.....	0,7	.....	10,3	5,3	11,6	14	5	10,3	.....	25,1	9,2	9	12,4	11	7	
30	9,5	13,8	.....	.....	5,1	10	3,3	10,2	.....	3,8	12,3	8,3	.....	8,1	.....	26,3	17,8	17	14,3	12		
Neige..	140*	120*	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	75*	.....	10*	.....	.....	.....	
Pluie..	44,7	58,2	.....	54,3	53,5	65	25,9	33,1	34,2	15,8	42,4	54,2	41,5	63,4	46,7	81,3	55,4	46,1	75,7	73,6	48,8	

BULLETIN N° 4.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

AVRIL 1883 — Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy, par 45°53'59" de latitude, et 3°47'33" de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	Thermomètre à midi.	DEGRÉS actinométrique à midi.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL DURANT LE JOUR.	ÉTAT DU CIEL à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE à 9 h. mat. de l'eau du lac.	TEMPÉRATURE à 9 h. mat. du sol à 03 c. de prof.
1	16°7	5°5	8°	725	10,4		90	12°3	38,2							65	8°	5°9
2	15,5	7,3	10	726,2	»		79	15,2	90,5	S	W	faible	couv.3/4		couv.1/2	670	8	6,8
3	17,7	6,7	12	726,6	»		78	18	88,1	N	S	id.	couv 1/2		très beau	70	8,3	7,5
4	20,5	2	9	728,1	»		77	17,2	78,0	—	S	id.	très beau		id.	70	8	8,1
5	21,5	1,5	8	727,3	»		77	18	90,5	—	N-E	id.	id.		id.	72	7,8	8,2
6	20,5	1,7	9	727	»		73	17,3	89,9	—	N-E	id.	id.		id.	74	7,8	8,3
7	20,7	4,5	7,4	726,1	»	5,5	66	12	94,4	E-S-E	E	fort	id.	Vent du N. très fort dans le jour.	id.	755	6,8	8,5
8	12	—0,5	5	726	»	4,5	56	8 4	96,7	N	N-E	id.	beau		id.	75	5,6	8
9	12,7	—0,5	4	725,1	»	3,1	71	8'	90,5	N-E	N-E	id.	id.		id.	76	5,9	7,2
10	11,5	1,5	5,4	724,2	»	3,8	82	11	51,5	N-E	N-E	id.	couv.3/4		id.	75	6,2	7,5
11	13,3	0	4,3	721,6	»	4,8	63	8,4	94,4	E	N	id.	couv.1/4	Un peu de neige.	id.	74	5,6	7,5
12	12	—1,5	4,4	721,1	»	3,7	66	9,1	55,4	N	N	id.	couv.1/2		id.	74	5,7	7,3
13	12,3	—2,3	6	718	»	4,1	61	12,4	92,0	—	N-E	id.	très beau		id.	73	5,9	6,7
14	17	—2,5	8	715,4	»	2,5	61	16,1	106,1	S	S-S-W	id.	beau		beau	72	6,7	7,4
15	17,7	6	8,2	720,2	»	2,4	70	16,4	117,8	N	N-N-E	id.	id.		très beau	715	7,7	7,7
16	17,5	—1	7,4	724,7	»	3,7	58	19,1	89,9	—	N-W	faible	très beau		id.	71	7,3	7,7
17	25,5	1	10	725	»	3,4	67	19	86,6	—	W	id.	id.		id.	70	7,4	8,2
18	26,3	4,3	14	721	»	3,4	67	19,2	89,9	S	W	id.	couv.1/4		beau	70	8,6	8,7
19	21	6	12,4	716	»	3,3	72	18,4	71,8	S-E	E-S-E	id.	couv.1/2		couvert	69	8,4	9,3
20	21,7	7	8,1	720,2	6,2	2,6	89	9,1	24,2	S	W	fort	pluie	Légère dès 5 h. m. tout le jour.	pluie	70	8,7	9,7
21	10	6,5	9,2	720,8	4,5	0,6	70	9,2	12,5	S-W	W-N-W	id.	id.	De 8 h. m. à 10 h. peu par intervalle.	couvert	705	9	9,5
22	10,5	2	7,4	716,8	3,3	1,1	53	11,4	82,7	N-W	N	id.	couv 3/4	Pluie légère le soir.	id.	70	6,8	9,2
23	14,7	2	5,2	714	»	2	83	10,2	102,2	S	W	fort	couv.1/2	Id. à 7 h. s. et nuit.	pluie	70	6,9	9
24	14,5	1,5	3	710,9	18	3,2	89	7,3	59,8	S	W-N-W	id.	pluie	Pluie neige et grêlons.	très beau	71	7,2	8,9
25	13	—2	6	718	6,2	0,7	60	9,2	53,8	S	W	id.	couv.1/2		couv.1/2	70	7,5	8,4
26	12,5	—0,5	10	719,3	»	1,9	62	16	94,4	N	E	faible	beau		couvert	69	7,8	8,2
27	18,7	4	10,2	715,2	»	2,6	88	17	67,1	S	E-S-E	id.	couvert	Pluie la nuit.	couv.1/2	69	8,4	8,5
28	19,3	8	13,4	708	2	1,9	77	16	71	S	E	id.	id.		couvert	69	9,2	9,1
29	17,	8,5	10	713	11	1,4	89	10,4	32	S	W	fort	pluie	Pluie le jour.	pluie	71	8,4	9,7
30	12,5	6,7	9,2	717,1	12	0,6	84	13,3	47,6	W	N-S-W	calme	couvert		très beau	76	9	9,8
Moyennes ou Totaux.	16°33	2·58		720,6	73,6	2,78	71,26	13,48	63,7							705	7°59	4°5

Le 7, tout le jour vent violent du N., enlève quelques tuiles de dessus les toits. — Le 11, quelques flocons de neige, le matin blanchit les collines, disparaît à midi. — Le 13, arc-en-ciel au N.-E. à 5 h. s. — Le 15, gelée blanche très forte. — Le 24, pluie mêlée de neige tout le jour. A 5 h. s., bourrasque de grêlons et pluie. — Dans la nuit 27-28, vent violent dès 3 h. m. — Le 28, à 2 h. après midi le baromètre est à 705. — Le 29, pluie tout le jour, continue la nuit.

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. — Imp. F. ABRY.

24me Année. — N° 6. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 juin 1883.

ON S'ABONNE

—

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Guillaume Fichet (suite), par M. Jules Philippe. — Louis Courajod (suite), par M. Pol Nicard. — Travaux de la Société d'histoire naturelle de Savoie : Société nationale d'acclimatation, par M. L. Pillet. — Séance de la Société Florimontane (suite et fin). — Dons et échanges. — Bulletin. — Observations météorologiques, pluviométriques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

GUILLAUME FICHET

(Suite.)

—

Nous avons reproduit les deux premiers chapitres de l'*Histoire de l'introduction de l'imprimerie en France,* par M. Jules Philippe, et qui sont consacrés exclusivement à l'étude biographique sur Guillaume Fichet. Les huit chapitres suivants contiennent l'étude minutieuse du sujet énoncé dans le titre principal de l'ouvrage : dans cette partie importante, l'auteur, après avoir rappelé les origines de l'imprimerie et parlé des premiers livres apportés à Paris, aborde l'histoire de l'établissement du premier atelier typographique de la capitale ; il fait la biographie de Jean Heynlin, le collaborateur de G. Fichet dans cette œuvre méritoire, et des trois premiers typographes suisses-allemands, appelés à Paris en 1469.

M. Jules Philippe consacre ensuite six chapitres à la description des volumes, aujourd'hui si précieux, sortis de l'atelier établi en Sorbonne ; l'histoire de ces volumes lui fournit plus d'une occasion de poursuivre son étude biographique sur G. Fichet. Il expose en détail la part prise par notre éminent compatriote dans la tentative faite par le cardinal Bessarion pour entraîner le roi de France dans une croisade — tentative qui échoua et après laquelle G. Fichet quitta Paris pour suivre Bessarion en Italie.

Nous allons reproduire les deux derniers chapitres (XI et XII), du travail de M. Jules Philippe, se rapportant à ces faits curieux et pour la plupart inconnus jusqu'ici, aux dernières années de G. Fichet, à ses publications et à ses manuscrits. Nous terminerons notre reproduction par la dernière partie de l'ouvrage que M. Jules Philippe a intitulée *Epilogue*, et qui a trait à la fin de l'atelier prototypographique de Paris et aux dernières années de Jean Heynlin, le compagnon de G. Fichet.

CHAPITRE XI

Sommaire : Les dernières années de G. Fichet. — Sa correspondance avec Bessarion au sujet de la croisade contre les Turcs ; ses illusions patriotiques à ce propos. — Il écrit à Sixte IV. — Part qui lui revient dans la décision prise à Rome d'envoyer Bessarion en France comme légat. — Bessarion en France ; son entrevue avec Louis XI et son insuccès. — Départ de Bessarion ; sa mort.

En même temps qu'il secondait J. Heynlin de son savoir dans la noble tâche que tous deux avaient entreprise ; en même temps qu'il donnait des conseils littéraires à son collaborateur, qu'il écrivait des lettres-préfaces pour quelques-uns des livres imprimés dans l'atelier prototypographique parisien ; tout en continuant à professer dans la Sorbonne et les écoles de l'Université, G. Fichet poursuivait sans relâche la solution de la grosse question de la guerre contre les Turcs, de la croisade dont le cardinal Bessarion avait été le promoteur le plus zélé.

Nous avons vu G. Fichet épouser avec ardeur, dès le commencement de 1471, la cause soutenue par le cardinal et s'en établir le champion en France, faisant imprimer les *Orationes* qu'il distribua à tous les souverains et aux chefs d'ordres religieux, poussant même le dévouement jusqu'à se présenter au roi Louis XI pour tenter de prouver à ce monarque que l'intérêt de la France était lié, dans ces circonstances, à celui de la chrétienté, sermonnant avec un zèle de missionnaire les seigneurs de la cour, en français ou en latin, suivant le degré d'instruction du personnage.

Et dans cette propagande active, disons-le bien vite à sa louange, G. Fichet n'avait pas seulement pour objectif la résistance à l'envahissement de l'Europe occidentale par les Turcs, envahissement que beaucoup à cette époque considéraient comme imminent. Son espoir était aussi de ramener la paix en France, dans ce pays alors déchiré par les guerres intestines de princes à princes. Cette dernière préoccupation se dévoile dans toutes les lettres écrites par G. Fichet à Bessarion et surtout dans les dernières, ainsi qu'on va le voir.

Cette pensée patriotique lui fait trop honneur pour qu'on néglige de la mettre en relief.

Après les premiers mois de 1472, G. Fichet semble s'être préoccupé plus que jamais de la question de la croisade. A partir de ce moment, il paraît n'avoir plus prêté une collaboration soutenue à l'atelier de Sor-

bonne, tout comme J. Heynlin, du reste. En effet, depuis la publication de l'*Orthographia* de Gasparinus et du *De Officiis* de Cicéron, on ne trouve plus la marque de nos deux éditeurs sorbonnistes dans les volumes sortis de cet atelier : après l'*Orthographia*, le *De Officiis*, préparés déjà vers la fin de 1471, après le *Florus*, les *Satyres* de Juvenal et de Perse et les *Comédies* de Térence, les prototypographes ne mirent plus au jour, dans le courant de 1472, que trois épais in-folios dont le caractère littéraire ne répond pas aux aspirations, au goût de G. Fichet et de J. Heynlin.

C'est dans les lettres échangées entre Bessarion et G. Fichet que nous allons trouver la preuve de l'ardeur plus grande apportée en 1472 par le docteur de Sorbonne, dans sa propagande en faveur de la guerre sainte.

Cet échange de correspondances, nous l'avons dit, n'avait été jusques-là ni très régulier, ni très sûr eu égard aux difficultés de communications. On voit nos deux personnages déplorant à plusieurs reprises les retards souvent trop longs qu'ils éprouvent dans la réception de leurs missives ; tous deux se plaignent même parfois de n'avoir pas reçu les envois qu'ils s'adressaient mutuellement. Ainsi Bessarion, dans sa dernière lettre de 1471, datée du 18 novembre, informe G. Fichet qu'il n'est pas en possession des livres que celui-ci, dans une lettre apportée à Rome par Robert Gaguin, lui annonçait avoir confiés à un messager. Il craint à son tour, ajoute-t-il, que le dernier envoi qu'il lui a fait lui-même n'ait été égaré.

De cet envoi de G. Fichet faisaient sans doute partie les exemplaires enluminés de la *Rhétorique* destinés au pape et à Bessarion. Le paquet dut en effet rester égaré pendant plusieurs mois, car ce ne fut que le 13 et le 14 février 1472 que l'un et l'autre destinataires accusèrent réception des exemplaires de l'ouvrage de G. Fichet.

La lettre de Sixte IV est datée de Rome, le 14 février 1472 : *Apud sanctum Petrum sub annulo piscatoris die* XIII *februarii* M.CCCC.LXXII, *pontificatus nostri anno primo* [1]. Le pontife remercie G. Fichet de l'envoi de la *Rhétorique* qu'il a lue avec plaisir, dit-il ; il connaissait les qualités de l'homme et du savant par ce que lui en avait dit Bessarion ; il complimente G. Fichet sur ses travaux en même temps que sur son dévouement au Saint-Siège. A la première occasion, ajoute Sixte IV, il le récompensera et lui marquera son affection.

La lettre de Bessarion mérite une attention spéciale. Elle est datée du 13 février 1472 : *ex Urbe, idibus februarii* M.CCCC.LXXII [2]. Après avoir remercié G. Fichet de l'envoi de la *Rhétorique*, le cardinal dit qu'il a remis à Sixte IV l'exemplaire destiné à ce pontife. Il aurait pu se dispenser de recommander à l'attention du pape ce volume qui se recommandait de lui-même par les qualités dont l'auteur y a fait la preuve : *non egebat commendationem liber qui per se est ornatissimus ;* mais il n'a pas moins cru devoir faire les plus grands éloges de G. Fichet à Sixte IV qui s'est montré admirateur de l'érudition du docteur de Sorbonne.

Après cet exorde, Bessarion — et c'est ici que sa lettre présente le plus grand intérêt — Bessarion profite de la circonstance pour parler de la grande question de la croisade, qu'il amène en remerciant de nouveau G. Fichet de ce qu'il a fait en faveur de l'entreprise, notamment par la publication des *Orationes*. L'envoyé de G. Fichet lui a exposé tous les conseils donnés par son savant ami pour mener à bien la grande œuvre. Le cardinal confirme ce que l'histoire rapporte, à savoir qu'ayant été nommé légat du pape auprès de Louis XI, afin de plaider devant ce roi la cause qui intéressait à un égal degré tous les princes chrétiens, il avait dû décliner l'honneur de remplir ce mandat à cause des graves infirmités qui l'accablaient : « l'âme, pleine d'ardeur, s'écrie-t-il, a dû le céder au corps affaibli. » Le cardinal avait alors 77 ans.

Cependant, ajoutait Bessarion, il surmonterait toutes les difficultés si G. Fichet le tenait rapidement au courant des faits importants qui pourraient faire bien augurer d'un suprême effort. Il faut aller vite en pareille matière ; que G. Fichet écrive à son frère en Savoie et à ses amis, pour leur recommander de presser la marche du messager qui viendra l'avertir. Et, le cas échéant, il se rendra auprès du pape qui lui confiera de nouveau, il l'espère du moins, la mission dont il l'avait déjà honoré.

Le cardinal Bessarion s'en remettant à G. Fichet du soin de décider ce qu'il y a à faire de plus opportun dans cette grande question qui agitait le monde chrétien ! Ce fait inconnu jusqu'à ce jour n'est-il pas intéressant ? Ne prouve-t-il pas l'utilité qu'il y a pour l'historien de recourir à toutes les sources, même aux plus humbles, pour connaître la vérité tout entière ?

Les lettres de Sixte IV et de Bessarion mirent peu de temps, un mois environ, pour parvenir à G. Fichet. Le cardinal n'avait-il pas dit que dans les circonstances pendantes il fallait aller vite ? Aussi voyons-nous G. Fichet répondre aux deux missives de Rome presque courrier par courrier.

Ce fut tout d'abord à Bessarion que notre docteur répondit en date du 4 avril 1472 ; la lettre ne porte pas de millésime et se termine par cette simple mention : *Ex edibus Sorbone scriptum pridie nonas aprilis* [1] ; mais son texte indique clairement qu'elle est une réponse à celle du 13 février 1472, écrite par le cardinal.

Dans son entrée en matière, G. Fichet se montre heureux d'avoir appris par son homme de confiance, Othon — celui qui probablement avait fait le voyage de Paris, porteur des lettres — combien grande étaient l'amitié et la charité de Bessarion pour lui ; il le remercie d'avoir si bien parlé au pape du modeste docteur de Sorbonne et de ses travaux : Sixte IV lui a écrit en effet à ce sujet, et lui a donné ainsi une preuve précieuse de sa haute approbation et de son amitié vénérée, allant jusqu'à la promesse d'une récompense.

C'est à ce propos que G. Fichet déclare, comme nous l'avons dit au commencement de cette étude, qu'il a refusé les présents des princes à la cour desquels il avait été souvent appelé ; mais qu'il ne refuse-

[1] *Recueil* cité, 2e part. Lettre XII. Le millésime est noté suivant l'usage romain d'après lequel on commençait l'année au 1er janvier. L'énoncé *pontificatus nostri anno primo*, en est du reste la preuve, puisque Sixte IV fut élu le 9 août 1471.

[2] *Recueil* cité, 2e part. Lettre VIII.

[1] *Recueil* cité, 2e partie Lettre X.

rait rien de ce qui lui viendrait du pape ou de Bessarion. Ce n'est point, ajoute-t-il, qu'en cela il soit mu par un sentiment d'ambition, mais c'est afin de pouvoir mieux servir la cause de l'Eglise, de mieux aider le souverain pontife et le cardinal, tâche à laquelle il désirerait consacrer ses travaux, ses jours et ses nuits.

Répondant à ce que Bessarion lui avait écrit au sujet des *Orationes*, G. Fichet se fait humble à plaisir : c'est plutôt lui qui doit de la reconnaissance à l'illustre cardinal, puisque ce dernier a été cause qu'il s'est mis en évidence, lui *rustique Savoyard* qui se consume dans la poussière de Lutèce : *quas (gratias) tibi potius debeo, qui tantillum rusticulum Sabaudum diuturnis in pulveribus qui Parisii pene computruit, eo confestim extulisti.* D'ailleurs, c'est au nom de Bessarion, pour qui, après Dieu, il a le plus vif amour, c'est pour la dignité du prince de l'Eglise qu'il a distribué les *Orationes* aux princes de France et de l'étranger, à tous les chefs des ordres religieux.

Et c'est ainsi que G. Fichet ressaisissait adroitement la question de la croisade. Son intention évidente était de ranimer chez le cardinal un zèle ralenti par la maladie et un peu par le découragement.

Il avait appris avec joie, poursuit-il, que Bessarion avait été désigné comme légat du pape, à l'effet de venir en France et d'engager le roi à lever une armée contre les Turcs. Mais quand il a su par la lettre du cardinal que celui-ci avait décliné ce mandat, il a été saisi d'effroi ! Et comme il ne sépare jamais l'intérêt de la France de celui de la chrétienté, G. Fichet ajoute qu'il a tremblé aussi bien pour la France que pour la catholicité. La décision de Bessarion est fatale et aux malheureux chrétiens et aux Français ! Avec l'accent du désespoir, il s'écrie : « Maintenant que nous n'avons plus l'espérance de voir renaître la paix au milieu de nous, nous retombons dans les ténèbres les plus épaisses ! »

Et pour mieux appuyer sur cette idée, il explique que lorsqu'au mois de janvier la nouvelle de la légation de Bessarion se répandit en France, tous regardaient la paix comme venue du ciel, tous pensaient, espéraient que par ce moyen l'accord se rétablirait entre les princes français, en proie à la *rage guerrière.*

Mais cet espoir ne s'étant pas réalisé, et avant même que fût parvenue à Paris la lettre dans laquelle le cardinal exposait les motifs qui l'avaient forcé à ne pas accepter la mission de légat, les bruits de guerre s'étaient répandus de nouveau.

On se souvient qu'il s'agissait toujours de la lutte longue et acharnée engagée entre Louis XI et le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire. La trève conclue le 4 avril 1471 avait été prorogée plusieurs fois, et enfin un traité avait été préparé, que le duc de Bourgogne et le roi Louis XI n'avaient envie de signer ni l'un ni l'autre. Chacun se préparait à recommencer les hostilités auxquelles devait prendre part le duc de Guyenne qui s'était prononcé contre le roi, mais qu'une maladie mortelle tenait éloigné du mouvement.

(*A suivre.*) JULES PHILIPPE.

(Reproduction interdite.)

LOUIS COURAJOD

(Suite)

Dans la salle du Louvre dite de Coyzevox, et précisément non loin du mausolée élevé au cardinal Mazarin, on est médiocrement satisfait de rencontrer, collés contre les murs, des marbres représentant deux femmes éplorées. Ces figures, après avoir fait partie du Musée des Petits Augustins, avaient été portées sous le règne de Louis-Philippe à Versailles où sans doute on ne trouva pas le moyen de les utiliser convenablement. Elles furent alors données au Louvre qui n'attachait aucune importance à les posséder. Nous emprunterons à L. Courajod quelques renseignements sur leur destination primitive. L'une devait orner le monument funéraire qu'on se proposait d'élever au comte de Caylus, mort en 1763 ; elle est l'œuvre de Vallé fils ; l'autre, sculptée par Broche, artiste au moins aussi oublié que le précédent et dont le nom ne figure même pas dans le dictionnaire des artistes de l'école française, a fait réellement partie du mausolée du marquis du Terrail, qui se voyait avant la Révolution dans l'église des Théatins. Au Musée des Petits Augustins, où cette figure avait été transférée, Lenoir, suivant sa coutume, s'en servit en la consacrant à un monument factice élevé à la mémoire de Le Batteux, le traducteur assez médiocre des poésies d'Horace, et dont le tombeau avait péri pendant la Révolution. Par un scrupule qu'on ne peut blâmer, l'administration de nos musées a cru devoir rendre à la lumière du jour les deux femmes dont nous venons de parler, et qui rappellent les figures banales qu'on voit chez les marbriers. Jusqu'à présent elles n'occupent aucune place dans la description officielle des sculptures du Louvre, et pour la plupart des visiteurs elles restent à l'état d'énigme. L. Courajod, en les rencontrant sur son passage, a cru devoir nous l'expliquer, mais sans se faire aucune illusion au sujet de leur mérite.

Ce conservateur a employé son temps beaucoup plus utilement pour lui et pour nous en nous parlant de la cheminée monumentale de la salle des Cariatides du Louvre, où des fouilles récentes ont mis au jour quelques substructions de ce palais antérieures au règne de François Ier. Dans la cheminée en question l'on admire deux fragments précieux du XVIe siècle, encastrés par les soins de MM. Percier et Fontaine. Quoiqu'on ne puisse assurer que ces figures élégantes, représentant Bacchus et Cérès, soient sorties de la main de Jean Goujon, elles paraissent avoir été recueillies au Louvre même. L. Courajod ne se prononce pas au sujet de la place qu'elles y occupaient, mais rien ne nous empêche de croire qu'elles étaient primitivement dans la salle où elles se trouvent encore aujourd'hui. Faites pour le Louvre, elles ne l'auraient jamais quitté. Le fait serait assez rare, et il est désirable qu'elles restent où elles se trouvent : assez d'autres monuments ont voyagé d'un endroit à l'autre ; nous allons bientôt en avoir de trop nombreux exemples. Le Louvre en effet ne s'est pas contenté de recueillir les monuments importants de la sculpture française, il abrite jusqu'aux objets mobiliers, aux produits de l'art industriel de

toutes les époques de notre histoire, jusqu'aux anciens meubles précieux que nous sommes trop heureux d'imiter aujourd'hui.

Dans une des vitrines qui ornent la salle où sont entassés mille objets donnés par Sauvageot, on voit deux flambeaux en fer ciselé. Ils proviennent, au dire de L. Courajod, de la chapelle du château d'Ecouen, construite par les ordres d'Anne de Montmorency. Portés d'abord à Versailles, ils ont été attribués un peu plus tard, en l'an XII, au Musée du Louvre. Ils datent du XVIe siècle et ont été exécutés en France avec une rare habileté. Les proportions mêmes de ces chandeliers trahissent la main d'un architecte ; et comme à Ecouen, dans cette admirable demeure, tout était en quelque sorte de Jean Bullant, c'est à lui que L. Courajod les attribue.

En 1880 le Louvre s'est enrichi de quelques monuments de l'art italien que nous devons attribuer au XVe siècle : un buste en marbre et deux bas-reliefs, l'un de terre cuite, l'autre de marbre. Le buste représente saint Jean, à peine sorti de l'adolescence. Connu depuis longtemps des amateurs français et étrangers, il a figuré avec honneur dans le cabinet de M. His de la Salle. Il a été acquis après la mort de son intelligent possesseur, qui s'était montré si généreux envers plusieurs de nos collections publiques. L'auteur des *Sculpteurs italiens,* C. Perkins, l'attribuait, après et avec bien d'autres, à Desiderio da Settignano. Or, dans une dissertation récente sur les acquisitions du musée de la sculpture moderne au Louvre en 1880, L. Courajod a combattu par d'excellentes raisons cette attribution ; il voit dans cette jolie figure l'œuvre de Mino da Fiésole.

Des deux bas-reliefs dont il vient d'être question, le plus important sans contredit est une terre cuite peinte et dorée, conservée autrefois dans les environs de la ville de Sienne. Le style qui la distingue permet d'en faire remonter l'exécution aux temps qui ont précédé immédiatement la venue de Michel-Ange, mais nous ignorons à quel artiste il faut attribuer cette œuvre remarquable. Du reste elle nous fournit des renseignements rares et précieux sur la manière dont certaines sculptures de la renaissance italienne étaient peintes. Cet exemple de la polychromie dans la statuaire rappelle les monuments de l'école gothique du moyen âge, et établit en même temps les rapports étroits qui unissaient l'école de la peinture de Sienne à l'école de sculpture du même pays. Le temps viendra, c'est L. Courajod qui nous l'assure dans la dissertation mentionnée plus haut, où les maîtres sculpteurs italiens du moyen âge seront aussi connus que les maîtres peintres ; mais à cet égard le musée du Louvre, malgré des acquisitions récentes, est bien loin de nous fournir des spécimens importants de la renaissance en Italie considérée au point de vue de l'art sculptural.

Le second bas-relief décrit par L. Courajod, et qui paraît avoir appartenu à la famille Piccolomini, ne remonte pas au-delà de la fin du XVe siècle, et il est peut-être du commencement du siècle suivant. L. Courajod l'attribue à Lorenzo dit Mariano, sculpteur siennois, dit le Marzino, qui a beaucoup travaillé dans sa patrie, où ses œuvres sont encore aujourd'hui assez communes.

On a placé récemment dans la salle dite de Michel-Ange, un bas-relief du XVe siècle dont L. Courajod s'est occupé dans quelques pages publiées en 1882, auxquelles il a donné pour titre : *Quelques sculptures Vicentines, à propos d'un bas-relief donné au musée du Louvre par M. Ch. Timbal.* Cette œuvre d'art, qui paraît provenir de la Vénétie, avait été achetée à Paris par cet amateur. Mal placée à l'exposition rétrospective du Trocadero, elle fut entièrement dédaignée par la foule. En la rapprochant des sculptures de l'autel du Corpus Domini de San Lorenzo de Vicence, L. Courajod nous apprend, à n'en pas douter, que ces sculptures aujourd'hui séparées et qui avaient été peintes et dorées, sont dues à la main du même artiste qui a exécuté le bas-relief naguère la propriété de M. Ch. Timbal, et très vraisemblablement dans la ville que nous venons de nommer. Certes, si toutes les œuvres sorties de l'école de Vicence sont semblables à celles-là, leur mérite est très inférieur à celui de la sculpture siennoise de la même époque.

Le déplacement des œuvres d'art du même pays semble obéir à des lois particulières. Nous venons de voir qu'un bas-relief exécuté à Vicence s'est vendu publiquement à Paris, pour entrer quelques années après au Louvre. Comment s'étonner que ce musée possède deux fragments des constructions de Pie II à Saint Pierre de Rome? En les décrivant, L. Courajod nous apprend que ces fragments sont deux bas-reliefs du XVe siècle et que l'un est incontestablement l'œuvre de Mino da Fiésole. Après avoir fait longtemps partie de la villa Borghèse, ces morceaux ont été apportés à Paris sous le premier empire, avec tous les monuments de la villa Borghèse acquis à cette époque. Des témoignages irrécusables montrent qu'ils proviennent de l'église de Saint Pierre de Rome, pour laquelle ils avaient été exécutés dans le but d'orner la fameuse tribune où les papes Nicolas V, Pie II, Paul III et Alexandre VI ont donné la bénédiction *urbi et orbi.*

(*A suivre.*) POL NICARD.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE CHAMBÉRY

—

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ACCLIMATATION

—

Un numéro du Bulletin mensuel de la *Société d'acclimatation* avait été adressé, comme par hasard, à la Société d'histoire naturelle de Savoie, au mois de mars dernier. Désireuse de savoir où en est aujourd'hui cette œuvre, et se demandant si elle ne devait pas s'y affilier, notre Société m'a chargé d'écrire à Paris, pour obtenir des renseignements.

J'ai reçu, du secrétaire général, M. Grisard, avec une lettre fort gracieuse, une série de pièces dont j'ai l'honneur de vous rendre compte, avant de formuler des conclusions. Ce sont :

1° Un extrait des statuts et règlements de la *Société nationale d'acclimatation* fondée le 10 février 1854, et déclarée établissement d'utilité publique, le 26 février 1855. Il est suivi du programme des prix déjà fort nombreux qu'elle distribue chaque année, pour encourager l'introduction des animaux et des plantes exotiques.

On y voit que la cotisation annuelle est de 25 francs, outre 10 francs de droit d'entrée.

2° Un extrait du Bulletin mensuel portant le règlement spécial des cheptels confiés aux membres de la Société, ainsi que la liste des animaux et des végétaux à distribuer au commencement de l'année 1883.

3° Un numéro de la Chronique mensuelle portant les offres et les demandes de ventes et échanges.

4° Enfin le numéro d'octobre 1882 du Bulletin mensuel de la Société, où l'on voit les travaux et les résultats obtenus.

De tous ces documents il ressort que la Société vient en aide à l'agriculture par ses publications et par ses cheptels.

Ainsi on voit par les demandes qui lui sont adressées et par les renseignements contenus dans ses Bulletins qu'elle poursuit l'amélioration des races caprines, ovines et même porcines ; elle s'intéresse surtout aux oiseaux de basse-cour, qui trouvent une grande place dans ses catalogues.

Il y est aussi souvent parlé de pisciculture et de la multiplication des écrevisses dans nos cours d'eau, dépeuplés par une récente épidémie.

On y distribue des graines de vers à soie de diverses sortes.

Pour les végétaux, la Société a des assortiments de légumes, de plantes fourragères, industrielles et surtout ornementales. Mais, à ce point de vue, je doute qu'elle fasse plus et mieux que nos grands industriels pépiniéristes et grainiers.

Si nous considérons l'ensemble de ses travaux, nous croyons que la Société d'acclimatation est plutôt pratique que scientifique. Elle s'adresse surtout aux propriétaires de vastes domaines, aux riches amateurs qui ne veulent qu'orner leurs parcs ou leurs volières et souvent aussi peupler leurs chenils. Nous ne voyons pas que les sociétés qui ont pour but l'étude des sciences aient à en faire partie.

De là nous concluons que notre Société d'histoire naturelle aurait peu d'avantages à espérer d'une souscription à la Société nationale d'acclimatation. Mais il ne s'ensuit pas qu'il n'y ait pour nous rien à faire, rien à tenter.

Nous lisons dans le Bulletin, qu'une petite ville, Aurillac, qui compte à peine 11,000 habitants, dans un des départements les plus pauvres de France, vient de fonder une Société d'*horticulture, acclimatation et sciences*, qu'elle encourage l'acclimatation par des expositions et des primes.

Bien plus favorisés qu'Aurillac, nous avons dans notre Société d'histoire naturelle de Savoie, avec son jardin, à proximité de la ville, nous avons un cadre tout formé, où il ne nous reste qu'à introduire les essais d'acclimatation que nous jugerons utiles. Nous avons en M. Granier, un jardinier à la fois zélé et entendu, qui pourra, quand nous le voudrons, surveiller nos élevages et en assurer le succès.

Il nous suffirait d'avoir, parmi les membres de la Société, une commission, ou même un seul amateur qui voulût s'occuper de l'acclimatation des animaux ou des plantes. Il se tiendrait au courant des découvertes faites, des essais tentés et nous en parlerait dans nos séances mensuelles. La Société serait heureuse de s'associer à son œuvre, en votant quelques fonds pour les achats et les expériences.

Le public entier s'intéresserait à ces nouvelles tentatives.

Il ne s'agit point ici d'une utopie irréalisable. Depuis quelques années nous faisons déjà, comme M. Jourdain faisait de la prose, nous faisons de l'acclimatation sans le savoir.

Dans nos volières, nous avons introduit le paon, le faisan argenté, les pigeons paons, les coqs Houdan, de petits poulets mignons de la Chine. Par là nous avons remplacé les chèvres d'Angora, les chamois, les singes, les renards, les lynx, les écureuils, les aigles et choucas de notre ancienne ménagerie.

Qui nous empêcherait de donner la volée à nos tourterelles inutiles et d'élever à leur place diverses espèces de faisans et de pigeons que nous pourrions multiplier dans notre région ?

Nous avons reproduit le canard blanc deux fois plus gros que celui de nos basses-cours anciennes; il commence à se répandre dans le pays, et sera bientôt sur nos marchés. Nous essayons en ce moment un petit canard noir, de Labrador. Si cette espèce ne nous présente pas d'avantages signalés, nous la remplacerons et ferons de nouveaux essais.

Ne pourrions-nous pas avoir encore dans le jardin des oies, des lapins, des tortues, des abeilles et tant d'autres animaux qui donnent de la vie et de la variété à une promenade publique en même temps qu'ils fourniraient des modèles aux éleveurs ?

Pour les plantes industrielles, nous cultivons déjà trois sortes d'orties textiles. Il y aurait à comparer avec soin leur croissance, les phases de leur végétation, à en extraire les écorces et à les soumettre à des essais comparatifs.

Chaque fois que les revues spéciales, que les sociétés d'acclimatation auront signalé des espèces nouvelles, qui pourraient être utiles dans notre région, la Société en ferait acheter des semences ou de jeunes plants, les soumettrait à des expériences et en publierait les résultats.

Par là elle suppléerait, en Savoie, à une Société spéciale d'acclimatation, et tout en donnant plus d'intérêt à ses séances ainsi qu'à ses publications, elle mériterait la reconnaissance du pays.

L. PILLET.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 31 MAI 1883

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

(Suite et fin)

M. DUCIS rapporte qu'un bail, très intéressant d'ailleurs sous le rapport des détails du mobilier pour le pensionnat, introduisit les écoles d'Annecy, en 1433, dans un corps de bâtiment, cour et jardin, aujourd'hui maison Bastian et Hôtel de l'Aigle, entre la rue Notre-Dame, la rue Royale et le canal. Un acte de 1543 qualifie encore de *Charrière de l'Ecole* la ruelle qui séparait l'établissement de l'église de Saint-Jean de Jérusa-

lem. Elles y sont restées probablement jusqu'à leur fixation au collège actuel par Eustache Chapuys en 1549.

LE MÉME, en visitant l'emplacement du *balneum* donné aux *Vicanis Albinensibus*, d'après les inscriptions locales, et sur lequel s'éleva plus tard l'église de Saint-Marcel, a pu retrouver plusieurs tronçons des canaux qui amenaient l'eau à l'établissement. Ce sont des tuyaux plats en brique empâtés dans un fort béton pour être garantis de tout accident.

Sur une surface de plus d'un kilomètre carré le labour découvre, chaque année, une quantité de débris de tuiles, et, à 40 centimètres de profondeur, la charrue rencontre les fondations de murs antiques. Des fouilles faites avec soin pourraient donner le plan de l'établissement balnéaire primitif. Mais la Société n'a pas assez de fonds.

Au bas de l'une des sources qui l'alimentaient on vient de découvrir un cimetière dont les tombes en dalles de grès schisteux renfermaient de longs squelettes.

LE MÊME vient de trouver un acte de 1349, qui constate déjà à cette époque le juge d'appel du comté de Genevois à Rumilly, où il est resté jusqu'en 1514, qu'il fut transféré à Annecy.

Le Secrétaire, Louis REVON.

DONS ET ÉCHANGES

Dons. GALIFFE, Géographie historique de la république et canton de Genève. Auteur. — Douze rapports annuels sur le Musée métropolitain de New-York. Don de M. Charles Balliard — A. DE FORAS, Note sur le testament d'Aymon Bonivard. Auteur. — G. VALLIER, Notice sur une boîte en cuir du XVe siècle; 2° Quelques mots sur la numismatique gauloise de la Bretagne. Auteur. — DE CHALLAYE, Coup d'œil sur les marbres du Chablais. Auteur. — SAINT-LAGER, Quel est l'inventeur de la nomenclature binaire? Auteur. — Catalogue des ouvrages publiés par les professeurs de l'Université de Genève, et notices sur l'observatoire, le jardin botanique et le musée d'histoire naturelle. Don de l'Université.

Annales : Société d'agriculture et sciences de la Dordogne. — S. d'émulation de l'Ain. — S. botanique de Lyon.

Bulletins : Société de Géographie de Paris. — Association scientifique de France. — S. botanique de Lyon. — S. d'horticulture de la Côte-d'Or. — S. industrielle et agricole d'Angers. — S. nationale d'agriculture de France. — S. d'études des Hautes-Alpes. — S. archéologique du Limousin. — S. royale de botanique de Belgique. — S. franco-hispano-portugaise de Toulouse. — S. suisse de numismatique — S. d'agriculture et sciences de Poligny. — Commission météorologique de la Haute-Savoie — Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, etc. — S. des antiquaires de Picardie. — S. de statistique de l'Isère. — S. de Borda a Dax. — S. d'archéologie de la Drôme. — S. d'agriculture de la Savoie. — S. archéologique du Midi de la France. — Académie d'Hippone. — S. des antiquaires de l'Ouest. — S. d'éducation des Basses-Pyrénées. — S. linnéenne de la Charente-Inférieure. — S. de viticulture de Tarare.

Journal des savants, — de la S. d'archéologie lorraine.

Mémoire S. archéologique du Midi de la France. — S. d'émulation du Doubs. — Académie d'Arras. — S. des naturalistes de Berne. — S. des antiquaires de Zurich. — S. scientifique d'Alais. S. d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône. — S. des antiquaires de France.

Revue : archéologique, — bibliographique, — de la S. des études historiques; — de la S. littéraire et historique de l'Ain, — de la poésie.

Romania. — L'Italia agricola. — Indicateur d'antiquités suisses. — Le globe. — Feuille des jeunes naturalistes. — L'ancien Forez. — Travaux de l'association des sociétés suisses de géographie à Genève. — Almanach de la suisse romande, publié par l'Institut genevois. — Liste des membres de la S. de géographie de Genève. — Rapport sur l'administration de la S. de lecture de Genève en 1882.

Journaux : L'Union savoisienne. — Les Alpes. — L'Industriel savoisien. — l'Indicateur de la Savoie. — L'Allobroge. — L'Echo du Salève. — Le Léman. — Le Petit savoisien. — La Tribune de Genève. — La feuille d'avis de Moûtiers. — Le Rochois. — Paris-Mont-Blanc.

BULLETIN

La mer du Pacifique est profonde au large du Pérou.

A une assez faible distance du littoral, à 148-163 kilomètres, le capitaine Belknap, de la marine des Etats-Unis, sur son navire l'*Alaska*, a trouvé 6159 mètres de profondeur, par 11°,51' de latitude sud, et 5786 par 11°,53'

Ce sont là les plus grandes profondeurs constatées jusqu'à ce jour dans l'océan Pacifique du Sud. Elles sont supérieures à celle de 5422 mètres, qu'a mesurée le navire *Gazelle*, en 1875, par 35°,21' de latitude et 153°,8' de longitude ouest (Greenwich).

—

D'après une note de M. le professeur Hœfer, la mine d'argent de Pribram, en Bohème, est la plus profonde qu'il y ait à ce jour dans le monde. Son point le plus bas est à 1,006 mètres au-dessous de la surface. A cette profondeur, la température de l'air n'est pas tout à fait de 25 degrés, en sorte qu'on peut encore s'y contenter de la ventilation naturelle.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

BULLETIN N° 5 — MAI 1883

Pressions barométriques moyennes : 721,2 à Annecy, 680,47 à Leschaux et 705,56 à Mélan. Minimum le 1er aux trois stations. Maximum le 24 à Annecy, le 12 aux deux autres stations. Excursion du mercure, 19,8 à Annecy, 19,7 à Leschaux et 20,17 à Mélan.

TEMPÉRATURE. — Moyenne à Annecy du maxima 22°4, du minima 7°06. Moyenne générale 16°45 à Douvaine, 11°9 à Chamonix, 7°64 à Mélan, 9°86 à Leschaux A Chamonix, le thermomètre va de —1°4 à 27°5; à Leschaux de —1°2 à 21°1

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de mai :		le 7.	14.	21.	28.	....
Thermomètre.	maxima.	11°4	14°6	14°4	16°5	....
	minima.	0°5	6°2	—0°5	1°9	....
Baromètre à 0° :		620,3	638,1	626,4	628,1	....

La température du sol à 0m30 est en moyenne à 12°88, celle du lac d'Annecy, 12°62, celle de puits de 5°9 et celle de rivière 7°62.

PLUIE ET NEIGE — Période de pluie continue les premiers jours, puis du 9 au 12 et du 26 et jours suivants. Neige sur les hauteurs vers le 9. Maximum d'eau 110m/m6 en 12 jours au Biot. Minimum 14m/m en 3 jours à St-Gingolph.

Au Semnoz, 45m/m4 de pluie. Le 7, 0,72 de neige, disparaît pendant le mois, sauf aux endroits où elle s'est amoncelée.

ORAGES. — Lointains au Biot, les 7, 8 et 31; à Douvaine, le 8 à 8 h. 45 du soir; aux Contamines, le 17 du S-E, durée 10 minutes; à Mélan, le 17 à 3 h.; à Bonneville, le 10 à 8 h. 30 du soir; le 17, dans la vallée du Giffre; à Annemasse, le 8 à 8 h. soir, de l'Est.

PHÉNOMÈNES ACCIDENTELS. — Grêle à Douvaine le 11. Brouillard à 200m le 21 à Mélan Gelée blanche à Faverges le 21, à Annecy le 22.

OBSERVATIONS DIVERSES. — A Douvaine, épiage du seigle le 8, du blé le 25, feuillaison de la vigne le 15, l'oïdium apparaît le 30. A Mélan, cerisiers en fleurs le 1er, des lilas le 17. Arrivée des martinets le 5.

Le Directeur-gérant : L. REVON.

OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES.

MAI 1883.

Stations	BASSIN DU LAC LÉMAN ET DU RHONE						BASSIN DE L'ARVE							VALLÉE DES USSES		BASSIN DU FIER ET LAC D'ANNECY						OBSERVATIONS.
	Les Gets.	Le Biot.	St-Gingolph.	Evian.	Donvaine.	Saint-Julien.	Chamonix.	Les Contamines.	Megève.	Sallanches.	Mélan.	Bonneville.	Annemasse	Cruseilles.	Seyssel.	Seythenex.	Faverges.	Thônes.	Leschaux.	Annecy.	Rumilly	
Altit. :	1162	818	395	380	428	462	1044	1184	1113	555	629	449	435	793	259	712	507	625	929	448	334	
1	12,5	.....	.....	.....	4,4	.....	14,8	6,2	22,4	.....	.....	2,2	.....	8,5	7,2							
2	8,2	8,1	.....	9,3	14	17	3,7	14	2,3	20,4	18,2	17,5	11,6	2,9	.....	33	16,5	23	12,5	14,7		
3	.....	3,7	.....	6,5	5,8	.....	.....	.....	.....	3,8	2,4	.....	3,6	0,9	.....	5	1,6	2	2	3	2,6	
4	.....	0,6	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	0,7		
5																						
6	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	
7	.....	.....	.....	4,2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	11	.....	.....	4,3	.....	.....	.....	.....	0,8		
8	.....	5,7	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,2		
9	10,2	1,7	.....	.....	1,9	23	1,7	.....	7,3	.....	.....	.....	.....	11,6	.....	.....	.....	.....	.....	... ..	19	
10	160* 15,5	18	.....	15,7	23,7	21	16,5	12,4	31,4	18,8	25,8	20	21,5	27,8	.....	28,4	23,2	26	33,5	25,4	21,1	
11	140* 14,2	21,8	.... .	. ....	4,5	19	16,8	17,6	.....	14,5	17,3	12	3,3	8,1	7,1	10	10,2	17	11	8		
12	.....	1,8	.....	16,4	0,6	.....	.....	.....	.....	0,4	2,3	2,5	1,4	.....	.....	2	.....	5	.....	1,5		
13	.....	.....	.....	.....	18,5																	
14																						
15																						
16																						
17																						
18	1,2	.....	.....	.....	... ..	.....	.....	.....	.....	.....	0,1											
19																						
20	.....	4,5	.....	.....	.....	.....	.....	2	1,8	.....	1,3											
21	.....	.....	.....	.....	.. ...	.....	.....	.....	.....	0,7	0,8	0,3										
22																						
23																						
24																						
25																						
26	.....	.....	.....	.....	.....	4	12,3	.....	6,5	.....	.....	.....	.....	5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	9,5	
27	3,2	.....	6	4,8	10,5	3	4,8	10	5	5,6	9,2	5,5	5,8	6	2	4	5,2	6	6,5	8,2	3,4	
28	4,1	.....	.....	7,5	2	.....	.....	.....	.....	6,2	2,9	3,2	1,5	3,4	.....	7,5	5,8	.....	6,8	4	0,4	
29	.....	7,9	.....	5,6	.....	6	.....	.....	7,3	.....	.....	1,3	.....	4,5	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	
30	25,5	16,5	3	.....	4	7	0,4	.....	21,1	3	2,9	.....	2	.....	.....	5	2,8	.....	1,7	.....	10,4	
31	.....	20,3	5	8,3	5	6	10	.....	.....	8,1	15,2	11,3	5,7	9	.....	11,5	9,7	5	2,7	11,7		
Neige..	300*	.....	... ..	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	... ..	.....	.....	.....	.....	.....	.. ...
Pluie..	94,6	58,2	14	78,3	94,9	106	81	62,2	105,1	81,5	98,4	76,9	56,4	87,7	20,6	106,4	75	85	76,7	79,7	70,4	

BULLETIN N° 5.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

MAI 1883

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy, par 45°53'59" de latitude, et 3°47'33" de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	Thermomètre à midi.	DEGRÉS actinométrique à midi.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL DURANT LE JOUR.	ÉTAT DU CIEL à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE à 9 h. mat. de l'eau du lac.	TEMPÉRATURE à 9 h. mat. du sol à 30 c. de prof.
1	12°	3·3	10°	708,4	»	1,9	74	9°8	10,1	S	E-S-E	fort	couvert	Pluie dès 11 h. matin.	pluie	78	9°3	9°9
2	14,7	5,5	10	714	14,7	0,7	79	12,3	51,5	S-E	S	id.	id.	Id. de 6 à 8 h. m. puis par moment.	id.	78	9,2	9,6
3	16	6	12,3	716	3	1,4	84	16	63,2	S-W	S	id	id.	Vent violent 7 h. s. S-W, pluie après	couvert	77	9,4	9,7
4	18,7	2,5	12	713,1	0,7	1,4	76	17,2	90,5	—	S	calme	très beau		beau	75	9,9	10
5	20,5	4	13,3	710	»	3,1	75	19	89,9	S-E	W-N-W	id.	couvert		couvert	725	10,4	10,2
6	22,7	7,5	13,2	713,1	»	3,9	75	17,1	82,7	N-N-E	W	faible	id.	Pluie de 4 à 6 h. soir.	id.	705	10,2	10,6
7	21,7	8,5	15	716,9	0,8	1,6	71	20	61,6	S	W	id.	couv.3/4	Id légère à 3 h. soir.	couv 1/2	70	10	11
8	21,5	7,5	9,3	714,8	1,2	2,3	»	16	37,4	S	S-E	id.	couvert		id.	70	11,4	11,4
9	21,5	8	12	709,2	»	2,6	80	10,2	24,2	S	N-W	fort	pluie	De 8 h. 30 m. à 2 h. 30 s. reprend à 10 h.	pluie	67	10,6	11,6
10	20,5	3,3	4	717,2	25,4	1,1	90	4,4	21,8	W	S-S-E	id.	id.	Jusqu'à 3 h soir, puis la nuit.	id.	70	10,2	11,3
11	11,7	2,7	7,3	724,1	8	1,1	73	7,1	55,4	W	S-S-W	id.	couvert	Pluie à 3 h soir.	couvert	71	10,1	11,6
12	12	1,7	8,4	728,3	1,5	1,5	67	16,2	88,1	W	W	faible	couv 3/4		beau	71	10,5	10,2
13	22,4	3	15	726,6	»	2,8	60	26	94,4	—	S	id.	très beau		très beau	69	11,3	10,4
14	25,3	6,7	18,1	724,3	»	3,1	70	25,2	86,6	—	N-N-W	id.	id.		id.	69	11,3	11,1
15	26,7	7,7	18	723,9	»	3,6	56	25,1	78,8	—	W	id.	id.		id.	69	11,9	11,9
16	28,5	9	20	725	»	3,7	65	26,1	86,6	—	W	id.	id.		id.	69	12,8	12,7
17	29	10	20,3	726,3	»	4	54	26,3	86,6	—	S	id	id.		id.	70	14,4	13,2
18	29,5	8,5	18	726	»	2,4	63	24,3	51,5	—	S-W	id.	id.		beau	70	16	13,6
19	28,3	5,7	16	724,1	»	4,5	59	23	84,2	—	W	fort	id.		couv.1/2	70	13,3	13,7
20	25	12,5	15	721,3	»	4,5	71	13,1	14,8	W	N-W	id.	couvert		beau	68	12,8	13,7
21	17,5	3,5	13,3	724,8	»	2,1	65	18,2	90,5	N	N-W	id.	couv.1/4		très beau	66	12,8	13,2
22	21	2	16	726,2	»	2,7	50	22,3	90,5	—	N	faible	très beau		id.	65	13,2	12,9
23	24,5	4,5	17	727,1	»	4,2	53	25,1	82,7	—	W	id.	id.		id.	65	14	12,9
24	27,3	7,3	19	728,2	»	4,5	48	27,1	86,6	—	W	id.	id.		id.	65	14,8	13,3
25	29	7,5	19,2	724,3	»	4,8	53	26,3	86,6	S	S-S-W	id.	beau		couvert	655	16,3	13,8
26	29,3	10	22	719.6	»	4,1	58	18	12,5	S	S-W	fort	couvert	Pluie très légère par moments. Conti-	id.	66	15,9	14,4
27	22,5	11	15,3	722,8	8,7	1,5	88	17	24,2	S	S-S-E	id.	id.	Id. dès 3 h. s. [nuelle de 3 à 9 h. s.	pluie	67	14,8	14,3
28	18,3	12	17,4	725,1	4	0,9	79	23	90,5	S	S-E	faible	id.	Id. de 5 à 6 h. soir	beau	68	15,7	14,2
29	23,5	12,5	18	726	»	1,5	73	16,2	20,3	S-W	S-E	id.	id.	Id. vers 2 h. soir.	couv.1/2	69	16,3	14,5
30	26,5	12	18	726,2	»	1,4	73	22,1	45,2	S	S-S-E	id.	id.	Id. par bourrasque à 2 h. soir.	couvert	69	16,4	14,6
31	27	13	14,4	725,1	11,7	1,6	95	16	39,8	N	E-S-E	fort	id.	Id. forte de 8 à 10 h. m. lég. t[t] le jour.	id.	70	16,3	14,9
Moyennes ou Totaux.	22°4	7·06	74°7	721,2	79,7	2,6	67	18,9	62,0							696	12°62	1288

Le 3, arrivée des martinets. Magnifique arc-en-ciel au S-E, le 10 neige sur Veyrier. — Le 16, quelques gouttes d'eau par gros nuages. — Le 22, légère gelée blanche.

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. — Imp. F. ABRY.

/

24me Année. — N° 9. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 29 septembre 1883

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Guillaume Fichet (suite), par M. Jules Philippe. — — Travaux de la Société d'histoire naturelle de Savoie : Le Ptérocérien du Mont-du-Chat, par M. L. Pillet. — Le Saint-Suaire à Annecy et la naissance de saint François de Sales (suite), par M. C.-A. Ducis. — Légende de saint Maurice, à Lornay, par M. Constant Berlioz. — Correspondance de l'historien Besson (suite), par M. Eloi Serand. — Résumé des observations météorologiques faites à Annecy et dans le département de la Haute-Savoie pendant l'année 1882, par M. Eugène Tissot. — Séance de la Société Florimontane. — Dons et échanges. — Observations météorologiques, pluviométriques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

GUILLAUME FICHET

(Suite.)

CHAPITRE XII

Sommaire. — G. Fichet abandonne Paris, à la suite de Bessarion, et se rend à Rome. — Ses succès dans cette ville ; faveurs dont il est l'objet de la part du pape. — Lettres que lui adresse Robert Gaguin. — Date probable de sa mort. — Ses publications. — Ses manuscrits. — (*Suite.*)

II.

Voué entièrement, durant la majeure partie de sa vie, à son métier de professeur, G. Fichet n'eut pas le loisir de composer de nombreux ouvrages.

Outre son traité de *Rhétorique*, on ne connaît de lui que deux opuscules. Le premier fut écrit vers 1466, ainsi que le constate le manuscrit qui est conservé à la Bibliothèque nationale [1]. Cet opuscule ne fut publié que quarante ans environ après la mort de G. Fichet, en 1521, par Gromors, libraire de Paris, dont la marque, très finement gravée, est imprimée sur le dernier feuillet du volume. Il est intitulé :

CONSOLA-
tio Luctus et mortis Parrhisiensis edita ab excellentissimo uiro domino Guillelmo Ficheto, oratore fecundissimo; ac in sacra pagina professore eximio.
Prostat Parrhisiis sub Cochleari
e regione templi diui Hylarii
cum Privilegio
1521

Ce volume forme un petit in-4° de 11 et 48 feuillets [2]. Pierre Gromors avait eu l'intention, paraît-il, de publier en même temps une seconde édition de la *Rhétorique* de G. Fichet, car dans le *Privilège*, daté du 14 août 1521 et extrait des registres du Parlement, il est dit que l'éditeur a fait une demande pour les deux ouvrages : *Guillelmi Ficheti de consolatione Parisiensis luctus, cum Rhetorica ejusdem.* Pierre Gromors s'en est tenu au premier, en y insérant les distiques composés par Robert Gaguin pour la *Rhétorique*.

Le texte est précédé des vers de Gaguin imprimés sur le verso du 2e feuillet, et de deux préfaces : la première, de l'éditeur, sous la signature de Nicolas Bérald, adressée à Antoine Bosc, évêque de Béziers, et dans laquelle sont rappelés les mérites de G. Fichet ; la seconde, qui avait été écrite par l'auteur, à l'adresse de son protecteur Jean Rolin, cardinal et évêque d'Autun. Le texte est divisé en deux parties et contient une longue dissertation sur les regrets que doit inspirer la mort d'un homme de bien et d'intelligence, dissertation remplie d'exemples pris dans l'antiquité et développée avec la phraséologie de l'époque. G. Fichet a choisi pour type un médecin de Paris, savant, dévoué, que la peste aurait emporté prématurément et auquel il a donné le nom d'Odon.

En composant cette dissertation, notre docteur avait voulu faire œuvre de professeur de rhétorique : son but avait été d'écrire un modèle du genre délibératif, avec tous les développements que ce genre comportait alors : c'est ce qu'il a indiqué lui-même par une note marginale que nous avons trouvée dans le manuscrit, au commencement du premier livre, et qui est ainsi conçue : *Deliberativi generis formula et exemplar hic adest quæ sculpta et imagine membra.*

Cet opuscule ne forme que la première partie du traité que G. Fichet se proposa d'écrire ; il y manque la seconde partie, soit la *Consolatio mortis*, ainsi que le prouve l'*explicit* du manuscrit de la Bibliothèque nationale et qui est rédigé comme suit :

Guillermi Ficheti In consolatione Parisiensis Luctus Liber primus explicit. Sequitur secundus In consolationem mortis, alio posthac volumine explicandus.

Ce second livre annoncé devait être destiné à démontrer que, toute légitime qu'est la douleur occasionnée par la perte d'un homme de bien, il ne faut pas envisager la mort comme un accident trop regrettable : après la consolation tirée des sentiments ins-

[1] Bibl. nat. Mss. latins, n° 16,685.

[2] La Bibliothèque nationale possède un exemplaire de cet opuscule sur vélin, n° 1920.

pirés par le deuil, devait venir la consolation inspirée par le repos que procure la mort.

Mais il est probable que G. Fichet n'a jamais écrit cette seconde partie. L'imprimé de 1521 n'en fait aucune mention ; l'*explicit* conçu comme suit ne se rapporte qu'à la première partie :

Guillelmi Ficheti in Consolationem Parisiensis Luctus liber fæliciter explicit Parisiis ! Opera et impensis Petri Gromorsi Anno dñi millesimo quingentesimo XXI die vero XIII Augusti.

Panzer cite, d'après l'abbé Morelli, un autre opuscule de G. Fichet [1], et qu'il désigne sous ce titre évidemment factice : *Guillelmi Ficheti carmen inscriptum Philippo Levino Arelatensi Archiep. tit. SS. Petri et Marcellini Presbytero Cardinali, præmissa epistola e carmine Joannis Philippi siculi ad Guillermum de Estoutauilla Cardinalem Hostiensem, qui vulgo Rhotomagensis nominatur.* — In-4° de quatre feuillets.

Suivant l'observation de Brunet [2], cet opuscule, à en juger par la lettre de Philippe de Lignamine, aurait été imprimé à Rome entre 1473 et 1476.

Ces publications sont les seules qu'on sache sorties de la plume de G. Fichet.

Quelques auteurs ont prétendu qu'il avait laissé des *Commentaires* sur l'histoire de la Maison de Savoie. Albanis Beaumont a même soutenu que Philibert de Pingon s'était servi de ces *Commentaires* pour rédiger sa chronologie de l'histoire de Turin, publiée en 1577, dans cette ville, sous le titre de *Augusta Taurinorum*. On a pris pour une œuvre historique la lettre écrite par G. Fichet aux princes de Savoie pour les exciter à la Croisade, et dans laquelle il a répété toutes les fables qui ont eu cours, pendant un temps assez long, sur les origines de la Maison de Savoie. Nous avons cité cette lettre au nombre de celles qu'envoya G. Fichet aux souverains de l'Europe pour les engager à s'armer contre les Turcs ; elle ne constitue en aucune façon un travail historique sérieux.

Il est à remarquer que tout docteur en théologie qu'il était, G. Fichet ne composa aucun de ces lourds traités fort à la mode de son temps ; cela fait honneur à son goût littéraire, car bien peu de ses contemporains, même des plus savants, ne surent ou n'osèrent s'affranchir des règles étroites de la scholastique.

III.

Le même goût littéraire dut présider à la composition de la bibliothèque de G. Fichet, à en juger par les volumes manuscrits qu'il laissa à la Sorbonne, et que son départ précipité ne lui donna sans doute pas le temps d'emporter à Rome. Ceux de ces volumes qui portent la marque précise de leur origine ont été classés par M. L. Delisle dans son remarquable *Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*. Ils sont au nombre de douze qui ne laissent pas de présenter quelque intérêt, eu égard aux annotations que G. Fichet y a tracées, et dont quelques-unes jettent la lumière sur sa vie, comme aussi à cause des remarques qu'on en peut déduire sur certains points bibliographiques.

Voici quels sont ces manuscrits :

I. *Homélies d'Origène* [1], petit in-folio de 107 feuillets en vélin, de deux colonnes à la page ; relié avec plats en bois, sans fers. Sur le recto du premier feuillet de garde, on lit écrit de la main de G. Fichet :

Est guillelmi ficheti bursarij de Sorbone.

II. *Prima pars summæ sancti Thome doctoris angelici* [2], titre écrit par G. Fichet à la fin du volume ; petit in-folio de 288 feuillets en papier et vélin, de deux colonnes à la page. L'*explicit* indique que ce manuscrit a été achevé le 6 décembre 1456 et copié pour G. Fichet qui, à cette époque, se trouvait à Avignon.

III. *Histoire du Monde,* par Orose [3], petit in-folio de 97 feuillets en vélin, de deux colonnes à la page ; très fatigué par l'usage. Au bas du cinquième feuillet, où commence le texte, G. Fichet a écrit :

Iste Liber est guilli. Phicheti bursarij Sorbone.

IV. *Suetonij tranquilli de vita Cæsarum, et Libellus de vita et moribus Cæsarum,* etc., *ex libris Sexti Victorini* [4]; petit in-folio de 113 feuillets en papier, au milieu desquels s'en trouvent trois en vélin ; deux colonnes à la page. G. Fichet a écrit au bas de la première page :

Guillelmo ficheto bursario famatissimi colegij Sorbone.

Après les livres de Suétone, sur le 100e feuillet, se trouvent quarante-cinq vers latins tirés d'Ausone, que presque toutes les éditions premières de l'ouvrage de Suétone ont reproduits, notamment celle de Pannartz (1470) et celle de Jenson (1471).

L'abrégé de la vie des empereurs romains de Sextius Aurelius Victor, l'auteur des *Hommes illustres de Rome,* abrégé qui suit l'œuvre de Suétone, occupe 13 feuillets, et porte ce titre : *Libellus de vita et moribus Cesarum imperatorum breviatus ex libris Sexti Victorini, a Cesare augusto usque ad Theodoxium.*

Il n'est pas sans intérêt de rappeler à ce propos que les premières éditions des *Hommes illustres* de Sextius Victor ont été imprimées sous le nom de Suétone et même sous celui de Pline le Jeune. Le manuscrit que nous décrivons peut expliquer, dans une certaine mesure, l'erreur des premiers typographes ; ceux-ci ont probablement reproduit des manuscrits dans lesquels des œuvres similaires des auteurs cités se trouvaient réunies sans désignation suffisante. Ce n'est qu'à dater de 1579, ainsi que le constate Brunet, que le *Liber illustrium virorum* a été définitivement restitué à Sextius Victor.

Le manuscrit ayant appartenu à G. Fichet porte une reliure du temps, repoussée avec coins, dessins de fleurs de lys en grande bordure, emblêmes d'animaux

[1] Panzer, 2. XI, p. 336.

[2] Brunet, 2. II. col. 1242.

[1] N° 15,632 des Mss. latins de la Bibl. nat.

[2] N° 15,788 id. id.

[3] N° 16,011 id. id.

[4] N° 16,026 id. id.

dans le centre disposés en lignes longitudinales. On y voit les traces de fermoirs et d'un crochet.

V. *Traités divers de morale* [1], petit in-folio de 218 feuillets en papier, et comprenant :

1° Le *Compendium* de la *Morale* d'Aristote avec le *Commentaire* de saint Thomas d'Aquin ; 34 feuillets, une colonne à la page. G. Fichet a écrit son nom après l'*explicit*.

2° Un fragment de l'*Economique* du même philosophe grec ; 3 feuillets et 1 page. On lit à la fin : *Explicit yconomiqua Aristotelis scripta pro magr̄o Guillo. ficheto.*

3° *Commentaires* de saint Thomas d'Aquin sur les huit livres de la *Politique* d'Aristote ; 117 feuillets, une colonne à la page ; papier portant en filigrane une *tête de bœuf*. A la fin on lit : *Explicit*, etc., *scriptum p. magistro nostro guillo. ficheto anno domini M° IIIJ° LV^to, die XXIIJ octobris.*

Ce manuscrit a été fait pendant le séjour à Avignon de G. Fichet, qui a écrit son nom au bas du dernier feuillet : *fichetoRſ*.

(*A suivre.*) JULES PHILIPPE.

(Reproduction interdite.)

[1] N° 16,107 des Mss. latins de la Bibl. nat.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE CHAMBÉRY

LE PTÉROCÉRIEN DU MONT-DU-CHAT

Le Mont-du-Chat forme, à l'ouest de Chambéry, une longue arête, qui se continue au sud par la montagne d'Epine et le mont Grèle. Au nord, après la coupure de Culoz, il se continue par le Colombier jusqu'aux confins du département du Jura, où il va tomber, au bord du lac de Silan, sous le vallon de Charix, et sous celui de Valfin.

Je ne veux pas refaire ici la géologie de cette montagne, depuis le Bathonien à Cancellophycus, qui en forme la base, jusqu'aux mollasses miocènes qui la recouvrent. Je me bornerai à décrire aujourd'hui cet étage blanc compact coralligène, qui a souvent été désigné sous le nom de Corallien, et qui occupe le faîte de la montagne entre Chateau-Richard et la Dent-du-Chat.

Est-ce réellement le corallien classique, le coral-rag des Anglais, le *rauracien*, le *dicératien* de Châtel-Censoir ? Ou bien ne serait-ce pas plutôt le contemporain de Valfin, d'Oyonnaz en France, de Nattheim en Allemagne, le représentant du ptérocérien et du virgulien, en un mot, la partie supérieure du kimmeridgien classique ?

Ce calcaire dur, cassant, présente peu de fossiles détachés susceptibles de détermination spécifique. C'est tout au plus si, dans les cassures, on reconnaît des formes contournées de *diceras* et des traces de polypiers indéterminés, qui ont suffi, dans l'origine, pour le faire considérer comme *corallien*.

Mais aujourd'hui, après les travaux consciencieux des paléontologistes qui ont décrit les régions correspondantes du Bugey et du Jura, après les savantes monographies de MM. Choffat, Bertrand, Hans Schardt, etc., on sait que les formes coralligènes se rencontrent à divers niveaux, depuis l'oxfordien jusqu'au néocomien. Il ne suffit donc plus de reconnaître un récif de coraux dans un terrain, pour le classer dans le coral-rag.

Pour une détermination vraiment scientifiqne, deux genres de preuve sont seuls admissibles : 1° la détermination des fossiles ; 2° la superposition des couches contestées entre des assises nettement caractérisées.

Pour les fossiles, j'ai dit qu'au Mont-du-Chat ils sont rares et souvent mal conservés ; mais nous avons un moyen de les étudier : c'est de poursuivre cette couche, le long du Mont-du-Chat, vers le nord, jusqu'à Charix, au bord du lac de Silan, et même jusqu'à Valfin, dans la vallée de la Bienne, qui est sur le prolongement de Charix.

C'est ce que j'ai tenté, il y a trois mois. Là, par une heureuse transformation, j'ai trouvé des calcaires durs changés en une craie tendre, blanche comme neige, qui se débite en grands cubes, comme ceux de la molasse de Saint-Paul-trois-Châteaux. On a ouvert de nombreuses carrières pour les extraire, près de Charix, où il s'en fait une immense exploitation.

Les couches crayeuses alternent avec des couches oolitiques, à grains plus grossiers, passant à une forme de poudingue sans cohésion, et partant rebuté par les carriers. Par une heureuse compensation, ces couches oolitiques sont remplies de fossiles désagrégés dans un excellent état de conservation.

Cette altération locale des roches, ce *facies* oolitique, est un phénomène encore inexpliqué. M. Bertrand dit à ce sujet : « Il semble impossible, dans « l'état actuel de nos connaissances, de préciser le « phénomène auquel correspond le *facies oolitique*, « dans l'histoire des mers jurassiques. On ne peut « que constater, en fait, son intime connexion avec « la présence d'une faune coralligène [1]. » Ce qui est également certain, c'est que ce fait se reproduit à divers niveaux de la série jurassique, tantôt plus haut, tantôt plus bas, sans qu'on ait pu découvrir la loi qui les régit.

Je me suis borné à parcourir la petite montagne de la Plagne, entre Saint-Germain-de-Joux et Charix. Je l'ai fait ayant à la main l'excellente description de M. Hans Schardt, qui m'a servi de guide, et dont je me plais à reconnaître la parfaite exactitude [2].

Je ne parlerai pas ici du *Portlandien*, qui forme un revêtement de plus de 50 mètres de puissance, sur la croupe de la montagne. Cet étage ne nous intéresse pas en ce moment, puisque nous n'en trouvons pas de trace en Savoie.

Mais, immédiatement au-dessous du Portlandien, on rencontre, *sous la grange Frébuge*, une puissante assise oolitique, de près de 30 mètres d'épaisseur, qui contient principalement des nérinées ; celles que j'ai pu recueillir me paraissent se rapporter aux types suivants :

[1] *Le Jurassique supérieur et ses niveaux coralliens, entre Gray et Saint-Claude. — Bulletin de la Soc. géol*, 1re s., t. XI, p. 164. Séance du 15 janvier 1883.

[2] *Sur la Subdivision du Jurassique supérieur dans le Jura occidental*, par Hans Schardt. — *Bulletin de la Soc. vaudoise de sc. naturelles*, 2e sect., vol. 18, n° 88, p. 206 et suiv.

Ptygmatis bruntrutana (Thurm); commune au Portlandien.
Nerinea Defrancei (d'Orb).
Criptoplocus consobrinus (Quittel).

Une série de 20 ou 30 mètres de calcaires jaunes, peu fossilifère, vient au-dessous, et représente le faciès du *ptérocérien* non altéré.

Enfin, une seconde assise oolitique de 40 mètres d'épaisseur, avec des parties noduleuses désagrégées, est la plus riche en fossiles ; avec des nérinées, des dicéras, des polypiers divers, j'y ai recueilli :

Itieria Staszycii (Zeuschner).
— Multicoronata (Zittel).
— Melanoïdes (Zittel).
— Pygmea (Zittel).
Rhynchonella pinguis (Rœmer).

Ce gisement ne le cède en rien à ceux d'Oyonnaz et de Valfin.

A peu de distance au-dessous, on voit affleurer l'*astartien* ou *séquanien*, représenté par des calcaires gris avec *pholadomya paucicosta,* pecten, et même un fragment d'Ammonite, trop incomplet pour permettre une détermination. Plus heureux que moi, M. Kilian a trouvé, en place dans la couche à gastéropodes de Valfin, un *Ammonites compsus* bien caractérisé.

Transportons-nous maintenant, de Charix et de Valfin, aux bords du lac du Bourget, qu'y trouverons-nous ?

Du chef-lieu du Bourget, il faut gravir pendant deux heures la pente abrupte du Mont-du-Chat jusqu'à une petite source, l'unique de la contrée, source près de laquelle l'administration des forêts a fait construire un abri en planches.

Sous les gazons et les broussailles de la montée, on a pu reconnaître successivement le néocomien, le valangien, puis enfin le Purbeck. Vers la guérite, on rencontre une oolithe blanchâtre à gros nodules, plus dure, plus résistante que la seconde assise oolithique de Charix.

En suivant le sentier qui va de la source à la Dent-du-Chat, on peut recueillir les fossiles suivants :

Ptygmatis bruntrutana (Thurm).
Nerinea Defrancei (Zittel).
Criptoplocus consobrinus (Zittel).
Itieria Staszicii (Zeuschner).
— Austriaca (Zittel).
— Cabanetiana (d'Orbigny).
Natica ou tylostoma.
Diceras et polypiers très nombreux.

On est frappé de la similitude de cette faune avec celle de la base du ptérocérien à Charix, Valfin et Oyonnaz. Nous serions donc ici, d'après les fossiles, dans le ptérocérien, dans la partie supérieure du Kimméridien !

Voyons maintenant si cette induction est confirmée par la corrélation des couches qui accompagnent notre station fossilifère.

A Charix, on l'a toujours reconnu, le virgulien fait défaut, ou plutôt il est transformé, avec le ptérocérien, en une même masse oolithique. M. Bertrand a suivi pas à pas une couche coralligène depuis le Jura, où elle est intercalée entre deux bancs à *Ostrea virgula,* jusqu'à Valfin, où ces deux bancs ont été peu à peu transformés en craie oolithique, et font corps avec les gros bancs crayeux de Charix.

Si cette transformation s'opère dans le Jura, il n'est pas étonnant qu'elle se reproduise au Bourget, où la masse entière est pareillement oolithique. Elle tient probablement aux conditions biologiques du fond de certains océans : les plages favorables aux coraux excluaient les sédiments vaseux nécessaires aux huîtres. Ce n'est qu'à Orbagnoux, à moitié chemin entre le Mont-du-Chat et Charix, qu'il y a un gisement d'Ostrea virgula ; mais il est tout voisin d'une flore de Zamia, de dépôts de pétrole qui indiquent une végétation côtière. Là où ces circonstances ont fait défaut, le virgulien fait défaut également, il se confond avec le ptérocérien.

A Charix, on trouve au-dessus du Portlandien, un beau développement de Purbeck lacustre; ce Purbeck se retrouve dans la même position au Mont-du-Chat. Lorsque nous aurons pu mieux étudier les dolomies, les calcaires durs semi-cristallins qui séparent notre Purbeck de la couche oolithique à itieria, peut-être parviendrons-nous à y retrouver quelque représentant du Portlandien, ou du ptérocérien supérieur de Valfin.

Au-dessous de notre couche fossilifère du Bourget, il nous reste encore bien des études à faire pour reconnaître la série entière.

A quelques kilomètres plus loin, à Veitrier-sur-Lucey et à Chanaz, on voit seulement le calcaire blanc reposer sur des calcaires compactes gris, à *Amm. tenuilobatus, Lothari, Weinlandi, Iphicerus*, en un mot, sur la faune astartienne des carrières de Lémenc.

Sur un espace de quelques mètres, dans les carrières de Chanaz, cet *astartien* passe insensiblement aux couches de Wangen à *terebratula insignis,* et à chailles siliceuses, puis au calcaire blanc compacte à *Itieria.*

A l'entrée du village, cet ensemble repose sur les marnes de Geissberg et d'Effingen, qui sont exploitées pour la fabrication des chaux hydrauliques.

Enfin, dans le village même apparaît l'oxfordien proprement dit, la couche de Birmensdorf, à *Amm. transversarius,* avec ses larges *scyphies*, et les *Amm. canaliculatus.*

Cette série a été reconnue depuis plusieurs années par notre excellent ami, M. Choffat, et par un grand nombre de géologues distingués.

Il est vrai que d'autres, interprétant les faits tout autrement, ont cru, avec M. Falsan, pouvoir remonter l'oxfordien jusqu'à la couche à *Amm. tenuilobatus.* Voici ce que dit à ce sujet M. Choffat :

« Le meilleur connaisseur du Jura bugésien,
« M. Falsan, est lui-même tombé dans cette erreur...
« Rangeant les couches à *Amm.* polyplocus dans
« l'oxfordien, et les couches de Valfin (facies coralli-
« gène ou ptérocérien) dans le corallien proprement
« dit, ou Rauracien, il fallait la zone à *Amm. bimam-*
« *matus* entre deux. Il a, en effet, un *calcaire à*
« *Chailles* à la base de son corallien. » Ici, M. Choffat cite textuellement la description du prétendu calcaire à Chailles par M. Falsan ; puis, il ajoute :

« Cette description fait voir que ces couches ne
« sont semblables ni au terrain à Chailles, ni au
« *glypticien*. Ce sont surtout ces chailles qui n'ont

« aucun rapport avec les véritables chailles ; ce sont « des nodules de silex compact, gris rubannés, sem- « blables à ceux des carrières d'Armaille, que M. Fal- « san range avec raison dans le Kimmeridien. Des « silex identiques se trouvent à la partie supérieure « du Rauracien de Porrentruy, et en Argovie, dans « les couches de Wettingen (ptérocérien). »

Je termine par cette citation, qui montre que, dans la classification que j'ai adoptée, je ne fais que suivre la voie ouverte par M. Choffat, dont la compétence n'est pas contestée en cette matière.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que cette série du jurassique supérieur, dans la région du Jura, laisse encore bien des points obscurs. Il restera surtout à trouver son passage aux étages correspondants du Jura alpin. Si nous connaissons le point de départ inférieur, l'Astartien à *Amm. tenuilobatus*, le point d'arrivée au sommet, le Purbeckien remplacé par les marnes de Berrias, il nous reste à découvrir dans les couches à *Amm. lithographicus*, dans les couches à aptychus, et dans les calcaires à cidaris glandifera, les équivalents du *ptérocérien*, du *virgulien*, du *Bolonien* et du *Portlandien*, qui se sont déposés probablement à la même époque, et à peu de distance, peuplés, on ne sait pourquoi, d'une faune toute différente.

LOUIS PILLET.

LE SAINT-SUAIRE A ANNECY ET LA NAISSANCE DE SAINT FRANÇOIS DE SALES

(Suite)

Nous avons donné dans notre brochure sous ce titre page 9, et dans la *Revue savoisienne*, p. 5, le récit du P. Louis de la Rivière sur la naissance de saint François de Sales, publié en 1624. Pour mettre le lecteur à même d'apprécier la question, nous allons reproduire ici celui du P. Jean de Saint-François sur le même sujet, publié également en 1624 ; tous deux devenus très rares en librairie.

Parlant de Françoise de Sionnaz il dit : « Au temps qu'elle estoit enceinte de notre bienheureux François, Madame d'Est, duchesse de Nemours vint à Annessy et en sa compagnie Messieurs les cardinaux de Lorraine et de Guise, et plusieurs dames et princesses de la Cour de France qui désirèrent qu'on apportât le Saint-Suaire de Nostre Sauveur, qui lors était encore à Chambery. Ce que S. A. de Savoie leur ayant accordé cela fut occasion que tant pour faire la révérence à ceste princesse, que principalement pour venerer ce très saint et précieux linge, qui garde encore aujourd'hui les vestiges des linéaments du corps sacré de Jésus-Christ, qui fut enseveli dedans, et les marques des playes et blessures qu'il souffrit pour notre rédemption : la pluspart des Dames du paiis vindrent à Annessy. Madame de Boisy ne voulut pas manquer à ce devoir, et quoiqu'elle fut enceinte, elle s'y achemina comme les autres, où estant arrivée elle employa plus de temps à vacquer à ses devotions, que non pas à faire ses compliments : car elle se transporta bientost en l'Eglise de Nostre-Dame où l'on avoit déposé la sainte relique, où elle demeura longuement en prière, attendrie de grande dévotion en présence de ce précieux Memorial des passions et souffrances de nostre Sauveur, et là comme une autre Anne mère de Samuel, avec larmes et avec les plus ardentes affections qu'elle peut former en son cœur, elle offrit à Dieu l'enfant qu'elle portoit, le priant avec non moins d'humilité que de ferveur, de se le consacrer à son service, et de respandre sur lui ses plus chères graces et faveurs celestes. Et Dieu qui exauce les humbles et qui respandent leur cœur en oraison devant lui, monstra par les effets qu'il avait oui la prière de son humble et dévote servante.

« Quelques temps après, le jeudi 21 août de l'année 1567, entre neuf et dix heures du soir, elle accoucha de ce tres digne enfant qui devait être la gloire de sa famille et l'honneur de son païs. »

Après ces deux témoignages, inspirés par les deux frères cadets de saint François de Sales, le baron Louis et Jean-François, évêque et successeur du saint, on aimera à lire le récit fait dix ans après les deux précédents, par le neveu du saint, Charles-Auguste de Sales, devenu aussi plus tard évêque de Genève à Annecy.

« Aussitôt que cette vertueuse dame se sentit enceinte, elle dédia le fruit de son ventre au service de Dieu : à quoy se rencontra une occasion digne de remarque ; c'est qu'Anne d'Este, fille d'Hercule, duc de Ferrare, et de Rénée de France, vefve du duc de Guise, et mariée en secondes nopces à Jacques de Savoye, duc de Nemours et de Genevois, estoit venue à Anicy, accompagnée de Charles et de Louis, cardinaux de Lorraine et de Guise, parmi plusieurs grands seigneurs et dames de la Cour de France, lesquels désireux de voir cette précieuse relique du Saint-Suaire, dans lequel le corps de nostre Sauveur fust enveloppé par Joseph d'Arimathie, prièrent le duc Emmanuel-Philibert de permettre qu'elle fust apportée de Chambéry à Anicy ; Son Altesse leur accorda volontiers ceste demande. Or, comme toute la province se rendoit à Anicy, tant pour voir ce précieux linge que pour faire la révérence à la princesse ; la dame de Sales se porta des premières à ce devoir, et s'en alla faire sa dévotion à l'église de Nostre-Dame, où les cardinaux et evesque devoient monstrer le Sainct-Suaire. Là touchée d'une tendreté et affection pareille à celle de la dévote Anne, mère de Samuel, elle demeura longtemps à genoux, et meslant les larmes avec les prieres, elle offrit de rechef a la divine Majesté l'enfant dont elle estoit enceinte. De là à quelque temps estant de retour à son chasteau de Sales, le septiesme mois de sa grosesse l'année mil cinq cent soixante sept, le vingt-uniesme d'août par jeudy entre neuf et dix heures du soir, dans la chambre qu'on appelle de sainct François, elle accoucha heureusement du grand ornement de la Maison de Sales, de l'honneur de la Savoye et d'une nouvelle lumière de l'Eglise. »

(*A suivre.*) C.-A. DUCIS.

LÉGENDE DE SAINT MAURICE A LORNAY.

En suivant le chemin rustique qui se déroule de Rumilly à Saint-André, le long de la rive gauche de la Népha d'abord, puis du Chéran, puis du Fier, on traverse la commune de Lornay, sise partie en

plaine et partie au versant inférieur d'une montagne dite de Moye (prononcez *Moï*) ou de Lornay, selon qu'elle touche à la première ou à la seconde de ces communes. Avec un peu de complaisance, si vous regardez bien, arrivé sur le territoire fertile de Lornay, vous apercevrez en un certain endroit désert, à travers les branches d'arbres du ravin, vous apercevrez au bord opposé, l'empreinte, considérablement agrandie, de deux pieds de cheval, des deux pieds de derrière. Cela se trouve à trois kilomètres du confluent du Fier et du Chéran, en aval.

Qui donc a taillé dans la molasse dure ces deux singuliers trous, représentant deux sabots tant bien que mal?

La tradition, qui n'est jamais embarrassée pour expliquer les énigmes, prétend que l'empreinte est celle des extrémités postérieures du fougueux coursier de saint Maurice, lequel sauta de l'autre côté de la rivière un jour qu'il pourchassait trop vivement l'ennemi.

Corroborant cette donnée, la tradition ajoutera que la paroisse de Lornay, ainsi que beaucoup de localités plus distantes, telles que Serrières (Chautagne), Corbonod (près Seyssel), etc., sans compter Saint-Maurice d'Annecy, ayant depuis lors choisi saint Maurice pour patron, célèbrent sa fête le 22 septembre, ou le dimanche d'après, de temps immémorial. Ah! Monsieur le Directeur, permettez-moi de dire, à ce propos, que je vois encore d'ici la bannière rouge de Serrières, sur laquelle l'illustre guerrier saint Maurice figure debout, lance au poing, étalant avec fierté sur sa poitrine la croix blanche tréflée. A l'occasion de la cérémonie annuelle, la bannière flotte au vent, et le village est content.

Oh! religion du cœur! lien des familles! Oh! naïve légende, vraie parfois comme l'histoire, ta sœur cadette, tu es sincère, on t'en aime davantage!

En Savoie spécialement, les causeries du foyer domestique abondent en légendes. On affirmerait presque que la nature, par ses formes si variées dans leur magnificence poétique, sombre ou radieuse, se prête d'elle-même au merveilleux, dans nos Alpes. L'Albanais, mon pays natal, n'est pas le moins favorisé sous le double rapport des sites pittoresques se mariant aux récits imagés. Mais il y faut une bonne volonté à toute épreuve. Si vous jouez au scepticisme, on vous indiquera, messieurs les voyageurs, au bas de la berge du Fier impétueux, côté de Vallières, le couple de sabots, les deux creux éloquents; achevant la démonstration, une voix persuasive vous répètera *l'histoire* du coursier taché d'écume qui jadis, ô miracle! franchit l'abîme d'un seul bond. Je ne vous engage pas à paraître récalcitrants. Ecoutez et surtout croyez.

De la rive du Fier, il ne reste qu'un très faible espace à parcourir pour aller visiter l'église de Lornay, connue sous le vocable de Saint-Maurice. Le 22 novembre 1607, François de Sales ne dédaigna point de la visiter. Si vous sacrifiez toujours, Monsieur le Directeur, aux autels vénérables de l'épigraphie, vous déchiffrerez l'inscription romaine qui est engagée dans le mur nord de ce temple, et gravée sur une pierre carrée de 0m66. Elle offre quatre lignes encadrées dans une moulure.

Vous inspecterez aussi les ruines du château où naquit Guillaume de Lornay, nommé évêque de Genève en 1388. Ce prélat, qui avait été auparavant camérier du pape Clément VII, consacra, le 16 septembre 1398, l'église collégiale de Notre-Dame-de-Liesse, dans votre ville d'Annecy, et fit couler, en 1407, la belle cloche de Saint-Pierre de Genève, appelée Clémence, — hommage rendu au Souverain Pontife contemporain.

Maintenant, demandera-t-on sans doute, pourquoi saint Maurice est-il venu dans notre région? quel besoin l'attirait à Lornay? comment, enfin, a-t-il pénétré chez nous? — Soit en remontant la vallée du Rhône, afin de gagner le Valais, qu'il s'agissait de soumettre et où eut lieu le martyre de la fameuse légion Thébaine dont il était le chef; soit en suivant la voie qui, de Lémenc (Chambéry), se dirigeait vers Genève, par Aix-les-Bains, Albens, Rumilly, Valliéres, le Val-de-Fier, Seyssel et Bellegarde. Saint-Julien n'a-t-il pas la réputation d'avoir été fondé par Julien, l'un des vaillants lieutenants de Maurice? De là, l'armée envahissante, longeant le bord méridional du lac Léman, aurait atteint le Valais. A moins qu'elle ait préféré la route de l'Arve. Cette dernière opinion semble d'autant plus admissible qu'il existait une voie qui, partant de Passy en Faucigny, gravissait au-dessus de la vallée de Servoz, et sans passer par Chamonix, mais constamment par les monts, aboutissait dans la vallée du haut Rhône, à Martigny, près du point qui fut plus tard Saint-Maurice, juste à l'ouest du Valais. On sait par Strabon que, antérieurement déjà, cette voie avait été le théâtre de combats acharnés entre les cohortes romaines et les rudes peuplades des Allobroges et des Centrons.

Ouf! me voilà loin du canton de Rumilly, du confluent du Fier et du Chéran, de Lornay, de la légende dont je vous ai entretenu au commencement de ma lettre. Je rentre au bercail, au domicile élu, me proposant de vagabonder derechef dans l'Albanais cette année, et de vous détailler chaque fois le résultat de ces modestes et agréables excursions à travers mon domaine, lorsque, du moins, elles présenteront quelque intérêt.

Constant Berlioz.

CORRESPONDANCE DE L'HISTORIEN BESSON

(Suite.)

—

Le même

Teneur d'adresse:

Monsieur Besson, Aumônier du 1er Monastère de la Visitation, Anneci.

—

Teneur de lettre:

Monsieur

Je vous prie d'agréer que je me serve encore aujourd'hui de votre canal, pour faire parvenir une lettre à M. Vittoz qui l'interesse beaucoup. Toutes les autres voies sont si longues et si incertaines que je reçus samedi une de ses lettres écrite depuis un mois entier, et où il s'agissoit d'une afaire qui demandoit de la diligence.

Ce bonhomme, qui est la candeur et la franchise meme s'est laissé surprendre à un aventurier qui l'est allé trouver dans son Bénéfice. Il lui a dit

qu'il étoit domestique du Cardinal de Tencin, mais qu'il devoit en sortir pour certaines raisons, qu'accompagnant Son Eminence qui venoit dernièrement de Rome, et passant par Milan, il imagina d'y acheter des soies pour commencer un petit commerce où il entrevoyoit du profit. Qu'il y fit emplette de deux bâles qui lui revenoient 6,000 Livres qu'il les fit passer à Genève, mais que pour sauver les droits, il ne les déclara point à la Douane, mais que la chose étant sue, on étoit venu dans son cabaret et on les avoit confisqué. Sa marchandise, que cependant M. le Résident de France avoit intercedé pour lui comme appartenant au Cardinal de Tencin, qu'on lui avoit relaché sa soie, mais en le condanant à une amande assez forte qu'il n'étoit pas en état de payer, qu'il recouroit à lui pour l'aider dans cet embaras, et la conclusion a été que le charitable M. Vittoz lui a prêté 300 Livres argent de France.

Après le départ de son homme, il lui est venu quelques soupçons sur la vérité de cette histoire, et il m'a écrit pour m'en informer et lui en donner avis incessamment. Malheureusement sa lettre est des derniers jours de Juin et je ne l'ai reçue que le jour de la S^{t} Jacques.

Comme je suis à mes moissons, j'ai écrit aussitôt à un de mes amis à Genève pour s'informer du fait. Il m'a répondu sans perte de tems qu'il s'étoit adressé au Directeur de la douane qui l'avoit assuré qu'il ne s'étoit point fait de saisie de soie dans le tems marqué, et que l'intercession de M. le Résident est aussi un pur mensonge. Voila donc le pauvre M. Vittoz pris pour dupe, et en soufrance pour être trop bon et trop facile.

Je n'ai point encore répondu à la lettre que vous eutes la bonté de m'écrire au retour de votre pélérinage de Rome. Je vous remercie des éclaircissements que vous m'y donnés sur la famille Bonnivard.

Je parcours actuellement un manuscrit que m'a communiqué un savant de Lausane où il y a des choses curieuses sur l'histoire Ecclésiastique de ces pays-cy. Je vai en rapeler deux ou trois traits en votre faveur.

Ardutius, Evêque de Genève mourut l'an 1185 apres avoir siégé 50 ans. Voilà un fort long règne, mais voicy qui est bien autrement surprenant. On trouve dans de vieilles Archives de Lausane qu'ils appellent leur *Cartulaire* et qui sont de 30 ou 40 ans après la mort d'Ardutius qu'outre la dignité d'Evêque de Genève il étoit encore *Grand Prevot* de l'Eglise de Lausane et qu'il avoit possédé cette dignité quatre vint ans entiers. Il faut sur ce pié la qu'il ait vécu plus de cent ans entiers, et qu'il ait été fait Grand Prévot à l'âge d'environ 20 ans. Si vous fournissez encore quelques mémoires à Dom Brice, cette singularité mériteroit bien de lui être communiquée.

Nous avons dans notre liste un Evêque nommé *Borsadus*. Il y a à Gex une ancienne famille du nom de Borsud. Notre savant croit que c'est la même famille que celle du Prélat.

Je suis avec la plus parfaite considération.

Monsieur

Votre tres humble et tres obeissant serviteur

BAULACRE.

Près de Genève ce 31 juillet 1750.

P. S. Voici encore une conjecture de notre savant que je placerai dans cette envelope.

Il dit qu'il y a trois vilages dans le Pais de Vaud qui porte le nom de *Marterai*, et sont apelés *Martyrium* dans les vieilles Reconnoissances Latines. Ces villages sont anciens. Il croit que quelques Chrétiens ont été autrefois martirisés dans ces lieux-la, ce qui leur a fait donner le nom qu'ils portent.

J'ai encore vu dans son Mss. qu'on est fort embarassé à décider qui étoit souverain du Pais de Vaud dans le XII^{e} siècle.

Le duc de Zeringue semble en avoir été mis en possession par Frédéric-Barberousse I^{er}, d'un autre coté le Comte de Genevois paroit avoir fait plusieurs acte de souveraineté.

En vous parlant du Fripon qui a dupé M. Vittoz J'ai oublié de vous dire que samedy dernier on pendit dans notre ville quatre voleurs, la bande qui a fait tant de vols en Savoye.

(D'après l'original).

LETTRE DE M. SAVEY, VICAIRE-GÉNÉRAL A S^{t}-JEAN-DE-MAURIENNE.

Teneur d'adresse :

Monsieur Besson, aumônier du 1er Monastère de la Visitation, Annecy.

Teneur de lettre :

Monsieur,

Je suis bien en arrière à l'égard de votre obligeante, et je dois vous remercier de la bonté que vous avez eu de chercher les livres dont j'avois besoin, ma reconnoissance n'en est pas moindre que si vous aviez rencontré ce que je souhaiterois.

J'ai assez demandé aux Religieux et Chapitres de ce diocèse les suites de leurs supérieurs, et les faits mémorables qui les concernent; quelques'uns me les ont promis : aucun ne m'en a fourni; ainsi malgré moi il faudra nous contenter de ce que vous avez reçu, ne rencontrant rien autre à y ajouter malgré mon empressement à seconder votre zèle.

Voudriez-vous bien dire à M. Burdet que j'ai reçu avec bien de plaisir sa dernière lettre. J'attens l'original de nos statuts avec la permission au bas pour les lui envoier à imprimer. On les voudroit tous les éxemplaires in 12, point de notes en marge, celles qui sont à la copie qu'il a n'étant pas du compte. On enverra aussi d'ici la plaque d'airain où sont les armoiries de M^{gr}, et le tout sera au prix qu'il a marqué. Il m'est survenu depuis vous un petit différent entre M. Burdet et moi, dont je vous prie d'être le médiateur, il a cru à ce que je vois par sa lettre que j'aie douté de sa droiture dans le commerce, je vous prie de l'en dissouader entièrement. Notre différent consiste à 4 livres, l'erreur de deux, est que m'aïant envoié deux fois mon compte, le premier est moindre que l'autre de deux livres, et je m'y suis tenu. Ainsi je vous enverrai sa lettre par la 1re occasion, qui apparemment le contentera pour ce chef. Les autres deux livres viennent de ce que M. Littrero d'ici lui aïant gardé lontems les Méditations de Beuvelet, puis les

aïant renvoié, parce qu'il n'en vouloit pas donner 10 livres. M. Burdet m'at envoié le livre en me priant de le faire paier, j'ai taché de le faire, mais je n'aurois pu réussir que par une sentence sommaire . . . . . (suit un grand nombre de déchirures qui ne permet pas une lecture suivie).

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux et sincère empressement,

Monsieur

Votre très humble et très obéissant serviteur

Mie Savey, vic. gl.

St Jean le 11 octobre 1750

P.-S. — Me seroit-il possible d'avoir quelques reliques authentiques de St François de Sales.

Lettre de Dom BRICE, a St-Germain des Près a Paris.

—

Teneur d'adresse :

Monsieur Besson, second Aumosnier du premier Monastère de la Visitation, à Annecy.

—

Teneur de lettre :

†

Monsieur,

Aurois-oublié de répondre à l'envoy que vous me fites de Lyon le 6 juin dernier? Ma mémoire m'auroit-elle manqué jusqu'à ce point, ou ma réponse ne vous auroit-elle pas été rendue? Quoy qu'il en soit j'ay reçu les Evêques de Maurienne et je vous en rens mille graces. Je n'y travailleray pas encore sitôt parceque je ne suis encore que sur la province de Sens dont j'ai fait la métropole et par conséquent je passeray incessamment à Tarentaise, Aouste et Sion, ou je profiteray des lumières que vous m'avés procurés.

Si cependant vous aviés besoin de quelque chose sur Genève et Maurienne je quitterois tout pour vous satisfaire. Mais de vous envoyer des épreuves, c'est ce qui seroit impossible parcequ'il faut que l'impression commencée aille son train. Vous voyés par cette réponse que j'ay reçu celle que vous m'avés fait l'honneur de me faire rendre par un ecclésiastique qui va entrer en licence. Je l'ay jointe à mes Evêques d'Aouste et bientôt j'en auray le cœur net. Je vous suis infiniment obligé de toutes vos attentions. Je feray en sorte que le public en soit informé. Je vous prie de l'enrichir de vos lumières en me procurant celles que vous acquerés.

J'ay l'honneur de vous souhaiter une heureuse année en vous assurant qu'on ne peut avec plus de reconnoissance et de considération que je suis

Monsieur

Votre très humble et très obéissant serviteur

D. Brice.

Le 22 décembre 1750.

(D'après l'original.)

(*A suivre.*) Eloi Serand.

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A ANNECY ET DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE PENDANT L'ANNÉE 1882

(*Suite.*)

Relation entre la fréquence de certains vents à Annecy et la hauteur de la neige dans les Alpes.

ANNÉE	RÉGIME DES VENTS		ÉPAISSEURS DE NEIGE MESURÉES A			
	Jours de Vents du N	Jours de Vents d'Est	Chamonix (1044m)	Megève (1113m)	Les Gets (1162m)	Gd-St-Bernd (2478m)
1876	18	10	2m01	» »	3m39	13m92
1877	42	22	2 42	5 22	5 48	12 25
1878	69	101	3 48	5 35	5 18	8 83
1879	89	64	1 59	5 46	6 24	11 26
1880	72	76	1 02	0 85	1 40	4 56
1881	82	40	2 46	» »	3 17	7 79
1882	64	44	2 48	2 39	4 33	11 75

Rappelons que la moyenne au Grand-Saint-Bernard est de 6m,46, et que de 1860 à 1876 elle n'avait pas été atteinte une seule fois ; ajoutons que, pendant la même période, les vents d'Est n'étaient presque pas connus chez nous, tandis qu'ils sont devenus fréquents depuis que la neige, trop abondante pour fondre toute en la même année, augmente progressivement en épaisseur et en étendue. Quant aux vents du Nord, ils ont une tout autre origine et ne figurent ici que pour mémoire. Ainsi que nous l'avons expliqué dans un précédent compte-rendu, ils sont déterminés par les dépressions atmosphériques du bassin de la Méditerranée, spécialement par celles qui se forment dans le golfe du Lion.

III. — Température de l'air.

Observations faites à Annecy, à Mélan et à Leschaux.

1882	ANNECY (448m)			MÉLAN (629m)			LESCHAUX (931m)		
	maxima	minima	moyennes	maxima	minima	moyennes	maxima	minima	moyennes
Janvier.	4°5	-3°4	-0°5	3°1	-6°8	-1°8	3°9	-1°9	1°0
Février.	8,7	-3,1	2,8	7,1	-5,1	1,0	3,4	-2.9	0,2
Mars...	15,4	0,9	8,2	13,3	-0,9	6,2	8,7	1,2	4,9
Avril..	17,9	3,1	10,5	15,4	1,9	8,6	9,9	2,4	6,2
Mai....	22,1	7,6	14,8	19,4	5,7	12,6	14,6	6,0	10,3
Juin...	24,0	9,7	16,9	21,2	8,0	14,6	15,6	7,4	11,5
Juillet .	25,3	11,2	18,2	22,2	9,4	15,8	17,6	9,3	13,5
Août...	25,9	10,8	18,4	22,5	8,4	15,4	17,2	9,0	13,1
Septre..	20,3	9,3	14,8	17,0	8,0	12,5	12,8	6,9	9,8
Octobre.	17,2	6,8	12,0	14,7	4,9	9,8	11,2	5,3	8,3
Novre..	10,7	1,8	6,2	8,8	0,3	4,6	5,7	0,5	3,1
Décre..	5,3	-1,3	2,0	4,1	-4,3	-0,1	3,6	-2,2	0,7
Année.	16,44	4,45	10,44	14,07	2,46	8,27	10°35	3°42	6°88
Extrêmes	25 juin 33°3	3 décre -10,5	Ecart 43°8	15 juillet 29°7	3 décre -15°8	Ecart 45°5	20 juillet 24°8	3 décre -12°3	Ecart 37°1

Températures moyennes observées à Chamonix durant les trois dernières années.
(altitude 1044m).

	1880	1881	1882		1880	1881	1882
Janvier...	—9°0	—6°1	—0°5	Juillet.....	16°6	19°2	13°8
Février...	0,5	—0,3	—0,3	Août.....	13,9	15,2	12,9
Mars.....	5,0	1,8	4,4	Septembre..	11,7	10,3	9,0
Avril.....	7,8	6,5	4,2	Octobre ...	7,0	4,2	8,5
Mai.....	9,8	10,3	10,8	Novembre..	0,6	3,8	4,1
Juin.....	11,5	13,4	12,9	Décembre..	—1,0	—5,1	—0,8

Moyennes annuelles : 6°20, 6°10, 6°58.

Températures extrêmes : 32° et —28° en 1881, écart 60 degrés; 34° et 20° en 1881, écart 54 degrés; 29°5 et 18°5 en 1882, écart 48 degrés.

IV. — Température de l'eau.

Température de l'eau du lac d'Annecy, à 9 heures du matin comparée à la température de l'air et à celle du sol à 0m30 de profondeur.

	Air.	Sol.	Eau.		Air.	Sol.	Eau.
Janvier .	—2°0	2°6	4°5	Juillet...	18°5	18°1	18,7
Février..	—0,4	2,8	3,8	Août....	16,8	17,5	18,7
Mars....	5,6	7,3	6,7	Septemb.	13,0	14,3	16,9
Avril...	9,6	9,4	8,8	Octobre..	10,1	13,5	13,9
Mai.....	15,0	13,9	12,7	Novemb.	4,5	8,1	10,4
Juin....	17,2	16,2	16,8	Décemb..	0,2	4,4	6,9

Moyennes annuelles : air, 9°01 ; Sol gazonné à la profondeur de 30 centimètres 10°67 ; eau du lac, 11°57.

Températures extrêmes observées à la surface de l'eau : 20°4 le 21 juillet ; 2°3 le 11 février. Ecart 18°1. C'est la première année, depuis le commencement des observations, que la température de l'eau n'a pas pu s'élever au-dessus de 20°4. La moyenne est restée, d'ailleurs, très-voisine de la normale, grâce à la clémence de l'hiver.

Températures d'un torrent et d'un puits à Mélan, comparées avec la température de l'air à 9 heures du matin.

	Air.	Foron.	Puits.		Air.	Foron.	Puits.
Janvier .	—5°2	1°1	8°3	Juillet...	17°5	15°2	8°4
Février.	—1,6	2,1	7,0	Août....	16,6	12,6	9,7
Mars...	5,9	4,7	5,9	Septemb.	11,9	10,9	10,6
Avril...	9,4	6,3	5,6	Octobre .	10,2	9,9	11,9
Mai....	13,7	10,0	5 9	Novemb.	3,6	4,7	11,2
Juin....	15,3	11,8	7,0	Décemb .	—2,5	1,9	10,0

Moyennes annuelles : air, 7°90; torrent, 6°77; puits, 8°46.

Températures extrêmes : à la surface du Foron, 0°4 le 17 janvier et 15°9 le 4 juillet ; écart 15°5. Dans le puits, 5°5 le 18 avril et 12° le 17 octobre ; écart : 6°5.

Jamais le torrent n'avait été si froid : ce qui doit tenir à la quantité de neige fondue qui n'a cessé de l'alimenter pendant la plus grande partie de l'année.

V. — Humidité.

Etat hygrométrique à 9 heures du matin.

	Annecy.	Melan.		Annecy.	Mélan.
Janvier.....	65°3	90,2	Juillet.....	71,2	70,0
Février.....	64,0	83,2	Août.....	77,0	68,0
Mars.....	82,0	71,0	Septembre..	86,7	84,0
Avril.....	75,8	61,7	Octobre....	89,7	83,0
Mai.....	73,0	67,0	Novembre..	90,2	81,0
Juin.....	77,7	68,2	Décembre..	93,1	91,2

Moyennes : Annecy 78°80; Mélan 76°54.

Le maximum de saturation s'est vérifié 8 fois à Annecy et 6 fois à Mélan : ici, au printemps et en automne ; à Mélan, dans les mois de décembre et janvier.

(A suivre.) E. Tissot.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 1883

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT

M. François Mugnier, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry, est reçu au nombre des membres effectifs.

M. Mangé présente le dessin du piédestal de la statue de Sommeiller. Sur la partie médiane est sculptée en relief l'entrée du tunnel des Alpes, d'où l'on voit sortir une locomotive. Sur la proposition de M. Jules Philippe, il n'y aura pas d'autre inscription que le nom de *Germain Sommeiller,* dans le cartouche supérieur ; et au-dessous de la sculpture figurant le tunnel seront gravés ces mots : *Première percée des Alpes*. S'il reste un espace disponible, on ajoutera les dates du commencement et de l'achèvement de l'entreprise.

M. Ducis rappelle que la flèche du clocher de N.-D. de Liesse, *magni cymballatorii,* avait été refaite entre les mois de novembre et décembre 1511, et janvier 1512, d'après les titres énoncés dans cette *Revue,* 1879, page 38. Mais les bois de sapin qu'on y avait employés ne durèrent pas longtemps. Le 5 avril 1541, une nouvelle entreprise, *Taschium cimballatorii insignis ecclesie beate Marie Lete Annessiaci,* fut donnée à maître Martin Guyoct, charpentier, pour 106 florins, à condition de faire la plate-forme, les huit colonnes, poutres, etc., en bon bois de chêne, et que tout fût achevé pour le 24 juin suivant. La différence du bois explique l'augmentation de 26 florins de la première tâche, qui était de 80 florins.

Le Même a trouvé les actes concernant Jacques de Savoie, fils de Philippe, comte de Genevois, né en septembre 1520, baptisé à l'église collégiale de N.-D. de Liesse par Jacques Ruphy, chapelain d'honneur ; le parrain était Jacques de Pontverre, chanoine. Devenu abbé de Talloires en 1537, il fut reçu dans le même chapitre collégial en 1540, sur la présentation de Charlotte d'Orléans, veuve de son père, et représentée par le président et les premiers magistrats du Conseil judiciaire du Genevois. Henri II, roi de France, l'avait proposé pour l'évêché de Genève, en 1556. Mais il se désista en présence de l'institution donnée par le pape à François Bachod.

Ce Jacques de Savoie mourut en 1567.

Dans les minutaires de la Collégiale de N.-D. de 1541, on trouve *Merrina seu acensamentum vinearum*. Les fermiers sont dits *Merrinarii*. Ce mot vient, sans doute, du celtique *Marra,* qui a la même signification que le latin *Marra,* et que le grec *Marron,* c'est-à-dire, instrument de vigneron. Les travaux indiqués dans ces actes sont : *putatura, decalciatura, foditio, rebinatura, propagatura, passelatura.*

M. Charles Balliard, membre correspondant à New-York, est venu faire un court séjour en Savoie. Il a rapporté, pour les offrir à nos collections municipales, plus de cent objets d'archéologie américaine. Dans ce nombre, on remarque 85 petites têtes et figurines en terre cuite, provenant des environs de Mexico ; des lamelles très fines, en obsidienne, avec les *nuclei* d'où elles ont été détachées par un coup sec donné avec un caillou à l'extrémité de ces blocs à structure conchoïde ; 17 pointes de flèches, la plupart finement retaillées, en obsidienne, en silex et en quartz hyalin ; deux grosses fusaïoles ornées, découvertes près de Mexico à côté de pesons semblables, auxquels adhéraient encore des tiges en bois, prouvant ainsi l'emploi des grandes fusaïoles comme pesons de fuseaux.

Un marteau-hache, un mortier et son pilon, divers autres objets représentent l'âge de la pierre dans l'Ohio et dans l'Etat de New-York. Notre généreux confrère a joint à ce don des photographies, des médailles modernes, de jolies gorgones pêchées dans le golfe de Californie.

M. Joseph Jacquier, de Thonon, est le jeune et courageux ingénieur qui reçut du gouvernement la mission d'établir, au prix de fatigues inouïes, un premier tronçon de chemin de fer dans le haut Sénégal. Quelle belle occasion de faire appel, en faveur du musée d'Annecy, au patriotisme d'un Savoisien campé sous les baobabs! Une liste de desiderata, longue comme les litanies des Saints, lui parvint dans nous ne savons quel bureau très ambulant, entre Khayes et Médine. M. Jacquier mit l'empressement le plus désintéressé à recueillir une collection d'ethnographie et d'histoire naturelle comprenant plus de quatre-vingts pièces; il nous l'a rapportée à la fin de la première campagne, après avoir eu grand'peine à ramener sa propre personne, fort compromise par l'anémie dans ces parages que les statistiques officielles nous dépeignent comme favorisés d'un climat délicieux. M. Revon expose ces objets; tous offrent de l'intérêt, et quelques-uns sont particulièrement précieux comme points de comparaison : on voit par exemple des haches et des herminettes en fer d'une forme presque identique à nos instruments de l'âge du bronze, avec des manches absolument semblables à ceux qu'on a retrouvés dans les stations lacustres. On observe aussi, sur les coiffures, les cuirs, les ustensiles, les parures, des motifs d'ornementation pareils à ceux de peuplades antiques ou lointaines qui n'ont jamais eu de relations avec les artisans du Khasso, du Kaarta ou de Ségou : ces cercles concentriques bordés de points, ces dents de loup, ces damiers, ces diagonales croisées dans des carrés, on les retrouve à la fois dans nos palafittes, dans nos sépultures de l'âge du bronze et du fer, sur les vases cypriotes, comme sur les poteries kabyles, mexicaines ou boliviennes. Cet art décoratif élémentaire n'est pas l'importation d'une race, c'est un art humain, universel. — En examinant un métier à tisser et des pagnes à l'usage des femmes, on constate qu'au Sénégal, comme en Océanie, le tissage donne des bandes longues, mais très étroites, de 10 à 14 centimètres; il en faut juxtaposer un grand nombre pour obtenir la largeur d'un vêtement. Il serait intéressant de vérifier dans les musées de la Suisse allemande si le même procédé a été en usage dans les stations lacustres de l'âge de la pierre, dont nous possédons des étoffes qui paraissent avoir été exécutées aussi en bandes étroites, par exemple à Robenhausen. — Les autres objets recueillis par M. Jacquier, instruments de musique, armes, outils, soufflets de forge, parures, amulettes, poteries, appelleraient chacun une description; il suffit d'avoir indiqué quelques types de comparaison avec nos collections d'antiquités, d'ethnographie et d'art décoratif pour montrer l'utilité de tels documents. Si M. Jacquier a bien mérité de l'Etat comme ingénieur, il ne s'est pas acquis de moindres titres à la reconnaissance de la ville d'Annecy.

Le Secrétaire, Louis Revon.

DONS ET ÉCHANGES

Dons: F. Brachet, *Dictionnaire du patois savoyard.* Auteur. — Ducis, *Annecy et les ducs de Genevois et de Nemours,* 2me partie. Auteur. — L. Rabut, *Anneaux-disques de la ferme des Combes.* Auteur. — Lepic et de Lubac, *Châteaubourg et Soyons.* Don de M. A Perrin. — *Virgile,* en latin, 1 v., in-4° de 1574, don de M. l'abbé Lacroix.

Annales: Académie de Mâcon.

Bulletins : Société scientifique de la Corrèze. — Association scientifique de France. — Comité des travaux historiques. — S. d'agriculture de Poligny. — S. d'études des Hautes Alpes. — S. des antiquaires de Picardie. — Académie d'Hippone. — S. de Borda à Dax. — S. d'agriculture de la Savoie. — S. d'archéologie de la Drôme. — Commission de météorologie de la Haute-Savoie.

Journal : des savants.

Mémoires : Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire. — S. archéologique du midi de la France. — S. des antiquaires de Picardie. S. éduenne. — Académie de Nimes. — Académie de Savoie. — S. savoisienne d'histoire et d'archéologie. — Académie de la val d'Isère.

Revue · de la S. des études historiques; — de la poésie; — bibliographique.

L'ancien Forez. — Indicateur d'antiquités suisses. — L'Italia agricola.

Journaux : L'Union savoisienne. — Les Alpes. — L'Industriel savoisien. — l'Indicateur de la Savoie. — L'Allobroge. — Le Chablais et l'Echo du Salève. — Le Léman. — Le Petit Savoisien. — La Tribune de Genève. — Le Rochois. — L'Echo de la Tarentaise.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

8e Année

BULLETIN N° 8 — AOUT 1883

Pressions barométriques moyennes : 726,3 à Annecy, 685,05 à Leschaux et 709,68 à Mélan. Maximum le 12 à Annecy et Leschaux, le 18 à Mélan; minimum le 10 aux trois stations. Excursion du mercure, 6,7 à Annecy, 5,9 à Leschaux et 6,34 à Mélan.

Température. — Moyenne à Annecy du maxima 27°85, du minima 10°26, le thermomètre allant de 5°5 à 34°5. Moyenne générale à Douvaine 18°34, à Chamonix 15°6, à Mélan 16°15, à Leschaux 14°26.

Les journées des 14 et 15 sont très chaudes.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent:

Pour le mois d'août :		le 6.	13.	20.	27.	....
Thermomètre.	maxima.	16°1	19°8	16°2	20°4	....
	minima.	3°8	3°8	2°5	8°6	....
Baromètre à 0° :		629,2	627,7	629,8	631,2	....

La température moyenne du sol à 0m30 est de 16°87, celle de l'eau du lac d'Annecy 19°1, celle de puits 9°3 et celle de rivière 14°1.

Pluie — Peu de pluie. Maximum d'eau recueillie 89m/m5 en 7 jours au Biot; minimum 14m/m5 en 5 jours à Thônes. Au Semnoz, 58m/m.

La neige disparaît des hautes montagnes.

Orages. — Continuent à être fréquents pendant le mois. Sont signalés du Biot les 7, 15 et 31, le 4 grêle; de Douvaine les 4, 14 et 31; de Chamonix les nuits 13-14, 14-15 et 26-27; des Contamines les 4, 15 et 27; de Mélan le 31 à minuit; de Bonneville le 31; d'Annemasse les 4, 14 et 15; de Seythenex les 7, 15, 28, grêle le 4; de Faverges le 15; de Leschaux le 14; d'Annecy les 4 et 15.

—

Omis pour le mois de juillet. — Moyennes barométrique à Leschaux 682,8, thermométrique 14°2. Au Semnoz, 191m/m6 de pluie; le 16 0m05 de neige; les 17 et 18 forte gelée blanche, neige avec pluie.

Le Directeur-gérant : L. Revon.

OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES.

AOUT 1883.

Stations	BASSIN DU LAC LÉMAN ET DU RHONE						BASSIN DE L'ARVE							VALLÉE DES USSES		BASSIN DU FIER ET LAC D'ANNECY					OBSERVATIONS.
	Les Gets.	Le Biot.	St-Gingolph.	Evian.	Douvaine.	Saint-Julien.	Chamonix.	Les Contamines.	Megève.	Sallanches.	Mélan.	Bonneville.	Annemasse	Cruseilles.	Seyssel.	Seythenex.	Faverges.	Thônes.	Leschaux.	Annecy.	Rumilly	
Altit. :	1162	818	395	380	428	462	1044	1184	1113	555	629	449	435	793	259	712	507	625	929	448	334	
1	.....	18,5	1	.....	2,1	.....	2,5	5,2	.....	3,1	2,2	3	8,6	.....	.....	18	7,4	12	25,4	6,5	3,4	
2	.....	.....	.....	2,5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	11,5							
3																						
4	3,1	.....	.....	.....	.....	23	0,7	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,4								
5	.....	4,9	.....	4,1	.....	.....	4,9	11,6	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	2						
6	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	0,6	
7	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4,2	.....	.....	.....	.....	2								
8	14,3	8,5	8,1	.....	.....	.....	.....	3,5	.....	.....	9,2	3	0,7	.....	15	2,1	2,2	3				
9																						
10	45,5	32,7	7,1	3,5	14	12	11,6	8,6	10,5	20,2	20,8	.....	10,6	.....	7,7	14	.....	.....	11,9	10,6	6,5	
11	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	31				
12																						
13																						
14	7,1	.....	4,1	2,6	.....	.....	1,3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4,4								
15	4,3	9,1	.....	.....	14,5	17	5,9	6	5,7	3	.....	3	6,8	5,3	.....	1,1	1,1	5	4,2	2,6	1,8	
16	.....	7,3	.....	6,4	3,5	9	2,8	.....	7,3	.....	7,2	9	2,7	18,7	7	4,3	5	8	3,6	7,5	2,2	
17	10,7	8,5	.....	.....	4,2	.....	3,5	10	.....	1,8	9,5	2,8	.....	.....	.....	2	.....	.....	4,7	4,7		
18																						
19																						
20																						
21																						
22																						
23																						
24																						
25																						
26	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,1														
27	.....	.....	.....	.....	.....	.....	7	2,5														
28	.....	.....	.....	1,7	.....	.....	.....	.....	.....	1,6	1	.....	.....	.....	.....	9	20					
29																						
30																						
31	.....	.....	.....	.....	.....	11	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	12								
Neige..	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
Pluie..	85	89,5	20,3	20,8	35,3	72	40,2	48,5	29,7	29,8	49,9	20,8	31,4	43,8	41,2	52,5	37,7	59	49,8 *	31,9	14,5 **	

* Eau tombée à Leschaux en juillet..... 164m/m en 13 jours.
** — Rumilly — ..... 130m/m2 en 14 jours.

BULLETIN N° 8.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

AOUT 1883 Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy, par 45°53'59" de latitude, et 3°47'33" de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	Thermomètre à midi.	DEGRÉS actinométrique à midi.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL DURANT LE JOUR.	ÉTAT DU CIEL à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE à 9 h. mat. de l'eau du lac.	TEMPÉRATURE à 9 h. mat. du sol à 30 c. de prof.
1	26°5	11°	17°	726,7	6,5	1,9	70	20°3	8°58	W	W-S-W	fort	couvert		beau	63	18°7	16°4
2	27	8,5	17	727,8	»	2,2	61	21	94,4	W	W-N-W	faible	beau		très beau	62	19	16,5
3	27,5	8,5	18	727,2	»	2,7	71	23,2	95,9	N-W	N-W	id.	id.		id.	60	19,3	16,5
4	27,5	12,7	19,2	725,8	»	3,6	56	22,2	55,4	N	N	id.	id.	Orage à 2 h. soir, pluie.	id.	59	18,4	16,7
5	25	6,3	15,1	727,9	»	3	71	20,2	43,7	—	N-N-W	fort	id.		id.	59	17,8	16,5
6	26	8,5	16,4	726,1	»	2,	79	26	90,5	—	N	calme	très beau		id.	58	18,7	16,4
7	29,3	12	21,3	723,1	»	3	71	21,4	32	S	S	fort	couvert		id.	57	18,8	16,6
8	26,3	8	17	726,8	»	2,6	72	25	90,5	W	S	faible	couv.1/2		id.	56	17,7	16,9
9	27,3	12,5	20,2	723,9	»	3,2	64	19 2	»	W	S	id.	couvert		couvert	55	18,3	16,8
10	22	14,5	17,2	722,1	10,6	1,9	91	21,1	59,3	S	E	id.	id.	Forte pluie de 3 à 5 h. mat., continue.	très beau	555	18,6	17
11	26	10,3	18	726,1	»	1,5	73	23,2	90,5	S-W	W	id.	beau		id.	545	18,3	17,1
12	25,3	7,5	17	728,8	»	2,9	100	24,1	86,6	—	W	id.	très beau		id.	54	18,7	16,8
13	27,3	9	19,4	727,6	»	2,8	100	27,1	90,5	—	N-N-W	id.	id.		id.	54	18,5	16,7
14	31,7	13,7	22	725,8	»	2,9	66	31	82,7	—	S	id.	id.	Fort coup de vent à 2 h. m.	id.	53	21,3	17
15	34,5	15,5	21,3	724,4	2,6	3,5	79	17,1	16,4	S-W	N	id.	couvert	Orage à 2 h. soir et pluie à 7 h.	pluie	51	20,5	16,9
16	22	9,5	15	726,5	7,5	1,3	78	16,4	49,9	N	W-N-W	fort	beau	Pluie le mat., forte bourr. à 3 h. 30 soir	beau	51	19,3	16,3
17	18	6,5	14	727,2	4,7	1	78	24	94,4	N	N-N-W	id.	id.		très beau	51	18,2	16
18	27,5	5,5	14,1	728,4	»	2,6	77	22	88,1	N	N-N-W	id.	id.		id.	50	17,8	16,1
19	28	7	16	728,3	»	3	69	23	88,1	—	N-W	id.	très beau		id.	50	18,6	16,3
20	26,5	8,5	18	726,1	»	2,4	82	25,2	86,6	W	W	faible	beau		id.	49	18,5	16,3
21	28,7	9	17	727,2	»	2,4	80	26	69,4	—	W	id.	très beau		id.	485	18,3	16,3
22	28,7	9 5	17,2	726,6	»	2,7	80	26,4	88,1	—	N	id.	id.		id.	48	18,4	16,8
23	29,5	10,7	19,4	726,7	»	2,6	72	27,2	82,7	—	N	id.	id.		id.	47	18,7	17
24	30,5	10,5	18	725,8	»	3	80	28,2	82,7	—	N	id.	id.		id.	46	19	17
25	30,3	12	18,3	726,1	»	2,5	87	26,4	81,1	—	N	id.	id.		id.	45	19,6	17,2
26	31	13	19,4	727,2	»	2,9	80	28,3	80,3	S	W	id.	couv.1/2		id.	445	20,6	17,6
27	31,5	12,5	19,3	727,1	»	2,5	80	28	80,3	—	N-W	id.	très beau		id.	43	21,3	17,7
28	31	12,7	19	727,1	»	4,2	84	28,1	81,1	S	S	id.	couv.1/2		couv.1/2	42	20,4	17,9
29	31	12	19,3	725,8	»	2,8	79	28,4	78,8	—	W	id.	très beau		très beau	41	20	18
30	30,5	11	19	726,1	»	3,2	73	28,2	82,7	—	S-W	id.	id.		id.	405	20,6	17,9
31	29,5	9,7	18,2	723	»	3,3	75	27,1	81,1	—	S	id.	id.		couv.1/2	40	20,2	17,8
Moyennes ou Totaux.	27°85	10°26	17°98	726,3	31,9	2,64	76,74	24,35	75,34							512	19°1	1687

Le 2, départ des martinets. — Le 4, orage du S de 2 à 4 h. soir, pluie inappréciable. — Le 15, orage à 2 h. matin.

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. — Imp. F. ABRY.

24me Année. — N° 10. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 octobre 1883

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Guillaume Fichet (suite), par M. Jules Philippe. — — Le Saint-Suaire à Annecy et la naissance de saint François de Sales (suite), par M. C.-A. Ducis. — Draguages zoologiques et sondages thermométriques dans les lacs de Savoie, par M. A. Forel. — Résumé des observations météorologiques faites à Annecy et dans le département de la Haute-Savoie pendant l'année 1882, par M. Eugène Tissot. — Rectification, par M. C.-A. Ducis. — Correspondance de l'historien Besson (suite), par M. Eloi Serand. — Séance de la Société Florimontane : Concours de la fondation Andrevetan. — Observations météorologiques, pluviométriques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

GUILLAUME FICHET

(Suite.)

CHAPITRE XII

Sommaire. — G. Fichet abandonne Paris, à la suite de Bessarion, et se rend à Rome. — Ses succès dans cette ville ; faveurs dont il est l'objet de la part du pape. — Lettres que lui adresse Robert Gaguin. — Date probable de sa mort. — Ses publications. — Ses manuscrits. — (*Suite.*)

VI. *Harangues* de Cicéron ; les *Trois sommes d'Hugolin jurisconsulte,* et des *Questions philosophiques ;* petit in-folio de 253 feuillets [1]. *Les Harangues* occupent 111 feuillets en vélin chargés d'annotations de G. Fichet. Les deux autres parties sont écrites sur un papier très ordinaire.

Ce manuscrit porte une reliure du temps très commune. Sur le verso du plat de fond se trouve la copie d'un fragment de la lettre que le cardinal Rolin écrivit à G. Fichet pour le complimenter sur sa nomination de recteur de l'Université de Paris.

VII. *Traité de Rhétorique,* in-folio de 158 feuillets en papier, de deux colonnes à la page [2]. Ce volume porte une reliure du temps dont les plats en bois sont à nu, avec traces de fermoirs et d'un crochet.

Une note moderne semble donner à entendre que ce manuscrit pourrait être celui du *Traité de Rhétorique* de G. Fichet, mais c'est là une erreur. Le volume imprimé et le manuscrit dont nous parlons présentent une certaine similitude dans l'arrangement des définitions, mais ces dernières ne sont point les mêmes dans les deux ouvrages. Le manuscrit, du reste, n'est pas de l'écriture de G. Fichet qui n'y a même tracé que de très rares annotations. Il a appartenu au professeur de Sorbonne qui a pu l'utiliser pour ses cours, mais voilà tout.

[1] N° 16,228 des Mss. latins de la Bibl. nat.
[2] N° 16,233 id. id.

G. Fichet a écrit sur le verso du premier plat de la couverture les quatre vers suivants à l'adresse du chancelier du duc de Calabre, Jean Choard, avec lequel il entretenait un commerce littéraire [1] :

Suscipe Guillermi tibi missum pignus amoris,
Arma Choardorum, quod prefert, nobile signum.
Quem tibi Guillermus reddi jubet accipe librum [2]*;*
Suscipe magnificis librum qui pingitur armis.

Ces vers étaient probablement destinés à accompagner le manuscrit ci-après que G. Fichet fit exécuter pour Jean Choard et qui portait les armoiries de ce dernier.

VIII. *Lettres de Platon,* traduites du grec en latin [3], in-12 de 95 feuillets utiles en vélin, de 19 lignes à la page. Ce petit manuscrit, exécuté avec beaucoup de soin, était destiné à Jean Choard, ce qui est indiqué par une lettre adressée à ce personnage et qui occupe le *verso* du 3e feuillet ; il y a aussi une réponse de Jean Choard. Ces deux lettres n'ont pour objet qu'un simple échange d'idées littéraires. Celle de G. Fichet porte la date du 5 des calendes de mai (3 mai), et celle de Jean Choard est du 3 des ides de mai (13 mai) ; le millésime n'est pas indiqué, mais comme G. Fichet prend dans sa lettre le titre de docteur, il s'ensuit que le manuscrit des *Lettres de Platon* a été fait à Paris postérieurement à 1468.

La première page du texte des *Lettres* est ornée d'une dentelle marginale complète. Dans la grande initiale G de *Guillelmus,* en tête de la lettre-préface de G. Fichet, sont peintes des armoiries : *d'or au chevron d'azur accompagné de trois merlettes de sable 2 et 1,* armes de Jean Choard [4].

[1] Jean Choard de Buzenval, seigneur d'Epinay, lieutenant civil de la prévôté de Paris en 1463, un des cinq notables que cette ville envoya auprès du duc de Berry le 22 août 1465, pendant le siège de la capitale. Il assista ensuite à l'Assemblée des notables convoqués à Tours par Louis XI, pour traiter des différends avec le duc de Bourgogne, laquelle se termina par la déclaration du 3 septembre 1470. J. Choard était chancelier du duc de Calabre, frère du roi René.

[2] Une variante ajoutée au dessus de ces deux derniers mots porte *ipse Fichetus.*

[3] N° 16,580 des Mss. latins de la Bibl. nat.

[4] Ou plutôt ce n'était là qu'une partie des armoiries de Jean Choard ; les armes complètes de sa famille étaient : *écartelé au 1 et 4 d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois merlettes de sable ; au 2 et 3 d'azur à deux mains dextres d'or, au franc canton échiqueté d'argent et d'azur.* (V. *Hist. généal.* du P. Anselme, 3e édit. Paris, 1726, 2. II. p. 305-306.)

G. Fichet a placé le distique suivant à la fin de sa dédicace :

DISTICON FICHETEŪ

Ite mee Platonis opus ad vota Joannis
Vultu qui placido vos quoque suscipiet.

Ce joli manuscrit, postérieurement relié avec luxe aux armes du duc de Richelieu, a dû être fait d'après celui qui a servi à la composition du volume des *Lettres de Platon* imprimé dans l'atelier de Sorbonne.

IX. *Traités d'éducation* [1], in-8° de 42 feuillets utiles et d'une colonne à la page, sur papier avec feuillets en vélin intercalés à double à chaque dizaine ; reliure détériorée, plats en bois avec traces de fermoirs et d'un crochet. Ce manuscrit contient :

1° Un *Commentaire* de Guarinus de Vérone sur le traité de Plutarque l'*Art d'élever les enfants ;*

2° *De ingeniis moribus et studiis liberalibus adolescentiæ,* etc., de Pierre-Paul Vergerius, de Capo d'Istria *(Justinopolis),* mort en 1431 ;

3° La préface de l'opuscule intitulé : *De secularibus studiis* de Basile-le-Grand, par Léonard Arétin. Cette préface est incomplète et est suivie d'une seule page de l'opuscule de Basile. L'écriture de ce fragment pourrait être celle de G. Fichet ; elle est ronde et très lisible. Sur le verso du premier plat de la reliure, on lit cette annotation :

Est guillermi fischeti
Reponatur in libreria Collegii Sorbone
quia est de libris M. Jo. Rocry.

X. *De institutione regiminis dignitatum* [2], in-8° de 40 feuillets utiles en vélin ; une colonne à la page ; reliure contemporaine ; plats en bois détériorés et portant les traces de fermoirs et d'un crochet.

Ce manuscrit, fait de plusieurs écritures, est le traité sur l'*Institution des dignités* de Jean Tintus. Au bas du premier feuillet, on lit : *Guillō ficheto.*

XI. Divers traités réunis en un volume in-8° de 129 feuillets en papier [3] ; reliure contemporaine très détériorée et en partie réparée. Les côtés intérieurs des plats de la reliure portent un grand nombre de notes et de vers latins, entre autres une épitaphe pour une jeune fille de 18 ans. Ce manuscrit contient :

1° Des fragments de dissertations philosophiques, surchargés de notes dans les interlignes par G. Fichet ;

2° *De vita solitaria* de Pétrarque, pièce principale de la collection qui occupe 123 feuillets ; elle est annotée par G. Fichet ;

3° *Grammaticales regulæ,* de Guarinus de Vérone ; fragment ;

4° *De Amicitiâ,* de saint Ambroise.

Les deux dernières pièces sont de l'écriture de G. Fichet.

A la fin du traité de Pétrarque, on lit :

petrarce laureati vite solitaris liber secundus explicit. Ad Philippum cavaliscensis episcopum finitusque fuit die 26 mensis Augusti M° IIII° lvj p. G. ficheti. Tu qui suxiste de Virgine Virgineum lac Celestis Regni scriptorem partici-fac. [*pem*

[1] N° 16,593 des Mss. latins de la Bibl. nat.
[2] N° 16,623 id. id.
[3] N° 16 683 id. id.

G. Fichet avait écrit son nom à l'encre rouge après ces lignes, mais on l'a effacé avec de l'encre noire.

A la fin du texte de saint Ambroise, se trouve les lignes suivantes :

Ambrosi
Medialˢ epî de amicitia
Liber explicit — p. g. Phich.

C'est dans ce manuscrit, en marge de la dernière page de l'opuscule de Pétrarque, que se trouve la note faisant reconnaître la date du séjour de G. Fichet à Avignon, note que nous avons reproduite dans notre premier chapitre.

XII. *In consolationem luctus et mortis Parrhisiensis* [1], in-8° de 56 feuillets en vélin ; c'est le manuscrit de l'opuscule de G. Fichet dont nous avons parlé plus haut. Reliure contemporaine avec plats en bois, recouverts de veau repoussé à froid ; on voit les marques de fermoirs et d'un crochet. Le premier feuillet, qui contenait le commencement de la lettre-dédicace de G. Fichet au cardinal Rolin reproduite dans l'imprimé cité plus haut, est aux trois quarts déchiré ; il devait porter une grande initiale peinte en couleurs, avec une devise dont on aperçoit un fragment en lettres blanches sur fond bleu.

Nous avons cité l'*explicit* de ce manuscrit en parlant de l'édition imprimée en 1521. Nous ajouterons ici les lignes suivantes écrites au-dessous de l'*explicit :*

Domat oĩa virtus ;
;1466; 12 novẽbris;
Roscius
esto ;

Tels sont les seuls volumes connus comme ayant fait partie de la bibliothèque de G. Fichet qui évidemment devait en posséder un plus grand nombre. Mais ces douze manuscrits suffisent pour prouver que l'éminent professeur, ainsi que nous avons eu l'occasion de le constater à plusieurs reprises, eut des tendances littéraires plus libérales, plus élevées que celles de la plupart des hommes d'études ses contemporains.

(*A suivre.*) JULES PHILIPPE.

(Reproduction interdite.)

LE SAINT-SUAIRE A ANNECY ET LA NAISSANCE DE SAINT FRANÇOIS DE SALES

(Suite)

Cette vie était publiée en 1634. Vingt-cinq ans plus tard, Charles-Auguste publiait le *Pourpris historique de la Maison de Sales,* devenu tout à fait rare aujourd'hui. C'est pourquoi nous en extrayons ce qui suit, page 555.

« On ne croyait pas que le mariage de François de Sales et de Françoise de Sionnas fut beny de generation, quand inopinément, elle dit, qu'elle croyoit d'être enceinte. Et tout aussitot elle dédia le fruit de son ventre au service de la plus grande gloire de Dieu ; à quoy se rencontra une occasion très digne de remarque : c'êt que la princesse Anne d'Est, fille du duc de

[1] N° 16,685 des Mss. latins de la Bibl. nat.

Ferrare, vêve du duc de Guyse et mariée depuis peu, en secondes nôces à Jacques de Savoye, duc de Nemours, êtoit venue à Annessy, accompagnée de Charles et de Louis cardinaux de Lorraine et de Guyse, qui tous, avec plusieurs grands seigneurs et grandes dames de la Court de France, firent prier le duc de Savoye, de permettre qu'on apportât de Chambéry, la très precieuse Relique du Saint Suaire, dans lequel Joseph d'Arimathie enveloppa le corps mort de Nôtre Seigneur Jésus-Christ; et ce grand prince accorda très volontiers cette faveur à leur dévotion. Le bruit en étant épanché, et la ville d'Annessy se remplissant principalement de noblesse : Françoise de Sionnas, très estimée du duc de Nemours fut des premieres Dames à rendre son devoir par ses respects à la Duchesse. Mais elle se porta bien plus ardemment à la vénération de ce sacré linge, que les cardinaux et les évêques déplioient et monstroient sur la tribune de l'église collégiale de Notre Dame. Elle avoit pris place dans la balustrade de la chappelle de Notre Dame de Grace, contre un pillier, d'où elle pouvoit aisément voir : Là elle demeura fort longtemps à genoux en oraison, et mêlant de larmes de tendresse les saintes évaporations de son cœur ; elle imita la bonne Anne mère de Samuel, et offrit de nouveau à la Divine Majesté et à l'Humanité adorable du Sauveur du Monde, l'Enfant dont elle étoit enceinte ; et tout embrasée du céleste Amour se retira en son chateau de Sales.

« Elle se confessa et communia encore en l'Eglise de Thorenc, le jour de l'Assomption de Notre Dame. Elle vacqua durant cette octave en de continuelles actions de dévotions et de charité, et le septième jour, après avoir ouy la messe, dans le septième mois de sa grossesse, elle se remit dans le lict. Et, entre neuf et dix heures du soir, par jeudy, XXI d'aout MDLVII, dans la chambre de S. François, Elle accoucha très heureusement d'un bel Enfant, destiné de Dieu, pour être, le grand ornement de la maison de Sales, l'honneur de la Savoye, les délices de la France et une très éclatante Lumière de l'Eglise.

« Il fut mis sur du cotton, et porté dans le berceau en l'église paroissiale de Saint Maurice de Thorenc, où le prêtre œconome du Chapitre de l'église cathédrale de Saint Pierre de Geneve. luy confera le Sacrement de Baptême, le lendemain, octave de l'Assomption, et le nomma FRANÇOIS. Reverend François de la Flechere, protonotaire apostolique et prieur de Selengy étant parrein, Bonaventure de Villette-Chivron, son ayeule, remariée à noble Jacques seigneur de la Flechere frere du parrein étant marreine, lêquels avec grande noblesse du voisinage et de la parenté, se trouverent à Sales en cet heureux jour.

Enfin, Nicolas de Hauteville, chanoine de la cathédrale, ayant pu étudier à l'aise toutes les archives de la Maison de Sales et les notes de la mère de Chaugy, rédigea à l'aide de ces riches documents et publia, en 1669, *la Maison naturelle historique et cronologique de saint François de Sales,* corroborée par les attestations de dix-neuf personnages qui avaient eu des rapports fréquents avec les membres de cette famille dont il est question dans l'ouvrage. Dans la première partie, qui fut dédiée à Louis XIV, on lit ce qui suit page 181 :

« On avoit crû avec de l'apparence jusques icy, que Françoise de Sionnas seroit stérile, mais la grâce aussi bien que la nature, suspend souvent son action pour donner le temps au principe de sa fécondité de se fortifier, quand elle veut produire quelque chef-d'œuvre : cette Dame très vertueuse donna les heureuses nouvelles à François son mary, qu'elle se trouvait grosse de quelques mois ; la piété lui suggera une sainte pensée, de consacrer au service de Dieu, ce bien-heureux fruit qu'elle enfermoit dans ses entrailles; l'occasion luy en fut favorable, car le très-puissant Jacques de Savoye, duc de Nemours ayant épousé la princesse Anne d'Est, fille du Sérénissime duc de Ferrare, veuve du duc de Guise, s'étant trouvé à Annessy avec cette duchesse, accompagnée des cardinaux de Lorraine et de Guise, et des plus grands seigneurs et dames de la Cour de France, le prince fit apporter de la ville de Chambéry le Saint-Suaire de Jesus-Christ, pour le faire adorer à cette illustre compagnie ; l'exposition de cette Relique fut solennelle dans l'église collégiale de Notre Dame ; ce fut là que Françoise de Sionnas après avoir rendu ses respects et ses compliments à la Princesse, où elle fut conduite par la main du Duc, qui l'estimoit infiniment, se porta avec grande ardeur à la veneration de ce religieux et sacré dépôt ; elle y demeura très longtemps en oraison, et après beaucoup de saintes tendresses, elle offrit humblement à la Divinité et à l'Humanité de Jésus-Christ ; l'enfant qu'elle avoit dans son sein, et tout embrasée du divin amour, sur le modele de la mère de Samuel, après son oblation elle se retira dans son château de Sales. Le jour de l'Assomption de la Sainte Vierge, elle fit sa confession et sa communion avec un grand recueillement intérieur. Durant les jours de l'octave de Notre Dame, elle employa tout son loisir aux méditations des choses saintes, et le septieme jour de cette sainte octave, le septieme mois de son terme, le 21 jour du mois d'aoust, un jeudy entre neuf et dix heures du soir de l'année 1567, elle se mit au lit, et accoucha heureusement d'un bel enfant, destiné par la grâce de la Divine Providence, etc. »

Dans l'éloge personnel de Françoise de Sionnas, page 193, le même auteur ajoute :

« Jeannine Coppier, qui fut femme de chambre de cette illustre Dame, a déposé, que depuis tout le temps que sa vertueuse maitresse eut achevé son pelerinage du Saint-Suaire, jusqu'à celuy de ses couches, elle eut de merveilleuses visions dans son sommeil, qu'elle racontoit fort innocemment tous les matins, etc. »

(A suivre.) C.-A. DUCIS.

DRAGUAGES ZOOLOGIQUES ET SONDAGES THERMOMÉTRIQUES DANS LES LACS DE SAVOIE

Voici les premiers résultats d'une exploration rapide des lacs de Savoie, faite les 22 et 23 septembre dernier.

LAC DU BOURGET. — 22 septembre 1883.

Quelques draguages opérés devant le Grand-port d'Aix, entre 30 et 50 mètres de fond, m'ont donné un fond vaseux, très riche en débris organiques et renfermant la faune lacustre ordinaire. Je n'y signalerai qu'un seul animal, le *Plagiostomum Lemani* G. du Plessis. Ce beau Ver turbellarié, que nous avons dé-

couvert pour la première fois dans le Léman, et que nous avons retrouvé depuis lors dans tous les lacs de la région subalpine, depuis le lac de Starnberg, près de Munich, jusqu'au lac du Bourget, a été pendant longtemps le sujet de discussions intéressantes, étant placé par les uns dans les Dendrocèles, par les autres dans les Rhabdocèles ; il a trouvé sa place depuis que M. Graff, dans sa belle monographie des Turbellariés, a établi la tribu des Alloiocèles, intermédiaire entre les deux grands sous-ordres de ces vers ; le Plagiostome du Léman est aujourd'hui le seul type d'Alloiocèles connu dans les eaux douces, si l'on fait abstraction du genre aberrant des *Bothrioplana,* découverts par M. Braun dans un puits de Dorpat.

Devant le château de Bordeaux, j'ai dragué, par 110 et 115 mètres de fond, un limon impalpable d'un gris jaunâtre, assez foncé, friable, peu plastique. La faune qui l'habite est peu abondante; j'y signalerai entr'autres : un Hydrachnide, un *Pisidium*, un beau Chétopode rouge du groupe des Tubifex, un autre Tubifex à peau opaque blanche et brune, le *Sænuris velutina* Ed. Grube, caractéristique de la faune profonde; une *Planaria* et enfin le *Plagiostomum Lemani.*

Cette faune profonde est en somme peu riche : il y manque quelques-uns des types caractéristiques, les *Asellus,* les *Niphargus,* les Limnées, les Frédericelles.

La faune pélagique, qui vit à la surface, en plein lac, est représentée par ses types ordinaires d'Entomostracés absolument transparents, entre autres par le plus beau de tous, la *Leptodora hyalina;* je n'y ai pas vu le *Bythotrephes longimanus.*

Une série de sondages thermométriques m'ont donné les températures suivantes :

Surface	18°8
10 mètres	18°0
20 —	11°3
40 —	6°3
60 —	5°9
80 —	5°8
115 —	5°7

Lac d'Annecy. — 23 septembre 1883.

Mes draguages ont été opérés par 50 et 55 mètres devant Veyrier : j'ai recueilli un limon analogue à celui du lac du Bourget, mais plus blanchâtre.

La faune est plus riche. J'y ai constaté entr'autres :

Des larves de *Corethra* aussi transparentes et aussi belles que quelque animal pélagique que ce soit; des larves, des nymphes et des œufs de *Chironomides ;* un Hydrachnide ; un *Gammarus ;* un *Asellus* aveugle différent de celui que j'ai découvert dans le lac Léman, et de celui que le Dr Asper a dragué dans le lac des IV Cantons, par sa grande taille et sa coloration brune rougeâtre ; le *Lynceus lamellatus* plus coloré que celui du Léman ; une Limnée ; un *Pisidium ;* un grand *Tubifex ;* le *Plagiostomum Lemani ;* une grande Frédericelle avec un polypier très branchu, brun, corné, presque aussi grand que ceux que le Dr Asper a récoltés dans le lac de Silvaplana, dans l'Engadine ; une hydre, *Hydra rubra* Lewes.

Cette faune est très riche et très caractéristique de la région profonde de nos lacs; elle se distingue de toutes celles que j'ai étudiées, dans les mêmes conditions, par la grande taille de certains animaux et par leur couleur plus foncée, moins chétive, moins pauvre.

Il y manque cependant un animal qui est fréquent dans les régions analogues, lacs Léman, Neuchâtel, Zurich, IV Cantons, etc., c'est un crustacé aveugle, le *Niphargus puteanus* Koch. L'absence de ce Gammanide est intéressante si on la rapproche de la trouvaille que j'ai faite, dans l'eau d'un puits de l'hôtel d'Angleterre à Annecy, de cette bestiole que je n'avais pas su pêcher dans le lac. Le *Niphargus* est connu jusqu'à présent dans les grottes de la Carinthie, dans la caverne de Falkenstein en Souabe, dans celle de Hilgershausen en Hesse, dans les puits d'Onex près de Genève, de Neuchâtel, dans un puits près de Paris, à Elberfeld, Regensbourg, Munich, Wurtzbourg, Gœttingue, Zweibrücken, en Allemagne, à Gand et Namur en Belgique, Maidenhead en Angleterre, dans les îles d'Helgoland et de Sylt, enfin à Mestre et à Venise. Il y a donc lieu d'ajouter Annecy à la liste des stations de ce curieux animal.

Quant à la température du lac, voici les résultats de mes sondages thermométriques :

Surface	17°5
10 mètres	17°5
15 —	17°5
20 —	8°0
40 —	6°2
55 —	6°1

L'uniformité de la température, dès la surface jusqu'à plus de 15 mètres, est le fait du refroidissement automnal qui avait déjà commencé.

Je puis comparer la température de ces lacs avec celle de quelques lacs suisses que j'ai étudiés dans le courant de cet été.

	55 mèt.	60 mèt.	120 mèt.
Lac du Bourget....	—	6°0	5°7
Lac d'Annecy	6°1	—	—
Léman	—	6°1	5°8
Lac de Neuchâtel..	—	6°7	5°9
Lac de Zurich	—	5°3	4°4
Lac des IV Cantons.	—	5°4	—

Je puis comparer aussi la température actuelle du lac d'Annecy avec ce qu'elle était en août 1880, dans l'été qui a suivi le *grand hiver* pendant lequel le lac avait gelé, comme on se le rappelle :

	13 août 1880.	22 septembre 1883.
Surface.....	18°8	17°5
10 mètres....	18°3	17°5
20 —	10°3	8°0
30 —	6°7	—
40 —	6°0	6°2
50 —	5°5	—
55 —	—	6°1
60 —	5°0	—

Le fond de ce lac s'est réchauffé dans ces trois années de plus d'un demi-degré, ce qui est conforme avec les faits que j'ai constatés dans le Léman et d'autres lacs suisses.

Prof. Dr F.-A. Forel.

Morges, 13 octobre 1883.

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A ANNECY ET DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE PENDANT L'ANNÉE 1882

(Suite.)

VI. — Évaporation.

Millimètres de hauteur d'eau évaporée à Annecy et à Mélan.

	Annecy.	Mélan.		Annecy.	Mélan.
Janvier.....	»	9,1	Juillet.....	76,0	65,8
Février.....	»	28,5	Août..	82,5	72,3
Mars.....	59,5	61,6	Septembre...	33,7	28,5
Avril.....	75,7	74,9	Octobre.....	28,4	24,4
Mai.....	85,4	74,7	Novembre....	17,8	24,2
Juin.....	77,7	72,5	Décembre....	»	7,2

Totaux : 536,7 à Annecy ; 543,7 à Mélan.

Hauteur d'eau maxima évaporée en 24 heures : $5^m/^m4$ le 19 mai à Annecy ; $4^m/^m8$ à Melan le 26 février, jour sec et chaud où l'hygromètre ne donna que 28 centièmes de saturation.

VII. — Pluie et neige.

Résumé des expériences sur la pluie et la neige faites en 1882 dans le département de la Haute-Savoie.

ALTITUDE	STATIONS	JOURS PLUVIEUX OU NEIGEUX	EAU TOTALE RECUEILLIE	NEIGE MESURÉE		
				épaisseur sur le sol	eau correspondante	coefficient
	Bassin du lac Léman.		millimètr.		millimètr.	
1162m	Col des Gets.....	104	1949.1	4m33	341.0	78.6
380	Evian.....	130	1398.8	»	»	»
428	Douvaine.....	»	»	»	»	»
462	Saint-Julien.....	145	1229.3	»	»	»
	Bassin de l'Arve.					
1044	Chamonix.....	139	1605.4	2.48	256.3	103.3
1184	Les Contamines-sur-Saint-Gervais....	135	1535.2	»	»	»
1113	Col de Megève.....	135	1961.4	2.39	240.8	100.8
555	Sallanches.....	146	1600.9	»	»	»
629	Mélan	155	1705.5	0.78	89.6	114.9
435	Annemasse.....	109	1035.0	»	»	»
	Vallée des Usses.					
793	Cruseilles.....	140	1612.2	»	»	»
259	Seyssel.....	112	1298.4	»	»	»
	Bassin du Fier.					
1650	Pic du Semnoz.....	»	1677.3	»	»	»
931	Col de Leschaux....	138	1771.4	2.13	187.9	88.2
712	Seythenex.....	136	1975 2	2 22	173.5	78.2
625	Thônes.....	153	2285.0	2.02	164.6	81.5
448	Annecy.....	155	1694 0	0.76	57.3	75.4
334	Rumilly.....	155	1524 8	0.52	45.6	87.7
730m	Moyennes.....	136	1638.1	1m96	172.9	89.8

Il est difficile d'obtenir une évaluation exacte de la neige tombée au Semnoz en ne la mesurant que de loin en loin. Le chiffre donné dans le résumé de l'année dernière, etabli au moyen d'une interprétation erronée des mesures fournies par l'observateur, doit être abandonné.

Le gros total présenté par ce tableau ne peut être comparé qu'à celui de 1878 ; seulement il y a eu beaucoup plus de fortes averses en 1882, dans le deuxième semestre particulièrement, et c'est ce qui a causé les grandes crues d'eau et les glissements de terrain que nous avons eu à enregistrer dans notre département.

VIII. — Lac Léman.

Si les neiges ont été abondantes, la saison estivale est loin d'avoir été chaude dans les montagnes, et la crue du lac Léman s'en est ressentie. La plus haute cote n'a pas dépassé $1^m,29$, *en déficit* de $0^m,40$ sur la normale. Par contre, la baisse a eu beaucoup de peine à se dessiner, à cause de la persistance des pluies automnales, et, vers la fin de l'année, le niveau du lac se trouvait presque aussi haut que le 26 juillet. C'est à cette date, en effet, qu'a eu lieu le maximum d'été. Le minimum, observé le 27 février, s'est tenu à $0^m,18$ au-dessus du zéro de l'échelle de Thonon.

IX. — Régime de l'Arve.

Jusqu'à Sallanches, l'Arve est alimentée en majeure partie par des affluents glaciaires ; ses fluctuations de niveau sont donc intimement liées à la fonte des neiges. Le maximum se présente en été, comme pour le lac de Genève, — mais un peu plus tôt, parce que la transmission est plus rapide, — et le *minimum* dans la saison froide, c'est-à-dire quand les glaciers ne fondent plus.

L'échelle du pont de Saint-Martin, à Sallanches, a marqué, en effet, son point d'étiage le 26 février par la cote $0^m,71$, et son point culminant, le 9 juillet, par 2 mètres de hauteur, révélant ainsi une crue totale de $1^m,29$ pour l'année.

Il faut remarquer que, par suite de la construction des digues en 1877, le lit de la rivière s'est exhaussé près du pont où se trouve placée l'échelle, si bien que le niveau de l'étiage, qui correspondait primitivement au zéro de la gradation, couvre maintenant des hauteurs plus ou moins considérables de la règle. Ainsi, dans l'hiver de 1878, l'étiage marquait $1^m,15$; en 1879, seulement $0^m,68$; il s'élevait à $1^m,48$ en 1881, pour retomber à $0^m,71$ en 1882; ces différences ne dépendent pas de la fonte des glaciers, qui est sensiblement nulle en hiver, mais bien de la quantité variable des apports produits pendant l'été par le courant.

(A suivre.) E. Tissot.

RECTIFICATIONS

A propos de l'article plein d'humour de M. Constant Berlioz publié dans le dernier n° de la *Revue,* je ferai observer que la tradition attribuée au passage de saint Maurice se rapporte effectivement à saint Martin de Tours, d'après les récits recueillis en Chautagne et dans le bassin de Rumilly. On connaît le *nant de St-Martin,* qui est le patron de Vallières (*Revue sav.,* 1879, p. 61.)

Aucune tradition locale ne fait mention du passage des soldats thébéens en Savoie. Venant des bords du Rhin, ils ont suivi la voie romaine à travers l'Helvétie pour arriver en Valais. En marche pour l'Italie et l'Afrique, ils n'avaient pas à s'attarder par le contour

de Genève et de la rive méridionale du lac Léman. (*Mémoires de l'Académie salésienne,* III, p. 281.

L'origine de la ville de St-Julien remonte à l'établissement d'un hôpital en l'honneur de saint Julien l'hospitalier, honoré en janvier et février. Mais la paroisse actuelle a pour patron saint Julien de Brioude, martyrisé le 28 août. Ni l'un ni l'autre n'étaient Thébéens. Le seul Thébéen connu sous ce nom a été martyrisé à Trèves, le 4 septembre 302.

Quant à l'inscription romaine de Lornay, elle a été publiée par M. Revon, dans cette *Revue,* 1869, p. 66, et dans le remarquable ouvrage intitulé : *Inscriptions antiques de la Haute-Savoie.*

C.-A. Ducis.

CORRESPONDANCE DE L'HISTORIEN BESSON

(Suite.)

Lettre de Léonard BAULACRE, bibliothécaire a Genève.

Teneur d'adresse :

Monsieur Besson, Aumonier du Monastère de la Visitation, à Anneci.

Teneur de lettre :

Monsieur

J'ai attendu bien tard à vous remercier de la peine que vous prites dernièrement d'écrire à M. Vittoz pour l'engager à modérer un peu le prix de son livre.

C'est le meilleur homme du monde, mais un peu trop fixe dans ses idées. Cependant nous sommes résolus à conclure avec lui, et je luy écris pour cela. Il doit revenir à Genève incessamment, et je luy marque quand je dois aller à la campagne, afin que nous ne nous manquions pas. Permettez-moi de me servir encore de votre couvert pour que la lettre parvienne promptement et surement. Ce sera apparemment la dernière fois, puisque nous sommes résolus à finir une négociation qui traine depuis bien longtems. Si vous pouviés dès mardi prochain faire remettre cette lettre, ce seroit le mieux, de peur de quelque malentendu entre nous.

Je suis très respectueusement,
Monsieur
Votre tres humble et tres obéissant serviteur
Baulacre

à Genève ce 3 septembre 1751.

(*A suivre.*) Eloi Serand.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 1883

CONCOURS DE LA FONDATION ANDREVETAN

La séance publique qui devait avoir lieu cette année est renvoyée au mois de février 1884. Elle coïncidera avec la distribution des prix du concours de 1883. Voici la liste des lauréats du concours ouvert en 1882.

BEAUX-ARTS

Prix *ex-æquo,* partagé entre MM. Joseph Rey, sculpteur, à New-York ; Paul Cabaud, peintre, à Annecy, et Antony Régnier, peintre, à Marseille.

Mention très honorable : M. Vallet, sculpteur, à Chambéry.

POÉSIE

Prix *ex-æquo,* partagé entre MM. Lombard, curé des Houches, et Constant Berlioz, commissaire de surveillance administrative du P. L. M., à Chambéry.

Mention très honorable : M. G. Nicole, directeur du *Mémorial Cauchois,* à Fécamp (Seine-Inférieure).

Mention honorable : M. Micouleau, professeur de rhétorique au collège de Gaillac (Tarn).

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

8e Année

BULLETIN N° 9 — SEPTEMBRE 1883

Pressions barométriques moyennes : 722,77 à Annecy, 681,92 à Leschaux et 706,63 à Melan. Maximum le 17, minimum le 30 aux trois stations. Excursion du mercure, 13,6 à Annecy, 15,8 à Leschaux et 15,95 à Mélan.

Température. — Moyenne à Annecy du maxima 22°19, du minima 8°75, le thermomètre allant à 4° le 23-24. Moyenne générale 15°53 à Douvaine, 12°56 à Chamonix, 13°01 à Mélan, 10°9 à Leschaux.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de septembre :		le 3.	10.	17.	24.	....
Thermomètre.	maxima.	20°4	16°6	15°1	17°1	....
	minima.	2°4	0°5	5°8	2°6	....
Baromètre à 0° :		624,8	626,8	630,7	627,89	....

La température moyenne du sol à 0m30 est de 15°58, celle de l'eau du lac d'Annecy 17°38, celle de puits 10°72 et celle de rivière 10°87.

Pluie. — Généralement abondante pendant le mois, cesse du 6 au 10. Maximum d'eau recueillie 288m/m en 13 jours à Thônes, minimum 28m/m en 5 jours à St-Gingolph.

Neige sur les montagnes les 5, 6 et 30.

Au Semnoz, 205m/m5 d'eau, 0m08 de neige le 5-6.

Orages. — Sont signalés du Biot les 1, 2 avec grêle et 21 ; de Douvaine le 4 ; des Contamines les 4, 21, 27 ; de Mélan les 1, 17 et 21 ; de Bonneville les 17, nuit du 20-21, et 27 ; d'Annemasse les 1, 2, 4, 15, 20, 21 et 27 ; de Seythenex les 1, 2, 4, 17, 21, 22 et 28 ; de Faverges les 4, 21 avec grêle, 22 et 28 ; de Leschaux les 2 4, 21, 22 et 27 ; d'Annecy les 1, 2, 4, 17, 21 et 27.

Les orages des 4 et 22 sont très violents au Semnoz.

Pendant celui du 27, de 4 à 7 h. soir, la foudre incendie un moulin à Bonneville, une maison à Arenthon et tue un homme à Annecy. Pendant celui du 28, la foudre tombe sur une maison à Marcellaz-sur-Rumilly sans causer de dégats. Au même endroit où la foudre est tombée le 27 à Annecy, une personne y avait déjà été foudroyée le 8 octobre 1855, et la foudre, le 14 juillet 1873, incendiait la maison qui est à quelques mètres du lieu de l'accident.

Phénomènes particuliers. — Quelques gelées blanches et quelques jours de brouillard Le 15 à 2 h 45 matin, une secousse de tremblement de terre est ressentie à Seythenex. De Vétraz-Monthoux, M. Tissot, instituteur, nous signale un bolide ayant illuminé le ciel le 29 à 7 h. 05 du soir, pendant la durée de 5 à 6 secondes. Ce bolide a été constaté par le *Journal de Valence* et a été vu de St-Paul-Trois-Châteaux (Drôme).

Le Directeur-gérant : L. Revon.

OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES.

SEPTEMBRE 1883.

Stations	BASSIN DU LAC LÉMAN ET DU RHONE						BASSIN DE L'ARVE							VALLÉE DES USSES		BASSIN DU FIER ET LAC D'ANNECY					OBSERVATIONS
	Les Gets.	Le Biot.	St-Gingolph	Evian.	Douvaine.	Saint-Julien.	Chamonix.	Les Contamines.	Megève.	Sallanches.	Mélan.	Bonneville.	Annemasse	Cruseilles.	Seyssel	Seythenex.	Faverges.	Thônes.	Leschaux.	Annecy.	Rumilly	
Altit. :	1162	818	395	380	428	462	1044	1184	1113	555	629	449	435	793	259	712	507	625	929	448	334	
1	6,5	4,6	8	.....	6	.....	2,4	.....	.....	.....	4,2	2	6,3	.....	.....	8,1	5,8	9	.....	0,5	4,5	
2	.....	.....	.....	11,5	.....	8	2,1	0,1	27,1	.....	.....	.....	.....	14	.....	.....	.....	.....	.....	.....	13	
3	24,3	25,1	.....	17,2	14,8	.....	28,5	3,9	.....	16,5	16,8	9	8,6	0,6	.....	20,9	.....	24	21,8	17,2	0,3	
4	.....	4,6	.....	16,3	1	14	.....	.....	28 2	.....	.....	2	.....	25	.....	0,8	1,8	.....	.....	0,7		
5	60,9	46,1	8,1	14,1	24	16	37,8	31,5	7,9	19,3	41,3	.....	29	29,8	20	39,1	28,2	45	42,7	45,3	33,5	
6		13,2	.....	.....	14	9	12,8	12 6	.....	16,2	14,8	34,5	5,4	.....	10,3	19,1	20	23	23,5	15	13,5	
7	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6										
8																						
9																						
10																		•				
11	29,2	.....	.....	.....	.....	15	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	11,8	16	.....	.....	.....	.....	.....	8	
12	.....	4,5	.....	12,4	12,7	7	4,2	3,8	4,2	5,5	6,3	10	9,7	.....	3,5	7	5,5	18	16	21,6	2,3	
13	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	7		•		
14	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4,8	1,5	3													
15	.....	.....	.....	.....	.....	8	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5,4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
16	.....	18,2	.....	6,5	3,6	2	6,5	2,3	1,5	0,2	.....	8	7,1	.....	5	5	4,9	9	7,5	.....	17,6	
17	.....	1,5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	10		.....	.....	0,3	.....	.....	.....	6,2		
18	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,2	.....	.....	0,2	3,3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	0,5		
19																						
20	.....	.....	.....	.....	.....	13	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	19,5								
21	30	26,1	3,3	12,2	4,3	7	.....	.....	19	15,2	24,2	24,5	12,3	8	16,7	3,7	7,3	25	12,8	27,8	16,1	
22	28,3	14	.....	18,7	14,5	17	71,4	30	20,7	8,9	10,1	11,5	.....	15,4	15	25,3	17,8	48	3,8	13,7	13,2	
23	16,2	38,9	4,1	13	25,5	.....	.....	26,1	20	42,2	24,0	18,2	17,5	.....	13	31 9	32,3	.....	25	16,3	10,2	
24	.....	4,6																				
25	.....	.....	.....	.....	.....	7	.....	.....	.....	.....	0,2	0,2	.....	.....	.....	10,9	.....	.....	.....	.....	0,2	
26	.....	.....	.....	.....	.....	11																
27	48	.. ...	.....	.....	.....	23	.....	.....	41,2	.....	.....	.....	.....	42,5	.....	.....	.....	8				
28	.....	.....	.....	34,5	39,4	.....	.....	35,6	.....	37,3	33,4	33,5	37	.....	22,5	32,4	33,2	45	37,6	43,1	34,7	
29	7,1	29,8	.....	.....	1,2	8	.....	.....	5,3	.....	.....	0,7	1,5	10,8	.....	.. ...	.....	13	. ....	1		
30	12,2	21,3	.....	5,6	9	16	7,4	6,2	5	2,2	5,7	4,3	2,6	6,8	.....	8	12,4	14	14,3	11	9	
Neige..	.....	.....	... ..	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	... .	.....	.... .	.... .	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
Pluie..	262,7	252,5	28	162,0	170,0	181,0	180,1	153,6	183,1	163,7	184,3	174,4	137,0	189,6	122,0	212,5	169,2	288,0	219,4	219,9	176,1	

BULLETIN N° 9.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

SEPTEMBRE 1883 Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy, par 45°53'59" de latitude, et 3°47'33" de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	Thermomètre à midi.	DEGRÉS actinométrique à midi.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL DURANT LE JOUR.	ÉTAT DU CIEL à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE à 9 h. mat. de l'eau du lac.	TEMPÉRATURE à 9 h. mat. du sol à 30 c. de prof.
1	31°	15°	19°3	718,2	0,5	3,6	78	»	»	S	W	fort	couvert	Orage, pluie à 3 h. matin.	très beau	39	20°7	17°8
2	22,5	11,7	17,2	714,2	»	2	80	»	»	S	S-E	id.	id.	Pluie et orage soir.	id.	38	19,6	17,9
3	25	9	15	721,8	17,2	1,4	69	23°3	86°6	S-W	S	fort	couv.1/4		id.	39	17,6	17,3
4	24	9,5	16,2	717,6	0,7	2,8	79	16,2	6,24	S	S-E	id.	couvert	Pluie et orage. Pluie la nuit.	pluie	39	18,4	16,7
5	22,5	8,7	12	724,1	45,3	0,7	79	14,2	26,5	S	S	id.	pluie	Pluie dans le jour. Neige sur hauteurs.	id.	43	18	16,2
6	15	7	13	725,2	15	0,7	77	16,2	74,1	N-W	W	id.	couvert		très beau	45	17,6	15,7
7	19,5	4	10,4	725,3	»	1,9	84	24	86,6	W	W-S-W	id.	beau		id.	49	16,7	15,4
8	22,3	6	14	724,7	»	1,8	80	21,3	86,6	—	S	id.	très beau		id.	49	16,9	15,1
9	23,7	6	15	724,9	»	2	78	20	71,0	—	W	faible	id.		id.	485	16,8	15
10	23	5,3	12,1	724	»	2,2	87	19,3	85,0	N	N-W	id.	beau		id.	48	16,8	14,9
11	22,5	7,3	14	724,6	»	1,6	89	16,4	24,2	S	N-E	fort	couvert	Pluie pendant le jour et la nuit.	pluie	485	16,8	14,9
12	18	12	14,2	724,5	21,6	0,6	90	17	20,3	N	W	faible	id.		couvert	49	17,4	15
13	21,5	13,5	17,2	724,1	»	1	81	20,3	90,5	E	E	id.	id.		couv.1/4	47	17,7	15,5
14	22,5	9	13,2	723,6	»	1,3	89	19	37,4	S	S-S-W	id.	couv 1/2		couv.1/2	47	17,4	15,8
15	26,7	9,5	15,2	723,8	»	1,1	87	19,1	42,1	S	N-N-W	id.	couvert	Pluie légère après midi.	beau	47	17,6	15,9
16	23	9	14	726,7	»	1,4	89	20	86,6	S-W	W-S-W	id.	id.		très beau	465	17,4	15,8
17	24	8,3	13,4	727,8	6,2	0,7	88	22,4	82,7	S	S-S-W	id.	couv.1/2	Orage, pluie.	beau	46	17,3	15,8
18	27	7,5	12,3	727,4	0,5	1,1	97	21,2	86,6	N	E	fort	beau		id.	47	17,6	15,6
19	23,3	8,5	14,4	726,1	»	1,5	88	18,2	43,7	N	N E	id.	couvert		id.	46	17,6	15,5
20	21	8,5	13,3	723	»	1	87	19	21,8	S-W	N-N-E	faible	id.		couvert	455	17,5	15,4
21	21,5	12 5	15,2	722	27,8	0,6	90	14,2	16,4	N	S	fort	pluie	Orage à minuit 15 et à 8 h. matin.	beau	48	17,3	15 5
22	16	9,5	13	718,9	13,7	0,3	92	17,1	67,1	S	S	faible	id.	Cesse à 10 h. 30 m. Eclaircies après midi.	couv.1/2	57	16,8	15,5
23	20,3	9,7	13,2	719,3	16,3	0,6	99	17,4	84,2	S-E	S	faible	couv 1/2	Pluie de 1 à 5 h. matin.	beau	62	16,3	15,5
24	20,3	4	10,4	724,8	»	1,4	86	17,4	10,9	S	S-S-W	id.	couvert		couv.1/2	68	16 4	15,1
25	19,5	9,7	14,9	724,2	»	1,1	83	20	63,2	S-W	S	id.	id.		beau	67	16,8	14,8
26	23	7	13	725,9	»	1,2	77	19,4	82,7	—	S	id.	très beau		très beau	67	16,7	15,1
27	24	8.3	15	723,8	»	1.3	81	19,3	39,8	S	S	id.	couv.1/2	Orage violent, pluie.	pluie	66	17,7	15
28	21	8,5	12,2	723,4	43,1	0,8	87	13,4	12,5	W	S	calme	couvert	Pluie légère.	couvert	73	17	14,8
29	27,5	8,5	13,3	715	1	0,9	78	12,1	14,0	S	S	fort	id.	Pluie dès 10 h. m. à 2 h. et 3 à 5 h. 20.	id.	71	16,7	14,7
30	14,7	9,7	10,2	714,2	11	1,8	96	12,6	15,6	S	S	id.	pluie	Pl. lég. et forte la nuit. N. sur montagne.	pluie	74	16,3	14,3
Moyennes ou Totaux.	22°19	10°26	13°86	722,77	219,9	1,34	84,8	18°1	52,3							0m52	17°38	15°58

Le 1er, orage à 3 h. m. — Le 2, pluie de 2 à 5 h. s., reprend à 7 h orage éclate à 9 h. — Le 4, orage vers 1 h s. grande pluie. — Le 5, la neige revient sur la Tournette, disparaît vers le 18. — Le 17, orage de 1 à 4 h. s., grêle aux environs.— Le 21, violent orage à minuit 15, très forts tonnerres à 12 h. 20 grande pluie. Orage cesse à minuit 50. — Le même jour, orage à l'W à 8 h. m., éclate à 8 h 20 très violent. Eclairs et tonnerres continuels, forts coups à 8 h. 40 et grande pluie jusqu'à 9 h. Pluie ensuite à 10 et 11 h., par fortes bourrasques. Entre 8 h. 15 et 9 h. il tombe 11 m/m d'eau. — Le 27, orage d'W à 4 h. s. très violent à 4 h. 30 tue un homme ancienne route de Cran, à 450 mètres de la gare, ainsi qu'un veau qu'il conduisait. Un jeune homme à côté est renversé. Tonnerres et éclairs moins violents dès 5 h. durent jusqu'à 6 h., grande pluie 43m/m. — Le 30, neige sur la Tournette.

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. — Imp. F. ABRY.

24me Année. — N° 12. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 décembre 1883.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIETE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il emet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent etre affranchies.

Sommaire. — Le Saint Suaire à Annecy et la naissance de saint François de Sales (suite et fin), par M. C.-A. Ducis. — La muse savoisienne au XVIIe siècle, par M. A. Constantin. — Un incunable, par M. Jules Philippe. — Les registres de l'état civil en Savoie, par M. C.-A. Ducis. — Correspondance de l'historien Besson (suite), par M. Eloi Serand. — Le roy des cordonniers, par M. C.-A. Ducis. — Bulletin des décès causés par les principales maladies régnantes, d'après les déclarations de l'état civil, du 1er janvier au 31 décembre 1883, par M. Duparc. — Correspondance, par M. Bernardin. — Observations météorologiques, pluviométriques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

LE SAINT-SUAIRE A ANNECY ET LA NAISSANCE DE SAINT FRANÇOIS DE SALES

(Suite et fin)

La mineure, c'est-à-dire que la vénération du Saint-Suaire à Annecy a eu lieu en juillet 1566, à l'occasion de la première entrée de Mme d'Este, est également hors de doute. Notre auteur avoue qu'en cette occasion *Mme de Sales vint alors en cette ville pour honorer cette auguste relique et pour offrir ses hommages à la duchesse de Genevois-Nemours. Sur tous ces points nous sommes d'accord avec l'auteur de la* Revue, *parce que lui-même est d'accord avec les biographes*, et il blâme le P. de la Rivière d'avoir *placé ces faits en 1567, tandis que la visite d'Anne d'Este, l'exposition du Saint-Suaire et la pieuse démarche de la mère de saint François de Sales ont eu lieu en 1566.* — Pages 64, 65.

Causa finita est, allez-vous dire, la conclusion est évidente ! Pas du tout ! *Au milieu de ce concert unanime, une voix discordante vient de s'élever.* Et, c'est ici que nous assistons à une scène de contradictions des plus singulières. Tout à l'heure, notre auteur était d'accord avec nous parce que nous sommes d'accord avec les biographes, page 65. Mais, pour ne pas rester d'accord avec nous, il va se mettre en désaccord avec tous les biographes, fallut-il recourir à des suppositions gratuites des plus inconvenantes.

A la même page, sans transition, on lit : *Nous reconnaissons aussi que la plupart des biographes ont enchevêtré ces divers évènements dans leur récit et se sont appliqués à les rapprocher et à les grouper, afin de donner à la naissance de saint François de Sales plus de lustre et un certain vernis de merveilleux, selon le goût de l'époque. Ainsi le P. de la Rivière, auteur d'ailleurs estimable, n'a pas fait de difficulté de placer tous ces événements en 1567, tandis que la visite d'Anne d'Este, l'exposition du Saint Suaire, et la pieuse démarche de la mère de saint François de Sales ont eu lieu en 1566, et que la naissance du saint appartient à l'année 1567. C'est cet enchevêtrement malencontreux qui a prêté le flanc à la difficulté soulevée par l'écrivain de la* Revue, *et à laquelle nous reconnaissons volontiers quelque apparence de fondement.*

Vraiment ! L'aveu est bon à retenir. Mon *critique a fini par avoir conscience de la faiblesse de sa thèse et de ses moyens.* Il faut bien qu'il en soit ainsi pour s'être aventuré, en désespoir de cause, à formuler contre les siens une attaque aussi grave que celle qu'on vient de lire. Voilà donc toute une collection de biographes de saint François de Sales accusés d'avoir voulu *donner à sa naissance plus de lustre et un certain vernis de merveilleux !* Les maladroits, les malheureux ! Tout à l'heure, ils étaient inattaquables sur une date, page 63, et voici qu'ils ont conspiré à l'envi pour honorer le saint par *l'enchevêtrement malencontreux des évènements,* page 65.

Et parmi eux, qui rencontrons-nous ? Charles-Auguste de Sales, *un neveu et un historien du saint et de la maison de Sales, un des hommes les plus érudits de ce pays et de son siècle, celui qui a pu puiser à son aise dans les registres et traditions du château de Thorens-Sales, celui qui est devenu un de nos plus illustres évêques, celui qui, parcourant sa dix-septième année et étudiant déjà en métaphysique, a vécu, les derniers temps de la vie de son saint oncle, en sa sainte familiarité et conversation,* etc, page 75. *Ce personnage, si bien posé pour commander la plus entière confiance,* page 76, est coupable des mêmes méfaits ; car, lui, *qui précise dans les plus menus détails les circonstances de cette bienheureuse naissance,* page 68, *prend soin, comme les autres biographes, de rapprocher cette naissance des solennités mentionnées* du Saint-Suaire, page 68, et notre auteur, *au lieu de baiser ces lignes avec vénération,* puisqu'il prodigue tant d'éloges à cet *illustre neveu et biographe, s'inscrira en faux contre ce qu'elles contiennent !* page 76. En un mot, il refuse toute confiance à ce que Charles-Auguste de Sales a dit de la grossesse de

Françoise de Sionnaz avant et lors du pèlerinage, et de la naissance de saint François de Sales au mois suivant, page 66.

Ce qui revient à dire, en continuant à utiliser les paroles de notre contradicteur et en leur donnant une réalité qu'elles n'avaient pas, *que Ch.-Auguste n'a pas reculé devant un mensonge calculé et utile à un système préconçu.*

Nous laissons au lecteur le soin de qualifier un pareil démenti *à l'égard de cet éminent prévôt de la cathédrale et, bientôt après, évêque de ce diocèse,* pages 72, 73.

Voilà bien des contradictions, et ce n'est pas fini encore. Mais d'ores et déjà nous pouvons renvoyer à l'auteur la contre-partie de son dilemme, page 68 : *Ou vous tenez ces écrivains pour véridiques, et, dans ce cas, vous devez admettre* la coïncidence de la vénération du Saint-Suaire par Françoise de Sionnas pendant son état de grossesse, et la naissance de saint François de Sales peu après, puisqu'ils l'ont affirmé *unanimement, ou vous les tenez pour suspects, et alors vous anéantissez leur autorité, et, par conséquent, l'objection que vous cherchez à leur emprunter* pour la date *croûle par la base et s'évanouit.*

Sans réfléchir à tous les démentis qu'il s'est donnés, l'auteur *fait appel à ma bonne foi et à ma ferme raison pour examiner sans préoccupation antérieure de système,* page 74. Encore un de ces changements de rôles signalés plus haut. S'il y a une *préoccupation antérieure de système,* c'est bien celle de la date de 1567, qui a prévalu jusqu'à présent, sans qu'on s'en soit rendu compte. Ce ne peut être celle de 1566, qui vient seulement de se produire. Je renvoie donc l'*appel* à qui de droit, si les deux éléments exigés s'y trouvent.

La *préoccupation antérieure* de notre auteur pour la date de 1567 est telle qu'il signale ensuite l'*inconvénient qu'il y a de vouloir penser autrement que tout le monde*, pages 74, 75. Si par *tout le monde* il faut entendre les historiens et biographes de saint François de Sales, il y a réellement un grave *inconvénient à penser autrement* qu'eux, qui ont tous attesté que saint François de Sales était né peu après que sa mère, enceinte de lui, eut vénéré le Saint-Suaire. Et ici *l'inconvénient* pour notre auteur, c'est d'être en contradiction avec lui-même et avec ses principes ; car *les écrits publics* vraiment *contemporains*, puisqu'ils sont de l'année et des jours mêmes de la vénération du Saint-Suaire, en juillet 1566, sont ceux que j'ai apportés, et dont il ne conteste pas l'authenticité ; tandis que les auteurs qui placent la naissance de saint François à l'année suivante n'arrivent, les plus anciens, que cinquante-huit ans après, et ne s'appuient pas sur des témoins du fait.

L'auteur a ricané, pages 73, 74, sur la qualification de *cadets* que j'ai donnée aux frères de saint François. J'ouvre le *Dictionnaire universel de la langue française* par Poitevin, Paris, 1860. *Cadet... puiné;* il se dit particulièrement du second enfant, quand d'autres sont nés après ; mais il s'entend aussi de tous les puinés par rapport à tous les frères nés avant eux. Le puiné est donc toujours le cadet de son aîné, et l'aîné, ici, c'est saint François de Sales.

Notre auteur, ne sachant plus par où m'attaquer, m'attribue quelquefois ce que je n'ai pas dit, entre autres, *qu'en 1623 deux frères du saint, Louis et l'évêque Jean-François de Sales, déposent avec serment que leur B. frère est né le 21 août 1567,* pages 76, 77. Je n'ai pu en faire l'aveu, ne l'ayant lu nulle part.

Il est souverainement ridicule de me demander *si je l'ai mieux vu naître en 1566.* Je pourrais lui renvoyer l'interrogation pour 1567. Mais, ce que tout le monde peut soutenir, c'est que aucun de ses frères n'a pu le voir naitre en 1567, et que les renseiseignements qu'ils ont donnés aux biographes du saint ne reposaient que sur le témoignage d'autrui.

Quant à la remarque du saint sur son âge dans la lettre que nous avons citée, page 25 de la première brochure, nous ajouterons à l'observation faite déjà, qu'il n'est pas rare encore aujourd'hui de rencontrer des personnes, même lettrées, qui ne peuvent préciser l'année de leur naissance. Ne sait-on pas que Pie IX pensait avoir deux ans de plus que ne lui donnait son registre de baptême. Celui de saint François manquait déjà lors de sa promotion à l'épiscopat, puisqu'on dut faire une enquête d'après la déposition de François Favre, châtelain de l'évêché. Ces erreurs portent-elles la moindre atteinte à la grandeur et au mérite des personnages ?

Je n'ai pas besoin de stigmatiser ici la supposition injurieuse de mon adversaire, page 78, soulignée comme si j'en étais l'auteur. Est-il possible d'affirmer ensuite que c'est *sans la moindre intention offensante ?*

Relativement à la date du 21 août, notre auteur s'en donne à l'aise, pages 72, 73. Le *Dictionnaire de théologie* de Bergier, qu'il cite inexactement, distingue fort bien la vigile d'une fête, c'est-à-dire « tout le jour qui précède une solennité », d'avec « l'office de la nuit, appelé *officium nocturnum, horæ matutinæ, vigiliæ* », parce qu'on veillait pour le réciter. « De là est né l'usage de commencer le jour ecclésiastique depuis les vêpres au soir jusqu'au lendemain à pareille heure, au lieu que le jour civil ne commence qu'à minuit. »

Or, en 1566, l'octave de l'Assomption était par un jeudi, et le jour ecclésiastique de cette fête commençait aux premières vêpres du mercredi soir. Le moment de la naissance du saint entre neuf et dix heures du soir appartenait donc au jour ecclésiastique du jeudi.

On ne peut expliquer que par le *jour ecclésiastique* le serment de Réné Favre de la Valbonne, sénateur et président du Conseil judiciaire du Genevois, qui déposa que François de Sales avait été baptisé le jour de sa naissance; tandis que s'il avait visé le *jour civil,* il aurait dit : le lendemain de sa naissance. Ce détail jette une nouvelle lumière sur le récit des biographes, tous religieux ou ecclésiastiques et suivant l'office de l'église [1].

Il y a un mot qui fatigue extrêmement notre auteur, c'est celui du *mois* qui s'est écoulé entre la vé-

[1] La famille des Favre était de celles qui alors assistaient à tous les offices religieux et récitaient le bréviaire les dimanches et fêtes. Révérend Dumesnil, *le président Favre, Vaugelas,* etc. p. 83. *Dialogue biblique,* etc. p. 9.

nération du Saint-Suaire et la naissance du Saint. Comme les cardinaux n'ont pu déployer la Sainte Relique que pendant leur séjour, du 18 au 22 juillet, et que François est né au 21 août, il semble qu'à moins de pousser jusqu'à une exigence pharisaïque, le mois est bien compris entre ces dates, quoique le mot n'y soit pas, puisqu'il y a l'équivalent.

Les lignes citées d'Alexandre VII, page 77, n'ont point la valeur qu'il leur attribue. Le décret de la canonisation porte sur la sainteté du sujet, et ne définit aucunement la date de sa naissance, qu'il adopte sur les témoignages apportés [1].

Nous ne fatiguerons pas nos lecteurs à relever toutes les contradictions et illogies de notre auteur dans les efforts qu'il fait pour essayer de rendre probable la supposition que Anne d'Este serait revenue à Annecy en 1567, et qu'à cette occasion les fêtes du St-Suaire auraient recommencé, pour y faire revenir aussi Françoise de Sionnas.

L'auteur retourne sous toutes les formes cette supposition, pages 72, 73, qu'il n'ose toutefois affirmer, tant elle est contraire à l'ensemble des faits établis, et il déclare néanmoins que si je ne prouve pas le contraire, *mon système perd jusqu'aux apparences de la solidité*, et si je prouvais le contraire, *je ne donnerais pas même à ma thèse une certitude logique,* page 69. Evidemment l'auteur écrivant *ab irato,* ne s'est pas relu, ou bien il a un parti pris de ne pas étudier la question *impartialement et sans préoccupation antérieure,* pages 74, 78. Soit. Nous ne tenons pas à le convaincre ; il nous suffit de lui avoir opposé ses propres paroles. Le reste est pour l'édification des lecteurs calmes et réfléchis.

Avec la suite des régistres consulaires tenus jour par jour, il est facile de prouver qu'il n'y a pas eu de fête en 1567, ni en l'honneur du Saint-Suaire, ni pour Anne d'Este.

Charles Emmanuel, fils aîné de Jacques de Savoie et d'Anne d'Este, était né à Nanteuil, vendredi 7 février 1567. A l'occasion des réjouissances qui eurent lieu à Annecy pour ce sujet, selon l'habitude, notre auteur dit, page 71 : *Il devait tarder à cette heureuse mère de venir présenter à la capitale de l'apanage l'enfant qui en serait un jour le souverain.*

Parce que cet enfant était à Annecy, à l'âge de sept ans, le 30 avril 1574, nous l'avons publié il y a bien des années, il ne s'ensuit pas que la mère soit venue l'y présenter au 7 mars 1567. Il nous semble au contraire que, dans cette saison rigoureuse, il n'était pas le cas de transporter ici un enfant qui venait de naître à Nanteuil, un mois auparavant.

On lit dans les registres consulaires que le vendredi 7 mars 1567, sont arrivés à Annecy Benedetto Belentano, capitaine guidon de la compagnie du duc de Genevois et Nemours, accompagné du secrétaire de la Pallud et de M. Adam Virlet, chambrier de Madame d'Este, apportant les nouvelles de l'accouchement, et l'on cria le dit jour la procession générale durant trois jours et fête par toute la ville. Le dimanche 9, il y eut feu de joye au Pasquiers-Mossières et artillerie au château.

Il est évident que ni la mère ni l'enfant n'y étaient ; et l'on était tellement persuadé qu'il n'y aurait pas d'autres fêtes que, en avril suivant, on rendit à la ville de Chambéry les tapisseries, corselets, boites à tirer etc., qu'on avait empruntés l'année précédente.

La ville paya successivement dans le courant de l'année les dépenses de l'exercice de 1566, et les détails qu'on lit, surtout au 27 juillet 1567, ne sont pas de nature à faire supposer que Madame d'Este fût alors à Annecy. Il n'est guère probable qu'elle y soit revenue avant le baptême de son aîné, qui n'eut lieu qu'au 8 juin 1568.

La conservation du Saint-Suaire à Annecy pendant un an est inadmissible. Les registres consulaires ne mentionnent aucunement ce dépôt. Ils ne marquent qu'une indemnité pour celui qui l'a accompagné en juillet 1566, sans avoir aucune autre charge.

Parce que le duc de Savoie avait accordé *très volontiers* l'exposition du Saint-Suaire à Annecy à l'occasion de l'entrée de la nouvelle duchesse du Genevois en compagnie de ses beaux frères les cardinaux de Lorraine et de Guise, il ne s'en suit pas que ce précieux dépôt *y soit resté un temps indéterminé à la garde du Chapitre de notre Collégiale,* page 70. (Quelle confiance il méritait, à cette époque, aux yeux de l'auteur !) Les minutaires de la Collégiale que nous avons parcourus en détail, n'en disent pas un mot. Et, toutefois, ils reproduisent minutieusement le mouvement de son personnel, les dépenses et les recettes relatives à chaque circonstance.

La concession du Saint-Suaire est tout à fait étrangère à l'impôt du sel, dont nous avons publié les phases bien avant que l'auteur pensât à l'histoire d'Annecy.

Si l'on veut bien relire l'historique de cette insigne relique dans notre première brochure, on en conclura que le Duc de Savoie, selon la tradition de sa famille, ne confia ce précieux dépôt ni à la ville d'Annecy, ni au Chapitre de Notre-Dame ; mais que ce fut au chef de la branche cadette, qui le fit exposer à l'église collégiale par les cardinaux, ses beaux frères, et qui a dû, conséquemment, le remporter à Chambéry.

Parce que le duc de Savoie est venu à Annecy le 29 août 1567, il ne s'ensuit point que le Saint-Suaire y fût encore, bien que notre auteur dise naïvement : *voilà une date qui nous est favorable*, page 70. En quoi, s'il vous plaît ? Si le Saint-Suaire y eût été, on n'eût pas manqué de lui rendre encore des honneurs en même temps que ceux dus au prince qui aurait dû *l'emporter*. Mais les registres sont muets à cet égard, bien qu'ils marquent tous les détails de cette réception.

Eh ! puis, qui oserait mettre en avant que Mme de Sales fût venue, huit jours après son accouchement, et à l'occasion de ces prétendues fêtes, offrir au Seigneur, en présence du Saint-Suaire, l'*enfant qu'elle portait ?* Non, puisque il était né. Non ! puisque ce ne fut point à l'arrivée du duc de Savoie, mais à l'entrée solennelle d'Anne d'Este, l'année précédente.

Résumons la question.

On a vu les préparatifs, les programmes, l'exécution et les dépenses des fêtres de 1566. On a vu la vente des matériaux qui avaient servi à ces fêtes, le 22 septembre 1566, après le départ de Jacques de Savoie et d'Anne d'Este. On a vu la restitution, en

[1] Benoit XIV. *De canonisatione sanctorum.*

avril 1567, des tapisseries, corselets, boites à tirer, etc., empruntés à la ville de Chambéry. Tout était donc fini, il n'y avait pas de pressentiment d'une répétition.

On a vu les préparatifs faits à la hâte dans le mois d'août pour la réception du duc de Savoie, le 29 août 1567, et les dépenses faites à cette occasion. On ne trouve rien autre. Donc, entre ces deux réceptions, il n'y en a pas eu d'autres. Cet argument a toute la valeur d'une preuve affirmative, étant reconnu le mode de tenue des registres consulaires, qui n'omettaient rien du mouvement administratif de chaque jour.

Nous laissons notre contradicteur en demeure d'apporter aucun document pour appuyer ses suppositions toutes gratuites, les seules qu'il ait pu mettre en face de nos preuves.

Enfin, de deux choses l'une : La coïncidence de la vénération du Saint-Suaire par Mme de Sales, lors de la première arrivée d'Anne d'Este, peu avant la naissance de saint François, est un fait trop considérable dans l'histoire locale pour avoir été inventé par celle qui aimait à le répéter souvent en famille, d'après le serment de François Favre, châtelain de l'évêché [1]. Or, ce fait a eu lieu en 1566, d'après les titres authentiques et contemporains.

Le chiffre de l'année suivante donné par les biographes, qui n'ont pas été témoins du fait, pas plus que les frères puinés de saint François, qui le leur ont fourni, a pu être plus facilement erroné. Il faut renoncer à l'un ou à l'autre.

C.-A. Ducis.

LA MUSE SAVOISIENNE AU XVIIe SIÈCLE.

Au nombre des poésies patoises les plus remarquables du commencement du XVIIe siècle il convient de placer en premier lieu la « Plaisante Pronostication faite par un Astrologue de Chambéry » imprimée dans cette ville, en 1603. Comme cette plaquette de 16 pages est devenue excessivement rare [2], et qu'elle est très précieuse au point de vue historique et philologique, elle rentre naturellement dans le cadre des rééditions que la *Revue savoisienne* se propose de faire.

Le fond de la Plaisante Pronostication est une protestation — bien audacieuse pour l'époque — contre l'odieuse et déloyale entreprise que le duc de Savoie avait tentée contre Genève, le 22 décembre 1602. Il est plus que probable qu'elle a été écrite sous le coup de l'indignation qu'avait soulevée dans les cœurs honnêtes cette indigne tentative, et qu'elle parut au printemps de l'année suivante, avant l'ouverture des négociations qui s'ouvrirent d'abord à Rumilly et aboutirent à la paix de Saint-Julien (24 juillet 1603).

Cette pièce de 146 vers est suivie d'une autre intitulée *La moquerie savoyarde*. De prime abord elle ne semble en aucune façon se rattacher à l'idée fondamentale de la première, mais bientôt la pensée intime et le but de l'auteur se dévoilent, et l'esprit charmé admire l'art déployé dans ces deux pièces qui ne forment qu'un seul tout, dont l'invention et le mérite littéraire sont à la hauteur des nobles idées qui l'ont inspiré.

Réagir contre cette fâcheuse habitude qu'ont les hommes de se moquer les uns les autres, de se donner des sobriquets injurieux ; engager ses compatriotes à donner les premiers le bon exemple en se corrigeant de ce travers et en prenant philosophiquement leur parti lorsqu'ils sont l'objet des brocards des autres ; tels sont le but et l'idée mère de cette pièce. Le moment est propice pour mettre ces préceptes en pratique, car, en astrologue qui lit l'avenir dans les astres notre poète voit

Que lo moqu et le moquete
Seron ceti an en goguette.

L'allusion à l'entreprise de l'Escalade devient ici transparente, mais le lecteur savoyard ne se sent nullement offensé, tant sont habiles les artifices que l'auteur a employés pour arriver à ses fins. La seule impression qu'il en rapporte, c'est que le peuple savoyard n'a pas applaudi en masse à cette folle équipée, mais que c'est d'Albigny [1] et ses partisans qui sont cause du blâme et du ridicule qui vont rejaillir sur le nom savoyard ; maintenant que la sottise est faite, le parti le plus sage est de se taire, de « couper le cou aux injures » et de se consoler en disant : Quand ils auront fait bien des gorges chaudes sur nous, leur tour ne se fera pas attendre.

C'est dans cette pièce que se trouve la plaisante histoire de Jacques Bo (Baud) de Rumilly, qui n'est autre que celle du Meunier, son Fils et l'Ane, de La Fontaine (L. III, fable 1). Quoique cette fable soit de 64 ans postérieure au conte savoyard, on ne saurait le considérer comme la source à laquelle Malherbe et La Fontaine ont puisé, car il se trouve dans les *Facetiæ* de le Pogge (1380-1459.)

Il est donc plus que probable que l'auteur n'a cité les noms de Jacques Baud, de Rumilly, et de son fils Benoit que pour donner à son récit un vernis d'authenticité et d'intérêt local [2].

Pour faciliter l'intelligence du texte qui n'appartient à aucun patois déterminé de telle ou telle ville de la Savoie, nous avons essayé d'en donner une traduction aussi littérale que possible ; les mots dont le sens est énigmatique ou simplement douteux sont accompagnés d'un point d'interrogation. Il est difficile en effet de suivre un auteur qui, forcé de se faire passer pour un bouffon ou un fou, emploie des termes pris de tous les dialectes, fait des coqs-à-l'âne et des alliances de mots qui vous déroutent. Ajoutez à cela l'incertitude où vous jette la négligence de l'imprimeur qui,

[1] Vittoz, *Traits inédits*, page 10.

[2] Nous n'en connaissons qu'un seul exemplaire qui se trouve à la Bibliothèque Marine, où nous en avons pris copie ; seulement ne voyant aucune utilité à reproduire *i* pour *j*, *u* pour *v* et *v* pour *u* selon l'usage d'alors, nous employons les caractères dont on se sert aujourd'hui pour représenter les sons *j*, *u* et *v*.

[1] Les troupes qui devaient surprendre Genève étaient commandées par M. d'Albigny, chef du régiment de la Val-d'Isère.

[2] Cependant quand on a acquis, par un examen approfondi, la conviction que le « Discours véritable d'un usurier de Remilly en Savoye, lequel s'est pendu et estranglé avec le licol de sa jument, le 16 mai 1604 » est dû à la même plume qui a écrit la Méprise savoyarde, on est porté à croire que ce n'est pas sans motif qu'il a donné Rumilly pour patrie à Pierre de Lormo et à Jacques Baud.

disons-le en passant, a omis le vers qui suit ou qui précède le 155e de la Moquerie savoyarde.

En voyant les mots *puis*, *avec*, *Savoie*, représentés par *poi* (*poy*), *avoi*, *savoy*, plus d'un lecteur en inférera qu'ils se prononçaient *poâ*, *avoâ*, *Savoâ*. Il n'en est rien ; la prononciation de ces mots était, comme aujourd'hui, *poé*, *avoé*, *Savoé*. A cette époque, la cour et la haute société prononçaient *oi* comme *oé*, *oué* : *le Roé*, *la Savoé* et non *le Roâ*, *la Savoâ*.

Cette dernière prononciation, qui était celle du peuple de Paris, ne détrôna l'ancienne que vers la fin du siècle passé ; La Fayette prononçait encore, en 1830, *le roé*, *la voéx*.

LA PLAISANTE PRONOSTIQUATION

FAITE PAR UN ASTROLOGUE

DE CHAMBÉRY AVEC

LA MOQUERIE SAVOYARDE.

A CHAMBERY,

COM LICENTIA DEL SUPERIORI.

M.DGIII.

Acottey quara le zoreillie
Ceta vray caculation
Vo sentendri le grand merveillie
Que deven arriva ceta seison.

Ecoutez — gare les oreilles —
Ce véritable calcul ;
Vous entendrez les grandes merveilles
Qui doivent arriver cette année.

De cor et d'ama gey cherchia
Touta la gran Astrologia,
Poi recherchi per bin sçavay
De ceti an mile si cent et tray,
Vey de quo flan de quo couta
La guerra se pourrey aretta,
La Lonna le Zeteille lo Soley
Menassi touta la Savoy,
Per avey prou de malou
De fascheri et de doulou,

De corps et d'âme j'ai cherché toute la grande astrologie, puis j'ai de nouveau cherché pour bien savoir *ce qui arrivera* cette année, 1603, pour voir de quel bord, de quel côté la guerre pourrait éclater (?) La lune, les étoiles, le soleil menacent toute la Savoie ; quant à avoir des guerres, des fâcheries et des douleurs, *nous en aurons* assez.

Mar que un di bin a fara
Dever no et lo ple artera,
Et cela deshonesta venu
No va tousor montran lo cu,
Poi sou que marche a reculon
No monstre le zale de son talon,
Per no fechi en deshonnou,
Et sera le novelle dou pescadou

Mars, qu'on dit bien enflammé (?) contre nous, est le plus éloigné (?) et cette malhonnête Vénus nous va toujours montrant le c...: puis, celui qui marche à reculons nous montre les ailes de son talon pour nous mettre en déshonneur, ce sera les nouvelles du pêcheur (?).

Ben ou di lo proverbo vechio,
Mala notte, et poco pescio.
Creide que notra poura terra
N'e pa achevon de la guerra,
Tou ceti an la Pougenire,
Ho lua de fare sa carire,
L'alave toujor quetan.
Joupiter, que lalay siequan,
Et poi L'eteila dou bovy,
Se recolave en arry,
Apre sou gran rechinou,
Satorna lo regrognon,
La bella Eteila en oscourta,
N'avive s'a blanche clarta,
Et le zeteile dou chariot
Coriven lo grand gualot,
Tan que cela ressie do mitan
Ne no seneife ren bon tan.

Bien dit le vieux proverbe Mauvaise nuit, peu de poissons (?). Croyez que notre pauvre terre n'est pas à bout de guerres ; toute cette année, la *Poussinière* (les Pléiades) au lieu de faire sa carrière, elle allait toujours guêtant Jupiter, qui l'allait suivant (?), et puis l'étoile du Bouvier se reculait en arrière à la suite de ce grand rechigné, Saturne l'archi-grognon ; la belle étoile dans l'obscurité n'avait pas sa blanche clarté, et les étoiles du Chariot couraient au grand galop ; tout cela, jusqu'à cette (ressie ?) du milieu, ne nous annonce pas du beau temps (*ou* rien de si bon).

Signor io dice chiaramente,
Averemo molto tribulamente.
La Lonna en tranta colour
No presagie prou de malour,
Lo Soloy tou ceto matin
Etay rougio quan un Cherubin,
Tou s'en per mey bin cacula,
Ran d'avanci que de recoula,
Ge dio et teno entireman
No faren gran remuaman
De gran guerre, de gran detrey
Perny no zatro prou de derrey,
L'on voudra avey l'honnou,
L'atro ne voudra deshonnou,
L'on vodra ceta citta,
L'atro ne la vodra quita.

Messieurs, je vous le dis clairement, nous aurons beaucoup de tribulations. La lune avec trente couleurs nous présage bien des malheurs, le soleil, tous ces matins, était rouge comme un chérubin ; tout cela par moi bien calculé, rien qu'en voyant les astres avancer et reculer, je dis et tiens entièrement *pour certain* que nous ferons de grands remuements, de grandes guerres, de grands détriments, parmi nous autres beaucoup de désarroi. L'un voudra avoir l'honneur, l'autre ne voudra *recevoir* déshonneur ; l'un voudra cette cité, l'autre ne la voudra quitter.

Dessu ma caculation
Ge trouo que tray nation
Deven veni yverna
En Savoy per touta ceta anna,
Poi de racla di no voley
Celo que ne faren le voley,
Et Poite apre un gran Segnou
Gran Rey vindra en tout honou,
Entra per vile et vilagio,
Per tou ho lara le passagio ;
Car la Savoy ma labergia
De toute ley ara changia.

Gey bin pou que deley lo mon,
Et l'Italia, et le Piemon
Ne n'aye onna bonna hourta,
Et ne seye prou tormenta.

D'après mes calculs, je trouve que trois nations doivent venir passer l'hiver en Savoie pendant toute cette année, puis rosser, Dieu ne le veuille, ceux qui ne feront pas leur volonté, et ensuite un grand seigneur, grand roi, viendra en tout honneur, entrera dans villes et villages, partout il aura le passage, car la Savoie mal logée aura changé de lois. J'ai bien peur qu'au delà des monts et l'Italie et le Piémont n'en reçoive un grand choc (?) et ne soit très tourmenté.

Y a passa dejà tray may
Que g'ey sentu tou lo sey
Lou poulet se decapita,
Et contra coutuma chanta,
Poy de jor à grand troupela
Vo vissia amoncela
Lo Cro, lo Gey, et le Jaquete
Apre avey fe lou vortete
Per ler, et s'estre corrossia,
Vo lo vissia entrefichia,
Poi ce battien en ta derrey,
Qu'etey miraclo que dou vey,
Tou lo Sey sou le maison
Lo Chavan horlon contra raison,
Tou s'en ne seneife que malou ;
Ha que no zaren de doulou!
Lo zafare son tro barbolia,
Lo brasi é bin tan atisia,
Quo sera de ma amorta.

Il y a déjà plus de trois mois que j'ai senti chaque soir les poulets se lamenter à se rompre la tête et chanter contre la coutume. Puis pendant le jour, par grandes troupes vous auriez vu se rassembler les (cro ?), les geais et les pies ; après avoir fait leurs voltes dans l'air et s'être mis en colère, vous les auriez vus entre-mêlés, puis *ils* se battaient en tel désarroi que c'était merveille que de les voir. Tous les soirs sur les maisons, les chats-huants hurlaient contre raison, tout cela ne signifie que malheurs. Ah! que de douleurs nous aurons! Les affaires sont trop embrouillées, le brasier est si fort attisé qu'il sera difficile de l'éteindre.

La ! que ne siteton contenta
D'un bon acor, san voley
Contra Di, reson, et lo drey,
Debolly onna bonna Pe,
Que tan de gen de ben avien fe.
Quan lo mondo é a son eso,
On ne demande que maleso.
Valey te pa mio lessi Geneva,
S'en ala rompre la treva,
Se fare moqua de chacon,
Tan de Pari, que de Lyon.
Orendrey lo Genevisto
N'an gin de pou dou Zarbanisto,
Y lo tenin fermo per tou,
Giame o nen verren lo bou,
Ho lan desja fe lou ny
A la vela de San Geny.

Hélas ! que ne s'était-on contenté d'un bon accord, sans vouloir contre Dieu, la raison et le droit démolir une bonne paix que tant de gens de bien avaient fait(e). Quand le monde est à son aise, on ne recherche que malaise. Ne valait-il pas mieux laisser Genève sans (au lieu de) aller rompre la trêve, se faire moquer de chacun, aussi bien de Paris que de Lyon. Maintenant les Genevois n'ont pas peur des Albinistes, ils leur tiennent bon partout, jamais nous n'en verrons le bout, ils ont déjà fait leur nid dans la ville de Saint-Genix.

Crei qui seren de ma avey,
Poi lo chate de l'oulia epey,
Quo fodra bin prou decochi
Devant que lo fare derochi.
Valey me la pé que la guerra,
Chacon devey garda sa terra.

Croyez qu'il sera difficile de les avoir, ainsi que le château de (l'oulia epey ?) qu'il faudra grandement bombarder avant de le faire tomber. Valait davantage la paix que la guerre, chacun devait garder sa terre.

Ha, Chambery, nobla Cita,
Gey bin de quey te guementa,
Te m'a nourry, te m'a ebergia,
G'ey apri l'Astrologia
Ou miten de te muraillie
Fette de pire de taillie,
Fo-te, la ! que te dessey
Lou ma qu'ari iva te dey ?
Hou malado lo medecin
Ne li dey pa dere sa fin,
Me ou lo dey averty
Afin de son ma converty.

Ah! Chambéry, noble cité, j'ai bien de quoi te plaindre ; tu m'as nourri, tu m'as hébergé, j'ai appris l'astrologie au milieu de tes murs faits de pierre de taille. Faut-il, hélas ! que je te dise le mal (les maux) qui doit t'arriver ? Au malade, le médecin ne lui doit pas dire sa fin, mais il le doit avertir afin de convertir son mal.

Non, non, Chamberi, ge ne vuy pa dere
Ne to ton ma, ne toute te misere,
Me devan que d'en party
E fo que je te diso ady.
A di Chamberi nobla Cita,
Adi do borgey la graveta,
Adi lo noblo Senatou,
Adi Avoca et Procurou,
Adi Segnou et Damuisele,
Adi le fille, le femele,
Adi don gran et peti,
Orendray je m'en vo sally,
A di metresa touta derrire,
Te devey estre la premire,
Ge t'en imprima d'en mon cour
En ton bin et en tou honnour,
Perdona mey, je sey tan tormenta
Que je ne se poy ple ita,
E fo que je alo en que sey
Me consola en quaque endrey.

Non, non, Chambéry, je ne veux pas *te* dire, ni tout ton mal, ni toutes tes misères, mais, avant de partir, il faut que je te dise adieu. Adieu, Chambéry, noble cité; adieu la *gravité* des bourgeois; adieu, les nobles sénateurs, adieu, avocats et procureurs ; adieu, seigneurs et demoiselles; adieu, les filles, les femmes; adieu donc, grands et petits. Maintenant je m'en vais sortir ; adieu, maîtresse toute dernière *nommée,* tu devais *l'*être la première.

J'ai toi imprimée dans mon cœur en tout bien et en tout honneur. Pardonne-moi, je suis si tourmenté que je ne puis même plus me tenir debout ; il faut que j'aille où que ce soit me consoler en quelque endroit.

FIN DE LA PRONOSTIQUATION SAVOYARDE.

(*A suivre.*) A. CONSTANTIN.

UN INCUNABLE

Un Annécien, ami des livres, a rencontré dans ses fouilles un incunable qu'il s'est empressé d'acheter pour la Bibliothèque publique d'Annecy, action louable, il faut le dire en passant. Si cet acte de patriotisme s'était reproduit un peu souvent dans les âges passés, notre intéressante collection publique serait aujourd'hui riche en livres rares.

Le volume dont il s'agit est un petit in-folio gothique de 145 feuillets non chiffrés, mais portant la *signature* A.-T. Chaque page a 23 ou parfois 24 longues lignes. Le texte est moitié prose et moitié vers. C'est un ouvrage satirique, moral et allégorique intitulé :

Cy commence le doctrinal du temps présent, compile par Maistre Pierre Michault, secretaire du tres puissant duc Charles de Bourgoigne, auquel il traite des XIj chappitres que lisent auiourd'huiy en lescole de ce monde. XIj principaulx vices tant es cours et consaulx des princes comme entre le menu peuple chascun en droit say comme il apperra au proces dudit traittée.

Ce volume, comme presque tous ceux qui ont été imprimés par les premiers ateliers typographiques, ne porte pas de désignation de lieu ni de date, mais il est imprimé avec les caractères qui ont servi à l'impression d'un autre ouvrage sorti d'une presse lyonnaise vers 1480, l'*Abuse en court;* cette circonstance permet de fixer l'époque et le lieu où a paru le *Doctrinal*.

L'exemplaire de la Bibliothèque d'Annecy est malheureusement mutilé ; plusieurs feuillets manquent et deux sont déchirés par le milieu ; il est taché à différents endroits et il porte quelques piqûres de vers sur les premiers feuillets. Mais, tel qu'il est, et vu la rareté des exemplaires, il peut encore tenir une bonne place dans notre collection. Il représente, en effet, suffisamment les caractères des premiers livres imprimés : papier fort, sonore et à larges marges, plats de la couverture en bois recouverts de veau repoussé à l'extérieur, et à l'intérieur de parchemin, trace du crochet dans le milieu, etc.

Il n'est pas jusqu'aux gravures sur bois et au simple trait qui n'offrent un intéressant échantillon de l'art du graveur au XVe siècle. Ces gravures sont au nombre de dix-sept et non de seize, comme l'a dit Brunet dans son *Manuel du Libraire;* quelques-unes d'entre elles sont répétées plusieurs fois dans le corps du volume.

Mais à notre avis, le sujet d'observation le plus intéressant qu'offre le *Doctrinal*, se rapporte à ceci que, ne faisant pas mention de la date de son impression, il relate par contre l'année où l'auteur l'a terminé. Ce fait est intéressant, parce qu'il est arrivé souvent que des bibliographes ont pris pour la date de l'impression celle qui était indiquée par l'auteur comme marquant l'époque où il avait achevé son travail. De là, une source de fréquentes erreurs lorsqu'il s'est agi, par exemple, de fixer l'établissement de l'imprimerie dans certaines villes. C'est ainsi que, cette année encore, un bibliographe tourangeau a cru pouvoir affirmer que la typographie existait déjà à Tours en 1467, basant son opinion sur un volume bien connu et qui porte en effet cette date, mais notée par un copiste qui écrivit à Tours, et non par l'imprimeur; ce dernier était établi à Paris vers 1480, s'appelait Pierre Cœsaris et avait pour associé un nommé Stohl. Les types des caractères de ces deux associés sont parfaitement connus et sont précisément ceux qui ont servi à l'impression du volume prétendu publié à Tours en 1467.

Un fait identique se produit pour le *Doctrinal* de Michault ; on lit en effet à la fin du volume le quatrain suivant :

Ung treppier et quatre croyssans
Par six croix auec six nains faire
Vous ferons être congnoissans
Sans faillir de mon milliaire.

C'est à dire: M.CCCC.XXXXXX.IIIII, soit 1466.

Ce quatrain a été écrit par l'auteur au moment où il a terminé son ouvrage, et il ne faut pas en tirer la conclusion que le volume a été imprimé dans l'année 1466. On a vu que le *Doctrinal* est composé avec les caractères d'un atelier lyonnais de 1480 environ.

La première édition de ce curieux ouvrage a été imprimée à Bruges, par Colard Mansion, probablement dans l'année même où Michault termina la rédaction de son travail. Une autre édition fut faite à Genève en 1522 par Jacques Vivian. Celle de Lyon que nous avons décrite rapidement serait donc la deuxième, jusqu'à meilleure information.

JULES PHILIPPE.

LES REGISTRES DE L'ETAT CIVIL EN SAVOIE.

Un auteur moderne affirme qu'avant le Concile de Trente les registres paroissiaux n'existaient pas. C'est une grave erreur.

La tenue des registres de baptêmes, mariages et sépultures est très ancienne dans l'Eglise. On en trouve des traces en France dès le Xe siècle, mais surtout dans les XIVe et XVe siècles, d'après les *Inventaires sommaires des Archives départementales*. Ils étaient ordonnés dans les Synodes diocésains, sous peine d'amende.

Charles-Auguste de Sales raconte que dans l'incendie de la maison curiale de Thorens, en 1438, les cartulaires des baptêmes, les registres des mariages et des sépultures y furent brulés. Nicolas de Hauteville répète la même chose. Plusieurs anciens curés des diocèses d'Annecy et de Tarentaise m'ont assuré en avoir vu du même siècle, mais en déplorant, en même temps, les premiers surtout, qu'ils eussent été consumés dans des incendies dont ils précisaient la date, que je n'ai pas retenue. M. de la Corbière, dans la collection de la correspondance de Besson, publiée dans la *Revue*, en cite de 1535 à la Roche, qui ont disparu également.

On sait que François Ier, par son édit de Villers-Cotterets, de 1539, article 52, en fit une obligation en donnant la valeur d'actes civils aux registres tenus par les curés. La Savoie était alors sous sa domination, et on nous en a signalé dans quelques paroisses

comme étant du milieu du XVI^e^ siècle, et notamment de 1545.

Il parait qu'ils étaient tenus assez régulièrement partout, puisque le Concile de Trente n'en a pas renouvelé l'obligation dans ses sessions V, VI et VII, tenues en 1546, 1547, où il est traité du baptême.

Le Duc de Savoie, ayant récupéré notre patrie en 1559, renouvela l'ordonnance de François I^er^, soit sur l'obligation de rédiger en français les actes publics, soit sur celle des registres de l'état des sujets ; voir, *le style et règlement sur le fait de la justice, dressé par le souverain Sénat de Savoie*, articles 380, 381, 382, 383, approuvé par le duc Emmanuel Philibert, le 3 avril 1560.

Si le Concile de Trente ne prescrit pas les registres de baptême, parce qu'il les savait bien tenus, il renouvela, en 1563, l'obligation de ceux de mariage, dont la tenue laissait probablement à désirer, session XXIV, *de reformat. matrimonii*, *Cap.* I.; et, pour constater les empêchements de parenté spirituelle contractés par les parrains et marraines, il ordonna de mettre leurs noms dans les registres de baptême, *eorum nomina describat in libro*, le livre qu'il savait être ouvert, *doceatque eos quam cognationem contraxerint*. *Cap.* II.

Nous avons vu des registres de baptême etc. de 1569 à Mont-Saxonet, 1568 à Beaufort etc. Ces derniers sont rédigés, non pas ensuite des ordres du Concile de Trente qui n'a été publié qu'en 1571, mais *de præcepto sanctæ synodi jam olim factæ per R. D. Johannem Philippum de Grolea*. Or, cet archevêque de Tarentaise était décédé en 1559, bien avant la décision précitée, et surtout la publication du Concile de Trente.

C'est donc aux Synodes diocésains qu'on renouvelait en Savoie, comme ailleurs, l'ordre de tenir ces registres. Celui que nous venons de citer ajoute..... *et de edicto et præcepto Serenissimi et Clarissimi Philiberti Emmanuelis Ducis Sabaudie ut in suis statutis continetur*.

Un édit de 1561 ordonnait aux curés de déposer un double de leurs registres au greffe du Tribunal de leur territoire, art. 382. Comment ces registres ont-ils disparu ?

Il peut y avoir eu plusieurs causes. Tantôt c'est un incendie, tantôt c'est l'humidité du placard, où ils étaient entassés depuis longtemps, comme il est arrivé aux minutaires des notaires au palais de l'Ile. D'autres fois, c'est le besoin de se débarrasser d'un tas de paperasses, qui ne devaient plus servir à rien, puisque le propriétaire ou le dépositaire ne savait plus les lire. J'ai rencontré, dans les inspections d'archives, le mot *illisible* sur certains dossiers. Je l'ai effacé, et j'y ai substitué le nom de l'objet du registre avec les dates extrêmes. Heureusement qu'avec la qualification d'*illisibles*, ils n'avaient pas reçu celle de *inutiles;* car indubitablement ils auraient été détruits. Quelquefois c'est pis encore. Nous pourrions citer des localités où des coffres de parchemins ont été livrés aux flammes, qui avaient peine à en venir à bout, par le propriétaire, dont les allures tranchaient désavantageusement sur celles de ses aïeux.

Quant aux registres de l'état civil, ils ont été conservés en général dans les paroises dès le XVII^e^ siècle, comme encore les copies déposées aux chancelleries épiscopales.

L'édit de 1561 fut renouvelé en 1723, le 7 août, et en 1773, le 13 août.

Depuis l'organisation des mairies, après l'occupation militaire de la Savoie en septembre 1792, et son incorporation à la République Française, les maires furent chargés des actes de l'état civil. Les curés continuèrent à tenir les leurs.

Par l'édit du 18 février 1815, les curés furent de nouveau chargés de la tenue officielle de ces actes ; et par celui du 16 janvier 1816, ordre fut donné aux administrations civiles de leur rendre les registres antérieurs à 1793, qui avaient été saisis dans les presbytères.

Cet état de choses a continué jusqu'en 1838. Ensuite d'un accord entre le pape Grégoire XVI et Charles-Albert, roi de Sardaigne, les lettres-patentes du 20 juin 1837 faisaient une obligation aux curés, etc. de fournir une copie authentique des actes de naissance et baptême, mariage et sépulture, selon le formulaire seul adopté par tous les Etats sardes, à la chancellerie de l'évêché et au greffe du tribunal de première instance. Cette mesure fut sanctionnée par le Code civil, édicté le même jour à Turin.

Ce régime a duré jusqu'en 1860.

C.-A. DUCIS.

CORRESPONDANCE DE L'HISTORIEN BESSON

(Suite.)

—

LETTRE DE LÉONARD BAULACRE, BIBLIOTHÉCAIRE A GENÈVE.

—

Teneur d'adresse :

Monsieur Besson, Aumônier du premier Monastère de la Visitation, Annecy.

Teneur de lettre :

Monsieur

Mon oncle me charge de vous répondre, ne pouvant le faire lui même. Son âge fort avancé lui a extrêmement affoibli la vüe, et il est hors d'état d'écrire.

On ne peut que louer vôtre travail et vôtre application infatigable, à faire depuis plusieurs années des recherches pour éclaircir l'Histoire Ecclésiastique de votre païs : Il seroit à souhaiter que nous pussions à Genève concourir avec vous à l'exécution de vôtre plan ; le moyen que nous devions faire, c'est de vous offrir les livres qui vous manquent, et que vous n'avés pas pû trouver en Savoye. Dès que vous serés arrivé chés nous, les Bibliothécaires auront soin de vous envoyer à votre logis, *L'Italia Sacra*, et la *Gallia christiana* et vous les garderés aussi longtems qu'ils vous seront nécessaires. Et tous vos amis raisonneront plus amplement avec vous, sur votre projet, et sur les moyens de l'exécuter.

Si sans vous incommoder, vous pouviéz nous faire faire une copie de la lettre que vous avés entre les mains de la Princesse de Bretagne pour la conduite de sa maison, nous la verrions avec plaisir, et peut être en pourrions nous faire quelque usage ; mais il faudrait que le copiste, en suivit fort éxactement l'orthographe.

Vous aurés appris sans doute, Monsieur, que notre Magistral a envoyé à Turin depuis cinq à six mois, les Bulles du Pape Félix cinq, qui étoient conservées dans nos archives, elles sont en manuscrit, et remplissent huit ou dix gros volumes in folio : La Cour (déchirure) insinuer après le Traité de Turin qu'elle recevroit ce présent avec plaisir. Mon oncle me charge de vous assurer de ses respects, quoique je n'aie pas l'honneur d'être connu de vous, vous voudrés bien, Monsieur agréer aussi les miens et l'assurance de la considération distinguée avec laquelle je suis

Monsieur

Votre tres humble et tres obéissant serviteur

BAULACRE

Genève ce 14 Avril 1755.

(D'après l'original)

LETTRE DE LÉONARD BAULACRE, BIBLIOTHÉCAIRE A GENÈVE

Teneur d'adresse :

Monsieur Besson, Aumonier du 1er Monastère de la Visitation, Annecy

Teneur de lettre :

Monsieur

Quand nous eûmes l'honneur de vous voir le mois lernier à Genève, nous convinmes qu'un peu de correspondance seroit nécessaire pour éclaircir certains faits. Le mal est, que j'ai la vue si mauvaise que je suis hors d'état d'écrire. Un ami me prête aujourd'huy sa plume, et je m'en prévaut.

Vous nous dites dernièrement que vous aviés vû l'acte original de la fondation de Compesière, et que même vous en aviés tiré copie ; j'ai quelque intérêt à connaitre cette pièce par ce que ma famille possède un fond tout à fait à portée de cette Commanderie. J'ai souvent eû occasion de demander à divers commandeurs qui étoient leurs fondateurs, et ils ne m'ont rien répondu de satisfaisant. Seulement le Grand Prieur de l'Echeraine me dit un jour qu'il croioit qu'ils avoïent succèdés aux Templiers, et il prédendit même me faire voir au bas de l'escalier de son château une croix des Templiers qu'on y avoit gravée. Je lui répondis que je la prenois pour une croix de Malthe qui n'étoit pas bien formée. Une preuve qu'il se trompoit, c'est que j'avois vû un peu auparavant la date de son château sur une pierre à demi éfacée ou j'avais lû assez clairement 1408, c'est-à-dire, qu'il avoit été rebâti précisément cent ans après la destruction de l'ordre des Templiers.

Le savant Monsieur Abauzit que j'ai consulté là dessus m'a fait voir dans notre histoire de Geneve parmi les preuves justificatives un acte de l'an 1302 où il est parlé des Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem établis à Compesière. Vous trouverés dans le Tome 2 de l'histoire de Genève page 84 à la dernière ligne, *Petro et Hugone Hospitalariis de Compesieres*. et cet acte a précédé de 5 ou 6 ans l'extinction de l'ordre des Templiers.

Nous vous prions donc, Monsieur, de prendre la peine de nous envoyer un petit extrait de la fondation de cette Commanderie le nom du donateur, la date de l'acte et ses circonstances essentielles.

J'eus l'honneur de montrer l'autre jour la Bibliothèque à Monsieur Passier, Intendant du Genevois et à sa famille, il me parut fort éclairé et fort poli.

J'ai l'honneur d'être avec beaucoup de considération

Monsieur

Votre très humble et obéissant serviteur

BAULACRE

A Genève ce 10 Mai 1755

(D'après l'original)

(A suivre.) Eloi SERAND.

LE ROY DES CORDONNIERS

Nous avons fait connaître, il y a peu d'années, la nomination d'un *roy des merciers* par Charlotte d'Orléans, veuve de Philippe de Savoie, duc de Nemours, et l'exercice de cette fonction par l'admission d'autres merciers jurés.

Nous trouvons un *roy des cordonniers* nommé par leur fils Jacques de Savoie, duc de Nemours.

En 1447, le 25 octobre, la confrérie des cordonniers des SS. Crépin et Crépinien se constitua dans l'église des Dominicains d'Annecy, sous la direction d'un prieur. Nous le trouvons encore en 1554. Mais, depuis, la confrérie s'organisa en jurande, et le 4 octobre 1560, Jacques de Savoie nommait pour *roy des cordonniers* Louis Quex, avec droit d'admettre des cordonniers jurés, et de se servir du sceau de la branche cadette de Savoie.

Voici un acte de l'exercice de cette royauté : c'est l'admission d'Etienne Métral, de La Roche, comme cordonnier juré après les épreuves voulues. Au bas du parchemin pend le sceau de Savoie:

Loys Quex dAnnessy roi et maistre ouvrier de lars de cordoanerie et des aultres ars qui en depandent aux comte de Genevoys baronies de Foucigny et Beaufort comme sappert par lettres patentes emanees de Monsegneur le duc de Nemoux comte de Geneve et Genevoys baron de Foucigny et Beaufort donnes a Sainct Germain en Laye le quatrieme jour d'octobre mil cinq cents soixante sellees du grand seel et signe de sa main et contre signees par Duguet secrétaire scavoyr faisons Que ayant trouve par expérience de honnete Estienne Mestral cordoanier de la dycte Roche bourgoys capacite et souffizance pour faire et exercer lars de cordoanerie et aultres dependant dicelluy et a plain informe de sa prodomie et honnestete Icelluy Mestral ayt admis et receu au dict ars de cordoanerie et aultres dependant dicelluy avec pouvoir de bien exercer fiablement et sans fraude ou abucts ce que a promis et juree sus les sainctes escriptures de Dieu et de reveller tous ceux quil feront le contraire en tesmoinage de quoy luy ayt octroye ces presentes seelles du seel a ce ordonne et signes par nostre syre comital soub nommes Donnes a la Roche le vingt cinquieme jour daoust mil cinq cens soixante quatre Et moy François Monet notaire et curial de la Roche a ce recepvoir requis combien que daultre main soyt escript. Ainsy est du commandement du roy

LOYS FRANÇOIS MONET

(Sceau pendant de Savoie.)

C.-A. DUCIS.

Bulletin des décès causés par les principales maladies régnantes, d'après les déclarations de l'état-civil du 1er janvier au 31 décembre 1883.

CAUSES DES DÉCÈS	De moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	de 5 à 10 ans	de 10 à 20 ans	de 20 à 30 ans	de 30 à 40 ans	de 40 à 50 ans	de 50 à 60 ans	de 60 à 70 ans	de 70 à 80 ans	de 80 à 90 ans	au-dessus de 90 ans	Total
Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Scarlatine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Rougeole	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
Méningite	1	5	»	»	»	1	»	»	10	»	»	»	17
Fièvre typhoïde	»	»	»	»	»	»	1	4	2	3	»	»	10
Erysipèle	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bronchite	2	4	»	2	»	»	4	3	7	12	2	»	36
Coqueluche	»	»	»	7	»	»	4	4	»	1	»	»	16
Pneumonie	2	»	2	»	9	5	»	2	2	»	»	»	22
Phthisie	»	2	»	»	»	»	»	»	5	»	»	»	7
Diarrhée entérite	7	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	8
Cholérine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Angine couenneuse	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Croup	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3
Affections puerpérales	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Autres affections aiguës	»	1	»	»	»	»	3	1	1	2	1	»	9
Affections chroniques	1	1	»	»	1	2	11	12	24	23	9	1	85
Affections chirurgicales	»	»	»	»	3	1	2	»	»	»	»	»	6
Causes accidentelles	2	1	1	»	1	1	1	1	1	»	»	»	9
Totaux	15	15	4	11	19	15	26	27	40	42	17	1	232

Morts-nés	Sexe masculin	9	Total	14
	Sexe féminin	5		

Dressé par le Médecin de l'état-civil.

DUPARC.

CORRESPONDANCE.

Melle-lez-Gand, 21 décembre 1883.

CANAL DE SUEZ. — Un peu de statistique :

D'après le rapport du Consul d'Espagne à Port-Saïd, le nombre de navires qui passèrent le canal et leur tonnage furent comme suit :

En 1879	1452	navires	mesurant	2,171,257 tonneaux
1880	2016	«	«	3,069,642 «
1881	2728	«	«	4.171,257 «
1882	3198	«	«	5,091,742 «

Dans ce dernier nombre l'Angleterre comptait pour 4,152,994 tonneaux.

Les recettes des trois dernières années furent respectivement, en nombres ronds, 40, 51 et 61 millions de francs.

Le *British Trade Journal*, de Londres, montre dans un tableau, publié au mois d'août dernier, que sur 928,147 tonneaux de marchandises reçus de Calcutta en Angleterre, en 1882, 52,55 0/0 avaient passé par le canal et 47,45 seulement par le Cap. Pour quelques articles, la différence fut très grande, par exemple, pour le thé 55,437 tonneaux passèrent par le Canal, 705 par le Cap; pour le froment les chiffres furent 136,756 et 23,768 tonneaux.

Tous ces nombres parlent plus qu'un long discours.

BERNARDIN.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

8e ANNÉE

BULLETIN N° 11 — NOVEMBRE 1883

Pressions barométriques moyennes: 724,12 à Annecy, 682,53 à Leschaux et 708,44 à Melan. Maximum le 29, aux trois stations minimum le 4, à Annecy et Leschaux et le 26 à Mélan. Excursion du mercure, 16,9 à Annecy, 14,58 à Leschaux et 17,37 à Mélan.

TEMPÉRATURE. — Moyenne à Annecy du maxima 10°06, du minima 0°5, à 9 heures du matin 3°8 Moyenne générale à Douvaine 13°15, à Chamonix 3°81, à Mélan 4°57.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent:

Pour le mois de novembre :		le 5.	12.	19.	26.	.....
Thermomètre.	maxima.	11°	10°1	9°8	9°6	...
	minima.	—0°8	—8°5	—10°5	—7°4	...
Baromètre à 0° :		621,4	620,5	628,9	619	...

La température moyenne du sol, à 0m30 de profondeur, est de 8°67, celle de l'eau du lac d'Annecy 10°24, celle de puits 11°4 et celle de rivière 4°4.

PLUIE ET NEIGE. — Moyenne de 19 jours pluvieux. Neige à plusieurs stations. Maximum d'eau recueillie 183m/m6 en 8 jours à Thônes où il tombe 0m096 de neige, minimum d'eau 41m/m9 en 7 jours à Saint-Gingolph.

La neige apparaît aux stations le 11.

Au Semnoz, 128m/m0 d'eau, 0m15 de neige. Le 12 disparaît un peu. Le 19 et le 20 il y en a 0m20.

ORAGES. — Le 10 aux Gets, au Biot, à Mélan, à Bonneville avec grêle, Annemasse, Seythenex, Faverges, Leschaux, Annecy et Vétraz Monthoux.

PHÉNOMÈNES ACCIDENTELS. — Brouillards et gelée blanche. A la fin de ce mois et particulièrement les 26 et 27, une immense lueur rouge illuminait le ciel du côté du couchant de 4 h. 30 à 6 h 20. Ce phénomène est signalé dans toute la France. On l'a constaté aussi en Prusse, Suède, Norvège, Italie, Angleterre. Il aurait même été vu en Egypte et jusqu'au Cap de Bonne-Espérance. D'après le Bulletin international du bureau central météorologique de France, ce phénomène serait dû à des poussières d'origine cosmique ou terrestre répandues a une grande hauteur dans l'atmosphère.

Le Directeur-gérant : L. REVON.

OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES.

NOVEMBRE 1883.

Stations	BASSIN DU LAC LÉMAN ET DU RHONE						BASSIN DE L'ARVE							VALLÉE DES USSES		BASSIN DU FIER ET LAC D'ANNECY						OBSERVATIONS.
	Les Gets.	Le Biot.	St-Gingolph.	Evian.	Douvaine.	Saint-Julien.	Chamonix.	Les Contamines.	Megève.	Sallanches.	Mélan.	Bonneville.	Annemasse	Cruseilles.	Seyssel	Seythenex.	Faverges.	Thônes.	Leschaux.	Annecy.	Rumilly	
Altit. :	1162	818	395	380	428	462	1044	1184	1113	555	629	449	435	793	259	712	507	625	929	448	334	
1																						
2																						
3	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	0,3											
4	.....	3,1	4,3	.....	.....	.....	.....	.....	2,2	.....	.....	.....	.....	1								
5	6,6	7	.....	.....	2,4	.....	2,4	.....	1,8	.....	3,3	2,9	.....	1,6	.....	2	.....	.....	1,9	3,1		
6	.....	9	6,1	3,2	.....	.....	.....	.....	14,2	.....	0,1	0,6	.....	5,4								
7	.....	6	7	4,3	3	.....	16,5	.....	13	14,6	10,5	3,4	1,8	10	.....	16	1,8	4	19,3	11,2	11'2	
8	46,4	14	8	5,1	8	.....	7,7	8	20,1	8.7	15.5	13,3	3,5	5	.....	14	7,4	38	8,5	10,6	5,4	
9	26,8	21	8,2	.....	2,5	.....	17,1	16	.....	12,4	15,5	13,2	5,6	2.3	.....	11,3	10,6	41	20,7	16	8,1	
10	1,4	4	.....	10,2	1,5	.....	.....	.....	.....	.....	0,9	.....	1,1	5,7	.....	86	2,9	26	3,9	1,4	6	
11	3,6	1,3	.....	11,4	4	.....	30* 5,2	10	8,7	.....	11,1	6,2	5,5	12	.....	4	18	.....	8,7	9	4,2	
12	30* 2	7	.....	12,8	6,9	.....	70* 28,7	14	27,4	19,2	7,2	3,6	3,6	10,7	.....	30* 14	16,9	13	10,2	7,8	15,1	
13	35,3	16,2	.....	.....	5,2	.....	20* 7,8	10	6,9	17,3	26,3	.....	5	.....	.....	18	13	29	34,2	14,3	4,5	
14	150* 15,2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,7	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,5			
15																						
16																						
17																						
18	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,1	.....	.....	.....	.....	3,2								
19	.....	2,5	.....	8,6	3,3	.....	10* 2,9	1	.....	.....	2,2	2	2,9	3	.....	.....	.....	.....	2,5	.....	4,3	
20	.....	.....	.....	.....	0,6	.....	2,2	2,5	.....	3,6	4	6,4	1	.....	.....	8	10	.....	7,5	9	3,2	
21																						
22																						
23	100* 6	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	73* 11	.....	.....	.....	.....	10								
24	.....	21	5,3	4,7	3,4	.....	20* 6	6,2	.....	10,3	9,7	5,3	4,5	.....	.....	15	.....	10* 17,9	96* 11,3	12	14	
25																						
26	.....	.....	.....	.....	1,5	.....	.....	.....	12	.....	.....	.....	.....	28,5								
27	.....	22,3	.....	24,2	26,5	.....	17,8	10	.....	.....	19,4	21,6	26,2	.....	.....	25,8	26	12,7	24,1	21,6	23	
28	7,3	3	.....	.....	0,5	.....	1,7	.....	.....	12,2	.....	1,3	.....	.....	.....	.....	.....	2				
29																						
30																						
Neige..	280*	.....	.....	.....	.....	.....	150*	.....	73*	.....	.....	.....	.....	.....	.....	30*	.....	10*	96*	.....	.....	
Pluie..	150,6	137,4	41,9	84,5	69,3	.....	116,0	77,7	119,4	98,3	127,7	81,8	60,7	98,4	.....	130,2	106,6	183,6	154,3	116	99,0	

BULLETIN N° 11.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

NOVEMBRE 1883 — Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy, par 45°53'59 / de latitude, et 3°47'33" de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m	BAROMÈTRE A ZERO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	Thermomètre à midi.	DEGRÉS actinométrique à midi.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m	ÉTAT DU CIEL DURANT LE JOUR.	ÉTAT DU CIEL à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPERATURE a 9 h. mat. de l'eau du lac.	TEMPERATURE a 9 h. mat. du sol a 10 c. de prof.
1	14°0	3 7	7°	729.1	»	0,5	87	10°3	37°4	?	N W	fort	brouill.		brouill.	73	11°8	10°7
2	12,3	3	5,3	727,8	»	0, 2	»	8,4	38,2	?	N-W	faible	id.		id.	70	11,8	10,3
3	11	3,7	7,4	725,8	»	0,2	94	13,7	43,7	S	N-W	id.	couv 3/4		beau	68	12,3	10,4
4	15	4	9	725,4	»	0,6	88	12,3	24,2	S	N-W	il.	couvert		pluie	64	12,2	10,6
5	14	6,3	8,1	720	5,1	0,6	89	11	20,3	S	S E	faible	pluie	Pluie légère matin.	couvert	61	12,0	10,8
6	12,7	3,3	9	716,8	»	1.3	77	11.3	10,1	S-W	S E	id.	couvert	Pluie légère après midi, forte la nuit.	pluie	62	11,7	10 7
7	12,3	7,7	11	716	11,2	0.9	90	12,2	8,38	S	S-S-E	fort	id.	Pluie forte de 8 h. soir.	id.	62	12,2	10,8
8	12,7	6,3	9.1	718.3	10,6	0,3	93	9	4,68	S	S-S-E	il.	id.	Pluie de 8 h. matin à 10 h soir.	couv.1/2	63	12,3	11,1
9	10	—0,3	4,4	724,8	16	0,1	93	9,4	28,1	N	S-S W	il.	couv 1/4	Pluie la nuit. Neige à 1600m	pluie	70	11,3	10.9
10	10	3,3	8	722,1	1,4	0,8	90	13,2	47,6	S	S	faible	pluie	Pluie le jour, orage le soir.	id.	71	11,5	10,3
11	14,3	—2 3	2	724,3	9	0.6	84	9,1	98,3	S	W	fort	beau	Neige à 900m. Halo lunaire.	couvert	72	11,3	10,2
12	9,3	1,3	5,1	717,6	7,8	1,1	99	7	8,38	W	S	id.	pluie	Fort vent pluie.	pluie	73	10,7	9,3
13	8 3	3,3	5,4	719	14,3	0,2	93	7,4	39,8	W	S S-E	calme	couvert		couv 1/2	80	10.8	9,3
14	9	—3	0,2	724,2	»	1,2	96	7,7	83,3	W	W	fort	beau		très beau	83	10,3	9
15	8,7	—3,7	—1.1	723	»	1,2	»	6	89,7	—	N	id.	trè- beau		couv.1/2	80	9,9	8,4
16	7	—3.3	—0,4	723	»	»	»	6,1	82,7	N	N	id.	beau		id.	78	9,7	7,9
17	7 3	—3,3	1,2	724,1	»	»	100	7,4	78,8	N	N	id.	couv.1/4		beau	76	9,7	7,3
18	8,3	—1,3	4,2	724	»	»	100	5	14,0	S	S E	id.	couvert	Pluie de 10 h. matin à 6 h. soir.	id.	73	9,7	7,3
19	7	—0,3	2,2	727,8	»	»	96	»	»	?	S-S-E	id.	brouill.	(150) Brouillards disparaît à 10 mat	couvert	70	9,5	7,4
20	10	1,3	5	730 1	9	»	90	8,3	63,3	N	S	id.	couvert	Pluie vers 4 h. matin.	beau	70	9,6	7,7
21	10,3	—1,3	2	731,2	»	0,3	84	7.1	86,6	—	S	id.	très beau		id.	72	9,5	7 7
22	9,3	—2 3	0,3	729,6	»	0.7	96	4,1	20,3	W	S E	il.	beau		très beau	65	8,8	7,3
23	6,3	—2	0	722,3	»	0,8	»	8	8,38	—	S-S-E	id.	très beau	Pluie de midi à 7 h. soir.	couv 1/2	63	8,7	7,1
24	8	—2	0.2	724,8	12	0,4	96	6,1	59,3	W	S	id	bean		très beau	65	8,6	6.9
25	7	—4,3	—1.2	720,6	»	»	»	6,1	73,3	—	S	id	très beau		id.	65	8.4	6,6
26	9,3	—0,3	8 3	714.6	»	»	69	11	8,38	S	S-E	il	couvert	Pluie de 4 s. toute la nuit.	pluie	70	8,7	6,4
27	11	4,3	5,3	721,8	21,6	»	93	7,3	16,4	S	S	calme	id.	Soleil couch. très rouge jusqu'à 5 h. 35	couvert	69	8,8	6.9
28	8	—2,5	—2	729,8	»	»	»	7,2	78,8	N	W	il.	beau	Id id id.	très beau	68	8,9	7,1
29	10	—3	—1	732 9		»	»	7,2	71	—	N	fort	très beau	Id. de 4 h. 50 à 5 h. 20 S-W	id	67	8,5	6,7
30	8	—1,5	0	732,8	»	»	»	2	20,3	—	?	id.	brouill,	(40) Br. très épais tout le jour et la nuit.	brouill.	66	7,9	6,4
Moyennes ou Totaux.	10°06	0 5	3°8	724,12	116	0,64	87,47	8°3	43,69							697	10°24	8°67

Le 10, orage d'W à 6 h. 30 soir. — Le 12, fort vent du sud de minuit à 2 h. 1/2. Pluie jusqu'à midi, par intervalle après midi, continuelle dès 8 h. soir jusqu'à 6 h. matin du 13.

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. — Imp. F. ABRY.

TABLE DES MATIÈRES

BIOGRAPHIE ET HISTOIRE

J. Philippe. Guillaume Fichet . . 1, 13, 21, 49, 57, 65, 73, 85
Ducis. La date de la naissance de saint François de Sales 5, 33 77, 86, 93, 101
P. Nicard. Louis Courajod. 6, 25, 51, 59
Ducis. Entrée de Jacques de Savoie et d'Anne d'Este à Annecy. 16
E. Serand. Correspondance de l'historien Besson (suite) . 36, 67 78, 90, 96, 108
Ducis. Henri de Savoie et Anne de Lorraine. Date de la mort d'Anne d'Este 41
J. Vuy. A propos de saint François de Sales. 43
C. Berlioz. Ferdinand Hermiraz. 96
Ducis. Les registres de l'état civil en Savoie. 107
Ducis. Le roy des cordonniers. 109

BIBLIOGRAPHIE

J. Vuy. *Obituaire de Saint-Pierre de Geneve,* de M. A. Sarasin 8
J. Philippe. Un incunable. 107

LITTÉRATURE. — PHILOLOGIE

A. Constantin. La muse savoisienne au XVII^e^ siècle. . . . 104

MÉTÉOROLOGIE

A. Mangé. Commission de météorologie de la Haute-Savoie. Observations pluviométriques. Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy. 10, 18, 30 38, 46, 54, 62, 70, 82, 90, 98, 111
E. Tissot. Résumé des observations météorologiques faites à Annecy et dans la H^te^-Savoie en 1882 . . . . 69, 80, 89, 95

SCIENCES. — VARIÉTÉS

A. Mullin. Classification des roches cristallines 16
Bernardin. Le fer des lacs de la Finlande. 28
Pissard. Mouvement de la population de la ville d'Annecy en 1882. 28
E. Van Segvelt. Promenades entomologiques autour d'Annecy 35
L. Pillet. Fossiles principaux des terrains. 37
id. Congrès géologique international. 44
id. Société nationale d'acclimatation 52
C. Berlioz. Légende : le château de Bramafan. 60
L. Pillet. Le Ptérocérien du Mont-du-Chat. 75
C. Berlioz. Légende de saint Maurice à Lornay, 77. — Rectification de M. Ducis. 89
F.-A. Forel. Draguages zoologiques et sondages thermométriques dans les lacs de Savoie. 87
Duparc. Bulletin des décès a Annecy, en 1883. 110
Bernardin. Le canal de Suez. Statistique. 110

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE SAVOIE

Comptes rendus par M. Pillet. 37, 44, 52, 68, 75

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Comptes rendus par M. Revon. 9, 17, 29, 45, 53, 61, 70, 81, 97

CONGRÈS ET CONCOURS

Revon. Concours de la fondation Andrevetan, programme. . 29
Perrier de la Bathie. Programme du 6^me^ congrès des sociétés savantes de la Savoie à Albertville. 46
Lauréats du concours de la fondation Andrevetan. 90

BULLETIN

Découvertes, sciences, statistique, etc. 30, 54, 62

DONS ET ÉCHANGES

10, 54, 62, 82, 98

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ

PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

D'ANNECY

HISTOIRE — SCIENCES — ARTS — INDUSTRIE — LITTÉRATURE

AUTEURS DES ARTICLES DE LA VINGT-CINQUIÈME ANNÉE

CONSTANTIN A., secrétaire de la Société Florimontane.
DUBOIS-MELLY, membre de l'Institut genevois, à Genève.
DUCIS C.-A., vice-président de la Société Florimontane.
DUNANT Camille, président de la Société Florimontane.
FOREL F.-A., professeur, à Morges (Suisse).
GAUTHIER L., vice-président de la Société d'histoire naturelle de Chambéry.
HOLLANDE, docteur ès-sciences, Chambéry.
L***, à Chambéry.
MANGÉ Auguste, architecte-voyer, Annecy.
MONTAGNOUX Alexandre, professeur, à Mélan.
MUGNIER Fr., conseiller à la Cour d'appel, Chambéry.
PERRIN André, archéologue, à Chambéry.
PHILIPPE Jules, député de la Haute-Savoie, vice-président de la Société Florimontane.
PILLET L., président de l'Académie de Savoie, Chambéry.
PLEZANCE, homme de lettres, à Paris.
REVON Louis, conservateur du Musée d'Annecy.
SERAND Eloi, archiviste-adjoint, à Annecy.
TAVERNIER Hippolyte, avocat, à Taninges.
TISSOT Eugène, secrétaire-adjoint de la Société Florimontane.
VIGNE J.-Ch. (de), homme de lettres, Bruxelles.
VUY J., président de section de l'Institut genevois, à Genève.

COMITÉ DE RÉDACTION

DUNANT — DUCIS — TISSOT — CONSTANTIN

Directeur-gérant : AIMÉ CONSTANTIN

1884 — 25ME ANNÉE

ANNECY
IMPRIMERIE DE FRANÇOIS ABRY
—
1884

Savoie (Haute) 3.

Source gallica.bnf.fr / Académie florimontane

25me Année. — N° 1. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 janvier 1884.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Etudes zoologiques dans les lacs de Savoie, par le Prof. Dr F.-A. Forel. — Pierres à bassins de la vallée de Chamonix, par M. André Perrin. — Etat des Maisons-fortes possédées par différents seigneurs dans la province de Genevois et le baillage de Ternier, 1772, par M. E. Serand. — La muse savoisienne au XVIIe siècle (suite et fin), par M. A. Constantin. — Bibliographie : *Le prieuré de Chamonix,* par M. Jules Vuy. — Correspondance de l'historien Besson (suite), par M. Eloi Serand. — Le gâteau des rois, par M. C.-A. Ducis. — Séance de la Société Florimontane. — Dons et échanges. — Observations météorologiques, pluviométriques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

ÉTUDES ZOOLOGIQUES DANS LES LACS DE SAVOIE

Je puis ajouter quelques faits nouveaux à ceux que j'ai publiés dans la *Revue savoisienne* du 31 octobre 1883 [1].

J'ai soumis à des spécialistes quelques-uns des animaux que j'ai dragués dans les lacs d'Annecy et du Bourget les 22 et 23 septembre. Voici la détermination exacte qu'ils m'en ont donnée.

Hydrachnides. — D'après le Dr G. Haller, à Zurich, les Hydrachnides que j'ai pêchées dans les deux lacs appartenaient à la même espèce, *Hygrobates longipalpis*. Cet animal est relativement rare dans les lacs savoyards ; je n'en ai trouvé que deux ou trois exemplaires dans cinq à six draguages exécutés dans chaque lac. C'est très peu en comparaison du Léman, où je trouve cette espèce en nombre énorme, par dizaines et par centaines dans chaque draguage. Les filets à féra des pêcheurs d'Ouchy, quand ils ont séjourné pendant un ou deux jours par 200 ou 300 mètres de fond, sont parfois tout couverts de milliers de ces jolies araignées d'eau.

Mollusques. — Ils ont été étudiés par M. S. Clessin, le malacologiste d'Ochsenfurt, en Bavière. J'ai pêché dans le lac d'Annecy, par 50 mèt. de fond, un seul individu, encore jeune, d'une Limnée, que Clessin croit pouvoir rapporter à la *Limnea Foreli,* espèce fréquente dans la région profonde du lac Léman ; elle dérive, d'après Clessin, de la *L. auricularia*. Que l'on ne soit pas trop étonné de voir dans des conditions aussi étranges, loin de l'air atmosphérique, des mollusques pulmonés condamnés ainsi à respirer l'air dissous dans l'eau ; nos études sur la faune profonde du lac Léman ont depuis longtemps démontré la possibilité de cette anomalie physiologique.

Les Pisidies sont, comme toujours, abondantes dans le limon des grands fonds. Elles appartiennent à deux espèces : dans le lac du Bourget, *Pisidium prolungatum,* déjà connu dans la région profonde des lacs de Walenstadt, des IV Cantons et de Neuchâtel ; dans le lac d'Annecy, *Pis. miliolum,* déjà pêché par le Dr Asper, de Zurich, dans la région profonde du lac de Côme.

* * * Quelques jours après l'expédition de draguages que j'ai faite au mois de septembre, M. le Dr O.-E. Imhof, de Zurich, est venu étudier la faune pélagique des lacs de Savoie ; à cette occasion, il a fait quelques draguages profonds, les 5 et 6 octobre 1883. Voici, d'après ses notes [1], les espèces qu'il faut ajouter à la liste que j'ai donnée de la faune profonde des lacs savoyards :

Dans le lac du Bourget, un *Asellus Foreli,* le même que j'avais trouvé dans le lac d'Annecy, une *Cypris* à valves transparentes, une *Cothurnia* à coquille cyathiforme, non pédonculée, un Rhizopode de la famille des *Euglyphina, Cyphoderia margaritacea,* une *Vorticelle*.

Dans le lac d'Annecy, en fait de Crustacés, *Simocephalus vetulus, Lynceus affinis,* une *Cypris,* un *Canthocamptus ;* sur une colonie de Frédericelles, un Rotateur, *Floscularia proboscidea ;* en fait de Protozoaires, *Stentor coeruleus*, deux *Vorticelles*, *Epistylis nutans, Carchesium polypinum,* un *Amoeba* et la même *Cyphoderia* que dans le lac du Bourget.

Ce que le Dr Imhof allait surtout étudier, c'est la faune pélagique, c'est-à-dire ce groupe d'animaux, infatigables nageurs, qui vivent en plein lac, loin des côtes, à la surface pendant la nuit, dans les profondeurs de 5 à 50 mètres pendant le jour ; ils sont absolument transparents, et sont ainsi protégés contre la poursuite des poissons, des lavarets en particulier, dont ils forment la principale nourriture. Les animaux pélagiques indiqués par M. Imhof sont les suivants :

Dans le lac du Bourget. — Crustacés : *Sida crystallina, Daphnella brachyura, Daphnia hyalina, Leptodora hyalina, Bosmina..., Cyclops..., Diaptomus...*

[1] F.-A. Forel. Draguages zoologiques et sondages thermométriques dans les lacs de Savoie. *Rev. savois.* XXIV, 87. Annecy. 1883.

[1] Zoologischer Anzeiger. VI. 655. Leipsig. 1883.

ROTATEURS : *Asplanchna helvetica, Anurea longispina,* deux espèces nouvelles découvertes par M. Imhof dans ses études sur la faune pélagique des lacs suisses.

PROTOZOAIRES : Un *Ceratium,* un *Dinobryon* d'espèce nouvelle que l'auteur appelle *D. cylindricum,* une *Vorticelle.*

La flore pélagique est représentée dans ce lac par *Anabaena circinalis,* couverte de Vorticelles comme dans le Léman, *Pleurococcus angulosus,* des Gallionellées et des Fragillariées.

Dans le LAC D'ANNECY, la faune pélagique est à peu près semblable : les mêmes *Daphnella, Daphnia, Bosmina, Leptodora, Cyclops* et *Diaptomus.* En plus, des larves d'un insecte diptère du genre *Corethra.* Dans mes draguages du lac d'Annecy, j'avais attribué à la faune profonde cette larve admirablement transparente, aussi hyaline que quelque Entomostracé pélagique que ce soit; j'accepte volontiers l'idée de Pavesi de la ranger dans les animaux pélagiques. En fait de Rotateurs : *Asplanchna helvetica, Anurea spinosa* et *A. longispina ;* en fait de Protozoaires : un *Dinobryon* et un *Ceratium.*

Comme moi, Imhof a noté l'absence du *Bythotrephes longimanus,* l'un des crustacés les plus grands et les plus caractéristiques de la faune pélagique lacustre.

Les recherches d'Imhof complètent d'une manière fort heureuse les études trop fragmentaires que j'avais commencées ; elles justifient absolument ma première impression, c'est que les lacs du Bourget et d'Annecy sont habités par une faune de très près semblable à celle du Léman, et des autres lacs de la région subalpine septentrionale.

Prof. Dr F.-A. FOREL.

Morges, 30 janvier 1884.

PIERRES A BASSINS DE LA VALLÉE DE CHAMONIX

Ayant pris part à la réunion et aux courses du Club Alpin dans les vallées de Samoëns et de Sixt, arrivé à Chamonix, je consacrai deux jours à réunir des renseignements sur la topographie et l'histoire de cette vallée que j'avais ébauchée en publiant les deux volumes de documents recueillis par feu M. Bonnefoy, notaire à Sallanches.

M. Venance Payot, le naturaliste bien connu, m'ayant signalé l'existence aux Houches de pierres à bassins ou écuelles qui lui avaient été indiquées mais qu'il n'avait pu examiner, je me rendis chez notre collègue M. l'abbé Lombard, curé des Houches, qui m'avait déjà fourni des notes intéressantes sur Chamonix. Sur sa demande, la fille aînée du seul habitant de la partie des Houches où devaient exister ces pierres à bassins, voulut bien servir de guide à M. l'abbé Orsat, curé de Servoz, et à moi. Un peu avant d'arriver au pont des Gurres, sur la rive droite de l'Arve, nous quittâmes la route de Chamonix à Sallanches pour nous engager au milieu des roches et des buissons de ce pays accidenté où j'avais peine à suivre notre guide dans sa marche rapide. Au-dessus de la route, la roche est polie sur des espaces très étendus et garde encore la trace très nette des stries tracées par le glacier dans sa marche. Leur direction va de bas en haut, indiquant ainsi nettement le relèvement des glaces par suite du rétrécissement de la vallée; un peu au-dessus sont des roches moutonnées dont la surface très fruste n'a pas gardé trace de stries.

Parvenus à la maison de Désailloud, à Pravesin, sa fille nous offre gracieusement une hospitalité que le temps dont nous disposons ne nous permet pas d'accepter. Tout auprès, sont de nombreux et énormes blocs erratiques cubant de 70 à 100 mètres cubes, connus dans le pays sous le nom caractéristique de pierre des fées. C'est là, nous dit notre guide, que se réunissaient les sorciers et se tenait le sabbat; sur plusieurs de ces pierres, on a vu des traces de pieds de divers animaux, âne, cheval, chèvre, etc. Mais vainement, pour satisfaire notre curiosité, s'élance-t-elle avec agilité au sommet des principaux blocs, elle ne peut retrouver ces vestiges, dont la croyance populaire admet l'existence sans la discuter et la vérifier.

Continuant à descendre la vallée, nous arrivons au lieu dit la Roche, où le père Désailloud gardait des moutons ; celui-ci nous répète à peu près ce que sa fille vient de nous dire relativement au groupe de blocs erratiques que nous venons de visiter. Il nous signale un bassin de 0^m40 de diamètre dont la profondeur n'est pas connue qui est situé au-dessus de Pravesin, au lieu dit la Tête des Crêts, appelé l'Ola à Margand. La croyance populaire raconte qu'un jour trois individus se trouvaient près de ce bassin au moment d'un orage, lorsque le tonnerre se mit à gronder ; deux d'entre eux firent le signe de croix ; le troisième, nommé Margand, se moqua d'eux et fut frappé de la foudre. Il nous conduit ensuite vers les pierres à bassins qui lui sont connues depuis longtemps, mais auxquelles il ne paraît pas attacher la même idée de merveilleux. Elles sont au nombre de trois, assez rapprochées les unes des autres, appartenant toutes à la même nature de roches : grès houiller schisteux d'un gris de fer à grains fins et homogènes qui se trouve en couches puissantes au col de la Forclaz et aux Houches. (Note de M. Pillet sur un échantillon que j'avais détaché de l'un de ces blocs.) Quatre bassins ou écuelles sont creusés dans ces trois pierres. Le premier, dans une roche qui nous paraît être en place, est ovoïde et mesure 0^m27 sur 0^m20 avec une profondeur de 0^m20, d'une régularité parfaite et d'un poli achevé. Les trois autres sont creusés dans deux blocs erratiques de forme arrondie ; le second, placé au milieu d'un bloc, mesure 0^m45 de diamètre sur 0^m30 de profondeur ; il est parfaitement rond, très régulier et poli, mais présente quelques traces d'érosions sur les bords ; le troisième occupe l'un des bords du même bloc qui a été cassé ; il n'en reste environ qu'une moitié ; sa dimension est plus considérable et dépasse, pour la partie qui reste, 0^m50 en diamètre et en profondeur. Le quatrième, seul sur le second bloc, beaucoup plus petit que les trois autres, n'est très probablement qu'un bassin ébauché plutôt qu'une écuelle ; de forme ovoïde, moins régulier que les autres, il mesure 0^m12 sur 0^m11 avec une profondeur de 0^m05. Notre examen achevé, nous recherchons sans succès aux alentours quelques traces de travail sur les roches voisines et descendons ensuite sur Servoz, après avoir remercié notre guide et son

père. M. le curé Orsat m'a signalé dès lors l'existence d'un bassin découvert par lui sur un rocher au-dessus de Servoz.

L'emploi de ces bassins ou le but dans lequel ils ont été creusés par l'homme n'a pas encore été déterminé avec quelque certitude, bien qu'ils aient été signalés et étudiés par un grand nombre de personnes [1].

Leur existence a été signalée sur un grand nombre de points de la Suisse et de l'Europe septentrionale et généralement sur des blocs erratiques qui n'ont pas été déplacés de leur position primitive. Ces cavités régulières, hémisphériques ou ovoïdes, très variables dans leurs dimensions et dans leur nombre, sont généralement placées à la partie supérieure des blocs, elles se rencontrent cependant aussi bien sur les côtés que sur la partie supérieure. Parfois, elles sont alignées et groupées régulièrement, réunies par des rainures figurant des triangles et des croix, parfois associées à d'autres signes gravés, tels que des cercles, des rayons ou des spirales ; on les trouve aussi sur les parois de roches en place et sur les monuments mégalithiques. Ces bassins creusés de mains d'homme portent généralement des noms particuliers où figurent des fées, des dames, des payens, des géants, des sorciers ou des diables. Les idées superstitieuses qui s'y rattachent, leurs dénominations à peu près les mêmes partout, semblent confirmer l'hypothese d'une destination religieuse. On les appelle chaudrons des sorciers, et l'on a prétendu y trouver la forme du pied du diable. Les croyances populaires les associent aussi à l'idée de réunion du sabbat ou synagogue.

On les a divisés en bassins sur rochers en place (rochers à bassin), sur blocs isolés (pierres à bassin), sur des tables ou autels druidiques, en écuelles sur blocs erratiques (pierres à écuelles, godets ou fossettes), sur rochers en place (rochers à écuelles). Desor pensait qu'elles avaient un but religieux prouvé par les légendes et par la vénération dont elles sont encore l'objet en plusieurs localités, ou que, marquées de signes indélébiles, elles étaient destinées à rappeler certains évènements et revêtaient alors un caractère monumental et sacré. Elles ont également été considérées comme ayant servi à des usages domestiques, soit à conserver des liquides, soit à broyer des matières alimentaires. La tradition populaire y voit des autels payens ou des pierres à sacrifice : les cavités auraient servi à recevoir des offrandes, l'eau de pluie consacrée ou le sang des victimes. Dans la vallée d'Arbaut, au cœur des Pyrénées, elles continuent à être vénérées, malgré les efforts incessants du clergé qui, dans bien des localités, a essayé de transformer le culte dont elles étaient l'objet en y traçant ou plaçant des croix.

Quant à l'âge de ces monuments, on considère comme plus anciens les godets isolés ou reliés par des rainures, et comme plus récents ceux qui sont accompagnés de dessins plus compliqués ; sur les dolmens et les monuments mégalithiques dont on a pu fréquemment établir la contemporanéité, ils disparaissent avec l'apparition de figures attestant un certain art. La plupart des archéologues admettent que les mégalithes de l'Europe appartiennent à l'époque de la pierre polie, et que les cannelures, les anneaux concentriques et les dessins archaïques associés aux plus récents rappellent ceux reproduits sur les armes, les parures, les ustensiles et les poteries de l'âge du bronze. Disons à ce sujet que Desor relate vingt expériences qui prouvent qu'il est plus facile de creuser des cavités de ce genre avec les ciseaux de silex qu'avec ceux en métal.

D'après Desor, leur présence fait entrevoir un lien entre la plupart des peuples préhistoriques de l'Europe. Leur extension à d'autres continents et spécialement en Asie fournit une présomption en faveur d'une parenté primitive, une confirmation de l'hypothèse qui place nos origines dans les montagnes de l'Indoustan. Celles que nous venons de signaler à l'entrée de la vallée de Chamonix appartiendraient à l'époque la plus ancienne de ces monuments, et les premiers habitants de cette vallée auraient été les hommes de l'âge de la pierre.

André Perrin.

[1] *Matériaux pour l'histoire de l'homme*, 1870, p. 506 ; pierres à bassins de Morvan, et 1872, p. 353 ; 1872, p. 73, et 1879, pierres à bassins de la Lozère. Desor, *Les pierres à écuelles*, Genève 1878, avec 4 planches. Le docteur Faudel, *Les pierres et les rochers à écuelles et à bassins de l'Alsace*, dans le bulletin de la Société d'histoire rationale de Colmar, 1879-1880.

ÉTAT DES MAISONS FORTES

POSSÉDÉES

PAR DIFFÉRENTS SEIGNEURS DANS LA PROVINCE DE GENEVOIS ET LE BAILLAGE DE TERNIER.

1772

Liste comprenant : 1° Paroisses rières lesquelles les Maisons-fortes sont situées; 2° Noms des Seigneurs possédant les Maisons-fortes ; 3° Noms des Maisons-fortes.

Alex : Messire Bernard de Granéry, marquis de La Roche (le château Folliet).

Annecy-le-Vieux : Noble Joseph-Bernard de Menthon, baron de la Balme (La Cour) ; Noble Victor-Hyacinte du Tour, capitaine dans le régiment de Savoie (La Pesse).

Arbusigny : Dlle Josephte-Thérèse de Verbouz, dame d'Arcine (le château Du Sougey).

Bassy et Vétrens : Dame Anne-Françoise, fille de feu noble Gaspard-Philibert de Machard de Chassay, veuve de noble Claude-François Baytaz de Challon (Vidonne de Bassy).

Boussy : Messire Louis de Chabod, marquis de Saint-Maurice, colonel dans le régiment de Savoie (Lupigny) ; S. E. Janus de Bellegarde, comte d'Entremont (Mieudry).

Challonges : Dame Marie-Gasparde de Brancion, veuve de Mre Jean-Claude de Clermont, marquis de Mont-St-Jean (le tiers du château du Chatellard et le château du Grand Bennoz) ; Messire Jean-Charles, 2, Salmatoris, comte du Villard, et dom Joseph-Louis d'Oncieu, marquis de Chafardon (les deux autres tiers des dites deux maisons-fortes).

Chavanod ; Noble Thomas Dupuis (Chavaroche).

Chaumont : Messire Victor-Prosper Carrelly, seigneur de Bassy (château de Loblaz).

Chilly : Noble Pierre-François de Cossy (château) ; Dlle Victoire de Chilly d'Etaux (château) ; noble François Deville (château).

CLARAFOND : Messire Louis-Christin de Varax, comte de Châtel (château de Verboux).
CREMPIGNY : Noble Claude-François Dadaz, habitant à Meyri en Chablais (Mionnaz).
CRUSEILLES : Noble Benoît de Pontverre (Cruseilles).
St-DONAT D'ALBY : Noble Joseph-Marie de la Faverges de Cormand (château Mon Pont) ; noble François-Albert de Gerbaix, comte de Sonnaz (château Mon Désir) ; Humbert Roux, habitant à Alby (château Vieux, vulgairement appelé des Liens) ; le seigneur Bernard de Granery, marquis de La Roche (le Vidonnat).
ELOISE : Messire Centaure de Disonche, marquis de Ballon (Méral et Vidonnat).
EPAGNY : Noble Thomas Dupuis (La Motte).
ESERY : Noble Joseph-Hyacinthe Duclos-Dufrenoy (Sacconnex et la Biollée).
ETRAMBIÈRES : Noble Pierre-Claude de La Fleschère, comte de Vairier (château).
St-FÉLIX : (Malagny) procedée des comtes de Cevin et précédemment des seigneurs de Charansonnex ; (Liquière, autrement la Tour-Liquière) on croit qu'elle a été procedée de noble Brunier ; (la Sauffaz) la Sauffaz a appartenu anciennement à noble de Valence. — NOTA : Ces trois maisons-fortes sont situées à St-Félix et sont actuellement possédées par Mre Pierre-Charles-Auguste de Maillard, comte de Tournon, marquis d'Alby, habitant à Suze.
FRANGY : Noble Hyacinthe de Coisiaz, seigneur des Déserts (Gersagne).
St-GERMAIN-SUR-RHÔNE : Noble Centaure de Disonche, marquis de Ballon (de Cusinens et de Beaumont).
GROISY-EN-BORNES : Noble Messire Victor-Amé-François, et Paul-François, marquis de Sales, et comte de Duingt (de Boisy) ; noble Benoît-Alexis de Lambert de Soirier (château et seigneurie de Soirier).
JUSSY : Noble Joseph de Roget de Cevin (château de Cevin).
MARTHOD : Communauté de Marthod (de Cornillon).
St-MAURICE-SUR-ALBY : Noble Joseph-Marie de la Faverges de Cormand (Monquenoit et le château de Touche, à présent réduit en maison de fermier) ; Révd sieur François Lachenal, curé de St-Donat-d'Alby (château du Donjon, à présent réduit en jardin).
MENTHON : Noble Joseph-François de Seyssel (dite de Ternier).
MENTHONNEX-SOUS-CLERMONT : Messire Henry de Chabod, marquis de St-Maurice (château de Mionnaz) ; Dlle Andréanne-Françoise Duserre, veuve de noble François-Marie Daviet du Bouchet, épouse de noble Henry de Mouxy de Charrières (château dit à Foras).
MURES : Messire Bernard de Granery, marquis de La Roche (château de Pierre-Charves).
PERS : Messire Louis de Granery, marquis de La Roche (La Tour, soit maison des Cornuts).
PRINGY : Dlle Favre de Pérouge, épouse de Spble Gaspard de La Place (château de Premeiry).
REIGNIER : M. de Chissé de Pollinge (Pollinge) ; M. de Cornillon (Meirens) ; M. le président Dufrenay (Villy) ; M. le comte de la Val-d'Isère (Fery).
St-SYLVESTRE : Noble Louis-Henry de Lallée, seigneur de Songy (de Songy).
SYON : Noble Jean-Baptiste de Syon, gouverneur de la Brunette (de Beauregard).
THÔNES : Noble Bernard de Galley de St-Pierre (La Tour).
THUSY : Noble François de Mouxy de Charrière (de Charrière) ; Noble François de Mouxy de Planchamp (de Planchamp) ; Noble Henry de Latard de Pierre (de la Billiolle).
VAYRIER D'ANNECY : Dlle Péronne-Gasparde de Gondé, veuve de noble Vincent de Fesigny (la Ruaz) ; Claude-Pierre Rouge (la Frasse).
VALLIÈRES : Le seigneur marquis de Saint-Maurice (Chitry le château Verboux, maison ancienne détruite ; le Vuaz, maison ancienne détruite) ; Messire Gaspard Chollet, baron du Bourget (Morgenex) ; Noble Charles de Gantellet d'Anières (Végy en Vallières).
UGINE : Anne de Saint-Oyen, épouse de Messire Claude-Alexandre Morand, baron de Saint-Sulpice, résidant à Chambéry (du Châtel et celle du Barrioz) ; Sr Joseph Genix d'Ugines (de Crécherel) ; Sr Jean Pontenier (de Beaufort).
VIUZ-LA-CHIÉSAZ : Nobles Antoine et Joseph d'Orlier (Viuz-la-Chiésaz) ; Noble Sigismond de Portier du Bellair (de Barraux).
VILLAZ : Noble Centaure de Regard de Disonche, marquis de Ballon (de Disonche).

—

BAILLAGE DE TERNIER

CHENEX : Noble François d'Humilly de Serraval, garde de Sa Majesté.
COMPESIÈRES : Le seigneur Henry Millet, marquis de Challes.
THAIRY : Messire Joseph-Pantaléon, comte de la Perrousa (château) ; Noble spectable Gaspard-Denis (château).
VIRY : Noble Gaspard-François-Justin d'Humilly de Chevilly, lieutenant dans le régiment de Chablais ; les héritiers du seigneur marquis de Lescheraine ; Messire Alexis de la Grave, baron d'Avusy, colonel du Chablais (château).

Copié d'après l'original conservé aux Archives départementales de la Haute-Savoie.

(*A suivre*). E. SERAND.

LA MUSE SAVOISIENNE AU XVIIe SIÈCLE.

MOQUERIE S'AVOYARDE

Anchro papi ploma ede mey,
Per fichi sou lo blan lou ney,
Et pintola cello detraqua,
Que ne fan ren que se moqua,
Lou fene que s'en dejaquette
Ne serviren que de moquete,
Per dere et redere ma
De celo qu'on derrey ama,
Demoura tou jour à l'outa,
Per s'en vo ne lessery pa
D'etre moqua ou don ou d'atro :

Vo arrive t'ey un desastro,
De celo de qui vo vo fia
Drey vo s'en sery desfia.
Crei de quo e a gran pedia
De vey lo mondo se deressia.
Gaime gaime d'en Chambery
Ne creissy tan de moquery,

Encre, papier, plume, aidez-moi pour mettre sur le blanc le noir et dépeindre (?) ces détraqués qui ne font rien que se moquer *des autres*. Les femmes, qui sont des pies, ne se servent *jamais* que de moqueries pour dire et redire du mal de ceux qu'on devrait aimer. Restez toujours a la maison, pour cela vous ne laisserez pas d'être moqué ou de l'un ou de l'autre. Vous arrive-t-il un désastre, *c'est* de ceux à qui vous vous fiez *que tout* droit vous serez abandonné. Croyez que c'est une grande pitié que de voir le monde si déchiré. Jamais, jamais dans Chambéry il ne crût tant de moqueries.

Per eu fare compareson,
Me souvente donna seson,
Que Jaque bo de Remilly
Meney son Ano vendre o marchy,
Et lo chassave devan sey
Avoy son motet Beney.
Quan ou fouren ou dre do platro,
Onna douzaina d'apiniatro
Commenciren à quacotta,
Etey miraclo d'ou acotta,
Veitu on Ano que se porte ben
L'a migea d'aveyna et de bren
Tan gra, qu'o ne pou ple peta,
L'on ou l'atro n'y pou ti pa monta,
Ou bin lo fio, ou bin lo pare ?
Ou vadre bin mio s'en fare
Que de marchi de la façon.

Pour en faire une comparaison, *je dirai :* Il me souvient d'une année où Jacques Bo, de Rumilly, menait vendre son âne au marché ; il le chassait devant lui avec son garçon Benoît. Quand ils furent au (dre ?) de plâtre, une douzaine d'opiniâtres commencèrent à caqueter, c'était merveille de les entendre. Voilà un âne qui se porte bien ; il a *tant* mangé d'avoine et de son, *il est* si gras qu'il ne peut plus peter. L'un ou l'autre ne peut-il pas monter dessus, soit le fils, soit le père ? Il vaudrait mieux faire cela que de marcher de cette façon

Jaque accottan cela reison
Desi à son fio Beney,
Motet, he fo que te montey
Dessu l'Ano tiret gentamen,
No n'auron gin de parlamen,

Jacques, entendant ce propos, dit à son fils Benoît : Garçon, il faut que tu montes sur l'âne, tu iras gentiment, nous n'aurons point de ces propos.

Ho n'ouren pa fe quatro pa,
Apre que Beney fou monta,
Veissia onna troupa de fillete,
De moquouse, et de jaquetto,
Que quetien sur l'ano coillar,
Beney gra comme un peliar,
Desiren vei tu sou motet
Bin gra, bin chat, bin frequet,
Marchere ty pa galliardemen,
A pi, et iret gentamen,
Et lessi monta son pare,
Lo fiou acoutan celo afare
Se geti drey de l'Ano ba,
Poi edi à son pare à monta.

Ils n'eurent pas fait quatre pas, après que Benoît fut monté, que voici une troupe de fillettes, de moqueuses et de bavardes, qui voyant grimper (?) sur l'âne Benoît, gras comme un (peliar ?), dirent : « Voilà ce garçon bien gras, bien (chat ?), bien réveillé, ne marcherait-il pas gaillardement à pied ? Il irait gentiment, et laisserait monter son père. » Le fils, entendant ces choses, se jeta aussitôt à bas de l'âne, puis aida son père a monter.

Drey que fouren ou premi vilagio,
Veitia un gran comparagio
De gen venan de rigola
Commenciren drey à parla,
Vei tu un vio petar à son e zo,
Et son motet marche en ma lezo,

Aussitôt qu'ils furent au premier village, voilà, un grand rassemblement de gens, qui venaient de se divertir, commencèrent à dire tout droit : Voilà un vieux mal-appris à son aise, et son garçon marche en malaise.

Vadre t'ey pas mio que sou tendron
Montisse dessu l'Anichon,
Et lo pare l'ou chaserey
Ou miou ou ma qu'o porey.
Jaque, que tou acotey
Fi monta Beney derri sey
Afin dempechi, so se puise
Que gnon de luy ne se moquise,
Ne de son Ano bin chargia.
Ho ne furen pas ou marchia
Que veitia de gen onna troupa
Que quetavon Benei en croupa :
Vei vo, se disan-ti l'on l'atro,
Que ne monton ti l'on apres l'atro,
S'en guata de cela façon
Celi pouro Ano s'en reson,
Ne n'an ti gin de regret ?
Pare, se fi tey lo motet,
Notron Ano à ice, de paren,
Ne senti vo que dion le gen,
Qu'allen no tui dou per terra,
Que gnon ne no fassen la guerra ?

Ne vaudrait-il pas mieux que ce jeune garçon montât sur le petit âne, et le père les chassetait au mieux *ou* au plus mal qu'il pourrait. Jacques, qui écoutait tout, fit monter Benoît derrière soi afin d'empêcher, s'il se pouvait, que personne ne se moquât de lui ni de son âne bien chargé. Ils ne furent pas plus tôt au marché que voila une troupe de gens qui regardaient Benoît en croupe. « Voyez-vous ? se disaient-ils l'un a l'autre, que ne montent-ils l'un après l'autre sans gâter de cette manière ce pauvre âne en pure perte ; n'en ont-ils pas du regret ? » — « Père, se fit-il (dit) le garçon, notre âne a ici des parents, n'entendez-vous pas ce que disent les gens ? Que ne descendons-nous tous deux à terre, pour que personne ne nous fasse *plus* la guerre ? »

Ho se miren tui dou à ba,
Et l'Ano comensiren à porta,
L'on per derry, làtro per devan ;
S'en ne lo servi de ren,
De fene onna groussa troupela
Commensiren à debagola,
Comare ma mia, veidevo,
Celay ce fa te verchivo ?
Avi vo vio de coneissance
Giame una tala sciance ?
An tydou to perdu le san
Porta son Ano come un cor san ?
Gey bin vio prou de zafare,
Me giame ge ne vi s'en fare.

*

Lo pare desi à son garçon
Motet, veicia poura seison,
On ne sa comen se conduire
Per empechi le gen de rire,
Lo mondo é si bin en guoquete,
Qu'o ne fan ren que de moquete,
Et poi qu'on se governe bin drey,

Ils se mirent tous deux à bas, et commencèrent à porter l'âne, l'un par derrière, l'autre par devant. Cela ne leur servit de rien ; une grosse troupe de femmes commencèrent à faire des plaisanteries. « Commère, m'amie, voyez-vous? Ça-la se fait-il chez vous? Avez-vous jamais vu de votre vie un tel savoir-faire? Ont-ils donc tous perdu la raison? Porter son âne comme un corps saint (reliques). J'ai vu bien des choses, mais jamais je ne vis faire cela. Le père dit à son enfant: Garçon, voici *une* triste saison, on ne sait comment se conduire pour empêcher les gens de rire. Le monde est d'une telle humeur gouailleuse qu'ils ne font rien que des gorges chaudes, même lorsqu'on se gouverne comme il faut.

Afin que du tou ge, notey
Et empechey le gen de rire,
Mon Ano ira à la revire
Avoi onna pira ou cou,
Que li servira de licou.

Afin qu'entièrement je (notey?) et que j'empêche les gens de se moquer, mon âne ira a la rivière avec une pierre au cou qui lui servira de licou.

Jaque Bo en cela façon
Perdi son Ano per raison,
Douta ou mondo lo povei
De se moqua de son fio Benei,
Ne de ly come y lavien fe,
Afin qu'o vequisse en pe :
Lo mondo e bin tant immondo,
Que se Di. tornave ou mondo,
Ho l'arey quaque broqua,
Ho de quaquon sari moqua,
Alla tant drey que vo vodri,
Vo ne saria ni empechi,
Ne tuy celo de verchivo,
Lo mondo de parla de vo.

Jacques Bo de cette manière perdit son âne afin d'ôter au monde le pouvoir de se moquer de son fils ni de lui, comme ils l'avaient fait, et afin de vivre en paix. Le monde est bien si immonde que si Dieu revenait au monde, il aurait quelque brocart ou de quelqu'un serait moqué. Allez aussi droit que vous voudrez, vous ne sauriez ni empêcher ni défendre ceux de vers-chez-vous (vos voisins) et le monde de parler de vous.

Veitiara un pouro amoirou
Bin facha, et bin doleirou,
Sera moqua de sa metresa,
Don l'ara oncor gran detresa
Tanto son colet sera deplicia,
Tanto sa Jaqueta engressia
A se chose, à se Jaretire,
Per tou et se trouve à redire
Passe tey quaque filieta,
Quaque brava, jona moteta,
Le sera asetou requeta
De flan, de drey, de tou cota,
L'on dera, se ge la tenin chi mey
Ge farin bin ne se pa quey,
L'un quirera amassa sou mochu,
Que te chey de derri lo cu,
La ple fille de bin rougiret,
D'acotta celo moquaret
Lo marchan en lou marchandi
Arimet n'an ran que redi,
Se l'on fa bin sa besogne,
L'atro n'en fara la trogne,

Voila, il y aura un pauvre amoureux, bien triste et bien peiné ; il sera moqué de sa maitresse dont il aura encore de grandes tristesses: tantôt son collet sera déplissé, tantôt sa jaquette sera tachée de graisse; à ses chausses, à ses jarretières, partout elle trouve à redire. Passe-t-il une fille, une jolie et jeune petite fillette, elle sera aussitôt regardée de gauche, de droite, de tous côtés. L'un dira: si je la tenais chez moi, je ferais bien je ne sais quoi. L'autre criera: Ramasse ce mouchoir qui te tombe de derrière le c. La fille la plus honnête rougirait d'écouter ces moqueurs. Les marchands avec leurs marchandises n'ont que des redites (à rimer, répéter ?) Si l'un fait bien sa besogne, l'autre en fera la moue.

Poi, si vo poisen atrapa,
Drey per derri vo seri moqua
Lo soudar, le gen de guerra,
Sou savin dessu la terra
Quaquon qu'aye eta secou,
Ho s'en moqueren tou lo sou,
Tanto lo Zarbanisto
Se moquen dou Genevisto,
Guara devan, recula vo,
Lessi lo entra verchivo
No lo balieren bin à dina,
Lo Genevey poite desen
Ça, ça, ça, ça, alen, alen,
Ho ne sen tuy que de canaille,
Volen ti megi notre muraillie ?
D'atro pan poission ti creva,
No lo faron bien recoula ;
Et tan qu'en toute le façon,
La moqueri è de seison,
Et lo moqu, et le moquete
Seron ceti an en guoguete.

Puis, s'ils peuvent vous prendre en faute, aussitôt par derrière vous serez moqué. Les soldats, les gens de guerre, s'ils savent sur la terre quelqu'un qui ait été secoué, ils s'en moqueront tout leur soûl ; tantôt les Albinistes se moqueront des Genevois. « Gare devant, reculez-vous ; laissez-les entrer chez vous, nous leur donnerons bien à dîner. » Ensuite les Genevois disent : « Ça, ça, ça, allons, allons ! Ils ne sont tous que des canailles. Veulent-ils manger nos murailles ? Puissent-ils crever avec d'autre pain, nous les ferons bien reculer. » Tant est que de toutes les façons la moquerie est de saison, et que les moqueurs et les moqueries seront cette année en goguette.

Parlin poi de lo lingagio,
Un Fransey en son usagio
Se moquera dou Savoyar,
Ho li dera en touta par,
Vien ca Savoyard croque-rave,
Tu jure Dieu pour une febve,
Dy après moy, Vive le Roy,
Vive le Roy, vive le Roy.
Me un Savoyar maladrey
Ne sa que repondre tou drey,
Per force é fo quo quirey
Vive, Vive, Vive lo Rey.
Lo Zespagnor no sapelen vilanos,
Et desen à tuy Loutérianos,
Lo Etalian en lou façon
Chanton bin oun atra leçon ;

Ho desen, Questo balorde,
Soyonno farfanto, Savoyarde,
Conno sempre sensa honore,
A la guerra sensœ volore,
Italiano eccellentissimo,
A l'escarmocca sempre gli primo,
A legramente, alegramen.

Puis, en parlant du langage, un Français à sa manière se moquera du Savoyard. Il lui dira partout : Viens ça, *etc.* Mais le Savoyard est maladroit, il ne sait que dire tout droit sa pensée, il faut la force pour qu'il crie : Vive le Roi. Les Espagnols nous appellent *vilains,* et disent à tous *Lutheriens.* Les Italiens, à leur maniere, chantent une tout autre chanson ; ils disent : Ces Savoyards sont des sots, des fats, des blagueurs ; ils n'ont point d'honneur, à la guerre ils sont sans courage, l'Italien est excellentissime en tout, toujours le premier au combat avec entrain et gaîté.

Et poi tan d'atro parlamen
Que se fan de jor en jor,
Serey à recommenci toujor,
Que vodrey ho tou raconta,
Et bin conta la vereta ?
On machureray touta la papetery
Que dan la vela de Chambery.

Et puis tant d'autres choses qui se disent tous les jours ! Ce serait toujours a recommencer. Celui qui voudrait tout raconter et bien rapporter la vérité, il barbouillerait tout le papier qui est dans la ville de Chambéry.

Don per evita escandalo,
Fessen come Jaque fi de son Ano,
Talien lo cou à le reson
Que de ren ne no serviron,
Ne fessen pa qu'an Segnor Horacio,
Que s'aly coupa lou naso
Per fare despecto à sa fena,
Desen comme la tanta Tiuena
Quand lo moqu aran moqua,
Et lo moqua seron moqua,
Lo moqua seren en guoguete,
Et lo moqu seren en moquete.

Donc, pour éviter tout scandale, faisons comme Jacques fit de son âne ; coupons le cou aux injures, qui ne nous serviront *jamais* de rien. Ne faisons pas comme le signore Horacio, qui alla se couper le nez pour faire enrager sa femme, et disons comme tante Toinette : Quand les moqueurs auront bien ri et les moqués seront bien bafoués, les moqués seront en goguette, et les moqueurs seront *tournés* en moquerie.

FIN

A. CONSTANTIN.

BIBLIOGRAPHIE

Le Prieuré de Chamonix. — *Documents relatifs au prieuré et à la vallee de Chamonix, recueillis par M. J.-A. Bonnefoy et annotes par M. A. Perrin.* Chambéry, 1883. Tome II.

En 1880 [1], j'ai déjà publié un article sur le tome premier de cet ouvrage ; je rappelais que, dans l'esprit de bon nombre de voyageurs et d'écrivains, la vallée de Chamonix passait, récemment encore, pour avoir été découverte en la seconde moitié seulement du dernier siècle.

Cependant un savant modeste et dévoué, M. Jacques-Adrien Bonnefoy, étudiait de près et en silence, avec un soin intelligent et avec beaucoup de suite, les annales de ces Alpes du Mont-Blanc, qu'on appela, durant des siècles, les *montagnes maudites.* Il arrachait à de vieux parchemins presque oubliés, dont une partie se serait sans doute perdue sans lui, une histoire des plus intéressantes et qui était presque inconnue avant lui.

A peine, avant le dernier siècle, quelques rares auteurs, saint François de Sales, entre autres, avaient-ils parlé de Chamonix et du Mont-Blanc ; c'était un horizon nouveau que nous laissait entrevoir, dans le lointain des âges, M. Bonnefoy.

Comme un autre Savoisien de notre temps, très illustre en un autre domaine, il avait su se former par lui-même et trouver sa voie ; il s'était initié aux études paléographiques que, dans un intérêt à la fois historique et national, il poursuivit vaillamment jusqu'à sa mort arrivée le 11 avril 1882. Il joignait à des connaissances, acquises non sans peine, une remarquable persévérance digne des plus grands éloges. Plusieurs savants illustres lui ont rendu justice, je me borne à nommer ici M. Cibrario ; aussi le nom de M. Bonnefoy ne doit pas être oublié.

Si ce digne enfant du Faucigny n'a pas pu voir paraître le second volume des documents qui sont dus à son infatigable activité, et que vient de mettre au jour M. André Perrin, il est juste de rappeler le souvenir de ce pionnier de la science qui a rendu à l'histoire de son pays, à celle d'une vallée, dont on parle souvent, un service si grand et si méritoire.

Dans mon premier article, j'attirais l'attention des lecteurs de la *Revue* sur une population germanique qui, entourée de toutes parts par une population romande et bloquée en quelque sorte par une langue différente, occupait, en plein moyen âge, la vallée de Vallorcine ; les droits dont elle jouissait étaient plus étendus que ceux des habitants de Chamonix et de Servoz, ses compatriotes et ses voisins.

A ce sujet, — et à défaut peut-être de documents perdus ou encore inconnus, — je ne m'expliquais pas, d'une manière sûre, comment cette population allemande (*Teutonici),* race absolument différente des Burgondes, était venue s'établir à Vallorcine ; je me demandais, sans oser l'affirmer avec certitude, si des populations germaniques, qui auraient fini par se fondre au milieu des populations françaises, n'avaient pas habité autrefois, en tout ou en partie, plusieurs des vallées de la Savoie, notamment les vallées d'Aulps, de Sixt et d'Abondance.

Qu'il me soit permis de citer, à cette occasion, une étude, extrêmement curieuse, faite par un homme éminent, à propos d'un canton suisse, le canton d'Argovie ; elle a passé beaucoup trop inaperçue à la science française et il n'est point inutile de la faire connaître dans la *Revue savoisienne,* au moins sommairement.

La population du canton d'Argovie est, de nos jours, absolument allemande ; on se demande s'il en a été constamment ainsi.

Dans cette étude intéressante, un homme d'Etat, un savant distingué, M. Welti, qui a été à plusieurs reprises et qui est encore actuellement président de la Confédération suisse, a prouvé que, jusque dans le courant du dernier siècle, des institutions burgondes

[1] *Revue savoisienne,* 1880, pages 31, 32.

étaient restées en vigueur dans l'Argovie ; d'où l'on peut conclure, presque avec certitude, que la population romande a occupé assez longtemps une partie de l'Argovie pour y avoir laissé une pareille trace de son passage.

Ce qui a eu lieu en Argovie n'a-t-il point eu lieu, en sens inverse, dans quelques-unes des vallées de la Savoie les plus rapprochées du Valais, de ce canton suisse dans lequel vit encore aujourd'hui une nombreuse population allemande? L'élément germanique n'a-t-il point séjourné, à une époque déjà bien ancienne, dans cette partie de la Savoie, et comment sans cela aurait-il pu laisser, dans les institutions du pays, une trace si vivante de son existence?

Cette question mériterait d'être approfondie, elle fournirait matière à une étude qui ne serait pas sans intérêt ; je ne puis que l'indiquer à peine et l'effleurer en passant.

— La lecture de ces chartes, qui n'est pas exempte de sécheresse au premier abord, prend une physionomie bien différente lorsqu'on les étudie plus à fond. C'est ce que je voudrais établir par un ou deux exemples.

On s'est occupé à diverses reprises de jugements rendus contre des animaux, durant le moyen âge. Une charte de l'an 1414 nous montre un porc, qui avait dévoré l'oreille d'un enfant, condamné à mort par les jurés de la vallée de Chamonix (*pro qua causa probi dicti loci ipsum porcum condempnaverunt ad mortem* [1]). Une charte encore à joindre aux études déjà faites sur ce sujet par Léon Ménabrea et par d'autres.

Ceux qui s'intéressent au développement de la civilisation liront-ils avec indifférence deux documents, dans l'un desquels une partie du prix de la vente est payée au moyen de *livres* (1558), et dans l'autre desquels figure au nombre des témoins, en 1439, *le recteur des écoles de Saint-Maurice?* Si à l'ongle on reconnaît le lion, ces deux faits, à eux seuls, ont une certaine portée.

On a remarqué, depuis longtemps, qu'en matière criminelle, la publicité des jugements présentait de grandes et sérieuses garanties ; ce jury composé des habitants de la vallée de Chamonix siégeant en plein air et prononçant souverainement sur des questions de vie et de mort, — comme dans la vallée d'Abondance et dans d'autres vallées, — nous rappelle les *Landsgemeinden* qui existent encore, de nos jours, en matière politique, dans les cantons des Hautes-Alpes (*communitas bonorum proborum vallis et tocius mandamenti et juridicionis Campimuniti).*

Le droit de haute justice, que possédait ce grand jury populaire et qu'il a possédé jusqu'à une époque relativement moderne, est donné comme immémorial par les documents, il remonte à une haute antiquité ; les jurés de Chamonix prononçaient leur sentence comme des juges auraient pu le faire (*tanquam judices),* on n'avait pas souvenir dans la contrée d'une procédure différente.

Voici une affaire extrêmement grave qui se juge dans le mois d'avril 1462; huit personnes, plusieurs femmes entre autres, sont sous le coup d'une accusation capitale ; l'affaire fait grand bruit dans la contrée ; les accusés vont paraître devant l'ensemble des habitants de la vallée (*coram toto populo),* devant leurs juges.

Les procès de sorcellerie étaient, à cette époque, extrêmement fréquents ; un siècle environ plus tard, il y en eut un grand nombre à Genève, sous le régime de Calvin, et on les a confondus souvent avec les procès d'hérésie proprement dite.

Ici, il est question d'hérésie, d'idolâtrie et en outre de *crimes abominables, contre nature,* qu'on n'ose pas nommer ; on parle notamment d'enfants mangés dans des synagogues *(per comestionem puerorum in synagogis*). Pas un mot cependant qui indique que des Juifs figurent dans ce procès.

Une instruction préparatoire a été faite par les soins de l'inquisiteur et le préavis de cet ecclésiastique est défavorable aux accusés.

Le jury populaire les condamne tous huit à mort, avec circonstances aggravantes au sujet d'une femme et d'un autre accusé ; celui-ci aura le pied coupé avant d'être mis à mort. On n'était pas doux, à cette époque. Il n'y a pas cinquante ans qu'une femme eut le poignet coupé, à Nantua, avant d'être exécutée ; on n'est pas toujours d'une douceur exagérée, même de notre temps.

La peine, c'est celle que le malheureux Servet devait subir, dans le siècle suivant, c'est la peine du feu ; peine introduite dans nos contrées, comme l'ont prouvé des recherches récentes, par la législation des empereurs allemands, et qui ne s'est pas établie sans une vive opposition.

Quoi qu'il en soit, le document fort étendu, auquel je fais allusion, dont je ne donne qu'un bref sommaire, nous réserve une surprise à laquelle ceux qui liront ces lignes s'attendent peu.

La peine une fois prononcée, c'est *l'inquisiteur lui-même* qui *supplie affectueusement (affectuose deprecantes) les juges et le pouvoir séculier (secularem potestatem)* de modérer la peine avec humanité et d'épargner à ces malheureux la mutilation et la mort *(ut in penitentia infligenda citra mortis periculum et membrorum mutilationem erga eos sententiam vestram moderari eosque humaniter et benigne tractare velitis* [1]).

A bien d'autres égards, ces documents présentent de l'intérêt; remarquons que, devant le jury de la vallée, on procédait *en langue vulgaire,* quoique les jugements fussent encore rédigés en latin. La charte originale nous apprend qu'*une grande multitude de peuple* assistait à ces assises populaires de 1462.

Ajoutons que ce volume renferme différentes tables fort utiles ; remercions, en terminant, M. André Perrin et aussi l'Académie de Savoie d'une publication dont l'importance et l'utilité sont incontestables. Ceux qui liront attentivement ce volume diront avec nous que le nom de M. Bonnefoy ne doit pas être oublié.

JULES VUY.

---

[1] P. 21.

[1] P. 215.

CORRESPONDANCE DE L'HISTORIEN BESSON

(Suite.)

LE MÊME.

Teneur d'adresse :

Monsieur Besson, Aumônier du premier Monastère de la Visitation, Annecy.

Teneur de lettre :

Monsieur

Je suis fort sensible à la peine que vous avez prise pour m'informer de la fondation de Compesières. Ma famille possède un fonds tout à fait voisin de cette Commanderie, c'est ce qui depuis longtemps éxictoit ma curiosité sur son origine. Il est facheux que vous n'ayez pas pu voir l'acte mème de la donnation et que l'on n'en sache la teneur quand gros.

Cela a fait naître quelques doutes à M. Abauzit à qui j'ai communiqué votre lettre. Il trouve quelques petites discordances entre cette fondation et les évènemens de ce temps là.

Je vous envoie, Monsieur, les remarques qu'il a faites la dessus. Peut-être saurez-vous concilier des faits qui nous semblent un peu contraires les uns aux autres. Je sçai vous faire plaisir que de vous donner lieu d'exercer le talent que vous avez pour débrouiller ses anciens titres.

Je suis réduit à me servir de la main de ma niepce pour vous écrire, c'est ce qui m'oblige à finir en vous assurant que je suis avec une parfaite considération

Monsieur

Votre tres humble serviteur

BAULACRE

A Genève ce 27e May 1755.

(D'après l'original.)

NOTE DE M. ABAUZIT DE GENÈVE.

« En attendant que la *fondation* de Compesières se « trouve, on sait déjà que le fief ou la terre apparte- « noit à l'ordre des *Hospitaliers* ou de St-Jean, avant « le 29 avril M.CCCV. Indiction III. par un acte fait à « Saconay, entre l'Evêque Aymon du Quart et Amé « Comte de Genevois ; présens, entr'autres témoins, « PETRO et HUGONE, HOSPITALARIIS DE COMPESIE- « RES ; deux Hospitaliers apparemment économes du « fief qui n'étoit pas une Commanderie en ce temps- « là. On voit aussi le peu de fondement d'une tradi- « tion, que cette terre leur seroit venue des biens « confisqués aux *Templiers*, qui ne commencèrent « d'être persécutés qu'en l'année 1307, et dont l'Ordre « ne fut même aboli qu'en 1312 au Concile général de « Vienne, où présidait le Pape Clément V, qui se « donne le *droit de disposer de leurs personnes et* « *de leurs biens,* surtout de *ceux qui étoient hors* « *du Royaume de France* (Concil. T. XI Part. 2.) « Monsr Besson, qui d'ailleurs ne connoissoit pas nos « deux Hospitaliers établis à Compesiere avant le 29 « avril 1305, nous apprend que l'Evêque Aymon du « Quart la *donna le 18 juin* 1304 à *Gui de Chevelu* « *Commandeur de Savoye ;* et si ce savant avait vû « l'Acte même ou qu'il l'eût garanti seulement, on « adopteroit cette époque malgré quelques doutes, « qu'il est mieux que personne en état d'éclaircir.

« Compesieres tiroit son nom d'un des seigneurs de « Compeis qui auroit pû la *donner*. Aymon du « Quart, chanoine et chantre de l'Eglise de Lyon, « venu tout récemment dans le païs, n'auroit pas eu « le temps de l'acquérir ni de la *donner ;* et comme « Evêque, il ne pouvoit qu'*approuver* ou confirmer « la donation.

« Une raison plus forte et qui devoit dispenser de « la précédente, c'est qu'Aimon du Quart ne fut sacré « Evêque de Genève qu'au mois d'octobre 1304. et « qu'il n'a pû *donner Compesières le 12 juin 1304,* « 4 mois avant qu'il fut Evèque.

« Enfin on se réduiroit volontiers à cette manière « d'arranger les faits. Un Compeis, peut-être de l'Or- « dre, lui donna sa terre, ou Pierre et Hugues Hos- « pitaliers demeuroïent en 1305. Clément V y joignit « en 1312 quelques fonds des Templiers ; ce qui ren- « dit Compesières assés riche pour être une Comman- « derie. »

(D'après l'original)

(A suivre.) Eloi SERAND.

LE GATEAU DES ROIS

Voici un détail de la manière dont la fête des Rois se passait à Annecy au XVIe siècle. Le roi de la fève choisissait des ministres et officiers et donnait le repas de l'année suivante au 6 janvier. C'est ainsi que Guillaume Cohendet, chanoine de Saint-Pierre de Genève, charge Claude Pellier, par acte notarié du 13 octobre 1559, de faire préparer un dîner de 80 personnes, y compris les *heraults d'armes du reaulme du grand Roy,* au prix de 29 écus d'or au soleil, dont 15 donnés en l'acte, et le reste devait être soldé au 3 janvier. Cette somme était en partie couverte par l'*offertoyre* des sujets, que l'entrepreneur ne voulut pas se charger de recueillir.

C.-A. DUCIS.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 30 JANVIER 1884

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT

M. SALLAZ, pharmacien, et M. le docteur GIROD, sont reçus au nombre des membres effectifs.

La Société a été heureuse d'apprendre que cinq de ses membres ont été récemment l'objet de récompenses depuis longtemps méritées. M. JULES VUY, président d'une section de l'Institut genevois, ancien président de la Cour de cassation de Genève, ancien député aux Conseils de sa patrie, bien connu de nos confrères par ses recherches historiques sur la Suisse et la Savoie, et par ses recueils de poésies, est nommé chevalier de la Couronne d'Italie. — La croix de commandeur du même ordre a été donnée à notre concitoyen, M. FRÉ-

DÉRIC LAEUFFER, déjà officier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, pour services importants rendus à l'industrie, en-deçà et au-delà des Alpes, comme directeur principal des manufactures d'Annecy et de Pont. — Notre vice-président, M. AIMÉ CONSTANTIN, chevalier et commandeur de plusieurs ordres russes, philologue distingué, et M. le docteur THONION, reçoivent les palmes d'officiers d'Académie pour le zèle et le dévouement qu'ils déploient au profit de l'instruction publique. — Enfin, de l'autre côté de la Méditerranée, M. ALEXANDRE PAPIER, président de l'Académie d'Hippone, géologue et archéologue, un des plus généreux bienfaiteurs des musées d'Annecy, de Bône et d'autres villes, a vu la rosette d'officier de l'instruction publique venir s'associer harmonieusement aux rubans du Nicham et de la Légion d'honneur.

M. SERAND fait connaître, au nom de M. DUCIS, empêché d'assister à la séance :

1° Un détail sur le banquet de la fête des Rois, le 6 janvier, au milieu du XVI^e^ siècle; c'était une espèce de représentation à 80 personnages ;

2° Deux volumes manuscrits des *paratitla* du Code justinien, par le président Favre, avec plusieurs petites pièces de vers latins;

3° Divers testaments rédigés après la mort du testateur sur les indications des témoins assermentés, qui avaient entendu les volontés du mourant. Vallée d'Abondance;

4° Divers testaments rédigés par les curés de Vallorcine, à ce autorisés pour la saison d'hiver, pendant laquelle cette localité était inabordable du côté du Faucigny.

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

DONS ET ÉCHANGES

Dons . JULES PHILIPPE, *Manuel biographique de la Haute-Savoie et de la Savoie.* Auteur. — Alph. FAVRE, *Sur l'ancien lac de Soleure.* Auteur. — F. MUGNIER, *Trousseaux de mariees aux* XVI^e^ *et* XVII^e^ *siècles en Savoie.* Auteur. — G. VALLIER, *Petit supplement à la numismatique papale d'Avignon.* Auteur. — E. DEMOLE, *Le trésor de Saint-Cergues sur Nyon.* Auteur. — *Annuaire administratif et commercial de la Haute-Savoie pour 1884.* Don de l'éditeur.

Annales · Société d'émulation de l'Ain. — S. d'agriculture de la Dordogne.

Bulletins : Société académique de Brest. — S. libre d'émulation de la Seine-Inférieure. — S. des sciences naturelles de Neuchâtel. — S. d'horticulture de la Côte-d'Or. — S. des antiquaires de l'Ouest. — Académie d'Hippone. — S. d'études des Hautes-Alpes. — S. des antiquaires de Picardie. — Association scientifique de France. — Commission de météorologie de la Haute-Savoie. — S. centrale d'agriculture de la Savoie. — Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, etc. — S. des sciences de l'Yonne. — Bulletin d'éducation des Basses-Pyrénées. — S. nationale d'agriculture de France. — S. d'archéologie de la Drôme. — Œuvre du vénérable de la Salle. — Comité des travaux historiques et scientifiques. — S. de Borda.

Journal : des savants.

Memoires : Société scientifique et littéraire d'Alais.

Revue : Archéologique. — Bibliographique. — De la poésie. — De la S. littéraire et historique de l'Ain

L'ancien Forez. — Romania. — L'Italia agricola. — Indicateur d'Antiquités suisses. — Société des sciences et arts de Vitry-le-François. — Société pour favoriser le développement de Royan. — Feuille des jeunes naturalistes. — Société d'histoire naturelle de Savoie.

Journaux : L'Union savoisienne. — Les Alpes. — L'Industriel savoisien. — l'Indicateur de la Savoie. — L'Allobroge. — Le Chablais et l'Echo du Salève. — Le Léman. — Le Petit Savoisien. — La Tribune de Geneve. — Le Rochois. — L'Echo de la Tarentaise.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

8^e^ ANNÉE

EXTRAIT DE LA SÉANCE DU 15 JANVIER DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE.

M. Grevay, instituteur du Biot, et M. Vuarnet instituteur à St-Gingolph, chargés des observations pluviométriques à ces deux stations, sont nommés membres correspondants.

M. le Président annonce qu'ensuite des propositions de la Commission, et sur l'avis du Conseil du Bureau Central, M. le Ministre de l'Instruction publique a décerné une médaille de bronze à M. Couly, conducteur des ponts et chaussées à Evian, et une au frère Valbert, instituteur à Rumilly, pour le zèle qu'ils ont apporté dans le service météorologique du département.

Pour extrait:
Le Secrétaire adjoint,
A. MANGÉ.

BULLETIN N° 12 — DÉCEMBRE 1884

Pressions barométriques moyennes: 725,70 à Annecy, 683,30 à Leschaux et 710,17 à Mélan. Maximum le 25, minimum le 4, aux trois stations. Excursion du mercure, 19,8 à Annecy, 18,00 à Leschaux et 19,49 à Mélan.

TEMPÉRATURE. — Moyenne du maxima à Annecy 2°9, du minima — 4°00, le thermomètre allant à cette station à — 14° les 8-9. Moyenne générale à Douvaine 1°32, à Chamonix —4°6, où le thermomètre descend à — 20°, les 7-8, à Mélan — 3°53, à Leschaux —2°98.

La température moyenne du sol, à 0^m^30 de profondeur, est de 4°1, celle de l'eau du lac d'Annecy 5°46, et celle de puits 9°54.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent:

Pour le mois de décembre :		le 3.	10.	17.	24.	31.
Thermomètre.	maxima.	8°	8°1	7°3	6°5	10°2.
	minima.	—8°2	—12°1	—13°5	—12°5	—6.
Baromètre à 0° :		626,9	621,6	617,7	632,5	687,9.

Le pluviomètre enregistre, 62^m^/^m^6 d'eau, le 10 il y a 0^m^85 de neige, le 17, 1^m^28, l'ascension est difficile; le 24, la neige est amoncelée à des endroits par un vent du nord très fort ; le 31, il y a 1^m^28 de neige, temps très beau ce jour-là.

PLUIE ET NEIGE. — Maximum d'eau recueillie 127^m^/^m^6 à Leschaux, en 8 jours pluvieux ou neigeux, minimum 40^m^/^m^6. à Saint-Gingolph, en 8 jours de pluie ou de neige. Neige à toutes les stations, 1^m^56 aux Gets, 1^m^115 à Chamonix, 1^m^517 à Megève, 1^m^02 à Seythenex, 0^m^78 à Thônes, 0^m^40 à Annecy, 0^m^52 à Rumilly. Pour les autres stations, les indications données ne permettent pas de faire un total.

PHÉNOMÈNES ACCIDENTELS. — Les lueurs rouges matin et soir continuent pendant le mois.

Le Directeur-gérant : L. REVON.

OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES.

DÉCEMBRE 1883.

Stations	BASSIN DU LAC LÉMAN ET DU RHONE						BASSIN DE L'ARVE							VALLÉE DES USSES		BASSIN DU FIER ET LAC D'ANNECY					OBSERVATIONS.
	Les Gets.	Le Biot.	St-Gingolph	Evian.	Douvaine.	Saint-Julien.	Chamonix.	Les Contamines.	Megève.	Sallanches.	Mélan.	Bonneville.	Annemasse	Cruseilles.	Seyssel.	Seythenex.	Faverges.	Thônes.	Leschaux.	Annecy.	Rumilly	
Altit. :	1162	818	395	380	428	462	1044	1184	1113	555	629	449	435	793	259	712	507	625	929	448	334	
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	0,5	.....	.....	0,4					
2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	0,4	.....	.....	.....	.....	2	.....	18	0,5	
3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	21	.....	160* 15,3	.....	1,4				
4	340* 30	46	4,1	13,8	24,4	.....	450* 33	.....	332* 25,4	22,4	15* 21,4	24,5	15	.....	.....	150* 15,4	15,5	80* 5,6	11,9	40	35,5	
5	270* 18,5	150* 14,3	3	.....	5,5	.....	150* 7,6	.....	350* 27,1	18,5	130* 20,2	80* 12	7	11,1	.....	60* 5,3	.....	170* 8,5	21,8	100* 8,5	100* 7	
6	.....	45* 3,9	.....	5,4	.....	.....	50* 2,4	.....	67* 4,9	12,2	60* 9	108* 12,4	1	1	.....	50* 2	.....	140* 6,7	3	150* 7,2	70* 4,1	
7	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	2									
8																						
9																						
10																						
11	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	25								
12	240* 19,1	30* 5,1	.....	8,3	7,3	.....	150* 11,7	.....	284* 21,9	7,2	75* 13,2	20* 7,1	8,9	6,2	.....	26	.....	110* 7	19,7	40* 14	260* 22,7	
13	300* 23,3	220* 20	120* 12	4,5	4	.....	170* 13,2	.....	341* 26,8	10,4	145* 17	6,5	4,5	7,2	.....	280* 16	8,7	150* 9,4	12,9	8,2	1,4	
14	60* 4,9	40* 5	40 4	4	2,5	.....	75* 2,9	.....	.....	8,2	40* 6,5	.....	2	2,5	.....	.....	17,50	60* 7	7,2	6,6		
15	.....	.....	6,2	5,2	1,6	.....	8,2	.....	.....	3,8	.....	.....	3,7	.....	.....	80* 6,2	.....	3	.....	4,1		
16	.....	.....	8	8,4	.....	.....	.....	.....	.....	2,4	.....	50* 4,5	.....	3,5	.....							
17	300* 20,1	230* 21,9	3,3	.....	4	.....	70* 2,8	.....	.....	10,9	90* 12	.....	5	.....	.....	180* 24	.....	60* 7,3	14,4	20* 14	14,5	
18	.....	.....	.....	.....	0,3	.....	.....	.....	.....	0,3	.....	.....	0,2	.....	.....	.....	.....	10* 0,2				
19																						
20																						
21																						
22																						
23	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	114* 15													
24																						
25																						
26																						
27																						
28																						
29	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3				
30	.....	.....	.....	.....	1																	
31	50* 3,1	.....	0,2	4,6	2	.....	.....	.....	29* 1,7	.....	50* 3,6	75* 7,2	3,6	4,3	.....	60* 6	.....	.....	12	90* 7	90* 7,8	
Neige..	1560*	715	160*	(1)	.....	.....	1115*	(2)	1517*	.....	605*	325*	.....	.....	.....	1020*	(2)	780*	.....	400*	520*	
Pluie.	119	116,2	40,6	54,2	52,1	.....	82,5	.....	122,8	96,3	105,9	74,2	53,3	82,3	.....	116,7		61,1	102,9	127,6	93,5	

(1) Deux jours neigeux.
(2) Hauteur d'eau recueillie 42,1 ; hauteur de neige dont la quantité en eau liquide n'est pas donnée 1m326.

BULLETIN N° 12.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

DECEMBRE 1883 Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy, par 45°53'59" de latitude, et 3°47'33" de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	Thermomètre à midi.	DEGRÉS actinométrique à midi.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m	ÉTAT DU CIEL DURANT LE JOUR.	ÉTAT DU CIEL à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE à 9 h. mat. de l'eau du lac.	TEMPÉRATURE à 9 h. mat. du sol à 30 c. de prof.
1	3°7	—2°7	—1°2	726,1	»	»	»	4°4	14°8	?	?	fort	brouill.	(50) Disparaît à 9 h. Pluie après midi.	couvert	65	7°8	6°2
2	5,7	1,3	4	726,3	18	»	73	6,1	43,7	N	N-W	faible	couvert		id.	66	7,6	6,2
3	6,5	—1	1,3	728	»	»	95	5,3	24,2	N-W	W-N-W	fort	id.	Pluie dès 5 h. soir continue.	pluie	66	7,5	6,2
4	6	6	0,5	714,2	40	»	»	5	6,24	N	W	id.	pluie	Conti. de la vei. jusq midi. Nei. la n.	couvert	68	7	6,1
5	5,3	5,3	—2,3	720	8,5	»	»	1,4	25,7	?	W	id.	couvert	Neige 0m,10. Ciel couchant rouge.	beau	70	6,2	6
6	4	—5	—2	720,2	7,2	»	»	1,2	27,3	?	E	id.	neige	Neige dès 1 h. m , h. 0,15.	id.	70	6	5,6
7	2	—11,5	—7,3	721,4	»	»	»	—5,4	22,6	—	E-N-E	id.	très beau		id.	69	5,8	5,2
8	—3,5	—11	—9	726,3	»	»	»	—4,4	64,7	N-E	N-E	id.	beau		très beau	68	5,5	4,8
9	—4,3	—14	—9,4	727,1	»	»	»	—1,1	74,1	—	N-E	id.	très beau		couvert	65	5	4,5
10	—1	—10,5	—6,2	724,7	»	»	»	—3,1	»	?	E	id.	couvert		id.	64	4,7	4,1
11	—3,3	—6,3	—4,2	723,6	»	»	»	—3	7,02	?	S-E	id.	neige	Neige de 8 h. 30 m. à 1 h. 0,04, ens. pl.	pluie	63	5,4	4
12	2	—2,5	2,4	723,2	14	»	96	3,2	17,9	?	S-S-E	doux	pluie	Pluie presque tout le jour et la nuit.	id.	62	6,4	4
13	5	—0,5	0,3	729,2	8,2	»	»	2,3	19,5	?	W	id.	neige	Pluie et neige.	id.	62	6	3,8
14	3,5	—0,3	2,1	729,2	6,6	»	98	5,1	33,5	N	N-W	faible	couvert	Pluie par intervalle.	couvert	63	6,4	3,7
15	6,7	0	4,1	725,8	4,1	»	86	7,1	38,2	W	S-E	id.	id.		id.	62	6,5	3,7
16	8	—2,5	3,2	716,2	»	»	68	8	4,68	?	S	id.	id.	Pluie de 11 h. mat. à 3 h. soir, ensuite	id.	63	6,3	3,6
17	3,5	—2,5	—1,3	717	14	»	»	3	60,8	?	N-W	fort	id.	[mêlée de neige, h 0,02	id.	63	5,2	3,6
18	3,5	—6	—4,3	724,2	»	»	»	1	16,6	N	W-N-W	id.	id.		id.	64	4,8	3,6
19	2,3	—8,7	—8,4	729	»	»	»	—0,4	42,1	N	S-S-E	id.	couv.3/4		couv.1/2	62	5,3	3,5
20	0,7	—7,5	—4,5	724,2	»	»	»	2,1	86,6	N	S-S-E	id.	beau		très beau	60	5	3,5
21	4,5	—7,5	—6	722,8	»	»	»	1	61,6	?	S-S-E	id.	couv.1/2	Ciel très éclairé à l'Est le matin.	id.	60	4,5	3,5
22	4,5	—6	—4,1	726	»	»	»	—0,3	24,2	?	?	id.	brouill.	(50) Dure tout le jour.	brouill.	58	4,6	3,4
23	2	—6,3	—4,3	731,1	»	«	»	3,3	78,8	—	S-E	id.	id	(40) Id.	très beau	57	4,5	8,3
24	5,5	—6	—4,1	733,6	»	»	»	1	35,9	?	?	id.	id.		brouill.	58	4,3	3,3
25	1,7	—6,5	—5,1	734	»	»	»	1,4	72,5	—	S	id.	très beau		très beau	57	3,7	3,2
26	4,3	—6	—4,3	732,1	»	»	»	5,2	74,9	W	N-W	id.	beau		couvert	56	3,5	3,2
27	6,5	—0,5	2	730,6	»	»	87	3,3	20,3	E	E	faible	couvert		id.	55	4,4	3,1
28	2,5	—0,5	0,4	728,7	»	»	»	1,4	8,58	E-N-E	E-N-E	id.	id.		id.	54	5,2	3,1
29	2	—1,7	—0,3	726,6	»	»	»	2	0,78	?	E	fort	id.		id.	53	4,8	3,1
30	0,5	—2	0	726,7	»	»	»	0,1	6,24	?	E	faible	id.	Neige dès 10 h. m., hauteur 0,09.	neige.	52	4,7	3,1
31	0,5	—1	0,2	729,2	7	»	»	2	20,3	?	N-E	tr.faible	couv.1/2		beau	52	4,7	3,1
Moyennes ou Totaux.	2°9	—4°	—2°19	725,7	127,6	»	86	1°7	34°81							615	5°46	4°1

Pluie assez forte le 3 de 5 h. du soir à midi du 4. Jours neigeux 5, donnant une couche de 0m,40 de neige. — Ciel souvent très éclairé et coloré en rouge, aux lever et coucher du soleil.

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. — Imp. F. ABRY.

28me Année. — N° 2. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 29 février 1884.

ON S'ABONNE

—

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Le château d'Annecy, par M. C.-A. Ducis. — Le champignon du caféier, par M. Louis Revon. — Maisons-fortes du Genevois, 1772, par M. E. Serand. — Bibliographie : *L'Atelier monétaire des comtes de Genevois à Annecy*, par M. André Perrin. — Compte-rendu des travaux de la Société d'histoire naturelle de Chambéry, par M. L. Gauthier. — Le fort de Montmélian est-il bâti sur un roc ou bien sur un simple caillou ? par M. L. Pillet. — Correspondance de l'historien Besson (suite), par M. Eloi Serand. — Séance de la Société Florimontane. — Dons et échanges. — Observations météorologiques, pluviométriques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

LE CHATEAU D'ANNECY

—

Le nom du château d'Annecy est aussi celui de la ville qui s'est formée au bas et étendue graduellement dans la plaine. Les familles de Genève et de Savoie, qui ont occupé successivement le château pendant des siècles, ne lui ont jamais imposé leurs noms, encore moins ceux des divers fiefs qu'elles pouvaient avoir ailleurs, comme de Thoire, de Villars, de Clermont, de Faucigny, de la Roche, d'Aumale, de Gisors, de Nemours, etc. Un auteur a pris en amitié ce dernier nom, et le substitue, sans façon, à celui d'Annecy.

Nous le mettons en demeure de produire un seul document authentique à l'appui de cette innovation. Parce que Philippe de Savoie, titré en 1510, apanagé en 1514, du comté de Genevois, reçut ensuite du roi de France, en 1528, le titre et l'apanage du duché de Nemours, au sud de Fontainebleau, peut-on se figurer sérieusement que les gens d'Annecy se soient épris d'affection pour le nom d'une localité étrangère, qu'ils ne connaissaient pas, éloignée de près de 100 lieues d'Annecy, et que, reniant leurs traditions, et faisant litière de l'usage sept fois séculaire du nom d'Annecy dans toute la contrée, ils soient parvenus à lui substituer celui de *Nemours,* pour le château d'abord ? Avec un peu de logique, en si beau chemin, il n'y avait qu'à continuer : la ville de *Nemours,* puisque les origines d'Annecy se confondent avec celles du château ; le lac de *Nemours,* puisqu'il baigne la ville et en partage le nom !

D'après ce principe, on aurait dû appeler *Nemours* tous les châteaux habités par la famille titrée de ce duché, Nanteuil, Gisors, Montargis, etc., qu'elle a occupés plus souvent que celui d'Annecy. Puis, il aurait fallu les appeler *Genevois*, lorsque le chef de cette famille reçut le titre de *duc de Genevois,* en 1565, pour équilibrer celui de *Nemours,* qui rattachait trop à la France cette branche cadette de Savoie [1].

Il n'y a pas quarante ans, le commissaire municipal d'Annecy faisait rajeunir les noms des rues, en vue d'un concours d'étrangers pour une fête. Trouvant un ancien chemin de ronde au bas du château, sans indication, et se rappelant que les ducs de Genevois avaient été aussi ducs de Nemours, il voulut en perpétuer le souvenir, en donnant à ce chemin le nom de *passage Nemours.* Les passants ouvrirent de grands yeux, et tout fut là.

Tel est le motif invoqué pour changer aujourd'hui le nom du château, dans un feuilleton où notre auteur attaquait inconsidérément le rapport du Jury d'histoire, en vertu duquel il avait reçu la moitié d'un prix. *Il n'est pas un adulte à Annecy,* ajoutait notre auteur, *qui ne sache ce que c'est que le château Nemours !*

Je n'ai pas encore rencontré un de ces *adultes,* depuis 1838 que j'ai commencé à recueillir les souvenirs historiques d'Annecy, puis en 1848, 1856 [2], 1858, et enfin depuis 1860, que je n'ai cessé de recourir à toutes les sources.

C.-A. Ducis.

LE CHAMPIGNON DU CAFÉIER

—

Voici un nouvel ennemi à inscrire dans la liste déjà terriblement longue des parasites qui tuent les plantes les plus utiles. Un habitant de la Réunion, M. Hoarau Desruisseaux, m'a envoyé des feuilles de caféier atteintes par une maladie récente. Elles avaient bien mauvaise mine ! Au lieu d'être parées d'un vert brillant et gai, elles étaient couvertes de taches qui leur donnaient un aspect lamentable, je dirais presque repoussant. C'étaient des disques de cinq à six millimètres de diamètre, offrant un centre d'un rouge assez vif, bordé d'une auréole fauve. Sur la face supérieure des feuilles, les taches prennent une teinte vineuse et livide.

Grattez une de ces taches, et regardez la fine poussière au microscope, avec un grossissement de 400 diamètres. Quel changement de spectacle ! Vous avez sous les yeux des myriades de mignonnes lentilles

[1] *Revue savoisienne*, 1872, p. 73 ; 1873, p. 22 ; 1877, p. 90.
[2] *Bulletins de l'Association florimontane d'Annecy*, II, 211.

Savoie (Haute) 3.

ovales, d'une teinte orangée, bordées d'un gracieux chapelet de perles et couvertes de fines granulations. Ainsi amplifiées, les fructifications prennent une longueur apparente de 3 à 5 millimètres dans le sens du grand axe. La plupart sont elliptiques, mais d'autres sont arrondies ou triangulaires.

Les échantillons que j'ai observés étaient presque tous couverts de granulations constituant la seconde phase du développement. Quelques-uns seulement offraient encore une surface lisse qui caractérise le premier état des spores. Nous n'avons assisté qu'en partie à une autre période de la vie des champignons, celle où les jolies ramifications orangées du mycélium se glissent en tapinois dans le tissu des feuilles.

Les deux phases successives, les deux aspects ont valu au parasite son nom de genre, *Hemileia,* qui signifie en grec demi-lisse. Quant au qualificatif de *vastatrix* appliqué par Berkeley à l'espèce qui nous occupe, il n'est que trop justifié, comme vous allez en juger.

En 1868, les planteurs de Ceylan furent désagréablement surpris de voir apparaître pour la première fois des taches sur les feuilles de leurs caféiers. Les feuilles tombèrent en pluie, et naturellement les arbustes éprouvèrent le sort des gens dont les poumons ne fonctionnent plus. Total, un déficit de quelques millions dans les récoltes. Les Fidji et Maurice eurent leur tour; puis, entre 1881 et 1882, le fléau se transmit à l'île de la Réunion. C'est une ruine pour les plants de bourbon, qui ont fait jusqu'ici les délices des gourmets. L'année dernière, on avait cru trouver un remède, ou plutôt un bon moyen préventif, en intercalant des plantes de tabac dans les rangées de caféiers. Il paraît que le résultat n'a pas été merveilleux, car le petit champignon recommence de plus belle à faire choir les feuilles, et s'il continue ses pérégrinations, il faudra bientôt nous résigner aux infusions de glands doux et de chicorée.

LOUIS REVON.

MAISONS-FORTES DU GENEVOIS
1772

ÉTAT DES SEIGNEURS ET AUTRES POSSÉDANT FIEFS

Nom du seigneur : LE ROI. — *Paroisses où les fiefs s'étendent avec jurisdiction :* Annecy, Boussy, St-Jorioz, Marcellaz, Sevrier, Archamp et Collonges, Bernex, Confignon, Onex, Compesières, Thairy, Valléry; *sans jurisdiction :* Bossey, Lancy, Neydens, Veyrier-sous-Salève, Vers, Viry.

Nom du seigneur : ABBAYE ROYALE DE BONLIEU. — *Paroisses où les fiefs s'étendent sans jurisdiction :* Arcine, Alex, Cercier, Chaumont, Chilly, Clarafond, Contamine, Saint-Jean-de-Chaumont, Marlioz, Mésigny, Minzier, Sallenôves, Vers.

Nom du seigneur : ABBAYE DE Ste-CATHERINE. — *Paroisses où les fiefs s'étendent sans jurisdiction :* Annecy, Allonzier, Annecy-le-Vieux, Balme-de-Sillingy, Balme-de-Thuy, Cons, Cuvat, Faverges, St-Ferréol, Gyez, St-Jorioz, Marlens, Menthon, Metz, Les Ollières, Pringy, Quintal, Veyrier d'Annecy, Vaulx, Balmont, Sevrier.

Nom du seigneur : ABBAYE DE CHÉSERY. — *Paroisses où les fiefs s'étendent sans jurisdiction :* Bons, Chevrier-en-Vuache, Clarafond, Dingy-en-Vuache, Faverges, St-Ferréol, Seytenex, Vulbens.

Nom du seigneur : ABBAYE D'ENTREMONT. — *Dénomination des fiefs avec jurisdiction :* Prieuré et seigneurie d'Entremont. — *Paroisses où ils s'étendent avec jurisdiction :* Notre-Dame-d'Entremont et le Petit-Bornand; *sans jurisdiction :* Amancy, Aviernoz, Grand-Bornand, Chapelle-Rambaud, Les Clefs, Cornier, Etaux, Groisy-en-Bornes, St-Jean-de-Sixt, Menthonnex-en-Bornes, Pers, Poisy, Reignier, La Roche, Saint-Sixt, Thônes, Les Villards, Epagny-d'Annecy, Serraval.

Nom du seigneur : ABBAYE DE HAUTECOMBE. — *Paroisses où les fiefs s'étendent sans jurisdiction :* Chainaz, St-Félix, Les Frasses, Héry-sur-Alby, Marcellaz, Poisy, St-Sylvestre.

Nom du seigneur : ABBAYE ROYALE DE TALLOIRES. — *Dénomination des fiefs avec jurisdiction :* Seigneurie de Faussemagne et La Coutaz. — *Paroisses où ils s'étendent avec jurisdiction :* Charvonnex, La Clusaz, St-Jorioz; *sans jurisdiction :* Annecy, Alex, Annecy-le-Vieux, Balme-de-Thuy, Balme-de-Sillingy, St-Blaise, Bluffy, Grand-Bornand, Chevaline, Cons, Doussard, Duingt-d'Hérée, Entrevernes, St-Eustache, St-Ferréol, Gyez, Groisy-en-Bornes, St-Jean-de-Sixt, St-Jorioz, Leschaux, Marcellaz, Manigod, Mures, Menthon, Metz, Meythet, Montmin, Poisy, Pringy, Seytenex, Sillingy, Talloires, Thônes, Thorens, Veyrier d'Annecy, Vieugy, Les Villards.

Nom du seigneur : ABBAYE DE TAMIÉ. — *Paroisses où les fiefs s'étendent sans jurisdiction :* Annecy, Alex, Aviernoz, Balme-de-Sillingy, Chevaline, Cons, Doussard, Faverges, Saint-Ferréol, Groisy-en-Bornes, Marlens, Menthon, Menthonnex-en-Bornes, Les Ollières, Seythenex, Seynod, Talloires, Thorens, La Thuile, Vieugy, Villaz, Villy-le-Bouveret, Vovray, Veyrier d'Annecy, Veaux, Cruseilles.

Nom du seigneur : ANNECY, LA VILLE. — *Dénomination des fiefs avec jurisdiction :* Seigneurie d'Annecy. — *Paroisses où ils s'étendent avec jurisdiction :* Annecy-le-Vieux; *sans jurisdiction :* Annecy.

D'après l'original conservé aux Archives départementales de la Haute-Savoie. E. SERAND.

BIBLIOGRAPHIE

L'Atelier monétaire des comtes de Genevois à Annecy, de M. Eugène DEMOLE [1], par M. A. PERRIN.

M. Demole avait bien voulu communiquer à la Société Florimontane, dans une de ses séances de 1882, à laquelle j'eus le plaisir d'assister, les documents relatifs à l'atelier monétaire des comtes de Genevois à Annecy, si heureusement retrouvés aux archives de Turin, et un apercu de la notice qui

[1] *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève,* t. XXII, 1883.

devait les accompagner. Malgré l'intérêt que présenta cette lecture, je n'avais pu juger toute l'importance de sa découverte, ni prévoir le parti que l'auteur en a su tirer pour tracer d'une manière aussi complète, à tous les points de vue, l'histoire monétaire des comtes de Genevois et de l'atelier d'Annecy, le seul dans lequel ils firent battre monnaie.

Plusieurs numismates avaient essayé, avant lui, d'étudier la série intéressante des monnaies des comtes de Genevois, mais ils n'avaient pu le faire que d'une manière incomplète, manquant des éléments nécessaires pour établir les bases mêmes de leur système monétaire, et par suite sa comparaison avec ceux des pays voisins, l'évêché de Genève et le duché de Savoie. Bien plus, le lieu même où avait été placé leur atelier n'était pas connu, et des données inexactes avaient fait supposer son établissement hors d'Annecy d'abord, puis à Annecy même, dans d'autres lieux que celui où il exista réellement et exclusivement.

M. Demole, après avoir exposé l'historique de l'établissement d'un atelier monétaire par les comtes de Genevois, retracé les contestations qui s'élevèrent à ce sujet avec les évêques de Genève et les comtes de Savoie, aborde la partie nouvelle et la plus intéressante de son étude, basée en majeure partie sur les documents qu'il a fait connaitre.

Le comte Amédée III imita les types des monnaies des princes de Savoie sur les quatre espèces qu'il fit frapper : le *florin d'or* bon poids, de douze sols ; le *sizain,* valant six deniers ou un demi-sol ; le *denier,* égal à un douzième de sol, et l'*obole*, qui était la moitié du denier. Ces deux dernières espèces de monnaies, auxquelles se bornèrent les émissions faites par les évêques de Genève, étaient, par suite de leur valeur minime, souvent insuffisantes pour les transactions, et complétées, dans ce diocèse, par des pièces reçues du dehors, d'un poids et d'une valeur plus considérables, besoin auquel répondaient en partie les florins et les sizains émis par le comte de Genevois.

Ces quatre espèces de monnaie se rapprochaient, par leur poids et leur valeur, aussi bien que par leur type, de celles émises par les princes de Savoie. Basées sur la livre monnaie de Genève, comme le démontre M. Demole, ce qui lui a permis d'établir pour la première fois la relation exacte de valeur entre la livre genevoise et celle de Savoie, dont le rapport en 1536 était comme 1 est à 1,05, la livre monnaie de Genève étant ainsi supérieure à celle de Savoie. L'emploi de la livre genevoise, comme base de la valeur des monnaies des comtes de Genevois, présentait un avantage et une facilité pour les habitants du diocèse, en ne modifiant point la valeur du numéraire auquel ils étaient habitués et en rendait la diffusion plus facile.

L'établissement de l'atelier monétaire à Annecy dans la maison de l'Ile *(in domo de insula),* que l'on croyait n'avoir appartenu au comte de Genevois qu'au XVI^e^ siècle, est rapporté avec les détails de son installation et des renseignements sur les monnayeurs : maître et garde, sur les coins employés, sur les privilèges concédés aux monnayeurs, semblables à ceux accordés aux ouvriers des ateliers de France et de Savoie. Cet atelier, ouvert par Amédée III, resté fermé sous le règne d'Amédée IV, fut réouvert par Pierre, dont les monnaies furent les mêmes que celles frappées par son père, avec quelques différences dans le titre et le poids, qui sont diminués ; différences qui sont sensiblement les mêmes dans les monnaies émises à cette époque par les comtes de Savoie. Sous ce règne, le monnayage fut un peu supérieur comme quantité, ainsi que le montrent les relevés du monnayage sous les deux règnes et les tableaux d'émission extraits des comptes des maîtres de la monnaie.

Cette étude se complète par la description des monnaies des comtes de Genevois, en commençant par un florin d'or bon poids d'Amédée III, pièce unique et inédite retrouvée par M. Demole dans les cartons du Musée de Genève, découverte qui a été le point de départ de ses recherches sur le monnayage des comtes de Genevois.

Ce florin, que nous reproduisons, est une imitation de celui de Florence, analogue à celui d'Amédée VI de Savoie qui en fit frapper de deux espèces en 1343, l'une bon poids équivalent à 12 gros, l'autre petit poids équivalent à 11 gros 1/2.

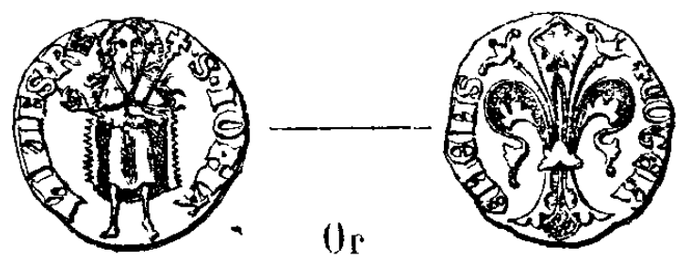

Or

S. IOHANNES. R (R au lieu de B). Un petit écusson figurant les armes de Genevois Saint Jean-Baptiste debout et de face, la droite bénissant la gauche tenant :

R/ † CO·GEBENENS· Fleur de lys.

Son poids, de 3 grammes 425, est assez rapproché du florin d'Amédée VI, dont un exemplaire pèse 3 grammes 600.

Les autres pièces décrites étaient déjà connues, sauf quelques variantes.

Des documents, au nombre de quatorze, inédits pour la plupart, terminent cette publication si intéressante pour la numismatique savoisienne ; elle sera appréciée par les numismates et par les amis de l'histoire de notre pays, et trouvera sa place dans toute histoire du Genevois et de la ville d'Annecy, dont elle expose d'une manière complète un point encore peu connu jusqu'à présent.

A. Perrin.

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE LA SAVOIE

L'année dernière, au Congrès d'Aix-les-Bains, M. Revil, dans le compte-rendu des travaux de la Société d'histoire naturelle, annonçait avec confiance que nous étions en bonne voie, et il espérait que, pour 1883, notre Société pourrait présenter au Congrès d'Albertville un ensemble de travaux au moins égal à celui des années précédentes.

Je suis heureux aujourd'hui d'avoir été désigné pour établir que ces prévisions ont été pleinement réalisées.

La Société d'histoire naturelle de la Savoie est maintenant très riche en échantillons géologiques et minéralogiques.

Les premiers occupent toute une belle et grande salle dans laquelle, par suite de leur classement méthodique, œuvre remarquable de M. Pillet, ils offrent au visiteur un véritable tableau synoptique et extrêmement intéressant des différentes transformations du globe.

Quant aux seconds, ils ont été l'objet cette année d'un important travail. La classification des roches a été complétée, étendue considérablement. M. Lachat, ingénieur en chef des mines, et M. Revil ont analysé un très grand nombre d'échantillons nouveaux (reçus cette année) et quelques-uns des anciens, dont la détermination n'était pas rigoureusement établie.

Ce travail de spécialisation a donné lieu à la formation de plusieurs nouvelles familles, qui figurent maintenant dans nos vitrines.

Les analyses ont été faites au chalumeau ; cette méthode est, on le sait, merveilleuse de rapidité et de précision, mais elle exige une initiation pratique assez difficile à acquérir. C'est cette partie spéciale, cette manipulation délicate, que notre excellent confrère, M. Lachat, a bien voulu enseigner aux membres de la Société qui s'occupent de minéralogie.

Aujourd'hui, la classification rationnelle des minéraux est à peu près terminée.

Dans une de nos premières séances de 1883, M. Pillet, grâce aux relations qu'il entretient avec les principaux géologues français ou étrangers, a communiqué à la Société une intéressante note sur l'état des négociations qui ont pour but d'établir l'unité de nomenclature dans la géologie.

Un premier congrès international a été réuni dans ce but à Bologne en 1881 ; un autre sera convoqué à Berlin en 1884. Dans l'intervalle, des commissions se sont réunies à Foix en 1882 et à Zurich vers la fin de 1883. A Foix, deux commissions siégeaient simultanément ; celle de la nomenclature et celle de la carte géologique d'Europe.

Pour la carte, MM. Hauchcorn et Beyrich avouent qu'il faudra encore six ans au moins pour la terminer; ils ont présenté à la commission, sur une carte réduite, l'état actuel des travaux. Au sujet des teintes conventionnelles, l'Allemagne et l'Autriche ont proposé ensemble un même système de coloration, qui sera probablement adopté au Congrès définitif de Berlin.

M. Pillet a placé un tableau de ces teintes sous les yeux de la Société ; ce spécimen a été examiné avec le plus vif intérêt.

Dans une autre séance, M. Louis Pillet nous a communiqué une étude très complète sur le massif du Mont-du-Chat.

Notre savant confrère étudie spécialement l'étage blanc coralligène, qui occupe le faîte de la chaîne montagneuse entre Château-Richard et la Dent-du-Chat. Il se demande si c'est le corallien classique ou, au contraire, comme on pourrait le croire, la partie supérieure du Kimméridgien.

Pour une détermination sûre et indiscutable, il faudrait avoir recours à deux genres de preuves : 1° la connaissance exacte des espèces fossiles ; 2° la position bien définie, entre des assises nettement caractérisées, des couches dont la nature est l'objet de controverses.

Or, ces fossiles du Mont-du-Chat sont dans un très mauvais état de conservation, et le seul moyen de les étudier est de poursuivre la couche jusqu'à Charix. Là, au-dessous du Portlandien, on trouve une assise oolithique contenant des nérinées, des dicéras et des polypiers du même âge que ceux d'Oyonnax et de Valfin. Sous cette masse, affleure le terrain astartien.

M. Pillet a trouvé au Mont-du-Chat, dans les espèces qui ont pu être déterminées, des individus semblables à ceux dont il a été parlé.

Nous serions donc, d'après ces fossiles, dans le ptérocérien.

Cette induction est confirmée par la corrélation des couches : A Charix, ainsi qu'au Mont-du-Chat, le virgulien fait défaut, ou plutôt s'est transformé avec le ptérocérien en une même masse oolithique. Les plages nécessaires aux coraux excluent les sédiments vaseux indispensables au développement des fossiles du genre ostréa. De plus, à Charix on trouve, au-dessus du Portlandien, le Purbeck, qui apparaît encore dans la même position au Mont-du-Chat. Il est probable que, lorsqu'on aura mieux étudié les dolomies et les calcaires semi-cristallins qui séparent le Purbeck de la couche oolithique, on y trouvera des représentants du Portlandien.

Le 5 mai, M. Revil a communiqué un intéressant travail sur les ardoisières de Cevins, dont la place exacte dans la série des terrains était encore incertaine il y a peu de temps. M. Revil a rapporté de ses explorations dans les ardoisières un grand nombre d'empreintes végétales, entre autres des pécopterix. L'analyse de ces fossiles, jointe à une étude stratigraphique du massif, a permis de déterminer sûrement la nature du terrain des ardoisières ; il correspond à l'étage houiller.

En novembre dernier, notre galerie zoologique s'est augmentée d'une magnifique collection de squelettes d'oiseaux ; ce qui, avec les très nombreux sujets empaillés que renferment les vitrines, complète de la façon la plus heureuse notre matériel d'études zoologiques.

Pour la botanique, la Société d'histoire naturelle a entrepris cette année un travail des plus importants. Profitant des dispositions bienveillantes de l'administration des eaux et forêts, notre Société s'est procuré des échantillons de tous les bois de la région. Ces échantillons ont la forme et l'aspect d'un gros dictionnaire, le dos du livre est représenté par l'écorce, soigneusement conservée. Les faces latérales montrent les fibres ; l'axe de la moelle centrale est contenu exactement dans le plan de l'une d'elles ; les tranches ont reçu tout le poli dont elles étaient susceptibles, et indiquent les usages de ces diverses sortes d'arbres.

Un jeune naturaliste, M. Jacquemet, a enrichi notre salle d'entomologie de plusieurs coléoptères très rares en Savoie ; l'un de ces insectes, l'atomaria linéaris, trouvé à Belmont-Tramonet, a fait l'objet d'une communication des plus intéressantes de la part de M. Jacquemet.

Enfin, parmi les travaux les plus féconds de la Société, je citerai les conférences si remarquables de

clarté et de précision que M. Pillet a bien voulu faire, dans la salle de géologie de la Société, aux élèves de l'école primaire supérieure de Chambéry.

Ces conférences portaient principalement sur les grandes époques géologiques. Les jeunes auditeurs de M. Pillet s'en retournaient chaque fois plus vivement attirés vers l'étude des sciences naturelles, séduits qu'ils étaient par les merveilles et les étrangetés saisissantes que présentent à l'esprit et aux yeux l'histoire de la terre, celle des êtres monstrueux qui l'ont peuplée, et celle des animaux et des plantes qui l'habitent aujourd'hui.

L. GAUTHIER,
Vice-président de la Société d'histoire naturelle de la Savoie.

LE FORT DE MONTMÉLIAN EST-IL BATI SUR UN ROC OU BIEN SUR UN SIMPLE CAILLOU ?

La question semble étrange au premier abord, lorsqu'on considère que, depuis la gare de Montmélian jusqu'à la route au bord de l'Isère, le rocher n'a pas moins de 700 mètres de longueur. Dans son épaisseur, du sud au nord de la vallée, il a près de 300 mètres. Comme il a, d'après la carte de l'état-major, une hauteur de 112 mètres, il en résulterait une masse de vingt-trois millions et demi de mètres cubes, sauf erreur. Il faut avouer que ce serait là un fort caillou, nous devrions même l'appeler décemment un beau bloc de rocher !

Quoi qu'il en soit de cette solution paradoxale, je ne suis pas moins porté à adopter cette dénomination lorsque je considère sa position dans la vallée.

Les vignes de Lourdin et d'Arbin sont sur la tranche du jurassique supérieur, du Kimméridien, correspondant à peu près au niveau des vignes de Méry, et du bas de Saint-Saturnin. Les couches plongent sous la Thuile et redressent leur front contre l'Isère, où elles vont recouvrir les schistes noirs de l'oxfordien et du lias.

Les couches du fort me paraissent placées à angle droit sur cet alignement. L'assise supérieure est en aval, du côté de Francin, partant de la montagne pour joindre l'Isère. On ne comprend pas comment un redressement aussi anormal aurait pu se produire, en travers des couches régulières de la vallée.

Tout s'explique, au contraire, si ce n'est qu'un bloc détaché de la montagne de la Thuile et roulé jusqu'au pied du talus.

Mais il est un argument plus direct encore. Il y a bien des années, j'ai trouvé sur le bord de la route, le long de l'Isère, un fragment de *terebratula diphya* dans un débri qui semblait détaché de la roche même du fort, de la couche supérieure, celle qui regarde Francin, l'aval de l'Isère. Or, il y a quelques mois, j'ai constaté que le gisement de la *terebr. diphya* se trouve au niveau de la Thuile. Je l'ai recueillie en place dans le rocher qui domine le hameau des *Poncet*.

Une partie de ce rocher surplombait du côté de Montmélian, dans la période pré-historique, ou plutôt pré-glaciaire. Il n'était supporté que par des couches feuilletées, marneuses, sans consistance, qu'on voit torturées dans tous les sens, au sommet du rocher de la Thuile, sous l'énorme pression à la fois latérale et supérieure qu'elles subissent. Cette base a dû faire défaut, et la cime de la montagne glisser dans un cataclysme cent fois plus grandiose que celui qui a causé les abymes de Myans, en 1248.

S'il en est ainsi, je ne crains pas d'affirmer que ce bloc roulé de vingt-trois millions de mètres cubes serait le plus merveilleux qui ait été encore signalé, non seulement en Savoie, mais dans le monde entier. Il faut surtout remarquer qu'il aurait conservé sa masse énorme sans se briser, sans se fissurer. Les menus éclats qui l'ont certainement entouré ont, depuis des siècles, été emportés par les glaciers d'abord, puis roulés par la rivière. On conçoit aisément que celui-ci ait été plus résistant, et reste ainsi le seul témoin du cataclysme anté-historique.

Sans rien affirmer d'une manière absolue, j'ai voulu aujourd'hui soulever la question, engager les personnes qui visitent Montmélian à rechercher soigneusement les moindres fossiles du fort, à en noter exactement le gisement, afin de voir s'ils confirment cette hypothèse qui, je l'espère, sera un jour l'un des plus merveilleux phénomènes géologiques de notre région.

L. PILLET,
Conservateur du Musée de géologie.

CORRESPONDANCE DE L'HISTORIEN BESSON

(Suite.)

LETTRE DE M. DE LACORBIÈRE, AVOCAT A GENÈVE.

Teneur de lettre :

Monsieur,

Depuis l'entretien que j'eus l'honneur d'avoir avec vous à notre Bibliothèque, il y a quelques semaines, je vous priay de voir quel Evêque avoit succédé à Pierre de la Baume, vous avés eu la bonté d'envoyer à M. Baulacre ce que vous en saviez, mais comme en faits historiques qui ne nous intéressent point par aucun côté l'on cherche à découvrir la vérité, je vous envoye mes remarques à cet égard, vous me ferés plaisir de m'édifier là dessus.

Je vous parlay aussi de Guillaume de Marcossay, vous en dites quelque chose par votre lettre à M. Baulacre, je vous envoie mes découvertes à cet égard.

Vous ne serés pas faché, je m'assure, si je vous envoye une recherche que j'ay fait sur Bernard Chabert. Je souhaiterois de savoir ses armoiries. Charmé de connoitre un aussi savant homme que vous qu'avez tant travaillé à découvrir l'histoire de nos Evêques, vous me permettrez, Monsieur, de vouloir profiter de vos découvertes et lumières, je vous en auray une particulière obligation. Estant avec respect,

Monsieur

Votre très humble et très obéissant serviteur
DE LACORBIÈRE, avocat
à la rue Verdaine.

Geneve ce 29 may 1755.

Notes de M. de Lacorbière, avocat.

Guillaume de Marcossey étoit de la famille des Fournier, seign^rs de Marcossey au Mandement de Thiez, appartenant à l'Evêque. Il succeda en l'Evêché à Alamand de S^t Jeoire qui mourut le jeudy saint de 1366.

Les armoiries de la maison de Guillaume sont : *d'azur au Levrier d'argent accollé de gueules.*

La même année qu'il fut évêque, il prist fort à cœur les intérêts de la ville, il n'estoit pas né sujet de la Maison de Savoie, mais de l'Evêché, soit de l'Eveque.

L'on voit par les Chroniques de Roset et par Spon, les peines qu'il se donna pour faire révoquer les Concessions Impériales par raport au vicariat de l'Empire accordées aux Comtes de Savoye et comme il en vint à bout.

Il mourut le 1^er janvier 1377 après avoir siégé 11 ans et fut enseveli à S^t Pierre dans la chapelle où est le Duc de Rohan, laquelle est à gauche du chœur, et nommée la chapelle Notre Dame.

Ce fust sous cet Evêque que l'on fist la seconde et grande enceinte de la ville, à peu près comme elle est à présent flanquée de 22 tours, dont nous en avons veu 17 et quelques-unes subsistent encore.

Pierre de la Baume fait cardinal en 1539 par Paul III. En 1542 Archeveque de Besançon après la mort d'Antoine de Vergy, dont il avoit été fait coadjuteur quelque temps auparavant et mourut à Arbois le 4 May 1544.

Son successeur à l'Evêché d'Annessy fust bien le sieur Dauberive, il ne s'appelloit pas Jean ; ni Dauberive de famille car il n'y en a aucun de ce nom, et c'estoit Louys de Ryes, neveu du dit Pierre, d'une famille très distinguée en Franche-Comté dont il y a eu un Archeveque de ce nom à Besançon, l'on en voit des preuves dans les Causes célèbres.

Ce Louis, dis-je, fust éleu Abbé Dauberive en 7^bre 1528, par Bulle de Clément pape. L'on voit même par l'histoire de Bourgogne, que Pierre de la Baume étant éleu coadjuteur de l'Archevêché de Besançon envoya son neveu Louis de Ryes *abbé Dauberive* pour en prendre possession. Il mourut en 1548 et eut pour successeur Philibert de Ryes autre neveu du dit Pierre de la Baume.

Il n'y a pas apparence que François de Luxembourg ait jamais pris possession de l'Evêché.

Il est surprenant et c'est contre les canons que Pierre étant Archeveque en 1542 ait conservé l'Eveché jusques à sa mort, et qu'il ait eu deux Evechés à la fois, car son neveu ne le fut qu'en 1544.

L'on nommoit le successeur *M. Dauberive,* il est inusité qu'on appellat un Eveque du nom de sa famille tout court ; François de Luxembourg n'a jamais été abbé Dauberive.

Il nous importe aussi peu de savoir les Eveques successeurs de Pierre de la Baume qu'il nous est intéressant de savoir ceux qui ont précédé.

Ce qui nous démontre combien peu, on peut faire foy aux plus anciennes traditions et même au Rituel d'Annessy, qui fait deux Eveques de Jean de Pierre Scise, puisqu'alors l'on avoit point de Livre de l'Officialité, ou qu'il sont perdus, et que l'on doit avoir à Annessy les Livres des successeurs de La Baume.

L'on pouroit y voir si son successeur s'appelloit Jean, Louis ou François, ce qui termineroit la difficulté.

J'ajouteray que un livre de la Vie de M. de Bernex dernier évêque ne met pas François de Luxembourg, ni Jean Dauberive pour successeur à La Baume, mais seulement Louis de Ryes, le livre est imprimé en 1751, ensuite Philibert de Ryes.

Je voudrois savoir qui a éleu le successeur à Pierre de La Baume si ce sont les chanoines d'Annessy, parce qu'à Genève le Clergé l'élisoit, votre vieux Rituel pouroit indiquer quelque chose.

Bernard Chabert, suivant les apparances était d'Embrun ; Leti, quoiqu'autheur fort apocrife en beaucoup de choses dit qu'il avoit été Curé en deux paroisses du Diocèse de Genève. Il y a apparence qu'il étoit chanoine et un des principaux quand il fut éleu Evêque de Genève en 1207.

L'Archevêché d'Embrun, (apparamment sa patrie), étant devenue vacante, l'on éleut Bernard, le Clergé du dit lieu, envoya a ce que dit Leti, deux chanoines à Rome pour faire aprouver la ditte élection et deux à Genève pour le prier de l'accepter, lequel répondit qu'il étoit prest d'obéir à la volonté du Pape ; le Pontif agréa cette élection et envoya la Bulle à Bernard, en 1213.

J'omettois de dire que le Pape Innocent, manda à l'Archevêque de Vienne de sacrer Evêque de Geneve Chabert sous l'assistance de deux Evêques qui furent ceux de Lausanne et de Martigny, à ce que dit Leti ; que le dit Evêque fust dans la Diette impériale à Haguenau pour soutenir sa souveraineté sur Genève contre les Comtes de Savoye et de Genevois.

Par la lettre que le pape Innocent III luy écrit il marque qu'il reconnoit en luy *le don de la science et de la communiquer.*

L'abbé l'appelle *vir multœ scientiœ et bonitatis.*

Voila de beaux éloges.

Il y a toute apparence qu'il a fait construire l'Eglise qui est à côté de St-Pierre et qui sert d'auditoire de Théologie et sous le vocable de Notre Dame la neuve.

Voicy sur quoy je me fonde.

L'on y voit des armoiries aux naissances et aux clefs des arcades savoir : *Un ange qui tient dans sa main un écusson ou est pour armes, un chevron et au dessus une croix d'archeveque,* de là je conclus deux choses, l'une que cette basilique a été faite dès 1110, temps des Croisades, car auparavant il n'y avoit point d'armoiries, l'autre qu'il falloit que ce fust un Archevêque qui en fust l'autheur et qui eut été Evêque de Genève.

Comme je trouve que ce vase étoit paroisse en 1337, par deux actes que j'ay veu en faveur de Jean *Curatus Ecclesiæ Beata Maria nove,* et j'ay cherché quel Evêque pouvoit être entre ces deux termes et qui fust ensuite Archeveque, je ne trouve que Bernard.

L'on pouvoit objecter, mais comment y a-t-il une croix archiepiscopale.

Je répons qu'apparemment l'Edifice aura été fondé et commencé pendant son Episcopat et qu'étant Archevêque l'on a voulu luy faire cet honneur en y mettant ses armoiries et titres.

Nous en avons un semblable exemple voisin de ce batiment c'est l'Evêché bati par Jean de Pierre Size,

soit de la Roche-taillée Evêque en 1418, Archeveque de Rouen en 1422, l'on y voit en dehors ses armoiries gravées sur une pierre qui sont : *Une bande d'or chargée de trois dauphins et une croix Archiepiscopale au dessus,* Spon T. 1er page 79-80 de l'histoire de Genève fait les mêmes remarques à l'égard de Jean, que je fais à l'égard de Bernard.

Le 8 Xbre 1544 étoit vicaire général *autoritati ordin.* chanoine de la cathédrale proton. apost. Louis Ducret.

Le 5 janvier 1545, Janinus Janini Jurium profess. chan. de Genève, Vicarius gñralis auctor. ord. Louis Ducret l'étoit le 3 Xbre 1545. »

(D'après l'original)

(A suivre.) Eloi SERAND.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 1884

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT donne lecture des circulaires de M. le ministre de l'instruction publique, relatives à la prochaine réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne. Le 15, le 16 et le 17 avril, travaux du Congrès ; le 19, séance générale présidée par M. le ministre de l'instruction publique. Les billets avec réduction de 50 °/₀ sont valables du 7 au 19 pour se rendre à Paris, et du 19 au 24 avril inclusivement pour le retour. Les membres de la Société qui désireraient être admis sont priés de s'adresser sans retard à M. le Président.

M. DUCIS 1° a fait une étude sur le prix de copie des manuscrits avant l'invention de l'imprimerie, dans les XVe, XVIe et XVIIe siècles, d'après des documents de l'époque ;

2° Expose un tronçon généalogique de la famille Pomard, dont le chef, Espagnol, imprimeur à Lyon, puis à Genève, vint se réfugier à Annecy avec le clergé en 1535 ;

3° Donne les noms et situations de quelques hôtels d'Annecy avec leurs propriétaires ou teneurs, aux XVe et XVIe siècles, en dehors des portes de la ville pour recevoir à toute heure de la nuit ;

4° Fait part d'une observation sur le nom du château d'Annecy.

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

DONS ET ÉCHANGES

Dons : Trois manuscrits du XVIIe siècle, relatifs à Samoëns, avec la signature du notaire Claude Dusaugey. Don de M. F.-D. Riondel. — Dr LAISSUS, *Essai sur les stations de montagnes en Tarentaise.* Auteur. — DUCIS, *Albertville à l'epoque romaine et la vallee de Beaufort au moyen âge.* Auteur. — *Société des médecins de la Savoie, 22e assemblee tenue à Annecy.* Don de M. le Dr Guilland. — NAITRE (pseudonyme de M. Niérat). *Cours pratique d'enseignement musical à l'usage de toutes les ecoles de France.* Auteur. — Société de secours des amis des sciences. Compte-rendu de la gestion.

Annales : Société d'agriculture de Lyon. — S. d'agriculture de la Dordogne.

Bulletins : Comité des travaux historiques et scientifiques. — S. des sciences et lettres de Pau. — S. royale de botanique de Belgique. — S. de viticulture de Tarare. — S. d'agriculture et sciences de Poligny. — S. botanique de Lyon. — Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, etc. — S. vaudoise des sciences naturelles. — Académie d'Hippone. — S. des sciences de Semur. — Commission de météorologie de la Haute-Savoie. — S. des études indochinoises de Saigon. — S. scientifique de la Corrèze. — Association scientifique de France. — S. archéologique de Tarn-et-Garonne. — S. nationale d'agriculture de France.

Memoires : Société des antiquaires de Zurich. — S. d'émulation du Doubs.

Revue : Bibliographique. — De la S. littéraire et historique de l'Ain. — De la poésie.

Journal : des savants. — Feuille des jeunes naturalistes. — L'ancien Forez. — L'Italia agricola. — Relazione sugli archivi di Stato italiani, 1874-1882. — Smithsonian report, 1881.

Journaux : L'Union savoisienne. — Les Alpes. — L'Industriel savoisien. — l'Indicateur de la Savoie. — L'Allobroge. — Le Chablais et l'Echo du Salève. — Le Léman. — Le Petit Savoisien. — La Tribune de Genève. — Le Rochois.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

9e ANNÉE

Bureau de la Commission de Météorologie de la Haute-Savoie pour 1884.

MM.
CHANAL, inspecteur d'Académie, *Président ;*
VOIRIN, inspecteur des Forêts, *Vice-Président ;*
MORON, ingénieur des Ponts et Chaussées, *Secrétaire ;*
MANGÉ, architecte voyer de la ville d'Annecy, *Secrétaire-adjoint ;*
TISSOT Eugène, ingénieur, *Trésorier-Archiviste.*

Nombre de stations établies : 22.

BULLETIN N° 1 — JANVIER 1884

Pressions barométriques moyennes : 729,5 à Annecy, 687,48 à Leschaux et 713,78 à Melan Maximum le 20 à Annecy et Mélan, le 10 à Leschaux, minimum le 27 aux trois stations Excursion du mercure, 24,1 à Annecy, 21,5 à Leschaux et 24 71 à Mélan.

TEMPÉRATURE. — Relativement élevée Moyenne du maxima à Annecy 6°, du minima — 2°92, à 9 h. matin 0°26 Moyenne générale à Douvaine 3°6, à Chamonix — 2°, à Mélan — 0°37, à Leshaux 0°.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de janvier : le		7.	14.	21.	28.	....
Thermomètre.	maxima.	3°8	5°6	6°5	10°4	.....
	minima.	—4°8	—8°2	—8°2	—8°0	.....
Baromètre à 0° :		626,7	630,2	635,4	621,3	.....

Cette station ayant été complétée par un thermomètre enregistreur, on peut observer les changements assez rapides de la température. Le minimum — 8°2 se serait produit le 12 janvier presque toute la journée et le maximum 10°4 le 24 à midi.

La température moyenne du sol, à 0m30 de profondeur, est à Annecy de 3°06, celle de l'eau du lac de 4°7, celle de puits de 8°9.

PLUIE ET NEIGE. — Peu de pluie et presque pas de neige. Maximum d'eau recueillie 82m/m6 en 9 jours à Seythenex, minimum 21m/m8 en 5 jours à Douvaine. Aux Gets 0m,22 de neige, au Biot 0m,14, à Chamonix 0m,225, à Megève 0m,19, à Seythenex 0m,25, à Thonon 0m30. Aux Contamines 21m/m5 d'eau en 3 jours et 0m,169 de neige en 2 jours dont la quantité d'eau correspondante n'est pas donnée. Manquent les observations de St Gingolph.

Au Semnoz, 28m/m6 de neige fondue le 7 ; il y a 1 mètre de neige très dure le 14. Le 21, les mouches se réveillent à l'Hôtel du Semnoz.

ORAGE. — Signalé le 27 du Biot, Mélan, Seyssel, Bonneville, Seythenex, Faverges, Thônes, Leschaux, Annecy et Rumilly, dans quelques stations avec grêle.

PHÉNOMÈNES ACCIDENTELS. — Lueurs rouges aux lever et coucher du soleil signalées de presque toutes les stations et apparition de la comète. Gelée blanche et quelques jours de brouillard.

STATION DE SEYSSEL — Eau tombée en 1883 : juillet 139m/m2 en 9 jours, octobre 153m/m9 en 9 jours, novembre 105m/m2 en 6 jours, décembre 108m/m en 5 jours.

Le Directeur-gérant : L. REVON.

BULLETIN N° 1.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

JANVIER 1884 Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy, par 45°53'59" de latitude, et 3°47'33" de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITE relative de 1 à 100	Thermomètre à midi.	DEGRÉS actinométrique à midi.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m	ÉTAT DU CIEL DURANT LE JOUR.	ÉTAT DU CIEL à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPERATURE a 9 h. mat. de l'eau du lac.	TEMPERATURE a 9 h. mat. du sol à 30 c. de prof.
1	4°3	—3°	—1°3	730	»	»	»	2°1	47°6	S	S	faible	couvert		couvert	52	5°4	3°1
2	4	—4 3	—2	729,8	»	»	»	1,4	16,4	?	?	id.	brouill.	(40) tout le jour.	brouill.	51	5,6	3,1
3	3,5	—2	1	728,1	»	»	»	5	28,1	?	S	id.	id.	(80) quitte vers 9 h. matin.	beau	51	5,7	3,1
4	7,5	—2,3	2	728,8	»	»	»	6	24,2	S	S S-E	fort	couv 1/2		id.	50	5,6	3,1
5	6	—1,5	0	729,6	»	»	»	3	18,7	S	S	faible	couvert		couvert	49	5,8	3,1
6	4,7	—1	3,4	729,1	»	»	98	6,2	7,02	?	S	id.	id.	Pluie par intervalle jour et nuit.	pluie	50	5,7	3
7	6,5	2,5	5,4	726,3	7,5	»	98	7,4	28,1	S	S	fort	) pluie	Id. id. le jour.	couvert	57	5,7	3
8	8	—0,5	3,1	724,2	19	»	86	6,2	74,9	N	N	id.	couv.1/2		beau	65	5,2	3,3
9	7,3	—3,3	—1	732,3	4	»	»	5,1	74,9	—	N-W	faible	très beau		id.	65	4,8	3,5
10	6.5	—5	—3	736.1	»	»	»	3,2	72,5	—	N	fort	id.		très beau	65	4,7	3,4
11	6,5	—5,5	—3	732,6	»	»	»	5,2	71	—	N	id.	id.		id.	65	3,6	3,3
12	8,7	—1	2	729,7	»	»	»	5,3	82,7	N	N	faible	couv.1/2		id	645	5,3	3,2
13	6	—4,3	—0,3	733	»	»	»	5	86,6	N	W	fort	beau		id.	62	4,7	3,2
14	5,3	—4,7	—2,1	731,9	»	»	»	4,3	74,9	N	S	calme	couv.1/2		beau	62	4,5	3,2
15	5,5	—3,3	1,1	732,1	»	»	81	4,2	22,6	N	S	faible	couvert		très beau	61	4,5	3,1
16	6,5	—1,5	0	732,8	»	»	»	7	67,1	—	N-E	id.	très beau		id.	60	4,3	3,1
17	8	—4	—1,4	732,9	»	»	»	5	63,2	?	N-E	fort	beau		beau	60	3,8	3,2
18	5,5	—2,7	—0,3	733,1	»	»	»	5,3	78,8	—	N-E	faible	très beau		très beau	60	4,5	3,2
19	7	—3	0,1	735,8	»	»	»	3,3	32	N	N-E	calme	couvert		beau	59	4,5	3,2
20	6	—5	—2	737,1	»	»	»	—0,3	16,4	?	N-E	fort	id	Brouillard le jour, très fort la nuit.	brouill.	585	4	3,2
21	1	—4,5	—3,2	735,9	»	»	»	—0,3	16,4	?	N-E	id	brouill.	(60) matin, (200) après midi.	id.	58	4,2	3,1
22	1	—3	—1,1	735,6	»	»	»	—0,3	14,8	?	N-E	i l	id	(200) tout le jour.	id.	57	3,8	3
23	0.5	—5,5	—4,3	732	»	»	»	3,1	56,9	?	?	id	id.	(50), quitte à 10 h. matin.	beau	56	3,7	3
24	5,7	—3	3	722,6	4,3	»	83	3,2	7,02	W	N	id.	couvert	Pluie tr. forte dès 1 h. m , légère et par	très beau	55	5,1	2,4
25	4	—6,5	—4,2	723,6	»	»	»	3,1	90,5	—	S	id.	très beau	[intervalle dès 8 h. m	id.	56	4,2	2,4
26	5,5	—5,5	—4	722,9	»	»	»	5,3	78,8	—	S	id.	id.		beau	55	4	2,4
27	10	—3	—5,4	713	2	»	78	5,4	20,3	S-W	S	id.	couvert	Fort vent S-W à 2 h. m., pluie matin.	couvert	55	4,7	2,4
28	8,5	0	3	717,6	8,8	»	89	5,1	35 9	S-W	S	id.	i l.	Neige, pluie et grêle dans le jour.	beau	55	4,4	2,1
29	7	—0,5	—3,4	727,6	4	»	95	5	10,1	W	S-W	id.	pluie	le matin, par intervalle le soir.	couvert	55	4,7	3 1
30	7	—0,7	—4,3	731	11,4	»	93	9,1	78,8	—	W-S-W	faible	très beau		très beau	57	4,8	3 4
31	13,5	2 3	0	728,5	»	»	»	9,1	81,1	W	S-W	id.	id.		beau	57	4,7	3,7
Moyennes ou Totaux.	6°	—2°29	0°26	729,5	61	»	89,2	4°44	47°69							575	4°7	3°06

Le 24, pluie très forte à 1 matin, continue légère jusqu'à 8 h. — Le 27, à 2 matin, fort vent S-W, pluie à 11 h. 15 matin, tonnerre très près au S, orage passe presque sur Annecy de W à E. Le 28, bourrasque de neige de 4 à 5 h. matin, légère pluie ensuite, grêle à 3 h. 30 soir.

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. — Imp. F. ABRY.

28me Année. — N° 3. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 mars 1884.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIETE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Societé laisse à chaque auteur la responsabilite entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Les hommes de science de la Savoie, par M. J. Philippe. — La copie des manuscrits avant l'imprimerie, par M. C.-A. Ducis. — Catalogue des livres et plaquettes en patois savoyard, de 1550 à 1650, par M. A. Constantin. — Tableau des nobles détenus dans les prisons d'Annecy, en 1793 1794, par M. E. Serand. — Le roy des merciers, par M. C.-A. Ducis. — Correspondance de l'historien Besson (suite), par M. Eloi Serand. — Observations météorologiques, pluviométriques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

LES HOMMES DE SCIENCE DE LA SAVOIE

Amédée-François FRÉZIER

I.

Un des hommes de science les plus remarquables fournis par la Savoie dans le XVIIIe siècle, est, sans contredit, Amédée François Frézier, né à Chambéry en 1682.

Sa famille, originaire de l'Ecosse, était établie dans le Chablais. Suivant des documents possédés par une branche de cette famille existant aujourd'hui dans la Haute-Savoie, son nom primitif était *Frazer;* elle aurait appartenu aux Frazer, lords Lovat, qui ont joué un rôle important à plusieurs époques de l'histoire d'Angleterre, et dont un des derniers représentants, Simon, fut exécuté pour cause politique en 1747.

Le premier qui abandonna l'Ecosse aurait été Edouard Frazer, forcé de fuir d'Edimbourg, vers 1500, ensuite de troubles politiques, et réfugié à Amsterdam. Son fils, Charles-Simon, se serait fixé à Wittemberg, en Saxe, qu'il dût bientôt quitter pour avoir eu une affaire d'honneur avec un ministre d'Etat. Dût-il sortir d'Allemagne, ou une humeur un peu vagabonde le poussât-elle jusques sur le sol savoyard? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'un beau jour il se trouva en Chablais, qu'il s'y installa et y implanta la race des Frazer en se mariant avec Madelaine Gui Chatellain. Il eut un fils du nom d'Aymonet, premier du nom habitant la commune des Allinges, lansquenet, lieutenant au fort des Allinges, près de Thonon ; il était bourgeois de cette ville, car c'est ainsi qu'il est qualifié dans une reconnaissance qu'il passa en faveur des seigneurs de Charmoisy, le 2 avril 1549.

Claude, petit-fils d'Aymonet, fut le premier des Frézier qui s'installa dans la commune de Vailly, vers la fin du XVIe siècle.

Son fils Bernard, notaire à Vailly, châtelain de Lullin et de Charmoisy en 1618, eut trois femmes qui lui donnèrent dix garçons et deux filles. De cette nombreuse postérité descendirent toutes les branches de la famille Frézier qui se sont répandues dans la région. Les principales de ces branches sont celles de Gex, de Vailly, d'Anthy, de Pimberti, de La Côte, de Marin, de Cursinges, de Thonon, de Chignens, de Bons, de Lavouët (Vailly), et enfin celle de Brest représentée par Amédée-François.

Parmi les enfants de Bernard, deux se firent prêtres et ne participèrent pas à l'extension extraordinaire de la race des Frézier : ce furent, en premier lieu, Jean-Louis, curé de Meyrin, doyen de Gex, portant le titre d'aumônier du roi de France, naturalisé français en 1560, et qui se distingua par son ardeur à faire fermer les temples protestants dans le pays de Gex ; en second lieu, André, prêtre de la Sainte-Maison de Thonon, curé de Pérignier, mort avec le titre de prieur de Saint-Sulpice.

Amédée-François était le petit-fils de l'aîné des enfants de Bernard, Louis, notaire à Vailly. Louis eut Pierre-Louis, professeur de droit à Chambéry, conseiller du duc de Savoie, et père d'Amédée-François.

Telle est la filiation qu'il est permis d'établir suivant un arbre généalogique ancien conservé dans la famille Frézier de Thonon [1]. Les biographes français, sans entrer dans ces détails, ont dit que les Frazer, expatriés d'Ecosse, s'étaient divisés en deux branches, dont l'une s'était fixée en France et l'autre en Savoie. Il paraît certain en effet que cette division eut lieu. La branche restée en France aurait pris le nom de *Frizzel.* Quant à la transformation du nom de celle qui se fixa en Savoie, elle s'est opérée graduellement : *Frazer* se maintint pendant quelques temps ; puis dans des actes authentiques, on voit successivement apparaître les noms de *Fraiser, Fraisier, Fraisi* et enfin *Frézier.*

Les subdivisions de cette famille furent nombreuses, et on retrouve de leurs traces dans plusieurs localités de la Haute-Savoie.

[1] L'arbre généalogique de la famille Frézier a été établi exactement par M. André Folliet qui a bien voulu nous le communiquer.

II.

Amédée-François Frézier fut, dans les premières années de sa vie, l'objet des soins particuliers de l'un de ses grands-oncles, André Frézier, ancien curé de Pérignier résidant à Douvaine et mort, comme nous venons de le dire, avec le titre de prieur de Saint-Sulpice.

Il fit ses études secondaires à Chambéry où son père demeurait. Celui-ci, jurisconsulte distingué, avait reçu des marques de satisfaction de Charles-Emmanuel II, pour avoir écrit un mémoire de jurisprudence dont le roi lui avait confié la rédaction ; ce souverain avait envoyé son portrait à l'éminent magistrat, portrait qui a été conservé dans la famille Frézier [1]. Le père d'Amédée-François aurait désiré le voir embrasser la carrière où lui-même s'était distingué ; mais ayant remarqué chez son fils une intelligence précoce, une aptitude exceptionnelle pour les sciences, en même temps qu'une facilité exceptionnelle à apprendre les langues étrangères, il l'envoya à Paris afin qu'il pût perfectionner son instruction ; il lui ordonna toutefois de suivre un cours de théologie dans l'intention, probablement, de faire contre-poids aux études scientifiques. Amédée-François suivit en effet un cours de théologie pendant trois ans dans la capitale de la France ; mais, tout en poursuivant ses études religieuses, sans doute pour obéir à son père, il assista avec assiduité aux cours de Lahire, ce professeur de mathématiques si savant pour son époque, que Fontenelle put dire de lui qu'il était une Académie des sciences ; en même temps, notre jeune étudiant suivit les leçons de Varignon, géomètre illustre aussi, professeur au collège Mazarin. Ce fut sous la direction de ces deux savants qu'il rédigea un petit *Traité de Navigation* et des *Eléments d'Astronomie,* essais qui ne furent jamais publiés.

Ses cours scientifiques terminés, Frézier partit pour l'Italie où son goût pour les beaux-arts se développa. Il étudia tous les principaux chefs-d'œuvre d'architecture dont ce pays est prodigue, et ses observations lui furent d'un grand secours dans sa carrière, durant laquelle il s'est montré aussi bien architecte de goût qu'ingénieur savant.

Revenu en France, il entra en 1700, comme lieutenant, dans un régiment d'infanterie sous les ordres du duc de Charost ; il servit jusqu'en 1707 dans ce régiment, en attendant une occasion favorable pour prendre du service dans les armes savantes où il pouvait utiliser les connaissances scientifiques qu'il avait acquises. Cette occasion se présenta bientôt.

En 1705, Frézier eut l'idée de composer un traité sur les feux d'artifice pour le spectacle, traité complet sur la matière et dont il signala lui-même l'absence dans sa préface. On n'avait eu jusqu'alors que des études de pyrotechnie faites au point de vue de la guerre, et, en particulier, celles de F. Malthe (Paris 1629), de Hanzelet (1630), et les *Notes sur les récréations mathématiques* de Henrion (1627). Frézier utilisa surtout le *Grand Art de l'Artillerie* de Casimir Siemienowicz ; cet ouvrage étant trop chargé de détails, il en retira l'essentiel qu'il coordonna avec ce qu'il emprunta aux autres traités. Ce n'était qu'une compilation, il est vrai, mais une compilation très bien faite et dénotant chez son auteur des connaissances spéciales reposant sur une science acquise incontestable. Le jeune officier n'avait pas, du reste, la prétention d'avoir fait une œuvre entièrement originale ; il explique lui-même, dans la préface de son livre, comment il l'a composée, et il ajoute qu'il se hasardait *en jeune homme* à publier son traité. Cette publication eut lieu en 1706 et sous ce titre :

TRAITÉ || DES FEUX D'ARTIFICE || POUR LE SPECTACLE || OU L'ON VOIT || I° LA MANIÈRE DE PRÉPARER LES MATIÈRES DANS LA COMPOSITION DES FEUX D'ARTIFICE : || II° LA MÉTHODE DE SE SERVIR DE CES MATIÈRES POUR FAIRE : 1° LES FEUX QUI ONT LEUR EFFET EN L'AIR ; || 2° CEUX QUI SE CONSUMENT SUR LA TERRE, || 3° CEUX QUI FLOTTENT SUR L'EAU. || III° ENFIN, OU L'ON DONNE UNE IDÉE DE LA CONDUITE DES FEUX D'ARTIFICE. ||

DEDIÉ A M. LE PRINCE DE DOMBES, || PAR LE SIEUR F.....

Terra ferret stellas cœlum, findetur aratro,
Unda dabit flammas, et dabit ignis aquas.
Ovid. *Tristium* I Eleg. 7

A Paris || chez Daniel Jollet au bout du Pont S Michel vis-à-vis la rue de l Hirondelle, au Livre Royal — 1706 ;

in-12, XXII-394 p.; 8 planches gravées.

Cette publication attira l'attention sur Frézier. Son traité qui intéressait l'art militaire fut adopté pour l'école de la Fère ; jusqu'à nos jours même, il a été considéré comme ayant beaucoup de valeur par les artificiers, par les Ruggieri tout les premiers. Mais ce qui dut réjouir Frézier, c'est qu'il lui facilita la réalisation de son plus vif désir, celui d'entrer dans le génie militaire.

Il fut nommé bientôt, en effet, ingénieur militaire à Saint-Malo, et placé sous les ordres de Garangeau qui apprécia bien vite toute sa valeur, et le loua dans plusieurs rapports pour l'habileté avec laquelle il avait exécuté les travaux dont la direction lui fut confiée.

Pendant son séjour à Saint-Malo, et tout en faisant avec distinction son métier d'officier du génie, Frézier ne laissait pas de s'occuper de ses études favorites. C'est ainsi qu'il publia dans le *Journal de Trévoux* [1], revue littéraire et scientifique de l'époque, des *Remarques sur le nouveau traité de toute l'Architecture,* par M. de Cordomoy, chanoine de Saint-Jean de Soissons et prieur de la Ferté-sous-Jouarre. Ce personnage, très irritable, ne laissa pas sans mot dire passer les observations de Frézier ; il y répondit assez vertement dans la même Revue [2]. Sa réponse était divisée en deux parties : la première, relative à l'architecture des églises ; la seconde, traitant quelques questions d'architecture générale. Frézier répliqua dans le même recueil d'une façon calme mais ferme et spirituelle [3].

On remarquera que cette discussion scientifique ne se poursuivit point avec la hâte qu'on met de nos jours à vider les questions de polémique : chacun des deux adversaires employa un an à préparer sa

[1] *Eloge historique de M. Frézier,* par M. de Marguery, inséré dans le *Nécrologe | des | Hommes célebres | de France.* Année 1775, p. 143.

[1] N° de septembre 1709.
[2] Nos de juillet 1710, p. 1248-1275, et d'août, p, 1345 1364.
[3] N° de septembre 1711, p. 1569-1587.

réponse ! Il en était alors, assez souvent, des luttes littéraires comme des luttes militaires, chacun prenait ses quartiers d'hiver pour combiner ses plans stratégiques.

Le chanoine de Cordomoy se *hâta lentement* aussi pour répondre au deuxième mémoire de Frézier, car ce ne fut qu'en juillet 1712 qu'il publia dans le *Journal de Trévoux* sa *Dissertation sur la manière dont les églises doivent être bâties, servant de réponse à la réplique de Frézier* [1].

Celui-ci ne put continuer cette polémique qui menaçait de ne finir qu'à la mort de l'un des deux adversaires. Heureusement, Frézier était allé courir d'autres aventures lorsque le chanoine de Soissons publia sa dernière réplique.

(*A suivre.*) Jules PHILIPPE.

LA COPIE DES MANUSCRITS AVANT L'IMPRIMERIE

On ne se figure pas aujourd'hui ce que coûtait un livre avant l'invention de l'imprimerie. Qui ne connait les services rendus par les monastères par la copie des ouvrages classiques latins et ecclésiastiques des premiers siècles. C'était en même temps le gagne-pain de leurs maisons, *pro domo et precio*. Nous l'avons établi dans une dissertation sur l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*, en 1876, pages 8, 52, 54.

C'est ainsi qu'on lit dans l'inscription tombale de Jean Martin, à Saint-Jeoire, près de Chambéry : *Johannes Martini canonicus prioratus sti Georgii in sabaudia scriba tam in missalibus, gradualibus responsoriis et aliis libris*, etc. [2].

En dehors des maisons religieuses, il y avait des copistes titrés, comme il y a aujourd'hui des imprimeurs. En 1596, on retrouve un Dunant Pierre, copiste de manuscrits à Annecy, et fournisseur de livres de chant sur parchemin à la collégiale de Notre-Dame-de-Liesse [3].

Nous avons rencontré dernièrement un acte de 1404, portant quittance de huit florins pour copie d'un psautier et de tout l'office des morts, et d'un écu pour la reliure des deux ensemble, y compris les plaquettes de bois, le parchemin et les dos cordés, par François Galod, prêtre de Miona, près Bonneguête, en faveur de la famille Grufoz, de la Giettaz, dont la paroisse était constituée dès 1390 [4]. Le curé ajouta quatre oboles de gratification.

D'après mes communications, on a publié dans l'*Album des Archives départementales,* pour l'Exposition universelle de 1878, à Paris, un acte de 1393, portant restitution d'un bréviaire engagé pour la somme de huit florins et quittance de la somme.

Ces deux sommes égales pour des volumes assez semblables nous ont suggéré l'idée de la recherche qui fait l'objet de cet article.

Le florin d'or petit poids qui, sous le règne d'Amédée III, comte de Genève, décédé en 1367, valait environ 10 francs de notre monnaie, valait à peine 8 francs sous le règne de son fils Pierre, qui mourut en 1394 [1]. Ce serait donc environ 60 francs pour chacun des deux volumes.

On comprend par là que, à cette époque, des communautés vinssent en procession pour recevoir le cadeau d'un ou de plusieurs volumes manuscrits qui, indépendamment de leur valeur intrinsèque, devenaient une ressource pour l'établissement, qui en vendait des copies faites par les religieux, *pro domo et precio*.

Faute d'avoir ces deux volumes pour établir une appréciation exacte, nous sommes forcé de recourir à un autre bréviaire et à un autre psautier manuscrits, dont nous ne savons pas le prix, mais dont l'identité des matières qu'ils contiennent peuvent aider à présumer une valeur à peu près égale. Ce sont des *in-16* de 848 pages. On peut supposer que les premiers, destinés au chant ou à la récitation en chœur, n'eussent qu'environ 800 pages de format *in-8°*. C'était le cas du psautier de la Giettaz, c'était également celui du bréviaire d'un chanoine de la collégiale d'Annecy. Avec cette moyenne de 60 francs et de 800 pages, nous trouvons le chiffre d'un sou et demi, soit 0,075mes, pour copie de chaque page, constituant la base du prix du volume.

En 1548, l'abbesse de Sainte-Catherine, Bernarde de Menthon, et ses religieuses donnaient à Philippe Crochet, bourgeois d'Annecy, et Donat Damet, bourgeois d'Alby, receveurs et renovateurs d'extentes, la charge de renouveler le grand livre des rentes de l'abbaye, provenant d'albergements, laods, etc., pour le prix de quatre gros chaque feuille, soit deux sols la page, en monnaie actuelle 80 centimes ; cette cote ne peut que nous donner le prix des droits d'un notaire ; mais quant au prix de copie de chaque page pour extrait, il est fixé à six deniers genevois, soit un demi-sol, 20 centimes de notre monnaie, ce qui fait 10 centimes par page, un demi-sou de plus qu'au commencement du XVe siècle. La cause de cette augmentation de prix de simple copie s'explique par le format des terriers grand in-4° et souvent *in-folio,* et par la dépréciation de l'argent depuis la découverte des mines de Potosi [2].

Je n'ai pas la prétention de donner ici une appréciation certaine. Il faudrait pour cela des éléments plus nombreux, et se rapportant aux variantes des formats. Mais il est bon d'avoir appelé l'attention sur cette étude, qui présente un certain intérêt au point de vue de la comparaison qu'on pourrait faire ensuite des prix d'impression dans les premiers temps de l'imprimerie.

C.-A. DUCIS.

[1] N° de juillet 1712, p. 1250-1285.
[2] *Académie de Savoie*, 2e série, II, p. 222.
[3] Archives de la Collégiale.
[4] *Revue savoisienne*, 1883, p. 97.

[1] Demole, *Atelier monétaire des comtes de Genevois d'Annecy.*
[2] Blavignac, *Etudes sur Genève.*

CATALOGUE DES LIVRES ET PLAQUETTES EN PATOIS SAVOYARD DE 1550 A 1650

Sous le nom de patois savoyard, nous comprenons la langue vulgaire parlée dans les deux départements de la Savoie, dans le canton de Genève, le pays de Gex et la partie occidentale du canton de Vaud faisant autrefois partie du Comté équestre.

Nous croyons devoir publier, ne fût-ce qu'à titre de curiosité, la liste des écrits savoyards que nous sommes parvenus à découvrir jusqu'aujourd'hui ; quelque incomplète qu'elle soit, elle peut avoir son utilité.

Cette première liste ne mentionne que les écrits les plus anciens. Des seize ouvrages qu'elle comprend, il y en a huit qui n'ont pas encore été réimprimés; la *Revue savoisienne* se propose de combler peu à peu cette lacune.

---

1. — 1555. Noelz et chansons nouvellement composez tant en vulgaire françays que savoysien dict patois, par Nicolas Martin musicien en la cité Saint-Jean de Morienne en Savoye. Lyon. 1555.

La *Revue savoisienne* a reproduit cet ouvrage en entier, la partie patoise se trouve dans les nos de février et de juin 1879 [1]. Il paraitra sous peu en volume, accompagné de notes et d'une étude comparative sur la partie patoise de l'ouvrage suivant. Prix : 5 fr.

2. — 1565. Le Mystère de la vie de saint Martin.

La partie patoise se compose de 119 vers. Ce mystère a paru dans le Ve volume, IIe bulletin, des Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne. Prix . 2 fr.

Le Compte-rendu de la cinquième session des congrès des sociétés savantes savoisiennes en contient une analyse très bien faite par M. Florimond Truchet, et en outre la reproduction de 14 couplets de 4 vers. Prix du Compte-rendu du Ve Congres : 3 fr. 50.

3. — 1594. Le cruel assiégement de la ville de Gais qui a esté fait et mis en rime par un citoyen de ladicte ville de Gais (*Gex*) en leur langage. Lyon. 1594.

Mentionné dans les *Recherches sur le patois de Genève,* p. 5, par Eugène Ritter. Genève, 1875.

4. — 1595. Joyeuse farce d'un curia qui trompa par finesse la femme d'un laboureur. Lyon 1596.

5. — 1596. Prologue faict par un messager savoyard. Lyon. 1596.

6. — 1600. Le plaisant discours d'un médecin savoyart emprisonné pour avoir donné advis au Duc de Savoye de ne croire son devin. 1600. (Sans indication de lieu.)

Réimpression. Prix : 1 fr. 50, chez Jullien, libraire, à Genève.

7. — 1600. Le plaisant discours d'un corrier savoysien. 1600.

8. — 1603. La plaisante pronostiquation faite par un astrologue de Chambéry avec la Moquerie savoyarde. Chambéry 1603.

Réimpression avec notes et traduction par A. Constantin.

Revue savoisienne, 1883 no 12, 1884 no 1. — Tirage à part, 1 fr. 50, au bureau de la Société Florimontane; à Chambéry, chez Perrin; à Genève, chez Jullien ;

9. — 1603. Discours sur l'entreprinse de Genève tiré au vrai par un croquan savoyar. Chambéry 1603.

Réimpression. Prix : 1 fr. 50, chez Jullien, libraire à Genève.

10. — 1604. Discours de deux Savoyards, l'un charpentier et l'autre tailleur, lesquels changèrent de femme l'un l'autre... avec leurs disputes et cartels de deffi en rithme savoyarde. Lyon 1604.

[1] On peut se procurer les nos de la *Revue,* en adressant à M. le secrétaire de la Société Florimontane 50 centimes pour chaque numéro.

11. — 1604. Discours véritable d'un usurier de Remilly en Savoye lequel s'est pendu et estranglé avec le licol de sa jument le 16 may 1604 avec sa complainte savoyarde. 1604 (sans indication de lieu).

Réimpression. — La *Revue savoisienne,* 1867, no 1, en a reproduit en entier la partie patoise, accompagnée d'une traduction française par M. Fr. Descostes.

12. — 1604. Le plaisant prologue d'un cuisinier savoyard. 1604 (sans indication de lieu).

13. — 1603. Chansons de l'Escalade. Genève 1845.

Ce recueil contient quatre chansons patoises ; l'une *Cé qu'ést lainô* est contemporaine de l'évènement et les autres sont du XVIIIe siècle. Prix : 1 fr. 50, chez Jullien, libraire à Genève.

14. — 1613. Les Fanfares et courvées abbadesques des Roule-bon-temps de la haute et basse coquaigne et dépendances. Chambéry 1613.

M. Alph. Despine en a donné une analyse et des citations dans la *Revue savoisienne,* 1865, no 2.

15. — 1640. Rinma savoyarda du zaragon de servante, neurrece et buyandire. 1640.

16. — 1650. Les Noëls de Bessans en Maurienne, traduits et annotés par Florimond Truchet. Chambéry. 1869.

D'après le manuscrit qu'a eu M Truchet entre les mains, ces Noels sont plutôt antérieurs que postérieurs a 1650. Prix : 2 fr., chez Perrin, libraire, à Chambéry.

Il existe en outre, de cette époque, quelques morceaux de peu d'étendue une chanson et la pancarte affichée à la chaire de la cathédrale de Saint-Pierre, le 27 juin 1547, et reproduites par M. E. Ritter dans ses *Recherches sur le patois de Genève.* En outre, six couplets d'une chanson attribuée à J. Menenc. Voir *La Savoie poétique,* de M. Jules Philippe, p. 6, et les estimables *Recherches sur les poésies en dialecte savoyard,* de M. Alph. Despine, qui ont paru dans la *Revue savoisienne,* années 1864-1869.

A. CONSTANTIN.

TABLEAU DES NOBLES, DÉTENUS DANS LES PRISONS D'ANNECY EN 1793-1794

Contenant : 1° Noms des détenus; 2° Notes du Comité révolutionnaire; 3° Observations.

—

Pendant les évènements de 1793 et 1794, la prison du palais de l'Isle d'Annecy était devenue insuffisante en suite des nombreuses arrestations de personnes déclarées uniquement suspectes ou parentes d'émigrés; on fut obligé de créer des succursales pour recevoir le trop plein des détenus. Le couvent de Sainte-Claire et celui des Annonciades furent transformés en prisons, sous le nom de *maison de réclusion* et de *détention.* La première renfermait principalement les nobles et les prêtres. La grande tour du château prit le nom de *prison de la montagne.* La plupart des industriels, marchands et bourgeois d'Annecy ont passé dans la grande tour plus ou moins de temps.

Le cardinal Billiet, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du diocèse de Chambéry,* nous a donné les tableaux des nobles détenus dans les

prisons de Chambéry et de Carouge en 1793 et 1794. Ayant eu l'avantage de découvrir dans les archives de la Société Florimontane celui qui concerne notre arrondissement, nous avons pensé qu'il méritait d'être consigné dans la *Revue* pour compléter ceux que nous venons de citer, dans lesquels on trouve déjà un certain nombre de personnes de notre circonscription qui a fait partie du Mont-Blanc jusqu'en 1798.

1.— Annecy.— Marguerite SONGY, femme COUCY, 55 ans.

Notes : Elle a un certificat de civisme délivré par la municipalité d'Annecy le 14 ventose, et visé par le Comité de surveillance qui atteste qu'information prise, il en a résulté qu'elle a manifesté un amour constant à la révolution en assistant aux fêtes civiques et aux séances des sociétés populaires.

Observations : Favorable.

---

2. — Annecy. — Julie SONGY, sœur de la précédente, 51 ans.

Notes : Son certificat est comme le précédent avec le même témoignage de la part du Comité de surveillance.

Observations : A. (*Approuvé?*)

---

3. — Annecy. — Marie-Josephte MOUXY, 38 ans.

Notes : Son certificat comme les précédents. Elle a de plus des déclarations écrites de six citoyens d'Annecy et d'une citoyenne, tous reconnus patriotes.

Observations : A.

---

4. — Annecy-le-Vieux. — Geneviève DESCHOSAL, 29 ans.

Notes : Elle a un certificat de civisme délivré par la municipalité d'Annecy-le-Vieux, le 16 ventôse, et visé par le Comité de surveillance du même lieu qui s'est assuré du civisme de la dite citoyenne, par l'audition de deux témoins.

Observations : Il sera fait mention qu'elle a eu des témoignages de civisme à la barre de l'administration, etc.

---

5. — Annecy. — Josephte DEOSAN, 32 ans.

Notes : Elle a un certificat de civisme délivré par la municipalité d'Annecy, le 22 ventose, non visé.

Observations : A.

---

6. — Annecy. — Françoise DEOSAN, 25 ans.

Notes : Certificat de civisme comme le précédent et du même jour.

Observations : A.

---

7. — Annecy. — Françoise SEYSSEL.

Notes : Elle n'a produit aucun certificat de civisme.

Observations : Restera.

---

8. — Annecy. — Marie-Georgine PILLY, femme REYDET.

Notes : Comme la précédente.

Observations : Restera.

---

9. — Rumilly. — Louise MOUXI-PLANCHAMP, femme de Louis COLLOMB.

Notes : Comme la précédente : sauf qu'elle a présenté un mémoire.

Observations : Restera.

---

10. — Annecy. — Josephte GREFFIER.

Notes : Comme la précédente.

---

11. — Rumilly. — Charlotte DEMOLAND, femme DEMOZ LASALLE.

Notes : Comme la précédente, produit un mémoire.

Observations : Le Comité sera consulté.

---

12. — Rumilly. — Bernardine DEMOZ.

Notes : Comme la précédente, produit un mémoire.

Observations : Renvoyé au Comité.

---

13. — Rumilly. — Marie DUCLOZ, veuve GAVAND.

Notes : Comme la précédente. Certificat de la municipalité de Rumilly et du Comité de surveillance.

Observations : Renvoyé au Comité de surveillance.

---

14. — Annecy-le-Vieux. — Philipine ANGOZ, veuve MENTHON, 50 ans.

Notes : Elle a produit un certificat de la municipalité d'Annecy-le-Vieux, du 24 germinal, attestant que sa conduite a toujours été la même avant et depuis 1789, qu'elle ne s'est occupée que du soin de sa famille, de son ménage et de la culture des biens de sa famille : qu'elle a été constamment attachée à soulager les pauvres, surtout les malades, qu'elle a payé exactement les contributions foncières, et satisfait à l'approvisionnement des marchés, en fournissant vingt-deux coupes de blé au prix du maximum. A cette pièce est joint son certificat de civisme, délivré le 19 pluviose, et visé le même jour par le Comité de surveillance, qui s'en est assuré par l'audition de deux témoins.

Observations : Sortira. Autre certificat de la municipalité d'Annecy-le-Vieux du 17 germinal à l'appui des pièces ci-contre, avec désignation des faits.

---

15. — Annecy. — Ambroisine GREFFIER.

Notes : Elle n'a rien présenté.

Observations : Restera.

---

16. — Argonnex. — Joseph-François MONTHOUX, 47 ans. — 17. Josephte-Alexandrine MONTHOUX, son épouse, 38 ans. — 18. Jeanne-Françoise MONTHOUX, leur fille.

Notes : Certificat de civisme du 21 pluviose, visé et approuvé par la Société populaire d'Annecy le 10 germinal, et par le comité de surveillance d'Argonnex le 17 même mois. Son épouse en a également un du 21 pluviose, et visé par le dit Comité.

Plus une attestation de la dite municipalité d'Argonnex et du Comité de surveillance des 13 et 14 germinal, portant que lesdits Monthoux ont constamment donné des preuves de civisme soit en assistant régulièrement aux assemblées de la commune, et y prêtant les serments civiques, soit en payant toute sa contri-

bution foncière, soit en abattant chez lui tout insigne de féodalité, même avant tout arrêtés et réquisitions à cet égard, soit en approvisionnant les marchés sans réquisition, soit en fournissant les Arbres de Liberté lorsqu'il a été question de les planter, soit en distribuant *gratis* du vin dans les fêtes nationales, soit en faisant plusieurs dons patriotiques en chemises, fil, selles, brides, couvertures et monnoye, soit en montant personnellement sa garde, soit enfin en entretenant un vieillard infirme, depuis sept ans, soit en exhortant les jeunes gens de 1re réquisition de partir pour la défense de la patrie, à laquelle il a envoyé son fils aîné après l'avoir habillé et équipé à ses frais.

Il joint à tout cela toutes ses quittances de payement de ses contributions directes.

Observations : Sortiront. La famille est de onze enfants. Son occupation est l'agriculture.

(*A suivre*). E. SERAND.

LE ROY DES MERCIERS

LECTRE DE MERCERIE DE JFHAN ET PIERRE CHAPPET.

Nous Pierre Chippi portier de la mayson de Monseigneur le duc de Genevois et de Nemours a tous savoir faysons que suyvant les lectres de don et office de roy des Merciers données et octroyées par mon dict seigneur en ses terres de Genevois Faucigny et dependances dheuement scellées et signées Jacques et contresignées sur le reply Baptendier Intérinés par son Conseil seant Annessy Ouy sur ce le procureur fiscal le 27 daoust 1556 avec les lectres sur ce octroyées et signées Constantin En vertu et suyvant les dictes lectres de don au prealable estant informé du sens loyaulté et prodhommie des merciers se presentant par devant nous et requerant estre receus a exercer larts et marchandise Et apres avoir receus le serment dicelluy avons créé et constitue creons et constituons par les presentes marchand et mercier avec puyssance de vendre revendre achepter comme les aultres merciers ayant le dict pouvoir de nous Promettant néanlmoings les dits Pierre et Jehan Chappet bien et fidelement et feablement exercer le dit office sans en abuser ny séduire personne en quelque lieu que se soyt Requerant tous roys des Merciers ou ayant charge de eulx de quelques pays et contrees que ce soyt Que veues les presentes ils layssent permectent et souffrent jouyr les susnommés de vendre achepter revendre passer repasser et generalement fere tout ce que a ung marchand convient fere au dict art ainsi que nous offrons en cas pareil fere le semblable En tesmoing de quoy avons requis et faict escripre ces presentes au notaire soubsigne et icelle avons scelle du scel de mon dict Seigneur suyvant le pouvoir a nous ballie par son conseil Faict Annessy dans la mayson de Humbert et André Falquet en presence de Berthod Savio de Marlans et Jehan de Montpellaz de Charvonex tesmoings a ce requis le dix huictiesme jour du moys de mars lan mil cinq cens septante deux

Par le dict roys des Merciers

DESERVETAZ, *notaire*.

C.-A. DUCIS.

CORRESPONDANCE DE L'HISTORIEN BESSON

(Suite.)

LETTRE DE M. DE LACORBIÈRE, AVOCAT A GENÈVE.

Teneur d'adresse :

Monsieur Besson, Aumonier du 1er Monastère de la Visitation, Annessy.

Teneur de lettre :

Monsieur,

Je vous prie de m'excuser si je n'ay pas répondu plutost à la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire. Quelques occupations me l'ont empêché ; je n'ay pu faire voir votre lettre à M. Baulacre qui étoit parti pour sa campagne. Je ne doute pas que Guillaume de Marcossay ne soit mort le 5 des Cal. feb. Par la remarque que vous faites et je marquois le 1er janvier sur des mémoires que j'ay, que j'ignore d'où je les ai pris. Il seroit à souhaiter que lorsque le marbre de son tombeau fust tourné en 1638 pour servir au duc de Rohan l'on eut escrit l'inscription qu'il y avoit, si je puis la découvrir je vous l'envoyeray, du moins j'ignore qu'on l'ait transcrite.

Quand à Bernard Chabert, si dans Leti il n'y avoit d'autre erreur que celle que vous notés sur l'Evêque de Martigni qui le sacra, au lieu que c'est celuy de Sion, il ne seroit pas traité d'auteur fabuleux, les évêques de Sion siégeoient autrefois à Martigny.

Leti dit que Martin, successeur de Guillaume de Conflans s'appelloit *Martin Corseil* et etoyt Savoyard, je trouve qu'il étoit de la famille *St-Germain*, c'est luy qui fit paver l'église de Saint-Pierre, Bonivard dit, de luy, *qui pavivit Ecclesiam*, qu'il siégea 10 ans quoyque Leti n'en met qu'un, et il a bien siégé 20 ans.

Aymé du Quart successeur de Martin fust sacré en 1304 aux nones d'octobre selon le catalogue de la Bible mss. et l'on dit en 1303. On n'auroit pas les 10 ans de Martin, dont la mort est mise trop tard en 1305 dans votre Rituel.

C'est luy qui ordonna l'an 1305 que l'an de l'Incarnation de N. S. J-C. dut commencer à Noel qui auparavant se commençoit à Pâques, ce que Leti nie, mais tous nos anciens historiens le disent et surtout Bonivard qui naquit en 1496, fust prieur de St-Victor en 1514, étoit un homme de Lettres qui avoit leu nos Archives de même que Roset, nous avons leurs originaux écrits de leur mains.

C'est ce même Aymé du Quart qui en 1306, confirma avec le comte Amé de Savoye l'apointement qu'il avoit fait avec Guillaume son prédécesseur.

Je viens à Pierre de la Baume, vous dites à la fin de votre lettre qu'il se démit de l'Evêché, aux nones de juillet 1543 à Rome entre les mains du Pape qui le confera à Louis de Ryes, comment se peut-il qu'on

ignore a Annissy cette démission jusques à sa mort arrivée à Arbois le 4 may 1544, autre difficulté comment 3 jours après sa mort le chapitre a-t-il peu élire un nouvel Evêque, l'espace est bien court, il y a pres de trois jours de chemin et il faut du tems pour s'assembler et faire l'élection.

Votre pensée *qu'une main protection* etc. a fait sur moy le même effet que vous avés préveu dans M. Baulacre, et revient à ce que disoit avec moins de bienséance la Reine Christine : qu'*Elle n'avoit veu que des Papes imbécilles et qu'il fallait que le St-Esprit les eut choisis puisque tout estoit bien allé.*

Quant au successeur de Pierre De la Baume, il seroit à souhaiter que vous eussiez peu voir vos Registres dès 1543, au lieu que vous n'avez commencé que dès le 8 X^bre^ 1544 ; vous y auriés veu la prétendue élection de François de Luxembourg, vous pouvez voir son Inscription dans l'Eglise des Jacobins où vous dites qu'il est inhumé, si dans l'inscription il y a *Evêque* simplement, ou *Electus*.

Vous dites que dès 1544 jusques en 1546 le diocèse n'eut que des Vicaires généraux *Delegati specialiter,* l'omission de *Sede vacante* montre, non quelque Evêque invisible, mais seulement une situation incertaine.

Quant à Louis de Ryes j'ay veu Dunot qui traite des Familles illustres du Comté de Bourgogne, il dit que le pere de Louis et de Philibert Eveques eut 12 enfants en 6 couches de sa femme sœur de Pierre de la Baume; il ne met pas la date de leur Election. Vous cités un *Jean* Evêque, il est peut être ce Louis, car je ne crois pas que vous trouviés aucun mandement sous le nom de *Jean*.

J'ay meme veu qu'apres la mort de Pierre de la Baume un comte de Luxembourg écrivoit à la Seigneurie de Genève et qu'on luy repondoit, ce n'étoit pas assurement l'Eveque.

Vous croyés apparemment sur ce que dit le Rituel, de l'Eveque de Courte-Cuisse, *condidit Testamentum,* que nous avons les Testamens de nos Evêques, et que nous les tenons cachés ; je ne vois pas à quel but, et je puis vous assurer que nous n'en avons aucun et cela est naturel, la famille des Eveques les gardoit, il n'y avoit pas alors des Livres pour homologuer ou enregistrer les Testamens, mais vous devriés avoir aussi celuy de François de Luxembourg qui est mort a Annissy et de Louis de Ryes, et votre Rituel parlant de François porte comme en doutant qu'il fut Eveque, *forte Electus*.

J'avoue que cela est un peu obscur et je maintiens plutost à ce que Louis fust Eveque apres la mort de Pierre, qu'il a siégé jusques en 1548, que son frere Philibert luy succeda lequel mourut en 1550, auquel succeda François de Bachod.

Je ne vois pas comment l'on peut se fier aux histoire que l'on débite de l'ancien tems où il n'y avoit aucun Registre, puisque depuis 220 ans il y a des obscurités nonobstant qu'on en ait.

Je vous plains véritablement d'avoir travaillé si longtems pour découvrir les Evêques de ce pays, je crains que votre ouvrage ne soit désaprouvé par quelques'uns, soit par politique, envie, ou critiqué par en beaucoup d'articles suivant les auteurs que vous aurés suivi.

P. E. Si vous suivés Leti qui débite de pures fables et beaucoup de choses, et sur Jean de Pierre Cise et Rochetaillée *(déchirure)* t 2 qui cite S^te^ Agathe auteur imaginaire *(déchirure)* dit que le Pape Martin V fut complimenté à Geneve par le Premier Syndic nommé *Guillaume de Vovrey,* et il n'y a jamais eu de Syndic ni de Conceiller de ce nom.

Cet ouvrage de chercher pour nos Eveques, leur datte et ce qu'ils ont fait est d'une grande entrepris^e^. Il seroit à désirer que vous puissiez communiquer vos idées avec les R.R.P.P. Bénédictins, ces savants ont dit en l'une infinité de Mss. ou des pièces inconnues et possedent à fonds l'histoire Ecclesiastique, dans l'article de Besançon à la lettre V, ils nous donneront une liste de nos Evêques plus étendue et plus exacte que celle de M^r^ de S^te^ Marthe.

Pardonnez la liberté que je prens de vous dire mes sentimens, en mon particulier, je vous ay une singulière obligation de votre travail et je vous prie de me croire avec respect

Monsieur

Votre très humble et très obéissant serviteur

DE LACORBIÈRE.

Geneve ce 30 juin 1755.

(D'après l'original)

(A suivre.) Eloi SERAND.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

9^e^ ANNÉE

BULLETIN N° 2 — FÉVRIER 1884

Pressions barométriques moyennes: 724,5 à Annecy, 682,62 à Leschaux et 708,82 à Melan. Maxima les 4 et 5 à Annecy, le 4 à Leschaux, le 5 à Mélan. Excursion du mercure, 17 à Annecy et Leschaux, 18,93 à Mélan.

TEMPÉRATURE. — Continue à rester élevée. Moyenne à Annecy du maxima 10°63, du minima —0°38, à 9 h. matin 2°07 Moyenne générale à Douvaine 5°2, à Chamonix 2°26, à Mélan 3°, à Leschaux 2°38 ; à Chamonix le thermomètre descend à —13°.

La température de l'eau du lac d'Annecy est en moyenne à 4°94, celle de puits de 7°82. Le sol à 0^m^30 de profondeur 4°7.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent:

Pour le mois de février ; le		4.	11.	18.	25.	....
Thermomètre.	maxima.	9°1	7°2	4°8	3°2	.....
	minima.	—6°5	—5°3	—2°2	—5°5	.....
Baromètre à 0° :		633,8	626,4	623	622,3	.....

A cette station, le maximum barométrique a été de 634,6 le 5 et le minimum 621°8 le 17. En janvier le maximum était de 638°2 le 20 et le minimum 615°3 le 27.

PLUIE ET NEIGE. — Très peu. Maximum d'eau recueillie 102^m^/^m^2 en 7 jours à Seythenex. Minimum 9^m^/^m^2 à Saint Gingolph en 3 jours. Neige aux Gets 0^m^38, au Biot 0^m^215, à Chamonix 0^m^39, aux Contamines 0^m^26, à Megève 0^m^286, à Mélan 0^m^13, à Thônes 0^m^055 Un peu de neige à Bonneville le 15 16. De Mélan, elle disparaît de la vallée du Giffre le 13, retombe le 26, disparait rapidement. Au Semnoz, il y en a 0^m^85 le 4, 0^m^95 le 11 où elle tombe abondante, 0^m^75 le 18. Le 24-25 il en tombe 0^m^32. Eau à cette station 43^m^/^m^3.

Omission au Bulletin de janvier modifiant le maximum d'eau recueilli aux stations. — Pas de pluie à Saint-Gingolph.

Le Directeur-gérant : L. REVON.

BULLETIN N° 2.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

FÉVRIER 1884 — Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10 Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy, par 45°53'59" de latitude, et 3°47'33" de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITE relative de 1 à 100	Thermomètre à midi.	DEGRÉS actinométrique à midi.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m	ÉTAT DU CIEL DURANT LE JOUR.	ÉTAT DU CIEL à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPERATURE a 9 h. mat. de l'eau du lac.	TEMPERATURE a 9 h. mat. du sol à 30 c. de prof.
1	11°3	—1 7	3°	723,4	»	»	88	6°	14°	W	S	fort	couvert	Pluie dès 3 h. soir à 7.	couvert	57	4°6	3°6
2	8	0 5	2,2	722,6	4,5	»	85	7,2	16,4	W	S-S-W	faible	couv 1/2		id.	585	4,7	3,7
3	9,3	0,3	4,8	729,8	»	»	89	8	39,8	W	N-N-E	id.	id.		beau	60	4,9	3,9
4	10,5	—4	1	734,6	»	»	87	5,3	78,8	W	N N-E	fort	beau		très beau	60	4,3	4
5	8,5	—6	—3,7	734,6	»	»	»	3	78,8	—	S S-E	id.	très beau		id.	595	4	3,7
6	8	—5,5	—2	731	»	»	»	7	71	—	S	id.	id.		id.	59	3,5	3,4
7	10	—5	—2,1	729,2	»	»	»	7	55,4	W	S	id.	couv.1/2		beau	58	3,7	3,2
8	9	—3	0,2	725,1	»	»	»	4,1	10,9	S-W	S-S-E	faible	id		couvert	57	4,3	3,1
9	7,5	—2	1,4	722,8	»	»	100	6,3	18,7	S-W	S	id.	beau		id	57	4,5	3,2
10	9,5	0,5	4	723.1	»	»	83	10	63,2	S-W	S	id.	couv 1/2	Légère pluie la nuit.	pluie	57	5,2	3,4
11	14	3	7	723,3	2.5	»	85	10	24,2	S	E	id.	couvert	Pluie dès 2 h. soir.	id.	57	5,3	4
12	11	3	5,4	728	19	»	99	10,3	74,9	S	S-E	id.	id.		couvert	59	6,2	4,6
13	13,5	—0,5	1,3	729,7	»	»	96	8	28,1	S	E S E	id.	couv.1/2		couv.1/2	60	5,8	5
14	13,3	0,5	5,2	727	»	»	87	10,2	78,8	S	E	id.	i l.		couvert	60	5,7	5,1
15	13	2,5	4,1	720,4	»	»	86	8	47,6	S	N-N-W	id.	couvert	Pluie légère vers 4 h. matin.	id.	60	5,3	5,2
16	13	—0,3	4	720	2	»	90	8	39,8	?	N-W	id	id.	Pluie légère pendant le jour.	id.	60	5,2	5,2
17	9,5	0,7	3	721,4	»	»	»	6,3	32	?	N	fort	id	Pluie par moment dès 6 h. soir.	pluie	60	4,9	5,2
18	7,5	0,5	2	720,8	1,7	»	89	4,4	24,2	?	N	faible	id.		couvert	60	5,3	5,2
19	7,5	1,5	4	724,2	»	»	87	11	81,1	S	N	id.	id.		très beau	60	5,7	5,2
20	12	—1,7	2	726	»	»	82	7,4	»	S	W	fort	couv.1/2		id.	60	4,8	5,3
21	10,5	—1,5	2,4	725,8	»	»	»	11,2	82,7	—	W	faible	très beau		id.	60	4,7	5,3
22	12	1	5,2	724,7	»	»	86	14	74,9	S	S	id.	couvert		couvert	60	4,8	5,3
23	16,5	4,5	9	720	»	»	73	13	47,6	S	S-W	id	id.	Pluie à 8 h. et la nuit	pluie	60	5,3	5,7
24	16	2.3	4	723,2	13,1	»	99	12	47,6	W	S	fort	id.	Neige à Saint-Germain, pluie la nuit.	id.	61	5,5	6,2
25	13	1,3	4	722,3	8	»	89	4	10,1	W	S-E	i l.	id.	Neige sur coteaux, pluie et grêle.	couvert	60	5,3	6,3
26	7	—0,7	3	723	12	»	89	8	39,8	W	W	id.	id.	Légère neige jusqu'à la plaine.	id.	64	»	5,9
27	9,3	1,3	3,3	721	11	»	99	6,3	90,5	W	W N-W	id.	id.		très beau	63	»	5,7
28	9,5	—4,3	—0,3	718.0	»	»	»	7	55,4	—	N-W	id.	très beau		id.	655	»	5,6
29	9,3	—4	2	717,1	»	»	84	»	»	W	N-W	f. ible	couvert		beau	63	»	5,7
Moyennes ou Totaux.	10°65	—0°58	2,7	724,5	73,8	»	81	7°6	47°36							60	4°94	4°7

La neige tombe la nuit des 23-24 jusqu'à Saint Germain, le 24-25 jusqu'aux vignes de Veyrier et le 25-26 jusqu'à la plaine. — Le 25, pluie mêlée de grêle de 12 h. à 12 h. 30, pluie ensuite, l'après-midi et avec neige vers 8 h. soir.

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. — Imp. F. ABRY.

25me Année. — N° 4. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 avril 1884.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Les hommes de science de la Savoie (suite), par M. J. Philippe. — Quelques portraits de saint François de Sales, par M. C.-A. Ducis. — Travaux de la Société d'histoire naturelle de Chambéry : Observations au sujet de l'horizon de l'*Ammonites tenuilobatus*, par M. le Dr Hollande. — Tableau des nobles détenus dans les prisons d'Annecy, en 1793-1794 (suite), par M. E. Serand. — Observations météorologiques, pluviométriques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

LES HOMMES DE SCIENCE DE LA SAVOIE

Amédée-François FRÉZIER

(Suite.)

III.

Frézier n'était pas seulement un mathématicien distingué, un brillant officier du génie faisant avec amour son métier de constructeur de forts et de tranchées ; d'humeur assez ardente, toujours un peu à la recherche de l'inconnu, il était passionné pour les voyages.

On sait que ses premiers essais eurent pour sujets la navigation et l'astronomie.

Bientôt il eut l'occasion de satisfaire son désir de voir le Nouveau monde.

Le gouvernement français désirait faire étudier les moyens de défense des colonies espagnoles du Chili et du Pérou. Sur la recommandation de Garangeau, le ministre des fortifications, Lepelletier de Souzy, chargea Frézier de cette mission assez délicate. Le gouvernement ne pouvait faire un meilleur choix.

Frézier était au comble de ses vœux. Il s'embarqua à Saint-Malo, le 23 novembre 1711, sur un navire marchand ; mais il ne fut pas heureux dans cette première sortie ; pendant vingt-sept jours, le navire fut ébranlé par plusieurs tempêtes successives, à tel point qu'il dut rentrer au port. Notre navigateur ne se laissa pas décourager par cet échec, et le 7 janvier 1712, il reprenait la mer sur le *Saint-Joseph*, autre navire marchand armé, et cette fois pour accomplir son voyage. Il ne rentra en France que le 17 août 1714, dans le port de Marseille, après une navigation de deux ans et huit mois.

La mission qu'il avait reçue ne devait pas paraître officielle, et c'est pour ce motif qu'il fut d'abord mis en congé pour l'accomplir et qu'il dut se servir de navires marchands pour parcourir les côtes américaines dont il était chargé d'étudier l'état de défense.

Cette mission, Frézier la remplit en tous points ; mais, esprit observateur, il s'appliqua aussi à étudier les pays qu'il visita au point de vue de leur constitution politique, des mœurs de leurs habitants, de leurs produits.

Savant mathématicien, il ne négligea pas de traiter certaines questions techniques se rapportant à la navigation, et c'est ainsi qu'il put rectifier des points douteux jusqu'alors en cette matière, tout en faisant des observations utiles au point de vue géographique. « Elargissant sa mission, a-t-on écrit dans une de ses biographies les plus complètes, il la rendit très fructueuse pour la géographie. Il rectifia la position et la topographie de plusieurs points importants de la côte des Patagons jusqu'à lui très mal placés sur les cartes. Il fit aussi une bonne reconnaissance du détroit de Lemaire et de la Terre-des-Etats. Il donna d'utiles renseignements sur le mouillage au port Maurice, sur celui de la baie du Bon-Succès, doubla le cap Horn et, remontant vers le nord, reconnut la partie occidentale de la Terre-de-Feu, depuis les îles Malouines jusqu'aux côtes du Grand océan, et rectifia la position de l'île de Diego-Ramirer. Il alla ensuite mouiller à la Conception, but principal de son voyage. Pendant son séjour au Chili, et lors de son retour en France, il fit un grand nombre de recherches et d'observations relatives à la géographie de l'Amérique méridionale dont il a dressé la première bonne carte [1]. »

Mais Frézier étendit plus loin ses recherches ; il ne négligea pas les questions de physique, de minéralogie, d'histoire naturelle.

Disons en passant que ce fut lui qui importa en France la grosse fraise du Chili. Cette fraise, inconnue jusqu'à lui en Europe, attira son attention à la Conception où il la trouva très abondante et cultivée avec les plus grands soins dans les environs de cette ville ; il fut émerveillé de la grosseur extraordinaire de ce fruit qui présentait parfois le volume d'un œuf de poule. Dans une lettre écrite bien longtemps après son voyage, le 18 novembre 1765, à Duchesne fils, auteur d'une histoire des fraisiers [2], il raconte quels soins il dut prendre pour conserver quelques pieds de ce fraisier pendant une traversée de six

[1] *Biographie universelle*, de Firmin Didot.

[2] *Histoire naturelle des Fraisiers*, par Duchesne fils ; Paris, 1766 ; in-12, page 181.

mois et par une chaleur torride. Il revenait en France sur un navire marchand appartenant aux frères Bruny, de Marseille. Il réussit à intéresser à ses chères plantes le neveu de ces armateurs qui était à bord et qui lui permit de prendre l'eau nécessaire pour arroser les fraisiers tout le long de la route : faveur bien grande, l'eau étant chose précieuse dans une traversée aussi longue.

Cinq plantes arrivèrent saines et sauves à Marseille. Frézier en donna deux, par reconnaissance, au neveu des Bruny, et en garda trois pour lui ; arrivé à Paris, il en remit une à *son ami* de Jussieu, une autre à Lepelletier de Souzy et il garda la troisième. Bientôt le fraisier du Chili se propagea partout, en France, en Angleterre, en Hollande et plus tard dans presque tous les autres pays de l'Europe.

Le lecteur ne trouvera pas cette petite digression déplacée, car elle peint le caractère de notre navigateur, dont l'attention était éveillée par le moindre fait intéressant. Si on ajoute qu'il fit encore des observations sur les mines de métaux précieux (observations que l'expérience justifia plus tard), qu'il étudia les mœurs, les usages et les gouvernements des pays qu'il visita, on ne peut se refuser à reconnaître qu'il a droit d'être classé au nombre des navigateurs, des explorateurs les plus sérieux.

IV.

De retour en France, Frézier s'occupa exclusivement à rédiger la relation de son voyage, utilisant ses nombreuses notes et les non moins nombreux croquis qu'il avait rapportés. Mais avant de faire imprimer son travail, il désira le présenter en manuscrit au régent d'Orléans. Admis à l'offrir lui-même, il expliqua au régent les principales divisions de son volume. Le duc d'Orléans le complimenta et lui accorda une gratification de 1,000 écus, qui lui fut moins précieuse, dit-il, que les paroles d'éloge du régent.

Nous avons été assez heureux pour retrouver ce manuscrit dans la Bibliothèque du Palais-Bourbon où Camus, au commencement de la Révolution, l'avait retiré avec bien d'autres raretés bibliographiques qu'il avait choisies dans les collections publiques ou dans les bibliothèques des couvents.

Ce manuscrit est très curieux et mérite d'être l'objet d'une description spéciale.

C'est un in-folio relié en maroquin rouge aux armes royales, avec tranches dorées. La première page est tout entière occupée par le titre et un magnifique frontispice peint à l'encre de Chine par Frézier lui-même, et représentant la Terre, côté de l'Amérique, reposant sur un entablement surmonté de l'écusson royal ; à l'entour se trouvent des figures-attributs représentant la *Renommée,* le *Génie des voyages* coiffé d'un casque au coq gaulois, la *Géographie,* la *Navigation,* les *Mathématiques* que Frézier ne pouvait oublier. Au-dessous, dans un cartouche, on lit ce titre :

Relations || *dv* || *Voyage* || *de la* || *mer du Sud* || *fait pendant les années 1712, 1713 et 1714.*

Et plus bas :

Par le S. Frézier, Ingénieur ordinaire du Roy, 1715.

Sous le nom de Frézier, sont écrits ses prénoms *Amédée-François.*

Après viennent :

1° La dédicace, portant sur 3 pages et signée par l'auteur.

Un feuillet blanc.

2° Un Avertissement sur le recto du feuillet suivant.

3° La Table des matières ; 6 pages.

4° Une carte réduite pour suivre l'itinéraire du voyage, dressée et dessinée par Frézier.

6° Le texte de la *Relation* avec ce titre :

Relation || *du Voyage* || *de la* || *mer du Sud* || *aux Côtes* || *du Chili et du Pérou* || *fait pendant les années 1712, 1713 et 1714.*

Ce titre est surmonté d'une vue du château de la Latte, dans la baie de la Frenaye, d'où partit le navire le *Saint-Joseph,* jaugeant 350 tonneaux et portant 36 canons et 135 hommes d'équipage, capitaine Duchesne Battas.

7° Après deux feuillets blancs, le Journal de navigation des divers navires que monta Frézier : trente-trois pages écrites par lui-même.

Le texte de la *Relation* occupe 339 pages dont les marges portent beaucoup d'annotations écrites par l'auteur. De nombreux dessins, tous de la main de Frézier, sont intercalés dans ce texte ; nous avons compté 33 plans ou reliefs de montagnes ; 25 cartes géographiques ou plans de villes en couleurs ; 6 cartes non coloriées ; 18 dessins d'histoire naturelle ; 20 dessins représentant des instruments indiens ou espagnols et 13 représentant des costumes de ces deux peuples.

Cartes, plans et dessins sont faits avec beaucoup de soin, et le tout forme une œuvre réellement remarquable.

L'année suivante, Frézier fit imprimer sa *Relation* sous ce titre :

RELATION || DU VOYAGE || DE LA MER DU SUD || AUX CÔTES || DU CHILY ET DU PÉROU || FAIT PENDANT LES ANNÉES 1712, 1713 et 1714. || DÉDIÉ A S. A. R. MONSEIGNEUR LE DUC D'ORLÉANS || RÉGENT DU ROYAUME || PAR M. FRÉZIER, INGÉNIEUR ORDINAIRE DU ROY. || *Ouvrage enrichi de quantité de Planches en Taille douce.* ||

Paris, J^n^ G^ov^ NYON, *Quay de Conti, au coin de la rue Guénegaud, au nom de Jésus ;* ET. GANEAU, *rue Saint-Jacques, aux Armes de Dombes, vis-à-vis la Fontaine Saint-Severin ;* JACQUES QUILLAU, *Imprimeur-Juré-Libraire, rue Galande, aux Armes de l'Université.* — 1716;

in-4° ; XIV-298 p. et Privilège 2 p. — 37 planches, cartes, plans de villes, fig. d'histoire naturelle, costumes indiens et espagnols.

La *Relation* de Frézier eut un grand succès et fut louée par des savants et des géographes de toutes les nations : Halley, Réaumur, Robertson, le *Dictionnaire du Commerce* de Savari, le *Journal de Trévoux,* l'*Atlas historique de Hollande,* etc., la citèrent avec éloge. La Pérouse, en appelant Frézier *homme très éclairé,* s'est servi de ses observations à propos de l'île de l'Ascension, de l'île de Sainte-Catherine et de la ville de Conception [1].

[1] La ville décrite par Frézier fut détruite en 1751 par un tremblement de terre, et fut reconstruite sur un autre emplacement en 1763.

Frézier eut encore l'honneur de voir son remarquable travail traduit en plusieurs langues et édité à l'étranger. Ces éditions sont les suivantes :

1° Une édition française, à Amsterdam, en 1717.

2° Deux éditions allemandes, à Hambourg, 1718 et 1749 ; in-8° avec figures et un supplément tiré du *Voyage* d'Anson.

3° Deux traductions hollandaises, à Amsterdam, 1718 et 1727.

4° Une édition anglaise, avec un supplément de Edmond Halley et une *Relation* des Jésuites du Paraguay, sous ce titre : *A Voyage to the South sea and long the coast Chili and Peru, in the years 1712, 1713 and 1714, and particularly describing the genious and manners, their natural history, mines, commodities, trafik vith Europa etc. by M. Frézier* etc. — Planches. Londres, 1717.

V.

Sa *Relation* une fois imprimée, Frézier reprit son service à Saint-Malo, sur la demande de Garangeau ; là, pendant près de trois ans, il dirigea seul les travaux exécutés au château du Taureau.

Nommé ingénieur en chef en 1719, il fut envoyé à Saint-Domingue pour fortifier cette île. C'était un grand honneur pour lui, mais, craignant d'être un peu oublié à une pareille distance, il n'accepta cette mission qu'à la condition qu'il ne resterait pas plus de deux ans dans ce poste. L'administration ne tint pas sa parole ; les excellents services de notre ingénieur lui valurent d'être retenu à Saint-Domingue pendant sept ans, malgré ses réclamations réitérées et basées sur l'altération que le climat faisait éprouver à sa santé.

Pendant son séjour à Saint-Domingue, Frézier dressa le plan de la ville de Saint-Louis, plan dont l'exécution lui fut confiée. Ses connaissances comme géographe furent aussi utilisées, et en 1724 le comte de Champmeslin, en mission dans l'île, le chargea d'étudier le débouquement de Krooked, imparfaitement connu jusque-là ; il s'acquitta de cette tâche en quinze jours d'observations qu'il consigna dans une série de cartes dont une fut gravée à part, puis fondue dans la carte générale de Saint-Domingue qu'il a dressée lui-même.

Enfin, en 1725, Frézier obtint de rentrer en France ; il s'embarqua le 22 décembre sur le *Saint-François* commandé par le capitaine Beaumont-Beauharnais qui, pour le mettre à même de confirmer ses travaux, lui confia la direction du navire dans le débouquement de Krooked : le *Saint-François* franchit heureusement le passage bien qu'il eût été contrarié par les vents. Dès lors, on suivit la carte de Frézier pour ce débouquement et on abandonna le passage des Caïques pour partir de Léogane ou du petit Goave à destination de France.

Frézier, rentré en France, obtint un congé qui lui était bien dû, et put ainsi rétablir sa santé ébranlée par un trop long séjour à Saint-Domingue. Mais il ne resta pas inactif.

Pendant la dernière année de son séjour à Saint-Domingue, il se trouva qu'un autre voyageur, religieux Minime, le Père Feuillet (et non *Feuillée,* comme on a écrit communément), publiant la suite du *Journal* de ses voyages en Amérique, prit à partie, dans sa préface, l'auteur de la *Relation du Voyage de la mer du Sud*. L'attaque avait été violente. Dans cette diatribe, la colère l'avait emporté sur le vrai sentiment critique. Frézier, que le P. Feuillet était allé jusqu'à appeler un *pilote sans études,* s'était permis de blâmer le clergé chilien, et avait trouvé à redire à certaines pratiques religieuses, notamment à une fête célébrée à Pisco et qui rappelait la *Fête des Fous*. Cela suffit pour soulever la fureur du Père Minime.

Frézier trouva, à son retour en France, le volume que venait de faire imprimer le P. Feuillet. Il se sentit fortement atteint par l'épithète de *pilote sans études* que lui avait lancée son adversaire, à lui, qui venait précisément de prouver sa science de pilote et de navigateur dans les eaux de Saint-Domingue. Il se mit en devoir de répondre à cette insulte et à d'autres reproches immérités, et en 1727 il publia en brochure sa

RÉPONSE || A LA || PRÉFACE CRITIQUE || DU LIVRE INTITULÉ || Journal des Observations || Physiques, Mathématiques & Botaniques *du R. P.* || FEUILLÉE, CONTRE LA RELATION DU VOYAGE DE LA MER DU || SUD DE M. FRÉZIER.

An si quis atro dente me petiverit
Incultus ut flebo puer.
HOR. EPOD. OD. 6.

Paris, chez Sébastien RAVENEL, *à l'entrée du Quai des Augustins, du côté du Pont S. Michel, au Phénix ;*

in-4° de 63 p. de texte ; erratum d'une 1/2 p.; Privilège, 1 p. 1/2.

Dans cette réponse, Frézier se montra calme ; il en usa avec le P. Feuillet comme avec le chanoine de Cordomoy ; mais il ne laissa pas d'être ferme tout en le prenant sur un ton spirituel et convenable ; il réfuta ainsi, aux applaudissements des hommes spéciaux, la plupart des reproches de son adversaire plus fort que lui en botanique, mais évidemment inférieur au point de vue de la science géographique proprement dite. Et il termina sa défense par cette citation malicieuse à l'adresse du religieux :

Lingua imprudentis subversio est ipsius. — ECCL. c. 5.

Il joignit à sa brochure une chronique des vice-rois du Pérou.

(*A suivre.*) Jules PHILIPPE.

QUELQUES PORTRAITS DE SAINT FRANÇOIS DE SALES

Le saint évêque de Genève à Annecy avait plusieurs fois refusé de laisser tirer son portrait, au grand regret de tous ceux qui auraient voulu en avoir une copie. Enfin, le 15 juin 1618, une dame pria instamment son aumônier, Michel Favre, qui était en même temps le premier confesseur de l'Institut de la Visitation, d'obtenir cette faveur. Il s'en acquitta, même en termes un peu sévères, comme il l'a avoué plus tard, et fit sentir à son cher maître l'inconvenance de faire ainsi prolonger les murmures du public sur cette résistance. Le bon évêque se soumit, et promit de poser devant un artiste.

Jean-Baptiste Costaz vint donc à la résidence épiscopale, rue Sainte-Claire, maison Favre, et travailla

avec ardeur. Rentré chez lui avec cette première ébauche, il en fit un certain nombre de copies ; car les demandes avaient été nombreuses. Mais il lui fallait une dernière correction pour qu'il put assurer qu'elles avaient été prises au naturel. « Il les porta donc dans une chambre de l'Evêché, et épia un jour que le saint semblait avoir moins à faire, et se mettant à genoux devant lui, il le prit du côté de la charité, de la vérité et de l'humilité, disant à ce bienheureux que, s'il lui permettait de retoucher ses portraits sur lui, il lui mettrait le pain à la main, car il était pauvre comme un peintre. Il ajouta encore que cela l'empêcherait de mentir, parce qu'à tous ceux qui voulaient de ses tableaux il protestait qu'ils étaient tirés sur le propre visage de l'évêque. Enfin, il dit à ce débonnaire prélat : « Je vous assure, Monseigneur, que je vous aime tant que, quand je ne vous vois pas, je vous fais toujours plus beau que vous n'êtes. » Le bon saint se mit à sourire et dit : « Je ne sais si notre peintre n'est pas plus ingénieux qu'ingénu ; mais, quoiqu'il en soit, il ne faut pas cette fois que je sois opiniâtre. » Et s'asseyant il lui donna trois ou quatre heures de son loisir.

Le peintre lui ayant dit en se retirant : « Monseigneur, vous m'avez fait aujourd'hui une grande aumône, » le pasteur lui répondit : « Et vous m'avez causé une grande mortification ; mais je vous pardonne à condition que vous n'y retourniez jamais. [1] »

Il paraît que Jean-Baptiste Costaz était plus artiste qu'industriel, et qu'il ne sut pas tirer parti de cette occasion pour vendre à un prix les portraits qu'il avait pu exécuter par une faveur unique jusqu'alors. Car, peu de temps après, il mourut pauvre comme il avait vécu, et sa veuve Marie, fille d'Antoine Fenouillet et de Jeanne Métral, fut recueillie par charité à l'Institut de la Visitation, grâce à l'intervention du saint, dont son mari avait vulgarisé le portrait, ainsi qu'elle l'affirma elle-même dans un acte notarié que nous citons plus loin, et où « elle déclaire avec serment avoir apporté dans le dict monastère et religion quelques meubles tant de boys que aultres espèces comme linceulx, licts, estaings, garderobbe et aultres ustencilles qui pouvoient en tout valoir cinq cents florins (d'argent) ou environ pour une foys moyennant quoy elle fut admise et reçue au dit monastère sur la recommandation de feu de très glorieuse mémoire Monseigneur le R^me^ evesque et prince de Genève leur fondateur et se par grande faveur et charité, etc. [2] »

C'est de la bouche de cette veuve que les religieuses de la Visitation recueillirent les détails qu'elles ont consignés dans l'*Année sainte,* au 15 juin, jour de l'obtention de laisser faire le portrait de leur saint fondateur [3].

Il est donc bien certain qu'elle est entrée dans l'établissement avant la mort du Saint. Mais nous ne savons pas si elle y est toujours restée, si elle n'est pas sortie quelque temps, ce qui est probable, tout en y laissant son mobilier en dépôt.

Quoiqu'il en soit, au commencement de février 1625, elle y était comme postulante, et le 2 juillet elle fut admise comme novice. Dans le livre du Noviciat elle écrivit elle-même : « Je Marie Fenouillet fille d'Antoine Fenouillet et de Janne Métraz, âgée de 29 ans..... après avoir demeuré environ 5 mois dans la Maison, etc. » Suit la demande qu'elle a faite d'y être reçue comme novice, « et ay changé de non et resu celuy de Marie Elisabeth, cejourd'hui 2 juillet 1625. »

Dans les annales du monastère, on lit également cette note : « Le 2 juillet 1625 nos sœurs M. Jaqueline de Musy et Marie Elisabeth Fenouillet prirent le saint habit. Cette dernière était veuve du pauvre peintre qui a eu l'honneur de peindre notre bienheureux Père en 1618..... »

Enfin, le 5 décembre 1626, « devote sœur Marie-Elisabeth Fenolliet veuve d'honorable Jean-Baptiste Costaz en son vivant peintre en ceste ville d'Annessy, religieuse au dévot monastère de la Visitation d'Annessy, la quelle de son bon gré estant par la grace de Dieu preste à demain de professer la dicte religion par ce présent acte elle déclaire avec serment, etc... tous les quels meubles de nouveau et en tant que besoing seroit, elle donne et constitue au dict devot monastère à la stipulation de dévote Peronne Marie de Chastel mère supérieure icy présente et avec moy dict notayre pour le dict monastère acceptant et stipulant pour son dot et réception en la dicte religion, les quels la dicte dévote mère supérieure a confessé avoir estés apportés et remis dans le dict monastère comme elle affirme avec serment, etc. [1] »

La dot était bien modeste : des meubles, qui ne rendaient pas grand chose, bien qu'estimés à la valeur de 500 florins d'argent, soit environ 400 fr.; c'était bien comme le porte l'acte « et ce pour grande faveur et charité dont elle remercie les mère supérieure et religieuses du dict monatère. »

Le lendemain, jour des vœux, le même notaire stipulait la réception de la dot de Péronne Balliard de 250 ducatons, soit 1,500 fr. environ, promise à son entrée au noviciat le 5 août 1625. Et l'année suivante, par le même notaire toujours, les trois sœurs Viollon de Novelles offraient chacune 5,000 florins et la propriété de Novelles, sous Annecy-le-Vieux, pour se retirer au monastère après la mort de leur mère Jeanne Baptendier.

Avec la découverte, dans le minutaire de Jacques Duret, du nom d'un peintre, inconnu jusqu'ici, et surtout du seul peintre qui ait pu prendre le portrait authentique de saint François de Sales, son œuvre présente, en outre, un intérêt historique très important.

Parmi les exemplaires de ce portrait pris en juin 1618, on en conserve un à la Visitation d'Annecy et l'autre au château de Thorens chez M. le comte de Roussy de Sales. Tous les deux portent la date de *1618 œtatis anno 52*. Si l'on fait naître le saint au 21 août 1567, sa cinquante-deuxième année n'aurait pas encore été commencée lorsque le portrait a été pris. Tandis que, en reconnaissant que sa naissance a eu lieu en 1566, cette cinquante-deuxième année allait être achevée au 21 août 1618; et c'est bien, en effet, l'année en cours qu'on prend pour indiquer son âge, surtout lorsqu'elle est si avancée.

Qui a donné au peintre le chiffre de l'âge de son

[1] *Année sainte de la Visitation*, VI. p. 367.
[2] *Minutaire de Duret.*
[3] *Année sainte*, p. 368.

[1] *Minutaire de Jacques Duret.*

sujet ? Peut-être le saint lui-même, à la demande de l'artiste. En tout cas, il n'y a pas eu, qu'on sache, de protestation de la part de personne contre cette date. Et l'on sait que le peintre en avait distribué un certain nombre d'exemplaires.

Et c'est bien en 1618, comme le dit l'*Année sainte*, que le portrait a été pris ; car, au bas d'une gravure prise à Turin sur un des exemplaires de cette époque, on lit : *Ex prothotypo, dum viveret, anno 1618 depicto et apud ejusdum filias Visitationis St Mariæ Augustæ Taurinorum servato.*

(*A suivre.*) C.-A. Ducis.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE CHAMBÉRY

OBSERVATIONS AU SUJET DE L'HORIZON DE L'*AMMONITES TENUILOBATUS*

Dans la zone subalpine et dans le Midi, l'horizon de l'*Amm. tenuilobatus* repose directement sur l'Argovien et offre, paléontologiquement et stratigraphiquement, plus de ressemblance avec ce dernier horizon qu'avec tout autre. Dans le Jura, la zone à *Amm. tenuilobatus* se présente dans des conditions stratigraphiques un peu différentes. A Chanaz, elle est au dessus du 2e niveau à hexatinellides et des calcaires lithographiques à *Tereb. insignis*. Je l'ai retrouvée à Virieu-le-Grand ; elle se rencontre dans les mêmes conditions au Grand-Colombier de Culoz. Elle existe au val du Fier, au mont Vuache, dans la chaîne du Credo, mais dans des conditions stratigraphiques encore différentes. On la retrouve dans la deuxième chaîne du Jura, en partant de l'est. Elle existe, en effet, dans le massif de Champfromier ; je l'ai trouvée dans la chaîne faisant suite à ce massif, à savoir : aux Bouchoux et à Coyrière ; plusieurs géologues l'ont signalée à Montépile, faisant suite aux montagnes des Bouchoux et de Coyrière.

Aux Bouchoux, j'ai relevé la coupe suivante :

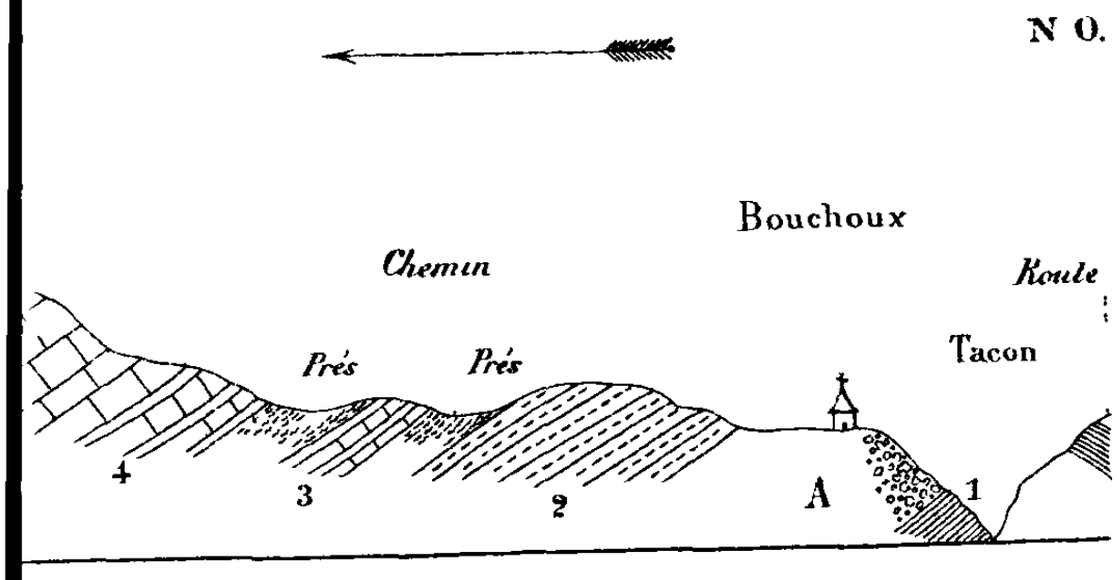

1. Marnes bleuâtres. — Argovien.
2. Calcaire ocreux à baguettes de *Cidaris florigemma*, nombreuses Térébratules et Rhynchonelles, Polypiers, etc.
3. Marno-calcaires avec *Amm. tenuilobatus* et *Amm. polyplocus*, etc.
4. Calcaire gris, compact, alternant avec des marnes à *Ceromya excentrica*, etc.
5. Calcaire blanc à *Diceras et polypiers*, etc.

A. Alluvions glaciaires.

J'ai étudié les faciès coralligènes des environs de Saint-Claude et les ai suivis jusqu'à Chanaz.

Voici un tableau donnant le résumé de mes recherches :

ÉTAGES	DÉPARTEMENTS DU JURA ET DE L'AIN	DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE
PURBECK	18 Calcaires et marnes avec cailloux noirs.	18 Calcaires gris, compacts à cailloux noirs.
PORTLANDIEN	17 Dolomie ; 16 Calcaire jaune, compact, à *Nerinœa trinodosa* ; 15 Dolomie ; 14 Calcaire gris, grumeleux ; 13 Calcaire dolomitique en plaquettes ; 12 Calcaire gris, compact, à nérinées.	17-9 Calcaire jaune compact et Dolomie.
KIMMÉRIDGIEN	11 Calcaire dolomitique en plaquettes à nombreuses taches rouge-brique ; 10 Calcaire lithographique à *Exogyra virgula* ; 9 Calcaire en plaquettes à *Zamites Feneonis* et *Exogyra virgula*.	
CORALLIEN	8 Calcaire oolithique à nérinées ; 7 Calcaire blanc compact ; 6 Calcaire oolithique, crayeux à nombreux dicéras ; 5 Calcaire gris, lithographique à *Tereb. insignis* ; 4 Marno-calcaires à *Amm. tenuilobatus* et *Amm. polyplocus* ; 3 Calcaire roux, grenu, à *Waldheimia egena* ; polypiers, 2 Calcaire grumeleux, à *Cidaris florigemma*, etc.	8-7-6 Calcaire blanc, compact à Diceras ; Dolomie ; 5 Calcaires gris, lithographique, à *Tereb. insignis* ; 5 Deuxième niveau d'hexatinellides ; 4 Marno-calcaires à *Amm. tenuilobatus*.
ARGOVIEN	1 Marno-calcaires.	1 Marno-calcaires.

Dans le Jura, au-dessus de l'argovien, est le véritable faciès coralligène, tandis qu'en Savoie on a un corralien à faciès vaseux, représenté par la zone à *Amm. tenuilobatus*. Enfin, je ne crois pas qu'il soit possible d'assimiler aucun des nombreux dépôts du Jura, aux dépôts que nous avons dans la zone subalpine, au-dessus de l'*Amm. tenuilobatus*. Il y a sans doute stratification transgressive entre les calcaires compacts du calvaire de Lémenc et les marno-calcaires à *Amm. tenuilobatus*.

Ces conclusions sont le résultat de nombreuses excursions faites en Savoie, dans l'Ain et le Jura ; je prépare, du reste, sur ces différents dépôts, un travail d'ensemble que j'aurai l'honneur de communiquer à la Société. Dr Hollande.

TABLEAU DES NOBLES, DÉTENUS DANS LES PRISONS D'ANNECY EN 1793-1794

Contenant : 1° Noms des détenus ; 2° Notes du Comité révolutionnaire ; 3° Observations.

(Suite)

19. — Saint-Jorioz. — Françoise Favre, épouse de Joseph Vichard, 36 ans.

Notes : Certificat de civisme du 22 ventose, visé le 4 germinal par le Comité de surveillance, il en résulte

qu'elle a manifesté des principes qui prouvent son attachement à la Révolution d'une manière constante et irréprochable. Le Comité de surveillance atteste en particulier qu'elle recommande aux citoyens de la commune auxquels elle a occasion de parler, l'obéissance aux lois ; et que lors de l'affaire des 21 et 22 août, elle improuva les excès commis alors, et chercha à détourner plusieurs paysans et à les faire rester tranquilles.

Observations : Elle est encore malade. Sortira.

---

20. — Veyrier. — Louise-Claudine DANIÈRES, épouse de Charles-Maurice VINCENT, 50 ans. — 21. Françoise VINCENT, 24 ans. — 22. Marguerite VINCENT, 20 ans.

Notes : Certificat de civisme de chacune d'elles, en date du 15 ventose, visé par le Comité de surveillance, à forme duquel la 1re a toujours manifesté beaucoup d'attachement à la Révolution et aux lois, soit par ses discours, soit par ses actions, ainsi que ses filles, soit encore par des dons patriotiques.

Y joint trois autres pièces à l'appui des précédentes.

Observations : Elle fera conster n'avoir pas vu son fils avant son émigration.

Les filles sortiront quoique sœurs d'émigrés.

---

23. — Thusy. — Claude-César MOUXI.

Notes : Certificat de la municipalité dudit lieu, en date du 22 germinal, visé et approuvé par le Comité de surveillance, qui atteste qu'il s'est toujours montré très populaire, qu'il a régulièrement payé ses contributions foncières en nature, qu'il s'est inscrit sur le registre des gardes-nationales, qu'il a régulièrement observé les lois.

Observations : Détenu avant l'arrêté, doit produire les preuves de sa résidence sur le territoire français.

---

24. — Thusy. — François-Marie MOUXI-PLANCHAMP.

Notes : Certificat de civisme du 2 juin 1793, motivé sur sa conduite dans les différentes assemblées. Autre certificat du 22 germinal, à forme du quel il a satisfait à tout comme le précédent, et est d'ailleurs commandant de la garde nationale, et très utile à la chose publique dans sa commune. Il a fait don au canton du drapeau de la garde nationale. Il soulage habituellement les pauvres auxquels il fournit du blé pour leur subsistance, et pour l'ensemencement des terres. Enfin il a fait des dons patriotiques aux volontaires qui furent levés pour les bataillons du Mont-Blanc. Le tout quoi est certifié et visé par le Comité de surveillance.

Observations : Comme le précédent.

---

25. — Annecy. — Jean-Baptiste COUSSY.

Notes : N'a rien présenté.
A présenté un certificat de la municipalité.
Observations : ✕.

---

26. — Annecy. — Antoine LALANDE.

Notes : Comme le précédent.
Détenu depuis août 1793.
Observations : ✕.

---

27. — La Thuile. — François REVU.

Notes : Certificat de la municipalité de La Thuile, en date du 20 germinal, portant qu'il a prêté tous les serments civiques, qu'il a assisté à toutes les assemblées, qu'il a payé ses contributions, qu'il a marché deux fois avec la garde nationale contre les ennemis de la République, qu'il n'a jamais été au service du Despote Sarde, qu'enfin il a toujours été partisan de la Révolution.

Observations : Détenu avant l'arrêté. Sortira, sa femme restera.

---

28. — Arbusigny. — Joseph COLLOMB D'ARCINES, 71 ans.

Notes : Certificat de la municipalité d'Arbusigny, en date du 15 germinal, visé et certifié par le Comité de surveillance le 26 : à forme duquel il a assisté à toutes les assemblées, il a prêté tous les sermens civiques ; il a payé toutes ses contributions, il a fourni l'arbre de Liberté, il a consenti au brûlement de ses titres relatif à la féodalité et à son état ; il a remis ses armes à la municipalité, il fait valoir ses biens en économie ; enfin sa conduite a toujours été uniforme, parfaitement civique et soumise aux lois.

Observations : N. — Avant l'époque du 21 août, il habitait chez La Fléchère ; un individu vint l'y trouver quelques jours auparavant, et lui apporta une lettre qui fut déchirée.

---

29. — Annecy. — Claudine BRUN, veuve ROCHETTE. — 30. Jacqueline ROCHETTE. — 31. Rosalie ROCHETTE.

Notes : Déclaration de la municipalité d'Annecy du 18 germinal, portant qu'elles fréquentaient dès avant la Révolution autant la classe des cy-devant bourgeois, que celle des cy-devant nobles, qu'on ne leur reconnoit d'autres biens que leur dot ; qu'elles ont exercé avec empressement l'hospitalité envers les frères d'armes qui ont logé chez elles, qu'elles ont fait un don patriotique de 100 livres pour les femmes des gardes nationales de cette commune, qui avaient été obligé d'en sortir en may dernier : enfin qu'elles ont encore souscrit pour 100 livres destinées aux dépenses nécessaires pour la conduite des eaux de Vieugy en cette commune. Qu'elles n'ont jamais eu des insignes de féodalité, armes ni chevaux de luxe. Le tout visé et approuvé par le Comité de surveillance.

Observations : Détenues avant l'arrêté. — Elles ont eu des relations avec Plantard. — Mère et sœurs d'un individu agent du Roy Sarde, recruteur dans le Valais. — Prévenues d'émigration.

---

32. — Annecy. — Sébastienne MANSORD, veuve CHESSEL.

Notes : N'a rien présenté.
A produit un certificat de civisme du 25 germinal.
En arrestation depuis octobre 1793.
Observations : Aveu d'avoir porté la cocarde bleue.

---

33. — La Balme. — Anne-Claudine DUFOUR, femme CIRASSE.

Notes : N'a présenté qu'un certificat de maladie et un mémoire non certifié.

---

34. — Rumilly. — Désirée PORTIER.

Notes : N'a rien présenté.
Certificat de civisme du 29 germinal.
Détenu avant l'arrêté.
Observations : Nièce et sœur de contre-révolutionnaires.

35. — Rumilly. — Louise DÉMOZ, femme ANTHONIOZ.

Notes : N'a rien présenté.
En arrestation par arrêté du Comité de surveillance depuis deux mois.

36. — Rumilly. — Louise DEMOLAN, veuve FESSON.

Notes : Comme la précédente.

37. — Rumilly. — Louise DÉMOZ, ex-religieuse.

Notes : Comme la précédente.
Pétition pour être mise en liberté.
Observations : Renvoyé au Comité de surveillance.

38. — Rumilly. — Marie DÉMOZ, sa sœur.

Notes : Comme la précédente.
Pétition pour être mise en liberté.
Observations : Renvoyé au Comité de surveillance.

39. — Annecy. — Joseph GONDÉ, 70 ans.

Notes : A présenté une déclaration de la municipalité du 18 germinal, portant acte de la vérité des faits suivants : Savoir qu'il a toujours été bon citoyen, qu'il a payé toutes les contributions exigées de lui, qu'il s'est toujours fait un devoir d'observer les lois, qu'il n'a jamais eu aucun signe de royauté ni de féodalité. Qu'il n'a jamais eu de noms chimériques sauf celui de cy-devant-noble, qu'il n'a jamais eu chevaux de luxe ; que malade et infirme, et gardant le lit et la chambre depuis quatre ans, il n'a pu se rendre aux assemblées populaires, qu'il n'a aucune arme, sauf un fusil dont il a fait don à Brave fils.
Observations : Sortira.

40. — Annecy. — François REYDET.

Notes : Maison d'arrêt.

41. — Annecy. — Louis COLLOMB.

Notes : Détenu à la Maison d'arrêt.

42. — Annecy. — Henry MOUXY-CHARRIÈRES.

Notes : Détenu à la Maison de la montagne (soit le château d'Annecy).

43. — Charles DANIÈRES.

Notes : Maison de la montagne.

44. — La Thuile. — Marie-Joséphine DUVERGER, femme REVU.

Notes : Détenn à la Maison de Suspicion.
N'a rien produit, sauf le 3 floréal, une attestation de la municipalité, du 29 germinal, attestant son patriotisme et des dons volontaires.

45. — Seynod. — Bernard DORLIER.

Notes : N'a rien présenté.
Observations : Sortira.

46. — Rumilly. — Peronne PERRET, veuve COUSSY.

Notes : Comme le précédent.

47. — Ugines. — Joseph-Marie LACHENAL, 44 ans.

Notes : Certificat de civisme du 12 ventose, vu par le Comité de surveillance, par la Société populaire d'Ugines, et par le Directoire du district. Il est maire d'Ugines. La municipalité atteste qu'il s'est toujours comporté en homme de probité, en vrai républicain, qu'il a aimé et fait observer les lois. Ce qui est justifié par deux déclarations de la dite municipalité.

48. — Ugines. — Marie-Josephte GALLAY, épouse du précédent, 34 ans.

Notes : Certificat de civisme du 12 ventose, visé par le Comité de surveillance et la Société populaire.

(A suivre.) Eloi SERAND.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

9e ANNÉE

BULLETIN N° 3 — MARS 1884

Pressions barométriques moyennes : 721,43 à Annecy, 680,18 à Leschaux et 706,1 à Mélan. Maxima le 15 aux trois stations. Minima le 30 à Annecy et Leschaux, le 14 à Mélan. Excursion du mercure, 15,9 à Annecy, 14,9 à Leschaux, 14,61 à Mélan.

TEMPÉRATURE. — Elevée par temps sec. Moyenne à Annecy du maxima 15°5, du minima —0°09, à 9 h. du matin 6°01. Moyenne générale à Douvaine 7°91, à Chamonix 4°49, à Mélan 6°025, à Leschaux 3°81.

La température de l'eau du lac d'Annecy est en moyenne à 6°19, celle de puits de 6°62, de rivière 5°24. Celle du sol à 0m30 6°62.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de mars ; le		3.	10.	17.	24.	31
Thermomètre.	maxima.	5°4	5°8	9°1	9°1	8°2
	minima.	—8°	—6°4	—1°7	—7°9	—9°3
Baromètre à 0° :		625	618,7	630,9	620,1	619,4

A cette station, le maximum barométrique est de 633, les 14, 15, 18 et le minimum 616, le 26.

PLUIE ET NEIGE. — Mois très sec. Très peu de pluie et neige les 21-22. Maximum 16m/m8 en 4 jours à Seythenex. Pluie inappréciable à quelques stations les 5, 12 et 21. Pas de pluie à Douvaine et Saint-Gingolph. Au Semnoz le 3, 1m10 de neige, le 17, 0m65, le 24, les sapins sont couverts de givre, le 31, 0m40 de neige.

Orage le 21, à Faverges, 1 heure m.

OBSERVATIONS DIVERSES. — Passage des bécasses à Douvaine le 15. Arrivée des hirondelles le 28. A Mélan, chant des allouettes le 8, réveil des chauves-souris le 15, à cette station ; observations des lueurs crépusculaires, rouges pendant le mois. A Annecy, premières hirondelles le 26. La grive apparaît au Semnoz vers la fin de mars.

Le Directeur-gérant : L. REVON.

BULLETIN N° 3.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

MARS 1884

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy, par 45°53'59" de latitude, et 3°47'33" de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	Thermomètre à midi.	DEGRÉS actinométrique à midi.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL DURANT LE JOUR.	ÉTAT DU CIEL à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE à 9 h. mat. de l'eau du lac.	TEMPÉRATURE à 9 h. mat. du sol à 30 c. de prof.
1	7°5	—3°	0°3	»	»	»	99	11°	77°2	W	N-W	fort	beau		beau	63	»	5°2
2	12,5	—1	1,1	721	»	»	98	4	26,5	W	N-W	id.	couvert		très beau	66	»	5,2
3	7,3	—4,3	—0,2	722,8	»	»	»	9,2	81,1	W	W	faible	beau		id.	66	4°8	5
4	13,5	—3,7	2	722,4	»	»	»	11	78,8	S	S	id.	id.		id.	65	4,9	4,9
5	15	1,3	7,3	724,8	»	»	71	14	67,1	S	S-S-E	id.	couvert	Pluie inappréciable à 11 h.	couvert	65	5,7	5
6	16	4,5	6,1	723,6	»	»	87	7	12,5	W	W-N-W	fort	id.		id.	65	6,4	5,6
7	7,5	1,7	4,2	718,2	»	»	85	6,3	41,3	N	N	id.	id.		très beau	65	5,7	5,9
8	7,7	—0,7	7	717,3	»	»	63	9,3	88,1	N-E	N-W	faible	beau		id.	65	6	5,8
9	13	—0,5	6	718	»	»	75	13,3	84,2	S	S-W	id.	id.		id.	645	6,2	5,8
10	15	—0,3	8,2	715,1	»	»	59	14,4	78,8	?	S	id.	id.		beau	63	5,3	5,9
11	16,5	—0,3	13,3	714,3	»	»	45	18	39,8	S	S	fort	couvert		très beau	63	5,8	6,1
12	21	9	13	718	»	»	55	16,2	26,5	S	S	faible	id.		id.	62	6,5	6,9
13	18	6	10,2	727,1	»	»	63	17,3	81,9	—	S	id.	très beau		id.	625	6,6	7,4
14	20,3	0	7,3	729	»	»	84	16,3	86,6	—	N-W	id.	id.		id.	63	6,7	7,6
15	21,5	1	7,4	729,9	»	»	96	19,2	82,7	—	N-W	id.	id.		id.	625	6,6	7,5
16	22,3	—1,5	5	729,1	»	»	95	17,1	85	—	N-W	id.	id.		id.	62	6,5	7,5
17	22,5	0,5	8,2	728,8	»	»	70	17,4	86,6	—	N-W	id.	id.		id.	63	6,7	7,5
18	21,3	0 7	8	729,8	»	»	72	19,4	90,5	—	N-W	id.	id.		id.	635	6,6	7,6
19	21,3	0	7,3	728,6	»	1,2	71	19,3	86,6	—	S	id.	id.		id.	63	7,2	7,8
20	21,3	0,5	8	724,8	»	2,4	86	18,1	86,6	—	S	id.	id.		id.	63	7,6	7,9
21	21	3	5,2	714,2	3	3,2	81	7,2	20,3	N-W	N-N-W	fort	couvert	Pluie de 3 h. m. à 8 h., q.q. grêlons.	couvert	62	6,8	8,1
22	12	—0,3	3,3	720,6	»	1,7	66	9	102,2	N	N	id.	beau		beau	62	5,3	7,7
23	8	—2,7	3,4	720,4	»	1,7	76	»	»	—	N	id.	très beau		très beau	61	4,5	7,1
24	11	—1,7	5	720,7	»	3,8	71	11,3	49,1	N-W	W	id.	couv 1/4		id.	61	5,4	6,8
25	13	—1	4,2	718,6	»	3,2	65	7,4	90,5	N	N	id.	beau		id.	60	5	6,7
26	9	—4,3	2,2	717,2	»	3,6	82	10,4	99,8	—	N	id.	très beau		id.	59	5,3	6,5
27	12,5	—4	3,3	720	»	2,3	95	13,3	90,5	—	N	id.	id.		id.	58	6,2	6,4
28	16	—2,5	6	721	»	1,0	58	16	74,9	—	N	id.	id.		id.	57	6,8	6,5
29	17,5	—0,7	7,3	718,2	»	3,1	83	16,2	74,9	—	N	id.	id.		id.	56	7,3	6,8
30	18,5	0	9,3	714	»	3,6	75	18,2	90,5	—	N	id.	id.		id.	56	7,5	7,2
31	21,5	1,5	10,4	714,4	»	3,4	70	16,4	39,8	—	S	faible	id.		id.	555	7,6	7,6
Moyennes ou Totaux.	15°5	—0°09	6,1	721,43	3	2,67	75,7	13°4	70°03							621	6°19	6°62

Le 21, neige sur le mont de Veyrier, à 4 h. 30 soir pluie, quelques flocons de neige dans la plaine. — Le 22, neige à 600 mèt. d'altitude. — Le 26, arrivée des premières hirondelles. — Semaille des avoines à partir du 10. — Labour pour les pommes de terre.

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. — Imp. F. ABRY.

23me Année. — N° 5. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 20 mai 1884.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront ete adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIETE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Societé laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressees à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Rapport sur le Concours de poésie de 1882, par M. A. Constantin. — Le surnom du comte Humbert Ier, par M. Pascalein — Travaux de la Société d'histoire naturelle de Chambéry. Congrès géologique international et Congrès de la Société helvétique des sciences naturelles, a Zurich, en 1884, par M. L. Pillet. — Observations météorologiques, pluviométriques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE POÉSIE DE 1882

(Fondation Andrevetan, avec la participation de la ville d'Annecy)

Au sommet d'une haute montagne s'élève majestueusement un temple qui remonte à la plus haute antiquité; ses assises n'en sont pas moins solides, et ses décors non moins frais que s'ils dataient d'hier.

L'architecte en a tourné les quatre faces droit aux quatre points cardinaux comme pour indiquer qu'il y convoque le monde entier. C'est ainsi en effet qu'il faut interpréter sa pensée, car rien n'a été fait sans mûre réflexion, rien n'a été laissé au hasard; dans les dispositions, la structure et les ornements de cet édifice, tout a un sens, tout est esprit et vie, tout y parle le langage symbolique, le seul que comprennent bien les masses dans toutes les questions abstraites ou métaphysiques.

De quelque côté qu'on l'aborde, il présente partout le même aspect, simple et grandiose tout à la fois. Trois élégants portails servent d'entrée; au-dessus de celui du milieu qui est le plus grand et le plus beau, on voit une lyre en guise d'écusson; au-dessus des deux autres un triangle et un tambourin.

Du seuil d'entrée, l'on a également le même tableau sous les yeux : un autel soutenu par trois colonnes, et sur l'autel un vase de marbre d'une forme ravissante, d'où s'élèvent une blanche fumée et des parfums enivrants. Sur chaque pilier un mot est gravé, savoir :

AIMER. COMPRENDRE.
VOULOIR.

Sur le socle du vase de marbre figurant le Beau plastique, une inscription en lettres d'or représente la table de l'Art, et en rappelle les principes fondamentaux en trois mots :

PUISSANCE. ORDRE.
HARMONIE.

Mais à quoi bon nous attarder plus longtemps à vous décrire ce temple, à vous en montrer les tables de la loi? Nous avons mieux à faire en ce moment; les portes sont ouvertes, les amants des beaux-arts qui ont répondu à notre appel, brûlent d'impatience de se faire entendre; laissons-leur la parole et contentons-nous de jouir.

LE BUET

ÉPÎTRE A UN JEUNE ALPINISTE

Benedicite omnia opera Dñi Dño.
(Psaumes.)

L'air est vif, le ciel pur, le Buet nous appelle.
Partons, mon jeune ami! — Votre course nouvelle
Parmi vos souvenirs tiendra le premier rang;
Vous allez aujourd'hui contempler le mont Blanc!
Or, il faut, pour bien voir toute grandeur suprême,
Etre à bonne distance et s'élever soi même;
Il faut un belvédère en face du sommet.
Eh bien, le nôtre est là, nous sommes au Buet!

I.

« Avec leurs grands sommets, leurs neiges éternelles,
« Par un soleil d'été, que les Alpes sont belles! »
— Ah! viens donc admirer, poète harmonieux,
Viens décrire la scène étalée à nos yeux!
Les voilà devant nous les cimes souveraines,
Les glaciers éternels et les Alpes sereines,
S'empourprant aux rayons du soleil matinal;
Voila le grand-sommet, le mont Blanc sans rival!
Le monarque est assis fièrement sur son trône,
Pendant qu'à son côté les grands de la couronne
Sont rangés, tous debout, du levant au midi.
Le maître, les vassaux, comme tout a grandi!
Sous des aspects divers de forme et de structure,
Quel relief inouï, quelle étrange stature
Dans ce monde nouveau, qui jaillit vers les cieux
En aiguilles de marbre, en dômes lumineux!
Il fallait au mont Blanc cette cour triomphale :
Lui, dressant dans les airs sa forme sculpturale,

Il nous regarde en face ; avec notre Buet
Il échange peut-être un dialogue muet ;
De vastes champs de neige arrondis en coupoles
Moulent son front superbe et ses larges épaules,
L'enferment tout entier dans leurs plis de cristal,
Et retombent flottants jusqu'à son piédestal.
— Certes, c'est bien pour nous qu'est fait le paysage :
Comme de tous côtés le tableau se dégage !
Pour en masquer le pied, la croupe du Brévent
Par dessus Chamonix s'étale en paravent,
Et l'immense massif de granit et de glace
Apparaît, sans appui, suspendu dans l'espace ;
Du côté du levant, quelques sommets épars,
Placés en éclaireurs par dela ses remparts,
Lui tracent vers l'aurore une longue avenue :
Au couchant l'horizon, comme une plage nue,
S'abaisse, tout s'efface, et le front du géant
Rayonne solitaire au ciel de l'occident !
Oui, le spectacle est beau, la scène est imposante ;
Et l'admiration serait de l'épouvante
Si, de ce grand ouvrage achevant la splendeur,
La grâce n'en venait tempérer la grandeur.
Mais partout quelle paix ! Partout quelle harmonie !
C'est un monde vivant, dont la puissante vie
A le charme du jour nouvellement éclos
Et le tranquille aspect de la force en repos ;
Et rien n'est doux à voir, dans leur pure atmosphère,
Comme ces fiers sommets inondés de lumière,
Plus pâles au matin, ou le soir tous dorés,
Baignant dans le ciel bleu leurs fonts transfigurés !

II.

Et vous, mon jeune ami, qui rêviez cette fête,
Votre âme d'alpiniste est-elle satisfaite ?
Avez-vous cette fois, selon votre désir,
Avez-vous contemplé le colosse à loisir
Et toute cette foule aux épaules de neige
Qui partage sa gloire et forme son cortège ?
Et les glaciers ? Plus beaux que la pourpre des rois,
Sur le flanc des massifs ils tendent leur pavois,
S'élancent jusqu'au front des aiguilles géantes,
Ou dorment à leurs pieds en nappes indolentes,
Mais l'avalanche passe, entraînant les névés
Dans des cirques profonds aux rebords élevés ;
Et le fleuve grossi, quand la coupe est trop pleine,
En cascade d'argent ruisselle vers la plaine !
— Pour moi, dans cet éclat semé de toutes parts,
Un glacier entre tous captive mes regards.
Vous voyez au milieu de l'escorte royale
La grande Aiguille-Verte, une belle vassale,
Au port de reine, eh bien, à son flanc nourricier
Il est là suspendu mon superbe glacier,
Haute et profonde nef terminée en abside.
C'est d'ici qu'il faut voir cette enceinte splendide,
Où les Alpes, changeant l'aspect de leur beauté,
Ont uni plus de grâce et moins d'immensité ;
Le somptueux tapis de sa blanche tenture
Retombe à sa façade en longs flots de guipure,
Et ses parois à pans unis, au front plongeant,
Dressent tout à l'entour leurs murailles d'argent.
Tout est paisible ici, comme en un sanctuaire ;
Les cieux versent d'en haut le jour pur qui l'éclaire,
Et cette mer de glace aux reflets de satin
Garde encore la fraîcheur de son premier matin.

III.

Salut au Conquérant de nos Alpes sublimes !
Cet homme s'était dit qu'à travers les abîmes
Il monterait là-haut poser son pied vainqueur :
Longue fut l'entreprise, et rude la bataille ;
Le géant se cabrait ; sans regarder sa taille,
L'homme alla jusqu'au bout, n'écoutant que son cœur !

Ils ont, ces obstinés qui découvrent des mondes,
Un sens plus pénétrant, des clartés plus profondes ;
Leur âme est un foyer de lumière et de feu.
Sans goût pour les plaisirs que le vulgaire envie,
Ils sont tout à leur œuvre, estimant que la vie
Est un jour de labeur que l'homme doit à Dieu !

Hélas ! C'est au Buet, près de ce belvédère
Que la mort attendait ce Balmat légendaire !
Et nous voyons ici, nous qui suivons ses pas,
Dans une même scène et la même lumière
Les deux sommets de sa carrière :
Le mont Blanc, le Buet — sa gloire et son trépas !

Nous serions presque tenté de faire ici une pause et de vous laisser sous l'agréable impression de cette poésie pleine tout à la fois de grâce, d'harmonie, de fraîcheur et de vie. Au reste, pourquoi ne le ferions-nous pas ? Pourquoi arracher l'âme charmée et attendrie à la douce émotion qu'elle éprouve et abréger de propos délibéré ses plaisirs. Laissons dormir un instant l'esprit d'analyse qui est aux pures délectations intellectuelles ce que le vent glacial du nord est aux jeunes plantes, et donnons la parole à un autre heureux concurrent dont le talent souple et varié nous prépare d'agréables surprises.

LE COMBAT DE CHEVILLY

SOUS PARIS.

Pro patriâ.

*
* *

C'était le dernier jour de septembre, l'an mil
Huit cent soixante dix. Trochu s'en souvient-il ?
Ah ! Paris n'était plus cette ville rieuse,
Sorte d'Hébé moderne, épuisée et joyeuse,
Qui verse le plaisir. Paris était cerné ;
Minerve était debout, le front d'un casque orné ;
Des bourgeois aux remparts ; des blessés, des malades,
Partout ; des bœufs gisant le long des promenades...
Dans l'ombre on n'entendait que clairons et tambours
Appelant au combat « l'outrance » des faubourgs.
Les chevaux allemands s'abreuvaient dans la Seine.
Il était nuit. La bise, ainsi qu'une âme en peine,
En avant de Bicêtre, à travers les buissons,
Courait fraîche, donnant aux soldats des frissons.
Bientôt l'aube parut dans sa brume d'automne.
De chaque fort sortait une étroite colonne ;
On voyait aux fusils reluisant au matin
Les régiments ramper en reptiles d'airain.
Tout à coup les canons des forts, dans la fumée,
Crachent des flots de fer sur l'ennemi. L'armée,
Surgissant des bivacs, des baraques, des camps,
Croit de Trochu discret exécuter « les plans. »
. . . . . .

*
* *

Brigade Blaise à gauche, à droite Dumoulin,
Guilhem au centre, on va, de fierté le cœur plein,
Et l'on disait : « Enfants ! la France est rajeunie. »
Mais pour guide aux lions il manquait un génie.
La mort accomplissait sa mission de sang.
Tandis que le soldat, courageux, bondissant,
S'élance contre l'Hay, sur le bord de la Bièvre,
Contre Thiais, Chevilly, qu'il enlève avec fievre,
Moltke assemble sa meute et l'embusque en lieu sûr.
A défaut d'Allemands le Français trouve un mur,
Un mur noirâtre et froid, un mur bas mais terrible,
D'où le plomb s'échappait comme des trous d'un crible.
La retraite sonnait, lorsque, au détour d'un bois,
Le canon ennemi fit éclater sa voix.
Les assaillants qu'avaient épargnés les murailles,
L'obus les atteignit ; ce faucheur des batailles
Acheva dans nos rangs sa lugubre moisson
Les épis qu'il coucha rougirent le sillon ,
Rare qui survécut à la sombre mêlée !

*
* *

Je revois fréquemment la plaine désolée
Où sont restés alors tant de jeunes soldats
Que leur mère attendait, — qu'elle n'embrassa pas.
J'entends dans mon sommeil grincer la mitrailleuse
Qui déchirait les airs de sa note railleuse.
Combien avaient crié le matin : « En avant ! »
Baionnette au canon, cheveux épars au vent,
Ne sont plus revenus le soir à la redoute ! [1]
Combien dans le fossé voisin de la grand'route
Sont tombés et jamais n'auront eu leur cercueil !
Ah ! c'est le cœur serré par ce drame et ce deuil
Que j'évoque aujourd'hui mes compagnons de guerre,
Et que devant mes yeux paraît ce coin de terre.
Une balle m'a fait l'honneur de m'y toucher
Je l'ai. Quand de ce jour revient l'anniversaire,
Seul, au fond d'un tiroir j'aime à la rechercher,
Et je songe à ceux qui sont morts pour la patrie,
Le chassepot au poing ; leur mémoire est bénie.
Puis je songe — j'ignore absolument pourquoi —
A des uhlans postés près de Choisy-le-Roi
Et qui nous observaient avec trop de sans-gêne.
On fit feu. Les uhlans s'enfuirent vers la Seine.
Le cheval de l'un d'eux, libre dans le chemin,
Trotta vers nous.
Il fut mangé le lendemain.

Le trait final, on ne peut le nier, est d'un effet merveilleux ; il ne renferme cependant que l'énonciation pure et simple d'un fait banal et vulgaire ; en aucun cas il ne saurait être comparé au fameux *Qu'il mourût,* et toutefois il produit une commotion qui rappelle beaucoup celle que la réplique du vieil Horace nous fait éprouver. A quoi cela tient-il ? se demande-t-on involontairement. Comment se fait-il qu'avec des éléments si pauvres, si ingrats, on puisse produire un si bel effet ?

Avant de rechercher à quoi il convient d'attribuer la beauté du trait final, permettez-nous de vous présenter encore une pièce du même auteur, qui rentre dans le même ordre d'idées ; elle nous fournira des points de repère qui nous faciliteront cette recherche.

1 A la redoute des Hautes-Bruyères.

LA MONTRE

Mater dolorosa.

*
* *

On subissait l'an mil huit cent soixante-dix,
An maudit, où la mort voulait des holocaustes.
Une nuit, nous étions de garde aux avant-postes
Sous les murs sacrés de Paris.

Non loin nous entendions les flûtes allemandes,
Dont les airs langoureux pleuraient le sol natal.
L'ombre froide et sans lune avait noirci les landes ;
Pas une étoile au ciel, qui nous semblait fatal.

Epars sur un plateau que la bruyère couvre,
Nous restions tous au guet, immobiles. Nul bruit.
Soudain chez les Prussiens la fusillade s'ouvre,
La poudre illumine la nuit.

Impatients, feu ! feu ! vite nous ripostâmes.
Le plomb sifflait, perçant les chairs, broyant les os,
Et l'on sentait, ô morts ! voler vos fières âmes ,
Mais on tirait, nos bras n'avaient plus de repos.

Quand le matin parut, régnait un grand silence
Qu'interrompaient parfois les plaintes des blessés.
Au coin d'un bois, un casque et le fer d'une lance
Trahissaient des Prussiens les postes avancés.

Or, je vis à mes pieds un jeune camarade,
Livide et l'œil éteint, couché, comme endormi :
— Veux-tu boire ? lui dis-je. — « Ah ! je suis bien malade, »
Répond-il, « rends-moi donc un service d'ami.

« Prends ma montre, et fais-la parvenir à ma mère.
« Pauvre femme, au foyer, anxieuse, elle attend. »
Ensuite il ajouta faiblement . « Merci, frère. »
Je fus le seul témoin de son dernier instant.

Nous creusâmes sa fosse à distance en arrière,
Afin que l'Allemand ne vînt point la fouler.
Une tente servit de linceul , la prière
Ne put qu'en serments s'exhaler.

Un soldat s'écria d'une voix menaçante :
« En vain la foudre éclate aujourd'hui sur nos fronts,
« En vain sur le pays pese une main puissante,
« O frère ! tu seras vengé, nous le jurons. »

La montre qu'à sa mère en tremblant j'ai rendue,
Pour elle est un trésor au-dessus de tout prix.
Au bruit de son tic-tac, elle croit, éperdue,
Entendre le cœur de son fils !...

Le trait final de cette pièce est également d'un effet saisissant, et, comme dans la précédente, il semble en former à lui seul tout le mérite ; en effet, si on n'y regarde de près, on n'y voit de prime abord rien de remarquable ni pour le fonds ni pour la forme. Le style est on ne peut plus sobre, et quant aux pensées, elles n'ont rien de saillant. Les cinq premières strophes ne sont que la paraphrase du premier vers *L'on subissait l'an mil huit cent soixante et dix ;* sur les cinq dernières, il y en a quatre qui relatent d'une manière très simple la mort du soldat blessé et le serment

que prononce sur sa tombe celui qui avait recueilli ses dernières paroles; la dernière strophe seule se détache des autres comme pensée.

C'est exactement ce que nous voyons dans le *Combat de Chevilly* où le dernier vers fait oublier toutes les longueurs et les négligences de la pièce, et semble en former tout le mérite.

Non, quoi que dise l'esprit d'analyse, toute la beauté de ces poésies ne peut résider dans un seul vers, dans une seule pensée; s'il en était ainsi, ce serait le renversement des principes fondamentaux des beaux-arts. Dans les questions d'art, comme dans celles de sentiment, ce n'est pas à l'esprit seul à porter son jugement, son verdict; il doit compter avec une autre puissance, — les facultés aimantes ou sensitives. Son rôle est de prendre l'émotion ressentie, sinon comme un critérium infaillible, du moins pour point de départ.

Si tout le mérite de ces poésies consistait uniquement dans la pensée finale, elle serait absolument belle, et conserverait sa beauté même lorsqu'elle serait détachée de son cadre. Quand nous nous bornons à lire les deux derniers vers, qui forment un sens complet :

> Le cheval de l'un d'eux, libre dans le chemin,
> Trotta vers nous. — Il fut mangé le lendemain.

l'effet est-il aussi puissant que lorsqu'ils sont liés à ce qui précède? Evidemment non, toute la force, toute l'énergie du trait final est évanouie; donc ce n'est pas lui qui fait toute la beauté de la pièce; il y a quelque chose de plus, et ce quelque chose, c'est l'art déployé par le poète.

D'abord sombre et lugubre, l'auteur nous présente à grands traits le triste tableau qu'offre en ce moment Paris cerné; puis il nous conduit hors des remparts, et nous montre comment avec toute leur vaillance les efforts des assiégés viennent échouer devant des obstacles inattendus :

> A défaut d'Allemands, le Français trouve un mur,
> Un mur noirâtre et froid, un mur bas et terrible
> D'où le plomb s'échappait comme des trous d'un crible.

Ces vers peignent bien la situation et l'inanité des efforts de Paris pour briser le cercle de fer qui l'étreint chaque jour davantage. « Ce mur noirâtre et froid, bas et terrible » fait couler le froid dans nos veines; l'impression éprouvée engourdit l'imagination; de ce moment on devient passif : le poète a pris possession de ses lecteurs. Maintenant, il peut à son gré nous conduire où il veut, nous sommes à lui; il peut sans crainte et sans voile nous faire part des pensées et des sentiments qu'il veut nous communiquer, le terrain est préparé; la semence qu'il y jettera ne tombera pas parmi les ronces et les épines.

Après avoir payé en paroles senties un juste tribut d'hommage et de regrets à ceux qui sont morts dans cette journée pour la patrie, le poète fait un retour sur lui-même, sur ses souvenirs personnels; il en tire un de ces petits riens qui ferait sourire si l'on n'était déjà si près des larmes. Une balle qu'il reçut ce jour-là sur le champ de bataille lui revient en mémoire; il n'en fait point ostentation, elle est serrée au fond de son armoire, mais lorsque revient le jour anniversaire du combat de Chevilly, il ne manque jamais de faire une visite à cet hôte muet qui lui fit alors « l'honneur de le toucher ».

A ce récit empreint d'une touchante bonhomie, qu'aucune réflexion n'accompagne, on se sent en présence d'un homme sans prétentions qui s'ouvre à vous, comme il se parle à lui-même. On se prend de sympathie pour lui, et le charme de ses révélations intimes nous en fait désirer la continuation.

Et lui, de continuer ainsi : « Puis je songe — j'ignore absolument pourquoi — à des uhlans postés près de Choisy-le-Roi... »

Quel bel effet produit ici cette simple remarque : « J'ignore absolument pourquoi. » L'auteur a l'air de demander, de réclamer votre indulgence pour le décousu de sa narration et la puérilité des sujets dont ils vous entretient, mais personne ne se méprend sur la portée de cette remarque faite comme en passant; on sent que l'émotion le gagne, et qu'il n'en sera bientôt plus maître s'il reste dans le même ordre d'idées; on voit qu'il cherche une diversion dans le récit de la fuite des uhlans postés près de Choisy-le-Roi. En ce moment, un sentiment de pitié s'empare de nous, on lui saurait gré de ne pas prolonger cette situation; c'est ce qu'il fait brusquement, en donnant au trait final un relief hors ligne par l'emploi d'une tournure aussi originale qu'imprévue qui évoque en notre esprit un des souvenirs les plus pénibles du siège, et porte votre commisération non sur les souffrances des assiégés, mais sur l'animal qui fut sacrifié le premier aux horreurs de la famine. Toutes ces pensées sont comprises dans ces quelques mots : « Il fut mangé le lendemain ».

C'est ainsi qu'en tenant compte de l'impression produite par le trait final, un examen attentif nous amène à reconnaître que ce qui nous semblait de prime abord des négligences, n'était qu'un moyen prévu et calculé d'avance, pour mieux faire ressortir le trait final.

Certainement le tour est habile, et quand on considère les moyens employés, on ne peut plus s'étonner que ces mots aient produit sur nous une véritable commotion.

C'est également en suivant la même marche, en employant les mêmes moyens, que le poète arrive à produire un effet remarquable dans *La Montre;* seulement l'impression que nous en recevons n'est plus de la commotion, mais de l'émotion esthétique, sentiment plus doux, plus chaud et partant plus durable que la commotion, qui lasse vite, comme tout ce qui s'adresse particulièrement aux nerfs. Dans l'une et l'autre pièce, nous trouvons, à des degrés différents il est vrai, les caractères essentiels du Beau : la Puissance, l'Ordre et l'Harmonie.

Ces termes sont un peu vagues, nous l'avouons; il conviendrait de rappeler ici ce que les esthéticiens entendent par ces dénominations, mais ce serait vous faire subir un cours de métaphysique peu attrayant; qu'il nous soit donc permis de vous en donner une traduction en termes moins justes, mais plus à la portée de tous.

La Puissance se manifeste dans la grandeur, la grâce et la couleur, c'est-à-dire dans le complet épanouissement d'une force, d'une pensée ou d'un sentiment; l'Ordre, c'est l'unité dans la variété, la variété dans l'unité et la symétrie dans l'ensemble; l'Harmo-

nie, c'est tout à la fois la symétrie, la proportion et la convenance.

Cette explication sommaire étant donnée, poursuivons l'examen des autres pièces.

Nous avons encore du même auteur une poésie qui mérite des éloges et une distinction. Elle est dédiée

A LA MÉMOIRE D'AUGUSTE BARBIER

NÉ A PARIS EN AVRIL 1805, DÉCÉDÉ EN FÉVRIER 1882

*
* *

Archilochum proprio rabies armavit iambo.
(2. Horatii Flacci de Arte poetică liber)

—

Ainsi qu'un frêle esquif pensant tromper l'orage,
A Nice hier tu t'abritas,
Mais jusque dans le port nous atteint le naufrage,
Le vrai port n'est point ici-bas.

*
* *

Oui ! la mort t'a surpris, peintre de la *Curée*,
Qui fustigeas les vils flatteurs,
Et dont l'âme, toujours par l'honneur inspirée,
Flétrit les « chiens » solliciteurs !

De la fierté ta muse était une prêtresse,
Sa robe était un pur rayon.
Que ne m'as-tu légué sa force, sa rudesse,
Sa sublime indignation !

Si j'avais, ô Barbier ! tes *Iambes* célèbres,
Je lancerais leurs traits de feu
Aux enfants d'Escobar, a ces vautours funèbres
Qui sont une insulte au ciel bleu.

L'intérêt du public, le bien de la Patrie....
Mots que disent ces intrigants,
Lâches repus, vautrés sur leur Mere meurtrie,
Et dont les griffes ont des gants !

Dans leur bouche ces mots deviennent un blasphème.
Le bien qu'ils veulent, c'est le leur,
Ils veulent récolter le blé qu'un autre sème
Et jouir de notre douleur.

Oh ! si jamais l'essaim des strophes vengeresses
Me criait : — Dispose de nous ! —
Je les déchaînerais sur ces âmes traîtresses,
En surexcitant leur courroux.

Si j'avais, ô Barbier ! tes verges implacables,
Je frapperais avec fureur
Sur le dos mis à nu de tous ces misérables
Qui n'ont rien à l'endroit du cœur.

Tel se dit libéral, alors qu'il prostitue
Ou qu'il bannit la liberté ;
Tel qui se dit pieux ébranle la statue
Dressée à la Divinité.

Empruntant, jeune encore, aux pâles Euménides
Leurs flambeaux armés de serpents,
Toi, tu stigmatisas en tes vers intrépides
Ces « chiens » dans la fange rampants.

Précurseur de Lanfrey, tu combattis l'*Idole*,
Le Corse fauve « a cheveux plats »
Que la légende avait assis au Capitole
Et que plus d'un adore, hélas !

Qu'est-ce qu'un empereur ? Regardons ceux du Tibre,
Ou brûlant Rome ou l'étouffant.
L'homme ne doit-il pas et vivre et mourir libre,
Puisque libre Dieu fait l'enfant ?

L'*Idole !* elle déchoit, mais il en surgit d'autres
En ce siècle aux louches clartés ;
Qu'un tribun se présente, il trouve des apôtres
Hurlant son nom de cent côtés.

Ils sont rares ceux qui vont, comme toi, sans crainte,
Blessés aux ronces du chemin,
Laissant après leurs pas une profonde empreinte ;
Leur souffle meut le flot humain.

Savais-tu que la gloire est un peu de fumée,
Quand ta voix hardie accusait
Napoléon debout sur sa colonne aimée,
Lui que Béranger encensait ?

Ce potentat auquel Hugo bâtit un temple
Avec le granit de ses vers,
Barbier ! tu le blâmais, loin d'imiter l'exemple
Donné par la prose de Thiers.

Point ne fus de ceux qui, mélangeant fleurs et chaînes,
Mariant la honte au plaisir,
Chantent, courbés. — Druide, aimant le gui des chênes,
Rester pur fut ton seul désir.

Ou plutôt, tel qu'un fils de la rigide Sparte,
Tu parus au milieu de nous,
Arrachant indigné son masque à Bonaparte,
Relevant l'esclave à genoux.

Avec son fier dédain, que ta muse était belle,
Jetant ses *Iambes* vengeurs !
Aussi, combien le peuple applaudit la rebelle,
La muse aux soudaines rougeurs !

*
* *

A l'Italie, enfin, adressant sa voix forte,
Elle, le front illuminé,
Cria : — Ton long sommeil est celui d'une morte !
Mais du réveil l'heure a sonné. —

Elle voulut plus tard, dans la mélancolie,
Dépeindre ce *Lazare* anglais
Qui traîne ses haillons, sa faim inassouvie,
Sur le seuil des mornes palais.

Accepte notre hommage et nos adieux, poète
Que nous a ravi le trépas !
Passager ferme et grand qui montras la tempête,
Ton souvenir ne mourra pas.

Les Parques à nos vœux sont sourdes, inflexibles,
Et de pitié n'eurent jamais.
Ton vers d'acier, prenant nos vices comme cibles,
Sans toi sifflera désormais.

*

Devant le Seigneur juste, à ton heure suprême,
As-tu regretté ce hochet,
Oui, ce vers que la mode, en ses décrets extrême,
Laissait dans l'ombre ou recherchait ?

Devant la froide mort on est franc, — pourquoi feindre ?
As-tu dit : — Tout est vanité.
L'homme a tort de combattre, il a tort de se plaindre,
Car tout roule à l'éternité ! —

As-tu dit : — A quoi bon plonger sous l'onde amère ?
Quérir la perle du bonheur ?
Le bonheur en ce monde, il n'est qu'une chimère,
Qu'un mirage, qu'une vapeur ! —

Aux rêveurs, dont l'attente est constamment déçue
Par un destin trop rigoureux,
Le sépulcre offre-t-il une éclatante issue
Où s'échappent ces malheureux ?

Puisque la mort délie, elle prouve à chaque être
Que l'idéal se trouve ailleurs.
En te le dévoilant dans l'azur, ô cher maître !
Elle t'a noyé de lueurs.

*
* *

Adieu ! toi qui luttas sans nulle défaillance !
A toi la palme des élus !
Une étoile manquait, — celle de la vaillance.
Aux Cieux elle ne manque plus.

Nous voilà en présence d'une pièce où il y a une foule de beaux vers et de belles pensées, et cependant elle nous laisse un peu froids. Elle est pleine de chaleur, et elle nous émeut peu ; on admire en passant maintes beautés de détail, mais elles ne laissent pas une impression durable. On dirait que la pièce manque d'unité, qu'elle ne conclut pas ou que le trait final manque de cohésion avec ce qui précède. Cherchons donc le côté faible, et voyons si nos impressions sont fondées.

Qu'est-ce que l'auteur s'est proposé de faire ? Jusqu'à quel point a-t-il réussi dans sa tâche ? Pour la saine critique, tout se réduit à ces deux questions ; les règles de l'art doivent seules être son guide ; toute autre préoccupation doit être bannie, car l'art n'est vraiment lui-même que lorsqu'il ne se met au service d'aucun parti, d'aucune confession.

La pensée de l'auteur est de rendre un hommage à la personne et à la muse d'Auguste Barbier. Un premier hommage est rendu à sa muse par le choix du rythme ïambique, qui convient bien à la satire, et par l'union étrange de deux genres qui semblent s'exclure — la satire et l'ode — et dont A. Barbier tira le premier des effets puissants. Non content de cela, il lui emprunte encore son pinceau et ses couleurs ; en un mot, il se fait son disciple en tout, pour le fonds et pour la forme ; et l'on doit reconnaître que le disciple ne reste pas trop distancé par le maître. Mais Barbier a des défauts, et, quelque admiration que nous professions pour son talent hors ligne, elle ne nous excuse pas de l'imiter jusque dans ses défauts. Quand sur une personne, a dit Molière, on prétend se régler, c'est par les beaux côtés qu'il faut lui ressembler.

Tout genre en littérature ayant son utilité et sa raison d'être, la satire peut également revendiquer sa place au soleil, à condition qu'elle sache choisir ses sujets et qu'elle n'attache au pilori que ceux qui le méritent. Elle a ses règles à elle ; son arme favorite sera toujours celle de la comédie, le ridicule, mais elle peut aller plus loin qu'elle ; elle a le droit de s'indigner et de s'armer du fouet, à condition de rester calme et digne ; pour frapper fort, elle est souvent obligée de friser la caricature, et c'est ici l'écueil. Barbier ne sut malheureusement pas l'éviter : il dédaigna le ridicule, comme une arme trop légère dans ses mains vigoureuses, pour se servir du fouet à tour de bras ; il quitta parfois cette arme pour la massue, et devint brutal ; échangea celle-ci contre une trique, et devint trivial. Tels sont les défauts de ce satirique incomparable, défauts qui proviennent du désir immodéré de frapper fort, de produire de l'effet. Ces défauts ne se trouvent pas tous dans la pièce que nous analysons, mais, en véritable admirateur et disciple de Barbier, notre auteur a cru devoir lui emprunter certaines tournures et expressions qui sont loin de rehausser le mérite de sa pièce; toutefois ce n'est pas là ce qui en ternit l'éclat.

Son appréciation des œuvres de Barbier pourrait être plus complète et plus précise ; *Melpomène* et la *Popularité*, ces deux sanglantes satires, l'une contre les dévergondages du drame romantique, l'autre contre ceux qui sacrifient leur devoir à la faveur populaire, méritaient d'être citées à côté de l'*Idole* et de la *Curée*. Son admiration n'aurait pas dû aller jusqu'à épouser ses antipathies ni ses haines ; la 16e strophe le donnerait à penser. Dans l'*Idole*, protestation virulente contre l'idolâtrie napoléonienne de cette époque, Barbier a dépassé le but, puisqu'il ne laisse rien d'humain à Napoléon Ier.

Combien V. Hugo est plus grand et plus vrai, quand il s'écrie en parlant de lui :

Encor si ce banni n'eût rien aimé sur terre !...
Mais les cœurs de lion sont les vrais cœurs de père.
Il aimait son fils, ce vainqueur !
Deux choses lui restaient dans sa cage inféconde :
Le portrait d'un enfant et la carte du monde,
Tout son génie et tout son cœur !

Il eût été prudent de ne pas rappeler le nom de V. Hugo, car le rapprochement qui se fait en notre esprit entre la manière de voir du poète satirique et celle de notre grand lyrique n'est pas en faveur de Barbier.

La strophe suivante :

Point ne fus de ceux qui, mélangeant fleurs et chaînes,
Mariant la honte au plaisir,
Chantent, courbés...

cette strophe, disons-nous, eût été mieux placée ailleurs qu'après les noms de Béranger, de Thiers et de V. Hugo ; car, la première impression est qu'elle n'est que la continuation du blâme infligé à ces grands écrivains dans les strophes précédentes, ce qui est certainement loin de la vérité et de la pensée de l'auteur.

Cependant l'impression que produisent sur nous ces imperfections n'est pas si vive qu'elle nous empêche

de reconnaitre et de sentir la beauté des dernières strophes. Où est donc le principal défaut ? Il est dans une faute contre l'Ordre ; il est dans le plan suivi, dans une mauvaise disposition des différentes parties.

La seconde et la dixième strophe sont intimément liées par le sens, elles renferment la caractéristique de la *Curée;* car elles sont séparées par huit strophes remplies de pensées plus ou moins étrangères ; le même fait se reproduit dans la caractéristique de l'*Idole;* de là dans l'esprit du lecteur une pénible confusion qui nuit singulièrement à la beauté de l'ensemble, c'est là le défaut principal de la pièce. Si l'auteur avait su contenir ses élans lyriques ou plutôt satiriques et ne leur donner l'essor qu'après avoir présenté l'idée fondamentale de chaque poème, il est certain que sa pièce aurait beaucoup gagné en clarté et en chaleur, et qu'elle aurait laissé une impression plus favorable.

Nous voici maintenant en présence d'une pièce qui aurait eu une tout autre place, si son auteur avait daigné mieux en soigner la forme et mettre plus de clarté dans sa pensée et de sobriété dans les détails. Dépouillée d'une dizaine de strophes qui pèchent à différents points de vue, elle conserve encore toute son originalité, avec ses défauts et ses qualités maîtresses. Vous allez en juger.

LE DÉSERT

—

Touriste, ceins tes reins, prends la pique ferrée ;
de ton guide surtout ne lâche pas la main,
et par où les chamois se *frayent* leur chemin,
monte péniblement vers la voûte azurée.

. . . . . .

Et lorsqu'enfin debout sous le ciel qui t'enivre,
tu ne verras plus rien que ta montagne et toi,
comme dans son orgueil on vient saisir un roi,
la main te reprendra, qu'en bas il faudra suivre !

Le navire a frémi de l'arrière à l'avant :
Embarque, voyageur, et Dieu te tienne en joie.
L'eau plus sombre du large à tes yeux se déploie,
et la voile gonflée a déjà pris le vent.

. . . . . .

La montagne est trop haute et la mer trop perfide ;
leurs dons ne vont jamais sans fatigue ou sans peur ;
ailleurs vibre l'air pur où palpite mon cœur,
ailleurs les larges cieux pour en peupler le vide !

Au désert ! au désert ! « Thébaïdes de feu, »
vous êtes le linceul des heureux qu'on oublie,
et qui ne veulent plus connaître de la vie
que le mépris de l'homme ou que la soif de Dieu !

Heureux, trois fois heureux ! D'espace, de silence
et de lumière pure on est enveloppé.
On est seul sous le ciel de vous seul occupé.
Le soleil pour vous seul dans son orbe s'élance.

. . . . . .

Aussi, de quel amour profond, ardent, farouche,
ils t'aiment tes enfants, désert ; ils en ont l'œil
plein d'une flamme qui ne s'éteint qu'au cercueil.

. . . . . .

Pays vaste, et partout à lui-même semblable ;
royaume de poussière et de cailloux roulés,
mamelonné, grisâtre, où les yeux aveuglés
voient sous les feux du ciel étinceler du sable.

. . . . . .

Ils souffrent tout de lui, tout, caprice et tempête.
Quand le Khamsin roussâtre envahit le ciel bleu
et vient leur décocher ses aiguilles de feu,
ils baissent la paupière et détournent la tête.

Et quand au fond du sud, rouge et haute apparaît
la trombe, embrasant tout de son ardente haleine,
et qu'elle accourt, rasant le ciel, froissant la plaine,
avec un sifflement de vent dans la forêt,

Croyez-vous que le fils du désert se lamente ?
Comme fait un oiseau qui *reploye* son cou
sous son aile, il rabat sur lui son grand burnou,
et paisible, il attend la fin de la tourmente.

Elle passe. Il poursuit son voyage éternel,
il va planter au nord les piquets de ses toiles.
En marche la tribu ! La nuit a des étoiles,
et la route est écrite en lettres d'or au ciel.

Et c'est pourquoi l'on voit, aux approches des villes,
apparaître parfois d'étranges voyageurs,
femmes, enfants juchés sur des chameaux pasteurs,
fiers cavaliers barbus sur des coursiers agiles,

Qu'on voit, le jour, reluire au soleil le métal
de longs fusils, et que l'on entend, sur la brune,
autour des campements hurler au clair de lune
de grands chiens à poil fauve, au museau de chacal.

Ces nomades toujours ont fui nos multitudes.
La haine des cités veille dans leur regard,
aux lisières des champs les tenant à l'écart,
tout prêts à replonger aux chères solitudes.

Lorsqu'aux tentes de pierre ils demandent abri,
ils viennent se blottir dans les murs en ruine
de quelque nécropole, où le passé ruminé,
lentement submergé par le sable et l'oubli.

—

ENVOI.

Ce lumineux tableau flottait dans ma pensée ;
je l'ai fixé pour toi dans ces vers. Puisse-t-il
te distraire un moment de l'Egypte abaissée,
hélas ! et des sanglots qui montent du vieux Nil !

Quelle originalité de pensées et d'images ! quelle vigueur de pinceau ! N'est-il pas regrettable qu'un tel talent ne sache pas se plier aux exigences de la grammaire, de la prosodie, en un mot aux exigences de la forme ! L'harmonie, la grâce, les fines ciselures n'existent pas pour lui ; l'idée et l'image sont tout. Soit négligence, soit parti pris, il ne recule ni devant les alliances de mots effrayés de se trouver accolés, ni devant des tournures insolites, étrangères à notre langue. Certainement il y a là une grande force, mais il lui manque un des attributs de la Puissance — la grâce ; sans elle pas de vraie grandeur. C'est ce qu'a

bien compris et bien fait ressortir l'auteur du Buet en disant :

> Oui, le spectacle est beau, la scène est imposante,
> Et l'admiration serait de l'épouvante,
> Si, de cet ouvrage ACHEVANT LA SPLENDEUR,
> La GRACE n'en venait tempérer la grandeur.
> ... C'est un monde vivant dont la puissante vie
> A le charme du jour nouvellement éclos
> Et le tranquille aspect de la force en repos.[1]

La vraie force est celle qui se possède ; et celle qui se possède est calme et souple, — unissant la grâce à la majesté. Respectueuse des droits établis, elle ne blesse personne et ne brise rien. Elle ne dédaigne pas les vieux moules ; elle s'en sert, les élargit sans les faire éclater. Victor Hugo en est un exemple frappant. Qui plus que lui s'est montré l'esclave de la rime, nous voulons dire de la rime pour les yeux, et d'autres exigences surannées de notre versification ? En est-il plus petit ? il n'en est que plus grand.

Mais laissons là ces considérations, et revenons aux défauts qui ternissent l'éclat de cette poésie.

Nous ne ferons pas à son auteur l'injure de relever ici les griefs que la grammaire peut avoir contre lui ; il la connait certainement mieux que personne ; quant à la langue, bien habile qui la possède et la manie mieux que lui. Le reproche qu'on est en droit de lui adresser, c'est de n'avoir pas les égards voulus pour ces deux grandes dames, c'est de les faire sauter, glisser et pirouetter comme il lui plait ; enfin c'est d'afficher du dédain contre les formes et le convenu. Aussi nous permettrons-nous quelques réflexions à ce sujet pour faire ressortir combien un auteur se fait de tort, quand, sciemment ou inconsciemment, il dédaigne les formes consacrées.

Il existe dans notre versification une règle de pure convention contre laquelle il y a bien à dire, devant laquelle Corneille, dans ses premières pièces, n'a pas cru devoir s'incliner [2], mais aujourd'hui elle a force de loi ; aujourd'hui l'*e* muet, précédé d'une voyelle, ne compte plus pour une syllabe, si ce n'est à la fin des vers ; c'est pourquoi dans le corps des mots on ne le prononce pas du tout. D'où il résulte des choses bizarres ; par exemple les verbes *lire* et *lier* se prononceront exactement de la même manière au futur et au conditionnel présent : *je li-rai ;* de même au lieu de *s'écrieront*, on prononcera *ils s'écriront*, exactement comme le futur du verbe *s'écrire*. Dans ces cas et autres semblables, l'oreille et la langue sont sacrifiées, il est vrai, mais on ne peut en faire un reproche aux poètes. Le grand pontife de notre versification leur a accordé cette dispense.

Mais, tout autre est la situation de cet *e* à la fin des mots ; il faut qu'il soit élidé par une voyelle, sinon il n'y a pas de place pour lui dans l'intérieur d'un vers ; d'où il résulte qu'on ne peut dire *L'épée de Damoclès* en poésie, mais on peut dire très légitimement, avec un affreux hiatus : *L'épée est neuve*. L'hiatus n'existe plus en ce cas, probablement parce que, entre l'*e* final d'*épée* et l'*e* initial de *est* vous aurez avalé un *e* muet.

[1] L'appréciation de cette piece paraîtra dans un prochain n° de la *Revue*.

[2] Voltaire nous apprend que plus tard Corneille si astreignit, et que, dans une dernière édition de ses ouvrages, il rectifia les passages où l'*e* muet précédé d'une voyelle comptait pour une syllabe.

Il est incontestable que la règle précitée est très génante et qu'elle prête le flanc à de justes récriminations ; aussi n'y a-t-il rien d'étonnant de voir surgir de temps à autre des protestations énergiques contre elle et de la voir traitée d'illogique et d'arbitraire.

On conçoit donc facilement que quelques esprits impatients du joug n'aient pas cru devoir s'y soumettre, et que d'autres aient cherché un système qui donne plus de latitude aux poètes, et présente moins d'anomalies et de contradictions que le système actuel.

On serait tenté de croire que l'auteur du *Désert* est de ce nombre, et qu'il a tout un système à lui, lequel consisterait à prendre la prononciation pour point de départ, sans s'inquiéter de l'orthographe admise, et à octroyer la faculté de compter ou de ne pas compter l'*e* muet précédé d'une voyelle, quand la prononciation d'un mot de cette catégorie n'est pas encore tout à fait fixée par l'usage. Si telle est sa pensée, il n'est que conséquent avec lui-même quand il compte *voient* pour une syllabe et *frayent* pour deux, car la prononciation actuelle, qui ne fait plus sentir la terminaison *ent* dans le premier, la fait entendre dans le second ; mais le lecteur le jugera tout autrement, car, supposons qu'il lise seulement des yeux, ces formes *voient*, *frayent*, qui n'apparaissent jamais dans le corps des vers, le frapperont et distrairont sa pensée en attirant son attention sur ce fait insolite ; il y aura forcément un temps d'arrêt, et partant une solution de continuité dans ses pensées et ses impressions.

Si vous faites la lecture à haute voix, l'effet en sera encore plus mauvais.

Parmi les autres pièces du concours, il n'y en a aucune qui puisse être placée au même rang que celles que nous venons d'analyser ; toutes ont un certain mérite, mais presque toutes pêchent gravement contre la forme. Il est juste cependant de dire que l'*Ode au docteur Andrevetan* et celle intitulée *Aux Sommets* se recommandent à des titres différents à votre bienveillance, surtout la première. On y trouve de belles pensées, du sentiment, de la facilité ; mais, à côté de quelques vers bien frappés, de quelques strophes heureuses, il y en a qui déparent complètement la pièce.

Dans la louange il ne faut pas forcer le ton, autrement on tombe dans le dithyrambe ; l'éloge est de la nature des compliments ; plus il est délicat et réservé, meilleur il est.

Nous n'en relèverons pas les fautes contre la forme, cela nous entraînerait trop loin ; nous nous permettrons seulement d'ajouter que l'ode tolère sans doute un certain désordre, mais à condition qu'il ne soit qu'apparent ou, en d'autres termes, que ce soit un beau désordre.

Nous avons insisté sur les vices de la forme, au risque d'abuser de votre patience, Messieurs, pour en rappeler l'importance et prémunir de jeunes talents contre un perfide écueil. C'est bien ici le cas de mettre sous leurs yeux l'opinion d'un juge compétent en matière d'art.

Gœthe a établi ce principe qu'il faut surtout s'attacher à l'exécution dans les œuvres de l'artiste et voir s'il a fait, et comment il a fait, ce qu'il a voulu.

Il en est beaucoup, dit-il ailleurs, qui se méprennent en ce qu'ils rapportent la notion du Beau à

la conception beaucoup plus qu'à l'exécution des œuvres d'art.

Voilà ce que nos jeunes poètes ne devraient jamais perdre de vue. Puissions-nous ne pas prêcher dans le désert !

Pour terminer, nous dirons, comme M. Octave Fouque [1] : « Nous sommes partisan de la plus large indépendance en matière de formes. Nous n'avons aucun goût pour le convenu, pour les moules tout faits et coulés d'avance. Nous croyons fermement que l'art vit de mouvement, de progrès, d'originalité, non de stagnation, de formules, de redites. Encore faut-il que, sous prétexte de renouveler les formes, on ne les fasse pas entièrement disparaître. Agrandissez le cadre, ne le brisez pas pour en jeter les morceaux au loin. »

« La forme est à l'inspiration poétique ou musicale ce que le vase est au parfum : elle la circonscrit, la fixe, la conserve. Seule elle peut lui donner cette solidité qui brave le temps, et qui, de la fantaisie momentanée du poète, fait une œuvre d'éternelle beauté. »

NOMS DES LAURÉATS

Quoique les noms des lauréats du Concours de poésie de 1882 aient déjà été publiés, nous croyons devoir le répéter à la suite du présent Rapport :

Le prix de poésie (200 fr.) est partagé *ex æquo* entre :

M. Joseph Lombard, curé des Houches, près Chamonix, auteur du **Buet,** et

M. Constant Berlioz, commissaire de surveillance administrative du P.-L.-M., à Chambéry, auteur du **Combat de Chevilly, La Montre** et **A la mémoire d'Aug. Barbier.**

MENTION TRÈS HONORABLE.

M. G. Nicole, directeur du *Mémorial Cauchois,* à Fécamp, Seine-Inférieure, auteur du **Désert.**

MENTION HONORABLE.

M. Micouleau, professeur de rhétorique au collège de Gaillac (Tarn), auteur de l'**Ode au docteur Andrevetan.**

A. Constantin.

LE SURNOM DU COMTE HUMBERT Ier

Un Français « né malin » visitait, — il y a déjà de longues années — la ville de Saint-Jean-de-Maurienne. A l'entrée de la cathédrale, il s'arrêta devant le tombeau de Humbert aux Blanches-mains. Se rappelant alors la profession qui, selon une opinion accréditée en certains pays, serait pratiquée exclusivement par des gens de Savoie, il conclut — fort doctement — que le surnom du comte Humbert Ier lui venait de ce que — seul dans ses domaines — il ne ramonait point.

Cette facétie indique, tout au moins, que l'on ignore généralement l'origine du surnom donné au fondateur de la dynastie de Savoie.

Au milieu du XVIIe siècle, l'historien Guichenon était indécis à cet égard. Humbert Ier fut surnommé aux Blanches-mains, dit-il, « soit à cause de la pureté de ses intentions, soit parce qu'il avait les mains belles. »

Les modernes ont adopté le plus souvent le premier des motifs allégués par Guichenon. Ils voient dans Humbert Ier le conseiller le plus intègre du roi de Bourgogne, Rodolphe III, et, après la mort de ce prince, le protecteur dévoué et constant de la reine Hermengarde contre les nobles ses ennemis.

Les auteurs du moyen âge, qui se sont occupés spécialement de la maison de Savoie, ne mettent pas non plus en doute la droiture et les mérites de son premier ancêtre. Le rédacteur anonyme d'une *Chronique latine* s'exprime ainsi : « Cet Humbert fut un homme de paix et de vertu, extrêmement aimé des siens et de ses voisins. » Jean d'Oronville qui composa, vers 1419, une chronique en français, dit également : « En son temps ne fut nul qui lui fit guerre ne moleste : il fut aimé et doubté de ses sujets ; il fut doux et débonnaire. »

Cependant, sans s'arrêter à ces considérations morales, les deux auteurs qui viennent d'être cités n'hésitent pas à assigner au surnom du comte Humbert Ier une cause toute physique, celle que Guichenon avait placée en second lieu, sans doute parce qu'il la regardait comme la moins probable.

On lit, en effet, dans la *Chronique latine :* « Les nobles du pays donnèrent au fils de Bérold le nom de Blanches-mains, parce qu'il était très beau et qu'il avait les mains très belles ; et depuis lors il fut appelé Humbert aux Blanches-mains. »

Jean d'Oronville ne parle pas autrement : « Humbert, dit-il, avait les plus belles mains que nul ne peut avoir ; il fut appelé aux Blanches-mains, lequel nom il porta tous les jours de sa vie. »

Evidemment, quelque ingénieuses que soient les conjectures des savants modernes, elles ne sauraient prévaloir contre l'autorité de Jean d'Oronville et du chroniqueur latin. Ces derniers écrivains se sont bornés en réalité à recueillir la tradition, et c'est par eux seuls (en ajoutant l'auteur aussi anonyme de la Chronique de Hautecombe) que cette tradition est parvenue jusqu'à nous. Si leurs livres n'existaient pas, le surnom d'Humbert Ier serait ignoré : dans les chartes et dans les annalistes contemporains il n'est appelé que le « comte Humbert. »

Au XIIe siècle, le même surnom fut appliqué à un personnage qui remplit de hautes fonctions dans l'Eglise sans arriver jamais à la célébrité du fondateur de la dynastie savoyenne. On rencontre alors un Jean Belmeis, théologien, qui fut successivement trésorier de la cathédrale d'York, évêque de Poitiers, archevêque de Narbonne, puis de Lyon, et mourut après 1202. Il est appelé indifféremment Jean aux Belles-mains (*ad albas manus*) et Jean aux Belles-mains (*Joannes Bellemanus* ou *de bellis manibus*). Rien ici n'indique qu'il soit fait allusion à son intégrité, — bien qu'il ait été trésorier.

Il est digne de remarque qu'un dissentiment du même genre s'est élevé entre les historiens au sujet du fondateur de la troisième dynastie française.

D'où vient le surnom d'Hugues Capet ?

Les uns, — surtout les modernes, — lui ont trouvé une cause toute morale. Ainsi, Henri Martin inclinerait à traduire Hugues Capet par Hugues « l'Entêté. »

[1] *Les révolutionnaires de la musique.*

Les autres ont donné au mot « Capet » un sens physique, sans cependant s'accorder entre eux. Ceux-ci l'ont fait dériver de *cape* ou *chape*, parce que Hugues aurait été en effet *porte-chape*, c'est-à-dire possesseur de bénéfices ecclésiastiques ; ceux-là ont prétendu qu'il venait d'une sorte de *capuchon* dont le roi se couvrait habituellement. Il en est enfin qui, s'inspirant du sens que le mot *Capet* a gardé dans certaines provinces, ont traduit Hugues Capet par Hugues « petite tête. »

A notre avis Blanchemain et Capet doivent être pris dans le sens le plus naturel, c'est-à-dire le plus généralement répandu. En cherchant un peu on verrait que ces noms sont encore assez communs.

Dans l'Almanach Didot-Bottin de 1883 qui, on le sait, ne donne pas même tous les notables habitants de Paris, il y a six *Capet* et autant de *Chapet* dont le nom peut se traduire, — si l'on veut, — par *petite tête*, ou par *Testelin* qui a la même signification et y figure aussi.

Dans l'Annuaire militaire il y a deux Capet.

L'Almanach Didot-Bottin ne signale à Paris qu'un Blanchemain. — C'était aussi tout récemment le nom d'un écrivain qui a eu une certaine notoriété.

Appliquées à une race royale, ces dénominations lui donnent comme un lustre nouveau en rappelant d'un seul mot le passé déjà lointain où vivait son fondateur, c'est ainsi qu'après les Capétiens de France et avant les Plantagenets d'Angleterre apparait dans l'histoire la dynastie des Blanchemains. PASCALEIN.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE CHAMBÉRY

CONGRÈS GÉOLOGIQUE INTERNATIONAL ET CONGRÈS DE LA SOCIETE HELVÉTIQUE DES SCIENCES NATURELLES, A ZURICH, EN 1883

Au mois d'août de cette année 1884, les représentants de la science géologique se réuniront à Berlin. Ce sera le troisième congrès international chargé de poursuivre la grande réforme des nomenclatures, œuvre inaugurée à Paris, en 1870, et fort avancée déjà au second Congrès à Bologne, en 1881. Dans l'intervalle des sessions triennales du Congrès, les commissions internationales se réunissent tous les ans pour préparer les travaux et discuter les solutions à proposer. En 1882, c'était à Foix, dans l'Ariège ; j'ai présenté un exposé sommaire de cette réunion dans le bulletin de 1883 de notre Société d'histoire naturelle de Savoie. (Bulletin 1883, p. 18 et suiv.)

Au mois d'août de 1883, les mêmes commissions se sont retrouvées à Zurich. Outre les représentants de la Suisse et de la France, on y voyait les savants commissaires désignés par l'Italie, l'Espagne, l'Autriche, la Hongrie et la Belgique, M. Beyrich, professeur à Berlin, M. Hughes, à Cambridge, et même M. Blanfort, représentant des Indes Orientales.

La Commission internationale de nomenclature était présidée par M. Capellini, de Bologne, et celle de la carte géologique d'Europe par M. Daubrée, de Paris.

Parmi les solutions provisoirement adoptées par ces Commissions, il en est qui doivent nous surprendre, et sur lesquelles je me permets d'arrêter un instant votre attention.

Le congrès de Foix avait proposé au bas de l'échelle géologique, au-dessous des terrains silurien et cambrien, caractérisés par les premiers fossiles, trois groupes coloriés en rose :

1° Gneiss et protogine..... Rose vif.
2° Schistes cristallins, micachistes, etc. Rose moyen.
3° Phyllites, schistes argileux, etc.... Rose pâle.

Il semblait que ce fut là un *minimum* dans les divisions à introduire au sein de ce groupe azoïque, de plusieurs milliers de mètres de puissance, groupe qui couvre une partie de l'Amérique septentrionale. Aussi les géologues de ce dernier continent, au lieu de trois groupes, en voulaient-ils distinguer six. Ce sont, en commençant par la base :

1° Le Laurentien (gneiss de l'Ottawa et de Grenville);
2° Le Norien ou (laurentien supérieur de Logan) labradorit. roch.;
3° L'Arvonien (Halleflintas ou pétrosilex stratifié) ;
4° L'Huronien (schistes talqueux, chloriteux, amphiboliques, etc.) ;
5° Mont-Alban (New Hampshire) gneiss tendre avec mica blanc ;
6° enfin, Taconien, quartzites avec dolomies, marbres cipolins, etc.

Bien loin d'entrer dans ces vues des Américains, la Commission de Zurich a proposé d'abord de réunir en un seul groupe les nos 1, 2 et 3, soit les gneiss et protogines, avec les schistes cristallins et micachistes et les phyllades sous le nom de *système archéen* ou *précambrien*. Les géologues anglais adoptent cette proposition, en réservant aux comités locaux la tâche de répartir entre trois divisions les divers dépôts appartenant à ce système. Enfin la Commission adopte à l'unanimité la réunion des nos 1, 2 et 3 en un seul système, qui prendra le nom d'*Archéen*.

On se demande si les Américains souscriront à cette décision, et, s'ils adoptent le système *Archéen*, quelles seront les subdivisions qu'ils tâcheront d'y introduire ?

Pour nous, géologues des Alpes, nous avions jusqu'à présent cru devoir maintenir deux systèmes dans le primitif, les gneiss et protogines à la base, les micachistes et schistes chloriteux au-dessus ; mais, depuis que les études récentes pour le tunnel du Simplon ont fait reconnaître au-dessous des gneiss une récurrence des micachistes, nous ne pouvons qu'applaudir à la réunion du tout en un seul système *Archéen*. Seulement pour nous conformer aux principes adoptés à Bologne, nous considérerions cette partie énorme de l'écorce terrestre comme équivalant à un *groupe* et non pas à un simple *système*, et nous en ferions le *groupe Archéen* qui aurait précédé les groupes *primaire*, *secondaire*, *tertiaire* et *quaternaire* et aurait la même importance que chacun d'eux.

Passant à l'étude du Cambrien, la Commission semble unanime à y comprendre toutes les roches fossilifères inférieures au Llandeilo, c'est-à-dire les plus anciennes couches du globe, la faune première de Barande, en Bohême.

Dans le Silurien, les géologues de Berlin avaient distingué deux étages correspondants à la faune 2e et à la faune 3e de Barande. Le Congrès de Zurich, à une forte majorité, réduit tout à un seul et même étage.

La classification du Devonien et du Carbonifère ne donne lieu à aucune objection. Pour le Permien, quelques géologues ne le considèrent que comme une fraction du houiller ; en aucun cas, ils ne voudraient deux teintes affectées à un terrain d'une si minime importance. Cependant, la question mise aux voix donne lieu à un partage :

Les subdivisions du trias et du lias sont adoptées ; seulement pour la limite entre le lias et le Dogger, il est décidé qu'elle sera fixée au-dessous du niveau de l'*Amm. opalinus,* qui resterait ainsi dans le Bajocien.

Trois questions avaient été spécialement réservées par la Commission de la carte européenne et déjà posées au Congrès de Foix, en 1882.

La première est celle du *Rhétien ;* doit-on le considérer comme triasique ou bien comme liasique ? Le Congrès de Zurich reste tout aussi perplexe : divers procédés sont indiqués pour figurer ce terrain, sans préjuger son rattachement aux étages supérieurs ou inférieurs ; mais aucune décision n'est adoptée.

La seconde question touche au Gault, que la majorité consent à rattacher au néocomien plutôt qu'au cénomanien. Par une heureuse transaction, on propose de forcer le trait noir qui séparera ces deux étages, dans les points où l'on aura reconnu la présence intermédiaire du gault.

Quant au troisième point, la classification du flysch, le Congrès demande la suppression absolue de ce terme comme niveau distinct.

Le temps a manqué au Congrès de Zurich pour discuter les autres questions que pourrait soulever la classification géologique. Il a d'ailleurs voulu donner une nouvelle et éclatante adhésion au projet d'un *Nomenclator paleontologicus* proposé déjà en 1882 par M. Neumayr ; il a résolu de prier le Congrès de Berlin de le porter à son ordre du jour, afin qu'il y soit discuté et qu'il y soit procédé à la nomination d'un comité d'exécution.

La Commission appuie également le projet de M. Vilanova, de Madrid, de publier un *Dictionnaire polyglotte de géographie et de géologie.*

En même temps que la Commission internationale de nomenclature géologique, se réunissait à Zurich le Comité de la carte géologique d'Europe, présidé par M. Daubrée. Les discussions théoriques offrent ici peu d'intérêt ; mais des documents précis envoyés par M. Hauchecorn, de Berlin, présentent l'état d'avancement de ce grand travail.

Tous les Etats européens avaient accepté leur part proportionnelle des frais. Seule, l'Espagne avait fait la sourde oreille ; on proposait de recourir à la voie diplomatique. Le comité central de Berlin avait reçu les minutes de toutes les cartes et le savant géographe Kiepert s'était chargé de les revoir.

Après cette révision, un certain nombre de feuilles sont déjà gravées. Elles sont alors envoyées aux représentants des divers pays, qui devront y faire ajouter les noms des villes et des localités importantes pour la géologie, et par contre supprimer celles qui seraient superflues à ce point de vue spécial. Ils marqueront aussi les limites des terrains pour en faire d'abord le coloriage à la main.

M. Hauchecorn pense pouvoir, à Berlin, en 1884, présenter l'Italie, la Suisse, la France, l'Allemagne, ainsi coloriées. Pour l'Angleterre, on aura peut-être déjà une épreuve lithographiée en couleurs.

Ces essais permettront au Congrès de Berlin de porter un jugement définitif sur la gamme des couleurs à adopter pour l'Europe entière.

Si maintenant nous jetons un coup d'œil d'ensemble sur cette grande entreprise d'unification géologique, nous reconnaissons que l'initiative en appartient incontestablement à la France, au congrès de Paris en 1878 ; mais la réalisation de cette pensée, l'esprit de suite et de travail appartient surtout à l'Allemagne, aux deux grands centres de Vienne et de Berlin. Là encore, nous nous laissons devancer.

Le Congrès de 1884 se réunit à Berlin, bien loin des frontières de la France. Qu'ils sont peu nombreux les géologues assez courageux, assez dévoués pour entreprendre ce long voyage ! Aussi devons-nous prévoir que l'effacement de l'élément français y sera de plus en plus complet, si nous ne luttons tous avec énergie pour le relèvement de la géologie française.

L. PILLET.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

9e ANNÉE

BULLETIN N° 4 — AVRIL 1884

Pressions barométriques moyennes : 715,7 à Annecy, 674,69 à Leschaux, 700,5 à Mélan. Maxima le 12 aux trois stations. Minima le 23 à Annecy et Leschaux, le 18 à Mélan. Excursion du mercure faible pendant le mois 10,6 à Annecy, 9,4 à Leschaux, 11,25 à Mélan.

TEMPÉRATURE. — Continue à rester relativement élevée jusqu'au 15 où la pluie commence, et donne de la neige sur les montagnes. Se relève un peu dès le 22. Moyenne à Annecy du maxima 17°42, du minima 2°, à 9 h. matin 9°02. Moyenne générale à Douvaine 10°2, à Chamonix 7°05, le thermomètre allant de 19° à —3°6 ; à Mélan 7°68.

La température moyenne de l'eau du lac est de 8°24, celle de puits 5°97, celle de rivière 5°6. Le sol à 0,30 de profondeur 9°1.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois d'avril ; le		7.	14.	21.	28.	....
Thermomètre.	maxima.	8°6	8°1	4°8	3°8	.....
	minima.	—1°5	—7°	—3°2	—8°	.....
Baromètre à 0° :		619,7	616,4	616,8	621,7	.....

A cette station, le maximum barométrique est de 625 le 12, le minimum de 612 le 18.

PLUIE ET NEIGE. — Quelques jours de pluie avec une période du 14 au 20. Neige sur les hauteurs et à quelques stations, 0m18 aux Gets, 0m02 au Biot, 0m01 à St-Gingolph, 0m04 à Chamonix, 0m15 à Megève, 0m02 à Thônes. Maximum d'eau recueillie 64m/m9 en 9 jours à Mélan. Minimun 0m9 en deux jours à Saint-Gingolph. Au Semnoz 28m/m3 d'eau, 0m06 de neige le 7, disparaît dans le jour, il neige le 14, les arbres sont givrés. Le 28 la neige disparaît.

ORAGES. — Le 1 à Annemasse et Annecy, le 10 aux Gets, à Bonneville, Annemasse, Thônes et Leschaux, le 20 lointain à Mélan et à Annemasse, éclate à Thônes, le 29 à Annecy.

PHÉNOMÈNES ACCIDENTELS ET DIVERS. — Brouillards aux Contamines, gelée blanche à plusieurs stations sans nuire sensiblement à la végétation, le 3 chant du coucou à Douvaine, le 8 à Seythenex, le 24 à Mélan ; le 1, passage d'hirondelles à Mélan où elles arrivent le 13, le 8 à Faverges. A Mélan le 5 cerisiers en fleurs, le 7 les colzas et poiriers, le 12 la glycine, à Seythenex le 2 les cerisiers et pruniers, le 4 les poiriers, le 5 l'aubépine. Les pommes de terre se plantent pendant ce mois.

Le Directeur-gérant : L. REVON.

BULLETIN N° 4.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

AVRIL 1884 — Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10 Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy, par 45°53'59" de latitude, et 3°47'33" de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	Thermomètre à midi.	DEGRÉS actinométrique à midi.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m	ÉTAT DU CIEL DURANT LE JOUR.	ÉTAT DU CIEL à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPERATURE a 9 h. mat. de l'eau du lac.	TEMPERATURE a 9 h. mat. du sol à 30 c. de prof.
1	21°3	1 5	12	718,1	»	3,3	56	21°	88°1	S	S	faible	beau	Orage de 7 à 8 h. Q.q. gouttes d'eau.	couvert	55	7°8	8°
2	23	2	10,4	720	»	3,1	82	17,4	39,8	S	S	id.	id		beau	55	8	8,4
3	21,7	1,5	11	715,3	»	2,8	75	19,4	82,7	—	S W	id.	très beau	Pluie, fort vent S-W de 6 à 11 h. s.	pluie	55	8,3	8,7
4	21,5	1,5	8,1	715,8	6,2	2,6	89	14,2	94,4	W	S	id.	beau		couvert	545	7,8	8,6
5	19,5	2,5	11,1	714,8	»	2,1	74	22	47,6	S	S	id.	couv. 1/2		id.	54	8	9
6	21,5	4,5	14,3	714,6	»	3,2	85	20,3	51,5	S	E	id.	beau	Pluie légère vers 6 h. soir.	id	55	8,4	9,3
7	22,7	8	11,4	714,8	1	3,7	74	11,3	28,1	S	S	fort	couvert	Légère bourrasque matin.	très beau	55	9,4	9,5
8	15,5	5,5	12	718,2	»	2,1	58	13,2	59,3	N	N-N-E	id.	beau		id.	55	8,5	9,7
9	14,7	2,3	8,3	717,5	»	3,5	96	17,1	90,5	N	N	id.	id.		id.	545	8,4	9,6
10	19,5	2,7	10,2	718,7	»	3,2	80	17,3	67,1	N	N	id.	id.	Pluie inappréciable par fort vent.	couvert	54	8,3	9,6
11	19	—0,5	5,3	720	»	2,2	86	10	20,3	S W	S S-W	id	couvert		id.	54	7	8,1
12	12	—3,5	5,4	721,8	»	2 3	83	14,1	55,4	N	S	faible	beau		beau	525	7,3	9
13	18	—0 7	10,4	719,7	»	2 8	72	16	35,9	S-W	S	id.	couv. 1/2		couvert	53	7,4	8,7
14	21	6,5	11	712,8	»	3,5	86	14,3	37,4	»	»	»	»		»	»	»	9,1
15	16	4,5	7,4	714	4,6	1,1	85	12	67,1	—	W N-W	tr. faibl.	couvert		couvert	»	»	9,3
16	12,5	5,3	8,3	713,2	0,4	1,3	96	11,2	24,2	?	W-N-W	calme	id.	Pluie légère dès 9 h. s.	pluie	»	»	9,3
17	16	6	6	713,6	8	1,7	»	15,1	63,2	N-W	N-W	tr. faibl.	couv. 3/4		»	»	»	9,5
18	16.7	5,7	9,3	711,8	5,2	1,4	84	13	78.8	S	S	id.	pluie	légère. Neige à 500 m. d'altitude.	»	»	»	9,8
19	13,5	0	5,3	712,3	14	1,6	99	8,4	35,9	»	»	»	»		»	»	»	9,7
20	11	0,5	8,2	715,1	0,5	0,7	88	14	89,9	»	»	»	»		»	»	»	9,2
21	16	2	6,4	715,2	1,1	1,9	96	7,4	20,3	W	W	fort	couvert		très beau	54	8	9,2
22	10,5	—3,5	5,3	716,1	»	1,6	69	11,2	82,7	—	W	id.	très beau	Gelée blanche très forte.	id.	54	7,5	8,9
23	14,5	—2,5	7	714,7	»	2,4	71	14,2	96,7	—	N-W	id.	id.		id.	54	8	8,6
24	16,5	—0,7	7,3	711,6	»	3	96	12,4	59,3	N	N	id	couv. 1/2		beau	535	8,4	8,6
25	15,5	3,5	11	711,2	»	2,2	68	15,2	82,7	N W	N-W	id.	couv. 1/4		id.	53	8,2	8,8
26	18	1,5	7,4	713,2	»	3,1	84	13,2	67,1	W	W	il.	beau		id	53	8,2	9,2
27	16,5	0.3	9,1	719,1	»	3,4	60	12,4	35,1	W	W	id.	id.		très beau	52	9	9,3
28	16	0,5	9,3	718,2	»	2.8	83	17	96,7	—	N-W	f. ible	très beau		beau	52	8,3	9,2
29	20,5	1	11,4	715	»	3,1	84	18,1	94,4	—	W	id.	id.	Orage et pluie à 9 h. s.	couv 1/2	52	9,2	9,4
30	22	2	11,1	715,1	»	3,4	86	21,1	14	S	S E	id.	beau	Pluie de 3 à 4 h. s.	couvert	51	10,2	9,8
Moyennes ou Totaux.	17°42	2	9,02	715,7	41,2	2,5	81	14°78	60°87							537	8°24	9°01

Le 1er, éclair à 7 h. soir. tonnerre à 7 h. 45, suivi de pluie inappréciable. — Le 3 vent très violent du S de 5 h. soir à 5 h. 45. Se fait sentir sur le lac. — Le 7, neige au Parmelan. — Le 11, la neige est sur le mont Veyrier. — Le 29, tonnerre à l W de 3 h. soir Pluie inappréciable. Arc-en-ciel à 5 h. soir. — Plantation des pommes de terre dure presque tout le mois.

AUGUSTE MANGE.

Annecy. — Imp. F. ABRY.

25me Année. — N° 6. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 juin 1884.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Société Florimontane d'Annecy. M. Louis Revon : Allocution prononcée par M. le Président à l'ouverture de la séance du 12 juin. — Rapport sur le Concours d'histoire de 1883-1884, par M. C.-A. Ducis. — Les hommes de science de la Savoie (suite), par M. J. Philippe. — Séance de la Société Florimontane. — Avis. — Observations météorologiques, pluviométriques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Allocution prononcée par M. le Président à l'ouverture de la séance du 12 juin.

Messieurs et chers collègues,

Quelques jours de deuil et de profonds regrets se sont écoulés, depuis que nous avons eu le malheur de perdre celui qui tenait une si grande place parmi nous. Louis Revon, le secrétaire de notre Société dont il était l'âme, n'assistera plus à nos séances ; nous n'entendrons plus sa voix aimée nous exposer le bulletin de ses conquêtes artistiques et scientifiques et ses projets d'avenir.

Bien que sa fin prématurée fût pressentie, nous ne pouvions croire qu'il serait si vite enlevé à notre affection. Tant de liens l'attachaient à la vie : une aimable compagne, de charmants enfants, de nombreux amis, des travaux à couronner utiles à tous, agréables à lui-même. Nous l'avions vu supporter avec tant de force et de résignation les longues souffrances qui le minaient sourdement ; il semblait que son énergie morale devait triompher longtemps encore de sa maladie. Vaines illusions de l'amitié !...

Plus nous nous éloignerons de ce moment où il est allé unir son âme à Dieu, ainsi qu'il le disait quelques heures avant sa mort, plus le vide qu'il a laissé, en nous quittant, s'agrandira. Nous sentons déjà combien il nous manque ; nous comprendrons bientôt que nous avons fait une perte irréparable.

L'émotion que j'éprouve à vous parler de cet homme d'élite, qui fut pour nous tous moins un collègue qu'un ami, ne me permet pas de retracer d'une main sûre son existence laborieuse et féconde. J'essaierai toutefois de vous en rappeler les traits les plus saillants. Si j'omets des qualités essentielles, des travaux importants, vos souvenirs personnels suppléeront à mon insuffisance. Sa vie peut d'ailleurs se passer de commentaires. N'est-elle pas écrite dans les riches collections dont il a doté le musée d'Annecy, dans les ouvrages substantiels qu'il a laissés sur l'archéologie et l'enseignement ?

Comment cet homme, d'une santé délicate, a-t-il pu mener de front les études les plus diverses, suffire à la tâche multiple qui lui était imposée comme bibliothécaire, conservateur de musée, rédacteur et directeur d'une revue mensuelle ? Comment a-t-il pu réaliser, en 23 ans, l'œuvre d'une longue vie ? — C'est, Messieurs, en mettant en activité par un travail incessant les aptitudes variées dont il était doué. Jeune encore, il avait compris que, dans les combats qu'on livre pour conquérir un petit domaine dans les vastes régions des connaissances humaines, les minutes sont tout, comme sur les champs de bataille.

Né à Genève, en 1833, de parents français, il fit ses études classiques avec beaucoup de succès dans sa ville natale.

Au milieu de ce foyer artistique et scientifique qui brille d'un si vif éclat aux pieds des Alpes, il sentit s'allumer en lui le feu sacré du beau et du vrai, qui était d'ailleurs l'objet d'un culte dans sa famille : son père avait fait des inventions en mécanique, son frère est un naturaliste doublé d'un artiste, sa sœur est un peintre de portrait d'un rare mérite.

En sortant du Gymnase, Louis Revon fut admis aux cours académiques et classé parmi les élèves les plus distingués. Il obtint successivement les titres de bachelier ès-lettres, de bachelier ès-sciences physiques et naturelles, et le diplôme de maître ès-arts. Pour épargner les minutes, cette étoffe dont la vie est faite, suivant l'expression de Franklin, il s'était composé une sténographie à lui au moyen d'un mélange de lettres et de signes. Grâce à son procédé, il avait reproduit les leçons de ses professeurs et consigné rapidement, pendant toute sa vie, ses recherches et ses observations dans les différentes branches d'études qu'il cultivait. Ces notes tironiennes, qui forment plusieurs volumes, contiennent des documents précieux

à consulter pour le développement de notre musée et l'histoire du pays.

L'étude était pour notre collègue plus qu'un goût, c'était une véritable passion.

A cet âge où l'on a besoin d'exercer ses forces naissantes, où l'on ne songe qu'à s'ébattre en plein air, à jouir de la liberté, il s'enfermait avec bonheur dans sa chambre ; il passait seul le temps des récréations au milieu de ses livres de classe et de collections embryonnaires formées avec le pécule de ses menus plaisirs. Plus tard, quand ses parents croyaient qu'il se reposait dans le sommeil des fatigues de la journée, il faisait la veille du travail.

Ses plus grandes distractions consistaient dans quelques excursions de montagne. Les sommets alpestres, avec leurs sombres forêts, leurs tapis de fleurs, leurs neiges étincelantes, ont toujours eu pour lui le plus vif attrait. Il était heureux d'appliquer en plein soleil les leçons de géologie et de botanique qu'il avait reçues des célèbres professeurs qui l'initiaient à la science et lui témoignaient une estime et une affection particulières. Se reposer des études théoriques par des études pratiques a toujours été sa manière de se délasser.

Lorsque Revon eut terminé ses cours académiques, il dut songer à utiliser le trésor de connaissances qu'il avait acquis. C'était à peu près toute sa fortune.

Comme beaucoup d'hommes qui sont parvenus à un rang honorable dans les lettres et les sciences, il se fit professeur.

Il fut chargé pour ses débuts de l'éducation du fils du baron Michaud, consul à Genève, descendant de l'auteur des *Croisades*. L'obligation d'instruire les autres est un puissant excitant pour s'instruire soi-même. Revon profita largement de cette école d'enseignement pratique. Ses connaissances s'affermirent et se développèrent.

La famille Michaud ayant quitté Genève pour se rendre à Christiania, le jeune professeur ne put se décider à abandonner ses parents et à suivre son élève dans les froides régions du nord. Il était sans emploi au moment où la Société Florimontane, dont il devait devenir un jour le membre le plus actif, fondait avec le concours de la municipalité d'Annecy le premier cours professionnel qui ait existé en deçà des Alpes. La nouvelle école manquait d'un professeur de mathématiques et de physique. Revon, dont le mérite était connu dans notre ville, fut appelé à occuper ce nouveau poste. Singulière destinée ! Lui qui écrivait à un de ses amis quelque temps avant sa nomination : « J'aime tout dans ce monde excepté les mathématiques et le jeu d'échecs », fut condamné à enseigner les mathématiques.

Le mathématicien malgré lui n'avait pas été habitué à consulter ses préférences en matière d'enseignement. Il s'était préparé par de fortes études à toutes les éventualités du professorat. Etant apte à tout apprendre, à tout enseigner, il accomplit sa tâche avec le succès qui couronnait habituellement ses entreprises. Quoique sa timidité naturelle, augmentée par la solitude, rendit parfois sa parole hésitante, sa pensée était toujours claire et précise. Ses leçons, ses explications en mathématiques, comme en toutes choses, étaient nettes, méthodiques, réduites à leur plus simple expression.

Pendant qu'il enseignait à ses élèves à résoudre des problèmes d'arithmétique, un problème administratif des plus difficiles se présentait à la municipalité d'Annecy. M. Ducret, habile naturaliste, conservateur du musée, avait donné sa démission.

Comment le remplacer ?

Un ami de Revon, qui appréciait la variété des goûts et des aptitudes du jeune professeur, et qui l'avait vu pousser l'amour, la vénération des collections jusqu'à coucher dans un hamac suspendu au milieu de sa modeste chambre, pour ne pas déranger les objets d'art et d'histoire naturelle qui la tapissaient du plancher au plafond, cet ami comprit qu'il y avait dans ce collectionneur convaincu l'étoffe d'un conservateur de musée. Il le proposa en cette qualité à M. le syndic Levet, qui l'agréa.

Grand fut l'étonnement de Revon lorsqu'il apprit qu'on voulait faire de lui le successeur de M. Ducret. Sa modestie lui persuadait qu'il ne serait jamais capable de remplir convenablement le poste honorable qu'on lui offrait. Il refusa tout d'abord. Puis, vaincu par les pressantes sollicitations de son ami, M. Serand, qui promettait de l'aider dans sa tâche, et peut-être aussi le démon des collections le poussant, il finit par accepter.

La ville d'Annecy venait de découvrir, au milieu d'un musée en miniature, la perle des conservateurs pour un musée naissant.

A peine installé, Revon travaille jour et nuit avec une activité fiévreuse à augmenter le précieux héritage que ses prédécesseurs lui avaient laissé. Pendant 23 ans, il parcourt toutes les vallées de la Haute-Savoie, fouille ses grottes, ses abris, ses stations lacustres, ses anciennes sépultures, recueille des spécimens de ses roches, de sa flore, de sa faune, de ses antiquités, depuis les temps préhistoriques jusqu'à l'époque romaine ; il fait à ses frais plusieurs voyages en Suisse, en France, en Italie, en Algérie, et revient chaque fois chargé d'une nouvelle moisson qu'il a faite directement lui-même ou par l'intermédiaire de ses amis. A son retour, il s'empresse de mettre en ordre son butin selon des classifications établies d'avance. C'est ainsi qu'il a créé de nouvelles collections de peintures, de moulages, de sculptures, d'estampes, de produits industriels et agricoles.

Nous avons tous admiré, Messieurs, et les étrangers admirent, comme nous, la méthode, le goût, l'élégance qui ont présidé à l'arrangement de tant d'objets divers.

On a de la peine à se figurer tout ce qu'il a fallu d'études, de labeurs, de constance, pour déterminer, pour classer des matériaux aussi nombreux appartenant aux beaux-arts, aux sciences naturelles, à l'archéologie. Nous comprenons difficilement qu'un seul homme ait pu supporter le poids écrasant d'un pareil travail.

Dans ses voyages, Revon avait été frappé du peu d'utilité pratique que le public retirait de ses visites aux musées, même les plus riches. La masse des visiteurs passe indifférente devant une foule d'objets intéressants dont elle ne connaît ni l'origine, ni l'usage. Quelques savants, quelques amateurs armés d'un ca-

talogue, peuvent seuls déchiffrer les nombreux feuillets de ce livre tout grand ouvert, qui n'apprend rien à la foule, parce qu'elle n'a aucun moyen de le lire.

Pour obvier à ce grave inconvénient, il remplace le catalogue, qui n'est pas à la portée de toutes les bourses, par des étiquettes, des notes explicatives qui indiquent la nature, le lieu d'origine, la destination de chaque objet exposé. Il fait plus, il nous montre par des échantillons étalés dans les vitrines, les transformations, les applications dont les minéraux et les végétaux sont susceptibles. A côté des œuvres d'art et des produits de l'industrie, il place les matériaux, les instruments qui ont servi à les former.

L. Revon, né professeur et vulgarisateur, visait surtout à l'instruction du peuple. Il essayait de l'intéresser en lui présentant le côté pratique des choses. N'ayant ni le temps, ni les ressources nécessaires pour se procurer un grand nombre d'objets de provenance étrangère, il s'était surtout attaché à donner au musée un caractère départemental, à le rendre, à ce point de vue, aussi complet que possible, tout en admettant, dans des salles spéciales, des types et des produits exotiques.

Le musée d'Annecy, tel qu'il a été organisé par Louis Revon, nous présente tous les éléments d'une leçon de choses, un résumé méthodique de l'histoire de l'art, des sciences, des produits de la nature et de l'industrie. Grâce aux jalons indicateurs posés par l'ingénieux conservateur, l'habitant du pays et l'étranger, le maître et l'élève peuvent faire sans guide un voyage instructif à travers les siècles et les diverses régions de la terre, en parcourant les dix-huit salles du musée d'Annecy.

L'œuvre de Louis Revon est une œuvre originale, nouvelle en France au moment où elle a été commencée, et qui a eu des imitateurs.

Il existe encore de par le monde des gens qui considèrent naïvement les musées comme des magasins de bric-à-brac, comme des espèces de bazars d'images d'Epinal, de cailloux sans emploi, de gibier empaillé. Volontiers, ces gens-là emploieraient à l'entretien des chemins vicinaux la brillante collection de minéraux dont M. de Mortillet, le savant géologue et archéologue, a doté notre musée. Ils vendraient sans sourciller au plus offrant et dernier enchérisseur, toutes nos collections formées au prix de tant de travaux et de sacrifices, parce qu'elles sont à leurs yeux des choses complètement inutiles.

Revon classait cette espèce d'hommes, heureusement fort rare, parmi les hommes nuisibles. Il cherchait à les ramener à une plus juste appréciation de l'utilité des musées, en leur faisant comprendre par l'organisation qu'il avait donnée à celui d'Annecy que le musée est une école.

Ces statues, ces ordres d'architecture, ces dessins, ces tableaux sont destinés à répandre le goût. La diffusion du goût dans une nation n'augmente pas seulement la somme de ses jouissances intellectuelles, elle concourt encore à l'enrichir, à la grandir dans l'estime des autres peuples. Les Allemands, les Italiens, les Américains mêmes créent à l'envi des écoles de dessin et des musées, pour partager avec la France le sceptre des arts et surtout de l'art industriel, qu'elle a tenu jusqu'à présent d'une manière si habile et si ferme. Les Anglais, qui sont pratiques en toutes choses, n'ont pas craint de fonder dans le même but des musées circulant de ville en ville.

Qui oserait dire que tous ces peuples se trompent, qu'ils poursuivent un but sans utilité, sans profit ?

L'expérience nous a malheureusement prouvé que le développement du goût chez les autres peuples a été pour eux de l'argent et pour nous une source de pertes. On doit donc encourager tous les efforts qui se font, même dans une modeste sphère, pour favoriser les études artistiques et élever le niveau du goût. La semence du beau jetée dans l'esprit de la jeunesse germe souvent plus tard, et produit des fruits lorsqu'elle rencontre un sol fécond. Les collections géologiques font connaître aux ingénieurs, aux industriels, les ressources minérales du département. Les jeunes gens qui étudient l'histoire naturelle, la géographie, trouveront dans la série des minéraux, dans les herbiers, dans les cartes en relief, dans les collections ethnographiques, des matériaux pour leurs études, beaucoup plus complets, plus tangibles que dans leurs livres.

En présence de l'exposition des produits naturels et industriels du département, des tableaux représentant quelques-uns de ses sites alpestres les plus pittoresques, de l'ingénieuse organisation du musée, les étrangers concevront une idée plus juste de la Haute-Savoie que par le passé ; ils seront tentés de parcourir les différentes vallées de cette région des Alpes qui possède à la fois les charmes des beautés de la nature et des productions variées. Les habitants de cette région apprendront de leur côté, par cet exemple, à regarder au-dessus de l'ombre du clocher natal, afin de ne pas tomber dans cette croyance ennemie de tout progrès, qu'il n'y a de beau et de bon que le sol où l'on est né, qu'il n'y a d'utile que le métier ou la profession qu'on exerce.

Au lieu de décrier les choses que nous connaissons mal ou pas du tout, cherchons à en comprendre l'utilité, dans l'intérêt de notre pays. N'imitons pas ces mollusques bien connus qui, pendant toute leur vie, montrent leurs cornes à tout ce qui est en dehors de leur coquille.

Déjà en 1867, il y a 17 ans, alors que le musée d'Annecy était loin d'avoir le développement qu'il a aujourd'hui, il avait attiré l'attention des hommes compétents. M. Blanchard, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle de Paris, écrivait les lignes suivantes dans une revue scientifique, après avoir visité les musées de quinze villes françaises :

« N'oublions pas de mentionner un petit musée qui
« est un modèle dans son genre. On ne s'attendrait
« pas à trouver ce modèle dans la Haute-Savoie. Il
« existe cependant dans la petite ville d'Annecy. Plu-
« sieurs salles, qui réjouissent la vue par leur excel-
« lente tenue, renferment les collections. Les unes
« sont réservées à la faune de la Savoie et, pour trois
« classes d'animaux, les mammifères et les oiseaux
« parmi les vertébrés, et les lépidoptères parmi les
« articulés, la collection peut être considérée comme
« complète. Le choix des individus est excellent ; les
« différences d'âge, de pelage, de plumage, suivant les
« saisons, sont représentés avec une intelligence par-

« faite. On ne peut plus désirer maintenant que de « voir les autres classes représentées de la même fa- « çon. Les conservateurs du musée d'Annecy ont eu « le bon esprit de classer à part les produits de leur « région et de grouper d'un autre côté les objets d'au- « tres provenances. Un semblable arrangement de- « vrait être adopté dans tous les musées de province. »

M. Morlot, professeur à Berne, s'exprimait ainsi dans une publication de 1867 :

« Ce qui frappe tout d'abord et bien agréablement « dans le musée d'Annecy, c'est la tendance à l'utilité « réelle pour l'instruction publique. On voit que les « objets sont choisis avec soin et disposés avec intel- « ligence dans ce but...

« Les sacrifices de la ville d'Annecy, les dons nom- « breux des citoyens, l'activité des conservateurs qui « se sont succédé ont fait du musée un établissement « qui figurerait avec honneur dans une ville plus con- « sidérable. On y voit la main, non pas simplement « de quelques amateurs consacrant aux collections « leurs moments perdus, mais la main d'un conserva- « teur instruit et zélé, vivant pour l'établissement « scientifique. »

Ce fut dans cette même année que Revon réunit les fonctions de bibliothécaire à celles de conservateur. Sous son heureuse influence, le vieux fonds de notre bibliothèque conventuelle s'accrut, comme par enchantement, d'un nombre relativement considérable d'ouvrages modernes. Le nouveau bibliothécaire s'aperçut bientôt qu'en dépit des efforts qu'il faisait pour les attirer, les lecteurs étaient rares. Les jeunes gens, écrasés sous le poids de leurs travaux classiques, n'ont généralement pas assez de loisirs pour s'adonner à la lecture.

La plupart des hommes murs, absorbés par la politique, lisent dix fois les mêmes faits, les mêmes tirades, dans des journaux différents de format et de couleur ; mais ils n'ont pas une minute à consacrer à la lecture d'un livre sérieux.

Revon qui cherchait en toutes choses des résultats, s'était surtout attaché à se procurer des livres qui fussent utiles aux professeurs et aux instituteurs. Il avait obtenu de la municipalité que la bibliothèque devint circulante en leur faveur. La lecture étant pour eux en quelque sorte obligatoire, leurs élèves qui ne lisent pas profitent des lectures de leurs maitres par voie de transmission.

Les personnes qui connaissaient les faibles ressources que la ville d'Annecy peut mettre à la disposition du bibliothécaire-conservateur, avaient de la peine à s'expliquer le rapide accroissement des deux établissements confiés à ses soins. Faire peu de chose avec beaucoup d'argent est chose assez commune ; faire beaucoup avec des ressources extrêmement restreintes est chose plus rare et plus difficile. Le secret de Revon consistait à provoquer des dons et des échanges. Cet homme, si timide de caractère, qui tendait toujours à s'effacer, qui n'osait solliciter pour lui la moindre faveur, devenait un libre-échangiste de premier ordre, un quêteur intrépide, plein d'adresse et d'audace, dès qu'il s'agissait d'enrichir sa bibliothèque et son musée. Personne n'échappait à la séduction que son érudition, son amabilité exerçaient sur les visiteurs [1].

Apprenait-il qu'une découverte avait été faite dans le département, qu'un nouvel ouvrage avait paru à l'Imprimerie nationale, il mettait aussitôt la main à la plume : Cultivateurs, savants, amateurs, ministres, étaient exposés aux entraînements de sa correspondance facile et pleine d'humour.

Le nombre des lettres qu'il écrivait presque chaque jour dans le but d'augmenter ses collections, ou de pourvoir à la rédaction de la *Revue savoisienne,* était si considérable qu'il commençait à tracer sur des enveloppes rangées comme des pièces de siège, les noms de ses correspondants du jour, afin de n'en omettre aucun. Il rédigeait ensuite une lettre pour chaque enveloppe. Son siège était bientôt fait. Si l'assiégé ne se rendait pas du premier coup, il renouvelait l'assaut, et presque toujours il emportait quelque chose de la place. Indépendamment des missives, il se servait d'autres hameçons pour faire des pêches miraculeuses : l'inscription du donateur sur l'objet donné et les éloges publics dans la *Revue savoisienne.*

Revon ne se bornait pas à tendre des lignes dormantes dans les entrefilets de la *Revue,* il y rédigeait des articles remarquables sur l'enseignement, sur les arts, sur les antiquités préhistoriques, romaines et burgondes, sur les sites remarquables du département.

En 1867, il publie une *Etude sur l'enseignement par les affiches et les tableaux.* Il s'était dit : L'enfant, l'ouvrier, le campagnard lisent volontiers tout ce qui se présente sous la forme d'affiche. Profitons de cette disposition native pour leur inculquer des notions d'hygiène, de médecine vétérinaire, d'agriculture, d'économie domestique ; composons pour chaque département un tableau-affiche indiquant sommairement sa topographie, sa constitution géologique, ses productions naturelles et industrielles, la biographie abrégée de ses hommes célèbres, ses antiquités, ses sites remarquables et ses curiosités.

Il aurait voulu que ce tableau-affiche fut placé à l'école, à l'atelier, dans les hôtels, les embarcadères, les stations de chemins de fer, afin d'instruire sur toutes ces choses les habitants et les étrangers.

Il importe que ces affiches soient bien compréhensibles, attrayantes et peu coûteuses. On les illustrera au moyen des clichés tirés des gravures sur bois qui ornent des milliers de publications. L'honnête homme avait une autre ambition, et des plus nobles. Il voulait relever le goût populaire qui tend à descendre vers les bas-fonds, en remplaçant par des poésies de grands poètes, encadrées de bons dessins, les couplets niais et souvent immoraux que des malheureux vont chantant dans les rues.

[1] Revon employait à l'égard des visiteurs certains exordes insinuants qui manquaient rarement leur effet : « Vous devez avoir dans votre grenier, leur disait-il, de vieux papiers, d'anciens parchemins inutiles, des tableaux enfumés, des monnaies démonétisées depuis des siècles. Toutes ces vieilleries, ordinairement sans valeur, tiennent de la place dans votre maison, sans utilité. Placées dans une collection, elles pourront être utiles à l'instruction de tous. Je serais très heureux de les exposer dans ces vitrines, ne fût-ce que pour quelques jours. Vous pourrez les reprendre si cela vous convient, ou les laisser à perpétuité si elles vous gênent. » Le plus souvent les visiteurs lui faisaient des donations irrévocables et les concessions temporaires finissaient habituellement par une concession perpétuelle.

« Ce n'est pas un vain rêve, s'écriait-il, que cette épuration du goût par des textes choisis ornés de bonnes images. Au delà du Rhin, c'est depuis longtemps une vérité. »

Ainsi parlait Revon. Joignant l'expérience à la théorie, il avait rédigé lui-même, avec l'aide de son frère, une affiche relative aux animaux utiles et aux animaux nuisibles.

Dans un autre tableau intitulé : *Le Musée de l'école,* il expose en quelques lignes l'utilité, la jouissance qu'il y a pour l'écolier de se former un petit musée, composé de produits naturels, industriels et d'antiquités. « Si vous voulez, leur disait-il, rendre les excursions du jeudi plus attrayantes, les lectures plus instructives, les leçons plus fructueuses, formez des collections.

« On perd facilement de vue ce qu'on s'est contenté d'apprendre dans les livres, on oublie rarement le nom, la forme et l'usage d'un objet que l'on a recueilli, examiné en détail, classé, étiqueté. »

Les publications que nous venons de mentionner ne sont pas seulement pleines d'excellents conseils, elles sont empreintes de sentiments élevés inspirés par les merveilles de la création et très propres à exercer une heureuse influence sur l'âme impressionnable des enfants.

La rédaction simple, limpide et animée de ces affiches peut servir de modèle pour ces sortes de publications.

Le canton de Genève et les départements du Rhône et de la Savoie, qui avaient reconnu le mérite du *Musée de l'école*, l'avaient admis dans leurs établissements d'instruction publique.

Dans la même année, 1867, nous trouvons le conservateur du musée d'Annecy à l'Exposition universelle de Paris. Cette immense agglomération de tous les produits de l'univers lui donne le vertige. Ses connaissances encyclopédiques le poussent dans toutes les directions ; il voudrait tout voir, tout analyser, tout dessiner. Ne pouvant satisfaire d'une manière complète la variété de ses goûts, il étudie spécialement ce qui a trait à l'enseignement.

L'année suivante, il consigne ses observations dans un opuscule sur l'*Instruction publique dans la Haute-Savoie.*

C'est avec un sentiment d'indignation émue qu'il signale les déplorables effets de la mauvaise installation des écoles sur la santé des enfants. S'appuyant sur son expérience personnelle et les données fournies par l'exposition, il indique avec une grande compétence les perfectionnements à introduire dans le matériel des classes et les méthodes d'enseignement. Il a eu la satisfaction de voir se réaliser la plupart des améliorations qu'il avait proposées. Dans son zèle pour l'instruction populaire, il aurait volontiers convoqué tous les peuples civilisés à se prêter un fraternel secours pour combattre l'ignorance et répandre, suivant son expression, l'instruction à pleine volée à travers les champs de l'humanité.

Un an après, Revon compose un recueil des inscriptions gauloises, romaines, burgondes de notre département. Tous les monuments épigraphiques que l'auteur a pu découvrir, pendant onze ans de recherches, ont été estampés et dessinés ensuite par lui au dixième de leur grandeur ; ce qui permet d'apprécier à première vue leur dimension relative. Les dessins, gravés par M. Chomel, reproduisent avec une fidélité scrupuleuse la physionomie du monument et des lettres. Ils sont accompagnés d'une description matérielle des textes, écrite en style lapidaire, d'une discussion raisonnée quand ils donnent lieu à des contestations. Laissant de côté les interprétations, les commentaires relatifs à l'administration des provinces et à l'histoire, Revon s'applique surtout à fournir des documents sûrs pour les recherches archéologiques. Esprit droit et consciencieux, il recule devant les conjectures hasardées. Il préfère encourir le reproche d'un excès de laconisme plutôt que de se livrer à des dissertations plus ou moins ingénieuses fondées sur des échafaudages peu solides.

Nous ne saurions le blâmer ; dans les régions de l'histoire, il vaut mieux être un guide sûr qu'un guide brillant.

Le recueil des inscriptions de la Haute-Savoie sauvera de l'oubli bien des monuments épars, condamnés à la destruction.

L'Académie des inscriptions et belles lettres a reconnu le mérite de cet ouvrage; elle a décerné une mention honorable à son auteur.

En remontant le cours des siècles dans ces pèlerinages archéologiques, Revon était arrivé aux confins d'un monde nouvellement découvert, plein d'attraits, comme tout ce qui est nouveau. Ce monde, qu'on a nommé préhistorique parce qu'il existait avant l'histoire, s'était révélé par des instruments en pierre, des poteries grossières, des pilotis destinés à soutenir au-dessus des eaux les habitations d'un peuple inconnu. Revon se range des premiers parmi les pionniers qui marchent à la conquête des objets qui ont appartenu aux habitants des grottes et des stations lacustres. Pendant 16 ans, il visite les principales collections publiques et particulières de la France, de la Suisse, des deux départements de la Savoie, et fait lui-même plusieurs découvertes dans le champ d'exploration qu'il s'est assigné. En 1878, il dresse l'inventaire du mobilier préhistorique du département, de ses monuments mégalithiques, de ses refuges et camps retranchés antérieurs à l'occupation romaine, de ses monnaies gauloises, de ses pierres à légendes. Cet inventaire, qui est illustré de 184 dessins exécutés et gravés par l'auteur, renferme des déductions pleines de justesse et d'un grand intérêt sur l'origine des peuplades primitives de notre pays, sur leurs mœurs et leurs croyances.

La Haute-Savoie avant les Romains, tel est le titre de cet ouvrage, le plus important, le plus complet de ceux qui sont sortis de la plume de Louis Revon. On y retrouve le même ordre, la même netteté d'exposition que dans ses précédents écrits sur l'archéologie, mais avec plus d'ampleur, plus de liberté, plus de sûreté dans les commentaires et les appréciations personnelles. Lorsqu'il donne son opinion sur les questions controversées, on voit qu'il a étudié à fond les pièces du procès, et qu'il ne se prononce qu'à bon escient.

Notre archéologue adopte, pour les instruments antéhistoriques, les trois grandes classifications généralement acceptées, — des âges de la pierre, du bronze

*

et du fer. Cette division vient de recevoir une nouvelle consécration par des fouilles récentes pratiquées dans une station lacustre du lac d'Annecy. Des recherches minutieuses ont fait découvrir plusieurs objets en pierre, pas un seul en bronze.

La plus ancienne trace d'habitation dans la Haute-Savoie se trouve dans les abris et les grottes du mont Salève. Revon, qui laisse toujours échapper des notes gaies et humoristiques dans les discussions les plus sérieuses, prétend que les Troglodytes avaient résolu le problème, insoluble de nos jours, des logements à bon marché. Il reproduit dans son recueil des bâtons de commandement en bois de renne, sur lesquels les artistes du Salève ont gravé un bouquetin fort ressemblant et une branche de feuillage d'un dessin élégant. Il ne peut croire que les hommes de ces âges reculés, qui dessinaient si bien, soient les descendants d'une famille de singes.

Son opinion est confirmée par une illustration scientifique de l'Allemagne. Le professeur Virchow, qui eut l'occasion d'examiner, en 1883, les crânes rencontrés dans une situation lacustre de la Suisse, déclare que rien dans les particularités physiques de la race lacustre ne justifie à son égard l'hypothèse d'une humanité originairement imparfaite et de valeur secondaire. Elle est, suivant lui, la chair de notre chair, le sang de notre sang ! Elle s'est élevée sur place, de l'âge de la pierre le plus primitif à l'âge du fer le plus avancé, par la seule force de sa puissance native.

Après avoir passé en revue les haches, les couteaux, les poteries, les bracelets trouvés dans les stations lacustres de la Haute-Savoie, Revon estime que nos ancêtres étaient beaucoup moins préoccupés de forger le glaive des guerriers que de fabriquer des engins de pêche, des parures pour leurs femmes, des jouets pour les enfants, des vases ornés pour décorer leurs demeures; il y avait déjà des amateurs de potiches. Les faibles dimensions des épées, des manches de couteaux, l'étroite ouverture des bracelets de la fin de l'âge du bronze, lui indiquent une race svelte aux mains effilées; le galbe élégant des vases de cette époque, les décorations des bracelets, des épingles à cheveux, lui révèlent un art industriel avancé.

Revon traite si bien les lacustres que nous sommes porté à croire qu'il avait pour eux plus que de l'estime. Ces braves gens lui étaient sympathiques : ils avaient des attentions délicates pour leurs femmes et leurs enfants, ils n'avaient pas d'instincts guerriers, ils étaient artistes à leurs heures : c'était là tout autant de titres à l'affection de notre collègue, qui les aurait volontiers reconnus pour ses ancêtres. Nous ne serions pas étonné qu'il les eût préférés, étant donnée son horreur de la guerre, à ces féroces Romains qui nous ont laissé de fort belles inscriptions, mais qui ont ensanglanté le monde pour l'asservir.

Ce n'était pas assez pour notre consciencieux archéologue de mettre sous les yeux du lecteur toutes les antiquités préromaines actuellement existantes, il décrit, d'après la tradition appuyée sur des témoignages irrécusables, celles qui ont été détruites par le vandalisme. C'est ainsi qu'il nous fait connaître un célèbre menhir qui se dressait naguère dans la commune d'Amancy, sur les bords de l'ancienne route de La Roche à Bonneville. Ce monument mégalithique connu sous le nom de « Pierre du milieu du monde » avait été placé dans la vaste plaine du Faucigny par Jésus-Christ, suivant la tradition, pour marquer le milieu de la terre. Un entrepreneur, ces gens ne respectent rien, incorpora dans la construction d'un ponceau ce nombril du monde, comme aurait dit un Chinois. Cette légende s'est perpétuée, en se transformant. Quelques personnes croient encore aujourd'hui que le centre intellectuel de l'Univers se trouve dans la région préhistorique que nous venons de mentionner.

Nous avons dit que Revon avait illustré lui-même son ouvrage. Ses dessins, sous une apparence un peu négligée, rendent très exactement et d'une manière pittoresque la forme, l'aspect fruste des antiquités antéhistoriques, et les mettent en quelque sorte dans la main du lecteur.

On voit par ces spécimens de son talent de dessinateur que Louis Revon est artiste, comme tous les membres de sa famille. Lorsque ses travaux de classification et de rédaction jetaient son esprit dans un état de lassitude presque insurmontable, il peignait, et avec beaucoup de goût, des fleurs à l'aquarelle, pour occuper ce qu'il appelait ses loisirs.

Les écrits de Revon sur l'enseignement et l'archéologie, ses nombreuses relations avec des savants de France, de Suisse et d'Italie, les documents importants qu'il leur fournissait, avaient mis en lumière l'homme de savoir caché dans la pénombre d'une petite ville des Alpes. Les honneurs lui arrivèrent sans qu'il les eût recherchés. Les Sociétés d'histoire et d'archéologie de Genève et de Chambéry, l'Institut genevois, l'Académie de Chambéry, l'Académie de Mâcon, la Société des sciences industrielles de Lyon, l'Académie d'Hippone, la Commission topographique des Gaules le nommèrent à l'envi membre correspondant. Il a donné à cette Commission un concours et des documents très appréciés. Enfin les palmes d'officier de l'instruction publique et la croix de la Légion d'honneur couronnèrent ses travaux et les services réellement exceptionnels qu'il avait rendus.

Nous avons essayé, Messieurs, de vous rappeler les œuvres de l'érudit, de l'homme dévoué corps et âme à ses fonctions, disons quelques mots de l'homme privé.

Vous le savez, Messieurs, il y avait dans notre regretté collègue une heureuse harmonie entre le physique et le moral.

Nous avons tous devant les yeux sa noble et belle figure, ses grands yeux doux, réfléchis, étonnés, son front élevé, sa haute stature, son attitude droite, mais un peu raide, sa démarche décidée tendant au but par le chemin le plus court; tel était Revon au moral. Doué d'une âme droite, d'un esprit élevé, d'un cœur généreux, d'un caractère doux mais ferme, il se dirigeait toujours vers le beau et le bien, ces deux aimants de sa vie, par la ligne directe de l'honneur.

Si le style de l'auteur révèle l'homme, la correspondance intime dévoile les replis les plus cachés de l'âme. Il m'a été donné de lire les lettres que Revon a écrites, dans une période de 25 ans, à un vieil ami. J'y ai trouvé un trésor de sentiments généreux et de dévouements pour l'humanité, la patrie, la famille et l'amitié.

Aux jours néfastes de 1870, il se trouvait acciden-

tellement à Genève. Son patriotisme s'indignait lorsqu'il entendait des partisans de la Prusse exalter ses victoires.

« J'enrage, écrivait-il à son ami, quand je vois des personnages hargneux m'aborder avec un cruel empressement pour me dire que nous sommes battus, que la France est perdue pour toujours. »

Ce langage pourrait faire croire qu'il nourrissait une haine féroce contre les Allemands. Il n'en était rien : il savait aimer, il ne savait pas haïr. L'amour de la patrie et l'amour de l'humanité trouvaient tous les deux une place dans son cœur. Un affreux cauchemar le troublait, le tourmentait jour et nuit; il songeait à ces milliers de Français et d'Allemands mourant sur les champs de bataille et dans les hôpitaux, pour le bon plaisir de quelques hommes. Sa santé ne lui permettant pas d'être soldat, il demandait à son ami comment il pourrait venir au secours des blessés.

Cette pitié qu'il éprouvait pour tous les hommes revêtait l'expression la plus tendre, la plus affectueuse quand un membre de sa famille ou un ami étaient en proie à des souffrances physiques ou morales; il les entourait de soins, il préparait d'avance des thèmes de consolation que l'émotion faisait évanouir dès qu'il se trouvait en présence du parent ou de l'ami à consoler.

« Je n'ai jamais pu, disait-il, regarder en face deux yeux, pleins de larmes, sans me sentir attendri au point d'en perdre la parole. »

Quoiqu'il vît très distinctement les travers et les ridicules des hommes, et qu'il se permît quelquefois d'en rire et d'en plaisanter doucement, la perversité humaine était pour lui une énigme.

Naturellement bon et honnête, il supposait chez les autres les sentiments dont il était animé. Les préoccupations envieuses et jalouses qui tourmentent tant de collectionneurs et d'écrivains, malheureux des succès de leurs émules, lui étaient inconnues. Loin de porter envie à ses rivaux, à ses collaborateurs, il les encourageait de toutes ses forces, leur prêtait un concours dévoué, et applaudissait à leurs succès. Nous avons été témoins du dévouement avec lequel il a coopéré à la fondation, à l'organisation de plusieurs musées de la Savoie. Aucune peine, aucun sacrifice ne lui coûtait, quand il s'agissait de répandre le bienfait de l'instruction. La propagande qu'il faisait constamment dans ce but s'étendait à toutes les classes de la société, aux grands comme aux petits. Il était heureux de mettre en pratique ces paroles de l'Evangile : « Laissez venir à moi les petits enfants, » il savait se mettre à la portée de leur intelligence, il éprouvait une véritable satisfaction à les instruire, à les moraliser.

S'il manifestait quelquefois des sentiments d'indignation, c'était contre ces enfants désœuvrés qui, sous prétexte de s'instruire, se servent de la salle de lecture comme d'un chauffoir ou d'un réfectoire, et s'occupent à barbouiller les ouvrages illustrés. Il craignait plus qu'il n'osait le dire, leurs séances du soir, qui sont pour la biliothèque et le musée séparé du public par une simple barrière mouvante, une menace perpétuelle de vol et d'incendie.

La ville d'Annecy était devenue la patrie adoptive de Revon. Il l'avait visitée en touriste bien avant d'y avoir trouvé un emploi de ses brillantes facultés, et il écrivait : « J'adore la petite ville d'Annecy. » Il est resté fidèle à cette sympathie jusqu'à son dernier soupir, en dépit des offres séduisantes qui lui avaient été faites à plusieurs reprises, pour l'attacher à des musées plus importants que le nôtre.

Revon se trouvait heureux au milieu de nous; il n'a jamais pu se décider à se séparer des collections qu'il avait créées et qui étaient pour lui comme une seconde famille. A la vie plus agitée qu'il aurait eue dans une grande ville, il a préféré le calme d'une situation plus modeste. Il vivait sur un théâtre moins grand que celui qu'il aurait pu légitimement ambitionner, mais il était le souverain incontesté du petit royaume qu'il s'était créé au milieu de nous. La ville d'Annecy lui rendait bien la sympathie qu'il avait pour elle ; elle ne savait rien lui refuser et le traitait comme un enfant de prédilection. Avoir vécu en contact continuel avec le public, dans un temps où la division règne partout, où les luttes périodiques des partis engendrent la haine et le mépris des hommes les plus honorables, les plus dévoués au bien public, et n'avoir compté que des amis et des admirateurs, n'est-ce pas le plus bel éloge que l'on puisse faire de cet homme de bien?

Il est vrai de dire qu'il n'avait jamais lui-même sacrifié à la bruyante divinité du jour, je veux dire à la politique, dont le culte se confond souvent avec celui de la haine et du veau d'or. Le goût des arts et des sciences l'avait préservé de ce fétichisme qui dessèche le cœur et fausse l'esprit. Vrai dans tous ses actes, libéral sans le savoir, Revon aimait aussi bien la liberté pour les autres que pour lui dans les limites de l'honnête.

Comme beaucoup d'esprits élevés qui vivent dans les régions infinies de l'idéal, Revon avait des sentiments religieux. Animé de l'esprit de tolérance, respectueux des croyances d'autrui, il manifestait les siennes sans ostentation, et mettait les actes de sa vie en harmonie avec ses convictions, sans se préoccuper de l'opinion.

L'espérance de retrouver un jour dans un monde meilleur tous ceux qu'il aimait a dû beaucoup contribuer à lui donner la force, le calme nécessaires pour supporter ses longues souffrances et la cruelle idée de la séparation qui assaillait son âme depuis longtemps. Il avait été si heureux dans ses affections! Son cœur aimant se déchirait à la pensée qu'il allait quitter une épouse qui avait fait le charme de sa vie, une charmante enfant, un jeune fils dans lequel il voyait revivre ses goûts, son intelligence et son cœur. Tous ses sentiments affectueux redoublaient d'intimité à mesure que sa fin approchait. Il comblait ses enfants de caresses. Il sentait que bientôt ces chers enfants en seraient sevrés, car il s'est vu mourir lentement, alors que les siens, rassurés par son calme apparent, par ses paroles pleines d'espérance, croyaient encore le voir revenir à la santé. Le voile qu'il étendait devant leurs yeux pour leur cacher le moment fatal s'est déchiré tout à coup.

Bien des cœurs se sont émus en apprenant la fin de cette noble et précieuse existence; bien des larmes et des regrets se sont mêlés aux pleurs de cette famille désolée, privée de son chef qui fut sa joie et qui

restera son honneur. Son deuil est devenu un deuil public.

Pour nous, mes chers collègues, qui avons vu à l'œuvre cet homme dévoué, ce travailleur infatigable, qui avons goûté les charmes de son érudition, les douceurs de son amitié, nous déplorerons à jamais sa perte, nous garderons de lui un vivant souvenir. Ne nous semble-t-il pas voir son ombre souriante apparaitre au milieu de nous, animer de sa présence ce peuple de statues, ces collections qui nous environnent ? Elle nous invite à marcher dans la noble voie qu'il nous a tracée, à continuer son œuvre, à serrer nos rangs pour la défendre contre l'ignorance imprévoyante qui tend à tout détruire en voulant tout niveler. Elle convie la jeunesse studieuse à nous prêter son concours pour conserver le culte des arts et des sciences dans notre cité.

Malheureusement la jeunesse paraît hésiter à nous venir en aide, à combler les vides qui se font parmi nous.

Le vent glacé de l'indifférence qui souffle dans nos vallées menace de détruire les fleurs et les fruits de l'oranger, emblème de la Société Florimontane. Hâtons-nous d'en détacher quelques fleurs pour les répandre sur la tombe de notre ami.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

RAPPORT SUR LE CONCOURS D'HISTOIRE DE 1883-1884

(Fondation Andrevetan, avec la participation de la ville d'Annecy).

Le concours d'histoire annoncé en 1883 n'a pas été aussi riche que les précédents. Toutefois, cette infériorité sous le rapport du nombre est abondamment compensée par la valeur des ouvrages présentés. Il est rare que le jury n'ait pas à relever quelques erreurs plus ou moins graves, des inexactitudes, des lacunes, etc. Mais, tout en signalant ces taches, le jury n'a cessé de stimuler les pionniers de notre histoire. Sa critique et ses encouragements ont été compris, et, comme une semence tombée sur un bon terrain, ils ont porté des fruits. Nous aimons à le proclamer, et nos lecteurs penseront avec nous que cette émulation est tout à l'avantage du progrès de cette importante branche des sciences et des lettres.

Il est regrettable qu'une simple analyse des ouvrages couronnés ne puisse en donner qu'une idée imparfaite. Mais l'une de ces œuvres qui a déjà paru a été accueillie avec éloge dans la presse. L'autre, bien plus considérable, peut affronter le grand jour avec confiance.

HISTOIRE DE LA VILLE ET DU CANTON DE TANINGES.

Après une introduction descriptive, — orographie, climat et productions du Giffre, c'est-à-dire des vallées de Taninges et de Saint-Jeoire, — l'auteur aborde les époques préhistorique, celtique, romaine, burgonde, sans omettre l'ethnographie basée sur la langue populaire, dont il a recueilli plus de 200 mots, avec leur signification locale, puis il donne successivement l'histoire de chaque village, — antiquités, châteaux, familles, établissements, industries, etc., — jusqu'aux temps modernes. C'est une promenade d'un vallon à l'autre, de la plaine à la montagne, faite en compagnie de l'auteur qui décrit tous les sites, toutes les richesses naturelles, toutes les ruines, qui interroge les vieillards, agrémente son récit de scènes dramatiques prises sur le fait, et nous fait assister aux vicissitudes des familles qui ont passé là aux époques précédentes.

On est charmé, on se sent fier de compter avec lui tant d'hommes remarquables, tant de richesses naturelles dans ces vallées, et l'on se promet de visiter au plus tôt ces sites enchanteurs.

Après l'histoire de Taninges, vient celle des autres communes du canton, — Rivière-Enverse, les Gets, Cote-d'Arbroz, Mieussy, et enfin un essai sur les franchises de Saint-Jeoire.

Un chapitre spécial est consacré aux curiosités naturelles aux points de vue géologique et industriel, et un autre aux origines et phases religieuses de la contrée.

En tout trente-trois chapitres, tous très intéressants ; c'est l'histoire locale dans tous ses détails.

Ce travail est le fruit de vingt années d'observations suivies et de patientes explorations. L'auteur est juriste, naturaliste, linguiste et ethnologue ! Rien ne lui a échappé. Obligé par son plan de revenir successivement sur des descriptions de détails, dont l'ensemble avait été abordé d'un coup d'œil général, il a su éviter l'écueil des répétitions par une riche variété d'expressions.

Ajoutons que les faits avancés sont appuyés, soit par des citations nombreuses d'ouvrages faisant autorité, soit par plus de cinquante documents, dont un grand nombre inédits, puisés aux archives de Savoie à Turin et à celles des communes et des familles. Notre auteur a eu la chance de rencontrer l'inventaire des titres de la chartreuse de Mélan, qui donne le sommaire de près de quatre cents actes.

LE CHATEAU ET LA CHAPELLE DES ALLINGES.

L'ouvrage a été imprimé en 1881, par conséquent dans les délais fixés par le programme.

L'auteur fait rapidement l'historique de la domination des Burgondes en Chablais ; puis celui de la domination de la Maison de Savoie, qui essaya de reconstituer à son profit le royaume burgonde.

Quant à la question que l'auteur a soulevée, si la famille d'Allinge a possédé un château de ce nom, nous pensons que cette famille et sa maison forte sont antérieures à la construction des deux forteresses de ce nom. Dans les invasions barbares du VIII^e^ au X^e^ siècles, cette famille fit comme les autres ; menacée et incapable de se défendre elle-même, elle se mit sous la protection du plus fort, c'est-à-dire de la famille princière du pays, soit de Bourgogne, soit de Savoie, lui soumit le domaine direct de ses terres, en reçut le domaine utile, c'est-à-dire que d'allodiales elles devinrent féodales par l'investiture. Le souverain fit bâtir

les forteresses et en laissa le gouvernement à la famille d'Allinge ou aux tenanciers relevant de Genève, de Savoie, de Faucigny ou de Dauphiné, selon les compromis féodaux des alliances de ces familles, qui ont donné lieu à tant de luttes.

L'auteur décrit les catégories de combattants, ainsi que les divers engins de destruction de cette époque. On connaît enfin avec certitude le territoire qui a donné lieu au fameux roman du *Sanglier de la forêt de Lonnes*.

Après avoir parlé du pontificat problématique de l'Ermite de Ripaille, Félix V, et des faiblesses de ses successeurs au duché de Savoie, l'auteur fait le tableau des invasions bernoises et valaisannes, du rôle joué par les forteresses des Allinges dans le XVI^e^ siècle et le suivant et de leur destruction au commencement du XVIII^e^. L'auteur finit par une étude sur le *Burgum* et la *Comté* d'Allinge, soit l'association de dix paroisses avec leurs franchises et droits d'affouage à la forêt des Moyses, droits qui ont été conservés et maintenus dans l'administration moderne.

Dans la seconde partie, l'auteur décrit en détail et selon les principes de l'archéologie, la chapelle antique des Allinges, qui remonterait à l'époque rodolphienne, ses vicissitudes lors de la destruction du fort, auquel elle était attachée, les causes de sa conservation pendant la Révolution française, sa restauration sous M^gr^ Rey et enfin le pèlerinage de 1873. En même temps il raconte le séjour qu'y fit saint François de Sales, ses travaux et ses succès.

Dans chacune des deux parties, les matières ont été disposées selon l'ordre chronologique, le plus rationnel de tous. L'ouvrage est traité dans le style grave qui convient à l'histoire ; quelques passages, lorsque les incidents s'y prêtent, ont une allure vive et dégagée.

On trouve dans les pièces justificatives la liste des châtelains, des gouverneurs, les diverses franchises extraites soit des archives de la commune, soit surtout des archives de Savoie gardées à Turin, la législation bernoise, la capitulation du fort sous Henri IV et les registres civils du personnel du château.

Le premier ouvrage est bien plus considérable que le second. Il a exigé beaucoup plus de recherches et de connaissances. Il embrasse tous les genres — technique, descriptif, historique et biographique.

Le second est plus restreint dans son objet ; mais il se rattache à quelques phases de l'histoire de la Maison de Savoie et a revêtu une forme historique plus prononcée, selon l'exigence du sujet et du plan. — Votre commission, après avoir pesé mûrement les mérites divers de ces deux ouvrages, vous propose de partager le prix, en attribuant 300 fr. au premier et 100 fr. au second.

Elle espère que la voie tracée par ces deux auteurs sera suivie, que leur exemple sera un stimulant à de nouveaux travaux qu'elle sera heureuse de pouvoir couronner.

L'auteur du premier ouvrage est M. l'avocat Tavernier, juge de paix, à Taninges. L'auteur du second est M. l'abbé Gonthier, curé de Meillerie.

C.-A. DUCIS.

LES HOMMES DE SCIENCE DE LA SAVOIE

Amédée-François FRÉZIER

(Suite.)

VI.

Frézier, en récompense de ses services, reçut la croix de Saint-Louis en 1728 ; et, dans cette même année, après s'être marié à Paris à M^lle^ Crubier, décédée avant lui, il fut nommé ingénieur en chef, avec le grade de capitaine, à Philippsbourg, dans le grand-duché de Bade, place prise par les Français en 1689, puis à Landau dont la possession avait été confirmée à la France par le traité de Rastadt en 1714. Frézier fit construire vingt-six pièces de fortifications autour de cette dernière place qui avait déjà été fortifiée par Vauban.

Mais il ne se borna pas à faire son métier d'ingénieur pendant son séjour à Landau. Il commença par préparer une deuxième édition de son *Voyage de la mer du Sud,* qu'il publia en 1732 ; il y joignit sa *Réponse* au P. Feuillet, ce qui lui fit compléter son premier titre ainsi qu'il suit :

AVEC UNE RÉPONSE A LA PRÉFACE CRITIQUE || DU LIVRE INTITULE, Journal des Observations Physiques, Mathéma || tiques & Botaniques du R. P. Feuillée, CONTRE LA RELATION DU || VOYAGE DE LA MER DU SUD, & UNE CHRONOLOGIE DES VICEROIS DU || PEROU, DEPUIS SON ÉTABLISSEMENT JUSQU'AU TEMPS DE LA RELATION || DU VOYAGE DE LA MER DU SUD.

Paris, NYON, *Place Conty, au premier Pavillon des quatre Nations, à Sainte Monique ;* DIDOT, *Quay des Augustins, près le Pont S. Michel, à la Bible d'or ;* QUILLOU, *rue Galande près la place Maubert, à l'Annonciation.* — 1732.

In-4°. La *Relation* compte XIV-298 pages, et le *Privilège* 2 pages. La *Réponse* occupe 63 pages après le premier texte qui est accompagné de 37 planches.

Ce fut aussi à Landau que Frézier rédigea son ouvrage capital, celui qui lui valut une grande renommée d'architecte et d'ingénieur habile : son traité sur la coupe des pierres et des bois, qu'il publia en trois volumes in-8° en 1737, 1738 et 1739, et dont voici le titre :

LA THÉORIE ET LA PRATIQUE || DE LA || COUPE DES PIERRES || ET DES BOIS || POUR LA CONSTRUCTION DES VOUTES || ET AUTRES PARTIES DES BATIMENTS CIVILS & MILITAIRES, || OU || TRAITÉ DE STÉRÉOTOMIE || A L'USAGE DE L'ARCHITECTURE, || *par* M. Frézier, *chevalier de l'Ordre Militaire de Saint-Louis,* || *ingenieur ordinaire du Roy en chef.*

3 vol. in-4°.

Le premier volume fut publié en 1737 à Strasbourg, chez Doulsseker le fils ; à Paris, chez L.-H. Guérin ; 424 pages ; frontispice gravé avec ce titre : *Geometria plura præsidia præstat Architectura ; Vitruv. L. I. C. I.* — 26 planches.

Le tome II parut en 1738 à Strasbourg chez le même éditeur, et à Paris chez Charles-Antoine Jombert ; 503 pages et 43 planches. En tête de ce tome II, Frézier crut devoir placer un avertissement dans lequel il répondait à diverses observations qui lui avaient

été faites au sujet du retard apporté dans l'impression de ce volume, sur la qualité du papier et sur des incorrections que certains de ses lecteurs avaient relevées. Pour ce dernier point, il constate que ces incorrections n'étaient pas si nombreuses qu'on avait bien voulu le dire, et que celles qui existaient étaient dues à son éloignement de l'imprimerie. « D'ailleurs, ajou-« tait-il avec raison, un lecteur qui s'arrête à ces mi-« nuties pour juger d'un livre, est semblable à un « homme qui s'attacherait plus à examiner le vase « qu'à goûter la liqueur qu'il contient. » Observation dont plus d'un critique moderne pourrait faire son profit.

Dans un semblable avertissement placé en tête du tome III, il revint sur cette question des incorrections et conseilla malicieusement aux *incorrigibles* d'utiliser les *errata* avant de lire son livre. Il s'excusait de nouveau sur le retard apporté à l'impression, tout en constatant que ce retard n'avait point été préjudiciable à l'ouvrage, puisqu'il avait permis d'augmenter de vingt-deux le nombre de planches dont la gravure n'avait pu être achevée que quatre mois après l'impression du texte. Grâce à cette lenteur il avait pu donner plus de développement à certaines questions, et il n'hésita pas à manifester l'espoir d'avoir réussi à faire entrer dans son texte toutes les notions nécessaires pour apprendre à faire une *régulière et solide construction des voûtes, ce qui avait été le principal objet de son ouvrage.*

Le traité de stéréotomie de Frézier obtint immédiatement l'approbation des hommes spéciaux et eut un grand succès.

Bolidor, dans la préface de son important ouvrage intitulé *Architecture hydraulique* [1], l'apprécie en ces termes élogieux : « La conformité du mérite de « M. Frézier avec celui des grands hommes à qui j'ai « consacré cette première partie de mon *Architecture* « *hydraulique,* est trop généralement reconnue pour « hésiter de le faire participer à mes sentiments de « reconnaissance, puisque si l'on y trouve les matiè-« res traitées avec quelque méthode, c'est à ses con-« seils que j'en suis redevable. Le bel ouvrage qu'il « vient de donner au Public sur la coupe des Pierres, « est un sur-garand des lumières qu'il est en état de « communiquer ; il désapprouvera sans doute cette « marque autentique de ma sensibilité, mais je suis « intéressé à faire voir que l'ingratitude n'est pas mon « défaut. »

L'auteur de son *Eloge,* que nous avons déjà cité, s'était lui-même cru autorisé à apprécier comme suit l'œuvre de Frézier : « Cet ouvrage, dans lequel il « (Frézier) fait l'heureuse application de la Géométrie « à l'Architecture, est le premier Traité complet qui « ait paru sur cette matière, où l'inventeur paraît « être arrivé à la perfection. »

Et dans des temps plus rapprochés de nous, on a pu répéter cette appréciation élogieuse : « Ce livre est le « plus savant et le plus complet qui ait été écrit sur « ce sujet. Aux heureuses applications qu'il sait y faire « de la géométrie à l'architecture, on reconnaît le « théoricien dont la pratique attentive et intelligente « avait consolidé le jugement [2]. »

[1] 2 vol. gr. in-4°, Paris, 1737-39.

[2] *Biographie univ.* de F. Didot.

On a fait cependant au traité de Frézier un reproche qui n'est pas sans fondement ; ce reproche n'atteint en aucune manière, du reste, la valeur scientifique de l'ouvrage ; il s'applique plus à la forme qu'au fond. On a blâmé avec raison l'auteur d'avoir employé une terminologie entachée trop souvent de néologismes. C'est ainsi qu'il appelle *tomotechnie,* la coupe des pierres ; *tomomorphie,* la figure des sections ; *épipédographie* et *gonographie,* le développement et la description des angles, etc. Cette érudition prétentieuse dépare en effet, au point de vue de la forme, l'ouvrage si savant d'ailleurs de l'éminent ingénieur.

Pendant qu'il publia son grand traité de stéréotomie, Frézier fit paraître un autre travail remarquable, sous ce titre :

DISSERTATION || SUR || LES ORDRES || D'ARCHITECTURE, || PAR M. FRÉZIER, CHEVALIER DE L'ORDRE MILITAIRE DE SAINT-LOUIS || INGÉNIEUR ORDINAIRE DU ROI EN CHEF A LANDEAU *(sic)*. ||

In-4°, Strasbourg, Jn Diel le Fils, 1738 ; 65 pages ; 1 planche ; un *erratum.*

Imprimé en 1738, ce mémoire fut joint au tome III de la *Coupe des Pierres,* qui parut l'année suivante.

(*A suivre.*) JULES PHILIPPE.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 12 JUIN 1884

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT ouvre la séance au milieu d'un recueillement qui ne se justifie que trop par la perte toute récente de notre regretté confrère, M. Louis REVON, décédé le 28 mai.

En termes émus, il rappelle la large place qu'il a occupée pendant de longues années dans nos réunions et les précieux services qu'il a rendus à notre Société, en qualité de secrétaire et de directeur de la *Revue,* à notre ville, en qualité de bibliothécaire et de conservateur du Musée, et à la science par ses travaux archéologiques, services qui ne peuvent être bien appréciés que par ceux qui l'ont vu au travail, et qui savent dans quel état embryonnaire il a reçu notre Musée, aujourd'hui si riche en collections de tout genre.

M. LE PRÉSIDENT, après avoir fait ressortir le mérite de ses principaux ouvrages, termine son allocution par l'éloge de ses nobles qualités morales.

Ces paroles ont trouvé un écho sympathique dans le cœur des membres présents, qui ont toujours considéré et honoré le cher défunt comme la personnification du dévouement, de l'affabilité et de la modestie unie à la science.

M. LE PRÉSIDENT propose ensuite de procéder au renouvellement du bureau, qui est constitué de la manière suivante :

Président : M. Camille DUNANT.
1er *Vice-président :* M. Jules PHILIPPE.
2e *Vice-président :* M. C.-A. DUCIS.
Secrétaire : M. A. CONSTANTIN.

Secrétaire-adjoint : M. E. TISSOT.
Trésorier : M. C.-E. PISSARD.
Archiviste : M. Eloi SERAND.
Comité de rédaction : MM. DUNANT, DUCIS, TISSOT, CONSTANTIN.
Directeur de la REVUE : M. A. CONSTANTIN.

M. DUCIS a trouvé dans une requête au juge-mage du Chablais, sans date, mais dont l'écriture est du XVIe siècle, un usage qu'il est bon de conserver à l'histoire. Chaque année, au mois de septembre, les fermiers de l'abbaye d'Abondance mettaient en vente publique les blés récoltés, après la part faite pour l'usage de l'abbaye. Les syndics de la vallée devaient être convoqués, et tous ensemble avec l'abbé fixaient le prix, qui devait être le même dans toutes les ventes. Cette opération s'appelait la *jette* du blé. Dans Ducange, *Jeta*, égance du prix de taille.

Dans le minutaire de Cohendet, du 31 juillet 1651, le même a trouvé un pacte assez curieux comme type de mœurs. Jacques Truittaz et Baltazard Rogès, tous deux chirurgiens, s'associent ; le premier fournit « la boutique et l'autre la main d'œuvre, tant dedans que dehors la ville, et ils partageront le profit, tant des cures, saignées, façons de barbes que autres semblables. » L'entretien des rasoirs, lancettes et linges sera en commun.

Testament en langue espagnole de Jean Ximenès de Médine, soldat de la compagnie du capitaine Thomas de la Fuentes, fils d'Antoine Ximenès et de Catherine Pacheco, tous de la cité de Carmona en Andalousie, royaume de Séville. On y voit une description détaillée de tout son fourniment militaire, qu'il distribuait à ses amis. L'acte a été reçu à Annecy, le 16 avril 1603, par Miguel de Campos, notaire royal, qui accompagnait les troupes espagnoles venant de Genève.

M. CONSTANTIN présente, pour être déposée aux archives de la Société, une plaquette contenant une *Chanson nouvelle* sur le tir national d'Annecy (1857) et une *Chanson en patois sur le même sujet,* par Ch. Collombat. Il donne quelques détails sur sa vie et sur le nombre des chansons authentiques qu'il a déjà recueillies.

LE MÊME offre à la Société quelques livraisons d'un *Dictionnaire étymologique de la langue française,* publié à Paris en 1861. C'est l'œuvre d'un Rumillien, M. Morand, alors professeur à Paris. L'auteur dut s'arrêter à la 20e livraison, parce que le succès ne répondit pas à son attente. Peu de temps après, il partit en qualité de précepteur pour Constantinople où il mourut après un séjour de deux ou trois ans. On ignore ce qu'est devenu le reste du manuscrit. C'est une œuvre gigantesque où l'on trouve pêle-mêle tout ce qui a été dit jusqu'alors sur l'étymologie de chaque mot. A ce point de vue, l'ouvrage n'est pas sans intérêt, mais c'est là son seul mérite.

Le Secrétaire,
A. CONSTANTIN.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au numéro suivant le compte-rendu de l'inauguration de la statue Sommeiller.

AVIS

Une place de bibliothécaire et de conservateur de musée est vacante à Annecy (Haute-Savoie).

Les personnes qui désireraient concourir pour obtenir cette place, sont priées d'adresser leur demande à M. le Maire d'Annecy, avant le 1er septembre 1884, et de joindre à leur demande : 1° un extrait de leur acte de naissance dûment légalisé ; 2° un certificat de bonne vie et mœurs ; 3° un titre établissant qu'elles ont fait un cours d'études classiques, et qu'elles ont des connaissances spéciales en histoire naturelle.

Elles pourront produire tout autre document propre à établir leur aptitude à remplir les fonctions de bibliothécaire et de conservateur.

Les concurrents trouveront au Secrétariat de la Mairie tous les renseignements relatifs aux émoluments et aux obligations attachés à ces fonctions.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

9e ANNÉE

BULLETIN N° 5 — MAI 1884 .

Pressions barométriques moyennes : 724,65 à Annecy, 682,98 à Leschaux, 707,83 à Mélan. Maxima le 15 à Annecy et Leschaux, le 9 à Mélan. Minima le 5 aux trois stations. Excursion du mercure 15,2 à Annecy, 11,4 à Leschaux, 12,46 à Mélan.

TEMPÉRATURE. — Assez élevée le jour. Moyenne à Annecy du maxima 22°67, du minima 7°44, à 9 h. du matin 15°87. Moyenne générale à Douvaine 16°02, à Chamonix 13°3, à Mélan 13°05, à Leschaux 8°89 ; à Chamonix, le thermomètre va de — 1°5 à 28°8.

La température de l'eau du lac d'Annecy est en moyenne de 13°8, allant en augmentant de 10°5 le 1er pour atteindre 17°8 vers la fin du mois. L'eau de puits est en moyenne à 6°15 et celle de rivière à 10°3.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de mai : le		5.	12.	19.	26.	....
Thermomètre.	maxima.	6°8	14°1	14°8	17°4	.....
	minima.	—3°	—4°2	—1°	—5°	.....
Baromètre à 0° :		619,2	630,1	622,5	626,7	.....

A cette station, le maximum barométrique est de 633,7 le 9, et le minimum de 618,1 le 4.

PLUIE. — Assez forte dans la période du 3 au 6 où des stations enregistrent en un seul jour 32m/m3, 45m/m6 et 52m/m1 d'eau et le 30 donnant jusqu'à 25m/m2 Maximum d'eau recueillie 142m/m7 en 10 jours au Biot. Minimum 14m/m en 3 jours à Saint-Gingolph. Neige le 6-7 aux Gets et aux altitudes de 1,200 mètres.

ORAGES. — Aux Gets le 18, à Douvaine le 5, aux Contamines le 25, à Bonneville le 17, à Annemasse le 4, à Seythenex les 17 et 25, à Thônes les 4 et 18, à Leschaux les 4, 5, 17, 18, 24 et 26, à Annecy les 4, 17, 18 et 24, à Rumilly le 4. Eclairs à quelques stations. Grêle le 18 aux Gets, au Biot et à Bonneville, le 5 à Douvaine, le 27 sur le bassin Est d'Annecy. Le 25 la foudre incendie une maison à la Balme-de-Sillingy, le 31 elle tombe sur une maison à Mûres.

DIVERS. — A Douvaine épiage de blé le 4, arrivée de la caille le 6, 1er chant le 10, floraison des blés le 30, à Seythenex arrivée des hirondelles le 8, à Mélan arrivée des martinets le 7, des cailles le 15, le 9 les lilas sent en fleurs. A cette station, on observe les lueurs crépusculaires les 11, 12, 13 par un ciel sans nuage. Au Semnoz, le 5 le temps est affreux, ouragan du S-W avec neige, le 12 la neige a disparu, le 19 les fleurs apparaissent dans le gazon, le 26 un orage faible.

Le Directeur-gérant : A. CONSTANTIN.

BULLETIN N° 5.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

MAI 1884

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy, par 45°53'59" de latitude, et 3°47'33" de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	Thermomètre à midi.	DEGRÉS actinométriques à midi.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL DURANT LE JOUR.	ÉTAT DU CIEL à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE à 9 h. mat. de l'eau du lac.	TEMPÉRATURE à 9 h. mat. du sol à 30 c. de prof.
1	23°	7,5	11,1	722	2,7	3,8	88	11°	14°	N	S	faible	couvert	Pluie par intervalles de 3 à 8 h. soir.	couvert	50	10°5	10°1
2	15	4	11,1	725,6	»	1,3	95	14	55,4	S	W	fort	id.	Id. légère à 9 h. soir.	id.	495	10,3	10,2
3	16,5	4,3	12,2	723,2	»	1,6	87	17	71	S W	W	id.	couv.1/2		id.	49	10,4	10,3
4	19,7	8,7	12,2	719	3,1	1,6	87	16,2	35,9	W	S	id.	couvert	Orage, bourrasques de pluie.	id.	49	10,5	10,6
5	17,5	7,5	9,2	716	27	1	86	7	10,9	?	S-E	id.	pluie	jusqu'à 2 h. s. Neige sur les montagnes,	beau	52	10,3	10,8
6	12,5	2,7	12,2	718	14,5	0,8	76	13,3	28,1	?	S	faible	beau	G^de pluie à 12 h. 30 m., légère le soir.	couvert	59	10,7	10,3
7	16,5	4,7	11,3	724	2	1,3	65	15,3	67,1	N	W	fort	couv.1/4		très beau	59	11,3	10,4
8	17	2,7	13,2	729,1	»	1,7	86	19	89,9	—	N	id.	très beau		id.	595	11,5	10,6
9	19,5	2,3	13,4	730,2	»	4	84	22,2	90,5	—	N-E	faible	id.		id.	60	11,8	11
10	24	4	15,4	728,2	»	3,8	85	24,1	90,5	—	N	id.	id.		id.	60	12	11,6
11	26,5	5,5	18	727,1	»	3,8	65	27,3	86,6	—	N	id.	id.		id.	60	12,3	12,2
12	29	8	17,3	»	»	3,9	70	27,4	86,6	—	W	id.	id.		id.	60	12,5	12,8
13	29	7,5	18,2	727	»	4,3	63	26,3	86,6	—	W	id.	id.		id.	60	13	13,2
14	27,3	8	17,2	724,8	»	4,3	81	21	78,8	S	W	id.	couvert	Pluie de 2 à 8 h. s.	couvert	60	13,3	13,2
15	23	7,5	13,3	730	9,2	2,1	66	18,4	84,2	N	W-N-W	fort	id.		beau	60	12,8	13,1
16	18,7	3,5	12,3	729	»	3,3	75	22,2	42,1	—	W	faible	très beau		très beau	60	12,3	12,9
17	25	6,3	19	724,8	»	3,4	73	25,1	94,4	—	W	id.	id.	Orage à 8 h. soir. pluie légère.	couvert	605	13,7	12,9
18	27	8 7	18,2	723,2	»	3,5	72	23,1	24,2	S	S	id.	beau	Orage, pluie de 1 h. à 2 h. soir.	id.	61	15	13,4
19	24,5	10,5	19	719,4	1,5	2,6	72	24	94,4	S	W	id.	couvert		id.	61	15,3	13,8
20	24	10	15	722,4	»	»	91	16,2	86,6	W N W	W	id.	id.	Pluie dans le jour.	id.	61	15,2	»
21	17,3	6,5	17,4	729,1	4	0,5	79	23,3	86,6	N	W	id.	beau		beau	60	14,5	»
22	25	12	15,3	729,4	»	2,9	89	21	94,4	—	W	id.	très beau		très beau	595	15,3	»
23	22	8,5	18,3	726,2	»	2,7	78	27	86,6	—	W	id.	id.		id.	59	16	»
24	28,7	9,5	20,3	724	»	3,9	79	28	86,6	—	S-W	id.	id.	G^de pluie à 11 h. s., à minuit orage.	couvert	58	16,5	»
25	30	12,5	19,2	724,1	6	3,8	90	24,4	89,7	S	S	id.	couvert		couv.1/2	585	16,7	»
26	25,5	9	18,1	723,8	»	2,1	81	23,3	51,5	?	E	id.	beau		couvert	59	17,3	»
27	25,7	10,3	16,3	724,6	»	2,3	76	22,2	94,4	S	W	id.	id.	Bourrasque de pluie, grêle sur le lac à [midi.	beau	58	17,6	»
28	24	6	18	724,1	3,5	2,9	64	24,3	86,6	S	S-W	id.	id.		très beau	57	17,5	»
29	25	6	18,3	722	»	4,7	60	23,3	86,6	S	S-W	id.	id.		id.	56	17,8	»
30	26,5	8	16,1	»	»	3,8	69	17	20,3	S-W	W	id.	couvert	Pluie à 4 h. soir et toute la nuit.	pluie	55	17,2	»
31	18	8,5	16	»	25,2	1,1	80	14,2	18,7	S	W-S-W	id.	id.	Id. de 5 à 8 h. soir.	couvert	543	16,8	»
Moyennes ou Totaux.	22°67	7,44	15,87	724,65	98,7	2,67	77,16	20°58	66°5							57	13°8	1175

Le 4, à 6 h. s., orage s'étend au loin autour d'Annecy, reprend à 8 h. pluie. — Le 4, arrivée des martinets. — Le 5, neige au chalet Chappuis. — Le 17, orage vers 8 h. s., suivi d'une légère bourrasque de pluie. — Le 18, orage vers 1 h. soir. — Le 24, forte pluie à 11 h. 20 s., dure 10 minutes, reprend de 11 h. 45 à minuit, orage à minuit. — Le 25, orage à l'W-N-W. vers 2 h. 40 s. Vers le 25, la neige disparaît du Parmelan. — Le 27, quelques grelons sur le bassin d'Annecy.

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. — Imp. F. ABRY.

25me Année. — N° 7. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 juillet 1884

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Inauguration de la statue de Germain Sommeiller le 8 juin 1884.
Travaux de la Société d'histoire naturelle de Chambéry : Les ramifications du Jura en Savoie, par M. le Dr Hollande.
Note sur les nuages, par M. Alexandre Montagnoux, M. S. F. S.
Blocs erratiques à 1,250 mètres d'altitude, par M. H. Tavernier.
Bibliographie, par M. Jules Vuy.
Séance de la Société Florimontane (suite).
Observations météorologiques, par M. A. Mangé.

INAUGURATION DE LA STATUE DE GERMAIN SOMMEILLER LE 8 JUIN 1884

La statue de Germain Sommeiller a été solennellement inaugurée à Annecy, le 8 juin dernier, — et coïncidence à noter — en même temps que la section du chemin de fer d'Annecy à La Roche.

M. Raynal, ministre des travaux publics, M. Sadi-Carnot, vice-président de la Chambre des députés, M. Camescasse, préfet de police à Paris, M. Rousseau, ancien préfet à Annecy, M. Mercier, ancien premier président de la Cour de cassation, le préfet, les sénateurs et députés de la Haute-Savoie, le général commandant la subdivision militaire et une foule d'autres personnes ont assisté aux fêtes données à cette occasion.

A deux heures après midi, le ministre et les invités avaient pris place sur l'estrade élevée en face de la statue. M. Jules Philippe, député, a prononcé le discours d'inauguration, dans lequel il a retracé rapidement la vie et les travaux de G. Sommeiller.

M. le ministre a pris ensuite la parole pour répondre aux souhaits de bienvenue que lui avait adressés le député d'Annecy, payer son tribut d'admiration à l'ingénieur éminent qui a, le premier, percé le formidable rempart séparant la France de l'Italie, et manifester tout l'intérêt que le gouvernement porte à la Savoie.

Après ces discours, les élèves du collège d'Annecy, des écoles primaires ont défilé devant le ministre et la statue. Sommeiller ayant été élève du collège, un jeune étudiant est venu déposer une couronne au pied de la statue. Les sociétés de musique ont clos le défilé.

Le temps, qui s'était montré peu favorable dans la matinée, s'est mis au beau depuis deux heures, et, après les réceptions officielles, les invités ont pu faire le tour du lac par un soleil superbe. Le soir, un banquet offert par la municipalité dans les salons de l'hôtel de ville a réuni tous les invités au nombre de cent vingt. Les principales rues, les promenades publiques illuminées n'ont cessé d'être très animées jusqu'à une heure très avancée de la nuit.

La Société Florimontane a pris une grande part à la préparation de cette fête intéressante ; c'est même à l'un des membres de cette association scientifique qu'appartient l'initiative de la manifestation de reconnaissance et d'admiration faite en faveur de G. Sommeiller.

La *Revue savoisienne* aurait manqué à son devoir, si elle n'avait inscrit dans ses colonnes la date de cette patriotique cérémonie.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE CHAMBÉRY

LES RAMIFICATIONS DU JURA EN SAVOIE

Une grande faille partant du massif de la Chartreuse et passant au col de Lélia, à Saint-Cassin, à Chambéry, et à Méry, me paraît être la ligne de séparation du Jura méridional et des Alpes calcaires, aux environs de Chambéry. Les dernières ramifications du Jura décrivent à l'ouest de cette ligne des chaînes légèrement arquées dont l'allure générale est celle d'une voûte rompue à l'ouest, formant ainsi des combes, quelquefois des failles avec crêts regardant l'ouest. C'est ainsi que se présentent le mont Hauteran, le Corbelet, le Clergeon, le mont Grellé, le mont du Chat, le Colombier de Culoz, le mont Chaffarou, le mont Tournier, etc.

Entre ces chaînes sont des vallées tertiaires, situées dans les plis synclinaux. Ainsi, au col de Lélia, commence une grande vallée, d'abord à peine accusée, mais s'élargissant bientôt entre Aix-les-Bains et Chambéry, puis s'étendant vers Annecy et la Suisse. C'est la véritable vallée helvétienne. A l'ouest du mont Hauteran, puis entre le Corbelet et le mont Grellé, commence la vallée de Couz. Au confluent de l'Hière et de la Leysse, elle se confond avec la vallée helvétienne, mais à Voglans, aux Viviers, elle est nettement séparée par des rochers urgoniens, lesquels sont le prolongement anticlinal du Corbelet et des ruines

de Saint-Claude. Puis, la vallée de Couz s'étend par le lac du Bourget, la Chautagne, le Rhône et paraît se prolonger dans la cassure de la Valserive, au delà de Bellegarde.

Une troisième vallée est située à l'ouest du mont Grellé ; elle comprend le petit lac d'Aiguebelette et s'élargit vers Novalaise, entre les monts de Lépine et du Chat, d'une part, et les monts Chaffarou et Tournier, d'autre part. Elle se développe ensuite vers le nord pour former les marais de Lavours, et le même pli synclinal pénètre dans l'Ain pour former le val Romey, s'étendant ainsi jusque vers Saint-Germain-le-Joux, non loin du lac de Silan.

L'orographie de ces montagnes, la nature lithologique de leurs terrains, leur faune et leur flore présentent de nombreuses différences avec les montagnes calcaires des Beauges et du massif de la Tournette.

A plusieurs reprises, j'ai parlé de la coupe du Corbelet où l'on a un retour du faciès coralligène. Il peut être utile de rappeler que MM. Benoît et Bertrand ont signalé une alternance des assises du purbeck avec les assises du valengien [1]. M. l'abbé Bourgeat m'a confirmé le même fait. Je puis rapporter plusieurs coupes indiquant un retour du faciès coralligène après le purbeck.

A. Au nord de Dortan (Jura), en allant de la Bienne à l'emplacement de la future gare de Dortan, on trouve :

Portlandien....	1. Calcaire gris, compact, avec *Nerinea trinodosa ;*
Purbeck.....	2. Marnes et calcaires grumeleux, gris, à rognons siliceux, fossiles d'eau douce, morceaux de lignite. — Ces marnes répandent une forte odeur de pétrole ;
Valengien.....	3. Calcaire jaune, compact à faciès coralligènes, avec polypiers, nérinées, Diceras ? (Valletia), 4. Calcaire jaune, compact, à *Natica Leviathan ;* 5. Calcaire jaune, oolithique, 6. Marnes rouges, avec *Ostrea Couloni.*

B. Au-dessus de Loisieux — vallée de Novalaise à Yenne (Savoie) — dans le haut de La Croix et les Rubatiers, on a :

Purbeck	1. Calcaire gris, à rognons siliceux.
Valengien.....	2. Calcaire jaune, à nombreuses nérinées, natices, polypiers, etc., faciès coralligène ; 3. Calcaire jaune, compact :
Hauterivien....	4. Marno-calcaires, jaunes, à *Ostrea macroptera ;* Sow. ;
Urgonien.....	5. Calcaire gris, à chames ; 6. Marnes jaunes à *Orbitolina conoidea,* Alb. gras ; *Heteraster oblongus,* d'Orb., etc., 7. Calcaire jaune à *Chama,* Lousdalu, etc.

C. La coupe de la Cluse de Chailles a été donnée par l'abbé Vallet. Nous rappellerons que l'on y rencontre des calcaires grisâtres, à fossiles d'eau douce, accompagnés de marnes verdâtres et de brèches ; des calcaires compacts, blancs ou un peu jaunâtres, sans fossiles déterminables ; lesquels peuvent appartenir soit au groupe oolithique supérieur, soit aux calcaires néocomiens inférieurs.

Ces retours de la mer, ces faunes coralligènes revenant au-dessus des dépôts d'eau douce du purbeck marquent le lien entre le jurassique supérieur et le crétacé inférieur. L'étude de leur faune permettra peut-être de les placer dans le jurassique supérieur ou dans le crétacé inférieur *en y comprenant les couches d'eau douce du purbeck.*

Les mamelons de la Cluse de Chailles se prolongent, d'une part, vers Voreppe et l'Echaillon ; d'autre part, vers le col de la Crusille. On rencontre à ce col et au-delà, à l'est, jusqu'au cirque aquitanien, les calcaires blancs de l'Echaillon. J'ai trouvé dans ces calcaires, *Tereb. repelliniana* d'Orb. et *Cidaris glandifera* (baguette de) ; et au-delà, vers le Viviers, un calcaire dolomitique, puis un calcaire gris à rognons noirs siliceux du purbeck. Ces faits peuvent se constater nettement sur la nouvelle route du col de la Crusille à Loisieux et Yenne.

Vers Charosse, Pierre-Châtel et la montagne des Parves, entre les calcaires blancs de l'Echaillon et le purbeck, s'intercalent des roches dolomitiques ou de calcaire d'un gris roux à nérinées et paraissant terminer en coin les assises marines du jurassique supérieur dans ces dernières ramifications du Jura. Ces assises sont bien représentées dans le district de Belley. On les retrouve sur le prolongement de la même chaîne au-delà de Virieu-le-Grand. Entre les Cuissonnières et Blanod, de l'ouest à l'est, au travers du bois de Tellières, à la faveur de l'ouverture d'un chemin vicinal, il est facile d'y relever la coupe suivante et d'y faire une abondante provision de fossiles. On a, en partant de la petite combe Chardon, pour aller vers les Cuissonnières :

Corallien.....	1. Marno-calcaires avec nombreuses ammonites, 2. Calcaire gris, compact, bitumineux à la surface, avec *hemicidaris, Tereb. insignis,* Rhynchonelles, belemnites, polypiers, vertébrés [1] ; 3. Calcaires à oolithes grossières ; la section de ces oolithes indique une série de zones concentriques ; 4. Dolomie, 5 Calcaires blancs à *Tereb. insignis, Tereb. repelliniana,* et *Diceras,* etc.
Kimméridgien .	6. Calcaire dolomitique en plaquettes ; 7. Calcaire lithographique a *Exogyra Virgula.*

Ces dépôts se prolongent au nord, jusque vers Nantua et Neyrolles, par le bois de la Rochette et la forêt des Moussières, mais avec un changement de faciès et cela principalement pour les calcaires blancs qui deviennent, vers le nord, crayeux et oolithiques. Ces calcaires blancs, si nettement caractérisés à Oyonnax, entre Oyonnax et Dortan, ne sont pas autre chose que les calcaires blancs, crayeux, oolithiques de Valfin, près de St-Claude (Jura).

Enfin, nous remarquerons qu'au fur et à mesure que l'on s'élève vers le nord, entre les couches supérieures de l'argovien et les calcaires à *Amm. polyplocus* s'intercalent, en faisant coin vers le sud, les couches à *Waldheimia egena* et les calcaires grumeleux à *Cidaris florigemma.*

J'ai donné [2], il y a plusieurs années, la coupe du mont Lépine, où l'on rencontre à la partie supérieure les calcaires blancs et le purbeck.

Au col du Crucifix, on trouve un banc de calcaire renfermant en quantité des fragments d'ostrea indéterminables. Ce banc est intercalé dans les calcaires d'eau douce du purbeck. J'ai pu le suivre sur toute la ligne du mont du Chat ; je l'ai retrouvé au Colom-

[1] *Bull, Soc. géol. de France,* T. XI, n° 3, 1883, page 176.

[1] Je possède de ce gisement une mâchoire de poisson avec nombreuses dents assez bien conservées. J'en donnerai plus tard la description.

[2] *Bull. Soc. géol. de France,* t. VIII°, 3° série, 1880.

bier de Culoz et à Orbagnoux. Ce banc d'ostrea indique une alternance d'eau saumâtre et d'eau douce dans le lac purbeckien du Jura.

Entre Chanaz et Culoz, la rupture de la voûte du mont du Chat et du Colombier qui en est le prolongement, a été considérable ; pour les trois vallées indiquées au commencement de cette notice, c'est ici que la dislocation a été le plus prononcée. Une faille, commençant entre Billième et Chevelu, et se prolongeant par Culoz, Munet, Lochieu, etc., atteint, en effet, les assises du Bathonien. A Chanaz, le Bathonien est bien développé sur les bords du Rhône et, sur ses dernières assises marneuses, à nombreuses Rhynchonelles et Térébratules, est le Callovien. On y trouve nettement caractérisé l'horizon de l'*Ammonites macrocephalus*. Nous avons été assez heureux pour découvrir le même horizon au-dessus de Culoz. En effet, au nord-est du château de Culoz est un rocher formé par des bancs de calcaire à entroques, des marno-calcaires avec les fossiles du Bathonien de Chanaz, sur lesquels on rencontre un calcaire à grains ferrugineux, oolitiques avec *Ammonites macrocephalus*. Le contact des terrains Bathonien et Callovien se voit dans le Jourdan. Le Callovien forme, à l'ouest du Colombier, une bande dirigée du sud au nord et ne présentant que quelques mètres d'épaisseur. J'ai, en effet, retrouvé le Callovien entre 1,350m et 1,400m d'altitude, en descendant du Grand-Colombier (1,537m), sur Munet et Artemare.

Au Colombier, le Callovien est plus calcaire qu'à Chanaz ; les fossiles y sont extrêmement abondants. Le contact, avec les marno-calcaires du Bathonien, est net ; il en est de même avec les couches de Birmensdorff qui le recouvrent. Je crois qu'il est facile d'y reconnaître à la base, l'horizon de l'*Amm. macrocephalus*, et dans le haut, les couches à *Amm. Anceps*.

Voici la coupe du Grand-Colombier en allant de Munet à la Vanche :

	1. Boues glaciaires.
Valengien.....	2. Calcaire compact, d'un gris roux, en gros bancs plissés en *V dont l'ouverture est tournee a l'ouest.*

Faille de Billième.

Bathonien.....	3 Calcaire compact, dur, à débris de crinoïdes et rognons siliceux ; 4. Marno-calcaires à nombreux fossiles du Bathonien de Chanaz ;
Callovien.....	5 Calcaire avec grains de fer oolithiques, *Amm. macrocephalus, Amm. anceps,* etc.
Argovien	6. Argovien,
Corallien.....	7. Calcaire grumeleux, 8 Marno-calcaires à *Amm. polyplocus*, 9 Calcaire gris, compact, à *Tereb. insignis*, 10. Dolomie ; 11. Calcaires blancs, polypiers, Diceras,
Kimméridgien .	12. Dolomie ; 13. Calcaire gris, lithographique ;
Portlandien....	14. Calcaire dolomitique ; 15. Calcaire compact, jaune, à nérinées,
Purbeck.....	16. Calcaire gris, compact, à rognons noirs, siliceux ;
Valengien.....	17. Calcaire compact, d'un gris roux,
Hauterivien....	18. Marno-calcaires à *Ostrea macroptera,* et *Echinospatangus cordiformis* dans le haut ;
Urgonien	19. Urgonien ;
Tertiaire.....	20. Mollasses.

Ces dépôts du Grand-Colombier se prolongent jusqu'au ravin de la Dorche, à l'ouest d'Orbagnoux. Sur la rive droite de la Dorche, on a :

Urgonien.....	1. Calcaire blanc à chames ;
Hauterivien ...	2. Marno-calcaires *à Ostrea macroptera ;*
Valengien.....	3. Calcaire compact, d'un gris roux ;
Purbeck.....	4. Calcaire gris, compact, à rognons noirs, siliceux, avec un banc de calcaire à fragment d'ostrea, intercalé dans le calcaire d'eau douce,
Portlandien ...	5. Calcaire dolomitique ;
Kimméridgien .	6. Calcaire gris, compact, lithographique, avec *exogyra virgula ;* 7. Calcaires à nombreuses cassures spathiques ; 8. Calcaire en plaquettes, bitumineux, à *Zamites feneonis ;* 9. Calcaire gris à *Exogyra virgula ;*
Corallien.....	10. Calcaires blancs à *Diceras ;*

Etc., etc.

Ces différents dépôts se prolongent sur toute la rive droite du Rhône jusqu'à Bellegarde et de là sur la rive droite de la Valserine, jusqu'à Châtillon-de-Méchaille.

Dans la dernière chaîne est du Jura, à savoir : le Corbelet, la Chambotte, le Clergeon, les montagnes du Foug, des Princes, etc., les assises du jurassique ne sont bien à découvert que vers les montagnes du Foug et le Val-du-Fier. Les étages supérieurs du jurassique, sauf le purbeck, à partir des calcaires blancs, paraissent y manquer.

En résumé, la série jurassique est représentée dans les dernières ramifications méridionales du Jura par les étages suivants :

1. Bathonien ; — 2. Callovien ; — 3. Argovien ; — 4. Corallien ; — 5. Kimméridgien ; — 6. Portlandien ; — 7. Purbeck.

Et le crétacé inférieur, par les étages :

1. Valengien ; — 2. Hauterivien ; — 3. Urgonien.

On trouve l'*aptien* à la perte du Rhône et l'*albien* à la sortie du Val-du-Fier, vers Seyssel, et à la perte du Rhône. La craie blanche se voit à St-Jean-de-Couz, ainsi que le sédérolitique. Ces derniers dépôts sont toujours sur les bords des vallées, *ils dépendent essentiellement des plis synclinaux*.

Dans ces vallées, on trouve les marnes rouges à *Hélix Ramondi* de l'aquitanien ; des poudingues, puis une mollasse grossière à *Echinolampas cidaris* et nombreux peignes ; enfin la mollasse marine à petits grains de sable.

Les alluvions anciennes, avec lignites, les boues glaciaires et les alluvions récentes y représentent les terrains quaternaires.

Lac purbeckien. — A la fin des temps jurassiques, les chaînes des montagnes et les vallées que nous venons d'étudier, formaient un creux comblé par un grand lac. Ce lac purbeckien du Jura a été très bien étudié par M. G. Maillard [1], et dernièrement, M. le Dr A. Jaccard [2] en a donné une analyse dans le journal *La Nature*. Les limites assignées à ce lac, dans cette analyse, en ce qui concerne les environs de Chambéry, ne sont pas exactes. En effet, le lac purbeckien allait jusqu'au Guiers-Vif, vers la cluse de Chailles, d'une part, et je crois qu'il venait, d'autre

[1] *Etude sur le Purbeckien dans le Jura*, Zurich, 1884.

[2] *La Nature*, n° 571, 1884, page 374.

part, presque jusqu'à Chambéry, comprenant ainsi le lac du Bourget, la Chambotte, le mont Clergeon et aussi les montagnes du Foug.

Pendant l'époque argovienne, la mer recouvrait une partie des Alpes et tout le Jura. Après la formation des dépôts argileux de l'argovien, les Alpes et le Jura ont été lentement soulevés. Des dépôts côtiers se sont formés dans le Jura, pendant que des dépôts argileux continuaient à se faire dans la zone subalpine. Après la formation de ces dépôts argileux à *Amm. polyplocus, Amm. tenuilobatus*, la mer jurassique disparaît de la zone subalpine. Alors, dans le Jura, et au delà, vers le nord-ouest, durant toute la longue période de formation des assises du jurassique supérieur, de nombreux îlots coralligènes se sont déposés. Ce sont ces dépôts, alternant avec des bancs vaseux, mais surtout avec des dolomies intercalées sous forme de lentilles, qui constituent aujourd'hui les différents facies locaux du glypticien, du dicératien, du séquanien, du ptérocérien, et peut-être même du virgulien, au sujet desquels les géologues discutent depuis plusieurs années. Dans le Jura, depuis la formation des couches de wangen à *Cidaris florigemma* jusqu'aux calcaires blancs à *Diceras,* on a une mer coralligène. Que l'on fasse dans ces dépôts des subdivisions locales, cela est nécessaire ; il n'en est pas moins vrai que de l'argovien supérieur aux calcaires blancs de l'Echaillon, étudiés du Jura méridional au Jura septentrional, on a un ensemble de dépôts difficile à subdiviser en étages constants sur une aussi grande surface.

Ainsi la mer jurassique a recouvert la plus grande partie du Jura jusqu'à la formation du lac purbeckien. Cependant, à partir de l'argovien, le sol du Jura s'est peu à peu soulevé, formant ainsi des dépôts terminés en coin dans le Jura méridional ; cette mer du jurassique achevait les dépôts marins dans le nord ou le nord-ouest, lorsque le lac du purbeck commençait les siens vers le sud. Sans doute, les eaux salées ont dû mettre un certain temps pour devenir saumâtres, puis douces, et la mer a dû envahir à plusieurs reprises ces eaux du lac. Néanmoins, le lac purbeckien, finalement séparé de la mer et s'étendant sur le Jura, du Guiers-Vif à Neufchâtel, soit sur plus de 230 kilomètres de longueur et 40 à 50 kilomètres de largeur, s'est peuplé d'animaux et de plantes propres aux eaux douces. La vie apparaît dans le lac avec des gastropodes, des acéphales, des poissons ganoïdes et des cypris. Cette faune du lac purbeckien est remarquable par la petitesse de tous les individus qui la composent. Cependant, dans une de nos dernières excursions, nous [1] avons été assez heureux pour y découvrir une grande carapace de tortue. Elle mesure 0m,47 de longueur, sur 0m,40 de largeur.

L'échantillon est en bon état, j'en donnerai plus tard la description.

Cette tortue vient du purbeck du Mollard de Vions (Savoie). Ce mamelon, placé sur la rive gauche du Rhône, relie la coupe de Chanaz à celle du Colombier de Culoz. On y trouve de bas en haut :

Corallien.....	1. Calcaire gris, compact, avec chailles ; 2. Calcaire gris à *Tereb. insignis ;* 3 Dolomie ; 4. Calcaire blanc à Diceras ;
Kimméridien et Portlandien.	5. Calcaire dolomitique.
Purbeck.....	6. Calcaire gris, compact, à rognons noirs, siliceux, avec physes et carapace de tortue,
Crétacé inférieur	7. Calcaire gris roux, compact, à *Pygurus rostratus ;* 8. Marno-calcaires avec *Ostrea macroptera,* etc.

Dans son étude sur le lac purbeckien du Jura, M. Jaccard se demande d'où venaient les animaux qui l'ont habité? Il rappelle alors que des dépôts d'eau douce ont été signalés dans le jurassique inférieur, dans le Trias et dans les grés houillers ; d'après cela, il admet des migrations. Cela me paraît difficile à établir, aussi bien qu'une création sur place. Je préfère expliquer la présence de ces animaux dans le lac purbeckien, par suite de phénomènes d'adaptation. Ce n'est pas brusquement que le lac purbeckien du Jura a été formé ; l'opération s'est faite lentement, à plusieurs reprises, par parcelles successives. Les animaux marins, isolés de la mer, ont vécu dans des lagunes et, par suite d'apport d'eaux douces, les eaux salées sont devenues saumâtres, puis douces. Ces faits se sont accomplis en un temps relativement considérable, et peu à peu les animaux les mieux appropriés se modifiaient, s'adaptaient à leur nouveau milieu.

Dr HOLLANDE.

[1] MM. Barbe, Jourdan et Hollande.

NOTE SUR LES NUAGES.

Les nuages peuvent-ils donner des indices probables du temps prochain? Il est certain que les agriculteurs trouvent des indications précieuses dans la forme et la direction des nuages, dans leur position par rapport aux montagnes environnantes, etc.; il est non moins certain que tout nuage n'est pas par lui-même un signe du temps. Mais entre quelles limites sont compris les pronostics que peuvent fournir les nuages, c'est ce que des observations faites en diverses régions, soigneusement enregistrées et comparées, peuvent seules décider. Or, ces observations supposent une entente parfaite sur les noms à donner aux divers nuages ; et cette entente n'existe pas encore.

D'ailleurs, une classification complète vient se heurter à des difficultés considérables : les formes des nuages sont si diverses qu'une nomenclature détaillée serait interminable ; les caractères des diverses formes ne sont pas toujours si tranchés que l'on puisse s'y reconnaître aisément; le dessin, du reste, ne peut jamais représenter exactement certains nuages ; puis telle forme, fréquente en une région, est si rare en une autre, qu'on est porté à en nier l'existence ; enfin l'aspect d'un même nuage peut varier totalement selon la position de l'observateur. En outre, dans les nomenclatures proposées jusqu'ici, on a cru devoir ajouter à la description du nuage des indications sur l'heure de son apparition et de sa disparition, sur la manière dont il se forme, etc.; or ces particularités ne se vérifient pas en toute région ; du moins il convient de n'insérer dans une classification que ce qui a pu être vérifié en des lieux fort divers.

Il est à souhaiter qu'un savant météorologiste établisse une nomenclature complète; qu'il s'astreigne

à observer en des pays différents, à séjourner au moins une année en une vallée alpestre d'où il verra de plus près de grandes variétés de nuages.

Jusqu'ici le seul météorologiste qui ait réussi à faire accepter sa nomenclature par un grand nombre d'observateurs, est l'Anglais Howard; il a employé des noms latins et partant internationaux ; Kaemtz a malheureusement embrouillé cette nomenclature; et récemment M. Poëy, fondateur de l'observatoire de La Havane, l'a critiquée et en a proposé une plus complète [1].

A notre avis, le problème n'est pas encore résolu d'une manière satisfaisante; Howard n'est pas complet et n'a pas été suffisamment compris; M. Poëy fait preuve d'érudition, mais il nous paraît mal interpréter Howard et lui adresse des critiques imméritées; c'est par là qu'il commence son ouvrage, alors qu'il eût dû commencer par donner des définitions nettes des termes dont il se sert pour désigner les divers nuages. Le second chapitre de son ouvrage manque absolument de clarté, et il est probable que c'est ce défaut qui lui a valu l'indifférence des météorologistes français pour sa nomenclature, qui a cependant du mérite.

Il n'est pas sans intérêt d'appeler l'attention sur les nomenclatures de Howard et de M. Poëy. Les nuages sont composés les uns de particules glacées (cirrus), les autres de particules aqueuses. Toutefois la classification est fondée moins sur la nature des particules que sur les formes des nuages. Howard a admis trois types principaux: le *cirrus*, le *cumulus,* le *stratus,* et quatre formes de transition: le *cirro-stratus,* le *cirro-cumulus,* le *cumulo-stratus,* le *nimbus*.

Les *cirrus* sont de petits nuages très élevés, offrant l'aspect de filaments déliés assez semblables à des barbes de plume, à de la laine cardée, à des cheveux crépus ou à des réseaux déliés. Tous les météorologistes sont d'accord sur les cirrus.

Le *cumulus* est un monceau convexe ou conique, entassé sur une base horizontale. Kaemtz l'appelle nuage d'été; M. Poëy insiste sur cette particularité qu'on ne l'observe que dans les chaleurs, et cependant la plupart des météorologistes trouvent à en enregistrer en hiver comme en été. C'est qu'en effet on a étendu le nom de cumulus à toute masse nuageuse constituée communément de poussières aqueuses, et se tenant à une altitude moyenne de 2,300 mètres, quelle que soit sa forme; ces masses, beaucoup plus fréquentes que celles auxquelles Howard paraît réserver le nom de cumulus, n'ont pas reçu de lui une dénomination spéciale. Il y a lieu de distinguer les cumulus qui présentent l'aspect de dômes argentés, arrondis, entassés les uns sur les autres, des cumulus informes dont les bords sont déchiquetés ou frangés. M. Poëy nomme les premiers simplement *cumulus*, et les seconds *fracto-cumulus*. Les premiers seraient bien nommés *cumulus lobés ;* le nom plus court de *cumulus* serait donné aux seconds, qui sont plus fréquents ; pour ces derniers cet usage a prévalu.

Remarquons en passant que M. Poëy prétend que le cumulus d'été, celui que nous nommons *cumulus lobé* , ne voyage jamais, qu'il reste collé à l'horizon, et il ignore si, en se transportant sous cet horizon, on aurait au-dessus de soi des cumulus ou un ciel sans nuage. Ceux qui ont observé dans nos régions alpestres peuvent lui répondre que le cumulus lobé voyage rarement, mais non jamais, et que, si l'on se trouve sous sa verticale, on a au-dessus de soi un nuage qui présente l'aspect de celui qu'il nomme *fracto-cumulus* et que la plupart nomment simplement *cumulus* [1].

Quand, en été, le cumulus lobé se détache de nos montagnes et que, sur ses bords qui s'estompent, on aperçoit de longs filaments plus ou moins verticaux, on peut le plus souvent s'attendre à quelques décharges électriques. Cette masse nuageuse devrait être étudiée sous le nom de *cumulus pelucké.*

Le *stratus* est défini par Howard « nappe ou cou-
« verture largement étendue, continue, horizontale ;
« c'est le plus bas des nuages, car sa surface inférieure
« repose communément sur le sol ou sur l'eau ;
« il apparaît après le coucher du soleil et comprend
« tous ces brouillards qui, dans les soirées calmes,
« s'étendent en larges couvertures du fond des vallées
« et de la surface des eaux, pour inonder ensuite les
« régions adjacentes. » Voilà ce que Kaemtz a traduit par ces mots : le stratus est une bande horizontale qui se forme au coucher du soleil et disparaît à son lever ! Plusieurs météorologistes, embarrassés par la bande de Kaemtz, ont rejeté le stratus sous prétexte qu'il est de même nature que le cumulus; mais dans le sens donné par Howard, le stratus doit être maintenu, car, nous le répétons, la classification se fonde sur la forme plus que sur la nature des nuages. Celle-ci ne donnerait que deux espèces, les nuages à poussières glacées et les nuages à poussières aqueuses. Le stratus constitue le brouillard lorsqu'il touche au sol; et pourquoi refuser à celui-ci un nom international? D'ailleurs ce nom de *stratus* est le seul qui convienne à la couche nuageuse qui, en hiver, voile le ciel pendant des semaines entières dans le bassin du lac Léman et dans nos vallées des Alpes. Sa base inférieure se tient à cinquante ou cent mètres du sol, alors qu'à deux ou trois cents mètres plus haut on jouit d'un splendide soleil. Cette couche ne donne jamais de pluie; elle prend naissance sur place et ne voyage pas, sinon pour s'étendre. Elle est fort bien désignée par le mot de *stratus*.

(*A suivre.*) Alexandre MONTAGNOUX,
M. S. F. S.

1 *Comment on observe les nuages pour prévoir le temps,* par André Poëy. — Paris, Gauthier-Villars, quai des Augustins, 55.

1 Il n'est pas impossible toutefois que sur mer on voie à de grandes distances des cumulus lobés paraissant compacts dans le sens horizontal, et cependant assez légers dans le sens vertical pour n'apparaître que comme une gaze aux observateurs placés directement au-dessous.

BLOCS ERRATIQUES A 1250 MÈTRES D'ALTITUDE.

La vallée d'Aulps possède des granits erratiques, mais ils sont rares, surtout à partir du pont du Péage en amont. Quelques petits blocs avaient été remarqués à Côte-d'Arbroz et à Morzine à une assez grande hauteur, mais elle ne dépassait pas 1100 mètres.

Le 21 mars 1882, nous avons rencontré un bloc de protogyne, au lieu dit *Les Monrionds*, près du chalet de François Premat, à 350 mètres au-dessus de la Dranse (rive droite), et à peu près à 1250 mètres

au-dessus de la mer. Ce bloc, appelé dans le pays *du Serpentin*, avait, il y a quarante ans, environ 60 mèt. cubes ; on l'a exploité pour faire des meules de moulins, etc. Il lui reste encore près de 30 mètres cubes. Si l'on n'y prend garde, il disparaîtra tout à fait; cette jolie pierre mériterait d'être conservée, mais j'en ai tant vu détruire que je ne me fais pas d'illusion à son égard. Aussi me pardonnera-t-on d'exhaler ici les plaintes que m'arrache le spectacle de la disparition de ces vieux témoins des anciens jours.

« Si cette destruction continue, nos descendants, privés de la vue de ces témoins du passé, pourront à peine croire au phénomène imposant qu'ils caractérisent avec certitude. »

(Daubrée, *Annuaire du Club alpin français*, 1877, p. 344.)

Souvent le voyageur, errant sur les collines,
Des manoirs féodaux admire les ruines
Que le lierre embrasse et que le temps brunit ;
Moi, j'aime à contempler, dans son champ solitaire,
Nue, et les angles vifs, empreinte de mystère,
La roche grise d'un granit.

La mousse n'atteint pas sa face immaculée ;
Et, tandis que tout change au sein de la vallée,
De la pluie et des vents elle brave le cours.
La voila, cette vierge, on ne sait d'où venue !
Touristes, un hommage a la belle inconnue
Qui vous parle des anciens jours !

Ces granits, ils sont là, sous leur multiple forme :
Isolés ou groupés, parfois de taille énorme,
Et, tels que le hasard est venu les ranger ;
L'un, comme un sphinx couché dans son argile humide,
Un autre, se dressant comme une pyramide ;
Tous, avec leur type étranger.

Quel agent les aura transportés, onde ou glace ?
De quels êtres vivants aura-t-il pris la place
Ce fleuve envahisseur de notre région ?
Et, non moins que les sens vous frappez la pensée,
Chers hôtes ! contez-nous l'émouvante odyssée
De votre navigation !

Galgal, cromlech, menhir, grotte ou *Pierre des Fées*,
Dolmen, roche à bassins, tombes, autels, trophées,
Des bois et des vallons monuments curieux,
Ils sont là comme autant de témoins des vieux âges,
Pour nous redire encor quelques sublimes pages
Des annales de nos aieux !

Et le siècle présent, ce siècle de l'Histoire,
(Puisse un pareil reproche épargner sa mémoire !)
Ne les garderait pas avec un soin jaloux ?
Un devis d'architecte avide les épie...
Arrière, le mineur avec son fer impie !
Ces nobles pierres sont à nous !

Respect a ce musée en plein air des antiques !
Dans votre solitude, ô grands blocs erratiques,
Oui, demeurez pour nous et nos derniers neveux !
Déjà le géologue a pris votre défense ;
L'alpiniste, à son tour, réclame avec instance ;
La France écoutera leurs vœux !

H. TAVERNIER.

BIBLIOGRAPHIE

Note sur la littérature du droit des gens avant la publication du ***Jus belli ac pacis*** *de Grotius*, par M. Alphonse RIVIER, membre de l'Académie royale de Belgique. (Bruxelles, 1883, 75 pages in-8°.)

L'année dernière, la Hollande célébrait avec empressement le troisième centenaire de la naissance de l'auteur du *Droit de la guerre et de la paix*, de Hugo Grotius, qui a eu, sur cette partie importante du droit, une si grande influence.

Un publiciste distingué, bien connu dans le monde savant, en particulier par des publications sur le droit romain et sur le droit international, M. le professeur Alphonse Rivier, a saisi cette occasion pour faire une étude sur la littérature du droit des gens avant l'ouvrage fameux de Grotius ; il a communiqué à l'Académie de Bruxelles le résultat de ses recherches consciencieuses.

Il a fourni ainsi à tous ceux qui s'occupent d'études sur ce sujet un travail fort nourri, qui les intéressera vivement, et qui mérite par la sûreté et l'étendue des investigations les plus grands éloges. Les matériaux qu'il renferme sont considérables et généralement peu connus.

C'est sur ce mémoire, résultat de longues études, dans un domaine plus ou moins inexploré jusqu'à ce jour, que je voudrais attirer l'attention des lecteurs de la *Revue ;* à mesure que les relations de peuple à peuple, de nation à nation, deviennent plus nombreuses, plus suivies, les études de cette nature acquièrent une importance particulière qu'elles n'avaient pas précédemment au même point. Un guide érudit n'est donc pas de trop ; M. Rivier aurait pu facilement, avec les matériaux qu'il nous communique, et en les développant, nous donner un grand et beau volume ; on ne peut lui reprocher que trop de concision.

L'auteur remonte fort haut dans son travail, qui se distingue par une impartialité à laquelle je me plais à rendre justice. A propos du XIII^e^ siècle, il rappelle que saint Thomas d'Aquin s'occupe de la guerre dans sa *Somme théologique.* Il rappelle également que, selon cet illustre auteur, trois conditions sont nécessaires pour que la guerre soit juste : une juste cause, la rectitude d'intention et l'autorité du prince. Ce troisième point exclut la guerre privée qui, pendant des siècles, fut un fléau difficile à extirper ; à ce seul titre, on voit que le grand publiciste du moyen âge s'élève avec indépendance et une sûreté remarquable de jugement au-dessus des préjugés de son époque.

« On sait, dit M. Rivier, que Thomas d'Aquin « domine tout le reste du moyen âge. Les théologiens « du XVI^e^ siècle, qui traitent du droit des gens et du « droit naturel, sont encore ses disciples. »

Ajoutons que de notre temps et après nous encore on pourra beaucoup apprendre et beaucoup puiser dans les œuvres de cet homme de génie, qui réunit les plus hautes qualités, et sut être novateur en demeurant chrétien.

Parmi les écrivains du XIII^e^ siècle, M. Rivier mentionne le franciscain Monalde, « probablement celui

« des théologiens ou moralistes de ce nom qui fut « massacré par les Sarrasins », dans la seconde moitié de ce siècle ; car, dans tous les siècles, l'église a eu ses martyrs, comme récemment encore on en cite plus d'un exemple dans le Tonkin.

Sans m'arrêter davantage sur ce mémoire, dont la lecture est très instructive, je rappelle, en terminant, que quelques-uns des points dont il traite, et sur lesquels il nous fournit des indications utiles, concernent plus ou moins directement la Savoie. Ainsi, lorsqu'il s'occupe de Jean de Legnano, noble milanais, avocat et professeur à Bologne, dans le XIVe siècle, il nous apprend que ce jurisconsulte était l'adversaire prononcé de Robert de Genève, et qu'il demeura son adversaire déclaré lorsque celui-ci devint l'antipape Clément VII.

Il parle aussi de *quelques sommes du for interne,* spécialement d'un ouvrage que Grotius cite plus d'une fois, « la *Silvestrine,* de Silvestre Mozzolino de « Prierio, dominicain Savoyard, né vers 1460, qui « enseigna à Bologne, Padoue et Rome, et mourut « dans cette dernière ville en 1523 ».

Cette *somme* (la *Silvestrine*) fut souvent imprimée dans le XVIe siècle et au commencement du XVIIe.

JULES VUY.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 12 JUIN 1884

(Suite.)

Voici les noms des lauréats du dernier concours d'histoire et de poésie, c'est-à-dire de 1883.

1er prix d'histoire (300 fr.) : M. Tavernier, juge de paix à Taninges.

2e prix (100 fr.) : M. Gonthier, curé de Meillerie.

Prix de poésie (200 fr.) : Partagé *ex-æquo* entre M. J. Lombard, curé des Houches, près Chamonix, et M. G. Nicole, à Fécamp (Seine-Inférieure).

Mentions très honorables : M. Constant Berlioz à Chambéry ; M. Richaud, à Neuilly-le-Réal (Allier) ; M. C. Trioullier, à Saint-Pierre-le-Moûtiers (Nièvre).

Mentions honorables : M. Constant Berlioz, à Chambéry ; M. L. Terrier, à Paris ; M. Gaston de Chaumont, à Annecy ; M. Falconnet, curé de Magland (Haute-Savoie).

Le rapport sur le concours de poésie de 1883 paraîtra dans un des prochains nos de la *Revue;* celui du concours d'histoire a paru dans le no précédent.

CONCOURS DE POÉSIE DE 1884.

Le prix de 600 francs, fondé par M. le docteur Andrevetan de concert avec la ville d'Annecy, sera décerné en 1885.

Le choix du ou des sujets est laissé aux concurrents ; le nombre minimum des vers présentés par le même auteur est fixé à cent.

Les travaux seront composés en langue française. Les auteurs devront déclarer par écrit en tête de leur envoi, mais sans signer cette déclaration, que ces travaux sont inédits et n'ont été présentés à aucun autre concours.

Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus ; les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté dans lequel l'auteur écrira son nom et son domicile.

Les manuscrits resteront acquis aux archives de la Société ; les auteurs pourront en prendre copie.

Sont admis à concourir : 1° tous les Français, excepté les membres effectifs de la Société Florimontane ; 2° les étrangers qui sont membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

Les envois devront parvenir *franco* au secrétaire de la Société avant le 1er novembre 1884.

Le Secrétaire,

A. CONSTANTIN.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

9e ANNÉE

BULLETIN N° 6 — JUIN 1884

Pressions barométriques moyennes: 723,8 à Annecy, 681,55 à Leschaux, 706,57 à Melan. Maxima le 26 aux trois stations. Minima le 3 à Annecy, le 2 à Leschaux, le 3 à Mélan. Excursion du mercure : » » à Annecy, 9,30 à Leschaux, 15,29 à Mélan.

TEMPÉRATURE. — Moyenne à Annecy du maxima 21°7 du minima 8°07 à 9 h. du matin 16°18 Moyenne générale à Douvaine 15°35, à Chamonix 12°36, le thermomètre allant de — 1°4 le 9, à 30° le 28, à Mélan moyenne 12°47, à Leschaux 7°72. A cette dernière station, le thermomètre va de —2° le 8, à 22° les 28-29.

La température de l'eau du lac d'Annecy est en moyenne à 15°3, celle de puits à 6°8 et celle de rivière à 10°3.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent:

Pour le mois de juin : le		2.	9.	16.	23.	30.
Thermomètre.	maxima.	13°1	10°	11°2	8°4	16°2
	minima.	1°8	—1°0	—1°	—1°	3°
Baromètre à 0° :		619,8	622,0	625,8	625,2	629,3

A cette station, le maximum barométrique est de 633,9 le 28, et le minimum de 614,2 le 3.

PLUIE. — Assez fréquente sans donner de grande quantité. Maximum 125m/m1 en 11 jours à Leschaux. Minimum 34m/m7 en 8 jours à Annemasse. Au Semnoz 145m/m7. Neige vers les 8 9 aux altitudes de 7 à 900 mètres, selon les stations.

ORAGES. — A Saint-Gingolph le 24, à Seythenex le 8, à Faverges et Thônes le 13.

PHÉNOMÈNES PARTICULIERS DIVERS. — Gelée blanche très forte à quelques stations du 18 au 22. Les pommes de terre, les haricots et les pois sont atteints. De Mélan on fait observer que les hautes régions de l'atmosphère doivent encore contenir une grande quantité de poussière, aussi les lueurs crépusculaires rouges sont encore très sensibles. Les environs de la lune sont toujours rouges sur une étendue de 70 à 80 degrés. Lorsque le soleil est voilé par un nuage restreint, on voit de même, autour de cet astre, un grand espace blanchâtre qui n'a pas, croyons-nous, encore été signalé.

A Douvaine, floraison de la vigne le 8, récolte du colza le 15, semis du chanvre le 20, fauchaison des prés bas le 15. A Seythenex, seigles en fleur le 1, blé le 26. A Thônes, blé en fleur aussi le 26. A Annecy fauchaison à partir du 22.

Le Directeur-gérant : A. CONSTANTIN.

BULLETIN N° 6.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

JUIN 1884

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy, par 45°53'59" de latitude, et 3°47'33" de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	Thermomètre à midi.	DEGRÉS actinométriques à midi.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL DURANT LE JOUR.	ÉTAT DU CIEL à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE à 9 h. mat. de l'eau du lac.	TEMPÉRATURE à 9 h. mat. du sol à 30 c. de prof.
1	18°5	9°5	15	»	8	0,8	78	»	82°7	N	S	faible	beau	Pluie 8 h. s. et la nuit.	très beau	56	16°4	»
2	22	5	16,3	»	»	2,6	76	22,1	82,7	S	S-S-E	id.	id.	Id. jusqu'à 10 h. m. et de 8 h. s.	pluie	57	16,1	»
3	23,5	9,7	13,4	»	10,5	2,5	84	17,4	55,4	S	S-E	fort	pluie	Id. par moment dans le jour.	id.	58	15,7	»
4	20,5	9	11	»	7,5	1,9	90	15	47,6	W	S-E	id.	couvert	Id. id.	couvert	59	15,3	»
5	15,5	5,5	10,1	724	4,7	0,9	89	13,4	43,7	S	S-E	id.	id.	Id. légère vers 8 h. s.	couv. 1/2	62	14,5	»
6	19	7	13,4	724,5	»	1,4	84	13	51,5	S	W	id.	couv. 1/2	Id. la nuit.	couvert	63	15	»
7	18	8	13	722	1,4	2	78	15,3	56,9	S	S-W	id.	couvert	Neige au chalet Chappuis Pluie de [6 h. m. à 4 h. s.	id.	63	15,3	»
8	17,5	5,7	9,1	719,3	»	1	»	13,4	43,7	S	S-W	id.	pluie		beau	65	15,1	»
9	15,7	5,5	12,3	721,6	14,3	0,8	85	14,2	35,9	S	W	id.	couvert	Quelques grêlons à 2 h. s., avec pluie.	couvert	69	13,2	»
10	17,7	7	9,2	723,4	11,1	1,7	97	11,4	102,2	S	W	id.	id.		id.	68	13,4	»
11	16,5	4	12,4	725,2	8,7	1,2	76	18,4	71	S	W S-W	id.	couv. 1/2		id.	68	13,3	»
12	19,5	3	15,3	725,3	»	2	58	18,3	88,1	S-W	N	id.	id.		id.	67	13,5	»
13	20,5	7,5	15	726,1	»	2,8	78	22,3	51,5	S-W	N-W	faible	beau		couv. 1/2	66	14	»
14	24,5	11	19	723,9	0,4	2,2	84	25,1	25,3	N	W	id.	couv. 1/2		couvert	65	14,3	»
15	25,5	12,3	19,3	723,2	»	2,7	73	19,3	28,9	N	W	fort	couvert		id.	64	14,7	»
16	23,5	11,5	15,4	722,8	»	3,2	67	18	57,7	»	»	»	»		»	»	»	»
17	20	8	17,2	723,1	»	4,1	60	16,3	49,1	»	»	»	»		»	»	»	»
18	19,5	3,5	15	722,5	»	3,2	58	21,2	96,7	»	»	»	»		»	»	»	»
19	21,5	5	16	724,1	»	3,7	53	19,1	90,5	»	»	»	»		»	»	»	»
20	21	3 5	15,2	724,8	»	3,6	90	21,3	86,6	»	»	»	»		»	»	»	»
21	23	8,5	16,3	724,6	»	2,1	86	22	82,7	»	»	»	»		»	»	»	»
22	23,7	5,5	18,1	724,7	»	4,5	99	17	35,9	»	»	»	»		»	»	»	»
23	23	12	19	722,1	»	3,3	81	»	»	N	W	fort	couvert	Pluie par moment dès 2 h. s.	couvert	54	15	»
24	23	9,5	18	721,8	4,3	2,7	73	19,2	28,1	S	N-W	id.	id.		id.	55	15,8	»
25	21,5	8,5	18,4	724,6	»	2,2	60	24,1	67,1	—	N	faible	très beau		très beau	54	16	»
26	20	9,5	21	726.9	»	3,2	57	26	82,7	—	N	id.	id.		id.	53	16,3	»
27	29,5	10	20	725,8	»	3	55	29,3	85	—	N	id.	id.		id.	51	17	»
28	30,5	12	25,4	726,6	»	3,8	58	27,1	63,2	—	N	id.	id.		id.	505	17,6	»
29	30,7	15	24,3	723	»	5,5	51	26,3	80,3	—	N	id.	id.		id.	50	18	»
30	29	10,5	22,4	724,7	»	5,1	56	»	»	—	N	id.	id.		id.	50	17,6	»
Moyennes ou Totaux.	21°7	8,07	16,18	723,8	60,9	2,6	73,5	19°46	65°9							594	15°3	0

Pendant les nuits 17-18 et 19-20, le thermomètre minima donne 3°5, aussi à quelques endroits les plantes s'en ressentent fortement, leur feuillage se flétrit. — Le 22, commencement de la fenaison, s'achève avec le mois.

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. — Imp. F. ABRY.

23me Année. — N° 8. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 août 1884.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIETE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Societé laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il emet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire Les hommes de science de la Savoie (suite), par M. J. Philippe.
Le séjour d'Henri IV a Annecy en 1860, par M. F. Mugnier
Les terrains tertiaires de la Savoie, situés dans la zone subalpine, au nord de Chambéry, par M. le Dr Hollande.
Note sur les nuages (suite et fin), par M. Alexandre Montagnoux.
Avis.
Observations météorologiques, par M. A. Mangé.

LES HOMMES DE SCIENCE DE LA SAVOIE

Amédée-François FRÉZIER

(Suite.)

VI.

Les savants travaux de Frézier ne pouvaient qu'attirer toujours davantage sur lui l'attention de l'administration supérieure. Le 9 décembre 1739, il fut nommé directeur des fortifications de Bretagne, en résidence à Brest, et avec le grade de lieutenant-colonel qu'il ne dépassa jamais, par ce motif qu'à cette époque le grade dépendait du nombre de sièges auxquels l'officier avait assisté : Frézier n'avait pris part qu'à deux sièges [1].

Il occupa ce poste pendant vingt-quatre ans, car il ne prit sa retraite qu'en 1764, après soixante-quatre ans de services ! Pendant ce temps, il exécuta de nombreux ouvrages de fortification à Nantes, Port-Louis, Concarneau, Morlaix et Saint-Malo. Il fit en outre beaucoup de travaux à Brest pour l'embellissement et l'assainissement de la ville ; il fit percer une rue qui porta son nom ; il décora l'église de Saint-Louis où il fit exécuter un morceau très estimé des connaisseurs, la gloire et le baldaquin du maître-autel, supportés par quatre colonnes d'ordre corinthien transportées d'Athènes à Brest.

Mais, tout en exécutant ses travaux d'ingénieur, le savant n'oubliait pas ses études scientifiques. Il fut amené tout d'abord à s'occuper d'une seconde édition de son *Traité des feux d'artifice* publié en 1706, son œuvre de début.

Les magnifiques feux d'artifice tirés en 1739 — c'est lui qui nous donne ces détails — à l'occasion de la paix et du mariage de *Madame Première* de France [2], avaient réveillé la curiosité sur son traité dont on ne trouvait plus d'exemplaires. Un libraire lui demanda d'en préparer une seconde édition, ce qu'il refusa d'abord. Mais ayant lu dans la *Gazette de Hollande* du 3 septembre 1741, que le libraire Jean Neaulme, de La Haye, avait réédité à son insu son traité, Frézier se décida à s'occuper de la seconde édition authentique qui lui avait été demandée ; et de son premier travail, qu'il avait fait, dit-il, presque aussitôt après être sorti du collège, il ne resta guère que le canevas.

A peine le manuscrit de cette seconde édition fut-il achevé, que Perrinet d'Orval publia son *Essay sur les Feux d'Artifice* [1], qui parut contenter le public. Frézier prit alors la modeste résolution de déposer son manuscrit dans un *cabinet* de Paris, où il le laissa sans plus s'en occuper. Cependant des amateurs ayant remarqué que l'*Essay* de Perrinet d'Orval ne contenait pas certaines parties du *Traité* de Frézier, pressèrent celui-ci de publier sa seconde édition, annoncée déjà dans le *Mercure de France* en 1742, et dans les *Mémoires d'Artillerie* de M. de Saint-Rémy en 1745.

Notre ingénieur céda alors à la suggestion de ses amis, et revit une dernière fois son manuscrit qui fut publié sous ce titre :

Traité || des || Feux d'artifice || pour le Spectacle. || Nouvelle edition || toute changée et considérablement augmentée ||, par F*** D. D. F. D. B. || [2]

A Paris, Quay des Augustins, chez Ch. Ant. Jombert, libraire du Roi pour l'Artillerie & le Genie, au coin de la rue Gillecœur (sic) *à l'image Notre-Dame. M. DCC. XLVII.*

In-8° ; 496 pages de texte avec 13 planches à la fin.

Un tirage identique fut fait au nom du libraire Nyon fils, de Paris.

Dans cette seconde édition, qui eut un succès aussi grand que celui de la première, Frézier avait fait mention de diverses expériences et pratiques de Perrinet d'Orval, en ayant soin — car il était honnête avant tout — de citer l'auteur. Malgré cette précaution, Barbier, dans son *Dictionnaire des Anonymes* (*T.* IV, 2e partie), et Quérard, dans sa *France littéraire,* ont cité cette édition du *Traité* de Frézier comme étant la seconde de l'*Essay* de Perrinet d'Or-

[1] Nous n'avons pu découvrir quels ont été ces deux sièges.

[2] Il s'agit de Madame Louise-Elisabeth mariée, le 26 août 1738, à Don Philippe, infant d'Espagne et duc de Parme.

[1] Paris 1745, in-8° ; sous les initiales P d'O.

[2] C'est-à dire : *par Frézier, Directeur Des Fortifications De Bretagne.*

val. Le traité de Frézier appartient en entier à ce dernier ; sa préface en porte des preuves irréfutables ; Barbier et Quérard ont fait une confusion d'auteurs et de titres.

Dans le même temps, notre directeur des fortifications de Bretagne s'occupa d'un travail plus sérieux. Plusieurs hommes spéciaux lui avaient fait observer depuis longtemps que son grand *Traité de la coupe des pierres* était trop compliqué pour certains, tels que les jeunes architectes et les ingénieurs militaires. L'architecte Blondel, neveu du célèbre auteur de la porte Saint-Denis, à Paris, l'encouragea beaucoup à faire un traité plus simple et par conséquent d'une utilité plus générale. Frézier composa ses *Eléments de Stéréotomie* qui parurent, en 1760, sous ce titre :

ELÉMENTS || DE STERÉOTOMIE || A L'USAGE || DE L'ARCHITECTURE || POUR || LA COUPE DES PIERRES. || PAR M. FRÉZIER LIEUTENANT-COLONEL, || CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL & MILITAIRE DE SAINT || LOUIS, DIRECTEUR DES FORTIFICATIONS DE BRETAGNE.

Paris, chez Ch. Ant. Jombert, Imprimeur-Libraire du Roi || *pour l'Artillerie & le Génie, quai des Augustins à* || *l'image Notre-Dame,*

1760. — 2 vol. in-8.

Le premier volume contient XXIII pages de préface, table et *errata*, et 262 pages de texte ; 8 planches ; le second, XII pages de table et *errata*, et 260 pages de texte ; 7 planches.

Le privilège du libraire est signé du 21 août 1752.

Frézier était si bien entré dans les vues de l'architecte Blondel, qu'il explique dans sa préface que son intention était de composer un traité plus simple encore, destiné aux *artistes sans théorie et aux particuliers qui font bâtir dans des lieux où l'on ne trouve que des tailleurs de pierre sans connaissance d'appareil, ce qu'on appelle des* marteaux sans tête.

Son désir le plus ardent était de se rendre utile à tous les hommes de son métier, petits et grands, ce qu'il exprime par cette maxime de Cicéron qui termine sa préface : *Non nobis, sed reipublicæ nati sumus.*

Le caractère de l'homme est peint par cette seule citation.

Mais toujours vers le même temps, et avec une infatigable activité, Frézier s'attacha à un travail autrement considérable, à une seconde édition de son grand *Traité de Stéréotomie.*

Il se passa pour cette seconde édition un fait qui doit être signalé parce qu'il a son importance au point de vue bibliographique. On a vu que la première édition fut publiée à Strasbourg, pendant que Frézier était occupé aux fortifications de la région du Rhin. Or il arriva que l'éditeur n'hésita pas à vendre le premier volume seul et décompléta ainsi un grand nombre d'exemplaires. Ce premier volume contenait les principes de la théorie de la coupe des pierres peu connue jusque-là, et intéressant le plus grand nombre de ceux qui pouvaient utiliser l'ouvrage.

Jombert, l'éditeur de Paris, s'étant rendu acquéreur du reste de l'édition, tel que le possédait son confrère de Strasbourg, se vit obligé de faire une seconde édition du premier volume seul pour écouler le stock des deux derniers. Et c'est ainsi que ce premier voume de l'édition de Paris, 475 pages et 27 planches, porte la date de 1754, tandis que le deuxième, 532 pages et 40 planches, est daté de 1768, et le troisième, 423 pages et 46 planches, de 1769.

Frézier, qui avait pris sa retraite en 1764, put donner tous ses soins, malgré son grand âge, à la réédition des deux derniers volumes de son savant ouvrage ; aussi l'édition de Paris est-elle considérée comme bien supérieure à celle de Strasbourg.

On se souvient que celle-ci contenait à la fin du IIIe volume une *Dissertation* sur les ordres d'architecture. L'éditeur Jombert, reconnaissant que cette étude n'avait aucun rapport avec la stéréotomie, en fit une seconde édition, détachée du corps de l'ouvrage, qu'il publia en même temps que le troisième volume, sous ce titre :

DISSERTATION || HISTORIQUE ET CRITIQUE || SUR || LES ORDRES D'ARCHITECTURE || PAR M. FRÉZIER, CHEVALIER DE L'ORDRE MILITAIRE || DE SAINT-LOUIS, DIRECTEUR DES FORTIFICATIONS DE BRETAGNE. || EXTRAITE DU TRAITÉ DE STÉRÉOTOMIE DU MÊME AUTEUR. || NOUVELLE ÉDITION, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE DE QUELQUES NOTES.

A Paris, rue Dauphine, chez Charles-Antoine Jombert, Libraire du Roi pour le Génie & l'Artillerie, à l'image Notre-Dame ; 1769.

Cette étude forme un vol. in-4 de 73 pages ; elle renfermeune planche et, dans la page du titre, une vignette représentant l'Ecole militaire de Paris.

Outre les ouvrages ou mémoires que nous avons cités jusqu'ici, Frézier fit de fréquentes communications à l'Académie de Marine, de Brest, dont il faisait partie, sur des sujets divers se rapportant à ses connaissances spéciales et aux beaux-arts qui comptaient en lui, on le sait, un adepte fervent. Nous citerons, entre autres, un *Mémoire sur deux passages dans les îles Lucayes*, resté manuscrit : 17 pages avec une carte ; des *Réflexions sur divers ouvrages qui traitent de la beauté réelle et constante dans les édifices, et de ce qui peut la constituer,* lues à l'Académie le 12 octobre 1753, et insérées dans le n° de juillet 1754 du *Mercure de France ;* enfin, l'*Examen d'un mémoire concernant la purification des eaux troubles ou malsaines, afin de rendre potables celles qui ne le sont pas, même l'eau de mer ;* 7 pages in-folio, en collaboration avec de Courcelles.

Frézier a fait insérer dans différents recueils, outre ses disputes avec Cordomoy dont nous avons parlé : 1° *Lettre concernant les tremblements de terre de Lima* et quelques autres articles dans le *Journal de Verdun ;* 2° *Lettre de M. Frézier, ingénieur en chef à Landeau, à M. L. R. touchant les Observations de M. Le Blanc sur le goût en architecture des églises anciennes et modernes*, insérée dans le *Mercure de France* de juillet 1734 ; c'est une défense de Saint-Pierre de Rome contre M. Le Blanc qui, en faisant une comparaison entre la célèbre église romaine et Saint-Paul de Londres, avait manifesté sa préférence pour ce dernier édifice ; 3° *Réponse aux observations de M. Walter, auteur du Voyage autour du monde de lord Anson, sur quelques longitudes des côtes de l'Amérique méridionale, assignées par M. Frézier dans sa Relation du Voyage de la mer du sud* ; mémoire signé du 5 Xbre 1749, et inséré dans le *Mercure de France* de janvier 1750.

(*A suivre.*) JULES PHILIPPE.

LE SÉJOUR D'HENRI IV A ANNECY EN 1600

La Bibliothèque publique de Chambéry possède un vieil exemplaire des *Statuta Sabaudiæ* imprimés à Turin, en 1487 [1], et paraissant avoir appartenu à un procureur au Conseil de Genevois appelé de Latour. Il avait fait relier avec ce volume un certain nombre de pages blanches qu'il a remplies, en partie avec une table des matières en français, en partie par des notes sur les évènements dont il a été le témoin de 1598 à 1626 [2].

Nous avons extrait, pour la *Revue savoisienne,* quelques passages de cette petite chronique. Voici d'abord le récit du séjour qu'Henri IV fit à Annecy en 1600.

Henri IV venait d'envahir la Savoie et la Bresse, afin d'obtenir par la force l'exécution du traité par lequel le duc Charles-Emmanuel Ier s'était engagé à lui restituer le marquisat de Saluces ou à lui donner en échange la Bresse, Barcelonnette, etc. Il s'était emparé rapidement des villes qui ne pouvaient opposer une résistance sérieuse, telles que Chambéry, Bourg et Montmélian. Pendant que ses généraux attaquaient les forteresses de ces deux dernières villes, il se rendit à Annecy, où il passa quatre jours.

Notre chroniqueur raconte que le premier jour, 5 octobre 1600, il fut reçu par le duc de Nemours, Henri de Savoie, et qu'il dîna au Château *au vu de tout* le monde. Il y avait quatorze convives à la table, dont le haut bout était occupé par le petit duc de Vendôme, âgé de 6 ans [3]. A côté du roi était sa nouvelle maîtresse, Henriette Balzac d'Entragues, qu'il venait de créer marquise de Verneuil.

Le 6, un grand nombre de gentilshommes de l'escorte royale allèrent visiter Genève. Ce jour-là, Henri IV entendit la messe aux Capucins; le lendemain, 7, il passa son temps sur le lac et dans les environs d'Annecy.

Le 8, il alla entendre la messe à l'église de Saint-François; il fut reçu à la porte par l'évêque Claude de Granier, ancien prieur de Talloires, par le prévôt du Chapitre, François de Sales, et par tous les chanoines. Ce même jour, il écrivait à M. de Rosny qu'il attendait le patriarche de Constantinople avec le secrétaire du Pape : « Je me contenterai de les ouïr et remettrai de répondre quand j'aurai parlé à vous à Chambéry [4]. »

[1] L'éditeur est *Jacobinus Suicus* qui, dans sa dédicace au comte Pierre Care, se dit le plus humble des imprimeurs : *inter litterarum impressores minimus.*

Cet ouvrage a déjà été signalé, ainsi que le manuscrit, dans le travail de M Barbier sur la Bibliothèque de Chambéry, inséré au tome IX, p. 173, des Mémoires de l'Académie de Savoie ; il est suivi des Statuts du duc Charles II, imprimés à Genève par Louis *Cruse : impressa fuerunt supra scripta noviter edicta in florentissima Gebennensi civitate per Ludovicum Cruse in eadem impressorem, anno dni currente M CCCCCXIII et die XXIX octobris. De mandato illust. ac reverendissimi in cro fratris dni D. Jo (Joannis VII) de Sabaudia epi. et principis dicte civitatis.*

[2] Il semble toutefois que l'écriture du manuscrit est d'une époque bien antérieure à celle du nom de *de Latour.*

[3] César, duc de Vendôme, fils aîné d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, nommé gouverneur de Bretagne à l'âge de 4 ans, lorsque le roi le fiança à la fille du duc de Mercœur, qui avait reçu cette haute dignité d Henri III. Le chroniqueur se trompe lorsqu'il l'appelle le *dernier* d Henri IV, car celui-ci avait eu, en 1597, un second fils, *Alexandre de Vendôme,* qui fut grand prieur de France.

[4] Recueil des Lettres d'Henri IV, par Berger de Xivray, t. V. — Il y a, à la même date, une lettre adressée de Chambéry au Connétable, mais elle doit être du 18 octobre, puisque le roi y annonce que le fort de Montmélian capitulera dans un mois, qui finira le 16 novembre, si d'ici là il n'est pas secouru d'*armée battante.*

Ces personnages étaient envoyés par le Pape Clément VIII et par le duc de Savoie pour traiter de la paix. L'un d'eux était Bonaventure Calatagirone, patriarche de Constantinople, ancien général des Cordeliers, qui, deux ans auparavant, avait été employé dans les pourparlers du traité de Vervins (2 mai 1598).

Henri IV quitta Annecy le 9 octobre, il s'embarqua sur le lac pour aller coucher à Faverges. C'est de là qu'il se rendit à Beaufort, d'où il écrivit à la marquise de Verneuil, qui était revenue à Chambéry, sa lettre du 11 octobre.

« Mon menon, nous arrivasmes hyer en ce lieu de « Beaufort à nuict fermante, ou nos bagages ne sont « pas encores arrivés à ceste heure que nous partons « pour aller au col de Cormet recognoistre le pas- « sage. Il nous fallut mettre hyer vingt fois pied à « terre et le chemin est cent fois pire aujourd'huy. « La France m'est bien obligée car je travaille bien « pour elle. Je remets mille bons contes à vous faire « que jay appris de messieurs venant de Chambéry « a quand j'auray l'honneur de vous voir qui ne sera « ce crois-je que dimanche. Ce temps me durera plus « qu'à vous. Aymés moi bien, les chères amours à « moy, que je baise un million de fois [1]. »

Si le sens de cette lettre n'était pas clair, il le deviendrait par ce passage des registres de Beaufort, publié par M. Ducis [2]. « Le jour 10me le roy a esté icy en grande compagnie de princes et aultes gensdarmeries. Le jour 11me il est allé au Cormet et faisait mauves temps ; le jour 12me il est parti conduisant 8000 personnes, ayant faict grandissimes folies. »

Tout cela n'empêchait pas Henri IV de faire annuler son mariage avec Marguerite de Valois, d'épouser par procuration à Florence Marie de Médicis et d'aller la rejoindre à Lyon le mois suivant.

Mais laissons la parole à notre manuscrit :

« Le jeudy 5 8bre 1600 envyron l'heure de 4 apprés midy henry de bourbon Roy de France et de Navarre apprés s'estre emparé de toute la Savoye exceptés des forteresses de Montmélian et Bourg, Ste Catherine et des Alinges, Est venu en ceste ville accompagné du duc de Nevers, du duc d'Espernon du Comte de Soissons de deux des fils du dit...? du duc de Vendosme son dernier aagé seulement de 6 ans. Et luy est allé au debvant Monseigneur le duc de Nemours qui l'a receu au chateau ou il a mangé au vu de tout le monde en la grande sale. Estant a... a sa table tous les susdits princes, le baron de Castelnovoz, monsr de St Germain (..... [3]) et encoure quelques aultres jusques au nombre de 14, duquel nombre estoit Madame la Marquise Dantragues qui estoit touiours assise auprès de S. M. a... et a lhault bout de la table le petit duc de Vendosme gouverneur de Bretaigne.

« Le lendemain 6 du dit moys Monsieur le duc de Nevers, le Duc de Nemours et avec eux la pluspart de la noblesse de Sa Majesté jusques au nombre de 120 maistres sont allés à Geneve où ils sont receus sans difficulté.

« Le dit jour S. M. est allée ouyr messe en l'esglise des capucins ; et est allé passer son temps sur

[1] Recueil des Lettres d'Henri IV. T. V, p. 321.
[2] *Revue savoisienne,* 1871, page 94.
[3] Un mot entre parenthèses que nous n'avons pu lire.

le lac et anvirons le lendemain. Le 8 du mesme moys S. M. est venue ouyr messe à S[t] françois en la porte de laquelle esglise elle a esté receue par monsieur le R[me] Evesque de Geneve accompagné de mons[r] le prevost de Sales et des aultres chanoines de la dite esglise Ou mon dit seigneur Evesque luy a présenté a baiser le pied du S[t] Crucifix qui estoit porté par le dit S[r] prévost ce quil a fait avec grande révérence.

« S. M. tout le long de la messe a tenu par la main mon dit s[r] Evesque et ont long temps parlé ensemble.

« Le lendemain 9 dudit Octobre est arrivé de la part de S. S. un patriarche de l'ordre de S[t] François et général d'icelluy ordre qui a parlé à S. M. pour le fait de la paix. Monseigneur de Geneve est allé saluer le dit patriarche au chateau ou il a encore baisé les mains à S. M. [1] Laquelle est semblablement allée ouyr messe aux Capucins, puys apprès disner envyron lheure de deux s'en est parti et a pris son chemin contre la tarentayse et s'est embarquée jusques à Verti [2] et despuys la est allé coucher à Faverges. »

Notre chroniqueur parle encore une fois d'Henri IV; c'est pour annoncer son assassinat et l'avènement de Louis XIII. Il le fait ainsi :

« Le vendredy 14 Juin 1610 fust tué de deux coups de cousteau henry 4[e] roi de France et de Navarre par franç. Darveillarc *(sic)* d'Angoslesme à la sollicitation de l'Espagnol et du lendemain 15 du mesme mois Louys son fils fust declayré légitime successeur de la couronne recogneu et couronné pour Roy de France. »

Notre chroniqueur, qui appelle Ravaillac *Darveillarc*, a écrit par inadvertance *juin* au lieu de *mai*. Ce lapsus est évident, car l'évènement qui suit est daté par lui du 6 juin.

(A suivre.)

F. MUGNIER,
Vice-président du Comité de la Bibliothèque publique de Chambéry.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE CHAMBÉRY

Les terrains tertiaires de la Savoie, situés dans la zone subalpine, au nord de Chambéry.

En 1864, la Société géologique de France [1] eut l'occasion de visiter les mines de lignites d'Entrevernes (Haute-Savoie), situées dans les Beauges. Il fut admis alors que ces lignites *étaient supérieurs* au calcaire nummulitique et *inférieurs* au flysch. D'un autre côté, on sait que les mêmes dépôts charbonneux se retrouvent, pour ne citer qu'un exemple bien connu, à Pernant, sur la commune d'Arâches, près de Cluses (Haute-Savoie), mais *au-dessous* du calcaire nummulitique [1]. Il était assez singulier de voir cette divergence de stratification à des distances relativement faibles ; c'est pourquoi, dans les courses que j'ai eu l'occasion de faire dans les chaînes calcaires des deux départements savoisiens, j'ai eu soin de noter le plus exactement possible la position des différents dépôts tertiaires. Voici un résumé de mes observations.

EXPOSITION SOMMAIRE DES TERRAINS TERTIAIRES DES MONTAGNES CALCAIRES DE LA SAVOIE, AU NORD DU MASSIF DES BEAUGES.

A l'extrémité ouest de la montagne de Veyrier, dit M. Alphonse Favre, au ravin des Barattes, on voit des grès et des sables siliceux en couches redressées contre la montagne et qui paraissent l'entourer. Cette disposition est le résultat de leur forme en voûte inclinée, s'enfonçant sous la plaine. A la partie inférieure, dans un sable grisâtre, on trouve des cythérées, des cyrènes et le *Cerithium elegans*. Cette couche paraît être celle des marnes à *Cyrena Vapincana;* ici, au-dessous, on trouve une marne bleue, avec cailloux roulés de silex. A Montmin, entre un plissement aigu de l'urgonien, on rencontre la craie blanche et les schistes charbonneux à *Cyrena Vapincana,* recouverts par des grès et des calcaires siliceux, ainsi que l'indique nettement une coupe [2] prise à l'Arclozan, sur le revers sud de la mine de Montmin. Il en est de même dans le ravin du Crêt de Léba, vers Thorens.

Au calvaire de Thônes, la disposition du tertiaire paraît être différente. On a :

A. La craie blanche.
1. Un poudingue, avec ciment à grandes nummulites ;
2. Un calcaire brun fétide, à nummulites ;
3. Marnes avec traces de lignites dans le haut ;
4. Calcaire bleu donnant une bonne pierre de taille avec nombreuses nummulites ;
5. Schistes à fucoïdes et écailles de poissons ;
6. Grès mollassiques présentant, vers les Clefs et Manigod, les caractères des grès de Taviglianaz.

La mine du Petit-Bornand est dans la gorge de Jallande, sur la rive droite du ruisseau qui descend du Planet. Les schistes à lignites renferment *Cerithium elegans* et *Cyrena Vapincana;* ils sont recouverts par des couches à nummulites (second niveau).

Vers les Etroits, du côté de Saint-Jean-de-Sixt, et au nord, vers le Grand-Bornand, on rencontre les schistes charbonneux, les grès et les calcaires à nummulites (second niveau), les schistes à fucoïdes avec écailles de poissons et les grès mollassiques, renfermant ici de nombreux cailloux de quartz rose, des fragments de pyroxène et de nombreuses taches grises, indiquant une oxydation lente des substances composant ces grès. « Ce nom de grès de Taviglianaz ou Ta« veyannaz, dit M. Favre, vient d'une localité des « Diablerets (canton de Vaud) où ils sont très déve« loppés. Cette roche est également désignée sous le « nom de grès mouchetés ; elle est ordinairement for« mée de feldspath blanc en petits fragments cris« tallisés et d'une matière noire semblable au py-

[1] Il résulte implicitement du récit de notre chroniqueur que, conformément à ce qu'o t écrit Charles-Auguste de Sales et le P. Boniface Constantin (*Vie de Claude de Granier*, p. 217), saint François de Sales ne parla pas à Henri IV à son passage à Annecy. L'affirmation contraire du curé de Saint-Sulpice (*Vie de saint François de Sales*, p. 374 et 5) est donc erronée. Nous le démontrerons, du reste, peremptoirement dans un autre travail à l'aide d une lettre inédite de saint François de Sales du 4 mai 1602, ou le coadjuteur annonce qu'il reçoit, à Paris, des faveurs, « mesme du Roy despuis que iay eu presché devant Sa Majesté, car au« paravant ie ne luy avoy pas parlé. »

[2] Vertier, hameau de la commune de Doussard, à l extrémité sud est du lac d'Annecy.

[3] *Bull. Soc. géolog. de France,* T. I[er], 2[e] série, 1864.

[1] Alph. Favre. *Recherches géologiques dans les parties de la Savoie, du Piémont et de la Suisse voisines du mont Blanc.* Genève, 1867.

[2] Voir Alph. Favre, loc. cit.

« roxène ou à l'amphibole. Cette roche renferme « encore du mica blanc ou noir en lamelles peu abon- « dantes et du quartz en petits fragments dont quel- « ques-uns sont tellement arrondis qu'ils paraissent « avoir été roulés. »

M. Favre ajoute que c'est une roche d'origine ignée, remaniée et stratifiée par les eaux. Il me semble qu'au moment de la formation de cette roche, de nombreux débris volcaniques amenés par les cours d'eau et repris par les courants marins ont été dispersés et se sont ensuite déposés dans une mer très pauvre en êtres organisés. Ces débris volcaniques ont été dispersés sur une certaine surface, allant en diminuant de grosseur jusqu'à disparaitre complètement. Alors les grès sont à grains plus petits de couleur brune et l'on y trouve de rares acéphales, comme par exemple cela se remarque dans les vallées d'Entrevernes au Châtelard, des Déserts au col de Plainpalais. Quoi qu'il en soit, ces dépôts paraissent couronner l'œuvre des temps nummulitiques, pour cette partie des Alpes.

Lorsqu'on monte de la Balme, près de Cluses (Hte-Savoie) à Arâches, on rencontre de bas en haut :

1. Le calcaire urgonien. Le gault et l'aptien paraissent manquer ;
2. La craie presque noire ;
3. Les schistes à lignites, à *Cerithium elegans ;*
4. Les grès et les calcaires siliceux à petites nummulites (second niveau) ;
5. Les schistes à fucoïdes ;
6. Les grès de Taviglianaz, très bien caractérisés à Arâches, vers la maison d'école des Sœurs.

A la mine de lignites de *Pernant,* la même coupe est encore plus nette en ce qui concerne les dépôts tertiaires.

Ici, il est possible de voir nettement que les schistes à lignites avec *Cerithium elegans* et *Cyrena Vapincana* reposent bien sur la craie. Les amas de lignites sont à la partie supérieure des schistes à cyrènes. Au-dessus, on trouve les grès et les calcaires siliceux (second niveau nummulitique) ; puis dans la forêt de sapins et les pâturages sont les schistes à fucoïdes et les grès de Taviglianaz.

De la mine de Pernant on peut diriger sa course vers Colonnaz et l'Arbairon où l'on trouve, du château de Bellegarde à Colonnaz, une coupe remarquable des terrains crétacés inférieurs. Les schistes charbonneux et les calcaires siliceux nummulitiques se rencontrent constamment sur la craie. Ces dépôts nummulitiques se prolongent vers les chalets de Flaine, la Pointe-Pelouse, et depuis la base nord des Aiguilles de Varens jusqu'aux Fiz. C'est sur ce parcours que les couches nummulitiques sont le plus développées et aussi le plus fossilifères. C'est un coin des Alpes bien pittoresque. Il est peu de localités aussi favorables à visiter pour le géologue. On y trouve des montagnes entières en train de s'écrouler — ex. : La Dérochée. — Les pentes, même sur le versant nord-ouest, sont parsemées de débris dans lesquels les fossiles nummulitiques sont abondants. Ce n'est pas sans une grande satisfaction, bien que j'en fusse prévenu [1], que j'y ai trouvé les fossiles des Déserts, près de Chambéry, à savoir : la *Natica angustata* et le *Cerithium plicatum,* Brug.

[1] Voir Alph. Favre, loc. cit.

Les dépôts nummulitiques se présentent ici dans l'ordre normal pour la Savoie. Depuis longtemps, M. Favre a indiqué cet ordre de superposition.

Ainsi, de la Pointe-Pelouse aux chalets de Sales, on trouve de haut en bas :

n^{iv} Grès de Taviglianaz ;
n''' Schistes à fucoïdes et écailles de poissons ;
n'' Calcaires et grès à nummulites ;
n' Schistes à lignites, avec *Cerithium elegans,* etc.;
n. Grès et poudingue à nummulites.
A. Craie.

Cette coupe rappelle absolument celles que je donnerai plus loin de la montagne du Charbon.

Dans le Chablais, les schistes à fucoïdes et les grès mollassiques dominent. L'absence complète, dit M. Favre, de calcaires, de schistes charbonneux et de terrains crétacés, constitue un des traits caractéristiques de la géologie du Chablais.

Que résulte-t-il de l'examen rapide que je viens de faire du terrain nummulitique en dehors du massif des Beauges ?

Sauf dans le massif allant de la Pointe-Pelouse à la Pointe-de-Sales et peut-être aussi au calvaire de Thônes, les schistes charbonneux à *Cyrena Vapincana* recouvrent immédiatement la craie et se trouvent toujours au-dessous de calcaires et de grès à nummulites (second niveau). Les dépôts nummulitiques des Déserts, près de Chambéry, se rencontrent avec leurs fossiles caractéristiques sur la pente méridionale du Platet. Les schistes à fucoïdes et écailles de poissons sont au-dessus des calcaires siliceux à *Natica angustata ;* enfin, ils sont recouverts par des grès mollassiques ou les grès de Taviglianaz.

(*A suivre.*) Dr Hollande.

NOTE SUR LES NUAGES.

(Suite et fin)

Howard donne le nom de *cirro-stratus* aux cirrus « qui s'accumulent en masses horizontales ou légèrement inclinées, déliées à une partie ou à la totalité de leur contour. » Kaemtz donne ce nuage comme composé de petites bandes formées de filaments plus serrés que ceux des cirrus. Ces nuages, ajoute-t-il, forment des couches horizontales qui, au zénith, semblent composées d'un grand nombre de nuages deliés, tandis qu'à l'horizon où nous en apercevons la projection verticale, on voit une bande longue et fort étroite. Après cette exposition, on s'explique difficilement pourquoi les modernes définissent le cirro-stratus : nuage qui forme de longues bandes horizontales.

M. Poëy donne à ce nom un sens absolument différent, en l'appliquant aux cirrus disposés en stries, parallèles ou non. Il est impossible de rapporter sa définition, puisqu'il n'en donne pas et qu'il se contente d'exclure l'idée de couche ; il paraît que son cirro-stratus est composé de filaments courts, de bâtonnets, de grumeaux plus trapus que les linéaments des cirrus ; le nom de *cirro-grumulus* leur conviendrait fort bien. Quant à ce que Howard et Kaemtz nomment *cirro-stratus*, M. Poëy le nomme *pallio-cirrus*. Nous y reviendrons.

Les *cirro-cumulus* sont ces petites masses plus ou moins arrondies et nombreuses qui font ce que l'on nomme « *le ciel pommelé.* » M. Poëy regarde ces nuages comme formés de flocons neigeux; M. Marié-Davy les dit composés de poussières aqueuses. Il est vraisemblable que l'on fait bien des confusions sur cette espèce de nuage. Il arrive parfois qu'une région plus ou moins grande du ciel est pommelée par un essaim de *cirro-grumulus;* ce sont pour ainsi dire des massepains argentés, d'une délicatesse admirable, qui se tiennent à une très grande hauteur ; au lever ou au coucher du soleil ils prennent des teintes nacrées fort agréables. Ce n'est pas là le cirro-cumulus. D'autres fois le ciel est parsemé de bribes nuageuses qui méritent le nom de *fractus*, et qui ne sont que des lambeaux informes composés de poussières aqueuses. Ce n'est pas là non plus le cirro-cumulus. Celui-ci est formé de mottes plus grosses, plus molles et plus basses que celles des cirro-grumulus, plus arrondies et un peu plus régulières que celles des fractus. Peut-être est-ce à ces mottes que M. Renou, directeur de l'Observatoire du Parc Saint-Maur, donne le nom de *alto-cumulus ?*

Le *cumulo-stratus*, d'après Howard, est le cirro-stratus confondu avec les cumulus et même paraissant entrelacé avec les masses de ces derniers qui leur fournissent une base de grande dimension. Si je ne me trompe, les météorologistes modernes donnent communément ce nom à tout cumulus affaissé et de grande dimension, ainsi qu'à l'assemblage confus de cumulus déformés se disposant en couche plus ou moins compacte à la hauteur moyenne de 2,300 mètres. Quand une telle couche occupe la totalité ou une grande partie du ciel, elle est nommée *pallio-cumulus* par M. Poëy.

Le *nimbus* n'est pas, comme quelques-uns le pensent, tout nuage donnant de la pluie; ce nuage n'est pas non plus toujours pluvieux ; c'est la couche épaisse et grise ou ardoisée d'où proviennent toujours les pluies importantes et de longue durée. Cette couche est double, formée par en haut de cirrus diffusés ou de cirro-cumulus fondus ensemble, et par en bas de cumulus affaissés ou brisés. On peut s'attendre à de la pluie dès qu'au-dessous d'une couche formée par les cirrus épaissis et descendus, on voit se former une autre couche de cumulus; c'est donc à tort que plusieurs météorologistes rejettent le terme de nimbus. M. Poëy ajoute que la pluie résulte de l'action et de la réaction électriques sur la vapeur d'eau des deux couches des nuages superposées, l'une supérieure, de cirrus électro-positifs, l'autre inférieure, de cumulus électro-négatifs. Il donne à cette double couche le nom de *pallium ;* sous ce titre est renfermé le *pallio-cirrus* et le *pallio-cumulus* qui remplacent respectivement le *cirro-stratus* et le *cumulus-stratus* de Howard.

D'après ce qui précède, il semble que les idées du météorologiste anglais peuvent se résumer ainsi: la forme ordinaire des nuages très bas est la couche compacte et étendue que nous nommons *stratus ;* la forme ordinaire et primordiale des nuages moyens est l'amoncellement que nous nommons *cumulus ;* la forme ordinaire et primitive des nuages très hauts est la mèche déliée et frisée que nous nommons *cirrus*. Mais si le cumulus s'affaisse et emprunte la forme du nuage inférieur, il prend le nom de *cumulo-stratus*. Si c'est le cirrus qui se diffuse au point de prendre cette forme, il se nomme *cirro-stratus*. Si enfin le cirrus abaissé emprunte la forme des nuages moyens, il prend le nom de *cirro-cumulus*. Dès qu'une double couche se forme avec les cirro-stratus et les cumulo-stratus, elle prend le nom de *nimbus*.

Ce n'est pas ainsi que M. Poëy a compris Howard ; c'est pourquoi il rejette le stratus, change le sens du mot cirro-stratus, et adopte des mots nouveaux, tels que : *tracto-cirrus, pallio-cirrus, fracto-cumulus, pallio-cumulus , globo-cirrus , et globo-cumulus*. Les *tracto-cirrus* sont les longues barres ou bandes formées par les cirrus ; le *globo-cirrus* est un nuage arrondi par le bas émanant de la couche du pallio-cirrus dont nous avons déjà parlé ; le *globo-cirrus* est généralement un pronostic de tempête ; le *globo-cumulus* est aussi un nuage arrondi par le bas, descendant du pallio-cumulus, moins rare que le globo-cirrus. Enfin M. Poëy remplace le *nimbus* par le *pallium* pour désigner la double couche formée de cirrus et de cumulus.

S'il nous était permis d'exprimer notre opinion, nous dirions volontiers que la nomenclature de Howard était à conserver avec des éclaircissements et des additions. Et d'abord il y aurait intérêt à distinguer une couche de très grande dimension, cachant la plus grande partie ou la totalité du ciel, d'une couche plus restreinte ; si la première est désignée par le suffixe *stratus*, la seconde le serait par le suffixe *pannus*. En outre ces deux mots conviennent aux cirrus aussi bien qu'aux cumulus; les cirrus forment aussi dans le ciel des îlots dont la hauteur et la netteté des contours décèlent parfaitement la nature; du reste, ils réfractent la lumière sur leurs bords, ce qui montre qu'ils sont de glace.

M. Poëy dit (p. 25): « les *cirro-cumulus* sont les seuls nuages supérieurs qui ont la propriété de s'étendre en couches horizontales et continues. » Or, il est aisé de voir, en nos vallées de montagne, que les cirrus proprement dits s'entrelacent assez souvent en une couche compacte, laiteuse quand elle est très mince, grise sous une plus forte épaisseur, et dont les bords, quand on les aperçoit, sont hérissés de linéaments délicats. Il importerait de distinguer cette couche de la couche plus basse formée par les cirro-cumulus. La manière dont la première se forme suggère le nom de *cirro-textus ;* tandis que l'usage a consacré pour la seconde le nom de *cirro-stratus* auquel il faut bien se garder de donner le sens de bande.

Les divers sens qui ont été donnés au mot stratus nuiront souvent à la clarté des registres des observations météorologiques; on pourrait donc, pour éviter toute équivoque, substituer à ce mot le préfixe *pallio*. Enfin le préfixe *tracto* paraît convenir aux bandes que forment assez souvent les cumulus, qui, en été et après les pluies, forment de longs bancs que Mühry nommait strato-paries.

Une espèce de nuage très fréquente, ce sont ces lambeaux qui très souvent apparaissent çà et là dans le ciel ; le nom de *fractus* leur convient bien. Qu'on n'objecte pas qu'ils sont de même nature que le cumulus, car ils sont dans des conditions fort diffé-

rentes de celles des cumulus lobés; ils se forment et disparaissent parfois subitement, d'autres fois ils se renforcent et forment des cumulus; dans les temps d'orage ils courent sous les autres nuages; dans le beau temps ils sont moins à craindre que les cumulus lobés.

Dans les vallées alpestres il se forme fréquemment, contre les flancs des montagnes, des nuages qui sont des indices précieux pour les agriculteurs; chaque pays a des dénominations spéciales; à Chamonix, par exemple, on dit: il y a l'âne sur le mont Blanc. Ne pourrait-on pas s'entendre et nommer *cumulus* ou *fractus* en les faisant suivre des mots : *panaches* ceux qui stationnent sur les cimes sans les toucher, *cimiers* ceux qui cachent la cime, *chaperons* ceux qui pèsent lourdement sur un ensemble de croupes, *côtiers* les lambeaux qui s'attachent aux côtes, *fumerolles* les lambeaux coureurs qui se manifestent surtout en temps d'orage?

En résumé, voici par ordre d'altitudes décroissantes le tableau comparatif des nomenclatures de Howard et de M. Poëy, ainsi que de nos desiderata.

HOWARD.	POËY.	DESIDERATA ET DÉFINITIONS
Cirrus.	*Cirrus.*	*Cirrus* : nuages très élevés, bouclés, frisés, etc.
Cirro-Stratus?	—	*Cirrotextus* : cirrus entrelacés en une nappe étendue.
—	*Cirro-stratus.*	*Cirrogrumulus* : essaim de grumeaux, de bâtonnets, etc., formés de cirrus.
—	*Tracto-cirrus.*	*Tractocirrus* : grandes barres à bords frisés formées par les cirrus.
—	—	*Cirropannus* : bloc de cirrus condensés en forme de poisson ou de navette, etc.
Cirro-cumulus.	*Cirro-cumulus.*	*Cirrocumulus* : essaims de mottes arrondies à bords frangés.
Cirro-stratus.	*Pallio-cirrus.*	*Cirrostratus* ou *palliocirrus* : couverture immense formée par les cirrocumulus.
Cumulus.	*Cumulus.*	*Cumulus lobés* ou *lobocumulus* : monceaux lobés, à dômes argentés et à base à peu près horizontale.
Cumulo-stratus.	*Fracto-cumulus.*	*Cumulus,* ou s'il est affaissé *cumulopannus* : cumulus à bords frangés.
—	—	*Tractocumulus* : banc ou barre de cumulus quelconques.
Cumulo-stratus.	*Pallio-cumulus.*	*Cumulostratus* ou *palliocumulus* : couverture immense de poussières aqueuses.
—	—	*Fractus* : langue ou bribe nuageuse dont la hauteur est très variable.
Stratus.	—	*Stratus* : brouillard au niveau du sol ou à mi-côtes des montagnes.
Nimbus.	*Pallium.*	*Nimbus* : double couche formée par les cirrus et les cumulus.
—	*Globo-cirrus.*	*Globocirrus* : espèce de sac ou de poche, pendant du palliocirrus.
—	*Globo-cumulus.*	*Globocumulus* : espèce de sac ou de poche, pendant du palliocumulus.

J'ai mentionné en dernier lieu ces deux espèces, parce que je ne les ai jamais observées.

Je n'ai eu qu'un désir en écrivant cette note, c'est de provoquer à l'observation des nuages, et à une entente sur leur classification et leur nomenclature.

Alexandre MONTAGNOUX,
M. S. F. S.

AVIS

MM. les membres effectifs et les abonnés qui n'ont pas encore effectué le versement de leur cotisation et abonnement sont priés de le faire au plus tôt entre les mains du Trésorier ou du Secrétaire de la Société.

Le compte-rendu de la séance du 28 août au prochain n°.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

9e ANNÉE

BULLETIN N° 7 — JUILLET 1884

Pressions barométriques moyennes : 725,96 à Annecy, 684,42 à Leschaux, 709,02 à Mélan. Maxima le 31, minima le 10 aux trois stations. Excursion du mercure : 8,4 à Annecy, 7,9 à Leschaux, 8,29 à Mélan.

TEMPÉRATURE. — En général assez élevée le jour, relativement faible la nuit. Moyenne à Annecy du maxima 28°5, du minima 12°5, à 9 h. du matin 20°7. Moyenne générale à Douvaine 21°21, à Chamonix 17°1, à Mélan 17°73, à Leschaux 15°42.

La température de l'eau du lac est en moyenne de 20°34 à 9 h. du matin.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de juillet : le		7.	14.	21.	28.	...
Thermomètre.	maxima.	17°6	21°4	22°6	18°3	....
	minima.	7°8	7°8	2°3	2°3	...
Baromètre à 0° :		629,5	633,1	628,1	626,8	.....

A cette station, le maximum barométrique est de 635,8 les 13 et 14, et le minimum de 625,9 le 10. Différence, 9,9.

PLUIES. — Assez fortes, mais de peu de durée chacune. A quelques stations 40m/m environ en une seule pluie. Maximum 215m/m6 aux Gets en 9 jours. Minimum 75m/m2 à Bonneville en 14 jours et 75m/m9 à Douvaine en 12 jours. La température s'abaissant vers le 25, la neige apparaît à la Sambuys, au Charbon et légèrement le 29 à la Tournette. Au Semnoz 163m/m2 d'eau.

ORAGES. — Très fréquents. Saint-Gingolph les 5, 9, 16 avec grêle et 18. Douvaine, 6, 9, 17, 24. Chamonix, 5, 9, 10, 16, 18, celui-ci très violent. Contamine, 4, 5, 10, 16, 18. Mégève le 18 avec grêle. Sallanches le 19. Mélan, 6, 9, 16, 18. Bonneville, 6, 9, 18, 19. Annemasse, 6, 8, 10, 15, 16, 17, 18, 19, 24. Seythenex les 5, 6, 8 avec grêle, 9, 10 ce jour à midi ¼ et à 1 h. 40, 15, 16, 17, 18 très violent, 19. Faverges les 6, 18 Thônes, 5, 17, 19, 24. Leschaux, 6, 9 à 1 h. 20 et à 3 h. 30 s. avec grêle assez forte, 10, 16, 18 cause des dégâts dans les Beauges, le 24 avec vent violent. Annecy les 7, 10, 16, 18, 19, 24. Quelques-uns de ces orages sont assez violents et causent des dégâts. Le 16, vers midi, la foudre incendie cinq maisons à Chantemerle, commune de Samoëns; le 17 elle incendie une maison à Annemasse; le 8, l'orage, accompagné de grêle, abîme des récoltes à Saint-Ferréol et Marlens, celui du 18, par un vent très violent, renverse des arbres et des constructions à Doussard, la foudre ce jour fend en deux le tronc d'un gros cerisier à Allèves. Au Semnoz le 16, à 3 h. 20 s., violent orage du S-W au S-E, tonnerres et éclairs très intenses, grande pluie mêlée de grêle, durée 2 h. environ, les 27 et 28 temps très mauvais, forte pluie avec grêle presque continuellement.

PHÉNOMÈNES ACCIDENTELS-DIVERS. — Le 29 à 8 h. 45 s., bolide très lumineux à l'E d'Annecy, direction W à E-W. A Douvaine, moisson du froment le 10, de l'avoine le 25. A Seythenex, fenaison des prés bas le 25, de ceux hauts le 30, moisson seigle le 20, froment le 30. A Annecy, moisson du froment du 5 au 25, de l'avoine vers la fin du mois.

Le Directeur-gérant : A. CONSTANTIN.

BULLETIN N° 7.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

JUILLET 1884 — Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10 Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy, par 45°53'59" de latitude, et 3°47'33" de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITE relative de 1 à 100	Thermomètre à midi.	DEGRÉS actinométriques à midi.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m	ÉTAT DU CIEL DURANT LE JOUR.	ÉTAT DU CIEL à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPERATURE à 9 h. mat. de l'eau du lac.	TEMPERATURE à 9 h. mat. du sol à 30 c. de prof.
1	29°5	9°	19	727,8	»	6	72	28°	78°8	—	N-W	faible	très beau		très beau	493	18°»	»
2	30	10,5	24	725,9	»	4	67	»	»	—	W	id.	id.		id.	48	18,3	»
3	32	12,5	26,3	724,0	»	5,2	82	32	78,8	N	N	id.	beau		id.	47	18,9	»
4	33,3	13,5	25	724,0	»	3,7	55	33,2	94,4	N	N	id.	id.		id	45	20,»	»
5	34	16,5	27	725,2	»	6	63	32	86,6	S	S	id.	id.	Pluie vers 5 h. s.	couv. 1/2	44	20,6	»
6	35,5	16,3	22	728,6	2,3	3,2	69	»	»	S	S	fort	couvert	Orage au N-W., grande pl. à 11 h 30 m.	beau	443	20,5	»
7	25,5	11.3	20	726	13,1	1,6	72	27,2	86,6	?	W	faible	beau		très beau	45	19,6	»
8	29	12,5	19	723	»	3,4	83	28.2	86,6	S-W	S	id.	couv 1/2		id.	45	20,4	»
9	32	13,5	24	722,8	»	3.8	60	26,4	82,7	S	E S-E	id.	beau		id.	43	20,7	»
10	31	15,5	23,2	720,4	»	2,7	65	21,3	8,58	S	S	id	couv 1/2	Pluie à 11 h. m , orage.	id	44	21,»	»
11	28	12	20	722,1	10,4	2.1	81	27,4	82,7	W	S W	id.	id.		id.	44	20,3	»
12	29,3	12,5	21,2	724,7	»	2,9	65	31	85	W	S S W	id.	beau		id.	43	20,6	»
13	32,5	15,5	24,1	727,3	»	4	68	33	82,7	—	S-S-W	id.	très beau		id.	42	21.3	»
14	33	16	27,1	727,8	»	4,9	56	32,4	82,7	—	S-S-W	id.	id		id.	41	21,6	»
15	35	16,5	26,4	726.3	»	4.9	66	33	86,6	—	S-W	id.	id.		id.	40	22,5	»
16	36,5	17,7	25,4	722,1	»	4,7	65	27,2	39.8	S	S	id.	beau	Pluie à midi, et 6 à 5 h. orage.	couvert	393	23,7	»
17	32,5	16	23.4	722,4	11,7	2,8	74	29	63,2	—	S W	id.	très beau		id.	39	22,5	»
18	34	17,3	23,3	726,6	10,4	4,1	81	28	86,6	W	W-S-W	id.	couvert	Id. à 4 h. m , orage de quelques m.	id.	385	22,6	»
19	30,5	15,5	17,2	726,2	15,4	2,6	88	30	71	W	W	fort	pluie	Id. et orage à 11 h 20 m.	id	40	21.5	»
20	21,5	10,5	14	727,1	»	3	57	22	71	N-E	W	id.	couv 1/2		très beau	39	20,»	»
21	23,5	7,5	17,2	726,7	»	1,6	68	25,1	94,4	N	N	id.	couvert		couvert	38	21,»	»
22	27	14	22	727,2	»	2,6	75	25,3	98,3	N	W	faible	couv 1/2		très beau	37	21,3	»
23	26,7	9,7	19	727,3	»	3	72	27	82,7	—	W	id.	très beau		id.	36	21,3	»
24	31	14,7	16,3	727,1	6,5	3,5	86	17,3	12,5	S	S	fort	pluie	Orage à 6 h. 45 m , pl. continue la nuit.	pluie	35	20,»	»
25	18	12	16	725	36,7	0.5	79	18	53	W	W	id.	couvert		couvert	383	19,3	»
26	22,3	8,3	18,3	725,8	2,3	1,6	63	18	55,4	N	N	id.	id.	Pluie légère à 5 h. m.	très beau	40	19,»	»
27	21	7 5	16,2	726,5	»	2	68	17	25,7	W	N	calme	id	Id. dès 1 h s.	pluie	39	18,4	»
28	18,5	9,5	13	725,8	20,3	1,3	88	13,3	10,9	W	W	fort	couvert	Id. par intervalle tout le jour.	couvert	405	18,3	»
29	18,5	7,5	16,3	726,2	10,5	0,7	78	22,2	76,4	N	S	faible	beau		très beau	45	18,7	»
30	24,5	7,7	18	728,1	»	2,6	72	23,2	86,6	N	N	id.	id.		id.	45	19,2	»
31	25,7	9,5	19,2	728,8	»	3,5	73	26,1	86,6	—	N-N-W	id.	id.		id.	44	19,4	»
Moyennes ou Totaux.	28°5	12,5	20,7	725,96	139,6	3,18	71,35	26°06	73°68							419	20°34	

Le 6, orage au N-W de 8 à 10 h. m , de 10 h 30 à midi, à partir de 11 h 30, pluie très forte. — Le 10, à 11 h m , pluie, éclairs et tonnerres, à midi 30, pluie forte un moment cesse à 5 h s. — Le 16, pluie légère à midi, très forte de 4 à 5 h. avec éclairs et tonnerres, pluie continue jusqu'à 8 h. s — Le 18, à 4 h. m., orage assez fort, grande pluie dure 30 m. — Le 19, à 1 h 20 m., orage très fort, éclairs et tonnerres intenses, grande pluie dure 25 m. — Le 24, orage à 6 h 45 m. jusqu'a 7 h 10, pluie — 26, départ des martinets — 29, neige à la Tournette, à 8 h. 45 s., bolide à l'Est d'Annecy, direction W à Est très lumineux. — 30, passage des martinets. — Moisson à partir du 5 se termine vers le 25. Vers la fin du mois commence celle de l'avoine. AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. — Imp. F. ABRY.

25me Année. — N° 9. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 septembre 1884.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire : Les hommes de science de la Savoie (suite et fin), par M. Jules Philippe.
Les terrains tertiaires dans le massif des Beauges, par M. le Dr Hollande.
Résumé des observations météorologiques faites à Annecy et dans le département de la Haute-Savoie, pendant l'année 1883, par M. E. Tissot.
Tableau des nobles détenus dans les prisons d'Annecy, par M. Serand.
Séance de la Société Florimontane d'Annecy.
Observations météorologiques, par M. A. Mangé.

LES HOMMES DE SCIENCE DE LA SAVOIE

Amédée-François FRÉZIER

(Suite et fin)

VII.

Frézier mourut à Brest, le 16 octobre 1773, après une vie de travail incessant et une heureuse vieillesse. Il possédait une large érudition scientifique qui le plaça au nombre des plus savants ingénieurs français du XVIIIe siècle ; il joignait à ses connaissances exceptionnelles en architecture, en mathématiques, une solide instruction littéraire dont on trouve une preuve dans la multiplicité des citations de Virgile, d'Horace, d'Ovide que contiennent les préfaces de ses ouvrages et le texte de quelques-uns des mémoires qu'il a publiés.

Mais nous ne saurions mieux faire, pour terminer l'histoire de ce Savoyard qui a fait honneur à son pays, que de citer les passages suivants de son *Eloge historique* écrit par un homme qui l'a connu, M. de Marguery, secrétaire de l'Académie de Marine de Brest [1]. C'est un éloge, il est vrai, et l'on sait que ce genre ne comporte pas ou presque pas de critique ; mais il faut ajouter que les appréciations de M. de Marguery sur la valeur scientifique et les qualités morales de Frézier, sont confirmées par plusieurs publications contemporaines. Voici comment le secrétaire de l'Académie de Marine s'est exprimé :

« Il aimait tous les arts ; il en cultivait la plus grande partie, et réussissait dans ceux qu'il cultivait. La peinture et la poésie le délassaient d'occupations plus sérieuses. On conserve dans sa famille des tableaux d'histoire qui auraient fait la réputation d'un peintre de profession ; il faisait des vers agréables, que sa modestie ne lui permettait de montrer qu'à ses amis ; et ce qui justifie son goût, c'est le cas qu'il faisait des poésies de Rousseau [1].

« Nous avons dit qu'il avait une grande facilité pour apprendre les langues : il en possédait plusieurs ; mais de toutes les langues, soit anciennes soit modernes, la latine était celle à laquelle il donnait la préférence. Il entretenait une correspondance très étendue avec les savants et les gens de lettres ; ils le consultaient avec confiance ; et il leur faisait part de ses lumières avec sincérité : son estime pour les personnes instruites allait jusqu'au respect, et il avait pour l'ignorance présomptueuse un mépris dont il ne pouvait se défendre. Il ne connut jamais l'envie que, sans penser trop avantageusement de lui-même, il regardait dans l'envieux comme l'aveu le plus humiliant de sa faiblesse. Il s'intéressait si vivement aux progrès des sciences et des arts, que lorsqu'il apprenait que l'on avait fait quelque nouvelle découverte, il en ressentait autant de satisfaction que l'inventeur lui-même. Il ne connaissait ni la prévention, ni l'esprit de parti : il était cartésien, et n'en admirait pas moins Newton ; il aimait les spectacles ; il donnait la préférence à la comédie sur la tragédie, comme plus conforme à la gaîté de son caractère ; il regardait Molière comme au-dessus de tout ce que l'antiquité avait de plus parfait. Il aimait Quinault ; et le jugement de Boileau sur ce grand homme (*sic*), n'altéra jamais le plaisir que le poète des grâces lui faisait éprouver.

« Sa passion pour la lecture ne se ralentit point avec ses forces. Cinq ans avant sa mort, sa vue s'étant affaiblie, il se faisait lire, six heures par jour, surtout des livres d'histoire et de voyages ; il avait pris pour ceux-ci et pour la navigation un goût particulier, quoiqu'il n'eût jamais été navigateur par état. Son esprit et sa gaîté le rendaient l'âme et l'idole de ses sociétés ; il se plaisait dans celle des femmes et des jeunes gens qui, malgré son grand âge, le recherchaient avec empressement. La vivacité de ses saillies, le ton d'une excellente plaisanterie, la finesse de ses réflexions jetaient dans sa conversation un intérêt qui lui soumettait tous les esprits, et sa douceur lui conciliait tous les cœurs.

[1] Cet *Eloge* a été publié dans le *Nécrologe || des Hommes célèbres || de France || . par une société || de gens de lettres.* Année 1775. — Paris, de l'Imprimerie de G. Desprez, imprimeur du Roi.

[1] Jean-Baptiste Rousseau.

« Sa mémoire surprenante, qui ne lui manqua que par intervalles dans ses derniers jours, lui fournissait au besoin mille anecdotes singulières et curieuses, et des citations heureuses, toujours à propos et sans prétention. Il regardait le jeu comme le fléau des sociétés et le tombeau de la conversation ; les seuls jeux qu'il se permit étaient le tric-trac et les échecs. — Il était sobre, simple, sans faste, se servant lui-même pour avoir occasion de faire plus d'exercice. Né avec une forte constitution, il n'a jamais essuyé dans sa vie que deux maladies, l'une à Saint-Domingue, dont le climat était alors très contraire aux Européens, et une attaque d'apoplexie, quinze ans avant sa mort ; mais, ni cette attaque, ni son âge avancé n'avaient altéré son enjouement, ni affaibli son esprit, qu'il a conservé jusqu'au dernier moment.

« Son caractère noble et ferme, sans orgueil, ne pouvait se plier au manège et à l'intrigue ; jamais il n'eut l'esprit d'être courtisan ; aussi a-t-il eu peu de part à la faveur. Nous avons observé que son mérite fut peu récompensé. Il fut bon mari, bon père, bon ami et bon citoyen : on l'a vu plusieurs fois s'affliger en apprenant qu'on accueillait des projets qu'il croyait contraires au bien de l'Etat, ou qu'on faisait des dépenses ruineuses ou inutiles. Il était très attaché au corps du génie, qui le considérait et qui s'honorait d'un tel officier. A l'entendre, on eût été tenté de l'accuser d'un peu d'égoïsme, mais il parlait de lui comme il eût parlé d'un autre, et se citait pour s'en estimer davantage.

« Il mourut le 16 octobre 1773, emportant les regrets de tous ceux qui le connaissaient et de ses deux filles, mariées l'une et l'autre avec des officiers de la marine ; l'une avec feu M. Coatudavel, mort lieutenant de vaisseau et chevalier de Saint-Louis : il a laissé plusieurs enfants ; l'autre, avec M. Grenier, actuellement lieutenant de vaisseau et membre de l'Académie de Marine : celle-ci est la plus jeune ; elle a toujours demeuré avec son père : elles lui ont prodigué l'une et l'autre les soins les plus assidus, et n'ont cessé, jusqu'à son dernier soupir, de lui donner des preuves de leur tendresse.

« Il reste du nom de M. Frézier un petit-fils [1], dont le père, lieutenant de vaisseau, commandant un bâtiment du roi, périt avec toute sa fortune sur la côte d'Arcasson, par le coup de vent du mois de décembre 1768.

« Amédée-François Frézier a rendu ce nom cher aux lettres, aux arts, aux sciences qu'il cultiva avec succès, au corps du génie dont il accrut les lumières, à l'Académie de Marine dont il fit longtemps l'ornement, à la société dont il fit les délices. »

Le portrait de François-Amédée Frézier a été donné par sa famille à la commune de Vailly ; il orne la salle du conseil municipal. Frézier porte le costume de colonel du génie de l'époque, avec l'habit rouge ; sa figure mâle, aux traits accentués, accuse la robusticité du corps, comme son regard pénétrant dénote une intelligence exceptionnelle.

JULES PHILIPPE.

[1] Le petit-fils de Frézier, qui se nommait Claude, mourut prématurément, comme son père, et dans un naufrage devant l'Ile Dieu, en 1783. Il s'était aussi occupé d'études scientifiques ; la Société Florimontane d'Annecy possède un mémoire manuscrit rédigé par lui et intitulé : *Nouvelle théorie du mouvement des planetes, tant de celles qu'on appelle principales que de celles qu'on appelle satellites et des cometes ; avec une Nouvelle Pratique courte et facile pour calculer avec précision leurs anomalies vrayes et leur distance à l'Astre, autour duquel chacune d'elles se meut, pour chaque anomalie moyenne proposée, par la seule trigonométrie rectiligne. Le tout éclairé par des exemples et des figures*, par C. Frézier, 1783. *Revue*, 1865, p. 91.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE CHAMBÉRY

Les terrains tertiaires dans le massif des Beauges.

MONTAGNE DU CHARBON. — J'ai déjà eu l'occasion de donner la coupe du Trélod [1]. Depuis, je l'ai revue plusieurs fois. Il est nécessaire d'y signaler quelques corrections.

A l'ouest de cette coupe est une grande arête d'urgonien offrant un passage assez dangereux descendant sur Doucy. Le calcaire urgonien est recouvert par un grès vert, tendre, représentant le gault. On a ensuite 100 à 150 mètres de craie, dans laquelle on trouve l'*Inoceramus cripsi*, des fragments d'ananchites et de mauvais échantillons de *Belemnitella mucronata*. La craie est toute couverte de prés ; à son extrémité Est, elle est recouverte par des rochers nummulitiques formés par un poudingue à gros cailloux roulés, mal cimentés par du carbonate de chaux. Les nummulites y sont abondantes et de grande taille.

A l'est de ces rochers nummulitiques on a de nouveau des prés, reposant sur des schistes à *Cyrena Vapincana* et *Cerithium elegans*. Ces dépôts à cyrènes avec amas de matières charbonneuses forment une longue bande de 40 à 50 mèt. d'épaisseur sur tout le versant ouest de la montagne, sauf l'interruption due au cirque des chalets de Planay et de Rosay.

Plus à l'est est un rocher en V formé de calcaires et de grès renfermant *Natica angustata*, de nombreux *pecten* et de petites nummulites (second niveau). Au milieu de ce pli sont des schistes micacés. Vers le Trélod ces calcaires et ces grès sont plusieurs fois repliés sur eux-mêmes et les schistes micacés à fucoïdes et écailles de poissons situés au milieu de ces plis sont assez développés. Puis, à l'Est, réapparaissent successivement les schistes à cyrènes, le poudingue nummulitique, la craie, le gault et l'urgonien formant l'immense muraille du Trélod (2185^{m}).

A la dent des Portes, les dépôts sont moins tourmentés, mais disposés dans le même ordre stratigraphique.

A l'extrémité sud du cirque des chalets de Planay, les calcaires et les grès nummulitiques à *Natica angustata* et *pecten* présentent un plissement très curieux, dans le bas duquel on voit apparaître le poudingue nummulitique si bien développé à l'est des prés de la Dent-des-Portes. Les dépôts tertiaires butent, à l'est, en faille contre l'urgonien. *(Voir la coupe n° 1.)*

Au nord des chalets de Planay et de Rosay, les terrains tertiaires sont bien développés. Ils s'y présentent avec des plissements aussi variés que ceux du Trélod.

[1] *Congrès des Sociétés savantes savoisiennes*, 5e session.

Les schistes charbonneux à *Cyrena Vapincana* et *Cerithium elegans* se rencontrent ici, principalement sur l'arête Est de l'urgonien terminant la vallée haute de la montagne du Charbon.

En résumé, on a de bas en haut :

Craie..... A.
Poudingue grossier, nummulitique..... (*n*)
Schistes à lignites à *Cyrena Vapincana* et *Cerithium elegans*..... (*n'*)
Calcaires et grès à *Natica angustata* et nummulites..... *n"*
Schistes à fucoïdes et écailles de poissons (Flysch) *n"'*

Vallée du Chatelard a Entrevernes. — Au Châtelard, les terrains tertiaires se présentent comme à la montagne du Charbon, mais dans des conditions plus difficiles pour l'étude. Le poudingue et le calcaire nummulitiques *n'* de la base, sont bien développés et riches en nummulites, telles que *Num. Lucasana, Num. Ramondi,* etc. A la base du petit hameau, dit des Garins, on trouve un grès tendre, jaunâtre, avec *pecten* et *natica* représentant l'horizon *n"* de la montagne du Charbon. Dans les champs cultivés du hameau des Garins ou sur le sentier menant à Bellecombe, on rencontre les schistes micacés à fucoïdes et écailles de poisson *n"'* recouverts, vers le mont de la Croix, par des grès mollassiques qui se trouvent ainsi sur l'horizon des grès de Taviglianaz.

Les mêmes dépôts se retrouvent aux mines de lignites d'Entrevernes. Ainsi à Entrevernes, comme au Châtelard et à la montagne du Charbon, les schistes à lignites caractérisés par de nombreux fossiles décrits depuis longtemps par MM. Hébert et Renevier [1] sont placés entre deux couches à nummulites. Ce sont surtout les coupes de la montagne du Charbon qui permettent d'établir ce fait.

Vallée des Déserts. — Nous connaissons déjà les dépôts tertiaires des prés des Maréchaux situés sur le versant Est de la montagne de Saint-Jean (1371^{m}) [2], je n'y reviendrai pas. Au nord de la vallée des Déserts, du Revard au Margériaz, on rencontre dans ces dépôts, un ordre de superposition très important, par suite de la présence des marnes aquitaniennes recouvrant les schistes et les calcaires à fucoïdes. En voici le coupe. (*Fig. 2.*)

N N' N" N"' N^{IV} représentent toute la série du crétacé inférieur jusqu'à l'urgonien inclusivement ;

n". 1. Poudingue ;
2. Calcaire siliceux à *natica angustata ;*
3. Sables blancs avec fossiles, ce qui prouve qu'ils ne sont pas d'origine geysérienne, ainsi qu'on l'a dit ;

n"'. Schistes et calcaires à fucoïdes et écailles de poissons (flysch) ;

n^{IV}. Grès mollassiques ;

A. Marnes rougeâtres, avec cristaux de gypse, *Hélix Ramondi* et bancs de grès grossier [3].

Vallée des Aillon. — Les calcaires nummulitiques se montrent à la combe du Servin (1514^{m}) ; ils sont bien développés au nord du col des Près. Ils reposent ici directement sur le calcaire urgonien (*voir la coupe n° 3*) et renferment de petites nummulites avec *natica angustata* et autres fossiles de l'horizon *n"*. Ces calcaires sont surmontés par les schistes à fucoïdes et écailles de poissons *n"'*. A la combe du Servin et à la combe Noire, on trouve sur ces schistes des grès mollassiques *n*^{IV}. On retrouve les mêmes dépôts, sur une assez grande surface, au nord de la vallée. De ce côté, sur la nouvelle route d'Aillon-le-Vieux au Châtelard, on trouve sur les schistes à fucoïdes et les grès mollassiques, des marnes rougeâtres avec nombreux cristaux de gypse et quelques bancs de grès verdâtre. Ces marnes, absolument semblables à celles du col de Plainpalais et de Leschaux, à *Hélix Ramondi,* représentent l'aquitanien. Elles se relient aux marnes rougeâtres du col de Plainpalais et de Leschaux, en contournant l'extrémité sud du Margériaz, par Lescheraines.

Vallée de Leschaux a Saint-Jorioz. — On y trouve des marnes rougeâtres alternant avec des grès mollassiques, et le tout est recouvert par de la mollasse marine [1].

Vallée de Bellevaux. — Je n'ai rien à ajouter aux coupes données dans le mémoire déjà cité [2].

Vallée de Seythenex au col de Tamié. — Enfin, dans la vallée de Seythenex, on trouve le second niveau nummulitique *n"*, recouvert par des schistes à fucoïdes *n"'* et des grès mollassiques *n*^{IV}.

Conclusions. — Il résulte de cette étude des terrains tertiaires de la Savoie et de la Haute-Savoie situés dans la zone subalpine que les schistes à lignites, à *Cyrena Vapincana* et *Cethirium elegans,* conservent partout la même position stratigraphique. Il y a dans les dépôts tertiaires du massif des Beauges deux horizons nummulitiques, et toujours les schistes à lignites à *Cyrena Vapincana* sont placés au-dessous du deuxième niveau nummulitique. Enfin, on remarquera que cette étude m'a amené à classer les grès de Taviglianaz au-dessous des marnes d'eau douce de l'aquitanien.

En résumé, l'ordre de superposition des terrains tertiaires dans le massif des Beauges est le suivant :

Helvétien..... *h.* Mollasse marine ;
Aquitanien.... *g.* Marnes rougeâtres à *Helix Ramondi ;*
Dépôts nummulitiques. *f.* Schistes alternant avec des grès mollassiques ;
e. Schistes et calcaires à écailles de poissons (flysch) ;
d. Grès et calcaires siliceux à *Natica angustata ; Operculines, Num. striata ; Num. allobrogensis ;*
c. Schistes avec lignites, à *Cyrena Vapincana ;*
b Calcaire grossier, à *Num. Ramondi ;*
a. Poudingue grossier, à *Num. Lucasana.*

Dr Hollande.

[1] *Bulletin de la Société de statistique du département de l'Isere,* série 2, vol. II, p. 148 a 228.

[2] *Congres des Sociétés savantes savoisiennes,* loc cit.

[3] A l Est du Noyer et de Lescheraines, ces marnes aquitaniennes sont recouvertes par des mollasses marines appartenant à l helvétien.

[1] Dans cette vallée, on rencontre à l ouest, soit sur l'urgonien, le gault ou la craie blanche, des marnes rougeâtres, alternant avec des grès mollassiques. Ces dépôts forment une longue bande, du pont d'Entrèves au lac d Annecy, les creux des petits cours d eau descendant du col de Leschaux, mettent ces différents dépôts bien en évidence. A l est du pont d Entrèves, les marnes rougeâtres renferment *Helix Ramondi ;* c est dans les grès, alternant avec ces marnes rougeâtres, que l'on a trouvé, dans le lit du Chéran, au-dessous de Lescheraines, une empreinte de feuille de palmier, probablement le *Sabal Lamanonis.*

Ces marnes rougeâtres, alternant avec des grès mollassiques et représentant l'aquitanien, sont recouvertes par de la mollasse marine formant des dépôts puissants entre Saint-Eustache et Bellecombe. En résumé, je crois que l on a de la mollasse marine sur toute la partie Est de l aquitanien, formant ainsi une bande allant de la vallée du Noyer et de l'est de Lescheraines à Bellecombe, Saint-Eustache et le lac d'Annecy.

[2] *Etude stratigraphique du massif des Beauges,* loc. cit.

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A ANNECY ET DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE PENDANT L'ANNÉE 1883

SOMMAIRE : I. Baromètre. — II. Vents. — III. Température de l'air. — IV. Température séculaire d'Annecy. — V. Température de l'eau. — VI. Humidité. — VII. Evaporation. — VIII. Pluie et neige. — IX. Lac Léman. — X. Rivière de l'Arve. — XI. Lac d'Annecy. — XII Orages. — XIII. Résumé agricole.

Les tremblements de terre que nous avons eu l'occasion de signaler dans un précédent compte-rendu, paraissent avoir quitté momentanément les Alpes. Dans toute l'année 1883, nos observateurs de la Haute-Savoie n'en signalent qu'un : c'est à Seythenex, près de Tamié, le 15 septembre. On se souvient qu'en 1881 on en avait compté jusqu'à 7 dans notre département, et 37 dans les montagnes de la Suisse.

En revanche, la chaîne des Apennins a été violemment ébranlée, et la catastrophe d'Ischia est encore présente à tous les esprits. Elle avait lieu le 28 juillet 1883. L'émotion qu'elle venait de produire n'était pas encore calmée que, le 26 août, dans le détroit de la Sonde, une convulsion épouvantable ravageait un archipel florissant et semait de toutes parts la désolation et la mort.

Si nous rappelons ce fait, qui s'est cependant passé très loin de nous, c'est à cause des observations scientifiques auxquelles il a donné naissance, observations dont l'intérêt peut mettre une fois de plus en évidence les liens de solidarité qui unissent entre elles toutes les parties de la terre.

Ainsi, un observateur genevois, M. Plantamour, constatait que l'ébranlement atmosphérique occasionné par l'éruption du Krakatoa s'était fait sentir à Genève, quelques heures plus tard, sur un baromètre enregistreur, avec des retours oscillatoires qui permettaient de conclure que la vitesse de translation de cet ébranlement était la même que la vitesse du son dans l'air.

Dans plusieurs ports de l'Atlantique, on avait inscrit le moment d'arrivée de la vague monstre qui était partie du lieu du soulèvement, et cette étude avait également jeté du jour sur la loi de propagation des marées.

Il n'est pas jusqu'aux fumées provenant de l'éruption qui n'aient excité l'attention de tout un hémisphère par les admirables lueurs dont elles empourpraient les crépuscules d'hiver. A cette curiosité bien légitime s'ajoutaient d'ailleurs une foule de recherches de la part des météorologistes sur la vitesse et la direction des courants aériens qui les entraînaient. Quelques-uns attribuaient même à ces poussières voyageuses un pouvoir rayonnant capable d'influer sur la température des saisons ; l'un d'eux enfin, plus hardi, essayait d'établir un lien entre ces grandes trépidations de l'écorce terrestre et certaines coïncidences astronomiques. Nous avons nommé le capitaine Delauney.

Envisagée au point de vue de ces grandioses phénomènes et des résultats scientifiques dont ils auront été le point de départ, l'année 1883 mérite d'être classée parmi les plus remarquables que nous ayons eu à examiner ; mais elle emprunte une autre source d'intérêt à cette circonstance qu'elle paraît devoir clore la série humide et froide qui a commencé pour nous il y a environ dix-huit ans. Elle marquerait à nos yeux l'aurore d'une période plus normale, n'excluant pas sans doute telle ou telle année à physionomie exceptionnelle, mais dans laquelle du moins on verrait généralement les saisons à leur place et l'ensemble des phénomènes atmosphériques se succédant avec leur harmonieuse régularité.

I. — Baromètre.

Observations faites à 9 heures du matin.

1883	ANNECY (453m)		MÉLAN (633m)		LESCHAUX (931m)	
	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure
	millim.	millim.	millim.	millim.	millim	millim.
Janvier...	722,7	26,8	707,4	26,1	681,4	25,6
Février...	727,8	30,7	713,5	28,6	686,0	27,6
Mars.....	717,1	29,2	701,6	25,4	675,5	25,1
Avril.....	720,6	18,1	704,6	19,7	679.0	18,8
Mai.....	721,2	19,8	705,6	20,2	680,5	19,7
Juin.....	723,1	12,1	707,0	12,1	682,0	11,4
Juillet....	723,1	10,8	707,8	10,9	682,8	9,6
Août.....	726,3	6,7	709,7	6,3	685,0	5,9
Septembre.	722,8	13,6	706,6	15,9	681,9	15,8
Octobre...	725,0	21,1	709,1	21,7	683,2	16,5
Novembre.	724,1	16,9	708,4	17,9	682,5	14,6
Décembre.	725,7	19,8	710,2	19,5	683,3	18,0
Année..	723,37	18,80	707,79	18,69	681,92	17,38
Extrêmes	740,7 le 23 fév.		724,6 le 23 fév.		697,8 le 23 fév.	
	701,4 le 26 mars.		688,6 le 10 mars		662,1 le 10 mars.	
Différences	39,3		36,0		35,7	

Extrêmes observés à la station du Semnoz (altitude 1,630m), 639,7 le 23 février ; 604,7 le 10 mars ; différence 35 millimètres.

La station des Contamines-sur-Saint-Gervais, dans le bassin de l'Arve (altitude 1184m), est pourvue d'un baromètre anéroïde qui a été réglé au niveau de la mer. Les extrêmes observés aux Contamines sont : le 23 février 780 millimètres, et le 9 du mois suivant 742, ce qui accuse un écart total de 38 millimètres. La station des Contamines a été créée en 1881 sur l'initiative de M. Puiseux, de l'Institut, récemment décédé.

II. — Vents.

Il y a peu de différence entre cette année et l'année précédente pour le régime des vents : nous avons encore à Annecy 44 jours de vent d'Est contre 63 de vent du Nord, ce qui fait plus de 100 jours de courants froids dans toute l'année. La relation que nous avons cru pouvoir établir l'an dernier entre cette orientation et la quantité de neige tombée se vérifie d'ailleurs, car les épaisseurs mesurées en 1883 diffèrent très peu de celles de 1882, c'est-à-dire qu'elles continuent d'être bien supérieures à la normale.

Extrémité Sud du Cirque des Chalets de Planay
M^gne du Charbon.

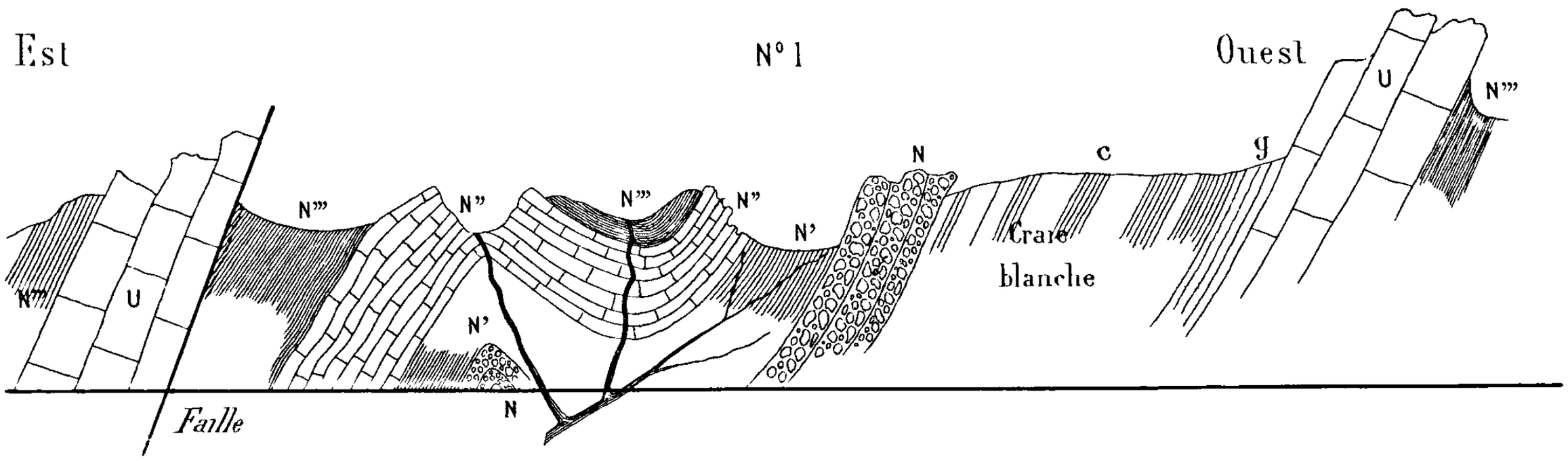

N''' *Marnes á* Echinospatangus Cordiformis.

U	*Urgonien*	*. épaisseur*	*150 m.*
g	*Gault* .	*„*	*8 m.*
c	*Craie blanche*	*„*	*. 100 m.*
N	*Poudingue á* Num Lucasana, Num Ramondi	*„*	*. 15 m.*
N'	*Schistes á lignites á* Cyrena Vapincana	*„*	*40 m.*
N''	*Calcaires et Grés á* Natica Augusta *et* Num. Striata	*„*	*. 35 m.*
N'''	*Schistes á fucoides et écailles de poissons*	*très variable*	

Plateau des Déserts — Extrémité Nord.

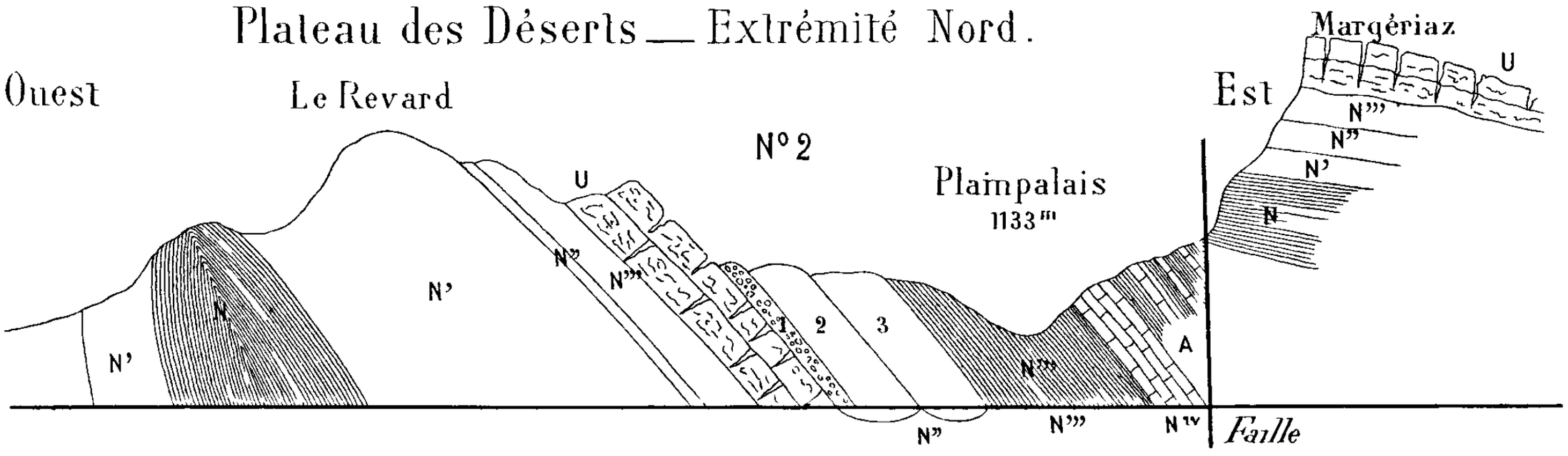

N	*Marno calcaires*		
N'	*Marno-calcaires á* Pygurus rostratus *et* Ostrea Macroptera	*épaisseur*	*400 m.*
N''	*Marnes á* Amm. Radiatus .	*„*	*15 m.*
N'''	*Marnes á* Echinospatangus Cordiformis	*„*	*100 m.*
U	*Calcaire blanc á chames* (Urgonien)	*„*	*100 m.*
N''	*Poudingue et Sable (second niveau nummulitique)*	*„*	*40 m*
N'''	*Schistes et Calcaires á fucoides et écailles de poissons*	*„*	*250 m. ?*
N''	*Grés mollassiques* .	*„*	*100 m.*
A	*Marnes rougeâtres á* Helix Ramondi *avec* Helvétien *á la partie superieure*	*„*	*50 m.*

Est — Cluse d'Aillon — Rive gauche. — Ouest

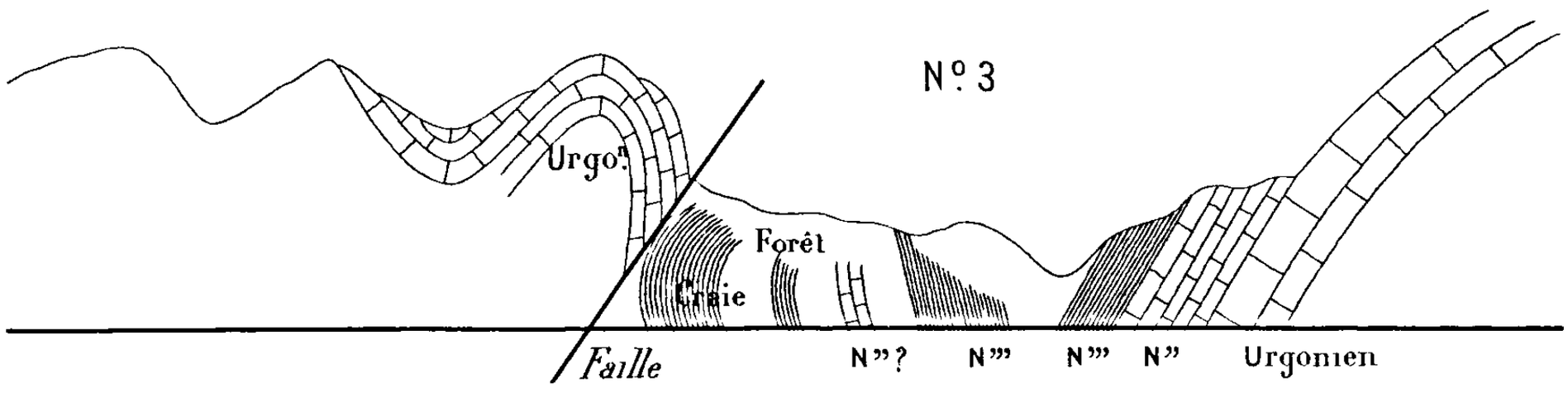

N''	*Calcaire grossier á* Natica Augusta *et* Num Striata	*épaisseur*	*50 m.*
N'''	*Schistes á fucoides et écailles de poissons*	*très variable.*	

III. — Température de l'air.

Observations faites à Annecy, à Mélan et à Leschaux.

1882	ANNECY (448m)			MÉLAN (629m)			LESCHAUX (931m)		
	maxima	minima	moyennes	maxima	minima	moyennes	maxima	minima	moyennes
Janvier.	6°2	-1°9	2°1	3°9	-3°6	0°1	3°0	-3°6	-0°3
Février	10,4	-0,7	4,9	8,6	-2,2	3,2	4,5	-1,9	1,3
Mars...	9,1	-2,1	3,5	6,4	-4,7	0,8	1,9	-4,7	-1,4
Avril..	16,3	2,6	9,4	14,2	1,1	7,7	7,9	0,9	4,4
Mai....	22,4	7,1	14,8	19,0	5,2	12,1	13,9	5,8	9,9
Juin...	25.6	10 2	17,9	20,8	8,4	14,6	16,0	7,7	11.8
Juillet.	26,2	11,5	18,9	22,7	9,5	16,1	19,0	9,3	14,2
Août...	27,8	10,3	19,0	24,3	8,0	16,2	19,1	9,4	14,3
Septre..	22,2	10,3	16,2	19,1	6,9	13,0	14,9	6,9	10,9
Octobre.	15,8	4,3	10,1	13.0	2,7	7,8	9,3	2,6	5,9
Novre..	10,1	0,5	5.3	9,2	-0,4	4,4	5,4	-0,4	2,5
Décre..	2,9	-4,0	0,5	1,3	-8,4	-3,6	-0,3	-5,7	-3,0
Année.	16,25	4,01	10,13	13,54	1,87	7,71	9°55	2°19	5°87
Extrêmes	+ 35°5 le 9 juillet — 14,0 le 9 décre 49,5			+ 33°3 le 14 août — 21,3 le 9 décre 54,6			+ 27°5 le 9 juillet — 13,1 le 13 mars 40,6		

Extrêmes observés au Semnoz (altit. 1650m) : 23°7 le 16 juillet, —15°9 le 19 mars, écart 39°6.

Aux Contamines-sur Saint-Gervais (altit. 1184m) : 30°2 le 14 août, — 15° le 8 décembre, écart 45°2.

A Chamonix (altit. 1044m) : 31°8 le 14 août, —19° le 9 décembre, écart 50°8.

A Thônes (altit. 625m) : — 14° le 9 décembre.

A Douvaine (altit. 428m) : 36°5 le 9 juillet, —8°5 le 7 décembre, écart 45°.

Ce que nous venons de dire sur les vents explique la faible valeur des minima. Nous avons encore de chaudes journées, les maxima thermométriques se maintiennent à peu près à leur hauteur normale, mais les nuits sont rafraîchies outre mesure, particulièrement dans les saisons de transition.

Une remarque doit être faite à propos de cette année ; c'est que l'été, quoique très orageux, a présenté une série de jours très froids, en juillet comme en juin, et que les chaleurs tardives du mois d'août, qui a été beau, n'ont pas suffi à compenser pour l'agriculture les pertes dues au mauvais temps.

IV. — Température séculaire d'Annecy.

Nous sommes heureux de pouvoir enfin donner les résultats généraux des observations commencées depuis plus d'un siècle par le docteur Joseph Despine, poursuivies après sa mort par le chanoine Vaullet, notre regretté président, et tenues ensuite à jour par la Commission de météorologie.

Le dépouillement des cahiers du docteur Despine a demandé beaucoup de temps : les observations étaient faites trois fois par jour, et il a fallu en dégager les moyennes au moyen d'une formule. Elles sont résumées dans le tableau qui suit, et placées en regard de celles que nous avons déjà mentionnées dans un précédent compte-rendu, ces dernières se rapportant aux cinquante ans qui viennent de finir. Celles de M. Despine comprennent les soixante années antérieures ; les unes et les autres sont condensées dans une troisième colonne qui exprime la moyenne de nos cent dix ans d'observation.

MOYENNES TEMPÉRATURES mensuelles	de 1773 à 1832 (60 ans)	de 1833 à 1882 (50 ans)	de 1773 à 1882 (110 ans)
Janvier	—0°746	0°293	—0 274
Février	1,484	2,237	1,826
Mars	4,610	5,347	4,945
Avril	8,856	9,573	9,181
Mai.	13,836	14,139	13,974
Juin	16,775	18,147	17.398
Juillet.	19,109	20,123	19,570
Août	19,038	19,196	19,110
Septembre	15,114	15,856	15,451
Octobre	10,082	10,847	10,430
Novembre	4,904	5,067	4,978
Décembre	1,017	0,988	1.004
Année	9°506	10°151	9°799

Extrêmes observés pendant les 110 ans : —19°4 le 31 décembre 1788 ; +36°2 les 14 et 16 juillet 1793. Ecart maximum 55°6.

Une chose surprend dans ce tableau : c'est une différence de température persistante au profit des cinquante dernières années. Onze mois sur douze ont gagné, et l'excédant pour les mois de juin et juillet dépasse 1° : un seul a perdu, c'est le mois de décembre, et encore le déficit est-il insignifiant, d'où il semblerait juste de conclure que notre climat s'est adouci.

Ce fait avait déjà frappé le chanoine Vaullet, qui croyait pouvoir l'attribuer aux causes suivantes : déboisement, — extirpation des haies, — défrichement des terres incultes, — multiplication des routes, — desséchement des marais [1].

Il est présumable que ces divers travaux auront amélioré l'état hygrométrique de notre pays, en y rendant l'évaporation plus facile et la neige moins persistante. Le relevé des jours de pluie semblerait d'ailleurs fortifier cette conjecture. Ainsi la dernière période de cinquante ans ne compte que 131 jours pluvieux par année, tandis qu'il y en a eu 136 en moyenne dans la période antérieure de soixante ans. Le nombre des jours neigeux n'est plus aujourd'hui que de 19 au lieu de 20 : c'est encore un petit appoint à l'avantage du climat actuel.

On ne s'imaginera cependant pas que toutes nos années soient devenues meilleures qu'autrefois et que de leur côté nos ancêtres aient toujours eu plus froid que nous. Le tableau suivant montrera, au contraire, qu'ils ont eu de belles séries de chaudes saisons, tandis qu'il nous arrive assez fréquemment à nous de rencontrer des étés frais et humides faisant suite à des hivers doux et malsains.

Températures séculaires d'Annecy, résumées par saison et par période de cinq ans.

Les années de bon vin, qui sont la résultante assez exacte des divers facteurs de la température, se répartissent entre les deux grandes périodes que nous avons considérées de telle façon que nos ancêtres n'ont rien non plus sous ce rapport à envier à leurs descen-

[1] *Etudes climatologiques sur le département de la Haute-Savoie*, par P.-M. Vaullet, Savy, éditeur à Paris, 1870.

dants. De 1773 à 1832, ils ont eu huit années de vin : 1781, 1788, 1793, 1795, 1804, 1811, 1822 et 1827. Nous n'en avons pour notre part qu'une demi-douzaine à leur citer durant les cinquante ans qui suivent, ce sont : 1834, 1846, 1851, 1865, 1868 et 1870.

Lustres	Hiver	Printemps	Eté	Automne	Année
1773—1777	0°510	8°496	16 87[illegible]	9°740	8°905
1778—1782	1,399	9,881	19,363	10,015	10,165
1783—1787	—0,420	8,069	17,974	9,752	8,844
1788—1792	0,079	10,058	19,197	8,495	9,457
1793—1797	0,909	8,148	18,406	10,476	9,485
1798—1802	—0,026	7.539	17.620	9,443	8,644
1803—1807	1,041	8.182	18,757	10,978	9,739
1808—1812	0,217	9.677	18,312	10,621	9,707
1813—1817	0,899	8,767	16,709	10,320	9,174
1818—1822	1,753	9,987	18,520	10,173	10,108
1823—1827	1,076	9,461	18,563	9,911	9,753
1828—1832	- 0,418	10,941	19,389	10,485	10,099
1833—1837	0.141	8.197	18,235	8,699	8,818
1838—1842	0,967	9,095	18,142	10,048	9,563
1843—1847	2,535	10,134	20,424	12,481	11,543
1848—1852	2,015	9,566	19,953	10,915	10,612
1853—1857	1,219	9,441	19,665	11,193	10,379
1858—1862	1,263	10,395	19,546	11,407	10,653
1863—1867	0,939	10.025	18,457	10.163	9.896
1868—1872	0,731	9,801	18,716	9,975	9,806
1873—1877	1,091	9,241	19,464	10,339	10,034
1878—1882	0,825	10,368	18,952	10,668	10,203
Moyennes	0°852	9°366	18°693	10°286	9°799

L'hiver comprend : décembre, janvier et février; le printemps, mars, avril et mai et ainsi de suite pour les autres saisons.

(A suivre.) E. TISSOT.

TABLEAU DES NOBLES, DÉTENUS DANS LES PRISONS D'ANNECY, EN 1793-1794

Contenant : 1° Noms des détenus; 2° Notes du Comité révolutionnaire; 3° Observations.

(Suite)

49. — Ugines. — Joseph-Marie LACHENAL, 53 ans.

Notes : Certificat du 23 nivose, vu et approuvé par la Société régénérée d'Annecy, et ensuite par le Directoire du district. A cette pièce est jointe une attestation des officiers de la garde nationale d'Ugines, du 12 germinal, à forme duquel Lachenal est commandant de la dite garde nationale, s'est toujours comporté en parfait républicain, a toujours manifesté des sentiments du patriotisme le plus pur.

Plus une attestation de la Société populaire d'Ugines du 20 ventose qui déclare que le dit Lachenal est membre de la Société, qu'il a fait don à la commune d'un drapeau et d'une caisse, à la République de deux selles, trois housses, deux brides et une paire d'éperons, qu'il a fourni 32 livres de pain aux frères d'armes l'été dernier, deux chemises et une paire de bas, vingt livres pour l'acquis du bœurre à envoyer à Paris, et 100 livres pour les frais à faire par la Société.

Il y a de plus en sa faveur diverses attestation sdes officiers des bataillons de volontaires qui ont été cantonnés à Ugines, suivant lesquels il a marché lui-même contre l'ennemi, a fait feu sur eux, et a constamment donné des marques d'un grand patriotisme.

50. — Ugines. — Jeanne-Josephte LOCHE, épouse du précédent, 41 ans.

Notes : Certificat de civisme du 12 ventose, visé par le Comité de surveillance, et la Société populaire tant pour elle que pour l'épouse du dit Joseph-Marie Lachenal, portant mention de leur civisme au procès-verbal pour avoir déposé sur le bureau trois sacs pleins de chemises, bas et autres objets en dons patriotiques, produit de la cueillette qu'elles ont faites dans leur commune.

Observations : A.

La commune est celle qui est le plus à la hauteur.

51. — Ugines. — Marie-Christine DERIDDE, veuve MAGDELAIN, 50 ans.

Note : Certificat de civisme du 5 ventose, visé par la Société populaire.

Observations : A.

52. — Balme-de-Sillingy. — Bernardine CIRASSE.

Notes : N'a rien produit.

52 bis. — Thusy — Guillaume LATARD, 43 ans.

Notes : Certificat de civisme du 15 ventose, visé par le Comité de surveillance; accompagné d'une déclaration soit de la municipalité soit du Comité, où les faits de son civisme sont certifiés, ainsi que sa profession de laboureur qu'il a constamment professée.

(A suivre.) Eloi SERAND.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 28 AOUT 1884

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT dépouille la correspondance, qui comprend :

1° Lettres de remerciements des lauréats du dernier concours d'histoire et de poésie ;

2° Lettres de M. le Président de l'Académie de Savoie, informant la Société que le Congrès des Sociétés savantes savoisiennes, qui devait avoir lieu à Montmélian, cet été, est remis à l'année prochaine, et que l'Académie de Savoie a voté, dans sa séance du 26 juin, l'impression d'un mémoire manuscrit qui a un grand intérêt pour Annecy ; c'est le journal d'un de ses habitants, témoin oculaire des principaux événements qui s'y sont passés de 1598 à 1626.

La *Revue* a pu déjà, dans son précédent numéro, en donner une idée générale et des extraits dûs à l'obligeance de M. F. Mugnier, vice-président du Comité de la Bibliothèque publique de Chambéry ;

3° Circulaire de l'Association française pour l'avancement des sciences invitant la Société à prendre part à sa prochaine réunion, qui aura lieu à Blois au mois de septembre ;

4° Circulaire de l'Alliance française pour la propagation de la langue française.

LE SECRÉTAIRE présente un rapport sur l'état de la Société et sur sa situation financière au 1er juin 1884.

La Société comprend 119 membres, dont 60 effectifs et 59 correspondants; elle échange la *Revue* avec *cent et un* journaux ou revues scientifiques français et étrangers, et douze journaux non scientifiques.

La Société arrête sur la proposition du nouveau secrétaire les mesures à prendre pour assurer le service régulier de la *Revue*.

M. JULES PHILIPPE fait une communication sur un membre de la famille Pâris, d'Annecy, dont un de ses membres a joué un certain rôle. Il s'agit de Joseph Pâris, dit le *chevalier de Lépinard* ou *Lespinar*, né à Annecy le 23 juin 1744. Esprit aventureux, Joseph Pâris s'était expatrié et il était devenu capitaine de vaisseau au service des Etats-Unis pendant la guerre de l'Indépendance ; son vaisseau fut le premier qui entra dans un port français sous le pavillon américain. Il reçut, en récompense de ses services, une immense plantation du nom de *Lépinard*, nom qu'il s'appropria comme une sorte de titre nobiliaire. Louis XVI le nomma chevalier de Saint-Louis.

Pâris de Lépinard accompagna le fameux aéronaute Blanchard dans plusieurs de ses voyages aériens, notamment le 27 août 1785, de Lille à Sisteron.

M. Jules Philippe se propose de faire des recherches sur cet intéressant personnage.

M. DUCIS fait observer que le tome XXII des *Mémoires et documents de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, page XI, reproduit comme inédite une inscription d'Aime en l'honneur de *Mercure*. Or, la même a été publiée dans la *Revue savoisienne*, 1867, page 21, et reproduite en 1871 dans les *Questions archéologiques et historiques de Savoie*, page 132.

LE MÊME rappelle qu'on fait généralement mourir le B. Boniface de Savoie, archevêque de Cantorbéry, à Sainte-Hélène-du-Lac, le 18 juillet 1270. Or, ce château appartenait à la famille de Beaufort, qui le vendit aux de Provana-Carignan. Le prélat serait décédé plutôt au château de Sainte-Hélène-des-Millières, dans les dépendances de son fief de Tournon. C'est le résultat des recherches faites par M. Tremey aux archives de Cour à Turin et à celles de quelques familles de cette partie de la Savoie.

M. DUCIS, en lisant plusieurs ventes par subhastation provoquées par les banquiers Asinari à Annecy aux XIVe et XVe siècles, a constaté qu'elles étaient exécutées par le ministère des juifs, auxquels on commettait ainsi l'odieux des procès. Un juif fut même assassiné à Annecy en 1434.

LE MÊME avait constaté dans une séance précédente les banques juives d'Evian et de Thonon, pendant le XIVe siècle, et les mêmes poursuites contre les débiteurs insolvables.

LE MÊME a trouvé une pièce de vers d'un avocat Nouvellet. C'est une critique de tous les travers de la vie sociale à Annecy au siècle dernier.

M. L'ARCHIVISTE présente les dons et échanges reçus ces derniers mois. Parmi les dons faits au Musée, on remarque une peau de boa du Tonkin (don de M. Salomon, mécanicien à Annecy), et une collection de minéraux provenant des mines de fer des Asturies (don de M. F. Garcin).

Le Secrétaire, A. CONSTANTIN.

Le Directeur-gérant : A. CONSTANTIN.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

9e ANNÉE

BULLETIN N° 8 — AOUT 1884

Pressions barométriques moyennes : 725,4 à Annecy, 684,62 à Leschaux, 708,65 à Mélan. Maxima le 4 à Annecy et Mélan, le 11 à Leschaux ; minima le 27 aux trois stations. Excursion du mercure : 7,1 à Annecy, 8,2 à Leschaux, 7,48 à Mélan.

TEMPÉRATURE. — Moyenne à Annecy du maxima 28°3, du minima 11°4, à 9 h. du matin 18°9. Moyenne générale 20°1 à Douvaine, où le thermomètre va a 4°5 le 27-28; à Chamonix, 16°2, la température baissant le 24 à 4° et le 31 à 1°5 ; à Mélan 17°04 ; à Leschaux 15 03.

La température de l'eau du lac d'Annecy est en moyenne de 20°6 ; celle de puits, 9°62, et celle de rivière, 14°85.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois d'août : le		4.	11.	18.	25.	...
Thermomètre.	maxima.	21°1	19°8	20°8	17°8	.....
	minima	2°	10°6	8°8	4°	....
Baromètre à 0° :		633,8	631,7	620,1	630 6	.....

A cette station, le maximum barométrique est de 636,1 le 4 et le minimum de 627 6 le 20.

PLUIES. — Maximum d'eau recueillie, 151m/m3 en 13 jours à Seythenex ; minimum, 46m/m8 en 10 jours à Rumilly. Au Semnoz, 37m/m5.

ORAGES — Aux Gets, le 6, au S E ; à St-Gingolph, les 6, 14, 19 ; à Douvaine, les 13, 17, 18, 25 ; à Chamonix, les 4, 5, 6, 12 ; aux Contamines, les 4, 6, 12, 18, 19, 26 ; à Sallanches, le 13 ; à Mélan, ...? à Bonneville, les 7, 12, 18, 19, 23 ; à Ann masse, les 6, 12 (de 3 à 4 h. soir et de 6 h. 50 à 7 h. 35 soir), 14, 18 (de 3 à 4 h. matin et de 10 à 10 h 30 soir), 19 ; à Seythenex, les 6, 12, 14 (de 2 h. 25 à 3 h. 15 soir et de 9 à 10 h. soir), 18 (de 12 h. 15 soir à 1 h. 20 et de 5 h. 20 à 6 h.), 19, 26 (de 1 h. 30 à 3 h. matin et de 3 à 4 h. 30 soir) ; à Leschaux, le 6, 14, 18, 19 ; à Annecy, les 6 (avec grêle), 7 (la foudre tombe rue Royale). 11, 12, 14, 18 (la foudre tombe sur la maison de la Feuillette, rampe Perrière), 19, 23 ; à Thônes, les 12, 14, 18, 19, 23 ; au Semnoz, le 6.

A Seythenex, pendant l'orage du 6, une trombe d'eau avec grêle donne 33m/m6 en 2 h. 15, passant sur le hameau des Combes, versant W du mont de l'Etoile ; pendant celui du 26, on recueille 42m/m d'eau en 1 h. 30. A Annecy, pendant l'orage du 7, la foudre tombe rue Royale, en face la Visitation, pénétrant par la cheminée, démolit un montant, carbonise un peu le plancher et met le feu dans une armoire où se trouvait du linge, dégâts insignifiants ; le 18, vers 3 h. 35 du matin, la foudre tombe sur la maison de la Feuillette, au sommet de la rampe Perrière, laissant une huitaine de traces de son passage ; dans les combles, elle écorche et laboure un chevron du toit, un sommier de la charpente a un de ses angles enlevé sur une longueur de 3 mèt., et brise des tuiles ; des clefs suspendues dans une chambre sont lancées au loin, des fils de sonnerie électrique sont parcourus par un courant qui perce trois murs pour aller rejoindre du métal placé à l'extérieur de la maison, les fils de la sonnerie ne sont pas fondus, et le feu ne se déclare nulle part. A Vétraz-Monthoux, orage le 12 avec grêle causant quelques dégâts aux vignes, vent très violent déracinant, au hameau de Corly, huit arbres, et plus de vingt sont rompus ou ébranchés, grande pluie ; orage le 14, sans dégâts.

— Le 2, la foudre incendie le village de Longefoy, arrondissement de Moûtiers (Savoie). Un autre orage incendie aussi, dans le même arrondissement, le village de Villarlurin.

PHÉNOMÈNES ACCIDENTELS-DIVERS. — Gelée blanche au Semnoz et a Leschaux le 28. A cette dernière station, fort coup de vent le 26, pluie et grêle. Aux environs d'Annecy, on termine la récolte de l'avoine et, dans les premiers jours du mois, on sème les raves et le sarrazin (blé noir), on fait les premiers labours. Les derniers jours, commence la deuxième coupe des foins.

BULLETIN N° 8.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

AOUT 1884

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy, par 45°53'59" de latitude, et 3°47'33" de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	Thermomètre à midi.	DEGRÉS actinométriques à midi.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR.	VENTS INFÉRIEUR Direction	VENTS INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h m	ÉTAT DU CIEL DURANT LE JOUR.	ÉTAT DU CIEL à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPERATURE a 9 h. mat. de l'eau du lac.	TEMPERATURE a 9 h. mat. du sol à 30 c. de prof.
1	28°5	10°5	20°2	727,4	»	2,1	73	27°4	86°6	—	N	faible	très beau		très beau	44	19°9	»
2	31	13,5	22	726,1	»	5,1	74	30,2	78,8	S	S	id.	beau		id.	43	21,3	»
3	32	12	22,2	727,5	»	3,5	58	30,4	82,7	—	S	id.	très beau		id.	42	21,4	»
4	33	14	22	728,1	»	3,7	67	30,3	82,7	—	S	id.	id.		id	42	21,4	»
5	31,7	13,5	21,2	726,8	»	3,3	72	30	82,7	—	S	id.	id.	Eclairs le soir à 8 heures.	id.	41	21,5	»
6	34,5	13,5	22,3	725,2	»	2,6	71	29,3	89,9	S-W	N-N-W	id.	beau	Pluie, grêle, orage.	couv.1/2	40	21,6	»
7	33,5	14,5	20	725,8	»	2,1	81	27,1	76,4	S E	S-E	id.	couvert	Orage, pluie, la foudre tombe.	couvert	40	21	»
8	31	11	20	725,2	30	1,8	76	27	78,8	N	S	id	couv 1/2		très beau	40	21,6	»
9	31	12,3	20,2	725,2	»	2	89	27,2	86,6	—	S	id.	très beau		id.	39	21,7	»
10	»	»	»	726,5	»	»	»	»	»	—	S-W	id.	id.		id.	385	21,8	»
11	31,5	12,3	22,1	726,8	»	1,5	73	30	90,5	S-W	S	id.	beau	Pluie le soir, orage.	beau	38	21,7	»
12	31,5	13,5	22	724,6	7,3	2,9	62	28,2	51,5	S-W	S	id.	id.	Pl. le soir, orage. Orage pendant la nuit.	couv 1/2	37	22	»
13	32,5	14,5	21,3	726,2	1,2	2,6	83	28,3	85	—	S	id.	très beau		beau	36	21.8	»
14	29,5	14	22	726,7	»	2,9	66	27,2	71	S	S	id.	couv 1/4	Grande pluie à 8 h. 35 s., orage.	couvert	35	21,4	»
15	30,5	13	19,2	726,4	12	1,7	81	25,2	90,5	—	W	id.	très beau		très beau	34	21,6	»
16	27	10,5	18,2	726,2	»	2,9	80	26,2	90,5	—	W	id.	id.		id	325	21,4	»
17	27,5	10	19	725,8	»	2,4	81	26,1	86,6	—	W	id.	id.		id.	31	21,3	»
18	29	11,5	16	726,1	5	2,8	92	22	35,9	S	E	fort	couvert	Or., pl. à 3 h. 20 m , la foudre tombe (*).	couvert	31	19,7	»
19	26,5	13	20	724,1	2,6	1,5	91	26,2	85	S-W	S	id.	couv. 1/2	Orage et forte pluie à 6 h. 10 s.	id.	31	21	»
20	28	11	17	724,6	12,7	1,6	80	25,2	94,4	?	S	id.	couv 1/4		très beau	305	19,6	»
21	26	8,5	16	725,1	»	2,2	71	22	94,4	N	N-W	id.	id		id.	30	19,7	»
22	26	9,5	17,2	725,6	»	2,6	80	24	84,2	W	N	id.	beau		beau	29	19,7	»
23	27	12,5	18	725,6	1	2,3	90	25	82,7	S-W	W	faible	id.	Pluie et orage entre 3 et 4 h. m.	très beau	28	19,8	»
24	28,3	10,5	18,2	725,5	»	2,6	82	26,3	82,7	—	N-N-E	id.	très beau		id.	27	20,7	»
25	29,5	10,5	18,4	725 6	»	2,6	77	»	»	N	N-E	id.	beau	Pluie de 2 à 4 h m.	couv.1/2	26	21,4	»
26	31	16	18,3	722	2 3	3.2	91	20,1	24,2	W	S	id	couvert	Pl. à 10 h. m. et de 3 à 5 h s., puis la nuit.	couvert	255	20,8	»
27	21	10,7	12,3	721,1	12	0,9	77	13,3	16,4	N	W	fort	id.	Pluie de 4 à 5 h. s.	id.	27	19,2	»
28	17	3,7	11	723	2,6	1	80	19,5	89,9	N	W	id.	beau		très beau	28	18	»
29	22,5	8,5	14,4	721	»	2	85	17,1	20,3	S-W	S	id.	couvert	Pluie de 2 à 6 h s.	couvert	27	18,2	»
30	18,5	7,5	13,2	727,8	24	0.6	89	21	86,6	N	S	faible	beau		très beau	295	19	»
31	22,5	6	13	724,2	»	1,7	77	22	85	—	S	id.	très beau		beau	30	18,5	»
Moyennes ou Totaux.	28°3	11,4	18,9	725,4	112,7	2,29	75	25°3	75°6					(*) Pluie à 6 h s., orage à 9 h 30 s.		34	20°6	

Le 5, éclairs à 8 h. s. — Le 6, à 2 h. 45 s , orage, grêle et pluie au début durée 8 m , pluie ensuite jusqu'à 3 h 15. — Le 7, orage à 4 h. 25 s., dure jusqu'à 5 h., pluie ensuite à 4 h 35, la foudre tombe maison Lionnet, rue Royale en face de la Visitation, quelques légers dégâts. — Le 11, pluie et orage à 7 h. 15 s., jusqu'à 7 h 45. — Le 12, pluie légère et orage de 7 à 8 h s., éclairs et tonnerres sont entendus pendant la nuit. — Le 14, orage vers 8 h. 05 s , très violent un moment, grande pluie de 10 m , cesse à 9 h. 40 — Le 18, à 3 h 20 m., violent orage du S-W jusqu'à 3 h. 45 avec pluie, trois éclairs suivis de tonnerres très intenses et précipités, à 3 h 35, va en s'éloignant, s'entend encore à 4 h. à une distance d'environ 6 kil., la foudre tombe, maison de la Feuillette, rampe Perrière ; à 9 h. 30 du soir, orage au nord d'Annecy de l'W à l'E jusqu'à 10 h. — Le 19, à 6 h. 10 s., orage du S-W, grande pluie durée 20 m. — Le 23, orage avec pluie entre 3 et 4 h. m.

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. — Imp. F. ABRY.

23me Année. — N° 10. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 octobre 1884.

ON S'ABONNE

—

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire : Résumé des observations météorologiques faites à Annecy et dans le département de la Haute-Savoie, pendant l'année 1883 (suite et fin), par M. E. Tissot.

Les funérailles de Claude de Granyer, par M. Fr. Mugnier.

Note sur un fragment de jaspe recouvert de petits rhomboèdres d'un carbonate nickélifère, par M. L.

Reconstitution des vignes attaquées par le phylloxéra, par M. A. Constantin.

Tableau des nobles détenus dans les prisons d'Annecy, par M. Eloi Serand.

Bibliographie, par M. Jules Vuy.

Observations météorologiques, par M. A. Mangé.

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A ANNECY ET DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE PENDANT L'ANNÉE 1883

(Suite et fin)

V. — Température de l'eau.

Température du lac d'Annecy à 9 heures du matin comparée à la température de l'air et à celle du sol à 0m30 de profondeur.

	Air.	Sol.	Eau.		Air.	Sol.	Eau.
Janvier .	0°6	3°9	5°3	Juillet...	18°7	17°5	20,1
Février..	—0,7	4,4	5,0	Août....	18,0	16,9	19,1
Mars....	1,8	4,5	4,4	Septemb.	13,9	15,6	17,4
Avril...	8,2	8,6	7,6	Octobre..	7,9	11.7	13,6
Mai.....	14,7	12,9	12,6	Novemb.	3,8	8,7	10,2
Juin....	17,5	15,4	16,7	Décemb..	—2,2	4,1	5,5

Moyennes annuelles : air, 8°52 ; sol, 10°35 ; eau, 11°46.

Températures extrêmes observées à la surface de l'eau : 23°5 le 11 juillet, 2°4 le 24 janvier ; écart 21°1. La saison des bains du lac, réglée sur une température d'au moins 18 degrés, a duré du 29 juin au 5 septembre.

On remarquera que le sol végétal s'échauffe moins que l'air en été, mais aussi qu'il se refroidit moins pendant l'hiver. L'eau épouse peu à peu la température ambiante, mais avec un retard qui se maintient durant la froide saison et lui laisse, en fin de compte, une plus-value par rapport au sol et à l'air.

Températures d'un torrent et d'un puits à Mélan, comparées avec la température de l'air à 9 heures du matin.

	Air.	Foron.	Puits.		Air.	Foron.	Puits.
Janvier .—	1°5	»	»	Juillet...	17°6	13°2	7°8
Février.	0,7	2,9	7,9	Août....	17,8	14,1	9,3
Mars...	0,5	2,0	6,9	Septemb.	13,6	10,9	10,7
Avril...	8,2	6,0	6.2	Octobre .	7,1	8,1	11,9
Mai....	13,5	7,6	5 9	Novemb.	2,5	4,4	11,5
Juin....	16,1	11,1	6,4	Décemb .—	5,0	»	9,5

Moyennes annuelles : air, 7°59 ; torrent, 6°94 ; puits, 8°58.

Températures extrêmes : à la surface du Foron, 14°8 le 28 août, 0°8 le 13 mars ; écart 14°. Dans le puits, 12°1 le 16 octobre, 5°9 le 22 mai ; écart 6°2. On voit combien sont régulières ces fluctuations du puits de Mélan, et combien peu elles diffèrent d'une année à l'autre.

VI. — Humidité.

Etat hygrométrique à 9 heures du matin en 1883.

	Annecy.	Mélan.	Leschaux.		Annecy.	Mélan.	Leschaux.
Janvier ..	90.2	90,6	75,5	Juillet...	70,0	69,0	67,0
Février ..	90.2	84,7	79,7	Août....	76,7	70,4	73,5
Mars....	82,5	78,6	76,2	Septembre	84,8	80,0	74,6
Avril ...	71,3	64,0	66,5	Octobre ..	82,2	81,6	77,9
Mai.....	67,0	67,9	68,3	Novembre	87,5	89,0	76,0
Juin.....	70,1	71,9	75,2	Décembre	86,0	95,0	96,0

Moyennes : Annecy 79°87 ; Mélan 78,56 ; Leschaux 75,53.

Les observations de Leschaux sur l'humidité ont commencé dès le mois de juillet 1881 ; c'est par suite d'un oubli qu'elles n'ont pas été inscrites dans les comptes-rendus précédents. Nous nous faisons un devoir de réparer aujourd'hui cette lacune.

Observations sur l'humidité faites à Leschaux en 1881 et 1882.

	1881	1882		1881	1882
Janvier	»	66,5	Juillet	53,5	70,7
Février	»	79,2	Août.....	61,5	72,0
Mars	»	68,0	Septembre .	78,5	83,0
Avril.....	»	67,0	Octobre ...	81,1	74,1
Mai.....	»	69,6	Novembre .	77,0	83,5
Juin.....	»	67,7	Décembre..	85,0	74,7

Moyenne de 1882 : 73,00 pour Leschaux.

On se souvient que cette année, très humide dans les derniers mois, donna pour Melan 76,54 et pour Annecy 78,80. De cette comparaison et de celle de l'année 1883 dont nous avons présenté ci-dessus les éléments, le climat de Leschaux ressort plus sec et plus franc que celui des deux autres stations.

Il convient enfin de mentionner les observations faites au pic du Semnoz depuis 1881. Les instruments ne sont interrogés, il est vrai, qu'une fois par semaine, mais leurs indications n'en ont pas moins leur prix, en raison de la période déjà longue qu'elles représentent.

Observations sur l'humidité faites au Semnoz, le lundi, à midi.

	1881	1882	1883		1881	1882	1883
Janvier...	»	53	53°8	Juillet.....	58°5	85	86°0
Février...	72	45	54,7	Août.....	66,5	74,5	87,5
Mars....	42	65	54,0	Septembre..	76	90	73,7
Avril.....	64	80	83,6	Octobre ...	60	82,5	73,6
Mai.....	77	76	75,8	Novembre..	40	70	77,2
Juin.....	67	86,5	80,7	Décembre..	60	74	62,0

Moyennes au Semnoz : 62,1 en 1881; 73,5 en 1882; 71,9 en 1883, Moyennes par saison pour les trois ans : Hiver 59,3 ; Printemps 68,6; Eté 76,9; Automne 71,4. Année 69,1.

Une remarque assez curieuse se dégage des moyennes du Semnoz par saison : c'est que dans les montagnes, contrairement à ce qui se passe en plaine ou dans les vallées de moyenne altitude, la plus grande sécheresse a lieu en hiver et l'humidité maxima en été. Ce fait avait déjà été mis en évidence par les observations italiennes publiées à Turin, depuis quelques années, sous la direction du R. P. Denza.

VII. — Évaporation.

Millimètres d'eau évaporée à Annecy et à Mélan en 1883.

	Annecy.	Mélan.		Annecy.	Mélan.
Janvier.....	»	10,8	Juillet.....	77,5	63,7
Février.....	»	23,7	Août.....	81,4	60,9
Mars.....	»	28,0	Septembre...	40,2	34,2
Avril.....	83,5	69,8	Octobre.....	27,3	25,7
Mai.....	80,6	77,1	Novembre....	19,2	24,4
Juin.....	70,1	56,3	Décembre....	»	3,6

Totaux : 479,8 à Annecy ; 478,5 à Mélan.

Hauteur d'eau maxima évaporée en 24 heures : 5m/m5 le 7 avril à Annecy ; 4m/m5 le 25 mai à Melan.

VIII. — Pluie et neige.

Il y a eu quatre mois pluvieux dans l'année 1883, juin et juillet, septembre et octobre. Tous les autres ont fourni des résultats inférieurs à la moyenne, d'où il résulte que l'année elle-même se présente avec un total légèrement au-dessous de la normale. Seule la station d'Annecy offre un excédent considérable, qui ne peut s'expliquer que par la fréquence et l'intensité des orages dont le bassin du lac a reçu les effets, en été et en automne.

Les stations du Biot et de Saint-Gingolph dans le bassin du lac Léman, de Bonneville dans la vallée de l'Arve, et de Faverges dans le bassin du lac d'Annecy sont venues s'ajouter, cette année, à notre réseau pluviométrique, ce qui porte à 22, en y comprenant le Semnoz, le nombre des postes réguliers d'observation dans la Haute-Savoie. Ce nombre correspond à la moyenne de cinq par 10 myriamètres de surface, qu'avait établie le bureau central météorologique.

Résumé des expériences sur la pluie et la neige faites en 1883 dans le département de la Haute-Savoie.

ALTITUDES.	STATIONS	JOURS PLUVIEUX OU NEIGEUX	EAU TOTALE RECUEILLIE	NEIGE MESURÉE		
				épaisseur sur le sol	eau correspondante	coefficient
	Bassin du lac Léman.		millimètr.		millimètr	
1162m	Col des Gets.....	102	1534.3	5m79	482.2	83.3
818	Le Biot.....	139	1514.7	»	»	96.7
395	Saint-Gingolph.....	64	296 9	»	»	»
380	Evian.....	117	1006.3	»	50 4	»
428	Douvaine.....	129	960.2	0.33	34.5	104.5
462	Saint-Julien.....	121	1094.7	»	»	»
	Bassin de l'Arve.					
1044	Chamonix.....	138	1231.7	2.72	332.5	122.2
1184	Les Contamines	108	943.6	1 33	115 4	86.8
1113	Col de Megève.....	118	1281.9	2.69	307 4	114.3
555	Sallanches.....	126	1000.1	»	»	»
629	Mélan (vallée du Giffre).....	143	1343.7	1 26	139.5	110.7
449	Bonneville.....	121	1079.4	0.40	34.1	85.2
435	Annemasse.....	122	774.7	»	40.3	»
	Vallée des Usses.					
793	Cruseilles.....	131	1120 9	»	217.1	»
259	Seyssel.....	76	1031.6	»	»	»
	Bassin du Fier.					
1650	Pic du Semnoz.....	»	1520.8	»	»	»
931	Col de Leschaux....	131	1440 3	2 24	272.3	121.6
712	Seythenex.....	142	1694.5	3.48	217.7	62.5
507	Col de Faverges....	135	1233 0	»	»	»
625	Thônes.....	133	1490.5	1 73	105.6	61.0
448	Annecy.....	129	1424.0	0.86	84.3	98.0
334	Rumilly (vallée du Chéran).....	120	1213.7	1.08	93 9	88.8
696m	Moyennes.....	121	1192.4	1m99	189.0	95.0

IX. — Lac Léman.

Sous l'influence d'un coup de sirocco, qui ouvre l'année 1883 en élevant le thermomètre à 16° dans la plaine et à 10° dans la montagne, le lac Léman déjà haut en décembre 1882 à cause des pluies, remonte encore et atteint la cote 1m,32 le 4 janvier. Il baisse ensuite sans discontinuité jusqu'à fin mars, reste à peu près étale en avril et recommence sa crue annuelle à la date réglementaire du 15 mai.

Cette crue aurait pu être très forte à la faveur des grandes quantités de neige tombées, — le Grand-Saint-Bernard en a reçu 11m,89 soit cinq mètres de plus que la normale, — mais la température d'été est demeurée faible, et la crue s'est arrêtée à 1m,84 le 17 juillet.

Il n'y a pas eu de contre crue dans le reste de l'année, d'où il suit que l'amplitude de l'oscillation du Léman a été de 1m,24, l'étiage ayant marqué 0m,60 le 25 mars.

X. — Rivière de l'Arve.

L'étiage de l'Arve à Sallanches, près des glaciers du Mont-Blanc, s'est présenté comme pour le lac Léman, au mois de mars ; il a été de 0m,74 à l'échelle du pont de Saint-Martin. Le maximum de la crue a eu lieu le 13 juillet ; il s'est élevé à la cote 2m,35 de la

même échelle. L'écart total pour l'année 1883 a donc été de 1m,61. On avait déjà observé la cote 2m35 il y a deux ans; de pareilles hauteurs étaient bien rares avant la construction des digues.

A Bonneville, on a enregistré un étiage de 0m,20 le 17 mars et un maximum de 1m,95 le 18 octobre. Amplitude 1m,75, résultat des pluies et non de la fonte des glaciers.

XI. — Lac d'Annecy.

Bien que les pluies n'aient pas été très abondantes, cette année, sur l'ensemble du département, le bassin du lac d'Annecy a cependant fait exception, et a reçu une quantité d'eau qui dépasse de beaucoup la normale. Aussi le niveau du lac s'est-il tenu généralement élevé sans présenter de grandes fluctuations, parce que les pluies ont été assez bien réparties. L'étiage est de 0m,38 le 2 septembre, et le maximum de 1m le 23 octobre.

XII. — Orages.

Les années orageuses coïncident ordinairement avec des étés chauds, témoins 1854 et 1868 qui ont été en même temps années d'orages et années de vin. Mais l'année 1883 n'a présenté que le premier de ces caractères sans aucune compensation du côté de la vendange. On peut même dire que jamais, à Annecy, où les observations remontent loin, on n'avait enregistré en quatre mois une telle quantité d'orages et d'orages violents. Il est connu, en effet, que la moyenne des jours orageux à Annecy est de 17 ; or, ce nombre s'est élevé cette année à 25, dont plusieurs avec foudre et d'autres avec grêle. En 1880 nous en eûmes 28, il est vrai, mais ce fut l'automne qui donna le complément extranormal.

Jours orageux dans la Haute-Savoie pendant l'année 1883

(Les orages avec grêles sont marqués d'un astérisque)

Janvier	»
Février	»
Mars	»
Avril : le 2 à Seythenex, le 7 à Bonneville	2
Mai : les 7, 8 et 31 en Chablais, les 10 et 17 dans le bassin de l'Arve	5
Juin : les 9, 20, 21 et 25* au Biot ; les 2, 3, 6, 8, 9, 15, 16, 25* et 29 dans le bassin de l'Arve ; ces mêmes jours, et en outre les 10, 21, 22, 27 et 30 dans le bassin d'Annecy. Celui du 25 a été général et a duré près de 20 minutes avec éclairs et tonnerres continuels, et grêlons mêlés de pluie	15
Juillet : les 6, 10, 30 et 31 dans le Chablais ; les 2, 4, 5, 6, 10, 13, 14, 30 et 31* en divers points du bassin de l'Arve ; les 8, 13 et 31 dans le bassin des Usses ; les 1, 6, 10, 13, 14, 15, 16, 20, 24, 26 et 30 dans le bassin d'Annecy. La foud e a produit des dégâts ou des accidents de personnes les 1, 8, 10, 13, 29 et 31 juillet	16
Août : les 4*, 7, 14, 15 et 31 à Douvaine et au Biot ; les mêmes jours et les 26 27 dans le bassin de l'Arve ; les 4* 7, 14, 15 et 28 dans le bassin d'Annecy	7
Septembre : les 1, 2*, 4 et 21 en Chablais ; les mêmes jours et les 15, 17, 20 et 21 en Faucigny ; les 1, 2, 4, 17*, 21*, 22, 27 et 28 dans le bassin d'Annecy. Foudre les 27 et 28	10
Octobre : le 19 à Faverges	1
Novembre : le 10* sur tout le pays	1
Décembre	»
Total des jours orageux	57

Orages avec grêle 7.

Orages à Annecy : 9 en juin, 8 en juillet, 2 en août et 6 en septembre, total : 25.

XIII. — Résumé agricole.

« Année de foin, année de rien, » dit un proverbe que l'on peut qualifier aujourd'hui de suranné, car l'élevage des bestiaux est assurément la principale ressource de l'agriculture moderne. Le fait est cependant que l'année 1883, riche en fourrages de toute espèce, trèfle, foin, avoine, regain, n'a fourni que de médiocres moissons et de plus médiocres vendanges.

Les semailles d'automne, contrariées par les pluies incessantes de 1882 n'ont fourni qu'une récolte insignifiante de blé humide, léger et peu mûr. Les blés d'avril, quoique semés dans de bonnes conditions, se sont trouvés plus tard dans une période de pluie qui a nui à l'épiage et compromis la moisson.

En revanche, le sarrasin ou blé noir a bien profité de la chaleur sèche du mois d'août, et quand est venu le temps de le récolter, vers le 23 octobre, le grain s'est trouvé mûr et bon ; depuis des années cette culture avait été compromise par les gelées précoces : il y en eut encore une cette année, à dire vrai, le 8 octobre, mais elle fut de minime importance dans les régions occupées par cette céréale. Du temps de Joseph Despine, les premières gelées blanches ne se voyaient dans la plaine d'Annecy que le 26 octobre en moyenne.

Quelques autres productions d'automne ont également bien réussi ; on le doit à une tardive floraison qui a permis aux plantes d'esquiver les froids de la fin d'avril, car il y a eu de la neige dans la plaine le 24, et de la gelée le 25 avril ; on signale encore une gelée blanche le 22 mai, heureusement fort légère et sans effet sur les fruits. On a cueilli beaucoup de pommes, et les fameux pruneaux de la commune de Passy, non loin de Sallanches, ont été très abondants.

Un mot en finissant sur la mortalité. Elle donne un chiffre satisfaisant pour 1883 : diminution de 56 unités par rapport à 1882, et de 33 par rapport à la normale ; en d'autres termes 234 décès seulement. La santé publique s'améliore à mesure que les saisons deviennent moins humides.

E. Tissot.

MÉMOIRES D'UN BOURGEOIS D'ANNECY AU COMMENCEMENT DU XVIIe SIÈCLE

(2e extrait [1])

LES FUNÉRAILLES DE CLAUDE DE GRANYER

Le P. Boniface Constantin a écrit, avant 1638, et publié en 1640, la vie de l'évêque de Genève Claude de Granyer [2]. L'un des chapitres les plus vivants de son livre est celui où, évoquant ses souvenirs personnels, il raconte les cérémonies de la sépulture de l'évêque qu'il a vues, *alors qu'il était à l'âge de douze ans*.

Après avoir rappelé que l'évêque, mort au château de Pollinge le 17 septembre 1602 dans sa 54e année, avait témoigné le désir d'être enseveli dans l'église de

[1] V. *Revue savoisienne*, 1884, page 71.

[2] Claude de Granyer (c'est ainsi qu'il écrivait son nom), né à Yenne en 1548, avait échangé en 1579 son prieuré de Talloires contre l'évêché de Genève avec Ange Justiniani.

Saint-François, au devant du trône épiscopal, il continue ainsi :

« Son desir fut exécuté par la piété de ses proches « qui après lui avoir rendu tous les devoirs possibles « dans le château de Pollinge, conformément au Céri- « monial des Evesques, l'accompagnèrent 4 grandes « lieues qui est la juste distance de Pollinge et d'An- « nessy.

« Les curés et les ecclésiastiques de son diocese « concoururent en grand nombre pour lui rendre ces « derniers devoirs : il faisait bon voir en vérité cette « compagnie composée de prestres réguliers et sécu- « liers filer deux à deux le long de la ville d'Annessy, « à travers les soldats espagnols qui estoient alors en « garnison, rangés en haye et en armes, plus pour « honorer la pompe funèbre que pour s'asseurer « contre les accidens qu'ils pouvoient craindre au « voisinage de Genève.....; le grand nombre des pau- « vres que ses proches avoient couverts de drap pour « se faire des habits, qui marchoient deux a deux et « portans en main un cierge de cire blanche ; les « Religieux, les ecclésiastiques les plus apparens de « la ville et du pays qui regrettoient tous la mort de « leur Père..... L'objet le plus triste estoit le corps « de ce grand serviteur de Dieu porté sur les épaules « des ecclésiastiques et revestu à la Pontificale. Il me « semble encor de le voir du haut d'une fenestre ou « j'estois..... le visage couvert du blanc de la mort.

« La pompe funèbre marcha en cet appareil jusques « à l'eglise de S. François, où les derniers devoirs luy « furent rendus, après quoy son corps revestu au « dessous de l'habit de S. Benoist, et par dessus des « vestemens pontificaux fut enterré en la mesme « eglise, à costé du grand Autel, tout devant le « Throsne Episcopal. »

Le récit du Père Constantin se trouve complété par celui de notre chroniqueur inconnu qui fut sans doute aussi un témoin oculaire :

« Le 20 May 1602, dit-il, a esté publié de la part « de S. S. et de Monseigneur le R^me^ Evesque de « Genève le S^t^ Jubilé en la ville de Tonon par de « grandes conversions le 25 du dit May et fini le 25 « Juillet suyvant. Ou de touttes parts est venue si « grande multitude de peuple que c'estoit chose ad- « mirable de la voir.

« Apprès la clousture du dit S^t^ Jubilé qui fut le « jour 25 Juillet 1602 Monseigneur le R^me^ Evesque « de Genève Claude de Granier estant descendu au « dit Tonon ou il fut residant tout au long du dit « Jubilé y fut surprins d'une maladie envyron le 15 « Aoust en laquelle on lui apportast le S^t^ Sacrement « de l'Autel ou se treuvait le R^d^ Père prefils (ou « prefès) des Jésuites, le R^d^ Père Chérubin, capucin. « Il fut résolu de faire quelque solide exhortation, « parce qu'ils se presentoient..... l'ung à l'aultre. « Le R^me^ S^r^ Evesque print la parole et tout malade « et exténué qu'il estoit fit lui-même la dite exhorta- « tion de sorte qu'il se rendit admirable à toute l'as- « sistance.

« Ayant ung peu retourné de sa santé il se résoulut « de venir Annessy et se faict apporter jusques a « Pollinge ou la maladie le reprins en telle force que « le mardy 17 septembre au dit an 1602 il décéda de « ce monde en l'autre. Et le jeudy 19 du dit 7^bre^ le « corps d'icelluy auroit esté apporté en ceste ville et « auroit esté enterré dans l'eglise de S^t^ François « auprès du grand Autel à main senestre. Tout le « clergé le fust prendre vers Notre Dame de quoi « l'ordre estait tel que premièrement marchoient les « confréres de S^te^ Croix..... avec leur croix, les pères « capucins, les pères de S^t^ François et de S^te^ Claire, « les religieux du Sepulchre, les chanoines de Nostre « Dame et enfin les R^ds^ Chanoines de S^t^ Pierre. Et « que suyvoit apprès le corps du dit s^t^ Evesque revestu « de ses habits pontificaux, après le deuil porté par « quattre... du diocèse.

« Le lendemain de son soubsterrement le S^r^ Nou- « vellet fist l'orayson funèbre. »

(A suivre.)

F. MUGNIER,
Vice-président du Comité de la Bibliothèque publique de Chambéry.

NOTE SUR UN FRAGMENT DE JASPE RECOUVERT DE PETITS RHOMBOÈDRES D'UN CARBONATE NICKÉLIFÈRE

On sait que les carbonates naturels de chaux, de magnésie, de fer, de manganèse et de zinc sont isomorphes et se mêlent entre eux soit en toutes proportions, soit en proportions à peu près définies, sous la forme primitive de rhomboèdres obtus de 105° à 108°. La plus connue des substances cristallines formées par ceux de ces mélanges qui sont en proportions définies est la dolomie. Des mélanges en proportions indéfinies de deux ou de plusieurs de ces carbonates constituent divers métis qui ont reçu des noms particuliers, ou bien qui sont considérés comme des variétés du carbonate simple dont ils contiennent la plus forte proportion.

A la série des bases qui donnent lieu aux carbonates rhomboédriques, on a quelques raisons d'adjoindre les oxydes de cobalt et de nickel, déjà liés en chimie par une étroite parenté à l'oxyde de fer. Ainsi, M. de Sénarmont avait artificiellement obtenu par voie humide des cristaux artificiels de carbonate de nickel et de carbonate de cobalt, les uns et les autres rhomboédriques. Ce résultat avait été confirmé par la présence du cobalt en assez forte proportion dans des cristaux rhomboédriques naturels ; ainsi une diallogite rouge fleur de pêcher, presque transparente, des environs de Coblentz, a donné à l'analyse 3,72 °/₀ de carbonate de cobalt ; une dolomie rouge-cramoisi de Przibram a fourni 7,42 °/₀ du même carbonate. La confirmation du résultat obtenu par M. de Sénarmont n'a pas encore été faite d'une manière positive en ce qui concerne l'oxyde de nickel ; on a bien signalé, il est vrai, et désigné sous le nom de *herrérite* une smithsonite du Mexique, d'un vert pomme, et dans laquelle on indiquait la présence du nickel, mais l'analyse qui en a été faite par Génth n'accuse que l'oxyde de cuivre en compagnie de l'oxide de zinc et des autres bases de la série rhomboédrique.

Je viens de trouver parmi les échantillons déclassés du musée de Chambéry, sans désignation de la provenance, un fragment de jaspe rouge recouvert d'espèces minérales du nickel et de petits rhomboèdres verts

dans lesquels l'existence du nickel à l'état de carbonate ne me semble pas douteuse.

Ce fragment, qui formait évidemment la paroi d'une géode dans un filon, porte sur les faces primitivement libres un revêtement de petits pointements de quartz; un enduit d'arséniure de nickel blanc d'étain, nuancé de cette légère teinte rougeâtre que lui donne la présence du kupfernickel; une croûte d'arséniate de nickel, ocreux et d'un vert sombre, mêlé à l'arséniure de nickel dont il provient par décomposition, et pailleté çà et là de fibres très fines, métalloïdes et jaune d'or, de sulfure de nickel (harkise); enfin un nid de petits rhomboèdres, de deux millimètres de côté, transparents, d'un vert-olive jaunâtre, et présentant les incidences et les clivages de la forme primitive de la dolomie. Ces cristaux sont eux-mêmes recouverts en partie d'aigrettes capillaires, jaune-métalloïde et très fines, que je suppose être encore de la harkise, mais dont quelques aiguilles pourraient bien être de l'arséniate de nickel filamenteux.

Les petits rhomboèdres ont l'éclat vitreux et leurs faces nettement planes. Chauffés à la flamme du chalumeau, ils donnent un résidu d'un vert-olive très sombre, qui accuse une proportion de plusieurs centièmes d'oxyde de nickel ; au contraire, ils doivent contenir fort peu de fer, puisqu'il suffirait d'une faible proportion de cette substance pour donner au résidu une couleur noire, qu'il n'a pas; la chaux est indiquée en notable quantité dans le résidu par la couleur rouge qu'elle donne à la flamme de réduction ; enfin, le peu de matière dont je disposais ne m'a pas permis de reconnaitre avec certitude la présence du zinc, mais j'ai cru m'apercevoir à la nuance verte du contour de sa flamme, à une petite auréole jaunâtre à chaud déposée sur le charbon et surtout au décroissement du volume du résidu sous le feu de réduction, que ce résidu accusait le caractère du zinc.

Ainsi, nos petits rhomboèdres seraient une smithsonite calcaire, peut-être magnésienne, mais en tout cas notablement nickélifère, et ils confirment le rattachement de l'oxyde de nickel au groupe des bases à carbonates rhomboédriques. L.

RECONSTITUTION DES VIGNES ATTAQUÉES PAR LE PHILLOXÉRA

La première tache suspecte qu'on aperçut dans les vignobles des environs d'Annecy, ce fut à Veyrier, sur la côte orientale du lac, il y a cinq ans; depuis lors, on en découvrit chaque année de nouvelles sur différents points voisins. Grâce aux mesures prises par l'administration, et surtout aux étés froids et pluvieux de ces dernières années, les ravages du terrible insecte ne furent pas marquants ; aussi bien des personnes de la campagne conservaient-elles l'espoir que cette maladie ne serait que temporaire, comme celle des pommes de terre, et qu'elle finirait, disaient-elles, comme tout finit, — par s'en aller. Aujourd'hui on remarque un notable changement d'idées chez ces mêmes personnes ; sans être convaincues de l'existence du phylloxéra et de l'opportunité du traitement au sulfure de carbone, la plupart d'entre elles admettent que le mal suit la marche prédite par les « messieurs » et que « ça pourrait finir mal ». Cet aveu est un pas en avant dans la voie du progrès : les ravages de cet été ont porté conseil.

Nous étions encore sous l'impression du dire de ces braves gens, quand, en ouvrant le dernier *Bulletin* de la Société centrale d'agriculture de la Savoie, nos yeux s'arrêtèrent sur un article intéressant, qui se présentait en outre comme une réponse aux préoccupations du moment.

Sous forme de lettre, un membre de cette Société, qui compte à sa tête une de nos illustrations dans la science agronomique, rend compte d'une visite qu'il vient de faire à des vignes naguère encore bien malades et aujourd'hui en pleine santé, grâce à un nouveau mode de traitement bien plus pratique et moins dispendieux que celui au sulfure de carbone.

Nous en extrayons les parties principales, pour mettre nos lecteurs en état de juger la question :

« Il s'agit d'un engrais insecticide contre le phylloxéra qui, depuis quatre ans, est appliqué avec un succès inespéré, succès confirmé par nombre de témoignages et surtout par la végétation luxuriante et l'abondante récolte que portent en ce moment les vignes traitées par cet insecticide.

C'est à M. Métailler, de Veynes (Hautes-Alpes), que revient le mérite de cette découverte, qui intéresse à un si haut point la viticulture française.

Depuis deux ans déjà, un de mes amis, M. E. Faure, de Grenoble, bien que peu intéressé à la culture de la vigne, m'avait entretenu de l'*insecticide* Métailler et de la prompte reconstitution d'une vigne phylloxérée, en employant cet insecticide qui est en même temps un engrais complet pour la vigne.

En présence des immenses ravages causés cette année dans tous nos vignobles par une recrudescence du phylloxéra, recrudescence favorisée par des chaleurs exceptionnelles, je n'hésitai pas à proposer à mon ami une excursion jusqu'à Veynes, pour voir par moi-même le résultat obtenu. Ma proposition étant agréée, nous nous rendîmes chez M. Métailler, qui nous reçut avec toute la cordialité possible. Le but de notre visite expliqué, M. Métailler nous conduisit de suite sur une de ses vignes située à Pré-Girard, sur la route de Gap à Grenoble, d'une contenance de 60 ares.

En 1881, sur la moitié de la surface de cette vigne, l'inventeur appliqua, en novembre, au pied de chaque cep, déchaussé au préalable de 15 à 20 centimètres de profondeur, un kilogr. de son engrais insecticide qui fut aussitôt recouvert.

L'année suivante, des sarments d'une grande vigueur poussèrent, soit aux cornes pour les ceps les moins malades, soit sous terre pour ceux déjà desséchés dans la partie aérienne. Les premiers donnèrent des raisins dès la même année, et sur les seconds, il se forma de nouveaux ceps qui portèrent fruit à la deuxième.

L'autre moitié de la vigne fut traitée de la même manière, en 1882, à la même époque, et l'on vit se reproduire les mêmes phénomènes de végétation et de fructification que l'année précédente, dans la première partie soumise à ce traitement.

La récolte de cette vigne, réduite à néant, en 1881, par suite des ravages du phylloxéra, sera certainement, pour 1884, d'après ce que mon ami et moi avons

pu en juger, de 30 hectolitres au moins ; déjà, elle est arrivée à 19 hectolitres l'année dernière. Si l'on prend en considération qu'une bonne partie des ceps n'étaient pas encore formés, il est indubitable que cette quantité représente une bonne moyenne.

Au centre de cette vigne, M. Métailler a laissé comme témoins de son état de ruine en 1881 et 1882, cent cinquante ceps environ n'ayant reçu aucun traitement et donnant à peine aujourd'hui signe de vie : le contraste est frappant.

M. Métailler nous conduisit ensuite près de la gare de Veynes. Là, il nous montre une vigne qu'il a achetée à un prix dérisoire, vu les ravages que le phylloxéra y avait déjà faits ; c'est là surtout que l'action de l'engrais insecticide paraît des plus décisives.

Dérogeant au principe qu'il avait de l'appliquer de novembre à février, M. Métailler traita cette vigne au commencement d'avril à une dose inférieure à un kilogramme, parce que son stock de matière fabriquée n'était pas suffisant pour un traitement complet. Il n'en a pas moins obtenu de beaux résultats, malgré l'époque tardive de son application et la sécheresse du printemps, qui n'a pas permis à l'engrais de pénétrer jusqu'aux grosses racines.

Dès le mois de mai, de vigoureux bourgeons se sont montrés de tous côtés pour atteindre déjà en juillet près de deux mètres de longueur. La teinte jaunâtre de l'année précédente a fait place au vert le plus foncé et des raisins ornent les ceps qui avaient été les moins maltraités par le phylloxéra.

Une chose à remarquer, c'est que tous les pêchers de cette vigne, qui en contient un assez grand nombre, ont repris comme elle la même teinte vert foncé, tandis qu'ailleurs ils sont chlorosés en partie.

Désireux de connaître ce que l'on pensait à Veynes des essais de M. Métailler, nous avons poursuivi nos investigations et causé avec plusieurs vignerons. Un boulanger de la localité nous déclara qu'après deux ans de traitement au sulfure de carbone appliqué à son vignoble, il dut y renoncer et y substitua l'engrais insecticide Métailler. Aujourd'hui, sa vigne se transforme, l'espérance succède au découragement et il compte bien, l'année prochaine, voir sa cuve de soixante hectolitres se remplir à nouveau. Mêmes résultats obtenus par M. Gondre, confiseur, qui, peu satisfait du sulfure, l'abandonna après deux traitements. »

On comprend que M. Falcoz, l'auteur de cette lettre, écrivant sous l'impression toute fraîche de ce qu'il vient de voir, préconise l'emploi de cet engrais insecticide pour toutes les vignes attaquées ou menacées ; nous ne demanderons pas tant. Malgré la gravité du mal et l'urgence de prendre toutes les précautions nécessaires, nous ne demandons que des essais faits sur une petite échelle et sous les yeux de tout le monde, pour que le petit propriétaire ait toutes les facilités de s'édifier sur la valeur de l'engrais en question. Comme d'ailleurs on peut se le procurer par quantité de 100 kilogr., au prix de cinq francs rendus sur vagon à la gare de Veynes, près Gap, un simple essai sur une centaine de ceps ne serait pas ruineux. Telle est la principale raison qui nous a engagé à donner connaissance de cet article à nos lecteurs.

A. CONSTANTIN.

TABLEAU DES NOBLES, DÉTENUS DANS LES PRISONS D'ANNECY, EN 1793-1794

Contenant : 1° Noms des détenus ; 2° Notes du Comité révolutionnaire ; 3° Observations.

(Suite)

53. — Saint-Eusèbe. — Jean-Pierre GANTELET, 65 ans.
54. — Louis GANTELET, son fils.

Notes : Certificats de civisme des 13 et 25 germinal, où les faits sont exposés, ainsi que leur unique et constante profession de laboureurs. Et encore il en résulte que le premier est maire de la commune, et qu'ils ont tous deux été nommés par la municipalité pour la direction du salpêtre à fabriquer dans leur commune.

Observations : Sortis.

---

55. — Sillingy. — Antoine-Louis PERRET, 41 ans.
56. — Thérèse MOUXI, son épouse, 27 ans.

Notes : Certificats de civisme du 10 germinal, visés par le Comité de surveillance. Ledit officier public de la commune.

Observations : Elargis.

---

57. — Moye. — Pierre-Joseph LACONAY, 70 ans.

Notes : Certificat d'extrême pauvreté du 11 avril 1793.

---

58. — La Roche. — Hélène ANGO, femme LIVET, 48 ans.

Notes : Certificat de civisme du 24 germinal, avec énonciation des faits, visé par le Comité de surveillance et de la Société populaire. Attestation de divers officiers de bataillons, qui ont été logés chez elle. Certificat d'officier de santé, attestant ses infirmités. Don patriotique de 400 francs pour secourir les femmes des défenseurs de la patrie. Dans les conversations particulières elle a toujours invité et encouragé les citoyens au bien de la République. Elle a assisté à toutes les fêtes. Esprit de charité envers les pauvres et les malades. Bon accueil à tous les frères d'armes.

Observations : Sortira.

---

59. — La Roche. — Philippe LIVET, mari de la précédente, 61 ans.

Notes : Mêmes preuves de civisme, certifiées par la municipalité, le Comité de surveillance et la Société populaire. Malade chez lui ainsi qu'il conste de certificats d'officiers de santé.

---

60. — La Roche. — Louis-Charles LABALME-SAUTIER.

Notes : Certificat de civisme du 16 germinal détaillant les faits et visé par le Comité de surveillance.

Observations : Sortira.

---

61. — Versonnex. — Joseph SERRAVAL, 29 ans.

Notes : Certificat de civisme du 13 germinal, visé par le Comité de surveillance. Attestation de sa profession constante de laboureur.

Observations : Sorti.

(A suivre.)

Eloi SERAND.

BIBLIOGRAPHIE

L'Eglise perdue, d'Uhland.

L'*Eglise perdue* est une des plus célèbres poésies de l'école souabe ; j'ai essayé de la reproduire fidèlement en français et j'ai dédié cette traduction à l'excellent et sympathique auteur des *Iambes*, M. Auguste Barbier, de l'Académie française.

D'une de ses lettres, écrites deux mois avant sa mort, (dès lors, il ne devait malheureusement plus guère m'écrire), j'extrais les lignes suivantes : « J'ai « lu votre *Eglise perdue*. C'est une magnifique ins- « piration du poète allemand, d'un fantastique élevé « et d'un haut sens philosophique. Il me semble que « vous l'avez heureusement rendue dans votre tra- « duction et elle m'a fait longtemps rêver. Elle atteste « la belle imagination d'Uhland ; cependant je lui « préfère peut-être ses simples *lieds* si délicats, si « tendres et si profonds..... »

Souvent, dans ces grands bois, — harmonie incertaine, —
Un vague tintement d'en haut paraît venir ;
D'où vient-il ? Qui le sait ? Nul n'en a souvenir,
La légende est muette et le dirait à peine.
Mystérieux murmure, humble jouet des vents,
Echo vague, incertain, d'une église détruite,
Des pèlerins ici passa la longue suite,
Où sont-ils leurs chemins autrefois si vivants ?

Au milieu de ces bois, sans route et sans lumière,
Un jour, je pénétrai fort avant, tout rêveur,
Et, m'élevant à Dieu, dans le fond de mon cœur,
J'oubliai de nos temps la honte et la misère.
Je pus ouïr encor ces sons mystérieux,
En pleine solitude, en un profond silence ;
Plus s'épanouissait ma vivante espérance,
Plus venaient jusqu'à moi ces doux accents des cieux !

Leur harmonie avait, à la fois grave et tendre,
Bien loin de cette terre, en ses accords puissants,
Transporté tout à coup mon esprit et mes sens ;
Comment ? oh ! non jamais je n'ai su le comprendre.
Des rêves m'avaient ils un siècle promené
Dans leurs illusions, à travers leurs mirages ?
— L'espace clair, sans fin, au-dessus des nuages,
Se montrait rayonnant à mon œil étonné.

Une église, là-haut, dans le ciel d'un bleu sombre,
Qu'un magique soleil inondait de clarté,
Austère cathédrale, en sa noble beauté,
Sur la lumière d'or projetait sa grande ombre.
Des nuages brillants semblaient la soulever,
L'entraîner, la bercer avec leurs fortes ailes,
Et, dans l'azur profond des voûtes éternelles,
Ses clochers glorieux fièrement s'élever !

Et le souffle divin, puissance souveraine,
Faisait vibrer la cloche et remuait les tours,
Dans le lointain des airs, elle tintait toujours,
Sans un branle donné par une main humaine.
Le même souffle pur faisait battre mon cœur,
D'un pas tremblant j'entrai, tout joyeux, dans l'enceinte ;
Les sons délicieux de cette cloche sainte
Avaient tant de prestige, un charme si vainqueur !

Oh ! ce que j'éprouvai, les mots et les paroles
Ne sauraient point le rendre, étrange majesté !
Les fenêtres brillaient d'une sombre clarté,
Reflétant des martyrs les nobles auréoles.
Bientôt, je les sentis s'animer, se mouvoir
Et renaître à la vie, heureuses créatures ;
Combattants du Dieu fort, vierges chastes et pures,
Dans un autre univers je pus les entrevoir !

A l'ombre des autels, à genoux, sans parole,
D'onction et d'amour j'étais illuminé,
Je l'avais contemplée, ô mortel fortuné,
La gloire du Très Haut peinte sur la coupole ;
Mais, lorsque je voulus lever encor les yeux,
La coupole déjà s'était évanouie,
Les voiles déchirés, — et, merveille inouie,
M'apparaissait soudain la profondeur des cieux !

Tout surpris, j'admirais en prière, en silence,
Ce lointain magnifique et des plus saisissants ;
Avide, j'écoutais ces bienheureux accents
Plus beaux cent fois que l'orgue et que toute cadence.
Mais à vous les décrire impuissante est ma voix !
Car, pour bien les entendre, il faut prêter l'oreille
A la cloche invisible et sainte qui s'éveille
Et sourdement résonne encore au fond des bois !

Jules Vuy.

Bords de l'Arve.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

9e Année

BULLETIN N° 9 — SEPTEMBRE 1884

Pressions barométriques moyennes : 726,18 à Annecy, 684,8 à Leschaux, 709,47 à Mélan. Maxima le 17, minima le 4 aux trois stations. Excursion du mercure : 12,7 à Annecy, 17,7 à Leschaux, 17,67 à Mélan.

Température. — Moyenne à Annecy du maxima 22°67, du minima 9°44, à 9 h. du matin 14°33. Moyenne générale : à Douvaine 16°58, à Chamonix 12°86, à Mélan 14°13, à Leschaux 12°61.

La température de l'eau du lac d'Annecy est en moyenne à 17°77, celle de puits à 11°16 et celle de rivière à 11°37.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de septembre :		le 1.	8.	15.	22.	29.
Thermomètre.	maxima.	19°3	15°	15°2	17°4	14°1
	minima.	—0°2	0°5	2°2	7°6	3°
Baromètre à 0° :		627,3	631,5	631,1	628,3	633

A cette station, le maximum barométrique est de 638,1 le 17 et le minimum de 618,5 le 4.

Pluies. — Deux périodes, du 3 au 11 et du 21 au 27. Maximum d'eau recueillie, 164m/m5 en 12 jours à Thônes ; minimum, 58m/m3 en 9 jours à Douvaine. Au Semnoz, 194m/m1.

La neige apparaît le 5 à 1,700 mètres d'altitude. Le 10-11, au Semnoz, 0m12, disparaît de suite ; le 27, il y en a 0m05

Orages. — Au Biot, le 21 ; à Douvaine, le 21 ; à Annemasse, au nord le 11, à l'est le 21. Eclairs le 12 à Seythenex, le 4 (de 2 h 30 à 5 h. matin et de 6 h. à 6 h. 30 soir), et le 22 ; à Thônes, le 4 ; à Annecy, le 3 (un éclair et un tonnerre).

Divers. — Quelques jours de brouillards à plusieurs stations. Vent très violent au Semnoz le 10, de 3 à 4 h. matin Départ ou passage des hirondelles, suivant les localités, les 24 et 26.

Le Directeur-gérant : A. Constantin.

BULLETIN N° 9.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

SEPTEMBRE 1884 — Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy, par 45°53'59" de latitude, et 3°47'33" de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	Thermomètre à midi.	DEGRÉS actinométriques à midi.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m	ÉTAT DU CIEL DURANT LE JOUR.	ÉTAT DU CIEL à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPERATURE a 9 h. mat. de l'eau du lac.	TEMPERATURE a 9 h. mat. du sol à 30 c. de prof.
1	24°5	8°5	15°	723,4	»	1,6	80	25°1	85°	—	S-S-W	faible	très beau		très beau	30	18°1	»
2	25,5	13	18,3	724	»	2,1	80	26,1	86,6	—	S	id.	id.		couvert	29	20,5	»
3	27	14,3	18,2	720,9	2	2,5	88	20	34,3	S	N-N-E	fort	couvert	Pl. de 6 h à midi, à 10 h s., orage, pluie.	id.	27	19,1	»
4	23,5	10,3	11,4	719	24	1,1	99	16,4	39,8	S	S	id.	pluie	de 3 à 9 h. m. de 1 à 9 h. s. et pend[t] la nuit.	id.	28	17,8	»
5	18	7,5	11,4	719 8	31	0,7	86	12,2	16,4	S	S	id.	couvert	Pluie de midi à 5 h. et la nuit. Neige à	pluie	40	17	»
6	15 5	8	13,3	722,8	8	0,6	97	20	82,7	S	S	faible	couv 1/4	Brouillard le matin. [la Tournette.	couv. 1/2	46	17,2	»
7	21,7	9	13	723,1	1,4	0,4	90	13	»	S W	S-W	fort	pluie	et par intervalle tout le jour.	couvert	50	17	»
8	18	8.5	13	728.8	8,5	0.4	89	20,3	8,58	N	N-N-W	faible	beau		id.	53	17,6	»
9	23	6,3	12.4	729,3	»	2	95	16,4	63,2	S	S-S-W	calme	couvert	Pluie dès 10 h. matin et la nuit.	pluie	53	17,6	»
10	18	11,3	13,2	724,1	15	0,6	89	13,3	16.4	N	S-W	fort	pluie	de 5 h. m. à 6 h. soir.	couvert	56	17,4	»
11	17,5	7	12	726,4	9	0.4	87	18,2	67,1	N	E	id.	couvert		beau	59	17,2	»
12	22	7,3	15	726,6	»	1,1	80	20,4	63,2	S-W	W	id.	id.		id	59	16.7	»
13	22	6,5	13,3	726,9	»	1,2	85	19	39,8	S	E	id.	couv. 1/2	Pluie le soir de 11 h. à 11 h. 30.	couvert	59	16,5	»
14	22	9	14	726,8	2	0,9	91	22	71	S	S-S-E	id	id.		beau	595	16,3	»
15	24,5	10.5	16,1	726.9	»	1,4	88	24	71	S	S-S-W	id.	couv. 1/4		id.	58	18	»
16	26	9,5	15,3	729,6	»	0,9	89	22	86,6	W	S-W	id.	beau		couvert	57	17,2	»
17	27,5	10,5	16	731,7	»	1,2	89	23,4	71	W	S-W	id.	id.		très beau	563	17,3	»
18	27,5	11,3	15,2	731,6	»	1,2	87	25,4	78,8	—	W-N-W	id.	très beau		id.	56	18	»
19	27,5	11,7	17,3	723,5	»	1,4	97	25	78,8	—	W	id.	brouil.	(50[m]) s'élève à 9 h. 30 m.	id	53	18.4	»
20	27	10,5	16	725.4	»	1,2	89	24	78,8	—	W	id.	très beau		id.	545	18,5	»
21	27.5	10.5	17	724,9	»	1,4	90	23,4	80,3	S	W	fort	couv. 1/4	Eclairs de 7 à 8 h. s.	couvert	55	18,6	»
22	25,3	13,5	13,1	725	»	1,7	89	23.4	90,5	S	W	id.	couvert	Pluie légère de 4 à 8 h. m.	id.	58	18,4	»
23	24.7	11,5	14,1	729.1	»	2	91	15,3	16,4	?	W	faible	id.	Id. légère par moments.	beau	57	18,2	»
24	16,5	8.5	13	729,2	0 3	1,3	100	18,1	43,7	?	N	id	id.		id.	56	18,5	»
25	18,7	9,7	15	728 1	»	1,4	100	17,3	34,3	S	N	faible	id		id.	55	18,3	»
26	21	11	15,3	725.1	»	1.4	100	20	47.6	S	N	id.	id.	Légère pluie de 8 à 9 h. s.	couvert	545	18,6	»
27	21	11,5	15	727.2	2	1,3	100	20,2	82,7	W	N-W	fort	couv. 1/2	Pluie vers 4 h. m.	très beau	545	17,3	»
28	22	4,5	15	729,5	»	1,9	70	20	86.6	—	W	id.	très beau		id.	54	17	»
29	21.7	6	14,2	729.4	»	1,4	90	20	82,7	—	W	faible	id.		id.	48	17,2	»
30	23,7	7	13	727,4	»	1,1	88	22,2	78,8	—	E-S-E	id.	id.		couv. 1/2	46	17,7	»
																		»
Moyennes ou Totaux.	22°67	9,44	14,33	726,18	103,2	1,26	89,7	20°2	58°02							508	17°77	

Le 3, à 10 h. 45 soir, un éclair et un fort tonnerre, pluie. — Le 5, neige à la Tournette, légèrement au Parmelan.

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. — Imp. F. ABRY.

23me Année. — N° 11. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 29 novembre 1884.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire : Funérailles de la duchesse de Nemours. Ses portraits, par M. Fr. Mugnier.
Exposition des Beaux-Arts à Bruxelles, par M. Jules-Ch. de Vigne.
Bibliographie, par M. Jules Vuy.
Observations météorologiques, par M. A. Mangé.

MÉMOIRES D'UN BOURGEOIS D'ANNECY AU COMMENCEMENT DU XVIIe SIÈCLE

(3e EXTRAIT [1])

FUNÉRAILLES DE LA DUCHESSE DE NEMOURS A ANNECY EN 1607. — SES PORTRAITS.

Anne d'Est était fille d'Hercule II, duc de Ferrare, et de Renée de France [2], petite-fille d'Hercule Ier et de Lucrèce Borgia; elle avait épousé en 1548 François de Lorraine, duc d'Aumale, puis de Guise, qui fut assassiné devant Orléans, le 18 février 1563, par Poltrot de Méré [3]. Elle ne tarda guère à accueillir les hommages de Jacques de Savoie, duc de Genevois et de Nemours, dont Brantôme a dit : « qui n'a veu M. de « Nemours en ses années guayes n'a rien veu, et qui « l'a veu le peut baptiser par tout le monde la fleur « de toute chevalerie, et pour ce fort aimé de tout le « monde et principallement des dames » [4].

Malgré le procès intenté au duc de Nemours par Françoise de Rohan pour le contraindre à réaliser une promesse de mariage suivie de la naissance d'un fils, Jacques de Savoie et Anne d'Est s'unirent, au commencement de mai 1566, à Saint-Maur des Fossés, en présence de Charles IX et de Catherine de Médicis. Le contrat de mariage avait été passé au château de Montceau le 29 avril. La mariée y reçut de Charles IX 100,000 livres tournois ; son mari lui donna 25,000 livres de douaire, et le duc de Savoie Emmanuel-Philibert, 60,000 [5].

Les nouveaux époux se rendirent à Annecy, capitale de leur duché de Genevois, au mois de juillet suivant. M. Ducis a fait connaitre aux lecteurs de la *Revue savoisienne* les fêtes qui furent célébrées à cette occasion [1].

La duchesse fut emprisonnée après l'assassinat de ses fils Henri de Guise et Louis (le cardinal) aux Etats de Blois, à la fin de décembre 1588. Suivant les registres consulaires d'Annecy, un feu de joie fut fait, le 16 février 1589, en réjouissance de son évasion et de celle de son fils aîné du second lit, Mgr de Nemours. Elle ne tarda pas à être vengée cruellement par le couteau de Jacques Clément, et on la vit, le 2 août 1589, se promener en carrosse dans Paris avec sa fille, la duchesse de Montpensier, qui, a-t-on dit, avait armé le bras de l'assassin d'Henri III. Vers cette époque on l'appelait parfois la Reine-Mère, à cause des prétentions de ses fils à la couronne de France.

Jacques de Savoie était mort près de Turin en juin 1585 [2] et avait été enseveli dans l'église Notre-Dame d'Annecy. Anne voulut reposer auprès de lui.

Henri de Nemours, leur second fils [3], réalisa ce désir de sa mère, qui mourut à Paris le 17 mai 1607 [4]. Il fit d'abord inhumer ses entrailles dans l'église des Augustins. Pierre de l'Estoile rapporte ainsi cet événement : « Le vendredi 18 de Mai les entrailles de « très-haute et très-puissante princesse Madame Anne « d'Est, duchesse de Genevois, comtesse de Gisors, « dame de Montargis, etc., furent mises en terre dans « le chœur de l'église des Augustins... A cette céré- « monie, qui a été faite à dix heures du soir, ont « assisté grand nombre de noblesse, tant seigneurs « que dames » [5].

Le duc de Genevois écrivit ensuite aux syndics d'Annecy une lettre publiée par M. Ducis [6], dans laquelle il leur signale l'honneur que la défunte leur a fait et l'amour qu'elle leur a témoigné en choisissant leur ville pour le lieu de sa sépulture, et les convie à contribuer aux honneurs qui lui seront rendus. Par une autre lettre, il chargea l'évêque de Genève, François de Sales, de présider aux cérémonies des funérailles.

[1] V. *Revue savoisienne*, 1884, p. 71 et 87.
[2] Renée de France était la 2e fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne ; elle mourut à Montargis le 12 juin 1575. Elle paraît avoir passé au protestantisme, alors que sa fille Anne d'Est et ses enfants des deux lits furent les chefs de la Ligue.
[3] Blessé le 18 février, il mourut le 24.
[4] Brantôme. *Vies des capitaines illustres*, t. III, p. 160.
[5] Guichenon. *Hist. généalog* , t. III, p 200, et t. V, p. 626.

[1] *Le Saint-Suaire à Annecy*, Ire partie, p. 9 ; IIe partie, p. 6.
[2] *Chronologies pour les études histor. en Savoie*, p. 55 *Revue*, 1873, p. 27.
[3] Leur premier fils, Charles-Emmanuel de Savoie, né au château de Nanteuil en février 1568, était décédé en juillet 1595.
[4] Guichenon. *Hist. généalog.*, t. III.
[5] Registres, journaux de P. de L'Estoile, dans le tome XXXXVIII, p. 57 de la collection des Mém. rel. à l'*Hist. de France*.
[6] *Revue savoisienne*, 1883, p. 41.

Savoie (Haute) 3.

Charles-Auguste, le neveu et biographe du saint, en a fait le récit suivant [1] : « A peine estoit il de « retour (d'un pèlerinage à St-Claude [2]) qu'il receut « du duc de Nemours, Henri de Savoye, des lettres « données à Paris le 23e du mois de May par les- « quelles il estoit asseuré de la mort de sa mère la « duchesse Anne d'Est et prié tout ensemble de faire « les obsèques, aussi tost que le corps arriveroit à « Anicy ; car, outre que les ducs de Nemours y ont « leur tombeau, elle avait tout specialement choisi le « lieu de la sépulture dans l'eglise Nostre Dame. Le « Sainct Evesque retourna donc victement de Tonon « à Anicy, et le septiesme du mois de Juin alla au « devant du corps à une lieue, accompagné de son « clergé, du magistrat [3] et de la noblesse de Genevois « et Faucigny, jusques à la nuict close qu'il le reposa « dans l'église. Le lendemain matin après les céré- « monies funèbres il fit la harangue sur les louanges « de la deffuncte princesse et recommandation de son « ame, avec son eloquence et piété ordinaire, quoi- « qu'il protestat à diverses occasions d'avoir de l'aver- « sion à ces pièces de rhétorique, ou bien souvent les « esprits prophanes se jettent sur des flatteries indi- « gnes d'être prononcées en la chaire de vérité. Le duc « ayant sceu combien magnifiquement ces derniers « debvoirs avaient été rendus à la mémoire de sa « mère, le remercia par lettres et le pria de luy « envoyer ceste oraison funèbre pour la faire impri- « mer » [4].

Le récit de notre chroniqueur inconnu est bien plus détaillé. On y trouve l'énumération complaisante de dames allant jeter de l'eau bénite sur le corps déposé dans l'église de Sillingy, des chanoines, magistrats, syndics, bourgeois et gentilshommes escortant à cheval la *charrette* mortuaire, le nom de beaucoup d'entre eux, le rang, déterminé à l'avance, qu'ils occupent dans cette longue cérémonie qui, interrompue à onze heures du soir, est reprise le lendemain ! Ce ne fut pas du reste sans difficulté, si l'on en croit Nicolas de Hauteville, que l'ordre de la marche fut établi entre les nobles. « Après plusieurs débats et contestations, « dit-il, sur plusieurs points d'honneur et de préfé- « rence, le corps de la noblesse prit des expédients « ensuite desquels Louis de Sales *(frère de l'évêque)* « fut choisi pour porter les premiers honneurs avec « son frère, Bernard de Sales, si bien que les deux « frères, assistés de Messieurs Suchet et de Boëge, « furent destinés pour porter le poille » [5].

Quand le corps de la duchesse eut été placé dans le caveau des princes de Genevois, le maître d'hôtel du duc de Nemours revint au chœur de l'église, *rompit ses bastons, puis chacun se retira.*

[1] *Hist. du Bienh. François de Sales*, éd. Vivès, t. II, p. 8. — Voir aussi : Jules Vuy, la *Philothee*, 2e partie, p. 17. Dans une lettre du 23 mai à M. de Charmoisy, Henri de Savoie lui donne des détails sur la longue maladie et la mort de sa mère.

[2] M. Ducis pense que Ch.-Auguste de Sales s'est trompé et que François de Sales n'est pas allé a ce pèlerinage en 1607. *Revue savoisienne* 1883, p. 42.

[3] L'ensemble de la magistrature du Genevois.

[4] François de Sales écrivit à ce propos à Mme de Chantal (Lettre 128e, édition Vives) : « Mgr de Nemours m'a tellement conjuré de lui envoyer « l'oraison funèbre de Madame sa mère que je suis contraint d'en écrire « une presque tout autre » En octobre suivant, il n'avait pas achevé son travail, car il attendait encore d Italie des documents sur la maison d Est, (Lettre 50e, *Œuvres de saint François de Sales*, édition Vivès, 1862. t. VII).

[5] *Maison naturelle de saint François de Sales*, p. 284.

Il y a probablement là l'indication d'un usage qui a disparu.

Voici le récit de notre manuscrit :

« Le 17 de May 1607 ceste grande et magnanime « princesse Madame Anne Dest vesve en premières « nopces de fran de Lorraine duc de Guyse et en « secondes de Monseigneur de très heureuse mémoyre « Jaques de Savoye Duc de Genevoys et de Nemours « estant parvenue en l'année 76e de son aage a rendu « l'esprit à Dieu à Paris à l'hostel de Nemours au « grand regret de tout le peuple et particulièrement « de ses subiets.

« Suyvant le testament de ma dite Dame son corps « ayant été enseveli premierement dans une chasse « de plomb et puis apprès dans une autre de noyer a « esté apporté en ce pays avec une charrette. Et « estant arrivé le vendredy premier de Juin au lieu « de Seissel plusieurs gentilshommes de cette ville « *(d'Annecy)* lallèrent recepvoir au dit Seissel et le « firent apporter à Sillingié dans lesglise du dit lieu « ou il reposat jusques au mercredy sixiesme du dit « Juin pendant lesquels jours plusieurs gentilshommes « et autres mesmes tous les officiers de Monseigneur « furent au dit lieu et ancoure plusieurs dames de la « ville, porter d'eau bénite sur le dit corps.

« Le jour de mecredy 6 Juin arriva à 7 heures du « mattin Monseigneur francois de Sales evesque de « Geneve accompagné des Srs Chanoines de St Pierre. « Messieurs de la Justice suyvis d'un grand nombre « d'advocats procureurs et aultres membres d'icelle, « Messieurs les scindicques accompagnés de plusieurs « bourgeois et citoyens de la ville s'acheminèrent au « lieu de Sillingié ou chascung mit pied à terre puis « entrerent dans la dite esglise ou reposoit le dit « corps et ou mon dit seigneur levesque dict la sainte « messe ; puis chascung remontat à cheval et s'en « revinrent avec le dit corps sur sa charrette. Le « nombre de ceux qui furent la estoit de six vingt ou « envyron.

« Estant arrivés vers *Communand* [1] en la grange « que fut de la vesve *Charcot*, le corps de madite « dame fut reposé dans icelle, puis chascung s'en « revint à la ville disner excepté le maistre d'hostel « de ma dite dame et les aultres officiers qui avaient « accompagné le dit corps despuis Paris en ceste ville, « qu'estoyent envyron dix ou douze personnes.

« Ayant disné, envyron l'heure de six du soir mon « dit Seigneur de Geneve accompagné de tout le « clergé tant de son esglise que des aultres, fit chemin « avec ses habits et ornemens pontificaux jusques en « la dite grange ou il fist les prières accoutumées.

« Messieurs de la Justice, les nobles sindicques « vinrent au dit lieu de *Communand* tous à cheval « d'où l'on despartit en l'ordre que sensuit qu'auroit « esté déterminé le jour auparavant par messieurs de « la Justice.

« Premierement marchoit le corps de la ville com- « posé de quelque nombre de conseillers tant advocats « que aultres et de quelques bourgeois des plus no- « tables suyvis de noble Louys Delalée, Sr de la

[1] Il nous a bien semblé que le manuscrit porte *Communand*. Mais ce nom n'appartient actuellement à aucune localité de Sillingy à Annecy.

« Tornette, qui marchoit tout seul vestu de deuil « ayant cinq homme de pied devant luy vestu de « mist... ?

« *(Intercalé.)* Il estoit capitainne de ville.

« En second lieu marchoit le chastelain de la ville, « le prevost et son lieutenant.

« En troysiesme les procureurs, et les jeunes les « premiers, avec leurs robbes et chosses. Les suy- « voient les advocats et les plus jeunes les premiers « comme dessus, avec leurs robbes et chosses.

« Apprès eux marchoit montés et aguiffés de mes- « mes, l'auditeur du Conseil, le chancelier de la « chambre des comptes le greffier civil et criminel du « Conseil et les huissiers apprès.

« Suyvoient Messieurs le Président le Juge mage « de Faucigny Messieurs de la Chambre des Comptes « et Messieurs du Conseil avec le Sr Chevalier. Te- « nant Monsieur le Président avec le dit Sr Chevalier « le dernier rang qu'estoit le plus honble pour estre « plus près du corps.

« Un serviteur de ville marchoit tout seul apprès, « suyvi de cinquante pauvres femmes ou filles, por- « tant chascune d'elles deux aulnes de sarge, deux « aulnes de toile et ung pair de solliers qui leur « furent donnés en aulmone, valant chasque envyron « 25 ff.

« Marchoient apprès les flambeaux de cire blanche « au nombre de cinq cents ou envyron portés la plus « part par des escoliers tous très bien vestus de noir ; « auxquels il y avoyt les armoiries de Monseigneur « escartelées avec celles de la mayson d'Est. En des « aultres estoyent les armoyries de la ville celles du « collège et [des Ti.....].

« En apprès marchoient les pères Capucins, les « pères de St Francois, les pères de St Dominique, les « Réguliers du Sépulchre, les srs Chanoines et Chap- « pitre de Nostre Dame avec deux chantres de leurs « esglise ; les Rds Srs Chanoines et Chappitre de « lésglise cathédrale de St Pierre de Geneve ayant « aussi deux Chantres, avec leurs mitres suyvis de « mon dit Seigneur lEvesque avec les ornements « pontificaux comme crosse mitre et aultres sembla- « bles. Tout ce clergé estoit au nombre de sept vingt « ou envyron.

« Suyvoit le corps de Madame monté sur un chariot « tiré par quattre grands chevaux couverts d'un « grand drap de velours, et au dessous d'ung daiz « porté par les quattre gentilshommes choisis et esleus « par les dits srs scindicques de la ville. Le daiz estoit « de velours noir auquel estoyent les armoyries de la « ville, et fust faict exprès.

« Les porteurs dicelluy furent au devant, du cousté « des pieds, noble et spectable Anthoine de Boege, « dit de Conflens, à main droite; noble Henry Suchet « à main senestre ; et au dernier qu'estoit la place « la plus honorable les seigneurs de la Tuyle et de « Groysie [1] frères et frères (*sic*) de Monseigneur « lEvvesque.

« Les quattre coings du drap qu estoit au dessus « du corps estoient portés du cousté devant par le « Sr de Lucinge à la main droite, et par le Sr Ballif « de Loise à senestre, et deraier (*derrière*) par Monsr « le Baron de Menthon à la droite et par le Sr de « Monthouz appelé de Contamines à la senestre.

« Apprès le corps immédiatement marchoit le pre- « mier serviteur de ville tout seul, vestu de noir, à « pied et les quatre scindicques avec leurs bastons « aussy à pied. Les susdits scindicques estoient noble « et spectable françois Viollon Sr de la Pesse, noble « françois Roget Sr de Fesson ; Me Guillaume Falcaz « et Me françois Fenolliet.

« Suyvoit les Srs scindicques le maistre d'hostel de « Madame avec son baston, accompagné des aultres « questoient venus de Paris, tous à cheval, des gen- « tilhommes et aultres officiers de Monseigneur, aussi « à cheval et ung grand nombre de noblesse appres « suyvoit à cheval.

« On entroit en la ville envyron les huict heures « tellement qu'il y avoit grand nombre de flambeaux « par les fenestres pour éclairer. A la porte de la « ville au dessus avoit ung grand drap noir et au « milieu diceluy les armoyries de Monseigneur et de « Madame et des deux coustés celles de la ville.

« On suyvit avec cet ordre jusques à la porte de « l'esglise de Nostre Dame quon mit pied a terre « pour entrer dans icelle ou le dit corps fust porté « dans le cœur de la dite esglise sous une chapelle « ardente préparée à ces fins, couverte d'ung grand « nombre de chandelles de cire blanche, où l'on fist « des prières et dura l'office jusques a onze heures que « chascun se retirast.

« Les deux chantres de Nostre Dame estoient du « cousté des pieds et les deux de St Pierre avec leurs « mitres du cousté de la teste, et Monsr levesque assis « au milieu d'iceux. Les deux portes de lesglise es- « toient toutes couvertes de larmes. En la grande « porte par où on entroit estoyent les amoyries de « Madame avec cette devise : Speculum patientiæ ; « et en l'aultre estoyent les armoyries de Monseigneur « avec ceste devise : Mortua vivit.

« Le lendemain *jeudy, 8e du dit* Juin *(sic)* [1] en- « vyron les neuf heures du mattin on retournat a « lesglise Nostre Dame avec l'ordre suyvant :

« Premierement descendit du Chasteau le maistre « d'hostel de Madame avec les aultres officiers des- « quels il estoit accompagné et appres eux mar- « choient les quatre scindicques sans estre assistés « d'aulcungs conseillers. Les suyvoient les huissiers « du *nostre* (?) pays, les greffiers tant civil que cri- « minels et auditeurs du Conseil ; apprès lesquels « marchoient messieurs de la Chambre, les dits sei- « gneurs Juge maje et les... appres eux marchoient « les dits Srs advocats et procureurs avec leurs robbes « et apprès eux le reste de la ville.

« Estant dans lesglise on fist l'office de troys « grandes messes la dernière desquelles fust dicte par « Monseigneur leveque lequel en la fin dicelle fist « l'orayson funèbre fort éloquente, laquelle, finie, le « corps de la dite princesse fust mis dans le caveau (?) « et sepulchre de Messieurs nos princes. Ce faict le

[1] Louis et Bernard de Sales.

[1] Si le mercredi était le 6, le jeudi devait être le 7, et non le 8. Les registres consulaires placent l'oraison funèbre au vendredi 8. En 1607, le Dimanche de Pâques était le 15 avril.

« maistre dhostel vint (?) du cœur de la dite esglise, « rompit ses bastons, puis chascung se retirat. »

A la suite de la lettre du duc Henri, le Conseil de ville d'Annecy, par une délibération du samedi 2 juin, avait décidé qu'à l'imitation des autres corps constitués l'un des syndics, le sieur de la Pesse, accompagnerait le corps de l'endroit où il était déposé, Seyssel, Clermont ou Sillingy (le texte n'est pas clair à cet égard) jusqu'à Annecy. Les autres délégués étaient le collatéral de Quoëx pour la Chambre des comptes, le sieur Floccard pour le Conseil présidial et M. de Chavanne. Il arrêta encore que les quatre syndics, le secrétaire et le premier serviteur de la ville seraient vêtus de deuil aux frais de celle-ci, à raison de cent florins chacun, que l'on ferait faire un poële de velours noir avec franges de soie noire, au sujet duquel les syndics devaient traiter avec le Chapitre, afin que ce poële ne demeurat pas aux prêtres de Notre Dame. La ville devait encore fournir deux douzaines de torche de cire blanche à ses armoiries, et placer aux fenêtres de l'hôtel-de-ville quatre cierges aux armes de la défunte, et tapisser les fenêtres ainsi que la porte de la ville par laquelle le corps devait entrer [1].

Guichenon (t. III, p. 201) rapporte une épitaphe composée à l'occasion de la mort de la duchesse, mais qui n'a jamais dû être inscrite sur une pierre tumulaire.

Jacques Replat [2] et M. Ducis [3] ont fait connaitre qu'il existe au presbytère de Notre-Dame d'Annecy un portrait d'Anne d'Est qui aurait été placé au-dessus de sa tombe et enlevé, en 1793, lors de la destruction des tombeaux des ducs de Genevois. C'est une assez bonne peinture placée dans un cadre moderne, d'environ 80 centimètres de haut et 75 de large. Elle représente une veuve, jeune et jolie, au nez long et un peu aquilin, ayant les mains jointes devant la poitrine. Cette dame, dont une couronne ducale souveraine [4], placée à gauche sur un coussin, indique le rang, porte une cordelière autour de la taille ; sa tête est recouverte d'un léger voile noir avançant en pointe sur le front ; elle est coiffée non à la Marie Stuart, comme on l'a dit par erreur, mais à la mode du temps de Louis XIII. Les cheveux, très abondants, tombent en grappes épaisses sur les épaules jusqu'à la naissance du bras. Cette coiffure conviendrait sûrement beaucoup mieux à Anne de Lorraine, veuve en 1632 d'Henri de Savoie, fils d'Anne d'Est, ou à Elisabeth de Vendôme, veuve en 1652 de Charles-Amédée [5] qu'à Anne elle-même. Elle ne devint en effet veuve de Jacques de Savoie qu'en 1585, alors qu'âgée de 57 ans la vieillesse avait déjà commencé pour elle. On ne pouvait donc pas faire son portrait de veuve de Jacques de Savoie en lui laissant cette fleur de jeunesse, cette grâce qui caractérise le tableau d'Annecy.

Il y a à Versailles un portrait d'Anne d'Est peint d'après *un portrait du temps ;* elle y paraît encore jeune, âgée de 35 à 40 ans [1]. Nous possédons nous-même une ancienne estampe [2] où elle est plus âgée (environ 55 ans). Ces deux portraits se ressemblent. Dans chacun notamment le nez est fort, nullement aquilin ; la figure n'a aucun des traits du tableau d'Annecy ; l'air général est absolument différent. Dans le portrait du Louvre, les cheveux sont relevés et repliés sur eux-mêmes, fort simplement, au-dessus des oreilles [3] ; dans le nôtre, ils sont étagés en très courtes frisures s'arrêtant aux oreilles.

Nous pensons donc que, très certainement, le tableau d'Annecy, peinture fort précieuse d'ailleurs, n'est pas le portrait d'Anne d'Est. Ce peut être, pourtant, un souvenir de cette princesse commandé par son fils Henri ou par ses petits-fils à un peintre de l'époque de Louis XIII et accommodé par celui-ci au goût du temps.

Nous ne dirons pas si Anne d'Est était ou non quelque peu bossue ; *auctores dissentiunt*. Mais, pour compléter nos indications, nous rappellerons que M. François Rabut a décrit un jeton de cuivre du Musée d'Annecy portant d'un côté les armoiries de Genevois-Nemours, de l'autre celles d'Est [3]. Sur une face on voit l'écu des Genevois-Nemours avec la légende I·D· SAVOYE DVC DE GENE ET DE NEMOVRS. Sur l'autre est un écu partie de Savoie-Nemours et d'Est-Ferrare, surmonté de la couronne ducale et entouré d'une cordelière. M. Rabut pense que ce jeton a été frappé de 1566 à 1585, c'est-à-dire durant le mariage de Jacques et d'Anne d'Est ; la cordelière, signe héraldique du veuvage, n'indiquerait-elle pas que la pièce a été gravée en 1585 ou 1586, après la mort de Jacques ?

M. Rabut a décrit encore un jeton de la Chambre des Comptes de Genevois de 1635, sous la régence d'Anne de Lorraine, veuve d'Henri Ier. L'écu y est aussi entouré de la cordelière de veuve. Au revers on voit trois aiglons dans un nid, menacés par un serpent et protégés par un aigle ; autour est la légende : MATRIS VIRTVTE TVENTVR. Cette attestation du dévouement de la mère à ses enfants pourrait bien avoir eu pour pendant le placement du portrait de la veuve d'Henri Ier de Nemours sur le tombeau de cette famille. Si l'on retrouvait le portrait de cette princesse et celui d'Elisabeth de Vendôme, le tableau du presbytère d'Annecy recevrait probablement sa véritable attribution.

(A suivre.)

F. MUGNIER,
Vice-président du Comité de la Bibliothèque publique de Chambéry.

[1] Extrait d'une copie prise à l'Hôtel de Ville d'Annecy par M. Eloi Serand.

[2] Voyage au long cours sur le lac d'Annecy. *Bull. de l'Ass. florim.*, 1857-58, p. 180.

[3] *Revue savoisienne*, 1883, p. 42.

[4] La couronne est surmontée d'un diadème avec une croix au dessus.

[5] *Chronologies pour les études litt. en Savoie*, p. 50.

[1] Voir dans les *Galeries historiques de Versailles*, t VII de l'Atlas n° 1951, ce portrait d'Anne d Est, et à côté celui de sa fille, la duchesse de Montpensier. Le musée de Chambéry possède un petit portrait de femme avec voile et fraise blancs rappelant notre estampe. Cette peinture est signée GALEAZO PVS BONELL · F. Il possède un autre médaillon plus grand, en bronze, portant en relief un buste de femme qui ressemble au portrait du Louvre, mais au lieu d'être décolletée, la femme ici porte une fraise plus étroite que celle du petit médaillon.

[2] Elle a pour titre : Mme la Duch. de Nemours ; elle est signée C L en monogramme, et P Gourdelle, excu. On lit au bas ce pauvre quatrain :

Cette plante voiant une grande tempeste
Qui faisoit chanceller de ça de la le lis
Fleurit pour l'appuyer, de trois généreux fils
Sans le secours desquels il n'eust peu faire teste.

[3] *Bull. de l'Ass. florim.*, 1855, p. 57, 59 et la planche.

EXPOSITION DES BEAUX-ARTS A BRUXELLES

SEPTEMBRE ET OCTOBRE 1884.

Monsieur le Directeur de la *Revue savoisienne,*

Déférant au désir que vous m'avez exprimé de vous donner sinon un compte-rendu critique et détaillé de notre dernière exposition, du moins un aperçu sommaire des tendances et des goûts qu'elle révèle, je m'empresse de vous livrer mon appréciation, et cela avec d'autant plus de plaisir que notre exposition n'a pas été bien envisagée à ce point de vue par plusieurs confrères de la presse.

Les sujets de grande peinture ont été rares. Une page capitale de M. Gallait — *La peste de Tournay en 1092,* procession organisée par l'évêque Radbod II; un tableau méritant de M. Wulfaert, jeune peintre belge — *Les funérailles du Titien ;* une œuvre d'imagination envoyée par M. Cormon, l'artiste français — *L'âge de la pierre polie,* retour de la chasse à l'ours, vaste et belle composition destinée au Musée de Saint-Germain.

D'autres artistes ont traité des sujets historiques dans des proportions moins considérables, tels sont M. Laurens (Paris) — *Vengeance du pape Urbain VI;* M. Albrecht de Vriendt (Bruxelles) — *Charles VI jouant aux cartes.* MM. Julian de Viendt, Van Hammée, Broerman (Bruxelles); MM. de Geetere (Dave, près Namur), Duray (Paris), ont traité des sujets bibliques ou mythologiques. Il y a cinq ou six sujets religieux peu importants, deux cependant méritent mention : *Pieta*, de M. de Than (Budapesth); *La Vierge avec l'enfant Jésus,* de M. Lybaert (Gand), petit panneau finement peint.

Des œuvres de grand genre tendent à remplacer la peinture historique ou religieuse. Dans cette catégorie on trouve *Les Lutteurs*, de M. de Lalaing, de la sculpture en peinture, deux cavaliers s'attaquant, grandeur naturelle. M. de Lalaing est un jeune homme de la noblesse belge. Si tous nos jeunes gens de l'aristocratie, dégagés des préoccupations matérielles de la vie, cultivaient un art ou une science, que de progrès et de belles choses ils pourraient réaliser ! Du même auteur, *Le Colonel*, large toile figurant un défilé, l'officier occupant le milieu de la composition, tandis qu'on voit une partie des chevaux, devant et derrière.

Un Hollandais, M. Israëls, a exposé *Un départ pour les Indes Orientales,* soldats volontaires abandonnant la mère-patrie pour chercher mieux au loin ; une des meilleures productions du salon, toute de sentiment. En ajoutant les sujets suivants, on aura une idée assez complète des œuvres de grand genre : *Le Creuset brisé dans une verrerie* (Meunier, Bruxelles); *La Forge* (Charlet, Bruxelles); *Procession de la fête Dieu à la campagne* (Dantan, Saint-Cloud); *Sortie de l'Office* (Courtens, Bruxelles); *La Clinique à l'Ecole vétérinaire* (Seeldrayers, Bruxelles); *Truands et Ribaudes* (Richter, Paris); *Maçons au repos* (De Jans, Anvers), ces deux derniers très remarquables.

Une scène d'intérieur présente les portraits, grandeur naturelle, de quatre personnes, heureusement groupées par M. Delpérée (Liége). Deux dames font de la musique, l'une chantant, l'autre accompagnant, un Monsieur assis sur un canapé écoute, tandis qu'un petit bonhomme se tient bien tranquille sur une chaise.

Les nudités sont rares, trois ou quatre ; l'*Ondine,* de M. Lefèvre (Paris) attire fort l'attention.

Les tableaux de genre proprement dit sont nombreux, plus nombreux que les paysages si multipliés jadis. Beaucoup ne sont que des tableaux de meuble. La facture en général est bonne, tous les artistes, ou à peu près tous, ont du savoir faire ; ce qui laisse à désirer, c'est le choix du sujet, la composition et surtout l'expression. Plus d'une œuvre bien conçue est dépourvue de toute vie, les figures posent ou paraissent en bois. Cette expression est rare ; sous ce rapport, M. Werenskiold (Christiana) a produit un chef-d'œuvre : *La Confession.* Une jeune fille vient de faire un aveu qui doit avoir été pénible ; ses bras entourent le cou de sa mère, sa tête est penchée sur l'épaule maternelle, sa figure empreinte de confusion et de douleur garde la trace de ses pleurs ; la pauvre mère est accablée, l'ouvrage lui est tombé des mains, son visage exprime la stupéfaction, le plus profond chagrin ; un drame de famille simplement et sincèrement rendu.

Certains peintres affectent une couleur singulière, quelque chose de fané et de sali, symptôme de maladie réaliste, ces couleurs ne sont pas dans la nature. M. Von Uhde (Munich) a fort bien conçu : *Voilà le joueur d'orgue ;* quantité de paysannes, jeunes et vieilles, se précipitent pour entendre l'orgue de passage, jolie composition qui serait très intéressante sans ce malheureux coloris; on dirait que la toile a été passée au chlore. Trop d'œuvres présentent ce travers; c'est un parti pris. Une autre particularité : plusieurs artistes, comme s'ils s'étaient entendus, ont inventé un genre extraordinaire, le genre hospice. Cela représente une certaine quantité de bons vieux ou de bonnes vieilles, dînant, prenant le café, causant ou se chauffant.

Deux peintres cherchent à exciter la curiosité du public par le système ou l'excentricité. M. Van Beers emploie son grand talent à asseoir de petites femmes dans des attitudes extravagantes. Imaginez un petit panneau où l'on voit une petite créature étendue d'une façon choquante et toute entourée de peinturlurages bizarres. La peinture de M. Alfred Stevens est connue, elle est distinguée, élégante, quelquefois fade, et pourrait bien devenir anémique ; c'est le triomphe du faux goût. Quels élèves vont créer ces maîtres dangereux ! Déjà au salon nous en avons vu de fâcheux résultats. Quel coloris ! Quelle façon ! Les systèmes sont soutenables chez le maître qui a l'originalité, le talent et quelquefois le génie, mais l'élève ne prend que les défauts.

Un grand nombre de dames ont exposé ; quelques-unes appartiennent au monde aristocratique, même le plus élevé : duchesse d'Ursel, comtesse de Villermont, Mlles d'Anethan et de Villers. D'autres portent des noms moins brillants, Mlle Beernaert, sœur du président du ministère belge, Mlles Collard, Mingers, Roth, elles se sont montrées vrais artistes. Le jury d'admission s'est opposé sagement à l'invasion des porcelaines, quantité de charmantes personnes se livrent à la douce et innocente besogne d'orner des as-

siettes, cela est très méritoire, empêche l'oisiveté et les pensées inutiles, mais cela n'est pas suffisant pour mériter les honneurs artistiques.

Le portrait a pris un rang supérieur; il y en a beaucoup et de bons et encore d'admirables. On distingue surtout M. Munkacsy (Paris), *Portrait du cardinal de Calcosa en Hongrie;* M. Delaunay (Paris), *Portrait de M. Régnier, de la Comédie-Française;* M. Bonnat (Paris), *Portrait de Me Bischofsheim,* puis MM. Cluysenaer, Van Beers, Herbo, Mlle Mingers (Bruxelles), Mlle Roth (Paris).

Le paysage se guérit peu à peu de la maladie réaliste; les impressionnistes, qui cherchaient l'effet sans plus s'inquiéter de la forme, ont à peu près disparu. On revient à des idées plus saines, et, sans entrer dans un fouillis exagéré, on donne de la nature une idée plus exacte, par un travail plus soigné. C'est ainsi que procèdent Mlles Beernaert, Collard, MM. Asselberghs, Coosemans, Gabriel (Bruxelles). Les paysagistes ont de la facture, elle est souvent supérieure, mais le sentiment leur fait parfois défaut, on ne retrouve pas toujours dans leurs productions l'émotion que donne le spectacle de la nature. Cette émotion a été bien rendue par M. Verstraete (Anvers) : *Soir d'été.* La nuit et le calme descendent lentement sur une vaste plaine, un paysan et une paysanne sont appuyés contre une barrière, ils ne disent rien, ils rêvent, ils sont jeunes, sans doute amoureux.

Le tableau de M. Emile Breton (Courrières, France) a une portée philosophique : *Un vieux monde qui s'en va.* Le soleil disparaît à l'horizon, éclairant de reflets rougeâtres un ciel aux nuages noirs; au premier plan une vieille tour en ruines d'où s'échappe une nuée de corbeaux; cette tour, ravagée par le temps, que la nuit enveloppe, c'est le vieux monde pour l'âme du poète, car M. Breton est poète autant qu'artiste.

Les paysagistes allemands, surtout l'école de Dusseldorf, conservent le cachet qui leur est spécial; il n'y a pas eu de crise chez eux, et leurs œuvres, sans s'élever toujours bien haut, offrent plus souvent un caractère poétique.

Plusieurs belles marines complètent le paysage, entre autres celles de M. Clays (Bruxelles) réellement superbes.

Parmi les peintres d'animaux, il faut nommer M. Verwee (Bruxelles) — *Au beau pays de Flandre,* grande étendue avec animaux au pâturage, œuvre de premier ordre; M. de Pratere (Bruxelles) — *Chevaux de labour;* Mme Henriette Ronner (Bruxelles — *Le mouvement perpétuel,* ce mouvement perpétuel est représenté par de jeunes chats jouant sur un rouet, la mère contemple avec calme toute cette vivacité; production charmante.

Le genre gracieux des fleurs est cultivé avec talent par bon nombre de dames, notamment par Mlle de Vigne (Gand), toutefois quelques Messieurs ont exposé des œuvres supérieures; M. Robbe (Bruxelles) qui reste le maître comme faire, MM. Capeinick, De Keghel (Gand), dont les compositions sont brillantes.

La maladie réaliste envahit la sculpture. M. Jef Lambeaux (Bruxelles) expose : *La folle chanson.* Une bacchante, riant d'une bouche démesurée, se penche sur un satyre qui, de son côté, rit à se déhancher; de l'opérette en sculpture, comme a dit l'écrivain si compétent de l'*Indépendance Belge.* On a pu constater cette tendance depuis trois ans. Entre la convention froide et classique et le débraillé, il y a place pour la juste mesure. D'autres sculpteurs ont présenté des sujets traités plus heureusement. *Gaulois domptant un cheval* (De Tombay, Bruxelles). *Le chevreuil forcé* (Cuypers, Bruxelles); *La sécurité* (Deleplanche, Paris); *Amour incitant des colombes* (Injalbert, Paris). Les sculptures sont nombreuses et produisent très bon effet dans le beau local qui leur est destiné au Palais des Beaux-Arts.

L'aquarelle a acquis une véritable perfection; les aquarellistes forment des sociétés qui, en dehors des expositions officielles, organisent des réunions particulières; on pourrait nommer ici tous les exposants, signalons au courant de la plume Mlle Sambach (Amsterdam), M. La Rivière (Harlem), M. Smith-Halb (Paris), MM. Slacquet, Rombouts, Uytterschaut, Dillens (Bruxelles). L'eau-forte, la gravure et la lithographie ont d'excellents exemplaires dûs à MM. Flameng (Paris), Eilers (Berlin), Michaelek (Vienne), De Meersman, Storm Van S'Gravesande, Tuerlinckx (Bruxelles).

Le fusain et le pastel : Mlle Roth (Paris), MM. Biot, Rorcourt (Bruxelles). La comtesse de Flandre, une vraie artiste, a exposé une eau-forte.

Sauf le *Projet de Parlement* de M. Horta (Bruxelles) l'architecture n'offre rien de saillant : du style flamand, style brique rouge.

La peinture sur porcelaine n'a guère que des noms de femmes : Mme Chevalier, Rousseau (Paris), Mme Gilsoé, Brassart (Bruxelles), Mme de Sénezcourt (Bruxelles) pour l'éventail.

La gravure sur médailles a des représentants de grand mérite, MM. Lemaire (Gand), Wiener (Bruxelles).

Ce rapide aperçu permettra aux lecteurs de la *Revue savoisienne* d'apprécier la valeur du salon de Bruxelles; l'ensemble est satisfaisant. Le jury a refusé bon nombre d'œuvres, l'on est arrivé ainsi à un certain niveau. Les refusés ont ouvert un salon spécial pour en appeler au public; malheureusement pour eux, celui-ci a été généralement de l'avis du jury.

JULES-CH. DE VIGNE.

BIBLIOGRAPHIE

ALBERT DE MONTET. — **Extraits de documents relatifs à l'histoire de Vevey depuis son origine jusqu'à l'année 1565.**
(Turin, 1884, un volume grand in-8° de 261 pages.)

De toutes les époques du moyen âge, celle où prirent naissance de nombreuses franchises communales est certainement l'une des plus intéressantes; ce monde nouveau, qui apparaît dans plusieurs contrées d'Europe, sera longtemps un sujet d'études. Quoiqu'il ait donné lieu déjà à bien des travaux instructifs, il est loin encore d'être épuisé.

Ce mouvement, qui se manifeste d'une manière assez générale, tour à tour pacifique et en quelque

sorte inaperçu, tour à tour agité, bruyant, tumultueux, constituait un changement de la plus haute importance, et, sous divers rapports, tranchons le mot, une véritable révolution.

Plusieurs droits absolument établis de nos jours, que nul ne conteste à personne, que nombre de gens estiment avoir constamment existé, furent reconnus alors ; en examinant de près cette époque, extrêmement curieuse en elle-même, on remarque qu'elle porte avec elle des enseignements dont nous ne nous doutions pas. A notre grande surprise, nous sommes, sous certains rapports, en arrière de ceux qui nous ont précédés de quelques siècles.

Aussi toutes les publications relatives aux franchises communales doivent-elles être accueillies avec faveur, celles surtout qui ont trait à nos contrées et qui nous touchent de plus près ; c'est à ce titre que je consacre ces lignes aux franchises d'une ville du canton de Vaud, qui ont donné lieu tout récemment à un savant volume.

On sait que la ville de Vevey a fait, jusque dans le seizième sciècle, partie de la Savoie, qui était autrefois beaucoup plus étendue que de nos jours ; conquise par les Bernois, en même temps que d'autres territoires de ce pays, la ville de Vevey resta définitivement sous leur souveraineté et ne fut pas restituée au duc Emmanuel-Philibert avec les mandements de Thonon, de Gaillard, de Ternier et de Gex.

Une notable partie, — et la plus ancienne de son histoire, — est savoisienne : elle appartenait au Chablais, et, par sa position au bord du lac de Genève, elle n'a cessé d'avoir, depuis les événements du seizième siècle, des relations fréquentes avec Thonon, Evian et les contrées voisines du lac.

Ses franchises ne sauraient donc être indifférentes à aucun point de vue ; elles présentaient, dans leur première origine, un caractère tout particulier. Vevey, se trouvant morcelé jadis entre plusieurs souverainetés, les volontés féodales ne furent pas partout les mêmes ; de là, durant un certain temps, des franchises plus ou moins différentes dans les différentes parties de cette ville.

Leur étude est ainsi plus compliquée et plus difficile qu'on ne saurait le croire au premier abord ; c'est une des raisons principales qui vous expliquent pourquoi il a été fait, sur l'histoire de Vevey, diverses publications à raison desquelles les archéologues ne sont pas toujours exactement d'accord. A distance, sans un examen attentif des textes, sans une étude minutieuse des localités, il n'est pas facile toujours d'émettre une opinion sur les points controversés.

Disons seulement que, dans de telles circonstances, l'histoire est étudiée de plus près et que cet examen contradictoire a, en définitive, de sérieux avantages.

Ajoutons aussi que cette diversité des chartes de franchises, dans l'origine, est tout à fait conforme à l'esprit du moyen âge et à un morcellement de territoires dont nous n'avons plus l'idée aujourd'hui. Nous marchons au contraire à grands pas vers la centralisation ; qu'on veuille, pour s'en convaincre, comparer l'Europe actuelle à ce qu'elle était il y a cent ans.

L'auteur du *Contrat social* n'estimait la liberté possible que dans des pays extrêmement subdivisés, dans de très petits pays, et ses théories ont contribué au contraire à en diminuer considérablement le nombre.

— M. Albert de Montet, déjà connu par des publications de mérite, était mieux qualifié que personne pour émettre une opinion sur les questions délicates que soulève l'histoire de la ville de Vevey ; nul ne la connait mieux que lui et nul ne l'a étudiée de plus près.

La publication que nous lui devons a été faite à Turin, elle est d'une véritable valeur. Elle renferme, outre un plan de Vevey, un regeste qui va jusqu'à l'année 1565, presque à l'époque où les quatre mandements furent restitués au duc de Savoie, et une introduction de 145 pages qui sera lue avec fruit, aussi bien par les hommes de science que par ceux qui désireraient faire une étude sommaire de ce qu'étaient autrefois les franchises communales.

JULES VUY.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

9e ANNÉE

BULLETIN N° 10 — OCTOBRE 1884

Pressions barométriques moyennes : 725,47 à Annecy, 683,97 à Leschaux, 709,88 à Melan. Maxima le 17, minima le 10 aux trois stations. Excursion du mercure : 16,4 à Annecy, 15,8 à Leschaux. 16,85 à Mélan.

TEMPÉRATURE. — Moyenne à Annecy du maxima 15°8, du minima 2°78, à 9 h. du matin 7°32. Moyenne générale : à Douvaine 10°09, à Chamonix 5°87, à Mélan 7°95, à Leschaux 5°23.

La température de l'eau du lac d'Annecy est en moyenne à 12°9, celle de puits à 12°4 et celle de rivière à 7°35

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois d'octobre, le		6.	13	20.	27.	
Thermomètre.	maxima.	13°8	6°1	8°4	6°9	....
	minima.	—2°2	—5°8	—5°	—3°4	...
Baromètre à 0° :		624,2	624,8	631,8	624,6	...

A cette station, le maximum barométrique est de 637 le 17 et le minimum de 618 le 11.

PLUIES ET NEIGE. — Très peu de pluie pendant le mois et neige vers le 11. Maximum d'eau recueillie, 58m/m4 aux Gefs en 4 jours, compris deux jours de neige, où il en tombe 0m05 ; minimum d'eau, 4m/m3 en 2 jours à St Gingolph. Chamonix note 0m025 de neige en deux jours ; il en tombe aussi aux Contamines ; à Leschaux 0m02 également en deux jours. A Annecy, un peu de neige le 11 et le 12, disparaît ce jour en restant à 700 mèt. d'altitude. Au Semnoz, 61m/m7 d'eau le 10-11, 0.12 de neige, disparaît pour le 20. Le 27, 0 05 de neige.

OBSERVATIONS DIVERSES. — Gelée blanche à plusieurs stations, et brouillards à quelques-unes.

VENDANGES PENDANT LE MOIS. — A Douvaine, où la récolte est des plus satisfaisantes, les vendanges ont lieu les 2-3-4 pour les raisins blancs et les 18-19-20 pour les rouges ; à Faverges, le 13. Dans le bassin d'Annecy, à Veyrier, blanc le 8, rouge le 13, à Talloires, rouge le 20, à Sévrier, rouge le 22.

Le Directeur-gérant : A. CONSTANTIN.

BULLETIN N° 10.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

OCTOBBRE 1884

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10 Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy, par 45°53'59" de latitude, et 3°47'33" de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBEE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITE relative de 1 à 100	Thermomètre à midi.	DEGRES actinométriques à midi.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h m	ÉTAT DU CIEL DURANT LE JOUR.	ÉTAT DU CIEL à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPERATURE a 9 h. mat. de l'eau du lac.	TEMPERATURE a 9 h. mat. du sol a 30 c. de prof
1	21°3	11°5	16°	726,6	2,5	1,5	92	20°	78°8	S-W	S-S W	faible	couvert	Pluie par intervalles. Bourrasques.	beau	46	17°	»
2	21	6,5	11	725.9	»	0,5	93	20	78,8	N	W-N-W	fort	couv 1/2	Brouil. (200m), disparait à 8 h.	id	45	16	»
3	22,3	6,7	11,4	726.1	»	1,3	85	20,2	82,7	—	N -W	faible	très beau		couv.1/2	445	16	»
4	22,5	9,3	12,1	728 8	»	2	75	14,2	47.6	N	N	fort	couvert		beau	44	16,5	»
5	15 5	4,5	10	727,1	»	2,6	75	12,2	43,8	N	N	id	couv 1/2		couvert	43	16	»
6	15,5	3	9,3	722,4	»	1,9	75	15	39,8	N	N	id.	couvert		beau	43	14,5	»
7	17	3,7	9,3	721,8	»	1,3	88	13,4	12,5	N	N	id.	id		id.	42	14,4	»
8	16,5	6	10	718,3	»	1,2	86	12	16.4	W	W	id.	id.		id.	41	14,2	»
9	13	3.5	8,2	719,6	»	1	86	17	82,7	W	S-W	id.	couv.1/2	Forte pluie la nuit	pluie	40	14	»
10	18	6	9,3	716,8	22	1,8	96	12,3	32	N-W	N-N-W	id.	couvert	Pluie pendant le jour. Forte la nuit.	id.	39	13,3	»
11	16	0,5	4,2	718,7	14	0,9	87	7,3	35 9	N	S-S-E	id.	id.	Quelq. floc de neige à 7 h m Pluie	couv.1/2	41	12.8	»
12	9	—1,3	3	719.6	4.8	1,8	»	6,1	35,9	S	S	id.	id.	Id. id. de 4 à 5 h. m.	couvert	42	12,3	»
13	10	—2,5	2	722,8	»	0,8	84	10,4	82,7	S	S	id.	beau	[Pluie après.	beau	42	11,8	»
14	12,5	0	4,1	726,7	»	1,1	82	13	98.3	—	E	id.	très beau		très beau	41	12	»
15	14,5	—1,5	4,2	729,6	»	1,2	67	13,3	84,2	N	E	id.	couv.1/2		id.	40	12,5	»
16	14,5	2.7	6,3	732,2	»	1	87	15,1	78,8	W	W	calme	beau		id	40	12,6	»
17	16,5	1	6	733,2	»	1	87	15,1	81,4	—	W	id.	très beau		id.	40	12,7	»
18	18	4,5	10	730.3	»	0,9	86	13	20,3	N	N	faible	couvert		id.	395	13	»
19	14,5	3	9,3	728,5	»	0,8	97	14,2	43 7	N	N-W	id	id.		id.	40	12,6	»
20	15	2,5	7	730,1	»	0,6	100	15,3	78,8	—	S-W	id.	très beau		id.	40	12,4	»
21	17.5	1	1	728,2	»	1,2	»	14,4	12,5	?	S-W	id.	couv.1/2		id.	38	12,3	»
22	14,5	0,3	6	726,8	2	1,7	90	14	78,8	?	N-N-W	fort	brouil.	(50m) de 5 à 9 h. m.	id.	36	11,5	»
23	15 5	4,7	7,3	722,3	»	0,9	96	8,4	14,8	?	N	id.	couvert		id	36	12,3	»
24	8,7	4.5	7	719,4	»	0.7	88	11	67,1	N	N	id.	id.		couvert	355	11,8	»
25	13	0,3	5 2	724,6	»	0,9	87	12,1	77,2	—	N	id	très beau		très beau	35	11	»
26	14	—2	3,2		»	0,6	86		»	—	S	id.	id.		couv.1/2	35	10,2	»
27	16,3	2	7	722,3	»	1.4	90	8,1	8,58	S	W	faible	couvert		très beau	345	11,5	»
28	16,2	—0,5	4,4	725,9	»	0.6	95	13,2	72,5	S	N-W	id.	beau		id.	34	11	»
29	14	—0,7	6,4	727.1	»	0,9	79	11 4	8	—	N	id,	très beau		id.	33	10.7	»
30	15,5	2,5	10,2	730.1	»	0,8	75	11	78,8	—	N	id	id.		id.	325	10,4	»
31	17,7	1,5	6,4	732,4	»	1	85	14	88,1	—	N	fort	id.		id.	32	10	»
Moyennes ou Totaux	15°8	2,78	7,32	725,47	43,3	1,16	86,1	13°22	57°9							392	12°9	

Le 10, neige sur les montagnes (1700 mètres d'altitude). Le 11, neige sur les collines (attitude 800 mètres). Le 12 au matin. un peu de neige dans la plaine. Disparaît de suite. Reste à 700 m. d'altitude.

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. — Imp. F. ABRY.

23me Année. — N° 12. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 décembre 1884.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire : Palafittes du lac d'Annecy, par M. Eloi Serand.
Antiquités et défense de mammouth, par M. H. Tavernier.
Date des vendanges, par M. A. Mangé.
Mémoires d'un bourgeois d'Annecy au commencement du XVIIe siècle (suite et fin), par M. Fr. Mugnier.
Glossaire du XVIe siècle, par M. DuBois-Melly.
Observations météorologiques, par M. A. Mangé.

PALAFITTES DU LAC D'ANNECY [1]

Au commencement de cette année, l'administration des ponts et chaussées a fait draguer le chenal de l'entrée du port d'Annecy, pour faciliter le passage des bateaux à vapeur au moment des basses eaux.

Lorsque la drague fut arrivée à la hauteur de l'Ile des Cygnes, à l'extrémité du Jardin de l'Hôtel-de-Ville, elle rencontra de nombreux pilotis. C'était une station lacustre jusqu'alors inconnue. Aussitôt la nouvelle répandue et sur les instances de la Société Florimontane, les ingénieurs s'empressèrent de donner l'ordre que tous les détritus fussent transportés dans l'Ile des Cygnes ou sur le rivage.

Les travaux étaient à entreprise, et l'entrepreneur, malgré son bon vouloir, ne put exécuter les nouvelles instructions. Ses déversoirs ne pouvaient aborder la plage, ce qui occasionnait des pertes de temps immenses. Ordre fut donc donné de déverser le tout au milieu du lac. Ainsi fut fait. Il nous reste donc à déplorer la perte de milliers d'objets perdus à tout jamais.

Aussitôt les travaux terminés, les ingénieurs, pour dédommager la Société de tant de regrets, s'empressèrent de mettre la drague à sa disposition. Les travaux furent repris à droite et à gauche du grand chenal, ce qui amena la découverte de nombreux objets qui sont venus enrichir les collections de notre Musée. Il y a entre autres un casse-tête entier et une moitié à douilles, en serpentine ; quinze haches polies et huit débris en roches diverses ; quinze rondelles ou fusaïoles en pierre, de très nombreux silex, lames, scies, grattoirs, pointes de flèches et de lances, etc. Cette station est de l'âge de la pierre, malgré la présence d'une épingle et d'un grain de collier en bronze découverts à la surface du sol.

La drague fut ensuite transportée sur le Roselet, en face de Duingt, puis à Veyrier. Sur ces deux stations de l'âge du bronze, les résultats ne répondirent pas à nos désirs. Au Roselet, dont l'âge est bien déterminé par la poterie, et qui avait déjà donné des objets en bronze, on ne recueillit de très caractéristique que deux anneaux en métal, un moule à anneaux en micachiste et une dizaine de brunissoirs.

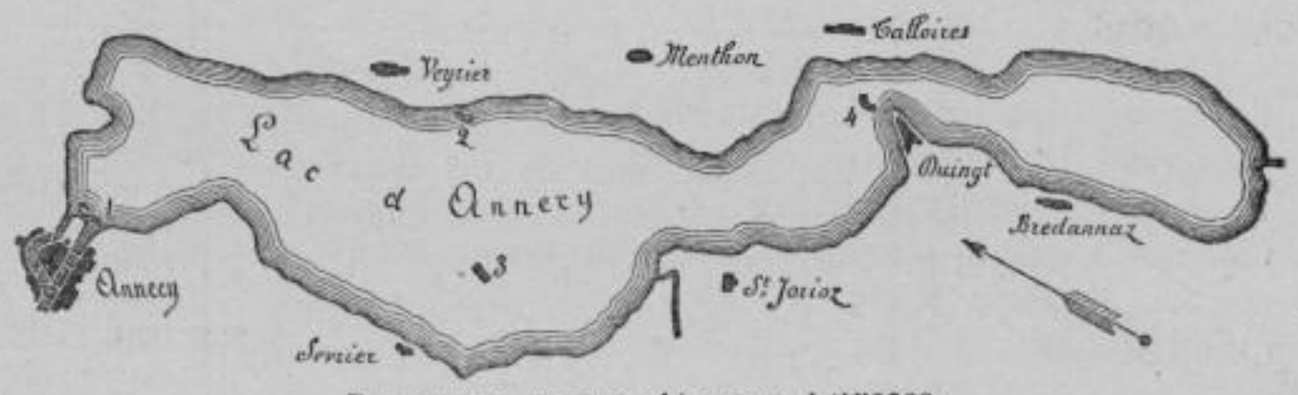

PALAFITTES DU LAC D'ANNECY. 1/150000e.
1. Station de l'entrée du port du lac d'Annecy (Robenhausien). — 2. Station de Vieugy (Morgien). — 3 Station du Châtillon (Larnaudien). — 4. Station du Roselet (Bronze).

ELOI SERAND.

ANTIQUITÉS ET DÉFENSE DE MAMMOUTH

L'année 1884 lègue à la Savoie quelques trouvailles archéologiques. A Aix-les-Bains, des fouilles ont révélé des vases romains de forme et de couleur diverses, avec ornements, noms de potiers ; plus un lieu de sépulture où l'on a trouvé de belles inscriptions.

A Saint-Gingolph, les travaux de la voie ferrée ont mis à nu un tronçon d'arme, des monnaies anciennes de la Suisse et, près de l'église, un vieux cimetière avec des tombes en pierre.

A Annecy, découverte d'une nouvelle station lacustre, dont il est parlé dans l'article précédent.

Le Chablais offre en outre un objet rare qui intéresse particulièrement la géologie. Nous voulons parler d'une défense d'éléphant trouvée, le 9 mai dernier, dans le val de Bellevaux, à cinq lieues au sud et dans le bassin du Léman. La presse locale, qui annonça la découverte, donna, il est vrai, la descrip-

[1] Extrait de *L'Homme*, journal des sciences anthropologiques, n° 22, 1884, novembre. *Directeur*, Gabriel de Mortillet.
M. de Mortillet a bien voulu nous communiquer le cliché du lac d'Annecy ; légende et plan sont de M. Adrien de Mortillet, son fils. La direction de la *Revue* les remercie bien sincèrement de leur obligeance.

tion du fossile, mais elle se tut sur le lieu de son origine. On espérait qu'une plume autorisée traiterait le sujet avec le soin qu'il mérite. En attendant, donnons ici les détails que nous avons recueillis. A la prière de M. le secrétaire de la Société Florimontane, nous allâmes le 26 juin au village de la Cluse, chez le propriétaire de la corne, auteur de la découverte. Le sieur Meynet nous montra une grande corne d'un gris cendré, bleuâtre, figurant à peu près un tiers de cercle; un peu torse, privée du bout mince. Voici les dimensions :

Longueur totale.....	mèt.	1,58
Longueur en ligne droite.....		1,04
Circonférence au gros bout		0,43
Id. au milieu.....		0,40
Id. au petit bout.....		0,28

Evidée à sa base par 8 centim. de diamètre sur 37 centim. de profondeur : dure, lisse, pesant 20 kil. Des visiteurs de Thonon, venus là quelques jours auparavant, auraient affirmé qu'on était en présence d'une défense de mammouth, celle de droite.

Ensuite le bon vieillard nous conduisit à l'endroit où, dit-il, étant allé seul au bois, il l'avait trouvée. Au sud du village se dresse le mont *Ombre*, dont les flancs sont couverts de sapins; on aperçoit un ravin escarpé, d'aspect rougeâtre. Le Brevon traversé, nous remontons pendant un quart d'heure la rive gauche de ce torrent et, après avoir franchi le ruisseau de *Labray*, nous escaladons le ravin parmi des graviers et des cailloux roulés. A 50 mètres du ruisseau, le guide s'arrêtant : « C'est ici, fit-il, que je l'ai ramassée ; elle gisait sur ces graviers, et tout d'abord je l'avais prise pour une racine de sapin. » A partir de là, en amont, la pente ravinée se redresse de plus en plus, pour se terminer au sommet par un cirque à parois presque verticales. C'est un terrain stratifié; sables et graviers, à plusieurs couches. La difficulté d'aborder ces parois et la nuit qui s'approchait mirent fin à l'exploration. Il n'y a pas de doute : là où elle a été trouvée par le père Meynet, la défense n'était plus en place ; elle sera tombée des hauteurs du ravin.

Ce ravin, dénommé *Keuma,* paraît appartenir à l'alluvion des terrasses, terrain qui est, ainsi que le glaciaire, largement représenté dans ce val sauvage. Il serait à environ 1050 mètres au-dessus de la mer, 675 au-dessus du lac de Genève. Du granit erratique se voit dans la combe de la Cluse, aussitôt après qu'on a passé le défilé qui mène aux ruines de la chartreuse de Vallon. Le mammouth, *Elephas primigenius,* aurait séjourné dans le pays de Vaud, dans la Bresse, en Dauphimé, où l'on a rencontré de ses débris : dents, molaires, etc. Une défense a été retirée de la terrasse de *Boiron,* près de Morges. « Ces débris, dit M. Alph. Favre, sont précieux en ce qu'ils fixent d'une manière très positive l'âge de cet animal; ils proviennent du terrain post-glaciaire. S'il n'est pas encore constaté qu'il a vécu pendant l'époque glaciaire, il est évident qu'il vivait pendant que les alluvions des terrasses se formaient [1]. » On n'avait pas encore, que nous sachions, signalé dans la Savoie des débris de ce genre, surtout dans les montagnes. La trouvaille de Bellevaux *(Belluarum Vallis)* agrandit ainsi l'aire habitée jadis par l'éléphant chevelu.

H. TAVERNIER.

[1] *Recherches géologiques*, I. § 44, II. § 312.

DATE DES VENDANGES.

Le dépouillement des cahiers de M. Joseph Despine a fourni un certain nombre de dates pour les vendanges, qui nous ont été communiquées par notre collègue M. Tissot et que nous sommes heureux de placer sous les yeux de nos lecteurs. Elles se rapportent à des vignobles situés dans trois localités différentes, savoir : à Hauteville, en Albanais ; à Novel, commune d'Annecy-le-Vieux et à Veyrier, au bord du lac d'Annecy; nous les inscrirons par rang d'altitude dans le tableau ci-après avec les annotations que l'auteur a consignées sur la qualité ou l'abondance de la récolte.

Pour déterminer la qualité moyenne nous avons coté : 1 excellent, 2 bon, 3 ordinaire, 4 passable, 5 médiocre, 6 mauvais, et de la sorte nous avons obtenu comme résultante des diverses années considérées la cote 3,3 qui correspond à une qualité un peu inférieure à l'ordinaire.

Dates anciennes des vendanges.

ANNÉES	Hauteville (363m)	Annecy-le Vieux (496m)	Veyrier (500m)	REMARQUES
1788	»	»	»	Bon, mais peu.
1789	26 oct.	30 oct.	»	
1790	»	23 oct.	»	
1791	»	»	»	
1792	»	17 oct.	»	
1793	»	16 oct.	»	Bon.
1794	»	29 sept.	»	Médiocre.
1795	»	»	»	Bon.
1796	13 oct.	15 oct.	»	Passable.
1797	»	16 oct.	»	Mauvais.
1798	5 oct.	»	»	Ordinaire, beaucoup.
1799	»	18 oct.	»	Mauvais.
1800	»	»	»	
1801	»	»	»	
1802	»	»	»	
1803	»	»	»	
1804	»	18 oct.	»	
1805	»	28 oct.	8 nov	Mauvais.
1806	10 oct.	18 oct.	»	Médiocre.
1807	5 oct.	2 oct.	3 oct.	Bon.
1808	»	»	»	
1809	»	24 oct.	25 oct.	
1810	16 oct	16 oct	»	
1811	26 sept.	»	»	Excellent.
1812	21 oct.	22 oct	23 oct.	
1813	20 oct.	»	27 oct.	Mauvais.
1814	18 oct.	»	»	
1815	12 oct.	»	20 oct.	Bon.
1816	»	»	»	
1817	»	»	»	
1818	5 oct.	12 oct.	14 oct.	
1819	7 oct.	»	»	
1820	14 oct	»	»	
1821	25 oct	25 oct.	»	
1822	11 sept.	»	»	Bon.
1823	17 oct.	»	»	
1824	20 oct.	»	»	
1825	1er oct.	»	»	
1826	6 oct.	»	»	
1827	3 oct.	»	»	Bon.
1828	29 sept.	21 oct.	»	Bon.
Moyennes	10 oct. (22 ans)	17,8 oct (18 ans)	20,4 oct. (7 ans)	Ordinaire ou passable. (17 ans)

Les dates se rapportent aux vendanges blanches. Les raisins rouges ont été récoltés une semaine environ après les blancs, tant à Novel qu'à Veyrier et le pressurage s'est effectué dans un délai qui a varié entre 10 et 30 jours, mais qui a été de 18 à 20 jours en moyenne après la récolte, ce qui place généralement cette opération vers le 7 novembre.

Voici maintenant quelques dates modernes relevées en diverses régions de notre département; nous suivons encore ici l'ordre des altitudes.

Vendanges à Seyssel (252m)

(Documents transmis par M Perrichot.)

1870	5	octobre	1876	8	octobre
1871	12	—	1877	12	—
1872	10	—	1878	10	—
1873	16	—	1879	20	—
1874	15	—	1880	15	—
1875	10	—	1881		»

Moyenne de onze ans : 11,5 octobre.

Vendanges à Frangy (325m).

(Documents transmis par M Erasme Bovier, architecte.)

1841	17	octobre	1858	10	octobre
1842	1	—	1859	29	septembre
1843	25	—	1860	3	novembre
1844	2	novembre	.....		
1845	10	octobre	.....		
1846	1	—	1869	8	octobre
1847	19	—	1870	fin	septembre
1848	20	—	1871	15	octobre
1849	2	—	1872	16	—
1850	10	—	1873	15	—
1851	15	—	1874	13	—
1852	17	—	1875	14	—
1853	20	—	1876	12	—
1854	1	—	1877	15	—
1855	23	—	1878	15	—
1856	19	—	1879	fin	octobre
1857	17	—	1880	fin	octobre

Moyenne de 32 ans : 14,7 octobre.

Vendanges à Douvaine (428m).

(Note communiquée par M Frossard, percepteur.)

Dans le canton de Douvaine, la récolte se fait au gré des propriétaires. Elle a lieu généralement à partir du 1er octobre et dure quinze jours. Au 20 octobre, tout est terminé.

En 1865, exceptionnellement, elle a commencé le 20 septembre.

Vendanges à Ayse (487m).

(Documents fournis par M. Basile Chardon, maire).

1849	12	octobre	1868	6	octobre
1850	22	—	1869	15	—
1851	23	—	1870	10	—
1852	19	—	1871	16	—
1853	21	—	1872	21	—
.....			1873	20	—
1861	14	—	1874	»	»
1862	8	—	1875	18	—
1863	14	—	1876	»	»
1864	24	—	1877	6	—
1865	2	—	1878	22	—
1866	20	—	1879	»	»
1867	15	—	1880	22	—

Moyenne de 22 ans : 16 octobre.

Remarques. En 1867, les vignes ont gelé le 25 mai et le matin du 6 octobre; — en 1879 les gelées ont été si fortes qu'elles ont détruit la vendange.

Vendanges à Veyrier (500m).

(Documents transmis par M Francis Bachet.)

	Blancs.		Rouges.			Blancs.		Rouges.	
1851	27	octobre	28	octobre	1868	23	septembre	5	octobre
1852	13	—	18	—	1869	6	octobre	13	—
1853	20	—	24	—	1870	25	septembre	1	—
1854	13	—	19	—	1871	4	octobre	16	—
1855	17	—	22	—	1872	16	—	21	—
1856	15	—	20	—	1873	8	—	13	—
1857	14	—	19	—	1874	5	—	12	—
1858	5	—	11	—	1875	4	—	11	—
1859	5	—	10	—	1876	16	—	23	—
1860	25	—	27	—	1877	15	—	22	—
1861	2	—	14	—	1878	21	—	24	—
1862	2	—	7	—	1879	27	—	29	—
1863	7	—	12	—	1880	18	—	25	—
1864	12	—	18	—	1881	3	—	13	—
1865	20	septembre	2	—	1882	16	—	23	—
1866	15	octobre	22	—	1883	23	—	25	—
1867	9	—	15	—	1884	8	—	14	—

Moyenne de 34 ans : 10,9 octobre pour les blancs; 17 octobre pour les rouges.

Vendanges à Menthon-Saint-Bernard (540m).

(Documents transmis par M. le Comte de Menthon.)

Nota. — Le clos considéré est au pied du château, à 60m environ au-dessus du chef-lieu. Une récolte moyenne est exprimée par le nombre 100.

Années	Raisins blancs — Époques	Raisins blancs — Quantités	Raisins rouges — Époques	Raisins rouges — Quantités	Qualité
1858	» »	100	» »	90	Ordinaire
1859	10 octobre	119	13 octobre	101	Bon
1860	24 —	70	29 —	62	Médiocre
1861	11 —	109	14 —	103	Passable
1862	6 —	43	10 —	85	Ordinaire
1863	10 —	109	19 —	104	Bon
1864	17 —	121	21 —	95	Bon
1865	26 septembre	153	6 —	117	Très bon
1866	19 octobre	160	» »	134	Médiocre
1867	12 —	63	16 —	81	Mauvais
1868	30 septembre	113	5 —	114	Très bon
1869	13 octobre	120	18 —	151	Ordinaire
1870	29 septembre	105	3 —	104	Excellent
1871	14 octobre	172	19 —	171	Médiocre
1872	18 —	72	19 —	77	Passable
1873	13 —	7	13 —	23	Passable
1874	8 —	183	15 —	181	Bon
1875	8 —	92	14 —	106	Ordinaire
1876	7 —	54	» »	55	Bon
1877	17 —	185	24 —	147	Passable
1878	21 —	66	28 —	»	Médiocre
1879	» »	»	» »	»	Mauvais
1880	» »	»	» »	»	Médiocre
1881	7 —	93	15 —	67	Bon
1882	» »	40	» »	64	Mauvais
1883	24 —	51	29 —	68	Médiocre
Moyennes	11,5 octobre (22 ans)	100 (24 ans)	16,5 octobre (20 ans)	100 (23 ans)	Passable (26 ans)

Si nous cherchons maintenant à résumer ces différentes données, en tenant compte à la fois, pour le classement, de l'altitude et de la position topographique, nous pourrons dresser le tableau suivant :

Dates des vendanges dans la Haute-Savoie.

ALTITUDE	STATIONS	Raisins blancs	Raisins rouges
	VALLÉE DES USSES		
252m	Seyssel (11 ans).....	12 octobre	»
325	Frangy (32 ans).....	15 octobre	»
	BASSIN DU FIER.		
363	Hauteville (22 ans).....	10 octobre	»
	BASSIN DU LAC LÉMAN.		
428	Douvaine.....	2 octobre	»
	BASSIN DE L'ARVE		
487	Ayse (22 ans).....	16 octobre	»
	BASSIN DU LAC D'ANNECY		
496	Annecy le-Vieux (18 ans).	18 octobre	26 octobre
500	Veyrier { autrefois (7 a.)	20 octobre	27 octobre
	{ aujourd hui (34 ans).	11 octobre	17 octobre
540	Menthon-St-Bernd. (22 a.)	12 octobre	17 octobre
424m	Moyennes générales.....	13 octobre	20 octobre

La conclusion que nous pouvons retenir de ce travail nous semble indiquée par la comparaison des anciennes dates des vendanges avec celles d'aujourd'hui.

On vendange plus tôt de nos jours, et cette remarque vient confirmer avec une nouvelle force la notion, émise pour la première fois par le chanoine Vaullet, que la température du climat de la Haute-Savoie est allée en s'élevant depuis une quarantaine d'années.

A. MANGÉ.

MÉMOIRES D'UN BOURGEOIS D'ANNECY AU COMMENCEMENT DU XVIIe SIÈCLE

(4e ET DERNIER EXTRAIT [1])

Cet extrait aura pour objet les dernieres séances d'Antoine Favre en qualité de Président du Conseil de Genevois a Annecy et sa premiere seance au Sénat de Chambéry comme premier Président. Voici d'abord les notes que l'on trouve a ce sujet sur le registre des séances du Sénat de Savoie, de l'année 1610.

Le Premier Président Charles de Rochette avait siégé encore le 21 mai 1610, il mourut le 28. Cet événement est consigné au registre en ces termes : — « Du vendredy 28e May. — Du dit jour environ une « heure apprés midy monsieur de Rochette premier « président de Savoye est décédé de ceste à meilleure « vie que Dieu aye son âme en pardon, et du lende- « main à 5 heures apprés midy a esté enterré à Ste « Marie hors ville. »

Du jeudy 8e juillet.

« Du dit jour à 8 heures du matin réception et ins- « tallation de Monsieur Anthoine Favre en l'estat et « charge de Premier Président céans, lequel entre « sept et huict heures est entré et a tenu l'audience « publique en la grande salle ordinaire de St Domi- « nique. »

Puis, à côté, cette note : « Anthoine Favre jà séna- « teur dès le huictiesme jour de Janvier 1588, pre- « mier jour d'entrée apprès Noël, auparavant Juge « maje de Bresse et despuis jusqu'a la présente sa ré- « ception il a été président de Genevoys. »

L'annaliste d'Annecy s'exprime ainsi :

« M. le Président Favre ayant présidé au Conseil « de Genevois l'espace de 13 ans et quelques mois a « esté choisi par S. A. [1] pour 1er président au souve- « rain Sénat de Savoye où il est entré sans aucune « faveur.

« Suyvant quoi ce mardy 6 juillet 1610 le dict « sr Président Favre a tenu sa dernière audience au « dit Conseil de Genevois en fin de laquelle il a dict « adieu à la Ville par une fort belle harangue.

« Et le lendemain 7 du dict moys il est parti pour « s'en aller à cheval accompagné de quatrevingt et dix « personnes tant de messieurs de la justice, nobles, « advocats, procureurs, scindiques de la ville que plu- « sieurs aultres bourgeois à cheval, une partie des- « quels le suivit et accompagnat jusques à Greysi et « l'autre jusques à Chambéry.

« Et le lendemain jeudy 8 du dict Juillet il fit sa « première entrée à l'audience du Sénat. »

Le cortège imposant qui accompagna le Président Favre à son départ d'Annecy et dut changer son voyage en une marche triomphale, ne fut pas la seule marque de sympathie et de dévouement qu'il reçut alors.

Nous avons retrouvé une correspondance assez étendue de Philippe de Quoëx [2] avec son frère Claude de Quoëx, premier collatéral au Conseil de Genevois, (c'est-à-dire premier juge) et collègue d'Antoine Favre. Nous en détachons une lettre dans laquelle Philippe de Quoex, qui était alors à Thonon, probablement à la Sainte-Maison, charge son frère, de la part de M. d'Avully [3], de demander au Président Favre s'il aspire aux fonctions laissées vacantes par la mort de Charles de Rochette et lui offre, dans ce cas, outre l'appui de son influence et de celle de son fils, un prêt de cinq mille écus pour subvenir aux dépenses qu'il devrait faire à cette occasion. Cette lettre semble indiquer que le président Favre avait des compétiteurs, même à Annecy peut-être, mais que, comme notre annaliste l'a écrit, il fut nommé *sans aucune faveur*. Voici la lettre de M. de Ste-Catherine :

« Ihs † Maria.

« Monsieur et frère,

« L'occasion qui m'incite à vous escrire cette c'est « que Mons. d'Avully ayant été certioré *(sic)* du tres- « pas de feu Mr le premier Président que Dieu absolve, « il m'a accosté et prié de vous écrire cette par la- « quelle il vous prie de vouloir aboucher Monsr le

[1] Voir *Revue savoisienne* 1884, p. 71, 87 et 93.

[1] Le duc Charles-Emmanuel Ier.

[2] Philippe de Quoex, frère cadet de Claude de Quoéx, est plus connu sous le nom de Mr de Ste Catherine, du nom d'un bénéfice qu'il possédait a l'abbaye de Talloires. Il fut l'un des confesseurs de saint François de Sales ; Charles-Auguste de Sales a raconté sa mort dans la *Vie du Bienheureux saint François de Sales*.

[3] Antoine de Saint-Michel, seigneur d'Avully, gentilhomme chablaisien, ami de saint François, qui l'avait amené à abjurer le protestantisme ; il était aussi fort lié avec le président Favre.

« Président Favre et luy dire de sa part que s'il aspire « aucunement à la succession du grade du susdit « Sr défunt, qu'il lui offre et ses moyens, et de son « fils qui est aupprès de S. A. et tout son crédit et « par ce qu'il est certain qu'il faudra débourser, il « m'a dit que S. A. donne cinq mille escus à son « dit fils desquels particulièrement il offre la dispo- « sition au dit Mr le Président pour s'en servir en « cette occasion en cas *ut suprà;* et moy me suis « voullu excuser d'escrire disant que Mr le Président « auroit plus à gré qu'il luy en toucha un mot, (car « de premier abord il m'avait prié que j'écrivisse à « Monsr le Prés. mais il a changé d'advis), lors il m'a « dict que *littera scripta manet* et que si en cas que « le dict Sr Prés. ne vouloit y entendre, que sa lettre « se pourroit trouver entre les mains de quelqu'un qui « jaloux ne luy voudroit point de bien et qui diroit « que Mr d'Avully pouvoit bien faire le mesme ser- « vice à luy comme à Monsr le Prés., et sur cette re- « ponce me suis teu et acquiescé de vous escrire.

« Il vous plaira donc de communiquer le tout à « M. le Président et par ce mesme porteur me faire « reponce et je la feraı tenir à Mr d'Avully.

« Je suis toujours attendant qu'est ce que l'Anne « veut faire de son argent; il est toujours *in locis* « *subterraneis* attendant sa résolution ou qu'elle « le mande querre [1] ou qu'elle le vienne employer car « j'en voudrois estre despestré à cause de tant de tu- « multes qui vont naissant tous les jours, etc.

Signé : Philippe DEQUOEX.

« De Tonon, ce 3 Juing 1610.

« Ce porteur est de cette ville nommé Mr Lièvre « des plus expérimentés soldats du Chablais; l'accueil « que luy ferez il m'en saura du grè. »

L'un des successeurs d'Antoine Favre à la présidence du Conseil de Genevois fut, on le sait, son fils René Favre de la Valbonne ; mais il ne fut nommé qu'après les magistrats indiqués ci-après dans notre chronique :

« Le 2 Aoust 1610 Mr du Buttet, senateur au « Souverain Sénat de Savoye est venu en cette ville « pour estre Président au Conseil de Genevois, et le « mardy suyvant il a fait sa première entrée avec « une belle harangue.

« Le 2 Septembre 1614, noble et spectable Charles « Emmanuel du Coudray a esté receu (après plusieurs « difficultés) président au Conseil du Genevois, et le « lendemain il est entré en audience. »

F. MUGNIER,
Conseiller à la Cour d'appel. — Vice-président du Comité de la Bibliotheque publique de Chambéry.

GLOSSAIRE DU XVIe SIÈCLE [2]

ÉTUDE DES MOTS ET DES MŒURS DE CETTE ÉPOQUE D'APRÈS LES DOCUMENTS CONTEMPORAINS

Calenger : appeler, demander, recourir à ; — aussi : se plaindre, accuser, charger d'un délit, d'une offense, d'un crime ; — aussi : arrêter, saisir, appréhender. Dictionn. de Cotgrave. — « La conclusion des dits avocats et procureur-général du dit Conseil et parlement à Malines, qui à l'occasion de leurs offices étoient les parties des dits Ganthois et qui aussi les avoient mis en cause et callengés devant l'Empereur de leurs mes-us et commotions... » *Relation des troubles de Gand,* p. 82, dans les Mémoires de la commission Royale de Belgique. — Etymologie : du L. *calumniare,* selon Roquefort. — B.-L. *calumnia,* action en justice. Cette acception se trouve précisée dans les lois Burgondes et dans la loi Lombarde que cite Ducange. — Anc. langue : *calenger, caloigner, chalenger, chalonger,* variantes dont l'auteur précité donne de nombreux exemples. Substantivement, *la chalange* ou *chatandas* était au moyen âge, dans certaines provinces de France, un jeu de balle où les joueurs « contestaient » la possession du ballon, à peu près comme dans les « match » modernes. — « Le jour de la Poule ou *Boule de chalandas,* qui est un jeu accoutumé de faire le jour de Noel, entre les compaignons du lieu de Coriat en Auvergne, et se diversifie et divise icellui jeu en telle manière que les gens mariez sont d'une part et les non-mariez de l'autre....., et qui mieux la porte a le prix du jour » — Litt. remiss. ann. 1450. citat. dans Ducange sous *calumnia.*

Camus : locution populaire, *il fut rendu bien camus* « il fut bien confus, bien décontenancé, extrêmement humilié, comme des harangueurs bien camus qui sont demeurés courts et déconcertés » Cotgrave. — Etym. D'autre part, l'explication que donne le conseiller Nicot pour motiver cette acception métaphorique vaut la peine, assurément, d'être rappelée pour l'instruction des curieux — « La raison du dit proverbe semble estre parce que, quand aucun est acculé de raison et sans réplique, il met coustumièrement la main à son nez par contenance (c'est, en effet — encore aujourd'hui — pour les filles de village la façon gracieuse de dissimuler un modeste embarras, un fou-rire, une pudique honte) — Or le camus en est si petitement party (doté) qu'il ne s'en peut prévaloir pour se contenancer » (!) *Thrésor de la Langue Françoise.* — Quant à l'origine de *camus,* elle est encore incertaine, et ceux qui la cherchent... sont toujours « camus ».

Canebutin : sorte de corbeille. — « Je ne demande... penier, casier, quanebutin, crestin, ne hotte — pour engrener ma farinotte ». G. Crestin, poésies. *La Responce* par Molinet. — Etym. : L. *canistra,* panier, corbeille ; uni par aphérèse au mot *butin,* prise, proie, récolte. Nous conjecturons d'après ces indices que le *canebutin* devait être plus spécialement à l'usage des gens de la campagne, soit pour la dévestiture des vergers, soit pour le transport des denrées dans les villes.

Canette : mesure de liquide — Les brillantes canettes d'étain poli, ornement du râtelier de la « chambre du Poesle » se trouvaient dans tous les logis publics au XVIe siècle et se voient encore dans les tavernes de village : en Allemagne, en Suisse, en Tyrol, etc. On disait autrefois *rincer la canette à,* pour « se faire le valet de » et cette locution était

[1] *Querre,* quérir, chercher, prendre.

[2] Nous devons à M. DuBois Melly, membre correspondant de l'Académie de Savoie, la communication de ces gloses inédites, destinées à faire connaître aux lecteurs de la *Revue savoisienne* l'important travail dont l'auteur vient d'achever les dernieres pages.

toujours très méprisante. — « Trois frères autrefoys de Rome la terreur — pourroient-ils voir du ciel sans ire et sans horreur — leur ingrat successeur quitter leur trace, et estre — à rincer la canette et le valet d'un prestre » — d'Aubigné. *Les Tragiques,* p. 305. — Rem. : Ce rude coup d'estoc du vieux capitaine huguenot, atteint ici Charles de Coligny, marquis d'Andelot, fils puiné de l'Amiral, né en 1564, mort en 1632. Pris par les Ligueurs, lors du siège de Paris, il abjura et changea de religion — (annot. de Ludov. La Lanne) —

Capifou : colin-maillard — « Le cahuet de leurs capuchons estoit devant attaché, non derrière. En cette fasçon avoient le visage caché....., s'ils alloient de ventre (directement devant eux) vous eussiez pensé que ce fussent gens jouant au Capifou » — Rabelais I. ch. 22. citat. dans Ménage — Etym. B.-L. *capifolium :* par ce que, à ce jeu, on se couvre le visage d'une feuille de papier, ou d'un linge en plusieurs doubles » — *Ibid.*

Capitulation. Locution populaire « *capitulation à coups de pistoles* » On appelait ainsi (en équivoquant sur le double sens de pistole — pièce d'or, et arme à feu) les transactions vénales qui, à la fin des guerres civiles, déterminèrent trop souvent la reddition des places de guerre, les changements de parti, les défections et les trahisons. L'entrée du Béarnais dans Paris assiégé paraît avoir été spécialement le signal des transactions vénales les plus honteuses : petits et grands faisant leur capitulation aux conditions les plus favorables et prenant à peine le soin de dissimuler ces ignobles marchés. — « Le Lundy 5 novembre 1596, nous fusmes disner chez M. le Président Séguier — M. d'Incarville [contrôleur des Finances] et moy, pour, par le commandement de Sa Majesté, voir le menu de ce que coustaient les capitulations des villes de ce Royaume, où l'on nous fit veoir de grandes villenies, et de l'argent incroyable baillé à ceux qui ont trahi l'Estat et esté cause des grandes guerres de la Ligue » *Mém. de Claude Groulard.* Collect. Petitot. IL. p. 337. — Rem. : La longueur de cette pièce, une des plus intéressantes de l'histoire secrète du XVI^e^ siècle, ne permet pas que nous la reproduisions ici *in extenso,* mais il suffira, croyons-nous, pour l'intelligence de cette histoire, d'en présenter au lecteur un abrégé sommaire — « Au duc de Lorraine 90,000 escus, — au sieur Mareschal de la Chastre (pour Orléans et Bourges) 230,000 escus — au sieur Mareschal de Brissac (reddition de Paris) 492,000 escus, — au sieur Amiral de Villars et autres (pour Rouen, le Hâvre, et Ponteau-de-Mer) 715,430 escus, — à M. de Guyse et plusieurs autres, compris M^me^ sa mère, 629,500 escus, — à M. d'Elbœuf (pour la reddition de Poitiers) 209,833 escus, — à M. du Mayne (de Mayenne) pour son traicté et reddition de Soissons 820,000 escus, — au sieur Mareschal de Joyeuse 372,000 escus, — au sieur de Libertat et autres (pour Marseille) 102,000 escus » — Puis les petites *capitulations à coups de pistoles* ne sont point oubliées dans ce règlement de compte, parfaitement régulier. — « Au sieur de la Salle (pour Saint-Germain) 10,000 escus, — au vicomte de Châteauroux 8,000 escus, — au sieur de la Vennerie (pour la Garnache) 14,000 escus, — au baron de Chamore en Bretagne 7,000 escus, — au sieur de la Mothe (pour Pessuis) 6,000 escus etc... » — Somme totale 6,477,596 écus, représentant environ 195 millions de francs, valeur actuelle. Assurément on doit admettre que tant d'argent employé « à ces grandes villenies » dut être fort regretté du *Béarnais* qui n'en avait jamais eu de reste, bien que de son naturel — s'il faut en croire le satirique d'Aubigné — « il fut fort épargnant » — Aussi nous expliquons-nous sans peine « le mot de rencontre » qu'a recueilli à ce sujet P^re^ de l'Estoile — « Mais que veux-tu dire, de me voir ainsi à Paris, comme j'y suis ? — Je dis, Sire, respondit Nicolas (N. Brulart, un des secrétaires du Parlement) qu'on a rendu à César, ce qui appartenoit à César, comme il faut rendre à Dieu, ce qui... — Ventre-Saint-Gris, respondit le Roy, on ne m'a pas fait comme à César, car on ne me l'a pas *rendu,* à moi : on me l'a bien *vendu !* » (cela, dit-il « en présence de M. de Brissac, du Prévost-des-marchands *et autres vendeurs :* comme il disait). Journal du règne de Henry IV v. II. p. 5.

Cauque : « toile pour les blessures » dit Cotgrave; mais du sens de ligature, *cauque* avait pris la signification de « maillot d'enfant ». Peut-être était-ce aussi une brassière ou un corsage plus particulièrement destiné aux marmots du sexe féminin. Locut. pop. : « *Quand la fille pèse un auque* (autant qu'une oie, B-L. *occa), on luy peut mettre la cauque* » *Ibid* — Etym. : *Caucher* soit *cauquer,* mot qui dans l'ancienne langue avait le sens de Presser, tasser, fouler, — comparer : *cauchemare, cauche-vieille, cauche-poulet)* et qui paraît un dérivé du L. *calcare* — « Icellui suppléant estant ensemble avec autres personnes en la granche, là où ils cauchoient un tas de foing... » Litt. remiss. ann. 1397. Ducange. Ainsi — ligature ou corsage — *cauque* a toujours dans les anciens textes l'acception de « ce qui presse ». Rem. : On retrouve, de nos jours, le mot précité dans le patois de Savoie avec des acceptions très diverses : *Cauca* (Annecy) larve du hanneton ; à Thônes : un hanneton ; enflure produite par une piqûre ou un coup ; enfant dodu, potelé (terme de tendresse) ; homme ou femme sans agilité, sans esprit, sans énergie ». — (Communication due à l'obligeance de M. le secrétaire de la Société Florimontane.)

Carous : aussi « Carousse » — Bonne chère qu'on faisoit en beuvant et en se réjouissant » dit Furetière — Rem. : Cette « bonne-chère » consistait au XVI^e^ siècle à lever son verre plein en regardant celui des convives auquel on voulait faire honneur, et le plus souvent, en accompagnant ce geste de la formule : Je bois à vous, Monsieur (ou : Ma damoiselle). Après quoi le buveur « assaillant » vidait entièrement son gobelet, d'un trait, et quelle qu'en fut la contenance. Quant à la personne ainsi « gracieusée » elle devait imiter de suite son provocateur. Cet usage bachique, d'origine allemande, était généralement suivi en tous pays au XVI^e^ siècle, non seulement dans les tavernes, les logis-publics, les abbayes de corporation où l'on banquetait « pour son escot » mais aussi dans les repas d'apparat et les grands festins officiels. Or dans ces occasions de réjouissance publique les convives res-

taient parfois *dix heures consécutives à table* (v. Mem^es de Bassompière) faisant suivre la Desserte de la Collation et ne cessant pas de « s'escarmoucher à coups de verre. » On caroussait plus particulièrement un hôte de distinction et l'on ne s'arrêtait pas de le « gracieuser » jusqu'à ce qu'on l'eût envoyé rouler sous la table, ou qu'il eût appelé ses valets pour l'emmener au logis. Les Allemands et les Suisses étaient grands carrousseurs, et les ambassadeurs ou négociateurs des affaires du Roi qu'on envoyait traiter au pays « des Compères » ou chez les seigneurs d'Outre-Rhin, avaient fort à faire pour se défendre de ces dangereux assauts *(Même source historique)*. Il est vrai que les consistoires des Eglises de « ceux de la Religion » et, en pays catholiques, « les Ordonnances de Mars » défendirent maintes fois ces excitations répétées à la débauche, mais on n'en continua pas moins à « faire carousse. » La rigueur des édits étant toujours éludée par quelque ingénieuse convention tacite entre les bons buveurs « combiberons. » — « Comme un Allemand qui par humilité fait carousse contre deux Suisses ». Ber. de Verville. *Moyen de parvenir*. p. 130. — Etym.: All. « *gar aus* soit *garausmachen ;* en finir, combler la mesure » — Roquefort, Littré, etc.

Cas royaux: Terme de jurisprudence féodale — On désignait ainsi dès le moyen âge les cas criminels soustraits à la justice seigneuriale et évoqués devant les Juges-royaux — « Voicy maintenant les vrais cas-royaux : Le crime de Lèze-majesté humaine, en tous chefs (mais non la divine : celle-ci ressortissant au For ecclésiastique). — L'infraction de sauve-garde, passe-port ou sauf-conduit..... — La cognaissance de tous droits, biens, et deniers royaux..... — La violence ou excès faits en assemblée illicite et port d'armes. — La fabrication de la monnoye — soit bonne, soit mauvaise, (contre les forgeurs seulement et non contre les simples expositeurs, qui sont plutost Larrons que Faux-monnoyeurs.....) — Les causes concernant les offices royaux et les délits commis par les officiers royaux au fait de leur office, — les causes des églises cathédrales et autres estant de fondation royale..... — celles des commensaux du Roy et princes privilégiez, enfin l'exécution des mandements et commissions du Grand sceau » — Loyseau. *Traité des Seigneuries,* p. 154.

Castille: débat, démêlé, dispute de peu d'importance — « Il advint, il y a quatre ou cinq jours, une castille d'un gentilhomme nommé Ventabran qui avoit esté à mon cousin le Duc de Guise et qui est parent du jeune La Molle, mais cela n'est rien et se terminera par la Justice » — *Dépesche de Charles IX.* add. aux Mem^es de Castelnau III. 339. — Locut. popul. : « On dit : *cestui-cy a pris la castille pour un autre* » Nicot — Etym. : L. *castellum* château. « Castille » désignait dans les anciens tournois, une imitation de château, de tour, etc. qu'on attaquait, » Littré. — Rem. : Ajoutons à l'appui de cette étymologie *qu'on faisait encore château* en 1707, dans les fêtes militaires genevoises, données au Plainpalais. On disait aussi au XVI^e siècle *castilleux* pour querelleur. « Les jeunes compagnons de la garde escossoise sont toujours fort castilleux »

Cause. D'après le témoignage de Pasquier, ce mot de ralliement des réformés de France était inconnu avant l'année 1568, et ne fut usité que depuis la prise des armes des troisièmes guerres civiles — « Combien qu'ils prennent les armes sous le prétexte de la Religion, si ont-ils donné à leur entreprise nouveau tiltre : l'appelant *la Cause,* mot qui s'est insinué entre eux par une forme de République populaire, pour montrer qu'en cette querelle chacun debvoit contribuer, y ayant le petit en son endroit pareille part que le plus grand et se peut dire que c'est « la cause commune d'eux tous » tant au général qu'en particulier » Pasquier. *Lettres.* p. 174. — Locut. populaire : *Madame la Cause :* surnom fameux donné dérisoirement par les catholiques au parti « des Princes » et par lequel on désignait ce parti comme étant une séditieuse association politique. — « Mais quelle est la définition de cette « Cause » à ton advis ? Il y a eu — ce sont tes paroles — une association et faction illicite par quelques uns de nos François, lesquels n'ont voulu garder la paix et vivre à requoy, pour troubler le repos public, contre les lois et Edits du Prince » *Lettre responsive de Pontus à Carpentier* — Rem. : Malgré les énergiques protestations du Candiot, l'histoire ne peut méconnaître aujourd'hui qu'en effet, les calculs de la politique, l'ambition des grands, la haine des partis ont fomenté (tout autant que la diversité des croyances religieuses) les guerres civiles, pendant trente ans, sous le règne des derniers Valois.

(A suivre.) DB-M.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

9^e ANNÉE

BULLETIN N° 11 — NOVEMBRE 1884

Pressions barométriques moyennes : 726,5 à Annecy, 684,57 à Leschaux, 710,68 à Melan. Maxima le 9, minima le 22 aux trois stations Excursion du mercure : 18,4 à Annecy, 17,4 à Leschaux, 17,26 à Mélan.

TEMPÉRATURE. — Moyenne à Annecy du maxima 8°6, du minima —2°05, à 9 h. du matin 1°8 Moyenne générale : à Douvaine 3°91, à Chamonix 0°19, à Mélan 1°73, à Leschaux 0°9.

La température de l'eau du lac d'Annecy est en moyenne à 6°9, celle de puits à 11°9 et celle de rivière à 2°35.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de novembre : le		3.	10	17.	24.	...
Thermomètre.	maxima.	10°8	11°6	10°8	1°9	. .
	minima.	—4°	—0°2	—6°0	—10°5	...
Baromètre à 0° :		627,9	633,6	625,3	624,2	....

A cette station, le maximum barométrique est de 637 le 9 et le minimum de 614,5 le 21, et à partir du 17 la température reste en dessous de zéro.

PLUIES ET NEIGE. — Mois sec, peu de pluie, amenant la neige. Maximum d'eau recueillie ou provenant de la fonte des neiges, 4^m/^m2 aux Contamines et à Sallanches. Maximum, 37^m/^m1 à Megève. On mesure pendant le mois 0,16 de neige aux Gets, 0,225 à Chamonix, 0,18 à Bonneville, 0,537 à Seythenex, 0,405 à Thonon, 0,17 à Annecy. Au Semnoz, 8^m/^m5 d'eau. Le 24, il y a 0,28 de neige.

PHÉNOMÈNES PARTICULIERS — Tremblement de terre le 27, indiqué de Bonneville, Annemasse, Rumilly, Leschaux et Annecy entre 11 h. et 11 h. 40 du soir ; à Leschaux, un premier tremblement aurait, paraît-il, été ressenti la veille, 26, vers 11 h. 30 du soir.

Brouillard et gelée blanche à plusieurs stations. A Annecy, le 8, à 7 h. 10 du matin, arc-en ciel à l'ouest.

Le Directeur-gérant : A. CONSTANTIN.

BULLETIN N° 11.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

NOVEMBRE 1884 — Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy, par 45°53'59" de latitude, et 3°47'33" de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	Thermomètre à midi.	DEGRÉS actinométriques à midi.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL DURANT LE JOUR.	ÉTAT DU CIEL à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE à 9 h. mat. de l'eau du lac.	TEMPÉRATURE à 9 h. mat. du sol à 30 c. de prof.
1	13°5	1°	7°1	731,1	»	0,6	88	11°3	78°8	—	N	calme	très beau	Brouillard (200m), avant 9 h.	brouil.	31	9°9	»
2	12,2	0,5	4	726	»	0,9	»	9	71	—	N	id.	brouil.	(100m), disparaît à 9 h. 30.	id.	30	9,5	»
3	14,5	1	4,1	725.1	»	0,8	»	12	71	—	N	faible	très beau		très beau	30	9,3	»
4	15	−1,7	2,3	726 9	»	0,7	84	11,2	69,4	—	N	id.	id.		id.	30	9	»
5	15	—1,5	2,4	729,2	»	0,6	93	12	74,9	—	N	id.	id.		id.	295	9,5	»
6	15	—2	4	730	»	0,6	87	11,1	78,8	—	N	id.	id.		id.	29	10	»
7	15	—1,5	3	731,2	»	0,6	88	12	74,9	—	N	id.	id.		id.	285	10,2	»
8	15,5	1,7	11,2	731,6	6.1	1	95	15,9	61,6	S	N	très faib.	couvert	Pluie de 5 à 7 h. m., légère bourrasque	id.	28	11,2	»
9	17	2	8	732,7	»	0,5	91	14	57,7	—	N	id.	très beau	[dans le jour.	id.	28	11	»
10	16.7	5.7	8,2	731,7	»	0,4	88	13,3	72,5	?	N	calme	brouil.	(500m) de 8 à 10 h. m.	couvert	28	10	»
11	12.5	6,5	7,8	730,1	»	0,3	88	9,2	39,8	N	N-W	faible	couvert		id.	27	10.2	»
12	11	3,7	3,4	729,6	»	0,9	»	10,1	110,0	N	N	id.	id.		id.	26	9,8	»
13	11	3	4,4	727	»	0,8	83	5	12,5	N	N	id.	id.		id.	25	8,7	»
14	5,3	0,5	2	729	»	1,1	71	2,3	8,58	N	N	id.	id.		id.	245	7,7	»
15	3.5	0,7	1,2	729,5	»	1,1	83	6	74,9	N	N	id.	beau		id.	23	7,8	»
16	6	0	2	726,6	»	1,3	»	5	32	N	N-N-W	id.	couvert		id.	22	6,8	»
17	7	−0,5	1,3	725,9	»	0,1	»	4	39,8	?	N-W	id.	id.		id.	21	6,8	»
18	6,7	−3	1,1	724,7	»	0,5	98	3,2	8,58	?	N	fort	id.	Un peu de pluie et neige avec quelques	id.	20	6 8	»
19	4.5	—1,5	2	724,1	»	0,9	85	5	24,2	?	N	faible	id.	[grêlons.	id.	20	6,4	»
20	6,3	−5	—1,2	723,1	»	1,8	»	4,4	78,8	?	N-W	id.	id.		très beau	195	4,6	»
21	4,7	− 5,5	0,3	716,4	»	»	94	2,1	16,4	?	E	fort	id.	Neige vers 11 h. s. Dans le jour quelques	couvert	19	3,5	»
22	4,5	—3,3	0.2	714,3	»	»	»	1	12.5	?	S	id.	neige	Id. h. 0.09, tombe tout le jour. [flocons.	neige	185	3,8	»
23	1.7	−3,3	0,2	718,9	12	»	96	4,1	78,8	N	N-W	id.	couvert	Id. h. 0,08.	très beau	18	3,8	»
24	4,5	—12,5	−7,3	726,2	»	»	»	1,3	96.7	N	N-W	faible	id.		couvert	175	3,7	»
25	2	—10.5	—2,3	726	»	»	»	0,4	33,5	N	N-W	id.	id.		beau	17	2,3	»
26	2	−10,3	−6,3	727,7	»	»	»	0,4	38,2	?	N-W	id.	id.		id.	16	2,4	»
27	3,3	—12,5	−8	731,1	»	»	»	0 1	24,2	N	N-W	id.	beau	Tremblement de terre vers 11 h 15 s	id.	155	2.2	»
28	1	—6,5	—1	727,2	»	»	»	2,4	16,4	N-W	S	id.	couv 1/2		couv.1/2	15	3,4	»
29	4	− 4	1	718,2	»	»	»	3,3	32	?	S	très faib.	neige	Neige le soir.	beau	15	3,2	»
30	6	−2,7	−0,1	720,4	»	»	»	2	33,3	?	S	fort	couvert	Neige de 2 à 6 h. m.	id.	15	3,3	»
Moyennes ou Totaux.	8°6	−2°05	1°8	726,5	18,1	0,775	88	6°43	50°06							229	6°9	

Le 8, à 7 h. 10 m., arc-en-ciel à l'ouest. — Le 27, vers 11 h. 15 soir, tremblement de terre.

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. — Imp. F. ABRY.

TABLE DES MATIÈRES

ARCHÉOLOGIE.

PERRIN. Pierres a bassins de la vallée de Chamonix. . . . 2
TAVERNIER Blocs erratiques à 1250 mètres d'altitude. . . 65
ID. Antiquités et défense de mammouth . . . 101
SERAND. Palafittes du lac d'Annecy. 101

HISTOIRE.

SERAND Etat des maisons-fortes dans la province du Genevois et le bailliage de Ternier, en 1772. . . . . 3, 14
ID. Correspondance de l'historien Besson *(suite.)* . 9, 17, 26
ID. Tableau des nobles détenus dans les prisons d'Annecy, en 1792-4 *(suite.)* 24, 33, 82, 90
DUCIS. Le gâteau des rois. 9
ID. Le Château d'Annecy 13
ID. Copie des manuscrits avant l'imprimerie. . . . 23
ID. Le roy des merciers 26
ID. Quelques portraits de saint François de Sales . . . 31
J PHILIPPE. Les hommes de science de la Savoie · Amédée-Fr. Frézier 21, 29, 57, 69, 77
PLEZANCE. Surnom du comte Humbert Ier. 45
MUGNIER. Mémoires d'un bourgeois d'Annecy au commencement du XVIIe siècle. 71, 87, 104
X***. Inauguration de la statue de Germain Sommeiller . . 61

SCIENCES.

FOREL. Etudes zoologiques dans les lacs de Savoie. 1
REVON. Champignon du caféier. 13
GAUTHIER. Compte-rendu des travaux de la Société d'histoire naturelle de la Savoie. 15
PILLET. Le fort de Montmélian est-il bâti sur un roc ou bien sur un simple caillou ? 17
ID Congrès géologique international et congrès de la Société helvétique des sciences naturelles, en 1884, à Zurich. 46
HOLLANDE. Observations au sujet de l'horizon de l'*Ammonites tenuilobatus* 33
ID. Les ramifications du Jura en Savoie. 61
ID. Les terrains tertiaires de la Savoie, situés dans la zone subalpine, au nord de Chambéry. . . . 72
Les terrains tertiaires dans le massif des Bauges. . 78
L***. Note sur un fragment de jaspe recouvert de petits rhomboèdres d'un carbonate nickélifère. 88
MONTAGNOUX. — Note sur les nuages. 64, 73
TISSOT. — Résumé des observations météorologique faites à Annecy et dans la Haute-Savoie, en 1883. . . . . 80, 85
MANGÉ. — Date des vendanges. 102

LETTRES ET ARTS.

CONSTANTIN. La Muse savoisienne au XVIIe siècle. *La Moquerie savoyarde* 4
ID Catalogue des livres et plaquettes en patois savoyard, de 1550 a 1650 23
ID Rapport sur le concours de poésie de 1882. . . 37
DUCIS. Rapport sur le concours d'histoire de 1883. 56
DUNANT. Allocution prononcée à l'ouverture de la séance du 12 juin 1884, à l'occasion de la mort de M. Revon. . . . 49
TAVERNIER. Blocs erratiques. Poésie. 66
J. VUY. L'Eglise perdue, d'Uhland. Traduction. 91
VIGNE (J.-Ch de). Exposition des Beaux-Arts, à Bruxelles. . 97
DUBOIS-MELLY. — Glossaire du XVIe siècle. 105

BIBLIOGRAPHIE.

J. VUY. Le Prieuré de Chamonix. Documents recueillis par Bonnefoy et annotés par A. Perrin. Chambéry, 1883. 7
ID Note sur la littérature du droit des gens avant la publication du *Jus belli ac pacis*, par Alph. Rivier. . 66
ID. Documents relatifs à l'histoire de Vevey, par Albert de Montet 98
PERRIN. L'Atelier monétaire des comtes du Genevois, à Annecy, par M. E. Demole. 14

DIVERS.

CONSTANTIN. Reconstitution des vignes attaquées par le phylloxéra 89
ID. Programme du concours de poésie de 1884. . . 67
MANGÉ. Bulletin des observations météorologiques pluviométriques et hydrométriques faites à Annecy. . . 10, 19, 27, 35, 47 59, 67, 75, 83, 91, 99, 107
Séances de la Société Florimontane. 9, 19, 58, 67, 82
Dons et échanges. 10, 19
Avis. 59, 75

VIGNETTES.

Florin d'or d'Amédée III. 15
Coupes géologiques des Bouchoux 33
Palafittes du lac d'Annecy 101

PLANCHES HORS TEXTE

Coupes géologiques de la montagne du Charbon, du plateau des Déserts et de la vallée d'Aillon (nº de septembre).

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

REVUE SAVOISIENNE

PUBLICATION MENSUELLE

DE LA

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

26me ANNÉE

ANNECY
IMPRIMERIE F. ABRY

1885

BIBLIOTHÈQUE PRÊT NATALE
Per. 8°
882

SOCIETÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

SÉANCE DU 26 JANVIER 1885

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT ouvre la séance en adressant des paroles de bienvenue au nouveau conservateur du musée et de la bibliothèque d'Annecy, qui a été reçu membre effectif dans la dernière séance. Il le félicite en même temps de sa récente nomination comme membre correspondant de l'Académie de Savoie.

M. LÉON CHARPY répond qu'il est très sensible à l'honneur que la Société lui a fait de l'admettre dans son sein, qu'il est vivement touché des paroles bienveillantes de M. le Président, et que tous ses efforts tendront à se montrer digne des distinctions et de l'accueil sympathique qu'il a reçus en Savoie.

M. JULES PHILIPPE demande la parole, non pour faire un discours académique, dit-il, mais pour faire une réédition de celui par lequel M. le Président a ouvert la séance, ou pour lui appliquer, comme dirait un homme de loi, la peine du talion, à propos de sa récente promotion au grade d'officier de l'Instruction publique. Rappelant ensuite les longs et nombreux services qu'il n'a cessé et ne cesse de rendre à la cause de l'instruction publique et au bien du pays, il s'applaudit de voir que, s'il est vrai que celui qui cherche trouve, la distinction dont notre Président vient d'être l'objet prouve que les modestes — qui ne cherchent rien — ne sont pas oubliés. C'est pour cela surtout qu'il se réjouit de cette promotion bien méritée, et qu'il est persuadé

qu'elle a été accueillie avec grande satisfaction par tous les membres de la Société.

Cette allocution a été chaudement applaudie par l'assistance.

M. Ducis ajoute que M. Dunant appartient depuis longtemps au corps de l'Instruction publique ; car il a exercé pendant plusieurs années les fonctions de proviseur royal des Etudes dans la province du Genevois et que ces fonctions répondaient, sous le régime sarde, à celles d'inspecteur d'Académie.

M. le Président dépouille ensuite la correspondance :

1° Lettre du ministre de l'instruction publique relative aux sujets d'études recommandés par la section des sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques et scientifiques.

2° Lettre ministérielle relative à la 9e réunion des délégués des Sociétés des beaux arts des départements, qui aura lieu à la Sorbonne en même temps que celle des délégués des Sociétés savantes, du 7 au 11 avril.

3° Lettre du président de la Société des amis des arts de Grenoble, qui, en vue de l'exposition des œuvres du paysagiste Achard qu'elle se propose d'organiser, prie notre Société de lui signaler celles qui se trouveraient dans nos régions.

4° Lettre du vice-président de la Société *La Glaneuse du Faucigny*, à laquelle Bonneville est redevable de sa bibliothèque et de son musée. La réunion fait le meilleur accueil à la demande qui lui est adressée, et décide que tous les ouvrages qui peuvent être distraits sans préjudice de ses collections, comme doublets et ouvrages de fonds, seront mis à la disposition de *La Glaneuse*.

M. le Président fait part à l'assemblée du décès de l'un de ses membres effectifs, M. le docteur Neyret, de Faverges, qui laisse après lui des regrets unanimes.

La Société agrée comme nouveau membre effectif M. François Brachet, d'Albertville, membre de l'Académie de la Val d'Isère, auteur du « Dictionnaire du patois savoyard tel qu'il est parlé dans le canton d'Albertville », et dont la présentation avait eu lieu dans la dernière séance.

Le Secrétaire expose les observations qui lui ont été faites touchant l'étendue des Bulletins météorologiques ; la Société, reconnaissant que ces observations étaient fondées, arrête que le tableau qui occupe toute la dernière page sera dorénavant supprimé, et que ces bulletins se borneront à donner un résumé des observations faites aux différentes stations météorologiques du département.

Le Secrétaire rappelle ensuite que, puisque le but de la Société est de vulgariser les études qui font l'objet de ses recherches, elle ne doit pas reculer devant les sacrifices reconnus nécessaires pour l'atteindre, et qu'un des meilleurs moyens serait de laisser la *Revue* au prix de revient aux bibliothèques publiques, pédagogiques et scolaires des deux départements savoisiens. Il ajoute qu'elle ne devrait pas se contenter de donner les travaux de ses membres effectifs et correspondants, qu'elle devrait chercher à mettre ses lecteurs au courant, mois par mois, des publications et séances des Sociétés savantes de Chambéry, de Saint-Jean-de-Maurienne et de Moûtiers, ainsi que de tous les travaux qui ont trait à la Savoie, quelle qu'en soit l'origine. Elle comblerait par là une grande lacune, à la grande satisfaction de ceux qui s'intéressent au mouvement littéraire, scientifique et artistique de la Savoie.

Ensuite il propose d'examiner si le format in-8° ne serait pas préférable au format actuel de la *Revue* : 1° au point de vue des tirages à part, qui deviendraient moins coûteux ; 2° à celui de son introduction dans les bibliothèques, et 3° au point de vue de la conservation des numéros parus,

lesquels n'attendront pas, comme maintenant, trois ou quatre ans avant d'être réunis en volume, et par conséquent auront trois ou quatre fois plus de chances d'être conservés.

Après une longue discussion, à laquelle tous les membres présents prirent part pour ou contre cette dernière proposition, la Société adopte en principe :

1° Le changement du format actuel de la *Revue* :

2° L'extension des prix de faveur, faits jusqu'aujourd'hui aux instituteurs seulement, aux municipalités et aux bibliothèques publiques, pédagogiques et scolaires ;

3° Le surcroit de dépenses qu'entrainera nécessairement la transformation de la *Revue*, qui donnera mensuellement de 24 à 32 pages avec couverture de couleur, et laisse au bureau le soin de l'exécution de sa décision.

Elle émet ensuite le vœu que dorénavant les concours annuels fondés par le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy soient annoncés, dès le mois de janvier, sans attendre le verdict du jury relatif au précédent concours, afin que les concurrents aient suffisamment le temps de s'y préparer.

M. Ducis établit par plusieurs actes authentiques que le célèbre André de Montfort, qui soutint le siège de Nice en 1543, était de Passy en Faucigny, et non de Rumilly en Albanais, comme plusieurs auteurs l'ont avancé. Un article paraîtra dans la *Revue* à ce sujet.

Le même, d'après divers documents que lui a fournis M. l'abbé Piccard, à Thonon, démontre que la famille de Laharpe, de Rolle, à laquelle appartenaient le colonel et le littérateur de ce nom à la fin du siècle dernier, était originaire de Thonon, soit du clos *de Arpa*, au-dessus de Crête, et n'en est sortie qu'au XVe siècle.

Dans ses études sur les voies romaines, M. Ducis avait fait dériver de *via strata* les noms de *Vaudestras*, de

l'*Etrat*, de *Létraz*, où il avait observé des tronçons d'anciens chemins. Il vient d'acquérir la preuve authentique de cette interprétation dans divers actes des familles qui ont porté ce nom, soit à Sevrier, soit à Massongy.

Le même a visité ce qui reste de l'ancienne église de Saint-Etienne *de Bosco Dei,* en patois local du *bois Dio,* c'est-à-dire du bois destiné au service divin par les seigneurs du château de Faucigny.

La voûte est en berceau à tiers-point, comme à Cluses, à Eteaux, à Saint-Sixt, etc. On y conserve un groupe statuaire remarquable. Sainte Anne tient sur son genou gauche sa fille, la Sainte Vierge, qui tient elle-même sur son genou gauche l'enfant Jésus. Cette œuvre parait être du XVe siècle.

La chapelle de Sainte-Catherine du château de Bonneville, qui relevait de la paroisse de Saint-Etienne du *Bois Dio,* devint à son tour église paroissiale, et finit par absorber l'ancienne paroisse de Saint-Etienne, qui fut annexée à celle de Bonneville par Mgr Jean-François de Sales, en 1626. La commune était encore indépendante de Bonneville lors de la confection du cadastre, en 1730.

M. Ducis a encore visité l'église de l'ancienne abbaye de Lieu, dans l'ancienne paroisse de Brécorens, aujourd'hui de Perrignier. Ce monument svelte, gracieux et dégagé, est un des plus beaux spécimens du style flamboyant. Il est malheureusement transformé en rustique de métairie. La ligne du chemin de fer passe derrière le chevet de l'église.

Un type du style roman peut se voir encore à l'église de Thyez. Le clocher y a été ajouté plus tard sur le porche, contrairement à l'usage primitif, d'après lequel on le plaçait sur le chœur ou à côté. On y a trouvé des antiquités romaines sur l'étendue de trois kilomètres.

M. Charpy expose une série de 103 échantillons de mar-

bres polis dont le Musée vient de faire l'acquisition ; à côté des plus beaux spécimens des marbres des Pyrénées, des Alpes et du Jura on voit ceux d'Italie, de Suisse et de Belgique. Par leur variété et leur richesse de couleur et de dessin, ils ont droit à la visite des amateurs de belles choses ; quant à l'importance de cette acquisition au point de vue industriel, elle se passe de commentaires.

Ces échantillons sortent des ateliers de marbrerie de M. Poly, de St-Amour (Jura).

M. L'ARCHIVISTE dépose les dons et échanges reçus depuis la dernière séance. La liste en sera donnée dans le prochain numéro.

Le Secrétaire, A. CONSTANTIN.

Concours de poésie et de beaux arts.

Les concours de poésie, de beaux arts et d'histoire fondés par le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy ont lieu dans les conditions et l'ordre suivants :

1re ANNÉE. — Concours de poésie, 600 fr.

2e ANNÉE. — Concours simultané de poésie et de beaux arts ; 200 fr. sont affectés à la poésie et 400 aux beaux arts.

3e ANNÉE. — Concours simultané de poésie et d'histoire ; 200 fr. sont consacrés à la poésie et 400 à l'histoire.

Le concours de cette année, 1885, est consacré à la poésie et aux beaux arts (Concours de 2e année).

Les travaux devront parvenir *franco* au secrétaire avant le 1er novembre.

Sont admis à concourir : 1° tous les Français, excepté les membres effectifs de la Société Florimontane ; 2° les

étrangers qui sont membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

POÉSIE.

Le choix du ou des sujets est laissé aux concurrents ; le nombre minimum des vers présentés par le même auteur est fixé à cent. Les auteurs devront déclarer par écrit en tête de leur envoi, mais sans signer cette déclaration, que ces travaux sont inédits, et n'ont été présentés à aucun autre concours.

Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus ; les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté dans lequel l'auteur écrira son nom et son domicile.

Les manuscrits resteront acquis aux archives de la Société ; les auteurs pourront en prendre copie.

BEAUX ARTS.

Le prix sera décerné au meilleur ouvrage artistique : peinture, sculpture ou gravure.

Le choix des sujets est laissé aux concurrents ; les travaux peuvent être signés. Les productions qui auraient déjà été couronnées dans d'autres concours sont exclues.

La Société décline toute responsabilité au sujet des accidents qui pourraient survenir aux œuvres d'art ; les concurrents devront les retirer entre le 1er et le 30 décembre 1885.

HISTOIRE.

Sont admis tous les travaux écrits en français et se rapportant à l'histoire, à l'archéologie, à la biographie de la Savoie et de la Haute-Savoie.

Les auteurs ne sont pas tenus de garder l'anonyme ; ils devront déclarer par écrit que leurs travaux n'ont été

présentés à aucun concours. Les mémoires imprimés sont également admis, pourvu que leur publication ait eu lieu après la clôture du précédent concours d'histoire.

Les manuscrits pourront être réclamés dans les trois mois qui suivront la distribution des prix.

Le Secrétaire, A. CONSTANTIN.

CHRONIQUE SAVOISIENNE

ACADÉMIE DE SAVOIE. — Dans sa séance du 8 janvier, l'Académie a nommé comme membres correspondants : 1° M. Weiss, docteur en philosophie, qui vient de publier une histoire complète de la vie et des œuvres de J.-P. Veyrat ; 2° M. Léon Charpy « qui est tout à la fois un artiste, un numismate, un minéralogiste et un géologue distingué. » — Ensuite, après avoir entendu la lecture du rapport de M. Blanchard sur la monographie présentée par M. Barbier : *Les Mosaïques du hall du Cercle d'Aix-les-Bains, de Salviati,* elle en admet l'impression dans ses *Mémoires.* Cet ouvrage renferme, outre la description de l'œuvre artistique d'Aix-les-Bains, une histoire générale de la mosaïque.

Dans sa séance du 22, elle a procédé au renouvellement de son bureau. M. L. Pillet, président, et M. Courtois d'Arcollières, vice-président, ont été réélus en la même qualité. Ensuite elle a décidé qu'elle tiendrait ses assises publiques, le 4 février, pour entendre la lecture du rapport de son secrétaire sur le concours de poésie de 1884 et sur les travaux de l'Académie pendant les années 1883 et 1884.

HISTOIRE. — Selon J. Dessaix (Savoie historique, p. 186), aucun document n'indique à quelle époque la vallée

d'Aoste est entrée dans le domaine de la Savoie. Or, le dernier volume des *Miscellanea di Storia italiana*, t. XXIII, p. 388, contient à cet égard un document très précieux. C'est l'acte de permutation de biens faite en 1032 entre le comte Humbert et le monastère de Saint-Benigne, à Aoste; d'après cet acte on voit que cette vallée faisait déjà, en 1032, partie du domaine de la maison de Savoie et que « ce petit coin de l'Italie a été le fleuron le plus ancien de la couronne de Savoie au delà des Alpes. »

Archéologie. — On vient de découvrir à Avressieux, canton de Saint-Genix (Savoie), une urne couverte d'une dalle et renfermant plusieurs kilos de monnaies en métal rouge. Elles portent d'un côté l'effigie d'un empereur avec l'inscription suivante : IMP. PROBUS P. F. A. V. C.; de l'autre, un génie tenant à la main gauche un flambeau et de la droite un emblème.

Publications nouvelles. — Un de nos compatriotes, M. A. Dufour, général d'artillerie en retraite à Turin, auteur de nombreux ouvrages sur la Savoie, vient de publier *La Famille des seigneurs de Barol.*

— Un de nos compatriotes établi à Paris vient de fonder une revue artistique et littéraire, *La Minerve,* qui paraît chaque mois par fascicule de 100 pages ; prix : 15 fr. Nos meilleurs souhaits à l'œuvre de M. Charles Buet.

— On annonce comme devant paraître sous peu une nouvelle étude historique de M. le chanoine Mercier : *L'Abbaye et la Vallée d'Abondance.* Prix : 4 fr.

— Sous presse : *Les Monuments anciens de la Tarentaise,* par M. Borrel, architecte ; un fort volume in-4° avec 97 planches. Cet ouvrage a été honoré d'une souscription du Ministre de l'Instruction publique. Prix : 50 fr.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

9e Année

BULLETIN N° 12 — DÉCEMBRE 1884

Pressions barométriques moyennes : 722,45 à Annecy, 680,59 à Leschaux, 706,54 à Melan. Maxima le 13, minima le 20 aux trois stations. Excursion du mercure : 20,4 à Annecy, 26,40 à Leschaux, 28,3 à Mélan.

Température. – Moyenne à Annecy du maxima 4°16, du minima —3°68, a 9 h. du matin —0°14 Moyenne générale : à Douvaine 2°08, à Chamonix —2°1, à Mélan —0°175, à Leschaux —0°45.

La température de l'eau du lac d'Annecy est en moyenne à 4°18, celle de puits à 10°54 et celle de rivière à 0°88

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de décembre ; le		8.	15.	22.	29.	...
Thermomètre.	maxima.	9°6	8°8	8°8	1°3	. .
	minima.	—9°5	—5°0	—9°5	—9°3	. . .
Baromètre à 0° :		631,7	628,1	611,5	617,6	. . .

A cette station, le maximum barométrique est de 634,3 le 14 et le minimum de 602,0 le 20, de 10 h. mat. à 6 h. soir, soit pendant l'orage. La température reste en dessous de zero, ne remontant que peu au-dessus.

Pluies et neige. — La neige, qui disparaît avec les premiers jours du mois, revient vers le 18 en petite quantité. Au Semnoz, 0m95 de neige le 22 et 1m le 29. Maximum d'eau recueillie, 174m/m2 à Seythenex en 10 jours ; minimum, 50m/m5 à Douvaine en 11 jours Au Semnoz, pluie et neige fondue, 99m/9. A Seyssel, 0m671 de pluie pendant l'année en 42 jours pluvieux.

Orages. — Le 19, à Annemasse à 2 h. 30 soir et à Vétraz-Monthoux à à 2 h. 20 soir ; le 20, à Bonneville à 2 h. soir, à Cruseilles à 11 h matin, à Seythenex à 11 h. 30 matin. à Faverges, Thônes, Leschaux et Annecy à 11 h. 13 matin.

Divers. — Gelée blanche et brouillards à plusieurs stations. Au Semnoz, le 14, le vent coupe plusieurs sapins ; le 20, par l'orage, la neige est amoncelée en tas de plus de 3 mèt. de haut. L'Arve, les premiers jours du mois, charie des glaçons.

NOTES

SUR SAINT FRANÇOIS DE SALES [1]

Dans l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* (1881 et 1884), on a discuté une anecdote qui a couru sur saint François de Sales. J'ai fait de mon côté quelques recherches là-dessus et je vais en donner le résultat.

Le premier texte allégué par les collaborateurs de l'*Intermédiaire* a paru pour la première fois en 1787, dans un ouvrage posthume du marquis d'Argenson [2]. Je transcris ce petit morceau qui a été souvent cité :

« L'abbé de Cosnac, étant très vieux, et archevêque d'Aix, apprit que l'on venait de canoniser saint François de Sales. « Quoi ! s'écria-t-il, M. de Genève, mon ancien ami ! Je suis charmé de la fortune qu'il vient de faire : c'était un galant homme, un aimable homme, et même un honnête homme, quoiqu'il trichât au piquet, où nous avons

1 C'est sous ce modeste titre de *Notes* qu'un professeur des plus distingués de l'Université de Genève publie de temps en temps dans *La Tribune* des articles remarquables à tous les points de vue. Dans un des derniers numéros (15 janvier), il en a fait paraître un qui, pour nous Savoyards, a un intérêt tout particulier. c'est celui que nous nous permettons d'offrir ici, tout en l'adaptant aux exigences de notre modeste publication.

Nous sommes persuadé que les lecteurs de la *Revue savoisienne* nous sauront gré de n'avoir pas laissé échapper l'occasion qui se présentait de faire connaissance avec cet écrivain si sympathique, et M. Eugène Ritter nous excusera si, en abrégeant son travail, nous en avons affaibli le mérite. A. C.

2 *Loisirs d'un ministre d'Etat,* ou *Essais dans le goût de ceux de Montaigne,* composés en 1736.

souvent joué ensemble. » On peut bien croire que la compagnie se mit à rire. « Mais, monseigneur, lui dit-on, est-il possible qu'un saint friponne au jeu? » — « Ho! répliqua l'archevêque, il disait pour ses raisons que ce qu'il gagnait était pour les pauvres. » [1]

Examinons d'abord ce passage.

La date de la naissance de l'archevêque d'Aix est un peu incertaine, mais celle de sa nomination à ce poste (février 1687), et celle de sa mort (18 janvier 1708), sont connues et à l'abri de toute contestation. Ces deux dates nous suffisent amplement pour le moment; peu nous importe en effet qu'il soit né vers 1630, comme l'indique l'éditeur de ses Mémoires ou trois ans plus tôt, selon le dictionnaire de Moreri qui porte que, lors de sa mort arrivée en 1708, il était dans sa 81e année. Il est évident que lorsqu'il apprit la nouvelle de la canonisation de saint François de Sales, il n'avait que trente-cinq ou trente-huit ans, et qu'il n'était donc alors ni très vieux, encore moins archevêque, puisqu'il ne fut appelé au siège d'Aix que 22 ans plus tard, en 1687. D'autre part, saint François étant mort en 1622, quelques années avant la naissance de son prétendu partner, l'histoire de la partie de piquet jouée ensemble se trouve gravement compromise.

Ce simple rapprochement de dates affaiblit grandement la portée du passage cité plus haut. Pour beaucoup de personnes, les inexactitudes qu'on y découvre seront consi-

[1] Ce méchant trait de la fin de l'anecdote coincide parfaitement avec une parole que Charles-Auguste de Sales (livre IX) rapporte à la louange de son oncle

« La princesse de Piémont, dit-il, fit présent au bienheureux François d'un très précieux diamant, estimé cinq cents écus, ce qu'il accepta. Mais ce fut avec une réjouissance accompagnée de ces paroles. « Voilà qui sera « bon pour nos pauvres d'Annecy. »

dérées comme une preuve péremptoire de la fausseté du fait reproché au prince-évêque de Genève, mais pour beaucoup d'autres la preuve tirée de ces erreurs de date n'est nullement péremptoire.

Il est certain, diront-ils, que les erreurs de date sont nombreuses dans ce passage, et nous convenons qu'il arrive souvent à d'Argenson de commettre des erreurs et de faire des confusions ; mais nous savons que chez lui, simple causeur, sans parti pris, il y a toujours un fond de vérité, même lorsqu'il est à côté du vrai.

Est-ce qu'il faut rejeter comme faux tout ce qu'il dit, par exemple, du P. Bouhours, parce que, dans le passage où il parle de lui, il a commis une erreur manifeste ? Jugez-en vous-mêmes.

Après avoir donné son appréciation sur les *Pensées ingénieuses* et la *Manière de juger les ouvrages d'esprit* du P. Bouhours, d'Argenson ajoute : « Ces ouvrages seraient utiles et bons à connaître, quand ils n'auraient produit que l'excellente critique intitulée *Sentiments de Cléante* et dont Barbier d'Aucour est l'auteur. »

Ce passage contient une erreur ; dans les *Sentiments de Cléante*, la critique ne tombe pas sur les deux ouvrages qu'il vient de nommer, mais sur un tout autre livre du P. Bouhours, savoir, *Les entretiens d'Ariste et d'Eugène*. Il a donc fait ici une confusion, mais ce n'est pas une raison pour considérer ce qu'il dit de Bouhours comme faux et non avenu. Ainsi en est-il du passage relatif à saint François ; une erreur de date ou de nom ne doit pas faire rejeter absolument ce que d'Argenson rapporte.

Bien que cet auteur ait dépeint l'abbé de Cosnac comme un homme « de beaucoup d'esprit, qui a été toute sa vie grand diseur de bons mots et *faiseur de bons contes* », et que cette dernière expression puisse être interprétée défa-

vorablement pour lui en cette circonstance, nous nous garderons bien de le soupçonner d'avoir poussé l'amour de l'art au delà des bornes permises; il est plus correct et plus juste de penser et d'admettre qu'ayant été, pendant 33 ans, évêque et comte de Valence et de Die, à proximité du diocèse de Genève, l'abbé de Cosnac a pu entendre raconter l'anecdote en question, qui sera devenue un des *bons contes* qu'il aimait à redire. Ceux qui l'auront répétée après lui, l'auront mis lui-même en scène mal à propos; de là, des anachronismes que d'Argenson, qui n'était pas un érudit, a reproduits, en racontant l'anecdote telle qu'elle avait cours dans le monde, car il était trop jeune pour la tenir directement de l'archevêque lui-même.

Voilà ce que bien des personnes peuvent dire. Il faut avouer que cette manière de voir et d'expliquer les erreurs de date n'a rien d'inadmissible, mais, d'un autre côté il faut convenir que les conditions dans lesquelles se présente le texte invoqué, en atténuent singulièrement la valeur.

Le second texte cité est tiré des lettres de la duchesse d'Orléans, mère du Régent; elle écrivait le 24 mars 1721 [1]:

« Saint François de Sales, qui a fondé l'ordre des filles de Sainte-Marie, avait été dans sa jeunesse lié d'amitié avec le maréchal de Villeroy, père du maréchal actuel. Aussi le maréchal ne pouvait-il jamais s'habituer à l'appeler saint. Quand on parlait devant lui de saint François de Sales, il disait : « J'ai été ravi quand j'ai vu M. de Sales un saint; il aimait à dire des gravelures et trompait au jeu ; le meilleur gentilhomme du monde, au reste, mais le plus sot. »

1 Cf. une autre de ses lettres, du 29 janvier 1703.

Le maréchal de Villeroy dont parle ici la duchesse d'Orléans, est Nicolas de Neufville, petit-fils du maréchal du même nom ; il naquit en 1598, et saint François de Sales en 1567 (ou 1566, comme M. le chanoine Ducis a cherché à l'établir). Or, comment saint François aurait-il pu être « *dans sa jeunesse* » l'ami d'un homme qui n'était pas encore né ?

Nicolas de Neufville, qui devait être un jour maréchal de France et duc de Villeroy, fut élevé enfant d'honneur auprès du roi Louis XIII ; il passa en Italie avec le maréchal de Lesdiguières, et servit aux prises de Fellizano et de None (2 et 7 septembre 1617) et en France, dans les guerres civiles, aux prises de Saint-Jean-d'Angély (24 juin 1621) et de Montpellier (20 octobre 1622). Ce n'est que dans ces années qu'il a pu connaître saint François de Sales, si tant est qu'il l'ait connu, mais il a pu d'ailleurs entendre parler de lui par son père, le marquis Charles de Villeroy, qui avait été gouverneur de Lyon ; et il a pu à son tour en parler à la duchesse d'Orléans, qui est venue en France (1672) longtemps avant qu'il mourut (1685).

Mais, quand on relit le texte cité en pensant à la différence d'âge entre le prince-évêque de Genève, arrivé à la fin de sa carrière, et le jeune militaire, qui commençait la sienne, on reconnaît le peu de portée des paroles de M. de Villeroy.

« *M. de Sales aimait à dire des gravelures.* » — Monsieur le maréchal, vous avez été page à Paris, auprès du roi vert-galant et de Marie de Médicis ; à l'âge de dix-huit ans, vous avez passé les monts, et vécu en soldat dans la belle Italie ; et au milieu de la vie des camps et des cours, vous êtes resté si chaste et si pur, que votre jeune innocence a rougi, quand vous avez été à même d'entendre les gravelures qu'aimait à débiter l'auteur de l'*Introduction*

à la vie dévote [1] et du *Traité de l'amour de Dieu*. Monsieur le maréchal, je n'ose pas dire que vous vous moquez de nous ; mais vous nous contez des choses invraisemblables.

« *M. de Salles était le plus sot gentilhomme du monde.* » Nous avons les écrits de saint François de Sales, nous avons ses lettres, nous avons le récit que ses contemporains nous ont laissé de beaucoup de ses conversations, et nous ne comprenons pas que vous l'ayez trouvé sot. Il est vrai qu'il est difficile de plaire à tout le monde.

« *M. de Sales trompait au jeu.* » — Cette accusation est grave, d'autant plus grave qu'elle semble venir corroborer le dire de d'Argenson et qu'en outre elle est du nombre de celles dont on ne peut pas prouver l'inanité, comme on peut le faire pour les deux autres qui précèdent. Mais, franchement, peut-on séparer cette troisième assertion de son contexte ? Si on ne le peut, il est évident que tout homme non prévenu hésitera à faire fond sur le dire d'un homme malveillant et léger, et bien loin de corroborer l'anecdote de d'Argenson, les assertions du maréchal achèvent de lui ôter toute portée sérieuse ; l'esprit et la conscience les mettent sur le même rang et refusent tout crédit aux textes invoqués.

EUGÈNE RITTER.

1 Il n'est peut-être pas inutile de mettre sous les yeux du lecteur quelques lignes du Chap. 27, IIIe partie de ce livre, où il traite *de l'honnestete des paroles* : « Gardez vous soigneusement de lascher aucune parole deshonneste, car encore que vous ne le disiez pas avec mauvaise intention, si est-ce *(toujours est-il)* que ceux qui les oyent, les peuvent recevoir d'une autre sorte. La parole deshonneste, tombant dans un cœur faible, s'estend et se dilate comme une goutte d'huile sur le drap et quelquefois elle saisit tellement le cœur qu'elle le remplit de mille pensées et tentations lubriques. Car, comme le poison du corps entre par la bouche, ainsi celuy du cœur entre par l'oreille. »

A PROPOS
DE CHARLES-EMMANUEL DU COUDRAY

PRÉSIDENT DU CONSEIL DE GENEVOIS

La *Chronique anonyme* d'un habitant d'Annecy, dont le texte original vient de paraître dans les Mémoires de l'*Académie de Savoie,* et dont un extrait termine le dernier article publié par M. Mugnier sous le titre : *Mémoires d'un bourgeois d'Annecy* (*Rev. sav.* déc. 1884), relate que, le 1er septembre 1614, noble et spectable Du Coudray a été reçu président du Conseil de Genevois, APRÈS PLUSIEURS DIFFICULTÉS.

Notre chroniqueur disait vrai.

Charles-Emmanuel du Coudray avait été inscrit au barreau du Sénat de Savoie en 1611. Moins de quatre ans s'étaient écoulés, lorsque sur les instances du duc de Genevois-Nemours, qui arriva à Annecy le 26 juin 1614, après quatorze ans d'absence, l'avocat du Coudray reçoit du duc de Savoie des lettres patentes qui l'appellent à la présidence du Conseil de Genevois, siège qu'avait illustré le président Favre de 1597 à 1610, comme le lecteur se le rappelle. Ces lettres, datées du 31 mai 1614, furent suivies d'autres lettres du 14 juin 1614, par lesquelles du Coudray était nommé sénateur.

Ces deux nominations ayant été présentées au Sénat pour leur entérinement, la compagnie s'y refusa et transmit au souverain les motifs de sa décision. Celui-ci répondit par une lettre de jussion, accompagnée d'une lettre à cachet qui mérite d'être citée :

« Très chers bien amez et feaux conseillers :

« Afin que vous soyez amplement informez de nostre intention pour l'admission de Ducoudray en ce Senat, Nous vous faisons cette, oultre la jussion péremptoire de ce jourd'hui, pour vous encharger très expressement, que toutes considérations cessantes, vous ayez a le recepvoir promptement en son estat de sénateur conformément à la provision et luy donner sa voix délibérative, nonobstant qu'il n'ait atteint l'aage compétant, sans vous arrester aucunement sur ce qu'il n'a advocassé *(sic)* sept ans portez par le stil ; moins en ce qu'il n'a esté par vous nommé, et tout ce que vous nous en pourriez escripre davantage par ses advis sur ce sujet. Attendu que pour dignes causes de nostre service, nous voulons en toutes les façons le mettre au paisible possess (*sic*) de telle charge ; et qu'il jouysse semblablement des gages et autres choses portées par sa constitution. Vous ny ferez par (pour) ce faulte ny replique en tant que vous cregnez de nous desplaire, sans nous donner occasion d'en escripre davantages. A tant prions Dieu de vous conserver en sa saincte garde.

« A Turin ce 27 juing 1614.

« *Signé :* CHARLES-EMMANUEL. »

Malgré ces vives instances de son souverain, le Sénat résista. Il en reçut de nouveau, le 17 août, une lettre ainsi conçue :

« Très chers bien amez et feaux conseillers. Nous avons veu tout ce que vous nous avez représenté par vostre advis concernant l'admission du sr Du Couldray à l'estat de sénateur. Nonobstant quoy voulant le gratifier, et complaire à nostre frère le Duc de Nemours qui nous en a de nouveau

faict grande instance : Nous vous disons par cette expresse, que, sans vous arrester au contenu de vostre dict advis, ni à aultre difficulté et considération quelconque, vous ayez à promptement admettre ledict du Coudray à l'estat susdit de sénateur à forme de ses lettres de constitution, sans luy donner suject de recours, ny à vous occasion de vous en faire aultre recharge, estant telle nôstre volonté. — A tant prions Dieu vous avoir en saincte garde.

« De Rivoles, ce 17 aoust 1614.

« *Signé* : CHARLES-EMMANUEL. »

La demande d'entérinement revient huit jours après (23 août) devant le Sénat. Les conclusions du Procureur général consentant à ce que ces lettres soient « enthérinées et vériffiées » et à ce que le suppliant « jouysse de leur effect et de ladicte permission d'exercer ladicte charge au Conseil de Genevois, et qu'à ces fins il se retirera en la ville d'Annecy, quand bon luy semblera », le Sénat rendit le lendemain (26 août), l'arrêt suivant :

« Le Sénat, ayant esgard aux lettres jussions de Son Altesse et consentement presté par le Procureur général de Sadicte Altesse, a vérifié et enthériné lesdictes lettres de provision par ledict sieur du Coudray, obtenues de Sadicte Altesse, heu egard aussy a la dispensation de son aage, dict et ordonne qu'il jouyra du fruict et bénéfice dicelle et ce faysant la receu sénateur au Senat en prestant le serment en tel cas requis et en payant les droicts de la chapelle et aultres accoustumés et sera le tout enregistré pour y avoir recours...

« *Signé* : A. FAVRE, H. CHARPÈNE. »

Le même jour, il prêta serment et fut installé par les sénateurs de Charpène et Berguère, à ce commis.

On voit que cette nomination souffrit beaucoup de difficultés, comme le rappelle le chroniqueur. Après avoir pris connaissance des pièces du dossier, comme nous venons de le faire, les suspicions, que pourraient faire naître les surcharges et les renvois de l'arrêt ci-dessus, signé entr'autres par le président Favre, tombent d'elles-mêmes.

CL. BLANCHARD.

BIBLIOGRAPHIE

Auguste Barbier, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE. — **Poésies posthumes.** — Paris, 1884. (Alphonse LEMERRE, éditeur.)

MM. Lacaussade et Grenier viennent de publier, dans un joli volume, les poésies inédites d'Auguste Barbier ; en lisant ces pièces, qui sont loin d'être sans mérite, on voit immédiatement qu'elles remontent à des dates bien différentes.

Les unes ont été composées à l'époque du siège de Paris ou même plus récemment encore ; d'autres sont beaucoup plus anciennes et remontent à la jeunesse de l'auteur ; quelques-unes sont un souvenir de son premier voyage en Suisse et dans les environs. Ainsi les vers suivants ont trait à un village de Savoie :

> Je vois du haut d'un mont, au bas d'une colline,
> Un village charmant fait de blanches maisons
> Au milieu, saintement, un clocher les domine,
> Comme un berger debout qui garde ses moutons

D'autres rappellent, à ne pas s'y tromper, la vieille Genève de la restauration, ses anciens *ponts de bois où le Rhône écumant s'engouffre*,

Puis sa haute terrasse, où jusques a la nuit,
A l'ombre des tilleuls on peut rêver sans bruit
Et voir le pur Léman dormir dans sa ceinture
De villes et de monts, de neige et de verdure.

Ce volume comprend tour à tour : les *Masques*, personnages qui prêtent à la critique et que l'auteur fustige sous des noms imaginaires, les *Silles*, qui rentrent dans le genre le plus connu du poète, le *Livre des angoisses*, souvenirs de la guerre et de l'invasion, des *fragments* divers, des *notes d'un voyage en Suisse*, et les *dernières fleurs*, ces fleurs que produit parfois l'arrière-automne, ces chants que compose l'écrivain dans sa vieillesse et dont voici les quatre derniers vers qui terminent le volume :

Enfin, il faut en Dieu croire comme en un pere,
Et, bien qu'il se dérobe a nos terrestres yeux,
Il faut l'estimer bon puisqu'il est la lumière,
Et cheminer sans crainte et sans douter des cieux.

On a remarqué, dans les œuvres poétiques de Barbier, deux genres essentiellement différents : le genre des *Iambes*, qui est de beaucoup le plus célèbre et qui a contribué surtout à faire sa réputation, et un genre moins rude, moins retentissant, et, en même temps, moins populaire, quoique se rapprochant davantage d'une école moderne, essentiellement élégiaque et mélancolique.

Aussi n'est-il point étonnant qu'on se soit demandé comment, après avoir composé la *Curée*, l'*Idole*, la *Popularité* et quelques autres pièces encore, son talent a pu se modifier d'une manière si profonde et le même arbre produire des fruits qui se ressemblent si peu. On en a conclu plus d'une fois que le talent du poète ne s'était pas maintenu à sa hauteur première ; on partait d'une idée absolument fausse, à savoir qu'il avait cultivé *successivement* ces deux genres si opposés, mais il n'en est point ainsi.

Dès sa jeunesse, — au moment même où il terminait ses études de droit à Paris, — on peut constater, dans ce talent remarquable, comme un double courant parallèle se manifestant aux différentes époques de cette vie littéraire qui n'a point passé inaperçue et qui demeurera célèbre à juste titre. Nous le constatons dans les premières productions de l'auteur ; nous le retrouvons dans cette liasse de poésies posthumes du poète qui n'est point mort jeune, qui est resté toujours fidèle à l'art, au beau, à tout ce qui élève, et qui a mérité constamment le précieux titre d'*honnête homme*.

Lorsqu'on a dit que, pour Barbier, la nuit se fit presque en même temps que l'aurore, que ce fut un lever de soleil suivi d'une éclipse, on a peut-être été bien loin ; au moment où, dans le mois de février 1882, le bruit se répandit que Barbier était mort, on vit paraître, en peu de temps, dans les journaux et dans les revues, en France et à l'étranger, de nombreux articles. Cette émotion des esprits prouva clairement qu'il occupait encore une grande place dans la pensée contemporaine.

On put constater alors que, si une modestie, une abnégation rare, l'absence complète d'un orgueil qui aurait été bien placé, l'avaient tenu à l'écart, dans la solitude active et studieuse que recherchait cet ami dévoué et intelligent des lettres et des beaux arts, il n'était pas oublié pour cela, et que son nom comptait parmi ceux qui étaient connus de tous et populaires.

Pourtant nulle part son portrait ou sa photographie ne s'étalait aux regards du public ; il n'en demeurait pas moins un des poètes les plus célèbres de notre temps. Dans les pays de langue française et bien au delà, ses vers souvent relus ou déclamés (je les ai entendu redire avec talent par un homme qui occupe aujourd'hui une des plus hautes

positions politiques), le rendaient présent partout et ne laissaient pas éteindre sa mémoire. Suivant l'heureuse expression d'un publiciste, il a fait plus d'une fois, par ses œuvres, passer en nous et sur nous le frisson de la grande poésie, et, comme disait Platon, le souffle de Dieu.

A cet écrivain original qui fut un homme de bien, qui, dans un temps d'absence trop fréquente de virilité dans les caractères, resta ferme dans ses convictions et dans ses principes, la critique rendit justice, à l'heure de sa mort, au moins dans une grande mesure.

« Si jamais satire fut écrite par un poète honnête et bon citoyen, par une main loyale au service d'un esprit sensé et d'un cœur droit, c'est le livre qui contient la *Curée*, la *Popularité*, l'*Idole*, *Melpomène*. Quelle hauteur de raison et de sens moral, quelle vigueur, quel éclat, quelle nouveauté de poésie. Si la satire française a quelques pages à mettre à côté de Juvénal, ce sont les belles pages d'Auguste Barbier [1]. »

Ainsi s'exprime un de nos plus célèbres littérateurs ; à ces éloges qui jaillissent d'eux-mêmes, combien d'autres s'ajoutent avec raison et viennent les accentuer encore pour rendre avec force le sentiment général de la conscience publique envers Auguste Barbier ; il a su, en effet, dans quelques-unes de ses poésies, élever l'indignation jusqu'à la vertu et la colère jusqu'au génie ; c'est là une des faces puissantes et originales de son talent.

Un habile critique de notre âge s'exprime à son tour ainsi :

« C'est un André Chénier sauvage et irrité..... Il y a « du Michel Ange dans ce talent farouche.... C'est par son « indignation qu'il surpasse de cent coudées ces petits poètes

[1] Victor de Laprade, *Essais de critique spiritualiste*

« du Parnasse contemporain, ces jolis amateurs de la forme
« et du rythme, qui ne veulent pas avoir de conviction de
« peur de gâter leur style... Ce n'est pas le talent qui fait
« la gloire, c'est l'honnêteté unie au talent. Chez les sati-
« riques, c'est l'indignation, et cette splendeur de la vertu
« n'a pas manqué à l'auteur des *Iambes*, dont le nom
« vivra [1]. »

Et, comme les *Iambes* ont conservé, dans leur honnêteté indignée, toute leur actualité, comme la *curée des appétits* est vivante partout, il n'y a pas eu lieu d'être surpris, en entendant, le lendemain de la mort du poète, la jeune génération de France revendiquer Barbier, malgré sa vieillesse, et le compter au nombre des siens [2] ; pour cette jeune génération qui sait par cœur les plus belles strophes du poète, Auguste Barbier n'a jamais eu soixante-dix-sept ans.

Un nom oublié aurait difficilement fait naître une attention si sympathique et tant d'appréciations favorables ; cette attention sympathique ne s'adressait-elle pas aussi pour beaucoup à celui qui défendit toujours les idées spiritualistes, et qui, dans un siècle où le scepticisme tient drapeau déployé, fut un partisan ferme et convaincu des grandes vérités chrétiennes?

On a observé que plusieurs de ceux qui ont marqué dans les lettres ou dans d'autres domaines, avaient eu le bonheur de trouver dans leur mère une femme distinguée, dont l'exemple était d'autant plus efficace, qu'il se montrait à eux dès l'enfance, un cœur d'élite, si je puis m'exprimer ainsi, qui les façonnait à la vertu, dès leur plus jeune âge, par son affection même.

La mère d'Auguste Barbier exerça sur lui une influence

[1] Léon Gautier, *Portraits contemporains*.

[2] Voir *La jeune France*.

profonde; avec une force rare, qu'on est toujours surpris de trouver dans une simple femme, avec une tendresse toute particulière, elle sut, de bonne heure, tout en chassant loin de lui l'épais brouillard des négations de notre âge, lui inspirer cette largeur de bienveillance que la véritable charité comporte.

Amie des arts, éleve d'un peintre de mérite, elle communiqua à son fils cet amour du beau qui fut un de ses caractères saillants dans la vie et qui lui procura, dans ce domaine choisi, notamment lors de son premier voyage d'Italie, de pures et délicates jouissances; l'empreinte de cette main bien-aimée fut puissante et ne s'effaça jamais.

Madame Barbier, comme beaucoup d'autres, avait connu les grandes épreuves dans les mauvais jours de la Révolution; elle avait dû, dans sa jeunesse, se suffire à elle-même, par son énergie et son travail. Elle avait ce courage que la lutte aiguise et retrempe, cette sagesse de l'expérience que donne le malheur; même après sa mort, comme si elle eût encore été présente, elle inspira et dirigea toujours son fils; le poète parle d'elle en termes émus et touchants dans une de ses poésies. S'il *vaut quelque chose*, c'est à *cette âme chérie* qu'il le doit; *les leçons d'une mère*, ce sont des *choses divines*. Auguste Barbier conserve à la sienne une *reconnaissance éternelle, infinie*. Qu'on relise la pièce intitulée : *A ma mère* [1]; ce n'est pas l'atmosphère des *Iambes* qu'on y respire; c'est l'autre atmosphère. Cette pièce et d'autres feront beaucoup mieux comprendre le talent de l'auteur.

Il y aurait bien à cueillir dans cet autre domaine généralement peu connu; que je cite, entre autres, en passant, ces simples et belles poésies populaires, qu'il a su

[1] *Silves et rimes légeres*. Paris, 1872, p. 212-214.

conserver, traductions suaves et sans apprêt de l'ancienne langue française. Lorsqu'il a paru sous le voile de l'anonyme, un de ces volumes a eu du succès ; mais toutes ces poésies, je le reconnais, pâlissent, malgré leur mérite, devant l'éclat des *Iambes,* devant ce *fleuve jaune,* comme l'appelait Alfred de Vigny, — petites étoiles dans un jour de plein soleil.

Ce n'est pas seulement dans la poésie que Barbier manifesta ses sentiments élevés, c'est dans la vie même. Je n'en voudrais pour preuve que l'étroite amitié qui l'unit à un noble et vaillant poète, à l'auteur de *Marie.* Lorsque Sainte-Beuve, qui avait plus d'une fois donné à Brizeux les éloges dont il était digne, vira soudain de bord, et, dans des critiques d'un goût douteux, ne rendit plus justice à ce talent plein de verve et de fraîcheur, à cet écrivain breton qui lui était, comme poète, si supérieur, Barbier en éprouva une impression des plus pénibles. Vivement froissé de cette injustice littéraire, dont je ne veux pas ici rechercher la cause, il prit chaudement la défense d'une mémoire qui lui était chère. « Je m'honorerai toujours, « disait-il, d'avoir eu pour camarade et pour ami cet ex- « cellent poète en la compagnie duquel se sont écoulées « mes meilleures années, celles de ma verve poétique et « de ma jeunesse. » Dès l'année 1828, il l'avait connu dans l'atelier du peintre Ziegler, et il n'y eut jamais dès lors entre eux l'ombre d'un nuage. Il estimait que Brizeux méritait beaucoup mieux que lui l'honneur de faire partie de l'Académie française ; il ne voulut jamais se présenter aux suffrages de l'illustre compagnie aussi longtemps que Brizeux vécut, il aurait craint de priver le poète breton de la haute récompense qui lui était due. Ces scrupules d'une extrême délicatesse honorent l'auteur des *Iambes*.

Plus tard, à la suite de sollicitations réitérées, il se dé-

cida enfin à se mettre sur les rangs ; mais la position était difficile sous l'empire. Dans sa magnifique pièce de l'*Idole,* il avait, un des premiers, déchiré avec un grand éclat la légende napoléonienne ; ses puissantes strophes avaient eu un immense retentissement. Elles resteront populaires et vivront comme une des inspirations les plus belles de la langue française.

Aussi Barbier ne devait-il pas être vu de bon œil de l'empereur Napoléon III, qui était alors tout puissant, moins encore de ces courtisans toujours nombreux, inséparables de tout régime, monarchie ou république, trop disposés en tout temps à exagérer et à flatter les antipathies du maitre, quel qu'il soit.

Dans le nombre des courtisans figurait, comme on le sait, le critique célèbre, l'académicien Sainte-Beuve, sénateur depuis quelques années. Sainte-Beuve avait connu autrefois Barbier ; il ne parut pas beaucoup s'en souvenir, car il le découragea fort dans ses projets et lui annonça, comme une chose à peu près certaine, que sa candidature échouerait à l'Académie. Les vieilles sympathies étaient oubliées, le courtisan l'emportait sur l'écrivain, l'intérêt des lettres s'effaçait devant des considérations serviles.

Quoique ébranlé par cette attaque inattendue, Barbier ne se laissa point abattre ; on se souvient que la lutte fut longue et vive ; ce n'est qu'au quatrième tour, à une majorité de deux voix seulement, que fut élu l'auteur des *Iambes*. Par une exception peut-être unique, Barbier ne fut pas présenté à l'Empereur ; la cour donna ainsi à son élection une importance particulière qui fit beaucoup de bruit.

Cet *honnête homme* devait être compté toutefois parmi les plus modérés ; chez lui, le sentiment de l'honneur,

des hautes convenances, du respect de tous les droits, de la dignité personnelle, ne pouvait être étouffé; mis en évidence plus qu'il ne l'aurait voulu en 1848, élu président du club de la *République nouvelle*, très populaire par son esprit d'indépendance, tous ses efforts tendirent à calmer les masses surexcitées. Alors aussi, il combattit avec courage la *curée des appétits*, mais à ses périls et risques ; les insultes ne l'épargnèrent pas.

Lorsqu'il vit plus tard sa ville natale, Paris, assiégée par les armées étrangères, son âme de patriote éprouva un serrement poignant ; le vieillard fit le service de garde national, en même temps que s'exhalait sa douleur dans des strophes senties que nous fait connaître le volume annoncé en tête de cet article et qui sera accueilli avec sympathie par les amis des lettres.

Barbier était toujours le même; ami chaleureux de son pays, adversaire sans détour de tous les excès, qu'il ne confondait pas avec la liberté. Mal lui en prit sous la Commune. Un mandat d'arrêt fut lancé contre lui ; ne pouvant le saisir, on saisit sa vieille domestique et son appartement fut dévalisé. Tous les despotismes lui étaient également odieux, il ne voulait ni du despotisme d'en haut, ni de la tyrannie d'en bas.

Tel était l'auteur des *Iambes*; on ne lira pas sans intérêt ses poésies posthumes.

JULES VUY.

Le Directeur-gérant : A. CONSTANTIN.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 1885

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de la correspondance : 1° Circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique rappelant que le congrès des sociétés savantes à la Sorbonne aura lieu du 7 au 11 avril prochain et que MM. les délégués des sociétés, qui désirent avoir des billets de chemin de fer à prix réduit, sont dorénavant tenus de prendre une part active aux travaux du congrès. — Le secrétaire de la Société est désigné comme délégué.

2° Lettre du Président de l'Académie de Savoie annonçant que le congrès des sociétés savantes savoisiennes aura lieu, cette année, le 3 ou 10 août, à Montmélian. La réunion est d'avis que la date du 10 août serait préférable et nomme M. Jules Philippe pour présenter au congrès un rapport sur les travaux de la Société depuis 1883.

LE SECRÉTAIRE croit devoir rappeler à cette occasion que le congrès d'Albertville, en 1883, a nommé une Commission chargée de recueillir la prononciation locale des noms de lieux des deux départements : villes, villages, hameaux, rivières, torrents, monts, monticules, etc. Il se propose de présenter à la prochaine séance la marche à suivre pour que ce travail offre une certaine homogénéité en vue du rapport qu'il est chargé de présenter au Congrès de Montmélian sur les travaux de cette Commission.

Savoie (Haute) 3.

892

Le même entretient ensuite la réunion des avantages qu'offrirait aux travailleurs la confection d'une table analytique des questions et des sujets qui ont été traités dans le *Bulletin de l'Association Florimontane,* de 1851 à 1859, et dans la *Revue savoisienne,* de 1860 à 1884. Ce travail a déjà reçu un commencement d'exécution par un lecteur assidu de la *Revue*, M. Franklin Rime ; la période de 1860-4 est terminée et celle de 1865-9 est déjà très avancée ; ces tables sont dressées sur un bon plan et avec toute l'exactitude désirable ; il s'agirait de lui adjoindre des aides pour accélérer la confection d'une table générale. La proposition est agréée ; et la plus grande partie de la tâche est répartie, séance tenante, entre quelques-uns des membres présents.

M. Ducis fait connaître que, par lettre du 13 décembre 1884, M. Pepin, propriétaire à Gilly près Albertville, lui annonçait la découverte d'une inscription romaine dans sa propriété au hameau de la Râchi. M. Ducis n'a pu l'annoncer dans la séance du 26 janvier, n'ayant pas eu le loisir d'aller la copier sur place. Il en a reçu un texte, le 5 février, et le donne ainsi :

T·IVLIO·T·FIL· CRE
TICO·IVLIA·D·F.
DECVMNA·VXoR [1]
ET·FILI· PARENTI.

Voici sa lecture : *Tito Julio Titi filio Cretico Julia Decumini filia Decumina uxor et filii parenti.*

« A Titus Julius, fils de Titus, surnommé Créticus, sa femme Julia Décumina, fille de Décuminus, et ses fils à leur père. »

Cette Julie serait-elle la même que celle dont notre con-

1 La quatrième lettre de la troisième ligne est un monogramme VM.

frère a publié l'inscription sépulcrale, trouvée à St-Pierre de Saulcy [1] ?

Le même a trouvé dans le minutaire de Pierre Deservetaz, de 1567, une tabelle des droits du sceau et de l'enregistrement des actes féodaux au Conseil présidial du duché de Genevois. Elle sera publiée dans la *Revue.*

M. Ducis, pour faire suite à l'article de M. Claudius Blanchard du n° de janvier sur la nomination, en 1614, de M. Charles du Coudray, à la présidence du Conseil judiciaire du Genevois, ajoute que ce dernier, étant allé se baigner dans le lac d'Annecy, près de Menthon, le 8 juillet 1617, y périt, et qu'il fut sépulturé le lendemain à l'église de St-Dominique, aujourd'hui la paroissiale de St-Maurice d'Annecy. Il avait eu pour prédécesseur M. de Buttet, et eut pour successeur Réné Favre de la Valbonne, fils célèbre d'Antoine Favre.

Le même a reçu de M. Riondel, de Samoens, un acte sur parchemin, du 4 juin 1372, relatif à une vente de terre par un notaire de Sallanches au boucher de cette ville. L'intérêt de cette pièce s'attache au nom du notaire, Jean Festi, père de Nicod Festi, l'un des rédacteurs, avec Jean de Beaufort, des *Statuta Sabaudiæ* d'Amédée VIII.

M. Tissot au nom de la Commission de météorologie de la Haute-Savoie, remet à la Société le recueil des observations de 1883 suivies de divers mémoires. Sans que les auteurs se soient le moins du monde concertés, trois de ces mémoires concluent à une élévation de température pour le climat d'Annecy, depuis une quarantaine d'années. Etablie en premier lieu par la comparaison des moyennes thermométriques de plus d'un siècle, cette conclusion est en outre confirmée par une avance de huit à dix jours sur la date

1 *Questions archeologiques,* p. 214. Voir également p. 180.

des vendanges et enfin par des sondages qui font ressortir, dans le fond de notre lac, un réchauffement de plus d'un demi-degré.

Au sujet des vendanges, une discussion s'engage sur la question de savoir s'il n'y aurait pas au contraire un recul pour la vigne, car l'histoire nous apprend que la Picardie et l'Artois cultivaient cette plante au VII^e^ siècle et qu'il y a en Savoie beaucoup de lieux dits *à la vigne* ou *sous la vigne* qui seraient incapables aujourd'hui de produire un baril de vin.

Un membre répond que le climat du nord-ouest de la France est devenu plus marin, c'est-à-dire qu'il a des hivers plus doux et des étés moins chauds ; la dernière circonstance suffirait pour expulser la vigne.

Dans notre pays, les points appelés *vigne* sont quelquefois à des altitudes qui ne permettent pas de supposer une culture de ce frileux arbrisseau, à aucune époque.

Ainsi, M. le chanoine CHEVALIER cite un terrain au chef-lieu de Crest-Voland, canton d'Ugines, que l'on nomme *Sous la vigne ;* or, l'altitude de Crest-Voland est de 1,229 mètres. Il faudrait dans ce cas attribuer au mot *vigne* l'idée de campagne ou de villa, comme cela se voit aux environs de Rome et de Turin.

(La suite au prochain n°.) A. CONSTANTIN.

CHRONIQUE SAVOISIENNE

ACADÉMIE DE SAVOIE. La séance solennelle que l'Académie avait fixée au 4 février pour la distribution du prix de poésie, de la fondation Guy, a eu lieu à la date indiquée sous la présidence de M. L. Pillet. Le secrétaire a d'abord lu un brillant rapport sur les travaux de la Société pendant

les deux dernières années ; ensuite il a fait une revue critique des 26 pièces présentées au concours. Le prix de 400 fr. a été accordé à M. Constant Berlioz, pour son poème intitulé *Rhodanus* ; M. Amé d'Oncieu de La Bâtie, de Chambéry, et M. Jean Berlioz, de Rumilly, ont obtenu chacun une mention.

Le lendemain, 5, l'Académie tenait une séance ordinaire qui a eu un intérêt tout particulier. M. l'avocat Cl. Blanchard a rendu compte, au nom de la commission chargée de l'examiner, d'un travail remarquable du comte Amédée de Foras sur le récent ouvrage du baron Carutti — *Il conte Umberto I.*

Il résulte de cette importante communication que plusieurs points obscurs ou contestés de l'histoire de cette époque sont aujourd'hui parfaitement établis. En attendant de pouvoir la lire en entier dans les *Mémoires* de l'Académie, nous nous permettrons d'en résumer les faits les plus saillants.

Humbert I, appelé *aux Blanches mains* dans nos chroniques, doit être né vers 980 ; sa mort est antérieure à l'an 1050. Quoiqu'aucun document n'établisse de qui il est fils, M. de Foras démontre qu'il ne descend ni d'Otton, ni de Béranger, ni de Boson, que son extraction doit être cherchée dans le royaume de Bourgogne ; qu'il doit être de race gallo-romaine ou burgonde-romanisée, quoique sa parenté avec l'empereur Henri II et les rois rodolphiens soit bien établie ; enfin qu'il était déjà comte d'Aoste en 1025.

Concours de peinture et de dessin, fondation Guy. Le prix de 400 fr. du concours de cette année sera décerné à l'œuvre la plus méritoire, quels que soient le sujet ou le genre auxquels elle appartient. Les compositions doivent parvenir *franco* au secrétariat de la Mairie de Chambéry avant le 15 juillet 1885, accompagnées d'un billet cacheté faisant

connaître le nom et la demeure de l'auteur. Les artistes savoisiens sont seuls admis à ce concours.

Archéologie. — Le Comité des travaux historiques et scientifiques, section d'archéologie, après avoir pris connaissance, dans sa séance du 8 décembre dernier, de la communication de M. L. Rabut relative aux découvertes faites, l'année passée, à Aix-les-Bains, a été d'avis « qu'il y aurait lieu de poursuivre ces fouilles et d'attribuer à cet effet une subvention à la personne qui en serait chargée. » Espérons que de nouveaux travaux amèneront d'heureux résultats.

Les découvertes faites au mois d'août consistent en trois monuments funéraires [1], des poteries portant leur marque de fabrique et de beaux spécimens de vases en terre ou en verre.

La troisième de ces inscriptions est surtout intéressante en ce qu'elle offre un nouvel exemple de l'emploi à Aix du mot *possessores*. M. Allmer a publié, il y a quelques années, une épitaphe où l'on trouve mentionnés des *posses-*

1

I.

D ☥ M
CATINIE
MOSCHIDIS
CATIN////
ISID///
MATRI ☥ PIISSIMÆ

II.

D M
TITIL SIGENIS
MASCARPIO
ETIANCARIA
PARENTES FILIÆ
PIISSIMÆ

III.

D M
TITIL DORCA
DIS
POSSESSORES
AQUENSES
PUBLICE

I. Aux dieux mânes de Catinia Moschis, Catinia Isis à sa mère très vertueuse. — II. Aux dieux mânes de Titia Sigène, Mascarpio et Jamentia ses parents à leur fille très chérie. — III. Aux dieux mânes de Titia Dorcas les propriétaires d'Aix à frais commun. (Lecture de M. l'abbé Duchesne.)

sores Aquenses et une femme d'origine servile appartenant comme les deux précédentes, à la *gens Titia ;* rappelons en passant que, selon Hertzog, le minimum exigé pour faire partie de l'association des propriétaires était fixé à 10,000 sesterces.

— On nous demande ce qu'est devenue la défense de mammouth trouvée à Bellevaux et dont M. Tavernier a donné la description dans le n° 12 de la *Revue,* 1884. Pour donner satisfaction à la légitime curiosité de ceux qui s'intéressent aux découvertes préhistoriques faites dans notre pays, nous reproduirons ici un extrait de la communication que M. d'Acy, membre distingué de la Société d'Anthropologie de Paris, a faite à cette compagnie dans la séance du 20 novembre dernier.

« Je me suis rendu d'Evian à Bellevaux aussitôt que j'ai été informé de cette découverte, mais c'était déjà au mois d'août. Après avoir repoussé comme insuffisantes les offres fort belles, je dirai même TROP BELLES, qui lui avaient été faites, entre autres, par le Musée d'Annecy, le possesseur du curieux fossile venait de le louer pour un an à un homme des environs, montreur de curiosités, qui l'exhibe dans les foires en compagnie d'un veau à huit pattes et d'autres raretés du même genre. Dans un an que restera-t-il de la pauvre défense, malgré l'état de conservation relativement fort bon, dans lequel elle a été trouvée ? Elle a commencé à se fendiller ; je doute beaucoup qu'on ait pris aucune mesure pour la consolider, et il est bien à craindre qu'à la suite des courses répétées dans les montagnes qu'elle a à subir, elle ne tombe en miettes. »

Caveant consules !

A. CONSTANTIN.

DONS ET ÉCHANGES

I. Echanges avec les Sociétés françaises [1].

AGEN. Société d'agriculture, industrie et arts.
ALAIS. Société scientifique d' — . Bulletin.
AMIENS. Soc. des antiquaires de Picardie. Bull. et Mém.
ANGERS. Soc. industrielle et agricole.
ANNECY. Académie Salésienne. Mémoires.
— Commission météorol. de la Haute-Savoie. Bull.
ARRAS. Académie des sciences. Mémoires.
AUTUN. Société éduenne. Mémoires.
AUXERRE. Soc. des sciences hist. et nat. de l'Yonne. Bull.
BEAUNE. Société d'histoire.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs. Mém.
BÉZIERS. Société des sciences naturelles. Bull.
BÔNE (Algérie). Acad. d'Hippone. Bulletin.
BOULOGNE-SUR-MER. Société académique de —. Bull.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain. Annales.
— Soc. littéraire, hist. et archéol. de l'Ain. Revue.
BREST. Société académique de —. Bull.
BRIVE. Soc. scient., hist. et archéol. de la Corrèze. Bull.
CAEN. Société des antiquaires de Normandie.
CHALON-S.-SAONE. Société d'hist. et d'archéol. Mém.
— Soc. des sciences nat. de Saône-et-Loire. Mém.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie. Mémoires.
— Soc. Savois. d'hist. et d'archéol. Mém.
— Soc. centrale d'agriculture. Bull.
— Soc. d'histoire naturelle.
— Société médicale.

[1] Cette liste tient lieu d'accusé de réception.

CONSTANTINE (Algérie). Soc. archéol.
CHERBOURG. Soc. des sciences naturelles.
DAX. Société de Borda. Bull.
DIJON. Académie nationale.
— Société d'horticulture de la Côte-d'Or. Bull.
— Comm. des antiquités de la Côte-d'Or.
DOUAI. Société d'agriculture, sciences et arts.
DUNKERQUE. Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences et des arts.
GAP. Société d'études des Hautes-Alpes. Bull.
GRENOBLE. Académie delphinale. Bulletin.
— Société de statistique de l'Isère.
LE HAVRE. Société hâvraise d'études diverses.
LILLE. Société des sciences et arts.
LIMOGES. — Société archéol. du Limousin. Bull.
LONS-LE-SAULNIER. Société d'émulation du Jura.
LYON. Société de botanique de —. Bull.
— Acad. des sciences.
— Société linnéenne. Bulletin.
— Société littéraire.
— Société d'agriculture de Lyon. Annales.
— Société botanique de —. Bull.
— Société des sciences industrielles. Annales.
— Musée Guimet, 1° Annales ; 2° Histoire des religions.
MACON. Académie des sciences. Annales.
MARSEILLE. — Société de statistique de —.
MONTAUBAN. Soc. archéol. de Tarn-et-Garonne. Bull.
— Soc. des sciences, b.-lettres et arts. Recueil.
MONTBÉLIARD. Société d'émulation de —.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOÛTIERS. Académie de la Val d'Isère. Mém.
NANCY. Société d'archéol. et de statistique lorraine.

NICE. Société des lettres et sciences.
NIMES.— Académie du Gard. Mémoires.
PARIS. Association scientif. de France. Bull. hebdom.
— Société de géographie. Bulletin.
— Société philotechnique.
PAU. Bulletin d'éducation des Basses-Pyrénées.
— Soc. des sciences et lettres.
PÉRIGUEUX. Soc. d'agric., sciences et arts de la Dordogne. Annales.
PERPIGNAN. Société agric. et scientif. des Pyrénées-Orient.
POITIERS. Société des antiquaires de l'Ouest. Bull.
POLIGNY. Société d'agric., sciences et arts. Bull.
PRIVAS. Société d'agric. et arts de l'Ardèche. Bull.
— Société des sciences de l'Ardèche.
RODEZ. Soc. des lettres et sciences de l'Aveyron.
ROMANS. Comité d'hist. ecclésiastique et d'arch. religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble. Bull.
ROUEN. Soc. d'émulation de la Seine-Inférieure. Bull.
ST.-ETIENNE. Société d'agricul., industrie, sciences, arts et belles-lettres de la Loire. Annales.
ST-GERMAIN-EN-LAYE. Musée des antiquités.
ST-JEAN DE MAURIENNE. Société d'histoire et d'archéologie. Mém.
SEMUR. Soc. des sciences hist. de —. Bull.
TARARE. Société de viticulture de —. Bull.
TOULON. Soc. des sciences, belles-lettres et arts du Var.
— Académie du Var. Bull.
TOULOUSE. Société archéol. du midi de la France. Bull.
— Académie des Jeux floraux. Recueil.
— Société académique hispano-portugaise. Bull.
VALENCE. Soc. d'arch. et de statistique de la Drôme. Bull.
VITRY-LE-FRANÇAIS. Société des sciences de —.

(*La suite au prochain n°.*)

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

10e Année

BULLETIN N° 1 — JANVIER 1885

Pressions barométriques moyennes : 721,7 à Annecy, 673,03 à Leschaux, 706,05 à Melan. Maxima le 28 à Annecy, les 7 et 28 à Leschaux, le 7 à Melan. Excursion du mercure : 20 à Annecy, 23,1 à Leschaux. 20 à Mélan.

Température. — Moyenne à Annecy du maxima 2°11, du minima —8°47, à 9 h. du matin —4°85 Moyenne générale : —1°01 à Douvaine, —5°7 à Chamonix, —5°9 à Mélan, —3°8 à Leschaux. A Chamonix, le thermomètre donne —20°26 le 14 et —19°6 le 15; étant à l'exposition du sud il marque 6°6 le 14 et —2°4 le 15. A Leschaux, la moyenne du maxima pendant le mois donne —0°24. L'eau du lac d'Annecy est en moyenne de 2°64.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de janvier :	le	5.	12.	19.	26.	...
Thermomètre.	maxima.	0°3	1°3	5°1	2°9	...
	minima.	—9°	—10°9	—14°5	—9°	...
Baromètre à 0° :		626,2	601,0	621,1	624,6	....

A cette station, le maximum barométrique a lieu le 4 à 627 et le minimum le 14 à 607, difference 20.

Pluies et neige. — Mois très sec et froid. Maximum de pluie et eau de neige, 84m/m4 en 3 jours, à Megève; minimum, 8m/m9 à Thônes, aussi en 3 jours. Au Semnoz, 13m/m9 La neige n'est pas en quantité : 0m49 aux Gets, 0m20 au Biot, 0m04 à St-Gingolgh, 0m36 à Chamonix, 0m08 à Mélan, 0m68 à Megève, 0m13 à Bonneville, 0m34 à Seythenex où elle produit des avalanches aux environs, vers la fin du mois; 0m19 a Faverges, 0m17 à Thônes. Au Semnoz, le temps est magnifique le 5 et le 26, on y mesure 1m45 de neige le 12 pendant qu'elle tombe, 1m42 le 19 et 1m40 le 26.

Observations diverses. — Deux légères secousses de tremblements de terre sont ressenties à Douvaine le 26 à 3 h. 40 matin, précédées d'un bruit sourd assez fort Les cours d'eau sont pris par la glace et le lac d'Annecy gelé derrière la presqu'île d'Albigny L'Arve charrie des glaçons. Le 22, le Giffre est entièrement gelé près de Marignier, fait qui ne s'était pas produit de mémoire d'homme. Le Borne, à son embouchure dans l'Arve, n'a plus jusqu'au 16 qu'un mince filet d'eau A Bonneville, le gel pénètre de 0m20 dans le sol qui est recouvert de neige jusqu'au 31 Brouillards continus dans plusieurs stations.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE CHAMBÉRY

LES CONGRÈS SCIENTIFIQUES DE 1885

L'année 1885 nous annonce une série de Congrès, tous intéressants pour les sciences naturelles, et spécialement pour notre région de Savoie.

Nous aurons d'abord, pendant les premiers jours du mois d'août, le Congrès des Sociétés savantes de la Savoie, qui se tiendra à Montmélian. D'après un règlement adopté en 1878, il a été convenu que ces Congrès se réuniraient tous les deux ans à Chambéry, qui possède à lui seul autant de Sociétés que les autres villes de la Savoie réunies. Cette décision est des plus justes ; mais, pour éviter un retour fastidieux des mêmes Congrès dans la même ville, Chambéry a pensé pouvoir convoquer le Congrès alternativement dans une des petites cités de sa banlieue. Ainsi, en 1882, il l'a réuni à Aix-les-Bains, où il s'est trouvé nombreux et brillant. Il avait fixé à Montmélian la session de 1884. Mais des circonstances particulières ayant empêché cette réunion en 1884, elle a été renvoyée en 1885. Le Maire de Montmélian et son Conseil municipal ont bien voulu nous assurer que nous y trouverons sympathie et accueil cordial. La date précise, ainsi que l'ordre du jour, seront fixés ultérieurement.

Le principal attrait de ce Congrès sera l'étude des vignes plus ou moins atteintes par le phylloxera, et surtout des divers remèdes tentés contre ce fléau : sulfure de carbone, engrais Métailler récemment prôné, cépages américains divers essayés par plusieurs propriétaires. Au mois d'août on

pourra juger de la vigueur des cépages et de l'apparence de la récolte.

Les géologues auront aussi plusieurs questions à résoudre. Est-il vrai que l'énorme rocher sur lequel est bâti Montmélian soit détaché des sommets de la roche du Guet, à la Thuile, et ne soit ainsi qu'un bloc roulé ? Cette catastrophe est-elle antérieure à la période glaciaire ? Trouve-t-on sur le fort de Montmélian des blocs ou cailloux erratiques déposés par les glaciers depuis que la roche est éboulée ?

Il y aura également à étudier, s'il est possible, la succession des étages jurassiques, depuis la plaine jusqu'au lac de la Thuile, qui est dans les marnes de Berrias, à la base du Crétacé. En montant par Cruet, on rencontre des marnes pauvres en fossiles, dont le niveau n'est pas encore bien fixé. On y a observé des traces de *posidonies* qu'il serait intéressant de mieux déterminer.

Une question se présente encore, et celle-là d'un immense intérêt pour l'avenir du pays. Est-il établi que le lit de l'Isère s'élève chaque année par suite des alluvions ? Dans quelles proportions se produit cet exhaussement ? En résulte-t-il déjà un préjudice réel pour les cultures de la plaine, et surtout un dommage pour la santé publique ? Les fièvres paludéennes sont-elles en croissance dans la banlieue de Montmélian ? Enfin existe-t-il quelque moyen pratique de conjurer ce danger pour l'avenir ?

Un simple Congrès d'amateurs n'a certes pas qualité pour trancher ces grandes questions... Mais il est bon toujours de les poser, d'ouvrir une vaste enquête, d'écouter les avis de tous, des hommes de théorie et surtout des hommes pratiques, des savants et des ignorants, de calmer les appréhensions exagérées, s'il y a lieu, ou bien de provoquer une agitation en faveur des mesures qui seraient reconnues nécessaires.

Peu de jours après le petit Congrès savoisien de Montmélian s'ouvrira, à Grenoble, une imposante réunion de l'*Association française pour l'avancement des sciences*.

On sait qu'à la suite de nos revers de l'année néfaste, 1870, la France comprit qu'elle ne maintiendrait son influence, qu'elle ne relèverait son prestige que par un vaste développement des sciences. Des hommes dévoués se mirent à la tête de ce mouvement patriotique. D'un côté le savant directeur de l'Observatoire de Paris, Le Verrier, fonda une *Association scientifique de France,* installée à Paris, qui vulgarise dans des cours publics les plus récentes conquêtes de la science, et qui publie des bulletins hebdomadaires où cet enseignement est reproduit, répandu jusque dans les villes les plus éloignées.

Cette propagande par la chaire du professeur et par la presse scientifique ne parut pas suffisante.

Une société bien plus nombreuse se groupa autour du regretté professeur Wurtz et constitua l'*Association française pour l'avancement des sciences*. Celle-ci a également son siège à Paris, mais sa principale mission est de se transporter, chaque année, dans une ville de France et d'y tenir un Congrès ; là elle fait appel à tous les hommes zélés de la province, et les convie au grand œuvre du relèvement de la patrie par la science. Ainsi elle a tenu ses assises à Bordeaux, à Lyon, à Alger, et plus récemment dans des villes moins importantes, à la Rochelle en 1882, à Rouen en 1883, à Blois en 1884, et enfin elle viendra à Grenoble en 1885.

On s'était demandé souvent si deux *associations* dont le but est le même, et le nom presque identique, n'auraient pas dû se fusionner pour agir avec plus d'ensemble, l'une au centre, l'autre, par ses Congrès, dans le reste de la France. Malheureusement les conditions financières des

deux Sociétés étaient fort différentes, l'une percevant une cotisation annuelle de 12 fr. et l'autre de 20 fr. Les économies réalisées, les dotations reçues élevaient encore des barrières entre elles... Mais il n'est rien dont ne triomphe l'amour sincère de la science : au Congrès de Blois, l'année dernière, des propositions ont été faites ; chaque Société a dû en délibérer depuis lors ; et à Grenoble, suivant toute apparence, le traité sera signé, la fusion si universellement désirée deviendra un fait accompli.

Les Congrès de l'Association française réunissent d'ordinaire 700 ou 800 membres, parfois même 1,600, comme à Alger, depuis les membres de l'Institut de France, qui en forment le noyau, jusqu'aux plus modestes instituteurs de village. Ils se divisent en quinze ou seize sections, où chaque science distincte se groupe, entend des communications, discute les opinions émises et dresse des procès-verbaux. Des séances publiques sont convoquées fréquemment, où les questions les plus importantes sont résolues par les maîtres de la science. Enfin de nombreuses et souvent lointaines excursions sont dirigées dans les contrées environnantes.

Si les deux associations sont fusionnées à Grenoble, il est à présumer que cette réunion sera plus nombreuse encore et plus brillante que les précédentes. La date précise n'en est pas encore arrêtée ; tout ce qu'a pu me dire M. Gariel, le zélé secrétaire général, c'est que ce sera entre le 15 août et le 15 septembre. Le Congrès dure ordinairement de douze à quinze jours. Il est possible que l'une de ses excursions se dirige sur Chambéry et Aix, si ces municipalités en font la demande, et s'entendent avec le comité d'organisation. Ce serait peut-être, pour nos stations thermales et minérales de Challes et d'Aix-les-Bains, un moyen d'attraction et de bonne publicité.

Mais au point de vue des sciences naturelles, le seul qui m'occupe en ce moment, il est certain qu'il y aura là des sections d'anthropologie, de zoologie, de botanique et de géologie. Notre ami, M. Lory, est déjà désigné pour présider cette dernière section. Il est probable que nous pourrons revoir, sous sa direction, les coupes si intéressantes de la Grande-Chartreuse, les gisements de Fontaine, Sassenage et l'Echaillon. Si nous avions alors, en Savoie, quelque gisement nouveau à produire, nous aurions là une occasion d'y appeler des juges compétents, de le signaler à l'attention du monde savant. Nous avons le temps, d'ici au mois d'août, de nous y préparer.

III

Presque au même moment, la *Société géologique de France* viendra ouvrir sa session extraordinaire à Champagnole, dans le Jura, sur les bords de la rivière d'Ain. Elle se propose d'y étudier les diverses assises du calcaire coralligène blanc oolithique qui ont été longtemps confondues sous le nom de corallien.

Après avoir reconnu le vrai corallien à Chatelneuf ou au mont Sogeons, près de Champagnole, elle descendra l'Ain jusqu'à Clairvaux, puis de là passera dans la vallée de la Bienne, aux stations fameuses de Valfin et de Montépile.

A mesure qu'on avance dans cette direction, on voit divers niveaux d'oolithe blanche coralligène, absolument semblables au corallien classique, s'intercaler dans l'astartien, dans le ptérocérien, et même dans le virgulien. D'après l'étude qu'en a faite M. Bertrand, ce sont ces derniers qui sont les plus riches en beaux fossiles.

La Société continuera sa marche au sud par Oyonnaz,

Nantua, Charix jusqu'à Bellegarde. De là elle se transportera à Culoz, à Virieu-le-Grand, Belley et Yenne, en Savoie, toujours pour y suivre les niveaux coralligènes de Valfin.

D'Yenne, nous pensons venir donner un dernier adieu à Chanaz, où le jurassique est à découvert depuis le Bathonien jusqu'au Purbeck : puis la Société viendra tenir sa dernière séance et se dissoudre à Aix-les-Bains.

Pour exécuter un tel programme, suivre un si long itinéraire, il faudra certainement plusieurs jours, peut-ètre deux semaines. Il est fort possible que le Congrès géologique se trouve en session en mème temps que le Congrès de Grenoble de l'Association française, si ces deux Sociétés n'ont pas eu soin de concorder les dates de leurs réunions. Ce serait certainement un inconvénient, mais *richesse ne nuit pas ;* ce sera à chacun de choisir celui qui aura sa préférence, ou plutôt celui qui répondra mieux à l'objet spécial de ses études.

M. Bertrand, ingénieur des mines, chargé de dresser la carte géologique du Jura, et M. l'abbé Bourgeat, chargé du cours de géologie à la Faculté catholique de Lille, seront nos guides dans cette longue excursion.

IV

Est-ce tout ? Est-ce assez de Congrès pour l'été de 1885 ? Assurément non ; et il nous reste à parler du plus important de tous, du Congrès géologique international, qui devait se réunir à Berlin en 1884, et que le choléra a forcé de renvoyer à 1885.

Il est dommage que Berlin soit si loin de nous, car ce Congrès offrira certainement un puissant intérêt : M. d'Hauchecorne y présentera la carte d'Europe entièrement dessinée et en grande partie coloriée. On aura à décider si les

divisions des terrains, si les couleurs provisoirement adoptées à titre d'essai par le Comité de Berlin, ne doivent pas être modifiées. On verra s'il est possible d'y introduire des hâchures et des pointés, pour marquer les subdivisions des étages... On adoptera en un mot la *gamme géologique universelle*.

En même temps, les paléontologistes devront s'entendre pour commencer le *Nomenclator paleontologicus* proposé par M. Neumayer, de Vienne, vaste registre de l'état civil pour les êtres fossiles passés, présents et futurs.

Combien de grands projets encore y seront présentés et discutés ! Mais à quoi bon nous en occuper ici : il est probable que ni vous, ni moi, nous n'aurons à les aller discuter à Berlin.

PILLET.

MUSE SAVOISIENNE AU XVII^e SIÈCLE

NOËL SAVOYARD DU XVII^e SIÈCLE

« Dans ma jeunesse, c'estoit une coustume que l'on avait tournée en cérémonie, de chanter tous les soirs presque en chaque famille, des nouels qui estoient chansons spirituelles faictes en l'honneur de nostre Seigneur ; lesquels on chante encore en plusieurs églises pendant que l'on célebre la grand messe le jour de Noel, lorsque le prêtre reçoit les offrandes. »

PASQUIER (1529-1615). *Recherches sur la France.*

Le noël qui fait le sujet de cette étude a été trouvé, il y a quelques années, par M. Albert Pictet dans les papiers de la famille Micheli, à Landecy (canton de Genève), à 3 kilomètres à l'est de Saint-Julien. Selon M. Ph. Plan, le savant bibliothécaire de Genève, qui a eu l'obligeance de nous le communiquer, l'écriture du manuscrit serait de la première moitié du XVII^e siècle. Le texte n'offrant pas de données suffisantes pour le faire remonter plus haut, nous le classerons par conséquent parmi les productions des premières années du XVII^e siècle.

Ce qui nous engage à lui accorder une attention particulière, c'est le soin que l'auteur a mis à observer la mesure des vers et à figurer la prononciation. Parmi les écrits savoyards de cette époque, il en est peu qui soient, sous ce rapport, aussi soignés, et qui offrent autant de points de repère pour en déterminer la prononciation d'alors. C'est ce que nous allons faire, après avoir donné le texte sans y faire la moindre correction.

Il va sans dire que, pour ne laisser flotter aucune incertitude sur la prononciation, il est nécessaire d'avoir recours à quelques signes de convention, d'autant plus que notre patois renferme plusieurs sons inconnus à la langue française.

Le mode de transcription que nous avons adopté a non seulement toute la précision d'un système purement phonétique, mais il a encore l'avantage de ne pas heurter des habitudes prises et de conserver les lettres étymologiques, surtout à la fin des mots ; en d'autres termes, il unit les avantages du système phonétique à ceux du système étymologique. En voici les traits principaux ou plutôt ceux qui sont nécessaires pour donner une idée exacte de la prononciation du noël en question.

1° Aucune consonne ne se prononce à la fin des mots : *mâl, mârs, mârc* se prononcent *mâ*.

Quand par exception une consonne finale est sonore, on la fait suivre du signe (') : *mal', mâr'c, mârs'*, se prononceraient *mal, mâr, mârse*.

2° Le son du *th* dur anglais est représenté par *ç*h, avec cédille sous le *c*; et celui du *th* doux par *jh*.

3° La voyelle *ë* avec tréma représente un son grèle, intermédiaire entre l'*e* muet et l'*é* ouvert.

4° Les voyelles *a, o* sans accent ou avec l'accent grave (*à, ò*) se prononcent de même, c'est-à-dire comme dans *ma, ta, sa, joli, homme;* l'accent grave a pour but d'indiquer que l'accent tonique tombe sur *à* ou *ò* final.

5° A la fin des mots, les voyelles *e, ë,* ainsi que *a, o* sans accent, sont muettes ou plutôt atones, c'est-à-dire l'accent tonique tombe sur la syllabe qui précède. Il en est de même de *es, ës, os* au pluriel. Pour tous les autres cas la voyelle atone est précédée du signe (') : *lous diâbl'ous fir'ont*, les diables furent.

6° *Ai* se prononce toujours comme un *é* fermé, et *ay*, *é* comme un *é* excessivement ouvert.

7° *Ëu* comme *à-eu*, *ò-eu* en une seule émission de voix.

8° *En* comme *an*, mais *ên* avec l'accent circonflexe comme dans les mots latins *mens*, *gentes*.

Le pare Adam fu ben ardy,
Bon Di la mala gaillardy
Que la cheffia de parady ;
Cela poma mâ meura
Fu cosa de to lou pechia,
Lou diablou dei cel'eura
Furon to detachia.

Le pâre Adan fut bên n-hardi. Bon Di, la mâla gaillardi quë l'a çhëffià de paradis ! Çla pomma mâl mëura fut causa de tôs lous péçhiàs ; lous diâbl'ous dês çl'hëura fur'ont tôs détaçhiàs.

Le père Adam fut bien hardi. Bon Dieu, la malheureuse témérité qui l'a chassé du paradis ! Cette pomme mal mûre fut cause de tous les péchés; les diables depuis cette heure furent tous détachés.

La fena que l'a enchanta
Asmi qu'an le vu enfanta
Le pleure, elle dévre chanta,
L'a sa par du domazou ;
Netet ai pas bon amplia,
L'est causa qu'a cé viazou
Le paquet fu plia.

Asmi, quand lë vut enfantâr, la fëna qu'él' a ençhantâ, lë plëure, lë devrët çhantâr, l'a sa pâr't du domajh'ou ; n'étayt' él pâs bên n-amplïà ? L'ëst causa qu'à cé viajh'ou, le paquët fut plïà.

Aussi, quand elle veut *(va)* enfanter, la femme qu'il *(le diable)* a enchantée, elle pleure, elle devrait chanter. Elle a sa part du dommage. N'était-ce pas bien mérité ? Elle est cause que cette fois le paquet fut plié.

Ah sé ne fusse pas soprei
Y fusse to alla de drei,
No narion jamai fan ne frei
Y sare tojor feta,
Tojor biau can le mei dè may
Chacon arè de resta,
No ne mourrion jamai.

Ah ! s'él ne fusse pâs soprays il fusse tot allâ dedrayt; nos n'arions jhamais fan ne frayd; il sarèt tojhor's féta, tojhor's biau can le mays de mai ; çhacon arët de résta, nos ne mourrions jhamais.

Ah ! s'il *(Adam)* n'avait pas été surpris, ce serait tout allé bien droit, nous n'aurions jamais faim ni froid ce serait toujours fête, toujours beau comme le mois de mai ; chacun aurait du superflu, nous ne mourrions jamais.

No n'arion pa fota de ran,
No n'arion ran peur dè sergen,
Il sarè to de bonnè gen,
On narè jamais guerra,
On narè jamai gnon plora
To lou ben de la terra
Cretrion sans labora.

Nos n'arions pâs fauta de ren, nos n'arions ren peur' dés serjhents, il sarët tot de bonës jhens; on n'arët jhamais guèrra, on n'arèt jhamais nyon plorâ ; tôs lous bêns de la tèrra crêtriont sans laborâr.

Nous n'aurions faute de rien, nous n'aurions pas peur des seigents (gendarmes), ce serait tout de bonnes gens, on n'aurait jamais la guerre, personne n'aurait jamais pleuré ; tous les biens de la terre croîtraient sans labourer.

Adam se vè ben ebày
Quan e se vè dinse banni

San avei lota, ne pani,
To le jor é ploravè
De s'estre lassia trompa,
Le diablou s'en mocavè
Que l'avei attrapa.

Adan se vët bên n-ébaï, quand él se vet dinse bani sans avayr lotta në pani. Tot le jhor' él ploravë de s'étre lassîa trompâr ; le diâbl'ou s'en moquâvë qu'él l'avayt attrapâ.

Adam se vit bien ébahi, quand il se vit ainsi banni sans avoir hotte ni panier, tout le jour il pleurait de s'être laissé tromper, le diable s'en moquait *(de ce)* qu'il l'avait attrapé.

Noutron Segneu n'a pa volu
Que Satan celi grou golu,
Pelu et nei can du velu
Fusse torjo le metré
A cosa de celi mafé
Car é l'et vegnu naitre
Ceta nai a la miné.

Noutron Seigneur n'a pâs volu que Sâtan, çli grous golu, pelu ét nayr can *de* velu, fusse torjhor le maître, à causa de çli mâfait, car' él' èst vegnu naitre, çta nét, à la minét.

Notre Seigneur n'a pas voulu que Satan, ce gros goulu, poilu et noir comme du velours, fut toujours le maître à cause de ce méfait, car il est venu naître, cette nuit, à minuit.

COMMENTAIRES ET APERÇU GRAMMATICAL.

On nous demandera sans doute à quelle vallée ou localité appartient le patois de ce noël, et sur quoi nous nous basons pour en reconstituer la prononciation, telle qu'elle existait il y a plus de deux siècles et demi.

Ceux qui savent comme notre patois varie d'une ville et bien souvent d'une commune à l'autre, combien dans

le même canton il y a d'enclaves avec une prononciation complètement différente, ceux qui savent comme nos poètes se gênent peu, lorsqu'ils sont embarrassés par les besoins de la rime ou de la mesure, à faire des emprunts soit au français, soit au parler des communes voisines, ceux-là comprendront qu'un écrit de si courte haleine ne peut pas nous fournir des données suffisantes pour pouvoir dire d'une manière certaine dans le patois de quelle commune il a été écrit ; tout ce qu'on peut attendre de nous, c'est d'indiquer la région avec le parler de laquelle il a le plus de rapports et de faire connaître les raisons que nous avons de croire ce noël originaire de telle région plutôt que de telle autre. C'est ce que nous allons entreprendre dans les paragraphes suivants, en laissant de côté les choses de détail qui n'auraient d'intérêt que pour quelques personnes.

1. *Influence du français*. — L'auteur était certainement un lettré; aussi n'y a-t-il rien d'étonnant qu'il se soit servi de mots français [1] quand le patois le gênait, qu'il ait fait usage du passé défini (fut, furont, él se vèt), et qu'il ait écrit *du* pour *de* dans *can du velu*, et *elle* au lieu de *le* dans *elle devrët*.

Enfin l'emploi de *nous* qui revient quatre fois, celui de *ne* qui revient neuf fois, c'est-à-dire dans toutes les phrases négatives, tout cela trahit l'influence française. Nous ne voulons pas dire par là que l'emploi de ces dernières formes soit une faute, non ; mais il n'est pas conforme à l'usage ni au génie de notre langue. Ainsi, quant à l'emploi de *ne*, il est facile de remarquer qu'on dit plutôt : *d' sais pas* [2], *t' sâs pâs* que *de ne sais pas*, *te ne sâs pâs* · par contre dans *él ne sât pâs*, on conserve généralement *ne*. La

[1] Comme *gaillardi*, *ébahi*, *banni*

[2] A moins d'indication contraire, les citations que nous ferons en patois seront dans le dialecte d'Annecy.

raison en est, à notre avis, que la particule *ne* se sous-entend chaque fois que sa présence amène une cacophonie, comme dans *de ne* où il y a deux sons sourds de suite, dans *nos ne mourrions* (deux *n* et deux sons sourds); en un mot, c'est une affaire d'oreille et de goût.

L'emploi de *nous* comme sujet n'est pas non plus inconnu au patois ; au présent de l'indicatif et au futur on dit indifféremment *nous avons* et *on a*, *nous aurons* et *on aura*, mais en dehors de ces deux temps et des verbes très usités, un illettré vous traduira toujours *nous* par *on ;* si vous insistez pour qu'il vous traduise par exemple *nous chantions* en employant *nous*, il ne le fera qu'après quelques tâtonnements et en donnant au verbe la terminaison non de la premiere, mais de la troisième personne du pluriel : *nos çhantâv'ans* (Thônes), *nos çhantâv'ons* (Annecy), *nos çhantivôs* (Rumilly) ; la troisième personne dans ces localités est en effet : *ils çhantâv'ant, éls çhantâv'ont, éls çhantivôt* (avec l'accent tonique sur *ô*).

Quant au passé défini, l'usage actuel en est très restreint. A part dans quelques enclaves [1], on ne fait usage que des troisièmes personnes du singulier et du pluriel. Bien que nous n'ayons pas de preuves historiques pour établir que ces formes ne se sont maintenues dans notre patois que grâce aux lettrés et à l'influence du français, nous avons de fortes présomptions pour le croire ; en tout cas, nous pouvons affirmer que ce temps est aussi antipathique à nos populations rurales que l'imparfait du subjonctif l'est au peuple français.

Quant au mot *gaillardy*, il était encore usité en français au XVI^e^ siècle avec la signification de *témérité, au-*

[1] Entre autres dans l Albanais, ou il est employé à toutes les personnes. J'eus, tu eus... : *d'i, t'ie, al' it, nos' ir'ons, vos' ites, al' ir'ont ;* j'aimai, tu aimas : *d'âmi, t'âmie...*

dace. Dans Rabelais le mot *gaillardet* a le sens de *réformé, hérétique.*

2. *Rythme et prononciation.* — Il suffit de jeter un coup d'œil sur un couplet pour voir qu'à part le quatrième et le sixième vers qui sont féminins, tous les autres sont masculins. Dès lors nous sommes certains que *pechia, detachia, amplia, plia,* qui se trouvent à la fin des cinquièmes et septièmes vers, ont l'accent tonique sur l'*a* et non sur l'*i,* parce que ces vers sont masculins. En effet, si l'accent tonique tombait sur l'*i*, l'*a* final serait atone et le vers féminin.

Comme on prononce *péçhîa, détaçhîa* dans la plus grande partie du canton de Genève et de l'arrondissement de Saint-Julien, et qu'au contraire la prononciation de *péçhià, détaçhià* ne se trouve dans la Haute-Savoie que dans le Chablais, le Faucigny et à Cruseilles en Genevois, on voit à l'instant dans quel sous-dialecte le noël a été écrit. Un examen plus approfondi nous amène à éliminer Cruseilles, le haut Chablais et le haut Faucigny, parce que le patois de ces pays a des particularités qui ne se rencontrent pas dans le texte. En poursuivant nos recherches, nous arrivons à cette conclusion que le dialecte parlé dans le bas Chablais et la partie inférieure de la vallée de l'Arve a beaucoup de rapports avec celui du noël, mais qu'il est plus que probable qu'il est originaire d'une commune peu éloignée de la zone où l'on prononce *péçhîa, détaçhîa.* Ce qui nous conduit à cette dernière conclusion, c'est le vers suivant :

De s'estre lassia trompa

qui doit avoir huit pieds et qui ne peut avoir la mesure voulue qu'autant que *lassia* comptera pour trois syllabes : *las-sî-a.* En présence du soin scrupuleux que l'auteur a

mis à observer et la rime et la mesure, nous ne sommes pas porté à considérer ce fait comme une négligence de sa part [1] ; nous sommes plutôt de cette opinion que l'auteur était originaire d'une localité où, par suite de la proximité de la zône qui prononce *péçhîa*, cette manière de prononcer lui était plus ou moins familière et n'avait par conséquent rien de choquant pour lui.

Or la ligne de démarcation entre les deux zônes est toute tracée par la nature : au nord de l'Arve la prononciation de ces mots est *péçhià* et au sud *péçhîa*. Il est donc plus que probable que nous avons dans ce noël un spécimen du patois d'Annemasse, du temps de Louis XIII.

3. *Des ans l'irréparable outrage.* — Au nombre des mots tombés en désuétude on ne peut en compter à proprement parler qu'un seul — *gaillardy*, que nous considérons comme un emprunt fait au français. Les changements survenus dans les mots suivants n'affectent que la prononciation ; ainsi :

Amplià se prononce aujourd'hui *amplîa* avec l'accent tonique sur *i* dans presque tout le canton de Saint-Julien ; *amplcîa*, à Frangy ; *amplëyà* (3 syllabes, avec l'accent tonique sur *à*) à Cruseilles.

Bon Di. Dans tous les écrits du XVI^e^ et XVII^e^ siècle, le

[1] On pourrait nous faire des objections à propos de ce vers : *Cela nai a la minè*, qui ne doit avoir que six syllabes. La prononciation actuelle du mot *cela* est *sta* ; aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles, à en juger par les documents de cette époque, les adjectifs démonstratifs *celi, celà, celô, celé, eeli, cela, celô, celé* comptent aussi souvent pour une syllabe que pour deux ; c'est justement ce qui se reproduit dans ce Noel, où *celi* compte pour deux syllabes et *ceta* pour une. Ce n'est donc pas une négligence de la part de notre auteur.

A cette époque les diphtongues précédées de *br, cr, dr, bl, cl, gl*, etc., comptaient pour une ou pour deux syllabes, au gré du poète. C'est pourquoi à côté de *plia*, ou *ia* compte pour deux syllabes, nous trouvons *cretrion* ou *ion* ne compte que pour une seule On ne peut donc pas citer ces exemples comme des incorrections ; telles étaient les règles de la versification française de cette époque.

mot Dieu se prononce Di ; aujourd'hui on dit Diu. L'ancienne prononciation ne s'est conservée que dans quelques expressions comme *pardi,* pardieu ; *croéx* ou *croix pâr't Di,* croix de la part (au nom) de Dieu. C'est par cette expression qu'il y a une quarantaine d'années on commençait l'épellation des lettres de l'alphabet, en tête duquel se trouvait une croix.

Le diablou. La désinence *ou* est atone dans ce mot et les suivants : *domajhou, viajhou ;* aujourd'hui on ne l'entend plus dans la zone que nous considérons comme le lieu d'origine de cet écrit, elle est remplacée par *o* ou par *e* muet. Elle ne paraît pas avoir été générale en Savoie. Dans un écrit de 1803, on la trouve encore très répandue dans la vallée de Thônes ; vers 1830, elle y avait fait place à l'*o* atone. A Aviernoz, canton de Thorens, elle y était encore dominante chez les vieillards, en 1860 ; aujourd'hui on ne l'y entend presque plus...

Asmi est un mot inconnu, que nous n'avons retrouvé nulle part. Comme il existe en plusieurs localités un mot qui s'en rapproche pour la forme et dont le sens convient assez bien au passage où se trouve *asmi* (2e couplet), nous le considérons, en attendant mieux, comme une forme archaïque d'*asmète* qui signifie — Aussi, c'est pourquoi, à cause de cela. Sur le versant occidental du Salève on emploie fréquemment *asmé* au lieu d'*asmète* ; au Châble, on ne connaît qu'*asmé.*

Can. C'est sous cette forme, aujourd'hui presque inusitée, que cette conjonction se présente dans les anciens écrits concurremment avec *comme ;* les formes *cmè, cmêt, mêt, cmênt, cment, ment* ne paraissent que beaucoup plus tard.

4. *De la liaison.* — On ne l'observe qu'après les articles, les adjectifs possessifs et démonstratifs, ainsi qu'avec les pronoms personnels, le pronom *on* et avec *en.*

La liaison s'observe aussi après les noms de nombre cardinaux, mais il y a une foule de localités qui ne l'observent qu'à moitié ; d'autres mettent constamment *s* après chaque nom de nombre.

Dans notre texte il n'y a que trois liaisons nettement marquées, ce sont *qu'él' a ençhantâ, n'étayt' él* (2e couplet) et *él' èst vegnu* (6e couplet). Nous croyons cependant que la liaison se faisait alors, comme aujourd'hui, après *bien*, et que ce n'est pas sans raison que l'auteur a écrit *hardi* sans *h* : ben ardy. C'est pourquoi nous n'avons pas hésité à figurer la prononciation par *bên n-hardi, bén n-ébahi.*

5. *Voyelles atones ; rimes féminines.* — Les deux vers suivants : « L'a sa pâr't du domajh'ou, L'est causa qu'à cè viajh'ou..., » sont féminins, parce que la voyelle finale *ou* est atone, comme le sont *e, è, a, o* et *es, ès, os* au pluriel.

Outre ces voyelles, nous avons encore *an, in, on,* terminaisons verbales, qui sont parfois atones, comme l'est parfois la désinence française *ent* à la troisième personne du pluriel. Par conséquent un vers qui serait terminé en patois par ces mots *ils fir'ont,* en français par *ils furent,* serait féminin, tandis qu'il serait masculin s'il était terminé par une syllabe tonique, comme le sont ces terminaisons dans *éls sariont, ils seraient.*

Quand il s'agit de déterminer le nombre de pieds des vers finissant par *in, on, an,* terminaisons verbales, il est important de savoir dans quel sous-dialecte ils sont écrits, car sans cela on est exposé à commettre des bévues. Dans la plus grande partie de la Tarentaise et de l'arrondissement d'Albertville, la première personne du pluriel du présent de l'indicatif a une désinence atone, tandis que dans les autres parties de la Savoie cette désinence est

tonique ; d'où il s'ensuit que les mots *nos travaillins* compteront à la fin d'un vers pour quatre syllabes ou pour trois seulement, suivant les dialectes.

6. *De l'élision.* — Toutes les voyelles atones peuvent être élidées lorsque le mot suivant commence par une voyelle ou par la lettre *h,* — il n'y a pas d'*h* aspirée en patois. L'élision n'est de rigueur qu'avec les monosyllabes ; avec les autres mots elle est facultative ; l'*e* muet cependant ne compte jamais pour une syllabe en pareil cas : Le pâr*e* Adan, le pour*o* hommo, lôs pour*os* et lôs viëux. Dans ces exemples, *pouro* et *pouros* seront d'une ou de deux syllabes au gré du poète, mais *pâre* ne doit compter que pour une.

Dans les vieilles chansons on rencontre de nombreux exemples où les terminaisons atones de la troisième personne du pluriel dans les verbes sont élidées. Ainsi, dans la fameuse chanson genevoise de 1603, *Cél qu'est lai-n-haut,* où les règles de la versification sont assez bien observées, on trouve un exemple d'une élision de ce genre : *Etiant entrâ, venir'ont u courps de garda,* étant entrés, ils vinrent au corps de garde (6e couplet).

7. *Inversion ou interversion ?* — Les deux premiers vers du second couplet offrent quelque difficulté d'interprétation à cause de l'obscurité du mot *asmi* et de la place qu'il occupe. Il est possible que, vu son origine qui nous est inconnue, il puisse se placer, comme la conjonction *cependant,* après le sujet de la proposition, mais il se peut également que le copiste ait mis un vers avant l'autre. Nous nous arrêtons à cette dernière hypothèse, comme étant la plus probable, car notre patois suit de si près la construction française que nous ne sommes pas disposé à admettre tout à coup un écart si grand. Aussi avons-nous interverti l'ordre des vers dans les deux alinéas qui suivent le texte.

8. *Idiotisme.* — Le participe passé accompagné du verbe *avoir* est invariable dans notre patois : la fena qu'él' a ençhantâ, la femme qu'il a *ençhanté*. Les participes passifs sont variables ; mais la formation du féminin est loin d'être partout la même. Ainsi, tandis qu'au nord du Fier on dit *la snanna passâya* (passâyė ou passôyë), au sud, le participe passif est invariable : le mays passâ (passô); la snanna passâ (passô). Hâtons-nous d'ajouter que cette ligne de démarcation n'a rien d'absolu et que Thorens et Cruseilles se rapprochent plus du parler du sud que de celui du nord.

Dans cette phrase : Quand le vut enfantâr, le verbe *vouloir* a la signification d'Etre sur le point de : El vut pluvre, il va pleuvoir ; la mayson ne vut p'ocor tombâr, la maison n'est pas encore sur le point de tomber. Cette manière de s'exprimer est d'un usage très fréquent.

Le mode subjonctif diffère notablement de la conjugaison et de la syntaxe françaises sur certains points; nous en avons un exemple dans cette phrase : S'él ne fusse pâs soprays, il fusse tot allâ de drayt.

L'imparfait du subjonctif ne perd pas *sse* à la 3e personne du singulier. Il peut s'employer au lieu du conditionnel passé, et après *si* au lieu du plus-que-parfait de l'indicatif : S'él ne fusse pâs *ou* s'él n'avayt pâs étâ ; tot fusse (*ou* tot sarët) allâ dedrayt. D'on coup de poêng de les tuïsse totës *ou* de lés' ari totës toâ, d'un coup de poing je les aurais toutes tuées. De vodri bin qu'al' y allisse, je voudrais bien qu'il y allât.

Aujourd'hui on supprimerait les adverbes *ne* et *pâs* dans : No n'arions pâs fauta de ren ; cependant, dans les campagnes reculées, l'usage en pareil cas est de ne pas les supprimer, surtout quand on veut donner plus de force à la négation.

Dans ce vers : On n'arët nion plorà, le véritable sujet est *nion* et le pronom *on* n'est ici que le sujet apparent ; c'est le pendant de cet autre vers : Il sarèt tot de bones jhens, où *tot* (tout le monde) est le véritable sujet, et *il*, le sujet apparent.

La lotta, l'hotte. L'article *l'* s'est souvent, comme dans ce cas, incorporé au mot suivant; ainsi dans *le luisët*, lucarne, qui vient de *l'huis*, ouverture, porte ; dans *le lêndeman*, le lendemain, l'article est deux fois répété. Il en est de même de *landiula*, andouilles, saucisson ; de *lanviu*, orvet, qu'on appelle aussi *envoye* et *aveugle*. (Voir LITTRÉ, au mot Orvet).

Dedrayt, tout droit, comme il faut. Dans ce mot la particule *de* n'a rien de commun avec la préposition *de ;* c'est un préfixe qui signifie *tout à fait*. C'est ce préfixe qui se trouve dans le latin *dealbabor*, dans le français *dedans, dessous, dorer*, dans le savoyard *dinse*, ainsi, *devrai*, bien véritable, *dechor*, assurément ; d'ai *déprays* de modâr, j'ai pris la ferme résolution, j'ai résolu de partir.

A. CONSTANTIN.

Le Directeur-gérant : A. CONSTANTIN.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 1885

(Suite)

SUITE DE LA DISCUSSION SUR LE CHANGEMENT DU CLIMAT DE NOTRE RÉGION.

M. Ducis cite la découverte de pierres de moulin et de charrues enfoncées dans une tourbière avec de gros troncs d'arbres, sur le plus haut passage entre la vallée de Beaufort et la Tarentaise, là où il n'y a plus aujourd'hui que des pâturages et où la tourbe est le seul combustible pour les chalets. Le moulin de l'*Arpire* était à 2,000 mètres d'altitude.

Il attribue cette dégénérescence, non à un abaissement de température, mais au changement du niveau atmosphérique, par suite du soulèvement insensible des montagnes, dont le mouvement ondulatoire a été observé dans beaucoup de régions.

A l'appui de cette opinion viendraient les changements de niveaux respectifs constatés entre divers villages de la haute Tarentaise et surtout l'abaissement du plateau tourbier de Poisy effectué depuis un demi-siècle d'après des observations exactes de personnes encore vivantes.

M. Constantin fait observer que les conclusions tirées des données relativement peu nombreuses que nous possédons sur l'époque des vendanges lui paraissent aventurées, qu'elles ne concordent pas avec celles de quelques écrivains suisses qui se basent sur des observations suivies, remontant à plus de trois cents ans. Ainsi, dans l'excellent ouvrage de M. Galiffe, *Genève historique et archéologique*, l'au-

Savoie (Haute). 3

882

teur ne craint pas d'avancer que le climat de Genève est actuellement sensiblement moins doux qu'autrefois et que les vendanges se font aux environs de Genève au moins 15 jours plus tard qu'aux XV^e^ et XVI^e^ siècles. Il conviendrait que la question fut étudiée à fond par la Commission météorologique, qui devrait utiliser les matériaux que M. Dufour a publiés dans le volume X, bulletin 63 de la *Société vaudoise des sciences naturelles* et où le problème de la variation du climat est étudiée sous toutes ses faces.

Quant aux noms de lieux appelés *la Vigne, sous la Vigne*, il pense que ce nom leur a été donné parce que la vigne y a été cultivée, sinon sur une grande étendue, du moins sur une parcelle de terrain, ce qui a suffi pour donner cette dénomination à cet endroit. Les lieux de ce nom qui lui sont connus sont tous exposés au midi et à une altitude de 100 à 150 mètres au-dessus des vignobles actuels. Un relevé exact de l'altitude, de l'exposition et de la nature du terrain des différentes localités portant ce nom permettrait de mieux juger la question, surtout si dans le dépouillement des anciens actes de vente ou de transmission de biens on pouvait trouver des passages précis à l'égard du genre de culture de ces lieux appelés *la Vigne*.

Dans le midi de la France, notamment à Grasse, l'expression *aller à la vigne* pour dire *aller à la campagne* n'éveille nullement l'idée de *villa,* mais celle de *verdure ;* elle répond à l'expression allemande « *in's grün gehen,* aller dans la verdure. » Il n'y a rien d'étonnant que, dans les pays chauds, le mot *vigne* ait été employé dans le sens de *verdure* et de là dans celui de *campagne ;* une semblable métaphore n'aurait pu prendre naissance dans nos verdoyantes vallées. Par conséquent, jusqu'à preuve du contraire, M. Constantin pense que la vigne a été cultivée à une époque antérieure à une plus grande altitude qu'au-

jourd'hui et que c'est à ce fait qu'il faut attribuer l'origine de la dénomination de *vigne* donnée à certains lieux élevés.

M. Sallaz fait circuler des empreintes de feuilles de différentes plantes, qu'il a obtenues par un procédé aussi simple qu'expéditif. Il commence par étendre une couche d'encre d'imprimerie sur du papier ordinaire au moyen d'un rouleau de gélatine ; ensuite il plie ce papier en deux en plaçant la plante (fleur ou feuille) entre les deux feuillets du papier encré et les presse fortement. La plante se trouve ainsi couverte d'une couche d'encre sur ses deux faces ; mise entre deux feuillets de papier blanc, qu'il convient de presser fort et aussi uniformément que possible, elle laissera sur le papier l'empreinte de ses deux faces.

L'encre bleue est préférable à la noire, et le papier satiné donne des épreuves plus nettes et plus délicates. Le principal est d'avoir toujours une couche d'encre aussi uniforme que possible et d'exercer une pression égale sur chaque partie de la plante. En une heure une personne peut facilement obtenir de 50 à 60 exemplaires. Pour donner une idée de ces empreintes, on a reproduit une feuille de géranium sur la couverture du présent n° de la *Revue*, dont le papier est d'un gros grain et non satiné.

M. Eugène Tissot présente un mémoire de la part de M. Boltshauser, ancien professeur de physique à Annecy, aujourd'hui professeur au lycée d'Alexandrie. Ce nouveau travail de notre confrère a pour objet d'établir une formule barométrique plus simple et plus complète que celle de Laplace, la seule aujourd'hui adoptée. A cet effet, M. Boltshauser substitue à la *Constante* de Laplace une *fonction* de quantités variables représentant les conditions de pression, de température et d'humidité qui se vérifient dans l'atmosphère au moment de l'expérience ; de telle sorte que les erreurs possibles dans les calculs barométriques sont

limitées à celles qui pourraient provenir d'une distribution irrégulière de chaleur et d'humidité entre les lieux d'observation. Les tables qui accompagnent le mémoire permettent d'expédier très rapidement ces sortes de calculs et de les rendre accessibles à une foule de personnes que rebutait l'emploi des tables faisant suite à la formule de Laplace.

M. Serand donne lecture d'une lettre remarquable à tous égards, qui caractérise tout à la fois et on ne peut mieux cet homme de cœur et de talent qui fut C.-H.-Antoine Despine et l'époque où elle fut écrite (octobre 1802). La décision prise par la réunion de la publier dans la *Revue* nous exempte d'en donner ici l'analyse.

La Société agrée deux nouveaux membres correspondants : 1° M. DuBois-Melly, peintre, élève de Calame, membre de la Société des arts et de l'Institut national de Genève, auteur des *Nouvelles montagnardes,* des *Nouvelles d'atelier, etc.* Un de ses tableaux admis au Salon de Paris, en 1860, — « Incendie du village des Allues en Tarentaise », — rappelle le dévouement dont il fit preuve lors de cet incendie et que le roi Victor-Emmanuel honora d'une flatteuse distinction, — d'une médaille personnelle.

2° M. Eugène Ritter, professeur à l'Université de Genève, vice-président de section de l'Institut genevois, auteur bien connu et fort apprécié pour ses travaux historiques.

M. l'archiviste dépose les dons et échanges reçus dans le mois courant.

Le Secrétaire, A. Constantin.

CHRONIQUE SAVOISIENNE

Bibliographie. L'heure présente est trouble, mais dans la république des lettres elle nous offre l'agréable et consolant spectacle d'une activité inaccoutumée dans les sphères intellectuelles de nos deux départements. Partout règnent une noble émulation et une entente fraternelle entre nos sociétés savantes, ce qui facilite singulièrement leurs recherches. C'est surtout sur les champs de l'histoire que cette recrudescence d'activité est plus accentuée ; on y voit de temps en temps paraître de jeunes débutants avec succès, mais la palme de ces travaux qui exigent tant de longues et patientes veilles appartient aujourd'hui aux vétérans.

En première ligne nous placerons une œuvre méritoire entre toutes, appelée à faire sensation et à attirer l'attention du public sur un enfant de la Savoie, qui contribua à l'introduction en France du grand art moderne de l'imprimerie ; c'est l'ouvrage intitulé *Origine de l'imprimerie à Paris d'après des documents inédits*, par Jules Philippe, député de la Haute-Savoie, vice-président de la Société Florimontane d'Annecy.

— Il vient également de paraître un fort beau volume de 400 pages intitulé : *Ephémérides annéciennes et savoyardes*. Annecy, J. Dépollier, 1885. Prix : 5 fr.

La première partie (146 pages) contient celles qui sont relatives à l'histoire de Savoie, la seconde (115 pages) celles relatives à l'histoire de la ville d'Annecy, et la troisième renferme une série des documents les plus importants des archives municipales d'Annecy. C'est un vrai service rendu aux travailleurs, et nous espérons que l'auteur nous dotera

d'un second volume avec une table des matières, ce qui est indispensable dans de pareils ouvrages.

— Le travail que M. le Comte Amédée de Foras a présenté à l'Académie de Savoie et dont nous avons parlé dans le n° 2 de la *Revue* vient de paraître sous ce titre : *Le Comte Humbert I (aux Blanches mains). Recherches et documents, par M. le baron Carutti di Cantagno.* Cette brochure de 74 pages renferme le résumé fidèle de tout ce qui a trait à la Savoie dans le volumineux ouvrage du baron Carutti. Non content de mettre à la portée des lecteurs français les importantes découvertes de l'auteur italien, M. de Foras accompagne son résumé de notes intéressantes où son savoir et sa sagacité marchent de front.

— L'infatigable président de la Société d'histoire et d'archéologie de Chambéry vient de publier un remarquable travail sur *Saint François de Sales, docteur en droit, avocat, sénateur,* sa correspondance inédite avec Claude et Philippe de Quoex ; documents divers, fac-simile et sceaux. (164 pages.)

Il y a des gens qui ont la main heureuse : découvrir d'un seul coup douze lettres de saint François de Sales et deux de son frère et successeur est une de ces bonnes fortunes qui n'arrivent pas souvent. Nous sommes persuadé, comme le dit M. Mugnier, que si l'on opérait des recherches complètes dans les papiers des familles qui ont eu des rapports avec l'évêque de Genève, l'on en trouverait bien d'autres encore. Il ne se passe presque pas de mois sans qu'on entende parler de la découverte d'un nouvel autographe. En janvier dernier, c'était une de ses lettres inédites mises en vente à Paris, à l'Hôtel Drouot [1] ; le mois passé, c'était un

1 Cette lettre, qui a passé nous ne savons dans quelle main, est adressée a M. de Châtillon, a Thonon, et datée du 13 mars 1615. Saint François lui écrit au sujet des plaintes portées par un nommé Pellier contre le curé de Cervens, il le prie de prendre des informations.

autre heureux chercheur, M. Eug. Ritter, qui faisait part d'une semblable découverte à l'Institut genevois.

— *Recherches sur un ouvrage de saint François de Sales* (L'Etendard de la croix), tel est le titre d'une nouvelle brochure de M. Eugène Ritter, étude consciencieuse et pleine d'érudition, comme toutes celles qui sont sorties de sa plume. Il nous tient à cœur d'en citer un passage :

« Dans notre pays savoyard et romand, dit-il, qui s'étend de l'île de Saint-Pierre aux Charmettes, dans ce pays qui a été déchiré par les luttes qui ont accompagné et suivi la Réforme, à l'époque de cette grande crise, ce sont les écrits de deux théologiens, Calvin et saint François de Sales, qui s'imposent avant tout à l'attention de celui qui recherche le passé littéraire de nos contrées. »

« La science protestante a donné des œuvres de Calvin une édition qui fait honneur à MM. Reuss, Cunitz et Baum. La science catholique, de qui saint François de Sales attendait l'accomplissement du même devoir pieux, n'a pas encore fait tout ce qu'on est en droit de lui demander à cet égard..... Une édition critique de ses œuvres est un des desiderata de l'histoire littéraire de notre pays. »

— Rappelons en passant l'intéressant document inédit que le même auteur a publié récemment dans la *Bibliothèque universelle et revue suisse, nº 65, mai 1884.* C'est une lettre ou plutôt un vrai mémoire du mari de Mme de Warens, racontant entre autres choses comment *sa déserteuse, la Savogarde,* avait été amenée à aimer la Savoie et comment elle quitta le foyer conjugal. Le récit de l'entrevue qu'il eut avec sa femme au couvent de la Visitation, à Annecy, est du plus vif intérêt ; il jette un jour nouveau sur les motifs de la conversion de celle-ci au catholicisme.

— L'Académie de Savoie vient de faire paraître le 10e vol., IIIe série de ses *Mémoires* qui renferment plusieurs

articles fort remarquables à commencer par le premier ; nous nous bornerons à en donner la liste.

1° Rapport sur les travaux de l'Académie (1883-4), par M. Descostes.
2° Rapport sur le concours de poésie en 1883, par le même.
3° Les Savoyards chez eux et chez les autres. Discours de réception de M. Charles Buet
4° Réponse de M. L. Pillet au discours du récipiendaire.
5° Antoine Champion et sa famille, par M de Mareschal de Luciane.
6° Urgonien supérieur d'Aix-les-Bains, par M. L. Pillet.
7° Les Aliénés en Savoie (Le B·tton et Bassens), par M Marie Girod.
8° Note sur les derniers moments du poète Marc-Claude de Buttet, par M. d'Oncieu de la Bâtie.
9° Du Régime de circulation de la masse fluidique du soleil, par M. Lamey.
10° La Savoie et ses richesses. Le groupe des eaux minérales d'Evian-les-Bains et les carrières de Meillerie, par M. Descostes.
11° Petite Chronique (anonyme) d'un habitant d'Annecy, de 1598 à 1628, par M. L. Pillet.

— La dernière livraison des *Mémoires* de l'Académie de la Val d'Isère (Moûtiers) contient :

1° La patrie et la famille de Pierre de Tarentaise, pape sous le nom d'Innocent V, par Monseigneur Turinaz.
2° Mémoire sur la période révolutionnaire de 1792 à 1802 dans le canton de Bozel, par M. J. Garin.
3° Homélie prêchée par saint Avit, au commencement du XV[e] siècle, par E.-L. Borrel.

— Le dernier *Bulletin de l'Institut genevois* t. XXVI contient quelques articles sur lesquels nous croyons devoir attirer l'attention de nos lecteurs. Ce sont :

1° Notice sur des crânes et fragments de crânes trouvés à la colline de la Balme, au pied du Grand-Salève, près Veyrier, par M. Burkhard Reber.
2° Les Vallées vaudoises du Piémont, tableau historique et topographique, par M. Galiffe.
3° Recherches sur un ouvrage de saint François de Sales (L'Etendard de la Sainte-Croix), par Eug Ritter.

Dans l'ouvrage de M. Galiffe il est un passage que nous aurions grandement tort de ne pas mettre sous les yeux de nos compatriotes, trop portés à se déprécier.

« Ce qui échappe aux efforts isolés de deux ou trois savants n'est point hors de la portée des yeux d'Argus, des cent bras et des ressources d'une *Société* littéraire ou historique dans laquelle chaque spécialité est représentée. On est

étonné de ce que l'existence seule de semblables sociétés peut faire sortir de choses des moindres localités, des familles, des voisins, de l'étranger, de l'ennemi même, de dessous terre en quelque sorte, où elles auraient pu se perdre ou rester enfouies éternellement. Naturellement il ne faut pas pour un petit pays que semblable Société soit créée à l'instar de celles des grandes villes, où chaque branche suffit à une association nombreuse, mais qu'elle soit constituée en vue de grouper toutes les forces intellectuelles de son ressort, comme c'est le cas de quelques sociétés cantonales ou départementales de nos contrées. Sous ce rapport, nous ne saurions recommander meilleur modèle que la *Société Florimontane* de la Haute-Savoie et ses Mémoires sous forme de journal mensuel, où l'histoire, la biographie, la langue, les dialectes, les lettres, les sciences naturelles, la météorologie même, sont représentées sans se nuire mutuellement. »

Nous acceptons l'éloge : à tout âge on y est sensible ; nous le reproduisons sans crainte, comme sans fausse honte, parce qu'il émane d'une plume autorisée, reconnue hors pair par son impartialité. Puissent les paroles de M. Galiffe trouver un écho sympathique dans notre jeunesse.

A. C.

DONS ET ÉCHANGES

(Suite.)

2. Sociétés étrangères (Echanges).

Berne. Mittheilungen der Naturforschenden Gesellschaft.
Mémoires de la Soc. des naturalistes.
Bruxelles. Société royale de botanique de —. Bull.

GENÈVE. Institut national genevois. Bulletin 36.
— Société des arts. 1884, N° 72e.
— Société de géographie.
— Société de lecture.
— Société de physique et d'hist. natur.
— Société d'histoire et d'archéol.
LAUSANNE. Soc. vaudoise des sciences naturelles. Bull.
— Soc. d'histoire de la Suisse romande.
MILAN. Soc. italienne des sciences natur.
NEUFCHATEL. Société des sciences natur. Bull.
SAÏGON. Société d'études indo-chinoises. Bull.
TURIN. Miscellanea di storia italiana. Regia deputazione di storia patria. T. XXIII, 8e de la 2e série.
— Comité d'histoire nationale.
WASHINGTON. Smithsonian Institution.
ZURICH. Société des antiquaires de —. Anzeiger fur schweiz. Alterthumskunde.

3. Publications périodiques, non collectives.

ANNECY. Les Alpes. — L'Indicateur de la Savoie. — L'Industriel savoisien. — Le Petit Savoisien. — L'Union savoisienne — (journaux politiques).
BONNEVILLE. L'Allobroge (journal politique).
CAROUGE. Le jardinier suisse.
GENÈVE. La Tribune (journal politique).
LA ROCHE. Le Rochois.
MILAN. L'Italia agricola.
PARIS. Feuille des jeunes naturalistes.
— Revue de la Poésie.
— Polybiblion. Revue bibliographique universelle.
THONON. Le Chablais et l'Echo du Salève. — Le Léman (journaux politiques).

(La liste des dons au prochain n°.)

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

10e Année

BULLETIN N° 2 — FÉVRIER 1885

Pressions barométriques moyennes : 721,66 à Annecy, 680,13 à Leschaux, 705,79 à Mélan. Maxima le 26 à Annecy, le 23 à Leschaux et à Mélan. Minimum le 3 aux trois stations. Excursion du mercure : 19,6 à Annecy, 17,8 à Leschaux, 19.22 à Mélan.

Température relativement élevée. — Moyenne à Annecy du maxima 10°8, du minima 1°34, a 9 h. du matin 3°35 Moyenne générale : 5°1 à Douvaine, 1°9 à Chamonix, 3°45 à Mélan, 4°2 à Bonneville, 2°79 à Leschaux. A Annecy, le thermomètre ne descend pas au-dessous de —5°00, à Chamonix de —14°5.

Température moyenne de l'eau du lac 4°68, de celle de puits 7°15, de rivière 3°15.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de février ;		le 2.	9.	16.	23.	..
Thermomètre.	maxima.	7°4	2°1	3°4	4°3	...
	minima.	—7°4	—8°	—18°	—7°2	...
Baromètre à 0° :		620,9	620,56	622,6	629,3	....

Le maximum barométrique est au Semnoz de 630,2 le 28 et le minimum 613,3 le 3, différence 16,9

Pluies et neige. — Mois pluvieux et doux. Maximum d'eau recueillie 155m/m4 en 11 jours, au Biot ; minimum, 44m/m9 en 12 jours, à Douvaine. Peu de neige : 0,078 au Biot, 0,23 à Chamonix, 0,14 à Megève, 0,20 à Leschaux. Au Semnoz 89m/m1 de pluie le 2, 1m10 de neige, le 16 il y en a 0m85, le 13 même quantité. A cette station le 9, la neige tombait si abondante que l'observateur parti de Leschaux ne retrouva son chemin qu'après plus de 3 heures de recherches.

Orage, le 20 à Mélan, à 10 h. s., à Bonneville, 7 h. 10 s , à Annemasse, à 9 h. 30 s , à Annecy même heure, à Vétraz-Monthoux de 4 à 5 heures 3 s. Eclairs au loin à cette station de 6 h. à 11 h. s.

Observations diverses. — Fort vent à Chamonix la nuit du 3. Pluie très forte à Sallanches le 17, le 14 plus de neige à Mélan. A Bonneville les pluies tièdes du 16 au 22 sont très favorables à l'agriculture, elles remettent de l'eau à toutes les sources. A cette station la première sortie des abeilles est le 2, la floraison des noisetiers le 20 et, le 24, des primevères et des perce-neige. A Annemasse, les primevères apparaissent le 15 ; a Vetraz-Monthoux, le 24-25, chant de l'alouette et du pinson

A Annecy, ouragan le 16 de 6 à 7 h. s. venant du S. Vent violent ensuite.

LETTRES INÉDITES

DE

JEAN-FRANÇOIS ET DE CHARLES-AUGUSTE DE SALES

La *Revue savoisienne* a édité en 1871 et 1875 divers travaux de MM. Riondel et Tavernier, relatifs à la commune de Samoëns et à la famille de Gex-Vallon.

Ayant trouvé à la Bibliothèque publique de Chambéry quelques lettres inédites des évêques de Genève (Annecy), Jean-François et Charles-Auguste de Sales, se rapportant à la même famille, il nous a paru convenable de les publier dans le même recueil.

L'on sait que Jacques de Gex, seigneur de Vallon, fait baron de Saint-Christophe en 1622, avait épousé Françoise-Antonie de Vidonne, sœur de Claude de Charmoisy, décédée en 1622 [1]. Leur fils aîné, Joseph de Gex, né le 21 août 1610, épousa Prospère-Françoise de Montvuagnard, fille de Prosper, seigneur de Boége. Le contrat de mariage fut reçu, le 5 mars 1631, par les notaires Andrier, de Samoëns, et Mottet, (*de Boëge peut-être*) ; parmi les témoins se trouvent Jean-François de Sales et Henry de Charmoisy, le *fils de la Philothée* [2].

M. de Vallon avait invité l'évêque à assister à ce mariage et l'avait prié d'accorder des dispenses de bans et de parenté. Le prélat accepte l'invitation de son cousin et dit

1 Cette date, donnée par M. Riondel, n'est pas bien certaine, car, dans une lettre de 1627 de Mme de Charmoisy à son beau-frère, elle salue *sa sœur*, c'est-à-dire la femme de Jacques de Vallon. (Voir *St François de Sales, docteur en droit, avocat, senateur.* Chap. XII. Chambéry, Ménard, 1885).

2 Voir l'article de M. Riondel, *Revue sav.* 1871, p. 66. Les minutes du notaire Andrier sont déposées chez Me Naz, notaire a Samoens, qui met la plus grande obligeance a les communiquer.

qu'il apportera les dispenses ; puis, par un second billet, daté du 13 février 1631, il informe M. de Vallon que, l'empêchement étant au quatrième degré, il faut demander la dispense de parenté au Légat du Pape, à Avignon. Elle ne se fit pas trop attendre, puisque le contrat de mariage et le mariage lui-même furent célébrés le 5 mars suivant [1].

La 3e lettre de Jean-François de Sales est un court billet envoyé à Joseph de Vallon [2].

La lettre de Charles-Auguste de Sales, en date du 24 juillet 1657, ne porte pas de suscription ; mais elle était certainement adressée à Joseph de Gex, devenu seigneur de Vallon et baron de Saint-Christophe.

L'original de cette lettre a été donné à la Bibliothèque publique de Chambéry par le savant et aimable Mgr Rendu, évêque d'Annecy.

Nous publions enfin des *Lettres testimoniales* latines délivrées, le 3 septembre 1634, à un jeune bénédictin, Jean-Jacques, fils de Philibert Charcot, d'Annecy, qui se rendait à Paris pour y étudier les sciences et notamment la théologie.

PREMIÈRE LETTRE DE JEAN-FRANÇOIS DE SALES

†

Monsieur mon cousin, Jaccepte avec toutes les affons de mon cœur la semonce [3] que vous me

1 La preuve de la célébration du mariage le jour même du contrat résulte de ce que, le 5 mars, Mlle de Montvuagnard, agissant avec le consentement de son *mari* Joseph de Gex, donne quittance à son père, M. de Boege, de tous les droits qui pouvaient lui appartenir dans les successions de ses père, mère, frères et sœurs. (Minutes Andrier.)

2 Nous avons publié a la suite de nos *Lettres inedites* de saint François trois lettres inédites de Jean-François de Sales, dont une adressée à Jacques de Vallon, et une lettre de Mme de Charmoisy a ce même personnage.

3 L'invitation, l'offre. Le vieux mot *semondre* est encore employé par les paysans de la Savoie pour *offrir*.

faittes aux nopces de monsieur v^re^ fils mon neveu [1], je m'y treuverai donques Dieu aydant au jour que vous me marques po^r^ vous y rendre tous les services en celuy que ie pourrai et pour prendre part à v^re^ joye et contentement. Que si le parentage n'est qu'au 4^e^ et 5^e^ degré il ne faut aucune dispense et ie porteray le pouvoir de celebrer le mariage prétendu sans aucune proclamation ce que ie dis pour response a celle que vous aves fait l'honneur d'escrire a mon neveu [2] lequel est a Seyssel pour le chappitre : je supplie N. S. vous combler tres tous de ses graces que suis en vous saluant

Monsieur mon cousin
v^re^ plus humble cousin et tres fidele serv^r^
J Franc^s^ e. de Geneve

Anecy le X^e^ feb. 1631

Au dos : a Monsieur Monsieur de Vallon Baron
de S^t^. X^phle^
a Samoens.

DEUXIÈME LETTRE DE JEAN-FRANÇOIS DE SALES

†

Monsieur mon cousin J'adiouste a ma lettre que v^re^ mariage ne se peut celebrer sans dispense du pape. les parties se trouvant in 4^o^ gradu, donque l'evesque ne peut dispenser. Nous envoyons en Avignon au Legat p^r^ avoir l'expedition necessaire ainsi que Mad^e^ de Charmoysi vous escrit Je suis marri de cet empeschement lequel se surmontera avec un peu de loysir et ie suis tousiours

Monsieur m. cousin
Vostre cousin tres fidele
J Franc. e de Geneve
le xiij febvrier (1631)

1 En réalité, il n'existait entre eux qu'une parenté assez éloignée.
2 Charles-Auguste de Sales, alors prévôt du Chapitre d'Annecy

TROISIÈME LETTRE DE JEAN-FRANÇOIS DE SALES

†

Monsieur mon tres cher neveu Vous continues vos bienfaits et faveurs et men trop largement dont ie vous remercie infiniment avec madame ma niepce, sur laquelle et sur toute v^re^ mayson ie souhaitte l'abondance des benedictions de N. S. qui suis votre serviteur sans fin.

Monsieur mon neveu

V^re^ tres aff^ne^ oncle et serviteur partial (*sic*)

J Franc^s^ e. de Geneve

Ce xi janv. (ou jul.) 1634 [1].

Au dos : à Monsieur Monsieur le Baron de S^t^ Chrystofle a Samoens.

LETTRE DE CHARLES-AUGUSTE DE SALES

†

Monsieur

L'honneur qu'on scait que j'ay d'estre aymé de vous et de vous appartenir, ayant fait songer à un pauvre Tailleur de cette ville qu'il seroit bien veu de vous s'il se presentait avec une de mes lettres, je la luy donne d'autant plus volontiers que ce m'est une occasion pour vous renouveler les protestations de mes respects et de mes services. Il m'a mis en main un mémorial dont la substance est telle, que par acte du 18 janvier de 1632 receu par M^e^ Deschappel notaire, un Claude Riondet s'est obligé, en faveur de Claudine, de Claudie et de Pernette Gaudet, de la somme de trois cents florins. Ce debiteur demeure à Samoen, et on luy demande la somme de cent florins pour la part de la Claudine femme de françois Arminjod, qui est ce pauvre

1 Jean-François de Sales mourut le 5 juin 1635, a Annecy.

tailleur. Or, monsieur, comme vous avez tout pouvoir sur Claude Riondet, je vous supplie de moyenner par votre authorité ce payement qui est très iuste, de petite somme et néantmoins considerable pour ces mariez. Je puis vous asseurer que ce sera de plus un acte de grande charité. Vous en faites continuellement ce qui nous fait espérer la bonne issuë de cette petite affaire. J'adioute de mon particulier la prière que vous daigniez me continuer le bien de votre amitié et l'honneur de vos commandements puis que ie suis,

Monsieur,

Votre très humble et très obligé
serviteur et cousin
CHARLES-AUGUSTE E. de Geneve [1].

D'Annessy, le 24 juillet 1657.

LETTRES TESTIMONIALES DE JEAN-FRANCOIS DE SALES A JEAN-JACQUES CHARCOT (sur papier).

Joannes Franciscus de Sales Dei et Apostolicæ Sedis gratia Episcopus et Princeps Gebennensis Celsitudinis Regiæ Serenissimi Sabaudiæ Ducis, et Regis Cypri, in Sanctiori Consilio Consiliarius, Seren^mæ Duchissæ Eleemosinarius Summus et Ordinis supremi Beatœ Virginis Mariæ Annuntiatæ Eques torquatus, et Cancellarius magnus. Ill^mis et R^is D^is Archiopis, Epis, Abbatibus, Decanis, sacræ Theologiæ Doctoribus, Rectoribus, Magistratibus Civitatum Oppidorum, Locorumque aliorum Scindicis, alijs que Christi fidelibus has nostras visuris ant audituris salutem in Dno. Notum facimus fratrem Joannem Jacobum filium egregij Philiberti Charcot civis hujus Annecij civitatis, cisterciensis ordinis, decimo octavo circiter anno oriundum,

1 Il mourut le 7 février 1660.

de legitimo matrimonio procreatum, vere catholicum sicut predecessores, bonæ famæ familiæ et nominis esse, nec non per nos clericali tonsura insignitum, ac etiam ad minores quatuor ordines promotum fuisse. Et quia ille frater Joannes Jacobus Charcot Lutetiam adire et ibi ad scientias majores nempe Theologiæ prædictœ audire, et postmodum prosequi sperat et cupit, et omne id favente Deo. Has testimoniales nostras concessimus et signavimus et per Grapharium nostrum subscribi, sigilloque nostro muniri jussimus. Datum Annecij in solitœ residentiæ nostræ Palatio decimo tertio die mensis septembris anno millesimo sexcentesimo trigesimo quarto.

J FRANCS eps Geben.

Au bas, signé : Ducrest.

(Sceau absolument semblable a celui de la *Sigillographie de la Savoie*, pl V, n° 68)

Nous J.-F. de Sales, etc..... aux Archevèques, Evêques, etc., magistrats des villes, syndics etc. savoir faisons que Jean-Jacques, fils d'égrège Philibert Charcot, d'Annecy, de l'Ordre de Citeaux âgé d'environ 18 ans, né de légitime mariage, catholique comme ses ancêtres, est de bonne famille, réputation et renom, qu'il a reçu de nous la tonsure cléricale, et a été investi des quatre ordres mineurs. Et comme il se rend à Paris pour y étudier les sciences supérieures et notamment la théologie, nous lui avons accordé ces lettres testimoniales que nous fait écrire par notre secrétaire et munir de notre sceau. A Annecy, le 13 septembre 1634.

F. MUGNIER,
Conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.

NOTES

SUR

L'ÉTAT DES JUIFS DANS LES ÉTATS DE SAVOIE

DU XII^e^ AU XV^e^ SIECLE

La situation qui a été faite aux Juifs, dès leur apparition en France, a été l'objet de nombreuses et savantes recherches (Voir entre autres l'*Histoire des Juifs de Nîmes*, dans la *Nemausa*, 1884 5). Presque chaque province en possède aujourd'hui une histoire plus ou moins complète Comme les travaux qui ont paru chez nous sont encore très incomplets, nous avons cru devoir reproduire du moins en partie un remarquable article qui a paru dans la *Revue des études juives* n° 2, 1884, sur l'état des juifs en Savoie, Bresse et Bugey. Il est regrettable que l'auteur, M Gerson, n'ait pu mettre à contribution la *Revue savoisienne*, où se trouvent consignées bien des données relatives à son sujet; ainsi, dans le n° 9 de 1877, p. 83, il est question des Juifs Birret, Mussey et de son fils Crescent, banquiers à Thonon, au commencement du XIV^e^ siècle ; dans le n° 11 de 1882, p. 85, on lit : « Quant à la rue des Juifs (aujourd'hui rue de l'Evêché, à Annecy) rappelons ici que les Juifs étaient établis sur la rive droite du Thiou, en dehors de l'ancien *burgum Annessiaci*. Lorsque, dans le XIII^e^ siècle, cette rue et celle des Fabriques (rue de la Filaterie) furent reunies au bu gum par une nouvelle enceinte de murs, celle des Juifs prit le nom de celle des Fours. » Mais on ne saurait lui en faire un grief parce que ces faits sont disséminés dans des articles où personne ne songerait à les aller chercher. Espérons que la *Table des matières* de la *Revue* viendra bientôt combler cette lacune. A. C.

Il est assez difficile d'assigner une date précise à l'apparition des Juifs dans la Savoie et les provinces annexées pendant la période qui nous occupe. Les historiens et les chroniqueurs de ces pays diffèrent d'opinion à ce sujet. Grillet a avancé que ce fut le comte Edouard qui, le premier, appela les Juifs à Chambéry, en 1319 [1]. Mais Costa de Beauregard fait observer avec raison qu'il résulte de documents authentiques que, déjà sous les règnes des comtes Pierre, Philippe, Amédée IV, Amédée V, les Juifs étaient nombreux en Savoie [2]. Amédée V

1 GRILLET. *Dictionnaire historique*, t. II, p. 39.

2 COSTA DE BEAUREGARD *Notes et documents sur la condition des Juifs en Savoie*. Voir *Mémoires de l'Academie de Savoie*, II^e^ série, t II, p 82.

leur donna des privilèges qui furent confirmés par le comte Edouard, et celui-ci accorda encore des privilèges particuliers à quelques-uns d'entre eux [1], comme il résulte de sa lettre, datée de Saint-Georges d'Espéranche, le 17 novembre 1323. Les Registres de la Chambre des comptes de la Bresse, Bugey et Gex, déposés aux Archives départementales de la Côte-d'Or, montrent qu'il y avait des Juifs dans ces régions dès 1275. Une somme de 10 livres fut versée, en cette année, par les Juifs demeurant à Pont-de-Vaux, à Pierre de Montmerle, clerc de M. de Bagé. D'où venaient ces Israélites et ceux que nous trouvons plus tard dans ces régions? Probablement de France après les expulsions de 1180 et de 1306. Les principales localités habitées plus tard par les Juifs en Savoie sont Chambéry, Yenne et Seyssel, dans la Savoie proprement dite [2]; Bourg, Bagé, Pont-de-Vaux et Pont-de-Veyle dans la Bresse. Les auteurs d'origine juive ne nous fournissent sur les Juifs de la Savoie que des renseignements de peu d'importance qui ne remontent guère au-delà du XIV[e] siècle.

Juda Eleiézer, qui écrivit vers 1313, cite parmi les glossateurs du Pentateuque, Aaron *Contobéira* mot que l'on suppose être une corruption de *Combéira* c'est-à-dire, de Camberiacum (Chambéry). Azulaï rapporte que les tosafistes de Touques ou Touches furent recueillis par Gerson Soncino à Chambéry et dans d'autres villes, vers 1625. Joseph Haccohen, dans sa *Vallée des pleurs*, mentionne, à

1 Voir *ibid.* la copie de la Charte du 17 nov. 1323, *Documents* N° 1, p 108. C DE BEAUREGARD mentionne également un *compte* de l'an 1300, où il est question du tribut que payaient alors les Juifs, *ibid.* p. 82.

2 A Chambéry, les Juifs habitaient encore, en 1714, le quartier de la ville connu sous la dénomination de quartier d'Allinges. Ils étaient barrés la nuit dans leur rue que traverse un canal fangeux et se consolaient par le luxe de leurs intérieurs, leurs chants, les flûtes et le calcul des affaires de banque, des avanies de la veille. V. DE SAINT-GENIS, *Histoire de la Savoie*, t. I, p 455.

la date de 1394, la première persécution des Juifs en Savoie, à l'instigation de Vincent Ferrier. Cependant tous les chroniqueurs du pays, de même que ceux du Dauphiné, rapportent qu'à l'occasion de la peste noire, en 1348, on en fit dans ces régions un horrible carnage. Salomon Aben Verga rapporte une autre persécution générale des Juifs qui aurait eu lieu en Savoie et dans le Piémont en 1490. On trouvera dans Grœtz et chez tous les historiens de ces provinces des détails sur la persécution des Juifs de Chambéry, en 1348, à l'occasion de la peste noire. C'est de là que partit, bien plutôt que du midi de la France, l'accusation absurde que les Juifs avaient empoisonné les puits. Une information contre eux fut ordonnée dans la commune de Visille (Visilia) dans l'Isère. L'acte dressé à cette occasion devait servir de base aux accusations du même genre, élevées contre les Juifs de Chambéry. Les juges de cette ville, après de longues investigations, députèrent deux envoyés en Dauphiné, à l'effet de se procurer la copie de l'acte de procédure dressé contre les Juifs du Dauphiné. Il s'agissait sans doute de rapporter en Savoie la copie de l'enquête de Visille, la première qui eut lieu contre les Juifs dauphinois. On trouvera dans le mémoire de Costa de Beauregard, que nous avons déjà cité, des détails sur les martyrs juifs de 1348 à Montmélian, à Yenne, à Aiguebelle et à Saint-Genix. Il semble, au contraire, que les Juifs résidant dans la Bresse, dans le pays de Bugey et de Gex, n'aient pas eu à subir ces persécutions. Sur les Juifs établis à Bourg pendant une période de 235 ans (1277-1512), nous avons quelques renseignements qui se trouvent dans l'inventaire sommaire des archives de la Côte-d'Or, série B :

— Mention d'une recette de 30 florins donnés par un Juif pour avoir acheté une croix, un calice et d'autres vases sacrés. N° 7,140 (1389-1391).

— Amende payée par un Juif qui avait négligé de porter sa marque. N° 7,141 (1405-1406).

— Amende payée par un individu qui avait mis dans les souliers d'un Juif des clous rouges pour le brûler. N° 7,175 (1427-1428).

Dans la seconde moitié du XIVe siècle, de nombreux procès d'hérésie sont soulevés, en Bresse, par l'Inquisition. On brûle quantité d'hérétiques, on confisque leurs biens, quelquefois sous prétexte qu'ils judaïsent. Quoique les Juifs ne paraissent pas avoir été inquiétés par l'Inquisition, il est à présumer que, par mesure de précaution, ils quittèrent en grand nombre ces provinces. A Bourg, par exemple, il ne s'en trouve plus vers 1512. En cette année, le cens des Juifs de cette ville ne rapporte rien : « *Quia in dicta villa et castellania Burgi nulli fuerunt* [1] ».

De l'examen de la Chambre des comptes de la Bresse il résulte qu'outre les tailles et cens auxquels étaient soumis régulièrement les Juifs, ceux-ci payaient encore une taxe particulière, à l'occasion de l'inhumation de leurs morts. Ce sont particulièrement les seigneurs de la châtellenie de Bagé qui tiennent la main à ce que la redevance prélevée pour chaque inhumation soit exactement acquittée.

A Châtillon-les-Dombes, les Juifs ont séjourné durant les années 1284-1479. La recette de la censive des Juifs de cette ville est nulle la première année, *propter inopiam*. Mais plus tard les Juifs y forment une communauté, et payent 40 florins de censive pour leur garde. Le registre des comptes relate également la recette du produit de la

1 Dans la châtellenie de Bagé, les Juifs, qui y résidaient en grand nombre depuis 1294, abandonnent cette partie de la Bresse vers 1324. Le chiffre de plus en plus élevé du cens des Juifs, qui, de 100 florins qu'il était au début, avait atteint la somme annuelle de 1,000 fl., indique l'importance numérique de la population israélite de ce pays. — D'après VICTOR DE SAINT-GENIS t. I, 456, le séjour (*statium*) des Juifs de Chambéry et environs avait produit, en 1300, la somme de 75,374 fr. et en 1328, celle de 2,400 florins d'or.

vente des biens meubles et immeubles d'un Juif, vers 1401, sans indiquer le motif de cette confiscation [1]. Mais un fait à signaler, c'est la destruction des livres hébreux des Juifs. Cette exécution, ordonnée par le comte, eut lieu le 8 mai 1418 ; les livres de la loi des Juifs furent brûlés. Dans l'inventaire des comptes de Pont-d'Ain, une des localités de la Bresse où les Juifs avaient fixé leur résidence (1328-1418), ils étaient assez nombreux et ils faisaient, sur les foires importantes de cette ville, le commerce de draps, de chevaux, etc.....

De tout ce qui précède nous concluons que la condition des Juifs dans les Etats de la Savoie, et principalement dans la Bresse, était supportable. On voit que les fonctions de péager ou de procureur des comtes ou autres postes de ce genre leur sont confiés.

(Suit la liste, par ordre chronologique des Juifs qui ont rempli ces fonctions dans la Bresse, de 1325 à 1430)

Ici, comme dans d'autres provinces ou d'autres pays, il y avait des médecins juifs renommés. Les médecins des ducs étaient presque toujours venus de l'étranger, et parmi eux il y avait des Juifs [2]. Voici les noms des médecins juifs de notre région que nous avons relevés dans les travaux de MM. Dufour et Rabut et dans les Registres de la Chambre des comptes de la Côte-d'Or :

1 On relate une confiscation de manuscrits hébreux dans le Dauphiné, en 1416, Prud'homme, *Les Juifs*, etc., p 61.

Dans les comptes des trésoriers généraux de la Savoie, il est question de deux médecins juifs baptisés, Guillaume Saffon et maître Pierre, de Mâcon Ils furent députés a Chambéry pour examiner les livres des Juifs et y rechercher les blasphèmes qu'on prétendait s'y trouver contre la religion chrétienne Dufour et Rabut, *Louis de Nice*

En 1430, le médecin Amedee de Chambery également converti au christianisme, fait brûler les livres hébreux des Juifs *(ibid.* p 22). Enfin, en 1466, le fameux médecin juif, baptisé sous le nom de Louis de Nice, fut chargé d'inventorier les livres des Juifs de Chambéry, accusés de maléfice, sortilège, etc. L'accusation ne reposant sur aucun témoignage sérieux fut plus tard abandonnee.

2 Dufour et Rabut, *Louis de Nice,* p. 12 18, 19, 20 et 23, C. de Beaurepaire, *op c.*, p. 92. Victor de Saint Genis *Histoire de la Savoie,* t II, 36.

1° Maitre Samson, un des trois chirurgiens mandés, en 1310, par Amédée V au château de Bourget, pour guérir sa fille Catherine d'un apostème ;

2° Maitre Palmière (Palmerius), célèbre médecin, attaché à la personne d'Amédée VI, fut en même temps le médecin de la ville de Chambéry. Il reçut du prince un traitement annuel de deux cents florins d'or de bon poids (1349). Il figurait, en 1355, parmi les cinquante plus riches citoyens qui prêtèrent de l'argent à la ville de Chambéry, afin que celle-ci pût établir une tuilerie et éviter ainsi les incendies, en couvrant toutes les maisons de tuiles. Amédée VI lui devait, en 1360, neuf cents florins d'or, et lui inféodait, à titre de payement, le revenu du poids de la halle au blé de Chambéry. Les registres des comptes portent les mentions suivantes : 1349. Dépenses faites à Rossillon par Me Palmiéri, physicien du comte, venu pour visiter Pierre de Mured, qui était tombé malade. — 1360. Payement de 25 fl. pour le transport d'Amédée de Savoie, de Rochefort à Aix, sous la direction de Me Palmiéri, physicien du comte ;

3° Hélias, d'Evian, appelé à visiter les filles du comte de Savoie, Marie, Bonne et Marguerite, dans la maison des minorettes de Chambéry, en 1418 ;

5° et 6° Me Isaac, d'Annecy, et Me Jacob, de Chambéry, qui sont énumérés parmi les médecins qui assistaient à l'accouchement de Bonne, de Berri, lorsqu'elle mit au monde Amédée VIII, en septembre 1383 ;

7° Me Salomon, qui fut pendant de longues années le médecin d'Amédée VIII (an. 1398 et suivantes);

8° Me Jacob, de Cramonaz, médecin de la régente Yolande, en 1473 [1].

1 C. de Beauregard, p. 93, cite encore un Juif, dont on ignore le nom, qui vivait à Chambéry en 1466 et y exerçait la médecine.

Nous trouvons aussi, dans nos Registres, un certain nombre de médecins juifs qui se sont convertis au christianisme. En voici les noms :

1° Me Guillaume Saffon et Me Pierre de Mâcon, baptisés en 1414 ;
2° Amédée de Chambéry, baptisé en 1430 ;
3° Louis de Nice, ou de Provence, dont nous avons parlé plus haut, baptisé en 1445 et qui, de la position la plus malheureuse, était arrivé aux plus grands honneurs.

Joseph Haccohen, dans sa *Vallée des pleurs,* raconte que c'est par l'intercession d'un médecin, assesseur au tribunal du duc, que les Juifs, menacés d'être expulsés du Piémont, purent de nouveau résider dans ce pays (1559).

En résumé, les Juifs, habitant la Savoie et particulièrement la Bresse, semblent avoir joui, sauf pendant les années malheureuses de 1348 et 1349, d'une certaine aisance durant les XIIIe, XIVe et XVe siècles. Mais à la suite des proscriptions générales d'Espagne, en 1492, la plupart d'entre eux durent quitter ces Etats et gagnèrent l'Italie et d'autres régions plus hospitalières.

M. Gerson.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE CHAMBÉRY

MOLASSE MARINE DES BAUGES

Quand un vieux géologue a étudié longtemps une région, il arrive à en classer les terrains à sa fantaisie, à se créer tout un système qu'il a grand'peine à réformer. Il pourra même dire, comme le bon abbé Vertot à ceux qui lui communiquaient des documents nouveaux : *C'est trop tard, mon siège est fait.*

C'est peut-être là ce qui m'est arrivé en lisant le travail de notre excellent confrère et ami, M. le docteur Hollande, sur les *terrains tertiaires dans le massif des Bauges*

(Revue savoisienne, 20 septembre 1884, p. 70). Une note au bas de la page est conçue en ces termes :

« Ces marnes rougeâtres, représentant l'aquitanien, sont « recouvertes par de la mollasse marine formant des dé- « pôts puissants entre Saint-Eustache et Bellecombe. En « résumé, je crois qu'on a de la mollasse marine sur toute « la partie Est de l'aquitanien, formant ainsi une bande « allant de la vallée du Noyer et de l'est de Lescheraine « à Bellecombe, Saint-Eustache et le lac d'Annecy. »

Depuis plus de trente ans que j'explore les Bauges, c'est la première fois que je vois signaler, dans ce massif, la présence de la mollasse marine. Jamais je n'en ai rencontré un seul fossile, depuis Aillon jusqu'au lac d'Annecy ; je vais plus loin encore : d'Annecy, la même vallée se continue entre les montagnes de Veyrier, de Thorens, et celles de la Balme et du Salève, jusqu'à La Roche et jusqu'au lac de Genève. Sur tout ce parcours, je n'ai pas ouï dire qu'on ait jamais constaté la mollasse marine, l'Helvétien.

Je m'étais en conséquence fait une théorie : à la fin de la période aquitanienne, la région des Alpes devait avoir éprouvé un premier soulèvement, qui aurait refoulé à l'ouest les eaux devenues marines, l'helvétien proprement dit. C'est ainsi que ce dernier terrain n'aurait jamais franchi la limite du Nivolet, du Semnoz et du Salève.

Or, voici que M. Hollande vient aujourd'hui nous signaler une bande de molasse marine, bien plus à l'est, au cœur même des Bauges. S'il a des preuves, des fossiles caractéristiques, il ne me restera qu'à m'incliner devant cette découverte, qui déroute mes vieilles théories. Mais, avant de rendre les armes, je me permettai encore quelques objections.

Les fossiles de la mollasse marine sont si faciles à distinguer de ceux de l'aquitanien lacustre, qu'aucun doute n'est possible. Ainsi les dents de *carcharoden*, de *lamna*, les *pecten,* les *ostrea,* les *balanes* sont parfaitement caracté-

ristiques. M. Hollande en a-t-il recueilli un seul attaché à la roche sur tout ce parcours ? Quant je l'aurai vu et touché, je croirai...

Pour moi, je n'ai pu voir jusqu'à présent dans cette région que des ossements de mammifères (à Aillon-le-Vieux), des helix (à Leschaux et au Plot), des charbons et traces de végétaux (au Châtelard, à Annecy, à Bonneville). Tout ce que j'ai vu atteste donc, au contraire, une formation essentiellement lacustre, aquitanienne.

Si par hasard M. Hollande, à défaut de fossiles, ne s'était fondé que sur l'aspect plus dur des grès, sur le *facies* de la mollasse, pour la déclarer marine, j'avoue que je me permettrais de récuser ce genre de preuve. Rien n'est plus variable que le *facies* des roches. Leur composition chimique est identique ; la mollasse, qu'elle soit lacustre ou massive, est formée des débris des mêmes roches préexistantes. Suivant les localités, la proximité des rivages, ou les pressions diverses qu'elles ont subies, les unes comme les autres ont pu prendre l'apparence d'une marne tendre ou d'un grès dur ; ces accidents n'accusent en rien leur origine, leur mode de formation.

En résumé, que M. Hollande me montre des fossiles helvétiens recueillis par lui dans les Bauges, dans la bande qu'il signale entre Lescheraine et Saint-Eustache, je suis prêt à baisser pavillon. Quoi qu'il m'en coûte, je renoncerai à ma vieille théorie du soulèvement de cette région, à la fin de l'aquitanien. Mais il me faut pour cela une preuve, un fossile, un fait positif [1].

PILLET.

1 M. Hollande reconnaît qu'il n'a jamais vu, jusqu'à ce jour, de fossiles marins dans la mollasse des Bauges. Il croit seulement qu'un golfe a pu exister, après le dépôt de l'aquitanien, dans la vallée de Lescheraine jusqu'au lac d'Annecy, golfe dans lequel l'helvétien aurait accumulé ses dépôts. L'épaisseur considérable des mollasses sur ce parcours, la structure de certaines couches, sont les seuls arguments qu'il apporte en faveur de son hypothèse.

GLOSAIRE DU XVI[e] SIÈCLE

ÉTUDE DES MOTS ET DES MŒURS DE CETTE ÉPOQUE D'APRÈS LES DOCUMENTS CONTEMPORAINS

(Suite et fin [1].)

Caymant « un mendiant, un gueux de l'Ostière, celuy qui va marauder de porte en porte » Cotgrave — « Morvilliers..... trouvant en son logis un jeune garçon assez mal vestu, faysant le caymant, et non trop asseuré : il lui demanda doucement qui l'avoit là envoyé ? lequel lui respondit que c'étoit M[r] de Villebon qui lui avoit promis des chausses de toile, s'il vouloit aller voir ce qu'on disoit en la maison du sieur de Morvilliers » — *Mém[es] de Condé.* V. 258 — Rem. : La caymanderie, soit la mendicité professionnelle, était pour la société civile du XVI[e] siècle, un véritable fléau et parfois un sérieux danger — soit pour les habitants des campagnes, soit même pour ceux des villes — et cependant à aucune époque la législation pénale qui poursuivait les mendiants n'avait été plus rigoureuse. En France, un arrêt du Parlement de Paris, de l'an 1532, avait ordonné d'enchaîner deux à deux les mendiants valides et de les employer (comme de nos jours on utilise les galériens en Italie) au curage des égouts. — En 1536, François I[er] condamna au bannissement les mendiants récidivistes — En 1547, Henri II prononça contre les hommes qui mendiaient « la peine des galeres » et contre les femmes, celle du fouet et du bannissement — *Encyclopédie du XIX[e] siècle.* T. XXVIII. — En Angleterre la répression de la mendicité était encore plus cruelle : en 1530, sous le règne de

[1] Voir le n° 12 de la *Revue*, 1884

Henri VIII, les mendiants *invalides* étaient condamnés au fouet ou à la prison ; les *valides*, à être attachés à la queue d'une charrette (qui les trainait ainsi dans la ville) et fouettés jusqu'au sang. — En 1535, on ajouta à ces peines, qu'à la première récidive *ils auraient l'oreille droite coupée* et qu'à la seconde : *ils seraient mis à mort !* — En 1549, sous Edouard VI, le Parlement décréta que « tout pauvre valide qui resterait oisif pendant trois jours serait marqué d'un fer chaud sur la poitrine et servirait pendant deux ans comme esclave la personne qui l'aurait dénoncé ! S'il s'échappait et restait douze jours absent, il était — au moment où on le reprenait — marqué d'un fer chaud à la joue, et réduit en servitude pour le reste de ses jours. A une seconde désertion, *il était mis à mort !* — Cependant, en 1597, on substitua à « la mort » le bannissement ou les galères » *Ibid.* — Rem. Ces prescriptions d'une rigueur effrayante paraissent avoir été partout sans effet.... (du moins en France, nous voyons qu'il en fut ainsi) et c'est par centaines que — dans Paris — les caymants assiégeaient les portes des « religions » des hospices, ou des « bonnes maisons » particulières, chaque jour, aux heures où *la passade* était distribuée ; nous disons : dans les années les plus prospères ! Quant à ce qui se passait dans les temps d'indigence générale, nous citerons pour en donner quelque idée, le témoignage d'un chroniqueur contemporain — « [en janvier 1596, à Paris] processions de pauvres se voyoient par les rues en telle abondance, *qu'on n'y pouvoit passer.* Le samedi, 16 avril — le nombre des pauvres se trouvait accru à Paris des deux tiers : y estant entré de six à sept mille le jour de devant — Le vendredi 26, fut fait commandement à son de trompe et en publicq à tous pauvres estrangers mandians de sortir de la ville de Paris....., ce qui estoit plus aisé à publier qu'à exécuter, car la multi-

tude en estoit telle et la misère si grande qu'on ne sçavoit quelle pièce on y devoit coudre » — Pre de l'Estoile. *Journ. du règne de Henri IV.* — En résumé : les caymands de profession étaient partout un objet de crainte ; l'insolence de « ces bélistres criant la faim » et demi-nus, gueusant aux portes, était sans frein, et leur nombre devenait parfois si considérable que la répression de leurs excès paraissait à peu près impossible.

Chiche-fasce : c'était au moyen-âge un monstre chimérique, un croquemitaine, dont on faisait peur aux enfants. Au commencement du XVIe siècle, c'était encore un mannequin grotesque, un jouet pour distraire les marmots rageurs — « Nourrices aux grandes pendasses — gros sains ouvers, remplis de lait — sont pansues comme Chiche-fasces — qu'on vend tous les jours au Palais » — Coquillart. citat. de Le Duchat. — Rem. Cependant le Chiche-fasce légendaire était bien loin d'être « pansu », il était au contraire d'une maigreur extrême « *car il se nourrissait seulement des femmes obéissant à leurs maris*, de là sa grande maigreur et l'emploi de son nom, pour désigner une personne étique » — Gloss. de Montaiglon. citat. de Le Roux de Lincy.

Conillière : garenne, et aussi, terrier de lapins ; acception figurée : faux-fuyant, subterfuge — Montaigne parlant des accords souvent peu honorables à la suite des querelles engagées trop légèrement, dit : « C'est aux despens de notre franchise et de l'honneur de nostre courage que nous désavouons nostre pensée et cherchons des connillières en la fausseté, pour nous accorder. » — *Essais*. IV. 169. Etym. *connil*, du L. *cuniculus*, mot tiré de l'espagnol selon les anciens glossateurs. V. Littré.

Comœdie : Les représentations théatrales pendant la première moitié du XVIe siècle se composaient exclusivement

— comme au moyen-âge — de Mystères religieux et de Farces grotesques : celles-ci renfermant souvent les satires politiques ou morales les plus mordantes. C'est ainsi que « Mère Sotte » (la régente Louise de Savoie) fut brocardée publiquement sur tous les trétaux de Paris, pendant les années de la captivité de François Ier (voir *Mémres d'un Bourgeois de Paris*). Dans beaucoup de cités ces représentations étaient données par certaines corporations, telles que celles des *Conards de Rouen*, des *Clercs de la Bazoche* de Paris, etc. — mais dans les grandes villes l'établissement de la Comédie n'était plus une réjouissance exceptionnelle, il tendait à une installation sédentaire. A Paris *les Confrères de la Passion* jouaient par privilège royal à l'Hôtel de Flandres — les jours de fêtes non solennelles — « le grand Mystère des apostres » (1537-1547). Un sieur Chouet faisait représenter à la même époque « le Mystère de l'apocalypse » en neuf mille vers !, et un troisième poète dramatique : « le Mystère de l'ancien Testament » (prix d'entrée : deux sous par personne) la représentation commençait à une heure et demie après midi, et devait être finie à cinq heures, pour éviter le scandale. — En novembre 1548, la confrérie de la Passion vint s'installer à l'Hôtel de Bourgogne, et sur la demande des curés de Paris, les représentations ne purent plus commencer qu'après les Vêpres (trois heures et demie). D'autre part la représentation des Mystères religieux fut dès lors interdite ; et le public habituel dut se contenter désormais d'assister aux mystères profanes : *Huon de Bordeaux*, la *Mélusine*, etc. — En 1588, les désordres de la salle-basse (le parterre) de l'Hôtel de Bourgogne furent signalés par un moraliste contemporain. « Plus de deux heures avant le jeu, on y passe le temps en devis impudiques, jeux de cartes et de dez, en gourmandises et ivrogneries , d'où viennent

querelles et batteries..... — Sur l'eschaffaud..... on y représente des prestres revestus de surplis, même (spécialement) aux Farces impudiques, pour faire mariage de risée. On y lit le texte des Evangiles..... pour y rencontrer un mot à plaisir qui sert au Jeu, et au surplus il n'y a farce qui ne soit orde, sale et vilaine : au scandale de la jeunesse qui y assiste » — Pendant la tyrannie des Seize, les satires politiques des bateleurs de l'Hôtel de Bourgogne déplurent au duc de Mayenne qui fit fermer la salle. (v. Dulaure *Histe de Paris*. III. 210 et suiv.) — Rem. Tel était encore dans les premières années du règne de Henri IV l'état misérable de la comédie française, que les succès récents de la bande ultramontaine des *Gelosi* (v. à ce mot) ne tardèrent pas à faire négliger des curieux.

Combat-d'outrance : C'était une rencontre assignée par cartel entre un certain nombre de gens de guerre, dont les partis se trouvaient en présence. Ce combat, qui nous parait être une réminiscence des anciens tournois était soutenu dix contre dix, vingt contre vingt, et quelquefois davantage « commençant par le coup de lance, en chemise (soit : sans corps de cuirasse, ni buffletin) et finissant par les coups de poignard — Deux parrains ou Commissaires présidaient à cet engagement, les lances étaient au choix des *appelés*, les trompettes des *appelants* allaient chercher les adversaires de ceux-ci, et les conduisaient sur le champ du combat. Les parrains se touchaient dans la main avant de donner le signal de la charge » — V. D'Aubigné : *Hist. univ*. III. 70. *relation du combat de Neuillé*. ann. 1587. — Il est à remarquer que, en 1574, tandis qu'on ne connaissait plus en France, depuis cinquante ans au moins, d'autres tournois que des divertissements « à lances mornées ou courtoises » — les seigneurs Polonais « joustoient encore

à bon escient » dans leurs fêtes publiques — « Le soir [du mardi-gras] furent faits près le chasteau, certain tournois et joustes où on courut la lance « à outrance ». Il y en eut un de navré». *Entrée, Sacre et Couronnement de Henry, du présent Roy de Pologne.* On voit même dans le document précité que les Polonais n'attendaient pas toujours le signal donné par les héraults d'arme pour se charger avec furie — « J'oubliois que mercredy, jour des cendres, sur le soir....., entrez dans le chasteau [de Cracovie] avec grande suite de gens armez pour faire un tournoy, soudain se vindrent à charger l'un l'autre de telle façon *qu'il y a eu six ou sept personnes tuées.* Même il y a eu un castellan blessé à mort d'un bec de corbin (hache d'arme) et le sieur Samuel (Shorosky) a eu un coup de pistolet dans la cuisse. Le Roy s'est plaint de telle insolence...., etc. » — *Ibid.*

Chenu pour : très vieux (sens littéral : blanchi de vieillesse). « Les quatre coings sont un peu avancés hors ses murailles comme pour flanquer et défendre en courtine, mais fort mal percés et seulement pour l'usage des flèches, pierres et autres traits dont ces aages chenus recognoissoient l'usage » — La Popelinière. *La vraye et entière hystoire etc.* p. 174. — Etym. L. *canus*, d'où *canutus*, ital. *canuto* même sens. — Rem. *Chenu* a passé du sens de *très vieux* à celui d'*excellent.* « C'est un mot fort usité à Paris » écrivait Le Roux en 1786. *Dict^e comique* — et dans le dialecte genevois il signifie encore : excellent, solide » Gaudy. *Gloss.* « parce que — ajoute Littré — ce qui est vieux, s'est amélioré ». Nous enregistrons ici avec plaisir en posant la plume, cette assertion consolante qui, nous l'espérons aussi, doit flatter plus d'un lecteur.

DB-M.

Le Directeur-gérant : A. Constantin.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

SÉANCE DU 25 AVRIL 1885

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT ouvre la séance en faisant part à la Société du don que Mlle Claris vient de faire au Musée, qui possède actuellement, grâce à sa générosité, deux tableaux du peintre de Thônes : *Saint Bernard fuyant le château paternel* et *La Catéchisée,* peinture au pastel, qui porte le millésime de la mort même de Bernard Claris, 1857. A l'issue de la séance, la réunion passe dans la galerie de peinture pour admirer le nouveau tableau qui se distingue, comme toutes les œuvres de l'élève chéri de Lugardon, par la pureté des lignes, la netteté et l'élégance du dessin.

Il donne connaissance des conclusions du jury sur le dernier concours de poésie, qui a été clos le 1er novembre 1884. Le jury n'ayant pas trouvé les pièces présentées à la hauteur de celles qui ont été couronnées, les années précédentes, et étant d'avis qu'il convenait, pour se conformer à la volonté du fondateur, de maintenir le niveau élevé qu'il a exigé jusqu'à ce jour, il a été décidé que le concours de 1884 sera considéré comme non avenu et que les mêmes pièces, moyennant retouches, pourront être de nouveau présentées à celui de 1885, qui reste ouvert jusqu'au 1er novembre de cette année. Par suite de cette décision, la somme affectée au concours de 1884 sera capitalisée, conformément à l'acte de fondation.

M. LE PRÉSIDENT donne ensuite lecture de la correspondance :

Savoie (Haute). 3.
882

1° Lettre-circulaire de M. le comte de Marsy relative au Congrès archéologique qui sera tenu à Montbrison, du 25 juin au 2 juillet.

2° Programme de la réunion de l' « Association française pour l'avancement des sciences » qui aura lieu à Grenoble, du 12 au 20 août prochain.

3° Lettres de remerciements de MM. Ritter et DuBois-Melly, nommés membres correspondants dans la séance précédente.

4° Lettre relative au décès de M. Lacroix, pharmacien à Mâcon. L'assemblée s'associe aux regrets exprimés par son Président au sujet de la perte qu'elle vient de faire en la personne de M. Lacroix, un de ses plus anciens membres correspondants et collaborateurs, qui a enrichi notre Musée de nombreuses collections.

M. LE PRÉSIDENT met sous les yeux de l'assemblée l'ouvrage de M. A. Perrin sur le Médailler de Savoie du musée d'Annecy et en fait le plus grand éloge ; la Société sur sa proposition lui vote à l'unanimité une adresse de félicitations et de remerciements.

M. JULES PHILIPPE offre à la Société son magnifique ouvrage *Origine de l'imprimerie à Paris* dont son éditeur a fait quatre éditions ne différant les unes des autres que par la qualité du papier. Quelle que soit la beauté de celle à 10, à 20 et à 30 fr., tous les honneurs ont été pour l'exemplaire à 40 fr. imprimé sur papier *peau d'âne,* de la maison Aussedat, de Cran, près Annecy, et qui est une véritable curiosité qu'on ne peut se lasser d'admirer.

M. DUCIS fait connaître qu'il y a aux archives départementales une copie de l'inventaire des archives des trois bailliages de Gex, de Thonon et de Ternier, que les Bernois ont restituées à Turin, en 1567, avec l'acte de décharge signé Emmanuel-Philibert, duc de Savoie. Il pense que la

publication d'un sommaire précis de cet inventaire serait d'une grande utilité aux historiographes, qui sauraient où chercher les documents qui les intéressent. La Société accueille avec satisfaction la proposition de publier ce travail dans la *Revue*.

Le même, rappelant qu'il avait signalé le caractère roman de quelques parties de l'ancienne église du prieuré de Saint-Jorioz, *Revue* de 1862, page 52, ajoute qu'il est allé visiter ce qui reste aujourd'hui de ce monument. La chute des voûtes à tiers-point, qui avaient été ajoutées au chœur, vers le XIIIe siècle, a laissé à découvert les pans de murs romans, avec leurs peintures primitives, que l'on n'avait pas même piquées pour les rattacher aux additions d'arcs gothiques. Il a pu distinguer encore deux personnages togés et un groupe équestre au galop.

Il a copié l'inscription romaine, donnée déjà par Albanis Beaumont et Despine. Depuis lors le marbre avait été employé comme table d'autel. Elle mesure 1 mètre 70 de longueur sur 0,72 de hauteur. Ebréchée des deux côtés, elle n'offre plus que ces fragments :

....TVS PRIMV....
....TOR NERONIS· C
....LIO PRIMV....

Les caractères de l'inscription sont de la meilleure époque.

D'après les *Inscriptions antiques*, etc. du savant épigraphiste, M. Allmer, tome II, page 287, il y avait à Grenoble un *Caprilius* surnommé *Primulus*. Pourrait-on le retrouver dans la fin de la seconde ligne et la troisième ?

....TVS PRIMV *lus*
peut-être *ques* TOR NERONIS
aurait élevé un monument à C *a*
pri LIO PRIMV *lo*.

La famille *Caprilius* est connue chez nous par une inscription de Gevrier et une de Chavanod.

Un peu plus haut que le cimetière burgonde de Machevaz, exploré déjà par M. Ducis, *Revue*, 1869, p. 40, on a trouvé de nouvelles tombes vers la *Planche,* avec des monnaies d'Aurélien, argent et bronze. On sait que cet empereur vainquit le gouverneur des Gaules, le prétendant *Tétricus,* dont des monnaies impériales sont au musée d'Annecy.

Le même donne l'explication de l'estampage, envoyé par M. Tremey, d'un fragment d'inscription découvert au sommet de la ville de Moûtiers :

ASEC
tran SIET KLEN *dis*
..... *bri* S VICIES POS *t*
consul ATO BASILII IV *nioris*
INDICXIONE X

Le mot *transiet* pour *transiit* indique une inscription tombale ; mais on ne peut deviner le nom du personnage. La vingtième année (*vicies*) après le consulat de Basile-le-Jeune, *post consulato Basilii junioris*, a commencé le 1er janvier 561 pour finir le 31 décembre. L'indiction dixième a commencé le 24 septembre 561 pour finir le 23 septembre 562. Les calendes (KLEN *dis*) ne peuvent donc être que le 1er octobre, novembre ou décembre de 561.

M. Ducis vient de recevoir de M. l'abbé Gremaud, professeur d'histoire et bibliothécaire cantonal de Fribourg, un document relatif à l'incendie d'Annecy en 1448.

M. Duplan, maire d'Evian-les-Bains, numismate, membre correspondant de l'Académie de Savoie, est admis comme membre effectif.

M. Charpy, conservateur du Musée, fait circuler diverses antiquités provenant des Fins d'Annecy ; dans ce nombre

il y a un grand bronze d'Adrien, de l'an 118, remarquable par sa conservation et sa patine. Ensuite il expose les dons offerts au Musée par :

M. Louis Pillet, à Chambéry : neuf espèces différentes de fossiles de la Savoie ;

M. Degrange-Touzin, avocat, à Bordeaux : 120 fossiles typiques des faluns de la Gironde ;

M. le Dr Engel, de Klein-Esslingen (Wurtemberg) : 100 fossiles jurassiques de la Souabe ;

M. Charpy, à Annecy : 170 échantillons de minéraux et fossiles;

MM. Merlier, lithographe, Joseph Serand, à Annecy, et la Marbrerie Dauphinoise, à Grenoble : différents échantillons de minéraux et marbres.

M. L'Archiviste expose les dons et les échanges reçus dans le courant du mois d'avril par la Société Florimontane.

Le Secrétaire, A. Constantin.

CHRONIQUE SAVOISIENNE

Académie de la Val d'Isère. — Dans sa séance du 23 avril, M. Tremey continue la lecture de son étude sur la Tarentaise primitive et donne en outre une notice nécrologique sur le chanoine Pont qui, le premier, signala les tombeaux celtiques de St-Jean-de-Belleville et qui est l'auteur de nombreux écrits, parmi lesquels il convient de citer les *Origines du patois de la Tarentaise* (1872), et sa *Vie de M. Favre,* missionnaire en Tarentaise.

Il lit ensuite un rapport sur les mesures qu'il a prises en vue de la conservation et de la sauvegarde du monument national d'Aime. Personne n'ignore avec quel zèle et quelle

sollicitude cette patriotique Société a veillé et veille encore sur ces précieux restes du v^e^ siècle, attendant impatiemment que l'Etat, qui en est enfin devenu acquéreur, l'année passée, en prenne possession et la décharge des dépenses onéreuses qu'elle s'est imposées jusqu'aujourd'hui. Honneur à elle et à tous ceux qui n'ont épargné ni leur temps ni leur argent pour sauver ce précieux monument historique.

Académie de Savoie. — Dans sa séance du 5 mars, elle a entendu le rapport de M. Morand, son secrétaire-adjoint, sur les différents objets que le duc de Savoie, Charles III, avait été obligé d'engager par pénurie d'argent à des banquiers de Gênes pour la somme de 25,238 écus d'or au soleil.

La séance du 19 a été complètement consacrée à des questions archéologiques :

Rapport de M. Perrin sur la découverte d'une tombe romaine, à Bassens; parmi les objets qu'elle renfermait il faut citer une grande assiette en terre portant en dessous la marque d'un potier inconnu jusqu'à présent Notus. F.

Compte-rendu du nouvel ouvrage de M. Perrin : *Catalogue du médailler de Savoie du Musée d'Annecy* et de la brochure de M. G. Loustau : *Découvertes épigraphiques à Aix-les-Bains*. Dans cette brochure il s'agit des découvertes faites l'année passée et dont nous avons parlé il y a deux mois; l'Académie se déclare prête à intervenir d'une manière effective dans les nouvelles fouilles qui doivent se faire sur le même emplacement.

Congrès de Montmélian. — La date du prochain congrès des sociétés savantes de la Savoie est aujourd'hui arrêtée; il aura lieu, le 10 août 1885, à Montmélian.

Rappelons en cette circonstance que les personnes qui désireraient y prendre part doivent en faire la demande au secrétaire général si elles n'appartiennent à aucune de nos

sociétés qui en font partie de droit. Quant aux membres qui se proposent de faire une communication ou de soulever une question, ils sont priés d'en aviser le secrétaire général avant le 10 juin, pour qu'il puisse publier la liste des sujets à l'ordre du jour, un mois avant l'ouverture du Congrès.

Le secrétaire général du Congrès de Montmélian est M. Pierre Tochon, à La Motte-Servolex (Savoie).

Bibliographie. — Le *Catalogue du médailler de Savoie du Musée d'Annecy,* par M. André Perrin, complète toute une série d'ouvrages du même auteur sur la numismatique savoisienne. En 1873, paraissait un beau volume avec planches, intitulé : *Monnayage en Savoie sous les princes de cette Maison ;* l'année suivante, il nous donnait : *De l'Association des monnayeurs du St-Empire et des ateliers de Savoie ;* en 1883, c'était le *Catalogue du médailler de Savoie du Musée de Chambéry.*

DONS ET ÉCHANGES

(Suite et fin)

II. DONS.

(Lorsque le donateur est en même temps l'auteur de l'ouvrage cité, son nom est accompagné d'un astérisque.)

Ministère de l'Instruction publique. — Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques :

1° Section d'archéologie. 1884, IV ;

2° Section d'histoire et de philologie. 1884, II.

3° Section des sciences économiques et sociales, 1884.

— Bulletin des séances de la Société d'agriculture. 1884, décembre.

— Journal asiatique, 8e série, t. 3, n° 2, 1884.

— Journal des savants. 1885, février.

— L'Investigateur, journal de l'Institut historique.

— Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France. 1884, t. 44.

— Romania. (Revue philologique). 1884, t. 13, nº 52.

— Roman J. Dictionnaire topographique du département des Hautes-Alpes. Paris, 1885.

Ville d'Annecy. Catalogue du médailler de Savoie du musée d'Annecy, par A. Perrin. Chambéry, 1885.

MM.

* Bérard L. Causerie sur l'art. Chambéry, 1885.

* Berlioz C. Rhodanus. Poème couronné par l'Académie de Savoie. Chambéry, 1885.

* Bernardin. Les richesses naturelles du globe et l'exposition universelle d'Anvers. Anvers, 1885.

* Boltshauser. Nuova formola barometrica e tavole per le sue applicazione. Torino, 1884.

* Carpentier J.-B. La photographie appliquée aux sciences biologiques.

* Constantin A. La plaisante pronostication d'un astrologue de Chambéry avec la Moquerie savoyarde. Chambéry 1603. (Poème patois traduit et annoté.) (Extr. de la Revue savoisienne.)

— Noël du xviie siècle en patois savoyard des environs d'Annemasse. (Extrait de la Revue savoisienne).

— Chansons nouvelles de Ch. Collombat. Annecy, s. d. Burdet, impr. (deux plaquettes.)

* Demole Eug. Genève et les projets monétaires du gouvernement de Neuchâtel en 1722. Neuchâtel, 1885.

— Les Maîtres, les graveurs et les essayeurs de la Monnaie de Genève. Fribourg, 1885. (Extr. du Bull. de la Soc. suisse de numismatique.)

* Du Bois-Melly. Nouvelles d'atelier, 2e édition. Genève, 1884.

Dépollier J. Ephémérides annéciennes et savoyardes

par un membre de la société des contribuables de France et de Navarre. Annecy, Dépollier, 1885.

* Descotes. L'Académie de Savoie pendant les années 1883-4. Chambéry, 1885.

* Ducis C.-A. Le saint Suaire à Annecy et la naissance de saint François de Sales. Annecy, 1884.

* Dunant C. — L. Revon. Notice biographique. Annecy, 1884. (Extr. de la R. savoisienne.)

* Duplan A. Notice sur une trouvaille de monnaies à Vinzier (Haute-Savoie). Fribourg, 1882. (Extr. du Bull. de la Soc. suisse de numismatique.)

— Notes sur le trésor de Vinzier. Chambéry, 1882. (Extr. des Mém. de l'Académie de Savoie.)

* Falconnet (L'abbé J.) Le B. Jean d'Espagne. Vie culte et miracles. (Extr. des Mém. de l'Acad. Salésienne.)

* Foras (le comte Am. de). Le comte Humbert Ier (aux Blanches-mains). Recherches et documents par M. le baron Carutti de Cantogno. Chambéry, 1885.

* Gonthier (L'abbé). Le château et la chapelle des Allinges. Annecy, 1883.

* Lasserre. Les archives du Sénat de Savoie.

* Laissus C. Dr. Les Eaux de mer thermales de Salins-Moûtiers. Moûtiers, 1884.

* Lavagno Fr. A Maria Callori dei conti di Vignale per le sue nozze col Conte Giorgio de Viry. Torino, 1884.

Machet J.-F. Dictionnaire étymologique de la langue française, par Morand (*de Rumilly*). Paris, 1863 (20 premières livraisons.)

* Martin J.-C. Manuel de la confrérie du très saint cœur de N.-S. J.-C. agonisant au jardin des Oliviers et de N.-D. de Lerins, 1885.

* Mortillet G. de. — Nègres et civilisation égyptienne.

* Mugnier F. Le Prieuré de Peillonnex en Faucigny.

Chambéry 1884. (Extr. des Mém. de la Soc. savois. d'hist. et d'archéol.)

— Chronologies pour les études historiques en Savoie. Chambéry, 1884.

— Saint François de Sales, docteur en droit, avocat, sénateur. Sa correspondance inédite avec les frères Cl. et Ph. de Quoex. Chambéry, 1885.

* Philippe J. Inauguration de la statue G. Sommeiller. Discours. Annecy, 1884.

— Les Hommes de science de la Savoie. A.-F. Frézier, ingénieur et architecte. (Extr. de la R. savoisienne.)

— Origine de l'imprimerie à Paris, d'après des documents inédits. Paris. Charavay frères, 1885.

— Relation du voyage de la mer du Sud aux côtes du Chily et du Pérou, fait pendant les années 1712, 1713 et 1714, par M. Frézier, ingénieur. IIe édition. Paris. 1732. *(Deux exemplaires.)*

— Vie de Rd Joseph Lavorel, curé plébain de Thônes, par l'abbé Vaullet. Annecy. 1835.

* Pillet L. Petite Chronique (anonyme) d'un habitant d'Annecy, de 1598 à 1628. Chambéry, 1885.

Poncet Edm. Sabaudiæ respublica et historia. Lambertus Van der Burchius. Lugdunum, 1634, ex officina Elzeviriana.

Rime Fr. Chansons nouvelles de Ch. Collombat. Annecy, s. d. Impr. Burdet. (4 plaquettes.)

* Ritter Eug. Recherches sur un ouvrage de saint François de Sales : L'Etendard de la Sainte-Croix. (Extr. des Bulletins de l'Institut genevois.)

* Sautier-Thyrion. Le Cœur de saint François de Sales sous la Terreur. Chambéry, 1884.

* Tochon P. Les Conférences de Villefranche, en 1884.

— Le Congrès international phylloxérique de Turin. Chambéry, 1884.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

10e Année

BULLETIN N° 3 — MARS 1885

Pressions barométriques moyennes : 723,8 à Annecy, 679,12 à Leschaux, 705,14 à Melan. Maxima le 17 à Annecy, le 16 à Leschaux et à Mélan. Minimum le 6 aux trois stations. Excursion du mercure : 25,2 à Annecy, 19,7 à Leschaux, 22,97 à Mélan.

Température. — A Annecy, moyenne du maxima 11°8, du minima —0°67, à 9 h. du matin 4°41. Moyenne générale : à Douvaine 6°24, à Chamonix 3°76, à Mélan 5°00, à Leschaux 1°14. A Chamonix, le thermomètre minima est à —10°5 le 26.

Température moyenne de l'eau du lac 5°58, de celle de puits 6°5, de rivière 3°74.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de mars :	le	2.	9.	16.	23.	30
Thermomètre.	maxima.	10°3	9°3	9°3	3°4	5°9
	minima.	—5°2	—6°8	—6°2	—6°5	—16°5
Baromètre à 0° :		622,1	618,2	632,3	620,4	623°1

Le maximum barométrique à cette station a lieu les 15 et 16 avec 633°5, le minimum le 6 avec 611°6.

Le thermomètre descend à cette station à —16°5.

Pluies et neige. — Période de pluies assez fortes du 3 au 9, pluie les 18, 22 et 27. Maximum d'eau recueillie 119m/m5 en 9 jours, dont 2 neigeux à Seythenex. Minimum, 46m/m5 en 10 jours, à Annemasse. Peu de neige dans la première dizaine du mois. Les pluies du 23 la font descendre à 600m, d'où elle disparaît bientôt, le 28 quelques flocons dans la plaine. Au Semnoz 49m/m8 d'eau; le 2, il y a 0m20 de neige, le 6, 0m75, le 16, 0m67.

Orage, le 6 au matin avec fort vent à Saint Gingolph, Bonneville de 6 h. 15 à 7 h. m., Mélan à 7 h., Cruseilles et Seythenex (ici avec grêle), Faverges de 7 à 7 h. 30, Thônes et Leschaux à 7 h., Annecy à 6 h. 30, aux Gets, orage à l'W. et à Annemasse au N.-W. le même jour 6.

Observations diverses. — Brouillard et gelée blanche. Givre à Leschaux, le 10 et 11. Au Semnoz, l'ouragan du 6 est très violent et brise plusieurs sapins. A Bonneville, floraison des daphnés le 1, des saules le 4, des crocus le 7, des abricotiers le 11, des tussilages le 15, des ormeaux le 20. A Mélan, chant de l'alouette le 2. A Seythenex, floraison de la rose de Noël le 1, des noisetiers le 4. Chant du pinson et nidification des moineaux le 16.

Le secrétaire-adjoint de la Commission,

Auguste Mangé.

UNE ÉTYMOLOGIE CONTROVERSÉE

Monsieur le Directeur de la *Revue savoisienne*,

Vous êtes du pays de Vaugelas. Vaugelas en son temps se délectait fort à peser les mots de la langue et à disserter sur de menues questions de grammaire. Les lecteurs de la *Revue savoisienne* n'auraient-ils pas hérité du goût de leur compatriote ? S'il en était ainsi, je serais charmé de me livrer en leur compagnie à quelques discussions de ce genre, et je vous demanderais la permission de venir causer de temps en temps avec eux ; sinon, je n'y reviendrais plus et me contenterais d'un essai.

C'est une question de paternité que je me propose d'agiter aujourd'hui, d'une paternité médiocrement enviable, mais qui n'en a pas moins fait verser des flots d'encre. Il s'agit de savoir d'où procède la locution *à tire larigot (l'arigau, larigau, larigaud)*, car on n'est pas plus d'accord sur l'orthographe que sur l'origine du mot et sur sa signification précise.

Si nous en croyons Littré, il apparaît pour la première fois dans les *Quinze joies de Mariage*, œuvre du XV^e^ siècle. Il est d'usage courant au XVI^e^, on le trouve dans Rabelais, dans les *Vaux de Vire,* attribués à Olivier Basselin, le foulon de Vire, que M. A. Gasté a justement restitués à Jean le Houx, avocat virois du XVI^e^ siècle, — et dans la plupart des auteurs joyeux de l'époque. Cette locution s'associe le plus souvent à l'idée de boire.

> Perdons-nous pour femme et mesgnie
> De boire à tire larigot ?
> Faut-il laisser tout plein le pot ?
> Voicy si bonne compagnie !
> J'ai grand peur d'une maladie !
> Une heure y a que je n'ai beu !

Femme et enfants doivent-ils nous empêcher de boire à notre aise ? Voilà le sens du couplet du poète virois. Mais d'où vient le mot ?

Les commentateurs des *Vaux de Vire,* et parmi eux Nodier, citent à ce propos Taillepied qui, dans son *Recueil des antiquitez et singularitez de Rouen,* attribue l'origine de cette locution au don d'une cloche fait à la cathédrale par Odon Rigault, élu archevêque de Rouen en 1284, cloche qu'on avait nommée *la Rigault*, comme une autre plus tard fut nommée *Georges d'Amboise.*

Voici le passage de Taillepied :

A l'une des tours de l'église de Notre-Dame il y a une grosse cloche de grosseur admirable, voire tant pesante à esbranler qu'il y faut douze hommes pour la sonner : aussi y a-t-il quatre demi roues et quatre cables à la tirer. Et pour ce que, le temps passé, il escheoit de bien boire avant que de la sonner, le proverbe commun est de dire d'un bon beuveur qu'il boit ***à tire la Rigault.***

Cette historiette a eu beaucoup de succès, on la trouve répétée partout, et il y est fait allusion dans le *Dictionnaire de l'Académie française.* Il est pourtant bien étonnant, fait observer Littré à ce propos, qu'il se soit passé environ deux cents ans entre l'évènement allégué et la première apparition de cette locution, et que pendant tout ce temps il n'ait été fait aucune allusion à la cloche de Rouen. Ce qui n'est pas moins étonnant, c'est que cette manière de parler, provenant d'un fait tout local et sans bien grande importance, se retrouve à la fois dans diverses localités fort éloignées et soit entrée dans le langage commun. Cette étymologie ressemble beaucoup à l'historiette de *pollice truncus*, pour expliquer *poltron*, ou à la fantaisie de Victor Hugo, transformant l'inscription *Tu, ora* en « Trou aux rats. »

Au reste *la rigaull (larigot)* n'est pas seulement une

cloche, c'est un instrument de musique. Ronsard, dans une de ses *Eglogues*, nous parle de Margot,

Qui fait sauter ses bœufs au son du larigot.

On lit dans une autre :

Herbes qui boutonnez, vertes âmes sacrées,
Si sous mon larigot [1] reverdir je vous voy,
Paissez à mon souhait mes troupeaux par ces prées.

Saint-Amant, au XVII[e] siècle, parle aussi du larigot comme instrument de musique champêtre :

Danser le branle double au son du larigot.

Il y a également dans l'orgue un jeu qui porte le nom de larigot et qui imite les sons aigus de la voix humaine.

M. Gaston Raynaud (*Romania*, 1878, t. VIII, p. 100), rapprochant le provençal *rigot*, boucle de cheveux, l'ancien haut allemand *riga*, l'allemand actuel et l'anglais *ring*, anneau, cercle, cherche à prouver que *rigot* ici signifie la ceinture de cuir des paysans et la bourse qui y était contenue, et que « boire à tire le rigot » signifie boire jusqu'à *étirer*, ou à faire lâcher la ceinture. Cette explication, quoique présentée avec un certain appareil d'érudition, est singulièrement compliquée et pénible. *Rigot* serait alors masculin, et il faudrait dire : à tire *le* rigot.

Dans quelques éditions de Rabelais [2] on trouve une sorte de *Dictionnaire*, un *Alphabet de l'auteur françois*, attribué à Rabelais lui-même et éclaircissant quelques passages de *Gargantua* et de *Pantagruel*. Une note consacrée à *Tire-larigot* présente deux explications de cette locu-

1 Littré, en citant le second vers, écrit *harigot* ; les deux éditions que j'ai sous les yeux portent larigot. Inutile d'ajouter que *paissez* ici signifie : repaissez, nourrissez.

2 Entre autres dans celle de Le Duchat, XVIII[e] siècle, et dans l'édition *variorum* d'Esmengart et Eloi Johanneau.

tion ; la première, qui n'est qu'une plaisanterie, repose sur un calembour. Je copie :

Aucuns tirent ce mot (larigot) d'Alaric, roi des Goths, qui fut défait à la bataille de Poitiers par Clovis ; lors les soldats joyeux, lorsqu'ils buvaient, se disoient les uns aux autres : Je bé à ti, Ré Alaric Goth ! (Le Duchat, VI, p. 102.)

Cette explication est reproduite, mais comme simple curiosité, dans le Dictionnaire [1] de Leroux, qui la fait suivre de cette autre :

A tire-larigot, pour A grands traits, à perdre haleine, largement :

Si bien que le grand Polyphème
Buvoit à tire-larigot
(SCARRON. Virgile travesti)

Et que je fouettois mes chevaux à tire-larigot.
(LA CHAPELLE, Comédie.)

On appelle Boire à tire-larigot lorsqu'on boit à grands et longs traits en levant le coude et en baissant le menton avec le verre pour boire jusqu'à la dernière goutte ; par allusion à ceux qui jouent du larigot, petite flûte d'ivoire, semblable au sifflet d'un enfant, qui rend un son fort haut, et ceux qui en jouent soufflent de toute leur force et tirent à perte d'haleine pour lui donner un son plus élevé.

On voit que Leroux ne connaissait pas ou n'admettait pas l'anecdote de la cloche de Rouen, mais il ne se demandait pas non plus si l'instrument nommé *larigot*, au lieu d'être antérieur au mot, n'était pas postérieur, et si, au lieu de jouer ici le rôle de cause, il n'était pas au contraire une conséquence.

Je reviens à la note contenue dans l'*Alphabet de l'auteur françois*, dont je n'ai cité que le commencement.

Je crois que ce soit plus tôt un mot composé du français et du grec, c'est-à-dire : fort copieusement et tant que peut tirer le larinx, où ce larinx est

[1] Dictionnaire comique, satyrique, critique, burlesque, libre et proverbial, de P.-J. Leroux. (Edition de Pampelune (Paris) 1786,)

la sommité de l'aspre artère, qui fait au génitif *laryngos ;* par dessus ce larinx coule dans l'œsophage le boire et le manger, et estant situé dans le gosier, il aide à l'attraction des vivres, et principalement du breuvage, qui passe doucement par dessus pour tomber dans le canal du ventricule, nommé œsophage, qui est joint et attaché contre luy.

L'annotateur regarde donc *larigot* comme une forme populaire de *larynx*. Un des éditeurs d'Olivier Basselin dit également, à propos du vers cité, que, n'était l'historiette de la cloche, on serait disposé à voir dans *larigot* « la corruption de *larigaude,* vieux mot français dérivé de larynx et qui signifie la gorge ». Le bibliophile Jacob ajoute à cette note, qu'il reproduit : « Le larynx, ou nœud de la gorge, fut appelé dans le peuple *larigot* ou plutôt *larigaud* et *larigaude*. » De l'Aulnaye répète la même chose dans son édition de Rabelais.

Ainsi voilà un point bien établi : *larigot, larigau* est l'appellation populaire du larynx. Le larynx est une partie importante de l'organe de la voix, et l'on conçoit très bien que ce mot ait servi à désigner un instrument qui imite la voix humaine aiguë, ainsi que le jeu de l'orgue qui reproduit ce son. Il me semble parfaitement inutile de faire intervenir ici *arinca,* espèce de blé, comme le fait Scheler.

Reste maintenant à prouver que c'est bien du larynx qu'il s'agit dans la locution : à tire-larigot.

D'abord je crois que l'orthographe *larigau* est la seule qui convienne. Dans la partie du département de la Manche qui avoisine le cap de la Hague, où, en raison de son isolement, le langage a gardé des allures très primitives, on prononce *larigàou ;* or *àou* est la prononciation ordinaire de la syllabe qui s'écrit *au* en français. *Tire larigot* se prononce là : *til larigàou,* la lettre *r* de *tire* se changeant en *l* devant un autre *l*, mais on ajoute de plus le mot *perrette,* et l'on dit : Til larigàou perrette !

Que veut dire ici le mot *perrette?* Serait-ce un nom de femme, celui que porte la laitière de La Fontaine ? Non, pour deux raisons : 1° Que viendrait faire ici ce nom de femme dans une locution où il s'agit le plus souvent de boire ? 2° A la Hague, le diminutif féminin de Pierre n'est pas Perrette, comme en Picardie, mais Pierrette ; encore ce prénom est-il très peu usité. Perrette est donc un substantif commun.

Ce mot ne figure pas dans les dictionnaires, mais à la Hague, il est d'un emploi constant. La *perrette* est la trachée artère, « l'aspre artère » de Rabelais. Quand on tue une volaille, les enfants ne manquent pas de s'emparer de la *perrette*, dans laquelle ils soufflent et dont ils se font une trompette grossière. Ce mot *perrette* a même toutes les apparences d'une onomatopée. Or la perrette étant très voisine du *larigau,* il n'y aurait rien d'étonnant à ce que l'on eût rapproché ces deux organes. Dans l'origine on a dû dire : *à tire-larigau* ET *perrette;* puis *et* a fini par tomber.

Remarquons que cette locution ne s'ajoute pas seulement au verbe *boire,* elle s'applique à la danse, au chant, à tout mouvement ou exercice excessif.

Les villageois venaient aux festes ***chanter*** et ***danser,*** masles et femelles, pesle-mesle, ***à tire le rigot.*** (AMBROISE PARÉ, cité par Littré.)

Je ***fouettais*** mes chevaux à ***tire larigot.*** (LA CHAPELLE, cité par Leroux.)

Boire, chanter, danser, faire de violents mouvements des bras, etc., peuvent en effet surexciter l'estomac de la même façon et même donner des nausées, tirer larigau et perrette. Une locution ordinaire, quand on a beaucoup mangé et beaucoup bu, c'est : « J'en ai jusqu'au nœud de la gorge », jusqu'au *larigau.*

On voit donc par toutes ces raisons qu'il est inutile d'invoquer ici la cloche de Rouen, le roi Goth Alaric, la ceinture de cuir des paysans, etc. On voit également qu'il n'est pas nécessaire de faire deux catégories distinctes du *larigot* de la locution et du *larigot* musical. C'est toujours du larynx et des phénomènes qui s'y rattachent qu'il s'agit ici. Il n'y a au fond de ces diverses appellations qu'une seule et même idée, qui avait été indiquée par Rabelais et qu'on a eu tort de méconnaître...

Telles étaient les conclusions auxquelles j'étais arrivé, après avoir péniblement compulsé ce qui avait été écrit sur ce sujet, quand il me prit la fantaisie de consulter un dictionnaire français-anglais de 1611, celui de Cotgrave. Quel ne fut pas mon étonnement en lisant : *Larigau,* the head of the windpipe..., *etc.* (Je traduis) : la tête de la trachée-artère ou la gorge, composée de trois petits cartilages, l'instrument d'aspiration ou d'expiration de l'haleine. Les paysans de quelques parties de la France donnent aussi ce nom à une petite flûte.

Boire à tire larigau, to drinke till his throat cracke withall, c'est-à-dire boire jusqu'à ce que la gorge se brise.

Ainsi Rabelais au XVI^e^ siècle, Cotgrave au commencement du XVII^e^ avaient expliqué correctement cette expression et l'on a passé à côté pour courir après des chimères.

L'homme est de glace aux vérités
Il est de feu pour le mensonge.

JEAN FLEURY.
Membre correspondant.

Saint-Pétersbourg, 3 janvier 1885.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE CHAMBÉRY

ANCIENS GLACIERS

En 1875, MM. Falsan et Chantre, de Lyon, ont publié leur belle *Carte des terrains erratiques et des anciens glaciers de la partie moyenne du bassin du Rhône, pendant leur plus grande extension, etc.* Cette carte, au 1/80,000e, comprend la région ouest de la Savoie et de la Haute-Savoie, de Bellegarde à Montmélian ; elle s'étend sur les départements du Jura, de l'Aîn, de l'Isère, de Saône-et-Loire et du Rhône, jusqu'à la chaîne du mont d'Or. Elle représente l'extrémité des grands glaciers du Rhône, de l'Arve, de l'Isère et de l'Arc, avec les moraines qui les terminaient à l'ouest; elle marque aussi les petits glaciers qui venaient se mêler au grand fleuve, ceux des Bauges, du Bugey, du Mâconnais, du mont d'Or lyonnais. C'est une œuvre grandiose, la première tentative de restitution de cette scène étrange du monde glaciaire. La *Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon* s'est honorée en la prenant sous son patronage.

En 1879 et 1880, les mêmes géologues ont imprimé deux gros volumes, de 600 pages chacun, intitulés : *Monographie géologique des anciens glaciers et du terrain erratique de la partie moyenne du bassin du Rhône*... C'est l'explication de la carte de 1875, avec tous les détails sur les terrains récents, sur les blocs erratiques de cette même région. Dans le dernier de ces volumes, M. Falsan a placé une carte d'assemblage, sur une petite échelle au 1/864,000e, des *Anciens glaciers du Rhône, de l'Arve, de l'Isère, du Drac et de leurs affluents,* depuis le Rhin, au nord,

la cime des Alpes, à l'est, jusqu'au département des Hautes-Alpes au sud. On y voit les glaciers depuis leurs sources jusqu'à leurs moraines terminales, avec leurs entrecroisements fort compliqués.

Il semblait qu'on ne pourrait aller plus loin dans cette voie. M. Alph. Favre, de Genève, ne l'a pas pensé, et il a trouvé à glaner encore une riche moisson pour la science. Déjà, en 1867, dans ses *Recherches géologiques sur les parties de la Savoie, du Piémont et de la Suisse voisines du Mont-Blanc* (Paris, Victor Masson et fils, Genève 1867), il avait esquissé le cours du grand glacier du Rhône, et devancé en quelque sorte la monographie de MM. Falsan et Chantre.

Après la publication de leur grand ouvrage, M. Favre a voulu revoir en détail tout l'ensemble du terrain erratique de cette région, et essayer de donner encore plus de précision aux limites des divers glaciers. Il s'est servi des belles cartes de l'état-major fédéral, à l'échelle de 1/250,000e, et y a figuré par des couleurs distinctes les glaciers du Rhin, de la Linth, de la Reuss, de l'Aar, du Rhône, de l'Arve, de l'Isère [1]. Il y a marqué, en outre, par des hâchures les dépôts de limon glaciaire, et par des points les blocs erratiques et les moraines. Une courte notice accompagne les quatre feuilles de la carte, pour en expliquer les diverses annotations. En finissant, l'auteur annonce la publication d'un travail dans lequel le phénomène glaciaire sera étudié avec plus de détails.

Dans l'été de 1883, lorsque M. Favre est venu étudier

1 Chacun de ces glaciers est représenté par deux teintes, l'une claire pour les nevés, et l'autre foncée pour les glaciers proprement dits. Les glaciers actuels ont été coloriés en teinte claire, pour ne pas trop charger la carte. Les glaciers du Jura ne sont marqués que d'une couleur unique, faute de documents suffisants qui permettent de les distinguer.

l'enchevêtrement des glaciers dans les environs d'Aix et de Rumilly, il a bien voulu me permettre de l'accompagner dans ses courses. Je me fais un plaisir de consigner ici quelques observations que nous avons faites ensemble sur le terrain, et d'indiquer en même temps les points de sa carte qui laissent encore quelques doutes dans mon esprit. Dieu veuille que ces quelques lignes engagent des observateurs à revoir de plus près les points contestés, et encouragent ainsi de nouvelles découvertes !

Il est toujours difficile de reconnaître le point de départ des blocs et des cailloux de notre terrain glaciaire. Proviennent-ils du Valais par le grand glacier du Rhône ? de Chamonix par celui de l'Arve? de la chaine des Alpes grecques par la Tarentaise ? des Alpes cottiennes ou dauphinoises par l'Arc ou le Drac ? Il est presque impossible de le préciser, vu que la chaîne des Alpes, sur tout ce parcours, se compose de roches identiques. Il n'y a que de rares accidents minéralogiques, des filons métallifères qui se montrent exclusivement en telle vallée, et qui pourraient nous servir de guide... Mais il est si rare qu'on en rencontre un débri dans les milliards de cailloux dispersés sur la surface de notre pays !

Notons cependant l'Arkésine du mont Collomb, l'euphotide ou smaragdite de Saas, dans le Valais, qui, partout où nous les avons trouvées, à Bellegarde comme à Frangy, prouvent que nous sommes sur les apports du grand glacier du Rhône.

Pareillement le jaspe de Saint-Gervais, si jamais nous en rencontrions dans un seul caillou glaciaire, suffirait à prouver que ce dépôt appartient au glacier de l'Arve.

Des blocs de fer arsénical ont été signalés à Montagnole, près de Chambéry. Nous en avons conclu que ces blocs erratiques proviennent du glacier de l'Isère.

Mais ces rencontres sont des bonnes fortunes exceptionnelles, qui doivent être signalées avec soin. Elles équivalent à la découverte de ces fossiles caractéristiques, qui nous donnent l'âge précis des divers terrains.

Outre ces caractères propres des apports des grands glaciers, il en est un autre non moins précieux. Le glacier, en quittant les roches primitives, où il a sa source, traverse des montagnes, puis des collines secondaires ou tertiaires, dont il entraîne avec lui quelques fragments. En les étudiant de près, il sera parfois possible de conjecturer le trajet qu'a suivi le glacier, et par là de remonter à son point de départ.

Ainsi, des calcaires à *Ostrea arcuata,* trouvés en Savoie, nous prouvent que le glacier a passé par le Chablais, que c'est le glacier du Rhône. Des fossiles bruns de l'Albien, des grès nummulitiques, des schistes noirs à fucoïdes, feront reconnaître un courant glaciaire de l'Arve. Les fossiles de la craie blanche ou du nummulitique des Bauges accompagneront les glaciers provenant de l'Isère et ayant passé par les Bauges. La brèche violette de Villette, les grès houillers avec empreintes talqueuses nous désigneraient encore les cailloux de cette provenance. Enfin les cailloux de jaspe de porphyre, et surtout les spilites du Drac, caractérisent les glaciers qui viennent du sud, ou plutôt ceux qui ont corrodé la mollasse marine du sud de la Savoie, dans laquelle des cailloux de cette nature ont été enchassés à une période plus ancienne.

Nous aidant de ces divers modes d'induction, essayons maintenant de distinguer les apports des glaciers de notre région.

MM. Falsan et Chantre, qui sont venus les premiers, se sont contentés d'indiquer par des lignes rouges la marche approximative des glaciers. Ils ont placé près de Chambéry

la rencontre des lignes d'un glacier du *Rhône et de l'Arve,* descendant du nord par Bellegarde, avec une branche du glacier de l'*Isère* venant du sud. En se heurtant près de Chambéry et d'Yenne, ils se seraient infléchis brusquement à l'ouest, et dirigés de là en ligne droite, côte à côte, jusqu'à Fourvière.

En réalité le phénomène a dû être plus complexe. Ces brusques changements de front (qui vont bien dans les manœuvres d'infanterie), se rencontrent rarement dans la nature. Nous ne verrons donc là qu'une première esquisse, et nous pensons, avec M. Favre, qu'il serait possible d'arriver à un tracé plus correct.

Ainsi nous réserverions le nom de glacier du Rhône à celui qui, sortant du lac de Genève, passe au fort de l'Ecluse et sur le mont Vuache, semant ses blocs granitiques énormes, avec la Smaragdide et l'Arkésine, de Bellegarde à Frangy. De là il suit le tracé du Rhône actuel jusqu'à Yenne et Cordon, semant des entassements de blocs sur sa moraine gauche par Crempigny et le Sapenay, la Chautagne et le val de Crêne (Saint-Pierre-de-Curtille).

Il est à croire que l'Arve avait son écoulement distinct, par dessus les collines qui s'étendent de La Roche à Rumilly-sur-Chéran. A Marcellaz, près du château de Pieuillet, j'ai trouvé des blocs de grès nummulitique, venu des bords de l'Arve. Quelle est l'étendue de ce glacier ? il me serait impossible de la fixer maintenant ; des études restent à faire. Il est probable que le glacier de l'Arve est arrivé des Bornes, en suivant le lit ancien du Fier, et qu'il est venu se perdre dans les glaciers bien plus puissants du Rhône et de l'Isère, en aval de Marcellaz.

Le bassin du lac d'Annecy était occupé par un autre glacier, partant du sud du mont Blanc. M. Falsan, comme M. Favre, le font venir des vallées d'Ugines, de Beaufort

et aussi en partie de la Tarentaise. Il a dû se superposer à de petits glaciers secondaires descendant de Thônes et des Bauges, petits glaciers exclusivement calcaires, qui avaient comblé la dépression au début de la période glaciaire. A mesure que les hautes montagnes de Beaufort et de la Tarentaise amenaient des glaces plus puissantes, elles ont dû se superposer aux glaciers calcaires, dépasser même les crêtes des Bauges et arriver à Annecy par les vallées de Tamié, de Doucy, de Leschaux, de Cusy, des Déserts, entraînant quelques débris de ces dernières montagnes.

Ce serait là ce que MM. Falsan et Chantre désignent dans leur carte sous le nom de *Glacier de la Savoie,* et que M. Favre colorie comme glacier de l'Isère.

Une autre branche du glacier de l'Isère, grossie du glacier d'Arc, a dû descendre jusqu'à Montmélian, déboucher par la cluse de Chambéry et venir se heurter avec la branche d'Annecy. En quel point s'est opérée la rencontre des quatre glaciers, celui du Rhône, celui de l'Arve, celui d'Annecy et celui de Montmélian ? Quels phénomènes ont marqué leur confluent ? Ce sont là des questions que je me contente de poser.

M. Favre a supposé, dans sa nouvelle carte, que le glacier du Rhône aurait suivi le Salève d'Etrembières à Sallenôves et à Moye près de Rumilly, aurait enjambé la Chambotte près de Cessens, coupé en écharpe le lac du Bourget, enjambé de nouveau le mont du Chat sur Billième et Lucey.

Pour moi, je suis disposé à le pousser plus à l'ouest, de Sallenôves vers Seyssel et la Chautagne, qu'il aurait recouverte, ainsi que le bassin actuel du Rhône, de Chanaz à Ceyserieu. Un bloc de marbre gris, semi-cristallin, du détroit du Ciex (en Tarentaise), que j'ai observé à Châtillon, me semblerait prouver que cette localité a été couverte par le glacier de l'Isère et non par celui du Rhône.

M. Favre donne encore un développement considérable au glacier de l'Arve sur le flanc gauche du glacier du Rhône, d'Annecy à Rumilly, de Mognard à Billième. Enfin le glacier de l'Isère aurait occupé une étroite lisière au pied du Semnoz et du Nivolet.

Je me demande si le glacier de l'Arve ne devrait pas être fort réduit, et peut-être même n'aurait pas disparu au sud de Marcellaz, dernier point où j'en ai reconnu des produits incontestés ? Le glacier de l'Isère aurait au contraire occupé toute la plaine de Rumilly, recouvert la montagne de la Chambotte, où j'ai remarqué des cailloux sénoniens venus des Bauges (à Entoger, Grésy-sur-Aix), escaladé en partie la montagne de la Charve, continuation du mont du Chat, et déposé cette remarquable moraine médiane de Saint-Pierre-de-Curtille au point de rencontre avec le glacier du Rhône.

On se demande si ce glacier de l'Isère est celui qui a contourné par Annecy, en réunissant les affluents de Beaufort et d'Ugines, ou bien si c'est le grand courant venu directement du sud, en remontant par Montmélian et Chambéry ?

Bien que la question soit encore fort obscure, j'avoue que j'inclinerais vers cette dernière hypothèse. Voici mes preuves : Le courant du sud a dû recueillir vers Chambéry les apports de Coutz, Vimines, Bissy, La Motte chargés des débris de mollasse marine à gros cailloux de jaspe, de porphyre, de basalte, de variolite, en un mot de ce que j'ai appelé *les cailloux exotiques de la Savoie*. Ces cailloux, provenant des départements de l'Isère, de la Drôme, de l'Ardèche, des Hautes-Alpes, ont dû, à une période fort ancienne, être amenés dans la mer miocène de Chambéry et y former les poudingues et les grès tertiaires de Bissy. C'est là qu'ils ont été cueillis par le glacier remontant du

sud et répandus dans les apports glaciaires de Grésy-sur-Aix, de La Biolle, de Mognard, où j'ai trouvé la variolite et les jaspes.

Le grand glacier méridional aurait donc remonté jusqu'à Albens ; vers cette latitude il aurait heurté la branche d'Annecy et le glacier de l'Arve descendant du nord ; les aurait déviés à l'ouest par le col de la Chambotte et le Sapenay, et les refoulant de plus en plus contre le grand glacier du Rhône, serait venu déposer les blocs du Ciex (à Châtillon) et la puissante moraine de Saint-Pierre-de-Curtille à Lucey.

Ce tracé différerait quelque peu de celui de MM. Falsan et Chantre, qui placent la rencontre des glaciers sud et nord à Chambéry, et de ce point leur fait prendre un coude brusque par Yenne, jusqu'à Fourvière. Il diffère également de celui de M. Favre, qui avoue avoir peu étudié ce qui concerne le glacier de l'Isère, et ne me saura certainement pas mauvais gré d'essayer de mieux préciser les limites, qu'il n'a fait qu'indiquer.

Mais le grand fait que nous ne saurions assez admirer dans sa nouvelle carte, c'est le point de départ du glacier du Rhône, en Valais, son épanouissement dans la Suisse presque entière, jusqu'à Aarau et Waldshut, sur les bords du Rhin ; sa marche à travers le Jura, l'Ain et la Savoie... Par là il complète heureusement la carte de 1875 de MM. Falsan et Chantre ; il précise ce que M. Falsan n'avait pu qu'ébaucher, en 1877, dans sa petite carte à l'échelle de 1/864,000e.

PILLET.

LA SOURCE DES ÉPARRES [1]

Du village de La Pallud à la source des Eparres, il y a une heure et demie de montée.

La source descend en cascades sur de nombreux blocs éboulés, tout couverts de belles mousses. Elle coule sur un sol géologique, marneux, dépendant de l'horizon du *Berrias*. Ces calcaires marneux, grisâtres, sont en bancs minces et inclinés à O-N-O ; ils s'enfoncent donc sous le Granier et l'eau coule sur l'arête qu'ils forment. La source est au pied d'une falaise de calcaires jaunâtres, marneux à la partie inférieure, roux, compactes, à taches grises au centre, à la partie supérieure. Enfin, au delà, sont des calcaires roux, à rognons de silex et *Belemnites conicus*. Il résulte de là que ces dépôts sont situés entre les calcaires du Fontanil et les calcaires roux à *Ostrea macroptera*. Ils appartiennent à la partie moyenne du *Valanginien*.

Il est probable que la source est en communication, par des crevasses, avec les plateaux supérieurs de l'*Hauterivien* et de l'*Urgonien*. En effet, les couches sont inclinées à O-N-O, et si les eaux s'amassaient sur les marnes pour venir sourdre suivant la ligne de plus grande pente, elles ne sortiraient pas au point où nous les trouvons ; elles s'enfonceraient nécessairement sous le Granier pour s'écouler vers l'angle formé par le pli synclinal des couches de cette montagne. Il est donc permis d'admettre que la source des Eparres est en relation, par de nombreuses crevasses, avec les assises supérieures de la montagne.

On sait que dans les massifs des Bauges et de la Charreuse, le calcaire urgonien est fortement crevassé. Il suffit de rappeler l'aspect du sommet des montagnes du *Gra-*

[1] Membres de la Société qui ont visité cette source MM Revil Jourdan, Droguet et Hollande.

nier, Hautheran ou du *Margeriaz,* etc. Les touristes et les géologues savent combien il est difficile de parcourir le plateau urgonien de ces montagnes. Ces crevasses, continuellement élargies par l'action des eaux chargées d'acide carbonique, convergent souvent vers des entonnoirs ou fontis désignés sous le nom de scialets, où elles s'engloutissent dans des gouffres ou des fentes situées au-dessous de la pelouse du fond ; car, il est à remarquer que les eaux ne s'accumulent dans aucun. Telle est, sans **doute,** l'origine de la source des Eparres.

Les abords de cette source, bien gazonnés, sont entourés d'arbres de belle venue. L'eau, à midi et demi, marquait six degrés centigrades, la température de l'air étant de cinq degrés. Cette eau, sans odeur, d'une saveur faible mais agréable, dès sa sortie de terre, escalade de nombreux blocs couverts de mousses et s'écoule dans la direction E-N-E. La quantité d'eau fournie par la source même nous a paru inférieure à celle rencontrée dès la montée. On dirait que dans sa course, le long des flancs des rochers du néocomien inférieur, elle rencontre d'autres sources, lui fournissant un appoint précieux.

De l'eau recueillie à la source le 6 avril 1885, a donné comme résidu total, par litre : 0g136. Comme degré hydrotimétrique : 13,7 ; enfin, elle renfermait par litre : 27 à 28c/c d'air, la pression étant de 657m/m [1].

Cette source, placée au milieu d'une forêt, est à l'abri du voisinage des lieux habités ; aussi est-elle exempte de matières organiques, de microbes. Elle arrivera donc à Chambéry absolument nette, avantage réellement considérable.

Dr Hollande.

Chambéry, le 25 avril 1885.

1 Une analyse quantitative de l'eau des Eparres a été faite par le laboratoire de l'Ecole des Ponts et Chaussées, le 9 août 1883. — Voir le rapport de M. Guinard, page 31.

LETTRE

DE

CHARLES-HUMBERT-ANTOINE DESPINE,

ÉTUDIANT EN MÉDECINE,

Au « CITOYEN BRUNIER, Maire d'Annecy ».

Paris, le 9 Brumaire, an XI (31 octobre 1802).

Mon très cher parrain et affectionné parent,

Ayant eu fréquemment l'occasion de voir ici un des professeurs de l'Ecole centrale de Chambéry, l'ayant même accompagné dans quelques-unes de ses courses et lors de sa visite à M. Berthollet, j'ai appris que la ville de Chambéry fait son possible pour maintenir chez elle au moins l'Ecole centrale telle qu'elle est, si, dans la nouvelle organisation des écoles, elle ne peut obtenir un Lycée. D'autre part, dans la louable intention de se recouvrer des pertes que la Révolution lui a fait éprouver, elle cherche à favoriser l'industrie. On va y établir des manufactures et une blanchisserie à la manière de Berthollet. Le professeur Socquet se met à la tête de tout cela et il y travaille avec une grande activité. Il serait à désirer que chez nous les jeunes gens s'excitassent mutuellement et suivissent l'exemple de nos voisins. En attendant il m'est venu une idée que je me permets de vous soumettre.

L'immense collection de livres composant l'ancienne bibliothèque de la ville et les débris de celles des divers corps religieux et chapitres d'Anneci est encore sans utilité. Les livres sont entassés sans ordre, et, par la négligence qu'on a mise à la conserver, on a favorisé la dilapidation qui a eu lieu dans le temps de la Démagogie. Un

semblable trésor devrait depuis longtemps être ouvert au public, régulièrement chaque semaine, et les élèves des pensionnats pourraient y puiser une infinité de connaissances qui serviraient à leur instruction, à l'avantage de notre collège et à la prospérité de la ville.

Nous en parlions dernièrement chez M. Tochon [1], et il m'a fait naître une idée à laquelle je n'avais encore jamais pensé, celle de me charger de la place de bibliothécaire. Il m'engagea à vous en parler à mon retour ; l'occasion s'en présentant aujourd'hui, je suis bien aise de vous témoigner que je me chargerais volontiers de cette fonction pour le seul motif de l'utilité publique. J'ai encore peu de connaissances bibliographiques, mais l'habitude que j'ai eue de voir les bibliothèques publiques et la fréquentation de personnes chargées de ces précieux dépôts des connaissances humaines, jointes au désir de me rendre utile à notre ville et à la jeunesse qui dès à présent va peupler notre collège, me fait espérer de l'indulgence pour les commencements, qui sont durs pour tout le monde.

Il serait bon aussi de réunir à la bibliothèque un cabinet des curiosités qu'on trouve dans le pays. Une grande quantité de tableaux avaient été choisis ; une partie a été vendue, une autre gâtée, une troisième, qui est la plus petite, est restée en dépôt ; elle serait suffisante pour faire un petit musée et former au dessin une infinité de jeunes gens qui promettent beaucoup dans cette carrière, qui pourrait dans la suite les mener à l'Ecole Polytechnique, à celle des Ponts et Chaussées ou à celle du Génie militaire.

Il *y* avait, je crois, de petits appointements affectés à la charge de bibliothécaire de la ville ; j'en ferais volontiers

[1] Tochon Joseph-François, membre de l'Institut, né au village de Metz, près Annecy, en 1772.

le sacrifice en faveur de la bibliothèque, afin de la mettre au courant des productions littéraires de chaque année. Cela me serait facile, m'étant lié d'amitié avec plusieurs libraires et imprimeurs-commissionnaires pendant mon séjour à Paris.

D'ailleurs en mettant de côté les ouvrages que nous avons à double, on pourrait les remplacer par d'autres plus modernes qui nous manquent. Nous n'avons en effet presque rien concernant l'agriculture, les arts et métiers, ce qui peut seul enrichir Anneci qui est dans la plus heureuse position pour l'établissement de manufactures, d'après ce que nous a plusieurs fois répété le Sénateur Berthollet.

Notre pays est assez riche en produits d'histoire naturelle dans les trois règnes, pour joindre à la bibliothèque un Cabinet d'histoire naturelle qui serait d'autant plus intéressant qu'il présenterait tout ce que le pays produit : bois, terres, pierres, sables, métaux, plantes, minéraux, animaux domestiques, sauvages, insectes, etc. D'ailleurs il ne s'agit que de commencer. Une chose en amène une autre ; je l'ai vu par moi-même dans la petite collection que j'ai faite de médailles et de minéralogie, à laquelle chacun s'est empressé de concourir par le don de quelque échantillon, etc. ; ce serait avec bien plus de plaisir lorsqu'il s'agirait d'un monument public et stable.

M. notre S.-Préfet, qui est un homme à talent, s'empressera sans doute à concourir aux efforts de la ville d'Anneci, et par sa sagesse, et par ses lumières Je m'empresserai toujours à faire de mon côté tout ce que je pourrai à l'aide de mes faibles lumières, flatté de pouvoir mettre à profit pour l'intérêt de mes compatriotes les loisirs que me donnent les premières années de ma pratique médicale.

Tout ce que je vous dis ici, mon cher parrain, je vous le dis comme à un ami qui aime son pays et qui désire son

avantage. Je ne me propose cependant comme bibliothécaire qu'autant que la place soit vacante, et je crois qu'elle l'est depuis la mort du chanoine Burnod. Ce n'est pas que je croye que l'on ne puisse faire un meilleur choix ; je sens trop la faiblesse de mes moyens pour avoir une telle prétomption, mais je crois que peu de personnes y mettront autant de bonne volonté. Celles qui seraient dans le cas sont trop occupées par leur état pour donner gratuitement une portion de leur tems à cette occupation ; au lieu que le grand nombre de collègues que j'ai à Annecy me laisse voir dans un avenir fort éloigné l'époque où tous mes moments seront absorbés par la pratique médicale.

Il ne serait pas mal non plus d'établir chez nous, comme on l'a fait dans la plupart des villes un peu marquantes de la République, une Société d'agriculture et de beaux-arts, comme on le pratique à Montpellier et ailleurs. Je pencherai beaucoup à laisser la Bibliothèque dans une des salles supérieures de l'Evêché, parce que c'est l'édifice le plus solide que nous ayons ; sa masse en impose bien plus que le local du Collège, il est plus aéré et plus sec, deux circonstances indispensables pour la conservation des livres et des objets d'histoire naturelle.

Si quelque chose pouvait être statué à cet égard avant que je quitte Paris, je m'adonnerais pendant quelque tems à l'art d'empailler et d'embaumer les oiseaux, afin de former un cabinet ornithologique des oiseaux propres à notre contrée, ainsi qu'aux collections de quadrupèdes, reptiles, etc, qui s'y rencontrent.

Agréez. . . . .

Signé : C. DESPINE.

Paris, rue de La Harpe, hôtel Nasseau, nº 465.

Le Directeur-gérant : A. CONSTANTIN.

CHRONIQUE SAVOISIENNE

Académie de Savoie. — Dans sa séance du 21 mai, cette Société s'est occupée de trois ouvrages présentés par leurs auteurs, tous trois Savoyards; ce sont : 1° *Etats généraux de Savoie, tenus à Chambéry, le 19 mai 1546,* mss. par M. de Maréchal de Luciane ; 2° *Idées du sieur Antoine Pavy pour des pièces de théâtre,* mss. par M. le marquis de Tredicini de Saint-Séverin; 3° *Origine de l'introduction de l'imprimerie à Paris,* par M. Jules Philippe, dont nous avons parlé dans le dernier n° de la *Revue.*

Celle du 28 a été une des plus belles séances de cette Société savante; c'était le jour choisi pour la réception de deux de ses membres effectifs récemment élus, MM. le comte Régis Fernex de Montgex et Ernest Arminjon, avocats. Le premier avait pris pour sujet de son discours un écrivain savoyard qui eut un grand succès vers le milieu de ce siècle, le chanoine Martinet ; le second avait choisi un sujet qui ne semble guère se prêter au développement des grâces littéraires, et cependant l'orateur a su trouver le moyen de captiver l'attention générale et de charmer son auditoire avec son *Aperçu sur les institutions militaires sous l'ancienne monarchie sarde.*

Le président de l'Académie, M. Louis Pillet, et le secrétaire-adjoint, M. l'abbé Morand, chargés de répondre aux récipiendaires, l'ont fait avec la finesse et la grâce qu'on leur connaît. Aussi ne faut-il pas s'étonner que dans de pareilles conditions toute l'élite de la société de Chambéry ait répondu avec un si vif empressement à l'invitation de l'Académie ; cette ville a des goûts de capitale ; son amour

Savoie (Haute) 3.

882

pour l'art de bien dire et de finement parler ne date pas d'aujourd'hui. Mais ce serait dépasser les limites du vrai que d'attribuer cet empressement à ses goûts littéraires seuls, la justice exige qu'on fasse aussi une part à d'autres mobiles ; pour bien rendre notre pensée, nous ne saurions mieux faire que d'emprunter à un professeur de la Faculté des lettres de Paris ce qu'il dit sur un pareil sujet, dans un de ses derniers ouvrages [1]. Le passage d'ailleurs est trop beau pour qu'on résiste au plaisir de le citer tout entier.

« S'est-on bien demandé pourquoi un public lettré et friand accourt à certaines solennités académiques, qui pourtant, comme cérémonie, ne peuvent rien offrir qui ne soit assez prévu ? Ne serait-ce pas pour jouir une fois, fût-ce avec excès, de toutes les finesses dont on fait ailleurs si volontiers l'épargne ? Là on a le plaisir de beaucoup deviner ; on a de plus l'illusion de se sentir de l'esprit en comprenant celui des autres. Contre toute attente, il se trouve que le compliment n'est pas une flatterie et que le reproche est suave. On s'étonne de voir que les gracieux balancements de la période laissent échapper autre chose que l'encens de la louange. On cherche à saisir les mots chatoyants qui font comprendre une chose à l'assemblée, une autre au récipiendaire, sourire les auditeurs aux dépens d'une victime abusée et la victime elle-même par le plaisir d'être si bien ménagée ; car l'orateur, qui exerce une sorte de magistrature littéraire, est un censeur d'un genre nouveau et ressemble plutôt à un directeur de conscience qui trop bon pour gronder son pénitent, l'aide charitablement à retrouver ses péchés. »

BIBLIOGRAPHIE. — *L'Abbaye et la Vallée d'Abondance,*

1 *La Delicatesse dans l'Art,* par Constant Martha, membre de l'Institut. Paris, Hachette, 1884.

par M. le chanoine Mercier, tel est le titre d'un ouvrage remarquable, qui fait le plus grand honneur à son auteur. Malgré la multiplicité des citations qui sont parfois trop étendues, il se lit avec un intérêt qui se soutient jusqu'à la fin. Les mœurs de cette population se gouvernant elle-même, ses luttes pour maintenir son indépendance et ses croyances ont certainement leur intérêt, mais ce n'est point là ce qui en fait le principal attrait; c'est d'une part le point de vue élevé où l'auteur s'est placé pour juger les faits, de l'autre l'excellence de sa méthode d'investigation et d'exposition. C'est le cas de lui appliquer ces paroles : « Les bons esprits sont les serviteurs nés des bonnes méthodes et ils en obtiennent pour salaire les heureux fruits dont elles sont prodigues. »

— M. Bertalotti, ancien professeur de paléographie à l'Université de Rome, actuellement directeur des Archives de l'Etat à Mantoue vient de publier sous ce titre : *Artisti subalpini in Roma, nei secoli XV, XVI, XVII,* un ouvrage qui a pour but de mettre en relief le nombre étonnant d'architectes, ingénieurs, peintres, musiciens, orfèvres, horlogers, etc., originaires des régions subalpines, qui ont exercé leur art à cette époque dans la ville de Rome. Dans cette longue énumération d'artistes de tout genre, on relève non sans surprise un bon nombre de Savoyards ; par exemple :

Mermet, de Savoie, ingénieur du Dôme de Milan (1400).

Henri de Oziaco, dit *Savoia,* gardien des vivres et des citernes du fort Saint-Ange (1545).

Jean et *Marc,* de Savoie, ingénieurs militaires, au fort Saint-Ange (1556).

Georges Escoffier, fils de Pierre, peintre (1610).

Jean-François Magninat, savoyard ; sa qualité n'est pas désignée, mais il intervient comme caution de G. Es-

coffier, peintre, pour un prêt de 200 écus dans un acte de 1614.

Aimé Falcò, fils de Pierre, peintre (1616).

Claude Bono, peintre (1625).

Jean-Antoine, peintre (1625).

Alexandre Arbaud, peintre (1625).

François Bortier, peintre (1658).

Jean-François Gioli, fils de Claude, horloger (1681).

La colonie savoyarde devait être bien nombreuse à Rome au XVII^e^ siècle, car cette liste ne nous donne les noms que de ceux qui ont eu maille à partir avec la police romaine, ou qui ont dû y avoir recours, — et c'est le plus grand nombre. Il est probable que cette colonie était en majeure partie de la même vallée, comme cela se passe encore de nos jours ; il serait intéressant de savoir quelle est la vallée qui a fourni tant de peintres, sinon remarquables par leur talent, du moins par leur caractère, témoin Aimé Falco(z), qui faillit perdre un œil dans un cas qui rappelle celui où Joseph, le ministre de Putiphar, avait perdu son manteau.

Les noms de ces artistes pourraient peut-être servir de jalons pour découvrir leur lieu d'origine ; d'autres indications peuvent également mettre les chercheurs sur la voie ; nous citerons à ce titre une note que M. le curé Pettex a insérée dans sa consciencieuse étude sur l'historien Besson : « La vallée de Flumet présente un certain nombre d'émigrations à Rome dans le courant du XVII^e^ siècle et pendant la première moitié du XVIII^e^. Le courant de l'émigration s'est, depuis lors, dirigé sur la France. » *Mém. de l'Acad. Salésienne,* t. VI, p. 252. Voir aussi *Revue sav.* 1884, p. 66.

Ce sujet n'est pas sans intérêt : il devrait tenter quelques-uns de nos jeunes travailleurs. A. C.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

10e Année

BULLETIN N° 4 — AVRIL 1885

Pressions barométriques moyennes : 716,6 à Annecy, 675,66 à Leschaux, 701,06 à Melan. Maxima le 21. Minimum le 7 aux trois stations. Excursion du mercure : 25,2 à Annecy, 23,5 à Leschaux, 22.89 à Mélan.

Température. — A Annecy, moyenne du maxima 17°12, du minima 1°74, a 9 h. du matin 9°52. Moyenne générale : à Douvaine 10°9, à Chamonix 7°92, à Mélan 8°57, à Bonn ville 9°05.

Température moyenne de l'eau du lac 9°07, de celle de puits 5°87, de rivière 4°1.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois d'avril ;	le	6.	13.	20.	27.	...
Thermomètre.	maxima.	6°4	4°9	9°7	12°8	....
	minima.	—4°	—6°	—2°	1°	....
Baromètre à 0° :		612,7	616,4	631,6	617,7	.....

Le maximum barométrique d'après l'enregistrement à cette station est de 633°3 le 21, le minimum de 608° le 7 La température va de —6° le 10, à 1.3° le 22, s'élevant assez régulièrement.

Pluies et neige. — Se répartissent irrégulièrement les premiers jours. Beaux jours du 16 au 24. Maximum d'eau tombée 91m/m9 à Rumilly, en 13 jours. Minimum, 27m/m2 à Saint-Gingolph, en 6 jours. Au Semnoz, 53 m/m. La neige tombe aux altitudes de 700 mètres ; aux Gets 0m26, à Chamonix 0m05, à Cruseilles 0m04 Au Semnoz, il y a 0m45 de neige le 6, il en tombe 0m25 le 13, et la hauteur, le 20, est de 0m32. Vers la fin du mois la neige disparaît et quelques fleurs apparaissent

Orage le 27 au N.-E de Douvaine, et au N.-O. d'Annemasse ; à Bonneville, les 3 et 18, et le 3 au N -E. de Mélan.

Observations diverses. — De Douvaine, hirondelles dès le 28 mars, le coucou le 3, la fauvette noire le 24, le rossignol le 25. La vigne bourgeonne le 6 et feuille le 30 De Mélan, floraison des abricotiers le 1, poiriers en espalier le 15, cerisiers le 21, les hirondelles arrivent le 10. De Bonneville, magnifique floraison des arbres fruitiers du 16 au 26. D'Annemasse, floraison du marronnier le 12, lilas le 22, noyer le 26. De Seythenex, 1 au 4, nidification des merles et grives. Floraison des tussilages, groseillers, primevères du 1 au 4, des cerisiers et pruniers le 22, des pommiers le 25. Le 12 arrivée des hirondelles, 14 chant du coucou. A Mélan, le 13, à 11 h 26, très faible secousse de tremblement de terre. A Annemasse, le 27, grésil. Gelée blanche en plusieurs stations.

Le secrétaire-adjoint de la Commission,

Auguste Mangé.

NOTE
SUR TROIS INSCRIPTIONS SAVOISIENNES
A AVIGNON

Nous avons relevé sur un manuscrit de la bibliothèque Calvet à Avignon les trois inscriptions suivantes qui intéressent la Savoie. Toutes trois ont disparu.

« A Saint-Martial, tout autour de la chapelle en entrant par les cloitres dans l'église sont gravées ces paroles en grosses lettres romaines : »

« *Joannes Claudius Pelardus decretorum doctor, natione Sabaudus, vice rector huius collegii annum quadragesimum secundum agens hoc sepulchrum elegit anno M D XXC.* »

La chapelle de St-Martial a été transformée en temple protestant [1]. Dans les travaux de réparation on devait conserver l'inscription ; cette recommandation n'a pas été suivie.

Peut-être Jean-Claude Pelard était-il de la famille Pelard d'Annecy. On trouve en effet, dans le dénombrement de 1561, mention de « noble Henry Pelard, sgr Dunoyret et conseigr de la Val des Cléz » et de « demoiselle Françoise Pelard, femme de noble Philippe Crochet, greffier du Conseil de Genevois. »

« Au milieu du chœur des Célestins, on lit, autour d'une pierre sépulcrale qu'on foule aux pieds, ce qui suit : »

« *Hic jacet R. in* $\overline{X^o}$ *pater Dñus petrus Nutrix tarentasiensis, archidiaconus Bitturicensis. Camerarius*

1 L'abbaye de Saint-Martial appartenait aux Bénédictins à qui Urbain V l'avait donnée en 1363. Sur son emplacement s'élevait antérieurement le palais des rois de Mayorque reconstruit par Hugues des Baux, sénéchal de Provence, pour la reine Jeanne de Naples. L'église augmentée en 1486 renfermait plusieurs tombeaux remarquables.

cardlis Viviariensis· Consiliarius regis franciæ ac magister regularis..... qui obiit die 20. febr. anno a nat. Dñi 1436· Cuius anima requiescat in pace. Amen. »

La dalle tumulaire du camérier du cardinal de Brogny semble avoir disparu dans les réparations de cette église, lors de l'installation d'une succursale des Invalides dans les bâtiments des Célestins et de Saint-Louis [1].

La dernière inscription que nous avons à mentionner est celle du tombeau de Robert de Genève, antipape sous le nom de Clément VII. Elle n'est pas inédite ; mais nous croyons intéressant de la reproduire, car, à notre connaissance, elle n'a encore été donnée dans aucune publication relative à la Savoie.

« Epitaphe du pape Clément VII, enterré au milieu du chœur dans un beau mausolée autour duquel elle est écrite en lettres gothiques :

« *Hic requiescit Dñus Clemens papa VII. primus huius cœnobii fundator, ex patre Amedeo comite Gebennensi matre verò Mathilda de Bononià genitus, qui fuit prolonotarius Morinensis et Cameracensis epcus, deinde Cardinalis, demum ad papatum invitus assumptus, et curiâ tunc incolumi reductà, Dnum petrum Card. de Luxemburgo miraculis coruscantem in hoc cœmeterio sepultum ad Cardinalatum assumpsit et in fine anni 17, sui pontificatus migravit ad Xum die 17 sept. 1394. Cuius anima requiescat in pace. Amen.* »

Ce tombeau a été brisé à la Révolution. Plusieurs fragments en ont été retrouvés ; ils ont été placés au Musée

Calvet. E. Levet.

1 Le couvent des Célestins avait été construit en 1392 par Clément VII, Charles VI, roi de France, avait contribué a cette fondation. Le tombeau de Clément VII y avait été élevé en 1396, le cardinal Pierre de Luxembourg, canonisé depuis, cité dans l'inscription funéraire, y avait été transporté aussi dans un magnifique sarcophage.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE CHAMBÉRY

LES TULIPES DE LA SAVOIE

Dans le *Bulletin de la Société des sciences naturelles de Neuchâtel,* tome XIV, 1884, M. Levier vient de publier une excellente monographie des tulipes d'Europe. Il en compte jusqu'à 78 espèces, dont neuf se rencontrent en Savoie et plus particulièrement en Maurienne, en Tarentaise et dans la vallée de l'Isère.

Dans une notice publiée en 1853, MM. Eugène Perrier de la Bâthie et André Songeon n'en avaient signalé que quatre [1].

Auguste Huguenin, dans sa *Note sur quelques plantes rares observées en Savoie* [2], en comptait cinq seulement. Je les ai pu trouver dans son bel herbier, que conserve pieusement la Société d'histoire naturelle de Savoie [3].

Avant d'entrer dans les considérations que nous suggérera l'étude de ce genre si intéressant pour notre région, je dois d'abord passer en revue les dix espèces ou variétés de la Savoie, décrites dans ces trois ouvrages. Je n'en donnerai pas la description scientifique complète. Il me faudrait pour

1 *Indications de quelques plantes nouvelles rares ou critiques observees en Savoie, etc.,* dans le *Bulletin de la Societé d'histoire naturelle de Savoie,* année 1853, p. 153 et suiv.

2 *Memoires de l'Académie de Savoie,* 2e série, vol. 2, 1854.

3 Le Dr Louis Bouvier, dans sa *Flore de la Suisse et de la Savoie* (Genève, 1878), ne cite, pour la Savoie, que les espèces *Clusiana, Didieri, Celsiana, Gesneriana* et *Sylvestris,* probablement d'après Perrier, Songeon et Huguenin.

Pour la Suisse, il mentionne le *Maleolens* de Sion. M. Levier pense que c'est le *Didieri* var. A, et non le *Maleolens* qui croit à Sion.

Dans la *Flore du Dauphiné,* Mutel ne cite que la *Sylvestris,* dans les départements de l'Isère et des Hautes-Alpes.

cela transcrire de longues pages d'un latin technique, étudier toutes les parties de chaque type, depuis le bulbe, la tige, les feuilles, la capsule, les graines, l'ovaire, les stigmates, étamines, anthères, jusqu'au pollen. Pour cette étude fastidieuse, il est plus simple de renvoyer à la monographie très détaillée de M. Levier et aux descriptions spéciales de MM. Jordan et de Candolle. Je me borne à quelques aperçus sur la fleur (le périanthe) de nos espèces savoisiennes, en indiquant les localités précises où chacune d'elles a été rencontrée.

Je suivrai l'ordre où je les trouve dans Levier.

1° *Tulipa Clusiana* (de Candolle). — Périanthe médiocre, long de 3 à 6 centimètres, droit, étroit par la base, se développant en campanule infondibuliforme. Pétales d'égale largeur, mais de longueurs inégales ; les intérieurs plus courts, arrondis à leur sommet, blancs des deux côtés, avec la base violacée ; les extérieurs en ellipse aiguë, le tiers inférieur plus étroit, écarlate, bordé de blanc. La tache basale violette, rhomboïdale érodée ou denticulée au sommet, quatre ou cinq fois plus courte que les pétales.

Habitat. Apportée de l'Orient, probablement de la Perse, dans l'Europe méridionale, vers l'an 1607 ; elle est devenue presque spontanée dans nombre de localités du Portugal, de l'Espagne, du sud de la France, de l'Italie, de la Grèce et de l'Archipel.

MM. Huguenin, Perrier et Songeon la signalent dans une seule localité : une vigne de M. Picolet, à Saint-Pierre-d'Albigny, à gauche en entrant, fin d'avril.

2° *T. Præcox.* — Périanthe des plus grands, long de 5 à 9 1/2 centimètres, inodore, d'un rouge splendide, jaune dans le bas en dehors ; campanuliforme à base arrondie ; pétales intérieurs confluents, les extérieurs étalés, pétales très inégaux, les extérieurs une fois et demi plus longs que

les intérieurs... Tache basale noire, trois fois plus courte que les pétales, de forme hexagone... dentelée au sommet, bordée d'une lisière jaune, qui, sur les pétales extérieurs, se prolonge sur les deux côtés de la tache.

Habitat. Spontanée dans les champs de la Pouille et de la Lucanie, de là répandue sur toute l'Italie, la Provence, la Croatie méridionale, vers le commencement du XIXe siècle.

Elle se trouve à St-Jean-de-Maurienne, dans le clos des Missionnaires et à Fontcouverte, au lieu dit Riortier-dessus ; en fleurs au 10 avril. (Herbier Huguenin).

3° *T. Mauriana* (Jordan et Fourrier). — Périanthe grand de 5 1/2 à 7 1/2 centimètres, long, base arrondie se développant en campanule, pourpre sur les deux faces, la base jaune au dehors. Pétales elliptico-ovales, les extérieurs plus longs, aigus, lancéolés, les intérieurs plus courts, plus larges, plus arrondis au sommet. Tache basale d'un beau jaune, quatre fois plus courte que les pétales, rhomboïdale, dentelée et incisée au sommet, occupant l'angle entier...

Habitat. A St-Jean-de-Maurienne seulement ; plante probablement hybride, venant des jardins, à en juger par la qualité du pollen. Elle a souvent été confondue avec la *Didieri,* qui est de la même localité, mais elle s'en distingue par sa tache basale jaune... la capsule et les semences deux fois plus grosses. Il n'y a pas de passages de l'une à l'autre. Elle fleurit au commencement de mai.

4° *T. Didieri* (Jordan). — Périanthe long de 4 à 6 centimètres, base ronde se formant en campanule, légèrement comprimé dans le milieu, étalé au sommet. Pétales extérieurs souvent infléchis, d'un pourpre vif, ou rayés de jaunes, ou entièrement jaunes, sur la base en dehors tache vert sombre avec dent unique au centre, le bas des pétales intérieurs violet en dehors. Pétales presque égaux en lar-

geur, inégaux en longueur ; les extérieurs plus longs, lancéolés... les intérieurs plus courts, tous acuminés, légèrement pénicillés. Tache basale interne, noirâtre, large, rhomboïdale, trois fois plus courte que les pétales... le sommet bordé de jaune sur une largeur de 3 à 5 millim., cette bordure se prolongeant sur les côtés de la tache dans les pétales extérieurs...

B. var. *Flavicans*, plante plus élancée, corolle plus grande, pétales jaunes teintés de rouge ou tout jaunes ; tache basale jaune, souvent plus distinctement tridentée dans les pétales intérieurs...

Habitat. Fleur rouge, Saint-Jean-de-Maurienne, en Savoie, dans les champs du Clappey (l'étiquette de Huguenin porte *Chappey*), et près de Sion, dans le Valais, où manque la variété B ; fleurit au commencement de mai ; probablement récente et provenant de quelque jardin.

Variété jaune, Saint-Jean-de-Maurienne, près du torrent d'Arvan, champ argileux et pierreux.

5° *T. Planifolia* (Jord.). — Périanthe d'un rouge intense, long de 6 cent. (d'après la planche); pétales elliptico-ovales, rétrécis à la base, les extérieurs plus aigus, les intérieurs plus larges et plus courts, très obtus, tous marqués d'une tache noire rhomboïdale, trilobée, subcrénelée à bordure jaune entourant la tache dans les pétales extérieurs, tache à peine marquée sur les intérieurs et ne dépassant pas le cinquième des pétales...

Habitat. Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie). Elle serait caractérisée par ses feuilles non ondulées sur leurs bords.

6° *T. Billietiana* (Jord.). — Périanthe long de 5 à 6 centim., à base ronde, campanulé, d'un jaune d'or (jonquille Didier), le bord parfois teinté de rouge orange. Pétales très concaves, oviformes, elliptiques, les extérieurs plus longs, lancéolés, aigus, velus au sommet, les intérieurs plus

larges, plus arrondis vers le tiers supérieur, à longue pointe triangulaire, obtusément trinervés, velus, tous brusquement contractés vers le quart inférieur...

Habitat. Saint-Jean-de-Maurienne; fleurit en mai; se rapproche de la *T. Orientalis,* mais en diffère par son pollen. La couleur rouge orange des pétales trahit son origine hybride et sa consanguinité avec une tulipe rouge (peut-être la *Didieri*). Je l'ai tenue longtemps pour une variété dorée de la *T. Didieri* à laquelle elle passerait par la variante B. Mais dans la *Billietiana,* les feuilles sont glabres et jamais ciliées; elle n'a jamais de tache basale (tache qui caractérise la variété jaune de la *T. Didieri*), capsule moins brusquement atténuée au sommet, résidus des stigmates deux fois plus grands..., différences, je l'avoue, assez légères, mais, tout compté, aussi importantes que celles qui distinguent pour tous les auteurs la *T. Præcox* de la *T. Oculus solis*.

7° *T. Alpestris* (Jord., Fourr.). — Périanthe penché, long de 2 à 2 1/2 centim., campanulé, infondibuliforme, jaune. Pétales extérieurs en ellipse, lancéolés, atténués symétriquement à partir du milieu, le dos teinté de rouge, ciliés à leur base. Les intérieurs une fois et demi plus larges, un peu plus longs, resserrés brusquement vers le tiers inférieur, fortement ciliés à la base, la nervure médiane plus sombre dans les fleurs desséchées, en dehors d'un brun noirâtre, tous velus au sommet...

Habitat. Dans les Alpes des environs d'Albertville, recueillie par M. Perrier près de Cléry. Très voisine de la *T. Australis,* elle en diffère par ses pétales extérieurs ciliés à leur base, par la bande des pétales intérieurs qui ne disparaît pas au milieu et se continue d'un brun noir jusqu'à la base.

8° *T. Sylvestris* (Linn.). — Périanthe long de 4 à 5 1/2

centim., penché, campanulé, arrondi depuis sa base, d'un jaune vif, pétales extérieurs d'un vert ou d'un rouge sombre sur le dos, la base marquée souvent d'une tache violacée, petite, débordant la nervure centrale. Tous les pétales elliptico-lancéolés à queue aiguë, de même longueur, velus au sommet, les extérieurs à base glabre, les intérieurs une fois et demi plus larges, brusquement rétrécis au quart inférieur, à cils soyeux épais des deux côtés de leur base.

Habitat. Spontanée dans la Sicile et l'Apennin bolonais; de là répandue et naturalisée dans l'Europe méridionale, occidentale, centrale et boréale ; hors d'Europe, au Caucase et en Algérie.

Huguenin la cite d'Aime en Tarentaise et de Galoppaz, en mai 1844.

Le Dr Bouvier la cite de Neydens, près Saint-Julien (Haute-Savoie), Coppet, Nyon, Neuchâtel, Bâle.

9° *T. Celsiana* (de Cand.), sous-espèce de la *T. Austra-lis* (Link). — Fleurs longues de 2 1/2 à 4 centim., périanthe dressé, jaune, pétales extérieurs un peu rouges sur le dos.

Habitat. Sud de la France, Alpes-Maritimes et Apuanes, Apennin de l'Etrurie, etc.

Huguenin la cite de Galoppaz ; Perrier et Songeon dans les pâturages secs et bien exposés des environs de Chambéry, Galoppaz, 8 juin 1851. Orizan au-dessus de Cléry, 6 juillet 1854.

Le Dr Bouvier la décrit d'un pourpre foncé et la cite des mêmes localités.

10° *T. Gesneriana* (Linn.). — Ce nom a été attribué mal à propos à diverses espèces, la *T. Connivens* Levier, la *Gesneriana* Regel, la *Spathulata* Bartholoni, la *Schrenkii* Regel. Le type de Linnée est une espèce cultivée, qu'on ne connaît pas à l'état sauvage.

Perrier et Songeon la citent comme très rare, provenant d'Aime en Tarentaise, lieu dit Champ-Lélé à la Fortune ; fleurit en mai. Il y aurait à vérifier auquel des types de Levier elle se réfère.

Bouvier la dit d'un rouge vermeil, très grande, les divisions intérieures pourvues d'une tache violette se terminant par une grosse dent.

Didier cite en outre une tulipe des champs de la Savoie dont les fleurs, d'abord brunes, passeraient ensuite insensiblement au bleu lilas pâle. Elle n'est encore ni décrite ni dénommée [1]. Peut-être en existe-t-il d'autres espèces encore [2].

En résumé, Perrier et Songeon ont reconnu les types *T. Clusiana, Celsiana, Didieri* et *Gesneriana*.

Huguenin y ajoute la *T. Sylvestris* et la *Præcox*.

Enfin Levier, d'après Jordan et les communications de plantes faites par Didier, y ajoute encore les *T. Alpestris, Billietiana, Mauriana* et *Planifolia*.

Tulipes modernes. Questions d'hybridité.

M. Levier réunit sous ce titre plusieurs questions, que j'analyserai rapidement.

« Les représentants européens, dit-il, du genre tulipa « sont composés, presque à parts égales, d'espèces ancien- « nes originaires des lieux où nous les recueillons de nos « jours et d'espèces adventices établies çà et là dans les « champs cultivés du Midi, ne s'éloignant guère des en- « droits habités par l'homme, où elles étaient inconnues il « y a un siècle ou deux... La Toscane, il y a deux cents « ans, ne possédait qu'une seule tulipe, confinée dans la

1 Levier, p. 204.
2 Ibid., p. 222.

« région élevée des Alpes apuanes et de l'Apennin lucquois « (*T. Australis* Link) ; aujourd'hui seize espèces différen- « tes pullulent dans ses champs, quelques-unes en telle « abondance qu'elles font tache dans le paysage et entra- « vent l'agriculture. »

Sont-ce des espèces véritables ou bien des races, des variétés, de simples *lusus?* Un grand nombre de botanistes, parmi lesquels, M. Levier cite Reboul, Parlatore, Caruel et M. A. Chabert, de Chambéry, supposent qu'elles ont toutes été importées du Levant où elles existaient à l'état sauvage. Si on leur objecte que plusieurs d'entre elles n'ont pas de similaire connu en Asie, ils répondent que ces régions sont encore incomplètement connues, que les types originaires ont pu en être détruits au temps de la *tulipomanie,* et, enfin, que les cas douteux exigent de nouvelles recherches.

Ils auraient ainsi une tendance à les considérer comme des espèces fixes et permanentes. La revue bibliographique de la Société botanique de France, d'abord favorable aux vues de Parlatore et de Caruel (1879), se ravise en 1884 et déclare toutes ces tulipes des variétés ou tout au plus des races.

M. Levier se prononce pour ce dernier système : il ne voit dans un grand nombre de tulipes que des hybrides. Il essaie même de le démontrer par une étude directe du pollen. « On sait, dit-il, que l'origine hybride peut se reconnaître chez beaucoup de plantes d'après la conformation du pollen. »

Partant de ce principe, il a soumis à un examen microscopique la conformation du pollen dans toute la série des tulipes européennes; mais, n'ayant pu le faire que sur des plantes desséchées, il ne donne cette étude que comme un simple essai qui devra être contrôlé sur le vif.

Je ne reproduirai ici que la partie qui se rapporte à nos tulipes de Savoie. Les espèces spontanées ou anciennement naturalisées n'ont presque jamais le pollen mélangé de granules vides ou déformés ; la proportion se renverse dans les espèces adventices modernes. Ainsi pollen parfait : *T. Clusiana,* importée du Levant en 1607 ; pollen moins parfait : *T. Præcox, Alpestris, Sylvestris ;* pollen mélangé, imparfait : *T. Mauriana, Didieri, Planifolia, Billietiana.*

On voit par là que quatre au moins de nos tulipes ne seraient que des hybrides. La *T. Clusiana* seule présenterait les caractères d'une espèce parfaite. Les autres resteraient incertaines.

L'hybridité résulte du croisement d'une espèce avec une ou même avec plusieurs espèces ; un phénomène analogue se produit lorsqu'une espèce s'est modifiée par la culture, a produit des races ou des variétés qui se croisent ensuite entre elles, ou même avec d'autres espèces, d'où résulte une quantité innombrable de combinaisons.

D'ailleurs, l'hybridisme ne se borne pas à reproduire servilement et à amalgamer les caractères préexistants ; il en dégage de nouveaux comme si, sous son influence, le *protoplasma* subissait des modifications intimes capables de faire dévier l'impulsion héréditaire.

Les types ainsi obtenus ont été fixés par la culture, continuée assez longtemps pour neutraliser l'*atavisme* ou le *retour*. On est d'ailleurs enclin à en exagérer la toute-puissance : nos tulipes hybrides *Mauriana, Didieri, Planifolia, Billietiana* qui sont observées depuis plus de trente ans, prouveraient que, même laissées à elles-mêmes, elles se reproduisent sans changement sensible.

Ce qui explique mieux encore cette fixité de nos hybrides, c'est que toutes ces tulipes se reproduisent surtout par leurs caïeux et presque jamais par graines. Leur constance

actuelle, durât-elle cent mille ans encore, n'a donc rien que de fort naturel, puisque c'est en réalité un seul et même individu qui s'étend par sa racine depuis le jour où une graine a été transportée là où les tulipes fleurissent aujourd'hui.

Pour s'éclairer sur ce point, il y aurait quelques expériences *à instituer*, dit M. Levier, *par exemple sur T. Didieri, Mauriana, Platystigma, Planifolia, Billietiana, Connivens, dont les capsules sont connues.*

« M. le Dr Focke, de Brême, a trouvé que les féconda-
« tions artificielles du *Lilium croceum* ne donnent aucun
« résultat lorsque les individus choisis pour l'expérience
« appartiennent au même groupe végétatif, c'est-à-dire
« descendent du même bulbe qui a proliféré dans une loca-
« lité donnée. Si, en revanche, on féconde avec le pollen
« d'un autre groupe végétatif (par exemple, celui d'un *Li-*
« *lium croceum* croissant dans une autre province), on
« obtient des capsules mûres en bon nombre [1]. »

Partant de ce principe, M. Levier et aussi M. Beccari ont essayé de féconder des *tulipa Oculus solis* des environs de Florence avec du pollen de groupes végétatifs différents et en ont obtenu des graines fécondes. Il est à espérer qu'on aboutira par ce procédé. Il nous explique déjà comment nos groupes connus, composés de tulipes d'une même souche, fructifient si rarement et se conservent avec une si merveilleuse constance.

Conclusion.

Après avoir analysé et souvent tronqué ou amplifié à ma manière le travail trop savant de M. Levier, on me permettra de condenser ici en quelques lignes les observations qu'il me suggère.

1 W.-O. Focke, *Beobachtungen an Feuerlilien, Kosmos,* 1883, p. 657.

Si, aux portes de Florence, à proximité des jardins où l'on cultive les plus belles variétés de tulipes, on a pu supposer que les nouvelles espèces sauvages ne proviennent que des caïeux rebutés par les jardiniers et jetés par eux dans les prairies voisines, si l'on a pu croire que ces nouvelles espèces proviennent ainsi de types importés du Levant où souvent on ne les retrouve plus, il est clair que cette supposition ne saurait s'appliquer à nos groupes de Galoppaz, d'Orizan, d'Aime ou de St-Jean-de-Maurienne. Il n'y a pas, à vingt lieues à la ronde, un amateur qui cultive ou puisse jeter des oignons de tulipe. On ne s'expliquerait pas comment ces oignons auraient été transportés à des altitudes de 1,000 mètres au-dessus de toute culture.

Un de mes amis, M. Songeon, attribuerait aux Sarrazins la dispersion des tulipes dans nos Alpes de la Savoie ; mais j'ai peine à croire que les bandes de pillards qui ont traversé nos vallées au x^e^ siècle, comme un fléau dévastateur, y aient introduit une plante d'ornement qui n'a aucune utilité pratique, et surtout qu'ils l'aient portée à des altitudes où aucune de leurs bandes n'a pu résider. Si les tulipes sauvages étaient signalées aujourd'hui de préférence autour de *Frassineto* ou des autres citadelles connues de ces forbans, on pourrait y voir un argument en faveur de cette hypothèse ; mais on n'a jamais connu de résidences de Sarrazins ni à Galoppaz ni à Fontcouverte, etc.

Je crois que ce serait plutôt quelque oiseau migrateur, friand de graines de tulipes, qui en aurait semé des graines restées intactes dans ses déjections. Il en serait des tulipes comme de ces plantes de la Poméranie qu'on a découvertes, depuis 1870, dans nos provinces de France foulées par les chevaux prussiens nourris avec de l'avoine poméranienne. Il resterait à déterminer par des expériences quels sont ces oiseaux : grives, corbeaux, choucas, etc., qui recherchent

la graine de tulipe et qui ont pu, de proche en proche, en apporter une jusque sur le sommet de nos montagnes les plus inhabitées Mais il est d'autres questions plus intéressantes que j'aimerais à poser à nos botanistes.

Trente ans sont écoulés depuis que Huguenin, Perrier, Songeon, Didier et Jordan ont signalé nos groupes de tulipes sauvages de Savcie. Il serait bon de visiter aujourd'hui ces mêmes localités à l'époque des floraisons, pour vérifier si les espèces y vivent encore, si elles se conservent pures et sans mélange. Il y a même urgence de faire cette revue, car il est à craindre que certains groupes n'aient été arrachés et détruits comme *mauvaise herbe,* surtout dans les vignes de St-Pierre-d'Albigny.

Une fois les groupes reconnus, il faudrait les revoir au temps de la maturité des graines. Pour celles qui n'auraient pas de graines, il y aurait à essayer le procédé du Dr Focke : prendre quelques bulbes, les transplanter dans notre jardin botanique, y créer un groupe où l'on obtiendrait, une autre année, des fleurs fécondes avec le pollen de la station mère.

Les graines ainsi obtenues reproduiront-elles invariablement les types de nos stations alpestres? S'il en sort des fleurs disparates, il sera prouvé que nous n'avons affaire qu'à des hybrides ou à des métis et non à des espèces véritables.

Si les fleurs sont toutes similaires, on en pourra conclure que ce sont bien des espèces ou des variétés fixées par une longue série de générations, ce qui serait plus intéressant encore. Nous aurions à les cultiver dans des plates-bandes isolées de nos jardins botaniques pour y étudier les cas d'*atavisme,* les retours à des types connus, les *lusus,* les *tulipes voleuses,* comme disent les jardiniers, qui se produiraient dans des types bien distincts, fixés depuis plus de 30 ans.

Ces types divergents issus de parents bien connus seraient isolés à leur tour dans des plates-bandes écartées ;

on verrait après quelques générations s'ils reviennent à des types primitifs ou s'ils constituent de nouvelles espèces fixes... On serait éclairé enfin sur la question si controversée des passages de simples variétés au rang d'espèces botaniques.

Suivant le résultat de ces premiers essais, il serait plus facile encore, dans un jardin botanique, d'opérer des fécondations artificielles, des croisements entre les espèces les mieux connues et les plus fixes. On verrait ainsi se produire des hybrides incontestés. On saurait s'ils conservent des caractères de leurs parents ou bien s'ils présentent des types nouveaux et sans précédents. On vérifierait surtout les théories souvent contestées sur la stérilité des hybrides, sur la fixité de leurs produits, sur leur durée et sur leur retour aux types fécondateurs ou fécondés.

Il y a là toute une étude de *philosophie botanique,* si je puis m'exprimer ainsi, qui serait fort appréciée dans le monde savant. On opérerait dans le monde végétal comme le font la zootechnie chez nos races d'animaux domestiques, la chimie ou la physique dans le monde des substances inertes et des forces. On procéderait par expériences directes, qui sont la source de tous les vrais progrès.

J'ai signalé, dans un précédent article, l'utilité de nos jardins botaniques comme moyen d'acclimatation des plantes exotiques [1]. Je veux montrer aujourd'hui les services plus grands encore qu'ils pourraient nous rendre dans le domaine de la science pure.

Pour cela, il ne faut pas de ces jardins où toutes les plantes, ou plutôt les étiquettes, sont accolées dans l'ordre scientifique, depuis le *thalictrum* jusqu'à de rares *cryptogames;* où le jardinier met sa gloire à les faire vivre contre

1 *Compte-rendu de la Societé d'histoire naturelle de Savoie,* 1883, p. 22 et suiv,

nature, à les remplacer lorsque des vides se produisent, mais où nul travailleur sérieux ne viendra les étudier.

Il faudrait au contraire des *jardins-laboratoires* où l'on concentre les expériences sur une espèce, sur ses variétés et ses hybrides pour approfondir les questions qui s'y rattachent et suivre, pendant des années, les changements produits dans les générations successives.

Pour entreprendre ces études, il me manquerait à moi, vieux géologue, la jeunesse, la force et surtout les connaissances préalables nécessaires. Je me borne donc à former des vœux pour que quelques-uns de nos jeunes alpinistes y veuillent consacrer leurs loisirs. L. Pillet.

LES ORIGINES DE LA MAISON DE SAVOIE

Si le traité politique du 24 mars 1860 a distrait des possessions de la dynastie de Savoie la province qui en fut le berceau, et si dès lors la limite qui les séparait de la France a été transférée du Rhône aux Alpes, heureusement pour notre histoire locale, cette limite n'a point été une barrière infranchissable et n'a point fait oublier notre petit coin de terre par les érudits étrangers [1]. L'importance des Etats réunis aujourd'hui sous le sceptre du descendant d'Humbert aux Blanches mains a provoqué en Italie et spécialement dans les provinces anciennes de la monarchie de nombreuses études sur les origines de cette famille sou-

1 Je ne cite que les auteurs suivants : Gerbaix de Sonnaz, *Studii storici sul contado di Savoia* : — Nanni, diverses études sur les premiers statuts de la monarchie, publiées dans les Mémoires de l'Académie de Turin, — Claretta : nombreuses monographies publiées par la même Académie, Bollatti, de Saint-Pierre, dont les recherches considérables sur les *Etats généraux*, remplissent deux volumes in-folio des *Monumenta hist. patr.*, etc.

veraine, sur les premiers statuts ou lois générales qu'elle promulgua, ainsi que sur la représentation de ses sujets par la voie des états généraux ou provinciaux.

Ne voulant toucher ici qu'à la question des origines, nous nous bornerons à rappeler que depuis plusieurs siècles cette recherche a préoccupé les historiens. Bien que plus rapprochés que nous des temps qu'ils exploraient, les anciens chroniqueurs ne nous ont laissé que diverses hypothèses plus ou moins ingénieuses, et aujourd'hui nous croyons pouvoir affirmer que nous sommes mieux renseignés. Guichenon, pour justifier le titre de son grand ouvrage sur la Maison de Savoie, avait exposé ces divers systèmes. Après lui plusieurs généalogistes en ont émis de nouveaux, se séparant plus ou moins des précédents. Tour à tour bourguignonne, saxonne, italienne, française, suivant le courant des idées de l'époque et aussi suivant les besoins de la politique, l'origine de cette illustre race n'a cessé de faire l'objet de l'investigation des savants.

Grâce aux travaux de divers érudits contemporains et en particulier de M. Carutti, la question vient de faire un pas. L'éminent président du *Comité des études d'histoire nationale* à Turin a repris et complété un système soupçonné par Guichenon, le véritable père de l'histoire de la dynastie, malgré ses inexactitudes. La famille de Savoie trouverait ses premiers représentants dans la province même dont elle porte le nom ou au moins sur le sol de la vieille Allobrogie. Ses ancêtres auraient été des seigneurs autochtones dont les possessions se trouvaient en Savoie, en Bugey, en Dauphiné, soit dans les limites du premier domaine de nos comtes, à cheval sur l'Isère, le Rhône et le Guier.

Dans son nouvel et tout récent ouvrage : *Il comte Umberto I (Biancamano), et il re Arduino. Roma 1884,*

dont M. de Foras a analysé et annoté la partie la plus intéressante pour nous Savoisiens, M. Carutti, complétant un premier travail, établit comme dernier résultat des découvertes faites jusqu'à ce jour, que Humbert aux Blanches mains, connétable du roi de Bourgogne, n'était point fils du légendaire Bérold de Saxe ou d'autres lieux, mais probablement d'un Amédée, appelé par les récents généalogistes l'*Ancien*, fils d'Humbert dit *le Vieux*, qui lui-même avait pour père *Amédée-le-Vieux*, lequel vivait en 926. C'est la date extrême à laquelle on peut remonter aujourd'hui.

Humbert-le-Vieux avait entre autres enfants deux fils ; Amédée l'*Ancien* dont il vient d'être parlé, et Humbert, comte de Savoie-Belley, vivant en 977-995.

Ce dernier, ses fils et petits-fils étant morts sans postérité, les domaines et les droits de cette branche de Savoie-Belley passèrent à celle d'Humbert aux Blanches mains, qui devint ainsi un puissant seigneur. Mais son importance s'accrut encore considérablement par les libéralités de l'empereur d'Allemagne, à qui il resta fidèle dans ses luttes pour la succession du royaume de Bourgogne et par le mariage de son fils Odon avec la riche héritière du marquisat de Turin et de Suze.

C'est grâce aux nombreux documents publiés chaque année en France, en Suisse et en Italie qu'a pu s'établir cette généalogie. Œuvre de patience et d'érudition! car leurs auteurs ont dû étudier chacune des pièces qui s'y rattachent, les scruter avec la perspicacité du plus habile critique et démêler, au milieu de noms semblables, ceux se rapportant à la branche de Savoie-Belley et ceux constituant la branche d'Humbert aux Blanches mains.

Ainsi, cet Amédée qui figure dans les deux premières chartes de donation au prieuré du Bourget de l'an 1030, n'est point Amédée, fils d'Humbert aux Blanches mains,

comme on le supposait, mais Amédée, fils d'Humbert, comte de Savoie-Belley, son cousin. Il a un frère nommé Burchard, un autre nommé Odon ; Humbert aux Blanches mains a aussi un frère Burchard et de plus un fils Odon.

Mais les donations faites plus tard au même prieuré à une date incertaine, l'ont été par Humbert aux Blanches mains, devenu héritier de la branche cadette, vers 1050.

C'est par la réunion des domaines des deux branches humbertines que l'on rend compte des droits de nos premiers comtes dans le Salmorenc, le Viennois, etc. Tout comme le mariage d'Humbert Ier avec Anchilie, fille du comte du Valais, révélation due à une charte de cette province, publiée récemment par l'infatigable abbé Gremaud, professeur à Fribourg, nous explique l'origine de leurs droits sur le Valais.

Généralement, il est admis que Humbert II, *le Renforcé*, jeta les fondements du pouvoir de sa famille en Tarentaise. Erreur! Humbert Ier et son fils Odon y avaient déjà seigneurie.

Il y a beaucoup à glaner dans ce travail, non seulement pour la généalogie, mais aussi pour l'étendue des droits des premiers Humbertins. Nous nous arrêtons, nous ne voulons point le résumer, mais seulement le signaler aux amateurs de notre histoire nationale et les engager à ne point le laisser passer sans en tirer leur profit. Ils pourront puiser avec avantage dans ce trésor que l'auteur a mis bien des années à réunir et qui a mis à l'épreuve sa judicieuse critique, aussi bien que sa vaste érudition. Que l'aridité du sujet ne décourage point le lecteur; à côté des chartes analysées, il y a la discussion savante et animée et des données nouvelles dont l'attrait fait oublier la fatigue de l'étude.

CH. BLANCHARD.

Le Directeur-gérant: A. CONSTANTIN.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

SÉANCE DU 22 JUIN 1885

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT fait part à la Société de la perte regrettable de deux de ses membres les plus anciens et les plus dévoués : M. MUGNIER, avoué et M. le comte D'ANIÈRES DE GANTELET. M. d'Anières, dit-il, portait le plus vif intérêt au progrès matériel et intellectuel de son pays. Acclamé président de la section savoisienne du Club alpin français au moment où cette institution a pris naissance à Aix-les-Bains, il a été un des plus ardents promoteurs d'un grand nombre d'entreprises qui ont eu pour but la vulgarisation des beautés naturelles de la Savoie, et, pour moyen, les sacrifices personnels, la constance qui ne se dément jamais. C'est en grande partie à son initiative que l'on doit la révélation des Gorges du Fier, l'une des merveilles pittoresques de la Haute-Savoie. Il s'occupait, malgré le mauvais état de sa santé, à compléter l'œuvre de révélation des magnificences que le lit du Fier présente dans le val de ce nom, lorsque la mort est venue mettre un terme à son zèle pour la chose publique. La Savoie perd en lui un homme d'autrefois, d'un caractère franc et aimable, d'un cœur chaud, d'un esprit chevaleresque, dévoué corps, âme et biens à son pays.

LE MÊME dépouille ensuite la correspondance :

1° Circulaire ministérielle du 4 mai, relative aux renseignements à transmettre à la Commission ornithologique sur les mœurs, le régime des oiseaux de passage dans notre région.

Savoie (Haute). 3.

2° Circulaire ministérielle du 12 mai, relative au programme du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1886.

3° Lettre du secrétaire du Congrès savoisien de Montmélian (10 août) invitant la Société à lui communiquer le nom de ses membres qui y prendront part et l'intitulé des questions qu'ils se proposent de traiter.

4° Programme du Congrès archéologique de Montbrison (25 juin), — de celui de l'Association pour l'avancement des sciences (Grenoble 12 août), — du Congrès international de botanique et d'horticulture d'Anvers (1er août).

5° Lettre de M. Ch. Balliard, d'Annemasse, membre correspondant à New-York, donnant d'intéressants détails sur les ouvrages dont il vient d'enrichir notre bibliothèque.

La Société lui vote une adresse de remerciements.

6° Lettre de remerciements de M. Duplan, maire d'Evian, reçu membre effectif dans la séance précédente.

M. B. Nicollet, publiciste, auteur de nombreuses brochures sur l'économie politique et l'agriculture, ancien directeur du *Sud-Est,* journal agricole, gérant du *Bulletin* du conseil départemental d'agriculture de l'Isère, est nommé membre correpondant.

M. Ducis fait connaître qu'il a trouvé dans un minutaire de Pierre Déservetaz un nouveau trait de mœurs du XVIe siècle (1548, 4 août). Mauris Bonod, cordonnier, et Claude Chevrier, corroyeur, tous deux bourgeois d'Annecy, « pour se séparer des jeux qui se font journellement, hormis de larquebucte, arbalete et arts accoustumés en la ville d'Annessy, ont convenu entre eux de ne jamais jouer en aultres jeux, hormis des dits trois spécifiés tant dans la ville que dehors, jusqu'à la somme de trois sols par jour » (environ 1 fr. 20). Claude Chevrier a donné à Mauris Bonod la somme de 5 florins d'or petit poids, et ce dernier à son collègue

celle de 3 florins, pour garantie en cas d'infraction, et « cela pour l'espace d'une année à partir de demain. »

Le même signale la découverte d'un cimetière burgonde, avec ossements dépassant la longueur moyenne actuelle, couverts de dalles de grès-molasse, orientés au levant, aux Petits-Salomons, propriété de M. Bouchet, sur la droite de l'ancien chemin d'Annecy à Albigny, à l'endroit où il était traversé par la *Vi des chevaux*.

M. Ducis, répondant à la citation faite d'un opuscule de M. Eugène Ritter, page 71 de la *Revue,* dit que, de 1637 à 1672, il a été publié dix éditions des œuvres de saint François de Sales, presque toutes in-folio : celle de 1648, de luxe avec portrait et pages encadrées ; celle de 1652, ornée de figures avec pages encadrées et d'une belle exécution typographique.

De 1821 à 1881, on a publié douze éditions toutes plus riches les suivantes que les devancières, surtout celle de 1857-60 par Outhenin-Chalande de Besançon, et les trois suivantes par Migne, Guérin et Palmé, avec additions de fragments et de lettres inédites selon les règles de la critique. La science catholique n'a donc pas failli à sa mission envers saint François de Sales.

Le Secrétaire consulte l'assemblée sur l'opportunité d'ouvrir dans la *Revue* une source d'informations qui serait en petit ce que sont en grand les *Notes and Queries* anglais ou l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux* en France. La réunion reconnaît qu'il y a lieu de donner suite à la proposition, mais que les informations obtenues ne seront publiées dans la *Revue* qu'autant qu'elles auront un intérêt général ; celles qui n'offriront pas ce caractère seront simplement adressées à la personne intéressée.

Le Secrétaire, A. Constantin.

NOTES AND QUERIES

ou

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS

La Bête du Gévaudan. — Indépendamment des lignes consacrées à la *bête du Gévaudan* par Blavignac dans son *Empró genevois,* existe-t-il dans la Savoie des contes, des légendes ou des écrits relatifs à cette bête, qui fit de si grands ravages, en 1765, dans le Gévaudan et l'Auvergne? Pourrait-on avoir la complainte qui, selon Blavignac, se chantait encore à Genève, il y a 20 ou 30 ans :

Elle a bien tant mangé de monde,
La Bête du Gévaudan,
Qu'elle en a eu mal au ventre,
Pendant plus de six mille ans !

Ch. Collombat. — On raconte que l'aveugle Ch. Collombat, le chansonnier bien connu, avait été conduit à son insu jusqu'à Genève par un voiturier, qui lui avait offert près de Cruseilles une place sur son chariot. Celui-ci lui aurait dit, en le descendant sur la place du Molard : Nous voici à Saint-Julien, c'est jour de marché. Allons ! fais-nous entendre ta jolie chanson contre les Genevois.

Malgré la finesse qu'on lui attribue, Collombat tomba dans le piège, et paya d'un emprisonnement de sept semaines la mauvaise plaisanterie de son compagnon de voyage. On désirerait se mettre en rapport avec ceux qui tiennent ce récit de la bouche de Collombat même.

J.-P. Veyrat. — Notre compatriote Ch. Buet (Paris, 18, avenue de Breteuil) prie les personnes qui possèdent quelques lettres ou des documents inédits sur l'auteur de *La Coupe de l'exil,* de vouloir bien lui en donner connaissance.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

10e Année

BULLETIN N° 5 — MAI 1885

Pressions barométriques moyennes : 721,35 à Annecy, 705,27 à Mélan, 680,1 à Leschaux. Maxima le 31 aux trois stations. Minima le 6 Annecy, le 14 à Mélan et le 5 à Leschaux. Excursion du mercure : 13,5 à Annecy, 16,72 à Mélan 13,20 à Leschaux.

Température. — A Annecy, moyenne du maxima 18°4, du minima 3°6, a 9 h. du matin 12°3. Moyenne générale : à Douvaine 12°53, à Chamonix 8°43, à Mélan 9°91, à Bonneville 10°9.

Température moyenne de l'eau du lac 11°2, de celle de puits 6°00, de rivière 5°5.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de mai :	le	4.	11.	18.	25.	...
Thermomètre.	maxima.	8°0	9°3	8°3	9°8	....
	minima.	0°	—0°8	—4°	—2°	....
Baromètre à 0° :		617,5	625,7	623,2	628,9	....

Le maximum barométrique d'après l'enregistreur à cette station est de 633°7 le 7, le minimum de 614 le 5 La température s'élève régulièrement pour atteindre 19° les derniers jours du mois.

Pluie et neige. — Mois pluvieux, éclaircie du 9 au 12, pas de pluie du 25 au 30. Maximum d'eau recueillie 283$^{m}/^{m}$6 à Seythenex en 18 jours, minimum 79$^{m}/^{m}$4 à Saint-Julien en 15 jours. La neige tombe à l'altitude de 750 mèt ; on en mesure 0^{m}10 aux Gets et au Biot. Au Semnoz, le 25, il y en a 0^{m}10. A cette station, eau recueillie 200 $^{m}/^{m}$.

Orages. — Saint-Julien le 4 ; Sallanches et Mélan le 30 ; Bonneville le 8 et le 30 ; Annemasse le 13 ; Cruseilles les 4, 8 et 13 ; Seythenex les 13, 14, 15 et 30, ce dernier avec grêle ; Faverges les 13, 18 et 30 ; Thônes les 4 et 6 ; Leschaux le 8, le 30 on voit un orage au S-W qui tue deux hommes au Châtelard et un à Cusy, et en blesse un autre ; Annecy le 8, et Véthraz-Monthoux les 2 et 4.

Au Semnoz, vent violent et neige le 7 ; le 18 temps affreux, vent, neige et pluie.

Observations diverses. — Gelée blanche à plusieurs stations le 16. Arrivée des martinets le 10 aux Contamines, le 4 à Mélan, le 2 à Bonneville, le 8 à Annecy, le 4 à Vétraz-Monthoux. A Mélan, colza en fleur le 1er Chant de la caille le 16 à Bonneville. Marronnier blanc en fleur le 7, le rouge le 20. Du 25 au 30, période de grand travail des abeilles. Seythenex, le 2 myosotis en fleurs, le 11 épiage du seigle. A Thônes, seigle en fleurs le 30. A Vétraz-Monthoux, floraison du noyer le 1er, du cytise et de la sauge des prés le 20, du seigle le 25, le 28 la vigne a des feuilles. Le 9 chant de la caille. Les hannetons, en quantité à quelques stations, détruisent complètement les feuilles de chêne et même des branches supérieures des noyers.

Le secrétaire-adjoint de la Commission,
Auguste Mangé.

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS MÉTEOROLOGIQUES FAITES A ANNECY ET DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE PENDANT L'ANNÉE 1884.

SOMMAIRE : I. Baromètre. — II. Vents — III. Température de l'air. — IV. Température de l'eau. — V. Humidité — VI Pluie et neige. — VII. Evaporation. — VIII. Lac Léman. — IX. Rivière de l'Arve. — X. Lac d'Annecy. — XI. Orages. — XII. Tremblements de terre. — XIII. Résumé agricole.

I. — Baromètre.

Observations faites à 9 heures du matin.

1884	ANNECY (453m)		MÉLAN (633m)		LESCHAUX (931m)	
	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure
	millim.	millim.	millim.	millim.	millim	millim.
Janvier.....	729,5	24,1	713,8	24,7	687,5	21,5
Février...	724,5	17,0	708,8	18,9	682,6	17,5
Mars.....	721,4	15,9	706,1	14,6	680,2	14,9
Avril.....	715,7	10,6	700,5	11.2	674,7	9,4
Mai.....	724,6	15,2	707,8	12,5	683,0	11.4
Juin....	723,8	15,9	706,6	15,3	681,6	16,0
Juillet.....	726,0	8,4	709,0	8,3	684,4	7,9
Août.....	725,4	7,1	708.6	7,5	684,6	8,2
Septembre.....	726,2	12,7	709,5	11,7	684,8	11,7
Octobre.....	725,5	16,4	709,9	16,9	684,0	15,8
Novembre.. ...	726,5	18,4	710,7	17,3	684,6	17,4
Décembre.. ...	722,4	20,4	706,5	28,3	680,6	26,4
Année..	724,29	15,17	708,15	16,10	682,72	15,34
Extrêmes....	737,1 le 20 janv.		720,7 le 20 janv.		694,1 le 10 janv.	
	703,4 le 20 déc.		689,1 le 20 déc		664,6 le 20 déc.	
Différences...	33,7		31,6		29,5	

Maxima et minima barométriques au Semnoz (alt. 1,650m)

	Max.	Min.	Exc.		Max.	Min.	Exc.
Janvier....	638,2	615.3	22,9	Juillet.....	635,8	625,9	9,9
Février....	634,6	621,8	12,8	Août.....	636,1	627,6	8,5
Mars.....	633,0	616,0	17,0	Septembre .	638,1	618,5	19,6
Avril	625,0	612,0	13,0	Octobre....	637,0	618,0	19,0
Mai	633,7	618,1	15,6	Novembre..	637,0	614,5	22,5
Juin.....	633,9	614,2	19,7	Décembre..	634,3	602,0	32,3

Moyennes annuelles : maxima 634.7, minima 617.0, excursion moyenne 17.7.

Maximum absolu 638.2 le 20 janvier; minimum absolu 602.0 le 20 décembre; écart total 36.2.

II. — Vents.

Nous avons eu à Annecy, en 1884, un total de 127 jours de courants froids, savoir : 24 jours de vents d'est et 103 jours de vents du nord. Il y a diminution pour les premiers et augmentation pour les autres. Au résumé, la somme des vents froids est en croissance par rapport aux années antérieures, on s'en apercevra aux minima thermométriques. Par contre, le temps sec déterminé par ces courants a permis à la température de se relever pendant le jour, ce que l'on reconnaîtra aux observations de 9 heures et à celles du thermomètre à maxima.

III. — Température de l'air.

Depuis le printemps de 1884, la station d'Annecy est pourvue d'un thermomètre enregistreur, système Richard. L'examen des diagrammes fournis par cet instrument donne lieu à des remarques intéressantes. On y voit, entre autres, que l'accroissement de la température pendant la matinée ne se fait pas d'une manière uniforme et continue, mais bien par soubresauts rapides et fréquents; on dirait des vagues ou des bouffées soudaines de chaleur alternant avec des froids relatifs. On peut compter jusqu'à quarante de ces ondulations durant la marche ascensionnelle du thermomètre ; elles sont moins nombreuses dans la descente, et la

ligne tracée par la plume automatique de l'appareil est beaucoup plus régulière.

En général, le thermomètre descend jusqu'à l'heure du lever effectif du soleil ; c'est alors que survient la température minima de la journée : 8 heures en hiver et 5 heures en été pour Annecy. A partir de ce moment, la courbe monte très rapidement jusqu'à 1 heure après midi, pour demeurer presque stationnaire, mais toujours striée, pendant un intervalle qui varie avec les saisons : deux heures à peu près en hiver et un peu plus de trois heures en été. C'est dans cet intervalle que se présente le maximum absolu de la journée.

Observations faites à Annecy, à Mélan et à Leschaux.

1884	ANNECY (448m)			MÉLAN (629m)			LESCHAUX (931m)		
	maxima	minima	moyennes	maxima	minima	moyennes	maxima	minima	moyennes
Janvier.....	6°0	-2°3	1°9	4°9	-5°7	-0°4	3°2	-2°9	0°1
Février....	10,6	-0,6	5,0	7,9	-1,9	3,0	5,1	-0,3	2,4
Mars.....	15,5	-0,1	7,7	13,7	-1,7	6.0	8,0	-0,4	3,8
Avril.... .	17,4	2,0	9,7	14.2	1,1	7,7	8,7	-0,3	4,2
Mai.....	22,7	7,4	15,0	20,2	5,9	13,0	14,7	3,1	8,9
Juin	21,7	8.1	14,9	19,4	5,6	12,5	13,5	2,0	7,8
Juillet.....	28,5	12,5	20,5	25,1	10,3	17,7	20,6	10,3	15,4
Août	28,3	11,4	19,9	25,0	9,1	17,0	20,2	10,3	15,3
Septembre..	22,7	9,4	16,0	19,8	8,5	14,1	17,3	7,9	12,6
Octobre	15,8	2,8	9,3	13.8	2,1	7,9	8,6	1,9	5,2
Novembre ..	8,6	-2,0	3,3	6,8	-3,4	1,7	3,2	-2,4	0,4
Décembre...	4,2	-3,7	0,2	4,5	-4,9	-0,2	2,5	-3,6	-0,5
Année...	16,83	3,74	10,28	14,61	2,08	8,33	10°47	2°13	6°30
Extrêmes ..	+ 36°5 le 16 juill.			+ 33°1 le 13 juill.			+ 30°2 le 16 juill.		
	— 14,0 le 2 déc^re			— 18,0 le 1 déc^re			— 11,1 le 1 déc^re.		
Différences..	50,5			51,1			41,2		

Il y a aussi des instruments enregistreurs au Semnoz ; mais l'obligation d'envoyer les graphiques au bureau cen-

tral météorologique, aussitôt qu'ils parviennent à Annecy, nous met dans l'impossibilité de faire de ces documents une étude attentive. Voici, du moins, les maxima et les minima absolus observés chaque mois en cette station :

Extrêmes mensuels au Semnoz (alt. 1,650m).

	Max.	Min.	Ecart		Max.	Min.	Ecart
Janvier.....	10°4	-8°2	18°6	Juillet.....	22°6	2°3	20°3
Février.....	9,1	-6,5	15,6	Août.....	21,1	2 0	19.1
Mars.....	9,1	-9.3	18,4	Septembre...	19,3	-0 2	19.5
Avril.....	8,6	-8,0	16,6	Octobre.....	13,8	-5 8	19,6
Mai.....	17,4	-5,0	22,4	Novembre...	11,6	-10,5	22.1
Juin.....	16,2	-1,0	17.2	Décembre...	9,6	-9,5	19,1

Moyennes annuelles : maxima 14°07, minima -4°97, écart moyen 19 04. Températures extrêmes de l'année : 29°2 le 16 juillet, -10°5 le 24 novembre, écart total 39°7.

Observations de Douvaine (altitude 428m).

	Max.	Min.	Moy.		Max.	Min.	Moy.
Janvier.....	6°9	0°3	3°6	Juillet.....	29°1	13°3	21°2
Février.....	8,9	1,5	5,2	Août.....	28,8	11,4	20,1
Mars.....	14 5	1 3	7,9	Septembre...	23,4	9,8	16,6
Avril.....	17,1	3 3	10,2	Octobre.....	15,8	4,4	10,1
Mai.....	23 2	8,8	16,0	Novembre....	7,7	0,7	4,2
Juin.....	21,8	8,9	15,3	Décembre....	5,0	-0,9	2,0

Moyennes annuelles : maxima 16°85, minima 5°23, moyenne générale 11°04.

Extrêmes observés à Douvaine : 37° les 14, 16 et 18 juillet; —6°3 le 2 décembre ; écart 43,3.

Extrêmes observés à Chamonix : 35° les 16 et 17 juillet, —16°4 le 1er decembre ; écart 50°4

Extrêmes observés aux Contamines-sur-Saint-Gervais : 30° les 13, 14 et 15 juillet, —12° le 1er décembre ; écart 42°.

IV. — Température de l'eau.

Température de l'eau du lac d'Annecy, à 9 h. du matin, comparée à celle de l'air et à celle du sol à 0m30 de profondeur.

	Air.	Sol.	Eau.		Air.	Sol.	Eau.
Janvier.....	0°3	3°1	4°7	Juillet.....	20°7	»	20°3
Février.....	2,7	4,7	4,9	Août.....	18,9	»	20 6
Mars.....	6.1	6,6	6,2	Septembre...	14 3	»	17,8
Avril.....	9,0	9,0	8 2	Octobre.....	7,3	»	12 9
Mai.....	15 9	»	13,8	Novembre...	1,8	»	6,9
Juin.....	16,2	»	15,3	Décembre....	-0,1	»	4,2

Moyennes annuelles : Air 9°42 ; eau 11°32.

Températures extrêmes observées à la surface de l'eau : 23°7 le 16 juillet, 1° le 4 décembre ; écart 22°6. La saison des bains, réglée sur une température d'au moins 18 degrés, a duré du 29 juin au 4 septembre, avec une légère reprise du 18 au 26 septembre.

Un accident a réduit en pièces, pendant le mois de mai, le thermomètre servant à mesurer la température du sol.

La température de l'air à 9 heures du matin n'était que de 8° 52 en 1883, de 9° 01 en 1882 et de 9° 30 en 1881. On voit qu'il y a progrès pour 1884 ; il est dû, croyons-nous, à la sécheresse relative des vents régnants.

Nous expliquons de la même manière le léger gain obtenu par les températures maxima, comme aussi la perte constatée sur les minima.

Température d'un torrent et d'un puits à Mélan comparée avec celle de l'air à 9 h. du matin.

	Air.	Foron.	Puits.		Air.	Foron.	Puits.
Janvier.....	—3°0	»	8°9	Juillet.....	19°6	»	»
Février.....	0.9	»	7,8	Août	18,3	14°9	9°6
Mars.....	5,4	5°2	6,6	Septembre...	14,4	11,4	11,2
Avril.	8,5	5,6	6,0	Octobre.....	6,9	7,4	12,4
Mai.....	14,5	10,3	6 1	Novembre....	—0,1	2,4	11,9
Juin	14,7	10,3	6,8	Décembre ...	—2,9	0,9	10,5

Moyennes annuelles : Air 8°10 ; torrent 7°60 ; puits 8°89.

Températures extrêmes à la surface du Foron : 15°5 le 11 août, 0°5 le 1er décembre ; écart 15°. Dans le puits 12°7 le 27 octobre, 5°9 le 28 avril ; écart 6°8.

V. — Humidité.

Etat hygronométrique à 9 heures du matin.

	Annecy.	Melan	Leschaux.		Annecy.	Mélan	Leschaux
Janvier....	89,2	93,4	57,0	Juillet	71,3	62,0	63,5
Février ...	81,0	85,6	73,0	Août	75,0	72,0	66,8
Mars	75,7	66,2	60,0	Septembre.	89,7	81,8	71,4
Avril.....	81,0	67,0	67,5	Octobre ...	86,1	81,0	81,4
Mai	77,2	64,0	65,0	Novembre .	88,0	85,2	93,0
Juin.....	73,5	69,0	70,4	Décembre .	87,6	95,0	89,0

Moyennes : Annecy 81,0 ; Mélan 76,85 ; Leschaux 71,50.

Le maximum de saturation a été relevé 6 fois dans la première station, 13 fois dans la seconde et 8 fois dans la troisième. Le minimum est descendu à 51 % à Annecy le 29 juin, à 40 % le 23 mars à Mélan, et 48 % à Leschaux le 27 janvier.

VI. — Pluie et neige.

ALTITUDES.	STATIONS	JOURS PLUVIEUX OU NEIGEUX	EAU TOTALE RECUEILLIE	NEIGE MESURÉE		
				épaisseur sur le sol	eau correspondante	coefficient
	Bassin du lac Léman.		millimètr.		millimètr	
1162m	Col des Gets	76	983.7	2m15	303.8	141.3
818	Le Biot	87	990.8	0.71	110 2	155.2
395	Saint-Gingolph	75	550.0	0.09	3.6	40.0
380	Evian-les-Bains	110	709.8	»	33 0	»
428	Douvaine	91	470 0	0.08	7.4	92.5
462	Saint-Julien	»	»	»	»	»
	Bassin de l'Arve.					
1044	Chamonix	120	880.8	1 58	194.3	123.0
1184	Les Contamines	82	863.8	1 37	104.3	76.1
1113	Col de Megève	100	918 5	1.27	168 9	133.0
555	Sallanches	99	760.6	0.38	25.5	67 1
629	Mélan (vallée du Giffre)	117	909.6	0 65	93 7	144.2
449	Bonneville	117	682.7	0.23	33.6	146.0
435	Annemasse	96	511.1	»	26.9	»
	Vallée des Usses.					
793	Cruseilles	103	686.2	»	47 6	»
259	Seyssel	42	670.5	»	»	»
	Bassin du Fier.					
1650	Pic du Semnoz	»	859 3	»	»	»
931	Col de Leschaux	97	931 2	1.29	177.7	137.7
712	Seythenex	108	1094.9	1.07	150 0	140.2
507	Col de Faverges	96	850 0	»	»	»
625	Thônes	113	1011.0	0 94	112.9	120.1
448	Annecy	100	883.7	0.17	12.0	70.6
334	Rumilly (vallée du Chéran)	105	759 6	0.22	22 6	102 7
696m	Moyennes	96	806.6	0m81	90 5	112.1

VII. — Evaporation.

	Annecy.	Mélan.		Annecy.	Mélan.
Janvier	»	13,9	Juillet	98,6	83,8
Février	»	21,7	Août	71,0	83,5
Mars	34,7	73,2	Septembre	37.8	45,4
Avril	75,0	70,5	Octobre	36,0	35,1
Mai	82,8	88,2	Novembre	15,5	15,2
Juin	78,0	62,8	Décembre	»	10,5

Totaux des $^{m}/^{m}$ d'eau évaporée : 529,4 à Annecy; 603 8 à Mélan
Hauteurs d'eau maxima évaporée en 24 heures : $5^{m}/^{m}5$ le 29 juin et 6 le 5 juillet à Annecy; 5,2 le 14 mai et 4,8 le 4 juillet à Mélan

VIII. — Lac Léman.

Le tableau VI (Pluie et neige) qui précède montre, qu'en l'année 1884, les quantités de pluie et de neige ont été notablement inférieures à la normale. Aussi la crue du lac Léman s'en est-elle ressentie : le maximum n'a été que de $1^{m}61$, le 26 juillet, au limnimètre de Thonon ; or la moyenne de nos vingt-cinq années d'observations à cette échelle est de $1^{m}66$.

Quant à l'étiage, il est tombé à $0^{m}16$, le 30 mars, également en baisse sur la moyenne, qui est de $0^{m}23$.

IX. — Rivière de l'Arve.

A Sallanches, l'étiage de l'Arve s'est tenu pendant presque tout l'hiver à la cote $1^{m}05$ de l'échelle du pont Saint-Martin. Le maximum, enregistré le 19 juillet, a atteint la hauteur de $2^{m}45$, plus forte que l'année précédente, grâce à une pluie d'orage combinée avec la fonte des neiges.

Cet orage du 19 juillet s'est également fait sentir dans le bas de la vallée, mais avec beaucoup moins de force. Ainsi, à Bonneville, où il occasionne aussi le maximum de la rivière, l'échelle du pont Charles-Félix marque $1^{m}50$ seulement, au lieu de $1^{m}95$ qui est le maximum de 1883. L'étiage, à Bonneville, a été de $0^{m}10$ du 26 au 30 novembre.

X. — Lac d'Annecy.

Il n'y a, pour ainsi dire, pas eu de crue cette année dans le lac d'Annecy. Sa hauteur était de $0^{m}60$ au mois de janvier ; il s'y est maintenu jusqu'en juin, où il a atteint $0^{m}69$ comme cote maxima, le 9 ; puis il n'a cessé de décroître

insensiblement jusqu'au 4 décembre, où la cote 0m 14 a marqué son minimum.

On sait que les hautes eaux du lac d'Annecy ont pour origine la fonte des neiges de la Tournette et de l'Arcalod, dans la saison du printemps. Les faibles hauteurs de neige enregistrées, cette année, donnent la raison du faible maximum du 9 juin.

XI. — Orages.

Jours orageux dans la Haute-Savoie en 1884.

(Les orages avec grêle sont marqués du signe *).

Janvier : le 27* sur tout le pays, avec grêle dans quelques stations.	1
Février	»
Mars : le 21 à Faverges	1
Avril : 1, 10, 20 bassins de l'Arve et du Fier, 29 à Annecy	4
Mai : 5 et 18* dans le bassin du lac Léman ; 4, 17, 18* et 25 dans le bassin de l'Arve ; 4, 5*, 17, 18*, 24, 25, 26, 27* et 31 dans le bassin du lac d'Annecy	9
Juin : 24 à Saint-Gingolph, 8 et 14 à Annemasse ; 8 et 13 dans le bassin du lac d'Annecy	4
Juillet : 5, 6, 9, 16*, 17, 18, 24, bassin du Léman ; 3, 4, 5, 6. 8, 9, 10, 15, 16, 17, 18*, 19, 23, 24, bassin de l'Arve ; 4, 5, 6, 7, 8*, 9*, 10, 15, 16, 17, 18, 19, 24, bassin du Fier et du lac d'Annecy	15
Août : 6, 11, 13, 14, 17, 18, 19, 25, bassin du lac Léman ; 4, 5, 6, 7, 11, 12*, 13, 14, 18, 19, 23, 26, bassin de l'Arve ; 6*, 7, 11, 12, 13, 14, 18, 19, 23, 26*, bassin du lac d'Annecy	14
Septembre : 3, 21*, bassin du lac Léman ; 11, 12, 21, bassin de l'Arve ; 3, 4, 12, 22, bassin du lac d'Annecy	7
Octobre et novembre	»
Décembre : 19 et 20, bassin du lac Léman ; le 20, bassin des Usses et du lac d'Annecy	2
Total des jours orageux (comme l'année dernière)	57

Orages avec grêle 11, soit 4 de plus qu'en 1883.

Jours orageux à Annecy : janvier 1, avril 2, mai 4, juillet 6, août 9, septembre 1, décembre 1, total 24, soit un de moins que l'année précédente.

Les orages les plus violents sont ceux du 18 juillet et du 6 août. La grêle dans les autres orages a été fréquente,

mais par places seulement, et ses dégâts n'ont pas eu, en général, d'importance ; ce que nous relevons cette année, c'est le grand nombre des coups de foudre, brisant des arbres ou allumant des incendies ; heureusement, ils n'ont pas été suivis de mort d'homme.

XII. — Tremblements de terre.

L'ébranlement ressenti, le 27 novembre, dans la Haute-Savoie et les secousses qui ont suivi, dans les régions voisines, ont de nouveau attiré l'attention sur cet ordre de phénomènes. Aussi, le fragment de tableau ci-après pourra-t-il offrir quelque intérêt :

Tremblements de terre observés à Annecy depuis le commencement du siècle.

2 avril 1808 ;
10 mars 1817 ;
19 février 1822, à 8 h. 3/4 du matin ;
13 mai 1833, dans la nuit ;
8, 9, 11, 16, 21 et 23 août 1839 ;
2 décembre 1841 ;
5 mars 1847 ;
25 et 26 juillet 1855 ;
27 septembre 1879 ;
9 juin, 22 juillet et 5 août 1881 ;
27 novembre 1884, à 11 h. 15 du soir.

La plus violente de ces secousses aurait été celle de 1822, elle a occasionné la chute d'un grand nombre de cheminées à Annecy. Toutes les autres ont eu un caractère bénin, que l'on retrouve d'ailleurs dans la plupart des stations de la Haute-Savoie où des tremblements de terre ont été enregistrés. Il est bon d'ajouter qu'ils sont relativement rares à Annecy.

XIII. — Résumé agricole.

Quoique l'année ait été relativement bonne et chaude, les gelées survenues à la fin du printemps et en particulier

les 18 et 20 juin, ont nui aux arbres à pepins, depuis les altitudes de 600 mètres, et ont compromis les noyers à des niveaux bien plus bas. En revanche, les châtaigniers, qui fleurissent après le 20 juin, n'ont point souffert : ils ont fourni une belle récolte, les châtaignes étaient mûres et très savoureuses.

Les pommes de terre inspiraient des craintes pendant la sécheresse qui a régné jusqu'au 6 juillet, mais elles sont ensuite bien venues : un champ de 1,500 mètres de superficie (un demi-journal), situé à Veyrier, près d'Annecy, a rendu 60 hectolitres de tubercules.

Bonnes fenaisons, malgré la pénurie d'eau : la quantité est au-dessous de la moyenne, il est vrai, mais le produit est de qualité supérieure ; on compte qu'il en faut un tiers de moins qu'à l'ordinaire pour une égale ration de nourriture. Les regains, favorisés par des pluies convenablement espacées, ont donné des résultats rémunérateurs, ainsi que les avoines et les sarrasins.

On doit se montrer également satisfait de la récolte en blé. S'il y a eu peu de gerbes, elles étaient richement garnies : le grain était mûr, bien nourri et fort apprécié par la boulangerie.

Enfin, la vendange, pour la première fois depuis 1870, a pleinement répondu aux espérances des viticulteurs, dans les cantons, bien entendu, où ne régnaient ni phylloxéra, ni mildiou. De ce groupe privilégié font partie les cantons de Saint-Julien, Thonon et Douvaine. Depuis longtemps, on n'y avait récolté une si grande quantité de bon vin.

Mortalité d'Annecy, 242, soit 25 au-dessous de la moyenne. Encore une fois se manifeste le salutaire effet d'une année sèche.

E. Tissot.

LETTRES DE JEAN D'ARENTHON D'ALEX

ÉVÊQUE DE GENÈVE

Voici trois lettres de Mgr d'Arenthon [1]. Ce prélat, qui succéda à Charles-Auguste de Sales, fut nommé évêque de Genève le 20 mars 1660, et sacré le 9 octobre 1661 seulement. Il mourut le 17 juillet 1705 [2].

Elles sont adressées, comme celles que nous avons publiées dans un n° précédent de la *Revue,* à un membre de la famille de Vallon de Saint-Christophe. Le destinataire est, cette fois, Prosper-François de Gex, fils de Joseph, seigneur de Chateaublanc, d'Onnion, de Chamonix, doyen du chapitre de Saint-Jacques de Sallanches, né en 1640, mort le 5 février 1701 [3].

La première lettre et la troisième sont écrites par un secrétaire et signées par l'évêque. Ce sont des circulaires ayant pour objet : la première, à la date du 2 mai 1692, d'indiquer les formalités à suivre avant d'autoriser les ecclésiastiques à tenir des personnes du sexe féminin dans leurs maisons, de rappeler aux archiprêtres de faire deux visites par an et des conférences trimestrielles dans leur archiprêtré.

Dans la troisième, du 10 (20 peut-être) octobre 1693, Mgr d'Arenthon recommande au doyen et aux curés du décanat de faire leurs efforts afin d'empêcher les pauvres pressés par la misère de déserter les campagnes pour se rendre dans la ville d'Annecy, de ne pas se prévaloir de leur détresse pour acheter les denrées à vil prix et surtout de tâcher que celles-ci ne soient pas exportées du royaume,

1 Les originaux se trouvent à la Bibliothèque publique de Chambéry.
2 *Chronologies pour les etudes histor. en Savoie,* p. 67.
3 *Revue savois.,* 1871, p. 56.

contre les défenses de Louis XIV, qui occupait la Savoie à cette époque (du mois d'août 1690 à septembre 1696) [1].

La seconde lettre, datée du 22 août 1692, écrite en entier de la main de l'évêque, a un caractère tout privé. Après avoir félicité le doyen des conférences qu'il a faites, conformément aux prescriptions du 2 mai précédent, il lui fait comprendre qu'il a nommé *vicaire* de Sallanches un bon chanoine dont les études n'ont pas été poussées bien loin ; puis il le met en garde contre deux clercs quelque peu faussaires.

Cette lettre, d'une écriture ferme quoique un peu nerveuse, indique, semble-t-il, que le caractère de l'évêque n'était pas dénué de vivacité.

Les sceaux des lettres, sur cire rouge, sont semblables à celui qui a été publié par MM. A. Dufour et Fr. Rabut (*Sigillographie de la Savoie,* I, p. 60 et pl. V, n° 71).

I.

« Monsieur,

« Les pressans motifs que iay de prendre des précautions pour empêcher que les ecclésiastiques ne se rendent trop faciles à tenir des personnes du sexe dans leurs maisons, m'engagent à vous prier de concerter avec un médecin ou chirurgien tous les témoignages que vous donneré de la nécessité et de la convenance de la demande que feront ces sortes d'ecclésiastiques, et d'obliger le médecin soit chirurgien et les deux personnes de probité que vous choisiré dans les paroisses de ces mesmes ecclésiastiques de signer avec vous le certificat dont vous auré convenu avec eux, s'ils scavent signer, sans quoy nous déclarons que nous ne donnerons aucune permission et que les contrevenans

1 *Chronol. pour les études historiques en Savoie,* p. 50.

encourront toutes les peines portées par nos statuts, s'ils tiennent des personnes du sexe parentes ou non parentes, auprès d'eux passé le mois a compter dès le vingt-cinq Avril dernier jour du synode de l'année 1692. Je vous exhorte pareillement de faire vos deux visites annuellement dans votre archiprestrise de nous en envoyer autant de fois l'état et de faire des conférences aux mois marqués, et de nous en envoyer ponctuellt de 3 mois en 3 mois le résultat, et les noms de ceux qui s'en absenteront sans aucune cause légitime, vous chargeant expressément de nous faire scavoir les raisons qu'ils auront employés pour excuser leurs absences. Je vous prie de tout mon cœur de vous rendre attentif à tout le contenu de ce billet, je le serai en contre-echange devant Dieu au devoir et au penchant que iay d'estre en N. S. tout à vous.

« Annessy, le 2d may 1692. J. Evesque de Genève. »

Au dos : « † à Monsieur, Monsienr de St Christophle Doyen de l'insigne collégiale de Salanches, archiprêtre, à Sallanches. »

II.

†

« Monsieur,

« Je croyois de vous avoir remercié des soings que vous voulé bien prendre de tenir vos conferences ; mais si ma lettre n'est pas parvenue jusques a vous, je vous reitere mes actions de graces et la prière très instante de ne pas interrompre ce st exercisse ; outre la consolation que vous y trouveré le peuple en restera édifié ; et vos officiers (?) se fortifieront : en confidence je crains un peu sur le défaut d'estude du bon Mr le chanoine Cler que vous avé chargé du formidable emploi de vicaire de Sallanches, prenez y un peu garde.

« Je joins mes prieres a celles de nos bonnes S^rs de S^te Ursule qui veulent que vous voilié la demoiselle du rolles prétendante chez elles.

« Ne vous laissez point surprendre par les grimaces du s^r fimal qui veut faire une attestation soubs mon nom en contrefaisant ma signature et celle du greffier. C'est un misérable, aussy bien que m^r pierre daviet qui est un faux prestre ordonné en Italie par un faux dimissoire.

« Je salue toute votre compagnie dont je réclame les prières auprès de N. Seig^r en l'esprit duquel je suis parfaictement, Monsieur, votre tres humble tres acquis et devoué serviteur. J. Evesque de Geneve.

« Annissy, le 22 d'Aoust 1692.

« Si ce message arrive assez tost a Sallanche on pourra doubler la proclamation dimanche ou lundy, et s'il estoit retardé en chemin nous vous laissons la liberté de dispenser de la 3^e, si vous jugez la cause particulière. Je suis vostre J. Evesque de Geneve. »

III.

« Monsieur,

« La pauvreté et les misères qui inondent nostre diocese m'engagent à vous exhorter de redoubler vos prieres pour appaiser la colere de Dieu justement irrité par nos pechés et à ne point perdre d'occasion de soulager autant que vous le pourrés le troupeau qui vous est commis par vos secours spirituels, et temporels ; et parceque nous voyons que tous les pauvres de la campagne se retirent dans les villes et notamment dans celle d'Annessy dans une saison qu'ils pourroient encor subsister chez eux, ou du moins dans leurs contrées ; nous vous exhortons pareillement à les y arrester et à les détourner de se reduire dans la ville autant que vous le pourres. Sur toutes choses je vous prie

de ne point vous prévaloir des nécessités pressantes des peuples pour prendre leurs danrées à un bas prix, et encore moins de les distraire des Estats *(les denrées)* contre les défenses expresses du Roy. Faites s'il vous plaît attention à ces articles, rendés incessamment ce billet commun à tous les curés de votre archiprestrise, et n'oubliés pas dans vos prières celui qui est tendrement tout à vous.

Annessy, le 10 8^{bre} 1693. J. Evesque de Geneve.

F. MUGNIER,

Conseiller à la Cour d'appel. — Vice-président du Comité de la Bibliothèque publique de Chambéry.

ÉTAT DES DIMES DE CRANVES-SALES, VERS 1715

Nous remercions vivement M. Bussat, instituteur à Bonne, de l'obligeance qu'il a eue de nous communiquer le document suivant, qui renferme des données précieuses. D'une part c'est une véritable page d'histoire locale, et de l'autre il contient des détails intéressants sur une question qui est à l'ordre du jour, comme le sont aujourd'hui toutes celles qui se rattachent aux sciences économiques et sociales. Aussi la *Revue* se propose-t-elle de donner dorénavant une plus large place aux documents ou études qui s'y rapportent; sur ce terrain, comme sur tous les autres, elle n'entend nullement se mettre au service de telle ou telle école; elle n'aura qu'un seul but, celui de provoquer les recherches et de réunir les matériaux destinés à l'histoire du pays. — A. C.

1° Toutes espèces de blés, légumes et joasses, rière la paroisse de Cranves, doivent la dime à la cote onze, tant par les visites que par une possession immémoriale, excepté les blés noirs que l'on a dimés dans le commencement, mais lesquels maintenant ne sont plus dimés [1].

1 Cet alinéa renferme des expressions dont le sens n'est pas très clair. Que veut dire *joasse?* Veut-il dire *gesse* ou bien *fruit?* Pour le moment il serait téméraire de se prononcer. Toutefois il peut parfaitement se rattacher à l'italien *ciocca,* troquet de fruits. Ducange donne *jojecta* pour l'équivalent de *ciochetta* et le traduit par *fascis fructuum.*

Quant aux mots *visites* et *possession,* le premier a ici le sens de *visites pastorales,* et le second, celui d'*usage :* — « *Comme en font foi les visites pastorales et un usage pratique de tout temps.* » — A. C.

2° Par l'usage et par la coutume du lieu, pour payer la dîme on a toujours mis en gerbes les froment, seigle et orge ; quelquefois on a mis en monceau les blés mêlés et joasses, et d'autres fois les dîmiers *(dîmeurs)* ont permis à cause des mauvais temps de les charger à chariot, comme le foin, sans les mettre en monceau ; c'est cependant en en payant la dîme à raison de la cote onze et en reconnaissant le droit que les décimateurs *(dîmeurs)* ont de les faire mettre en monceau, ainsi qu'il en conste par l'aveu de maître François Pasquier dans son billet daté du 16 juillet 1710.

3° En 1703, en 1708, dès Possy en bas, les semeurs de la dite paroisse, comme les sieurs Antoine Pasquier et autres, voulurent introduire la coutume de retirer leurs blés mêlés et joasses sans les mettre ni en gerbes, ni en monceau, en ne voulant presque rien donner de la dîme ; ainsi que le sieur Antoine en fit couper en se portant comme opposant, tant à son nom qu'au nom des autres communiers, et dit ne vouloir faire autrement ; en 1709, craignant d'entrer en procès avec les décimateurs qui voulaient soutenir leur droit, ils (se) désistèrent et les mirent en monceau, et, en 1710, le sieur Pasquier m'en vint demander la permission que je lui accordai au moyen du billet qu'il me fit et par lequel il reconnaît le droit que les décimateurs ont de les faire mettre en monceau et d'en exiger la cote accoutumée.

4° Maintenant ils n'appellent jamais le dîmier avant de déplacer et charrier leurs blés.

5° Le chanvre qui se dîme à la cote seize est déplacé et ils n'en payent dans leur maison que ce qu'il leur plaît.

6° Comme les trois quarts des vignobles de la paroisse de Cranves sont plantés sur les terres du marquisat de

Lucinge [1] dont les décimateurs de la grande dîme de Cranves prennent la dîme à la cote seize sur la vigne ; en vendangeant les sieurs Pasquier Antoine et le porte-fermier de Lucinge, liés ensemble, comme ils le publient, et qui se disent les fondés auxquels il faut s'attacher et non pas aux autres qui ne sont que les branches, ont mis ci-devant à leur seule disposition les emprises (*récoltes*) des dits vignobles, (vendangeant) du même jour jusqu'à trois grands vignobles, ce qui préjudicie notablement aux décimateurs qui ne peuvent pas se rendre partout, d'autant plus qu'ils déplacent leurs vendanges, sans crier (*appeler*) dîmiers, et qu'ils font en sorte qu'ils ignorent les jours d'emprise en les faisant mettre hors du lieu, soit de la paroisse de Cranves.

7° L'année dernière, nos dimiers ayant voulu représenter au Sr. Antoine de ne point retirer ses blés mêlés et joasses qu'il ne les fît mettre en monceau ou en gerbes, il s'en moqua et les menaça ; et une année, lui ayant voulu représenter la même chose par une lettre honnête, il se jacta devant le présent porteur que l'année suivante il le ferait dîmer par ond...ts. (?)

Le Rd. Sr. Pierre Taberlet, curé de Cranves, est décimateur pour le tiers de la grande dîme qui se prend sur toute l'étendue de la paroisse de Cranves ; Monsieur le comte de Bonne est décimateur pour un autre tiers moins une douzième ; le vénérable Chapitre de St.-Pierre de Genève pour une neuvième, et le restant, de partage en trois parts, dont le marquis de Trivier en prend deux, et le marquis de Lucinge l'autre.

Signé : TABERLET, *curé de Cranves*.

1 Les mots *du marquisat de Lucinge* ont été rayés, et la même main a mis postérieurement à leur place. « terres dépendantes du Château de Bonne, raison desquelles (*sic*) le seigneur de Bonne me les a remis. »

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE CHAMBÉRY

REMARQUES SUR LA GÉOLOGIE
DES
VALLÉES DE St-EUSTACHE, DES DÉSERTS ET DES AILLON
(SAVOIE ET HAUTE-SAVOIE)
A PROPOS D'UNE NOTE DE M. PILLET

Des calcaires blancs à *Am. privasensis?* et *Am. transitorius* représentant le tithonique supérieur ou la base du crétacé inférieur, à Lémenc et à l'ouest du massif des Bauges, aux calcaires à grains de glauconie avec *Am. radiatus, Nautilus pseudo elegans,* etc., que l'on trouve dans le bas du col d'Avernes et en descendant du col des Prés, sur Puigros, on a une épaisseur considérable de marnes et de calcaires dans lesquels il serait utile de préciser les subdivisions du néocomien inférieur du Nivolet. Mais déjà, au Margeriaz, au Servin et à Galoppaz, on a le facies néocomien alpin ; c'est-à-dire un facies marneux, jusqu'à présent pauvre en fossiles, sans doute parce qu'il n'a pas encore éprouvé la patience d'un chercheur. Je pense, en effet, que l'on y trouvera tous les horizons du Nivolet, à savoir : 1° l'Infra-néocomien, comprenant les marnes de Berrias et l'horizon du *Bel. latus ;* 2° le Valanginien, comprenant les calcaires bicolores et les marno-calcaires à *Pygurus, rostratus* et *Ostrea macroptera,* etc. ; 3° l'Hauterivien comprenant les couches glauconieuses à *Am. radiatus,* etc., et les marnes à *Echinospatangus cordiformis ;* 4° l'Urgonien, comprenant les calcaires blancs à *chama ammonia,* les marno-calcaires, ocreux, à orbitolines et les calcaires blancs supérieurs à chames, surtout à *chama Lonsdalii.*

Pour l'urgonien des Bauges, je n'ai trouvé signalé dans aucune note, les marno-calcaires à orbitolines. J'ai été assez heureux de les rencontrer au Trélod d'abord, puis au nord du Margeriaz et cela intercalés entre deux dépôts de calcaires blancs à chames. En effet, sur la nouvelle route de Lescheraines à Aillon, on trouve un gisement très fossilifère de ces marno-calcaires à *Orbitolina conoïdea* et *Heteraster oblongus,* etc. Je suis heureux de pouvoir le signaler à l'attention de nos savants confrères.

Dans la vallée des Déserts, les terrains tertiaires présentent de bas en haut l'ordre stratigraphique suivant :

1° Gravier, glaise et sable grossier avec galets de quartz, de roches des Alpes, de silex et de calcaires néocomiens ; ou un poudingue grossier, à cailloux de calcaire urgonien fortement unis à l'aide d'un ciment ferrugineux. Ces dépôts reposent constamment sur l'urgonien. Le poudingue grossier indique d'une manière très nette un remaniement sur place des bancs urgoniens. A la base, ces premiers dépôts tongriens sont peu fossilifères ; mais, vers le haut, on trouve *Natica crassatina, Natica augustata* et de nombreux ossements. Ce poudingue, véritable rivage de la mer tongrienne, forme une ceinture à la Vallée des Déserts sur toute la région ouest ;

2° Un calcaire grossier à nombreuses petites nummulites — sans doute *Nummulites striata* — et pecten, etc...., surmonté d'un banc de petites ostrea et de marno-calcaires ou de grès à larges empreintes de fucus et *Natica angustata, Turbo clausus*, etc...;

3° Un calcaire siliceux à nombreuses petites natices, *Cerithium plicatum, C. trochleare, Bythinia Dubuissoni,* etc... ; surmonté de grès et de sables blancs avec fragments de pecten et autres fossiles ; ou d'un calcaire siliceux compact, peu fossilifère ;

4° Des schistes avec fucoïdes, operculines, écailles, nageoires, ossements et dents de poissons, et empreintes de feuilles de dicotylédones. — C'est le flysch ;

5° Des schistes alternant avec un grès gris-verdâtre — fossiles très rares — c'est la partie supérieure du flysch.

Cette superposition, qui n'est pas celle qui a été indiquée à M. Tournouër [1], place donc le flysch des Bauges au-dessus du tongrien. Les conséquences qu'entraîne cet ordre stratigraphique, contrôlé l'année dernière par des géologues des plus expérimentés, nous oblige à faire de ces dépôts une monographie spéciale ; c'est ce que je chercherai à réaliser. Ajoutons que vers le col de Plainpalais, le flysch est recouvert par des marnes rouges à *Helix ramondi*, sur lesquelles on trouve, vers le Noyer et Lescheraines, des grès mollassiques.

Dans la vallée des Aillon on aurait, d'après M. Pillet, le premier niveau nummulitique à *Num. lucasana, Num. ramondi*, etc. J'y ai vu le deuxième niveau nummulitique à *Num. striata*, des calcaires siliceux et le flysch ; enfin, les marnes rouges à *Helix ramondi*. D'après cela, on y trouvera sans doute les couches à *Cyrena Vapincana ;* on le voit, cette vallée promet une bonne moisson de fossiles aux géologues qui s'en occuperont.

Les marnes rouges aquitaniennes du col de Plainpalais, du nord de la vallée des Aillon, du pont d'Entrèves, etc., sont recouvertes par des grès verts, tendres, offrant les caractères de la mollasse marine. Ces grès se présentent sur une grande épaisseur entre Bellecombe, Saint-Eustache et Saint-Jorioz. Quel horizon tertiaire représentent-ils ? Je crois qu'ils sont synchroniques de l'Helvétien. Mais, je dirai aussi, avec notre savant et vénéré confrère M. Pillet, que

1 Bulletin de la Soc. géol. de France. — Tome 5e, 3e série, page 333.

les fossiles seuls permettront de conclure affirmativement. Je dis qu'ils peuvent représenter l'helvétien. En effet, du lias au gault, l'emplacement des massifs de la Grande-Chartreuse et des Bauges, paraît avoir été sous les eaux de la mer, sauf peut-être entre le séquanien et le crétacé inférieur. Entre les dépôts de l'albien et du sénonien, cet ensemble formait une terre avec les montagnes du Jura méridional. Au sénonien, la mer a envahi de nouveau les massifs des Bauges et de la Grande-Chartreuse. Puis, à la fin du crétacé, le tout s'est de nouveau exhaussé et la région Est du massif de la Grande-Chartreuse est restée terre jusqu'à l'époque actuelle. Le massif des Bauges subit en partie ce mouvement d'exhaussement; cependant, il reste mer pendant l'éocène moyen et l'oligocène. A la fin de cette époque de l'histoire de la terre, la région Est des Bauges quitte définitivement la mer; et un golfe allant de Bellecombe, Lescheraines à Saint-Jorioz et le lac d'Annecy, est, je crois, le dernier représentant des eaux salées ou saumâtres ayant recouvert les Bauges. Alors, dans ce golfe, se sont formés les dépôts de l'Aquitanien et de l'Helvétien, comme cela a eu lieu dans la grande vallée, dite helvétienne, de Chambéry à Annecy et Genève. Dès lors, les dépôts mollassiques formés dans le golfe de Bellecombe à S^{t}-Jorioz seraient synchroniques des mollasses helvétiennes. Il est vrai que je n'y ai pas trouvé de fossiles, mais M. Pillet non plus; car il ne s'agit pas ici des dépôts qui sont à la base de cette grande masse de mollasse, lesquels représentent pour tout le monde l'aquitanien.

Dr HOLLANDE.

2 juin 1885, Chambéry.

BIBLIOGRAPHIE

Origine de l'imprimerie à Paris, par M. JULES PHILIPPE, député de la H^te^-Savoie. — Paris, Charavay frères, 1885 [1].

Ce fut en 1457 que Gutenberg, Fust et Schœffer imprimèrent à Strasbourg et à Mayence leurs premiers livres. Le premier ouvrage en français parut à Cologne, en 1466 Paris n'eut une imprimerie que bien plus tard, assez longtemps après que Fust et Schœffer y eurent vendu quelques-unes de leurs impressions : la *Bible,* le *De Officiis,* la *Somme* de saint Thomas.

Les nombreux *librarii* (faiseurs de copies manuscrites), parcheminiers, enlumineurs et relieurs ne crurent sans doute pas d'abord à l'avenir de la nouvelle méthode de reproduction des ouvrages ; au lieu d'imiter les Allemands, ils pensèrent avoir fait assez pour leurs propres intérêts en forçant Fust à s'enfuir de Paris.

L'honneur d'avoir compris, les premiers, l'importance du nouveau procédé revient à des savants, à deux docteurs en Sorbonne, notre compatriote *Guillaume Fichet,* du Petit-Bornand [2], et *Jean Heynlin,* soit *de la Pierre,* du diocèse de Spire. Tous les deux avaient été, de 1465 à 1468, tour à tour prieurs, bibliothécaires de la Sorbonne et

1 Dans notre *Chronique* du mois de mars nous nous sommes borné à annoncer cet ouvrage, nous réservant d'y revenir plus tard, mais nous avons été devancé dans ce travail par bon nombre d'écrivains français, allemands et italiens, et aujourd'hui pour en parler dignement nous n'avons que l'embarras du choix. Au nombre de ces articles, tous tres élogieux sans restrictions, il en est un qui en a donné une analyse si bien faite que, quoiqu'il ait déjà paru dans un journal de notre région (*Le Republicain de la Savoie,* 11 juin), nous n'hésitons pas a le reproduire, d'autant plus qu'il est dû à la plume bien compétente d'un des principaux collaborateurs de la *Revue.* A. C.

2 Arrondissement de Bonneville (Haute-Savoie).

recteurs de l'Université de Paris. Ils durent regretter bien souvent d'être obligés d'acheter à des étrangers les livres imprimés et surtout de ne pas voir reproduits avec l'exactitude et la correction qu'ils auraient désirées les chefs-d'œuvre de l'antiquité, objets de leurs études favorites. C'est pourquoi ils résolurent de faire eux-mêmes ce qui aurait dû être l'œuvre des *librarii*.

Profitant de leur situation, prépondérante alors à la Sorbonne, et des connaissances spéciales qu'Heynlin avait acquises à Bâle, ils obtinrent, en 1470, l'autorisation d'établir une imprimerie dans les bâtiments de la Sorbonne et firent venir de Bâle les trois hommes qui furent les premiers typographes parisiens : Ulrich Gering, Michel Friburger et Martin Crantz, qui étaient aussi des lettrés, Gering tout au moins.

Ceux-ci durent s'occuper d'abord de préparer leurs presses et de fondre les caractères, car chaque imprimerie se fournissait à elle-même son propre outillage ; puis ils se mirent à la besogne sous la direction de Fichet et d'Heynlin. Leur première impression, vers la fin de 1870, fut les *Lettres de Gasparin*, de Bergame (*Gasparini pergamensis epistolarum liber*). Le volume est précédé d'une lettre-préface de ces deux patrons et terminé par quatre distiques latins, où les trois typographes, en annonçant leur œuvre d'après le nouvel art d'écrire, presque divin, donnent leurs noms à la postérité et lui promettent bien d'autres impressions :

Primos ecce libros quos hæc industria finxit
Francorum in terris, ædibus atque tuis [1]
Michael, Uldaricus, Martinusque magistri
Hos impresserunt ac *facient alios*.

Si une promesse a été bien tenue, certes, c'est celle-là !
Le second volume imprimé est un *Salluste;* le troisième,

1 *Sorboniæ.*

le *Discours pour faire la guerre aux Turcs* (en latin), du cardinal Bessarion, l'ami de Fichet (1470-1471) ; le troisième enfin est la *Rhétorique,* de Fichet (avant le 31 mars 1471, nouveau style).

Ces deux derniers ouvrages qui n'étaient pas destinés à la vente, mais qui devaient être distribués à de grands personnages, à des savants ou à des amis, étaient enrichis de miniatures et d'enluminures remarquables.

Parlant de la *Rhétorique*, M. Jules Philippe fait remarquer à l'honneur de notre compatriote, le docteur en Sorbonne, qu'il a été l'auteur et l'éditeur du premier ouvrage original imprimé à Paris. M. Philippe ne se contente pas de ces indications historiques sur les premières œuvres de la presse parisienne ; il décrit les rares exemplaires qu'on a trouvés dans quelques bibliothèques publiques ou privées de la France et de l'étranger, et son livre contient de nombreuses reproductions, en noir, des miniatures ou des premières pages fort ornées de ces volumes.

Parmi les miniatures, trois représentent Fichet offrant le livre de la *Rhétorique* au pape ou à des princes ; dans une autre, il remet à Edouard IV, roi d'Angleterre, le *Discours* du cardinal Bessarion. Les figures de cette miniature sont presque des portraits. Voici la description que l'auteur en donne (pages 95 et 96) :

« Le recto du premier feuillet porte une très belle miniature occupant toute la page. Sur le plan principal, on voit un jeune roi vêtu en bleu avec le manteau royal violet clair doublé d'hermine. Derrière lui se tient un personnage portant un costume semblable, et l'un et l'autre sont abrités sous le même dais. Dans le fond, divers personnages entrent par une porte. Un homme agenouillé, imberbe, tonsuré, portant un vêtement bleu, recouvert d'un manteau rose avec capuchon blanc, — il

« représente Guillaume Fichet en docteur de Sorbonne, — « offre au roi un livre rose à fermoirs, avec les tranches « dorées. Derrière lui se tient un cardinal, qui le pousse « de la main pour le présenter au monarque. Ce cardinal « porte le froc noir et le chapeau rouge avec la bride rouge « tombant sur la poitrine ; il tient en main une longue croix « dorée [1] ; la figure, très remarquable, est ornée d'une « belle barbe blanche ; ce personnage représente incontes- « tablement le cardinal Bessarion. »

Sur le verso du premier feuillet est l'envoi au roi Edouard par Fichet, qui se qualifie ainsi : *Guillermus Fichetus, Parisiensis theologus doctor, patria vero Sabaudus* [2].

Fichet a soin de rappeler que la Savoie est sa patrie. Ce souvenir lui était agréable, et nous en trouvons d'autres preuves encore dans l'ouvrage de M. Philippe. C'est ainsi qu'au traité de la *Rhétorique*, Fichet, ayant dressé trois tableaux pour indiquer la valeur des *longues* et des *brèves* dans les mots, a commencé et terminé le troisième tableau, celui des *quadrisyllabes* (p. 109), par ces mots : AMEDEUS, SABAUDIÆ, YOLANDIS, c'est-à-dire par le nom de la patrie et par ceux du souverain et de la souveraine, Amédée IX et Yolande de France [3]. Et dans une lettre-préface de l'*Orthographia*, de Gasparinus, adressée à Robert Gaguin, ne rappelle-t-il pas encore sa campagne alpestre lorsqu'il dit : « Nam ut me primum adlescentibus annis, *boico* [4] *ex* « *agro* luteciam contuli, » lorsque, quittant la campagne savoisienne, aux premiers temps de mon adolescence, je me rendis à Paris.

1 Symbole sans doute de la croisade qu'il prêche dans son livre.

2 Parfois Fichet se dénomme *Anetanus*, du nom d'un petit bénéfice qu'il possédait à Anet.

3 Voir *Chronol. pour les études historiques en Savoie*, p. 46.

4 Nous pensons que *boico* a été mis ou imprimé pour *saboico* (p. 177).

Après ces descriptions, M. Philippe nous introduit dans l'atelier des prototypographes et nous les montre travaillant sous l'œil des deux docteurs, surmontant toutes les difficultés d'un art encore dans l'enfance et mettant au jour néanmoins des œuvres d'une exécution remarquable.

Nos éditeurs et nos typographes ne s'en tinrent pas à ces quatre éditions. Ils publièrent, de la fin de 1470 à 1472, treize éditions connues et dix-sept en 1472. Les principales sont : *Salluste, les Lettres de Cratès, de Platon, les Bucoliques* et *les Egloques,* les *De Officiis, de Amicitia, de Senectute,* etc. — *Florus, Juvénal, Perse, les Comédies de Térence,* le *De Officiis de saint Ambroise.*

Dans ses recherches, M. Philippe a eu la bonne fortune de trouver une édition de la grammaire de Datus qui avait échappé à tous les bibliographes et un exemplaire, unique probablement, de l'édition des lettres de Platon. L'on est ravi en même temps qu'étonné de voir tant d'œuvres produites en aussi peu de temps, avec un goût et un discernement parfaits ; aussi, c'est avec raison que M. Philippe rappelle ces paroles de Malden : « On ne peut que saluer « avec bonheur le berceau de notre imprimerie, d'où l'on « ne voit sortir que des chefs-d'œuvre de la langue latine « ou des livres propres à l'enseigner. On sent là le réveil « du goût endormi depuis tant de siècles, et l'on entrevoit, « au-delà de cette ombre naissante, les splendeurs d'une « glorieuse renaissance. »

Mais bientôt des déceptions, des chagrins de diverse nature accablèrent Fichet ; à la fin de 1472, il quitta Paris pour habiter Rome, où il mourut vers 1478, au moment où il allait recevoir le chapeau de cardinal.

Heyndlin partit à son tour de Paris, alla prêcher à Bâle, puis se fit moine à la Chartreuse de cette ville. Il mourut le 12 mars 1496, laissant à son couvent une bibliothèque de

trois cents volumes, dont la plupart ont été conservés et dans lesquels, en les étudiant de plus près, M. Philippe a pu glaner bien des détails échappés aux historiens des origines de notre imprimerie.

Cette sèche analyse de son beau travail ne donne qu'une idée bien insuffisante des patientes et minutieuses recherches à Paris, à Turin, à Rome, à Bâle, en Allemagne et en Angleterre que l'auteur a dû faire personnellement ou par correspondance. Il a cru remplir un devoir national en rappelant la vie et les travaux des hommes qui ont été les promoteurs de l'imprimerie en France, en leur assurant la place à laquelle ils ont droit dans l'estime des Français. C'était une œuvre longue, pénible, hérissée de difficultés, qu'un érudit et un spécialiste tel que lui pouvait seul entreprendre. Reconnaissons qu'il l'a poursuivie avec persévérance et accomplie avec succès.

Grâce à ses éditeurs, MM. Charavay frères, la forme matérielle de l'ouvrage répond à l'importance du fond. Les cinq cents exemplaires ont été divisés en quatre types. Les numéros 1 à 20 sont imprimés sur un papier dit *peau d'âne,* de la maison Aussedat, d'Annecy (Haute-Savoie), rappelant les plus beaux vélins. La Bibliothèque de Chambéry, en se hâtant, a pu acquérir le numéro 16.

En terminant, rappelons, d'après MM. A. Dufour et F. Rabut, qu'une imprimerie s'établit à Genève en 1478, que celle d'Antoine Neyret fonctionnait à Chambéry en 1484 et qu'il en existait en Piémont depuis 1470.

F. M.

Le Directeur-gérant : A. CONSTANTIN.

CHRONIQUE SAVOISIENNE

Sociétés savantes. — Le jour de la réunion de nos Sociétés savantes, qui doit avoir lieu à Montmélian, est définitivement fixé au 10 août ; cette réunion durera deux jours. On trouvera ci-après la circulaire du secrétaire général qui renferme l'exposé du but de nos Congrès et le programme de cette septième session.

— Nous n'avons rien à signaler de remarquable dans les comptes rendus des dernières séances de nos différentes Sociétés, si ce n'est que M. Perrin a commencé à donner lecture à l'Académie de Savoie de son *Histoire de Chamonix*.

— Dans sa séance du 19 juin, l'Académie des inscriptions a décerné le prix Jean Reynaud, de la valeur de 10,000 fr., à M. le capitaine Aymonnier, notre savant compatriote. Cette distinction montre à quel point on apprécie ses travaux et ses découvertes dans les hautes sphères de la science, surtout si l'on prend en considération que sur 35 voix il en a obtenu 26. L'on sait qu'il a été chargé à deux reprises d'une mission scientifique dans l'Indo-Chine et que ses découvertes ont puissamment servi les études sanscrites et la philologie de l'extrême Orient.

— M. Th. Guillot a envoyé quelques tableaux à l'exposition des Amis des Arts de Dijon : un paysage des environs de Culoz et deux portraits. Ces œuvres ont valu à leur auteur des éloges du *Journal des Arts* de Paris. En parlant du paysage, il insiste sur l'expression de vérité, l'harmonie des tons et l'empreinte de poésie que le peintre a su fixer dans son tableau. Il est regrettable que nos artistes ne saisissent pas plus souvent l'occasion de se faire valoir et d'accroître ainsi la renommée de notre chère Savoie.

12

Savoie (Haute) 3.

882

Archéologie. — Les travaux de construction du chemin de fer qui reliera la ligne de Bellegarde-Evian au railway valaisan, au Bouveret, ont amené une intéressante découverte, qui permet de préciser assez exactement l'antiquité des sépultures burgondes que l'on trouve dans le bassin du Léman.

En creusant une tranchée derrière l'église de Saint-Gingolph, les ouvriers de l'entreprise Bastin ont mis au jour deux tombeaux, dans lesquels on a trouvé deux petites monnaies d'argent. Ces monnaies ont été reconnues par M. le conservateur du Musée des médailles, à l'Hôtel des monnaies de Paris, pour être des oboles de Louis Ier, dit le Débonnaire ou le Pieux, roi des Francs et empereur d'Occident. Ce monarque, né en 778, succéda à son père Charlemagne en 814 et mourut en 840.

Les oboles de Saint-Gingolph portent d'un côté une croix et ces mots ; LUDOVICUS Imp. (*imperator*), et de l'autre un autel entouré de ces mots : XRICTIANA RELIGIO (*christiana religio*). Les tombes qui les renfermaient ne sont donc pas antérieures au IXe siècle.

Bibliographie. — L'ouvrage si impatiemment attendu auquel M. E.-L. Borrel, architecte à Moûtiers, travaillait depuis de longues années, vient enfin de paraître à la grande satisfaction des amis des arts, des lettres et de l'histoire de notre région. Ses *Monuments anciens de la Tarentaise* forment une œuvre monumentale ; au point de vue de l'exécution matérielle, c'est un chef-d'œuvre. Le texte forme un beau volume in-4° de 334 pages, sur très beau papier ; il est accompagné d'un album, également in-4°, qui contient près de 100 planches dont cinq belles gravures et divers chromos.

A. C.

CONGRÈS
DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE LA SAVOIE
A MONTMÉLIAN, LES 10 ET 11 AOUT 1885

Les représentants des diverses Sociétés savantes de la Savoie réunies à Chambéry en 1877, dans le but de resserrer les liens qui unissent les amis de la science et de développer de plus en plus dans notre pays le goût des lettres et des arts, décidèrent qu'à l'avenir un Congrès de toutes ces Sociétés aurait lieu annuellement dans une ville de Savoie. Ces Congrès ont été tenus : à Saint-Jean-de-Maurienne en 1878, à Annecy en 1879, à Chambéry en 1880, à Moûtiers en 1881, à Aix-les-Bains en 1882, à Albertville en 1883 ; il n'a pas été tenu de Congrès en 1884.

Chambéry possédant autant de Sociétés savantes que le reste de la Savoie, reçoit le Congrès tous les deux ans ; c'est à son tour de le recevoir en 1885. Mais, pour éviter le retour trop fréquent de ces Congrès dans la même ville, on a décidé de le réunir cette année à Montmélian.

Ce sont donc les cinq Sociétés de Chambéry qui auront l'honneur de recevoir les autres au Congrès de Montmélian.

PROGRAMME DES TRAVAUX DU CONGRÈS

Ordre du jour du lundi 10 août. — A 7 heures du matin, réception à la gare des membres du Congrès. — Réunion dans la grande salle de l'Hôtel de Ville. — Distribution des cartes. — Formation du bureau. — Désignation de la ville où se tiendra le prochain Congrès. — Elec-

tion du Secrétaire général de cette session. — Modification proposée au règlement sur la tenue des Congrès.

Rapport de M. Louis Pillet, président de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, sur les travaux de cette Société depuis la réunion d'Albertville.

Rapport de M. le conseiller Mugnier, président de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie de Chambéry, sur les travaux de cette Société en 1883, 1884 et 1885.

Rapport de M. Jules Philippe, député, vice-président de la Société Florimontane d'Annecy, sur les travaux de cette Société.

Rapport de M. Gabriel Buchard, secrétaire général de la Société centrale d'agriculture du département de la Savoie, sur les travaux de cette Société de 1875 à 1885.

Rapport sur les travaux de la Société d'histoire naturelle de Chambéry.

A 2 heures, SÉANCE PUBLIQUE à l'Hôtel de Ville :

Une page de la vie de saint François de Sales, prévôt de Genève ; lecture par M. Jules Vuy, président de section de l'Institut national genevois.

Un procès de saint François de Sales au XVI^e^ siècle, par M. Mugnier, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.

Etudes des causes du marasme agricole ; lecture par M. Philibert Thomas, président du Comice agricole de Chambéry.

Organisation communale des Allues au XIV^e^ siècle, par M. Coutem.

Rapport sur les travaux de la Commission de géographie, par M. Constantin, secrétaire de la Société Florimontane.

Etymologie du mot *Huguenot*, par M. Constantin.

Les Templiers et les Hospitaliers en Savoie, leurs propriétés à Chambéry, par André Perrin.

Ordre du jour du mardi 14 août. — A 7 heures du matin, conférence par M. le baron Perrier de la Batie sur les maladies cryptogamiques de la vigne, et par M. Pierre Tochon, sur les cépages américains à bons fruits. La conférence sera suivie d'un essai du pulvérisateur Riley, utilisé pour guérir le mildew.

A 8 heures, SÉANCE PUBLIQUE à l'Hôtel de Ville :

Lettre des syndics d'Annecy au duc de Nemours ; lecture de M. Jules Vuy.

Les Trousseaux des mariées en Savoie, 2e série, par M. Mugnier.

Des Impôts avant la Révolution, par M. l'abbé Ducis, archiviste de la Haute-Savoie.

Est-il vrai que nous payons deux fois et demi moins d'impôts aujourd'hui qu'en 1790 ? par M. l'abbé Borrel, professeur, secrétaire de l'Académie de la Val-d'Isère.

La véritable étymologie du nom de Montmélian, par M. Fivel, architecte.

Note sur M. François de Loctier, général commandant la milice nationale de Tarentaise lors de la guerre de 1536 en Savoie. — Lettres du duc de Savoie et de la duchesse Béatrix de Portugal à M. de Loctier à l'occasion de cette guerre, par M. Durandard, un de ses arrière-petits-fils.

A 2 heures après midi, SÉANCE PUBLIQUE :

Summa cum laude (à propos d'un écrit récent), par M. Jules Vuy.

Le Carnet d'un capitaine recruteur au XVIIe siècle, par M. Mugnier.

Une Société d'économie alpestre en Savoie, par M. Briot, inspecteur forestier.

L'*Esplicachon,* chanson patoise de François Agnellet, lecture de M. Constantin.

Communications non prévues au programme.

A 6 heures, banquet.

Nota. — Sont invités à prendre part au Congrès tous les membres effectifs, honoraires, correspondants et agrégés des dix Sociétés savoisiennes.

Les membres des Sociétés étrangères qui en feront la demande, en justifiant de leur qualité, pourront aussi faire partie du Congrès.

Les membres des Sociétés qui voudront faire des communications verbales au Congrès ou qui auront un mémoire à présenter en dehors de ceux portés à l'ordre du jour des séances, devront en prévenir le Secrétaire général et en faire connaître le sujet ; ils seront entendus lorsque l'ordre du jour de chaque séance sera épuisé.

Les personnes admises à prendre la parole au Congrès disposeront de 20 minutes pour chaque communication ; leurs manuscrits seront remis au Secrétaire général et conservés pour la rédaction du compte rendu.

Chaque membre du Congrès payera, en recevant sa carte, une cotisation de 10 francs ; elle lui donnera droit au banquet et à un exemplaire du compte rendu de la session. Cette carte devra être présentée au Président, en déposant le vote pour la formation du bureau ; elle sera aussi exhibée dans toutes les circonstances nécessaires.

Pour toutes les communications relatives au Congrès, s'adresser à M. P. Tochon, à La Motte-Servolex (Savoie).

Le Secrétaire général du Congrès,

Pierre Tochon.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

10e Année

BULLETIN N° 6 — JUIN 1885

Pressions barométriques moyennes : 724,2 à Annecy, 707,81 à Mélan, 683,2 à Leschaux. Maxima le 22, minima le 30 aux trois stations. Excursion du mercure : 7,9 à Annecy, 9,33 à Mélan et 7,6 à Leschaux.

Température. — A Annecy, moyenne du maxima 27°4, du minima 8°5, a 9 h. du matin 19°6. Moyenne générale : à Douvaine 14°62, à Chamonix 17°00, à Mélan 16°40, à Bonneville 16°32.

Température moyenne de l'eau du lac 17°4, de l'eau de puits 7°02, de rivière 10°4.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de juin :	le	1.	8.	15.	22.	29
Thermomètre.	maxima.	18°8	18°8	17°8	15°8	18°8
	minima.	9°5	3°3	3°7	—1°1	3°
Baromètre à 0° :		630	626,9	630,2	629,7	625,4

Le maximum barométrique serait à cette station de 634°2 le 14, le minimum de 623,7 le 30 La température, régulière dans sa marche, se maintient un certain temps lorsqu'elle atteint les maxima et les minima.

Pluie et neige. — Maximum d'eau recueillie 132^{m}/^{m}7 en 7 jours à Thônes, minimum 17^{m}/^{m}2 en 5 jours à Saint-Julien. Les pluies du 24 donnent de la neige au-dessus de 1800^{m} d'altitude. Au Semnoz 99^{m}/^{m}5. Plus de neige le 1, il en tombe 0,05 le 21, disparaît le 22.

Orages. — Biot 27, 28, 29 et 30 ; Saint-Gingolph 10 et le 26 avec grêle ; Douvaine 9, 14, 26, 28, 29, 30 ; Contamine 16, 29. grêle le 5 ; Sallanches 15 et 28, ce jour grêlons de 0,012 : Mélan 6, 24, 26, 28, 29 et 30 ; Bonneville 8, 10, 16, 26, 28, 29 et 30. Annemasse 16, 28, 29 et 30, Cruseilles, Seythenex, Faverges 28, 29 et 30 ; Thônes 28 avec grêle ; Leschaux 28 avec grêle, 29 et 30 ; Annecy 14, 28 et 29 ; à Vetraz-Monthoux 16, 28, 29 et 30.

Le 27, la foudre tombe sur l'église de Perrignier. Le 28, la foudre pulvérise et incendie à Pontchy un énorme poirier séculaire d'un mètre de diamètre. Aux Aravis, commune de La Clusaz, elle incendie un bâtiment.

Observations diverses. — Douvaine, épiage de l'avoine 10 Floraison de la vigne 10 au 15, du spirée 25, du liseron 5, cornouiller et tilleul 1. Fauchaison des prés bas 20 au 30. Récolte du colza, 25 au 30. Bonneville, floraison acacias, sureau, chèvrefeuille 1 au 7, tilleul 18, de l'ailante 27. Foins abondants, vigne jolie, abeilles font une récolte abondante. Seythenex, épiage du blé 5. Arrivée des martinets 6. Floraison du seigle 4, châtaignier 11, blé 18. Le 10, premier essaim d'abeille. Vétraz-Monthoux, fauchaison le 2 épiage du blé le 3, floraison acacias 6, liseron 12, blé 14, luzerne 15, tilleuls 18, de la vigne 23, du lis 27, fauchaison des prés hauts le 24.

Le secrétaire-adjoint de la Commission,
Auguste Mangé.

LE FOLKLORE [1]

LETTRE A M. LE DIRECTEUR DE LA *REVUE SAVOISIENNE*

Monsieur et cher ami,

La Savoie doit vous savoir gré d'avoir recueilli quelques cantiques, quelques chants populaires éclos dans le pays ; mais la plupart ont un caractère religieux. Est-il possible qu'il ne s'y retrouve pas aussi quelques chansons profanes [2] ?

Les chroniqueurs nous parlent souvent et très souvent de chansons savoyardes chantées à Paris ; Boileau les mentionne. Au XVIII[e] siècle, Fanchon la Vielleuse, votre compatriote, s'enrichit en chantant des chansons de son pays Si elle y joignit quelque autre industrie, peu importe ; le fait est qu'elle entra en France n'apportant

Que ses chansons, quinze ans, sa vielle et l'espérance.

Il doit bien en rester quelque chose dans la mémoire des vieilles femmes. Les jeunes générations dédaignent tout cela, mais votre Savoie est un pays de traditions, de vie de famille. Il s'agirait d'aller un peu par les villages et l'on trouverait, j'en suis sûr, de braves représentants du temps passé qui gardent comme un trésor les souvenirs de leur jeunesse et qui ne demanderaient pas mieux que d'en faire

1 De l'anglais *lore*, science, leçon, et *folk*, peuple Littéralement *leçon ou savoir du peuple ;* en d'autres termes, *tradition*. Ceux qui s'occupent de cette science s'appellent *folkloristes*, ils forment plusieurs Sociétés et, en 1883, ils ont tenu un congrès à Paris. Leur principal organe de publicité en France est *Melusine*. — *Note de la Direction*

2 Ce n'est pas ce qui manque ; jamais la muse savoyarde n'avait été aussi florissante que pendant ces 20 dernières années. La *Revue* publiera sous peu les chansons de Béard, qui est sinon le plus grand, du moins le plus populaire de nos chansonniers. — *N. de la Direct.*

part à ceux qui s'y intéressent. Le Montferrat, par exemple, vient de fournir un très curieux recueil de chants populaires. La Savoie ne doit pas être plus déshéritée.

Et les contes ? Il est impossible qu'il ne s'en conserve pas chez vous. La littérature populaire des autres pays mentionne à chaque instant la Savoie. La fameuse Grisélidis, qui a inspiré Pétrarque, Boccace, Chaucer, avant de faire le tour du monde, était marquise de Saluces, et le marquisat de Saluces rentrait dans les domaines du duc de Savoie.

Les contes que l'on retrouvera ainsi ressembleront à des contes déjà connus, me direz-vous peut-être ? Ce n'est pas une raison pour les négliger. Vous n'ignorez pas, mais peut-être quelques-uns de vos lecteurs l'ignorent, que lorsque, pris d'une belle ardeur, il y a une trentaine d'années, on s'est mis, dans divers pays, à recueillir des contes populaires, chaque pays a apporté sa gerbe, sûr d'offrir du nouveau, et qu'une fois toutes les gerbes réunies, elles se sont trouvées à peu près les mêmes. Les détails diffèrent, on a quelquefois soudé plusieurs contes ensemble ; celui-ci offre des lacunes qu'un autre fournit le moyen de combler, etc.; mais le fond de tous est identique. Cela peut sembler étonnant, mais le fait est constaté : du détroit de Gibraltar au fleuve Kara, du Cap-Nord au cap Matapan, dans les pays limitrophes de l'Asie et de l'Afrique, dans l'Inde, en Egypte, en Algérie, etc., les récits sont les mêmes.

M. de Gubernatis a consacré un volume tout entier de sa savante *Histoire universelle de la littérature* [1] à l'histoire des contes populaires. Il a réduit ces contes à dix types principaux : l'histoire de Cendrillon ; celle des Trois frères

1 *Storia universale della letteratura,* di Angelo de Gubernatis, 23 vol. in-12, contenant, outre l'histoire de toutes les littératures, une abondante collection de morceaux choisis en tout genre. Milano, libraire Hœpli, 1883, 84 et 85

qui s'en vont par le monde cherchant les aventures ; le conte du Sot garçon ; celui de l'Adroit voleur, qu'on met au défi et qui réussit toujours ; celui où l'on raconte un pacte avec le Diable, rompu souvent par l'intermédiaire de la Sainte-Vierge ; le conte du Joueur, dont on trouve un bel échantillon dans le *Mahabharata,* et dont le poète russe Joukowskii a fait un poème ; le conte du Petit Poucet ou autre, qui réussit partout où les autres échouent ; le conte du Géant, qui sert de pendant ; le conte de la Jeune fille persécutée et des Animaux reconnaissants, et enfin le conte de Psyché, dont j'ai recueilli moi-même, en Basse-Normandie, une charmante variante : *Le Pays des Margriettes,* que M. Sébillot a reproduite dans son volume des *Contes populaires des provinces de France.* La plupart des autres contes rentrent plus ou moins dans ceux-là.

Vous n'ignorez pas non plus qu'on a entrepris d'expliquer tous ces contes par des circonstances astronomiques ou météorologiques. La Belle au bois dormant, Peau-d'Ane, c'est l'année endormie ou enfermée dans sa peau pendant l'hiver, et qu'un époux jeune et beau, le soleil du printemps, vient réveiller et délivrer. Le Petit chaperon rouge, c'est l'Aurore ; le loup qui le mange, c'est la Nuit, qui a déjà dévoré la grand'mère, c'est-à-dire le jour précédent, etc. Il faut dire pourtant que ces explications trouvent des contradicteurs. On a appliqué à M. Max Muller, le premier ou du moins le principal promoteur de ces explications, son propre système d'interprétation et l'on a prouvé, dans un savant article, que M. Max Muller n'a jamais existé et qu'il faut voir en lui un mythe solaire [1].

On est à l'œuvre chez toutes les nations. L'Allemagne, l'Italie, la Russie sont, jusqu'à présent, le pays dont les

1 Voir *Melusine,* publication mensuelle de MM. Gaidoz et E. Rolland, juillet 1884

collections sont les plus riches. La France, l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre viennent ensuite; puis la Grèce moderne, les pays slaves du Sud. La plupart des provinces de France ont fourni leur contingent.

On s'est mis aussi à l'œuvre en Algérie. J'ai reçu l'été dernier un beau volume, gr. in-8°, intitulé l'*Algérie traditionnelle* [1], où l'on a rassemblé une foule de légendes, de chansons, de superstitions et de contes recueillis chez les populations arabes ou kabyles de notre belle colonie d'Afrique. Il y a des légendes héroïques, des contes sur les cavernes, les grottes, les ruines, des contes où figurent les esprits, les génies, les saints de l'Islam, les confréries religieuses, etc., etc. Cet ouvrage mériterait un long examen que je ne saurais faire ici. On promet un second volume.

Je viens de recevoir de France un autre ouvrage sur les traditions populaires, *Folklore,* par le comte de Puymaigre [2]. Ce n'est pas un traité *ex-professo*. Il ne s'agit pas non plus de la littérature populaire d'un pays. C'est un recueil d'articles publiés dans diverses revues et qu'on est heureux de trouver ici réunis, parce qu'ils sont tous intéressants et qu'il aurait été très difficile de se les procurer.

Après une histoire rapide de l'étude du Folklore, l'auteur nous entretient de la poésie traditionnelle de l'Espagne et de l'Italie. Ce ne sont pas seulement les contes, mais les chansons qui peuvent être identiques d'un pays à l'autre, et l'auteur cite nombre de couplets italiens, siciliens, passablement alambiqués, qui se retrouvent presque mot pour mot en Espagne. Ils ont pu cependant y être transportés,

1 *L'Algérie traditionnelle,* légendes, contes, chansons, musique, mœurs, coutumes, fêtes, croyances, superstitions, etc., par A. Certeux, membre de la Société historique algérienne, et E.-Henry Carnoy, professeur au lycée Louis-le-Grand, 1884, Maisonneuve.

2 Un volume in-12, Emile Perrin, libraire académique, 35, quai des Grands-Augustins.

car il fut un moment où l'Espagne s'inspira de l'Italie, comme à une autre époque elle s'était inspirée de la littérature chevaleresque de la France, ainsi que M. de Puymaigre le prouve dans un autre ouvrage [1]. Il discute en passant quelques légendes, quelques historiettes, entre autres celle de Blondel, sur laquelle est fondé l'opéra de *Richard Cœur-de-lion,* paroles de Sedaine, musique de Grétry, qui se joue à Paris depuis une centaine d'années.

Cette histoire du trouvère Blondel parvenant à découvrir la retraite de Richard Cœur-de-lion, retenu prisonnier par le duc d'Autriche, est présentée dans une foule d'ouvrages historiques comme incontestable. M. de Puymaigre ne se contente pas de mettre en relief l'improbabilité du fait, il montre le point de départ, sinon de la légende elle-même, au moins de l'autorité qu'on lui a accordée.

En 1705, une amie de Mlle de Scudéry, Mlle L'Héritier, qui s'était déjà fait remarquer par un joli conte de fée : *l'Adroite princesse ou les aventures de Finette,* imprimé souvent sans nom d'auteur parmi les *Contes* de Perrault, publia un second recueil : *la Tour ténébreuse et les jours lumineux*. C'est dans l'introduction à ce volume que figure pour la première fois, avec de plantureux détails, l'histoire de Blondel chantant au pied de la tour où Richard est enfermé. Richard s'empresse de répondre, Blondel s'introduit dans la tour et parvient à faire évader le roi. Les contes de fées qui composent le recueil sont supposés avoir été écrits par Richard lui-même dans sa prison pour se désennuyer et c'est lui qui les raconte à Blondel.

L'introduction de la *Tour ténébreuse* et deux des contes ont été reproduits dans le *Cabinet des Fées,* 37 vol., publié il y a une centaine d'années avec de charmantes vi-

1 *Les vieux Auteurs castillans,* 2 vol., Didier, 1862.

gnettes de Marillier. Ce n'est pas là toutefois que Sedaine a pris le sujet de son opéra. C'est dans la *Bibliothèque universelle des romans,* année 1776, où l'on trouve l'analyse de l'ouvrage de Mlle L'Héritier. Cette *Bibliothèque des romans,* où les écrivains du moyen âge sont habillés un peu fantastiquement à la mode du XVIIIe siècle, exerça une grande influence en son temps. C'est là entre autres que Wieland prit le sujet de son *Obéron,* dont Weber a tiré l'opéra connu.

Les analyses de ce recueil sont rarement fidèles et celle qu'on donne du travail de Mlle L'Héritier ne fait pas exception. On y trouve entre autres la chanson fameuse *Une fièvre brûlante,* qui est restée populaire, et d'autres vers encore que Sedaine s'est appropriés, entre autres le refrain :

Mais je pense comme Grégoire,
J'aime mieux boire

M. de Puymaigre commet ici une petite erreur, il attribue ces couplets à Mlle L'Héritier tandis qu'ils appartiennent à l'abréviateur, Tressan sans doute, qui composa aussi alors une *Chanson de Roland,* en cinq ou six couplets, qu'on chantait encore au temps de ma jeunesse et dont Béranger s'est approprié l'air dans son *Convoi de David*. Les vers de Mlle L'Héritier sont beaucoup moins chantants et Grétry aurait eu fort à faire pour les mettre en musique. Je les copie dans la *Tour ténébreuse :*

Corise a beau m'être sévère,
Je resterai toujours dans son charmant lien.
Elle est pour mon amour indifférente et fière,
Mais du moins elle n'aime rien.

Le roi répond :

Puisque de mes rivaux elle fuit l'entretien,
J'aime mieux en souffrir des rigueurs éternelles,
Que de soupirer pour ces belles
Qui flattent de leur tendre choix
Cinq ou six amants à la fois.

Mlle L'Héritier, du reste, n'a pas eu beaucoup de peine à inventer l'histoire d'un chanteur qui, du bas d'une tour, engage un dialogue en musique avec un prisonnier ; elle aura pu trouver cet incident dans le joli lai d'*Aucassin et Nicolette*. Les contes qui figurent dans la *Tour ténébreuse* ne sont pas non plus des inventions, mais des adaptations.

Il y a dans le volume de M. de Puymaigre une dissertation assez étendue sur la « Fille sans mains » qui figure dans la plupart des littératures sous forme de conte, de poème, de pièce de théâtre et dont j'ai recueilli moi-même une variante à Cherbourg. On a marié dans ce récit deux histoires que nous trouvons séparées ailleurs : un père amoureux de sa fille, — Peau d'âne, — et la femme innocente persécutée, dont Geneviève de Brabant est le type le plus complet.

Virgile, on le sait, a passé au moyen âge pour un magicien. Cela venait évidemment de ce qu'il a conduit aux enfers Orphée d'abord, puis Enée ; de ce que, dans une de ses églogues, il a introduit une magicienne, et que, dans une autre surtout, il a semblé prédire la naissance du Christ et l'avènement du Christianisme. La parodie même a fini par s'en mêler. Après avoir montré Aristote le philosophe consentant à marcher à quatre pattes en portant sur son dos une femme dont il est épris, on a montré Virgile joué aussi par une femme qui l'a engagé à prendre place dans un panier en promettant de le hisser jusqu'à elle, puis l'a laissé à moitié chemin exposé à la risée. Ces deux aventures figurent sculptées, entre autres, dans les chapiteaux de l'église St-Pierre, à Caen, où je les ai vues. M. de Puymaigre nous donne de curieux détails sur ces légendes à propos d'un ouvrage en deux volumes que M. Comparetti a composé sur ce sujet.

Parmi les contes, anecdotes, etc., du Folklore que M. de Puymaigre passe en revue pour les développer ou les combattre, se trouve un conte qui figure dans la *Macaronée* de Merlin Coccaye. Il s'agit d'un personnage à qui l'on pose trois énigmes difficiles. Celui à qui on les pose se substitue un inférieur qui les résout en laissant l'honneur de la solution au supérieur. M. de Puymaigre cite plusieurs versions de ce conte. Il en oublie une cependant, une fort bien contée et la dernière en date, je crois. Elle se trouve dans les *Historiettes et Nouvelles en vers* d'Imbert, 1777, et s'appelle l'*Evêque meunier*. Un roi a posé d'avance trois questions à un évêque. Celui-ci se trouve très embarrassé. Son meunier, à qui il avoue sa détresse, offre de l'en tirer. Le roi ne connaît pas l'évêque, le meunier se présente sous son nom et il espère réussir. Les deux premières réponses satisfont le roi, mais il l'attend à la troisième. « Dites-moi ce que je pense en ce moment? — Sire, vous pensez parler à un évêque et vous parlez à son meunier. » Dans le conte de Coccaye (Folengo), le devineur d'énigmes est mis à la place de celui qui l'a envoyé. Ici on sauve l'honneur de l'évêque et l'on publie qu'il a bien répondu à toutes les questions.

Mais j'abuse de la place qui m'est accordée ; je m'arrête, quoique le livre de M. de Puymaigre contienne nombre de renseignements piquants sur lesquels il serait agréable de s'attarder. Seulement, en finissant, je reviens à mon point de départ ; le monde savant attend le Folklore de la Savoie, il faut se hâter de le recueillir, et c'est à vous, Monsieur et cher ami, et à votre *Revue* sagement transformée qu'il revient de provoquer le mouvement.

Recevez, etc.

JEAN FLEURY.
Membre correspondant.

Saint-Pétersbourg, 15 mars 1885.

LETTRES DU MARQUIS DE S^{T} - THOMAS

A

M^{gr} D'ARANTHON D'ALEX, évêque de Genève.

Après les lettres de M^{gr} d'Aranthon, que nous avons publiées dans les numéros précédents de la *Revue*, en voici d'autres qui lui sont adressées. Elles présentent un intérêt historique important, et révèlent un ordre de choses resté jusqu'à présent à peu près inconnu.

Jean d'Aranthon d'Alex était né le 29 septembre 1620, au château d'Alex [1]. Après avoir étudié la grammaire à Thônes, et fait ses études classiques à Annecy, il alla les compléter et apprendre la théologie à la Sorbonne.

Le 17 décembre 1654, il fut reçu prêtre. D'après ce qu'a écrit son biographe, Etienne Le Masson [2] dont nous suivons les indications, il aurait été nommé vers cette époque prieur du prieuré de Lovagny et chanoine de la cathédrale de Genève (Annecy). Il fut bientôt investi de la cure de Chevry au pays de Gex. Cette contrée, on le sait, bien que cédée à la France par Charles-Emmanuel I^{er} en 1602, avait continué de faire partie du diocèse de Genève. Le chanoine d'Aranthon devint directeur des Ursulines de la ville de Gex.

En 1649, il fut choisi pour accompagner à Rome D. Antoine de Savoie et sa sœur, la princesse Marguerite, qui allaient assister aux cérémonies du jubilé. Il revint à Turin et resta assez longtemps à la Cour, où, par la faveur de

1 Alex, commune du canton d'Annecy, située dans la vallée de Thônes, à 13 kilom. d'Annecy.

2 *La vie de messire Jean d'Aranthon d'Alex, évêque et prince de Genève.* A Lyon chez François Comba, MVCC.

Madame Royale, Chrétienne (ou Christine) de France, et de son ministre, le marquis de Pianezza, il reçut en récompense de ses services les bénéfices des commanderies de Chieri et de Chivasso, dépendantes de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare. On l'appela depuis lors le commandeur d'Aranthon ou d'Alex.

D. Antoine de Savoie, à qui l'on avait transmis la plupart des abbayes et autres bénéfices du cardinal Maurice de Savoie lorsque celui-ci quitta l'état ecclésiastique pour épouser sa nièce, avait reçu en outre l'abbaye d'Hautecombe, dont le commandeur d'Alex le mit en possession le 27 avril 1655 [1].

Il resta encore quelques années auprès de D. Antoine, à Chambéry ou à Turin. En 1658, il fit partie du cortège de la Cour de Savoie à la fameuse entrevue de Lyon, où Mazarin dupa si adroitement Madame Royale et son fils, le jeune duc Charles-Emmanuel II, dans l'affaire du mariage de Louis XIV. Lorsque la Cour retourna en Piémont, il obtint de rester en Savoie. Le chanoine avait à la Cour de nombreuses et puissantes amitiés ; aussi l'évêque de Genève, Charles-Auguste de Sales, étant décédé le 7 février 1660, fut-il sans peine nommé en son remplacement, le 20 mars suivant, par Charles-Emmanuel II.

Cette nomination suscita contre lui des attaques extrêmement violentes à la Cour de Savoie et auprès du pape. Il en triompha facilement à Turin, mais la lutte fut beaucoup plus longue et plus difficile à Rome. Il y fut défendu, d'ordre du marquis de Pianezza, par le marquis de S[t]-Thomas [2], premier secrétaire d'Etat, dont Etienne Le Masson rappelle une lettre du 16 octobre 1660. Il obtint enfin ses bulles,

1 Cl. Blanchard. *Histoire de l'abbaye d'Hautecombe en Savoie*, p. 381.

2 Guillaume-François Carron.

qui ne lui coûtèrent qu'environ 3,000 livres, et fut sacré à Turin, le 9 octobre 1661.

Il resta quelque temps dans cette ville « pour rendre ses « civilités à la Cour et aux grands de Savoye dont il avait « reçu des visites et mille honnêtetés. Mais Madame « Royale voulut avoir encore avec lui quelques conférences « secrètes. On croit que les intérêts de la Religion y eurent « la meilleure part, et que ce qui y fut traité le plus au « long regardait la conversion des hérétiques et le triomphe « de la religion catholique dans les lieux des Etats de leurs « Altesses Royales, qui sont voisins de Genève [1]. »

A peine installé à Annecy, il se rendit à Paris où il fit un séjour de sept mois. L'objet de son voyage fut sans doute celui qu'il avait traité dans ses entretiens avec Madame Royale. Il demanda à Louis XIV la restitution à la Mense épiscopale et au Chapitre d'Annecy des anciens biens ecclésiastiques que la ville de Genève possédait dans le pays de Gex, et la destruction de vingt-trois temples que les protestants y avaient élevés durant la minorité du roi. La première de ces demandes était celle que François de Sales avait déjà adressée inutilement à Henri IV, en 1602, dans des négociations que nous avons racontées ailleurs [2]. Les Genevois se défendirent avec énergie ; ils obtinrent un sursis en ce qui concernait les biens revendiqués par le Chapitre et par la Mense, mais Louis XIV déclara que l'Edit de Nantes ne s'appliquait pas au pays de Gex, et ordonna la démolition des temples, n'en laissant que deux, dans de petites localités. On ne trouva pas d'ouvriers dans le pays pour opérer la démolition. L'intendant de Bourgogne, M. Bouchu, s'adressa à l'évêque qui en peu de

1 *Vie de messire Jean d'Aranthon*, p. 87.

2 *St-François de Sales, Docteur en droit, avocat, etc.*

temps lui en fit fournir plus de cent. Au milieu d'un grand déploiement de forces, on commença par démolir le temple de la ville de Gex, et « les ouvriers, animés par le zèle de la « Religion aussi bien que par le lucre, posèrent des échelles « en plusieurs endroits. Des ecclésiastiques, poussés du « même zèle, montèrent aussi à l'échelle, et en fort peu « de temps ils mirent à bas ce grand édifice nonobstant les « cris des religionnaires. Une vieille femme, entre autres, « s'écria de toutes ses forces : *Eternel, dors-tu ?* L'inten- « dant voulait la faire punir ; mais madame l'intendante « qui était présente obtint sa grâce et distribua de l'argent « libéralement à ceux qui s'étaient montrés les plus ar- « dents en cette expédition [1]. »

Bientôt après, l'évêque établit dans le pays de Gex des missions qui y fonctionnaient encore en 1680.

Ayant voulu instituer un séminaire à Annecy, il éprouva de la part d'un chanoine de son chapitre une vive opposition qui se traduisit même par des libelles dont le marquis de Saint-Thomas eut encore à s'occuper.

En 1675, il fit l'oraison funèbre de Charles-Emmanuel II, décédé le 12 juin. A la majorité de Victor-Amédée II, il se rendit à Turin pour lui prêter serment de fidélité. Il assista au mariage de ce prince avec la nièce de Louis XIV, Marie-Anne d'Orléans, qui fut célébré à Chambéry. En 1677, il eut avec le Sénat de Savoie, à propos du titre d'un officier du Chapitre, des démêlés où il montra quelque emportement [2].

1 *Vie de messire Jean d'Aranthon*, p. 98, 100, 101. Consulter aussi à ce sujet : Th. Claparède, *Histoire des églises réformées du pays de Gex*. Genève, Cherbuliez, 1856.

2 Burnier, Hist. du Sénat de Savoie, II, p. 64, et suiv. — Denis d'Aranthon des Clefs, parent de l'évêque, n'en fut pas moins, à partir de 1685, sénateur, puis avocat général, chevalier du Sénat, et président de Chambre ; il passa en Piémont lors de l'occupation française de 1690.

En 1680, l'évêque retourna à Paris dans le but de réclamer de nouveau la restitution par les Genevois des biens ecclésiastiques du pays de Gex. Il fut bien reçu personnellement, mais cette fois encore, il n'obtint qu'une réponse dilatoire : « *Rien n'est plus juste que votre demande, mais les temps ne sont pas propres* [1]. » La révocation de l'édit de Nantes ne fut en effet signée que le 17 octobre 1685. Le père La Chaise et l'archevêque de Paris qui avaient l'année précédente béni le mariage de Louis XIV avec Mme de Maintenon, et dont nous allons lire les noms dans les lettres du marquis de Saint-Thomas, concoururent avec Louvois et Letellier à cette fatale mesure. Colbert de Croissy, ministre des affaires étrangères dont il sera question aussi, et son frère Seignelai pensèrent au contraire qu'elle était intempestive.

D'après la première lettre, il semble que l'évêque voulait (vers 1686) retourner à Paris et que le duc de Savoie désirait que ce voyage s'effectuât, mais comme il n'est pas mentionné dans la *Vie de Mgr d'Aranthon*, nous pensons qu'il n'eut pas lieu. Le but apparent en eût été la nouvelle revendication des biens ecclésiastiques, et le but secret d'obtenir du roi qu'il pesât sur les cantons suisses pour qu'ils envoyassent au duc de Savoie les recrues qu'ils lui avaient promises.

Le pays de Gex, bien que faisant partie du diocèse de Genève, appartenait en toute souveraineté à la France depuis plus de 80 ans; il semble donc que la correspondance et les actes de l'évêque en ce qui concernait cette région auraient dû rester complètement étrangers au duc de Savoie. Nous allons voir cependant qu'il n'en était rien, et que Charles-Emmanuel II et son ministre M. de Saint-

1 *Vie de Messire Jean d'Aranthon, p.* 278.

Thomas avaient communication de toutes les dépêches reçues de France par l'évêque et qu'à leur tour ils lui envoyaient des directions sur ce qu'il devait faire.

Cette diplomatie occulte était fort du goût de. l'époque ; elle devint ordinaire sous Louis XV. On la pratiquait dans les cours, chez nos voisins de Genève et chez soi aussi. Mgr d'Aranthon, dit son biographe, voulait bannir d'Annecy, sa résidence épiscopale, « les dérèglements et les « vices; il n'y a ni soins ni industrie qu'il n'ait employé « pour cela. Il s'avisa d'un moyen fort propre pour en « découvrir les désordres et pour y remédier. Il convint « avec des chanoines de la Collégiale qu'ils partageroient « entre eux les quartiers de la ville, afin que chacun d'eux « fut soigneux de s'informer et d'avertir l'évêque de ce qui « s'y passoit. Ces vertueux ecclésiastiques s'acquittoient « exactement de cette commission [1]. »

Quant à Genève, on ne se contentait pas de la faire surveiller par les fonctionnaires de Saint-Julien et des bailliages de Ternier et Gaillard, les curés et les employés de tout ordre, notamment les commis des gabelles de Viry, étaient appliqués à cette surveillance, et lorsque leur zèle paraissait tiède, on les enlevait de leur place.

Dans Genève même, l'on avait alors un correspondant presque officiel, le sieur Gallatin, qu'on récompensait par des lettres de noblesse, et au moins un espion appelé prudemment l'*Inconnu,* avec qui le gouvernement piémontais entretenait, par l'intermédiaire de l'évêque, une correspondance chiffrée. Les services qu'il rendait étaient fort appréciés, et l'on en attendait de plus grands encore lorsqu'il aurait obtenu certaine charge publique qu'il avait en vue ; aussi étaient-ils payés assez grassement.

1 *Vie de Mr Jean d'Aranthon, p.* 223.

Ce système d'espionnage pouvait paraître fort naturel au duc et à l'évêque qui croyaient avoir des droits certains sur Genève et n'abandonnaient nullement l'espérance d'y rentrer en maîtres lorsqu'une occasion favorable se présenterait [1]. On comprend moins que des personnes si soucieuses d'empêcher leur prochain de tomber dans le péché n'hésitassent pas à payer des fonctionnaires pour se faire livrer les secrets de leur pays. La politique, il est vrai, n'a jamais eu de grandes délicatesses.

Quel était ce marquis de Saint-Thomas avec qui l'évêque correspondait confidentiellement et qui lui répondait dans des termes si affectueux et si respectueux ?

La famille Carron, originaire de la Tarentaise, de Saint-Thomas de Cœur probablement, constitue au XVII^e^ siècle à la cour de Turin, une véritable dynastie de hauts fonctionnaires de l'Etat. C'est d'abord Jean Carron, maître des requêtes à la Chambre des Comptes ; puis Guillaume-François Carron, nommé premier secrétaire d'Etat par lettres patentes de Chrétienne de France, du 20 octobre 1637. Ce fut le protecteur du chanoine et commandeur d'Alex ; c'est lui qui fit disparaître les obstacles apportés à sa nomination à l'épiscopat. Il avait au conseil ducal une manière peu compromettante d'exprimer son avis, si l'on en croit l'ambassadeur de Venise : « Le marquis de Saint-Thomas, « premier secrétaire d'Etat, sorti d'une famille obscure, « s'introduisit au conseil pour recueillir les avis dans les « délibérations sur les affaires publiques ; il a l'habitude de

1 C'est ainsi qu'à l'exemple de saint François de Sales, Mgr d'Aranthon prévoit dans son testament (octobre 1685) le cas où, à l'époque de sa mort, il serait rentré à Genève : « Je choisis ma sépulture dans l'église où ma cathédrale « fera les offices ordinaires au temps de ma mort, cela s'entend de l'église Saint-« François de cette ville, ou de l'église de Genève, si Dieu me faisait la grâce « de mourir dans Genève. » (*Vie*, p. 558.)

« faire des contorsions qui, sans qu'il ait besoin de parler, « constituent un langage suffisamment expressif [1]. » Le 19 mars 1663, il obtint la survivance de sa charge en faveur de son fils aîné Charles-Joseph-Victor, comte de Butti-gliera. C'est ce dernier qui est le correspondant de Mgr d'Aranthon dans les lettres suivantes ; ils étaient à peu près du même âge et avaient sans doute noué des relations étroites à la cour de Turin durant les séjours que le chanoine d'Alex y fit, lorsqu'il était attaché à la personne de Dom Antoine de Savoie. Ils moururent à peu près à la même époque : l'évêque en 1695, le ministre en 1699. Il avait été fait marquis d'Aigueblanche, en Tarentaise, le 2 mai 1680, et, à son tour, avait obtenu la survivance de sa charge en faveur de son fils aîné Joseph-Gaëtan-Hyacinthe, par lettres patentes du 19 décembre 1696 [2].

Le sieur Gallatin dont nous donnons deux lettres, était un membre d'une famille importante de Genève. Il n'escomptait pas ses services en argent, mais en un titre de noblesse [3].

LETTRES

De Moncalier le 9 novembre 1686.

Monsieur,

Les journées passent si vite qu'on ne s'en apperçoit pas quand diverses affaires qui s'enchainent les unes aux autres chassent le temps et le font

1 « *Suole contorcersi, e senza parlare forma un linguaggio che sufficientemente esprime* ». Cibrario., *Relazioni degli ambasciatori veneti*. p 75.

2 Galli *Dignità e cariche del Piemonte*, III, p. 44, 51, 52, 53, et A. de Foras, *Armorial de Savoie*, I. Voir Carron.

3 Sur Ezechiel Gallatin, membre du conseil de Genève et major de la ville en 1568, voir Mem et Doc. de la Soc. d hist et d'arch, de Genève, I, p. 288 et s. — Voir aussi G.-B.-G. Galiffe, *Geneve historique et archéologique*, Suppl. p 204, note 1. En 1688, il y avait à Dardagny un pasteur protestant du nom de Gallatin (Th. Claparède, p. 221, note). On trouve aussi à cette époque des Gallatin à Rumilly.

presque tousiours demeurer court, ainsy ie ne scay comme d'une semaine à l'autre j'ay differé jusqu'a present a vous renvoyer la lettre du Pere de la Chaise [1] qui estoit jointe a la vostre du onziesme du mois passé, Je vous en demande tres humblement pardon par ces lignes, Je ne scay quelle reponse vous fera Monsieur l'Archevésque de Paris [2] mais je crains qu'elle ne reponde point a l'empressement de S. A. R. qui souhaitteroit bien que vous puissiés faire le voyage de Paris car je remarque que le Roy ménage beaucoup les Suisses car quoy que les cantons de Berne et de Zuric ne laissent point de faire des recrues pour le service de Sa Mté, elle n'en temoigne aucun ressentiment et n'a pas laissé de leurs faire payer leurs pensions ce que joint aux autres circonstances que vous avez eu la bonté de me marquer ne laisse aucun lieu de douter que la maxime presante du Roy est de ni donner aucun ombrage du coté de la Suisse, et qu'il faut prendre encor un peu de patience comme dit le billet cy joint [3], ce qui donne lieu d'espérer que vostre cathédrale trouvera plus un'autre fois de ce que Messrs les Chanoines vos Deputés croyent avoir perdu presentement par le peu d'accueil que leur a fait Monsr l'Intendant. Je veille a la conclusion de la ferme de la Gabelle pour sçavoir a qui adresser mes offices en faveur de Monsr l'Advocat Diaconis comme vous me faites l'honneur de me commander. Je vous supplie cependant de m'accorder celuy de me dire avec plus de respect et de verité que nul autre.

Monsieur

Vre tres humble tres obeissant et tres obligé serviteur

De St Thomas.

A Mr l'Evesque de Geneve.

(DÉPÊCHE OFFICIELLE.)

Tres Revd, tres cher et dévot orateur. Les lettres de Suisse confirment positivement que le Roy *(Louis XIV)* a ordonné au Parlement de Dijon de ne plus poursuivre la cause des dismes et supposent que c'est la consideration des Cantons Protestans qui a produit un evenement si peu attendu, Nous ne sçavons cependant qu'en croire voyant par vostre lettre du 15e de ce mois que le Roy a ordonné à M. le Résident *(de Genève)* [4] de vous voir. et de prendre vos sentimens et vos reponses a la lettre qui a donné suite ou le prétexte a ce changement, mais il y a lieu de craindre que Sa Mté a voulu vous donner par la quelque sorte d'esperance, que neantmoins on

[1] Le confesseur de Louis XIV.
[2] M. du Harlai.
[3] La lettre du Père La Chaise dont Mr de St-Thomas fait retour à l'évêque.
[4] M. Dupré (*Hist. des églises réform. de Gex*, p. 212).

laissera tomber cette affaire ; on y verra plus clair dans peu de temps et nous voudrions bien nous tromper dans ce jugement.

Vous avez bien fait d'engager M le Résident dans les intervalles de vos entretiens a parler de la proposition qu'il a fait de vostre part a plusieurs reprises a M. de Croissy [1]. Ce qu'il en a dit et le silence que le Ministre a affecté sur ce suiet fait assés voir que la d^e^ proposition n'a pas esté goutée d'ou l'on peut inférer aussy qu'on a eu envie de faire plus de peur que de mal a la ville de Geneve. Nous avons remarqué les insinuations que vous a fait le lieutenant general de Gex auxquelles vous avés repondu fort prudemment et nous avons fait aussy une reflexion particuliere sur le billet secret que vous a écrit vostre Promoteur, si le Roy ne veut plus qu'on poursuive cette affaire des dismes, il voudra bien moins vous appuyer en vostre particulier sur les terres qu'usurpé *(sic)* la Ville de Genève, mais au cas que Sa M^té^ réentre dans les premiers sentimens nous examinerons volontiers les moyens par lesquels on pourra aussi procurer les avantages de la Mense épiscopale, et comme vostre dit Promoteur fait mention dans son billiet d'une transaction passée entre un Duc de Savoye et un Evesque de Geneve nous serions bien aises de sçavoir avec lequel des Ducs de Savoye la d^e^ transaction a été passée, la date d'icelle et s'il se peut mesme d'en avoir une copie.

Il n'est pas necessaire que vous nous envoyés la copie de la lettre que vous avés escrite au Roy et des responses que vous avés données à M. le Resident, mais vous nous ferés plaisir de nous envoyer le denombrement des biens que les particuliers de Geneve possedent dans le pays de Gex et vos sentimens sur ceux des dits particuliers que vous jugeres propres pour servir à nos fins, et que vous croirés qu'on puisse engager dans nos interets

Nous attendrons aussy vos sentimens a l'egard du s^r^ Gallatin apres que vous aurés conferré avec ce Curé son Parent que vous deviés appeler a Annessy pour l'entretenir sur ce suiet. (Le reste manque).

(AUTOGRAPHE.)

Monsieur,

Vous serez surpris d'avoir esté si longtemps sans recevoir de mes lettres, ce long retardement s'est poussé insensiblement de jour a autre a cause que le seig^r^ Demarie, qui sert depuis 28 ans et qui est celuy dont S. A. R. approuve que ie me prevaille pour escrire les lettres qu'elle vous fait, et chifrer celles pour l'Inconnu a esté absent de Turin a cause de la mort de

[1] Colbert de Croissy, ministre des affaires étrangères du roi de France.

sa mère qui habitoit à luserne [1] ou il a son bien qui y est en desordre a cause de sa longue absence, il ne devoit s'arrester que huict jours et il y a demeuré trois septmaines m'escrivant d'un jour a l'autre qu'il venoit, et comme je suis asses occupé d'ailleurs, et que ie l'attendois tousjours ie n'ay point entrepris comme j'aurois fait en cas de necessité de chifrer moy mesme la lettre pour l'inconnu, et de mettre au net celle de S. A. R. pour vous, je reprens maintenant notre commerce et ie suivray a vous rendre mes tres humbles devoirs, vous supplient tres humblement de m'honnorer de vos commandements : Je les executeray avec soin en l'affaire de l'establissement de l'observence des peres de S[t] Dominique d Annessy quoy que ie sois assiégé, et battu par plussieurs endroits considerables pour me rendre, pour couper cette affaire par la racine, il me vient dans la pensée qu'il faudroit obtenir un ordre du pape d'establir la reforme soit l'ancienne observance dans le couvent des Peres de S[t] Dominique d'Annessy de faire le pere Gaud prieur par Bref, renvoyer dans d'autres couvents les peres qui n'embrasseront point la reforme de grè a grè et y en placer d'autres a leur place qui soient deja dans la reforme qu'on tirera des couvents ou ils sont, ie ne scai si cela n'est point trop et si cette grace sera praticable — il est pourtant vray que le Pape est porté favorablement pour la dite reforme comme j'ay lieu d'en juger par d'autres rencontres [2].

Quoyque l'ami du Curé vous aye renvoyé la lettre pour S. A. R. ouverte elle ne l'a pas veue moins agréablement, je ne vous envois pas une replique celle la n'estant qu'un remerciement et une reponce a la lettre precedente de S. A. R., ie ne luy replique pas non plus en mon particulier ie le feray pourtant si vous le juges a propos, et d'une maniere tres obligeante.

Vous pouves rassurer l'Inconnu sur la crainte qu'il a fait parroistre sur ce qu'il ne recevoit point de lettre, car il n'y en a point d'autre cause que la susdite.

Vous trouveres cy jointes quelques lettres que vous aves eu la bonté de me communiquer dont j'ay rendu conte a S. A. R. et ie vous supplie tres humblement d'apprès les nouvelles protestations que ie vous fais icy du fidelle attachement et de la tres respectueuse reconnoissance avec laquelle ie serai toute ma vie,

Monsieur, Votre tres humble tres obeis[t] et tres obligé serviteur

DE S[t] THOMAS.

A M[r] l'evesque de Genève.

---

[1] Luserne, dans les vallées vaudoises du Piémont, où l'on parlait le français.

[2] Les Dominicains se défendirent avec une grande énergie. Voir notamment ; ***Factum pour les Dominicains de Savoye.***

(AUTOGRAPHE.)

Monseigneur [1],

Quoy que je sois depuis quelques jours a fernex pour y faire un peu changer d'air à ma femme je n'en seray pas moins en estat d'executer les ordres dont il vous plaira de m'honnorer.

Je vous envoie une boette qui m'est fort recommandée par le Directeur de la Poste de Lion; Il me prie d'en tirer un receu de vous Monseigneur, et de le luy envoier. Je le feray des qu'il vous aura plû de me le faire tenir.

Je ne sais pas si le Roy se contentera de la defaite de Mrs de Berne sur la demande d'une somme d'argent que M. Tambonneau leur a faite au nom de la ville de Strasbourg. Ils disent qu'aiant feuilleté leurs archives et celles de Mrs de Zurich, ils n'ont pas trouvé la ville de Strasbourg bien fondée à leur faire cette demande, et que les deux cantons ensemble luy en ont fait une réponse convenable.

Il faudra voir si l'on se payera de cette monnoye

Un mal qui m'est survenu au doigt et qui m'incommode fort, est cause que je grifonne encore plus mal qu'à mon ordinaire. Je vous en demande pardon, et je suis avec un profond respect

Monseigneur

Vostre tres-humble et
tres-obéissant serviteur

Genève ce 15 May 1687.

(La signature a été coupée; c'était probablement celle de M. Galatin).

Copie de lettre escrite par Mr le Marquis de St Thomas a Mr De la Mare, Gabellier general en Savoye, le 15e 9bre 1687.

« S. A. R. m'ordonne de vous faire scavoir qu'Elle a quelque iuste raison de ne pas agréer le Comis que vous aves au Contrerolle soit banc à Sel de Viry et que son intention est que vous l'employes en quelqu'autre Province au cas que vous ne veuillés pas vous en défaire entièrement. Sa dite A. R. desire aussy que vous ne prenies aucun engagement pour cette comission sans son agréement et sans luy proposer la personne que vous y voudres employer pour recevoir ses ordres la dessus Celuy

Il semble que ce ne soit pas pour favoriser un tiers, mais pour esclure le présent commis

S. A R se reserve de donner son aggreement a celuy que le Gabellier proposera d'y establir pour tenir la porte ouverte.

[1] L'évêque, ou le marquis de St-Thomas.

qu'Elle ma donné la dessus est d'une manière si precise que vous ne deves en aucune façon esiter a vous conformer à la volonté de Sa dite A. R. Je vous le conseille pour la part que j'ay touiours pris à ce qui vous regarde; et par l'inclination particuliere que j'ay a vous faire paroistre que je suis parfaitement etc...

« On a ajouté par postille

« J'ajoute Monsieur que quand mesme vous auries pris quelque engagement avec le dt Commis, S. A R. entend qu'il ne subsiste point, ne voulant point le dit commis. »

Je fais estat ensuite de faire naistre une recommandation de M le Prince de la Cisterne ou de quelque autre pour avoir un pretexte apparent de favoriser l'homme de l'Inconnu [2].

Copie de la lettre que le Sr Galatin a escrit a S. A. R. le 27 mai 1688.

Monseigneur,

Ayant appris que V A R n'avoit pas desagrée la liberté que je m'estois donné de luy escrire pour luy demander la grace d'estre reconnû Gentilhomme dans ses Estats comme mes Predécesseurs avoient eu l'avantage d'en posseder le titre, mais encore qu'elle m'en vouloit bien honnorer moy mésme et me l'accorder sous de si glorieuses conditions qu'il n'est rien Monseigneur que je n'entreprisse pour m'en rendre digne Je la supplie tres respectueusement d'exiger des preuves de ma gratitude par des effects reels et sensibles, et si pour comble de faveur V A. R me vouloit encore honnorer de quelques petites confiances bien que je n'aye pas esté assez heureux de la mériter elle reconnoistroit sans doute bientost que mes offres et mon attachement sont autant sinceres qu'inviolables pour son service et que je suis avec toute la fidelité et la soumission possible de V A R

Monseigneur Le tres humble, tres obent et tres oblige sr

(DÉPÊCHE OFFICIELLE.)

Tres Revd tres cher et devot Orateur. Quelques pressantes que soient les instances que fait la Ville de Geneve pour obtenir du Roy un acte qui détruise l'arrest que le Parlement de Dijon a prononcé en faveur de vostre chapitre, il n'y a pas apparence que Sa Mté veuille donner par ce moyen

[2] Dans ces notes marginales le marquis de St-Thomas indique à l'évêque la portée exacte de la lettre au Sr de la Mare et le moyen qu'il prendra pour faire remplacer le commis par un individu que l'*Inconnu* lui a déjà désigné.

une éspece de titre entre les mains de la d^e Ville pour autoriser son usurpation, et que Sa M^té se contentera d'empêcher la publication du d^t arrest et d'en suspendre l'effect pour ne pas allarmer les cantons Protestans et peut estre aussy tout le corps des Huguenots d'Alemagne qui souffrent désia impatiemment que leur fausse Religion aye esté chassée du Royaume de france, mais si cette consideration a retenu le Roy de ne pousser pas plus avant l'affaire des dismes de vostre Chapitre, il ne parroit guere vraisemblable qu'il veuille obliger presentement les Terres que la Ville de Geneve possede en souveraineté (quoyque par usurpation) dans le pays de Gex a se priver de leurs ministres et a recevoir des curés: cessont plutost des projets soutenus par la Réligion, et par la justice qui pourront avoir de l'effect avec le reste comme vous le temoigne le Doyen de la Perrouse quand la conioncture en paroistra plus favorable selon les vues de Sa M^té dont il y a lieu de croire que les intentions sont tousiours bonnes, et portées a proteger vostre Eglise, comme M^r l'Archevesque de Paris et le Pere de la Chaise vous en assurent et vous nous feres plaisir de nous informer de ce que vous apprendres dans la suite Vous juges bien qu'il importe d'engager le nouveau Resident du Roy a Geneve dans vos interests nous sommes bien aises que vous ayés pour cela le moyen que vous nous marqués et ne doutons point que vous ne mettiés tout en usage pour cela d'autant plus que la dite Ville n'oubliera rien pour se le rendre propice autant qu'il le pourra. Vous aves fait très prudemment de manèger *(menager)* la gratification que nous avions destinée pour l'Inconnu, la réduisant a cinq cent escus car il est mieux en pareilles rencontres de donner moins, et plus souvent, le surplus pourra servir a l'avenir, nous remarquons qu'il souhaitteroit une pension d'environ trois cent Ducattons qu'on ne sçauroit la luy establir dans les formes sans la rendre publique ny mesme l'en assurer par la voye de l'Intendant sans dilater d'autant le secret qu'il importe de garder, mais il doit faire un fonds plus solide et tout a fait certain sur l'asseurance que nous vous donnons et que vous pourrés luy confirmer de nostre part qu'il ne restera pas court dans ses souhaits et qu'il continuera a recevoir par vostre canal des marques de nostre bonne volonté qui l'en rendront bien persuadé et du bon gré que nous luy sçavons des services qu'il continuera de nous rendre principalement quand la possession de la charge qu'il espere luy en fournira mieux les moyens.

Vous recevrez cy jointes les lettres du Roy et de M^r de Croissy que vous nous avés communiquées et vous confirmant les assurances de nostre estime et protection part^e nous prions Dieu qu'il vous ayt en sa S^e et digne garde. De Turin le 29^e May 1688

Le Duc de Savoye, Roy de Chypre, etc,

Signé V. AMEDEO *et plus bas*

DE S^t THOMAS.

A l'evesque de Geneve.

(AUTOGRAPHE.)

A Turin ce 14me aoust 1688.

Monsieur,

Vour recevrez cy jointes les patentes de Mr Gallatin, elles sont conçües dans des termes qu'il semble qu'on reconnoisse qu'il soit déjà Gentilhomme et que ce ne soit qu'un effet de surabondence, il faudra s'il vous plait faire remplir le blanc par son nom de baptesme, il ne manquera pas de caractaires un peu approchants de celuy de la patente pour qu'il ne paroisse pas une diformité, Je veus croire qu'il sera content du moins ie le souhaitte, et qu'il se confirme dans la bonne disposition qu'il témoigne pour le service de S. A. R.

Vous retrouverez cy jointes quelques lettres que vous aves communiquées, que ie me donne l'honneur de vous renvoyer, vous suppliant tres humblement d'estre tousjours bien persuadé du fidelle attachement et de la reconnaissance respectueuse avec laquelle ie serai toute ma vie.

Je vous envoie une lettre pour l'Inconnu ayant mieux aymé la retarder que de l'exposer par un autre canal

Monsieur (Vostre) tres humble tres obeissant et tres obligé serv.

De St Thomas.

A M. l'evesque de Geneve.

F. MUGNIER,

Conseiller à la Cour d'appel. — Vice-président du Comité de la Bibliothèque publique de Chambéry.

SOCIETE D'HISTOIRE NATURELLE DE CHAMBÉRY

DÉCOUVERTE
DE
L'*AMMONITE MURCHISONÆ* ET DU BAJOCIEN
AU MONT DU CHAT

Mercredi, 3 juin 1885, j'ai eu le plaisir de revoir, avec MM. Révil et Barbe, la coupe si connue, si souvent visitée du mont du Chat. En descendant sur Saint-Jean-de-Chevelu, nous avons vu le gisement du Callovien, puis au-dessous, le long de la route, une bordure de roches peu fossilifères, que l'on a toujours classées dans le Bathonien.

Arrivés au bas de ces roches, vers le bord de la faille qui met en contact le jurassique avec la mollasse tertiaire, il nous a paru que le calcaire devient plus friable et en même temps plus riche en fossiles. Les plus abondants sont de grands *pecten,* des *plagiostoma,* des *limes,* dont la détermination spécifique est impossible.

En 1844, en accompagnant dans cette station le Congrès géologique alors réuni à Chambéry, j'avais recueilli là un excellent échantillon de l'*Avicula Munsteri* (Bronn), qui appartient au Bajocien (oolithe inférieure). C'est la même qui est dénommée *Avicula digitata* (Deslongchamps) par d'Orbigny, *Monotis Munsteri,* par Goldfuss et Quenstedt, qui la placent dans le Bathonien.

Dans notre dernière excursion, M. Révil a été plus heureux : il y a trouvé une petite ammonite, qui est indubitablement l'*Amm. Murchisonæ* (Sow.). Il n'y a donc plus de doute : le Bajocien se rencontre là, avec un des fossiles les plus caractéristiques, sur la route du mont du Chat.

L'*Amm. Murchisonæ* n'avait été signalée, en Savoie, que parmi les fossiles des schistes noirs alpins, de La Table, sur La Rochette, mais nous ne l'avions point encore rencontrée dans la région du Jura. A Chanaz, où le Bathonien est si puissant, il ne paraît pas que le Bajocien se montre au jour.

A Culoz, près de la gare, qui est bâtie sur le Bathonien, j'ai observé, il y a deux ans, un beau *Cancellophycus scoparius,* dans un bloc détaché. Ce fossile est assez caractéristique du Bajocien inférieur, dans la région du Lyonnais, pour nous faire conjecturer que l'on découvrirait la série bajocienne, dans le bas des vignes, à l'ouest de la gare. Mais jusqu'à présent cette étude n'a pas été faite encore par nos voisins, les géologues de l'Ain.

Dans le département de la Haute-Savoie, MM. Hans Schardt et de Loriol ont récemment attribué au Bajocien les gisements de charbon, de fossiles lacustres et marins de Darbon et de Mont-Chauffé, sur Abondance. Ces couches avaient été jusqu'alors classées dans le Kimmeridien. Mais, dans cette station intéressante lacustre ou saumâtre, on n'a jamais signalé d'ammonites, hôtes des mers profondes.

J'ai tenu à noter cette découverte de l'*Amm. Murchisonæ* et du Bajocien au mont du Chat comme un des faits intéressants de la paléontologie dans notre région.

PILLET.

Le Directeur-gérant : A. CONSTANTIN.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

SÉANCE DU 22 AOUT 1885

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de la circulaire du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, du 1er août, dans laquelle il attire l'attention sur le caractère des lectures et des travaux que les Sociétés des beaux-arts des départements sont invitées à préparer en vue de la prochaine réunion annuelle de leurs délégués.

LE MÊME porte ensuite à la connaissance de la Société le Rapport du ministre des beaux-arts au président de la République, en date du 12 août, dans lequel il propose de placer, à titre de dépôt, dans un certain nombre de musées des départements, des œuvres d'art provenant des musées nationaux.

La réunion est d'avis qu'il y a lieu de solliciter la faveur d'avoir un pareil dépôt au Musée de la ville.

LE SECRÉTAIRE fait part à la Société des dons considérables de livres qu'elle vient de recevoir de M. DuBois-Melly, membre correspondant, et de M. Ménard, imprimeur à Chambéry. Des remerciements sont votés à ces généreux donateurs.

LE MÊME annonce à la réunion que, grâce à la bienveillante entremise de M. Jules Philippe, M. le ministre de l'instruction publique a fait don à la Bibliothèque de la ville du grand *Dictionnaire du vieux français, du IXe au XVe siècle,* par Godefroy. Cet ouvrage, dont le IVe volume est en cours de publication, ne comprendra pas moins de huit

Savoie (Haute) 3.

volumes; à lui seul il remplace tout une bibliothèque de dictionnaires spéciaux.

M. CONSTANTIN, chargé de rendre compte du travail de M. Nicollet sur le *Régime et la Réforme pénitentiaires*, expose que c'est une œuvre d'un grand mérite, pleine d'idées et de faits, d'un style remarquable de clarté et de coloris, que ce serait une bonne fortune pour la *Revue savoisienne* d'en offrir la primeur à ses lecteurs. Les conclusions du rapporteur sont adoptées.

LE MÊME dépose sur le bureau au nom de M. Burgat, de Manigod, la reproduction photographique d'une de ses dernières œuvres, *la Fileuse*.

M. TISSOT, ingénieur, fait part des réflexions que lui a suggérées la brochure de M. L. Dufour, citée par M. Constantin dans la séance du 28 février *(Revue sav.*, p. 66) et intitulée « Problème de la variation du climat. » Il y a, dans ce livre, dit M. Tissot, un tableau très intéressant pour nous, donnant la série des dates des vendanges à Lausanne, depuis l'année 1480 jusqu'à notre temps. Des résumés par périodes font voir que les vendanges sont allées en retardant sensiblement dans le XVII^e^ et le XVIII^e^ siècles, mais que, depuis le commencement du XIX^e^, elles ont une tendance à regagner le terrain perdu. M. Tissot estime, comme M. Dufour, que l'influence des forêts sur la température d'un pays est considérable, et qu'elle suffirait au besoin à rendre raison des écarts qui se sont produits dans les époques de maturité du raisin. Là où elles sont, le climat est relativement doux ; quand elles n'y sont plus, le climat devient extrême et par suite moins propice à la culture des plantes délicates. Les déboisements de nos Alpes ont commencé au XVI^e^ siècle et se sont continués, pour faire place à des pâturages, au fur et à mesure que la population devenait plus dense.

De là, une détérioration progressive du climat ambiant :

journées peut-être plus chaudes, en été, mais nuits plus froides, par suite du rayonnement ; hivers plus prolongés, printemps à crises fréquentes, automnes plus hâtifs : toutes circonstances défavorables à la vigne.

Mais, depuis une cinquantaine d'années, l'agriculture a fait de sensibles progrès : beaucoup de pâturages sont devenus des champs bien garnis, offrant moins de prise au rayonnement nocturne ; les friches ont disparu, des montagnes ont été reboisées, des routes nouvelles et certaines habitudes d'ordre tendent à restreindre le séjour de la neige autour des lieux habités ; il résulte nécessairement de ces faits une amélioration de climat, dont la vigne prend une part en nous offrant ses fruits un peu plus tôt que le siècle précédent. La Commission de météorologie l'avait déjà écrit dans ses mémoires. L'opuscule de M. Dufour, en étendant les limites du sujet à quatre siècles en arrière, n'a point démenti cette assertion, elle l'a au contraire confirmée.

M. Ducis fait connaître que, dans l'acquisition qu'il vient de faire de plus de cent actes sur parchemin, concernant l'abbaye de N.-D. d'Aulps, il s'en trouve un, de juin 1261, qui se termine ainsi : *Henrico de Grancon episcopante.* Or, Besson et après lui le Regeste genevois appellent cet évèque *Utric* ou *Henri de Bottis*, nommé évêque de Genève, en 1260, et mort en 1275. C'est le même qui octroya la foire annuelle de Menthon pour le premier dimanche après la Toussaint, 1261. Il avait succédé à Aymon de Grandson à la demande de celui-ci. Etait-il son parent ?

Le même acte donne ainsi l'orthographe du nom de Boëge : *Petrus de Bodio* donne à l'abbaye d'Aulps une dîme *in parochia de Bodio*. Dans un autre de 1274, *Johannes de Bogio* cède certains droits à la même abbaye.

Un autre de 1286 porte accord entre la dite abbaye et *Johannem de Buegio*.

M. M.-A. DURANDARD, de Moûtiers, membre effectif de l'Académie de la Val d'Isère et de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, membre correspondant de l'Académie de Savoie, est agréé comme membre effectif de la Société. Il est l'auteur de nombreuses publications relatives à la Tarentaise. Sa communication sur Fr. de Loctier, au Congrès de Montmélian, a été fort goûtée.

M. l'abbé PICCARD, membre correspondant de l'Académie de Savoie, auteur de l'*Histoire de Thonon et du Chablais*, est également reçu membre effectif.

Le Secrétaire, A. CONSTANTIN.

CHRONIQUE SAVOISIENNE

CONGRÈS DE MONTMÉLIAN. — La réunion de nos sociétés savantes a eu lieu, les 10 et 11 août, sous la présidence de M. L. Pillet, assisté de MM. Jules Philippe et Fr. Mugnier. Outre les communications annoncées (*Revue savois.* n° 7), au nombre desquelles il y en a eu de très remarquables, le Congrès a eu le plaisir d'en entendre de nouvelles, entre autres, en guise d'ouverture, le *Chant du pinson*, de M. Jean Berlioz. Nous avons rarement vu de session aussi pleine d'intérêt et d'entrain.

Il faut convenir que tout, depuis les souvenirs historiques qui se rattachent à cette vaillante petite cité jusqu'à l'actualité de la plupart des lectures, sans en exclure celle du *Pinson*, tout a concouru à sa pleine réussite ; mais rien n'y a plus contribué que l'aimable et gracieuse réception de M. le Maire et des autorités de la ville, qui ont eu le talent de transformer le Congrès en une véritable fête de

famille. Au nom de la science, au nom des bonnes et vieilles traditions qui ne sont pas encore perdues en Savoie, honneur et merci à Montmélian !

M. Guyon, conservateur du Musée de Thonon, a été nommé Secrétaire général du futur Congrès qui se tiendra l'année prochaine dans la capitale du Chablais, où une Société scientifique et littéraire est en voie de formation.

Académie de Savoie. — Dans sa séance du 30 juillet, elle a nommé membre correspondant M. Théophile Dufour, paléographe distingué, actuellement directeur de la bibliothèque de la ville de Genève, et M. Hippolyte Lachat, membre effectif résidant. Ce dernier, actuellement ingénieur en chef de l'arrondissement minier formé des départements de la Savoie, de la Haute-Savoie, des Hautes et des Basses-Alpes, est originaire de Cruseilles (Haute-Savoie). Il a publié plusieurs travaux remarquables sur certaines questions de minéralogie.

Concours de peinture. — Chambéry a pu admirer la nouvelle Exposition de peinture qui a eu lieu, au commencement de ce mois, à l'Hôtel-de-ville. Quoique les concours de la fondation Guy soient restreints aux personnes nées ou domiciliées dans l'un des deux départements de la Savoie, ils n'en sont ni moins intéressants, ni moins remarquables. Celui de cette année l'a été surtout par le grand nombre de dames et de demoiselles qui y ont pris part; ce fait est d'un bon augure, et nous ne pouvons qu'encourager leurs essais, en applaudissant aux succès que quelques-unes d'entre elles ont remportés.

Liste des lauréats :

M. Simon, prix de 400 fr., pour l'ensemble de son exposition (portraits, paysages, dessins, gravures) ;

M. Rubellin, de Rumilly, médaille d'argent pour ses natures mortes, tableaux de fruits, etc.;

M. Chabert, un accessit pour le portrait de son père ;

Enfin, des mentions honorables ont été décernées à *M^lle P...*, à *M^lle Deville* et aux élèves de *M^lle Chevron*.

BIBLIOGRAPHIE. — *Vieilles gens et vieilles choses,* par M^lle Amélie Gex. — Comme un météore, elle apparut ; comme un météore, elle disparut de notre horizon, cette fille des muses qui souleva un jour tant de colère et tant d'admiration. Humble comme une violette, craintive comme une sensitive, longtemps elle resta cachée et ignorée, cultivant en secret la poésie pour épancher le trop plein de ses sentiments. Toujours repliée sur elle-même, cherchant à sonder les grands mystères de l'existence humaine ; toujours penchée sur la nature, cherchant à en saisir les voix, à en surprendre les secrets, elle rapporta de ce commerce avec le monde des idées des trésors de poésie qu'elle rendit avec une grâce inimitable, comme aucune femme poète ne l'a l'a fait jusqu'à nos jours. Depuis sa mort (juin 1883) le silence s'est fait autour de son nom, mais le jour viendra — et il est déjà venu — où son nom brillera au milieu de ceux de nos plus grands écrivains.

Le volume qui vient de paraître nous montre une fois de plus la souplesse du talent de M^lle Gex. Quelle variété de tons et de couleurs dans cette série d'*histoires de ma rue et de mon village !* Les deux dernières sont visiblement restées inachevées et sans retouche, et partant inférieures aux autres ; la meilleure est incontestablement *La famille Panissot*, un véritable petit chef-d'œuvre. Pour en donner une idée, il faudrait la citer presque en entier ; mieux vaut se borner à la signaler aux amateurs des choses fines, en les engageant à commencer par *Ma vie de Bohême*, *Lallo*, et à finir par *La famille Panissot.*

A. C.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

10e Année

BULLETIN N° 7 — JUILLET 1885

Pressions barométriques moyennes : 726,35 à Annecy, 709,85 à Melan, 685,60 a Leschaux. Maxima le 22, aux trois stations. Minima le 1er à Annecy et Leschaux, le 7 à Mélan. Excursion du mercure : 7,7 à Annecy, 7,3 à Melan et Leschaux.

Température. — A Annecy, moyenne du maxima 28°7, du minima 10°5, a 9 h. du matin 21°46 Moyenne générale : à Douvaine 21°18, à Chamonix 17°03, à Mélan 18°05, à Bonneville 19°01, Leschaux 15°2.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 20°5, de l'eau de puits 8°27, de rivière 15°1.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de juillet :	le	6.	13.	20.	27.	....
Thermomètre.	maxima.	18°	19°3	16°3	18°2	....
	minima.	5°2	6°	6°8	9°8	....
Baromètre à 0° :		630,7	629,9	630,7	630,5	....

Le maximum barométrique à cette station est de 635°1 le 4, le minimum de 624,2 le 1 La température reste stationnaire dans ces minima, les maxima ne durant que peu de temps.

Pluie et neige. — Mois très sec dans la dernière moitié. Pluie forte les 13 et 14. Maximum d'eau recueillie pendant le mois 103m/m3 en 6 jours à Mélan, minimum 20m/m4 en 3 jours au Biot, au Semnoz 129m/m d'eau.

Orages. — Douvaine 5, 13, de midi à 7 h. 30, et 14 ; Chamonix 14 ; Mélan 5, grande pluie le 13 ; Bonneville 4, 13 et 14 ; Annemasse 4, 5, 13 à 2 h. et 8 h. s , et 14 ; Cruseilles 4, 5 et 13 ; Seythenex 13 ; Annecy 4 ; Vetraz-Monthoux 5 et 13 Le 13 la foudre tombe au Plot, commune de Groisy, sur une maison où un commencement d'incendie se déclare.

Observations diverses. — Un peu de grêle à quelques stations les 13 et 14 sans dégâts. Brouillard à Leschaux le 22 A Douvaine, moisson des blés 10 au 15, des avoines de printemps 25 au 30, semaille du sarrasin 15. Le 2, arrivée d'une grande quantité de cailles à Bonneville, pêches mûres vers la fin du mois A Seythenex, fenaison des prés bas le 12, moisson du seigle le 21, du froment le 27, de l'avoine le 31, floraison du chanvre le 24. A Thônes, la moisson commence le 13. A Annecy, départ des martinets le 31 De Vétraz Monthoux, floraison du pavot œilleté le 8, moisson du seigle le 12, du froment le 18, le 17 abricots mûrs Arrivée de cailles en quantité.

Phénomènes particuliers. — De Mélan le 28, à 8 h 35 du soir, 8 minutes avant le lever de la lune sur le Buet, apparaît un parasélène supérieur d'une durée de 3 à 4 minutes.

Le secrétaire-adjoint de la Commission,
Auguste Mangé.

UNE VISITE AU MUSÉE D'ANNECY

La ville d'Annecy a souvent eu cette bonne fortune de rencontrer, parmi les nombreux visiteurs de son Musée, des hommes fort compétents, qui se sont intéressés à cet établissement créé en quelques années avec de faibles ressources; qui ont bien voulu donner leurs impressions sur son organisation spéciale et manifester leurs idées sur son développement futur. Tous ont rendu hommage au zèle intelligent, aux travaux remarquables des divers conservateurs du Musée qui se sont succédé.

La *Revue savoisienne* a fait connaître les appréciations de M. Blanchard, de l'Institut [1] et de M. le professeur Morlot sur les résultats obtenus, il y a quelques années, par ces conservateurs d'élite, spécialement par M. Revon, notre regretté collègue. Aujourd'hui, M. Renevier, professeur de l'Académie de Lausanne, vice-président du Congrès scientifique international de Bologne, constate, dans l'article qui suit, les mêmes résultats et indique les progrès à réaliser.

Les lecteurs de la *Revue* qui ont à cœur l'avenir de notre Musée, liront cet article avec une vive satisfaction. Ils seront fort reconnaissants au savant professeur, comme nous le sommes nous-même, de l'intérêt de bon voisinage qu'il a témoigné en faveur de cet établissement qui fait honneur à la ville d'Annecy et des excellents conseils qu'il donne pour en assurer le développement. C. D.

1 *Revue savoisienne*, 1863, n° 1, p. 4 , 1884, n° 6, p. 51 et 52.

« J'ai eu le plaisir, il y a quelques jours, de visiter le Musée d'Annecy, sous la conduite de M. Léon Charpy, son nouveau conservateur.

L'emplacement est heureusement choisi. Encadré dans cette magnifique nature alpestre, qui fait d'Annecy et de son lac un des sites les plus charmants que l'on puisse voir, le Musée domine un jardin public dont l'extrémité s'avance comme un promontoire verdoyant dans les eaux du lac.

C'est l'étage supérieur du vaste bâtiment de l'Hôtel-de-Ville qui est en grande partie consacré au Musée et à la Bibliothèque publique.

Grâce à une large cour intérieure, les salles jouissent généralement d'une belle lumière, ce qui est une condition essentielle pour un musée.

Tout est réuni sous le même toit : bibliothèque, musée d'histoire naturelle, musée artistique, musée d'archéologie. Cet arrangement présente un très grand avantage pour le public qui cherche à s'instruire : il constitue une grandiose *leçon de choses* utile à la fois à ceux qui savent beaucoup et à ceux qui ont beaucoup à apprendre. Les divers champs de l'investigation humaine y rayonnent comme d'un point central, et montrent plus ou moins complètement le chemin parcouru dans chaque domaine.

Je ne suis pas assez connaisseur pour parler des salles de peinture et de sculpture. Certaines toiles m'ont paru remarquables. Les beaux sites des environs d'Annecy me semblent avoir été heureusement reproduits par des artistes indigènes.

Une petite salle contenant une riche collection de bois de diverses essences, provenant de l'Europe, de l'Inde et de l'Amérique, m'a particulièrement intéressé. Là, comme dans les autres salles, on trouve, à côté de la matière pre-

mière, les principales applications qu'elle reçoit de l'art ou de l'industrie.

Les collections d'objets préhistoriques étrangers et de la Savoie, tirés des grottes ou des stations lacustres, les antiquités trouvées dans différents pays ont également attiré mon attention. J'ai spécialement remarqué plusieurs statuettes antiques de l'Amérique centrale, d'un grand intérêt. La salle où elles sont exposées renferme une collection ethnographique de costumes, d'armes, d'instruments et de produits de toutes les parties du monde. On voit que l'archéologie et l'ethnographie étaient les études de prédilection de l'ancien conservateur, M. Revon. Il a beaucoup travaillé, beaucoup recueilli. C'est à lui que l'on doit en grande partie de trouver dans un si petit centre un musée aussi riche et aussi attrayaht.

Il est heureux que les goûts et les aptitudes spéciales de son successeur soient dirigés d'un autre côté. L'histoire naturelle, particulièrement la minéralogie et la géologie sont incontestablement la partie du Musée qui est la moins développée. C'est à ces branches essentielles d'un musée installé au sein des Alpes que M. Charpy doit maintenant consacrer tout particulièrement ses efforts. Mais, pour cela, il faudra de la place.

Toutes les salles étant occupées et, pour la plupart, bien remplies, il sera nécessaire d'avoir de nouvelles salles pour développer les collections zoologiques, la collection minéralogique ; pour créer une collection de coquilles terrestres et fluviatiles, une collection de coquilles fossiles, former une collection de roches.

Heureusément qu'il y a de l'espace sur le même palier. Un côté du bâtiment sert de logement; il n'a sans doute reçu que provisoirement cette destination. Si la ville d'Annecy pouvait affecter entièrement l'étage supérieur de son

Hôtel-de-Ville à son Musée et à la Bibliothèque, il y aurait un espace suffisant pour donner aux diverses collections tout le développement désirable.

Nous aimons à espérer que ce complément nécessaire d'un musée si bien commencé se réalisera bientôt.

Cet agrandissement ne servirait pas seulement à procurer de la place aux collections existantes qui en manquent, aux collections nouvelles à former, il aurait un autre avantage général d'une importance majeure : il permettrait d'adopter un arrangement plus complet, plus méthodique de l'ensemble du Musée. Tandis que dans l'état actuel, l'on a été obligé, faute d'espace, d'entasser dans les mêmes compartiments des objets de nature différente, des antiquités, des dessins, des objets appartenant à l'histoire naturelle, on pourrait, au moyen du développement proposé, établir un plan général de distribution de l'étage entre la Bibliothèque et les divers musées scientifiques et artistiques et grouper dans la même salle ou dans les salles attenantes tout ce qui dépend du même domaine intellectuel.

Dans cet arrangement, la Bibliothèque serait dotée d'une salle de lecture, plus indépendante, plus spacieuse, mieux aérée, mieux éclairée que la salle actuelle. Une partie des volumes qui encombrent la grande salle, toutes les publications périodiques qu'on sera bientôt obligé de laisser en ballots, faute d'emplacement, pourraient être installées dans des vitrines le long des murs de la nouvelle salle de lecture. Dans de meilleures conditions d'installation, elle attirerait un plus grand nombre de lecteurs.

D'un autre côté, si les grandes divisions du Musée étaient plus largement établies, plus nettement accusées, on pourrait mettre sous les yeux des visiteurs beaucoup d'objets intéressants qui sont actuellement enfouis dans des tiroirs. Les visiteurs auraient une impression plus nette, plus fruc-

tueuse des collections; ils en concevraient une plus haute idée, et en garderaient un meilleur souvenir.

Il est une collection toutefois qu'il faudra conserver, en tous cas, entièrement distincte; c'est la *Collection de Savoie*, à laquelle on a eu raison de consacrer une des principales galeries.

Les collections générales sont surtout destinées à la population indigène qui, en les visitant, s'instruit par les yeux, et agrandit son cadre intellectuel. Mais un visiteur étranger cherche avant tout dans un musée, les produits naturels, industriels, artistiques et les antiquités du pays, afin de se renseigner sur sa constitution géologique, ses productions, son histoire, etc. Les collections locales, ou plutôt les collections régionales, ont donc une grande importance; elles seules peuvent posséder certains objets qu'on ne retrouve pas ailleurs aussi beaux, aussi complets.

Cette spécialité est un point capital dans un musée de province. On peut grouper les collections régionales dans un même local ou les laisser chacune dans son domaine spécial: c'est là une question de place et de convenance; l'essentiel est de les exposer dans des vitrines distinctes et étiquetées, de manière à frapper les yeux du visiteur.

Sous ce rapport, la disposition du Musée d'Annecy est fort bien conçue, et lorsque M. Charpy aura eu le temps de compléter, d'étiqueter les collections de minéraux, de roches et de fossiles du pays, la *Salle de Savoie* fera honneur au Musée et exercera une véritable attraction sur les voyageurs instruits.

L. Renevier, prof. »

LA FILEUSE DE MANIGOD

Un amateur de peinture, qui assistait dernièrement au concours agricole de Thônes, a été agréablement surpris de trouver des œuvres d'art égarées au milieu des produits de l'agriculture. M. Burgat, de Manigod, élève de l'école des Beaux-Arts, avait eu la bonne inspiration d'exposer quelques tableaux de genre dans lesquels il avait reproduit les sites et les habitants de son village. Nous avons eu l'heureuse chance de voir à Annecy un de ces tableaux, représentant une mère de famille filant la laine de ses moutons, dans son chalet, et ayant près d'elle le berceau de son enfant.

Cette fileuse à la figure grave et mélancolique, vêtue d'une robe de droguet à longs plis, presqu'entièrement enveloppée dans un grand tablier à larges poches, la tête à moitié couverte par un bonnet posé en arrière sur son chignon, comme un bonnet de zouave, le cou entouré d'un petit mouchoir rouge sur lequel pend un cœur et une croix d'or, rappelle, d'une manière frappante, le type et le costume des femmes du pays natal de l'artiste.

Assise sur une chaise rustique, notre fileuse met en mouvement un rouet avec un de ses pieds déchaussé, tandis que ses mains, amaigries par le travail et disposées comme si elles jouaient de la guitare, tirent le fil d'un flocon de laine blanche solidement attaché au-dessus du rouet.

La figure et les accessoires sont bien dessinés et peints avec un soin, une fidélité scrupuleuse de détails, à rendre jaloux un peintre flamand. M. Burgat appartient évidemment à cette école, peu fréquentée aujourd'hui, qui tourne le dos aux tendances générales des artistes actuels, dont la plupart se contentent d'ébaucher la forme et la couleur des

objets, laissant à l'imagination du spectateur le soin de compléter le tableau à son gré.

Tous les traits de la figure, tous les plus petits plis de la robe sont rendus avec un fini, une exactitude presque photographique. Il y a sur la robe une plume qui, soit dit en passant, sert à rattacher le fil rompu ; on pourrait en compter les barbes et les diverses nuances. Si nous avions un reproche à faire au jeune artiste, ce serait d'être trop uniformément parfait, d'avoir lustré d'un pinceau trop caressant le plancher, les parois du chalet. Les contours de la figure se détacheraient mieux du fond, s'il était plus négligé, plus rugueux. Quelques reflets du ciel, introduits dans l'intérieur du chalet, auraient permis de donner un peu plus de modelé à la figure, qui porte, du reste, sous son teint bistré, l'empreinte vraie d'une pensée grave et triste. On se demande à son aspect, si le berceau recouvert d'un voile épais, qui est dans la chambrette, n'aurait pas été vidé par la mort, ou si la jeune mère ne serait pas en proie à quelque sombre préoccupation sur les futures destinées de son enfant.

Quoi qu'il en soit, M. Burgat est une preuve vivante, comme l'a été M. Claris, que la vallée de Thônes, qui produit beaucoup d'excellentes choses, produit aussi des artistes de mérite. Lorsque le peintre aura acquis, par l'expérience, plus de liberté dans le jeu de son pinceau ; qu'il aura appris à être un imitateur moins scrupuleux des moindres détails, à faire des sacrifices nécessaires dans certaines parties de ses œuvres, résultat qui est beaucoup plus facile à obtenir que le fini du travail dont il a le secret, il verra, nous n'en doutons pas, son talent se développer et atteindre un plus haut degré de perfection. Nous souhaitons à l'artiste, fils de ses œuvres, tout le succès que son talent et son travail lui donnent le droit d'espérer.

C. D.

LE RÉGIME
ET LA RÉFORME PÉNITENTIAIRES

AVANT-PROPOS

La si grave et si complexe question du Récidivisme est plus que jamais à l'ordre du jour. Elle passionne si fort l'opinion publique et la Presse, qu'il semble que l'on soit en face de l'un de ces effarements qui s'emparent parfois d'une Nation tout entière, et qui, pendant un temps quelconque, lui enlève la possibilité de juger sainement sur ce qui l'apeure pour ainsi dire.

La loi que le Parlement a si laborieusement discutée, puis votée, n'a pas dit son dernier mot. Elle est loin de nous paraître avoir résolu cette très grosse question dans un sens fécond, heureux. Sans partager le pessimisme de MM. Clémenceau et Nadaud, pas plus que l'optimisme de MM. Herbette, Waldeck-Rousseau et Waddington, nous estimons que l'on a plutôt fait de la compression, de la dureté, voire même de l'ostracisme, que du progrès pénitentiaire.

Cette loi n'est qu'un coup de force qui, pour la France comme pour l'individu, restera inféconde, si l'on considère bien les buts à atteindre et ceux qui, en réalité, seront obtenus. Il ne peut sortir de la nouvelle législation cette MORALISATION UTILITAIRE qui doit être le résultat de toute répression pénale. Au fond, nous ne voyons en elle qu'un fait brutal : celui de la suppression d'une sorte d'épouvante devenue générale ; et, disons-le tout de suite, ce *fait,* — qui est condamné à rester incidentel, provisoire, — serait trois fois plus onéreux pour nos finances que le régime actuel, lequel cependant ne peut ni ne doit durer davantage.

Après y avoir réfléchi pendant des années, nous sommes convaincu qu'il y a devoir et possibilité de mieux faire. Il est d'un très grand intérêt général de creuser ce sujet, non pas en proscripteur apeuré frappant illogiquement sur ce qui le fébrilise, l'effraie, mais en moraliste, en économiste, en vrai législateur ; et, pour aboutir à actes justes, fertiles, il convient d'abord de bien connaître ce qu'il y a dans les prisons actuelles, puis d'en utiliser l'*effectif,* de rendre en quelque sorte, qu'on nous pardonne cette expression, *fécond le crime,* au moyen d'une réforme radicale de la pénalité actuelle, laquelle est souverainement illogique, stérile, souvent en contradiction flagrante avec toutes les notions de l'équité, de la vraie justice.

Tout au fond du récidivisme, à sa base même, il y a des nombres, des faits, des situations que seuls connaissent quelques « chercheurs, » de ces très rares économistes qui, dans le seul intérêt général et sans exclusivisme d'aucun drapeau, scalpent pour ainsi dire les statistiques afin d'y découvrir, après d'ardues recherches portant souvent sur des centaines de documents et bien des milliers de chiffres, ce que nous appellerons volontiers « *les primordialités de la vie publique.* » Certes, nous n'avons pas l'outrecuidance de nous mettre au rang de ces penseurs; et pourtant, fort de nos nombreuses publications, depuis trente ans, sur tout ce qui est économie politique ou sociale, économie domestique et alimentation publique, nous allons essayer de faire au moins un peu de lumière *dans* et *sur* les prisons françaises.

Heureux si, là encore, nous avons pu être utile à cette France à laquelle s'est annexé notre berceau, notre bien-aimée et loyale Savoie !

Grenoble. — Août 1885.

B. NICOLLET
(de Laissaud, en Savoie).

PRÉFACE

Considérations générales. — Buts de cette Etude.

I.

A certaines époques, les peuples semblent comme en travail de gestation. Alors le Passé, quelque rapproché qu'il soit, n'est plus que de l'Histoire ; le Présent s'écroule : il faut préparer l'Avenir pour que, à son tour, il devienne un Présent adapté aux générations et aux idées nouvelles.

La première République fut une phase de transformations avant tout politiques.

L'époque dans laquelle nous vivons tend irrésistiblement à devenir, plus particulièrement, une ère préparant pour des temps presque proches des transformations sociales très considérables.

Chaque jour cette tendance bien caractérisée s'accentue par de multiples faits, par mille rumeurs qui vont *crescendo*. De toutes parts surgissent des signes précurseurs ; de tous côtés, on entend des voix révélatrices d'un nouvel ordre de choses à l'avènement duquel il est prudent de se préparer ; car malgré, d'une part, les bégaiements, les illogismes, les exagérations des classes ouvrières n'ayant pu acquérir, — il s'en faut de beaucoup, — la science et le sang-froid sociologiques ; malgré, d'autre part, des résistances qui, quoique de natures fort diverses mais à buts à peu près identiques, cherchent à mettre obstacle à de meilleures assises sociales, ces assises sont étudiées, leurs maté-

riaux commencent à être mieux connus, mieux choisis, et il est probable que d'ici à peu d'années le nouvel édifice social commencera à émerger des limbes actuels ; à une condition toutefois, — condition inéluctable : — c'est qu'aucune école socialiste ou seulement révolutionnaire ne persistera à vouloir encastrer dans tel ou tel lit de Procuste un Peuple, une Humanité non suffisamment prêts pour telle ou telle évolution d'idées ou de faits.

En tout ce qui touche aux « transformismes » sociaux, le premier devoir des ouvriers, des penseurs, des économistes, des législateurs, des hommes d'Etat, est d'être essentiellement *pratiques*. Ce n'est qu'en politique que l'on peut se permettre des phrases.

Oui, L'ÈRE ACTUELLE EST CELLE DE L'ÉTUDE DES QUESTIONS SOCIALES ; et toutes ces questions, si nombreuses, ont soit chacune d'elles, soit vues d'ensemble, une extrême importance.

II.

Parmi ces « questions » économiques, il en est une qui, depuis 1848, n'a pour ainsi dire cessé de passionner le Prolétariat : c'est celle du *travail dans les prisons*. Les ouvriers « libres » voient dans le travail fait en prisons une concurrence désastreuse pour leurs intérêts. Longtemps, plus encore en ces quatre ou cinq dernières années, ils ont fait de cette concurrence une cause presque principale de la minimité de certains salaires, tandis que, en réalité, les causes vraies de cette vileté sont dans d'autres ordres de faits généraux, spéciaux ou locaux. J'en donne ci-après les preuves incontestables, en faisant successivement passer sous les yeux de mes lecteurs les chiffres officiels (Ire PARTIE) :

1° De la population et de la production industrielles de la France ;

2° De leur outillage mécanique à vapeur ou hydraulique ;

3° Des moyennes comparées des salaires du travail « libre » et du travail « prisonnier. »

Puis, par comparaisons (IIe PARTIE) :

4° Les nombres des détenus et détenues occupés dans les maisons centrales, d'arrêt, de détention, ainsi que ceux des récidivistes et des jeunes garçons et jeunes filles mis jusqu'à leur majorité en colonies correctionnelles ;

5° Les natures de travaux des condamnés, les nombres de leurs journées de travail, les sommes qu'ils ont gagnées, les emplois de ces sommes, et les moyennes quotidiennes de leurs salaires en chaque catégorie de prisons.

Je donne aussi les mêmes statistiques :

6° Pour les prisons des départements de la Haute-Savoie, de la Savoie et de l'Isère ;

7° Pour les trois *pénitenciers agricoles* de la Corse (il n'y en a pas en France continentale).

Les chiffres, les faits si nombreux exposés dans les Ire et IIe PARTIES de cette Etude auront d'abord un immédiat et victorieux résultat : celui d'apaiser pour toujours sur cette question les esprits des salariés, en leur en montrant la vérité indiscutable ; réalité qui m'a surpris et apaisé moi-même tout le premier, car, ainsi que mes anciens collègues en Prolétariat, longtemps j'ai cru que le travail « prisonnier » faisait au « libre » un tort considérable. Au fond, c'est un *fétu*. Toutefois, quoique atomique, le travail industriel des condamnés doit disparaître pour faire place à des mains-d'œuvre sérieuses, fécondes, moralisatrices au premier chef, et non plus, ainsi que celles du régime pénitentiaire actuel, IMPRODUCTIVES soit comme résultat indus-

triel, soit comme réparation des préjudices causés par le crime ou le délit d'un condamné, soit comme moralisation ; au contraire ! Et cette improductivité est à peu près complète là où le système cellulaire est pratiqué ; pis encore, la « cellule » ne se contente pas d'infertiliser le Présent d'un condamné : elle l'émacie, elle le cadavérise pour toujours ; elle en fait une « non-valeur sociale..... » (Voir IIIe Partie).

III.

Ces démonstrations industrielles faites, cette Etude devait rationnellement entreprendre une tâche bien plus utile encore que celle de démontrer l'inanité de la concurrence que les Ouvriers croyaient faite à leurs ateliers par ceux des prisons ; je me suis, en outre, imposé le quadruple devoir de montrer :

Dans la IIIe Partie,

1° Les défectuosités si nombreuses, si graves, du régime pénitencier actuel en maisons centrales, prisons départementales, colonies de jeunes détenus, pénitenciers agricoles de la Corse, en indiquant les « *mieux à faire ;* »

2° Les tristes conséquences du système de l'emprisonnement cellulaire ;

3° Les modifications nécessaires au personnel de gardiennage des prisons ;

4° L'indispensabilité de la suppression du régime de « *l'entreprise* » pour les travaux des détenus

Dans la IVe Partie,

Les lacunes, regrettables à tous les points de vue, dans la répression et la réparation des crimes et délits.

Dans la Ve Partie,

Les immenses et très nombreux avantages qui résul-

teraient de l'adoption, pour tous les condamnés au-dessus de trois à quatre mois, du labeur *agricole* et *horticole* (dans chacune de ses branches) en des FERMES PÉNITENTIAIRES, desquelles j'indique le nombre, les emplacements, les cultures, les voies et moyens de fondation, les utilisations spéciales des récoltes, les produits financiers, le gardiennage, ce que deviendront les condamnés à leur libération, etc. ;

Enfin, quels emplois, — réellement heureux sous tous les rapports puisqu'ils indemniseraient les victimes des criminels, — on devrait faire des excédents de recettes obtenus par l'ensemble des diverses productions des FERMES PÉNITENTIAIRES dont je propose la création ; excédents certains d'ici à peu d'années.

IV.

Je me plais à espérer qu'après m'avoir lu avec attention, chacun de mes lecteurs me rendra ce bon témoignage : que, dans cette nouvelle publication, comme dans toutes mes précédentes, j'ai cherché à être, encore et toujours, utile à la saine Démocratie : c'est-à-dire à celle qui fonde, celle dont se trouve, — ou se trouvera bien, — l'universalité de la France, car, toujours et avant tout, j'abrite mes travaux d'intérêt général sous l'impérissable drapeau du *Bien,* afin que ce Bien soit plus rapide, plus profitable *à tous*.

Sans plus de prémisses, j'entre en pleines Statistiques.

Ire PARTIE

TRAVAIL LIBRE. — SA STATISTIQUE.

CHAPITRE PREMIER.

Population industrielle. — Nombre d'ouvriers et de patrons. — Moyennes d'ouvriers par patrons.

En ce qui touche notre sujet, voici d'après le dernier *Annuaire officiel de statistique générale,* publié en 1884, les chiffres du recensement de 1880 :

GRANDE INDUSTRIE.	OUVRIERS JOURNALIERS.		EMPLOYÉS, COMMIS, etc.	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
Mines, carrières, usines métallurgiques	333,155	68,918	24,973	3,922
Toutes autres usines ou manufactures.	529,284	351,743	59,403	15,753
TOTAUX.....	862,439	420,661	84,376	19,675
TOTAUX.....		1,387,151		
Membres de la *famille*, sans profession distincte, vivant avec les précédents :				
Hommes	567,727			
Femmes.....	1,071,151	ci 1,638,878		
		3,026,029		
***Patrons* de la grande industrie : mines, etc. :**				
Hommes	28,903			
Femmes.....	3,655			
Autres usines, etc. : Hommes.....	69,506			
Femmes	11,859	ci 113,923		
TOTAL pour la ***grande industrie***...		3,139,952		

PETITE INDUSTRIE.	OUVRIERS.		EMPLOYÉS.		
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
Ouvriers, façonniers, etc.....	1,007,200	741,299	85.262	52,691	
					1,886,452
Membres de la *famille* desdits :					
Hommes.....	1,015,410				
Femmes.....	1,991,230				ci 3,006,640
					4,893,092
Patrons de la petite industrie :					
Patrons.....	847,448				
Patronnes.....	218,190				ci 1,065,638
TOTAL entier pour la *petite industrie*...					5,958,730
Le *personnel* de la *grande* étant de.....					3,139,952
Le TOTAL GÉNÉRAL pour toutes deux, y compris patrons et employés, est donc de.....					9,088,682
Déduction faite de ce chiffre des patrons et patronnes, dont le total est de.....					1 179,561
Il reste, pour les *ouvriers* et *employés*, c'est-à-dire les *salariés* et leurs familles, — la *classe ouvrière* proprement dite, — une population de.....					7,919,121

Huit millions d'âmes en chiffre rond.

Soit, — qu'on le remarque bien, — 26 ouvriers 1/2 pour 1 patron dans la *grande* industrie, 4 ouvriers 1/2 pour 1 patron dans la *petite*. Qu'on le remarque plus encore : en 1875, il y avait 2 ouvriers pour 1 patron dans la petite, 6 pour 1 dans les fabriques, usines, etc., et 11 pour 1 dans les industries extractives. Il y a donc aujourd'hui *augmentation* de 2 1/2 ouvriers dans la *petite,* de 9 1/2 pour 1 dans la *grande* industrie : *dès lors, 1 pour 12 de plus qu'en 1875, en cinq ans, ont délaissé l'Agriculture pour l'Usine.*

La moyenne générale est de 6 ouvriers 3/4 pour 1 patron.

A Paris, il y a 39,000 patrons et 550,000 ouvriers, y compris 62,000 *façonniers* travaillant chez eux, ou seuls, ou en famille, ou avec un ouvrier ou un apprenti. La moyenne, à Paris est de 12 ouvriers pour 1 patron.

Il y avait en 1875 (*Compte-rendu du ministère du Commerce*) 16,280 établissements mécaniques. Fin 1881, ce nombre était de plus du double : 35,512. Dans ce chiffre, la Haute-Savoie entre pour 84, la Savoie 64, l'Isère 631.

QUATRE OUVRIERS ET DEMI POUR UN PATRON DANS LA PETITE INDUSTRIE : voilà un chiffre qui, lui aussi, va faire tomber bien des exagérations contre le *Patronat !* On se dira, en effet :

1° Que les 847,448 patrons et les 218,190 patronnes, soit 1,065,638 de cette catégorie, ne sont, au fond, pas autre chose que des ouvriers ou ouvrières *arrivés ;*

2° Que leurs 1,387,151 salariés peuvent être considérés comme des postulants, des surnuméraires du patronat, auquel, pour la majeure partie tout au moins, ils visent ou *doivent* viser à arriver tôt ou tard. Donc, en cette catégorie, crier contre les patrons, c'est tirer sur ses propres troupes.

Par contre, la moyenne de 26 ouvriers 1/2 pour 1 patron dans les mines, les manufactures, est douloureuse, car, ici, nous sommes complètement en présence de la grande exploitation, non seulement de l'ouvrier y employé, mais aussi de la petite industrie, mais aussi de la consommation, par des Compagnies qui, disposant de millions de francs étroitement unis, se constituent en réalité de véritables monopoles.

En cet ordre de faits, il n'y a qu'un moyen de lutte : les syndicats professionnels, de sérieuses associations ouvrières. C'est pour cela, — comme aussi pour arriver à l'union et à l'instruction fécondes des ouvriers, — que, dans la trop petite mesure de mes forces, je préconise depuis quarante ans l'extension de ces syndicats, qui, s'ils restent bien dans leur voie, s'ils n'en sont pas détournés par n'importe quelles influences politiques, sont destinés à substituer aux monopoles des grands capitaux les associations ouvrières, si fruc-

tueuses à la fois pour le producteur et le consommateur, car, au double bénéfice de la consommation, une société ouvrière de production industrielle, — et même agricole, — peut se contenter d'une partie seulement du gain patronal sur le salarié, tout en exécutant mieux le travail. De par une concurrence ainsi faite, les prix des produits sortant des léviathans manufacturiers seraient bien forcés de moins vite « surenrichir » les grands chefs actuels de l'Industrie, et, tout en gagnant davantage, l'ouvrier coopérateur achèterait à meilleur marché qu'aujourd'hui.

Je reprends mes recherches statistiques.

CHAPITRE II.

Population agricole.

Quoique cette partie de statistique ne se rattache pas directement à mon sujet, il me paraît utile d'indiquer, d'abord le total de la population qui comprend le commerce, les banques, les transports, etc., puis la population agricole. En bien des cas, ces chiffres pourront servir de points de comparaison :

En 1881, on a recensé, y compris leurs familles, ouvriers ou employés et domestiques (des deux sexes) :

783,662 banquiers, commissionnaires et marchands en gros
1,895,195 marchands au détail, boutiquiers.
1,161,590 cafetiers, cabaretiers hôteliers et logeurs

3,843,447

Le personnel des chemins de fer s'élevait en 1881 à 349,568.

Les nombres de la population agricole (y compris familles, domestiques, etc.) sont curieux à étudier; les voici, fin 1881 :

Propriétaires vivant dans leurs terres et les cultivant eux-mêmes.	9,176,532
Fermiers, colons et métayers.....	5,032,425
Petits propriétaires, travaillant aussi pour autrui.....	3,522,036
Forestiers (charbonniers, bûcherons, etc.).....	518,216
Jardiniers, pépiniéristes, maraîchers, etc.....	380,000
TOTAL.....	18,629,209

Ecoutez bien : en 1875, le chiffre de la population agricole était de 19,542,000 : *en six ans,* il y a donc eu désertion des campagnes par près d'un million d'âmes.....

Les rentiers (1,400,000), le clergé (51,827), l'armée (552,851), la magistrature, l'enseignement, les professions libérales (1,850,000), la marine marchande (252,000), etc., forment le complément de la population de la France.

CHAPITRE III.

Productions industrielle et agricole du travail « libre ».

Défalcation faite de leurs familles, des patrons et des employés, nos 3,273,603 ouvriers et ouvrières produisent (*Enquête parlementaire*) pour environ 12,800 millions de francs, dont 6,360 millions de francs attribués à la grande industrie, et 6,440 millions de francs à la petite industrie.

Sur ce chiffre de 12,800 millions de francs, il y a à déduire environ 7 milliards 800 millions de matières premières, soit le 60 p. °/₀. Donc le 40 p. °/₀, ou environ cinq milliards de francs, représentent la main-d'œuvre, les salaires, les frais généraux de fabrication et les bénéfices des patrons.

Il s'ensuit que 3,273,603 ouvriers et ouvrières ajoutent, par leur mise en œuvre, une valeur de cinq milliards de francs aux sept milliards 800 millions de francs de matières premières.

Le total de 12,800 millions se décompose ainsi (*Statistique de la France*) :

Textiles	3,427	millions.
Alimentation (panification, comestibles)	2,228	—
Habillement, linge, pour hommes et femmes	1,400	—
Bâtiment et accessoires (salaires et profits)	1,680	—
Ameublement	550	—
Sucre, boissons (vins ordinaires non compris)	550	—
Peaux, cuirs, sellerie	400	—
Produits chimiques, matières grasses, etc	750	—
Fer, fonte moulée, tôle, acier	300	—
Métaux divers, quincaillerie, outils, serrures	300	—
Mines de toutes sortes	265	—
Bijouterie fine ou fausse, orfèvrerie, etc	200	—
Papier, impressions, instruments de musique et de précision	150	—
Céramique cuite, poterie, porcelaine, verre	150	—
Pêche grande et petite	150	—
Divers	300	—
ENSEMBLE (production annuelle), ensemble	12,800	millions.

En *1788*, la valeur des produits industriels n'était que d'environ un milliard, dans lequel la matière première entrait pour 40 p. °/₀, la main-d'œuvre pour 60 p. °/₀. — En 1850, proportions : matières premières, 56 p. °/₀ ; main-d'œuvre, 44 p. °/₀. — En 1873, matières premières, 68 p. °/₀ ; main-d'œuvre, 32 p. °/₀.

A quoi attribuer cette diminution de 28 p. °/₀ entre la moyenne de la main-d'œuvre de 1873 avec celle de 1788, et de 16 p. °/₀ comparativement à 1850? Non pas à la baisse réelle des salaires, qui ont au contraire grandement augmenté (voir plus loin, chap. V, *Salaires*), mais à diverses causes, en tête desquelles il faut mettre l'emploi croissant des machines, les perfectionnements de l'outillage et des procédés de fabrication, et la cherté plus grande de bien des matières premières.

Maintenant, ouvriers et consommateurs, méditez ceci, que j'extrais du Rapport général de la délégation française à l'Exposition universelle de Vienne (Autriche) :

« Aujourd'hui, les *intermédiaires*, qui divisent et livrent « à la Consommation les objets nécessaires à la vie, vendent « *quinze milliards* ce qui leur coûte *sept milliards cinq* « *cents millions*. » Voilà l'une des causes de la cherté croissante de la vie. Tout en n'adoptant que sous bénéfice d'inventaire ce profit de 100 p. %, — lequel doit, d'ailleurs, être équitablement réduit de la moitié au moins pour frais généraux et d'agencement, de non-valeurs, d'impositions, de risques de toutes sortes, ce qui diminue singulièrement un bénéfice moyen évidemment surélevé, — tout en ne me faisant l'écho d'aucune exagération contre le rôle utile de diffusion des marchandises joué par le commerce, redisons que, seules, les sociétés coopératives de consommation pourront ramener les profits des intermédiaires à des proportions moins onéreuses pour riches et pauvres.

Avant de terminer ce § relatif à la production industrielle, il ne sera pas oiseux de dire que la production agricole a une valeur égale à la première. On peut l'évaluer à la même somme de 12 à 13 milliards de francs. Les deux productions françaises forment donc un total d'environ *25 milliards de francs*.

CHAPITRE IV.

Machines à vapeur. — Outillage mécanique.

En 1875, l'*Enquête parlementaire sur les conditions du travail en France* évaluait la force des moteurs à vapeur employés en industrie à 320,000 chevaux : fin 1881, elle était de 576,424 ; celle des moteurs hydrauliques, aussi industriels, à 260,000 ; soit environ 837,000 chevaux mécaniques.

Chaque cheval-vapeur donne, comme travail *utile*, la force de 3 chevaux vivants (ou de 21 hommes, 7 hommes par cheval vivant). Donc 837,000 chevaux mécaniques × par 21 hommes = le travail de près de 18 millions d'hommes. — Ces nombres ont dû encore augmenter.

Les recensements des *établissements mécaniques* donnent les chiffres suivants :

Nombre desdits établissements en 1874 : 16,280; fin 1881 : 35.712.
— des ouvriers y employés, 800,000.
— de chevaux-*vapeur* 576,424. (V. plus haut.)

Parmi ces 35,712 établissements, on comptait en 1881 :

3,444 Filatures et tissages mécaniques (272,171 ouvriers). — Haute-Savoie, 17 ; Savoie, 11 ; Isère, 35.
4,540 Extraction des combustibles minéraux.
2,466 Fileries et moulineries de soies grèges (bien diminuées, bien en chômage depuis cinq ans). — Haute Savoie, 2 ; Savoie, 13 ; Isère, 64.
510 Fabriques et raffineries de sucre. — Point dans les deux Savoie et l'Isère.
527 Fabriques de papier (34,000 ouvriers). — Haute-Savoie, 1; Savoie, 2; Isère, 34.
357 Savons
734 Gaz.
157 Verres et glaces.
517 Céramique.
Etc., etc.

Il y a en France :

322 Concessions de mines de houille, qui emploient 89,900 ouvriers, y compris 6.000 enfants et 2.000 femmes.
4.035 tourbières ; elles n'emploient pas de forces motrices, et comptent chacune, en moyenne, 6 ouvriers.

CHAPITRE V.

Moyennes des salaires industriels « libres » comparées avec celles des salaires des détenus.

Soit au point de vue général, soit à celui spécial au sujet de cette Etude, toutes les statistiques qui précèdent sont

importantes, mais les chiffres que je vais grouper sous ce titre *Salaires industriels* ont une importance toute particulière. Aussi ne reproduirai-je que ceux (officiels ou syndicaux) que j'ai trouvés dans les déclarations des syndicats ouvriers, dans les Statistiques gouvernementales publiées en 1883 et 1884, comme aussi dans l'*Enquête parlementaire* de 1875 *sur les conditions du travail en France,* quoique, pour ma part, je n'accepte pas ceux-là avec une foi aveugle, parce que j'ai lieu de croire que le Gouvernement et le Sénat de 1875 ont vu les salaires d'alors plus gros qu'ils ne l'étaient réellement, et que, par contre, les chambres syndicales les ont plutôt rapetissés que surélevés.

En cette question de salaires, il y aurait de très nombreux documents et une multitude de faits à citer, des milliers de chiffres à relever, d'intéressantes digressions à faire, telles ou telles solutions à recommander ; mais on comprend, quant à ce, que je doive me borner à mettre seulement en face et les natures similaires des travaux faits *en* ou *hors* prisons, et les salaires respectifs de ces mêmes travaux, lesquels ne portent forcément que sur un très petit nombre de ceux exécutés par l'ouvrier « libre. » Je vais donc ne relever que ce qui a trait au sujet spécial que j'examine en ce moment.

Afin que le lecteur puisse bien juger de la concurrence que peut faire au travail libre celui fait en prisons par détenus et détenues (y compris jeunes garçons et filles), je vais mettre en regard : 1° la nature des industries ; 2° le nombre des prisonniers et prisonnières y occupés ; 3° les moyennes des salaires dans et hors prisons.

NATURE DES INDUSTRIES auxquelles sont occupés LES DÉTENUS ET LES DÉTENUES [1].	NOMBRE des DÉTENUS et DÉTENUES fin 1881.		MOYENNE DES SALAIRES du TRAVAIL PRISONNIER fin 1881.		DU TRAVAIL LIBRE en 1881, dans les villes chefs-lieux de département.	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Boutons	811					
Brosserie	266	.....	1 55	.....	4 15	
Chaussonniers	1,314	.....	0 87	.....	2 25	
Cartonniers	13	.....	1 01	.....	4 »	
Chaises (fabrication et rempaillage de)	287	.....	1 27			
Cordonnerie clouée	331	327	1 01	1 23	3 50	
— cousue	517	.....	1 17	.....	3 50	
Corsets	132	48	1 22	1 23	.....	2 »
Couture fine	.....	312	.....	1 »	.....	1 95
— grosse	.....	310	.....	0 97	.....	2 85
— mécanique	.....	480	.....	0 97	.....	1 80
Dorure sur bois	43	.....	0 95	.....	3 50	
Ebénisterie, menuiserie	227	.....	1 17	.....	5 »	
Emouchettes ou caparaçons	82	.....	0 28	.....	3 50	
Enluminage de gravures	48	.....	1 69	.....	5 »	
Essieux, ressorts pour voitures	71	.....	1 25			
Espadrilles et sandales	308	.....	0 75			
Faux-cols	.....	149	.....	1 13		
Ganterie	23	.....	1 15	.....	4 »	
Lits en fer	228	.....	1 51	.....	4 »	
Mégisserie, peausserie	119	.....	1 61	.....	3 25	
Meubles en fer	28	.....	1 37	.....	5 50	
Ouvraison de soie	35	.....	1 86	.....	3 85	
Parapluies	72	.....	1 42	.....	4 »	2 25
Passementerie	49	.....	2 11	.....	5 »	2 50
Peignes	48	.....	0 74			
Pipes	56	.....	1 52			
Reliure, papeterie	39	.....	2 40	.....	5 50	
Repassage	.....	66	.....	0 84	.....	2 25
Sabotterie	107	.....	1 25	.....	3 50	
Sacs en papiers	34	.....	0 80			
Sangles	16	.....	0 97			
Semelles	43	.....	0 99			
Soies pr brosses (preparation de)	208	.....	1 24			
Serrurerie, quincaillerie	52	.....	1 25	.....	5 50	
Sparterie, paille, coco	41	.....	0 40			
Tailleurs d'habits	275	.....	1 22	.....	5 »	3 »
Tissages de fil, laine ou coton	478	.....	1 55	.....	3 »	
— de soie	96	.....	1 02	.....	3 »	2 »
— de toile métallique	128	.....	1 24	.....	3 »	3 »
Vannerie	674	.....	1 92	.....	4 50	
Cheveux	.....	20	.....	0 78	.....	2 50

[1] Tous les chiffres relatifs au travail « prisonnier » sont extraits de l'*Exposé général pour l'année* 1880, édition de 1883.

D'après les prix ci-dessus comparés, il semble que la différence entre les salaires « libre » et « prisonnier » est en moyenne d'environ deux tiers ; mais il y a lieu de faire à ce sujet quelques observations et de nouvelles comparaisons, qui vont diminuer cette différence :

1° D'abord, les salaires libres [1] sont des moyennes de villes chefs-lieux de département, et encore je les ai relevés quelque peu, à cause de l'augmentation qui a pu et dû se produire depuis 1881 ; or, il y a entre les salaires dans les chefs-lieux de département et ceux dans les campagnes une différence assez notable. Prenons par exemple le travail du *tailleur d'habits :* de 1 fr. 22 en maison centrale, il est de 5 fr. en chefs-lieux et de 7 fr. à Paris. (Je serai modéré en portant à 3 francs la journée du tailleur dans les campagnes, villages ou petites villes). D'où une différence de 3 fr. 78 entre l'atelier libre et celui de la prison, et de 3 fr 92, en déduisant des 1 fr. 22 une gratification moyenne de 0,12 c. par jour donné par l'entrepreneur de travaux au détenu tailleur.

2° A la moyenne de 1 fr. 22 du tailleur détenu, il faut ajouter celle des 0,29 c. quotidiens représentant l'encaissement de l'entrepreneur, ce qui fait 1 fr. 51, ci..... 1 51

Le salaire moyen du tailleur libre étant de..... 5 »

La DIFFÉRENCE entre les deux moyennes est de... 3 49

Les tailleurs détenus dans les maisons centrales n'étant en 1881 que de 275 *occupés,* c'est donc une différence de 979 fr. 75 par jour, et, pour 300 jours annuels, soit 293,925 fr. seulement.

(*A suivre.*)

1 Extraits des tableaux de l'*Annuaire statistique de la France* pour fin 1881, publié en 1884.

Le Directeur-gérant : A. CONSTANTIN.

Nos 9 et 10. SEPTEMBRE et OCTOBRE.

CHRONIQUE SAVOISIENNE

ACADÉMIE SALÉSIENNE. — Cette Société, fondée en août 1878, lors des fêtes qui eurent lieu à l'occasion du Doctorat de notre illustre et vénéré compatriote, saint François de Sales, a son siège au Grand-Séminaire de notre ville. Elle a à sa tête M. le chanoine DUMONT, supérieur du séminaire et M. le chanoine BRASIER, en qualité de vice-président; M. le chanoine J.-M. CHEVALIER, professeur de théologie, en est le secrétaire, et M. LAFRASSE, professeur de théologie, le secrétaire-adjoint.

« Elle a pour but, » dit son *Programme* (T. II, p. 4), « d'exciter à l'amour du travail et de faciliter l'acquisition des sciences les plus utiles par les puissantes ressources de l'association. Ses travaux auront pour objet général les sciences ecclésiastiques et profanes : la théologie, la philosophie, l'histoire, la littérature, les beaux arts et principalement tout ce qui concerne le bien et l'honneur du pays. La série des événements accomplis dans l'ancien diocèse de Genève et le diocèse d'Annecy; leurs évêques — saint François de Sales en particulier, avec ses trésors de science et de piété; leurs communautés religieuses, leurs institutions de charité et d'instruction publique, leurs personnages les plus distingués, les principaux monuments artistiques, la monographie des paroisses, formeront l'objet spécial des travaux et des publications de l'Académie. »

En moins de sept ans, cette docte Académie a publié huit volumes de *Documents et Mémoires*, de 200 à 500 pages chacun; c'est beaucoup. Le 8e volume, qui vient de paraître, ne renferme pas moins de 568 pages; il contient :

Savoie (Haute) 3.
882

1° L'Abbaye et la vallée d'Abondance, par M. le chanoine Mercier (380 pages) ;

2° Sabbats, ou synagogues, sur les bords du lac d'Annecy. Procès inquisitorial à Saint-Jorioz, en 1477. — Par M. J.-M. Lavanchy, curé-archiprêtre de Saint-Jorioz (60 pages) ;

3° Monographie de la paroisse d'Annemasse, par M. le chanoine Fleury (25 pages) ;

4° Etudes historiques et critiques sur la « Défense de l'estendart de la saincte Croix de N.-S.-J.-C., par François de Sales, » par M. le chanoine J.-M. Chevalier (83 pages) ;

5° Etude sur les anciennes églises de la Savoie. Rectifications et additions. Par M. le vicaire-général P.-F. Poncet (11 pages) ;

6° Lettre du pape Pie IX aux évêques de la province ecclésiastique de Chambéry et à l'évêque de Nice, relative à l'extension du Concordat de 1801.

Nous avons déjà parlé, dans la *Chronique savoisienne* du numéro 5 de la *Revue*, de *L'Abbaye et la Vallée d'Abondance*, qui est un des plus beaux mémoires de toute la collection ; il nous reste à dire quelques mots des travaux les plus remarquables contenus dans ce volume.

Le procès inquisitorial que M. le curé de Saint-Jorioz vient de publier sous le titre de *Sabbats, ou Synagogues, sur les bords du lac d'Annecy*, est un document précieux à bien des égards, surtout en ce qui concerne la tenue des sabbats, vulgairement appelés *synagogues*. Comme beaucoup de personnes, qui croient tout savoir, n'ont que des idées vagues ou erronées des *synagogues*, procès de sorcellerie, inquisition, l'auteur a cru devoir commencer par une exposition claire et nette de son sujet et des questions qui s'y rattachent. Vient ensuite un résumé de l'interrogatoire et des dépositions de l'accusée Antoinette Rose. L'auteur entreprend ensuite de prouver que le

tribunal de l'inquisition était pour l'époque un tribunal, sinon parfait, du moins bien supérieur aux tribunaux civils, et que si l'Eglise a employé la torture, c'était uniquement « afin d'éviter de la part de la société, le reproche d'avoir négligé ce dernier procédé d'information dont la justice civile savait si bien user elle-même. Par la grande modération qu'elle recommande toujours à ses ministres, ajoute-t-il, elle témoigne assez qu'elle n'emploie la torture qu'à regret, et qu'elle ne la tolère que comme elle a toléré certains autres abus généraux dont la réforme brusque et précipitée aurait amené des malheurs plus grands encore. En second lieu, et ceci peut sembler paradoxal bien que ce soit la vérité, il faut savoir que la question *(torture)* tournait à l'avantage de l'accusé..., car on vit souvent de grands criminels avoir assez de caractère pour braver la torture en gardant un silence obstiné et éviter ainsi la peine de mort. » P. 392.

Ce peu de mots suffit pour donner une idée de l'ouvrage et de l'esprit dans lequel il est conçu. Le style n'est pas sans mérite ; seulement l'auteur aurait eu tout à gagner à se montrer moins agressif, moins acerbe contre les institutions modernes et à montrer par là que l'Eglise d'aujourd'hui n'a pas moins de sagesse que celle d'autrefois.

Quant aux *Etudes historiques et critiques* de M. le chanoine Chevalier, c'est un travail qui mérite à différents titres une analyse plus étendue que celles que nous donnons dans la *Chronique ;* aussi nous proposons-nous d'en faire l'objet d'un article à part.

Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne. — Comme l'*Histoire du collège de Saint-Jean de Maurienne,* qui vient de paraître dans les *Travaux* de cette Compagnie s'arrête à l'année 1793, nous attendrons la prochaine livraison avant d'en parler.

— *L'Indicateur de la Maurienne*, tel est le titre d'un nouveau journal hebdomadaire qui va se publier à St-Jean-de-Maurienne. « Feuille d'avis » forcément il sera, mais moniteur des découvertes archéologiques, chroniqueur des temps passés de cette province si riche en souvenirs historiques et en antiquités de tous genres, il ne le sera pas moins ; le nom seul de son rédacteur, si connu des archéologues en est garant, et à ce titre nous lui souhaitons longue vie et prospérité.

Dans le nº spécimen que nous avons sous les yeux nous trouvons déjà un intéressant récit du pillage auquel se livrèrent à deux reprises, en moins de deux mois, des soldats du duc de Savoie, commandés par un baron de Sonnaz, lors de leur passage aux Fourneaux, près de Modane. En outre, nous y lisons que, « l'an dernier, il a été trouvé dans un tombeau à St-Jean-d'Arves une torquade, cercle de bronze pour ceindre les cheveux, en forme de diadème à pointe de lance ; malheureusement le tout a été brisé. En ces derniers mois, deux magnifiques lames de poignard de bronze, recouvertes d'une splendide patine, ont également été trouvés dans un champ. »

Inutile de dire le nom du rédacteur du nouveau journal, tout le monde a déjà prononcé celui de M. VULLIERMET.

A. C.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

10e ANNÉE

BULLETIN Nº 8 — AOUT 1885

Pressions barométriques moyennes : 723,4 à Annecy, 706,05 à Mélan, 681,63 à Leschaux. Maxima le »» à Annecy, les 15 et 16 à Mélan, le 14 à Leschaux. Minima le »» à Annecy, le 29 à Mélan et Leschaux. Excursion du mercure : »,» à Annecy, 15,26 à Mélan, 14,6 à Leschaux.

TEMPÉRATURE. — A Annecy, moyenne du maxima 27°7, du minima 10°17, a 9 h. du matin 18°3. Moyenne générale : à Douvaine 20°29, à Chamonix 15°17, à Mélan 17°46, à Bonneville 16°7, à Leschaux 14°12 ; à Chamonix le 7 le thermomètre maxima 30° et le 20 le minima —1°4.

Temperature moyenne de l'eau du lac d'Annecy 19°67, de l'eau de puits 8°16, de rivière 12°9

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois d'août :		le 3.	10	17.	24.	31.
Thermomètre.	maxima.	19°8	20°8	21°8	15°	16°4
	minima	11°	6°3	7°9	6°9	6°4
Baromètre à 0° :		627,8	626,6	629,4	625,8	625,3

Le maximum barométrique à cette station est de 635°1 le 31, le minimum de 617° le 29 La température moyenne diminue par les minima dont la durée est plus grande.

PLUIE ET NEIGE. — Mois très sec du 10 au 25 faisant tarir plusieurs sources. Maximum d'eau recueillie 121^{m}/^{m}1 en 8 jours aux Gets, minimum 42^{m}/^{m}7 en 4 jours à Megève. Au Semnoz 25^{m}/^{m}5.

ORAGES. — Assez nombreux et causant des accidents Aux Gets le 7 avec un peu de grêle ; à St-Gingolph les 3 et 4 ; à Douvaine le 2 à 5 h. et à 11 h. 30 du soir, le 4 à 10 h. m. et à 8 h. s., le 6 pendant la nuit ; à St Julien le 4 avec grêle et les 27 et 28 ; aux Contamines le 3 à 5 h. 35 m. et 8 h. s., les 5, 6 et 8 la nuit et le 11 ; à Mélan les 4, 7 et 8, ce dernier avec un peu de grêle ; à Bonneville les 1, 2, 4 7 et 27 : à Annemasse les 1, 4 avec grêle, 7, 27 et 29 ; à Cruseilles les 28 et 29 ; à Seythenex le 4 avec grêle et le 7 ; a Thônes les 4, 11 et 26 ; à Leschaux les 4 et 22 ; à Annecy les 3, 4, 10 et 27.

EFFETS DE LA FOUDRE. — Le 4, vers 3 h 30 m., la foudre incendie un bâtiment au hameau des Sarraziu, commune des Contamines-sur-Marliez A Cusy vers 6 h. du soir, elle tombe sur la maison de M. Brunier qu'elle incendie et où elle tue un homme. A Onion, entre 8 et 9 h. du soir, la foudre allume un fort incendie au hameau de Lettraz et tue une jument dans son écurie. A Combloux, au hameau de l'Epine, elle tombe sur un peuplier qu'elle réduit en pièce. A Annecy-le-Vieux, elle tombe sur un châtaignier Le 5, la foudre en tombant sur une maison de Glières, commune du Petit Bornand, tue cinq génisses. Le 7, vers 11 h m, la foudre incendie une maison au hameau de Dalmaz, commune de la Balme-de-Sillingy A 4 h. s., à Arenthon, elle produit un autre incendie au hameau de la Papeterie.

OBSERVATIONS DIVERSES. — Le 4, trombe d'eau aux Aravis ; le 5, très forte grêle sur le mont Charvin et la chaîne des Aravis Le 20, au Semnoz, gelée blanche Le 10, on trouve des raisins mûrs dans les vignes près Bonneville et le 25 à Annecy A Leschaux, le 3, moisson du froment, le 30, brouillard. Le torrent de Borne est à sec du 15 au 28. Les pluies du 27 donnent 0^{m}45 de crue à l'Arve, à Sallanches, et 0^{m}28 à Bonneville.

Le secrétaire-adjoint de la Commission,

AUGUSTE MANGÉ.

UNE REQUÊTE INÉDITE
DE SAINT FRANÇOIS DE SALES
AU CONSEIL DU ROI LOUIS XIII

I.

Charles-Auguste de Sales, dans la vie de son oncle, à la seconde page du livre VIII, nous dit en deux lignes qu'en 1612 l'évêque de Genève vint à Gex, où il mit ordre aux affaires ecclésiastiques. Puis le biographe passe outre, sans s'arrêter à nous dire ce qu'étaient ces affaires. J'ai copié, aux Archives de Genève, des documents qui donnent là-dessus quelques détails intéressants

Dans le portefeuille historique n° 2462, se trouve une lettre adressée à *Messieurs les Syndicz et Conseil de Genève.*

Messieurs,

Estantz en ce bailliage pour une commission qu'il a pleu à Sa Majesté nous addresser, touchant l'exécution de l'Edict de Nantes, et ayans receu quelques requestes à nous presentées de la part du sieur évesque de ce diocèse, concernant choses ès quelles vous pouvez estre intéressés, nous n'y avons voullu pourveoir sans vous en rendre advertis. C'est pourquoy nous vous envoyons ce porteur exprès, pour vous dire que nous desirons estre informez de vos droitz, pour ne faire chose au préjudice d'iceux.

Et partant, s'il vous plaist envoyer par devers nous quelques-ungs de vostre part, vous nous trouverez disposés à vous rendre toutte sorte de contantement qui despendra de nostre pouvoir.

Et sur ce, nous prierons Dieu, Messieurs, qu'il vous tienne en sa saincte garde.

De Gez, ce 19e Juillet 1612 (n. s.) vos très humbles et affectionnés à vous faire service.

MILLETOT. DE BROSSES.

Cette lettre fut lue en Conseil, le lendemain, vendredi 10 juillet (v. s.), le Conseil arrêta d'insérer en son Registre la teneur de sa réponse :

Messieurs,

Nous avons receu la lettre, par laquelle nous faites entendre que vous estes au balliage de Gex, pour la commission à vous adressée par S. M., touchant l'exécution de l'Edit de Nantes, et que le Sr Evesque, mentionné en la lettre, vous a présenté quelques requestes, concernant choses où nous pouvons estre intéressés. Sur quoy, nous vous dirons que nous avons jugé entièrement superflu l'envoy d'aucuns des nostres par delà, d'aultant que l'Edict de Nantes ne regarde point (comme vous sçavez trop mieux) nostre Seigneurie et Républicque, ne les terres ou droits d'icelle ; comme aussy le dict Evesque n'a que voir sur nos terres ny sur nos droits, soit sur celles que nous tenons du costé du dit balliage en souveraineté, soit sur celles de St Victor et Chapitre, ayans des traittez avec la Couronne de France et messieurs nos Alliez de Suisse, ausquelz ceste Seigneurie est comprise avec tout son territoire, et conformes à nostre présente et ancienne possession, qui est assez notoire à tout le pays ; voire, nous avons un traitté de paix avec S. A. de Savoye, en observation duquel et de nos anciens droits, nous póssédons du costé de Savoye diverses terres en souveraineté ; et d'aultres, du mesme St-Victor et Chapitre, avec les mesmes immunitez, libertez et prérogatives, soit au regard de la religion, soit d'aultres points, que celles dont nous jouyssons du costé du dict balliage en nos terres susspecifiées, lesquelles le feu Roy, de tres heureuse mémoire, par patentes authentiques, vérifiées partout où besoin faisoit, a recogneues telles et promis de n'y rien innover, ains de laisser toutes choses à nous appartenantes au mesme estat qu'elles estoyent pendant que S. A. tenoit le dit balliage. Et sommes encores tellement asseurez

de la bienveuillance de Leurs Majestez envers ceste Republicque, déclarée mesmes par effects et tesmoignages tous récents et bien signalez, qu'il ne peut entrer en nostre creance qu'Elles ayent donné quelque commission pour nous molester en nos droits et possession : nous, di-je, qui dez si longues années, avons fait profession de nostre très humble et dévotieux service à Leurs Couronnes. Que si le dict Sr Evesque vous vouloit induire à nous y travailler et faire quelque chose à nostre préjudice, vos prudences sçauront assez que luy respondre, et finalement nous croyons, suyvant ce qu'il vous plaist nous promettre et protester par la vostre, que vous ne ferez rien au préjudice de nos droits ; et si aucune chose neantmoings estoit faite et attentée au contraire, nous protestons dez à présent comme dez lors de la nullité du tout, et de nous pourvoir constamment et vertueusement pour la conservation de nos droits, ainsi que verrons estre à faire selon Dieu et raison.

Sur quoy, après vous avoir remercié très affectueusement de la bonne volonté qu'il vous plaist nous tesmoigner, à laquelle nous desirons correspondre par tous plaisirs et services à nous possibles...

Après ces lettres échangées, et pendant la semaine qui suivit, nous voyons la Seigneurie et le clergé de Genève très attentifs à ce qui allait arriver. J'ai recueilli dans les registres quelques extraits qui nous les montrent, l'œil ouvert, tout prêts à la défense :

Registre du Conseil, mardi 14 juillet 1612 (v. s.) — Le sieur Sautier rapporte que noble David Larchevesque, seigneur conseiller, estant hier retourné de Gex, luy a donné charge de rapporter à Messeigneurs que..... le sieur Milletot, conseiller de Dijon, député pour exécuter l'Edict de Nantes au balliage de Gex, a déclaré que nonobstant la lettre à luy escrite par Messeigneurs, il passera outre au fait de Mouyn, en faveur et à la réquisition de l'Evesque

d'Annecy (ce qu'on a entendu dire à l'huissier du dit Milletot).

Registre de la Compagnie des pasteurs, vendredi 17 juillet 1612 (v. s.) — Proposé que l'Evesque d'Annici, estant venu en la terre de Gex pour oster les temples aux églises de ce balliage, menace ceux de Moins, terre de Chapitre, de leur en faire de mesme. Advisé que nostre frère Mr Godet, ministre de la dite église, en donnera advis à Messieurs afin qu'ils préviennent tel accident.

Registre du Conseil, vendredi 17 juillet 1612 (v. s.) — Spectables Scarron et Gudet, de la part des Ministres, ont remonstré estre advertis que l'Evesque de Sales a menacé de venir à Mouyn se mettre en possession du temple et des revenus ecclésiastiques Le d. Gudet dit le sçavoir du Sr De Fernex, et avoir entendu d'un homme digne de foy que cest Evesque, prenant possession du temple d'Ornex, dict tout haut qu'il falloit aller à Mouyn, et que La Bouffe, archer du Prevost, luy répondist : « Monsieur, vous avez « de choses plus pressées à faire que cela ; il y a un mi- « nistre de la part de Messrs de Genève. — Mais, dit l'Eves- « que, qui prend les revenus ecclésiastiques ? »

Le dit Gudet supplie partant Messrs luy commander ce qu'il aura à faire si le d. Evesque y vient. Luy a esté dict qu'il y aille, et s'ils viennent pour se mettre en possession du temple, qu'il se tienne dedans avec d'autres parroissiens qu'il assemblera, et ne permettent au d. Evesque d'y entrer, et envoye en diligence en avertir Messeigrs.

— Et voilà tout L'affaire en resta là, pour le moment.

Quelques mois plus tard, quand la Seigneurie de Genève eut une nouvelle alerte, c'est à Paris, et devant le Conseil du roi de France, que le prince-évêque François de Sales avait porté le débat.

II.

La requête qu'on va lire, adressée par saint François de Sales au Conseil du roi Louis XIII, et les documents qui l'accompagnent, je les ai trouvés aux Archives de Genève. Des recherches qui seraient faites à Dijon et à Paris permettraient sans doute de trouver deux autres requêtes du prince-évêque de Genève, écrites au mois de décembre 1611 et au printemps de l'année suivante : requêtes rappelées dans celle du mois de novembre 1612. dont je vais donner le texte d'après une copie qui se trouve dans le portefeuille historique nº 2483 :

Au Roy et Messeigneurs de son Conseil.

Sire,

Le Sr de Salles, évesque et prince de Genève, remonstre très humblement à Vostre Majesté que sur la depputation des commissaires par tout vostre royaulme pour l'exécution de l'Edict de Nantes, iceulx estans au bailliage de Gez, le dict suppliant, au mois de décembre 1611, se pourveut par devant eulx, pour estre réintégré en la possession de toutes ses églises, cimetières, maisons presbiteralles, revenus et domaines ecclesiastics, où ceulx de la Religion prétendue refformée formèrent tant d'oppositions, que son voyage fust infructueux pour la catholique, et furent contrainctz les dits commissaires ordonner que des dictes oppositions et remontrances rapport en seroit faict en vostre Conseil, pour y pourveoir selon vostre bon plaisir ;

Et les dits Srs Commissaires ayans esté ouys en vostre Conseil, sans avoir esgard aux oppositions formées par ceulx de la dite Religion pretendue refformée, par arrest du mois de may dernier, auriez commis les Sis Milletot, conseiller en vostre Parlement de Dijon, et de Brosses, Lieutenant civil et criminel de vostre dit bailliage, pour l'exécution dudict Edict ;

Lesquelz réellement et actuellement auroient remis tous les ecclésiasticques du dit bailliage en la possession de leurs églises, revenus et domaines ecclésiasticques.

Mais, pour le regard du suppliant en son particulier, et du Chapitre de son église cathédralle de S[t] Victor, sur la demande qu'il auroit faite pour estre réintégré en la possession des domaines ecclesiasticques usurpez par la Ville et Cité de Genève en ce qui est dans la souveraineté de Vostre Majesté, et à cest effect ayant présenté requeste aus dits S[rs] de Milletot et de Brosses, commissaires, au lieu de luy faire droict conformément à voz edictz et commission particulière à cest effect à eulx décernée, néantmoings ils ont renvoié le dict suppliant par devers Vostre Majesté pour luy estre pourveu ;

A ces causes, Sire, que le dict suppliant ne doibt estre de pire condition que tous les autres ecclésiasticques de vostre royaulme, duquel il a l'honneur d'estre l'un des prelatz, et en ceste qualité luy a faict le serment de fidélité, et attendu qu'il ne possedde autre domaine en tout vostre royaulme que ce qui luy est usurpé par les dicts de Genève, joinct que injustement ilz luy détiennent presque tout le surplus de ces revenus, qui sont dans l'estat et territoire du dict Genève, et que du dict renvoy il vous appert par les pièces cy attachées, il plaize à Vostre Majesté ordonner qu'il sera réintégré et restably tant en lot particulier que du dict Chappitre de son église cathédralle, et du Chappitre de Saint-Victor et des autres ecclésiasticques, en la réelle possession et jouissance des églises, maisons presbiteralles, biens et revenus ecclésiasticques occupez par la dicte Ville et Cité de Genève, dans la souveraineté de Vostre Majesté : avec deffences à tous debtenteurs et occupateurs de ne le troubler ny molester à peine d'estre declarez perturbateurs du repos publicq.

Et le suppliant continuera de prier Dieu pour la prospérité et santé de Vostre Majesté.

Ainsy signé: G. Rucollé ; *et au dessoubz :*

Soit la présente requeste communicquée au Sr Anjorant, Scindic de la Seigneurie de Genève ; et les parties ouyes pardevant les Srs de Vic et Le Mazuier ; et soit signifié. Faict au Conseil d'Estat du Roy, tenu à Paris le XVIIe jour de novembre 1612 (n. s.) *Signé :* De Flecelles.

De l'ordonnance de nous, Méry de Vic, Conseiller du Roy en son Conseil d'Estat et privé, et Gilles Le Mazuier, Conseiller du dict Sieur et Maistre des Requestes ordinaires de son hostel, soit, par le premier huissier du Conseil sur ce requis, assigné le Sr Anjorant [1], scindic de la Cité et Seigneurie de Genève, à la requeste du Sr de Salles, Evesque du dict Genefve, à lundy prochain dix-neufe du présent mois de novembre, à une heure apres midy précisément en l'hostel de nous Méry de Vic, soit rue Saint-Martin, paroisse Saint-Nicollas, pour estre les parties ouyes et réglées sur la requeste par le dict Sr Evesque de Genève ce jourd'huy présentée au dict Conseil, et en outre procéder par devant nous Commissaires, ainsy qu'il appartiendra par raison.

Faict à Paris le dix-septième jour de novembre mil six cens douze (n. s.) *Ainsy signé :* de Vic et Le Mazuyer.

Le dix-neuviesme jour du dict mois, en vertu de l'ordonnance dont coppie est cy-dessus, et à la requeste du dict Sr impétrant, assignation a esté donnée au dict Sr Anjorant y dénommé à comparoir ce jour d'huy, une heure après midy, par devant mes dits sieurs les commissaires, en l'hostel de Monsieur de Vic, l'un d'iceux, rue Saint-Martin ; et ce, aux fins de la dicte ordonnance et

1 Le syndic Jacob Anjorrant avait été envoyé par la Seigneurie de Genève à la cour de France, pour règler quelques affaires pendantes.

Amédée Roget a publié *(Etrennes genevoises* de 1878, pages 47 a 60) une notice sur ce magistrat genevois. — La généalogie de la famille Anjorrant figure au tome III des Notices généalogiques de Galiffe.

requeste dont coppie est ci-dessus faicte, en parlant à la personne du dict Sr Anjorant, par moy premier huissier ordinaire du Roy en sa Chancellerie, et faict sur requeste.

GOHORY.

Lequel Sr Anjorant a fait responce qu'il ne peut accepter aucune communication de la dicte requeste : protestant au nom des dits Srs de Genève ne voulloir entrer en cause avec le dict Sr Evesque de Sales, et n'en avoir aussi charge de ces dicts Seigneurs, ne recognoissans aucuns juges en leurs terres ni autres choses qui en dépendent ; et néantmoins, pour le respect qu'il doibt au Roy et Messieurs de son Conseil, il se présentera à la dicte assignation par devant mes dicts Srs les Commissaires pour leur faire de bouche luy mesme plus ample protestation. GOHORY.

On conçoit l'indignation que ressentit l'envoyé de la Seigneurie de Genève, d'une Ville souveraine, en se voyant assigné comme un simple particulier, comme le premier plaideur venu, à comparoir par-devant les commissaires du roi. Anjorrant se débattit vivement, et fit à la Cour de France des représentations dont il envoya un résumé au Conseil de Genève. (Portefeuille historique nº 2483):

Mémoire d'une plainte de Sr Anjorrant, député de la Seigneurie de Genève. — Qu'une requeste ait esté rapportée au Conseil par Monsieur Le Masuyer pour le Sr de Sales, en laquelle il prend tiltre d'evesque et prince de Genève ; et de ce, qu'après avoir pris telle qualité, sur icelle il y ait eu arrest de communication, et commission, et sur ce assignation par devant commissaires, donnée au sieur Anjorrant, député de Genève, République et Ville libre, telle recognue jusqu'ici par tous les Rois, Princes et Estats. Représente donques que cela est contre le droict des Gens, et directement contre le traité de Soleurre, par lequel les Rois de France promettent de défendre et conserver Genève, comme une clef et principal boulevard, en l'estat

qu'elle se trouvoit lors du traicté, avec son territoire, contre qui que ce soit, et est adjousté sans rien excepter, que le dict Traicté est comprins dans la Paix perpétuelle de Messieurs des Ligues.

Que les biens et terres de S. Victor et Chapitre, que prétend le dit Sr de Sales sont et appartiennent à Genève en omnimode jurisdiction ; et que par ancien traictez ils en ont publiquement joui dès l'an 1535, et ont continué et continuent d'en posséder en Savoye six fois plus qu'il n'y en a au balliage de Gex, et ce par le traicté dit de Saint-Julien.

Que Genève en a eu toute l'administration souveraine, en ce qui despend de la Religion et des biens ecclésiastiques, en vertu des susdits anciens traictez, ayants eu le droit du Prieur de Saint-Victor de Genève, lequel avoit sur ses hommes et terres merum mixtum imperium et omnimodam jurisdictionem ; qu'à luy seul convenoit de disposer ès dites terres de tous offices, charges et sur iceux et sur les dites terres tous droits et subsides, aides, tailles, contributions, amandes et punitions, jusques à la condamnation à mort ; après laquelle condamnation, sans rendre ni procez ni raison du jugement, le criminel estoit livré au juge de Terni, dépendant du Conte de Genevois, et à présent au balliage de Gex au juge royal, et en Savoye aux juges de Terni et Gaillard, pour l'exéquution. De mesmes est observé sur les terres de Chapitre, desquelles il y a, dans l'enclos du balliage, le village de Moin duquel la Seigneurie tient la juridiction en suite du contract fait pour les Seigneurs de Jaiz au bénéfice de ceux de Genève, le 19 d'avril 1236, et les susdits traictez : et ès dittes terres, pour l'administration de la Justice, la Seigneurie de Genève establit tous les premiers juges, chastelains, assesseurs, greffiers, notaires et sergents, et un juge d'appel pour les causes qui passent

un escu, dont les parties sont appelantes : Et le Roy au balliage de Gex (ou le duc de Savoye) establit aussi un juge d'appel de Saint-Victor et Chapitre, lesquels deux juges s'assemblent, jugent et président l'un une année, et l'autre l'année après.

Que de ceste souveraineté restante sur les dites terres, en fut faict don aus dits Srs de Genève par contract du 19 avril 1589, ratifié par le feu Roy le 20e octobre 1592.

Auquel temps les dits Srs de Genève possédoyent le balliage de Gex, et l'ont possédé jusques au traicté de Lyon, en conséquence duquel ils en abandonnèrent la possession au Roy, jaçoit que les pouvoirs et traictez portassent que les conquérants demeureroyent en possession jusques en fin de payement de leurs fraits et despens, et que d'iceux ils ne soyent encore a présent payez, et que pour le service du Roy ils soyent dès les dits temps, débiteurs en Alemagne et en Souisse de grandes sommes, s'estans tousjours appuyez sur la bienveillance du feu Roy, comme ils s'appuyent après Dieu sur la bienveillance de Leurs Majestez, qu'ils seront maintenus suivant les susdits traictez et specialement conservez ès dites terres de S. Victor et Chapitre en leurs droits, franchises et libertez desquels ils jouissent avant les guerres de l'an 1589, suivant l'intention du feu Roy, expresse par sa response et arrest du 29 jour d'avril 1604, signé Henri et plus bas de Neufville. En la fin duquel arrest est le don de la souveraineté de Chancy et Avoully (appartenans aus dits Srs de Geneve, en vertu des susdits droits de S. Victor et susdits traictez) en ces termes : « Et pour le regard des terres et Sries de Chancy, Avully et Aire-la-Ville, qui sont sizes au delà de la rivière du Rhosne : Sa Majesté desirant gratifier et rendre tesmoignage de son affection et bienveillance à l'endroit des habitans de Genève, leur accorde la souveraineté sur les dits trois villages », lesquels

néantmoins sont entre autres de ceux que le dit Sr de Sales prétend par sa requeste, laquelle pour l'importance et conséquence d'icelle seroit requis qu'elle fust tirée de leurs mains et supprimée ; car contre toutes telles molestes, les dits Srs de Genève doivent estre defendus et conservez par Leurs Majestez, suivant le susdit traitté de Soleurre, ce qu'ils représenteront verbalement sans vouloir entrer en cause contre le dit Sr de Sales, ni mettre en controverse leurs droits et possession.

Cinq jours après cette assignation qui lui avait été donnée, et les premières démarches par lesquelles il y avait répondu immédiatement, Anjorrant écrivait aux Syndics et Conseil de Genève, en date du 14/24 novembre 1612 (*Portefeuille historique* nº 2424) :

Magnifiques et tres honorez Seigneurs,

Par mes dernières du 7e de ce mois (v. s.), vous aurez pu cognoistre plus clairement quelle est la disposition des choses, veu qu'avant l'issue d'un affaire poursuivi si longtemps, on vous en suscite deux ou trois tout ensemble, et importants, tel qu'est la requeste de Mr de Sales, de laquelle je vous envoye la copie, l'arrest de communication, décret du commissaire, ensemble mes protestes : en laquelle requeste, laissée à mon logis, après avoir veu la qualité que prend le dit Sr de Sales, je m'en suis pleint, et que c'estoit une qualité faulce ; et en après ai protesté ne vouloir entrer en cause, et de n'avoir aussi charge de tel affaire, duquel aussi V. E. ne peuvent recognoistre aucuns juges en faict ecclesiastic, duquel vous aviez tousjours eu la souveraine administration, avec la possession paisible, par anciens traictez que je n'ay en main, mais en conséquence desquels Monsieur de Savoye ; vous avoit de tout temps laissé jouir et encores à present de six fois daventage de semblable nature qui sont dans la Savoye, que ce qui restoit au Roy au

Civil et Criminel de souveraineté, que don vous en a esté faict et du temps du Roy Henri 3 et du Roy Henri 4, lequel don, quoy qu'il n'ait esté vérifié, néantmoings il suffit d'exemption contre le dit Sr de Sales ; et d'abondant l'arrest de l'an 1604 (signé Neufville) par lequel le Roy promet vous conserver ès droicts, libertez et franchises qu'avez ès dites terres. Et que les clauses contenues au traicté de Soleurre obligent Leurs Majestez à vous défendre et conserver en l'estat auquel nous sommes, tel qu'il étoit lors du traicté, qui est comprins en la paix perpetuelle de Messieurs des Ligues, et d'empescher les entreprinses qui se pourroyent faire sur Genève et son territoire, par qui que ce soit, sans rien excepter : ce que je leur ai déclaré de bouche avec protestes que moyennant la grâce de Dieu et nos amis, nous espérions de nous maintenir en notre juste possession, pour laquelle nous demandons à Leurs Majestez d'estre conservez suivant les dits traitez, ausquels aussi le feu Roy n'auroit voulu faire bresche, nonobstant les poursuites en Cour du dit Sr de Sales. En ceci Monsr le Chancelier m'a dit qu'il ne toucheroit rien, mais qu'il faloit que j'en informasse bien Messieurs de Thou et de Vic. Monsr de Villeroy m'a aussi dit qu'on ne vouloit rien remuer. Monsieur le Prince ne parla pas ainsi ; car il m'a dit : le Roy en sa souveraineté est obligé les remettre ; c'est pourquoy je nie la souveraineté entière, et c'est ce qui l'arreste. Monsieur de Bouillon promet l'en rendre capable quand je lui en aurai baillé mémoire, tel que ci-dessus je leur ai représentai sur les pièces que j'ay en main.

Estants assemblez Monsieur le Baron de Lux, Monsieur de Chasteauneuf, Mr le Présid. de Thou, Mr Arnault et Mr Le Masuyer, tant pour le susdit affaire où je leur fis entendre le tout, et ce qui est de la jurisdiction de St Victor (et en particulier à Mr de Vic) que pour les affaires de

ceux de Gex, pour lesquels Mons^r^ Le Masuyer nous accrocha nostre arrest, et M^r^ le Baron de Lux, lesquels représentèrent que leurs subjects estoyent tellement foulez de vos impositions, par dessus ceux de Berne, que quand ils estoyent à Gex, que les subjets se venoyent jetter à genoux pieds nuds à leurs pieds pour leur faire avoir quelque soulagement : Après une belle négative, je dis que tous les officiers du Roy faisoient trophée de nous faire du mal ou d'effect ou de parole ; mais que le tout estoit contre l'intention de Leurs Majestez.....

La requête de François de Sales, le renvoi signé Flecelles, et l'exploit signé Gohory ont été copiés dans le Registre du Conseil de Genève du mardi 24 novembre 1612 (v. s.), où ces pièces sont suivies de la délibération du Conseil, en ces termes :

Là-dessus a esté arresté d'escrire à la Royne, à M. le Chancelier, à M. le duc de Bouillon, et à M. de Villeroy, et se plaindre de ce que la susdicte requeste a esté rapportée et receue au privé Conseil ; leur remonstrer que depuis qu'il a pleu à Dieu establir cest Estat en la forme qu'il est à présent, il n'y a point eu en toutes ses terres exercice d'autre religion que de la nostre ; qu'au fait de la religion, nous ne recognoissons aucun supérieur ès terres de Saint-Victor et Chapitre ; que ces droits nous sont attribuez par les anciens traittez faits avec Mess^rs^ de Berne, qui tenoyent alors le balliage de Gex que le Roy tient à présent : par lesquels traittez les revenus des dictes terres nous sont faits domaniaux, et ne sont plus ecclésiastiques ; que nous en avons ainsy jouy paisiblement depuis ce temps-là ; qu'estants en ce droit et possession, nous sommes entrez pour nostre Ville et Terres en l'alliance d'aucuns cantons de Suisse, et de mesmes au traitté de Soleurre, lequel est aussy compris au traitté d'alliance perpétuelle d'entre la France et la Suisse ; que nous en avons conséquemment

jouy soubz la tenue des ducs de Savoye, et spécialement ces droits nous sont confirmez par le traitté de S^t^ Julien ; que cest Evesque ne nous moleste point pour ce regard en Savoye, sçachant bien qu'il y seroit mal fondé ; qu'il le peut avec moins de raison en France, veu que nous avons conquis ce balliage à la dicte Couronne à nos grands frais et par le sang de nos citoyens ; et que le feu Roy nous a confirmé tous nos droits et privilèges, ainsy que nous en jouyssions avant l'an 1589. Partant, nous les supplions vouloir refuser audiance à telles demandes, lesquelles tous les Princes et Estats jugeront bien concerner plustost l'Estat que la Religion, et n'estre qu'un commencement pour prendre pied sur nostre Estat, qui ne peut estre séparé d'avec la Religion.

Registre du lendemain, mercredi 25 novembre 1612. — A esté escrit à M. Anjorrant qu'il continue ses protestes contre le susdit Evesque, et demeure ferme à ne point contester avec luy, mais qu'il se face entendre ouvertement que nous n'endurerons jamais que nos anciens traittez soyent violez, et la religion altérée en nos terres.

Une lettre d'Anjorrant aux Syndics et Conseil de Genève, du 12/22 décembre 1612, rapporte la suite de cette affaire :

..... J'ay receu vos lettres du 25 novembre, ensemble celles à la Roine et quelques Seigneurs, sur le subject desquelles suis allé remercier Mons^r^ de Villeroy, de votre part, de ce qui lui avait pleu comprendre de quelle importance estoit telle requeste de l'Evesque, et qui ne pourroit avoir effect sans violer les traitez, et sans trouble ; et l'ayant supplié de vouloir continuer sa faveur et le soin des affaires qui vous concernent, il me dit qu'il continueroit, qu'il avoit retiré la dicte requeste, et qu'il en avoit parlé à M. de Vic et à M. de Caumartin.

Enfin, nous lisons dans le registre du Conseil de Genève, à la date du 1er juin 1613 (v. s.) dans le rapport de Noble Jacob Anjorrant, député en France, quelques paragraphes qui nous renseignent sur la conclusion de l'affaire, et qui attestent que les démarches du prince-évêque avaient en définitive échoué:

. . . . . .

Messrs de Milletot et de Brosses eurent commission du Roy pour establir l'Edict de Nantes au balliage de Gex.

L'Evesque de Sales leur présenta requeste, aux fins d'estre mis en possession des biens ecclésiastiques à nre préjudice. Sur laquelle les ds sts mirent que pour le droit qu'a le d. Evesque au contenu de sa requeste, il est renvoyé au Conseil du Roy.

Suivant ce renvoy, le d. Evesque présenta requeste au Conseil, au rapport de Mr Le Masuyer, lequel, avec Monsr de Vic, y fust commis, et l'envoya notifier au d. Sr Anjorrant pour y respondre par devant eux, de bouche et par escrit. Mais il fist responce à l'huissier qu'il n'y concesteroit jamais, qu'il en protestoit; et que si le d. Evesqne avoit à nous demander quelque chose, qu'il s'en addressast à nous. Toutes fois, que pour le respect que le d. Sr Anjorrant portoit au Conseil du Roy, il se présenteroit aux d. Srs commissaires pour leur faire ses remontrances là-dessus.

Après, le d. Sr Aujorrant s'en va plaindre à Mrs de Bouillon et de Villeroy, surtout de ce que le Conseil avoit receu une requeste où le d. Evesque se qualifioit prince de Genève. Monsr de Villeroy respondist qu'il ne se falloit pas haster en cela. Le d. Sr Anjorrant luy repliqua que jamais nous ne respondrions à ceste requeste, et que luy-mesme, sans en attendre commandement de Messeigrs, en escriroit au Roy d'Angleterre, aux Eglises de France, à tous les princes et villes protestantes d'Allemagne.

Enfin, Monsr de Villeroy manda aux d. Srs commis de

sursoir jusques à ce qu'il en eust conféré avec eux ; et après, ils resolurent d'allentir cest affaire.

Mais, lorsque le Sr Chevalier poursuyvoit son expédition pour les affaires du balliage de Gex, le d. Masuyer, en presence de Mrs les Députez généraux des Eglises, représenta la susd. requeste de cest Evesque (laquelle Monsr de Villeroy a depuis retirée) par laquelle il demandoit que reiglement fust fait selon l'Edict de Nantes, aussy bien pour Mouyn qu'au reste du balliage de Gex. Les d. Députez respondirent qu'ils n'avoyent point charge pour nous, et ne s'en vouloyent mesler, et que nous estions Estat et Eglises séparées. Sur ce, le président de Thou remonstra que Monsr de Villeroy leur en avoit parlé, et dict qu'il falloit sursoir cest affaire. « Et bien (dict le baron de Lux, lequel y assistoit) je voy bien que ce n'est encores le temps. »

Ainsy les choses en sont demeurées là.

En somme, les documents qu'on vient de lire ne sont que des pièces de procédure, relatives à un épisode du long démêlé qui se poursuivit, depuis la révolution genevoise de 1535 jusqu'aux traités de 1749 et de 1754, entre « ceux de Genève » et les princes dont ils avaient secoué l'autorité. Cet épisode a sa place dans l'histoire de saint François de Sales ; et je souhaite, en posant la plume, qu'il se trouve quelque érudit qui, dans un esprit de pieté pour la mémoire du grand évêque, cherche aux Archives de Dijon et de Paris les pièces relatives à la même affaire qui doivent s'y trouver [1], comme je l'ai dit. Elles complèteront certainement, elles rectifieront peut-être le récit qui se dégage de celles que j'ai recueillies moi-même aux Archives de Genève.

EUGÈNE RITTER.

1 A celui qui voudrait étudier le sujet de plus près, je rappellerai que dans son séjour a Paris, en 1602, saint François de Sales avait déja présenté a M. de Villeroy un mémoire sur l'objet en litige, mémoire dont son neveu Charles-Auguste (livre V) a donné le texte ; — et que M. Th. Claparède, dans son *Histoire des Eglises reformees du pays de Gex*, pages 79 et 256, a fait mention de la requête inédite qui fait l'objet du présent article.

ÉTYMOLOGIE DU MOT *HUGUENOT*

A MONSIEUR EUGÈNE RITTER

Communication faite au Congrès scientifique savoisien de Montmélian, août 1885.

De tous les mots français il n'y en a pas un, que je sache, qui ait fait couler autant de flots d'encre que celui-là, et malgré toutes les recherches et toutes les discussions auxquelles il a donné lieu, les opinions sont encore bien partagées.

Il y a une vingtaine d'années, Littré donna la sienne dans son *Dictionnaire de la langue française* au mot *Huguenot*. Après avoir rappelé, sans les discuter, les différentes étymologies qui avaient été successivement proposées, Littré ajoute :

« Une étymologie plus vraisemblable qu'on a indiquée est le mot allemand *Eidgenossen*, confédéré ; de *Eid*, serment, et *Genosse*, compagnon ; la forme *aignos* dans les Mémoires de Condé l'appuie. Mais on a objecté que le sens n'était pas favorable à cette étymologie, *confédérés* s'appliquant mal à une secte religieuse ; que ce mot ne constituerait pas un terme d'injure, comme les calvinistes l'envisageaient eux-mêmes, et qu'il ne pourrait s'appliquer qu'aux Suisses protestants, qui pourtant n'ont jamais porté ce nom ; *eidgenossen* est le titre que se donnent les citoyens de la Suisse tant protestants que catholiques. Ce qui achève de la ruiner, c'est que le mot *huguenot*, du moins comme nom propre, est antérieur de deux siècles à la réforme... Ce fait donne, on peut dire, la certitude à la conjecture de Mahn qui, sans le connaître, a dit que *hugue-*

not est un diminutif de Hugues, et que le nom, en tant que terme d'injure, se rattache à quelque hérétique de ce nom. »

Rien n'est venu jusqu'à présent confirmer l'existence de quelque hérétique de ce nom ; ce qui contribue peu à changer en certitude la conjecture de Mahn.

Peu satisfait de cette solution, un jeune professeur de l'Université de Genève soumit à Littré toute une série de textes établissant la provenance de ce mot par l'allemand *eidgenossen*. Celui-ci les reproduisit dans le *Supplément* (1877) à son dictionnaire, ainsi que les arguments de M. Eugène Ritter en tirait, mais il ajouta ces malencontreuses paroles : « En définitive, M. Ritter pense que l'origine de *huguenot* est dans *eidgenossen*, mais assimilé à un nom propre connu. Son argumentation est plausible, *mais certaine, non.* »

Tout le monde ne fut pas de l'avis de Littré ; quelques-uns donnèrent raison à M. Ritter, mais ce fut le petit nombre ; la plupart s'en tinrent aux paroles du maître : Son argumentation est plausible, mais certaine, non.

Ayant découvert quelques nouveaux textes qui appuyent la thèse de M. Ritter, je crois bon de les publier et de réunir ici tous les textes connus, qui parlent en faveur de son opinion.

Littré nous dit en terminant l'article précité : « La « certitude ne s'acquerrait que si l'on savait où le mot « *huguenot* a d'abord été usité : si c'est sur les frontières « suisses, la provenance par *eidgenos* est confirmée ; si « c'est dans le centre de la France, c'est la provenance par « *Huguenot* (nom d'homme). »

La question étant ainsi posée par Littré lui-même, il ne me reste qu'à laisser parler les documents ; je les donne dans l'ordre chronologique, en indiquant par un astérisque ceux que M. Ritter a produits.

1° (1518). * Dans les *Chroniques de Genève*, écrites avant 1551, Bonivard parlant des événements de 1518 dit : « Et alloient criant les enfants : Vivent les *eiguenotz*, voulant dire les *eydguenoss*, qui signifie en allemand les ligués ou alliez, duquel nom s'appellent les Suisses en général. Ceulx qui tenoient le parti des princes (de Savoie) à ceste cause par moquerie les appeloient les *eidguenotz*. »

2° (1520). La première mention à nous connue du terme *Eydguenot* se trouve dans le compte rendu de la séance du Conseil du 3 mai 1520. Dans le procès de Benoit Toquet en 1521, le parti des indépendants est appelé *Ayguinoctica secta*. G.-B.-M. GALIFFE, Bezançon Hugues, p. 42.

Dans le *Journal de Balard*, écrit entre 1525 et 1532, on trouve plusieurs passages où se rencontre ce mot :

3° (1526). Le derrier jour d'apvril (1526) Messieurs les syndiques et conseil conclurent en cest affayre de fayre responce que sil y avoit été fait quelque exés aux subjectz de Monsr le duc par ceux de Genève, que ce nestoit point de leur sceu voloir ny consentement et que sil y avoit quelque plaintif, qu'il feroient bonne justice tant qu'il touche de leur pouvoir et devoir. Aussi pareillement que Monsr le duc mist tel ordre en ses pays que ceulx de Genève ne fussent point oultragés leurs disant *traitres ayguenot*, lequel oultrage et injure ne pourroient endurer. P. 60.

4° (1526). Ceulx dedans la ville, dit Balard en parlant d'une mesure prise par le Conseil, le 7 septembre 1526, appelloient à ceulx de dehors Mamellus (mamelouk) et ceulx de dehors appelloient à ceulx de dedans *Ayguenot*. Ces deux parties (partis) se commanserent en 1519. P. 72.

5° (1527). Plus loin, p. 100, en parlant des évènements de 1527, il est question d'un certain Mathelin, sujet du duc et meurtrier d'un bourgeois de Genève, qui « se tenoit à une ou deux lieux près de la Ville, allant et venant çà et là,

la toujours menassant que tant qu'il rencontreroit des Ayguenots de Genève, il les mettroit sur les carreaux. »

6° (1535). Dans le *Levain du Calvinisme*, écrit par Sœur Jeanne de Jussie à Annecy, en 1549 [1], le mot *huguenot* se rencontre dans deux passages, savoir :

* L'an 1535, au mois de septembre, se rassemblèrent les gentilshommes...; ils pillèrent et emportèrent tout ce qu'ils purent trouver appartenant à ceux de Genève que l'on appeloit *enguenot* (c'est un mot allemand) c'est à dire en françois *bon allié*. P. 7.

7° (1532). En ce mesme mois de février [1532] fut de rechef tenu un autre Conseil entre ceux de Berne et de Fribourg et conclurrent ceux de Genève que nullement ne seroient subjects à Monseigneur et qu'ils tiendroient leur alliance *Enguenotte*. » P. 38.

(1536). Dans la *Déploration de la cité de Genefve sur le faict des hérétiques qui l'ont tirannicquement opprimée*, écrite vers 1536 par Jean Gacy, originaire de Cluses (Haute-Savoie), on rencontre le mot en question dans deux passages. L'auteur met dans la bouche de Genève les paroles suivantes :

8° Les *Anguenots* m'ont fait sédicieuse. (Vers 112)

9° * Mieux me seroit si je estoie soubz France
Ou obéisse à mon naturel prince ;
Je n'eusse pas fourvoyé, ne prins ce
Chemin oblique, devenant *anguenotte*,
De deshonneur perpetuelle note.
Las ! je ne fusse par ces maudits livrée
A hérésie, ains de mal délivrée.

(A suivre). A. CONSTANTIN.

(1) M. J. Mercier, dans sa *Notice sur les Clarisses de Genève et d'Annecy*, a parfaitement établi que Jeanne de Jussie était originaire de Jussy-l'Evêque, qui a cette époque relevait du duc de Savoie ; quant a la date de 1549, il ne la donne que sur la foi d'une note qui se trouve à la fin du manuscrit qu'il a utilisé pour rédiger sa *Notice sur les Clarisses*.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE CHAMBÉRY

EXCURSION A LA CLUSE DE CHAILLE
LES GRUATS ET LA COMBE
PRES DE SAINT-BÉRON

A l'entrée N. N. O. de la cluse de Chaille, on rencontre la mollasse marine, d'abord sans fossiles ; mais bientôt on a des poudingues à petits cailloux exotiques pour la plupart, dents de poissons et *Pecten subscabriusculus ;* puis, un banc de poudingue à gros cailloux roulés, la plupart du néocomien, termine de ce côté l'helvétien. Ce dernier banc de poudingue repose sur les marno-calcaires à *Echinospatangus cordiformis ;* il n'y a donc pas à l'entrée N. N. O. de la cluse de Chaille de calcaire urgonien. Au-dessous des marnes à Spatangues on rencontre des marno-calcaires, à rognons siliceux et *Ostrea macroptera,* puis de gros bancs de calcaire rappelant ceux de Fontanil. Dans le bas, ce calcaire valanginien est blanc, avec petites fossiles et nombreux fragments d'Ostrea ; puis, viennent des bancs de calcaire gris cendré, compact, avec *Ammonites.* Chacun de ces bancs à fossiles marins présente à la base un conglomérat à rognons noirs, de 0,^{m}15 à 0^{m},20 d'épaisseur, et renfermant par place des cérithes ayant de 0,03 à 0,04 de longueur. Ces fossiles sont accompagnés d'une matière charbonneuse, voire même goudronneuse. Cette substance enveloppe complètement le fossile à l'état de moule, qui est en calcaire amorphe ou en carbonate de chaux cristallisé d'une teinte jaunâtre et à cassure esquilleuse. On y trouve également une natice qui paraît être la *Natica athleta.*

Il semble donc que l'on ait ici un facies saumâtre alter-

nant avec un facies essentiellement marin. Ces bancs de calcaire gris cendré, compact, avec *Ammonites* et le conglomérat à rognons noirs, cérithes et autres fossiles, mais très petits, se présentent sur l'horizon du Purbeck.

Cette alternance de dépôts marins, saumâtres, et même d'eau douce, ne me paraît pas localisée à la cluse de Chaille. Je citerai un autre exemple ; au-delà du col du Crucifix, sur le versant du lac d'Aiguebelette, à environ 650 mètres d'altitude, on a sur les dépôts représentant le Kimméridgien et le Portlandien, un calcaire gris cendré, avec conglomérat à rognons noirs et nombreuses sections de petits fossiles du Purbeck dans les parties compactes, puis, intercalés dans ces dépôts saumâtres, plusieurs bancs de calcaire jaune, à pâte grossière, avec natices, nérinées et nombreux moules d'acéphales. Parmi ces fossiles appartenant au Valanginien, je citerai : *Natica helvetica*. Pict. et Camp. *Nerinea lobata.*

A l'extrémité S. S. E. de la cluse de Chaille, à Saint-Franc, la mollasse marine est en contact avec l'Urgonien ; elle présente à la base un poudingue à cailloux exotiques et de la mollasse grossière à *Pecten subscabriusculus.* Mais aux Gruats, il n'en est pas de même. En effet, reposant sur des marno-calcaires à *Ammonites Leopoldinus,* est une mollasse grossière, très dure, sans fossiles, représentant un niveau supérieur dans les assises de l'Helvétien. On a donc aux Gruats, à une distance de l'Urgonien de la cluse de Chaille de 3 à 4 kilomètres, un ravinement considérable du crétacé inférieur, et le contact n'a plus lieu avec les poudingues à cailloux exotiques de l'Helvétien, mais bien avec un niveau supérieur, ce qui semble indiquer une stratification transgressive.

Des Gruats vers le hameau de La Combe et au-dessous des marnes hauteriviennes à *Amm. Leopoldinus*, on

trouve des calcaires roux à *Ostrea macroptera*, puis les calcaires de Fontanil. Aux quelques chaumières de La Combe, à l'axe anticlinal de la voûte, ces calcaires sont plus compacts, plus blancs, puis on trouve quelques bancs avec nombreuses sections de petits fossiles et nids de carbonate de chaux aciculaire.

A La Combe, j'ai trouvé plusieurs poches de terre réfractaire. Les plus élevées — à environ 500 mètres d'altitude — sont dans le Valanginien ou calcaires de Fontanil. A l'axe même de la voûte, la terre réfractaire paraît occuper une grande surface ; le principal gisement est recouvert par la culture. A l'Est, cette dernière masse est appuyée contre le Valanginien ; à l'Ouest, elle est recouverte par le poudingue à cailloux exotiques et la mollasse grossière à *Pecten subscabriusculus*. On a donc en ce point, pour les dépôts tertiaires, et de bas en haut :

1° Sable réfractaire, donnant 82 0/0 de matières insolubles dans l'acide chlorhydrique bouillant ;

2° Argile rouge, sur une faible épaisseur ;

3° Poudingue et mollasse grossière à *Pecten subscabriusculus ;*

Cette terre réfractaire est à environ 2 kilomètres 500 mètres de la gare de Saint-Béron. Elle est de bonne qualité et d'exploitation facile.

Dr Hollande.

3 juillet 1885.

BIBLIOGRAPHIE

JOSEPH FERRAND. — **Les pays libres,** *leur organisation et leur éducation d'après la législation comparée,* ouvrage couronné par l'Institut. — (Paris, 1884, F. Pichon, libraire du Conseil d'Etat, rue Soufflot, 24.)

Voici un ouvrage, important et sérieux, qui aborde, d'une manière calme et digne, des questions graves partout, spécialement dans les pays où est en vigueur le suffrage universel ; il rappelle, de loin, à certains égards, les remarquables études de M. de Tocqueville, sur *la démocratie en Amérique.*

Il expose et fait connaître le système politique et administratif des neuf Etats, ou les plus considérables ou les plus civilisés de l'Europe et de l'Amérique, et montre, par une série d'exemples, « qu'il n'existe chez tous les peuples cons-
« titutionnels du nouveau et de l'ancien monde, qu'un seul
« mode d'organisation, celui qui consiste à réserver aux
« autorités centrales le gouvernement lui-même, et à aban-
« donner à la commune et à la province, leur propre admi-
« nistration sous le contrôle des autorités. »

Il établit qu'avec la séparation des intérêts généraux et des intérêts locaux, « les affaires de la commune, du can-
« ton, de l'arrondissement, du département, étant remises
« aux mains des habitants et de leurs élus, ceux-ci y trou-
« veront d'inépuisables sujets d'éducation, d'activité et de
« détente. A la faveur des élections administratives, qui
« sont très multipliées, et des gestions communales et pro-
« vinciales, qui sont très accessibles, chacun a matière,
« tout près de son foyer, à s'occuper, à s'éclairer, à rendre
« service ; chacun apprend à se rapprocher de son sembla-

« ble, à s'intéresser à la chose publique, à prévoir, à se « dévouer. Tout naturellement ainsi et peu à peu, il se « forme un grand nombre de citoyens capables de voter et « d'agir avec discernement.

« Par contre, le gouvernement n'ayant pour toutes attributions que le règlement des intérêts généraux et la « surveillance des pouvoirs locaux, il ne fléchit pas sous le « poids de labeurs surhumains et de responsabilités univer- « selles ; il est en situation de résister et de durer... »

Telle est l'idée maîtresse du volume que l'auteur développe en détail en étudiant de près ce qui se passe dans les pays d'Europe et d'Amérique qui ont mis cette idée à exécution ; il prouve, par de nombreux exemples, que cette idée est féconde et utile, que les pouvoirs locaux, administrant collectivement, s'initient et se forment mieux au gouvernement constitutionnel.

Avec le temps, ce système d'organisation propage, suivant lui, dans tous les rangs de la société, des notions exactes sur la responsabilité des élus et des électeurs. La connaissance des affaires étant beaucoup plus répandue dans la population, l'esprit de tolérance entre les citoyens et de bonne entente y trouve plus le moyen de s'exercer et de prévaloir. Ceux qui ont charge des intérêts les plus usuels, entretenant à cette occasion de continuels rapports avec le public, se forment davantage et ont davantage aussi l'occasion de former les autres.

Il s'ensuit, d'après l'expression de l'auteur, que la société n'est pas nivelée ni émiettée, qu'elle est moins exposée aux révolutions d'en haut comme aux révolutions d'en bas.

En d'autres termes, l'auteur du volume, tout en désirant un pouvoir central fort, en tout ce qui a trait au gouvernement, se prononce pour la décentralisation administrative qui existe dans la plupart des pays civilisés d'Europe et

d'Amérique, mais il ne se borne pas à des généralités et ne procède pas par voie d'entraînement et d'utopies.

Il repond même à la plupart des objections qu'on peut lui faire et cherche avec sagacité quelles sont les garanties désirables au point de vue de la décentralisation elle-même, spécialement dans les premières années où ce régime fonctionnerait.

Il en montre clairement les avantages, et, en s'appuyant sur les expériences nombreuses qui ont été faites ailleurs, il cherche à remédier aux abus qui pourraient en résulter, — abus qu'il considère comme bien autrement graves et dangereux avec la centralisation administrative exagérée.

A ces différents égards, son ouvrage, — qui sera vivement discuté, en France surtout, — mérite d'être étudié de près ; il ne manque pas d'enseignements et tous les partis, qui divisent les sociétés modernes, trouveront matière à s'instruire en le lisant.

L'auteur fait remarquer, — et, il nous semble, non sans raison, — qu'une société démocratique et libre doit éviter avec soin le développement du fonctionnarisme ; il est de notoriété publique, ajoute-t-il même, que là où la France entretient dix fonctionnaires, les Anglais, les Américains et les Suisses en entretiennent un seul. Sont-ils plus mal administrés pour tout cela ? L'auteur ne le pense point, et le motif en est simple ; c'est parce que, à côté des fonctionnaires, il y a des citoyens rompus au maniement des affaires et que cette surveillance commune et intelligente vaut mieux, par la force des choses, qu'une surveillance qui s'exerce de loin, lentement, à travers plusieurs échelons, et qui risque, avec ces rouages multipliés et une telle distance, de mal voir ou d'être mal ou inexactement renseignée.

N'est-ce pas une remarque qui a été faite plus d'une fois

que, sous un régime monarchique pur ou despotique, la centralisation administrative se justifie, tandis qu'elle ne se justifie guère sous un régime populaire et le suffrage universel admis ? Ne risque-t-elle même point, dans ce dernier cas, d'enlever aux institutions leur base la plus solide ?

C'est en effet un grand avantage, à tous égards, et un grand enseignement, dans un pays démocratique, d'avoir une administration facilement accessible à tous, abordable en tout temps et rapprochée du citoyen. Etablissez-la sans crainte, largement et avec confiance ; rien ne formera davantage les hommes au bout d'un certain temps.

Si la Suisse, à l'époque du douloureux désastre de l'armée Bourbaki, a pu faire face, petite nation au milieu des montagnes, à des nécessités urgentes et à de grands devoirs d'humanité, c'est qu'elle était, par son organisation même, absolument décentralisée. Il y avait, d'une extrémité à l'autre de son territoire, des citoyens initiés au gouvernement local et rompus aux affaires ; ils avaient fait ainsi leur apprentissage à bien des égards et n'ont pas été surpris par les événements. Supposez, au contraire, une population qui eût tout attendu d'un centre, par ses habitudes, ordres, direction, organisation, que serait-il advenu ?

En terminant, je crois pouvoir redire que cette œuvre est une œuvre scientifique digne d'être méditée, qu'elle est instructive et que ceux qui la liront de près, avec attention, ne le feront pas sans fruit. Ecrite de bonne foi, sans passion, elle indique des études sérieuses, des connaissances étendues. C'est à raison de ces mérites divers et sans se dissimuler qu'il donnerait lieu à plus d'une critique, que l'Institut de France a couronné le volume auquel j'ai consacré cet article.

JULES VUY,
Vice-Président de l'Institut genevois.

LE RÉGIME
ET LA RÉFORME PÉNITENTIAIRES

(Suite. — V. le nº d'*août* dernier.)

IIe PARTIE.

TRAVAIL PRISONNIER. — SA STATISTIQUE.

NOTA. — Les chiffres qui suivent ont deux sources officielles, par conséquent incontestables :

1° La *Statistique des Prisons et des Etablissements pénitentiaires, et Compte-rendu presente à M. le Ministre de l'interieur pour l'annee 1880, par M Herbette, directeur de l'administration penitentiaire* (gros volume gr. in-8° imprimé en 1883, précieux a consulter sous bien des rapports), donc, tous mes nombres de prisons n'ont trait qu'a l'annee 1880 ;

2° Un *Questionnaire* que j'avais dressé, et auquel M. Passano, ancien inspecteur-directeur des prisons de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes, a eu la bonté de répondre avec une bienveillance et une précision dont je lui garde le meilleur souvenir.

CHAPITRE PREMIER.

Population de toutes les prisons de France et d'Algérie [1].

La voici, au 31 décembre 1880 (comme tous les chiffres qui sont relatifs aux prisons françaises) :

En *France* (les deux sexes).....		51,599
En *Algérie*	—	1,491
	Total général.....	53,090

1 Non compris les établissements pénitentiaires et prisons dépendant des ministères de la guerre et de la marine, tels que . ateliers de travaux publics, pénitenciers et prisons militaires, etc.; non compris non plus celles de l'Algérie, de Cayenne, des îles Marquises et de la Nouvelle-Calédonie.

Fin 1877, la population prisonnière totale était de 57,430, se subdivisant, pour la *France*, en 34,818 hommes, 8,142 jeunes garçons, 7,859 femmes et 1,973 jeunes filles ; pour l'*Algérie*, 4,311 hommes, 159 jeunes garçons, et seulement, — nombres curieux, — *138 femmes et 10 jeunes filles*.

Donc, 4,320 criminels *de moins* en 1880 qu'en 1877. Les années 1876-1878-1879 comptaient aussi moins de prisonniers qu'en 1880.

CHAPITRE II.

Les Récidivistes.

Nous voici en plein récidivisme. Quoique ce ne soit certes pas l'âge d'or, on va voir que ce que mon *Avant-Propos* a appelé un effarement, une « peur collective, » a singulièrement grossi le danger. (*Rapport officiel général sur les Prisons*, de 1880, le dernier, publié en 1883.)

§ 1er. — Détenus des Prisons centrales ayant subi des condamnations antérieures entraînant la peine de la récidive. (Art. 56-57-58 du Code pénal.)

Leur nombre, fin 1880, était de 4,775, ainsi subdivisés :

	Travaux forcés.	Détention.	Reclusion.	Emprisonnement.
Une condamnation	1	5	649	1,461
Deux —	5	2	218	1,159
Trois —	1	»	114	638
Quatre —	»	»	47	328
Plus de quatre	2	»	54	431
	9	7	1,082	3,677

Total, 4,775 individus, sur 53,090, ou sur les 13,927 détenus dans les 15 *prisons centrales* d'hommes et les 3 *pénitenciers agricoles* de la Corse.

§ 2. — Détenus qui, sans tomber sous l'application des art. 56-57-58 du Code pénal (récidives), ont subi antérieurement des condamnations d'**un an et au-dessous.**

Nombre, fin 1880 : 5,609.

	Travaux forcés.	Détention.	Reclusion.	Emprisonnement.
Une condamnation	6	13	663	1,283
Deux —	»	2	451	926
Trois et plus.....	5	7	681	1,572
	11	22	1,795	3,781

Total : 5,609 individus sur 48,315, déduction faite des 4,775 du précédent tableau.

Que d'exagérations commises par tous, même par de prétendus économistes (*rara avis!*), vont tomber devant les chiffres du § qui suit :

§ 3. — Condamnés — **récidivistes ou non récidivistes** — soumis à la surveillance à l'expiration de la peine qu'ils subissent. (Art. 44 du Code pénal.)

	Travaux forcés.	Détention.	Reclusion.	Emprisonnement avec surveillance infligée.
Hommes.....	20	13	2,077	2,942
Femmes.....	352	»	116	276
	372	13	2,193	3,218

TOTAL..... 5,796

Que de fois j'ai entendu affirmer qu'il y avait 100,000 individus en surveillance de la police !

CHAPITRE III.

Nombre, population et travail des maisons centrales et des pénitenciers agricoles.

Il y a en France :

15 maisons centrales d'*hommes* (à Albertville [1], Aniane, Beaulieu, Clairvaux, Embrun, Eysses, Fontevrault, Gaillac, Landerneau, Loos, Melun, Nîmes, Poissy, Riom et Thouars.
6 *idem* de *femmes* (Auberive, Cadillac, Clermont, Doullens, Montpellier et Rennes).
4 *idem* en Algerie, dont 1 de femmes.
3 pénitenciers agricoles en Corse (Casabianda, Castelluccio, Chiavari).

soit 28 maisons centrales, organisées pour recevoir 24,444 détenus.

1 Voir plus loin l'effectif et le travail de la centrale d'Albertville et des autres prisons des deux Savoie.

Au 30 décembre 1880, les 15 maisons centrales d'hommes contenaient..... 13,927 individus,
Les 6 *idem* de femmes ..... 2.729 —
Soit..... 16,656 —
pour les 21 *centrales* du continent français et les 3 pénitenciers agricoles de la Corse (2,311).

En décomposant ce total, l'on fait de très curieuses découvertes. Ainsi :

La *1re catégorie* des criminels compte 4,582 individus (2,321 forçats, 2,248 reclusionnaires et 13 *emprisonnés*) : assassinat (64), *association de malfaiteurs* (10), contrefaçon de billets de banque et fausse monnaie (113), excitation à la débauche (39), incendie (142), *traite des noirs* (1), *vols qualifiés* (3,069), etc.

Dans la 2e (5,787 individus), 15 *forçats* pour... port illégal de décorations !

La 3e (1,201 individus) intéresse spécialement la question du récidivisme : mendicité (163 *emprisonnés*), *rupture de ban* (668), vagabondage (307), etc.

Dans la 4e (3,237 individus) : viol (216), attentats à la pudeur (1,755), bigamie (10), etc.

Dans la 5e (120 individus), *intelligence avec l'ennemi (4)!*

Sur les 13,927 détenus des *centrales*, — toujours fin 1880, — il y avait 300 Italiens, 249 Belges, 126 Allemands, etc. (en tout 885 étrangers, soit le 7 °/₀) ; 1,045 n'étaient âgés que de 16 à 20 ans, 2,381 de 20 à 25, 2,737 de 25 à 30, 3,592 de 30 à 40, 2,339 de 40 à 50, 1,233 de 50 à 60, 491 de 60 à 70, 109 de 70 ans et au-dessus.

Au point de vue religieux, il y avait 13,069 catholiques (94 °/₀), 331 protestants (2,37 °/₀), 40 israélites ; etc.

Chacun des chiffres qui précèdent serait à analyser par le moraliste ; je laisse au lecteur le soin d'en tirer lui-même telles ou telles déductions. Dans les dernières Parties de cette Etude, on verra quelles conclusions j'en tire.

CHAPITRE IV.

Travail industriel dans les maisons centrales de France [1].

§ 1er. — *Hommes* (15 maisons centrales).

Sur les 11,616 détenus fin 1880, 10,372 ont été *occupés;* donc, 1,244 ne l'ont pas été. — Le nombre des journées de travail a été de 3,308,521, dont la moyenne de salaire quotidien est de 99 c. — Sur ces 3,308,521 journées par 10,372 condamnés, 1,554 ont été employés au service intérieur et économique et ont fait de ce chef 545,041 journées.

Le total des salaires a été de 3,360,481 fr. 47 c., y compris 249,051 fr. 73 c. de gratifications. (Voir ci-après, § 3, pour les emplois de cette somme.)

§ 2. — *Femmes* (6 maisons centrales).

On a vu qu'en 1880 la population en a été de 2,729. Sur ce nombre, 2,492 seulement ont été *occupées* : coutures fine, grosse et mécanique, (1,102) repassage, cheveux, cordonnerie clouée, corsets et faux-cols. — Ces 2,492 ont fait 827,350 journées de travail (y compris 115,106 journées de service intérieur-économique), lesquelles, y compris les gratifications, ont produit 782,569 fr. de salaires. (Voir ci-après les subdivisions de cette somme.)

1 Les *maisons centrales* reçoivent :

1° Les femmes condamnées aux travaux forcés qui n'ont pas encore été conduites dans l'une de nos colonies d'outre-mer ;

2° Les reclusionnaires des deux sexes ;

3° Les correctionnels des deux sexes condamnés à plus d'une année d'emprisonnement,

4° Un certain nombre de condamnés aux fers et à la détention.

Les maisons centrales de Landerneau et d'Embrun ne reçoivent que des condamnés à l'emprisonnement d'un à dix ans.

La moyenne du salaire quotidien a été de 94 c.; elle égale, moins 5 c., celle du travail masculin. Cette presque égalité est fort remarquable.

§ 3. — Emplois des salaires.

Le produit *en francs* ayant été, pour les

hommes, de ..... Fr. 3,360,481 47
Pour les femmes, de 782,569 60

Il en résulte un total de ..... Fr. 4,143,051 07

Afin que ce total reste bien dans l'esprit du lecteur, je me répète : Non compris les 3 pénitenciers agricoles de la Corse et les 5 maisons d'Algérie, les salaires des 11,616 hommes et des 2,729 femmes (soit 14,345 détenus dans les 21 maisons centrales) ont été en 1880, gratifications comprises, de *4,143,051 francs*.

Voyons ce qu'est devenue cette somme :

Quant aux 3,360,481 fr. des 10,372 hommes, 1,546,372 fr. ont formé le *pécule* (897,701 fr.) et la *réserve* (648,671 fr.) des détenus, 1,088,318 fr. ont été attribués aux entrepreneurs des travaux prisonniers [1], et 696,790 fr. seulement ont formé la part de l'Etat.

Les 782,569 fr. des 2,729 femmes se subdivisent ainsi :

Disponible.....	Fr.	160,327 99	
Réserve.....		145,324 71 ci	305,652 70
Aux entrepreneurs			476,916 90
Egal.....	Fr.		782,569 60

1 Il est juste de faire remarquer que le travail en prison comporte pour ces entrepreneurs des charges dont l'industrie libre est à peu près affranchie, telles que : chauffage, éclairage et entretien de l'atelier, fourniture du matériel et des vêtements de travail, appointements des contre-maîtres, certaines indemnités mensuelles ou quotidiennes en espèces ou pain aux gardiens, frais de transport des matières premières et des objets fabriqués, entretien d'agents spéciaux, moins-value du travail pour mauvaise fabrication, etc. Il faut aussi déduire de leurs bénéfices l'augmentation des frais généraux, à raison du plus grand nombre d'ouvriers qu'il faut employer pour le même ouvrage, car l'expérience prouve que *trois prisonniers ne produisent pas plus que deux ouvriers libres* : les causes de ce fait ne sont pas difficiles à trouver.

Et à l'Etat ? Rien... ! Vous l'avez bien lu : rien.

Quant aux *emplois* de leur *pécule* (1,546,372 fr.) faits par les condamnés des *maisons centrales,* je crois intéressant d'en citer quelques-uns, qui appellent l'attention du penseur.

Ainsi, ils ont dépensé en 1880, sur ce pécule, 906,712 fr., se subdivisant ainsi (nombres ronds) :

Pain et autres aliments	Fr.	757,679
Effets d'habillement.....		71,001
Ports de lettres, ***frais d'actes notariés***.....		30,117
Restitutions volontaires.....		631
SECOURS AUX FAMILLES.....		75,001

A la fois, cette dernière dépense, si forte comparativement, apitoie et console le moraliste. Ces 75,000 fr. de *secours aux familles* par les *centraux,* — c'est-à-dire par « l'état-major » du Crime, — me rendent bien fort pour *toutes* les conclusions des dernières Parties de cette Etude.

Les 10,370 *centraux* hommes occupés l'ont été plus spécialement aux travaux industriels ci-après :

Chaussons (190,500 fr., en nombres ronds), cordonnerie clouée et cousue (447,000), tailleurs d'habits (96,180), brosserie (109,000), vannerie (234,000), enluminerie (21,000), galoches (38,300), boissellerie (5,500), casseurs de noix (1,250), *corsets* (55,200), feuillages artificiels (10,600), chaises (219,750), boutons (304,100), passementerie (14,400), ébénisterie-menuiserie (59,000), parapluies (31,350), ouvraison de soie (28,000), cartonnages (9,500) ; tissages de fil (138,100), de laine (26,650), de velours (8,400), de toiles métalliques (42,600) ; sandales (44,750), essieux et ressorts de voitures (27,750), mesures linéaires (14,500), meubles en fer (11,500), cadres (25,600), pantoufles (36,300), mégisserie-peausserie (50,700), soies pour brosses (39,000), lits en fer (123,100), espadrilles

(22,800), pipes (36,700), sabotterie (9,000), sparterie (22,425), quincaillerie (24,300), *ravaudage* (10,300), ganterie (7,500), etc.

Ci-avant, § 2, j'ai déjà indiqué la nature du travail des 6 centrales des femmes.

§ 4. — Ensemble des recettes et dépenses des maisons centrales. — Comparaison.

A plusieurs points de vue de mes diverses conclusions (Voir aux quatre dernières Parties), il est utile de comparer dès à présent les *Dépenses* et les *Recettes* spéciales aux 21 maisons *centrales* du continent français.

D'après les tableaux du dernier Rapport officiel (pour 1880, publié en 1883), le total de ces dépenses des *centrales* s'élève à..... Fr. 7,586,869

De laquelle somme il faut déduire :

Pour la portion de l'Etat sur les travaux exécutés pour le compte des particuliers	581,836		
Pour *idem* sur les travaux exécutés pour son propre compte..	144,954	ci	726,790
D'où un déficit, rien que du chef des 21 centrales, de			6,860,079

On a vu que, de par la part qui leur est allouée sur chacune des journées de travail des détenus, les entrepreneurs des travaux prisonniers (V. plus loin le chapitre qui leur est relatif) ont perçu 1,088,318 fr. sur les 3,360,481 f. des salaires des 10,370 *centraux*, et 476,916 f. sur celui des 2,492 femmes *occupées* (sur 2,729). Donc, 1,565,234 fr. ont formé la « portion concédée » par l'Etat aux entrepreneurs (et, là, que de noms curieux, de choses à fouiller !), *outre le bénéfice qu'ils ont sur la vente*

des produits qu'ils font faire, à si bas prix, aux prisonniers.

A la suite de chaque *nature* de prisons (ci-après), nous donnerons le budget spécial, puis le budget général ; mais que, dès à présent, l'on sache que les *dépenses* pénitentiaires pour 1880 ont été de..... Fr. 25,273,999

Les *recettes,* SEULEMENT de..... 5,319,792

D'où un *déficit* général de..... Fr. 18,293,261

Voilà ce que la France débourse pour une moyenne de 53,000 à 56,000 prisonniers.

Et ce si gros déficit sera très considérablement surélevé par les énormes et *improductives* dépenses qui découleront de la « *loi de peur* » sur le récidivisme ; oui, *ces dépenses seront improductives à* TOUS LES POINTS DE VUE.

Au lieu d'un déficit aussi considérable, j'espère, plus loin, prouver la possibilité d'un très fécond excédent de recettes.

Arrivons aux maisons d'arrêt départementales.

CHAPITRE V.

Maisons départementales d'arrêt, de justice et de correction. *(Nombre : 378.)*

Les condamnés à un an *et au-dessus* subissent leurs peines dans les maisons *d'arrêt, de justice* et *de correction,* telles que celles de Grenoble, c'est-à-dire de chef lieu départemental. Les condamnés a plus de 3 ou 6 mois ne peuvent pas rester dans les prisons *d'arrondissement* ils sont centralisés au chef-lieu. — Les condamnés a plus d'un an sont transférés dans les maisons *centrales.*

§ 1er. — Leur population occupée et inoccupée. — Leur produit.

Au 31 décembre 1880, il y avait dans les prisons départementales de la France, y compris celles de la Seine :

Hommes et jeunes garçons.....	19,332
Femmes et jeunes filles.....	4,327
TOTAL..	23,659

Dans ce chiffre, la Seine a 5,840 hommes et 1,544 femmes.

Sur ces 23,659 détenues et détenus, 8,825 ont été *inoccupés*. Les 14,834 occupés ont fait 4,140,460 journées de travail (les hommes 3,364,908, les femmes 775,552), dont le total des salaires a été de :

Pour les hommes et jeunes garçons.....	1,774,464 fr.
— femmes — filles.....	356,382
TOTAL..... .	2,130,846 fr.

La moyenne du salaire quotidien ressort à 55 c. pour la Seine et à 51 c. pour les autres départements.

Cette somme de 2,130,846 fr. s'est subdivisée ainsi :

Au pécule-réserve des prisonniers	1,127,552 fr.
Aux entrepreneurs des travaux	847,546
Part de l'Etat pour les prisons de la Seine...	152 713
— pour les autres départements..	*Rien*
TOTAL égal.....	2,130,846 fr.

On a bien compris : *aucune* des 378 prisons départementales n'a, en 1880 (pas plus qu'aujourd'hui certainement), rapporté *un seul* centime à l'Etat, qui dépense cependant pour elles..... *8,869,130 fr. 19 c.!* Là encore, comme en tout le régime pénitentiaire actuel, irrationalisme complet, pour ne pas dire plus.

§ 2. — Nature des travaux.

Service intérieur-économique de ces 378 prisons (358,000 fr., en nombres ronds) ; agrafes, aiguilles, chapelets. épin-

gles, etc. (38,500) ; boutons (81,000) ; broderie, dentelles, etc. (25,700) ; brosserie, plumeaux, balais (43,000) ; cardage, dévidage, épluchage, triage, etc. (200,300) ; cartonnages (46,000) ; *chaussonnerie* (234,000) ; *copies*, papeterie, *imagerie*, etc. (154,400) ; cordonnerie et piquage (93,400) ; sellerie, etc. (37,800) ; *corsets* (2,600) ; coutures diverses (198,600) ; *ébénisterie*, tourneurs, sabotiers, tonnellerie, etc. (36,000) ; espadrilles et sandales (60,300) ; sculpture, etc. (15,200) ; *serrurerie*, etc. (40,000) ; tresses de paille, cabas, chaises (93,500) ; tissages (19,300) ; vannerie (71,000) ; etc.

§ 3. — Prisons des deux Savoie.

Les chiffres qui suivent sont extraits de l'*Exposé général pour l'année 1880*, fait au ministre de l'intérieur par M. Herbette, directeur de l'administration pénitentiaire. Cet *Exposé*, le dernier publié, ne l'a été qu'en 1883 (gros in-8° de 490 pages).

MAISON CENTRALE D'ALBERTVILLE.

Au 31 décembre 1880, le nombre des détenus était de 385. (Cette maison peut en contenir 500.)

Il y a été fait, en 1880, 120,779 journées de travail par 317 prisonniers ouvriers et 35 *idem* apprentis ; il y a donc eu 33 *inoccupés*. — Produit net, 87,081 fr. ; plus, 8,470 fr. de gratifications ; soit 95,550 fr., sur lesquels la portion concédée aux entrepreneurs de travaux a été de 48,303 fr. — La part des 317 travailleurs a été, pour leur pécule, de 27,866 fr. ; pour leur *réserve*, de 19,380 fr.

Moyenne du salaire par journée de travail, 79 centimes 11.

Il y a dans ce produit net de 87,081 fr. pour (en nombres ronds) :

15,400 fr. de galoches ;
16,000 — *service intérieur* fait par les détenus. (Salaire moyen de la journée de ce service : 73 c. 29.)
13,400 — cordonnerie clouée ;
11,100 — espadrilles ;
9,000 — chaussons ;
8,650 — ébénisterie ;
7,000 — ganterie ;
1,170 — tailleurs d'habits.

Les professions qui comptent le plus de détenus à Albertville sont : cultivateurs, bergers, bouviers, etc. (63) ; manœuvres, journaliers, porte-faix, etc. (86) ; domestiques, etc. (10) ; forgerons, etc., industries du fer (20) ; menuisiers, etc., sur le bois (19) ; du bâtiment (10) ; carriers, mineurs, etc. (19) ; cordonniers (18) ; tisseurs, etc. (16). — Il n'y a là que 2 propriétaires, 4 négociants, 1 typographe, 4 bijoutiers, 9 colporteurs, 2 saltimbanques, 2 instituteurs, etc. Point de dessinateurs, d'hommes de lettres, de médecins, de cuisiniers, de cantonniers, d'équarrisseurs-fossoyeurs-vidangeurs, etc.

MAISONS D'ARRÊT ET DE JUSTICE.

Haute-Savoie.

Ce département en a 4 : à Annecy, Thonon, Saint-Julien et Bonneville.

Leur effectif au 31 décembre 1880 était de :

A Annecy.....	45	hommes	3	femmes,	soit	48	détenus.
A Thonon.....	9	—	5	—	—	14	—
A Saint-Julien.....	14	—	3	—	—	17	—
A Bonneville.....	25	—	»	—	—	25	—
TOTAUX	93	hommes	11	femmes,	soit	104	détenus.

Seulement 104 détenus condamnés pour toute la Haute-

Savoie, sur une population de 274,087 âmes; quelle preuve indiscutable de l'honorabilité générale, exceptionnelle, des Savoisiens !

Sur ce nombre de 104 détenus, ont été *occupés* 42 hommes et 6 femmes. Les hommes ont fait 11,921 journées de travail; les femmes, 2,127 ; soit 14,048, qui, gratifications comprises, ont produit 7,797 fr., dont 4,264 fr. pour l'entrepreneur. — *Rien au Trésor.*

La moyenne du salaire pour les deux sexes a été de... 50 centimes (52 c. pour les hommes, 40 c. pour les femmes).

Savoie.

Ce département a aussi 4 *maisons d'arrêt :* à Chambéry, Albertville (outre la *centrale*), Moûtiers, Saint-Jean de Maurienne.

Au 31 décembre 1880, leur effectif était de :

A Chambéry.....	64	hommes	13	femmes,	soit	77	détenus.
A Albertville.....	11	—	3	—	—	14	—
A Moûtiers (arr. de 35,000 âmes).....	4	—	»	—	—	4	—
A St-Jean de Maurienne..	17	—	»	—	—	17	—
TOTAUX	96	hommes	16	femmes,	soit	112	détenus.

112 criminels, — dont seulement *seize femmes,* — sur une population de 266,438 âmes ! 216, en tout, pour les 540,525 Savoisiens ! On doit être fier d'avoir un aussi honnête berceau.

Des 112 prisonniers du département de la Savoie, 61 hommes et 15 femmes (sur 16) ont été *occupés*. Ils ont fait 17,641 journées de travail, lesquelles, gratifications comprises, ont produit 15,000 fr., sur lesquels les entrepreneurs de travaux ont reçu 7,886 fr. — Encore *rien au Trésor.*

La moyenne des salaires a été de *49 c. pour les hommes, de 31 c. pour les femmes.*

Voici quelle a été la nature du travail et son total en francs (nombres ronds) *pour les deux Savoie :*

Service intérieur (4,342 fr.), chaussonnerie (6,185), cordonnerie et piquage (446), *couture* (325), tresses de paille (849), tailleurs *(29)*, etc.

En tout, 22,797 fr. pour les huit prisons des deux Savoie, sur laquelle somme les entrepreneurs de travaux ont touché plus de 12,000 fr., et *l'Etat, rien.*

La Savoie ne compte dans toutes les *maisons d'éducation correctionnelle* (il n'y en a pas dans les deux Savoie) que..... 26 enfants.
La Haute-Savoie ..... 46 —

TOTAL, seulement..... 72 enfants.

Détail qui a une haute signification morale : en tout, en 1881, les deux Savoie n'ont eu que 22 accusés de crimes contre les personnes, et encore, sur ces 22, 7 ont été acquittés. Honneur à la loyale Savoie !

§ 4. — Les prisons de l'Isère. — Leur population. — Leur travail.

Il y a dans l'Isère quatre *maisons d'arrêt* proprement dites : à Grenoble, Vienne, Bourgoin, St-Marcellin.

Fin décembre 1880, leur population totale était de 148 hommes ou jeunes garçons, de 13 femmes ou jeunes filles, soit 161 détenus. (En 1877, ce nombre était de 279.)

Les hommes y ont fait 35,458 journées de travail.
Les femmes — 3.580 — —

TOTAL..... 39,038 journées de travail, lesquelles ont produit 27,067 fr. de salaires. La moyenne du salaire quotidien est de 76 c. pour les hommes, de 36 c. pour les femmes. (En 1877, 32 c. et 21 c.)

De ces 27,067 fr., 13,995 ont été encaissés par l'entre-

preneur des travaux, 13,747 ont été attribués au pécule-réserve des prisonniers. Et à l'Etat ? Rien, rien toujours !

Ces 27,067 fr. se subdivisent ainsi, en nombres ronds : Service intérieur (4,800 fr.) ; broderie, dentelles, fleurs, *ganterie,* passementerie (5,650) ; brosserie, plumeaux, balais (6,670) ; cordonnerie (193) ; couture (...8) ; cardage, dévidage, etc. (3,000) ; tailleurs d'habits (775) ; triage de légumes, noix et cassage (1,350) ; ébénisterie, etc. (87) ; etc.

Voilà le travail « libre » de Grenoble et de toute l'Isère bien rassuré.

CHAPITRE VI.

Pénitenciers agricoles.

§ 1er. — Leur Nombre. — Leur Population.

La France continentale a trois pénitenciers agricoles, tous trois en Corse : Casabianda, Castelluccio, Chiavari [1]. Il y a aussi, en Algérie, un pénitencier et deux maisons centrales, dont je n'ai pas besoin de m'occuper.

Au 31 décembre 1880, Casabianda avait 960 détenus.
— Castelluccio — 487 —
— Chiavari — 864 —

TOTAL... 2,311 détenus.

(1,725 fin 1877.)

Sur ces 2,311 détenus, 1,949 seulement ont été occupés ; qu'ont donc fait les 362 inoccupés ? Probablement de la *cellule,* c'est-à-dire moins encore que de l'improduction.

A partir d'ici, j'engage le lecteur à bien peser les chiffres et les observations qui vont suivre, car, plus que jamais,

1 Au moment de mettre sous presse, on m'affirme que le pénitencier de Chiavari vient d'être supprimé.

on va voir quelles énormités l'on constate dans la France pénitentiaire, et plus particulièrement dans les pénitenciers agricoles de Corse.

Défalcation faite, de ce total de 2,311 détenus, des 362 inoccupés, il reste 1,949 occupés, qui ont fait 566,999 journées de travail, ayant produit 357,151 fr., donnant une moyenne de 63 centimes de salaire quotidien. Voyons ce que ces 1,949 paires de bras ont fait, en tout 1880 d'*agricole* proprement dit :

	Journées.	Produit.	Moyennes de salaire quotidien.
A Casabianda.....	97,430	64,009 fr.	0,66 c.
A Castelluccio.....	77,683	41,490	0,53
A Chiavari.....	103,947	67,330	0,66
Totaux agricoles...	279,060	172,829 fr.	Moyenne : 0,62 c.

Donc, en résumé :

1° Les 2,311 détenus des trois pénitenciers de la Corse n'ont fait que 567,000 journées de travail et n'ont gagné que 357,000 fr.; soit seulement 155 fr. par an pour chacun d'eux ;

2° Ils n'ont fait que 279,000 journées agricoles proprement dites et gagné 173,000 fr., soit, pour les 1,033 prisonniers qui y sont spécialement employés aux travaux agricoles, 167 fr. 50 par an.

Et ces trois pénitenciers dépensent à l'Etat 1,428,882 fr. [1], soit un peu moins de 618 fr. 50 par an pour chacun des 2,311 prisonniers, et environ 1,385 fr. par an pour chacun des 1,032 travailleurs dits agricoles! Qu'est-ce que cela veut dire? Et que deviennent les productions rurales : vins, céréales, fourrages, légumes, etc.? Sont-elles vendues, comme Casabianda l'a fait très illégalement, des graines de vers à soie produites par les cocons de son éducation *sériciole*,

1 Celui d'Algérie, Berrouaghia, 391, 395 francs.

dont j'ai *vainement* cherché trace dans l'énumération de ses *travaux* et de ses recettes de 1877 et de 1880? Casabianda ne pourra alléguer que les 15,000 à 20,000 fr. tirés de son *commerce* d'œufs de vers à soie sont portés aux recettes de la rubrique *Travaux divers*, puisque je ne trouve là que le chiffre de... 549 fr. 50. Je relève : service intérieur et économique, 69,386 journées et 49,861 fr.; carrières, 690 et 714 fr.; dessèchements, 3,950 et 2,496 fr.; routes, 560 et 336 fr.; taille de pierres, 1,680 et 1,753 fr.; travaux aux bâtiments des établissements, 22,088 et 21,895 fr. Voilà tout, mais point de *sériciculture*. Ces 15 à 20,000 fr. seraient-ils donc compris dans les 64,009 fr. de ses 97,430 journées agricoles? Si *oui*, Casabianda, avec ses 960 détenus (744 *occupés*), n'aurait donc fait de l'agriculture proprement dite que pour environ 45 à 50,000 fr., déduction faite de sa recette d'œufs de vers à soie?

Tout cela est bien extraordinaire, surtout si l'on compare cette moyenne de 62 c. par jour avec le salaire de la main-d'œuvre agricole libre : aux prix actuels des denrées alimentaires rurales, c'est être au-dessous de la vérité que de porter à 1 fr. 50 par jour la main-d'œuvre agricole *nourrie*. Malgré cela, c'est ce chiffre que je prends pour base de mon argumentation du Chapitre III de ma Ve Partie. (Voir ci-après.)

Les statistiques spéciales, les budgets des trois pénitenciers de la Corse me paraissent prouver l'indispensabilité d'une foule de réformes *nécessaires, urgentes*. Il y a là des vices radicaux ou d'emplacements, ou d'administration, ou de mauvaise conduite des cultures, ou d'un trop grand nombre de bras prisonniers employés à travaux ou produits non assez rémunérateurs (c'est-à-dire mauvaise direction de la main-d'œuvre) : enfin, vices quelconques à découvrir, à réformer.

Mon étonnement de ne voir produire aux 2,311 détenus des trois pénitenciers corses que 172,829 fr. *agricoles,* s'accroît encore quand je me dis que Chiavari, Casabianda, Castelluccio (surtout Chiavari) sont en pleins maquis offrant de suffisants paquerages à la race ovine, si peu coûteuse, si facile à nourrir, moins sujette aux épidémies que la race bovine, et par là, relativement, d'un rapport très productif. N'y fait-on donc aucun élevage, ni aucune vente de bœufs, de vaches, de moutons, de porcs (d'un élevage très facile, très productif aussi)? N'y a-t-on, n'y vend-on donc pas des légions d'animaux de basse-cour, n'y recueille-t-on, n'y vend-on pas des millions d'œufs? Point de ruches ? Et Chiavari seul a 2,500 hectares ! Il m'a été affirmé que Casabianda dépensait de fortes sommes pour achat du lait de sa consommation ! Est-ce croyable? Autre fait dont je suis de plus en plus surpris : d'où vient que ces pénitenciers dits *agricoles* ont, par marchés d'adjudication, des fournisseurs de viande de boucherie? Est-il possible d'admettre que les 2,500 hectares de Chiavari ne peuvent élever bœufs, vaches, moutons, porcs, en suffisantes quantités pour alimenter de viande ses 864 *prisonniers* (à qui, règlementairement, il en est cependant si peu distribué) et son personnel de gardiennage? Si Chiavari ne peut nourrir AU MOINS son monde, qu'est-ce donc que ce pénitencier dit *agricole?*

Autre cause d'étonnement. D'où vient qu'à Chiavari le *revient* d'un litre de vin récolté en son vignoble y soit de 1 fr. 50, comme on me l'a affirmé? C'est au moins la preuve qu'on y travaille peu, ou pas bien.

Oui, il y a là vices quelconques, et, tout en n'incriminant que *les faits,* j'appelle sur ce point l'attention de qui de droit. Non seulement Casabianda, Castelluccio et Chiavari doivent ne rien coûter à l'Etat des 1,353,455 fr. qu'il

y perd, mais ils devraient donner de fort importants bonis.

CHAPITRE VII.

Chambres et Dépôts de sûreté.

Il y a en France 3,011 chambres de sûreté et 23 dépôts *idem*.

La Haute-Savoie en a 27, la Savoie 29, l'Isère 53.

Il ne s'y fait aucun travail, par suite du peu de durée de l'incarcération, laquelle n'est, en moyenne, que de 25 à 56 heures. Toutefois, et seulement pour l'observateur, il est bon de relater que, pendant l'année 1880, ces 3,034 chambres et dépôts de sûreté ont reçu 43,560 *arrêtés* (37,810 hommes, 5,750 femmes) dans le ressort de la brigade de gendarmerie, 11,720 (10,786 hommes, 934 femmes) dits de passage, et 2,621 militaires et marins.

Donc, un total de 57,901 individus des deux sexes ont eu pour habitations temporaires, en 1880, ces chambres et dépôts, que l'on pourrait appeler *prisons d'étapes*.

CHAPITRE VIII.

Etablissements d'éducation correctionnelle.

Sous ce titre, je me bornerai à énumérer les chiffres, la statistique proprement dite des *jeunes détenus* et *jeunes détenues*. Plus loin, en III^e^ Partie, chap. III, §§ 1, 2, 3 et 4, je soumettrai au lecteur les réformes qu'il me paraît *indispensable* de faire subir, — et le plus tôt possible, —

aux colonies publiques et *privées* d'éducation correctionnelle.

§ 1er. — Leur Nombre. — Leur Population. — Leur Criminalité. — Leur Coût.

1° Jeunes Garçons.

Etablissements *publics*, c'est-à-dire appartenant à l'Etat et dirigés par lui	6
Quartiers correctionnels (en prisons départementales)	5
Etablissements *privés* [1]	29
	40

2° Jeunes Filles.

Etablissements publics. (Point.)	»
Quartiers correctionnels	1
— privés	22
Total	63

Donc, 63 colonies correctionnelles.

Les deux Savoie et l'Isère n'en ont point.

Au 31 décembre 1880, les 40 colonies de jeunes garçons en comptaient 7,359 ; dans les 23 de jeunes filles, 1,758. — Donc, en tout, 9,117, près de 200 de moins qu'en 1879 [1].

Il est fort intéressant, pour le moraliste, de relever la nature des crimes ou délits qui avaient amené l'incarcération de ces *enfants* jusqu'à leur majorité ; les voici :

	Garçons.	Filles.
Vol simple et escroquerie	4,629	943
Vagabondage	1,231	216
Mendicité	476	153
Vol qualifié, faux et fausse monnaie	522	45
Attentats à la pudeur et aux mœurs	271	179
Meurtre, coups et blessures	128	19
Incendie	124	33
Assassinat et..... empoisonnement	8	2
Divers	131	10

Il y a eu, en outre, 213 cas de désobéissance à l'autorité paternelle.

1 Depuis l'année 1874, l'Etat donne aux *colonies privées* 0,75 c. par garçon, 0,60 c. par fillette, et par jour. Dans cinq de ces colonies, la moyenne du coût quotidien, par enfant, est de 1 fr. 21.

Il est douloureux de remarquer que c'est entre 12 et 14 ans que la criminalité a été la plus forte pour les jeunes filles.

809 garçons et 429 filles, — soit 1,238 sur 9,117, — étaient des enfants de mendiants, de vagabonds ou de prostituées ; — issus de repris de justice, 1,140 garçons, 546 filles ; — orphelins d'un parent, 2,191 et 573 ; — *idem* de père et de mère, 555 et 257 ; — enfin, *élevés dans les hospices,* seulement 136 garçons et 20 fillettes.

De ceux en détention à fin décembre 1880, 775 garçons et 90 filles étaient des *récidivistes* d'une fois (865). Fait remarquable: tandis que le nombre des récidivistes garçons diminuait de 194 en 1880 comparativement à 1879, celui des filles doublait exactement : 90 contre 45.

La Haute-Savoie ne comptait en 1881 que 31 enfants *en correction ;* la Savoie que 21, soit 52 seulement pour une population totale de 540,525 âmes ; l'Isère, 76 (580,271).

En 1880, les 11 *colonies* de l'Etat ont dépensé ..... Fr. 1,201,680
Les 29 *privées* de garçons..... 1,337,171
Les 23 — de filles..... 388,855
TOTAL..... Fr. 2,927,706

Trois millions de francs en nombre rond. — Quels minimes résultats *d'intérêt général* en regard de ce gros chiffre ! (V. IIIe PARTIE, chap. III, §§ 1 à 4.)

§ 2. — Leur Travail.

1° JEUNES GARÇONS.

Dans les établissements de l'Etat il y a eu d'*occupés* 2,380 garçons, qui y ont fait 560,821 journées de travail. — Quatre de ces enfants ont été *loués* à des industriels.

On va le voir, ce *louage* n'est pas, là, un fait unique.

Dans les colonies *privées,* 4,480 garçons ont été *occupés :* 4,307 dans l'intérieur, qui y ont fait 1,370,153 journées de travail ; *173 ont été loués à des particuliers, à qui ils ont fait 52,440 journées.*

Au total, 6,860 occupés ayant fait 1,983,414 journées, dont 64,268 par les 177 *enfants* loués à des industriels travaillant hors des établissements. Ceci est un fait à noter par le Législateur et le Moraliste. Il est vrai que 37,210 journées ont été faites par 139 garçons de la Société de Patronage des jeunes détenus de la Seine.

2° Jeunes Filles.

Aucune fillette *correctionnelle* n'est *louée* au dehors.

1,716 (sur 1,758) ont été occupées ; elles ont fait 397,516 journées de travail.

Pas plus pour les garçons que pour les filles, aucune moyenne du salaire quotidien n'est donnée. C'est une lacune fort regrettable, car on trouverait dans ce salaire de précieux enseignements.

§. 3. — Nature de leur Travail.

1° Jeunes Garçons.

Relevons seulement les nombres d'enfants par nature du travail :

Agrico-horticulture, terrassements, 1,020 ; brossiers, 144 ; confection de linge et de vètements, 153 ; cordonniers, 146 ; relieurs, 189 ; charpentiers, 47 ; ferblantiers, 37 ; forgerons, maréchaux, 43 ; maçons, 26 ; menuisiers, 25 ; charrons, 47 ; jardinage, 72 : employés au service économique intérieur des colonies, 253 ; *idem* au service agricole intérieur (bergers, *conduite d'attelages*), 93 ; jardinage, porcherie, etc., 1,266 ; etc.

Qu'apprennent là ces enfants, qui, on le voit, sont sur-

tout des manœuvres, des terrassiers, des marmitons, des domestiques d'intérieur, des conducteurs d'attelages, etc. ? Aucun *état,* ou à peu près rien. C'est une véritable exploitation, par l'industrie privée, des adolescents criminels. Au fond, c'est une « traite » d'enfants presque voués ainsi au Crime, au Récidivisme.

2° Jeunes Filles.

Dans le « quartier correctionnel » de l'Etat et les 23 colonies *privées,* sur 1,758 jeunes filles y détenues, 1,716 ont été *occupées* et ont fait 397,516 journées de travail, ayant produit..... Quel chiffre de salaires ? on ne le peut savoir, car il n'en est dit mot. Pourquoi le silence sur ce point, cependant si important à bien des points de vue ? Ce mutisme est d'autant plus regrettable, condamnable même, qu'il eût été fort utile de savoir quel emploi du produit de ces 397,516 journées de travail a été fait, soit pour les enfants correctionnels en temps de détention et à leur sortie, soit pour leurs *maîtres* de colonies.

Voyons à quoi a été occupée la plus grande partie des 1,716 travailleuses :

Service intérieur : boulangerie, 18 ; *buanderie*, 108 ; cuisine, 40 ; travaux *divers,* 233.

Service agricole : basse-cour, 0 ; bergerie, 3 ; caves, 2 ; *conduite des attelages* (voitures et instruments aratoires), 12 ; jardinage, 90 ; porcherie, 7 ; travaux agricohorticoles, 188 ; vacherie, 24.

Industrie : brodeuses, 14 ; confection linge-vêtements, 295 ; corsetières, 5 ; mécaniciennes, 16 ; ravaudeuses, 7 ; repasseuses, 24.

(Pour les réformes à opérer, V. la IIIe Partie, chap. III, §§ 1, 2, 3 et 4.)

CHAPITRE IX.

Emprisonnement cellulaire.

Afin que l'on comprenne bien mon argumentation sur le régime cellulaire (IIIe PARTIE, chap. IV), il est nécessaire de mettre sous les yeux du lecteur quelques chiffres, — officiels toujours, — sur cette spécialité pénitentiaire.

Avant 1880, la *cellule* n'était pratiquée que dans 6 maisons ; fin 1880, dans 8, qui sont :

1° Mazas, à Paris ;
2° Un quartier de la prison de la Santé, *idem ;*
3° Une partie du dépôt de la préfecture de police, *idem ;*
4° Dans la maison d'arrêt de Tours ;
5° *Idem* de Sainte-Menehould (Marne) ;
6° *Idem* d'Etampes (Seine-et-Oise) ;
7° *Idem* de Versailles ;
8° *Idem* de Dijon.

Ces 8 prisons contiennent 2,131 cellules.

Deux autres « cellulaires » sont en construction : à Pontoise et à Corbeil.

CHAPITRE X.

Ensemble du budget pénitentiaire. — Dépenses et recettes de l'Etat.

§ 1er. Dépenses prévues au Budget de 1880.

Personnel	5,557,666	fr.
Entretien des détenus	12,209,688	
Transport des détenus et des libérés, secours de route. .	532,000	
Travaux ordinaires aux bâtiments (service à l'entreprise).	229,000	
A reporter	18,528,354	fr.

Report.....	18,528,354 fr.
Mobilier (service à l'entreprise).....	86,000
Travaux ordinaires aux bâtiments et mobilier (en régie).	380,000
Exploitations agricoles. (Dépenses accessoires).....	723,645
Acquisitions et construction.....	640,000
Subventions aux départements pour l'exécution de la loi du 5 juin 1875.....	570,000
Remboursements sur le produit du travail des détenus..	4,346,000
TOTAL.....	25,273,999 fr.

§ 2. Dépenses effectuées.

Maisons centrales.....	7,586,809 fr.
Pénitenciers agricoles.....	1,428,882
Maison de détention de Belle-Isle.....	67,224
Dépôts de forçats.....	178,291
Maisons d'arrêt départementales.....	8,869,130
Etablissements correctionnels de jeunes garçons.....	1,337,171
— — — filles.....	388 855
Transport des détenus et des libérés.....	714.260
Frais de séjour de détenus hors des maisons pénitentiaires.	32.138
Total des dépenses pénitentiaires en Algérie.....	1,808.554
TOTAL des dépenses effectuées en 1880.....	22,411,314 fr.

A déduire les diverses recettes.....	5,069,039 fr.		
Dans les prisons de la France.....	250,751	ci	5,319,790
D'où, pour 1880, un déficit de			17,091,524 fr.

Ce déficit était déjà celui de 1877, de toutes les années, et il sera bien plus élevé, — du double peut-être, — dans un très proche avenir, de par la loi de 1885 sur le récidivisme. Voilà ce que, pour une moyenne annuelle de 53,000 à 56,000 détenus dans toutes ses prisons du continent et d'Algérie, — et ce sans rien moraliser, on peut le soutenir, — la France a perdu chaque année jusqu'à présent et perdra plus encore, si le régime pénitentiaire et le Code pénal actuels ne subissent bien vite de très profondes modifications, que j'indique dans les III^e^, IV^e^ et V^e^ PARTIES.

CHAPITRE XI.

Résumé général des statistiques qui précèdent.

§ 1er. — Nombre total des Détenus dans toutes les Prisons de la France continentale.

En maisons centrales : Hommes	....	13,627
— — Femmes	....	2,729
— d'arrêt départementales du sexe masculin	....	19,332
— — — féminin	....	4,327
En établissements d'éducation correctionnelle : Jeunes garçons	..	7,215
— — — filles	....	1,758
Dans les trois pénitenciers agricoles	....	2,311
TOTAL *pour la France*	....	51,599
Algérie : Hommes	1,437	
— Femmes	54 ci	1,491
TOTAL général (dont 885 étrangers)	....	53 090

§ 2. — Nombre des « **occupés** » dans toutes les Prisons.

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Journées de travail.	Produit en francs.
Centrales	10,370	1,436	4,182,871	4,083,047
Les trois pénitenciers de la Corse	1,809	»	366,999	357,151
Prisons départementales.	6,009	hommes et femmes.	4,130,460	2,130,846
Enfants correctionnels	6,860	1,716	2,328,490	Point de chiffres
Chambres et dépôts de sûreté		Point de travail.		
TOTAUX pour la France.	25,048	3,152	11,208,820	6,571,044

En tout, *occupés* en 1880... 28,200 détenus et détenues, sur un total de 51,599

Comment s'est subdivisée cette somme de 6,571,044 fr.?

Aux 19,624 prisonniers travaillant dans les maisons centrales et les prisons départementales des deux sexes ; pécule (disponible et réserve à leur sortie).. Fr. 2,979,577

Aux entrepreneurs de la régie desdites centrales et départementales (non compris les en-

caissements des directeurs des colonies d'enfants correctionnels..... Fr. 2,412,781

A l'Etat, seulement sur les 3,300,481 fr. du travail masculin..... Fr. 696,700

Rien pour l'Etat sur les 782,569 fr. du travail des six centrales féminines ;

Rien pour lui, non plus, sur les 2,130,146 fr. des prisons départementales ;

Rien, encore, sur les 2,328,490 journées de travail (absence du produit en francs) des soixante-trois colonies des enfants correctionnels.....

Ces chiffres sont suffisamment démonstratifs ; ils étayeront victorieusement les diverses conclusions de cette Etude.

Il est important de redire qu'indépendamment de leur bénéfice sur la vente des produits industriels qu'ils font fabriquer en prisons, il est concédé aux entrepreneurs un prix de journée sur chaque prisonnier travaillant, prix qui varie de 0,20 à 0,39, 0,45, 0,49, 0,57 c. (et même 0,85 c. au dépôt de forçats de St-Martin-de-Ré) pour les hommes, de 0,12 à 0,14 c. pour les femmes.

Il est fort utile, aussi, de *répéter* que l'Etat alloue aux *directeurs* (j'allais dire aux *spéculateurs*) des 51 colonies correctionnelles *privées* 0,75 et même 0,80 c. par jour et par garçon, 0,60 et même 0,70 c. aussi par jour et par fillette.

Là, plus particulièrement, l'Etat fournit des bras, les paie aux spéculateurs 0,60 à 0,80 c. par jour, et que sont, en réalité, ces enfants? Des nègres au service d'un planteur! J'ai indiqué (chap. VII) leurs travaux : c'est tout dire. Et que de choses l'on peut entrevoir, spécialement en alimentation et en vêtements! (Voir III^e^ PARTIE, chap. III, et V^e^ PARTIE.)

CHAPITRE XII.

Conclusions relatives au travail et aux salaires « prisonniers ».

Oui, 6,571,044 fr. en tout, y compris les gratifications, voilà ce que produisent les 53 à 54,000 détenus et détenues de toutes les prisons de France.

En mettant en regard de ce total les *cinq à six milliards de francs* de la main-d'œuvre industrielle « libre », que reste-t-il debout de la concurrence tant redoutée et tant critiquée depuis 1848 ? Un atôme.

Pour hausser la moyenne des salaires quotidiens du travail prisonnier à celle de la journée du travail libre, soit de 99 c. à 3 fr. 50, doublez, triplez ces 6,572,000 fr., et vous n'arriverez encore qu'à environ 13 millions de francs en doublant, à vingt millions de francs en triplant, lesquels, mis en face du total de main-d'œuvre du travail libre, n'en représentent pas le *huit cent cinquantième.*

Quand l'on veut, quand l'on peut aller au fond des choses, que d'idées préconçues, que de fantômes disparaissent !

Donc, *les premiers résultats que je cherchais par les deux premières* PARTIES *de cette Etude sont d'ores et déjà atteints :*

1° L'industrie libre n'a *rien* à craindre de celle des prisons ;

2° Les nombres des *récidivistes* proprement dits et des *soumis à la surveillance de la police,* — nombres si fort exagérés par une opinion publique pour ainsi dire affolée sous l'impulsion de prétendus économistes parlant d'un tel

ardu sujet sans l'avoir consciencieusement approfondi, — sont maintenant bien connus ;

3° Il en est de même de la population criminelle totale, si exagérée aussi, que d'aucuns portaient (comme pour les *récidivistes* et les *surveillés*) à 100,000, voire même à 200,000 ;

4° On connaît ce que coûte le régime pénitentiaire actuel, qui sera bien plus onéreux pour notre budget dans un très proche avenir ;

5° Enfin, on a vu que « la Prison » actuelle n'aboutit, en définitive, qu'*à l'incarcération* sans résultats ni pour *la* MORALISATION, ni pour l'avenir matériel du *libéré,* que l'on rejette sans cesse, pour ainsi dire, sur *le pavé du Crime.*

Par ainsi, voilà déjà établis bien d'importants points de mon sujet.

Maintenant, aux réformes, aux revisions de ce qui est, de ce qui ne doit plus être ! Après avoir constaté, démoli, reconstruisons.

IIIe PARTIE

RÉGIME PÉNITENTIAIRE ACTUEL. — RÉFORMES DÉSIRABLES.

CHAPITRE PREMIER.

Etat des Maisons centrales.

..... « Elles pourraient être l'objet de nombreuses réformes. Leur nombre n'est pas suffisant ; on en est réduit à accumuler dans plusieurs d'entre elles jusqu'à 1,800 détenus ; de là un vice grave : bien surveillés pendant le jour, les condamnés y sont livrés pendant la nuit aux désordres de la promiscuité des dortoirs communs. Toutefois, ces maisons sont encore ce que nous avons de plus convenable et de mieux organisé. Les maisons centrales, en effet, n'appartiennent qu'à l'Etat, et aucun conflit de propriété ne peut y entraver les réformes désirables..... » Rapport de M. le sénateur Bérenger, 1873.)

CHAPITRE II.

Etat des Maisons départementales d'arrêt, de justice et de correction.

..... « A part 67 prisons nouvellement construites (celle « de Grenoble, de ce nombre, est fort bien tenue), toutes « les autres offrent la promiscuité absolue ; .....elles n'ont « le plus souvent de séparation réelle qu'entre les sexes; « .....les prévenus et les condamnés y sont confondus..... « L'état des lieux ne permet pas partout d'affecter un « local particulier *aux enfants de moins de 16 ans ;* le « quartier des femmes contient souvent les filles soumises « retenues administrativement..... Ce qui y est la corrup- « tion, il est superflu de le dire ; il suffit de pénétrer à

« l'heure où cesse le travail dans le préau des condamnés,
« pour comprendre la domination qu'y exerce le vice :
« c'est là que l'habitué de la prison se fait honneur de ses
« exploits, que la femme corrompue enseigne l'art des gains
« faciles ; à leurs conseils, se forment les recrues du crime
« et de la débauche.....

« La maison départementale ouvre donc souvent la mai-
« son centrale et la transportation ; elle en est comme le
« vestibule et l'école de préparation..... LE TRAVAIL Y
« EST MAL ASSURÉ ; SOUVENT IL N'EXISTE PAS..... L'ins-
« truction y est nulle presque partout..... »

Ce que l'on vient de lire, — et qui appuie trop bien les desiderata que je formule ci-après, — est extrait du très remarquable *Rapport* de l'honorable M. Bérenger (de la Drôme) sur le Régime pénitentiaire.

CHAPITRE III.

Abandon de l'emprisonnement « individuel » comme système pénitentiaire général.

Sans prétendre entrer dans un examen approfondi du régime *cellulaire*, — qui d'ailleurs ne se rattache pas d'une manière intime à mon sujet, — il me semble utile de faire remarquer en passant que la cellule atrophie si bien le condamné par le marasme physique et moral, que trois prisonniers font à peine le travail de deux ouvriers libres ; et, de cette double atrophie, « l'encellulé » garde toujours une empreinte ineffaçable, variant du plus au moins, même des années après sa mise en liberté.

Les Mazas reçoivent un être capable encore ou de retour au Bien, ou de travaux intellectuels et manuels : au bout de peu d'années cellulaires, ils ne rendent, à tous les points de vue, qu'*une non valeur sociale*. Voilà le vrai sur le régime de l'*emprisonnement individuel*.

Et ce n'est pas d'aujourd'hui que cette vérité sur le « *cellularisme* » a été dite. Voici, textuellement, ce qu'en disaient les conseillers d'Etat Treilhard, Faure et Giunti, dans leur *Exposé des motifs* du livre Ier du Code pénal, présenté au Corps législatif du premier Empire :

« ... Nous avons aussi supprimé la peine de la *gêne*, qui consistait à être enfermé dans une maison de force, sans aucune communication à l'extérieur ni avec les autres prisonniers ; cette peine était prononcée quelquefois pour vingt ans. Nous avouerons que nous n'avons pas reconnu dans cette occasion les sentiments philanthropiques de l'Assemblée constituante.

« Quel est donc le sort d'un homme enfermé pour vingt ans sans espoir de communication ni à l'intérieur, ni à l'extérieur ? N'est-il pas plongé vivant dans son tombeau ? Quelle peut être, d'ailleurs, l'utilité de cette peine ? On ne peut pas dire qu'elle est établie pour l'exemple, puisque le condamné, soustrait à tous les yeux, est mort pour ainsi dire à la société ; d'ailleurs, il est presque impossible qu'une disposition qui introduit une séquestration aussi sévère soit jamais exécutée : nouveau motif pour faire disparaître du Code la peine de la gêne. »

La *gêne* dont parlent ainsi les illustres rapporteurs du Livre Ier du Code pénal est bien l'*emprisonnement cellulaire* (et non la *géhenne*, la torture). Revenir aux peines du XVIIIe siècle n'est pas digne de notre temps.

Terminons ainsi ce grave sujet : Ne mettez, ne gardez en cellule que les *incorrigibles*, les natures tout à fait malfaisantes, les « bêtes fèroces » humaines, celles que seul le *carcere duro* peut empêcher de nuire ; ne faites pas des autres criminels, et à tout jamais, des non valeurs sociales.

(*A suivre.*)

Le Directeur-gérant : **A. CONSTANTIN.**

CONCOURS D'HISTOIRE ET DE POÉSIE

Les concours, fondés par le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy, sont ouverts pour l'année 1886.

Une somme de 200 fr. est affectée à la poésie, et une de 400 à l'histoire.

Les travaux devront parvenir *franco* au secrétaire avant le 1er novembre 1886. Sont admis à concourir : 1° tous les Français, excepté les membres effectifs de la Société Florimontane ; 2° les étrangers qui sont membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

POÉSIE.

Le choix du ou des sujets est laissé aux concurrents ; le nombre minimum des vers présentés par le même auteur est fixé à cent. Les auteurs devront déclarer par écrit en tête de leur envoi, mais sans signer cette déclaration, que ces travaux sont inédits, et n'ont été présentés à aucun autre concours.

Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus ; les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté dans lequel l'auteur écrira son nom et son domicile.

Les manuscrits resteront acquis aux archives de la Société, mais les auteurs pourront en prendre copie.

HISTOIRE.

Sont admis tous les travaux écrits en français et se rapportant à l'histoire, à l'archéologie, à la biographie de la Savoie et de la Haute-Savoie.

Les auteurs ne sont pas tenus de garder l'anonyme ; ils devront déclarer par écrit que leurs travaux n'ont été présentés à aucun concours. Les mémoires imprimés sont également admis, pourvu que leur publication ait eu lieu après la clôture du précédent concours d'histoire. (1er nov. 1883).

Les manuscrits pourront être réclamés dans les trois mois qui suivront la distribution des prix.

Le Secrétaire, A. CONSTANTIN.

20

Savoie (Haute) 3.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

10e Année

BULLETIN N° 9 — SEPTEMBRE 1885

Pressions barométriques moyennes : 724,7 à Annecy, 683,32 à Leschaux, 708,21 à Melan. Maxima le 16 à Annecy, le 23 à Lesehaux, et à Mélan. Minima le 27 aux trois stations. Excursion du mercure : 13,8 à Annecy, 14,90 à Leschaux et 16,05 à Mélan.

Température. — S'abaisse avec la fin du mois. Moyenne à Annecy du maxima 21°25, du minima 7°87, à 9 h. du matin 13°37. Moyenne générale : à Douvaine 16°98, à Chamonix 12°14, à Mélan 13°94, à Bonneville 15°62, à Leschaux 10°12.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 16°.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de septembre ; le		7.	14.	21.	28.	.....
Thermomètre.	maxima.	15°8	19°8	21°8	16°8	....
	minima	4°6	0°8	7°8	—2°5	....
Baromètre à 0° :		625	633,5	630,6	618,4	....

Le maximum barométrique à cette station est de 636,1 les 5 et 23, le minimum de 616,8 le 28. La température donne des minima d'une durée de 10 heures avec des maxima de 2 heures consécutives.

Pluie et neige. — Mois pluvieux donnant de fortes quantités d'eau avec neige le 28, ce qui ne s'était pas produit de mémoire d'homme, 14 à 16 jours de pluie pendant le mois, pendant lesquels il tombe de 153m/m a 279m/m selon les stations dont quelques-unes reçoivent en un seul jour de 40m/m à 68m/m5. La hauteur de la neige est le 28 dans les stations élevées de 0m06 à 0m24. Le 11, les montagnes en recevaient déjà.

Au Semnoz 182m/m d'eau. Le 28, 0m25 de neige qui continue à tomber.

Orages. — A St-Gingolph le 25 ; à Douvaine le 4 à 9 h. 30 m. et à 6 h. s. ; à St-Julien le 24 ; aux Contamines le 4; à Mélan le 4 après midi et le soir, le 7 et le 24; à Bonneville le 4 de 8 h. m. à midi et de 5 h à 9 h. s., le 7 et le 24; à Annemasse le 4 de 9 h. à midi et de 7 h. à 9 h. 15 s., le 7 de 2 h. 15 à 3 h. s et de 5 h. à 8 h , le 10 et le 30, ce dernier avec pluie très forte ; à Cruseilles les 4, 7 et 24 ; à Seythenex le 4, sans répit tout le jour et le 26 ; à Thônes les 4, 7 et 24 ; à Leschaux le 4 tout le jour à Annecy le 4 de 8 h 30 à 10 h. m., à 11 h. 30, puis de 5 h. 30 à 8 h. s., et le 24.

Observations diverses. — A Saint-Julien, grêle le 24. A Bonneville le 26, les hirondelles se rassemblent pour partir. Le 11, elles partent de Seythenex et, d'Annecy, les 8 derniers jours du mois. Gelée blanche à quelques stations. A Thônes le 5, fort ouragan causant des dégâts à des chalets où trois vaches sont tuées. A Annecy le 2, à 8 h. 30 s., un bolide très lumineux traverse N-W au S-E. Crues de l'Arve à Sallanches le 4, de 0m34 et, les 28-29, de 0m27. A Bonneville le 5, de 0m43. Pendant le mois le lac d'Annecy augmente de 0m415.

Le secrétaire-adjoint de la Commission,
Auguste Mangé.

ÉTYMOLOGIE DU MOT *HUGUENOT*

A MONSIEUR EUGÈNE RITTER

Communication faite au Congrès scientifique savoisien de Montmélian, août 1885. (*Suite et fin*)

Selon Bonivard, le mot prit naissance en 1518. Pour celui qui connaît l'histoire de cette époque, il n'y a aucun doute que ce fut le 11 novembre, à la suite de la mémorable séance de ce jour, où l'ambassadeur de Fribourg dit en plein conseil que MM. de Fribourg l'envoyaient pour la cinquième fois à Genève pour l'affaire de Berthelier (emprisonné, ainsi que Bonivard, par le duc de Savoie), que « les seigneurs de Fribourg connaissent qu'en cette affaire le duc de Savoie et Mgr l'évêque de Genève disent une chose et en font une autre, et toujours au désavantage dudict Berthelier, leur bourgeois et citoyen de Genève, et contre lesdites libertés lesquelles ils s'offrent de défendre. » (*Journal de Balard,* p. IX.)

On comprend que cet énergique et hardi langage, tenu en plein conseil, ait trouvé de l'écho dans la vieille cité allobrogique, et que ce soit la jeunesse qui ait fait retentir la première ce cri : Vivent les Eiguenots. Les partisans du duc de Savoie et de l'évêque de Genève s'emparent du mot et le renvoient par moquerie à leurs adversaires.

L'affaire Berthelier passionne les esprits ; les partisans de l'alliance avec Fribourg gagnent des adhérents, de sorte que, le 6 février 1519, le conseil confirme le traité de combourgeoisie avec Fribourg. De ce moment la désunion, la division est complète, et les mots *mamelouk* et *eyguenot* sont des termes d'injure.

L'année suivante, 1520, ce dernier mot se rencontre déjà dans un acte public ; de même, en 1521, avec la signification de partisan de l'indépendance de Genève vis-à-vis de la Savoie.

A mesure que le parti des indépendants devenait plus fort, le parti contraire avait à subir des vexations. Ne se sentant plus en sûreté dans la ville, il commença à se retirer dans les environs. (Il faut savoir qu'à cette époque la juridiction du duc de Savoie s'étendait pour ainsi dire jusqu'aux portes de la ville.) De là, la nouvelle acception que prend le mot *eyguenot*, en 1526 : « Ceux dedans la ville appelloient à ceux de dehors mamellus et ceulx dedans appelloient à ceulx de dedans ayguenots. »

Dix ans après, 1536, nouvelle évolution dans l'acception du mot. Que s'était-il passé ? Un événement des plus importants : Genève venait d'embrasser la Réforme (10 août 1535). Donc, aux yeux de ceux *du dehors*, ceux *du dedans* étaient des hérétiques. C'est dans cette acception qu'on le trouve déjà dans Jean Gacy, qui a écrit, vers 1536 ou 1537, sa *Désolation de la cité de Genefve sur le faict des* HÉRÉTIQUES *qui l'ont tirannicquement opprimée*. De quels hérétiques s'agit-il, si ce n'est des *Anguenots* qui *l'ont livrée à l'hérésie ?* Le sens primitif de partisan de l'indépendance de Genève à l'égard du duc de Savoie se trouve encore dans ce vers de Jean Gacy : « Les Anguenots m'ont fait séditieuse », mais dans la citation suivante, n° 9, *anguenotte* a bel et bien une signification nouvelle, celle d'hérétique. Pour luì, ancien aumônier des Clarisses, qui a courageusement défendu sa croyance jusqu'aux derniers moments, peu lui importe que Genève appartienne à la France ou à la Savoie; le grand mal est de passer à l'hérésie; la *perpétuelle note de deshonneur* pour Genève, c'est de devenir *anguenotte*.

M. Ritter, qui a cité Gacy et signalé cette nouvelle acception d'*anguenot,* me semble n'avoir pas été assez affirmatif à cet égard. Il convient d'insister sur la nouvelle signification qu'il prend à partir de la Réforme, parce qu'elle sert de transition naturelle à celle de *calviniste,* et qu'elle montre comment le mot allemand *eidgenossen* a pu devenir un terme d'injure et en même temps désigner une secte religieuse.

Comme on le voit, il y a peu de mots qui aient un historique aussi complet et aussi satisfaisant que celui-là. Les recherches de M. Ritter se sont principalement portées sur des auteurs savoyards : Bonivard, J. de Jussie, J. Gacy, et les miennes sur les auteurs genevois : Balard et Galiffe ; il y a concordance parfaite entre les uns et les autres, point important qu'il est bon de signaler.

Il me reste à chercher dans les auteurs français à quelle époque le mot *eyguenot*, *anguenot* ou *huguenot* paraît pour la première fois et avec quelle signification.

Citons d'abord le poète Marot, qui nous fournira un passage dont il convient de prendre note. Accusé ou soupçonné d'être favorable aux idées nouvelles, Marot dit à son ami Bouchet :

.... Point ne suis luthériste,
Ne zuinglien et moins anabaptiste.
(Edition princeps, 1538. Dolet imprimeur.)

Ne pourrait-on pas inférer de ce passage que le mot *huguenot* n'avait pas encore cours en France, en 1538? Quoiqu'il en soit, Littré n'a trouvé ce mot dans aucun écrit antérieur à 1560 ; dans la lettre du cardinal de Lorraine (10 juin 1560), comme dans celle du comte de Villars (11 novembre 1560), il a le sens de *calviniste* et s'écrit *huguenaulx*. Evidemment, on peut en induire que si on ne le

trouve pas avant cette date, c'est qu'il n'était pas encore entré dans la langue. Ce n'est qu'une preuve négative, je l'avoue ; d'un jour à l'autre, il peut surgir de nouveaux documents plus anciens ; mais en voici une positive, qui confirmera les preuves négatives et clora, je l'espère, les débats. C'est M. Eugène Ritter qui l'a découverte dans les *Recherches de la France*, VII, 52, de Pasquier :

« Or nous est le mot *huguenot* tres-familier..., et toute-
« fois peu de personnes se sont avisez dont *(d'où)* il a pris
« son origine et en parle mesmement un chacun diverse-
« ment... (Suit l'énumération de plusieurs hypothèses) ;
« et les derniers qui ont voyagé ès pays estranges estiment
« que c'est un mot emprunté du souysse (suisse) quasi
« comme *hens quenaux,* qui signifie en ce pays-là gens sé-
« ditieux ; bref, chacun en devise à son appétit ; et néant-
« moins, pour en dire ce que j'en pense, sans aucune flate-
« rie, mocquerie ou maltalent, je croy qu'il n'y a celuy de
« nous qui ne recognoisse franchement que la première fois
« que ce mot commença destre cogneu de toute la France,
« ce fut après la faction d'Amboise de l'an 1559... et je
« vous puis dire que huict ou neuf ans auparavant l'entre-
« prise d'Amboise je les avois ainsi ouy appeler par quel-
« ques miens amis tourangeaux. »

Ce passage est précieux à plus d'un titre ; il pourrait à la rigueur clore la série des documents. En effet, il nous montre que Pasquier avait eu vent des *hens quenaux* vers 1550, et que le mot ne se répandit en France qu'en 1559, après l'affaire d'Amboise. C'est donc en France que s'est produit le changement de Anguenot *(hens quenaux,* de Pasquier) en *huguenot,* et cela entre 1550 et 1560. Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'à peine venait-il de paraître en France, il était déjà couché sur le papier par le cardinal de Lorraine et par le comte de Villard, en 1560.

Dès lors, on le rencontre presque toujours avec l'orthographe actuelle et toujours avec la signification de calviniste [1]. Ainsi dans la partie des *Chroniques et Annales de France,* de Nicolas Gilles, qui a été écrite par F. de Belleforest avant 1572, on trouve les passages suivants :

« En ce mesme mois (nov. 1559) fut fait edict pour ob-
« vier à quelque commencement de séditions... Et jaçoit
« que iceux *(quoique les ennemis personnels des minis-*
« *tres*) ne fussent affectez à celle opinion que DEPUIS on a
« appelé Huguenotte, ou prétenduë religion reformee, si
« est-ce qu'ils favorisoient ceux qu'on en estimoit atteints. »
(P. 469 *a*.)

« Quoy qu'il en soit, le Roy de Navarre se déclara
« du tout contre les Huguenots, car ainsi appeloit-on les
« Calvinistes. » (P. 478 *b*.)

« En ce mesme moys de may (1564) trépassa le chef et
« patriarche de la Loy qu'on appelle huguenotte, Jean Cal-
« vin, à Genève. » (P. 483 *a*.)

L'ensemble des documents que je viens de produire montre clairement que, dès l'apparition du mot, tous les auteurs sont unanimes à reconnaître sa provenance allemande, qu'il a été successivement détourné de son sens primitif, réflétant fidèlement dans ses évolutions les différentes phases de l'histoire de Genève, et qu'il n'est entré en France que plu-

1 Dans une pièce de vers en patois du Dauphiné, écrite vers 1560 par Laurent de Briançon, lorsqu'il était recteur de l'Université de Valence, on trouve *Oguinotta*, huguenotte, et *Oguinottari*, huguenottenes. C'est une femme qui dit

Jy sarin volantié en trei chose Oguinotta,
Car du jour Careimié ji me voudrin passa,
Alla sen vertugala (vertugadin) et ne me confessa.

(*Recueil de poesies en patois du Dauphine* Grenoble Drevet, 1878)

Dans nos poésies patoises, je n'ai pas rencontré le mot *huguenot* avant 1603 Tuy celo laie d'Ingueno, tous ces voleurs de huguenots. (Discours sur l'entreprise de Genève Chambéry, 1603).

sieurs années après qu'il eut pris le sens d'hérétique, puis de calviniste.

Je crois par conséquent tout à fait inutile de m'étendre davantage à ce sujet ; la provenance par *eidgenoss* est établie aussi solidement qu'on peut le désirer. Aussi, ne me permettrai-je plus qu'une seule observation.

Francis Wey commence son *Histoire des révolutions du langage* par ces paroles : « L'histoire des mots contient « celle des idées : organes de la pensée humaine, instru- « ments des luttes intellectuelles, les langues racontent « les civilisations. Elle nous fait retrouver ce que les chro- « niqueurs laissent le plus à désirer : la fidèle image des « mœurs, les évènements obscurs et dédaignés de l'exis- « tence du peuple. »

N'est-ce pas le cas de terminer cette dissertation par ces paroles, en les appliquant au mot en question, qui a aujourd'hui un historique aussi complet et aussi instructif qu'on peut le désirer ?

APPENDICE

Il n'est peut-être pas inutile de reproduire ici deux documents qui ont trait à la question et de dire quelques mots de la difficulté que présente, au point de vue phonétique, la provenance de *huguenot* par *eidgenoss*.

Voici d'abord ces deux documents.

1° Environ ce temps (1384) y eut aucuns docteurs et autres de l'ordre des Freres Prescheurs, qui disoient et preschoient publiquement que la vierge Marie, mere de Jesus Christ, avoit esté engendree et conceue en peché originel, et en eut un qui dist que s'il ne le sçavoit monstrer et prouver peremptoirement qu'il vouloit qu'on l'appellast Huet : et en contempt de ce, par dérision, quand on voyoit aucuns desdicts Jacobins aller par la ville de Paris et passer par

les rues, les menuës gens, escoliers et enfans criyoient apres eux *aux Huets, aux Huets;* tellement que de honte qu'ils avoient, ils n'osoient plus aller par la ville : et pour la dicte erreur fut rassemblé un grand conseil de clercs et notables gens à Paris : et par eux fut ladicte proposition declarée erronee en pleine assemblee et procession générale de l'Université de Paris. — *Chroniques et annales de France,* par Nicolas Gilles, secrétaire du Roy (Louis XII). Paris. 1585. Page 262 *b*.

Quelle est la signification de ce mot *Huet ?* Il faut avouer que je ne suis guère édifié à cet égard. Godefroy, il est vrai, lui donne celle de *cocu,* mais dans tous les exemples qu'il cite, on pourrait tout aussi bien le traduire par *sot*. Dans la citation précédente, le mot revient deux fois ; dans le premier cas, on serait porté à le considérer comme l'équivalent de *sot* ou d'*hérétique,* mais dans le second : *aux Huets! aux Huets!* il faut avouer que l'interprétation devient embarrassante.

Tout ce qu'il est permis d'en conclure, c'est que c'était un terme injurieux, et que vraisemblablement c'était l'abréviation de Huguet ; je dis *vraisemblablement,* car, au XV^e^ siècle, et surtout dans les Chroniques de Nicolas Gilles, on employait généralement *Hues, Huet* pour *Hugues, Huguet,* noms propres. Les partisans de l'étymologie proposée par Mahn ont dans le texte précédent un premier jalon, que je leur abandonne volontiers. Si les mots *huet, huguet* (ou *hugon*), nom d'un fantôme qui paraissait dans les rues de Tours à cette époque et avec lequel on effrayait les enfants (V. Littré), si ces mots, dis-je, ont été pour quelque chose dans l'origine de *huguenot,* leur part d'influence doit être limitée au changement de la première syllabe de *an*guenot en *hu*guenot. Cette part d'influence, on peut l'admettre sans aucune difficulté, d'autant plus qu'il

est très possible que ce changement a eu lieu dans la Touraine, qui a joué un grand rôle à cette époque dans l'histoire du protestantisme, et où nous avons vu Pasquier entendre le mot *Hens quenaux* pour la première fois vers 1550. C'est tout ce qu'on peut concéder, et c'est dans ce sens qu'il convient d'interprèter le passage suivant de d'Aubigné : « Tours où, comme quelques uns ont voulu, les huguenots avoient pris leur nom à cause de la tour Hugon où ils s'assemblaient, ou d'un luthin du mesme nom. » Voir Littré au mot *Hugon*, ou *Huguet*.

2° « Ceux de Genève adhèrent aux Ligues suisses, en allemand *Henguenots*, c'est-à-dire séparés, comme se nomment aussi les hérétiques de France. »

(Lettre du duc de Savoie, mai 1528.)

N'ayant pas eu la possibilité de vérifier cette citation sur l'original qui est à Turin, nous la donnons telle que nous la trouvons à la page 5 des *Guerres de Genève et l'Escalade*, par M. Gaberel.

Il résulte de ce texte qu'en 1528, il existait deux manières de prononcer le mot en question : Balard (1525-1532) l'écrivait *ayguenot* et le secrétaire du duc de Savoie *henguenot*. En outre on voit que le secrétaire du duc lui prête une signification diamétralement opposée à celle qu'on lui a reconnue jusqu'à ce jour. Nous allons essayer de rendre compte de ces apparentes anomalies et contradictions.

Selon le docteur Morin, de Genève (Voir le mot *huguenot* dans le *Supplément* au Dictionnaire de Littré), ce terme viendrait « d'un vieux mot suisse qu'on trouve en « légende d'une danse macabre publiée à Sion (en Valais) « en 1505 ; la légende est en caractères gothiques, en allemand et en français : Mort de la *ungnote*. Le radical « est *gnott*, ou *gnoss*, allié, uni. Bien avant Luther,

« Zwingle et Calvin, il y avait des gens qui rompaient « leurs vœux, se séparaient de leurs frères et on les appe- « lait *ungnot ;* de *un,* particule privative. Le sens est « donc *désuni, séparé,* mot qui a été appliqué plus tard à « ceux qui sortirent de l'Eglise romaine. »

Admettons que le mot *ungnot* ait pénétré en Savoie avec le sens de *séparé,* de *relaps* ou de *défroqué,* avant les premières tentatives d'indépendance des Genevois ; par là, on s'expliquerait le sens que le secrétaire du duc donnait au mot *henguenot.* D'un autre côté, la dérivation de *henguenot* et de *huguenot* par *ungnot* semble bien plus facile et plus régulière que par *eidgenoss.* L'opinion émise par le docteur Morin ne semble donc, au premier abord, nullement dénuée de fondement ; mais examinée de près, elle n'a pas grande valeur ; c'est ce que je vais prouver.

L'on sait qu'à cette époque, à Genève, comme à Chambéry, le français n'était employé que dans les écritures, et que, sauf de rares exceptions, tout le monde échangeait ses pensées dans l'idiome local, qui, soit dit sans euphémisme, n'était autre que le patois savoyard.

Que MM. de Chambéry et de Genève ne se scandalisent pas trop du rôle que jouait alors notre patois ; l'histoire est là pour nous montrer qu'en Savoie ce n'est que depuis 1540 que nos registres consulaires sont écrits en français, et qu'à Genève, au dire de Scaliger, qui l'a habitée de 1572 à 1574, il était encore défendu à cette époque de parler français au Sénat sous peine d'amende : il fallait parler savoyard. (*Scaligerana,* article *Langue.*) Si vous avez des doutes à cet égard, consultez l'article *Genève ;* là il vous dira encore : « *Genevæ in senatu loquuntur sabaudice sed acta omnia publica gallice fiunt...* » D'autre part, dans le Registre du Conseil de Genève du 28 septembre 1703, on lit : Ordonné aux huissiers de l'Au-

dience de faire à l'avenir leurs publications en français et non pas en langue patoise. V. *Recherches sur le patois de Genève,* par E. Ritter.

D'après cela il est clair que les enfants qui ont les premiers crié dans les rues de Genève *Vivent les eiguenots* (Bonivard) ne se sont pas exprimés ainsi ; ils ont parlé patois, tout comme au Sénat : *Vivê lô êguenò. (Vivê* ou *vivêse,* au singulier et non au pluriel). Il se peut qu'à l'origine on ait prononcé *àïguenò,* comme en allemand, mais la diphtongue *àï* a dû bientôt s'aplatir en *ê* très ouvert. Dans toute la Savoie, il n'y a que quelques communes de deux cantons (Albertville et Saint-Julien) où la diphtongue *àï* se soit réduite à *a,* partout ailleurs elle s'est aplatie en *ê*. Or le son *ê* passe avec la plus grande facilité, en certains endroits, en *in* et en d'autres, en *an*. Comme les lettres *in* ne représentent pas exactement le son de l'*ê* nasalisé, convenons de le représenter par *ên,* en avertissant qu'il se prononce comme *en* dans les mots latins *mens, gentes.* A l'appui de ce que je viens de dire des changements que subit la voyelle *ê,* je me bornerai à citer quelques exemples pris dans un rayon de quatre à cinq lieues autour d'Annecy. Ainsi cette phrase : « Moi, je n'avais rien dans ce moment-là », se prononcera :

A Rumilly : Mài, de n'avou rê dié rli momê.
A Annecy : Mê, de n'avou rê diên lli momê [n].
A Thônes : Mèn, de n'aveu rên diên çli momèn.
A La Roche : Mè, de n'avou ran dian çli moman (1).

Comme à cette époque toutes ces localités ou plutôt toute la Haute-Savoie ressortissait à l'évêché de Genève, les rapports avec Genève devaient être bien plus fréquents

1 Dans le triangle formé par Rumilly, Frangy et Seyssel, le nom de cette dernière ville se prononce *Saisse, Saisse, Sêsse* et *Sênse*, ici d'une manière, là d'une autre.

qu'aujourd'hui, et l'on devait y entendre toutes ces variétés de prononciation. Il n'y a donc rien d'étonnant de trouver à la même époque deux prononciations différentes : *ayguenot* et *henguenot.* Selon toute probabilité, ce dernier se prononçait *hênguenot,* comme dans un poème patois de 1603 dont j'ai parlé plus haut, p. 319, et où il est écrit *Inguenò.* Notons en passant que lorsque le campagnard parle français, il change constamment le son *ên* en *an.* Il résulte par conséquent que le passage de *êguenò* ou *hênguenot* en *anguenot* s'est fait d'une manière régulière, et qu'il n'est nullement besoin d'avoir recours à *ungnot* pour expliquer cette apparente anomalie. D'ailleurs *ungnot* n'aurait pu devenir que *onguenò,* parce que dans le patois savoyard *un* se change en *on ; on dlon, çhâcon, common,* un lundi, chacun, commun.

Il est certain qu'il reste une question à élucider, savoir : comment le *hens quenaux* de Pasquier, le *henguenot* du secrétaire du duc de Savoie ou le *anguenot* de J. Gacy ont pu devenir *huguenot.* Est-ce par assimilation avec le nom propre Huguenot, comme le pense M. Ritter, ou sous une influence purement dialectale, ou enfin sous l'influence de tous ces mots commençant par *hu, hug* dont j'ai parlé et qui sentent un peu le fagot, c'est ce que je m'abstiendrai bien de dire. D'ailleurs la question phonétique n'a plus qu'à battre en retraite, quand elle vient se heurter contre des faits bien établis.

A. Constantin.

DATE DE LA DONATION DU PRIEURÉ SAINT-MARTIN DE MOUTIERS AU MONASTÈRE DE NANTUA

Les *Mémoires ecclésiastiques* de Besson nous apprennent que le prieuré Saint-Martin de Moûtiers fut donné par le métropolitain Boson au monastère de Nantua. D'après le document inséré au numéro 11 de la série des *Preuves*, ce monastère appartenait alors à l'ordre de Cluny et avait Ilio pour prieur. Besson assigne à cet événement la date 1096.

En consultant Depéry et Debombourg, auteurs qui se sont occupés de Nantua, on s'aperçoit que cette date n'est pas exacte.

Depéry [1] rappelle que le monastère de Nantua fut fondé dans un désert en 660, par saint Amand, évêque de Maestricht, qui mourut environ onze ans après. A la fin du onzième siècle, son douzième abbé, saint Hugues, fut placé à la tête de l'ordre de Cluny. Il obtint bientôt du pape Pascal II que son ancienne maison y fut agrégée : Nantua cessait d'être une abbaye indépendante pour devenir un simple prieuré relevant de Cluny, le 1er décembre 1100, c'est-à-dire, quatre ans après la date mentionnée par Besson.

De même, Ilio n'exerçait pas en 1096 les fonctions de prieur. Debombourg, dans son *Histoire de Nantua*, attribue à son administration une durée de quatorze ans. Il la place entre 1116 et 1130.

D'ailleurs, en 1096, Ilio eût porté, non point le titre de

1 Histoire hagiologique du diocèse de Belley T I, p. 74

prieur, mais celui d'*abbé*, que la maison ne perdit que par son affiliation à l'ordre de Cluny.

L'erreur de Besson s'explique cependant. En transcrivant le document qu'il avait trouvé dans les archives de la métropole tarine, il a dû par inadvertance transposer l'un des chiffres romains qui devaient figurer dans la dernière ligne de l'original.

Il a lu MXCVI, et il y avait *MCXVI*.

C'est donc en 1116 qu'eut lieu l'union du prieuré Saint-Martin de Moûtiers au monastère de Nantua.

PASCALEIN.

LE REGESTE GENEVOIS — RECTIFICATIONS

COLOGNY

Dans l'ancien diocèse de Genève, il y avait au décanat de Rumilly une paroisse de Cologny.

La table du *Régeste genevois* l'identifie avec la localité du même nom qui est aujourd'hui un hameau de la commune de Vulbens.

M. l'abbé Pettex, curé de Saint-Gingolph, identifie, lui, cette ancienne paroisse avec la localité du même nom qui est aujourd'hui un hameau de la commune de Seyssel; et M. Placide Brand, qui rapporte l'opinion de son collègue (*Mémoires de l'Académie salésienne*, III, 314), suit pour son propre compte le précepte du sage : *In dubio abstine*. « Les preuves faisant défaut, dit-il, nous nous abstenons d'embrasser un parti. »

Je crois que M. Pettex est dans le vrai. En effet, dans la visite épiscopale qui fut faite en notre diocèse au temps de

l'évêque Jean de Savoie, Cologny figure au milieu d'un groupe d'églises qui furent visitées dans l'ordre suivant :

28 avril 1517. *Ecclesiam Clarimontis, filiolam ecclesiæ Disingiaci.*
— *Ecclesiam Droisiaci, filiolam Colloniaci.*
— *Ecclesiam de Menthonex.*
29 avril 1517. *Ecclesiam Collogniaci.*
30 avril 1517. *Ecclesiam Calvimontis.*
— *Ecclesiam Savigniaci.*
— *Ecclesiam Expagniaci.*

Que sur la carte on voie la position de Droisy, annexe de la paroisse de Cologny ; qu'on y suive du doigt la marche de la visite : Clermont, Droisy, Menthonex, Cologny, Chaumont, Savigny, Epagny, il sautera aux yeux qu'il est hors de toute vraisemblance d'identifier la paroisse de Cologny avec la localité du même nom dans la commune de Vulbens ; qu'il va de soi, au contraire, de l'identifier avec le hameau du même nom dans la commune de Seyssel.

J'ai communiqué cette note à M. l'abbé Pettex : il m'a donné connaissance d'autres arguments encore, qui conduisent à la même conclusion. Il remarque en particulier que la carte du diocèse, qui accompagne le *Régeste genevois*, est fautive en ce qui concerne la position de la localité de Cologny, aujourd'hui ressortissante à la commune de Vulbens. Cette carte place ce Cologny à l'endroit où se trouve en réalité Entremont, hameau de la commune d'Arcine, tandis que — ainsi qu'on le voit sur les bonnes cartes : celles de l'Etat-major français, ou celle de la Suisse, par le général Dufour — Cologny est situé au nord de Vulbens, au nord-est de Chevrier ; ces deux derniers villages étaient des paroisses du décanat de Vuillonnex, dans le territoire

duquel Cologny (Vulbens) se trouve par conséquent compris : bonne raison pour ne pas identifier cette localité avec une paroisse du décanat de Rumilly.

M. Pettex ajoute : « M. l'abbé Brand ne s'est pas prononcé ; il se trouvait en face du *Régeste genevois,* qui est une autorité, et de moi qui ne le suis pas. » — Je crois pour ma part que si M. Pettex se décide à mettre au jour le résultat des recherches qu'il poursuit depuis longtemps, et qui ont porté notamment sur les procès-verbaux des visites épiscopales du xv^e^ siècle, l'estime des juges compétents le placera bientôt lui-même au rang des autorités.

Ces études d'ancienne géographie sont toujours utiles : c'est par elles seulement que nous arriverons à posséder un jour un tableau fidèle de l'état de nos contrées au moyen âge. Mais elles méritent aujourd'hui d'être plus particulièrement encouragées par les sociétés savantes, parce que la publication de l'*Atlas historique de la France, depuis César jusqu'à nos jours,* par M. Longnon, va en concentrer et en populariser les résultats. On sait que M. Longnon est un érudit distingué, un vrai maître dans les questions de géographie historique. Le grand Atlas qu'il compose en ce moment et qu'édite la maison Hachette [1], sera certainement, comme l'espère M. Longnon, « profitable aux nom-
« breux et modestes travailleurs de province, dont les tra-
« vaux éventuels apporteront en plus d'un cas d'utiles
« modifications à cette œuvre d'ensemble, qui leur est par-
« ticulièrement destinée. »

EUGÈNE RITTER.

---

1 La première livraison a paru dans l'automne de 1884, la seconde livraison va paraître. Il y en aura sept en tout, comprenant 79 cartes en 35 planches (0^m^68 sur 0^m^55).

SILLINGY ET COSSENGY

Dans la table analytique du *Régeste genevois* on lit : « SILLINGY, Silingiacus, Cusangiacus, Cilingie, Cosengie, ancien prieuré de Bénédictins et paroisse sous le vocable de N.-D. » — Ailleurs : « COSENGIER, Cusangiacus, paroisse du décanat d'Annecy ; elle porte aujourd'hui le nom de Sillingy. » Cette dernière assertion est à rectifier.

Il résulte de la lecture attentive des différents documents contenus dans le *Régeste* même et dans les *Mémoires de l'Académie Salésienne* que le mot Cossengy, qui est aujourd'hui totalement oublié, n'est autre que l'ancienne dénomination de La Balme-de-Sillingy. Preuves :

En 1039, Sigibold et sa femme donnent au monastère de Cluny l'église située *in vico qui dicitur Silingiacus*. *Régeste,* p. 55. — Cibrario a lu *Filingiacus ;* rappelons ici que la prononciation locale est *Flinjhy*. La première fois qu'il est fait mention du prieuré, c'est dans un acte de 1231, p. 175. Relevons en passant que le *Régeste* donne, à la p. 156, le titre de curé de Sillingy à un des témoins d'un acte de 1219 et, à la p. 530, celui de prieur.

Le nom de *La Balme* ne paraît pour la première fois que dans des actes de 1279, 1308 et 1311, où il n'est pas question d'églises, il est vrai, mais de différents châteaux, entre autres de La Bâtie et de La Balme, qui sont deux châteaux distincts, contrairement à ce que dit le *Régeste,* p. 285. L'existence de cette paroisse est signalée pour la première fois dans le *Poullé* qu'a publié M. l'abbé Brand, dans les *Mém. de l'Acad. Sal.*, t. III, et qui remonte à 1355-75 ; d'une part le prieur de Sillingy y figure parmi les *exempti* et le curé de Cosengie est deux fois cité parmi les *non exempti*. Enfin dans le savant travail de M. l'abbé Pettex sur Besson (*Mém. de l'Acad. Sal.,* t. VI, p. 308), on trouve cette précieuse indication : « Le 4 juillet 1443, l'évêque de Genève visite *Cilingy,* sous le vocable de N.-D., et le 5, la Balme de COSSENGY, sous le vocable de saint Martin. » D'après le même auteur (t. VI, p. 299), au milieu du XVIII[e] siècle, *Celingy* ressortissait à l'archiprêtré de Cuvaz et *La Balme* à celui d'Annecy.

A. CONSTANTIN.

LE RÉGIME

ET LA RÉFORME PÉNITENTIAIRES

(Suite. — V. les nos d'*août* et de *septembre-octobre* derniers.)

CHAPITRE IV.

Colonies pénitentiaires de jeunes garçons et de jeunes filles.

J'appelle sur tout ce chapitre une attention exceptionnelle, car plus d'enfants détenus seront soustraits à de mauvais milieux, moins il y aura de criminels.

Comme préambule à ce qui suit, il est utile de reproduire l'art. 66 du Code pénal ; le voici : « Lorsque l'accusé aura moins de seize ans, s'il est décidé qu'il a agi *sans discernement,* il sera acquitté ; mais il sera, suivant les circonstances, remis à ses parents ou conduit dans une maison de correction pour y être élevé et détenu pendant tel nombre d'années que le jugement déterminera, et qui, toutefois, ne pourra excéder l'époque où il aura accompli sa vingtième année. »

§ 1er. — Nombre des Colonies pénitentiaires.

La France n'a que six colonies *publiques* de jeunes détenus et 5 quartiers correctionnels ; leur population *moyenne* est d'environ 2,500 enfants, sur lesquels, en 1880, 6 seulement y étaient pour correction paternelle.

29 autres colonies, ayant eu une population de 7,215 garçons en 1880, sur lesquelles 46 par correction paternelle, sont la propriété ou sont sous la direction soit de laïques, soit d'ordres monastiques, ou de simples ecclésias-

tiques, mais « placés sous la tutelle administrative » (textuel).

Pour les filles, l'Etat n'a qu'un établissement, ou plutôt un *quartier correctionnel*, en la prison de Nevers; 28 y ont été détenues en 1880 (pas une par correction paternelle).

Il y a 22 colonies *privées* de jeunes filles; en 1880, 1,758 y étaient détenues, dont *304* par correction paternelle. (Pour les détails statistiques, revoir le chap. VIII de la III^e^ Partie.)

§ 2 — Réformes nécessaires. — Suppression des Colonies privées

Dans un Rapport au ministre de l'intérieur, daté de Versailles le 1^er^ mars 1874, M. Mettetal, président de la Commission pénitentiaire, disait :

..... « L'Etat a des devoirs à remplir vis-à-vis des jeunes détenus, personne ne saurait le nier; or, ce sont ces devoirs qui lui imposent tout d'abord l'obligation d'avoir des établissements organisés pour les recevoir, et ses efforts doivent tendre à faire, des colonies publiques, des colonies modèles. »

J'ajoute :

Non seulement l'Etat doit avoir des colonies pénitentiaires publiques pour les jeunes détenus et détenues, mais il devrait ne point en laisser à l'industrie privée, laquelle se préoccupe naturellement d'agir au mieux de sa *spéculation* plutôt que des grands intérêts généraux.

Dans la plupart d'entre elles, les jeunes détenus y sont si bien des objets d'exploitation, qu'ils y sont même « *loués à des particuliers pour travaux au dehors;* » ils ont fait ainsi 61,808 journées de travail en 1877 et 64,268 en 1880.

Qu'apprennent ces enfants dans les colonies *privées?* On

peut le dire, rien de sérieux : ni assez d'agriculture, car il n'y a aucun cours, aucune leçon à la fois théoriques et pratiques ; ils n'y sont, en réalité, que des manœuvres, des domestiques ; ni métiers, car il n'y a là aucune école professionnelle. De sorte qu'à 21 ans, lorsqu'il en sort, le jeune garçon n'a aucun sérieux moyen d'existence, aucun état ; il est déjà trop âgé pour en apprendre un, lequel d'ailleurs exigerait de une à quatre années d'apprentissage et des sacrifices financiers jusqu'au moment d'être ouvrier. Alors, le plus souvent, les funestes conseils de la misère sont fatalement suivis par le déclassé.

Quant aux jeunes détenues, elles ne sont guère occupées qu'à coudre... au bénéfice du directeur ou de l'ordre monastique exploitant. Qu'on ne croie pas que j'exagère : en 1877, 1,869 jeunes filles ont fait dans ces 22 colonies privées 528,867 journées de travail. Outre tant d'autres, c'est là un beau produit, auquel, notez encore ceci, il faut ajouter une allocation quotidienne de 75 c. pour chaque jeune garçon, de 60 c. pour chaque jeune fille. Donc, outre leurs diverses et nombreuses sources de recettes, ces 22 colonies privées reçoivent de l'Etat les grosses sommes ci-après :

		Par jour.	Par an 365 jours.
Pour les 7,215 jeunes garçons	Fr	5,490 »	2,003,850 »
— 1,758 jeunes filles..... ...		1,054 »	385,002 »
D'où TOTAUX	Fr.	6,544 »	2,388,852 »

Que de réflexions, que de réformes à faire sur tout cela!

Non, plus de colonies pénitentiaires *privées,* rien que des colonies d'Etat dites *publiques;* et faisons faire en ces établissements études et travaux féconds pour le corps social comme pour ces enfants. (Voir ci-après, § 4.) Ne les laissons plus devenir des déclassés, forcés en quelque sorte, — oui, *forcés* pour la plupart aujourd'hui, — de devenir

des voleurs, des assassins, des prostituées. Avec les colonies privées actuelles, sauf peut-être en celle de Mettray, que deviennent les « correctionnels ? » Hélas ! trop souvent ce que je viens de dire.

Pour transformer les établissements privés en établissements publics, l'Etat n'a qu'à les acquérir ; la somme ne serait pas trop grosse ; d'ailleurs, en cas de prétentions de vente exorbitantes, on pourrait, en attendant l'effet d'amortissements annuels, servir l'intérêt de la somme à payer. D'un autre côté, on pourrait faire contribuer et les parents, et la commune de naissance du jeune détenu, et le département ; d'un autre côté encore, l'Etat disposerait, en déduction de ses dépenses de ce chef, des 2,382,720 fr. qu'il verse actuellement aux colonies privées, et qui représentent déjà au moins les frais de nourriture des 8,945 petits correctionnels des colonies *privées*.

§ 3. — Orphelins. — Enfants trouvés et abandonnés. — Enfants de condamnés.

Il est absolument nécessaire que l'on crée des colonies *agrico-professionnelles* destinées à ne recevoir que les orphelins, les enfants trouvés ou abandonnés, ceux *sans soutiens suffisants* ou n'en ayant que de pernicieux, et les enfants laissés sans soutien par les condamnés à leur entrée en prison.

Ceci dit pour les deux sexes.

A quoi bon, sur ce touchant sujet, entrer dans d'oiseux développements ? Chacun m'a déjà compris.

§ 4. — Travaux et enseignement des futures Colonies, soit des enfants énumérés au § précédent, soit des jeunes correctionnels.

Pour les jeunes garçons, faisons de ces établissements de véritables Ecoles *primaires*, *professionnelles*, *agrico-horticoles*, — en y ajoutant même l'*apprentissage du*

soldat (ce qui serait aussi *une carrière,* et fort honorable), — soit au moyen d'instituteurs attachés à chacune d'elles, y faisant même des cours de comptabilité et de dessin industriel, soit par des ateliers de serruriers-mécaniciens, cordonniers, menuisiers, ébénistes, charpentiers, tailleurs d'habits et de pierres, tisseurs, chapeliers, relieurs-cartonniers, etc., et même une petite typographie lui fournissant toutes ses impressions ; soit, enfin, par une petite exploitation agrico-horticole avec cheptel et outillage suffisants.

Agissons de même pour les jeunes *détenues,* desquelles on ferait des *ouvrières* modistes, tailleuses, lingères, repasseuses, comptables, tisseuses, etc. Il faut en outre, pour ces jeunes filles, créer des *Ecoles de Ménagères* sur le modèle, mais moins circonscrit, de celle de Matters (Suisse) ; elles y apprendront la cuisine et tous les services qui s'y rattachent, le ravaudage, les soins à donner aux malades, la connaissance des simples, etc.; et, aussi au moyen d'une petite exploitation agrico-horticole, les travaux du jardinage, de laiterie, de basse-cour et de porcherie; la fabrication du beurre et des fromages ; la tenue du fruitier, du cellier, du grenier ; les soins de la bergerie, de la magnanerie, etc.; et même la comptabilité agricole. Que de bonnes ménagères et fermières sortiraient de ces Ecoles et de ces Colonies de jeunes détenues !

§ 5. — Pécule des jeunes détenus.

J'insiste sur ceci :

Il faudrait laisser aux jeunes détenus et détenues au moins un tiers du produit de leur travail, et verser chaque mois ce pécule dans la caisse d'épargnes la plus voisine, afin que chacun et chacune touchent à leur libération le total capitalisé desdits versements mensuels. — En cas de

décès avant libération, il serait fort bien de faire trois égales parts du pécule du décédé (ou de la décédée), savoir :

1/3 formerait un fonds mutuel de gratification, de soutien pour les autres détenus (ou détenues) de la même colonie ;

1/3 à l'Etat ;

1/3 aux parents ascendants ou frères et sœurs seulement ; s'il n'y en a pas, ce dernier tiers aurait la même destination que le premier.

§ 6. — Les jeunes détenus aux Etats-Unis.

En terminant ce chapitre, je crois fort intéressant de rappeler (ou d'apprendre) à mes lecteurs qu'en 1874 les Congrès des Etats de la Caroline du Nord et du Missouri ont demandé au Parlement des Etats-Unis une loi décidant que « *tout mineur convaincu d'un délit fût condamné à* « *apprendre un métier s'il n'en a pas, d'après les apti-* « *tudes qui lui seront reconnues par les officiers de la* « *prison, et que la durée de la peine soit suffisante* « *pour qu'il ait le temps de devenir parfaitement maître* « *dans ce métier.* »

Je demande, moi, *que l'Etat soit condamné à faire apprendre un métier* aux jeunes détenus et détenues correctionnels. Dès lors « l'armée du crime » serait, à l'avenir, d'un recrutement moins facile, moins terrible.....

CHAPITRE V.

Personnel de gardiennage des Prisons. — Traitements insuffisants. — Recrutement. — Réformes nécessaires.

§ 1er. — Ce qu'est et ce que doit être le personnel

Là aussi bien des réformes à introduire. Et je puis en parler un peu *ex professo*, car, de par un emprisonnement

politique de quelques mois, j'ai pu me faire sur le personnel des prisons une conviction *de visu, de auditu* et *de manu*.

Sauf dans les hauts emplois, c'est-à-dire inspecteurs, directeurs, greffiers, comptables, instituteurs, et même gardiens-chefs, on peut presque dire que « le personnel de garde et de surveillance » laisse trop à désirer sous certains rapports. Il est à noter, je l'ai pu constater personnellement, que ce n'est pas au gardien, au *geôlier* méritant ce qualificatif, que le prisonnier, prévenu ou condamné, obéit le mieux, non ; en prison de Grenoble, j'ai vu de bien mauvais garnements obéir toujours, sans hésiter, à un brave guichetier, illettré, dont toute la personne, le langage, le regard, le geste transsudaient en quelque sorte la douceur. On ne lui refusait rien de ce qu'il ordonnait, et pourquoi ? « ... Pour ne pas lui faire de la peine ! » (textuel) ; tandis qu'avec un autre, dont le surnom d'*Œil sanglant* dépeignait l'atroce caractère, les détenus, les *politiques* eux-mêmes, étaient en irritation continuelle bien fondée.

§ 2. — Traitements.

Comment peut-on prétendre avoir un corps de gardiennage non sujet à critique, *prévenant* plutôt que *réprimant*, parlant avec la raison et le cœur au lieu de montrer sans cesse des dents de bouledogue, quand, dans les 378 prisons départementales (non compris les chambres de sûreté), les 1,826 gardiens du *service de la surveillance,* à divers grades, n'ont que les traitements suivants, dont les détails m'ont été obligeamment fournis par le service administratif de la maison d'arrêt de Grenoble, prison chef-lieu :

Gardiens-chefs. — Dans les prisons dont la population moyenne est au-dessus de 30 détenus, le *maximum* du traitement des gardiens-chefs est de 1,800 fr. ; au-dessous

de cette moyenne, 1,600 fr. Leurs traitements *de début* sont de 1,000, 1,200, 1,400 et 1,500.

Gardiens ordinaires. — Maximum, 1,100 fr., débutant à 900 et 1,000 fr.

Surveillantes laïques. — 250 et 350 fr.

Surveillantes religieuses. — 500, 600 et 700 fr., mais elles n'ont pas droit au pain, comme ci-après.

Tous ces agents ont droit, il est vrai, à 750 grammes de pain par jour payés par l'entrepreneur des travaux, et à une indemnité de 5 fr. par mois, *aussi payée par l'entrepreneur*. Cette indemnité transforme en réalité les agents de surveillance en commis des entrepreneurs, et il y a là des conséquences regrettables à divers points de vue. (V. en effet ci-après, chap. VI, § 4.)

De tels appointements sont non seulement dérisoires, insuffisants et de beaucoup, en l'état de cherté croissante de toutes les choses de la vie, mais ils paraissent plus injustes encore, quand l'on songe que ces humbles mais utiles employés font abandon des 9/10es de leur liberté, courent chaque jour des risques graves, et sont voués en réalité, eux et leurs familles, à la « portion congrue » pendant leur activité, à une véritable misère dès leur mise en retraite.

Il est de toute justice de hausser de 300 fr. chacun des traitements dont je viens d'indiquer la trop minime quotité, ce qui n'ajoutera qu'environ 600,000 fr. aux dépenses de l'Etat.

Quand il en sera ainsi pour les diverses classes de gardiens et de surveillantes laïques, le recrutement d'un gardiennage entièrement recommandable sera facile. Les sous-officiers, caporaux et soldats de terre et de mer y afflueront. Par un meilleur gardiennage, que de crimes ou répressions de moins, que de *repentirs* de plus !

§ 3. — Gardiennage honoraire de notabilités.

Je voudrais aussi qu'on donnât aux fonctions de gardien pénitentiaire un reflet moral qui amenât leur respect par les criminels du dedans comme par les citoyens du dehors. Pour conquérir cet excellent résultat, il faudrait créer auprès de chaque prison, et plus spécialement encore auprès de chaque colonie pénitentiaire d'enfants, un *Comité de Gardiens honoraires,* composé de dix à vingt des plus hautes notabilités de la localité, à l'instar de ce qui se pratique en Angleterre et qu'il faudrait bien implanter en France *pour la police* MUNICIPALE, par des corps de constables d'honneur.

L'action morale d'un tel Comité sur les gardiens, sur les prisonniers, serait certainement des plus heureuses à tous les points de vue.

CHAPITRE VI.

« Entreprise » ou « régie » du travail dans les prisons. — Suppression de la régie.

§ 1er. — Ce qu'est l'entreprise. — Ses quote-parts.

L'*entreprise* est la concession faite par l'Etat, — selon un cahier des charges et le plus habituellement pour 3, 6 ou 9 ans [1], — du travail à fournir aux condamnés, exécutés par eux, et payés auxdits condamnés sur un tarif approuvé par le ministre de l'intérieur et le préfet.

D'après ce tarif, les *prévenus* (s'ils travaillent, car pour eux le travail est facultatif) reçoivent les 7/10es du produit : les autres 3/10es sont concédés à l'entrepreneur ; les condamnés correctionnels, 5/10es au prisonnier, 5/10es à

1 Il y a cependant un marché pour dix-huit ans, concédé aux héritiers d'un nommé Latour.

l'entrepreneur. Les détenus de maisons centrales sont, pour le travail, classés selon leur catégorie pénale ; suivant le nombre et la nature de leur condamnation, ils reçoivent ou les 5/10es, ou les 4/10es, ou les 3/10es, ou les 2/10es, ou enfin, le 1/10e de leur travail. Soit en maisons centrales, soit en toutes autres prisons, les condamnés ne travaillent en général que dix heures par jour.

§ 2. — Ce qu'est la **régie**.

Le travail fait en régie est fourni et dirigé par le directeur de la prison.

Quant aux maisons centrales, ce mode n'est appliqué qu'à 5 établissements sur 24.

§ 3 — Suppression de l'entreprise.

D'abord, n'est-il pas profondément immoral de permettre à l'industrie privée de se glisser dans les prisons pour y spéculer sur le travail des détenus, sur leurs aliments et vêtements, c'est-à-dire de faire sur ces malheureux des gains si déloyaux, si inhumains, que la conscience de certains honnêtes directeurs de prisons se révolte et les fait s'interposer entre leurs « pensionnaires » et une indigne exploitation ?

N'est-il pas dangereux de créer entre les directeurs et les fournisseurs ou des antagonismes sérieux, ou des ententes possibles ?

Pourquoi, alors que sa dépense est de 25 millions de francs, l'Etat n'encaisserait-il pas, par la suppression de l'entreprise et la mise en régie, le gros bénéfice fait par l'entreprise, bénéfice qui diminuerait d'environ 3 millions de francs au moins le solde actuel de la dépense, laquelle est d'environ 18 millions de francs ?

La nomenclature des *entrepreneurs* de toutes les prisons est curieuse à parcourir : j'y vois se répéter souvent

les mêmes noms pour plusieurs prisons ; ainsi M. Céalis (6 fois), Lhermitte (11 fois), Hayem (3 fois), Brunswick (9 fois), etc. J'y vois la société Petit-Farcy-Oppenheim, un noble (M. Charles de Wildermeith), Mme veuve Pulicani, la communauté de Saint-Vincent-de-Paul de Strasbourg, etc. Ils sont seulement une cinquantaine, pour l'ensemble de toutes les prisons et chambres de sûreté.

Dans la Haute-Savoie, les entrepreneurs pour la centrale d'Albertville sont MM. Lefranc, Couton et Roudier ; le prix de journée qui leur est alloué est de 39 c. 50. Pour les *prisons* dudit département, M. Burlet ; prix de journée, 72 c. 9.

Dans la Savoie, aussi M. Burlet, aussi 72 c. 9.

Dans l'Isère et les Hautes-Alpes, M. Boucon : 68 c. 9 par journée.

§ 4. — Le travail prisonnier aux Etats-Unis.

Aux Etats-Unis, pays qui a l'habitude de ne s'attacher qu'à choses pratiques et fécondes, il y a eu trois systèmes :

1° Le *leasing system :* « affermage des prisons et des prisonniers ; »

2° Le *contract system :* traité avec des entrepreneurs ; c'est notre « *entreprise ;* »

3° Le *state account :* la régie par l'officiel *warden* (gardien) de la prison, qui achète les matières premières, fait fabriquer et vend les produits.

Si cette Etude n'était déjà si longue, je reproduirais sur ces trois « systèmes » de très curieux détails donnés en 1877 par M. Ch. Babinet, conseiller à la cour de cassation. Je me bornerai à dire que le système qui l'a emporté aux Etats-Unis est celui de la régie. Et voyez-en les résultats par les deux exemples ci-après seulement :

1° En Pensylvanie, dans la maison de correction d'Allegheny, pour une moyenne de *350 prisonniers*, détenus

seulement *68 jours* chacun en moyenne, le *warden* de la prison a enregistré un bénéfice de 15,000 dollars (79,650 francs) par an. Avec 300 jours, cela eût fait 66,177 dollars (351,399 fr.) d'excédents de recettes, au lieu d'avoir à parer, comme chez nous, à d'énormes déficits.

2° Il y a plus : dans l'Ohio, le *warden* colonel Raymond Burr a obtenu pendant sept ans un gain *annuel* de 32,565 dollars (172,920 fr.), soit pour les sept ans, en une seule prison, 1,210,440 fr.

M. Babinet cite du système de l'entreprise (*contract system*), aux Etats-Unis, des faits de spéculation littéralement révoltants : des entrepreneurs « s'y sont arrogé le pouvoir de déplacer les employés de l'Etat, de faire accorder des grâces, ou d'exercer des vengeances contre des prisonniers qui ont encouru leur déplaisir.... »

En résumé, que l'on interroge, ainsi que je l'ai fait, des directeurs de prisons, tous vous répondront : Il faut supprimer l'*entreprise* et la remplacer par la *régie*.

IVe PARTIE.

LACUNES DANS LES PÉNALITÉS CRIMINELLES ET CORRECTIONNELLES, RÉPARATION CORPORELLE ET RÉPARATION FINANCIÈRE.

§ 1er. — Digression sur la « Réforme pénale ».

Il ne suffit pas d'être un jurisconsulte profond ou un magistrat écouté pour bien voir ou les lacunes, ou les irrationalismes *actuels* des Codes pénal et d'instruction criminelle; j'oserai même ajouter que magistrats et jurisconsultes sont peut-être moins aptes que de simples citoyens n'ayant fait aucunes études juridiques, à juger sans passion des réformes judiciaires que peuvent rendre indispensables les transformations sociales, politiques et économiques dérivant de ce que j'appellerais volontiers *les mutations de l'Humanité*.

Il est remarquable, en effet, que certaines fonctions, que certains « spécialismes » d'ordre scientifique ou très intellectuel absorbent, accaparent si bien l'ensemble de l'homme qui leur est comme voué, que malgré lui, à son insu pour ainsi dire, il passe tout au creuset ou sous le niveau de ces spécialités ou fonctions. Au contraire, lorsqu'un esprit réfléchi n'est pas *immutabilisé* en quelque sorte par des fonctions intellectuelles absorbantes, ne laissant guère pour

perspective qu'un point de l'horizon humain, — telles, par exemple, que celles du magistrat, du médecin, du prêtre, de l'astronome, du chimiste, — il peut plus facilement sonder les profondeurs de l'ensemble humanitaire, et les juger en homme non inféodé à telle ou telle partie de cet ensemble. De là un rayon visuel non sujet à une oblitération partielle.

En outre, sans prétendre, en ceci, donner tort ou raison à l'attaque comme à la défense, — défense et attaque qui me paraissent, à moi non partie directement intéressée à ce débat, aussi exagérées, aussi passionnées d'un côté que de l'autre, — n'est-on pas un peu fondé à se dire que si la magistrature ne s'était pas si bien cantonnée dans les spécialismes de ses traditions de corps et de l'esprit d'une jurisprudence qui, à peu de chose près, a été immuable depuis deux ou trois générations très dissemblables de passé et de présent; si, loin de ne vouloir donner aucune audience à une opinion publique, évidemment exagérée il est vrai et dépassant les seuls buts logiques, la Magistrature eût indiqué, demandé elle-même les nombreuses réformes à introduire, au Civil, au Criminel, comme en Droit public et administratif, dans des Codes faits pour la première République, pour deux Empires, pour deux Restaurations, pour la monarchie de Louis-Philippe, pour une troisième République, le pays tout entier, la Magistrature elle-même, y auraient profondément gagné.

Depuis peu d'années, une nouvelle Société a surgi : à moderne Société, législation et administration adaptables...

Voilà, — qu'on me la pardonne, — une bien longue digression, mais dénuée de toute arrière-pensée de critique malveillante visant tel ou tel parti politique, pour arriver à dire qu'il est indispensable de *modifier* au plus tôt certains points de la législation actuelle, de combler des *lacunes* qui deviennent de plus en plus regrettables. Je

n'ai nullement la prétention d'énumérer *toutes* ces modifications, d'indiquer *tous* les vides à remplir : de ma part, ce serait une colossale outrecuidance ; je me garderai de la commettre, car, pour juger de toutes ces si importantes choses, je n'ai pour guide que le bon sens et l'esprit d'équité. A ceux qui savent, qui peuvent, à accomplir cet utile, ce noble travail de réforme judiciaire !

Je ne me suis permis déjà (Voir en plusieurs parties de ce qui precède), je ne me permettrai encore dans les pages qui suivent que d'*indiquer* les modifications ou lacunes se rattachant directement à quelques-unes de mes idées sur le régime pénitentiaire, comme sur les pénalités qu'il convient de créer ou de réformer.

Entre ces lacunes, celle sur laquelle porte l'argumentation qui suit est des plus regrettables ; j'ose même ajouter qu'il est incroyable qu'elle ait pu exister, qu'elle existe encore, car, sur ce point spécial, notre législation actuelle est, on le reconnaîtra bientôt sans doute, une véritable négation du Droit, de l'Equité.

§ 2. — Le travail des Condamnés considéré en droit et en fait.

« ..... C'est non seulement le droit, mais c'est surtout le devoir de l'Etat de faire travailler dans les prisons. » (Rapport de M. Fernand Desportes au Conseil supérieur des prisons, 1877.)

J'ajoute que c'est bien là, en effet, le devoir de l'Etat, soit au point de vue moralisateur, soit aussi parce qu'il est de stricte équité et de bonne économie sociale de tirer du condamné, autant que possible, des *compensations effectives* au mal qu'il a fait à un ou plusieurs membres de la société, aux dépenses occasionnées par la prévention, l'arrestation, l'instruction de la cause, la condamnation, la répression pénale du délit ou du crime dont le prisonnier

s'est rendu coupable [1]. De nouvelles dépenses *sans compensation* faites par la Société pour le prisonnier dont le méfait lui a déjà été onéreux du moment même où il l'a commis, ne seraient qu'une aggravation des conséquences privées et publiques dudit méfait. Donc, le condamné doit réparer *dans la mesure du possible*, soit envers l'individu ou la famille qu'il a lésé, soit envers la collectivité, ayant seule mission et pouvoir de punir le préjudice particulier et général qu'il leur a causé. C'est ce que j'appellerais volontiers des *dommages-intérêts de droit naturel et primordial.*

Oui, tout préjudice doit être réparé, au criminel aussi bien qu'au civil, et cette réparation doit avoir de bien autres bases que celles des art. 8, 6, 10, 11, 46 et 51 du Code pénal.

L'*amende*, il est vrai, est établie par l'art. 9, mais au bénéfice de qui ? De l'Etat,

Que dit l'art. 11 ? « Le renvoi sous la surveillance de la haute police, l'*amende* et la confiscation spéciale, soit du corps du délit quand la propriété en appartient au condamné, soit des choses produites par le délit, soit de celles qui ont été destinées à le commettre, *sont des peines communes aux matières criminelles et correctionnelles.* »

Voilà posé le principe de la *peine financière*, mais, encore une fois, au bénéfice de qui? De l'Etat [2]. Et cependant l'art. 51, plus encore que l'art. 11, entr'ouvre la porte à

1 En Angleterre, les détenus ne reçoivent de leur travail *aucun* salaire, tout le produit est encaissé par l'Etat, il ne leur distribue que des « gratifications ayant pour bases des nombres de « points de bonne conduite. » Ces gratifications varient de 1 fr. 25 c. à 3 fr. 10 *par mois*, destinés a un pécule de sortie qui ne peut excéder 75 fr., ou, dans certains cas, 150 fr. — Je me garde de donner ce fait comme exemple à suivre en France.

2 Code d'instruction criminelle, art 541. (Ce Code a été promulgué le 27 novembre 1808)

cette sorte de réparation, mais ne fait si bien que l'entre-bâiller, que pour que le lésé obtienne réparation financière, il faut qu'il (ou sa famille) se porte, à ses risques et périls, *partie civile* [1].

Le fait d'attribution à l'Etat de la quotité de l'amende prononcée reçoit encore une sorte de consécration de par l'art. 46 du Code pénal, seulement relatif aux *cautions* d'un prévenu mis en liberté sous caution, lequel se termine ainsi : « Les cautions seront contraintes, même par corps, au paiement des sommes portées (dans l'acte de caution). — Les sommes recouvrées seront affectées de préférence aux *restitutions*, aux *dommages-intérêts* et *frais* adjugés aux parties lésées par ces crimes ou délits. »

Par conséquent, hors ce cas spécial dûment défini, les lésés n'ont aucun droit à tout ou partie des amendes prononcées par cours d'assises et tribunaux.

Donc, l'Etat bénéficie (le mot est gros, mais le Code pénal le légitime) des crimes et des délits. De par le Code pénal, appuyé, escorté des innombrables agents ministériels et de la force publique, il fait, outre les frais de justice, argent, — entre autres délinquants, contrevenants ou criminels proprement dits [2], —

Des non-dénonciateurs ;

Des magistrats et fonctionnaires prévaricateurs ;

Des faux-monnayeurs ;

Des faussaires ;

Des pornographistes ou des condamnés pour viols ou attentats à la pudeur ;

Des escrocs, des voleurs, des filous ;

1 Code d'instruction criminelle. — Voir surtout les art 136, 315, 358, 359, 362, 366, 436, 384, 585, 587

2 Code pénal, art 128, 129, 131, 135, 164, 172, 175, 177, 179, 181, 184 à 187, 311 et suiv , 319, 320, 401, 410-411.

Des usuriers ;

Des falsificateurs de denrées et des *commerçants* à faux poids ;

Des calomniateurs ;

Des teneurs de tripots ;

Des coupables d'homicides et de coups et blessures;

Des banqueroutiers frauduleux ; etc., etc.

C'est-à-dire que l'Etat tire recette de tous les malandrins condamnés par cours d'assises et tribunaux correctionnels ! Et dire que, du jour de la mise en vigueur du Code pénal (22 février 1810), aucune des législatures issues des Pouvoirs si nombreux qui se sont succédé en France n'ont tari une source de recettes aussi nauséabonde!

Ce n'est pas tout. Cette impureté *légale* a pour corollaire, pour complément, une énormité fiscale :

Voici commis un *crime* ou un *délit :* le coupable est arrêté ; le voilà devant une cour d'assises ou un tribunal correctionnel ; arrêt est prononcé, il est condamné : il semble équitable au premier chef que, soit en première ligne, soit au moins parallèlement à la part de la *vindicte publique,* l'arrêt porte réparation du tort causé à tous souffrants de par attentats contre les personnes ou contre les propriétés. Et, alors, comment la question se pose-t-elle *naturellement ?* A la victime, la réparation *financière ;* à l'Etat, la réparation *corporelle,* par laquelle le Pouvoir exécutif, — délégué par la collectivité pour veiller à la sûreté de chacun des citoyens, — met temporairement ou à perpétuité le malfaiteur dans l'impossibilité de commettre un nouveau méfait.

Donc, il est à la fois et logique et de saine jurisprudence, que soit d'abord la fortune d'un criminel (s'il en a au moment de la répression, OU S'IL LUI EN ADVIENT PLUS TARD PAR HÉRITAGES OU DONATIONS), ou celle de ses complices,

mais à degrés moindres, — actuelle ou future, — soit son travail de détenu s'il n'a que son cerveau et ses bras, servent à réparer *proportionnellement* le préjudice causé à la victime et à sa descendance ou ascendance ; et, si fortune ou travail du condamné font défaut pour cause ou autre, l'Etat doit lui être substitué pour cette moitié de la double réparation que je propose, et pour la certitude de laquelle, en ce qui concerne la partie financière, je réclame la création d'un fonds spécial. (Voir plus loin.)

§ 3. — Réforme en ce sens du Code pénal.

Oui, après y avoir mûrement réfléchi, je demande *formellement* que, soit par les voies et moyens que j'indiquerai, soit par tout autres s'il y en a de préférables, les jugements correctionnels et les arrêts d'assises stipulent en faveur du lésé (ou s'il y a eu fait de mort, en faveur d'abord des orphelins et de sa veuve, puis de la mère, du père, selon les cas) une indemnité proportionnelle au tort matériel causé ; et, ce, *sans que la victime ou la famille soit obligée de se porter* « PARTIE CIVILE » *au procès :* risque qu'il n'est ni honorable pour le corps social, ni de stricte justice, de voir courir à qui a déjà souffert par malfaiteur poursuivi.

N'est-il pas, aussi, profondément inique que le montant intégral des *amendes* édictées par le Code pénal dans la plupart des cas et presque toujours appliquées par les magistrats, soit versé au Trésor de l'Etat, au lieu d'être remises ou au préjudicié, ou à ses enfants, ou à ses ascendants ? N'est-ce pas là ce que je peux appeler une aggravation LÉGALE du tort ? C'est presque.... une complicité ; en tous cas, au fond, c'est une sorte de soustraction, ordonnée par le Législateur, d'un moyen de réparation qui aurait diminué les malheurs résultant d'un crime ou d'un

délit quelconque. Et plus le montant de l'amende est élevé, d'autant le tort légal est grand, car plus le Code pénal appauvrit le condamné, moins une réparation financière est possible quand le fisc a palpé l'amende.

N'est-il pas, en outre, non moins illogique que le Trésor ait le droit de saisir-arrêter non seulement l'avoir du criminel au moment du prononcé de l'arrêt, mais même, au besoin, le pécule, c'est-à-dire le produit du travail du condamné, afin de se rembourser de tout ou partie des *frais de justice* et de l'amende fixée par l'arrêt [1], tandis que le préjudicié, ou ses enfants et ascendants, sont totalement frustrés du produit de ces amendes ? Les *frais de justice,* passe encore ! Mais l'*amende,* pourquoi la soustraire à la victime, déjà douloureusement frappée dans son Présent, dans son Avenir ? Je répète le mot, c'est une *iniquité* LÉGALE.

Certes, je sais bien que ces idées ne sont pas nouvelles ; je n'ignore pas que dans tous les temps, chez tous les peuples, comme parmi les tribus les plus sauvages, le principe de la double réparation corporelle et financière a reçu, reçoit encore d'innombrables et souvent curieuses applications ; mais je sais aussi que, sauf de rares exceptions, le Code pénal français n'indemnise guère la victime d'un crime contre les personnes que par la..... satisfaction de voir son *préjudiciant* devenir le pensionnaire d'une maison centrale ou d'un bagne, ou être supplicié par « le glaive » de la Loi. Selon la phrase consacrée, « la Justice humaine est satisfaite » ; très bien ! l'incarcération, l'exécution d'un criminel sont, en effet, des satisfactions, des sauvegardes pour la *Collectivité ;* mais cette Collectivité qui, par des agents nombreux et spéciaux chèrement payés par tous, a

1 Circulaires des ministres de l'intérieur et des finances des 26 janvier et 1er février 1875, et du ministre de l'intérieur du 22 octobre 1880 — Code pénal, art 53

le devoir de veiller pour *prévenir*, afin d'avoir le moins possible à *réprimer*, que fait-elle pour celui qu'elle a eu le tort de n'avoir pas su ou, plutôt, pas pu défendre? Rien! Bien plus, — contradiction étrange, déni complet du principe de la Responsabilité! — cette Collectivité, ajoutant une amende à la peine corporelle, se l'adjuge, l'encaisse, et laisse complètement le volé ou l'homicidé en face des conséquences du vol ou de l'assassinat qu'elle n'a pas su ou pu empêcher !

Depuis quelques années, le nombre des récidivistes augmente dans de telles proportions que, selon le si magistral Rapport de M. Bérenger, ancien avocat général à Lyon, ce nombre était arrivé en 1872 au 44, 45, 48 et même 50 p. °/₀ des condamnés de certaines catégories. Pourquoi, aussitôt connue (en 1873), les Pouvoirs législatif et exécutif n'ont-ils pris aucune mesure pour enrayer cette progression du récidivisme ?

L'Etat, — ce n'est pas un sophisme, non, — a charge d'âmes ; il est largement payé pour prévenir et réprimer le criminalisme : s'il fait défaut à son devoir, il devient, au moins dans une certaine mesure, responsable du préjudice advenu de par le non-accomplissement de ce devoir.

§ 4. — Résumé sur ce sujet.

Je conclus ainsi sur l'argumentation qui précède :

1° Punition à la fois corporelle et financière de tout vol, de tout crime ;

2° Accomplissement de la punition financière soit par un prélèvement immédiat sur la fortune personnelle *(actuelle ou à venir)* du condamné, soit par son travail de détenu ;

3° En ce dernier cas, dédommagement partiel au victimé, par l'Etat, dès arrêt définitif ; à l'Etat à se récupérer ensuite soit par travail du détenu devenu son débiteur personnel pendant tout le temps de la peine prononcée, soit par continua-

tion de cette peine pendant un temps déterminé, ainsi que l'Etat a le droit de le faire et le fait, pour les amendes que les contrevenants ou délinquants pauvres ne peuvent payer ; la contrainte par corps n'a pas été abolie pour les débiteurs de l'Etat : il n'y a qu'à l'étendre, à l'appliquer à tout condamné « amendé » par jugement correctionnel ou arrêt de cour d'assises, afin que l'Etat se rembourse de ses débours de « garant » du préjudice causé.

Alors, que de méfaits de moins et combien la Criminalité diminuerait ! Avant de perpétrer vol ou meurtre, le riche près de commettre un attentat contre *propriétés* ou *personnes* ne serait-il pas, *le plus souvent* sinon toujours, arrêté par la certitude que non seulement sa liberté, son existence seront mises en péril de par son méfait, mais encore que son avoir métallique, — pour l'augmentation duquel huit fois sur dix il devient criminel, — sera, grandement sinon en totalité, remis à celui qu'il songe à dépouiller ou à homicider ? Et celui qui n'a rien et qui s'apprête à voler, à tuer pour être moins pauvre, ne se dirait-il pas qu'après la peine corporelle à laquelle il aura été condamné il lui faudra rester en détention jusqu'à ce qu'il ait versé le dernier sou de la peine financière ? Ces deux terribles perspectives forceraient, bien des malfaiteurs, des récidivistes d'aujourd'hui, à rester honnêtes, au moins relativement !

Une réforme du Code pénal en ce sens est nécessaire, urgente. Elle sera des plus fécondes pour enrayer d'abord, puis pour diminuer le « criminalisme ». Si on ne se hâte, d'ici à dix ans il faudra importer en France la loi de Lynch, ou même laisser s'y généraliser le droit de légitime défense, c'est-à-dire la *Loi du Revolver*.

(*La fin au prochain n°*.).

Le Directeur-gérant : **A. CONSTANTIN.**

SOMMAIRE :

Séance du 6 novembre.
Concours de poésie. Programme.
Bulletins de la Commission de météorologie.
Notes et documents sur l'évêché de Genève (suite), par M. F. Mugnier.
Résumé des observations météorologiques d'Annecy et de la Haute-Savoie faites en 1885 et pendant la première période décennale, par M. E. Tissot.
L'Intermédiaire des chercheurs.
Bibliographie, par M. Pascalein.
Table des matières.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 6 novembre 1886.

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT.

A l'ouverture de la séance, M. LE PRÉSIDENT se fait l'interprète des sentiments de la Société Florimontane, en exprimant les regrets que lui cause la perte de M. le docteur DAGAND, l'un de ses plus anciens membres.

« M. Dagand appartenait à la race de ces hommes de dévouement, aujourd'hui fort rares, qui, nés avec de la fortune et des talents dans un modeste centre de population, consentent à y dépenser tout ce qu'ils ont d'intelligence, de force et de savoir, dans l'intérêt du bien-être matériel et du développement intellectuel des populations au milieu desquelles s'écoule leur laborieuse existence. Comme médecin, comme administrateur, M. Dagand a rendu des services signalés au canton dont il était le représentant. Sa mémoire y vivra honorée, comme elle vivra au sein de la Société Florimontane dont il était un des membres les plus dévoués. »

(REVUE SAVOISIENNE.)

Savoie (Haute) 3
882

M. Louis GRIVAZ, avocat, qui vient de remporter de brillants succès au dernier concours général de droit, et M. Alphonse ROMAND, professeur à l'Académie militaire de Turin, ont été agréés à l'unanimité comme membres effectifs.

La Société nomme les membres des deux jurys de poésie et d'histoire pour le concours clos le 1er novembre 1886, et déclare ouvert le concours de poésie de 1887, sans attendre le résultat des travaux des deux commissions nommées.

M. DUCIS dit que la paroisse d'Annessy-le-Neuf fut séparée, au XIIe siècle, de celle d'Annessy-le-Vieux, par un ancien chemin entre Albigny et Novel sur le mas des *grandes Isles,* appelé depuis lors les *grandes Fins,* et de la paroisse de Gevrier par le mas des *petites Fins*. C'est ce qui a fait donner à toute la plaine le nom de *Fins,* tandis que l'espace compris entre ces deux confins est appelé *territorium de Bous* dans les anciens actes des XIIIe et XIVe siècles.

Un savant de Metz lui a demandé quel rapport il pouvait y avoir entre cette ville de Lorraine et notre village du même nom. Ce dernier s'écrivait *Meez, Miex* et *Metz*. Comme Meythet, qui n'en est éloigné que de deux kilomètres, semble en être le diminutif, l'orthographe avec un *t* doit être la meilleure, en latin *Metis*. Ces communes sont aussi séparées par un mas appelé les *Fins,* comme le sont Faverges et Viuz-Faverges, Publier et Marin, etc.

LE MÊME fait quelques observations sur les deux derniers articles de M. Buet et annonce qu'il donnera la véritable légende de saint Jacques de Tarentaise.

M. L'ARCHIVISTE dépose les dons et échanges, entre autres, une transaction du 25 mars 1508 au sujet d'une manufacture de draps à établir à Annecy, don de M. de Mouxy, percepteur à Rumilly ; *Théorie des machines magnéto et dynamito-électriques,* par A. Vaschy, Paris, 1886, don de l'auteur ; *Le Congrès national viticole de Bordeaux,*

par P. Tochon ; *Carte agronomique du département de la Savoie,* dressée par les soins de la Société centrale d'agriculture de Chambéry, don de M. P. Tochon ; *La Savoie industrielle,* 2 vol. in-8°, don de M. Victor Barbier ; *L'Olympe disparu,* IIe vol., Thonon, 1886, par Dantant, don de l'auteur.

Le Secrétaire, A. CONSTANTIN.

CONCOURS DE POÉSIE DE 1887

Le prix du prochain concours de poésie, fondation du Dr Andrevetan et de la ville d'Annecy, sera de 600 fr. Les travaux devront parvenir *franco* au secrétaire de la Société Florimontane avant le 1er novembre 1887.

Sont admis à concourir : 1° tous les Français, excepté les membres effectifs de la Société Florimontane ; 2° les étrangers qui sont membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

Le choix du ou des sujets est laissé aux concurrents ; le nombre minimum des vers présentés par le même auteur est fixé à cent. Les auteurs devront déclarer par écrit en tête de leur envoi, mais sans signer cette déclaration, que ces travaux sont inédits, et n'ont été présentés à aucun autre concours.

Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus : les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté dans lequel l'auteur écrira son nom et son domicile.

Les manuscrits resteront acquis aux archives de la Société ; les auteurs pourront en prendre copie.

Le Secrétaire, A. CONSTANTIN.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

11e Année.

BULLETIN N° 9. — SEPTEMBRE 1886.

Pressions barométriques moyennes : 729,4 à Annecy, 685,64 à Leschaux, 709,9 à Melan. Maxima le 28 aux trois stations. Minima le 22 à Annecy et Leschaux et le 21 à Mélan. Excursion du mercure : 15,3 à Annecy, 15,1 à Leschaux et 17,59 à Mélan.

Température. — Mois chaud dans les deux premières décades Moyenne à Annecy du maxima 25°6, du minima 11°2, à 9 h. du matin 16°2. Moyenne générale : à Douvaine 20°92, à Chamonix 13°,91, à Mélan 15°94, à Bonneville 17°3, à Leschaux 13°4. A Chamonix, Bonneville et Leschaux le thermomètre descend vers le 27 à 0°.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 18°9, de l'eau de puits 10°,82, de rivière 13°,4. Le sol à Annecy à 0m,30 de profondeur est en moyenne de 17°,9.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de septembre :		le 6	13	20	27	...
Thermomètre...	maxima.	18°8	16°8	16°2	11°2	.....
	minima.	9°8	7°8	7°8	0°	.....
Baromètre à 0°.....		631,8	631,7	623,7	623	.....

Au Semnoz, la température varie entre 10° et 18° la première décades, reste ensuite vers 10°, pour arriver à 0° à la fin du mois. Le maximum barometrique est de 635,6 le 26 et le minimum 628,3 le 11.

Pluie. — Période générale du 19 au 25. Maximum d'eau recueillie 145m/m en 4 jours à Saint-Julien, minimum 12m/m en 3 jours à Cruseilles. Au Semnoz, 40m/m.

Orages. — Aux Contamines les 8 et 15, Bonneville les 2, 5 et 22, Annemasse les 2-3 et 21, Seythenex les 8, 15, 20 et 22, Leschaux les 21 et 22.

Observations diverses. — A Bonneville, sans le mildew qui est surtout sur *le gringet*, la vendange serait très belle. Par la chaleur le développement de ce cryptogame cesse. Regains abondants. Départ des hirondelles le 23 de Bonneville, le 21 d'Annecy où il en passe encore le 24. Au Semnoz gelée blanche les 25, 26, 27 et vent très fort le 22.

BULLETIN N° 10. — OCTOBRE 1886.

Pressions barométriques moyennes : 722.6 à Annecy, 681,99 à Leschaux, 707,06 à Mélan. Maxima le 30 aux trois stations. Minima le 16 à Annecy et Leschaux, le 17 à Mélan. Excursion du mercure : 26,00 à Annecy, 23,62 à Leschaux et 24,33 à Mélan. Forte dépression le 16, 706,3 à Annecy, 664,4 à Leschaux, 692,14 à Mélan.

Température. — Relativement élevée pour la quantité de pluie qui tombe. Moyenne à Annecy du maxima 16°9, du minima 6°6, à 9 h. du matin 9°6. Moyenne générale : à Douvaine 12°51, à Chamonix 9°23, à Mélan 9°54, à Bonneville 9°31, à Leschaux 7°78. Il gele le 11 à Chamonix, le 14 à Leschaux, le 23 à Bonneville.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 14°3, de celle de puits 11°,7, de riviere 8°3, du sol à Annecy à 0m,30 de profondeur 13°6.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois d'octobre : le		4	11	18	25	31
Thermomètre...	maxima.	17°2	15°8	8°8	8°8	15°6
	minima.	3°	1°	—0°4	1°	6°5
Baromètre à 0°.....		630,5	628,4	612,8	627,9	630°3

A cette station la température est vers 0° la première et la deuxième dizaine, pour se relever vers 10° à la fin du mois. Le maximum barométrique est de 635 le 30 et le minimum 608,5 le 16.

Pluie et neige. — Mois pluvieux. Neige vers le 13 à 1,300 mètres d'altitude. Maximum d'eau recueillie 275m/m8 en 14 jours à Seythenex. Minimum 112m/m2 à Annemasse en 17 jours. Il tombe 0m,01 de neige aux Gets, à Chamonix et à Leschaux. Au Semnoz 150m/m4 d'eau recueillie. Le 18 il y a 0m.10 de neige qui disparaît le 26.

Orages. — Le 16 à Saint-Julien et Annemasse avec grêle, à Seythenex sans grêle et Annecy le 14.

Observations diverses. — Annemasse, passage des hirondelles le 15. Gelée blanche et brouillards à plusieurs stations ce dernier jour. Les grandes pluies de la période 12 au 16 font augmenter de 0m,90 l'Arve à Bonneville et de 0m,73 à Sallanches. Le lac d'Annecy s'élève de 0m,50 à partir du 16, celui du Léman de 0m,15 le 22.

Le Secrétaire-Adjoint de la Commission,

Auguste Mangé.

NOTES ET DOCUMENTS

SUR

L'ÉVÊCHÉ DE GENÈVE, DEPUIS 1535.

(*Suite.* Voir les livraisons
de mai, de juin, d'août-septembre, d'octobre et de novembre.)

Quand les Lazaristes furent en possession légale du séminaire, ils voulurent avoir une maison commode et saine pour l'y installer. Alors les difficultés recommencèrent et une lutte aussi violente se reproduisit.

En vertu de l'arrêt dont nous avons donné plus haut le dispositif, les Missionnaires avaient acheté douze journaux de terre à Annecy-le-Vieux et ils semblaient avoir ainsi épuisé leur droit. Ils acquirent néanmoins d'une demoiselle de Chandore des terres au nord-ouest du couvent des Capucins et une vigne appartenant aux Jacobins (Dominicains), d'où l'on découvrait tout l'enclos des Capucins [1].

Ce terrain, appelé *Paradis*, était situé dans l'étendue des franchises de la ville, et son achat constituait une nouvelle infraction à l'arrêt. On profita de ces circonstances pour reprendre les hostilités.

Afin de disposer l'opinion publique en leur faveur, les Capucins ou leurs amis répandirent un écrit où les Missionnaires étaient vivement attaqués. En juin 1678, l'évêque et le promoteur Truchet s'adressèrent au Sénat pour le faire supprimer. Ils exposent que l'on fait circuler un factum

1 Suivant les pièces publiées par M Mercier (p. 368), Charles-Emmanuel II avait en 1671 donné aux Missionnaires un terrain de 8 journaux au *Marquisat* au midi des Capucins, mais cette donation ne put produire son effet puisqu'ils durent acheter et bâtir ailleurs.

manuscrit au sujet du différend entre les Capucins et les Pères de la Mission et de la construction projetée du séminaire au lieu appelé Paradis ; que cet écrit est injurieux pour l'évêque, le clergé et les Pères de la Mission, car il accuse ceux-ci de n'agir que par esprit d'émulation et d'envie ; on y lit qu'après avoir excité les religieux de Talloires les uns contre les autres, afin de former dans ce monastère une espèce de guerre civile qui serve à leur destruction, on a entrepris l'ordre de St-Dominique, la congrégation de St-Paul (les Barnabites), les Sépulchrins (les chanoines du St-Sépulcre) ; qu'il ne reste plus que d'entreprendre Saint-François (les Capucins) ; qu'après leur avoir levé la confession et bientôt la prédication dans le diocèse de Genève, on veut enfin leur enlever le noviciat et la propagation de leur ordre.

Ils concluent à ce que le Sénat « ordonne la suppression du dit manuscrit et qu'il sera bruslé *par la main du bourreau* comme diffamatoire, scandaleux, injurieux et capable de troubler le repos public..... implorant à ces fins l'adjonction du Procureur général [1]. »

Le Sénat se contenta d'ordonner, le 30 juin, la communication du factum au procureur général. Ce magistrat devait déjà le connaître, officieusement au moins, car l'avocat fiscal du Genevois, M. Greyfié, était le père temporel des Capucins. L'évêque trouvant que les choses ne marchaient pas assez vite, se plaignit à la régente. Après cette escarmouche, le combat s'engagea à fond par un procès régulier. La cause étant arrivée devant le Sénat, une visite des lieux est prescrite ; il y est procédé par le sénateur d'Oncieu de St-Denys et l'avocat général V.-Emmanuel de la Pérouse [2].

1 Archives du Sénat, reg. 47, f° 29, v°.
2 Ils logent chez honorable Jacques Laforêt, à l'enseigne de *la Cloche*,

Le 25 mai 1678, chaque partie leur remet un plan [1] et expose ses griefs. Les Capucins expliquent longuement que les Missionnaires possèdent déjà tout ce que le Sénat leur a permis d'acquérir, notamment une maison des champs avec 12 journaux à Annecy-le-Vieux ; — que le bâtiment projeté dominerait toute l'étendue de leur couvent, jardin et bocage ; — que les Missionnaires voulant faire construire 300 chambres avec quatre étages pour loger tous les prêtres et leurs chevaux quand ils viendront au synode, ils incommoderont beaucoup les Capucins tant par le son de leur cloche que par leur plain-chant, au préjudice de leur tranquillité d'esprit, etc.; — que les Missionnaires pourront voir non seulement les Capucins, mais encore le second monastère de la Visitation jusqu'au dortoir, jardin, verger, et encore dans le pré Lombard appelé *Nazareth* ; — que les dames de la Visitation de crainte de déplaire à l'Ill^me^ évêque n'osent porter plainte à M. R., mais qu'elles prient Dieu de les délivrer avec les Capucins de cette insupportable servitude.

Les Lazaristes répondent qu'ils se sont établis à Annecy, en 1642, par la libéralité de quelques personnes étrangères, qu'ils y ont acquis une maison, mais si resserrée et si obscure qu'ils ne peuvent l'agrandir, qu'il y a deux cabarets aux côtés et la rue aux deux bouts, qu'ayant voulu acheter d'un bourgeois *au Marquisat* un fonds ou pour mieux dire un rocher [2] et ayant trois fois arrêté le prix à quatre fois plus que sa valeur, le vendeur s'est toujours dédit afin d'obtenir

1 L'un d'eux, celui des Capucins, croyons nous, est aux Archives du Sénat. Ce plan, fait à vol d'oiseau, sur une grande échelle, contient un dessin du couvent des Capucins qui doit être fort exact, car on reconnait très facilement le château de Trésun placé au-dessus, mais dont le plan ne donne qu'un croquis.

2 On voit par là que la donation de 1671 n'avait pas eu de suite.

davantage ; qu'ayant tenté la place du Sépulcre, toute la ville s'est émue et soulevée y ayant son divertissement et y menant paître son bétail, — à celle de Trésun, il s'y est trouvé des difficultés insurmontables ; à celle de Grange, sous le château, on s'y est opposé en disant qu'on lèverait la belle vue du susdit lieu ; à celle du marquisat de St-Séverin, elle touche au jardin des religieuses de Bonlieu..... Ils représentent qu'ils achètent pour eux-mêmes, qu'ils ne sont nullement à charge de l'Etat, tirant toute leur subsistance des pays étrangers comme de Paris, de Turin, qui leur fournissent plus de mille écus annuels, sans parler de plusieurs français, suisses et autres étrangers qui abondent à leur séminaire et attirent par ce moyen de l'argent en la province.

Après avoir recueilli les renseignements qu'ils étaient allés chercher, les magistrats firent leur rapport au Sénat qui, le 15 juin 1678, défendit provisoirement « aux Missionnaires de bâtir au lieu appelé Paradis acquis de demoiselle de Chandore. »

A côté du procès public devant le Sénat, il s'en instruisait un secret à la cour de Turin, auprès de la régente. Les influences favorables aux Missionnaires furent les plus fortes. On pria l'évêque de céder sur quelques points et les Capucins de n'être pas si rigoureux. Le prévôt de Monthoux, envoyé à Turin, en revint avec des instructions en suite desquelles le sénateur Duclos se transporta à Annecy. Il s'y rend en litière, suivi de son scribe, d'un muletier et d'un laquais. L'avocat général, Joseph de Bertrand de Chamousset, y arrive de son côté avec ses gens [1]. Le 15 septembre 1683, ils visitent les lieux litigieux où ils trouvent les pères Charles Leclerc et Guy Le Louvetel, lazaristes, l'évê-

[1] Cette fois, ils descendent au *logis de St-Pierre*.

que, le prévôt de Monthoux et d'autres chanoines, le père Ambroise, gardien des Capucins et ses religieux [1] et enfin l'avocat fiscal Greyfié, leur père temporel et leur conseil.

Les Capucins déclarent ne pas empêcher la construction sur la vigne des Jacobins [2], mais seulement sur le terrain acquis de demoiselle de Chandore. Après de longs débats, les magistrats constatent que la vigne ne suffit pas et qu'il faut prendre 4 toises de 8 pieds ur la terre de Paradis, puis ils font planter des limites en cette conformité. Ils indiquent sans retard le résultat de leurs opérations à la régente, qui, en juin, juillet et août précédents, avait écrit au Sénat d'en finir. Le 24 septembre 1683, Marie-Jeanne-Baptiste leur répond : « Vous nous aves fait plaisir de nous informer de « tous ce que vous aves fait à Nicy. Nous sommes persua- « dés que la délicatesse *(susceptibilité)* des Capucins n'ira « pas jusques a disputer ce peu de terrain que vous aves « accordé aux Missionnaires. Nous écrirons au Premier « Président de n'écouter plus de recours et de faire ap- « prouver par le Sénat ce que vous aves arrêté si iudicieu- « sement. — *Signé :* MARIE-JEANNE-BAPTISTE *et plus* « *bas :* DE LESCHERAINE [3]. »

Cette laborieuse affaire fut enfin terminée. Les Mission- naires mirent la main à l'œuvre, et le nouveau séminaire put être habité vers 1688. L'évêque avait dû toutefois ré- gler auparavant quelques points de détail avec le supérieur de la congrégation de la Mission à Paris, ainsi que la lettre suivante nous l'apprend :

1 Les autres capucins étaient : les frères Paul, d'Annecy, vicaire ; Julien de Rumilly, Bénigne, de Saint-Innocent, prédicateur, Hilarion, d'Annecy, Claude-François, d'Annecy, et Claude, de Montmélian.

2 La supposition de M Mercier (*Souvenirs hist.*, p. 371) qu'il s'agissait d'une vigne appartenant aux Visitandines n'est donc pas exacte.

3 *Registre de lettres* commençant à 1666.

De Paris, ce 4 avril 1687. Mgr. J'ai receu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire le 21 du mois passé. Je diray à la Dame qui a désiré que Vre Grandeur s'employast pour obtenir de Dieu la conversion de M. le Mareschal de Schombert et de Madame sa femme ce que vous et les Religieuses du 1er Monastère desirez faire à cette fin.

J'ay envoyé à Mlle Teste la lettre de V. Grandeur.

Comme l'union de vos Commanderies, Mgr, au seminaire est un effet de votre libéralité, il est bien juste que je suive en cela vos intentions, c'est pourquoi puisque vous le jugez à propos ainsi, nous sommes fort contents qu'on fasse enregistrer dans le greffe de vre Evesché les bulles d'union et tous les actes de la fondation..... Nous n'avons jamais pretendu que les dites Commanderies fussent unies à nre Congrégation sinon en faveur du seminaire.

J'ay une très grande joye, Mgr, du bien que fait vre conférence secrète. C'est l'effet de la grace qui accompagne toutes les œuvres que vous entreprenez pour la gloire de nre Seigneur.

Si tost que j'auray occasion de voir M. le Marquis de Louvois je lui diray ce que vous me faites l'honneur de me mander, Mgr, du bon effet qu'a produit la liberté que le Roy a donnée au chapitre de vre Cathédrale de se maintenir dans les dixmes de Moens *(au pays de Gex)* par les voies ordinaires de la Justice contre les Magistrats de Genève : et aussi ce que vous m'escrivez du grand nombre de Français Protestans qui se retirent à Genève et qui y sont bienvenus avec leur or et leur argent.

Je vous renouvelle, etc.

JOLLY, *indigne ptre de la Congn de la Mission* [1].

Cette lettre prouve que l'évêque de Genève centralisait à Annecy, non seulement des renseignements pour le duc de Savoie, ainsi que nous l'avons vu l'an dernier [2]; mais, qu'en retour des faveurs que Louis XIV avait accordées au catholicisme dans le pays de Gex, Jean d'Aranthon faisait encore surveiller à Genève pour le compte du roi de France les protestants français qui s'y étaient réfugiés à la suite de la révocation de l'édit de Nantes [3].

1 Archives de la Société Florimontane.
2 *Revue savoisienne*, 1883, p. 205.
3 Signée le 17 octobre 1685.

Ces rapports de police avec les ministres savoisiens et français étaient des plus fréquents. C'est ainsi que le marquis de St-Thomas place sous la surveillance spéciale de l'évêque les monastères, les abbayes, les convertis, les particuliers. En 1665 et 1666, c'est la marquise de Cavours qui semble avoir été exilée dans un couvent d'Annecy.

6 novembre 1665. .....Il a esté bien que le Chr de St Innocent ayt veu la Marquise de Cavours et que par le succès de cette visite on ayt pu remarquer les sentiments affectés qu'elle a faict paroistre. Il sera aussy tres a propos qu'on ne permette pas d'autres visites sans vostre expresse permission ou que nous l'ayons ordonné. Nous sommes bien aises d'estre eclaircis du soupçon qu'avoient conceu quelques religieuses touchant l'estat ou elles croyoient que la dite Marquise de Cavours se trouvà. Nous souhaitons que son Directeur puisse faire un bon progres en sa fonction spirituelle aupres d'Elle.

Nous avons appris volontiers l'avis que vous nous aves faict communiquer touchant le marquis d'Urfé et quand vous aurés veu les lettres de ces supérieures d'Auvergne qui désirent le rappel de la sœur de Chaugy nous sommes bien aises que vous nous en escriviés vos sentiments.....

11 décembre 1665. .....Nous sommes bien aise d'apprendre par votre lettre du 4e de ce mois que vous etes de retour en la ville d'Annessy... Nous avons aggréé de scavoir ce que vous aves appris à vostre arrivée de la marquise de Cavours. Et quoyque les saillies de son esprit soient un peu libres en la matière dont est question nous approuvons que vous luy ayés laissé prendre une fille de chambre dans la ville et que vous ayés fait tomber le choix sur une personne sage et discrette et qui aura toute la bonne conduite que vous nous marqués.....

28 mai 1666. .....Pour ce qui est de la marquise de Cavours, nous voyons par sa conduite l'humeur ou elle est maintenant et que suivant plus tost les mouvements d'un dépit que de la raison, elle prend des résolutions bien contraires à celles de la retraite..... L'opinion qu'elle a que le Marquis de Cavours la veut enlever en chemin est une de ces chimères qu'elle se forme dans l'esprit, et il seroit bien malaisé que vous la rendissies susceptible maintenant de bons sentiments par quelques soins que vous voulussies y apporter. Nous les luy souhaittons

meilleurs qu'elle ne les a pas, pour son repos et pour sa tranquillité, quoy qu'elle continue à faire un tres mauvais usage de nos bontés.

En août 1671, l'évêque, de son côté, écrit à M^lle^ Paccot, à Gex probablement :

Au nom de Dieu, veillés un peu sur trois ou quatre filles converties à la foy, qui sont dans cette ville, j'en suis tout rebutté parce que je n'y trouve pas de solidité.

Enfin, le 15 février 1676, le duc écrit de Turin au prélat :

La personne qui estoit chargée de vostre lettre du 7^e^ de ce mois est arrivée en cette ville et nous avons donné les ordres nécessaires *pour pourvoir à sa sureté;* nous ne pouvons cependant qu'exalter le zèle charitable avec lequel vous avés agi en cette rencontre.....

CH. EMMANUEL — BUTTILLIERE *(de S^t^-Thomas).*

Afin de ne pas scinder nos notes relatives à l'établissement du séminaire nous avons dû aller jusqu'en 1688. Revenons maintenant en arrière.

Le 13 des calendes de mai 1666 (19 avril), Alexandre VII canonisa saint François de Sales, et bientôt après, le duc de Savoie prescrivit que la fête de ce saint et celle du bienheureux Amé (Amédée IX) seraient solennisées en remplacement de deux autres moins importantes.

Diverses cérémonies furent célébrées à Annecy par les soins de l'évêque les 8 et 9 mai et un panégyrique de saint François y fut prononcé par M. de la Pérouse, doyen de la Sainte-Chapelle de Chambéry [1].

Le Sénat s'associa de son côté aux honneurs rendus à Chambéry. Ses registres en contiennent la relation suivante :

1 L'évêque de Grenoble, Le Camus, accusait M. de la Pérouse *de faire l'évêque à Chambéry.*

M. le Premier Président reçut une lettre de cachet de S. A. R. du 7e may 1666, laquelle ayant communiquée au Sénat, on vit paraître la grande piété de notre Souverain envers St François de Sales, puis après avoir invité le Sénat à rendre tout le culte deu à ce grand saint à la solennité qu'on devait faire en ce pays après la canonisation faite à Rome, il déclare qu'il se serait volontiers transporté deçà les monts pour rendre en personne la vénération qu'il lui devait si ses grandes affaires ne l'avaient diverti de ce pieux dessein. Le Senat ensuite de ses volontés députa le sr cer d'estat et président Fichet et sr cer d'estat et sénateur Excoffon pour se transporter à Annessy ou sont les reliques du saint et assister en robes de palais et sans bonnet aux cérémonies qui se devaient faire le 9e du mesme mois, et pendant que l'on pratiquoit en ce lieu des cultes infinis de piété et de dévotion et que l'on invoquoit le saint pour L.L. A.A. R.R. et pour les prochaines couches de M. R. il vint la nouvelle qu'elle etoit heureusement accouchée d'un prince le 14 du présent mois. Il sembla que l'heureuse destinée voulut en mesme temps faire paroitre deux marques sensibles de la protection du ciel, puisqu'à peine ayant pris naissance dans la seule famille de Savoye, il falloit que le Saint obtint de la divine Majesté cet heureux accouchement pendant que l'on célébroit sa canonisation dans les etats de S. A. R. Cette solennité étant achevée en la ville d'Annessy, les Rdes Religieuses de la Visitation de Chambéry ayant destiné le 23e jour de ce mois pour celébrer à leur tour la solennité de la canonisation, le Senat en execution des volontés de S. A. R. contribua avec tout le soin possible a faire augmenter la pompe de cette cérémonie, pour cet effet il fit sonner toutes les cloches de la ville, et le lendemain jour de dimanche le clergé s'assembla en l'église paroissiale de St Léger, et le Senat s'étant assemblé en robes rouges dans la maison de M. le Premier Président vint en cette église précédé de ses officiers, de la grosse masse et des baguettes d'argent, ou pareillement vinrent Mrs de la Chambre des Comptes et le Corps de ville, avec leurs habits de parade, d'où l'on sortit processionnellement avec l'estendart [1] du saint apporté de Rome, qui fut porté par quatres prêtres. Et après le tour fait par la ville à la manière accoutumée on sortit par la porte de Maché et la procession finit en l'église des religieuses de la Visitation

[1] Il y avait l'image de saint François sur cet étendard envoyé par le pape à la Visitation d'Annecy. Il avait déjà été promené aux fêtes de cette ville des 8 et 9 mai. (Notice du P. Lucas de Lucinge.)

où l'estendart fut remis. Après la messe haute qui fut célébrée par le Sr de la Pérouse, doyen de la Ste Chapelle, qui fut respondue par deux chœurs de musique, pendant laquelle les bourgeois étant sous les armes firent diverses salves de mousqueterie soustenues par celles du château. Ce jour le Sénat s'assembla au même lieu en robes de palais et sans bonnet, ayant toutefois fait porter les baguettes d'argent, aux vêpres chantées en musique par Mrs de la Ste Chapelle, et ouit l'eloge du saint prononcé par M. le Révme Albert Bally, evesque d'Aoste [1], et le Sénat se retira après avoir receu la bénédiction du St Sacrement. Cette cérémonie continua pendant l'octave et chaque ordre de religieux prit un jour pour la solenniser et faire les éloges du saint ; mais le Sénat délibéra de n'y assister pas en corps, laissant la liberté de la dévotion à chaque particulier [2].

Nous avons vu plus haut que le factum des Capucins faisait allusion à des attaques contre les autres religieux d'Annecy. Voici quelques détails à ce sujet. L'évêque avait défendu aux ecclésiastiques d'avoir des servantes, et, dans ses visites pastorales, il s'efforçait d'obtenir l'obéissance à ses ordres [3]. Ayant cherché à imposer cette règle aux chanoines *Macchabées* d'Annecy, il voulut en constater la transgression en visitant leurs habitations. La plupart s'y opposèrent. L'évèque présenta alors au Sénat une requète dans laquelle il dit « qu'étant en possession de visiter les Rds Macchabées de Genève résidant à Annecy, il les assigna pour cela au 15 décembre 1673, que ce jour il se présenta à leur chapelle qui est dans le cloître des Cordeliers et leur demanda de les voir chacun dans sa chambre avec promesse de ne rien entreprendre sur leur temporel, qu'il se trans-

1 Philibert Albert Bally, évêque d'Aoste de 1639 à 1691.

2 Registre secret de 1641, fo 249.

3 Il ne voulait pas même des parentes des curés, parce que la première année elles disent : prenez garde à la vache de M. le Curé ; la seconde elles disent : prenez bien soin de notre vache, et la troisième année : ayez bien soin de ma vache. (*Vie de Messire d'Aranthon*, p. 198.) Voir aussi *Revue savois.*, 1885, p. 169 et suiv.

porta dans la chambre de l'archiprêtre Orsat et des chanoines Fillard et Longy, mais que les chanoines Jacques Chatel, Louis Masson, Claude Merle et Jacques Meynier lui fermèrent la porte au nez *(sic)* et se portèrent appelants comme d'abus, joint à eux Mre Décombe. »

« Le suppliant dit de plus que voyant qu'il y avait dans son diocèse quelques abus au regard des prêtres qui tiennent des servantes chez eux a ordonné le 24 décembre dernier qu'aucun prêtre ne garderait avec lui aucune femme pas même parente que par un antécédent il n'eut fait apparoir du degré de consanguinité. »

L'évêque ajoute qu'il n'a fait sa visite que pour savoir si les Macchabées sont logés décemment, s'ils ont de bons livres et pour d'autres raisons que la charité ne lui permet pas de dire ; il croit qu'il y a quelques abus et demande que le Sénat lui prête main-forte en enjoignant au juge-mage [1] du Genevois de lui prêter le bras séculier.

De leur côté, les Macchabées appelèrent comme d'abus ; mais, le 10 janvier (1674), le Sénat leur enjoignit de recevoir la visite de l'évêque sous peine de réduction de leur temporel.

Cette affaire fut suivie d'une plus désagréable encore. L'évêque avait géré avec son frère les biens de la famille. Ses neveux Janus de Monthoux, seigneur du Barioz, et le chanoine Claude-François de Monthoux, seigneur de Queige, tous les deux fils d'une sœur de l'évêque, firent un procès à leurs oncles. Le 15 octobre 1674, le sieur du Barioz obtint de Clément IX un monitoire en 22 articles qu'il requit le vi-

1 La judicature maje du Genevois fut supprimée par édit du 1er avril 1681 et unie au conseil présidial. Pierre-Gaspard de Gros, qui en était titulaire et dont les services étaient d'ailleurs médiocres, fut nommé cinquième collatéral au présidial. Denis d'Aranthon, sénateur, fut nommé président du présidial le 14 juin suivant en remplacement du sénateur Duclos. (Archives du Sénat, reg. 48, fos 83, 86, 93.)

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT

Après la lecture de la correspondance, M. LE PRÉSIDENT, propose l'échange de nos publications avec celles de quelques sociétés savantes et la suppression d'échanges avec les journaux qui n'ont pas un caractère scientifique. — Adopté.

La réunion, après avoir nommé les jurys des concours de poésie et de beaux-arts de 1885, décide qu'il y a lieu de publier le programme du prochain concours d'histoire et de poésie, ce qui a été fait dans le n° précédent.

MM. MIQUET, contrôleur des contributions directes à St-Julien, et Maurice de TRIBOLET, docteur ès-sciences, professeur à l'Académie de Neuchâtel (Suisse), sont nommés membres effectifs.

LE SECRÉTAIRE dépose sur le bureau une partie de la *Table des matières* de la *Revue*. Il annonce que la confection de cette table se poursuit avec ardeur, que les 25 premières années sont terminées et que les dix dernières le seront sous peu.

LE MÊME annonce qu'il croit être actuellement en possession de toutes les chansons du poète rumillien, Joseph Béard, et qu'il va incessamment les publier dans la *Revue*. Cette communication est accueillie avec faveur.

M. DUCIS revient sur l'évêque Henri de Granson, dont il donne la généalogie. Le même donne quelques détails sur l'incendie d'Ayse en 1592, sur le curé François Bochut, devenu curé de Thonon, sur les péripéties de la paroisse de Verchaix, séparée de celle de Samoens par Mgr Biord, en 1783, etc. Ces communications paraîtront dans la *Revue*.

M. L'ARCHIVISTE expose les dons et échanges ; il attire l'attention de la Société sur la beauté de certaines gravures, notamment sur le portrait du Rd J. Garnier, de l'ordre des prêcheurs d'Annecy (don de M. Terrier, notaire à Reignier).

Le Secrétaire, A. CONSTANTIN.

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS

Ch.-Auguste de Sales dans le pays de Vaud. — D'après la « Maison naturelle de saint François de Sales, » ce prélat aurait essayé de prêcher la foi catholique dans le pays de Vaud. Il dut bientôt s'enfuir pour échapper aux poursuites dont il était l'objet, mais celui qui lui avait donné l'hospitalité aurait été puni de mort par les autorités bernoises.

Les personnes qui auraient quelques documents ou renseignements à donner sur cette affaire, ou sur celles qui sont mentionnées plus bas, sont priées de faire parvenir leur adresse au secrétariat de la Société Florimontane qui la transmettra à qui de droit.

Une visite a expliquer. — En 1788, le prince héritier de Piémont, accompagné de son épouse, se rendit à Evian, en passant près de la frontière genevoise. Quoique le marquis Costa de Beauregard ne parle pas de ce voyage dans ses Mémoires, le fait est confirmé par les décisions prises par le Conseil de Genève en vue de leur rendre les honneurs, à l'aller et au retour (10 juillet et 26 août). Une lettre particulière de cette époque rapporte que, pendant son séjour en Chablais, la princesse traversa le lac pour aller faire une visite à la famille Cazenove. Il serait intéressant de savoir où cette famille demeurait, quelles personnes furent présentées à la princesse en cette occasion et quels furent les motifs de cette visite. Le plus petit renseignement sur ce fait sera reçu avec reconnaissance.

Une brochure a retrouver. — On désirerait savoir dans quelle bibliothèque on trouverait la brochure de Marc Claudet relative au martyre souffert à Vevey, le 29 septembre 1683, par un prêtre belge nommé Fau ou Folch.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

10e Année

BULLETIN N° 10 — OCTOBRE 1885

Pressions barométriques moyennes : 719,8 à Annecy, 678,2 à Leschaux, 703,68 à Mélan. Maximum le 2, minimum le 11 aux trois stations. Excursion du mercure : 22,7 à Annecy, 25,6 à Leschaux, 21,71 à Mélan.

Température. — S'abaisse régulièrement. Moyenne à Annecy du maxima 13°6, du minima 4°61, a 9 h. du matin 7°04. Moyenne générale : à Douvaine 8°9, à Chamonix 5°22, à Mélan 7°04, à Bonneville 7°88, à Leschaux 4°91.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 13°6, de celle de puits 12°22, de rivière 4°8.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois d'octobre ; le		5	12	19	26	....
Thermomètre.	maxima.	11°	6°9	3°9	4°9	....
	minima	—4°5	—5°2	—7°	—7°2	....
Baromètre à 0° :		627,9	613,9	622,9	619,2	....

Le maximum barométrique à cette station est de 631 le 2, et le minimum de 608 le 10 à minuit. La température reste voisine de 0° et en dessous.

Pluie et neige. — Mois très pluvieux donnant de la neige sur les montagnes du 9 au 11 et sur les collines les derniers jours du mois. Maximum d'eau recueillie 298m/m3 en 16 jours au Biot, minimum 154m/m3 en 10 jours à Annemasse. Aux Gets 6m60 de neige, au Biot 0m10, à Chamonix 0m58, aux Contamines 0m46, à Megève 0m29, à Sallanches 0m05, à Mélan 0m095, à Cruseilles 0m05, à Leschaux 0m45.

Au Semnoz 247m/m d'eau. A cette station la neige des derniers jours de septembre disparaît le 2, le 12 il y en a 0m33, le 19, 0m08 et le 26 0m38.

Orages. — A Seythenex le 28; à Annecy le 1 et dans la nuit du 11.

Observations diverses. — Brouillard à plusieurs stations et gelée blanche. Les vendanges à Ayse se terminent le 28, bonne qualité, quantité moyenne, la vigne ayant beaucoup souffert du mildew. A Seythenex, arc-en ciel lunaire le 15 à 8 heures 45 soir. A Annecy, des passages d'hirondelles ont lieu le 2 et le 9.

Le secrétaire-adjoint de la Commission,
Auguste Mangé.

LE RÉGIME
ET LA RÉFORME PÉNITENTIAIRES

(Suite. — V. les nos 8, 9, 10 et 11)

Ve PARTIE.

CRÉATION DE FERMES AGRICOLES PÉNITENTIAIRES.
LEURS MULTIPLES ET FÉCONDS RÉSULTATS.
VOIES ET MOYENS. — AFFECTATIONS DES EXCÉDENTS DE RECETTES.

CHAPITRE PREMIER.

Création de fermes pénitentiaires agricoles.

Dans la IIe Partie (chap. X), j'ai mis en présence les recettes et les dépenses spéciales aux 21 *maisons centrales* (où le travail est le plus considérable), et l'on a vu que ces *maisons* laissent à la charge du Trésor un solde à payer de 6,860,079 fr. Dans la même Partie (§ 1er du chap. X), j'ai groupé tout le budget pénitentiaire, qui se solde, lui, par le gros déficit de 17,091,524 fr., non compris les dépenses *extraordinaires* (constructions de prisons, etc.).

Et, avec le régime de la loi de 1885, ce déficit, déjà énorme, ne fera que croître.

Eh bien ! il serait loin d'en être ainsi avec le système pénitentiaire que je vais exposer, et duquel, au bout de peu d'années après sa mise en œuvre, adviendraient des recettes pouvant à la fois payer toutes les dépenses *ordinaires* et former deux fonds dont les intérêts capitalisés seraient employés comme je le dis plus loin.

Comment obtenir une transformation aussi radicale, aussi heureuse de l'état de choses actuel ?

En substituant le travail agricole au travail industriel pour tous les condamnés au-dessous d'un an ; en créant des FERMES PÉNITENTIAIRES graduées, c'est-à-dire départementales, régionales, algériennes et coloniales outre-mer, et en emplaçant ces fermes dans des localités pouvant être ou défrichées, ou défoncées, ou amendées, ou reboisées, ou gazonnées ou regazonnées, c'est-à-dire mises en état de culture fructueuse.

CHAPITRE II.

Leur nombre.

Y aurait-il obligation, nécessité de créer une de ces fermes agricoles pénitentiaires dans chacun des 86 départements ? Non, certes. A quoi bon, d'abord, en établir en départements où, avec ses ressources individuelles, l'agriculteur ne laisse improductif aucun lopin de sol pouvant être utilisé ? Que feraient-elles, par exemple, en Graisivaudan, en Limagne, en Val de la Loire, en Bourgogne, en Berry, en Nivernais, en Normandie, en Mâconnais, en Beaujolais, en bas Languedoc, en Bordelais, etc., où la terre est fort bien cultivée et le prix de l'hectare si élevé ?

Les deux principaux buts à atteindre, c'est, d'abord, d'occuper les prisonniers à des travaux essentiellement moralisateurs pour eux, occupant davantage leur esprit que des travaux industriels n'absorbant presque que le corps, et dont les produits feraient entrer plusieurs millions de francs dans le trésor de l'Etat, au lieu d'en faire sortir environ 18, comme aujourd'hui ; puis de fertiliser les trop nombreuses

parties du sol français encore improductives, afin d'augmenter ainsi très grandement le nombre et la quantité des denrées alimentaires ou de matières premières nécessaires à la France consommatrice, à la France industrielle, et que, au prix de plusieurs centaines de millions de francs, nous importons chaque année de l'Etranger, notamment des blés, des bestiaux d'alimentation ou de cheptel, des fruits, des chanvres, du tabac, des cuirs, de la laine, etc., etc.

En landes, bruyères, pâtis, maigres prairies, ajoncs, montagnes non suffisamment pastorales et pouvant le devenir, en marécages, en sols arides que l'on peut transformer en excellents vignobles, etc., la France compte environ de 10 à 15 millions d'hectares susceptibles, avec efforts et temps suffisants, de produire environ un cinquième de plus des diverses récoltes d'à-présent. En trop de points encore, ou le sol ne produit rien, ou il ne donne que les moindres parties du *summum* possible ; et cela, répète-t-on à satiété, parce que l'Agriculture manque de bras [1]. Eh bien ! employez à la fertilisation du sol, à la production agricole, vos 35,000 à 40,000 adultes condamnés à plus d'un an, vos 9,000 enfants *correctionnels ;* faites-leur augmenter, dans une énorme et très heureuse proportion, tout ce que la consommation mange, tout ce qu'emploie la main-d'œuvre industrielle, au lieu de les occuper, en fainéants presque forcés de l'être, à ne produire industriellement que pour six à sept millions de francs par an, desquels grosse partie est encaissée par des spéculateurs « de prisons ».

•

1 On a beaucoup glosé, on glose encore sur les causes de l'émigration des campagnes vers les villes. Que de suppositions on a entassées sur ce fait ! Quant à moi, qui connais bien les campagnards, mon opinion est faite depuis longtemps sur sa cause *ultima :* les *baux a ferme.* Un jour ou l'autre, je traiterai *de nouveau* cette importante question.

•

CHAPITRE III.

Leurs produits financiers approximatifs.

A 300 journées de travail par an, 50,000 détenus transformés en ouvriers (ou seulement en manœuvres) agricoles font ensemble 15 millions de journées de travail. La moyenne du salaire de chaque journée en maison centrale, c'est-à-dire dans de très mauvaises conditions de rendement et de salaire, arrive cependant à 99 centimes : alors, certes, ce n'est pas exagérer que de porter cette moyenne à 1 fr. 75, ou plutôt à 2 fr., car, d'un côté, nous serions en face d'une main-d'œuvre travaillant et produisant plus rationnellement; de l'autre, ces 2 fr. ne sont guère que les deux tiers du prix des produits obtenus : d'où différence d'un tiers dont l'Etat serait le bénéficiant à titre de *gain-patrons,* ce tiers étant le net bénéfice sur la main d'œuvre. Et ce gain serait même d'environ *deux tiers* au lieu d'un seul, si nous suivions l'exemple de l'Angleterre, car *la législation anglaise n'accorde aucun salaire aux condamnés ;* mais cet exemple anglais n'est pas à suivre, il s'en faut.

Eh bien ! des 2 fr. plus haut, retranchons 1 fr. pour la nourriture du condamné [1] : nourriture qui sera bien loin

1 L'Angleterre ne dépense pas cela par condamné et par jour ; et cependant le criminel y est mieux nourri que beaucoup d'honnêtes gens de la France. Qu'on en juge :

Dejeûner. — Tous les jours 1/2 livre de pain, 56 centilitres de potage.

Dîner. — Lundi et vendredi : pain, pommes de terre, bœuf cuit et désossé ; mardi, jeudi et samedi : pain, pommes de terre, soupe ; mercredi et dimanche pain, pommes de terre, *pudding.*

Souper. — Tous les jours . pain et potage.

D'autres légumes y remplacent assez fréquemment les pommes de terre.

On le voit, l'Angleterre n'émacie pas corporellement le présent et l'avenir de ses *convicts.* Il est vrai que les brumes et les estomacs de la Grande-Bretagne exigent une alimentation plus nutritive qu'en France.

L'ouvrier anglais se nourrit mieux que l'ouvrier français.

de s'élever à ce franc, d'abord parce que celle d'un prisonnier est bien moindre que celle du soldat, ensuite la plus grande partie des choses alimentaires seront produites, récoltées par les détenus, à la fois producteurs et consommateurs : conséquemment, pas de bénéfices d'intermédiaires haussant les prix, qui restent ceux du *revient*.

Donc, il reste au moins 1 fr. ou plutôt 1 fr. 25 par jour représentant le reliquat quotidien de la main-d'œuvre du détenu d'où, pour les 15 millions de journées de travail énumérées plus haut, 18 à 19 millions de francs, ou au moins, à 1 fr. seulement, 15 millions de francs, ce qui couvre presque déjà le déficit relaté au Chap. X de la IIe Partie.

Ce n'est pas tout : à ces 15 (à 18) millions de francs, il faut ajouter les recettes produites par la masse de denrées ou de matières premières de toutes sortes non consommées par les prisonniers producteurs et vendues ainsi que je l'expliquerai plus loin : vente qui sans exagération, au bas mot, serait au moins de 30 à 40 millions de francs.....

Veut-on une preuve à l'appui de cette évaluation du total approximatif de vente des récoltes disponibles ? Elle est facile à donner :

Supposons que sur les 18,000 à 20,000 hectares mis en valeur par nos 30 à 35 fermes pénitentiaires (voir ci-après), il y en ait 5,000 d'emblavés : eh bien ! à 15 hectolitres seulement par hectare et à 20 fr. l'hectolitre, voilà déjà 1,500,000 à 1,600,000 fr. rien que de par froments, la culture la moins productive, sans compter un chiffre important pour les *cultures dérobées*. Ajoutez-y, sur les 15,000 autres hectares, les bestiaux, les vins, les tabacs, les fourrages, les maïs, les chanvres, les miels et cires, les fromages, les fruits (ne coûtant que la cueillette et produisant de nos jours de si grosses sommes), etc., etc., et l'on

verra qu'en ne portant en recettes nettes que 25 à 30 millions de francs, je suis énormément en-dessous du vrai.

Que de magnifiques emplois de ces excédents de recettes, après avoir paré à tous les frais généraux !

CHAPITRE IV.

Diversités de Cultures.

Point important, sur lequel j'insiste :

Ne cherchez pas, — loin de là, — pour ces fermes pénitentiaires, la similitude des produits. Au nombre de 30 à 35 au plus, emplacez-les en divers bassins ou régions pouvant, par leur collectivité, donner carrière à toutes les cultures que comportent les isothermes de la France. Ici, produisez céréales, sarrasins, houblons, lins, betteraves à sucre et fourragères, pommes de terre ; là-bas, vins et alcools, maïs, chanvres, soies, tabacs, miels ; ailleurs (particulièrement en localités à gazonner ou regazonner), pâturages, pacages, élevage d'espèce chevaline, bovine, ovine et porcine ; ayez en outre des *fruitières* (fromages de pâtes dure ou molle, beurres) ; créez aussi, là où il y a beaucoup à boiser ou reboiser (ce à quoi, avec la loi-*tortue* du 28 juillet 1860, l'intelligente et savante administration des forêts ne parviendrait que dans plusieurs centaines d'années), des *succursales de reboisement,* et dix ans après le commencement des reboisements, — comme dans le périmètre de l'Ubaye (Basses-Alpes) qui comprend 1,000 à 1,200 hectares, — livrez au pâturage, au pacage des troupeaux, ou transformez en forêts, de nombreux milliers d'hectares de prairies ou de bois, qui, ajoutés aux 15,000 à 18,000 hectares aujourd'hui peu ou pas fertiles sur lesquels vous établirez vos 30 à 35 fermes pénitentiaires, et que vos ru-

ches de détenus transformeront en terres labourables, en vignobles, etc., donneront à la France, en peu d'années, quelques millions d'hectares alors productifs et augmentant dans une proportion colossale sa richesse agricole.

Voyez la Campine flamande !

Mais gardez-vous de faire diriger exclusivement mes fermes pénitentiaires par des élèves sortis frais émoulus de Grignon, Montpellier, etc ; que les directeurs de cultures y soient de vrais paysans praticiens, faisant produire matériellement et non théoriquement ; sinon, comme à Chiavari, le litre de vin y *reviendra* à 1 fr. 50, et il n'y aura ni assez de bestiaux, ni assez de denrées et de farines pour y nourrir gens et bêtes. Est-ce à dire que je proscrive la théorie *scientifique?* Non, certes.

CHAPITRE V.

Régions où ces fermes peuvent être créées.

Quant à l'emplacement de ces *fermes,* je n'ai malheureusement que l'embarras du choix. Il y a en France au moins 10 millions d'hectares que le travail agricole pourrait transformer en vignobles, terres à blé (ou en orges, seigles, avoines, etc.), forêts, prairies (sur lesquelles l'élevage des bestiaux pourrait facilement être pratiqué en grand), houblonnières, etc.

Faut-il citer chacun des très nombreux coins stériles de France qu'avec plus ou moins de facilité l'on peut « mettre en valeur » ? Que de localités se pressent sous ma plume ! Le delta du Rhône, les vallons et coteaux arides des Hautes et Basses-Alpes, les Dombes du Bugey, les landes, bruyères et ajoncs du Morbihan, la presqu'île du Cotentin, les bocages de la Vendée, le Marquenterre de la Picardie, les bran-

des du Poitou, les marécages de l'Aunis, la Camargue et la Crau, les gâtines du Nivernais, le Gévaudan, la Sologne blaisoise, le haut Rouergue, les environs d'Aigues-Mortes, les landes de Gascogne (particulièrement l'arrondissement de Saint-Sever et les cantons de Mugron, d'Amou, de Geaune, etc., où l'on pourrait créer si rapidement de bons vignobles avec des sols dont l'hectare ne vaut guère aujourd'hui qu'en moyenne 600 fr.), la Champagne pouilleuse, etc., etc. — Puis, pour les forçats et par gradation ascendante de pénalité d'incorrigibles et de certaines catégories de récidivistes, la Corse, l'Algérie, la Calédonie, les Marquises, le Sénégal, la Guyane, puis Mayotte ou Nossi-Bé (entre l'Afrique et Madagascar).

Voilà de quoi emplacer, de la manière la plus rationnelle, la plus féconde, 30 à 35 fermes pénitentiaires, avec quelques succursales de boisement-reboisement, de gazonnement-regazonnement, de stations d'élevage pour espèces bovine, porcine et ovine, et des fruiteries-fromagères (en lesquelles un grand nombre de condamnées, — spécialement les reclusionnaires, — seraient là heureusement utilisées et produiraient des millions de francs de fromages, de beurre et de petit-lait).

CHAPITRE VI.

Objections relatives au gardiennage et à la dépense de ces fermes.

Je vois se dresser tout de suite contre *mes fermes* deux objections principales (ou plutôt il n'y a que ces deux-là) qui, au premier abord, paraissent sérieuses, mais elles vont disparaître sous l'argumentation, les faits et les chiffres ci-après :

§ 1er. — Gardiennage en général.

Comment *garderez*-vous, comment surveillerez-vous efficacement ces immenses fermes, contenant de 800 à 1,200 criminels, emplacés qu'elles seront en pleines campagnes ou montagnes, où les facilités d'évasions seront d'autant plus grandes que le périmètre du pénitencier sera plus vaste?

Je réponds :

Comment garde-t-on les asiles départementaux d'aliénés (dont quelques-uns ont jusqu'à 20, 30, 40 hectares de clos *agricoles* cultivés par certaines catégories d'aliénés [1]), les maisons centrales, les prisons actuelles, les reclusionnaires

1 La surface agricole de l'asile d'aliénés de l'Isère est d'environ 20 hectares cultivés par 87 *aliénés* ou *aliénées,* savoir :

10 femmes au petit jardinage (1 surveillante laïque) ;
10 cultivateurs (1 surveillant) ;
6 au bétail ;
19 jardiniers (2 jardiniers surveillants) ;
42 terrassiers . défoncements, transports, assainissements, défrichements (1 surveillant pour 15 hommes).

En animaux domestiques, ce domaine rural d'ALIÉNÉS a 2 chevaux, 1 ânesse, 4 génisses, 2 bœufs, 13 vaches laitières (race *tarentaise*), 2 vaches de travail, 30 porcs, 2 ruches, et une basse-cour d'environ 200 gallinacés.

Le travail agrico-horticole de ces 87 aliénés est excessivement favorable à leur *apaisement,* a leur cure ; il fait partie du traitement de leur folie, quelques-uns y vivent même en liberté presque absolue. Est-il présomptueux de croire que le travail rural *apaisera, guerira* aussi, sinon tous, du moins le plus grand nombre des condamnés d'assises et de correctionnelles ? A mes yeux, *un crime* proprement dit est, dans la plupart des cas, un *acte de folie* ....

Fait à noter, et qui vient tout à fait à l'appui de ce que je dis relativement aux énormes économies que ferait le budget de l'Etat de par les productions (même seulement *horticoles*) de mes fermes pénitentiaires: il est à remarquer que les légumes produits sur *une petite partie* des 20 hectares (cultivés par 87 ALIÉNÉS !) suffisent à cette partie de l'alimentation d'environ *900 personnes* formant la population dudit Asile, et qu'il y a même un surplus vendu au dehors.

Donc, voilà les 1,000 à 1,200 condamnés de chacune de nos *fermes* à peu près nourris par le produit *horticole* de *quelques hectares seulement* sur leurs 500 en moyenne...

de Belle-Isle, de Thouars et de Landerneau, les forçats de la Nouvelle-Calédonie ?

Par des gardiens, des sentinelles en nombre suffisant [1], et par des murs d'enceinte. Une compagnie de soldats ou quelques brigades de gendarmes suffiraient largement à chacune de mes fermes ou stations, car, *de jour,* pendant les travaux dans l'enclos, sentinelles et rondes *extérieures* incessantes ne laisseraient rien échapper ; *de nuit,* les condamnés seraient remis sous verroux, et la surveillance ne s'endormirait pas.

Puis, n'en a-t-on pas moins édifié, conservé, prisons, bagnes et colonies, quand même quelques évasions ? L'évasion possible de quelques condamnés sur 50,000 peut-elle être, en face d'aussi grands résultats, un argument digne d'arrêter un seul instant un esprit sérieux?

§ 2. — Gardiennage des pénitenciers agricoles de la Corse.

D'ailleurs, puisqu'il s'agit de gardiennage de *fermes agricoles pénitentiaires,* je n'avais qu'à prier M. Passano, ancien directeur des prisons de l'Isère et des Hautes-Alpes, qui a été l'un des fonctionnaires du pénitencier agricole de Chiavari (Corse), de dire comment on *gardait* les détenus des trois établissements de la Corse (Casabianda, Castelluccio et surtout Chiavari, qui a une étendue agricole de 2,500 hectares cultivés par 770 condamnés alors qu'il y était)

C'est ce que j'ai fait. Avec sa parfaite obligeance, M. Passano m'a répondu textuellement ce qui suit. Ecoutez :

« A Chiavari, la population est *toute* occupée aux tra-

1 Les prisons anglaises ont un gardien par vingt détenus, ce qui ne ferait que 55 à 65 par chacune de mes fermes, soit 3,000 environ pour toutes. C'est peu.

« vaux agricoles ; 100 à 150 hommes (sur 770) forment « les ateliers industriels *pour les besoins de l'exploitation*, « c'est-à-dire qu'on y fabrique des *instruments aratoires*, « *tonneaux, charrettes*, etc.

« *Les bâtiments ont été construits par la main-* « *d'œuvre des détenus* (maçons, charpentiers, etc.).

« Les détenus occupés aux travaux des champs sont « classés par *chantiers* de 25 à 30 hommes, et *par caté-* « *gories* (vignerons, jardiniers, mineurs, terrassiers, irri- « gateurs, etc.

« Chaque chantier est surveillé par *un gardien ;* le « travail est conduit par un chef de chantier (*détenu*), « sous la haute direction, bien entendu, du régisseur des « cultures de la colonie.

« Le soir, *tous les chantiers rentrent à la même* « *heure,* et DANS L'ORDRE LE PLUS PARFAIT, à l'établisse- « ment, où ils sont couchés et surveillés, pendant la nuit, « COMME CEUX D'UNE MAISON CENTRALE, c'est-à-dire dans « des dortoirs de 100 à 150 hommes, où une surveillance « spéciale est exercée. »

Cette réponse est déjà suffisante pour calmer toute inquiétude relative à de prétendues difficultés de gardiennage de mes *fermes*. Mais écoutez encore M. Passano, si compétent :

« En résumé, un pénitencier agricole n'est qu'une grande « *ferme* exploitée par des hommes *non libres,* soumis à « une discipline et à un régime réguliers. »

Donc, point d'objection sérieuse quant au gardiennage de mes fermes ayant en moyenne 500 hectares, puisque celui de Chiavari, avec ses 770 condamnés et ses 2,500 hectares d'étendue il y a cinq ans, se faisait aussi bien que l'on vient de le voir.

CHAPITRE VII.

Dépenses de création des fermes agricoles pénitentiaires. — Voies et moyens.

§ 1er. — Création.

La deuxième objection que l'on pourra me faire est celle-ci : Mais il faudra des sommes fabuleuses pour créer ces 35 à 40 fermes, construire d'immenses bâtiments, acheter 500 hectares en moyenne pour chacune d'elles, élever de longs et hauts murs de clôture, avoir un cheptel, un outillage, des engrais de fondation, etc.

Certes oui, il faudra dépenser de grosses, très grosses sommes pour les établir et les mettre en bonne marche ; mais combien ? Voyons, supputons-les pour une ferme à population *maxima* de 1,000 à 1,200 condamnés, car, d'après l'*ensemble* de mon système de *pénalité* et de *répression à la fois financière et corporelle,* c'est à peine si, au bout de quatre à cinq ans (déduction faite des reclusionnaires à plus de quinze ans, que l'on enverrait outremer), il resterait en France 30,000 à 35,000 condamnés ou condamnées adultes de un à quinze ans.

Donc, comptons, et portons la *dépense* au *maximum* [1] :

Pour *bâtiments, annexes* et *murs d'enceinte,* en un mot tous travaux de maçonnerie, il me semble que 3,500,000 francs paraîtront plus que suffisants, surtout

1 La prison de Grenoble, construite il y a peu d'années, va me servir de point de comparaison décisif :

Sa surface est de 9,720 mètres carrés, savoir : *bâtiments,* 3,405 mètres ; cours, 6,315.

Le terrain a coûté (*intra-muros* de Grenoble, par conséquent huit à dix fois plus cher qu'en campagne ou montagne), 90,780 fr.; *les bâtiments,* 611,430 fr.

si, comme en Angleterre, on emploie à cette édification tous les condamnés ouvriers ou manœuvres du bâtiment, et la même nature et disposition de briques des prisons anglaises, lesquelles coûtent beaucoup moins que les nôtres. (Voir ci-après, note du § 2.) D'ailleurs, même avec grande partie de pierres de taille, une prison n'est pas une œuvre d'art, et l'ornemaniste n'a rien à y faire. Donc, en maintenant 3,500,000 fr., je suis au-dessus de toutes *dépenses imprévues,* mais il vaut mieux exagérer les dépenses et *minimer* les recettes..... Fr. 3,500,000

Pour *mobilier,* exagérons jusqu'à 100,000

Achat du terrain pour bâtiments et ferme : pas bien grosses sommes de ce chef, car ce terrain loin des villes, ne produisant presque rien, ne coûtera *au plus, en moyenne,* que 600 à 800 fr. l'hectare ; mais portons chaque hectare à 1,000 fr., et adoptons le chiffre moyen de 500 hectares pour chaque ferme; ci..... 500,000

Outillage agricole et industriel *de fondation,* car il sera plus tard développé, entretenu dans et par le personnel détenu. Mettons 100 fr. par tête de 1,000 détenus; ci..... 100,000

Cheptel de fondation (achat d'animaux de travail, d'élevage, d'alimentation, de toison, de trait, de basse-cour, etc.); exagérons encore et portons de ce chef 300,000

Engrais de fondation, idem 100,000

Pour autres frais, somme à valoir, etc..... 400,000

Soit, au maximum..... Fr. 5,000,000

Nous voilà donc, pour chaque ferme pénitentiaire de 500 hectares, en présence d'un débours (*maxima* réellement exagéré en tout) de cinq millions de francs, soit pour

30 à 35 (chiffre surélevé aussi), 175 millions, lesquels, en réalité, ne seront qu'*une avance,* car cette dépense sera productive dès la première année de création faite, plus productive encore par accroissements annuels de recettes ; par ainsi, l'intérêt est assuré, et même plus tard, lors de l'*ultima* et régulière production, un amortissement pourrait peut-être fonctionner, s'il était alors jugé nécessaire.

Mais où prendre ces 175 millions ? A la fois, comme pour tous autres travaux *publics,* dans les caisses départementales et de l'Etat. Et, en cette matière, il y a obligation par loi spéciale : celle du 5 juin 1875, relative à l'appropriation des prisons au régime cellulaire, à « l'*emprisonnement individuel* » édicté par ladite loi, rend cette transformation obligatoire pour les départements, mais elle leur accorde le concours financier de l'Etat dans des proportions du 1/4, du 1/3, ou même de la moitié, selon que *le centime* affecté aux prisons produit moins de 20,000 fr., ou de 20,000 à 40,000, ou plus de 40,000 fr. (art. 7). Et, comme on va le voir, cette quote-part de l'Etat se traduit par des sommes considérables ; ainsi, en 1881, en une seule séance, le conseil supérieur des prisons a accordé cinq subventions, au total de 2,473,000 fr., à cinq départements seulement, ceux du Rhône, du Doubs, du Nord, des Alpes-Maritimes et de la Haute-Marne, pour les aider à aménager leurs prisons selon le système cellulaire établi par cette loi du 5 juin 1875.

Il est vrai que, d'après ladite loi, les allocations de l'Etat pour édification ou appropriation des prisons ne visent que « l'emprisonnement individuel, » mais nos législateurs n'ont qu'à substituer à ces mots ceux de « fermes agricoles pénitentiaires, » et à laisser subsister tout le reste. D'ailleurs, mieux vaut encore abroger purement et simplement toute la loi de 1875, et se contenter de suivre

pour la fondation de mes fermes les mêmes habitudes administratives qui déterminent les contingents de l'Etat pour tous travaux d'intérêt général, tels que lycées, musées, routes, etc., travaux pour lesquels la quote-part du Trésor est souvent de moitié, et même des trois quarts.

Tout cela est donc parfaitement possible, d'autant plus possible que l'on peut ne créer d'abord que 15 à 20 de ces fermes ; et, en l'état des budgets actuels, quels magnifiques *dégrèvements* que ceux, d'abord de la suppression du déficit habituel de 18 millions au service des prisons, ensuite d'une très considérable augmentation des produits agricoles et d'une fort heureuse transformation morale du défectueux et onéreux système pénitentiaire actuel !

§ 2. — Atténuations aux dépenses de création.

D'ailleurs, il y aurait de fortes atténuations, ou immédiates, ou successives, à la grosse dépense de premier établissement. Ainsi, entre autres :

1° *L'aliénation* (c'est-à-dire la *vente) des bâtiments et des terrains des 21 maisons centrales* actuelles (dont on pourrait conserver une d'hommes, une de femmes, comme *maisons de force* (alors cellulaire si l'on tient à conserver un Mazas), pour y incarcérer les plus mauvais sujets, les révoltés *incorrigibles* condamnés à nouveau pour méfait commis en *fermes* pénitentiaires ou en prisons, et, ce, en attendant leur expatriation en l'une des colonies d'outre-mer) ;

2° *L'aliénation des mobiliers* desdites maisons centrales supprimées ou leur utilisation dans mes fermes ;

3° La diminution de dépense résultant de la possibilité d'approprier aux fermes les bâtiments d'au moins quelques-unes des maisons centrales actuelles ;

4° L'économie, assez notable (d'environ un *quart*), qui

serait faite sur les 3,500,000 fr. que je porte en compte de construction des bâtiments d'une ferme pénitentiaire contenant une moyenne de 1,200 condamnés ; économie qui proviendrait de l'emploi de 80 à 100 des détenus à l'édification de ces bâtiments [1] ;

5° La suppression des 4 millions de francs environ encaissés par les entrepreneurs actuels des travaux industriels, et que l'Etat encaisserait par travaux directs ;

6° Les *plus-values,* croissantes d'année en année, des terrains mis en valeur en chaque ferme ;

7° Les *plus-values* des surfaces boisées, reboisées, gazonnées et regazonnées, soit par des escouades de condamnés mises à la disposition de l'administration des forêts, soit par des stations en succursales des fermes pénitentiaires voisines desdites surfaces.

Toutes choses, — et d'autres, — diminuant de bien des millions de francs la dépense simultanée ou successive de ces créations.

D'un autre côté, que peut être la question d'argent en présence des heureux résultats de cette transformation de notre régime pénitentiaire ? Rien. Il serait donc oiseux de justifier davantage les voies et moyens de cette transformation.

(*La fin au prochain n°.*)

---

1 Edifiée par les convicts, la prison anglaise Woomwood-Schrubs n'a coûté que 1,250 fr. pour chacune des 1,408 cellules d'autant de détenus. Ce n'est donc qu'un total d'environ 1,500,000 fr. Cela laisse entre ce chiffre et nos 3,500,000 fr. un écart de 2 millions ; mettons seulement un million, soit pour chacune de mes 30 a 35 fermes, environ 30 à 35 millions de francs de moins que mon devis approximatif *maxima.*

CLAUDE HUGARD

La mort de notre grand peintre Hugard a été l'objet de regrets unanimes dans la presse artistique, qui le range sans conteste parmi les meilleurs paysagistes ; mais à ces regrets, comme à ces éloges, il manque la chaleur, l'émotion communicative ; à ces appréciations, il manque le ciselé de l'écrivain-artiste et la hauteur de vue d'un jugement d'ensemble. Nous n'avons trouvé ces qualités que dans une *Lettre familière* dont l'*Indicateur savoisien*, de Chambéry, a eu la primeur. Nous sommes heureux de pouvoir la reproduire, d'autant plus qu'elle est l'œuvre d'un Savoisien, M. Forni, avocat à la Cour d'appel de Paris. — *La Rédaction.*

C'est à mon retour de Savoie à Paris que j'ai appris la nouvelle de la mort d'Hugard, et vous m'en voyez tout ému encore : je le connaissais depuis si longtemps ! Il m'avait admis avec tant de bonne grâce familière dans l'intimité de son atelier ; nous avions si souvent discuté les questions d'art qui le passionnaient ; si souvent aussi, devant ses études et ses esquisses, nous avions projeté ou refait ensemble nos beaux voyages en zigzag ! Pauvre grand artiste ! comme il sera regretté par tous ceux qui s'intéressent à la peinture alpestre, et combien sa perte doit être sensible à cette chère Savoie surtout, que ses succès ont honorée et que son talent a servie !

Comme vous le savez sans doute, Hugard était né à Cluses, en 1814, et il est mort subitement à Couilly (Seine-et-Marne), la première nuit de son retour de Savoie.

Ses commencements avaient été heureux ; il n'avait pas connu, comme tant d'autres, les hésitations, les tâtonnements, les amertumes de la première heure ! Il avait trouvé tout de suite et son chemin et des maîtres autorisés pour l'y conduire. Auprès de Diday, avec les enseignements de l'école genevoise, sous la direction de Calame, le peintre du *mont Rose* et de la *Chute de la Handeck,* il eut vite

fait d'apprendre et de comprendre les glaciers, les torrents, les sapins et les mélèzes brisés, l'amoncellement des nuages, les sites paisibles et les tourmentes passagères, les levers et les couchers de soleil, les jeux variés de la lumière, et toute cette poétique admirable des sommets que nos contemporains ont trop délaissée peut-être, mais à laquelle ils reviendront un jour.

Depuis 1844, il était remarqué et obtenait au Salon une médaille de troisième classe. Deux ans après, une médaille de deuxième classe venait le placer hors concours. Depuis, il a été chargé par l'Etat de divers travaux importants. C'est ainsi qu'il a coopéré, avec Abel de Pujol, à la décoration intérieure de l'Ecole des mines. Quand vous irez à l'Observatoire, vous pourrez rencontrer, non loin du portrait de Bouvard, celui d'un autre astronome peint par notre compatriote. Plusieurs de ses œuvres ont été achetées par le ministère des beaux arts et par les musées de province. A Chambéry même, si je ne me trompe, vous devez posséder une de ses toiles dans la salle du Conseil général. A l'Exposition de Lisbonne, il avait soutenu dignement l'honneur de l'école française, et, entre autres distinctions, le roi l'avait nommé chevalier des ordres de Saint-Jacques et de l'Epée. La croix d'honneur, — la nôtre, — ne devait pas tarder à briller sur sa poitrine.

Paul de Saint-Victor, qui n'a jamais passé pour indulgent et facile, l'a souvent cité avec éloge dans ses merveilleux feuilletons, et un critique d'art dont le nom fait autorité, M. Louis Enault, disait encore de lui, il y a quatre ou cinq ans à peine : « Peu d'artistes ont plus que M. Hu-
« gard le culte de l'admiration et de la nature ; bien peu
« l'ont étudiée avec plus d'ardeur et rendue avec plus de
« soin. Les heures du jour et les saisons de l'année trou-
« vent en lui un interprète également fidèle. L'œuvre du

« vaillant artiste est brillant et varié. Nous nous prome-
« nons avec lui... »

Oui, sans doute, l'œuvre de Hugard est varié, mais il faut bien le dire, et je n'hésite pas pour ma part à insister sur cette opinion personnelle, c'est la montagne qu'il a su le mieux peindre, parce que c'est la montagne qu'il a aimée le plus.

Avec sa souplesse de pinceau peu commune, il a souvent emprunté aux environs de Paris le sujet de compositions agréables ; pour ne citer que les dernières, ses divers motifs de la *Forêt de Compiègne,* son *Ruisseau au frais ombrage,* son superbe *Pommier fleuri* de 1876, ses *Bords du Morin,* son *Abreuvoir,* ses *Bords de la Seine à Louvecienne* étaient faits pour charmer. Mais quoi ! je ne trouvais pas dans ces toiles la marque caractéristique et comme la griffe de son talent.

Etait-ce le contraste de sa facture un peu précieuse et délicatement surannée, avec la robuste et parfois brutale manière des nouveaux maîtres ? Etait-ce l'effet de satiété qui finit par produire sur vous, à la longue, l'abus de la campagne suburbaine et des jolies verdures municipales ? Etait-ce encore (mon Dieu ! ce pourrait bien être cela) l'ennui secret de voir notre peintre savoyard faire l'école buissonnière ? Je ne sais. Ses études en pays plats n'excitaient jamais chez moi une admiration sans réserve. Il se confondait alors à mes yeux avec les camarades ; son originalité semblait s'évanouir ; on eût dit qu'il cessait d'être quelqu'un pour devenir n'importe qui. Comment le distinguer au milieu de cette troupe serrée de peintres estimables qui, chaque année, vous font revoir les mêmes prairies poétiquement arrosées par le même petit ruisseau, les mêmes bouquets d'arbres abritant la même chaumière, les mêmes rives avec le même bateau de pêcheur philosophe, les mêmes chênes de Fontainebleau, le même sentier, la même mare ?

Ah ! lorsqu'il revenait aux Alpes, quel progrès et quelle grandeur ! Il semblait s'élever avec elles ; oui, son talent montait. On sentait bien alors qu'il avait quelque chose là.

Avez-vous vu *la Tourmente dans la vallée de Sixt, — le Lever du soleil sur la chaîne du mont Buet, — la Chute de l'Arve au glacier des Bois, — le Lac de Flaine, — le Soir en Faucigny, — le Coup de vent du Trient ?...* Que de belles pages ! Et combien d'autres encore qui assureront la mémoire de l'artiste !

Au surplus, Claude Hugard savait bien tout le premier, je crois, qu'il devait au pays natal ses plus heureuses inspirations. Il continuait à aimer la Savoie de cette affection respectueuse, constante et profonde que les aïeules inspirent. Après avoir couru çà et là les caprices artistiques et les aventures, il éprouvait, lui aussi, le besoin de revoir la vieille mère et de baiser les neiges de son front. Hélas ! avait-il donc des pressentiments secrets lorsque, au mois d'août, il a entrepris son dernier voyage ?

Il était parti pourtant de Paris allègre et gai comme un écolier. Je le vois encore bouclant sa valise, formant mille projets et me fixant un rendez-vous à Albertville ; j'avais promis de lui présenter nos sapins et de lui faire les honneurs de nos cascades de Tarentaise.

Après avoir reçu l'hospitalité chez M. le député Bel, à Chantemerle, et pris part à la réunion du Congrès de Montmélian, il alla en Chablais. Le 9 septembre, sa dernière lettre m'inquiéta. Elle était mélancolique :

« J'ai reçu vos nouvelles à Thonon, m'écrivait-il, au « moment où je quittais cette ville. Depuis, j'ai été aux « gorges de la Dranse. Quelle nature grandiose et impo- « sante ! Mais dans les conditions où je me trouvais, que le « travail m'était pénible ! Seul. Pas d'hôtel. A mon âge !

« J'ai fait un effort surhumain. J'ai attaqué mon paysage

« par deux études que je vous soumettrai... Le mauvais « temps m'a chassé alors, et j'ai dû me rendre en Faucigny.

« Ma santé s'est bien altérée à la suite de ces épreuves. « L'humidité et la pluie m'ont fatigué. Voilà que mon « oppression augmente et rend maintenant ma marche « plus difficile. Je vais quitter Châtillon pour Bonneville, « et de là retourner dans ma famille à notre campagne de « Seine-et-Marne.

« Une poignée de main, et pour la vie... »

Pour la vie, pauvres nous ! Cette vie devait désormais être bien courte. Le bon et grand artiste a eu juste le temps de revoir ceux qu'il aimait et de mourir entre leurs bras.

Mort, le peintre des glaciers, des torrents et des bois ! Ah ! si la nature pouvait, ainsi que l'ont imaginé les poètes, aimer, comprendre et sentir, comme nos Alpes seraient tristes !

J. Forni.

GLOSSAIRE DU XVI[e] SIÈCLE

ÉTUDE DES MOTS ET DES MŒURS DE CETTE ÉPOQUE D'APRÈS LES DOCUMENTS CONTEMPORAINS [1].

Ratepennade : chauve-souris ; aussi : genre de coiffure féminine, frisure de faux cheveux formant deux touffes « cornues » sur le devant de la tête.

Cette mode était si répandue en 1570, qu'elle excitait alors la critique ardente des prédicateurs. « Pour dire en brief, ce sont les cheveux estrangers, les ratepennades, les passe-filons, les oreillettes..... » *Remontrance charitable aux Dames et aux Damoiselles, etc.* dans *Gayetez françoises*. IX. p. 13. — « Or dites-moi, je vous prie, y a-t-il

1 Voir *Revue savoisienne*, 1884, n° 12, 1885, n° 3.

au monde chose plus sale et qui ressente moins sa femme chrestienne..... que d'orner sa teste de cheveux estrangers? quelquefois d'un trespassé, possible teigneux ou teigneuse, quelquefois pourroit estre ladre ou ladresse, vilain ou vilaine..... etc. » — *Ibid.* p. 27. « Et partant, jetez bien loing cette puantise de ratepennade... » — Etym. : Ital. *ratto;* glossaire patois romand, *ratta;* gloss. genevois, *rate,* souris ; *pennada,* du latin *pennata,* ailée.

Rasez : Factieux à Marseille du temps de Henri III, « ainsi appelés parce que pour se reconnoître, ils étaient rasés d'une fasçon particulière. » *Inventaire de Jn de Serres* ; citat. de Ménage. « La Provence ne fut pas sans besogne, où le Mareschal de Retz fut envoyé avec une partie des Reistres et Suisses, tant pour nettoyer le pays et reprendre les petites places surprises par les réformez..... comme aussi pour remédier au soulèvement des *Rasez* qui commencèrent contre les Gabeleurs de Marseille..... etc. » D'Aubigné, *Histes univlles*. p. 710. (année 1574).

La répression des pauvres *Rasez* de la Provence par la soldatesque fut aussi « gaillarde » que celle des *Guitres* de Normandie du temps de Henri II. (v. au mot *Guitres*). Quant à notre locution du langage familier « se raser », elle était inconnue au XVIe siècle, et même : faire raser sa barbe, faire raser ses cheveux, étaient des néologismes. On disait généralement du temps des derniers Valois : Je vas me faire raire ou : Je vas me faire raturer la barbe.

« Un bon raturier, c'est un bon barbier, scachant bien et doulcement raire une barbe. » — *Nicot.*

Raspe, mot encore usité dans les dialectes romands : Bois taillis sur les pentes des montagnes. C'était, et c'est encore généralement une propriété communale. « *Item :* le dict seignyeur (Evesque) nous destruit nos rappes de Lausanne, et dit que il doibt avoyer du bois des dites

rappes . ..etc. » *Manuaux du Conseil de Lausanne* dans Mém. et Doc. Société d'Hist. S. romande. Vol. XXXVI. p. 337. — Etym. : *Rapa ;* gloss. du patois romand. Peut-être du v. h. a. *raspon,* ramasser, ratisser ; voir SCHELER au mot Râpe. Dérivé : *raspille.* Un torrent du Valais porte encore le nom de *la Raspille,* c'est-à-dire l'eau qui entraîne tout : la ramasseuse.

Rapt et « subornement. » « Voulons que ceux qui se trouveront avoir suborné fils ou fille mineure de vint-cinq ans, soubs prétexte de mariage....., sans le gré, sceu, vouloir et consentement exprès des père et mère, ou (des) tuteurs, *soient punis de mort,* sans espérance de grâce et pardon, nonobstant tout consentement que les dites mineures pourroient alléguer avoir donné au dit rapt, lors d'iceluy ou auparavant. — Pareillement seront punis extraordinairement tous ceux qui auroient participé au rapt et qui auroient presté conseil, confort, et aide en aucune manière que ce soit. » Code Henry III. L. VI. tit. II. art. 8.

Cette Ordonnance sévère ne fut appliquée que très exceptionnellement au cours du XVI^e^ siècle. — « La Cour (du Parlement) ne punit tel crime toujours de *peine de mort* (si non qu'il y ait des circonstances comme d'un clerc ou d'un serviteur, à l'endroit de la fille de son maître). — Un avocat de Montargis qui avoit suborné une Demoiselle fut, par arrêt du 25 mars 1552, puny d'amende honorable et de réparation pécuniaire. » — *Glose du Président Brisson.* — Etym. : L. *raptus* (rapere) enlèvement.

Rebec : sorte de violon très primitif et à trois cordes montées sur chevalet. Les Bardes gallois ou écossais s'en servaient, dit-on, au moyen-âge pour accompagner leurs chants populaires, et ce fut d'eux qu'on en prit l'usage en France, où les rebecs furent employés jusqu'au milieu du XVII^e^ siècle. Le rebec, qui se distinguait par une tête

grotesque sculptée sur le manche (d'où la locution : *avoir visage de rebec*) était l'instrument des ménétriers de village et des musiciens de guinguettes ; les maîtres-sonneurs de la corporation des violons et violes ayant seuls le privilège d'user de ces derniers instruments. Voir LAROUSSE.

Du temps de Henri II, *les violons du Roy* n'étaient pas beaucoup meilleurs, cependant, que des ménétriers de village jouant du rebec, s'il faut en croire le témoignage d'un contemporain.

« Le Mareschal de Brissac, gouverneur pour le Roi en Piémont et « curieux de mélodie » ayant dressé et appointé pour son divertissement la plus belle bande de violons et meilleure qui fut en toute l'Italie, le Roy et la Reine les envoyèrent demander à M. le Mareschal, pour apprendre les leurs qui ne valoient rien et ne sentoient que petits rebecs d'Escosse au prix d'eux. » *Brantôme,* citation dans add. aux Mémoires de Castelnau, v. 11, 305. — Locutions popul. : *Jouer du rebec :* équivoque de *rébéquer,* pour *contester*. On disait encore, il y a cinquante ans, à Genève : « *Qu'as-tu à rébéquer ?* » — « C'est, dit Furetière, perdre le respect contre un supérieur domestique. » — Au XVIe siècle, on disait d'une femme acariâtre « *elle joue bien du rebec ;* » voir H. Estienne. — Etym. : arabe, *rabab ;* esp. *rabel ;* v. fr. *rebèbe* et aussi *rubèbe*. LAROUSSE.

Ribaudequin : arbalète de douze ou quinze pieds de long, montée sur rouage, et par extension le rouage des premières pièces d'artillerie de campagne. Dans cette acception, on se servait encore de *ribaudequins* du temps de Louis XII et de François Ier. — Etym. très incertaine. On a proposé *ribaud* (engin de ribaulds) et l'all. *reiben* frotter, mais ces conjectures sont l'une et l'autre très hasardées.

Rioteux : querelleur, « celui qui se plaît à entretenir des *riotes*. » — « Aussi s'estoit-il adressé à un rioteux et

querelleur, de ces gens qui ne peuvent rien souffrir de personne. » — *Discours de Jacophile*. p. 187. *Riouta,* patois romand ; *rioute,* gloss. genevois, sont encore en usage.

Rançon. Celle des gens de guerre pris les armes à la main ou tombés par surprise au pouvoir de l'ennemi, était ordinairement réglée par un mode de vivre, consenti entre les belligérants, et, d'après divers documents officiels, nous pouvons admettre qu'elle était — à la fin du XVI^e^ siècle — l'équivalent d'un mois de paie ; celui-ci variant nécessairement beaucoup pour le gens-d'arme, l'argoulet, l'arquebusier, le piquier, le pétardier, le contre-pointier-artilleur, et même pour le tabourineur, le trompette, le goujat, le charroton et le vivandier. — Le public (soit l'Etat) prétendait à un tiers, et le « preneur » ou « les preneurs » aux deux tiers du prix de la rançon. Lorsque le prisonnier « arrançonné » était un gentilhomme, la dette arbitraire, qu'on l'obligeait à contracter ainsi, tandis qu'il demeurait détenu aux dépens de son preneur, cette dette — disons-nous — longuement débattue, et toujours péniblement soldée, devenait une cause de ruine pour la famille du captif, surtout si celui-ci avait dû subir précédemment une telle « défortune ». — « Comte Francisco DeVille a présenté requeste tendant à qu'il plaise à Messieurs (de Genève) le quitter pour deux mille escus de rançon, aulieu de dix mille auxquels il a esté taxé : veu qu'il n'a moyen de fournir à plus grande somme que celle que sa femme et ses parents offrent, estant chargé de cinq enfans et ayant despendu la plupart de son bien. — A esté arresté qu'on le quitte pour huit mille escus, et qu'on le remette (en attendant le paiement de cette somme) en prison. » — Arch. de Genève. Reg. des Conseils. 30 décembre 1589.

La fin du passage précité nous laisse deviner que le gentilhomme mis à rançon jouissait alors d'une demi liberté, assez semblable à celle des prisonniers de guerre, selon la coutume moderne : — Il logeait dans la ville, soit à l'hôtellerie, soit chez son « preneur » qui le tenait en pension. (!) On ne réduisait « l'arrançonné » aux prisons que lorsqu'il devenait nécessaire de combattre « son opiniastreté malicieuse ». Celui dont on vient de parler obtint enfin — à force de nouvelles instances — que sa rançon fut réduite à cinq mille écus, et put ainsi regagner son drapeau. — Notons qu'un tel engagement était une créance active pouvant être hypothéquée, transmise de gré à gré, saisie par voie de justice, et même léguée par voie de succession directe ou par disposition testamentaire. — « Marie Galifre, veuve de Jehan Galifre, a présenté requeste tendant..... à la faire payer de sa part de la rançon du Comte Francisque De Ville — A esté arresté qu'on la paye de ce qui provient d'icelle rançon » — *Ibid.* 28 Mars, 1590. — « Qu'on considère un peu icy, qui sont demeurés en vie, on les trouvera..... encore plus foulez parce qu'ils ont davantage continué les dépenses excessives parvenues par le saccagement de leurs biens, rachat de leurs personnes, et payement de rançons. » — *Mém. de Condé.* IV. p. 548.

Il est vrai que l'homme de guerre remis en liberté « prenait ses revanches » et l'on peut facilement conjecturer avec quelle ardeur il entreprenait de nouveau *la chasse à l'homme.* — Quant aux grands seigneurs, aux princes, aux capitaines de renom, leur rançon donnait lieu à des transactions tout à fait arbitraires. — « Mon seigneur, suivant ce que me promistes lorsque je vous prins prisonnier le jour de la bataille (de Dreux) de vous acquitter envers moy..... je vous ay bien voulu faire entendre que l'on ne m'a fait promesse que de six mille escus

seulement, là où Monsieur de Rochefort en bailla neuf mille, sans la vaisselle d'argent..... Je vous prie bien humblement qu'il vous plaise n'en faire moings, et me faire deslivrer la dite somme de neuf mille escus..... Je ne veux aussy vous celer qu'il m'a fallu bailler pour récompense à celuy qui vous gardoit, une chaisne d'or, et faire autres frais : me pardonnant s'il vous plaît, si j'ay pris l'hardiesse..... etc. » *Lettre de Wolpert von Dertz gentilhomme allemand, au Connestable de Montmorency,* dans *Mém. de Condé.* IV. 254.

D'après un autre document, rapporté dans le même recueil historique, on voit que l'heureux reître, qui avait eu cette bonne fortune, se contenta de quatre mille écus qui lui furent comptés en Allemagne par le secrétaire du connétable. Il reçut en outre une cédule de deux mille écus, pour lesquels l'amiral de Coligny s'était engagé personnellement, à teneur de la promesse suivante : — « Nous, Gaspard de Couligny etc..... promettons et nous obligeons par la présente. ..., à Wolpert von Derts, gentilhomme allemand sous la cornette de Arnold von Auffel, luy payer la somme de deux mille escus, sur et tant moins de la somme de six mille qui lui a esté accordée pour la prise et rançon de Monsieur le Connestable, laquelle somme..... nous lui promettons payer et faire fournir sur la frontière de ce Royaume au paravant que les Reîtres en partent. » — Fait à Orléans, le 4 avril 1562, avant Pasques. — *Ibid.*

Il est vrai que l'*Edit d'Amboise,* qui mit fin à la première guerre civile, et tous les édits de pacification qui suivirent, ne manquent pas de ténoriser « que tous prisonniers soit de guerre, ou par le fait de la Religion seront respectivement mis en liberté de leurs personnes et biens, *sans payer aucune rançon,* mais une telle déclaration

générale n'infirma jamais les conventions particulières entre gens qui s'étaient « donné la foy ». Elle n'eut d'effet que pour motiver la libération, par voie d'échange, des prisonniers notoirement insolvables, en sorte que la détention prolongée de ces *vaunéants* constituait une charge onéreuse pour ceux qui les entretenaient, même le plus chétivement possible. — « A esté arresté qu'on advertisse le géolier de ne donner aux prisonniers de guerre, qui n'ont de quoy payer, plus d'une livre et demi de pain » Archives de Genève. *Reg^e des Conseils*. 26. Janv. 1590. — *Le pain* et *l'eau* étaient les seuls aliments de ces misérables. Notons enfin que « Le Loyal serviteur » glorifiant les vertus chevaleresques de son maître nous apprend naïvement que Bayard — durant trente-quatre ans de service — « a gaigné en sa vie cent mille francs en prisonniers » (environ un million, valeur actuelle), il est vrai « qu'il a départi (cet argent extorqué) à tous ceux qui en ont eu besoing » — *Mém^es*. Collect. Petitot X-VI. p. 134. — En résumé, non seulement chacun extorquait et rançonnait celui qui lui avait « donné sa foy, » *mais on achetait, après une bataille, les prisonniers* aux soudarts, toujours pressés de faire argent de leur butin. Cette « opération » devenait alors pour les nouveaux acquéreurs une source à peu près certaine de bénéfice. Nous disons « à peu près, » car il arrivait trop souvent que le prisonnier mourait de misère, d'angoisse, de maladie ou de mauvais traitement. — « Monsieur de S....., se remit et rempluma un peu..... et en ces deux prinses il y gaigna force prisonniers : les plus grands chefs, comme à luy deus, et les moyens, *il les achepta à vil prix des soldats,* et après en tira de grandes rançons (dont M. de Bourdeille mon frère aisné en fust d'un grand escot, qui a porté grand préjudice à notre maison.) » *Brantôme*. Cap. estrang. II.

Un fait digne de remarque, c'est que le soldat rançonnait et faisait des prisonniers dans une ville prise d'assaut, comme sur un champ de bataille. — « La ville est incontinent pleine de gens de guerre qui tous se desbandent, vont au pillage, rompent et saccagent les maisons, *prement ung chascun à rançon*. Les Courtisans y accourent du mont Ste Catherine, qui sont les plus aspres à la curée..... etc. » — Mém. de Castelnau. I. 108. (prise de Rouen). — Ces étranges « coutusmes de Mars » furent suivies pendant tout le XVIe siècle, et cela sans aucune exception connue. Nous devons même supposer qu'elles étaient encore en vigueur en France, plusieurs années après la mort de Henri IV.

Regréas, terme de l'ancienne jurisprudence, qui a eu plusieurs acceptions spéciales : Recours en droit, révocation, faculté de *revenir*, soit de modifier ou d'annuler certains engagements. C'était « quand par convention le résignant s'est réservé de pouvoir dans certain temps rentrer en son Bénéfice ; telle réservation est illicite » selon Ragueau, qui paraît avoir eu en vue la coutume de Paris, mais Pasquier dit au contraire que le *Regrès* est admis par plusieurs coutumes provinciales. (V. au mot *Evocation*.)

Conformément à son étymologie latine (*regressus*, part. de *regredior*, reculer), le mot précité paraît avoir désigné d'une manière générale l'action de « revenir en arrière » et conséquemment : les enquêtes, informations, interrogats, dépositions, recollements, etc., de la procédure judicaire. Nous croyons que c'est bien dans ce sens qu'il faut entendre *regreas* dans le récit anecdotique rapporté par Carloix, d'après les *Mémoires de Vieilleville :* La belle veuve du mareschal de Montejan, étant requise devant le Parlement de Paris, par le marquis de Salluces d'avoir à l'épouser selon ses promesses, contestait absolument

tout engagement de fiançailles, et proposait à Justice de s'en rapporter à un duel judiciaire, pour lequel elle pré_ sentait subsidiairement un champion de son choix (son cousin le sire de Vieilleville) — « Quel revers ! dit lors M. le Président : vous pouvez bien, greffier, retirer vos regreas, car à ce que vois il n'est pas ici question d'écritures. Madame la maréchale a pris un autre chemin et beaucoup plus court » — et puis, s'adressant au Marquis : — « Hé bien, Monsieur, que dites-vous sur ce passaige? — *Je ne veux point* (respondit-il) *une femme par force, et si elle ne veut point de moy, ny moy d'elle, non plus* » — Mém. de Vieilleville. Col. Petitot XXVI. p. 85.

Robe, sens moderne. La lourdeur des étoffes de toile d'or ou d'argent, de velours ou de brocart, devait rendre « l'habit de parade » d'une femme en costume de cour, presque insupportable. On peut avoir quelque idée du port incommode des vêtements féminins par l'anecdote suivante. — Le jour où Madame la princesse de Navarre (Jeanne d'Albret, alors âgée de douze ans) fut mariée avec le duc de Clèves, à Chastelraut : ainsi qu'il la fallut mener à l'église « d'autant qu'elle estoit chargée de pierreries et de robes d'or et d'argent, et pour ce pour la faiblesse de son corps n'eut sceu marcher — Le Roy (François Ier) commanda à Monsieur le Connestable (de Montmorency) de prendre sa petite nièce au col et de la porter à l'église, dont toute la cour s'en estonna..... etc. » — Brant. *Dames illustres.* p. 311. — Houpelande, manteline, saye, ou sayon — d'où les locutions « *gens de robe courte,* tous ceux qui portent les armes ou portent l'épée ; *Juges de robe courte,* les prévosts des maréchaux, les lieutenants de la maréchaussée, les officiers des eaux et forêts, etc. » *Robes longues,* les conseillers et présidents de Parlement ; *chirurgiens de robe longue,* ceux qui avaient été gradués à

l'Université ; *Arrêts en robes rouges,* arrêts solennels du Parlement dans les causes criminelles où les Pairs étaient convoqués. » — Locutions popul. « *C'est une robe qui sent sa petite ville,* c'est un vêtement bourgeois. *C'est une bonne robe,* c'est une bonne pièce. » — Au XVIe siècle, cette locution qu'on pouvait entendre par : *c'est une enfant espiègle,* avait le plus fréquemment une acception péjorative ; on entendait désigner ainsi « une drôlesse en bon poinct » soit : ayant de l'embonpoint. (angl. *a round, fat, plump wench*). En italien *buona roba* se dit encore aujourd'hui dans une acception injurieuse. (voy. Barberi). C'est encore vraisemblablement un de ces italianismes, importés en France par les gens de l'entourage de « la Florentine » — à moins qu'on ne veuille y voir une des « conquêtes » des Français, à la suite des guerres d'Italie. — *Accommoder la robe au petit point,* bien arranger les affaires de quelqu'un (sens ironique). — *Robe d'autruy ne fait honneur à nully,* des grâces empruntées ne sont pas attrayantes, des citations littéraires, des imitations de style, ne donnent aucun mérite à l'écrivain — *Les belles robes pleurent sur des épaules indignes,* c'est une grande pitié de voir de beaux habits, sur les épaules d'un rustre. — *Fille trop veue, robe trop vestue, n'est pas chère tenue :* les gens n'admirent pas longtemps ce qui leur est présenté trop souvent à l'étalage. — *Robe à la trésorière :* mode de la seconde moitié du XVIe siècle. Ce « pardessus » était à l'usage des vieillards, des docteurs, des magistrats, etc. — « Il portoit une toque à la Mantoue, et une grande robe à la trésorière » — *La Légende de dom Claude de Guise,* dans Mém. de Condé. VI. 48. — *Tourner sa robe,* changer d'avis : — « craignant que la Royne ne tournast sa robe ». *Estat de France.* I. 176. — *Tirer la robe,* presser, inviter. « Ils ne se sont

guères fait tirer la robe pour demeurer à dîner. » — On disait aussi dans cette acception figurée *déchirer la robe*. — *En robe,* à la dérobée, et par extension, à la hâte : *beuvez un coup ou deux, en robe.* Cotgrave. — *Robe-morte,* aussi : *Cotte morte,* terme de pratique judiciaire, désignant les biens-meubles inaliénables et incessibles. En 1547, le Roi Henri II, — qui le plus souvent n'avait rien à donner, tant il était *harpaillé* par les Montmorency, le Maréchal de S^{t}-André, et la Duchesse d'Estampes — Henri II, disons-nous, gratifia le sieur de Vieilleville de l'abbaye de S^{t}-Thiery-lez-Rheims « et parce que l'abbé dernier possesseur estoit Religieux et tenoit l'abbaye en tiltre (directement) tout son bien estoit acquis au Roy ; (ce) que l'on appelle *robe-morte*. » Mém^{es} de Vieilleville, Collect. Petitot. XXVI. p. 188. — Cette locution très peu connue, car nous ne la trouvons indiquée nulle part, peut être assimilée à celle de *morte-main,* comprenant à divers titres toutes les successions tombées en deshérence, et aussi tous les biens-meubles des Bénéfices ecclésiastiques, « gens d'église sont de main-morte, plus les Communautés, les Frairies, Chapitres, Collèges, etc. » — *Coutumes de Sens, de Laon, de Châlons, de S^{t} Quentin, etc.;* citat. de Ragueau. Quant au récit anecdotique précité, il est curieux de voir l'usage que le sieur de Vieilleville — capitaine de cinquante gens-d'armes et nouvel abbé bénéficiaire — fit de cette *robe-morte* inespérée, qu'il devait à la munificence royale. Après avoir donné en commande (nous dit son chroniqueur) l'abbaye champenoise à son cadet le Protonotaire, « il despartit six-vingts muids de vin très excellent qui furent trouvez en la dite abbaye, à tous les principaux et plus grands de la Cour — les bleds, qui estoient en grande quantité : aux Religieux et aux pauvres — les lictz, vaisselle, accoustrements, meubles de bois, tapisse-

ries, et tous autres ustenciles de cuisine (le tout de grandissime valeur) aux parents et serviteurs du feu abbé..... — et du linge de table et de chambre qui estoit très beau et riche, comme venant de Flandres, il en despartit à Madame de Valentinois qui l'eust en grande estime (le linge!), estant chose fort rare, et n'oublia semblablement Mesdames les comtesses de Tonnerre et de S^{t} Aignan, qui estoient ses proches parentes..... etc. — et feurent toutes choses distribuées au contentement d'un chascun, qui fut cause que l'on prioit pour luy en la dicte abbaye, plus que pour leur feu abbé qui ne leur avoit jamais tant fait de bien par l'espace de vingt-cinq ans qu'il avoit tenu ce Bénéfice » — *Ibid.* p. 189. — Etym. B. L. *rauba* et *roba,* dépouille. ital. *roba,* effets, marchandises, etc.; cp. l'anc. h. all. *roubon* et l'angl. *to rob* dépouiller, v. Littré.

Roquette, de *roque* soit *roc.* — Une éminence fortifiée, un fortin. *Cotgr.;* aussi : la partie la plus élevée d'une forteresse (le donjon). — « Durant la dite tresve, le Roy [François I^{er}] fit fortifier et pourveoir ses places de Piémont : à Turin fit revestir de murailles les quatre bouleverts faisans les quatre angles de la dite ville, aussy fit faire les fossez tels qu'ils sont du présent, fit pareillement édifier de nouveau un chasteau à Pignerol où estoit l'ancien chasteau, composé de quatre bouleverts et de quatre courtines, laissant au milieu le dit ancien chasteau pour servir de roquette » — *Mém. de G. DuBellay.* p. 476.

Romarin. Locution popul. : *Donner du romarin,* refuser ; en parlant d'une femme : refuser une demande en mariage, — l'usage étant très probablement dans certaines provinces de faire connaître tacitement à un prétendant qu'il était éconduit, en lui envoyant « un bouquet de romarin ». — Dans quelques localités du pays romand et notamment à Genève, on entend dire parfois dans les conver-

sations féminines, à propos d'un célibataire qu'on soupçonne avoir eu plus d'une déception de ce genre : *il a reçu bien des paniers !* Selon nous, cette locution surannée, que se transmettent encore les jeunes filles, doit s'entendre de « paniers de fleurs ». Ce serait une dernière réminiscence de l'antique usage que nous signalons. — « Pourtant il fait tout ce qu'il peut pour parvenir à espouser Chrestienne, veuve du Duc François [de Guise]..., elle comme sage et advisée, et vrayment comme une mère naturelle, voulant conserver son filz et son bien, aspiroit à en avoir la garde (v. au mot *Garde-noble*) parquoy elle tenoit ce Monsieur l'amoureux en quelque halaine..... — Tous ces messieurs les frères [du prétendant] partent de Jimville en grande diligence et brave équipage pour faire cette veuve « Garde de son enfant » — Mais si tost qu'elle tint ce qu'elle demandoit, elle leur donne du romarin ; et s'en revindrent bien confus et *sur traisne-boyau,* comme on dit » — *La Légende du cardinal de Lorraine.* — *Mém.* de Condé. VI. p. 12. — *Donner du romarin* est une locution que Bécherelle, Gattel, Larousse, Littré et l'Académie française n'ont pas jugé à propos d'expliquer.

DuBois-Melly.

ERRATA.

Page 306, ligne 5, lisez : **11,616** ***au lieu de*** **13,927.** (Par suite de cette rectification, le total de la population des prisons est de 49,288 pour la France sans l'Algérie, et de 50,779 en y comprenant l'Algérie.)

Page 306, lignes 19 et suivantes, substituez aux chiffres donnés les suivants qui représentent le nombre des hommes *occupes* · 10,372, 1,949, 14,834 h. et f., 7,359 ; total : 34,514. Celui des femmes *occupées* est de 2,492, 1,758 ; total : 4,250. En tout 38,764 *occupés* sur un total de 49,288.

TABLE DES MATIÈRES

Pour faciliter la recherche des principaux faits et remarques consignés dans les *Seances* de la Société et dans la *Chronique savoisienne,* on a groupé, sous la rubrique *Passim,* tout ce qui se rapporte à chacune des divisions de cette Table. Les chiffres entre [ ] indiquent les pages contenant des faits ayant trait au sujet traité dans l'article mentionné.

ARCHÉOLOGIE

Pages

LEVET E. Notes sur trois inscriptions savoisiennes, à Avignon..... 134
Passim..... 9, 13, 34, 38, 99, 100, 155, 186

BEAUX-ARTS

D. C. La fileuse de Manigod, de Burgat..... 229
Passim..... 9, 37, 97, 99, 185, 221, 372

BIBLIOGRAPHIE

MUGNIER FR. Origine de l'imprimerie à Paris, par Jules Philippe..... 179 [69, 98]
VUY J. Poésies posthumes d'Auguste Barbier..... 24
ID. Les pays libres, par J. Ferrand 277
Passim.. 13, 69, 103, 130, 155, 186, 222, 250, 252

BIOGRAPHIE ET HISTOIRE

BLANCHARD C. A propos de C.-C. du Coudray. 21, [35]
ID. Les origines de la maison de Savoie ..... 149 [12, 37, 70]
BUSSAT. Etat des dimes de Cranves-Sales, vers 1715. 172
CONSTANTIN. Le Régeste genevois : Sillingy, Cossengy 330
FORNI. Claude Hugard 372
GERSON. Notes sur l'état des Juifs dans les Etats de Savoie, du XII^e^ au XV^e^ siècle..... 82

Pages.

MUGNIER FR. Lettres inédites de Mgr Jean-François et de Charles-Auguste de Sales... 76
— Lettres de Mgr Jean d'Arenthon d'Alex. 168
— Lettres du marquis de St-Thomas à Mgr d'Arenthon d'Alex..... 200
PASCALEIN. Date de la donation du prieuré de St-Martin de Moûtiers au monastère de Nantua..... 326
RITTER E. Notes sur saint François de Sales..... 15
— Une requête inédite de saint François de Sales au Conseil du roi Louis XIII... 254
— Le Regeste genevois : Cologny..... 327
SERAND E. Lettre inédite de C.-H.-A. Despine.... 125
Passim..... 8, 9, 98, 129, 219

HISTOIRE NATURELLE

HOLLANDE. La source des Eparres..... 123
— Remarques sur la géologie des vallées de St-Eustache, des Déserts et des Aillon.. 175
— Excursion à la cluse de Chaille, aux Gruets et à La Combe..... 274
PILLET L. Molasse marine des Bauges..... 88
— Anciens glaciers..... 115
— Les tulipes de la Savoie..... 136
— Découverte de l'Ammonite Murchisonæ et du Bajocien au mont du Chat..... 215
Passim..... 39, 67

LITTÉRATURE ET PHILOLOGIE

CONSTANTIN. Noël savoyard du XVIIe siècle..... 51
— Etymologie du mot *Huguenot*... 270, 315
— Chronique savoisienne... 12, 36, 69, 101 129, 185, 220, 249

Pages.

DuBois-Melly. Glossaire du XVIe siècle..... 91, 376
Fleury J. Une étymologie controversée 108
— Le Folklore..... 192
Nicollet B. Le régime et la réforme pénitentiaires. 231
281, 331, 356
Pillet L. Les Congrès scientifiques en 1885..... 44
Renevier. Une visite au musée d'Annecy 224

MÉTÉOROLOGIE

Mangé. Bulletin météorologique de la Hte-Savoie.. 14
43, 75, 107, 133, 157, 191, 223, 252, 314, 355
Tissot E. Résumé des observations météorologiques
faites à Annecy et dans la Haute-Savoie. 158
Passim..... 35, 65, 67, 218

SOCIÉTÉS SCIENTIFIQUES

Congrès de Montmélian 187, 220
Académie de Savoie. 12, 36, 37, 71, 102, 129, 185, 221
Académie de la Val d'Isère 72, 101
Académie Salésienne..... 249
La Glaneuse de Bonneville..... 6
Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne.. 251
Société Florimontane [7, 73] :
Séances..... 1, 33, 65, 97, 153, 217, 353
Concours..... 10, 313 [97]
Dons et échanges. 40, 73, 103 [97, 101, 154, 217, 353]
L'intermédiaire des chercheurs..... 156, 354
Errata..... 389

Le Directeur-gérant : A. Constantin.

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

REVUE
SAVOISIENNE

PUBLICATION MENSUELLE

DE LA

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

27me ANNÉE

1882
11

ANNECY
IMPRIMERIE F. ABRY
—
1886

BIBLIOthèque FRET
Pér. 8°
12380

LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

BUREAU.

Président : M. Dunant Camille ❋ ✠ O ❍, conseiller de préfecture honoraire.

1er Vice-Président : M. Philippe Jules ✠, député.

2e Vice-Président : M. le chanoine Ducis O ❍, archiviste départemental.

Secrétaire : M. Aimé Constantin ❍, chevalier de Sainte-Anne et commandeur de Saint-Stanislas.

Secrétaire adjoint : M. Eugène Tissot ✠ ✝.

Trésorier : M. Pissard, secrétaire de la mairie.

Archiviste : M. Serand ❍.

Comité de rédaction : MM. Constantin, Ducis, Dunant, Tissot.

Directeur de la Revue : M. Aimé Constantin.

MEMBRES EFFECTIFS.

MM. Agnellet, maire de Saint-Jean-de-Sixt.
Babuty Joseph, ancien juge suppléant, à Annemasse.
Bianco, avocat, à Annecy.
Boigne (le comte Octave de), à Ballaison.
Bouchet Pierre, ancien chef de bureau à la mairie d'Annecy.
Brachet François, à Albertville.
Calligé, conducteur des ponts et chaussées, à Sallanches.
Carron Jacques, avocat, à Annecy.
Chardon ❨, sénateur, membre du Conseil général, à Bonneville.
Charpy Léon, conservateur du Musée d'Annecy.
Chatelain Maurice, notaire, à Faverges.
Chaudier, architecte départemental, à Gap (Hautes-Alpes).
Chaumontel ✲ ❨, sénateur, président du Conseil général.
Chevalier E , chanoine, à Annecy.
Constantin Aimé ❨, homme de lettres, à Annecy.
Dagand ✲ ❨, membre du Conseil général, médecin, à Alby.
Ducis (le chanoine) O ❨, archiviste, à Annecy.
Dunand Auguste, propriétaire, à Annecy.
Dunant Camille ✲ ✢ O ❨, conseiller de préfect. honoraire, à Annecy.
Duparc, médecin, a Annecy.
Duplan, numismate, maire d'Evian-les-Bains.
Durandard, avoué, à Moûtiers.
Duval César ❨, député, maire de Saint-Julien.
Gaillard, médecin, à Annecy.
Germain Félix ✲ ✢, ancien maire d'Annecy.
Girod, médecin, à Annecy.
Gouville François, à Annecy.
Laeuffer Frédéric C ✢ O ✢, directeur principal de la manufacture d'Annecy et Pont.
Laeuffer Emile ✢, directeur de la manufacture d'Annecy et Pont.
Levet Aimé ✲ O ✢ ❨, directeur de la succursale de la Banque de France.
Levet Eugène, capitaine du génie, à Grenoble.
Machard Henri, avocat, à Annecy.
Mangé Auguste, architecte de la ville d'Annecy.
Mathieu, ancien conseiller de préfecture, à Annecy.
Mermillod, ingénieur civil, à Bar-le-Duc.
Miquet, contrôleur des contributions directes à Saint-Julien.
Montgellaz, ancien conseiller général, médecin, à Reignier.
Moron ✲, ingénieur en chef, à Besançon.
Mugnier François ✲, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.
Nanche, dentiste, à Annecy

MM. Ogier, homme de lettres, à Annecy.
Philippe Jules ✠, député, à Annecy.
Piccard, (l'abbé) à Thonon
Pissard, secrétaire de la mairie d'Annecy.
Pissard Hippolyte O ✻, ancien député, à Saint-Julien.
Prost, conducteur des ponts et chaussées, à Annecy.
Ract-Madoux, directeur des fonderies de Cran à Annecy.
Riondel, géomètre, à Samoëns.
Ritz Jean ✠ ❨❩, compositeur de musique, à Annecy.
Rollier, notaire, à Annecy.
Ruphy Scipion (baron) ✻, à Annecy.
Roussy de Sales (le comte de) O ✠ ✻, membre du Conseil général, à Thorens.
Sallaz, pharmacien, à Annecy.
Schitz, caissier à la succursale de la Banque de France, à Alais.
Serand Eloi ❨❩, archiviste adjoint, à Annecy.
Terrier François, notaire, à Reignier.
Thabuis, pharmacien, à Annecy.
Thonion ❨❩, médecin, à Annecy.
Tissot, curé de Cluses.
Tissot Eugène ✠ ✠, ingénieur civil, à Annecy.
Tocanier Jules, banquier, à Paris.
Tribolet (M. de), docteur ès-sciences, professeur à l'Académie de Neuchâtel (Suisse).

MEMBRES CORRESPONDANTS.

Balliard Charles, à New-York.
Barthélemy (Anatole de) ✻ ❨❩, secrétaire de la Commission de la topographie des Gaules, à Paris.
Berlioz Constant, commissaire de surveillance administrative du P.-L.M., à Chambéry.
Bernardin ✠, conservateur du musée de Melle (Belgique).
Boltshauser ✠, président du Lycée, à Alexandrie (Italie).
Borrel Alfred ✠ ❨❩, graveur en médailles, à Paris.
Chantre Ernest ✠, géologue, à Lyon.
Charvet Léon ❨❩, architecte, à Lyon.
Dagnet Alexandre, professeur, à Neuchâtel (Suisse).
Demogeot O ✻ O ✠, docteur agrégé à la Faculté des lettres de Paris.
Demole Eugène, conservateur du médaillier de Genève.
Doublet, bibliothécaire, à Bône (Algérie).
DuBois-Melly, homme de lettres, à Genève.
Dufour ✠, général d'artillerie, à Turin (Italie).
Dufour Th., directeur des Archives de Genève.
Fleury, professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg.

VIII.

MM. Forel père, à Morges (Suisse).
Galiffe, homme de lettres, à Genève.
Gauguet Elie ❨, libraire-éditeur, à Paris.
Glover-Melville, professeur, à Lyon.
Gosse, conservateur du musée archéologique de Genève.
Griolet, numismate, à Genève.
Gross, docteur, à Neuville (Suisse).
Guttierrez y Victory, à Tampico (Mexique).
Hollande ❨, docteur ès-sciences, professeur au lycée de Chambéry.
Hovelacque Abel, professeur, à Paris.
Jussieu (de) ✢ O ❨, archiviste, à Chambéry.
Lacroix (l'abbé), professeur, à Modène.
Leblond Isidore, principal du collège de Sétif (Algérie).
Lefort, professeur, à l'Université de Genève.
Loustau ❋, ingénieur, à Crépy en Valois (Oise).
Loydreau de Neuilly ❨, dr-médecin, à Neuilly (Côte-d'Or).
Martin, curé de Foissiat (Ain).
Massenat Elie, à Brive (Corrèze).
Menn, sculpteur, à Genève.
Millien Achille, homme de lettres, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
Miot Henri, secrétaire de la Société des sciences de Semur.
Morel-Fatio, conservateur du Musée de Lausanne.
Morin-Pons, archéologue.
Mortillet (Gabriel de) ❋ ✢, député de Seine et Oise.
Nicollet B., publiciste, à Grenoble.
Papier ❋ ∪ ❨, géologue, à Bône (Algérie).
Perrin ❨, archéologue, à Chambéry.
Pillet Louis, ✢ O ❨, géologue, à Chambéry.
Puton ❋, directeur de l'Ecole forestière de Nancy.
Rabut Laurent ❨, conservateur du Musée de Chambéry.
Raverat (le baron) ❨, à Lyon.
Régnier Antony ❨, peintre, à Marseille.
Révérend du Mesnil, juge de paix, à Saint-Rambert-en-Bugey.
Revil Joseph, pharmacien, à Chambéry.
Revillod Gustave, à Genève.
Ritter Eug , professeur à l'Université de Genève.
Tochon Pierre, agronome, à la Motte-Servolex près Chambéry.
Tremey (l'abbé), à Moûtiers.
Tripp, à Tampico (Mexique).
Vallier Gustave ✢, numismate, à Grenoble.
Viallet, médecin, à Rodez.
Vogt ❋, président de l'Institut genevois, à Genève.
Vuy Jules, notaire, vice-président de l'Institut genevois, à Genève.
Weber Johannès, homme de lettres, à Paris.

CHRONIQUE SAVOISIENNE

Académie de Savoie. — Après avoir procédé à la nomination de MM. Régis Usannaz-Joris, avocat à la Cour d'appel de Chambéry, et de l'abbé Gremaud, auteur de nombreux travaux historiques sur la Suisse romande, l'Académie, dans sa séance du 3 décembre, entend la lecture d'un mémoire de M. l'abbé Mailland, aumônier des Hospices de Chambéry, sur *Les Savoyards à Rome et leurs établissements pieux à la fin du moyen âge*. Comme l'indique son titre, le mémoire présente deux parties distinctes ; la première contient la liste des Savoyards qui se sont illustrés à Rome soit dans les hautes charges de l'Eglise, soit dans les lettres et les arts ; elle est accompagnée de notices biographiques sur plusieurs de ces personnages. Dans la seconde, l'auteur, après avoir passé en revue les églises fondées à Rome par différentes nations catholiques, donne des détails intéressants sur l'établissement de Saint-Louis des Français, en 1441, et sur le rôle qu'y a joué la Savoie.

Dans la séance du 17 décembre, son président, M. Pillet, a fait une lecture des plus intéressantes sur la société littéraire fondée à Londres, en 1878, sous le nom de *Folk-lore,* sur le but qu'elle poursuit et sur les matières qui sont actuellement l'objet de ses recherches. Au début, elle s'attacha à recueillir tout ce qui est du domaine de la littérature orale : contes, légendes, chants populaires, proverbes, devinettes et formulettes ; puis elle étendit ses recherches aux langues et dialectes, aux croyances, superstitions, traditions ethnographiques, coutumes, costumes, instruments, bijoux, etc., et plus tard à certains livres de colportage, à l'imagerie populaire et à l'iconographie. En un mot, le

vocable *folklore,* dit le comte de Puymaigre dans un récent ouvrage (dont M. Fleury a donné l'analyse dans le n° 7 de la *Revue* 1885), le vocable *folklore* est en passe de réunir sous sa forme élastique tout l'ensemble des choses populaires qui jusqu'à nos jours avaient été négligées ou n'avaient point été classées.

Cette nouvelle branche de la littérature, qui avait d'abord été accueillie très froidement, pour ne pas dire plus, ne tarda pas à se répandre en peu de temps dans toute l'Europe, et à l'heure actuelle on est déjà à l'œuvre dans tous les coins de la France et de l'Europe.

M. Pillet termina sa communication par le récit de quelques légendes locales, invitant particulièrement ceux qui vivent au milieu des gens de la campagne à recueillir pieusement ces épaves du passé, pendant qu'il en est encore temps. Espérons que l'appel de M. le Président de l'Académie de Savoie sera entendue et portera ses fruits.

M. l'abbé Morand, secrétaire adjoint, a ensuite fait une lecture sur la nouvelle étoile découverte l'été dernier par le directeur de l'observatoire de Reims et sur la pluie d'étoiles filantes du 27 novembre dernier.

M. Clément de Mareschal de Lucian, auteur de plusieurs mémoires historiques très estimés et M. l'abbé Goud, de La Bridoire, près Chambéry, ont été agréés dans la séance du 7 janvier, le premier comme membre effectif résidant, et le second comme membre correspondant.

Dans la séance du 21 janvier, M. l'abbé J. Bernard, de Montmélian, auteur du *Poème de Job,* couronné par l'Académie, a été nommé membre agrégé, et le R. P. Ladislas, capucin du couvent de Chambéry, auteur des *Clarisses d'Evian-les-Bains,* a été reçu comme membre correspondant. Après le règlement de quelques questions d'administration intérieure, M. le Président donne lecture d'une lettre

de M. l'avocat Fr. Descostes qui demande à être relevé de ses fonctions de secrétaire perpétuel, par suite de ses nombreuses occupations professionnelles ; après quoi, l'Académie procède au renouvellement de son Bureau, qui est ainsi constitué pour l'année 1886 : Président : M. Fr. Descostes ; Vice-président : M. Louis Pillet ; Secrétaire perpétuel : M. l'abbé Morand ; Secrétaire adjoint : M. Ern. Arminjon ; Trésorier : M. Cl. Blanchard.

Concours de poésie. — Le prix du Concours de poésie, fondation Guy, sera, cette année, de 400 fr.; si le poème couronné est consacré à la gloire du très Saint-Sacrement ou de la sainte Vierge, le prix, grâce à la libéralité d'une personne, sera de 500 fr.

Les concurrents peuvent présenter un ou deux poèmes de 100 vers au moins chacun. Sont admises à concourir toutes les personnes nées et domiciliées dans l'un des deux départements de la Savoie, sauf les membres de l'Académie. Adresser l'envoi au secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 1er juillet 1886 ; attacher au manuscrit un billet cacheté contenant le nom et le domicile de l'auteur et portant à l'extérieur l'épigraphe mise en tête du manuscrit.

Bibliographie. — Parmi les publications importantes de l'année 1885, il faut ajouter *Le Blason,* par M. le comte Amédée de Foras, dont la quatrième et dernière livraison a paru il y a quelques mois. Au point de vue artistique, c'est une œuvre splendide, qui contient 673 armoiries coloriées, sans compter les figures démonstratives et les lettres ornées. Quant au savoir et à l'exactitude, les connaisseurs sont unanimes à en faire les plus grands éloges.

L'Alpe homicide, par P. Hervieu (Paris, 1886, A. Laurent, 8, rue Taitbout). On a parlé de ce volume dans un certain monde, comme d'un ouvrage se recommandant par l'intérêt dramatique et par de belles descriptions des Alpes

et surtout des hautes vallées de la Maurienne et de la Tarentaise où se passe l'action de quelques récits. Cet écrit rentrait par là même dans le cadre de notre Chronique, car nous croyons qu'il est toujours bon et utile de connaître toute œuvre d'art ou de science qui se rapporte à notre petit coin de terre. Or, lecture faite, nous avouons qu'il faut posséder une forte dose d'indulgence et de bonne volonté pour parvenir jusqu'à la dernière page et y découvrir les susdites qualités ; car, à part les deux premiers récits où il y a de l'art, les autres sont dénués d'intérêt. Il y a bien à la vérité par ci, par là quelques échappées d'horizon et des fonds obscurs qui dénotent une main d'artiste, mais la couleur générale est si sombre, la note dominante si lugubre que l'impression qu'on en rapporte n'a rien de gai, rien de poétique. Quelques pages suffisent pour nous montrer qu'on est en présence d'un véritable représentant de la nouvelle école naturaliste, section des *décadents,* dont la devise peut se traduire ainsi : La vie est une triste chose, ramenons le monde à la réalité; qu'à vingt ans la pudeur ne soit plus qu'un mot et que toute illusion soit morte et enterrée.

Au nombre des personnages mis en scène et pris sur les lieux, c'est-à-dire dans les vallées de la Maurienne et de la Tarentaise, il n'y a qu'un braconnier et un berger, — deux demi-sauvages, — puis un gredin, un idiot et un taureau en rut! L'auteur n'a pas su y trouver d'autres sujets plus dignes de son pinceau ; ce n'est pas étonnant : *sua trahit quemque voluptas.*

« Epargnez-vous, dit l'auteur dans l'Avant-propos de l'une de ses histoires, la peine d'entreprendre la lecture de ces quelques lignes, si vous n'êtes pas un désœuvré qui demeure volontiers une journée entière devant sa fenêtre. Certainement elles vous ennuieraient, et vous diriez ;

« Voilà qui est d'un fat et d'un sot, » ce qui serait prendre une idée peut-être juste, mais à coup sûr pénible pour lui. »

Si l'auteur ne l'avait pas dit, nous n'aurions pas osé dire les choses si crûment. A. C.

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS

— Depuis quand prêche-t-on en français dans nos églises ?

Est-il vrai que le prône se faisait encore en patois, il y a une cinquantaine d'années dans quelques communes reculées de la Savoie ?

Le feu Courbe. — Quels peuvent être, nous demande un de nos abonnés, le sens et l'origine de ce nom de lieu que tous les journaux de notre région ont reproduit avec la même orthographe, en parlant de la récente ouverture du chemin de grande communication de Bioge en Valais *par le feu Courbe ?*

La réponse pouvant intéresser bon nombre de nos lecteurs, que cette appellation a sans doute intrigués, nous dirons d'abord qu'il convient d'écrire le *Feu-Courbe* ou mieux encore *Feucourbe* en un seul mot. Quant à sa signification, *feu* n'est autre que le mot patois qu'on prononce, suivant les localités, *fào, fàeu, fâou,* qui vient du latin *fagus,* fayard, hêtre. — A. C.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

10e Année

BULLETIN N° 11 — NOVEMBRE 1885

Pressions barométriques moyennes : 721,7 à Annecy, 679,45 à Leschaux, 705,88 à Mélan. Maxima le 30 aux trois stations, minima le 22 à Annecy et Leschaux, le 23 à Mélan Excursion du mercure : »,» à Annecy, 17,7 à Leschaux et 20,97 à Mélan.

Température. — Moyenne à Annecy du maxima 8°4, du minima 2°5, à 9 h. du matin 4°7. Moyenne générale: à Douvaine 5°51, à Chamonix 5°4, à Mélan 4°16, à Bonneville 6°22, à Leschaux 5°12.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 9°, de celle de puits 12°36, de rivière 3°94.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de novembre ; le		2	9	16	23	30
Thermomètre.	maxima.	2°9	6°7	6°4	4°9	7°1
	minima.	—11°0	—6°5	—5°8	—4°	—1°2
Baromètre à 0° :		623,6	627,8	622,3	612,7	633,0

A cette station, le maximum barométrique est de 634,2 le 29, et le minimum de 612,8 le 22. La température reste sensiblement entre +7° et —7°.

Pluie et neige. — Mois pluvieux avec fortes averses les derniers jours. Neige le 5 et le 17 à plusieurs stations. Maximum d'eau recueillie 178m/m5 en 7 jours aux Gets, minimum 52m/m en 4 jours à Saint-Julien. Il tombe aux Gets 0m12 de neige; au Biot, St Julien. Annemasse 0m04; à Chamonix 0m17. Les pluies très abondantes des 29-30 augmentent le niveau de l'Arve de 0m85 à Sallanches et de 1m à Bonneville où un pont provisoire pour extraction de gravier est emporté.

Au Semnoz 185m/m d'eau, 0m38 de neige le 2, 0m42 le 9, 0m22 le 16, 0m20 le 23, 0m10 le 30.

Observations diverses. — Etoiles filantes le 27 par une nuit claire. Brouillard et gelée blanche à plusieurs stations. Givre le 17 à Leschaux. A Mélan, arc-en-ciel le 27 à 10 h. 30 du matin.

BULLETIN N° 12 — DÉCEMBRE 1885

Pressions barométriques moyennes: 727,1 à Annecy, 684,09 à Leschaux, 710,44 à Mélan. Maxima le 17 aux trois stations, minima le 8 à Annecy et Leschaux, le 6 à Mélan Excursion du mercure : 19,1 à Annecy, 16,1 à Leschaux et 18,55 à Mélan. Le baromètre reste élevé presque tout le mois.

TEMPÉRATURE. — Relativement élevée, le thermomètre maxima dans plusieurs stations, ne descend que quelques jours en dessous de zéro, le minima atteint —10°,5 le 31 à Annecy. Moyenne à Annecy du maxima 4°5, du minima —1°9, à 9 h du matin —0,01 Moyenne générale : à Douvaine 2°53, à Chamonix —3°,53, à Mélan —1°965, à Bonneville —2°01, à Leschaux

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 6°2, de celle de puits 11°25.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de décembre . le		7	14	21	28	...
Thermomètre.	maxima.	6°9	4°3	9°7	4°9	...
	minima.	—1°2	—15°4	—6°2	—8°2	...
Baromètre à 0° :		621,2	628,9	630,3	631,0	.....

Le maximum barométrique à cette station est de 635 le 20, le minimum 619,8 le 6. Le thermomètre enregistreur descend le 10 à 3 h. m. à —14°5, le mouvement d'horlogerie s'arrêtant par cette température.

PLUIE ET NEIGE. — Pluie par petites quantités. Neige les 9, 10, 11, 24, 29 et 30. Maximum d'eau recueillie 103^{m}/^{m} en 6 jours aux Gets, minimum 23^{m}/^{m}5 en 6 jours à Rumilly. Maximum de neige 0^{m}52 au Biot, 0^{m}43 aux Gets, 0^{m}155 à Chamonix Minimum 0^{m}09 à Douvaine, 0^{m}10 à Annecy et Annemasse.

Au Semnoz, eau recueillie 44^{m}/^{m}5. Le 7 la neige a disparu, le 14 givre et 0^{m}10 de neige, le 21 la neige fond et il en reste très peu le 28.

Orage le 8 à Saint Gingolph, Saint-Julien, Bonneville, Annemasse. Des éclairs sont vus d'Annecy.

OBSERVATIONS DIVERSES. — Brouillard et gelée blanche à plusieurs stations. Bourrasque de neige le 30. Givre le 22 à Bonneville. A cette station on trouve le 6 à une bonne exposition quelques paquerettes et quelques primevères fleuries.

Le secrétaire adjoint de la Commission,

AUGUSTE MANGÉ.

HENRI DE GRANSON

ÉVÊQUE DE GENÈVE

La communication faite à la Société Florimontane, le 22 août dernier, page 219 de la *Revue,* formulait une interrogation : Henri de Bottis, d'après Besson, appelé Henri de Granson dans deux chartes de l'abbaye d'Aulps, était-il parent d'Aymon de Granson, qui le précéda sur le siège de Genève ?

Quelques articles du *Regeste genevois,* 715, 830, 847, 912, 925, et les notes que M. Gonthier, curé de Meillerie, a bien voulu me fournir, autorisent non seulement à répondre affirmativement, mais à fixer le degré de parenté.

Ebal de Granson avait eu de Béatrix de Genève quatre fils : *Aymon,* devenu évêque de Genève, et mort le 21 octobre 1260 ; *Girard,* seigneur de la Sarraz, père d'un autre Aymon, et mort en 1233 dans la guerre contre les Albigeois; *Henri,* seigneur de Champvent, père de Pierre, Gaucher, Guillaume et Othon, ces deux derniers successivement évêques de Lausanne ; enfin *Pierre,* qui garda la seigneurie de Granson, et eut, entre autres fils, Amédée, seigneur de Granson, Girard, chanoine de Lyon, Henri, chanoine chantre de Lausanne, prieur du monastère bénédictin de Saint-Alban de Bâle, et enfin nommé évêque de Genève par bulle du 6 mai 1260, sur la recommandation de son oncle, Aymon de Granson, démissionnaire en sa faveur. Il est remarquable que, peu de jours avant de quitter son siège en 1260, Aymon avait accordé à Thomas de Menthon le marché hebdomadaire de mercredi pour le bourg de Menthon, et que son neveu et successeur accorda au même la foire annuelle du premier dimanche après la Toussaint.

Il est donc bien acquis qu'Henri *de Bottis* était de la famille de Granson, alliée à celle de Genève. Quant à ce titre *de Bottis*, je présume que ce pourrait être celui du fief, qu'il eut en partage dans la succession de la famille, peut-être à *Bottens* dans le pays de Vaud.

La Société d'histoire de la Suisse romande trouvera facilement la situation de cette localité.

C.-A. Ducis.

CHANSONS DE JOSEPH BÉARD

(Patois de Rumilly).

Principes de lecture.

Les principes de lecture du patois sont les mêmes qu'en français, mais il est indispensable de prendre connaissance des règles suivantes, surtout des trois premières.

1° A la fin des mots on ne prononce aucune consonne, a moins qu'elle ne soit suivie du signe (') , ainsi *mâl, mârs, tôrt, pêrd, dvers, fil, s'il vous plaît* se prononceront *mâ, mâ, tô, pê, dve, fi, si vou ple,* tandis que *vis', mâr's, tôr't, vêngt' yon, vêngt' dous, est' na chusa* feront entendre la consonne qui est immédiatement avant le signe (') : *viss, mâr, tôr, vên-tyon, vên-te-dou, e tna chusa.*

2° Les sons propres au savoyard, et qui n'existent pas en français, sont généralement représentés par des combinaisons de lettres inconnues au français, ainsi

çh, avec une cédille sous le *ç,* représente un son inconnu en français, c'est le *th* dur des Anglais ; — *jh* représente le *th* doux.

e représente un son grêle, intermédiaire entre l'*e* muet et l'*e* ouvert

ên se prononce comme *en* dans les mots latins *gentes, mens.*

Quant aux diphtongues *ài, àu,* voir plus loin.

3° Voyelles. Les voyelles *a, e, o,* sans accent grave ou circonflexe, sont muettes a la fin des polysyllabes, et la voix s'appuie davantage sur la syllabe précédente . *çhanta,* chante ; *de çhanto,* je chante . *el çhante,* il chante. Il en est de même de *e, es, os.* Mais si ces voyelles, appelées *muettes,* sont suivies d'une autre consonne que *s,* elles deviennent toniques. Ainsi, elles

sont muettes dans : *Pârė, mâre, pâres, mâres, quatr' hommos,* et deviennent toniques dans : *Parèt* (herbe) ; *pistolet ; partot,* partout ; *tojhors,* toujours.

4° Les voyelles *a, o,* avec ou sans accent grave, se prononcent toujours exactement comme dans *ma, ta, sa, joli, homme.*

5° La voyelle *e* sans accent répond à l'*e* muet français ; *é* avec l'accent aigu, à l'*e* fermé ; *è* avec l'accent grave, à l'*è* ouvert ; *ê* avec l'accent circonflexe représenteute un *è* ouvert, mais beaucoup plus ouvert que l'*ê* français.

6° Quant à l'*y*, il se prononce comme un *i* ou comme un *i* bref, un demi *i*, comme dans les mots français suivants . Mystère, anonyme, style ; Mayence, Cayenne, Bayard *(ma-yance, ca-yène, ba-yar).* Il ne tient jamais lieu de deux *i*.

Dans les mots suivants et autres semblables, l'*y* donne un son mouillé à la consonne qui le précède : *lyi, lyê, orlye, betyë, conslyir.*

7. Voyelles composées. *Ai, ei* se prononcent comme *é* fermé, mais *aî* avec l'accent circonflexe se prononce comme un *ê* très ouvert.

8° Les voyelles nasales sont *an, ên, in, on* (*un* est inconnu dans le savoyard) ; elles conservent leur son nasal même lorsqu'elles sont suivies d'une *n : brinnâ, lanna, onna çhênna* se prononcent comme *brin na, lan na, on na, çhên na.*

9° Diphtongues. La première voyelle des diphtongues est toujours brève, excepté dans les suivantes où la voix (accent tonique) tombe sur la première : *ài, âi, ei, oi, ôi, au, âu.*

10° Les voyelles *o* et *u* ont le son d'un *ou* bref dans les diphtongues *oà, oe, ua, ue* et *au : prâu, pardua (prâou, pardoua).* Dans les diphtongues *oe* et *ue,* la voyelle *e* a le son d'un *e* grêle tonique . *le boes,* le bois.

11° Consonnes. On ne fera la liaison que lorsqu'elle sera indiquée par le signe (‘), et en ce cas, *s* et *d* se prononceront comme *z* et *t* : *Per les‘ açhtâr (pe-lé-zaçh-tâ).*

12° Suivis d'une voyelle, *qu, gu* et *t* se prononcent toujours comme dans les mots français *question, guerite, guirlande.*

13° L'apostrophe indique la suppression d'une ou de plusieurs lettres (voyelle ou consonne), ainsi *tot', lôs‘ âtr', q', p'* sont pour *totes, âtros, que, pĕr* ou *pâs* dans : Tot' més semês ; qu' lôs‘ âtr' ont gagnà ; p' vàgnir, p' ocor (pas encore).

— Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici que la voyelle française *en* qui se prononce comme *an* ou comme *ên* dans certaines régions de la Savoie, se change généralement en *ê* très ouvert dans le patois de Rumilly.

Lôs dous Bufs

sur l'air des *Bœufs*, de Dupont.

I.

D' sais bin quë d' n'ai qu'on ptiout domaino,
Mais d'ai dous bufs, Jhouli, Fromêt,
Et ma çharroui qu'est d' bon boès d' fréno,
P' vâgnir, quand d' voès, tot' més semês.
D'ai on garçon fôrt q' tint lés cœurnës
Quand lôs dous bufs font ma labâur,
Et dvérs la nét, quand on s' rêteurnë,
D'ai mon ptiout Dyan q' lés soègne u bâu.
Refrain. Y a prâu d' bufs sur lés fâirès
D' color rojh', bliançhe u nàirë,
Et q' sont d' fôrta coloêre ; âh bê ! on n'a nyoncês
Poui vir jusqu'ore on pâr d' bufs faits cmë cê.

TRADUCTION LITTERALE.

Je sais bien que je n'ai qu'un petit domaine, mais j'ai deux bœufs, Joli, Froment, et ma charrue qui est de bon bois de frêne pour labourer, quand je veux, tous mes champs à blé. J'ai un domestique fort qui tient les cornes quand les deux bœufs font mon labour, et vers la nuit quand on se reutourne *(s'en retourne)*, j'ai mon petit Jean qui les soigne a l'étable.

— Il y a assez de bœufs sur les foires, de couleur rouge, blanche ou noire, et qui sont de forte encolure, eh bien ! on n'a nulle part pu voir jusqu'à présent un couple *(une paire)* de bœufs faits comme ça.

II.

El fout lés vir, l' jhâug sur la téta,
Laborâr yêt et tracir drâit,
S' moquâr d' la pliôjhe et d' la têpéta,
Quë l' têps sàit çhaud u qu'él sàit frâid.
U bët d' la raî, quand éls s'arrét'ont
Pér quë l' bovir poêse affrontâr,

El fout lés vir cmë i' ëst qu'éls s' prét'ont
Et cm'éls s' dépaçh'ont p'arbraitâr. — *Ref.*

— Il faut les voir, le joug sur la tête, labourer profond et tracer droit, se moquer de *(braver)* la pluie et de la tempête, que le temps soit chaud ou qu'il soit froid. Au bout de la raie, quand ils s'arrêtent pour que le bouvier puisse tourner la charrue, il faut les voir comme c'est qu'ils s'y prêtent, et comme ils se dépêchent pour rentrer dans la raie.

III.

Els sont tôs dous dâus cmë rn' agnëla,
Els sont tôs dous pès fôrts qu'on troêl.
Bin sovèt lôs bouçhirs d' la vèlla
Pèr m' lés' açhtâr vgnont dyês l'èdraît,
Et dyês l'éspoir' qu'on lés' u vêdë,
Els font brinnàr lâurs grous' écus,
Mais d'âmris vêngt coups miâux qu'on m' pêdë,
Quë d' vêdre u bouçhir môs dous bufs. — *Ref.*

— Ils sont tous deux doux comme un agneau, ils sont tous deux plus forts qu'un treuil Bien souvent les bouchers de la ville pour me les acheter viennent dans l'endroit *(chez nous)*. Et dans l'espoir qu'on les leur vende, ils font résonner leurs gros écus, mais j'aimerais vingt fois mieux qu'on me pende que de vendre au boucher mes deux bœufs.

IV.

Y a d' fais q' la tâçhe êst' on pu lôrda,
Quë l' bovir çhèrçhe on pu dé rpôs ;
Est l' bon momêt d' voêdâr sa gòrda
Et d' fair' p' la bàire on ptiout harôt.
Alôrs mòs bufs s' pliant'ont cmë d' beurnës,
D' vêyo fomàr lâurs grands narus
Et la lardaîra sùr lâurs cœurnës,
Q' vint m' çhantâr sôs' aîr's lôs pës drus. — *Ref.*

— Il y a des fois que la tâche est un peu lourde, que le bouvier cherche un peu de repos, c'est le moment de vider sa gourde et de faire pour la boire une petite halte. Alors mes bœufs se plantent *(se campent devant*

moi) comme des bornes ; je vois fumer leurs grands naseaux et la mésange qui, sur leurs cornes, vient me chanter ses airs les plus joyeux.

V.

Quand d' maryëraî ma flyë Madlênna,
D' voês quël' fignolaîsë cm'él fout,
Qu'à sa croêx d'or' l'ôsse onna chênna
Q' fassë tot plyê de tors p' son cou,
Quë, dsus sa brâva rôba d' lanna,
Lë ptaîse on drôlo fàudâr d' soé,
Et d' gajho q' môs bufs, dyês rna smanna,
Gâgn'ront p'açhtâr tot rli trossël. — *Ref.*

— Quand je marierai ma fille Madeleine, je veux qu'elle soit parée comme il faut, qu'à sa croix d'or elle ait une chaîne qui fasse tout plein de tours par *(autour de)* son cou, que sur sa belle robe de laine elle mette un joli tablier de soie, et je gage que mes bœufs dans une semaine gagneront pour acheter tout ce trousseau.

VI.

Avant d'éposâr la Moriza,
D'itou l' pës çhaud d' tôs sôs galants.
D'ai d' bëlles faîs sâutâ la cisa,
Rê que p' l'allâr toçhir la man ;
De sés tâl' hoê que l' jhor d' més nôcës,
D'àmo ma fëna cmë môs jus ;
Ah bê ! tant fôrt que m'n amor' sôssë,
D'âmris ptout pêrdre lyê q' môs bufs. — *Ref.*

— Avant d'épouser la Moïse, j'étais le plus chaud de tous ses courtisans. J'ai de belles fois *(bien des fois)* sauté *par dessus* la haie, rien que pour lui aller toucher la main. Je suis tel aujourd'hui que le jour de mes noces, j'aime ma femme comme mes yeux ; eh bien ! si fort que mon amour soit, j'aimerais plutôt perdre elle que mes bœufs.

VII.

Y a d' jhês, q' vodrôt nos ptâr la mouda
D' récoltâr c' qu'éls n'ont pâs vâgnà,

Et q' trovrôt qu'ést' na chusa cmouda
De mdyir l' bin q' lôs' âtr' ont gàgnà.
Mais, dyês mon bâu, s' lés jhês d' la seurta
Vgnont jamais p'éxarcir lâur ptir,
D'ai ma câutra sur l' suêl d' la peurta,
Q' së çhârjhë d' lés doutâr l'aptit. — *Ref.*

— Il y a des gens qui voudraient nous mettre la mode de récolter ce qu'ils n'ont pas semé, et qui trouveraient que c'est une chose commode de manger le bien que les autres ont gagné. Mais, dans mon étable, si les gens de cette sorte viennent jamais pour exercer leur métier, j'ai ma trique sur le seuil de la porte, qui se charge de leur *en* ôter l'appétit.

VIII.

Së jamais l'êcorà m'êtêrrë,
Et q' d'ôsse fait mon tëstamêt,
M'n ainé sarà l'hêrtir d' més têrrës
Et d' môs dous bufs, Jhouli, Fromêt.
El daît baillir d' mësses p' son pârë,
Câr', s'él fât dinse, al' arà prâu
Për paîïr binstout son ptiout frârë
Et p' faire la dota d' la srâur. — *Ref.*

— Si jamais le curé m'enterre, et que j'aie fait mon testament, mon aîné sera l'héritier de mes terres et de mes deux bœufs Joli, Froment. Il doit donner pour *faire dire* des messes pour son père, car, s'il fait ainsi, il aura assez pour payer en peu de temps *la part de* son frère et pour faire la dot de la *(sa)* sœur.

LES BŒUFS, de P. Dupont.

Il y a des gens qui, en parlant de la pièce précédente, vous diront carrément que ce n'est qu'une imitation de celle de Pierre Dupont, faisant entendre par là que ce n'en est qu'une traduction ou une faible imitation. Cette opinion, qui est à peu près générale chez nous, est-elle bien fondée? Ceux qui s'en font l'écho se sont-ils jamais donné la peine

de la contrôler en les comparant? Il est permis d'en douter. Je suis certain qu'il se produirait un notable revirement d'opinion en faveur de Béard, si tout le monde pouvait avoir sous la main les éléments de comparaison nécessaires; c'est pourquoi je crois bon et utile de reproduire ici la chanson de Dupont, non pour exalter l'un au détriment de l'autre, mais pour qu'on rende à chacun la part qui lui revient.

Cette chanson, qui ne comprend que quatre couplets, commence ainsi :

J'ai deux grands bœufs dans mon étable,
Deux grands bœufs blancs marqués de roux ;
La chaîne est en bois d'érable,
L'aiguillon en branche de houx ;
C'est par leurs soins qu'on voit la plaine
Verte l'hiver, jaune l'été ,
Ils gagnent dans une semaine
Plus d'argent qu'ils n'en ont coûté.
Refrain. S'il me fallait les vendre,
J'aimerais mieux me pendre ;
J'aime Jeanne, ma femme, eh bien ! j'aimerais mieux
La voir mourir que voir mourir mes bœufs.

Les quatre premiers vers du second couplet répondent aux quatre premiers vers du second couplet de Béard; c'est presque une traduction littérale; inutile par conséquent de les reproduire. Les quatre derniers vers du second couplet ayant été amplifiés par Béard, il convient de les citer :

Lorsque je fais halte pour boire,
Un brouillard sort de leurs naseaux,
Et je vois sur leur corne noire
Se poser les petits oiseaux — *Refrain.*

Comme on le voit, ce passage est devenu le quatrième couplet de Béard, qu'on peut regarder comme une traduction libre ou plutôt comme une imitation.

Les sept premiers vers du troisième couplet se retrouvent dans le troisième couplet de Béard ; seulement le huitième vers : *Je ne veux pas* (les vendre), *ils sont à moi*, a été remplacé par les paroles suivantes : Mais j'aimerais mieux être pendu que de vendre au boucher mes deux bœufs.

Voici maintenant le quatrième :

Quand notre fille sera grande,
Si le fils de notre régent
En mariage la demande,
Je lui promets tout mon argent.
Mais si pour dot il veut qu'on donne
Les grands bœufs blancs marqués de roux,
Ma fille, laissons la couronne,
Et ramenons les bœufs chez nous.

Le trait final du dernier couplet est réellement beau ; c'est bien là en effet le cri spontané de l'homme cupide, pour qui femme et enfants ne sont rien à côté d'une bête qui rapporte gros. Ce trait cependant n'a pas été reproduit par Béard ; pourquoi n'en a-t-il pas tiré parti ? Pour la raison bien simple qu'il n'a nullement eu l'intention de faire une simple imitation. Les *Bœufs* de Dupont lui ont suggéré l'idée de composer une chanson sur le même sujet ; et, avec la connaissance qu'il avait des gens de la campagne, il a bien vite vu que la langue populaire est trop ennemie de la déclamation et des remplissages pour rendre certains passages de l'original, et que le bouvier de P. Dupont n'avait pas le caractère des gens de nos campagnes. Il lui fallait donc faire une *adaptation* et non une imitation, et, pour être conséquent avec lui-même, il devait rejeter tout ce qui n'était pas compatible avec les idées et les sentiments d'un bouvier, bon père de famille avant tout.

Il n'y a donc rien d'étonnant qu'il n'ait pas songé à tirer parti du trait final de la chanson de Dupont, et que dès le premier couplet il s'écarte si fort de son modèle.

Il est hors de doute que son bouvier est plus humain et plus sympathique que celui de Dupont, et que sa pièce a un charme tout particulier et des beautés d'un ordre plus élevé, mais voyons si dans l'exécution les deux artistes sont aussi habiles. Comme on a pu le voir à première vue, il n'y a rien de commun entre eux dans le premier couplet, si ce n'est l'idée de la possession de deux grands bœufs et d'une belle charrue. Il devait en être ainsi, car chaque personnage devait se faire connaître dès le début, et c'est ce qu'ils font.

Le bouvier de Dupont nous apparaît d'abord comme un vaniteux, un fanfaron, qui ne vante ses bœufs que parce qu'ils lui rapportent en une semaine plus qu'ils ne lui ont coûté ; ensuite comme un homme sans cœur, qui préférerait voir mourir sa femme plutôt que ses bêtes. Quoique ces paroles, qui achèvent de le montrer à nu, sentent un peu la charge, elles se justifient — il se rencontre de pareilles natures, — mais ce qui ne se justifie pas, ce sont les idées contenues dans ces trois vers du premier couplet :

L'aiguillon est en branche de houx.
C'est par leurs soins qu'on voit la plaine
Verte l'hiver, jaune l'été.

Il n'y a pas de quoi se vanter de la possession d'un aiguillon, surtout d'un aiguillon de branche de houx ; à quelque point de vue qu'on se place, ce n'est qu'un remplissage, pour ne pas dire plus. En outre est-il admissible qu'un être semblable soit accessible aux beautés de la nature et doublé de l'étoffe d'un peintre ou d'un poète? Ce sont là des taches au tableau, et cela dès l'entrée en matière. Trouve-t-on par contre des fautes aussi graves dans la production de Béard? Je laisse au lecteur le soin d'en trouver et de décider si ceux qui disent que Béard *n'a fait qu'imiter* Dupont s'expriment bien.

A. Constantin.

LE RÉGIME
ET LA RÉFORME PÉNITENTIAIRES

(Fin. — V. les nos 8, 9, 10, 11 et 12. — Année 1885.)

CHAPITRE VIII.

Utilisation des produits agrico-horticoles, forestiers, fruitiers.

§ 1er — Produits agricoles.

Dans ma pensée, comment utiliserait-on les produits *agricoles* proprement dits récoltés par nos Fermes de condamnés, c'est-à-dire froments, orges, avoines, maïs, vins, animaux d'alimentation, chevaux, etc., etc.?

Ils seraient spécialement ACHETÉS *par les ministères de la guerre et de la marine, qui les affecteraient à l'alimentation, aux fournitures, aux remontes, etc., de nos armées de terre et de mer.*

Ces destinations auraient, entre bien d'autres, trois immenses résultats :

1° Meilleure nourriture des soldats, de la cavalerie ;

2° Economies considérables : d'abord, par des prix d'achats directs, sans intermédiaires gagnant beaucoup, tout en cherchant à « *gratter* » le plus possible sur la *qualité* des viandes, pain, vins, fourrages, etc.; puis, par la suppression des gros gains encaissés par les fournisseurs militaires, gain de plusieurs millions de francs ;

3° Avantages fort importants pour la consommation de la France entière, d'abord par un considérable accroissement de la quantité des denrées alimentaires, ensuite par la diminution des hauts prix de ces denrées.

Quelles heureuses conséquences économiques ! La France agricole pourrait se fermer à bien des importations aujourd'hui onéreuses à notre agriculture et enrichissant..... l'Etranger [1].

§ 2. — Produits horticoles.

Quant aux produits *horticoles* (c'est-à-dire haricots, pois, choux, salades, etc.), quant aux fromages, aux beurres, aux fruits, aux miels et cires, etc., leur première destination serait d'abord la consommation par la population de la *ferme pénitentiaire ;* les besoins intérieurs entièrement assurés, de manière à n'avoir besoin d'acheter aucun légume, les *disponibles* pourraient ou faire l'objet de marchés avec les *garnisons*, ou, à leur défaut, avec les établissements *publics* les plus proches, par exemple avec les écoles normales, hôpitaux-hospices, asiles d'aliénés, etc., c'est-à-dire qu'on ne mènera ces légumes aux marchés des cités ou bourgades voisines que lorsqu'il y aurait impossibilité de les vendre, ainsi que je viens de l'indiquer : on comprend pourquoi.

Selon les localités, nos fermes pénitentiaires pourraient, devraient se livrer, avec grands gains, soit aux *cultures officinales,* telles que : absinthe, aigremoine, anis, armoise, bardane, bourrache, cochléaria, digitale, mauves, menthe poivrée, moutarde, pyrèthres, valériane, verveine officinale, etc. (toutes choses dont l'officine de l'établissement serait le premier acheteur), soit aux cultures dites

1 J'ai été le *premier,* et dès novembre 1875 par une première publication, dès février 1878 par une deuxième, — toutes deux appuyées par une centaine de Tableaux comparatifs et synoptiques, — à « sonner le tocsin » sur les désastreuses conséquences du régime douanier inauguré le 23 janvier 1860 par l'Angleterre et la Belgique le 17 janvier 1863, avec l'Italie il y a dix ans, que j'imprimais à Grenoble en 1875, à Paris en 1878, avec preuves incontestables, que l'Agriculture et l'Industrie de la France étaient sacrifiées à celles de l'Etranger. Et je n'ai eu que trop raison. Que de bonnes et urgentes choses a faire, dans cet ordre de faits, pour rendre prospère notre Patrie !

industrielles, telles que caille-lait, carthame, chardon à foulon, fustel, etc.

Oui, répétons-le avec une foi profonde, avec un enthousiasme raisonné, quelles multiples et heureuses conséquences morales et économiques adviendraient des *fermes agricoles pénitentiaires* et des réformes pénales que je viens d'exposer succinctement !

CHAPITRE IX.

Ce que deviendront les condamnés à leur libération.

§ 1er. — La surveillance de la haute police.

En supposant adoptées, mises en pratique, mes idées PÉNALES et de TRAVAIL AGRICOLE développées ci-avant, que deviendraient les libérés dont la détention ne serait pas allongée, plus ou moins, selon la punition *financière* qui leur aurait été infligée lors du prononcé de la peine *corporelle ?* (Voir ci-avant, § 3, IV p , mes propositions de contrainte par corps pour non-paiement complet des dommages-intérêts alloués à leurs victimes.)

Avant de répondre à cette question, je demande, — quel que soit l'avenir pénitentiaire, — le maintien de la suppression de la surveillance de la haute police ; il me paraît à la fois équitable et de saine économie sociale de ne plus mettre d'entraves à la libre recherche de ses moyens d'existence par le condamné « qui a payé sa dette. » Il est juste qu'il puisse aller chercher du travail partout où il espère gagner sa vie, et cela sans s'exposer à des « ruptures de ban » qui le rejettent sans miséricorde dans le milieu dont il avait peut-être une louable horreur ; ruptures de ban qui, entraînant de ce chef poursuite et condamnation publiques, le forcent, — 50 fois sur 100, — à devenir récidiviste.

§ 2. — Avenir des libérés.

Ce vœu émis, voyons ce que pourraient devenir les condamnés à leur libération :

1° Ou avant leur condamnation ils avaient une profession, et alors ils la reprendront et l'exerceront où ils voudront ;

2° Ou ils n'en avaient aucune, et alors, pendant leur détention, ils auront pu apprendre un métier manuel dans les ateliers que la ferme pénitentiaire se créera pour la fourniture de tels ou tels objets nécessaires à son intérieur, à son exploitation agricole : en ce cas, les libérés rentreront dans la société avec la possibilité de travailler comme ouvriers (tailleurs d'habits, forgerons, cordonniers, tourneurs, menuisiers-ébénistes, mécaniciens, tonneliers, etc.). On n'y ferait des ouvriers que par choix basés sur repentir vrai et sur aptitudes ;

3° Ou, selon leur désir exprimé et facilité, on pourra en faire des colons libres en Algérie, en Calédonie, en Guyane, en Cochinchine, où des concessions de terrain leur seraient faites sous certaines conditions restrictives, avec transport gratuit pour eux et leurs familles. C'est à cela, surtout, que doit tendre la direction supérieure pénitentiaire ;

4° D'autres, très probablement, ne voudront pas quitter la France, car ils seront vite devenus ou des ouvriers agricoles, ou de bons manœuvres culturaux, en ces véritables *fermes-écoles de condamnés :* pour nos fermiers ou propriétaires fonciers à court de bras, ils deviendraient de fort utiles auxiliaires ; et plus il s'en éparpillera dans nos campagnes, moins il y aura de *récidivistes*.

§ 3. — Excédents de recettes des fermes pénitentiaires. Affectations diverses. Fonds indemnitaires pour les victimes des condamnés.

Maintenant, je n'ai plus qu'à énumérer les diverses destinations que, — toutes dépenses *ordinaires* prélevées, —

devraient recevoir les excédents de recettes qui, au bout de peu d'années, adviendraient du nouveau et fécond régime pénitentiaire que je viens d'exposer avec une concision forcée. Et si ces excédents ne suffisaient pas, une dotation budgétaire particulière, — d'obligation en quelque sorte sacrée, — devrait y être éventuellement consacrée.

On en formerait d'*abord* les deux fonds spéciaux ci-après, lesquels seraient *placés* de manière à produire le plus haut intérêt possible. Et cet intérêt, au besoin avec un prélèvement sur le capital, servirait :

1° A INDEMNISER LES VICTIMES DES ATTENTATS CONTRE LES PERSONNES ET LES PROPRIÉTÉS (et, plus spécialement, ceux *contre les personnes*); AU CAS DE MEURTRE SUIVI DE MORT, A INDEMNISER LES ENFANTS ET LES VEUVES, OU, A LEUR DÉFAUT, LES MÈRE ET PÈRE, OU LES AÏEUX DES HOMICIDÉS. — *Les cours d'assises et d'appel, les tribunaux de police correctionnelle fixeraient dans leurs arrêts, ou jugements, les quotités indemnitaires, par appréciation du dommage causé;*

2° A fournir une *réparation* à la fois PUBLIQUE et effective aux victimes des erreurs judiciaires et aux *prévenus reconnus innocents* soit par arrêts ou jugements, soit par ordonnances de non-lieu. C'est-à-dire réhabilitation publique, solennelle, puis indemnité financière égalant au moins le gain quotidien habituel de chacune des *journées* perdues par l'*innocent* indûment condamné ou arrêté.

Faisons enfin disparaître de notre Législation pénale ce que l'on peut à bon droit appeler des « *lapsus d'équité publique.* » Il y en a déjà tant d'autres, sans ceux-là !

VI^e PARTIE.

CONCLUSIONS GÉNÉRALES.

Pour en terminer, revenons maintenant, afin de les affirmer à nouveau, aux argumentations et solutions des IV^e et V^e Parties de cette Etude, savoir :

A faire exécuter aux condamnés des deux sexes, d'abord des travaux *ruraux* de toutes sortes, en plein air, par tous les bras pouvant y être employés; puis, par les condamnés *ouvriers* et *ouvrières,* des travaux d'*industrie* proprement dite mais d'INTÉRÊT PUBLIC POUR L'ETAT [1], — travaux agricoles et industriels que les prisonniers sauraient éminemment utiles au pays, à eux-mêmes, et qu'ils sentiraient être un acheminement à leur relèvement moral, — il y aurait certainement encore, et, toujours entre beaucoup d'autres heureuses conséquences, un avantage considérable au point de vue de l'état disciplinaire intérieur de ce que je pourrais qualifier « l'honorabilité prisonnière ». Je m'explique :

La cellule, et aussi l'emprisonnement ordinaire entre quatre murs plus ou moins resserrés, sans échappées d'horizon, sans vue d'aucun coin du ciel, avec une conscience et un cerveau presque constamment fébriles, sont à la longue, et même dès peu après l'incarcération, des causes d'atrophies et physiques et intellectuelles. Les chiffres que je donne plus loin le prouvent péremptoirement ; oui,

1 Ainsi les cordonniers feraient des chaussures, les tailleurs d'habits des uniformes, les couturières des chemises, des musettes, etc., etc., pour nos soldats, notre marine, et pour les condamnés eux-mêmes. Alors quel gain journalier meilleur pour l'Etat, pour la production nationale, pour les prisonniers !

comme, sur ce grave sujet, on ne saurait accumuler trop de preuves, que le lecteur veuille bien prendre connaissance des tableaux statistiques placés aux PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Après un certain temps d'emprisonnement, surtout de cellule, — et la moindre infraction au règlement intérieur amène l'encellulement [1], — je considère comme névrotiques, hystériques, lypémanes, nostalgiques, etc., à des degrés plus ou moins graves, les 90/100es des détenus des deux sexes. De là des surexcitations incessantes et *de diverses natures,* qui les portent à commettre en 1880 :

Dans les maisons d'arrêt départementales, 2,380 violences sur gardiens et co-détenus, 577 *actes d'immoralité,* 1,461 refus de travail et 24,350 infractions *diverses ;*

Dans les 6 maisons *centrales* de femmes, dont la population en 1880 était de 2,729, il y a eu seulement 22 actes immoraux, 85 violences, 83 rébellions-mutineries, 86 refus de travail, mais... 1,875 infractions au silence. En tout, 3,299.

Dans les 18 *centrales* d'hommes, contenant 13,927 individus (y compris les pénitenciers), il y a eu 1,220 vols, 3,295 voies de fait, 2,085 rébellions-mutineries, 298 immoralités, 2,068 refus de travail, etc., en tout *66,973 infractions*. En outre, il a été déféré aux cours d'assises ou tribunaux correctionnels 7 tentatives d'assassinat sur des gardiens, 4 *idem* sur des co-détenus, 10 cas de coups et blessures, 1 d'incendie, 3 rebellions, 2 outrages publics à

1 Pour 1880, voici le nombre de journees de cellule infligées à titre de *punitions :*

	Hommes.	Femmes.
Dans les *maisons centrales :*		
Journées de cellule	93,812	»
— de séquestration	2,821	»
— d'observation et d'isolement . .	17,807	482
Dans les prisons *départementales*	10,918	910
	125,358	1,392
TOTAL. . . .	126,750	

la pudeur, 20 vols au préjudice de l'Etat et 4 escroqueries. En tout, 51 cas d'assises ou de correctionnelle.

En présence de ce triste état de choses, n'est-on pas fondé à chercher à porter du calme dans ces esprits, à entretenir et à ramener, autant que possible, la force et la santé morales et physiques dans ces êtres si souvent privés de ce qui constitue l'*Homme* dans sa véritable et noble acception ?

N'est-on pas fondé à croire que si le corps et la pensée de l'incarcéré avaient pour objectifs ou ce labeur agricole si moralisateur, hygiénique au premier chef, et qui guérit ou atténue même la folie, ou des travaux industriels vraiment producteurs, le malheureux prisonnier ne deviendrait pas le tributaire de bien des maladies inhérentes au système pénitentiaire de nos jours ? Maladies qui, à commencer par celles du cerveau, de la moëlle épinière, des méninges, des actes contre nature si fréquents en cellule, transforment très rapidement la plupart des prisonniers en non-valeurs sociales soit quant à la moralité, soit quant à la production nationale tant en prison qu'après libération.

Enfin, n'est-on pas fondé à demander que les criminels soient considérés et traités comme des malades sociaux, qu'à ce titre ils soient soumis à une répression *non vengeresse,* mais réhabilitante et moralisatrice ? Pour qu'elle le soit, il est absolument nécessaire que le détenu se réhabilite à ses propres yeux par un travail qui sera moralisateur pour le plus grand nombre par cela même qu'ils le sauront d'une utilité multiple.

J'ai fini. Et cependant, en semblables sujets, que de réformes encore à opérer aux points de vue des *responsabilités,* des réformes et délais juridiques, du coût de « la Justice, » des pénalités ou trop infimes pour certains cas (tels que falsifications de denrées alimentaires, compagnies

financières vrais coupe-gorges pour l'épargne trop crédule, attentats à la pudeur, fausses déclarations en contrats de mariage, opérations des syndics de faillites, etc.), ou trop rigides en certains autres !

Mais à quoi bon entrer dans des détails et exposer des *desiderata* qui ne seraient que secondaires, ou même tertiaires ? Dès que le Législateur aura mis sur nos Codes, — pour ce que demandent les pages qui précèdent, — une main réformatrice, rationnellement, forcément pour ainsi dire, de par les transformations pénales et pénitentiaires que je propose et qui seront un jour ou l'autre la clef de voûte d'un nouvel édifice juridique, l'on marchera de modifications en modifications ; au fur et à mesure, tels et tels points seront mis en lumière ; et alors, posément, d'une manière bien réfléchie, le *Mieux* se réalisera en ces questions sociologiques de première importance. Le Moraliste, le Penseur, l'Homme d'Etat, le Législateur ont, à résoudre ces si hautes questions, un bien noble rôle : nous les convions à le remplir, et au plus tôt !

Je l'ai déjà dit en la Préface de ce Livre, qui m'a coûté tant de rudes études, tant de consciencieuses recherches :

Je me plais à espérer qu'après m'avoir lu avec attention, mes lecteurs me rendront ce bon témoignage que, dans cette nouvelle publication comme par toutes mes précédentes, j'ai cherché à être, — encore et toujours, — utile à la saine Démocratie, c'est-à-dire à celle qui travaille avec fruit, celle qui fonde POUR TOUS ET POUR CHACUN.

Grenoble, le 20 janvier 1886.

B. NICOLLET.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I.

ALIÉNATION MENTALE, EPILEPSIE, SUICIDES (OU TENTATIVES DE SUICIDES).

Cas constatés au cours de 1880 dans les Maisons centrales et les Pénitenciers agricoles

	Aliénés	Epileptiques.	Suicides.	(Tentatives de).
Dans les 15 centrales d'hommes de la France (population : 11 616).....	34	56	5	9
Dans les 3 pénitenciers agricoles de la Corse (2 311 détenus).....	»	2	»	»
Dans les 6 centrales de femmes de la France (2,729 détenues)	11	6	»	»
TOTAL GÉNÉRAL....	45	64	5	9

123 cas.

On le voit, rien que deux épileptiques, point d'aliénés ni de suicides dans les trois pénitenciers agricoles, pendant toute l'année 1880, et sur un total de 123 cas.

En même cours de 1880, et dans les **prisons départementales,** il y a eu, sur une population de 23,659 détenus (19,332 hommes, 4,327 femmes), 1,310 cas semblables, savoir :

Aliénation mentale.		Epilepsie.		Suicides.	
Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
724	238	244	64	17	3
TOTAUX : 982		308		20	

1,310 cas.

II.

ÉTAT SANITAIRE des 15 maisons centrales d'hommes, comparativement avec celui des pénitenciers agricoles. (*Population :* des 15 centrales, 11,616 , des 3 pénitenciers corses, 2,311 ; soit 13,927.)

NATURE DES MALADIES AYANT AMENÉ L'ADMISSION A L'INFIRMERIE. (Maisons centrales d'hommes et pénitenciers agricoles.)	Dans les trois pénitenciers agricoles. de Casabianda.	de Castelluccio.	de Chiavari.	TOTAL DES CAS DE MALADIES dans les trois pénitenciers agricoles.	TOTAL GÉNÉRAL pour toutes les maisons centrales d'hommes, y compris ces trois pénitenciers
APPAREIL CIRCULATOIRE.					
Maladies du cœur et du péricarde	1	»	2	3 sur	129 cas
— des artères et des veines	»	»	»	»	46
APPAREIL RESPIRATOIRE.					
Pneumonies, pleurésies, etc.	10	18	10	38	419
Maladies des bronches et du larynx.	48	10	32	90	1,011
Phthisie pulmonaire	»	1	5	6	375
APPAREIL DIGESTIF ET ANNEXES.					
Angines	2	1	2	5	111
Indigestions et embarras gastriques	»	22	2	24	915
Gastrites, entérites, diarrhées, etc.	39	15	33	87	569
Péritonites	»	5	1	6	38
Mal. du foie, des voies biliaires et de la rate	71	6	8	85	133
Mal. des voies urinaires, *organes genitaux*	»	2	3	5	174
APPAREIL CÉRÉBRO-SPINAL ET NERVEUX.					
Mal. du *cerveau*, de la *moelle* et des *meninges*	»	1	1	2	90
Nevralgies	»	»	»	»	107
Névroses	12	»	»	12	29
Epilepsie	»	1	1	2	39
Folie	1	»	»	1	20
Idiotie	»	»	»	»	4
APPAREIL DES SENS, DE LA PEAU ET DU TISSU CELLULAIRE.					
Maladies des yeux	7	4	4	15	186
Malad des oreilles, du nez et de la bouche.	3	»	3	6	118
Abces, furoncles, ulceres, etc.	11	1	8	20	442
Erysipèles.	2	15	»	17	144
Maladies diverses de la peau	5	»	1	6	113
APPAREIL LOCOMOTEUR.					
Rhumatismes	»	9	7	16	364
— articulaires	12	1	5	18	110
Arthrites, caries, necroses, etc.	»	1	1	2	91
APPAREIL SECRÉTOIRE.					
Hydropisies diverses	»	2	2	4	102
PYRÉXIES.					
Fièvres intermittentes	810	283	514	1,609	1,744
Fièvre typhoïde.	17	6	8	31	400
Fièvres diverses.	228	»	5	233	366

Quant aux nombreux cas de *fièvres intermittentes* (probablement *paludéennes* pour la plupart), il n'y a pas lieu d'en tirer déductions contraires à mes thèses, car sur 2,859 cas, savoir :

Casabianda.....	1,675	soit.....	2,859
Castelluccio.....	448		
Chiavari.....	736		

il y a eu 1,704 guérisons, savoir :

à Casabianda.....	1,530	2,704
à Castelluccio.....	402	
à Chiavari.....	772	
Différence seulement...		155
Desquels il y a à déduire un total *général* de...		106
décès advenus de toutes sortes de maladies énumérées au grand Tableau qui précède. Donc.....		49

seulement restaient malades fin décembre 1880. Et il ne faut pas, en présence de ces chiffres, perdre de vue que les *emplacements* de Casabianda, de Castelluccio et de Chiavari, la climatologie de la Corse, la nature spéciale des travaux (dessèchements de marécages, défrichements de sols vierges, etc.), hygiène intérieure et personnelle probablement défectueuse, etc., etc., auraient dû, sans que l'on pût en être surpris, singulièrement aggraver l'état sanitaire des 2,311 détenus de ces trois pénitenciers. Etonnons-nous, au contraire, de n'avoir pas à constater plus de décès sur tant de maladies, dont la plupart des causes étaient certainement antérieures à l'incarcération en Corse.

ÉTAT SANITAIRE des Prisons départementales.

Pour 23,659 détenus et détenues, au cours de 1880, il y a eu 14,076 entrées aux infirmeries, savoir :

Maladies chroniques.		Maladies aiguës.	
Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
5,428	1,434	4,624	2,590
6,862		7,214	
TOTAL.....	**14,076**		

FIN.

LA SOCIÉTÉ GÉOLOGIQUE DE FRANCE DANS LE JURA MÉRIDIONAL

Le 23 août 1885, la Société géologique de France réunie à Champagnole (Jura) y ouvrait sa session extraordinaire annuelle, dans le but d'étudier, sous la direction de M. Marcel Bertrand, dans le Jura méridional, le *dogger* et le *malm* qui y sont bien représentés.

La série des couches oolithiques étudiées pour la première fois, en Angleterre par William Smith, puis par Buckland, Conybeare et Philipps, se composait, au-dessus du lias, des termes suivants :

1° *Inferior oolite ;* 2° *Fuller's earth ;* 3° *Great oolite ;* 4° *Bradford-clay and forest marble;* 5° *Cornbrash ;* 6° *Kelloway rock ;* 7° *Oxford-clay ;* 8° *Coral-rag ;* 9° *Kimmeridge-clay ;* 10° *Portland sand and portland stone ;* 11° *Purbeck beds.*

En 1843, au lieu de prendre comme base, pour distinguer la succession des couches, la constance dans leurs caractères pétrographiques, d'Orbigny établit les divisions du jurassique en s'appuyant sur la comparaison des faunes, sans rien changer cependant dans la classification anglaise, sauf pour un seul étage. Cette classification de d'Orbigny fut généralement adoptée ; mais, lorsqu'on voulut fixer sur le continent les termes qui devaient composer chaque étage jurassique, il arriva souvent que la classification fut en désaccord avec le principe qui lui avait servi de base. C'est ainsi qu'au fur et à mesure des études de détail, de nouveaux noms furent introduits dans la science, à ce point

que les confusions devinrent bientôt nombreuses. Il était indispensable de préciser les faits par une étude sur place, d'où la raison de la présence de la Société géologique de France dans les régions qui auraient dû servir de modèles à la classification du système jurassique.

Bajocien, Bathonien. — Les discussions ne portèrent guère sur le Bajocien et le Bathonien Cependant, à la partie supérieure de ce dernier étage, aux environs de Besançon, on trouve la dalle nacrée qui établit un passage insensible entre le bathonien et le callovien, si bien que M. Choffat rattache la dalle nacrée au callovien et ce dernier au bathonien.

En effet, la zone à *Amm. macrocephalus* présente tantôt le facies callovien, c'est-à-dire de marno-calcaires ferrugineux avec faune callovienne, tantôt le facies bathonien.

« Le facies callovien est bien connu en Souabe, dit M. Choffat [1], où la presque totalité des auteurs l'ont considéré comme faisant partie du *Dogger*. Il se prolonge en Suisse à travers le canton d'Argovie et atteint la partie orientale et la partie septentrionale du Jura bernois, où il est compris entre le calcaire roux sableux (Thurmann) et l'assise à *Amm. anceps* et à *Amm. athleta*. Dans la partie sud-occidentale du Jura bernois, le Jura neuchâtelois, le département du Doubs et la partie occidentale du département du Jura, nous trouvons au contraire la dalle nacrée (Thurmann) qui occupe exactement la même position, tandis que le facies callovien réapparaît dans la partie sud-orientale du département du Jura et dans l'Ain. »

Lorsqu'on étudie les contrées limitrophes entre les deux facies, il est facile de voir les marnes à forme bathonienne se charger de plus en plus de fossiles calloviens, jusqu'à

1 M Choffat. — *Journal de sciencias mathematicas, physicas e naturals,* n° XXXVII. Lisboa. 1884.

ce que l'on arrive au type callovien. C'est ce que l'on peut constater dans la Franche-Comté ; et, dans le Jura bernois, on remarque que les bancs à *Amm. macrocèphalus* s'amincissent et passent sous la dalle nacrée.

M. Wohlgemuth [1] a démontré que dans le bassin de Paris on retrouve des faits identiques ; c'est-à-dire qu'on y voit le bathonien supérieur et le callovien présenter tantôt un facies argileux, tantôt un facies calcaire et l'on y trouve toute une série d'espèces ayant leur niveau principal tantôt dans le bathonien, tantôt dans le callovien à facies bathonien. Ce qui est en faveur de l'interprétation de M. Choffat. Il arrive souvent que les derniers bancs du bathonien sont taraudés, alors les couches qui les recouvrent n'ont plus le même facies ; sans doute, cet accident peut se rencontrer, comme l'a fait voir M. Wohlgemuth, au-dessus de l'assise à *Amm. macrocephalus*. Ces bancs taraudés n'en indiquent pas moins une ou plusieurs oscillations dans le niveau de la mer, rappelant une fin de période. D'un autre côté, dans les Ardennes, il n'y a pas de limite distincte entre le callovien et l'oxfordien ; dès lors, si l'on rattachait le callovien au bathonien, on ne trouverait plus de limite entre l'étage ainsi formé et l'oxfordien. Il est vrai que les faits paraissent être différents dans le Jura, où la zone à *Amm. athleta* forme au callovien une limite tranchée. Quoiqu'il en soit, la majorité des géologues incline encore à penser que le callovien avec ses trois zones (1° zone de l'*Amm. macrocephalus ;* 2° zone de l'*Amm. anceps ;* 3° zone de l'*Amm. athleta*) doit être rattaché plutôt à l'oxfordien qu'au bathonien. Ces faits indiquent combien nos divisions sont encore artificielles.

1 Wohlgemuth. — *Recherches sur le jurassique moyen à l'est du bassin de Paris*. Nancy. 1883.

Oxfordien. — Aux environs de Besançon, l'oxfordien *(stricto sensu)* est représenté par des schistes calcaires s'émiettant facilement au contact de l'air et renfermant en quantité de petites ammonites pyriteuses : *Amm. renggeri, Amm. arduennensis, Amm. cordatus ;* et, sur ces marnes on trouve des calcaires à rognons dits *Sphérites,* avec *Pholadomya exaltata.* Cet oxfordien franc-comtois est recouvert, à Andelot, au ravin de la Supt, par les couches de Birmensdorf, nous le retrouvons dans les mêmes conditions entre Lupieu et Nivollet, au nord de Saint-Rambert-en-Bugey. Mais à Saint-Claude, au Colombier et à Chanaz, les marnes à *Amm. renggieri* et les marno-calcaires à *Pholadomya exaltata* manquent. Ces derniers disparaissent d'abord ; c'est ainsi qu'à La Billode ils sont à peine représentés, ainsi qu'à Lupieu (en Bugey). Dans la partie est du Jura méridional, ces dépôts sont remplacés par ceux de l'argovien avec spongiaires. Les calcispongiæ, dit M. Choffat, sont dispersées dans le Jura, dans les formations littorales, les hexatinellides et les lithistidœ forment des bancs ayant évidemment occupé des profondeurs beaucoup plus grandes ; ce sont les hexatinellides qui ont dominé dans les dépôts jurassiens, d'où le nom de bancs à hexatinellides, indiquant ainsi un habitat de mers profondes. Ils y forment trois horizons bien distincts : 1° L'inférieur caractérise les couches de Birmensdorff ; 2° le moyen, les couches à *Amm. bimammatus ;* 3° le supérieur, les couches à *Amm. polyplocus.* A l'ouest du Jura méridional, ces niveaux sont quelquefois seuls, mais vers l'est, ils sont le plus souvent superposés. De ce côté, les dépôts de mers profondes dominent. Lorsqu'on étudie les faunes de ces niveaux à hexatinellides, on ne peut s'empêcher de constater entre elles de grandes analogies ; l'habitat devait donc être le même. Nous remarquerons que les ammonites du

niveau supérieur sont assez souvent mélangées avec des fossiles de l'astartien, quelquefois cependant elles en sont distinctes ou le mélange n'a lieu qu'à la base.

Aux environs de Besançon, sur les couches à *Pholadomya exaltata,* on a le glypticien, le rauracien et l'astartien ; ici, plus de niveau à hexatinellides. Les marnes et les marno-calcaires de la partie est du Jura méridional, avec les spongiaires, semblent donc correspondre à ces niveaux de calcaires compacts ou oolithiques de la région ouest du Jura méridional. Enfin, je ferais remarquer que l'on a trouvé la faune du glypticien tantôt sur l'oxfordien (*stricto sensu*), tantôt sur l'argovien. Il paraît donc utile de grouper ces divers dépôts dans un grand étage. Le mot corallien étant impropre et la confusion ne pouvant que gagner à la création d'un nouveau nom, il est préférable de donner plus d'extension à l'oxfordien et de considérer sous ce terme : les marnes à *Amm. renggeri,* les marno-calcaires à *Pholadomya exaltata,* les calcaires argileux à *Amm. canaliculatus,* les marnes à *Waldheimia impressa,* les calcaires à myes, les marno-calcaires à *Amm. bimammatus* et enfin les couches de Wangen. Le mélange des fossiles de Baden avec ceux de l'astartien et le grand développement de ces derniers dépôts, dans la partie est du Jura méridional, autorisent leur groupement dans le séquanien.

Facies coralligène. — Le principal attrait dans les nombreuses excursions de la Société a été l'étude du facies coralligène.

Sur la route de Molinges à Viry, nous avons vu un bel exemple de récif corallien ; en effet, à cet endroit, des bancs de calcaires compacts, puis oolithiques ou bréchiformes, avec grands polypiers en place, nous ont montré nettement la partie externe d'un récif corallien. A Valfin, à Charix, à Oyonnax ou à la Balme (Savoie), les dépôts à facies co-

ralligène sont crayeux, oolithiques et riches en fossiles, représentant ainsi le centre de récifs coralliens.

Ces récifs coralliens sont à des niveaux différents ; nous avons pu le constater plusieurs fois, soit sur la route des Planches à Sirod ou aux environs de la gare de Charix et surtout à Oyonnax, où nous avons trouvé quatre récifs coralliens superposés : un premier dans le rauracien, un deuxième dans le séquanien, un troisième dans le kimméridgien et un quatrième dans le portlandien. En présence de faits semblables, a dit M. Renevier, il est de toute nécessité d'abandonner à tout jamais le nom de corallien pour désigner un étage du malm. Ce n'est pas un étage, c'est un facies.

Le récif corallien de Valfin appartient-il au virgulien ou au ptérocérien ou même à un étage plus ancien ?

MM. Bertrand et Bourgeat ont admis sur le terrain qu'il représentait le ptérocérien. M. de Grossouvre y signale les fossiles suivants :

Hemicidaris agassizi ;
Acrocidaris nobilis, Ag. ;
Hemicidaris intermedia, Forbes ;
Rhabdocidaris orbignyi, Desor.;
Cidaris glandifera (?) *radioles,* Gold. ;
Glypticus lamberti, Cott.;
Pseudodiadema florescens, de Loriol ;
Acropeltis æquituberculata, Ag.;
Pseudosalenia aspera, Cott.;

Selon M. de Grossouvre, cette faune d'oursins présente un très grand nombre d'espèces communes avec le corallien de Bourges qui, d'après M. Douvillé, serait de l'astartien.

Enfin, ajoutons que M. de Grossouvre a recueilli à Valfin une *Zeilleria egena,* fossile caractéristique du niveau de Bourges et qui s'y cantonne dans tout le bassin de Paris.

La base du récif corallien de Valfin appartient peut-être à l'astartien et représente ainsi nos calcaires à rognons siliceux avec *Acropeltis æquitubertulata*, *Hemicidaris intermedia*, *Cidaris cervicalis*, etc.

Tels sont les faits qui ont été de la part de la Société le sujet d'un examen attentif. Ils simplifieront certainement le travail des futurs géologues jurassiens. A notre avis, il sera utile de donner aux étages plus d'extension afin de pouvoir y placer les subdivisions locales.

Ramifications du Jura méridional en Savoie. — Ces faits constatés sous l'habile direction de MM. Bertrand et Choffat, par les membres présents à cette réunion extraordinaire, peuvent-ils nous servir pour l'étude de notre région ? Oui, sans aucun doute.

Les dernières ramifications est du Jura méridional sont en Savoie et l'on y trouve les terrains jurassiques du bajocien au purbeck. Depuis longtemps, les subdivisions inférieures — sauf pour le bajocien — y sont connues, jusqu'aux couches de Birmensdorf. Mais on y trouve aussi la zone à *Amm. bimammatus* (niveau moyen à hexatinellides), des calcaires bien lités sur l'horizon des couches de Wangen, la zone à *Amm. polyplocus* (niveau supérieur à hexatinellides) et une grande épaisseur de calcaires à rognons siliceux avec brachiopodes et échinides (coupe de Chanaz). Le ptérocérien sera représenté par les dolomies caverneuses et les calcaires blancs, tantôt compacts, tantôt crayeux et oolithiques avec diceras et autres fossiles très nombreux. Durant le sous-étage virgulien, au mont du Chat, au mont Tournier, à la Balme, à Chanaz, au mollard de Vions et à l'extrémité sud du grand Colombier, le récif corallien a continué à se former. A la montagne des Parves, M. Falsan cite à la partie supérieure de ces dépôts le *Lepidotus itieri* des couches d'Armaille. Au sud du grand

Colombier, sur les calcaires à petites oolithes qui terminent le récif corallien, on a d'abord des calcaires gris à *Terebratula subsella,* puis des plaquettes à *Exogyra virgula* et *Zamites feneonis* que l'on trouve au ravin de la Dorche (versant est de la chaîne du Colombier), et au plan d'Hotonnes (versant ouest de la même chaîne). Sur ces derniers dépôts du *Virgulien,* on rencontre au Colombier, de gros bancs de calcaires gris avec *Nerinea trinodosa* et nombreux trous dus à la disparition des nérinées. Dans la chaîne du mont du Chat et de l'Epine, ainsi qu'à la montagne des Parves, le mont Tournier et jusque vers la cluse de Chaille, les couches du *portlandien* ont un aspect différent. Elles sont généralement représentées par un calcaire compact, blanc, avec quelques bélemnites ou par un calcaire grossier avec brachiopodes, avec un banc à fragments d'ostrea, ou encore par un calcaire gris à pâte fine, avec nérinées et quelquefois des taches noires rappelant celles du purbeck. Ce calcaire gris à pâte fine, presque lithographique, avec petits nids de calcite, mérite d'appeler l'attention, principalement au sud de la chaîne de l'Epine et à la cluse de Chaille.

Dans cette cluse, ce calcaire gris à pâte fine du portlandien renferme des ammonites qu'il serait bien intéressant d'étudier ; il alterne avec des conglomérats renfermant une matière noire, goudronneuse et des fossiles d'eaux saumâtres. Il importe de ne pas le confondre avec le calcaire du purbeck situé au-dessus des marnes vertes ou alternant avec ces marnes à fossiles d'eaux douces. Au mont du Chat et à Chanaz, ce calcaire gris avec quelques taches noires est recouvert par un banc de dolomie compacte d'un mètre environ d'épaisseur. Cette dolomie termine le *portlandien.*

Il y a déjà longtemps que M. Lory a signalé dans la cluse d'Yenne à la Balme (Savoie), les marnes à fossiles

d'eaux douces du purbeck ; mais, parmi les géologues de la Société, d'eux d'entre eux, MM. Maillard et Abel Girardot, spécialistes du purbeck, y firent de riches trouvailles. Dans une couche de 0m50 d'épaisseur et très voisine du valanginien, M. Maillard y signale :

Planorbis loryi, Coquand ;
Physa wealdensis, id.;
Physa bristovi, Forbes ;
Lymnœus physoïdes, id.;
Megalomastoma caroli, Maillard ;
Diplommoptychia conulus, id.;
Valvata sabaudiensis, id.;

A l'Epine, au mont du Chat, Chanaz et au mollard de Vions, le purbeck est formé de calcaire gris, avec fossiles d'eaux douces, alternant avec de petits lits de marnes verdâtres à cailloux noirs. Au Colombier, on a un véritable conglomérat à taches noires et *cailloux du portlandien* sur lequel repose le purbeck. Enfin, notons qu'au Val-de-Fier, la Société a cru reconnaître dans le purbeck un banc à ossements.

D'après ce qui précéde, je diviserai comme il suit les terrains jurassiques dans les dernières chaînes est du Jura méridional.

ÉTAGES	NATURE DES DÉPOTS AVEC LES ÉPAISSEURS MOYENNES.	SOUS-ÉTAGES
Zone de passage ou PURBECK	Marnes verdâtres et conglomérat avec fossiles d'eaux douces. — Calcaires compacts, taches noires, nids de calcites et fossiles d'eaux douces ou d'eaux saumâtres. (Epaisseur, 7 m.)	*Couches nymphéennes* et *Couches saumâtres.*
PORTLANDIEN	Dolomie compacte. — Calcaires gris, à pâte fine, nids de calcite, *Nerinees, Ammonites.* — Calcaires blancs, quelques taches noires, *Belemnites* et *Nerinea trinodosa* au Grand-Colombier. (Epaiss., 35 m.)	

ÉTAGES	NATURE DES DÉPOTS AVEC LES ÉPAISSEURS MOYENNES	SOUS-ÉTAGES
KIMMÉRIDGIEN	Calcaires a plaquettes à *Exogyra virgula*, *Zamites feneonis*, etc. Calcaires gris, à *Terebratula subsella*, etc. (Epaisseur, 25 mètres) Calcaires blancs, magnésiens, oolithiques, à polypiers. (Epaiss., 50 m.)	*Virgulien.*
	Calcaires blancs, quelquefois crayeux, oolithiques, *Diceras*, *nombreux polypiers*, *Tereb. moravica*, etc. — Dolomie caverneuse. (Epaiss., 62 m.)	*Pterocerien.*
SÉQUANIEN	Calcaires gris, compacts, a rognons siliceux, alternant dans le bas avec des lits marneux. — *Terebratula insignis*, *Rhynchonella lacunosa*, *Rhynchonella inconstans*. *Waldheimia Mœschi*. *Acropeltis æquituberculata*, *Hemicidaris intermedia*, etc. (Epaisseur, 70 mètres).	*Astartien.*
	Niveau superieur a Hexatinellides ou marno-calcaires avec faune de la zone à *Amm. polyplocus*, alternant au Grand Colombier avec deux bancs a lumachelle a fossiles des calcaires gris de l'astartien. (Epaisseur, 35 metres.)	Niveau des couches de Baden.
OXFORDIEN	Calcaires bien lités. (Epaisseur, 30 mètres)	Niveau des couches de Wangen.
	Marno-calcaires, *niveau moyen a Hexatinellides* ou horizon de l'*Amm. bimammatus*. (Epaisseur, 11 metres.)	
	Marno-calcaires avec nombreux brachiopodes a la partie supérieure. — Calcaires a chaux hydraulique. (Epaisseur, 80 metres.)	*Argovien.*
	Niveau inferieur a Hexatinellides ou marno-calcaires a *Amm. Canaliculatus*. (Epaisseur, 20 mètres.)	
CALLOVIEN	Couches a oolithes ferrugineuses. (Epaisseur, 2 metres.)	*Amm. anceps.* *Am. macrocephalus*
BATHONIEN	Marnes sèches a collyrites, *Acrosalenia spinosa*. — Lumachelle. — Calcaire siliceux, *Pholadomya murchisonæ*, etc. — Marnes. (Ep., 70 m.)	
BAJOCIEN	Calcaires a entroques, marno-calcaires et calcaires siliceux. — *Cancellophycus*.	

Chambéry, le 15 octobre 1885.

Dr HOLLANDE.

LES ANIMAUX DISPARUS
DEPUIS L'APPARITION DE L'HOMME

La dernière des périodes de l'histoire de notre globe, celle qu'on désigne en géologie sous le nom de *quaternaire,* à cause de la position qu'elle occupe dans l'ordre des formations qui se sont succédées jusqu'à l'époque actuelle, est caractérisée par des phénomènes météorologiques remarquables, qui ont déterminé une grande extension des glaciers et un développement énorme des cours d'eau.

Seule, l'époque glaciaire vint, en effet, rompre un moment l'harmonie progressive qui jusque-là semblait avoir régné dans le développement du globe. Mais, tôt après son dénouement, la marche régulière se rétablit, et nous arrivons insensiblement à l'époque contemporaine, où les phénomènes géologiques se poursuivent sans que nous en ayons nettement conscience.

La faune de ces temps géologiques qui ont vu l'homme primitif, celui même qu'on peut appeler *fossile,* était peu différente de celle d'aujourd'hui, et avait avec elle une ressemblance tellement frappante, qu'il est impossible de méconnaître les liens étroits qui l'unissent à la faune de nos jours.

Depuis que s'est produit le grand fait de l'apparition des premiers témoins de notre race, le monde organique ne s'est, en réalité, enrichi d'aucune espèce nouvelle. En revanche, il y en a bien parmi celles qui faisaient cortège aux premiers hommes, qui n'ont pas connu l'époque actuelle. D'autres se sont complètement éteintes depuis les temps de l'histoire; d'autres encore ont quitté nos climats;

d'autres enfin, cédant à cette grande loi de la nature qui s'appelle la *concurrence vitale,* ne sont pas loin d'être comptées au nombre des espèces disparues.

La période quaternaire, qui a vu apparaître les animaux de la faune actuellement existante, est caractérisée en Europe, dans le nord de l'Asie, dans les deux Amériques, en Australie et ailleurs, par de grandes espèces, alors abondantes, qui ont disparu depuis.

En Europe, elle comprenait l'éléphant à crinière, ou mammouth, le rhinocéros à narines cloisonnées, l'ours des cavernes, le grand cerf d'Irlande, des hippopotames, des lions, des hyènes et quelques autres espèces du groupe des chats de l'Ancien-Monde, tous animaux en partie différents de leurs congénères africains ou asiatiques, en partie identiques avec eux. Qu'on suppose les grands animaux d'Afrique ou d'Asie s'éteignant, comme l'ont fait nos espèces européennes de grandes dimensions, et l'on aura une idée des pertes qu'a subies, sous l'influence des changements des climats, aussi bien que par l'action destructive de l'homme, la faune de nos pays, telle qu'elle existait au temps de la période quaternaire.

Avec ces espèces s'en trouvaient d'autres qui n'ont disparu qu'après elles, comme le bœuf urus de César, ou qui ont émigré vers les régions de l'Europe et de l'Amérique septentrionales, dans lesquelles elles sont allées chercher des conditions analogues à celles où elles vivaient précédemment, comme le renne et l'élan, le bœuf musqué, le glouton, le lemming, la chouette harfang, le tétras des saules. D'autres se sont réfugiées sur les hauts sommets des Alpes et des Pyrénées, comme le chamois, le bouquetin, la marmotte, le lagomys, le lagopède, ou ont gagné l'est, comme l'antilope saïga. D'autres ont fui devant l'homme, leur destructeur imprévoyant, comme l'aurochs, l'ours, le lynx,

le mouflon, le castor ; d'autres enfin sont restées dans les lieux mêmes où nous rencontrons aujourd'hui les débris osseux de leurs ancêtres, comme le cheval, le sanglier, le cerf, le chevreuil, le loup, le renard, le blaireau, la loutre, la fouine, le lièvre, le lapin, le hérisson, etc.

Le climat de l'Europe centrale était alors humide et probablement moins froid, mais certainement plus uniforme que notre climat actuel. Il était très favorable à la végétation nécessaire à l'éléphant, au rhinocéros, à l'hippopotame, à l'aurochs, et par suite aux grands carnassiers, qui trouvaient dans les pachydermes et les ruminants d'alors une proie non moins nécessaire à leur existence.

Un des faits qui paraissent le mieux prouvé, et qui certes n'est pas le moins étrange, est la présence simultanée dans nos régions, du renne, du glouton, du mammouth sibérien, qui ne peuvent vivre que dans les pays froids, et de l'hippopotame, du rhinocéros, de l'hyène, du tigre, du lion, à qui, au contraire, la chaleur est indispensable. A en juger par les débris que nous recueillons chaque jour, tous ces animaux étaient en nombre immense, preuve certaine qu'ils se trouvaient dans un milieu parfaitement adapté à leur vie et à leur multiplication.

Dans l'Amérique du Nord, ce sont les herbivores qui dominent, sous la forme de l'éléphant américain, du mammouth et des mastodontes, qui ont vécu encore longtemps dans ce pays après avoir disparu de l'Europe. De nombreux édentés les accompagnent. Cette tribu des édentés devient prépondérante dans l'Amérique du Sud, où elle est représentée par l'immense mégatherium, les mylodons et les mégalonyx, le curieux glyptodon, tous, formes massives et étranges, inconnues dans les autres parties du globe. La fréquence des chevaux dans le Nouveau-Monde, à cette époque, est remarquable ; mais leur vie n'y fut pas

de longue durée, et ils doivent s'être éteints bientôt, car les ancêtres de ceux qui vivent aujourd'hui en Amérique ont été importés d'Europe. On sait, en effet, qu'avant la conquête, les chevaux étaient tellement inconnus aux Américains, que ceux des Européens leur causèrent une surprise mêlée d'effroi.

La faune de l'Australie, patrie privilégiée des mammifères marsupiaux, était exclusivement composée de formes appartenant à ce groupe d'animaux, comme l'est encore celle de nos jours. Mais plusieurs d'entre eux avaient des dimensions bien supérieures à celles des actuels, qui ne sont que des nains par rapport aux espèces d'autrefois.

Ainsi, l'époque quaternaire est caractérisée partout par la grande taille de ses mammifères, et alors, comme aujourd'hui, tandis que l'Ancien-Monde est le pays des carnivores et l'Amérique du Nord celui des herbivores, on voit les édentés dominer dans l'Amérique du Sud et les marsupiaux en Australie.

Cette extinction successive de nombreuses espèces, pendant la durée de la période quaternaire, répond à une loi qui reçoit son application dès l'apparition des êtres organisés, à travers les différentes époques de l'histoire du globe, et les modifications qui en résultent, se poursuivent de nos jours encore, avec cette différence que nous ne voyons pas, dans nos temps modernes, de nouvelles espèces remplacer celles qui s'éteignent.

Les conditions qui avaient favorisé l'existence des grands mammifères dans nos contrées, prenaient fin d'une manière lente et graduelle, et ceux-ci s'en accommodaient ou succombaient plutôt les uns après les autres dans la lutte qu'ils devaient soutenir contre les éléments. A ces causes physiques venait s'ajouter l'action de l'homme, qui ne conquiert le globe qu'aux dépens de l'animalité. Mais il ne faut ce-

pendant pas attribuer aux premiers hommes une action trop prépondérante sur les modifications de l'époque quaternaire. Cette action a dû être d'autant moins sensible que l'homme était moins civilisé ; elle était, sans doute, à peu près ce qu'elle est encore de nos jours chez les tribus sauvages, qui cohabitent avec des espèces nuisibles qu'elles sont impuissantes à détruire. Il faut aussi tenir compte de la différence que présentent plusieurs espèces dans la durée totale de leur existence. Les plus grandes paraissent subsister le moins longtemps, lors même que la vie des individus est généralement en rapport avec leur taille. Les grands mammifères sont d'ailleurs ceux qui supportent le moins bien les variations des climats et les changements du milieu dans lequel ils vivent. Ce sont eux qui souffrent le plus de la sécheresse ou de la diminution des aliments, et qui échappent le moins facilement à leurs ennemis.

Après l'extinction des grands mammifères, nous arrivons à la période actuelle, plus calme, plus chaude que la précédente. Les limites entre la période quaternaire et la période actuelle sont difficiles à tracer. Par suite de nouvelles modifications climatériques, les pluies devenues plus abondantes et les étés plus chauds, les glaciers reculent vers les pôles ou vers le sommet des montagnes.

En présence de ces conditions climatologiques, les espèces septentrionales avaient deux moyens pour échapper à une élévation de température en désaccord plus ou moins tranché avec leur nature. Elles pouvaient suivre les glaces qui reculaient vers le nord ou celles qui se retiraient au sommet de nos plus hautes chaines de montagnes. Il semble que chacune d'elles ait fait son choix, guidée par un instinct spécial ou par ses aptitudes. Le renne, le bœuf musqué, le glouton, émigrèrent en latitude ; en revanche, le chamois, le bouquetin, la marmotte, émigrèrent en altitude.

Durant la période actuelle, l'homme, muni d'instruments de plus en plus perfectionnés, poursuit avec avantage sa lutte contre la nature. Que d'espèces ont déjà disparu devant lui, que d'autres disparaîtront encore ou seront à leur tour refoulées ! Chaque jour l'homme modifie la faune des pays dans lesquels il s'est établi, et son action s'accroît avec sa propre civilisation Il arrive ainsi à substituer de plus en plus son intervention à celle des conditions naturelles ; il modifie la répartition géographique des êtres vivants et change dans certaines limites les caractères de leur mode de vivre. De grands changements se sont déjà produits sous son influence, et chaque jour il s'en accomplit de plus considérables. De nouvelles espèces disparaissent devant la civilisation, tandis que d'autres, multipliées par ses soins, sont aujourd'hui répandues sur un grand nombre de points du globe où elles manquaient autrefois.

Les premiers hommes établis dans les Gaules et dans l'antique Helvétie ont dû y voir encore des animaux qui n'y existent plus depuis longtemps. Après les éléphants et les rhinocéros, éteints durant le cours de l'époque quaternaire, quelques espèces nous ont à leur tour abandonnés. Des changements climatériques, et avec cela diverses modifications dans le revêtement du sol, en ont anéanti d'autres qui ne trouvaient plus les conditions d'existence qui leur étaient nécessaires, ou les ont forcées, tantôt à se réfugier dans les contrées septentrionales, tantôt à s'élever dans les montagnes. Plus tard encore, d'autres ont fui devant la diminution des forêts et l'envahissement toujours croissant de la civilisation. Enfin, dans une période plus récente et jusque dans les deux derniers siècles, nous avons pu assister à la destruction de plusieurs mammifères qui nous sont actuellement étrangers, ou sont devenus très rares : plus de castors, de cerfs et de bouquetins, presque plus de lynx et

de loups, d'ours et de sangliers ; le chevreuil même n'est conservé qu'à force de ménagements.

Lorsque l'Europe centrale, presque entièrement abandonnée à la nature, était couverte d'immenses forêts, et que les habitants se trouvaient clairsemés, les animaux rencontraient peu d'obstacles à leur propagation. Les grandes espèces, bien rares de nos jours, étaient communes dans une foule de régions L'aurochs, le bœuf sauvage, l'élan, le cerf erraient en troupes nombreuses, n'ayant à redouter que les espèces carnassières, et particulièrement l'ours et le loup. Les hommes, en se multipliant, changèrent l'état du pays ; ils pourchassèrent les animaux, et quelques-unes des espèces les plus remarquables pouvant être facilement atteintes, disparurent bientôt. L'aveugle cupidité et l'amour de la destruction ont causé la perte d'animaux capables de fournir de précieuses ressources.

Un grand mammifère dont l'existence n'est révélée par aucune tradition, est le premier animal dont la destruction puisse être réellement attribuée à l'homme. C'est le *cerf à bois gigantesques,* nommé aussi *élan fossile d'Irlande,* un animal de la taille de l'élan, avec la forme générale du cerf et des bois énormes offrant une envergure de plus de trois mètres. Des débris de ce magnifique cerf ont été trouvés en Angleterre, en France, en Allemagne et même en Italie ; néanmoins, c'est principalement en Irlande qu'on rencontre les restes de ce bel animal sous des lits de tourbe dont la formation, suivant toute probabilité, ne remonte pas à une époque très reculée. Par suite de cette circonstance, on est disposé à croire que le cerf à bois gigantesques a dû vivre bien longtemps après l'extinction des grands pachydermes, et il n'y a pas lieu de douter que cette espèce ait coexisté avec l'homme, du moins dans certains pays, car nous en trouvons des preuves nombreuses.

Si l'existence de l'élan d'Irlande est déjà trop ancienne pour avoir été l'objet d'une mention historique, il n'en est pas ainsi du *grand bœuf sauvage* d'Europe, le *bos primigenius* des naturalistes, un animal dont les dimensions dépassaient d'un tiers celles de nos bœufs domestiques. Comme le bison qui a survécu, il habitait encore les forêts de l'Europe centrale, il y a quatre siècles. Le fait est attesté par les écrits des vieux auteurs.

Deux espèces bovines sont, en effet, clairement désignées par Sénèque dans la vieille Europe : les bœufs sauvages aux larges cornes et les bisons au dos velu. Pline fait la mêmedistinction parmi les bœufs sauvages de la Germanie : les bisons, qui ont une crinière épaisse et les *urus,* remarquables par leurs cornes formidables, leur force et la rapidité de leurs mouvements. César, qui n'a pas connu le bison, a décrit en traits saisissants les bœufs sauvages de la forêt hercynienne : « Ils ont, dit le conquérant romain, une taille peu inférieure à celle des éléphants; par l'aspect, la couleur, les formes, ils ressemblent au taureau. Leurs cornes diffèrent beaucoup de celles de nos bœufs par la forme et l'ampleur. Rapides à la course et doués d'une grande force, ils n'épargnent personne, pas même les bêtes qu'ils aperçoivent. Ils ne peuvent être ni adoucis, ni accoutumés à la vue de l'homme, même quand on les a pris tout jeunes. On les capture dans des fosses préparées avec art. C'est à leur chasse que les jeunes gens s'endurcissent à la fatigue ; ceux qui en tuent plusieurs reçoivent de grands éloges. »

L'urus vivait encore dans les forêts des Vosges et des Ardennes pendant les premiers siècles de la monarchie française, car Grégoire de Tours rapporte que, sur l'ordre du roi Gontran, un chambellan, son neveu et un garde-

chasse furent mis à mort pour avoir tué un de ces animaux dans une forêt royale. De son côté, Venance Fortunat, l'évêque-poète, le protégé de Sigebert, roi d'Austrasie, et plus tard de la reine Radegonde, femme de Clotaire, cite dans ses vers l'urus au nombre des animaux que chassait dans les Ardennes et les Vosges, Gogon, le premier maire du palais d'Austrasie dont l'histoire ait conservé le souvenir. D'après Eckhardt, le savant bénédictin, le grand bœuf existait encore dans la forêt hercynienne au temps de Charlemagne. Il paraîtrait même qu'au x^e^ siècle on le rencontrait en Helvétie, car, dans l'énumération des mets en usage chez les bons moines de Saint-Gall, au supérieur desquels les vassaux du couvent devaient livrer une partie de leur chasse, l'urus et le bison figurent l'un et l'autre sur la liste.

La présence simultanée, dans les forêts de l'Europe centrale, des deux ruminants cités par les auteurs latins, et qui, au moyen-âge, étaient des objets de haute chasse, est attestée de nouveau par un passage du célèbre poème des Niebelungen, écrit, comme l'on sait, probablement au XII^e^ siècle. C'est la description d'une chasse magnifique. Les Burgondes occupent les bords du Rhin, et leur roi Gunther conduit Siegfried le Fort, le héros du poème, dans les forêts de l'Odenwald, peuplées d'ours, d'élans, de sangliers, de cerfs, de bisons et de bœufs. Siegfried se distingue parmi ses compagnons en tuant un grand nombre de bêtes sauvages, et entre autres un bison et quatre urus. L'urus n'avait même pas complètement disparu de l'Allemagne au XVI^e^ siècle, et à cette époque on conservait encore en Angleterre, comme de précieux trophées, plusieurs têtes de cet animal au château de Warwick, où l'on racontait qu'ils avaient été tués par les derniers seigneurs de ce domaine.

Ainsi aucun doute n'est possible. Deux espèces bovines sauvages vivaient en Europe jusqu'au XVIe siècle, mais, à partir de cette époque, il n'est plus question du bœuf aux larges cornes, de l'urus de César. Le silence absolu de tous les auteurs montre que sa destruction a été complète. Une espèce contemporaine des grands pachydermes et des grands carnassiers disparus longtemps avant l'époque historique, a été ainsi totalement exterminée par les hommes, il y a seulement quatre siècles.

L'urus paraît avoir été la souche de plusieurs races de nos bœufs domestiques. Une race de gros bétail blanc, à oreilles rouges ou noires, que l'on voit encore à l'état presque sauvage dans plusieurs parcs d'Angleterre et d'Ecosse, constituerait sa descendance la plus directe et a subi le moins de modifications. Suivant quelques auteurs, les races domestiques des côtes des mers du nord et de l'est, ainsi que de la Podolie, seraient également des descendants plus modifiés de cette même souche de l'urus.

Si le grand bœuf sauvage a disparu de la scène du monde, le *bison des Anciens,* qu'on appelle aujourd'hui l'*aurochs,* n'est, en revanche, pas encore tout à fait détruit, bien que sa disparition menace d'être prochaine. Il n'existe plus, pour ainsi dire, qu'à l'état d'échantillon zoologique.

Autrefois, il était répandu dans presque toute l'Europe et dans une grande partie de l'Asie occidentale ; mais, dès les temps historiques, on ne l'a plus rencontré que dans certaines régions. Sous le nom de *bonase,* Aristote le cite comme un animal de la Pœonie, c'est-à-dire de la partie de la Thrace qui est maintenant la Bulgarie, et il en donne une description assez exacte. Ce qui frappe surtout l'auteur grec chez le bonase, c'est le corps plus massif que celui du

bœuf ordinaire, c'est la crinière garnissant la nuque jusqu'aux épaules et retombant sur les yeux, c'est le poil laineux, d'un gris roux sur les parties inférieures. Autant de signes qui conviennent exclusivement au bison.

On a supposé que l'aurochs avait déjà disparu des Gaules à l'époque de l'invasion romaine, parce que César n'en fait aucune mention. Mais il n'est pas douteux que le bison existait encore à ce moment, avec le grand bœuf sauvage, au moins dans les Vosges et les Ardennes, aussi bien qu'en Helvétie. Il paraît même avoir persisté beaucoup plus tard dans la fameuse forêt hercynienne, qui s'étendait du Rhin au Danube. L'aurochs vivait encore en Poméranie au XVII^e^ siècle et au XVIII^e^ en Transylvanie. De nos jours il n'en reste plus que quelques couples dans cette immense forêt vierge, connue sous le nom de forêt de Bialowicza, et au centre du Caucase, dans le voisinage des sources du Terek et du Kouban. Dans cette dernière contrée, il est même devenu bien rare à présent, et on craint que sa disparition complète ne soit prochaine. Il n'est resterait probablement plus un seul ni en Russie, ni au Caucase, et le bison d'Europe, ou aurochs, devrait être rangé, à l'égal de l'urus, parmi les espèces disparues, si l'empereur de Russie, dont les Etats servent de retraite aux derniers représentants de l'espèce, ne l'avait pris sous sa haute protection et n'avait défendu de le chasser.

Une troisième espèce de bovidés, le *bison d'Amérique,* parcourait autrefois en immenses troupeaux toute l'étendue des Etats-Unis, jusqu'aux Montagnes-Rocheuses. Aujourd'hui il est refoulé d'année en année plus au loin, et son aire de dispersion devient plus limitée. Les chasses, on peut bien dire les tueries insensées faites par les Indiens et par les colons, ont fini par le reléguer dans les prairies au-delà du Mississippi et l'ont forcé de se réfugier, soit dans les

steppes de l'ouest, soit vers le nord. Cette espèce est donc menacée du même sort que son congénère d'Europe, et on peut facilement prévoir le temps où elle sera exterminée, car si les flèches indiennes ne parvenaient point auparavant à diminuer leurs immenses troupeaux, ils ne sont maintenant pas assez féconds pour réparer les vides que leur fait éprouver la balle des chasseurs modernes.

L'élan, le cerf, le chamois, le bouquetin, appartiennent encore, il est vrai, à la faune européenne, mais si l'on ne prend aucune mesure pour arrêter leur destruction, peu de temps s'écoulera encore avant leur anéantissement complet.

Aujourd'hui, l'élan se trouve relégué dans le périmètre de la mer Baltique orientale et dans le Canada, mais autrefois il était répandu dans toute l'Europe centrale, ainsi que le prouvent les chasses du moyen-âge dont le récit a été conservé. Pour les auteurs des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, l'élan demeure une espèce assez fréquente en Pologne et en Suède ; pour les modernes, elle est une rareté. En Prusse, où il était jadis très commun, il n'y a plus qu'un seul domaine, la forêt d'Ibbenhorst, près de Tilsitt, où un troupeau se maintient grâce à des mesures de protection très rigoureuses. Devenu déjà peu commun en Europe, il y a moins d'une centaine d'années, l'élan restait fort abondant à cette époque dans le nord des Etats-Unis. Mais chaque hiver la chasse s'est faite avec plus d'ardeur, et le bel animal a cessé maintenant d'être une ressource pour la vie des habitants.

Dans les premiers temps, notre *cerf d'Europe* errait partout en troupes sous les grands bois. Maintenant il a cédé aux persécutions dont il est l'objet, persécutions du reste bien méritées par les dégâts qu'il commet dans les plantations, et on ne le trouve plus, à de rares exceptions près, que dans les parcs faisant partie de grands domaines.

Comme le cerf, le *daim* ne se rencontre plus que dans les forêts particulières, pour lesquelles il semble tout à fait approprié, et où on ne saurait introduire un élément plus gracieux. Quant au *chevreuil,* disons que si sa chasse n'avait point été judicieusement réglementée en Suisse, ce charmant animal aurait complètement disparu de la chaîne du Jura et en serait réduit sans doute ailleurs au même point que ses deux congénères.

Même les petits ruminants qui se plaisent sur les escarpements des plus hautes montagnes, au voisinage des glaciers, ne sont pas épargnés. La destruction du *chamois* et du *bouquetin* s'accomplit, en effet, avec une désolante rapidité, et cette destruction, on l'effectue sans autre objet que l'envie d'offrir une preuve de son adresse. Le montagnard est fier d'avoir tué un chamois, et s'il en a tué beaucoup, il s'imagine être un personnage digne d'admiration. Regardez en Suisse, on vous montrera en cent endroits, des montagnes où l'on voyait naguère des troupeaux de chamois, et vous entendrez affirmer d'une manière presque invariable qu'à présent, et cela, grâce à une passion aveugle et peu prévoyante, il en reste bien peu ou même qu'il n'en reste plus. Allez aux Pyrénées. Dans cette région le chamois s'appelle *isar*. On vous dira que l'isar est maintenant d'une extrême rareté. Heureusement que l'on a compris la nécessité de protéger ces gracieux habitants des Alpes. Leur chasse a été interdite en Suisse dans plusieurs districts, et ailleurs les chasseurs ont pris soin de ménager et de protéger leur gibier.

Le chamois, l'unique représentant européen du groupe des antilopes, se trouvant disséminé sur toutes les hautes montagnes de l'Europe, résistera sans doute plus longtemps aux poursuites incessantes des chasseurs. Mais le joli bouquetin des Alpes, autrefois très répandu, n'existe déjà plus

que dans une partie fort restreinte des Alpes piémontaises et peut-être dans quelque coin du mont Blanc.

Ce majestueux animal, qui peuplait jadis toutes les hautes sommités, était déjà devenu rare au moyen-âge, grâce aux chasses incessantes, motivées par le préjugé qui attribuait toutes sortes de vertus thérapeutiques aux différentes parties de son corps. Aujourd'hui, on ne le trouve plus dans les Alpes suisses ; il ne vit, dans les Alpes occidentales, que dans le val de Cogne et dans les gorges qui y aboutissent, c'est-à-dire dans un tout petit coin de pays, où le roi Victor-Emmanuel qui se le réservait comme objet de chasse de montagne, avait réussi, au moyen d'énormes dépenses et d'une surveillance active, à le conserver. Après la mort de Victor-Emmanuel, son fils n'étant pas chasseur, fit mettre en vente un certain nombre d'individus, qui furent acquis par la section Rhætia du Club alpin suisse, laquelle les établit dans les Grisons aux environs de Davos, et par le prince de Pless, qui les mit dans ses chasses des montagnes du pays de Salzbourg. Mais ces tentatives d'acclimatation n'ont malheureusement pas eu beaucoup de succès.

Chamois et bouquetins, animaux agiles des régions du plus difficile accès, prompts à fuir sous l'impression du danger, échappaient souvent aux coups des chasseurs, quand les armes à feu ne portaient point encore à longue distance ; les armes de précision sont devenues pour eux un fléau.

Un autre ruminant de petite taille, voisin du bouquetin, le *mouflon d'Europe*, habitant des chaînes du littoral européen de la Méditerranée, qui autrefois se trouvait en Grèce, en Sicile, aux îles Baléares, a vu avec le temps le nombre de ses représentants diminuer de plus en plus, et se trouve aujourd'hui réduit aux régions montagneuses

de la Corse et de la Sardaigne, où on le poursuit sans miséricorde.

Les animaux féroces, ces rivaux de l'homme, qui se nourrissent comme lui de la chair des herbivores, sont l'objet d'une guerre d'extermination. Peuples sauvages et peuples civilisés les poursuivent de leur haine. Partout traqués où l'homme a élu domicile, ils reculent devant lui et tendent de plus en plus à disparaître. Le *lion* qui habitait la forêt de Némée et qui au v^e^ siècle avant l'ère chrétienne, dévorait les chameaux de l'armée de Xerxès, a depuis longtemps disparu de la Grèce. Il n'a pas fallu des siècles à l'Angleterre, pour détruire le *loup* qui infectait son territoire et menaçait ses troupeaux. Dans l'Europe centrale, nous le voyons diminuer d'une manière sensible, sans qu'on mette beaucoup d'ardeur à le poursuivre. L'*ours* éprouvera bientôt le même sort. Il est, en effet, constant, qu'il devient chaque jour de plus en plus rare et qu'il tend à s'éteindre aussi bien dans les Alpes que dans les Pyrénées.

A propos des pachydermes, je dirai que l'éléphant africain, qui a vécu sans doute pendant l'époque quaternaire dans l'Italie méridionale et en Sicile, ne s'est retiré du nord de l'Afrique qu'au commencement de la période historique. Il a disparu déjà complètement du cap de Bonne-Espérance, et le même sort le menace tout le long des côtes. Seuls, quelques troupeaux de ces nobles animaux parcourent encore les forêts vierges de l'Afrique, de l'Inde et de l'Indo-Chine. Mais l'homme les poursuit toujours plus. Comme son aieul le mammouth, l'*éléphant* actuel tend donc aussi à disparaître du globe, et on sait qu'il devient de plus en plus rare aujourd'hui. Le *sanglier,* le seul pachyderme d'Europe, est à la grande joie des cultivateurs, au grand chagrin des chasseurs, menacé d'une disparition prochaine.

Presque entièrement détruit dans les pays civilisés, où ses apparitions sont citées comme de véritables faits de curiosité et de rareté, on n'en garde plus guère pour les plaisirs d'une chasse aujourd'hui sans danger, que dans des parcs fermés.

L'histoire du *castor* est trop connue pour être ici longuement reproduite. Mammifère intéressant au plus haut degré par ses mœurs, précieux à cause des produits qu'il fournissait à l'industrie et au commerce, le castor, le plus gros de nos rongeurs, était jadis répandu, jusque dans le moyen-âge, dans toutes les régions tempérées et froides des deux hémisphères. On le trouvait partout en France, en Angleterre, en Allemagne et même en Suisse. Les ouvrages de plusieurs naturalistes anciens nous apprennent, en effet, que cet animal habitait assez communément, jusque dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle, les bords des rivières, des fleuves et de quelques-uns des lacs de la Suisse. Aujourd'hui, le castor est refoulé dans le nord de l'Europe, en Sibérie, dans l'ouest et le nord-ouest des Etats-Unis et dans les territoires de la baie de Hudson. Il ne se trouve plus en Europe, que dans quelques localités de la Norvège et sur les bords de l'Elbe, entre Dessau et Magdebourg, où il vit en sûreté dans des fourrés impénétrables de saules et d'aulnes, sous la protection de quelques grands propriétaires fonciers. Pendant longtemps on l'a rencontré sur les rives du Rhône ou sur les bords de quelque affluent du grand fleuve, et les rares individus observés dans leur solitude, loin d'être l'objet d'une protection spéciale, ont toujours été massacrés. Il y a quelques années, paraît-il, une petite famille de castors fut découverte dans une île du Rhône; c'était une bonne fortune, c'était l'espérance de voir renaître dans le pays une espèce à peu près éteinte. Tout a été détruit sans pitié, ineptie qu'on n'aurait cru possible que

chez un peuple non civilisé, où les coupables n'ont pas même conscience de leurs méfaits !

Aux Etats-Unis et au Canada, les castors étaient encore fort répandus à une époque peu ancienne ; ils sont également devenus fort rares. La destruction s'est opérée avec une telle rapidité, par suite de l'avidité des grandes compagnies qui s'étaient formées au siècle dernier dans l'Amérique du Nord pour le commerce des pelleteries, que son extinction dans ces pays n'est plus qu'une question de temps.

On trouve chez certains auteurs des plaintes sentimentales sur la disparition du castor ; mais il faut avouer que c'est un animal des plus nuisibles pour les bois, qui nous sont pourtant plus utiles que les peaux et le castoréum. Vivant essentiellement de racines et d'aubier en sève, construisant des digues et des habitations dans l'eau avec des troncs qui ont jusqu'à deux pieds de diamètre, le castor fait des dégâts considérables dans les forêts. C'est donc un animal destiné à disparaître devant la culture et ses nécessités.

Les *kangourous*, aux allures si étranges, peuplaient autrefois en grandes troupes les savanes et les prairies de la Nouvelle-Hollande. L'arrivée des Européens a changé pour eux les conditions d'existence, et aujourd'hui ces étranges animaux sont refoulés dans les régions où le colon n'a pas encore pénétré avec ses moutons, ses chiens et ses armes à feu.

(A suivre.) M. DE TRIBOLET.

Le Directeur-gérant : A. CONSTANTIN.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

SÉANCE DU 19 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT proclame les noms des lauréats du concours de 1885, selon les conclusions des commissions nommées à cet effet.

Le prix de poésie (200 fr.) est partagé *ex æquo* entre M. l'abbé LOMBARD, curé des Houches, pour sa pièce intitulée *Le Rosaire,* et M. l'abbé FALCONNET, curé de Magland, pour ses *Fables*.

Une mention très honorable est décernée à M. LOMBARD, déjà nommé, auteur de la pièce *Le mont Blanc,* et une mention honorable au R. P. BOUCHAGE, de l'ordre des Liguoriens, auteur de la *Vision d'un esprit*.

Le prix de peinture (400 fr.) est partagé *ex æquo* entre M. CABAUD, professeur de dessin à Annecy, pour sa *Vue de la Combe d'Ire,* et M. RUBELLIN, professeur de dessin à Rumilly, pour son *Tableau de fruits*.

M. LE PRÉSIDENT fait part d'une lettre-circulaire de la direction du musée ethnographique, récemment établi dans le palais du Trocadéro, à Paris, qui demande à la Société Florimontane une collection de ses mémoires ; il donne également connaissance d'un avis du Ministère de l'Instruction publique, d'après lequel des modifications sont introduites dans le programme des communications à faire au prochain congrès des Sociétés savantes, qui s'ouvrira le 27 avril prochain, à la Sorbonne.

Après lecture d'un article publié dans un journal de Chambéry par un membre correspondant de la Société,

Savoie (Haute) 3.
D. 2.
882

article contenant des attaques injustifiables au sujet de la gestion de la fondation Andrevetan, la Société décide la radiation de ce membre.

Pour faire suite à ses communications précédentes sur l'ancienne *porte des Fabriques* (pont Notre-Dame à l'extrémité de la rue Filaterie), sur la porte de *Bous* (pont de Bœuf) qui existait déjà au commencement du XIVe siècle, sur la porte du Pâquier, de la même époque, M. DUCIS passe à l'autre extrémité de la ville, et, en suite de l'étude de plusieurs titres, explique comment la porte de l'Horloge, ancienne *porte d'Isernon,* aurait reçu le nom de porte *Jonatton* ou *Janotton* vers la fin du XIVe siècle, et *porte Gracian* dans le courant du XVIe siècle. Une voûte à plein cintre a remplacé la voûte ogivale à la fin du XVIe siècle. La porte du *Sépulcre,* élevée au commencement du XIVe siècle, a été appelée *porte Saint-Sixt,* aussi du nom de cette famille dont la maison touchait la porte, vers la fin du même siècle.

LE MÊME fait connaître, d'après le *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuses* des diocèses du Dauphiné, que le dominicain Aymar Fabri, de la Roche, fut évêque de Bethléem *in partibus* dès le 13 novembre 1363, évêque de Saint-Paul-trois-Châteaux, le 10 novembre 1378, et que, le 12 juillet 1385, il permuta cet évêché contre celui de Genève, occupé depuis le 27 janvier 1378 par Jean Murol, qui alla à Saint-Paul-trois-Châteaux, et fut nommé cardinal, le 14 juillet suivant, par l'antipape Clément VII (Robert de Genève). Ses bulles sont *in extenso* dans le recueil cité, et comblent les lacunes de Besson.

M. l'ARCHIVISTE fait circuler les dons et échanges reçus depuis la dernière séance.

Le Secrétaire adjoint,

E. TISSOT.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

—

11e Année

—

BULLETIN N° 1 — JANVIER 1886

Pressions barométriques moyennes: 716,6 à Annecy, 679,54 à Leschaux, 701,6 à Mélan. Maxima le 3 à Annecy et à Leschaux et le 4 à Mélan. Minima le 19 aux trois stations. Excursion du mercure: 22,5 à Annecy, 15,6 à Leschaux et 21,24 à Mélan.

Le 13, forte baisse barométrique : 707,5 à Annecy, 690 à Melan.

Température. — Mois assez froid ; le thermomètre descend à —14° à Annecy, —19° à Bonneville, —20° à —22°5 du 10 au 13 à Chamonix. Moyenne à Annecy du maxima 3°12, du minima, —4°93, à 9 h. du matin 2°66. Moyenne générale : à Douvaine —0°18, à Chamonix —5°33, à Mélan —2°72, à Bonneville —4°53, à Leschaux »,».

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 3°38, de celle de puits 9°85.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de janvier :	le	4	11	18	25	...
Thermomètre.	maxima	5°1	0°4	3°9	3°1	...
	minima.	—16°7	—17°7	14°—5	—14°5	...
Baromètre à 0° :		627,8	613,0	610,3	615,0	...

A cette station, le maximum barométrique est de 627,8 le 4, et le minimum 604,3 le 20. Le thermomètre enregistreur s'arrête à —16°, restant toujours en dessous de zéro.

Pluie et neige. — Mois neigeux La neige reste sur le sol, commence à disparaître dans le bas vers le 27. Il en tombe 1m26 aux Gets, 0m63 au Biot, 0m365 à Saint-Gingolph, 0m51 a Douvaine, 1m10 à Seythenex, 0m97 à Chamonix, 0m36 à Annecy. Maximum d'eau recueillie 107m/m aux Gets, minimum 40m/m6 aux Contamines.

Au Semnoz 73m/m5 d'eau. Le 4, il y a 0m20 de neige, le 11, 0m48, le 18, 0m74, le 25, 0m95. Le 11, l'ascension est très pénible, 5 h. de marche de Leschaux, en traversant des amoncellements de 3 m. de haut.

Le secrétaire adjoint de la Commission,

Auguste Mangé.

CHARLES BUET

ÉTUDE LITTÉRAIRE ET PSYCHOLOGIQUE [1]

Désireuse de tenir ses lecteurs au courant des travaux de nos compatriotes, surtout de ceux qui font le plus d'honneur au pays, la *Revue* s'empresse de leur offrir une remarquable étude sur M. Charles Buet ; elle renferme des appréciations et des renseignements assez détaillés sur la carrière parcourue par notre infatigable romancier, pour que l'on puisse avoir une idée nette de son talent et de son activité littéraire Pour que nos lecteurs aient sous la main tous les documents nécessaires pour le suivre dans ses évolutions, nous donnons en outre la liste complète de ses écrits jusqu'à ce jour, placés dans l'ordre chronologique. (Voir le *Bulletin bibliographique* sur la couverture.) — *La Réd.*

I.

Nous voulons présenter aujourd'hui aux lecteurs de la *Suisse Romande* une des figures les plus originales et les plus intéressantes du monde littéraire. Bien que né en Savoie, à Chambéry en 1846, et par conséquent presque notre compatriote, malgré sa carrière déjà longue et ses nombreux succès, M. Charles Buet est peu connu du public suisse. Nous ne pensons pas que ses romans ou ses œuvres de critique se trouvent dans beaucoup de nos bibliothèques publiques et particulières, et aucune troupe ne nous a fait connaître cet admirable drame du *Prêtre,* joué il y a quelques années à la Porte-Saint-Martin, et qui mit le sceau à la réputation de son auteur. Il y a pourtant, dans cette œuvre déjà considérable, matière à une étude captivante à plus d'un titre et qui pourra n'être pas inutile. L'exemple est toujours bon d'un beau talent, mis au service d'une noble cause.

[1] Cette étude est due à la plume d'un jeune écrivain, plein de talent, rédacteur en chef de l'excellente *Revue litteraire de la Suisse romande* ; nous nous faisons un plaisir de la recommander à nos lecteurs.

II.

La psychologie de M. Buet n'est point facile. Compliqué entre tous, il échappe à la classification; comme littérateur, il n'est ni classique, ni romantique, ni réaliste. C'est le type, par excellence, du *sensitif,* qui, dégoûté pour jamais du train-train ordinaire de la vie, de ses banalités envahissantes, s'absorbe dans la recherche passionnée de tout ce qui est nouveau, étrange et raffiné, sentiment que bien peu connaissent, qui est des plus légitimes, et qui, à défaut de la résignation nécessaire pour accepter les choses telles qu'elles sont, témoigne du moins d'une distinction native et de la seule véritable aristocratie. Le sensitif est en général complexe, à la fois doux et brutal, pervers et naïf, sentimental et railleur, crédule et sceptique, travailleur et paresseux, sérieux et léger, croyant à la magie, à l'hermétisme, aux pressentiments, jouissant avec délices du mystère et de la peur, toujours en train de vivre de quelque paradoxe. Il aime les toilettes étranges, longues et compliquées, le luxe le plus complet, les meubles aux formes bizarres, les tapis moëlleux, les coussins, les riches tentures, tous les produits exotiques, les objets d'art en ce qu'ils ont de plus singulier, les fleurs rares, aux couleurs éclatantes, aux parfums violents et subtils, le tabac, l'opium, le haschisch, le chloroforme, les vieilles tapisseries, les vitraux, les pierres précieuses peu connues, les armes et les étoffes orientales, les ciels de couchant où le soleil s'écoule en palais fantastiques, en ruisselements de pourpre et de pierreries.

Il jouira davantage de ses livres s'ils ont de belles reliures de cuir gaufré ou des étoffes japonaises ; il trouvera meilleur le vin bu dans un vieux hanap ciselé, il dormira mieux dans un lit incrusté de nacre et d'ivoire, il lui

faudra, pour que sa plume glisse librement, les papiers glacés aux riches teintes et les encres multicolores à reflets.

Tout cela doit faire et fait, je le crois, d'après ses livres, partie des goûts de M. Charles Buet, et bien d'autres choses encore. Mais ce ne sont là que les détails, essentiels, il est vrai, de son caractère. Ce que nous savons de lui, ses ouvrages, ses lettres, nous le montrent sous d'autres points de vue plus généraux. M. Buet se rattache à cette fraction de l'école catholique dont le protagoniste est actuellement M. Barbey d'Aurévilly. Avec ses goûts, M. Buet ne pouvait être protestant. N'eût-il pas été catholique de naissance, qu'il le serait devenu. Il fallait à son tempérament cette religion avec son mysticisme, sa grandeur, sa pompe. Indépendamment de la question de dogme, sa religion, comme son instinct artistique, avait besoin de parfums d'encens, de fleurs épanouies, de chants ineffables, de splendeur et de lumière. Notre culte, trop souvent sec et froid, ne pouvait lui convenir.

Catholique, il l'est avec passion, avec enivrement. Sa foi est ardente, ses convictions absolues ; il en a l'audace et le courage, et sa plume, pour les défendre, a pris plus d'une fois la puissance et le tranchant de la meilleure épée. Il est permis de différer sur bien des points, mais il ne se trouvera personne, même parmi les ennemis de Rome, qui n'admire l'énergie avec laquelle M. Buet a su affirmer ses croyances et ses convictions; à une époque où tout s'écroule, où les cultes disparaissent, où le doute accomplit chaque jour de nouveaux ravages, cette énergie inspire plus que de l'admiration, du respect. Certes, une religion est encore bien forte qui a de pareils batailleurs.

Savoyard comme les de Maistre, M. Buet aime passionnément le pays natal, son paysage, ses mœurs, ses légendes, son histoire, tout ce qui s'y rattache de près ou de loin,

Nommé membre de l'Académie de Savoie, en 1883, il prononça lors de sa réception un discours tout empreint du meilleur patriotisme, où nous relevons des paroles comme celles-ci : « Enamouré des beautés de nos sites alpestres, épris des souvenirs d'un passé presque vivant, tant il est aimé, tout vibrant de la poésie merveilleuse des choses, de la grandeur magnifique des faits, je devins l'amant passionné de mon pays, et j'y reçus tant de leçons d'un ardent patriotisme, que bien des années d'absence et tous les maux qui font cortège à l'absence, n'ont pu, je ne dirais pas effacer, mais seulement voiler les exquis sentiments de la prime jeunesse, qui deviennent le charme de toute la vie : illusions peut-être, mais illusions dorées, illusions chères, qui font palpiter le cœur, embrasent l'esprit, encouragent dans les souffrances et font resplendir même la défaite. »

Fier et hautain lorsqu'il le faut, M. Charles Buet, dans ses livres et dans ce qui nous est connu de sa vie, témoigne d'un grand amour des faibles et des méprisés. Ce n'est pas lui qui jette la pierre, ce n'est pas lui qui écrase; un sentiment de profonde charité l'anime. C'est ce sentiment qui l'a poussé à défendre le *Prêtre,* et il l'a fait avec une assurance, avec une autorité remarquables, en particulier dans les *Scènes de la vie cléricale* et dans son drame. Cette figure modeste et souvent sublime, faite d'abnégation et de sacrifice, a trouvé en M. Buet un éloquent et chaleureux apologiste. Et ce ne sera pas sa moindre gloire d'avoir osé élever la voix pour la louange, quand tous l'élevaient pour le blâme et la raillerie. L'indifférence parfaite des ouï-dire et des qu'en dira-t-on, l'horreur instinctive de la vulgarité courante, le respect du passé, l'amour du sol natal, l'esprit de dévouement, de justice et de charité, l'ardeur de la foi, le courage de ses convictions et une parfaite indépendance,

voilà donc, en même temps que le désir fou de tous les raffinements et de toutes les raretés, les traits principaux de ce caractère. Ajoutons-y la fidélité à ses dieux, l'obstination logique d'un homme qui sait où il va et pourquoi il va, l'originalité et la vivacité des sensations et des sentiments, une vision toute particulière des hommes et des choses, l'impérieux besoin d'échapper aux réalités flétrissantes de la vie, de s'enfuir bien loin, au-delà, « n'importe où, hors du monde », une immense capacité d'aimer et de souffrir. Naturel et bizarre, faible et courageux, orgueilleux et modeste, il forme un ensemble dont on peut être surpris, mais qui, malgré soi, attire et retient.

III.

Nous l'avons dit, l'œuvre de M. Charles Buet est déjà considérable. Nous ne pouvons songer même à donner les titres de tous ses ouvrages. Il a publié plus de soixante volumes et s'est essayé dans tous les genres, le roman d'aventures et le roman d'analyse, les relations de voyage et la critique, le théâtre, presque partout avec un égal succès.

Parmi ses romans, les plus remarqués furent : *Le Crime de Maltaverne ; — Les Chevaliers de la Croix-Blanche ; — Les Rois du Pays d'Or ; — Les coups d'épée de M. de Puplinge ; — L'Honneur d'un Nom ; — Hauteluce et Blanchelaine ; — Philippe-Monsieur ; — Le Maréchal de Montmayeur.*

Le Prêtre fut plus qu'un succès ; ce fut un triomphe. On avait craint beaucoup pour la pièce. C'était, en effet, d'une hardiesse rare que de mettre sur le théâtre cette figure auguste et sereine. L'auteur jouait un rude coup de dés. Il put reconnaître, ce soir-là, que la fortune favorise les audacieux.

Citons, à propos de ce drame, le jugement, qui est en même temps un résumé, de M. Jules Barbey d'Aurévilly : Il n'est pas dans le cas particulier de plus grande autorité.

« Le marquis de Champlaurent a été assassiné par son ami, Olivier Robert, un scélérat, qui a su faire guillotiner à sa place un vieux mendiant breton, dont il avait pris les habits pour commettre son assassinat. Parti avec l'argent de l'ami qu'il a tué, Olivier Robert a fait aux Indes une fortune de commerçant et d'aventurier, comme on en fait dans ce pays, où tout semble colossal et démesuré.

« C'est l'étalage de cette fortune, c'est la description des mœurs anglaises mêlées aux mœurs indiennes qui comblent dans la pièce l'intervalle des années qui ont suffi pour faire des hommes des enfants de l'assassiné et pour les rejeter, grâce à ces circonstances mystérieuses qui sont la vie, dans la voie fastueuse et sombre de l'assassin. L'un est officier de marine au service de la France et devient amoureux de la fille du meurtrier de son père ; l'autre, prêtre aussi aux Indes, et, toujours par le fait des circonstances dont l'homme ne sait jamais le premier mot, est le confesseur de l'assassin condamné à mort, et qui va mourir.

« Le drame, qui n'est qu'entre ces trois personnes, se concentre plus profondément entre le prêtre et l'assassin. Jusqu'à ce moment, le prêtre avait prouvé dans beaucoup d'actions épisodiques qu'il avait toutes les vertus et tous les dévouements du prêtre; mais le voici arrivé à la grande épreuve, et au sixième tableau le drame éclate avec une beauté qui nous dédommage d'avoir si longtemps attendu.

« Rien de plus pathétique et de plus tragique, en effet, que cette nuit entre deux hommes, dont l'un vient confesser l'autre, qui est l'assassin de son père, et qu'on va passer par les armes au premier rayon de l'aurore. Le prêtre ne sait pas que c'est l'assassin de son pere ; mais à l'obsti-

nation, à l'impatience, à la fureur de cet homme, qu'il voulait consoler et absoudre, le prêtre pénétrant a vu, de cet œil de prêtre qui est la sonde de tous les cœurs, qu'il doit y avoir dans la conscience de cet homme de bronze, que rien ne peut briser, quelque chose d'énorme, qui bouche tout à l'aveu, et qui le pousse à la colère, à la haine, à l'ironie, à l'insolence, à tous les crachats du mépris ; et c'est alors qu'il déploie, lui, toutes les éloquences du prêtre et tous les charmes d'une charité divine, pour lui faire dire ce mot qui apaise tout dans nos âmes, même avant que Dieu ait pardonné. La scène est longue. Le prêtre et l'athée assassin sont infatigables. Je ne crois pas qu'il y ait une scène plus longue au théâtre, et elle a semblé courte tout le temps qu'elle a duré, quoique dans la salle on ne respirât plus. Mais que n'est-elle pas devenue, cette scène terrible, quand l'assassin, pour mieux insulter et blesser ce confesseur, qu'il ne peut fuir, puisque ceux qui l'ont condamné à mort l'ont enfermé avec lui, lui jette enfin le mot de la rage arrivée à son plus affreux paroxysme : « Tu parles de « pardon, prêtre menteur ; me pardonneras-tu, à moi, qui « ai assassiné ton père ? »

« Il ne fallait rien moins que cet horrible aveu, que cette pointe du couteau qui a tué le père enfoncée dans le cœur du fils, pour réveiller « la bête endormie, » comme le dit cet admirable prêtre, dans son langage sacerdotal...

« A ce coup-là, à ce mot-là, il faut voir Taillade prendre sur la table le poignard de l'assassin de son père, le lever sur le meurtrier, puis tout à coup le jeter... Ce qu'on en dirait ne le montrerait pas. »

Car le prêtre pardonne malgré tout.

A ce témoignage de M. Barbey d'Aurévilly, nous n'avons rien à ajouter. Répétons seulement que, pour faire applaudir à cette robe de prêtre toute une foule, prête plutôt

à sourire, il fallait plus que du talent, il fallait la force d'une foi toute puissante et d'un enthousiasme irrésistible.

Après avoir débuté comme romancier, M. Buet s'est fait connaître comme un délicieux conteur. Les *Histoires cosmopolites*, les *Contes à l'eau de rose*, les *Histoires à dormir debout*, les *Contes ironiques* et les *Contes moqueurs*, publiés tout récemment, sont à plusieurs endroits des modèles.

Une imagination vive et ardente, de la couleur et du mouvement, une analyse psychologique fine et pénétrante en quelques pages, des situations originales, amusantes ou pathétiques, font de plusieurs de ces petits récits de véritables chefs-d'œuvre. Pas de détails inutiles, pas de longueurs. Partout la variété, la sincérité, la personnalité. Il n'est besoin de réfléchir longtemps pour trouver en maint endroit de ces contes la réalité même d'une autobiographie. Comment ne pas citer dans les *Contes ironiques*, publiés chez Tresse et illustrés de charmants dessins par Alexis Lemaistre, ce délicieux poème en prose : *T'en souvient-il*, où ceux qui souffrent d'un lien rompu retrouveront leurs joies et leurs tristesses, *La petite reine Mab*, si émouvante, *L'Enfant noir*, qui trouble et fascine, *La Soutane aux orties*, *Le Docteur Symmachus*, dont nous recommandons la lecture aux vivisecteurs, *Dieu dans un bouge*, cette eau-forte d'un si poignant effet, *L'Homme qui veut de l'argent*, au dénouement si imprévu, *L'Ame de la patrie*, quelques pages qui valent toutes les odes et tous les poèmes inspirés par la guerre franco-allemande.

Le progrès est encore plus sensible dans les *Contes moqueurs*, un beau volume, édité par Giraud et C^ie^ (nouvelle librairie parisienne, 188, rue Drouot, Paris). On y trouve plus d'assurance, une touche plus large, plus d'ampleur, autant d'émotion, de grâce et de puissance. Qui pourra lire

sans frissonner *La Clef de l'étable, Neuf heures sonnant, L'Invisible, — Béatrice Olderighi* a la valeur d'un drame. *La Revanche du hasard* cingle comme un coup de fouet. *Le Chapelet d'Etienne* est digne d'inspirer tous les jeunes gens; l'analyse et la pénétration sont poussées aux dernières limites dans *La Chambre jaune* et *La Chaîne de corail,* où se reconnaîtront tous ceux qui souffrirent d'une affection brisée.

Dans ce volume, comme dans l'autre, se révèle une imagination merveilleusement féconde, une variété, une souplesse de talent aussi précieuses que rares. Ces récits ne sont pas de ceux qu'on lit une fois seulement. On les relit et on les relit encore. M. Charles Buet se place parmi les maîtres du conte. Son style colorié et chatoyant ressemble à quelque merveilleuse soierie; pour lui aussi les mots sont *vivants,* et il déroule en virtuose toute la gamme des tons et des couleurs.

En même temps que les *Contes moqueurs* paraissait à la même librairie un volume d'études critiques : *Médaillons et camées*. La critique de M. Buet, suivant une ligne tracée d'avance, et jugeant d'après un point de vue nettement arrêté, pourra être taxée par beaucoup de partialité et d'injustice. Elle n'en a pas moins des qualités solides de profondeur et de sagacité, et là, comme partout ailleurs, on retrouve cette ardeur de conviction et cette admiration absolue des œuvres belles et durables. Quelques-unes de ces études sont un peu sommaires sans doute. Mais celles sur Barbey d'Aurévilly, Paul Féval et Louis Veuillot nous semblent, dans leur sobriété bien ordonnée, compter parmi les meilleures pages de la critique contemporaine.

IV.

Voici bien des années que la maison de M. Charles Buet est devenue comme un centre littéraire, le lieu de réunion

hebdomadaire de tout ce qui a un nom dans les arts et les lettres. Cet hospitalier intérieur mérite bien qu'on le décrive une fois de plus.

En sa qualité de *sensitif,* M. Buet ne saurait vivre dans un entourage vulgaire. Le cabinet de travail, où il passe sa vie, est tendu de rouge ; corniches et boiseries noires. Le tapis est rouge à grosses fleurs bleues ; les rideaux et les portières sont en étoffes d'Orient. Le bureau du romancier, de poirier laqué et cuivres, vient de chez la comtesse Dubarry ; ce cabinet, outre le bureau, contient un meuble en laque, deux vastes bibliothèques en bois noir, deux tables, deux guéridons ; les sièges sont en velours vert, d'autres en cuir de Cordoue. Au-dessus du bureau, un trophée d'armes africaines, des statuettes et des peintures hindoues, un dessin de Girodet, le portrait du maître de céans. Plus loin, les portraits en grand, signés et curieusement encadrés, de Rollinat, le poète des *Névroses,* Coppée, Daudet, Barbey d'Aurevilly, ses amis. Celui de M. d'Aurevilly porte cette épigraphe à l'encre rouge : *Ressemblant pour qui ne m'aime pas. Pour qui m'aime... Non.* D'autres portraits encore, celui de Sarah Bernhardt, par Adrien Marie, avec une dédicace charmante de la grande artiste, de Baudelaire, que M. Buet vit mourir, d'Edgar Poë. Une icône russe de la Vierge, un Christ en vieil argent, une étagère bourrée de bibelots, des faïences, etc. L'encrier dont se sert M. Buet est une tête en bronze de Sarah Bernhardt, avec des ailes de chauve-souris, taillée par Dona Sol elle-même.

L'ensemble de ce cabinet est gai, avenant, amusant. On sent qu'il est habité, que c'est le refuge d'un travailleur et d'un artiste, au meilleur sens du mot.

A côté se trouve le salon où, chaque mercredi soir, se réunissent les amis et les relations de M. Buet.

Si, dans ses ouvrages, l'auteur témoigne de quelque étroitesse, dans la vie sociale il est de la plus grande largeur. Toutes les opinions se coudoient chez lui, tous les talents s'y trouvent à l'aise. François Coppée, Barbey d'Aurévilly, Rollinat, Paul Féval, Théodore de Banville, Léon Cladel, Huysmans, Léon Bloy, Joséphin Péladan, Victor Tissot, le philosophe Ernest Hello (mort aujourd'hui), les éditeurs Tresse, Palmé, Giraud, des acteurs et des tragédiennes, M. Damala, Albert Lambert, Taillade, Coquelin cadet et Paul Mounet; M^lles^ Rousseil et Dudlay, des peintres, des sculpteurs, des musiciens, sont les habitués de ces soirées charmantes, où les heures s'envolent toujours trop vite.

Nulle part l'art, sous toutes ses formes, n'a de temple où il soit mieux respecté. Et c'est pour les artistes, par le temps qui court, un bienfait qu'une maison amie comme celle-là, où les rancunes s'apaisent, où les différends, les jalousies, les lâchetés sont ignorés, où tous peuvent s'unir dans une même pensée et un même culte. Pour cette seule raison, M. Charles Buet mériterait admiration et reconnaissance. Mais il est d'autres causes encore à notre sympathie et à notre affection. Nous applaudissons en lui un lettré sérieux, d'une vaste érudition, d'une saveur personnelle toute particulière, d'un talent éprouvé maintes fois, qui est jeune et produira encore de belles œuvres et n'a jamais consacré, comme il ne consacrera jamais, sa plume qu'à la défense de ce qui est juste, vrai et beau.

ADOLPHE RIBAUX.

15 septembre 1885.

CHANSONS DE JOSEPH BÉARD

(Patois de Rumilly).

Ma çhanson p' la Saint-Josët (1869).

(Air : *Qui peut savoir où Dieu nous conduira ?)*

I.

O saint Josët, çhâquë faîs q' ton jhor d' féta
Porrà s' levâr sur ntrôs fronts guillerèts,
Quë l' beau têps fasse u quë vgnaît la têpéta,
P' lo célébrâr nos sarins tojhors prèts.
Ovrir cmè nos, dyês ta modést' échoppa,
T' n'âs mdya quë l' pan q' t'âs suà sur ton rabot,
Et t'âs provâ rê qu'avoéc ta varlopa
Quë, p' l'aida d' Diu, l'hommo vint à bët d' tot. } (*bis*)

— O saint Joseph, chaque fois que ton jour de fête pourra se lever sur nos fronts joyeux, qu'il fasse beau temps ou que vienne la tempête, pour le célébrer nous serons toujours prêts. Ouvrier comme nous, dans ta modeste échoppe, tu n'as mangé que le pain que tu as sué sur ton rabot, et tu as prouvé rien qu'avec ta varlope que, par l'aide de Dieu, l'homme vient à bout de tout.

II.

Dë ntron Sauveur' quand la benaîta Mârë
Ut fait s'n Efant dyês la ruda saîson,
Loê dés palais yàu lés vartus sont rârës,
Diu, p'n avaîr soèn, lo pta dyês ta maîson.
U pouvre Efant q' n'avaît rê p'r êveloppa,
T'âs forni l' pié, la brassire ét l' maillot ;
Et dyês son bri fabriquâ p' ta varlopa
L' divin Naisson n'a manquâ d' rê du tot, } (*bis*)

— De notre Sauveur, quand la Mère bénie eut fait son Enfant dans la rude saison, loin des palais où les vertus sont rares, Dieu, pour en avoir soin, le mit dans ta maison. Au pauvre Enfant qui n'avait rien pour enveloppe, tu as fourni les langes, la brassière et le maillot, et dans son berceau fabriqué par ta varlope, le divin nouveau-né n'a manqué de rien du tout.

III.

L' rài du païïs q' taît jaloux d' sa corona,
Q' vëive arvâr l'Efant avoéc dépit,
Dë pâur qu'on jhor çti ptiout l'ên fisse d'yëna,
P' lo pêrdre pta tot son mondo dsus pid.
Tài, p' lo sauvâr t' chutes trovâr la copa,
T'âs fait d'on coup tot rli mondo capot ;
Et l' fiér tyran q' passà dzos ta varlopa
Gardà p' son contyo on nâz d' boès long cmë tot. } (*bis*)

— Le roi du pays, qui était jaloux de sa couronne, qui voyait arriver l'Enfant avec dépit, de peur qu'un jour ce petit *ne* lui en fît d'une, pour le perdre mit tout son monde sur pied. Toi, pour le sauver tu sus trouver la coupe *(le moyen)*, tu as fait d'un coup tout ce monde capot, et le fier tyran qui passa sous ta varlope, garda pour son compte un nez de bois long comme tout.

IV.

Sur son grand çhvau rli tyran q' fassaît l' crâno,
P' të corre aprés, ut beau l'éperonâr ;
P' corre miâux q' lui t' në montites quë r'n âno,
Q' n'ut pâs besoên mêmo d'étre aveinâ.
P' lés menâr loê, të ptites sur sa cropa
L'Efant, la Mâre, avoéc tot ton ballot,
La pçhaffë d' pan, l' botolyon, la varlopa,
Et ton bidët n'a pâs brontyà du tot. } (*bis*)

— Sur son grand cheval ce tyran qui faisait le brave, pour te courir après, eut beau l'éperonner ; pour courir mieux que lui, tu ne montas qu'un âne, qui n'eut pas même besoin de recevoir de l'avoine. Pour les mener loin, tu mis sur sa croupe l'Enfant, la Mère avec tout ton ballot, la besace de pain, le barillet, la varlope, et ton bidet n'a pas bronché du tout.

V.

Jusqu'èn' Egypte on t' baillà la porsouita,
Et ton' én'mi n' të laissà poêt dë rfin.
Mais l' franc bidët chut tojhors dyês la fouita
S' doutâr dë dvant ét lo coblyâr p' lôs çhmins.
Prompt dyês l' besoên à prêdrë la galopa,
Tant p' la montâ quë p' la plyanna ét p' lòs cros,
Tot cmë dsus l' boès t' passivâs ta varlopa,
T'n âno vainqueur a passâ për dsus tot. } (*bis*)

— Jusqu'en Egypte on te donna la poursuite, et ton ennemi ne te laissa point de répit. Mais le franc bidet sut toujours dans la fuite s'ôter de devant et le dérouter par les chemins. Prompt dans le besoin a prendre la galopade, aussi bien par la montée que par la plaine et par les cieux, tout comme sur le bois tu passais ta varlope, ton âne vainqueur a passé par dessus tout.

VI.

Mais së l' coursiér dont të tgnivâs lés guidës
Dzos son galop ptâvë lôs çhmins d' niveau,
L'Egypte alôrs vët dzos lés pyramidés
Sôs Pharaons trêmblyâr dyês lâurs tombeaux.
De tôs sôs dius, d'Jupitêr' ét d' sa tropa,
L' vët lôs' autél's crâulâr sur lâur pivot,
Et rlôs faux dius dvant l'hommo d' la varlopa
Tombâr d' lé-n-haut për n' plyës rmontâr du tot. } (*bis*)

— Mais si le coursier dont tu tenais les guides sous son galop mettait les chemins de niveau, l'Egypte alors vit sous les pyramides ses Pharaons trembler dans leurs tombeaux. De tous ses dieux, de Jupiter et de sa troupe, elle vit les autels crouler sur leur pivot, et ces faux dieux devant l'homme de la varlope tomber de là-haut pour n'y plus remonter du tout.

VII.

Ouà, saint Josët, çhâquë faîs q' ton jhor d' féta
Porrà s' levâr sur ntrôs fronts guillerëts,

Quë l'beau têps fasse u quë vgnaît la têpéta,
P' lo célébrâr nos sarins tojhors prëts.
Ovrirs cmë tài, dyès ntra modést' échoppa,
T' nos vaîs mdyir l'pan q' nos suins sur ntron rabot.
Fâs quë, cmë tài, rê qu'avoéc ntra varlopa,
L' bon Diu n's aîdaîse à vgnir à bët de tot. (*bis*)

— Oui, saint Joseph, chaque fois que ton jour de fête pourra se lever sur nos fronts joyeux, que le beau temps fasse ou qu'il vienne la tempête, pour la célébrer nous serons toujours prêts. Ouvriers comme toi dans notre modeste échoppe, tu nous vois manger le pain que nous suons sur notre rabot ; fais que, comme toi, rien qu'avec notre varlope, le hon Dieu nous aide à venir à bout de tout.

A. Constantin.

COUTUMES DE LA MAURIENNE

Bien des pièces de l'édifice social ont été changées, allongées, raccourcies, depuis cent ans. C'est à ce point que, pour voir des lois, des mœurs, des institutions entièrement différentes des nôtres, il n'est pas nécessaire de passer chez les Chinois ou les Lapons ; on peut se contenter d'une excursion dans les vieilles chartes et les vieux testaments, sans même remonter au-delà de cent cinquante ans.

La puissance paternelle, regardée alors comme la pièce maîtresse de tout l'édifice, est celle qui a reçu le plus de coups de scie législatifs ; aujourd'hui..... le Code civil émancipe de plein droit l'enfant, quant à l'administration et à la jouissance de ses biens, dès sa majorité et même dès son mariage. Il est vrai, le Code l'avertit qu'à tout âge il doit honneur et respect à ses père et mère ; mais le Code ne parle plus de l'obéissance filiale.

La *Coutume de la patrie de Maurienne,* comme disent les vieux papiers, n'était pas si pressée. L'enfant restait sous la puissance paternelle même après son mariage, qui n'avait lieu qu'à vingt-cinq ans, jusqu'à ce qu'il plût à son

père de l'émanciper et de l'élever à la dignité de chef *d'hostel* ou de famille. L'acte d'émancipation était revêtu de formes solennelles que l'on trouve encore en vigueur au dernier siècle. Les voici d'après un acte de l'année 1735.

Bernard Arnaud et Claude son fils, de Termignon, se présentent devant le juge-mage de Maurienne, Jean-Thomas Boutal, comte d'Epinache. Le père s'assied près du juge; le fils s'agenouille près de lui tête nue et les mains jointes. Le père lui ouvre les mains trois fois en disant à chaque fois : « Mon fils, je t'émancipe. » — « Et, continue l'acte, a iceluy véritablement émancipé, le mettant hors de ses biens et puissance paternelle, avec pouvoir qu'il donne à son fils de vendre, traiter, acquérir, contracter et généralement de faire comme font et peuvent faire les personnes libres et émancipées, lui donnant et relaschant les propriétés et les fruits des acquisitions qu'il peut avoir faites et fera à l'avenir, sans se rien réserver que l'obéissance filiale et subvention en cas de nécessité, lui ayant à ces fins donné sa bénédiction paternelle. De tout quoi le dit Claude Arnaud a humblement remercié son dit père et nous a requis acte... »

Quant à la raison et à la signification de la cérémonie prescrite pour l'émancipation, elles se trouvent ainsi indiquées dans un acte beaucoup plus ancien que le précédent.

« Comme, y est-il dit, il ne saurait y avoir de meilleurs fondements de la solidité et de la prospérité des familles que la bénédiction divine et la bénédiction paternelle, et que nul ne sait bien commander s'il n'a d'abord obéi ; la *Coutume de la patrie* a sagement ordonné qu'au moment d'entrer dans la jouissance et la responsabilité de sa volonté, de ses biens et de la puissance sur sa propre famille, le fils reconnaisse solennellement tenir tout cela de son père, comme une partie de son héritage, et qu'il pratique par un acte public les mêmes devoirs dont il va exiger l'accomplissement de la part de ses enfants. »

(L'Indicateur de la Maurienne.) PH. VULLIERMET.

LES ANIMAUX DISPARUS

DEPUIS L'APPARITION DE L'HOMME

(Suite.)

La destruction, poursuivie d'une manière insensée, n'a pas atteint seulement les mammifères terrestres. Elle a été portée avec une égale fureur sur les espèces marines. Les grands animaux de la mer étaient précédemment la source d'une industrie active, d'un commerce considérable. L'égoïsme, l'amour du lucre qui font oublier l'avenir pour le moment présent, ont en partie tari la source.

Les *baleines* donnaient lieu aux pêches les plus fructueuses, il y a moins d'un siècle, et ces énormes cétacés sont maintenant d'une telle rareté, que la pêche est abandonnée par la plupart des peuples qui s'y livraient autrefois avec profit. Sans cesse poursuivies dans nos mers, elles ne trouvent plus de refuge que dans les parties les plus inaccessibles des mers polaires, où l'on peut prévoir leur prochaine extinction. La *baleine de Biscaye,* que pourchassaient les anciens Basques dans le golfe de Gascogne, a déjà disparu depuis des siècles. Les *phoques* sont, on le sait, massacrés chaque année par milliers, pour ne pas dire par centaines de mille, et quant à une autre encore de ces espèces marines, les *otaries,* n'avons-nous pas vu récemment le gouvernement russe et les Etats-Unis être obligés de réglementer sévèrement leur chasse dans les îles Aléoutes, afin d'obvier à une destruction complète qui menaçait de ne point tarder.

La *rytine,* un cétacé herbivore du groupe des lamentins et des dugongs, que les habitants des côtes appellent des vaches marines, était commune dans les parages de la mer

de Behring, il y a plus d'un siècle. L'animal, qui atteignait une taille d'environ cinq mètres, offrait de grandes ressources aux peuplades du Nord : la chair fournissait un aliment très acceptable, la peau servait à confectionner des embarcations. La chasse à la rytine s'est effectuée sans relâche, sans le moindre ménagement, et le précieux cétacé n'a pas tardé à être totalement détruit. En dépit de toutes les invitations des naturalistes et des primes promises par le gouvernement russe, on n'a jamais pu retrouver la moindre trace de cet être, qui a été bel et bien exterminé par l'homme. Tout ce que nous savons de cet animal nous a été transmis par un mémoire du médecin-naturaliste Steller, qui accompagna en 1741 le capitaine Behring dans son voyage au nord-ouest de l'Amérique du Nord. En 1768, fut tué le dernier représentant de l'espèce. Ainsi vingt-sept ans seulement ont suffi pour faire disparaître la rytine de la surface du globe.

Les oiseaux ont éprouvé des pertes bien autrement considérables que les mammifères. Différentes espèces, remarquables au plus haut degré par leurs grandes proportions ou par des caractères de conformation exceptionnels, ont complètement disparu. Incapables de voler et confinés dans des îles, ces oiseaux ne pouvaient se soustraire aux atteintes des hommes qui les ont exterminés.

Lorsque, dans les premières années du XVI^e^ siècle, Pedro de Mascarenhas découvrit les îles de l'Océan indien, appelées du nom du navigateur portugais, îles Mascareignes, Bourbon, Maurice et Rodrigue, ces terres, couvertes d'une riche végétation, étaient peuplées de nombreux oiseaux dont le souvenir nous a été transmis par les relations toutes superficielles de quelques voyageurs. A côté d'espèces appartenant à des groupes représentés dans les autres parties du monde, comme des perroquets, des pigeons, des

canards, vivaient certaines autres qui excitèrent l'étonnement des navigateurs par leur aspect insolite. Ces oiseaux, les uns absolument inhabiles au vol, les autres médiocrement favorisés sous le rapport de la puissance des organes de locomotion, mais n'ayant rien à redouter en l'absence de l'homme, vivaient tranquilles sur ces terres inhabitées. C'étaient le dronte et le géant de Maurice, le solitaire de Rodrigue, etc. Ils ont été détruits par les envahisseurs dans un très court espace de temps, et aujourd'hui leurs ossements sont les seuls vestiges qui désignent les lieux, dont ces espèces éteintes partageaient jadis la possession avec d'autres êtres inoffensifs.

On est saisi d'étonnement en pensant ce qu'était autrefois la richesse de la nature des îles Mascareignes. Ces oiseaux magnifiques ou extraordinaires étaient la parure de ces terres comme égarées dans l'Océan, et au milieu d'un nombre de créatures plus faibles, ils semblaient en être les souverains. Longtemps les naturalistes conservèrent l'espérance de retrouver sur quelque point du globe ces créatures étranges qui n'avaient de parenté étroite avec aucune autre, mais les plus actives recherches ayant été infructueuses, tout espoir dût être abandonné.

Le *dronte* de Maurice, appelé aussi *dodo*, avait un aspect des plus extraordinaires. Il possédait une taille supérieure à celle du cygne. C'était un corps tout massif, porté sur de grosses pattes courtes, semblables à des piliers, un cou épais, court, une tête ronde, garnie d'un bord de plumes avancé sur le front à la manière d'un capuchon, de gros yeux noirs, cerclés de blanc, et un bec énorme, armé de deux puissantes mandibules ressemblant un peu à celle des perroquets. Le dronte avait des ailes, seulement ces ailes toutes petites, véritables rudiments, n'étaient capables d'aucun usage. Il avait une queue, mais

cette queue était réduite à une sorte de houppe composée de quatre à cinq plumes crépues. Enfin, il avait un plumage soyeux, de couleur grise, plus claire sur les parties inférieures que sur le dos et nuancé de jaune aux ailes et à la queue.

L'animal, absolument disgracieux, lourd, d'une physionomie stupide, inspirait la répugnance. Tous ceux qui nous en ont laissé des descriptions ont été frappés de l'expression mélancolique de ses deux grands yeux noirs, entourés d'un cercle blanc. « Sa physionomie, a dit un auteur, porte l'empreinte d'une tristesse profonde, comme s'il sentait l'injustice que lui a faite la nature, en lui donnant, avec un corps aussi pesant, des ailes tellement petites qu'elles ne peuvent le soutenir dans l'air et servent seulement à faire voir qu'il est oiseau, ce dont, sans cela, on serait disposé à douter. »

Les premiers renseignements historiques sur les productions naturelles de l'île Maurice nous viennent de Cornelius van Neck, le chef d'une expédition hollandaise, qui prit en 1598 possession de cette île inhabitée. Dans les années suivantes, les navigateurs hollandais abordent fréquemment à Maurice, où les équipages, à ce que l'on raconte, se trouvent à merveille d'avoir des dodos pour nourriture. A cette époque, les autres oiseaux abondaient, il est vrai, dans l'île, mais ils n'étaient pas aussi faciles à atteindre que les gros drontes, privés de tout moyen de fuir et n'ayant d'autre arme défensive que leur énorme bec. C'est ainsi que, sans s'en douter peut-être, on travaillait activement à la destruction du pauvre oiseau, incapable d'échapper aux poursuites.

Jusqu'en 1644, l'île Maurice était demeurée inhabitée. Mais cette même année les Hollandais y établirent une colonie. Un tel établissement devait forcément amener l'extinction

du dronte; des chiens, des chats, introduits dans le pays, y contribuèrent certainement en détruisant les jeunes et les œufs. Le dernier témoignage de l'existence de cet animal étrange date de 1681. Il est fourni par le journal du bord d'un marin anglais, du nom de Harry, montant un navire qui, au retour des Indes, passa l'hiver à Maurice. Depuis lors, on n'entend plus parler de cette créature. Ainsi moins d'un siècle avait suffi pour la destruction complète d'une espèce, abondante sur un point du globe. Une forme créée, conçue par la nature, était rentrée dans le néant. Dernier débris d'une génération d'animaux qui n'était plus de ce temps, la vitalité du dronte était en quelque sorte épuisée ; il n'a pas résisté aux persécutions répétées dont il a été l'objet.

A l'époque où vivait le dronte, les sciences naturelles étaient peu avancées, et l'animal ne fut l'objet d'aucune étude sérieuse. Longtemps après, les zoologistes demeurant frappés de l'intérêt exceptionnel que présentait l'oiseau disparu, tout à fait sans analogue dans la création, eurent la louable tentation de suppléer à l'insuffisance des anciennes descriptions ; mais il restait bien peu de matériaux pour s'éclairer. Seuls, des lambeaux de l'histoire de cet être étrange et totalement anéanti ont été rapprochés successivement, et avec l'aide de nombreux ossements retrouvés, ont permis aux naturalistes de se faire une idée sur sa véritable nature.

Tout d'abord, un fait était évident, le caractère particulier, très anormal du dronte. L'état rudimentaire des ailes chez l'oiseau de l'île Maurice, donna l'idée d'un rapport plus ou moins étroit avec les autruches et les casoars. En s'arrêtant à des considérations de même nature, on fit un rapprochement tout aussi peu justifié avec les pingouins et les manchots ; d'autres naturalistes, se préoccupant de la forme du bec plus que de toute autre chose, virent dans le

dodo un représentant du groupe des vautours. Pendant longtemps, on a, en un mot, tout supposé sans atteindre la vérité. Mais voici qu'il y a un certain nombre d'années, on découvrit aux îles Samoa un singulier pigeon, le diduncu-lus, ayant un gros bec recourbé, des ailes peu développées, des pieds bien conformés pour la marche. Ce pigeon, rappelant un peu les traits et les allures du dronte, malgré sa petite taille, fournissait enfin un terme de comparaison des plus précieux et servit à démontrer que le dodo se rapprochait, en réalité, d'une manière remarquable des oiseaux de la famille des pigeons.

François Leguat, gentilhomme du pays de Bresse, obligé de quitter la France après la révocation de l'édit de Nantes, était venu vers la fin du XVII^e^ siècle à l'île Maurice. On trouve dans les récits de ses curieux voyages la description d'un énorme oiseau, bien remarquable, qui habitait les marais de cette île. « On voit beaucoup, dit-il, certains oiseaux qu'on appelle *géants,* parce que leur tête s'élève à la hauteur de six pieds. Extrêmement haut montés, ils ont un corps fort long, qui n'est pas plus gros que celui d'une oie. Ils sont tout blancs à l'exception d'un endroit sous l'aile qui est un peu rouge. »

On a émis un grand nombre d'avis sur la nature du géant de l'île Maurice. On le considère, en général, comme une poule d'eau, car sa description rappelle beaucoup l'aspect des échassiers qui vivent habituellement au bord des marécages et des cours d'eau. Mais ce qui le distinguait essentiellement, non seulement de nos râles et de nos poules d'eau, mais de la plupart des oiseaux de marais de la faune actuelle, c'était sa taille exceptionnelle, plus élevée que celle d'un homme. La hauteur de l'oiseau était due principalement à la longueur du cou et au développement extraordinaire des pattes.

Dans les « Voyages et Aventures » de ce même explorateur réfugié, fugitif protestant dont le malheur est devenu pour la science un bienfait, qui visita, en 1691, l'île Rodrigue, jusque-là inexplorée, il est fait mention d'un bel oiseau d'une autre espèce, aujourd'hui disparue, type particulier qui offrait des affinités étroites avec le dronte et les pigeons. Ces beaux oiseaux de Rodrigue, appelés *solitaires,* parce qu'ils allaient rarement en troupes. étaient abondants dans l'île lorsqu'ils faisaient l'admiration du voyageur français, à la fin du XVII^e^ siècle. En peu d'années ils ont été tous détruits.

Ainsi s'éteignent successivement les espèces aux formes bizarres, aux proportions gigantesques, qui semblaient dater d'un autre âge et qui, à ce titre, auraient mérité d'être conservées, lors même qu'elles n'auraient pu rendre de services directs et matériels.

Parmi les créatures dont la disparition récente est certaine, on compte aussi un oiseau de Madagascar dont les dimensions colossales dépassaient celles des gigantesques volatiles de la Nouvelle-Zélande, dont nous parlerons plus loin.

Le célèbre voyageur vénitien du XIV^e^ siècle, Marco Polo, dans ses récits dont la sincérité a été si tard reconnue, a donné à ce sujet des détails intéressants. On qualifia ses récits de fables, comme tant d'autres prétendus contes du même voyageur, jusqu'au jour ou l'authenticité de sos dires devint un fait avéré, jusqu'au moment où l'on apprit que des oiseaux de taille énorme existaient encore à Madagascar.

Dans le XVII^e^ siècle, des indigènes madécasses étaient venus à l'Ile-de-France pour acheter du rhum. Or les vases qu'ils avaient apportés, et dont ils se servaient en guise de calebasses, étaient tout simplement des œufs de ces oiseaux gigantesques. Les Malgaches assuraient d'ailleurs que l'on trouvait de temps en temps de ces œufs dans les joncs et qu'il existait encore un oiseau monstrueux dans les forêts

vierges de leur île, mais qu'il se montrait très rarement aux regards des hommes. On n'attachait en Europe aucune créance à ces récits, lorsqu'un capitaine de la marine marchande rapporta en France, en 1851, des œufs énormes qui étaient pour tout le monde, savants et ignorants, un sujet de stupéfaction. Ces œufs, six fois plus gros que ceux de l'autruche, équivalaient à près de cent cinquante œufs de poule et offraient une capacité de plus de huit litres. Jamais rien de plus étonnant n'avait été rencontré.

La découverte de quelques rares fragments d'os, que l'on reconnut pour être les vestiges de l'oiseau auquel les œufs devaient être attribués, ont suffi pour démontrer la parenté de l'*épiornis,* tel est le nom qu'on lui a donné, avec les autruches et les castors, et pour établir la preuve que l'oiseau de Madagascar, avec un corps plus massif et des membres plus robustes, n'avait pas cependant la taille aussi élevée que les grandes espèces de la Nouvelle-Zélande. Suivant une expression employée, c'était le plus éléphant de tous les oiseaux. Ce sont sans doute la taille gigantesque et les œufs énormes de l'épiornis qui ont donné naissance à la légende de l'oiseau « roc, » si chère aux Arabes et que connaissent les lecteurs des *Mille et une Nuits.* L'épiornis était, est-il besoin de le dire, incapable de voler, aussi comprend-t-on difficilement que des naturalistes sérieux, impressionnés sans doute par le souvenir de cette légende, aient songé à le comparer à un vautour.

L'île de Madagascar, qui présente une superficie si considérable, n'ayant pas encore, au moment de la découverte de l'épiornis, été explorée dans toutes ses parties, on crut volontiers que cet oiseau errait encore dans ses vastes solitudes, car ici, comme à la Nouvelle-Zélande, les naturels parlaient d'oiseaux gigantesques existant dans les bois et les montagnes. Un instant cette illusion fut partagée par

les naturalistes. Elle s'est évanouie depuis les récentes explorations d'un voyageur français, M. Grandidier.

(*A suivre*) M. DE TRIBOLET.

SOCIETÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE CHAMBÉRY

RÉCOLTE DE 1885

Pendant l'année 1885 qui vient de finir, les Musées de la Société d'histoire naturelle se sont enrichis de nombreux et précieux échantillons. Je ne parlerai pas des Musées de zoologie et de botanique, qui me sont moins connus, mais dans la seule collection de géologie j'ai à enregistrer une abondante moisson.

Ce sera pour moi un moyen de témoigner ma sincère reconnaissance aux personnes qui ont bien voulu s'intéresser à nos Musées, et en même temps de prouver à tous que la Société d'histoire naturelle poursuit avec ardeur la tâche qui lui a été confiée. Non seulement elle conserve, mais elle augmente sans cesse les collections municipales, et surtout s'attache à déterminer les nouvelles et très rares espèces qu'elles contiennent.

Je suivrai l'ordre des terrains, en commençant par les plus récents.

Terrains tertiaires.

M. Lobot de la Barre, inspecteur de l'exploitation des chemins de fer P.-L.-M., nous a donné deux plaques de grès d'Euzet (Gard), portant de fort belles empreintes de poissons. L'un est un *lebia* analogue à ceux d'Aix; l'autre un *Antherina Vardomensis* (Sauvage), espèce nouvelle, et encore inédite, à ce que je crois.

De son côté, M. Hippolyte Muller, bijoutier à Chambéry,

nous a donné une collection de petites *nummulites,* de *cerithium plicatum* et de *polypiers* de Faudon, localité classique des Hautes-Alpes.

M. Mandine, inspecteur primaire à Dijon, nous a envoyé aussi des *cerithium plicatum,* des *natica* et autres fossiles de Branchaï, localité non moins classique du Tongrien, dans les Basses-Alpes.

Terrain crétacé.

Devant préparer la session extraordinaire de la Société géologique de France, convoquée, en 1885, dans les montagnes du Jura, nous avons concentré nos études sur les couches jurassiques, objet spécial de ce congrès. En conséquence, nous aurons à enregistrer un moins grand nombre d'espèces de la série crétacée, pendant l'année 1885.

Nous avons reçu cependant du même M. Mandine :

Belemnites bipartitus (Raspail),	néocomien,	Castellane (Basses-Alpes)
Ammonites emerici (Rasp.)	id.	id.
Id. tortisulcatus (d'Orb),	id.	id.
Id. quadrisulcatus (d'Orb.),	id.	id.
Id. neocomiensis (d'Orb.),	id.	id.
Id. verrucosus (d'Orb.),	id.	id.
Id. fascicularis (d'Orb.),	id.	id.
Id. cultratus (d'Orb.),	id.	id.
Id. angulicostatus (d'Orb.),	id.	id.
Ammonites macilentus (d'Orb.),	id.	id.
Id. difficilis (d'Orb.),	id.	id.
Id. ligatus (d'Orb.),	id.	id.
Id. astierianus (d'Orb.),	id.	id.
Id. calypso (d'Orb),	id.	id.
Id. dufresnoyi (d'Orb.),	id.	id.
Natica bulimoides (d'Orb.),	id.	id.
Autres natices indéterminables,	id.	id.
Cyprina rostrata (d'Orb.),	id.	id.
Cardium cottaldinum (d'Orb.),	id.	id.
Pecten robinaldinus (d'Orb.),	id.	id.
Autres pecten indéterminés,	id.	id.
Ostrea couloni (Agass.),	id.	id.

Ostrea tombecki (d'Orb.),	néocomien,	Castellane (Basses-Alpes).
Terebratula prœlonga (d'Orb.),	id	id.
Terebratula tamarindus (Sow.),	id.	id.
Autres terebratules,	id.	id.
Rhynchonella lata (d'Orb.).	id.	id.
Id. paucicosta (d'Orb.),	id.	id.
Echinospatagus cordiformis (d'Orb.),	id.	id.
Trochociathus,	id.	id.

Ces nombreuses espèces, presque toutes manquant à nos collections, ont été recueillies par M. Mandine dans les environs de Castellane. Ayant de la peine à les déterminer lui-même, faute d'ouvrages spéciaux, il nous les a adressées avec cette clause tout à fait gracieuse, que nous pourrions, en échange de l'envoi des déterminations, garder les fossiles, dont il a des doubles. Nous recommandons ce procédé aux nombreux amateurs dépourvus d'ouvrages spéciaux de paléontologie.

Indépendamment de ce lot important de fossiles crétacés, nous avons recueilli :

Belemnites bipartitus (Raspail),	néocomien,	La Chambotte.
Natica prælonga (d'Orb),	id.	id.
Neritopsis meriani (Pictet),	id	id.
Peltastes stellulatus (Cotteau),	id.	id.
Spongiaires,	id.	id.
Ostrea rectangularis (d'Orb),	id.	Censeau (Jura)

Provenant du même département du Jura, M. Charpy, conservateur du Musée d'Annecy, nous a donné encore :

Ostrea tuberculifera (Kocher),	néocomien,	Mièges (Jura).
Serpula heliciformis (Goldf.),	id.	id.
Galeolaria neocomiensis (Desor),	id.	id.
Heteropora surculana (Michelin),	id.	id.
Bryozoaires et spongiaires,	id.	id.

Terrain jurassique.

Nous avons reçu d'abord quelques-uns des rares fossiles du Purbeck.

Lucina goldfussi, purbeck, Col de Banchet.
Corbula, id. id.

Ces deux fossiles, avec de nombreux fragments indéterminables, nous ont été donnés par M. Joseph Révil, pharmacien, notre zélé collaborateur :

Tylostoma, purbeck, défilé de Chailles.
Natica, id. id.

Ces espèces marines, intercalées dans le Purbeck saumâtre, ont été recueillies par M. Barbe, membre de notre Société, géologue plein d'ardeur, malheureusement atteint, depuis quelques mois, par une longue et cruelle maladie.

Le terrain portlandien de Charix (département de l'Ain) nous a fourni quelques bons types de *Nerinea trinodosa* (Woltz).

C'est surtout le Kimméridien qui était l'objet de nos recherches, cette année, au congrès de Champagnole. Nous avons recueilli, dans cette assise, de nombreux fossiles provenant de ses trois divisions principales : le *virgulien*, le *ptérocérien* et l'*astartien*.

Terrain virgulien.

J'ai recueilli :

Poissons, lepidotus itieri (Thiollière), Armaille.
Ammonites calisto (d'Orb.), id.
Aptychus, id.
Planorbis, id.
Hallobia itieri (Dumortier), id.
Ostrea virgula (Var.), id.
Acrocidaris nobilis (radiole), id.
Polypiers, id.
Zamites feneonis (Brongn), id.
Brachyphyllum (de Saporta), id.
Trigonia muricata (Ram.), virgulien, Oyonnax.
Turbo erinus (d'Orb.), id. La Balme-Yenne.
Itieria rugifera (Zittel), id. id.
Plaquettes de calcaire lithographique d'Aiguebellette.

Terrain ptérocérien.

M. Révil nous a remis de cet étage :

Turbo globatus (Buvigner),	route de Belley à Lhuis.
Nerinea,	cluse de Morillon (Jura).
Pterocera oceani,	id.
Ceromya excentrica,	id
Pholadomia protei,	id.
Lima spectabilis,	id.
Mytilus subæquiplicatus,	id.
Id. jurensis,	id.
Trichites saussurei,	id.
Terebratula subsella,	id.

De mon côté, j'ai recueilli près de là :

Pterocera oceani,	route des Planches (Jura).
Astarte supracorallina.	id.
Ostrea pulligera,	id.
Terebratula subsella,	id.
Pseudocidaris thurmanni,	id.
Pareudea,	id.

Puis, dans le département de l'Ain :

Prosopon marginatum (Meyer),	bois de Tellières (Ain).
Ammonites calisto (d'Orb.),	id.
Turbo limosus (Quenst),	id.
Natica,	id.
Pterocera,	id.
Goniomya ornata (Goldf.),	id.
Pholadomya echinata (Agass),	id.
Astarte supracorallina,	id.
Opis,	id.
Gervilia,	id.
Pecten pertextus (Etal.),	id.
Lima,	id.
Ostrea solitaria,	id.
Terebratula pectunculus,	id.
Id. inconstans,	id.
Id. insignis,	id.
Id. bisuffarcinata,	id.
Acropeltis æquituberculata (Cotteau),	id.

Natica hemispherica (d'Orb.),	Charix (Ain).
Pleurotomaria monilifera (d'Orb.),	id.
Turbo epulus,	id.
Itieria staziscii (Zeuschn),	id.
Id. **multicostata** (Zittel),	id.
Id. **cabaneti** (Zittel),	id.
Nerinea mosœ (d'Orb.),	id.
Cryptoplocus consobrinus (Zittel),	id.
Ptygmatis carpathica (Zeuschn),	id.
Id. **Pseudobruntrutana** (Gemmel),	id.
Nerinea castor (d'Orb.),	id.
Patella problematica (Zittel),	id.
Lithophagus,	id.
Diceras lucii,	id.
Heterodiceras,	id.
Modiolaria,	id.
Pecten Globosus (Quenst),	id.
Rhynchonella inconstans (d'Orb.),	id.
Thecosmilia laxata (Etalon),	id.
Cladophyllia thurmanni (Etal.),	id.
Stylina cespitosa (Etal.),	id.
Id. **semitumularis** (Etal.),	id.
Id. **castellum** (Etal.),	id.
Pareudea amicorum (Etal.),	id.
Natica hemispherica,	Pierre-Châtel (Ain).
Id. **semiglobosa** (Etal.),	id.
Id. **eudora** (d'Orb.),	id.
Itieria multicoronata,	id.
Id. **staziscii** (Zittel),	id.
Nerinea scalata (Woltz),	id.
Cryptoplocus consobrinus (Zittel),	id.
Melania calypsoides (Etal.),	id.
Pterocera ponti (Desor),	id.
Pleurotomaria,	id.
Patella,	id.
Astarte suprajurensis (d'Orb.),	id.
Id. **percrassa** (Etal.),	id.
Diceras arietina,	id.
Id. **suprajurensis** (Thurm),	id.
Perna subplana (Etal.),	id.
Avicula gervilioides (Contejean),	id.
Lima astartina (Thurm),	id.
Hinnites,	id.

Isoarca multistriata (Etal),	Pierre-Châtel(Ain).
Ostrea	id.
Terebratula subsella,	id.
Id. pentagonalis,	id.
Id. insignis,	du lac d'Armaille.
Id. bisuffarcinata,	id.
Id. moeschi,	id.
Rhynchonella inconstans,	id.
Pseudodiadema superbum (Desor),	Pierre-Châtel.
Calamophyllia granulosa (Coby),	id.
Allocœnia trochiformis (Etal.),	id.
Cyathophora bourgueti (Etal.),	id.
Aplosmilia aspera (d'Orb.),	id.
Heteropera virgulina (Etal),	id.
Dendrogyra,	id.

Terrain astartien.

Dans le département du Jura, nous avons rencontré l'astartien près de Chatelneuf et sur la route de Morillon à Saint-Laurent ; il n'y est caractérisé que par des *Waldheimia egena,* des *exogyra bruntrutana* et de rares *cidaris florigemma*.

En descendant au sud, nous l'avons trouvé plus riche déjà au Château des Prés, vers Morez. Mais ce n'est qu'à Montépile, à l'est de Saint-Claude, que j'ai recueilli des fossiles bien caractérisés. J'y ai reconnu :

Ammonites tenuilobatus (Oppel),	Montépile.
Id. acanthicus,	id.
Id. subinvolutus,	id.
Pleurotomaria,	id.
Lucina,	id.
Thracia,	id.
Ceromya,	id.
Gervilia,	id.
Ostrea,	id.
Waldheimia egena,	id.
Bryozoaires,	id.

Au Val de Fier, dans la Haute-Savoie, on trouve une richesse plus grande encore, surtout en céphalopodes :

Ammonites tortisulcatus, Val-de-Fier.
Id. lothari, id.
Id. fialar, id.
Id. tenuilobatus, id.
Id. tenuisculptus, id.
Id. polyplocus, id.
Pholadomya paucicosta, id.
Avicula, id.
Spondylus, id.
Terebratula insignis, id.
Rhynchonella, id.

Je ne mentionne pas les fossiles de cet étage recueillis dans le département de la Savoie, à Lémenc, à Chanaz et au Mollard de Vions, parce qu'ils formeront l'objet d'une publication spéciale, que je prépare en ce moment.

Jurassique inférieur.

Au-dessous du Kimmeridien viennent les couches du jurassique moyen, de Wangen. A cet étage se rapportent :

Perna subplana, ravin de la Billaude (Jura).
Pinna, id.
Terebratula subsella, Chanaz (sous l'Eglise).

Avec quelques moules d'ammonites et de Cardium, ces terebratules sont les seuls fossiles qui aient été, jusqu'à ce jour, trouvés dans cette assise encore peu connue de Wangen, correspondant peut-être à l'ancien niveau *corallien*.

Sous le Wangen, viennent les masses d'*Effingen*, qui nous ont fourni :

Terebratula gallienci, ravin de la Billaude (Jura).
Asteropecten, id.
Ammonites plicatilis, Virieu-le-Grand (Ain).
Pholadomya pancicosta, id.

MM. Cordier et Allibert nous ont donné, de leur carrière de ciment :

Ammonites lothari (Opp.), mont du Chat (Savoie).
Id. martelli, id.
Id. tortisulcatus, id.

Dans l'oxfordien inférieur, couche de Birmensdorf, nous avons recueilli :

Natica, ravin des Pontets (Jura).
Pholadomya, id.
Gervilia, id.

M. de Grossouvre nous a fait don, pour notre Musée, de l'oxfordien :

Ammonites pichleri (Opp.), Niort.

et du callovien :

Ammonites athleta, Pas de Seu (Deux-Sèvres).
Id. euryptychus (Neumayr), id.
Id. anceps, de Pamproux et de Montcontour (Vienne).
Terebratula pala, Nevers.
Id. dorsoplicata, id.
Id. cor, La Châtre.
Rhynchonella varians, Nevers.
Collyrites ellipticus, id.

M. Charpy nous a envoyé le

Millericrinus charpyi (de Loriol), Andelot-lès-St-Amour.

Nous avons aussi du même niveau :

Ammonites hecticues, La Billaude (Jura).
Id. subbackeriœ, id.

et, ce qui est plus intéressant pour la Savoie, des fouilles faites en Savoie par M. Révil :

Amm. lamberti (Sow.), chemin de Montmélian à la Thuile.
Id. martelli (d'Orb.), id.
Id. murchisonœ (Sow.), mont du Chat,

On comprend que les échantillons recueillis dans notre département, dans des stations nouvelles, marquant ainsi des niveaux géologiques que nous ne connaissions point encore, ont double prix à nos yeux.

L'important envoi de M. de Grossouvre comprend encore :

Ammonites procerus (V. Seebach),		fullers-earth, Nevers.
Terebratula sphœroidalis,		bajocien, Deux-Sèvres.
Cerithium jole,	thoarcien,	Saint-Amand (Cher).
Littorina subduplicata,	id.	id.
Leda rostralis,	id.	id.
Nucula hammeri,	id.	id.
Ostrea beaumonti,	id.	Thouars.
Rhynchonella cynocephala,	id.	id.
Thecocyathus mactra,	id.	id.
Belemnites clavatus,	lias,	Les Cottards (Cher).
Id. bruguieri,	id.	Le Chassin (Indre).
Id. id.	id.	La Pouillouse (Cher).
Id. umbilicatus,	id.	id.
Amm. spinatus (d'Orb.),	id.	Saint-Amand (Cher).
Id. maugenesti (d'Orb.),	id.	Les Cottards (Cher).
Id. centaurus (d'Orb.),	id.	id.
Id. jupiter (d'Orb.),	id.	Saint-Amand (Cher).
Id. loscombi (d'Orb.),	id.	id.
Terebratula numismalis,	id.	id.
Rhynchonella variabilis,	id.	La Pouillouse.
Id. rimosa,	id.	Les Cottards.
Belemnites brevis,	sinemurien,	Neuvy-le-Sépulcre (Indre).
Terebratula perforata,	id.	La Châtre.
Id. punctata,	id.	id.

Nous avons reçu de l'intelligent directeur des ardoisières de Saint-Colomban des Villards deux fossiles parfaitement caractéristiques et en excellent état de conservation :

Ammonites margaritatus, lias.
Id. mimatensis, id.

Terrains paléozoïques.

Notre zélé collaborateur, M. Lachat, ingénieur en chef

des mines, s'est occupé plus spécialement des terrains paléozoïques.

Il a donné à notre Musée un fort bel échantillon de

Pseudosigillaria monostigma (Grand-Eury), t. houiller de Flons, près de Flumet, recueilli par M. Glaize, conducteur des Ponts et Chaussées.

Il nous a remis encore une belle série envoyée par la Compagnie de La Mure (Isère). Nous y signalerons :

Syringodendron alternans, La Mure.
Id. var. id.
Calamites suckowii, id.
Id. cisti, id.
Annularia sphenophylloides, id.
Lepidodendron dichotomum (ou Sternbergi), jeune âge, La Mure.
Pecopteris unita, La Mure.
Tige peu définie, peut-être stigmaria, La Mure.
Annularia (var. intermédiaire entre le sphenophylloides et le radiata), La Mure.
Feuilles de cordaites (lacérées), La Mure.
Pecopteris selaginorachis, id.
Stigmariopsis inæqualis, id.
Cardiocarpus major, id.
Sphenophyllum truncatum, id.
Carpolithe? (qui n'est probablement qu'un nodule terreux), La Mure.
Asterophyllites hippuroides avec un fragment de sphenophyllum emarginatum et au verso pecopteris schlotheimi, La Mure.
Dichtyopteris munsteri, Servoz

M. Lachat a déterminé un nombre considérable d'empreintes de plantes houillères, que possède notre Musée, entre autres :

Pecopteris arborescens, Communay (Isère).
Id. unita, Hauteluce (Savoie).
Id. pteroides, La Mure (Savoie).
Id. pluckeneti (var), Communay.
Sphenophyllum thoni, Saint-Etienne (Loire).
Id. emarginatum, Communay.
Walchia filiciformis, Autun.

Sigillaria spinulosa,	Communay.
Calamites cannœformis,	id.
Id. ramosus,	id.
Sphenophyllum saxifragœfolium,	id.
Fruits fossiles,	id.
Annullaria stellata,	La Mure.

En disséquant avec une patience et une dextérité merveilleuses un échantillon de calcaire devonien, tiré probablement de Néhou (Manche), il en a extrait :

Spirifer rousseaui (Marie Rouaut),	Devon.
Leptœna murchisoni (de Verneuil),	id.
Rhynchonella subwilsoni (de Verneuil),	id.
Trigeria guerangeri (de Verneuil),	id.

Au milieu de ces brachiopodes, on voit de nombreux fragments de *tentaculites,* genre peu connu, qu'on ne sait où classer. Il y a découvert surtout une splendide trilobite, le *Crypheus michelini* (Marie Rouaut). La tête se dessine comme une figure de singe grotesque. Un œil est en place, avec ses nombreuses facettes, qui semblent une légion d'yeux accolés. L'abdomen se trouve entouré de longues barbes parfaitement intactes, mieux conservées que dans l'échantillon même, qui a été figuré dans l'Album splendide de M. Bayle.

Ces déterminations enrichissent notre Musée de plusieurs genres et espèces qu'on ne s'attendait pas à rencontrer dans les vitrines de Chambéry.

Minéralogie.

Bien que la minéralogie ait progressé moins rapidement que la géologie, pendant l'année 1885, nous nous faisons cependant un devoir de citer quelques beaux échantillons donnés par la Compagnie de La Mure :

Cristaux de gypse formés sur les parois des galeries.
Anthracites divers du bassin de la Mure.
Diadochite (substance rare analysée à l'Ecole des Mines de Paris, par M. Carnot, = Fe^2O^3, PhO^5 + Fe^2O^3, 2/3 So^3 + 15 HO.)
Epsomite trouvée dans de vieux travaux incendiés en 1838 (analysée par M. Kuss, ingénieur des mines = MgO, So^3+ 7 HO).
Barytine cristallisée dans une faille de terrain houiller de Peychagnard.

M. Maillac, commandant du génie, nous a donné :

Smithsonite (carbonate de zinc) de Nedrouma (Oran).
Céruse, id.

Je devais citer encore des cristaux de formes rares, étudiés par M. Lachat, et dont les angles ont été mesurés par lui.

A la suite des échantillons dont notre Musée s'est enrichi, je crois devoir mentionner quelques espèces fossiles nouvelles, qui ont été créées et décrites par les savants continuateurs de la paléontologie française, sur des échantillons de ce Musée.

Millericrinus pilleti (de Loriol), callovien, Chanaz.
Goniopygus pilleti (Cotteau), kimméridgien, vigne Droguet.
Codiopsis pilleti (Cotteau), id. id.
Glypticus sulcatus (Cotteau), id. id.
Id. loryi (Cotteau), id. id.
Peltastes valletti (Cotteau), id. id.

Nous espérons, une autre année, si Dieu nous prête vie et santé, et surtout si nos excellents amis continuent de nous venir en aide, pouvoir offrir une moisson plus riche encore.

L. Pillet,

Conservateur du Musée de minéralogie et de géologie.

Le Directeur-gérant : A. Constantin.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

11e Année

BULLETIN N° 2 — FÉVRIER 1886

Pressions barométriques moyennes: 723,27 à Annecy, 679,84 à Leschaux, 707,5 à Mélan. Maxima le 9 à Annecy et à Mélan et le 25 à Leschaux. Minima aux trois stations, le 3. Excursion du mercure: 19,1 à Annecy, 10,7 à Leschaux et 19,29 a Mélan.

Température. — Mois sec et froid. Moyenne à Annecy du maxima 5°, du minima —3°16, à 9 h du matin —0,84 Moyenne générale : à Douvaine 0°55, à Chamonix —2°,55, à Mélan —2°14, à Bonneville —0°86, à Leschaux ».

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 4°05, de celle de puits 8°15.

Au Semnez, le thermomètre et le baromètre donnent:

Pour le mois de février . le		7	15	22	28	...
Thermomètre.	maxima.	—0°1	2°9	4°9	1°9	...
	minima.	—17°6	—10°2	—7°8	—12°2	...
Baromètre à 0° :		629,2	623,3	623,7	620,8	.....

A cette station, la pression barométrique maximum est de 631,5 le 9, et le minimum 611 le 3. La température est presque toujours en dessous de zéro.

Pluie et neige. — Maximum d'eau 140m/m en 5 jours à Seythenex. Minimum 47m/m8 en 4 jours à Evian. Neige abondante la nuit du 3 au 4, donnant dans les hautes vallées 0m80 à 1 m. de neige ; à Taninges cette chute de neige est de 0m31, donnant 37m/m2 d'eau. Pendant le mois, 0m97 de neige aux Gets, 1 m. à Chamonix, 0m60 à Leschaux. Au Semnoz, il y en a 2m20 à partir du 3. L'eau recueillie à cette station est de 26m/m8.

Orage le soir du 1 à Seythenex et Leschaux. A Annecy, à 7 h. 50 soir, un éclair et un coup de tonnerre.

Observations diverses. — Vent très fort et grande pluie à Saint-Julien le 1 et le 2 A Sallanches, 0m40 de neige le 4. Dans les hautes vallées la circulation des voitures est arrêtée. Depuis plus de 30 ans on n'avait pas vu aussi grande quantité de neige. De Bonneville, le 7, une avalanche de poussière de neige descend la pente du Môle dans l'après midi et comble le ravin du Pertuis. A cette station les abeilles sortent les 17, 18. De Douvaine, le 15, arrivée de corbeaux, le 21 de grives et d'allouettes, le 25 d'étourneaux et passage de ramiers, le 28 passage de vanneaux, à cette date primevères et pâquerettes fleurissent.

Le secrétaire adjoint de la Commission,

Auguste Mangé.

Savoie (Haute). 3.

D. 2

832

LES ANIMAUX DISPARUS
DEPUIS L'APPARITION DE L'HOMME

(Suite et fin)

De Madagascar, transportons-nous à la Nouvelle-Zélande. Ici, sur les terres reconnues par le capitaine Cook et sur les îles voisines, le monde animal doit attirer l'attention, car la faune est sans aucun doute la plus singulière des faunes actuelles. On ignore encore s'il y existe même un seul mammifère terrestre, mais les oiseaux sont en certain nombre, et parmi eux il est des types tellement curieux qu'ils impriment un caractère tout spécial à la région. Cependant les plus remarquables ont cessé d'exister.

Il y a près d'un demi-siècle, une découverte des plus inattendues produisit une véritable sensation dans le monde scientifique. Des ossements d'oiseaux de proportions gigantesques, et dont l'âge paraissait ne pas remonter bien haut, venaient d'être recueillis en différents points de la Nouvelle-Zélande. On avait le squelette entier d'une espèce dont la taille approchait de celle de la girafe et celui de plusieurs autres du même groupe, offrant des dimensions moins colossales. Ces oiseaux, éteints depuis une époque sans doute voisine de la nôtre et que nous ne connaissons cependant que par les débris qu'ils ont laissés, ont été appelés les *dinornis*. Les naturels, mille fois interrogés au sujet de l'origine de ces os d'un volume énorme, répondaient généralement que ces restes étaient ceux d'oiseaux connus chez eux sous le nom de *moas*. Les Maoris affirmaient même souvent que les moas existaient encore dans certaines parties des montagnes ; plusieurs prétendaient même en avoir vus, manière peut-être de se vanter, car

aucun fait précis n'a permis de prendre leurs dires pour l'expression de la vérité. Une vague tradition, néanmoins, paraît s'être maintenue parmi les habitants de la Nouvelle-Zélande, à l'égard des grands oiseaux disparus.

Lorsque les Maoris, chassés des îles Samoa par la famine et par la guerre, se réfugièrent, il y a cinq siècles, à la Nouvelle-Zélande, ils la trouvèrent vierge du pied de l'homme, mais peuplée de ces gigantesques oiseaux qui y vivaient nombreux sur ses plaines et dans ses forêts, où ils trouvaient leur nourriture dans les racines de certaines fougères. Comme il n'y avait pas d'autre gibier dans ces contrées, ils durent poursuivre d'une manière incessante ces grands oiseaux, qui leur offraient d'importantes ressources, car les immenses forêts qui couvrent ces îles ne fournissaient aux émigrants d'autre gibier, en dehors des moas, qu'un tout petit rat, le seul mammifère indigène, et quelques oiseaux de petite taille. Les nouveaux habitants firent donc une guerre acharnée aux monstrueux volatiles qu'ils rencontrèrent et, grâce aux produits de cette chasse, leur peuplade prospéra. Les Maoris, qui étaient doués d'une grande force, résistaient courageusement à leurs adversaires, et les mirent souvent hors de la lutte. Tandis que l'oiseau, conservant toujours la même manière de combattre, se bornait à repousser la force par la force, le Maori, armé de ses haches de pierre et de ses piques terminées par une arête de poisson, perfectionnait ses attaques et unissait la ruse à la violence. On comprend ainsi qu'attaqués et poursuivis avec cette imprévoyance destructive, les moas devaient disparaître.

Mais une fois détruits, où prendre une nourriture comparable à celle qu'ils avaient fourni. La population des îles s'était accrue avec rapidité, et la famine menaçait de nouveau ces habitants d'une terre inhospitalière. C'est alors,

sans doute, que prit germe ce cannibalisme affreux qui naguère encore régnait dans ce pays infortuné et qui existait, comme on sait, à l'époque de la découverte de la Nouvelle-Zélande. L'histoire de ce pays, pendant le siècle passé, n'est qu'une longue suite de récits de guerres d'anthropophages, monstruosités qui cessèrent en moins de vingt ans, lorsque l'introduction des animaux domestiques et de la pomme de terre par les Européens ouvrit à ces insulaires des ressources moins barbares. Poussés par la faim, les Néo-Zélandais, confinés dans leurs îles, n'avaient pu remplacer ce gibier à plumes que par un gibier humain. Quel autre motif que le besoin et la faim pourrait, en effet, pousser l'homme à dévorer son semblable ? Un phénomène aussi anormal, qui ne se rencontre même chez les animaux que comme une rare exception, ne saurait s'expliquer autrement. Ce n'est ni la barbarie primitive, ni la brutalité du caractère, ni le paganisme qui suffiraient pour faire comprendre un tel excès. Les indigènes des îles australes ont été poussés à s'entre-dévorer, par la même raison qui fait oublier aux naufragés qui manquent de vivres le respect de la chair même de leurs compagnons d'infortune.

On raconte que le chef zélandais Rauparaha, mort vers 1840 dans un âge très avancé, avait vu les trois périodes de l'existence de sa nation. Tout jeune, il avait encore pris part aux repas composés de racines de fougères et d'oiseaux des bois. Devenu homme, il avait entrepris des guerres de cannibales et mangé de la chair humaine. Vieillard et prisonnier de guerre sur un navire anglais, il dînait avec des Européens et à leur manière. L'histoire des digestions de Rauparaha résume donc, on peut bien le dire, l'histoire des peuplades de la Nouvelle-Zélande.

Nous avons, pour les oiseaux disparus des îles Mascarei-

gnes, des observations, des descriptions, même des figures dues à des voyageurs plus ou moins instruits, descriptions vagues, figures bien imparfaites, il est vrai, mais cependant devenues précieuses. Elles nous donnent au moins une idée générale de l'aspect, de la démarche, des couleurs, des habitudes des animaux perdus. Nous n'avons rien de semblable sur les oiseaux des îles australes. Seuls, des os épars ont permis de reconstituer des squelettes et de porter la comparaison sur les espèces les plus voisines qui habitent de nos jours en d'autres pays.

Les dinornis de la Nouvelle-Zélande avaient de très grands rapports avec les autruches et plus encore avec les casoars. En un mot, ils appartenaient à la même famille d'oiseaux coureurs. Le cou, les cuisses étaient nus, le corps était couvert de plumes dont les barbes restaient séparées et soyeuses. Incapables de voler, c'étaient des animaux sédentaires et lents. Ils avaient une grande force musculaire, une seule de leurs ruades étant capable de briser la jambe du plus robuste guerrier. Aussi, pour leur faire la chasse, avait-on recours à la ruse. La taille variait suivant les espèces. La plus grande avait au moins trois mètres et même, chez quelques individus, elle dépassait quatre mètres. Ils avaient donc environ deux mètres de plus que nos plus grandes autruches. D'autres espèces possédaient une taille moins considérable; d'autres aussi avaient des formes plus massives, les os des membres courts, trapus, énormes.

Un type de ce monde des bêtes emplumées qui peut être considéré comme le dernier et maigre représentant des oiseaux gigantesques qui peuplaient autrefois les mêmes parages, est encore actuellement vivant dans la Nouvelle-Zélande, bien qu'il semble qu'à son tour il soit aussi menacé d'une destruction totale dans un avenir prochain. Qu'on se figure des oiseaux coureurs du même groupe des autruches

et des casoars, réduits à la taille d'une grosse poule et réunissant au long bec de la bécasse les pattes des gallinacés. On a donné le nom d'*aptéryx* à ces créatures privées d'ailes, les *kiwis* dans l'idiome des Maoris. Incapables de se dérober par une fuite rapide, ils vivent à terre, où ils se creusent des terriers, ou élisent domicile dans des excavations naturelles. Endormis pendant le jour, ils sortent au crépuscule de leur retraite pour chercher les vers de terre, poursuivre les limaces et les insectes dont ils font leur nourriture. Autrefois, ces oiseaux n'étaient rares dans presque aucune partie de la Nouvelle-Zélande, mais plus tard, devenus objet d'une guerre continuelle de la part des hommes et des chiens; ils se sont retirés dans les solitudes où on les poursuit sans miséricorde. Quelques années encore et, selon toute probabilité, sera éteinte une des races les plus remarquables du monde des oiseaux, dont on n'aura plus, pour en conserver le souvenir, que les images, les descriptions et les dépouilles conservées dans les musées.

Au commencement de notre siècle, vivait encore dans la mer Glaciale un oiseau fort remarquable, habile à nager, incapable de voler, qui a complètement disparu de nos jours, et cela par le simple fait qu'on lui a fait une chasse trop acharnée. Le *grand pingouin* fournissait, en effet, autrefois une bonne partie de l'alimentation des peuples du Nord. Cet oiseau et ses œufs, ramassés par milliers dans les anfractuosités des rochers, étaient la ressource des hommes de mer et, de toute cette richesse, il ne reste plus rien, absolument rien. Il ne faut pas perdre de vue que l'on en a pris tant qu'il y en a eu, et chacun sait combien sa capture était aisée. On agissait sans aucun égard ni ménagement. Là où tant de monde trouve des provisions, l'idée d'économie ne vient à l'esprit de personne, car ce qu'on laisse aujourd'hui sera pris demain par un autre. Il

est pénible et même révoltant de penser qu'une espèce a été détruite par l'avidité et la voracité de l'homme. Aujourd'hui c'est à peine si on peut se procurer sa dépouille au poids de l'or.

Oiseau de la grosseur d'une oie, ayant les parties supérieures du corps d'un noir de velours, la gorge nuancée de brun et les parties inférieures blanches, le grand pingouin présentait des caractères zoologiques d'un intérêt particulier ; il était un intermédiaire entre le petit pingouin, apte à voler, qui visite les côtes de France pendant l'hiver, et les manchots des terres australes. A une époque assez reculée, il habitait les régions nord de l'Atlantique, jusqu'aux îles Féroé, aux Hébrides et aux Shetlands. C'est en Islande et sur les petits récifs voisins de Terre-Neuve qu'on le rencontrait le plus souvent, ces récifs, toujours battus par une mer houleuse, lui offrant un refuge et un abri assurés pour son nid. Dans un temps plus rapproché du nôtre, on le voyait encore communément au Groënland, en Islande, et dans le nord de la Norvège; dans les premières années du siècle actuel, il n'existait plus que sur les îles peu fréquentées des mêmes régions. Depuis quarante ou cinquante ans, on n'en a plus rencontré un seul nulle part, et maintenant le grand pingouin empaillé figure comme un objet d'une valeur inestimable dans quelques collections d'histoire naturelle.

Tout le monde s'aperçoit de nos jours encore de la diminution rapide des oiseaux. Les plus grandes espèces seront peut-être entièrement détruites avant un siècle.

Le *gypaète barbu* ou *laemmergeier,* le plus grand rapace d'Europe, toujours pourchassé à cause des dégâts qu'il commet dans les troupeaux de la montagne, a maintenant si bien disparu, qu'on ne le trouve plus guère qu'en Suisse, dans quelques vallées du Tessin et des Grisons.

Jadis, le *grand tétras,* le roi du gibier à plumes de nos

pays, était largement répandu dans les grandes forêts de l'Europe. Mais les déboisements qui sont la conséquence des progrès de l'agriculture, aussi bien que le zèle immodéré des chasseurs, ont déjà fait disparaître ce magnifique gibier de plusieurs contrées et le menacent d'une destruction totale. Dans les Vosges, comme dans le Jura, ses jours sont désormais comptés ; dans les Pyrénées, il est devenu presque introuvable. De plus en plus refoulé sur les hauteurs, on ne le trouve plus guère que sur quelques points épars du Jura et des Alpes, qui, grâce à leurs sombres forêts de sapins, peuvent encore lui offrir quelque tranquillité.

L'*outarde*, qu'on trouvait assez communément dans certaines parties de la France au temps de Buffon, est aujourd'hui d'une excessive rareté. Elle est très rare en France et en Espagne, assez rare en Allemagne et a à peu près complètement disparu de l'Angleterre.

Quant à l'*autruche*, qui dans les temps anciens était certainement plus commune qu'aujourd'hui, elle habitait des localités, des pays, où on ne la retrouve plus actuellement. Heureusement qu'on est parvenu à la garder et à la faire se reproduire en captivité, et qu'on a ainsi réussi à préserver de la ruine un oiseau dont l'utilité devient de jour en jour plus incontestable.

Les oiseaux, comme les mammifères, ont donc déjà perdu bien des membres de leur famille, et bien des espèces sont sur le point d'aller rejoindre celles qui ont à jamais disparu.

Que d'êtres ont ainsi passé et passent encore sur le théâtre du monde, pour s'anéantir peu à peu, ne laissant ici-bas, comme trace de leur passage, que quelques ossements conservés dans les gisements terrestres ! Et combien d'autres, sans doute, se sont aussi éteints sans laisser la moindre trace de leur existence.

Mais pourquoi tous ces animaux ont-ils disparu, pourquoi d'autres tendent-ils à subir le même sort ?

Leur destruction est une simple conséquence de la guerre naturelle et de la rivalité qui obligent chaque individu et chaque espèce à lutter pour son existence. Tous les êtres se trouvant exposés à des périls plus ou moins nombreux, sont en lutte perpétuelle pour défendre leur vie. Ils ont à redouter les intempéries des saisons, ils peuvent succomber si les aliments ne se rencontrent pas en quantité suffisante; des herbivores deviennent fatalement la proie des carnassiers, et quand aucune victime ne semble nécessaire, des combats meurtriers s'engagent pour l'occupation d'une place ou la conquête d'un butin. La destruction est une loi de la nature, mais cette destruction demeure contenue dans certaines limites. A côté des hasards qui sans cesse menacent l'existence de chaque créature, tout est mis en œuvre pour assurer la perpétuité des espèces. Ainsi la disparition complète de chacune d'entre elles n'est-elle possible qu'avec des conditions tout à fait exceptionnelles.

Il est facile de voir que lorsque la lutte s'est terminée par l'extinction d'une espèce, ou par un appauvrissement considérable du nombre de ses représentants, l'homme, qui dans tous les temps et dans tous les pays s'est toujours signalé par sa rage de destruction, y a généralement joué le rôle principal, celui de vainqueur. Nous ne ferons d'exception que pour les grands mammifères de la période quaternaire, contemporains de notre race, comme le mammouth, le rhinocéros, l'ours des cavernes, dont la disparition doit être surtout attribuée à des causes physiques. Ce sont d'ailleurs les animaux les plus grands qui, dans cette guerre exterminatrice, succombent les premiers. On peut même dire que tous les animaux de grande taille, à l'exception de ceux qui ont acheté leur existence par la

servitude, sont fatalement condamnés à périr par la main de l'homme, car le profit que nous pouvons espérer tirer d'eux est proportionné à leurs dimensions, aussi bien que le danger dans lequel ils peuvent nous mettre. Comme ce sont, du reste, les animaux dont la chasse est la plus avantageuse, ou dont la destruction importe le plus à la sécurité de l'homme, ils se trouvent ainsi les plus exposés à disparaître de toute région où ils se trouvent. Ce qui abrège encore la lutte et en hâte le terme fatal, c'est que les grands animaux sont toujours relativement peu nombreux, à cause de la difficulté qu'ils ont à trouver leur subsistance ; leur entretien coûte trop cher à la nature pour qu'ils puissent se multiplier comme le petit peuple. Depuis les premières époques géologiques, la diminution progressive de leur nombre est devenue d'autant plus rapide, qu'ils doivent désormais compter l'homme parmi les nombreux compétiteurs qui leur disputent la surface de la terre ; aussi l'âge actuel peut-il être considéré comme appelé à devenir le témoin de l'achèvement de leur ruine.

La destruction des grands animaux accomplie par l'homme dans l'espace de quelques siècles fait, en effet, présager un immense appauvrissement de la nature dans un avenir plus ou moins lointain. L'extinction d'une foule d'espèces s'est déjà opérée avec une rapidité désespérante. Chose étrange, partout où pénètre la civilisation, la dévastation commence et s'achève plus ou moins vite.

Le moment est arrivé où la science des êtres vivants doit se hâter d'achever son œuvre, car de nouveaux types et des plus remarquables sont sur le point de se dérober à son étude, pour aller rejoindre l'immense ossuaire où sont déjà rassemblées tant de formes éteintes. Il n'y a certes pas de témérité à avancer que plusieurs des formes animales de l'époque actuelle sont menacées du même sort dont

le lamentin colossal de la mer de Behring, les gigantesques moas de la Nouvelle-Zélande, l'immense épiornis de Madagascar, le dronte, le plus massif pigeon qui ait jamais existé, le géant de Maurice, la plus grande des poules d'eau, ont déjà été victimes dans l'espace de deux siècles à peine.

Du reste, sur la terre, il n'y a place que pour un nombre déterminé d'êtres vivants, et la tendance à la multiplication indéfinie est sans cesse contre-balancée par de nombreuses causes de destruction. Dès sa naissance, l'individu est obligé de lutter contre les conditions physiques de la vie, contre ses semblables, qui lui disputent les moyens d'existence, et contre ses ennemis naturels, que leur instinct pousse à le détruire. Ainsi vivre, c'est combattre, l'existence de chaque être dépendant de la somme de résistance qu'il peut opposer à la concurrence vitale. Par une impitoyable loi naturelle, la vie ne peut être entretenue que par la mort, et le combat que se livrent les êtres vivants sur la scène du monde, est certainement une des causes principales de la disparition de plusieurs espèces et doit être indiquée comme une de celles qui ont le plus puissamment exercé leur influence dans la suite des âges, sur les éternelles modifications des formes vivantes.

M. DE TRIBOLET.

CHANSONS DE JOSEPH BÉARD

La Saint-Josët (1870).

(Air : *Dans un grenier qu'on est bien à vingt-ans.*)

I.

Grand saint Josët, qu'on' a viu sur la têrra
Buçhir cmë nos d' l'état dë sarpêtir,

Manyir l'haçhon, la varlopa, l'équêrra
Et tot c' quë n's ins d'instrumêts dyês rli ptir,
Tant d' la détrà quë d' la gojhe et d' la goéta,
P' gagnir ton pan t'às travaillà tandis ;
Et p' tés vartus t'às chu t' faire onna chaita,
Cmé jamais nyon n'ên' ut dyês l' paradis. (*Bis.*)

— Grand saint Joseph, qu'on a vu sur la terre bûcher, comme nous, de l'état de charpentier, manier la petite hache, la varlope, l'équerre et tout ce que nous avons d'instruments dans ce métier, autant avec la hache à long manche qu'avec la gouge et la serpette, pour gagner ton pain, tu as travaillé de toutes tes forces, et par tes vertus tu as su te faire un siège *(une place)*, comme jamais personne n'en eut dans le paradis.

II.

Tài quë vgnivâs d' la famillë roïala,
D'on simplyo ovrir t'às subi l' rudo sôrt,
Mais t' fûtës p' grand avoéc la taravala
Q' tôs rlôs d' ta race avoéc lâur scéptre d'òr.
Dyês ta maîson s' t'itâs loê d'étre richo,
T'às poui rguétâr lôs palais cmë d' taudis,
Pêdêt q' çhiz lâux él n' régnë quë lo vicho,
T' vëivâs çhiz tài c' quë régne ê paradis.

— Toi qui venais de la famille royale, d'un simple ouvrier tu as subi le rude sort, mais tu fus plus grand avec ton foret que tous ceux de ta race avec leur sceptre d'or. Dans ta maison si tu étais loin d'être riche, tu as pu regarder les palais comme *des* taudis, car quand chez eux il ne règne que le vice, tu voyais chez toi ce qui règne en paradis.

III.

Dàis quë l' matin vgnîve éclyairàr tés bôbës,
Jusqu'à la nét t' vëivâs dzos tôs jus
La sainta Mâre, ên tricotêt sés rôbës,
Sur sés jhënàux bricir l'Efant Jésus.
P' norrir lo ptiout, p'hablyir la sainta Viarjhë,
On t' vët tojhors, lôs dous brais dégordis,

Drëssir ton boès u l' plëyir cm' onna varjhë
Et d' l'atëlyir lés faire on paradis.

— Dès que le matin venait éclairer tes copeaux, jusqu'à la nuit tu voyais sous tes yeux la sainte Mère, en tricotant *(cousant vite)* ses robes, sur ses genoux bercer l'Enfant Jésus. Pour nourrir le petit, pour habiller la sainte Vierge, on te vit toujours, les bras dégourdis, dresser ton bois ou le ployer comme une verge, et de l'atelier leur faire un paradis.

IV.

Sur d' richës napp' et diès dè finn's assittës,
Quand lôs ràis mdyont l'impôt q' le peuplyo suè,
Tài, të vëivâs sês nappës, ni sarvittës,
L' divin Jésus mdyir diês rn' écoalla d' boès.
Së t' në povâs, p' la rèdrè confortâblya,
Des gibiers fins u ptâ l' salmigondis,
Avoéc l' mépu q' tè ptissàs sur la tâblya,
T' povâs dinâr, cmë r'n ange ê paradis.

— Sur de riches nappes et dans de fines assiettes, quand les rois mangent l'impôt que le peuple sue, toi, tu voyais sans nappes, ni serviettes, le divin Jésus manger dans une écuelle de bois. Si tu ne pouvais, pour la rendre confortable, des gibiers fins y mettre le salmigondis, avec le petit peu que tu mettais sur la table, tu pouvais dîner, comme un ange au paradis.

V.

Dzos sôs hâillons, quand on pouvr' à ta peurta,
P'avaîr de scors, vgnivé têdrë la man,
T' savâs l'archaîvre ét tojhors faire ê seurta
De n' l'êmandâr qu'avoéc on bocon d' pan.
Avoéc l'arjhêt qu'éls tnyont diês d' bors' avârës,
Quand du bon Diu rlôs riçhos sont maudits,
Tài qu'avâs soê du pouvro cmë d'on frârë,
T' lés a montrâ lo çhmin du paradis.

— Sous ses haillons, quand un pauvre à ta porte, pour avoir du secours, venait tendre la main, tu savais le recevoir et toujours faire en

sorte de ne le renvoyer qu'avec un morceau de pain. Avec l'argent qu'ils tiennent dans des bourses avares, quand du bon Dieu ces riches sont maudits, toi qui avais soin du pauvre comme d'un frère, tu leur as montré le chemin du paradis.

VI.

Qu'él fussë têdre u bin dur à la rfênta,
Du caté d' boès travaillà p' ton riflyâr'd,
T' fassàs sortir d' quê païr la patêta,
La parsonëll' ét l' tribut à Césâr'.
Et diês rli tèps, s' lés' aiglye' impérialés
Tgnivôt dzos làux lôs peuplye' éparvaudis,
Sès t'inquiëtàr d' lâurs griffës, ni d' lâurs' âlës,
T' itâs çhiz tài cmë diês on paradis.

— Qu'il fut tendre ou bien dur à la refente, du morceau de bois travaillé par ton riflard, tu faisais sortir de quoi payer la patente, la personnelle et le tribut à César. Et dans ce temps, si les aigles impériales tenaient sous elles les peuples épouvantés, sans t'inquiéter de leurs griffes, ni de leurs ailes, tu étais chez toi, comme dans un paradis.

VII.

Grand saint Josët, qu'on n's a baillà p' modélo,
Nos désirins t'imitàr jusqu'à bot.
Fâs q' çhacon d' nos à ta réglya fidélo,
Pèdêt la vià, menait biên son rabot.
Et d' la détrâ, cmë d' la gojhe ét d' la goéta,
Après avaîr buchà, cmë tài jadis,
Qu'à çhâcon d' nos Diu baillaise onna chaita,
P' allàr vérs tài çhantâr diês l' paradis.

— Grand saint Joseph, qu'on nous a donné pour modèle, nous désirons t'imiter jusqu'au bout. Fais que chacun de nous à ta règle fidèle, pendant la vie, mène bien son rabot. Et de la grosse hache, comme de la gouge et de la serpette, après avoir buché comme toi jadis, qu'a chacun de nous Dieu donne un siège *(place)* pour aller près de toi chanter dans le paradis.

A. Constantin.

LE BOURG FÉODAL DU VALENTIN
A TURIN

Traduction libre, analyse et commentaires d'après le catalogue officiel de l'Exposition générale italienne (section de l'Art rétrospectif).

Une des curiosités les plus intéressantes de Turin, c'est aujourd'hui, de l'avis de tous les voyageurs, le joli bourg moyen-âge, à demi caché dans la verdure qu'on découvre à l'extrémité du parc du Valentin, sur la rive du fleuve. C'est un dernier vestige de cette belle Exposition italienne de 1884, que tout semblait favoriser au début, et dont la réussite fut si tristement compromise par l'apparition du choléra dans les contrées subalpines.

Dans de précédentes expositions de l'art et de l'industrie — lisons-nous dans un document officiel — on n'avait songé qu'à rassembler des objets précieux ou curieux de diverses époques, et ce rassemblement donnait invariablement l'idée d'une riche boutique d'antiquaire, où la même vitrine renferme le ciboire bysantin, le psautier gothique, l'éventail Pompadour, la tabatière et la montre émaillées ; le public sortait d'une visite à de semblables expositions archéologiques l'esprit fatigué de notions confuses, et se trouvait incapable d'assigner soit une date soit une provenance certaine à aucun des objets qu'il avait eus sous les yeux. Cependant la connaissance qu'il importe tout particulièrement de donner à la foule est celle des caractères généraux que présentent à certaines époques les produits de l'art et ceux de l'industrie, car — pour l'ouvrier, comme pour l'amateur, — ces caractères constituent le style. Il est vrai que les gens instruits peuvent acquérir cette con-

naissance par les livres, mais le public ne se l'assimile que par la vue des objets qu'on lui présente. Ces considérations, très justes, firent d'abord songer les promoteurs de l'exposition artistique rétrospective à entreprendre la reproduction fidèle, non d'un seul édifice, mais d'une série de constructions dont les formes architectoniques, la peinture décorative, puis le mobilier et même les ustensiles, fussent empreints des caractères d'époques diverses, dès l'an mille jusqu'au temps moderne. Malheureusement ce projet était beaucoup trop vaste et d'une réalisation très coûteuse, puis les documents historiques étaient rares et d'une authenticité douteuse pour les temps les plus éloignés. On risquait ainsi d'ôter tout crédit à la représentation plastique des choses du passé. On convint donc qu'il était préférable de se restreindre et, sur la proposition du professeur Alfred d'Andrade, la Commission décida que la construction projetée reproduirait « un bourg féodal du XVe siècle, » époque où les grandes familles de la noblesse piémontaise avaient encore leur demeure dans les villages de la plaine ou sur le revers des vallées alpines, tandis que d'autres familles, enrichies par le commerce, ornaient les villes de constructions nouvelles, sans modifier sensiblement le style de l'architecture lombardo-piémontaise. De nos jours, Chieri et Asti gardent encore plusieurs de ces intéressantes constructions privées.

Entre un grand nombre de châteaux piémontais du XVe siècle, il en est deux qui ont conservé jusqu'à nous leur aspect primitif extérieur et leur agencement intérieur. Ce sont ceux de *Fénis* et d'*Issogne,* dans la vallée d'Aoste, l'un et l'autre appartenaient autrefois aux seigneurs de Chalant. Le château d'*Issogne,* riche et majestueux, a été restauré et orné par les soins du peintre Victor Avondo, et grâce à cette intelligente restauration, il a échappé au

danger de tomber en ruine, tandis que *Fénis,* aujourd'hui humble ferme, peut être détruit par un incendie, ou simplement approprié aux besoins d'une exploitation rustique. Déjà les parties du château devenues inhabitables sont menacées par leur vétusté d'une destruction prochaine ! Ces circonstances particulières étant connues de la Commission, la déterminèrent à choisir de préférence comme modèle ce poétique manoir. On désirait particulièrement reproduire son *cortile,* soit la cour intérieure, son escalier et ses galeries. Le château d'*Ivrée* fut celui qu'on eut en vue pour rendre l'aspect intérieur et l'appareil de la défense. Quant aux dispositions intérieures : la belle salle baronnale du château *della Mantà* [1] et les décorations des « soffites » du château de *Strambino,* dans le Canavèse, fournissaient de précieux documents. En réalité, la « Rocca » du Valentin, ne devait être, dans son ensemble, l'exacte reproduction d'aucun modèle existant, mais chaque détail de l'œuvre, et l'ordre dans lequel ces détails seraient disposés étaient le résultat de nombreuses études faites ça et là d'après les restes si variés des constructions seigneuriales qu'on voit encore en Piémont.

On comprend que le village ne pouvait pas mieux être l'identique reproduction d'une bourgade du XV^e^ siècle, époque où les maisons notables (quand il s'en trouvait dans une localité) étaient enlaidies par le voisinage immédiat de mâsures sans nom et sans forme ; outre qu'il ne reste aujourd'hui nulle part aucun vestige d'un tel réalisme : l'œuvre plastique qu'on avait en vue devait être assimilée — disait-on — à une collection d'objets remarquables, destinés à un musée archéologique, ou mieux encore, à un de ces dictionnaires de l'Art, dans lequel on a

1 Appartenant autrefois aux marquis de Saluces.

choisi judicieusement les spécimens des « illustrations » et où l'on n'a recueilli que ceux qui paraissent dignes d'être étudiés, sans avoir aucun souci des autres.

Telles furent les considérations générales, les prolégomènes, qui prévalurent dans la Commission artistique rétrospective au début de son œuvre, que le respect de la vérité historique devait surtout caractériser. MM. Alfred d'Andrade, pour les études architecturales, Albert Gilli, pour les recherches documentaires du mobilier, M. le comte Pastoris, pour celles de la peinture décorative, apportèrent leur précieux concours à la réussite de l'entreprise. Elle demandait encore, on le comprend, les lumières de la Commission tout entière et la concorde de tous ses membres. Ceci fut l'œuvre du président, marquis Fernand de Villanova, dont l'heureuse influence personnelle sut discipliner les forces actives de la Commission, mettre à profit toutes les aptitudes et les diriger ainsi vers un but utile.

I.

Le premier objet qu'on remarque, à proximité de l'entrée du bourg féodal du Valentin, est une croix élevée au bord du chemin, telle qu'il en existait au moyen âge hors de la porte d'une « villette » et telle qu'il s'en voit encore plusieurs en Piémont, notamment à l'entrée de *Sant Antonio di Ranverso* et aux abords d'*Avigliana*. Le pittoresque spécimen qu'on voit ici est la copie de la croix de *Fénis*, dans la vallée d'Aoste; ses figures en relief en font un intéressant morceau de sculpture décorative.

Après avoir passé devant la croix, on rencontre le « tornafol, » soit tournoire, dont il n'existe plus de spécimens originaux, selon toute probabilité, mais les antiques manuscrits, les gravures et les fresques ont souvent re-

produit cet engin, destiné à rendre le passage plus difficile [1]. D'ordinaire, l'enclos extérieur venait ensuite et remplaçait modestement, pour le plus grand nombre des « castelli, » l'avant-porte en maçonnerie qui défendait l'entrée des villes et des châteaux-forts [2].

Du côté de la place, l'enclos était borné par la palissade courant sur le revers extérieur du fossé, parallèlement au mur d'enceinte, ou aux grandes levées de terre qui fréquemment, à défaut de murailles, protégeaient le bourg contre un coup-de-main. Quant à ce mur d'enceinte, on sait qu'il reliait les tours de garde, on sait aussi qu'une galerie couverte, dite « corridor, » en suivait intérieurement tous les contours, à la hauteur des créneaux, pour les besoins de la défense. Toutes ces dispositions ont été suivies au bourg « emmuraillé » du Valentin, et comme la forme des créneaux — tantôt arrondis au sommet et tantôt encochés — a distingué les châteaux guelfes des châteaux ghibelins dans les luttes du moyen âge, on a poussé la scrupuleuse recherche de la vraisemblance jusqu'à donner cette dernière forme « à queue d'aronde » aux créneaux qu'on voit ici : le parti de l'empire, soit des ghibelins, ayant toujours prévalu en Piémont.

Avant de franchir le pont-levis, semblable à ceux qui se mouvaient à contre-poids et à béliers, on remarque de curieuses peintures, au-dessus de la porte ; les fresques originales qu'on a reproduites ici se voient au castel *di Magra,*

1 Bas-latin, TORNAFOLIUM : *propugnaculi genus ut* BATIFOLIUM, selon Ducange — « au nombre des dépenses extraordinaires, figure. . la confection des *manteaux,* des *bretèches,* des *tornafols* et autres défenses en bois usitées avant l'invention de la poudre » — L. Menabrea, Histoire de Chambéry, L. II, chap. XVIII.

2 On voit en Piémont plusieurs de ces « avant-portes » : au château de Trana, a celui *del Pavone,* près d'Ivrée et aussi a *San Giorgio,* dans le val de Suze.

près de Rivarolle. Je signale aussi — entre le guichet et la porte — « l'homme sauvage » veillant à la défense de la cité : sorte d'allégorie naïve qu'on reproduisait fréquemment pour ce genre de décoration spéciale. La tour carrée que surmonte l'échauguette du beffroi est imitée de celle du « refuge » d'*Oglianisco,* dans le Canavèse. Elle présente cette particularité curieuse de n'avoir que trois faces murées : la quatrième face (celle qui est à l'intérieur du bourg) étant entièrement ouverte, comme le conseille Vitruve. On suivait généralement ce précepte, afin que la tour d'entrée fut intenable à l'ennemi dans le cas où celui-ci serait parvenu à s'en emparer. Un homme de garde, ou, comme on disait au XV^e^ siècle, « une gayte » séjournait à toute heure dans le beffroi d'un castel. De ce poste élevé, l'homme épiait si quelques gens d'apparence suspecte ne s'approchaient pas de la villette pour l'entreprendre « par mal engin. » S'il survenait dans la campagne quelque incident extraordinaire, comme une « fortune de feu » ou le haro populaire, il en donnait avis aussitôt à la garde du château : le jour en agitant un « drapelet », de nuit en allumant un torchis goudronné qu'il suspendait extérieurement dans un corbillon de fer. Le plus souvent une première tour de garde, dite « la bicoque », se dressait dans quelque site favorable, à un kilomètre (quelquefois à deux ou trois) d'un castel. Ce poste avancé correspondait par les mêmes signaux avec le beffroi de la place. Il existe encore de telles « bicoques » en Piémont. On en voit une, à trois kilomètres d'*Avigliana,* du côté de Turin, et deux autres à un kilomètre de *Villanova d'Asti,* l'une est située au levant, l'autre au couchant de cette ville. Une quatrième « bicoque » est celle de *la Val'sorda,* près de Carignan ; c'est la plus considérable de celles que j'énumère. La Commission de l'Art rétrospectif eût désiré reproduire un de ces inté-

ressants vestiges de tour isolée en vedette, mais l'emplacement dont on disposait ne permettait pas d'en donner une juste idée et les architectes durent renoncer à ce projet.

Quand le visiteur a franchi le seuil de la porte à larges battants, fermant l'entrée [1], il remarque dans le passage, sous la tour, le cabestan du pont-levis, et, contre la muraille, une image sainte devant laquelle brûle un luminaire. Mais nous voici dans le bourg ; à droite se présente le hangar du forgeron et la fontaine banale [2], à gauche le petit hospice des pèlerins voyageurs et, vis-à-vis de nous, la rue étroite et tortueuse dont la première maison à droite est de bonne apparence [3]. Elle doit appartenir, j'imagine, à quelque notable. Cette rue n'est pas pavée, car on n'a pas prétendu donner au bourg du Valentin l'aspect d'une ville. Or, au milieu du XVe siècle, c'est à peine si l'on se disposait à paver certaines rues de Turin. « On avait commencé en 1437 — dit l'érudit historien Cibrario — par la *via Dora-grossa,* qui, par ordre du Municipe, fut pavée... aux frais des propriétaires voisins, puis ce fut tout ; le pavage des autres rues et places de la ville date seulement du commencement du XVIe siècle. »

Arrêtons-nous devant ce petit logis hospitalier [4], qui « albergeait » pour la nuit les pauvres pèlerins et gens de pied en voyage et où, le matin, on leur donnait encore « la pitance. » — « Il en existe de pareils dans tous les bourgs du pays, soit en dedans, soit en dehors des portes, » écrivait en 1529 Benedetto Varali, dans sa prolixe histoire de Florence. Mais n'était-ce pas une pensée touchante qui dirigeait alors les bienfaiteurs d'un hospice dans le choix

1 D'après une porte existant à *San-Michele,* au val de Suze.
2 D'après celle d'*Oulx* et celle de *Sallebertrand.* — Idem.
3 D'après une maison existant a *Bussoleno*
4 D'apres les hospices de *Saluces* et d'*Avigliana.*

de l'emplacement, à l'entrée de la localité ! On voyait encore un logis semblable à *Serravalle,* dans le Trévisan, il y a une quarantaine d'années ; à *Bogliasco,* près du lac de Garda, la maison qui était destinée à cet usage charitable existe encore à l'entrée de cette localité; ajoutons que notre hospice fictif du Valentin est décoré de fresques intéressantes : « San-Vito qui visite les malades, » et plus bas les armes héraldiques de *San-Rocco* et de Montferrat [1]. Sous le portique du logis est « l'ouvroir » du forgeron : maitre Guiseppe de Trino, nous dit le catalogue. Cet artisan travaille encore les jours de solennités archéologiques, et martelle le fer devant les amis de l'histoire, absolument comme un vrai « fabre, pontonnier [2] ou séraillon [3] » du XV^e^ siècle.

Entre l'hospice et la maison suivante on a réservé un étroit espace ou ruelle. Ce *chiasso* recevait ordinairement les eaux ménagères et autres des logis voisins : car les « aises » donnaient toujours de ce côté. Les curieux de naturalisme peuvent se renseigner à ce propos en lisant Boccace, nouvelle V, seconde journée. Ils apprendront la mésaventure du pauvre Bel-André de Peyrousse, et ces chercheurs infatigables m'excuseront alors de ne pas insister ici sur un détail de mœurs trop intime. L'entrée du *chiasso* était toujours close du côté de la rue, soit par un briquetage, haut de deux mètres environ, soit autrement.

En face de l'hospice du Valentin, la première maison de la rue, à droite, est ornée d'une fresque importante, représentant une danse de bouffons [4], l'escalier qui conduit à

1 D'après de vieilles peintures qu'on voyait encore, il y a peu d'années, à *Capriata d'Orba,* près d'Alexandrie.

2 Le pontonnier forgeait le *ponton,* soit le casque, sans la visière, le ventail et le gorgerin.

3 Serrurier, — soit fabricant de *sérailles*...

4 D'après une peinture qu'on voyait naguères sur la façade d'une auberge à *Lagnasco.* Un sujet semblable se voit encore à *Alba.*

l'étage est extérieur. Cette maison et la suivante étaient occupées, pendant l'Exposition, par les « potiers en l'art de terre, » dont les excellents produits céramiques sont exactement semblables à ceux du Musée civique de Turin. Les gens riches comme les pauvres, les nobles comme les vilains se contentaient fort bien, au XV^e^ siècle, de cette faïence grossière et naïvement décorée, dont on trouverait encore aujourd'hui la dernière réminiscence dans la poterie destinée aux cuisines villageoises.

La seconde maison, du même côté, est à portiques formant deux arcades sur la face [1], des crampons de fer sortent de la muraille, sous les fenêtres, ils étaient destinés à soutenir une perche mobile, car déjà au XV^e^ siècle les ménagères piémontaises étendaient à l'air ou exposaient au soleil quantité d'objets de literie : les drapels, les couvertoirs, les loudiers, les paillasses, puis les chausses, les béguins, les langes, les escafignons. Toutes les grandes villes de résidence royale, comme aussi les moindres villages, jouissaient en permanence de cette « exposition » vraiment nationale et sans cesse renouvelée. Etait-elle destinée à charmer les passants ? Je ne sais, mais il est certain qu'à cette époque on n'en avait pas d'autres.

A gauche, après l'hospice, on passe devant un logis dont le mur de face est élevé sur une poutre-maîtresse que supportent cinq gros piliers arrondis et peints [2] ; c'est ici qu'on trouve l'ouvroir du chaudronnier, soit : du « peirolier et fabricant de coquasses ». Entre cette maison d'artisan et la suivante s'ouvre une ruelle qui descend jusqu'au fleuve. Elle est couverte à son entrée d'un auvent appuyé sur une

1 D'après une maison existant à *Frossasco*, près de Pignerolle.
2 D'après une maison à *Bussoleno*.

arcade crénelée ; cette entrée du côté de la rue est aussi fermée d'une claire-voie [1].

Quant à la maison suivante, le visiteur studieux ne peut plus en vérifier l'exacte reproduction d'après le type original, car il n'existe plus, malheureusement. Au printemps de 1883, et tandis que les délégués de la Commission poursuivaient leurs recherches, cette pittoresque maison et la tour dont elle est flanquée se voyaient encore à *Alba*, mais l'une et l'autre furent démolies peu après. « Nous eûmes à peine le temps d'en achever les dessins et d'en relever les mesures, dit M. le professeur d'Andrade, en sorte qu'il n'en reste aujourd'hui d'autres vestiges que notre étude. »

Les « fénestrelles » qu'on remarque ici, au-dessus et aux côtés des grandes fenêtres, rappellent une disposition architecturale qu'on retrouve dans plusieurs palais toscans [2] : elles étaient destinées à éclairer la voûte ou le soffite d'une grande salle. Le sceau monogramme, au nom de Jésus, qui décore la façade et celui qu'on voit sous le portique ont été copiés à *Avigliana* et à *Polonghera*. On sait combien sont fréquentes, en tous pays chrétiens, les reproductions de ce religieux emblême. — Sous le portique, était l'ouvroir du menuisier, soit du « chapuiseur de menuiserie, » ou de « l'escrinier » pendant l'Exposition de 1884, mais ce maître-chapuis était absent quand j'ai visité le bourg l'an passé. Peut-être avait-il fait un vœu à sainte Anne ? peut-être chômait-il quelque bonne fête carillonnée ? Je ne saurais le dire et n'ai pas pris le soin de m'en informer.

A propos de la tour adjacente à ce logis [3], rappelons que les bourgades italiennes du moyen âge renfermaient, comme

1 D'après une porte de construction semblable, a *Avigliana*.

2 A Florence, aux palais Spini et Gianfigliazi, à Pistoie, au palais de Commune.

3 D'après la tour de *Verzuolo*, près Saluces.

les villes, de nombreuses tours appartenant aux familles notables. — « Il arriva — dit Villani dans sa chronique florentine — que ces discordes civiles durèrent longtemps. On combattait derrière les barricades..... on combattait aussi d'une tour à l'autre, car il y en avait beaucoup à Florence en ce temps-là [1]. » « A *Chieri,* la principale défense de la cité consistait dans ces tours, dont les maisons nobles et celles des notables bourgeois étaient toujours fortifiées » — dit Cibrario. — Il est vrai que la législation donnait alors de certains privilèges aux possesseurs d'une tour, afin de favoriser ce genre de constructions dans les villes, dont elles facilitaient la défense. Une maison à grande tour ne pouvait être vendue au plus offrant, le fisc ne pouvait la saisir et moins encore la faire démolir et vendre les matériaux pour défaut d'amende encourue. Enfin le « retrait-lignager » pouvait, en cas de vente, être exercé par la famille [2]. Le petit bourg de *San-Giminiano,* près de Sienne, est, encore aujourd'hui, hérissé de ces tours construites pendant les troubles du moyen âge ; en Piémont, on en voit à *Chieri,* à *Suse,* à *Ivrée,* on cite celles de *Cuorgnè* comme particulièrement massives et fort hautes.

Après la tour dite « d'Alba, » devant laquelle nous nous sommes arrêtés, on voit à gauche une maison dont la partie inférieure, soit le portique, fut copiée à *Cuorgnè* d'une construction remarquable. Les gens de l'endroit la nomment « la maison du roi Ardoin », car il est admis dans le Canavèse que tous les vieux logis, depuis l'ouvroir du XIV^e^ siècle de *Cuorgnè* jusqu'à la salle du château de *Valperga,* dont le style est du XVI^e^, sont contemporains du légendaire marquis *d'Ivrée,* roi d'Italie..... ou de Lom-

1 Chron lib. VI, cap. XXXIII.
2 Voir *Statuts de Chieri.* Chap. XXXII, XXXIII, XLII, etc.

bardie [1]. Les deux « ouvroirs » de ce logis, tel qu'on le voit à *Cuorgnè*, sont d'une rare conservation, et la reproduction en était particulièrement désirable. Pendant l'Exposition turinoise, l'une de ces boutiques était occupée par la tisserande, ou plus exactement la « tissotière » qu'on voyait jouer de la navette devant les curieux, l'autre emplacement était l'officine de M^tre^ Taconnis, l'apothicaire, qui vendait ici ses friandises. Une galerie en bois, appuyée sur modillons, orne l'étage ; on rencontre très rarement de tels appendices d'une époque aussi ancienne. L'original de celui-ci se voit encore à *Carignan*.

Lorsqu'on a dépassé « la maison du roi Ardoin », on est en face de l'église. Disons tout de suite que ce modeste édifice est une œuvre composée d'après différents documents architectoniques, et qu'il ne pouvait en être autrement : les belles églises qu'on trouve encore en Piémont étant d'une reproduction trop dispendieuse pour les ressources dont disposait la Commission, et d'autre part les petites églises de village n'offrant pas une décoration d'ensemble assez intéressante (outre qu'elles sont pour la plupart dans un fâcheux état de détérioration) [2]. L'unité du style n'en a pas moins été conservée, et c'est là une difficulté vaincue

1 Ardouin ou Hardwig, roi d'Italie après Othon III, couronné à Pavie par les Italiens qui refusaient de reconnaître l'empereur Henri II, duc de Bavière (ann. 1002), vaincu dans deux expéditions (1004 et 1013). Ardouin se retira dans le couvent de Fructerie, près d'Ivrée, et y mourut en l'an 1015. — Voir Dezobry et Bachelet, — aussi . Nouvelle Bibliographie générale.

2 Les mesures d'ensemble ont été données par une étude de la vieille église de *Verzuolo ;* la décoration (confiée à M. Rollini) est prise en partie de l'église de *Valperga* et de celle de *Cirié*. Le côté gauche, avec ses peintures et son cadre en relief, a pour modèle *San-Giorgio di Valperga ;* enfin le « Saint Christophe, » dont on voit ici l'image, est une ancienne connaissance pour le visiteur, s'il a eu comme moi la bonne fortune de visiter la pittoresque et solitaire église de Verzuolo.

dont l'architecte a tout le mérite. Qu'il me soit permis d'en féliciter M. le professeur d'Andrade.

On a peint sur les piliers les armes héraldiques des Burri [1] dont je note en passant la belle devise : *de bien en mieux*. Je ne sais quel fait de chevalerie peut en avoir fourni l'allusion primitive, mais je constate avec satisfaction que de nos jours, une telle sentence peut être revendiquée par des gens auxquels on ne songeait guère en ce temps là : je veux dire, les artistes, les savants, les industriels, les hommes de lettres, enfin par tous ceux qui dans la sphère de l'intelligence ont à cœur de s'élever par l'étude et le travail. *De bien en mieux* : belle devise, puisses-tu être un jour, celle de l'humanité tout entière !

La maison des Villa, seigneurs de Villastellone à *Chieri* a servi de modèle pour le logis qui est en face de l'église, et dont un des côtés regarde sur la cour de « l'ostérie ». Cette habitation est unie par une arcade à la maison suivante, dite « de Pignerolle ». Sur la porte de l'escalier (à Chieri l'original de cette construction est un véritable chef-d'œuvre) se voient encore des armoiries [2]. Tout ce côté de « la maison des Villa » est garni de galeries soutenues par des modillons sculptés avec une délicatesse exceptionnelle. Dans la cour servant d'entrée à « l'ostérie » les deux faces latérales sont à portiques et la cage de l'escalier à vis Saint-Gille se trouve à droite dans une tour octogone.

L'ostérie dont cette cour, disons-nous, forme l'entrée principale, est à l'enseigne de « San-Giorgio », en mémoire de l'antique auberge de ce nom à Turin, logis où descendaient autrefois des princes et des ambassadeurs, et qui aujourd'hui n'est plus qu'une écurie. Mais le San-Giorgio du

1 D'après les armoiries qu'on voit encore sur la jolie chapelle de *Piassasco*.

2 D'après des peintures existants à *Avigliana*.

Valentin est tenu conformément aux anciens usages, et dans ces salles planchéiées et peintes selon le style du XVe siècle, on apprêtait chaque jour, pendant l'Exposition, des mets archaïques, assaisonnés, cuits et parés comme au bon temps du condottière Carmagnole : on servait tous les mets sur des « tranchoirs » en vaisselle décorée à la façon rustique, et ce n'est pas à dire que la gourmandise moderne ne trouvât pas son compte à ce « past » quotidien, car la commission (par un scrupule de conscience qu'on ne saurait trop louer) s'était réservé « l'essai » de cette cuisine pantagruélique et d'apparence assez étrange. Une quarantaine de convives pouvaient prendre place à la table d'hôte du San-Giorgio. C'est pour ces élus que bruissait le tourne-broche devant l'âtre de l'antique cuisine, et pour eux que le maître-queux, faisait de doctes expériences des sauces préparées « selon la formule. »

En outre deux autres locaux [1] à couvert et un bout de jardin ombragé d'une treille recevaient aussi les consommateurs sans préjugés, disposés à faire connaissance avec les aliments dont se régalaient nos ancêtres... il y a quatre cents ans.

Mais sortons de l'ostérie du Valentin, où l'on ne mange plus qu'à la moderne — à mon grand dépit, je l'avoue — car j'avais espéré tâter ici « de rossignols en salmigondin, de porc musqué, de jeunes coucous à l'hypocras, et que sais-je encore ! peut-être de limaçons au miel. (Ceux de

1 L'une de ces salles, dont les fenêtres tréflées et a croisillons donnent sur le fleuve, est décorée de peintures dont les originaux se trouvent a Saluces, à Aoste et au château *del Pavone* près d'Ivrée, la seconde salle a l'étage supérieur est ouverte en terrasse et sa décoration est dans le même style. On y monte par l'escalier de la tour. Au milieu de la cour de l'auberge est le puits, dont la margelle ornée provient de *Dronèro*. Cet édicule est un prêt gracieux du Chevr Voli-Avena, lisons-nous dans le catalogue officiel.

vigne sont les plus estimés, écrit Champier), enfin j'eusse demandé pour le dessert des oblies, des ratons à l'ambre, des talemousses, des darioles : toutes choses excellentes, disent les chroniqueurs, et dont je n'ai jamais goûté [1]. »

Après le San-Giorgio, vient un édifice exactement imité de « la maison du Sénat » à Pignerolle. Ce bâtiment a trois étages au-dessus du rez-de-chaussée qu'occupent les ouvroirs. Des moulures élégantes, en briques gravées, décorent la façade que caractérisent aussi des panneaux coloriés. A l'étage supérieur, deux fenêtres quadrangulaires s'ouvrent sur la rue, et deux statuettes en terre-cuite sont posées en saillie sur un simple encorbellement. La figurine à droite représente la Vierge Marie, et celle à gauche, l'ange de l'Annonciation.

La dernière maison [2] de la rue du côté droit n'a qu'un seul étage au-dessus du rez-de-chaussée. Elle est sur portiques, abritant un ouvroir semblable aux précédents. On vendait ici pendant l'Exposition les reproductions d'objets mobiliers et autres, tous exécutés d'après les dessins et sous la direction intelligente du professeur Alberto Gilli. Beaucoup d'amateurs doivent vivement regretter, ainsi que moi, qu'on ne puisse plus se procurer aujourd'hui qu'à grand'peine ces fac-simile si intéressants.

Du côté gauche, il nous reste à voir « la maison de Mondovi » édifice important, qui semble appartenir à la fin du XIVe siècle, et serait ainsi le plus ancien de tous ceux dont la reproduction est ici sous nos yeux. Sa beauté, son aspect imposant, qu'augmente la dentelure des créneaux qui le couronnent, puis sa grande porte, ses fenestrelles, ses

1 Voir Le Grand d'Aussy, *Vie privée des François*, 12e vol.

2 D'après une maison d'*Avigliana*, dont il ne reste que la façade principale.

larges croisées et jusqu'aux traces d'un balcon en bois, faisant saillie au premier étage, tout avait attiré sur « la maison de Mondovi » l'attention de l'architecte, décidé — nous dit-il, — à ne pas laisser tomber dans un injuste oubli, ce curieux spécimen de maison noble.

Conformément à l'usage d'orner l'entrée d'un semblable logis des glorieuses dépouilles de quelque chasse périlleuse, le « massacre » d'un ours avait été cloué sur la porte de cette habitation [1].

Plus loin, la place est fermée au midi par le mur d'enceinte du bourg féodal, ce mur crénelé qui semble isoler le visiteur à mille milles des lieux bruyants où s'agite la vie moderne, selon l'heureuse expression de M. d'Andrade. — Il remonte sur la droite jusqu'au châtel et sur la gauche il descend vers la rive du Pô. Au bout de la place, une tour demi-circulaire et découverte au sommet dépasse notablement la muraille [2]. A côté s'ouvre une poterne défendue par un réduit ou « taudis » adossé à la façade intérieure de l'enceinte : le tout conformément à la science tactique du moyen âge et selon les préceptes de Vitruve.

Nous voici parvenu au pied de « la rocca » soit en français du temps de Froissard « la roque » ou « roquette » qu'on dit renfermer tant de choses précieuses à visiter pour un archéologue, mais de là-haut « la gayte » nous crie en piémontais que le soleil *tramonte*, et que l'on va abaisser la « sarrazine. » Il faut donc « se retraire » et quitter la place ; nous y reviendrons peut-être un autre jour.

(*A suivre.*) DuBois-Melly.

1 Les créneaux qui couronnent la muraille après la maison de Mondovi ont été décorés de peintures qui rappellent celles du château *del Pavone*.

2 D'après une des tours d'enceinte de *Bussoleno*.

BIBLIOGRAPHIE

Les monuments de la Tarentaise avec album, in-folio, par E.-L. Borrel, architecte — 1884. Paris, Ducher.

Les monuments anciens de la Tarentaise se rattachent à trois époques différentes : temps préhistoriques, antiquité romaine, moyen âge.

M. Borrel a interprété le terme *monuments* dans son sens le plus étendu. Dans les préhistoriques non seulement il signale des mégalithes, comme la « pierre tournante » de Bellentre, mais il donne aussi de longs développements sur les sépultures primitives. Huit planches de son luxueux album sont attribuées au cimetière de Saint-Jean de Belleville. Cette dernière nécropole découverte par l'abbé Germain Pont, ancien curé de la paroisse, a été, de 1863 à 1867, fouillée par M. Borrel soit seul, soit avec le concours de MM. Léon et Jocelyn Costa de Beauregard. L'auteur en a tiré des bracelets de bronze, des épingles, des fibules, des grains d'ambre et quelques menus objets en fer.

Attentif à ne rien omettre de ce qui concernait cet intéressant sujet, il interrompait, en mars 1884, la correction des épreuves de son livre pour aller explorer des tombes qu'on retrouvait en ce moment à Feisson-sous-Briançon. A son retour il ajoutait toute une page à son chapitre des sépultures.

C'est donc avec confiance qu'un anthropologiste éminent, M. Chantre, de Lyon, s'en réfère au témoignage de M. Borrel dans plusieurs passages de ses *Etudes paléoethnologiques* sur le bassin du Rhône.

L'antiquité romaine est représentée en Tarentaise par des sépultures et par des inscriptions, presque exclusivement.

Les sépultures ont été reconnues par M. Borrel avec le même soin que les cimetières préhistoriques. Il est regrettable seulement qu'il ait compris les unes et les autres dans un même chapitre. Il eût été bon aussi qu'il traitât séparément des tombes barbares et des féodales.

Ici ces monuments de trois époques différentes ne sont pas assez nettement distingués pour quiconque parcourrait un peu rapidement l'ouvrage de l'exact architecte de Moûtiers.

Les inscriptions romaines constituent l'une des meilleures parties du livre de M. Borrel. Elles sont figurées dans le texte même telles que nous les possédons aujourd'hui, à l'échelle de 1 à 10. L'auteur en donne la lecture et la traduction en s'aidant pour quelques-unes des lumières d'un épigraphiste bien connu, M. Allmer.

Comme il le déclare lui-même, il a entendu établir un vrai *Corpus* des inscriptions romaines de la Tarentaise. On s'étonnera donc à bon droit qu'aux trente-quatre textes réunis par lui il n'ait pas joint la célèbre inscription de la Forclaz du Prârion. Ce monument épigraphique appartient à la Tarentaise autant qu'au Faucigny. Il a servi à prouver qu'au premier siècle de l'ère chrétienne on appelait les habitants des *Alpes Grées* du nom de *Centrons*. Il a fixé encore sur un point particulier leur frontière et celle des Allobroges.

Signalons encore une lacune de ce genre.

Pourquoi M. Borrel n'a-t-il pas donné, tout au moins comme appendice à son *Corpus*, les inscriptions de Tarentaise dont les originaux sont actuellement perdus, mais dont le texte nous a été conservé par Aymar du Rivail et par Guichenon ? S'il eût consulté les *Questions archéologiques* de M. le chanoine Ducis, il y eût trouvé à cet égard d'utiles indications.

Le moyen âge a livré à M. Borrel ses châteaux féodaux et ses édifices religieux.

Les châteaux féodaux ont été visités par l'architecte de Moûtiers depuis La Bâthie, au nord-ouest de Cevin sur l'Isère, jusqu'au pied du Petit-Saint-Bernard. En feuilletant son album les amateurs du pittoresque s'arrêteront un instant devant la tour ronde de Feisson au sommet de laquelle un arbre s'est greffé lui-même. Un peu plus loin, à Briançon, ils suivront le long du roc l'escalier de 240 marches qui conduit à la redoutable forteresse dont l'emplacement est seul aujourd'hui connu.

Il est fâcheux que M. Borrel n'ait pas eu occasion de porter ses investigations sur Conflans et le pays de Beaufort qui faisaient partie intégrante de la Tarentaise au moyen âge; il eût savamment déterminé le mode de construction et la date approximative de leurs vieilles demeures seigneuriales.

Parmi les édifices religieux il a tout particulièrement considéré le prieuré roman de Saint-Martin d'Aime, la cathédrale de Moûtiers et l'église S^te^-Marie de la même ville.

Le prieuré Saint-Martin d'Aime a été pour lui une étude de prédilection. Sur les quatre-vingt-quinze planches de l'album, trente-deux, c'est-à-dire le tiers, sont consacrées à ce précieux débris du passé.

En fouillant dans le sol, M. Borrel a constaté que trois édifices avaient été élevés successivement au même endroit. Aux couches les plus profondes étaient les vestiges d'une basilique gallo-romaine. Au-dessus, on rencontre les fondations d'une première église chrétienne. A la surface on bâtit, au onzième siècle, le prieuré roman qui subsiste encore.

L'architecte de Moûtiers a reproduit et décrit le prieuré Saint-Martin sous ses divers aspects. Des chromolithogra-

phies font passer sous nos yeux des peintures du XIII^e^ siècle qui, dans les deux cents dernières années, avaient disparu sous un malencontreux badigeon.

Les monuments qui viennent d'être cités et quelques autres encore forment la matière de douze ou treize chapitres. Ils constituent l'originalité du livre. Ils lui ont valu — en se complétant par l'album, — une place dans des bibliothèques importantes, telles que celle de Chambéry.

Les cinq ou six autres chapitres ne se rattachent que très indirectement ou même point à la Tarentaise « monumentale ». On y voit des considérations sur l'administration romaine dans les provinces, les franchises de Saint-Germain-sur-Séez, l'ancienne organisation de Moûtiers, l'aumône du Pain de Mai, la dime et les impôts au moyen âge, etc. Les documents insérés en guise de preuves à la fin du volume ne sont pas tous inédits, — l'auteur lui-même le constate, — et ils ne se rapportent que pour une partie au sujet même du livre. Sans aucun doute, M. Borrel n'a rien voulu sacrifier de ce qui lui avait coûté tant de laborieuses recherches. Il a amassé des matériaux dont les historiques futurs de la Tarentaise auront à tirer parti.

Néanmoins, il eût mieux valu réserver pour une publication ultérieure tout ce qui était étranger aux monuments contenus dans l'album, dont l'ouvrage imprimé n'est après tout que le commentaire. En revanche, le reste du livre eût gagné en unité. Il eût été à la portée d'un plus grand nombre de lecteurs par un allégement des frais de mise en œuvre. Il n'eût pas présenté enfin quelques assertions qui prêtent à controverse.

Mais arrêtons-nous ici. N'exagérons pas ce qu'il y a de défectueux dans un travail qui assurément est à l'honneur de la Tarentaise.

PASCALEIN.

UNE

CONSULTATION DU PRÉSIDENT FAVRE [1]

AVANT-PROPOS.

Voici une consultation relative aux affaires de Neuchâtel dans le commencement du XVII[e] siècle ; elle a été écrite, sur la demande d'un ami du duc de Longueville [2], et n'a jamais, que je sache, été mentionnée ni publiée. En tout cas, si je me trompe, elle n'est guère connue, et, quoique ce soit une des œuvres les plus humbles de son auteur, il est bon de la conserver. C'est ce que je me propose de faire en la reproduisant en entier, d'après l'original signé par lui, « à la fois, comme on l'a dit, homme d'Etat et jurisconsulte, orateur et poète, » j'ai nommé le président Favre.

Antoine Favre, à qui est dû le *Code Fabrien* si souvent cité et qui a eu bien des éditions successives, était, comme on le sait, avec Jacques Godefroi, un des plus célèbres jurisconsultes de cette époque ; il est connu par différents ouvrages qui lui ont valu un grand nom dans la science. Il fut successivement président du Sénat de Savoie et gouverneur de cette petite et illustre contrée des Alpes.

Comme les savants en général de son époque, il cultivait volontiers les lettres ; nous lui devons, entre autres, des poésies et une œuvre dramatique. Ce ne sont pas des chefs-d'œuvre, je l'avoue, toutefois ces productions ont leur va-

1 Il m'a semblé que ce travail, qui sera publié aussi dans le *Bulletin de l'Institut genevois,* présentait quelque intérêt pour la Savoie.

2 Henri II, prince de Neuchâtel et Valangin, né le 27 avril 1595, mort le 11 mai 1663.

leur ; elles nous prouvent, à elles seules, qu'il n'y avait pas, de son temps, divorce entre les études littéraires et les études purement scientifiques.

On s'en aperçoit d'ailleurs facilement en lisant les lettres françaises du président Favre, dont un certain nombre ont été publiées ; j'ai eu la chance heureuse d'en retrouver moi-même une quinzaine [1], entièrement inédites, et de les mettre au jour. Quoiqu'elles renferment çà et là une ou deux expressions surannées, dont la disparition est toutefois regrettable, elles présentent un véritable intérêt et ne sont pas à dédaigner.

Malgré les petites jalousies qui ne lui furent pas épargnées, Antoine Favre fut très apprécié de son vivant ; aussi était-il souvent consulté, soit dans les affaires d'Etat, soit dans les affaires purement privées ; on le voit, en particulier, à plusieurs reprises, choisi comme arbitre dans des questions particulières et importantes, tandis que l'arbitre de la partie adverse appartenait au culte *protestant ;* je mentionne, en particulier, le fameux Julius Pacius qui enseigna le droit tour à tour à Genève, à Heidelberg et dans d'autres villes d'Europe. Dans un temps où les passions religieuses étaient vives, il arrivait souvent que les parties choisissaient leur arbitre dans leur propre camp ; l'esprit élevé du président Favre lui acquit, même dans ce domaine, une réputation méritée. Malgré des convictions nettes et prononcées, sa science et son impartialité étaient au-dessus de toute controverse. La profondeur de ses connaissances le recommandait, autant que sa droiture ; il n'était pas en vain l'ami de saint François de Sales.

La pièce que je publie aujourd'hui a été soumise à l'Institut genevois ; la Section des sciences morales et politi-

1 *Philothée,* tome deuxième, p. 167-209.

ques, d'archéologie et d'histoire en a voté l'impression. Je la reproduis textuellement, sans m'arrêter plus longtemps sur son auteur ; ceux qui désireraient en savoir davantage à son égard ne liront pas sans fruit les biographies qui lui ont été consacrées, en particulier celle qui est due à M. le sénateur Avet.

Cette consultation était destinée au duc de Longueville, en sa qualité de prince de Neuchâtel ; elle avait pour but de lui indiquer les moyens de fortifier son autorité comme souverain et d'opposer une digue à l'influence bernoise. Au milieu de ces luttes ardentes entre diverses classes de la société, luttes que rappellent à certains égards celles de Genève dans le XVIII^e^ siècle, il conseillait au duc d'employer avant tout les moyens pacifiques, et, si cela devenait nécessaire, de mettre, autant que possible, de son côté, le plus grand nombre. C'était une politique habile et sagace de la part d'un esprit conservateur, comme était celui du fameux jurisconsulte. Il entrevoyait très bien le grand courant qui entraînait avec force l'Europe vers les idées modernes, à une époque où ce courant était encore plus ou moins souterrain et plus ou moins caché. On se souvient que le président Favre était, en matiére juridique, un novateur « *audax novarum inventor opinionum,* » et qu'il ne craignait pas de soumettre les questions les plus difficiles du droit à l'examen de sa propre raison [1]. Lorsqu'il était encore jeune, Cujas avait dit de lui qu'il avait du sang sous les ongles.

JULES VUY.

CONSULTATION.

Il semble au soussigné que Monseigneur le Duc de Longueville pour réunir ses sujets devrait procéder à cette

1 Sénateur Avet.

sorte, sauf le meilleur avis du conseil qu'il a pris de sa personne.

Premièrement, il doit le faire avec connaissance de cause et la plus grande qu'il pourra faire, mais sommaire néanmoins, afin que le dit acte puisse être pris et donné pour exemple à l'avenir pour un acte de judicature comme aussi ce sera une approbation expresse du décret mis sur le premier article des plaintes des bourgeois internes par lequel décret avait été ordonné que le dit article serait montré aux forains pour, iceux ouïs, être pourvu ainsi que de raison, de sorte que cela servira d'un principe à l'avenir non seulement contre les ministraux, afin qu'en semblables occasions ils ne puissent ni doivent s'adresser à autre qu'à leur souverain, mais encore contre les seigneurs de Berne, afin que sur semblables plaintes des dits ministraux, quand ils viendraient à en faire, ils n'entreprennent si facilement d'en vouloir être les juges, comme ils ont fait à cette fois.

Secondement, il sera à propos que mon dit seigneur le Duc, ayant fait appeler tous ses dits sujets internes et externes, leur fasse entendre par sa proposition le désir qu'il a toujours eu de réunir ses dits sujets, et les causes et motifs qui le lui ont fait désirer, entre lesquelles causes la principale sera pour le bien de leur repos commun et des autres commodités qui suivent ordinairement l'union et la bonne intelligence des sujets quand ils sont bien les uns avec les autres, et pour faire cesser les troubles qu'il voit que la désunion leur apporte depuis dix-huit ans, comme encore, afin qu'étant bien réunis entre eux ils demeurent aussi tant plus unis en l'égalité de l'obéissance qu'ils lui doivent, comme à leur prince souverain qui, de son côté, sera toujours prêt de leur faire toute sorte de bon traitement, tel qu'ils ont toujours eu et de lui et de ses prédécesseurs lesquels n'eussent jamais perdu aucune occasion qui se puisse présenter de leur bien faire.

En troisième lieu, il leur remontrera que son intention avait toujours été telle, ainsi qu'il leur aurait bien dé-

montré par les décrets faits sur les articles des dits ministraux [1], lorsqu'il aurait révoqué la concession des privilèges qui avaient été accordés par Madame de Bourbon, sa mère, à ses sujets forains désunis afin qu'ils fussent tant plus conviés de se réunir eux-mêmes, n'ayant jusques ici voulu user de son autorité souveraine, comme il pouvait, pour les faire ranger les uns et les autres à leur réunion ou à leur désunion, attendant si, d'eux-mêmes, ils s'y pourraient porter, comme il savait qu'ils ont été sur le point de faire ; mais, puisqu'enfin cela n'étant pas réussi, il s'est résolu de ne les laisser pas croupir si longuement en cette incertitude qui ne pourrait leur causer que des grands troubles, et sur ce, il les en sortira, et leur commandera absolument la dite réunion, sous telles lois et charges qu'il ordonnera, après avoir ouï les plaintes des uns et des autres.

En quatrième lieu, étant ainsi la réunion faite par son commandement absolu, il entendra les dites plaintes des uns et des autres, et, s'il trouve celles des forains plus justes, comme l'on présuppose qu'elles sont, il devra leur prouver en telle sorte qu'il les oblige de lui conserver l'affection qu'ils lui ont, comme aussi en toutes autres occasions qui se pourraient présenter ci-après, autant que la conscience et la raison lui pourra permettre, afin que, par ce moyen, comme les dits forains feront la plus grande partie de toute la communauté, ils puissent aussi empêcher que les autres moins affectionnés n'entreprennent rien contre leur devoir et les autorités de leur Prince, et même qu'ils ne recourent jamais aux Seigneurs de Berne, pour implorer leur secours, au lieu de la justice de leur Prince, comme ils ont fait cette fois.

En procédant de cette sorte, les dits sujets n'auront point l'occasion de croire que la dite réunion a été faite, ni pour la crainte des Seigneurs de Berne, ni pour autre respect

1 Comme Genève et d'autres villes avaient leurs quatre syndics, Neuchâtel avait ses quatre *ministraux*. Ils représentaient la bourgeoisie *(communitas burgensium)*. Les *forains*, nouvelle couche de la société, aspiraient à prendre place à côté de la bourgeoisie.

quelconque, au lieu que pour leur propre bien, et pour les traiter tous, comme un bon Prince doit traiter ses sujets. De quoi, ils lui devront tenir une grande obligation et ceux qui lui ont de l'affection particulière la conserveront tant plus grande.

Moins il y aura à craindre que les Seigneurs de Berne puissent prendre la dite réunion à leur avantage, ni comme y ayant contraint mon dit Seigneur le Duc de Longueville, puisqu'il la fera de son autorité et comme souverain de Neuchâtel, et pour des causes qui ne portent sur le front autre qu'un grand zèle d'un bon et sage Prince.

Que, si la connaissance de cause de laquelle a été parlé ci-dessus portait les affaires à trop de longueur qu'il fût trop incommode à mon dit Seigneur de la finir lui-même, ou, si elle était pleine de tant de difficultés qu'il ne pût la résoudre sans le consentement des uns ou des autres de ses sujets, il sera plus à propos s'il semble qu'il s'en décharge sur ses magistrats et sur les plus grands qui sont les Etats, lesquels manient sa justice souveraine et représentent sa personne plus dignement que ne le pourraient faire les premiers juges et moindres magistrats ; mais il faudra se prendre garde que, dans le corps de ceux qui auront à juger les dits différends, les ministraux ne s'y trouvent point, comme aussi ils ne pourraient, s'agissant de leur intérêt, ou du moins que leur parti n'y soit pas le plus fort, afin que le jugement puisse passer par là où mon dit Seigneur le Duc marquera et trouvera raisonnable, sans que, pour cela, ni les dits ministraux ni autres s'en puissent plaindre. Le tout sauf meilleur avis.

Délibéré à Chambéry en août 1618.

A. Favre.

(D'après l'original signé par le président Favre.)

Le Directeur-gérant : A. Constantin.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

11e Année.

BULLETIN N° 3. — MARS 1886.

Pressions barométriques moyennes . 720,6 à Annecy, »» à Leschaux' 706,56 à Mélan. Maxima le 30 à Annecy et à Mélan. Minima le 3 a Annecy et le 6 à Mélan. Excursion du mercure . 28,1 à Annecy, »» à Leschaux et 29,73 à Mélan.

Température. — Douce pendant le mois. Moyenne à Annecy du maxima 10°7, du minima 0°5, à 9. h. dn matin 3°53 Moyenne générale à Douvaine 5°08, à Chamonix, 1°33, à Mélan 3°12, à Bonneville 4,48, à Leschaux »», a Chamonix le 10 —21°5.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 6°42, de celle de puits 6°62, de rivière 3°28.

Au Semnoz, le thermomètre et le barometre donnent :

Pour le mois de mars : le		8	15	22	29	....
Thermometre...	maxima...	0°9	3°2	4°9	7°2	....
	minima ..	—14°7	16°8	11°7	2°3	.....
Baromètre à 0° :		618,4	615,8	621,1	629,1	.....

A cette station, la pression barométrique est le 27 et 30 avec 633,3, le minimum le 6 avec 606.

Pluie et neige — Maximum d'eau recueillie 169m/m en 9 jours à Seythenex, minimum 14m/m en 2 jours au Biot. Il tombe 0m89 de neige à Seythenex, 0m66 aux Gets, 0m08 à Annecy. Au Semnoz 58m/m, la neige ayant les 8 et 15 2m50 de hauteur, le 22 2m10 et le 29 1m20.

Observations diverses. — A Douvaine arrivée de bergeronnettes le 1, de queues-rouges le 22, des hirondelles le 25, des bécasses le 22-30. A Mélan chant du merle le 17, réveil des chauves-souris le 19, bergeronnettes et alouettes le 20, queues-rouges le 29. Bonneville, grande sortie d'abeilles le 15. Seythenex le 2 arrivée des bergeronnettes, le 12 passage des corbeaux, le 22 réveil des chauves souris Le 25 violettes en fleurs. A Annecy, le 24 passent les premières hirondelles. Chant des oiseaux.

Le Secrétaire-Adjoint de la Commission,
AUGUSTE MANGÉ.

Savoie (Haute). 3.
D. 2.
11
1° 882

NOTES ET DOCUMENTS

SUR

L'ÉVÊCHÉ DE GENÈVE, DEPUIS 1535.

I.

Les évêques Pierre de La BAUME, Louis et Philibert de RYE, François BACHODI.

En 1534, Pierre de La Baume, 92e évêque de Genève, quittait cette ville, laissant la place à Farel et bientôt à Calvin. L'administration diocésaine résida quelques mois à Gex, et en 1535, le chapitre de la cathédrale de Saint-Pierre se réfugia à Annecy. Après un séjour de peu de durée à Rumilly, un autre chapitre, dit des *Macchabées*, fondé par le cardinal de Brogny, y vint à son tour. Les religieux et les religieuses suivirent cet exemple, quittant une ville où leur honneur et leur vie n'étaient plus en sûreté. La sœur Jeanne de Jussie, dans son livre le *Levain du calvinisme à Genève*, a raconté les causes et les péripéties de leur exode.

Depuis lors, les évêques ne sont plus rentrés dans leur ville épiscopale, et, s'ils ont gardé le titre de princes de Genève, ils ont perdu définitivement le pouvoir temporel qu'ils y avaient exercé tantôt sans contestation, tantôt en compétition avec les comtes et ducs de Savoie.

C'était dans l'apanage du duc de Nemours, comte de Genevois, et dans les Etats de Charles III, duc de Savoie, que le clergé et les religieux de Genève avaient trouvé un asile et une protection ; mais, six mois après, François Ier

s'étant emparé de la Savoie, ils vécurent sous l'autorité des rois de France (de février 1536 au mois d'août 1559 [1]).

Pierre de La Baume ne suivit pas ses prêtres. Possesseur de riches bénéfices en France et dans la Franche-Comté, il alla les visiter, se rendit à Rome, où il reçut le chapeau de cardinal, revint en Franche-Comté et fut nommé archevêque de Besançon. Il mourut au commencement de mai 1544. L'année précédente, il s'était fait donner un coadjuteur pour l'évêché de Genève en la personne *de Louis de Rye,* fils de sa sœur.

A la nouvelle de la mort de Pierre de La Baume, et le 7 mai 1544, le chapitre d'Annecy élut pour le remplacer François de Luxembourg, vicomte de Martigues, veuf de Louise de Savoie, qui habitait alors dans son fief de Thorens. Louis de Rye lui opposa son titre de coadjuteur avec future succession. Cette circonstance, jointe à celle que François de Luxembourg n'était pas même *clerc,* emporta en sa faveur la décision de la cour de Rome, sans qu'il ait eu besoin de *la prendre à la sourdine,* comme a dit Besson.

Il fallait que François de Luxembourg eût un goût bien vif pour l'épiscopat, puisque l'évêché de Maurienne s'étant trouvé vacant à la même époque, il en brigua encore l'investiture. Il fut élu par le chapitre de Saint-Jean, le 20 juillet 1544 ; mais, par suite de l'opposition de François Ier, il se trouva à la fois, dit M. Angley, repoussé des deux évêchés, sans autres motifs probables que ceux de la politique [2].

1 Voir : *Chronologies pour les études historiques en Savoie*, p. 22, 47, 50, 55, 65, 78. Besson, p. 65, etc. Mgr Magnin, *Hist. de l'établissement de la Réforme à Genève.* Fleury, *Histoire de l'Eglise de Genève,* T. I et II. Il y a dans cet ouvrage d'assez nombreuses erreurs de noms et de dates.

François Ier s'empara de la Savoie en février *1536 pour ce pays* ; mais *en France* on y était encore en 1535, l'année alors n'y commençant qu'à Pâques.

2 A. Angley, *Histoire du diocese de Maurienne*, p. 288-289. Cet auteur dit que le vicomte de Martigues appartenait à une famille établie en Savoie *depuis l'invasion française.* Il se trompe, car François de Luxembourg avait épousé avant

Comme son oncle, Louis de Rye était abbé commendataire et bénéficier d'abbayes et de prieurés dans les diocèses de Lyon, de Besançon et même de Langres. Il ne négligea pas complètement son évèché; mais il l'administra de loin, après en avoir pris possession par R. Louis Ducret. Par acte donné en son prieuré de Gigny, le 23 septembre 1547, il confirma les franchises du mandement de Thyez en Faucigny. Il aurait même tenté de se faire rappeler par les Genevois, en alléguant la promesse d'un secours que lui enverrait Charles-Quint [1]. Il mourut le 25 août 1550 et eut pour successeur son frère [2], *Philibert de Rye*, qui était déjà son coadjuteur.

Besson et M. Fleury après lui ne nous ont laissé que quatre lignes sur ce prélat. Nos recherches nous ont fait découvrir quelques documents qui accroîtront un peu ce que l'on sait sur lui.

Pas plus que ses prédécesseurs, Philibert de Rye ne revint dans son diocèse. Il y eut à cela plusieurs raisons. Les évêques de Genève pensaient rentrer dans cette ville lorsque les guerres seraient terminées, et l'attitude de Henri II, roi de France, comme celle de Charles-Quint et de Philippe II surtout, était bien de nature à encourager cette espérance. D'un autre côté les frères de Rye étaient *comtois*, et par conséquent sujets de l'empereur. A ce titre ils n'auraient pas été accueillis favorablement dans la Savoie, soumise alors à Henri II; peut-être même s'y serait-on

1500, en tout cas avant 1513 (voir *Mémoires et Documents* de la Soc. sav. d'Hist. et d'Arch., T. XXII, p. XVI), Louise de Savoie, fille de Janus de Savoie et d'Hélène de Luxembourg, devenue veuve de Jacques-Louis de Savoie le 27 juillet 1485, à l'âge de 18 ans, et morte le 1er mai 1530. Ils eurent pour fils François II de Luxembourg. François I était fixé en Savoie depuis son mariage.

1 Besson, *Mémoires pour l'Histoire ecclésiastique*, p. 67.

2 M. Fleury, par erreur sans doute, dit *son cousin*, tout en rappelant que la *Gallia christiana* l'appelle son *frère* (*germanus*)

emparé de leurs personnes en même temps qu'on saisissait leurs biens et leurs revenus.

Quoi qu'il en soit, Philibert de Rye désigna, par lettres du 25 septembre 1550, Louis de Croso (Louis Ducret) protonotaire apostolique, et Janin Janini, chanoine et garde-sceau de l'église de Genève, pour administrer le diocèse en son nom.

Voici le mandat donné aux administrateurs :

Philibertus de Rye Dei et appostolicæ sedis gratia episcopus Gebennarum nec non perpetuus commendatarius monasteriorum Sancti Eugendi juracensis et de Aceio, lugdunensis et bisuntinensis respective diocesium, etc. Dilectis nobis in Christo Ludovico de Croso prothonotario ap^co et Janino Janini canonico dicte nostre Ecclesie Geben. et sigillatori salutem in Dno. De vestris consideratis prudentia et legalitate nos ex certa scientia fecimus, constituimus et deputavimus tenore presentium vos et quemlibet vestrum in solidum vicarios nostros in spiritualibus et temporalibus in episcopatu et ecclesia nostra Gebennarum, perdictas generales et speciales damus vobis et cuilibet vestrum omnimodam potestatem ecclesiam predictam in spiritualibus et temporalibus regendi, gubenandi, in divinis deserviendi et deservire faciendi, confessionem dispensandi litteras dimissorias despensandi, etc., etc.

(*Il leur donne le pouvoir de faire tout ce que les vicaires ont l'habitude de faire, et tout ce qu'il aurait le droit de faire lui-même, — notamment de remplir tous les deux, ou l'un d'eux, les causes qui lui seraient confiées par le St-Siège, le tout cependant sans concurrence entre eux, c'est-à-dire que l'un ne pourra rien faire lorsque l'autre sera absent de la ville d'Annecy ou de tout autre lieu ou sera le Tribunal du diocese*[1]*; enfin tous les actes du vicariat devront être ecrits par le secrétaire et scellés du sceau de l'evêque sous peine d'être sans valeur.*)

Datum et actum in monasterio nostro de Aceyo die vigesima quinta mensis septembris anno Domini 1550. *Signe* Philibertus episcopus Gebennensis. Per revend^mum Dnum episcopum et principem, Dauchier ; et scellés du scel du dit évêque en cire verte [2].

1 Cette clause montre que Philibert de Rye espérait aussi que son tribunal pourrait bientôt être reporté à Genève, ou, tout au moins, que la résidence d Annecy n'était pas encore acceptée par l'évêque.

2 Ce document a été transcrit au Sénat de Savoie à la requête de M^re Jehan de Cornillon, doyen de la Collégiale de Sallanches, le 18 mai 1555. (Archives du Sénat. Edits, Bulles, reg. 8, f° 20. Voir aussi Besson, p. 66, 67, 87 et 146.)

Les biens temporels de l'évêché étaient peu considérables depuis que les Genevois, ayant embrassé la réforme, s'étaient emparés des biens d'église ; ils se réduisaient à peu près au mandement de Thyez en Faucigny, ainsi que nous le verrons plus loin.

Au cours de l'administration de Ducret et de Janin, les religieuses de Sainte-Claire eurent à soutenir devant le Parlement un procès pour se faire retenir en possession d'une *maison avec tour et jardin* à Annecy, qui leur avaient été donnés à leur arrivée dans cette ville par le duc de Savoie, Charles III. On prétendait que ces biens, saisis originairement sur le sieur De Forno, secrétaire de Charles III [1], avaient été donnés par un autre acte du duc à un nommé Vati Rasti, qui les avait affermés à damoiselle Anthoyne de Vinorres, laquelle les avait fait saisir. Le Parlement donna gain de cause aux Clarisses, à la condition de rapporter dans un an la confirmation par Henri II de la donation de Charles III ; c'est ce que le roi fit par des lettres données à St-Germain-en-Laye, le 26 janvier 1552. « Pour ce est-il, disent les lettres, que voulant en cest endroit subvenir les dites religieuses et couvent de Ste Claire afin de leur donner meilleur moyen de continuer le service divin et que nous serons de plus en plus participant en leurs prières et oraisons..... avons confirmé et confirmons le dit don de ces maison tour et jardin et de la pension de 60 florins monnoie pour chacun an tant qu'elles seront hors de la dite ville de Genève par forme d'aumosne comme il est porté au dit arrest (du 15 août 1551) en levant et ostant tous les arrests et main mise sur les dites maison... et sur les de-

1 Eug. Burnier, *Mém. et Doc. de la Soc. sav. d'Hist. et d'Arch.*, T. VII, p. 286 et 287. Un Loys Dufour ou de Forno était en 1572 prévôt principal des marchands au Gouvernement de Lyon, pour le duc de Nemours (Arch. de Sénat),

niers de la dite pension nonobstant que la valeur des dites maison tour et verger ne soit aultrement spécifiée. »

Le 16 avril 1553, l'original de ces lettres fut retiré par frère Mauris Grandis, père confesseur des religieuses de Sainte-Claire [1].

La guerre ayant éclaté de nouveau entre Charles-Quint et Henri II, celui-ci mit la main sur les biens des sujets de son adversaire et en fit don à ses propres sujets dépouillés par l'empereur, François de Crequy, évêque de Térouanne, et Antoine de Gigny, abbé de Valloire [2].

Le 25 octobre 1555, Charles-Quint abdiqua solennellement à Bruxelles ; il remit à Philippe II, déjà roi de Naples, la Bourgogne, ainsi que les Pays-Bas, dont Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, fut nommé gouverneur. Le 16 janvier 1556, il transmit encore à son fils la royauté de l'Espagne et des Indes ; mais, avant d'abdiquer la couronne impériale, il tenta de faire la paix avec la France. Il y réussit, et, le 5 février 1556, une trève de cinq ans entre l'empereur, Philippe II et Henri II fut signée à Vaucelles, près de Cambrai. Une clause du traité portait que les sujets des parties contractantes rentreraient réciproquement en jouissance de leurs biens situés hors des Etats de leur souverain. Philibert de Rye ne tarda pas à s'en prévaloir, et, le 21 avril, il obtint d'Henri II des lettres-patentes enre-

1 Archives du Sénat, Reg. de 1553.

2 Dans l'été de 1554, la ville de Thérouenne ou Térouanne, en Artois, avait été prise par les troupes impériales. Après avoir été saccagée, elle fut détruite de fond en comble par les ordres de Charles-Quint. L'empereur fit toutefois restituer aux chanoines, *comme nos subgectz et qui tousiours ont persisté en nostre obéissance*, divers ornements qui avaient été pillés avant la démolition de la cathédrale. Ils purent aussi retrouver une magnifique chape que le pape Clément VII, Robert de Genève, ancien évêque de Térouanne, leur avait donnée après s'en être servi lors de son exaltation solennelle à Avignon en 1378. (*Bulletin des Antiquaires de la Morinie*, T. II, p. 598, 784.)

gistrées au Parlement de Chambéry, le 23 mai 1556, par lesquelles il fut remis en possession de son évêché et de son prieuré.

Voici ce document :

Henry par la grace de Dieu roy de France a nos ames et feaulx conseillers les gens tenant nostre Court de Parlement de Savoye, Bally de Bresse, etc., salut et devotion. Messire Philibert de Rye evesque et prince de Genesve abbé de St-Claude au conté de Bourgoigne et prieur du prieuré de Gigny Nous a faict exposer que advenue la guerre entre nous et l'empereur nous luy aurions faict saisir et mettre entre nos mains le temporel de son dit evesché avec les deppendances de la dite abbaye et prieuré qu'il a situés et assis en notre royaulme mesmes de distraict de nos pais de France et ceux de Bresse et des fruitz profictz et revenus temporels des choses saisies, faict don a messire François de Crequy evesque de Theroenne et Anthoine de Regny *(ou Reguy)* abbé de Valloires pour les récompenser de semblables saisies que ont dit estre faictes sur eux es pais du dit empereur Et pour ce que a present il a pleu à Dieu nous donner le bien d'une tresve et abstenue de guerre pour cinq ans entre nous et le dit empereur par ce traicté de laquelle est dict entre aultres choses que les subjects d'une part et d'aultre rentreront en la jouissance des biens qu'ils ont situés et assis resre les pays de nos obéissances respectivement, du dit de Rye nous a été semblablement fait supplier et requerir bien vouloir pourvoir sur la main levée des fruits et revenus temporels de ses dits bénéfices, appartenances et dependances conformement au contenu du dit traicté et pour ce luy octroyer nos lettres de main levée.

Pour ce est il que nous voullant faire proceder a ce que dessus de bonne foy et en temps de la dite tresve estre entretenu de notre part en tous ses points et articles Vous mandons et enjoignons et a chacun de vous suivant luy appartiendra qu'a messire de Rye vous faictes pleine et entiere main-levée delivrance des fruits et revenus de ses dits benefices et aultres biens qu'il a situés et assis en nostre pays de Bresse Savoye et aultres endroits de nostre royaulme saisis en l'occasion de la guerre comme dict est cy dessus et desquels nous luy avons faict faisons pleine et entière main levée delivrance par ces presentes pour en jouyr des le jour de la conclusion de la dite tresve tout ainsi que faisoit et estoit accoustumé faire auparavant les dites saisies et empeschemens, etc.

Données à Bloys le 21e jour d'avril l'an de grace 1556 ; ainsi signées : Par le Roy monsieur le cardinal de Chastillon.

(Arch. du Senat, Reg. 8, 71 v°.)

Philibert de Rye ne put jouir des revenus qui lui étaient ainsi rendus, car il mourut en 1556 dans le château de *la Tour de May* [1]. Peut-être était-il déjà décédé lorsque, le 23 mai, Garbillon, son procureur, retira ses patentes du greffe du Parlement après leur enregistrement.

Aussitôt que l'on connut la mort de Philibert de Rye, l'on s'occupa de lui donner un successeur. Henri II, cette fois, choisit un de ses sujets ; et, sur l'indication sans doute de Jacques de Savoie, duc de Nemours et comte de Genevois, le plus brillant cavalier de la cour de France, il nomma évêque de Genève le frère naturel de celui-ci, appelé aussi *Jacques de Savoie* [2], protonotaire apostolique, abbé de Pignerol et prieur commendataire de Talloires. Le roi agit même avec une certaine précipitation, car, ainsi qu'on va le voir, au lieu de dire que le siège de Genève est vacant par le décès de Philibert de Rye, on écrit qu'il l'est « *par le trespas du dernier evesque messire Loys de Rye.* »

10 Juillet 1556.

Henry par la grace de Dieu Roy de France Au premier de nos amez et feaulx conseillers en nre Court de parlement de Savoye Bailly du dit Savoye ou son lieutenant ou chun deulx sur ce requis salut Nous avons esté advertiz du trespas du dernier evesque de Genefve Mre Loys de Rye et que nos predecesseurs par indult privillège ou autrement ont en droict vacation arrivant de cet evesche comme de present de nommer et presenter au pappe personnages a eux confidens et agreables pour en estre pourveuz. A ceste cause et usant de ses droictz, confiant a plain des personne sens vertuz bonnes mœurs probité de vye et autres louables qualités de nre cher et ame cousin mre Jacques de Savoye protonotaire du St Siege appostolicque. En consideration aussy de la maison dont il est yssu. Nous lavons nommé à nre St-Pere le pape pour estre pourveu du dt evesché. Parquoy

1 Besson, p. 67.

2 *Gallia christiana*, XVI, col 452. On semble avoir confondu le plus souvent ce Jacques, fils naturel de Philippe de Savoie, avec le fils légitime Jacques de Savoie, né le 12 octobre 1531. L'évêque était le protonotaire, le prieur de Talloires, dont l écusson portait toujours la barre de bâtardise.

voullant donner ordre que en attendant l'expedition de ses bulles et permissions apostoliques les maisons et chasteaulx places fortes meubles et temporel d'icelle evesche demeurent en seureté a la conservation du droict du dt de Savoie futur evesque. Nous vous mandons et commettons par ces presentes que les des maisons chasteaulx et places fortes fruicts et revenuz temporelz d'icelle evesche vous aiez a saisir et mettre en nre main inventaire preallablement faict des meubles estans es des maisons chasteaulx et places fortes sans les desplacer et les bailler a regir gouverner et administrer a quelques bons et suffisans commissaires, receans et solvables qui en puissent et schachent respondre et rendre bon compte et reliqua au dt de Savoye futur evesque quand il appartiendra et que par nous sera ordonné, en contraignant et faisant par vous contraindre et mettre les susdits meubles en evidence tous ceux quil appartiendra et qui pour ce seront a contraindre par toutes voyes et manieres deues et en tel cas requises nonobstant oppons ou appellations quelconques et sans preiudices dicelles pour lesquelles ne voullons estre differe. Car tel est tre plaisir. A ce faire vous avons donné et donnons plain pouvoir auct. commission et mandement spal par ces presentes. Mandons et commandons a tous nos Justiciers officiers et subiects que a vous en ce faisant soit obey. Donne a Laborde ce Xme jour de Juillet lan de grace mil cinq cens cinqte six et de tre regne le dixiesme.

Par le Roy

DUCHIER.

Grand sceau royal de cire blanche avec contre-sceau

(D'après l'original.)

Quelque diligence qu'Henri II eut mise à désigner le successeur de Philibert de Rye, la cour de Rome l'avait pourtant devancé. Par des bulles du 5 des calendes de juillet 1556 (27 juin), Paul IV [1] avait déjà nommé François Bachodi, dataire, abbé d'Ambronay et de Saint-Rambert en Bugey. Le roi, qui était alors l'intime allié du pape, fut sans doute bien aise d'acquérir un ami de plus auprès de celui qui allait le délier de son serment d'observer la trève de Vaucelles. Le 20 juillet, il donna son consentement à la nomination de F. Bachodi à l'évêché de Geneve, et accorda main-levée du séquestre, qui, suivant

1 Paul IV et non Paul III, comme a dit M. Fleury. Paul III, mort le 30 novembre 1549, avait eu pour successeurs Jules III, Marcel II et Paul IV. (J.-P. Caraffa.)

l'habitude, avait été mis sur les revenus de l'évêché à la mort du titulaire. C'est ce qu'il fit par les lettres suivantes :

Comme suivant nos indults privileges concessions apostoliq et droicts dont nos predecesseurs ducs de Savoye ont accoustumé de jouyr et user nous ayons ces jours passés nommé et presenté a N. S. Pere le Pape nostre amé et feal cousin Jacques de Savoye a levesché de Geneve vacant par la mort du dernier evesque. Touttefois ayant despuis entendu que Sa Sté en avait pourveu messire François Bachodi son dataire et ayant regard à la singuliere affection que Sa dite Sté porte au bien et advencement du dit Bachodi pour la seureté et fiance quil a en lui par le moyen de ses vertus et louables qualités, considerant qu il est aussi nostre sujet du dit pays de Savoye nous avons en revoquant nostre nomination faicte en faveur de Mre Jacques de Savoye eu tres agreable la provision faicte par N. S. Pere au dit Bachodi du dit evesché..... *Le roi l'autorise à en prendre possession* à la condition... que dans six mois il fera corriger ces bulles pour être (celles-ci) expédiées à nostre nomination et que dans le même delai il fournira un bref du S. P. déclarant que l'evesché venant a vacquer en cour de Rome il n'y sera pourveu par Sa dite Sté que sous nostre nomination placet et consentement [1]..... (Moyennant l'accomplissement de ces conditions, le roi ordonne que Bachodi sera mis en possession de l'évêché, que l'on donne main levée du séquestre mis sur ses fruits et revenus durant la vacance du siege pour la conservation du droit du futur évêque et qu'enfin les administrateurs seront déchargés de leur office et rendront compte au dit Bachodi).

Le 14 août 1556, le Parlement prononça cette main-levée sous les conditions énoncées aux lettres-patentes. (Archives du Sénat. Reg. 8, f° 88, v°.)

François Bachodi fut évêque pendant douze ans. Il ne résida pas non plus à Annecy, mais il y vint, une fois au moins, en septembre 1567. Il mourut à Turin le 1er juillet 1568.

(*A suivre.*) F. Mugnier.

1 Nous ne savons par quelle inadvertance M. Fleury a dit que *la nomination de Bachodi serait soumise au placet de S. A. — Son Altesse*, c'était alors Emmanuel-Philibert ; évidemment il n'y a et il ne pouvait y avoir trace de cette mention. Henri II ne supposait pas en 1556 que trois ans après, il serait contraint de restituer au Duc la Savoie, française déjà depuis 20 ans.

LE BOURG FÉODAL DU VALENTIN
A TURIN

Traduction libre, analyse et commentaires d'après le catalogue officiel de l'Exposition générale italienne (Section de l'Art rétrospectif).

II.

Lorsqu'on a gravi le sentier caillouteux et malaisé qui conduit à « la roque » du Valentin, on voit, à droite de l'entrée, un hangar semblable à celui qui sert de marché couvert à *Verzuolo*. C'est ici que l'on réduisait les machines de guerre : ribaudequins, espingardes, scorpions, matras et dondaines, et aussi les premiers « bastons-à-feu » de l'artillerie sur rouage, avec leurs « pierres-à-canon ».

Avant de pénétrer dans le château, remarquons qu'il est construit en briques et que les encadrements et les moulures sont en pierre de taille, comme au château d'Ivrée et à celui de Verrex dans la vallée d'Aoste. L'entrée, en « coulisse », que surmonte la herse sarrazine [1], est défendue par le pont-levis à mains et par les doubles machicoulis de la brétèche. Elle est encore protégée ou « gourmandée » par le saillant du corps de logis voisin. Passons donc un peu promptement entre toutes ces défenses, et, franchissant le

1 La Sarrazine dont la chûte, — dit Machiavelle, — a le grand avantage de séparer brusquement les amis des ennemis « survenant à la foule », était dressée tantôt a la première porte, tantôt à celle de l'intérieur, et parfois a toutes les deux. Exemples du premier système : Verzuolo, Lorenze, Biella, du second : Fenis, Verrex, Pavone ; du troisième : Aigues-Mortes et Carcassonne en France, Tolède en Espagne. Les sarrazines étaient en fer dans les chateaux piémontais, mode de construction préférable, selon Machiavelle, a celui des Toscans, dont les herses sont en bois ferré.

pont dormant et le pont-levis, pénétrons enfin dans ce repaire où

Je vois fort bien comme l'on entre
Et ne vois pas comme on en sort,

aurait dit à ce propos La Fontaine.

Sous le porche, des barbacanes sont ménagées dans la muraille ; ces ouvertures étroites permettaient au « portier » de surveiller sans cesse l'entrée et la sortie de la place ; deux machicoulis extérieurs dominent le passage et les défenseurs du château postés à l'étage pouvaient ainsi opposer une résistance meurtrière aux assaillants, tandis que ceux-ci s'efforçaient « d'acraventer » la seconde porte.

Parlons maintenant de la cour, copie à peu près identique au cortil du château de Fénis, dont il a été question précédemment. Cette jolie enceinte intérieure, avec ses peintures décoratives, ses galeries en bois et son perron extérieur précédant la rampe, méritait assurément d'être reproduite dans tous ses détails, car elle donne d'emblée au visiteur un avant-goût accentué de la vie domestique, telle qu'elle existait sans doute dans tous les manoirs de la noblesse piémontaise du temps de la féodalité.

Deux passages sont ouverts sur les côtés de l'enceinte ; ils conduisent — l'un : aux celliers, aux bûchers, à l'écurie, aux crottons et aussi au corps de garde — l'autre : aux cuisines et à l'office. Plusieurs bancs à « spalière », soit à dossier, qu'on remarque ici, étaient à l'usage des hommes d'armes, des serviteurs domestiques et aussi des humbles serfs « hommes et femmes de corps et de poursuite » venant attendre les ordres du maître. Quelquefois le « jongleur » en passage, le romieux pèlerin, le marchand de tavayoles et de dorlots étaient admis temporairement dans cette cour où leur présence inattendue charmait les loisirs des gens du logis.

Un *Saint Georges de Cappadoce terrassant le dragon* en présence d'une dame inconnue est peint au-dessus du premier pallier de la rampe [1]; d'autres fresques : *Saint Joseph, Aristote, Thémis, Persée,* etc., attirent aussi les yeux. Tous ces personnages illustres sont naïvement désignés par une légende : sans doute pour faciliter les recherches des curieux ignorants, qui, ainsi que moi, ne connaissent ces gens-là que de réputation. Plus haut, nous remarquons les armes héraldiques de la Maison de Savoie, celles des Challant [2], des marquis de Salluces [3], des Salluces *della Mantà* [4], puis à gauche, celles de Montferrat [5] et de San-Martino [6].

Nous voici dans la salle basse, où l'on pénètre par la porte à gauche ; deux vastes cheminées y sont aménagées vis-à-vis l'une de l'autre, aux deux bouts de la salle, disposition qui ferait hausser les épaules au moins expert de nos fumistes. Mais au moyen âge le fumiste n'existait pas : Ducange ne l'a pas signalé ; Roquefort n'en parle pas, et je crois que la fumisterie est un fruit très tardif de notre civilisation. Trois fenêtres assez élevées au-dessus du sol éclairent ce corps de garde. On y monte par un degré en maçonnerie et trois degrés mobiles pour entrevoir la campagne [7].

1 D'après une fresque du château d'*Issogne*. Cette peinture et les suivantes ont été exécutées par le peintre Rollini sous la direction du comte Pastoris.

2 Porte d'argent au chef de gueule et au pal de sable brochant sur le tout.

3 D'argent au chef d'azur.

4 D'argent au chef d'azur au chevron de gueule.

5 D'argent au chef de gueule.

6 Ecartelé au premier et au quatrième d'azur à neuf losanges d'or accolées de trois en trois, au second et au troisième : de gueule.

7 Disposition qu'on retrouve dans plusieurs châteaux : On monte par six degrés, ménagés dans l'épaisseur de la muraille aux fenêtres d'une salle semblable au château *Del Monte*, Voir *Arte e Storia*, IIe ann., nº 44.

Dans la salle, les châlits en planches, garnis de paille, sont alignés le long de la muraille et peuvent recevoir les soudards qui sont « à recoy ». Le châlit du sergent d'armes est un peu de meilleure apparence que les autres : il a une housse, et puis... il est le plus rapproché de la cheminée ! La lanterne du « caporiau » est sur la table, les armes d'haste, de taille et de jet sont au râtelier : casquets de fer et brigandines, arbalètes et cranequins, fauchards, partisanes, coutelas, spadons et pugnards [1] ; en vérité, il ne manque plus ici qu'une douzaine de malandrins !

Ces « brigandi », selon le nom qu'ils se donnaient eux-mêmes, étaient des aventuriers à gages, des échappés de la potence, « des dogues à la chaîne », ne connaissant que le maître auquel ils s'étaient donnés. Ils étaient la terreur des misérables vassaux d'alentour et des gens en passage. L'entrée des salles du logis leur était interdite, et leurs seuls passe-temps, lorsqu'ils avaient fourbi leurs armes et qu'ils n'étaient pas de service, étaient de vider les pots, de jouer à trois dés, de « chanter villenies » et de ronfler quatre à quatre sur leur maigre châlit.

Un détail ne peut être oublié quand on visite un peu attentivement ce repaire de soudards : Il y a, devant le contre-cœur de chaque cheminée, une lourde chaîne de fer suspendue en guise de crémaillère. « On apprêtait donc *la minestra* dans les corps de garde ? — Terrible potage ! nous répond le savant annotateur du livret de l'Exposition : Au plus fort d'un assaut, et tandis que les défenseurs de la place « remparaient » la muraille, d'autres compagnons faisaient bouillir ici, dans de grands chaudrons, l'huile, la poix fondue et les autres liquides corrosifs qu'on versait

1 Toutes ces armes, reproduites d'après une fresque d'*Issogne*, ont été fabriquées par les ouvriers de l'Arsenal et par ceux de la Fabrique d'armes de Turin, que dirige M. le général Giovanetti.

au travers des machicoulis sur les assaillants « pour les estonner ».

De la salle des soldats on passe à la cuisine imitée de celle du château d'*Issogne*. Elle est divisée en deux parties inégales, séparées par une balustrade en bois. Dans la première, qui est la plus petite, on préparait les vivres pour les « gros-varlets », les servantes et les soldats ; dans la seconde, dite « cuisine baronnale », on apprêtait la nourriture des maîtres. Il s'y trouve deux cheminées, un fourneau potager et même un passe-plat [1] ; le puits, à tour et à poulie, qui se voit entre les deux cuisines est à leur commun usage. Les meubles qu'on voit ici sont naturellement d'une grande simplicité ; citons toutefois dans la cuisine des gens de service la cuve du saloir et le charnier, soit « rateau à pendre viande », car on faisait un grand usage de la salaison en ce temps-là [2], et citons aussi le cuvier à lessive, à propos duquel M. Pierre Vayra, annotateur du Catalogue, prend occasion de combattre les préventions défavorables qu'on a généralement au sujet de la propreté « du bon vieux temps ». Sans être absolument de l'avis favorable du glossateur précité — car les inventaires de lingerie royale, tels que ceux qu'il cite [3], ne prouvent pas grand'chose pour les mœurs générales — admettons que les honnêtes gens avaient tous une chemise au XVIe siècle, et même un mouchoir de poche ! en sorte que la vieille locution française « du temps où l'on se mouchait sur la manche [4] », n'a ja-

1 On voit un semblable aménagement au château de *Verrex* et à celui d'*Issogne*.

2 Les maraudeurs « vivant du bonhomme » attaquaient d'abord cet engin de cuisine, d'où le proverbe encore très populaire au XVIe siècle, pour désigner un rodomont : « *Il faut trembler le lard au charnier.* »

3 Invent. de la Cour de Savoie en 1468, et invent. du roi Louis XI en 1470.

4 Voir *Contes et discours d'Eutrapel*.

mais été motivée en ce pays-ci. L'histoire aussi peut garder quelques illusions, et il me paraît inutile de vouloir les lui enlever tout à fait.

Dans la cuisine baronnale, nous devrions trouver le maître-queux, assis sur sa chaise-haute, surveillant ses aides, donnant ses ordres et agitant sa « lourche » de bois, avec laquelle il goûtait ses diverses compositions culinaires. A défaut de cet « officier », dont l'expérience nous eût été précieuse, nous pourrions avoir recours aux livres « mesnagiers et viandiers » qui, du XIVe au XVIe siècle ont recueilli les préceptes de l'art de manger ; cependant les mets de parade qu'ils décrivent, les faisans et les paons à queue dorée, les sangliers factices en crême frite, les cygnes argentés, les pièces de four montées en « castille », armoriées et peintes, n'apparaissaient que dans les grands jours de réjouissance — accordailles, amenances et baptizailles — ou quand on recevait quelque hôte illustre En réalité, la vie quotidienne était beaucoup plus simple, même dans les grandes familles seigneuriales, si nous en croyons Noël Dufail, qui, déjà au XVIe siècle, regrette « le bon temps d'autrefois où chacun mettait la main au plat », ce plat dans lequel se dressait une pyramide fumante « bœuf et mouton, veau et lard, et la grande brassée d'herbes cuites et composées ensemble, dont se faisait un brouet, vray restaurant et élixir de vie... En ceste meslange de vivres ainsi arrangée, chacun y prenait comme bon lui semblait, et selon son appétit, tout y courait à la bonne foy... sans autre formalité de table : sausses, et une longue platelée de friandises qu'on sert aujourd'huy [1], en petites escuelles remplies de montres seulement [2] ». Ajoutons que l'on posait

1 Vers 1560.

2 *Contes et discours d'Eutrapel,* p. 301, édit. de 1598.

ainsi nécessairement deux ou trois « potages haut-murés » sur la table, selon le nombre des commensaux, d'où était venu le proverbe « le plat du bas est toujours le premier vide » : les jeunes garçons, les enfants et les pages ayant ordinairement un bel appétit.

Mais c'est assez nous attarder dans la cuisine baronnale où, devant l'âtre, les grands landiers à crocs [1] destinés à soutenir la broche, rappellent le pénible office du « hasteur » obligé de demeurer bravement « au feu » et se rôtissant à demi, tandis que ses « hasteriaux » se rôtissaient pour d'autres. *Sic vos non vobis,* aurait-on pu lui dire, mais ce n'est pas là du latin de cuisine et le pauvre « hasteur » ne l'aurait pas compris. Passons à la salle à manger des maîtres dite alors : chambre de réfection.

A deux pas des « cuisines et sauceries » et à l'angle de la cour, se trouve l'entrée de cette salle spacieuse, dont le soffite à poutrelles sculptées est décoré d'armoiries alternant avec des bustes de dames et de chevaliers. Contre le mur et entre les modillons sur lesquels s'appuient les poutrelles, une ornementation à fresque reproduit fidèlement la belle frise qu'on voit encore au château de *Strambino,* près d'*Ivrée*. Au-dessus du manteau de la cheminée est une répétition agrandie de l'écu chargé du cimier des comtes de San-Martino, dont les armes héraldiques sont déjà peintes sur les poutrelles du soffite. Contre la paroi, en face de la cheminée, un médailon entoure le buste d'un personnage qui est sensé « le Roi Ardoin » lui-même. Au-dessous de cette peinture s'ouvre la tribune où les maîtres-sonneurs venaient « harper et canter » certains jours pour réjouir, ou comme on disait alors « esbanoyer » les convives. Le « garde-fauld » soit la galerie de cette tribune est décorée

1 On disait aussi ; Coutre-rostiers.

d'une peinture intéressante représentant un tournois [1]. Un très beau siège à « dosseret » et baldaquin sculpté figure ici à la place d'honneur, soit au haut-bout de la table; cette pièce remarquable est imitée des belles stalles du chœur de l'église de *Staffarde*. On sait qu'elles sont réputées comme étant, en Piémont, le plus admirable et délicat spécimen de la sculpture sur bois en style gothique. Des deux côtés de la « chaire » baronnale, des « formes » ou sièges pliants sont alignés pour les principaux convives, et les jours de gala ces formes étaient couvertes de petits coussins brodés [2], dits « banquiers », de pluche, de soie ou de velours La grande table sur chevalets sculptés est ornée dans le même style. Au bas de cette table principale d'autres tables sont placées à angle droit, l'ensemble formant ainsi un T dont les branches étaient occupées par les commensaux les plus jeunes ou de moindre considération. Ces derniers convives étaient assis sur un simple banc qu'on disposait toujours du côté extérieur des tables.

Le « doublier » du XIII^e^ siècle, devenu la « longière », soit la nappe était généralement en tissu de chanvre ou de lin, et les convives — dames et cavaliers — s'y essuyaient discrètement les doigts pendant le repas; au moins il en était ainsi pour les gens qui avaient quelque savoir-vivre. Dans les maisons princières cette « longière pendante » était brodée à fils d'or ou de soie de diverses couleurs et frangée de même [3]. On sait que « trancher la nappe » devant un

1 Composition de M. le comte Pastoris, peinture de M. le professeur Vacca, d'après une des miniatures d'un manuscrit du *Roy Modus*.

2 A propos de broderie, je tiens à rappeler que les dames turinoises ont embelli les salles baronnales du Valentin d'œuvres charmantes, et qu'on admirait beaucoup pendant l'Exposition. Je ne cite aucun nom, crainte d'en oublier un seul, mais on peut retrouver dans le Catalogue officiel la liste de ces « gentilles exposantes ».

3 Invent^es^ des châteaux de Chambéry, de Turin, de Pont-d'Ain, ann. 1497 et 1498.

chevalier était alors le plus cruel affront. Cet usage est rappelé par Lacurne de Ste-Palaye dans ses *Mémoires sur l'ancienne chevalerie* [1], et j'y renvoie les curieux.

D'autres « touailles » plus petites figuraient exceptionnellement sur la table, mais non pour le service personnel des convives. Ces espèces de serviettes étaient placées sur la salière, la licorne, le pain du maître de la maison. En temps ordinaire et surtout dans un simple castel de gentilhomme comme la « Rocca » du Valentin, on ne voyait pas figurer sur la table baronnale d'autres « couverts ».

La « licorne » que je viens de nommer, était aussi dite « la touche » — « le languier » et « l'essay ». C'était une coupe « d'argent blanc », fermée à couvert le plus souvent, et quelquefois à clé ; elle était en forme de « nave » et renfermait quelque fragment de licorne ou plus exactement de corne de narval emmanchée, dont on se servait pour « toucher » la viande : celle-ci changeant d'aspect à ce contact et devenant livide (disait-on) s'il s'y trouvait quelque substance vénéneuse [2]. Mais à défaut de la prétendue « licorne » (car le narval devait être coûteux et rare) on se contentait d'une « langue de serpent ». C'était probablement l'os maxiliaire d'un ophidien ou d'un saurien qu'on désignait ainsi. Il était ajusté au bout d'une brochette et sa piqûre devait produire instantanément le même salutaire effet que la licorne. Enfin le « hanap de coupe » ou le gobelet du seigneur était fréquemment garni d'un de ces prétendus « alexitères » [3].

1 *Mémoires*, etc., I, 321.

2 « Une pièce de Licorne à faire essay, à un bout d'argent. — *Invent. des Ducs de Bourgogne*, ann. 1408. — Une navette d'argent blanc pour mettre l'essay. » — Comptes royaux, ann. 1380.

3 « Six langues de serpens, dont il y a une grande, deux moyennes, et troys petites La dite Dame (la Reyne) les a baillées à la norrisse » — *Invent. de la reine Anne de Bretagne*. — De la Borde.

Le « service » des convives était fort simple, car chacun avait alors à la ceinture son « coustel de table » dans la même trousse que son coutelas. Quant à la fourchette à deux pointes droites, on ne s'en servait guère que pour manger le fruit : toutes les autres « viandes » se mangeant plus ou moins délicatement avec les doigts. Les potages liquides étaient expédiés à l'aide d'une « lourche », sorte de cuiller demi-ronde dont on a encore l'usage dans les chalets de nos contrées alpestres. Les caillebottes au musc, à l'ambre, au gingembre, et les autres « sucades » se prenaient à l'aide d'une « paëlette » ou « louchette », dont l'équivalent serait aujourd'hui une de nos petites cuillers. Chaque convive avait devant lui son tranchoir (assiette) et à côté son écuelle ; l'une et l'autre pièce en fayence vernissée. Un gobelet en verre était sous sa main, les « flaches » et « postels à eau » à sa disposition ; mais le vin ne paraissait pas sur la table : on en demandait et redemandait au page d'échansonnerie et c'est lui seul qui distribuait « le vin bastard » [1] et « le vin de sac » [2] pour les gens du bas et le « carusso » et le « nebiolo » pour les maîtres. Il est vrai qu'on mettait parfois un « barissel » plein de bon vin sur la table, et qu'il est parlé de semblable tonnelet dans un des documents précités [3], mais cette pièce d'argenterie montée sur chevalet ou sur rouage devait être un objet de grand luxe, et je pense qu'elle n'était mise en vue, ainsi que « la nef » [4], que dans les banquets d'apparat.

1 Vin mélangé d'eau.
2 Vin de seconde cuvée.
3 Invent. des châteaux de Chambéry, de Turin, etc., 1497-98.
4 Celle qu'on admirait ici pendant l'Exposition était une œuvre très remarquable. Elle avait la forme traditionnelle d'un navire, orné extérieurement des armes de la Maison de Savoie et de celles de toutes les illustres familles qui lui étaient alliées. Je renvoie au Catalogue officiel pour la description complète de cette belle œuvre, exécutée par l'orfèvre-artiste M. Brusighelli, d'après les dessins et sous la direction de M. Gilli. — La

Mais à quelle heure se mettait-on à table au XVe siècle? — Les chroniqueurs de cette époque vont nous répondre : On « cornoit l'eau » à dix heures du matin, et quelquefois à neuf, du temps de Froissart. C'était le diner — et l'on soupait entre cinq et six heures. En sorte que les chandeliers de fer à trois branches qu'on voit ici ne servaient guère, sinon pendant une moitié de l'année. Remarquons que les mouchettes étaient encore inconnues et même vers le milieu du XVIe siècle, en guise de mouchettes, on se servait de ciseaux... quand on s'en servait [1]. Voici, du reste, quelles étaient les exigences de la civilité : — « Si tu mouches la chandelle, commence par l'enlever de dessus la table et jette aussitôt la mouchure dans les cendres, ou écrase-la par terre avec le pied, pour ne blesser le nez de personne par une odeur infecte [2].

Trois crédences ou « dressouers » à gradins, dosseret et baldaquins, garnissent les parois à droite et à gauche de la table baronnale. Ces meubles, qu'on appelait aussi « buffet » [3], étaient peu utilisés pour le service de table et figu-

nef, fermée à clé et sous la garde d'un écuyer de confiance, renfermait le service d'un grand seigneur ou d'un grand prince : son hanap, sa salière, son drageoir, ses cure-dents, enfin tout ce qui lui était d'un usage personnel, à table, et conséquemment devait être mis à l'abri des subtils poisons. La nef n'était jamais ouverte que sur table et en présence du prince. On s'en servait encore a la Cour de France a la fin du XVIIe siècle. Mais elle avait changé de nom bien que sa forme primitive eût été conservée, l'antique nef de table s'appelait alors le « cadenas ».

1 « Pour ung sysiaux à moucher la chandelle » — IIIj sous. Comptes royaux — De la Borde.

2 Traité de la civilité puérile, par Erasme de Rotterdam, p. 93

3 Ce qu'on appelait Buffet au XVIe siècle était en réalité l'assortiment de vaisselle disposée sur le meuble et dans cette acception c'était une métonymie. Les chroniqueurs du XVIe siècle nous disent encore que les princes ou les villes donnaient parfois « un buffet » à certains ambassadeurs, — et l'on retrouve cette forme de langage jusque dans les lettres royales. « Il a monstré d'être fort satisfait [des honneurs de la Cour] et si luy ay-je fait faire ce matin, présent d'un buffet d'argent, de la valeur de 600 livres, de sorte qu'il s'en retourne fort bien édifié. » *Depesche de Charles IX*, etc. dans Add. aux mémes de Castelnau, III, 343.

raient en parade non seulement dans la salle à manger, mais aussi dans la salle d'assemblée. On y dressait les pièces de vaisselle plate, de vermeil et d'argent verré, les drageoirs, les bassins, les aiguières dont on voulait faire montre devant les convives. Mais au cours de la vie domestique, il est très vraisemblable que l'apparence du buffet était beaucoup plus simple [1], la tablette en était recouverte dans les jours de cérémonie d'une touaille longue et étroite, festonnée et brodée comme un devant d'autel [2].

Enfin, aux deux portes d'entrée, un « tornavent » (nous dirions un tambour) était placé à l'extérieur. Cet appendice qui est ici en « huiserie » très finement sculptée dans le même style que les crédences, a dû être quelquefois recouvert de portières en tapisserie [3].

(*A suivre.*) DuBois Melly.

AMÉDÉE MALINGRE

Quand je publiai [4], il y a quelques années, une longue poésie de Malingre, maitre d'hôtel du prince de Morée, je n'avais retrouvé nulle part le nom de ce personnage.

1 Voir De la Borde, *Glossaire,* p. 532.

2 On voit encore dans cette salle une petite table à chevalet, couverte aussi d'une « touaille de paravent ». Elle supportait dans les jours de banquets, les plats de parade et entre autres *le plat des preux et des amoureux* soit le fameux paon roti, appareillé et doré, qu'une dame, aidée d'un chevalier, allait présenter a la ronde, lorsqu'on procédait solennellement au « vœu du Paon ». — Voir Lacurne. *Mem. de l'anc. chevalerie,* I, 184.

3 « Une porte de tapisserie sur le Tournavent ». Invent. du château de Turin, ann. 1498.

4 *Bulletin de l'Institut genevois,* tome XXIII, pages 415 et 416, 451 à 468 ; — ce qui correspond aux pages 7 et 8, 43 à 60 du tirage à part : *Poesies des XIVe et XVe siecles* Genève, lib. Georg, 1880.

La poésie de Malingre se trouve dans un manuscrit de la Bibliothèque de Genève, duquel j'ai donné la notice dans le *Bulletin de la Societe des anciens textes,* année 1877.

La Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie a publié dans le tome XV de ses Mémoires, pages LXVIII à LXXII, une analyse de cette poésie.

Je dois quelques renseignements sur lui à l'obligeance de M. le baron Manno ; il me semble utile de les faire connaître, puisque Malingre est un des plus anciens versificateurs de la Savoie.

Dans le régeste des princes de la maison d'Achaïe, publié par M. le comte Ph. Saraceno (*Miscellanea di storia italiana*, tome XX, page 238, — page 134 du tirage à part), se trouve un article où figure le nom de notre Malingre :

Anno 1415. *Ab Anthonio Jachoni de Plozascho, inculpato dixisse quedam verba inhonesta de domino nostro : qui composuit ad flor. lx, tradendos uxori Malingri.*

M. Saraceno dit en note qu'Amédée Malingre, maître d'hôtel de Monseigneur, succéda en cet office à Philippe Simeoni, mort en 1404 environ.

M. Manno m'apprend aussi que le même Amédée Malingre fut investi de la seigneurie de Bagnolo, près de Turin, le 7 septembre 1412, et que cette investiture fut confirmée en 1415, 1417 et 1420.

La date de la poésie de Malingre est ainsi fixée entre l'année 1404, où il devint maître d'hôtel du prince Louis de Savoie, et la mort de Tignonville [1], qui eut lieu vers 1414.

EUGÈNE RITTER.

1 Quant au sénéchal d'Eu, qui est, comme Tignonville, nommé dans cette poésie, au milieu des amateurs de belles-lettres que Malingre avait connus à Paris, on ne peut plus l'identifier avec l'auteur des *Cent Ballades*, qui mourut dans l'expédition de Hongrie si malheureusement terminée à Nicopolis, en septembre 1396 ; il s'agit d'un de ceux qui, après lui, ont occupé la même charge. Voir Queux de Saint-Hilaire, *Le Livre des Cent Ballades*, complément, pages XX et XXI.

CHANSONS DE JOSEPH BÉARD

Lo rtor dés barjhirs à la fàrma.

Air : *Combien j'ai douce souvenance.*

Oh ! q' d'âmo vir diès la campagnë,
Quand l' soloél cœuçhe et q' la nét gâgnë,
L' bovir qué rvint tot satisfait
D' sés vâgnës,
Et l' barjhir q' raméne à ron moél
L' tropél !

— Oh ! que j'aime *a* voir dans la campagne, quand le soleil *se* couche, et que la nuit gagne *(approche)*, le bouvier qui revient tout content de son labour, et le berger qui ramène à un tas le troupeau !

Tot l' long d' la vi la tyèvra quélé,
La vaçhe brâme, et l' mèuton bélë,
Jusqu'à l'agnél lo pës ptiolin
Q' s'ên mélë ;
Et rla çhanfon durë sês fin
P' lôs çhmins.

— Tout le long du sentier, la chèvre bêle, la vache beugle, et le mouton bêle, jusqu'a l'agneau le plus petit qui s'en mêle ; et cette chanson dure sans fin par *(sur)* les chemins.

Rla du tropèl q' mârçhe à la téta
Fât, tant quë l' put, snâr sa clyoçhéta.
La tyëvra et l' mëuton font brinnâr
Làur snéta,
E lo ptiout çhvau drissë son nâz
P'r hiznâr.

— Celle du troupeau qui marche à la tête fait, autant qu'elle peut, sonner sa clochette. La chevre et le mouton font résonner leur sonnette, et le petit cheval dresse son nez pour hennir.

Sur l' suél d' la peurta on vaît sorirë
Lo vzajho d' la groussa farmirë,
Et rli d' sa flyë qu'attêd l' lacé
Quë l' tirë,
Ét q' vut savaîr rla du tropél
Q' 'n a l' mais.

— Sur le seuil de la porte on voit sourire le visage de la grosse fermiere et celui de sa fille qui attend le lait qu'elle tire *(trait)*, et qui veut savoir celle du troupeau qui en a le plus *(davantage)*.

Lés vaçhes vgnont totës, cmé d' cliòssës,
Dzos la man q' vut voédâr làurs pôssës ;
C' qu'on tirë vint à pliè sëillot
Et mossë,
Tant q' le lacé sôsse p'r à bot
A got.

— Les vaches viennent toutes, comme des poussins, sous la main qui veut vider leur pis, ce qu'on tire vient à plein seau, et mousse, jusqu'a ce que le lait soit tout-a-fait à sec.

La blianche, la nàire ét la rojhe,
Et jusqu'à la pës ptiouta mojhe,
Totës n-ên' ont mais qu'él n'ên vrët
Diès l'aujhe,
Et mais qu'on lârjho bagnolët
N' tindret.

— La blanche, la noire et la rouge et jusqu'a la plus petite genisse, toutes en ont plus qu'il n'en irait dans une auge, et plus qu'un petit baquet n'*en* tiendrait.

La maitra q' çhêrçhe sés' écoalès,
N' sât plyës d' quint flanc battrë dés' âlës ;
Per ptâr l' caillô, l' crèd d' n'avaîr pâs
D' faissalès,
Ét, p' écramâr tot c' qu'y arà d' gras,
Pràu d' plyats.

— La maitresse qui cherche ses écuelles (*ustensiles*), ne sait plus de quel côté battre des ailes *(par où commencer)*. Pour mettre le lait, elle craint de n'avoir pas *assez* de faisselles, et pour tout ce qu'il y aura de gras, assez de plats.

Yëna cort voêdâr la panirë,
L'âtra va çharçhir la borrirë,
La p' délicat' a pràis l' colyot
P' l'éssuirë,
Et rlâ q' së chêt l' mâl d'amore
L' batyot.

— L'une court vider le grand panier, l'autre va chercher la baratte, la plus délicate a pris la passoire pour l'essuyer, et celle qui se sent le mal d'amour *(la plus robuste)* la batte *à beurre*.

Çhantâz, més flyës, travailliz totës,
La mâre, on jhor, farà vtrés dotës ;
Mais d'on galant ést prés du bàu
Qu'écote,
Et vos' ariz tot c' qu'y a de miàux
P'r épàux.

— Chantez, mes filles, travaillez toutes ; votre mère un jour fera vos dots ; plus d'un galant *(prétendu)* est près de l'étable, qui écoute, et vous aurez tout ce qu'il y a de mieux pour époux.

BIBLIOGRAPHIE

CHEVALIER. Etudes historiques et critiques sur la ***Defense de l'Estendart de la saincte Croix,*** par François de Sales. ***Memoires de l'Académie salésienne,*** tome VIII — Ce travail a été tiré à part : Annecy, imprimerie Niérat, 1885, 83 pages in-8°.

La *Defense de l'Estendart de la saincte Croix,* qui eut plus d'une édition du vivant de saint François de Sales et encore après lui, n'a plus été réimprimée, depuis 250 ans, je crois, que dans la collection de ses Œuvres complètes.

C'est là que le hasard de mes lectures me la mit entre les mains, il y a deux ou trois ans. Comme c'est une réponse faite par saint François de Sales au *Brief traitté de la vertu de la Croix et de la manière de l'honorer*, je me disais en la lisant : Il faudrait, pour bien faire, avoir le *Brief traitté* sous les yeux. — Je le cherchai, et je constatai qu'il n'en reste plus, à l'heure qu'il est, qu'un seul exemplaire, lequel se trouve à la Bibliothèque de Berne. Depuis que les contemporains des deux controversistes sont morts, ce *Brief traitté* n'avait peut-être été lu de personne.

Je le fis venir de Berne ; et après en avoir fait l'extrait, je vis que j'étais en mesure de retracer, mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'alors, les circonstances au milieu desquelles saint François de Sales a mis au jour son premier livre. Mon travail *(Recherches sur un ouvrage de saint François de Sales)* parut dans le tome XXVI du *Bulletin de l'Institut genevois*, et il en a été fait un tirage à part (Genève, lib. Georg, 1884, 23 pages in-8°.)

L'année suivante, M. le chanoine Jean-Marie Chevalier, professeur au Séminaire d'Annecy, reprit le sujet que j'avais traité dans mon petit mémoire, et il en a fait la matière d'un travail plus étendu : *Etudes historiques et critiques sur la* DEFENSE DE L'ESTENDART DE LA SAINCTE CROIX. « Les présentes *Etudes*, dit M. Chevalier, sont coordonnées sous forme de réponse aux *Recherches* de M. Ritter. »

J'avais poursuivi mes recherches, et je vais en donner le résultat en rendant compte de la publication de M. Chevalier ; je me ferai un devoir d'imiter la courtoisie qu'il m'a témoignée dans son ouvrage, et dans les lettres qu'il a eu l'obligeance d'échanger avec moi à la suite de cette publication.

I.

Le *Brief traitté* est lui-même une réponse à deux écrits en forme de placards, qui furent répandus dans les environs de Genève et à Genève même, à l'occasion de l'Oraison des Quarante Heures, célébrée à Annemasse en septembre 1597.

J'ai retrouvé l'autre jour le texte de ces placards dans une brochure intitulée : *La Conference accordée entre les predicateurs catholiques de l'Ordre des Capuccins, et les Ministres de Genéve. La où l'on void, comment ceux de Genéve desirent d'estre instruits, et revenir au giron de nostre mere Saincte Eglise. Avec le Passeport du Duc de Savoye, ausdicts Ministres, pour aller et venir à la dicte Conference, tenuë en la ville de Tonon pres Genéve. Ensemble les Thesses qui ont esté affigées audit Geneve, qui seront mises à la fin dudit livre.* A Paris, Par Denis Binet, pres la porte Sainct Marcel. 1598. Avec Privilege du Roy. (Bibliothèque de Genève, *Ba,* 1613°.)

Les thèses annoncées dans les dernières lignes de ce long titre sont au nomdre de cinq [1] :

I. *Demandes aux ministres de la pretenduë Religion reformée, sur leur doctriue touchant la Cene.* Ces demandes sont au nombre de quinze ; je cite la dernière :

« Calvin confesse librement (l. 4. Inst. ch. 2, § 3) que c'estoit une chose notoire et sans doute, que depuis l'aage

1 Il y a une série de bévues dans les numéros de pagination qui figurent au haut des pages, tellement qu'on ne peut pas s'en servir. Mais les cotes qui sont au bas des feuillets (les quatre premiers étant marqués de la lettre A, les quatre suivants de la lettre B, et ainsi de suite jusqu'à M) ont été placées d'une manière exacte, quoiqu'incomplète. Les cinq thèses énumérées ci-dessus occupent treize feuillets, de Iiij à Miij.

des Apostres, jusques au temps de sainct Augustin, il ne c'estoit faict nul changement de doctrine, ny à Rome, ny aux autres villes (ce sont ces propres paroles). Pourquoy donc a il aboly de faire le signe de la croix, tant en l'usage de ce Sacrement que des autres : puisque Sainct Augustin proteste que l'Eglise y employoit ce sainct Signe ! et avant luy sainct Chrysostome, et avant ces deux saincts Cyprian : et longtemps avant ces trois grands Peres, Sainct Clement, et Sainct Denis. Ce qui soit dit, attendant que l'ample responce, dressee sur un petit traitté de la Croix, n'agueres imprimé à Geneve, sorte de la main des Imprimeurs. »

II. *Simple consideration sur le Symbole des Apostres, pour confirmation de la Foy catholique, touchant le Tressainct Sacrement de l'Autel.*

Cette seconde thèse se termine par la devise anagrammatique : *Foy sans descaler,* qui vaut une signature, et qui a été mentionnée par C. A. de Sales, au troisième livre de la Vie de son oncle, quand il raconte à quel propos ce morceau fut écrit, pour combattre le ministre Viret : « Ce pauvre ministre. . . . . se faisoit admirer par le menu peuple. . . . . Les predicateurs catholiques qui estoyent des-ja dans le Chablais, prierent le seigneur prevost de. . . . . refuter l'insolente vanité de ce maistre baudet. Le serviteur de Dieu fit cela par une briefve meditation sur le Symbole des apostres, en laquelle, par tout autant de paragraphes qu'il y a d'articles de la foy, il monstre, par de tres fortes raisons, que la verité du corps de nostre Seigneur en l'Eucharistie est conforme à tout ce que les apostres nous ont proposé pour estre creu. Il la fit incontinent imprimer, et espancher au public, ayant mis à la fin un anagramme de son nom qu'il avoit faict luy-mesme, et qui convenoit fort bien au subject qu'il traictoit. Il estoit tel : François de Sales ; Foy sans descaler. Cette meditation

volla jusques à Paris, où elle fut reimprimée par Denys Binet » — C'est cette réimpression que j'ai sous les yeux.

Les réimpressions modernes qui ont été faites de ce morceau l'ont fait entrer dans une série de petits traités, dont la collection, intitulée : *Exercice du matin,* prend place, dans les éditions que j'ai vues des Œuvres de saint François de Sales, à la suite des *Entretiens spirituels*.

La comparaison des textes que j'ai faite, ne m'a montré que des différences légères, un mot par ci par là; souvent le texte de 1598 est meilleur ; quelquefois il offre des fautes d'impression, qui ont été corrigées avec intelligence. Les derniers mots : *Foy sans descaler,* ont été remplacés par: *Dieu soit beny*.

III. *Comment la Croix doit estre honnoree*. Cette troisième thèse est le second des placards auxquels répond le *Brief traitté.*

IV. *Vertu du signe de la croix*. Cette quatrième thèse est le premier des placards auxquels répond le *Brief traitté;* le contenu, en effet, répond point pour point à l'analyse détaillée que le *Brief traitté* fait de ce premier placard.

V. *La Croix est sainctement venerce*. Cette cinquième thèse est le morceau le plus court et le moins important de la collection ; presque tout ce qu'on y trouve était déjà dans les thèses III et IV.

Ces deux placards (thèses III et IV) ont été le point de départ de la controverse qui a fait écrire à saint François de Sales la *Defense de l'Estendart de la saincte Croix*. Je me suis demandé qui était l'auteur de ces placards ; et en discutant cette question dans mes *Recherches,* je n'ai pas caché que j'inclinais à croire, comme Antoine de La Faye, qu'ils étaient de saint François de Sales.

M. le curé Pettex (dans quelques lettres que j'ai reçues

de lui) et M. Chevalier ont combattu cette hypothèse par de bons arguments. En définitive, je l'abandonne d'autant plus volontiers que le texte des placards, que j'ai maintenant sous les yeux, ne contient rien qui soit favorable à l'idée de les attribuer à saint François de Sales. Ce sont des enfilades de citations, où les textes allégués sont commentés maigrement ; et ce qu'on peut en dire de mieux est de répéter avec saint François, que « ces feuilles ont été dressées par quelque bon religieux. » Voyez tout à côté la thèse II : *Simple considération sur le symbole des Apôtres*. C'est tout autre chose : vous y trouvez l'écrivain de race.

Et la thèse I : *Demandes aux ministres de la prétendue Religion réformée, sur leur doctrine touchant la Cène ;* la faut-il attribuer à saint François de Sales ? La dernière phrase, que j'en ai citée, me porte à le croire.

II.

Quand j'écrivis mes *Recherches,* je n'avais pas vu l'édition originale de la *Defense de l'Estendart de la saincte Croix*. En combinant les données que j'avais recueillies, j'étais arrivé à conclure que la première édition (Lyon, J. Pillehotte, 1600) ne se répandit dans le public que dans le courant de 1603.

Plus heureux que moi, M. Chevalier a trouvé à Annecy un exemplaire de l'édition de 1600 (trois autres exemplaires en sont signalés : à la Bibliothèque nationale de Paris, — à la Bibliothèque de Lyon, — chez M. Jules Vuy [1]) et deux exemplaires d'une autre édition (Lyon, J.

[1] En feuilletant cet exemplaire que me montrait dernièrement mon collègue M. Vuy, j'ai remarqué avec intérêt les pièces liminaires qui ornent cette première édition, et qui ne se retrouvent pas dans les autres. Ces vers latins et français, qui se plaçaient volontiers à cette époque en tête des

Pillehotte, 1603). M. Chevalier les décrit toutes les deux assez bien pour qu'il soit facile d'établir que La Faye, en écrivant sa *Replique chrestienne,* a eu sous les yeux l'édition de 1603, dans laquelle le mot de *sujet* ne figure pas dans la souscription de l'Epître dédicatoire adressée au duc de Savoie par saint François de Sales [1].

Après avoir lu l'intéressant exposé de M. Chevalier, qui complète déjà notablement et qui rectifie les résultats auxquels j'étais arrivé, je m'empressai de lui soumettre la con-

ouvrages, ont l'avantage de nous montrer l'auteur au milieu du groupe de ses amis : ils aident à nous faire une idée de son entourage, des encouragements qu'il a reçus à ses débuts. Une édition qui ne craindrait pas d'être complète, devrait les reproduire.

On doit noter en particulier, dans une espèce de préface, le terme de *panthologie,* appliqué par un ami de l'auteur à la *Defense de l'Estendart.* On sait que les éditions de 1615 et de 1623 ont choisi cette expression pour en faire le titre de cet ouvrage, au grand déplaisir de l'auteur (Voir la préface de son *Traite de l'Amour de Dieu.*)

1 Ce n'était pas la première fois qu'un prince-évêque de Genève faisait difficulté de se dire le *sujet* du duc de Savoie. Cp une lettre que Pierre de la Baume adressait *à Besançon Hugues, capitaine des enffans de nostre cite de Genève :*

« Besançon, j'ay receu voz lectres ; et pour vous advertir de mes nouvelles, mon nepveu monsieur de Montrevel et monsieur le bally de Chalon sont estés ici, pour me présenter mes abbayes. Mais il veult (IL, *c'est le duc de Savoie : les deux correspondants s'entendaient à demi-mot)* que je luy escripve subjet, pour puis après avoir la loy de me empougner au collet, comme il a aultresfoys porté parolle. Je vous laisse pencer ou j'en seroye. Je vous recommande mes afferes, et vous y employer, comme j'en ay ma fiance en vous. Et sur ce, je prie à Notre Seigneur qui vous doint voz désirz. Des Arbois, ce landemain de Noel 1528. Votre bon amys, l'EVESQUE DE GENEVE. » (*Archives de Genève, Portefeuille historique* n° 996. — Galiffe, *Materiaux,* II, 442. — M. D G , II, 14)

Les princes-évêques de Genève, tant qu'ils conservèrent la souveraineté de leur ville épiscopale, étaient en mesure de refuser de se reconnaître sujets du duc de Savoie. Mais, après les bouleversements du XVI^e^ siècle, tout était changé.

Saint François de Sales s'était un instant placé sur l'ancien terrain, en substituant *orateur* à *sujet* dans son Epître dédicatoire, aussitôt qu'il fut monté sur le trône épiscopal. Mais il reconnut bientôt qu'il avait fait fausse route, et dans la préface du *Traite de l'Amour de Dieu,* il parle de la « très humble subjection » qu'il avait voulu témoigner à Son Altesse en lui dédiant son premier livre.

jecture qui m'était venue aussitôt à l'esprit : L'édition de 1603 n'a été qu'un artifice de librairie, un nouveau titre ayant été placé en tête du solde de l'édition de 1600, dont tous les exemplaires ne se seraient pas écoulés aussitôt après son apparition, peut-être à cause de la guerre qui éclata justement alors entre Henri IV et la Savoie. — M. Chevalier m'écrivit à ce sujet :

« L'édition de 1603, sauf les changements que j'ai signa-
« lés dans ma brochure, est bien réellement la reproduc-
« tion de l'édition de 1600. Dans les deux, on rencontre la
« même justification de pages, les mêmes intervalles, les
« mêmes fautes d'impression assez nombreuses, les mêmes
« caractères formant les lettres, quoique moins nets dans
« l'édition de 1603. » — Cette dernière circonstance est sans doute une conséquence de l'humidité « qui a décoloré,
« dit M. Chevalier, bruni et même taché en divers en-
« droits mon exemplaire de l'édition de 1603. »

La constatation que M. Chevalier a faite ainsi est une vraie découverte bibliographique. Je laisse à juger aux connaisseurs s'il est vraisemblable que J. Pillehotte ait gardé pendant trois ans, dans son imprimerie, debout sur le marbre, les caractères de 326 pages in-8°. Il est au contraire tout simple que le solde de l'édition de 1600 se trouvant chez J. Pillehotte au moment où l'élévation de François de Sales au siège épiscopal de Genève, venant après les succès qu'il avait obtenus pendant son séjour à Paris (de janvier à septembre 1602) devait ramener l'attention publique sur son ouvrage et en accélérer le débit : il est tout simple, dis-je, que ce négociant ait changé le titre de l'ouvrage pour changer celui de l'auteur, — évêque au lieu de prévôt — et se donner en même temps l'avantage de mettre sur le livre : Seconde édition. C'est une petite rubrique qu'on emploie quelquefois : il serait facile d'en citer

des exemples contemporains, et M. Ch. Dardier (*Journal de Genève* du 21 octobre 1885) en rappelait un du XVI^e^ siècle :

La correspondance de Calvin, imprimée à Genève en 1575, eut une seconde édition l'année suivante, sous ce titre : *Joannis Calvini Epistolæ et responsa. Editio secunda, epistolis et responsis non paucis, iisque gravissimis, ab ipso Collectore aucta. Genevae. M.D.LXXVI.*

Les éditeurs alsaciens des *Opera Calvini* ont indiqué avec soin dans leur préface (Tome X, *pars posterior,* page XIII) ce qu'il faut penser de la promesse contenue dans ce titre qui annonce une seconde édition : *Ex quatuor foliis liminaribus,* disent-ils, *non nisi primum quod titulum exhibet, et quartum, denuo prelo subiecta sunt, secundum vero et tertium cum dedicatione ad Palatinum et Admonitione ad lectorem simpliciter ex prima editione servata... caetera omnia, scilicet Vita Calvini cum suis appendicibus, adeoque totum epistolarum volumen usque ad pag. 410, minime novae editionis sunt, sed ipsissimam priorem tibi pro nova venditant. Aliqualenus tamen, quae titulus nimis magno hiatu promittit, finis operis præstare voluisse videtur. Addduntur enim folia novem, etc.*

Voyez d'ailleurs ce que dit La Faye dans le passage que j'ai cité, et que M. Chevalier a reproduit : « *A la parfin, M. de Sales... a fait réponse au Bref Traité de la Croix... il y a employé environ sept années.* » Ce passage s'accorde parfaitement avec ma supposition que le débit de l'édition de 1600 a été d'abord restreint. Aucun exemplaire n'en était parvenu à La Faye, qui n'a connu que l'édition de 1603, où son adversaire, sur le titre de la *Defense de l'Estendart,* est dit évêque de Genève, et où le mot *sujet,* comme je le disais tout à l'heure, a disparu de l'épître dédicatoire.

III.

Après les deux points que je viens de traiter, il me reste quelques détails à discuter. Je laisse de côté ce qui ne se rapporte pas à la seule chose intéressante : l'étude des œuvres de saint François de Sales, et l'éclaircissement historique d'une controverse qui l'a longtemps occupé.

a) M. Chevalier a mis le doigt sur un passage qui m'avait échappé, comme à M. l'abbé Fleury : c'est au cinquième chapitre du Livre II de l'*Etendard de la saincte Croix,* où le « petit traicteur » est appelé « polyphe et caméléon ». La première édition, dit M. Chevalier, portait *proche* au lieu de *polyphe*. C'est cette faute d'impression qui a fait croire à La Faye que François de Sales l'appelait *protée*. Mais les éditions postérieures, où on lit *polyphe,* ont raison peut-être [1], et les deux mots ont d'ailleurs la même portée en cette occasion : *Polypus... colorem mutat ad similitudinem loci, maxime in metu,* dit Pline (*Hist. nat.* IX, 46).

b) J'avais signalé comme un des premiers ouvrages de saint François de Sales « une forme de proposer au peuple les poincts principaux de la religion chrestienne tous les jours de dimanche, qu'il avoit des-ja mise en lumière par le commandement de son predecesseur, mais qu'il corrigea depuis de plusieurs fautes que les imprimeurs y avoient commises. » M. Chevalier dit que ce morceau figure dans une édition du *Rituale sacramentorum* qui est de 1612 ; mais il serait intéressant de retrouver la première édition de ce « Formulaire de Prosne », laquelle a été publiée du vivant de Claude de Granier.

1 Je remarque cependant que dans le plan écrit en latin par saint François de Sales d'un sermon prêché dans l'église Saint-Sulpice le 3 janvier 1619, on lit au troisième paragraphe. *Ut protheus et cameleon.*

On peut se demander d'ailleurs si l'édition de 1612 est bien, comme le dit M. Chevalier, la première du *Rituale sacramentorum... jussu R. P. Francisci de Sales*. C. A. de Sales, dans la Vie de son oncle, mentionne la publication de cet ouvrage entre les Constitutions synodales d'octobre 1603 et le carême prêché à Dijon en 1604.

c) Rofensis, cité par La Faye comme un de ceux qui ont été copiés par Bellarmin, — saint François de Sales ayant à son tour copié celui-ci, et Gretser, — Rofensis n'est pas, comme l'a conjecturé M. Chevalier, ce Rufinus que la *Defense de l'Estendart* cite plusieurs fois (Livre I, chapitres VI et VII). Je n'en veux pour preuve que ce passage de Pierre Viret [1] :

THEOPHILE. S'ilz (les envoyés de l'Eglise grecque au concile de Florence) eussent fidèlement deffendu la vérité, le Pape n'avoit garde de les eslever en telz honneurs.

HILAIRE. Il les eust bien peu faire Cardinaux, en telle manière que Roffensis l'a esté en Angleterre, ou en la sorte que les Tyrans ont baillé le chapeau rouge aux Martyrs.

Rofensis est évidemment un controversiste du XVIe siècle. M. Chevalier et moi, nous n'avons pas retrouvé son nom dans les Dictionnaires biographiques que nous avions sous la main ; mais c'est une de ces recherches qui doivent finir un jour par aboutir.

d) C. A. de Sales, au Livre IX de la Vie de son oncle, cite une lettre de lui sur l'évêque de Saluces, Juvénal Ancina, dans laquelle je relève ces mots : « Et veritablement, l'espace de ces quatre ou cinq mois que je négotiois à Rome les affaires de ceste evesché, par le commandement de mon tres devot et vertueux predécesseur Claude de Granier, j'ay veu certes... » Ainsi saint François de Sales comptait quatre ou cinq mois pour la durée de son séjour à Rome en 1599 :

1 *Disputations chrestiennes en manieres de devis, divisees par dialogues* Genève, 1544. II, 238.

cela ne s'accorde pas bien avec les dates indiquées par M. Chevalier (§ IV) pour le commencement et la fin de ce séjour.

e) On lit dans la *Defense de l'Estendart,* au Livre II, chap. IV : « Je scay qu'un grand docte de nostre aage s'est trompé en cet endroit ; mais il merite excuse ; car ç'a esté au milieu d'une grande et laborieuse besogne. » Voilà un passage qui appelle un commentaire, une allusion qui demande à être expliquée.

Je suis ramené ainsi à la thèse que j'avais soutenue dans mes *Recherches :* La science catholique doit nous donner, des Œuvres de saint François de Sales, une édition meilleure que celles qui existent. Pour ne parler que de l'*Etendard de la sainte Croix,* qu'y aurait-il à faire ?

Dans cet ouvrage, il y a une foule de citations de saint Augustin, de saint Jean Chrysostome et de beaucoup d'autres écrivains. Un éditeur soigneux devrait s'appliquer d'abord à réunir toutes ces citations éparses, puis à les classer suivant les auteurs et les livres de chaque auteur. Quand il aurait dressé cette liste, il prendrait Bellarmin d'abord, Gretser ensuite, et y chercherait tous ces passages d'anciens auteurs, de Pères et d'historiens, cités par saint François de Sales, afin de voir si celui-ci a pris ces citations de seconde main chez ses devanciers, ou s'il a travaillé de première main sur les textes des Pères ; — ou plutôt, afin de voir dans quelle mesure ces deux manières de travailler se sont combinées dans l'*Etendard de la sainte Croix.*

En outre, chacune de ces citations est comme une arête ou un os auquel un peu de chair reste attaché : le raisonnement, l'argument auquel elle sert de base, Bellarmin et Gretser l'ont développé comme saint François de Sales ; et le rapprochement de leurs idées, la comparaison du parti que ces premiers controversistes et leur successeur ont tiré

de tel ou tel passage, montrerait dans quelle mesure ce dernier a été original.

La tâche n'est pas aisée ; mais elle est faite pour attirer un jour quelqu'un de ces esprits sérieux, chez qui revivent les traditions de labeur et d'érudition qui font une auréole au nom des Bollandistes, des Bénédictins, des Pères de l'Oratoire. Oui, sans doute, nous verrons un héritier de leur savoir, de leur patience et de leur jugement éclairé, se dévouer à saint François de Sales et lui consacrer le temps et les soins qui sont nécessaires pour que sa Correspondance soit aussi bien éditée que celle de Calvin, pour que la bibliographie de ses Œuvres soit aussi bien faite que celle de Voltaire [1].

Des travaux comme ceux-là s'adresseraient à un public tellement considérable, et la publication pourrait en être entreprise par des maisons de librairie tellement puissantes, que les amis de saint François de Sales n'ont pas à craindre d'être dans le cas de répéter les doléances de MM. Baum, Cunitz et Reuss, qui disaient, en parlant de l'accueil décourageant fait à la publication des *Lettres françaises* de Calvin, par M. Jules Bonnet : *Verum in Gallia, quod et nos post alios experti sumus, neque de bibliopolis eruditiora perhorrescentibus, neque de vulgo lectorum seria detrectantium spes magna concipienda est, ut talis conatibus praesto sint pro virili adjuvandis* [2].

Le siècle suit sa marche, et notre pays allobroge et romand change d'aspect comme tous les autres. Les évènements politiques, les chemins de fer et tout ce qu'ils amè-

1 *Calvini Opera quae supersunt omnia,* éd. Baum, Cunitz et Reuss. Les tomes X à XX, publiés de 1872 a 1879, contiennent la correspondance de Calvin (4271 lettres). — Bengesco. *Voltaire, bibliographie de ses Œuvres.* Tome I, 1882, XIX et 494 pages. Tome II, 1885, XVIII et 433 pages. Un troisième volume doit compléter cet ouvrage.

2 *Calvini Opera,* tome X, *pars posterior,* page XVIII.

nent, effacent les traces du passé. Il faut, pour ceux qui aiment ce passé, qu'à chaque coup porté à l'un de ses débris par le déploiement de la vie moderne, corresponde un effort de l'érudition pour le ressaisir dans l'histoire, pour rendre son image plus nette. Il faut que les documents manuscrits qui nous en sont restés, que les documents imprimés qui sont arrivés à l'état d'*unica,* soient mis à l'abri du danger d'une destruction. D'ailleurs, quand l'impression en aura multiplié les exemplaires, tous les travailleurs les auront à leur portée, et le temps sera revenu où C. A. de Sales, dans la *Table des preuves* qui termine la Vie de son oncle, pouvait dire de certains ouvrages essentiels qu'il énumère : *Chacun en peut avoir*. A l'heure qu'il est, au contraire, il serait aussi difficile que désirable de réunir, par exemple, les quatre Vies de saint François de Sales écrites par le général des Feuillants, les pères Louis de la Rivière et Philibert de la Bonneville, et le sieur de Longueterre.

Ce sont là les idées qui avaient inspiré mes premières recherches : c'est un terrain sur lequel tous les travailleurs peuvent collaborer utilement, qu'ils soient de la ville de Léonard Baulacre, ou du pays de l'abbé Besson.

Eugène Ritter.

ERRATUM

Page 115, dernière livraison de la *Revue*. Une note en renvoi, qui devait se trouver à la fin de l'article de M. de Tribolet, a été omise par inadvertance lors de la mise en pages, nous nous empressons de la rétablir ici :

« Parmi les travaux les plus remarquables sur les animaux disparus depuis les temps historiques, il faut mettre ceux que M. Blanchard, de l'Académie des sciences, a publiés dans la *Revue des Deux Mondes,* octobre 1870 et mars 1884. Je me plais à lui rendre ce témoignage, d'autant plus que j'ai fait de larges emprunts, et pour le fonds et pour la forme, à ses deux intéressants articles. »

Le Directeur-gérant : A. Constantin.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

11e Année.

BULLETIN N° 4. — AVRIL 1886.

Pressions barométriques moyennes : 721,3 à Annecy, 679,75 à Leschaux, 704,95 a Mélan. Maxima le 3. Minima le 11 aux trois stations. Excursion du mercure : 19,5 à Annecy, 14,4 à Leschaux et 18,83 à Mélan.

Temperature. — Relativement élevée. Moyenne a Annecy du maxima 18°, du minima 4°07, à 9 h. du matin 8°07. Moyenne générale . a Douvaine 11°55, à Chamonix 8°5, à Mélan 9°79, a Bonneville, 10°6, a Leschaux 7°75.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 8°51, de celle de puits 5°77, de rivière 7°80. A Annecy, du sol à 0m,30 de profondeur, 8°92.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois d'avril : le		5	12	19	26	...
Thermomètre...	maxima....	9°8	9°2	4°	98°8	.....
	minima....	—4°3	—10°1	—6°6	—1°	.....
Baromètre à 0°		631	616,6	617,6	626,3	.....

Le maximum barométrique du Semnoz est de 633,5 le 1, le minimum de 614,1 le 11.

Pluie et neige. — Maximum d'eau tombée 136m/m5 à Seythenex en 11 jours. Minimum 23m/m1 au Biot en 5 jours. Le 8 la neige descend a 700 metres d'altitude, il en tombe pendant le mois 0m19 aux Gets, 0m11 au Biot, 0m37 à Chamonix, 0m28 aux Contamines, 0m08 a Cruseilles, 0m17 a Seythenex. Au Semnoz le pluviomètre enregistre 66m/m d'eau et la neige a une hauteur de 0m53 le 5, 0m26 le 12, 0m38 le 12, 0m25 le 26.

Orages. — Le 29 au soir aux Gets, les 20 et 29 a Bonneville, celui du 20 avec grêle sans dégâts, le 29 a Faverges, Leschaux, les 20 et 29 a Annecy et a Seythenex.

Observations diverses. — Grêle à Saint-Gingolph le 29. Arc-en-ciel le même jour a Bonneville à 6 h. m. et à 5 h. s. Brouillard et gelée blanche à plusieurs stations. Arrivée des hirondelles Contamines le 24, Melan le 10, Bonneville le 4, Annemasse le 18, Annecy le 16. De Douvaine, le 3, passage des râles d'eau, le 6 chant du coucou et arrivée de la fauvette noire, le 20 du rossignol, le 26 des cailles. Le 20 avril la vigne bourgeonne, le 30 floraison des muguets, le 15 de l'aubépine, le 25 des lilas, 10-15 du groseiller, 20 des marronniers, 22 du colza d'hiver. Nidification des merles et chardonnerets du 10 au 15 De Mélan, 17, poiriers en fleurs, 22 cerisiers en fleurs. De Bonneville floraison le 3 des marronniers, le 6 des groseilliers, le 11 des cerisiers, le 25 des pommiers. Le 6 les asperges sortent de terre. De Seythenex floraison le 3 des groseilles, le 6 des primevères, 14 des cerisiers, 18 des fraisiers, le 27 des poiriers. Nidification du merle le 1, des grives le 2, des chardonnerets et rouges-gorges le 15. Chant du coucou le 10.

Le Secrétaire-Adjoint de la Commission,

Auguste Mangé.

Savoie (Haute). 3.
D 2
882

NOTES ET DOCUMENTS

SUR

L'ÉVÊCHÉ DE GENÈVE, DEPUIS 1535.

II.

Les Evêques Ange JUSTINIEN, Claude de GRANIER, Saint François de SALES.

Emmanuel-Philibert avait, depuis neuf ans, repris possession de ses Etats, lorsque survint la mort de François Bachodi.

Il ne manqua pas d'user à ce moment de l'une des principales prérogatives de son pouvoir souverain, en présentant au pape le successeur de l'évêque défunt. Il choisit son propre confesseur, le franciscain Angelo Justiniani que le pape nomma par bulles du trois des ides d'octobre 1568 (13 octobre). Si elles ne mentionnent pas la présentation faite par le duc, celle-ci n'en est pas moins certaine, car elle est rappelée dans la requête que le prélat fit présenter pour obtenir la main-levée du séquestre des biens de l'évêché.

Justiniani de Gariboldi était né à Gênes, en 1520, d'une famille d'origine grecque. C'était un théologien savant et habile. Il accompagna en France, en 1561, le cardinal de Ferrare, Hippolyte d'Est, légat du pape, qui était aussi évêque de S[t]-Jean-de-Maurienne et de bien d'autres lieux [1]. On a dit que sa réputation détermina Charles IX à l'en-

1 Fils d'Alphonse d'Est et de Lucrèce Borgia, oncle d'Anne d'Est alors duchesse de Guise et qui épousa en secondes noces Jacques de Savoie, duc de Nemours et de Genevois.

voyer au Colloque de Poissy (septembre 1561) pour réfuter les arguments des calvinistes. C'est là une façon de parler, car le roi, qui n'avait alors que 11 ans, ne faisait rien par lui-même. Nous devons croire plutôt que Justinien parla comme représentant du légat, tout en nous souvenant que le « théologien du cardinal de Ferrare » au Colloque de Poissy fut le jésuite espagnol Lainez [1]. Il assista aussi au Concile de Trente (dernière partie, 1562, 1563); sa présence est indiquée dans la liste générale par cette phrase : *Angelus Justinianus italus, lector sacræ theologiæ Genuæ, ordinis Minorum beati Francisci de Observantia* [2]. » Il put s'y rencontrer avec différents prélats grecs qui portaient son nom, et avec Vincent Justinien, *général* des Frères Prêcheurs [3]; c'est probablement par suite d'une confusion avec ce dernier que F.-J.-M. d'Ancône, cité par M. Fleury (T. 2, p. 121), a dit qu'Ange Justinien avait été *général* de son Ordre, en 1562. Nous pensons qu'il n'a en réalité jamais été investi d'une pareille dignité. Elle l'eût fixé à Rome, et ne lui aurait pas laissé le loisir d'être le confesseur du duc de Savoie.

Quoiqu'il en soit, Justinien dut, après sa nomination, prêter le serment ordinaire; il jura d'obéir au pape et à ses successeurs, de ne pas s'allier à ceux qui voudraient leur nuire, de ne dévoiler à personne les secrets qu'ils lui confieraient, de favoriser le maintien et l'accroissement des privilèges de la papauté, de visiter le seuil des Apôtres, de défrayer les nonces à leur passage dans son évêché, de ne rien aliéner de la mense ecclésiastique sans le consentement

1 Fra Paolo Sarpi, *Hist. du concile de Trente,* Amsterdam, 1751, T. 2; p. 234.

2 *Sacrosancta Concilia,* Paris, 1672, T. 14, p. 936.

3 *Idem,* T. 24, p. 924, 926, 933.

des pontifes romains [1]. Il fit ensuite présenter par son procureur, Pamphilo Carranza, une requête demandant au duc de le mettre en possession des biens de l'évêché *auquel il a plu à Sa Béatitude* (le pape) *à réquisition et nomination de Votre Altesse de donner pour pasteur et administrateur frère Ange Justinien* [2].

1 Voici le texte de ce serment .

Ego Angelus Justinianus electus Gebennensis ab hac hora in antea fidelis et obediens ero beato Petro, sancte que appostolice romane ecclesie ac domino nostro Pio p.p. v° suisque successoribus canonice intrantibus, non ero in consilio, aut facto vel consensu ut vitam perdant aut membrum, seu capiantur ant in eos violenter manus quomodolibet ingerantur vel injurie alique inferantur quovis quesito colore ; consilium vero quod mihi crediturı sunt per se aut nuncios seu litteras ad eorum damnum nemini pandam ; papatum romanum et regalia sancti Petri adiutor eis ero ad retinendum et deffendendum contra omnem hominem ; legatum appostolice sedis in eundo et redeundo honorifice tractabo et in suis necessitatibus adiuvabo ; jura honores privilegia et aucthoritates romane ecclesie domini mei pape et successorum suorum conservare defendere augere et promovere curabo nec ero in consilio vel facto seu tractatu in quibus contra ipsum dominum meum vel eamdem romanam ecclesiam aliqua smistra vel preiudicialia personnarum juris honoris status et protestatis eorum machinentur ; et si talia a quibuseumque tractari novero vel procurari impediam proposse et quantocius potero commode significabo eidem Domino meo vel alteri per quem ad ipsius notitiam pervenire possit. Regulas sanctorum Patrum, decreta ordinationes sententias dispositiones reservationes et mandata apostolica totis viribus observabo et faciam ab aliis observari ; hereticos, scismaticos rebelles domino meo et successoribus proposse prosequar et impugnabo ; vocatus ad synodum veniam nisi propeditus fuero canonica propeditione ; apostolorum limina romane curie existenti citra singulis annis, ultra vero montes singulis biennis per me ipsum visitabo. At si post primam visitationem personaliter factam aliquo legitimo impedimento propeditus personaliter venire non potero per aliquem fidum commissarium de gremio ecclesie bene instructum qui vice mea apostolico conspectui se portet et de legitimo impedimento hujusmodi saltem per juramentum legitimam fidem facere teneatur idademplebo. Possessiones vero ad mensam meam pertinentes non vendam nec que donabo neque impignorabo neque de novo infeudabo vel aliquo modo alienabo etiam cum consensu capituli Ecclesie mee inconsulto Pontifice et si ad aliquam alienationem deruero (?) penas in quadam super hoc edita constitutione contentas eo ipso incurrere volo.

Sic me Deus adjuvet et hec sancta Dei evangelica.

(Archives du Sénat, reg. 16, f^os^ 9 et 5.)

2 *Serenissimo Principe, pocchi mesi passati sono, vacata* [*essendo*] *la chiesa cathedrale di Geneva per la morte di Mons^r^ Francesco Bachodi di felice memoria, l'Altezza vostra per che frutti e beni di essa chiesa facilmente non si dissipassero fece, conforme al solito ridurre il tutto a mano suo sotta sua custodia. E gli a di poi piaciuto a sua Beatitudine* a requisizione et nominazione *di Vostra Altezza di provedere a questa chiesa per pastore ed administratore del rever^mo^ Padre frate Angelo Giustiniano si come per le bolle che quivi a parte si monstreranno se ne fa prompiamente fede,* etc. (Archives du Sénat, loc. cit., f° 12 v°.)

Le 17 décembre 1568, cette requête fut répondue favorablement par la duchesse Marguerite de France, femme d'Emmanuel-Philibert et qui avait alors la lieutenance-générale des Etats. Les lettres de la duchesse furent portées au Sénat pour leur enregistrement, et, le 12 janvier 1569, le procureur général déclara n'empêcher, à la condition que l'évêque prêterait préalablement hommage et fidélité au duc et paierait les droits accoutumés.

Le nouvel évêque était absent, et ne pouvait ainsi remplir cette formalité. Il obtint, le 7 février, des lettres d'Emmanuel-Philibert autorisant sa mise en possession et accordant « à Rd Père en Dieu nostre très cher et bien amé orateur et confesseur l'evesque de Geneve le terme de nous prester sa fidélité et hommage jusqu'à ce qu'il soit de retour par devant nous quinze jours après sa venue. »

A la date du 15 février 1569, le Sénat ordonna la mainlevée du séquestre [1] ; cependant il n'est pas certain que l'arrêt ait été exécuté. Les missions dont l'évêque fut chargé par le duc de Savoie retardèrent peut-être assez longtemps sa prestation de serment. Lorsqu'il fut arrivé à Annecy, il voulut y promulguer le concile de Trente, et, le 15 septembre 1571, il en fit lire les dispositions dans l'église Saint-Dominique. Cet acte d'autorité ne fut pas bien accueilli par le clergé qui n'acceptait pas de bonne grâce la sévère règlementation du concile. Le Sénat de Savoie en interdit même toujours la publication intégrale [2], et c'est peut-être pour

1 Archives du Sénat, loc. cit., f° 19 v°. Besson place à tort cet arrêt au 12 janvier, date des conclusions du Procureur général.

2 M. Burnier, *Histoire du Sénat de Savoie,* I, p 405, cite bien une bulle de Grégoire XIII prescrivant à Jérôme, évêque de Matera, de faire observer le concile de Trente en Savoie et en Piémont ; mais il a mal apprécié ce document. La bulle dont il s'agit, des calendes de juillet 1573, contient les pouvoirs nombreux et variés donnés à Fr. Huboin (de Fredericis), *episco-*

avoir enfreint ses ordres à ce sujet que Justiniani ne put pas prendre immédiatement possession de son temporel. Afin d'avoir raison de l'opposition du Sénat, Emmanuel-Philibert dut lui adresser, en 1577, cette lettre de jussion :

Le Duc de Savoye,

Tres chers bien ames et feaux conseillers. parce que par cy devant vous avons escript de relascher le sequestre faict sur le temporel de l'evesche de Geneve et que iusques a present cela n'a encore sorty son effect nous avons bien voulu faire asce *(à ce)* recharge pour vous dire et expressement ordonner et enjoindre que sans plus venir repliquer vous ayez a revoquer le dit sequestre et luy fere relascher ses dits biens a cette fin qu'il n'aye plus occasion de recoure a nous pour ce faict, nous donnant advis au plus tot de la dite revocation et relaschement, vous pouvant bien asseurer que ne l'avons fait [que] pour grande et bonne consideration.

De Thurin, le 16e avril 1577.

(Reg. du Sénat, 18, fo 215 vo.)

Le Sénat se soumit, et l'évêque, ayant pris possession des biens de l'évêché, fit hommage, le 17 juillet 1578, au duc de Nemours et de Genevois, Charles-Emmanuel de Savoie, pour la seigneurie du mandement de Thiez en Faucigny [1].

pus marturanensis, envoyé en qualité de *nonce* auprès du duc de Savoie. Après avoir dit que pour que le nonce puisse se montrer bienveillant et utile envers les populations sans trop déroger au concile de Trente, *non derogando satis Concilii Tridentini decretis,* le pape énumère les diverses *facultes* accordées au nonce durant sa légation *(fraternitati tuæ, legatione tua durante)... Abusus quoscumque tollendi, regulas institutiones, observationes et ecclesiasticam disciplinam modis congruis restituendi et reintegrandi,* predicti Concilii Tridentini *decreta ubi nondum introducta fuere* proponendi et custodiri precipiendi ; *ipsasque personas tam seculares quam regulares ad debitum et honestum vitæ modum revocandi,* etc., etc. Cela continue ainsi pendant huit grandes pages, mais il n'est plus dit un seul mot du concile de Trente. Cette bulle, évidemment, ne contient que les pouvoirs généraux et ordinaires des nonces, sans aucune mission spéciale. (Arch. du Sénat, reg. 17, fos 173 vo et suiv.)

1 Besson, p. 69.

L'opposition à ses desseins qu'il ne cessa de rencontrer, dit Besson, jusque parmi les chanoines de sa cathédrale, accoutumés depuis si longtemps à l'éloignement de leurs évêques, décidèrent Justiniani à résigner ses fonctions. Il permuta avec Claude de Granyer, prieur commendataire du prieuré de Bénédictins de Talloires qui se trouvait vis-à-vis de ses religieux, qu'il avait voulu réformer, dans la même situation que l'évêque à l'égard de son clergé. Cet échange fut consacré par des bulles de Grégoire XIII et accepté par Emmanuel-Philibert, le 16 décembre 1578. Justinien retint, sa vie durant, le titre d'évêque de Genève, ainsi qu'une pension de deux cents écus *pour la mieux-value de l'evesché* [1].

Ses projets de réforme ne réussirent pas mieux à Talloires qu'à Annecy, et, de guerre lasse, il se retira à Gênes, sa patrie. Il était encore à Annecy, au couvent de Saint-François, le 2 octobre 1582, jour où il albergea aux syndics de Thônes, pour y établir un collège, une maison que le monastère de Talloires possédait dans ce bourg et *qui n'était pas du tout bâtie par dedans* [2]. Par un acte de la fin de 1590, il céda, moyennant une pension annuelle de 1,200 écus d'or, le prieuré de Talloires à Jacques de Savoie, abbé d'Entremont. Pour s'assurer le paiement de cette énorme redevance, il imposa même au cessionnaire l'obligation de donner une caution. Jacques de Savoie la fournit par acte du 13 août 1591 en la personne de Bernard Castagna, citoyen de Turin et conseiller d'Etat du duc de Savoie [3].

1 Le P. Boniface Constantin, *La Vie de Claude de Granyer*, Lyon, 1690, p. 90.

2 Acte Burnod, notaire. (Arch. de Costa.)

3 Arch. de l'Economat g^al de Turin. Nous pensons que ce Jacques de Savoie, aussi abbé d'Entremont, est le même que celui qui avait cédé les prieurés de Talloires et de St-Jorioz à Claude de Granyer. Il a donc été prieur à deux reprises différentes.

Angelo Justiniani mourut à Gènes, le 22 février 1596, deux mois environ après le prieur Jacques de Savoie.

M. Fleury (II, p. 122) s'est écrié à propos de la nomination de Justiniani au siège de Genève : « Nommer à ce poste un religieux, surtout originaire de la Ligurie, c'était briser avec d'anciennes traditions qui reposaient sur des promesses faites à la maison de Savoie ; c'était exclure à jamais le favoritisme des Cours ». Renversons la proposition, et nous serons dans le vrai. La nomination de ce prélat consacra de plus fort le droit de présentation des évêques par le duc de Savoie, et, depuis lors surtout, ceux-là seulement furent nommés qui se trouvèrent agréables à la Cour, dont le choix d'ailleurs ne s'égara jamais sur des sujets indignes.

Claude de Granyer, né en 1548, à Yenne, au diocèse de Belley, était fils de Bernardin de Granyer, maître d'hôtel de Jacques de Savoie, duc de Nemours [1]. Après avoir fait ses études à Annecy, au collège qu'Eustache Chapuis venait de créer dans cette ville [2], il obtint par la résignation du protonotaire apostolique Jacques de Savoie la commende des prieurés unis de Talloires et de St-Jorioz. Ses bulles sont du 7 novembre 1563 ; il avait donc alors 15 ans. Pour expliquer cet acte, la *Chronique manuscrite de Talloires* (p. 255) rappelle les services de Bernardin de Granyer à la famille de Nemours, et dit qu'un des frères de Claude était garde de leurs bois (*gruyer*). Ces motifs ne sont pas suffisants. Les parents du nouveau prieur durent acheter ce

1 Bernardin de Granyer, écuyer, est indiqué comme prieur et administrateur des maladrerie et léproserie d'*Entressesses* (?) en 1585 (Arch. du Sénat). Un Melchior de Granyer était gardien des Capucins d'Annecy vers la fin du siècle suivant.

2 Les statuts en furent compilés à Louvain, le 8 août 1556, entre les délégués de la ville d'Annecy et les exécuteurs testamentaires d'Eustache Chapuis, abbé de St-Ange et conseiller d'Etat de Charles-Quint.

riche bénéfice par une somme d'argent ou par une pension, comme nous avons vu que cela eut lieu encore en 1590. A cette époque âpre et dure, l'on ne donnait rien pour rien. Le nouveau prieur alla continuer ses études à Rome d'où il revint en 1568. Nous avons déjà rappelé sa permutation avec Ange Justiniani. Il fut sacré vers la fin de 1579. Comme il n'y eut pas alors de vacance du siège, l'autorité civile n'eut pas à réduire, comme on disait, le temporel de l'évêché sous la main de Son Altesse Royale.

Cet évêque mourut au château de Polinge le 17 septembre 1602.

Saint François de Sales lui avait été donné pour coadjuteur, mais il ne prit pas possession de ses fonctions, empêché qu'il en fut par une mission politique et religieuse dont il avait été chargé auprès de Henri IV en 1602. Il était en route pour revenir à Annecy lorsqu'il apprit la mort de Claude de Granyer; il n'arriva pas assez tôt pour empêcher le séquestre des biens de l'évêché, pendant la vacance qui dura jusqu'à son sacre à Thorens, le 10 décembre 1602, et son installation à Annecy quatre jours après.

L'autorité civile était si jalouse de ses prérogatives qu'en même temps que le Chapitre créait ses officiers, le Conseil de Genevois, représentant particulier du duc de Genevois et de Nemours, comme le Sénat l'était du duc de Savoie, procéda lui-même à la réduction du temporel sous la main de la justice. Le Sénat ne toléra pas ce qu'il considérait comme un empiètement sur les droits du souverain.

Le 23 septembre 1602, Nicolas Davise, premier sénateur, agissant en vertu de commission de la Chambre criminelle *pendant féries et vendanges*, se rendit à Annecy avec l'avocat général Pierre Favier pour réduire sous la main de S. A. R. et autorité de justice les biens et fruits dépendant de l'évêché. Ils mandent devant eux François de

Chissé, neveu de l'évêque défunt, et apprennent de lui que le Chapitre a déjà pourvu à l'administration provisoire en nommant les officiers qui devront l'exercer. Les magistrats convoquent le Chapitre au cloître du couvent de Saint-François et enjoignent au procureur fiscal du conseil de Genevois de s'y rendre.

Le lendemain, le Chapitre se réunit aux personnes des chanoines François de Chissé, official, Claude de Menthon, chantre, Amblard Guilliet, Etienne de la Combe, Philibert Roget, Jean Favre (ou Faure), Claude-Etienne Novellet, Jean-François de Sales et Jacques Dusillion [1]. L'avocat général explique que, vu la vacance du siège épiscopal et suivant le droit et commune observance, le sénateur commis doit prononcer le séquestre, nommer un économe, confirmer les officiers établis par l'évêque défunt, se faire remettre les sceaux et les titres de l'évêché, etc.

Les chanoines répondent par l'organe de M^re^ de Menthon qu'il n'y a lieu au séquestre parce que, en suite de l'ancienne coutume et immémoriale possession, le droit d'administration leur appartient en vertu de titres qu'ils montreront, et parce que, surabondamment, ils auraient acquis ce droit par la disposition du saint Concile de Trente, session 24^e^, chapitre 16^e^, et ils déclarent appeler dès à présent pour le cas où il serait passé outre à leur opposition.

Le sieur Maurice Barfély, procureur fiscal du Conseil de Genevois, proteste à son tour, affirmant que le droit de *réduire* les bénéfices existant en Genevois et Faucigny, apanage du duc de Genevois [2], appartient à ce prince, ainsi qu'il en fera apparaître en temps et lieu, et d'ores et déjà il

1 Il y avait beaucoup d'autres chanoines, mais ils habitaient dans les principales cures du diocèse, dont ils étaient bénéficiers.

2 Le duc de Genevois et de Nemours était alors Henri de Savoie.

appelle de l'ordonnance du sénateur Davise pour le cas où celui-ci ne tiendrait pas compte de son opposition.

L'avocat général réplique que le droit de réduction appartient en premier lieu au prince souverain, comme étant le protecteur et le conservateur des droits de l'Eglise et comme résultant d'ailleurs d'un privilège spécial émané du Saint-Siège apostolique et de coutume immémoriale.

Le sénateur, sans s'arrêter à l'opposition du Chapitre et à celle du Conseil de Genevois, nomme économe et gardiateur du temporel de l'évêché Me Jean Démolis, châtelain de Boisy. Il se rend ensuite avec le sieur Favier à Viuz (en Salaz) pour réduire le mandement de Thiez dont l'évêque est seigneur. Là encore, malgré l'opposition du procureur fiscal du duc de Genevois, ils procèdent au séquestre et nomment économe, à la place de Pierre Musy que le procureur fiscal avait désigné, le même Jean Démolis, châtelain de Boisy.

Enfin, pour sanctionner et affirmer publiquement son ordonnance, le sénateur Davise prononce une amende de mille livres contre tout contrevenant et fait apposer les panonceaux et armoiries du duc de Savoie à la porte principale de l'église de Thyez, à celle de St-François d'Annecy, au banc du droit et en tous lieux nécessaires.

Après avoir reçu le serment de l'économe, des greffiers et autres officiers confirmés ou institués, le sénateur et l'avocat général reviennent à Chambéry. Leur voyage avait duré cinq jours [1].

Ni les chanoines, ni le procureur fiscal du duc de Nemours ne donnèrent suite à leur déclaration de vouloir interjeter appel. Ce n'avait été là qu'un acte de précaution destiné à ce que l'on ne se prévalut pas de leur acquiesce-

1 Archives du Sénat ; pièces concernant l'évêché de Genève.

ment si, revenus à une fortune meilleure et lors de nouvelles vacances, ils croyaient devoir reproduire leurs prétentions. En 1602, les précédents immédiats leur étaient contraires, et le Sénat n'admettait pas les prescriptions du Concile de Trente en matière temporelle.

Aussitôt installé à Annecy, François de Sales s'adressa au Sénat pour obtenir la cessation du séquestre. Un arrêt de main-levée fut prononcé, le 16 janvier 1603 [1] et, le 1er février, l'évêque prit possession de la seigneurie de Thiez par l'intermédiaire de son frère Gallois [2].

Depuis notre récente publication : *Saint François de Sales, avocat, sénateur, sa correspondance inédite avec les frères de Quoëx, etc.* [3], nous avons retrouvé un certain nombre de pièces se rapportant à cet évêque, particulièrement aux procès qu'il eut à soutenir devant le Conseil de Genevois et le Sénat de Chambéry. Ces matières devant être traitées avec quelques détails, nous en ferons l'objet d'un travail spécial.

(*A suivre.*) F. MUGNIER.

SOCIÉTE D'HISTOIRE NATURELLE DE CHAMBÉRY

LE PLATEAU DE MONTAGNOLE

J'ai l'honneur de présenter à la Société différents exemplaires de *Diceras* et un fragment de polypier tout perforé

1 *Vie du B. François de Sales,* par Charles-Aug. de Sales, T. II, Table des preuves n° 9.

2 Académie Salésienne, IV, p. 32.

3 Un volume in-8° avec sceaux et avec fac-simile de lettres de saint François de Sales, du président Favre, de Mme de Chantal et de Mme de Charmoisy (la *Philothee*). Prix : 2 fr. 50, en vente chez les libraires de Chambéry, d'Annecy, de Rumilly, Thonon et Evian.

par des coquilles lithophages que l'on voit encore en place. Le tout a été trouvé au plateau de Montagnole, en compagnie d'un grand nombre d'autres fossiles tithoniques.

Les trois petites collines jurassiques allongées du nord au sud, que l'on rencontre à l'entrée nord de ce plateau, sont le résultat de plis anticlinaux. Souvent ces plis sont cassés, avec chute des couches à l'ouest, formant alors faille.

Les dépôts sédimentaires de ce plateau présentent de bas en haut :

1° Des conglomérats alternant avec des bancs de calcaires gris, à pâte fine ; ou avec de minces lits marneux et un calcaire grenu, bréchoïde, à nombreux fragments de fossiles et petits cailloux roulés, souvent à l'état de grains. Dans le haut, ces bancs sont taraudés. L'ensemble de ces dépôts a une épaisseur de 25 à 30 mètres. Ils sont les représentants directs du tithonique et offrent un horizon constant dans toute la zone subalpine, ainsi que j'aurai l'occasion de le démontrer dans une autre communication ;

2° Ces dépôts sont quelquefois terminés par une mince couche de brèche (d'environ 0^m50 d'épaisseur) formée de fragments anguleux, de dépôts tufacés et de nombreux fossiles remaniés. C'est la brèche de Lémenc — dite de la Vigne à Droguet ;

3° De gros bancs de calcaires gris, souvent à pâte fine, avec filets de matières bitumineuses, ayant ensemble 8 à 10 mètres d'épaisseur ;

4° De bancs de calcaires blancs à la surface, gris jaunâtre à l'intérieur, craquelés pour les parties au contact de l'air, d'épaisseur assez variable, peu fossilifères ; cependant, au plateau de Montagnole, j'y ai trouvé de beaux fragments d'*Ammonites calisto* et d'*Ammonites liebigi,* etc. ;

5° Puis, succédant régulièrement à ces bancs de calcaires

blancs à la surface, viennent des calcaires foncés, argileux, fossiles, avec *Amm. privasensis*, etc. J'indiquerai comme gisement fossilifères celui que l'on trouve sur le sentier allant de Tirepoile à Bellecombette. Ce niveau fossilifère rappelle celui de la route menant de Pragondran aux prés de Montbasin, et appartenant à la zone de Berrias ;

6° Ceux-ci sont recouverts par le calcaire grossier de l'église de Montagnole, se présentant au même niveau sur les trois collines, mais principalement sur la troisième de Pierre-Grosse à Barberaz. Ce calcaire est formé de nombreux débris roulés : — petits cailloux souvent rosés, fragments de fossiles, d'autres entiers, mais le plus souvent en mauvais état ;

7° Au-dessus de ceux-ci commence la longue série de bancs de calcaires argileux (pierre à ciment) avec *Ammonites privasensis*, en général à l'état de moule étiré ; et aussi avec bancs à empreintes de plantes terrestres, comme à la carrière dite Le Puisat. Ces calcaires dont la teneur en argile diminue au fur et à mesure que l'on s'élève, sont recouverts par des calcaires à *Metaporhinus transversus* et autres fossiles de l'infra-néocomien.

Cette succession générale peut s'observer sur les trois collines de ce plateau, en allant de l'ouest à l'est ; principalement au rocher des peupliers, au-dessus du pont de Bellecombette et à Pierre-Grosse.

C'est ici, dans les couches décrites plus haut, au n° 1, que j'ai trouvé trois exemplaires de *Diceras*, dont un de grande taille, avec de nombreuses baguettes de *Cidaris glandifera* et plusieurs autres fossiles, souvent assez bien conservés.

Au Rocher des peupliers, que plusieurs paysans m'ont désigné sous le nom de Tirepoile, j'ai rencontré la brèche de la Vigne à Droguet, avec tous ses fossiles, sur les bancs

taraudés des calcaires gris, noirâtres, tachetés, avec nombreux aptychus et fragments d'ammonites. Au sud de ce rocher, le long de la petite falaise dominant une vigne et une terre labourable, j'ai pu constater nettement l'intercalation de la brèche entre les dépôts 1 et 3.

Vers la maison d'école des Sœurs, à Bellecombette, en suivant, à l'est, le petit sentier menant au sommet de la deuxième colline jurassique, j'ai retrouvé la même brèche intercalée entre ces mêmes dépôts 1 et 3.

Tous ces niveaux, sauf peut-être les numéros 3 et 4, sont fossilifères sur tout ce plateau ; ils sont constants dans leur position stratigraphique et dans leur composition lithologique, ce qui les rend facilement reconnaissables.

Ce plateau de Montagnole est, au point de vue des accidents de ruptures, de plissements et de renversements des couches, extrêmement intéressant. Situé sur le bord Est de deux grandes failles, ce plateau est sectionné lui-même par plusieurs petites failles.

La faille limite, située à l'est du Rocher de St-Claude, du Corbelet et du mont Hautheran, me paraît se continuer au sud par le col de la Cochette pour rejoindre la grande faille de Corbel allant jusque sur les bords de l'Isère. Au nord, elle se perd sous la vallée de Cognin à Voglans, d'où elle se prolongerait par Marlioz jusque vers Aix-les-Bains où elle donnerait passage aux sources thermales de cette localité. Plus à l'est, il y a une deuxième grande faille qui se confond presque avec la première, de la Croix du Mollard jusque vers St-Cassin ; entre les deux est encaissé, dans le haut, un lambeau de tertiaire. Au sud, cette deuxième faille ne tarde pas à rencontrer celle d'Entremont à St-Pierre-d'Entremont et au Grand-Som. Au nord, elle se dirige vers la voûte du coteau de l'Eglise de Montagnole, redevient faille presque sur tout le bord ouest de la première colline juras-

sique du plateau de Montagnole, passe à l'ouest de la ville de Chambéry, et reparaît à l'ouest de la colline jurassique de Lémenc pour aller se perdre dans le pli du Revard.

Au plateau de Montagnole, la deuxième colline jurassique est séparée de la première par un synclinal, et son anticlinal, dont l'axe est à l'ouest, est souvent rompu en faille. Il en est de même à l'ouest de la troisième colline. L'axe de cet anticlinal est encore à l'ouest, avec chute, après rupture, des couches à l'ouest; chute déterminant la faille, les couches ayant glissé le long du mur.

La première et la troisième colline tithonique du plateau de Montagnole, sont brusquement terminées au sud, formant ainsi des cassures transversales ; ce sont les représentants de cluses manquées. Il semble donc que les couches jurassiques aient subi une tension suivant leur direction ; tension ayant déterminé des cassures perpendiculaires à cette direction.

Enfin, les dépôts n° 1 de ce plateau paraissent avoir été formés au pied des derniers récifs coralligènes du Jura et en même temps qu'eux ; ce qui expliquerait la présence simultanée des *dicerates,* des *polypiers,* des *oursins,* des coquilles perforantes, etc., que l'on y rencontre au milieu de conglomérats et de bancs taraudés avec *aptychus, ammonites* et *bélemnites*.

Au commencement de la série jurassique, la mer recouvrait et le Jura et les Alpes. Profonde sur l'emplacement de ces dernières, elle n'y a formé que des dépôts pélagiques, tandis que dans le Jura on a plutôt des dépôts de rivage. Lentement le littoral de cette mer s'est avancé vers l'est; fait démontré par la nature des dépôts. Au Jura brun, à l'ouest, sur les fonds plats, se sont élevés des récifs coralligènes d'abord d'apparence chétive ; mais au Jura blanc ils ont pris un développement considérable ; puis au fur et à

mesure qu'ils montaient dans la série des dépôts, ils s'avançaient vers l'est — comme s'ils avaient été chassés par le froid venant des régions de l'ouest et du nord ou plutôt par l'exhaussement lent du littoral — pour s'arrêter au Portlandien, à l'entrée de la zone subalpine. Ces derniers récifs coralligènes avaient leur pente Est dans cette zone où se sont alors amassés ces bancs disparates de conglomérats et de brèches alternant avec des calcaires grenus ou compacts, taraudés et charbonneux, des dépôts du tithonique. Ce mouvement ascensionnel du rivage ouest de cette mer jurassique a fini par faire de l'emplacement actuel du Jura, un immense platean en partie occupé par un lac de plus de 230 kilomètres de longueur sur 40 à 50 kilomètres de largeur. La communication de la mer jurassique de la zone subalpine avec la mer du Nord a été ainsi supprimée mais a subsisté avec la mer Méditerranée. Et, pendant que les animaux minuscules du purbeck végétaient dans ce lac, cette Méditerranée donnait à toute la zone subalpine les organismes crétacés. Alors, à l'ouest de Chambéry, était une terre avec un ou des lacs jurassiques ; tandis qu'à l'est était un bras de mer avec animaux aux caractères crétacés. Mais la zone subalpine n'ayant point cessé d'être recouverte par les eaux marines, ses premiers habitants crétacés sont encore accompagnés d'êtres aux formes jurassiques ; puis peu à peu la causalité crétacée a complètement dominé.

Un mouvement lent de bascule a amené de nouveau sur le plateau du Jura, les eaux marines ; et ainsi, les dépôts du purbeck ont été régulièrement recouverts par ceux du valanginien dans le Jura ; tandis que dans la zone subalpine, les mêmes dépôts du valanginien ont régulièrement recouvert les couches de l'infra-néocomien.

Dr HOLLANDE.

Chambéry, 12 mars 1886.

LE BOURG FÉODAL DU VALENTIN
A TURIN

Traduction libre, analyse et commentaires d'après le catalogue officiel de l'Exposition générale italienne (Section de l'Art rétrospectif).

III.

Après avoir quitté la salle à manger, où le visiteur a pu s'initier au singulier mélange de délicatesse, d'élégance et d'extrême simplicité de la vie seigneuriale, on le conduit visiter la prison où — dans un château comme celui-ci — languissait trop souvent quelque misérable privé d'air, de lumière et parfois de nourriture suffisante.

L'entrée souterraine est, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, à gauche du perron dans la cour. Les deux « crottons » qu'on montre ici ne sont pas d'aspect bien effrayant et j'en ai vu maintes fois de véritables dont la vue était beaucoup plus sinistre. Mais n'oublions pas que le but qu'on s'est proposé d'atteindre, par cette reproduction plastique si remarquable, est d'éveiller l'intérêt public pour tout ce qui appartient à une époque assez peu connue du plus grand nombre, et qu'on n'a pas voulu affaiblir cet intérêt par un réalisme qui dans certains détails eût provoqué un sentiment tout contraire. Je suis donc charmé de ne retrouver ici ni les « *fins d'aises* » [1] du Châtelet de Paris, décrits par Dulaure, ni les « chausses-d'hypocras » que j'ai vues dans de vieux châteaux, ni les cages conservées avec soin dans certains bourgs ; et pour dire toute ma pensée, j'ajoute que la collection si variée des engins de la torture, telle

1 Basses-fosses empestées par un égout, cloaque d'immondices.

qu'on la montre au château de Nuremberg, me paraît être beaucoup mieux en place là-bas que dans notre joli castel du Valentin. D'ailleurs, de quoi se plaindraient les amateurs de la couleur locale? Ils trouveront encore dans les cachots où nous sommes, de lourds « ceps » de bois, des chaînes à « enfergier » un pesant collart (pas si pesant toutefois que celui du château de Gruyères), une longue pierre plate servant de couche (il en existe une semblable à Chillon), et les curieux pourront se faire expliquer l'usage du « larmier » communiquant par une « escoute » soit canal ménagé dans l'épaisseur de la muraille, avec quelque autre local supérieur, où les voix gémissantes étaient répercutées [1].

On sait que dans les « basses-fosses » le prisonnier était descendu par une échelle, et qu'il recevait au moyen d'une corde les aliments qu'on lui « dévalait dans un coffin » jusqu'au jour où le malheureux ne répondait plus à l'appel des « clavandiers ». En France, ce fut seulement à la fin du XVI[e] siècle qu'on défendit aux seigneurs justiciers d'avoir ainsi des prisons souterraines [2], mais on peut affirmer néanmoins que, pendant tout le XVII[e] siècle, ces ténébreux réduits furent encore utilisés.

Revenons au grand jour et au plein air; bien que ces cachots de la « roquette » ne soient pas des pires pour un habitué, je ne suis nullement disposé, je le reconnais, à y faire un trop long séjour.

Si l'on monte par l'embranchement à droite de l'escalier peu commode qui conduit à la galerie du premier étage, on

1 L'écoute du Valentin a été construite d'après un semblable appareil qui fonctionnait au château de Verrès.

2 « Enjoignons à tous les hauts Justiciers d'avoir prisons neuves, lesquelles d'autant qu'elles ne doivent servir que pour le garde des prisonniers, nous défendons estre faictes plus basses que le rez de chaussée ». *Code Henry.* Liv. VII. Tit. XVI.

arrive, après l'avoir parcourue jusqu'au bout, à la chambrette située au-dessus du passage d'entrée du château. C'était ici que stationnait le portier chargé de manœuvrer le tour pour lever ou abaisser la sarrazine. Ce garde défendait à l'occasion les machicoulis intérieurs et surveillait l'entrée du guichet, quand l'ennemi menaçait la « roquette », et qu'on était contraint cependant d'en entr'ouvrir la porte pour s'approvisionner. Les peintures murales qu'on voit ici proviennent du château *della Mantà,* près de Saluces. La plinthe représente un treillis d'où sortent des branches d'arbre supportant des armoiries semblables à celles qu'on voit dans la cour.

Nous voici parvenus à l'entrée des plus riches salles du logis, et déjà dans l'anti-salle il faut admirer le soffite à caissons ornés d'étoiles d'or [1] et encadrés de réglets, puis les peintures ornant la muraille et simulant un parement d'étoffe [2]. A l'un des angles, dans l'épaisseur de la muraille, s'ouvre le passage du « viret » qui conduit au sommet de la tour ronde. Une grille en bois, doublée en planches dans sa partie inférieure, en ferme l'accès aux curieux. Les principaux meubles de cette salle d'attente sont : un grand banc de noyer à haut dosseret, (ce banc contourne la muraille), puis une « arche-banc » pour les « morfondus qui sont à séjour devant la chauffe-panse », un lustre ou chandelier de fer forgé, suspendu au soffite, une table sur chevalets, recouverte d'un tapis de soie à franges, enfin une grande chaise pliante à dossier (je crois que ce meuble était le vrai « faudesteuil ») et, devant la cheminée, deux landiers de fonte surmontés d'un lion qui soutient une armoirie.

Au XV^e^ comme au XVI^e^ siècle, l'anti-salle d'un logis sei-

1 D'après un soffite que l'on conserve au musée civique de Turin.
2 D'après des fresques copiées à Issogne, par M. le chev^r^ Vacca.

gneurial, dit aussi « la chambre des harnais », était surtout une salle d'attente pour tous ceux qui avaient affaire au baron. Les jours de plaid, se rencontraient ici les gens venus librement « présenter quérimoine » et ceux qui étaient contraints d'y venir « par semonce ». Le sergent de l'huys maintenait la modestie, comme il pouvait, entre ces vilains toujours prêts à « se laidanger » les uns les autres et, selon l'ordre des plaids, il les introduisait à tour de rôle dans la salle du seigneur justicier, dont nous solliciterons aussi l'entrée.

La salle baronnale du Valentin est l'exacte reproduction de la « salle des Espagnols » au château *della Mantà*. L'armoirie des Sallucos-Mantà (dont il a été parlé précédemment) orne la cheminée. On y a peint aussi la devise enroulée LEIT que nous voyons répétée sur les poutrelles du soffite, sur le soubassement et même sur les « pourtraicts en plate peinture » qui sont à droite et à gauche de la cheminée. Ces deux images, désignées par une légende fantaisiste comme représentant « Hector » et « Pantésilée », reproduisaient vraisemblablement les traits du châtelain et de la châtelaine *della Mantà* dans l'œuvre originale.

Une longue suite de personnages héroïques ont été peints par M. Vacca contre la grande paroi de cette salle. Chacune de ces figures a sous les pieds une inscription en vers français, tirée de l'antique roman de chevalerie, *Il cavalière errante,* qui fut écrit, nous dit-on, vers l'an 1396, par Thomas III, des marquis de Salluces. Sur la paroi vis-à-vis, l'antique fontaine de Jouvence est représentée ; cette composition naïve, où figurent un grand nombre de compagnons et de femmes « en train de se rajeunir », est une des plus intéressantes [1]. Sa vue devait être fort récréative,

1 Citons entre autres groupes curieux, celui du « rajeuni » qui cherche à

selon moi, pour « les bons hommes » rassemblés certains jours de plaid « pour dire droit et conseiller à Justice [1]. »

Le principal meuble de la salle est, comme on le pense bien, la chaire baronnale élevée sur deux gradins. Les « pannes » aux couleurs des Salluces, le « dosserasse » et le baldaquin façonnés de velours à fleurs sur fond d'or, puis les courtines de soie bleu à fleurs d'or forment un très bel ensemble — un peu trop somptueux peut-être — car les modestes proportions de ce castel n'indiquent nullement la résidence d'un seigneur suzerain. Un long banc à dossier, élevé sur un gradin et recouvert d'un tapis de drap rouge était pour « les hommes » (*boni homines*) dont j'ai parlé. Ils y prenaient place les jours de plaid et peut-être aussi dans certaines occasions solennelles : transmission de fief « par raims et baston », saisine, sentence de ban, hommage par la bouche et par le gant, etc. Dans ces manifestations publiques de la législation féodale, « les hommes » étaient « records » et quelquefois « appelés à garant » de l'engagement bi-latéral qui était alors contracté devant eux.

Peut-être convient-il, à ce propos, de rappeler au visiteur qui veut bien me suivre, que nous sommes ici dans un castel de peu d'importance, tel qu'il en existait de tous côtés au moyen âge et spécialement en Piémont. Admettons conséquemment qu'on rendait dans ce lieu la basse justice et la moyenne, mais que les affaires criminelles entraînant l'exercice du glaive ou l'usage des patibules ressortissaient à une autre juridiction.

C'était habituellement un délégué du seigneur (en France

entraîner sa compagne « sous la coudraie ». *Dans ces boys il vous faul venir — pour nostre amour mieux accomplir* — et la réponse de la dame craintive du « qu'en dira-t-on. » — *Si d'aulcun nous fussions trouvez — nous serions deshonorez.*

1 Voir. *Les cent nouvelles nouvelles.* Nouv. XXV.

le « prévôt », en Suisse le « châtelain ») qui « tenait le plaid », et cet officier devait être du pays et non un « extranier » [1] ; un clerc tenait la plume et faisait le recollement des pièces de la procédure. En fait, la cour était à la fois une justice de paix, un tribunal correctionnel et un tribunal de première instance [2]. Les pénalités en usage étaient le fouet, le carcan, la prison ; en cas de récidive : la marque et l'essoreillement ; au civil : la « saisine » et l'amende « jusqu'à une certaine somme préfigée » et parfois le ban et la démolition immobilière pour « forfaicture » au service féodal. Tel avait été pendant le cours du moyen âge le plus fréquent exercice de la « justice sous latte », mais, à la fin du xv[e] siècle, cette justice seigneuriale était amoindrie partout et battue en brèche par les baillis, les sénéchaux, les Parlements, les Sénats, rendant la justice au nom du souverain. Ces nouveaux magistrats jugeaient des « cas royaux », évoquaient tous les appels et même prétendaient connaître par « droit de prévention » des causes ordinaires, bien qu'elles fussent de la compétence immémoriale du seigneur justicier.

Cette digression nous a quelque peu mené loin — je le reconnais — et il est temps de nous souvenir que les visites trop prolongées sont peu séantes ; quittons donc « la salle des plaids ». — Nous voici dans « la chambre du lit » qui était aussi « la chambre de parement » et, dans les conditions habituelles de la vie de château, la salle habitée de préférence par la famille.

Le soffite, la cheminée et les deux portes, dont l'une conduit à l'oratoire et l'autre à la chapelle du château, sont imi-

1 Voir. *Hist. du comté de Gruyere* dans Mem. et Docum. Société. d'hist. de la Suisse romande. Vol. xxiii, p. 235. Charte 297.

2 L'appel était devant la cour du haut-justicier qui avait aussi l'exercice du « droit du glaive ».

tés de la chambre dite « du roi de France » au château d'*Issogne*. Un beau brocart recouvre les parois [1] ; un lit monumental à colonnes et baldaquin — assez vaste pour recevoir quatre personnes — est élevé sur un gradin [2]. Les courtines sont à bandes, représentant en broderie les douze mois personnifiés. La frise ou « gouttière » à crépine est couverte de fleurs et d'animaux, le riche « couvertoir » du lit, bordé d'or et de soie, porte les armoiries d'Amédée IX de Savoie. Tout cela est magnifique assurément et caractérise bien les mœurs privées de France et d'Italie, pays où, dès la fin du moyen âge, le grand lit était toujours « en parade ». Notons un curieux détail : le degré entourant le lit est à layette, la marche en étant mobile et servant de couvert. On serrait dans cet « escrain » les « menues besongnes » de lingerie domestique, et plus particulièrement, les linceux et les « drapels » peut-être aussi les cornettes de nuit de la dame [3] et ses espadrilles.

Outre le lit il y avait généralement dans la chambre « du couchier » une couchette avec un petit carreau de drap de soie ou de « brodure au milieu du chevet » nous dit Aliénor de Poitier dans son curieux traité *des Honneurs de la cour*. Cette grande dame ajoute que chez les gens de simple noblesse, cette couchette doit être en un « canton » de la

1 Du côté de la porte communiquant à la salle baronnale se trouve ménagé « le retrait », disposition imitée du château de Verrès, mais on a rencontré ailleurs — et non sans surprise — *deux* « retraits à aisément » contigus à la chambre à coucher de famille.

2 Suivant Violet-le-duc les lits mesuraient généralement sept pieds sur six en ce temps là, mais ils devaient être parfois beaucoup plus grands ; d'après Leber, cité par M. Vayra, les draps de lit de Louis XI dont on a l'inventaire mesurant quatorze pieds en carré.

3 La chemise de nuit était inconnue au xv[e] et au xvi[e] siècle et pour les gens mariés de toute condition l'usage était de s'en passer On s'en passe encore aujourd'hui, nous dit-on, dans certaines contrées. Voir Edm. About. *Rome contemporaine.*

chambre, et que « l'on s'est bien mocqué depuis dix ans en ça (1480-1490) d'aulcunes Dames de Flandres *qui mettent la couchette vers le feu !* comme on le fait à la cour et chez de grandes princesses » [1].

Deux grandes « arches » à mettre « le mantille » de ménage, puis une « arche-banc » à dossier mobile, un « faudesteuil » à trébuchet, deux tables sculptées meublent « la chambre du couchier » où figure encore un superbe dressoir à baldaquin, objet important pour la vanité féminine en ce temps-là, bien qu'à l'ordinaire on n'y plaçât que deux mortiers [2]. Mais dans les jours de réception et surtout chez une « gisante accouchée » le dressoir devait être en parade « et.chargé sur les gradins [3] de vaisselles, comme de pots, flacons et grosses coupes, et sur le large du dressoir doit aussy avoir pots, coupes, drageoirs et aussy deux chandeliers d'argent, où il doit avoir deux grands flambeaux de cire pour faire ardoir quand quelqu'un vient en la chambre... et les deux drageoirs doivent être plains de dragerie, et couverts de deux serviettes fines et faut qu'il soient l'un à un bout du dressoir et l'autre, à l'autre [4] ».

Les personnes en visite étaient assises dans « l'allée », soit ruelle du lit, sur de simples formes recouvertes de « bancquiers », et l'on ne faisait exception que pour un personnage de haute considération : un vieillard, une dame titrée ; le visiteur prenait alors « son assiette » sur « une

1 Cette « couchette » du xv^e^ siècle, était « le Lict verd » du xvi^e^ d'où l'invective honteuse « mignon de Lict-verd » qui fut en usage du temps des derniers Vallois.

2 Veilleuse pour la nuit : écuelle contenant de la cire fondue, et où brûlait une mèche.

3 Le dressoir avait cinq gradins dans la chambre d'une Princesse souveraine, deux ou trois chez une dame titrée — un, chez une « genti-femme » — et n'en avait pas chez une bourgeoise. Voir *Les Honneurs de la Cour*,

4 *Ibid.*

grande chaise à hault dos, comme celles du temps passé », écrit vers l'an 1490 l'auteur précité.

Lorsque la personne venue pour faire honneur à la « gisante », se retirait, on lui offrait quelques confitures sèches de chez l'apothicaire et un verre de vin grec ou d'hypocras « et nuls ne doivent servir d'espices ou de vin que femmes, [en pareille occasion,] quand [même] le plus grand maistre du monde les viendroit voir ». Cette collation était prise, à côté du dressoir, sur une petite table (on en voit ici un spécimen) — « et sy doibt estre couverte la dicte table d'une belle nappe » [1].

Un autre objet mobilier — le lave-mains, sur trépied branché, avec son aiguière enguirlandée, suspendue au-dessus du bassin — mérite une attention toute spéciale, car cette admirable pièce de ferronnerie entièrement martelée et sans aucune soudure est un rare chef-d'œuvre. Elle fait grand honneur à M. Castello Prospero, de Turin, l'artiste habile qui l'a exécutée. Quant aux autres objets curieux — le miroir de métal, la clepsydre à sablon, les peignes d'ivoire ornementés, le rouet à filer, les livres « en chemise » et les parchemins épars sur les tables — tous ces objets ont de l'attrait pour nous, car ce sont là comme autant de curieux vestiges de la vie domestique, il y a quatre cents ans. Quelle était donc cette existence ? se demande-t-on avant de quitter la salle. Question difficile à satisfaire, même sommairement, et cependant je veux tâcher d'y répondre.

DuBois-Melly.

(La fin au prochain n°)

---

1 Voir *Les Honneurs de la Cour*, p. 243.

BIBLIOGRAPHIE

La Vie d'un Poète, EDOUARD TURQUETY, *Etude biographique,* par FRÉDÉRIC SAULNIER, Paris, J. Gervais, libraire-éditeur, rue de Tournon, 29.

Aujourd'hui devant les flots montants de la sombre poésie de l'école réaliste, on aime à reporter sa pensée sur ces charmeurs, tels que Lamartine, Turquety, etc., qui nous ont fait passer de si délicieux moments dans notre jeunesse. Il est si doux sur le déclin de la vie de s'asseoir à l'ombre du vieux chêne du souvenir et d'évoquer les rêves du jeune âge ! Il se peut que ce sentiment soit pour beaucoup dans le charme que j'ai éprouvé à la lecture de la *Vie d'un Poète,* mais je crois ne pas me tromper en l'attribuant tout entier au talent et à l'esprit de l'auteur.

Edouard Turquety naquit à Rennes, en 1807, d'une famille royaliste et éminemment chrétienne. Son père, entouré d'une légitime considération, exerçait l'honorable profession du notariat. Sa mère, née Couapel, aimait et cultivait les lettres. Edouard fut élevé dans cet intérieur calme et studieux à côté d'un frère aîné qu'il eut la douleur de perdre dans un âge peu avancé. Après des études classiques, ses parents qui le destinaient au barreau et à la magistrature, lui firent suivre à Rennes le cours de la Faculté de Droit, où il conquit le 22 août 1828 le diplôme de licencié. La carrière d'avocat s'ouvrait donc devant lui ; mais au lieu d'aller au Palais il demanda à monter au Parnasse. L'art poétique lui souriait plus que le Code civil.

Les parents d'Edouard, tout en redoutant pour leur fils unique l'écueil et les dangers d une telle vocation, ne crurent pas devoir combattre son attrait. A dater de cette décla-

ration et du consentement qu'il avait obtenu, Edouard se voua tout entier et sans relâche au culte des muses. Ce n'est qu'après la mort de ses parents, dans un âge déjà avancé, qu'il épousa Mlle Gacon, quitta Rennes et vint s'établir à Passy, où il est mort le 18 septembre 1867.

Voilà la trame. Elle est bien simple. M. Saulnier en a fait une étude, nous pourrions dire une toile du coloris le plus riche et le plus varié, tissue avec le fil des muses, émaillée des noms les plus illustres de la littérature contemporaine.

« Dans la vie d'un poète, dit M. Saulnier, ce qui intéresse le plus et ce qui est le plus utile d'étudier, c'est l'aurore du talent, ce sont les années de jeunesse, l'heure où la flamme sacrée commence à briller, le moment où les perspectives se dessinent. »

Au mois de septembre 1828, Edouard Turquety quitte pour la première fois, non sans émotion, le toit paternel et sa ville natale pour demander à la capitale un éditeur et des patrons à sa muse naissante. Il emporte avec lui son trésor, son rêve de gloire.

« Un cahier élégamment rattaché par des rubans de soie contenant ses meilleures poésies, sour le titre d'élégies. »

Pour adieu et suprême recommandation, sa mère lui avait dit : « Mon fils, quand l'âme est souillée, il est impossible de faire beau. »

C'était l'époque du grand mouvement littéraire qui illustra les dernières années de la Restauration. Quand Turquety arriva à Paris, Chateaubriand, son illustre compatriote, trônait dans toute sa gloire. Lamartine et Victor Hugo, qui revenaient du sacre de Charles X, chantaient la légitimité, fascinaient la génération présente par le charme et l'éclat de leurs poésies. Ce dernier, qui déjà avait levé l'étendard du romantisme, formait école et attirait à lui des

satellites. Le jeune Breton en reçut bon accueil et des encouragements. Charles Nodier, à qui il se présenta ensuite, lui fit également bon accueil et de plus lui donna de sages conseils : « L'heure n'est pas venue, lui dit-il ; vous êtes jeune, trop jeune, l'avenir est devant vous, travaillez, travaillez et revenez plus tard. »

On n'atteint pas du premier bond le sommet du Parnasse. Le jeune poète dut replier ses ailes et revint à Rennes assez triste mais non découragé. Selon le principe de la vieille école, il remit sur le métier ses hémistiches et ses rimes, et put, huit mois après, reparaître devant ses juges. Charles Nodier, toujours bienveillant, lui procura un éditeur qui s'engageait « à publier à ses frais une édition de 500 exemplaires dont il en remettrait une cinquantaine à l'auteur. »

E. Turquety mettait le pied sur le seuil du palais de la gloire, mais il se heurtait encore à deux obstacles à franchir. D'une part, Delangle, son éditeur, exigea que ses élégies fussent imprimées sous le titre d'Esquisses poétiques. Sa modestie lui fit accepter sans trop de peine cette condition. D'autre part, ses patrons lui demandaient une préface, moins pour initier le lecteur que pour encenser l'idole du romantisme. Si Turquety admirait Victor Hugo, il ne voulait pas pour l'heure sacrifier son indépendance en entrant dans l'esthétique de l'art pour l'art. En s'abstenant d'une préface, il se sauva du romantisme et nous l'en félicitons.

E. Turquety revenait de Paris, pur et chrétien comme il y était allé, et comme il ne cessa de l'être toute sa vie. Quelle joie pour lui, en embrassant ses chers et pieux parents, de remettre entre leurs mains, son premier exemplaire. Les félicitations lui arrivaient de toutes parts. Emile Deschamps lui écrivait : « Vous joignez la poésie du sentiment à la facture pittoresque des vers ; vous avez une grande chaleur

de cœur et une grande fraîcheur d'idées. » Mais voilà que sa joie est soudain troublée par un terrible événement qui ébranle la France. Charles X renversé du trône a pris le chemin de l'exil...

Catholique et Breton, Turquety ne pouvait entrer dans le mouvement révolutionnaire ; il prit sans hésiter la résolution de le combattre. *Facit indignatio versus*. Tous ceux qui croient, se dit-il, ont le droit de protester et le devoir de défendre le Christ et le Roi avec toutes les armes dont ils peuvent disposer. Il chanta *Amour et Foi* et put dire comme le prophète : *Credidi propter quod locutus sum.*

Alors, entre tous les journaux, l'*Avenir*, fondé par Lamennais, passionnait la jeune France catholique. De jeunes et ardents prosélytes, Lacordaire, de Montalembert, Gerbet, Combalot, combattaient sous les ordres et la direction du maître. Turquety que son goût littéraire et sa foi avaient éloigné du camp des romantiques se trouvait naturellement entraîné vers le camp Lamennaisien. Turquety avait adressé à Lamennais sa pièce de vers, *Vision*, où Dante apparaît avec Job, Isaïe et Ezéchiel.

. . . . . Avec son regard sombre,
Dante le vieux poète, à la plume de fer,
Immobile et posant la main sur son Enfer.

« Venez, lui avait répondu le philosophe, venez passer quelques jours à La Chénaie et nous tâcherons de nous fortifier et de nous ranimer ensemble. Gerbet et Lacordaire s'unissent à moi pour vous demander un petit voyage dans notre solitude. » On devine l'enthousiasme du poète.

Hélas ! il devait être déçu. L'*Avenir* déployait un rare talent : sa doctrine était contestée. Quand Turquety arriva à La Chénaie, Lacordaire, Gerbet avaient déserté, ne voulant pas suivre le maître sur la pente de l'abîme où il glissait. Blessé dans son orgueil, irrité contre Rome, Lamennais

luttait entre la soumission de Fénélon et la révolte de Luther.

Le poète avait besoin d'épanchements et il se heurta contre une immense incrédulité. Il revint triste de La Chénaie, mais affermi loin d'être ébranlé dans sa foi. Six mois après, la Bretagne acclamait l'auteur d'*Amour et Foi*. Charles Nodier répondit à son hommage : « Mon cher ami, vous êtes un poète de haute inspiration et de vrai talent. » Turquety avait trouvé sa voie pour n'en plus sortir. Le Christ, toujours le Christ : voilà le foyer unique et toujours ardent de toutes ses inspirations. Après les *Esquisses, Amour et Foi,* parurent *Poésie catholique, Fleurs à Marie* et toutes les autres pièces réunies aujourd'hui dans ses œuvres complètes. Sans doute, comme poète, Turquety n'a ni l'envergure de Victor Hugo, ni le pinceau magique de Lamartine ; mais comme ce dernier il n'a pas à déplorer la chute lamentable d'un ange et comme Victor Hugo il ne s'est pas fait l'idole de la démocratie qui l'adore sans l'avoir lu et sans le comprendre. Ses hymnes sont chantés dans les églises de France et de Belgique ; sa gloire a le parfum de l'encens qui fume devant les autels. Turquety eut pour contemporains s'abreuvant à la même source poétique Brizeux et Reboul ; il aurait aujourd'hui le fabuliste chrétien Villefranche et les félibres Mistral et Roumanille.

Mais en analysant la *Vie d'un Poète*, n'oublions-nous pas trop son auteur ? Si c'est un tort de notre part, il faut en accuser M. Saulnier lui-même qui dans son livre s'est effacé le plus possible en passant la plume à tous ceux qui ont correspondu avec Turquety ou qui ont admiré ses poèmes. Ainsi a-t-il fait d'une œuvre plastique un récit plein de vie et de mouvement dont l'intérêt ne se refroidit jamais. C'est une œuvre biographique en action.

Turquety revit dans l'audience que lui donne Château-

briand, aux soirées et aux lectures de Victor Hugo, à la table et dans ses causeries avec Lamartine, dans le cabinet de travail de Charles Nodier ou de Ste-Beuve, dans le vieux manoir de La Chenaie, dans le noble salon de Mme Swetchine, qu'il appelle sa seconde mère, et surtout dans sa correspondance avec Emile Souvestre, l'ami de toute sa vie. Combien de temps, de patience et d'art n'a-t-il pas fallu à M. Saulnier pour recueillir et classer toutes ces pièces, nous serions tentés de dire pour former ce dossier. Il admire et fait admirer mais sans excéder ; sous le lettré on devine le magistrat. Sa louange porte parce qu'elle porte juste, et aucun lecteur n'appellera de ces jugements. Pour nous, en nous laissant aller au charme de cette lecture, il nous semblait avoir sous les yeux les pages écrites par un autre magistrat, dont s'honore le département de l'Ain, l'auteur de la *Physiologie du Goût*.

Le livre de M. Saulnier devient la préface obligée des œuvres d'Edouard Turquety et vivra autant que les vers du poète dont il donne l'intelligence et révèle l'inspiration.

C'est une lecture qui repose et aide à passer les heures souvent si lourdes et toujours si peu poétiques du temps où nous vivons. Par-dessus tout, c'est un livre éminemment honnête qui peut entrer dans la cellule du Religieux et doit avoir sa place sur la table de tous les salons où l'on parle d'art et de littérature. M. Saulnier n'a excédé qu'en un point, c'est quand il nous attribue d'avoir pu éveiller la muse de Turquety, en lui fournissant dans une certaine circonstance le sujet de l'un de ses poèmes. Nous n'avions d'autre titre à être cité dans son livre que celui de notre sincère et légitime admiration pour le poète et le chrétien.

J.-C. MARTIN,
Membre correspondant.

Foissiat (Ain).

(REVUE SAVOISIENNE.) *Le Directeur-gérant :* A. CONSTANTIN.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 20 mai 1886.

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT.

M. LE PRÉSIDENT ouvre la séance par l'allocution suivante :

« Depuis notre dernière séance, la Société Florimontane a perdu, dans la personne de M. Léon Charpy, un de ses membres les plus distingués ; la ville d'Annecy, un bibliothécaire, un conservateur de musée précieux.

« M. Charpy était, au point de vue scientifique, le fils de ses œuvres. Né à Saint-Amour, petite ville du Jura, il avait acquis des connaissances approfondies en numismatique, en minéralogie, en géologie, seul, sans secours, par son intelligence, par l'énergie, la constance de ses efforts.

« Savant modeste, doué d'un caractère aimable et très liant, il comptait de nombreux amis parmi les notabilités scientifiques de France et de l'étranger. Ses divers travaux, les relations qu'il entretenait avec un grand nombre d'archéologues, de géologues l'avaient fait admettre comme membre des Sociétés françaises de minéralogie, d'archéologie, de numismatique, et des Sociétés suisses de géologie et de paléontologie ; l'Académie de Savoie l'avait nommé membre correspondant.

« Il n'était parmi nous que depuis quelques mois, et déjà il avait entrepris un travail ardu et de longue haleine, le catalogue des ouvrages de la bibliothèque, suivant les méthodes les plus récentes ; il avait presque achevé les collections de géologie et de minéralogie, qu'il avait enrichies de plusieurs échantillons tirés de sa précieuse collection.

Savoie (Haute) 3.
D. 2
882

« Cet homme profondément honnête et dévoué, ce travailleur infatigable, qui marchait sur les traces de notre regretté Louis Revon, avait conquis toutes les sympathies de la cité qu'il avait adoptée comme une seconde patrie.

« Il a été ravi prématurément à notre affection au moment où il pouvait faire une application utile des études de toute sa vie. C'est pour nous, pour sa famille, pour son vieux père, âgé de 84 ans, pour la ville d'Annecy, une grande perte !

« Je me tais devant tant de deuils réunis. Un homme de science, ami de M. Léon Charpy, doit retracer la vie de l'homme privé et du savant dans la *Revue savoisienne*. »

M. LE PRÉSIDENT donne ensuite lecture de la correspondance. Sur sa proposition on nomme une commission de quatre membres chargés de dresser l'inventaire des manuscrits que possède la Société, avec l'indication sommaire de leur teneur, conformément à la circulaire ministérielle du 20 avril dernier ; MM. Chaumontel, Ducis, Pissard et Serand sont nommés à cet effet.

En réponse à la lettre d'invitation de M. le Président du Comité d'organisation du Congrès de Thonon, plusieurs membres s'empressent de donner leur adhésion et de faire connaître les sujets qu'ils se proposent d'y traiter.

Des remerciements sont votés :

1° A Mme veuve Charpy pour le don de neuf médaillons de la Renaissance, en galvanoplastie ;

2° A M. Jules Philippe pour le don de plusieurs documents officiels sur Annecy et la Savoie, se rapportant à l'époque de la Révolution française, et d'un beau manuscrit renfermant foulcd'anecdotes sur Pierre-le-Grand et sa Cour ;

3° A M. Chaumontel, sénateur, pour un grand nombre de brochures savoisiennes ;

4° A M. Fenouillet, directeur de l'Ecole municipale de

Seyssel, pour l'empressement qu'il a mis à donner connaissance à la Société des découvertes archéologiques faites dans la commune de Seyssel. Voir à la *Chronique* du prochain n°.

5° A M. Forel, de Morges, pour don de nombreuses brochures.

6° A M. Poncet Edmond qui a fait don de plusieurs brochures savoisiennes et d'un curieux in-4°, imprimé en 1617 à La Rochelle : *Mutus liber in quo tamen tota philosophia hermetica continetur.*

M. LE SECRÉTAIRE dépose sur le bureau la liste des gouverneurs du Comté de Nice depuis 1384 et celle des commandants de la forteresse de la ville, qu'il a relevées aux Archives municipales de Nice. Dans les deux listes figurent un grand nombre de noms de familles savoyardes.

LE MÊME dépose de la part de M. Nicollet, membre correspondant, un exemplaire de son ouvrage *Le Régime et la Réforme pénitentiaires*, récemment publié dans la *Revue*. Il annonce que M. le ministre de l'agriculture vient d'honorer cette étude d'une forte souscription, et que l'auteur fait don à la Société de 20 exemplaires, qui sont agréés avec reconnaissance et remerciements.

A l'occasion de la transformation si attendue et si utile du quartier de Bœuf par la couverture du canal et l'ouverture de la rue Vaugelas, M. DUCIS donne quelques détails sur l'état primitif de cette partie de la ville et de quelques autres analogues, sur les hôpitaux et les tripots, dont le souvenir est à conserver pour l'histoire de la ville.

M. Charles BUET, notre célèbre romancier, est nommé membre correspondant. M. BLANCHARD, inspecteur-adjoint des Forêts, et M. PERRIN, capitaine au 30e de ligne, sont agréés comme membres effectifs.

Le Secrétaire, A. CONSTANTIN.

CHRONIQUE SAVOISIENNE

Congrès de Thonon. — La 8e session des sociétés savantes savoisiennes aura lieu les 20 et 21 août prochain; elle promet d'être brillante. Bon nombre de savants étrangers du plus haut mérite ont déjà manifesté leur intention d'y prendre part. Le manque de place nous force à en renvoyer le programme au prochain numéro; nous nous bornons à mentionner les lectures qui se sont déjà annoncées :

1° *Un document savoyard,* par M. le baron A. Manno, de Turin, secrétaire général de la Députation royale d'histoire naturelle d'Italie et membre des Académies de Turin, de Savoie, etc., etc.

2° *Episodes des relations de Genève et de la Savoie à la fin du XVIIe siècle,* par M. DuBois-Melly, de Genève, membre des Académies de Savoie, de Turin, etc.

3° *A propos d'un testament,* par M. Jules Vuy, vice-président de l'Institut genevois et membre de plusieurs sociétés savantes.

4° *Un procès féodal au XVIe siècle,* par M. le comte Amédée de Foras, membre de diverses sociétés de la Savoie, de la France et de l'étranger.

5° *Origine et signification du nom de Gavot, donné au territoire situé entre la Dranse et le Valais,* par M. A. Constantin, secrétaire de la Société Florimontane, membre correspondant de l'Institut genevois.

6° *Rapport sur les travaux de la Commission de l'orthographe de nos noms de lieux*, par le même.

7° *Rapport sur les travaux de la Société Florimontane,* par le même.

8° Lecture d'une chanson de J. Béard : *Les trois Fleurs* (en patois), par le même.

9° *Etude sur « Les Controverses de saint François de Sales, adressées à Messieurs de la ville de Thonon et de la religion prétendue réformée »*, par M. le chanoine J.-M. Chevalier, secrétaire de l'Académie Salésienne.

10° *Les Comédiens de Mademoiselle d'Orléans et de S. A. R. le duc de Savoie à Chambéry, en 1659,* par M. Mugnier, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry, président de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

11° *Reconstitution de l'Hôpital d'Hermance en 1542,* par le même.

12° *Glanes chablaisiennes*, par M. L.-E. PICCARD, membre de plusieurs sociétés savantes.

13° *De l'emplacement d'Epaona,* par M. le chanoine DUCIS, archiviste du département de la Haute-Savoie, vice-président de la Société Florimontane.

14° *Passage d'Annibal par le Chablais,* par le même.

15° *Note sur Humbert aux Blanches mains,* par M. le professeur CHAIX, de Genève, président de la Société de géographie de la même ville.

16° *Note sur le château de Blay (Savoie) et les familles qui l'ont occupé ou possédé jusqu'à la Révolution,* par M. DURANDARD, membre de l'Académie de la Val d'Isère et de la Société Florimontane.

17° *Note sur une donation faite à Moûtiers, en 1615, en faveur des curés de Passier et de Bonneville par Mgr Pobel, évêque de St-Paul-Trois-Châteaux*, par le même.

18° *Jetons inédits de Genève, de l'évêché de Genève et de Vaud,* par M. Eug. DEMOLE, docteur en philosophie, conservateur du Cabinet de numismatique de Genève.

19° *Thonon et ses eaux minérales de la Versoie,* par MM. BLANCHARD et DEROUX, membres de l'Académie Salésienne et de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

20° *Patrie du pape Innocent V.* Réponse à M. le chanoine Béthas, par M le professeur BOREL, secrétaire de l'Académie de la Val d'Isère.

21° *Passage des Luzernois, soit Vaudois, en Savoie dans l'année 1689,* par M. l'abbé PETTEX, membre de plusieurs sociétés savantes.

22° *Claude de Buttet,* par M. Eugène RITTER, membre de l'Institut genevois.

23° *Note sur la fondation des Minimes à Thonon,* par MM. MUDRY et J. DUBOULOZ, membres de l'Académie Salésienne et de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

24° *Instruction publique dans le diocèse de Genève* (aujourd'hui d'Annecy) *avant 1789,* par M. J.-F. GONTHIER, membre de plusieurs sociétés savantes.

(Suite de la *Chronique* au prochain n°.)

A. C.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

11e Année.

BULLETIN N° 5. — MAI 1886.

Pressions barométriques moyennes : 723,5 à Annecy, 680,23 à Leschaux, 707,02 à Mélan. Maxima le 5 et minima le 13 aux trois stations. Excursion du mercure : 18,7 à Annecy, 16,80 à Leschaux et 21,53 à Mélan.

Temperature. — Mois froid dans la première quinzaine. Moyenne à Annecy du maxima 21°14, du minima 4°68, à 9 h. du matin »,». Moyenne générale : à Douvaine 14°3, à Chamonix 11°8, à Mélan 12°24, à Bonneville 12°06, à Leschaux »°».

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 12°37, de l'eau de puits 6°06, de rivière 7°82, du sol à Annecy à 0m30 de profondeur 12°01.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de mai : le		3	10	24	31	...
Thermomètre .	maxima....	8°8	11°8	16°8	13°2	.....
	minima....	—5°	—4°	4°8	1°	.....
Baromètre à 0°.....		625,2	624,4	627,6	626,3	.....

Au Semnoz, le baromètre a son maxima à 634,1 le 22 et le minima le 14 avec 613,8.

Pluie et neige. — Pluie vers le 13 donnant de la neige à la cote 700 m. environ et plus bas à quelques stations où elle recouvre les arbres garnis de feuilles. Maximum d'eau recueillie 128m/m1 en 13 jours à Rumilly, minima 34m/m2 en 4 jours aux Contamines. 0m04 de neige aux Gets, 0m05 a Cruseilles, 0m065 a Leschaux. Au Semnoz, 174m/m d'eau. A cette station, la neige disparaît le 10, il en retombe le 12-13 0m20, qui a complètement disparu le 31, époque où les fleurs apparaissent.

Orages — Le 9 à Cruseilles, le 13 a Douvaine avec neige fondante, à Annemasse avec grésil, a Seythenex, a Faverges avec quelques grêlons, a Leschaux et à Annecy à 8 h 40 du m et à 10 h., celui-ci avec grêle, le 21 à Bonneville ; le 23 a Evian, et le 24 à Mélan.

Observations diverses — Arrivée des martinets, le 6 à Annecy, le 7 aux Contamines, à Mélan et Bonneville Passage d'hirondelles le 20 à Seythenex. A Douvaine, feuillaison de la vigne le 10, épiage du froment le 22. A Mélan, chant de la caille le 18. A Bonneville, le 18 floraison du sainfoin, le 22 des acacias. A Seythenex, le 6 pommiers en fleurs, le 15 épiage du seigle, le 18 noyers en fleurs, le 31 les sainfoins.

Gelée blanche légère à Mélan le 17, assez forte à Seythenex le 3-4, à Annecy le 5 Vent très violent à Leschaux le 27.

Le Secretaire-Adjoint de la Commission,

Auguste Mangé.

LES HOPITAUX D'ANNECY, LE TRIPOT, LA VILLE DE BOUZ

Les villes murées du moyen âge n'admettaient pas généralement les hôpitaux dans l'intérieur. On n'en trouve aucune trace dans le primitif Annecy. Aussi, lors du premier agrandissement de la ville par l'annexion du quartier de la Halle (rue Grenette), de la rue des Fours (rue de l'Evêché) et de la rue des Fabriques (rue Filaterie), le nouveau mur d'enceinte et le canal d'eau qui le contournait laissèrent l'Hôpital de N.-D. de Liesse en dehors de cette enceinte.

En suite de la fondation de l'Orphelinat par le testament collectif des époux Arbalétrier, en 1308, l'Hôpital ne garda que les pauvres et les orphelins ; les malades furent transportés dans une maison succursale sur la gauche du chemin qui menait à Bœuf — *juxta iter per quod tenditur versus Bous*.

Lorsque la ville fut de nouveau agrandie de la rue du Pasquier et de celle de Bœuf, le mur d'enceinte et le canal du Vassé qui le contournait laissèrent encore en dehors de cette nouvelle enceinte la succursale de l'Hôpital de Notre-Dame, qui se trouva ainsi *extra portam novam de Boust,* comme on le lit dans deux chartes de 1329. L'agrandissement était donc antérieur à cette date. En face de cet hôpital et sur la gauche du canal s'était élevé un des fours publics de la ville, devenu plus tard un hangar des pompes.

Il en fut de même pour l'allongement de la ville à l'extrémité opposée depuis la porte d'Isernon, soit porte Jonathon, jusqu'à la porte du Sépulcre, soit porte de St-Sixt. Cette dernière laissait en dehors l'Hôpital fondé par les chanoines

réguliers du St-Sépulcre, aujourd'hui une partie de la caserne du Sépulcre, l'autre partie ayant formé plus tard la Maison de Charité.

On n'eut pas à prendre la même précaution pour l'Hôpital des Templiers, fondé en 1290 et devenu celui des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem au commencement du XIVe siècle, bien qu'il se trouvât par le nouvel agrandissement dans l'intérieur du *Burgum Annessiaci,* près des quatre chemins du Puits-St-Jean, aujourd'hui café Cochet, car il était destiné aux pèlerins de Jérusalem et non aux malades du pays. Il n'eut pas à se créer de succursale extérieure.

La succursale de N.-D. de Liesse au-delà du pont de Bœuf a été plus tard transformée en maison bourgeoise et magasin, et appartient à M. Grivaz, notaire et maire d'Annecy.

En face, à l'est de la rue, se trouvait l'hôtel du *Pré Carré,* comme il y en avait en dehors de toutes les autres portes pour recevoir ceux qui arrivaient à Annecy pendant la fermeture de ces portes J'en ai fait l'objet d'une précédente communication à la Société, en donnant les noms de quelques-uns, ainsi que de leurs propriétaires aux XVe et XVIe siècles.

Avant l'ouverture des portes, les jours de marché, des personnes sorties la veille se hâtaient de trafiquer des denrées qui devaient être offertes au marché pour laisser aux bourgeois la primeur des achats. Ce trafic anticipé avait laissé au hangar du Pré-Carré le surnom de *Tripot,* qui s'était conservé également à une maison située au-dessus de la porte Perrière, ouvrant sur l'ancienne route de Sévrier et Duingt.

De la porte de Bœuf, on allait, selon le texte cité plus haut, vers l'emplacement de l'ancienne ville de *Bous,* dé-

truite par les Barbares. A mesure que ce tronçon de route se jalonnait de maisons, on l'appela le faubourg de Bœuf. Mais ce n'est qu'au xv^e^ siècle que l'on trouve l'expression de *suburbium Bovis* affectée à ce tronçon.

Quant à la ville de *Bous, Bos* ou *Boutz,* selon les variantes des chartes, j'en ai bientôt trouvé tous les confins, soit par l'examen des fouilles et des trouvailles qui y ont été faites et par les rues, dont la plupart étaient bien reconnaissables, il y a vingt-cinq ans, soit dans les chartes qui concernent le *Territorium de Bous*, et que j'ai collectionnées aux Archives départementales. Elle avait 1,600 mèt. de long sur 5 à 600 de largeur, et était traversée par deux grandes artères dans la direction de Brogny.

C.-A. Ducis.

ROFENSIS

« Le *Rofensis* cité à la page 181 de la *Revue savoisienne*
« n'est autre que Jean Fisher, évêque de Rochester (Rof-
« fensis en latin), créé cardinal le 21 mai 1535, ainsi un
« mois avant son supplice, ordonné par Henri VIII. L'as-
« sertion de La Faye et l'allusion de Viret s'appliquent
« parfaitement à Fisher. »

J'ai cru devoir porter à la connaissance des lecteurs de la *Revue savoisienne* ces quelques lignes, que M. l'abbé Gremaud, professeur au séminaire de Fribourg, a eu l'obligeance de m'écrire. On voit qu'il a trouvé la solution d'une difficulté qui m'avait arrêté dans un passage de la *Replique chrestienne* de La Faye à saint François de Sales. — Voir ma brochure, page 19 (p. 483 du *Bulletin de l'Institut genevois*, t. 26) et mon article sur le mémoire de M. l'abbé Chevalier (page 181 de la *Revue savoisienne, 1886*).

Eugène Ritter.

LE BOURG FÉODAL DU VALENTIN
A TURIN

Traduction libre, analyse et commentaires d'après le catalogue officiel de l'Exposition générale italienne (Section de l'Art rétrospectif).

IV.

Dans un temps où l'on dînait entre neuf et dix heures du matin, on se levait très probablement d'assez bonne heure, et les maîtres du logis devaient en donner l'exemple à toute leur « mesnie ». — Le soin de « l'accoustrement et du pétinage » n'occupaient pas bien longtemps les dames à cette première heure du jour, mais les exercices de la dévotion quotidienne étaient aussi régulièrement observés que dans un monastère [1].

Les enfants, grands ou petits, étaient admis ensuite dans la « chambre du couchier » et venaient « faire l'honneur » au père et à la mère de famille en pliant fort bas le genou devant eux. La chambrière nourrice apportait aussi « l'enfançon » qu'elle avait en garde dans « la chambre du bers », mais fréquemment c'était la mère qui était aussi la « nourrice de lait » du « poupin » ou de la « poupine ». Cette coutume louable était encore suivie dans certaines contrées à la fin du XVI^e^ siècle par les dames des plus nobles familles [2].

1 « Belles filles quand vous prendrez à vous lever, si entrez au service du haut Seigneur et commencez vos Heures, car ce doit estre vostre premier labeur et vostre premier faict » — *Le Livre du chevalier de la Tour, etc.*, incunable. Biblioth. de Genève, f nj bis.

2 « Elle nourrissoit son petit fils de son laict » — écrit Marguerite de Valois, en parlant de la comtesse de Lalain — « ensorte qu'estant l'endemain au festin, assise tout auprès de moi a table..... on lui apporta [le nourrisson] emmaillotté aussi richement qu'estoit vestue la nourrice, pour lui donner à téter .. » — *Mem. de la Royne Marguerite etc.*, p. 94.

Dans certaines maisons, les enfants, les filles « si couvées qu'on leur laissait faire le plus de leur voulenté » entraient ensuite dans le « garde-robe » : sorte de cabinet attenant à « la chambre du couchier, et là mangeoient la soupe ou aucune lescherie » [1], mais c'était le petit nombre qui en usait ainsi, et généralement on attendait qu'il fût au moins « l'heure de tierce » pour se « desjeuner. »

Peu après cette réunion intime, si ce n'était pas un jour férié — car alors on descendait en famille pour ouïr messe au « moustier » de la paroisse — le sifflet de la dame châtelaine appelait dans la salle les chambrieres et les « meschines » servantes du logis. Il existe à Florence au Palais-Vieux une excellente fresque du Bronzino, à peine signalée par les *guides en Italie,* et dont j'ai parlé autre part [2]. Cette intéressante composition, ornement de la chambre d'Eléonore de Tolède, nous montre la duchesse distribuant les travaux domestiques à ses suivantes ; une telle scène d'intérieur se renouvelait très probablement chaque jour dans toutes les demeures seigneuriales. Dans celles de la simple noblesse, la dame et ses filles ne dédaignaient pas de prendre la quenouille et de mettre aussi à l'occasion « les mains à la pâte » locution qui, au XV^e^ siècle, n'était pas, comme pour nous, une vulgaire métaphore [3].

Lorsque l'heure du « past » était venue, et qu'un valet « sergent de cuisine » avait « corné l'eau », on se réunissait pour le diner; « les plus aagés — dit un conteur que j'ai

1 *Le Livre du chevalier de la Tour etc.*, f° IIIj.

2 *Voyages d'artiste en Italie*, p. 241.

3 « Et dés ce que il hucha ....., celle qui par son esbat se estoit prinse à faire pain de froment et avoit toutes les mains pasteuses, tantost en l'estat que elle estoit, saillit au dehors les bras tenduz à son oncle, et luy dist : Mon très cher seigneur et oncle, en l'estat où je ay ouy nouvelles de vous, je vous suis venu veoir. Si, le me pardonnez, car la grand'joye que je ay de vostre venue le m'a fait faire. » — *Le Livre du Chevalier, etc.*, f° Lj.

déjà cité — s'asseans au beau milieu de la table, après avoir prié Dieu par la bouche d'un petit enfant, puis la jeunesse se pesle-meslant sans ordre, sans cérémonie, sans envie..... triomphait de bien mordre et, griffant de bon appétit, chacun disoit le mot..... » [1].

« Après le dîsner, les grâces étant dites et les tables ostées », chacun se rendait où l'appelaient les occupations très variées de la vie journalière : l'entretien des armes, le soin des chevaux, des chiens et des oiseaux de volerie, les violents exercices du corps, si chers à l'ancienne noblesse, occupaient, une grande partie du jour, le seigneur baron et son « coustellier », les fils de la maison, le varlet-page et le fauconnier, tandis que les gros-valets, les hommes serfs et les femmes de corps vaquaient de divers côtés à la « ménagerie ». Quant aux dames du logis, elles passaient la plus grande partie du jour dans leur salle, filaient au fuseau comme leurs filandières, « œuvraient de brodure à la main » ou de haute lisse et quelquefois « harpaient du luth » ou « déchantaient ensemble » ; c'étaient elles qui taillaient et cousaient « leurs surcots et leurs cottardies » sans le secours du « taillandier », elles aussi qui « goderonnaient » leurs coiffes et leurs hauts-bonnets ; enfin la mère de famille et ses grandes filles apprêtaient les drageries et les conserves, composaient les vulnéraires et le thériaque, connaissaient toutes les herbes de la Saint-Jean, aussi bien que l'apothicaire du village pouvait les connaître. Les plus dissertes châtelaines enseignaient aussi à leurs filles la lecture et l'écriture, mais c'était un fait très exceptionnel, car « les choses de clergie » étaient plus particulièrement enseignées aux enfants nobles par le chapelain de la maison et d'ailleurs, dit le Chevalier de la Tour

1 *Contes et discours d'Eutrapel*, p. 304

s'adressant à ses filles, « quant est d'escrire n'est ja besoing que femme en sache rien » [1].

La pratique de la charité était aussi habituelle que les exercices de dévotion pour les dames châtelaines, et la bienfaisance de la plupart d'entre elles était « en commun dire », non seulement dans leur terre, mais encore dans les environs. Elles allaient « aux enterrages » des indigents, « aux nopces des gentifemmes pauvres », les « atournoient » de leur mieux, et leur faisaient fête. Elles visitaient les malades, les « meshaignés » et fréquemment « en avaient la cure », elles confortaient « les veuves délaissées et les filles en orfanité, déconseillées », enfin elles donnaient la passade aux gens « estranges » qui demandaient en lamentant leur viaire, en nom de Monsieur Saint-Julien et « pour le plaisir de Dieu » [2].

On soupait après Vêpres [3], ou plus exactement un peu avant le coucher du soleil. Les filles nubiles et les jeunes veuves s'abstenaient certains jours de ce repas du soir [4]. Dans la belle saison, les maîtres du logis seigneurial allaient

1 « Et pour ce que aucunes gens dient que ils ne vouldroient pas que leurs femmes et leurs filles sceussent rien de clergie ny de escrire, sy dy-je aussi que de escrire n'est ja besoing que femme en sache rien, mais quant de lire toute femme en vault mieux de en scavoir. » — *Le Livre du chevalier de la Tour.... etc.*, f° XL V°.

2 « Apres-disner, se elle scavoit aucune malade ou femme en gésine elle les alloit veoir et visiter et leur faisoit porter de sa meilleure viande, et là où elle ne pouvoit aller elle avoit un valet tout propre sur ung petit cheval qui alloit veoir et visiter les malades la où ils estoient et leur portoit vin et viande. — *Le Livre du chevalier, etc.*, f° LXVIIJ.

3 « Et après Vespre, elle alloit souper se elle ne jeusnoit etc. » — *Ibid.*

4 « Mes chères filles vous devez jeusner tant que vous serez à marier trois jours de la sepmaine pour mieux dompter votre chair qu'elle ne s'esgaye trop.. ..., et se ne pouvez jeusner les trois au moings, jeusnez le vendredy en l'honneur du précieux sang de la Passion Jesu-christ que il souffrit pour nous, et se vous ne le jeusnez en pain et eaue au moings ne mangez pas chose qui pregne mort. » — *Ibid.*, f° V — « et ainsi donc toutes jeunes femmes et espécialement les pucelles et les vefves doivent jeusner pour eux garder chastement..... etc. » — *Ibid.*, f° VJ.

ensuite « à l'esbat » au pourpris, soit au « vergier-potager ». On visitait « les coulons, les poules d'Indie, les avêtes et la conillière », enfin si le pays offrait assez de sécurité pour qu'on pût se hasarder à « passaigier » hors du Bourg, on faisait parfois une chevauchée dans les alentours, les dames allant « à la planchette » et non « à l'estrieu » car cet « estat » n'était pas à l'usage des femmes en ce temps-là [1].

En hiver, la famille seigneuriale se réunissait de nouveau le soir dans la salle « du grand lit », les vieilles gens près du foyer, les jeunes filandières sur les arches-bancs, les enfants s'ébattant « à la cligne-muse » dans les « cornets » obscurs, et les maîtres jouant « aux tables » sous le chandelier suspendu, tandis que les chiens favoris : limiers, allans, ou veautres, s'étalaient paresseusement devant les landiers. Souvent le chapelain du château terminait la « serrée » en faisant « collation » d'une belle légende qu'il lisait à voix haute devant le lectrin. D'autrefois, c'était la mère de famille ou l'une des grandes filles qui lisait couramment et sans se méprendre, dans *Ogier le Danois*, *Merlusine*, le *Calendrier des bergers*, le *Roman de la Rose* [2], et vraisemblablement aussi dans la *Cité des Dames*, car la touchante histoire de Griselidis de Salluces était très populaire et devait toujours être entendue des jeunes filles avec un nouveau plaisir.

Quand tintait le « carrefou » [3], chacun se levait et prenait son congé des maîtres. Si ceux-ci hébergeaient un hôte de considération, on le conduisait dans la chambre qui lui était destinée, et la dame châtelaine lui présentait elle-même « le vin du coucher et les espices ». A huit heures en hiver, à neuf heures en été, la barre-verrouil était tirée

1 Voir Brantôme *Dames illustres*. Vie de Catherine de Médicis, 47.
2 *Contes et discours d'Eutrapel*, p. 305.
3 Voir Etienne Pasquier. *Recherches sur la France*.

dans la chambre du baron, et tout reposait dans un château seigneurial, si ce n'est les archers du guet et ceux de l'ex-charguet [1], ceux-ci étant commandés pour les rondes d'après minuit dans les « corridours ».

Il suffit maintenant, et cette excursion en imaginative dans le passé de la chevalerie, ne doit pas me faire oublier plus longtemps « la roque » du Valentin où nous sommes. J'invite donc à me suivre, ceux qui veulent en achever le parcours.

V.

Outre le petit oratoire particulier de la châtelaine et du seigneur — avec son prie-Dieu, sa table déposée en autel et son triptyque — il existait dans tous les châteaux une chapelle dans laquelle « Messire-Jean », le clerc de la maison, ou quelque « beau père » religieux en séjour disait chaque matin les « suffrages » messes-basses, et aussi la « messe de note » [2] à laquelle assistaient certains jours tous les gens de la maison. La chapelle du Valentin est l'exacte reproduction de celles qu'on voit encore dans un grand nombre de châteaux et notamment à celui d'Issogne. Une « treille » de séparation existait entre le banc destiné à la famille et les sièges des gens de service. Pendant l'Exposition nationale, les curieux se pressaient ici pour voir le magnifique triptyque de l'autel, merveille de l'art flamand au XV^e^ siècle [3].

Quand on sort de la chapelle, il reste à visiter deux chambrettes de peu d'importance, au premier aspect, mais

1 Ronde-major.

2 Messe chantée, grand'messe.

3 Ce triptyque célebre appartient à M. le comte Pansa di Marsaglia, chez lequel un grand nombre de visiteurs, membres du dernier congrès historique italien, ont eu, ainsi que moi, l'occasion de l'admirer à Salluces, grâce à la courtoisie du propriétaire.

qui n'en sont pas moins intéressantes pour un ami du passé, car nous devinons ici les mœurs très simples des gens de service, bien que ces « servants et servantes » fussent toujours en ce temps-là de famille noble. L'une de ces chambres est celle de l'écuyer [1] ou, si on le préfère, de « la fille atourneresse ». On y parvient par un étroit corridor. Ce réduit est meublé d'un lit à pavillon, courtines en étoffe de laine verte et « couvertoir » de même [2], puis d'un lave-mains en bois, d'un coffre à ferrure pour serrer les hardes. On y voit aussi un luminaire en fer forgé, moitié lampe et moitié bougeoir.

L'autre « réduit » — le dernier qu'on montre aux gens obstinés, comme moi, à tout visiter sous prétexte de s'instruire — est la chambrette du « secrétain » ; logement dont le seul mérite (et c'en est un pour l'homme d'étude !) est d'être tout-à-fait paisible et retiré. Un « lectrin » sur lequel avec un peu de bonne volonté on peut écrire, deux chaises pliantes, un « escraigne » à serrer les parchemins, le pennar, le cornet d'encre, puis quelques livres épars sur les meubles composent tout le « ménage » du pauvre chartrier. O gens de lettres d'aujourd'hui ! combien il en est peu d'entre vous qui s'accommoderaient d'une si austère simplicité dans leur cabinet d'étude !

J'ai tout dit, et peut-être plus d'un lecteur va trouver que je suis demeuré longtemps à parfaire mon œuvre descriptive. Mais le sujet m'entraînait, je l'avoue, et les instincts du collectionneur d'objets d'art, au moins autant

1 L'écuyer de chambre faisait le lit du seigneur. — Voir Lacurne de Ste-Palaye, *Hist. de la Chevalerie.* — Mais chez un simple gentilhomme, ce serviteur était aussi écuyer d'écurie et écuyer d'armes, soit *coustelier*.

2 D'après un lit semblable conservé au château d'Issogne.

que les goûts plus sérieux de l'archéologue, m'ont retenu çà et là sur cette intéressante promenade. Je voudrais exprimer encore avant de poser la plume toute mon admiration personnelle pour les promoteurs et les exécuteurs d'une œuvre d'art rétrospectif aussi considérable, et je voudrais aussi féliciter la municipalité turinoise d'avoir acquis pour l'instruction et l'agrément de tous ce curieux castel féodal du Valentin, qui fait l'ornement de ce beau site et que le visiteur ne peut oublier. Mais il y a plus ! Je ne sais quel aimable souvenir de voyage m'a suivi pendant toute cette promenade. Je songeais à la riante vallée d'Aoste, et je croyais visiter, comme autrefois en jeune paysagiste, un de ces romantiques châteaux, fièrement campés sur les collines boisées, si peu connus du touriste étranger et cependant si remarquables. Les pages que je viens d'écrire ont-elles quelques chances d'attirer, sur cette contrée piémontaise — riche de pittoresques beautés, et qu'un nouveau chemin de fer va parcourir — l'attention des artistes, des archéologues, des simples touristes ? Je ne sais, mais il me plait de l'espérer, et c'est avec cette pensée que je dis adieu « au castel féodal du Valentin ».

DuBois-Melly.

ESSAI
SUR LA TRANSPOSITION EN MUSIQUE

PRÉLIMINAIRES.

On a eu sans doute, comme moi, l'occasion d'entendre des amateurs de musique se plaindre de l'impossibilité où ils se trouvent de transposer ; la chose en effet n'est pas facile. Je demandai un jour à un professeur qu'elle était la

méthode employée pour cela : Nous nous servons des clefs, me fut-il répondu. Je me mis à réfléchir sur cette réponse et c'est le résultat de mes réflexions que je livre au public.

Rappelons d'abord quelques principes :

La gamme dite chromatique est composée de 12 notes :

do do♯ ré ré♯ mi fa fa♯ sol sol♯ la la♯ si do

ou

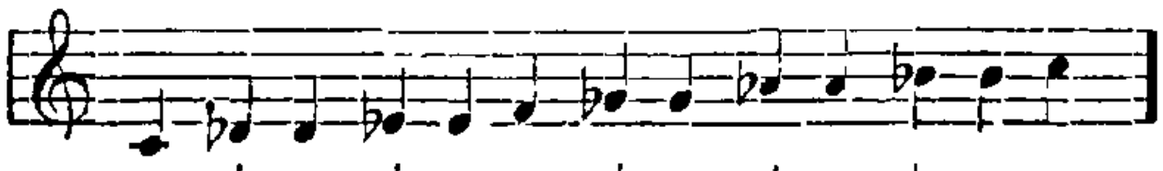

do ré♭ ré mi♭ mi fa sol♭ sol la♭ la si♭ si do

Il y a bien 12 notes, mais il n'y a que 7 noms pour ces notes ; de même pour écrire, il n'y a que 7 signes. Qui ne voit combien cette manière de faire est peu rationnelle ! Les ♯ et les ♭, qu'on a dû ajouter, compliquent comme à plaisir la musique. Le même nom donné à des sons différents déroute celui qui débute. De plus ces complications sont la cause de la plus grande partie des difficultés qu'on rencontre quand on veut transposer. Il serait bien plus simple de donner un nom à chacune de ces notes, par exemple de dire *do, di, ré, ri,* etc., au lieu de *do, do* ♯, *ré, ré* ♯, etc., et d'écrire sans armature à peu près comme suit :

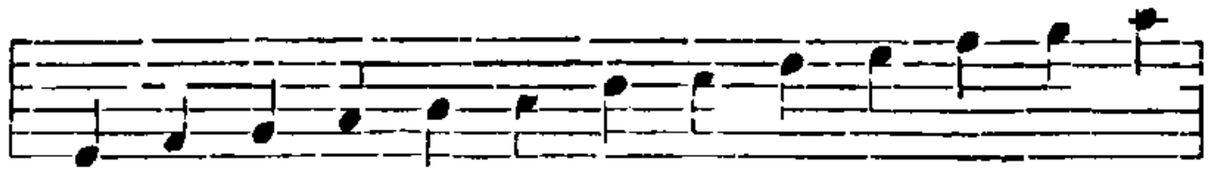

do di ré ri mi fa fi sol sil la li si do

On peut dire, pour excuser le système admis, qu'en principe, il n'y avait que 7 notes ; plus tard on en a ajouté 5 en marquant d'un ♯ ou d'un ♭ les notes primitives. Ainsi, ces complications sont arrivées par la suite naturelle des choses ; et la force de l'habitude nous les fait conserver.

L'écriture de la musique nous rappelle ces nations, qui n'ont pu sortir des éléments dans les sciences mathématiques, parce qu'elles ne connaissaient pas les chiffres arabes. Elle nous rappelle aussi les Chinois dont l'écriture est si compliquée qu'il faut la vie d'un homme pour apprendre à lire et à écrire.

Appelons donc de tous nos vœux des réformateurs et soyons prêts à les écouter.

Mais revenons à notre sujet :

Les physiciens nous disent que les rapports des intervalles musicaux sont des nombres ronds et ils les ont établis comme suit pour les vibrations :

Do	*ré*	*mi*	*fa*	*sol*	*la*	*si*	*do*
1	9/8	5/4	4/3	3/2	5/3	15/8	2

Ces rapports ainsi établis sont inégaux, ce qui me paraît fort sujet à critique. En effet, avec des intervalles inégaux, on ne pourrait pas transposer : en changeant de ton les petits intervalles deviendraient grands, le morceau de musique serait dénaturé, ce qui n'est pas admissible. J'ose donc affirmer que les intervalles musicaux sont égaux et que les vibrations des sons suivent une progression géométrique dont la raison est $\sqrt[12]{2}$ ou 1,059 : ce nombre me paraît tout aussi *rond* que ceux donnés par les physiciens ; il a de plus l'avantage de ne pas admettre de limites dans le nombre des sons musicaux. Dans $\sqrt[12]{2}$, on peut remplacer, on peut subdiviser 12 par un nombre quelconque : dix, cent ou mille, ce qui donnerait une série de sons intermédiaires à ceux qu'on emploie et augmenterait la richesse de l'art musical.

Chez les Romains, l'échelle musicale se composait de plusieurs milliers de notes ; l'étude de la musique était très longue et très difficile, elle se confondait avec l'étude

de la déclamation. On sait que des orateurs, tels que Cicéron, etc., avaient derrière eux, quand ils parlaient à la tribune, un joueur de flûte qui les ramenait dans le ton, lorsqu'ils étaient tentés de s'en écarter.

Ainsi, chez les Romains, la science musicale était plus avancée que chez nous.

Nous diviserons cette étude en trois chapitres : 1° Les tons ; 2° la transposition en lisant ; 3° la transposition des instruments.

Nous joindrons deux tableaux pour faciliter la transposition de la lecture aux personnes qui connaissent toutes les clefs, un autre tableau spécial pour celles qui ne connaissent que trois clefs et enfin nous avons imaginé un petit appareil à l'usage des personnes qui n'en connaissent qu'une.

1° Des tons.

Les douze notes de la gamme chromatique ne sont pas également employées dans un morceau ; on peut dire qu'on ne se sert que des sept notes primitives (*do, ré, mi, fa, sol, la, si, do*). L'ensemble de ces sept notes s'appelle octave. Voici à quoi servent les cinq autres.

Quand on se sert des notes primitives, la 1re note de l'octave est *do* ; mais cette note n'est pas toujours nécessairement la 1re. On peut prendre une autre note quelconque pour la 1re ; celle-ci s'appelle alors *tonique* parce qu'elle donne son nom à l'octave ou *ton* dans lequel on joue. Ainsi, quand on dit qu'un chant est écrit en ton de *fa* ou de *si* ♭, c'est qu'on prend le *fa* ou le *si* ♭ pour la première note de ce chant. (On appelle aussi *ton* l'intervalle des notes, ce qui cause une confusion regrettable. Afin de l'éviter, je compterai par *demi-tons* quand il s'agira des intervalles musicaux.) Si on prend *mi* pour tonique, la 2e note de

l'octave ne peut pas être *fa* parce que, entre la 1re et la 2e note, il doit y avoir deux intervalles d'un demi-ton ; il faudra prendre *fa* ♯, etc. En résumé, l'octave étant composée des notes *do, re, mi, fa, sol, la, si, do,* c'est-à-dire des 1re, 3e, 5e, 6e, 8e, 10e et 12e notes de la gamme chromatique, il faut, quand on change de ton et pour former la nouvelle octave, prendre les 1re, 3e, 5e, 6e, 8e, 10e et 12e notes en commençant à compter par la tonique. On peut ainsi former le tableau suivant :

PREMIER TABLEAU.

NUMÉROS DES TONS	NOMBRE des accidents	TONIQUES	OCTAVES CORRESPONDANTES							
1er	0	DO	ré	mi	fa	sol	la	si	do	
2e	5 ♭	RE ♭	mi ♭	fa		sol ♭	la ♭	si ♭	do	ré ♭
3e	2 ♯	RE	mi	fa ♯		sol	la	si	do ♯	ré
4e	3 ♭	MI ♭	fa	sol		la ♭	si ♭	do	ré	mi ♭
5e	4 ♯	MI	fa ♯	sol ♯		la	si	do ♯	ré ♯	mi
6e	1 ♭	FA	sol	la		si ♭	do	ré	mi	fa
7e	6 ♯	FA ♯	sol ♯	la ♯		si	do ♯	ré ♯	mi ♯	fa ♯
	6 ♭	SOL ♭	la ♭	si ♭		do ♭	ré ♭	mi ♭	fa	sol ♭
8e	1 ♯	SOL	la	si		do	ré	mi	fa ♯	sol
9e	4 ♭	LA ♭	si ♭	do		ré ♭	mi ♭	fa	sol	la ♭
10e	3 ♯	LA	si	do ♯		ré	mi	fa ♯	sol ♯	la
11e	2 ♭	SI ♭	do	ré		mi ♭	fa	sol	la	si ♭
12e	5 ♯	SI	do ♯	ré ♯		mi	fa ♯	sol ♯	la ♯	si

On voit que, comme il y a 12 notes, on peut jouer en 12 tons différents. On voit aussi qu'on marque avec des ♭ les 2e, 4e, 6e, 9e et 11e tons et les autres avec des ♯. Le 7e peut être marqué avec des ♯ ou des ♭. Ces dispositions sont employées pour n'avoir pas trop de ♯ ou de ♭ à la clef et pour ne pas confondre les tons quand il n'y aurait qu'un ♯

ou qu'un ♭. *Les 5 notes supplémentaires s'emploient donc quand la tonique est autre que* do*;* elles s'emploient aussi dans les gammes mineures dont nous ne parlerons pas, vu leur peu d'intérêt pour notre étude particulière.

Les ♯ et les ♭ se placent à la clef comme suit :

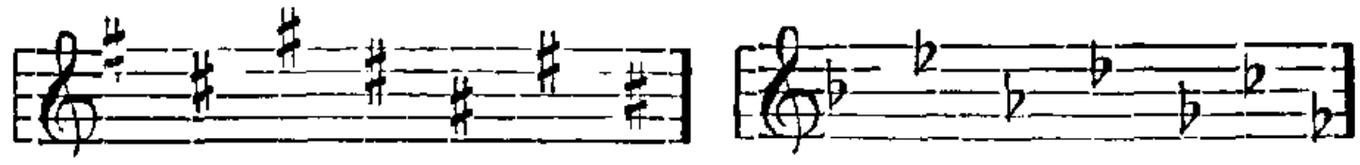

fa do sol ré la mi si si mi la ré sol do fa

Les ♯ sont placés par quintes successives de 7 demi-tons en montant et les ♭ par quintes successives de 7 demi-tons en descendant.

On rencontre quelquefois des doubles dièzes 𝄪 ou des doubles bémols 𝄫, ils élèvent ou abaissent la note de deux demi-tons.

S'il y a des accidents à la clef, on reconnaîtra la tonique en cherchant qu'elle est la position du dernier ♯ ou ♭ sur la portée et alors, pour les ♯, la tonique est la note qui est d'un demi-ton plus élevée ; pour les ♭, la tonique est la note qui est de 5 demi-tons plus basse. Ainsi, le dernier ♯ à la clef étant *do* ♯, la tonique est la note qui suit, c'est-à-dire *ré*. Le dernier ♭ à la clef est-il *ré* ♭, la tonique sera *la* ♭ (5e note en descendant depuis *ré* ♭ dans la gamme chromatique).

Je désignerai le ton par le nombre de ♯ ou de ♭ qui sont à l'armature.

Dans le Tableau Ier, page 237, il y a un demi-ton d'intervalle entre celui qui précède ou celui qui suit.

Si donc un chant est en *mi* (5e ton) et qu'on veuille l'élever de 3 demi-tons, on prendra 5 + 3 = 8, c'est-à-dire le 8e ton, on fera ainsi ce qu'on appelle une *transposition*.

(*A suivre.*) Dr Girod.

CHANSONS DE JOSEPH BÉARD

Naissance de Curosset [1].

(Air du *Coq-à-l'âne.*)

D' sés Curossët, ma mâr' m'a ptâ
U mondo diès rna bâlla.
Mon pâr' l'avâit jhà tant portâ
Quë l' n'avâit plyës d' brëtalla.
D' n'itou pâs pës grand
Q' la coéssë d' mon grand,
Le jhor q' ma poura mârë
Më dzët : Pouro ptiout,
D' m'ê vais sur ton cou
Rfianquâr l' paquët d' ton pâre.

Je suis Curosset, ma mère m'a mis au monde dans une hotte. Mon père l'avait déjà tant portée qu'elle n'avait plus de bretelle. Je n'étais pas plus grand que la cuisse de mon grand-père, le jour que ma pauvre mère me dit : Pauvre petit, je m'en vais sur ton cou remettre le paquet de ton père.

Dâipoés rli jhor, pouro cucort,
D' peurto ma pacotillë,
Et p' lôs çhmins d' vais cmë l'éscargot
Q' roule avoéc sa coquillë.
P' la bise, për l' vêt,
Qu'él fassë beau têps,
Qu'él plyuve à groussës cârës,
Tojhors curossët,
D'ai l' cul dzos l' paquët
Ét d' roulo cmë mon pârë.

1 On entend sous le nom de *curosset* un marchand forain qui porte tout son avoir sur son dos; dans certaines parties de la France on dit *cul blanc*

Depuis ce jour, pauvre vagabond, je porte ma pacotille, et par les chemins je vais comme l'escargot, qui roule avec sa coquille. Par la bise, par le vent, qu'il fasse beau temps, qu'il pleuve à grosses averses, toujours marchand forain, j'ai le derrière sous le paquet et je roule comme mon père.

Mon pârë, maitre Curossët,
Passà tojhors p'r on crâno.
Jamais për portâr son paquët
El n'ut besoê dé r'n âno.
P' allâr maraudâr,
Et partot rôdâr,
Al' avàit d' jhambës rârës.
Et diês lôs marçhirs
P' savàir raccroçhir,
Nyon n'égalà mon pârë.

Mon père, maître Curosset, passa toujours pour un brave. Jamais pour porter son paquet, il n'eut besoin d'un âne. Pour aller marauder et partout rôder, il avait des jambes rares. Et dans les marchés pour savoir attraper le monde, personne n'égala mon père.

Dë dozë frârës d' sés l' cadët,
Mais, grâce à ma dégaîna,
Ma poura mârë, quand l' më fet,
L' në pardët pâs sa pêna.
P' roulâr mon ballot
P' lés fàir' et partot,
D'ai d' jhambës q' n'ont poèt d' târë,
Et për filoutâr
Rlôs quë vgnont p' açhtâr,
D' vâillo për l' moês mon pârë.

De douze frères je suis le cadet, mais grâce à ma dégaine, ma pauvre mère, quand elle me fit, elle ne perdit pas sa peine. Pour porter mon ballot par les foires et partout, j'ai des jambes qui n'ont point de taie, et pour filouter ceux qui viennent acheter, je vaux au moins mon père.

Mon pâr' n-ê féit tant qu à la fin,
Ê vgnêt d' çaquinta fàirë,

El fut rencontrâ sur son çhmin
P'yon q' lo baillà për bàirë.
Mon pârë fut biu !
Nos n' l'ins jamais rviu,
Ni mài, ni tôs môs frârës.
Et, pouro cucort,
Mài, d' attêdo oncor
Le lëup qu'a mdyà mon pârë.

Mon père en fit tant qu'à la fin, en revenant de certaine foire, il fut rencontré sur son chemin par quelqu'un qui lui donna pour boire. Mon père fut bu (*disparut*), nous ne l'avons jamais revu, ni moi, ni tous mes frères. Et moi, pauvre vagabond, j'attends encore le loup (*l'echafaud*) qui a mangé mon père.

Portrait de Curosset.

(Air du *Juif errant.*)

Rmëlyi, qu'âm' lés novèllës
Et lés brâvës çhanfons,
T'ê savâs jhà bin d' bëllës,
Faitës sur tôs lôs tons ;
El n' të manquâvë plyës
Quë rlés du Curossët.

— **Rumilly, qui aimes les nouvelles *du jour* et les jolies chansons, tu en savais déjà bien de belles, faites sur tous les tons, il ne te manquait plus que celles de Curosset.**

T'âs viu lôs' âtros viajhos
La bétyë qu'a fait l' Thiou [1],
T'âs viu diês l' têps du siéjo
Le poêrc qu'a mdyà l' varrou [2] ;

1 Le Thiou, cours d'eau qui sort du lac d'Annecy et traverse cette ville.
2 Allusion aux facéties, très répandues dans la région, touchant le siège de Rumilly, en 1630.

Mais t' n'âs rê viu par'-tyë
D' coriëux cmë l' Curossët.

— Tu as vu les autres fois *(autrefois)* la bête qu'a fait le Thiou ; tu as vu dans le temps du siége *de Rumilly* le porc qui a mangé le verrou ; mais tu n'as rien vu par ici de curieux comme Curosset.

On' a jhà bin viu d' pôtës
Et d' groês faits cmë d' sabots ;
On' a jhà bin viu d' piôtës
Sëtës cmë ron' écot ;
Mais t' n'âs rê viu par'-tyë
P' corir cmë l' Curossët.

— On a déjà bien vu des babines et des groins faits comme des sabots ; on a déjà bien vu des pattes sèches comme un cotret, mais tu n'as rien vu par ici pour courir comme Curosset.

On' a jhà bin viu d'hommos
Qu'on farët bin d' çhâtrâr,
Dë rlôs quë diês Sodômo
Le bon Diu fët brulâr,
Mais nyon de rlôs'-ityë
N' fut çhin cmë l' Curossët.

— On a déjà bien vu des hommes qu'on ferait bien d'eunuquer, de ceux que dans Sodome le bon Dieu fit brûler, mais pas un de ceux-la ne fut chien comme Curosset.

Y a d' marchands q' vôs filout'ont,
Et q' vôs vêd'ont çhiz lëux
D' marchandies quë vôs coût'ont
Trêt'-six coups lëur valëur ;
Tot cê n'ëst q' d'apprêtëts
Uprés du Curossët.

— Il y a des hommes qui vous filoutent, et qui vous vendent chez eux des marchandises qui vous coûtent trente-six fois leur valeur ; tout ça n'est que des apprentis auprès de Curosset.

On çhin d' na coffa sorta
On poêrc, on lëup-garou,
Onna bétyë pës borta
Q' la bétyë qu'a fait l' Thiou,
N'y ëst rê quë tot cê-tyë,
S' vôs n'iz viu l' Curossët.

— Un chien d'une salle espèce, un porc, un loup-garou, une bête plus vilaine que la bête qu'a produit(e) le Thiou, ce n'est rien que tout cela, si vous n'avez vu Curosset.

Y a d'hommos quë vôs trët'ont
Për dvant ê bons sêblyants,
Et quë p' darrir vôs guét'ont,
P' vôs fotre on cou d' boryant ;
P' fairë dë rlôs coups tyë,
N'y a poêt cmët l' Curossët.

— Il y a des hommes qui vous traitent par devant en (*avec de*) bons semblants, et qui par derrière vous guêtent pour vous donner un coup de traître ; pour faire de ces coups-la, il n'y *en* a point comme Curosset.

Y a d'hommos q' vôs' accroçh'ont
Pér vôs païr dmi-pot,
Et aprés, q' vôs' u rprôçh'ont
U q' vôs font païr l'écot ;
P' fairë rlôs tors d' goblët,
N'y a poêt cmë l' Curossët.

— Il y a des hommes qui vous accrochent pour vous payer *un* demi-pot, et qui ensuite vous le reprochent, ou qui vous font payer *leur* part ; pour faire ces tours de gobelet, il n'y *en* a point comme Curosset.

L's âtros coups, diês lés rognës
Qu'on çharçhive à quâqu'on,
On lo dzivë : Charognë,
Coquin, volor, fripon ;
Mais yore on' a tot dët,
Quand n's ins dët ; *Curossët*.

— Les autres fois (*autrefois*) dans les chicanes qu'on cherchait à quelqu'un, on lui disait : Charogne, coquin, voleur, fripon ; mais maintenant on a tout dit, quand nous avons dit *Curosset.*

T' sâs bin qu'à Fénestrëllë
L' borriau n-ê pêd mais d'yon,
Q' në vaut pâs lés ficëllës
Q' lés sêrv'ont d'étranglion ;
Jamais él n'ê pêdët
Dë s' gueux quë l' Curossët.

— Tu sais bien qu'à Fénestrelle (prison d'Etat, en Piémont), le bourreau en pend plus d'un qui ne vaut pas les ficelles qui leur servent d'étrangloir, mais jamais il n'en pendit d'aussi fripons que Curosset.

S'ést vrai qu'y a d'indulgêcës
Për rlôs q' tuont lés sarpêts,
Tài q' vus fair' pénitêcë
Dés pëtyàs q' t'âs commët,
Diu t' pardnëras pranët,
S' të pus tuâr l' Curossët.

— S'*il* est vrai qu'il y a des indulgences pour ceux qui tuent les serpents, toi qui veux faire pénitence des péchés que tu as commis, Dieu te pardonnera entièrement, si tu peux tuer Curosset.

A. Constantin.

SOCIETE D'HISTOIRE NATURELLE DE CHAMBÉRY

LA CLUSE DE CHAILLE

A la cluse de Chaille, le Guiers coule entre deux grandes murailles de rochers jurassiques et crétaciques.

Dans le bas, sont des calcaires gris café au lait, à taches roussâtres avec nombreuses nérinées du portlandien ; sur eux, est un calcaire gris à pâte fine et rognons noirs dissé-

minés sur une épaisseur d'environ 8 mètres. Puis, dans la carrière, à la base, est un banc à rognons noirs et gris de 0m28 d'épaisseur ; surmonté de 2m de bancs de calcaire gris, à pâte fine, et d'un deuxième banc à rognons noirs et bruns de 0m25 d'épaisseur. Je n'ai trouvé dans ces dépôts aucun fossile. Mais, vers la Corniche, le deuxième banc à rognons, est surmonté par 2m environ de calcaire gris, compact, avec grands gastéropodes rappelant *Natica leviathan ?;* immédiatement sur ce calcaire, est un banc marneux de 0m40 d'épaisseur, avec rognons de calcaire gris caverneux. C'est la couche *q* de la coupe de M. Maillard. J'ai trouvé, dans les rognons de calcaire, des fossiles d'eau douce ; ayant communiqué ces fossiles à notre savant confrère, il me répond : « Vous avez recueilli dans cette couche une très bonne *Physa Bristovi* (Forbes), un autre exemplaire de *Physa* peut-être de la même espèce, mais un peu douteux, puis des *Paludines*. La nature nymphéenne de cette couche est donc indubitable. »

Ce banc du purbeck est surmonté par un calcaire gris, cendré, avec amas de rognons noirs à la partie inférieure (0m50). J'y ai trouvé des *Tylostomes* et vers la Corniche des *Cérithes* avec matières bitumineuses. Ce banc est recouvert de 0m25 environ de marnes noires dans lesquelles M. Maillard cite : *Physa et tests noirs de coquilles*. A leur tour, ces marnes noires sont recouvertes par 4 à 5m de calcaire gris, à pâte fine, alternant avec des marnes à rognons noirs. On y trouve *Isocardia pertruncata* (Maillard) dans le bas ; avec des *Tylostomes* et un banc à ammonites dans le haut. Puis, brusquement les dépôts changent de couleur ; de noirs, gris cendré ou bruns, ils passent au jaune pain d'épice ; c'est alors que commencent les gros bancs de calcaires compacts du Valanginien inférieur.

Il résulte de cette coupe que deux bancs — le premier

ayant 0m40 d'épaisseur et le deuxième 0m25 — renferment des fossiles d'eau douce, et que c'est entre ces bancs que l'on trouve le calcaire gris cendré, avec amas de rognons noirs à la partie inférieure, matières bitumineuses, *Cérithes* et *Tylostomes*. Soit 1m50 à 2m d'épaisseur pour ces dépôts. Au-dessous, on a 2m de calcaire gris, compact, avec grands gastéropodes offrant les caractères de *Natica leviathan?* M. Maillard m'écrit : « Il y a trois ans, j'avais bien trouvé un fragment de tour de grand gastéropode qui avait quelque ressemblance avec *Natica leviathan;* mais, comme il était mauvais et de plus pas trouvé en place, je n'en ai pas fait mention. » Ceux que j'ai ont été trouvés en place ; mais ces échantillons étant en assez mauvais état, il est nécessaire d'attendre de nouveaux faits pour se prononcer affirmativement au sujet du rattachement de ces 2m de calcaire gris, compact, au Valanginien. Quoi qu'il en soit, ces 2m de calcaires gris sont marins, ainsi que ceux qu'ils recouvrent ; et cependant on y trouve deux bancs à rognons noirs et bruns, c'est-à-dire le faciès purbeckien.

Enfin, au-dessus des dépôts à fossiles d'eau douce, le faciès purbeckien subsiste encore sur une épaisseur de 4 à 5m, d'abord avec fossiles saumâtres, puis marins à la partie supérieure; c'est en effet dans un des derniers bancs qu'ont été trouvés plusieurs fragments d'ammonites.

Dans son supplément à la monographie des invertébrés du purbeckien du Jura, M. Maillard dit (page 8) : « Nous avons donc véritablement, à la cluse de Chaille, dans la couche *l*, des fossiles d'eau douce, quoique indéterminables. » Ayant eu l'occasion d'en recueillir dans une couche un peu inférieure quelques exemplaires assez bien conservés, je les ai envoyés à M. Maillard qui a bien voulu les déterminer, et comme ces dépôts purbeckiens de la cluse de Chaille sont aux portes de Chambéry et ont pour nous une

grande importance, j'ai cru utile de communiquer ces faits à la Société d'histoire naturelle.

Dr Hollande.

LES TULIPES D'AIME

Lettre de M. Marjollet, notaire à Aime, au président de la Société d'histoire naturelle de Savoie sur les tulipes d'Aime.

Aime, le 9 mai 1836.

Monsieur le Président,

J'ai regretté de n'avoir pu tenir ma promesse en automne et d'avoir été obligé de vous envoyer les tulipes d'Aime en avril, pendant la végétation, au risque d'empêcher la floraison pour cette année et peut-être encore au printemps prochain, et de retarder ainsi vos observations. Vous y trouverez, je crois, trois espèces bien distinctes :

1° *Tulipa Sylvestris,* très commune dans tous les champs bordant la route nationale à l'ouest d'Aime, surtout dans les champs mal cultivés, où on la ramasse en quantité lors des labours, avec les oignons de Muscari, pour les détruire ;

2° *Tulipa oculus solis,* dans les mêmes champs, mais beaucoup moins abondante ;

3° *Tulipa,* que je suppose être *Didieri,* parce que je ne l'ai point trouvée décrite dans les flores que j'ai pu consulter.

On trouve bien encore la *Tulipa Gessneriana* dans les jardins, mais je ne l'ai point encore rencontrée dans les champs, et mon envoi ne doit pas en contenir.

La prétendue *Didieri* n'existe aux environs d'Aime, à ma connaissance, que dans un champ appartenant à Charles Roche, sur le territoire de la commune de Macôt, à environ 400 mètres du pont sur l'Isère reliant Aime à Macôt.

Aux environs d'Aime, les tulipes n'existent nulle part dans les prés naturels, les pâturages ou les terrains incultes, mais seulement dans les champs labourés et à peine sur les lisières de ces champs. De là on peut conclure qu'elles y ont été apportées primitivement avec les litières et les fumiers, ou bien encore avec les bulbes du *Crocus Sativus*, dont la culture, assez répandue à Aime, n'a disparu que depuis quatre ou cinq ans ; tellement que, dans les champs où abondent les tulipes, on rencontre encore parfois en octobre, parmi les blés, des touffes égarées de fleurs de *Crocus Sativus*.

Si l'on n'admet pas l'introduction des tulipes avec le safran, on pourrait supposer que les premières bulbes en ont été rapportées des croisades par quelques membres de familles nobles, dont les maisons fortes subsistent encore à Aime aujourd'hui ; que ces bulbes ont été d'abord cultivées dans les jardins, et qu'elles se sont ensuite répandues dans les champs avec les débris et les fumiers. Cette supposition semblerait plus probable que celle de l'introduction par les bandes nomades des Sarrasins, qui n'ont parcouru notre pays que pour le ravager, et non point pour y planter, comme ils ont pu le faire en Espagne, où ils étaient sédentaires.

En vous priant d'excuser la liberté que je prends de vous entretenir si longuement, j'ai l'honneur de vous présenter mes salutations les plus respectueuses.

Signé : Marjollet.

(Revue Savoisienne.) *Le Directeur-gérant :* A. Constantin.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 30 juin 1886.

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT.

M. LE PRÉSIDENT procède au dépouillement de la correspondance qui comprend :

1° Invitations de différentes sociétés savantes françaises et étrangères de prendre part à leurs réunions, ou congrès ;

2° Lettres de remerciements de MM. Charles Buet, Blanchard et Périn, nommés membres de la Société dans la dernière séance ;

3° Lettre de M. Riondel, géomètre à Samoëns, qui, à diverses reprises, a déjà fait don de manuscrits, de notes historiques qu'il a compulsées, et qui vient de faire déposer à nos archives un nouveau travail intitulé : « Recueil des mots les plus remarquables du patois du canton de Samoens. »

La réunion décide qu'une lettre de remerciements soit adressée à notre honoré confrère de Samoëns.

M. PISSARD, trésorier de la Société, rend compte de sa gestion, qui est approuvée, et pour laquelle M. le Président lui adresse des remerciements au nom de tous.

LE MÊME, qui s'occupe activement du classement des archives municipales, donne connaissance d'une délibération prise par le Conseil municipal d'Annecy à la suite d'un mouvement populaire qui eut lieu le 31 août 1789. La Société charge un de ses membres de faire les recherches nécessaires dans la correspondance intendancielle pour éclaircir cette affaire, qui est restée complètement ignorée jusqu'à ce jour.

Savoie (Haute) 3.
D.2.

A propos du *Château-Branlant*, M. Ducis cite trois actes de 1293, 1294 et 1295 passés *in operatorio Johannis de Pellionay in angulo pontis de petra*. Il croit qu'il s'agit du pont de pierre appelé *Morent*, c'est-à-dire fixe, à demeure, par opposition à pont-levis. Ce pont se trouvait sur la voie qui partait du Château dans la direction de la ville de *Bouz*, Brogny et Genève. Il ne peut être question du pont de Notre-Dame près de la pharmacie Calloud ; car dans les Chartes de cette époque, il y avait la *porta de fabricis* sur ce pont ; ni du pont de Bœuf, puisqu'il y avait aussi sur ce pont *porta nova de Bouz*.

Le pont de pierre aura succédé au pont-levis lors du premier agrandissement de la ville jusqu'au pont Notre-Dame. Celui-ci, devenu le pont-levis, a dû être changé en pont fixe, lors du second agrandissement jusqu'au pont de Bœuf. C'est pourquoi l'on trouve *porta nova de fabricis* en 1327.

M. Serand ajoute que la chapelle érigée sur le pont Morens en l'honneur de saint Georges était du patronage de l'ancienne famille d'Eymion d'Annecy. On connait deux autres ponts du nom de Morens, l'un à Beaufort, l'autre à Flumet, existant déjà au XV^e^ siècle.

Quant au pont Morand de Lyon, cette appellation lui vient du nom de l'architecte.

M. Constantin, rendant compte d'un beau manuscrit sur Pierre-le-Grand, don de M. Jules Philippe, dit que la plupart des anecdotes contenues dans ce volume se retrouvent déjà dans des recueils imprimés, et que beaucoup d'entre elles sont aujourd'hui parfaitement controuvées.

M. l'Archiviste dépose sur le bureau les dons et échanges reçus.

Le Secrétaire, A. Constantin.

CHRONIQUE SAVOISIENNE

Congrès de Thonon. — A la liste des lectures annoncées dans le dernier nº de la *Revue*, p. 220, il convient d'ajouter :

1º *Légende savoyarde,* par M. Charles Buet, de la Société Florimontane et de l'Académie de Savoie.

2º *Administration de la ville d'Evian, en 1653, d'après le journal du premier syndic,* par M. André Perrin, de la Société Florimontane et de l'Académie de Savoie.

Académie de Savoie. — Dans la séance du 4 février, M. Morand, le nouveau secrétaire général, a fait une communication intéressante sur les différentes phases par lesquelles ont passé, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours, la paroisse de St-Pierre de Maché et celle de St-Léger, à Chambéry.

— Dans la séance du 18, M. Perrin signale différents documents relatifs au premier monastère établi à Chambéry et présente en même temps une analyse de deux nouvelles publications : la « Chronique de l'Abbaye d'Ainay par J.-M. de La Mure » (réédition) et le « Grand Cartulaire d'Ainay » publié par Charpin, Feugerolles et Guigue.

M. Morand donne connaissance de son rapport annuel sur les travaux de l'Académie en 1885.

— Dans sa séance du 4 mars, M. Pillet fait part à l'Académie de la perte qu'elle vient de faire en la personne de M. Léon Charpy, membre correspondant, conservateur du Musée d'Annecy ; il rappelle à cette occasion les travaux de ce savant et modeste géologue sur lequel on avait fondé un légitime espoir pour une étude sérieuse de la géologie et de la minéralogie de la Haute-Savoie.

Viennent ensuite deux communications dont l'une a rap-

port à un ouvrage encore sous presse de M. Duc, chanoine de la cathédrale d'Aoste, sur Mgr Ph.-A. Bailly, évêque d'Aoste, né à Grésy-sur-Aix, en 1605 ; l'autre est relative à un manuscrit provenant d'un couvent d'Annecy et contenant de précieuses données sur l'histoire du pays et la guerre de 1690-1697. L'auteur de ces « Notes pour la guerre de Savoye » est F.-L. de Lucinge, prieur du couvent de St-Dominique d'Annecy.

— La séance du 18 mars est présidée par M. l'avocat Descostes, qui prend pour la première fois possession du fauteuil de la présidence d'une manière effective. A cette occasion il renouvelle à l'Académie l'expression de sa vive gratitude pour l'honneur qu'elle lui a fait en l'élevant au siège présidentiel.

Après s'être occupée de différents ouvrages déposés sur le bureau, entre autres, de « Mes noces d'or scientifiques » par M. J. Bonjean, pharmacien, une des gloires de la Savoie, l'Académie entend la lecture faite par son secrétaire du récit d'un « Voyage de Grenoble au mont Cenis en 1784. »

— Dans sa réunion du 15 avril, son secrétaire lui présente le compte rendu d'un mémoire important : « Nouvelle description géologique et paléontologique de la colline du Lémenc, à Chambéry, » par M. L. Pillet. Les conclusions de ce nouveau travail de l'éminent géologue savoisien sont les mêmes que celles qu'il avait émises, il y a onze ans, sur le même sujet. Avec la finesse d'observation, la sagacité et la sûreté de méthode qui le distinguent, on peut être certain qu'il apporte cette fois-ci, dans la question si controversée de la nature du calcaire de Lémenc, des arguments décisifs qui mettront fin aux querelles d'Allemand que sa première thèse avait fait surgir de toutes les failles des trois étages admis par notre savant compatriote.

— La plus grande partie de la séance du 6 mai a été remplie par des comptes rendus sur les récentes publications de quelques membres de la Société. A la suite de la lecture d'une notice biographique sur le peintre Hugard, de Cluses, auquel ses compatriotes ont l'intention d'élever une statue, l'Académie s'associe à cette œuvre patriotique par une souscription de 100 fr.

Le principal intérêt de cette séance s'est porté sur les comptes rendus de quelques récentes publications faites par des membres de la Société, entre autres, sur la « Consultation du Président Favre » par M. Jules Vuy, qui a paru dernièrement dans la *Revue savoisienne,* n° 4, et sur la traduction aussi élégante que fidèle d'un ouvrage anglais touchant le « Traitement de la Phtisie par l'hygiène et le climat » par M. le Dr Brachet, qui a déjà publié une vingtaine de publications, toutes relatives à la physiologie et au traitement de maladies spéciales. L'on sait que le Dr Brachet a plus fait que tout autre pour faire connaître les eaux d'Aix-les-Bains à l'étranger, surtout en Angleterre, en Russie et en Suède. Plus d'une fois il nous a été donné, il y a une douzaine d'années, de lire dans les journaux russes, polonais et suédois des articles dont il a été l'inspirateur. Il est vrai de dire que sa tâche lui a été facilitée par ses relations avec les sommités sociales et scientifiques de ces pays, mais cela ne nous exempte pas de rendre hommage en cette occasion au patriotisme, au savoir et au désintéressement de ce vaillant défenseur d'Aix-les-Bains.

Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. — Ce n'est pas sans un vif plaisir que nous avons vu cette Société donner au public le compte rendu de ses séances par la voie des journaux périodiques. Il y a avantage d'une part à stimuler par la publicité l'ardeur au travail et de l'autre à

ne pas attendre une année entière avant d'initier le public aux questions qui ont été agitées au sein d'une assemblée formée des forces intellectuelles du pays. Avant de donner le résumé des séances de cette Société, qu'on nous permette d'en rappeler ici succinctement l'histoire.

Fondée, en 1855, par MM. J. Dessaix, auteur de « La Savoie historique », François Rabut et Claude Saillet, tous les deux alors professeurs au collège de Chambéry, elle compta bientôt 112 membres effectifs. Certainement on peut attribuer la plus grande part d'un tel succès au zèle des membres fondateurs, mais on peut ajouter que sa création répondait réellement à un besoin de l'époque ; le mouvement littéraire commencé en 1847 s'accentuait chaque année davantage. Les encouragements, pas plus que les adhésions, ne lui firent défaut dès son début : la ville de Chambéry et le gouvernement sarde ne tardèrent pas à lui témoigner leur sympathie d'une manière effective ; M. le comte Pillet Will, ce généreux bienfaiteur de toutes les institutions et œuvres utiles dans les deux départements savoisiens, lui fit un don de mille francs en 1859, ce qui permit à la Société de fonder un prix d'histoire.

L'annexion de la Savoie à la France ne fit qu'accroître sa prospérité ; le gouvernement français lui accorda des subsides annuels et des récompenses, et, en 1881, il la reconnut comme établissement d'utilité publique.

Pendant les trente années d'existence qu'elle compte, elle a donné 23 volumes de Mémoires, et le 24e est sous presse ; la justice exige qu'on reconnaisse que c'est surtout dans ces dernières années que sa vitalité et sa prospérité se sont hautement affirmées, et que c'est au zèle et au dévouement de son savant président actuel, M. Mugnier, conseiller à la Cour d'appel, qu'elle en est principalement redevable.

— Dans la séance du 24 janvier, la Société procède au

renouvellement de son bureau en nommant MM. Fr. Mugnier, président ; L. Rabut et Marie-Girod, secrétaires ; A. Toubin et J. Carle, bibliothécaires ; Perrot, trésorier. Admission de deux nouveaux membres effectifs, M. le comte de Pateck de Prantzwick et M. Dénarié, architecte. Communication de M. Rabut sur un méreau, ou jeton de présence, du chapitre de la Ste-Chapelle de Chambéry, et remontant au temps de la régence de Mme Yolande, femme d'Amédée IX (1472). Il énumère ensuite les portraits historiques existant au musée départemental et ceux dont l'acquisition est à faire pour compléter cette collection si précieuse pour notre histoire nationale. Au nombre des portraits les plus remarquables que possède le Musée de Chambéry, il cite ceux de Victor-Amédée Ier, René de Savoie, Louise de Savoie, Catherine d'Autriche (portrait en pied), Anne de Lorraine, cardinal de Brogny, cardinal Gerdil, René Favre, F.-A. Milliet, archevêque de Turin.

M. Marie-Girod présente le dessin d'un contre-cœur de cheminée en fonte existant dans la maison de M. Revel, à St-Jean-d'Arvey ; cette pièce de fonte (1776) est remarquable par le nombre et la beauté des ornements.

M. Mugnier présente des lettres-patentes sur parchemin délivrées à Annecy, en 1544, par Charlotte d'Orléans à Claude de Ridde, et fait ressortir les particularités de ce document par lequel la veuve de Philippe de Savoie, 1er comte de genevois, établissait C. de Ridde châtelain et fermier de sa seigneurie. *(La suite au prochain n°.)*

Bibliographie. — Le tome XI de la IIIe série des « Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie », qui a paru ce printemps, renferme :

1° *Compte rendu des travaux de l'Académie de Savoie,* en 1885, par M. Morand, secrétaire.

2° *Le comte Humbert Ier, aux Blanches mains,* d'après les « Recherches et documents » du baron Carutti de Cantogno, par M. le comte Amédée DE FORAS.

3° *Rapport sur le concours de poésie de 1884,* par M. DESCOSTES.

4° *Les Mosaïques du Hall du Cercle d'Aix-les-Bains,* par M. BARBIER.

5° *L'abbé Martinet.* Discours de réception prononcé par M. le comte Régis FERNEX DE MONGEX.

6° *Réponse au discours de réception de M. le comte Fernex de Mongex,* par M. L. PILLET.

7° *Aperçu des institutions militaires de la maison de Savoie, de 1559 à 1796.* Discours de réception prononcé par M. Ernest ARMINJON.

8° *Réponse au discours de M. Arminjon,* par M. MORAND.

9° *Etats généraux de Savoie tenus à Chambery, le 19 mai 1546,* par M. MARESCHAL DE LUCIANE.

10° *Note sur la granulation solaire et sur sa distribution en cirques cratériformes sous l'influence des ondes photosphériques,* par M. LAMEY.

— Le « Compte rendu du Congrès de Montmélian, en 1885, » renferme le procès-verbal des séances, les rapports des diverses sociétés qui ont pris part au Congrès et le texte des lectures qui y ont été faites; elles ont toutes un intérêt local ou d'actualité.

1° *Le Carnet d'un capitaine recruteur (bords du lac d'Annecy, 1672),* par M. F. MUGNIER.

2° *Une Page de l'histoire de saint François de Sales,* par M. Jules VUY, vice-président de l'Institut genevois.

3° *Sur l'origine des noms de l'Isère et de la Tarentaise,* par M. G. VALLIER.

4° *Organisation municipale des Allues au XIVe siècle,* par M. J.-M. COUTEM, curé des Allues.

5° *Les Impôts d'autrefois et d'aujourd'hui :* Réponse de M. DUCIS à M. l'architecte Borrel.

6° *Est-il vrai que nous payons deux fois et demie moins d'impôts aujourd'hui qu'en 1790,* par M. J.-E. BORREL, professeur.

7° *Les Templiers et les Hospitaliers en Savoie,* par M. A. PERRIN.

8° *Sépulture par incinération, découverte à Francin,* par M. L. Rabut, professeur.

9° *Notice historique sur M. de Loctier, général commandant la milice nationale de Tarentaise,* par M. Durandard.

10° *Recherches sur les causes du marasme agricole,* par M. Philibert Thomas.

11° *Conférence sur les cépages américains producteurs directs,* par M. Pierre Tochon.

12° *D'une Societé d'économie alpestre en Savoie,* par M. Briot, inspecteur des forêts.

13° *Etymologie du mot « Huguenot »,* par M. A. Constantin.

14° *Légende et traditions sur l'église de Saint-Bon, en Tarentaise,* par M. Guillot.

15° *Notes pour servir a la bibliographie de Montmélian,* par M. L. Rabut.

Archéologie. — M. le Dr Petit, d'Aix-les-Bains, vient de faire don au Musée de cette ville de la collection de poteries romaines, -- vases, urnes, plats, assiettes — qu'il a trouvées à Saint-Innocent.

— Un cultivateur de Seyssel a mis dernièrement à découvert dans un champ deux tombes de deux mètres de longueur ; l'une contenait deux squelettes assez bien conservés et orientés vers l'est. Un de ces corps était celui d'un vrai géant ; il pouvait avoir près de deux mètres. On n'a trouvé aucun objet dans ces tombes ; toutefois les habitants du hameau de Prairod racontent qu'une longue et lourde épée a été trouvée, il y a une vingtaine d'années, dans une tombe, et qu'autrefois il existait un château sur ce plateau d'où ils ont retiré une quantité de dalles semblables. Toutes les recherches de l'instituteur de Seyssel, M. Fenouillet, pour découvrir ce qu'était devenue la susdite épée sont restées infructueuses. A. C.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

11e Année.

BULLETIN N° 6. — JUIN 1886.

Pressions barométriques moyennes : 722,2 à Annecy, 682,72 à Leschaux, 706,24 à Mélan. Maxima le 15 Minima le 20 aux trois stations. Excursion du mercure : 10 à Annecy, 9,4 à Leschaux et 10,12 à Mélan.

Température — Relativement basse, surtout au minima. Moyenne à Annecy du maxima 23°5, du minima 10°2, a 9 h. du matin 16°8. Moyenne générale : à Douvaine 17,7, à Chamonix 14°75 a Mélan 14°34, a Bonneville 14°75, à Leschaux 12°13.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 16°7, de l'eau de puits 7°, de rivière 9°,65, du sol à 0m,30 de profondeur 15°1.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de juin : le		7	14	21	...	...
Thermomètre..	maxima. ..	17°3	16°8	7°3	.....	.....
	minima ...	4°4	0°	0°4	.....	.....
Baromètre à 0°.....		622,2	626,2	621,7	.....	.....

A cette station, le maximum barométrique est le 24 avec 631,2 et le minima le 20 avec 618,7.

Pluie. — Mois pluvieux. Maximum d'eau recueillie 161m/m8 en 18 jours à Mélan, minimum 47m/m5 en 8 jours à Annemasse. La neige tombe sur les montagnes d'Aiâches le 4, sur le Môle, le Parmelan le 21, le même jour sur les montagnes de Seythenex elle est a 850 m. d'altitude Il en tombe 0m80 au Semnoz, qui a disparu le 12 à 10 h. du matin. A cette station, eau recueillie 172m/m.

Orages et grêle. — Saint-Gingolph le 3 avec grêle et grande pluie, à Douvaine les 2, 3, 4, 8, 26, 29 et 30, aux Contamines les 3, 27, a Mélan les 2, 3, 8, celui du 3 avec grêlons, à Bonneville le 2 avec trombe d'eau d'une durée de 30 minutes, à Annemasse les 3, 4, 29 et 30, le 8 grêle à Cruseilles et le 4 suivie de grande pluie, à Seythenex les 2, 3, 4 et 8, à Faverges les 2 et 3, à Leschaux la nuit du 2-3, à Annecy grêle le 8.

Observations diverses. — Brouillards à plusieurs stations. De Douvaine floraison de la vigne les 15-25, récolte du colza le 25, fauchaison des prés dès le 5. Maturité des cerises 10-20, des groseilles 15 25. De Bonneville floraison des tilleuls le 15, des le 16 fenaisons. De Seythenex le 9 épiage du blé, en fleur le 27.

Le Secretaire-Adjoint de la Commission,

Auguste Mangé.

LE BŒUF DE SAINT JACQUES

LÉGENDE SAVOYARDE [1]

A Antony Dessaix.

Bœufs attelés à la charrue, marchez de votre pas cadencé, pesamment, et tirez le soc de fer qui ouvre le sillon dans la terre, notre mère féconde.

Bœufs qui baissez la tête sous le joug, meuglez doucement ; là-bas, sur la lisière du champ, verdoient les touffes d'herbe grasse que, tout à l'heure, vous paîtrez.

Bœufs que les taons dévorent, que l'aiguillon du laboureur blesse, et que la soif sous l'ardent soleil fait écumer, enviez le sort de ceux-ci :

Le sort de ces bœufs roux, tigrés de blanc, que l'homme de Dieu conduit, sans verge, ni bâton, ni blasphème, qui se désaltèrent au fil du ruisseau limpide et frais, et dont la provende est toujours abondante dans la crèche de l'étable,

Bœufs traînant un charriot chargé de pierres, de pierres grises, très grosses et très lourdes. Mais ils se reposent d'heure en heure sous l'ombrage des grands vieux chênes, et quand ils rentrent, au crépuscule, une épaisse litière de paille, renouvelée chaque jour, les attend.

*
* *

A qui ces bœufs roux, tigrés de blanc, au large poitrail, à l'encolure massive, dont les cornes longues et contournées jaillissent d'une toison fauve, emmêlée en crinière,

Ces bœufs, couleur de cuivre et d'argent, aux amples fanons, et dont les fins sabots font jaillir des étincelles des cailloux du chemin ?

1 Inédite.

Le fardier chargé de pierres est grossier, formé de poutres à peine équarries, et les roues, cerclées de fer, grincent sous l'essieu.

L'homme de Dieu n'a point de gais refrains aux lèvres, pour animer ses bœufs à la besogne. Il ne siffle pas entre ses dents, ni ne tire un son aigu d'un roseau percé de trous.

Il psalmodie une prière, à demi-voix, du même ton monotone et lent, dans une langue barbare, aux sons gutturaux.

Ses mains sont jointes sous les manches vastes de sa tunique de bure ceinte d'une corde à nœuds, et rien ne protège contre les rayons de l'astre sa tête rasée, que cercle une couronne de cheveux laineux et noirs, étroite comme une bandelette.

Ses pieds nus frappent le sol rythmiquement : leurs ongles polis, d'un rose de corail, brillent dans la poussière.

Et ceci a lieu en l'an 425 de l'Incarnation du Christ, notre Seigneur.

*
* *

Bœufs attelés à la charrue et la tête courbée sous le joug, agacés par les mouches, piqués par l'aiguillon du laboureur, enviez le sort des bœufs roux et blancs de l'apôtre Jacques.

*
* *

L'apôtre Jacques est venu d'Assyrie pour évangéliser les peuplades ignorantes de cette vallée sauvage du pays des Allobroges.

Ermite aux riantes îles de la Méditerranée, aux îles plantées d'oliviers et d'arbustes africains, il a quitté le

cloître de Saint-Honorat pour ces âpres solitudes entourées d'Alpes colossales où s'entassent les neiges éternelles, où ne croissent que le chêne robuste, le funèbre sapin, le mélèze au tronc rugueux.

De toutes parts, ce ne sont que forêts sombres, claires cascades s'épanchant des hauteurs, blocs de granit et rochers vêtus de lierre, torrent impétueux coulant des ondes de boue, glaciers chatoyants aux cimes des montagnes.

De cette région agreste où campent les Centrons, Jacques l'Assyrien est évêque.

Il est pêcheur d'âmes, pasteur d'un troupeau humain. Il renverse les idoles, il plante des croix; et voilà que déjà sortent de terre les fondations de l'église qu'il bâtit et qui sera quelque jour en ce pays, perdu au fond des gorges alpestres, une métropole.

*
* *

Bœufs attelés à la charrue et la tête courbée sous le joug, agacés par les mouches, piqués par l'aiguillon du laboureur, enviez le sort des bœufs roux et blancs de l'apôtre Jacques.

*
* *

De l'apôtre Jacques le monastère est florissant : de nombreux moines le peuplent, et les pauvres gens viennent mettre à l'abri de ses fortes murailles leurs cabanes couvertes de chaume.

Le hameau deviendra village, le village deviendra ville : partout où sont les moines leurs bienfaits civilisent.

Ils ont la mission de créer le monde nouveau.

Ils protègent les faibles, ils défendent les petits, ils organisent le travail, ils ennoblissent l'aumône, ils prêchent la charité, ils luttent contre la tyrannie des puissants.

Car partout où il y a des hommes réunis il y a des oppresseurs et des opprimés, puisqu'il y a des riches et des pauvres,

Des riches qui ne sont pas charitables, des pauvres qui ne sont pas résignés.

* *

Bœufs attelés à la charrue et la tête courbée sous le joug, agacés par les mouches, piqués par l'aiguillon du laboureur, enviez le sort des bœufs roux et blancs de l'apôtre Jacques.

* *

De l'apôtre Jacques dont le Diable veut se venger, pour servir la cupidité des riches et la haine des pauvres, pour susciter des obstacles à l'incessante activité de l'évêque, pour entraver l'œuvre de miséricorde des moines, pour accomplir le Mal, enfin, car il a été dit que Lucifer, le porte-lumière, devenu Satan, l'Ange des Ténèbres, combattrait éternellement le dessein de Dieu.

Le Diable est la grande Intelligence créée

Il domine les Rois et les Peuples, les orgueilleux de la fortune et les orgueilleux de la pauvreté. Ses moyens parfois sont grandioses. Pour tenter Jésus, il l'emportait sur la montagne et lui offrait le monde.

Il a une légion de démons à ses ordres, des myriades et des myriades encore d'esclaves infernaux, complices de son œuvre de destruction.

Mais le Diable, malicieux, est l'esprit de contradiction.

Il est vulgaire, bête, ridicule. Il se plaît aux cruautés inutiles, aux farces grossières, aux mensonges absurdes.

Au lieu d'apparaître à l'apôtre Jacques dans la splendeur d'une stature gigantesque, le visage nimbé de flammes, re-

vêtu d'une armure de diamants, ses ailes à l'immense envergure développant leurs écailles vertes scintillantes, environné d'éclairs et porté sur les nues...

Au lieu d'épouvanter son ennemi, de le réduire par la terreur, de jeter dans son âme le doute amer, le découragement lâche, l'indifférence du bien...

Au lieu de secouer les montagnes, d'ébouler les rochers, de précipiter les avalanches, de fondre les glaciers, d'enfler les cascades, de grossir les torrents, de rompre la digue des lacs, d'engloutir enfin dans un prodigieux cataclysme le monastère et le village, les barbares convertis et les moines prêcheurs, et le vieil évêque assyrien qui charrie les pierres de son église,

Le Diable, timide ou défiant, pervers sans génie, imagine un stratagème d'imbécile.

*
* *

Bœufs attelés à la charrue et la tête courbée sous le joug, agacés par les mouches, piqués par l'aiguillon du laboureur, enviez le sort des bœufs roux et blancs de l'âpôtre Jacques.

*
* *

De l'apôtre Jacques, dès après matines sorti du monastère, conduisant à la carrière son charriot de poutres aux essieux grinçants, sur lequel les carriers vont entasser les blocs de pierre grise, et qu'il mènera ensuite aux maçons assemblés sur le chantier.

Paisiblement il suit la route que borde l'Isère aux flots bleu d'opale, où se mirent de sveltes peupliers, des tremble au feuillage d'argent et des saules.

Une brise fraîche balance les frondaisons des arbres, distille les parfums subtils des fleurs et des herbes.

Et les cloches du monastère sonnent allègrement la prière du matin.

Soudain, au détour du chemin, un ours apparaît. Un ours énorme, velu, aux yeux rutilants dans son épaisse toison noire, aux crocs aigus découverts par un rictus féroce.

Le monstre accourt au galop, furieux... La bave coule de sa gueule ouverte. Il s'élance, se rue sur les bœufs, qui meuglent lamentablement.

De ses griffes acérées, il ouvre leur poitrail, d'où le sang jaillit à flots, il les renverse, il les égorge, il pousse un mugissement de victoire.

Puis, sans même regarder le vieil évêque, dont les yeux se sont remplis de larmes à la vue de cet effroyable massacre, l'ours recule, s'éloigne, disparaît, sans daigner se repaître de la dépouille de ses victimes.

*
* *

Bœufs attelés à la charrue et la tête courbée sous le joug, agacés par les mouches, piqués par l'aiguillon du laboureur, enviez le sort des bœufs rouges et blancs de l'apôtre Jacques.

*
* *

De l'apôtre Jacques, qui s'en retourne au monastère, la tête basse, pour y chercher une nouvelle paire de bœufs roux tigrés de blanc, car ses ouvriers attendent les pierres pour élever les murs de l'église, et ils ne doivent pas chômer : les femmes et les enfants ont besoin du salaire de la journée.

Il choisit dans l'étable deux bœufs vigoureux, à la robe d'un blond fauve, aux longues cornes transparentes, et il les ramène au chemin où le fardier est arrêté, dans une flaque de sang pourpre et lentement coagulé par le soleil.

L'évèque n'a point voulu répandre l'alarme, il n'a parlé à personne de l'ours et de ses sanglants exploits. Il est seul, confiant en la Providence. Et défaisant les traits, il écarte les cadavres de ses bêtes mortes, puis il attelle au charriot les bêtes vivantes.

A cet instant même, l'ours, apparaissant tout à coup, fond sur les bœufs, les éventre, arrache leurs entrailles, en jonche le sol et s'enfuit, avant que le vieillard ait eu le temps de crier au secours.

*
* *

Bœufs attelés à la charrue et la tête courbée sous le joug, agacés par les mouches, piqués par l'aiguillon du laboureur, enviez le sort des bœufs roux et blancs de l'apôtre Jacques.

*
* *

De l'apôtre Jacques, effaré, éperdu, épouvanté de cette attaque à l'improviste, et qui, revenant une fois encore au monastère pour y prendre deux autres bœufs, se demande quelle chance mauvaise, en ce jour réfaste, l'expose deux fois à la mort la plus atroce.

Et pourquoi le monstre s'attaque à ses bœufs, le laissant, lui, comme s'il le méprisait, assister à leur égorgement ?

Et il ramène d'autres bœufs qui ont le même sort... A peine sont ils attachés au timon, que l'ours bondit sur eux, horrible de fureur, les étrangle, les étouffe, les déchire, et toujours sans paraître voir l'homme de Dieu, debout, dans sa robe de bure, ceinte de la corde à nœuds.

Sept fois le carnage recommence, entre le lever et le coucher du soleil, et lorsque Jacques revient, à la nuit tombante, les ouvriers consternés l'entourent.

La charrette, vide, est au milieu du chemin, et quatorze

bœufs, roux, tigrés de blanc, sont amoncelés, pyramide de chair encore palpitante, sur le revers du fossé, dans une mare de sang.

*
* *

Bœufs attelés à la charrue et la tête courbée sous le joug, agacés par les mouches, piqués par l'aiguillon du laboureur, enviez le sort des bœufs roux et blancs de l'apôtre Jacques.

*
* *

De l'apôtre Jacques, désolé d'avoir perdu tous les bœufs de son étable, car il n'en reste pas un seul au monastère, et comment fera-t-on, maintenant, pour charroyer les matériaux de l'édifice élevé à si grand'peine ?

Faudra-t-il pressurer les vassaux et leur prendre leurs bêtes de somme ?

Le Frère Trésorier devra-t-il fouiller dans ses coffres, pour y ramasser les derniers écus, afin d'envoyer le Frère Procureur acheter dans la vallée d'autres bœufs, de ces bœufs roux tigrés de blancs, qui travaillent si durement et ne se fatiguent jamais ?

Le Frère Quêteur sera donc obligé d'aller, de porte en porte, implorer la charité des bons chrétiens, le denier de la veuve, l'obole des orphelins !

Car ce sont toujours les pauvres qui aident les plus pauvres, et Lazare est repoussé du seuil des riches.

Mais pourquoi l'ours a-t-il égorgé les bœufs sans les dévorer ?

Et pourquoi ce carnage, en un seul jour ?

Les bêtes ne tuent point pour le plaisir de tuer, et les plus carnassières ont quelque pitié, leur faim satisfaite !

Voilà à quoi pensait l'apôtre Jacques, en revenant au monastère, à la nuit close.

Et il comprit aisément que c'était un tour du Malin, et que l'ours qu'il avait vu sept fois bondir hors de la forêt, n'était pas une créature de Dieu.

C'est le Diable — soit-il sept fois maudit ! — qui a pris cette forme pour faire pièce aux humbles moines, prédicateurs du Saint Evangile.

Et le vieil évêque se couche le sourire aux lèvres, après avoir chanté vêpres, et il s'endort paisiblement, car il sait le moyen de prendre sa revanche contre Satan et de déjouer ses artifices.

*
* *

Bœufs attelés à la charrue et la tête courbée sous le joug, agacés par les mouches, piqués par l'aiguillon du laboureur, enviez le sort des bœufs roux et blancs de l'apôtre Jacques.

*
* *

De l'apôtre Jacques, éveillé avant l'aube par le dernier rayon d'une étoile fuyant dans l'azur teinté de rose du firmament, et qui fait le signe de la croix, dès que ses yeux se sont ouverts à la lumière d'un nouveau jour.

Deo Gratias !... Il se lève de la planche où son corps a reposé, enveloppé de la bure.

Il se met à genoux et prie.

Puis il va à la fontaine, avec tous ses frères appelés au son de la cloche, et l'eau fraîche coule sur leurs visages et sur leurs mains, l'eau claire comme du cristal.

Sur l'autel dressé dans le cloître, orné de chandeliers de

fer où brûle, parfumée, la cire des abeilles, couvert de la nappe filée et tissée par les veuves des Centrons, l'évêque célèbre le Saint-Sacrifice : sa mitre est en toile bise, et sa crosse en bois de frêne, et le calice en étain brillant.

Mais la foule se presse autour de l'autel rustique, et des prières ferventes montent vers le Seigneur, qui préfère les pauvres, les innocents et les simples.

Et la messe achevée, les moines rompent les pains, se partagent les gros pains de seigle savoureux, et chacun va à sa besogne, les uns aux chantiers, les autres à l'établi, les vieillards dans la grand'salle, où déjà sont rassemblés les gentils petits écoliers.

L'apôtre Jacques, de son pas tranquille et lent, suit la route que borde l'Isère aux flots bleu d'opale, où se mirent de sveltes peupliers, des trembles au feuillage d'argent et des saules.

Il écoute le chant des petits oiseaux, il respire l'air embaumé de l'odeur des violettes, il admire les ondes moirées d'or, les prés verts brodés de fleurs, les forêts lointaines, les montagnes couronnées de neige, que le soleil levant diapre de reflets rouges.

En cheminant, il rêve à ses bœufs. Qui donc, aujourd'hui, traînera le charriot pesant, chargé de blocs de pierres grises, puisqu'il n'a plus ses bœufs roux et blancs ?

Les carriers enfoncent le pic dans le rocher. Les plus robustes entassent les blocs sur le fardier, demeuré au milieu du chemin, étayé par des solives.

Et les quatorze bœufs ont disparu, laissant une rivière de sang, fumante et rouge, coulant comme une source, en méandres de pourpre sur les cailloux et sur l'herbe.

L'ours a paru. Il s'avance en grognant. Il court. Son museau noir est frangé d'écume, et ses petits yeux fulgurent dans sa toison crépue.

L'apôtre Jacques, le sourire aux lèvres, l'attend de pied ferme.

Et quand l'ours velu se dresse, menaçant, ses pattes énormes écartées, et ses griffes pareilles à des poignards luisant au soleil, l'évêque saisit le monstre par l'oreille, en proférant ces mots :

— *In nomine Domini !.....*

L'ours, dompté, se couche dans la poussière.

— Lève-toi, dit l'apôtre, et puisque tu as massacré mes bœufs, non pour satisfaire ta faim, mais par esprit de méchanceté, *sois mon bœuf,* et fais leur besogne ... Je le veux !

Alors, malgré la résistance de la bête, il lui pose le joug sur le cou, il la sangle, il l'attelle au timon.

L'ours obéit. Le carnassier ne se révolte point. Et de l'aurore au crépuscule, en cette seule journée, le fardier parcourt cent fois le trajet de la carrière à l'église, accomplissant ainsi le travail de sept journées, et de sept fois sept paires de bœufs.

Ainsi Dieu a vaincu le Diable.

Et quand l'apôtre Jacques rentre au monastère, à la nuit close, traînant avec lui l'ours qu'il veut enchaîner dans l'étable, ses frères lui montrent, emplissant le préau, sept paires de bœufs magnifiques, venus on ne sait d'où, qui meuglent doucement à sa vue.

— Va-t'en ! ordonne l'apôtre Jacques, en frappant l'ours du bout de sa crosse en bois de frêne. Va-t'en, et ne reviens jamais !

Puis il rend grâces à Celui qui n'abandonne les siens ni dans le péril, ni dans la douleur, et il caresse de sa main les serviteurs fidèles et laborieux qu'un miracle lui a rendus.

Et ceci eut lieu en l'an 425 de l'Incarnation du Christ, notre Sauveur.

*
* *

Bœufs attelés à la charrue et la tête courbée sous le joug, agacés par les mouches, piqués par l'aiguillon du laboureur, enviez le sort des bœufs roux et blancs de l'apôtre Jacques !

CHARLES BUET.

6 Mai 1886.

LE BAPTÊME DES NOUVELLES RUES D'ANNECY

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE CE TRAVAIL

Baptiser une rue ne paraît pas de prime abord une œuvre difficile ; et, de fait, il ne faut pas de grands efforts d'imagination pour s'acquitter plus ou moins heureusement de cette tâche, si l'on choisit dans ce but, sans parti pris, sans préoccupation politique ou religieuse, les noms des illustrations les plus marquantes de sa ville ou de son département, les dénominations des curiosités pittoresques les plus en vue, les moins contestées du voisinage.

La principale difficulté consiste à faire un choix de noms qui agréent à tout le monde.

Vous avez probablement assisté, au moins une fois dans votre vie, à un baptême. Vous avez dû remarquer combien il était difficile aux grands parents paternels et maternels, qui sont ordinairement parrains ou marraines du nouveau-né, de s'entendre sur le choix du prénom qui doit le distinguer des autres membres de sa famille. Chacun tient à doter son cher filleul de son prénom ou d'un nom plus ou moins illustre, tiré du calendrier ou de l'histoire ancienne.

Chaque prénom, qui a ses partisans dans les deux branches de la famille, est chaudement discuté : on s'anime, on s'échauffe, on serait souvent prêt à se prendre aux cheveux, si, au moment psychologique, un collatéral désintéressé, un ami des deux branches, ne venait proposer, pour tout concilier, de réunir tous les prénoms présentés par les deux partis, sur la tête unique du cher filleul.

Cette proposition, qui met fin à une situation pénible, est acceptée avec enthousiasme, et voilà comment un pauvre enfant, innocent, comme l'enfant qui vient de naître, est condamné à porter, toute sa vie, le fardeau d'une kyrielle de prénoms très embarrassants dans un grand nombre d'actes importants de la vie civile; voilà comment une jeune fille, qui était déjà brune le jour de sa naissance, devra s'appeler Rose ou Blanche jusqu'à la fin de ses jours, parce que sa marraine s'appelait ainsi ; comment un jeune garçon, né pacifique et timide, qui aura de la peine à faire plus tard la conquête de sa femme, devra répondre aux noms belliqueux réunis de César et d'Alexandre.

Eh bien ! cette divergence de vues, de prédilection pour certains noms que l'on remarque dans les différentes familles, doit se produire, dans une plus large mesure, au sein de la famille municipale, lorsqu'il s'agit de baptiser de nouvelles rues ; car une rue n'a pas simplement un parrain et une marraine, elle peut avoir, comme dans notre ville, vingt-sept parrains, sans compter plus de deux mille parrains électoraux, qui ont tous plus ou moins voix au chapitre.

On ne saurait cependant, sous prétexte de conciliation, affubler une rue de toutes les appellations qui peuvent germer dans deux mille têtes ; il faudrait presque autant de temps pour prononcer le nom de cette rue que pour la parcourir. Une rue ne devant porter qu'un nom, la concilia-

tion sur le choix à faire ne peut avoir lieu que dans les noms à donner à des voies de communication différentes.

Nous aimons à croire que les noms que nous allons vous proposer ne soulèveront pas de tempêtes, que l'on ne songera pas à prendre la Commission aux cheveux, et pour cause.

Quoiqu'il en soit, voici les principes généraux dont elle s'est inspirée dans les propositions qu'elle a l'honneur de soumettre à votre appréciation ; elle a pensé que le nom d'une voie publique ne devait être changé qu'autant qu'il était inconvenant ou ridicule, ou qu'il n'avait plus sa raison d'être.

La plupart des anciens noms de rue racontent l'histoire locale que l'on ignore généralement et que l'on devrait savoir avant l'histoire générale ; ils rappellent le passé industriel de la cité, le souvenir de ses bienfaiteurs, de ses hommes célèbres, des dynasties dont elle a partagé, pendant plusieurs siècles, les jours malheureux ou les glorieuses destinées.

En dépit du courant destructeur qui traverse en ce moment quelques grandes villes de France et qui tend à anéantir les souvenirs du passé inscrits sur leurs murs, nous avons cru que nous devions respecter ces souvenirs, comme on respecte l'image des ancêtres.

Effacer le nom d'une rue parce qu'il rappelle une vieille institution, un personnage qui n'avait pas au XV^e^ ou au XVI^e^ siècle le costume, les mœurs, les idées, les opinions d'un homme du XIX^e^ siècle, parce qu'il n'était pas fait à notre image, c'est se livrer à une œuvre puérile et ridicule.

Au reste, pour détruire l'histoire locale, il faudrait détruire les papiers de famille, les bibliothèques, et cela ne suffirait pas, il resterait encore la tradition qui est à l'abri du feu. Les razzias de tous les noms des rues d'une cité ont

un caractère de violence, d'intolérance qui amènent des réactions ; elles entraînent des dépenses inutiles, engendrent une confusion regrettable dans les relations commerciales et sociales. Le peuple, par la force de l'habitude, conserve les anciens noms dans son langage, les étrangers adoptent les nouvelles appellations officielles, on ne s'entend plus, c'est la Tour de Babel !

Nous sommes donc d'avis que l'état civil des rues, comme celui des personnes, ne doit être modifié que pour des motifs graves.

Dans les désignations que nous avons faites des nouvelles voies de communication, nous nous sommes surtout attachés à les illustrer des noms des personnages célèbres, à divers titres, appartenant par leur naissance ou leur origine à notre ville ou à notre département. Au lieu d'aller quêter des noms illustres dans tous les coins de la France pour nous en parer, comme le geai, des plumes du paon, nous sommes restés chez nous, mettant en pratique le principe de la décentralisation.

Nous n'avons pas cru qu'il fût convenable, encore moins utile à notre ville, à la Haute-Savoie, dont elle est le chef-lieu, de laisser dans l'ombre les noms de nos compatriotes qui se sont distingués dans les lettres, les sciences, la carrière militaire, et d'aller chercher ailleurs des parrains même plus illustres pour nos rues et nos boulevards.

Laissons aux voies monumentales de la capitale les noms des grands hommes dont la gloire rayonne sur toute la France, comme les plus brillantes constellations du ciel illuminent toute la voûte céleste, ils feraient triste figure dans nos modestes ruelles. — Représentez-vous le grand nom de Victor Hugo, qui resplendit dans un des plus beaux quartiers de Paris, inscrit en gros caractère sur un coin d'une de nos petites rues, bordées d'anciennes murailles

éventrées, de maisons moussues et chancelantes, de nouvelles constructions microscopiques informes, croissant comme des champignons sur les anciens murs de notre cité. Entendez-vous d'ici les éclats de rire, les plaisanteries des étrangers en présence de cette prétentieuse antithèse entre la modeste ruelle et le nom illustre dont on l'aurait affublée ?

Nous avons, du reste, dans nos annales, assez d'illustrations pour ne pas en emprunter ailleurs.

Ces emprunts accuseraient chez nous une pénurie d'hommes remarquables, qui ne manquerait pas d'être commentée défavorablement ; il n'y a que les pauvres qui empruntent un peu partout.

Si, au contraire, les touristes, qui parcourent toujours plus nombreux notre cité, ne voient sur ses murs que des noms d'illustrations indigènes, ils emporteront un meilleur souvenir, une plus haute idée du pays. Beaucoup d'entre eux apprendront que Vaugelas, Dupanloup, Monge, Guillaume Fichet sont Savoyards, comme ils ont appris, après vingt-cinq ans d'études géographiques, que le Mont-Blanc est dans la Haute-Savoie. Il y a plus : nous devons un tribut de reconnaissance aux hommes d'élite qui ont glorifié notre patrie par leurs vertus, par leurs talents et leurs travaux ; c'est là une dette patriotique que nous devons tenir à honneur d'acquitter dans la mesure de nos ressources. Nous ne pouvons pas élever des monuments à toutes nos célébrités, consacrons-leur au moins un souvenir, en inscrivant leurs noms sur les murs de notre cité. La justice que nous leur rendrons sera une source d'émulation pour les générations présentes et les générations futures.

Votre Commission ne s'est pas contentée d'affirmer l'existence des illustrations du pays, elle a songé à en indiquer aux touristes les curiosités naturelles les plus remarquables, en donnant les noms des trois plus beaux belvédères

des montagnes qui encadrent le lac, aux quais, aux boulevards, où ils sont le plus en vue. C'est là un moyen d'attirer l'attention des voyageurs généralement pratiqué dans les villes de la Suisse, où l'art de donner de la notoriété aux beautés de la nature est porté à un haut degré de perfection.

Nous venons d'indiquer les principes qui nous ont servi de guide, il est temps de les appliquer.

Votre Commission a pensé tout d'abord qu'il convenait de supprimer le nom de *Boucheries,* attribué à une de nos plus jolies rues, et qui est d'ailleurs destiné à disparaître, dans un avenir plus ou moins éloigné, avec l'établissement qu'il désigne. Les convenances, l'hygiène publique réclament également son transfert dans un endroit moins central.

L'artère dont il s'agit est une des plus intéressantes de notre ville ; elle offre des perspectives très variées, très pittoresques, sur les canaux ; elle est nette, bien exposée, susceptible d'embellissement dans les terrains qui n'ont pas encore été bâtis : elle est très fréquentée par les voyageurs qui la parcourent pour se rendre à la gare, après avoir visité les anciens quartiers de la ville ; votre Commission vous propose de donner à cette rue, dont l'ouverture avait été projetée en 1794, le nom de *Rue de la République,* pour marquer une nouvelle étape historique et consacrer le souvenir de la forme de gouvernement que la France s'est donnée.

Il est une autre appellation, à laquelle il faut être habitué dès son enfance pour ne pas sourire en l'entendant prononcer, nous voulons parler du *Passage* DERRIÈRE *Bœuf.* Tout le monde sera certainement d'accord pour éliminer cette dénomination. Ce passage sera d'ailleurs incorporé dans la nouvelle rue qui partira du pont du Pâquier et aboutira à la rue de la Gare. Comme cette voie sera une des plus courtes de la gare du chemin de fer au lac, elle sera

très fréquentée par les étrangers, nous l'avons dotée d'un nom qui leur est familier, d'un nom euphonique, d'une prononciation facile et qui frappera leur attention ; c'est celui d'un célèbre grammairien né Savoyard, qui, après avoir suivi à Annecy les cours de l'Académie Florimontane fondée par son père, Antoine Favre et saint François de Sales, fut appelé par Richelieu à faire partie de l'Académie française, et rédigea le premier dictionnaire de ce corps savant. Vous avez nommé, Messieurs, le traducteur de Quinte-Curce, l'auteur des *Remarques sur la langue française*. Il en fut un des principaux législateurs, et son autorité est encore assez puissante aujourd'hui pour qu'elle soit invoquée, presque à chaque page, dans les meilleurs traités de grammaire qui sont dans les mains de la jeunesse française.

La nouvelle rue s'appellerait *Rue de Vaugelas*.

Dans son voisinage l'on trouve le quai du Haras. Cette désignation n'a plus de signification depuis le transfert de cet établissement sur un autre point de la ville.

Nous désirerions remplacer cette appellation par celle de *Quai Eustache Chappuis*.

Tel est le nom du fondateur du collège Chappuisien, qui est dans le voisinage. Eustache Chappuis, né à Annecy en 1499, créa plusieurs bourses à l'Université de Louvain en faveur de ses compatriotes. Ce bienfaiteur de la jeunesse pauvre mais studieuse, était doué, suivant le témoignage de Bonivard, son condisciple, de beaucoup de talents et d'une rare éloquence ; il parvint, par son mérite personnel, à de hautes dignités, il fut ambassadeur de nos princes et conseiller de Charles Quint. Ses fondations en faveur de l'instruction publique ont produit des hommes remarquables, nous lui devons entre autres l'ingénieur Sommeiller, l'auteur de la percée des Alpes.

Nous avons, en passant, ajouté, à la dénomination de

Place Saint-François, le mot *de Sales*, afin d'éviter toute incertitude dans la désignation. Il y a tant de saints François dans la légende dorée : saint François d'Assise, saint François de Borgia, saint François-Xavier, etc. Il importe de bien constater aux yeux des étrangers qu'ils se trouvent en présence d'une des gloires les plus pures, les moins contestées, les plus populaires de la Savoie, d'un des meilleurs écrivains de son temps, d'un docteur de l'Eglise, en un mot de *saint François de Sales*.

Il est des noms de rues qui sont en quelque sorte indiqués, en ce sens qu'ils sont naturellement imposés aux voies de communications urbaines par l'édifice, l'établissement public auquel elles conduisent : tels sont les noms *Avenue du Stand*, pour désigner le chemin qui conduit au Tir ; *Boulevard du Lycée*, pour indiquer le boulevard extérieur qui part de l'allée de Brogny et aboutit à la rotonde située au coin de l'enclos des sœurs de l'Immaculée-Conception ; *Avenue de Chevêne*, l'avenue ayant son point de départ près la maison d'Orlyé et menant à Chevêne ; *Rue de la Préfecture*, celle qui prend naissance à la place du Théâtre et se termine près de l'angle ouest de la grille de la préfecture ; *Rue des Archives*, celle qui de cet angle s'avance jusqu'au premier boulevard extérieur menant de l'allée d'Albigny à la Rotonde. Nous octroyons à ce boulevard le nom d'un des meilleurs écrivains, des plus grands orateurs de la Savoie et de France, le nom de *Dupanloup*. Plus loin nous rencontrons un autre boulevard qui commence également à la promenade d'Albigny et finit à la Rotonde, nous l'inscrivons sous le nom de *saint Bernard de Menthon* qui fonda les hospices du Grand et du Petit Saint-Bernard et fut un bienfaiteur de l'humanité.

Revenant sur nos pas, nous appellerons, si vous le voulez bien, *Guillaume Fichet* la voie qui de la rue de la

Préfecture conduit au boulevard du Lycée ; elle aura ainsi pour parrain un professeur de Sorbonne, l'introducteur de l'imprimerie à Paris, qui vit le jour au Petit-Bornand en 1433.

Lorsqu'on quitte la gare d'Annecy pour suivre le chemin de fer de Genève, on trouve un boulevard des deux côtés de la voie : celui de droite va de l'avenue Berthollet au boulevard du Lycée, en s'infléchissant dans la direction de Brogny, nous le nommons *Boulevard du cardinal de Brogny*. L'acte de naissance de cet illustre cardinal remonte à 1342. De simple gardien de pourceaux, dit-on, comme Sixte-Quint, il s'éleva, par ses talents et ses travaux, aux plus hautes dignités ecclésiastiques; il fonda un collège à Avignon et des bourses pour l'instruction de ses compatriotes; il fut le président du concile de Constance ayant un empereur pour lieutenant. Il mourut à l'âge de 84 ans. Ses neveux lui élevèrent un tombeau, orné de sa statue, dans la chapelle des Machabées, à Genève. La statue fut brisée par la Réforme. Un auteur protestant regrette ce fait : « On aimerait encore, dit-il, à voir les traits d'un grand homme qui fut « modeste et d'un cardinal du XV^e^ siècle qui fut tolérant. » On peut contempler son portrait au musée d'Annecy. Le cardinal de Brogny est très connu des Parisiens qui ont fait sa connaissance dans l'opéra de la *Juive,* où il est représenté par un personnage qui n'a aucun rapport avec lui ; mais on ignore généralement qu'il est né dans un village voisin d'Annecy, dont il porte le nom.

Le boulevard situé à gauche du chemin de fer recevrait la dénomination de *Boulevard Monge*. C'est le nom d'un illustre géomètre, du créateur de la géométrie descriptive, du principal organisateur de l'École polytechnique. Monge appartient par son origine à la Haute-Savoie. Son père était de Saint-Jeoire en Faucigny.

La Commission attribue à la nouvelle avenue qui longe

le chemin de fer de Chambéry le nom d'*Avenue Bouvard*. Alexis Bouvard est un célèbre astronome né à Contamines-sur-Arve, en 1767. Membre du Bureau des longitudes et de l'Académie des sciences, il collabora au grand ouvrage de Laplace sur la *Mécanique céleste*. Il a découvert cinq comètes et publié plusieurs travaux scientifiques.

La Commission a voulu faire la part des hommes de guerre. Elle a désigné sous le nom du *général Decoux* le boulevard compris entre la route de Brogny et l'avenue Berthollet. Né à Annecy en 1775, le jeune Decoux fit ses études au collège de cette ville, il s'engagea dans la légion des Volontaires du Mont-Blanc, combattit vaillamment dans les armées de la République, fut nommé capitaine sur le champ de bataille des Pyramides; il prit part aux grandes batailles de l'épopée impériale, se distingua à Austerlitz où il fut nommé colonel. Il conquit à la pointe de l'épée le titre de général de brigade à Wagram, de général de division dans les batailles de Lutzen et Butzen, en 1812. Il mourut, en 1814 des suites de plusieurs blessures qu'il avait reçues sur le champ de bataille de Bienne en défendant sa nouvelle patrie contre les envahisseurs. Il était le dernier survivant de trois frères, officiers distingués, morts comme lui au champ d'honneur. Son nom figure sur l'Arc de triomphe de l'Etoile [1].

On élargit en ce moment une avenue qui va de la maison d'Orlyé à l'avenue de Chambéry et conduit au château d'Aléry. Nous lui donnons ce nom qui est celui d'un général peu connu en Savoie et que le Piémont a classé parmi ses illustrations, bien qu'il soit né dans le château sus-mentionné. Lucas de la Roche d'Aléry a servi avec honneur la République de Venise, la Hollande et la France. Il a dé-

1 Ces renseignements ont été tirés en grande partie de l'intéressant *Manuel biographique* de M. Jules Philippe.

fendu pendant huit mois le fort de Verrue dont il était le commandant. Il fut nommé pour ses services chevalier de l'Annonciade et mourut gouverneur de la citadelle de Turin.

Nous terminons ce trop long rapport en disant que la Commission a voulu affirmer aux yeux des étrangers la notoriété de notre plus belle promenade de montagne et de nos trois plus beaux belvédères alpestres, en donnant leurs noms à des avenues, à des quais, où ils sont le plus en vue ou qui y conduisent plus ou moins directement.

Ainsi, elle a nommé *Avenue du Parmelan* la partie de l'ancienne route de Thônes sur le territoire d'Annecy, qui tend vers cette montagne et d'où on la découvre le mieux ; *Avenue du Crêt-du-Maure* le chemin qui, des Balmettes, atteindra le plus promptement cette montagne, lorsque le chemin vicinal qui doit traverser le Paradis (des-Chèvres), suivant d'anciens titres, sera établi.

Elle a appelé *Quai du Semnoz* le quai de la Halle, dont l'appellation n'a plus de raison d'être, et peut même donner lieu à des erreurs de direction, depuis que l'ancienne église de la Halle, attenante à l'église de la Visitation, a complètement disparu, et que le marché au blé a été transporté dans une rue voisine.

Enfin, elle a attribué le nom de *Quai de la Tournette* à la chaussée, sans état civil, qui borde la rive gauche du lac, parce que, de tous les quais, c'est celui où la reine incontestée des montagnes du bassin du lac se présente aux yeux des touristes avec le plus de majesté et de grandeur.

Le rapporteur de la Commission,

C. D.

Les conclusions du rapport de la commission composée de MM. Dunant, Duparc, Serand ont été adoptées par le Conseil municipal, dans sa délibération du 2 septembre 1885, approuvée par un décret du 30 octobre et par un arrêté préfectoral du 12 novembre de la même année.

NOTES ET DOCUMENTS
SUR
L'ÉVÊCHÉ DE GENÈVE, DEPUIS 1535.

(*Suite.* Voir les livraisons de mai et de juin.)

III.

Les évêques Jean-François de SALES et Juste GUÉRIN.

Nous avons publié, en 1885, dans la *Revue savoisienne,* diverses lettres inédites de ces deux évêques, ainsi que de Jean d'Arenthon d'Alex ; nous allons donner sur ces prélats et leurs successeurs quelques renseignements nouveaux.

Jean-François de SALES.

Jean-François de Sales, né en 1578 à Thorens (Fleury, II, p. 196), fut d'abord capucin. La faiblesse de sa santé, ou le désir de sa famille, lui fit abandonner cet ordre. Il entra dans le clergé séculier, et François de Sales le nomma chanoine de sa cathédrale. Le 1er octobre 1614, il fut investi de la dignité de chantre du chapitre (Besson, p. 87) et plus tard de celle de vicaire général. Après le mariage du prince de Piémont, Victor-Amédée, avec Chrestienne, ou Christine, de France, il remplit comme suppléant de son frère, paraît-il, les fonctions de grand aumônier de la princesse. En 1620, le duc de Savoie le fit nommer coadjuteur de François de Sales, avec future succession. Sacré évêque de Chalcédoine, le 17 janvier 1621, il revint bientôt en Savoie d'où il semble qu'il ne s'absenta plus. Sa charge de grand aumônier ne fut alors qu'une sinécure ; il en fut de même de celle de grand chancelier de l'ordre de l'Annonciade dont il fut investi en 1633.

Il visita assidûment son diocèse ; c'est ainsi que nous le

rencontrons, le 23 juillet 1624 à Thonon, le 18 octobre 1626 à Habères, le 29 mai 1631 à Thônes et le 15 mai 1635 à Poisy.

Le tribunal de son officialité avait à juger de nombreuses causes, et, le 16 décembre 1629, il nomma un suppléant en la personne de Michel Bovard, premier collatéral au Conseil de Genevois [1].

En 1630, il autorisa la construction et la fondation d'une chapelle au village de Brogny par Claude-Nicolas Arpiaud, juge-maje de Genevois, et par demoiselle Annable de Mandolle, dame des Bochilliers en Faucigny, sa femme. Cette dame ne signe pas *pour ne scavoir* écrire.

C'est lui qui commença la procédure de béatification de son frère et prédécesseur. Il en transmit les résultats à Rome par le barnabite D. Juste Guérin.

Jean-François de Sales, qui n'était pas doué de la mansuétude de saint François, eut d'assez nombreux démêlés avec son chapitre. A la veille de sa mort, il était en discussion avec les cordeliers de l'Observance d'Evian. Ceux-ci avaient obtenu de Victor-Amédée Ier des patentes pour ériger un hospice dont l'évêque devait bénir la chapelle. Il s'y refusa sous divers prétextes afin de favoriser les capucins qu'il avait introduits à Evian, sans qu'ils eussent obtenu l'autorisation souveraine de s'y établir. Le Sénat fut sur le point *de faire saisir son temporel pour lui apprendre à n'entreprendre,* écrit-il au duc dans une lettre du 12 mai 1635 ; mais, à la demande de Don Félix, gouverneur de Savoie [2], il sursit à cette mesure jusqu'à ce qu'il eût reçu de nouvelles instructions de la Cour.

La lutte des capucins contre les cordeliers semble avoir

1 Archives de la Société Florimontane.
2 Fils naturel de Charles-Emmanuel Ier.

été fomentée par le provincial D. Diégo. La maladie et le décès de l'évêque, qui mourut le 8 juin 1635, assisté de son confesseur, le père Jean-Baptiste, capucin de La Roche, suspendirent le débat.

Nous avons déjà vu avec quelle énergie le Sénat de Savoie, pouvoir politique en même temps que judiciaire, exerçait les droits de l'autorité civile vis-à-vis des ecclésiastiques. Jean-François de Sales était mort le 8 juin ; le lendemain même, les délégués du Sénat arrivent à Annecy ; c'est un avocat général avec le sénateur René Favre, sieur de la Valbonne. Ils se présentent immédiatement à la maison d'habitation de l'évêque où, dit leur procès-verbal, « nous aurions trouvé le corps du Révme evesque sur le « banc revestu de ses habits pontificaux en pompe funè- « bre. » L'avocat général requiert qu'il soit procédé à l'inventaire des meubles et titres ; mais alors se présente messire Louis, comte de Sales, seigneur de Thorens, frère du défunt. Il déclare que par testament solennel de l'évêque, en date du 17 juillet 1629, il a été institué son héritier, et qu'il s'oppose à l'inventaire. Les délégués du chapitre s'y opposent également ; mais, comme on ne justifie d'aucun titre, le sieur de la Valbonne appose les scellés.

Le lendemain, on se rend à Thiez où Me Charles Bally, fermier des revenus de l'évêché dans cette localité pour le prix de 8,000 florins, exhibe une quittance prouvant qu'il a payé son fermage jusqu'à la Saint-Jean-Baptiste. Les magistrats constatent qu'en fait de bâtiments il n'y a plus que les masures du vieux château de Thiez, et que les terres consistent en un pré-marais près des masures, dont le produit est compris dans la ferme avec celui des albergements et les dimes.

Le 13 juin, les sénateurs sont de retour à Annecy ; le seigneur de Thorens leur montre le testament de son frère

et leur déclare « estre bien informé que les mitres et crosses « dont le défunt se servait étaient sa propriété, les unes « lui ayant été données, les autres l'ayant été au feu Révme « de ste mémoyre François de Sales, comme aussi une « crosse [ayant] le bâton d'argent; qu'il estoit une autre « crosse à bâton de cuivre doré appartenant à l'evesché. »

N'ayant plus rien à faire dans la maison de l'évêque, les magistrats se retirent dans celle que l'un d'eux, René Favre, possédait à Annecy. Ils y reçoivent la visite des délégués du chapitre et apprennent qu'il a nommé vicaire général, *sede vacante,* Mre François Jay, chanoine théologal, et pour le remplacer en cas d'absence, le chanoine Louis Marthe. Les fonctions de procureur fiscal ont été données au chanoine Gabriel Ducrest, et Me Dumont a été nommé greffier.

L'avocat général proteste. Il veut faire nommer greffier Me Héritier et exige la remise des sceaux de l'évêché. Pour clore provisoirement le débat, René Favre rend cette ordonnance : « Nous, conseiller sénateur et commissaire, « attendu que les sceaux et nomination de greffier de l'offi- « cialité ne concernent le faict de nostre Commission, ains « la justice ecclésiastique, avons ordonné que les parties se « pourvoiront ainsi et comme elles verront à faire. »

L'avocat fiscal du Conseil de Genevois, noble et spectable Jean Mermillod, intervient à son tour et renouvelle, mais sans plus de succès qu'en 1602, les prétentions du Conseil de faire déclarer que *le droit de réduction* appartient au possesseur de l'apanage, le duc de Genevois et de Nemours, Louis de Savoie.

L'on rentre à Chambéry le 15 juin, et le lendemain même le Sénat prononce un arrêt par lequel il ordonne le placement des armoiries ducales sur la grand'porte de l'église de Saint-François et à l'église de Viuz, désigne Me Héritier comme greffier de l'officialité, et ordonne au Chapitre de re-

mettre les sceaux au vicaire général sous peine de réduction du temporel. Le Sénat envoie à Annecy un greffier qui place les panonceaux, installe Me Héritier et réclame les sceaux. Le Chapitre répond qu'ils sont entre les mains d'un de ses membres, curé d'Arbusigny, qui s'est rendu dans cette paroisse pour y célébrer la Saint-Jean-Baptiste. Profitant du répit que lui donne cette ruse, dont le greffier n'est pas dupe, car il répond que le chanoine a dû remettre les sceaux à quelqu'un avant de s'absenter, le Chapitre envoie au Sénat une députation composée de Messires Jay, vicaire général, Charles de Roges, sieur de Bressieu, et Magnin. Un nouveau commissaire, le sénateur Jacques Vulliet, est nommé en remplacement de René Favre que l'on avait probablement trouvé trop mou, et les affaires s'arrangent à peu près devant lui. Le Chapitre livre les sceaux que le sénateur remet au vicaire général, et il promet que le greffier de l'officialité rendra compte de ses recettes au gardiateur-économe nommé par le Sénat [1].

En décembre suivant, le vicaire général Jay et le procureur fiscal Gabriel Ducrest provoquèrent une délibération du Chapitre afin d'être payés des émoluments de leurs charges sur les fonds du greffe. Il fallut encore une ordonnance du Sénat, et le 15 décembre 1635, elle fut rendue en ces termes :

Le Sénat faisant droit sur la dite requeste et ayant esgard aux conclusions et consentement preste par le procureur general a donné et donne aux reverends suppliants main levee des sommes a eux accordees par le Chappitre pour leurs gaiges de leurs offices comme aussy de la somme de septante florins annuels pour les louages de la geole ; enjoint au greffier de l'officialité de payer les dits gaiges a ratte du temps escheu... *Signé* : Hector Milliet (le premier président) [2].

1 Arch. du Sénat, carton de l'évêché de Genève.
2 Arch. du Sénat, Edits, Bulles, reg. 38, f° 94,

Juste GUÉRIN.

Après la mort de Jean-François de Sales, les syndics d'Annecy adressèrent au duc de Savoie une supplique où ils le priaient de donner l'évêché à Charles-Auguste de Sales, prévôt du chapitre et neveu de François de Sales et de Jean-François (18 juillet 1635). Cette demande ne fut pas accueillie [1]. L'on ne voulut peut-être pas que l'évêché put être considéré comme un fief de la famille de Sales.

La vacance du siège se prolongeait, lorsqu'on jeta les yeux sur Balthazar Guérin, en religion frère Dom Juste Guérin, de l'ordre des clercs de St-Paul ou des barnabites [2]. Ce religieux, qui avait été plusieurs fois prévôt de son ordre, était le confesseur des sœurs du duc de Savoie, les infantes Marie et Françoise-Catherine. Il fut désigné par le duc; par conséquent avant le mois d'octobre 1637, époque de la mort de Victor-Amédée Ier; puis par sa veuve, Christine de France. Il avait déjà refusé l'évêché de Mondovi et le pape dut en quelque sorte le contraindre à accepter celui de Genève-Annecy. Madame de Chantal l'annonça à l'archevêque de Tarentaise, Benoît-Théophile de Chevron, dans une lettre du 28 octobre 1638 où elle lui dit : « Quant à l'affaire « du Père Dom Juste, Mgr de Mondovi lui a porté parole « de la part du St Père qu'en toute façon il *veut* qu'il se « charge de l'evesché de Genève, de sorte qu'à cela le bon « père s'est rendu entièrement. Mgr le Nonce a fait ses in- « formations et promet de les envoyer au plus tôt. Certes, « je le fais solliciter tant que je puis et le bon Monsieur le « marquis de Lullin y tient bonne main. Quand l'affaire

1 Mercier. *Souvenirs d'Annecy*, p. 266.

2 Il était né en 1578, à Tramoy en Bugey, localité qui faisait alors partie des Etats du duc de Savoie.

« sera achevé il veut proposer à Madame Royale la néces-
« sité d'un coadjuteur. Vous pouvez bien penser Monsei-
« gneur celui sur qui l'on jette les yeux [1]. »

Enfin la provision arriva. D. Juste Guérin fut nommé évêque de Genève par bulles d'Urbain VIII, du 28 mars 1639, dont nous ne reproduirons que ces courts extraits :

Urbanus episcopus servus servorum Dei, dilecto filio Justo Guerino sal. et apost. benedictionem..... Ad te clericum regularem Congregationis sancti Pauli..... in sacro Presbiteratus ordine constitutus..... et ad verbum Dei prædicandum ac ad Christi fidelium confessionnes audiendum adhibitus maximæ doctrinæ et charitatis documenta dedisti et in Congregatione predicta pluries prepositi munus magna cum prudentia et pietatis laude exercuisti..... quocirca dilectis filiis capitulo et vassalis dictæ ecclesiæ Geben. et clero et populo civitatis [2] et diocesis Geben..... exhibeant tibi obedientiam et reverentiam..... Ulterius etiam volumus quod tu prebendas theologalem et pœnitentiariam nec non seminarium ad prescriptum sacri Concilii Tridentini erigere cures onerando in his tuam conscientiam.

Dat. Romæ apud sanctum Petrum anno millesimo sexcentesimo trigesimo nono, quinto Cal. Aprilis ; Pontif. nostri anno sexto decimo.

Muni de ces bulles, Juste Guérin prêta serment d'obéissance à la régente, le 25 juin :

Au nom de Dieu tout puissant. L'an 1639 et le 25e jour du mois de Juin en la ville de Thurin, Madame Royale tutrice et regente estant en sa chambre assise, le missel ouvert posé sur une table couverte d'un tapis noir, s'est présenté devant S. A. R. Monsieur l'Evesque de Geneve lequel a presté le serment de fidelité à Monseigneur Charles-Emmanuel par la grace de Dieu Duc de Savoye..... à cause des fiefs

1 Mugnier. *Saint François de Sales, sa correspondance inedite*, p. 157. Celui sur qui on jetait les yeux était Charles-Auguste de Sales, alors vicaire général de l'archevêché de Tarentaise. La combinaison ne réussit que plus tard.

2 La Curie romaine parle toujours de Genève et semble ignorer même le nom d'Annecy où, depuis plus de cent ans, se trouvait le siège de l'évêché.

dependants de son evesché, en la forme suivante : je jure ayant icy les Saints Evangiles sous les yeux et mettant la main sur ma poitrine à l'usance ecclésiastique et promets à Madame Royale tutrice et regente de Monseigneur le Duc Charles-Emmanuel icy présente et acceptante que par les fiefs que je possede a l'occasion de mon Evesché..... ie serai tousiours à S. A. R. et à ses successeurs fidelle et n'attenteray ni machineray.... pretendant neantmoins que par les choses presdictes je n'entens décliner ni prejudicier en rien à l'obeissance que je dois à la S^te^ Eglise apost. cath. rom. ni deroger aux droits et autorités d'icelle.....

Ainsi Dieu m'en soit en aide. *Signé* D. Juste Guérin evesque de Geneve. A ce presents : Monsieur Piscina Grand Chancelier de Savoye et Monsieur le Comte Philippe d'Agliè, Capitaine des Gardes Cuirasses de S. A. R. et moy Seign. de S^t^-Thomas conseiller d'estat et premier secrétaire Madame Royale m'ayant commandé d'expédier le présent extrait, l'original duquel est cousu dans les registres en Chancellerie.

Le même jour, D. Juste Guérin fut consacré dans la métropole de Turin. Le 3 juillet suivant, la régente adressa au Sénat de Savoie une lettre à cachet dans laquelle elle lui fait connaître qu'en suite de la nomination qu'en avait fait feu S. A. R. et qu'elle a confirmée, D. Juste Guérin a été pourvu de l'évêché par le pape, qu'il a prêté serment et qu'il a été consacré. Elle invite en conséquence le Sénat à l'aider à prendre possession de son évêché, à lever le séquestre, à ordonner à l'économe de rendre compte de sa gestion, et à tenir la main à ce qu'il soit remboursé de l'argent de l'évêché pris pour le service de S. A. Royale. Elle ajoute : « Nous désirons que vous l'ayez en particuliere recommandation pour tout ce qu'il aura besoin de vous, comme estant personne qui nous est très agréable. »

Le 12 juillet, le Sénat autorise la fulmination des bulles et ordonne la main-levée des fruits et revenus de l'évêché [1].

1 Arch. du Sénat. Edits, Bulles, reg. 40, f^os^ 23 à 25.

Juste Guérin était alors âgé d'environ 61 ans [1].

Il essaya de faire la visite de son diocèse, mais ses infirmités l'empêchèrent de l'achever. Il visita l'église de Thônes le 4 septembre 1639 et celle de Seyssel le 9 septembre 1642. Se souvenant de l'obligation de conscience qu'Urbain VIII lui avait imposée dans ses bulles, il s'occupa de l'érection d'un séminaire à Annecy et fonda au collège Chappuisien deux chaires de théologie. Par suite d'accords avec le pape et avec la congrégation *de Propaganda fide,* et après de longues discussions avec la Cour de Savoie, il avait été décidé que les évêques nommeraient les sujets de leurs diocèses qui obtiendraient les bourses fondées par le cardinal de Brogny au collège de Saint-Nicolas d'Annecy à Avignon. (Duboin. *Raccolta delle leggi.*) Juste Guérin reçut la circulaire adressée, le 27 septembre 1642, par la congrégation de la Propagande. Elle était accompagnée du modèle des lettres testimoniales à remettre aux boursiers. Les choix qu'il fit ne plurent pas à tout le monde ; il avait désigné sans doute les écoliers les plus pauvres au lieu des plus recommandés. Les officiers du duc de Genevois le prirent à partie, et, le 15 décembre 1642, il fut obligé de souscrire une déclaration solennelle dans laquelle il déclara que « s'il n'a pas choisi « pour les bourses du collège d'Avignon, lors de cette pre- « mière présentation à lui confiée par Sa Sainteté, des fils « des officiers du duc de Genevois qui se sont présentés, « cela n'est pas pour leur faire honte, ne signifie pas qu'ils « doivent être exclus et ne pourra pas préjudicier à leurs « droits à l'avenir. Fait à la réquisition des dits officiers. « Signé Juste E. de Genève. »

1 Sa vie a été écrite en 1678 par le barnabite D. Arpaud et les principales particularités en ont été reproduites par M. Mercier, et par M. Fleury dans son *Histoire de l'Eglise de Geneve.* Ce dernier y a ajouté l'analyse de documents intéressants tirés des archives de Turin,

Cette pièce fut enregistrée au Conseil de Genevois [1].

La goutte qui tourmentait Juste Guérin, la lassitude ou le dégoût qu'éprouvent parfois les hommes qui ont beaucoup travaillé, le poussaient à réclamer avec insistance cet aide qu'on jugeait déjà nécessaire lors de sa nomination à l'épiscopat. Charles-Auguste de Sales lui fut donné pour coadjuteur avec future succession par bulles d'Innocent X du 18 décembre 1644. Le Sénat ayant enregistré, le 16 mai 1645 [2], les provisions de l'évêque d'Ebron, Juste Guérin put lui remettre l'administration du diocèse et résider désormais au couvent des Capucins de Rumilly.

Depuis longtemps il savait que sa vie ne serait plus bien longue ; aussi avait-il demandé au pape l'autorisation de disposer par testament des sommes qu'il avait économisées. Les règles de son ordre lui enlevaient en effet le droit de tester. Urbain lui donna cette permission, mais pour une somme de 4,000 écus de monnaie romaine seulement. Les bulles, en date du 15 octobre 1642, ne furent enregistrées au Sénat que le 12 décembre 1644 [3].

Dès cette époque, il entra en conférence avec M. Bouvard, premier collatéral (juge) au Conseil de Genevois, à qui il avait, le 14 octobre 1644, accordé une place pour son fils au collège des Savoyards à Avignon [4]. Une lettre du 25 janvier 1645, qui ne porte pas d'adresse, semble même prouver qu'il soumit à plusieurs personnes son projet de testament. Il voulait que ses dispositions de dernière volonté fussent inattaquables même pour ses propres chanoines

1 Archives de la Société Florimontane.

2 Archives du Sénat. Edits, bulles ; reg. 40, f^os^ 294, 298. Id , loc. cit., f^os^ 242, 244.

3 Ibid.

4 Archives de la Société Florimontane.

dont il redoutait la critique. Voici quelques passages de cette longue lettre ;

« De Rumilly le 27 janv. 1645.

« Monsieur, je vous prie de secret touchant l'affaire que « je vous escris Je vous envoye mon testament que je n'ai « peu escrire de main propre à cause de l'indisposition de « mes mains ou j'ay la goutte..... de plus s'il vous semble « je me signeray dans le dit testament de main propre..... « de plus s'il vous semble bon j'escriray dans le mesme tes- « tament de ma main propre que je dispose de beaucoup « moins de quattre mil ducattons et c'est pour lever l'oc- « casion à Messieurs les Chanoines de penser ou dire que je « passe les termes de la faculté de tester et à cette fin que « mon héritier ne soit point recherché par eux de combien « je luy laisseray entre les mains Et en vérité il luy de- « meurera beaucoup moins de 4000 ducattons, car cepen- « dant que je vivray je feray s'il plait à Dieu des autres « traités avec les Pères Barnabites comme avec les Pères « de la Mission..... JUSTE E. de Gevève.

Dans une autre lettre sans date, mais adressée à M. Bouvard, il lui recommande le secret le plus complet sur le contenu de son testament qu'il lui communique et signe : « Votre tres humble, tres affectionné, tres obligé frère et « tres obéissant serviteur. »

Dans une lettre du 9 février, il remercie M. Bouvard de l'offre qu'il lui a faite de venir à Rumilly ; il dit qu'il accepte et qu'il lui enverra une monture « à condition que l'e- « veque aura l'honneur de votre compagnie et non les Be- « nedictins à tout le moins pour cette fois [1].

1 Les Bénédictins de Talloires qui avaient obtenu récemment le prieuré de Sainte-Agathe à Rumilly.

Le 3 juin, il se plaint de ce que le Père général des barnabites n'a pas, après plus de six mois, envoyé la ratification de sa fondation des trois lecteurs (trois professeurs) qu'il devait donner dans trois mois. Il craint des difficultés et il interdit au Père Guarin, recteur du collège d'Annecy, de retirer l'argent de ses fermages (de Thiez), « car ie me vois vieux « et indisposé, ie pourrois mourir devant qu'avoir la dite « ratification et par ainsi appres ma mort mes intentions « seroient en danger de n'estre pas executees, ie vous prie, « monsieur de m'assister en cecy de vostre fidell et cordial « conseil [1].

Cependant la ratification arriva, car, le 7 juillet, il écrit à M. Bouvard pour qu'il dise aux administrateurs du collège Chappuisien d'assister à l'emploi de l'argent qu'il donne aux barnabites *pour les trois lecteurs ;* « nos bons pères, dit-il, « ne sont pas beaucoup versés aux affaires du monde. Mes « infirmités vont toujours se multipliant, dès lundy passé « je suis au lict avec de grands tourments de goutte aux « genouils et aux pieds. »

Le 11 (ou le 21) septembre, il envoie à M. Bouvard cette lettre écrite tout entière de sa main :

« Monsieur, Ie vous envoye la minute de lescritture que « ie desire de Monseigneur d'Ebron, auquel en parlant « Monsieur Caterin confesseur des Religieuses de la Visi- « tation, il luy répondit que non seulement il ratifieroit ce « que j'avois [fait] mais que luy mesme donneroit les trois « mille ducatons, de sorte que j'ay toute bonne espérance « qu'il me donnera toute bonne satisfaction. Et sur ce ra- « port que m'a faict le dit S^r^ Caterin j'ay composé la icy « joincte minute que ie vous prie de voir et de bien consi-

1 D'après la lettre originale communiquée par M F. Croisollet, auteur de l *Histoire de Rumilly.*

« derer, et y adjouster ou lever ce que vous jugeres à pro-
« pos et vous supplie de me la renvoyer au plus tot, car le
« dit Monseigneur d'Ebron m'a escrit qu'il me veut fayre
« l'honneur de venir à Rumilly devant son despart après
« les ordres et qu'incontinent il veut se mettre en son
« voyage de Piémont, et par ce ie desire de voir votre
« advis, lequel si vous pouves ie vous prie de me l'envoier
« par le present pourteur a cette fin que ie vous puisse
« fayre quelque replique s'il escherra et cependant ie me
« dirai de tout mon cœur, etc..... JUSTE E. de Genève.

« L'on m'a dit que vous vouliez venir à Rumilly ; j'en
« serai tres aise et me congratulerai avec vous ; ie vous at-
« tens avec grande devotion quand sera vre commodité. »

Dans une dernière lettre écrite de Rumilly, le 29 octobre 1645, il prie M. Bouvard de se rendre incontinent dans cette ville « parce que *periculum in mora,* » et s'il ne peut pas venir, de prier le président Floccard de le remplacer. Il signe encore de sa main : « Votre tres affectionne tres obligé *frère* et serviteur, JUSTE E. de Geneve. »

Il y avait bien vraiment péril en la demeure, car cinq jours après, le 3 novembre, l'évêque mourait.

Voici l'acte de décès qui fut dressé par le gardien des Capucins de Rumilly chez qui cet anachorète mitré avait vécu près d'un an.

Je soubsigné, Gardien des Capucins du couvent de Rumilly, atteste comme Monseigneur l'Illustrissime et Revme Dom Juste Guérin, Barnabite, évesque de Genève, est décédé en odeur de sainteté dans la bibliothèque de ce couvent de Rumilly, le vendredy 3e jour du moys de novembre 1645. Le quel par la grande dévotion qu'il avait à notre St Ordre s'estait retiré dans notre couvent pour vivre sainctement et pauvrement parmy nos Religieux où il a demeuré quelques moys. Il a été ensepulturé dans notre st habit ainsy qu'il a desiré et demandé avec très grande instance et dévotion en notre sepulture de la chapelle de la

présente Eglise dans une caisse de noyer hors de terre dessoubs le marchepied de l'autel de la dite chapelle où il repose en paix. En foy de quoi j'ay faict le présent escript signé de ma propre main et scellé du sceau ordinayre de notre couvent. Fait en ce couvent de Rumilly ce samedi 4 novembre jour de la sépulture du dit illustr^me^ Seigneur, 1645.

Fre Désiré d'Hermillon,
prêtre capucin, gardien de ce couvent,
tres indigne [1].

†
Place du sceau.

(*A suivre.*)

F. Mugnier.

CHANSONS DE JOSEPH BÉARD

La Chanson de Curosset.

(Sur l'air de l'*Histoire de Joseph* ·
Permettez qu avec franchise
Je vous dise.....)

Coui q' të sàis, étranjhir q' passës
Sur ntra plyacë,
P' le promir coup qu'on t'u veit,
Nos volins quë t' t'arrétésé
Et q' t'écotésë
La çhanfon du Curossët.

— Qui que tu sois, étranger qui passes sur notre place, pour la première fois qu'on t'y voit, nous voulons que tu t'arrêtes et que tu écoutes la chanson de Curosset.

Càr dé quint èdrait q' t'arvésë
Et q' tè vgnésë
Pér vzitâr ntron ptiout golét,
T' n'âs pâs poui diês tôs viajhos
Vir dë vzajhos
Faits cmë rli du Curossët.

[1] D'après la copie littérale qu'en a prise pour nous notre excellent confrère M. Croisollet, notaire a Rumilly, membre de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

— Car de quel pays que tu arrives et que tu viennes pour visiter notre petit trou, tu n'as pas pu dans tes voyages voir de visages faits comme celui de Curosset.

Nan, quand t'arâs viu l'Africa,
L'America
Ét lés' Indës tot' lés duès ;
Q' t'arâs viu tòs rlòs d' la China,
D' la Cochinchina,
T' n'âs nyon viu cmë l' Curossèt.

— Non, quand tu aurais vu l'Afrique, l'Amérique et les Indes toutes les deux, que tu aurais vu tous ceux de la Chine, de la Cochinchine, tu n'as personne vu comme Curosset.

T'âs poui vir d'hommos qu'ont d' bossës,
D'âtros d' crossës,
D'âtros q' sont mâl faits pranët ;
T'âs poui vir d' pids quë s'écâill'ont
D'âtros q' dâill'ont,
T' n' âs poêt viu cmè l' Curossët.

— Tu as pu voir des hommes qui ont des bosses, d'autres qui ont des béquilles, d'autres qui sont tout a fait mal faits, tu as vu des pieds qui s'écarquillent, d'autres qui fauchent, mais tu n'*en* as point vu comme Curosset.

T'âs viu dé groês grands cmë d' pôçhës ;
T'âs viu d' boçhës
Qu'étôt fêduès jusqu'ès' orlyës ;
T'âs viu d' nâz qu'avòt d' bësiclyes ;
Mëts d' barniclyës
P' n-ê vir yon cmë l' Curossët.

— Tu as vu des groins gros comme des cuillers à potage ; tu as vu des bouches qui étaient fendues jusqu'aux oreilles ; tu as vu des nez qui avaient des besicles ; mets de grosses lunettes pour en voir un comme Curosset.

Mais së t' n' âs pâs poui, sur totës
Lés grands rotës,

Vir dé groès faits cmë rli-s-ityë,
Dé tè défyo d' vir onn' âma,
Gueus' infâma,
Cmë rlà dé ntron Curossèt.

— Mais si tu n'as pas pu, sur toutes les grandes routes, voir des grous faits comme celui là, je te défie de voir une âme, gueuse infâme, comme celle de notre Curosset.

Y a d' coquins, darrir lés cisës,
Qu'ê font d' grisès,
Et q' vos cop'ont lòs jharrèts,
Mais t' n'às pàs viu diès tés corsës
D' copiéurs d' borsès
Se coquins quë l' Curossèt.

— Il y a des coquins, derriere les haies, qui en font de grises, et qui vous coupent les jarrets, mais tu n'as pas vu dans tes courses des coupeurs de bourses aussi coquins que Curosset.

T'às viu d' jhês faux q' vont p' lés fàirës,
Q' sâv'ont faire
P' êgueusâr tot' leurs pratquèts,
Mais p' savàir trompâr lés sinnès,
Poèt d' jhês finnës,
Cmé rli volor d' Curossët.

— Tu as vu des gens faux qui vont par les foires, qui savent faire pour duper toutes leurs pratiques, mais pour savoir tromper les sieunes, *il n'y a* point de gens fines, comme ce voleur de Curosset.

T'arés viu dé totës sëurtès
D' bétyës bortës,
Tant d' grous çhins quë d' grous porchèts ;
Mais parmi rlés bétyès q' foll'yont
Et q' farfoll'yont,
T' n' às poèt viu cmë l' Curossët.

— Tu auras vu de toutes sortes de vilaines bêtes, aussi bien de gros chiens que de gros cochons, mais parmi ces bêtes qui fouillent et qui furètent, tu n'en as point vu comme Curosset.

S' t' âs passâ për Fénëstrëlla,
Y a n' étyèlla
Tojhors u pid du gibët,
Mais dë tôs rlôs qu'ou' étranglyë,
D' voés qu'on m' ganglyë,
S'y ên' a yon cme l' Curossèt.

— Si tu as passé par Fénestrelle, *tu as dû voir qu'il* y a une échelle toujours au pied du gibet, mais de tous ceux qu'on étrangle, je veux qu'on me pende, s il y en a un comme Curosset.

Exhortation à Curosset.

Tant q' te porrés, vèds tojhors tés' almettés ;
Fàs païr çhér l'amadou, lôs briquèts ;
Vêds tôs soblyëts cmé s'i' étàit d' clyarinèttes,
Et sàis galant p' dépléir tôs paquëts.

Refrain.

Roula ta bâlla, ptiou curossët ;
Fila ton çhmin tant q' t'arés dé sandalés ;
Roula ta bâlla, ptiou curossët,
Fila ton çhmin tant q' t' arés de jharrëts.

— Autant *(aussi cher)* que tu *le* pourras, vends toujours tes allumettes ; fais payer chez l'amadou, les briquets ; vends tes sifflets comme si c'était des clarinettes, et sois galant *(leste)* pour déplier tes paquets.

— *Refrain.* Roule ta balle, petit porte-balle, file ton chemin pendant que tu auras des sandales, roule ta balle, petit colporteur, file ton chemin, pendant que tu auras des jarrets.

Dis qu'él n'y a poêt d' marchandie cmë la tinna,
Qu'él n'y a q' çhiz tâi qu'on truvë d' bons cotéls,

Q' tè pus t' flyattàr d'avàir de cœurna finna
Et q' t'às d' rasoér q' font la bàrb' és' Anglyais.

— Dis qu'il n'y a point de marchandise comme la tienne, qu'il n'y a que chez toi qu'on trouve de bons couteaux, que tu peux te flatter d'avoir *des objets* de corne fine, et que tu as des rasoirs qui font la barbe aux Anglais.

Fàs ton câlin p' attrir miëux tés pratiquès ;
Baille à parpous quâq' rê pëdsus l' marçhir.
L' pouro paisan, q' në sât pâs tés rubriquës,
Tojhors çhiz tài vindra s' faire écorçhir.

— Fais ton câlin *(sois avenant)* pour attirer mieux tes pratiques ; donne à propos quelque chose par-dessus le marché. Le pauvre paysan, qui ne connaît pas tes rubriques *(ta ruse)*, toujours chez toi viendra se faire écorcher.

Quand mém' on dit q' t'às l'air d'on coquin d'hommo,
Nyon n' put savàir s'ëst vraita la çhanfon
Què dit q' t'és çhin cmë rlôs q' 'tôt diès Sodômo,
Mais dyès çti tèps l' bon Diu n' brûlë plyès nyon.

— Quoiqu'on dit *(dise)* que tu as l'air d'un coquin d'homme, personne ne peut savoir si *elle* est vraie la chanson qui dit que tu es chien comme ceux qui étaient dans Sodome ; mais dans ce temps-ci le bon Dieu ne brûle plus personne.

D'ai prèu avoui për d' parsonnës malinnës
Q' t'ê farâs tant qu'à la fin éls t' pêdrôt ;
Mais quand on' a d' jhambès tot cmë lés tinnës,
On put dàillir quand on veit vgnir l' borreau.

— J'ai assez *souvent* ouï dire par des personnes méchantes que tu en ferais tant qu'enfin ils te pendront, mais quand on a des jambes tout comme les tiennes, on peut faucher *(jouer des jambes)* quand on voit venir le bourreau.

A. Constantin.

SOCIETE D'HISTOIRE NATURELLE DE SAVOIE

CONGRÈS GÉOLOGIQUE INTERNATIONAL DE BERLIN, EN 1885

Après le second Congrès géologique international de Bologne, en 1881, j'ai rendu un compte sommaire des solutions qui y ont été adoptées [1].

Un troisième Congrès international s'est réuni à Berlin, en 1885 ; il est intéressant de voir les progrès qu'il a fait faire à l'œuvre de 1881, d'étudier en même temps les dissonnances qui se produisent dans ce concert de la science.

1° Nomenclature géologique.

A Bologne, en comparant les termes usités dans toutes les langues, on avait arrêté péniblement un premier canevas de nomenclature géologique, dont je reproduis ici le tableau :

DIVISIONS	STRATIGRAPHIQUES	CHRONOLOGIQUES	TYPES HOMOPHONES
1er ordre.	Groupe. . .	Ere	Primaire, 2aire, 3aire, 4aire.
2e id.	Systeme . .	Periode . .	Silurique, carbonique, etc.
3e id.	Serie. . . .	Epoque. . .	Bajocien, néocomien, etc.
4e id.	Etage . . .	Age	Fullers earth, dalle nacree, etc.
5e id.	Assise . . .	Phase.	
6e id.	Couche element le plus simple.		

Depuis plusieurs années, les géologues français demandent une interversion entre les termes *groupe* et *série*. Le second leur semble plus général et devrait, suivant eux, être placé en tête et correspondre au terme chronologique

1 *Compte-rendu de la Soc. d'hist. nat. de Savoie,* 1882, p. 14 et suiv.

ère. Plusieurs nations appuient cette demande ; mais rien n'est encore décidé.

La France regrette surtout que le mot *terrain*, consacré par un long usage, se trouve exclu de la nomenclature.

Je signale ces dissidences prématurées de nos géologues français pour prouver la nécessité d'une règle fixe et surtout la difficulté de la faire accepter par toutes les nations.

Nous ne pouvons qu'applaudir aux efforts des membres de la Commission, qui cherchent à fixer d'abord les divisions de 1er, de 2e et de 3e ordre, et, suivant la proposition de M. Renevier, à les distinguer par des désinences homophones.

Pour éviter les difficultés que rencontrent en ce moment ces questions théoriques de terminologie, pour laisser au temps et à la pratique, ces grands pacificateurs, le moyen de les applanir insensiblement, le Congrès est convenu de concentrer toute son attention sur la carte d'Europe en voie d'exécution.

2° Carte géologique d'Europe.

Cette carte, votée en principe à Bologne, a été confiée à un comité ayant son siège à Berlin. Il est composé de MM. Beyrich et de Hauchecorne (Berlin), Daubrée (France), Giordano (Italie), de Mœller (Russie) remplacé depuis lors par M. Korpinski, Mojsisovics (Autriche), Topley (Angleterre) et Renevier (Suisse).

Le travail avance, mais lentement. La carte est à l'échelle de $\frac{1}{1,500,000}$. Malgré cette petite échelle, elle comprendra encore 49 feuilles, qui réunies auront $3^m,36$ de haut, sur $3^m,72$ de côté. Elle coûtera 100 fr. aux membres souscripteurs et 125 fr. aux autres.

Sur les 49 feuilles, 32 sont gravées ; quelques régions de l'est et du sud n'ont pu être dessinées encore avec une pré-

cision suffisante. La coloration a été essayée à la main seulement sur deux feuilles à titre de *spécimen*.

Pour arriver à ce simple essai, il a fallu trancher une quantité de questions laissées en suspens au Congrès de Bologne et arrêter au moins provisoirement une nomenclature complète des terrains, une gamme entière de couleurs. C'est là un pas important dans l'œuvre des congrès internationaux.

Si les trente divisions proposées pour les terrains stratifiés, si les dix autres pour les roches éruptives sont acceptées par l'ensemble des géologues, avec leurs noms, leurs lettres et chiffres caractéristiqnes, avec leur couleur et leur nuance, le problème se trouvera résolu. Tous les débats théoriques sur les systèmes de classification deviendront sans objet.

Parmi les questions controversées qui ont reçu une solution pratique, simplement provisoire pour la carte d'Europe, nous signalerons les principales en commençant par les terrains les plus anciens.

A la base des terrains stratifiés, le Congrès a placé le *groupe des archéens,* composé de terrains plus ou moins cristallins, sans fossiles ; il les a divisés en trois parties *a'*, *a''* et *a'''*, correspondants aux *gneiss a'*, aux *schistes cristallins a''* et aux *phyllades a'''*, tous teintés en rose, sans préjuger aucun ordre de succession entre ces trois termes. Par là sont écartés les systèmes complexes des géologues américains : le *Laurentien,* le *Huronien* et leurs nombreuses divisions.

Pour le cambrien et le silurien, le Comité a adopté un seul système *silurique,* qui se subdivise en trois séries : le *cambrien cb* à la base, le silurien inférieur *s''* (ordovicien ou faune seconde de Barrande) au milieu, le silurien supérieur *s'* au sommet On a renvoyé au Congrès de Londres, en 1888, le soin de fixer les limites de ces trois terrains,

qui seront représentés par une teinte gris-verdâtre plus ou moins foncée.

Le même Comité a divisé le système dévonique en trois séries : *Famennien d'''*, *eifelien d''* et *rhénan d'*.

Pour le système carbonique, la grande question qui a divisé le Congrés a été celle du rattachement du Permien au Carbonique. MM. de Lapparent, Renevier et la plupart des géologues demandaient la fusion de ces deux terrains. Plusieurs Allemands tenaient pour l'ancienne séparation ; M. Hughes eût même voulu rattacher le Permien au trias.

En Amérique, dans les Indes, en Russie, en Autriche-Hongrie, il y a passage insensible d'un terrain à l'autre, si bien que la majorité inclinait pour le rattachement. Néanmoins la question a été laissée à l'étude, et, dans la carte, tout en attribuant à l'ensemble une teinte grise, on maintiendra des lettres distinctes : *h'* pour le *carbonifère*, *h''* pour le houiller et *p* pour le *permien*.

Pour le trias et les terrains plus récents, tout avait été déjà réglé à Bologne ; le Congrès de Berlin n'a eu qu'à s'y référer. Il a également fixé les couleurs vives à attribuer aux roches éruptives. Ainsi le comité de la carte a dès à présent un programme complet qui lui permet de commencer le coloriage de la série entière des terrains européens.

Le Congrès a pu juger déjà par anticipation l'effet que produira cette carte, par l'inspection d'une nouvelle *carte géologique de France* en 48 feuilles, au $\frac{1}{500,000}$ de MM. Vasseur et Carez, exposée à la Bergakadémie. Cette carte, en voie de publication, à une échelle triple de celle d'Europe, a adopté déjà les couleurs votées à Bologne, seulement elle a pu multiplier les nuances : ainsi, pour le seul crétacé, elle a jusqu'à huit teintes de vert bien graduées, qui se distinguent parfaitement à l'œil, donnent à la fois le sentiment de l'ensemble et celui des moindres subdivisions des terrains,

M. Paul Choffat, dans une critique un peu acerbe du Congrès de Berlin, déclare n'y pas voir encore comme certains pessimistes l'*agonie* des Congrès internationaux, mais les symptômes d'une maladie organique qui risque fort d'entrainer le malade, si on n'y apporte pas remède [1]. Il se plaint surtout de ce que les discussions théoriques ont été éludées, écourtées, et de ce que des solutions purement provisoires ont été trop légèrement adoptées pour la carte européenne.

Je ne serai pas aussi pessimiste que lui ; je me demande même s'il n'était pas d'une bonne tactique d'éviter des discussions théoriques, où chaque nation, chaque géologue tient à honneur de défendre son drapeau. La carte européenne ne présentera pas une solution sans appel, mais elle offre une base de discussion fort utile; elle est, si je puis emprunter cette expression du barreau, un jugement de première instance, mûrement délibéré, et qui, suivant toute vraisemblance, passera en chose jugée. S'il eût fallu attendre avant de poser la première teinte, que la discussion fût épuisée sur l'ensemble de la nomenclature et de la gamme des couleurs, et que, l'unanimité des suffrages eût été réunie, nous eussions évidemment été renvoyés aux calendes grecques.

Sur la question du *Nomenclator paleontologicus,* il a été arrêté qu'on consacrerait un volume séparé à chacune des grandes divisions du règne organique, et que dans chacun de ces volumes on adopterait l'ordre alphabétique. Il y aura deux volumes pour l'*enumerator* et un pour l'*index.* Le tout formera une quinzaine de volumes in-8°. On calcule que cet ouvrage pourra être fini en 10 ans, et coûtera environ 200,000 francs. Chaque exemplaire 200 francs

1 *IIIe session du Congrès geologique international,* Lisbonne, 1883.

aux souscripteurs. MM. Ethelridge, Gaudry, Neumayer et Zittel ont été nommés membres du comité de rédaction.

M. Vilanova de Madrid a entretenu encore le Congrès du *Dictionnaire géologique*, qu'il a rédigé en espagnol, et qu'il voudrait voir traduit en toutes les langues, pour préciser le sens des termes employés par les divers explorateurs.

Pour résumer les résultats pratiques du Congrès de Berlin, et faire connaître dès à présent la nomenclature adoptée dans la carte d'Europe, je ne puis mieux faire que de publier le tableau suivant, d'après M. Renevier.

A. — Terrains sédimentaires.

SYSTÈME	SUBDIVISIONS	Monogramme	COULEUR & NUANCE
	Dépôts actuels (Alluvions, etc.)	....	Teinte pâle, crême.
	Quaternaire (Diluvium)	q	Jaune de Naples.
Tertiaire	Pliocène	m^5	Id. pâle.
	Miocène	m^3	Id. vif.
	Oligocène	m^2	Id. foncé.
	Eocène	m^1	Id. orangé.
Crétacique	Crétacé supérieur	c^2	Vert pâle.
	Gault	....	Id. pointillé limité.
	Crétacé inf. (néocomien)	c^1	Id. foncé.
	Wealdien	....	Id. avec hâchures.
Jurassique	Malm	j^3	Bleu pâle.
	Dogger	j^2	Id. vif.
	Lias	j^1	Id. foncé.
Triasique	Trias supérieur (Keuper)	t^3	Violet pâle.
	Trias moyen (Muschelkalk)	t^2	Id. vif.
	Trias infér^r (grès bigarré)	t^1	Id. foncé.
Carbonique	Zechstein	....	Gris avec hâchures.
	Permien	p	Id. brunâtre.
	Houiller	h^2	Id. pâle.
	Carb. inférieur (Culm)	h^1	Id. foncé.
Dévonique	Famennien	d^3	Brun pâle.
	Eifelien	d^2	Id. moyen.
	Rhénan	d^1	Id. foncé.
Silurique	Silurien supérieur	s^2	Gris verdâtre pâle.
	Silurien inférieur	s^1	Id. vif.
	Cambrien	cb	Id. foncé.
Archéen	Schistes azoïques	a^3	Rose pâle.
	Schistes cristallins	a^2	Id. vif.
	Gneiss, etc.	a^1	Id. foncé.

B. — Roches éruptives.

Granites, etc.	γ	Rouge carmin.
Porphyres, etc..	π	Id. pourpre.
Mélaphyres, etc.	μ	Id. indien.
Serpentines, etc.	σ	Id. bistre.
Trachytes, etc..	τ	Id. vermillon.
Agrégats trachytiques	τ'	Id. id. pointillé.
Basaltes.	β	Id. de Venise.
Agrégats basaltiques	β'	Id. id. pointillé.
Laves modernes	ν	Id. de Saturne.
Tufs et agrégats modernes. . . .	ν'	Id. id. pointillé.

L. PILLET.

ESSAI
SUR LA TRANSPOSITION EN MUSIQUE

(Suite et fin)

2° De la transposition.

Transposer, c'est lire de la musique dans un autre ton que celui qui est écrit. Exemple :

Pour transposer on change donc de *clef* et de *ton*.

DES CLEFS. — Une note déterminée peut occuper toutes les places sur ou entre les lignes, on fixe la place qu'elle doit occuper en mettant une clef en tête du morceau de musique. Il faut donc 7 clefs, parce qu'il y a 7 notes et qu'il faut pouvoir, en transposant, changer le nom d'une note en celui d'une autre quelconque. Je désigne les clefs par des numéros d'ordre, ce qui facilitera nos combinaisons.

Voici quelle est la place du *do* dans chacune des 7 clefs :

1re Clef (de Sol)

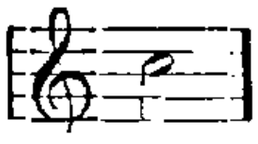

do

2e Clef (Ut 3e ligne)

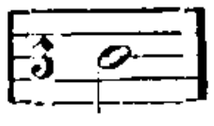

do

3e Clef (Fa 4e ligne)

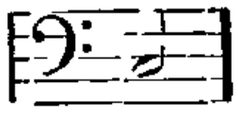

do

4e Clef (Ut 2e ligne)

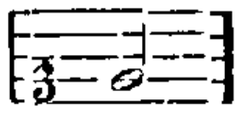

do

5e Clef (Fa 3e ligne)

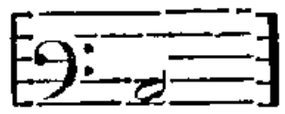

do

6e Clef (Ut 1re ligne)

do

7e Clef (Ut 4e ligne)

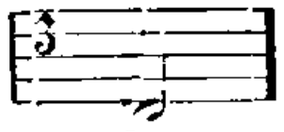

do

En comparant la 1re clef aux suivantes, on voit que la place du *do* correspond successivement aux notes *do, si, la, sol, fa, mi, re* de la 1re clef.

SUBDIVISION DE LA CLEF : TONS. — D'une clef à la suivante, il y a une différence totale de 12 demi-tons. Si on ajoute un # à une clef elle se rapprochera de la suivante d'une quantité égale à 1/12. On peut donc considérer chaque clef comme divisible en 12 parties égales qui correspondent à un certain nombre de # ou de ♭, ainsi qu'il suit :

DEUXIÈME TABLEAU.

Douziemes	Accidents	Tons	Douziemes	Accidents	Tons
1er	6 ♭	sol ♭	7e	0	do
2e	5 ♭	ré ♭	8e	1 ♯	sol
3e	4 ♭	la ♭	9e	2 ♯	ré
4e	3 ♭	mi ♭	10e	3 ♯	la
5e	2 ♭	si ♭	11e	4 ♯	mi
6e	1 ♭	fa	12e	5 ♯	si
			13e	6 ♯	fa ♯

Le 1er douzième avec 6 ♭ est la même chose que le 13e douzième de la clef précédente avec 6 #.

N'oubliez pas qu'après la 7e clef arrive la 1re, comme après la 12e note, ou le 12e ton, ou le 12e douzième arrivent les premiers.

En transposant nous ferons des additions et des soustractions de douzièmes et de clefs : ajouter 3 douzièmes c'est retrancher 3 ♭ ou ajouter 3 #. S'agit-il d'ajouter 4 douzièmes au 11e ? on a le 3e douzième de la clef *suivante*, car 4 + 11 = 15 ou une clef de 12 douzièmes, plus 3 douzièmes.

Le tableau 2e est le même que le tableau 1er, sauf que la succession des tons suit un autre ordre ; il en résulte qu'on peut considérer les tons comme formant la *subdivision* de la clef. Cette considération va nous faciliter l'étude de la transposition, car, par une seule opération, nous pourrons trouver le changement de clef et le changement de ton.

Règles pour transposer. — 1° La tonique étant *do*, si on ajoute 7 # à la clef, il y aura 1 # pour chaque note, *le morceau de musique sera donc élevé d'un demi-ton ;* si on met 7 ♭ on *abaissera d'un demi-ton.*

2° *Si on a des ♭ à la clef, on élèvera le morceau d'un demi-ton, en supposant des # en nombre tel que le nombre des ♭ écrits et des # supposés soit égal à 7 et inversement pour abaisser d'un demi-ton.* Exemple : Si on a 4 ♭ on mettra 3 # pour élever d'un demi-ton ; si on a 2 # on mettra 5 ♭ pour abaisser d'un demi-ton.

3° *Si on a des # à la clef, on élèvera le morceau d'un demi-ton, en prenant la clef suivante et en supposant des ♭ en nombre tel que la somme des # écrits et des ♭ supposés soit égale à 5.* On agira inversement si on a des ♭ et qu'on veuille abaisser d'un demi-ton.

4° Pour élever d'un demi-ton, on ajoute, avons-nous dit,

7 ♯, c'est-à-dire 7 douzièmes à la clef ; de là, la règle générale suivante :

On élève un morceau d'un nombre déterminé de demi-tons en multipliant ce nombre par 7 et divisant le produit par 12. Le *quotient* indiquera quel nombre on doit ajouter au numéro de la clef pour avoir *la clef* qu'on cherche, et le *reste* de la division indiquera le nombre de douzièmes à ajouter à celui dans lequel le morceau est écrit, ce qui donnera le *ton*. On agira inversement pour baisser d'un ou de plusieurs demi-tons.

Exemple : 1° Si on veut élever de deux demi-tons, il faudra ajouter $2 \times 7 = 14$ douzièmes ou une clef (composée de 12 douzièmes) et 2 douzièmes [1] ; 2° pour élever de 8 demi-tons, on ajoutera $7 \times 8 = 56$ douzièmes ou 4 clefs et 8 douzièmes, et, si alors l'armature est *la* 3e clef, le ton de *la* correspondant à 10 douzièmes (tableau 2), on aura à additionner 3 clefs 10/12 à 4 clefs 8/12, total 8 clefs 6/12; comme la 8e clef n'est autre que la 1re et que les 6/12 correspondent (tableau 2) à 1 ♭, on lira en 1re clef, ou clef de *sol,* ton de *fa.*

Pour éviter ces calculs, j'ai dressé les trois tableaux suivants.

(*Voir ci-après Tableaux 3, 4 et 5.*)

On peut, dans ces tableaux, prendre une clef quelconque pour 1re clef, mais les successions de celle-ci doivent se faire dans l'ordre que nous avons indiqué en parlant des clefs.

Un morceau peut s'exécuter suivant tous les modes écrits sur la même ligne *horizontale*.

[1] Je conseille aux amateurs qui se serviront du transpositeur de commencer leurs exercices par ce premier exemple. Ils rencontreront peu de difficultés Ajouter une clef, c'est abaisser l'instrument d'une demi portee et ajouter deux douzièmes c'est retrancher 2 ♭ ou ajouter 2 ♯

On voit par le tableau 3, qu'un morceau écrit en clef de *sol* peut se lire en clef de *fa* en ajoutant 4 douzièmes ou en retranchant 3 douzièmes. Dans ce cas ou dans tout cas semblable, s'il manque des # ou des ♭ pour faire la soustraction, on peut en ajouter 7 au nombre qui se trouve à l'armature. De même, après l'addition, si on a plus de 6 # ou ♭ on peut en retrancher 7.

Pour permettre de transposer aux personnes qui ne connaissent qu'une clef, j'ai imaginé un petit appareil en cuivre (*le transpositeur*) que je représente ici :

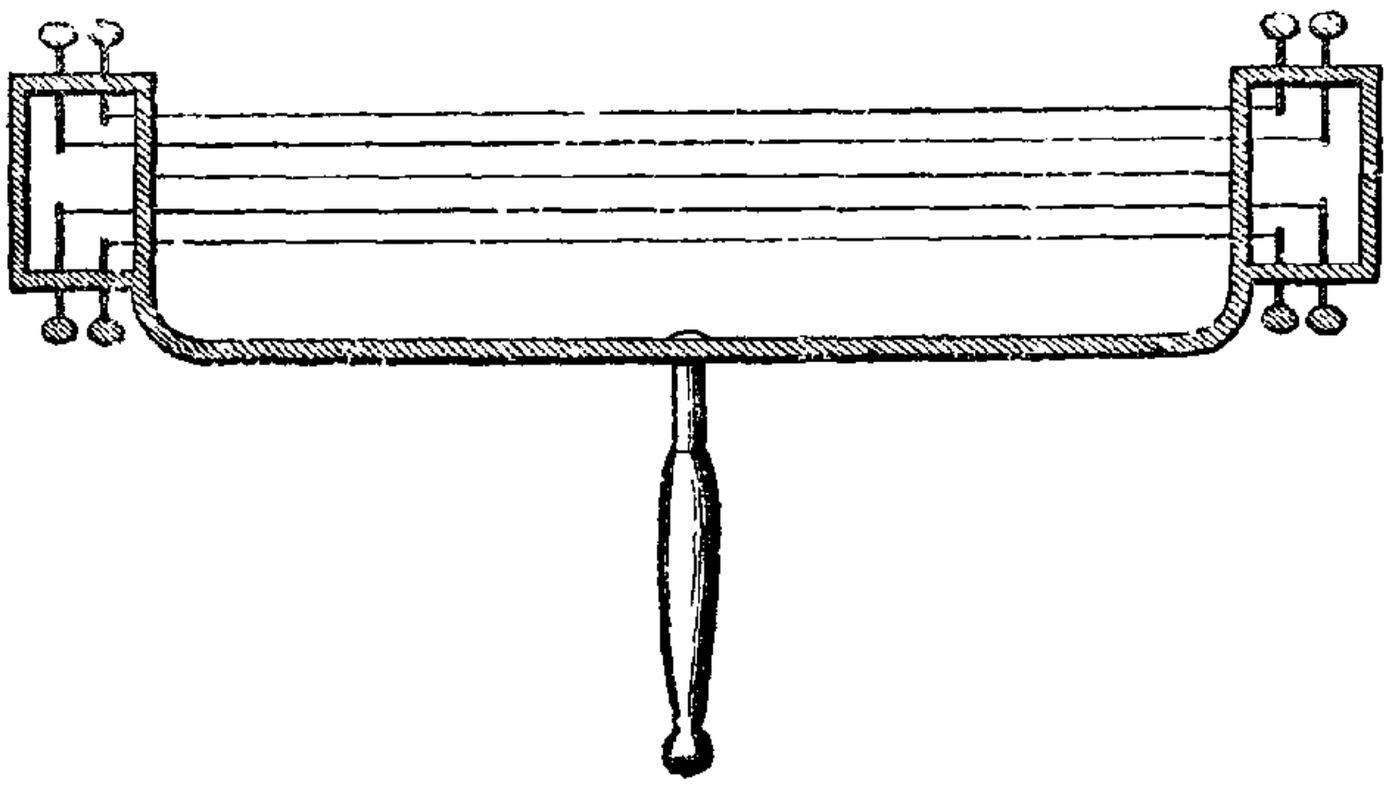

De petites clefs permettent de rapprocher ou d'éloigner les fils de cuivre.

Pour se servir de cet instrument, on met d'abord les fils exactement en rapport avec les portées du livre à transposer. Ensuite on élève l'appareil de une, ou deux, ou plusieurs demi-portées ; on passe ainsi à la 2e clef, à la 3e clef, etc., et on lit les notes comme si elles étaient écrites sur les fils mêmes. C'est-à-dire, si on lit en 1re clef, que la note qui se trouve sous le 2e fil est toujours *sol,* etc. Cet appareil

dispense ainsi de la connaissance des clefs, ce qui est la chose la plus difficile ; mais pour trouver le ton, il est toujours nécessaire de connaître la règle 4.

On peut, quand on n'a pas de transpositeur, obtenir le même résultat avec du papier huilé sur lequel on a préalablement tracé des portées espacées exactement comme celles du livre que l'on veut transposer.

Quand on transpose, il faut bien prendre garde aux accidents que l'on rencontre chemin faisant. Faites attention au ♮ ; si la note qui en est affectée à un ♭ à la clef, il faut l'élever d'un demi-ton ; il faudrait la baisser d'un demi-ton si elle avait un #.

La gamme étant composée de 12 demi-tons, il est bien fâcheux que les signes pour les écrire soient au nombre de sept ; si au moins il ne nous eût donné que 6 signes, un pour deux demi-tons, nous aurions pu transposer en changeant de clef sans changer de ton. Cette notation eût été de beaucoup préférable à celle employée.

3° De la transposition des instruments de musique.

On dirait que les fabricants d'instruments ne s'inquiètent guère d'avoir le ton du diapason. Rien d'aussi variable que la hauteur du son dans leurs instruments. De là des difficultés réelles pour obtenir l'accord dans un orchestre. Voici comment on y parvient : Des coulisses permettent d'abord d'accorder le *do* de l'instrument avec une note quelconque de la gamme ; l'accord se fait-il avec le *mi*, on dit que cet instrument est en *mi* ; si c'est avec le *si*, on dit que l'instrument est en *si*, etc. Quand l'instrument en *si* exécute un morceau écrit avec *do* pour tonique, en réalité

la tonique devient *si*; l'instrument transpose et abaisse d'un demi-ton, on l'accordera avec un instrument en *do*; en s'élevant d'un demi-ton, il faudra jouer en *ré* ♭.

Notre tableau 1er peut servir à trouver le ton que doit prendre chaque instrument dans un orchestre, lorsque les instruments n'ont pas la même tonalité.

Ainsi avec des instruments dont le *do* du 1er correspond au *do* du diapason, le *do* du 2e au *si* ♭, le *do* du 3e au *mi* ♭, le *do* du 4e au *la*, autrement dit : le 1er instrument étant en *do*, le 2e en *si* ♭, le 3e en *mi* ♭, le 4e en *la*, si on veut jouer en 1er ton, le 1er instrument sera juste. On comptera, pour le 2e, combien il y a de demi-tons du *si* ♭ au *do*; on en trouve 2; cet instrument jouera 2 demi-tons plus haut que le 1er, c'est-à-dire en *ré*. Pour le 3e instrument, on comptera du *mi* ♭ au *do* 9 demi-tons, on prendra le 9e ton au-dessus du 1er, c'est-à-dire le 10e ton ou *la*. Le 4e instrument compte du *la* au *do* 3 demi-tons, il prendra le 3e ton au-dessus du *do*, c'est-à-dire *mi* ♭. — Dans l'exemple ci-dessus, si la musique était écrite en un ton quelconque, en *mi* par exemple (5e ton), on ajouterait 5 au nombre des demi-tons pour avoir la tonique. Le 1er instrument jouerait donc en 5e ton, le 2e en $5+2=7$e ton, le 3e en $9+5=14$e ou 2e ton et le 4e en $5+3=8$e ton ou *sol*.

Pour éviter ces recherches, nous avons dressé le sixième tableau ; ceux qui voudront s'en servir dans une exécution, devront se rappeler qu'il faut jouer dans les tons qui se trouvent sur la même ligne *horizontale*.

Exemple. — Un instrument en *mi* ♭ jouant avec 4 ♯, comment accordera-t-on les autres instruments ? Cherchez dans le tableau qui suit 4 ♯, colonne de *mi* ♭; vous le trouverez sur la 2e ligne horizontale. Cette ligne indique que l'instrument en *ut* devra jouer avec 5 ♭, l'instrument en *ré* ♭ avec 2 ♯, etc.

SIXIÈME TABLEAU

Indiquant quels tons doivent prendre les instruments de tonalité différente.

Instruments en											
ut	ré ♭	ré	mi ♭	mi	fa	sol ♭	sol	la ♭	la	si ♭	si
6♭	1♯	4♭	3♯	2♭	5♯	0	5♭	2♯	3♭	4♯	1♭
5♭	2♯	3♭	4♯	1♭	6♭	1♯	4♭	3♯	2♭	5♯	0
4♭	3♯	2♭	5♯	0	5♭	2♯	3♭	4♯	1♭	6♭	1♯
3♭	4♯	1♭	6♭	1♯	4♭	3♯	2♭	5♯	0	5♭	2♯
2♭	5♯	0	5♭	2♯	3♭	4♯	1♭	6♭	1♯	4♭	3♯
1♭	6♭	1♯	4♭	3♯	2♭	5♯	0	5♭	2♯	3♭	4♯
0	5♭	2♯	3♭	4♯	1♭	6♭	1♯	4♭	3♯	2♭	5♯
1♯	4♭	3♯	2♭	5♯	0	5♭	2♯	3♭	4♯	1♭	6♭
2♯	3♭	4♯	1♭	6♭	1♯	4♭	3♯	2♭	5♯	0	5♭
3♯	2♭	5♯	0	5♭	2♯	3♭	4♯	1♭	6♭	1♯	4♭
4♯	1♭	6♭	1♯	4♭	3♯	2♭	5♯	0	5♭	2♯	3♭
5♯	0	5♭	2♯	3♭	4♯	1♭	6♭	1♯	4♭	3♯	2♭
6♯	1♯	4♭	3♯	2♭	5♯	0	5♭	2♯	3♭	4♯	1♭

J'ose espérer que ce que je viens de dire pourra être de quelque utilité aux amateurs de la musique, mais ce que j'appelle de tous mes vœux, c'est une réforme radicale dans la notation de la musique en vue de simplifier l'art de la transposition.

Dr Girod.

(Revue Savoisienne.) *Le Directeur-gérant :* A. Constantin.

TROISIÈME TABLEAU

Donnant pour chaque ton, les différences d'une clef à une autre, en nombre de demi-tons.

1re Clef — ARMATURE	1re Clef — 1/2 tons plus haut	1re Clef — 1/2 tons plus bas	2e Clef — 1/2 tons plus haut	2e Clef — 1/2 tons plus bas	3e Clef — 1/2 tons plus haut	3e Clef — 1/2 tons plus bas	4e Clef — 1/2 tons plus haut	4e Clef — 1/2 tons plus bas	5e Clef — 1/2 tons plus haut	5e Clef — 1/2 tons plus bas	6e Clef — 1/2 tons plus haut	6e Clef — 1/2 tons plus bas	7e Clef — 1/2 tons plus haut	7e Clef — 1/2 tons plus bas
6 ♯	1 ♭	11	6 ♭	0 0	4 ♭	2 10	3 ♯	3 9	2 ♭	4 8	5 ♯	5 7	0	6 6
5 ♯	2 ♭	11	0	1 11	5 ♭	2 10	2 ♯	3 9	3 ♭	4 8	4 ♯	5 7	1 ♭	6 6
4 ♯	3 ♭	11	1 ♭	1 11	6 ♭	2 10	1 ♯	3 9	4 ♭	4 8	3 ♯	5 7	2 ♭	6 6
3 ♯	4 ♭	11	2 ♭	1 11	0	3 9	0	3 9	5 ♭	4 8	2 ♯	5 7	3 ♭	6 6
2 ♯	5 ♭	11	3 ♭	1 11	1 ♭	3 9	6 ♯	4 8	6 ♭	4 8	1 ♯	5 7	4 ♭	6 6
1 ♯	6 ♭	11	4 ♭	1 11	2 ♭	3 9	5 ♯	4 8	0	5 7	0	5 7	5 ♭	6 6
0	0 0	0	5 ♭	1 11	3 ♭	3 9	4 ♯	4 8	1 ♭	5 7	6 ♯	6 6	6 ♭	6 6
1 ♭	6 ♯	11	6 ♭	1 11	4 ♭	3 9	3 ♯	4 8	2 ♭	5 7	5 ♯	6 6	0	7 5
2 ♭	5 ♯	11	0	2 10	5 ♭	3 9	2 ♯	4 8	3 ♭	5 7	4 ♯	6 6	1 ♭	7 5
3 ♭	4 ♯	11	1 ♭	2 10	6 ♭	3 9	1 ♯	4 8	4 ♭	5 7	3 ♯	6 6	2 ♭	7 5
4 ♭	3 ♯	11	2 ♭	2 10	0	4 8	0	4 8	5 ♭	5 7	2 ♯	6 6	3 ♭	7 5
5 ♭	2 ♯	11	3 ♭	2 10	1 ♭	4 8	6 ♯	5 7	6 ♭	5 7	1 ♯	6 6	4 ♭	7 5
6 ♭	1 ♯	11	4 ♭	2 10	2 ♭	4 8	5 ♯	5 7	0	6 6	0	6 6	5 ♭	7 5
6 ♯	1 ♭	11	4 ♭	2 10	3 ♯	3 9	2 ♭	4 8	5 ♯	5 7	2 ♯	6 6	3 ♭	7 5
5 ♯	2 ♭	11	3 ♭	2 10	2 ♯	3 9	3 ♭	4 8	4 ♯	5 7	1 ♯	6 6	2 ♭	7 5
4 ♯	3 ♭	11	2 ♭	2 10	1 ♯	3 9	4 ♭	4 8	3 ♯	5 7	0	7 5	1 ♭	7 5
3 ♯	4 ♭	11	1 ♭	2 10	0	4 8	5 ♭	5 7	2 ♯	6 6	6 ♯	7 5	0	8 4
2 ♯	5 ♭	11	0	2 10	6 ♭	4 8	6 ♭	5 7	1 ♯	6 6	5 ♯	7 5	6 ♭	8 4
1 ♯	6 ♭	11	6 ♭	1 11	5 ♭	4 8	0	6 6	0	6 6	4 ♯	7 5	5 ♭	8 4
1 ♭	6 ♯	11	5 ♭	1 11	4 ♭	4 8	1 ♭	6 6	6 ♭	6 6	3 ♯	7 5	4 ♭	8 4
2 ♭	5 ♯	11	4 ♭	1 11	3 ♭	4 8	2 ♭	6 6	5 ♭	6 6	2 ♯	7 5	3 ♭	8 4
3 ♭	4 ♯	11	3 ♭	1 11	2 ♭	4 8	3 ♭	6 6	4 ♭	6 6	1 ♯	7 5	2 ♭	8 4
4 ♭	3 ♯	11	2 ♭	1 11	1 ♭	4 8	4 ♭	6 6	3 ♭	6 6	0	8 4	1 ♭	8 4
5 ♭	2 ♯	11	1 ♭	1 11	0	4 8	5 ♭	6 6	2 ♭	6 6	6 ♯	8 4	0	9 3
6 ♭	1 ♯	11	0	2 10	6 ♭	4 8	6 ♭	6 6	1 ♭	6 6	5 ♯	8 4	6 ♭	9 3

QUATRIÈME TABLEAU

Indiquant, pour chaque Ton, quelle Clef et quel Ton il convient le mieux de prendre pour élever ou abaisser la musique d'un nombre de demi-tons quelconque

ARMATURE	Nombre de demi-tons dont on veut élever la musique — 1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
6 ♭	1re clef 1 ♯	2e clef 4 ♭	2e clef 3 ♯	3e clef 2 ♭	3e clef 5 ♯	4e clef 0	5e clef 5 ♭	5e clef 2 ♯	6e clef 3 ♭	6e clef 4 ♯	7e clef 1 ♭
5 ♭	— 2 ♯	— 3 ♭	— 4 ♯	— 1 ♭	4e clef 6 ♭	— 1 ♯	— 4 ♭	— 3 ♯	— 2 ♭	— 3 ♯	— 0
4 ♭	— 3 ♯	— 2 ♭	— 5 ♯	— 0	— 5 ♭	— 2 ♯	— 3 ♭	— 4 ♯	— 1 ♭	7e clef 6 ♭	— 1 ♯
3 ♭	— 4 ♯	— 1 ♭	3e clef 6 ♭	— 1 ♯	— 4 ♭	— 3 ♯	— 2 ♭	— 5 ♯	— 0	— 5 ♭	— 2 ♯
2 ♭	— 5 ♯	— 0	— 5 ♭	— 2 ♯	— 3 ♭	— 4 ♯	— 1 ♭	6e clef 6 ♭	— 1 ♯	— 4 ♭	— 3 ♯
1 ♭	2e clef 6 ♭	— 1 ♯	— 4 ♭	— 3 ♯	— 2 ♭	— 5 ♯	— 0	— 5 ♭	— 2 ♯	— 3 ♭	— 4 ♯
0	— 5 ♭	— 2 ♯	— 3 ♭	— 4 ♯	— 1 ♭	5e clef 6 ♭	— 1 ♯	— 4 ♭	— 3 ♯	— 2 ♭	— 5 ♯
1 ♯	— 4 ♭	— 3 ♯	— 2 ♭	— 5 ♯	— 0	— 5 ♭	— 2 ♯	— 3 ♭	— 4 ♯	— 1 ♭	1re clef 6 ♭
2 ♯	— 3 ♭	— 4 ♯	— 1 ♭	4e clef 6 ♭	— 1 ♯	— 4 ♭	— 3 ♯	— 2 ♭	— 5 ♯	— 0	— 5 ♭
3 ♯	— 2 ♭	— 5 ♯	— 0	— 5 ♭	— 2 ♯	— 3 ♭	— 4 ♯	— 1 ♭	7e clef 6 ♭	— 1 ♯	— 4 ♭
4 ♯	— 1 ♭	3e clef 6 ♭	— 1 ♯	— 4 ♭	— 3 ♯	— 2 ♭	— 5 ♯	— 0	— 5 ♭	— 2 ♯	— 3 ♭
5 ♯	— 0	— 5 ♭	— 2 ♯	— 3 ♭	— 4 ♯	— 1 ♭	6e clef 6 ♭	— 1 ♯	— 4 ♭	— 3 ♯	— 2 ♭
6 ♯	— 1 ♯	— 4 ♭	— 3 ♯	— 2 ♭	— 5 ♯	— 0	— 5 ♭	— 2 ♯	— 3 ♭	— 4 ♯	— 1 ♭

CINQUIÈME TABLEAU

Pour les personnes qui ne connaissent que les 1re, 3e et 5e clefs.

ARMATURE	Nombre de demi-tons dont on veut élever la musique — 1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
6 ♭	1re clef 1 ♯	1re clef 8 ♯	3e clef 9 ♭	3e clef 2 ♭	3e clef 5 ♯	5e cl. 12 ♭	5e clef 5 ♭	5e clef 2 ♯	5e clef 9 ♯		1re cl. 13 ♭
5 ♭	— 2 ♯	— 9 ♯	— 8 ♭	— 1 ♭	— 6 ♯	— 11 ♭	— 4 ♭	— 3 ♯	— 10 ♯		— 12 ♭
4 ♭	— 3 ♯	— 10 ♯	— 7 ♭	— 0	— 7 ♯	— 10 ♭	— 3 ♭	— 4 ♯	— 11 ♯		— 11 ♭
3 ♭	— 4 ♯	— 11 ♯	— 6 ♭	— 1 ♯	— 8 ♯	— 9 ♭	— 2 ♭	— 5 ♯	— 12 ♯		— 10 ♭
2 ♭	— 5 ♯	— 12 ♯	— 5 ♭	— 2 ♯	— 9 ♯	— 8 ♭	— 1 ♭	— 6 ♯	— 13 ♯		— 9 ♭
1 ♭	— 6 ♯	3e cl. 11 ♭	— 4 ♭	— 3 ♯	— 10 ♯	— 7 ♭	— 0	— 7 ♯	— 14 ♯		— 8 ♭
0	— 7 ♯	— 10 ♭	— 3 ♭	— 4 ♯	— 11 ♯	— 6 ♭	— 1 ♯	— 8 ♯		1re cl. 14 ♭	— 7 ♭
1 ♯	— 8 ♯	— 9 ♭	— 2 ♭	— 5 ♯	— 12 ♯	— 5 ♭	— 2 ♯	— 9 ♯		— 13 ♭	— 6 ♭
2 ♯	— 9 ♯	— 8 ♭	— 1 ♭	— 6 ♯	5e cl. 11 ♭	— 4 ♭	— 3 ♯	— 10 ♯		— 12 ♭	— 5 ♭
3 ♯	— 10 ♯	— 7 ♭	— 0	— 7 ♯	— 10 ♭	— 3 ♭	— 4 ♯	— 11 ♯		— 11 ♭	— 4 ♭
4 ♯	— 11 ♯	— 6 ♭	— 1 ♯	— 8 ♯	— 9 ♭	— 2 ♭	— 5 ♯	— 12 ♯		— 10 ♭	— 3 ♭
5 ♯	— 12 ♯	— 5 ♭	— 2 ♯	— 9 ♯	— 8 ♭	— 1 ♭	— 6 ♯	— 13 ♯		— 9 ♭	— 2 ♭
6 ♯	3e cl. 11 ♭	— 4 ♭	— 3 ♯	— 10 ♯	— 7 ♭	— 0	— 7 ♯	— 14 ♯		— 8 ♭	— 1 ♭

Quand il y a plus de 7 ♯ ou ♭, l'excédent est égal au nombre de doubles dièzes ou doubles bémols. — Le ton est indiqué dans ces cas, par le nombre des * ou des 𝄫 : Ainsi, quand il y a un * le ton est *sol*. S'il y a 3 𝄫, le ton est *ré* ♭.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

11e Année.

BULLETIN N° 7. — JUILLET 1886.

Pressions barométriques moyennes : 724,3 à Annecy. 684.34 à Leschaux, 708,29 a Melan. Maxima le 12 à Annecy, le 5 a Leschaux, et le 4 à Melan. Minima le 26 aux trois stations. Excursion du mercure : 11,1 a Annecy, 10.3 à Leschaux et 10,7 a Melan.

Température. — Mois chaud avec d'assez grands écarts entre les temperatures extrêmes. Moyenne à Annecy du maxima 28°5. du minima 12°4, a 9 h. du matin 20°2. Moyenne générale : à Douvaine 20°63, à Chamonix 16°17, a Melan 17°47, a Bonneville 16°3, a Leschaux 14°77.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 20°, de l eau de puits 8°1, de riviere 14°8. du sol à Annecy à 0m,30 de profondeur 17°.8.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de juillet : le		5	12	19	26	...
Thermometre...	maxima.	15°2	17°8	20°8	22°3	.....
	minima .	7°	3°	4°2	10°9	.....
Baromètre à 0°.....		632,3	633.4	630.4	623,7	.....

A cette station, le maximum barométrique est de 636 le 21. le minimum 623.1 le 27. La température reste vers 11° la première dizaine et vers 20° les deux suivantes.

Pluies. — Mois assez sec donnant quelques fortes averses : à Chamonix 47m/m7 le 14, 40m/m a Douvaine. 30m/m a Leschaux, 31m/m5 à Annemasse le 26, ce qui fait monter l'Arve de 0m,85 le 15 et de 0m.50 le 27. Maximum d'eau recueillie 181m/m6 en 12 jours a Mélan, minima 74m/m1 en 8 jours à Annemasse. Au Semnoz 88m/m d'eau.

Orages. — A Douvaine les 7 et 27 (le 26 sur les Voirons), aux Contamines le 27, à Melan le 7 de 3 h. 17 à 4 h. 30 s. avec grêle de 8 mill., à Bonneville les 7, 9, 26 et 27, à Annemasse le 26 à 10 h. 3 m., a 4 h., à 6 h. s. par grande pluie. à Cruseilles les 26 et 27, à Seythenex les 7, 8, 9, 26 et 27, a Annecy le 26 à 10 h. m. et 6 h. 30 du soir. à Leschaux les 9, 20 et 26. Le 30 la foudre tombe à Leschaux et le 26, vers 7 h. soir, sur la maison d'école d'Annecy-le-Vieux, ne causant que des dégâts insignifiants à une bouche de cheminee. A Melan la nuit des 14-15 pluie torrentielle. Aussi à Bonneville.

Observations diverses. — Eclairs le 22 à Saint-Gingolph. De Douvaine moisson du blé du 19-27, de l'orge fin du mois, de l'avoine commence le 29. De Seythenex fauchaison du trefle le 2. des prés bas le 12. des prés hauts le 20. La température relativement basse la nuit donne. avec les pluies du 27, de la neige sur la Tournette les 27 et 30 au matin.

Le Secretaire-Adjoint de la Commission,
Auguste Mangé.

Savoie (Haute) 3.
D.2.
882

LA SAVOISIENNE

LETTRE A M. LE DIRECTEUR DE LA *REVUE SAVOISIENNE*

Permettez-moi, M. le Directeur, d'appeler l'attention des lecteurs de la *Revue* sur un chant national ayant pour titre *la Savoisienne;* il ne s'agit point ici de *la Savoisienne* de M. Edouard Piaget, composée en 1848, sorte d'hymne à Charles-Albert se chantant sur l'air de la *Marseillaise,* mais d'une œuvre de valeur dont la musique a été composée par Félicien David sur les paroles de M. Eugène L'Héritier, rédacteur du *Globe.*

M. l'avocat Forni, dans une de ses spirituelles causeries adressées à l'*Indicateur savoisien,* nous parlait l'an passé des anciennes réunions tenues par la Société Philanthropique savoisienne, dont il est aujourd'hui président, « réu-« nions patriotiques auxquelles les beaux-arts et les belles-« lettres étaient également convoqués », et il nous rappelait qu'à la dernière assemblée tenue par cette Société à la Halle aux Draps, le 30 avril 1843, « c'était Félicien David, « l'immortel auteur du *Désert,* qui chantait lui-même *la* « *Savoisienne.* »

Comment cette œuvre, inconnue en Savoie, avait-elle même disparu de la colonie savoisienne de Paris ? Comment et où la retrouver ? se dit à la lecture de l'article cité un de nos compatriotes, M. Boymond, pharmacien à Paris, qui s'occupe à moments perdus de recherches historiques, et qui dès lors résolut de ne pas cesser ses recherches qu'elles n'eussent abouti. Après avoir vainement consulté la Bibliothèque Nationale, celle du Conservatoire de mu-

sique, les collections particulières, les éditeurs de musique, etc., etc., il découvrit enfin l'adresse de Mme Tastet, légataire universelle de Félicien David, et cette respectable dame, qui professe un culte d'admiration pour l'illustre maître, voulut bien lui confier l'unique exemplaire de *la Savoisienne* qui lui restait pour en prendre copie.

Nous avons cette copie sous les yeux, et nous ne nous expliquons pas qu'une œuvre pareille ait pu disparaître du répertoire, alors que tant de compositions médiocres se répandent à profusion. En attendant qu'une nouvelle édition permette à nos concitoyens de se la procurer, nous ne pouvons résister au plaisir de leur en communiquer les paroles.

LA SAVOISIENNE

Paroles d'Eugène L'Heritier. —o— Musique de Félicien David.

Dédiée à M. le Docteur COSTER,

Président de la Société Philanthropique savoisienne de Paris.

Dieu nous a dit un jour : la Patrie est aux lieux
Où le mal se répare, où le bien est à faire ;
Pour vivre dans le temps, je vous donne la terre,
Et pour vivre sans fin, je vous garde les cieux.
Vos frères sont partout : Cherchez par les campagnes
Celui dont le cœur souffre et veut être allégé,
Celui dont le bonheur veut être partagé,
Mais n'oubliez pas vos montagnes.

Comme Dieu l'avait dit, nous sommes descendus
Des monts que le soleil à son lever colore ;
Et, loin des beaux lacs bleus où se mire l'aurore,
Nos pas se sont rejoints, et nos cœurs entendus.
Le travail, le savoir, des amis, des compagnes,
Tout ce que l'homme doit modestement rêver,
Ici, comme là-bas, nous l'avons su trouver,
Mais sans oublier nos montagnes.

Voyageurs non perdus sous un ciel étranger,
Nous avons notre place au foyer de la France ;
Nous aimons et suivons avec reconnaissance
Les lois qu'elle se donne et nous fait partager.
Chez elle, nos vertus ne sont pas exilées,
C'est une autre Patrie, une amie, une sœur :
Nous avons entendu retentir en son cœur
Le pur écho de nos vallées.

Où nos aïeux sont morts, si nous devons mourir,
Gardons ce germe saint d'honneur héréditaire,
Qu'en nos cœurs, au départ, déposa notre mère,
Et qu'à notre retour elle veut voir fleurir.
De ceux qui ne sont plus les âmes éveillées
Viendront, pour nous bénir, planer sur leur tombeau,
Et nous rappelleront, pour nos fils au berceau,
Les vieux récits de nos vallées.

Sur ces belles paroles, Félicien David a écrit une musique large, pleine de grandeur et de majesté ; au dernier vers qui forme refrain « Mais n'oubliez pas vos montagnes, » le maître qui a si bien dépeint le *Désert* a su trouver un effet charmant : la cloche du village se fait entendre pendant toute la durée de la phrase mélodique qui termine chaque couplet ; c'est simple, mais poétique. Aux tintements de cette cloche qui leur rappelait le pays natal, plus d'une paupière a dû se mouiller à ces réunions dont nous parle M. Forni, où tant de braves cœurs se retrouvaient pour faire le bien et parler un instant de leur chère Savoie.

Nous remercions bien sincèrement M. Forni d'avoir signalé cette œuvre et M. Boymond d'avoir su la découvrir. Grâce à eux, notre petite patrie possède un hymne national véritablement digne de ce nom ; puisse-t-il contribuer à répandre parmi nous les mâles vertus de nos ancêtres et à nous unir tous, comme ils s'unissaient eux-mêmes, pour le bien et le beau.

JEAN RITZ.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

LÉON CHARPY

(1838-1886)

Les notices que l'on publie sur la vie des hommes qui ont rendu des services aux sciences comme aux lettres, se présentent avec des caractères bien différents, selon le degré de célébrité de ceux qui en sont l'objet. S'agit-il d'hommes illustrés par d'importantes découvertes ou par de nombreuses publications et déjà en possession d'une réputation, leur biographie doit signaler moins des travaux déjà connus, que relever l'influence qu'ils ont exercée et stimuler les plus jeunes par l'exemple de leur vie et de leurs succès. S'agit-il, au contraire, soit de ces hommes modestes, qui, sans publier beaucoup, ont néanmoins servi à l'avancement de la science, aussi bien par leur influence peut-être que par leurs recherches et leurs études, soit de ces hommes dont la carrière a été subitement brisée par la mort, leur biographie doit rendre justice à leur activité limitée, elle doit sauver de l'oubli des travaux qui sans elle risqueraient de rester inconnus, retracer, en un mot, la vie et les mérites de ceux qui ne sont plus. Des biographies de cette nature ne peuvent être écrites que par ceux qui ont connu de près ces personnes, et qui ont pu apprécier mieux que d'autres leurs qualités et leur savoir.

Telle est la position dans laquelle je me trouve en écrivant ces pages sur Léon Charpy. Il a été pour moi, non seulement un collaborateur zélé, mais encore — ce qui mieux est — un ami sincère et dévoué, sur l'affection duquel je n'ai jamais compté en vain. Aussi je m'empresse de payer,

comme une dette sacrée, un dernier hommage à sa mémoire, en venant esquisser ici les principaux traits de sa vie et de ses travaux.

Marie-Antoine-Léon Charpy naquit le 31 décembre 1838 à Saint-Amour (Jura), où son père était établi comme notaire. Ses premières études se firent en qualité d'externe au collège de cette localité. Quoique jeune encore, il montrait un tel amour pour les études, une telle persévérance à remporter toujours les meilleurs succès, à occuper les premières places, que sa santé ne tarda pas à en être ébranlée et que ses études furent momentanément suspendues.

Le 15 octobre 1850, il entra au collège des Minimes, à Lyon. Mais il y tomba bientôt si gravement malade de la rougeole, que, dès que son état le permit, on fut obligé de le ramener à Saint-Amour, au sein de sa famille, où il resta plusieurs mois avant de se remettre. Pendant ce temps, des amis de son père cherchant à le distraire et à lui faire passer agréablement sa longue convalescence, lui enseignent à travailler et à tourner le bois, et cherchent à lui inculquer le goût des collections C'est alors qu'il commence à collectionner des médailles et des minéraux. Au printemps de 1853, nous le trouvons au collège des Jésuites, à Dôle, où il recommence à se livrer à l'étude avec courage et persévérance.

Après trois années de séjour dans cette institution, Charpy revient à St-Amour pour se préparer à l'examen du baccalauréat. En novembre 1857, il se présente à Besançon pour subir cet examen ; mais il échoue malheureusement. Un nouvel échec subi l'année suivante lui cause un tel désappointement, que les médecins, craignant que sa santé ne s'en ressentit, ne lui permirent plus de tenter un troisième essai. Le diplôme de bachelier n'étant pas nécessaire pour la profession de notaire à laquelle son père le

destinait, celui-ci prend son parti de ces déceptions, et persuadé que son fils n'hésiterait pas à lui succéder, en entrevoyant ainsi une position toute faite et un avenir tout trouvé, il le fait entrer dans son étude pour commencer son stage.

Mais ce n'étaient ni ses goûts ni ses aptitudes, et à ce moment-là, on trouvait notre ami plus souvent dans son atelier qu'assis devant le pupitre de l'étude paternelle. Son atelier était une pièce de la maison dans laquelle il s'occupait de ses travaux de prédilection. Ici, tantôt il tournait le bois ou ordonnait ses collections de médailles et de minéraux, tantôt il s'occupait de photographie et d'électricité et cherchait à confectionner lui-même différents appareils. Fort habile de ses doigts et pourvu d'une activité, d'une patience et d'une persévérance à toute épreuve, qui ne lui faisaient jamais abandonner une chose commencée avant de l'avoir terminée, il réussissait pour ainsi dire dans tout ce qu'il entreprenait. Il était devenu entre autres un photographe fort expérimenté. Ces qualités lui furent dans la suite excessivement précieuses. et s'il devint plus tard un savant collectionneur et un conservateur de musée dont chacun a pu apprécier le zèle et les mérites, c'est essentiellement à elles qu'il le dût.

Devant ce refus bien arrêté de ne point embrasser la vocation qui s'ouvrait devant lui tout naturellement, son père qui n'entrevoyait plus pour son fils la possibilité de lui succéder, vendit son étude et se retira dans la vie privée. C'était en 1860. Léon Charpy se voit dès lors libre de s'adonner à ses goûts de prédilection ; aussi, conscient d'avoir une fois pour toutes l'autorisation paternelle, se voue-t-il à ses occupations d'amateur avec d'autant plus de zèle et de gaieté de cœur. Cependant la sphère étroite de sa famille et de son pays ne lui suffisait plus. Il est soudain pris d'une

humeur voyageuse, et veut un peu voir le monde. Pendant l'hiver, il se met à étudier l'allemand avec une vraie rage, et quoique recevant peu de leçons, il arriva bientôt à parler cette langue assez correctement et facilement pour oser se hasarder à entreprendre un voyage en Allemagne.

Habitué de bonne heure à un ordre et à une économie sévères, il avait su se faire quelques épargnes qui lui permirent de mettre à exécution le projet qu'il caressait depuis longtemps. En juillet 1865, il se met en route, passe par Bâle, Schaffhouse, Constance, et se rend à Feldkirch, en Vorarlberg, où il allait visiter un de ses anciens professeurs du collège de Dôle. De là, il visite successivement Augsbourg, Münich, Ratisbonne, Nuremberg, Würzbourg, Francfort, Mayence, Cologne, et revient par Carlsruhe et Stuttgart rejoindre ses parents à Einsielden, en Suisse. Ce voyage en Allemagne lui fit éprouver tant de jouissances, malgré toutes les fatigues qu'il eut à supporter, qu'à peine de retour à St-Amour il en projette un autre en Italie pour lequel il se met à apprendre l'italien. Des circonstances de famille retardèrent ce voyage jusqu'en mars 1870. Enfin il peut partir, et ce n'est qu'au bout de quatre mois qu'il revient, remportant une abondante moisson de précieux souvenirs.

Refusé pour le service militaire à cause de sa mauvaise vue, Charpy ne voulut pas, la guerre une fois déclarée, rester inactif et absorbé égoïstement dans ses occupations, alors que la nation dans son ensemble se levait contre l'étranger. Ne pouvant servir la France sur le théâtre de la guerre, il se décida à servir dans les ambulances, ces autres champs de bataille qui ont aussi leurs périls et leur gloire. Après bien des démarches, il obtint enfin l'autorisation de pouvoir entrer dans l'ambulance de la rue Rouchot à Besançon, dont il fut au bout de peu de temps nommé direc-

teur. Cherchant toujours à faire le bien, à être utile et à rendre service, il consacra ses jours et ses nuits aux blessés, sachant consoler et encourager, parce qu'il était bon et fervent chrétien. Sa direction fut fort appréciée, et il se fit aimer de tous ceux qui le connurent ; aussi ne quitta-t-il Besançon qu'avec regret, car il s'y était fait de bien bons et de bien chauds amis. Ce séjour, qui est resté toujours cher à sa mémoire, lui fit pendant longtemps nourrir le projet de venir s'y fixer un jour.

Le 1er mai 1872, il épouse Mlle Sophie Desjardins, fille de l'architecte lyonnais bien connu, dont la restauration de l'Hôtel-de-ville de Lyon a fondé la réputation De ce mariage lui naquirent trois enfants. Il est inutile de raconter ici le bonheur qu'il goûta dans cette union et les joies qu'il trouva au sein de sa famille.

Ce fut une fois marié et définitivement établi à St-Amour, auprès de ses parents, que Léon Charpy sentit la nécessité de faire trêve à ses voyages et de mener une vie moins agitée. Il s'occupe de photographie, de galvanoplastie et continue à collectionner médailles et minéraux. Ceux qui ont eu le bonheur de le connaître de plus près, et qui ont visité son intérieur, ou, ce qui mieux est, ont goûté chez lui de cette hospitalité franche et cordiale qu'il accordait à tous ceux avec lesquels il se trouvait en relations, ont pu admirer ces chefs-d'œuvre de l'art photographique ou de reproduction galvanoplastique qui ornaient en maints endroits les parois de sa demeure.

J'ai dit plus haut que tout jeune encore, Charpy avait commencé à collectionner des minéraux. A cet âge-là évidemment une collection de ce genre ne pouvait pas encore être faite bien sérieusement. Mais dans la suite il s'y intéressa plus particulièrement, sans abandonner pour cela ses autres occupations. Grâce à sa prodigieuse activité, il me-

nait tout de front, l'étude et la distraction, la science et l'art. De la minéralogie, il se voit attiré tout naturellement vers la géologie et la paléontologie, et se met à collectionner à leur tour roches et fossiles. Grâce à de nombreux envois d'échange que lui adressaient les différents correspondants qu'il possédait un peu partout, en France, en Belgique, en Suisse, en Italie, en Allemagne, en Autriche, en Hongrie, il était parvenu à se former, avec relativement peu de frais, des collections très complètes. Ces collections, qui renferment 1,000 à 1,500 échantillons de minéraux, environ 1,650 roches et 7 à 8,000 fossiles, restent comme un monument dressé à sa patience, à sa persévérance et à l'énergie de son travail. Elles sont remarquables par la beauté des échantillons et les soins avec lesquels ceux-ci sont déterminés et classés.

En août 1884, le poste de conservateur du Musée et bibliothécaire à Annecy, ayant été déclaré vacant par suite du décès de son titulaire, M. Revon, il fut mis au concours. Sollicité par plusieurs de ses connaissances de s'inscrire comme candidat, Charpy ne s'y décide qu'après longue et mûre réflexion. Il ne voulait plus vivre en savant de cabinet ; il désirait une position officielle qui le mît davantage en relief et lui procurât l'occasion d'augmenter plus facilement le cercle de ses relations scientifiques. L'éducation de ses enfants, qui lui tenait tant à cœur, avait influé aussi sur sa décision, car il voyait bien qu'en restant à St-Amour il aurait dû bientôt s'en séparer, tandis qu'à Annecy, avec les moyens d'enseignement qu'il y trouvait, il espérait pouvoir les garder plus longtemps auprès de lui. Qu'il me soit permis de rappeler ici un souvenir. C'est à Bief-du-Fourg (Jura), où il avait l'habitude de passer ses étés dans la campagne de sa sœur, qu'il reçut l'avis de sa nomination. Cette journée est restée gravée dans ma mémoire, et je ne

pourrais oublier les moments de tristesse et d'abattement, je dirai mème de remords, qui l'assaillirent à la réception de cette lettre. Hélas ! le pauvre ami semblait prévoir l'avenir !

Le 2 novembre, il se rend à son nouveau poste. Quelque pénible que fût pour lui la séparation d'avec sa famille, il part plein de confiance et désireux de remplir consciencieusement son devoir. Ce ne fut qu'au printemps suivant que sa famille vint le rejoindre, et qu'il put définitivement s'établir. La présence de sa femme et de ses enfants, qui venaient le sortir de l'isolement dans lequel il avait passé ses premiers mois de séjour à Annecy, fit redoubler son zèle, et c'est avec un nouveau courage qu'il continua la rude besogne qu'il avait si vaillamment entreprise. Mais sa présence à Annecy ne devait malheureusement pas être de longue durée, et il ne devait pas terminer ce qui lui tenait tant à cœur, le catalogue des ouvrages de la bibliothèque et l'arrangement des collections de géologie et de minéralogie. Il mourait, en effet, le 1er mars, emporté, après quinze jours à peine de maladie, par une violente fièvre typhoïde qui dès son début faisait déjà craindre un dénouement fatal.

Une vive sympathie s'est éveillée dans tous les cœurs en présence de la grande et cruelle épreuve qui venait de frapper cette famille, si bien faite, semblait-il, pour de longs jours de bonheur. Ses funérailles eurent lieu le 4 du mème mois à St-Amour, au milieu d'un grand concours de population qui avait tenu à rendre ainsi les derniers honneurs à un compatriote, dont toute la vie avait été consacrée au bien et au travail.

Léon Charpy s'était adonné jeune encore à l'étude de l'histoire naturelle. Libre de ses actions et dans une position de fortune qui lui permettait de faire de la science pour la science, il avait commencé par s'occuper de minéralogie.

Plus tard, il s'intéressa plus spécialement à la géologie. Marcheur infatigable, observateur habile, collectionneur patient et persévérant, il possédait toutes les qualités qui forment un géologue accompli. C'est aux environs de Saint-Amour qu'il a tout naturellement fait ses débuts dans la géologie. Les terrains liasique, jurassique inférieur et moyen, bressan, qui y sont très bien développés, lui ont fourni de nombreux et intéressants sujets d'étude, ainsi que l'occasion de récolter en abondance de fort belles séries de fossiles. Passant tous ses étés dans la campagne de sa sœur, Mme Charton, à Bief-du-Fourg, près Nozeroy (Jura), il a aussi beaucoup étudié la géologie de cette région, qui lui offrait toute la série des terrains crétacés, ainsi que les terrains jurassiques supérieurs et moyens. Ses dernières études à St-Amour ont eu pour objet l'affleurement crétacé de Lains, près Saint-Julien (Jura), dont il devait donner prochainement une description, en collaboration avec l'auteur de ces lignes Ce gisement, qui possède une faune albienne extrêmement riche, est l'unique endroit de toute la chaîne du Jura où se rencontrent les terrains turonien et sénonien. Les nombreux matériaux recueillis par notre ami feront l'objet d'un travail qui ne tardera pas, comme nous l'espérons, à être publié. Le peu de temps qu'il a passé à Annecy ne lui a pas permis de s'occuper beaucoup de la géologie de la Savoie. Néanmoins il avait déjà fait bon nombre d'excursions, et la charge de collaborateur à la Carte géologique détaillée de la France n'allait pas tarder à lui être confiée.

Les travaux de Charpy ne sont pas nombreux. Il a publié tout d'abord une *Notice sur l'industrie de la marbrerie à St-Amour et sur les divers gisements de marbres dans le département du Jura,* Lons-le-Saulnier, 1881, brochure de 34 pages. Ce travail a aussi paru dans le Bulletin de la Société des sciences naturelles de Neuchâtel,

1881, p. 247, accompagnant une note sur les carrières de marbre de Saillon, en Valais, par M. de Tribolet. En collaboration avec ce dernier, il a fait paraître une *Note sur la présence du terrain crétacé moyen et supérieur à Cuiseaux (Saône-et-Loire)* (Bull. Soc. géolog. de France, 3e série, t. X, p. 147, 1881), et une *Note sur la présence du terrain crétacé à Montmirey-la-Ville, arrondissement de Dôle (Jura)* (Bull. Soc. sc. natur. de Neuchâtel, p. 198, 1884).

Léon Charpy a été, dans toute l'acception du terme, un vrai fils de ses œuvres. Savant modeste, mais d'une activité dévorante au travail, les connaissances scientifiques qu'il avait acquises lui-même par ses études, ne tardèrent pas à lui faire nouer des relations avec un grand nombre de savants, tant en France qu'à l'étranger. Je citerai seulement MM. Benoît, Bourgeat, Chantre, Damour, Delfortrie, Douvillé, de Fromentel, L.-A. Girardot, Henry, Lemoine, Locard, Lortet, Lory, Pillet, Pouech, de Raincourt, Sarran d'Allard, Tardy, Zeiller, en France ; Bureau et Malaise en Belgique ; Jaccard, de Loriol, Renevier, Schardt, en Suisse ; Bombicci, Grattarola, de Gregorio, Guiscardi, Sacco, Seguenza, Taramelli, Uzielli, en Italie ; Eck, Engel, Fischer, Fraas, Wundt, en Allemagne ; Brezina et Fuchs, en Autriche ; Hantken et Szabo, en Hongrie ; Zujovic, en Serbie ; Lundgren, en Suède. Il était membre des Sociétés numismatique et minéralogique de France, de la Société d'émulation du Doubs, de la Société Florimontane, de la Société paléontologique suisse. En outre, il était membre correspondant de la Société d'émulation du Jura et de l'Académie de Savoie.

Charpy avait à un haut degré l'amour de la science, le feu sacré qui fait tout entreprendre et la persévérance qui triomphe des obstacles. Il possédait une activité infatiga-

ble, un amour profond pour le travail, et était très attaché à tous ses devoirs. Ses amis le savent ; ils appréciaient sa dignité, la droiture de son caractère, la franchise de sa parole, la sûreté de son commerce et la solidité de son amitié. Par sa cordialité et sa franche nature, il avait su gagner l'affection de tous ceux qui l'ont connu.

A St-Amour, il a rendu mille services qu'on n'oubliera jamais. Il y fut, comme on l'a dit avec raison, le modèle de toutes les vertus civiques et chrétiennes. Quant à ce qu'il a été pour Annecy, M. Dunant l'a rappelé en termes touchants et émus dans la séance du 20 mai dernier de la Société Florimontane.

Lorsque la mort frappe dans nos rangs, le temps jette bientôt son voile épais sur les individualités disparues, et tout ce qui leur appartient disparaît dans l'oubli. Pour nos amis, réagissons contre cette fatalité. Laissons s'effacer les imperfections inhérentes à la nature humaine, mais ranimons le souvenir de leurs qualités. Cherchons à dégager de la vie et des travaux de ceux que nous regrettons un enseignement utile, ce sera le meilleur hommage à rendre à leur mémoire.

En songeant à cette mort si prématurée, à ces espérances si profondément déçues, comment serait-il possible d'oublier la famille désolée ? A cette épouse si cruellement frappée et si courageuse dans sa grande affliction, à cette famille si éprouvée dans les espérances qu'elle fondait sur l'un de ses membres, nous n'avons qu'une seule consolation à offrir, c'est de les assurer que les amis de Léon Charpy conserveront toujours un profond souvenir de ses qualités de cœur et d'esprit et du culte qu'il a voué pendant sa courte carrière ici-bas, à la science et au devoir.

Maurice DE TRIBOLET.

NOTES ET DOCUMENTS
SUR
L'ÉVÊCHÉ DE GENÈVE, DEPUIS 1535.

(*Suite.* Voir les livraisons de mai, de juin et d'août-septembre.)

IV.

CHARLES-AUGUSTE DE SALES.

Charles-Auguste de Sales était né, le 1er janvier 1606, de Louis de Sales, frère de saint François, et de Claudine Philiberte de Pingon. Etant enfant, il fit une chûte qui le rendit boiteux. Il embrassa la carrière ecclésiastique, obtint le doyenné de la collégiale de Notre-Dame d'Annecy, et, en 1631, la prévôté du Chapitre. (Besson, p. 36 et 116.) En 1632, il signe un monitoire où il prend les titres de seigneur de La Thuile, docteur en théologie, prévôt du chapitre de Saint-Pierre de Genève, vicaire général et official de l'évêché. (Archives de la Société Florimontane.)

En 1635, vers l'époque de la mort de son oncle, l'évêque Jean-François de Sales, il se retira chez les Ermites de N.-D. des Voirons.

Le 18 juillet, les syndics d'Annecy adressèrent bien une supplique au duc de Savoie pour demander la nomination de Charles-Auguste à l'évêché ; mais, il est à remarquer que le Chapitre ne lui confia aucune fonction durant la vacance du siège, et sans doute il ne joignit pas ses instances à celles du Conseil de ville.

En 1636, Charles-Auguste de Sales accepta les fonctions d'official et de vicaire général de Tarentaise que lui donna son parent, l'archevêque Benoît-Théophile de Chevron.

Nous avons vu comment, en 1643-1645, il devint le coadjuteur de D. Juste Guérin. Cela ne se fit pas facilement.

Non seulement les choses traînèrent en longueur ; mais, au commencement, un prêtre nommé Duvernay faillit l'emporter [1].

On lit dans la *Maison naturelle de saint François de Sales* [2] que Charles-Auguste de Sales avait été préconisé coadjuteur sous le titre d'évêque d'Ebron, le 3 août 1643, qu'il avait reçu l'habit épiscopal, le 8 septembre, des mains de Juste Guérin, et qu'il n'obtint ses bulles que le 27 août 1645. M. Fleury, d'autre part [3], cite une lettre de D. Juste Guérin du 14 janvier 1644, rappelant cette nomination, mais n'impliquant pas que Charles-Auguste eût été sacré. M. Mercier (p. 272) place, d'après Besson, le sacre au 14 mai 1645.

Voici quelques extraits des bulles, datées du 18 décembre 1644; ils jetteront un peu de jour sur cette question :

Innocentius episcopus servus servorum Dei dilecto filio Carolo Augusto de Sales Electo Ebronensi salutem et apost. benedictionem..... Ecclesia Ebronensis in partibus infidelium certo modo ad presens pastoris solatio destituta nos ad provisionem ejusdem ecclesiæ celerem et felicem ne illa longe vacationis exponatur incommodis paternis et sollicitis studiis intendentes post deliberationem..... ad te presbiterum Gebennensis diocesis, Magistrum in theologia..... ac sacro presbiteratus ordine a pluribus annis constitutum, *munereque vicarii in spiritualibus generalis infrascripti Justi episcopi per plures annos laudabiliter fructum*..... Et insuper cum venerabilis frater noster Justus Guerinus episcopus Gebennensis valetudinarius et oneri sui incumbenti fiendo viribus impar pro feliciori cura et regimine Ecclesie Gebennensis cui preest sibi de Coadiutore utili et idoneo in illius regimine et administratione provideri cupiat, te..... constituimus.....

(La bulle rappelle que Ch.-Auguste jouissait déjà d'un revenu de cent ducats d'or sur des bénéfices ecclésiastiques n'exigeant pas résidence, puis elle lui assigne pour son entretien une pension annuelle de cinq cents

1 Fleury. *Hist. de l'Eglise de Genève,* II. p. 216 et suiv.
2 Par Nicolas d'Hauteville, chanoine de la cathédrale.
3 Fleury. Loc. cit., p. 216.

écus romains sur les revenus de l'église de Genève tant que durera sa coadjutorerie. Il y a ensuite la formule du serment et de la profession de foi que le nouvel évêque doit signer, sceller de son sceau et transmettre au pape par l'intermédiaire du nonce. Cette formule fort différente de celle que nous avons insérée plus haut, est la paraphrase du symbole de Nicée et l'adhésion formelle à toutes les déclarations du concile de Trente.)

La bulle est ainsi datée : Datum Rome apud sanctum Petrum, Anno Incarnationis Domini mº sexcentesimo quarto, Quartodecimo Calendas Januarij, Pontificatus nostri anno primo. Signat. pro Emmo Dno Cardinali Barberino summatore P. Gentilis et Jo. Bap. Causens [1].

En sollicitant l'autorisation de fulminer ces bulles, l'évêque d'Ebron produisit des lettres de la Régente des 29 avril et 12 août 1643, par lesquelles elle informe Juste Guérin qu'elle a agréé la présentation qu'il lui a faite, qu'elle a nommé Charles-Auguste coadjuteur, et qu'elle a écrit au pape pour faciliter l'expédition des bulles.

L'arrêt d'autorisation du Sénat est du 14 mai ; il est par conséquent difficile que Charles-Auguste ait été sacré évêque ce même jour à Annecy. Comme dans ce temps le Sénat siégeait de grand matin, il est à la rigueur possible que son arrêt ait été connu le soir, et qu'à l'instant même le coadjuteur ait pris possession officiellement d'une charge qu'en fait [2] il détenait depuis le mois de septembre 1643. Il avait sans doute été sacré auparavant évêque d'Ebron *in partibus,* ce qui n'emportait pas juridiction.

Au bas d'une requête adressée, le 18 juillet 1644, « à l'Illme et Rme Evesque Eleu d'Ebron et coadjuteur en l'évêché de Genève », il rend une véritable ordonnance, mais de juridiction purement spirituelle et signe : *Charles-Auguste Elu d'Ebron.*

1 Archives du Sénat. Reg. 40, fos 294 et s.
2 Mais peut-être *in spiritualibus* seulement.

Le 14 août 1645, à propos d'une discussion entre le Chapitre et les Cordeliers, il prend le titre de *coadjuteur avec future succession* [1].

Le 9 août 1643, Charles-Auguste de Sales se rendit aux Voirons, où il avait habité une partie de l'année 1635, et y procéda à *l'association et union des Pères ermites de la Visitation de Voiron* avec le couvent de St-Dominique d'Annecy. Il se désigne alors par ces mots : coadjuteur *nommé* de l'evesché de Genève. Il agit comme délégué de l'évêque en vertu des pleins pouvoirs qui lui ont été donnés par celui-ci, les 16 septembre 1639 et 5 août 1643. L'union fut consentie par les Pères Henry Ruphy, supérieur et économe depuis dix-huit ans, et Pierre Molliet, prêtres, et par les Frères J.-François Janin, Pierre Moget, Maurice Dupré, J.-Etienne Jacob, Hilarion Millet, M. Jorat et J.-Antoine Virinet. Rd Claude-Ange Salosse était absent pour le service de l'ermitage de Tarentaise.

Parmi les clauses du contrat d'association notons celles-ci : 1° Il sera fait dans l'ermitage et dans le couvent de St-Dominique éternelle mémoire du bienheureux François de Sales, de J.-François de Sales et de leurs successeurs... ; 3° l'on fera des anniversaires pour tous les prieurs ou frères ermites décédés depuis la fondation (1620) et qui sont : Jean Duvernet, J.-Antoine Rigaud, Daniel Calligé, J.-Philippe Avrillon, prêtres, Jean Grillet et François Floquet, laïcs ; 4° l'acte doit être ratifié par le vicaire général de la *Congrégation gallicane* des Frères Prêcheurs [2];

1 Archives de la Société Florimontane.

2 Sur cette Congrégation, voir Mém. et Doc. de la Soc. sav. d'hist. et d'arch., T. XXIII, p. 577 et 639. Fr. Jean Portier quittait précisément, en 1643, les fonctions de vicaire général de la Congrégation gallicane.

Sur l'Ermitage des Voirons, voir la *Vie du Bienh. François de Sales*, 1837, T. II, p. 202 et suiv.

5° Rd Père le fr. Jean Portier, docteur en théologie, prendra la charge de supérieur.

L'acte fut approuvé par des lettres-patentes de Madame Royale du 7 octobre 1643, enregistrées au Sénat le 6 décembre suivant [1].

Charles-Auguste de Sales fut un évêque actif et laborieux ; il composa un assez grand nombre d'ouvrages énumérés par Grillet [2], et dont le principal est sans contredit la *Vie du Bienheureux François de Sales,* qu'il avait d'abord écrite en latin. Malgré le ton de panégyrique qui y règne, ce livre renferme des documents historiques sérieux, et la lecture en est très agréable. Son *Pourpris de la Maison de Sales* est au contraire un des plus lourds monuments de la vanité humaine.

Il s'occupa activement de la poursuite de la béatification de son oncle, et sut y intéresser le Sénat de Savoie.

M. Burnier [3] a publié la lettre que ce corps adressa au pape Innocent X et dont, le 27 novembre 1647, il transmit à Madame Royale une copie qu'il accompagna de ces explications :

Madame,

Sur les asseurances données par le Revme Evesque de Geneve que Sa Sainteté agreoit la poursuite de la canonisation du bienheureux François de Sales et sur la prière de les accompagner d'un témoignage de l'estime que ce corps a tousiours faict de ses vertus nous avons minuté la ci-jointe pour en asseurer Sa Saincteté a laquelle diverses cours de Parlement en aiant desia escrit cette Compagnie a cru d'estre obligee de rendre ce debvoir a la memoire et aux merites de ce grand prelat pour faciliter sa canonisation a laquelle nous debvons d'autant plus contribuer qu'il a pris sa naissance dans les Estats de V. A. R.

1 Arch. du Sénat, reg. 40. Mercier, p. 624.
2 Dictionn. hist., III, p. 321.
3 *Histoire du Senat de Savoie,* T. II, p. 460.

et qu'outre les satisfactions communes de toute l'Europe ce peuple en retirera des consolations particulières. Ces considérations Madame qui nous ont conviés a faire cette lettre nous obligent aussi de l'envoier a V. A. R. ,de laquelle nous attendons ses commandements, n'ayant point d'inclination plus parfaicte que de luy tesmoigner par nos obeissances que nous sommes..... [1].

Le 10 mai 1658, le Sénat, cédant aux demandes des couvents de la Visitation de la Savoie, demanda au duc Charles-Emmanuel II la permission d'adresser une nouvelle lettre au pape pour presser la canonisation dont la procédure, dit-il, est achevée [2].

Cette permission lui fut accordée, et, le 30 juin, il écrivait à Alexandre VII la lettre suivante :

Mirabilis quidem est Deus in sanctis suis et mors eorum in conspectu Domini sit pretiosa, ut non modo eos recti censura judicii velut magistros magnificet et altis decoris honoribus sed etiam beatitudinis æterne possessores efficiat illos tamen ut digniora dignioribus rependat potioribus dignitatum insignis attollit et uberiori premiorum retributione prosequitur quos vite sanctitas magis commendat quorumque ingentiori meritorum et miraculorum excellentia coruscat et quorum profundis sermonibus Ecclesiæ tanquam gemmis vernantibus rutilat. Hinc est quod nos jam aliquot ante annos summum Pontificem Urbanum octavum per litteras nostras adivimus, quibus paucis maximique illius Antistitis Francisci de Sales episcopi Gebennensis compatriotæ nostri vitam perstrinximus (le Sénat continue en énumérant les vertus de l'évêque) populo ita se amabilis et in familiari consortio affabilis exhibuit ut omnes qui eum videbant et audiebant, etiam dum viveret inter sanctos reputarent et inter divos collocarent, verum cum ejusmodi canonisationis executio adhæc usque tempora sit porrecta et quia non ignoramus totum hoc negotium (in quo de miraculis agitur quæ fidei tribuuntur) ad solam sedem apostolicam spectare..... ideirco ad sanctitatem vestram..... pariter accedimus..... quatenus..... dignetur sanctitas ves-

1 Reg. *secret* du Sénat, de 1641 à 1681, f° 63, v°. Le mot *secret* est appliqué a divers registres du Sénat pour indiquer qu'ils regardaient son administration intérieure et n'étaient pas *publics*.

2 Reg. secret, f° 134.

tra..... ad predictam canonisationem providere..... Camberii apud Allobroges, pridie Calendas Julii 1658. Qui in supremo Sabaudiæ Senatu jura reddunt (c'est-à-dire : *les Sénateurs)* [1].

Dans aucune de ces pièces, le Sénat, ni ceux qui lui écrivent, ne font allusion à la dignité de sénateur que François de Sales aurait eue un instant ou qu'il aurait refusée [2]. Charles-Auguste ne vécut pas assez pour voir la béatification de son oncle.

Il avait hérité de la fortune de sa mère ; ses revenus particuliers joints à ceux de l'évêché lui permirent de construire son château de Trésun aux portes d'Annecy et de faire diverses fondations assez importantes.

Les syndics d'Annecy choisissaient les prédicateurs du carême, et naturellement, payaient leurs émoluments et les défrayaient. En 1648, l'évêque fit avec la ville un accord par suite duquel le choix de ces prédicateurs lui appartint moyennant la charge qu'il prit de les loger et de les entretenir. Il continua d'en être ainsi jusqu'à sa mort.

Son père, Louis de Sales, ayant fait construire un nouveau château à la place de celui où saint François était né, conçut le projet de donner celui-ci aux religieuses de la Visitation pour qu'elles y établissent une *Maison solitaire et absolument retirée du monde.* Afin de lever tous les obstacles qui pourraient entraver la réalisation de son dessein, il demanda à Charles-Emmanuel des patentes autorisant l'érection de ce monastère. Elles lui furent accordées, le 16 mars 1654, par le duc de Savoie, « principalement « pour complaire, y lit-on, à notre très honorée Dame et « Mère qui témoigne de désirer cet établissement [3]. »

1 Reg. secret, f^os^ 143 et suiv.

2 Voir *Saint François de Sales, avocat, sa correspondance inedite,* p. 29 et suiv.

3 Patentes à grand placard ; arch. de la Soc. Flumontane.

La mort du comte Louis de Sales, survenue le 24 novembre suivant, empêcha qu'il ne fût donné suite à un projet qui avait excité quelque étonnement [1].

Charles-Auguste ne survécut que cinq ans à son père ; il mourut dans sa résidence de Tresun, le 8 février 1660. Le Sénat fit encore procéder immédiatement au séquestre des biens et revenus de l'évêché.

Cette fois, la mission échoit au président François-Antoine Fichet. Ce magistrat, dont les armes portent cependant la colombe tenant au bec le rameau d'olivier, se montre aussi résolu que ses prédécesseurs. Il part pour Annecy avec l'avocat général et leur suite, le 9 février, et en revient le 18. Tous logent à l'auberge du Pré-Carré qui existe encore aujourd'hui Après les mêmes protestations du Chapitre, les magistrats désignent les officiers qui administreront l'évêché pendant la vacance : ce sont les chanoines François Jay, vicaire général ; Jean Dalex, suppléant ; Gojon, procureur fiscal, et Nicolas Goutry, suppléant. Le greffier Louis Dumont, qui exerce ses fonctions depuis quarante ans, est maintenu, et le greffe lui est affermé pour 200 ducatons par an, non compris le produit des amendes. Sp^ble Antoine Dichat est nommé juge du mandement de Thiez et Claude Presset, châtelain et fermier pour 7,500 florins par an.

S'étant rendus au château de Trésun, ils virent dans la chapelle *le corps du reverme défunt dans une bière revestu de ses habits pontificaux*. Là, Messire [Jean-François] de Sales, comte de Thorens, leur présente le testament de son frère l'évêque défunt, reçu le 7 février par le notaire Vincent, et par lequel il est institué héritier universel. Un petit débat s'élève au sujet d'une croix d'argent laquelle,

1 Le P. Buffier. *Vie du comte Louis de Sales*, p. 137. Limoges, 1830.

dit l'héritier, a toujours été en la possession des seigneurs évêques son frère et ses oncles.

Les chanoines nommés vicaires généraux et procureurs fiscaux, tout en insistant sur leurs protestations, « et néantmoins ne voulant se roidir et opposer aux autorités de S. A. R. et commandements du Sénat », viennent prêter serment entre les mains du commissaire. Ils annoncent en même temps (11 février) que, par suite du décès de l'évêque et parce que personne n'avait voulu répondre de la dépense pour les prédicateurs du carême, les Dominicains refusaient de sonner la prédication. « Alors et afin d'éviter « tout scandale, dit le procès-verbal, les senateurs en- « voient leur secrétaire au prieur des Dominicains, pour « l'exhorter de leur part à faire sonner la prédication, pro- « mettant que par les soins de l'économe il leur serait « satisfait comme à l'accoustumée [1]. »

(A suivre). F. Mugnier.

CHANSONS DE JOSEPH BÉARD

L'Appétit de Curosset.

Dsus l' foà la grand' ëula
Pér ntron Curosset ;
Al' a prëu grand gueula,
P' la ptâr à cul sët,
Set, sèt, sët.

— *Mettez* sur le feu la grande marmite pour notre Curosset, il a assez grande gueule pour la mettre à sec, sec, sec, sec !

On bronzin d' tartiflès,
On pan grous cmë cê,

1 Archives du Sénat, Carton de l'évêché de Genève.

L' Curossët v' lés rifflë,
Tot cmë s'itâit rê,
Rê, rê, rê.

— Une marmite de pommes de terre, un pain gros comme ça, Curosset vous les rafle, tout comme si *ce n'*était rien, rien, rien.

S'él faut q' t' abërésës
On gosir së grand,
Faut q' ton vin colésë,
Tot cmé l'aig' ê Çhran,
Çhran, Çhran, Çhran.

— S'il faut que tu abreuves un gosier si grand, *il* faut que ton vin coule, tout comme l'eau dans le Chéran.

S' vos ptâz dzos sés griffës
Trêta matafans,
L' Curossët v' lés brifë,
Sês s' doutâr la fan,
Fan, fan, fan.

— Si vous mettez sous ses griffes trente crêpes épaisses, Curosset vous les brife sans s'ôter la faim, faim, faim.

Së quâcon s' flyatâvë
D' lo fair' mdyir son sul,
El fodr' on çhamp d' râvës,
On grand cortil d' tyus,
Tyus, tyus, tyus.

— Si quelqu'un se flattait de lui faire manger son soûl, il faudrait un champ de raves, un grand jardin de choux, choux.

S' vos l' ptâz dzos na bossë
Dë quint vin qu'él sàit,
L' Curossët v' la socë,
Sês s' doutâr la sàif,
Sàif, sàif, sàif.

— Si vous le mettez sous un tonneau de quel vin que ce soit, Curosset vous le suce, sans s'ôter la soif, soif, soif.

A. Constantin.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de Sainte-Catherine.

MUGNIER. *Histoire documentaire de l'abbaye de Sainte-Catherine (près d'Annecy)*. Chambéry, 1886, 326 pages in-8°.

I.

Comme beaucoup d'autres associations du moyen âge, l'abbaye de Sainte-Catherine, au dessus d'Annecy, avait, indépendamment de son but religieux, un but tout particulier, éminemment national. Elle devait veiller sur les tombeaux des comtes de Genève, de la vieille et illustre dynastie du pays ; ces tombeaux étaient confiés à sa garde et à ses prières.

L'idée de la Vierge, — sans laquelle beaucoup de choses ne s'expliquent pas d'une manière satisfaisante à cette époque lointaine et croyante, — n'était point étrangère à sa fondation ; c'est à des femmes, réunies en un monastère, qu'était confiée cette garde d'honneur.

Il faut, pour comprendre l'importance de Sainte-Catherine et en saisir tout l'intérêt, se reporter à plusieurs siècles en arrière et remonter à son origine.

Dans une position retirée et solitaire, choisie avec un goût remarquable qui n'était point rare à cette époque, les religieuses de Sainte-Catherine étaient peu éloignées d'Annecy, séjour ordinaire des comtes de Genève, dont la dynastie fut, durant des siècles, essentiellement nationale et très populaire dans nos contrées. Aussi étaient-elles haut placées sous la protection immédiate et bienveillante de cette dynastie qui, pour n'être pas très puissante, n'en était pas moins une des plus anciennes de l'Europe.

Aussi longtemps que celle-ci vécut, le monastère de Sainte-Catherine occupa un rang élevé dans l'estime publique ; cette époque peut être considérée comme celle de sa plus entière prospérité. On sait que l'extinction de la famille de Genève fut vivement ressentie par la population entière; la noblesse, en particulier, ne prêta dans l'origine qu'avec beaucoup de peine serment de fidélité à la maison de Savoie. Les Dames de Sainte-Catherine éprouvèrent tout spécialement le plus vif regret de voir disparaître une dynastie qui était leur sauvegarde et leur appui ; cette perte fut un rude coup pour le monastère, dont elle dut nécessairement diminuer l'importance.

Cette prospérité continua toutefois plus ou moins longtemps encore, notamment au commencement du XVII^e^ siècle, sous le glorieux épiscopat de saint François de Sales, qui honorait Sainte-Catherine de sa bienveillance, et qui gravit bien des fois cette pente de montagne sur laquelle était assis le monastère.

C'est ce que nous prouvent des documents divers, la vie de Marie-Aimée de Blonay, par exemple, ou les œuvres de l'admirable auteur de l'*Introduction à la vie dévote,* pour n'en pas citer d'autres. Sainte-Catherine survécut ainsi, pendant plusieurs siècles, comme un arbre vigoureux, à la dynastie qui l'avait vu naître. La grande tempête de la révolution française devait l'abattre un jour.

II.

Le monastère de Sainte-Catherine présentait un caractère original qui le distinguait de beaucoup d'autres; il n'était pas cloitré, et les religieuses n'étaient pas absolument séparées du monde ; il se rapprochait sous ce rapport, et de longue date, de l'association des temps modernes.

Faut-il rappeler ici que saint François de Sales pressen-

tant avec une perspicacité rare l'esprit de nos jours, avait, à ce point de vue, établi la *Visitation* sur une base semblable? Elle n'était pas cloîtrée non plus dans les premières années de son existence ; si elle l'a été dès lors, contrairement aux intentions expresses de son éminent fondateur, c'est par un ordre hiérarchique qui lui fut imposé ; cette volonté était en définitive, tranchons le mot, soit comme intelligence, soit comme sagesse, bien inférieure à la sienne.

III.

Pour juger avec impartialité cette association de femmes qui fut autrefois une innovation d'un haut intérêt, remarquons, en passant, que plusieurs des idées qui étaient à la base du monastère, de sa constitution, de ses principes, de ses tendances, sapaient plus ou moins par sa base, pacifiquement, il est vrai, le monde féodal d'alors.

C'est d'abord, grâce au courant chrétien, l'égalité complète qui régnait dans le monastère. Sans doute, dans les premiers temps, les religieuses appartenaient presque toutes à la noblesse, mais, dans la noblesse elle-même, il y avait de grandes inégalités et des rangs divers. Restreinte, au surplus, au monde féodal, cette égalité seule était déjà un événement.

D'ailleurs, la bourgeoisie fut bientôt admise à Sainte-Catherine, et, dans celles qui furent élues pour présider l'association, il y en eut plus d'une absolument étrangère à la féodalité.

C'étaient aussi les élections et les votations qui avaient lieu dans le sein du monastère : les élections de l'abbesse, les votations pour les affaires temporelles de la communauté à laquelle, suivant son historien, on ne peut reprocher une fortune trop abondante. Qu'était-ce, en effet, que tout cela pour des femmes, et dans une très modeste sphère, sinon,

un commencement de cette vie publique dont elles sont, à peu près partout, totalement privées encore de nos jours, à l'exception d'un très petit nombre de pays qui leur accordent un droit d'élection en matière communale? Si nous jetons un coup d'œil sur les droits analogues accordés aux femmes aujourd'hui dans les pays de langue française, soit en France, soit hors de France, ces droits sont bien vite comptés.

Les religieuses de Sainte-Catherine s'occupaient aussi d'instruction, et, si nous en jugeons par l'exemple de Marie-Aimée de Blonay, elles durent faire plus d'une élève de valeur. N'oublions pas qu'à l'origine de Sainte-Catherine, l'instruction était des plus négligées, qu'à l'exception de l'Eglise et de quelques villes, la culture intellectuelle et les lettres étaient laissées dans un profond oubli, que la société ne pénétrait guère dans ce domaine, et le laissait à peu près complètement en friche.

IV.

M. Mugnier aborde, dans le volume qui vient de paraître, différents points que nous ne pouvons pas examiner en détail, et au sujet desquels nous aurions peut-être quelques remarques à faire.

Un mot seulement sur deux familles.

Les familles de Gex et de Ballon, dont il parle, — l'une dans le haut Faucigny, l'autre dans le Genevois et le long du Rhône, — furent au nombre de celles qui n'étaient pas de vieille noblesse féodale, et qui, par leur courage, leur talent et leur mérite, conquirent une position élevée; c'est une justice à leur rendre. Elles ne furent naturellement pas à l'abri de l'envie, mais l'histoire est au-dessus de ces étroitesses contemporaines.

La première, — dont le nom, comme celui de beaucoup

d'autres, s'écrivit autrefois de deux ou trois manières différentes, — repoussa victorieusement l'invasion bernoise, qui voulait pénétrer dans la vallée du Giffre et se préparait à piller ce pays, comme elle le fit pour les contrées plus rapprochées de Genève. C'était un grand mérite, au point de vue savoisien, pour une famille savoisienne Il est juste de ne point le passer sous silence ; un acte de cette nature a plus d'importance réelle et pèse davantage, au point de vue de l'histoire, qu'une différence dans l'orthographe du nom. Les montagnards de Samoëns et des environs, qui avaient été envahis, dans le XV^e^ siècle, par les Valaisans, ne voulurent pas subir, de la part des Bernois, vers la fin du XVI^e^, une épreuve plus terrible encore que la première. C'est un des membres de la famille de Gex qui organisa et dirigea la défense avec talent et bravoure.

La seconde de ces familles, la famille de Ballon, avait atteint déjà un rang fort honorable avant Philibert-Emmanuel, si j'en crois un terrier qui date de l'époque des comtes de Genève et remonte au XIV^e^ siècle. Elle joua un grand rôle dans l'armée et dans les ambassades sous le célèbre vainqueur de Saint-Quentin ; elle ne fut pas plus que la précédente à l'abri des petites jalousies.

Quant aux titres de *sénéchal, barbier, pannetier* et autres, ne nous y trompons pas ; ces titres indiquaient, dans le monde féodal, un rang très élevé. Celui qui les obtenait par son mérite était un personnage haut placé ; cette distinction n'était point facile à atteindre pour un homme qui n'avait pas un nom historique.

V.

Encore quelques lignes sur un point archéologique obscur et que n'a pas élucidé M. Mugnier, dans son intéressante publication.

La *Chronique de Saint-Victor* (*fasciculus temporis*) s'explique ainsi, à la date du 22 mai 1308 :

« *A.D.MCCCVIII, die mercurii in vigilia ascencionis domini..... obiit illustris vir D. Amedeus comes Gebenn, apud lu Bacho, et die veneris sequenti fuit sepultus apud la Montagny.* »

« Le Bachet dont il est parlé dans cet article, disent les « auteurs du Regeste genevois [1], devait tirer son nom d'un « bac sur le Rhône ou sur la Laire, non loin du mont du « Vuache, car on voit par le traité..... du 4 septembre « 1307, que le comte de Genevois résidait alors dans son « château du Vuache. Quant à la localité de Montagny, « où il fut enseveli, ce devait être une maison forte du « comte bâtie sur un monticule situé au bord du Rhône, « près de Chancy, rive gauche de la Laire..... »

Cette dernière opinion, relativement à la *Montagny,* a été discutée en détail dans un mémoire archéologique que la *Revue savoisienne* a publié en 1867 [2] et que j'ai fait tirer à part [3].

Il a été établi nettement que la *Montagny,* loin d'être un monticule au bord du Rhône, était au contraire le lieu de sépulture habituel des comtes de Genève, l'abbaye de Sainte-Catherine, au-dessus d'Annecy ; c'est un point bien établi maintenant, et la publication de M. le conseiller Mugnier ne laisse aucun doute à cet égard.

Reste à savoir où était *le Bacho* ou *le Bachet,* c'est-à-dire, l'endroit exact où est mort le comte Amédée.

Rappelons avant tout qu'au commencement du XIVe siècle la petite ville fortifiée de Chaumont, avec ses franchises,

1 *Regeste genevois,* page 409.

2 Page 33 et suivantes.

3 *Une charte inedite du XIII^e siecle et un article du Regeste genevois,* Annecy, 1867 (28 pages).

son commerce étendu, ses écoles, jouissait de la plus grande prospérité. Les comtes de Genève y faisaient, chaque année, un séjour, à plusieurs reprises ; ils habitaient ce château important qui s'élevait au-dessus de Chaumont, et dont on aperçoit encore aujourd'hui de loin les majestueuses ruines [1].

La preuve de ce séjour résulte de documents historiques, en particulier, des reconnaissances faites en leur faveur à Chaumont même, comme seigneurs féodaux, dans diverses circonstances ; le terrier, que je citais tout à l'heure, en mentionne un certain nombre.

C'est dans un temps où le comte était précisément en séjour à Chaumont, et à peu de distance de cette petite ville, dans les environs de *Thiollaz,* vieille localité féodale qui a donné son nom à une famille bien connue [2], qu'est mort le comte Amédée.

Le *Bachet* ou le *Béchet* était un petit endroit où se trouvait un moulin, peu éloigné du fief des vicomtes de Chaumont et de la route publique tendant de Frangy aux moulins de Thiollaz. C'est ainsi que cet endroit est désigné dans de très anciennes reconnaissances, notamment dans une reconnaissance faite en faveur du duc Louis de Savoie, par le ministère de Me Lambert Dorier, de Farges, le dix-neuf février 1444.

C'est donc en plein comté de Genevois, dans un pays où avaient régné ses pères, où régnèrent ses descendants, — leur règne ne devait plus être bien long, — que mourut le comte Amédée, dans un pays souvent parcouru à cette époque, très commerçant alors, et bien plus animé que de nos jours.

1 Comme dans la vallée du Giffre, les Bernois furent repoussés, dans la seconde moitié du XVIe siècle, du côté de Chaumont.

2 Un membre de cette famille a été évêque dans la première moitié de ce siècle.

Le Bachet n'avait aucun rapport quelconque avec un bac qui aurait existé sur le Rhône ou sur la Laire.

VI.

Si les différentes chroniques que possédait l'ancienne Genève, la Genève épiscopale, et dont on a souvent regretté la perte, nous étaient parvenues, si le vandalisme du XVIe siècle avait respecté ces vivants souvenirs, notre vieille histoire, si curieuse, si animée, si patriotique, serait bien plus complète et plus intéressante encore ; à peine possédons-nous la reproduction d'un fragment de la chronique de Saint-Victor, précieuse découverte faite, dans les combles de l'hôtel de ville de Thonon, par un savant italien, M. Cibrario [1].

Félicitons, en terminant, M. Mugnier de sa publication ; espérons aussi que ses nouvelles investigations dans les archives du Sénat de Savoie seront couronnées de succès et auront des résultats utiles pour l'histoire de nos contrées.

JULES VUY.

ERRATA

Dans la dernière livraison, page 311, lisez à la dernière ligne 6♭ *au lieu de* 2♯*; a l'avant-dernière* un dièze *au lieu de* 5♭*; a l'antépenultième* 8e ligne *au lieu de* 2e ligne.

P. 312, lisez à la première ligne du 6e tableau : ut, si, si♭, la, la♭ sol, sol♭, fa, mi mi♭, ré, ré♭ *au lieu de* ut, ré♭, ré, mi♮, mi, fa, sol♭, sol, la♭, la, si♮, si.

1 On a fait un reproche aux monastères de Genève de ne nous avoir pas laissé de chroniques sur les anciens temps de notre histoire. Ce reproche est d'autant plus mal fondé, sous la plume d'un écrivain calviniste, que ces chroniques existaient ; ce sont précisément les novateurs du XVIe siècle qui, en vrais iconoclastes, ont détruit ces documents précieux. L'ancien prieur de Saint-Victor, Bonivard, n'a pas même sauvé la chronique de son couvent.

(REVUE SAVOISIENNE.) *Le Directeur-gérant :* A. CONSTANTIN.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY.

Séance du 14 août 1886.

PRÉSIDENCE DE M. C.-A. DUCIS, VICE-PRÉSIDENT.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture :

1° D'une circulaire ministérielle du 15 juin, relative au prix des principaux articles de consommation courante dans la Haute-Savoie. La Société charge un de ses membres de remplir le Questionnaire dressé à cet effet.

2° D'une lettre de M. Fenouillet, concernant un vocabulaire du patois du bas Faucigny. La Société invite l'auteur à lui soumettre un spécimen de son travail et à en déterminer approximativement l'étendue, pour pouvoir donner son avis sur la publication de cette œuvre dans la *Revue*.

3° D'une lettre de M. Alfred Borrel, graveur de médailles à Paris, annonçant l'envoi d'un médaillon en plâtre à l'effigie de M. Revon.

M. DUCIS ajoute quelques nouveaux détails à sa dernière communication sur les trois enceintes successives d'Annecy. La troisième, celle qui a annexé les rues du Pâquier et de Bœuf, est antérieure à 1327, d'après les documents.

LE MÊME annonce qu'il a visité au hameau de Chède, dans la commune de Passy en Faucigny, les ruines du château et de la tour de Montfort, où ont été passés les actes dont il a parlé, dans la séance du 25 janvier 1885, auxquels s'ajoutent ceux qu'il a vus aux archives de la mairie, dans les reconnaissances féodales de la famille de Montfort.

M. CONSTANTIN rend compte d'une intéressante séance

Savoie (Haute) 3
D. 2.
892

de la Société des lettres de Nice, dans laquelle M. le Dr Collongues a fait des expériences d'un appareil de son invention (le Dermoscope) devant une nombreuse assistance des notabilités médicales de Cannes et de Nice. Cet instrument détermine par ses divers mouvements la constitution, le tempérament, les prédispositions du consultant et le régime à suivre. Les médecins qui se sont soumis à ces expériences ont reconnu que l'instrument était d'une précision remarquable et qu'il était appelé à rendre de grands services pour établir le diagnostic général de l'état du sang, des nerfs, de la chaleur vitale, etc. Le Dr Collongues attire l'attention de ses collègues sur les avantages qu'un pareil instrument serait appelé à rendre à la jeunesse des écoles ; toute l'assistance a été unanime à reconnaître la justesse de cette observation.

Le même lit quelques passages d'un manuscrit appartenant à la Société et intitulé : « Topographie historico-physico-médicale de la ville de Thônes et de ses environs en l'an vi. » Cet écrit est de Claris, officier de santé à Thônes et père du peintre du même nom. La *Revue* en reproduira les passages les plus saillants.

M. l'Archiviste présente le médaillon en plâtre à l'effigie de M. Revon, don de M. Borrel ; le portrait de M. Revon, don de M. Cabaud ; quatre tableaux de Claris, savoir : *La Cruche à l'eau, la Cruche cassée,* le portrait de l'auteur et celui de sa mère, don de feu Mlle Claris ; une carte de la Haute-Savoie, nouvelle édition de la carte de Prost avec les courbes d'altitude, don de M. Garcin, libraire, à Annecy.

Au nombre des derniers dons et échanges reçus, citons les brochures sur la *Dermoscopie,* du Dr Collongues.

La Société vote des remerciements à ces donateurs.

Le Secrétaire, A. Constantin.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

11e Année.

BULLETIN N° 8. — AOUT 1886.

Pressions barométriques moyennes : 724,9 à Annecy, 683.97 à Leschaux, 708,5 à Mélan. Maxima le 31 à Annecy, le 5 à Leschaux et le 29 à Mélan. Minima le 24 à Annecy et Leschaux et le 17 à Mélan. Excursion du mercure : 7,4 à Annecy, 6,5 à Leschaux et 7,72 à Melan.

Température. — Moyenne à Annecy du maxima 26°, du minima 12°57, à 9 h. du matin 18°23. Moyenne générale : à Douvaine 19°65, à Chamonix 16°,8, à Melan 16°79. à Bonneville 17°06, à Leschaux 14°18.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 19°6, de celle de puits 9°,44, de rivière 13°,56, du sol à Annecy à 0m,30 de profondeur 17°,9.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois d'août : le		2	9	16	23	30
Thermomètre...	maxima.	18°2	20°3	21°8	13°8	19°8
	minima.	3°2	4°4	4°6	2°3	16°8
Baromètre à 0°.....		628,4	632,2	631.1	627,3	633,1

A cette station, le maximum barometrique est de 636,6 le 8 et le minimum 625 le 18. La température de la première dizaine reste vers 10°, descend dans la seconde jusqu'à 3°, pour se relever assez fortement au commencement et à la fin de la troisième dizaine.

Pluie. — Mois à averses, assez pluvieux à quelques stations. Maximum 167m/m6 en 13 jours à Seythenex. Minimum 65m/m en 11 jours à Rumilly. Au Semnoz, 187m/m d'eau recueillie.

Orages. — Au Biot le 4, Sallanches le 20 (violent), Mélan les 22, 23 et 30. Annemasse les 11, 22, 23 et 31, Cruseilles les 24 et 25. Seythenex les 4 (violent), 14, 20, 23 et 29 (violent), Leschaux les 15, nuit du 23-24 et le 25, Annecy les 4, 22 et 30, Douvaine les 4, 11 22 et 23. A Sallanches l'orage du 20, qui dure de 6 à 7 h. s. par une grande pluie, fait déborder le torrent de Reninge qui amène sur la route nationale de la boue et des blocs cubant jusqu'à un mètre. La circulation est interrompue pendant 5 jours. Le vent est violent le 26 à Annemasse et le 11 à Seythenex.

Observations diverses. — Brouillard à Saint-Gingolph et Contamines. Depart des martinets le 1 d'Annecy, le 5 des Contamines. De Seythenex fauchaison du seigle le 2, du froment le 6, de l'avoine le 23, deuxième coupe du trèfle le 25. Le mildew envahit les vignes, les ravages deviennent sensibles aux environs de Bonneville et d'Annecy.

Le Secretaire-Adjoint de la Commission,
Auguste Mangé.

NOTES ET DOCUMENTS
SUR
L'ÉVÊCHÉ DE GENÈVE, DEPUIS 1535.

(*Suite.* Voir les livraisons
de mai, de juin, d'août-septembre et d'octobre.)

V.

JEAN D'ARANTHON D'ALEX.

A la mort de Charles-Auguste de Sales, sa famille avait un candidat tout prêt pour lui succéder. C'était Joseph de Sales, frère consanguin du défunt, chanoine de la Cathédrale, prieur de Burdignin et curé de Saint-Julien [1]. Elle ne manqua pas de produire ses prétentions, excitée et dirigée par la mère de Chaugy, supérieure de la Visitation. Suivant l'auteur de la *Vie de Mre Jean d'Aranthon d'Alex* [2] et d'après un usage ancien, le chapitre aurait présenté au duc de Savoie une liste de trois noms, parmi lesquels le souverain devait choisir. Si cet envoi a réellement été fait, ce fut encore une de ces vaines formalités, telles que l'opposition à la *réduction du temporel,* que les chanoines remplissaient afin de sauvegarder, pour des temps plus favorables, les prérogatives dont ils se croyaient dépouillés. Quoi qu'il en soit, ils auraient présenté le prévôt d'Oncieu, le vicaire général Jay et le chanoine Jean d'Aranthon d'A-

1 Il était fils du comte Louis de Sales et de sa seconde femme Madeleine Rouer de St Severin (GRILLET, *Dict. hist.,* III, p. 326 et 327.) Il avait obtenu le prieuré de Burdignin par bulles du 10 des calendes d'août 1636, ensuite de la résignation du chanoine de St-Pierre de Genève, Charles de Rouer, son oncle probablement, qui en avait lui-même été investi par bulles du 5 des calendes d'octobre 1646. (Arch. du Sénat.)

2 INNOCENT LE MASSON, 49e général des Chartreux, 2e édit., Lyon, Comba, 1700. La première édition a été imprimée aussi à Lyon en 1697. Du même auteur : *Eclaircissements sur la vie de J. d'Aranthon d'Alex avec de nouvelles preuves de son zèle contre le Jansénisme et le Quietisme,* Chambéry, 1699.

lex. Par des lettres-patentes du 20 mars 1660, Charles-Emmanuel II nomma évêque et présenta au pape Jean d'Aranthon. Ces lettres ne font aucune allusion à une présentation préalable par le chapitre. La rapidité avec laquelle agirent les protecteurs du chanoine d'Aranthon, Madame Royale, le marquis de Pianesse, le secrétaire d'Etat Carron de St-Thomas [1], empêchèrent les partisans de Joseph de Sales de prolonger la lutte à Turin. Ils ne se tinrent pas pour battus, et attaquèrent violemment Jean d'Aranthon devant la Cour romaine — *par d'horribles intrigues et avec tous les artifices de l'enfer*, écrivait celui-ci à Madame Royale [2]. Si la direction du combat paraît avoir appartenu à Madame de Chaugy [3], nous pensons que la rédaction des mémoires contre le nouvel élu doit être attribuée à Barthelomé Magistri, curé de Pers. Ce chanoine, né à Thorens, fief de la famille de Sales, avait, en août 1633, soutenu sa thèse de philosophie au collège d'Annecy avec François de Sales, et fait l'oraison funèbre du comte Louis en 1655 [4]. Le biographe de Jean d'Aranthon dit (p. 124) que, parmi les opposants du séminaire que l'évêque allait doter, se trouvait un chanoine qui avait été complice de la première persécution de l'évêque ; nous verrons que cet opposant n'était autre que Bartholomé Magistri.

Après de nombreux échanges de mémoires à Rome, Jean d'Aranthon l'emporta. La curie romaine lui adressa toutefois certains articles relatifs à la foi catholique auxquels il dut préalablement adhérer formellement, afin

1 *Vie de Jean d'Aranthon*, p. 57. Voir aussi ce que nous avons écrit sur cet évêque, *Revue savoisienne*, 1885, p. 200 et suiv. M. Mercier, *Souvenirs d'Annecy*, p. 274, attribue par erreur la nomination de J. d'Aranthon a la *regente* Madame Royale, elle avait cessé d'être régente en 1648.

2 *Vie de Jean d'Aranthon*, p. 73.

3 Mercier, *Souvenirs hist d'Annecy*, p 273, 359.

4 Grillet, *Dict.*, III, p. 428.

d'établir la fausseté de ce qu'on avait allégué contre sa doctrine. Le pape rappelle cette adhésion dans ses bulles, mais il semble que, d'autre part, il y invite spécialement le chapitre au respect et à l'obéissance envers l'évêque. Ces énonciations insolites avaient sans doute pour but de rétablir la paix et l'union. Par une faveur qu'il dit tout à fait spéciale, Alexandre VII autorise Jean d'Aranthon à cumuler avec les revenus de l'évêché ceux de ses commanderies de Chieri et de Chivasso, que le prince D. Antoine de Savoie avait résignées en sa faveur. Contrairement à ce que nous avons vu dans les bulles de D. Juste Guérin, nous ne lisons dans celles de Jean d'Aranthon aucune recommandation *particulière* relative au séminaire. Voici les passages de ces bulles en date du 4 juillet 1661 qu'il nous a semblé utile de rapporter :

Alexander episcopus... Dilecto filio Joanni de a Ranthon de Alex... de nobilibus et catholicis parentibus ortum, in quadragesimo tuæ ætatis et a sexdecim circiter annis in presbiteratus ordine constitutum, magistrum in theologia. qui fidem catholicam iuxta articulos iampridem a sede Apostolica propositos expresse professus fuisti... quocirca dilectis filiis capitulo et vassallis dictæ Ecclesiæ per Apostolica scripta mandamus quatenus capitulum tibi tamque patri et pastori animarum suarem humiliter intendentes exhibeant tibi obedientiam et reverentiam debitas et devotas, ac clerus, etc..... Datum Romæ apud S. Mariam Majorem, anno Incarnationis Dominice M° sexcentesimo sexagesimo primo, quarto nonas Julii Pontificatus nostri anno septimo [1].

Jean d'Aranthon fut sacré à Turin le 9 octobre [2]. C'est

1 Archives du Sénat, reg. 44, f° 139.

2 Christine de France lui donna à cette occasion l'anneau épiscopal et une autre bague. (*Vie*, p. 57) On lit dans une *Notice* inédite du P. Lucas de Lucinge, dominicain d'Annecy, que ce second bijou était la propre bague de Madame Royale et que cette princesse fit elle-même toute la dépense du sacre. (D'après une copie de la *Notice*, qui nous a été gracieusement communiquée par notre compatriote M Levet, capitaine du génie à Grenoble.)

alors qu'il obtint du duc de Savoie l'autorisation de loger gratuitement au château d'Annecy dans un appartement du côté du jardin. Dans ses patentes du 28 octobre 1661, le duc indique que par « cette espargne du louage « d'une maison il aura d'autant plus de moyen d'établir un « seminaire auprès de luy ; » il autorise en même temps l'évêque à demander au pape un bref pour obliger tous les bénéficiers à contribuer à l'établissement de ce séminaire [1].

Le premier évènement important de cet épiscopat fut la béatification de saint François de Sales prononcée par un bref d'Alexandre VII, du 28 octobre 1661.

La mère de Chaugy, voulant témoigner sa reconnaissance au Sénat de Savoie des démarches qu'il avait faites pour arriver à ce résultat, se hâta de lui envoyer une copie authentique du bref et l'accompagna de cette lettre en date du 18 janvier 1662 :

Messeigneurs, Le B. François de Sales aiant l'honneur d'estre votre Patriote et aiant eu l'avantage d'estre le prédicateur de vostre corps souverain je croirois de manquer notablement à mon debvoir si ie ne vous offrois le bref de béatification de ce glorieux homme et tres grand serviteur de Dieu et si en telle rencontre sans exemples (puisqu'il est le premier des Estats de S. A. R. qui a esté béatifié par les examens de l'Eglise romaine) ie n'allois mendier la protection de vostre tres illustre Compagnie de laquelle ie suis avec tout le respect imaginable, Messeigneurs, vostre tres humble et tres obeissante servante en nostre Seigneur,

Fran. M. de Chaugy, *tres indigne superieure de la Visitation Ste-Marie.* Dieu soit béni [2].

Le bref de la béatification fut transcrit sur les registres du Sénat, le 17 février 1662

Nous avons vu que Charles-Auguste de Sales s'était chargé des frais de la prédication du Carême, son succes-

1 *Souvenirs hist d'Annecy,* preuves n° 22, p. 627.
2 Registre secret du Sénat, f° 185.

seur sembla vouloir agir de même, car il choisit pour le carême de 1662 le P. capucin Jean-Pierre de la Val d'Isère ; mais, le 28 février, il fit signifier au Conseil de ville sa volonté de ne pas continuer à assumer cette charge qui incombait à la ville. Il y avait là pour la famille de Sales une occasion d'augmenter son influence, peut-être au détriment de l'évêque ; elle se hâta de la saisir. Le frère consanguin de Charles-Auguste, le comte François, ou Jean-François, de Sales et de Thorens [1], passa à l'Hôtel-de-ville d'Annecy, le 5 mars 1662, un contrat avec les syndics J.-François Donyer, François Puthod. avocats, et Jean-Michel Nicollin, procureur, assistés de Cl.-Fr. Baytaz, avocat de la ville, et de Pierre Maniglier, son procureur. Dans cet acte reçu par le notaire Favre, le comte de Sales fonde une rente perpétuelle de 60 ducatons à 7 florins pièce, pour être employée à l'entretien et à la récompense des prédicateurs du Carême, et une autre rente de 50 florins pour le payement de la sonnerie. En échange, la ville lui transmet son droit, pour lui et pour les ainés des descendants mâles de *sa branche,* de nommer les prédicateurs du Carême lesquels devront être admis et approuvés par les évêques. Dans le cas où ceux-ci voudraient à l'avenir faire prêcher à leurs frais dans l'église où ils siègent actuellement, les comtes de Sales auront le choix de faire continuer les prédications dans l'église de Saint-Dominique ou de retirer le revenu de leur fondation [2]. Ce contrat fut approuvé par des bulles d'Alexandre VII du 26 novembre 1662, vérifiées au Sénat le 12 mars suivant [3].

1 Seigneur de La Thuille, Dhéré, Boisy, Groisy, Cernier, Villaroget, Richemont, Les Alles, le Vuaz. Le comté de Sales fut érigé en marquisat par L. P. du 12 août 1665

2 Archives du Sénat, carton Haute-Savoie, art d'Annecy.

3 Id., Edits, Bulles, reg. 44, f° 24.

Depuis lors les prédicateurs, honorant qui les payait, adressèrent, avant de commencer leur sermon, leur premier salut au représentant de la famille de Sales, ne s'inclinant qu'en second lieu devant les syndics. Ceux-ci regrettèrent amèrement la mesure qui les soumettait à une telle infériorité et, plus tard, voulurent faire annuler le contrat, mais ils n'y réussirent pas [1].

Comme princes du Saint-Empire, les évêques de Genève avaient le droit d'assister à la Diète allemande. Nous ne connaissons pas de circonstances où ils en aient fait usage, et il est probable que depuis la mort de Bachodi ils ne s'en prévalurent pas. Pourtant, en 1664, le duc de Savoie, ayant intérêt à posséder des voix à la diète de Ratisbonne, ordonna à l'évêque de s'y faire représenter par le plénipotentiaire savoisien, Charles-Félix Mallet. Il lui envoya dans ce but un mandat tout préparé que Jean d'Aranthon n'eut qu'à signer [2] :

†

Tres cher, tres reverend, bien amé et feal et devot orateur. Nous avons considéré qu'en cette conioncture de la diete de Ratisbone il seroit à propos que nous procurassions de vous maintenir dans le droit et prerogative de donner vostre voix dans la d^e^ Diete, ce qui peut estre non moins utile au bien de nos interets qu'avantageux à vostre dignité. Ainsi nous desirons qu'a la reçue de cette lettre vous envoyés vostre pouvoir en la personne du Vassal Charles Felix Mallet nostre Plenipotentiaire en la d^e^ Diete, et que vous usiés en cela une particuliere dili-

1 Registre des délibérations consulaires d'Annecy.

2 Ce pouvoir est ainsi conçu . *Nos Joannes d'Aranthon..... episcopus genevensis, nec non sacri Romani Imperii princeps. Cum..... gravia impedimenta .... haud concordant ut possimus Ratisbonensibus comitiis personaliter interesse..... ut nobis permittit principalis dignitas quam a sacro Romano Imperio possidemus. ... harum serie motu proprio, firma voluntate. ... ill^mo^ Domino Carolo Felici Malletto vices nostras committimus..... Datas Rumilliaci die 15^a^ Aprilis anni 1664.* (Archives de la Société Florimontane.)

gence, car nous apprenons que la dᵉ Diete ne peut estre que de courte durée ; Et pour le mesme effect vous trouverés ci contre la minutte du pouvoir que vous nous devés envoyer par la voie du President de la Perrouse qui a ordre de nous dépescher un courrier expres. — De Turin le 11 avril 1664.

Ch. Emmanuel ; — de Sᵗ-Thomas.

L'évêque ne perdit pas de temps, et, le 25 avril, la chancellerie de Turin lui accusait réception de sa lettre du 16, ainsi que de l'arrivée du mandat qu'elle contenait [1].

Bientôt l'évêque entreprit l'érection du séminaire ; ce fut l'œuvre principale de son épiscopat. Il ne l'acheva qu'après dix années de luttes avec son clergé. Dans le commencement, les choses avaient paru devoir s'arranger assez facilement parce que l'administration et la direction du séminaire avaient été données aux principaux membres du chapitre, à l'exclusion de toute communauté religieuse ; mais elles changèrent de face lorsque l'évêque voulut attribuer à perpétuité cette direction aux Lazaristes. Cette première phase ayant été passée sous silence ou présentée d'une façon incomplète par les biographes de l'évêque [2], nous donnerons quelques extraits de l'acte authentique intervenu le 27 avril 1663, entre l'évêque, le chapitre et le clergé :

Au nom de Dieu, amen. Comme ainsi soit que Mᵍʳ Jean d'Aranthon ait érigé le jour d'hier un seminaire dans son diocèse suivant la disposition du Concile de Trente, de l'avis et participation du chapitre et du clergé de son diocèse au synode célébré le 25 de ce mois, *duquel séminaire la direction a eté réservée par la dite érection au dit evêque et successeurs et aux dits chapitre et clergé sans pouvoir jamais être donnée à aucune autre communauté ;* Notre S. P. le Pape Alexandre VIIᵉ ayant délivré à Mᵍʳ 50 pistoles d'Espagne pour la pension de la présente année et promis de la continuer les deux suivantes avec

1 Archives de la Société Florimontane.

2 Mercier, *Souvenirs hist. d'Annecy*, p. 357 et suiv.. Fleury, etc.

espérance de l'augmenter à l'avenir..... Ainsy est que ce jour 27 avril 1663 se sont établis et constitués Mgr Jean d'Aranthon, et Rds seigneurs Adrian de Oncieu, prévôt, Nicolas Gottry, J. Claude Bebin, Bartholomé Magistri, Cl. Fr. de Monthoux, seigneur de Queige 1, docteurs en théologie et en droit, chanoines de la cathédrale de S. P. de Genève et Messires Ant. Dufour, curé de Compesieres, Théodule Ruphy, curé de Marlens..... Vincent, curé de Marignier, Louis Brachet, curé de Mures, Claude Presset, curé d'Aranthon, J. Phil. Comte, curé de Lathuille, tous docteurs en théologie, Fr. de la Grange, curé de Vieugy, Fr. Pelard, seigneur d'Epagny. curé de St-Symphorien, députés du clergé de la presente evesché, et Rd Mre Joseph de Sales, chanoine de la cathédrale et curé de St-Julien, lesquels... ont promis par foy et serment, 1°... l'évêque, de payer annuellement à Mres P. Fr. Jay, chantre et chanoine, Jacques Gaspard de Montfort, seign. de Loblaz, Guillaume Ruphy, chanoine de la collégiale de N. D. d'Annecy, et Cl. Ant. Donyer, curé de Menthon, en qualité *d'administrateurs du dit séminaire*, tous les revenus et fruits de ses commanderies de Quiers et de Chivas, la pension imposée sur icelles étant par un préalable levée ; 2° les députés du chapitre et clergé promettent de payer les sommes qui seront cotisées sur tous les bénéfices contribuables, par les delegués du synode et entre les mains de Mre Jacques Gentil, chanoine, nommé trésorier par le synode. Finalement Mre Joseph de Sales, de son bon gré promet de payer annuellement 200 florins..... Ayant été expressement convenu qu'au cas ou le seminaire se trouveroit par autre moyen suffisamment doté, la cotisation sur chaque bénéfice sera entierement relachée et de nul effet, comme encore que le dit seminaire vienne à manquer son effet le clergé sera également entièrement dechargé, que la cotisation ne pourra pas être augmentée et finalement a été convenu et arrêté entre les dites parties *que le seminaire ne pourra jamais être affecté à perpetuité a aucune communauté ni soumis pour un temps a aucune direction de qui que ce soit sans le consentement de l'eveque et du dit clergé* ENSEMBLE.

1 Nommé Prieur commandataire du prieuré du St-Sépulcre d'Annecy par bulles du vice légat d'Avignon du 27 décembre 1659, il fut supplanté par Rd Jacques de Regard, nommé par bulles du pape du 9 février 1660 et que le Sénat maintint en possession par arrêt du 21 juin 1663. Cet arrêt ordonne aux fermiers du prieur, Rd Claude .... et Pierre Jossermoz, dit Lange, de payer leur fermage a Jacques de Regard. (Arch. du Sénat) Il devint prévôt du chapitre en 1675.

Conformément aux dispositions de cet acte un rôle de cotisation fut dressé et approuvé en présence de l'évêque, le 7 mai suivant. Il comprenait 308 paroisses ou bénéfices cotisés à 14, 10, 7, 5 et 2 florins, pour une somme totale de 2,016 florins.

Le 1er terme devait être payé à la Noël de 1663. Quelques bénéficiers ne purent pas s'acquitter, car, le 7 mai 1664, Monseigneur proposa au synode de ne pas comprendre dans le rôle de cotisation ceux qui n'avaient pas *la portion congrue* et de procéder à une nouvelle répartition, *le contrat de 1663 subsistant dans tous ses autres points.*

Le chapitre fut assemblé extraordinairement le 6 mai aux personnes de Mres Jay, de Monthoux, Ducrest, Gottry, Bebin, de Sales, de Montfort, Magistri, d'Aranthon, Gentil, Desgeorge, Debien, Dumarest, Gonion, de Mareste, Ducloz, Blanchet (?), de la Touvette, Dumonal, Roges, Richard, de la Pérouse, Maurice Favier.

L'on y propose de soumettre à la cotisation tous les chanoines-curés et de faire un présent pour la subsistance du séminaire. Le chapitre « trouve juste et raisonnable que les chanoines payent pour leurs cures, et trouve bon aussi de faire quelques petits présents et don gratuit de quelque légat de lhoirie du Sr Rouer, pour cette fois seulement et sans tirer à conséquence pour l'avenir. »

Les chanoines de Mareste et Dumarest protestent, parce que la cotisation empiète sur leur portion congrue. Les chanoines Ducrest et Magistri déclarent s'opposer et interjeter appel si leur opposition n'est pas reçue ; ils disent que la cotisation sur le chapitre en général et sur leurs cures en particulier ne peut être établie sans l'autorisation du magistrat souverain, et que, selon l'équité et le concile de Trente même, il est raisonnable que les autres corps, chapitres, abbayes de nomination de Monseigneur contribuent aussi,

Le 8 mai, à l'issue des vêpres, le chapitre est assemblé extraordinairement; le procureur fiscal épiscopal y requiert qu'il soit informé par commissaire sur le scandale public donné à tout le clergé dans les deux synodes précédents; « sur quoi le chanoine Magistri sans avoir été nommé s'est « levé disant qu'au cas où il serait informé contre lui il ré- « cusait le chanoine de Montfort, juge du chapitre, et les « chanoines Roges et Richard, disant avoir été injurié par « eux, et il est sorti. »

Le 10 mai, le chapitre déclare frivole la requête en récusation présentée par les chanoines Ducrest et Magistri, dit que l'enquête sera faite contre eux par le chanoine de Montfort, juge, et déclare qu'il n'y a pas lieu de délivrer une expédition de l'acte capitulaire attaqué

Le 23 mai, « ayant pleu à Mgr le Reverendissime de faire voir au chapitre une lettre de M. le Commandant par laquelle il desiroit que le sr Magistri fut receu en bonne paix en lui faisant les satisfactions raisonnables, sur quoi estant venu le greffier porteur d'un escript par lequel le le sr Magistri, ne faisoit satisfaction raisonnable le chapitre renvoie l'affaire à la *qualende* prochaine. »

Le 4 juin, le chanoine Ducrest se désista en assemblée capitulaire de son opposition à la répartition. Le Sénat fut saisi, semble-t-il, de l'opposition de Magistri, car nous avons extrait ce qui précède d'une copie adressée à ce Corps sur son ordre, par Mre Joseph de Sales, secrétaire de l'assemblée [1]; il paraît même qu'il déclara abusive la décision du chapitre [2].

Le contrat du 26 avril 1663 avait reçu peut-être un commencement d'exécution, lorsque l'évêque changea de

1 Archives du Sénat, carton de l'évêché de Genève.
2 Mercier, loc. cit., p. 339.

sentiment. Le 19 juillet 1664, il publia un nouvel acte d'érection du séminaire dans lequel il en enlevait l'administration et la direction à son clergé pour la donner aux Lazaristes :

Nos Joannes d'Aranthon d'Alex, episcopus et princeps Gebennensis..... Concilii Tridentini decreto..... obtemperantes et insuper..... Alexandri Papæ septimi apostolicis monitis quibus nobis mandatum fecit.....obedientes.....erigimus in domicilio dilectorum nobis in Christo Rev. Dominorum presbyterorum Congregationis Missionnis in hac civitate Annessiaci fundatæ quos seminarii nostri perpetuos rectores eligimus..... cum derogatione tamen expressa erectionis dicti seminarii per nos factæ die vigesima sexta aprilis anni proxime elapsi, eamque quatenus contrariam presenti nostræ erectioni abrogamus [1].....

Deux jours après, dans le jardin des Missionnaires, rue de Bœuf, à Annecy, Jean d'Aranthon rédigea son traité avec eux. Considérant, dit-il, « que le contrat du 26 avril 1663 est désavantageux à l'évèque et contraire aux privilèges des R R. Prêtres de la Congrégation de la Mission, il a fait un nouvel acte d'érection et ce jourd'hui, 21 juillet 1664, il unit à perpétuité le séminaire à leur communauté. » Il leur abandonne, sa vie durant, les revenus de ses commanderies de Chieri et de Chivasso, qui n'étaient pas aussi riches qu'on l'a dit [2]. Suivant une attestation du secrétaire des Finances de Turin du 22 février 1676, ils étaient de 385 ducatons pour Chieri et de 30 pour Chivasso. Les deux commanderies étaient grevées d'une pension de 90 ducats accordée par le pape au chevalier Frédéric Tana et qui ne finit qu'à la mort de celui-ci, en 1675.

L'union des revenus des commanderies au séminaire fut sanctionnée par des bulles d'Alexandre VII du 6 juillet

1 Archives du Sénat, reg. 46, f° 137, v° ; l'acte a été publié en entier par M. Mercier, loc. cit., p. 360.

2 Mercier, *Souvenirs hist. d'Annecy*, p. 275.

1666, où le pape rappelle que le séminaire a été érigé contre les perfides Genevois, *causa religionis catholicæ contrà gentem perfidam civitatis Gebennensis*. Le 31 août 1671, Clément X adresse un nouveau bref à l'archevêque de Turin pour effectuer cette union, et, en février 1681, les Pères de la Mission sont enfin mis en possession des revenus [1]. Le 3 juin 1671, nouveau contrat avec les Lazaristes [2] approuvé au synode de ce même jour par le chapitre et les délégués du clergé, Joseph de Sales, doyen de la collégiale de Notre-Dame, et Jacques Amblet, chanoine de la même collégiale. Tout n'était pas fini, il fallait des patentes d'approbation par le duc de Savoie ; elles furent accordées, le 1er mars 1675, par Victor-Emmanuel II, et, celui-ci étant mort avant leur vérification, elles furent renouvelées par sa veuve Marie-Jeanne-Baptiste, le 5 août suivant. Il est vraisemblable que leur obtention avait été retardée par l'opposition du clergé et du Conseil de ville, car le chapitre de St-Pierre, celui de Notre-Dame de Liesse, celui de la collégiale de Sallanches et les syndics, conseillers et bourgeois d'Annecy, se pourvurent au Sénat pour en empêcher la vérification. L'évêque dut faire des déclarations solennelles au vu desquelles, le 28 mars 1676, le Sénat prononça cet arrêt :

Le Sénat entérine les patentes d'érection du seminaire et ordonne que le seminaire du diocèse de Genève erigé et agrégé à la Congrégation des Prêtres de la Mission de la ville d'Annecy, jouira du bénéfice des dites patentes sous les modifications suivantes portées par les déclarations de Monsieur l'evêque, que le dit séminaire ne sera établi sous les charges ordonnées par le Concile de Trente et qu'il ne pourra prétendre ni exiger aucune contribution du chapitre de la collégiale ni autres chapitres, cures, églises, du clergé du diocèse de Genève, ni

1 Archives du Sénat, reg. 46, fos 156, 159 et 175, vo.

2 Mercier, p. 628.

des hôpitaux d'icelui, quand même les fonds du dit seminaire viendraient à périr entièrement ou ne se trouveraient suffisants, ni sous quel prétexte que ce soit ; — de plus qu'en cas de contravention par les dits prêtres de la Mission aux conventions faites avec eux pour la direction du séminaire ou aux patentes de L.L. A.A. R.R., les R^ds^ chanoines et clergé de S^t^ Pierre de Genève pourront en qualité de conseillers-nés en porter leur plainte au Rév^me^ Evèque pour y être pourvu de remède convenable et en cas de refus se pourront pourvoir aux supérieurs à forme du droit sans que les dits chanoines et clergé puissent exercer aucune juridiction sur le dit séminaire que par les vicaires généraux le siège vacant ; ordonne aussi le Sénat sur les réquisitions des syndics de la ville d'Annecy que au cas où le séminaire viendrait à être séparé de la Congrégation des prêtres de la Mission, ce que ne se pourra faire sans la permission du Sénat, tous interessés ouis, le dit séminaire sera agrégé à quelque autre communauté religieuse pour la direction spirituelle en retenant et conservant le dit séminaire tous les biens et les revenus portés par les bulles, sans qu'il puisse acquérir aucuns fonds dans le ressort du Sénat de Savoie, à la réserve de 12 journaux situés dans les franchises de la ville d'Annecy et qui ne sont de l'ancienne inscription ; ne pourra aussi le Rev^me^ Evêque prejudicier aux droits curiaux de l'église paroissiale de S^t^-Maurice d'Annecy dépendante du chapitre de l'église collégiale de Notre Dame en quelque manière que ce soit ; — sans dépens entre les parties [1].

Ainsi que l'a supposé M. Mercier (p. 371), l'œuvre du séminaire rencontrait de l'opposition chez quelques membres du haut clergé, et le concours de la cathédrale, comme celui de la collégiale, n'était ni unanime ni bien dévoué.

Peut-être en aurait-il été autrement si l'évêque avait respecté le contrat de 1663. Ce qui est certain, c'est que les bénéficiers voyaient d'un mauvais œil toute imposition sur leurs prébendes. Ils n'étaient pas plus disposés à en accepter pour le séminaire que pour d'autres dépenses telles que le paiement des frais de guerre ou de ceux faits à

1 Archives du Sénat, reg. 46, f^os^ 178 et suiv.

l'occasion de la peste. Dans le cas spécial qui nous occupe, ils craignaient aussi que, le principe de la subvention étant une fois admis, ils ne fussent contraints à des cotisations plus élevées lorsque, par exemple, à la mort de l'évêque, les revenus de ses commanderies disparaîtraient.

(*A suivre.*) F. MUGNIER.

UNE LETTRE

DU DUC CHARLES-EMMANUEL

Voici une lettre qui a quelque signification au point de vue historique ; elle remonte à une époque de la plus haute importance pour l'histoire du Chablais, et porte la date du 25 octobre 1598.

Elle est écrite en entier de la main du duc de Savoie, Charles-Emmanuel, durant le séjour qu'il faisait à Thonon, et adressée par lui à Henri de Savoie, duc de Genevois et de Nemours, qui habitait alors Paris ; on sait qu'à la suite des troubles de la Ligue, le duc de Nemours s'était réconcilié avec Henri IV dont il avait été, peu d'années auparavant, l'un des plus courageux, des plus habiles et des plus ardents adversaires

Elle fut confiée à des mains sûres ; le porteur n'était autre que Claude de Charmoisy, le mari de la Philothée de saint François de Sales ; il retournait à Paris et allait rejoindre le duc de Nemours, au service duquel il était ; on voit, d'après le contenu de la lettre, que Claude de Charmoisy était discret, à toute épreuve et haut placé dans l'estime du duc Charles-Emmanuel. Qui aurait pu penser alors que, quelques années plus tard, il subirait, auprès du duc de Savoie, une disgrâce longue et dure, que rien ne semble avoir justifiée ?

Ce que l'on comprend mieux à la lecture de cette lettre,

ce qu'il est plus facile de saisir, c'est la position plus ou moins équivoque dans laquelle se trouvait à Paris le duc de Nemours, et qui inspirait à Charles-Emmanuel une inquiétude sérieuse ; il était en effet plus ou moins soumis à l'adroite tutelle d'un souverain puissant et étranger, d'Henri IV, qui allait bientôt entrer en guerre ouverte avec Charles-Emmanuel, occuper en ennemi la Savoie, non sans faire, dit la chronique, *de grandissimes folies,* raser le fort Sainte-Catherine et assurer à la France, avec une rare habileté, la possession définitive de la Bresse, du Bugey, du Valromey et du pays de Gex ; — conquête importante que lui facilita, d'ailleurs, la politique mesquine et sans énergie des déplorables gouvernements de Genève et de Berne.

Charles-Emmanuel regrette dans cette lettre que le duc de Nemours ne se soit pas rencontré en même temps que lui à Thonon ; il semble voir, et apparemment avec raison, de la défiance dans cette manière de faire. Il témoigne de l'affection au duc de Nemours et on a l'impression qu'il voudrait se l'attacher ; mais ces efforts mêmes prouvent que ce qu'il désire est loin d'exister, et on est moins surpris de voir, dans la suite, le duc de Nemours s'enhardir au point de lever ouvertement l'étendard de la révolte contre son souverain légitime.

Le duc de Savoie se plaît à dire qu'au moins de son côté *le temps et les occasions ne changeront jamais une vieille amitié ;* « je crois aussi qu'en faites ainsi du vôtre, » ajoute-t-il, mais il n'en est pas bien sûr. Il désirerait que ceux qui ont détourné le duc de Nemours de venir à Thonon l'aimassent autant que lui ; n'y a-t-il pas là une allusion à une règle de conduite qui lui est antipathique, en particulier à Henri IV et à son influence ?

On sent très bien que Charles-Emmanuel a quelque chose de plus intime, de plus particulier, à communiquer au duc de Nemours, on se demande si peut-être le porteur de la lettre n'était point chargé d une mission spéciale et confidentielle.

Charles-Emmanuel prie en tout cas le duc de Nemours de lui *envoyer sa pensée*. La réponse à cette ouverture a-t-elle été satisfaisante ? Cette pensée a-t-elle été transmise ? De plus habiles que moi pourront le dire.

Je parlais tout à l'heure de l'occupation militaire de la Savoie par Henri IV ; je dois rappeler, à cette occasion, que, malgré les démarches les plus actives et les demandes les plns instantes, malgré les adulations de Théodore de Bèze, Henri IV ne voulut jamais consentir à imposer, une seconde fois, de force le protestantisme au Chablais, comme les Bernois l'avaient fait une première fois dans le XVI^e^ siècle.

La lettre du duc Charles-Emmanuel est reproduite ci-après avec son orthographe originale et avec l'orthographe rectifiée.

Jules VUY.

COPIE TEXTUELLE DE LA LETTRE DU DUC CHARLES-EMMANUEL DE SAVOIE, D'APRÈS L'ORIGINAL ÉCRIT EN ENTIER DE SA MAIN.

(Les marques | dans la copie en style original indiquent les lignes.)

Adresse : « A mon frere. »

Teneur de lettre :

« Mon frère sanretornant Charmoysi | ie ne uoleu
« le leser aler | (encore que ie soye | moues segretere)
« sans uous fayre ses deux mos | qui ne seruiront que
« pour uous resouuenir de | nostre ansiene amitie que
« le tans ni les ocasions | ne poront iamays changer au
« moyns de mon | coute ie croy ausi can faytes ensi
« du uostre | ie pen soys auoyr ce honeur que de uous
« uoyr | mays ie desireroys que seus qui uous auront
« de | torné uous saymaset autant que moy, si ne la |
« ueuge perdre du tout car ie le désire trop, se | por-
« teur et si discret que ie lui feroys fort | si ie uoleuse

« uous entretenir de pleus longue | cosie ie uous prie
« croycle et ausique persone | ne uous dist plus libre-
« ment la uerite que moy | a Dieu mon frere eymemoy
« toujours et qu'il uous conserue | en soureté prospe-
« rité et santé de thonon se 25 docto | bre 1598

« uostre bien bon frere pour uous
« seruir C. Emanuel [1]

« Je uous prie enuoye moy
« uostre pensure »

Même lettre avec orthographie.

A mon frère

Mon frère, s'en retournant Charmoisy, je n'ai voulu le laisser aller (encore que je sois mauvais secrétaire), sans vous faire ces deux mots qui ne serviront que pour vous [faire] ressouvenir de notre ancienne amitié, que le temps ni les occasions ne pourront jamais changer, au moins de mon côté ; je crois aussi que [vous] en faites ainsi du vôtre. Je pensais avoir cet honneur que de vous voir, mais je désirerais que ceux qui vous auront détourné vous aimassent autant que moi ; si ne la veux-je perdre du tout, car je le désire trop. Ce porteur est si discret que je le ferais fort, si je voulais vous entretenir de plus longue chose ; je vous prie, croyez-le et aussi que personne ne vous dit plus librement la vérité que moi.

Adieu, mon frère, aimez-moi toujours et qu'il vous conserve en sûreté, prospérité et santé.

De Thonon, ce 25 d'octobre 1598.

Votre bien bon frère pour vous servir.

C. Emmanuel.

Je vous prie, envoyez-moi votre pensée.

1 Un seul *m* dans la lettre originale.

L'IDOLE

POÈME EN PROSE

A Laurent Tailhade.

Sous la voûte du temple aux nefs majestueuses, un frêle adolescent chemine lentement, vêtu d'une tunique aux couleurs éclatantes, où le jaune et le blanc s'harmonisent avec l'hyacinthe rayé de fil d'or et de perles, tombant à plis serrés sur son corps svelte et long.

Des vitraux irisés tombe une clarté vague qui brode, en se jouant, sur les marbres polis, une arabesque immense et des disques d'opales.

Les autels enfouis sous des gerbes de fleurs au feuillage luisant, strié d'écarlate, dans la pénombre obscure apparaissent très grands, au fond du sanctuaire orné d'images saintes.

Les colonnes d'onyx incrusté d'airain noir, accouplées sur leurs piédestaux de porphyre, alternent avec les lourds pilastres de stuc où serpentent pourprés, des raisins d'améthyste, des sarments de cristal, des pampres sculptés dans le jade aux reflets glauques d'aigue-marine.

L'ogive et le plein cintre et l'arcade tréflée se combinent en un décor harmonieux, d'une élégance rare, où l'alhambra mauresque et l'abside gothique, et le chœur bysantin revivent, reconstruits par quelque mage artiste qui semble avoir rêvé des visions lointaines d'architecture étrange, en des Edens perdus.

En fresques d'un éclat merveilleux, se déroule tout l'Olympe superbe et bizarre à la fois des déités de l'Inde.

Ici dort Bowhanie, reine des Phansigars, toujours ivre de sang, toujours insatiable et toujours abreuvée, qui commande le meurtre, étrangle, égorge et rit.

Sur sa gorge s'enroule un collier funéraire : mille têtes de mort au sinistre rictus, aux orbites sans yeux, au crâne sec et jaune, en forment les anneaux.

Ses dix bras contournés agitent des poignards, des torches, des lambeaux de chair sanguinolente.

Et ses vertes prunelles sont faites d'émeraude où luit, perçant et dur, un regard de menace implacable et moqueuse.

Paramésséri, vierge et mère d'Hanouman — le singe colossal, fils d'Ixora l'aveugle, — qui brandit sa massue et jongle avec des cœurs ; et l'oiseau Garonda, les ailes éployées, vautour à tête humaine, au bec large et crochu, rôdent près de Siva, le destructeur des Etres, assis sur le taureau Nandy, fauve et velu.

Tandis que l'aigle Hamsa, dont le col se recourbe comme le col divin du cygne enamouré, soutient Parawasti, l'auguste souveraine, épouse de Brahma, qui tient entre ses mains la chaîne impondérable contenant en l'éther tous les mondes créés.

La cohorte des dieux de l'ordre secondaire, les dix pradjupatys, les devas, les dœtyas, couronnés de safran, vêtus de mousselines ; les esprits émanés de l'esprit de Brahma ; les êtres nés du souffle et des sueurs âcres de Siva ; les enfants de Wichnou, de Lackmi, se confondent parmi ce fouillis de féroces et cruels animaux, de ces monstres hideux.

Puis les divinités ornées de symboles, d'emblèmes singu-

liers, obscènes ou jolis, chevauchant des jaguars, fouaillant des panthères, se livrant sans pudeur aux tigres roux, en rut, s'étalent sur les murs en émaux diaphanes, translucides, vermeils, dorés, zébrés d'azur.

Patragali, qui sut abattre Barida, et qui suspend, jalouse, à ses roses oreilles, deux éléphants d'ivoire et de nacre, géants ; baignée aux flots mousseux d'un océan de sucre, Quenavadi mâchant la feuille de bétel; et Superbennia, dont l'éternel sourire des six faces contraint le fidèle à trembler.

Plus bas s'alignent, en brillantes théories, les prêtres de Wichnou, les noirs ramanoujas, et les devadassys, impudiques vestales, auprès des séivias, balançant l'encensoir.

Leur salampouri blanc flotte au gré de la brise, leurs doigts cerclés d'anneaux élèvent le bûcher de santal, de cannelle et de sec talipot, qu'un pontife caduc asperge d'eau lustrale et que l'on purifie avec le ghee fondu.

Et sous les dômes ronds creusés en nids d'abeille, plaqués de vermillon, d'étain papelonné, dans l'ombre solennelle où jamais ne pénètre un rayon du soleil rouge de l'Hindoustan, fleurit toute une flore aux splendeurs sans pareilles.

Le feuillage foncé du teck, du tamarin, le mimosa, la palme et le bambou fragile, et les roseaux brunis, et l'odorant santal, et la nagatelly, les tiges sarmenteuses du dictanse sambac, du poivre, du bétel, forment une forêt vraiment paradisiaque.

Calme, d'un pas traînant, les bras croisés, front haut, sans jeter un regard sur ces dieux immobiles dans leur majesté grave, et ces monstres sanglants, et ces arbres figés, et ces fleurs fantastiques, l'adolescent s'avance, en

proie à la terreur d'être seul et d'oser, en ce lieu grandiose, fouler du pied la dalle où se traîne à genoux le rajah tout puissant.

Son pas léger effleure si doucement le sol qu'il semble glisser comme un spectre.

Et la frange au bord de sa tunique bruit à peine avec un cliquetis de métal sur son corps assoupli, mais sculpté dans le bronze.

Aucun bruit ne résonne au travers des remparts. Comme dans un tombeau règne un morne silence, un silence éternel, un silence étouffant, où l'on entendrait les vers rongeant les squelettes.

Ni le mugissement profond de l'Océan, des vagues déferlant, écumant sur les grèves... Ni le souffle du vent qui courbe les palmiers, et mugit sur les flots... Ni les cris lamentables de la tempête affreuse hurlant contre les rocs... Ni le miaulement des tigres en furie... Ni le chant cadencé du rose bengali... Ni le susurrement des papillons nomades... Ni la brise frôlant sous les grands baobabs, les thyrses embaumés des lianes fleuries... Ni le vol des oiseaux fendant l'espace bleu... Ni des ruisseaux le clair et frivole murmure... Ni des insectes d'or le frêle gazouillis... n'arrivent jusqu'au fond du Sacré Sanctuaire.

C'est le silence affreux de l'immense désert, de la savane et des plaines blanches de neige, le silence effrayant des sommets inviolés, de la mer infinie où vogue, imperceptible, un vaisseau qui voit fuir les rivages brumeux.

L'enfant avance encore, et dans la solitude où rien ne vit que lui, tous ces marbres taillés, tous ces géants des bas-reliefs polychromes semblent se ranimer au souffle des démons, se tordre, menacer, ramper, crier et vivre.

Ces gueules vont s'ouvrir ; ces crocs vont déchirer ; ces fleurs ont remué... Ces femmes vont sourire...

Et Brahma qui regarde a froncé le sourcil.

L'enfant tremble à présent, dans cette solitude.

C'est un enfant tout jeune, et très pur, et très beau. Il a quinze ans. Il est prince. Il est plus: poète. Ses yeux noirs ont l'éclair, le feu du diamant. Ses cheveux ondulés sont épars en torsades d'ébène et sont diadêmés d'argent. Sa lèvre se recourbe en conque purpurine et découvre ses dents que l'arec a rougi... Et sa peau, couleur d'or, a des reflets d'agate.

Fils des dieux, fils du ciel, il n'adore que soi.

Mais il est parvenu devant la balustrade où se lisent ces mots :

« Celui qui franchira la barrière élevée entre l'homme « vulgaire et la divinité, sacrilège sera ! »

« Qu'il soit livré vivant à l'immonde morsure des ser- « pents, ou qu'il soit déchiré par lambeaux ! »

Au-delà, c'est le vide, et l'énorme coupole s'élance hardiment dans les airs. Un autel gigantesque, posé sur neuf marches d'albâtre, que neuf sphynges. et neuf sphynx d'airain, accroupis, semblent garder.

Et dans le pourtour vaste et sombre, neuf vases de lapis où fleurit le lotus au calice de cire, et neuf grands candélabres, où brûle l'huile sainte, exhalent des parfums.

Du tapis, qu'ont brodé mille et trois bayadères, que nul ne doit fouler, s'il n'est Pontife ou Roi, et dont le velours noir est constellé d'étoiles, jusqu'au faîte où se lit un *Nom* mystérieux, des plaques de métal, des rares mosaïques revêtent la paroi creusée au flanc du mont, — car le temple d'ici devient une caverne.

Au sommet de l'autel, taillé superbement dans un bloc monolithe aux arêtes coupantes, qui domine les fleurs, les lampes et les sphynx, et qui paraît à tout fidèle inaccessible.

Debout, dans une pose indolente, à travers les nuages d'encens aux spirales bleuâtres, dans la pénombre douce, aux reflets des clartés expirantes, on voit se dresser, solennelle, auguste et terrible à la fois, dans sa beauté surnaturelle, *Yxa,* la déesse, l'*Idole*.

Rien ne voile et ne couvre aux yeux de ses fervents, de son corps surhumain, la splendeur idéale.

Blanche, impassible, en son auguste nudité, le pan de son manteau rabattu sur son ventre, pailleté de rubis, l'étreint d'un rai de feu ; et les plis diaprés de milliers d'étincelles l'enveloppent d'un rouge et doux rayonnement.

Elle semble vivante et n'est qu'un vain cadavre.

Saisi d'une terreur profonde, et d'un émoi qui tarit un moment les sources de sa vie, l'enfant épouvanté tombe sur les genoux, incline son front pur. Il prie, adore et pleure. Puis, debout, d'une voix qui sonne et retentit dans le vaisseau désert où pèse le silence formidable, il essaie à bégayer des mots.

Incertaine d'abord, sa prière éloquente s'élève avec ferveur au trône de son Dieu,

De son Dieu : car *Yxa,* la merveilleuse idole, en qui s'incarne et vit tout l'Olympe hindou, autant homme que femme, est pourvu des deux sexes.

Et l'enfant, qu'illumine une admirable foi, sur un ton cadencé récite et psalmodie cet hymne poétique, où s'éveille son cœur :

« Je te salue, ô toi, la suprême déesse, reine du firma-
« ment, des terres et des mers !

« Ton front baigne au-delà de l'espace insondable, ton « diadème est fait de milliers de soleils ; sur ton manteau « royal ruissellent les étoiles, et la boule du monde oscille « dans ta main... C'est de tes yeux ouverts que s'épand la « lumière... En baissant la paupière, ils nous rendent la « nuit. Ton souffle fait la brise embaumée et suave. Ton « sourire invisible anime et rend heureux, car ce n'est que « de toi que le bonheur émane... Ton nom que ne pro- « nonce aucun être humain, — par respect de ce nom su- « blime et redoutable, — s'inscrit au firmament en signes « argentés, et le regard se trouble à le voir dans la nue « fulgurer en éclairs.

« Et je viens t'adorer.

« J'adore, ô déité, l'ineffable mystère où tu plane, au « sommet des dieux venus, toi, géants omnipotents que ta « puissance écrase, que ta majesté fait se courber sous tes « pieds.

« J'adore en tes décrets la parfaite justice. Tu lis dans « les replis les plus secrets du cœur, et nul ne se dérobe à « tes justes sentences, car seul tu peux juger de nos ini- « quités, absoudre ou pardonner, ressusciter ou perdre « l'âme que tu créas.

« J'adore ta bonté sans bornes, infinie, et que rien ne « dépare, qui nourrit les oiseaux, fait vivre les petits, « soulage l'indigent et guérit les malades, donne une « épouse à l'homme, à la femme un époux, aux tout petits « enfants une mère idolâtre,

« Et nous réserve enfin le repos de la mort, pour cou- « ronner la vie, où la souffrance est dure.

« J'adore ta puissance et ta justice, ô Dieu, ta bonté

« sans pareille et ta miséricorde, et ta clémence, et ta « grandeur, et ta beauté.

« Ta beauté, mon idole, elle est enchanteresse, elle « éblouit mes yeux, elle ravit mon cœur. Et lorsque je « t'ai vue, tout n'est plus que ténèbres, hors du temple où « tu vis, impassible et muette.

« La neige qui revêt les monts Himalaya de sa molle « blancheur, brillante, immaculée, est moins blanche que « tes seins, ta gorge et ton col.

« Ta peau froide et laiteuse a des reflets d'ivoire.

« En torsades roulés, tes cheveux sont d'or pur, auréo- « lant ton front d'un nimbe diaphane, et s'épanchent en « flots abondants et soyeux sur tes ailes de cygne, au « flamboyant plumage.

« Tes yeux, dont nul regard ne peut braver l'éclat, ont « du saphyr l'azur tendre, et la transparence de l'opale, et « les feux verts de l'aigue-marine, et les scintillements « rouge-sang du rubis, et la flamme allumée aux flancs « de l'escarboucle.

« Mais ces gemmes n'ont pas leur magique splendeur. Et « nul mot ne peut dire au fidèle profane ce que disent ces « yeux profonds comme la mer, doux, terribles, luisants « comme ce fier soleil qui jette ses rayons autour de notre « globe.

« Oh ! j'adore tes yeux qui rêvent l'Infini.

« Ta bouche purpurine, aux lèvres d'écarlate, laisse voir « en s'ouvrant la nacre de tes dents, et ton sourire exquis « montre des perles blanches, plus belles mille fois que les « perles d'Oman.

« J'adore, ô Dieu superbe, ô très noble déesse, ton corps
« que rien n'égale, et que ma faible voix ne saurait célé-
« brer autant qu'il le mérite.

« Et je me tais, n'ayant plus de mots pour chanter ta
« gloire, ta splendeur et ta magnificence.

« Je t'adore et ne peux, humble comme je suis, si pauvre
« devant toi, qu'adorer en silence.

« Prends pitié de ma peine, accepte mon tribut, par-
« donne mon émoi, fais grâce à ma misère, écoute les
« aveux de mon cœur ingénu...

« Je t'adore tremblant au seuil du tabernacle... »

Et, s'étant prosterné, le frêle adolescent, touchant du front la dalle, et tout son corps rigide allongé sur le marbre, avec les bras en croix, s'enivra des langueurs d'une extase profonde.

Lors, s'étant relevé fort, calme, résolu, il commit sans terreur le pire sacrilège.

Souple comme un jaguar, il s'élance en avant, s'enlève d'un seul bond par dessus les pilastres d'or massif et d'onyx, franchit les trois degrés, puis rampe vers l'autel, usant ses mains impies aux gemmes du tapis de velours ; ses genoux saignent.

Et les neuf sphynx, les neuf sphynges de bronze semblent le regarder avec des yeux vivants.

Les feux s'allument aux coupes des candélabres.

Les fleurs distillent l'âcre et vénéneuse odeur de l'euphorbe et la mort a flétri leurs calices.

Le courageux enfant affronte le courroux de l'idole superbe. Hardiment il s'avance. Il escalade enfin le bloc de

granit noir ; il se dresse, debout, à côté de l'image... Il peut toucher du doigt sa Déesse ou son Dieu...

Horreur ! Ce n'est vraiment qu'un simulacre infâme !

De sordides haillons, de sales oripeaux, de boue et de platras misérable assemblage, l'antique déité n'inspire que dégoût.

La nacre de ses yeux, l'azur de leur prunelle où l'enfant voulait voir tout l'infini du ciel, d'un morceau de cristal jouant l'aigue-marine, sont faits.

Des fragments de corail sanguinolent dessinent les contours de ses lèvres pourprées. Son sourire hideux montre les dents d'un tigre assassiné par quelque pariah.

Ses cheveux sont le crin, doré par artifice, des chevaux abattus par les soudras impurs, et la dépouille immonde, éparse en tresses rousses, n'a pour bandeau royal que de faux diamants.

Des insectes velus rampent sur la statue.

Des souillures de bave en mouillent les coutours ; la poussière s'amasse en dartres violâtres dans les plis de la peau rugueuse ; et les débris émiettés autour de l'Androgyne étrange laissent voir que bientôt il n'en restera plus que la carcasse informe et les cendres grisâtres.

Or, ces morceaux de pierre et de bois vermoulus, c'est la divinité qu'il avait adorée.....

Ces restes, ces lambeaux et cette pourriture, ces crins emplis de vers et ce clinquant moisi, amas confus et laid de choses disparates, c'est le Dieu que l'enfant adorait à genoux, c'est le Dieu qu'il louait en son âme innocente, c'est le Dieu qu'il aimait de toute sa ferveur, c'est le Dieu qu'il chantait avec tant d'éloquence, le Dieu qu'il invoquait certain de sa bonté, le Dieu qu'il saluait des noms les plus

sublimes, le Dieu qu'il encensait avec humilité, le Dieu qu'il espérait, dans la paix éternelle au delà du tombeau, contempler à jamais.

Simulacre sans nom, montre donc ta puissance ! Ressuscite du fond de ta noire torpeur... punis le sacrilège, et lance le tonnerre... écrase, sans pitié, l'ingrat qui t'a jugé.

Resplendis, apparais, éblouis de ta gloire ce tout petit qui raille et brave ta grandeur, dont le mépris amer défie ta colère, qui ne croit plus en toi, qui t'a vu, monstrueux, difforme, devenu des larves la pâture, prêt à tomber enfin, de ton autel sacré, que les sphynges et les sphynx et les candélabres, et les fleurs de lotus aux corolles d'argent, et les riches tapis, et les dons des fidèles, et les blocs d'or massif, les pilastres d'onyx, n'ont pu défendre, hélas ! de sa funeste approche.

Maintenant, c'est fini.... La foi n'est plus en lui, ni l'espérance, ni la crainte, ni la ferveur, ni l'amour, ni la paix, ni la sainte terreur qui ployait son front pâle et mettait en son âme l'allégresse des Forts, des Croyants et des Bons.

Il te dédaigne, il rit, mais des larmes brûlantes inondent son visage, et sa vive douleur convulse le sourire ébauché par ses lèvres. Il ne se moque plus, il pleure. Il s'est enfui.

D'un bond il s'est jeté du haut du monolithe. Il renverse, en passant, les bouquets de lotus, il soufflette les sphynx accroupis sur les marches.

Il a honte, il a peur, il sanglote. Il redit ces mots tristes : « Tout n'est donc que mensonge ! »

Il s'en va sans tourner la tête, sans oser regarder sur les murs le fantastique Olympe des dieux et des héros chantés par les Védas. Il s'en va, pantelant, rapide, et

dans sa course il répète, à voix brève et fébrile, ces mots :

« Tout n'est donc que mensonge ? Et rien n'est vrai sur terre, ni dans les cieux !

« Pourquoi vivre désabusé, sans l'illusion douce qui rendait la vie supportable un moment en attendant la mort ?

« Pourquoi vivre parmi de pauvres créatures que tout trompe ici-bas et dont le seul destin est de pourrir un jour au fond de leur sépulcre ?

« On nous avait promis, après l'âpre tourment de vivre, le bonheur pour notre âme immortelle, et la pure délice, ô dieux, de vénérer, pendant l'éternité, votre beauté sans voiles.

« Mais il n'est pas de dieux : les prêtres ont menti.

« Qu'importe de mourir ou de vivre à cette heure ? »

L'enfant ouvrit la porte.

Il vit le ciel d'azur limpide, et constellé de myriades d'étoiles.

Une brise odorante, aux parfums capiteux, balançait les bambous, courbait les palmiers grêles.

Et la mer s'étendait comme un miroir d'argent moiré de larges flots d'un vert clair d'émeraude.

Il regarda le ciel, puis la mer, puis les fleurs. Il se coucha dans l'herbe, immobile et rigide, croisa ses mains, ferma les yeux, frémit, sourit.....

Car l'euphorbe et le doute avaient parfait leur œuvre.....
Et son dernier soupir s'exhala de sa bouche.

CHARLES BUET.

Avril 1886.

(REVUE SAVOISIENNE.) *Le Directeur-gérant :* A. CONSTANTIN.

N° 12. DÉCEMBRE.

SOMMAIRE :

Séance du 6 novembre.
Concours de poésie. Programme.
Bulletins de la Commission de météorologie.
Notes et documents sur l'évêché de Genève (suite), par M. F. Mugnier.
Résumé des observations météorologiques d'Annecy et de la Haute-Savoie faites en 1885 et pendant la première période décennale, par M. E. Tissot.
L'Intermédiaire des chercheurs.
Bibliographie, par M. Pascalein.
Table des matières.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
SOCIÉTÉS SAVANTES
1° 882
IMPRIMÉS

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 6 novembre 1886.

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT.

A l'ouverture de la séance, M. LE PRÉSIDENT se fait l'interprète des sentiments de la Société Florimontane, en exprimant les regrets que lui cause la perte de M. le docteur DAGAND, l'un de ses plus anciens membres.

« M. Dagand appartenait à la race de ces hommes de dévouement, aujourd'hui fort rares, qui, nés avec de la fortune et des talents dans un modeste centre de population, consentent à y dépenser tout ce qu'ils ont d'intelligence, de force et de savoir, dans l'intérêt du bien-être matériel et du développement intellectuel des populations au milieu desquelles s'écoule leur laborieuse existence. Comme médecin, comme administrateur, M. Dagand a rendu des services signalés au canton dont il était le représentant. Sa mémoire y vivra honorée, comme elle vivra au sein de la Société Florimontane dont il était un des membres les plus dévoués. »

(REVUE SAVOISIENNE.) 26

Savoie (Haute) 3
n 9

M. Louis GRIVAZ, avocat, qui vient de remporter de brillants succès au dernier concours général de droit, et M. Alphonse ROMAND, professeur à l'Académie militaire de Turin, ont été agréés à l'unanimité comme membres effectifs.

La Société nomme les membres des deux jurys de poésie et d'histoire pour le concours clos le 1er novembre 1886, et déclare ouvert le concours de poésie de 1887, sans attendre le résultat des travaux des deux commissions nommées.

M. DUCIS dit que la paroisse d'Annessy-le-Neuf fut séparée, au XIIe siècle, de celle d'Annessy-le-Vieux, par un ancien chemin entre Albigny et Novel sur le mas des *grandes Isles*, appelé depuis lors les *grandes Fins*, et de la paroisse de Gevrier par le mas des *petites Fins*. C'est ce qui a fait donner à toute la plaine le nom de *Fins*, tandis que l'espace compris entre ces deux confins est appelé *territorium de Bous* dans les anciens actes des XIIIe et XIVe siècles.

Un savant de Metz lui a demandé quel rapport il pouvait y avoir entre cette ville de Lorraine et notre village du même nom. Ce dernier s'écrivait *Meez*, *Miex* et *Metz*. Comme Meythet, qui n'en est éloigné que de deux kilomètres, semble en être le diminutif, l'orthographe avec un *t* doit être la meilleure, en latin *Metis*. Ces communes sont aussi séparées par un mas appelé les *Fins*, comme le sont Faverges et Viuz-Faverges, Publier et Marin, etc.

LE MÊME fait quelques observations sur les deux derniers articles de M. Buet et annonce qu'il donnera la véritable légende de saint Jacques de Tarentaise.

M. L'ARCHIVISTE dépose les dons et échanges, entre autres, une transaction du 25 mars 1508 au sujet d'une manufacture de draps à établir à Annecy, don de M. de Mouxy, percepteur à Rumilly ; *Théorie des machines magnéto et dynamito-électriques*, par A. Vaschy, Paris, 1886, don de l'auteur ; *Le Congrès national viticole de Bordeaux*,

par P. Tochon ; *Carte agronomique du département de la Savoie,* dressée par les soins de la Société centrale d'agriculture de Chambéry, don de M. P. Tochon ; *La Savoie industrielle,* 2 vol. in-8°, don de M. Victor Barbier ; *L'Olympe disparu,* IIe vol., Thonon, 1886, par Dantant, don de l'auteur.

Le Secrétaire, A. CONSTANTIN.

CONCOURS DE POÉSIE DE 1887

Le prix du prochain concours de poésie, fondation du Dr Andrevetan et de la ville d'Annecy, sera de 600 fr. Les travaux devront parvenir *franco* au secrétaire de la Société Florimontane avant le 1er novembre 1887.

Sont admis à concourir : 1° tous les Français, excepté les membres effectifs de la Société Florimontane ; 2° les étrangers qui sont membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

Le choix du ou des sujets est laissé aux concurrents ; le nombre minimum des vers présentés par le même auteur est fixé à cent. Les auteurs devront déclarer par écrit en tête de leur envoi, mais sans signer cette déclaration, que ces travaux sont inédits, et n'ont été présentés à aucun autre concours.

Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus : les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté dans lequel l'auteur écrira son nom et son domicile.

Les manuscrits resteront acquis aux archives de la Société ; les auteurs pourront en prendre copie.

Le Secrétaire, A. CONSTANTIN.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

11e Année.

BULLETIN N° 9. — SEPTEMBRE 1886.

Pressions barométriques moyennes : 729,4 à Annecy, 685,64 à Leschaux, 709,9 à Melan. Maxima le 28 aux trois stations. Minima le 22 à Annecy et Leschaux et le 21 à Mélan. Excursion du mercure : 15,3 à Annecy, 15,1 à Leschaux et 17,59 à Mélan.

Température. — Mois chaud dans les deux premières décades Moyenne à Annecy du maxima 25°6, du minima 11°2, à 9 h. du matin 16°2. Moyenne générale : à Douvaine 20°92, à Chamonix 13°,91, à Mélan 15°94, à Bonneville 17°3, à Leschaux 13°4. A Chamonix, Bonneville et Leschaux le thermomètre descend vers le 27 à 0°.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 18°9, de l'eau de puits 10°,82, de rivière 13°,4. Le sol à Annecy à 0m,30 de profondeur est en moyenne de 17°,9.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de septembre :		le 6	13	20	27	...
Thermomètre...	maxima.	18°8	16°8	16°2	11°2	.....
	minima.	9°8	7°8	7°8	0°	.....
Baromètre à 0°.....		631,8	631,7	623,7	623	.....

Au Semnoz, la température varie entre 10° et 18° la première décades, reste ensuite vers 10°, pour arriver à 0° à la fin du mois. Le maximum barométrique est de 635,6 le 26 et le minimum 628,3 le 11.

Pluie. — Période générale du 19 au 25. Maximum d'eau recueillie 145m/m en 4 jours à Saint-Julien, minimum 12m/m en 3 jours à Cruseilles. Au Semnoz, 40m/m.

Orages. — Aux Contamines les 8 et 15, Bonneville les 2, 5 et 22, Annemasse les 2-3 et 21, Seythenex les 8, 15, 20 et 22, Leschaux les 21 et 22.

Observations diverses. — A Bonneville, sans le mildew qui est surtout sur *le gringet*, la vendange serait très belle. Par la chaleur le développement de ce cryptogame cesse. Regains abondants. Départ des hirondelles le 23 de Bonneville, le 21 d'Annecy où il en passe encore le 24. Au Semnoz gelée blanche les 25, 26, 27 et vent très fort le 22.

BULLETIN N° 10. — OCTOBRE 1886.

Pressions barométriques moyennes : 722,6 à Annecy, 681,99 à Leschaux, 707,06 à Mélan. Maxima le 30 aux trois stations. Minima le 16 à Annecy et Leschaux, le 17 à Mélan. Excursion du mercure : 26,00 à Annecy, 23,62 à Leschaux et 24.33 à Mélan. Forte dépression le 16, 706,3 à Annecy, 664,4 à Leschaux, 692,14 à Mélan.

Température. — Relativement élevée pour la quantité de pluie qui tombe. Moyenne à Annecy du maxima 16°9, du minima 6°6, à 9 h. du matin 9°6. Moyenne générale : à Douvaine 12°31, à Chamonix 9°23, à Mélan 9°54, à Bonneville 9°31, à Leschaux 7°78. Il gele le 11 à Chamonix, le 14 à Leschaux, le 23 à Bonneville.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 14°3, de celle de puits 11°,7, de rivière 8°3, du sol à Annecy à 0m,30 de profondeur 13°6.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois d'octobre : le		4	11	18	25	31
Thermomètre...	maxima.	17°2	15°8	8°8	8°8	15°6
	minima.	3°	1°	—0°4	1°	6°5
Baromètre à 0°.....		630,5	628.4	612,8	627,9	630°3

A cette station la température est vers 0° la première et la deuxième dizaine, pour se relever vers 10° à la fin du mois. Le maximum barométrique est de 635 le 30 et le minimum 608,5 le 16.

Pluie et neige. — Mois pluvieux. Neige vers le 13 à 1,300 mètres d'altitude. Maximum d'eau recueillie 275m/m8 en 14 jours à Seythenex. Minimum 112m/m2 à Annemasse en 17 jours. Il tombe 0m,01 de neige aux Gets, à Chamonix et à Leschaux. Au Semnoz 150m/m4 d'eau recueillie. Le 18 il y a 0m,10 de neige qui disparaît le 26.

Orages. — Le 16 à Saint-Julien et Annemasse avec grêle, à Seythenex sans grêle et Annecy le 14.

Observations diverses. — Annemasse, passage des hirondelles le 15. Gelée blanche et brouillards à plusieurs stations ce dernier jour. Les grandes pluies de la periode 12 au 16 font augmenter de 0m,90 l'Arve à Bonneville et de 0m,73 à Sallanches. Le lac d'Annecy s'élève de 0m,50 à partir du 16, celui du Léman de 0m,15 le 22.

Le Secrétaire-Adjoint de la Commission,

Auguste Mangé.

NOTES ET DOCUMENTS

SUR

L'ÉVÊCHÉ DE GENÈVE, DEPUIS 1535.

(*Suite*. Voir les livraisons
de mai, de juin, d'août-septembre, d'octobre et de novembre.)

Quand les Lazaristes furent en possession légale du séminaire, ils voulurent avoir une maison commode et saine pour l'y installer. Alors les difficultés recommencèrent et une lutte aussi violente se reproduisit.

En vertu de l'arrêt dont nous avons donné plus haut le dispositif, les Missionnaires avaient acheté douze journaux de terre à Annecy-le-Vieux et ils semblaient avoir ainsi épuisé leur droit. Ils acquirent néanmoins d'une demoiselle de Chandore des terres au nord-ouest du couvent des Capucins et une vigne appartenant aux Jacobins (Dominicains), d'où l'on découvrait tout l'enclos des Capucins [1].

Ce terrain, appelé *Paradis*, était situé dans l'étendue des franchises de la ville, et son achat constituait une nouvelle infraction à l'arrêt. On profita de ces circonstances pour reprendre les hostilités.

Afin de disposer l'opinion publique en leur faveur, les Capucins ou leurs amis répandirent un écrit où les Missionnaires étaient vivement attaqués. En juin 1678, l'évêque et le promoteur Truchet s'adressèrent au Sénat pour le faire supprimer. Ils exposent que l'on fait circuler un factum

1 Suivant les pièces publiées par M. Mercier (p. 368), Charles-Emmanuel II avait en 1671 donné aux Missionnaires un terrain de 8 journaux au *Marquisat* au midi des Capucins, mais cette donation ne put produire son effet puisqu'ils durent acheter et bâtir ailleurs.

manuscrit au sujet du différend entre les Capucins et les Pères de la Mission et de la construction projetée du séminaire au lieu appelé Paradis ; que cet écrit est injurieux pour l'évêque, le clergé et les Pères de la Mission, car il accuse ceux-ci de n'agir que par esprit d'émulation et d'envie ; on y lit qu'après avoir excité les religieux de Talloires les uns contre les autres, afin de former dans ce monastère une espèce de guerre civile qui serve à leur destruction, on a entrepris l'ordre de St-Dominique, la congrégation de St-Paul (les Barnabites), les Sépulchrins (les chanoines du St-Sépulcre) ; qu'il ne reste plus que d'entreprendre Saint-François (les Capucins) ; qu'après leur avoir levé la confession et bientôt la prédication dans le diocèse de Genève, on veut enfin leur enlever le noviciat et la propagation de leur ordre.

Ils concluent à ce que le Sénat « ordonne la suppression du dit manuscrit et qu'il sera bruslé *par la main du bourreau* comme diffamatoire, scandaleux, injurieux et capable de troubler le repos public..... implorant à ces fins l'adjonction du Procureur général [1]. »

Le Sénat se contenta d'ordonner, le 30 juin, la communication du factum au procureur général. Ce magistrat devait déjà le connaître, officieusement au moins, car l'avocat fiscal du Genevois, M. Greyfié, était le père temporel des Capucins. L'évêque trouvant que les choses ne marchaient pas assez vite, se plaignit à la régente. Après cette escarmouche, le combat s'engagea à fond par un procès régulier. La cause étant arrivée devant le Sénat, une visite des lieux est prescrite ; il y est procédé par le sénateur d'Oncieu de St-Denys et l'avocat général V.-Emmanuel de la Pérouse [2].

1 Archives du Sénat, reg. 47, f° 29, v°.
2 Ils logent chez honorable Jacques Laforêt, à l'enseigne de *la Cloche*.

Le 25 mai 1678, chaque partie leur remet un plan [1] et expose ses griefs. Les Capucins expliquent longuement que les Missionnaires possèdent déjà tout ce que le Sénat leur a permis d'acquérir, notamment une maison des champs avec 12 journaux à Annecy-le-Vieux ; — que le bâtiment projeté dominerait toute l'étendue de leur couvent, jardin et bocage ; — que les Missionnaires voulant faire construire 300 chambres avec quatre étages pour loger tous les prêtres et leurs chevaux quand ils viendront au synode, ils incommoderont beaucoup les Capucins tant par le son de leur cloche que par leur plain-chant, au préjudice de leur tranquillité d'esprit, etc.; — que les Missionnaires pourront voir non seulement les Capucins, mais encore le second monastère de la Visitation jusqu'au dortoir, jardin, verger, et encore dans le pré Lombard appelé *Nazareth* ; — que les dames de la Visitation de crainte de déplaire à l'Ill^me^ évêque n'osent porter plainte à M. R., mais qu'elles prient Dieu de les délivrer avec les Capucins de cette insupportable servitude.

Les Lazaristes répondent qu'ils se sont établis à Annecy, en 1642, par la libéralité de quelques personnes étrangères, qu'ils y ont acquis une maison, mais si resserrée et si obscure qu'ils ne peuvent l'agrandir, qu'il y a deux cabarets aux côtés et la rue aux deux bouts, qu'ayant voulu acheter d'un bourgeois *au Marquisat* un fonds ou pour mieux dire un rocher [2] et ayant trois fois arrêté le prix à quatre fois plus que sa valeur, le vendeur s'est toujours dédit afin d'obtenir

1 L'un d'eux, celui des Capucins, croyons-nous, est aux Archives du Sénat. Ce plan, fait à vol d'oiseau, sur une grande échelle, contient un dessin du couvent des Capucins qui doit être fort exact, car on reconnaît très facilement le château de Trésun placé au-dessus, mais dont le plan ne donne qu'un croquis.

2 On voit par là que la donation de 1671 n'avait pas eu de suite.

davantage ; qu'ayant tenté la place du Sépulcre, toute la ville s'est émue et soulevée y ayant son divertissement et y menant paître son bétail, — à celle de Trésun, il s'y est trouvé des difficultés insurmontables ; à celle de Grange, sous le château, on s'y est opposé en disant qu'on lèverait la belle vue du susdit lieu ; à celle du marquisat de St-Séverin, elle touche au jardin des religieuses de Bonlieu..... Ils représentent qu'ils achètent pour eux-mêmes, qu'ils ne sont nullement à charge de l'Etat, tirant toute leur subsistance des pays étrangers comme de Paris, de Turin, qui leur fournissent plus de mille écus annuels, sans parler de plusieurs français, suisses et autres étrangers qui abondent à leur séminaire et attirent par ce moyen de l'argent en la province.

Après avoir recueilli les renseignements qu'ils étaient allés chercher, les magistrats firent leur rapport au Sénat qui, le 15 juin 1678, défendit provisoirement « aux Missionnaires de bâtir au lieu appelé Paradis acquis de demoiselle de Chandore. »

A côté du procès public devant le Sénat, il s'en instruisait un secret à la cour de Turin, auprès de la régente. Les influences favorables aux Missionnaires furent les plus fortes. On pria l'évêque de céder sur quelques points et les Capucins de n'être pas si rigoureux. Le prévôt de Monthoux, envoyé à Turin, en revint avec des instructions en suite desquelles le sénateur Duclos se transporta à Annecy. Il s'y rend en litière, suivi de son scribe, d'un muletier et d'un laquais. L'avocat général, Joseph de Bertrand de Chamousset, y arrive de son côté avec ses gens [1]. Le 15 septembre 1683, ils visitent les lieux litigieux où ils trouvent les pères Charles Leclerc et Guy Le Louvetel, lazaristes, l'évê-

1 Cette fois, ils descendent au *logis de St-Pierre*.

que, le prévôt de Monthoux et d'autres chanoines, le père Ambroise, gardien des Capucins et ses religieux [1] et enfin l'avocat fiscal Greyfié, leur père temporel et leur conseil.

Les Capucins déclarent ne pas empêcher la construction sur la vigne des Jacobins [2], mais seulement sur le terrain acquis de demoiselle de Chandore. Après de longs débats, les magistrats constatent que la vigne ne suffit pas et qu'il faut prendre 4 toises de 8 pieds sur la terre de Paradis, puis ils font planter des limites en cette conformité. Ils indiquent sans retard le résultat de leurs opérations à la régente, qui, en juin, juillet et août précédents, avait écrit au Sénat d'en finir. Le 24 septembre 1683, Marie-Jeanne-Baptiste leur répond : « Vous nous aves fait plaisir de nous informer de « tous ce que vous aves fait à Nicy. Nous sommes persua- « dés que la délicatesse *(susceptibilité)* des Capucins n'ira « pas jusques a disputer ce peu de terrain que vous aves « accordé aux Missionnaires. Nous écrirons au Premier « Président de n'écouter plus de recours et de faire ap- « prouver par le Sénat ce que vous aves arrêté si iudicieu- « sement. — *Signé :* MARIE-JEANNE-BAPTISTE *et plus* « *bas :* DE LESCHERAINE [3]. »

Cette laborieuse affaire fut enfin terminée. Les Missionnaires mirent la main à l'œuvre, et le nouveau séminaire put être habité vers 1688. L'évêque avait dû toutefois régler auparavant quelques points de détail avec le supérieur de la congrégation de la Mission à Paris, ainsi que la lettre suivante nous l'apprend :

1 Les autres capucins étaient : les frères Paul, d Annecy, vicaire ; Julien, de Rumilly, Bénigne, de Saint-Innocent, prédicateur, Hilarion, d'Annecy, Claude-François, d'Annecy, et Claude, de Montmélian.

2 La supposition de M. Mercier (*Souvenirs hist.*, p 371) qu'il s'agissait d'une vigne appartenant aux Visitandines n'est donc pas exacte.

3 *Registre de lettres* commençant a 1666

De Paris, ce 4 avril 1687. Mgr. J'ai receu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire le 21 du mois passé. Je diray à la Dame qui a désiré que Vre Grandeur s'employast pour obtenir de Dieu la conversion de M. le Mareschal de Schombert et de Madame sa femme ce que vous et les Religieuses du 1er Monastère desirez faire à cette fin.

J'ay envoyé à Mlle Teste la lettre de V. Grandeur.

Comme l'union de vos Commanderies, Mgr, au seminaire est un effet de votre libéralité, il est bien juste que je suive en cela vos intentions, c'est pourquoi puisque vous le jugez à propos ainsi, nous sommes fort contents qu'on fasse enregistrer dans le greffe de vre Evesché les bulles d'union et tous les actes de la fondation..... Nous n'avons jamais pretendu que les dites Commanderies fussent unies à nre Congrégation sinon en faveur du seminaire.

J'ay une très grande joye, Mgr, du bien que fait vre conférence secrète. C'est l'effet de la grace qui accompagne toutes les œuvres que vous entreprenez pour la gloire de nre Seigneur.

Si tost que j'auray occasion de voir M. le Marquis de Louvois je lui diray ce que vous me faites l'honneur de me mander, Mgr, du bon effet qu'a produit la liberté que le Roy a donnée au chapitre de vre Cathédrale de se maintenir dans les dixmes de Mocns *(au pays de Gex)* par les voies ordinaires de la Justice contre les Magistrats de Genève : et aussi ce que vous m'escrivez du grand nombre de Français Protestans qui se retirent à Genève et qui y sont bienvenus avec leur or et leur argent.

Je vous renouvelle, etc.

JOLLY, *indigne ptre de la Congn de la Mission* [1].

Cette lettre prouve que l'évêque de Genève centralisait à Annecy, non seulement des renseignements pour le duc de Savoie, ainsi que nous l'avons vu l'an dernier [2]; mais, qu'en retour des faveurs que Louis XIV avait accordées au catholicisme dans le pays de Gex, Jean d'Aranthon faisait encore surveiller à Genève pour le compte du roi de France les protestants français qui s'y étaient réfugiés à la suite de la révocation de l'édit de Nantes [3].

1 Archives de la Société Florimontane.
2 *Revue savoisienne,* 1883, p. 205.
3 Signée le 17 octobre 1685.

Ces rapports de police avec les ministres savoisiens et français étaient des plus fréquents. C'est ainsi que le marquis de St-Thomas place sous la surveillance spéciale de l'évèque les monastères, les abbayes, les convertis, les particuliers. En 1665 et 1666, c'est la marquise de Cavours qui semble avoir été exilée dans un couvent d'Annecy.

6 novembre 1665. .....Il a esté bien que le Chr de St Innocent ayt veu la Marquise de Cavours et que par le succès de cette visite on ayt pu remarquer les sentiments affectés qu'elle a faict paroistre. Il sera aussy tres a propos qu'on ne permette pas d'autres visites sans vostre expresse permission ou que nous l'ayons ordonné. Nous sommes bien aises d'estre eclaircis du soupçon qu'avoient conceu quelques religieuses touchant l'estat ou elles croyoient que la dite Marquise de Cavours se trouvà. Nous souhaitons que son Directeur puisse faire un bon progres en sa fonction spirituelle aupres d'Elle.

Nous avons appris volontiers l'avis que vous nous aves faict communiquer touchant le marquis d'Urfé et quand vous aurés veu les lettres de ces supérieures d'Auvergne qui désirent le rappel de la sœur de Chaugy nous sommes bien aises que vous nous en escriviés vos sentiments.....

11 décembre 1665. .....Nous sommes bien aise d'apprendre par votre lettre du 4e de ce mois que vous etes de retour en la ville d'Annessy... Nous avons aggréé de scavoir ce que vous aves appris à vostre arrivée de la marquise de Cavours. Et quoyque les saillies de son esprit soient un peu libres en la matière dont est question nous approuvons que vous luy ayés laissé prendre une fille de chambre dans la ville et que vous ayés fait tomber le choix sur une personne sage et discrette et qui aura toute la bonne conduite que vous nous marqués.....

28 mai 1666. .....Pour ce qui est de la marquise de Cavours, nous voyons par sa conduite l'humeur ou elle est maintenant et que suivant plus tost les mouvements d'un dépit que de la raison, elle prend des résolutions bien contraires à celles de la retraite..... L'opinion qu'elle a que le Marquis de Cavours la veut enlever en chemin est une de ces chimères qu'elle se forme dans l'esprit, et il seroit bien malaisé que vous la rendissies susceptible maintenant de bons sentiments par quelques soins que vous voulussies y apporter. Nous les luy souhaittons

meilleurs qu'elle ne les a pas, pour son repos et pour sa tranquillité, quoy qu'elle continue à faire un tres mauvais usage de nos bontés.

En août 1671, l'évêque, de son côté, écrit à Mlle Paccot, à Gex probablement :

Au nom de Dieu, veillés un peu sur trois ou quatre filles converties à la foy, qui sont dans cette ville, j'en suis tout rebutté parce que je n'y trouve pas de solidité.

Enfin, le 15 février 1676, le duc écrit de Turin au prélat :

La personne qui estoit chargée de vostre lettre du 7e de ce mois est arrivée en cette ville et nous avons donné les ordres nécessaires *pour pourvoir a sa sureté;* nous ne pouvons cependant qu'exalter le zèle charitable avec lequel vous avés agi en cette rencontre.....

Ch. Emmanuel — Buttilliere *(de St-Thomas).*

Afin de ne pas scinder nos notes relatives à l'établissement du séminaire nous avons dû aller jusqu'en 1688. Revenons maintenant en arrière.

Le 13 des calendes de mai 1666 (19 avril), Alexandre VII canonisa saint François de Sales, et bientôt après, le duc de Savoie prescrivit que la fête de ce saint et celle du bienheureux Amé (Amédée IX) seraient solennisées en remplacement de deux autres moins importantes.

Diverses cérémonies furent célébrées à Annecy par les soins de l'évêque les 8 et 9 mai et un panégyrique de saint François y fut prononcé par M. de la Pérouse, doyen de la Sainte-Chapelle de Chambéry [1].

Le Sénat s'associa de son côté aux honneurs rendus à Chambéry. Ses registres en contiennent la relation suivante :

1 L'évêque de Grenoble, Le Camus, accusait M. de la Pérouse *de faire l'évêque à Chambéry.*

M. le Premier Président reçut une lettre de cachet de S. A. R. du 7e may 1666, laquelle ayant communiquée au Sénat, on vit paraître la grande piété de notre Souverain envers St François de Sales, puis après avoir invité le Sénat à rendre tout le culte deu à ce grand saint à la solennité qu'on devait faire en ce pays après la canonisation faite à Rome, il déclare qu'il se serait volontiers transporté deçà les monts pour rendre en personne la vénération qu'il lui devait si ses grandes affaires ne l'avaient diverti de ce pieux dessein. Le Senat ensuite de ses volontés députa le sr cer d'estat et président Fichet et sr cer d'estat et sénateur Excoffon pour se transporter à Annessy ou sont les reliques du saint et assister en robes de palais et sans bonnet aux cérémonies qui se devaient faire le 9e du mesme mois, et pendant que l'on pratiquoit en ce lieu des cultes infinis de piété et de dévotion et que l'on invoquoit le saint pour L.L. A.A. R.R. et pour les prochaines couches de M. R. il vint la nouvelle qu'elle etoit heureusement accouchée d'un prince le 14 du présent mois. Il sembla que l'heureuse destinée voulut en mesme temps faire paroitre deux marques sensibles de la protection du ciel, puisqu'à peine ayant pris naissance dans la seule famille de Savoye, il falloit que le Saint obtint de la divine Majesté cet heureux accouchement pendant que l'on célébroit sa canonisation dans les etats de S. A. R. Cette solennité étant achevee en la ville d'Annessy, les Rdes Religieuses de la Visitation de Chambéry ayant destiné le 23e jour de ce mois pour celébrer à leur tour la solennité de la canonisation, le Senat en execution des volontés de S. A. R. contribua avec tout le soin possible a faire augmenter la pompe de cette cérémonie, pour cet effet il fit sonner toutes les cloches de la ville, et le lendemain jour de dimanche le clergé s'assembla en l'église paroissiale de St Léger, et le Senat s'étant assemblé en robes rouges dans la maison de M. le Premier Président vint en cette église précédé de ses officiers, de la grosse masse et des baguettes d'argent, où pareillement vinrent Mrs de la Chambre des Comptes et le Corps de ville, avec leurs habits de parade, d'où l'on sortit processionnellement avec l'estendart [1] du saint apporté de Rome, qui fut porté par quatres prêtres. Et après le tour fait par la ville à la manière accoutumée on sortit par la porte de Maché et la procession finit en l'église des religieuses de la Visitation

[1] Il y avait l'image de saint François sur cet étendard envoyé par le pape à la Visitation d'Annecy. Il avait déja été promené aux fêtes de cette ville des 8 et 9 mai. (Notice du P. Lucas de Lucinge.)

où l'estendart fut remis. Après la messe haute qui fut célébrée par le Sr de la Pérouse, doyen de la Ste Chapelle, qui fut respondue par deux chœurs de musique, pendant laquelle les bourgeois étant sous les armes firent diverses salves de mousqueterie soustenues par celles du château. Ce jour le Sénat s'assembla au même lieu en robes de palais et sans bonnet, ayant toutefois fait porter les baguettes d'argent, aux vêpres chantées en musique par Mrs de la Ste Chapelle, et ouit l'éloge du saint prononcé par M. le Révme Albert Bally, evesque d'Aoste [1], et le Sénat se retira après avoir receu la bénédiction du St Sacrement. Cette cérémonie continua pendant l'octave et chaque ordre de religieux prit un jour pour la solenniser et faire les éloges du saint; mais le Sénat délibéra de n'y assister pas en corps, laissant la liberté de la dévotion à chaque particulier 2.

Nous avons vu plus haut que le factum des Capucins faisait allusion à des attaques contre les autres religieux d'Annecy. Voici quelques détails à ce sujet. L'évêque avait défendu aux ecclésiastiques d'avoir des servantes, et, dans ses visites pastorales, il s'efforçait d'obtenir l'obéissance à ses ordres [3]. Ayant cherché à imposer cette règle aux chanoines *Macchabées* d'Annecy, il voulut en constater la transgression en visitant leurs habitations. La plupart s'y opposèrent. L'évêque présenta alors au Sénat une requête dans laquelle il dit « qu'étant en possession de visiter les Rds Macchabées de Genève résidant à Annecy, il les assigna pour cela au 15 décembre 1673, que ce jour il se présenta à leur chapelle qui est dans le cloître des Cordeliers et leur demanda de les voir chacun dans sa chambre avec promesse de ne rien entreprendre sur leur temporel, qu'il se trans-

1 Philibert Albert Bally, évêque d'Aoste de 1659 à 1691.

2 Registre secret de 1641, fo 249.

3 Il ne voulait pas même des parentes des curés, parce que la première année elles disent : prenez garde à la vache de M. le Curé ; la seconde elles disent : prenez bien soin de notre vache, et la troisième année : ayez bien soin de ma vache. (*Vie de Messire d'Aranthon,* p. 198.) Voir aussi *Revue savois.,* 1883, p. 169 et suiv.

porta dans la chambre de l'archiprêtre Orsat et des chanoines Fillard et Longy, mais que les chanoines Jacques Chatel, Louis Masson, Claude Merle et Jacques Meynier lui fermèrent la porte au nez *(sic)* et se portèrent appelants comme d'abus, joint à eux Mre Décombe. »

« Le suppliant dit de plus que voyant qu'il y avait dans son diocèse quelques abus au regard des prêtres qui tiennent des servantes chez eux a ordonné le 24 décembre dernier qu'aucun prêtre ne garderait avec lui aucune femme pas même parente que par un antécédent il n'eut fait apparoir du degré de consanguinité. »

L'évêque ajoute qu'il n'a fait sa visite que pour savoir si les Macchabées sont logés décemment, s'ils ont de bons livres et pour d'autres raisons que la charité ne lui permet pas de dire ; il croit qu'il y a quelques abus et demande que le Sénat lui prête main-forte en enjoignant au juge-mage [1] du Genevois de lui prêter le bras séculier.

De leur côté, les Macchabées appelèrent comme d'abus ; mais, le 10 janvier (1674), le Sénat leur enjoignit de recevoir la visite de l'évêque sous peine de réduction de leur temporel.

Cette affaire fut suivie d'une plus désagréable encore. L'évêque avait géré avec son frère les biens de la famille. Ses neveux Janus de Monthoux, seigneur du Barioz, et le chanoine Claude-François de Monthoux, seigneur de Queige, tous les deux fils d'une sœur de l'évêque, firent un procès à leurs oncles. Le 15 octobre 1674, le sieur du Barioz obtint de Clément IX un monitoire en 22 articles qu'il requit le vi-

1 La judicature maje du Genevois fut supprimée par édit du 1er avril 1681 et unie au conseil présidial. Pierre-Gaspard de Gros, qui en était titulaire et dont les services étaient d'ailleurs médiocres, fut nommé cinquième collatéral au présidial. Denis d'Aranthon, sénateur, fut nommé président du présidial le 14 juin suivant en remplacement du sénateur Duclos. (Archives du Sénat, reg. 48, fos 83, 86, 93.)

caire général de fulminer. Celui-ci, Pompée Salteur de la Sale, communiqua le monitoire au promoteur, le chanoine Nicolas Gay, pour ses conclusions. Le promoteur releva certains articles du monitoire en des termes que le Sénat trouva injurieux. Le procureur général protesta aussi contre le titre de procureur *fiscal* pris par le promoteur et le débat, d'intérêt privé qu'il était d'abord, devint d'intérêt public. Après quelques procédures, un greffier fut envoyé à Annecy, à la fin de janvier 1677, pour exiger une rétractation des officiers épiscopaux. Tout en protestant de leur soumission aux ordres du Sénat, ils déclarèrent qu'ils étaient prêts à donner leur démission plutôt que de fulminer les articles qui leur avaient paru injurieux pour la réputation de l'évêque. Jean d'Aranthon intervint et déclara qu'il approuvait les réponses écrites par le promoteur dans ses conclusions au sujet des articles 10, 20 et 21 du monitoire, « néanmoins afin que les événements fassent voir au Sénat et à toute la province que c'est sans fondement que le seigneur du Barioz a entrepris de rendre suspecte la bonne foi de son prélat et de son oncle par ces mêmes articles, il veut bien en qualité de commissaire apostolique exécuter lui-même et fulminer le monitoire avec les dits articles..... et quant à la qualification de procureur *fiscal* épiscopal..... par le même principe que les évêques portent le titre de prince de Genève, ils sont fondés à faire porter la qualité de fiscal à leur promoteur. »

Le Sénat ne se contenta pas de ces réponses. En suite d'un arrêt du 8 février, il renvoya à Annecy l'un de ses secrétaires, Jay Donzel [1], afin d'y réclamer la suppression des conclusions du procureur épiscopal et de notifier la défense de prendre le titre de *fiscal*. L'évêque le reçut avec

1 Il logea *à la Cloche*, chez Laforêt.

une certaine mise en scène : « Lequel, dit le greffier, ayant été treuvé dans son lict détenu de maladie, tenant le crucifix dans une main et l'évangile dans l'autre a fait réponse qu'encore qu'une partie des articles qui ont été fixés et parafés par ordre du Sénat au monitoire obtenu par le Sr du Barioz donnent quelque atteinte à la dignité épiscopale et peuvent rendre suspecte la bonne foi de l'évêque il le fulminera en entier. Et quant à la prohibition portée au Décret du Sénat du 21 janvier de prendre le titre de fiscal, sous peine de 500 livres d'amende, il demande le temps de consulter le pape et d'obtenir le consentement de sa cathédrale. Il ajoute « qu'enfin si le Senat se montre inflexible et veut faire exécuter son arrêt du 8 février par lequel il réduit le temporel de l'évêché, il ne pourra pas trouver mauvais que sans manquer au respect et à la fidélité qu'il doit à ses souverains il se [serve] du droit naturel pour aller chercher ses aliments dans une portion de son diocèse [1] si on la lui refuse dans l'autre ni qu'il emploie les armes que J. C. lui a mises en main pour défendre les droits et prérogatives de l'Eglise son épouse, espérant que celui qui anime et soutient les évêques en les importantes conjonctures lui donnera toute la vigueur apostolique nécessaire pour ne point faire de basseté au prejudice de l'honneur et de l'intérêt des autels et que nonobstant qu'il soit perilleusement malade et qu'il soit revenu de la seconde visite de son diocèse avec les derniers épuisements de ses forces corporelles, Dieu lui donnera assez de force d'esprit pour consentir jamais à rien qui puisse deshonorer son ministère : *neque mors, neque vita ;* et pour ne juger jamais si peu équitablement des choses que de l'exposer à la réduction passagère de son temporel. *Sacer-*

1 C'est-à-dire dans le pays de Gex qui faisait partie du diocèse de Genève, et appartenait à la France.

dos enim Christi evangelium in manu tenens occidi potest, vinci non potest [1]. »

Le greffier répondit sans doute que sa mission n'allait pas si loin. Après avoir fait signifier l'arrêt (par l'huissier Morel qu'il avait amené de Chambéry) aux chanoines de la Sale et Gay qui s'étaient esquivés sous le prétexte d'aller visiter à Seyssel leur confrère, le chanoine de Chavanes, gravement malade, il rapporta les réponses qu'il avait reçues à Annecy [2].

Le Sénat fut froissé et irrité. Il écrivit immédiatement (13 février) à la régente une lettre explicative dans laquelle il déclare que les articles qui ont éveillé la susceptibilité de l'évèque ne contiennent rien qui puisse blesser sa dignité et son caractère. « Il n'y a, dit-il encore, que les procureurs *fiscaux* de S. A. R. qui puissent prendre ce titre et quand les procureurs épiscopaux l'ont voulu usurper, le Sénat s'y est opposé comme à une entreprise contraire à l'esprit des canons, à la discipline de l'Eglise et à la souveraineté de S. A. R. La qualité de prince de Genève que l'évêque s'attribue ne lui appartient pas d'ailleurs, ne pouvant prendre que la qualité d'évêque de Genève et prince. »

Dans une seconde lettre, écrite trois jours après et rédigée par le procureur général Etienne Cholet, le Sénat revient à la charge et faisant allusion aux dernières paroles de Jean d'Aranthon, il écrit à la régente : « Si Mr l'évêque avait, comme il le dit, l'évangile en main, nous avons, Madame, sujet de croire qu'il auroit tenu une autre conduite et un autre langage puisqu'il auroit su qu'une des principales lois que Dieu ait autorisées par ses paroles et par ses actions a été de recommander aux ministres de son

1 Car le prêtre de J. C. qui tient l'évangile dans sa main peut être mis à mort, mais ne peut être vaincu.

2 Archives du Sénat, carton de l'évêché de Genève.

église de ne rechercher aucune autorité temporelle... Nous ne dirons rien du passage par lequel il finit sa réponse ! l'application en serait heureuse dans la bouche d'un évêque à la vue d'un tyran qui voudroit le contraindre par la force des tourments à renier la foy, mais nous croyons qu'elle paraît peu convenable à la modestie et à l'humilité chrétienne avec laquelle un prélat doit reconnoitre l'autorité d'un Sénat qui a toujours fait gloire de maintenir les autels et la religion, et qui, sans blesser les droits de la dignité épiscopale n'a fait que ce qui étoit de son devoir pour conserver celle de S. A. R. [1] »

La correspondance continue entre la régente et le Sénat qui, c'est le cas de le dire, se montre plus royaliste que le roi. L'évêque avait à la Cour un ami dévoué dans la personne du secrétaire d'Etat, Carron de St-Thomas, et probablement aussi en M. de Lescheraine, secrétaire particulier de Madame Royale, puis président au Sénat de Turin et secrétaire du cabinet de Victor-Amédée II. Aussi resta-t-elle sourde à la raison d'Etat invoquée par le Sénat avec insistance et énergie.

« L'église, dit-il encore, n'a pas droit de fisc dans vos états, elle n'y a ni territoire ni souveraineté, ni aucune juridiction sur le temporel, elle n'a qu'une puissance intérieure qui est toute renfermée dans les choses spirituelles ; ainsi les évêques ne doivent pas pretendre de s'attribuer une espèce d'egalité avec S. A. R..... Ce n'est pas d'aujourd'hui, Madame, que les ecclésiastiques ont tâché d'entreprendre sur les autorités de S. A. R. et de sa justice ; ils ont souvent voulu rendre contentieux les droits de la couronne, et affecté de marcher de pair avec nos souverains. Si la possession est pour eux un titre légitime, il ne leur sera

1 Registre secret de 1641, f° 313.

pas malaisé d'étouffer les droits de S. A. R. et de saper pied à pied son autorité. A quoi, Madame, il est plus besoin de s'opposer que jamais, puisqu'ils affectent autant qu'ils peuvent de se rendre indépendants, qu'ils ne veulent plus reconnaître l'autorité de vos magistrats dans les appellations comme d'abus, contre lesquelles ils déclament sans cesse et dont ils ne parlent que comme d'impiétés et d'abominations bien que ce soient des droits que la sagesse et la prudence de nos souverains ont établis par leurs édits afin que les magistrats fissent réparer par cette voie les entreprises qui se feraient contre les saints canons, contre l'autorité du souverain et au préjudice des juridictions ecclésiastiques ou temporelles [1]. »

M. Fleury (II, p. 268) attribue cette correspondance au *président* de Lescheraine, mais il n'y avait alors au Sénat de Savoie qu'un simple sénateur de ce nom, Paul de Lescheraine [2], qui rédigea une lettre relative au libelle des Capucins ; les autres ne paraissent pas dues à sa plume : elles sont d'un style bien plus vigoureux que le sien.

Le premier président du Sénat de Chambéry était François Bertrand de la Pérouse (1659-1680). Après son décès, survenu le 30 janvier, il fut remplacé par Janus de Bellegarde (10 avril 1680) qui, ayant été nommé grand-chancelier en 1687, eut pour successeur Horace Provana.

La lutte dura encore quelque temps. Le procès entre les Monthoux et les Aranthon fut terminé par une transaction le 19 juillet 1682 [3], et l'évêque finit par avoir gain de cause en ce qui concernait le mot de *fiscal*. Toutefois, et sans

1 Registre secret de 1641, f^os^ 336 et 336 v°.

2 Paul de Lescheraine, alors simple sénateur, était le frère de Joseph de Lescheraine qui habitait Turin et était président au Sénat de cette ville, secrétaire de Madame Royale Jeanne-Baptiste et intendant de sa Maison.

3 Arch. du Sénat, reg. 49, f° 1.

doute afin de ne pas consacrer cette prétention que le titre dérivât de celui de *prince* de Genève attribué à l'évêque, le souverain, par un édit du 20 décembre 1682, permit aux promoteurs de l'archevêché de Tarentaise et de l'évêché de Maurienne de se qualifier aussi de procureurs fiscaux épiscopaux, « nonobstant les décrets et arrêts du Sénat auxquels nous dérogeons sur ce point, sans que sous prétexte du dit nom ils puissent prétendre d'autres droits que ceux dont jouissent et peuvent jouir les promoteurs des évêques en Savoie. » Cet édit fut notifié au Sénat le 26 avril 1683 par l'évêque de Genève [1].

Nous n'en finirions pas si nous voulions raconter toutes les luttes judiciaires de Jean d'Aranthon d'Alex.

Disons encore que, le 6 septembre 1678 et sur remontrance du procureur général, le Sénat reconnut que, par une ordonnance du 12 août précédent relative au livre appelé *Le Miroir de la vraie dévotion* [2], et que l'évêque avait fait imprimer et afficher dans son diocèse, il avait entrepris sur la juridiction du Sénat en prenant connaissance d'une affaire dont celui-ci l'avait saisi et déclara « la dite ordonnance du 12 août mal et nullement, attentatoirement et abusivement rendue, l'annula avec défense de la publier sous peine de 10,000 livres d'amende [3]. »

Cette décision amena une discussion sur le droit que le Sénat refusait aux évêques d'empêcher sans ses ordres la *débite* (vente et colportage) des livres, et qui fut aussi l'un des objets de la correspondance active qui s'échangea entre

1 Arch. du Sénat, reg. 49, f^os^ 19 v^o^ et 24.

2 Publié en 1677 par un janséniste, le P Gerberon, de la Congrégation de St-Maur, sous le pseudonyme de Flore de Sainte-Foi Cet ouvrage fut à la même époque la cause d'un conflit entre le Parlement de Grenoble et l'évêque Le Camus (Belief, *Hist. du cardinal Le Camus*).

3 Arch. du Sénat, reg. 47, f^o^ 42.

la cour de Turin et le Sénat de 1678 à 1682. Le motif invoqué de part et d'autre était le désir d'empêcher plus sûrement la propagation des doctrines contraires à la foi catholique.

Nous ne ferons que rappeler les rapports de l'evêque avec la célèbre Mme Guyon et le père Lacombe, prévôt des Barnabites de Thonon [1]. François de La Combe, né vers 1643 à Thonon, « était d'une taille assez grande, composé dans son extérieur, affectant un air de modestie et de sainteté, quoiqu'on remarquat dans son visage je ne sais quoi de sinistre. » Jeanne-Marie Bouvier de la Mothe, née à Montargis le 13 avril 1648, était veuve d'un gentilhomme fort riche, Jacques Guyon, qui mourut le 21 juillet 1676. « Elle était belle, riche, spirituelle ; elle parlait très poliment et avait dans le visage je ne sais quoi de doux et de majestueux ; ses manières étaient gracieuses et insinuantes [2]. » « Je ne sais quoi d'enfantin, de comique, mais d'amoureux aussi, faisait sourire, touchait, la rendait délicieuse. » (Michelet.)

Mme Guyon connut Mgr d'Aranthon à Paris ; il l'attira en Savoie afin de développer à Gex l'établissement des nouvelles converties. Mme Guyon, désireuse de se rapprocher du père Lacombe qui avait déjà une grande influence sur son esprit, arriva à Annecy le 21 juillet 1681. Après son entrevue avec l'évêque, elle vint à Gex, puis à Thonon, où son espèce de prédication troubla les couvents d'Ursulines. L'évêque interdit le père Lacombe et celui-ci s'en alla avec

1 Voir : Le Masson, *Vie de Jean d'Aranthon,* liv. 3, chap. 4 ; Mercier, *Souvenirs hist. d'Annecy,* p 279 et 280, le Dictionnaire de Moréri, V° Guyon, où l'on conteste l exactitude du P. Le Masson, l'*Histoire du cardinal Le Camus,* chap. XI, au Bulletin d'hist. ecclés. des diocèses de Valence, Grenoble, etc., 1885.

2 Phelipeaux (vicaire général de Bossuet), *Relation de l'origine et de la condamnation du Quietisme,* I, p 1 et 4, in-18, 1732. Cet écrivain dit positivement que le P. Lacombe est né à Thonon.

son amante mystique à Turin, Grenoble, Verceil, puis à Paris vers 1687. A la fin de 1695, Mme Guyon fut enfermée au château de Vincennes, et, en 1698, à la Bastille d'où elle ne sortit qu'en 1702. Le père Lacombe fut embastillé aussi. Il écrivit de sa prison une lettre dans laquelle il s'accuse d'avoir eu des rapports coupables avec son amie. Les évêques et les autres personnes qui ont regardé Mme Guyon comme une illuminée vertueuse ont attribué cette lettre à un acte de folie. « Quand elle connut cette lettre, Mme Guyon, dit encore Michelet, sourit et dit : Il est devenu fou. C'était vrai et il mourut tel. » (*Louis XIV et le duc de Bourgogne,* p. 33-36.) Mme Guyon supporta beaucoup mieux la prison. Il faut croire que l'on eut pour cette grande dame, belle-mère de Fouquet, comte de Vaux (fils du surintendant), des ménagements qui ne furent pas accordés au simple barnabite.

L'auteur des *Souvenirs historiques d'Annecy* a reproché à l'auteur des *Gloires de la Savoie* d'avoir rangé le père Lacombe dans son *Panthéon*. Il l'accuse aussi *d'erreur diffamatoire pour avoir parlé d'un autre rôle que celui qui a été attribué jusqu'ici*. A la vérité, l'ami de Mme Guyon n'a été qu'une célébrité ; mais, si Mgr d'Aranthon et le cardinal Le Camus [1] paraissent n'avoir pas cru à des relations coupables, l'on doit avouer que la paraphrase du Cantique des cantiques et les allures, fort immodestes parfois, des deux personnages rendent assez plausible l'opinion contraire. D'autres quiétistes donnérent à Toulon, de 1728 à 1733, un scandale bien plus grand. Ils furent aussi tenus pour innocents par les uns et pour coupables par d'autres [2].

(*A suivre.*) F. MUGNIER.

1 Vr PHELIPPEAUX, ouvr. cité, et M. l'abbé Charles BELLET *Histoire du cardinal Le Camus,* au Bulletin d'hist. ecel cité.

2 Vr CABASSE, *Essais sur le Parlement de Provence,* III, p. 193 et suiv.

RÉSUMÉ

DES

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

D'ANNECY ET DE LA HAUTE-SAVOIE

faites en 1885

ET PENDANT LA PREMIÈRE PÉRIODE DÉCENNALE.

SOMMAIRE : I. Baromètre. — II. Température de l'air. — III. Température de l'eau. — IV. Humidité. — V. Evaporation. — VI. Pluie et neige. — VII. Orages. — VIII. Lac Léman. — IX. Régime de l'Arve. — X. Lac d'Annecy. — XI. Résumé agricole. — XII. Mortalité. — XIII. Températures séculaires d'Annecy (tableau général).

Si l'année 1885 n'a pas de caractère saillant qui la recommande particulièrement à l'attention du météorologiste, elle a pour nous le mérite d'être la dixième dans la série des observations départementales de la Haute-Savoie. Après dix ans de fonctionnement, la Commission, qui a pris l'initiative de ces sortes de recherches, a en effet le droit de faire un premier retour sur son passé, autant pour rendre hommage à l'activité persévérante de ses collaborateurs que pour fixer, avec un certain degré d'approximation, la moyenne de leurs résultats. Il se peut aussi qu'une revue de ce genre, appliquée à plusieurs points de notre petit territoire, aide à mettre en évidence telle ou telle modification dans le régime des vents, dans la température, dans l'ensemble du climat. Nous en laisserons trace au fur et à mesure que nous avancerons dans le présent compte-rendu, qui gardera d'ailleurs le même ordre que les précédents.

I. — Baromètre.

Observations faites à 9 heures du matin en 1885.

1885	ANNECY (453m)		MÉLAN (633m)		LESCHAUX 931m)	
	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure
	millim.	millim.	millim.	millim.	millim.	millim.
Janvier	721,7	20,4	706,0	20,0	673,0	23,1
Février. . . .	721,7	19,6	705,8	19,2	680,1	17,8
Mars	723,8	25,2	705,1	23,0	679.1	19,7
Avril.	716,6	23,2	701.1	22,9	675,7	23,5
Mai	721,3	13,5	705,3	16,7	680,1	13,2
Juin	724,2	7,9	707,8	9,3	683,2	7,6
Juillet	726,4	7,7	709,8	7.3	685,0	7,3
Août	723,4	9,3	706,1	15,3	681,6	14,6
Septembre . .	724,7	13,8	708,2	16,0	683,3	14,9
Octobre. . . .	719,8	22,7	703,7	21,7	678,2	25,6
Novembre. . .	721,7	22,0	705,9	21,0	679,4	17,7
Décembre. . .	727,1	19,1	710,4	18,6	684,1	16,1
Année. . .	722,70	17,03	706,27	16,75	680,23	16,76
Extrêmes . .	734,7 le 17 déc. / 706,0 le 7 avril.		717,6 le 17 déc. / 690,5 le 7 avril.		690,3 le 17 déc. / 665,1 le 7 avril.	
Ecart annuel .	28,7		27,1		25,2	

Maxima et minima barométriques au Semnoz (alt. 1,650m).

	Max.	Min.	Exc.		Max.	Min.	Exc.
Janvier....	627,0	607,0	20,0	Juillet.....	635,1	624,2	10,9
Février....	630,2	613,3	16,9	Août.....	635,1	617,0	18,1
Mars.....	633,5	611,6	21,9	Septembre.	636,1	616,8	19,3
Avril	633,3	608,0	25,3	Octobre ...	631,0	608,0	23,0
Mai.....	633,7	614,0	19,7	Novembre .	634,2	612.8	21,4
Juin	634,2	623,7	10,5	Décembre .	635,0	619,8	15,2

Moyenne des maxima 633,20 ; des minima 614,68 ; de l'excursion mensuelle 18.52. Maximum absolu 631.6 le 23 septembre ; minimum absolu 607,0 le 14 janvier, écart total 29,1.

Résumé décennal. — Les seules stations d'Annecy et de Mélan ont des observations décennales ; celles de Leschaux ne remontent pas à plus de quatre années et celles du Semnoz à cinq années. Le tableau suivant donne les ré-

sultats acquis dans ces diverses stations, ainsi que dans celle de Saint-Julien qui a fonctionné de 1877 à 1880. Nous ferons observer que les hauteurs maxima ont toujours eu lieu pendant l'hiver et les minima dans les saisons de transition.

Résultats généraux pour le baromètre.

Altitudes.	STATIONS BAROMÉTRIQUES (Années d'observation.)	HAUTEUR barométrique moyenne.	EXCURSION mensuelle du mercure.	MOYENNES DES EXTRÊMES		
				Maxima.	Minima.	Différence.
453m	Annecy (10 ans).	722,94	17,42	737 9	703,3	34,6
462	St-Julien (4 —).	720,92	17.57	736.0	702,0	34,0
633	Mélan (10 —).	707,27	17.46	722,0	688,4	33,6
931	Leschaux (4 —).	681.67	16,91	695,5	663,4	32,1
1650	Semnoz (5 —).	625,41	17,12	638,1	605,6	32,5

II. — Température de l'air.

Observations faites en 1885 à Annecy, à Mélan et à Leschaux.

1885	ANNECY (448m)			MÉLAN (629m)			LESCHAUX (931m)		
	maxima	minima	moyenn.	maxima	minima	moyenn.	maxima	minima	moyenn.
Janvier.....	2°11	-8°47	-3°18	0°79	-12°63	-5°92	-0°24	-7°37	-3°80
Février	10,80	-1,34	4,73	9,02	-2,12	3,45	6,03	-0,44	2,79
Mars	11,80	-0,67	5,57	10,05	-0,08	4,99	4,15	-1,87	1,14
Avril	17,12	1,74	9,43	14,94	2,20	8,57	9,50	1,60	5,55
Mai	18,40	3,60	11,00	16,06	3,75	9,91	10,60	2,40	6,50
Juin.....	27,40	8,50	17,95	23.98	8,82	16,40	18,15	8,54	13,34
Juillet	28,70	10.50	19,60	25,82	10,27	18,05	20 60	10,40	15.50
Août	27,70	10.17	18,93	25,73	9,20	17,46	18,87	9,37	14,12
Septembre..	21,25	7,87	14,56	20,83	7,05	13,94	14,90	5,34	10,12
Octobre....	13,60	4,61	9,11	11,57	2,51	7,04	8,75	1,07	4,91
Novembre..	8,40	2,50	5,45	7,32	1,01	4,16	»	»	»
Décembre ..	4,50	-1,90	1,30	2,66	-6,59	-1,96	»	»	»
Année...	15,98	3,09	9,54	14,06	1,95	8,01	»	»	»
Extrêmes..	33°5 le 29 juin			32°4 le 12 août			24°2 le 12 juill.		
	— 14,3 le 15 janv.			— 21,8 le 12 déc.			— 13,4 le 17 janv.		
Ecart annuel.	47,8			54,2			37,6		

Extrêmes mensuels au pic du Semnoz en 1885 (alt. 1,650m).

	Max.	Min.	Ecart		Max.	Min.	Ecart
Janvier.....	5°1	—14°5	19°6	Juillet	19°3	5°2	14°1
Février.....	7.4	—18,0	25,4	Août	21.8	6.3	15,5
Mars.....	10.3	—16,5	26.8	Septembre..	21,8	0,8	21.0
Avril	12,8	—6,0	18.8	Octobre	11,0	—7.2	18.2
Mai.....	9,8	—4,0	13,8	Novembre..	7.1	—11.0	18.2
Juin	18,8	—1,1	19,9	Décembre ..	9,7	—13,4	25,1

Moyenne de l'année : maxima 12°81, minima —6°78, écart moyen 19°59. Températures extrêmes 21°8 le 17 août, —18° le 16 février, écart total de l'année 39°8.

Températures de 1885 à Douvaine (428m), **à Bonneville** (449m) **et à Chamonix** (1,044m).

	Douvaine.	Bonneville.	Chamon.		Douvaine.	Bonneville.	Chamon.
Janvier...	—1°01	—6°43	—5°70	Juillet....	21°18	19°01	17°03
Février ..	5,10	4,20	1.90	Août.....	20.29	16,70	15,17
Mars.....	6.24	6.05	3.76	Septembr.	16,98	15.62	12,14
Avril	10,90	9,05	7.92	Octobre ..	8.90	7,88	5 22
Mai.....	12,53	10,90	8,43	Novembre	5.51	6,22	5.40
Juin	14,62	16.32	17,00	Décembre	2,63	—2,01	—3,53

Année : 10,32 à Douvaine, 8°63 à Bonneville, 7°06 à Chamonix.

Températures extrêmes : à Douvaine 34°05 le 13 juillet et le 11 août, —11° le 9 janvier, écart annuel 45°5 ; à Bonneville 36° le 14 juillet. —21° le 15 janvier, écart 57°, à Chamonix 33° le 29 juin, —20°2 le 14 janvier, écart 53°2.

Résumé décennal. — Le tableau qui suit renferme les éléments les plus propres à caractériser le climat d'Annecy dans cette période de dix années : on y verra notamment la marche envahissante des vents du nord et de l'est, que nous qualifions de courants froids et auxquels nous attribuons la diminution progressive des minima thermométriques. On reconnaîtra par l'examen de ces derniers résultats que nous touchons à une crise de froid, crise que confirme d'ailleurs la situation des glaciers du mont Blanc : le mouvement de recul a en effet cessé pour la plupart d'entre eux et une marche en avant très sensible vient de se dessiner au glacier d'Argentière et au glacier des Bossons, précisément en cette année 1885.

Résumé décennal des observations d'Annecy.

ANNÉES	TEMPÉRATURES			EAU TOMBÉE		VENTS FROIDS			Jours orageux
	Maxima.	Minima.	Moyenne	Jours.	Millim.	Nord.	Est.	Totaux.	
1876	15°63	5°37	10°50	159	1,339	18	10	28	19
1877	16,43	5,31	10,87	164	1,548	42	22	64	18
1878	15,56	4,48	10,02	155	1,739	69	102	171	15
1879	14,43	4,12	9.27	152	1,338	89	74	163	17
1880	16,56	4,97	10,77	148	1,280	72	76	148	28
1881	16,53	4,47	10,50	138	1,218	82	40	122	21
1882	16,44	4,45	10,44	155	1,694	64	44	108	20
1883	16,25	4,01	10,13	129	1,424	63	44	107	25
1884	16,83	3,74	10,28	100	883	103	24	127	24
1885	15,98	3,09	9,54	128	1,352	105	25	130	15
Moyenne	16,06	4,40	10,23	143	1,381	71	46	117	20

Les observations de température faites à Mélan n'indiquent pas une décroissance aussi nette pour les minima que le tableau décennal d'Annecy ; mais si on les divise en deux périodes de cinq ans chacune, on trouve une moyenne de 2°68 pour les minima de la première et 2°15 seulement pour ceux de la seconde. En revanche, les maxima de la première période ne sont que de 13°56 tandis qu'ils s'élèvent à 14°15 pour la seconde. Retenons ce dernier résultat, sur lequel nous aurons à revenir. Les températures générales se balancent et sont presque identiques : 8°12 pour la première période et 8°15 pour la seconde.

Résumé décennal des températures annuelles à Mélan.

	Maxim.	Minim.	Moy.		Maxim.	Minim.	Moy.
1876....	13°09	3°72	8°40	1881....	14°49	2°39	8°44
1877....	14,08	3,50	8,79	1882....	14,07	2,46	8,27
1878....	13.68	1,83	7,76	1883....	13,54	1,87	7,71
1879....	12,52	1,60	7,06	1884....	14,61	2,08	8,34
1880....	14,44	2,77	8,60	1885....	14,06	1,95	8,01

Moyennes générales : maximum 13°86, minimum 2°42, moyenne 8°14 ; écart total du thermomètre durant ces dix années 58°6.

III. — Température de l'eau.

Températures de l'eau du lac d'Annecy et de l'air à 9 h. mat en 1885.

	Air.	Eau.	Différ.		Air.	Eau.	Différ.
Janvier...	—4°85	2°64	7°49	Juillet....	21°46	20°50	—0°96
Février...	3,35	4,68	1,33	Août.....	18,30	19,67	1.37
Mars.....	4,44	5.58	1,14	Septembre	13,37	16.00	2.63
Avril.....	9,52	9,07	—0,45	Octobre ..	7,04	13.60	6,56
Mai.....	12,03	11.20	—0,83	Novembre	4,70	9,00	4,30
Juin.....	19,60	17,40	—2,20	Decembre	—0,01	6,20	6.21

Moyennes annuelles : Air 9°08, eau 11°29, différence 2°21.

Températures extrêmes observées à la surface de l'eau : 22° le 27 juillet, 1°4 le 23 janvier ; écart 20°6.

Températures d'un torrent et d'un puits à Mélan, comparées à celle de l'air à 9 h. du matin, en 1885.

	Air.	Foron.	Puits.		Air.	Foron.	Puits.
Janvier...	—9°83	»	»	Juillet....	19°95	15°10	8°27
Février...	1,61	3°15	7°15	Août.....	18,00	12,90	9.55
Mars.....	3,52	3,74	6,50	Septembre	13,97	7,88	10,87
Avril	9,05	4,10	5,85	Octobre ..	7,00	4,80	12,22
Mai.....	11,29	5,50	6,00	Novembre	2,83	4,94	12,36
Juin.....	18,60	10,40	7,02	Décembre.	—3,97	»	11,25

Moyennes annuelles : Air 7°67, Foron 7°15, puits 8°82.

Températures extrêmes observées à 9 h. du matin : à l'air, 23°4 le 28 juin et —17° le 31 décembre, écart 40°4 ; à la surface du Foron, 17° le 27 août et 0° en décembre, écart 17° ; à la surface du puits, 12°8 le 2 octobre et 5°7 le 4 mai, écart 7°1.

Résumé décennal pour Annecy et Mélan.

ANNÉES	EAUX D'ANNECY		SAISON DES BAINS DU LAC			EAUX DE MELAN	
	Fontaine.	Lac.	Début.	Fin.	Durée.	Foron.	Puits.
1876	»	11°27	23 juin.	7 sept.	76 jours.	»	»
1877	»	11,81	9 —	17 —	100 —	»	»
1878	10°83	11,21	23 —	14 —	83 —	7°64	8°33
1879	10,71	9,76	27 juillet.	20 —	55 —	6,94	8,45
1880	10.91	11,20	1 —	19 —	80 —	7,96	8,38
1881	Sol à 0m30	11,54	21 juin.	1 —	72 —	8,24	8,37
1882		11,57	24 —	12 —	80 —	6,77	8,46
1883	10°35	11,46	29 —	5 —	68 —	6,94	8,58
1884	»	11,32	29 —	26 —	89 —	7,60	8,89
1885	»	11,29	23 —	30 août.	68 —	7,15	8,82
Moy.	10,82	11,243	27 juin.	12 sept.	77 jours.	7,405	8,535

La fontaine dont il est question pour Annecy est la célèbre fontaine des Marquisats, dont on n'a pas vu la température varier de plus de 1 degré, pendant les trois ans qu'elle fut méthodiquement observée par M. Constantin.

On avait commencé, il y a quelque temps, à mesurer la température du sol gazonné à $0^{m},30$ de profondeur. Au bout d'une année, dont nous donnons le résultat pour mémoire, l'instrument s'est cassé ; il a été rétabli en 1886.

La température du lac est supérieure d'un degré à celle de l'air ambiant ; le lac de Genève présente la même particularité : serait-elle due aux sources intérieures qui alimentent les deux bassins ? les pêcheurs regardent ces sources comme très abondantes.

Du reste, le laps de temps où cette température est supérieure à 18° se limite à une période assez courte, ainsi qu'en témoigne le renseignement relatif aux bains du lac, dont l'ouverture et la clôture sont réglées sur ce terme de 18 degrés.

A Mélan, la température du puits n'est que d'un demi-degré en moyenne au-dessus de la température de l'air, mais ce n'est pas là que nous voyons le trait particulier de cette série d'observations : elle est dans ce fait que l'eau de filtration qui alimente le puits paraît s'échauffer d'une année à l'autre, c'est-à-dire qu'elle subit l'influence des maxima de l'air qui sont en croissance et non point des minima qui décroissent. Pourquoi cela ? Sans doute parce que les eaux superficielles, glacées pendant l'hiver, ne peuvent pénétrer dans le sol, qui reste de la sorte insensible aux grands froids.

V. — Humidité.

Trois facteurs influent sur l'humidité de l'air : l'altitude, la température et la direction des vents. L'influence de

l'altitude est faible. Celle de la température s'exerce proportionnellement sur nos trois stations d'Annecy, Mélan et Leschaux ; il n'y a guère que la direction des vents qui soit capable de différencier notablement les résultats d'une station à une autre.

Pour Annecy, par exemple, il n'est pas douteux que les vents régnants sont humides : à part les cent et quelques jours de courants froids et secs dont nous suivons attentivement les phases, Annecy est sujet aux vents d'Ouest et de Sud-Ouest qui sont les véhicules de la pluie.

Mélan est dans une vallée où domine le vent du Sud-Sud-Ouest, moins humide que les précédents, et enfin le col de Leschaux, qui est orienté Nord-Sud, se trouve dans des conditions encore plus favorables, que fait ressortir la comparaison des moyennes du petit tableau suivant :

Etat hygronométrique de l'air à 9 h. du matin, en 1885.

	Annecy.	Melan	Leschaux		Annecy.	Melan	Leschaux.
Janvier...	»	94,0	79,0	Juillet....	69,1	72,2	70,5
Février...	83,8	86,4	77,5	Août.....	71,5	68,3	69,5
Mars.....	83,9	78,6	83,0	Septembre	83,0	78,9	67,0
Avril	85,5	70,6	77,4	Octobre ..	88,0	84,3	61,3
Mai.....	83,9	66,0	76,0	Novembre	89,0	93,5	87,0
Juin	71,9	66,4	73,6	Decembre	93,4	93,0	88,0

Moyennes : Annecy 82,1 ; Melan 79,3 ; Leschaux 75,8.

V. — Evaporation.

Millimètres d'eau évaporée à Annecy et à Mélan en 1885.

	Annecy.	Mélan.		Annecy.	Mélan.
Janvier.....	»	4,2	Juillet.....	102,3	72,9
Février	»	23,3	Août	93,6	72,2
Mars.....	»	42,1	Septembre.....	39,0	38,4
Avril	(37,0)	58,7	Octobre.....	21,7	20,5
Mai	(71,1)	60,1	Novembre.....	13,6	11,7
Juin	98,7	70,8	Décembre.....	2,6	5,0

Totaux : 509,3 à Annecy et 479,9 à Mélan.

Maximum en 24 heures : 6,1 à Annecy le 27 juillet ; 4,1 à Mélan le 28 mai.

Nota. Les chiffres entre parenthèses, pour Annecy, sont approximatifs.

Résumé décennal des observations sur l'humidité et l'évaporation.

ANNÉES	HUMIDITÉ			ÉVAPORATION	
	Annecy	Mélan.	Leschaux.	Annecy.	Mélan.
1876.....	78,7	78.3	»	0m563	»
1877.....	83,0	76,0	»	0,586	»
1878.....	79.2	77,4	»	0,431	»
1879.....	82,7	77,8	»	0,458	»
1880.....	81,9	78,0	»	0,572	0m575
1881.....	78,2	78.0	»	0.603	0,605
1882.....	78,8	76,3	73.0	0,537	0,544
1883.....	79,9	78,6	75,5	0,480	0,478
1884.....	81,0	76,9	71,5	0,529	0,604
1885.....	82,1	79,3	75,8	0.509	0,480
Moyennes...	80,53	77,68	73.93	0.5268	0,5477

Ce tableau montre un excès d'évaporation au profit de Mélan par rapport à Annecy. Nous ne pensons pas qu'il faille y attacher trop d'importance. A notre avis, cela doit tenir à ce que la station d'Annecy néglige parfois d'enregistrer les chiffres d'eau évaporée pendant l'hiver, tandis qu'à Mélan rien n'est oublié.

VI. — Pluie et neige.

L'année 1885 est dans une bonne moyenne pour la quantité d'eau mesurée sous forme de pluie et de neige, comme pour le nombre de jours pluvieux, mais elle s'écarte de la règle pour la distribution de ces éléments. Ainsi la saison dans laquelle on voit tomber le plus d'eau en Savoie, c'est généralement l'été : on enregistre alors un certain nombre de pluies orageuses qui sont d'une abondance extraordinaire. L'été de 1885 a été sec depuis le 24 mai jusqu'au 25 septembre, et c'est à partir de cette dernière date jusqu'à la fin de novembre que sont survenues des séries de bourras-

ques dont l'importance au pluviomètre atteint presque la moitié de celle de l'année entière.

Résumé des observations sur la pluie et sur la neige faites en 1885 dans le département de la Haute-Savoie.

ALTITUDES.	STATIONS	JOURS PLUVIEUX OU NEIGEUX	EAU TOTALE RECUEILLIE	NEIGE MESURÉE		
				épaisseur sur le sol.	eau correspondante.	coefficient.
	Bassin du lac Léman.		millimètr		millimètr	
1162m	Col des Gets.....	97	1300.5	3m04	313.7	103.2
818	Le Biot (vallée de la Dranse)	96	1267.7	1.19	94.2	79.1
395	Saint-Gingolph.....	130	1330.3	0.23	22.4	97.4
380	Evian-les-Bains.....	129	1131.7	0.18	12.5	70.0
428	Douvaine.....	134	948.9	»	»	»
462	Saint-Julien.....	114	896.0	0.18	18.0	100.0
	Bassin de l'Arve.					
1044	Chamonix.....	146	1175.2	1.85	170.0	91.9
1184	Les Contamines.....	114	1181.2	1.80	194.8	108.2
1113	Col de Megève.....	112	1433.4	»	130.7	»
555	Sallanches.....	120	1145.2	0.44	»	»
629	Mélan (vallée du Giffre)..	140	1287.8	0.53	»	»
449	Bonneville.....	125	1176.1	0.36	19.7	54.7
435	Annemasse.....	134	844.4	0.15	14.6	97.3
	Vallée des Usses.					
793	Cruseilles.....	137	1162.1	0.40	26.4	66.0
259	Seyssel.....	76	1131.7	»	»	»
	Bassin du Fier.					
1650	Pic du Semnoz.....	»	1318.3	»	»	»
931	Col de Leschaux.....	126	1474.3	»	160.3	»
712	Seythenex.....	134	1503.5	0.74	84.4	114.0
507	Col de Faverges.....	125	1379.0	0.40	30.7	76.8
625	Thônes.....	127	1663.5	»	»	»
448	Annecy.....	129	1352.5	0.12	6.0	50.0
334	Rumilly (vallée du Chéran)	142	1260.4	»	»	»
696m	MOYENNES.....	123	1243.8	0m77	79.9	103.7

Maxima en 24 heures : 68m/m à Douvaine le 29 septembre ; 65 aux Contamines, 64 à Megève, 59 à Annecy, 55 aux Gets et à Leschaux le 5 septembre ; 54 à Chamonix le 30 novembre, 51 à Saint-Julien le 28 septembre, 51 à Rumilly le 30 juin, 50 à St-Gingolph le 26 octobre.

VII. — Orages.

Jours orageux dans la Haute-Savcie en 1885.

(Les orages avec grêle sont marqués du signe *.)

Janvier	»
Février : bassin de l'Arve et Annecy le 20 à 10 h. du soir	1
Mars : le 6 au matin sur tout le pays	1
Avril : les 3 et 18 sur le bassin de l'Arve, le 27 sur le Léman	3
Mai : les 2, 4, 6, 8, 13, 14, 15, 18 et 30* sur divers points	9
Juin : les 5*, 6, 8, 10, 13, 16, 24 et 28* sur le bassin de l'Arve, les 9, 10, 14, 26*, 27, 28, 29 et 30 sur le bassin du Léman et quelques autres points	14
Juillet : les 4, 5, 13 et 14 sur divers points, notamment sur le bassin de l'Arve	4
Août : les 1, 2, 3, 4*, 5, 6, 7*, 8*, 10, 11, 22, 26, 27, 28 et 29, orages locaux pour la plupart sauf ceux des 4, 7 et 27 qui ont sévi sur tout le département	15
Septembre : les 10, 25, 26 et 30, orages locaux ; les 4, 7 et 24 sur tout le pays	7
Octobre : les 1, 11 et 28 sur le bassin du lac d'Annecy	3
Novembre	»
Décembre : le 8 sur le bassin de l'Arve et le Léman	1
Total des jours orageux	58

Orages avec grêle 7.

Jours orageux à Annecy : février 1, mars 1, mai 1, juin 3, juillet 1, août 4, septembre 2, octobre 2, total 15.

Les orages principaux ont été ceux du 28 juin, du 13 juillet et du 14 août. Il y a eu, cette année encore, de nombreux coups de foudre et qui ont fait, malheureusement, plus d'une victime ; ce fut surtout pendant les orages du 30 mai, du 4 et du 5 août : quatre personnes et une vingtaine d'animaux de ferme ont péri ; nous ne parlons pas des arbres et des bâtiments foudroyés, dont on ferait une longue nomenclature.

Résumé décennal. — Nous groupons dans un seul tableau les constatations faites pendant ces dix années sur la pluie, la neige et les jours orageux. Elles montrent que le

nombre de jours d'orage, dans notre département, est en moyenne de 44, dont 7 avec grêle, qui se répartissent ainsi qu'il suit : 9 au printemps, 25 en été, 8 en automne et 2 en hiver.

Le régime pluvieux est exprimé par 120 jours de pluie, correspondant à une tranche d'eau de 1,249 millimètres : on mesure le minimum en hiver, puis des quantités croissantes au printemps et en été ; l'automne fournit aussi une grande quantité d'eau, mais en diminution légère sur la précédente saison, qui est habituellement celle du maximum.

Il reste acquis que le bassin de l'Arve est celui qui reçoit le moins de pluie et le bassin du Fier, celui qui en reçoit le plus ; la vallée des Usses et le bassin du Léman occupent les rangs intermédiaires.

Pluie, neige et orages enregistrés dans la Haute-Savoie pendant les dix dernières années.

ANNÉES	EAU TOMBÉE		NEIGE MESURÉE			JOURS ORAGEUX	
	Jours pluvieux ou neigeux.	Eau totale recueillie.	Epaissr sur le sol	Eau correspondte.	Eau pour 1 mètre de neige	Totaux pour le département.	Avec grêle.
1876	133	1m3430	1m90	154m/m	81m/m	30	5
1877	120	1,3160	1,96	162,0	82,3	35	7
1878	127	1,4960	2,38	193.6	81,3	39	6
1879	112	1,1575	2.24	174,7	78,0	39	6
1880	118	1,1663	0,49	42,2	85,0	50	7
1881	110	1,1031	1,84	173,4	93,3	37	10
1882	136	1,6381	1,96	172,9	89,8	37	4
1883	121	1,1924	1,99	189,0	95.0	57	7
1884	96	0,8066	0,81	90,5	112,1	57	11
1885	123	1,2438	0,77	79,9	103,7	58	7
Moyenn.	120	1,2493	1,63	146,7	90,0	44	7

Nota. Les chiffres de la pluie et de la neige sont obtenus en prenant les moyennes annuelles de toutes les stations hydrométriques du département.

VIII. — Lac Léman.

Nous avons déjà fait observer que les crues du lac Léman dépendent en majeure partie de la fonte des neiges, c'est-à-dire de l'abondance de ces dernières combinée avec la température estivale dans les montagnes et, accidentellement, des pluies d'orage dans les vallées affluentes. Le tableau que nous donnons ci-après démontre pleinement ce double fait, et en particulier, le peu d'importance de la pluie dans le phénomène de la crue du lac.

Tableau des crues du lac Léman et des circonstances météorologiques dont elles dépendent, de 1876 à 1885.

ANNÉES	Epaisseurs de neige à			PLUIES D'ETE au col des Gets.	TEMPÉRATURE DE L'ETÉ au Gd-St-Bernard.	LIMNIMÈTRE de THONON (cote du zéro : 371m92)	
	Chamonix (1,044m)	Les Gets (1,162m).	Gd-St-Bernd (2,478m)			Maxima	Minima
1876	2m01	3m39	13m92	373.0	7°0	1m91	0m14
1877	2,42	5,48	12,25	466,0	7.9	1,97	0,52
1878	3,48	5.18	8,83	568,1	6,7	1,85	0,36
1879	1,59	6,24	11,26	599.8	7.1	2,01	0,46
1880	1,02	1,40	4,56	500,9	6,0	1.26	0,22
1881	2,46	3,17	7.79	323.9	7.5	1.73	0,34
1882	2,48	4.33	11,43	614.3	5.1	1.29	0,18
1883	2.72	5.79	11,89	387,4	5.1	1,84	0.60
1884	1,58	2.15	8,60	446,7	4.1	1,61	0,16
1885	1,85	3,04	13.23	207,8	7,3	1,56	0,10
Moyenn.	2.171	4.017	10,376	448,6	6,38	1,706	0,308

On remarquera que l'année 1885, malgré un été chaud sur le sommet des Alpes et une quantité de neige très considérable, n'a donné qu'une faible crue. C'est là une exception dont il faut voir la cause dans les travaux récemment entrepris par l'Etat de Genève à l'effet de régulariser le niveau du lac. Ces travaux, fort bien conduits, ont été achevés avant l'été de 1885 : ils ont permis aux ingénieurs genevois de chasser dans le Rhône une quantité d'eau notable-

ment plus grande que les autres années, ce qui a diminué d'autant la hauteur qu'elle aurait dû atteindre aux échelles d'étiage. A partir de cette année, on peut dire que l'ère des inondations est passée pour les cultures et les villes situées autour du lac Léman.

IX. — Régime de l'Arve.

Hauteurs extrêmes observées à Sallanches et à Bonneville.

ANNÉES	ÉCHELLE DE SALLANCHES (Cote du zéro : 534m94).		ÉCHELLE DE BONNEVILLE (Cote du zéro : 443m59).	
	Hautes eaux.	Basses eaux.	Hautes eaux.	Basses eaux.
1881	2m35 le 17 août	1m48 le 25 fév.	2m10 le 18 août	-0m29 le 31 déc
1882	2,00 le 9 juill.	0,71 le 26 fév.	2,15 le 27 nov.	-0,53 le 25 fév.
1883	2,35 le 13 juill.	0,74 le 16 mars	2,14 le 1 janv.	0,20 le 17 mars
1884	2,45 le 19 juill.	0,88 le 2 déc.	1,50 le 19 juill.	0,10 le 30 nov.
1885	2,00 le 18 juin.	0,80 le 28 janv.	2,00 le 29 déc.	0,00 le 31 janv.
Moyen.	2,23 le 15 juill.	0,92 le 6 févr.	1,98 le 25 oct.	-0,10 le 26 jan.

X. — Lac d'Annecy.

Hauteurs moyennes et hauteurs extrêmes observées à Annecy dans leurs rapports avec les épaisseurs de pluies tombées.

ANNÉES	Epaisseurs annuelles des pluies.	Hauteurs moyennes du lac.	HAUTEURS EXTRÊMES (Cote du zéro de l'échelle : 446m275.)	
			Maxima.	Minima.
1876	1.339m/m	0m635	1m32 le 14 mars.	0m25 le 16 février.
1877	1,548	0,583	1,24 le 16 mai.	0,09 le 24 octobre.
1878	1,739	0,694	1,14 le 3 mai.	0,37 le 20 octobre.
1879	1,338	0,594	1,27 le 16 juillet.	0,16 le 17 octobre.
1880	1,280	0,560	1,09 le 30 octobre.	0,17 le 9 février.
1881	1,218	0,538	0,79 le 9 mars.	0,13 le 17 août.
1882	1,694	0,677	1,44 le 28 novemb.	0,30 le 26 février.
1883	1,424	0,657	1,00 le 23 octobre.	0,38 le 2 septemb.
1884	883	0,476	0,69 le 9 juin.	0,14 le 4 décembre
1885	1,352	0,608	1,03 le 2 novembre	0,19 le 3 septemb.
Moyenn.	1,381	0,602	1,101 le 24 avril.	0,218 le 26 janvier.

XI. — Résumé agricole.

Si l'on se rappelle que le printemps de 1885 fut moyennement pluvieux et l'été très beau, on se rendra compte sans peine des résultats que les agriculteurs ont pu obtenir de leurs travaux : moissons très nourries en gerbes, mais faibles en épis ; les blés avaient *passé* trop vite, sous l'influence de la sécheresse et le grain était peu nourri, il en fallait environ 108 litres pour faire les 80 kilos.

La fenaison a été abondante, grâce aux pluies de mai et aux beaux jours de juin ; mais les regains ont souffert de la sécheresse. Les pommes de terre, assez abondantes, ont été de qualité inférieure ; les raves et les blés noirs ont manqué.

Il y a eu beaucoup de prunes, peu de pommes, passablement de poires, surtout dans les espèces tardives et beaucoup de châtaignes, de très bonne qualité.

La récolte du vin blanc, qui avait mûri avant les pluies, a donné une belle vendange. Celle du vin rouge aurait eu besoin d'un peu de chaleur à la fin de septembre et au commencement d'octobre : — n'oublions pas que les premières neiges sont tombées dans le bassin d'Annecy le 28 septembre ; ces froids précoces ont empêché le raisin rouge de mûrir complètement et de réaliser toutes les espérances du vigneron ; — le vin, cependant, a été assez abondant et il a gagné dans les futailles.

Ces renseignements, bien entendu, se rapportent aux vignobles, toujours plus clairsemés, qui végètent dans des conditions normales. Le plus grand nombre, il faut le dire, sont sous le coup des fléaux qui frappent la vigne depuis un certain temps et qui prennent, d'une année à l'autre, un plus grand développement. Le mildiou règne en maître dans la vallée des Usses, dans celles du Fier et du Chéran : on ne récolte presque plus de vin blanc dans ces pays, jus-

tement renommés pour leurs crûs. Le phylloxéra s'est attaqué avec vigueur à la rive droite du lac d'Annecy et il commence à faire son apparition sur les bords de l'Arve. Il n'y a guère que la rive gauche du lac d'Annecy et le bassin du Léman qui, jusqu'ici, aient échappé à cette double invasion. Nous rappellerons que le phylloxera a fait son apparition dans notre pays en 1875 et le mildiou en 1878.

(*A suivre.*) E. Tissot.

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS

— Les seigneurs de Baugé, de Thoire et Villars, ceux de Colligny, de Châtillon en Michaille ont-ils eu des monnaies particulières frappées à leur coin ? — En trouve-t-on dans les cabinets de numismatique de Savoie et de Suisse ? — Quelles monnaies avaient cours en Bresse et en Bugey du IX^e^ au XII^e^ siècle.

— Les archives et documents historiques conservés dans le donjon du château de Chillon sont-ils inventoriés ?

BIBLIOGRAPHIE

Chronique religieuse de la vallée de Bozel, 8°, 368 pages, 1885 ; **Notices biographiques sur M^gr^ Miège et les prêtres de Chevron,** 8°, 504 pages, 1886, par le chanoine J. Garin. Moûtiers, imprimerie Cane.

Les deux ouvrages dont le titre figure en tête de cet article ont été écrits en partie dans un but d'édification, mais ils tendent aussi à éclairer l'histoire locale. L'auteur, M. l'abbé Garin [1], chanoine titulaire de Tarentaise, est un des membres les plus actifs de l'Académie de Moûtiers. Il se complait à recueillir les traditions, à fouiller dans les archives,

1 M Garin vient de décéder le 18 novembre à Moûtiers.

à mettre en œuvre les documents qui lui sont communiqués de divers côtés.

Dans la *Chronique religieuse de la vallée de Bozel* il recherche l'origine des paroisses situées dans cette petite région des Alpes tarines. Il donne un historique de leurs églises et de leurs chapelles et une courte notice sur les curés qui les ont desservies. Il indique leurs usages particuliers.

Le chef-lieu, Bozel, occupe nécessairement une large place dans son livre. M. Garin y a vécu onze années étudiant sur place le passé de cette localité, tout en vaquant à ses fonctions pastorales. Antérieurement déjà il a publié quelques pages sur les droits que les archevêques de Tarentaise y exerçaient en tant que souverains temporels.

Peut-être regrettera-t-on ici qu'il se soit trop fidèlement confiné dans les limites qu'il s'était assignées lui-même. L'histoire ecclésiastique gagne parfois à être complétée par des faits empruntés à l'histoire civile ou politique. Souvent le lecteur se pose lui-même certaines questions incidentes pour lesquelles il est heureux d'obtenir une réponse immédiate. Ainsi le savant chanoine établit que la paroisse de Pralognan fut détachée de Bozel en 1530. On aimerait par suite à savoir s'il y a eu séparation aussi dans l'ordre temporel. M. Garin eut pu sans doute nous l'apprendre d'un seul mot.

Du reste, il est des occasions où l'histoire politique se mêle nécessairement à l'histoire religieuse. L'auteur de la *Chronique* en fournit un exemple dans le chapitre où il parle des missionnaires de la vallée de Bozel pendant la Révolution, et ce chapitre est sans contredit l'un des plus intéressants de l'ouvrage.

Signalons aussi une correction importante apportée à un texte de Besson. M. Garin a trouvé dans les archives des

Allues l'original de l'acte de 1322, qui fixait les droits du curé. Lors de la cérémonie des relevailles il faut lire : *Candelam debet tradere curatus*, et non *curato*, comme il a été imprimé à tort dans les MÉMOIRES ECCLÉSIASTIQUES (*Preuves,* n° 89, page 424).

Publiées un an seulement après la *Chronique* de Bozel, les *Notices biographiques* forment un recueil assez compact. Dans son filial attachement à Chevron, sa patrie, M. Garin a repris pour sa paroisse natale l'œuvre d'investigation patiente qu'il avait accomplie pour celles de la vallée bozellienne Il ne se borne pas à énumérer les curés « modernes » en indiquant les traits essentiels de leur administration. Il s'efforce encore de reconstituer le passé des deux anciennes églises de Gémilly et de Mercury, dont Chevron a pris la place en 1807. Les divers personnages défunts ou encore vivants que ces localités ont donnés à l'Eglise sont l'objet de notices plus ou moins étendues, selon l'importance de leur rôle.

On remarquera notamment celles de Philibert Revet, qui fut successivement ramoneur, en son jeune âge, puis avocat à Paris, et en dernier lieu curé de Conflans, d'Urbain Revet, le fondateur de la chapelle de Notre-Dame-des-Neiges à la Roche-Cevin, du chanoine Alliaudi, mort récemment prévôt de Tarentaise, et du missionnaire André-Marie Garin, neveu de l'auteur, martyrisé en 1885 dans l'Indo-Chine.

Toutefois la biographie la plus considérable est celle de J.-B. Miège, organisateur du diocèse de Kansas, dont il a été l'unique vicaire apostolique : elle occupe près de la moitié du volume. M. Garin l'a composé à l'aide de ses souvenirs personnels et des lettres de celui-là même dont il retraçait la vie. Ces lettres écrites à la hâte, au courant de la plume, n'ont aucune prétention littéraire ; parfois

elles sont émaillées de termes ou de tournures empruntés à l'idiome anglo-américain. Avant tout elles dénotent un homme d'action. Il s'agit en effet ici d'une carrière bien remplie.

M. Jules Philippe aura à ajouter une page à son livre sur les *Gloires de la Savoie*.

J.-B. Miège naquit à Chevron le 18 septembre 1815. Au sortir du collège de Moûtiers il entrait dans la Société de Jésus. Une stature élevée, un extérieur imposant, une volonté ferme, qui n'excluait pas la bonté, le désignaient pour le commandement. Dans les collèges de la Compagnie, à Mélan, à Aoste, à Chambéry, il excellait dans les fonctions de surveillant. A Rome il attira l'attention du pape Pie IX, qui ne l'oublia jamais.

Lors des révolutions d'Italie, en 1848, il se réfugiait aux Etats-Unis avec plusieurs de ses amis. C'est là que le choix du pontife se portait sur lui. En 1850 J.-B. Miège était vicaire apostolique du Kansas, avec le titre d'évêque de Messénie *in partibus*. Le territoire soumis à sa juridiction fut toujours immense, bien que, dans la suite, il ait été démembré à diverses reprises. Ses diocésains étaient dispersés au loin, Osages ou Sioux qu'il fallait évangéliser, immigrants de différentes nationalités, Allemands et Irlandais surtout, lesquels d'ordinaire n'appartenaient pas à l'élite du vieux monde. Pour les visiter, l'ardent missionnaire et ses collaborateurs avaient des milliers de kilomètres à parcourir. Ils devaient braver les rigueurs d'hivers et d'étés relativement extrêmes, les inondations, la sécheresse, la famine, le choléra, sans compter les périls de la guerre de sécession, qui dura de 1861 à 1865. Il était nécessaire aussi de se prémunir contre les brigands. « Je tiens toujours mon fusil chargé », écrivait en 1856 le prélat à ses amis de Savoie.

Dans le même temps il s'occupait de doter son diocèse d'églises, ou tout au moins de chapelles, d'écoles, et plus tard de collèges, d'un séminaire, d'orphelinats, d'hospices et d'une maison à l'usage des missionnaires. En 1864, il entreprenait à Leawenvorth, sa résidence habituelle, la construction d'une cathédrale qui coûterait 750,000 fr. Ses ressources étaient néanmoins incertaines et précaires. Il faisait appel au zèle de ses diocésains, leur demandant des offrandes en argent ou en nature ; il s'adressait à la charité de l'Europe comme à son clergé ; il provoquait des quêtes et des collectes dans les districts voisins du Kansas. Vivant à l'américaine, il recourait à des expédients tout américains. En 1854 il achetait 500 fr. un lot de terre, et deux ans après il le revendait 10,000 fr. à un acquéreur qui, le surlendemain, le cédait à son tour avec 6,000 fr. de bénéfice. Sa devise était aussi tout américaine : « Etre gai et ne se décourager jamais. » Son ardeur était partagée et soutenue par ses collaborateurs : quelques-uns étaient Tarins, comme le P. Favre, de Peisey, ou Savoisiens, comme le P. Défory, de Saint-Pierre-d'Albigny.

Il passa ainsi vingt années luttant sans relâche contre les difficultés, organisant son église, recrutant son clergé, visitant et instruisant son peuple, employant encore son temps, comme il le disait, « à faire du mortier et à voir s'il est bon ». Il s'épuisait pourtant à la tâche. En 1870, quand il vint en Europe pour assister au Concile général du Vatican, ses amis de Chevron le trouvèrent singulièrement fatigué et vieilli. A son retour en Amérique, il obtenait enfin qu'un coadjuteur lui fut donné.

Il ne se reposait pas cependant encore. Pensant qu'il trouverait aisément dans la catholique Amérique du Sud les 250,000 fr. qu'il devait aux constructeurs de sa cathédrale, il entreprenait un long et pénible voyage : Son ab-

sence devait durer deux ans et huit mois. Dans ses lettres, il raconte son passage à travers les monts Rocheux sur un chemin de fer suspendu au bord d'un abîme, son arrivée à San-Francisco, où il s'embarque pour l'Equateur, son séjour au Chili où, dans la seule paroisse de Saint-Philippe, il confirme 11,000 personnes en six jours, son passage à travers la cordillière des Andes, qu'il franchit à dos de mules en longeant d'effroyables précipices, son voyage de Mendoza à Cardova sur une diligence attelée de dix chevaux que montaient autant de postillons, enfin ses courses au Brésil, où il est surpris et ravi de rencontrer un couvent de capucins de Savoie. Il rentrait dans son diocèse le 25 mai 1874. Malgré les dons recueillis dans son excursion, il ne parvenait pas à se libérer entièrement de ses dettes. Averti sept mois après que sa démission avait été acceptée par le pape, il se retirait dans une maison de la Société de Jésus, à Woodstock, en Maryland. Il y mourait le 21 juillet 1884.

Son œuvre était achevée. Après lui, l'église du Kansas était définitivement constituée. Son successeur portait non plus le titre de vicaire apostolique, mais, selon les règles de la hiérarchie apostolique, celui d'évêque de Leawenvorth.

Avec quelques légers remaniements, la biographie de Mgr Miège pourrait entrer dans l'une des collections de voyages éditées à l'usage des jeunes gens ou même des hommes faits. Il serait à désirer alors que M. le chanoine Garin remédiât à la grande lacune qui se trouve dans la correspondance de l'éminent évêque entre son départ de San-Francisco et son arrivée à Santiago du Chili. Pour le combler, il suffirait peut-être de s'adresser aux archives de Leawenvorth ou de Woodstock, ou même encore aux souvenirs des amis et anciens confrères américains du prélat.

PASCALEIN.

TABLE DES MATIÈRES

Pour faciliter la recherche des principaux faits et remarques consignés dans les *Séances* de la Société et dans la *Chronique savoisienne,* on a groupé, sous la rubrique *Passim,* tout ce qui se rapporte à chacune des divisions de cette Table. En outre, on a indiqué entre [ ], à la suite de quelques articles, les pages ou le même sujet a été traité.

ARCHÉOLOGIE

DuBois-Melly. Le bourg féodal du Valentin, à Turin..... 119, 156, 202, 226
Passim..... 257

BEAUX-ARTS

Girod. Essai sur la transposition en musique. 233, 305, 344
Ritz. *La Savoisienne,* chant national..... 314

BIBLIOGRAPHIE

Martin. *La Vie d'un Poète, Edouard Turquety,* par F. Saulnier..... 211
Pascalein. *Les Monuments de la Tarentaise,* par E.-L. Borrel..... 135
— *Chronique religieuse de la vallée de Bozel* et *Notices biographiques sur Mgr Miège et les prêtres de Chevron,* par le chanoine J. Garin 417
Ritter. Etudes historiques et critiques sur la *Défense de l'Estendard de la Saincte Croix,* par J.-M. Chevalier..... 171
J. Vuy. *Histoire de Ste-Catherine,* par F. Mugnier. 337
Passim..... 3, 255, 256

BIOGRAPHIE

RITTER. Amédée Malingre, poète du XVe siècle..... 167
TRIBOLET (M. de). Léon Charpy..... 317, [217]

HISTOIRE

DUCIS. Henri de Granson, évêque de Genève 8
— Les hôpitaux d'Annecy, le Tripot, la ville de Bouz ..... 223, [66]
MUGNIER. Notes et documents sur l'évêché de Genève, depuis 1535..... 146, 186, 281, 327, 348, 381
RITTER. Rofensis..... 225
VULLIERMET. Coutumes de la Maurienne..... 82
J. VUY. Une consultation du président Favre..... 139
— Une lettre du duc Charles-Emmanuel..... 361
Passim..... 66, 219, 249, 250, 345, 346

HISTOIRE NATURELLE

HOLLANDE. La Société géologique de France dans le Jura méridional..... 30
— Le plateau de Montagnole..... 196
— La cluse de Chaille 244
MARJOLLET. Les tulipes d'Aime 247
PILLET. Récolte (géologique) de 1885..... 92
— Congrès géologique international de Berlin, en 1885 299
TRIBOLET (M. de) Les animaux disparus depuis l'apparition de l'homme..... 40, 84, 106

LITTÉRATURE

CH. BUET. Le Bœuf de saint Jacques. Légende..... 259
— L'Idole 365

CONSTANTIN. Chansons de Béard 9, 79, 115, 169 239, 294, 335
— Chronique savoisienne 1, 220, 251
DUNANT. Baptême des nouvelles rues d'Annecy 270
NICOLLET. Le Régime et la Réforme pénitentiaires . 18
RIBAUX. Charles Buet..... 68

MÉTÉOROLOGIE

MANGÉ. Bulletin météorologique de la Hte-Savoie.. 6 7, 67, 105, 145, 185, 222, 258, 313, 347, 380, 381
TISSOT E. Résumé des observations météorologiques d'Annecy et de la Haute-Savoie, faites en 1885 et pendant la première période décennale..... 401

SOCIÉTÉS SCIENTIFIQUES

Société Florimontane. Liste des membres de la..... v
Séances..... 65, 217, 249, 345, 377
Concours *(Fondation Andrevetan)*..... 65, 379
Dons et échanges.... 218, 219, 249, 345, 346, 378
Académie de Savoie..... 1, 3, 251
Société savoisienne d'histoire et d'archéologie 253
Congrès de Thonon..... 220

L'Intermédiaire des chercheurs..... 5, 416
Errata 184, 344
Tableaux hors texte..... 312

(REVUE SAVOISIENNE.) *Le Directeur-gérant :* A. CONSTANTIN.

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

REVUE SAVOISIENNE

PUBLICATION MENSUELLE

DE LA

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

1887 -- 28e ANNÉE

IIe SÉRIE, VOL. III.

882

ANNECY

IMPRIMERIE F. ABRY

—

1887

Per. 8°
12380

LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

BUREAU.

Président : M. Dunand Camille ✻ ✠ O ❦, conseiller de préfecture honoraire.

1er Vice-Président : M. Philippe Jules ✠, député.

2e Vice-Président : M. le chanoine Ducis O ❦, archiviste départemental.

Secrétaire : M. Aimé Constantin ❦, chevalier de Sainte-Anne et commandeur de Saint-Stanislas.

Secrétaire adjoint : M. Eugène Tissot ✠ ✝.

Trésorier : M. Pissard, secrétaire de la mairie.

Archiviste : M. Serand ❦.

Comité de rédaction : MM. Constantin, Ducis, Dunant, Tissot.

Directeur de la Revue : M. Aimé Constantin.

MEMBRES EFFECTIFS.

MM. Agnellet, maire de Saint-Jean-de-Sixt.
Babuty Joseph, ancien juge suppléant, à Annemasse.
Bianco, avocat, à Annecy.
Blanchard, inspecteur-adjoint des Forêts, à Annecy.
Boigne (le comte Octave de), à Bal'aison.
Bouchet Pierre, ancien chef de bureau à la mairie d'Annecy.
Brachet François, à Albertville.
Calligé, conducteur des ponts et chaussées, à Sallanches.
Carron Jacques, avocat, à Annecy.
Chardon ❦, sénateur, membre du Conseil général, à Bonneville.
Chatelain Maurice, notaire, à Faverges.
Chaudier, architecte départemental, à Gap (Hautes-Alpes).
Chaumontel ✻ ❦, sénateur, président du Conseil général.
Chevalier E , chanoine, à Annecy.
Constantin Aimé ❦, homme de lettres, à Annecy.
Ducis (le chanoine) O ❦, archiviste, à Annecy.
Dunand Auguste, propriétaire, à Annecy.
Dunant Camille ✻ ✠ O ❦, conseiller de préfect. honoraire, à Annecy.
Duparc, médecin, à Anneey.
Duplan, numismate, maire d'Evian-les-Bains.
Durandard, avoué, à Moûtiers.
Duval César ❦, député de la Haute Savoie, maire de Saint-Julien.
Gaillard, médecin, à Annecy.
Germain Félix ✻ ✠, ancien maire d'Annecy.
Girod, médecin, à Annecy.
Gouville François, à Annecy.
Grivaz Louis, avocat, à Annecy.
Laeuffer Frédéric C ✠ O ✠, directeur principal de la manufacture d'Annecy et Pont.
Laeuffer Emile ✠, directeur de la manufacture d'Annecy et Pont.
Levet Aimé ✻ O ✠ ❦, ancien directeur de la succursale de la Banque de France.
Levet Eugène, capitaine du génie, à Grenoble
Mangé Auguste, architecte de la ville d'Annecy.
Mathieu, ancien conseiller de préfecture, à Annecy.
Mermillod, ingénieur civil, à Bar-le-Duc
Miquet, contrôleur des contributions directes, à Annecy.
Montgellaz, ancien conseiller général, médecin, à Reignier.
Moron ✻, ingénieur en chef, à Besançon.
Mugnier François ✻, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry, correspondant du ministère de l'Instruction publique.
Nanche, dentiste, à Annecy
Ogier, homme de lettres, à Annecy.
Perrin, capitaine au 30e de ligne, à Annecy.

MM. Philippe Jules ✠, député, à Annecy.
Piccard (l'abbé), à Thonon
Pissard, secrétaire de la mairie d'Annecy.
Pissard Hippolyte O ❋, ancien député. à Saint-Julien.
Prost, conducteur des ponts et chaussées, à Annecy.
Ract-Madoux, directeur des fonderies de Cran, à Annecy.
Riondel, géomètre, à Samoëns.
Ritz Jean ✠ ❨, compositeur de musique, à Annecy.
Rollier, notaire, à Annecy.
Romand Alphonse, professeur à l'Académie militaire de Turin.
Roussy de Sales (le comte de) O ✠ ❋, membre du Conseil général, à Thorens.
Ruphy Scipion (baron) ❋, à Annecy.
Sallaz, pharmacien à Annecy.
Schitz, directeur de la succursale de la Banque de France, à Alais.
Serand Eloi ❨, archiviste adjoint, à Annecy.
Terrier François, notaire, à Reignier.
Thabuis, ex-pharmacien, à Annecy.
Thonion ❨, médecin, à Annecy.
Tissot, curé de Cluses
Tissot Eugène ✠ ✠, ingénieur civil, à Annecy.
Tocanier Jules, banquier, à Paris.
Tribolet (Maurice de), docteur ès-sciences, professeur à Neuchâtel (Suisse).

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM. Balliard Charles, à New-York.
Barthélemy (Anatole de) ❋ ❨, secrétaire de la Commission de la topographie des Gaules, à Paris.
Bernardin ✠, conservateur du musée de Melle (Belgique).
Boltshauser ✠, président du Lycée, à Alexandrie (Italie).
Borrel Alfred ✠ ❨, graveur en médailles, à Paris.
Buet Charles, homme de lettres, à Thonon.
Chantre Ernest ✠, géologue, à Lyon.
Charvet Léon ❨ architecte, à Lyon
Daguet Alexandre, professeur, à Neuchâtel (Suisse).
Demogeot O ❋ O ✠, docteur agrégé à la Faculté des lettres de Paris.
Demole Eugène, conservateur du médaillier de Genève.
Doublet, bibliothécaire, à Bône (Algérie).
DuBois-Melly ✠, membre correspondant de la Députation royale de Turin, à Genève.
Dufour ✠, général d'artillerie, à Turin (Italie).
Dufour Th , directeur des Archives de Genève.
Fleury, professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg.
Forel père, à Morges (Suisse).

MM. Galiffe ✠ et chevalier de l'Ordre danois du Danemark, consul général de Danemark prés la Confédération suisse, à Genève.
Gauguet Elie ❨, libraire-éditeur, à Paris.
Glover-Melville, professeur, à Lyon.
Gosse, conservateur du musée archéologique de Genève.
Griolet, numismate, à Genève.
Gross, docteur, à Neuville (Suisse).
Guttierrez y Victory, à Tampico (Mexique).
Hollande ❨, docteur ès-sciences, professeur au lycée de Chambéry.
Hovelacque Abel, professeur, à Paris.
Jussieu (de) ✠ O ❨, archiviste, à Chambéry.
Lacroix (l'abbé), professeur, à Modène (Italie).
Leblond Isidore, principal du collège de Sétif (Algérie).
Lefort, professeur, à l'Université de Genève.
Loustau ❋, ingénieur, à Crépy en Valois (Oise).
Loydreau de Neuilly ❨, dr-médecin, à Neuilly (Côte-d'Or).
Martin, curé de Foissiat (Ain).
Massenat Elie, à Brive (Corrèze).
Menn, sculpteur, à Genève.
Millien Achille, homme de lettres, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
Miot Henri O ❨, secrétaire de la Société des sciences de Semur.
Morel-Fatio, conservateur du Musée de Lausanne.
Morin-Pons, archéologue.
Mortillet (Gabriel de) ❋ ✠, député de Seine-et-Oise.
Nicollet B., publiciste, à Grenoble.
Papier ❋ ◡ ❨, géologue, à Bône (Algérie).
Perrin ❨, archéologue, à Chambéry.
Pillet Louis, ✠ O ❨, géologue, à Chambéry.
Puton ❋, directeur de l'Ecole forestière de Nancy.
Rabut Laurent ❨, conservateur du Musée de Chambéry.
Raverat (le baron) ❨, à Lyon.
Régnier Antony ❨, peintre, à Marseille.
Révérend du Mesnil, juge de paix, à Saint-Rambert-en-Bugey.
Revil Joseph, pharmacien, à Chambéry.
Revillod Gustave, à Genève.
Ritter Eug , professeur à l'Université de Genève.
Tochon Pierre, agronome, à la Motte-Servolex près Chambéry.
Tremey (l'abbé), à Moûtiers.
Tripp, à Tampico (Mexique).
Vallier Gustave ✠, numismate, à Grenoble.
Viallet, médecin, à Rodez.
Vogt ❋, président de l'Institut genevois, à Genève.
Vuy Jules ✠, notaire, vice-president de l'Institut national genevois, ancien conseiller d'Etat, à Genève
Weber Johannès, homme de lettres, à Paris.

RÉSUMÉ
DES
OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES
D'ANNECY ET DE LA HAUTE-SAVOIE
faites en 1885
ET PENDANT LA PREMIÈRE PÉRIODE DÉCENNALE.
(Suite et fin)

XII. — Mortalité.

Au-dessous de 15 ans, la mortalité moyenne dans notre ville est de 56 individus : pendant l'année que nous examinons, elle n'a été que de 45. Par contre, les grandes personnes ont eu à souffrir de notre mauvais automne, et le total des décès a atteint le chiffre de 287, qui est notablement plus fort que la normale.

Voici du reste, à titre de renseignement, le tableau décennal de la mortalité pour le chef-lieu de la Haute-Savoie ; il se rapporte à une population de 10,300 âmes, dans laquelle ne sont pas comptés les militaires de la garnison. Ce chiffre de population est une moyenne entre les recensements de 1876, 1881 et 1886 qui ont donné respectivement 9,926, 10,974 et 10,780, non compris l'effectif de la troupe.

Tableau décennal de la mortalité à Annecy.

ANNÉES	Au-dessous de 15 ans.	Au-dessus de 15 ans.	TOTAL.	ANNEES	Au-dessous de 15 ans.	Au-dessus de 15 ans.	TOTAL.
1876	50	203	253	1881	71	215	286
1877	82	213	295	1882	75	214	289
1878	41	187	228	1883	37	201	238
1879	59	220	279	1884	45	191	236
1880	52	191	243	1885	45	242	287

Moyennes pour la période : 56 enfants, 207 adultes, en tout 263 décès.

XIII. — Températures séculaires d'Annecy.

Nous avons déjà parlé, dans un Compte-rendu précédent, de ces anciennes observations, commencées en 1773 par le docteur Joseph Despine, continuées par le chanoine Vaullet depuis 1830 et, depuis 1876, par la Commission météorologique. Peu de villes se trouvent en présence d'une série pareille. C'est pourquoi nous voudrions, dans le but de compléter le résumé un peu succinct que nous en avons donné en 1883, présenter aujourd'hui le résultat année par année de ces observations et, si notre cadre ne nous permet pas d'inscrire les températures de tous les mois, faire connaître au moins celles des deux d'entre eux que l'on regarde comme les plus intéressants, parce qu'ils caractérisent les saisons extrêmes. Nous y ajouterons le nombre des jours de pluie et de bise, ainsi que les dates des premières et dernières neiges de chaque année. On pourra, de la sorte, envisager d'un coup d'œil les éléments distinctifs de nos saisons et l'on sera à même d'en apprécier, s'il y a lieu, les modifications périodiques.

Sans vouloir nous engager, pour notre part, dans une discussion de ce genre, nous dirons seulement notre impression sur ce point : il nous semble que le jeu des vents du nord se dessine assez nettement déjà dans nos tableaux.

Ainsi, un premier minimum dans les jours où ils ont soufflé apparait en 1811. Depuis lors, une augmentation lente se produit jusqu'en 1834, année où l'on constate un maximum, suivi à son tour d'une décroissance graduelle. Un deuxième minimum survient en 1873 et, à partir de ce moment, nous voyons les jours de bise redevenir de plus en plus fréquents, au point de nous faire pressentir, à très courte échéance, un nouveau maximum.

Mais laissons la parole aux chiffres.

TABLEAU

des températures et de quelques autres éléments de climat consignés par les observateurs d'Annecy, depuis 1773.

ANNÉES	TEMPÉRATURES DE			Jours de		EPOQUES DES	
	Janvier.	Juillet.	Année.	Pluie	Bise	1res neiges.	Dres neiges.
1773	0°24	16°74	8°416	»	29	»	4 mai.
1774	»	17.97	»	»	»	»	»
1775	1,66	18 61	9,692	146	58	19 novemb.	31 mars.
1776	—4,52	18 91	8,889	118	38	22 —	9 mai.
1777	—2,80	15,19	8,623	147	18	9 —	14 mars.
1778	2,18	»	»	»	15	»	24 avril.
1779	—3,14	19,52	9,215	120	12	14 novemb.	1 janvier.
1780	—1.23	20 30	9,816	136	26	7 —	20 avril.
1781	2,10	20,79	11,761	143	28	29 octobre.	28 mars.
1782	2,42	22,35	9,868	125	32	26 —	4 avril.
1783	2,19	»	9,730	»	11	»	22 —
1784	—1,05	19,49	8,831	124	20	26 octobre.	14 —
1785	0,29	16,58	8,296	128	31	24 décemb.	4 —
1786	0,15	17,64	9,120	161	33	30 octobre.	28 mars.
1787	—4,13	19,60	8 243	149	31	20 novemb.	30 avril.
1788	»	17,48	»	117	45	2 décemb.	6 —
1789	—2,29	19,86	9,205	130	30	2 novemb.	30 mars.
1790	—1.27	17,20	9,460	110	44	19 décemb.	15 —
1791	2,35	»	9,706	»	31	1 novemb.	26 —
1792	»	»	»	»	19	22 —	14 —
1793	—1,39	21,06	9,238	119	53	1 —	8 —
1794	1,42	22,83	9,873	120	27	25 décemb.	12 mai.
1795	—6,74	»	9,669	140	38	4 novemb.	19 mars.
1796	1,95	18,34	8,601	125	41	19 —	29 —
1797	0,47	20,00	10,044	124	33	19 —	14 —
1798	—1 87	20.28	8.694	23	29	18 —	30 —
1799	—4,34	18,58	7.892	149	24	6 —	20 avril.
1800	2,40	20,18	9,642	125	17	22 octobre.	2 —
1801	0.26	16,71	7.940	179	31	21 —	14 —
1802	—6,44	18,14	9,052	122	32	29 —	16 mai.
1803	1,11	21 20	9,567	126	37	21 novemb.	18 avril.
1804	3,52	16,98	10,047	147	22	8 octobre	20 —
1805	—0,65	17,92	9,097	134	32	12 —	6 —
1806	4,11	17,35	10 078	168	27	3 décemb.	16 —
1807	—1,10	22,76	9,906	116	33	6 novemb.	19 —

ANNÉES	TEMPÉRATURES DE			jours de		EPOQUES DES	
	Janvier.	Juillet.	Année.	Pluie	Bise	1res neiges.	Dres neiges.
1808	—0°74	20°86	8°606	149	18	30 septem.	29 avril.
1809	3,17	18,85	10,106	165	24	29 —	19 —
1810	—5,26	18,17	10,172	157	25	4 novemb.	14 —
1811	—1,22	21,30	10,850	135	4	6 décemb.	11 —
1812	—7,08	17,36	8,800	151	32	8 novemb.	24 —
1813	—1,63	14.94	8,997	144	22	29 octobre.	5 —
1814	—0,56	18,60	8,746	138	29	25 —	9 mars.
1815	—2,32	17,91	10,121	132	23	3 novemb.	15 avril.
1816	0 97	15,52	8,262	166	19	20 octobre.	14 —
1817	2,91	18,15	9,743	133	37	25 novemb.	27 —
1818	0,07	20,65	10,258	117	31	15 décemb.	12 —
1819	1,39	19,17	10,090	140	24	22 novemb.	21 mars.
1820	0,16	18,36	9,537	114	28	13 —	27 avril.
1821	2,32	17,10	9,650	149	30	22 décemb.	16 —
1822	—1,00	20,80	11,006	116	28	17 novemb.	2 —
1823	—0,86	16,06	9,226	149	34	13 décemb.	20 —
1824	—0,18	21,08	9,343	155	37	18 janvier 1825	13 —
1825	—0,74	18,55	9,472	108	54	27 décemb.	19 —
1826	—5,30	21,65	10,002	118	22	7 novemb.	30 —
1827	—2,27	22,80	9,723	137	23	23 —	1 —
1828	1,87	21,20	10,718	137	25	1 janvier 1829	2 —
1829	—5,66	21,69	»	»	45	6 octobre.	30 —
1830	—6,47	19,07	9,920	134	85	12 décemb.	21 février.
1831	—1,06	18,68	10,993	152	79	16 novemb.	24 mars.
1832	—0.83	21,80	10,007	106	124	3 décemb.	24 —
1833	—1,21	16,71	9,373	137	86	9 —	15 avril.
1834	2,78	20.31	9,337	90	165	17 —	12 —
1835	—1,23	19,08	7,690	141	123	15 novemb.	25 mars.
1836	—1,59	21,14	10,572	138	83	28 octobre.	3 mai.
1837	—2,02	17,61	7,119	114	107	25 —	10 —
1838	—4.17	18,22	8,976	157	73	12 —	12 juin.
1839	0 43	19,94	10,417	145	72	28 —	26 mai.
1840	1 10	16,84	9,353	139	115	21 novemb.	27 mars.
1841	0,74	16,87	9,808	155	72	14 —	3 —
1842	—2,12	18,69	9,251	110	120	26 —	13 avril.
1843	1,30	19.37	10,921	132	101	9 —	11 —
1844	1,07	21,06	11,339	139	97	3 décemb.	21 mars.
1845	3.77	21,92	11,299	162	93	22 novemb.	15 avril.
1846	3,26	23,47	12,735	145	66	4 décemb.	21 mars.
1847	2,98	22,65	11,423	125	123	8 —	17 avril.

ANNÉES	TEMPÉRATURES DE			JOURS DE		ÉPOQUES DES	
	Janvier.	Juillet.	Année.	Pluie	Bise	1res neiges.	Dres neiges.
1848	—1°47	22°27	11°992	139	67	5 novemb.	10 avril.
1849	4,10	22,69	11,778	142	115	15 —	20 —
1850	—2,89	18,81	9,451	137	105	23 octobre.	9 —
1851	1,48	19,35	9,951	139	101	3 novemb.	29 —
1852	2,48	21,38	10,889	141	87	18 janvier 1853	2 mars.
1853	3,89	21,36	10,062	160	84	26 novemb.	31 mai.
1854	0,63	20,27	10,418	114	93	9 —	19 fevrier.
1855	—1,62	20,03	10,052	130	98	3 décemb.	11 avril.
1856	3,53	20,16	10,694	136	97	12 novemb.	4 mai.
1857	0,09	22,14	10,672	93	126	14 —	24 avril.
1858	—2 45	18,23	10,262	116	116	5 décemb.	9 mai.
1859	—0,15	23.93	11,351	110	101	23 octobre.	30 mars.
1860	3 59	20 08	9,738	162	55	12 —	25 avril.
1861	—1,14	18,95	10,884	95	71	24 novemb.	5 mai.
1862	0,60	20,42	11,029	124	48	26 —	14 avril.
1863	1,07	19,98	10,549	125	55	3 décemb.	21 mars.
1864	—3,67	19,85	9,134	96	82	24 novemb.	30 —
1865	1,84	20,09	9,927	132	50	9 janvier 1866	31 —
1866	2,21	19,29	10,118	157	11	31 décemb.	2 avril.
1867	0,86	18,06	9,751	139	47	5 octobre.	23 mai.
1868	—1,68	19,93	10,372	125	30	6 novemb.	13 avril.
1869	0,15	21,53	9,854	115	35	27 octobre.	5 —
1870	—0,32	22,13	9,512	92	29	11 novemb.	13 mars.
1871	—3,45	19,70	8,698	99	31	12 —	16 —
1872	1,11	20,50	10,592	136	7	10 —	24 —
1873	0,48	21,71	9,882	104	4	4 janvier 1874	28 avril.
1874	0,21	21,83	9,226	92	9	15 novemb.	13 mars.
1875	1,50	18,02	9,692	106	6	20 —	2 —
1876	—0,71	20,42	10,498	159	18	1 —	12 avril.
1877	4,23	19,81	10,871	164	42	20 —	24 —
1878	—0,92	20 05	10,023	155	69	30 octobre.	30 mars.
1879	0,28	17,09	9,275	152	89	16 —	10 mai.
1880	—3,61	21.06	10,764	148	72	31 décemb.	12 février.
1881	—1,24	22,89	10,502	138	82	31 octobre.	22 avril.
1882	0,55	18,27	10,451	155	61	21 novemb.	27 mars.
1883	2,15	18,85	10,127	129	63	5 décemb.	24 avril.
1884	1,85	20,50	10,287	100	103	11 octobre.	29 février.
1885	—3,18	19.60	9,538	129	105	28 septem.	3 mars.
Moy.	—0,274	19,570	9,799	133	52	16 novemb.	8 avril.

L'hiver le plus froid a été celui de 1812, le plus chaud celui de 1877 ; l'été le plus chaud fut celui de 1859 et le plus frais, celui de 1813. Comme température générale, 1846 a été l'année la plus chaude, et 1837 la plus froide. On remarquera que la grande retraite des glaciers du mont Blanc a commencé avec l'année 1846 : depuis lors les années chaudes se sont succédé pour ainsi dire sans interruption, et le mouvement de recul des glaces n'a pas cessé de son côté jusqu'à ces derniers temps : c'est en 1876, en effet, que l'on a constaté le premier stationnement du glacier des Bossons qui, désormais, a repris de l'avance ainsi que tous ses voisins.

On compte 179 jours de pluie en 1801 et seulement 90 en 1834 : ce sont les deux chiffres extrêmes de notre tableau ; leur demi-somme est 134, se rapprochant beaucoup de la moyenne extraite de la période entière.

Dans l'intervalle du 16 novembre au 8 avril qui est relatif à la neige, on observe en moyenne 20 jours neigeux ; mais ce nombre a été doublé en 1784, et réduit au cinquième, soit à 4 jours seulement, en 1880. Ceci n'a pas empêché l'hiver de 1880 d'être fort rigoureux, puisqu'il a été marqué par la congélation complète du lac d'Annecy, phénomène que l'on n'avait enregistré qu'en 1830 et, anciennement, en 1573. En revanche, l'hiver chaud de 1877 n'a pas eu moins de 23 jours neigeux.

Voici, à titre de curiosité, au sujet des hivers chauds de notre pays, une note copiée dans les archives de Saint-Sigismond-sur-Cluses ; elle se trouve en tête d'un vieux cadastre commencé en 1627 et terminé en 1702, offrant ainsi un caractère plus grand d'authenticité :

« En 1172, dit la note, l'hiver fut si doux que les arbres se couvraient de verdure en janvier et les oiseaux nichèrent en février.

« En 1289, les jeunes filles portèrent à Noël et le jour des Rois des couronnes de violettes, bleuets, œillets et marguerites.

« En 1421, on vit les arbres fleurir au mois d'avril ; il y eut des cerises et des raisins mûrs au mois de mai.

« L'année 1538 fut la même que 1289.

« L'année 1572, en janvier, on vit paraître des feuilles sur les arbres qui, en février, couvrirent les nids des oiseaux.

« En 1585, le même phénomène eut lieu et le blé fut en épis à Pâques.

« En 1607, hiver très doux.

« En 1622, janvier fut si chaud, même au nord de l'Allemagne, que tous les arbres furent en fleur au mois de février.

« En 1659, il n'y eut ni gelée, ni neige. »

Pour mettre à jour cette série, il faut y ajouter les années 1846, 1849, 1869 et 1877.

D'après les registres de nos observateurs, les températures de ces quatre derniers hivers ont été respectivement 4°45, 4°12, 3°70 et 4°34, tandis que la température normale de cette saison est seulement de 0°85.

Annecy, le 25 août 1886.

E. Tissot.

SUR
LES OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES
faites dans la Haute-Savoie.

M. V. Raulin, professeur honoraire de la Faculté des Sciences de Bordeaux, à Montfaucon d'Argonne, auquel nous devons un résumé des observations pluviométriques faites en Savoie, à Genève et au Grand-St-Bernard pour la

période de 1870 à 1880, inséré au Bulletin de 1880, a bien voulu, ce dont nous ne saurions trop le remercier, dresser un nouveau tableau comprenant la période quinquennale 1880-85 pour le département de la Haute-Savoie. Nous le donnons ci-après en rappelant que M. Raulin, qui étudie la météorologie dans la région du Sud-Est dont la forme trapézoïdale s'étend du lac de Genève et de Lyon, entre la cime des Alpes et le Rhône, jusqu'à la Méditerranée, depuis l'embouchure de ce fleuve jusqu'à Nice, divise les départe-

Résumé des observations pluviomètriques

Altitude.	STATIONS. (Les chiffres entre ( ) indiquent le nombre d'années d'observations)		Année.	Hiver	Printemps	Eté.	Automne	
met.								
	Bassin du lac Léman.							
1,162	Col des Gets	(5) 1881-85	1424.2	230.4	291.5	455.9	446.4	*a*
818	Le Biot	(3) 1883-85	1240.7	261.7	228.4	305.2	445.4	*b*
395	Saint-Gingolph. . . .	(3) 1883-85	856.3	150.4	148.1	242.5	315.3	*c*
380	Evian les-Bains . . .	(5) 1881-85	1069.4	176.5	223.4	292.2	377.3	*d*
428	Douvaine	(5) 1881-85	892.2	129.2	160.7	250.3	352.0	*e*
462	Saint-Julien.	(3) 1881-85	1080.5	173.6	227.4	280.4	399.1	*f*
	Bassin de l'Arve.							
1,044	Chamonix	(5) 1881-85	1186.6	197.1	219.1	357.3	413.1	*g*
1,184	Les Contamines . . .	(4) 1881-85	1053.2	144.3	174.0	387.2	347.7	*h*
1,113	Col de Megève . . .	(5) 1881-85	1374.2	275.9	284.2	353.9	461.2	*i*
555	Sallanches	(5) 1881-85	1087.6	215.4	192.2	299.1	380.9	*j*
629	Mélan (vallée du Giffre).	(5) 1881-85	1268.1	241.0	238.1	358.6	430.4	*k*
449	Bonneville	(3) 1883-85	978.1	162.1	123.5	273.1	357.4	*l*
435	Annemasse.	(5) 1881-85	821.8	123.1	163.4	214.9	320.4	*m*
	Vallée des Usses.							
793	Cruseilles	(5) 1881-85	1132.2	205.6	243.4	274.0	409.2	*n*
259	Seyssel	(3) 1883-85	936.2	218.5	160.6	185.5	351.6	*o*
	Bassin du Fier.							
1,650	Pic du Semnoz . . .	(5) 1881-85	1324.2	207.7	219.8	355.6	541.5	*p*
931	Col de Leschaux . . .	(5) 1881-85	1393.8	248.0	281.4	397.3	467.1	*q*
712	Seythenex	(5) 1881-85	1456.1	279.8	340.9	366.5	468.9	*r*
507	Col de Faverges . . .	(3) 1883-85	1077.9	224.3	219.2	292.6	341.8	*s*
625	Thônes	(5) 1881-85	1542.0	259.5	319.8	394.2	568.5	*t*
448	Annecy	(5) 1881-85	1311.4	243.9	260.3	341.3	465.9	*u*
334	Rumilly (v. du Chéran).	(5) 1881-85	1120.8	217.9	237.0	274.7	392.1	*v*

ments de cette partie de la France en deux groupes de la manière suivante :

Alpes du N.-E.	Provence du S-W et S.	Appendice insulaire.
Haute-Savoie.	Drôme.	
Savoie.	Vaucluse.	
Isère.	Bouches-du-Rhône.	Corse.
Hautes-Alpes.	Var.	
Basses-Alpes.	Alpes-Maritimes.	

faites dans la H^te^-Savoie, de 1881 à 1885.

	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septemb	Octobre.	Novemb	Décemb
a	43.5	57.1	87.0	75.7	128.8	126.0	200.5	129 4	147 1	168 6	130.7	129 8
b	61.0	113.5	49.2	52.3	126.9	96.9	121 0	87.3	174 9	181.4	89 1	87 2
c	6.7	75.0	43.3	13.1	91.7	71.7	93 4	77 4	123 3	142 7	49 3	68.7
d	43.5	61.3	52.4	66.6	104.4	99.6	110.3	82.3	169.1	120.1	88 1	71 5
e	34.1	38.9	36.9	48 8	75.0	84.8	90 7	74.8	161 6	106 8	83.6	56 2
f	42.6	48.3	64.0	65.9	97.5	100.2	101 0	69 2	174.6	130.5	94.0	82 7
g	58.6	45.4	48.6	65.3	103.0	106.8	129 2	121.4	162.4	141 2	109 5	93 1
h	29.1	18.0	28.7	70.7	74.6	106.9	144.0	136 3	178 5	86 9	82 3	97.2
i	63.3	79.0	71.1	87.5	125.6	108.4	132 2	113 3	173.8	145.5	141 9	133 6
j	44.8	59.2	46.6	51.1	94.5	85.1	117.8	96 2	142 2	123.3	115.4	111 2
k	56.3	71.9	52.0	70.6	115.5	110.3	147 5	100 8	171 2	146.0	113 2	113 8
l	26.3	79.3	29.2	52.5	101.8	98.7	120 2	56 2	173.6	115.8	68 0	56 5
m	23.2	41.3	27.9	60.6	74.9	62.9	72 2	79 8	153 6	96.3	70.5	58.6
n	43.2	64.6	44.6	88.4	110.4	91.1	91 7	91.2	163.1	129.3	116.8	97.8
o	42.1	82.8	40.0	50.0	90.6	63.2	69 0	53.3	136.7	133.2	81.7	93.6
p	65.2	53.4	37.8	62.2	118.8	153.4	159 0	43 2	223.1	191.4	127.0	93.1
q	52.2	77.0	57.0	80.8	143.6	166.6	125 4	105 3	186.5	157 0	123.6	118.8
r	60.3	89.8	89.2	95.8	155.9	118.8	127 6	120 1	179 4	200 1	89 4	129.5
s	35.6	89.1	49.1	53.3	116.8	91.4	126.7	74 5	141.8	108 8	124 6	99 6
t	45.8	58.6	81.2	82.5	156.1	128.7	137.2	128 3	229.4	158.4	180.7	155.1
u	53.0	76.0	54.9	81.9	123.5	116.3	120 4	104 6	196.3	159.5	110.1	114.9
v	38.0	64.5	56.1	78.2	102.7	95.1	95.7	83.9	148 0	134 8	109.3	111.4

Voici les conclusions auxquelles il s'arrête :

« Au point de vue de la *répart·tion trimestrielle de la pluie* entre les saisons météorologiques, pendant le lustre commencé avec l'année 1876, les moyennes des observations avaient donné le régime I (hiver le moins et été le plus pluvieux) et le régime VIII qui en diffère en ce que c'est le printemps qui est la saison la plus pluvieuse au lieu de l'été.

« Pendant le lustre commençant avec l'année 1881, le régime I ne se montre plus qu'en deux stations : col des Gets et les Contamines. Le régime II (série ascendante de l'hiver à l'automne) prédomine et se montre à 13 stations ; il diffère du Ier en ce que l'automne est plus pluvieux que l'été. Un troisième système V (printemps et été un peu secs, automne pluvieux) existe dans sept stations ; il diffère du régime II en ce que la saison la plus sèche est le printemps au lieu de l'hiver.

« Au point de vue de la *distribution de la pluie relativement à l'altitude,* les vingt-deux stations peuvent être réparties en quatre groupes :

5	stations	de 1640 à 1044m	avec	1424,2 à 1055m/m2
6	—	de 931 à 625m	avec	1542,0 à 1132m/m2
7	—	de 555 à 428m	avec	1311,4 à 821m/m8
4	—	de 395 à 259m	avec	1117,7 à 856m/m3

« Elles donnent les moyennes suivantes en altitudes et quantités :

5	stations	1231m	1277m/m4
6	—	750m	1338m/m8
7	—	469m	1040m/m4
4	—	342m	994m/m9

NOTES ET DOCUMENTS
SUR
L'ÉVÊCHÉ DE GENÈVE, DEPUIS 1535.

(*Suite.* Voir les livraisons de mai, de juin, d'août-septembre, d'octobre, de novembre et de décembre 1886.)

Dans l'été de 1690, Louis XIV fit envahir la Savoie par ses troupes. Après avoir pris de force Rumilly le 15

août [1], elles entrèrent à Annecy le 17, refoulant devant elles le marquis de Sales et ses milices. Ce fait a été raconté en quelques lignes par le dominicain frère Luc de Lucinge [2]; mais nous avons découvert une relation beaucoup plus étendue rédigée *pour future mémoire* et couchée sur le *Livre capitulaire* par Mre Jean-Baptiste Sondaz, chanoine du Saint-Sépulcre d'Annecy. Nous allons réaliser son désir en la transcrivant ici, deux cents ans après.

L'an mil six cent nonante et le 17e jour du mois d'aoust, l'armée du Roy de France Louis quatorze est arrivée dans la province de Genevois appres avoir conquit et reduit soub sa puissance la ville cap.tale de Savoye Chambéry, et celle de Rumilly et posé le dit jour le siege devant celle d'Annessy capitale du Genevois, estant venue camper au nombre de dix mille hommes bien armés tant cavallerie qu'infanterie dans les prés des hoirs des Srs Garin, savoir une partie de l'armée, l'autre partie dans le pré soit pleine que l'on va a la paroisse de Gevry, l'autre dans la pleine de Bonivard et Chevenne, l'autre dans la Prairie et la dernière dans la place de Treson a l'heure de midy sous le commandement de Mrs les Généraux le Marquis de Saint Rhue et Vins 3 qui envoyèrent un trompette sur la monté de la Perriere qui après avoir sonné par trois diverses fois pour inthimer la guerre et leurs intentions, l'on destacha un tambour de la ville dès le corps de garde de la Perrière pour aller parler le dit trompette qui demanda vouloir parler à Mrs les Sindiques de la Ville qui d'abord s'en allerent faire la reverence aux dits generaux et firent composition se rendant avec la ville a l'obéissance du Roy. La dite ville n'ayant qu'environ deux cents bourgeois que habitans soubs les armes et estant privés de tous secours. Ensuitte de quoy les dits généraux entrerent et prirent posession de la ville ayant osté les armes jusqu'aux plus petites à tous les bourgeois et habitants et firent un edict que tous ceux qui en auroient dans leur maison dans la ville et dehors eussent à les porter promptement dans l'hostel de ville à peine de la vie, ce qui fut exécuté incontinent. Les corps de garde

1 F. Mugnier, *Une Année de la vie municipale de Rumilly*, p. 16.
2 L. Pillet, *Notes pour la guerre de Savoie*, de Luc de Lucinge, p. 7 et 8.
3 Le marquis de Saint-Ruth et le marquis de Vins.

furent occupés par les soldats françois, soit hybernois *(irlandais)* qui firent beaucoup de larcins car sous prétexte de fouiller ceux qui passoient par les portes pour scavoir s'ils n'avoient point d'armes ny poudre ils ostoient l'argent qu'ils avoient dans leurs poches et les menacoient de coups de bayonnettes, ce qui est arrivé à un pauvre paysan qui avoit vendu des bœufs qui fut pillé sans aucun remede.

La ville fut garantie du pilliage et ne fut point endommagée, mais la campagne souffrit beaucoup par les soldats qui ravagerent presque tout, emporterent le bled qui estoit avec la paille, le battirent dans le camp, desroberent tout le foing des villages d'alentour à six lieues à la ronde, entrerent dans les eglises, rompirent les portes, emporterent nappes, aubes, amicts et autres ornements et saccagerent tout ce qu'ils virent devant leurs yeux. Et mesme les vaisseaux sacrés ce que ie secretaire soussigné ay veu dans l'église de Seynoud distante de la ville d'environ trois quarts de lieue, qui appartient à M^rs^ de la collégiale de Nostre Dame d'Annessy, le tabernacle brisé, la pixide qui n'est que d'estain emportée et le tres S^t^ Sacrement jetté sur l'autel, parmy les pièces de bois du débris du dit tabernacle la grande ostie qui estoit dans le soleil *(ostensoir)* dont on s'estoit servy pour donner la bénédiction sans que lon ayt sceu [ce] quelle estoit devenue, ayant laissé le soleil qui n'estoit que de cuivre ou ils rompirent et prirent la croix qui estoit doree. Les presbiteres tout bouleverses meubles et ustensiles emportés jusques aux mouches à miel. Voila ce qui est arrivé des deux jours du camp [1].

Des que le camp s'est retiré le bourgeois a logé beaucoup de soldats jusqu'à douze dans une maison, de cavaliers destinés pour la garnison avec les chevaux. Le *Te Deum* se chanta en musique le jour de S^t^ Louis, vingt cinquiesme du mois d'aoust a huit heures du soir ou tous les chappittres assisterent dans la cathedrale qui réside à S^t^ Dominique.

Il est passé pendant trois semaines presque tous les jours des soldats qu'il a fallu loger. Nostre eglise par le commandement des Generaux a esté choisie pour faire un hospital pour loger les soldats malades qui sont au nombre de deux cents. Et quoyque nous ayons fait nostre possible et usé de toutes les précautions pour empécher le dessein nous n'avons peu aucunement y réussir : Les dits malades y sont entrés

1 De véritables atrocités furent commises en Piémont. V^r^ Carutti, *Storia di Vittorio Amedeo II*, p. 134.

le quinse septembre au nombre de cinquante. L'office et la messe se sont celebrés dans le chœur et a cause de l'infection que les S^rs^ chanoines sentoient dans le chœur, le bruit des malades et autres incommodités l'on a delibéré de le faire dans la sacristie à basse voix. Et la messe capitulaire s'est aussy celebré au grand autel a basse voix.

Signé : J. B. Sondaz, *secrétaire,* — pour future mémoire [1].

Les Français s'établirent en Savoie pendant que les hostilités continuaient en Piémont.

En juillet 1691, l'évêque de Genève adressa à chaque ordre religieux un modèle de procuration à donner au supérieur de la maison pour aller prêter serment de fidélité à Louis XIV entre les mains de M. de la Hoguette, commandant général en Savoie. D. Luc de Lucinge, dans sa chronique, se félicite de ce que, D. Perrin lui ayant succédé comme prieur d'Annecy, il se trouve lui-même *délivré de cet employ de prestation de serment* [2]. Il ne déguise pas ses sentiments de fidélité au duc de Savoie et rappelle que le *marquis de Sales a véritablement fait tout ce qu'un grand cœur et un homme de sa naissance pouvait faire.*

Le chef de la famille de Sales avait rejoint en Piémont le duc Victor-Amédée II. En 1693, il cherchait à lever un régiment en Savoie, et très vraisemblablement il s'y faisait aider par

1 Archives du Sénat, carton de l'évêché de Genève-Saint-Sépulcre. Jacques de Regard, chanoine de St-Pierre de Genève, était alors prieur commendataire du St-Sépulcre d'Annecy et Bérard Fillard, vice-prieur. Jacques de Regard avait remplacé comme prieur Pierre-François de Novéry. Lorsque le pape nomma l'abbé de Sales prévôt du chapitre, il donna son canonicat, devenu vacant par cette promotion, au même Jacques de Regard La bulle, en date du 5 des ides de juillet 1686, déclare qu'il est docteur en droit civil et canon depuis plus de 20 ans auprès de la curie romaine et qu'il a été plusieurs fois recteur de l'église de St Louis des Français à Rome. (Arch. du Sénat, reg. 49, f° 192.) Il faut se souvenir que sous le nom de Français on comprenait aussi les Savoyards et les Lorrains.

2 Pillet, *Notes pour la guerre de Savoie,* p 12 et 13.

son frère, Charles-François de Sales, le prévôt du chapitre [1]. L'autorité française eut vent d'une conspiration quelconque ; la marquise de Sales fut exilée et un ordre d'arrestation fut lancé contre Charles-François de Sales. Deux escouades de soldats furent envoyées de Chambéry et d'Annecy pour le surprendre à Songy [2] où il était allé acheter du vin. Averti à temps, il put s'enfuir et se réfugier dans le canton de Genève. Nous avons une poignée de minutes de lettres et de réponses échangées par le prévôt à cette occasion, en novembre et en décembre 1693. La correspondance dépeint mieux les personnes et les choses que toute description, et nous allons, suivant notre habitude, en donner quelques extraits.

Nous trouvons d'abord une lettre de l'abbé de Ridde au prévôt (15 novembre 1693) ; il lui donne les détails des deux perquisitions infructueuses :

Après la première visite, il arriva un nouveau détachement du château commandé par Mr de la Grange ; ils arrivèrent à 10 heures du soir à S.; ils investirent la maison et l'officier ayant salué la Dame, demanda à vous parler d'une affaire d'importance. On luy dit que vous n'y étiez pas, ils fouillèrent tout, granges, jardins, arbres creuses, la demoiselle et son oncle leurs aidèrent..... L'officier fit voir l'ordre de vous arrêter signé par le Roy..... Je crois que vous feriez bien d'aller à Rome, c'est le sentiment du p., l'on pourra vous faire de l'argent au plustôt..... Pour votre cheval ie ne le crois pas en etat d'être vendu... i en feray bien avoir soin cet hiver et au printemps on en tirera plus d'argent..... ie ne laisseray pas de dire que ie l'ay acheté. *P. S.* Ie vous prie de bruler touttes mes lettres et de prendre des précautions justes quand vous m'écriré, car tous ceux qui sont attachés à votre famille sont menacés, i'en ay été adverti audjourd'huy.

M. de Sales fait part de sa triste aventure à Mgr Jean

1 Nommé par bulles d'Innocent XI du 6 des ides de juillet 1686 (10 juillet).

2 Château et village à 7 kil. sud-est de Rumilly et à 16 sud-ouest d'Annecy.

d'Aranthon et au chapitre. Il écrit aussi à M. de Thoy, qui commandait en Savoie pour le roi.

A l'évêque il dit :

Monseigneur, comme je ne pourrois pas sans la dernière ingratitude oublier toutes les bontés que V. G. a bien voulu marquer à ma famille dans les malheurs qui nous accablent je ne peus sans manquer à mon devoir tarder davantage à vous faire part..... J'ay appris à Geneve que mes ennemis et ceux de ma famille n'étant pas pleinement satisfaits d'avoir fait sortir des etats le M. et la M. de Sales ont tant fait qu'il faut que j'en sorte encore, puisque jeudy passé douzième de ce mois on fit un détachement de deux officiers avec un sergent et vaint soldats pour m'aller saisir à Songy ou l'on savoit que j'étois allé faire emplaite de quelque vin..... Sitôt que j'auroi reçu réponse de Mr le Marquis de Thouy, de V. G. et de nos Mrs *(les chanoines)* je prendrai une route convenable à mon caractère et à mon nom.....

Le chapitre, dans une lettre datée d'Annecy, 20 novembre, répondit prudemment :

Nous avons appris avec un déplaisir très sensible la disgrace dont vous nous avez donné part ; nous voudrions que notre pouvoir fut aussi grand que nôtre zele pour vos intérêts..... Nous avons écrit à Mr le Marquis de Thouy et nous lui aurions député, si nous n'avions appréhendé que l'on n'eut pas agréé que nous fissions des éclats pour vouloir trop pénétrer dans les affaires du Gouvernement..... Et pour ce que vous demandez dans le dessein d'aller à Rome *ad limina apostolorum,* nous vous donnons du meilleur de notre cœur ce que l'on a accordé aux autres, conformément aux Statuts..... *Les chanoines de la Cathedrale de Genève,* Ant. Ducloz, Falcaz secrétaire.

Nous n'avons pas la réponse de l'évêque, mais il écrivit aussi à M de Thoy qui lui répondit par une fin de non recevoir :

A Chambéry le 18e 9bre 1693. Monseigneur. I'ay receu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de mescrire avec celles qui y estoient jointes auxquelles vous agréeres que celle-cy serve de réponse. Sans mescarter de mes debvoirs auprès du grand Maistre que j'ay l'honneur de servir jay toujours tachés de rendre mes services à la maison de Sales.

Et mesme à Monsieur le Prevot que je n'ay pas cru entrer dans les derniers sentimens de Monsieur son frere. Mais je ne crois pas pouvoir luy être utile dans ces dernières occasions. Je ne doubte pas, Monseigneur, que si vous avez la bonté d'escrire de vous mesme à la Cour dans le mesme esprit que vous m'avez escript que vous ne détruisiez les mauvaises impressions que ces ennemis qu'il ne doibt point chercher parmy les vivans (?) ont peu donner. Je crois mesme que vous ne sauriez trop tôt y travailler. *Signé :* Thoy de Pesieu [1].

Charles-François de Sales, qui devait traverser le Grand-Saint-Bernard et passer par la vallée d'Aoste pour se rendre à Rome, écrivit à l'évêque d'Aoste et demanda à la Visitation d'Annecy des lettres de recommandation pour les couvents de Modène et de Rome.

La supérieure d'Annecy lui répondit :

De nre mre d'Annecy ce 18 nov. 1693. † Vive Jesus, Monsieur, nous avons extremement ressenti les contretemps arrives à votre illustre famille et on ne peut rien ajouter au chagrin que nous avons de voir que vous y avés une si grosse part..... Nous espérons que Dieu fera bientot connaître votre innocence. Voilà une occasion toute propre a faire briller la vertu d'un digne neveu de St François de Sales. Nos chers monastères qui se trouveront sur votre route ne sont qu'en tres petit nombre. Voilà des lettres pour eux puisque vous voulés bien leur faire l'honneur de les voir... A. B. de L. de la V. S. M. D. S. B. [2]

Dans sa lettre à la supérieure du couvent de Modène, la Sœur de Lucinge s'exprime ainsi :

Je ne doute point que votre charité ne reçoive avec beaucoup de joie l'honneur que Mr de Sales prévôt de Geneve a dessein de faire à votre chère communauté de la voir en passant a Modène. Cet illustre chef de la cathédrale de cette ville est neveu de notre père St François de Sales ; il est superflu de vous prier ma très honorée sœur, de luy faire

1 La lettre est écrite par un secrétaire. En écrivant à M de Thoy, le prévôt de Sales se disait *son parent.*

2 Aymée-Bénigne de Lucinge, la sœur probablement de Luc ou Lucas de Lucinge, prieur des Dominicains d'Annecy.

toutes les honnetetes qu'il mérite..... Tachez si vous le pouvez d'avoir un entretien spirituel de lui et vous jugeres de la quel est le génie de cet illustre abbé. Il vous dira quel est le secret de son voiage et vous en gemirés quand vous en serés informée.

De son côté, l'évêque d'Aoste écrivait :

Mr, J'ay appris par une lettre de M. de Verau les dures manières des ennemis de nostre souverain contre vous..... Le voyage d'Italie, si S. A. R. l'agrée, ne peut que vous estre utile [1], votre mérite personnel, votre nom Monsieur, vous y feront distinguer..... Je vous attends au passage, vous ne seres pas selon vos mérites ni selon mon desir dans l'evesché mais vous y seres le maitre..... De la cité d'Aoste ce 25 9bre 1693. *Signé :* † Alexandre, evêque d'Aoste [2].

Le 20 novembre, M. de Sales reçut à Genève une lettre d'un gentilhomme voisin [3] :

Je ne scaurois vous exprimer la grandeur du déplaisir que j'eu mardy dernier de ce qu'étant allé a Geneve, je fus trois fois dans votre logis et j'eus le malheur de ne pas vous rencontrer. Je souhaiterois, Monsieur, d'avoir le bien de vous faire la révérence, de recevoir vos ordres..... 19 9bre 1693. C. l. d. M. La fleur dira mon nom plus clairement. *(P. S.)* Des ma lettre écrite, j'ai appris à Geneve qu'on étoit allé confisquer votre bien.

Il semble que le prévôt fit insérer sa mésaventure dans les gazettes, car nous lisons ceci dans une lettre de M. de Minutoli, de Genève, datée du 21 novembre :

L'article fut envoyé hier soir à Berne et paroitra dans la premiere ou 2de Gazette qui viendra et alors j'aurois soin de vous la faire tenir au lieu ou vous seres. Si vous arretés à Turin il y a la voye du courrier...

1 Le prévôt de Sales jouait, semble-t-il, un double jeu. Après avoir écrit le 14 novembre au marquis de Thoy : « Je vous supplie Mr d'agréer que je me retire a Rome ou j'offre si vous le souhaitez de me faire voir à M. l'Ambassadeur de France et de ne passer que par la route que vous me prescrirez », il demanda au duc de Savoie la même permission.

2 Alexandre-Lambert de Sorrié, évêque d'Aoste de 1691 à 1698. *(Chronol. pour les etudes hist. en Savoie.)*

3 On lit au dos de la lettre : « de M. de Magni ».

Je n'appris votre retraite que le mercredy..... je vous envoyois le Mercure historique de 7bre et le X Mercure diligent et une relation du combat de la Marsaille. Mon fils qui en etoit le porteur ut l'honneur de remettre le tout a Madame la Marquise qu'il trouva à votre logis. (Suivent d'autres nouvelles, siège de Coni, départ de S. M. B. pour l'Angleterre, mort d'apoplexie du vice-amiral Allemonde, envoi du XIIe Mercure diligent.)

La marquise de Sales qui, nous venons de le voir, était près de Genève, ne suivit pas son beau-frère en Italie, car le 27 elle lui écrit :

Ie suis tres fache mon cher frere que l'on ne met remis votre lettre que ier bien sur et jetet avec Me de Cholet ? qui a resté isy troy jour ce qui mat enpeche de fere vite tout ce que vous me marque plus taut ie suis tres en colere contre votre laquet que ie net point veu il ia plus de cattre jour il et ale a ce que l'on m a dit a votre ecurie et lese vos chevau a labandont ie ne set meme pas sy il sont isy ou nont..... ie ne set come les chose vont persone nose mecrire..... ie ne set comme tout cela ira mes ie tremble..... ie vous suis oblige des vacherins que vous me done mes come ie ne fet pas mon menage ie les vandray si ie les puis avoir avec les chapons et ie vous feray tenir tout largent qui me seray possible. lon mecry de Turin et de Chambery que vous prene le melieur party qui est dales a rome.

Le style et l'orthographe de la marquise de Sales ne valent pas, à beaucoup près, ceux de la Sœur de Lucinge.

Le 24, le marquis de Sales lui écrit de son côté :

Dieu soit beni mon cher frère voici un surcroit de tribulations ; il estoit bien juste que tu connusse mon mesme sort. S. A. R. m'a tesmoigné beaucoup de sensibilité 1 sur ton compte. Je lui ai dit le tempérament que tu prenois qu'il a fort approuvé et m'a assuré qu'il n'espargneroit rien pour te prouver ses agréements en cour de Rome qui dépendroient de luy 2 je t'assure qu'a ce prix la j'envisage ce coup

1 Remarquons déja sous la plume du marquis de Sales ce mot de *sensibilité* dont on abusera tant dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.

2 Le marquis de Sales était auprès du duc Victor-Amédée II réfugié à Turin après ses défaites de l'automne (4 octobre).

comme un coup de bonheur pour tous je ne crois pas qu'on te puisse refuser la jouissance de tes revenus dans ce pays la. Done moy regulierement de tes nouvelles et du succes de ta négotiation, fais toujours contre mauvaise fortune bon cœur et crois que je suis tout a toy. Je n'ay point reçu de tes lettres ce courrier ordinaire. Le pauvre Evesque de la Val d'Àoste ecrit mille choses obligeantes sur ton compte et nous offre tous ses services.

L'abbé de Ridde, qui habitait Songy, paraît-il, lui envoie des nouvelles :

J'ai su, dit-il, qu'on avoit saisi tous vos revenus, mais pour la maison, Dieu merci, on l'a trouvé très vuide. Vous ferez bien de résigner votre cure (le bénéfice-cure de Corsier) à quelqu'un sans pension. Après la guerre vous pourres toujours en prendre un autre et vous aurez tiré quelque chose pendant votre absence ; mais j'espère que vous n'aures pas besoin de votre cure et que j'entendrai bientot dire que vous êtes dans une haute dignité..... Je crois Monsieur que vous ne vous repentirez jamais d'avoir quelque egard pour M. Galatin [1] qui vous porte ma lettre, il vous fera un très bon parti et comme vous voudrez ; il est bien capable d'avoir une cure ; je ne crois pas que vous la voulussiez donner a M. Verguin, il est trop simple pour cela..... Nous avons souvent bu à votre santé à S. [Songy] avec Madame et M^lle^. Elles sont à la ville.

Le 12 décembre, le frère Martinet, barnabite, lui écrit de Turin, et au nom du marquis de Sales, que les affaires de la famille semblent s'arranger un peu en Savoie malgré la confiscation des revenus. Il lui confie sous le sceau du secret que

L'affaire du régiment que le marquis levait en Savoie est rompue par l'impossibilité qu'il voit à lever a present que la Savoye va être pleine de soldats ennemis et le passage de Valley bouché par le nouveau gouverneur qui y sera bientot qui est du parti français ; que cependant il n'en faut dire mot à cause des officiers avec lesquels il estoit engagé qu'il tachera de placer ailleurs dans un vieux corps dont S. A R. luy

1 Voir sur les Galatin, *Revue savoisienne,* 1885, p. 205, et le *Dictionn. des Genevois et des Vaudois celebres,* par Albert de Montet, — id. sur les *Minutoli.*

a promis le commandement. Comme le dit régiment n'est pas complet il y incorporera les levées qu'il fait faire et qu'il vous prie de faire continuer, surtout de bons hommes. C'est le régiment des Fusiliers dont Mgr l'evesque *(d'Aoste)* pourra vous informer.

Cependant, le peu d'argent que le prévôt de Sales avait emporté ou qu'on lui avait envoyé s'épuisait. Il dut demander un secours au duc de Savoie, et le fit en ces termes dans une lettre adressée le 28 décembre au marquis de St-Thomas :

M. Comme je viens d'apprendre que S. A. R. va faire un voyage que l'on croit qui sera meme long et que je crains de ne pouvoir pas avoir l'honneur de lui faire la révérence auparavent je prens la liberté de supplier de nouveau tres humblement V. E. de vouloir bien le ressouvenir de mon affaire avant son départ..... Je souhaiterois avoir apporté plus d'argent de mon pays mais elle agréera que je lui dise en confiance que pour peu que je reste encore icy tout l'argent que j'avois et dont j'ai même emprunté une partie va bientôt être consumé. Je conjure donc V. E..... d'être touchée de pitié sur mon sort malheureux qui me force à l'importuner comme je le fais, je m'en donne honte à moi-même..... J'espère qu'elle ne regardera point cecy comme un effet de la précipitation d'un jeune homme [1] qui manque sa fortune par son imprudence mais comme une nécessité indispensable qui ne me permettant pas d'avilir mon caractere par des debtes que je ne serois pas en état de payer me rendroit mépriſable aux yeux de tout le monde.

N'y a-t-il pas dans cette vente de vacherins et de chapons, dans cette humble demande de secours, comme un avant-goût de la vie étroite que cent ans plus tard l'émigration allait imposer à tant de personnes ?

L'évêque et le chapitre de Genève n'avaient pas à Annecy de cathédrale proprement dite. Ils empruntaient l'église des Cordeliers. Désirant mettre fin à cette situation

1 Les bulles de nomination de Charles-François de Sales du 6 des ides de juillet 1686 le disent âgé alors de 31 ans, il en avait donc 38 ou 39 a la fin de 1693. Comme ses oncles, il était aussi prieur de Burdignin. (Arch. du Sénat, reg. 49, f° 192.

précaire et n'ayant pas les ressources nécessaires pour faire bâtir une église, ils essayèrent de s'en procurer une en albergeant celle des Dominicains. Profitant d'un moment où il n'y avait à Annecy que cinq de ces religieux, dirigés alors par le père Péron dont, à la suite d'une demande de sécularisation, le duc venait d'ordonner l'expulsion de ses Etats, ils passèrent avec eux, le 21 mai 1689, un contrat qui fut bientôt attaqué vivement à Rome, à Turin et devant le Sénat par le général des Frères prêcheurs, fr. Antoine Cloche. Ce dignitaire avait obtenu, le 18 mars 1690, un bref du pape donnant deux mois au chapitre pour déduire ses droits devant la Sacrée-Congrégation, et il accusait l'évêque de l'avoir gardé six mois sans vouloir y répondre. Il affirmait que l'albergement de l'église était nul comme conclu subrepticement par le père Péron « obligé de vuider les Etats par ordre de S. A. R. » et signé aveuglément par cinq religieux seulement, alors que le couvent comptait encore neuf autres moines absents du monastère [1]. Besson (p. 123) attribue la résistance au fr. Luc de Lucinge ; il est possible qu'il l'ait provoquée, mais il est certain que le général de l'Ordre prit la direction de l'affaire.

Plus tard, le chapitre essaya d'arriver au même résultat au moyen de la *réforme* des Dominicains de Savoie. A ce moment encore ils se défendirent avec succès. Ils publièrent à cette occasion un écrit intitulé : FACTUM *pour les R. P. Savoysiens de l'ordre des Frères Prescheurs* [2], dans lequel nous lisons :

1 Ces neuf Dominicains étaient les freres Claude de Lucinge, envoyé pour confesser à Stanai (ou Stavai ?) ; Luc de Lucinge, qui était allé voir son frère a Stavai ; Neyret et Gotta, aux études a Paris ; de la Cerise, étudiant en Espagne, Vincent, assigné a Chambéry, et Mugnier, envoyé à Rome pour les affaires du couvent. (Arch. du Sénat, reg. 50.)

2 Plaquette in-12 de 21 pages s. n. d'auteur ni d'impr., à la Bibliothèque publique de Chambéry.

Nous respondons à ce que vous dites que tous parmi nous ne sont pas prédicateurs, que tous ne sont pas professeurs en théologie, que ceux qui ne prechent pas, que ceux qui n'enseignent pas, confessent assidument et surtout des foules de pauvres personnes et rebutées des *confessionnaux musqués,* passent les jours et les nuits auprès des pauvres agonisants selon les coutumes du pays (p. 18). Nous espérons que nos prudens Pères et Magistrats arresteront encore la fougue de ces coups, consentiront que les dernieres austérités de nos Loix, règlent la vie du religieux à venir, mais que ceux qui à la bonne foy n'entrèrent dans l'ordre qu'en vue d'une juste et modeste mitigation y achèveront aussi doucement leurs jours en relevant pourtant tout ce dont ils pourroient estre décheus, mais n'adioutant rien à ce à quoi ils furent exercés à leurs noviciats et promirent aussi à la bonne foy à leurs professions (p. 21).

En 1694, Jean d'Aranthon se sentait près de sa fin ; dès 1685, il avait fait son testament, dans lequel il institua pour héritiers les pauvres clercs élevés dans son séminaire. A l'occasion pourtant il prenait quelques dispositions particulières. C'est ainsi que, le 4 mai 1694, par devant le notaire Morens, à Annecy, il donna, à titre de fondation perpétuelle, à la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine contiguë à l'église paroissiale d'Alex, son pays natal, soit au curé R^d^ J. Chappet, une créance de 3,916 florins 6 sols qu'il avait sur la succession de son neveu, François d'Aranthon des Clets. On explique dans l'acte qu'il lui avait prêté cette somme le 31 août 1681 « pour être appliquée au paiement d'une partie de la finance de son fils Denis d'Aranthon, pour regard de la charge de sénateur au Sénat de Savoie et de président au Conseil de Genevois [1]. »

En 1695, l'évêque voulut recommencer ses visites pastorales [2]. Il partit d'Annecy le 10 juin, mais ses forces trahi-

1 Denis d'Aranthon fut nommé président du Conseil de Genevois par patentes du 14 juin 1681 (Arch., reg. 48, f° 94) ; puis chevalier du Sénat le 15 juin 1687.

2 Jean d'Aranthon, ses prédécesseurs et ses successeurs profitèrent de

rent son zèle ; il mourut à Abondance le 1er juillet. Ses funérailles eurent lieu à Annecy le 7 juillet ; elles furent présidées par Mre Humbert Magdelain, de Gex-Vallon, *officiant comme chantre et chef du chapitre par l'absence de M. le prévôt de Sales*. On y remarquait M. de Ham, gouverneur d'Annecy ; M. des Lances, abbé de Talloires ; Denis d'Aranthon, baron des Clets, chevalier du Sénat ; M. Baytaz de Coucy, président du Présidial, etc. [1].

Voici la description de la sépulture que l'on trouve aux archives municipales d'Annecy :

BRIEVE DESCRIPTION DES OBSEQUES DE MONSEIGNEUR JEAN D'ARENTHON D'ALEX EVESQUE DE GENÈVE, FAITES LE SEPTIESME JULLIET 1593 [2].

Mondt Seigneur, toujours appliqué à ce qui regardoit son ministère, avoit commencé la quattriesme visitte de son diocese, et etant en Abondance il y tomba malade et y mourut d'une pluresie le lundy quattriesme julliet, le mecredy suivant il arriva icy et fut reposé dans l'esglise des Reverendes Religieuses Bernardines, dans laquelle il resta jusques au lendemain vers les deux heures après-midy, que Messieurs de la Cathedrale lallerent prendre avec tous les corps Ecclesiastiques tant seculiers que reguliers, qui marcherent ensuitte au devant de la biere couverte dun daix de drap noir, laquelle etoit portée par des Clercs du Seminaire, et les bouts du drap tenus par quattre chanoines de la Cathedrale, après suivoit Monsr le Baron dAley, et quelques seigneurs ses parents, ensuitte marchoient les Nobles Scindics en robbes portants leurs bastons, precedés par les Valets de Ville et par les Secrétaire et Tresorier de Ville, en apres suivoient Messieurs du Conseil Presidial en corps precedés par les bas officiers avec les masses, et apres eux Messieurs du Conseil de Ville. Toute cette Pompe marche de cette sorte jusques a Saint Pierre suivie de tout le peuple,

ces visites pour provoquer les personnes riches à faire des fondations ne faveur d'œuvres pies : messes, prédications du carême, hôpitaux, écoles. Nous avons trouvé d'assez nombreux exemples de fondations faites ainsi devant eux.

1 Manuscrit du P. Luc de Lucinge appartenant à M. E. Levet.

2 Registre des délibérations consulaires d'Annecy, tome 49e, f° 351.

l'on entendait que pleurs et hurlements generalement de tout le monde, et il ne s'est peut-etre jamais veue mort qui aye eté si regrettée et avec justice, puisque c'étoit un des grands Prelats de ce siecle, un père commun de tout son peuple et uniquement des pauvres auxquels il na jamais manqué. Tous les Corps et generalement toutes les Communautés ont fait ensuitte un service particulier pour luy.

Signé : FAVRE.

L'épiscopat de Jean d'Aranthon avait été trop long et trop important pour que le Sénat de Savoie ne procédât pas, suivant l'habitude, à la main-mise de l'autorité civile sur le temporel. Abondance étant la commune de Savoie la plus éloignée de Chambéry, le Sénat ne put pas connaître bien rapidement le décès du prélat. Cependant des commissaires, aux personnes du second président Antoine Gaud et du procureur général Joseph Deville, furent désignés, le 7 juillet, par le premier président de Tencin [1]. Ils arrivèrent à Annecy le lendemain et s'abouchèrent avec les exécuteurs testamentaires, les chanoines Ducloz, Falcaz, Gay, Salteur de la Sale et Jean-Baptiste d'Epagny, qui leur donnèrent connaissance du testament de l'évêque [2]. Les dignitaires nommés par le chapitre *sede vacante* sont acceptés, et ils prêtent serment entre les mains du président Gaud *d'être fidèles au souverain, de ne rien faire contre le bien public et d'observer dans l'exercice de leur charge* LES

1 Antoine Guérin de Tencin avait été nommé premier président par patentes de Louis XIV du 6 janvier 1692.

2 Une copie de ce testament est jointe au procès-verbal. Elle est conforme à celle qui a été publiée dans la *Vie de Jean d'Aranthon ;* nous avons toutefois constaté dans celle-ci une lacune *volontaire*. Après avoir déclaré que le marquis de Sales lui a rendu compte de 1,400 florins que Charles-Auguste de Sales avait retiré des affranchissements des taillables de Viuz, dont il a employé 1,000 à la chapelle de Pesey, le testateur ajoute : « Les autres 400 sont en partie demeurés dans la maison de Mr le marquis de Sales quoi qu'il soit dit par le traité qu'il a acquitté toute la somme, comme il se verra par mes mémoires. » Le Masson a supprimé toute cette dernière partie.

RÈGLEMENTS DU PAYS. Ces dignitaires étaient les chanoines de St-Pierre Joseph Falcaz, docteur de Sorbonne, et François Deville, docteur de Sorbonne, prieur et seigneur de Bellevaux, théologal, *vicaires généraux ;* Jean-François Gay, *procureur fiscal épiscopal,* enfin Pompée Salteur de la Salle, *vicaire général et official.*

Après diverses discussions, les commissaires procèdent à l'inventaire des objets mobiliers les plus précieux, de la bibliothèque et des titres. Ils afferment au Sr Morens le greffe de l'évêché pour 1,100 florins par an et au Sr Auguste Presset les revenus de Thyez et de la *rente de Monthoux de la Chastelenie* pour 9,000 florins.

Le supérieur de la Mission d'Annecy, directeur du séminaire, se présente pour réclamer la délivrance de ce qui a été donné aux pauvres clercs.

On trouve dans un prie-dieu une bourse contenant 100 louis d'or de 12 livres 10 sols pièce ; dans une cassette que l'évêque avait remise à MM. Falcaz et Ducloz en partant d'Annecy le mois précédent, trois bourses renfermant l'une, 300 louis d'or de 12 livres 10 sols, une autre, 200 louis d'or vieux et la troisième 16 louis d'or vieux et 84 pistoles d'Espagne.

Le tout est remis aux exécuteurs testamentaires. Les sénateurs rencontrent une *liasse de diverses lettres françoises et latines escriptes au Pape et à d'autres personnes touchant l'estat de l'eglise de Genève.* Ils placent ces papiers dans une cassette que le président Gaud scelle de son sceau [1]. C'est probablement de cette cassette que proviennent les lettres du marquis de St-Thomas que nous avons publiées ici l'an dernier [2].

1 Ce magistrat avait des armes parlantes : *un coq,* indiquant que son nom de Gaud n'était autre que le mot latin *gallus.*

2 *Revue savoisienne,* 1885, p. 207 et suiv.

Ce fait, dit le procès-verbal, comparoit par devant nous Rd Mre de Ternier qui nous a représenté que la maison ou habitoit le feu Revme Evesque en la ville d'Annessy luy appartenoit et de laquelle il lui payoit le loyer, et que presentement il la vouloit habiter, mais que les meubles et papiers tant du dit feu seigneur que de l'evesché estant dedans, il nous plut ordonner que le tout fut remis à qui il appartiendroit pour qu'il puisse avoir sa maison libre [1].

La location devant finir à la Toussaint suivante, Rd de Ternier consentit à ce que tout fut laissé dans sa maison jusqu'à cette époque.

L'inventaire des ornements léguës au chapitre de Saint-Pierre pour l'usage des évêques futurs comprit les objets suivants :

1° Une chape de petit satin à fleurs couverte de galon à soie avec son étole ;
2° Cinq mitres ; trois en broderie, une brocal lisse, et l'autre blanche, lisse aussi ;
3° Deux tunissels rouges et deux violettes ;
4° Deux gremiaux couleurs variées ;
5° Trois paires de gants, rouge, violet et blanc ;
6° Quatre paires de souliers pontificaux, dont deux paires rouges, une violette et une blanche ;
7° Trois paires de bas, rouge, violet et blanc ;
8° Deux dais pontificaux, un grand et un petit ;
9° Deux clochettes d'argent, deux ampoules d'argent pour les saintes huiles et un bougeoir d'argent ;
10° Une croix d'argent chargée des armes du dit seigneur évêque, et une autre de bois morné *(sic)* de cuivre doré ;
11° La belle aube dont il se servait pour officier ;
12° Une écharpe blanche moitié usée ;
13° Trois carreaux, deux de damas rouge et un drap violet usé.

Tous ces objets furent remis au chanoine de Lambert de Chuet, grand-ouvrier du chapitre, qui déclara en prendre charge.

Le P. Le Masson (p. 111) raconte que, lors du premier voyage à Paris de Jean d'Aranthon, il reçut de Louis XIV

1 Voir à ce sujet la note 3, p. 278 des *Souvenirs hist. d'Annecy.*

une somme de 3,000 francs et qu'il employa cette somme à l'achat de livres. Joints à ceux qu'il avait déjà, ils formèrent la Bibliothèque du séminaire. Avant de permettre l'enlèvement de ces livres, les magistrats en firent dresser un inventaire complet. Il comprend 610 ouvrages en 958 volumes. Quelques ouvrages sont à double. Les principaux sont : *Bibliotheca Patrum,* 15 volumes in-folio ; *Consilia,* 10 v.; *Baronius,* 16 v.; *Bérulle ;* les *Œuvres de saint François de Sales,* etc. Les ouvrages appelés *défendus* sont au nombre de 60, savoir : *Luciani opera, De suprema romanæ ecclesiæ amplitudine, Défense de la doctrine de Calvin, Institutions de Calvin, Erasmus in Biblia sacra, Nouveau Testament de Genève, Orationis mentalis analysis, Théologie naturelle, Réponse à l'insolente apologie des religieuses, Le grand Cyrus, L'Astrée, Le Miroir de la Piété chrétienne, Lettres curieuses de la Religion, Paraphrase du Cantique des cantiques* par M^me^ Guyon, *Le Chrétien intérieur, Les Provinciales, Vie de Madame Olympe, Le Bien public pour le fait de la Justice* [1].

En voyant ranger ce dernier ouvrage au nombre des livres défendus, il semble qu'après cinquante ans le Sénat n'avait pas encore pardonné à René Favre de la Valbonne ses courageuses remontrances et ses généreux appels à une meilleure administration de la justice.

La vacance du siège de Genève-Annecy dura environ deux ans.

(*A suivre.*) F. MUGNIER.

1 Archives du Sénat, carton de l'évêché de Genève.

2 Nous avons, au cours de ces études, signalé quelques erreurs échappées à M. le chanoine Mercier dans ses *Souvenirs historiques d'Annecy.* Nous n'en rendons pas moins un juste hommage à cet écrivain savant et consciencieux et nous recommandons ses travaux à tous ceux qui s'occupent de l'histoire d'Annecy et de l'ancien *Genevois.* C'est une mine féconde de renseignements et de judicieuses observations.

CHANSONS DE JOSEPH BÉARD

Signalement de Curosset.

Dàipoés l' têps quë Rmëlyi s' quêsive,
Qu'ést' ou qu' ést vgnu p' la fair' bablyir ?
Dàipoés l' têps q' sa çhanfon drom'sivë,
Qu'ést' ou qu'ést vgnu p' la révëillir ?
T-ou qu'ést donc rla bortésë,
Rl' éspécë d'avorton,
Qu'él faut qu'on vos çhantésë
Dë rna drôla façon ?
Refrain : Est' ityë rli curossët,
Rla figur' à cofa tornura ;
Est' ityë rli curossët,
Rli groê fait cmë v's ê varriz plyës.

— Depuis le temps que Rumillly se taisait, qu'est-ce qui est venu pour a faire babiller ? Depuis le temps que sa chanson dormait, qu'est-ce qui est venu pour la réveiller ? Qu'est-ce que *c'*est donc *que* cette vilaine bête, cette espèce d'avorton, qu'il faut qu'on vous chante d'une jolie façon ? — *Il* est ici ce porte-balle, cette figure à sale tournure, *il* est ici ce porte-balle, ce groin fait comme vous *n'*en verrez plus.

T-ou qu'ést rla vrai figura d' sinjho,
Rli groê fêdu jusqu' és' orlyës,
Rli laido quë dzos son beau linjho
Vodrèt povàir caçhir c' qu'al' ëst ?
T-ou qu'ést rla taillë s' lésta,
Rli teint vérd dë crapiaud,
Rlés jhambës, mançhës d' vésta,
Rlôs pids q' sêbl'yont d' batiaux ?— *Ref.*

— Qu'est-ce que *c'est que* cette vraie figure de singe, ce groin fendu jusqu'aux oreilles, ce vilain qui sous son beau linge voudrait pouvoir cacher ce qu'il est ? Qu'est-ce que *c'est que* cette taille si leste, ce teint vert de crapaud, ces jambes, manches de veste, ces pieds qui ressemblent à des bateaux ?

Dàis qu'al' ést vgnu avoéc la bâlla,
Quë nos l'ins doutâ dë dsus l' cul,
Parsqu'él s''t on pu rfait la pantala,
Coui 't-ou qu'él crâit l' promir monchu ?
Avoéc rlôs sous d'aiguillë
Qu'al' a gâgnà dàipoés,
Coui 't-ou qu'ést fiér, q' s'arguilyë,
Tot cmë l' piu sur l' rogné ? — *Refr.*

— Depuis qu'il est venu avec la hotte que nous lui avons ôtée de sur le dos, *et* parce qu'il s'est un peu refait les pans de son habit, qui est-ce qu'il croit *être* le premier monsieur ? Avec ces sous d'aiguille qu'il a gagnés depuis, qui e st-ce qui est fier et lève la tête, tout comme le pou sur une croûte de teigne.

Dàis qu'al' a posâ lés culottés
Qu'al' avàit dsus quand al' 't arvâ,
Coui 't-ou q' fât prêdrë lés capotés
A sa féna quë n' lés vut pâs ?
Coui 't-ou quë dyës rna fàirë
A volu s' disputâr,
Qu'a rchu sur sa machoêrë
Onna fiéra potâ ? — *Refrain.*

— Depuis qu'il a posé la culotte qu'il avait dessus quand il est venu, qui est-ce qui fait prendre (*porter*) les chapeaux à sa femme qui ne les veut pas ? Qui est-ce qui dans une fonte a voulu se quereller, *et* qui a reçu sur sa mâchoire un fier soufflet ?

T-ou qu'ést rli viëux cofo qu' achëté
A Carlinë tot plyê d' bijoux

P' fairë consêtir çta Carlinë
A d' chusës qu'on n' dit pâs tot grous ?
Apoés coui 't-ou qu'êrajhë,
Et q' chiz lui fât l' malin,
Parsquë sa fén' ést sajhë,
Utant quë s'n homm' ést çhin ? — *Refr.*

— Qui est ce vieillard sale qui achète à Caroline tout plein (*quantité*) de bijoux pour la faire consentir à des choses qu'on ne dit pas tout haut ? Et puis qui est-ce qui rage et qui chez lui fait le malin (*le diable à quatre*) de ce que sa femme est sage, autant que son mari est chien ?

Coui 't-ou quë rli q' lés' âtrës fënës,
On jhor, devrôt n's allâr çharçhir,
Apoés avoéc onna pognà d'épënës
L' foèttâr dvant tôs p' lo corrigir ?
U bin për finir d' rirë,
Apoés p' lo faire pëur,
Coui 't-ou qu'él faut conduirë
A quâquë çhâtriëur ? — *Refrain.*

— Qui est-ce que celui que les autres femmes, un jour, devraient nous aller chercher, et puis, avec une poignée d'épines, le fouetter devant tous pour le corriger ? Ou bien pour finir de rire et pour lui faire peur, qui est-ce qu'il faut conduire à quelque châteun ?

Çhiz coui 't-ou quë rlés jhês abond'ont
P' açhtâr tot' seurtës d' quincaill'rie ?
Coui 't-ou qu'êgueusë miéux son mondo,
Et dit qu'él baille à bon marçhir ?
P' l'épinglye u bin p' l'aiguillë
Qu'éls vos baront pëdsus,
Brâv' jhês, coui 't-ou q' vos pillë
Q' vos n'u vëyiz q' du bliu ? — *Refrain.*

— Chez qui est-ce que ces gens abondent pour acheter toutes sortes de quincaille ? Qui est-ce qui engueuse davantage son monde, et dit qu'il donne *(vend)* à bon marché ? Pour l'épingle ou bien pour l'aiguille qu'ils vous donneront par dessus, braves gens, qui est-ce qui vous pille, *sans* que vous n'y voyez que du bleu *(sans que vous vous en aperceviez)* ?

Coui 't-ou qu'ést vgnu dė Fénëstrëlla
P' fairë çhiz nos rli ptir d' volėur,
Quë n' vaut pâs mêmo la ficėlla
Du darrir q' fut pêdu çhiz lėux ?
Avant de s' fairė pêdrë
Pėr rli q' lés tuè tot d' bon,
Coui 't-ou qu'ést q' nos faut pêdrë
U rfrain dė ntra çhanfon ? — *Refrain.*

— Qui est-ce qui est venu de Fénestrelle pour faire chez nous ce métier de voleur, *et* qui ne vaut pas même la ficelle du dernier qui fut pendu chez eux *(à Fenestrelle)* ? Avant de se faire pendre par celui qui les tue tout de bon, qui est-ce que c'est qu'*il* nous faut pendre au *(apres le)* refrain de notre chanson ?

Enfin coui 't-ou qu'a viu son pârë
Assommâ cm'on' assomme on çhin,
Sês daignir, ni lui, ni son frârė,
Faire on pas p' trovâr l'assassin ?
Mais së Diu ést bon pérë,
Et së l' provêrbe ést vrai,
Coui 't-ou qu'ést quė dâit fairë
La fin q' son pâre a fait ? — *Refrain.*

— Enfin qui est-ce qui a vu son père assommé, comme on assomme un chien, sans daigner, ni lui, ni son frère, faire un pas pour trouver l'assassin ? Mais si Dieu est bon père, et si le proverbe est vrai, qui est-ce que *c'*est qui doit faire la fin que son père a faite ?

A. Constantin.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

11e Année.

BULLETIN N° 11. — NOVEMBRE 1886.

Pressions barométriques moyennes : 723,33 à Annecy, 681,87 à Leschaux, 707,58 à Mélan. Maxima le 28 a Annecy et a Mélan, le 2 à Leschaux. Minima le 10 aux trois stations. Excursion du mercure : 24,1 à Annecy, 21,7 à Leschaux et 22,35 à Mélan. Le 10, le baromètre est à 707,6 à Annecy et 693,01 à Melan.

Température. — S'abaisse avec les neiges de la 2e quinzaine. Moyenne à Annecy du maxima 9°24, du minima 1°73, à 9 h. du matin 3°81. Moyenne générale : à Douvaine 6°06, à Chamonix 2°56, à Mélan 4°57, à Bonneville 4°08, à Leschaux 1°3. A Chamonix, le thermomètre est à —9°5 le 28.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 10°98, de l'eau de puits 12°52, de rivière 5°82, du sol à Annecy à 0^m,30 de profondeur 8°84.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de novembre : le		8	15	22	29	...
Thermomètre...	maxima.	10°5	5°3	7°4	9°7	.....
	minima.	1°8	—2°	—3°8	—7°9	.....
Baromètre à 0°.....		618,1	621,8	625,9	628.2	.....

A cette station, la température reste entre 5° et 10° pendant la première dizaine, pour rester vers 0° la deuxième et arrive à —7°9 le 25. Le baromètre donne pour maximum 633,5 le 28 et pour minimum 608,8 le 10.

Pluie et neige. — Période de pluie du 2 au 18, très forte les 7-8, où il tombe ces deux jours $97^m/^m7$ d'eau. Neige sur les montagnes à partir de ces mêmes jours, le 30 il en tombe dans la plaine, ou elle ne séjourne pas. Gelées blanches à plusieurs stations. Maximum d'eau $219^m/^m$ en 8 jours à Saint-Julien. Minimum $67^m/^m8$ en 9 jours à Chamonix. Il tombe 0^m,22 de neige aux Gets, 0^m,29 à Chamonix et aux Contamines, 0^m,03 à Sallanches et Cruseilles, 0^m,06 à Melan.

Au Semnoz, $119^m/^m9$ d'eau, le 8 neige, elle a une hauteur de 0^m,26 à midi, le 15 et le 22 il y en a encore 0^m,35. Le 22 givre.

Les pluies des 7 et 8 font déborder les ruisseaux et torrents des environs de Bonneville. Le 5 le pied du pluviomètre de cette station est dans l'eau, et l'observation ne peut se faire que le 9. L'Arve a son maximum à Sallanches le 8 à midi à la cote 1^m,36 et à Bonneville à la cote 1 mètre.

Observations diverses. — A Clermont (canton de Seyssel) un poirier (Rousselet) fleurit de nouveau et les poires à l'arrivée du froid ont la grosseur d'un gros pois.

Le Secrétaire-Adjoint de la Commission,
Auguste Mangé.

(Revue Savoisienne.) *Le Directeur-gérant :* A. Constantin.

Nos 2 et 3. FEVRIER-MARS.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 14 février 1887.

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
SOCIÉTÉS SAVANTES
1° 882
IMPRIMÉS

M. LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à l'Académie chablaisienne, récemment fondée à Thonon ; le mérite bien connu de ses membres en assure l'éclat et la vitalité.

LE MÊME annonce la mort de M. Etienne MACHARD, ancien professeur de chimie à Annecy, l'un des quatre réorganisateurs de la Société Florimontane, en 1851.

Sur le rapport du Jury de poésie et d'histoire du concours Andrevetan de 1886, le prix de poésie (200 fr.) a été attribué à M. Adrien BOIMOND, notaire à St-Julien-en-Genevois, pour sa pièce *Les Printemps disparus*. M. LOMBARD, curé des Houches et M. PÉRIÉ, à La Cassine, près Chambéry, ont obtenu une mention très honorable, le premier pour une pièce intitulée *La Flégère,* le second pour *L'Epée de Ganelon*. Sur le prix d'histoire (400 fr.), il a été attribué à M. E. Pascalein la somme de 200 fr. pour son mémoire intitulé : *Origine du pape Innocent V* (Pierre de Tarentaise).

Une communication de M. GRANIER, notre compatriote, professeur de philosophie à Digne, annonce qu'il a découvert un manuscrit renfermant trente-quatre sermons de saint François de Sales dont huit inédits. M. Granier pense que ce manuscrit provient de l'un des monastères de la Visitation fondés à Digne, Sisteron et Forcalquier du vivant de saint François. Ce recueil, comme tous ceux du même genre, est écrit par une main étrangère, qui aura résumé des instructions ou des sermons du saint.

M. le Ministre de l'Instruction publique a fait savoir que dans la réunion des sociétés savantes qui aura lieu, comme

Savoie (Haute) 3.

d'habitude, à la Sorbonne, pendant les vacances de Pâques, une session sera réservée à la lecture des mémoires et à l'étude des questions intéressant l'histoire des beaux-arts dans les départements.

Par une autre lettre, M. le Ministre demande une notice bibliographique des articles publiés par la Société pendant l'année 1886.

M. LE PRÉSIDENT annonce que M. PISSARD lui a remis sa démission de trésorier de la Société, fonctions que la multiplicité croissante de ses occupations ne lui permet plus de remplir. La Société vote des remerciments à M. Pissard pour sa gestion, et nomme pour le remplacer M. RITZ, caissier de la Caisse d'épargne d'Annecy.

M. Eugène DEMOLE, conservateur du cabinet de numismatique de Genève, membre correspondant de la Société Florimontane, fait hommage à cette dernière de son récent ouvrage sur l'*Histoire monétaire de Genève de 1535 à 1792*, beau volume in-4° de 375 pages, accompagné de 9 planches avec 85 figures. La Société remercie M. Demole de son magnifique envoi.

M. DUCIS 1° fait connaître que la vigne de Crépy est nommée dans un acte de 1292 parmi les lieux dits de Balayson. Il rappelle, à cette occasion, une communication précédente qu'il a faite sur l'amphore et les autres antiquités romaines trouvées au bas de cette vigne ;

2° Signale quelques actes du XIV^e^ siècle qui aideront à fixer les dates du mariage de Guillaume III, comte de Genève, et de la naissance de son fils Amédée III ;

3° Donne une statistique d'actes datés, les uns de l'Incarnation, les autres de la Nativité de Jésus-Christ et d'autres de l'année du Seigneur, avant et après le décret de 1305 d'Aymon du Quart, évêque de Genève, qui prescrivit la date du 25 décembre dans son diocèse.

Le Secrétaire-adjoint,
E. TISSOT.

NOTES ET DOCUMENTS
SUR
L'ÉVÊCHÉ DE GENÈVE, DEPUIS 1535.

(*Suite* Voir les livraisons de mai, de juin, d'août-septembre, d'octobre, de novembre, de décembre 1886 et de janvier 1887.)

VI.

MICHEL-GABRIEL ROSSILLON DE BERNEX.

La vie de cet évêque a été écrite par le P. Boudet, chanoine régulier de St-Antoine [1]. Il était né le 16 novembre 1657, au château de Châteaublanc, paroisse de Thonex, à trois kilomètres de Genève [2]. Son père le destinait à la carrière des armes, mais il préféra se faire religieux. En 1672, il entra comme novice à la maison-mère des Antonins, à St-Antoine, en Dauphiné [3], où il trouva plusieurs compatriotes. Après avoir complété ses études, il devint, en 1685, professeur de théologie, puis supérieur de la maison des Antonins de Toulouse.

L'occupation de la Savoie par les Français avait retardé la nomination du successeur de Mgr d'Aranthon. Quand elle eut cessé, le duc de Savoie accorda l'évêché de Genève à Mgr Lambert, évêque d'Aoste ; mais cette désignation ayant déplu à Louis XIV [4], il n'y fut pas donné suite, et le P. de

1 *La Vie de Mgr de Rossillon de Bernex*, Paris, 1751.

2 FLEURY, ouvrage cité, II, p. 321.

3 Arrondissement de St-Marcellin (Isère). La magnifique église des Antonins existe encore. On y remarque, entre autres, un riche autel en bronze et une châsse en argent d'un fort beau dessin.

4 On se souvient que le pays de Gex, ainsi que la partie de l'ancien diocèse de Genève située sur la rive droite du Rhône, était devenu français sous Henri IV.

Bernex, à qui l'évêché d'Aoste avait été réservé, fut nommé à celui de Genève-Annecy.

Voici le placet du duc de Savoie :

L'entière connoissance que nous avons de la piété et du mérite qui se rencontrent en la personne de... Michel Gabriel de Rossillon de Bernex, religieux de l'ordre de Saint Antoine... Pour ce est-il que par ces présentes... nous avons nommé, nommons et présentons en vertu du juspatronat que nous en tenons le dit R^d M. G. de Rossillon de Bernex à la dignité d'évêque de notre province de Genève en Savoye priant et requérant Sa Sainteté et tous autres qu'il appartiendra de luy accorder toutes les bulles et provisions nécessaires pour être institué audit Evesché.

Turin ce 21 juillet 1697. Signé V. Amedeo ; v° Bellegarde [1].

Les bulles pontificales ne se firent pas attendre. Innocent XII les signa le 26 août suivant. Après avoir rappelé la science et le talent d'orateur du nouvel évêque et les charges qu'il avait occupées dans son Ordre, le pape lui accorda des dispenses de doctorat. Ce titre était, paraît-il, demandé alors pour être promu à l'épiscopat. M. Fleury (II, p. 348), nous semble avoir fait une confusion. Il attribue cette dispense du titre de docteur aux bulles de M^gr Deschamps de Chaumont, où nous l'avons vainement cherchée, tandis qu'elle se trouve dans celles de M^gr de Bernex, ainsi qu'on va le voir.

Innocentius episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio Michaeli Gabrieli de Rossillion de Bernex, electo Gebennensi salutem et apostolicam benedictionem... Demum ad te presbiterum canonicum regularem S^ti Augustini ordinis sancti Antonij Viennensis expresse professum, in quadragesimo et ultra tuæ ætatis anno et a pluribus annis in sacro presbiteratus ordine constitutum in theologia et jure canonico optime versatum, ac verbi Dei celeberrimum concionatorem quique munere superioris in conventu tholosano dicti ordinis et vicarii gene-

1 Archives du Sénat, Edits, Bulles, reg. 82, f° 203.

ralis tuæ religionis in provincia pedemontana summa cum laude fructus, quique fidem catholicam juxta articulos jampridem a sede apostolica propositos expressè professus es... te in episcopum preficimus et pastorem, curam et administrationem ipsius ecclesie Gebenensis tibi in spiritualibus et temporalibus plenarie commitendo... *quod tu licet doctor non sis* quia tam prudentia et sufficienti doctrina prædictus es et ad alios docendum aptus existis... *defectu gradus doctoratus* hujusmodi ac constitutionibus et ordinationibus apostolicis ceterisque contrariis nequaquam obstantibus... de speciali dono gratiæ opportuno *dispensamus...*

Volumus insuper quod tu theologalem et pænitentiariam præbendas nec non seminarium ad prescriptum concilii tridentini instituas... conscientiam tuam de super onerando. Datum Romæ apud S^am^ Mariam Majorem anno Incarnationis Dominicæ 1697, septimo kalendarum septembris, pontificatus nostri anno septimo.

Ces bulles et le placet du duc de Savoie furent enregistrés, le 30 octobre suivant, au Sénat qui ordonna en même temps que l'économe du temporel de l'évêché viderait ses mains dans celles de l'évêque, à la charge par celui-ci d'avoir justifié dans le délai de trois mois qu'il avait prêté serment de fidélité au souverain [1].

C'est sans doute, entre le mois de juillet et l'époque où l'élu de Genève se rendit à Turin pour s'y faire sacrer, qu'il faut placer la lettre suivante, que nous croyons avoir été adressée par le nouveau prélat à l'un des aumôniers du premier monastère de la Visitation à Annecy :

Monsieur [2]. La première fois que iay l'honneur de vous ecrire est pour vous offrir mon amitié et pour vous demander la vostre ie suis persuadé quau lieu de compliments que ie recevray de la part des autres vous me plaindrez destre destiné a prendre le gouvernail du diocese de Geneve car ie suis comme le jeune David auquel il fut proposé de se revestir de la cuirasse et de prendre le casque pour aller combattre

1 Arch. du Sénat, reg. 52, f^os^ 201 v° a 203 v°.
2 Lettre sans adresse ni date.

le géant Goliat et ie pourrois dire avec plus de raison que ce ieune berger *(usum non habeo)* mais iay une telle confiance en vous que iose me promettre que vous me servirez dange tutelaire pour me conduire sur les traces de feu monseigneur Dalex. Ie suis si occupé de visites a rendre et a recevoir que ie prends la liberté de mexcuser aupres les dames religieuses de la Visitation si ie ne leur écris pas cet ordinaire cependant iay besoin de leurs prieres et des vostres ie me flatte qu'elles me reffuseront pas ce secours et vous monsieur la grace de me croire avec respect, monsieur, vostre tres humble et tres obéissant serviteur Michel-Gabriel de Roussillion.

Après avoir été sacré à Turin le 7 octobre, l'évêque revint en Savoie, et fit, le 11 novembre, son entrée à Annecy. Les registres consulaires ont conservé la description suivante de cette solennité :

Briefve description de ce qui sest fait lorsque lIllustrissime et Reverendissime Michel Gabriel De Bernex De Rossillion a pris possession de lEvesché de Geneve le onze novembre 1697.

Led[t] seigneur Evesque apres avoir fait fulminer ses bules au Senat revenant de Turin ou il avoit été sacré, arriva en cette ville le neufviesme novembre environ les huict heures du soir, des que l'on sceut son arrivée lon sonna incessemment le carrillion par toutes les Eglises en reiouissance de sa venue, Le lendemain il receut quelques visittes, et la Ville fut le voir en corps, Lonziesme il alla dire la S[te] messe dans lEglise de la Visitation, ou tous les corps reguliers et seculiers de la Ville se rendirent, Et apres avoir eté habillé pontificalement, il fut conduit en procession chantant le *Te Deum* a S[t] Pierre marchant sous le daix porté par les nobles scindics en robbes, les valets de ville marchant a costé portants leurs bastons et c'est au millieu de la bourgeoisie armée, rangée en aye : Mons[r] l'Abbé de Sales Prevost de la Cathedrale, apres lui avoir donné de lencens a lentrée de la porte de Lesglise de S[t] François, lharengua, il fut ensuitte prendre possession en embrassant lautel au son des trompettes et de la musique, apres quoy chacun se retira, Lapres disné il fit un tres docte sermon du devoir et de lamour dun Evesque envers ses ouailles, et des ouailles envers leur Pasteur qui fut admiré de tout le monde. Dieu veuille que nous puis-

sions avoir la consolation de le posseder longtemps, remply de grandes qualités comme il est.

Signé : GENTIL, RUFFARD *(syndics)*, et FAVRE *(secrétaire de ville)*.

Le premier soin du nouvel évêque, après avoir pris possession de son siége, fut d'étudier le mode d'administration de son prédécesseur. Il eut aussi à se diriger, dans la partie française de son diocèse et à l'égard de ceux que l'on appelait *les nouveaux convertis,* suivant les instructions envoyées de Versailles, le 7 janvier 1699, par le ministre Phelippeaux. Les unes étaient publiques et conçues en termes assez menaçants pour les convertis hésitants ; les autres, plus intimes, semblent reconnaître que la force et la violence employées n'ont pas réussi, et qu'il vaut mieux recourir à des moyens plus doux.

On lit dans les premières :

Tous les sujets du Roy étant a présent réunis dans le sein de l'Eglise Sa Majesté a cru devoir établir des règles communes et uniformes pour les nouveaux convertis et les anciens catholiques sans aucune différence ni distinction.

Puis, après ce préambule affirmant que l'unification du culte est opérée, on donne aux intendants et aux commissaires nommés pour surveiller les protestants des directions fort développées, afin qu'ils aient à exercer une surveillance et une répression aussi complètes que dans le passé. Ces instructions indiquent bien que, dans le plus grand nombre des cas, la conversion n'a été qu'apparente.

Il faudra empêcher, y lit-on, et punir tous rapports avec les ministres fugitifs et avec les consistoires secrets.

Le Roy a été averti que quelques uns des nouveaux convertis mal intentionnés osent aller dans les maisons des malades aussy nouveaux convertis pour les exhorter à mourir dans les sentiments de la R. P. R. *(religion pretendue réformée)*.

Le roi ordonne de faire de nombreuses instructions religieuses, et prescrit aux intendants et commissaires :

De tenir la main à ce que les anciens catholiques comme les nouveaux convertis s'y rendent assidus. S. M. souhaitte qu'ils le fassent librement et volontairement, mais elle se réserve en cas de refus et d'opiniatreté d'employer son autorité pour les y obliger... S. M. recommande aux Intendants de marquer en toute manière une grande distinction en faveur des nouveaux convertis dont la bonne conduite rendra témoignage de la sincérité de leur conversion, de leur accorder toutes les graces qui dépendent de leur autorité ; qu'ils s'entendent avec les Eveques, non pas une fois pour toutes, mais par une correspondance directe et continuelle...; de faire saisir les biens des religionnaires sortis du Royaume entre les mains de leurs héritiers qui ne sont pas mieux convertis que ceux à qui ils ont succédé, qui parfois prêtent leur nom à des religionnaires fugitifs et leur font remettre à l'étranger les revenus de ces biens. Au surplus ils tiendront la main à l'exécution de toutes les dispositions de la déclaration du 13 décembre 1688 encore qu'elles ne soient exprimées dans la présente instruction.

Le second mémoire de Phelippeaux, destiné spécialement aux évêques, a un caractère plus familier. Le ministre y fait d'abord remarquer que :

Les nouveaux convertis ont été élevés dans une si grande aversion des ordres religieux qu'il sera de la prudence des évêques de se servir autant qu'ils pourront du clergé séculier pour les instructions, d'éviter de dire dans celles-ci des choses fausses, douteuses ou puériles, de tacher de rendre aux nouveaux convertis la piété *amiable*... de s'étendre beaucoup sur le détail de la morale chrétienne, de la prêcher dans toute sa pureté, d'appliquer le plus qu'ils peuvent l'écriture sainte pour laquelle on sait que les nouveaux convertis ont beaucoup de gout... s'ils se croient obligés de réfuter les erreurs, de le faire sans aigreur... de donner des preuves claires et indiscutables qui vont essaper toutes les heresies par les fondements et qui n'ont besoin que de la raison et du sens commun pour être entendues... de faire quelques instructions hors le temps de la messe parce que les nouveaux convertis y viennent plus volontiers... si à cela les curés joignent une conduite pleine de charité et de douceur enverc les nouveaux convertis, si loin de se rendre leurs delateurs ou leurs parties et de les obliger par là de les regarder comme leurs ennemis ils prennent le parti d'interceder et de demander grace pour eux dans les occasions, s'ils les aident dans leurs

besoins et s'ils s'appliquent à s'attirer leur confiance et à gagner leurs cœurs, ils auront sans doute la consolation d'en faire avec le temps de bons catholiques.

Fort de l'appui du roi, l'évêque s'efforça de continuer l'œuvre de prosélytisme qui s'exerçait aux environs de Genève ou tout au moins de lutter avec avantage contre cette ville. L'un de ses principaux lieutenants dans cette campagne fut *Benoît de Pontverre,* chanoine de la cathédrale et curé de Confignon, dont M. Fleury a parlé longuement (t. II, chap. XIV). Cet ecclésiastique [1] avait établi à Lancy, au pays de Gex, une chapelle qu'il aurait bien voulu convertir en une église. En attendant, il y faisait le service religieux ; mais les choses n'allaient pas toutes seules, Genève opposait une vive résistance. C'est ce que le belliqueux curé explique dans une lettre qu'il écrit à l'évêque :

Ce mercredi des Cendres 1700. Monseigneur, Le Conseil de Geneve est si peu content de la negotiation de leurs députés que s'estant assemblé presque tous les jours depuis leur arrivée ils ont délibéré a ne rien faire de tout ce qui avoit été convenu avec les ministres de S. A. R... Le syndic Chovet n'est pas si content qu'il le paraissoit a Chambéry puisqu'il n'ose pas quasi paroitre en rue et a mesme demeuré huit jours sans aller au preche...

Mercredy dernier ie terminoi amiablement le procez qui estoit ventillant devant le juge de la Bastie-Mellié avec l'ancien premier syndic Mr de Normandie créancier hypothéquaire du fond sur lequel j'avois fait bastir la chapelle de Lancy *(Il paya à Mr de Normandie 420 florins)*... de maniere qu'a present nous avons assez de place pour faire

1 Benoît de Pontverre mourut le 3 juin 1733, âgé de plus de 80 ans, ayant été curé de Confignon durant 43 ans. C'est lui qui, en 1726, après un bon dîner arrosé de vin de Frangy, décida le jeune Jean-Jacques a se rendre à Annecy auprès de Mme de Warens. Rousseau se vante quand il dit qu'il était alors plus savant que M. de Pontverre et qu'il « aurait rougi de fermer la bouche a un si bon hôte *(Confessions,* Partie I, L. II) ; mais, a coup sûr, le vieux curé ne se douta pas de ce que deviendrait le singulier garçon qu'il envoyait a Annecy se faire *nouveau converti.*

d'une chapelle une grande église quand il plaira à la Providence d'en disposer ainsy.

Il y a quelque temps j'y alla faire un mariage. Il ne manquoit plus que cette fonction pour justifier pleinement de ma qualité de pasteur naturel et légitime, et comme il s'y rencontra plusieurs de nos frères séparés, tant de la ville que du village, je pris l'occasion d'expliquer a fond les cérémonies que nous fesons dans la reception de ce sacrement et l'on me vint asseurer sur le soir qu'ils en avoient estés très édifiés et mesme qu'ils s'estoient fait un plaisir de boire à ma santé.

Le Dimanche de la Sexagésime comme j'y allois falre l'office ie rencontra en chemin une partie des brebis du ministre Daunex *(de la paroisse d'Onnex)* qui s'en alloient au preche. Je tachai de les mettre en déroute en leurs disant de retourner en arrière que ie ne leurs precherai que la pure parole de Dieu qu'elles n'avoient qu'a me dire le texte de l'évangile que leur ministre devoit prendre que je tacherois de le suivre. Il y en eu quelqu'une qui se laissèrent persuader et particulierement une demoiselle de bergerie [1] qui assista à mon instruction avec Mr son nepveu.

Dimanche dernier, un capucin m'ayant manqué de parole je fus obligé d'y aller d'autant plus que le peuple estoit adverti et comme le sr Voutier *(ou Vautier)* ministre d'Onnex mon voisin ne fit son preche que dans l'apres-midy j'eu dans mon entretien ce qu'il y avoit de plus distingué de son bercail, et la chapelle estoit si remplie que les dehors estoient assiégés par une foule d'auditeurs. ensuite de quoy j'invita pour disner les nepveus du premier syndic qui regne cette année qui a esté bien aise d'aprendre que j'avois bu à sa santé...

Le jeusne neophite que V. G. eut la bonté de faire recevoir dans son palais et de luy conferer le Sacrement de confirmation m'ayant tesmoigné qu'il avoit intention d'estudier j'escrivis a Thonon de manière que le Père Philippé me répond que je n'ay qu'a l'envoier... J'espère qu'il se souviendra de la femme de Lot et qu'il ne regrettera point les aulx et les oignons d'egipte, et comme l'on etablit les manufactures à la charité l'on pourra y faire entrer sa sœur qui n'est pas moins éveillée que luy.

Par toute cette conduite, Mgr, V. G. peut voir que ie m'acquitte du

1 Il y avait à Genève un *noble des Bergeries*, dont, en 1697, M. Liffort, aumônier du résident de France, alla visiter le domestique malade, ce qui faillit amener une émeute (Fleury, t. II, p. 293).

devoir qu'elle m'a imposé, elle en sera persuadé si elle prend la peine, de lire la ci-ioncte *(nous ne l'avons pas)* que m'a escrit mad^e la syndic Perdriau, sœur du syndic de la Rive, qui est la plus judicieuse femme de Genève. *Signé :* De Pontverre [1].

Bientôt, en 1702 et en 1703, l'évêque eut à s'occuper d'une affaire délicate. A cette époque, les Jésuites enseignaient la jeunesse au collège de La Roche. Parmi eux se trouvait le P. de Romeville, originaire de Vienne en Dauphiné, condisciple du confesseur de Louis XIV, le P. Lachaise. Ce religieux possédait une bague dont l'attouchement guérissait les malades.

Le P. de Romeville avait déjà opéré ailleurs; à Vienne notamment, où l'affluence des visiteurs avait causé quelques troubles. Il continua en Savoie, et la foule accourut bientôt à La Roche, non seulement des paroisses voisines, mais encore de la Suisse, de la Franche-Comté, de l'Italie. Des offrandes assez importantes étaient laissées dans la chapelle des Jésuites. Ils voulaient les conserver pour honorer saint François-Xavier ; mais elles étaient revendiquées par le chapitre de la collégiale de Saint-Jean-Baptiste, en qualité de *curé de la ville de La Roche*.

Le P. Lachaise favorisait son confrère, et les prodiges de La Roche étaient bien vus à la cour de Louis XIV, où l'on admirait, alors aussi, les merveilles qui se produisaient sur le tombeau de Jacques II, roi d'Angleterre, mort à Saint-Germain-en-Laye l'année précédente.

Malheureusement, Genève n'était qu'à quelques lieues. Il en partait des railleries dont la *Gazette de Hollande* se faisait l'écho, et qui troublaient la joie des Pères. Les principaux faits merveilleux attribués à l'attouchement de la bague furent la guérison de M. de Novéry, gentilhomme

1 Copie de la lettre originale, aux archives de la Société Florimontane.

savoisien de Minzier ; celles d'une *muette* du canton de Fribourg et d'un *boiteux* de Lathuile, près d'Annecy. M. de Novéry avait fait une chûte de cheval qui l'avait laissé tout contrefait et le forçait à marcher en s'appuyant sur les épaules d'un serviteur. Après avoir prié le saint et avoir touché la bague, il se mit à marcher seul, tout en restant contrefait [1].

Voici comment, dans une lettre du 20 décembre 1702, adressée à l'évêque par le P. Silvestre, ce religieux raconte d'autres merveilles :

Monseigneur, Nous avons vu avec plaisir et avec de justes sentiments de reconnaissance les mouvements que V. G. se donne pour la gloire de notre S[t] François Xavier. Afin qu'elle continue encore plus volontiers ses soins je lui ferai part de deux guérisons dont j'ay esté le témoin oculaire... Voyant que M. Genevois et M. Decrou qui sont pour l'ordinaire auprès du père lorsqu'il touche les malades n'y estoient pas, j'y allois et je ne m'en repentis pas car je n'avois encore rien vu de tel. Lorsque le père de Rommeville eut touché une fille nommée Marie, muette de naissance du canton de Fribourg en Suisse, elle sentit sa langue qui étoit toute repliée vers le gosier qui s'allongeoit peu a peu, ce que voyant aussi deux femmes qui estoient venues avec elle toutes trois se prirent à pleurer de joye et de quelque temps on ne put avoir raison d'elles. Enfin, le Père ayant fait tirer la langue a la muette et l'ayant touchée, il lui dit de dire Jesus, ce qu'elle fit avec peine ; une 2[e] fois, elle le prononça mieux. Ensuite elle dit : Mon Dieu je vous aime de tout mon cœur. Apres quoi elle parla librement et mieux françois que ses compagnes. Elle se trouva scavoir tres bien son catechisme, elle dit l'oraison dominicale et comme on luy demanda d'ou vient qu'elle scavoit si bien ses principes, elle répondit qu'elle disoit dans son cœur tout ce qu'elle entendoit dire à son curé.

Le lendemain un garçon de 17 ans du diocese de Langres sourd et muet de naissance entendit commença a parler et a repeter ce qu'on

1 *Is autem Rupem deportatus et Patri Romevillæ presentatus, per dicti annuli factum et intercessionem sancti Xaverii, statim sine ullo fulcimento incessit et adhuc hodie incedit, ejus tamen, tortuosa ut antea configuratione semper remanente.* (Relation latine extraite du manuscrit intitulé : *Les differents états du diocèse envoyés à Rome et relations importantes.)*

lui disoit. Sa mere lui fit reciter toute sa créance et presta serment que jamais il n'avait oui ni dit autre chose que papa mama. Maintenant il entend très bien et apprend a parler comme font les enfants.

Quoique le grand concours soit passé il y a pourtant toujours du monde de nouveau ce qui fait croire au Pere qu'il est nécessaire ici... quand je lui ai proposé [d'aller ailleurs] ayant veu que la seule proposition lui a fort depleu, j'en demeure là.

Je juge que pour le bien de paix pour oter tout sujet à messieurs du chapitre de nous troubler... il serait a propos de nous batir une chapelle à côté de l'autre... qui fut à nous et toute dédiée à S[t] François Xavier. Le R. P. Delachaize nous fait esperer une somme pour commancer si V. G. y donne son assentiment...

Signé . SILVESIRE, de la Comp[e] de Jesus.

L'évêque croyait à la réalité des miracles du P. de Romeville. Il entretint à ce sujet une correspondance active tant avec le thaumaturge, les évêques du voisinage, divers jésuites et des prêtres qui étaient un peu ses agents à Paris et à Rome qu'avec d'autres personnages Nous allons en donner quelques extraits, toujours d'après les lettres originales :

Genève 9 septembre 1702... j'ay voulu [voir] moy meme ce qui se passoit à La Roche, j'y ai été avec un de nos peres et j'avoue à V. G. que ce que j'ay vu me surprend beaucoup. M[r] d'Herville et M[r] le Résident qui ont vu M. de Novéri a Geneve qui a été meme au Presche pour se faire voir a tout le monde, m'ont dit que la veue de ce gentilhomme etourdissoit tous ces Messieurs. Dieu a ses desseins...

Signé : C. BORTHON, jésuite.

[De la Grande-Chartreuse.] 11 octobre 1702. Monseigneur, ...La merveille eclatante qui a paru dans ce gentilhomme qui ne pouvait marcher depuis 10 ou 12 ans doit bien étonner ces messieurs de Geneve. Le grand saint François Xavier a esté l'apostre des Indes de son vivant et peut estre que Dieu veut qu'il soit un de ceux de Geneve apres sa mort... Je viens de donner ordre qu'on fasse tout le possible pour vous fournir de quoi soulager vostre mal de dents...

Signé : F. INNOCENT, prieur de Chartreuse [1].

1 F. Innocent Le Masson, l'auteur de la *Vie de Messire Jean d'Aranthon.* Il semble qu'à cette époque déjà la Grande-Chartreuse croyait posséder un spécifique contre le mal de dents.

Paris 20 novembre 1702. ...Les prodiges surprenans du Pere Jésuite de la Roche commencent à faire quelque petit bruit icy, plusieurs personnes m'en ont parlé, mais on a pas beaucoup de facilité icy pour croire aux miracles, nous en apprenons tous les iours de nouveaux et fort surprenans par l'intercession du deffunt roy Jacques d'Angleterre. Mgr le cardinal de Noailles a pris les mêmes précautions sur cet article que V. G. *Signé :* Garbillon 1.

à Vienne le 4 novembre (1702 ?). Monseigneur, Les marque que vous me donnes d'agréer les assurance de mon respec me cause une joye sansible, soyez persuadé monseigneur une fois pour toute que persone du monde ne vous honore pluis cordialeman et pluit sinsereman que votre tres humble et tres aubéisante servante Mf. de Montmorin *(un mot illisible)* 2.

Mr l'archevecque de Vienne vous fait mille tandre remersiman de lhoneur de votre souvenir il na point de suffragan don la mityé lui soit si presieuse que la votre. Sa santé est antierement retablye. Je vous an suis tres aubligée car je veus croyre que ce la doy an partye a vos priere set pour coy je vous suplye Monseigneur de les lui continuer.

Mandé nous un peu des nouvelles du saint Jessuite qui est dans votre diossè il let natif de Vienne ne poure ton poin Monseigneur [a]voir quelque chose qui eut touche cette sainte bague je prens la liberté de vous anvoyer une medallye pour que quelque un de vos.... et la bonte de la faire toucher. Pardon Monseigneur dan usser sy libreman. Au revange je vous offre des reliques du bien heureux Regis il sont tout deus Jessuite l'un est au siel et l'autre yra. Je vous prie de nous mander si la sœur vit touiours chez vous dans la mesme retrette. Ayez la franchise de mander sy vous pouves bien lire mon e criture. Je ajoute an core Monseigneur une petite bague que je pryé quelque un de votre maison de faire toucher avec la medaille a la bague du pere Romeville.

Le président d'Alex félicite d'abord l'évêque des mesures qu'il a prises conformément aux prescriptions du concile de Trente *pour discerner les vrais miracles :*

1 Membre d'une famille importante d'Annecy.

2 M. F. — la sœur ou la mère d'Armand de Montmorin, archevêque de Vienne, et dont l'évêque de Genève était le suffragant.

Chambery, 2 décembre 1702. Monseigneur, J'avois desia informé S. A. R. des justes mesures que vous aviés prises, elle-même m'aiant fait l'honneur de m'ecrire qu'il ne falloit pas croire légèrement des faits miraculeux sans qu'ils eussent été examinés et approuvés par l'Ordinaire. Il n'est pas surprenant qu'un souverain aussi éclairé et plein de religion que le notre prescrive une tablature si juste en une matière si importante. Il y a beaucoup d'apparence que le roy Jacques ayant été un si grand serviteur de Dieu par les sacrifices qu'il a faits pour lui, il le veut glorifier après sa mort... Dieu le permet ainsi dans un siècle fort gâté autant par l'esprit que par les mœurs pour ramener les impies et les incrédules et les mettre dans leur tort s'ils n'en profitent pas. *Signe :* D'Alex [1].

Dom Cl. Presset, prêtre du diocèse d'Annecy, professeur à la Sainte-Maison de Thonon, a été envoyé à Turin pour y traiter diverses affaires avec l'abbé de Rossillon, frère du prélat, et d'autres membres de sa famille, y parler des prodiges de la bague, etc.

Turin, 4 décembre 1702. ...Je me suis restreint jusqu'à cette heure de dire que dans peu V. G. eclaircira cette affaire dont tout le monde parle icy... Confessant cependant qu'il y parait *du réel*. On assure que V. G. seroit allé faire toucher elle-même et la Cour le croioit mais j'ay soutenu en la Chambre de Parade que cela n'est point. Ils en sont détrompés. Mr le conte de la Tour est le plus opposé aux miracles.

D. Presset prie ensuite l'évêque de lui écrire une lettre demandant que l'on n'envoie plus à Thonon des *régents italiens*, les élèves perdant leur temps par la peine qu'ils ont à comprendre la prononciation de ces maîtres.

C'est presentement Mgr un coup de partie pour empêcher notre Gal de nous envoier des italiens qu'il veut que ie reçoive à toute force. Je tiens ferme. Votre lettre fera mon plus grand fort auprès de S. A. R. et de Rome meme, et V. G. fera un bien considerable pour son diocese en m'aidant a fermer notre porte et nos classes aux Italiens qui ne nous conviennent point. *Signé :* D. Cl. Presset.

1 Denis d'Aranthon, neveu de Mgr Jean d'Aranthon d'Alex.

Quelques jours après D. Presset écrit encore à l'évêque. Il lui annonce qu'il a parlé au duc des miracles de La Roche ; il l'entretient de l'appel comme d'abus interjeté par un curé que le Sénat a renvoyé dans les prisons de l'évêché, puis de ses affaires de famille.

Le 9 décembre 1702, le P. de Romeville écrit de La Roche :

M^gr^, J'ay bien touiours attendu que la bonne œuvre que Dieu a daigné me confié seroit combattue. Cependant j'ay été surpris que ceux qui devoient soutenir la devotion de S^t^ François Xavier l'aye combattue... I'y disposois par les sacrements, par une instruction qui leur estoit faite avant que de toucher la bague qui a esté dans le doigt du S^t^. Le P. de la Chaise m'ayant escrit que le Roy accordoit volontiers trois ou quatre cent livres deues dans la Franche Comté au Prince d'Orange pour aider batir une chapelle a S^t^ François Xavier a qui il a une particulière dévotion on n'entreprendra rien sur ce point sans l'ordre et la permission de V. G. Cependant je la prie d'imposer silence a M. Fichet vicaire de Pers qui a parlé d'une maniere scandaleuse de cette devotion... a taché d'affoiblir tout ce qui se faisoit... et comme il ne pouvoit ignorer que Dieu operoit quelques merveilles et que M. Deage l'advocat de cette ville lui en racontoit il lui répondit que Judas en faisoit autant... Comme le P. Provincial m'a ordonné de ne pas m'eloigner de La Roche sans une mission expresse de V. G. je crois qu'elle jugera qu'il n'est pas a propos que je quitte le Caresme pour aller a Megeve... pour ne donner pas occasion aux Genevois de parler.

Signé : Cl. de Rommeville de la Comp^ie^ de Jésus.

Ornex le 22 decembre 1702. ...Je prends la liberté de representer à V. G. que les Jesuites de la Roche ne sont jamais entres en dispute avec qui que ce soit pour les offrandes des fidèles ; et j'ai appris que s'il y avoit eu quelque contestation que l'interest ait fait naitre laquelle s'est passée entre des ecclésiastiques et les congréganistes qui sont les maitres de la chapelle.

Signé : de Surmet, jésuite.

Nous trouvons, à la date du 28 décembre 1702, une lettre de M. Liffort, chapelain du résident de France à

Genève [1]. Après s'être plaint vivement du curé de Théry et avoir demandé à l'évêque de le *punir fort sévèrement,* le chapelain ajoute :

M. le Resident a infiniment loué les précautions et les soins admirables aussi bien que les monumens dignes du zèle le plus pur dont V. G. a donné des temoignages authentiques par les imprimés qu'elle a eus la bonté de nous envoyer... et je dois lui dire avec sincerité que ses précautions sages et prudentes au sujet des guerisons miraculeuses faites à La Roche ont produit de tres bons effets sur l'esprit des ennemis de l'Eglise non seulement dans cette ville qui est le centre de l'hérésie, mais encore dans la Suisse.

Pendant ce temps, le P. de Romeville, qui se sentait assez vivement attaqué, se procurait et fournissait des certificats constatant l'excellence de sa conduite. *Esprit,* évêque de Nimes (Fléchier), lui en délivre un, le 21 janvier 1703, où il déclare que :

Le P. Claude de Romeville a esté par nous employé en qualité de missionnaire pour travailler à l'instruction des *nouveaux convertis* de notre ville et de notre diocèse de 1686 à la fin de 1698... avec notre entière satisfaction. n'ayant connu personne qui n'aye esté tres édifié de sa pieté, de son zele, de sa douceur, de sa patience, de ses bonnes mœurs et de sa conduite irréprochable.

Le 6 mars 1703, le cardinal Le Camus, évêque de Grenoble, consulté le 23 février par M. de Bernex, lui répond :

Monsieur, Vous avez tant de lumière et de prudence qu'il seroti inutile de vous donner mes foibles avis sur les miracles prétendus d'une bague de S[t] Fr. Xavier. ie voudrois avant que de rien faire scavoir au vrai d'ou vient cette bague car ie ne croi pas que ce grand S[t] se soit iamais avisé d'en porter. Ce bon jesuite l'a porté au général des Chartreus mais elle ne l'a ni guéri ni soulagé. Pour ce qui est de l'in-

1 Les résidents français à Genève furent, en 1679, M. de Chauvigny ; en 1680, M. Dupré ; en 1688, M. d'Herville ; en 1698, M. de la Closure.

formation par témoin de ces sortes de choses rien n'est plus suiet a l'illusion et a la fourberie. J'y ai été exposé en donnant un corps saint à ma catedrale que le pape Innocent XI m'avait envoyé. Mil témoins disoient avoir été guéris en touchant sa chasse et quant secretement iai aprofondi la chose iai trouvé qu'il n'y avoit rien de réel et que la prétention et l'imagination de quelques personnes crédules avoient donné occasion a ces prétendus miracles et iai assoupi la chose sans la faire éclater par des ordonnances publiques. Ce bon jesuite vouloit aussi faire valloir sa bague a Chamberi sous pretexte d'une retraite qu'il y vouloit faire. J'ai dit au recteur qu'il ne lui permit pas d'y venir. S'il m'appartenoit de vous donner conseil ce seroit de faire cesser tout cela sans procedure et de mander au provincial de retirer cette bague des mains de ce missionnaire... trop heureux si ie pouvois vous faire connaître par mes services l'estime et la vénération avec laquelle ie suis Monsieur, de v^re S^ie ill^me très aff^né serviteur.

Signé . Le card^al Le Camus.

Le 27 avril 1703, le cardinal insiste encore :

Monsieur [1], Je voudrois des preuves que cette bague a été dans le doit de S^t F. Xavier ; avant que de publier des miracles ie voudrois que ce bon père ne roullat pas de diocese en diocese pour faire toucher sa bague. Cela a un air de charlatan qui ne me plait pas. Cela est en bonne mains puisque vous en êtes chargé.

M^r l'abbé votre neveu me paroit avoir de bonnes dispositions, etc.

Signé : Le Cardinal Le Camus.

Malgré ces sages conseils, le P. de Romeville continuait à faire des prodiges ; il fallut invoquer la raison politique pour l'éloigner de La Roche. C'est ce qu'il explique lui-même dans une lettre qu'il écrit à M. de Bernex, le 8 juin 1704 :

Les raisons qu'on m'a fait scavoir pour ne rester pas à La Roche que V. G. ne peut pas ignorer qui concerne la politique plutost que la religion m'obligent d'oster tout ombrage a l'opinion qu'on aurait à la Cour que je n'entre pas dans les sentimens qui ne tendent qu'a empecher le

[1] Le cardinal ne donne pas à l'évêque le titre de *Monseigneur*, mais il se dit le serviteur de Sa Seigneurie illustrissime.

mouvement des peuples mal intentionnes qui soubs pretexte de devotion peurroient s'attrouper dans la Savoie qui est le théâtre de la guerre... Cependant on craint tout, dans un temps ou les Camissards renouvellent leur révolte... C'est pourquoi ayant un ordre positif de choislr une de nos maisons de la Bourgoigne je me rends au collège de Vesoul pour y travailler à ma conversion. Je remercie V. G. de tout le bien dont elle m'a honoré durant les 6 années que j'ay eu l'honneur de travailler sous ses yeux, etc.

Le 28 du même mois, le métropolitain, Mgr A. de Montmorin, archevêque de Vienne, s'exprime ainsi, à propos de la mesure prise contre le P. de Romeville :

Monseigneur, ...Quand a l'ordre qu'on a donné a ce bon père de se retirer en franche Comté comme il est venu de plus haut que de son supérieur je n'en suis pas surpris ; dans un temps de guerre la sagesse veut qu'on soit en garde contre tous les prétextes d'attroupement sur les frontières de l'estat... *Signé :* † Armand, Arch. de Vienne.

Le 24 juillet (1704), le P. de Romeville est arrivé à Vesoul et il écrit à l'évêque :

... Je n'ai pas cru devoir differer davantage mon départ de La Roche ayant des ordres tres pressants de la part du Rd Pere de la Chaize... Des esprits jaloux de la gloire de la relique de St François Xavier ayant fait craindre que les peuples sous pretexte de dévotion ne vinssent dans la Savoye... Je fis dire à l'Archevêque de Besançon que ie ne voulois pas me servir de la bague dans son diocèse. Cependant ie la fis baiser en passant aux habitants de Besançon et la foule fut si grande et dans les rues et dans l'hospital et dans la cour du collège que ie ne pu prendre un meilleur parti que de sortir de la ville dans un carrosse qu'on m'amena sur les sept heures du soir... Il y a beaucoup d'esprits incrédules que n'auroient pas manqué de combattre l'œuvre de dieu... cependant V. G. scait que ie n'ai fait cet exercice *(de la bague en Savoie)* que par son approbation et selon le mouvement de l'esprit d'en haut... Le P. de la Chaize touiours plein de charité pour moi m'a envoyé du secours... Il me marque dans sa lettre ; vous ne doutes pas que lorsque Nosseigneurs les archevesque de Vienne et evesque de Geneve auront fait faire en bonne forme les procès verbaux

des miracles opérés par l'intercession de S[t] François Xavier le peuple n'en soit encore édifié et vous savez bien que ie ne serai pas celui qui en aura le moins de joye...

(*A suivre.*) F. MUGNIER.

ÉTUDE CRITIQUE

Du IV[me] volume de la Bibliothèque historique italienne.

(Relations diplomatiques de la monarchie de Savoie, 1713-1715. France.)

La « Bibliothèque historique italienne, » publiée par les soins du Comité royal de Turin, vient de s'enrichir d'un nouveau volume, grand in-quarto, formant le IV[e] de cette importante publication [1]. Ce recueil de documents inédits était encore en préparation, l'an passé, à l'époque du Congrès de Turin. Il a pour titre général « Relations diplomatiques de la monarchie de Savoie, de la première à la seconde restauration : soit de 1559 à 1814. » Mais c'est là une désignation collective qui permet d'espérer l'apparition successive d'une magnifique série documentaire. En réalité le volume précité, bien qu'il soit de 500 pages, ne renferme que les textes épistolaires relatifs à une période de deux années seulement, et le sous-titre « France, période troisième, volume premier, années 1713-I715 » précise cette période qui s'étend depuis le rétablissement des relations

1 Le volume I renferme l'énumération dite « L'œuvre cinquantenaire du Comité royal de Turin, » par M. Ant Manno, 1884.

Volume II. Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Trivulziane, par M. Porio, 1884. La Trivulziane, nom donné a la bibliothèque du palais Trivulzi, place Sant' Alessandro, a Milan Collection riche en manuscrits et éditions rares des XIV[e] et XVI[e] siècles, écrivait déja M. Du Pays, il y a quarante ans.

Volume III. Bibliographie historique des Etats de la Monarchie de Savoie, par MM. Manno et Promis, 1884.

régulières entre la cour de Savoie et la France, à la suite du traité d'Utrecht, jusqu'à la mort de Louis XIV, 1er septembre 1715.

Trois érudits dont il suffit de citer les noms, MM. Antonio Manno, Hermano Ferrero et Pierre Vayra, ont consacré leurs veilles à la recension chronologique et à l'annotation de toutes les pièces de cette correspondance secrète qui, d'après l'instruction royale en date du 22 mars 1717, adressée à l'archiviste de cour, ne devait être communiquée à qui que ce soit, pas même aux ministres d'Etat, sans un ordre particulier de Sa Majesté. Mais avant d'aborder ce recueil de 319 missives officielles, il convient d'emprunter à l'avant-propos quelques lignes dont je donnerai le sens général, car cette citation doit faire déjà pressentir au lecteur ce que pouvaient être en ce temps-là les agissements de la diplomatie.

Non seulement les princes se servaient de leurs ambassadeurs pour la conduite des négociations qui leur étaient confiées, mais ils utilisaient aussi les aptitudes diplomatiques des secrétaires d'ambassade ou de légation qui recevaient l'ordre secret de surveiller les agissements de leur supérieur hiérarchique, qui en référaient à la cour, et parfois conduisaient avec les ministres étrangers des négociations spéciales. D'autres agents secondaires, non accrédités, apportaient à l'ambassadeur le concours de leurs lumières, et ceux-ci, qu'il le sût ou non, envoyaient aussi leurs rapports au chef de l'Etat ou au ministère ; enfin il n'était pas rare qu'on envoyât dans une cour étrangère un personnage avec la mission apparente, aux yeux de l'ambassadeur, de traiter certaines affaires, et en réalité pour en négocier, à son déçu, d'autres qui devaient être beaucoup plus importantes. Les princes de la maison de Savoie dirigèrent presque toujours eux-mêmes les grandes affaires diploma-

tiques. Ils correspondaient souvent avec chacun de leurs envoyés, sans que l'un de ceux-ci sût jamais ce qui se traitait avec l'autre, et parfois le ministre des affaires étrangères n'avait aucune connaissance de cette correspondance..... Ainsi les modifications imprévues que, presque toujours, la marche des affaires nécessitait de donner aux instructions générales des ambassadeurs étaient ignorées d'eux, et ces variations, d'une si grande importance pour l'intelligence de l'histoire diplomatique, ne peuvent nous être révélées que par l'étude attentive des correspondances officielles, leur analyse et leur synthèse.

Je ne puis prétendre, on le comprend, à donner un compte rendu à peu près détaillé d'un aussi volumineux recueil, et le seul but que je me propose est de le résumer en quelques pages. Qu'il me soit donc permis de faire encore un emprunt à l'excellente préface de ce volume. Je ne saurais mieux faire, je l'avoue, que de traduire cette brillante analyse.

« Au mois d'août 1713, — soit quatre mois après la signature du traité d'Utrecht, un mois après la renonciation de la Sicile, faite par le Roi d'Espagne en faveur de Victor-Amédée, — le baron Perron Saint-Martin arrivait à Paris comme envoyé extraordinaire de ce prince, qui le destinait « à prendre caractère d'ambassadeur, » aussitôt que lui-même, nouveau roi de Sicile, jugerait à propos d'assumer publiquement auprès des cours étrangères cette dignité souveraine. L'exécution du traité d'Utrecht entre la France et la Savoie comportait la délimitation des vallées respectivement cédées, travail qui devait être confié aux arbitres nommés par les parties contractantes. L'envoyé de Savoie avait encore l'ordre de poursuivre le règlement d'autres affaires demeurées en litige : l'investiture féodale du Prince de Monaco pour Menton et Roccabrune, et d'autres pe-

tites contestations territoriales entre la France et le Piémont devaient faire aussi l'objet de la sollicitude du baron Perron. Mais surtout il devait s'efforcer d'obtenir que, dans les négociations ouvertes entre la France et l'Empereur Charles VI, la première de ces puissances ne négligeât pas de faire confirmer les stipulations du traité d'Utrecht en ce qui concernait le duc de Savoie ; cette confirmation lui ayant été expressément promise par l'article 18 de ce traité, Victor-Amédée se flattait ainsi d'être reconnu par l'Empereur dans la possession de son nouveau royaume (de Sicile), puis dans la succession éventuelle de la maison de Savoie au trône d'Espagne, comme aussi il espérait obtenir, par le même moyen, la reconnaissance de sa souveraineté sur le fief des « langhe » [1] et la cession du Vigevinasco ou d'un territoire équivalent : le marquisat de Final. Pour obtenir ce marquisat, il avait même fait une offre pécuniaire qui fut repoussée par l'Empereur irrité, celui-ci préférant abandonner Final aux Gênois pour une somme moins importante. Lorsque la nouvelle de ce marché fut confirmée, Victor Amédée ne suggéra plus à son envoyé à Paris que des protestations officielles lui prescrivant d'insister maintenant pour obtenir « gratuitement » le Vigevinasco par les bons offices du Roi très chrétien.

Dans le temps où l'envoyé de Savoie venait se fixer à Paris, la guerre avait déjà recommencé entre la France et l'Empereur, mais les rapides succès du maréchal de Villars sur le Rhin disposèrent l'Empereur à écouter les propositions de Louis XIV, qui voyait alors son royaume épuisé, lui-même près de la tombe, et la France menacée d'une

1 Région du Piémont, divisée en Basse et Haute Langhe, la première est comprise entre le haut Tanaro, l'Orba et l'Apennin toscan, l'autre comprend le territoire situé aux environs d'Acqui, d'Alba et de Mondovi. Voir note p. 25 du volume IV des Relations diplomatiques, etc.

prochaine et longue régence. Des pourparlers entre Villars et le Prince Eugène conduisirent à la conclusion de la paix, dont les préliminaires furent signés à Rastadt, le 6 mars 1714. Puis les plénipotentiaires du Roi de France, de l'Empereur et des Princes de l'empire se réunirent à Baden, en Suisse, et rédigèrent le traité définitif, assez peu différent des préliminaires de Rastadt. Ce traité de paix fut signé par les généraux précités, le 7 septembre de la même année.

Durant la campagne de 1713 et les négociations qui la suivirent, l'envoyé de Savoie ne cessa jamais d'insister pour obtenir l'insertion si désirée par le roi de Sicile. Il recueillit de bonnes paroles, mais rien de plus, et ne dut pas tarder à se convaincre que, comme la France témoignait un si grand empressement d'obtenir la paix, on ne se préoccupait guère à Versailles de donner satisfaction aux vœux de Victor-Amédée. En effet, à l'exception du marquis de Torcy [1], auquel était alors confiée la direction des affaires étrangères, les ministres de France n'avaient pas oublié que « Monsieur de Savoie » avait combattu contre leur auguste maître, pendant la guerre précédente ; les arguments réitérés, présentés avec force par le baron Perron dans ses fréquents entretiens avec M. de Torcy, comme aussi dans les audiences qu'il obtint du vieux roi, n'aboutirent à rien de satisfaisant pour le diplomate piémontais, et tandis que la France reconnaissait à l'Empereur la possession du royaume de Naples, du duché de Milan, de Mantoue, de la Sardaigne et des Présides [2], on

1 Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy (1665-1746), fils de Charles, marquis de Croisy, il était neveu du grand Colbert. Voir nº 3, p. 2. 1. Relations diplomatiques, etc.

2 Les Présides de la côte de Toscane, entre l'embouchure de l'Ombrone et la frontière romaine. Voir Dézobry et Bachelet. Dictionnaire hist.

cachait ces engagements honteux au représentant de Victor-Amédée, auquel on promettait seulement de stipuler « la neutralité de l'Italie, en conformité du traité d'Utrecht, et de laisser les princes jouir tranquillement en Italie des territoires dont ils étaient en possession, sans qu'il leur soit fait nul préjudice. »

Cependant toute espérance de réussite n'était pas perdue dans la pensée du Roi de Sicile, qui envoya au congrès de Baden l'habile négociateur de Mellarède ; si ce diplomate n'y était pas admis comme plénipotentiaire, il s'y rencontrerait tout au moins très à propos pour défendre officieusement les droits de son souverain. A Paris, le baron Perron poursuivait dans le même temps ses pressantes démarches pour « améliorer » l'article 30 du traité de Rastadt [1], et dans ce but il cherchait à obtenir la coopération d'autres puissances, notamment de l'Angleterre. Mais, vaines tentatives et nouvelle désillusion : le traité de paix était signé à Baden, et l'article concernant l'Italie ne présentait que la simple traduction latine de l'article correspondant du traité d'Utrecht !

Dans ces conjectures défavorables, Victor-Amédée estimait qu'une ligue défensive unissant la France, l'Angleterre et lui était le moyen le plus assuré de contenir l'ambition de l'Empereur en Italie, le seul qui pût éloigner les périls dont elle le menaçait personnellement. Il prescrivit au baron Perron de négocier cette alliance secrète avec M. de Torcy et le ministre d'Angleterre; mais ce dernier personnage hésitait à se déterminer, par le fait de l'incertitude des affaires politiques dans son propre pays, où les deux membres les plus influents du gouvernement, Lord Bolingbroke et le comte d'Oxford, étaient ouvertement

1 Voir le texte de cet article p. 128 du volume précité.

hostiles l'un à l'autre. Le marquis de Torcy accueillit aussi avec froideur la proposition de l'envoyé de Savoie, il s'étudiait à temporiser, sous le prétexte qu'il convenait d'entraîner l'Espagne dans cette alliance. Or, les circonstances actuelles ne s'y prêtaient nullement : la toute-puissance de la princesse des Ursins venait d'être inopinément renversée par Elisabeth Farnèse, la nouvelle épouse de Philippe V. Ce roi venait d'envoyer à Versailles le cardinal del Giudice, créature d'Albéroni, dont on ne connaissait pas encore les visées ; il fallait attendre.

D'ailleurs, il survint alors un événement en Angleterre qui fit nécessairement abandonner toutes ces pratiques : je veux parler du décès de la Reine Anne.

Le traité de Rastadt n'avait pas mis un terme à l'inimitié de l'Empereur Charles VI contre le roi d'Espagne. La France avait reconnu au premier la souveraineté des anciennes possessions espagnoles en Italie, à l'exception de la Sicile, dont on n'avait pas parlé, et aussi à l'exception des Pays-Bas, au sujet desquels la cour de Vienne négociait alors avec les Hollandais le traité dit « de la Barrière, » qui fut confirmé le 15 novembre 1715. Mais l'Empereur n'en maintenait pas moins ses prétentions à l'entier héritage d la branche des Habsbourg, branche dépossédée en la personne de l'arrière-neveu de Philippe II. En présence de ces revendications, il était à craindre que la mort de la Reine Anne (12 août 1714) ne devînt le précurseur d'une nouvelle guerre générale. Il est vrai que la question de la succession d'Espagne était entrée dans la voie des négociations pacifiques dès le jour où les *tories* avaient acquis la suprématie dans le ministère anglais ; mais maintenant ils étaient renversés par les *whigs*, partisans de la guerre contre la France; la couronne des Stuarts passait à l'électeur de Hanovre, selon les dispositions de l'acte célèbre de

1701. Ainsi l'Angleterre se rapprochait de l'Autriche, dont elle cherchait à dissiper la jalousie en appelant le Hanovrien sur le trône. On s'empressait d'aider l'Empereur à obtenir des Hollandais le traité « de la Barrière, » puis on soulevait contre la France la question du canal de Mardick, dont la création — disait-on à Londres — violait l'esprit, si non la lettre du traité d'Utrecht, qui prescrivait à la France l'entière destruction des fortifications de la ville et du port de Dunkerque.

Le roi Victor-Amédée eut promptement deviné ce que serait le nouvel état de choses créé dans la politique anglaise par l'accès de l'électeur allemand au trône de la reine Anne, de cette zélée protectrice qui lui avait fait acquérir le royaume de Sicile. Aussi, dès ce moment, recommanda-t-il à son envoyé d'avoir les yeux toujours ouverts sur les incidents qui pourraient survenir par le fait du changement de gouvernement en Angleterre ; le baron Perron et ses agents s'étudièrent en conséquence à recueillir les informations les plus sûres... Mais déjà la mort du duc de Berry (1 mai 1714) avait donné carrière à toutes les conjectures touchant la régence, qui ne pouvait être éloignée ; la diplomatie piémontaise combinait ses démarches d'après les influences qui prévalaient à Versailles, où les regards des courtisans commençaient à se diriger vers le duc d'Orléans, comme vers le soleil qui se lève. Ici la vigilance de l'ambassadeur de Victor-Amédée devait être d'autant plus grande que les signes de la fin prochaine du « grand roi » devenaient plus fréquents. Enfin, un autre sujet de préoccupations incessantes, ce fut pour le diplomate piémontais, pendant les derniers mois du règne de Louis XIV, l'impénétrable négociation de paix qui se tramait alors entre l'Empereur et le roi d'Espagne; cette négociation avait été confiée à l'ambassadeur de France au-

près de la cour impériale, et néanmoins son existence était toujours niée par le ministre de Torcy lorsque le baron Perron l'interrogeait à ce sujet.

A ces préoccupations de la politique générale, à ces inquiétudes causées par un incertain avenir, il faut encore ajouter les tracasseries que donnaient à Victor-Amédée, et partant à ses agents diplomatiques, les empiètements et les usurpations de la cour de Rome.

L'ambassadeur du roi de Sicile était à Paris depuis peu de temps lorsque survint le conflit auquel je fais allusion, conflit qui pouvait être funeste à la domination naissante, et plus encore au prestige de Victor-Amédée. En effet, la suppression de l'antique Tribunal de la Monarchie était un ferment de discorde pour le clergé sicilien, un brandon d'incendie pour les institutions nouvelles. Cette mesure violente fut l'œuvre du pape Clément XI qui, profitant du changement de gouvernement dans l'île, avait attisé le feu, que déjà la cour de Rome avait allumé en Sicile dès l'année 1711, tandis que le pays était encore sous la domination du roi d'Espagne.

C'était là une affaire très importante, une atteinte grave à d'anciens privilèges nationaux pour les Siciliens, et c'était aussi, pour Victor-Amédée, un rude coup porté à sa domination royale chez des gens qui n'étaient pas toujours enclins à s'y soumettre. D'autre part, il fallait se préoccuper des avantages que l'Empereur allait s'efforcer de retirer de ces troubles. L'ordre fut aussitôt donné au baron Perron de solliciter les offices et l'appui de la cour de France contre les prétentions du Vatican ; des démarches incessantes eurent lieu à Versailles et à Rome, des mémoires, des factums furent échangés, on fit même de discrets appels à l'opinion publique; mais toute cette épineuse affaire du Tribunal de la Monarchie devait se prolonger

bien au-delà de la courte période que nous fait connaître cette correspondance, et là encore bien des déceptions et des traverses attendaient la diplomatie piémontaise. Les affaires ecclésiastiques de France étaient aussi profondément troublées en ce temps-là, et la bulle *Unigenitus* occupait alors tous les esprits à Versailles, beaucoup plus — nous devons le supposer — que le *Tribunal de la Monarchie* [1] et que les intérêts du roi de Sicile.

Tels furent, dans leur ensemble, les principaux événements politiques qui motivèrent pendant deux ans cette importante correspondance, mais les incidents multiples qui se succédaient alors d'un jour à l'autre dans le jeu de la diplomatie échappent complètement à l'analyse, et si l'on considère qu'il fallait alors six ou huit jours pour correspondre entre Paris et Turin, et quinze ou dix-huit jours pour savoir à Versailles ce qui se passait à Palerme, on demeure frappé des responsabilités qu'encourait en ce temps-là un agent diplomatique, n'ayant le plus souvent d'autre boussole pour le guider au milieu des écueils que son expérience des affaires, sa connaissance des hommes, sa finesse, sa dextérité. Il faut aussi admirer sans réserve l'infatigable dévouement dont les hommes tels que le baron Perron Saint-Martin ont donné tant de preuves à leur royal maître dans leur ingrate et difficile carrière. Ce sont là les réflexions préliminaires qu'inspire au lecteur la remarquable préface que je viens de parcourir.

Et maintenant j'ouvre le recueil de la Correspondance

1 Tribunal ecclésiastique privilégié auquel ressortissait le clergé de Sicile. On en fait remonter le privilege a une concession du pape Urbain II (en 1007) ; ce tribunal fut aboli par Clément XI, rétabli par Benoit XIII, modifié par Pie VII, et enfin supprimé par Pie IX par Lettres apostoliques du 28 janvier 1864. — Ce Tribunal, jugeant en appel, pouvait absoudre des censures et même de l'excommunication. Voir n° I p. 80 et n° I p. 104. Corresp^ce.

précitée, non pour tenter une analyse impossible, mais seulement pour choisir ici quelques textes épistolaires, de nature à faire connaître sous la forme la plus vivante et la plus naïve, ce qu'était en réalité dans le siècle « du grand roi » la vie des diplomates et le jeu secret de la diplomatie.

EXTRAITS

L'audience d'un prince de trois ans et demi.

Baron Perron au Duc de Savoie. Paris 1er septembre 1713..... Pendant que j'étais avec Mr de Torcy, Monseigneur le Dauphin [1] arriva de Versailles, il entendit la Messe avec le Roy et au retour..... Monseigneur le Dauphin fut conduit dans l'appartement de madame de Maintenon et c'est dans l'antichambre du dit appartement que Mr le baron de Breteuil, qui se trouva là par occasion, nous y introduisit à l'audience. Il y avait au milieu de la chambre une chaise sur laquelle le dit Prince devait être assis (!), mais comme il est extrêmement vif nous le trouvâmes qu'il se promenait dans la chambre et, ne pouvant lui parler, je m'adressai à Madame la duchesse de Ventadour, à laquelle je dis que V. A. R. et Madame la Duchesse Royale avoient pour elle toute l'estime possible et une reconnaissance particulière des soins qu'elle prenoit de la santé de Monseigneur le Dauphin (que, petit à petit, elle avoit ramené et fait asseoir sur sa chaise) ; alors je lui fis le compliment marqué dans mon instruction, auquel le jeune Prince répondit de fort bonne grâce ce que lui suggérait Mme la duchsse de Ventadour : *Qu'il étoit fort obligé à son grand-papa qu'il aimoit beaucoup* — J'ay

1 Qui fut Louis XV. Il était né le 15 février 1710, de Louis duc de Bourgogne, dit Second Dauphin, et de Marie-Adelaïde de Savoie, la spirituelle fille de Victor-Amédée II. Voir Corresp. p. 3, nº 3.

une véritable joye de pouvoir assurer V. A. R. que ce Prince a de la santé et paraît robuste..... quoy qu'en ce jour là il fut tant soit peu pâle..... etc.

De la suscription des lettres adressées à S. M. Tr. Chrétienne : Baron Perron au Roi [1]. Paris 7 octobre 1713. — J'ay reçu la lettre du 23 par laquelle V. M. m'ordonne de prendre le caractère d'Ambassadeur ordinaire et..... de faire savoir..... que j'en avois les lettres de créance : ce que j'ay exécuté en faisant voir le dessus des dites Lettres à Mr le marquis de Torcy qui a trouvé qu'il alloit fort bien, à la réserve qu'il auroit fallu mettre sur le dessus : Roy de France *et de Navarre*. C'est pourquoi je suis obligé de les renvoyer à V. M., afin qu'elle puisse faire joindre ce mot *et de Navarre,* sans quoy le Roy de France ne les recevroit pas.

Un succès diplomatique.

Baron Perron au marquis de Saint Thomas [2]. — Paris 14 novembre 1713 — J'eus l'honneur par le dernier ordinaire d'informer le Roy que Mr le Nonce avoit jusques alors affecté, quand il me parloit de S. M., de se contenter de me dire : *votre maître,* sans jamais le nommer Roi de Sicile. A présent je dois informer V. E. que avant hyer le dit Nonce m'invita à dîner chez luy, il nomma plusieurs fois : *Le Roy de Sicile votre maître,* et quoyque je n'aye

1 En date du 23 septembre, Victor-Amédée II venait d'annoncer à son envoyé extraordinaire « qu'il assumait la dignité de Roi de Sicile et que lui, baron Perron, devait prendre conséquemment le titre d'ambassadeur. »

2 Joseph-Gaetan Carron, marquis de Saint-Thomas, etc. Il était ministre et secrétaire d'Etat (à Turin) pour les affaires étrangères. Il avait succédé à son père dans cette charge, que déja son aieul et son bisaïeul avaient occupée à la cour des ducs de Savoie. V. nº 1, p. 25. Corresp.

pas encore pris le caractère d'ambassadeur, il m'a toujours donné la main [1] et toutes les prééminences qu'il peut donner aux ambassadeurs de tête couronnée, ce que je prie V. E. d'avoir la bonté d'en rendre compte au Roy... etc.

Le service postal dit « l'Ordinaire. »

Baron Perron au Roi — Paris 2 décembre 1713 [2]..... Depuis la lettre du 27 octobre dont V. M. m'a honoré, je n'en ay plus reçue, ce qui me tient dans de grandes inquiétudes, et [ce] qui pourrait être préjudiciable à son royal service dans les conjonctures présentes. C'est pourquoi je me crois obligé de représenter très humblement à V. M. qu'il serait bon qu'on rétablit le courrier qui allait à droiture de Paris à Turin, sans passer par Genève, et que l'on prit des mesures pour que les lettres ne retardassent pas si long-temps pour aller de Turin à Palerme [3].

Avis secret d'un pensionnaire du roi de Sicile à la cour de France.

Baron Perron au Roi (dépêche chiffrée). Paris 9 décembre 1713..... *La personne que je ne connais point* a dit qu'il semble que *le Roy de France* et tous *ses ministres,* à la réserve du *ministre, marquis de Torcy, conservent* encore quelque *souvenir de la guerre passée,* ce qui les rend plus *difficiles* à procurer *les avantages* de

1 La droite en marchant l'un à côté de l'autre.

2 Victor-Amédée II était parti le 3 octobre pour la Sicile, où il allait se faire couronner. Des lettres-patentes en date du 27 septembre avaient confié la lieutenance générale au Prince de Piémont, qui n'avait pas encore quinze ans. Ce prince était assisté de trois conseillers de gouvernement pour les affaires politiques, la guerre et les finances. Note I, p. 58. Corresp.

3 Ces correspondances si lentes et si incertaines étaient fort coûteuses, et de 1713 a 1718 on dut rembourser de ce chef à l'ambassadeur 13,365 livres st, outre 4,214 livres pour courriers et estafettes. — Voir Note E, p. 452. Appendice.

V. M. Cependant, quoique l'on *me* témoigne tout *le contraire, cet avis m'*obligera d'en agir comme j'ay fait par le passé avec toutes les *précautions* possibles.

Les tristes aveux d'impuissance de S. M. Louis XIV.

Baron Perron au Roi de Sicile. — Paris 27 décembre 1713..... J'ay été hier à Versailles et sous le prétexte de présenter au Roy les lettres de V. M. [1] j'ay demandé audience, laquelle m'ayant été accordée, en présentant la lettre *di pugno* [2] de V. M. je luy ai dit qu'Elle m'avait ordonné de l'assurer qu'Elle conserverait toujours une véritable reconnaissance de la bonté avec laquelle il avait contribué à son agrandissement par le traité de paix qu'il avait fait avec Elle..... — A quoi S. M. Tr. Ch. m'ayant répondu qu'Elle se réjouissait de savoir V. M. en possession de son royaume et que de son côté il (Louis XIV) serait toujours prêt de contribuer à ses avantages : Alors je repris la parole et je luy dis : Sire, c'est présentement le temps que vous pouvez le faire, et vous n'avez qu'à soutenir les engagements que vous avez pris dans les traités de paix faits avec mon Maître, dans celuy que vous allez faire avec l'Empereur.

« Je suis résolu de le faire, m'a-t-il dit, *mais, ne disposant pas de cette paix comme je le voudrais,* je ne sais si je pourrai en venir à bout. » Ce qui m'a obligé de lui répliquer que la glorieuse campagne qu'il venoit de faire [3]

1 Celles qui accréditaient le baron Perron en qualité d'ambassadeur du roi de Sicile.

2 Autographe.

3 Dans cette campagne sur les rives du Rhin, le maréchal de Villars s'était emparé de Spire, de Worms, de Landau (25 juin) et de Fribourg en Brisgau, qui s'était rendue le 30 septembre. — Les forts et le château réputés imprenables avaient capitulé le 13 novembre. Voir Anquetil. T. VIII, p. 273.

le mettait en état de soutenir ce qu'il avoit si solennellement promis en faveur d'un roy voisin, proche parent, et par conséquent intéressé à procurer toujours la grandeur de la Monarchie françoise, lequel se voyant abandonné dans cette conjecture seroit peut-ètre contraint de prendre des mesures avec l'Empereur qui l'obligeroient à se détacher entièrement de la France.

« J'ay fait, m'a-t-il répondu, toutes les réflexions que je devais faire, *mais je ne suis pas obligé de faire l'impossible* » et en me congédiant il m'a dit : Vous pouvez cependant assurer le Roy votre maître que je ferai tout ce qui dépendra de moy ».

Voyant que je ne pouvois rien compter sur ce que S. M. Tr. Ch. venoit de me dire j'ay été trouver Mr le marquis de Torcy et je me suis plaint à luy de ce que je savois que la paix de S. M. Tr. Ch. avec l'Empereur et l'Empire « était faite » sans qu'on eût rappelé les traités faits avec V. M. Ce ministre m'ayant écouté paisiblement m'a répondu... *que la paix n'était pas signée*... etc.

Les mésaventures des lettres à destination de Sicile.

Baron Perron au Roi — Paris 3 mars 1714 : Par la lettre de V. M. du 27 janvier, Elle me marque de n'avoir plus reçu de mes lettres depuis celle du 27 décembre ; la présente, Sire, est la treizième que j'ai eu l'honneur de lui écrire depuis ce jour, outre celles que j'ai écrites au marquis de Saint-Thomas. De là Votre Majesté pourra voir que je ne manque point d'attention, mais d'habileté et de bonheur, qui me seroient extrêmement nécessaires dans les conjonctures présentes, pour la servir aussi bien que j'y suis obligé et que je souhaiterais de pouvoir faire.

Condoléances officielles.

Même lettre. — ..... J'avois résolu, Sire, d'étouffer en moi-

même la douleur que me cause la mort de la Reine d'Espagne [1] plutôt que de rappeler celle de Votre Majesté, mais je ne saurais m'empêcher de lui dire que le 27 du mois passé le Roy de France, dès qu'il me vit, il m'adressa la parole en me disant, « Monsieur l'ambassadeur, le Roy de Sicile et moi avons fait une grande perte ! Je suis sûr qu'il en sera fort affligé » — Tout le monde, aussi bien que le Roy T. Ch. est persuadé que cela ne peut pas être autrement et que Votre Majesté ne saurait trouver d'autres consolations que dans sa seule vertu.

Ce même jour, j'ay eu un long entretien avec Mr le marquis de Torcy..... etc.

Rancune d'Empereur.

L'agent Garbillon [2] au marquis de Saint-Thomas — Paris 19 mars 1714. « Je sais sûrement que monsieur le maréchal de Villars a dit à Mr le marquis de Torcy qu'il avait su de S. A. le Prince Eugène que l'Empereur était fort outré contre S. M. Sicilienne, laquelle pouvait compter pour bien certain qu'Elle avait en lui un très dangereux ennemi qui lui en donneroit des marques sensibles..... J'ay su..... que toutes les démarches que l'Empereur venoit de faire contre les ministres de la dite Majesté Sicilienne, à Vienne et à la Diète de Ratisbonne..... persuadoient parfaitement qu'il n'est pas de ses amis et que s'il le pouvoit il le lui feroit sentir..... etc.

1 Cette reine, si tôt trépassée, était Marie-Gabrielle de Savoie, seconde fille de Victor-Amédée II, elle était née le 17 septembre 1688, avait été mariée a Philippe V le 14 décembre 1701, soit « a treize ans; » elle était morte le 14 février 1714. Voir Appendice, p. 441. Corresp.

2 Nicolas Garbillon d'Annecy, cet « agent » attaché a l'ambassade piémontaise à Paris fut anobli le 11 décembre 1714 par Victor-Amédée II « pour le zèle qu'il a montré dans plusieurs missions de confiance dont il s'est acquitté avec toute la fidélité et application que nous pouvions désirer..... » Notice, p. 2, n° 4. Corresp.

Indifférence et dispositions égoïstes du cabinet de Versailles.

Même lettre. — .....J'ose prendre la liberté de dire à V. E. que je vois et que je sais d'ailleurs que cette Cour n'a pas été fâchée de la vivacité du procédé de l'Empereur contre Sa Majesté Sicilienne [1], cela doit faire juger que dans le traité de paix, ses intérêts ne seront pas ménagés plus que de raison. Si monsieur de Torcy déguise sur tout cela les faits à monsieur l'ambassadeur, je crois qu'il est forcé de le faire, car ce ministre, qui est le seul de cette Cour bien intentionné pour Sa Majesté Sicilienne, ne sauroit s'empêcher de suivre le torrent, et d'ailleurs madame de Maintenon et les autres ministres qui suivent aveuglément ses intentions, gouvernent absolument l'esprit du Roy que l'on voit fort baisser depuis plusieurs mois.

La corruption dans les bureaux du ministère de Torcy.

L'agent Garbillon au marquis de Saint-Thomas. — Paris 2 avril 1714. « ..... Monsieur le marquis de Torcy m'a dit ce matin que sur le champ il alloit envoyer à monsieur le barron Perron une copie en entier du traité de Rastadt....., il seroit bien plus important que l'on pût être informé au vrai des articles du traité secret..... J'ai chargé une personne de quelque crédit dans le bureau du ministre de faire tous les efforts possibles pour déterrer les articles de ce prétendu traité secret [2]. Je luy ai promis une récompense s'il peut réussir, étant persuadé qu'il est important de mettre tout en usage pour cela, mais je crains fort qu'il

1 Allusion aux procédés violents de l'empereur Charles VI, qui avait fait donner 24 heures aux ministres de Victor-Amédée II pour sortir d'Augsbourg et de Vienne, a la suite de la notification faite par le comte Bolgaro à la Diète de l'Empire de la prise de possession du Royaume de Sicile. — V. Corresp. p. 117, 118 et suiv.

2 Il n'en existait pas.

n'en vienne pas à bout. Toutefois, *tentare non nocet ;* j'aurai l'honneur, Monsieur, d'informer dans son temps V. E. de ce que cette personne aura pu opérer.

(A suivre.) DuBois-Melly.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE CHAMBÉRY

DESCRIPTION GÉOLOGIQUE
DE
LA MONTAGNE DU CORBELET

I. — Historique.

La montagne du Corbelet, située au sud de Chambéry, a depuis longtemps attiré l'attention des géologues. En août 1844, la Société géologique de France visita, sous la conduite du chanoine Chamousset, les environs de la cascade de Couz [1]. Après avoir observé près du ruisseau descendant de St-Cassin la formation tertiaire lacustre (aquitanien), qui, venant passer sous la mollasse marine, se trouve sur le flanc Est de la vallée, elle étudia les calcaires blancs à *Requienia ammonia* et les assises du néocomien. Elle distingua dans celui-ci les calcaires marneux à spatangues et les calcaires jaunes de Neufchâtel. Dès cette époque, l'âge d'une partie de ces couches était ainsi nettement établi. En 1858, paraissait la *Géologie et Minéralogie de la Savoie* de M. de Mortillet. Traçant les limites de la mer corallienne, le savant géologue crut en reconnaître les dépôts à la montagne de Couz [2]. Dans sa *Description géologique des environs d'Aix,* l'éminent président de l'Acadé-

1 *Bulletin de la Société géologique de France,* 2e série, tome I (année 1843-1844).

2 De Mortillet, *Géologie et Minéralogie de la Savoie,* page 222.

mie de Savoie, M. Pillet, s'occupa de cette montagne [1] : il signala d'une façon particulière le beau développement d'une couche que renferme en abondance l'*Ostrea macroptera,* et que surmontent des marnes grises correspondant aux marnes d'Hauterive. Il indiqua en outre, et le premier en Savoie, à la base de ces couches, le valanginien, qui venait d'être distingué comme étage spécial par Desor, et donna une liste de fossiles recueillis à ce niveau, dans une corniche longeant le torrent de la cascade de Couz. L'illustre professeur de Grenoble, M. Lory, a également cité la montagne de Couz comme présentant un développement remarquable du néocomien, du type jurassien ou facies littoral [2].

Dans un travail présenté à l'Académie de Savoie (1886), le chanoine Chamousset, étudiant les terrains jurassiques de nos environs, signalait le coral-rag à la montagne de Couz [3]. Trois ans plus tard [4], M. Tombeck, au nom de l'abbé Vallet, soumettait à la Société géologique de France des diceras, des astartes, des trigonies, des polypiers, etc., recueillis au-dessus du petit village de Saint-Claude. Ils avaient été trouvés dans une oolithe blanche, à gros grains, en tout semblable à l'oolithe corallienne, mais reposant sur des calcaires valanginiens. M. Munier-Chalmas reconnaissait dans ces diceras des fossiles déjà trouvés dans le néocomien, et M. Tombeck indiquait en outre dans le même gisement un exemplaire de la *Belemnites pistilliformis.*

1 *Description géologique des environs d'Aix (Savoie),* par M. Pillet, 1re édition; *Memoires de l'Académie de Savoie,* 2e série, tome III (1859), 2e édition, Chambéry, Puthod (1863).

2 *Description geologique du Dauphiné,* par M. Lory, paragraphe 158.

3 *Note sur le caractère special et très remarquable des formations geologiques des environs de Chambéry,* par le chanoine Chamousset, *Memoires de l'Academie de Savoie,* 2e série, tome VIII (1866)

4 *Bulletin de la Société géologique de France,* 2e série, t. XXVI (1868-1869).

Le prétendu coral-rag du Corbelet appartenait donc à la série néocomienne.

M. Hollande [1], auquel la géologie de la Savoie doit tant de travaux intéressants, s'en est également occupé; il a donné un profil géologique de la montagne du Corbelet et en a indiqué les grands traits stratigraphiques. Dans une étude publiée ultérieurement [2], il a donné une coupe de La Combaz, relevée de l'est à l'ouest et passant par les prés désignés sous le nom de *l'Eau qui sonne*

En 1882, M. Munier-Chalmas [3] a fait une étude paléontologique des *Valletia* et reproduit une lettre de M. Pillet dans laquelle sont consignées quelques observations nouvelles relativement au véritable niveau des couches à facies coralligène. La même année, ce dernier présentait en outre à la Société d'histoire naturelle de la Savoie une note [4] dans laquelle il signalait, dans le néocomien de La Combaz, des écailles de poisson appartenant probablement à une espèce nouvelle.

Ces divers travaux montrent l'intérêt que présente l'étude de cette montagne, c'est ce qui nous a engagé à entreprendre quelques recherches nouvelles et à compléter ainsi l'œuvre de nos devanciers.

Avant d'entrer en matière, qu'il nous soit permis d'adresser nos remerciements à MM. Pillet, Lachat, Hollande, qui nous ont aidé de leurs conseils, à M. Jarrin, qui nous a remis quelques fossiles, et à MM. de Loriol et Lunnel, sous la direction desquels nous avons pu, au musée de Genève, visiter la collection Pictet, et qui ont revu quelques-unes de nos déterminations.

1 *Bulletin de la Societe géologique de France,* 3e série, t. VIII (1879-1880).

2 *Les terrains jurassiques superieurs et les terrains cretacés inferieurs aux environs de Chambéry,* par M. Hollande, Chambéry, Imprimerie savoisienne (1880).

3 *Bulletin de la Société géologique de France,* 3e série, t. X (1881-1882).

4 *Revue savoisienne,* année 1882, page 32.

II. — Orographie.

Le Corbelet, ainsi que l'a établi M. Pillet, doit être considéré comme la continuation de la Chambotte. Vers le sud, il se prolonge par le mont Hauterans, qui lui-même se soude au massif de la Chartreuse. M. Lory [1], qui a donné avec une précision remarquable la coupe des deux rives du Guiers-Vif, a en effet démontré que les mêmes terrains s'y retrouvent avec les mêmes allures. Vers le nord, d'autre part, il se continue par la colline de St-Claude, disparaît sous la plaine de Chambéry pour reparaître à Voglans, Aix-les-Bains, la Chambotte, le Clergeon, et se terminer au Vuache. L'allure générale de cette chaîne est celle d'une voûte plus ou moins rompue sur le flanc ouest, formant parfois combe et avec crêts regardant l'ouest. Elle appartient aux chaînes du Jura dont elle constitue, en Savoie, l'arête la plus orientale. Au Corbelet, une dépression longitudinale s'étend de l'ouest des chalets de Planet au bas de la colline de St-Claude.

La masse principale de la montagne appartient au Crétacé inférieur, et les trois étages, dont l'ensemble constitue dans le Jura la série néocomienne, y sont représentés.

L'Inférieur ou Valanginien consiste en un calcaire compacte, blanchâtre à la partie inférieure, avec rares fossiles ; roux bleuâtre à la partie supérieure. Il a une certaine épaisseur.

Le Néocomien moyen ou Hauterivien, dont l'étude nous occupera plus spécialement, acquiert également une puissance considérable. Il présente des couches de compositions diverses, dans lesquelles nous aurons à établir plusieurs subdivisions.

1 *Bulletin de la Société géologique de France,* 2e série, t. XVIII (1867-1861).

Le Néocomien supérieur ou Urgonien, en bancs redressés verticalement sur le flanc Est de la vallée de Couz, consiste en un calcaire blanc saccharoïde où l'on ne rencontre guère que des requienies *(Requienia ammonia)*. Il se trouve également très développé et avec les mêmes caractères sur le versant Est de la montagne. C'est lui qui forme la dent du Corbelet, qui en est le point culminant. Plus au sud, à Saint-Jean de Couz, sur les calcaires blancs passent des bancs de calcaire jaunâtre, parfois marneux, qui renferment une faune intéressante depuis longtemps signalée en Savoie par MM. Pillet et de Mortillet, dans l'Isère, par M. Lory; nous en dirons également quelques mots comme complément à cette étude.

III. — Description des terrains.

§ 1er. — *Valanginien.*

Lorsqu'on se trouve en aval du petit village de La Combaz, vers le jet d'eau de M. Blanc, et qu'on se dirige à l'est, on rencontre une petite carrière ouverte dans les couches de l'étage valanginien et fournissant une pierre de taille d'assez bonne qualité. Les assises s'y présentent dans l'ordre suivant de bas en haut :

1° Calcaires compactes blancs-grisâtres, spathiques, en gros bancs, avec *Natica waldensis*	7m
2° Calcaires compactes finement grenus, blancs roussâtres. .	3m
3° Calcaires roussâtres marneux, bleuâtres par places, avec *Natica leviathan, Nerinea Marcousana.* (Les nérinées sont abondantes à ce niveau, mais trop engagées dans la roche pour qu'il soit facile d'obtenir de bons échantillons.)	1m,20
4° Calcaires marneux blancs-grisâtres à taches ocreuses, à *Nerinea* (sp. n.). (Ici encore les nérinées abondent.) . .	1m,20
5° Calcaires roussâtres gréseux.	0m,40

La coupe est ici interrompue par les taillis, la suite

s'observe assez facilement à quelques pas plus loin (direction sud), de l'autre côté du jet d'eau :

6° Calcaires compactes à cassure esquilleuse, blonds clairs, avec de petites térébratules. 3m

7° Calcaires en plaquettes, grenus, spathiques, avec *Ostrea Germani*. (Certains bancs forment lumachelle et présentent sur leurs tranches de nombreux débris de radioles d'échinides et de fragments de polypiers.) 1m

8° Calcaires marneux jaunâtres, alternant avec des lits de marnes, avec *Waldheimia tamarindus, Terebratula acuta.* 2m

9° Calcaires compactes à grains grossiers, jaunes extérieurement avec larges traînées bleuâtres intérieurement et nombreux petits fossiles : *Ostrea tuberculifera, Waldheimia tamarindus, Waldheimia pseudo-jurensis.* . 4m

10° Calcaires roux marneux, avec marnes jaunâtres 4m

11° Calcaires compactes ferrugineux (blanc-gris à l'extérieur, bleus à l'intérieur), avec *Nerinea Favrina, Natica Hugadiana, Natica prælonga* 10m

12° Calcaire oolithique blanchâtre ou bleuâtre, à grain grossier, avec fragments de fossiles silicifiés : Valletia, astartes, polypiers. 2m

13° Marnes jaunes verdâtres, feuilletées dans le bas, passant à la partie supérieure à des calcaires marneux avec rognons de silex et *Janira atava, Terebratula prælonga.* 15m

A ces diverses couches, dont l'inclinaison va en augmentant à mesure qu'on remonte la série, succède le niveau à *Ostrea rectangularis* particulièrement développé dans le petit bois de châtaigniers, et qui, dans toutes les montagnes du Jura, termine l'étage valanginien. Nous aurons occasion d'y revenir.

Si, maintenant, au lieu d'étudier les couches valanginiennes sur le versant ouest, nous les étudions sur le versant Est, nous trouverons comme premiers bancs observables des calcaires roux marneux correspondant au banc n° 8 de la coupe précédente, puis des calcaires compactes

ferrugineux, un peu grenus, que l'on observe dans le lit même du ruisseau, et enfin, des calcaires blancs grisâtres, roussâtres en certains points, et dans lesquels j'ai recueilli *Natica leviathan* et *Natica Hugardiana.* Ces couches, à partir du ruisseau, ont une épaisseur d'une vingtaine de mètres environ. Elles sont à inclinaison nord-est et buttent, par suite d'une petite dénivellation, contre les calcaires compactes du Valanginien inférieur du versant ouest. Directement au-dessus d'elles vient ensuite un calcaire oolithique, parfois lumachellique et renfermant des fossiles silicifiés : *Valletia Tombecki* (Munier-Chalmas), *Monopleura Pilleti* (Munier-Chalmas), *Trigonia* (s.p.), radioles de *Cidaris,* polypiers, etc. : en un mot, la faune coralligène si intéressante signalée par les auteurs. Je n'en reprendrai pas l'étude faite avant moi par d'habiles paléontologistes, car, dans les prés de *l'Eau qui sonne* où ils furent découverts par M^me^ Jarrin qui les soumit à l'abbé Vallet, les bons fossiles sont actuellement introuvables. J'y ai néanmoins recueilli récemment *Nerinea Favrina* (Pictet et Campiche) et *Astarte valangiensis* (Pictet et Campiche), ce qui vient confirmer le classement de ces couches à la partie supérieure du Valanginien, comme l'indique d'ailleurs nettement la coupe prise sur l'autre versant de la voûte.

Le niveau coralligène se retrouve un peu plus au sud du Fornet, mais ici encore il est difficile de trouver des exemplaires en bon état de conservation. Si, de là, on se dirige vers les chalets du Planet, on voit la combe se refermer et la voûte avoir pour base les assises à *Ostrea rectangularis* et plus loin les couches marneuses hauteriviennes.

Le Valangien se présente donc au Corbelet d'une façon normale, et la coupe relevée nous permet d'y établir quatre assises distinctes :

1° Calcaires compactes blancs-grisâtres ou légèrement teintés de roux assez épais et à fossiles peu abondants :

Nerinea Marcousana (D'Orbigny).
Natica leviathan (Pictet et Campiche).
— waldensis (Pictet et Campiche).

2° Calcaires marneux à *Ostrea tuberculifera* et brachiopodes :

Waldheimia tamarindus (Sowerby).
— pseudo-jurensis (Leymerie).
Terebratula Carteroniana (d'Orbigny).

Le plus souvent, ces marno-calcaires débutent par des calcaires en plaquettes, spathiques, même un peu marneux et à la surface desquels se trouve une grande huître *(Ostrea Germani* (Coquand).

Vers le Fornet, ce niveau est très riche en fossiles, mais d'espèces peu variées. On trouve d'abord dans le chemin des bancs de calcaires jaunes, montrant sur leur surface de nombreuses valves de la grande *Ostrea Germani,* puis en continuant l'ascension, on rencontre des marno-calcaires bleuâtres, formant ici l'axe de la voûte et pétris de petites huîtres exogyriformes et de petits brachiopodes.

3° Calcaires ferrugineux, compactes, à teinte bleue sur les cassures fraîches et passant au roux par altération, avec :

Nerinea Favrina (Pictet et Campiche).
Natica prælonga (D'Orbigny).
— Hugardiana (D'Orbigny).
Cidaris pretiosa (radioles) (Desor) 1.

Cette troisième assise est généralement très fossilifère. Un gisement assez riche se trouve sur la rive droite du ruisseau allant du village de La Combaz à la cascade de

1 C'est ici le véritable niveau du *Pygurus rostratus.*

Couz. Là, au-dessus de calcaires bleus-roux compactes, à rognons de silex, on trouve un calcaire oolithique bleuâtre, remplis de fossiles indéterminables, mesurant deux mètres d'épaisseur. Il est surmonté par un banc de calcaire marneux roux-terne, où se trouve en abondance la *Natica Hugardiana*. Ce banc forme corniche, et a une épaisseur d'un mètre. Vient ensuite un calcaire bleu grisâtre ou jaunâtre, spathique, très dur, et où les fossiles sont abondants. Certains bancs en sont parfois littéralement pétris, et forment lumachelle. Par suite de la dureté de la roche, il est malheureusement difficile de les obtenir dans un bon état de conservation. Les espèces déterminables que j'ai pu y recueillir sont les suivantes :

Nerinea Favrina (Pictet et Campiche).
— Marcousana (D'Orbigny).
— Etalloni (Pictet et Campiche).
— sp. nov.
Pterocera Desori (Pictet et Campiche).
Pseudomelania Greslyi (Pictet et Campiche).
Natica Hugardiana (D'Orbigny).
— prælonga (Deshayes).
— bulimoides (D'Orbigny).
— lævigata (D'Orbigny).
Astarte Germani (Pictet et Campiche).
Arca Cornueliana (D'Orbigny).
Cardium subhillanum (Leymerie).
Requienia eurystoma (Pictet et Campiche).
Echinobrissus Renaudi (Desor).

Sur ces calcaires viennent ensuite des marnes jaunes feuilletées, pauvres en fossiles, et où je n'ai trouvé que *Janira atava* et *Waldheimia tamarindus*.

4° Calcaires à *Ostrea rectangularis*. — L'assise que cette huître caractérise se trouve sur le Valanginien sur les deux versants de la voûte. La route qui, partant du village de La Combaz, se dirige vers le Fornet, la longe pres-

que continuellement. Sur l'autre versant, on la trouve dans un petit bois de châtaigniers, en contre-bas du jet d'eau, et directement superposée aux assises que nous avons étudiées plus haut. Elle s'y présente en couches presque verticales et avec une épaisseur d'une dizaine de mètres environ. Elle consiste en un calcaire jaune, très dur, souvent ferrugineux et alternant en certains points avec des calcaires marneux à rognons de silex ; les fossiles y abondent, mais appartiennent à un petit nombre d'espèces ; la plupart paraissent avoir été soumis à un phénomène de charriage. Les bancs sont fréquemment lumachelliques, et ne sont alors constitués que par un amas de fossiles brisés. L'espèce incontestablement la plus abondante est l'*Ostrea rectangularis* (Rœmer), *macroptera* (d'Orbigny). Comme autres fossiles provenant de ce même niveau, je puis encore citer :

Janira atava (D'Orbigny).
Pholadomya elongata (Munster).
Pecten Robinaldinus (D'Orbigny).
— Carteroni (D'Orbigny).
Trigonia Robinaldina (D'Orbigny).
Ostrea Couloni (Defrance).
Pinna Hombresi (Pictet et Campiche).
Terebratula acuta (Quenstedt).
— Carteroniana (D'Orbigny).

Les couches inférieures sont généralement les plus fossilifères ; la partie moyenne est surtout constituée par des marno-calcaires et, à la partie supérieure, on trouve un banc où abonde la *Trigonia Robinaldina*. Ce banc, qui m'a été signalé par M. Jarrin, se montre remarquablement développé sur la route du Fornet. Il se retrouve également, et ici encore à la partie supérieure, sur l'autre versant de la voûte dans le petit bois de châtaigniers.

Ces quatre assises se retrouvent d'une façon assez cons-

tante dans les couches valanginiennes de nos montagnes dépendant du Jura. Je puis les signaler à la montagne du Signal, où l'assise n° 2 est particulièrement fossilifère. Lorsqu'on est au-dessus des prés, et qu'on fait l'ascension de la paroi verticale valanginienne, on trouve, 20 mètres au-dessous de la zone à *Ostrea rectangularis,* des calcaires marneux alternant avec des marnes jaunâtres et bleuâtres, et où les fossiles sont assez abondants. J'ai pu, en quelques minutes, recueillir les espèces suivantes :

Ostrea tuberculifera (Kock et Duncker) Coquand.
Pholadomya elongata (Munster).
— valangiensis (Pictet et Campiche).
Venus Dupiniana (D'Orbigny).
Waldheimia tamarindus (Sowerby).
— pseudo-jurensis (Leymerie).
Toxaster granosus (D Orbigny).

Au-dessous vient un banc de calcaire compacte, blanc-jaunâtre, à la surface duquel se trouve en abondance l'*Ostrea Germani*. Ici, l'analogie est complète avec ce que nous avons au Corbelet, car c'est aussi sur un banc à huîtres qu'est directement superposé le niveau à brachiopodes. Ce niveau se retrouve également au Mont-du-Chat. Derrière l'auberge du col, au bord de la route conduisant à la chapelle du Mont-du-Chat, on trouve des bancs de calcaire compacte, jaunâtre, montrant sur leur tranche de nombreuses valves d'une grande huître ; sur ces bancs passent des marnes jaunes, dans lesquelles j'ai retrouvé quelques fossiles de la faune du Signal, entre autres, les petites térébratules. Ces marnes sont directement surmontées par les calcaires ferrugineux du Valanginien supérieur. A la montagne du Banchet, les couches à brachiopodes consistent en un calcaire blanc roussâtre, en plaquettes, où la petite huître

et les térébratules sont également abondantes. Je les ai également observées à Corbel, près du hameau des Perrucons où le Valanginien repose sur les marno-calcaires de l'Infra-néocomien (couches de Berrias). Elles nous ont donc paru dignes d'être signalées, et je crois que de nouvelles recherches permettront de les retrouver dans toutes nos stations valanginiennes. Quant à la couche à *Ostrea rectangularis,* un fait remarquable et sur lequel nous devons insister, c'est qu'elle se continue dans la même position stratigraphique et avec les mêmes caractères sur une grande étendue Ce fait a été bien mis en évidence, dans les Alpes calcaires du Dauphiné, par M. Lory ; en Savoie, par MM. de Mortillet, Pillet et Hollande ; à la montagne du Salève, par MM. Favre et de Loriol. Je puis citer comme remarquablement fossilifères la cluse de Chaille, la montagne du Signal, le Mont-du-Chat et surtout la montagne de Corbel. Au petit col de la Coche conduisant de Saint-Pierre d'Entremont à Corbel, dans un calcaire très siliceux, j'ai recueilli, outre les fossiles déjà cités de la Combaz, les espèces suivantes :

Nerinea Favrina (Pictet et Campiche).
Requienia Jaccardi (Pictet et Campiche).
Cardium Cottaldinum (D'Orbigny).

(A suivre.) RÉVIL.

CHANSONS DE JOSEPH BÉARD

Le Banquet chez Curosset.

(Air de *la Marseillaise.*)

Dâipoés lontêps nos' itôs préstos ;
Enfin véityà rli jhor d' gâlâ !

L' patron, q' vut nos vêdrë sôs réstos,
Nos fât cuàirè la pairolâ (*bis*).
Rlôs dë Rmelyi à plyêna guéula
Déjhà risivôt l'âtro jhor,
Quand éls nos vir'ont tôs vérs l' Borg
Raissir l' boès pèr fair' bëudre l'éula.
Refr. A tâblya, panfés d' léup ! sulins-nos, curossëts ;
Fassins nos tòs, fassins nos tòs séutâr lòs' amborëts.

— Depuis longtemps nous étions prêts, enfin, voici ce jour de fête ! Le patron qui veut nous vendre ses restes nous fait cuire la grande marmite. Ceux de Rumilly, à pleine gorge, déjà mangent l'autre jour, quand ils nous virent tous près du Bourg *(nom d'une vieille rue)* scier le bois pour faire bouillir la marmite. — A table, panses de loup, soûlons-nous, porte-balles ; faisons nous tous sauter le nombril.

Tâi, Pièrro, qu'às dràit la figura
Dè rlôs que mdyont lòs ptiouts dyês l' bri ;
Et tâi, Lyaudo, qu'âs la tornura
A tgnir tét' à vègt barlatis (*bis*) ;
Apoés tâi, Josét, q' la fringala
Jusqu'orë në quittà jamais ;
Tâi quë mëttrâs dyês tôs grands boés
Dous coups mais q' n'ê va dyês ta bâlla. — *Refrain.*

— Toi, Pierre, qui as droit (*justement*) la figure de ceux qui mangent les petits *enfants* dans le berceau ; et toi, Claude, qui as la tournure a tenir tête a vingt rouliers de Chautagne ; puis toi, Joseph, que la fringale jusqu'a présent n'a jamais quitté, toi, qui mettrais dans tes grands boyaux deux fois plus qu'il n'en va dans ta hotte.

Saçâis, Thomâs, ét tâi, grous Toêno,
T'as d' golus q' n'èn' iz jamais prëu ;
Et tâi, Jhâque, panfa d' çhanoèno,
Qu'âs la guëul' ass' lârjhé qu'on feur (*bis*).
Apoés tâi, Naino, qu'às l'éstòma
Së complyaisêta quë l' put bin,
Fuss'-t-él cm' onna pirra d' molin,
Mdyir on pan tot' êtér sês toma. — *Refrain.*

— François, Thomas, et toi, gros Antoine, tas de goulus qui n'en avez jamais assez ; et toi, Jacques, panse de chanoine, qui as la gueule aussi large qu'un four ; puis toi, Antoine, qui as l'estomac si complaisant que tu peux bien, fût-il comme une pierre de moulin, manger un pain tout entier sans tomme *(fromage blanc)*.

Déjhà lés trêta livrés d' vianda
Vgnont d'étre avalâs jusqu'és' os,
Ét la croblyà d' pan tota randa
A fondu trêta coups dvant nos (*bis*).
Mita, croçhon, quint bocon q' sôssé,
D' sur tâblya tot' a disparu,
Et mémo tant qu'u grand pàiru
Plyê dé tartifl' à totés saucés. — *Refrain.*

— Déja les trente livres de viande viennent d'être avalées jusqu'aux os, et la corbeille de pain toute remplie a fondu trente fois devant eux Mie, croûte, quelque morceau que ce soit, tout a disparu de dessus table, et même jusqu'a la grande marmite pleine de pommes de terre *mises* a toutes les sauces.

Mais së, pèr mdyir, nos' ins la pansë
Complyaisêta jusqu'à rli poêt,
S'on fât tant qué s' mettre ê bombancë
Nos, curossèts, n' bëvins pâs moês (*bis*).
Tant qué ntra boda sàit biê sûla,
Ntron groê nos sarvrà d'êbotyèu
Et l' vin, tot emè l'aiga d'on pchëu,
Va nos' arrosâr la corniûla. — *Refrain.*

— Mais si, pour manger, nous avons la panse complaisante jusqu'à ce point, si nous faisons tant que *de* nous mettre en bombance, nous, porte-balles, ne buvons pas moins. Jusqu'a ce que notre panse soit bien soûle (*pleine*), notre groin nous servira d'entonnoir, et le vin, comme l'eau d'un puisoir, va nous arroser l'œsophage *(le gosier)*.

Un des convives.

Lôs curossëts dzos lëur grous linjho
Cognaiss'ont la civilità :

Quapoés t'âs le groê d'on vrai sinjho,
Maitre, on va bâire à ta santâ (*bis*).
Bin q' t'ôssës la color dés vëscës
Ét l' vrai mêton d'on capchin d' boès,
Pêdêt q' çhiz tài nos bërins sët,
Diu t' consarvêt la piau dés fessës. — *Refr.*

— Les marchands forains, sous leur gros linge, connaissent la civilité *(les usages)*. quand même tu as le groin d'un vrai singe, maître, on va boire a ta santé. Bien que tu aies la couleur des vesces et le vrai menton d'un capucin de bois, pendant que chez toi nous boirons sec, *que* Dieu te conserve la peau des fesses.

Ouâ, dit l' patron, d' sais bin q' ma mârë
M'a fait l' poté biê lourd' à vir,
La méma chusa que vtrôs pârès
V's ont fait l' groê diabliamêt lovi (*bis*).
A vtra santâ, golus q' vos' étës !
Quë Diu vos consarvêt lontêps
L'aptit, la panfe avoéc lés dêts,
P'avalàr d' parirès çharfétès. — *Refrain.*

— Oui, dit le patron, je sais bien que ma mère m'a fait les lèvres bien laides a vous, la même chose *(de même)* que vos peres vous ont fait le groin diablement carnassier. A votre santé, goulus que vous êtes ! Que le bon Dieu vous conserve longtemps l'appétit, la panse avec les dents pour avaler de pareilles tartines.

La Sérénade.

(Air des *Puritains*.)

L' Curossët d' na rgâlâda
Vint d'arrosâr sa sërinâda ;
Jamais v' n'iz viu soulâda,
Cmë rla quë d' vais vos chantâr.
L'Henri, Lyaudo, Barnârd,
Josët, Saçàis, l' piffârd,

Jusqu'u ptiout Flix, l' grognârd,
Tot l' mond' a fait lôs rnârds.

— Curosset d'un grand régal vient d'arroser sa sérénade ; jamais vous n'avez vu soulée comme celle que je vais chanter. Henri, Claude, Bernard, Joseph, François au gros nez, jusqu'au petit Félix, le grognard, tout le monde a fait les renards (*a écorche le renard*).

Y avàit tot' lés sarvittës
Apoés la nappa d' finnës ritës
Avoéc d' brâvës' assittës
Q' la Fanchétte avàit néttyà.
L' a diu 'n étrë'fâtyà,
Câr i' ëst vraimêt pëtià
Cmë rlôs malêbotyàs
Lés' ont totës tâtyà.

— Il y avait toutes les serviettes et les nappes de fines filasses avec de jolies assiettes que la Fanchon avait nettoyées. Elle a dû en être fâchée, car c'est vraiment pitié *de voir* comme ces mal-embouchés (*gens grossiers*) les ont toutes tachées.

L'Henri, q' s'ê veit d' na diâblya,
Tombé l' promir pëdzos la tâblya ;
Barnârd, l' cul dyês la sablya,
Roule avoéc lui tot d' son long ;
L' Curossët, q' pêr'd l'aplyomb
Ê lés tgnêt për l' coçhon,
Sur lëux tombe aboçhon
Et s'écœurnë tot l' front.

— Henri, qui s'en voit d'une grise, tombe le premier par-dessous la table ; Bernard, le derrière dans le sable, roule avec lui tout de son long ; Curosset, qui perd l'équilibre en les tenant par la nuque, tombe sur eux la face contre terre et s'écorne (*s'ecorche*) tout le front.

Josët q' veit sur lëurs trognës
Qu'él faut ptâr dromir rlôs' ivrognës,
P' ésquivâr rla bësognë,
S'ê va tot çharambalu.

Piêrro, le blianç̧hnalu,
Et Saç̧ais, l' potarlu,
P' cœuç̧hir rlôs trais golus,
Ont lôs brais tot molus.

— Joseph, qui voit sur leurs trognes qu'il faut mettre dormir ces ivrognes, pour esquiver cette besogne, s'en va tout chancelant. Pierre, aux pâles couleurs, et François, aux grosses lèvres, pour mettre au lit ces trois goulus, ont les bras tout moulus.

Lyaudo, q' bait cm' on prâ maigro,
Cor't avoéc Flix çharç̧hir dë vnaigro,
Et çhiz l' pharmacien l'Aigro
Vont n-ê dmandâr du pës fin.
Mais l'Aigro, on pu malin,
Quë veit qu'al' 'tôt plyês d' vin
Lés dit : D' n'ê baillo jhin
Sês l'ôrdrë du médcin.

— Claude, qui boit comme un pré maigre, court avec Félix chercher du vinaigre, et chez le pharmacien *surnomme* l'Aigre *ils* vont en demander du plus fin. Mais l'Aigre, *qui est* un malin, qui vit qu'ils étaient pleins de vin, leur dit : Je ne donne rien sans l'ordre du médecin

Éls s'ê vont chuz Jnét, l' pérë,
P' lo prêïr d' lés vgnir trir d'affaire,
Mais l' médcin, viéux compérë,
Vët d'abôrd l'affaire u cliâr.
El cogn'ssà rê qu'u fliâr
Quë rlôs qu' avôt rangliâ,
P' finir d' garir lëur mâl
N'avôt plyës qu'à ronfliâr.

— Ils vont chez Ginet, père, pour le prier de les venir tirer d'affaire, mais le médecin, vieux compère, vit bientôt l'affaire au clair (*de quoi il s'agissait*); il connut rien qu'au flair que ceux qui avaient rendu, pour finir de guérir leur mal, n'avaient plus qu'a ronfler.

On' a dët q' la Fanchéttë
N-ê fet ptâr yon dyês sa couchéttë,

Et q' la ptiouta Finéttë
Pta l'âtro dyês sôs lêçus.
Mais quand môs tràis golus
Ur'ont dromi lëur sul,
Ê s' lëvêt d'ityë-dsus,
Dëvnâz s'al' 'tôt camus.

— On a dit que la Fanchette en fit mettre un dans sa couchette, et que la petite Finette mit l'autre dans ses draps de lit. Mais quand mes trois goulus eurent dormi leur soûl, en se levant de là-dessus, imaginez-vous s'ils (*comme ils*) étaient confus.

Le lêdman d' la ribotta,
Mon Curossët q' në vëyaît gotta,
L' nâz grous cm' onna sabota,
Rëstà cœutyà sur l' paillon.
Dzos son bonët d' coton,
El suâvë cm' on tasson,
Quand sa poura Fançhon
L'apportà son bolyon.

— Le lendemain de la bamboche, mon Curosset qui ne voyait goutte, le nez gros comme un sabot, resta couché sur son paillasson. Sous son bonnet de coton, il suait comme un blaireau, quand sa pauvre Fanchon lui apporta son bouillon.

Fanchon, dit'-él, ma corta,
Mài qu'ên' ai viu de tota sorta,
D' m'ê n' 'tou pâs viu d' na s' borta,
Cmë rla qué vint d' më çhamnâr.
T'âs beau m' lo bassinâr,
M' lo lavâr, m' lo panâr,
Êls m' l'ont trop écornâ
Për m' garir tot mon nâz.

— Fanchon, dit-il, ma gentille, moi qui en ai vu de toute sorte, je ne m'en étais pas vu d'une si vilaine que celle qui vient de me finir. Tu as beau me le bassiner, me le laver, me l'essuyer, ils me l'ont trop écorné pour me guérir tout mon nez.

A. Constantin.

SUISSE FRANÇAISE ET POÉSIE

Chants du pays, un volume de 528 pages. A. IMER-CUNO, éditeur. F. PAYOT, libraire-éditeur. Lausanne, 1887. (Deuxième édition.)

I.

On a beaucoup parlé, ces derniers temps, dans la presse, de littérature à propos de la Suisse française ; les pays qui touchent à la frontière des langues ont, en effet, à certains égards, une vie particulière. Examinée à ce point de vue, la question n'est point étrangère à la Savoie.

Je parle de la Savoie actuelle et de ses frontières, telles qu'elles existent de nos jours ; car une partie assez notable de la Suisse française se compose de populations d'origine savoisienne, vous en retrouvez dans les cantons de Vaud et de Fribourg, du Valais et de Genève.

La question qu'on soulevait était donc en réalité plus vaste qu'il ne semblait au premier abord et à ne voir, comme on dit, que la superficie ; elle n'avait pas trait seulement à la Suisse française. Elle concernait aussi d'autres populations qui n'ont pas les mêmes destinées politiques, mais qui présentent, au point de vue de la langue, de l'histoire, de la position géographique, d'un ensemble de circonstances, en un mot, une certaine analogie, une certaine parenté. *De te fabula.*

Dans cette espèce de joûte littéraire, on a émis tour à tour des opinions bien opposées, on a porté des jugements bien différents et rendu des sentences qui sont loin de concorder entre elles.

Les écrivains qui ont exercé ce droit de critique et abordé cette question avaient-ils en mains toutes les pièces du procès, ont-ils prononcé en sûreté de cause ? Au milieu de

leur flagrant désaccord, quels sont ceux qui ont eu véritablement raison ? Ce sont là des problèmes sur lesquels je laisse volontiers la parole aux plus habiles et aux plus compétents; je me garderai bien de me poser en juge, quoique étudiant ces questions avec sympathie et me permettant aussi, à part moi, quelques appréciations personnelles.

II.

Aujourd'hui, je voudrais, — au moins un instant, — parler aux lecteurs de la *Revue savoisienne* d'une des pièces de ce procès littéraire, qui est encore loin d'être jugé sans appel. Elle n'a trait qu'à la poésie, ce qui est assurément déjà un domaine assez vaste, et à la poésie dans la Suisse française; le titre de l'ouvrage auquel je fais allusion est reproduit en tête de cet article.

Un intelligent éditeur de Lausanne vient de réunir, dans un joli volume, un choix nombreux de poésies empruntées aux diverses contrées de la Suisse française ; c'est une seconde édition fort augmentée ; elle renferme, en outre, de charmantes petites vues prises dans chacun des cantons qui ont fourni des vers à ce recueil. Les énumérer une à une serait oiseux, il faudrait les voir pour en bien juger.

Ce volume, sur lequel on peut faire quelques remarques de détail, mais qui est généralement composé avec un grand soin et beaucoup de goût, donne une idée sommaire assez juste de la poésie dans les contrées qu'il représente ; on ne le lira pas sans intérêt et sans fruit, ce sera un des éléments utiles, — indispensables même, — pour la solution du problème littéraire que je mentionnais tout à l'heure.

Le volume en appelle d'autres semblables dans les pays qui, placés, comme la Suisse française, sur la frontière des langues, ont aussi leur vie intellectuelle, leurs souvenirs, leurs écrivains distingués, leur littérature.

La Savoie, par exemple, pourrait facilement, en puisant avec sagacité et avec une certaine pondération, dans ses différentes provinces, nous fournir un recueil poétique trés intéressant ; il aurait sa valeur propre et son originalité. Tout en rendant pleine justice aux œuvres littéraires publiées en Savoie, je désirerais, au point de vue de la poésie, un recueil qui allât, comme celui de Lausanne, jusqu'en 1887 ; je dis tout haut dans le texte : N'oublions pas les jeunes.

Quant à la question générale, des recueils semblables dans les autres contrées, voisines des frontières de la langue française, seraient certainement bienvenus. Si on y ajoutait, comme l'éditeur suisse, quelques paysages empruntés à sa magnifique nature, on n'aurait certes, pour le faire dignement, que l'embarras du choix.

Il serait curieux de comparer ce recueil à celui de Lausanne ; à certains égards, ils se compléteraient sans doute l'un l'autre, et leur étude attentive ne serait pas indifférente à la solution du problème général.

Si je ne me trompe, on serait très agréablement surpris, en réunissant bien des pièces disséminées, d'une richesse précieuse et inattendue, dont beaucoup de gens ne se doutent pas, même en Savoie.

III.

Ce sujet, je l'avoue, — et pourquoi ne le dirais-je point ? — a pour moi un attrait particulier. Il remue d'anciens souvenirs, et me reporte à bien des années en arrière, dans une atmosphère intellectuelle plus ou moins balayée dès lors par le tourbillon de la vie, et qui cependant me sourit encore de loin. J'avais fait autrefois un projet littéraire qui ressemblait beaucoup à celui qu'a le mérite d'avoir mis à exécution, — à deux reprises déjà, — l'intelligent éditeur de Lausanne.

Le manuscrit de ce travail existe encore, mais il n'a jamais été publié. Il ne renferme pas naturellement les poésies les plus récentes, celles qui n'existaient pas encore, il y a une trentaine d'années ; la poésie heureusement n'est pas restée inerte et inculte dès lors, M. Imer lui a rendu avec raison pleine justice ; il ne faut pas oublier les jeunes.

Dans son recueil, chaque canton occupe un compartiment spécial, avec ses poètes ; peut-être y aurait-il quelques omissions à signaler, et aussi, eu égard au plus ou moins de place accordée aux écrivains, quelques remarques à faire ; dans un recueil de cette nature, il est bien difficile qu'il en soit autrement ; ainsi, tel poète qui a vécu de longues années dans un canton, où il est mort, figure au nombre des poètes d'un autre canton, où il est né.

La marche que j'avais suivie était différente ; les écrivains, dont je reproduisais les œuvres, vivaient en quelque sorte ensemble, les limites cantonales disparaissaient dans ce domaine de l'intelligence, ils se coudoyaient, pour ainsi dire, et ne demeuraient pas plus ou moins étrangers les uns aux autres. Cette manière de faire me paraissait donner à l'œuvre elle-même plus de variété, à la physionomie du volume un caractère à la fois plus humain et plus naturel. J'avais peut-être tort ; les deux systèmes peuvent se soutenir, ils ont chacun leur côté favorable et leur revers.

Quoi qu'il en soit, cette étude précédente, que je viens de parcourir après bien des années et de juger plus froidement que je n'aurais pu le faire autrefois, me permet de mieux apprécier le volume imprimé, et me donne, il me semble, le droit de le recommander avec éloges.

Les projets de jeunesse sont comme les fleurs du printemps ; elles ne viennent pas toutes à maturité, la gelée de la vie en emporte bon nombre. Accueillons d'autant plus volontiers ces œuvres délicates et variées que M. Imer

nous présente, et sachons leur souhaiter bon succès, tout en regrettant l'absence de quelques autres. Comme on l'a dit très bien, les volumes ont aussi leur destinée.

JULES VUY.

BIBLIOGRAPHIE

Le Droit du Seigneur au moyen âge. — Etude critique et historique, par le comte Amédée de Foras. Chambéry. Perrin. 1886, 8°, xx-281 p.

(Extrait de *La Tribune,* de Genève.)

On sait que M. de Foras est un savant héraldiste et un généalogiste de premier ordre ; il a publié un *Traité du Blason,* et il fait paraître un *Armorial et Nobiliaire* de l'ancien duché de Savoie, dont les livraisons se succèdent à intervalles irréguliers depuis 1863, et qui compte déjà plus d'un volume in-folio.

M. de Foras aime le moyen âge. Il l'a étudié dans les chartes contemporaines. Après quelques dizaines d'années passées à déchiffrer quelques dizaines de milliers de parchemins, il se trouve en mesure de parler de cette époque avec une compétence incontestable.

Le XVIII^e^ siècle, qui s'était donné pour tâche de démolir l'ancien régime et de fonder un nouvel ordre de choses, le siècle de la grande Révolution, qui s'est accomplie dans les esprits avant de descendre dans la rue, d'y combattre et d'y vaincre, le siècle de 89 n'aimait pas le moyen âge. Il s'est appliqué à le dénigrer ; le dénigrement a été quelquefois jusqu'à la calomnie, et certaines calomnies ont passé à l'état de préjugés invétérés. Les idées courantes sur le *Droit du Seigneur* sont au nombre de ces préjugés révolutionnaires qui ont le don d'impatienter les savants comme M. de Foras.

Au printemps de 1885, M. de Foras lisait dans un journal le compte rendu élogieux d'un ouvrage de M. de Labessade : *Le Droit du Seigneur*. Il l'achète. Hélas ! Il croyait avoir fait l'emplette d'un livre sérieux : un coup d'œil jeté sur la couverture lui montre ce qui en est. « Cette couverture, dit M. de Foras, représente un rideau sur lequel s'estomaquent de petits amours, et pleure un manant agenouillé, regardant un seigneur qui entraîne une vassale. L'en-tête figure un amour enchaîné dans la chambre de tortures. »

Après avoir lu ce livre, M. de Foras a voulu le combattre ; il a saisi cette occasion de discuter de nouveau une question, qui a toujours passé pour être intéressante. Ce qu'elle a de scabreux effarouche un certain nombre de lecteurs et en attire peut-être un plus grand nombre. A la prendre du côté sérieux, on voit aussitôt que cette question touche aux problèmes les plus graves de la vie sociale du moyen âge : les rapports des classes sociales, pris à leur point de contact le plus délicat, et le conflit toujours saisissant de la morale chrétienne, si puissante à cette époque, avec les passions humaines, si puissantes en tout temps.

Il y a un point qu'il faut admettre les yeux fermés, c'est que l'homme est désespérément malin. Il a toujours su se servir de ses avantages sociaux pour s'en aider dans l'assouvissement de ses passions. Or l'esprit hiérarchique de la société du moyen âge facilitait bien des choses. M. le baron Manno disait très bien à ce sujet, dans un passage traduit par M. de Foras, qui accepte l'idée de son savant ami : « Quand la nouvelle mariée portait au château le plat nuptial, ou quand le seigneur assistait au repas de noces ou au coucher de la mariée, n'est-il jamais arrivé de scandale ? Bien sot qui le nierait ! »

Ce point étant réservé, la question se pose en ces termes : Le prétendu droit du seigneur était-il un des droits féodaux

que l'on trouve établis au moyen âge, qu'on voit inscrits dans les textes, dans les chartes, dans les coutumes, dans les livres de reconnaissances, dans les terriers ?

Le texte central se trouve dans les *Etablissements* de saint Louis. Il y est dit que le seigneur qui abuse de la fille ou de la femme de son vassal, perd tous les droits féodaux qu'il avait sur lui. (*Livre premier des Etablissements, chapitre 56 ;* tome II, page 80 de l'édition publiée par M. Paul Viollet pour la Société de l'histoire de France ; voir aussi l'introduction et les notes.) Le *Grand Coutumier de France,* cité par M. de Foras (page 272) a un article qui revient au même.

La lettre de cette loi est claire ; l'esprit qui l'anime ne l'est pas moins ; le prétendu droit du seigneur était donc si loin d'être un des droits que la loi reconnaissait aux seigneurs, que si un seigneur en usait avec sa vassale, il cessait d'être seigneur de son vassal, et le vassal cessait d'être vassal de ce seigneur. Le maître du château, à ce compte, eût perdu successivement ses droits sur tous ses vassaux, rien qu'en faisant usage de ce droit que lui accorde, rétrospectivement, le public de nos jours, qui a puisé ses connaissances historiques dans des comédies, opéras-comiques, vaudevilles, nouvelles, poèmes satiriques et autres babioles à pied de bouc, comme dit M. de Foras. Je ne sais si, ailleurs qu'à Genève, on connaît notre proverbe :

Au mariage et à la mort,
Le diable fait son effort.

Le diable, dans notre proverbe, c'est le démon de la mauvaise langue. Supposons que ce soit le génie de l'impôt. Le proverbe, en ce sens ne serait pas vrai aujourd'hui. L'Etat moderne étend sa main rapace à l'ouverture d'une succession, et les Grands Conseils de nos cantons romands

sont en train de développer démesurément, à cet égard, les droits qu'il possédait déjà. Mais de notre temps et chez nous, on se marie sans que le fisc plume les époux.

Or dans le système féodal, le mariage était quelquefois, comme la mort, l'occasion de redevances. Dès lors, avec un peu de bonne ou de mauvaise volonté, — dans l'ancien temps, de la part des seigneurs qui étaient forts et qui pouvaient se montrer plus violents ; — de nos jours, de la part des érudits qui ne sont pas tous forts, et qui peuvent faire violence aux textes : — bref, c'est là que les chats se peignent. Après qu'on a écarté les légendes, et mis à nu les bévues des adversaires, — c'était la partie facile de la tâche de M. de Foras — il demeure un petit nombre de textes embarrassants, autour desquels s'établit le débat. Ces textes, au premier coup d'œil, semblent appuyer ceux qui soutiennent que le système féodal a été souillé, ça et là, de cette tache que la crédulité publique étend à tout l'ensemble du système, à toute une période de l'histoire de l'occident européen.

C'est là-dessus qu'il faut écouter l'argumentation de M. de Foras, et lire son livre, écrit avec verve et conviction. Il prend à partie les textes allégués ; il les serre, il les épluche, il s'applique à réduire à néant les conclusions qu'on en a tirées. Sans le suivre ici dans ce détail, je me borne à constater en terminant qu'aucun de ces textes ne se rapporte à nos contrées savoyardes et romandes.

M. de Foras peut conclure avec quelque fierté : Dans tous les documents qu'il a eus entre les mains en étudiant l'histoire de nos contrées — plus de deux cent mille documents, dit-il, « sur son honneur d'historien, sur la croix de son blason de gentilhomme, il atteste qu'il n'a jamais rencontré un mot, une lointaine allusion à ce droit inique. »

M. l'abbé Gremaud, l'érudit fribourgeois, le savant édi-

teur des chartes du Valais ; M. Aymon de Crousaz, l'archiviste du canton de Vaud, sont d'accord avec M. de Foras pour assurer qu'on ne trouve, dans les archives de nos pays, aucune trace du droit du seigneur. EUGÈNE RITTER.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

11e ANNÉE. — BULLETIN N° 12. — DÉCEMBRE 1886.

Pressions barométriques moyennes : 718,4 à Annecy, 677,78 à Leschaux, 703,15 à Mélan. Maxima le 6 aux trois stations. Minima le 9 à Annecy et Melan, le 10 à Leschaux. Excursion du mercure : 24,06 à Annecy, 15,8 à Leschaux et 24,25 à Melan.

TEMPÉRATURE. — S'abaisse avec les premières neiges du 10, se relève jusqu'au 20, ou les froids commencent. Moyenne à Annecy du maxima 5°3, du minima —1°9, à 9 h. du matin 0°7. Moyenne génerale : à Douvaine 1°98, a Chamonix —3°9, à Mélan —0°315, à Bonneville —0°1, à Leschaux —2°03. A Chamonix le thermometre marque —17° le 5 et —20°4 le 26.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 6°04, du sol à Annecy à 0^m,30 de profondeur 5°3.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de décembre : le		6	13	20	27	...
Thermomètre...	maxima.	3°9	1°3	2°7	2°1	.....
	minima.	—12°5	—6°3	—3°4	—15°	.....
Baromètre à 0°.....		626,3	624,1	614,2	618,3	.....

Au Semnoz la température jusqu'au 20 reste vers 2° et —5°, pour descendre à la fin du mois à —15°. Le maximum barometrique est de 626,2 le 6 et le minimum de 606,3 le 9.

PLUIE ET NEIGE. — Mois pluvieux et neigeux, 20 jours en moyenne. La neige tombe des les premiers jours sur les hauteurs, le 10 elle est à 500^m, le 20 elle est dans la plaine qu'elle couvre pendant le reste du mois. A Annecy le 31 il y en a encore 0^m,07 de haut, celle tombée étant de 0^m,34. Maximum d'eau recueillie $281^{m/m}1$ en 19 jours à Seythenex. Minimum $81^{m/m}1$ en 18 jours à Sallanches. Il tombe 1^m,51 de neige aux Gets, 1^m,40 au Biot, 0^m,31 à Saint-Gingolph, 0^m,13 à Douvaine, 0^m,19 à Saint-Julien, 1^m,47 à Chamonix, 1^m,27 à Megève, 0^m,40 à Sallanches, 0^m,75 à Melan, 0^m,85 à Bonneville, 0^m.13 à Annemasse, 0^m,62 à Cruseilles, 1^m,38 à Seythenex, 0^m,52 à Faverges, 0^m,91 à Leschaux, 0^m,34 à Annecy, 0^m,35 à Rumilly. Au Semnoz $119^{m/m}4$ d'eau recueillie, le 13 0^m,48 de neige, 0^m,42 le 20, 1^m,25 le 27. L'ascension est particulièrement difficile le 27. L'observateur est renversé deux fois par un tourbillon de neige en arrivant au Semnoz.

OBSERVATIONS DIVERSES. — Orage le 15 à Mélan, à 5 h. 25 du s. Quelques gelées blanches. De Bonneville floraison des roses de Noel le 10, des abeilles sortent les 13-18, 19 sortie générale. Annemasse, éclairs le 12 au soir. A partir du 20 les oiseaux se réfugient près des habitations.

12e ANNÉE — BULLETIN N° 1. — JANVIER 1887.

Pressions barométriques moyennes : 722,3 à Annecy, 691,31 à Leschaux, 708,39 à Mélan. Maxima le 22, minima le 6 aux trois stations. Excursion du mercure : 34,2 à Annecy, 31,4 à Leschaux et 33,69 à Mélan.

Température. — Assez froide les premiers jours du mois et vers le milieu. Moyenne à Annecy du maxima 1°8, du minima —6°8, à 9 h. du matin —4°7. Moyenne générale : à Douvaine —1°34, à Chamonix —6°55, à Mélan —5°86, à Bonneville —6°9, à Leschaux —3°95. A Chamonix, le thermomètre descend les 15 et 16 à —21°. A Mélan le 16 à —17°. A Bonneville le 4 à —20°. A Annecy le 16 à —11°7.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 4°2, de puits 10°14, du sol a Annecy à 0m,30 de profondeur 2°7.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de janvier : le		3	10	17	24	31
Thermomètre...	maxima.	5°9	—0°1	6°9	9°2	7°6
	minima.	—16°	—17°7	—12°5	—12°8	—5°
Baromètre à 0°.....		620,1	615,9	620	629,7	630°9

A cette station, la température atteint —17°7 le 10, se relève ensuite pour rester entre 7°5 et —5° à la fin du mois. Le maximum barométrique est de 636,4 le 22 et le minimum 603,9 le 6.

Pluie et neige. — Mois sec. Maximum d'eau recueillie 31m/m6 en 5 jours à Annecy. Minimum 10m/m en 3 jours à Faverges. Cette eau provient de la neige qui couvre le sol pendant tout le mois avec celle qui y était déjà. Le 31 il y en a encore une épaisseur de 0m,15 à Bonneville, de 0m,18 aux environs d'Annecy et de 0m,25 à 250 mètres d'altitude. La neige tombée pendant le mois est de 0m,20 à 0m,30 selon les stations, sauf à Seythenex où le total est de 0m,68, à Leschaux de 0m,56, à Annecy de 0m,67.

Observations diverses. — Malgré le froid, le lac d'Annecy ne gèle que peu derrière la presqu'île d'Albigny. Du 26 au 31, l'Arve charrie des glaçons le matin jusqu'à 9 heures. Les observations faites à Bonneville en janvier ont permis de constater, dans le fond de la vallée de l'Arve, l'existence d'un courant d'air froid se dirigeant de l'Est à l'Ouest (parfois au-dessus des brouillards), avec une épaisseur variant entre 20 et 100 mètres. Ce courant, qui règne principalement le matin, plus rarement tout le jour, serait produit par le refroidissement dû au rayonnement des hauts sommets du mont Blanc et des cimes voisines; l'air refroidi qui les entoure descend alors et coule dans les vallées en suivant le cours de l'Arve. C'est ce courant qui détermine souvent jusqu'à Genève les gelées si préjudiciables aux coteaux exposés à l'Est. Lorsque ce courant se produit, on observe à Bonneville et dans le fond de la vallée une température de 5 à 6 degrés de moins que dans les coteaux élevés de 50 à 100 mètres au-dessus de la plaine. C'est ce qui explique les froids constatés à Bonneville où le thermomètre est descendu le 4 à —20° et les 12 et 17 à —19°. Tout le sol étant couvert de neige, les travaux de la campagne restent suspendus.

Le Secrétaire-Adjoint de la Commission,
Auguste Mangé.

(Revue Savoisienne.) *Le Directeur-gérant :* A. Constantin.

ÉTUDE CRITIQUE

Du IV^me^ volume de la Bibliothèque historique italienne.

(Relations diplomatiques de la monarchie de Savoie,
1713-1715. France.)

(Suite et fin.)

882

Les tempéraments de la diplomatie pour le cérémonial.

Le Roi au baron Perron. — Palerme 11 avril 1714..... Il n'est pas douteux que l'Empereur ne mande un envoyé en France..... et il y a apparence que le Portugal et le roi de Prusse y manderont [aussi] leurs ambassadeurs. Certainement l'envoyé impérial ne voudra pas vous reconnaître pour notre ambassadeur, et les deux autres pourront avoir [à ce sujet] des égards pour l'Empereur. Cela n'empêchera pas que vous ne puissiez agir avec adresse et prudence: les voyant en lieu tiers, évitant avec soin avec l'envoyé de l'Empereur (quand l'occasion s'y présentera) de nous qualifier de « Roi de Sicile » et usant en lui parlant du tempérament « mon Souverain » et « votre Maître ».....

L'indifférence des peuples en 1714.

L'agent Garbillon au marquis de Saint-Thomas. — Paris 19 avril 1714..... L'on a publié aujourd'huy la paix à Paris. J'ay eu la curiosité de voir cette « fonction » dans la place du Palais-royal. J'ay vu un nombreux cortège composé de deux hérauts-d'armes, de plusieurs gardes à pied et à cheval, leurs officiers à leur tête et de tous ceux de l'hôtel-de-ville avec les échevins, tous à cheval..... Les peuples n'ont crié *Vive le Roy* que sur les ordres réitérés des exempts. Jamais publication de paix n'a fait si peu de bruit, ni causé si peu de joie. Dimanche prochaine (*sic*) l'on chantera le *te Deum* et l'on tirera le feu d'artifice.

Savoie (Haute). 3.

L'entrée publique dans Paris d'un ambassadeur ayant pris caractère.

Baron Perron au Roi. — Paris 25 mai 1714. Lundi dernier 21 de ce mois, je fis mon entrée publique à Paris. Ce fut le maréchal de Montesquiou qui me vint prendre à Picpus dans le carrosse du Roy Tr. Ch. avec le baron de Breteuil qui est l'introducteur de semestre. Dans cette fonction, le cérémonial a été exactement observé en tout, selon ce que je l'ai dans mes instructions [1].

L'Audience publique à Versailles.

Même lettre : Hier Mr le prince de Lambesc, de la maison de Lorraine vint me prendre à mon hôtel avec le carrosse du

1 Instructions au baron Perron, datées de La Vénerie. 26 juillet 1713. — Lorsque vous aurez reçu l'ordre susdit [de prendre la qualité d'ambassadeur] et que vous serez prêt a faire votre entrée publique, vous devez en donner avis a l'Introducteur, (ayant au préalable prévenu le marquis de Torcy) qui vous fera savoir le jour assigné pour cette cérémonie et conséquemment celle de votre audience publique.

Le jour étant fixé vous en ferez part .. aux Princes du sang, en les invitant a envoyer leurs carosses a la dite entrée Les autres Princes de la maison royale sont avisés par l'Introducteur. Vous ferez de même la communication du jour assigné pour votre entrée, a tous les ambassadeurs et ministres étrangers.

Ce jour dit, vous vous transporterez au couvent de Piquepuce, hors de la porte de Saint-Antoine, pour attendre le maréchal de France, et cependant vous recevrez les compliments qui vous sont adressés par les gentilshommes envoyés par les ambassadeurs et les ministres...

Le Maréchal destiné par S. M. pour vous accompagner dans cette entrée étant arrivé, vous vous porterez a sa rencontre jusqu'au milieu du cloître (extérieur) et vous enverrez les cavaliers et gentilshommes de votre suite pour le recevoir a son carrosse. Vous lui donnerez la main et l'ayant introduit dans la salle accoutumée, le Maréchal s'assiera a la première place, vous a la seconde, et l'Introducteur a la troisième.

Avec le même cérémonial vous irez au carrosse de Sa Majesté, dans lequel vous entrerez le premier, vous asseyant a la droite dans la premiere place, le Marechal se mettra a votre côté et l'Introducteur a la troisieme place en face de vous..., et ainsi vous serez conduit a votre hôtel avec le cortège que Nous allons ci-après vous décrire pour votre règle, afin que l'Introducteur ne tente pas, comme il l'a fait d'autrefois, quelque nouveauté au préjudice de l'ambassadeur... etc.

Roy Tr. Ch. et le baron de Breteuil introducteur, me conduisirent à Versailles où j'ai été reçu selon toutes les règles du cérémonial et tout s'est passé sans chicane et dispute [1]. S. M. Tr. Ch. a répondu au compliment que je lui ai fait : Que dans toutes les occasions il feroit connoître à V. M. combien il s'intéressait, en ce qui La regarde, et qu'il tâcherait de son côté de maintenir la bonne union qui étoit entre les deux Roys, persuadé que V. M. en feroit autant du sien.

Mgneur le Dauphin me reçut debout sur un petit siège, de la meilleure grâce du monde, écouta avec attention mon compliment, partie lui et partie madame la duchesse de Ventadour répondirent que Mr le Dauphin était sensiblement

1 Mêmes Instructions — « Le jour fixé pour votre première audience publique de S. M. un Prince et l'Introducteur viendront vous chercher à votre hôtel avec un carrosse du Roy. Vous aviserez que ce prince soit de la maison de Lorraine et non de celle de Bouillon, de Rohan, ou d'autres qui n'ont le traitement de prince que par privilége. Ceux-ci n'ont jamais été admis a accompagner le Nonce ou un ambassadeur de tête couronnée.

Vous recevrez le dit Prince a la descente du carrosse, vous lui donnerez la main et vous l'inviterez a monter l'escalier et à s'asseoir, mais le plus souvent pour ne pas perdre le temps, il a l'habitude de refuser cette invitation.

Etant entré dans le carrosse vous prendrez la première place, le Prince la seconde et l'Introducteur la troisième .. Arrivés a Versailles les compagnies du régiment des Gardes françoises et des Suisses qui seront de garde doivent être déployées et sous les armes, les drapeaux flottant et les officiers à la tête des compagnies, la pique a la main, saluant du chapeau, et les tambours battant.

A l'entrée de la cour [d'honneur] les gardes de la porte devront être aussi sous les armes et dans la cour, les Hoquetons du Grand-prévost. Vous monterez pour attendre a « la salle des ambassadeurs » jusqu'à ce que l'Introducteur vous avise pour aller a l'audience à laquelle vous serez conduit étant entre le Prince et l'Introducteur.

Les Gardes de la compagnie des Cent-Suisses avec les armes à la main doivent être échelonnés sur l'escalier ....

Vous serez ainsi admis en présence de S. M qui selon l'usage est debout et couvert ; après trois profondes révérences vous vous approcherez de sa royale personne. Il vous dira de vous couvrir, ce que vous ferez et vous lui adresserez votre premier compliment conformément a votre Lettre de créance..... etc. »

obligé de l'attention que le Roy de Sicile vouloit avoir pour lui et de l'assurer qu'il l'aimeroit toujours.

..... Le dîner et mon retour à Paris a été pratiqué avec toutes les cérémonies nécessaires.

Tous les gentilhommes piémontais et savoyards se sont habillés de deuil et se sont fait un plaisir de m'accompagner le jour de mon audience... »

Réprimandes et directions politiques données par Victor-Amédée II à son ambassadeur.

Le Roi au baron Perron : Messine, 16 juin 1714. —... Nous aurions été fort désireux que vous fussiez informé de l'indisposition du Duc d'Orléans et de tout ce qui est survenu depuis la mort du Duc de Berry, comment les partis s'organisent, quelles sont les maximes [1] du Duc d'Orléans, toutes choses qui réclament votre attention incessante et la plus subtile afin de Nous tenir régulièrement informé et de vous conduire en conséquence.

Comme la nation française est entreprenante et remuante, cela donne occasion aux ministres étrangers non seulement d'être attentifs aux choses présentes, mais de pénétrer les futures, s'étudiant dans toutes les circonstances qui peuvent survenir de former de justes conjectures pour l'avenir. Elles sont toujours fort utiles lorsqu'elles sont le fruit d'une sage prévision... etc.

Petits services rendus par une grande Dame.

Le Roi au Secrétaire d'ambassade Donaudi. (Dépêche chiffrée). Messine, le 16 juin 1714. — Nous avons vu le contenu de votre lettre du 8 du mois passé, et approuvé votre zèle. Vous faites bien de vous conduire comme vous dites le

1 Politiques.

faire avec le baron Perron..., l'intimité vous donnant sur lui une plus grande influence. Cependant vous continuerez à remplir votre devoir vis-à-vis de Nous comme vous le faites. Nous donnerons à la fin de la négociation, à la comtesse de Quélus [1] ces cinquante mille écus que vous lui avez offerts pour qu'elle fasse en telle sorte par la voie de Madame de Maintenon que, au congrès de Bade, notre traité fait avec la France, à Utrecht, soit confirmé et nous vous laisserons le soin de « manéger » cette affaire...

Autre leçon de vigilance donnée par le Roi de Sicile.

Le Roi au baron Perron — Moncalieri 1er décembre 1714... Nous désirons que vous soyez toujours attentif à l'état de santé du Roi Tr. Ch. pour vous en tenir régulièrement informé, comme aussi il nous sera agréable de connaître à l'occasion les départs des ambassadeurs respectifs désignés par cette Cour pour celle de Vienne, de Londres, de Madrid, et finalement de tout ce que vous pouvez connaître...

La diplomatie et les gazetiers en 1714.

Baron Perron au Roi — 3 décembre 1714... Le comte Pighetti envoyé de Parme, m'est venu voir hier au matin et m'a fait une espèce de plainte de ce que dans les feuillets de Turin du 22 et 29 septembre l'on a mis que ce Duc avoit fait une ligue avec les Roys Tr. Ch. et Catholique, contre l'Empereur ; ce qui lui a donné beaucoup d'embarras pour se disculper à la Cour de Vienne qui ne cherche que mal à

1 Il s'agit ici de la marquise de Caylus (1673-1729) Marthe-Marguerite de Villette de Murcay. Elle était petite nièce d'Agrippa d'Aubigné, nièce et favorite de Madame de Maintenon qui l'avait convertie au catholicisme. On ne trouve aucune trace de cette gratification secrète dans les comptes de l'ambassade et peut-être n'a-t-elle jamais été donnée. Voir note 2, p. 174. Corresp^ce.

propos des querelles, et qu'étant aussi bon serviteur qu'il l'est de V. M. (ce sont les termes dont le dit envoyé s'est servi) il avoit lieu d'espérer qu'Elle ordonneroit au gazetier de Turin de ne plus rien mettre dans sa gazette qui lui pût être préjudiciable et désavantageux...

Autre lettre du même, Paris 24 décembre 1714.

J'ai fait savoir au comte Pighetti, envoyé de Parme, l'ordre que V. Majesté a donné au gazetier de Turin de ne rien mettre dans sa gazette qui puisse lui faire de la peine, sous peine d'être sévèrement châtié...

Nouvelles importantes.

Baron Perron au Roi. Paris. 7. janv. 1715 — « Aujourd'huy le Roy. Tr. Ch. prend médecine, ce qu'il a accoutumé de faire tous les mois; l'on croit cependant qu'il a pris celle-ci plus tôt qu'à l'ordinaire, parce qu'il y a trois jours qu'il eut, les uns disent « quelque vapeur » les autres « une indigestion » qui lui causa une légère absence d'esprit ; ce qui peut être et n'être pas... »

Publications clandestines sous les auspices de la diplomatie.

Baron Perron au Roi. — Paris. 11. mars 1715... Je crois, Sire, que lorsque V. M. aura fait faire une *relation de ce qui s'est passé entre le Saint-Siège et le Royaume de Sicile,* telle qu'elle la souhaite, il faudrait qu'elle la fît imprimer à Genève, car à l'heure qu'il est l'on ne permet pas d'imprimer à Paris sans permission [1]...

1 ... du Garde des sceaux, soit du Chancelier de France; c'était alors le sieur Voysin, créature de Madame de Maintenon. Il était fort peu disposé à soutenir les intérêts du Roi de Sicile, malgré les avances que Victor-Amédée lui fit faire de divers côtés. Il fit même défendre à l'abbé Dupin d'écrire en faveur des droits de ce Prince. — Voir Corresp^ce^ p. 372.

Appel à l'opinion publique par voie de factums, controverses et libelles anonymes.

Président de L'Escheraine [1] au marquis de Saint-Thomas. — Paris 3 juin 1715. — « Je vous envoie l'écriture qu'a dressée l'avocat Le Roy [au sujet du Tribunal de la Monarchie], elle n'est pas tout à fait de la manière que je l'aurais souhaitée, j'espère pourtant que S. M. en sera contente... elle est bien écrite et il y a beaucoup de belles choses qui peuvent être utiles dans la suite... Elle est dressée d'une manière que l'on peut croire que c'est un auteur qui l'a faite pour sa satisfaction, sans aucun ordre ; on pourroit même mettre un petit avertissement au commencement qui le ferait croire au public (?) Je raisonne en aveugle, car je ne sais nullement la situation de nos affaires à Rome et en Sicile. Monsieur le marquis de Saint-Thomas croyait que Monsieur l'ambassadeur m'en informeroit, comme il est [2] bien convenable, mais il n'a pas assez de confiance en moi... et je n'ai appris l'appel et la protestation faits en Sicile que par la Gazette, quoiqu'il en eût une copie depuis longtemps... J'ai engagé Monsieur l'avocat Le Roy à lui venir lire son écriture avant que de me la remettre, il l'a trouvée très belle...

1 Joseph De L'Escheraine, Premier président de Savoie, marquis du Châtelard etc. Ce magistrat avait été envoyé à Paris en 1713 comme Commissaire royal pour le règlement de la question de Menton et de Roccabruna, le Roi de Sicile l'avait adjoint à l'ambassadeur dès le 26 janvier 1715 pour la négociation ouverte a Versailles au sujet des prétentions pontificales. — Le Président de L'Escheraine avait été présenté à Versailles, et voyait les ministres, écrivait par fois à son Souverain, et le baron Perron devait être souvent froissé dans son amour propre par les agissements diplomatiques du coadjuteur qui lui était envoyé, sous le prétexte honnête des connaissances spéciales de celui-ci dans la jurisprudence. — Voir Corresp^ce^ p. 325, 326, 369.

2 Lisez : il eût été.

« *Audi alteram partem.* »

Baron Perron au Roi. Paris 3 juin 1715... Ces jours passés le Président De Lescheraine m'a amené l'avocat Le Roy qui a voulu à toute force me lire l'écriture qu'il a faite, à laquelle l'ont voit qu'il a beaucoup travaillé... Cet avocat croit d'avoir fait un chef-d'œuvre et s'attend par conséquent à une grande récompense... je crois du service de Votre Majesté de le contenter, par ce qu'il est le conseil de Messieurs le Chancelier Voisin et le marquis de Torcy...

Ménagements de la diplomatie pour la littérature officieuse.

De L'Escheraine au marquis de Saint-Thomas (pour le Roy) — Paris 9 juillet 1715... J'ai fait donner par Monsieur Garbillon, à l'avocat Le Roy, mille francs, mais il n'a pas paru content ; il prétendait que son ouvrage en valait trois mille... Sur quoi, le dit Garbillon lui dit avec esprit : que ce n'étoit qu'un commencement de gratitude, (par ce que c'est un homme à ménager par le crédit qu'il a auprès des ministres).

..... Ainsi je crois qu'il lui faudra encore cent louis d'or. Le Sieur Garbillon ou moi, attendons là dessus les ordres de V. M. [1].

Le déclin du Grand roi.

Baron Perron au roi : Paris 14 juin 1715 — Mardi dernier l'on remarqua que le Roy Tr. Ch. ne mangea pas à son ordinaire à son dîner, et le jeudi j'appris à une heure après midi qu'il avoit contremandé la revue qu'il devoit

1 Ces ordres ne paraissent pas avoir été donnés — ce qui n'empêcha pas l'avocat Le Roy de faire une consultation et diverses écritures au sujet des sels de Peccais — il reçut encore à cette occasion mille francs — Voir Appendice N-E p. 453.

donner aux mousquetaires et entendu la messe dans son lit, à cause que la nuit précédente il avoit été incommodé d'une colique qui l'avoit obligé à prendre deux [« remèdes »] lesquels ayant produit l'effet que l'on souhaitait, Sa Majesté se trouva entièrement soulagée ..

Lettre du même : Paris 21 juin 1715... L'on a fait ce que l'on a pu pour persuader à S. M. Tr. Ch. de prendre trois lavements par semaine, mais la grande aversion qu'Elle a de se servir de ce remède fait craindre qu'il aura de la peine à s'y déterminer...

Pourparler diplomatique « sans conséquence » *au sujet d'enfants royaux à marier.*

Baron Perron au roi — Paris 24 juin 1715 — Cet ambassadeur [de Portugal] après m'avoir parlé fort familièrement de choses indifférentes, s'est informé de la santé de Monseigneur le prince de Piémont [1] et l'ayant assuré qu'il en avoit une parfaite, qu'il était bien fait, et qu'il donnoit de grandes espérances, il m'a répliqué : Nous avons en Portugal une belle princesse [2] il faut que nous travaillons vous et moi pour faire ce mariage. Je lui ai répondu que si le défunt M. le Prince de Piémont était encore en vie [3], nous aurions pu réussir, mais que celui qui nous reste n'ayant que quatorze ans, je ne croyois pas que V. M. songeât à le marier sitôt et qu'il pût convenir à la princesse de Portugal

1 Il s'agit ici du *second prince de Piémont.* Charles Emmanuel (III) né le 27 avril 1701 et dont le frère aîné était décédé depuis trois mois. Voir Appendice. Note A. p 441. Corresp^ce.

2 Françoise-Xaviere-Joséphine de Bragance, née le 30 janv. 1699, v. n. I, p. 381. Corresp^ce.

3 Victor-Philippe Amédée prince de Piémont, né le 6 mai 1699 était mort le 22 mars 1715 — Pendant le séjour de Victor-Amédée II et de son épouse en Sicile, le prince héritier avait été laissé a Turin avec un Conseil de régence pour l'expédition des affaires. La *Correspondance* renferme plusieurs lettres de lui à l'ambassadeur.

qui en a seize — « Deux ans de plus ou de moins, a-t-il réparti, ne font pas une grande différence » — C'est de quoi j'ai convenu sans peine, afin de ne pas témoigner de l'impossibilité, ni même de l'indifférence pour ce mariage.

Ce matin il m'a convié à dîner et toute ma famille, ayant voulu solenniser la fête de S^t^-Jean, duquel le Roi de Portugal porte le nom ; il avait aussi convié les Nonces et plusieurs seigneurs et dames de qualité. Le repas a été magnifique; honnêtement je devrois lui en donner un autre, mais je ne suis point en état de faire cette dépense [1].

Mort de Louis XIV. Désarroi de la Diplomatie.

Baron Perron au Roi — Paris 31 août 1715. — A huit heures du soir du 30. Toutes les nouvelles venues de Versailles sont que depuis trois heures le Roy est à l'agonie et qu'il ne sauroit passer la nuit. Jusqu'à présent je suis, comme tous les autres ministres étrangers, embarrassé des pas qu'il faudra faire en attendant les ordres de nos maîtres ; pour moi, je suivrai l'exemple des autres, à la réserve que je tâcherai d'aller chez M. le duc d'Orléans, comme courtisan, en attendant que j'y aille comme ambassadeur.

Tout mon équipage de deuil est fort délabré ; si V. M. m'ordonne d'en faire un nouveau, je la supplie de se souvenir que dans les deuils passés j'ai toujours mis mille francs du mien, les trois mille livres que V. M. donne [pour cet usage] n'étant pas suffisantes.

Ce 31 Août à dix heures et demi du matin. — L'on ne

1 Le Roi Victor-Amédée feignait de ne pas entendre de semblables observations de son agent diplomatique à Paris. Dès les premieres années de son règne, il avait recommandé une rigoureuse économie dans tous les services publics et en donnait lui-même l'exemple. Il vivait dans la plus grande simplicité et affectait un grand mépris pour les pompes et pour les splendeurs royales. Il était vêtu de gros drap et portait des chemises de toile. Carutti. *Storia di Vittorio-Amedeo II,* p. 486.

publie pas la mort du Roy Tr. Ch., mais j'ai lieu de croire qu'il n'est plus en vie, parce que tout le monde est revenu de Versailles [1] et je sais que Madame de Maintenon s'est retirée à Saint-Cyr, en disant qu'elle ne verrait plus le monde...

Ces relations épistolaires de la diplomatie piémontaise, dont les citations qu'on vient de lire ne peuvent donner qu'un faible aperçu, s'arrêtent brusquement ici et la Correspondance se termine par la nouvelle de la mort du Grand roi. C'était un événement prévu dès longtemps, attendu de semaine en semaine et au sujet duquel il semblait que toutes les précautions eussent été prises par les intéressés, au moins selon les prévisions de la sagesse humaine. Néanmoins cette mort jetait le trouble dans la politique générale et le désarroi dans la diplomatie, tant la disparition du monarque absolu qui pendant un si long règne avait pu dire « l'Etat c'est moi » était dans toutes les cours un fait considérable. Quelles seraient maintenant les visées du Roi de Sicile? que projetait Victor-Amédée II et quelle direction nouvelle allait donner à la diplomatie piémontaise ce Prince, vigilant, tenace, ambitieux, politique habile, sachant temporiser et dissimuler, sachant aussi se déterminer soudainement et à son heure ? La suite de cette belle publication soulèvera ces voiles de l'histoire piémontaise, et déjà cette suite est vivement désirée par tous ceux qui ont fait de ce premier volume une lecture attentive, tous ceux qui,

1 En effet ce jour la « tout le monde revenait de Versailles » mais le Roi à peu près abandonné n'était point mort, il ne décéda que le dimanche 1er septembre a huit heures un quart du matin. — Voir Mémoires secrets de Duclos, I, p. 108.

ainsi que moi, ont goûté le charme instructif des excellentes annotations qu'on y rencontre à chaque page. On sait du reste que Messieurs Manno, Ferrero et Vayra sont qualifiés entre tous pour mener à bonne fin une œuvre si remarquable et si utile. Cependant sachons attendre : *maille à maille se fait le haubergeon,* dit un vieux proverbe. Qu'il suffise aujourd'hui aux amis de l'histoire de se féliciter et de complimenter aussi le Comité royal de Turin de l'apparition de ce IVe volume de la Bibliothèque historique italienne dont j'ai voulu donner un aperçu sommaire.

DuBois-Melly.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE CHAMBÉRY

DESCRIPTION GÉOLOGIQUE DE LA MONTAGNE DU CORBELET

(Suite et fin.)

§ 2. — *Hauterivien.*

L'Hauterivien, que nous allons étudier avec le plus de précision possible, présente au Corbelet des couches nombreuses de compositions diverses, mais qu'il sera plus facile de distinguer en se basant sur les caractères pétrographiques que sur les caractères paléontologiques. Il est en effet un certain nombre de fossiles dont plusieurs se montrent déjà dans le Valanginien, et que l'on retrouve dans tout l'ensemble. Tels sont : *Ostrea Couloni, Toxaster complanatus, Janira atava, Pholadomya elongata,* etc. Voici néanmoins la succession que nous pouvons établir, de bas en haut :

1° Marnes bleues à *Ammonites radiatus* et *Belemnites pistilliformis* ;
2° Marno-calcaires à *Toxaster complanatus* ;
3° Calcaires gréseux jaunâtres à grains verts et *Rhynchonella multiformis* ;
4° Marno-calcaires bleuâtres à *Panopœa neocomiensis* ;
5° Calcaires jaunes de Neufchâtel.

Nous allons reprendre successivement l'étude de chacune de ces assises.

N° 1. Marnes bleues à *Ammonites radiatus* et *Belemnites pistilliformis*.

L'assise qui succède aux couches que nous venons d'étudier consiste essentiellement en marnes argileuses, bleuâtres ou grisâtres, jaunes par altération et se délitant facilement, dès qu'elles sont exposées à l'action de l'air. A leur partie inférieure, elles sont glauconieuses, ont alors une teinte jaunâtre, plus accusée, et renferment principalement la *Belemnites pistilliformis,* dont j'ai recueilli un certain nombre d'exemplaires dans le sentier conduisant aux pâturages directement situés au-dessous du crêt urgonien du versant Est.

Les couches supérieures sont à teinte plus bleue, en bancs plus compactes, et contiennent des ammonites de grande taille, le plus souvent assez mal conservées. Cet ensemble peut s'étudier facilement au-dessus du bois du Chabran, où il consiste en gros bancs à inclinaison ouest, avec de nombreux fossiles. Les prés qui avoisinent le village de La Combaz sont sur ces mêmes marnes, dont il est assez difficile, à cause de la végétation, de déterminer la puissance d'une façon exacte.

J'ai recueilli à ce niveau les espèces suivantes :

Belemnites pistilliformis (Blainville).
— dilatatus (Blainville).

Nautilus pseudo-elegans (D'Orbigny).
Ammonites radiatus (Bruguière).
— asterianus (D'Orbigny).
— clypeiformis (D'Orbigny).
— cryptoceras (D'Orbigny).
— Castellanensis (D'Orbigny).
— Leopoldinus (D'Orbigny).
Lima Royeriana (D'Orbigny).
Janira neocomiensis (D'Orbigny).
Venus Robinaldina (D'Orbigny).
Ostrea Couloni (Defrance).
Rhynchonella Desori (de Loriol).
Toxaster complanatus (Agassiz).

La plupart de ces fossiles sont à l'état de moule, et on rencontre rarement des individus ayant conservé quelques fragments de test.

Ce niveau à céphalopodes est assez constant en Savoie, M. Pillet l'a depuis longtemps trouvé à la Chambotte, M. Hollande au Margériaz, et je l'ai également observé à la montagne du Signal, où j'ai recueilli un très bon exemplaire de l'*Ammonites radiatus*. Il est également bien développé au mont du Chat où il a une certaine épaisseur.

N° 2. Marno-calcaires à *Toxaster complanatus*.

Au-dessus des marnes bleues, viennent des assises d'un calcaire marneux, en bancs plus compactes, en lits stratifiés d'une façon plus régulière et qui s'y relient intimément. Le passage, en effet, des marnes aux calcaires est insensible, et s'opère par l'adjonction de petits bancs calcaréo-marneux qui s'intercalent au sommet du massif de marnes. A leur partie supérieure, ces couches contiennent fréquemment de petites concrétions ferrugineuses. En certains points, on y remarque des cailloux volumineux, qui s'y alignent en rangées régulières simulant des assises de mu-

raille. C'est ainsi qu'elles se présentent dans le petit bois de Chabran, où les lits paraissent réguliers, mais sont en réalité de consistance peu homogène, et où il y a souvent enchevêtrement de marnes.

Ces assises constituent, à proprement parler, le véritable niveau du *Toxaster complanatus*, qui y est toujours d'une extrême abondance. Elles sont également assez riches en fossiles, mais les céphalopodes y sont moins nombreux que dans l'assise inférieure.

Je citerai comme provenant de ce niveau les espèces suivantes :

Ostrea Couloni (Defrance).
Panopœa neocomiensis (Agassiz).
Crassatella Robinaldina (D'Orbigny).
Cardium peregrinum (D'Orbigny).
— inornatum (D'Orbigny).
— subhilanum (D'Orbigny).
— Cotaldinum (D'Orbigny).
Janira neocomiensis (Agassiz).
Venus Robinaldina (D'Orbigny).
— Matronensis (D'Orbigny).
— Cornueliana (D'Orbigny).
— sub-Brongtiartana (D'Orbigny).
Trigonia carinata (Agassiz).
Astarte Beaumonti (Leymerie).
Arca Robinaldina (D'Orbigny).
Cyprina fusiformis (Pictet et Campiche).
Toxaster complanatus (Agassiz).
Holaster cordatus (Desor).
Pyrina pygœa (Desor).

N° 3. Calcaire jaune à *Rynchonella multiformis*.

Au-dessus d'un banc de calcaire compacte, bleuâtre, entremêlé de marnes glauconieuses, terminant l'assise précédente, vient une couche mesurant deux mètres d'épaisseur, et tranchant brusquement comme teinte et comme texture

avec la couche sous-jacente. Elle consiste en un calcaire jaunâtre, gréseux, à grains verts de glauconie, s'entremêlant en certains points avec des marnes bariolées (vertes, rouges, bleues). Elle se fait remarquer par l'abondance extrême d'une rhynchonelle, toujours de petite taille, et que je puis rapporter à la *Rhynchonella multiformis* (Rœmer).

Outre cette espèce qui y pullule, cette couche renferme une faune de petits gastropodes qui ne se trouvent qu'à ce niveau, et dont jusqu'ici je n'ai jamais trouvé un seul exemplaire dans les autres assises.

Cette couche est particulièrement développée sur la route de La Combaz, un peu au-dessus de la villa de l'Archevêché. Elle est, en ce point, particulièrement fossilifère, et la plupart des fossiles que j'y ai recueillis proviennent de cette localité. Elle se retrouve également à l'entrée du bois de Chabran et dans le petit chemin creux situé directement au-dessus de la cascade de Couz. Sur l'autre versant de la voûte, elle peut s'observer dans les pâturages dominés par l'arête urgonienne. En ces différents points, elle conserve d'une façon remarquable ses caractères pétrographiques, et peut, par suite, se retrouver avec facilité, car elle tranche nettement avec les assises au milieu desquelles elle est intercalée. Les fossiles que j'y ai trouvés sont les suivants :

Ammonites subfimbriatus (D'Orbigny).
Belemnites pistilliformis (Blainville).
— bi-partitus (Blainville).
Pleurotomaria neocomiensis (D'Orbigny).
Cerithium Gaudryi (D'Orbigny).
— sub-nassoide (D'Orbigny).
Cerithium cf. Clementinum (D'Orbigny).
Acteon marulensis (D'Orbigny).
— ringens (D'Orbigny).

Trigonia ornata (D'Orbigny).
— caudata (Agassiz).
— rudis (Parkinson).
— carinata (Agassiz).
Janira neocomiensis (Agassiz).
Panopœa neocomiensis (Agassiz).
Ostrea Couloni (Defrance).
Lima Royeriana (D'Orbigny).
Mytilus Cuvieri (Matheron).
— bellus (Forbes).
Astarte helvetica (Pictet et Campiche).
— Beaumonti (Leymerie).
Cardium peregrinum (D'Orbigny).
— Cotaldinum (D'Orbigny).
Pinna sulcifera (Leymerie).
Waldheimia tamarindus (Sowerby).
— faba (Sowerby).
Terebratula acuta (Quenstedt).
Rhynchonella multiformis (Rœmer).
Toxaster complanatus (Agassiz).
Holectypus macropygus (Desor).
Pseudodiadema rotulaire (Desor).
Echinobrissus Renaudi (Desor).
Nucleolites Olfersii (Agassiz).
Galeolaria neocomiensis (Desor).

Jusqu'ici, je n'ai pas rencontré ailleurs ce petit niveau que je n'ai vu signalé nulle part, et qui se fait remarquer par le nombre et la variété des espèces. Des recherches attentives dans nos chaînes dépendant du Jura me permettront, je l'espère, de le retrouver.

N° 4. Marno-calcaires bleuâtres à *Panopœa neocomiensis*.

Cette assise ressemble aux couches n° 2, dont elle ne se distinguerait que difficilement si elle n'en était séparée par les bancs jaunes à rhynchonelles. Les calcaires sont cependant un peu plus compactes, moins marneux et à grain plus

grossier. Ils sont également très fossilifères. Certains bancs forment une vraie lumachelle et ne sont constitués que par un entassement de débris de fossiles, parmi lesquels prédominent la *Panopœa neocomiensis* et de petits cardiums. Le *Toxaster complanatus* y est aussi très abondant. La localité la plus fossilifère est le chemin creux situé au-dessus de la cascade de Couz, où ces couches ont environ quatre mètres d'épaisseur. J'y ai trouvé tous les fossiles déjà cités de l'assise n° 2 et en outre les espèces suivantes :

Ammonites semistriatus (D'Orbigny).
Pleuromataria neocomiensis (D'Orbigny).
Mytilus œqualis (D'Orbigny).
— Cuvieri (Matheron).
Venus Sanctæ-Crucis (Pictet et Campiche).
Cyprina Bernensis (Deshayes).
— Deshayesiana (de Loriol).
Trigonia caudata (D'Orbigny).
— rudis (Parkinson).

On y rencontre également, en assez grande abondance, des écailles de poisson, et c'est probablement de ce niveau que proviennent celles si bien décrites par M. Pillet.

N° 5. Calcaires jaunes de Neuchâtel.

Ces calcaires, qui, ici, comme dans toutes les montagnes du Jura, terminent l'Hauterivien, sont directement superposés à l'assise précédente. Ils comprennent un certain nombre de bancs qui sont, en remontant la *série* :

1° Calcaires jaunes gréseux teintés de rouge et de vert, en bancs de $0^m,20$ à $0^m,40$ d'épaisseur ;
2° Calcaires gris roussâtres, saccharoïdes, avec débris de fossiles indéterminables, principalement de valves d'huîtres ;
3° Calcaires grisâtres oolithiques.

C'est ainsi qu'ils se présentent sur la route de La Combaz où ils ont une épaisseur de six mètres environ. On les re-

trouve au sommet de la cascade de Couz où ils sont directement surmontés par l'Urgonien blanc, et auquel ils passent par transition insensible.

Les fossiles sont généralement peu nombreux à ce niveau dans les bancs compactes. En certains points, on a quelques lits de marne, et on retrouve alors la faune des couches sous-jacentes. J'y ai toutefois recueilli l'*Heteraster oblongus* et la *Panopœa arcuata* que je n'ai pas trouvés dans les assises inférieures.

§ 3. — *Urgonien.*

L'Urgonien, comme je l'ai dit au début de cette étude, se trouve sur les deux versants de la montagne formant à l'est l'arête rocheuse du Corbelet et à l'ouest la paroi verticale dans laquelle est creusée la cascade de Couz. Il y est peu fossilifère, et ne s'y prête que difficilement à l'étude. Pour l'observer avec plus de fruit et y trouver une succession plus complète, il faut se rendre à l'extrémité sud de la vallée, à Saint-Jean de Couz, où l'on rencontre les trois assises signalées par les auteurs, et où il a été étudié avant nous, avec beaucoup de soin, par M. L. Pillet, dans sa *Monographie des environs d'Aix.* Ayant trouvé récemment un certain nombre de fossiles, nous pensons qu'il peut être utile d'appeler de nouveau l'attention sur ce gisement.

1° L'assise inférieure, qui est beaucoup plus puissante que les deux autres, consiste en un calcaire compacte, blanc, saccharoïde. C'est le niveau le plus constant, et il se retrouve partout avec les mêmes caractères. Les fossiles qu'on y rencontre sont tellement engagés dans la roche qu'ils sont d'une extraction difficile, et je n'ai pu y recueillir en état convenable que la grande requiénie *(Requienia ammonia,* d'Orbigny), qui sert à la caractériser, et une janire *(Janira Deshayesiana,* d'Orbigny); elle est aussi

assez fréquente à ce niveau. A leur partie supérieure, ces calcaires se colorent en jaune, et passent ainsi par transition insensible à la deuxième assise.

2° Celle-ci débute par un calcaire jaune, très dur, sublamellaire, parfois lumachellique et contenant dans sa pâte de nombreux fragments de la *Rhynchonella lata*. Viennent ensuite au-dessus, des calcaires marneux, jaunâtres ou bleuâtres et renfermant de nombreux fossiles. Il est possible d'en faire en peu d'instants une récolte abondante dans le chemin du Mollard-Neveu, nouvelle route d'exploitation forestière, située près du petit village de Côte-Barrier.

J'y ai trouvé les espèces suivantes :

Pterocera Pelagi (D'Orbigny).
Aporrhais Robinaldina (D'Orbigny).
Requienia Lonsdalii (Sowerby).
— gryphoides (Matheron).
Natica mastoidea (Pictet et Campiche).
Janira neocomiensis (D'Orbigny).
Cardium peregrinum (D'Orbigny).
— Cornuelianam (D'Orbigny).
Panopœa arcuata (D'Orbigny).
Spondylus Rœmeri (D'Orbigny).
Pecten Landeronensis (de Loriol).
— urgonensis (de Loriol).
Rhynchonella lata (D'Orbigny).
Terebratula Russilensis (de Loriol).
— Essertensis (Pictet).
Heteraster oblongus (Agassiz).
— Couloni (D'Orbigny).
Pygaulus depressus (Agassiz).
Echinobrissus Roberti (D'Orbigny).
Orbitolina conoidea (Albin Gras).

L'espèce ici la plus abondante est l'*Heteraster oblongus* que l'on trouve à profusion, et qui nous paraît pouvoir servir à caractériser le niveau. Les petites orbitolines y sont

également nombreuses; elles se trouvent au-dessus des heteraster et dans des bancs légèrement glauconieux.

Ces couches à heteraster peuvent se suivre depuis Saint-Jean de Couz jusqu'au bord du Guiers-Vif. Outre la route du Mollard-Neveu, on peut citer comme gisement fossilifère un petit chemin creux qui vient se souder à la route de Corbel, vers le premier lacet. J'y ai trouvé un certain nombre d'espèces, principalement des *Pygaulus depressus*.

3° Au-dessus de l'ensemble que nous venons de décrire, on retrouve des calcaires blancs, en tout semblables à ceux de l'Urgonien inférieur, où les requiénies abondent. On y trouve les deux espèces *Requienia ammonia* et *Requienia Lonsdalii*, et certains bancs forment une véritable lumachelle. Elles renferment en outre des cidaris dont j'ai pu recueillir quelques radioles. Elles sont ensuite directement surmontées par des grés à grain vert représentant le Gault et par les dalles de Couz appartenant au Sénonien. Ces deux derniers étages ne faisant pas partie de la série néocomienne, ne rentrent pas dans le cadre de cette étude et nous n'entreprendrons pas leur description. Ils sont d'ailleurs bien connus par les travaux de MM. Lory, Pillet et Vallet, et ne nous ont présenté aucun fait nouveau.

J. Révil.

METZ ET MEYTHET

ETYMOLOGIE.

Dans le n° de décembre 1886 p. 378, il a été question du village de *Metz*, situé près d'Annecy, et de son orthographe dans les temps anciens, savoir *Metis* en latin, *Meez, Miex* dans les actes écrits en français. A Annecy et aux environs on prononce *Mé*, et non *Mèss*. Cette prononciation me

remet en mémoire le nom de plusieurs autres lieux ainsi appelés, quoique l'orthographe en soit différente ; ce sont :

Maiz, hameau de la commune de La Frasse (Cluses).

Maix, Mex, chalet de la commune de Mieussy.

Maix, Mayes (le mas des Maix) dans la commune de Taninge.

Il existe encore en Savoie d'autres noms presque semblables, qui se rapprochent beaucoup de l'ancienne orthographe *Meez* et *Miex;* ce sont *Méal, Miaz, Miaux, Motz,* etc. Il serait intéressant de les recueillir et d'en donner la prononciation locale avec l'orthographe des temps anciens, si possible.

En attendant qu'il me soit permis de citer ce que M. Houzé dit de Metz en Lorraine, p. 110. « Le nom de lieu français *Metz* et son ancienne représentation, soit *Medio,* soit *Mettis,* répondent exactement aux mots gaulois *maes, magen, magus* et aux mots latins, *mansus* et *mansio.* Comparez entre eux les mots suivants : Mas-Cabardès (Aude), mansus Cabaretensis ; Morialmé ou Moriamez (Belgique) Maurelli mansus ; Le Mée (Eure-et-Loir) représenté à diverses époques par Mes, Mez, Méez, Méetz, et traduit par *mansus;* Le Meix-Thiercelin (Marne), mansus Thieselini ; Réome ou Réomé (Côte-d'Or), dit en latin : Reomaus — Reomagus — Reomatis ; Metz-le-Comte (Nièvre), mansus comitis, etc. Voyez encore Baumetz, Brumetz, Jolimetz, Odometz, dans la composition desquels entre le mot gaulois, représenté par *mansus* et *mansio.* »

Le même étymologiste, à propos de Rouen, *Rotomag, Roto-magus,* donne l'explication suivante : « *Ma, mag, magen* est la vraie forme gauloise du mot que les Latins ont traduit par *magus.* (Zeuss, Gramm. celtica, p. 5). En gaélique, *mag* signifie champ ; en breton, *mag* représenté par *maes, mages,* signifie champ, *ager,* campus... Je n'ai

rencontré qu'une seule fois le diminutif de *Magus* sous la forme *Magittus* (Mayet, dans la Sarthe). Or, comme Mayet est le diminutif du mot roman *mas* (Mée, Mées, Meix, Metz) qui représente le mot latin *mansus*, nous serons forcés d'admettre que *Magus* qui répond déjà à *mansio*, répond encore à *mansus*. »

Ce dernier passage n'est peut-être pas à l'abri de toute critique, mais je me garderai bien de le discuter, heureux si les quelques lignes extraites de la savante « Etude sur la signification des noms de lieux en France » (Paris, Ve Henaux, 1864) ont pu intéresser les lecteurs de la *Revue*.

H. Tavernier.

MÉMOIRE

SUR LA SAINTE-MAISON DE THONON

Nous devons à l'obligeance de M. l'abbé Piccard communication du document suivant, qui a été copié, à la fin du siècle dernier, d'après un mss. de 1681. Le copiste a ajouté des notes en marge puisées, dit-il, à des sources sûres ; nous les reproduisons également, mais entre parenthèses et en caractères italiques. *L'Histoire de saint François de Sales* dont parle le copiste est celle de Ch.-Auguste de Sales, qui l'avait d'abord écrite en latin. — *(N. de la réd.)*

Quoique la Sainte-Maison ne soit pas une des plus anciennes fondations de l'Eglise, son motif en est très illustre, ce qui la distingue parmi les autres fondations de la royale Maison de Savoye, pour être un boulevard contre l'hérésie dans les confins du pays de Vaud et de Genève. Elle a eu des sujets considérables à sa tête pour en être les préfets qui sont présentement au nombre de six et dont le premier a été saint François de Sales, nommé par

S. Clément VIII *(par bulle de fondation de la Sainte-Maison, du 13 septembre 1599)*. Sa réputation le distingue dans le siècle et parmi les nations française et savoyarde qui le considèrent comme un soleil dans l'Eglise, et le Chablais reconnaît sa conversion de ses soins ; les auteurs qui ont écrit sa vie n'ont rien épargné sur cette matière.

Le second préfet a été un Claude Grandis d'honnête famille, mais illustre par sa doctrine et sa sainteté ; il est mort chanoine de la cathédrale de Genève. Il me suffit de dire que pour marque de sa vertu saint François de Sales luy a deu dire qu'il changeroit volontiers son âme à la sienne à l'heure de la mort. Il a donné quelques leçons de théologie au commencement de la Maison aux nouveaux prestres que l'on y établit ; il était originaire de Nisy *(aujourd'hui appelé Annecy)* et docteur de Lovin (Louvain).

Le troisième préfet a été Messire Claude de Blonay, de l'illustre famille des barons de Blonay d'Evian, lequel fut tiré de la cathédrale de Genève pour remplir cette place. Dans son temps, les RR. Pères Barnabites furent introduits dans Thonon pour avoir le Collège *(Le contrat doit être du 10 avril 1616)*, et les Religieuses de la Visitation furent reçues de la ville. Ce personnage étoit très prudent et très sage ; il est enseveli au Prieuré de Saint-Paul dans la sépulture de ses ancêtres.

Le quatrième a été Messire Michel de Forax des anciens religieux du monastère de Contamine. Comme il n'a vécu longtemps dans la Congrégation, il n'a pas eu le loisir de rien faire qui le distingue des autres. Sa famille a donné, selon Guichenon, un chevalier de l'Ordre dans la première création de l'Ordre de l'Annonciade. Il est enseveli au sépulchre des prêtres de la Sainte-Maison, dans l'Eglise de N.-D. de Compassion, de Thonon.

Le cinquième préfet a été R^d^ Messire Louis Gillette, du

Comté et Diocèse de Nice en Provence, d'honnête famille, chanoine régulier de St-Augustin du Prieuré de Saint-Joire, proche de Chambéry, vicaire général au diocèse de Maurienne, lequel s'étant signalé dans le droit canon, fut élu préfet en vue de sa rare capacité pour débrouiller beaucoup d'intérest de ladite Sainte-Maison, qui seroient demeurés assoupis sans sa vigilance. Il est fondateur de la théologie de Chambéry chez les RR. Pères jésuites ; il a procuré la sécularisation du Prioré de Saint-Joire pour être mis à la forme de vie des RR. prêtres de la Sainte-Maison. (*Il a eu pour vice-préfet M. de Rossillon à la fin de juin 1670*). De son temps, la maison et bâtiments des RR. prêtres fut faite ; les dames annonciades et ursulines et les Minimes ont été introduits dans Thonon. Après avoir vécu trois-vingt et dix-neuf ans, il est mort pendant l'octave de la Toussaint (*le 7 novembre 1674*) dans Saint-Joire où il gît dans le sépulchre des RR. prêtres de cette église [1].

Le sixième préfet est présentement R. Messire Joseph-Marie de Rossillion de Bernex, fils (*aîné, n'ayant qu'un*

1 Louis Gillette dont il est ici question est sans doute parent de Pierre Gillette qui fut également prieur de St-Jeoire, mais comme les archives de Levens d'où cette famille est originaire ne possèdent aucun acte antérieur à 1700 et que tous les papiers de famille ont été égarés pendant la Révolution, il ne nous pas été possible de déterminer le degré de parenté. Selon une tradition conservée dans la famille du comte de Gillette (anoblie par Charles-Albert), les Gillette seraient d'origine savoyarde. Toselli, dans sa « Biographie niçoise », ne dit rien de Louis, mais il donne sur Pierre une notice qui mérite d'être relevée. « Pierre Gillette, dit-il, prêtre séculier et prieur de St-Georges (St-Joire) en Savoie, naquit à Levens (chef-lieu de canton de l'arrondissement de Nice). Il acquit une certaine réputation par le concours qu'il prêta au duc de Savoie dans son entreprise contre Genève et par sa « Déclaration de la Foy », ouvrage rédigé en français contre les Calvinistes genevois et publié à Thonon en 1608. Mais ce qui rend surtout son nom célèbre, c'est l'odieux qui s'y rattache par suite de la promulgation d'une loi sur la rétractation des contrats en 1623, loi conseillée par lui et qui porte son nom .. »

Ni la Bibliothèque publique de Nice ni le comte de Gillette ne possèdent l'ouvrage précité. *(N. de la Red.)*

frère qui d'Antonin fut fait évêque de Genève) de Charles-Amed de Rossillion, marquis de Bernex en Piémond comte de Rossillion, baron de Saint-Genis, premier capitaine des Gardes du corps de S. A. R., premier maréchal de camp, lieutenant-général des armées de S. A. R., chevalier du grand ordre de l'Annonciade.

(Il est mort le 23 mars 1713. M. de Fésigny lui a succédé la même année 1713, et celui-ci a eu pour successeur, l'an 1724, M. Pignier qui étoit chanoine de la Ste-Chapelle de Chambéry.)

La Congrégation a eu autrefois pour prestre M. Philippe Dequoex, autrement appelé M. de Ste-Catherine, qui fut du depuis chanoine de la Cathédrale de Genève, homme illustre en sainteté, lequel, selon la tradition, le jour de sa première messe fit de grandes instances avec son ange gardien qui luy apparut en forme humaine, ne voulant passer devant luy à l'église, attendu l'élévation de son ministère.

(Folio 239 de l'Histoire latine de saint François de Sales, il est dit d'un prêtre que le jour de sa consécration il fesoit compliment avec son ange gardien pour passer la porte en présence du dit saint.)

Il s'exposa au service des pestiférés ; il est mort et enseveli dans l'Abbaye des RR. Pères Bénédictins de Talloires.

Il y a eu autrefois un Balthazard Maniglier, homme sçavant, premier vice-préfet de la Sainte-Maison du temps de saint François de Sales ; il fut depuis curé de Serraval, dans le mandement de Thosne.

PICCARD.

CHANSONS DE JOSEPH BÉARD

Physionomie de Curosset.

Rla cofa pôta,
Rli groê d' marmôta,
Rl' hommo fotu tot cm' on pantin,
Qu'a d' jhambës faitës
Cmë d'arbalétës,
Avoéc dous pids q' dâill'ont p' lôs çhmins.
Refrain :
Sur l' contyo du Curossët,
Y a d' quê dirë, y a d' quê rirë ;
Sur l' contyo du Curossët,
Y a d' quê dirë, y a d' quê rirë.

— Cette sale lèvre, ce groin de marmotte, cet homme mal bâti tout comme un pantin, qui a des jambes faites comme des arbalètes, avec deux pieds qui fauchent par les chemins. — *Refrain*. Sur le compte de Curosset il y a de quoi dire, il y a de quoi rire.

Quand rli groê d' sinjho
Ptët son beau linjho,
Et qu'él s'affublyë d' son mantiau,
Jamais la China,
La Cochinchina
N'ont viu chiz lëux parir jaquôt. — *Refrain*.

— Quand ce groin de singe met son beau linge, et qu'il s'affuble de son manteau, jamais la Chine, la Cochinchine n'ont vu chez elles pareil jaquot *(perroquet)*.

Vgniz quand él passë
Pédsus la plyacë,
Et qu'él s'arbaillë p' miëux s' drëssir ;

Al' a na grâcë,
Tot cmë Paillassë
Q' vut fair' la cupësse ên' arrir. — *Refrain.*

— Venez quand il passe par dessus *(sur)* la place et qu'il se courbe pour mieux se redresser : il a une grâce, tout comme Paillásse, qui veut faire la culbute en arrière.

A. Constantin.

BIBLIOGRAPHIE

Les Volontaires de la Savoie (1792-1793),

par André Folliet, député.

Depuis plusieurs années M. le député Folliet s'est donné pour mission de reconstituer, à l'aide des documents conservés dans les archives nationales, l'histoire de notre province pendant la période révolutionnaire. Après sa remarquable *Biographie du général Dessaix* et son étude sur *Les Députés savoisiens aux Assemblées législatives de la Révolution* [1], il vient de compléter, par la publication d'un ouvrage capital, l'œuvre si laborieusement commencée.

Les Volontaires de la Savoie (1792-1799), tel est le titre du volume, édité soigneusement par L. Baudoin, libraire militaire à Paris, et enrichi de quatre figures qui reproduisent divers types de soldats d'après des estampes du temps.

C'est la véritable résurrection d'une époque absolument ignorée, même des personnes que ces questions préoccupent.

Certes, nous avions retenu avec plaisir ce passage où

1 Paris, Charavay frères, éditeurs, 4, rue de Fustenberg, — 1 volume accompagné d'un autographe inédit. Prix : 3 fr.

Louis Blanc [1] rend aux phalanges savoyardes un hommage mérité : « Les Savoisiens n'avaient pas attendu l'occupation « de leur pays pour prêter le serment de mourir en défen- « dant la liberté, l'égalité, la France. Et ils le tinrent ce « serment ; ils partagèrent nos peines ; ils combattirent nos « combats. Oh ! qui de nous pourrait jamais oublier que ce « furent les montagnes du département du Mont-Blanc qui « fournirent aux batailles de la Révolution ces *dragons* « *allobroges* au nom et à la valeur desquels s'attachait « une idée de fantastique épouvante, ces guerriers dont « l'ennemi disait : *leurs chevaux mordent !* »

Mais Louis Blanc n'est pas exempt d'emphase, et l'encens qu'il envoyait à nos braves n'était pas fait pour dissiper l'obscurité dont leur mémoire était enveloppée.

Aujourd'hui, grâce à M. Folliet, la *Légion allobroge* et les cinq *Bataillons du Mont-Blanc* ne sont plus une légende : ils revivent dans leurs cadres rétablis, dans leur effectif minutieusement recomposé. Vous retrouverez là vos grands-pères et vos oncles, avec leurs états de service, et vous pourrez les suivre sur tous les champs de bataille où ils se sont illustrés, depuis le siège de Toulon jusqu'aux dernières luttes de 1815.

Ces trois mille volontaires savoisiens, que Bonaparte estimait fort, et qu'il appelait « nos meilleures troupes, » ont fourni dix-sept généraux : Chastel, Curial, Decoux, Dessaix, Doppet, Dupas, François et Gaspard Forestier, Gay, Guillet, Henriod, Janin, Montfalcon, Montfort, Montserraz, Pacthod et Songeon. Je ne compte pas Seras, qui était Piémontais, ni le Genevois Richter.

De leurs rangs sont également sortis les colonels Balley-

1 *Histoire de la Revolution française,* chapitre V (La République victorieuse), édition illustrée, tome II, page 51.

dier, Bigex, Bochaton, Delamare, Domenget, Favre, Folliet, Guigue, Louis, Marthod, Pillet, Trappier, Riondet, Viviand.

Dans cette pléïade, je ne relève aucun nom qui appartienne à la Maurienne ou à la Tarentaise ; cela tient à ce que ces provinces restèrent longtemps « occupées par les « satellites du despote sarde, » comme disait à la tribune le conventionnel Simond. La plupart des soldats qui en étaient originaires demeurèrent fidèles au roi de Sardaigne, et ne prirent du service en France qu'en 1798, après la réunion du Piémont à la République.

Le général Gay mérite une mention spéciale. Quoique originaire de Saint-Genix, jusqu'à ce jour il n'avait jamais figuré dans nos biographies, à cause sans doute de sa naissance à Lyon.

Je signale à ce propos deux noms que j'ai remarqués sur l'arc-de-triomphe de l'Etoile, et qui, selon toute probabilité, doivent appartenir à la Savoie ; ce sont ceux du général Marulaz, né à Leiskamm, près Spire, en 1769, et du général Tapponnier, né dans le Jura, de parents savoyards.

Mais ce brillant état-major ne doit pas nous faire oublier d'autres dévouements plus modestes et non moins utiles. Combien de volontaires reçurent des armes d'honneur pour leur belle conduite ; combien d'officiers gagnèrent leurs grades à la pointe de l'épée, par des prodiges de valeur ; combien d'autres payèrent de leur vie une intrépidité dont l'exemple heureusement n'est pas perdu ! Qu'on me permette seulement de rappeler les noms des commandants Berlioz, Bétemps, Chappuis, Déage, Decoux, Sigismond, Frézier, Genevois, Guinet, Perrot, Philippe, Rubellin, Savoye, Souviran, Thonin, Vindret, etc., etc.

Quant aux simples troupiers, veut-on savoir comment ils

se comportaient ? Qu'on lise le rapport du chef de brigade Fugière sur l'un d'eux, à l'attaque du château de Cosseria :

« Tous les efforts sont inutiles ; le soldat épuisé est « obligé de se retirer pour prendre haleine. Le grenadier « Genin, dit Milhomme, ne quitte pas le combat ; il reste « constamment au pied des murs du fort et fait feu sur les « ennemis qui le défendent. Etonnés de tant d'intrépidité, « ils l'invitent à y entrer, le font rafraîchir, et il n'en sort « que plus acharné à les combattre ! »

De pareils livres ne se résument pas ; chaque page a son intérêt particulier.

J'ajouterai que l'heure a été bien choisie pour cette publication. N'inflige-t-elle pas un éclatant démenti aux récentes insinuations de ceux qu'un besoin de tout démolir a poussés à nier l'héroïsme des va-nu-pieds de 1792 ?

Quand on voit des familles entières, comme les trois frères Chastel, les trois Royer, les quatre Decoux, les quatre Dupanloup, les cinq Dessaix, s'enrôler sous les drapeaux de la Révolution ; — quand on compte dans une commune de 614 habitants, non encore annexée, 27 volontaires, comment peut-on douter de l'enthousiasme qui, dans ces *jours de gloire,* enflammait la jeunesse du pays ? A qui fera-t-on croire désormais que ces exaltés marchaient à la frontière « comme des chiens qu'on fouette » ou « comme des moutons qu'on pousse à l'abattoir ? »

Mais qu importent les pamphlets d'un académicien ? Dans notre Savoie, la légende de 1792 leur survivra, car elle est maintenant appuyée sur des faits précis, que rien ne saurait amoindrir ; et, si elle disparaît comme *légende,* ce sera pour renaître comme *histoire.*

François Miquet.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

12e ANNÉE. — BULLETIN N° 2. — FÉVRIER 1887.

Pressions barométriques moyennes : 727,8 à Annecy, 685,56 à Leschaux, 712,29 à Mélan. Maxima le 5 aux trois stations ; minima le 10 à Annecy et Leschaux, le 20 à Mélan. Excursion du mercure : 17,2 à Annecy, 15,6 à Leschaux et 15,66 à Mélan.

Température. — Assez basse vers le 10 et vers le 20. Moyenne à Annecy du maxima 4°9, du minima —3°9, à 9 h. du matin —3°. Moyenne générale : à Douvaine 0°3, à Chamonix —3°15, à Mélan —2°77, à Bonneville —2°93, à Leschaux —4°21.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 3°7, de puits 8°17, du sol à Annecy à 0^m,30 de profondeur 1°6.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de février : le		7	14	21	28	...
Thermomètre...	maxima.	4°9	—0°1	0°9	5°9	....
	minima.	—7°	—17°2	—12°5	—11°7	....
Baromètre à 0°.....		638,6	623,3	621,9	632,1	....

A cette station, la température, à 0° le 1, est à —17° vers le 10, reste ensuite entre 0° et —10°. Le maximum barométrique est de 638,7 le 5 et le minimum 616,3 le 10.

Pluie et neige. — Mois très sec. Deux ou trois jours de neige dans le mois donnant au maximum $7^m/^m5$ d'eau. Quantité de neige faible : 0^m,05 comme maximum aux Gets. Au Semnoz le 14, il y en a 1^m,80 et le 28, 1^m,60. La neige disparaît par place, dès le 20, des coteaux exposés au midi. A la fin du mois, les plaines en sont encore couvertes.

Observations diverses. — Tremblements de terre le 23 ; d'Annecy, à 6 h. 02 du matin, deux légères secousses (on prétend qu'elles ont été précédées d'une très légère vers 1 h. du matin et suivies d'une autre vers 8 h. 30 du matin) ; de Bonneville, ou les meubles ont été secoués, direction E à W.; de Chamonix et Leschaux très légèrement. L'Arve à Bonneville, charrie des glaçons, le 11. Le Borne est gelé à son embouchure, et le ruisseau de Pontchy, qui n'avait pas gelé en 1879-80 est pris. Le 25-26 sortie des abeilles. Les travaux de la campagne sont presque nuls pendant le mois.

Le Secrétaire-Adjoint de la Commission,
Auguste Mangé.

(Revue Savoisienne.) *Le Directeur-gérant :* A. Constantin.

NOTES ET DOCUMENTS

SUR

L'ÉVÊCHÉ DE GENÈVE, DEPUIS 1535.

(*Suite.* Voir les livraisons de mai, de juin, d'août-septembre, d'octobre, de novembre, de décembre 1886, de janvier et de février-mars 1887.)

SOCIÉTÉS SAVANTES 1882

Quelque temps après, le P. de Romeville donne de ses nouvelles à l'évêque : il est toujours à Vesoul ; il voulait se rendre à la congrégation provinciale des Jésuites à Lyon, mais les Pères lui ayant témoigné leur crainte d'un trop grand concours de visiteurs, il s'est abstenu :

Parce que le concours d'un peuple aveugle qui auroit assiégé le collège de Lyon auroit troublé la congrégation... Je crois que V. G. ne sauroit mieux faire pour confondre les hérétiques que de vérifier les guérisons les plus éclatantes. Le R^d^ P. de la Chaize le souhaite et se fera un plaisir de les faire voir à Sa Maiesté qui luy en a parlé... Je vois bien que ie suis icy jusques au temps de la Paix... Je fais l'œuvre du Seigneur en secret, j'espère de faire une relation particulière de ce qui s'est passé en ce pays... Les malades guéris font du bruit, les paralytiques, les muets, les aveugles guéris sont de forts arguments... Je souhaite que les brebis égarées retournent dans le sein de leur vieux Pasteur et que vostre consolation soit avant de mourir de voir remettre votre siège où vos prédecesseurs ont été assis...

Toujours le rêve des évêques de Genève de reprendre possession de cette ville et d'y replacer leur siège épiscopal.

Le temps se passe, et le père jésuite reste à Vesoul, d'où, le 24 mars 1705, il écrit encore :

... On ne craint rien tant à la Cour (de France) que le concours du peuple et mesme pour eviter celui qui pourroit estre a Besançon aux temps de Pâques et de l'Ascension on a defendu de montrer le S^t^

Savoie (Haute) 3

Suaire [1]. Je me suis occupé à precher l'Avent et le Careme en cette ville... Le P. de la Chaize me temoigne qu'il seroit bien content d'avoir quelques unes de ces merveilles authentiquées par messeigneurs les prélats. Le dit pere vu sa surdité a demandé au Roy de le décharger de son employ de confesseur. Il luy a repondu qui ly penseroit. On parle de mettre a sa place le P. Vuilloud qui est presentement provincial que V. G. a vu lors qui l'allait faire sa visite à la Roche.

Je ne doute pas qu'elle ne soit beaucoup affligée de voir le feu de la guerre dans son diocese... Je prie V. G. de soutenir les interêts de notre maison de la Roche contre Messrs du chapitre qui se croyants avoir esté maltraités parce qu'on ne leur a pas voulu accorder de prendre les offrandes dans nostre chapelle nous ont privé de la chaire que nous avions coustume de remplir apres les Capucins et entendent de faire le mesme a l'advenir, ce qui obligeroit les habitants de se plaindre et d'estre scandalizé de ce traitement qui marqueroit la mauvaise intelligence de ces Mrs avec nous. V. G. peut apporter le remede.

Signé : Claude de Rommeville de la Compagnie de Jésus.

L'évêque écouta les conseils du cardinal Le Camus et se borna à dresser un procès-verbal, qui fut déposé dans les archives de l'évêché, et dont voici le dernier paragraphe :

Inter tam oppositas et diversas et Theologorum et Medicorum opiniones... Rmus Episcopus Metropolitanum et aliquos provinciæ prelatos consuluit, sed cum etiam inter se dissederent, tandem hos insignes eventus neque omnino silentio pretereundos, neque tanquam miracula celebrandos, sed sincera ac candida narratione exponendos ita enim nec piis hominibus devotionis occasio adimetur, nec impiis obtrectandi relinquetur; approbarunt plerique hoc temperamentum quod maxime visum fuit idoneum ad vitandos circumstantium heterodoxorum querelas qui credulitatis criminationem intentassent contra catholicos. Ita disputatio conclusa est, salvo semper meliori et irrefragabili sedis Apostolicæ judicio. *(D'apres l'original.)*

A la fin de 1703, Louis XIV occupa de nouveau la Savoie. Le marquis de Sales avait essayé de défendre Annecy

[1] Comme Chambéry, et plus tard, Turin, Besançon possédait un Saint-Suaire.

en y envoyant une petite garnison, mais la ville ne put tenir contre les forces relativement considérables que M. de Vallière employa contre elle. Annecy dut se rendre le 14 décembre, et n'échappa au pillage que grâce à l'intervention de Mgr de Bernex.

Le 26 août 1706, étant en visite pastorale à Arâches, l'évêque assiste à la donation d'une somme de 10,000 florins faite par Nicolas Saillet, originaire de cette commune, marchand et bourgeois de Vienne en Autriche, pour l'entretien d'un ecclésiastique-maître d'école qui apprendra à lire et à écrire, et enseignera la grammaire, l'arithmétique, le plain-chant et les premiers principes de la religion [1].

En 1703 et 1711, il reconforte les habitants d'Annecy affligés par l'inondation. Sa piété et son dévouement n'écartent cependant pas de lui les moqueries et les calomnies, et il n'échappe pas davantage aux discussions avec son chapitre [2].

Le 24 janvier 1711, adressant à Louis XIV des félicitations à l'occasion de la victoire de Villaviciosa (10 décembre 1710), il lui demande le rétablissement du siège de l'évêché à Genève :

Oserois-je vous représenter, Sire, que ma joye et celle de tous nos chanoines auroit été complette si nous n'étions obligés de chanter le cantique du Seigneur dans une Terre étrangère, puisque c'est hors de notre ville épiscopale. Mais l'ordre de V. M. qui porte que nous rendrons ces actions de grâces dans notre Eglise cathédrale nous sert d'un prognostic heureux ; et nous osons espérer que le Dieu des armées accordera par votre moyen la paix si désirée à l'Europe et qu'il *se servira du zèle de V. M. pour nous remettre dans notre Siege et nous faire chanter ses victoires dans le lieu saint, que l'hérésie a profané depuis si longtemps* 3.

1 Archives du Sénat ; carton des Fondations pieuses.
2 Boudet, Fleury, Mercier, *passim*.
3 Boudet, *La vie de Mgr de Rossillon*, partie IIe, p. 34.

A la suite du traité d'Utrecht, la Savoie fut rendue à Victor-Amédée II, qui prit alors le titre de roi de Sicile.

En 1713, la mort de son frère, l'abbé de Rossillon, le fit hériter des biens de sa famille et aussi de ses dettes. Après quelques hésitations, il se résolut à accepter la succession, mais auparavant il dut solliciter l'autorisation du roi.

Le 9 août 1713, Victor-Amédée demanda au Sénat de Savoie son avis sur la requête présentée par l'évêque afin de pouvoir succéder à son frère aîné, l'abbé de Bernex, préfet de la Sainte-Maison. « Comme nous voudrions bien adhérer autant qu'il soit équitable à ce dont il nous supplie, que cette famille soit conservée dans son lustre [1], Nous demandons au Sénat son avis dans 8 jours, et s'il y a d'exemples d'évêques ayant été exclus par arrêt de ces successions [2]. » L'avis fut sans doute favorable, car la permission fut accordée.

Le 15 juin 1714, la duchesse douairière de Savoie, Marie-Jeanne-Baptiste, fit une donation assez considérable à la collégiale de Notre-Dame d'Annecy. Elle lui assura un revenu de 500 livres à prendre sur une somme de 12,500 livres tournois à elle due par *les Aydes et Gabelles de la ville de Paris*, et la chargea de célébrer son anniversaire avec diverses autres conditions parmi lesquelles nous notons celles-ci :

Le chapitre *(de Notre-Dame)* sera obligé de députer la veille de l'anniversaire, deux chanoines au R^me^ Evêque d'Annecy pour l'inviter à y assister et y célébrer la grande messe; — à lui remettre 150 livres qu'il distribuera à 30 pauvres désignés par lui; — de prier une fois pour toutes les R^ds^ Prevôt et Chanoines de S^t^ Pierre de Genève, d'ac-

1 Il y avait entre la famille royale et la famille de Rossillon un peu de parenté du côté gauche. Celle-ci avait fourni une maîtresse à Charles-Emmanuel I^er^. (Voir Guichenon; enfants naturels de Charles-Emmanuel I^er^.)

2 Archives du Sénat; Reg. eccl. n° 2.

corder, *pendant qu'ils seront résidents à Annecy* la permission à leur musique d'assister à cette grande messe et de chanter conjointement avec la musique de la collégiale, et ce moiennant une rétribution convenable ; — la collégiale emploira 60 livres pour l'exaction des 500, et ce qui restera de ces 60 livres après les frais payés sera distribué entre les membres de la collégiale, en supplément de la fondation de douze anniversaires par an faite en la même église (de N.-D.) par feue Madame d'Este, duchesse de Nemours.

Lors de la passation de cet acte dans la chambre de Madame Royale, au château de Turin, la collégiale de Notre-Dame fut représentée par *Victor-Amé de Chapel, comte de Saint-Laurent,* alors maître auditeur en la Chambre des comptes de Savoie [1].

En 1716, nous rencontrons une lettre, sans adresse, qui pourrait bien avoir été écrite à *M. de Pontverre,* curé de Confignon. Mgr de Bernex y parle de la location d'une maison du marquis de Tournon. Ce gentilhomme possédait un fief dans cette paroisse ; il avait aussi, il est vrai, d'autres propriétés en Savoie, surtout à Rumilly.

Monsieur, Je suis tres content que vous exequties votre pieux et louable proiet et ie donne les mains à ce que monsieur Bouvard vous seconde dans les besoins que vous avés d'un coadjuteur. Je crois que vous scavés ou prendre pour paier le louage de la maison de Mons. le Marquis de Tournon, après quoy ie ne doute pas que le clergé ne vous aide. Il ne dependra pas de mes exhortations et pressantes sollicitations, car ie reconnois que cet ouvrage est utile à la gloire de Dieu et au bien des bons curés. Come ie reçois votre lettre le iour de l'ordination ie nay qu'un moment pour y repondre et vous assurer que ie suis tres cordialement

Votre tres obeissant serviteur

† M. G. Eveque de Geneve

d'Annessy ce
7 : Mars 1716 [2].

1 Archives du Sénat ; *Fondations pieuses.*
2 Lettre originale aux archives de la Société Florimontane.

Les Franciscains d'Annecy prêtaient depuis longtemps une partie de leur monastère au chapitre de la cathédrale ; de là de fréquentes discussions et de longs procès.

Une transaction entre les deux parties termina, le 1er juin 1717, un litige qui avait déjà été l'objet d'un premier traité par-devant Me Longi, notaire à Annecy, le 27 janvier 1559, mais qui recommençait sans cesse, par suite de l'humeur entreprenante du chapitre. Aux termes du nouvel accord, les Franciscains « permirent aux chanoines de Saint-Pierre l'usage du lieu appelé *le Chapitre,* dans lequel ils avaient ci-devant établi leurs buffets à vêtements, avec la liberté de passer par le cloître pour aller au lieu appelé *Compluvium,* et ce à titre précaire à renouveler de 25 ans en 25 ans [1] ».

Les chanoines virent aussi se terminer un autre procès qui durait depuis plus de 50 ans, au sujet de la suprématie qu'ils croyaient leur appartenir sur le chapitre dit des Machabées. Après diverses décisions judiciaires, les parties remirent leur cause entre les mains du roi qui désigna comme arbitre son premier ministre et secrétaire d'Etat, le comte de Mellarède. Le 12 décembre 1718, celui-ci prononça en ces termes :

> Nous arbitre arbitrateur nommé par Sa Majesté... déclarons que les parties devront a l'avenir se conformer a la disposition des Bulles du Pape Martin Ve de l'année 8e de son pontificat (1425), pour les chefs

1 Arch. du Sénat ; *reg. ecclesiastique n° 1,* f° 42. Le gardien des religieux de l'Observance de St-François est Rd Laurent Revil, ils ont pour père temporel Mre François-Hyacinthe Duclos, comte de Bonne et d'Esery. Les chanoines de St-Pierre sont : Rds seigneurs Charles-François de Sales prévôt, Joseph Falcaz chantre, Serge de la Croix, Sigismond Favre de la Valbonne, Jacques Marchand, Joseph de Lambert, Jean-Franc. Baptendier, Jean Losserand, J.-Bte de Vais, Jean-Franç. de Planchamp, Ambroise Rouch, Claude-Philibert Perréard, Jean-Franç. Fongeala, François de Viry et Jean-Franç. Ruffard, formant plus des deux tiers du chapitre.

contraires à la teneur de la fondation des *Macchabées* par le R^me^ cardinal d'Ostie *Jean de Brognié* le 23 may [1] 1406, et que pour le surplus le vénérable *Chapitre* et les *Macchabées* se conformeront au contenu de la fondation et de la Bulle du pape Benoit XIII^e^ du mois de décembre de l'année 13^e^ de son pontificat (1407) nonobstant tout acte contraire,... et parce que, par la Bulle de Martin V^e^ le droit d'instituer les R^ds^ Macchabées appartient au chapitre de la cathédrale de S^t^ Pierre de Genève, il sera dressé une formule d'institution sur le modèle de celle qui fut accordée à R^d^ Pierre Burgat le 20^e^ septembre 1659, sans que le chapitre puisse ajouter ni diminuer quoique ce soit, — de plus que le chapitre doit rendre immédiatement aux Macchabées l'original de la Bulle de Benoit XIII^e^ [2].

Le 24 février 1720, *R^d^ François Coppier,* d'Annecy, confesseur extraordinaire du roi de Sicile, Victor-Amédée II, obtint de la congrégation des cardinaux, interprêtes du concile de Trente, un décret l'autorisant à jouir des revenus de son canonicat à la collégiale de Notre-Dame d'Annecy *sans obligation de résidence,* tant qu'il exercerait ses fonctions de confesseur [3].

Le chanoine s'était empressé de présenter requête au Sé-

1 M Mercier dit *le 23 mars. (Souvenirs,* p. 220)

2 Arch. du Sénat ; reg. eccl. n° 2, f° 38.

3 *Libellus a Sanctmo remissus.*

Sacerdos Franciscus Copier doctor in sacra theologia et canᵉᵘˢ ecclesiæ collegiatæ B. M. Virginis Anciensis in Sabaudia Geb. dioc. ad civitatem se contulit taurinensem de licentia sui ordinarii et apud suum principem receptus ut fungeretur munere Cappellani et Confessarii extraordinarii .. eaque de causa residere non possit in sua collegiata, supplicatur Sanctmo D. N... et minister memorati Principis in Urbe residens instat pro gratia.

Die 24 Februarij 1720 Sancta Congo Morum S. R E. Cardinalium Concilij Tridentini Interpretum ad quam Sanct. D. N. supplicem hunc libellum remisit, benigne indulsit prefato fran. Copier ut a residentia sui canonicatus per biennium proximum si tamdiu in munere confessarii... duraverit, abesse, fructusque interim et distributiones quotidianas percipere possit et valeat, non secus ac si choro et officus divinis personaliter interesset ac jugiter resideret.

P. Card. Conradinus Ref.

(Sceau.) *P. de Lambevinis sec.*

Gratis etiam quoad seram. (Arch. du Sénat. *Evêché d'Annecy.)*

nat de Savoie pour qu'il autorisât l'exécution du rescrit, et sa demande avait été accueillie, lorsque le Sénat reçut du roi une lettre, contresignée *Mellarède,* dans laquelle on lui reprochait d'avoir donné la main à un empiètement de la Congrégation. « Les Congrégations de Rome, dit le ministre, n'ont d'elles-mêmes aucune juridiction et leur fonction n'est que de donner un avis au pape. L'on ne peut faire exécuter que les décisions portant le nom et le titre du pape en qui réside l'autorité légitime, comme on le lit dans le livre des *Preuves de l'Eglise gallicane,* ch. 10ᵉ, §ᵉ 11ᵉ et dans *Fevret,* liv. 5, ch. 3, nº 28. »

Le Sénat s'excusa sur ce que la Congrégation n'avait agi qu'au nom du pape, et sur ce que, le décret déclarant que la permission était accordée à la demande du ministre du roi, il avait cru que le chanoine Coppier possédait l'autorisation souveraine. Le Sénat ajouta qu'il y avait un moyen facile d'empêcher l'exécution du rescrit, c'était de le retenir par devers lui jusqu'au moment où les intentions du roi seraient plus amplement connues. Le chanoine Coppier, dans une note envoyée au procureur général, attribue l'opposition qu'il éprouve au chanoine *Machet,* doyen de la collégiale, qui aurait été sans doute bien aise de voir la prébende de Rᵈ Coppier accroître la sienne, faute pour le titulaire de pouvoir la toucher tant qu'il n'aurait pas obtenu une exemption régulière de l'obligation de résider [1]. Le roi et son ministre ne voulurent pas laisser établir un précédent; le rescrit resta aux archives du Sénat, et M. Coppier ne put en faire usage. Il obtint d'ailleurs d'amples compensations, car il fut fait comte et abbé de Vesolano [2].

1 Arch. du Sénat; Reg. eccl. nº 2, fº 103.

2 Son écu porte trois *coupes* surmontées d'une couronne de comte au-dessus de laquelle est un chapeau d'abbé.

A cette même époque, il s'éleva entre le clergé de Savoie et le Gouvernement royal une difficulté bien plus grave. Le Sénat avait cru nécessaire de prendre de grandes précautions pour préserver le pays de la peste. Des dépenses avaient été faites, et devaient continuer. Le roi ordonna de lever pour les payer une contribution de 60,000 livres sur *les trois états ;* par conséquent sur les ecclésiastiques, comme sur les autres citoyens. Il rencontra de leur part une vive résistance ; sauf toutefois à l'évêché de Grenoble et à celui de Belley, pour les portions de ces diocèses situées en Savoie. Le Sénat passa outre, et rendit un arrêt prescrivant de dresser un rôle de la contribution du clergé, avec ordre de saisir son temporel en cas de refus de paiement. Les ecclésiastiques adressèrent alors au roi des mémoires pour combattre la doctrine de l'arrêt du Sénat. Au vu de ces mémoires et notamment de celui de Mgr de Bernex, Victor-Amédée II atermoya et voulut essayer de la conciliation. Le 12 juillet 1721, il chargea le marquis de Sales, gouverneur de Savoie, de se concerter avec les chefs du Sénat et d'envoyer auprès des autorités ecclésiastiques les personnes qui seraient jugées les plus propres à agir sur leur esprit. Le président, comte *de la Perouse,* parent de Mgr de Bernex, alla à Annecy, et, le 20 juillet, il rendit compte de sa mission dans un rapport détaillé dont nous reproduirons quelques passages :

Mr l'evêque, dit-il, me témoigna d'abord son zèle et son respect pour les ordres du Roy..., il me parut persuadé de toutes les autorités que je lui citai, mais il se retrancha sur ce que l'application ne pouvait pas en être faite au cas présent qui *n'etait pas assez urgent pour que l'on dut refuser au clerge un delay pour demander l'agrement du Pape et mettre par la les ecclésiastiques en sureté de conscience, a l'égard du paiement de la contribution...* Je detruisis d'abord cette difficulté en disant que les autorités et textes cités ne faisaient pas

cette distinction... L'évêque ajouta que les archives du clergé justifioient que S. A. R. le Duc étant en Savoye pour une guerre assez pressante du temps, l'évêque *de Granier* voulut imposer une taxe de blé sur le clergé. Cet évêque s'y opposa, et le prince ayant passé outre, il fulmina des excommunications dont le prince jugea à propos de se faire absoudre à Rome *ad cautelam*.

Je répondis que c'étoit là plustot le cas d'un *besoin d'état* que d'une *nécessité urgente ;...* qu'un cas semblable s'étant peu de temps après passé sous l'épiscopat de S^t^ François de Sales, le saint avait accordé sans difficulté la contribution de blé demandée au clergé, que cet exemple lui devoit oter tout scrupule d'autant plus qu'il prouvoit, plus clair que le jour, que S^t^ François de Sales en faisant le contraire de son prédécesseur avait connu que la conduite de l'évêque de Granier étoit sans fondement, et que quand même il auroit eu raison le trouble qu'il s'étoit exposé d'apporter dans l'église en refusant la contribution et en prenant l'engagement de fulminer des excommunications, étoit infiniment plus dangereux pour le repos du public et celui du clergé que cette prétendue violation d'une immunité mal entendue. L'evêque repliqua... qu'il ne pouvoit agir seul pour imposer, mais avec son clergé, que par conséquent à la moindre plainte portée à Rome contre lui il seroit exposé à une correction du Pape peut-être même à une excommunication, laquelle faisant éclat dans Genève causeroit un grand préjudice à notre religion... M^r^ l'évêque m'a dit qu'il auroit plus facilement la pluralité des voix dans l'assemblée du clergé si on vouloit permettre au clergé de n'entrer dans la contribution que d'une manière libre et volontaire et de gré à gré. Je lui répondis qu'il ne falloit pas espérer de déroger en cela aux droits du Roy et de ses magistrats et surtout à celui qu'ils ont de faire contribuer le clergé, même *sans son consentement,* dans les cas d'une nécessité urgente et d'utilité publique, d'autant plus que le clergé ne manque presque jamais d'attribuer à privilege et immunité ce qu'il devroit reconnaître n'être que l'effet de la volonté du Souverain [1] etc.

Le 10 août, le Sénat écrivit de nouveau au roi ; et, après s'être appliqué à réfuter les exemples donnés par l'évêque de Genève, il conclut à ce que la répartition fut opérée et à ce

1 Reg. eccl. n° 2, f^os^ 138 et suiv.

qu'il fut procédé à la saisie du temporel des ecclésiastiques séculiers ou réguliers qui refuseraient d'acquitter leur part. Le 27 septembre, le roi répondit au Sénat qu'il approuvait son avis, et que, nonobstant féries, il devait se rassembler afin de donner les ordres convenables pour le concours des ecclésiastiques à la contribution [1].

En octobre, la répartition est faite ; des exacteurs sont désignés, et ils partent le 6 décembre avec les instructions les plus nettes et les plus formelles. Ils avertiront chaque possesseur d'un bénéfice de payer sa cotisation dans les trois jours s'il habite la ville, et s'il demeure ailleurs, dans la huitaine. Passé ce délai, ils attendront encore deux jours et, à défaut de paiement, ils saisiront les fruits du bénéfice, puis les bestiaux, en commençant « l'exécution contre les rénitents par les ecclésiastiques principaux et les plus distingués ».

		liv.	sols
Le curé de Talloires est taxé, pour un revenu apprécié à	266 livres, à	6	1
Les religieux de Talloires, pour	6000	137	10
L'abbé commendataire.	2666	61	1
Le prieur de Ste-Agathe, de Rumilly . . .	1666	38	3
Le curé de Rumilly	533	12	4
Les Altariens du dit lieu	200	4	11
Le recteur de la chapelle de Ste-Magdeleine .	46	1	1
Id. id. de St-Claude . . .	133	3	»
Id. de N.-D. de la Veille.	40	0	18
Id. Ste-Anne et St-Nicolas	10	0	4
Id. de la chapelle de St-Pierre . . .	80	1	16
Id. id. de St-Jean . . .	266	6	1
Id. id. de St-François . .	26	0	11
Id. du prieuré de l'Aumône.	233	7	12
Le curé du Petit-Bornand.	2000	45	16
La chartreuse de Pommiers	10666	244	8
Id. de Mélan	9333	213	17

1 Reg. eccl, n° 2, f°s 42, et s. 67.

		liv.	sols
Mgr l'évêque d'Annecy, pour	4000 livres, à	91	13
Les religieuses Annonciades.	2666	61	1
Les chanoines de la Collégiale	9333	213	17
Le grand monastère de la Visitation . . .	5333	122	4
Le petit id. id. . . .	2000	45	16
La cathédrale de St-Pierre (le chapitre) . .	6666	152	15
Les Pères de la Mission	666	15	5
Les Dames de Bonlieu.	1640	37	11
Les Barnabites	6000	137	10
Les Macchabées.	560	12	16
Les chanoines du St-Sépulchre	666	15	5
Les Bernardines.	1600	36	13
Les Cordeliers de l'Observance	666	15	5
Les Dominicains.	3333	16	7
Les Dames de Ste-Catherine	3400	17	18

Etc., etc.

Le 9 décembre, l'avocat général Deville reçut de M. de Mellarède de nouvelles instructions lui ordonnant, pour le cas où il serait averti que les exacteurs éprouvent quelque résistance à la perception de la taxe :

De convoquer d'urgence le Sénat qui devra dans la même séance donner des provisions capables d'anéantir l'obstacle, d'en réprimer l'auteur et d'imposer par ce moyen aux autres qui auroient l'intention de l'imiter... C'est par ce moyen que vous étourdirez ceux qui auroient entrepris de faire tourner les têtes. L'on peut bien rencontrer des revêches et des renitens, mais il ne convient pas même de soupçonner et bien moins de parler de séditieux, car outre qu'on n'en doit pas croire des sujets capables, il ne faut pas leur laisser apercevoir qu'ils en puissent concevoir l'idée... Le Senat se maintiendra ainsi dans cette réputation, si bien établie jusqu'à présent d'être le premier Sénat de l'Etat et celui qui n'a jamais laissé introduire des nouveautés ni des abus et qui a toujours maintenu la paix, la justice et les usages dans son ressort.

A l'évêché d'Annecy l'on avait agi, comme dans une ville assiégée. Après avoir été forcé d'abandonner la ville

et ses faubourgs, l'on se retira dans la citadelle. Mgr de Bernex fit répondre aux exacteurs que *l'évêque et le chapitre de Genève ne doivent pas contribuer avec le reste du clergé, parce qu'ils ont été dépouillés de leurs biens par l'hérésie*. M. de Mellarède adressa encore à ce sujet des instructions à M. le comte de Sales et au Sénat, disant: « Il convient de voir [le titre de] l'exemption dont l'évêque oppose, puisqu'il confirmeroit d'autant plus le droit à l'égard des autres, quoiqu'il n'en soit pas besoin. » Il était difficile de fournir un pareil titre, et comme l'évêque et le chapitre n'avaient été taxés qu'à raison de leurs biens actuels ils durent sans doute payer comme les autres [1].

Le prévôt du chapitre, Charles-François de Sales, étant décédé, le chanoine *Philippe de Richard de Bellegarde* fut nommé en son remplacement par bulles du 1er avril 1723, du pape Innocent XIII [2].

(*A suivre.*) F. Mugnier.

ÉTYMOLOGIE
DU MOT « GAVOT »

L'extrémité nord-est de la Savoie, qui est comprise entre le Valais et la Drance, et bornée au nord par le lac de Genève, était encore généralement désignée, au commencement de ce siècle, sous le nom de pays de Gavot ; aujourd'hui cette dénomination se perd, et n'est plus guère connue que des lettrés. Il m'a paru intéressant d'en rechercher l'origine et de m'édifier sur la valeur d'un passage de Littré au mot

1 Reg. eccl. n° 3, fos 8, 10, 42, 47 v°, 68, 72, 84.

2 Id., fos 103 et s. Le placet du roi de Sardaigne est du 12 mai ; la permission d'exécution de la bulle fut accordée le 22 par le Sénat.

Gavotte, où il donne le nom de Gavots aux habitants de Gap. Pour résoudre cette double question d'histoire et de linguistique, je n'ai pas pu suivre la grande voie historique ; il m'a fallu battre les petits sentiers où il est si facile de s'égarer. Cette manière de procéder a par contre un avantage, celui d'être moins sèche et plus à la portée de tout le monde. Jusqu'à quel point ai-je réussi dans ma tâche, c'est ce que je m'abstiendrai bien de dire ; je présente au lecteur une étude et non un plaidoyer.

Jetons d'abord un coup d'œil sur l'état actuel de ce petit coin de terre de la Savoie pour noter en passant les données qu'il peut nous offrir.

Le pays de Gavot est très montagneux ; il est sillonné par de nombreux torrents et par deux rivières du nom de Drance, dont le lit est profondément encaissé.

La langue du pays est une variété du patois savoyard ; les noms de lieux, comme la langue, surtout dans les vallées écartées, indiquent que les Celtes l'ont habité. Toutefois le mot *gavot* y est complètement inconnu, ainsi que dans toute la Haute-Savoie, sauf dans quelques communes de l'arrondissement de Saint-Julien et des environs de Genève, où il signifie *cidre*.

Il n'est peut-être pas inutile de dire en passant que la région où l'on fait encore usage de ce mot est pour ainsi dire un pays de plaine relativement aux autres parties de la Savoie.

En traversant le pays de Gavot et les vallées limitrophes, par exemple celle de Bellevaux, le voyageur peut facilement constater un fait insignifiant en apparence, mais qui a certainement sa raison d'être ; c'est qu'on ne voit nulle part en Savoie le mot de *vallées* revenir aussi fréquemment sur les enseignes des auberges, hôtels, cafés ou restaurants ; ici *Hôtel des Vallées*, là *Café des Vallées*, *Chalet des*

Vallées, Rendez-vous des Vallées. Relevons encore une expression typique qu'on emploie à Evian et à Thonon. « Voici les vallées qui descendent, » dit-on, quand on voit arriver un groupe de paysans des vallées de la Drance. A Marseille, on exprime la même idée d'une manière non moins pittoresque : « Voici la gavoterie qui débarque, » dit-on en voyant arriver des montagnards des Alpes ; d'où il est bien permis de croire que *vallée* et *gavoterie* se tiennent par un lien aussi intime que *descendre* et *débarquer*. Seulement on s'explique facilement l'emploi de *débarquer* à Marseille et de *descendre* à Thonon et à Evian, situés au pied de hautes montagnes, tandis que, tout en admettant *à priori* la parfaite synonymie des mots *vallée* et *gavoterie,* on ne s'explique pas du tout par quelle filiation d'idées ces mots expriment la même idée. N'importe, continuons à relever les données que la langue, la topographie et l'histoire du pays peuvent nous fournir.

Du temps des Romains, cette région des Alpes, ainsi que le bas Valais, était habitée par les Nantuates, peuplade celtique. Le radical *nant* est encore aujourd'hui d'un usage courant en Savoie et dans le Valais où il désigne un torrent ou plutôt un cours d'eau descendant de la montagne ; à Genève, il a le sens de petit ruisseau coulant au fond d'un ravin boisé (HUMBERT, Nouveau glossaire genevois), mais chez les Celtes, selon Zeuss et d'Arbois de Jubainville, juges compétents en cette matière, *nant* signifiait vallée, et *Nantuates,* habitant des vallées. Donc le déterminatif *des Vallées,* dans les expressions citées ci-dessus, n'est autre chose que le nom primitif du pays, traduit en français. Ainsi s'explique la fréquence de cette appellation, à Thonon même, non seulement sur les enseignes, mais encore dans le parler et l'écriture. Le même fait se reproduit chez les autres descendants des Nantuates qui sont en Suisse ;

seulement, là, au lieu du terme *des Vallées,* on emploie celui de *du Valais* ou de *Valaisan,* dérivé de *Vallenses,* par lequel les Romains avaient très fidèlement traduit le mot *Nantuates.*

Quant à l'expression de *gavot, pays de Gavot,* je ne l'ai trouvée consignée que dans des actes relativement récents, depuis la substitution du français au latin dans les actes publics. Ainsi, en 1560, défense fut faite dans le canton de Vaud d'y importer du vin *gavot,* c'est-à-dire provenant du Chablais ou plutôt du pays de gavot (BRIDEL). Dans le traité de paix conclu, en 1569, entre le duc de Savoie et les Valaisans, il est dit : « Evian et son territoire appelé *pays de gavot* seront rendus au duc de Savoie. »

Il serait grandement à désirer que l'histoire du pays nous fournît des documents positifs sur l'époque où, pour la première fois, on distingua par le mot de *gavot* les *Vallenses* de la vallée du Rhône des *Vallenses* des deux Drances, et sous quelle forme il apparut alors dans nos chartes, mais jusqu'aujourd'hui les pionniers de notre histoire ne nous ont encore rien appris à ce sujet. Cette précieuse source d'informations faisant défaut, recourons à une autre dont le témoignage pèse souvent autant dans la balance que celui d'un vieux document, je veux dire à la philologie comparée, autrement dit à l'étude comparative des dialectes parlés en France.

Le Dictionnaire de l'Académie ne donne que quatre mots qui ont de la ressemblance avec *gavot*, mais sont-ils tous de la même famille ? A première vue il est permis d'en douter, car à part *gavion,* gosier, et *gaver,* bourrer dans le gosier, qui ont entre eux des rapports de forme et de signification, on ne voit pas trop comment on pourrait les rattacher au mot *gave,* nom donné dans les Basses-Pyrénées aux cours d'eau, et à *gavotte,* espèce de danse. Quoi-

que nous ne voyions de prime abord aucun rapport entre eux, il suffit qu'ils aient une ressemblance de forme avec *gavot* pour que nous en prenions note. Il en est du cas qui nous occupe, comme d'une instruction judiciaire très complexe : le plus petit fait, la moindre circonstance doivent être consignés, car bien souvent c'est un petit rien qui sert de trait d'union entre des faits qui semblaient n'avoir aucune connexité entre eux.

Le Dictionnaire de l'Académie se bornant à constater l'usage actuel de la langue littéraire, recourons à d'autres qui nous renseignent : 1° sur les vicissitudes de forme et d'acception que ces vocables ont subies dans le cours des siècles ; 2° sur les mots semblables encore usités de nos jours dans les provinces du nord et du midi. Lorsque nous aurons sous les yeux les données qui se trouvent dans les dictionnaires de Littré, de Godefroy et de Mistral, nous aurons suffisamment de matériaux pour voir si tous les mots commençant par *gav* sont ou ne sont pas de la même famille ; ce sera notre première étape. Commençons par celui de Littré qui, outre les quatre mots donnés par l'Académie (édition de 1877), contient les suivants :

Gavache, mot employé par Scarron : Il vous traitait de gavaches. (Littré lui donne la signification d'homme misérable et mal vêtu, d'homme lâche et sans honneur. Il le fait venir de l'espagnol *gavacho* qui est, dit-il, un terme d'injure que les Espagnols donnent entre autres aux Français).

Gave, s. f. Terme populaire qui se dit du jabot des oiseaux. (Suivent des exemples tirés d'auteurs très anciens (XIII^e^ siècle).

Gaveau, s. m. Membre d'une association d'ouvriers.

Gavian, s. m. Espèce de mouette.

Gaviteau, s. m. Nom usité en certains ports pour désigner une bouée, une balise. (Suit un exemple de 1681.)

Gavotte, danse ; air sur lequel on danse la gavotte.

Littré accompagne quelques-uns de ces mots de remar-

ques qui méritent d'être relevées. Ainsi il nous apprend que le mot *gave,* déjà employé au XIII^e^ siècle dans le sens de *jabot* des oiseaux, se dit de nos jours en picard *gaf,* et que le gosier se dit *gave,* et en champenois *gueffe.* Plus loin, il se demande à propos de *gaviteau,* bouée, balise, s'il n'y a pas lieu de le rapprocher de *gabiot* qui a cours dans la basse Bourgogne pour désigner un petit baril d'une vingtaine de litres. Enfin il nous dit que la *gavotte* est une danse originaire des *Gavots,* habitants du pays de Gap ; nous verrons ci-après que cette assertion est complètement fausse.

Maintenant consultons le *Dictionnaire provençal* de F. Mistral. Il serait trop long de citer tous les mots provençaux qui ont quelque rapport avec ceux que nous venons de passer en revue, on en compterait plus de trente ; groupons-les d'après leur signification sans nous arrêter aux variantes dialectales.

1. **Gave** *(b.-lat.* gaberus, gabarus ; *basque,* gavarra), cours d'eau, ruisseau, torrent, dans les Basses-Pyrénées.
2. **Gava,** jabot des oiseaux ; gosier, gorge, estomac (en style burlesque) ; — à ce mot se rattache le verbe *gava,* gorger, empiffrer, bourrer.
3. **Gavo,** auge à pourceaux, caisse ou arbre creux qui sert d'aqueduc ; goinfrerie.

   A ce mot qui est intimément lié au précédent se rattachent des diminutifs comme *gaveto,* gamelle de bois dans laquelle on sert la soupe, jale, jatte, sebile ; auge de bois pour la cuisine, baquet, terrine ; tronc creusé pour servir d'abreuvoir aux bestiaux ; excavation ; flaque d'eau ; *gavilhon* dans la Drôme et *gavot* dans le Dauphiné, petit pourceau, jeune cochon.
4. **Gavot** (bas-lat. gavotus, 1268), subst. et adj. Homme grossier, rustre, ladre ; sobriquet que l'on donne en Provence aux montagnards des Alpes et dans le Languedoc à ceux de la Lozère ; compagnon menuisier ou charpentier qui n'appartient pas à la « Société du Devoir. » — *Gavoto* (fém. de gavot), « femme ou fille de la montagne ; gavotte, espèce de danse originaire du pays des Gavots. »

— « *Gavoulaio* (terme de mépris). Les Gavots, les gens de la montagne » et « *Gavoutino*, la race gavotte, la région alpestre. *Semblo que sian dins la gavoutino* se dit lorsque le soleil reste caché plusieurs jours.

5. « **Gavach,** goinfre ; rustre ; en Guyenne, personne qui parle mal une langue ; sobriquet que l'on donne aux montagnards et aux étrangers, en Languedoc et en Gascogne ; sobriquet que les Gascons donnent aux Espagnols et que les Espagnols rendent aux Béarnais ; mauvis (oiseau). »

Ce mot et les suivants ne sont que des variantes languedociennes des mots vus ci-dessus (gavot, gavoutino) : « *Gavachas,* montagnard, grossier, *gavacheja,* parler comme les Gavach, parler mal une langue ; *gavacherie,* le pays des Gavach (ou *Gabai,* en bordelais) ; contrée de Gascogne où l'on parle un dialecte de la langue d'oil.

6. **Gavouda,** patrouiller, remuer de l'eau sale.
7. **Gavoudoulo,** toupie (A Nice).

On voit par ce qui précède que *gavot* est à proprement parler un terme provençal, et qu'il est, comme le languedocien *gavach,* l'équivalent de *montagnard* pris dans un sens défavorable et non un nom de peuple. Il va donc de soi qu'il faut l'écrire par une minuscule lorsqu'il est employé substantivement ; sans quoi on est porté à le prendre pour un nom de peuple, pour celui des habitants de Gap [1], comme l'a fait Littré, et partant de là de considérer la *gavotte* comme originaire de Gap, ce qui n'est nullement démontré. Gavotte est le féminin de gavot ; par conséquent la gavotte signifie littéralement la *montagnarde,* soit *danse des montagnards,* comme *polka,* féminin de *poliak,* Polonais, signifie *Polonaise,* soit *danse des Polonais,* sans spécifier de quelle ville elle nous vient. J'ai cru devoir relever en passant cette erreur de Littré, parce que, depuis une vingtaine d'années, tous les dictionnaires, grands et petits, la reproduisent à l'envi. Hâtons-nous de dire cependant que

1. Leur véritable nom est *Gapençois* et dans la langue du pays, *Gapian* (peu usité).

notre grand philologue n'a fait que reproduire ce que des auteurs mal informés avaient dit avant lui, que son tort se borne à avoir contribué à répandre cette erreur.

A Nice, le mot *gavouott* n'a rien de désobligeant; on l'entend à tout instant sur la place du marché, sans que les paysans interpelés ainsi s'en offensent ; il s'applique à tous les montagnards des environs, mais à Lévens et à L'Escarène, chefs-lieux de canton les plus rapprochés de Nice, on se défend d'être gavot ; les vrais gavots, vous dira-t-on, sont plus loin dans les montagnes, à Sospel, à St-Martin-Lantosque, à Puget-Théniers ; ceux de cette dernière ville vous envoient chercher les gavots encore plus loin, à Digne, à Gap, à Barcelonnette et ainsi de suite. Ces réponses avaient l'air de me dire que, pour bien étudier la question, je devrais me rendre dans les régions les plus élevées des Hautes et des Basses-Alpes ; je pris en attendant connaissance du *Glossaire du patois du Queyras* [1], par Chabrand et de Rochas, qui a paru dans le « Bulletin de la Société de statistique de l'Isère, » t. VII, 3e série. Mais quel ne fut pas mon désappointement, quand j'eus constaté que *gavot* ne s'y trouvait pas.

Par contre s'il ne figure pas à la place qu'il devrait occuper, on le trouve dans une remarque, qui me fit comprendre pourquoi le mot est inconnu dans le Queyras. « Dans la basse Provence, dans le bas Dauphiné et en Forez on appelle *Gavots* ou *Gabachs* les montagnards » (Bull. de la Société de statistique, p. 216). Quels montagnards ? Les autres, mais pas nous, vous répondrait sans doute un Queyrassenc. Après tout, cela est tout à fait dans l'ordre des choses. En Savoie, les montagnards n'ont plus souvenance de ce mot,

1. Le Queyras est cette partie élevée des Hautes et Basses-Alpes où ces deux départements touchent aux vallées vaudoises du Piémont.

mais ils emploient volontiers avec un air de mépris celui de *plânan* pour désigner ceux de la plaine ; les *plânans* des environs de Genève n'ont pas complètement oublié le terme de gavot, mais ne savent ce que c'est qu'un *plânan*. De même, le mot *huguenot* est d'un usage fréquent en Savoie, tandis qu'à Genève on ne s'en sert pas plus que s'il n'existait pas.

Mais revenons au *Glossaire du Queyras*. A côté de *gaveo, gavède,* etc., signifiant Terrine, auge, excavation, terrain creusé en forme d'auge, flaque d'eau, on trouve le nom de plusieurs montagnes ; les unes s'appellent *Gavie, Gavio* ou *Gavia* et d'autres *Chave ;* la montagne que l'on appelle dans les vallées vaudoises la *Rocca Gavia* s'appelle à Barcelonnette la *Roche Chave*. Or *chave* à Embrun et à Barcelonnette est un mot de la langue usuelle, qui signifie *creusé, affouillé par les eaux*. Inutile de faire ressortir ici l'importance des données que nous fournit le *Glossaire du Queyras ;* à la rigueur on pourrait s'arrêter là, mais cette étude serait incomplète si je négligeais la moindre source d'informations.

Le Dictionnaire du vieux français de F. Godefroy, comme celui de Lacurne de Sainte-Palaie, n'est pas riche en mots commençant par *gav ;* il n'y a à citer que l'adjectif *gavard,* bancal, cagneux. Ce mot est encore employé dans le même sens en Bourgogne, dans le Morvan et l'Yonne.

Il est à remarquer que la plus grande partie des mots vus ci-dessus est usitée dans le midi de la France, (où le latin a laissé des traces plus profondes), et surtout dans les Alpes et les Pyrénées, le Gévaudan et le Grésivaudan, pays de montagnes. Cette constatation faite, cherchons à dégager l'idée fondamentale qu'expriment *gàvo* et ses dérivés. On n'a qu'à relire leurs différentes acceptions et l'on verra que c'est l'idée d'une chose creuse ou creusée, vide ou ravinée ;

d'où il est facile d'expliquer tous les termes cités plus haut avec leurs différentes acceptions.

(*La fin au prochain n°.*) A. Constantin.

NOTE
SUR LA MARCHE DES GLACIERS
DE LA VALLÉE DE CHAMONIX

Après une assez longue période de recul, la plupart des glaciers des Alpes se sont mis, il y a quelques années, à exécuter un mouvement en avant, qui a aussitôt attiré l'attention du monde savant. Ce phénomène se continue avec des phases diverses, et il est aujourd'hui, surtout en Suisse, l'objet d'observations et d'études sérieuses qui promettent d'être intéressantes, à en juger par le peu qui en a déjà été publié ; c'est ce qui m'engage à faire connaître à mon tour les résultats des observations que j'ai faites, d'octobre 1883 à avril 1887, sur les quatre principaux glaciers de notre vallée.

Glacier des Bossons.

Du 8 octobre 1883, où je pris mes points de repère, jusqu'au 13 octobre 1884, c'est-à-dire en 371 jours, ce glacier a avancé de $48^{m},30$; ce qui représente en moyenne une progression de $0^{m},13$ par jour.

Du 13 octobre 1884 au 24 octobre de l'année suivante, la moyenne quotidienne de sa marche est la même, à deux millimètres près.

Du 24 octobre 1885 au 26 octobre 1886, c'est-à-dire en 367 jours, il a encore accusé un mouvement en avant de $0^{m},119$ par jour.

Les moyennes quotidiennes de ces trois années sont donc presque entièrement semblables : 13 et 12 centimètres. Quoiqu'on ne puisse prévoir le temps qu'il fera cet été, on peut prédire, sinon un mouvement de recul, du moins une progression beaucoup plus faible, car, depuis le 26 octobre 1886 jusqu'au 18 avril 1887, il ne s'est avancé que de $12^{m}/^{m}$ par jour, tandis que, les années précédentes, pendant la même période, il s'était avancé journalièrement de $0^{m},13$ à $0^{m},17$.

Il est bien entendu que les moyennes dont il est ici question ne représentent pas sa marche réelle, mais seulement sa marche apparente à sa partie inférieure. De ce que j'ai dit que le glacier a progressé de tant de centimètres par jour, il ne faudrait pas non plus croire que sa marche soit uniforme pendant tous les mois de l'année; en apparence elle est plus accentuée en hiver, tandis qu'en réalité elle l'est davantage en été. Pendant la belle saison, sous l'influence des rayons solaires, le bord inférieur fond souvent plus rapidement qu'il n'avance en réalité; de là un mouvement apparent de recul. De même, pendant deux étés également chauds, les mouvements du même glacier sont loin d'être semblables; sa marche peut être modifiée par différentes causes. D'une part il faut tenir compte de la résistance que peuvent offrir les variations de son lit; ainsi, le 9 juin 1885, ses deux côtés avaient une avance de cinq mètres au moins sur sa partie médiane. Ce retard était dû à cette circonstance que le milieu du lit était obstrué par trois énormes blocs formant moraine. D'autre part le glacier prend souvent un accroissement considérable en hauteur et en largeur; de là, en été, son mouvement en avant sera plus fort qu'il ne l'eût été si la masse des glaces avait été plus petite. Le 2 juin 1886, j'ai constaté un accroissement considérable de son volume; à la fin de l'automne, hauteur et

largeur étaient sensiblement les mêmes, mais au printemps suivant, 18 avril 1887, sa largeur était un peu moindre, et son exhaussement beaucoup plus accentué. Aussi l'aspect de ses innombrables aiguilles aux formes gigantesques offre-t-il en ce moment un spectacle grandiose.

Résumons pour plus de clarté dans un tableau les données que j'ai recueillies depuis le 8 octobre 1883.

Tableau synoptique du mouvement du glacier des Bossons.

DATE DES OBSERVATIONS	MARCHE EN AVANT	Moy.quotid
Du 8 oct. 1883 au 13 oct. 1884.	**48^{m}30** en **371** jours	**0^{m}130**
Du 13 octob. 1884 au 26 mai 1885.	38^{m}10 en 225 —	0^{m}172
Du 26 mai au 9 juin 1885.....	10^{m}00 en 14 —	0^{m}714
Du 9 juin au 24 octobre 1885 ...	1^{m}00 en 137 —	0^{m}007
D'octobre 1884 à octobre 1885.	**49^{m}10** en **376** —	**0^{m}132**
Du 24 octobre 1885 au 2 juin 1886.	27^{m}90 en 221 —	0^{m}126
Du 2 juin au 23 juin 1886	5^{m}50 en 21 —	0^{m}262
Du 23 juin au 26 octobre 1886...	10^{m}55 en 124 —	0^{m}085
D'octobre 1885 à octobre 1886.	**43^{m}95** en **367** —	**0^{m}119**
Du 26 oct. 1886 au 18 avril 1887.	2^{m}10 en 174 —	0^{m}012

A côté de ces chiffres donnant la mesure exacte de sa marche apparente, il serait intéressant de produire des données aussi exactes que possible sur sa marche réelle ; malheureusement de pareilles données ne sont pas faciles à obtenir. Contentons-nous de celles qu'un heureux hasard nous a fournies.

Dans la première quinzaine de mai 1886 — mettons le 10 mai pour avoir une date — les tenanciers du chalet des Bossons pratiquent, sur un point donné et pour leur usage, une galerie, ou grotte, dans ce glacier ; bientôt ils sont forcés d'en creuser une autre en amont parce que la première s'éloignait chaque jour davantage, et devenait d'un accès plus difficile. Or, j'ai constaté, le 28 octobre 1886, que la

première grotte, bien conservée encore, était à 57m,30 du point où elle avait été taillée ; c'est donc en moyenne 0m,335 que le glacier a parcourus journalièrement. Il est regrettable que, pour la seconde grotte, on ne connaisse exactement ni la date, ni le point primitif de son établissement, et que mes premières observations, en 1886, aient eu lieu le 2 juin et non au commencement de mai, au moment où l'on creusait la première galerie ; on aurait eu là de précieux jalons pour déterminer tout à la fois sa marche réelle, sa marche apparente et la perte éprouvée par l'effet de la chaleur.

Comme tous ces mouvements sont dans la plus étroite relation avec la chaleur ambiante, il me paraît utile de mettre sous les yeux du lecteur les moyennes mensuelles des températures à Chamonix : 1° celles des trois années 1880-82 réunies en une seule moyenne ; 2° celles des quatre suivantes, chacune séparément ; 3° les moyennes de ces quatre dernières.

Températures mensuelles.

MOIS	1880-2	1883	1884	1885	1886	1883-6
Janvier.....	—5°2	—1°4	—2°0	—5°7	—5°3	—3°6
Février.....	0,0	0,5	2,3	1,9	—2.6	0,5
Mars.....	3.7	0,5	4,5	3,8	1,3	2,5
Avril.....	6.2	6,8	7,0	7,9	8,5	7,6
Mai.....	10,3	11,9	13,3	8,4	11,2	11,2
Juin.....	12,6	14,5	12 4	15,0	14,7	14,2
Juillet.....	16,5	15.5	17,1	17,0	16,2	16,5
Août.....	14,0	15,6	16 2	15,2	16,8	16,0
Septembre....	10,3	12,6	12,9	12,1	13,9	12,9
Octobre.....	6,6	6,5	5,9	5.2	9,2	6,7
Novembre...	2,8	3,8	0,2	3,4	2,6	2,5
Décembre....	—2,3	—4,6	—2,1	—3,5	—3,9	—3,5
MOYENNES....	6°3	6°9	7°3	6°7	6°9	6°9

Glacier des Bois, ou Mer de glace.

Il m'a été impossible de mesurer les mouvements de progression et de retrait de ce glacier avec toute la précision désirable, parce que l'Arveyron embrasse tout le fond de ce vallon, qui est le plus souvent inabordable. Aussi, malgré tout le soin apporté pour n'avoir que des données exactes, ne puis-je les présenter que comme approximatives. Donc, selon mes évaluations, ce glacier aurait rétrogradé environ de 30 mètres, du 14 juin 1883 au 25 novembre 1885 ; de cette dernière date au 8 juin 1886, il s'allonge un peu, et ce mouvement est accompagné d'un fort exhaussement de sa masse inférieure terminale.

Sa progression a dû être assez grande pour contrebalancer la fusion qui s'est opérée pendant les chaleurs d'été qui sont ici plus grandes qu'ailleurs par suite du rayonnement du soleil sur les rochers unis, polis, striés, qui l'encaissent.

Glacier d'Argentière.

Ce glacier a présenté, ces trois dernières années, une allure remarquable à deux points de vue ; en premier lieu je citerai son exhaussement, qui a été tel que, vers la mi-octobre 1885, il a atteint, puis recouvert d'une couche de glace de plus de 20 mètres d'épaisseur les lettres fixées au rocher de la rive droite ; en second lieu, il faut noter la vitesse de sa marche apparente pendant la belle saison, marche qui semble au premier abord incroyable, mais qui s'explique par la résistance qu'offrait aux rayons solaires son énorme épaisseur.

Les observations ont été faites en partie sur la rive gauche (du 9 novembre 1883 au 14 octobre 1884) et en partie sur la rive droite (du 22 avril au 4 novembre 1886). Du 9 novembre 1883 au 31 mars, sa marche a été peu sensi-

ble, 10 mètres environ ; du 31 mars au 14 novembre 1884, elle a été également de 10 mètres à peu près, ce qui donne une moyenne journalière de $0^m,05$, soit $1^m,50$ par mois.

Observations faites sur la rive droite du torrent. La progression de ce glacier a été du 22 avril 1884 au 18 octobre 1885, de 40^m en 544 jours, moyenne quotidienne $0^m,075$; au 10 juin 1886, de 17^m en 235 jours, moyenne quotidienne $0^m,072$; au 4 novembre 1886, de $23^m,30$ en 147 jours, moyenne quotidienne $0^m,158$.

Des observations faites sur un autre point confirment complètement les résultats obtenus sur la rive droite.

Glacier du Tour.

Ce glacier s'est avancé au moins de 30 mètres, du 24 novembre 1884 au 24 novembre 1885. Le 10 juin 1886, il atteignait la base des rochers qu'il avait laissée à découvert précédemment ; les incessantes avalanches qui se font entendre dans sa partie moyenne témoignent de sa progression, mais les chaleurs de l'été l'ont fait rétrograder de 25 mètres au moins en 142 jours, du 10 juin au 30 octobre 1886, ce qui s'explique par son épaisseur beaucoup moins forte que celle du glacier d'Argentière.

Comme on le voit, les glaciers du même massif sont loin de se comporter de même ; leurs mouvements dépendent de tant de causes différentes qu'il est prudent de s'abstenir d'un jugement d'ensemble avant d'avoir de nombreuses données sous la main. Aussi je me borne à consigner les observations que j'ai faites jusqu'à présent, et que je me propose de poursuivre.

V. Payot.

Chamonix, le 20 avril 1887.

CHANSONS DE JOSEPH BÉARD

Le Rossignol et les Trois Fleurs.

(Air : *Un ancien baron.*)

Ntron‘ Hôrtênsiâ, la Rous’ ét la Margrita
D'on ton fiéraud parlivôt d' léur beautâ.
Sur l'aîr‘ cognu d' sa çhanfon favorita,
L' ransignolët prés d' lëux s' mët à çhantâr :
Refrain. Chut‘ ! chut‘ ! à çhâ-pu
D'varraî passâr vtra beautâ jalousa.
Chut‘ ! chut‘ ! à çhâ-pu
D' varraî la Rousa
Dëvgnir gratta-cul !

— Notre Hortensia, la Rose et la Marguerite d'un ton orgueilleux parlaient de leur beauté. Sur l'air connu de sa chanson favorite, le rossignol près d'elles se mit à chanter : Chut ! chut ! peu a peu je verrai passer votre beauté jalouse Chut ! chut ! peu a peu je verrai la Rose devenir gratte-cul.

Déjhà dyês l' coê yëu vtron boquët s'étalë,
Pour' Hôrtensià, t'és p' jhauna què r'n épi !
Rousa, çhiz tâi lés coléurs dëvgn‘ont pâles,
Et, cmë vos duès, la Margrit' a flyapi. — *Refr.*

— Déja dans le coin ou votre bouquet s'étale, pauvre Hortensia, tu es plus jaune qu'un épi ! Rose, chez toi les couleurs deviennent pâles, et, comme vous deux, la Marguerite est flétrie.

D' në pârlo pâs d' la çhnèillé q' vos ganfolyë ;
A çhâquë brançh' l'a fait çhiz vos son nid ;
Et d' në dyo rê dés pius q' sont pér vtrés fôillés,
Car tot' lés treis, Diu sât combin v's èn‘ iz. — *Refr.*

— Je ne parle pas de la chenille qui vous salit A chaque branche elle a fait chez vous son nid, et je ne dis rien des poux qui sont sur vos feuilles, car toutes les trois, Dieu sait combien vous en avez !

Q' çhàconna d' vos tgnésë bon sur sa tigë,
Q' sur sôs' écots l' fignolése à son got.
Ouà, sur vtrés flyeurs së l' papillon voltigë,
D'yu varraî dman posâr l' cul de l'éscargot. — *Refr.*

— Que chacune de vous tienne bon sur sa tige, que sur ses jambes grêles elle parade a son goût *(aise)*. Oui, sur vos fleurs si le papillon voltige, j'y verrai demain l'escargot se poser.

Désolation de Curosset.

'Tàz dsus, 'tàz dzos !
Vàitià le rfrain d' l'hommo d' la bàlla.
'Tàz dsus, 'tâz dzos !
Vàitià le rfrain du pour' cucort.
L'âno dvant lui pourtë la màlla,
Et cucort çhantë sa rinmala ;
'Tàz dsus, 'tàz dzos ; 'tâz dsus, 'tâz dzos ! (*bis*).

— Mettez dessus, mettez dessous ! voila le refrain du porte-balle. Mettez dessus, mettez dessous ! voila le refrain du pauvre marchand forain. — L'âne devant lui porte la malle, et le porte-balle chante sa ritournelle : Mettez dessus, etc.

'Tâz dsus, 'tâz dzos !
Pour' âno, t' n'âs plyés q' la ratala,
'Tâs dsus, 'tâz dzos !
Pour' âno, t' n'âs plyës quë lôs' os.
Tài qu' âs martyà fiér dzos na bâlla,
Yore avoéc lyê t' vâs tot d'arala.
'Tâz dsus, 'tàz dzos ; 'tâz dsus, 'tâz dzos ! (*bis*).

— Mettez dessus, mettez dessous ! Pauvre âne, tu n'as plus que les côtes, mettez dessus, mettez dessous ! pauvre âne, tu n'as plus que les os. — Toi qui as marché fier sous une balle, maintenant avec elle tu vas tout de travers. Mettez dessus, etc.

'Tàz dsus, 'tâz dzos !
Tài qu' allivâs la grand patala,
'Tâz dsus, 'tâz dzos !
Yorë t' vâs pâs mémo u trot ;
T' avâs l' pàil fin, yor' t' âs la gala,
Et të n'és plyés quë rna ringala.
'Tâz dsus, 'tâz dzos ; 'tâz dsus, 'tâs dzos ! (*bis*).

— Mettez dessus, mettez dessous ! Toi, qui allais au grand galop, mettez dessus, mettez dessous ! maintenant tu ne vas pas même au trot ; tu avais le poil fin, maintenant tu as la gale, et tu n'es plus qu'un lanternier. Mettez dessus, etc.

'Tâz dsus, 'tâs dzos !
Môs' affàir' n' vont plyés quë dé r'n âla,
'Tâz dsus, 'tâz dzos !
Môs' affâirës n' vont plyés du tot.
Mon' âno fât la çharambala,
Et mài, d' vais emë s' d'avou la mdala,
Pér dsus, pér dzos, pér dsus, për dzos ! (*bis*).

— Mettez dessus, mettez dessous ! Mes affaires ne vont plus que d'une aile, mettez dessus, mettez dessous ! mes affaires ne vont plus du tout. — Mon âne va en chancelant, et moi, je vais comme si j'avais la diarrhée, par dessus, par dessous.

Curosset à son âne.

Lôs' affairës n' vont pâs mais ;
Nyon n'açhètë,
Nyon n'èplyëttë ;
Lôs' affairës n' vont pas mais,
Et, s' cê durë, d' s' on' hommo coét.
Refrain. Hu ! dià ! hardi, cucort !
Për vêdrë môs réstos,

Sàis on pu p' lésto !
Hu ! dià ! hardi, cucort !
Pèr vêdrë môs réstos,
El faut prêdré l' galop.

— Les affaires ne vont plus, personne n'achete, personne ne fait d'emplettes, les affaires ne vont plus, et, si ça dure, je suis un homme cuit *(perdu)*.

— Hue ! dia ! courage, l'ami ! Pour vendre mes restes, sois un peu plus leste ! Hue ! dia ! courage, l'ami ! il faut prendre le galop.

Nos n'ins poêt d' meilléur parti,
Sé l' tré n' cëssé,
Pour' ânéssë,
Nos n'ins poêt d' mèilleur parti
Quë d' caquâr tôs dous sur le ptir. *Refr.*

— Nous n'avons point de meilleur parti a prendre, si ce train ne cesse, pauvre ânesse, nous n'avons pas de meilleur parti a prendre que de ch... tous deux sur le métier.

Yëu 't-ou qu'y a rli bënaît têps
Qu'on vêdivé
C' qu'on volivë ?
Yëu 't-ou qu'y a rli bénaît têps
Qu'él fassaît beau trompâr lés jhês ? *Refr.*

— Où est-ce qu'il y a ce béni temps qu'on vendait *tout* ce qu'on voulait ? Où est-ce qu'il y a ce béni temps qu'ou pouvait aisément tromper les gens ?

Yor' qu'on n' gâgnë plyës sur rê,
D'ai bin d'pêna
D' païr t'n avêna ;
Yor' qu'on n' gâgnë plyës sur rê,
D'ai bin d' pèn' à t' fairë mdyir d' brê. *Ref.*

— Maintenant qu'on ne gagne plus sur rien, j'ai bien de la peine à payer ton avoine ; maintenant qu'on ne gagne plus sur rien, j'ai bien de la peine à te faire manger du son.

A. CONSTANTIN.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

12e ANNÉE. — BULLETIN N° 3. — MARS 1887.

Pressions barométriques moyennes : 722,7 à Annecy, 681,12 à Leschaux, 707,9 à Mélan. Maxima le 1, minima le 16 aux trois stations. Excursion du mercure : 25,8 à Annecy, 22 à Leschaux et 25,24 à Mélan.

Température. — Très basse relativement les 18 et 19, ou le thermomètre marque —21°5 à Melan, —20°4 à Chamonix, —23° à Bonneville et —14° à Annecy. Moyenne à Annecy du maxima 9°5, du minima —1°5, à 9 h. du matin 1°8. Moyenne générale : a Douvaine 3°36, à Chamonix 1°28, à Melan 1°605, a Bonneville 1°27, a Leschaux —0°05. à Talloires 3°34.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 4°5, de l'eau de puits 7°12, du sol à Annecy à 0m,30 de profondeur 1°9.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de mars : le		7	14	21	28	...
Thermometre...	maxima.	8°8	6°7	—1°1	—0°1	.....
	minima.	—4°7	—5°4	—15°8	—8°6	.....
Baromètre à 0°.....		627	614,6	621.8	624,8	.....

A cette station la température vers 0° les premiers jours est à —15°8 le 18, pour rester ensuite en dessous de 0° jusqu'à la fin du mois. Le maximum barométrique est de 634,1 le 3 et le minimum 607,8 le 16.

Pluie et neige. — Pluie dès le 10 au 29 avec neige assez abondante du 13 au 20. Maximum d'eau recueillie 199m/m8 en 17 jours au Biot. Minimum 31m/m en 6 jours à Faverges. Hauteur de neige tombée : aux Gets 0m90, au Biot 0m,582, à Saint-Gingolph 0m,86, à Douvaine 0m,46, à Saint Julien 0m.67, à Chamonix 0m,51, aux Contamines 0m,39, à Megève 0m,52, à Sallanches 0m,22, à Mélan 0m,465, à Bonneville 0m,45, à Annemasse 0m,48, à Cruseilles 0m,40, à Faverges 0m,23, à Talloires 0m,26, à Leschaux 0m,284, à Annecy 0m,67, à Rumilly 0m,36. Au Semnoz 68m/m d'eau, la neige nouvelle du 13 est de 0m,36; le 21 il y en a 1m,55 sur le sol et le 28 1m,68.

Orage. — A Faverges le 11 à 7 h. soir, à Annecy éclairs les 11 et 12 au soir.

Observations diverses. — Gelée blanche pendant le mois. De Mélan chant du pinson le 1, de l'alouette le 3, le 25 à 4 h m. grand vent. De Bonneville, le 18 l'Arve charrie des glaçons, avalanche aux Andeys. Violente tourmente de neige les 13-14 faisant périr des oiseaux, d'autres, tels que perdrix, grives et alouettes, se réfugient et sont pris dans des cours, le 27 floraison des crocus, le 9 sortie des abeilles, le 24 arrivée d'hirondelles. D'Annecy premières hirondelles le 8 ensuite le 13.

Le Secrétaire-Adjoint de la Commission,
Auguste Mangé.

(Revue Savoisienne.) *Le Directeur-gérant* : A. Constantin.

Nos 6 et 7. JUIN-JUILLET.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

CONCOURS DE POÉSIE

DE L'ANNÉE 1887

SOCIÉTÉS SAVANTES
IMPRIMÉS

PIÈCES COURONNÉES

Prix de 200 fr.

Les Printemps disparus, par M. Boimond Adrien, notaire à Saint-Julien.

Mentions très honorables ex-æquo.

La Flégère, par M. Lombard Joseph, curé des Houches (Chamonix).

L'Epée de Ganelon, par M. Périé, à La Cascine, près Chambéry.

DISAPPEARED SPRINGS

(Les Printemps disparus).

Lorsque le voyageur, hors d'haleine, en silence,
Sous les feux de midi péniblement s'avance,
Qu'éprouve-t-il au souvenir
De son heureux départ à l'aube près d'éclore?
Sur son front ruisselant il croit sentir encore
Passer un souffle du zéphyr.

Ainsi de mon midi quand la flamme brûlante
De mes pas fatigués rend la marche plus lente,
Souvent à l'horizon lointain,
Des printemps disparus elle évoque un mirage.

(Revue savoisienne.) 12

Savoie (Haute) 3.

Je respire un instant : je revois mainte image
Qui souriait à mon matin.

Je revois cette étroite et profonde vallée,
Où longtemps s'écoula mon enfance exilée,
Et le Giffre au cours sinueux,
Et de toits bien connus l'ardoise blanchissante,
Et chacune des cours partout retentissante
Du bruit de mille cris joyeux.

Je revois cet asile, ou des mains vigilantes
Cultivaient nos esprits, comme de jeunes plantes
Qui mûriront dans d'autres lieux;
Ce saint temple, ou du Christ la doctrine exposée,
Retombant sur nos cœurs en divine rosée,
Nous dévoilait de nouveaux cieux.

Lorsque, jeune arbrisseau, je quittai ma colline,
Je sentis à mes pleurs que plus d'une racine
Restait brisée au sol natal;
Plus tard, souvent le fer d'émondeurs inhabiles,
En voulant retrancher mes rameaux inutiles,
Blessa mon cœur d'un coup brutal.

Eh bien ! même ces jours obscurcis par mes larmes
Sous le prisme des ans revêtent quelques charmes,
Et leur ombre flottant toujours
Sur mes vers transparents et ma limpide vie,
Sans y troubler du ciel l'image réfléchie,
Glisse en se jouant sur leur cours.

Avec plus de bonheur je me rappelle encore
Ces jours tout rayonnants et de vie et d'aurore,
Ou l'essaim de mes compagnons,
De leurs bancs studieux secouant la poussière,
De notre étroit enclos franchissait la barrière
Pour respirer l'air vif des monts.

Aux premiers feux du jour, en légères volées,
Nous prenions notre essor vers ces hautes vallées,

Où l'eté ne rit qu'un instant.
Oiseaux longtemps captifs, échappés de la cage,
Nous mêlions dans les bois notre confus ramage
Au gazouillement du torrent.

Quand juin dardait ses feux sur la route poudreuse,
Qu'il était doux d'entrer sous la forêt ombreuse
Qui s'élève au penchant des monts,
Et de sentir enfin ses dômes de verdure,
Sur nos têtes semer leur ombre et leur murmure,
Et baigner d'air frais nos poumons !

Je crois entendre encor sous ces sombres portiques
Du vent dans les sapins les voix mélancoliques
Soupirer d'étranges concerts.
On dirait du Léman les rumeurs incertaines,
Qui, la nuit, s'élevant de ses vagues lointaines,
Plânent et flottent dans les airs.

Nous voici sur le Pic 1. O ma belle Savoie,
De ce haut piédestal quel tableau se déploie,
De lumière tout ruisselant !
Sous un voile d'azur vingt montagnes jaillissent,
Et, fils de tes rochers, le Giffre et l'Arve glissent,
Traçant des méandres d'argent.

De tes Alpes je vois la chaîne qui s'élance,
Se déroule et se noue en un dédale immense,
Et, dominant ce grand tableau,
Le front du roi des monts, si souvent noir d'orages,
Qui porte scintillants dans un ciel sans nuages
Les diamants de son bandeau.

Sous l'éclat d'un ciel pur c'est la mer orageuse,
Dont le sein tantôt s'enfle en colline houleuse,
Et tantôt se creuse en vallon,
Pendant qu'à gros bouillons la lame qui s'élève,

1 Montagne qui domine Taninge.

Accourt, blanchit et lance au-dessus de la grève
Des flots d'écume à l horizon.

Mais le soir sur ces lieux va répandre ses ombres;
Déjà le flanc des monts prend des teintes plus sombres,
Tout bruit meurt, le vallon s'endort.
Le soleil, en quittant cette belle nature,
Laisse encore un instant flotter sa chevelure,
Comme un linceul de pourpre et d'or.

Un jour, d'un autre mont j'escaladai la cime.
Dirai-je mon transport au spectacle sublime
Qui se déroulait sous mes yeux ?
C'etait du bleu Léman la nappe étincelante,
Qu'effleurait du matin la brise caressante,
Où se berçait l'azur des cieux.

Contemplant la splendeur de ce beau paysage,
Je me disais tout bas : du Juste c'est l'image,
Qui brille en ce val de douleurs.
Au vent des passions il peut flotter encore;
Mais le ciel, qui se teinte aux flammes de l'aurore,
En son âme peint ses couleurs.

Mais il fut entre tous un jour de vrai délire,
Où mon âme vibra, comme une sainte lyre,
Dans des accords de séraphins.
C'était sous les arceaux d'une antique chapelle;
Devant moi je sentis la présence réelle
Du Roi des rois, du Saint des saints.

Pour la première fois, au chant de tes louanges,
Un lévite m'ouvrit la table de tes Anges.
Mon Dieu, j'approchai palpitant !
Pleine d'un tendre amour, la victime divine
De sa croix descendit sur ma langue enfantine,
Des élus céleste froment.

O jours de vieille foi, de douce souvenance,
Qui brillâtes si pur sur mon adolescence !

Quand votre lointaine lueur
Vient sourire à mes yeux, elle chasse le doute ;
Mon pied ne heurte plus aux ronces de la route,
Et je crois me sentir meilleur.

Car il faut bien songer qu'une main invisible
Sans bruit nous fait descendre une pente insensible,
Puis nous emporte sans retour.
Que l'on arrive ou non vers le soir de son âge,
Il faudra déposer son bâton de voyage
Sur le seuil d'un autre séjour.

Des temps évanouis visions printanières,
Dans mes rêves passez ; passez, ombres légères.
Si je perdais tout compagnon,
Dans ma route à mes pas soyez au moins fidèles ;
Que le vent cadencé de vos deux blanches ailes
Longtemps rafraîchisse mon front !

Adr. Boimond.

LA FLÉGÈRE

Que les Alpes sont belles !
(Guiraud.)

Me voici donc à la Flégère.
— Qu'il me tardait de la revoir !
Son image, vive et légère,
Courait dans mes rêves le soir ;
Je voyais sa muraille blanche,
Son toit bleu comme une pervenche,
Ses riants tapis de gazon ;
Comme elle, regardant en face,
Je contemplais la Mer de glace
Et le mont Blanc à l'horizon.

Mon rêve était bien beau, la Flégère est plus belle !
O vaste Mer de glace, immuable, éternelle,

O géants dressés devant moi,
D'où vous vient cet aspect de grandeur imprévue ?
D'où vient qu'à votre vue
Je me sens tressaillir d'effroi ?

L'aurore, au fond de la vallée,
Ne répand qu'un jour incertain ;
La haute Cime, dévoilée,
Brille dans l'air pur du matin.
Bientôt ses formes sculpturales
S'éclairent de teintes plus pâles,
Et vont s'effaçant dans les airs ;
La nature semble inquiète...
Elle attend le Roi de la fête,
« L'astre brillant de l'univers. »

Il approche ! Déjà la scène se ranime ;
Une vive rougeur a coloré la Cime ;
Je vois le glacier tout fumant.
Soudain l'astre s'élance, et, comme une oriflamme,
Attache un trait de flamme
Au front du superbe géant !

Alors, poursuivant sa carrière,
Frappant les plus hauts les premiers,
Le soleil revêt de lumière
Tous les sommets, tous les glaciers.
Quel aspect de fête et de gloire !
Soleil, achève ta victoire !
Tu peux accroître tes ardeurs,
Mais tu ne peux de cette scène
Accroître la beauté sereine
Et l'harmonie et les splendeurs !

C'est un tableau vivant, bien plus qu'un paysage.
De l'Aiguille du Tour au Dôme du Miage,
Côte à côte rangés, comme un double rempart,
Vingt sommets dont le moindre étonne le regard
Elèvent à l'envi leurs têtes triomphales ;
L'insondable glacier remplit les intervalles,

Et pendant qu'il rayonne à la face des cieux,
Sept fleuves de cristal aux flots silencieux
Sur les flancs du massif ruissellent vers la plaine
Où Chamonix s'étale, où l'Arve se promène,
Et je vois la vallée, allongée en berceau,
D'une verte bordure encadrer le tableau !
Le mont Blanc ! il est là dans sa magnificence,
Avec son front sublime, avec son Dôme immense
Et ce royal manteau de neige et de glaciers
Qui mesure sa taille et recouvre ses pieds.
Il est là l'Océan paisible et solitaire,
La haute Mer de glace, inconnue au vulgaire,
D'où s'épanche à pleins bords au flanc du Montanvers
Ce grand fleuve glacé qu'admire l'univers.
Près de vous, ô mont Blanc, près de vous, Mer de glace,
Que d'autres noms encore ont ici belle place !
Ces aiguilles de pierre, au profil si hardi,
Les Charmoz, le Grepon, le Plan et le Midi !
Le large et lourd Tacul, les Jorasses hautaines
Qui bordent l'horizon de leurs cimes lointaines ;
Et cette Aiguille-Verte, à l'aspect virginal,
Elle a, comme une reine, un cortège royal ;
Et parmi les vassaux qui portent sa bannière,
Je vois le Chardonnet, l'Aiguille d'Argentiere
Et ce Dru magnifique, aigu comme un stylet,
Qui devrait s'appeler l'obélisque Charlet ! 1

Hélas ! le temps s'enfuit d'une aile si rapide !...
Et je n'ai qu'entrevu cette scène splendide
Où tant d'objets charment les yeux ;
Je veux prêter l'oreille à sa magnificence !
Elle éclate partout : je l'écoute en silence,
Comme un concert harmonieux !

1 M Jean Charlet-Straton, d'Argentières, est le premier qui a gravi l'Aiguille du Dru, c'est la plus belle escalade, c'est-a-dire la plus difficile, qui se soit faite jusqu'ici dans les Alpes.

Ici trône le roi de nos Alpes sublimes ;
Près de lui, les glaciers, les sommets, les abîmes,
Tout jette un éclat triomphal,
Tout lutte de grandeur dans l'immense étendue ;
Et mon âme d'abord demeure confondue
Devant ce monde colossal.

Mais la grâce apparaît, la grâce souveraine !
Sur ces fronts de géants elle épand, à main pleine,
Tous les charmes de la beauté ;
Et, pliant le colosse aux lois de l'harmonie,
Lui donne cet aspect de douceur infinie
Qui réjouit l'immensité !

Alors, dans le ciel pur, dans l'ardente lumière,
La scène se révèle ; auguste et familière,
Elle s'arrête sous mes yeux ;
Tous mes sens sont ravis ! J'admire, je contemple,
Oubliant tout le reste, et, comme dans un temple,
Immobile, silencieux !

Spectacle magnifique, ineffable poème
De suprême grandeur et de grâce suprême
Qui resplendissez sous le ciel ;
Admirable reflet de la beauté divine,
Pour vous peindre il faudrait la plume de Racine
Ou le pinceau de Raphael !

J. Lombard.

L'ÉPÉE DE GANELON

Tere de France, mult estes dulz pais.
(*Chanson de Roland.*)

Roland vient de mourir après ses onze pairs.
Sur le grand cœur béant du comte, toute chaude
Et rouge de son sang qui jaillit à flots clairs,
Repose Durandal qu'enviera la belle Aude.

Rappelé par le cri désespéré du cor,
Charlemagne là-haut se penche sur les cimes :
Une vibration suprême émeut encor
L'écho du val profond et les sommets sublimes.

Cependant les païens qui s'effrayaient d'avoir
Vaincu par trahison les paladins de France
Fourmillent de nouveau dans les ombres du soir,
Et leur nombre et la nuit leur rendent l'espérance.

Ils montent par milliers les bandits Sarrasins
Sur la pente où Roland écrasait cette horde :
Ainsi, quand le pressoir a broyé les raisins,
La vendange fermente, et la cuve déborde.

Ils montent ; la nuit monte avec eux. Le contour
Des choses, la rumeur humaine, tout s'efface
Jusqu'à l'heure ou l'aurore, en rallumant le jour,
Montrera les deux camps ennemis, face à face.

*
* *

Or, voici l'aube. Allons, debout, les fiers barons !
Debout ! voici la fin des heures ténébreuses.
Faites étinceler au soleil sur vos fronts
Le heaume aigu, fleuri de pierres précieuses !

Faites flotter au vent les gonfanons d'or fin.
Ruez-vous sur la mort, comme sur une proie,
Et brisez vos épieux dans le corps du païen
Sous le haubert d'acier et le bliaut de soie !

Sus, frappez ! car l'enfer s'ouvre au lâche, tandis
Que les âmes des preux navrés par les alfanges
Devers les saintes fleurs du benoit paradis
Montent allègrement aux bras des saints archanges.

*
* *

Déjà les combattants plantent leurs éperons
Dans les grands destriers aux fumantes narines,

Et les cœurs irrités par la voix des clairons
Tumultueusement battent dans les poitrines.

L'orage du combat se déchaîne à travers
Un chaos de fureur qui touche à la démence.
Flancs meurtris, bras rompus. poings coupés. fronts ouverts,
Flots de sang. La bataille est merveilleuse, immense.

Comme une vague passe au-dessus des récifs,
Elle comble les monts de figures livides,
D'agonisants crispés, de blessés convulsifs,
De chevaux hennissants dont les selles sont vides.

Et les cavaliers francs sont les plus acharnés,
Car ils ne veulent pas, affamés de vengeance,
Que Roncevaux permette aux Sarrasins damnés
De railler Charlemagne et de honnir la France.

*
* *

Mais parmi ces vaillants se cache un noir félon.
Et, pendant que la soif de vaincre les enivre,
Lui, le déshonoré, le comte Ganelon,
Puisqu'il ne peut s'enfuir, il combattra — pour vivre.

Il vaincra, s'il le faut, le vendu, le Judas
Que Marsile a baisé, qu'a payé Branimonde.
Il est prêt à bondir au milieu des soldats,
Et sur sa noble épée il met sa droite immonde.

En vain. — Murgleis résiste : elle reste au fourreau ;
Elle ne sera pas la servante du comte
Qui, livrant ses amis, fut pire qu'un bourreau.
Une rouille la tient, la rouille de la honte.

Elle maudit l'enclume et l'ouvrier puissant
Qui jadis la forgea pour un indigne maître.
Mais enfin Ganelon l'arrache en frémissant,
Et l'acier révolté reluit au poing du traître.

Cèdera-t-elle donc la pucelle de fer,
Par l'affreux chevalier salie et violée ?

Non pas. D'un cri terrible elle a déchiré l'air,
Et sa clameur d'angoisse interrompt la mêlée.

*
* *

Alors, comme l'on voit, lorsqu'un enfant cruel
A pris en un lacet une douce hirondelle,
Toutes ses sœurs voler des quatre coins du ciel
Vers le fil qui la tient captive, à tire d'aile,

Ainsi, soudain, de tous les cadavres jonchant
Les plateaux, les vallons, les roches escarpées
Et de tous les côtés du formidable champ,
S'élève, impétueux, un tourbillon d'épées.

Toutes, la garde haute et la pointe en avant,
Fondent avec un bruit de rage et de tempête
Sur Ganelon qui fait, d'un geste triomphant,
Tournoyer la Murgleis au-dessus de sa tete.

Toutes veulent saisir leur part d'une rançon,
Et venger un héros dont la face est couchée
Au milieu des épis de la rouge moisson
Pour les rois mécréants par le traître fauchée.

Chacun, talion sans merci, vise un point
Dans la chair de l'infâme, et darde un bec farouche,
Et, comme il a tué, l'une perce son poing,
Et, comme il a menti, l'autre perce sa bouche.

Atrocement vermeil de la nuque au talon,
Sous la cotte de maille il s'en va pièce à piece.
Charles, s'il était là, pleurerait Ganelon,
Et Roland, dans la mort, s'émeut de sa détresse.

La main qui jusqu'ici retenait Durandal
Par un geste d'horreur tout à coup s'est ouverte
Là-bas, près du torrent, au fond du sombre val
Où le preux renversé blêmit dans l'herbe verte ;

Et l'épée invincible, ardente à la pitié,
— Car le plus courageux est le plus magnanime, —

Faisant grâce au maudit longuement châtié
Pourfend son cœur abject où s'engendra son crime.

* * *

Il tombe sur le ventre, et la mort clot ses yeux.
Les démons à Satan portent son âme noire,
Et la bonne Murgleis, d'un essor furieux
S'envole éperdument du côté de la gloire.

PÉRIÉ.

NOTES ET DOCUMENTS
SUR
L'ÉVÊCHÉ DE GENÈVE, DEPUIS 1535.

(*Suite*. Voir les livraisons de mai, de juin, d'août-septembre, d'octobre, de novembre, de décembre 1886, de janvier, de février-mars et de mai 1887.)

Les évêques étaient en usage d'adresser au roi et à la reine, à l'occasion des fêtes de Noël, leurs vœux de prospérité. On y répondait immédiatement :

Le Roy de Sicile, etc.

Très révérend, tres cher et tres dévot orateur. Nous sommes autant persuadé de la ferveur de vos prières que de votre zèle pour l'accomplissement des souhaits que vous aves renouvellé pour nous à l'occasion des Saintes Fetes. Et nous agréons egalement le témoignage que vous nous en avés donné, que nous rencontrons volontiers l'occasion de vous assurer de notre particulière protection. Et sur ce nous prions Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. A Turin le 1er janvier 1723.

Signé : V. AMEDEO, *et plus bas :* MELLARÈDE [1].

De 1723 à 1725, l'évêque eut à s'occuper avec la Cour de France d'une demande d'échange de territoire adressée à

1 L'évêque reçoit une lettre semblable, signée A LOUISE, d'Aimée-Christine-Louise de Bavière-Sultzbach, première femme du prince de Piémont (Charles-Emmanuel III).

Louis XV par la ville de Genève. Il prévoit qu'il sera obligé de se rendre à Paris et il prend ses précautions pour ne pas éveiller la susceptibilité de la Cour de Turin :

13 octobre 1724 (à Mr le comte de Mellarède). Monsieur, Je crois devoir informer V. E. d'une nouvelle affaire qui intéresse beaucoup la religion en mon diocese : elle regarde principalement la partie qui est en France, et je crains que celle de Savoye ne s'en ressente par le voisinage si les Genevois obtiennent ce qu'ils demandent.

M. l'Intendant de Bourgogne étant venu chez eux pour regler leurs limites avec le pays de Gex ils ont proposé d'echanger trois paroisses catholiques de ce pays avec quelques hameaux ou villages qu'ils possedent depuis l'heresie et le bruit se repand qu'ils esperent d'obtenir leur demande d'autant qu'il y a déjà du temps qu'ils negocient secrettement la chose ; et outre les villages catholiques qu'ils souhoittent d'avoir en propre on dit que celui d'Air la ville qui est situé en deça du Rhosne *(rive gauche)* sous la souveraineté de France dependant pour le spirituel de la paroisse et cure de Bernex qui est en Savoye est du nombre Cela alarme notre clergé et surtout celui du pays de Gex d'autant que les Genevois y ayant déjà acquis plusieurs seigneuries et terres, s ils obtiennent encore trois paroisses cela prejudiciera à la religion catholique. C'est pourquoi il y a des prêtres zélés qui auroient voulu que j'allasse en personne en Cour de France representer les motifs et raisons pour empêcher un tel echange, mais j'ai cru devoir commencer à faire mes représentations par lettres, escrivant à Mr l'Intendant de Bourgogne qui étoit venu à Gex, à Mgr le Duc, premier ministre, et à Mgr l'ancien évêque de Fréjus qui a beaucoup de crédit dans le conseil de conscience de Sa Majesté très chrétienne. Après quoi j'attends la reponse, ayant déjà reçu celle de M. l'intendant de Bourgogne qui me paroit favorable.

Comme notre Roy pourra souhaiter d'apprendre ce qui se passe à ce sujet j'ai cru devoir vous en informer...

Outre l'intérêt religieux, M. de Bernex avait un intérêt personnel à la question. Parmi les territoires demandés par les Genevois se trouvait la terre de Saint-Genix appartenant à l'évêque ; l'on comprend qu'il lui aurait été fort désagréable de tomber sous leur juridiction à raison de cette

propriété. Il craignait encore que le petit port de Chancy, sur le Rhône, qui lui appartenait aussi, ne fut ruiné par l'établissement d'un autre port que Genève se proposait d'établir un peu au-dessous [1].

M. de Bernex obtint la permission demandée ; il se rendit à Paris en mai 1725, accompagné des chanoines Reydelet et Hoquiné et de son premier aumônier, M. Léonard.

La lutte fut des plus courtoises, car M. Boudet (t. II, p. 115) raconte que les députés de Genève firent à l'évêque toutes sortes d'honneurs et de politesses ; qu'ils lui envoyèrent même une caisse de vins fins, offrant de lui en fournir toute la provision dont il aurait besoin durant son séjour à Paris.

Les choses n'allèrent pas si vite que le dit M. Boudet. Après avoir sollicité jusqu'au milieu d'août, l'évêque dut songer à revenir en Savoie, où le roi arrivait pour prendre les eaux d'Amphion. Avant de partir, il retourna voir toutes les personnes influentes, et écrivit une lettre pressante à celles qu'il ne rencontra pas.

Le 8 août 1725, il dit au duc de Charrost :

Monsieur, Je ne puis apprendre les témoignages qu'il vous plait de me donner de vos bontés sans en avoir le cœur penétré d'une vraie reconnaissance ; j'avais déjà éprouvé vos inclinations généreuses et bienfaisantes dans la manière favorable dont il vous a plu de parler de moi au Roy lorsque j'eus l'honneur de lui faire la révérence à Versailles... J'ai appris la part qu'il vous plait de prendre au soutien de la religion en mon diocèse, où M^rs de Genève, qui m'ont dépouillé de mon siège, voudraient aussi m'ôter des paroisses catholiques, etc. (Il lui envoie en même temps une copie d'un mémoire sur la question.)

1 Voir Boudet, *Vie de Mgr de Rossillon*, livres VI et VII. Nous ne publions ici que des documents que ce biographe n'a pas connus.

Le 10, il s'adresse à un neveu des archevêques de Vienne [1] :

Monsieur, Je m'etois cy devant présenté à votre appartement à Versailles pour vous offrir mes respects mais n'aiant pas eu le bonheur de vous trouver, je prends la liberté de vous écrire pour réclamer votre protection...

Le même jour, il écrit à M. Milain, secrétaire des commandements de Mr le Duc *(le cardinal de Bourbon)* :

... J'ai eté faché de votre maladie qui m'empêcha de vous voir et saluer la dernière fois que je fus à Versailles... Je vous prie de nous continuer vos bons offices aupres de Mgr le Duc afin de nous conserver les paroisses voisines de Genève que les Genevois souhaitteroient obtenir du Roy... Je suis un evêque dépouillé de son siège et de ses revenus par les hérétiques qui ai besoin de la protection de Mgr le Duc et de votre protection auprès de lui, etc.

Le 12, enfin, c'est le cardinal de Rohan qu'il sollicite :

Monseigneur, Le malheur que j'ai eu de ne pas rencontrer Votre Eminence à Paris pendant le séjour que j'y ai fait ne me permet pas de retourner en mon diocèse sans vous faire part de mon voyage et sans réclamer votre protection dans une cause si juste et d'y employer une partie du pouvoir que vous donnent la naissance illustre et les rares talents que j'admire et respecte en vous...

D'autre part, Mgr de Bernex avait écrit, le 16 juillet, au Roi Victor-Amédée II :

Sire, Je suis très faché de n'être pas en mon diocèse au temps que j'apprends que V. M. y doit arriver... Je continue à travailler ici pour empêcher l'échange des paroisses catholiques... Il paraît qu'en cette Cour on approuve les raisons que nous avons exposées dans les premiers Mémoires remis aux ministres et on nous donne de bonnes

1 Un *Villars*, car Mgr de Bernex rappelle l'amitié qui avait uni saint François de Sales à l'un d'eux, et de 1600 à 1626, le siège de Vienne a été occupé par Jérome de Villars.

espérances dont nous sommes beaucoup redevables à la protection de Votre Majesté qui a bien voulu recommander notre cause par son ambassadeur. Cependant comme la commission donnée à M. l'Intendant de Bourgogne pour examiner les demandes des Genevois et regler leurs limites avec la France n'est pas revoquée, cela nous tient en peine... Au cas que V. M. désire savoir le contenu je prends la liberté d'en joindre ici une copie...

Le 28 juillet, nouvelle lettre :

Je suis tres mortifié et j'ai de la peine à me consoler d'être absent de mon diocèse dans le temps que j'apprends que V. M. y est arrivée... Comme la commission de regler les limites donnée à M. l'Intendant de Bourgogne persévère nous avons cru devoir rester ici afin de nous le rendre favorable. Il n'y a que trois jours qu'il est parti pour Dijon et aussitôt nous avons fait chercher des places dans les voitures publiques pour nous en retourner; mais les places se trouvent arrêtées jusque vers le milieu du mois prochain pour diverses personnes qui se retirent à cause des vacances du Parlement.

Le 6 août, le roi répond :

...Nous avons reçu votre lettre du 16 du mois dernier avec un agrément d'autant plus particulier que nous y avons remarqué les soins que vous avez donnés et les espérances que vous avez de réussir dans l'affaire qui fait le sujet de votre voiage. La voie des Mémoires par écrit ne nous paroit pas la meilleure et il y auroit quelque petite chose à souhaiter pour rendre bien tranchant celui dont vous nous avez envoyé la copie. D'ailleurs votre empressement à vous rendre au plustôt dans votre Diocèse est juste, et il nous est agréable, ainsi que les expressions de zèle que vous avez renouvellées...

Le 16, étant à la veille de son départ, l'évêque écrit au roi :

... J'apprends que les Genevois vont envoyer ici des députés à l'occasion du mariage du roi [1] dans le dessein de profiter de cette conjoncture pour solliciter l'échange des paroisses catholiques... ils ne

[1] Le mariage de Louis XV avec Marie Leczinska eut lieu à Fontainebleau le 4 septembre 1725.

manqueront pas de profiter de notre absence pour avancer leurs projets. C'est ce qui m'oblige de supplier V. M. de vouloir nous continuer sa protection en ordonnant à son ambassadeur de redoubler son attention et ses instances et surtout d'appuyer sur le traité de Lyon qui rend le dessein des Genevois opposé aux intérêts de V. M. aussi bien qu'à ceux de la Religion...

L'affaire traînait en longueur. Les Genevois, dans le but, semble-t-il, d'obtenir plus facilement du roi l'échange qu'ils demandaient depuis si longtemps, imaginèrent de produire certaines réclamations de sommes qui leur auraient été dues par la France. L'évêque en est immédiatement averti par M. Lagros, chapelain du résident français, qui, le 8 septembre 1726, lui écrit que le Grand Conseil de Genève s'est assemblé deux fois pour *insinuer* à la Cour de France qu'elle est débitrice de cette ville depuis le temps de Henri IV, et le prie de demander à M. de Fleury de lui permettre de correspondre directement avec lui au sujet des affaires de Genève. Le 10, l'évêque adresse quelques instructions à M. Lagros, qui lui répond dès le lendemain :

Pour exécuter avec plus d'exactitude les ordres dont Votre Grandeur m'honore par sa lettre du 10, j'ai pensé qu'elle ne trouveroit pas mauvais que je me rendisse à S^{t}-Julien pour ne pas donner aux personnes de cette ville-ci des soupçons des mesures que l'on doit prendre et pour éviter à M.M. Bastian et Hoquiné *(chanoines)* de se rendre ici. De plus c'est demain un jour de jeune pour les protestants... Je suis devenu si odieux aux habitants de cette ville par les résistances que j'ai témoignées pour leurs projets que je ne dois plus appréhender a cet égard. Il est cependant bon de ne pas les irriter davantage et de ménager les personnes avec lesquelles j'ai à vivre d'ailleurs.

Le 12 septembre, l'évèque écrit à « *l'ancien évêque de Fréjus* », M. de Fleury. Il lui signale les nouvelles prétentions des Genevois, puis :

Comme je suis engagé actuellement dans des visites pastorales, j'ai

prié un ecclésiastique de mérite nommé M. Lagros qui demeure à Geneve ou il est aumônier de M. le Résident de France de suppléer à ce que je ne puis faire présentement, et cela en dressant un mémoire instructif selon la connoissance qu'il a de ce qui se passe. Il exerce non seulement les fonctions de prêtre dans la chapelle de M. le Résident, mais encore les fonctions pastorales dans le pays de Gex ou il est curé. Il écrit en toute confiance a V. Grandeur, et comme sa situation demande beaucoup de ménagement, j'ose vous prier de l'honorer d'une réponse et de vouloir bien me l'adresser.

Tout cela se faisait à l'insu du résident. C'est ce qui semble résulter d'une nouvelle lettre de M. Lagros, du 13 septembre. Il y accuse réception à l'évèque de ses instructions et lui envoie un mémoire [1] qu'il vaut mieux, dit-il, expédier d'Annecy que de Genève :

J'espère que V. G. aura la bonté d'insinuer dans la lettre à Mgr de

1 MEMOIRE *(par M. Lagroz et Hoquine)* AU SUJET DES PRETENTIONS QU'ALLEGUENT MESSIEURS DE GENEVE POUR FACILITER LES CESSIONS QU'ILS DEMANDENT A LA FRANCE.

Il paroit etonnant que les Genevois qui ne possedent presque d'autre territoire que celui dont la France les a laissé jouir, et qu'ils pretendent eux mêmes avoir receû de la liberalité des Rois tres Chretiens, osent se dire leurs creanciers et alleguer en consequence des pretendus tiltres qu'ils n'auroient pas manqués de produire dez longtemps s'ils les avoient crûs de quelque valeur ; mais sans en examiner la forme et les circonstances il ne faudroit pour les rendre inutiles qu'une enumeration exacte de tout ce que ces Messieurs possedent sans tiltre, et que la France a droit de repéter contre eux, et pour cela il n'y a qu'a remarquer quel etoit leur ancien etat, et quelle est leur situation presente.

1° Avant la conquête faite par les Bernois sur le Duc de Savoie en 1586, les Genevois n'avoient aucun territoire du cote de Gex, et leur Seigneurie étoit bornée par le Rhône qui la séparoit de cette province ; au lieu qu'aujourd'hui non seulement la moitié de leur ville est au deça du Rhône, mais encore ils ont aux environs un territoire qui s'étend plus de demi lieue sans parler des acquisitions qu'ils ont faites des terres et domaines les plus considérables de la province.

2° Le Rhône appartenait au Duc de Savoie dez la sortie de Geneve, et c'est avec cette clause qu'il a été cedé au Roi par le traitté de Lion en 1601. comme le reste du pais de Gex, cependant les Genevois s'en sont rendûs les maitres dans presque tous les endroits abordables tout au

Fréjus que je prends la liberté de lui écrire sans aucune participation de Mr le Résident; afin que s'il lui plait de m'honorer de ses commandements, je puisse recevoir ses ordres surement et sans faire de la peine à personne...

J'ai reçu ce matin celle *(la lettre)* dont V. G. avait chargé Mr Pochet, curé de Chalain, le 9 du courant; je feray mon possible pour découvrir ce que V. G. a envie de savoir et l'informerai sans délai...

Je benis le Seigneur de la grace inestimable qu'il nous fait de soutenir et conserver V. G. dans les pénibles et continuels travaux auxquels elle se livre pour le bien de son diocèse et de la consolation dont

long du pais de Gex jusqu'au fort de les Cluses, en sorte qu'il n'en reste a la France que le petit espace qui se trouve vis a vis de Vernier et de Russin qui sont deux des paroisses qu'ils ont demandés cy devant a la France *(Vernier et Russin sont sur la rive droite.)*

3° Quoique les Genevois pretendent qu'une partie du territoire qu'ils possedent leur a étée cedée par les Bernois pendant le temps de leurs conquetes, cependant les mêmes Bernois dans les traittés de Sion et de Lausanne faits avec les Genevois en 1564 et 1579, reserverent expressément en faveur du Duc de Savoie en lui rendant la Baronnie de Gex, toutes les pretentions qu'il avoit contre Geneve, même ce qui regardoit l'extension des limites accordées auparavant aux Genevois par les dits Bernois, et comme le Roi a succédé au Duc de Savoie en aquerant la Baronnie de Gex, il a aquis en même tems les droits qu'avoit le Duc de Savoie en vertu des reserves portées par les dits traittés, ce droit est d'autant plus incontestable que les ducs de Savoie n'ont point reconnûs la pretendue Souveraineté des Genevois et ne sont jamais entrés dans aucun traitte avec eux jusqu'en 1603, auquel tems la France possedoit deja la Baronnie de Gex puisqu'en 1601, elle fut cedée avec toutes ses dependances et sans reserve pour être inalienablement unie a la couronne de France. Enfin ce qui acheve de prouver le droit qu'a le Roi sur les dittes terres cedées aux Genevois par les Bernois, c'est que la conquête de la Baronnie de Gex par les Bernois n'aiant pas etée trouvée legitime attendu qu'ils furent condamnés a la restituer par le traité de 1564, les Genevois n'y sont pas moins obligés que les Bernois leurs auteurs, qui n'avoient pas pû donner valablement ce qu'ils ne possedoient pas legitimement.

4° Les Genevois possedent Chancy et Avully *(rive gauche)* deux paroisses tres considerables dependantes de la Baronnie de Gex du côté de la Savoie sans qu'ils en alleguent d'autres tiltres qu'une simple lettre a cachet accordée par Henry IV. qui n'a jamais étée enregistrée ni reconnue dans aucun tribunal. On passe sous silence les frais considerables que fit le même Henri IV, pour s'emparer et faire demolir le fort de Ste Catherine situé en Savoie et dans le voisinage de Geneve, ce qu'il fit uniquement pour l'avantage des Genevois, a qui il accorda encore pour comble de faveur

il vient de les adoucir par la conversion édifiante à laquelle V. G. a conduit cette pieuse dame de Suisse *(Mme de Warens)*.

L'évêque Fleury, à qui le chapeau de cardinal avait échappé une première fois, l'obtint en septembre 1726, après avoir renversé Monsieur le Duc (le cardinal de Bourbon), son amie Mme de Prie et Pâris Duvernei. M. de Bernex se hâta de le complimenter, et, le 29 novembre, le cardinal lui répondit de Fontainebleau :

J'ai reçu Monsieur avec une parfaite reconnaissance les nouvelles

l'exemption de toute imposition royale, sur les domaines qu'ils ont dans le pais de Gex.

3° On ne s'etend pas ici a cotter tous les griefs qui concernent la religion, et qui ont été établis dans plusieurs memoires precedents; on a exposé quel est l'etat de la paroisse de Russin qui par les artifices et par les pratiques des Genevois se trouve reduite a deux ou a trois maisons catoliques, parceque les Genevois aiant achetés presque toutes les maisons et les domaines des catoliques de cette paroisse, y ont etablis des protestans, même des refugiés François.

On a exposé encore combien de domaines et de terres Seigneuriales les Genevois possedent dans la Baronnie de Gex, outre le mandement de Peney qui est la portion la plus considerable de la terre de Gex, et qu'ils ont usurpé avec d'autres biens sur les Evêques de Geneve, ensorte qu'il ne reste plus dans cette province que trois ou quatre Seigneurs Catoliques qui y possedent des terres. Que si a toutes ces possessions on ajoute les dîmes dont ils jouissent au prejudice de la Cathedrale de Geneve, il se trouvera que sans en avoir le nom les Genevois sont insensiblement les maîtres de toute la province. Ce qui allarme avec raison tous les Catoliques qui connoissent le caractere et l'esprit entreprenant de l'heresie, sur tout lorsqu'on fait reflexion que Geneve est le centre du protestantisme, et que c'est de la, comme l'a declaré le celebre Monsieur Flechier Evêque de Nimes que se répand l'esprit d'heresie dans la France. On peut en donner des preuves recentes par les saisies qui ont étées faites a diverses fois par les Gardes établies aux portes de Geneve du côté de la Savoie, qui ont surpris divers particuliers sortants de Geneve portants plusieurs paquets de mauvais livres contre la religion destinés pour la France. On ne doit pas oublier même qu'un particulier se disant de Nimes surpris par les mêmes gardes sortant de Geneve se trouva saisi non seulement de plusieurs exemplaires de livres heretiques, mais encore de divers projets de lettres sur l'exposé desquelles l'on y connoissoit aisement les progres recents de l'heresie dans quelques provinces de France: apres cela on ne comprend pas comment des gens convaincus de tant d'entreprises contre la religion peuvent se flatter d obtenir des graces du Roi tres Chretien au prejudice de la Catolicité, et de ses fidèles sujets.

assurances que vous voulés bien me donner de la continuation de l'honneur de votre amitié au sujet de ma nouvelle dignité, et on ne peut être plus sensible à la part que vous me témoignés y prendre, je vous suplie d'en agréer mes sincères remerciemens et d'estre persuadé que personne ne vous honore, Monsieur, plus que je fais.

Signé : le card. de FLEURY.

C'est à cette époque que M. de Bernex sollicita et obtint du pape la permission de tester (20 juillet 1726) [1].

Lorsque nous ferons connaître les dispositions testamentaires de Mgr de Bernex, nous dirons quelques mots de son opinion sur sa convertie, Mme de Warens. Nous nous bornons pour le moment à renvoyer le lecteur au récit détaillé du P. Boudet (t. II, p. 119 et s.).

Par bref de Benoît XIII du 8 des ides de mars 1727, les évêques de Genève et de Grenoble sont désignés pour recevoir la profession de foi et le serment de Pierre de Tencin, archevêque d'Embrun, en qualité d'abbé commandataire de l'abbaye d'Abondance [2].

1 Nous avons vu précédemment qu'il demanda l'autorisation de succéder à son frère Auparavant déjà, il s'était préoccupé de la situation que lui faisait sa qualité d'ex-religieux antonin, et le 4 octobre 1703 il avait écrit, à l'avocat général de Savoie probablement.

Monsieur, sans vouloir penetrer les secrets du Senat et les sujets pour lesquels la Compagnie s'assemble extraordinairement, je marreste au bruit public qui veut par icy que ce soit a loccasion de lEdit qu'on avoit suspendu et que lon veut modifier.

Jose vous parler en confiance et vous découvrir ma pensée entre vous et moy.

Si lon vient a expliquer larticle qui dit que les Religieux apres cinq années de proffession ne peuvent rentrer dans les droits de leur famille ne pourroit on pas adiouter ou inserer que cela regarde les Religieux qui sortent d'eux memes pour retourner au siecle et non ceux que l Eglise et le Prince appellent pour les promouvoir aux dignités qui regardent le service du Public et l avantage de la Religion, si j'avois quelque personne dans le Senat auquel ie me confiasse davantage qua vous ie my serai addressé mais ie connois vostre bon cœur et si la chose est possible ie la veux devoir a votre generosité sachant que par vostre habileté et par vostre charge vous pouvez rendre ce service à celuy qui est avec un attachement respectueux, Monsieur, votre tres humble et tres obéissant serviteur. † M. G., *Eveque de Geneve.*

d'Annessy, ce 4 8bre 1703.

(D'après l'original, de la collection de M. Faga, de Chambéry.)

2 Reg. eccl. n° 6, f° 121,

Les mœurs des ecclésiastiques n'étaient pas alors des plus pacifiques. Le chapitre de Notre-Dame d'Annecy avait élu à un de ses canonicats, M. Montanier, vicaire de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, à Paris, à la place de M. Coppier [1] *(l'abbé de Visolano)*, démissionnaire. Cette nomination excita la fureur de M. de Latard qui désirait le canonicat. Il adressa au roi une plainte contre M. Montanier, et l'accompagna de menaces de mort pour le cas où ce dernier se présenterait à Annecy. Ces menaces furent prises au sérieux, et le ministre Mellarède écrivit, le 9 mai 1727, au chapitre :

Vous voiés, Messieurs, que le roi a pris ses déterminations par un effet de sa prudence, de sa prévoyance. et de son affection pour votre Chapitre puisqu'il n'a pas même trouvé à propos que l'on aie propose M. Montanier pour y entrer, après les soupçons que l'on a eû de sa conduite passée. M. Montanier n'a d'autre parti à prendre que de remercier votre Chapitre de son élection pour éviter que le canonicat ne tombe en dévolu... [2].

L'évêque et les ecclésiastiques continuaient à veiller d'un œil jaloux sur les entreprises que les Genevois essayaient de pratiquer dans le pays de Gex. Les catholiques n'y étaient pas riches ; les protestants de Genève, au contraire, avaient de grandes ressources, et, lorsque des biens, des sei-

1 Le doyen du chapitre de Notre-Dame était alors Jean-Claude Coppier, élu le 5 décembre 1728. En considération des services qu'il rendait à la ville d'Annecy, grâce sans doute a l'influence de son frère, le confesseur de la reine, le Conseil lui offrit des lettres de bourgeoisie le 7 mars 1729 Le 23 mai suivant, le roi écrivit au Sénat une lettre qu'il lui prescrivit d'enregistrer et dans laquelle il déclare « que le chanoine Jean-Claude Coppier a été élu doyen par le chapitre de la collégiale de Notre-Dame d'Annecy non seulement avec notre agrément, mais encore sur l'ordre que nous donnâmes à l'Intendante de Genevois de faire savoir au chapitre que nous aurions pour agréable qu'il fut choisi pour succéder dans cette dignité au défunt doyen Machet » (Reg. eccl. n° 7, f° 24.)

2 Archives de la Soc. Florimontane.

gneuries surtout, étaient à vendre, ils s'efforçaient de les acquérir.

Le 11 avril, et comme pour entrer en matière, Mgr de Bernex expose au cardinal de Fleury le fâcheux état de la religion à Gex. Il lui rappelle que, grâce à Louis XIV, Jean d'Aranthon y avait fondé un établissement pour les filles converties au catholicisme, « il seroit à propos que l'on pût avoir aussi une maison pour les hommes et pour les garçons qui se convertissent ». Il termine en félicitant le ministre du succès qu'il a obtenu en faisant accepter par le cardinal de Noailles [1] la constitution *Unigenitus*.

Le cardinal lui répondit le 25 avril :

J'ai receu Monsieur la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire et je l'envoye à M. de la Briffe afin qu'il prenne connoissance de ce que vous me faites l'honneur de me mander et les mesures nécessaires pour remédier au mal que causent les religionnaires dans votre dioceze. L'etablissement que vous nous proposez, pour les hommes et garçons qui se convertissent à l'instar de celuy de la propagation de la foy dans la ville de Gex seroit très bon et je voudrois bien pouvoir seconder votre zèle, mais cela me paroist difficile a executer quant a present, les affaires du Roy n'etant pas encore assez rangées pour faire une dépense aussi considérable. Si en attendant il arrive des conversions sincères et qui puissent mériter des attentions, le Roy pourra y pourvoir par des graces et des charités particulières. Je vous honore Monsieur plus que personne du monde.

Signé : le card. de Fleury.

Le 20 juin, le ministre écrit encore :

Je reçois, Monsieur, une lettre de M. de la Briffe au sujet de cela que vous m'avez fait l'honneur de m'ecrire le 11 avril dernier touchant les progrès que l hérésie fait dans le pays de Gex a cause des acquisitions que les Genevois y font et touchant l'etablissement que vous proposes, pour les hommes et garçons... et par l'examen et les eclaircissemens qu'il a pris sur ces deux articles, il trouve qu'il n'est point possible

1 Archives de la Soc. Florimontane.

de remedier au premier sans donner atteinte aux traittés et aux privilèges que le Roy a accordés aux Genevois.

Quant au second article il convient que cet établissement seroit utile; mais que la dépense en seroit considérable et qu'elle ne peut être faite par aucune imposition le pais etant trop pauvre, que cependant il ne laissera pas d'en conferer avec les sindics de la noblesse et ceux du tiers Etats de Gex au département prochain des tailles et qu'il tachera de trouver quelque moyen d'y réussir. On ne peut vous honorer, Monsieur plus parfaitement que je fais.

Signé : le card. de FLEURY.

C'était là une fin de non recevoir polie, et ce fut sans doute vainement que, par des lettres des 17 et 24 juin 1729 et du 21 janvier suivant, M. Mermet, curé de Sacconex [1], pria l'évêque de faire en sorte que M. de Pélissary fils, « *puissant Genevois,* qui avait acheté le domaine de M. de Sacconex d'Angy, ne pût acquérir du Roy *le bâton de justice* qu'avaient anciennement les messieurs de Sacconex, mais qu'ils avaient perdu pendant que Messieurs de Berne possédaient le pays de Gex », c'est-à-dire l'érection de la terre de Sacconex en seigneurie. « M. de Pélissary, dit encore M. Mermet, est un homme riche d'un million de biens, qui vient d'hériter de 150,000 écus de M. de Cambiaque... Nous apprenons aujourd'hui malgré le grand secret que l'on garde, que le dessein est plus vif que jamais, et que M. de Pellissary a laissé à M. le comte de Tavannes [gouverneur] de Bourgogne le soin de cette affaire qu'il lui a promis de faire réussir. »

Une autre cause d'embarras pour les évêques d'Annecy, produite par le voisinage de Genève, consistait dans l'arrestation a la frontière de moines qui se rendaient dans

1 Il termine ses lettres par cette formule « J'ai l'honneur d'être avec soumission, Monseigneur, de Votre Grandeur le très humble et très ob. serviteur. MERMET. » Elles sont scellées d'un sceau de cire rouge avec un écu portant une croix pattée.

cette ville pour y déposer le froc. En attendant qu'ils pussent être renvoyés dans leur couvent, ils étaient parfois livrés à la juridiction ecclésiastique. C'est ce qui arriva en 1730. Par lettre du 9 juillet, le roi ordonne au Sénat de « faire remettre à l'évêque de Genève un religieux camaldule arrêté à la *capite d'Arve* avec son compagnon qu'il avait tondu et vêtu de ses habits. La connaissance du fait appartient aux supérieurs de l'Ordre, et à défaut, à l'évêque que vous exhorterez à le faire punir selon la règle de l'Ordre, sauf à lui de le faire rendre à ses supérieurs avec les précautions nécessaires pour en empêcher la fuite s'ils le réclament. Pour ce qui est de son compagnon, vous ferez procéder contre lui par le pouvoir séculier puisqu'il conste de ses réponses personnelles qu'il est laïque, sauf à le faire remettre à l'evêque s'il résulte par la suite qu'il est religieux.

Quelques jours plus tard, c'était un dominicain de l'ile de Sardaigne que les préposés arrêtaient au même lieu [1].

Les évêques avaient aussi à s'occuper, dans cet ordre d'idées, d'assez nombreuses demandes de sécularisation formées par des moines qui prétendaient avoir été contraints d'entrer en religion par leurs parents. Nous ne citerons que le procès intenté à sa mère par François-Joseph de Viry, aîné de cette famille, barnabite du couvent de Bonneville. Il était « *scorbutique* » dès son enfance ; c'était sans doute à cause de son état maladif que la mère l'avait envoyé au couvent [2].

Le pouvoir civil continuait à se montrer jaloux de son autorité, et veillait à ce que le pouvoir ecclésiastique n'empiétât pas sur ses attributions.

1 Archives du Sénat, Reg ecclésiastique.

2 Il s'appelait en religion *Paul-Augustin*. L'officialité d'Annecy annula ses vœux par sentence du 17 mars 1728. (Reg. eccl. n° 4, f°s 61 et s.)

En 1729, l'évêque de Grenoble avait lancé un mandement prescrivant aux marguillers des communes de lui remettre leurs comptes, aux maîtres et aux maîtresses d'école et aux sages-femmes de se présenter devant lui dans ses visites pastorales Le Gouvernement crut y trouver un empiètement sur le pouvoir séculier, et il ordonna au Sénat de lui donner son avis. Le 16 juillet 1729, le premier président Saint-Georges lui répondit :

Qu'il n'y avait pas de marguillers en Savoie : qu'il était difficile de connaître exactement la pratique des évêques dans leurs visites par la précaution qu'ils ont pris de ne laisser paroitre leurs registres en public et de n'insérer que partie de ce qu'ils ordonnent...

En ce qui concerne l'evêché de Genève dans les deux mandemens qu'on nous a envoyés il est simplement ordonné que les ecclésiastiques se préparent à rendre compte du spirituel et du temporel de leurs bénefices...

Pour le regard des maitres et maitresses d'école il nous paroit que les évêques n'ont d'autre droit que de les examiner sur le dogme, d'exiger d'eux la profession de foy et d'être informés s'ils sont de bonnes mœurs.

En ce qui concerne les sages femmes il nous semble qu'ils n'ont droit de les examiner que sur le fait du bapteme qu'elles sont souvent obligées d'administrer.

Une lettre du roi du 31 octobre 1729 approuva cette manière de voir [1].

Le 8 mai 1730, à propos du refus du custode des Observantins de Savoie [2] d'approuver le choix que les Clarisses d'Annecy avaient fait du P. Montant pour leur confesseur, sous prétexte qu'il paraissait trop jeune et qu'il avait été désigné pour venir professer la théologie à Chambéry,

1 Reg. eccl n° 7, f°s 91 et s. et 161.

2 Religieux de Saint François de l'Observance. Le custode était le P Briançon, titulaire de la *custodie de Saint-Maurice*, nouvellement érigée en Savoie.

le roi prescrivit au Sénat de ne pas accorder l'exequatur à un bref du pape qui renvoyait la difficulté au général de l'Ordre :

Nous ne trouvons pas, dit la lettre royale, que vous devies compter pour si peu de chose que l'on introduise l'observation du Concile de Trente en matière qui ne regarde pas le dogme puisque quand même ce ne seroit que pour un article de discipline régulière qui n'intéresse pas nos droits ni ceux de l'Etat, il ne faut absolument pas qu'on le laisse introduire dans la discipline pour les choses indifférentes afin d'empêcher que dans la suite il ne s'y glisse insensiblement pour celles qui ne le seront point [1].

Le 1er janvier 1730, Victor-Amédée II adresse à l'évêque une lettre (circulaire sans doute) dans laquelle il lui demande d'indiquer les sujets ecclésiastiques séculiers ou réguliers de son diocèse ayant les qualités qui puissent les rendre dignes de l'attention royale « dans les occasions de vacance de quelque évêché... avec une relation succincte des occasions dans lesquelles ils ont marqué quelque qualité digne de louange ou de blâme... vous ajouterez quant aux séculiers les bénéfices dont ils sont pourvus, s'ils sont riches ou pauvres, et quant aux réguliers les emplois qu'ils ont tenus dans leur ordre. Nous souhaitons que vous teniez secrète cette commission, que nous confions uniquement à votre probité et à votre zèle ».

Les instances des Genevois à la cour de France pour les terres du pays de Gex continuaient toujours, et l'évêque, qui craignait qu'elles ne finissent par réussir, sollicitait de plus fort l'appui de la cour de Turin. L'un de ses principaux intermédiaires auprès du roi de Sardaigne était l'abbé Coppier. Le 30 juin 1730, celui-ci lui écrit :

Monseigneur, J'ai bien reçu à Turin la lettre dont V. G. m'a ho-

1 Reg. eccl. nº 8.

noré, en date du 17 de ce mois, mais m'étant trouvé à Rivoles *(Rivoli, près de Turin)* a la suite de Leurs Altesses Royales *(le prince et la princesse de Piémont)* et le Roi à Turin pour y prendre les bains, je n'ai pu qu'aujourd'hui informer S. M. que les Genevois pressent leurs sollicitations en cour de France pour étendre leur souveraineté dans le pais de Gex au préjudice de la religion et contre la foi du 4e article du traité de Lyon. S. Mté qui n'avoit pas oublié l'avis que j'eus l'honneur de lui en donner de la part de V. G. il y a environ un mois, ou six semaines, et qui en écrivit aussitost à son ambassadeur en France, m'a ordonné de vous écrire de vous tranquilliser là dessus, attendu que M. le Cardinal de Fleuri lui a répondu qu'à la vérité les Genevois étaient revenus à la charge auprès de lui et même auprès du Garde des sceaux, mais qu'on leur avait répondu d'une manière, quoique vague assez positive pour ne leur laisser rien espérer sur cet article, et cette Eminence s'explique dans sa réponse d'une manière fort obligeante, disant que quand les prétentions des Genevois ne seraient pas préjudiciables à la religion, il lui suffiroit pour les rejeter qu'elles fussent désagréables à S. Mté et contre un traité public. Voila, Mgr. de quoi calmer votre esprit et dissiper entièrement toutes vos allarmes à cet égard, quelque bruit contraire que les Genevois puissent faire courir, soit à Paris, soit à Genève. Le Roi vient de m'envoyer chez le marquis Del Bourg pour que je visse moi-même l'article de la lettre qui concerne cette affaire, et je l'ai vu tel que S. Mte m'avoit fait l'honneur de me le raconter. Elle souhaitte ce pendant que V. G. n'en fasse point de bruit a cause des Genevois, qui quoique renvoyés aux Calendes grecques par le ministre de France, pourroient prendre d'autres voies et d'autres mesures, s'ils étoient bien persuadés que le cardinal de Fleuri ne leur est pas favorable.

Passant à d'autres sujets, l'abbé Coppier ajoute :

On croit ici, Mgr, que ceux qui avoient écrit à V. G. pour engager les Docteurs de Sorbonne de son diocèse à accepter la constitution *Unigenitus* lui ont écrit *proprio motu* et sans en avoir eu la commission ni de la Cour de France, ni de la Faculté de Sorbonne et qu'après la sage reponce que V. G. leur aura faite là dessus, ils cesseront de l'inquiéter à l'avenir.

Il raconte encore à l'évêque qu'il a de nouveau recom-

mandé au roi Mme de Warens, et lui parle de l'élection à la papauté de Laurent Corsini, qui prend le nom de Clément XII « et qui sera ami de notre cour, ainsi que son secrétaire d'Etat, le cardinal Banchieri. La riche abbaye de Staffarde est donnée au cardinal Alexandre Albani, qui sera notre cardinal patron ».

Le 3 septembre de cette même année 1730, Victor-Amédée II abdiqua, et son fils Charles-Emmanuel III devint roi de Sardaigne. Il prit pour premier ministre le marquis d'Ormea, dont la décision d'esprit l'aida singulièrement dans les mesures énergiques auxquelles il dut recourir à la fin de septembre 1731 contre son père et la marquise de Spigno, maîtresse du vieux roi.

Par bulles de Clément XII des ides de mai 1731, la cure de Saint-Julien fut donnée au chanoine François de Vidonne de Villy de Saint-Ange [1].

Le 4 des calendes de juin de la même année, le prieuré de Saint-Amand de Léaz fut accordé à Rd J.-P. Rendu, aumônier de l'évêque [2].

Clément XII, peu après son avènement, avait accordé un jubilé. Les évêques de Savoie en ayant fait publier les bulles sans en demander préalablement l'exequatur, le Sénat, par arrêt du 22 février 1731, ordonna aux trois évêques de Genève, de Tarentaise et de Moûtiers de les lui présenter, et ils durent se soumettre [3].

Le 13 août 1732, le Sénat permet l'exécution des bulles du 5 des ides de juillet (3 juillet), par lesquelles Joseph-

1 Il succédait à un autre chanoine, Jean-Louis Hoquiné qui y avait été nommé lui même par bulles de Benoît XIII, du 3 des calendes de décembre 1725 (29 novembre). (Reg. eccl. n° 4, f° 40 v° ; id. n° 9, f° 18.)

2 Reg. eccl n° 9, f°s 60, 86 et s. Cet écclesiastique était originaire de Lanciens, mandement de Ballon.

3 Reg. eccl. n° 9, f°s 31 et 37.

Auguste, feu Jacques Denis de Vidonne, dit de Macognin, seigneur de Saint-Ange, baron de Cusy, natif de Rumilly, docteur en théologie, chantre du chapitre, est nommé prévôt, en remplacement de Philippe de Richard, décédé [1].

Il autorise aussi l'exequatur de lettres de l'official métrolitain de Vienne (Dauphiné), permettant au prêtre Laurens, ex-curé de Sciez en Chablais, d'appeler d'une sentence de l'official d'Annecy. Cet ecclésiastique était détenu depuis plusieurs années, *dans les fers*, dit-il ; mais ce n'est sans doute là qu'une expression un peu forte employée par son procureur au Sénat. Il fut transféré à Vienne et détenu chez les capucins pendant l'instruction de son procès en appel [2].

Le 15 novembre 1732, le roi et M. d'Ormea font part à l'évêque de la mort de Victor-Amédée, décédé la veille à Montcalier. Le 3 décembre, le ministre le convoque à l'audience publique que le roi donnera, le 18, à Turin, « pour recevoir les témoignages de la sensibilité commune de ses sujets à l'occasion de la perte du Roy son père. »

Le 9, l'évêque s'excusa en ces termes :

> Monsieur, Si mes forces avaient répondu à l'ardeur de mon zèle et si mon âge avancé, mes infirmités continuelles m'avoient laissé quelque espérance de pouvoir passer les Alpes sans risquer les restes d'une vie languissante et abattue sous le poids de l'affliction qui nous occupe (*la mort du roi*) j'étais dans la disposition de me mettre en chemin... lorsque les médecins, le clergé et les personnes les plus distinguées de cette ville se sont opposés a l'execution de mon dessein...

Les excuses de l'évêque furent agréées, et la reine Polixène *(de Hesse-Rheinsfelds)* lui adressa même, le 15 dé-

1 Reg. eccl. n° 10, f° 88. La nomination aux dignités et aux bénéfices appartenait au pape suivant le mois où la vacance s'était produite.

2 Reg. eccl. n° 10, f°s 9, 17, 19 et 11, 20.

cembre, une lettre où elle le remercie gracieusement de la part qu'il prend à la douleur de la famille royale.

Pendant ce temps, Mgr de Bernex opérait quelques conversions. Il charge un dignitaire romain de les faire connaître à Clément XII et lui envoie en même temps des reliques — de saint François de Sales sans doute [1].

Il semble qu'à côté de ces conversions, plus ou moins sincères, il y avait une amère contre-partie. Des moines en assez grand nombre, ceux sans doute qui avaient à redouter les corrections un peu rudes de leurs supérieurs, continuaient à se rendre à Genève pour y apostasier. Les dépenses pour les reconduire à Annecy, lorsqu'on les arrêtait à la frontière, firent même l'objet d'une décision royale adressée, le 5 janvier 1733, au comte de Saint-Laurent, contrôleur général des finances.

Les préposés des Gabelles des environs de Genève, lui dit-on, ayant l ordre d'arrêter les religieux (cloîtrés surtout) qu'ils trouveront en marche sur cette ville avec les apparences de s'y rendre pour apostasier, de les consigner au premier couvent de leur ordre qui se rencontrera, et, à défaut, à l'eveque, il est nécessaire de faire escorter ces religieux par des particuliers à défaut de soldats de justice. On nous représente que personne ne veut indemniser l'escorte, c'est pourquoi désirant que nos ordres soient exécutés sans être à charge à personne, nous vous ordonnons de faire payer ces frais par nos finances, en com-

1 *Non posso bastantemente esprimen con questi miei caratteri la (gioia) con cui il mio spirito ha ricevuto il sacro dono della Reliquia, che V. S. Illma si e degnata mandarmi... Ho participato a Sua Santità la consolazione... datami da V. S. Illma della recente converzione di altri tre eretici; e siccome vedo che la Santità sua ne prende si gran godimento, prego V. S Illma a continuarmene le felici notizie.*

Devmo ed obblmo serv.

E. Amador. ol. Lanfredin.

(Arch. de la Soc. Flor.)

Il s'agissait peut-être de l'étole faite avec un morceau de la chasuble sur laquelle le corps de saint François de Sales avait reposé depuis sa canonisation jusqu'à 1705. (Boldet, II, p. 175.)

mençant par ce religieux olivetain et ce frere lai dominicain qui ont été expédiés a Annecy par le Juge mage de St-Julien. Vous donnerez en conséquence les ordres nécessaires à l'Intendant général de Savoie afin que sur les avis qu'il en recevra du Premier Président du Sénat il se conforme dans chaque cas à nos intentions.

Signé : C. Emanuele, *et contresigné :* d'Ormea [1].

Si Charles-Emmanuel III prêtait ainsi son appui aux couvents, il s'opposait cependant à leur trop grande extension. C'est ainsi que, le 23 mai 1733, il enjoint à l'avocat général *d'exciter le Conseil de ville d'Annecy à s'opposer à l'acquisition de nouveaux immeubles par les Cordeliers :*

Sur l'avis que l'on nous a donné que les Cordeliers d'Annecy prétendent d'acheter une maison dans la dite ville et les representations qu'on nous a faites du prejudice continuel qu'elle recevait des acquisitions excessives qui ont été faites soit par leur couvent, soit par les autres communautés religieuses qui, peu s'en faut, en occupent déjà la moitié. Nous avons fait examiner cet article. (La dépêche explique que les Cordeliers n'ont été admis à Annecy en 1513 à la place des Celestins, qu'à cause de leur pauvreté, qu'ainsi l'on ne devait pas craindre leurs acquisitions qui en dépouillant les séculiers portent les biens dans les maisons religieuses, etc.) [2].

(*A suivre.*) F. Mugnier.

---

1 *Il re di Sardegna .. Li proposti per immigillare sulle nostre Gabelle sulle vicinanze de Geneva tenendo ordine di dover arrestare tutti quei Religiosi massime claustrali, che ritrovassero istradati a quella città con apparenza di portarvisi per apostatare dalla nostra Santa Religione, e di consegnarli alti primi conventi,* etc. (Arch. de la Soc. Florimontane)

2 Reg. eccl. n° 11, f° 83.

ÉTYMOLOGIE

DU MOT « GAVOT »

(Suite et fin)

Etant donné que le radical *gav* veut dire *creux, cave,* il est naturel que les noms de *gàvo* et *gàva* aient été donnés à des objets servant à des usages fort différents et n'ayant de commun entre eux que la qualité d'être creux : *Arbre creusé, tronc d'arbre creusé* servant d'aqueduc ou d'abreuvoir, *auge, gamelle, sébille, jatte, terrine, baquet, excavation;* au fond, toutes ces expressions renferment la même idée, celle de *choses creuses;* il en est de même de *gave, gavion,* signifiant *gosier, jabot des oiseaux.* L'idée de *creux,* pris dans le sens de *vide,* se retrouve dans *gaviteau,* bouée, balise, *gabiot,* petit baril (en basse Bourgogne). Quant à la signification de *petit pourceau, goinfre, goinfrerie,* elle s'explique facilement par *gavo,* auge à pourceaux, ou par *gave, gaver;* de même *gavouda,* patrouiller, remuer de l'eau sale, par *gavo* qui signifie aussi *excavation, flaque d'eau;* enfin le terme niçois *gavoudoulo,* toupie, peut se traduire par *la patrouilleuse* ou par *la faiseuse d'excavations, de creux* et rentrer par là dans la même famille.

Au premier abord, il semble que *gavot,* montagnard, ne s'y rattache pas, parce que le mot de montagne réveille en nous l'idée de hauteur, de pics ou de plateaux élevés plutôt que celle de creux ; mais comme au fond dire *habitant des vallées* ou *habitant des plateaux élevés* revient au même, on peut admettre que dans le midi c'est plutôt l'idée de *creux,* de *profondeur* qui a prévalu. Ce qui tend à le faire croire,

c'est que l'on retrouve encore aujourd'hui ce sens dans le mot *gavoutino*, pays des gavots. « On dirait que nous sommes dans le *gavoutino*, » disent les Provençaux, quand le soleil ne se montre pas depuis quelques jours, comme cela arrive dans les vallées profondément encaissées où le soleil reste des mois sans se montrer. Grâce à la signification qui est restée attachée à *gavoutino* dans ce dicton populaire, on peut admettre sans aucune difficulté que *gavot* se rattache à *gavo* et à *gava* par l'idée de « creux, vallées profondément encaissées, gorges ».

Ajoutons que la signification que le mot *chave*, synonyme de *gavie*, a conservée dans deux cantons des plus reculés des Hautes et des Basses-Alpes, confirme pleinement cette interprétation.

Quant aux autres significations, comme « Homme grossier », homme qui parle mal une langue, *etc.*, tous termes de mépris ou d'injure, elles s'expliquent facilement par le sens de *montagnard;* il en est de même de *gavotte*, danse. Mais la signification de *cidre* qu'a ce mot dans une partie du Genevois ne s'explique pas aussi facilement ; cependant le problème n'est pas insoluble. On peut fort bien admettre qu'autrefois *gavot* était d'un usage aussi courant en Savoie que dans le midi, et que l'on a d'abord dit *vin des gavots*, puis *du gavot* tout court, comme nous disons aujourd'hui du bordeaux, du champagne, du Saint-Jean. Cette explication est d'autant plus admissible qu'elle repose sur ce fait que nos montagnards, indépendamment d'autres expressions désignant le cidre, se servent encore très souvent de celle-ci — vin de montagne, vin des montagnards.

Dans les études de ce genre, une source d'informations qui n'est pas à dédaigner, c'est la lecture des journaux de la localité ; on y puise souvent de précieux renseignements. Ainsi, dernièrement un journal de Nice racontait que

« M. X. voulant sauter un ravin pour économiser du temps a mal calculé son élan et est tombé malheureusement au milieu du *vallon* du Rossignol. » N'allez pas croire que le monsieur, qui veut sauter un ravin et tombe au milieu du vallon, avait des jambes ou des bottes de sept lieues. — En Savoie et dans la Suisse romande, le mot *nant* signifie un ruisseau, un torrent ; anciennement il signifiait vallée ; dans les Alpes-Maritimes il s'est produit un fait analogue, une évolution dans le sens du mot *vallon ;* un vallon, ou valloun, c'est un ruisseau, un cours d'eau descendant de la montagne ; de là, l'expression « tomber dans le vallon, détourner un vallon ». En présence de ce fait, n'est-il pas permis de supposer que le mot *gave* qui a dans les Pyrénées la même signification que *nant* en Savoie et *vallon* à Nice, vient d'un mot aujourd'hui disparu qui signifiait *vallée ?* Dans cette hypothèse, un *gave* serait un cours d'eau qui affouille, ravine les montagnes et forme les vallées ; et *gavach,* celui qui vit dans les lieux ravinés. Je pourrais étayer cette supposition par d'autres considérations, mais, n'ayant pas étudié la question sur les lieux, je crois prudent de ne pas insister et de laisser à d'autres plus compétents le soin de chercher si ce mot n'a pas sa racine dans le basque.

Quant à l'ancien mot *gavard,* synonyme de bancal, cagneux, il est facile de le rattacher aux vocables précédents. On est généralement d'accord à faire venir *cagneux* de *canis,* par assimilation avec les pattes des bassets, et *bancal* de *banc* par assimilation avec les pieds d'un banc ; l'expression populaire : « Il a des pieds de banc », confirme cette dernière étymologie. Faire venir *gavard* du radical *gav* par assimilation avec la démarche des gavots (montagnards) qui marchent généralement les pieds écartés ou à cause de la cavité formée par un écartement marqué des jambes,

n'est pas une supposition inadmissible ; c'est du moins, à défaut d'autre, une interprétation qui permet de le considérer comme un membre de la grande famille venant de *cav* ou *gav*.

Maintenant que nous avons passé en revue la plupart des mots commençant par *gav* et que nous avons vu qu'il est facile de les rattacher à l'idée mère de *creux,* il nous reste à chercher à quelle langue mère le radical *gav* appartient. Il n'est pas besoin d'aller le chercher, comme quelques-uns l'ont fait, dans le grec, l'arabe ou l'hébreu, il est bien plus rationnel de s'adresser avant tout à la langue qui a laissé des traces si profondes dans le français et en particulier dans les dialectes du midi. Le latin a en effet des mots qui rendent parfaitement compte non seulement de *gavot* et de *gavach,* mais encore de tous les vocables qui ont été cités plus haut ; d'une part, c'est *cavus,* creux, vide, cave ; de l'autre, *cavatus,* creusé, et *cavaticus,* qui est ou qui reste dans un creux, dans un trou, dans une caverne. Ce dernier est certainement celui qui, pour le sens et la forme, explique le mieux *gavach ;* en effet la terminaison *aticus* se change généralement en *atge, atche, atse* dans les dialectes du midi. Quant au changement du *c* initial en *g*, il n'offre aucune difficulté ; on trouve déjà dans Martial *gabata,* pour *cavata,* écuelle, jatte.

La dérivation de *gavot* par *cavaticus* étant irrégulière, on doit recourir à *cavus* ou à *cavatus ;* ce dernier a pu donner *gavot* aux dialectes parlés dans le Valais et sur les bords du lac de Genève, où l'*a* long et tonique du latin se change régulièrement en *o* long : amô, *amatus ;* occupô, *occupatus ;* la santô, *sanitatem ;* mais comme dans beaucoup d'autres régions alpines l'*a* latin long et tonique se conserve, on est forcé d'abandonner *cavatus* et de recourir à *cavus ;* dans cette hypothèse le mot se serait formé par l'ad-

jonction du suffixe *ot* au radical *cav* ou *gav,* sur le modèle de *manchot, vieillot, culot* (le dernier venu d'une couvée, nichée). Ce mode de formation étant très usité dans toute la région des Alpes, il est probable que c'est ainsi que le mot s'est formé.

Il résulte donc de tout ce qui a été dit plus haut que le mot *gavot* est un sobriquet et non un nom de peuple; qu'il est principalement usité en Provence par ceux de la plaine ou des lieux peu élevés dans le sens de montagnard ou d'homme grossier. L'aire géographique qu'il occupait autrefois a sensiblement diminué; ce mouvement de recul s'effectue du nord au midi. Son sens primitif a dû être *habitant des vallées profondes,* ou *des montagnes fortement ravinées,* car tel est encore le sens de *gavio, chave,* dans certaines régions des Alpes; d'autre part, de Nice à Evian, la frappante ressemblance des vallées appelées gavottes, au point de vue de leur profondeur ou ravinement, montre la parfaite adaptation du nom à la chose.

Quant à son étymologie, il faut nécessairement la chercher ailleurs que dans le grec, l'arabe ou l'hébreu qui n'ont laissé que de faibles traces, même dans les dialectes du midi; d'une part le nombre des mots de cette famille, de l'autre la nature des objets qu'ils désignent, enfin l'aire géographique qu'ils ont occupé et occupent encore, tout concourt à nous la faire chercher dans le latin; comme *cavus* et *cavaticus* expliquent régulièrement le sens et la forme de *gavot* et de *gavache,* j'en conclus que telle doit être l'origine du mot en question, d'autant plus que ni le celte ni l'allemand ne peuvent en donner la solution.

A. Constantin.

DÉCOUVERTE DE CRISTAUX

AVEC CHEVEUX DE VÉNUS ET BULLES D'AIR

A CHAMONIX

Les minéralogistes qui ont étudié les bords de la Mer de glace ont pu remarquer un filon quartzeux de 30 à 60 centimètres d'épaisseur, traversant les rochers au sommet des Mottets et s'étendant depuis le bord du bois de la Jorasse, sous le Montanvers, jusqu'à l'extrémité nord-est du glacier des Bois, où il se termine par de nombreux rognons d'un volume considérable, à surface unie, polie et striée par le glacier actuel.

Le rognon le plus important par sa grandeur et sa configuration, situé sur les bords dénudés et moutonnés des Mottets, en face et à peu près à la hauteur du pavillon du Chapeau, ne présentait aucun indice pouvant faire prévoir une cavité intérieure ; tout ce qui avait paru à sa surface, c'étaient quelques fragments de cristaux, d'une espèce et d'une forme particulière, qu'on me représentait comme contenant de vrais cheveux. Dans un quartz jaunâtre assez limpide on distinguait, dans quelques échantillons, des aiguilles dorées ou tétanifères (rutile), tandis que d'autres étaient traversés par de nombreuses cannelures de forme capillaire, imitant assez exactement des cheveux humains, et vulgairement appelés pour cette raison *cheveux de Vénus*. Ce sont les seuls qui aient été trouvés dans nos environs, à ma connaissance du moins, et la seule localité qui nous ait fourni cette particularité.

Des fouilles faites en cet endroit ont amené la découverte d'une cavité, grotte ou caverne, tapissée de cristaux de roche, appelée *four à cristaux*. Ces quartz ont toujours été recherchés par l'industrie locale, surtout la variété

noire ou enfumée, qui est devenue assez rare, au point qu'un moment elle se vendait jusqu'à 80 fr. le kilog. Il s'en trouve encore au Gallenstock, en Suisse. Les frères Simond, du Lavancher, ont été les premiers à faire des fouilles pour rechercher les cristaux à cheveux de Vénus dans les dykes quartzeux qui se trouvaient, il y a plusieurs années, sous la Mer de Glace, et qui recouvraient complètement le rognon décrit plus haut. Ces fouilles se faisant sous le glacier même, l'un des frères Simond paya de sa vie la témérité de travailler sous ces voûtes glacées menaçantes ; une rupture s'étant produite au-dessus de lui, il fut écrasé sous un bloc détaché du glacier.

Depuis cet accident, il s'est écoulé bien des années avant qu'on osât continuer ces fouilles, tout au moins pendant que le glacier occupait les mêmes limites. Comme il s'était un peu retiré ces dernières années, on a recommencé de nouvelles recherches en élargissant l'entrée de cette caverne, afin de mieux distinguer ce qu'elle contenait. En creusant et déblayant les parties quartzeuses du fond, on a vu que cette grotte était tapissée de nombreux et volumineux cristaux blancs, bien transparents et très réguliers. Plusieurs d'entre eux, pesant de 25 à 30 kilog., ont été aussitôt achetés comme spécimens curieux ; d'autres ont eu une destination industrielle ; il en reste encore quelques échantillons sur les cinq ou six quintaux métriques qui ont été extraits de cette cavité.

Ce qui a rendu cette découverte scientifiquement intéressante, c'est qu'un de ces cristaux, de la grosseur du poing, présentait la particularité de la *goutte d'eau :* celle-ci avait près d'un centimètre de diamètre, et elle pouvait circuler librement dans un espace double. Quoiqu'on soutienne que cette apparence est due à une goutte d'eau, j'ai les plus fortes raisons de croire que c'est une grosse bulle d'air, puisqu'en penchant le cristal la bulle monte au lieu de descendre. Je pense que la matière, goutte d'eau ou bulle d'air, qui remplissait primitivement cette cavité, a disparu en partie depuis sa formation remontant à des mil-

liers d'années. Ce qui a favorisé la conservation de cette goutte, c'est d'avoir été placée dans une obscurité et une immobilité complètes, mais une fois à la grande lumière au grand air, à une température plus élevée, cette particularité disparaîtra immanquablement dans un espace de temps difficile à préciser. Le prix très élevé de cet échantillon a été la raison pour laquelle j'ai dû me priver du plaisir de le posséder. Ce fait n'est d'ailleurs pas absolument nouveau pour la science, mais il était fort intéressant de l'observer dans nos régions.

VENANCE PAYOT.

Chamonix, 1er mai 1887.

CHANSONS DE JOSEPH BÉARD

Banquet des commères.

(Air des *Puritains.*)

I' ëst hoè l' jhor q' tot' lés cmârës
Vont çhiz l' Curossët, leur compârë,
S'arrosâr l' groê q' lés fârė
Et calmâr l'aptit q' lés tuè.
Saçon qu'a l' mêton d' boès,
Guita qu'a d' prinmës jhuès,
Et Nanon qu'ên' a p' duès,
Tot' horë saront druès. (*bis*)

— C'est aujourd'hui le jour que toutes les commères vont chez Curosset, leur compère, s'arroser le groin qui leur brûle et calmer l'appétit qui les tue. Françoise qui a un menton de bois, Marguerite qui a de minces joues, et Annette qui en a pour deux, tout à l'heure seront drues.

Mariëtta la bliondinna,
Lés duès flyës d' Péron, la marinna,

Et Fanchon, la p' malinna
Dë rlés qu'âm'ont biê ḷampâr,
P' étrë pës lést' u rpas,
La vèillé, n'ont pâs spâ,
Et, l' matin, d'on grand pas
Sont vgnu sês mdyir la spa. (*bis*)

— Mariette la blondine, les deux filles de Péronne, la marraine, et Françoise, la plus maligne de celles qui aiment bien à sabler, pour être plus lestes au repas, la veille, n'ont pas soupé, et le matin, d'un grand pas sont venues sans manger la soupe.

N'oblihins pâs Josettè
Q' n'a jam' avu d' colëurs farëttës,
Ni sa bëlla Janèttè
Q' lés' a vêrdès cm' on pliantin,
Ni la fèn' à Gostin
Qu'èst blyançhè cm' on patin,
Et q' vont tot' u fèstin
Sè fairë rojhir l' teint. (*bis*)

— N'oublions pas Josette qui n'a jamais eu de couleurs *(le teint)* d'un rouge éclatant, ni sa belle Jeannette qui les a vertes comme un plantain. ni la femme à *(de)* Augustin qui est blanche *(pâle)* comme un chiffon, et qui vont toutes au festin se faire rougir le teint.

Onna dauba dés p' quiflyës
Vint sur la tâblya avoéc d' tartiflyës,
Et, dvant l'aptit q' la riflyë,
Disparait sês l'assovir.
Avoéc çti plyat d' bovir
L' dindo qu'on' a sarvi
Passë p' lèur groê lovi
Sês qu'on' ait l' têps d'u vir. (*bis*)

— Une daube des plus chiques arrive sur la table avec des pommes de terre, et, devant l'appétit qui la raffle, disparaît sans l'assouvir. Avec ce plat de bouvier, le dindon qu'on a servi passe par leur groin glouton sans qu'on ait le temps de le voir *(de s'en apercevoir)*.

Onna polêt' arrivë
Qu' ėjhoqrët l' diâblo, s'él la mdyivë,
Et l' passë p' lëurs gencivës,
Sês qu'i' ê rëstése on pelėt.
Bin quë çti plyat bèllėt
Contnyésë trâis polėts
Et vêgt tranchës d' filët,
Rê n' s'arrête u golėt.

(*bis*)

— Une bouillie de farine de mais arrive, qui engouerait le diable, s'il la mangeait, et elle passe par leurs gencives, sans qu'il en reste un petit poil (*un brin*). Bien que ce plat délicat contienne trois poulets et vingt tranches de filet, rien ne s'arrête au trou (*au gosier*).

Rla q' manyë la pôçhë,
Et quë n'yu va pâs d' la man gauçhë,
A prâis d' cardons p' d'épnôçhės,
Et 'n a ptâ cuâire on pâiru ;
Mais çti plyat mâityà cru
N'a pâs slamêt paru
Q' lëur gosir tojhors dru
L'avâle tot cm' on bru.

(*bis*)

— Celle qui manie la cuillère à potage et qui n'y va pas de la main gauche (*de main morte*) a pris des cardes pour des épinards, et en a mis cuire une grande marmite, mais ce plat moitié cru n'a pas encore seulement paru que leur gosier toujours dru l'avale tout comme un atome.

La coznirë q' 't aimâblya,
Mâgrà sés râisons d'étrė diâblya,
Puse à la fin sur tâblya
Présqu' on viau quė l' 't allâ qrir,
Et, dvant lėur groê q' n-ê rit,
Çti plyat, qu'ést vgnu l' darrir,
Va d'aval tot parir,
Sês q' rê n' tornése arrir.

(*bis*)

— La cuisinière qui est aimable, malgré ses raisons d'être mécontente, pose à la fin sur la table presque *tout* un veau qu'elle est allée quérir, et, devant leur groin qui en rit, ce plat, qui est venu le dernier, descend tout pareillement (*de même*), sans que rien ne tourne en arrière.

Mais së dyês çta bombancë
Al' ont dévorâ tant de bdancës,
P' lés' arrosâr la pansë
Dëvnâz l' vin qu'y ëst déchêdu.
Saçon qu' a l' poté dur,
Guita q' l'a s' biê fêdu,
Et Nâna q' l'a s' dodu,
Baiv'ont cmë d' poéts pardus. (*bis*)

— Mais si dans cette bombance elles ont dévoré tant de pitances (*mangeaille*), pour leur arroser la panse, devinez (*imaginez-vous*) le vin qui y est descendu. Françoise qui a les babines dures, Marguerite qui les a si bien fendues et Annette qui les a si dodues, boivent comme des puits perdus.

Mariétta q' lés' a riondës
Chèt rovêtir sés jhuès q' 'tôt bliondés,
Et déjhà l' vin qu'abondë
Mtèt Péron dyês l'êbarras.
Mais pêdêt qu'y ên' arà,
Fanchon, rli groê d' vorà,
Va voêdàr lôs taràs
Et bàirë tojhors ras. (*bis*)

— Mariette qui les a rondes sent devenir rouges ses joues qui étaient blondes (*blanches*) et déjà le vin qui abonde met Péronne dans l'embarras ; mais pendant qu'il y en aura, Fanchon, ce groin de truie, va vider les pots et boire toujours ras (*à pleins verres*).

Josëttë, la bliançhëtta,
A pràis la colëur galançhnëtta,
Et sa flye q' 'tàit jhaunëtta
A quittâ s'n aîr d'abricot ;

Enfin p' u copàr cort,
Gustinë, l' calicot,
És vêrros q' l'a sacòs
A pràis l' teint coqlicot. } (*bis*)

— Josette, la petite blonde, a pris la couleur vermeille, et sa fille, qui était passablement jaune, a laissé son air (*sa mine*) d'abricot ; enfin pour y couper court, Augustine, *aux couleurs de* calicot, *grâce* aux verres qu'elle a secoués (*mis a sec*), a pris le teint du coquelicot.

On dit q' sur lés sarvittës
On mêrlo vint për mdyir lèurs mittès
Et q' dyês tot' lés' assittës
El n' trovà pâs p' son dinâr,
Et què çt' êjau finârd
Qu'éls volôt coyonâr,
U momêt d' s'ê rtornàr
Lés' a caquâ u nâz. } (*bis*)

— On dit que sur les serviettes un merle vint pour manger leurs miettes, et que dans toutes les assiettes il ne trouva pas pour son dîner ; et *on dit* que cet oiseau finaud qu'elles voulaient tourner en ridicule, au moment de s'en retourner, leur a déposé un cadeau sous le nez.

Les Trois Fleurs.

(Air du *Fou àe Tolède.*)

Dë vgno, mon chêr', d' faire êplyëtta d' na pipa,
De rlés d'on sou ;
T' sâs q' l'a l' cul fait cmë rli dë rna tulipa,
L' toyau prèu grous ;
Et p' mon tabac d'ai quàq' rê, dzos ma blousa,
Què të n' sâs pâs :
D'ai l'Hôrtênsiâ, la Margrit' ét la Rousa,
Què d' voés pipâr,

— Je viens, mon cher, de faire emplette d'une pipe, de celles d'un sou ; tu sais qu'elle a le culot comme celui d'une tulipe, le tuyau *en* est passablement gros ; et au lieu de tabac j'ai quelque chose, sous ma blouse, que tu ne sais pas : J'ai l'Hortensia, la Marguerite et la Rose, que je veux fumer.

D'ai ptâ sëtyir ma Rousa, l'âtra smanna,
Sur l' cul d'on plyat ;
M'n Hôrtènsiâ 'tâit jhà d' vraita basanna,
Quand d' l'ai collyâ ;
Et la Margrita, q' 'tâit fraîche ét coquëtta,
Cm' on n'è veit pâs,
D' poés la fomâr yorë, dutant q' l'ëst sëta,
Dè rna pipâ.

— J'ai mis sécher ma Rose, l'autre semaine, sur le fond d'un plat ; mon Hortensia était déjà de véritable basanne, quand je l'ai cueillie ; et la Marguerite, qui était fraîche et coquette, comme on n'en voit pas, je puis la fumer maintenant, tant elle est sèche, d'une *seule* pipée.

Q' la bëlla Rous', u nâz dë rli q' la rnôflyë,
Chêtë ç' qu'y a d' miéux ;
Quë l'Hôrtènsiâ, cmë lés flyëurs d' més pantoflyës,
Chêté l' got d' viëux ;
Et, cmë sés srëurs, q' la Margrita flyërésë,
U flyërés' pâs,
D' voés q' mon brulôt totës trâis lés fomésë
Dë rna pipâ.

— Que la belle Rose, au nez de celui qui la renifle, sente ce qu'il y a de mieux ; que l'Hortensia, comme les fleurs de mes pantoufles, sente le goût de vieux ; et, comme ses sœurs, que la Marguerite fleurisse ou ne fleurisse pas, je veux que mon brulot les fume toutes trois d'une *seule* pipée.

Dë rlés trâis flyëurs ma pipa sarà plyêna,
Plyêna cm'on' oâf ;
Sëtës cmë l' sont, d' n'araî pâs d' pêna
P' u mëttrë l' foà.
Q' d'ôss' on briquèt u d'almëtt' dyès ma fata,

Quë d'n òsso pâs,
D' voés lés grèillir tot' lés tràis, cmë d' la ouata,
Dë rna pipâ.

— De ces trois fleurs ma pipe sera pleine, pleine comme un œuf; sèches comme elles sont, je n'aurai pas de peine pour y mettre le feu. Que j'aie un briquet ou des allumettes dans ma poche *ou* que je n'en aie pas, je veux les griller toutes les trois, comme de la ouate, d'une *seule* pipée.

L'Hôrtênsiâ, rè q' d'approçhir ma guëula,
Vut s'êflyammâr ;
La Rous' avoéc vut s'almâr tota sëula,
Et va farâr ;
Et la Margrit' ass' farëta q' la lmirë,
N' s'ameurtë pâs ;
Nyon n' put baillir tant d' foà, tant dé fomirë,
Dë rna pipâ.

— L'Hortensia, rien que de *s'*approcher *de* ma gueule, veut s'enflammer; la Rose avec *(aussi)* veut s'allumer toute seule, et va flamber ; et la Marguerite, aussi brillante que la lumière, ne s'éteint pas ; personne ne peut donner tant de feu, tant de fumée, d'une *seule* pipée.

Faràz, més flyëurs, çhampàz vtrés' étincëllés,
Tant q' vos porriz ;
La lampa baill' sés flyammës lés pës bellës,
Quand l' va morir.
Ét d' vos binstout, « mes trois beautés sublimes, »
Él n' rèstrà pâs
C' quë réste u cul d' mon brulôt d' cinq cêtimës,
Quand d' l'ai pipâ.

— Flambez, mes fleurs, lancez vos étincelles, autant que vous *le* pourrez; la lampe donne ses flammes les plus belles, quand elle va mourir. Et de vous bientôt, mes trois beautés sublimes, il ne restera pas ce qui reste au fond de mon brulot de cinq centimes, quand je l'ai fumé.

A. Constantin.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

12e ANNÉE — BULLETIN N° 4. — AVRIL 1887.

Pressions barométriques moyennes : 719,9 à Annecy, 679,08 à Leschaux, 704,1 à Melan. Maxima le » à Annecy, le 18 à Leschaux et à Melan. Minima le 1 à Leschaux, le 7 à Melan. Excursion du mercure : » à Annecy, 14,4 à Leschaux et 19,8 à Melan.

Température. — Basse les premiers jours du mois, puis du 14 au 19. Moyenne à Annecy du maxima 16°2, du minima 2°3, à 9 h. du matin 8°3. Moyenne générale : à Douvaine 9°,25 à Chamonix 4°87, à Melan 8°275, à Bonneville 7°53, à Leschaux 3°53.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 6°7, de puits 6°12, de riviere 6°35. Du sol à Annecy à 0m.30 de profondeur 6°5.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois d'avril : le		4	11	18	25	...
Thermomètre...	maxima.	6°9	6°9	1°9	8°	.....
	minima.	—10°	—5°1	—13°7	—6°9	.....
Baromètre à 0°.....		624	624,9	627,3	624,7	.....

A cette station le thermomètre autour de 0° les premiers jours, va à —10° le 14 dès midi jusqu'au 19 et revient vers 10° à la fin du mois. Le baromètre a son maximum de 629,8 les 27-38 et le minimum de 611,1 le 6.

Pluie et neige. — Pluie à quelques stations jusqu'au 10. De ce jour sur toute la région jusqu'au 15, puis du 24 au 26 et le 30. Celles des 10-15 donnent de la neige sur les montagnes et des flocons mêlés avec la pluie pour la plaine. Maximum d'eau recueillie 95m/m en 11 jours à Talloires. Minimum 21m/m en 5 jours à Annemasse. La neige tombe pendant le mois en donnant en total une hauteur de 0m,04 aux Gets, 0m,08 à Chamonix, 0m,095 aux Contamines, 0m,04 à Annecy ; à d'autres stations elle ne peut être mesurée. Au Semnoz il tombe 2m/m6 d'eau. La neige a une hauteur de 1m,25 le 4, 1m le 11, le 18 elle a augmenté de 0m,25 et le 25 il en reste encore 0m,65.

Orages et grêle. — A Mélan le 25, à Bonneville le 24, à Annemasse les 7 et 24, Cruseilles 8 et 11, Seythenex le 24, Talloires le 26, Leschaux et Annecy le 24, de Vétraz-Monthoux le 7. Au Biot éclairs la nuit 25-26, à Mélan grêlons les 7 et 26, à Bonneville grêle le 25. D'Annecy orage au S.-W. passant près de la ville le 11 à 6 h. 10 soir.

Observations diverses. — De Mélan floraison des poiriers en espalier le 23, le 7 arrivée des hirondelles, le 22 chant du coucou. De Bonneville floraison des crocus le 1, des tussilages le 5, feuillaison des marronniers le 26, premieres asperges le 29. D'Annecy floraison des pêchers le 25. Arrivée des hirondelles du 3 au 6, des martinets le 30. Chant du rossignol le 18. Vers le 15 au Crêt-du-Maure on trouve un nid de bécasses.

BULLETIN N° 5. — MAI 1887.

Pressions barométriques moyennes : 722,3 à Annecy, 681,12 à Leschaux, 706,08 à Mélan. Maxima le 9 ; minima le 3 aux trois stations. Excursion du mercure : 12,7 à Annecy, 10,6 à Leschaux et 12,02 à Mélan.

Température. — Baisse vers le 13 et le 21. Moyenne à Annecy du maxima 18°6, du minima 5°9, à 9 h. du matin 12°. Moyenne générale : à Douvaine 11°58, à Chamonix 9°71, à Melan 9°95, à Bonneville 9°36, à Leschaux 5°3, à Talloires 10°8.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 10°5, du sol à Annecy à 0^m,30 10°4, de puits 6°1, de rivière 8°62.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de mai : le		9	16	23	30	...
Thermomètre...	maxima.	9°8	6°8	4°9	8°8	....
	minima.	—2°8	—5°	—4°2	—6°	....
Baromètre à 0°.....		629,5	624,4	623,4	627,8	....

A cette station, où la température reste à peu près entre —6° et 10°, le baromètre a son maximum le 9 avec 630,5 et le minimum le 3 avec 616.

Pluie et neige. — Mois pluvieux. 18 à 20 jours de pluie avec neige sur les hauteurs le 13 et générale les 21-22, ou à quelques stations elle recouvre le sol. Maximum d'eau recueillie $148^m/^m4$ en 21 jours à Mélan. Minimum $71^m/^m5$ en 14 jours à Annemasse. Au Semnoz $133^m/^m5$ d'eau, le 9 la neige a presque disparu, le 13 il en tombe 0^m,08, le 23 il y en a 0^m,58, le 30 il en reste 0^m.20.

Orages. — Aux Gets le 3, Douvaine le 5 et le 21 avec grésil, à Mélan les 4 et 31, Bonneville les 3 et 31, Annemasse les 5 et 16, Seythenex les 3 et 31, Faverges le 24, Talloires le 4 avec grêle, Leschaux les 3, 5 et 31, Annecy les 3 et 31, à Vétraz-Monthoux le 17 de 2 h. 15 à 2 h. 25 avec grêle d'une durée de 4 minutes causant des dégâts à environ 12 hectares de vignes, à Andilly la foudre incendie le 3 à minuit une maison du hameau de Charly.

Observations diverses. — De Douvaine 21 grésil, de Bonneville 11 pommiers et cerisiers fleurissent, le 16 les marronniers. De Mélan arrivée des martinets le 28, de Seythenex hirondelles le 8. Le 21 à Annecy quelques grêlons. Dans les premiers jours du mois, les bois des montagnes commencent à feuiller.

Le Secrétaire-Adjoint de la Commission, A. Mangé.

(Revue Savoisienne.) *Le Directeur-gérant :* A. Constantin.

Séance du 13 juin 1887.

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT.

M. LE PRÉDIDENT ouvre la séance en faisant part à la Société des pertes regrettables qu'elle a éprouvées dans les personnes de M. Bianco, avocat, de M. Thabuis, pharmacien, tous deux membres effectifs, et de M. Forel, de Morges en Suisse, membre correspondant.

M. Bianco, dit M. le Président, était un esprit délicat, un cœur généreux, un patriote ardent qui prenait un vif intérêt à toutes les institutions qui pouvaient contribuer au développement matériel et intellectuel de son pays; il a été un des premiers membres de la Société Florimontane, et s'est toujours montré fidèle à la devise de la *Revue savoisienne :*

Omnes omnium caritates patria una amplexa est.

M. Thabuis comptait parmi les hommes extrêmement rares dans notre département, qui s'occupent d'histoire naturelle. Il avait étudié et pratiqué avec succès plusieurs branches de cette science ; il était pour les membres actifs de notre Société un collaborateur précieux. La *Revue savoisienne* lui doit plusieurs articles remarquables; il a enrichi par des dons nombreux les collections géologiques et ornithologiques du musée d'Annecy et de plusieurs musées de la Savoie.

Les longues et cruelles souffrances qui ont miné lentement son existence n'avaient pu éteindre en lui le feu sacré de la science ; il a été jusqu'à la fin de sa vie un vulgarisa-

Savoie (Haute) 3.

teur ; il aimait à initier les jeunes générations à ses chères études ; c'était pour lui non seulement un plaisir, mais un adoucissement à ses souffrances, une espérance pour l'avenir des sciences naturelles dans son pays.

Je n'entreprendrai pas de vous énumérer les nombreux titres scientifiques de M. Forel : ils sont connus de vous tous. Je ne pourrais, d'ailleurs, que répéter, comme un écho affaibli, les éloges que les grands organes de publicité lui ont consacrés.

M. Forel encourageait les efforts de notre Société dans la recherche des vestiges laissés par les premiers habitants de notre contrée. Ce fut lui qui, avec le concours de M. Troyon, nous révéla les traces des habitations lacustres dans le lac d'Annecy.

M. Forel a laissé des fils qui suivent avec succès le sillon lumineux que leur père a tracé dans le champ des sciences physiques et des études préhistoriques.

Le même met ensuite aux voix l'élection de M. Allart, ingénieur civil, qui est admis à l'unanimité comme membre effectif.

Le même donne lecture de la correspondance qui comprend, entre autres :

1° Deux circulaires ministérielles du 5 avril et du 18 mai, relatives l'une aux mss de la Société et l'autre au Congrès des sociétés savantes à la Sorbonne ;

2° Lettre d'invitation du secrétaire général du prochain Congrès des sociétés savantes, au Pont-de-Beauvoisin, qui aura lieu le 8 août prochain. — Quatre membres sont délégués pour représenter la Société ;

3° Lettre de M. de Mortillet demandant l'inventaire des objets archéologiques de notre département. — M. Serand

est invité à répondre au désir de notre honorable membre correspondant ;

4° Sept demandes d'échange de la « Revue savoisienne » avec les publications de différentes sociétés. — Quatre ont été favorablement accueillies ;

5° Lettre de M. Fenouillet, instituteur à Desingy, donnant un aperçu de l'ouvrage qu'il vient d'achever et dont le titre exact est « Monographie du patois savoisien » et non « Vocabulaire du patois du bas Faucigny », comme l'avait dit la *Revue savoisienne*, 1886 p. 345;

6° Lettre du président de la Société niçoise des sciences naturelles invitant la Florimontane à examiner les différentes brochures qu'il lui adresse en la priant de donner son appui moral à l'adoption du *Néo-latin*, de M. Courtonne, comme langue internationale parmi les nations latines, ou du moins de lui faire connaître quelles seraient les conditions indispensables que le néo-latin devrait encore remplir pour mériter d'obtenir son appui.

— La réunion décide d'inviter MM. Weissen et Constantin à lui présenter un rapport, le premier sur le *Volapuk*, et le second sur le *Néo-latin;* après quoi elle s'occupera de la réponse à faire à la Société niçoise.

Le secrétaire annonce que l'Académie Salésienne, d'Annecy, vient d'ouvrir un concours de poésie française sur un sujet déterminé : « Les Noces d'or du pape Léon XIII ». Quatre cents francs ont été mis à cet effet à la disposition de l'Académie par un généreux donateur ; le concours est ouvert jusqu'au 8 septembre; les concurrents doivent être nés en Savoie.

Le même fait circuler le prospectus d'une nouvelle publication qui est appelée à rendre un grand service au

Chablais ; le nom de l'auteur est une garantie du succès de cet ouvrage ; c'est « La Côte de Savoie, guide patriotique des bords du lac Léman », par M. Charles Buet.

Le même fait ensuite une rapide analyse d'une nouvelle publication de M. Fr. Mugnier sur un sujet très intéressant : *Le Théâtre en Savoie*. Il appelle l'attention de l'assemblée sur le chapitre VI en particulier (*Le théâtre à Annecy*) qui contient des renseignements fort curieux.

M. Ducis rappelle l'acquisition de la moitié du château et mandement de Beaufort par Béatrix de Savoie-Faucigny, comtesse d'Albon, et dite la Grande Dauphine, en 1271 et années suivantes ; puis la permission par elle donnée aux frères de Beaufort, en 1282, de faire construire une maison forte, *domus fortis,* au-dessous de ce château On vient de découvrir les bas murs et fondations de cette maison forte sur un plateau inférieur, couvert de broussailles, à près de 500 mètres à l'ouest du grand château. Elle avait 25 mètres de longueur sur 12 de largeur avec une tour carrée. L'existence simultanée de ces deux résidences seigneuriales explique bien l'expression vulgaire de *les châteaux,* qui désigne encore les tours et autres ruines de cette ancienne forteresse.

2° Lorsque Henri IV de Germanie allait à Canosse à la rencontre du pape Grégoire VII, en janvier 1077, quelques auteurs ont cru que de Genève il avait passé le Grand-St-Bernard, d'autres le Petit-St-Bernard. Or, les deux passages étaient occupés par les partisans de son compétiteur, Rodolphe de Souabe. Et d'ailleurs ils conduisaient tous les deux dans le diocèse d'Aoste. Tandis que son historien, Lambert Aschaffenbourg, le fait entrer en Italie par le mont Cenis et le diocèse de Turin : « *Cum in locum qui Cinis dicitur venisset,* » etc. Il y rencontra sa belle-mère, Adé-

laïde de Suse, marquise des Alpes cottiennes, et son beau-frère, Amédée II de Savoie, qui, pour conserver leur neutralité vis-à-vis de Rodolphe de Souabe, leur parent aux mêmes titres, soit gendre d'Adélaïde et beau-frère d'Amédée, ne voulaient pas permettre le passage à Henri VI, à moins d'une compensation considérable qu'il ne pourrait refuser, vu l'urgence de son voyage. Il s'agissait de la souveraineté politique sur cinq diocèses du Piémont, voisins des domaines d'Adélaïde de Suse. C'était exorbitant. Le futur empereur sut leur faire accepter une riche province en deçà des Alpes. Ce doit être le comté de Savoie, dont les princes de cette Maison n'ont porté le titre que dès cette époque.

Le même fait observer que le nom de *Vallenses* désignant les habitants du Vallais dans les inscriptions romaines locales et la *Notice des Gaules*, n'est point la traduction de celui de *Nantuates*, qui ne s'appliquait qu'à l'une des quatre peuplades du Vallais, la plus voisine du lac Léman, et dont le radical *Nant* se retrouve non seulement à Nantua, près du lac de ce nom, mais à Nantes, Nanterre, Nant, Nanteau, Nanteuil, Nantey, Nanton, Nantoux, et jusqu'à Nant-Wich, dans le Cheshire, en Angleterre, etc., dont les noms représentent un grand nombre de localités situées sur les bords d'eaux dormantes ou courantes.

D'après Jules César et Pline, les quatre peuplades du Vallais étaient les Nantuates, les Véragres, les Seduns et les Vibères, *quator civitates vallis pœninæ* dans les inscriptions romaines. Pour abréger, on a dit *Vallis* ou *Vallesia*, le Vallais, et *Vallenses*, les habitants. C'est ainsi que les colonnes milliaires donnent les distances odométriques de la capitale, *Foro Claudii Vallensium Octoduro*, soit Martigny.

Les Nantuates, comme le reste du Vallais, ont fait partie

de l'évêché d'Octodure, transféré plus tard à Sion. (Voir les cinq volumes de Chartes du Vallais publiés par M. Gremaud.)

Le pays de Gavot a toujours fait partie de la cité romaine et du diocèse de Genève. (Voir la collection des chartes publiées par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.)

Comme subdivision de la cité et *pagus* de Genève, ce pays portait le titre de Finage d'Hercule; c'est ce que constate une charte publiée par Cibrario et Promis, et relative à Lugrin, Larringes et Montigny, *in pago Genovense in fine hercolana.*

D'après le *Glossaire* de Ducange, un gavot, c'est un montagnard. Le *Glossarium germanicum* de Wachter donnerait un sens qui exprimerait bien la situation faite au pays de Gavot, lorsqu'il le mit sous la protection du haut Vallais pour éviter l'occupation bernoise au XVI^e^ siècle.

M. CONSTANTIN, répondant aux observations de son honorable collègue sur les mots *Vallenses*, *Nantuates* et sur les limites du pays occupé par les Nantuates, dit que, parmi les raisons données par M. Ducis, il y en a une qui a une certaine apparence de solidité, et qui mérite d'être prise en considération et discutée; qu'en donnant le territoire d'Evian aux Nantuates (*Revue savoisienne* 1887, p. 184), il ne s'est pas basé sur des considérations purement philologiques, mais qu'il a suivi en cela l'opinion d'un auteur qui fait autorité sur cette matière. Sur l'invitation qui lui en est faite par quelques collègues, il se charge de produire à la prochaine séance les ouvrages qu'il a consultés à cet égard, et donnera les raisons qui l'ont déterminé à accepter la Drance comme ligne de séparation entre les Nantuates et les Allobroges.

M. Tissot lit un article bibliographique sur une récente brochure que M. Boltzhauser, son auteur, a adressée dernièrement à la Société. Il se trouve reproduit plus loin, p. 200.

M. Serand donne lecture d'une note intéressante, concernant Mme de Warens, note due à l'obligeance de M. Bontron, notaire à Gruffy.

Pierre Léonard, archiprêtre de Gruffy, né à Annecy, fut aumônier de Mgr Rossillon de Bernex pendant 14 ans. Il se trouvait avec lui à Evian, lorsque Mme de Warens se convertit. C'est par son intermédiaire que Mme de Warens fit une fondation à la chapelle du Rosaire de Gruffy à l'époque où elle avait formé avec Mlle de Bellegarde des Marches une société pour l'exploitation des mines de houille à Arâches, en Faucigny.

M. Léonard prit possession de la cure de Gruffy, le 14 juillet 1731. La fondation faite par Mme de Warens en faveur de la chapelle de Gruffy, qui existe encore, était de 300 fr. en capital, à charge de dire des messes pour l'heureux succès de son entreprise. (Voir acte du 5 novembre 1750, Buisson notaire à Chambéry). Pierre Léonard, dans sa correspondance, appelait Mme de Warens sa sœur, et J.-J. Rousseau son neveu.

Le même appelle l'attention de l'assemblée 1° sur un important envoi dont la « Smithsoniam Institution » de Washington vient d'enrichir notre Musée et consistant spécialement en 72 objets d'ethnographie des Peaux-Rouges et 495 fossiles des Etats-Unis, 2° sur le portrait à l'huile d'Alexis Bouvard, l'astronome, don de M. Molliet-Carroz, d'Ugine, 3° sur les dons et échanges.

A. Constantin.

PROGRAMME DU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE LA SAVOIE

Neuvième session à Pont-de-Beauvoisin (Savoie).

Lundi 8, mardi 9 et mercredi 10 août 1887.

LUNDI 8 AOUT. — *4 heures 16 après midi.* — Réception à la gare des membres du Congrès.

6 heures. — Réunion dans la salle du Congrès au Petit-Séminaire de Pont-de-Beauvoisin. Distribution des cartes. Discours d'ouverture. Election du bureau.

Fixation de la ville où se réunira le Congrès en 1888 et élection du secrétaire général pour ce Congrès.

Lectures des rapports des Sociétés savantes de la Savoie.

8 heures. — Conférence de MM. Perrin et Martin-Franklin sur les Grottes des Echelles, avec projections électriques.

MARDI 9 AOUT. — *8 heures du matin.* — Séance.

2 heures. — Séance publique.

MERCREDI 10 AOUT. — *7 heures.* — Conférence par M. Pierre Tochon sur le phylloxéra et les cépages américains.

9 heures. — Départ en voiture pour les Grottes des Echelles. — Déjeuner au restaurant. — Visite des Grottes et des voies anciennes.

2 heures. — Visite de l'Etablissement de pisciculture de M. Rivoiron.

5 heures. — Séance de clôture suivie du banquet.

Les cartes des membres du Congrès seront distinctes de celles du banquet et de la course aux Grottes des Echelles. Chacune est de 5 francs.

Les personnes étrangères aux Sociétés savantes qui

désirent assister au banquet ou à la course aux Grottes, sont priées de se faire inscrire avant le 10 août.

Communications annoncées.

1° Borrel, professeur au Petit-Séminaire de Moûtiers. — Instruction publique en Tarentaise avant la Révolution.

2° Chapelle, curé de Marlas. — Origines et coutumes de Pont-de-Beauvoisin.

3° Chevallier, chanoine à Annecy. — Lettres de saint François de Sales.

4° Constantin Aimé. — Rapport sur l'orthographe des noms de lieux en Savoie.

5° De Crousaz Léon. — Renseignements sur M. Crétet, ministre de l'intérieur sous Napoléon Ier.

6° Dessaix Antony. — Le Folk-lore en général et le Folk-lore chablaisien en particulier.

7° Durandard. — Le capitaine Nicollet, des Mollettes, à Waterloo.

9° Fivel, architecte. — Réponse aux objections de M. Quicherat contre l'Alesia en Savoie.

9° Martin-Franklin et Perrin. — Conférence sur les Grottes des Echelles.

10° Ritter, doyen de la Faculté des Lettres de Genève. — Une aventure de la jeunesse de Suzanne Bernard, mère de Jean-Jacques Rousseau.

11° Tochon Pierre, président de la Société centrale d'agriculture. — Conférence sur les vignes américaines et la lutte contre le phylloxéra.

12° Tremey, abbé. — Origines de la Maison de Savoie. — Monuments épigraphiques d'Aoste (Isère).

13° Trillat Auguste — L'Enseignement et l'Industrie chimiques en Allemagne.

Le Secrétaire général du Congrès,

Pétigny Joseph.

UN DOCUMENT NOUVEAU

SUR

LE SÉJOUR DE SAINT FRANÇOIS DE SALES

A PARIS, EN 1602

Charles-Auguste de Sales, au livre V de la Vie de son oncle, donne le texte d'un mémoire [1] que saint François de Sales, peu après son arrivée à Paris en janvier 1602, avait adressé à M. de Villeroy, secrétaire d'Etat de Henri IV. Dans ce mémoire, entre autres demandes, il sollicitait la restitution des biens ecclésiastiques que Genève possédait alors dans le bailliage de Gex. Informés de cette tentative, les Genevois firent des démarches pour y résister.

Ils avaient envoyé auprès du roi de France deux députés, Anjorrant et Chapeaurouge, qui étaient partis de Genève dans le courant du mois de mars 1602, et qui passèrent quelques mois à la cour du roi. Quelques jours avant leur départ de Genève, le registre du Conseil faisait mention d'un acte de procédure où était intervenu saint François de Sales, en sa qualité de prévot du chapitre de Saint-Pierre :

Registre du Conseil, vendredi 26 février 1602 (ancien style). — Tissot, sergent ducal, a affiché ès limites de Chesne, et delà Arve, des lettres de réadjournement à Chambéry, pour le XVI^e^ de mars, à l'instance des prétendus prévost et chanoines de Saint-Pierre de Genève, pour les fins cy-dessus escriptes. A esté arresté qu'on s'en pleigne à Berne et Zurich, et que les S^rs^ Ambassadeurs en France s'en pleignent au Roy, et à cest effect qu'ils en emportent un original.

On voit que cet incident avait, au premier moment, causé beaucoup d'émoi ; mais il n'en est plus question dans la suite.

Quand Anjorrant revint de France, il fit un rapport sur toutes les né-

1 Cf. *Revue savoisienne*, année 1885, p. 269, note

gociations dont il avait été chargé. Ce long exposé a été inséré dans le registre du Conseil du 15 septembre 1602 (ancien style). Le paragraphe où il est parlé de saint François de Sales mérite d'être transcrit en entier [1].

Ici vient à représenter à V. S. une seconde charge que nous avions, de faire entendre à S. M. les procédures qui avoyent esté tenues contre V. S. par Mr de Savoye pour vous envahir vos revenus qu'ils nomment ecclésiastiques. Et d'autant aussi que le prévost de la Sale, qui se disoit évesque de Genève [2], estoit solicitant près S. M. ès fins qu'il fust mis en possession des revenus ecclesiastics qui sont dans le balliage de Gex et ès villages cédez à S. M. de delà le Rosne [3], il nous falut pour ce chef parler plus sec, représentans et à S. M. et à Mrs de son Conseil comme il leur auroit pleu donner charge expresse à Mr de Chevrieres [4], allant en ambassade vers S. A. pour S. M., de sommer sa dite Altesse de nous rendre Armoy et Dralliens, que tant

1 M. Th. Claparède en a cité quelques lignes dans son *Histoire des Eglises reformées du pays de Gex* (Genève, lib. Cherbuliez, 1856, p 78 et 79).

2 Au moment où Anjorrant faisait ce rapport en Conseil, Claude de Granier (17 septembre 1602, nouveau style) n'était mort que depuis huit jours. Mais il y avait plus de trois ans que saint François de Sales avait été nommé coadjuteur de l'évêque, avec future succession, et, pendant son séjour à Paris, on l'appelait déjà *l'evêque de Geneve*

3 L'article 3 du Traité de Lyon (17 janvier 1601) stipulait que le duc de Savoie cédait au roi de France « dela la rivière du Rosne, les lieux, terres et vilages de Aire, Chanssy, Avully. » — J'ai déjà eu occasion de citer dans la *Revue savoisienne* (année 1885, p. 263) les termes de la cession, faite en 1604 par le roi de France aux habitants de Genève, de la souveraineté de ces trois villages.

4 « Mon frère, je vous envoye le Sr de Chevrieres, pour vous voir faire le serment de l'observation de nostre dernier accord.. Je veux vous aimer comme mon frère et vivre avec vous en bon voisin... Je remettray le reste au dict de Chevrieres, auquel, à ceste cause, je vous prie adjouster foy comme a vostre bon frère HENRY. » Lettre de Henri IV au duc de Savoie, du 8 septembre 1601. — C'est dans ce « reste », sans doute, qu'étaient entrées les réclamations en faveur des droits de Geneve sur Armoy et Draillens.

s'en fault qu'il en fust en volonté, qu'ayant prins appétit ès dits revenus, il auroit continué à jetter ses desseins pour nous despoullier des aultres, tantost soubs le manteau de justice, tantost par force. Pour les mesmes fins, nous baillasmes à S. M. les lettres de Mrs des Quatre Villes [1]; sur lesquelles et nos remonstrances, fut respondu qu'il ne faloit pas que V. S. se laissassent déposséder, et que le temps vous pourroit faire rentrer dans la possession des dits revenus qu'on vous retenoit, ayants trouvée bonne la résolution prinse par vostre responce donnée sur la lettre de Mr d'Albigni du 30 d'avril dernier. *(Il y a ici une erreur; cette lettre est du 30 mars.)*

Et à la vérité, il semble que le salut de nostre République porte de tenir roide contre les uns et contre les aultres, et surtout contre les Savoyards, afin (comme on dit) de battre le chien devant le lyon.

Et sur nos pleintes des sollicitations que fesoit le dit prévost envers S. M., le Roy nous respondit qu'il avoit prins à soy la cognoissance du faict, jugeant la conséquence, et ne voulant que son conseil fust empesché à y donner responce ou provision; que nous asseurissions V. S. qu'il ne feroit jamais chose préjudiciable à vostre ville.

Néantmoins, voyants que ce prévost estoit entretenu d'aucuns du Conseil du Roy, nous pressasmes; et nous fut respondu qu'il faudroit lui donner quelque responce, et que nous leur ballissions nos raisons par escript, qui estoyent : Que tels revenus sont despendans de vos églises et de vostre ville; desquels aussi Genève avoit joui de tout temps paisi-

1 Il s'agit d'une lettre adressée au roi de France, en date du 19 mai 1602, par les bourgmestres, avoyers et Conseils des quatre villes de Zurich, Berne, Bâle et Schaffouse. Elle a été publiée par M. Gaberel, avec la réponse de Henri IV, du 3 juillet 1602 (*Les Guerres de Genève et l'Escalade*, p. 328 à 332).

blement, mesmes depuis l'an 1535 ; et que, lors de la reddition des balliages à Mr de Savoye par Mrs de Berne, que les desparts de Bade, Basle [1], et aultres, traictez avec les dits Sis de Berne et aultres cantons, tiendroyent, dans lesquels une partie des dits revenus sont spécifiez et déclarez nous appartenir ; et qu'au traicté de Genève avec la France, il est porté par exprès que le Roy prend à soy la conservation de Genève, tout son territoire, et au mesme estat qu'elle estoit lors du traicté ; que S. M. partant est autant obligée à maintenir nos dits biens que nos murailles.

Lesquelles responces ayants esté goustées par les dicts Seigneurs, et dictes de bouche au dict de Sale, auquel aussi nous parlasmes par diverses fois avec paroles fort aigres et de menaces, comme à celui qui poursuivoit de nous oster nos biens, nous le fismes filer un peu plus doux. Et enfin le Roy, recognoissant nos pleintes urgentes, et que tel conseil venoit de Savoye, et estant adverti que le dict prévost avoit usé en ses sermons de paroles ressentantes la faction du mareschal de Biron, et après avoir entretenu le dict prévost huict mois, l'ont renvoyé avec sa courte honte, sans lui avoir donné aultre responce, sinon qu'il se retirast, et que le Roy n'avoit besoin de ses remonstrances.

Ces dernières lignes appellent quelques commentaires. On sait que le duc de Savoie avait pris part à la conspiration du maréchal de Biron. Henri IV l'a dit et répeté dans ses lettres du mois de juillet 1602 :

Le duc de Savoye..... a esté le principal promoteur de ceste maudicte partie..... La dicte conspiration a esté fomentée par le duc de Savoye, et arrosée des deniers et promesses d'Espagne, par le ministère du comte de Fuentès...

1 Le *despart* (traité de partage) de Bâle avait eu lieu en 1544. (Voir l'*Histoire du peuple de Geneve*, par A. Roget, t. Ier, p. 171 a 198, et t. II, p. 85 a 118)

J'ay tant d'occasion de me deffier de la foy du dict comte de Fuentès, et de celle du dict duc de Savoye, que tout ce qui part des mains de l'un ou de l'autre me donne à bon droit grand ombrage ; car ils ont osé rechercher mes subjects, pour me faire mourir et mettre le feu aux quatre coins de mon royaume.

Les soupçons d'Henri IV s'étendaient donc à tous les Savoyards. Sans doute, on n'avait mis dans le secret de la conspiration que ceux qui pouvaient en être des complices utiles, ce qui n'était pas le cas de saint François de Sales. Mais Charles-Auguste de Sales nous apprend que son oncle avait laissé échapper quelques paroles qui avaient été mal interprétées :

En ces temps, il luy arriva de fortune de recommander en chaire aux prieres de son peuple certaines affaires de grande importance ; — et ce n'estoit autre que la conversion de quelques personnes de qualité ; — et presque à mesme temps, estant entré dans l'eglise où estoit enterré le mareschal duc de Biron, decapité comme criminel de leze Majesté, il luy eschappa de jetter un soupir, en deplorant la miserable condition des hommes, sur le subject de ce guerrier, qui veritablement estoit en estime de tout le monde d'estre tres vaillant.

Il ne manqua point d'envieux, qui allerent dire au Roy que ce prestre savoisien traicte auprès de sa Majesté d'affaires tout autres que celles qu'il faisoit semblant, et qu'il estoit participant de toutes les entreprises et desseins du mareschal de Biron, et partant qu'il falloit s'en prendre garde. C'est la vérité que le Roy n'adjousta pas une ferme croyance à ceste calomnie ; mais il ne laissa pas d'entrer en quelque sorte de soupçon.

On celebroit alors les octaves de la feste du tres sainct Sacrement de l'Autel, et le bienheureux François preschoit tous les jours en l'eglise de sainct Benoist. Comme il estoit

sur le poinct de monter en chaire, un certain gentilhomme de ses amis luy porta cette nouvelle, qu'on l'avoit rendu criminel auprès du Roy, et avoit-on dit qu'il avoit intelligence sur les mesmes desseins du duc de Biron. Toutefois il ne laissa pas de monter, et prescha avec autant d'asseurance que s'il n'eust rien sçeu de tout cela.

Il semble que l'aimable biographe ne se soit pas rendu ici un compte exact des dates. En 1602, la Fête-Dieu tomba au 6 juin, et l'octave de cette fête, au jeudi 13 juin. Le duc de Biron fut arrêté dans la nuit du 13 au 14 juin, et décapité le 31 juillet 1602. Si le lecteur veut bien relire la page qui vient d'être citée, il verra que ces dates ne concordent pas bien avec le récit, lequel a évidemment un fond de vérité; mais nous ne sommes pas en mesure de le rectifier dans le détail.

La suite de ce récit qu'il faut lire dans l'ouvrage de C.-A. de Sales, est en revanche toute vraisemblable. Henri IV avait le droit d'être soupçonneux; mais c'était un fin connaisseur d'hommes, et il est impossible qu'il ait gardé de longs soupçons contre saint François de Sales.

Si réellement celui ci, comme le dit son neveu, après que la tête du maréchal de Biron eut été tranchée, a prononcé des paroles de sympathie pour le mort, il a parlé avec la simplicité de la colombe plutôt qu'avec la prudence du serpent. Il oubliait qu'il était négociateur, et faisait la une faute évidente; les ambassadeurs genevois en ont été tout aises et tout heureux. Mais la cause de son échec est ailleurs.

Le roi de France, qui venait de s'assurer la possession du pays de Gex, dont les Genevois avait espéré rester les maîtres, avait intérêt à ne pas pousser plus loin le mécontentement de ceux-ci. On voit qu'il tenait au contraire à les ménager, puisqu'il allait leur céder quelques villages de la rive gauche du Rhône. On s'explique donc très bien qu'il ait fait la sourde oreille à la prière de saint François de Sales, quand celui-ci le sollicita de faire restituer à l'Eglise les biens sur lesquels Genève avait mis la main.

Eugène RITTER,
Doyen de la Faculté des Lettres
de Genève.

NOTES ET DOCUMENTS
SUR
L'ÉVÊCHÉ DE GENÈVE, DEPUIS 1535.

(*Suite.* Voir les livraisons de mai, de juin,
d'août-septembre, d'octobre, de novembre, de décembre 1886,
de janvier, de février-mars, de mai et de juin-juillet 1887.)

C'est vers cette époque que Mgr de Bernex laissa *tirer son portrait* dont l'un de ses aumôniers, M. Léonard, obtint, à son insu, une copie sur laquelle on fit une gravure assez répandue.

Cet aumônier est resté fort longtemps en correspondance avec Mme de Warens. Il l'appelait *ma chère sœur*, et, en conséquence, disait à Jean-Jacques *mon cher neveu*.

La santé de l'évêque était depuis longtemps chancelante. A diverses reprises, il avait disposé d'une partie de ses biens ; sentant sa fin approcher, il fit, le 4 août 1733, un testament général et définitif. Il y divise ses biens en deux parts : ceux de son propre patrimoine qu'il distribue aux membres de sa famille, et ceux provenant de son évêché, dont il fait « héritiers universels tant les pauvres du diocèse que les pauvres *nouveaux convertis* à la foy catholique comme membres de J.-C. auxquels les épargnes des revenus ecclésiastiques servent de patrimoine ».

Parmi ces legs particuliers, nous citerons celui d'une pension annuelle viagère de 150 livres et payable par ses parents sur ses revenus de la paroisse de Challonge à dame Françoise-Louise-Eléonore de la Tour, épouse du seigneur baron de Warens, « dont la conversion à la foy catholique a été édifiante [1] ».

1 Testament aux Arch. munic. d'Annecy.

L'évêque mourut le 23 avril 1734, laissant une mémoire vénérée. Rousseau était encore pénétré de respect et de reconnaissance envers lui lorsque, en 1764, à propos de la mort de sa bienfaitrice, il s'écriait : « Allez (dans le séjour des bons), allez, âme douce et bienfaisante, auprès des Fénelon, des Bernex, des Catinat et de ceux qui, dans un état plus humble, ont ouvert, comme eux, leurs cœurs à la charité véritable [1]. »

CHAPITRE VII.

Vacance du siège épiscopal. — Les vicaires capitulaires : de LAMBERT de SOYRIER, RIBIOLLET et DURET.

Bien que la mort de Mgr de Bernex fut un évènement prévu déjà depuis longtemps, on ne lui donna pas immédiatement de successeur. Le siège de Genève resta vacant pendant près de sept années, durant lesquelles il fut régi par les vicaires capitulaires, et avec les mêmes luttes que précédemment entre le pouvoir civil et le pouvoir ecclésiastique, entre réguliers et séculiers et entre ecclésiastiques séculiers seuls. « Des voix, dit M. Fleury [2], s'élevèrent contre MM. de Lambert, Ribiollet et Duret pour les accuser de rigorisme, d'arbitraire, de dilapidation et d'innovations illégales, accusations dont, ajoute cet auteur, ils n'eurent pas de peine à se justifier. »

Nous rappellerons quelques faits présentant de l'intérêt à divers points de vue.

1 *Confessions*, Livre XII.

2 Fleury, *Hist. de l'Eglise de Genève*, t. II, p. 315.

Un membre de la collégiale de Notre-Dame, le chanoine Christophe Favre, résidait à Rome pour la béatification de la mère de Chantal. Comme il n'avait pas accompli, dans son chapitre à Annecy, le temps de résidence exigé par les statuts, il demanda à la Congrégation des cardinaux, interprètes du concile de Trente, l'autorisation de jouir de son droit d'ancienneté à la collégiale, malgré son absence. Le Sénat, rappelant les lettres de Victor-Amédée II des 11 mars et 8 juin 1720, ne voulut pas enregistrer le décret de la Congrégation à laquelle, ainsi qu'on l'a vu, il ne reconnaissait aucun pouvoir de ce genre en Savoie. Charles-Emmanuel III approuva la décision par lettre du 7 juillet 1735.

Les habitants de Nancy-sur-Cluses s'étaient plaints de leur curé. Une enquête fut faite par l'avocat fiscal général, M. Anda. Elle établit la réalité des griefs contre le curé, et le roi chargea ce magistrat de terminer l'affaire sans procès.

Messieurs, S. M. ayant été informée de divers chefs de plainte que les communiers de Nancy sur Cluses lui ont porté contre Rd François Delisle leur curé et qui ont eté vérifiés en la plus grande partie, elle a ordonné de vous faire savoir qu'étant juste que ses sujets ressentent les effets de sa protection lorsqu'ils y recourent par des motifs aussi pressans que ceux qui intéressent le salut des âmes, son intention est que vous engagiés cet ecclésiastique à changer au plustôt de bénéfice, ce qui vous sera fort aisé par la crainte que celui-ci peut avoir d'un procès criminel, ne convenant pas qu'il y reste plus longtemps puisque les paroissiens n'ont plus de confiance en lui... *Signé :* Alda.

Le lendemain même, l'un des vicaires généraux remercia l'avocat général de « ses attentions pour le bon ordre du diocèse et particulièrement de ses bons avis sur l'affaire du curé de Nancy [1] ».

Les vicaires généraux, s'appuyant sur quelques précé-

1 Reg. ecclés. nº 13, fos 112, 114 vº, 117 vº.

dents, prétendirent que les thèses de philosophie que l'on faisait imprimer devaient être soumises à leur visa avant d'être soutenues en public. Le premier ministre, M. d'Ormea, demanda l'avis du Sénat qui répondit le 16 septembre 1735. Après avoir expliqué que les évêques n'avaient fait en cette matière qu'imiter l'Université, le Sénat déclare qu'en Savoie c'est l'official du décanat qui a commencé à user de ce droit, non sans avoir eu quelques contestations avec le président Raiberti qui exerçait alors les fonctions de *réviseur des livres*. Il ajoute :

L'archevêque de Tarentaise ou son vicaire général ont suivi cet exemple et ont visé les thèses qui se sont soutenues à Moûtiers avant qu'elles fussent imprimées. Il ne conste pas qu'en Maurienne on ait mis en usage ce visa, mais cela ne tire pas a conséquence parce que le college de S[t] Jean étant fort peu nombreux et cette ville n'étant pas à portée des imprimeurs les thèses qui s'y soutiennent s'écrivent ordinairement à la main... La prétention des vicaires généraux est encore particulièrement fondée sur notre arrêt du 20 Avril 1716 par lequel il est defendu à tous imprimeurs et libraires, tant d'Annessy qu'autres de ce ressort, d'imprimer des livres et ouvrages de religion qu'ils n'aient été approuvés par l'ordinaire, à peine de 500 livres d'amende et de confiscation des livres... On ne sauroit nier que les thèses publiques de théologie et même celles de philosophie dans la plupart des matières de la métaphysique et de la morale n'intéressent la religion ; ainsi il parait que les évêques qui sont juges de la foi et qui sont par institution divine les véritables et premiers inquisiteurs de cette même foi, ont l'autorité d'examiner tout ce que l'on veut donner au public en matière de religion... bien qu'ils ne se soient pas toujours servis de ce droit qui est purement facultatif.

Le roi approuva encore cet avis par une lettre en date du 18 février 1736, dont, le 3 mars suivant, M. de Soyrier, au nom des trois vicaires généraux, remercia chaudement l'avocat général [1].

1 Reg. ecclés. n° 13, f°s 128, 141, 190 et 190 v°.

Le 13 mars 1736, le Sénat cassa une décision du juge-maje de Genevois qui avait empiété sur l'autorité ecclésiastique.

Ces exemples montrent bien que le Sénat n'était pas un ennemi systématique du clergé, comme l'auteur des *Souvenirs historiques d'Annecy* paraît le croire lorsqu'il parle de la *fameuse Pratique ecclésiastique,* mais seulement un gardien vigilant des attributions du pouvoir civil.

D'ailleurs, lorsque l'un des pouvoirs semblait avoir dépassé son droit, le roi et son ministre n'hésitaient pas à le déclarer, et c'est même ce qui arriva bientôt.

Quelques membres du clergé, des réguliers surtout, s'étaient plaints des vicaires généraux. Ceux-ci, dans leur réponse au roi, récriminèrent en termes un peu vifs contre le Sénat qu'ils accusaient d'accueillir trop facilement les appels comme d'abus. De son côté, l'official diocésain, le chanoine Fongeala, jugea à propos d'adresser à la Cour un mémoire spécial en quinze articles. Tout cela fit l'objet d'un examen attentif du Sénat et d'avis mûrement délibérés qu'il transmit à la cour, mais que le roi n'adopta pas complètement. C'est ainsi qu'il reconnut le droit des vicaires généraux d'imposer la révocation, *ipso facto,* du pouvoir de confesser aux ecclésiastiques contrevenant à la prohibition de se livrer aux jeux de hasard et à la chasse [1]; — qu'il déclara au Sénat qu'il n'aurait pas dû admettre l'appel comme d'abus des Bernardines de Rumilly et celui de deux habitants de La Biolle. Les premières se disaient *opprimées* parce que les vicaires généraux n'avaient pas voulu ordonner le changement de leur confesseur ; les autres, parce qu'ils avaient été excommuniés pour n'avoir pas sa-

1 Mgr de Bernex n'avait, dans ses synodes, fait que *menacer* de cette excommunication.

tisfait à leur devoir pascal. Le ministre fit avec raison remarquer au Sénat que les plaignants auraient dû se pourvoir par la voie de l'appel ordinaire devant le métropolitain. « L'injustice de la cour ecclésiastique, dit-il, doit être réparée par le juge d'appel ecclésiastique [1]. »

En 1736, Pierre-François de Sales, fils d'André, né à Thorens, membre du chapitre, obtint la cure de Chilly par bulle de Clément XII du 10 novembre. Deux jours après, l'un des vicaires généraux, Joseph de Lambert de Soyrier, fils de feu Philibert-Catherin, fut aussi pourvu par le pape de la cure de Serraval et du Bouchet, vacante par le décès du recteur François-Nicolas de Riddes [2].

En 1737, le roi trancha une question de droit qui tenait un procès en suspens depuis quelques années. M. Dupan, de Genève, s'était converti au catholicisme et avait été fait chanoine de la collégiale de Notre-Dame d'Annecy. Il mourut à Chambéry vers le mois de mars 1735. Son frère, M. Dupan, conseiller de la ville de Genève, qui était resté protestant ainsi que tous les autres membres de la famille, obtint des juges majes de Chambéry et d'Annecy l'envoi en possession des biens de son frère, en donnant toutefois une somme de 300 livres à la collégiale. Il avait emporté à Genève les meubles du chanoine, lorsque, malgré l'acceptation des 300 livres, le gouvernement prescrivit à la collégiale de revendiquer la succession mobilière et de faire séquestrer les fruits des immeubles de M. Dupan situés en Savoie, jusqu'à ce qu'il eût restitué les effets du défunt. L'on s'appuyait pour agir ainsi sur la Novelle 115 qui interdit aux hérétiques de succéder aux catholiques. M. Dupan, sa mère et

1 Reg. ecclés , n° 14, f°s 159, 176, 185, 203.

2 Reg. ecclés n° 15, f°s 54 et 25. Le pape y déclare que les mois dont il s'est réservé les vacances sont ceux de janvier, février, avril, mai, juillet, août, octobre et novembre.

ses sœurs, qui s'étaient jointes à lui, firent valoir dans le procès diverses raisons de droit et d'usage pour prouver leur capacité à succéder. Ils citèrent plusieurs exemples de successions de protestants recueillies à Genève par des catholiques savoisiens, et notamment ce fait « qu'il y avait à Chambéry un nommé *Rousseau* qui a abjuré la religion protestante et qui doit être payé à Genève d'un legs de 1500 écus qui lui a été fait par sa mère ». Le 27 février 1737, le roi ordonna au Sénat de passer outre et de rendre droit suivant l'interprétation qu'il avait donnée, en 1735, à la Novelle 115, interprétation que le Sénat ne croyait pas justifiée [1].

Les vicaires généraux eurent un long et très vif débat avec l'abbé commendataire d'Abondance, M. de Tencin, archevêque d'Embrun, et les religieux feuillants de l'abbaye, au sujet de la cure de la paroisse d'Abondance à laquelle chacune des parties prétendait avoir le droit de pourvoir. Les vicaires avaient désigné, en suite du concours ouvert par eux, R^d^ Ducrest; l'abbé avait nommé l'un des religieux de l'abbaye, le P. Grégoire Cochet, auquel les vicaires généraux refusèrent l'institution. Après un échange de correspondance avec le ministre d'Ormea et par arrêt du 5 octobre 1737, le Sénat déclara abusifs les actes des vicaires généraux. Il ordonna que, dans les huit jours qui suivraient la signification, ils auraient à admettre R^d^ Cochet à l'examen et à l'instituer en vertu de la nomination de l'abbé, le tout sous peine d'une amende solidaire de 500 écus d'or, par réduction de leur temporel.

Les vicaires généraux ne se soumirent pas. Ils se cachèrent lorsque l'huissier voulut leur signifier l'arrêt en personne et quand le moine se présenta à Annecy pour l'exa-

1 Reg. ecclés n° 13, f° 129, n° 14, *passim*, n° 15, f^os^ 36 et 41,

men. M. de Lambert de Soyrier se retira à Seyssel (France). MM. Ribiollet et Ducret allèrent l'y rejoindre après s'être démis de leurs fonctions. L'assemblée capitulaire, convoquée pour statuer sur cette démission, ne se trouva pas assez nombreuse pour délibérer; mais le prévôt, M. de Vidomne, n'en déclara pas moins « qu'il n'était pas en leur pouvoir de se démettre hors de saison et sans aucune cause légitime ».

« Pendant cette manœuvre, écrit le Sénat, on en a joué une autre en faisant conférer, par bulles du 7 des calendes d'octobre (23 septembre 1737), au prêtre Thomas Delachenal la cure d'Abondance, comme n'ayant pas été pourvue dans le terme fixé par la bulle de saint Pie V [1]. »

Le roi n'admit pas ce moyen ingénieux, mais qui avait le défaut de montrer que les vicaires capitulaires comptaient peu sur leur droit de nomination. Cependant, MM. de Lambert et Ribiollet, qui avaient été mandés à Turin, réussirent à obtenir la permission de se pourvoir en révision contre l'arrêt du Sénat.

Les luttes de cette espèce n'étaient pas rares. C'est ainsi qu'à la mort de Rd Aimé Chapuisat, titulaire du petit bénéfice de la chapelle de l'*Ange gardien,* fondée au château de Proméry par la famille du président Favre, il lui fut donné deux successeurs. L'un d'eux était François Sage, de Poisy, nommé par Françoise-Marie Favre de Peroges, veuve de Gaspard de Cornillon, et par Me Genin, curateur à l'hoirie *jacente* de Gabriel-Philibert Favre, père de la dame de Cornillon. Les vicaires généraux refusèrent de l'instituer, parce qu'ils avaient eux-mêmes nommé Rd Revend, sur la présentation d'un autre membre de la famille,

1 Reg ecclés. nº 15, fos 73 vº, 85, 94. Mercier, *L'Abbaye et la Vallee d'Abondance,* p. 238 et s. Cet écrivain n'a pas connu les bulles de Rd Delachenal.

Marc-Antoine Favre de Peroges. Rd Sage se pourvut au Métropolitain, qui cassa la décision des vicaires et l'institua [1].

Avant de remettre le gouvernement du diocèse à Mgr Deschamps, les vicaires capitulaires éprouvèrent un nouvel échec. Le chapitre de la cathédrale revendiquait le droit de nomination des chanoines *Macchabées*. Ceux-ci soutenaient, au contraire, qu'ils avaient la faculté de se recruter eux-mêmes. Le Métropolitain, Mgr Henri Oswald de la Tour d'Auvergne, archevêque de Vienne, consacra définitivement leurs prétentions ; et, par six provisions datées du 24 novembre 1740, il institua à six places ou chapellenies, les prêtres Alexandre Sage, Claude Latache, Claude Bernard, élus déjà par les autres Machabées depuis le 2 octobre 1720, Claude Magnin et Jean-Baptiste Mauris, élus le 22 août 1725, et enfin Philibert Chatelain, élu le 15 avril 1728. Tous avaient succédé à des prêtres décédés, sauf Claude Magnin, qui avait remplacé l'archiprêtre de ce petit chapitre, François Chabod, démissionnaire. Le Sénat ordonna l'enregistrement de ces provisions par arrêt du 10 décembre 1740 [2].

1 Reg. ecclés. n° 15, f° 160, 162.

2 Voici l'une de ces institutions :

Henricus Oswaldus... archiepiscopus et comes Viennensis... dilecto in christo magistro Alexandro Sage diœcesis genevensis presbytero salutem in domino. Unam ex duodecim perpetuis cappellaniis insignis capellæ collegiatæ Beatæ Mariæ Virginis Genevensis vulgo Machabeorum *mencupatæ vacantem nunc et liberam per obitum Jacobi Magnin, ad quam presentatus et electus fuisti per Archipresbyterum et presbyteros dictæ capellæ, constante instrumento presentationis et electionis confecto die 2a mensis octobris anni 1720 et capitulum genevense vicarios que generales genevensis diœcesis, sede vacante, institutionem requisitam tibi concedere noluerunt, ad Sedem nostram Archiepiscopalem recurrere coactus fuisti ; visis... tibi dictam capellam dedimus et contulimus... quapropter mandamus presbyteris dictæ capellæ machabæorum ut te in ipsius capellæ realem actualem et corporalem possessionem inducant...* (Reg. ecclés. n° 17, f°s 39 à 44)

CHAPITRE VIII.

Mgr JOSEPH-NICOLAS DESCHAMPS DE CHAUMONT

Bien que Charles-Emmanuel III fut un catholique fervent, les relations de son gouvernement avec le Saint-Siège étaient fort tendues. Elles devinrent tout à fait mauvaises après le décret du 6 août 1731, par lequel Clément XII avait rejeté toutes les propositions d'arrangement du marquis d'Ormea. Des pourparlers furent repris en 1735 et l'accord se fit en 1736, grâce au guet-apens dans lequel d'Ormea et le comte Piccon, gouverneur de Savoie, réussirent à faire tomber Pierre Giannone. L'on sait que ce jurisconsulte napolitain, après avoir écrit l'*Histoire civile du royaume de Naples*, où il attaquait vivement la suprématie du Saint-Siège sur sa patrie, avait dû se réfugier à Venise, puis à Genève. Lorsque Clément XII apprit que Giannone allait traverser le Piémont pour se rendre en Suisse, il fit connaître au ministre sarde son désir qu'il fut arrêté au passage. D'Ormea écrivit, le 13 décembre 1736, au cardinal Albani, une lettre que l'historien italien, M. Dominique Carutti, a publiée comme punition de l'action honteuse à laquelle d'Ormea ne craignit pas de se livrer en cette circonstance [1].

Ma lettre du 29 novembre dernier a fait connaître à Votre Eminence que sur la nouvelle reçue du Grand Chancelier de Milan que le fameux Giannone voulait passer à Genève j'avais donné les ordres necessaires pour le faire arrêter, mais quand l'ordre arriva à Milan Giannone était déjà parti. Je le fis pourtant rechercher ici (*a Turin*) où je découvris non sans peine qu'il n'avait fait que coucher sous le nom de *Pepe Avello*. La lettre du comte Piccon dont j'adresse une copie à V. Em. lui apprendra ou en est l'affaire. Si Sa Sainteté avait

1 DOM CARUTTI, *Storia del regno di Carlo Emanuele III*, t. I., p. 141,

dès le principe fait entendre le désir de son arrestation le coup n'aurait certainement pas manqué car j'avais résolu d'envoyer au Pape, et à Rome même, Giannone enchainé sous l'escorte d'un détachement de dragons [1].

Le *coup* réussit bientôt. D'Ormea et le comte Piccon envoyèrent à Genève un misérable, Josseph Gastaldi, douanier à Vesenaz [2], borgne et louche, qui s'introduisit auprès de l'historien logé chez un sieur Chenève, et qui, après trois mois de manœuvres hypocrites, réussit à attirer Giannone dans son habitation de Vesenaz. Il lui persuada que, pour faciliter son retour à Naples, il devait s'appliquer à déjouer l'accusation d'après laquelle il serait venu à Genève pour embrasser le protestantisme, et qu'il y réussirait s'il allait remplir son devoir pascal hors de cette ville. Le 24 mars, veille de la fête des Rameaux, Giannone et son jeune fils partirent pour la maison de Gastaldi avec celui-ci et Chenève. Dès qu'ils furent au lit, des hommes déguisés et armés, guidés par Gastaldi, les garrottèrent et les conduisirent à Chambéry, d'où le gouverneur les fit transférer au fort de Miolans, qui servait de prison d'Etat [3].

Depuis ce moment, les négociations avec le Saint-Siège marchèrent rapidement. Un accord était sur le point d'être

1 *Se S. Santità avesse da principio lasciato intendere la sua intenzione perchè fosse arrestato, non si sarebbe certamente mancato il colpo, e se fosse riuscito dopo che qui se n'era presa spontaneamente la risoluzione avevo risoluto di mandarlo legato al Papa sino dentro Roma, scortato di un distaccamento di dragoni.*

2 Petit village sur la rive gauche du Léman, alors savoisien, aujourd'hui suisse.

3 Giannone fut, en septembre 1737, transféré en Piémont; mais le roi ne permit pas qu'il fut livré au Pape et à l'Inquisition; d'Ormea dut écrire au Saint-Siège qu'il s'était trop avancé en promettant de le faire conduire à Rome par ses dragons. Giannone mourut dans la citadelle de Turin, le 17 mars 1748. (Carutti, loc. cit., p. 144 a 148 — Dufour et Rabut, *Miolans, prison d'Etat*, p. 264 et s. — Bernier, *Hist. du Sénat de Savoie*, t. II, page 250.)

signé lorsque le pape mourut (6 février 1740). Le 16 août, le cardinal Lambertini, ami d'Ormea, et dont les sentiments pacifiques étaient notoires, remplaça Clément XII, sous le nom de Benoît XIV. Pour que les difficultés fussent plus facilement aplanies, le nouveau pape laissa aux cardinaux le soin apparent de négocier ; puis il traita directement et secrètement avec le roi et son ministre. Le 5 janvier 1741 les choses étaient arrangées.

L'on se mit aussitôt, à la Cour de Turin, en devoir de pourvoir aux évêchés vacants. Il y en avait trois dans le ressort du Sénat de Savoie, ceux de Maurienne, d'Aoste et de Genève-Annecy. Le 22 février, Charles-Emmanuel adressa au pape des placets, pour l'évêché d'Aoste, en faveur de Pierre-François de Sales, curé de Chilly, et pour l'évêché de Genève, en faveur de Joseph-Nicolas Deschamps de Chaumont, abbé de Chézery et prieur de Saint-Beron [1].

1 Très Saint Père,

La mort de l'evêque de Bernex ayant laissé vacant l'eveché de Geneve qui est de notre Royale nomination, nous nommons et présentons à Votre Sainteté pour eveque de la dite Eglise l'abbé de Chesery Joseph Nicolas de Chaumont dont la pieté la doctrine et les autres vertus egalent la naissance, selon que Votre Sainteté pourra en etre plus amplement informée par M. le cardinal Albani protecteur de nos Etats .. bien entendu que l'abbaye de Chesery. . qui est aussi de notre nomination, reste vacante pour en pourvoir la personne qui sera par nous nommée et presentée à V. Sainteté.

Nous prions Dieu qu'il accorde a V. S. de longues années pour le bien de la chretienté et lui baisons tres humblement les pieds. De V. S. très humble et tres devoué fils.

Charles Emmanuel, *contresigne* Dormea.

Turin ce 21 fevrier 1741. (Reg. eccl. n° 17.)

M. de Chaumont avait été nommé abbé de Chézery par bulles du 17 juillet 1728. Dans le placet du 7 octobre 1727, le roi Victor-Amédée avait accordé cette commende à l'abbé de Chaumont afin de faciliter son avancement dans l'état ecclésiastique, *volendo procurare il di lui avanzamento nello stato ecclesiastico*. Il s'était pourtant réservé la faculté d'attribuer, sur les revenus de l'abbaye, et a qui il lui plairait, une pension de 14 ducats d'or de chambre, chaque ducat de la valeur de 17 jules 1/2. (Reg. eccl. n° 6, f°s 100 et s.).

Le pape institua les deux évêques par des bulles du 15 des calendes de mai (17 avril 1741), et, par d'autres bulles du 27 du même mois d'avril, il permit à M. de Chaumont, qui avait dû résigner l'abbaye de Chézery, de conserver son prieuré de Saint-Beron [1].

M. Mercier se plaignait avec raison de la rareté des renseignements que l'on possède sur cet évêque, M. Fleury en a recueilli, depuis lors, un certain nombre à Turin (t. II, ch. XVI). Nous en rapporterons à notre tour quelques autres.

A l'arrivée du prélat, les vicaires généraux adressèrent au clergé du diocèse une circulaire pour le payement *du don de joyeux avènement*. Nous croyons devoir publier en entier cette pièce qui présente un intérêt historique important.

Monsieur, Comme rien n'est plus incontestablement etabli que le droit que Monseign. notre Eveque a pour son joieux avenement Je suis

1 *Benedictus episcopus servus servorum Dei dileeto filio Josepho Nicolao Deschamp de Chaumont, electo gebennensi sal. et apost. benedictionem... ad te ex catholicis nobilibusque parentibus in diœcesi gratianop. ortum quadragenario majorem, et pluribus annis in sacro presbiteratus ordine constitutum, in theologia magistrum ac abbatem commendatorium monasterii abbatiæ nuncupatæ de Chesery .. quam idem Charolus Emmanuel rex nobis ad hoc per suas litteras nominavit, .. teque in Episcopum præficimus et pastorem, curam et administrationem ipsius ecclesiæ gebennensis tibi... plenarie committendo* (obligation du serment préalable, suivant la formule transmise dans une bulle séparée), *quodque commenda monasterii... de Chesery per te obtenta cesset eoipso, volumus preterea quod domus episcopalis constructioni pro viribus incumbas, theologalem ac pœnitentiariam prebendas ad prescriptum Concilii Tridentini instituas montemque pietatis erigi cures, conscientiam tuam super his onerantes. Datum Romæ... Anno Incarnationis dominicæ 17 41, 15ª calendas maii* (17 avril), *pontificatus nostri anno primo.*

Suivent neuf autres bulles contenant la formule du serment à prêter au Pape, les invitations aux vassaux, au clergé, au chapitre et au peuple de reconnaître l'évêque et de lui obéir, etc.

L'arrêt du Sénat permettant la fulmination de ces bulles est du 5 mai 1741. Il y est accordé trois mois à l'évêque pour prêter serment de fidélité au roi Il remplit cette formalité à la Vénérie, le 30 mai. (Reg. eccl. 17, fos 122 et s., 150 et 152)

persuadé que le Zele de tous les Ecclesiastiques de son diocese les portera a satisfaire a cette obligation et que tous n'attendront pour cela que de savoir quels seront les Receveurs, et quelle sera la somme qu'il faudra compter. Je dois donc vous marquer l'un, et l'autre par cette lettre Circulaire que je vous prie de communiquer a tous les Beneficiérs de votre Archipretrée. Mssrs Les Chanoines Curés payeront entre les mains de Mr Le Prévot de la Catbedrale, et Monseigr Commet ses Greffiers pour Receveur, avec pouvoir de passer quittance a Mssrs Les Archipretres qu'il prie d'exiger riere Leur Archipretrée, non pas la quatrieme, la troisieme partie ou la moitié des Revenus Ecclesiastiques de chaque année, comme il etoit ordonné par les anciens Canons, ny les decimes des decimes, que Dieu obligeoit les Levites de payer annuellement au Grand Pretre, mais seulement pour une fois la vingtieme part, ou le cinq pour cent des Revenus des Benefices. Comme on a payé a St François de Sales, et a tous ses successeurs sous le nom de Iocundus adventus, ou comme l'on payoit a tous ses predecesseurs sous le nom de Subsidium Charitativum. L'Exaction enfin faite sous l'un et sous l'autre de ses noms par Monseigr De Granier dont on a encore les Roles faits et reconnus dans le sinode de 1580, signé par Monsieur d'Angerville, vicaire geral. Ce titre, et plusieurs autres qui sont dans les Archives du Pallais Episcopal, Notamment le Rôle scellé, et signé par Monseigr Charles Auguste de Sales, celui de Monseigr d'Alex, et le dernier de Monseigr De Bernex ausquel le meme droit a eté payé, etablissent suffisamment la possession de nos Seigrs les Eveques. Cette possession est encore soutenue par les arrets des Cours souveraines, obtenus contre ceux qui refusoient de payer ; elle est fondée dans le droit comme on peut le voir dans plusieurs textes. J'en dis trop ecrivant a des Ecclesiastiques penetrés des sentiments de venerations pour Monseigr De Chaumont notre tres Illustre Prelat, et qui sont d'ailleurs assez instruits des depences qu'un Eveque de Geneve est indispensablement obligé de faire pour le bien de son Eglise, et du peu de Revenu qu'il a pour les soutenir, mais il n'est pas necessaire de vouloir vous persuader par des raisons, ce que vous ferés sans doute par inclination autant que par devoir. Je vous prie de croire que c'est aussi par inclination et par devoir que je suis, Monsieur, Votre tres humble et obeissant serviteur,

B. Ribiollet, vic. gral.

Annessy ce 1er aoust 1741.

(Arch. de la Société florimontane.)

Les difficultés avec le pouvoir civil ne tardèrent pas à se produire. Au commencement de 1742, l'évêque imprima dans son mandement pour le carème et dans l'*Ordo divini officii*, deux brefs du Pape relatifs l'un aux viandes défendues en carême, l'autre à la rétribution des messes. Ces brefs n'ayant pas été soumis préalablement au Sénat pour en obtenir l'exécution en Savoie, le Procureur général appela comme d'abus. Par arrêt du 17 avril 1742, le Sénat déclara l'abus, et, en vertu de l'art. 1er du chapitre V, livre Ier du réglement de Savoie, condamna Mgr de Chaumont à une amende de mille livres, dont le roi lui fit grâce par patentes du 3 juin suivant [1].

(*A suivre.*) F. MUGNIER.

BIBLIOGRAPHIE

DETERMINAZIONE teorica della temperatura in Italia, par M. Boltshauser, directeur du Collège royal d'Alexandrie en Italie.

Notre éminent collègue a cherché à résoudre, dans la brochure dont le titre est ci-dessus, un problème qui ne manque pas d'un certain intérêt. On est quelquefois dépourvu d'observations suivies, dans telle ou telle station dont on voudrait connaître le climat. La formule de M. Boltshauser y supplée dans une notable mesure. Ou bien les observations que l'on a recueillies sur un point révèlent un défaut de concordance avec les résultats acquis pour les stations de même altitude ou latitude, et l'on s'en demande la raison. Ici encore la réponse est fournie avec une clarté suffisante par le travail de notre collègue.

Trois facteurs, suivant M. Boltshauser, influent sur le climat d'un pays : l'altitude, la latitude et la nature des

1 Reg. eccl. nº 18, fºs 1 et 16.

environs. Mais, dit-il, pour connaître l'influence particulière de chacun de ces trois éléments, il est indispensable de comparer les températures annuelles et mensuelles d'une foule de lieux qui présentent sous le rapport de la hauteur et de la position géographique une variété convenable.

A cet effet, M. Boltshauser a fait choix de 43 stations météorologiques, échelonnées depuis le pied de la péninsule italique jusqu'aux plus hauts cols des Alpes, et occupant un intervalle de six degrés et demi sur le méridien. Chacune de ces stations a des relevées thermométriques de plus de dix années consécutives, et peut en conséquence offrir ses moyennes de température avec la plus grande sécurité. Pour tirer parti de ces ressources, M. Boltshauser emploie la méthode graphique. Il obtient ainsi des courbes en fonctions de la latitude et en fonction de l'altitu le qui lui donnent les lois générales de variation de la température, suivant l'une ou l'autre cause.

Mais il se rencontre des points singuliers qui sortent de la courbe et paraissent n'obéir à aucune loi, c'est ici que se montre l'influence exceptionnelle des milieux et des alentours, influence telle que dans les stations de Gênes, d'Ancône et du col de Valdobbia par exemple, la température est particulièrement élevée, tandis qu'elle est relativement basse à Alexandrie, à Plaisance et à l'hospice du Grand-Saint-Bernard. Avant le travail que nous analysons, il n'eût pas été possible d'établir d'exprimer aussi nettement cet avis.

Par ses courbes, M. Boltshauser arrive à bien apprécier la loi de décroissance de température avec la hauteur : elle n'est pas aussi simple qu'on pourrait le croire, car elle varie d'un mois à l'autre, atteignant un maximum d'amplitude par hectomètre en été et en hiver, pour se réduire au minimum pendant la saison de transition. De quelque côté qu'on l'examine, le travail de M. Boltshauser, avec les dix tableaux qui le complètent, nous paraît digne de l'attention des météorologistes.

E. Tissot.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

12e ANNÉE — BULLETIN N° 6. — JUIN 1887.

Pressions barométriques moyennes : 725,1 à Annecy, 685,03 à Leschaux, 709,6 à Mélan. Maxima le 14. Minima le 2 aux trois stations. Excursion du mercure : 25 à Annecy, 14,4 à Leschaux et à Mélan 14,50.

Température. — Elevee. Moyenne à Annecy du maxima 28°, du minima 10°9, à 9 h. du matin 19°8. Moyenne générale : à Douvaine 19°,4, à Chamonix 14°45, à Mélan 16°66, à Bonneville 16°75, à Leschaux 11°9, à Talloires 18°53.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 16°1, de l'eau de puits 6°82, de rivière 6°35. Du sol à Annecy à 1m,30 de profondeur 15°

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de juin : le		6	13	20	27	...
Thermomètre...	maxima.	12°6	13°8	16°2	16°	.....
	minima .	—1°	3°2	9°3	2°	.....
Baromètre à 0°.....		630,8	631,6	630.7	627,8	.....

A cette station le thermomètre monte de 4 à 8 heures du matin pour rester entre 10° et 15° jusqu'à 6 heures du soir ou il redescend jusqu'à 10 heures pour rester entre 3° et 9°. Le maximum barométrique est de 636,6 le 14 et le minimun 621,4 le 2.

Pluie. — Mois sec. Maximum 82m/m6 en 4 jours à Talloires. Minimum 11m/m3 en 3 jours au Biot.

Au Semnoz 95m/m5. A cette station la neige a disparu le 6.

Orages. — Au Biot le 2 et 26, à Bonneville le 25, à Annemasse le 26, à Talloires le 1, à Leschaux les 2, 20 et 26, Annecy les 20 et 26.

Observations diverses — Au Semnoz gelée blanche assez forte le 22. Aux Contamines grêle avec pluie le 29 aux environs d'Annemasse, grêle à quelques endroits le 26. Les pluies du 2 grossissent l'Arve qui atteint 1m,85 le 3 pour revenir à son niveau le 5. Le lac Léman augmente par la fonte des glaciers.

Mois sec, les prairies hautes en souffrent. Les blés ont belle apparence.

Le Secrétaire-Adjoint de la Commission, A. Mangé.

(Revue Savoisienne.) *Le Directeur-gerant :* A. Constantin.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 5 août 1887.

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT.

SOCIÉTÉS SAVANTES 1° 882 IMPRIMÉS.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de la correspondance, qui renferme entre autres des lettres de trois sociétés qui demandent à échanger leurs publications avec la *Revue savoisienne ;* l'assemblée en agrée une, en exprimant son regret de devoir limiter ses échanges.

Il fait part de la distinction académique dont un de nos membres, M. Eugène Levet, capitaine du génie, vient d'être l'objet.

LE SECRÉTAIRE annonce que les rapports sur le Volapuk et le Néolatin seront présentés à la prochaine séance.

LE MÈME, conformément au désir exprimé par quelques membres dans la précédente séance, fait passer sous les yeux de l'assemblée les géographes qui donnent aux Nantuates la possession du territoire situé entre la Drance du Chablais et le Rhône. Il présente d'abord l'*Atlas antiquus* de Kiepert (Ve édition, Berlin), où l'on voit les Nantuates (pl. VII et XII) occupant presque tout le Chablais actuel ; cet atlas jouit d'une grande renommée en Allemagne.

En France, la *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine* par E. Desjardins, de l'Institut (Paris 1876), jouit également d'une autorité incontestée. A la planche II, tome II, on voit les Nantuates à cheval sur les hauteurs, qui séparent le bas Valais de la Savoie depuis le col de Couz jusqu'au Léman, mais ne dépassant pas la Drance, tandis que leurs voisins, les Véragres (Martigny), sont à cheval sur les cols qui donnent accès

Savoie (Haute) 3.

dans les vallées de Chamonix et de Samoëns. Cette carte représente la Gaule avant l'arrivée de Jules César ; la planche VI nous la représente après l'arrivée de César en Gaule. Or, sur cette dernière on voit les Nantuates supplantés par les Véragres dans le Chablais ; ceux-ci occupent les trois Drance (d'Abondance, du Biot et de Bellevaux) ; en outre ils possèdent une grande partie du territoire de Thonon. L'auteur de ce remarquable ouvrage, pense que les Nantuates perdirent leur prépondérance, après l'arrivée de César, par la position plus centrale de Martigny (*Octodurus,* chef-lieu des Véragres) et l'importance du passage du Grand-Saint-Bernard, qu'on ne pouvait traverser qu'en partant de Martigny. Si le dessin des planches IV et VI laisse quelque peu à désirer sur les limites exactes de leurs possessions en Chablais, le passage suivant, par lequel il termine son intéressante dissertation, lève toutes les incertitudes à cet égard. « La Drance, dit-il, ou les contreforts des Alpes qui s'élèvent des deux côtés de cette rivière et viennent mourir à Thonon d'un côté et à Evian de l'autre, ont dû marquer la frontière de la confédération des quatres peuples de la *vallis Pœnina* et du territoire des Allobroges ». (T. II, p. 245).

M. Constantin ajoute qu'il se borne pour le moment à produire les auteurs qui sont considérés en France et en Allemagne comme les plus compétents en cette manière, et à l'opinion desquels il s'est rangé dans son étude sur le mot *Gavot* (*Revue,* p. 143), se réservant de répondre une autre fois à l'argumentation de M. le chanoine Ducis.

M. L'ARCHIVISTE expose les dons et échanges reçus, au nombre desquels on remarque le magnifique *Compte rendu du Congrès de Thonon.*

Le Secrétaire, A. CONSTANTIN.

NOTES ET DOCUMENTS
SUR
L'ÉVÊCHÉ DE GENÈVE, DEPUIS 1535.

(*Suite.* Voir les livraisons de mai, de juin,
d'août-septembre, d'octobre, de novembre, de décembre 1886,
de janvier, de février-mars, de mai, de juin-juillet et d'août 1887)

Le chapitre avait profité de la vacance du bénéfice de Chilly pour demander son union à la mense capitulaire. Le pape l'accorda après enquête faite par devant l'official d'Annecy, nommé commissaire apostolique à cet effet par Benoit XIV.

Nous puiserons quelques renseignements dans les nombreuses pièces de cette affaire.

Les chanoines déclarent qu'ils sont au nombre de trente, faisant leur office et toutes les fonctions capitulaires dans l'église des Cordeliers ; qu'à cause de la modicité de leurs revenus, les chanoines, « qui sont tous nobles ou docteurs, sont obligés, pour subsister, de joindre des bénéfices-cures à leur canonicat [1] et que l'union de la cure de Chilly à leur mense leur procurera un petit secours dans leur indigence ».

Les témoins rapportent que les revenus de la cure de Chilly consistent en dimes, novales, prémices et un rural produisant un revenu moyen de 1600 livres dont 900 sont destinées à payer la portion congrue du curé et celle du vicaire que le bénéficiaire doit y entretenir. D'autre part, le

1 Comme il y avait incompatibilité entre les deux charges, les chanoines devaient toujours être nommés aux *cures* par le Pape, dont l'indult faisait disparaître l'empêchement. (Bulles de la cure de La Muraz pour le chanoine Gaspard-Vincent-Xavier de Loys, allié de Mme de Warens.) (Reg. eccl nº 23, fº 240.)

chanoine Dumas, établit ainsi le budget du chapitre, d'après les recettes des vingt dernières années :

1° Revenus sur les paroisses de Thorens, Desingy et La Balme : 436 coupes, 2 quarts et 5 picots de froment ; 64 coupes et 3 quarts de seigle ; 60 coupes et 8 picots d'avoine.

2° A Thorens encore, une portion de dîme affermée au prix de 359 livres, 10 sols, 2 deniers.

3° Sur les communes d'Arthaz, Bonne, Scientrier, Onnion, Mieussy, Scionzier, Nancy, Sappey, Menthonnex-en-Bornes, Desingy, Beaumont au pays de Gex, Seyssel et Corbonnex : 7,389 livres, 16 sols, 9 deniers.

4° Un capital produisant un revenu de 839 livres, 6 sols et 8 deniers.

Les dépenses sont les suivantes :

1° Honoraires des vicaires qui desservent les paroisses dépendant du chapitre, payables par trimestre et par avance : 1561 livres.

2° Honoraires des musiciens, payables chaque mois et à l'avance : 2,100 livres.

3° Charges foncières, supplément de portions congrues, honoraires des officiers tant internes qu'externes : 1038 livres.

4° Frais de procès, voyages, réparations : 2,000 livres. Total 6,699 livres qui, retranchées du revenu en argent, laissent un boni de 1530 livres, qui le plus souvent n'existe pas en réalité à cause de la misère du pays, des cas de tempête ou de stérilité de la terre, etc.

Le Sénat enregistra, le 14 juin 1742, les bulles papales d'union, ainsi que l'ordonnance de mise à exécution par le commissaire [1].

La Savoie envahie par les Espagnols fut occupée et

1 Reg. eccl. n° 18, *passim*, et f°s 32 à 82.

gouvernée par eux, de janvier 1743 à février 1749. C'est à l'Infant d'Espagne, Don Philippe, qui s'était établi à Chambéry avec une petite Cour, que l'on s'adressait pour avoir l'autorisation du prince lorsqu'elle était nécessaire. Le Sénat et les habitants y recoururent le moins possible. Aussi, durant cette période, en dehors de la résistance que l'évêque de Genève et tout le clergé opposèrent au paiement des taxes levées sur les biens ecclésiastiques, comme sur ceux des autres citoyens, nous ne rencontrons pas de conflits entre les deux pouvoirs. La mort du marquis d'Ormea, survenue le 24 mai 1745, ne fut sans doute pas étrangère à cette amélioration.

A la paix, Mgr de Chaumont s'empressa d'adresser ses félicitations au roi de Sardaigne, et le 18 février 1749, il recommanda au ministre les députés de la ville d'Annecy, qui se rendaient à Turin pour attirer la protection royale sur leur ville. (Arch. de la Soc. Florimontane).

Sous l'épiscopat de Mgr de Bernex, les exorcismes avaient eu raison de l'invasion d'insectes qui dévoraient les récoltes du diocèse de Genève ; on les avait vus s'enfuir devant la liturgie et s'engloutir en bandes épaisses dans l'Arve, la Drance et le lac Léman.

En 1748, d'autres revinrent, dont on trouvera l'énumération complaisante dans un bref du 30 mars 1748. Cette fois c'était le Faucigny qu'ils affligeaient, et par un décret du 27 mai suivant, sollicité par les paroisses envahies, le Sénat autorisa l'exécution du bref dirigé contre ces animaux malfaisants.

Benedictus papa XIV, Venerabilis frater, seu dilecte fili, (il s'adresse à l'évêque ou à l'official)... *Exponi nobis nuper fecerunt dilecti filii, universitates et homines terrarum seu locorum* Sallanchii, Combloux, Veroce, Passy, Servoz, Chamonix, Magland, Cordon, Demency, Delagorge, Saint-Martin de Pontet et Saint-Ger

vais... *quod illorum agri, possessiones et bona quæcumque a copiosa animalium noscivorum multitudine et presertim bruchis et nichis, serpentibus aliisque vulgo nominatis,* anetons, mouches, moucherons, chenilles, sauterelles, limaces, taupes, fuines, guespes, rats, vers, becsaigus, orse, *aliisque etiam incognitis, ita infestantur ut maximum... damnum proveniat.*

Pour faire cesser ce dommage, le Pape permit des prières, et, spécialement dans les lieux envahis, un jeûne de trois jours et une procession ; il ordonna à l'évêque de relever les habitants des censures ecclésiastiques qu'ils auraient pu encourir sans le savoir et de les bénir en son nom, etc...

Animalibus vero noscivis seu spiritibus immundis in damnum... incolarum utentibus... fugiant a facie sacrosanctæ crucis quam illis ostendes [1].

A peine rentré en possession de la Savoie, Charles-Emmanuel III s'occupa de pourvoir aux bénéfices de sa nomination. C'est ainsi que, par patentes du 1er avril 1749, il nomma divers ecclésiastiques à la collégiale de N.-Dame d'Annecy, où son droit s'exerçait alternativement avec celui des membres de la collégiale [2].

Pendant ce temps la querelle du chapitre de la cathédrale avec les *Macchabées* avait continué, et le 18 juin 1750, l'archevêque de Vienne dut encore donner l'institution, qui leur avait été refusée par le chapitre et l'évêque de Genève, à sept prêtres élus par leurs confrères en 1740, 1742, 1744, 1745 et 1748 [3].

Par bulles des nones de juin 1750 *(5 juin),* le Pape

1 Reg ecel n° 19, f°s 120 et 121. En 1767 le Sénat interdit l'exécution d'un bref semblable obtenu de Clément XIII par les habitants de la Gorge (Contamine) pour faire cesser la maladie des chevaux et des bœufs, ainsi qu'une invasion de vers et de rats. Agit-il par défiance de l'efficacité du remède ou parce que le mal avait cessé ? Nous ne le savons pas.

2 Reg. eccl. n° 19, f°s 352 et s.

3 Reg, eccl. n° 19, f°s 418 et s. Il en fut encore ainsi en 1751 pour Jean-Louis de Sales et trois autres prêtres élus en 1749 et 1750.

conféra à Charles-Hyacinthe Buglioni, vicaire général de l'archevêché de Turin, l'abbaye de Chézery, vacante depuis la nomination de Mgr de Chaumont à l'évêché de Genève [1].

Un membre de la collégiale de Samoëns, Jean-Antoine Bardy, avait obtenu, en mars 1741, un canonicat au chapitre de la cathédrale d'Annecy. Il semble qu'on s'opposa à ce qu'il en prit possession, car il se pourvut bientôt au Pape pour obtenir de nouvelles bulles, qui lui furent accordées et qui l'exemptaient de l'obligation d'être *noble* ou *docteur*. Il y avait déjà longtemps que le chapitre, dont les prébendes n'étaient pas bien grasses, se recrutait presque exclusivement dans la bourgeoisie, mais la plupart, sinon la totalité, de ses membres étaient docteurs en théologie. L'exemple de M. Bardy prouve cependant que l'exemption s'obtenait facilement. Ce chanoine ne tarda pas à donner quelque ennui à l'évêque. Il résulte, en effet, de la lettre suivante, que quelques mois après s'être installé à Annecy, M. Bardy était allé prophétiser dans le diocèse de Valence.

Monsieur. L'on ne sauroit etre plus flatté que je le suis a tous egards des bontes et des politesses contenues dans la lettre dont vous m'honorez au sujet du sieur Bardy et je ne saurois assez vous en témoigner Monsieur ma vive et respectueuse reconnaissance. Mais depuis près de trois ans il a resigné son canonicat de ma cathédrale, n'ayant cessé d'être errant et vagabond peu de mois après sa prise de possession, a l'occasion des scenes qu'il avoit joué dans le Diocèse de Valence avec deux prétendues prophetesses, preuves de son fanatisme.

Depuis près de trois ans je n'ay pas ouy parler de lui et ne sais ou il est actuellement.

J'ay l'honneur etc. J. N., *éveque de Genève.*

Annecy ce 10 août 1746. *(L'adresse manque).*

Il est possible que le chanoine Bardy eût choisi la partie

1 Reg. eccl. nº 19, fos 425 et s.

méridionale du Dauphiné pour théâtre des opérations de ses campagnes, à cause de l'Université de Valence, très fréquentée alors par les Savoisiens, qui allaient s'y faire recevoir assez facilement docteurs *in utroque*.

Nous avons retrouvé sur les registres de cette Université, de mars 1743 à septembre 1757, les noms de 70 Savoisiens qui y reçurent le diplôme de docteur. Citons parmi eux Louis Franchet, d'Annecy, mai 1744 ; Philippe Rousset, Jacques Dompmartin, Joseph Dufour, d'Annecy, 1745 ; Claude Saillet, de Sallanches, Tappaz, de La Roche, A. Nycollin, d'Annecy, 1745 ; J.-B^te^ Charveja, curé, chanoine de Sallanches, 1750 ; Antoine Favre, Etienne Saillet, curés, d'Annecy, 1756 [1].

Voici encore la copie d'une lettre autographe de M. de Chaumont ; elle est adressée d'Annecy, le 20 décembre 1747, à M. Faure (ou *Favre*), chanoine de la cathédrale, et semble avoir pour objet d'intercéder, auprès d'un oncle un peu sévère, en faveur d'un neveu coupable de quelque peccadille.

Il m'est revenu, Monsieur, que votre neveu partoit demain pour Evian. je croirois manquer de retour à un homme qui diligo *(sic)* que je n'ay point oublié si je ne vous engageois pas à faire attention que la saison me paroit bien rude d'une part et que de l'autre je pourrois sans etre patenté supposé que cela vous convienne faire finir une affaire qui ne me paroit pas si difficile à terminer, qu'il vaille pour cela la peine de perdre de vue et d'éloigner un neveu pour lequel je m'interresseray toujour avec d'autant plus de plaisir que cela ne sauroit etre avec des sentiments plus dévoués que je le suis.

Monsieur votre tres humble et très obéissant serviteur,

J. N. *éveque de Genève.*

(Arch. de la Soc. florimontane.)

1 En 1763 nous retrouvons Nycollin lieutenant du juge-mage d'Annecy, Saillet et Favre chanoines de la cathédrale.

Quoique évêque, M. de Chaumont n'était pas un grand clerc.

Après le traité avec Genève du 3 juin 1754, l'évêque, aidé de son vicaire général, le chanoine Biord, dut organiser en paroisses les villages et hameaux cédés au roi de Sardaigne dans le bailliage de Ternier. Il établit les trois cures de Neydens, Valéry et Onnex et prépara celle d'Avully. Le 24 février, le roi nomma les curés en vertu du droit de patronage qu'il avait acquis sur les cures, parce qu'il avait « pourvu à leur rétablissement et à leur dotation ». Le mémoire adressé par l'évêque au roi est fort intéressant, parce qu'il indique pour chaque localité, si petite qu'elle soit, le nombre des maisons protestantes ou catholiques qu'elle contient [1].

Le 9 septembre 1755, les habitants de Sciez en Chablais instituèrent chez eux une *rosière*. Mme Louise, comtesse d'Allinges, chanoinesse de Remiremont en Lorraine, avait en 1727 légué à la paroisse de Sciez une certaine quantité de biens pour apprendre à lire et à travailler aux filles. Les habitants trouvèrent que c'était là de l'argent mal placé et qu'il fallait convertir la fondation en une école de garçons. Les filles, disaient-ils, ne peuvent venir à l'éco'e que l'hiver, et vu l'éloignement des divers hameaux, elles se trouveraient soumises aux intempéries et aux dangers auxquels leur sexe les expose ; les curés instruisent suffisamment les filles de la religion, et il convient beaucoup mieux que les hommes sachent lire que les femmes.

L'évèque avait donné un avis favorable ; la famille consultée, comme cela était nécessaire, avait à peu près consenti ; mais pendant les pourparlers un procès s'était engagé, rien ne se faisant alors sans plaider ; la dotation en

1 Reg. eccl. n° 22, fos 78 et s.

était sortie fort diminuée, et ne suffisait plus à la fondation d'une école. On décida que les fruits et intérêts de la donation seraient employés à constituer chaque année une dot « à la plus pauvre, la plus sage et la plus vertueuse fille de la paroisse, à désigner par le seigneur du lieu ou son homme d'affaires, le curé ou son vicaire, le chatelain, les syndics et les conseillers delégués à cet effet, et que l'élection serait faite par eux à la pluralité des voix, ou par la voie du sort ou du scrutin, pour éviter les fraudes et les abus [1]. »

Les communautés religieuses continuaient à administrer de mal en pis leurs propriétés et leurs revenus ; souvent elles avaient de la peine à vivre. Les abbayes et prieurés d'hommes avaient tous des abbés ou prieurs commendataires, dont les agents s'efforçaient de percevoir les rentes sans s'astreindre aux charges d'entretien et de réparation. Lorsqu'un bénéfice, gras ou maigre, venait à vaquer, une foule de clercs piémontais ou savoisiens en disputaient encore la substance à celui qui obtenait la commende. Nous citerons à titre d'exemple le petit prieuré de Chindrieux en Chautagne [2], desservi par deux ou trois bénédictins de Talloires qui s'y nourrissaient avec leurs prébendes. Le prieur commendataire, Augustin d'Allinges de Coudrée, étant décédé, R^d^ Humbert Despines, natif du Châtelard en Beauges, docteur en droit et en théologie, professeur de théologie à Thonon, fut nommé à sa place par bulles du 17 des calendes de décembre 1760 (15 novembre). Le même jour, le pape Clément XIII accorda sur les revenus du prieuré une pension de 57 ducats d'or et 2 jules 1/2 à M. Ferrero, grand-vicaire de l'abbaye de Saint-Michel de

1 Reg. eccl. n° 22, f° 296

2 Chindrieux était alors une paroisse du diocèse de Genève. (Reg. eccl. n^os^ 239, 251, 257 et 325.

la Cluse ; une autre de la même somme à M. Joseph-Marie Paget, de Saint-Julien, docteur en théologie, et chapelain du roi dans la congrégation de la *Superga,* près de Turin ; et encore une troisième, de 34 ducats d'or et 5 jules, à Rd seigneur Louis-Joachim Millet d'Arvillard, doyen de la collégiale de Notre-Dame d'Annecy.

On dut penser à réunir plusieurs maisons religieuses en une seule et à diminuer le nombre de leurs membres. C'est ce qui eut lieu à cette époque pour les Feuillants de l'abbaye d'Abondance et pour les Bernardines d'Annecy et de La Roche.

Les élections, pas plus alors que de nos jours, n'étaient à l'abri des attaques des victimes du vote. Le peuple de La Roche était en possession du droit de nommer l'archidiacre de la collégiale de la ville, sur une liste de trois chanoines présentée par les syndics et le conseil. Le chanoine Dard, l'un des trois candidats à cette place en 1760, fut nommé à la *pluralité des voix,* mais son élection fut attaquée par le *primicier,* le *custos* et les autres confrères de l'élu comme entachée d'illégalité et de simonie. De là un procès devant l'official du diocèse, puis devant le métropolitain [1].

L'un des derniers actes de Mgr Deschamps de Chaumont fut l'incorporation de la mense abbatiale de l'abbaye de Chézery à la mense épiscopale de l'évêché de Genève. Elle avait été prononcée par bulles papales des calendes de septembre 1761, autorisée par le roi de Sardaigne, à qui la nomination de l'abbé appartenait, et par le roi de France, dans les Etats duquel l'abbaye était située. Les formalités préalables furent achevées en 1763, et le 18 mai M. Puthod, procureur fiscal épiscopal de l'évêché et mandataire spécial de l'évêque, en prit la possession réelle, en ouvrant

1 Reg. eccl. nº 23, fº 209 et s.

et fermant la porte de l'église, chantant le *Veni Creator,* sonnant la cloche, encensant le Saint-Sacrement, parcourant le cloître et recevant les clefs de l'appartement abbatial des mains du prieur et des cinq autres religieux du monastère.

M. de Chaumont avait assez souvent des accès de démence. Dans la matinée du 1er août 1763, sous le coup de la fièvre, il se jeta de la fenêtre de sa chambre, au premier étage, dans une cour, et se fit de graves blessures auxquelles il succomba.

La collégiale de Notre-Dame d'Annecy a conservé le souvenir de cet évènement dans son registre capitulaire [1].

Le 1 Aoust 1763. Mgr notre eveque Joseph Nicolas Deschamps de Chaumont est tombé sur les sept heures du matin par la fenêtre de sa chambre par un mouvement de phrénésie ou l'avait jetté sa maladie. Et par un miracle de la providence etant tombé sur une buche qui lui traversant la cuisse soutint l'effort de la pesanteur, sa tête fut préservée. Alors revenu à lui-même, il marqua jusqu'à sa fin les plus grands sentiments de piété, se fesant avant toutes choses administrer les sacrements. Le 2 Aout a une heure après minuit il expira tranquillement. Le 3 Aout sur les 7 heures du matin il fut inhumé dans l'eglise de St François de Sales.

CHAPITRE VIII.

Mgr JEAN-PIERRE BIORD (1764-1785) [2].

M. Biord était né à Châtillon-sur-Cluses le 16 octobre 1719. Il fit ses études à Thonon, alla apprendre le droit

1 Aux archives munic. d'Annecy, 1763, fo 320. Sa pierre tombale a été enlevée pour servir à un autre tombeau. Quoiqu'elle eût été grattée, on y lisait encore .... *alumni seminariorum Genev. Patri optimo heredes posuerunt.* (Note de M. E. Serand)

2 Voir sur cet évêque, GRILLET, *Dict histor.*, III, p. 336 et s ; MERCIER, *Souvenirs histor. d'Annecy,* p. 288 ; FLEURY, *Hist. de l'eglise de Genève,* II, ch. XVII

canon à Dijon, et prit son doctorat en théologie à Besançon. Il se rendit ensuite à Paris où, après avoir suivi pendant dix ans les cours de la Sorbonne, il fut reçu docteur, le 30 septembre 1750. Pendant ce temps, il exerçait les fonctions de curé de la *Basse Sainte-Chapelle*.

Mgr de Chaumont le rappela dans son diocèse. Il y revint fortement imbu des doctrines gallicanes. Le 12 août 1751, étant déjà chanoine de la cathédrale, il obtint la cure de Douvaine. Lorsqu'il fut nommé vicaire général du diocèse, il se démit de son bénéfice sous la réserve d'une pension de 70 ducats d'or de chambre et 10 jules, qui dut lui être payée par son successeur, Joseph de Livet. Ce dernier devait bien n'être institué curé que lorsqu'il aurait été *préféré* au concours, mais il est évident qu'il n'y avait là qu'une simple formalité. Tout ecclésiastique en faveur duquel une personne influente avait donné sa démission, et qui avait reçu ses bulles qui, dans ce cas, précédaient le concours, ne pouvait que réussir à l'épreuve [1].

Le 17 mai 1764, Charles-Emmanuel III nomma le chanoine Biord évêque de Genève; il fut institué par des bulles de Clément XIII du 7 des ides de juillet (9 juillet 1764) [2], dont voici un court extrait :

Clemens episcopus, servus... dilecto filio Joanni Petro Biord, electo gebennensi... ad te ex catholicis nobilibusque parentibus in Diocœsi gebennensi ortum quadragenario majorem... in theologia magistrum, ac dictæ ecclesiæ gebennensis canonicum qui munus, vicarii generalis ultimi defuncti ejusdem ecclesiæ episcopi summa cum laude obivisti et quem dictus Carolus Emmanuel Rex nobis ad hoc per suas litteras nominavit, apud nos de litterarum scientia, morum honestate, spiritualium providentia et temporalium circumspectione, aliisque multiplicum virtutum donis quibus perso-

1 Reg. eccl. nº 22, fº 440.

2 Reg. eccl. nº 24, fºs 496 vº et s. Le *placet* du roi de Sardaigne est, pour la première fois, écrit en italien.

nam tuam illarem largiter altissimus multipliciter insignivit... te... in episcopum præficimus...

(Suivent les neuf autres bulles.)

Ces bulles furent enregistrées au Sénat le 31 juillet. L'évêque, depuis ce moment, ajouta à son titre de *prince de Genève*, qui lui avait été contesté un instant, celui d'abbé de Chézery, en vertu de l'union de cette petite abbaye à l'évêché.

Il eut presque aussitôt avec son chapitre une discussion assez singulière. Il s'agissait de savoir s'il aurait la présidence de la procession de la Nativité, ou s'il la laisserait, suivant l'usage, au prévôt; s'il devrait assister aux offices en habit de chœur ou s'il pourrait y venir simplement en camail et en rochet; avec la croix pastorale à découvert sur le camail, ou bien couverte. Ces questions furent tranchées par un acte solennel dans lequel l'évêque n'eut pas le dessus (FLEURY).

Le gouvernement royal était depuis assez longtemps préoccupé du trop grand nombre de fêtes existant en Savoie. Il chargea M. Biord de lui adresser un mémoire contenant un *plan* des réductions qu'il conviendrait d'opérer. M. Fleury a rapporté cet événement, mais, nous semble-t-il, un peu inexactement en ce qui concerne l'attitude des autres évêques de Savoie. Ceux-ci avaient accepté, aussi bien que Mgr Biord, la possibilité de procéder à la réduction sans l'intervention de Rome. S'il y eut des hésitations au sujet du moment auquel ils promulgueraient le mandement qui devait prescrire au clergé l'exécution de la mesure, il ne paraît pas qu'il y ait eu le moindre conflit à cet égard, car nous n'en avons retrouvé aucune trace aux archives du Sénat.

Voici d'ailleurs les pièces de cette affaire :

Le 18 novembre 1765, le roi et son ministre, M. Mazé, adressent au Sénat et à chaque évêque, les lettres suivantes ; — au Sénat :

Très chers... L'expérience n'ayant que trop fait connaître la nécessité de réduire le trop grand nombre des fetes, soit à cause de leur jnobservance par un trop grand nombre de particuliers qui au lieu de les satisfaire passent ces jours dans la débauche, les jeux et les cabarets, à la ruine de leurs familles, soit par le grave préjudice qu'il en résulte pour les pauvres gens qui ne peuvent travailler dans ces jours de fêtes et n'ayant d'autres ressources que le travail de leurs mains, tombent de plus en plus dans la misère, nous avons invité le moderne évêque de Genève de travailler à un plan de cette réduction telle qu'il la croiroit plus convenable selon ses lumières pour son diocèse et pour les autres de la Savoye et d'Aoste ; ayant [*nous avons*] fait parvenir ses reflexions et ses sentiments avec son plan, nous l'avons communiqué aux autres eveques de nos Estats pour avoir leur avis et tous ayant convenu de la nécessité de réduire les fêtes, ils ont aussi convenu d'adopter le même plan chacun pour leur respectif diocèse, à quelques légeres différences près qui ne s'éloignent pas sensiblement de l'uniformité que nous souhaitons sur cette matière. Les choses ayant été amenées a ce point, nous invitons par nos lettres de ce jour desquelles nous vous faisons remettre les copies l'archevêque de Tarentaise, l'évêque d'Aoste et ceux de Genève, de Grenoble et de Belley de mettre la dernière main à ce salutaire ouvrage en donnant chacun pour ce qui le regarde les mandements necessaires et en les faisant publier dans leurs diocèses...

A l'archevêque de Tarentaise :

Tres R^d^ tres cher et dévot orateur. Nous avons eu une sensible satisfaction d'apprendre vos sentiments sur la necessité et l'utilité du nombre des fetes proposé par le plan de l'evêque de Geneve que nous vous avions communiqué et de vos dispositions à user de votre autorité episcopale pour mettre en exécution ce salutaire ouvrage suivant le plan dont nous faisons joindre une copie à la présente. Nous invitons par nos lettres de ce jour l'evêque d'Aoste votre suffragant et les autres evêques qui à quelque légère différence près ont adopté ce même plan de mettre la dernière main à ce salutaire ouvrage, en

donnant leur mandement necessaire à cet effet... Nous verrons avec plaisir cette nouvelle marque de votre sollicitude pastorale pour le bien de la religion et pour l'utilité de nos peuples dans votre diocèse...

Lettre semblable à l'évèque d'Aoste, ainsi qu'à l'évêque de Grenoble; si ce n'est que, dans cette dernière, le roi consent à ce que, outre les fêtes indiquées dans le plan, l'évêque supprime encore, ainsi qu'il l'avait proposé, celles de Saint-Martin, de Saint-André et de Saint-Thomas, avec les vigiles et jeûnes des fêtes transférés au dimanche.

A l'évêque de Belley on écrit :

Mr l'Eveque de Belley 1. Nous avons eu une sensible satisfaction d'apprendre vos sentiments sur la nécessité et sur l'utilité de la réduction des fetes et que votre predecesseur avait deja pourvu par son mandement du 1 Mai 1744 au dela meme de ce qui etoit projeté par le plan que nous vous avons communique...

Mgr Biord, enfin, reçoit la lettre suivante :

Nous avons eu une sensible satisfaction (*comme ci-dessus*) et de voir votre ouvrage là dessus, etc.

Suit le tableau des fêtes pour le diocèse de Genève :

Fêtes mobiles : Paques et le lundi suivant, l'Ascension, Pentecote et le lundi suivant, la Fête du Corps de Dieu.

Fêtes conservées dans leurs jours fixes et naturels : la Circoncision, l'Epiphanie, St François de Sales, la Purification, l'Annonciation, la Nativité de St Jean Baptiste, Sts Pierre et Paul, l'Assomption, la Nativité de la Ste Vierge, la Toussaint, la Conception, Noel, St Etienne, St Jean ; les fêtes de St Sebastien et St Roch jusqu'après la messe, dans les paroisses seulement ou elles ont été vouées avec

1 L'évêque de Belley et celui de Grenoble n'étant pas sujets du roi de Sardaigne, il ne les appelle pas ses *tres chers*, etc.

L'évêque de Belley était M. *Gabriel Courtois de Quincey*, celui de Grenoble, *Jean de Caulet*; celui de Tarentaise, *Claude-Humbert de Rolland de Bery*; celui d'Aoste, *Pierre-François de Sales*. Il n'est pas fait mention de l'évêque de Saint-Jean de Maurienne, *Charles-Joseph Filippa de Martiniana*. (Vr F. Mugnier, *Chronologies pour les etudes histor. en Savoie*,)

l'approbation de l'evêque ; enfin le patron de la paroisse, à moins que sa fete n'ait déjà été transformée précédemment, ou qu'elle le soit par le présent règlement.

Fêtes transférées au dimanche : St Mathias, St Jacques, le St Suaire, St Jacques Majeur, St Laurent, St Barthélemy, St Mathieu, St Maurice, Sts Simond et Jude, St André, St Thomas ; toutes les dédicaces au second dimanche d'octobre. Toutes les autres fêtes de précepte ou de vœu, non comprises dans cette table, restent supprimées.

Défense de faire aucune procession hors l'enceinte des paroisses à moins qu'on ait obtenu la permission *par ecrit* de l'evêque, sans comprendre cependant, dans cette défense, les processions qui se font d'une paroisse sur une autre dans l'enceinte de la même ville, ni celles des Rogations qui se font dans les paroisses voisines à la distance seulement d'une demi-lieue 1.

Le 1er janvier 1766, Mgr Biord publia son mandement. Un exemplaire en étant parvenu à Rome, le Sacré-Collège, dit M. Fleury, *fut indigné,* l'évêque ayant agi sans autorité suffisante. La curie romaine finit par ratifier ce qu'elle ne pouvait pas empêcher.

Malgré la faveur dont l'évêque de Genève jouissait auprès du gouvernement, celui-ci n'hésitait pas à s'opposer à ceux de ses actes qu'il croyait illégaux. Mgr Biord s'était mis, peu de temps après sa nomination, à faire ses visites pastorales. Dans le but, sans doute, de dégrever les curés, le greffier de l'évêché avait exigé des paroisses, soit communautés, un droit pécuniaire pour dresser le procès-verbal de visite. Des plaintes ayant été portées à ce sujet, l'évêque présenta au roi un mémoire tendant à justifier l'exaction du droit, et où il soutint en outre que les frais des visites pastorales devaient être supportés par les communautés.

Après avoir pris l'avis de l'avocat général de Savoie et avoir fait examiner l'affaire à plusieurs de ses ministres,

1 Reg. eccl. n° 25, fos 91 à 99.

Charles-Emmanuel III décida, par lettres du 6 mars 1767 : « 1° Que, suivant les lois ecclésiastiques, il n'est absolument dû aux évêques, à l'occasion de leurs visites pastorales, que la simple nourriture pour eux et leur suite, limitée au temps de leur séjour ; étant cependant au droit de ceux qui ont cette obligation, ou de fournir la table ou de donner l'équivalent en argent ; qu'ainsi il est absolument défendu d'exiger aucune somme en argent sous prétexte de vacation, droit et émolument, ou pour quelque autre titre que ce soit ; 2° que l'exaction du prétendu droit pour les actes et pour les procès-verbaux de visite est abusive, le greffier ne pouvant prétendre qu'un salaire modéré pour les extraits qui lui en seraient demandés ; 3° que c'est une règle aussi universelle que certaine que les frais de nourriture sont à la charge des curés et autres bénéficiers, sans que la communauté ni les paroissiens soient tenus d'y concourir pour la moindre portion ; 4° que l'exaction du prétendu droit ne pourrait être autorisée par aucun usage, à moins qu'il ne fût immémorial, ce qui n'est pas dans le diocèse de Genève, ni dans les autres diocèses de Savoie. »

Le roi rappelle enfin un billet royal de son père, Victor-Amédée II, en date du 31 octobre 1727, qui avait déjà consacré ces principes. Il mande au Sénat de veiller à ce qu'ils ne soient pas enfreints, et, « voulant néanmoins préférer à la rigueur du droit les sentiments de la considération que nous avons pour la personne du dit évêque, nous vous disons que notre intention est que l'avocat général ne forme, pour cette fois, aucune demande au sujet des sommes exigées, étant persuadé que l'évêque donnera une pleine exécution à nos déterminations, ainsi que nous les lui faisons connaître par notre lettre d'aujourd'hui [1] ».

1 Reg. eccl. n° 25, f°s 263 et s.

C'est à cette époque que Mgr Biord entama une correspondance fort connue avec Voltaire, devenu son diocésain par son établissement à Ferney, et qui venait parfois en visite au château de Proméry, près d'Annecy. (V. FLEURY; MERCIER, p. 289.) Suivant une tradition annécienne, il y aurait été attiré par les charmes d'une dame dont deux portraits se voient encore dans le salon du château: Ce n'est pourtant pas une beauté ; la physionomie est sèche, un peu dure. L'hôtesse du philosophe rachetait sans doute ce défaut par une réception délicate et par les grâces de l'esprit que Voltaire recherchait surtout. Nous ne pensons pas, toutefois, qu'il ait franchi bien souvent les sept à huit lieues qui séparent Ferney du village de Pringy, où se trouve l'ancienne résidence de René Favre de la Valbonne.

Par bulles de Clément XIV du 4 des ides de janvier 1771 *(10 janvier)*, M. Joseph-Marie Paget, chanoine de Saint-Pierre, fut nommé prévôt du chapitre, en remplacement de M. Joseph-Auguste de Vidomne de Saint-Ange, décédé. M. Paget était alors abbé de Saint-Christophe de Bergomasco (diocèse d'Acqui, en Piémont), réformateur et visiteur des collèges de Savoie, et habitait Chambéry. Ces bulles furent enregistrées au Sénat, sous la réserve que « le serment que l'évêque doit prêter, suivant la formule pontificale, ne pourra le dispenser de la fidélité à Sa Majesté, ni préjudicier aux droits des églises de Savoie ni aux libertés et usages du pays [1] ».

Les brefs de sécularisation accordés à des moines par le pape deviennent fort nombreux ; il y en a quelques-uns en faveur de religieuses.

(*A suivre.*) F. MUGNIER.

---

1 Reg. eccl. n° 26, f° 298.

LE PAYS DE GAVOT

L'année dernière, au Congrès de Thonon, M. l'avocat Duplan, maire d'Evian, auquel j'avais adressé une petite étude sur le nom de *Gavot* donné anciennement à un territoire du Chablais, eut la bonté d'en donner lecture dans une des séances.

Je n'y pensais plus, lorsque dans la *Revue savoisienne* (nos de mai et de juin-juillet) est apparue sur le même sujet une dissertation, d'ailleurs très savante, où l'auteur, M. A. Constantin, attribue au mot *Gavot* une signification toute différente de celle que j'ai cru devoir lui attribuer moi-même.

Il peut fort bien se faire qu'il ait raison et que j'aie tort, car, en matière étymologique, rien n'étant plus facile que de se tromper, il serait de mauvais goût de s'obstiner à défendre une opinion toute personnelle. Cependant, comme nous ne pouvons être, ni l'un ni l'autre, juges dans notre propre cause, M. Constantin trouvera bon, je l'espère, que je soumette mon opinion au jugement de mes compatriotes du *Pays de Gavot,* qui semblent avoir, on voudra bien le reconnaître, une certaine compétence dans la question dont il s'agit.

Voici donc une copie du manuscrit qui fut présenté l'année dernière au Congrès de Thonon, et qui, si je ne me trompe, n'a pas encore été publié [1].

1 Le compte rendu du brillant congrès de Thonon n'avait en effet pas encore paru, quand l'auteur de cette dissertation en a adressé une copie a la *Revue.* Quoique le mémoire en question se trouve aujourd'hui dans *Savoie et Savoyards — Congrès des Societes savantes à Thonon* — la *Revue* n'a pas cru devoir repousser pour cela la demande de M. l'abbé Lacroix de faire paraître son mémoire dans le journal même qui a traité le même

Dans l'heureuse circonstance qui va réunir à Thonon les représentants de nos Académies savoisiennes, il y a pour qui a vu le jour au chef-lieu du *Pays de Gavot,* une espèce de devoir à remplir, — celui d'expliquer à ceux du docte Congrès qui l'ignoraient encore l'étymologie et la signification de *Gavot.* Eh bien ! — et honni soit qui mal y pense — rien ne nous semble plus facile, grâce aux armoiries d'Evian, que nous allons blasonner de notre mieux.

Que portent-elles en effet? « D'azur à deux poissons d'or, dont le plus gros tient le plus petit dans sa bouche, et au chef cousu de gueule à la croix d'argent pleine », qui est la croix de Savoie. Le tout est sommé d'une couronne murale.

De telles armes, véritablement *parlantes* pour le pays de Gavot, quoique la pièce principale soit un poisson, pourraient servir d'écusson au genre humain, où les forts ont de tout temps, sinon dévoré, au moins opprimé les faibles.

Partons de là. Ce poisson (c'est de l'un d'eux seulement que nous allons nous occuper) sur champ naturellement d'azur, comme les eaux de notre lac, s'appelait autrefois *gavot.* « Gavot, *dal brettone e il basco gav o gaw,* vi-
« vace, agile, gaie. *Nel dizionario francese-spagnuolo*
« *dell' Oudin havvi : Gavot, cierto pece. Gavotta, nel*
« *significato di ballo, si trova nel dizionario del Veneroni* [1]. »

Littré parle, lui aussi, de cette danse légère, appelée *la*

sujet Ajoutons que la dissertation de M. Constantin avait déjà été portée, en juin 1886, sur le programme des lectures qui devaient se faire au Congrès de Thonon (V. *Revue savois.,* 1886, juillet) et qu'elle n'a pu y être présentée en même temps que celle de M l'abbé Lacroix, par une circonstance indépendante de la volonté de l'auteur. — *La Reduction.*

1 Toselli, *Origini della lingua italiana.*

gavotte, où, au lieu de marquer le pas en glissant, comme cela se pratique aujourd'hui, à ce que j'ai entendu dire, on sautille sur un pied, ce qui n'est autre chose que la vieille contredanse.

« *Gavus, levis in verbis, gallice gay.* »

« *Gavotus seu montanus. Interrogatus quorum erant* « *dictæ bestiæ, dixit quod quorumdam Gavotorum.* » (Inquisit. anno 1268, ex schedis Pr. de Mazaugues) DUCANGE, *Gloss.*

Cette dernière assertion nous paraît assez gratuite, car rien ne motive un rapprochement synonymique entre *gavotus* et *montanus,* ces *gavoti* dont il est question pouvant fort bien être des Chablaisiens d'en deçà de la Dranse.

Nous avons donc pour fait acquis : 1° que *gav,* racine celtique, signifie *gai, agile* ; 2° qu'un « certain poisson » s'appelait autrefois *gavot,* et que 3° dans les armoiries de la ville d'Evian, chef-lieu du pays de Gavot, figurent deux poissons, dont le plus faible est la proie du plus fort. Quel est celui des deux qui a donné son nom au pays? Evidemment ce ne peut être que le petit qui, au milieu de ses joyeux ébats et de ses plongeons dans l'air, est traîtreusement saisi par le brochet, ce requin du Léman.

Il est là, le pauvre petit, qui joue dans nos armoiries le rôle de victime, noble rôle s'il en fût, à condition toutefois que cela ne dure pas trop longtemps.

Il nous vient une idée. Cet allègre petit poisson, que l'on voit encore aujourd'hui, comme on le voyait sans doute il y a des milliers d'années, quand le lac est calme, danser la gavotte, c'est-à-dire sortir la tête et souvent sauter tout entier hors de l'eau, ne serait-il point notre *jaulat* ou *geaulat,* dont le nom, se modifiant sous l'action du temps et les variations du dialecte, aurait été primitivement, dans le langage du pays, *gav-la,* en prononçant la pre-

mière lettre comme dans *jharicotta* (babil), qui dérive du latin *garrulus*. Nous croyons même nous rappeler d'avoir entendu, il y a trente à quarante ans, les gens de la Tour-Ronde et de Meillerie prononcer, non plus *jhôla* comme à Evian, mais bien *jhavla*, respectant ainsi, sans le savoir, la très ancienne radicale *gav*.

De ce *gav*, du reste, les noms de famille ayant une plus grande force de résistance à travers les âges, dérivent probablement les noms de Gay (dont la dernière lettre est un *v* à queue), de Gavet, Gavard, Gavillet, Gavardie, Gaveyron, etc., etc., ce qui nous amène pourtant à nous demander, sans que nous osions répondre, si l'épithète *gai*, qui traduit le monosyllabe celtique *gav*, vient du poisson appelé gavot, ou *vice versâ*.

Résumons. Selon nous, le pays de Gavot, ou des Gavots, est tout simplement, pour parler notre dialecte, le pays des *jhaulas* et des *ferraux*, dont le grand banc de pêche commence à l'embouchure de la Dranse pour finir au Bouveret. C'est dans ces parages que les dits poissons abondent et qu'ils sont de meilleure qualité.

Sur le littoral sud du Léman, on appelle *jhaulerie* ces tout petits poissons dont la pêche est interdite, et qui appartiennent, pour la plupart, à la famille des *geaulas*. Cette orthographe nous semble plus rationnelle que celle de *jolas*, adoptée dans le langage familier par les gens du pays, d'abord parce que la première syllabe du mot se prononce comme la voyelle composée *au* et non comme l'*o* bref ; ensuite parce que l'*u* et le *v* ayant la même valeur phonique dans les anciennes écritures, on se retrouve en présence de la radicale *gav*, par laquelle a été ouverte et se trouve close notre petite dissertation philologique.

F. Lacroix.

Modène (Italie), 22 juillet 1887.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de la vallée du prieuré de Chamonix *(d'après les documents recueillis par A. Bonnefoy)*, par André Perrin. Chambéry, 8°, 1887.

L'*Histoire de la vallée de Chamonix* se divise naturellement en deux parties. La première, antérieure à l'année 1786, consiste surtout dans les rapports de son Prieuré avec les habitants. La seconde commence seulement au XVIII^e^ siècle avec les anglais Windham et Pococke, les génevois Bourrit et Saussure et le guide Jacques Balmat : le mont Blanc en est en quelque sorte le centre.

Ce n'est pas de cette époque récente et d'ailleurs assez généralement connue que M. André Perrin s'occupe dans le livre dont nous essayons de donner un aperçu. Il s'est proposé avant tout de mettre en œuvre les matériaux amassés sur le Prieuré, pendant de longues années et avec un zèle infatigable, par le savant notaire de Sallanches, Jacques-Adrien Bonnefoy. La publication qu'il en avait faite sous les auspices de l'Académie de Savoie l'avait préparé à ce travail.

On sait du reste combien malaisément la connaissance des diverses chartes émanées du moyen âge, arrive aux gens les plus instruits eux-mêmes. Ici nous en trouvons une preuve. Après avoir indiqué quelques-uns des chapitres contenus dans l'*Histoire de la vallée de Chamonix* un critique de Paris écrivait au mois de mai dernier : « On regrette que ces faits ne soient appuyés d'aucun document. On nous dit qu'ils ont été recueillis par M. Bonnefoy, notaire à Sallanches : cela ne suffit pas. On voudrait en avoir le texte même en entier ou par extrait ». Espérons

que le rédacteur de la *Revue historique* apprendra un jour, en lisant de plus près le livre de M. André Perrin, que son vœu est depuis longtemps satisfait.

D'après les recherches de M. le chanoine Ducis, ce serait le 16 août 1091 que le comte Aymond Ier de Genevois avait fait donation de Chamonix à l'abbaye de Saint-Michel de la Cluse en Piémont. Celle-ci y établit un prieuré rural, comprenant quelques religieux chargés à la fois du service divin et de l'administration temporelle. En 1288, les dignitaires étaient après le Prieur, le curé, son vicaire, et les sacristains. Les moines qui y résidèrent ne furent jamais nombreux : en 1368 et en 1411, les habitants se plaignaient vivement de l'insuffisance du personnel affecté au service du culte.

Le XIIe siècle, qui suivit l'acte de fondation, n'a fourni à Jacques-Adrien Bonnefoy aucune charte et par suite à M. Perrin aucune donnée sur l'état de la vallée. On peut croire cependant que se posèrent alors les bases de l'organisation fiscale. Indépendamment des droits qui se retrouvent partout, citons l'*Aussiège,* redevance perçue sur les vaches conduites dans les pâturages du prieuré, l'offrande de luminaires à l'Epiphanie par tout homme faisant feu, et les redevances aux services mortuaires du septième et du trentième jour, du milieu et du bout de l'an.

Au XIIIe siècle les faits se pressent déjà importants. A côté des paysans attachés à l'exploitation du sol. M. Perrin a rencontré un certain nombre de familles tirant des revenus de la vallée : les Bottolier, les Raymond de Chedde, les Martin, les Marlio, les Métral, les Nangy. Ceux-ci ne se bornaient pas à vivre de leur avoir : en 1202, en effet, les Chamoniards invoquaient contre eux, la protection de Willelme II, sire de Faucigny.

Ce dernier arrangement nous révèle un autre trait des

temps féodaux, la rivalité des dynasties seigneuriales se disputant l'hommage des gens de condition inférieure. Les sires de Faucigny se voient contrariés dans leurs prétentions à la « sauvegarde » de la vallée par les comtes de Genevois, descendants du fondateur du Prieuré, par Guillaume II en 1204 et 1229, et par Amédée II en 1289. Le conflit se termine, le 7 février 1291, par une transaction qui laisse Chamonix sous la protection de la célèbre « grande dauphine » Béatrix, dame du Faucigny. Amédée II de Genevois reçoit une indemnité de 500 livres.

Au même temps apparaissent les premiers prieurs dont les noms sont parvenus jusqu'à nous. Avec Pierre qui vivait en 1202, on en connaît douze autres qui siégèrent pendant trois siècles, c'est-à-dire, jusqu'au moment où Chamonix échappa à Saint-Michel de la Cluse pour passer à la collégiale de Sallanches. Préoccupé des institutions plus que des hommes, M. A. Perrin n'a peut-être pas assez fait ressortir le mérite de quelques-uns de ces personnages. Ainsi Richard de Villette (1255-1296) a dû être un administrateur éminent. Il acquit des montagnes et des pâturages, et obligea les Métral, les Bottolier et d'autres familles à reconnaître son autorité. En 1264, il rattachait étroitement au Prieuré Vallorsine avec sa population d'origine teutonique. Il y bâtissait, en 1272, une église qui, seize ans après, était encore restaurée par ses soins. Au milieu des démêlés des comtes de Genevois et des sires de Faucigny il voyait une partie de ses sujets se soulever et demander au premier de ces seigneurs un asile en son château de Charosse près de Passy. Appuyé par la « grande dauphine » Béatrix il regagnait ses hommes en leur donnant des franchises écrites, en 1292. Dans les quatre années suivantes, il cumulait les fonctions d'abbé de Saint-Michel de la Cluse et de prieur de Chamonix.

Les franchises concédées par Richard de Villette devaient se développer au XIVe siècle. D'abord spéciales au chef-lieu de la vallée, elles s'étendirent en 1330, sous le prieur Aynard de Montbel, aux gens de Vallorsine et aux dépendances de Notre-Dame du Lac, localité située entre Servoz et les Houches et ruinée, en mars 1421, à la suite d'un éboulement de la montagne des Fiz.

M. André Perrin s'est particulièrement appliqué à décrire la condition qu'elles faisaient aux habitants de la vallée. A les examiner de près on ne trouve pas, — un seul point excepté, — que les Chamoniards fussent extraordinairement privilégiés.

Tous étaient hommes-liges ou mainmortables, et par suite, s'ils mouraient sans héritiers directs, étaient privés, à des degrés différents il est vraî, du droit de tester ; dans ce cas les biens « meubles » des premiers et de tout l'avoir des seconds faisaient échute au profit du prieur. D'abord affranchis de cette sujétion, les gens de Vallorsine la subirent eux-mêmes en 1489. Sous peine de confiscation nul ne pouvait s'établir hors de la vallée sans autorisation.

On remarque les rudiments d'une organisation communale. Les chefs de famille ont le droit de s'assembler sous l'orme, à la porte de l'église, pour traiter des intérêts généraux. A leur tête sont les syndics au nombre de onze, en 1292, où ils sont mentionnés pour la première fois, et réduits plus tard à quatre. A l'origine ces magistrats locaux étaient élus par le suffrage de tous les communiers ; dans la suite ils seront désignés par les syndics sortants. La durée de leur mandat fut alors fixée à deux ans, mais chaque année ils se renouvelaient par moitié. Deux d'entre eux représentaient la vallée supérieure, et les deux autres la vallée inférieure. Les syndics anciens étaient appelés *maîtres* et les syndics nouveaux *valets*. Une fois choisis, ils

ne pouvaient refuser la charge qui leur était imposée, mais en retour on leur allouait une indemnité.

Le côté vraiment original des franchises de Chamonix est dans l'exercice de la Justice. Tout crime ou délit passible d'une peine pécuniaire est de la compétence du châtelain, officier du prieur. Tout crime ou délit entraînant la peine de mort ou de la mutilation des membres ne peut être jugé que par les communiers eux-mêmes constitués en une sorte de jury. Ici M. A. Perrin indique nettement la procédure suivie. L'accusé est arrêté par les agents du prieur qui instruisent encore l'affaire, mais un « prudhomme » nommé par les chefs de famille doit prendre connaissance des pièces du procès ; il en dresse un rapport, et devenu président du tribunal il procède en public à l'interrogatoire de l'accusé et des témoins. Il recueille ensuite les voix des « bons hommes », et prononce la sentence. Le condamné est remis aux officiers du prieur pour l'application de la peine.

Jamais la torture n'était pratiquée.

Le prieur n'intervenait dans le jugement que par la désignation d'un personnage chargé de renseigner les « bons hommes » sur les dispositions législatives. L'homicide, le brigandage, l'hérésie et aussi le sortilège étaient dans la compétence de ce tribunal populaire. M. André Perrin cite plusieurs exemples de condamnations atteignant des sorciers.

Bien que le prieur déclarât posséder « le mère et mixte empire et l'omnimode juridiction », il n'exerçait en réalité que la moyenne et la basse justice. Aussi, en 1368, les syndics s'opposaient-ils à ce qu'il érigeât à l'entrée de la vallée des fourches patibulaires, symbole du droit souverain de vie et de mort.

La haute juridiction criminelle demeura longtemps aux

gens de Chamonix, comme à leurs voisins de Sixt et d'Abondance. Au xv^e^ siècle elle leur était maintenue par les ducs de Savoie qui à d'autres égards visaient à étendre sur eux leur domination. Amédée VIII et ses successeurs commencèrent en effet à leur demander des subsides extraordinaires d'argent lesquels jusque là n'avaient été accordés qu'aux seuls prieurs. Ceux-ci, en ce temps, songeaient moins à défendre leurs prérogatives contre les princes qu'à résister aux empiètements des Chamoniards devenus de plus en plus entreprenants. Aussi, en 1519, Guillaume II de La Ravoire s'estimait-il heureux de pouvoir, du consentement du duc Charles III et du pape Léon X, échanger ses droits de prieur contre certains avantages conférés à lui par la collégiale de Sallanches. Ainsi disparut la subordination de la vallée à Saint-Michel de la Cluse après un terme de 429 ans.

Le 31 juillet 1520, au prieur devait être substitué un doyen, administrateur délégué par les chanoines de Sallanches et choisi dans leur sein. Presque au début du nouveau régime Chamonix faillit tomber sous une domination étrangère. Au moment où le roi François I^er^ et ses alliés de Berne se jetaient sur les états de Charles III, les Valaisans occupaient de leur côté le Pays de Gavot. D'Evian qui en était la capitale, ils sommaient les Chamoniards de leur prêter serment, menaçant en cas de refus, de les contraindre par la force (22 février 1536). Le péril fut écarté par l'intervention de Charlotte d'Orléans, régente du Genevois et du Faucigny au nom de son fils Jacques, enfant en bas âge, et représentant de la ligne apanagée de Savoie-Nemours.

Comme les derniers prieurs, le chapitre de la collégiale de Sallanches trouva les gens de la vallée bien indociles. La levée des droits féodaux ne s'opérait pas sans provoquer

des récriminations ou même des actes de violence. En 1527, le châtelain Chissé de Boutillier était chargé de prêter main forte à deux sergents de justice : accueilli à coups de pierres et blessé, il se réfugiait dans les bâtiments du Prieuré.

En 1534, autre résistance à la perception de la dîme : celle-ci était exigée à la côte 11. On parlait d'appeler les Valaisans, d'expulser le doyen, de même que les Genevois avaient éloigné leur évêque. Le 18 juillet 1535 le bailli de Faucigny, Claude-Jacques de Bardonnenque, était à son tour obligé de chercher asile au Prieuré. Dix-neuf des rebelles étaient toutefois arrêtés et transférés à Chambéry. Deux ans après, nouvelle agression contre le seigneur Demarest de Menthon qui avait ordre de se saisir de dix-huit habitants : on le huait sur le chemin, on l'assiégeait dans le Prieuré d'où il ne sortait qu'à l'arrivée du châtelain de Cornillon accouru à son secours avec les milices rurales du voisinage.

Tous les torts n'étaient pas, à coup sûr, du côté des Chamoniards. Aussi, en 1540, le parlement français de Chambéry recourait à une transaction pour calmer les esprits. Vingt-huit ans après le Sénat d'Emmanuel-Philibert, tout en prescrivant aux habitants de payer la dime, frappait d'une amende deux chanoines convaincus de concussion.

Au XVII^e^ siècle, les contestations se renouvellent entre les deux parties. En 1698, l'intendant Brichanteau se rend vainement à Chamonix pour tenter un accommodement.

Au XVIII^e^ siècle, arrive enfin l'affranchissement de la vallée à l'égard de la collégiale, mais non sans d'interminables débats. Le 18 juillet 1757, les communiers, en donnant au chapitre 36,000 livres, se libérèrent du droit d'échute inhérent à leur condition d'hommes-liges et de

mainmortables. Le 3 octobre 1786, ils rachètent les censes et servis qui pesaient sur le sol moyennant 58,000 livres dont 6,000 étaient à la charge de Vallorsine. La domination des chanoines de Sallanches avait duré 266 ans.

Dans ce même siècle on avait construit, en 1707, l'église actuelle de Chamonix, et en 1762, celle d'Argentière. La commune et la paroisse des Houches datent seulement de 1787.

En 1773 la vallée comptait 600 feux.

Tels sont les faits principaux que nous croyons devoir signaler d'après M. A. Perrin, tout en suivant un plan un peu différent. L'auteur a certainement rendu service aux amateurs de l'histoire locale, et surtout à ceux qui ne peuvent aborder directement les documents légués par Bonnefoy.

Disons enfin, mais sans insister, que ça et là l'*Histoire de la vallée et du Prieuré* présente quelques inadvertances. Au début l'auteur paraît croire que le pays appartenait d'abord aux Allobroges, et qu'il fut donné par Auguste aux Centrons : il connaît cependant la fameuse inscription de la Forclaz, puisqu'il en reproduit le fac-simile d'après Louis Revon. Ailleurs il semble confondre le duc Louis de Savoie avec son fils Louis qui fut roi de Chypre par mariage. On ne trouve pas facilement non plus la position de Notre-Dame du Lac, paroisse souvent citée par lui, — même en s'aidant de la carte, un peu touffue en noms, qui accompagne l'ouvrage.

Ces taches et quelques autres disparaîtront vraisemblablement de la seconde édition que nous souhaitons prochaine.

PASCALEIN.

GLANURES SALÉSIENNES

(Le morceau qui suit est tiré d'une lettre écrite par Sainte-Beuve à M. de Saint-Genis et datée du 3 juillet 1869).

. . . . . .

Vous faites bien de détacher ce portrait [1] du plus aimable des saints ; je l'ai beaucoup étudié autrefois, et je trouve que vous ne le surfaites en rien. Si quelqu'un a jamais reçu un don, c'est lui bien visiblement : il avait *l'attrait,* et le charme qu'il répandait alentour était irrésistible. La Savoie doit l'aimer entre tous ; car lui-même il la fait aimer, et il la représente en ce qu'elle a de plus naïf, de plus fin, de plus riant, de plus cher aux âmes poétiques et tendres.

Vous avez très bien remarqué qu'il avait l'amour de la nature, mais de telle façon et à tel degré, qu'on ne sait trop si c'est la nature qui l'a mené à la charité, ou la charité à la nature. Comme son doux et puissant Maître le Nazaréen, il avait le don des symboles ; tout ce qu'il voyait autour de lui, lui parlait ; et il traduisait, lui aussi, ce langage en paraboles. Il allait évangélisant. C'est comme cela qu'on les voudrait tous ; et quoiqu'il n'ait été ni fade ni mou dans sa douceur, on s'accommoderait de semblables adversaires [2], mieux encore quelquefois que de certains amis. Que j'aurais eu de joie à l'avoir pour confrère à la Florimontane !

Eug. RITTER.

1 *Saint François de Sales et son temps,* par Victor de Saint-Genis. *(*Chambéry, imp. Pouchet, 1869, 108 pages in-8°.*)*

2 Il faut se rappeler, pour comprendre ce mot, que dans les derniers temps de sa vie, le grand critique français, membre du Sénat impérial, avait pris un rôle très militant dans les discussions où était en jeu l'influence sociale de l'Eglise catholique.

(REVUE SAVOISIENNE.) *Le Directeur-gérant :* A. CONSTANTIN.

N° 10. OCTOBRE.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 21 septembre 1887.

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT.

M. LE PRÉSIDENT communique la correspondance qui se compose de :

1° Une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, annonçant l'envoi de deux ouvrages importants : *Bibliographie des sociétés savantes de la France,* par Lefèvre-Portalis, et *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques,* par R. de Lasteyrie.

2° Une circulaire de la Société d'histoire de la Suisse romande invitant la Florimontane à son assemblée générale qui aura lieu au château de Chillon, à l'occasion du cinquantenaire de sa fondation.

3° Une demande d'admission comme membre correspondant.

LE MÊME exprime les regrets que la Société éprouve de la perte récente de deux de ses membres : M. Prost, conducteur des ponts et chaussées, membre effectif, et M. Morel-Fatio, membre correspondant, qui a fait de nombreux dons au Musée d'Annecy. La Suisse perd en M. Morel-Fatio un savant distingué, et le Musée de Lausanne un conservateur et un bienfaiteur hors ligne.

M. LE SECRÉTAIRE présente au nom de M. Franklin Rime un travail complémentaire pour faire suite à la *Table des matières du Bulletin de la Société* (1851-59) *et de la Revue savoisienne* (1860-64), qui est aujourd'hui terminée, grâce au bienveillant concours de MM. Rime,

Savoie (Haute). 3.

Miquet et Tissot ; c'est une table alphabétique des collaborateurs avec indications des pages où se trouvent les articles ou communications dont ils sont les auteurs. La réunion accepte avec reconnaissance ses bons offices, et adopte son plan avec une légère modification. Elle charge en outre M. Miquet de revoir l'ensemble de ce travail, en attendant que la Société trouve les moyens de le publier.

M. Ducis, absent de la séance du 5 août, reprend la discussion sur le pays des Nantuates. Il conteste pour notre contrée l'autorité des deux ouvrages présentés par M. Constantin, page 241, parce que les lignes marquées sur les cartes ne sont appuyées d'aucune preuve positive, et qu'il a combattu lui-même, en se fondant sur des documents locaux, ces prétendus confins des Nantuates dans une réunion de la *Commission topographique des Gaules*.

Il rappelle que Jules César, *de Bello gall.* VI, XI, XX, XXXIII, etc. donne le titre de *Civitates* aux peuplades gauloises ; que Tacite, *Germania*, XIII, XIV, XVI, XXXVI, XLIII, etc., en fait autant pour les peuplades germaniques.

La *Notitia civitatum Galliæ* reproduit le cadre officiel des cités gauloises, dont les confins ont servi de base à ceux des diocèses, comme le droit canonique l'établit.

Or, le diocèse de Genève comprenait le pays de Gavot, d'après les documents résumés dans le *Regeste genevois*, voir le n° 134 pour Marin, 231, 237 pour Saint-Paul, Maxilly et Bernex, 317 pour Blonay et Brest, 455 pour Marin, Meillerie et Thollon, 576, 1122 pour Evian et la vallée d'Abondance, 634 pour Publier, et enfin 1568 pour le tableau du décanat d'Allinges comprenant tout le pays de Gavot.

Le *Pagus genevensis* avait les mêmes confins ; voir les nos 107, 109 pour Montigny, Larringes et Lugrin, 194

pour Meillerie et Saint-Gingolph, 231, 237 pour St-Paul, Maxilly et Bernex.

La carte de l'ancien diocèse de Genève dans le *Regeste genevois,* toute prouvée par des documents locaux, a certainement plus d'autorité que celles qui nous viennent de loin sans aucune preuve. Le *Magister dixit* n'est plus de mode, s'il n'établit pas ses assertions sur des documents authentiques.

Cette carte donne la ligne de montagnes depuis Saint-Gingolph jusqu'au Mont-Blanc pour confins du diocèse de Genève, contre ceux de Sion et d'Aoste.

Et, de fait, le massif de montagne qui occupe plus de dix kilomètres de largeur entre le Valais et le pays de Gavot, le long du Léman, était une limite bien plus naturelle et plus considérable entre deux peuplades que le torrent de la Dranse, dont l'usage des eaux sur la majorité du parcours était plutôt une occasion de rapports entre les habitants des deux rives. Cette considération, appuyée des documents précédents, fait remonter à la plus haute antiquité la ligne de confins qui donne aux Allobroges le pays de Gavot. Elle ne pourrait être infirmée que par des documents positifs.

M. Constantin fait observer que s'il a produit nommément dans la séance du 5 août, en l'absence de M. Ducis, les auteurs qui font venir les Nantuates jusqu'à la Dranse, c'est que dans la précédente réunion il s'était engagé d'en donner connaissance à la prochaine session (voir page 214) ; qu'il a prouvé alors qu'il existe des géographes d'une grande autorité qui ne partagent pas la manière de voir de son honorable collègue. Il y a donc loin de là à dire que M. Constantin se soit basé sur des considérations purement philologiques, pour donner la Dranse aux Nantuates.

La seule objection qui mérite d'être discutée est celle

que l'on peut tirer de ce fait qu'en général les diocèses ecclésiastiques ont eu les confins de la cité civile romaine. On peut, en effet, dire qu'il est très probable que le pays de Gavot a toujours fait partie de l'évêché de Genève depuis les premiers temps de son érection au v^e^ siècle, parce que l'on possède un titre de 890 établissant que Lugrin, Larringes étaient compris dans le *pagus genevensis ;* mais on ne saurait en conclure qu'il en était ainsi mille ans auparavant, car les Romains, qui étaient si respectueux envers les dieux des peuples vaincus, n'avaient pas le même respect pour les divisions territoriales de ces peuples; en prenant possession du Valais, ils ont pu modifier l'état ancien des choses selon leurs convenances, comme il a pu être modifié lors des grands remaniements que fit Dioclétien (fin du III^e^ siècle) dans l'administration des provinces et l'organisation des *cités,* et comme il le fut plus tard lors de l'invasion des barbares. Le document en question ne peut être invoqué comme une preuve péremptoire de l'état des choses existant environ mille ans auparavant; de même, les anciens documents qui établissent que Flumet ressortissait à l'évèché de Genève ne peuvent être invoqués comme un témoignage probant que Flumet et la vallée de l'Arly ont toujours fait partie de la cité de Genève, car on sait d'une manière certaine que les Ceutrons, au temps de Vespasien, s'étendaient jusqu'à l'emplacement où l'on a découvert l'inscription de La Forclaz du Prarion.

Les auteurs du *Regeste genevois* mettent, il est vrai, Flumet aussi bien qu'Evian dans l'ancien diocèse de Genève, mais il ne faut pas en conclure qu'ils considèrent ces deux localités comme ayant de tout temps fait partie de la *cité* genevoise ; ils sont au contraire aussi formels qu'on peut l'être à cet égard. « L'an 58 avant J.-C., disent-ils, de retour dans leur ancien territoire (*après la défaite de*

Bibracte) les Helvétiens occupent de nouveau la frontière septentrionale des *Allobroges*. Ceux-ci confinent à l'est aux Nantuates (vieux Chablais), peuplade indépendante des Romains. » (P. 5, N° 11.)

L'objection que tire M. Ducis du document de 890 relatif à Lugrin est donc loin d'être aussi sérieuse qu'elle en a l'air. En tout cas, on ne peut pas dire que les estimables auteurs du *Regeste* n'ont pas eu connaissance de ce document et autres semblables, et qu'ils aient attribué à la légère aux Nantuates la possession du Vieux-Chablais.

Pour aller à l'encontre du *Regeste genevois*, de Desjardins et de Kiepert, il faudrait des documents plus rapprochés de l'époque, et l'on est fort embarrassé d'en trouver de bien concluants; l'opinion qui veut que les Nantuates venaient jusqu'à la Dranse est plutôt fondée sur toute une série de considérations et d'interprétations que sur des documents indiscutables, à moins que l'on accepte comme bon le témoignage de Polybe, qui a traversé les Alpes Pennines et vu le Valais cent ans environ avant l'arrivée des Romains. En ce cas, le mérite d'avoir trouvé un passage qui tranche la question revient tout entier à M. Ducis.

Dans la communication que l'auteur des *Questions historiques et archéologiques* a faite l'année dernière au Congrès de Thonon (*Les Pœni d'Afrique et les Alpes Pœnines*), il établit qu'après le combat que les Allobroges livrèrent à Annibal (près de Chaumont sur Frangy, suivant lui), le général carthaginois « poursuivit sa marche « pendant deux jours sans être inquiété par les habitants, « grâce à la terreur imprimée par le dernier succès... A « l'extrémité du territoire allobroge, Annibal fut abordé « par les députés d'une peuplade voisine — évidemment les « Nantuates, — avec les offres les plus séduisantes. Sans « se fier entièrement à eux, il accepta leur compagnie et

« leurs provisions. Mais, après deux jours de marche, ar-
« rivant près d'un passage étroit entre des rochers abrup-
« tes, leurs troupes s'écartèrent pour prendre l'armée car-
« thaginoise en queue (Polybe, LII.)..... Si l'on suppose
« que cette marche de deux jours se soit faite comme celle
« des jours précédents, par 37 mille romains [1], cette af-
« faire du quatrième jour, depuis celle de Chaumont, au-
« rait eu lieu au détroit entre Massonger et Saint-Maurice,
« où se trouva plus tard la station de Tarnade. De là on
« entrait dans le territoire des Véragres, ce qui explique le
« silence de Polybe sur la fin de cette action qui n'eut pas
« de suite. »

Puisque Polybe nous apprend qu'Annibal marcha deux jours encore, après le combat, sur le territoire des Allobroges, sans être inquiété par eux, il est clair que nous avons la mesure de leur territoire depuis Chaumont, comme nous avons celle du territoire des Nantuates : deux jours de marche.

En adoptant les mesures itinéraires parcourues journalièrement, telles que M. Ducis les établit, 27 kilomètres environ, on arrive à trouver que la Dranse est éloignée de 54 kilomètres de Chaumont, et que de Saint-Maurice à la Drance il y a également 54 kilomètres environ.

La Dranse était donc la limite des deux peuples 200 ans avant J.-C.

Si l'on reporte la frontière des Allobroges à la frontière du Valais actuel, il en résulterait qu'Annibal aurait fait 40 kilomètres par jour sur le territoire des Allobroges, où « il marcha deux jours *sans être inquiété par eux* » ; ce qui n'est pas admissible.

Par conséquent M. Ducis doit accepter la ligne de la

1 A raison de 27 kilomètres par jour.

Dranse comme bien établie par lui-même, autrement son passage d'Annibal par les Alpes Pennines se trouve gravement compromis.

M. Ducis répond que, si dans son dernier mémoire sur la passage d'Annibal en Chablais, il a dit qu'à l'extrémité du territoire allobroge, Annibal fut abordé par une peuplade, qu'il présume être les Nantuates, il ne s'ensuit nullement que le territoire de cette nation s'étendît jusqu'à la Dranse. « Les habitants du long de cette route, dit Polybe, vinrent au-devant d'Annibal ». LII.

Ils ne l'attendirent donc pas chez eux. Ils le prévinrent en s'offrant de le guider à travers leur pays. M. Ducis a pensé que cette prévenance avait eu lieu dans le pays de Gavot, qui formait l'extrémité du territoire allobroge.

Il est vrai que M. Ducis a opiné autrefois pour les confins de la Dranse, au Congrès scientifique de France tenu à Chambéry, en 1863. Mais de nouvelles études plus approfondies l'ont rappelé à la ligne des Alpes. Voici la cause de l'opinion qu'il a dû abandonner.

Au moyen âge se forma la Seigneurie, puis le Comté, puis le Duché du *Caput laci, Capolaï, Cabolai*, enfin Chablais, dont les confins n'ont été bien fixés qu'en 1260, entre la Veveyse au nord-ouest, la Dranse de Thonon sur l'autre rive et la Morges au-dessus de Martigny, ayant pour centres Saint-Maurice et Chillon.

Malgré cela, les titres cités du pays de Gavot dans le *Regeste* n'en sont pas moins affirmatifs pour le *pagus* et le diocèse de Genève, selon l'origine primitive.

M. L'Archiviste expose les échanges et les dons reçus depuis la dernière séance ; au nombre de ces derniers, on remarque un beau volume in-4° *Numismatique féodale du Dauphiné*, don de l'auteur, M. Morin-Pons, à Lyon.

Le Secrétaire, A. Constantin.

NOTES ET DOCUMENTS
SUR
L'ÉVÊCHÉ DE GENÈVE, DEPUIS 1535.

(*Suite.* Voir les livraisons de mai, de juin, d'août-septembre, d'octobre, de novembre, de décembre 1886, de janvier, de février-mars, de mai, de juin-juillet, d'août et de septembre 1887.)

En 1774, 1776, 1781, 1790, le roi nomme aux places vacantes de la collégiale de Notre-Dame d'Annecy. Le pape institue des chanoines, lors des vacances dans les mois qui lui sont réservés ; le 4 mars 1772, c'est Maurice Cohendet, de Serraval, qui n'est ni *noble,* ni docteur [1] ; le 8 avril 1776, c'est Jacques-François Dubouloz, de Thonon, maître en théologie.

L'archevêché de Tarentaise étant devenu vacant, le pape accorde sur la mense épiscopale des pensions pour une somme de 588 ducats et 10 jules, dont une de 91 ducats d'or, 7 jules 1/2 (800 livres) en faveur de M. Michel Conseil, vicaire général et official du diocèse de Genève. (Bulles du 17 des calendes de janvier 1771.) [2].

Le 21 juillet 1773, Clément XIV supprime l'ordre des Jésuites ; ses bulles sont enregistrées au Sénat le 4 octobre suivant.

Le 19 septembre 1776, par lettres données à Rome, *extrà portam flaminiam,* notre compatriote le cardinal Gerdil nomme le chanoine de Genève, de Baudry, son vicaire général en Savoie, pour les biens qu'il y possède en qualité d'abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Michel de la Cluse ou de l'Etoile [3].

1 Reg. eccl. n° 28, f° 6.
2 Id. n° 27, f° 418.
3 Id. n° 28, f° 322.

L'évêché de Chambéry fut institué par bulles du 15 des calendes de septembre 1779 *(18 août)*, et, le 13 des calendes d'avril 1780, le vicaire général d'Annecy, M. Conseil, en fut nommé titulaire [1]. Il fut pourvu le même jour à l'évêché de Saint-Jean de Maurienne.

Depuis douze années, Mgr Biord recevait du pape des pouvoirs spéciaux relatifs à l'hérésie, à la confession, aux dispenses de mariage. Ils étaient renouvelés tous les trois ans et enregistrés par le Sénat sans difficulté. En septembre 1780, et sur les réquisitions du substitut Dichat, il n'autorisa l'exécution du bref que « pour les dispenses de mariage, les autres étant contraires aux usages du pays » [2].

Il semble que l'évêque était dans l'habitude d'adresser chaque année ses souhaits à l'avocat général à l'occasion des fêtes de Noël. Voici sa lettre de 1774 (16 décembre) :

Monsieur, Je viens à l'approche des Saintes fêtes et de la nouvelle année vous offrir les vœux que je fais chaque jour pour votre conservation et votre plus parfait bonheur. Ils sont dictés par la juste reconnaissance des bontés que vous m'avez tant de fois témoignées ; je me flatte monsieur qu'en les agréant comme la plus sincère expression de mes sentiments vous voudrez me continuer les mêmes effets de votre bienveillance et les mêmes attentions de votre zèle a concourir au bien et aux avantages de mon diocèse...

Signé : J. P., evêque de Genève.

En voici une autre, adressée probablement au même :

Monsieur, Un Ecclesiastique venant de Chambery m'avoit dit que vous lui aviés parlé des plaintes qui vous avoient été portées contre le Curé de Challonges comme tenant une espece de cabaret dans son presbitere, en l'assurant d'ailleurs que je devois en être informé. je fus surpris de son discours n'ayant jamais rien oui dire de semblable ; mais persuadé alors de la realité du fait jécrivis aussitot à ce curé, pour lui donner les avis convenables ; mais comm'il m'a paru s'etre

1 Reg. eccl n° 28, f° 396, et id. n° 29, f° 111.
2 Id. n° 29, f°s 204 et s.

pleinement justifié de cette imputation, j'ai cru devoir vous communiquer la reponse qu'il m'a faite et le certificat qui y étoit joint ; j'espere que la vue de ces pieces suffira pour vous faire connoitre qu'on a cherché à surprendre vôtre Religion par de fausses imputations contre ce curé.

Permettés aussi, Monsieur, que je vous communique une autre lettre de Mr l'Administrateur de Chamonix ; il ma paru que son contenu pourroit meriter vôtre attention, et que par une suite du zéle dont vous étes animé, vous voudriés bien donner des ordres, pour faire cesser les abus dont ce respectable Ecclesiastique se plaint. je suis faché de me rendre importun par des representations de cette espece ; mais je sais que vous aimés le bien, et que vous n'avés rien plus à cœur, que de le prouver ; c'est ce qui anime ma confiance, et qui me penetrera toujours plus des sentiments du respect infini avec lequel jai l'honneur d'etre Monsieur votre très humble et très obéissant serviteur. *Signé :* † J. P., Evêque de Geneve.

Annessi ce 30 aoust 1774.

Une troisième lettre nous paraît adressée encore à l'avocat général :

Annessi le 12 mars 1784. Monsieur, Je ne puis plus m'empêcher de vous témoigner la juste et vive douleur dont je suis pénétré en voyant la dépravation des mœurs faire chaque jour de nouveaux progrès en cette ville...

Permettez encore, Monsieur, que je vous communique une lettre du curé d'Etaux, que je crois n'avoir rien exposé que de vrai. Si les faits dont il se plaint vous paraissent dignes de votre attention, j'espère que vous voudrez bien donner les ordres que le cas peut exiger, ou du moins m'indiquer ce que je pourrais suggérer au curé pour que l'insulte qui lui a été faite ne reste pas tout à fait impunie. Je sais que la passion du jeu est fort enracinée parmi les paysans de cet endroit, et qu'il y a parmi eux des escrocs qui ont gagné dans une seule séance à d'autres paysans jusqu'à 40 et 50 louis : j'ignore cependant si celui dont le curé se plaint est de ce nombre, et ce n'est pas de quoi je prétends le taxer. J'ai l'honneur d'etre avec un profond respect, etc.

Signé : † J. P., Evêque de Genève [1].

1 D'après les trois lettres originales, aux archives de la Société Florimontane, ainsi que la lettre du cardinal Gerdil, qui va suivre.

Le 17 février 1785, Mgr Biord glissa sur le pavé couvert de glace et se donna au pied une entorse à la suite de laquelle il tomba gravement malade. Il mourut le 11 mars.

La mort de cet homme remarquable excita de grands regrets. Elle fut annoncée au cardinal Gerdil, son compatriote, qui avait été son condisciple à Thonon, par le chanoine Duc, neveu de Mgr Biord, et par M. de Thiollaz au nom des vicaires capitulaires. Le cardinal répondit à M. Duc par une lettre que Grillet a publiée. (*Dict. hist.*, t. III, p. 373.)

M. de Thiollaz avait profité de la circonstance pour dire au cardinal que « la veuve Eglise de Genève avait plus besoin que jamais de sa puissante protection ». Le cardinal répondit :

Monsieur, Je partage bien sincerement la juste douleur, dont l'illustre Eglise de Geneve vient d'être penetrée par la perte du grand Evêque, dont le gouvernement rappelloit sans cesse, et faisoit revivre les beaux jours de son Saint Predécesseur par l'esprit de sagesse et de charité, de douceur et de zèle, avec lequel il a consommé le cours de son auguste ministere. Les regrets du Troupeau forment le plus digne tribut d'éloge à la mémoire du Pasteur qui lui a été enlevé, et montrent combien il méritoit de le posseder, en sentant si bien le prix de ses vertus ; et ce qui doit mettre le comble à l'éloge, c'est la sensibilité avec laquelle notre Saint Pere reçut cette affligeante nouvelle, au moment que je me fis un devoir de la lui annoncer. Le souvenir du respectable Prélat, que nous pleurons me sera toujours infiniment cher, par la reconnoissance de l'amitié constante, et des bontés qu'il eut pour moi, et par l'interêt que je prens à un Diocese justement celébre par son édifiante regularité, et ou j'eus le bonheur de recevoir le premier lait de l'instruction. C'est à ce titre une douce consolation pour moi que celle que je reçois par la part que vous venez, Monsieur, de me faire si obligeamment du digne choix que votre recommandable Chapitre a faite de Messieurs les Vicaires genéraux qu'il vous a associés pour une si imposante administration, qui ne sauroit être mieux confiée qu'à ceux qui sont capables d'en sentir tout le poids, et qui par

ce sentiment même sont sans cesse avertis de la sollicitude et de la vigilance qu'elle éxige. Le Seigneur qui a retiré vers lui son serviteur pour couronner ses mérites, ainsi que nous devons l'espérer, n'a pas retiré son esprit, et il benira le choix qu'il a lui même inspiré. Permettez, Monsieur, que je vous renouvelle ici tout mon empressement à saisir les occasions de pouvoir témoigner ma haute estime envers vous, et vos dignes collegues, aussi bien que la cordiale reconnoissance et parfait attachement du Card. Cerdil.

à Rome le 16 avril *1785*.

CHAPITRE IX.

Mgr Joseph-Marie PAGET ; M. PANISSET ; Mgrs de MÉRINVILLE et DESSOLES.

A la mort de Mgr Biord, le chapitre élut pour vicaires capitulaires les anciens vicaires généraux, MM. de Thiollaz, Puthod et Bigex, auxquels il adjoignit M. Perréard. Leurs pouvoirs durèrent deux années. Ils eurent à s'occuper de la portion congrue des curés de la partie française du diocèse ; et, suivant l'habitude, ils firent part de leurs projets au ministre du roi de Sardaigne. L'abbé Saint-Marcel [1], précepteur du duc de Genevois et du comte de Maurienne, appuya leur démarche. Il leur promet son concours dans la lettre suivante adressée à M. Bigex, l'un d'eux [2] :

De la Vigne Re ce 25 de Juillet 1786. Mon tres cher Monsieur. J'allai samedi dernier diner chez Son Exc. M. le Comte Corte et par malheur il venait de quitter sa vigne pour se rendre à Turin... Je sens

1 Nicolas Saint-Marcel, abbé des SS. Victor et Cormé. (V. Grillet, *Dict. hist.*, t 1er, p. 398.) La *Vigne royale* est probablement la maison de campagne située sur la colline de la rive droite du Pô, à Turin, appelée maintenant la *Vigne de la Reine*. En Piémont et dans les départements du Var et des Alpes-Maritimes, *aller à (venir de) la vigne* signifie *aller a (venir de) la campagne*. Voir *Revue Sav.*, 1883, p. 36 et 66.

2 M. Bigex devint évêque de Pignerol, puis archevêque de Chambéry.

bien toute la pesanteur de l'affaire que vous allez entreprendre pour satisfaire aux désirs de M[rs] les Agens du clergé de France, mais il m'a toujours paru que vous ne pouviez pas guères vous dispenser d'y mettre la main, sauf ensuite a lEveque de rectifier et même de réclamer au besoin contre les articles qui pourroient l'exiger. Il me paroit aussi que vous aves tres bien fait d'en écrire au ministre soit parceque le cas présent lui fera comprendre de plus en plus la nécessité de pourvoir au plutôt à lEveché, soit parce que si par hazard on avait dans la suite besoin des bons offices du Ministère, on les obtiendroit plus facilement. Et d'ailleurs quand il s'agit d'une chose extraordinaire et qui est de grande conséquence, comme est celle dont il est question, à traiter dans un Etat étranger, il est toujours à propos que le Ministre en soit iuformé, quoique ce ne soit point à lui de la régler... Je ne manquerai pas de vous faire savoir immédiatement ou par la voie de mon frère le chanoine (*ce que j'apprendrai*). Je me porterai toujours avec un grand empressement à tout ce qui peut intéresser notre diocèse. C'est un devoir dont je ne cesserai de m acquitter avec un véritable zèle, tout concourt à me l'inspirer...

Signé : L'Abbé S[t] Marcel [1].

La nomination de l'évêque se fit plus trop attendre. Après avoir été préconisé à la fin de février, M. Joseph-Marie Paget fut institué par bulles de Pie VII, du 9 des calendes de mai 1787 (23 avril) :

Pius episcopus servus servorum Dei dilecto filio Josepho Mariæ Paget electo gebennensi episcopo salutem. Apostolatus officium... te ex catholicis nobilibusque parentibus in gebennensi diœcesi progenitum sexagesimum tuæ ætatis annum agentem et ab eorum pluribus presbiterum et in theologia magistrum qui regulis congregationis beatæ Mariæ Virginis de Superga nuncupatæ taurinensis primum canonici deinde præsidis, ac vicarii generalis ipsius defuncti episcopi ac præfatæ ecclesiæ gebennensis illius sede episcopali vacante etiam vicarii capitularis laudabititer explevisti et quem dictus

1 D'après l'autographe a la Bibliothèque publique de Chambéry. L'abbé Saint-Marcel était-il candidat a l'évêche ? Il semble que non, car s'il eût désiré cette charge, il était en position de l'obtenir. Huit ans plus tard sa maison devint, a Turin, le refuge d'un grand nombre de prêtres émigrés de Savoie.

Victorius Amendeus Rex et Dux nobis ad hoc nominavit, etc... *te in episcopum præficimus...*

(La même bulle oblige l'évêque à résigner, suivant l'usage, son abbaye de Saint-Christophe de Bergamasco au diocèse d'Acqui 1.)

Le Sénat en autorisa la fulmination par arrêt du 12 mai 1787 et l'évêque prêta serment de fidélité au roi Victor-Amédée III, à la Vénérie, le 1er juin suivant.

M. César Duval, député de la Haute Savoie, a publié dans la *Revue savoisienne* de 1881 une excellente notice sur son compatriote, Mgr Paget. Il possède sur ce prélat et sur sa famille une grande quantité de documents qu'il a bien voulu nous communiquer et dont nous donnerons de nombreux extraits. Ils nous fourniront des indications sur le mode de vivre d'un ecclésiastique de distinction au siècle dernier et d'intéressants détails sur la gestion de l'évêché.

En 1769, lorsque l'abbé Paget s'établit à Chambéry en qualité de proviseur des études, il prend sa sœur Claudine « *la Dodon* » pour diriger son ménage, fait des visites au premier président, aux personnes en place et aux grands seigneurs ; il ne manque jamais de leur recommander son frère, le juge-maje de Saint-Julien. Il ne paraît pas qu'il donne à diner, mais il offre souvent le chocolat [2]. Son valet l'ayant quitté en mai 1770, il le remplace par un autre à qui il « fournira l'habillement, c'est à dire habit, veste, culottes et chapeau et donnera le gage annuel de 30 livres, se réservant de l'augmenter en raison de ses bons services ».

1 Reg. eccl. nº 31, fos 399 et s.

2 Pour le premier déjeuner, le chocolat était alors très en vogue chez les dames et les gens d'église. L'abbé claustral de Tallones y tenait essentiellement, et les parents des novices en offraient quelques livres en cadeau à l'abbesse et à l'aumônier lors de l'entrée en religion de leurs filles.

Son frère est cupide et atrabilaire ; il lui donne de sages conseils :

Annecy le 18 novembre 1784. J'ai envoyé deux lettres à notre frère de Turin 1 Comme les mots de *coquinerie*, *grivois*, lui auraient certainement déplu je les ai effacés. Il est d'une sage précaution et de la dernière importance de s'abstenir dans les lettres, surtout ostensibles, de tout terme injurieux si on veut s'épargner des désagréments. J'ai observé que l'auteur de la réclamation se sert du mot *sieur*. C'est une attention qu'on doit avoir pour ne pas être désapprouvé et pour qu'on nous donne aussi les titres qui nous reviennent.

Annecy 6 décembre 1784. C'est peine perdue d'entrer dans la généalogie de l'homme en question. Ce n'est pas un crime d'être né illégitime. Tout homme est en droit de faire valoir ses droits s'il croit en avoir. Je sais qu'en justice on ne donne pas la qualité de *maître* à un sergent royal ; mais cela n'empêche pas que dans le commerce de la vie on ne lui donne celle de *sieur*, puisqu'on donne le nom de *monsieur* à un procureur et à un notaire, quoique en justice on ne leur donne que la qualité de *maître*. D'ailleurs il vaut toujours mieux abonder. Cela ne donne rien et n'ôte rien ; outre que cela nous attire la confiance propre à réussir dans ses affaires.

18 mars 1785. Le chapitre de la Cathédrale de Genève dans l'assemblée tenue hier pour l'élection de ses officiers a élu les mêmes qu'avait créés notre grand évêque de glorieuse mémoire... C'est en vain que j'ai tenté toutes les voies de me débarrasser d'une charge (*du prevot*) qui donne beaucoup de peines et d'embarras, surtout le siège vacant.

21 avril. Je vous avoue ingénument que si j'avais pu honnêtement et sans aller contre ma conscience, me débarrasser du poids dont je suis chargé, je n'aurais pas hésité à le faire. Qu'on est heureux et tranquille quand on n'a point d'emploi, ni de comptes à rendre et qu'on est son maitre !

1 Joseph-François Paget, né à Saint-Julien le 10 septembre 1720, préfet de la Faculté de droit de Turin en 1746, puis précepteur du duc de Chablais et conseiller d'Etat. Il contribua beaucoup à l'avancement de ses frères, et s'employa toujours tres activement en faveur de ses compatriotes ; il mourut à Turin le 26 mars 1797. (*Note de M. C. Duval.*)

3 octobre. M. le chanoine Déthiollaz a été député avec moi par le chapitre pour aller rendre à S. M. les respectueux hommages de la Compagnie...

Turin, 15 octobre. ... Nous avons fait un voyage très heureux. Nous avons eu le plus beau temps du monde. C'était un charme de passer le Mont-Cenis où il n'y a du tout point de neige...

Turin, 5 novembre. ... Votre frère ne vous écrit pas aujourd'hui pour ne pas multiplier les frais de poste. Croiriez-vous que la feuille que vous ajoutez comme une espèce d'enveloppe coûte trois sols! Il est superflu de la mettre à l'avenir; on peut plier la lettre sans qu'on puisse la lire.

La nomination royale de M. Paget à l'évêché de Genève avait eu lieu au commencement de 1787 ; dès qu'elle fut connue à Saint-Julien, elle y fut la cause de réjouissances et de manifestations qui touchèrent vivement le cœur du nouveau prélat. Chacun s'empressa de lui proposer valet de chambre, maître d'hôtel et cuisinier ; mais il s'en était déjà pourvu. Le 26 janvier, il écrit à son frère le juge-maje de lui « marquer au juste le blason de leurs armoiries afin qu'il puisse y conformer sa livrée... Je désire savoir surtout si le champ de l'écu est bleu, et de quelle couleur est le chevron. »

Les armes de l'évêque furent : *d'azur au chevron d'or accosté de trois étoiles d'argent.*

Enfin ses bulles sont envoyées et enregistrées ; il se rend à Turin pour son sacre, et, le 19 mai, il écrit à sa sœur Claudine une lettre qui nous fait connaître les démarches d'un prélat à la veille de cette cérémonie.

Turin, 19 mai. Après avoir eu l'honneur de rendre mes hommages au Roi et à toute la famille royale, jai fait toutes les visites indispensables. M. le Chevalier de Bernex qui m'a conduit ces deux jours dans son carrosse chez M. le Marquis son digne frère, chez madame de Cavour, chez Madame de Bianzé et qui a dîné aujourd'hui chez notre frère a porté votre santé. Les dames que je viens de vous nom-

mer et Mme la Comtesse de Baronzo m'ont aussi beaucoup parlé de vous et vous saluent. Demain je dînerai chez S. E. le comte Corte ; lundi chez M. le marquis de Bernex ; mardi chez M. le ch. de Bernex ; mercredi chez M. l'abbé de Rossi et jeudi à *l'etat* de S. A. R. Mgr le duc de Chablais. Je soupe tous les jours à la maison de la Mission où je suis logé et où je me trouve très bien. On ne peut rien ajouter à toutes les politesses que je reçois de toutes parts.

Je dois être consacré le Dimanche de la Pentecôte à l'église cathédrale par Mgr l'archevêque de Turin qui a rangé et disposé de toutes choses de la meilleure grâce du monde. Je suis assuré que vous prierez l'Esprit Saint de répandre ses dons sur moi afin que je puisse remplir tous les devoirs de la charge pastorale.

Mon frère chez qui nous avons dîné ces deux jours maigres vous fait ses amitiés. Son cuisinier entend très-bien la cuisine, il fait d'excellents ragoûts, doux comme vous les aimez.

En juillet, l'évêque est de retour à Annecy ; bientôt il se rend aux eaux d'Amphion. En octobre, il va à la Grande-Chartreuse conférer les ordres à 14 religieux. En décembre, il envoie, suivant son habitude, des secours assez abondants aux pauvres de Saint-Julien ; il promet de contribuer pour quelques louis à l'achat d'une pompe à incendie, et annonce aussi le concours empressé de son frère de Turin.

En mars 1788, il répond aux sollicitations qui lui arrivent en faveur d'écoliers :

De tous côtés on s'adresse à moi pour procurer aux écoliers des secours qui puissent les entretenir dans les collèges et tout ce que l'on peut faire c'est de donner deux ou trois écus par année à ceux qui, sages et doués de talents, les cultivent et les font valoir. Croiriez-vous que la bourse établie à cet effet a des revenus si modiques qu'à peine peut-elle distribuer cinq à six cents livres annuellement? Qu'est-ce que cela pour tant d'écoliers qui ont besoin et méritent par leur conduite et leur application à l'étude, d'être aidés et secourus ! Je ne vous fais ce long détail que pour vous montrer mon embarras à faire ce que mon cœur désirerait.

Peu de jours après la nomination de l'évêque et sur ses indications, le pape nomma chantre du chapitre Claude-

François de Thiollaz, docteur en théologie de la Faculté de Paris, l'un des vicaires généraux [1]. Par bref du 27 juillet 1787, Pie VI donna à l'évêque le pouvoir de réformer et de corriger ce qu'il trouverait de défectueux chez les Bénédictins de Talloires [2]. M. Fleury (t. II, p. 397 et s.) a raconté ce qui se passa alors à l'abbaye ; mais sa narration est incomplète et un peu confuse.

L'abbaye possédait à Rumilly un prieuré dont les syndics et le curé de cette ville désiraient faire un presbytère. L'évêque s'intéressait fort à la réussite de ce projet, aussi écrivit-il le 22 janvier 1788, probablement à l'intendant de la province :

> J'ai l'honneur de vous renvoyer, Monsieur, ci-incluse la lettre qui m'a été adressée par équivoque, comme il en conste par ce qui en fait l'objet. Qu'il me soit permis de vous réitérer mes instantes prières relativement a l'affaire qui concerne le presbytere de la ville de Rumilly ; c'est une bonne œuvre que vous ferez ; j'y prends beaucoup d'intérêt parcequ'il ne peut qu'en résulter un grand bien tant pour le spirituel que pour le temporel...

Le contrat de vente fut passé devant le régent de l'intendance le 19 mars 1789, et approuvé par patentes royales du 2 juin suivant, mandant au Sénat de valider le contrat *par la voie la plus prompte* [3].

Le 9 janvier 1789, M. André-Marie Montréal, neveu de l'évêque, croyons-nous, est nommé chanoine de la cathédrale par bulles du vice-légat d'Avignon. Dès ce moment les bulles semblables sont toujours accordées à Avignon, et l'on ne recourt plus à Rome [4].

(*A suivre.*) F. Mugnier.

1 Reg. eccl. n° 31, f° 443.
2 Id. n° 31, f° 473.
3 Id. n° 33, f°s 46 et s.
4 Id. n° 33, f° 119, etc.

UNE LETTRE DE DAVID ROUSSEAU

David Rousseau, signataire de la lettre reproduite ci-après, était le grand-père paternel de l'auteur du *Contrat social*. Né à Genève le 12 octobre 1641, sa famille fut très nombreuse ; il n'eut pas moins de douze enfants. (GALIFFE. *Notices généalogiques,* tome II, pages 313, 314.)

Isaac, l'un d'eux, né le 28 décembre 1672, épousa Suzanne Bernard, et c'est de ce mariage qu'est né, comme on le sait, le 28 juin 1712, Jean-Jacques Rousseau.

Tous les renseignements, relatifs à la famille de l'illustre écrivain, sont recueillis avec soin, de nos jours, on les recherche de toutes parts et les moindres détails présentent quelque intérêt. Peut-être exagère-t-on un peu à cet égard, mais il est bon de ne rien négliger ; c'est à ce titre que je reproduis textuellement une lettre d'affaires écrite, dans le temps, — au marquis de Saint-Michel, à Chambéry, — par le grand-père du célèbre publiciste.

Il était horloger de profession et descendait d'une famille protestante établie à Genève dans le XVI^e^ siècle ; à en juger par ses alliances, elle était loin d'appartenir aux plus humbles. Elle faisait partie des *citoyens de Genève* qui, à cette époque, et jusque dans la seconde moitié du XVIII^e^ siècle, constituaient la *classe aristocratique* genevoise, *privilégiée,* tant au point de vue politique qu'au point de vue industriel et commercial. — Il est inutile de rappeler ici que Jean-Jacques Rousseau qui devait, comme écrivain, exercer une si grande influence, notamment à Paris, appartenait à une famille d'origine parisienne.

La famille de Rousseau n'était point, du reste, la seule de ce nom dans Genève ; il y en avait plusieurs autres, les

unes d'origine française, et une autre, je crois, d'origine savoisienne.

La lettre que je cite est absolument sans ponctuation, comme beaucoup d'autres, soit contemporaines, soit plus récentes ; son orthographe, qui est loin d'être irréprochable, est meilleure encore cependant que celle de bon nombre de lettres de la même époque ; je la reproduis telle quelle.

On en trouverait facilement d'autres inférieures à celle-là, au point de vue de l'orthographe, même des lettres du XIX^e^ siècle ; ce serait un enfantillage de les juger trop sévèrement sous ce rapport.

Ainsi que l'a remarqué, avec beaucoup de raison, un auteur très distingué, « l'orthographe est, comme la propreté, une conquête toute moderne ; car jusqu'à la fin du dernier siècle nombre d'illustres personnages ont maintenu leur droit de ne pas la savoir. La conquête, — ajoute le même auteur, — n'est cependant pas si considérable qu'elle le semble au premier abord ; autrefois on écrivait sans orthographe dans un style admirable ; aujourd'hui nous écrivons avec orthographe des choses assez fréquemment plates. »

Cette remarque, quoique sévère, a bien son côté vrai ; il ne m'appartient pas de l'examiner ici.

La lettre de David Rousseau est ainsi conçue :

« Monsieur — De Geneue ce 22 Januier 1674

« Ayant ressus par lemessager une lettre de vostre part
« par laquelle iay apris que vous souetties auoir une mon-
« tre a boite dargant auec le couuercle plain pour la
« pouuoir porte sans estuy et a chenette ou il y ayent des
« pointe pour cognoite de nuit les heures et les demy vous
« ne my marque pas la grandeur mais ie croy que vous la

« souette dune grandeur ordinaire c'est pourquoy ie vous
« en va commance une comme vous la voules qui seras
« dans sa perfection dans vn mois et iespère que vous en
« aures tout le contantement que vous en pouues esperer
« soit en bonte et en proprete pour le pris au plus iuste set
« quatre pistolle mais vous pouves vous assurer que se se-
« ras quelque chose de bien ie vous prie dauoir la bonte
« de me faire sauoir par quelle voye ie vous la ferey tenir
« car elle sera prettre autemps que je vous ay marques des
« apresent ie vay trauaillie apres ie vous suplie si vous me
« guges capable de vous serui en quelques chose de pren-
« dre la peine de my faire savoir et vous verres par effet le
« zelle que iay auous rendre mais tres humble obeisance
« esperant dauoir un iour set honneur ie prendray la li-
« berte de me dire aiamais monsieur vostre tres humble et
« tres obeisant seruiteur Dauid Rousseau »

L'adresse est la suivante : « Amonsieur monsieur le « Marquis de Senct Michel A Chambery »

(D'après la lettre originale.)

Jules Vuy.

L'ÉLECTRICITÉ
ET
LES TREMBLEMENTS DE TERRE

La *Revue scientifique* du 2 juillet dernier a donné des extraits d'un mémoire manuscrit du Dr Antoine Despine, relatif à des phénomènes électriques concomitants avec les tremblements de terre. Nous croyons devoir le reproduire, en rétablissant les passages que la Revue précitée a supprimés ou modifiés.

Aujourd'hui que la recherche des causes de ces terribles phénomènes cosmiques est à l'ordre du jour, ces notes, rédigées en 1843,

alors que l'auteur dirigeait l'établissement thermal d'Aix-les-Bains, n'ont rien perdu de leur actualité ; elles tendent à prouver que l'électricité statique est considérablement augmentée dans les lieux ou à proximité des lieux où ils se produisent, et qu'elle est au contraire diminuée, et même annulée, dans les lieux éloignés du théâtre de leur manifestation.

Initiateur par excellence, le Dr A. Despine a mis en pratique, comme on sait, dans le traitement des maladies nerveuses, la métallothérapie bien avant Burq, et l'électricité, ainsi que le magnétisme, bien avant l'école de la Salpétrière. Ses travaux ont été publiés en 1838, sous le titre : *Observations de médecine pratique faites aux bains d'Aix en Savoie.*

Mes observations sur l'électricité, au sujet des tremblements de terre, remontent un peu loin. Depuis longtemps je me suis occupé de maladies nerveuses. Je m'étais aperçu que l'électricité, quand elle se trouvait plus ou moins concentrée dans le lieu où se rencontraient mes malades, influait d'une manière notable sur leurs crises, surtout lorsqu'il s'en faisait des décharges par la foudre. J'en conclus que l'électricité pouvait entrer soit comme *élément,* soit comme *modificateur* dans ces singulières affections, ce qui m'engagea à faire quelques essais afin de pouvoir en apprécier les effets comme moyen thérapeutique. Je fis sans doute beaucoup d'écoles : mais enfin j'acquis de l'expérience, et je cherchai à obtenir des données sûres et positives sur son emploi. Il serait trop long de parler de tous mes essais et de mes mécomptes. Mais enfin je reconnus bientôt que l'électricité me manquait souvent lorsque, d'après les principes admis en physique, elle devait être le plus abondante, et que d'autres fois c'était tout le contraire, c'est-à-dire que je la trouvais abondante dans les circonstances météorologiques qui devaient le moins en fournir. Je ne sus d'abord à quoi attribuer ces anomalies. Ma vieille physique m'avait jadis appris que les plateaux

des machines électriques s'épuisaient quelquefois après un long service, ou que, comme les plantes et les animaux, elles avaient besoin de se reposer, de dormir pour réparer leurs forces. Toutefois mon intelligence ne pouvait pas trop comprendre qu'un corps matériel et animé eût besoin de sommeil. Je continuai par conséquent à observer toujours, espérant que tôt ou tard quelque heureux hasard, quelque circonstance accidentelle ou providentielle viendraient m'éclairer. C'est ce qui arriva.

Vers le milieu de décembre 1837, je gardais chez moi, pour la soigner, M^lle^ F. R., atteinte d'une maladie nerveuse. Je faisais usage de l'électricité trois fois par jour, et quelquefois davantage. Cet hiver-là, nous eûmes beaucoup de neige et un temps sec et serein, circonstances toutes favorables au développement de l'électricité par la machine Or il arriva, à trois époques remarquables et à un mois d'intervalle entre elles, que l'électricité me manqua tout à fait dans les circonstances les plus favorables à sa manifestation. C'était du 25 au 28 décembre 1837, du 25 au 30 janvier 1838 et du 24 au 28 février même année. Elle avait été cependant fort abondante la veille ou l'avant-veille dans les mêmes circonstances atmosphériques. Ces circonstances me frappèrent. Je pensai d'abord que mon plateau *dormait*, mais cela lui arrivait trop souvent, et il se *réveillait* trop brusquement pour qu'on pût croire que le verre pût perdre et récupérer si vite ses vertus électriques. J'en conclus donc que ce phénomène devait appartenir à quelque circonstance cosmique qu'on n'avait pas encore signalée. Dès lors, en lisant les journaux, je ne laissai pas échapper la moindre circonstance qui pouvait avoir quelque rapport avec les grandes perturbations du globe, sans en prendre note. Donc pluies, orages, tempêtes, marées extraordinaires, météores, aurores boréales,

éruptions volcaniques, trombes, tremblements de terre, etc., tout fut annoté... Et ne voilà-t-il pas qu'au bout de trois, quatre et cinq mois, j'apprends qu'il y a eu des tremblements de terre lointains, de grands désastres maritimes et des marées considérables aux nouvelles lunes de décembre, de janvier et de février, lesquelles coïncidaient avec le 27 décembre 1837, le 26 janvier et le 24 février 1838. Dès ce moment, j'ai tiré mes conséquences de ces observations qui me semblaient démonstratives, et j'ai continué à prendre des notes sur l'intensité journalière de l'électricité et sur les tremblements de terre arrivant sur la surface du globe et signalés par les journaux.

Voilà pour *la diminution ou la nullité de l'électricité dans les lieux éloignés des perturbations cosmiques.* Mais il me fallait une contre-épreuve pour être bien convaincu de ma théorie, c'est-à-dire *voir paraître une excessive électricité dans les lieux où ces perturbations se sont manifestées dans les circonstanees atmosphériques reconnues par les auteurs comme les plus défavorables.* Eh bien ! Dieu est si bon pour moi qu'il m'a encore procuré cette contre-épreuve.

Deux ans après mes observations de décembre 1837, notre province montagneuse de la Maurienne a été secouée par des tremblements de terre qui ont duré plusieurs semaines. M. Mottard compta et observa plus de cent secousses. Il n'y eut pas d'accidents notables, sauf des murs crevassés, des cheminées abattues, des meubles déplacés, des croix de pierre renversées. Or, pendant cette longue période de secousses et d'oscillations, j'ai vu donner par ma machine, qui ne donnait rien à l'époque précédemment indiquée, j'ai vu, dis-je, donner par ma machine, et *dès le premier tour de roue,* des étincelles de deux, trois et même quatre pouces de long, ce que je n'avais pas encore

vu et qui ne s'est présenté à moi qu'une fois ou deux, aux époques où Aix, Annecy, Chambéry et Rumilly éprouvèrent quelques secousses passagères.

J'ai écrit à Turin, à Lyon, à Paris, à des professeurs de physique ou à des gens instruits qui s'occupent de cette science, pour savoir s'ils avaient observé quelque chose de semblable ; mais aucun n'a pu me fournir des données à cet égard, et j'en conçois le motif. Pour avoir des renseignements à donner, il aurait fallu faire de l'électricité un usage aussi habituel que j'en faisais moi-même qui, à toute heure, m'en servais dans le traitement des affections nerveuses.

Les faits que je viens de relater étant pour moi bien avérés, j'ai pu, dans certaines circonstances, deviner des phénomènes qui se passaient à nos antipodes ou sur quelque point moins éloigné de nous. C'est ce qui eut lieu pour le désastre de la Guadeloupe. Voici ce qu'il en fut de ma prédiction.

J'étais à Lodève le 17 février dernier, et, voulant faire à mon ami M. Caissò une démonstration sur la valeur thérapeutique de l'électricité dans une névralgie ventale cutanée, nous nous procurâmes la machine électrique qui servait au cours de physique. Mais, quand nous voulûmes nous en servir, elle ne donna point d'étincelles. Nous eûmes beau frotter, sécher, mettre de l'amalgame de mercure, nous n'obtînmes rien. Le lendemain, comme la veille, la machine ne donna rien. Comme il s'agissait d'une démonstration à laquelle je tenais beaucoup, je proposai d'emmener le malade à Montpellier. Je savais que j'aurais là, à ma disposition, toutes les machines électriques de l'école. J'en connaissais une de grande dimension qui fournissait des étincelles de deux à trois pouces. Je ne doutais pas que le professeur Künholtz, qui s'était occupé comme moi de

maladies nerveuses et de magnétisme, n'accédât à ma demande. J'emmenai donc le Dr Caissó, la jeune malade et son père, celui-ci fort désireux de voir guérir sa fille d'une affection qui durait depuis trois ans, et qui avait résisté à tous les moyens thérapeutiques rationnels.

Arrivés à Montpellier, nous courûmes à la machine, c'était le 20 février. Mais elle ne donna rien de plus que celle de Lodève. Il en fut de même le 21. M. Künholtz en était aussi mystifié que moi, qui ne voulais pas lâcher prise sans que mon expérience eût été tentée. C'est à ce moment que je dis, devant les assistants qui s'étonnaient de ce malencontreux phénomène : *Que je ne serais pas étonné d'apprendre dans deux ou trois mois, par les papiers publics, qu'il s'est passé, de ces jours, quelque grande catastrophe appartenant aux mouvements volcaniques.* Et alors, je leur rapportai ce que j'avais observé dans mes électrisations de Mlle R , et pendant les tremblements de terre de la Maurienne. Ma prophétie ne fit pas une grande sensation sur les savants de Montpellier, mais le Dr Caissô s'en est souvenu, et il me parle ainsi dans sa lettre du 25 mai dernier : *La prophétie que vous nous fîtes lorsque nous ne pûmes pas obtenir de l'électricité pour la jeune R... s'est vérifiée, bien malheureusement, pour la Pointe-à-Pitre. Nous n'avons pas oublié que vous nous dîtes que probablement sous peu nous apprendrions, par les journaux, qu'un tremblement de terre aurait eu lieu à nos antipodes.*

Le lendemain, 22 février, la machine électrique récupéra toute son énergie ; elle fut admirable dans ses effets de guérison. La douleur, avec sentiment de brûlure, qui augmentait au simple contact du doigt, produisait un tressaillement général de tout le corps ; cette douleur, qui datait de trois à quatre ans, et n'occupait que la région

gauche de l'abdomen, sans dépasser la ligne blanche, disparut complètement sous l'action de l'aigrette électrique et de quelques décharges de la bouteille de Leyde.

Ayant fait là d'une pierre deux coups, je n'ai pas dû regretter mon voyage de Lodève ni de Montpellier. Il faut que chacun apporte son tribut à la science. ., les uns d'une façon, les autres d'une autre..., mais tous dans les limites et au temps voulu par la Providence.

A. Despine.

ENLÈVEMENT D'UN ENFANT PAR UN AIGLE DES ALPES

A l'extrémité inférieure de la vallée de Valorsine s'ouvre l'agreste et sauvage vallée de la Tête-Noire, parcourue par l'Eau-Noire ou l'Eau-de-Bérard, qui un peu plus bas se joint au torrent du Trient dont elle prend dès lors le nom. A une hauteur assez considérable au-dessus du fond de la vallée, à main gauche, est situé sur un plateau le hameau de Zietroz dans la paroisse valaisane des Fins-hauts. Là vit dans l'aisance la famille du sieur Luzon, qui avait un fils, malheureusement affecté de crétinisme à un très haut degré. Une inertie complète des forces morales et physiques était son état normal ; incapable d'aucune volonté active, ne pouvant articuler des sons pour faire comprendre ses besoins, ce malheureux enfant était tous les jours de beau temps transporté par ses parents devant leur habitation pour y jouir du grand air et de la chaleur du soleil et où il paraissait se complaire. Là où on l'avait assis, il restait passif et immobile sans faire jamais le moindre effort pour chercher à changer de place.

C'était le 18 août 1846, à 8 heures du matin environ, lorsque, comme d'habitude, les parents de cet enfant infortuné le portèrent devant leur maison où ils le laissèrent seul pour aller vaquer à leurs affaires. Quelques heures après, en revenant à la maison, quelle ne fut pas la surprise et la stupéfaction de cette famille lorsqu'elle ne retrouva pas l'enfant où on l'avait posé ni aux alentours de la maison ! Les voisins, qui furent avertis, s'empressèrent de parcourir et de fouiller les environs ; mais toutes leurs recherches, qui durèrent plusieurs jours, furent infructueuses. On fit une foule de conjectures sur cet évènement ; mais bientôt toutes les voix se réunirent pour assigner une cause probable à cette disparition subite et si extraordinaire.

Pendant tout le courant de l'été de cette année, les habitants de la vallée avaient remarqué avec crainte un aigle énorme qui sillonnait constamment les airs dans les environs, et qui planait souvent avec ses ailes puissantes et immobiles sur le hameau de Ziétroz, comme pour y contempler une proie qui lui était dévolue. On savait de quoi était capable ce redoutable roi des airs qui avait la hardiesse d'attaquer des hommes. Cette circonstance changea en certitude les conjectures des habitants de la vallée. Nul doute que ce ne fût cet animal vorace qui était l'auteur de la disparition de l'enfant du sieur Luzon. Alors tous les habitants de Ziétroz se mirent avec ardeur à sa recherche, mais avec bien peu d'espérance de le retrouver vivant. Enfin le septième jour de son absence, on aperçut l'enfant gisant immobile sur une saillie d'une énorme paroi de rocher. L'endroit paraissait inaccessible, cependant on y parvint avec des peines infinies. On trouva le malheureux sans connaissance sur cette saillie, si étroite qu'il n'aurait pu s'y tourner sur lui-même. Il lui restait à peine quelques lambeaux

de ses vêtements et son corps était couvert de plaies nombreuses. Après l'avoir, avec les plus grandes difficultés, retiré de là et un peu ranimé, car il était dans une prostration de force absolue, on chercha à s'expliquer comment il avait pu survivre, privé de tout aliment, pendant sept jours et sept nuits ; comme on avait remarqué que le peu d'herbe qui était autour de lui avait été arrachée on supposa non sans raison qu'elle lui avait servi d'aliment et avait ainsi contribué à prolonger son existence. Du reste, cet enfant ne put donner aucun renseignement sur cet étrange évènement, mais tous les habitants de la vallée de la Tête-Noire et de Valorsine peuvent affirmer son authenticité qui ne peut être mise en doute quand on examine toutes les circonstances qui l'ont accompagné.

VENANCE PAYOT.

CHANSONS DE JOSEPH BÉARD

(Suite.)

La Garde nationale et les Pompiers.

(Air de la chanson savoyarde *Panâ-vo !* ou bien *D'ai mô quatre-vein-doze an.*)

L' caban avàit disparu,
On matin, du côrps d' gârda.
Jusqu'orë nos‘ aviôs cru
Qu'él s' 'tàit pardu p' mégârda.
Yore on sât qu'él fut pillà
P'r on pompiér q' s'ên‘ ëst‘ hablià.
Bin brâvo, bin brâvo, bin brâvo.

— Le carrick avait disparu, un matin, du corps de garde. Jusqu'à présent nous avions cru qu'il s'était perdu par mégarde. Maintenant l'on sait qu'il fut volé par un pompier qui s'en est habillé. Bien joli, *c'est* bien joli !

Malgrâ sur vtrôs' habits longs
Q' vos portâz la grënâda,
Plyomët rojho sur l' pompon,
V'slê crëiz lôs jhors d' parâda.
Nos' ins adoptâ l' képi
Et la blousa për' habit.
Dë brâvo (*ter*).

— Malgré que sur vos habits longs vous portiez la grenade *et* plumet rouge sur le pompon, vous vous en croyez les jours de parade. Nous avons adopté le képi et la blouse pour habit. Vraiment joli, *c'est* vraiment joli.

Nos' ins l' pas sur lôs troupiérs,
Cmë gârda nachonâla ;
Mtâz-u bië, pouros pompiérs,
Mtâz-u dyês vtra sarvalla.
V's iz prëu martyà cmë d' farauds,
Mais yorë p' vos ptâr à l'harô,
Y a d' brâvos (*ter*).

— Nous avons le pas sur les troupiers, comme garde nationale ; mettez-le bien, pauvres pompiers, mettez-le dans votre cervelle. Vous avez assez marché comme des farauds, mais maintenant pour vous mettre au pas, il y a des braves, des braves.

A. Constantin.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

12e ANNÉE — BULLETIN N° 7. — JUILLET 1887.

Pressions barométriques moyennes : 724,8 à Annecy, 685,10 à Leschaux, 709,28 à Mélan. Maxima le 28 à Annecy, le 3 à Leschaux et les 3, 8 et 23 à Melan. Minima le 26 à Annecy, le 25 à Leschaux, le 26 à Mélan. Excursion du mercure : 7,2 à Annecy, 6,2 à Leschaux et 6,75 à Mélan.

Température. — Elevée pendant le jour. Moyenne à Annecy du maxima 30°7, du minima 14°3, à 9 h. du matin 21°9. Moyenne générale : à Douvaine 22°,45, à Chamonix 18°5, à Melan 18°63, à Bonneville »», à Leschaux 20°4.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 20°8, de l'eau de puits 7°7, de riviere 16°7. Du sol à Annecy à 0m,30 de profondeur est en moyenne à 18°5.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de juillet : le		4	11	18	25	...
Thermomètre...	maxima.	15°8	16°3	16°2	16°	.....
	minima.	1°2	3°4	6°	6°3	.....
Baromètre à 0°.....		631,5	631	627,3	626,7	.....

A cette station le maximum barométrique est de 635,1 le 3, le minimum 626,3 le 26. La température reste vers 10° pour arriver à 17° à la fin du mois.

Pluie. — Assez variable selon les stations. Maximum d'eau recueillie 150m/m à Mélan en 11 jours, celle recueillie le 13 était de 75m/m5 par une pluie de 1 h. à 5 h. s. Minimum 27m/m9 à Rumilly en 10 jours. Au Semnoz 46m/m5.

Orages. — Fréquents pendant le mois. Au Biot les 1, 13, 15, 19 et 22, ce dernier avec grêle causant des dégâts à Vailly, Bellevaux et Reyvroz, des grêlons pèsent 35 gr., à Saint-Gingolph les 14 et 23 tous deux avec grêle, à Douvaine les 2, 13, 14, 15, 19, 22 et 31 ; aux Contamines les 13, 21, 23 et 26, celui du 21 avec grêle brisant des vitres, des grêlons pesant 12 gr.; à Sallanches deux le 13, à Mélan les 22, 26 et 31, à Bonneville les 22, 26 et 30, à Annemasse les 19, 20, 21, 22, 25, 30 et 31, à Cruseilles les 15, 22, 26, à Seythenex les 21 et 22, à Faverges les 1, 6, 23 et 26, à Talloires les 14 et 31, à Leschaux les 1, 13, 15, 20, 22, 30 et 31, à Annecy les 15, 20, 22 et 26.

L'orage du 22 incendie une maison à Rumilly, tue une jeune fille à Sales, à Massingy une femme est renversée dans sa cuisine. La grêle le même jour cause des dégâts aux vignes de Chessenaz et Frangy. Le 25 la foudre incendie une maison à Cercier.

BULLETIN N° 8. — AOUT 1887.

Pressions barométriques moyennes : 723,3 à Annecy, 683,68 à Leschaux, 707,83 à Mélan. Maxima le 8 à Annecy, le 5 à Leschaux et le 8 à Mélan. Minima le 16 à Annecy, le 20 à Leschaux et le 14 à Mélan. Excursion du mercure : 8,9 à Annecy, 11,1 à Leschaux et 11,4 à Melan.

Température. — Forte le jour, faible la nuit, surtout vers le 20, où la neige apparaît sur les montagnes. Moyenne à Annecy du maxima 27°1, du minima 12°1, à 9 h. du matin 18°2. Moyenne générale : à Douvaine 19°43, à Chamonix 15°8, à Mélan 16°62, à Bonneville 18°6, à Leschaux 14°, à Chamonix le 23 —0°2.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 19°7, de l'eau de puits 9°08, de rivière 14°8, du sol à 0m,30 de profondeur 18°.

Au Semnoz, le thermometre et le baromètre donnent :

Pour le mois d'août : le		1	8	15	22	29
Thermomètre...	maxima.	17°7	15°8	16°8	12°8	16°7
	minima.	7°4	7°5	4°5	—1°5	1°9
Baromètre à 0°.....		632,8	634,9	628,1	627,5	628.6

A cette station, le maximum barométrique est de 637 le 8, le minimum de 620,7 le 20. La température, qui est entre 7° 16° les premiers jours, est à —1°5 le 20, pour arriver ensuite à 17° les derniers jours du mois.

Pluie. — Assez abondante dans la 2e quinzaine. En un jour à Annecy, le 20, 81m/m d'eau. Maximum recueilli 223m/m4 au Biot en 9 jours. Minimum 116m/m8 à Chamonix en 8 jours. Au Semnoz 191m/m5.

La neige apparaît sur les montagnes avec l'abaissement de température du 20. Au Semnoz, le 21, il y en a 0m,05, elle disparaît vers 10 h. m.

Orages. — Au Biot les 14 et 16, à Douvaine les 1, 13 et 16, aux Contamines le 1 avec grêle dans la montagne et le 14, à Sallanches, les 1, 2, 14, 17, 18 et 21 à Bonneville, les 1, 13 et 16 à Annemasse, à Cruseilles le 16, à Seythenex les 13 et 16, à Leschaux les 13, 17 et 25, à Mélan les 1 et 13, à Annecy les 13, 16 et 20, ce dernier avec pluie torrentielle.

Pendant l'orage du 1 à Bonneville, la foudre tombe à La Forclaz, commune de Pontchy. A Samoens, hameau de Morillon, elle incendie une maison et tue une génisse.

Le Secrétaire-Adjoint de la Commission, A. Mangé.

(Revue Savoisienne.) *Le Directeur-gérant :* A. Constantin.

NOTES ET DOCUMENTS
SUR
L'ÉVÊCHÉ DE GENÈVE, DEPUIS 1535.

(*Suite.* Voir les livraisons de mai, de juin, d'août-septembre, d octobre, de novembre, de décembre 1886, de janvier, de février-mars, de mai, de juin juillet, d'août, de septembre et d'octobre 1887)

SOCIÉTÉS SAVANTES N° 882

Mgr Biord et Mgr Paget furent de rudes adversaires des couvents et des communautés où la régularité n'était pas observée. Ils sapaient, il est vrai, des édifices bien ébranlés. Nous avons raconté ailleurs [1] comment Mgr Biord réussit, malgré l'abbé de Tamié et les religieuses de Sainte-Catherine, à faire descendre celles-ci de leur vieux monastère de la Montagne pour les unir au couvent de Bonlieu, à Annecy. Nous avons vu que les Bernardines d'Annecy furent réparties entre les monastères de Rumilly et de La Roche, parce qu'elles étaient dans l'impossibilité de subsister avec leurs propres ressources. Les Cordeliers disparurent d'Annecy vers 1772, surtout parce que leur église convenait à l'évêque pour en faire sa cathédrale de droit, comme elle l'était de fait. Les efforts des deux prélats contre l'abbaye de Talloires, malgré le bref de visiteur et de réformateur de ce couvent que Mgr Paget avait reçu, eurent moins de succès.

En 1788, le chapitre des chanoines du Saint-Sépulcre était réduit à deux prébendiers; Mgr Paget essaya de lui donner le coup de grâce en faisant prononcer son annexion à l'hôpital général d'Annecy, dont les bâtiments étaient contigus à ceux de ces chanoines. Il écrivit à ce propos, à l'intendant croyons-nous, la lettre suivante :

1 Fr. Mugnier, *L'abbaye de Sainte-Catherine,* in-8°. Chambéry, 1886.

Savoie (Haute) 3.

Annecy, le 14 juillet 1788. Monsieur, Je ne puis assez vous remercier de la bonté avec laquelle vous daignez entrer dans mes vues pour l'union du S^{t} Sépulcre à notre pauvre hopital général d'Annecy. Quoique les prétentions de M. l'Archevêque de Tarentaise paroissent destituées de tout fondement, surtout dans la circonstance présente où ce Chapitre est réduit à deux membres, et isolé de toute autre Maison de son Ordre ; et étant par là incapable de s'augmenter soit par voie d'élection, soit par la réception d'autres membres tirés d'ailleurs, il doit être regardé comme éteint par le fait. Cependant, comme je me propose moins en cette affaire d'exercer un acte de juridiction, que de consommer une opération désirée depuis si long temps, et si avantageuse à notre hopital qui est contigu à l Eglise dud. chapitre et à son pourpris, je me détermine volontiers à suivre le moyen que vous proposez, de faire faire l'union par le Souverain Pontife, pour surmonter toutes les difficultés que pourroit former M. l'Archevêque. Je l'ai déjà proposé à S. E. M^{r} le Comte Corte [1] ; je me flatte qu'étant consulté, vous voudrez bien appuyer la chose avec tout le zèle que je vous connois pour le plus grand bien de l'humanité. A vous le dire ingénûment, les dispositions de M. l'Archevêque à cet égard ne me donnent pas la moindre lueur d'espérance de le gagner, à moins qu'on ne lui cédât une bonne partie des revenus, qui ne sont que d'environ mille à douze cents livres, et encore sous la charge de plus de sept cents Messes de fondations ; abstraction faite de ceux que le Chapitre (*du S^{t} Sépulcre*) perçoit des Cures de Mey et d'Etercy, qui lui sont unies, et qui, en redevenant de collation libre par la suppression du Corps, garderoient leur dot primitive, dont le Chapitre jouissoit.

Quant au Chapitre des Machabés ; comme il est incontestablem^{t} de ma Jurisdiction, j'ai lieu d'espérer que je pourrai en disposer sans aucun obstacle, pour le plus grand bien, lorsqu'il en sera temps. Je tâcherai de vous fournir sur ces deux objets les titres et les renseignemens nécessaires, lorsque je serai de retour à Annecy.

Ménagez votre précieuse santé dans vos travaux et dans ces excessives chaleurs. Continuez, je vous prie, à m'honorer de votre bienveillance, dont je fais un cas infini : ma reconnaissance pour vos bontés ne pourra jamais être égalée que par les sentiments du très-sincère attachement et du respect distingué avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

(Arch. de la Soc. Florim.) *Signé :* † J. M., Evêque de Geneve.

1 Ministre principal de Victor-Amédée III.

L'évêque n'obtint pas ce qu'il demandait, car, deux ans après, le chapitre du Saint-Sépulcre avait encore une existence propre, bien que son temporel fût régi en économat ; et ses revenus n'étaient pas seulement de 1,000 à 1,200 livres, mais de 4,000. (Arch. du Sénat.)

En 1790, la misère était extrême. Par une ordonnance du 31 mai et afin de se procurer des ressources pour la soulager, le Sénat taxa, d'ordre du roi, *les corps religieux et les riches bénéficiers*. Le Saint-Sépulcre dut payer 500 livres. Il paraît donc certain que ce chapitre, comme celui des *Macchabées* et la *Collégiale de Notre-Dame,* ne disparut qu'à la fin de 1792.

Mgr Paget, pour venir aussi en aide aux malheureux, publia, le 10 juin, un beau mandement, dont M. Fleury (t. II, p. 407) nous a transmis une page éloquente. Cet auteur nous fait connaître encore les rapports de l'évêque de Genève avec les évêques de France à l'occasion de la *constitution civile du clergé,* qui, à ce moment même, juin 1790, l'atteignit à raison des quatre-vingt-deux paroisses de son diocèse situées en France (rive droite du Rhône).

Dans la nuit célèbre du 4 août 1789, l'évêque de Chartres fit un tableau indigné « de la détresse des populations rurales, forcées d'assister en silence au spectacle de leurs champs ravagés par les meutes des seigneurs. Il demande l'abolition du droit exclusif de chasse ; aussitôt, des bancs de la noblesse part un cri d'adhésion, un cri puissant et passionné. L'Assemblée se lève dans un invincible transport. La pâleur des grandes inspirations couvrait tous les visages ; une sorte de feu divin jaillissait de tous les regards ; on s'encourageait mutuellement à être heureux par la justice, à être forts par l'amour... [1] » Au milieu de

1 Louis Blanc, *Histoire de la Revolution française,* liv. Ier, ch. xv.

cet enthousiasme l'esprit français ne perdit pas ses droits. Un gentilhomme dit, en riant, à ses voisins : « Les évêques nous prennent le droit de chasse ; prenons-leur les dîmes. » Il proposa qu'elles fussent rachetables, comme les droits féodaux. Les évêques ne protestèrent pas, seulement ils essayèrent, le 6 août, de revenir sur le vote. Buzot ayant proposé l'abolition de la dime sans indemnité, Sieyès fit remarquer en vain que ce serait là un cadeau considérable aux acheteurs récents de biens grevés de la dîme, et que le clergé devant recevoir un salaire à la place de la dîme qui lui était enlevée, il fallait y pourvoir au moyen de l'indemnité qui serait imposée aux propriétaires. La suppression des dîmes sans rachat fut décrétée le 11 août [1].

La dîme était dure à supporter, en Savoie aussi bien qu'en France ; dans les temps de disette elle devait exciter des colères sourdes chez les pauvres cultivateurs. L'exemple de ce qui venait de se passer au-delà de la frontière devint contagieux. Le 26 juin 1790, l'avocat général, après avoir certainement informé le roi de la démarche qu'il va faire, adresse au Sénat une remontrance où il déclare « qu'il est informé qu'en quelques endroits, malgré les efforts des citoyens notables et instruits, la multitude se propose de porter atteinte à l'état actuel des choses, soit en se subrogeant aux fermiers, soit en retenant la dime sous charge d'en représenter la valeur, soit autrement. La justice veut cependant que la dîme soit payée suivant la coutume, et que les contrats entre les décimateurs et leurs fermiers soient maintenus. Il n'ignore pas qu'on fait des plaintes en bien des endroits sur les vexations que les fermiers y exercent, sur ce que les décimateurs *(propriétaires du droit à la dîme)* sont en arrière de remplir les charges de répara-

1 Henri Martin, *Histoire de France depuis 1789*, I, p. 74-75.

tions et autres ; mais il faut... contre ces abus, recourir aux lois et ne rien changer à l'état actuel jusqu'à ce qu'un règlement ait été établi [1] ». Malheureusement ce règlement était encore à l'état de projet à peine ébauché.

Victor-Amédée III avait, le 5 juin 1790, demandé l'avis du Sénat qui s'empressa de faire recueillir des renseignements par les juges-majes des provinces et par les châtelains. Le 1er juin 1791, il adressa son rapport [2]. Le Sénat y manifeste d'abord ses regrets de n'avoir pas eu un temps suffisant pour examiner à fond une matière si importante ; il rappelle que le billet à cachet du roi avait trois objets principaux : 1° l'augmentation des portions congrues des curés et des vicaires ; 2° le moyen de rendre la perception de la dîme moins onéreuse aux cultivateurs ; 3° la diminution des procès relatifs aux dîmes.

Le Sénat affirme que la dîme est de droit purement civil ; il rappelle les Capitulaires, l'ordonnance de saint Louis de 1228, l'ordonnance de Blois de Charles IX, l'édit de Melun, la reconnaissance du clergé en 1623 ; dîmes et portions congrues, dit-il, sont des objets temporels suivant *l'Eglise gallicane* dont la Savoie a toujours fait *partie intégrante*. Passant ensuite à l'examen de l'article 1er, le Sénat estime que la portion congrue doit être augmentée, aux dépens des *décimateurs*, parce que ceux-ci vendent les denrées plus cher, bien que le fermage en argent qu'ils paient en échange ne se soit pas accru ; il faut rétablir l'équilibre. Si la dîme n'était pas suffisante pour subvenir à l'augmentation, on se procurerait des ressources en soumettant à la

1 Reg. eccl n° 33, f° 194.

2 Ce document indique l'avis des divers sénateurs, mais sans les nommer. Sur quinze, quatre refusèrent d'exprimer un avis, parce qu'ils considéraient les renseignements reçus comme insuffisants et parce qu'ils n'avaient pas eu le temps nécessaire pour étudier la question. Joseph de Maistre était sénateur depuis deux ans, il eût été intéressant de connaître son avis.

dîme les *mas* qu'elle n'atteint pas à raison des privilèges accordés à leurs possesseurs, en supprimant des bénéfices simples et en prenant aux cures trop riches pour donner aux cures plus pauvres ; — mais après le décès des titulaires actuels.

Un seul magistrat [1] était d'avis qu'il n'y avait rien à changer. « Il est impossible, disait-il, de faire marcher à la fois l'augmentation des portions congrues et la diminution de la dime, sans frapper directement sur les grandes dignités et sur les corps ecclésiastiques. Cette opération serait fort impolitique, dans les circonstances du moment surtout, car la hiérarchie ecclésiastique a une affinité extraordinaire avec le principe constituant de la monarchie. »

Il y a une assez grande divergence d'opinions sur la quotité de la portion congrue, cependant la majorité opine pour une somme de 600 livres en faveur des curés et de 350 livres pour les vicaires. La même diversité se produit à l'égard des revenus que les curés devraient abandonner en échange de la nouvelle portion congrue. Tous les sénateurs, sauf un, maintiennent le casuel, ainsi que le logement, le jardin et le *pourpris* qu'on propose de fixer à un journal de terre *(environ 30 ares)*.

Le Sénat passe au second objet de son rapport. « On a senti, dit-il, combien sont rigoureuses et pesantes les dîmes qui se perçoivent à un taux plus haut que la quote 21e et surtout celles que l'on paye à la quote 11e dans environ 300 paroisses, payement qui enlève au cultivateur entre un tiers et un quart du produit net de sa récolte. Malgré cela le sentiment unanime du Sénat a été que la dîme étoit une propriété que sa destination rendoit plus sacrée et plus inviolable que toute autre. Ce principe posé, on a déduit la

1 Serait ce Joseph de Maistre ?

conséquence naturelle qu'on ne pouvait anéantir la dîme en tout ou en partie par une réduction de quote sans indemniser le propriétaire, tant pour les menues dîmes que pour les grosses [1].

« L'affranchissement général de la dîme a d'abord été rejeté parce qu'il auroit été impossible de mettre ce système à exécution dans un moment où les affranchissements des droits seigneuriaux, moins considérables sans doute que la *masse énorme du capital de la dîme,* rencontrent des difficultés sans nombre... On a observé qu'il importe que les peuples n'envisagent pas les pasteurs comme des fonctionnaires salariés, cette idée pouvant diminuer le respect dû à la religion dont ils sont les ministres. On a pensé qu'un curé qui auroit son revenu en denrées se détermineroit plus facilement à secourir les pauvres dans les années de disette... Le paiement des capitaux *(des dîmes)* en fonds de terre entraîneroit un inconvénient qu'une sage politique doit éviter. En effet, les seigneurs qui dans ce moment retirent les capitaux de leurs fiefs les placent en acquisitions de biens fonds. Si à la même époque on faisoit de même pour les capitaux de la dîme, il arriveroit que le clergé et la noblesse réuniroient une masse trop forte et disproportionnée de propriétés foncières. Alors, une grande partie du peuple cesseroit d'être propriétaire, il n'auroit plus qu'une existence précaire. Simple manœuvre, il négligeroit une terre, une patrie qui lui deviendroit étrangère, et des émigrations fréquentes deviendroient la suite d'un système aussi fatal et aussi impolitique. »

Comme il fallait conclure, la majorité s'est rangée à l'o-

1 Les *grosses* dîmes étaient celles qui frappaient les blés et autres graines et les boissons ; les *menues* et *vertes* dîmes frappaient les légumes et les herbages (Dalloz, *Jurisprudence générale,* v° *Culte,* n°s 451 et s., et v° *Impôts,* n°s 34 et s.)

pinion du payement de la dîme par abonnement en argent, basé sur le produit des vingt dernières années, distraction faite des frais de perception, en y comprenant les *novales* existantes et non les futures dont il ne s'agirait plus désormais, et sans faire de différence entre les dîmes ecclésiastiques et les dîmes laïques et inféodées [1].

. Le système de l'abonnement fonctionnait déjà dans quelques localités, notamment dans le diocèse de Tarentaise, mais en nature. Nous en trouvons un exemple dans la paroisse de La Bâtie, qui compte actuellement 1,250 habitants et qui en avait alors peut-être 900 ou 1,000. L'archevêque cède la dîme de sa mense aux habitants moyennant 55 quartes de froment, 100 quartes de seigle, 100 quartes d'avoine et 18 setiers de vin. Le curé, R^d^ Déglise, cède les *novales* pour 31 quartes de froment, 34 de seigle et 20 d'avoine. Ces redevances font, à peu près, 17 hectolitres de froment, 27 de seigle et 24 d'avoine. Le tout vaudrait aujourd'hui, nous semble-t-il, environ 1,000 francs. Il faut remarquer que les petites dîmes n'y sont pas indiquées. C'était, d'ailleurs, une convention à forfait qui comprenait les dîmes et novales *tant nées qu'à naître* et dont le taux ne pouvait pas être augmenté, même dans le cas où l'on viendrait à semer d'autres grains que ceux déjà connus et cultivés [2]. Le contrat fut approuvé par tous les intéressés, au nombre de 89, en ce qui concernait l'abonnement pour les dîmes de la mense archiépiscopale et repoussé en ce qui concernait celles de la cure [3].

1 Reg eccl. n° 33, f^os^ 389 à 415. Les *novales* étaient les dîmes établies sur les terres que l'on défrichait. Les dîmes *infeodees* étaient des dîmes ecclésiastiques qui avaient été anciennement inféodées à des seigneurs, il y en avait encore beaucoup en Savoie en 1792.

2 Reg. eccl. n° 33, f^os^ 311 et s. Convention du 12 avril 1790.

3 Les veuves votent en qualité de tutrices. Les communiers se félicitent de ce que, en payant la dîme en *grains,* ils gagneront la paille.

Lorsque les dîmes purement ecclésiastiques ne suffisaient pas aux besoins des desservants et aux frais des réparations ordinaires ou extraordinaires de l'église, on avait recours aux décimateurs laïques. C'est ce qui arriva, en 1791, à Chaumont. Des réparations à l'église paroissiale furent prescrites par le Sénat, et le prix en fut imposé au curé du lieu et aux autres décimateurs : les marquis de Costaz et de Chaumont, les comtes de Viry, d'Antioche et le curé de Savigny. Malgré les réclamations des intéressés, le Sénat ordonna, le 7 septembre 1792, la saisie des dîmes entre les mains des divers fermiers [1]. Son ordonnance à cet égard est la dernière qu'il rendit, car les Français entrèrent en Savoie quinze jours après. Cet évènement empêcha naturellement qu'il fut donné suite au projet de règlement sur les dîmes.

Cependant l'émigration française avait commencé. En novembre 1789 l'archevêque de Paris est à Chambéry, et Mgr Paget va l'y visiter. Le 16, l'archevêque vient à Annecy « avec M. le Comte Dachon, cordon bleu, homme de grande piété ».

Le 10 décembre 1790, les évêques députés à l'Assemblée nationale de France adressent *à Mgr l'Evêque d'Annecy* leur EXPOSITION DE PRINCIPES relative aux décrets de l'Assemblée sur la constitution du clergé, et lui demandent d'y adhérer. La lettre est signée : *Fr., évêque de Clermont*. Le 26 du même mois, Mgr Paget envoie son adhésion

1 Outre ces dimes, déja bien multiples, il en existait encore en faveur des abbayes, prieurés, communautés et des innombrables chapelles et fondations pieuses. Le 26 juillet 1790, le Sénat prononce la saisie de la dime dite de *Cumille,* pour la réparation de la chapelle de Cumille, à Saint-Paul en Chablais, que le prieur commendataire, l'abbé de la Tour, avait laissé ruiner. (Reg. eccl. nº 33, fº 210. Voir aussi Doc. IV.)

formelle, et l'accompagne d'une lettre dans laquelle il s'écrie :

Puisse le Dieu de bonté et de miséricorde rétablir le calme et la tranquillité dans tout le royaume de France ! Puisse-t-il veiller à la conservation de notre sainte religion et rendre à l'église gallicane son éclat et sa splendeur ! Ce sont les vœux que je ne cesse de former...

Signé : † J. M., évêque de Genève.

Le clergé du diocèse de Genève se montrait fort hostile à la *Constitution civile du clergé,* et l'évêque semblait approuver sa conduite. La cour de Turin craignit que cette attitude ne fut dangereuse pour l'Etat. Le 15 juin 1791, le ministre Graneri écrivit à Mgr Paget :

Le Roi n'ignore pas, Monsieur, les devoirs de l'épiscopat. S. M. est même très persuadée de votre circonspection et prudence dans les circonstances actuelles. Cependant de nouvelles plaintes que la publication de quelques écrits de la part des curés de votre diocèse vient d'élever ont déterminé S. M. de me charger de vous prévenir qu'il y a tout à craindre, pour les sujets du Roi, de l'irritation que ces écrits ne font qu'augmenter dans l'esprit des Français qui nous avoisinent. S. M. pense que d'après cette réflexion vous voudrez bien redoubler vos soins et votre vigilance pour éviter la publication des écrits contre la Constitution française sur la nouvelle organisation du clergé. lesquels ne peuvent que troubler la tranquillité de ses sujets.

Je m'acquitte, Monsieur, des ordres du Roi et je, etc.

Signé : GRANERI.

Le 21 juin, l'évêque répondit :

Monsieur le Comte, C'est surtout dans ces circonstances critiques et délicates que je sens tout le poids de l'épiscopat... Je supplie V. G. d'assurer Sa Majesté que je me conformerai à ses intentions, en continuant à user de tous les ménagements et de toutes les précautions conciliables avec le devoir sacré et indispensable qu'exige la charge pastorale. N'ayant pu retenir la vérité captive sans me rendre coupable d'un grand crime, j'ai dû par mes instructions, mes exhortations et mes prières confirmer mes frères dans la foi et les prémunir contre les dangers de l'erreur et les pièges de la séduction.

On pourra lire dans Fleury (t. II) cette lettre tout entière. Elle réflete bien le trouble que les évènements de France avaient jeté dans l'esprit de son évêque, l'indécision où il était de céder quelque chose aux circonstances ou de résister complètement.

Pendant ce temps et jusqu'au dernier moment, le roi de Sardaigne exerça le droit de nomination aux cures et aux canonicats de son patronage en Savoie. Le 12 octobre 1790, *Eustache Mugnier,* professeur d'humanités, est nommé chanoine de la collégiale de Notre-Dame en remplacement du chanoine *David,* décédé (Reg. eccl. 33, f° 248). Le 10 janvier 1792, le roi nomme à la cure de Carouge le chanoine *Jean-Pierre Saint-Marcel,* frère de l'abbé (Reg eccl. 34, f° 5). Le 13 du même mois, *Antoine Magnin,* ex-chapelain du régiment de Savoie-infanterie, docteur en théologie de l'Université de Turin, remplace à la collégiale M. Gurret, décédé (Reg. eccl. 34, f° 6). Le 5 avril suivant, le roi nomme prêtres titulaires à la Sainte-Maison de Thonon les docteurs en théologie *Joseph Carlin* et *Jean-Claude Quisard* (Reg. eccl. 34, f°s 138 v° et 143).

Le 22 mai 1792, Mgr Paget reçoit de Rome des bulles renouvelant pour trois ans les pouvoirs indiqués dans la *formule X;* le Sénat n'en autorise l'*exequatur* que pour les mariages, persistant à repousser ceux qui sont contraires aux usages du pays.

Mgr Biord avait, à l'aide de diverses ressources et, surtout, de subventions gouvernementales, commencé un palais épiscopal à Annecy. En instituant Mgr Paget, le pape le chargea de continuer cette œuvre. Bien qu'il trouvât suffisant et commode son logement ordinaire, l'évêque s'empressa de recourir au roi. Il en obtint diverses sommes, au

moyen desquelles les travaux furent conduits assez loin pour qu'en mai 1792 il put prendre possession des bâtiments de l'évêché [1] ; mais il n'en jouit pas longtemps. Le 22 septembre, il fit une dernière ordination et le même jour il émigra ; — au moment même où le général de Montesquiou entrait à Chambéry à la tête de l'armée française.

(*A suivre.*) F. MUGNIER.

UN ÉMIGRANT CHABLAISIEN

JEAN-CLAUDE HUDRY

(1774-1832)

M. Constantin, l'infatigable secrétaire de la Société Florimontane, a eu la bonne fortune de mettre la main sur un curieux manuscrit, qui emprunte à la personnalité de son auteur un véritable attrait.

C'est tout à la fois un journal intime et un de ces *livres de raison* qu'on avait coutume de tenir anciennement dans certaines familles, et sur lesquels on consignait les divers actes de l'existence quotidienne : ventes, achats, naissances, mariages, décès. sans oublier les menus incidents de l'histoire locale et les drames privés, — le tout parsemé de réflexions et de conseils, et composé pour soi ou pour les siens.

Cette sorte de mémoires a déjà contribué, pour une large part, à faire connaître sous leur vrai jour les hommes et les choses du passé. C'est ce qui m'engage à extraire du manuscrit en question tout ce qui peut offrir quelque intérêt ou renfermer des détails qui dépeignent bien l'époque et le milieu dans lesquels l'auteur a vécu.

Rédigé à différentes reprises et à intervalles inégaux, ce journal ne présente pas une composition homogène ; tantôt le narrateur s'étend avec complaisance sur des évènements de peu d'importance, mais ré-

[1] Une assez grande partie de l'évêché était restée inachevée et la municipalité autorisa, en décembre 1792, le sieur Jean Kloquemann à y établir son théâtre des *Petits Comediens de la Republique*. (FR. MUGNIER, *Histoire du Théâtre en Savoie*, ch. X, p. 197.)

cents ; tantôt il passe rapidement sur ceux qui remontent à quelques années.

D'autre part, la couleur des récits devient sombre à mesure qu'on approche de la fin. Aigri par des revers inouïs, affaibli par des maladies incessantes, et pressentant sa mort, notre héros met la dernière main à ses mémoires pour les adresser à sa sœur, par l'intermédiaire d'un ami qui retourne au pays. On ne peut en lire les dernières pages sans être profondément ému : il y a là des cris du cœur déchirants. Ses adieux à la patrie, à son village natal, à ses parents ; le retour qu'il fait sur lui-même, ses réflexions sur l'instabilité des choses de ce monde, sont, dans leur touchante simplicité, d'une éloquence à laquelle on ne résiste pas.

Ne craignez pas cependant d'avoir à subir les jérémiades d'un larmoyeur, comme le triste Ovide ou le pieux Enée. L'adversité parfois grandit ceux qu'elle touche, et le plus bel exemple qu'on puisse proposer aux hommes est encore celui du malheur fièrement supporté : c'est là, dit Sénèque, un spectacle digne des dieux mêmes.

Je serai sobre de réflexions ; je laisserai autant que possible parler l'auteur, me bornant le plus souvent à rattacher par quelques mots le fil interrompu de sa narration.

*
* *

Jean-Claude Hudry (c'est le nom du héros) naquit, le 31 décembre 1774, à Rézier, commune de Fessy, de François Hudry, propriétaire aisé, et de Claudine Vaudeaux. Mais les amateurs de généalogie ne trouveraient pas leur compte à cette simple énonciation. J'ouvre donc le livre : il est suffisamment explicite sur ce point.

Ma famille, issue de Vienne en Autriche, passa à Milan du temps de saint Ambroise, et — à la suite d'une persécution qui fut suscitée dans cette ville à cette époque, — elle se retira dans les Bauges, contrée de Savoie, et de là à Allinges, commune du Chablais, puis au Villard en Faucigny, et finalement à Fessy en Chablais. L'écusson de la famille est un arbre surmonté d'une aigle impériale et renfermé dans un cœur ; un parent que j'ai connu à Turin m'a assuré tenir d'une ancienne tradition que l'arbre représente une cession par laquelle un de nos ancêtres, ar-

chevêque de Milan, avait abandonné à l'Empereur tous ses biens-fonds, sous la seule réserve de ses titres désignés par l'aigle. On m'a dit à Turin que cet achevêque fut jeté dans un puits pendant une persécution.

Cette naive croyance à une origine aussi brillante que lointaine, était encore, dans beaucoup de maisons, très répandue au commencement de ce siècle; aujourd'hui on est plus sceptique à cet égard. Mais, quoi qu'il en soit de la légende, on peut affirmer que les Hudry n'étaient pas les premiers venus. Leur honorabilité n'est pas plus douteuse que la considération dont ils jouissaient. La mère de Jean-Claude était, de son coté, nièce du sénateur Garnier et de M. Garnier, curé de Fessy . ce n'était pas une femme ordinaire, et son fils avait de qui tenir.

A l'âge de 12 ans, l'enfant fut envoyé au collège de Thonon, où il parcourut avec succès toutes les classes jusqu'à la rhétorique. A ce moment, ses études furent brusquement interrompues par les événements politiques.

Dans le courant de septembre 1792, comme j'étais allé visiter mon frère abbé, qui se trouvait vicaire de Notre-Dame d'Abondance, ayant pour compagnon de voyage mon ami Joseph Pontet, j'appris à l'abbaye que Mgr l'évêque Paget y avait couché la nuit précédente avec sa suite, ainsi qu'une quantité de prêtres et de nobles qui s'enfuyaient pour éviter, disaient-ils, la persécution des Français, dont l'armée était entrée en Savoie et mettait tout à feu et à sang.

M. le curé Chappaz suivit l'évêque, mais mon frère dit qu'il ne voulait pas quitter son poste, qu'il recevrait honnêtement l'ennemi, et qu'il ne craignait rien.

Je partis le lendemain d'Abondance, et nous vînmes coucher chez nos amis Dunand, à Reyvroz. Au milieu de la nuit, il arriva une foule de gens de Thonon, qui allaient couper des arbres de liberté à Vailly ; et en effet toutes les communes eurent bientôt planté des arbres de liberté.

Nous apprîmes, à Reyvroz, que les Français n'avaient pas répandu une seule goutte de sang, puisque l'armée du roi de Sardaigne s'était enfuie sans tirer un coup de fusil.

Les écoliers rejoignirent le collège à la Toussaint. Mais l'esprit de révolution régnait parmi eux : ils singeaient les clubs, ils tenaient des séances dans les maisons bourgeoises; la majeure partie s'engagea dans la légion des Allobroges et dans les Volontaires, et finalement le collège fut dissous vers le printemps de 1793, lorsque les professeurs refusèrent de prêter le serment de fidélité à la Constitution de ce temps-là.

Je revins donc à la maison, je m'y livrai de tout mon cœur à l'agriculture; je semai une grande pépinière, d'où il est sorti quantité d'arbres...

Environ quatre mois après mon retour à Rézier, l'on demanda à la commune quatre hommes, qui furent nommés par les jeunes gens par la voie du scrutin, et j'eus le bonheur d'être élu ; mais ne m'étant pas trouvé de la taille requise, attendu que j'étais trop court d'un pouce, la commission me déclara libre à Thonon.

Cependant la famille Hudry, qui comptait parmi ses membres une visitandine et plusieurs prêtres, et qui recevait ses inspirations du clergé, ne se considérait pas comme libérée de ses obligations vis-à-vis du roi de Sardaigne par le seul fait de l'invasion.

Elle décida que Jean-Claude, qui était susceptible d'être appelé d'un jour à l'autre au service militaire, malgré son défaut de taille, appartenait de plein droit à l'armée sarde. Pour éviter son incorporation dans les troupes de la République, elle l'expédia sur l'Italie par le Grand-Saint-Bernard.

Je trouvai à la cité d'Aoste mon frère abbé, qui me conseilla de prendre service dans le régiment de Genevois, pour le temps de la présente guerre seulement, — ce que je fis, ainsi que Joseph Dufour.

(*A suivre.*) Fr. MIQUET.

LA DATE DES VENDANGES

En donnant, en 1883, une notice sur les dates des vendanges, celles des vignobles de Thonon n'y étaient pas comprises. Grâce à l'obligeance de la municipalité de la ville de Thonon, à laquelle M. Blanchard, membre de la Commission de météorologie, s'est adressé, nous pouvons publier aujourd'hui ces dates qui vont de 1643 à 1886, et forment la série la plus complète que nous ayons pu jusqu'ici nous procurer pour la Savoie.

Fixation des bans de vendanges de la commune de Thonon.

ANNÉES	VENDANGES	
	BLANCHES	ROUGES
1643	13 octobre	»
1644	24 septembre	7 octobre
1645	22 —	14 —
1646	26 —	»
1647	7 octobre	18 octobre
1648	10 —	»
1649	16 —	»
....	.....	.....
1668	14 septembre	20 octobre
1669	»	16 —
1670	6 octobre	17 —
1671	1 —	15 —
1681	1 —	17 —
1683	2 —	14 —
1684	23 septembre	14 —
1688	7 octobre	»
1689	18 —	»
1690	10 —	25 octobre
1691	1 —	»
1692	24 —	3 novembre
1693	6 —	13 octobre
1694	2 —	9 —
1695	21 —	11 novembre
1696	10 —	15 octobre
1697	7 —	21 —
1698	24 octobre	5 novembre
1699	7 —	16 octobre
1700	22 —	2 novembre
1701	8 —	»
1702	16 —	30 octobre
1703	18 —	26 —
1704	23 septembre	10 —
1705	12 octobre	26 —
1706	25 septembre	2 —
1707	7 octobre	21 —
1708	8 —	17 —
1709	7 —	21 —
1710	1 —	14 —
1711	15 —	26 —
1712	10 —	24 —
1713	23 —	31 —
1714	»	»
1715	»	»
1716	23 octobre	2 novembre
1717	30 septembre	20 octobre
1718	19 —	8 —
1719	25 —	16 —
1720	Tempête. Pas d'emprises.	
1721	27 octobre	3 novembre
1722	5 —	19 octobre

ANNÉES	VENDANGES	
	BLANCHES	ROUGES
1723	5 octobre	22 octobre
1724	2 —	20 —
1725	29 —	6 novembre
1726	23 septembre	7 octobre
1727	30 —	20 —
1728	23 —	19 —
1729	10 octobre	26 —
1730	16 —	»
1731	9 —	26 octobre
1732	»	»
1733	7 octobre	21 octobre
1734	5 —	25 —
1735	12 —	24 —
1736	1 —	15 —
1737	7 —	21 —
1738	7 —	21 —
1739	6 —	26 —
1740	24 —	7 novembre
1741	13 —	17 octobre
1742	9 —	31 —
1743	14 —	29 —
1744	12 —	28 —
1745	11 oct. Un seul ban, temp.	
1746	28 septembre	10 octobre
1747	2 octobre	23 —
1748	7 —	»
1749	8 —	21 octobre
1750	12 —	21 —
1751	21 —	3 novembre
1752	16 —	30 octobre
1753	9 —	22 —
1754	12 —	22 —
1755	13 —	27 —
1756	18 —	1 novembre
1757	10 —	24 octobre
1758	12 —	30 —
1759	2 —	10 —
1760	17 —	29 —
1761	2 —	19 —
1762	4 —	13 —
1763	17 —	2 novembre
1764	8 —	29 octobre
1765	17 —	»
1766	6 —	21 octobre
1767	14 —	3 novembre
1768	17 —	26 octobre
1769	11 —	23 —
1770	22 —	»

ANNÉES	VENDANGES	
	BLANCHES	ROUGES
1771	3 octobre	23 octobre
1772	8 —	22 —
1773	20 —	2 novembre
1774	3 —	24 octobre
1775	11 —	30 —
1776	9 —	28 —
1777	13 —	27 —
1778	5 —	26 —
1779	4 —	20 —
1780	25 septembre	16 —
1781	24 —	»
1782	14 octobre	29 octobre
1783	8 —	20 —
1784	29 septembre	25 —
1785	17 octobre	30 —
1786	12 —	30 —
1787	18 —	5 novembre
1788	1 —	15 octobre
1789	14 —	28 —
1790	13 —	27 —
1791	29 septembre	17 —
1792	10 octobre	29 —
1793	27 septembre	10 —
1794	22 —	9 —
1795	26 —	»
....	.....	.....
1806	6 octobre	20 octobre
1807	»	»
1808	»	»
1809	23 octobre	»
1810	10 —	24 octobre
1811	23 septembre	14 —
1812	20 octobre	28 —
1813	»	»
1814	»	»
1815	9 octobre	16 octobre
1816	11 novembre	un seul ban
1817	20 octobre	3 novembre
1818	5 —	21 octobre
1819	4 —	»
1820	8 —	25 octobre
1821	24 —	5 novembre

(Depuis cette époque jusqu'en 1860 les bans de vendanges ne sont plus inscrits sur les registres.)

1861	30 septembre	»
1862	30 —	20 octobre
1863	5 octobre	19 —

(REVUE SAVOISIENNE.)

ANNÉES	VENDANGES		ANNÉES	VENDANGES	
	BLANCHES	ROUGES		BLANCHES	ROUGES
1864	10 octobre	19 octobre	1878	16 octobre	23 octobre
1865	»	2 —	1879	22 —	26 —
1866	16 octobre	23 —	1880	13 —	25 —
1867	»	»	1881	3 —	10 —
1868	»	»	1882	18 —	23 —
1869	5 octobre	18 octobre	1883	15 —	22 —
1870	»	»	1884	1 —	13 —
1871	11 octobre	23 octobre	1885	5 —	14 —
1872	15 —	21 —	1886	11 —	25 —
1873	7 —	20 —			
1874	5 —	19 —	Moyennes	8 octobre	21,8 octobre
1875	4 —	18 —			
1876	16 —	23 —	DATES	14 sept. 1668	2 oct. 1865
1877	15 —	22 —	extrêmes	11 nov. 1816	11 nov. 1695

Il est assez difficile de tirer une conclusion de tous ces renseignements, même si on les résume par périodes, comme nous essayons de le faire dans le tableau ci-après :

Résumé par périodes des vendanges à Thonon.

Périodes et années d'observations	Dates moyennes des vendanges blanches	Dates moyennes des vendanges rouges
1643—1700 (26 ans)	6.7 octobre	19.8 octobre
1701—1750 (49 —)	7.4 —	20.9 —
1751—1821 (57 —)	8.2 —	24.6 —
1861—1886 (22 —)	9.7 —	19.4 —
Moyennes générales....	8.0 octobre	21.8 octobre

Ce tableau montre, en effet, que les vendanges blanches tendent à reculer, pendant que les vendanges rouges, après avoir subi un retard assez sensible de 1751 à 1821, semblent revenir maintenant à leurs dates primitives. — Pourquoi cette disposition contradictoire chez les deux espèces de raisins ? S'il est vrai que la période 1861-1886 renferme un bon nombre d'années chaudes, qui ont pu, en général, rendre plus précoce la maturité des fruits, il n'y a aucune raison pour que les raisins blancs n'en aient pas profité ; or leur

cueillette a eu lieu un jour et demi plus tard que dans la période précédente qui s'est, au contraire fait remarquer par des années froides. Nous le répétons, il y a là une difficulté dont il semble malaisé d'entreprendre la solution.

Dans d'autres pays, la situation est plus nette. Ainsi, en Bourgogne, le tableau des vendanges du célèbre vignoble de Vollenay fait ressortir un recul non interrompu depuis le XVII^e^ siècle.

Vendanges en Bourgogne

Périodes	Années d'observations	Date moyenne des vendanges
1689—1700	12 ans	19 septembre
1701—1750	50 —	24 —
1751—1800	50 —	25 —
1801—1850	50 —	2 octobre
	Moyenne générale.....	26.1 septembre

En Suisse, il y a eu, vers la fin du XVII^e^ siècle, refroidissement notable du climat, on l'attribue au déboisement ; mais à partir de cette époque, une amélioration lente se fait sentir, les vendanges deviennent de plus en plus précoces, et aujourd'hui elles arrivent, à peu de chose près, à coïncider avec les dates d'autrefois. Nous trouvons ces intéressantes données dans un travail de M. Dufour, de Genève, intitulé « Problème de la variation du climat. » En voici le résumé, pour ce qui concerne notre sujet :

Dates des vendanges à Lausanne.

Périodes	Années d'observations	Date moyenne des vendanges
1480—1550	33 ans	5.6 octobre
1551—1595	34 —	6.1 —
1696—1681	18 —	7.9 —
1682—1716	30 —	20.4 —
1717—1746	28 —	19.5 —
1747—1806	60 —	16.7 —
1807—1836	30 —	15.3 —
1837—1868	32 —	9.5 —
	Moyenne générale.....	13.0 octobre

On voit combien différent entre eux tous ces résultats. Nous ne tenterons pas de les concilier, mais nous continuerons à rassembler des matériaux, dont peut-être un jour quelqu'un de plus compétent que nous saura déduire la vraie leçon.

E. Tissot.

P. S. — Dans ce même ordre d'idées nous donnerons l'extrait suivant d'une étude sur l'agriculture au moyen âge, qui a paru dans le *Correspondant*, livraison de novembre 1884 :

Au VII^e^ siècle, Clotaire III donnait aux religieux de Corbie les vignes de ce canton. — Au XVI^e^ siècle Baccius comptait parmi les vignobles de France ceux d'Amiens et des environs. Ainsi la Picardie et l'Artois pouvaient mettre en culture cette plante frileuse, tandis qu'à l'exposition de 1867 les départements de la Somme et du Pas-de-Calais, comme celui de l'Oise, figuraient pour un chiffre de zéro sur le tableau de la production vinicole de la France.

Pour la Normandie même changement. Une vie de saint Philibert, abbé de Jumièges au VII^e^ siècle, décrit en ces termes la fertilité du pays de Caux :

« *Hic vinearum abundant botryones qui turgentibus gemmis lucentes rutilant in falernis.* »

Il semble qu'il y ait actuellement dans la nature une certaine tendance à revenir graduellement à l'état de choses constaté par Strabon, qui dit que de son temps la vigne avait peine à mûrir au nord des Cévennes.

DES MOTS

SAVOYEN, *SAVOISIEN* et *SAVOYARD*

CHAPITRE PREMIER.

Des trois dénominations appliquées aux habitants de la Savoie.

Quel est le vrai nom des habitants de la Savoie ?

Est-ce **Savoyen** ?

Est-ce **Savoisien** ?

Est-ce **Savoyard** ?

Les trois dénominations ont été en usage à des époques différentes, tantôt séparément, tantôt ensemble. Chacune d'elles a été consacrée par l'autorité d'écrivains éminents. Chacune a eu et a encore ses partisans.

Savoyen a été longtemps oublié. Il tend à revivre aujourd'hui, bien que l'Académie française ne l'ait pas, en 1878, admis dans son Dictionnaire, comme elle l'a fait pour *savoisien* et *savoyard*. Jusqu'ici ces trois mots ne figuraient que dans des *Compléments* du Dictionnaire lesquels, on le sait, ne sont pas l'œuvre de la savante compagnie.

Savoisien est employé par beaucoup de personnes auxquelles le mot *savoyard* n'agrée point. Elles n'appartiennent pas toutes à la Savoie, ni, comme on pourrait le croire, aux classes élevées de la société, du moins aujourd'hui.

Savoyard est le terme populaire et probablement le plus usité. La plupart de ceux qui en font usage le connaissent seul. D'autres l'emploient de préférence, parce que *savoisien* leur paraît prétentieux, et que *savoyen* leur semble suranné.

Nous allons essayer de rechercher l'origine de ces trois dénominations appliquées à un même peuple et d'en retracer les différentes fortunes.

Commençons par le mot *savoyen*.

CHAPITRE II.

Du terme *savoyen*.

I.

SON ORIGINE NATIONALE.

L'étymologie de *savoyen* est des plus simples. *Savoyen* est dérivé de *Savoie*, comme *Troyen*, de *Troie*. Il y avait à appliquer l'une des règles ordinaires de la langue française : on l'a appliquée naturellement et sans effort.

Pareillement les habitants de Troyes, dans l'ancienne Champagne, se sont donné le nom de Troyens. De même, dans le département de la Somme, le mot Royens désigne les habitants de la petite ville de Roye.

Si nous avions à dénommer en français les habitants de Pistoie en Italie, nous les appellerions certainement Pistoyens.

En Savoie même, je ne sache pas que les indigènes de Versoie, en Tarentaise, aient d'autre nom que celui de *Versoyens*.

Il n'y a pas à insister sur une étymologie qui s'explique d'elle-même.

II.

SON EMPLOI AUX XIV^{e} ET XV^{e} SIÈCLES.

Si le vocable *savoyen* est le plus conforme aux règles qui président à la formation des mots, il a dû être le plus anciennement employé.

On constate, en effet, son existence dès le XIVe siècle.

L'historien de la guerre de Cent-Ans, Froissart, en fournit le premier exemple. La Savoie ne lui était pas inconnue. En 1368, il passa trois jours à Chambéry à la suite d'un prince anglais, Lionel, duc de Clarence, qui allait à Milan épouser Yolande, fille de Galéas Visconti. Racontant dans ses *Chroniques* l'expédition des Français en Flandre, en 1383, il dit :

« Tout signeur approchaient lointain et prochain, et vinrent li contes de Savoie et li contes de Genève à bien VIIc (700) lances de purs *Savoïens*. » (Edition K. de Lettenhove, tome X, p. 241.)

Je crois inutile de faire remarquer que l'édition de Kervyn de Lettenhove a été publiée d'après les manuscrits. Dans la reproduction des textes de tous les âges on apporte aujourd'hui la plus scrupuleuse fidélité : les copies valent les originaux. Cette observation s'applique à tous les auteurs qui seront cités ici.

Après Froissart viennent trois écrivains du XVe siècle, qui manièrent des premiers en Savoie la langue française.

On trouve d'abord le picard Jean Cabaret d'Orreville qui composa ses *Chroniques* vers 1419, sur l'ordre du premier duc de Savoie, Amédée VIII. Son livre a été inséré dans la collection des *Monumenta historiae patriae* publiée à Turin.

On y lit : « La paix avait duré un temps entre les *Savoyens* et Faucegnerains. » (Tome I, colonne 234.) Et plus loin : « Ils s'entremeslèrent si avant parmi les *Savoyens* que l'un ne cogneut l'aultre. » (Ibid., c. 246).

La même collection renferme la *Chronique du Comte Rouge,* œuvre du second de ces auteurs, Perrinet Du Pin. Celui-ci naquit à La Rochelle ; mais, s'il était Français par son origine, il appartient à la Savoie par un long séjour. Il

est fait mention de lui pour la première fois en 1447, et trente ans après on le retrouve décoré du titre de secrétaire ducal. Je ne citerai de lui que cette seule phrase :

« Messire Loys de Savoie, le conte de Génevois, Chalans et aultres seigneurs suyvaient le prince *savoyen*. » (*Monumenta*, tome I, c. 466.)

Le troisième écrivain, Jehan Servion, s'était attaché à Philippe Sans-Terre, petit-fils d'Amédée VIII. Afin de charmer la captivité de son maître détenu à Loches par le roi Louis XI, il retraça les *Gestes et Chroniques de Savoie*. Son livre n'a été publié qu'en 1879 à Turin. Parlant de la bataille de Varey, livrée en 1325, il dit : « A un cri corrurent et entrarent les *Savoyens* en l'avant-garde du Dauphin. » (Tome II, p. 23.)

Au XV^e^ siècle, le mot *savoyen* apparaît seul encore dans les ouvrages de Monstrelet, de Georges Chastelain et d'Olivier de la Marche, tous trois historiens de cette seconde dynastie de Bourgogne qui eut de si fréquents et si intimes rapports avec les princes de Savoie.

Monstrelet appartient à la première moitié du XV^e^ siècle. Dans ses *Mémoires* est rappelé, à la date de 1408, le fait suivant : « Le duc de Bourbon fut défié d'Amé de Viry, *savoyen*, lequel était un pauvre chevalier au regard dudit duc. » (Edition Buchon, p. 135.)

Plus jeune que Monstrelet, Georges Chastelain fut conseiller des ducs Philippe le Bon et Charles le Téméraire. Dans sa *Chronique de Jacques de Lalain*, écrite entre 1468 et 1474, il emploie maintes fois le mot *savoyen*, notamment au chapitre XXIV où il parle de Jacques d'Avanchier, « écuyer *savoyen* qui fit armes à l'encontre de J. de Lalain en la ville de Saint-Laurent lez Chalon. » (Edition Buchon, p. 635.)

Olivier de la Marche fut mêlé plus activement encore aux

affaires de Savoie. En 1476, après la défaite de Charles le Téméraire à Morat, il enleva, sur l'ordre de ce prince, la duchesse régente Yolande et trois de ses enfants. Dans sa vieillesse, l'homme de guerre se mit à écrire ses *Mémoires*, bien qu'il fût, dit-il lui-même, « lay et non clerc, de petit entendement et rude langage. » On y lit :

« Pour secourir les *Savoyens* le duc de Bourgogne y ala en personne et mit le siège devant Grantson. » (Buchon, p. 333.)

Et ailleurs :

« Revindrent avec lui plusieurs nobles hommes *savoyens* pour veoir faire un chevalier *savoyen* nommé messire Jehan de Compeys, seigneur de Torain. » (Ibid , p. 383.)

III.

LE MOT *SAVOYEN* AUX XVI^e^ ET XVII^e^ SIÈCLES.

Au XVI^e^ siècle, je trouve le mot *savoyen* dans divers auteurs, notamment dans Jehan Lemaire de Belges, plusieurs écrivains génevois, l'italien Cambiano et le chanoine Paradin.

Jehan Lemaire de Belges était bibliothécaire de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas et duchesse douairière de Savoie. Après un voyage en Italie il publia, en 1512, son *Illustration des Gaules* où je rencontre le passage suivant :

« Les *Savoyens* et Daulphinois étaient nommés Allobroges. » (Chap. XXXI.)

Mieux que Lemaire de Belges, les habitants de Genève connaissaient le mot *savoyen*. Dans cette ville, enclavée si longtemps dans les Etats de Savoie, Amédée VIII et ses successeurs, pendant plus de cent ans, avaient résidé à maintes reprises, attirant avec eux l'élite de leur noblesse,

appelant même à la dignité épiscopale jusqu'à cinq princes de leur maison. Au XVI^e^ siècle, Genève secoua le joug, mais le nom des *Savoyens* ne fut pas immédiatement oublié.

Dans les *Lettres* de Besançon Hugues, l'un des auteurs de l'indépendance, ce mot revient sans cesse : « Les *Savoyens*, dit-il en 1529, se tiennent tous assurés de rompre notre bourgeoisie. » En 1532, il écrit de Berne : « Je suis demeuré ici pour répondre aux *Savoyens* qui seront ici ce soir au gîte. » (Voir *Mémoires de la Société d'histoire de Genève,* t. XI, 1859.)

Vingt ans après, le notaire Messiez, dans son *Petit Mémorial,* dit de même : « Les *Savoyens* attendirent de heure en heure la venue dudit leur duc. » (*Id.*, t. IX, p. 89.)

On ne sera pas étonné de retrouver le mot *savoyen* dans les écrits de leur contemporain Bonivard, le célèbre prisonnier de Chillon. Né à Seyssel d'une famille noble de Chambéry, il passa à Genève la plus grande partie de sa vie, et y mourut en 1571.

Entre autres ouvrages, il composa les *Chroniques de Genève* et les *Advis et Devis des Langues*.

Dans le premier de ces livres il dit : « Les mameluks portaient le houx qui se nomme en *savoyen* le *harigle* [1]. » (Edition de 1867, tome II, p. 131.)

La même locution se retrouve dans le second : « Un jouvencel de notre pays de Savoie, raconte-t-il, qui havait demeuré trois ou quatre moiz en France, en oublia son language. Et estant arrivé pour rapprendre son langage ne cessait de rompre la teste à son dict père pour l'interroger que cecy ou cela voulait à dire en *savoyen*. » (*Advis,* édition de 1865, p. 73.)

Après Bonivard vient un écrivain plus illustre peut-être,

1 En patois on dit l'*arglye* (*ly* représente *l* mouillée).

l'imprimeur Henri Estienne qui séjourna à diverses reprises à Genève. Dans son *Traité de la conformité des merveilles anciennes avec les modernes*, il dit : « Je parleray d'un gentilhomme *savoyen* exerçant ses brigandages dedans ou auprès de sa maison qui estait entre Lyon et Genève. » (Edition de 1566, p. 277.)

Au commencement du XVII^e^ siècle *savoyen* est encore tellement en usage que l'italien Cambiano le transporte dans le *Discorso* historique qu'il dédie, en 1602, au jeune prince de Piémont, Philippe-Emmanuel. Dans un passage, il parle de la « cavalleria *savoiana*. » Ailleurs, il dit : « *Savoiani* valorosamente combattuto. » (*Monumenta historiae patriae*, t. I, colonne 1268.)

Savoiano se trouvait à son tour littéralement reproduit dans une chanson française de 1590, dirigée contre le duc Charles-Emmanuel I^er^ qui, deux ans auparavant, s'était emparé du marquisat de Saluces :

« Et faudra que le *Savoyan* [1]
Nous rende Carmagnole. »
(LINCY, *Chansons historiques*, II, p. 497.)

Le *Savoyan* ne rendit ni le marquisat de Saluces ni Carmagnole qui en était la ville principale. Il perdit en revanche la Bresse et quatre autres provinces que Henri IV lui enlevait en 1600.

A la suite de cet échange de territoires le protestant La Popelinière écrivit une *Histoire de la conquête du pays de Bresse* (Paris, 1601, in-16) dans laquelle le vieux vocable apparaît encore : « La reine Jeanne, fille de Robert, roi de Sicile, fut dépouillée, dit-il, par le *Savoyen*. »

Nommons enfin le chanoine de Beaujeu, Paradin, qui

[1] Au XVI^e^ siècle, la diphtongue *ien* se prononçait comme *iin*.

mourut en 1590, et son continuateur, l'imprimeur lyonnais, Jean de Tournes. Auteur de *Chroniques de Savoie,* Paradin, dans la seconde édition de son livre (in-folio, 1561), y apporta divers changements. Il remplaça notamment le mot *savoysien* dont il s'était servi, en 1553, dans la première édition, par celui de *savoyen,* montrant ainsi un soin plus scrupuleux à suivre les « vieilles mémoires » d'après lesquelles il écrivait.

De même Jean de Tournes, en donnant en 1602 une troisième édition des *Chroniques* qui reproduit et continue celle de 1561, emploie le terme *savoyen* en le mêlant, il est vrai, au vocable *savoyard* dont il sera parlé plus loin.

Nous clorons ici cette série d'exemples, bien qu'avec un peu d'effort on pût aisément l'augmenter.

IV.

RÉSUMÉ. — *SAVOYEN* CORRESPOND A LA PLUS ÉCLATANTE PÉRIODE DE L'HISTOIRE DE SAVOIE.

Ainsi est attestée la longue existence du mot *savoyen* par toute une suite d'écrivains depuis Froissart qui marque la fin du XIV^e^ siècle jusqu'à Jean de Tournes au début du XVII^e^. Les uns se rattachent étroitement à la Savoie par leur origine, comme Bonivard, ou par les fonctions qu'ils y ont remplies, comme Perrinet Du Pin. Les autres l'ont plus ou moins connue, dans des temps différents, comme Froissart, les chroniqueurs bourguignons ou Henri Estienne.

Il ne sera pas ici hors de propos de remarquer que le terme *savoyen* apparaît à l'époque la plus éclatante de l'histoire de Savoie. Il est des moments où la dynastie a joué un rôle plus brillant et plus actif peut-être ; il n'en est pas où la Savoie ait par elle-même occupé une place plus grande dans l'Europe occidentale. Dans les premières

années du XV^e^ siècle elle s'étendait du lac de Neuchâtel au mont Cenis et de la Saône à la Morge de Contey, c'est-à-dire, aux portes de Sion en Vallais. Olivier de la Marche disait alors que le « païs de Savoie estait le plus riche, le plus seur et le plus plantureux de tous ses voisins ».

N'oublions pas qu'au sud des Alpes le Piémont était dans sa dépendance. De Chambéry, de Bourg en Bresse, de Thonon, de Genève, toutes résidences de la cour « *savoyenne* », partaient des ordres qui imposaient obéissance à la plus grande partie de la région comprise entre la Sésia et les sources du Tanaro.

La région sabaudienne donnait alors à la papauté Clément VII d'Avignon et un peu plus tard au concile de Constance l'un de ses présidents, Jean Fraczon, cardinal de Brogny. Elle était représentée elle-même par Amédée VIII le Pacifique, administrateur et législateur, qui consacrait en quelque sorte, en prenant le titre de *duc*, la double grandeur de sa maison et de l'état « *savoyen* ».

(A suivre.) PASCALEIN.

CHANSONS DE JOSEPH BÉARD

Désespoir d'un colporteur.

Nom d' gus, dzive on curossët,
Du trê quë vont môs' affairës ;
Nom d' gus, d' vos' u dyo tot nët,
Cê m' fot dyês tot' més colérës.
L's âtros coups d' vêdivou oncor
Quâquës sous për bàirë dmi-pot,
Mais dàipoés quë lés jhês d' la vëlla

Ont décovêrt ma manivëlla,
Dyês lés campagnës partot d' sés cognu.

Refrain.

Eh bë ! nom d' gus, pëtârd nom d' gus !
D' poés prêdrë ma bâll' ét m'allâr grattâr l' cul !

— Nom de gueux, disait un colporteur, du train que vont mes affaires, je vous le dis tout net, cela me met dans toutes mes coleres. Les autres fois *(autrefois)* je vendais encore *pour* quelques sous pour boire *un* demi-pot, mais depuis que les gens de la ville ont découvert ma rubrique, dans les campagnes partout je suis connu. — *Refrain* · Eh bien ! *(juron)* je puis prendre ma balle et m'aller gratter le c...

Dyês l' têps q' lés chus' allivôt,
D'êgueusivou p' lés campagnës
Lôs pàisans q' më soulivôt
Dë tartifl' avoéc d' çhâtagnës.
Rê qu'avoéc on cotél d'on sou,
Pêdêt tot l' jhor, d' më norsivou,
Mais dàipoés quë rlôs mdyëurs d' pasnaillës
Ont viu quë d' n'itou q' na canaille,
Tot mon ptiout commêrço s' trovà fottu. — *Ref.*

— Dans le temps que les choses allaient *bien,* j'engueusais dans les campagnes les paysans qui me soûlaient de pommes de terre avec des châtaignes. Rien qu'avec *(en vendant seulement)* un couteau d'un sou, pendant toute la journée je me nourrissais, mais depuis que ces mangeurs de carottes ont vu que je n'étais qu'une canaille, tout mon commerce se trouva perdu.

Et tài, m'n âno, mon chéri,
Tài qu'on vët dë drài t' ét d' gauçhë,
L' cul çhardyà d' quincailleri,
Rôdar d' paroçhe ê paroçhë,
Yore avoéc mài të në vrés plyës
Vêdrë lés' épinglyës, l's avlyëts,
Lés croêx, lôs çhaplëts, lôs rosairos,
Lôs' almanyacs, lôs scapulairos,
Ni rlôs' articlyos qu'on put gâgnir dsus. — *Ref.*

— Et toi, mon âne, mon chéri, toi qu'on vit de droite et de gauche, le dos chargé de quincailles, rôder de paroisse en paroisse, maintenant avec moi tu n'iras plus vendre les épingles, les aiguilles, les croix, les chapelets, les rosaires, ni ces articles que *(sur lesquels)* on peut gagner dessus.

T' në pass'rés plyès p' lôs vionnëts,
Yëu sovêt t' n-ê fassâs d' grisës,
T' sëutrés plyes p' lôs pachorëts
Për broutâr darrir lés cisës.
Parmi lôs triolëts q' 'tôt drus,
T' në mdyërés plyës ton crévâ d' sul ;
D' pliaîsir d'avàir la bôda pliênna
T' në farés plyës lôs quârts d'avênna ;
Yore avoéc mài t' farés la Saint-Camus. — *Ref.*

— Tu ne passeras plus par les petits sentiers où souvent tu en faisais de grises ; tu ne sauteras plus sur les champs pour aller brouter derrière les haies. Parmi les trèfles qui étaient drus, tu ne mangeras plus ton soûl à te faire crever, du plaisir d'avoir la panse pleine, tu ne feras plus les quarts d'avoine *(tu ne te vautreras plus)* ; maintenant avec moi tu feras la Saint-Camus.

Dàipoés për rmontâr lë mtir,
D'ai volu çhanjhir d' costumo
Dë la téta jusqu'és pids ;
V's u vëyiz, d' nè sés plyës l' mémo :
Mon groê, dë l'ai lavà on pu ;
D' cul rossët d' më sés fait cul bliu ;
D' vêdivou çhér ç' qu'y a dyês ma boêta,
Yorè d'u baill' u prix d'épliëtta ;
Mâgrâ tot cê, d' vàyo quë d' sés fottu. — *Ref.*

— Depuis lors, pour remonter le métier, j'ai voulu changer de costume de la tête aux pieds. Vous le voyez, je ne suis plus le même : mon groin, je l'ai lavé un peu ; de roux je me suis fait bleu [*pur jeu de mots*] ; je vendais cher ce qu'*il* y a dans ma boîte ; maintenant je le donne au prix d'achat ; malgré tout ça, je vois que je suis perdu.

A. Constantin.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

12e ANNÉE. — BULLETIN N° 9. — SEPTEMBRE 1887.

Pressions barométriques moyennes : 727,4 à Annecy, 682,31 à Leschaux, 707,9 à Mélan. Maxima le 18 à Annecy et à Leschaux et le 8 à Mélan. Minima le 30 à Annecy, le 29 à Leschaux et Mélan. Excursion du mercure : 14 à Annecy, 15,8 à Leschaux et 18,2 à Melan.

Température. — Moyenne à Annecy du maxima 22°, du minima 9°, à 9 h. du matin 13°2. Moyenne générale : à Douvaine »», à Chamonix 10°2, à Mélan 13°51, à Bonneville »», à Leschaux 9°78, à Chamonix le thermomètre descend au-dessous de 0° les 15, 16, 24, 25 et 26.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 16°5, de l'eau de puits 11°22, de rivière 12°75, du sol à Annecy à 0m,30 de profondeur 15°9.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de septembre :		le 5	12	19	26	...
Thermomètre...	maxima.	14°8	13°8	13°1	9°2	.....
	minima.	5°	1°3	—1°5	—1°3	.....
Baromètre à 0°.....		629,4	625,5	629,1	624,2	.....

A cette station, la température est vers 10° la première dizaine, pour rester ensuite vers 0°. Le maximum barométrique est de 634 le 18. et le minimum 612,8 le 29.

Pluie et neige. — Pluie les premiers jours, le 18 et les trois derniers jours du mois, celle-ci amenant la neige sur les montagnes à 1,000 mètres d'altitude. Maximum d'eau recueillie 101m/m5 en 10 jours à Chamonix. Minimum, 45m/m6 en 8 jours à Rumilly. Au Semnoz, 71m/m d'eau, neige les 28 et 29.

Orages. — A Sallanches les 5 et 19, à Mélan le 5, à Bonneville les 4, 7 et 19, à Annemasse le 4, à Seythenex et à Leschaux les 4 et 19, à Annecy les 7 et 19.

La foudre incendie pendant l'orage du 4 une maison à Saint-Pierre de Rumilly, près Bonneville, et une autre maison au hameau Ducrey, commune du Petit-Bornand. Elle tombe le 17 à Saint-Jorioz. Au Semnoz, à la date du 4, violent orage avec grêle.

Observations diverses. — Forte gelée blanche à Annemasse le 21, au Semnoz les 14, 15, 20, 25 et 26. De Bonneville départ des hirondelles le 16. Le 2 à Annecy passage de martinets.

Le Secrétaire-Adjoint de la Commission, A. Mangé.

(Revue Savoisienne.) *Le Directeur-gérant :* A. Constantin.

N° 12. DÉCEMBRE.

SOMMAIRE :

Notes et documents sur l'évêché de Genève depuis 1535 (suite), par M. Fr. Mugnier.
Résumé des observations météorologiques faites à Annecy et dans la Haute-Savoie, en 1886, par M. E. Tissot.
Des mots *savoyen, savoisien* et *savoyard* (suite), par M. Pascalein.
Un émigrant chablaisien : Jean-Claude Hudry (suite), par M. Fr. Miquet.
Bulletin de la Commission de météorologie.
Table des matières.

NOTES ET DOCUMENTS
SUR
L'ÉVÊCHÉ DE GENÈVE, DEPUIS 1535.

(*Suite.*)

(Voir les livraisons de mai, de juin, d'août-septembre, d'octobre, de novembre, de décembre 1886, de janvier, de février-mars, de mai, de juin-juillet, d'août, de septembre, d'octobre et de novembre 1887)

Le 8 février 1793, les commissaires de la Convention réunirent les diocèses de la Savoie en un seul dont le siège fut fixé à Annecy, et, le 6 mars, *François-Thérèse Panisset,* curé de Saint-Pierre d'Albigny, fut élu évêque constitutionnel du Mont-Blanc. Il fut consacré à Lyon le 7 avril, et installé le 14 par la municipalité d'Annecy. Son épiscopat ne dura qu'un peu plus de huit mois.

M. Panisset serait né à Tresserve, le 8 novembre 1730. Dans une lettre, il se dit cependant originaire de Chambéry, *Camberii oriundus* [1]. Ordonné prêtre en 1755, il fut nommé professeur de cinquième au collège de Chambéry, et, en 1774, professeur d'éloquence. Il devint aussi confesseur des Annonciades. En 1782, il publie un petit poème

1 Fleury, t. III, p. 499. Cet auteur a donné de nombreux détails sur M. Panisset et sur les événements qui se sont passés dans le diocèse de Genève pendant la Révolution.

Savoie (Haute). 3.

en vers latins, *Boessia salutifera,* qu'il traduisit lui-même en vers français, pour célébrer les vertus des eaux de *la Boisse,* près Chambéry [1]. Le 25 novembre 1783, le roi Victor-Amédée le nomma à la cure de S[t]-Pierre d'Albigny :

Le prêtre François Thérèse Panisset qui depuis plus de 27 ans professe dans le collège de Chambéry, n'ayant cessé de donner des preuves de son zèle, de sa capacité et de son exactitude à remplir ses devoirs, Nous nous sommes avec plaisir déterminé à le nommer à la cure vacante de S[t] Pierre d'Albigny dépendante du Prieuré de S[t] Philippe ci-devant uni au collège de Chambéry... *Signé :* VICTOR AMÉ.

(Arch. du Sénat.)

Le lendemain même de son élection, M. Panisset la notifie en ces termes à la municipalité d'Annecy :

Citoiens Maire et Municipaux, Destiné au siège épiscopal du Mont Blanc par des suffrages nombreux et flatteurs de tous les cantons, je m'empresse de vous en faire part et de vous assurer de la parfaite fraternité, du zèle ardent et de la tendre affection avec laquelle je ne cesserai d'être, chers citoiens Maire et Municipaux,

Votre concitoien le pasteur PANISSET, évêque élu.

Chambéry le 7 mars 1793 l'an 2 de la République française.

Deux jours après, M. Panisset écrit au maire une lettre particulière dans laquelle il lui annonce que, vu les circonstances, il hâte *ses mesures pour la consécration* et lui demande quelles sont les *ressources temporelles* qu'il trouvera à Annecy, afin d'en apporter au besoin de Chambéry.

Le 26 septembre, la municipalité autorise la délivrance en sa faveur, par l'administrateur *ad hoc,* d'un tonneau de vin à prendre dans la cave des émigrés.

M[gr] Paget, qui s'était réfugié en Suisse, puis à Turin, ayant su qu'il avait obtenu quelques voix lors de l'élection

1 Deux chants, 16 pages in-4°. M[gr] Billet en a publié un extrait aux Pièces justificatives de ses *Memoires pour servir à l'hist. eccl.*

de l'évêque constitutionnel, protesta dans un mandement, daté du 8 avril 1793, où il prit à partie M. Panisset. Celui-ci répliqua par une brochure intitulée : *Lettre d'un Philosophe à un Prélat* [1]. Il y adopte le ton plaisant et raille M. Paget de ce qu'il a émigré en même temps qu'il recommandait à son clergé de rester en Savoie, de ce qu'il n'a pas osé s'exposer à la mort ou à la déportation :

Mais à coup sûr, dit il, vous n'aviez rien à craindre... Aviez-vous à trembler de rendre à César ce que vous lui deviez . la soumission aux lois, le maintien de l'égalité et de la liberté, avec l'accomplissement des devoirs de votre état... Quoi au lieu d'une liberté honnête et raisonnable vous vous êtes figuré la licence, le désordre, le blasphème et l'impiété ! O que votre esprit est pénétrant ! que votre conscience est délicate ! Nous bonnes gens, esprits simples, nous n'y avons vu qu'une faculté de faire ou d'omettre que ce qui n'est pas préjudiciable à personne par la transgression d'aucune loi naturelle, divine ou civile..... La Cathédrale du Mont Blanc sera toujours ouverte à la piété ; il est impossible d'y mettre des barrières ; mais le fanatisme votre ami n'y entre pas et l'on s'en passe aisément...

Il termine par ces paroles :

Croyez, Monsieur, que l'Evêque du Mont Blanc a bien réfléchi avant que d'accepter l'offre de l'évêché ; qu'il a été élevé à l'Episcopat sans vous faire injure, sans altérer la pureté de la foi, ni celle de la conscience, et vous accomplirez votre devoir. N'attaquez jamais un homme qui ne vous fait aucun tort. Savez-vous à qui vous vous en prenez ? Voyez si vous êtes bien en état de rompre la lance avec lui... Ne craignez vous point qu'en portant une témérité si intéressée dans le sanctuaire dont le ciel lui a confié le soin et la garde, vous n'éprouviez la destinée d'Héliodore : les Anges qui y veillent sauront trouver des verges. Profitez de ces leçons, respectez ce que vous devez et me croyez...

Aussitôt arrivé à Annecy, M. Panisset avait adressé dans les districts de son diocèse une lettre pastorale ; puis,

1 In-12 de 12 pages, outre le titre ; Annecy, chez le citoyen Durand, imprimeur du Citoyen Evêque.

en juin, un catéchisme [1]. La municipalité de Thonon lui répondit :

13 May 1793. L'humanité, la vraie religion et le patriotisme qui respirent dans chaque phrase de votre lettre pastorale ont répandu dans nos cœurs le baume salutaire de la consolation. Nous ne doutons point qu'elle n'opère le même effet sur le peuple principalement des campagnes qui sont presque toutes dépourvues de fonctionnaires du culte et parmi lesquels, malgré toutes nos précautions il circule des ouvrages incendiaires, produits du fanatisme et de l'envie des pasteurs coalisés en sens contraire de la révolution qui ont jetté ces pauvres ouailles dans une espèce de désolation. Aucun district ne se trouve dans une position aussi critique que la notre au rapport de la religion, entièrement dépourvu de ses ministres, à portée de recevoir des influences pernicieuses des réfractaires qui habitent la rive opposée de notre lac. Nous avons plus que tous autres un besoin pressant de l'assiduité de vos soins paternels...

Le 23 mai, la même municipalité accuse réception à l'évêque du Mont-Blanc de son imprimé « dont le contenu répond si bien à son nom d'*Antidote* [2] » ; elle va le faire circuler. Elle annonce que, le dimanche et le lundi de Pentecôte, la lettre pastorale a été lue dans toutes les communes, et qu'à Thonon les autorités constituées ont assisté à cette lecture, ainsi qu'au *Te Deum* et à la bénédiction qui l'ont suivie. Le 15 juin suivant, elle remercie de l'envoi des *catéchismes :*

Evian n'est pourvu encore d'aucun fonctionnaire du culte. Nous savons qu'on y recevrait avec plaisir un homme instruit et principalement de mœurs irréprochables. Nous réclamons vos bons offices non seulement pour cette dite ville, mais encore pour toutes les autres communes de notre district, à mesure que vous aurez les sujets.

En effet, les *sujets* manquaient. M. Panisset s'occupa

1 *Catéchisme important, chrétiennement politique ;* Mgr Billet dit qu'il n'a pu en retrouver aucun exemplaire (p. 67).

2 *Antidote qui, étant pris à propos, guerit du poison et rajeunit.*

d'en recruter et de former un séminaire constitutionnel. Le 23 mai 1793, an II de la République, il écrit au maire d'Annecy :

Mon cher respectable citoyen, Je vous fait part que le nombre des jeunes séminaristes augmente. J'en ai déjà quatre [1] dont deux seront prêtres et placés dans environ 20 jours : lundi prochain il m'en viendra 2 ou 3 autres : on a arrêté que j'eusse a évacuer l'Evêché : pour un bien de paix je vas demain dans un logement plus petit il ne me sera pas possible d'y recevoir cette jeunesse que mes bontés attirent. Il ne me reste qu'un lit et une chambre. Malgré vos invitations, je suis sans Séminaire, sans ressources, sans directeur ; il faut absolument un local pret, des chambres, des lits, des provisions, des pensions. On scait combien le Séminaire a laissé de fonds, combien ils sont considérables, il est de toute nécessité d'agir avec tant d'activité que tout se fasse. Je loge et je nourris ces jeunes clercs. J'espère que vous voudrez bien m'en décharger, et me faire dédommager des dépenses que je fais sans lesquelles je n'aurois personne.

Je donne demain la tonsure et le diaconat. Aucun de ceux qui sont ici n'est en état de paier pension. Si on consacre à la subsistance de la cléricature ce que la piété lui avoit primitivement destiné, j'aurois du monde : si on le refuse, je ne puis m'attendre qu'à une triste et perpétuelle solitude.

Je suis avec une parfaite fraternité l'Ev. du M. B.

Signé : PANISSET.

Puis, six jours après, au directoire du district d'Annecy :

Citoiens, Je suis allé ce matin à votre bureau que j'ai trouvé fermé. Vous assistiés, m'a-t-on dit, aux obsèques du brave D'Ampierre. Je suis persuadé que suivant l'expression de votre piété vous remplirés demain un autre devoir encore plus p^x^ et plus important par votre religieuse assistance à la messe et la procession solennelle du très saint sacrement qui se faira après la messe de parroisse.

Je vous invite aussi à ne pas oublier les intérêts de nos jeunes clercs et de pourvoir au plutot à leur honnête subsistance. Vous savés que j'ai été obligé, pour l'avantage du département, de loger et nourrir

[1] M^sr^ Billet donne leurs noms, p. 71.

deux, depuis 15 jours, et deux autres depuis 6 jours; il s'en est présenté encore aujourd'hui que je n'ai pu recevoir, mais ils reviendront; on ne peut trop leur faciliter l'entrée dans les ordres sacrés dans l'extrême besoin de prêtres et c'est par les secours que vous avés en main que vous y réussirés.

J'espère que vous les haterés en bons citoiens.

Je suis tres fraternellement l'Evêque du Mont-Blanc

(Archives municipales d'Annecy.) *Signé :* PANISSET.

La municipalité répondit à ces réclamations en accordant à l'évêque quelques subsides pour la pension des séminaristes et en lui donnant, pour en faire un séminaire, la maison dite *des Enfants de chœur*. Elle la garnit d'une certaine quantité de lits qu'elle fit apporter de la maison que les Lazaristes avaient possédée à Menthon.

M. Panisset demandait en outre des réparations à l'église de Saint-Dominique, destinée à devenir sa cathédrale. Le 13 juin, il se plaint avec une indignation comique de ce que ces réparations ne sont pas exécutées, et encore de ce qu'on lui a pris ses deux plus grosses cloches, du poids de plus de 200 quintaux de métal, alors que la ville n'avait besoin que de 50 quintaux, — pour compléter sans doute, une réquisition nationale. Il termine en disant : « Je souhaite que l'on profite de ces saines réflexions. » Le maire lui répondit sans retard et assez sèchement. Voici la demande et la réponse :

Citoyen Maire On a été nécessité de renvoier promptement au citoyen Petel le matelat et la couverture en tres mauvais état et d'une puanteur peu suportable ; Vous êtes invité à faire apporter un lit complet décent et sain, hors les draps envoiés hier.

Je ne sais s'il fallait les deux plus grosses cloches de la cathédrale d'environ 100 quintaux pour le supplément de 50 à ce qui me fut dit hier au soir. Si le conseil a montré beaucoup de prudence et de religion dans son arrêté ; Si l'on s'imagine qu'on ira fonctionner à St Dominique avant toutes les réparations convenables à la seule église de cette ville, et cathédrale du Mont-Blanc, Si une vieille et indécente

carcasse passera pour cela sans avoir acquis toute la simple et majestueuse décence qu'elle doit avoir, au grand autel, à la voute, à la nef, au plancher, à la porte et au portail. Il est des mattres de postes qui ont des écuries plus propres et plus grands à leur voutes, à leur portes, et des granges plus magnifiques. Est-on chrétien quand on prend si peu d'intérêt à la maison du Seigneur ? à l'Evêque qui en est, par état, le gardien et l'intendant ; doit-il voir l'indécence de sang-froid ? devoit-on si peu de respect à l'Eglise mère ? tant provisoire qu'on voudra, elle doit jouir de tous ses avantages ; Si l'on est dans l'erreur il faut s'en humilier et en sortir, mais l'Evèque du Mont-Blanc ne consentira jamais à rien qui soit indigne d'elle et de la religion, il ne l'a jamais fait ni ne le faira jamais.

On a éprouvé sa fermeté quand il l'a fallu, il n'a pas changé de caractère. La religion et le culte perfectionne le républicain. L'honnêteté est une qualité qui le rend estimable, la grossièreté, la dureté, le peu d'attachement à la religion lui méritent le mépris. Les imprudences qui touchent à Sa Sainteté et au respect dus à ses temples, ne sont pas des moiens propres à guérir le fanatisme qui déshonore, de même que les fréquentes absences de ses éxercices.

Je soubaite que l'on profite de ces saines reflexions.

Je suis fraternellement — L'Evêque du Mont-Blanc

Annessy le 13 juin 1793 l'an 2 de R. F. — *Signé :* Panisset.

Au Citoien Maire de la commune Annessy.

Réponse du maire :

Citoyen Evêque Je n'ai jamais pensé que deux cloches ne pussent suffire à l'exercice du culte : je sais bien que la vanité de vos prédécesseurs recherchoit plus de fracas, mais je sais bien aussi que leur ostentation était en contradiction avec la simplicité évangélique. Le Conseil général n'a point délibéré de vous inviter à occuper l'église S[t] Dominique avant que les réparations urgentes et utiles aient été faites. Vos réclamations à cet égard me paroissent d'autant plus mal fondées, surtout que ce bureau n'a pas négligé de vous fournir les ornements dont il pouvoit disposer pour contribuer à la décence du culte.

J'ai fait des reproches très vifs au citoyen Petel qui s'est excusé sur son absence et l'impéritie de sa femme.

(Archives municipales d'Annecy.)

Les cloches avaient été liées de façon à ce qu'on ne pût les sonner ; le 15 juin 1793, l'évêque requiert le maire de les faire débarrasser de leurs entraves :

Le citoien Maire est invité a donner des ordres pour débrider les cloches de la cathédrale, dans le jour afin que le peuple fidèle et sain soit appellé au service divin surtout dimanche qui est demain et qu'on croie pas que l'Eglise est interdite faute d'entendre le son des cloches.

Je vous salue tres fraternellement L'Ev. du M. B.

(Archives municipales d'Annecy.) *Signé :* PANISSET.

Mais les événements marchaient et M. Panisset dut bientôt donner sa démission d'évêque. Il le fit en ces termes :

Annecy au bureau de la municipalité le 17 pluviose an II de la République une et indivisible (5 février 1794), je déclare avec la joie d'un cœur pur et républicain être bon citoyen renonçant dès ce jour aux fonctions sacerdotales espérant que l'on voudra bien me continuer un traitement eu égard à mon grand âge et n'ayant aucunes autres facultés pour subsister ; déclare de ne plus pouvoir remettre mes lettres de prêtrise et d'épiscopat qui se sont égarées le 22 août lors de l'émeute populaire qui se porta dans mes appartements.

Cette démission déjà bien humiliante ne suffit pas au conventionnel *Albitte* qui commandait alors en maître dans la Savoie. Sous sa pression, le faible M. Panisset dut signer la déclaration suivante :

Egalité, Liberté, Fraternité ou la Mort. Je soussigné *Thérèse Marie Panicet (sic)*... faisant le métier de prêtre depuis l'année 1742, sous le titre de curé et ensuite sous celui d'évêque... convaincu des erreurs trop longtemps professées par les prêtres, déclare en présence de la Municipalité d'Annecy, condamner ces erreurs à jamais, etc.

SIGNÉ : *Panisset, avouant le contenu cy-dessus quoiqu'écrit par d'autres mains* [1].

(A suivre.) F. MUGNIER.

1 Vr Mgr BILLET ; FLEURY, t. III , E. SERAND, *Revue savois.* du 15 juillet 1865, et une note due, croit-on, à Mgr Magnin, dans le *Courrier des Alpes* de Chambéry, n° 90 de 1865 ; vr aussi Arch. consul. d'Annecy.

RÉSUMÉ
DES
OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES
FAITES A ANNECY
ET DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
pendant l'année 1886.

SOMMAIRE : I. Baromètre. — II. Vents. — III. Température de l'air. — IV. Température de l'eau. — V. Pluie et neige. — VI. Humidité. — VII Evaporation. — VIII. Lacs et rivières. — IX. Orages. — X. Résumé agricole.

I. — Baromètre.

Observations faites à 9 heures du matin.

1886	ANNECY (453m)		MÉLAN (633m)		LESCHAUX 931m)	
	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure
	millim.	millim.	millim.	millim.	millim	millim.
Janvier	717,6	22,5	701,6	21,4	679,5	15,6
Février. . . .	723,3	19,1	707,0	19,3	679,5	10,7
Mars	720,6	28,1	706,6	29,7	683,7	15,8
Avril.	721,3	19,5	704,9	18,8	679,6	14,4
Mai	723,5	18,7	707,0	21,5	680,2	16,8
Juin	722,2	10,0	706,2	10,1	681,7	9,4
Juillet	724,3	11,1	708,3	10,7	684,3	10,3
Août	724,9	7,4	708,5	7,7	684,0	6,5
Septembre . .	729,4	15,3	709,9	17,6	685,6	15,1
Octobre. . . .	722,6	26,0	707,1	24,3	682,0	23,6
Novembre. . .	723,3	24,1	707,6	22,3	681,9	21,7
Décembre. . .	718,4	24,6	703,1	24,2	678,0	15,8
Année. . .	722,62	18,87	706,48	18,97	681,67	14,23
Extrêmes . .	734,2 le 9 fev. / 701,6 le 6 mars.		718.1 le 9 fev. / 687,6 le 6 mars.		694,4 le 21 mars / 668,7 le 13 mai.	
Ecart annuel .	32,6		30,5		25,7	

Maxima et minima barométriques au Semnoz (alt. 1,650m).

	Max.	Min.	Exc.		Max.	Min.	Exc.
Janvier....	627,8	604,3	23,5	Juillet.....	636,0	623,2	12,9
Février....	631,5	611,0	20,5	Août.....	636,6	625,0	11,6
Mars.....	633,5	606,0	27,5	Septembre.	635,6	618,3	17,3
Avril	633,5	614,1	19,4	Octobre ...	635,0	608,5	26,5
Mai.....	634,1	613,8	20,3	Novembre .	633,5	608,8	24,7
Juin	631,2	618,7	12,5	Décembre .	626,2	606,3	19,9

Moyenne des maxima 632,88 ; des minima 613,16 ; de l'excursion du mercure 19,72. Maximum absolu 636,6 le 8 août ; minimum absolu 604,3 le 20 janvier ; écart annuel 32,3.

II. — Vents.

Régime des vents à Annecy pendant l'année 1886.

1886	VENTS FROIDS ET SECS		VENTS SECS et CHAUDS	VENTS CHAUDS et PLUVIEUX	VENTS HUMIDES et FRAIS
	Vents du Nord NNW à NNE	Vents d'Est NE à ESE	SE à S	SSW à WSW	W à NW
Janvier.....	2	7	14	2	6
Février.....	6	16	4	»	2
Mars.....	8	»	7	4	12
Avril	3	6	9	5	7
Mai.....	4	»	8	8	11
Juin	6	1	6	1	16
Juillet	11	1	6	5	8
Août	5	3	6	»	17
Septembre....	4	1	6	8	11
Octobre	1	1	12	10	7
Novembre	7	2	8	7	6
Décembre	5	»	12	9	5
Année.....	62	38	98	59	108

Nous faisons aujourd'hui l'essai d'une répartition générale des vents à Annecy, dans le but d'y retrouver non seulement les courants froids qui ont fixé jusqu'ici notre attention et dont la fréquence, pour cette année, est encore de 100 jours, mais aussi les directions chaudes ou humides dont dépendent nos belles journées d'été, comme nos pluies ou nos orages.

III. — Température de l'air.

Observations faites en 1886 à Annecy, à Mélan et à Leschaux.

1886	ANNECY (448m)			MÉLAN (629m)			LESCHAUX (931m		
	maxima	minima	moyenn.	maxima	minima	moyenn	maxima	minima	moyenn.
Janvier.....	3°12	-4°93	-0°90	2°28	-7°72	-2°72	»	»	»
Février	5,00	-3,16	0,92	3,15	-7,43	-2.14	»	»	»
Mars	10,70	0,50	5.60	9,83	-3.60	3,12	»	»	»
Avril	18,00	4,07	11,03	16.15	3,44	9,79	13°04	0°45	6°75
Mai	21,14	4,68	12,91	19,82	4.65	12,24	15.14	-6 30	4.42
Juin.....	23 50	10,20	16,85	19.83	8.75	14,34	17,09	7.17	12,13
Juillet	28,50	12.40	20,45	24,99	9.95	17,47	20 24	9 56	14 90
Août	26,00	12 57	19.28	23.64	9,94	16.79	19 70	8 66	14 18
Septembre..	25,60	11,20	18,40	22,88	9.01	15.94	19.09	7.70	13.40
Octobre....	16,90	6,60	11,75	14 32	4,75	9,54	12.60	2.97	7.78
Novembre..	9,24	1,73	5.49	8.87	0,26	4,57	5.60	-1,67	1,97
Décembre ..	5,30	-1.90	1,70	4,42	-5,05	-0,31	1,90	-5.97	-2,04
Année...	16,08	4,50	10,29	14.18	2,25	8,22	»	»	»
Extrêmes..	34°3 le 23 juil.			32°0 le 10 août			27°5 le 22 juill.		
	—14,0 le 21 janv.			—22,6 le 21 janv			— 14,8 le 21 janv.		
Ecart annuel	48,3			54,6			42,3		

Extrêmes mensuels au pic du Semnoz en 1886

(alt. 1.650m).

	Max.	Min.	Ecart		Max.	Min.	Ecart
Janvier.....	5°1	—17°7	22°8	Juillet	22°3	3°0	19°3
Février.....	4,9	—17,6	22,5	Août	21.8	2,3	19.5
Mars.....	7,2	—14,7	21.9	Septembre..	18,8	0,0	18.8
Avril	9,8	—10,1	19,9	Octobre	17,2	—0.4	17,6
Mai.....	16,8	—5,0	21,8	Novembre ..	10.5	—7.9	18,4
Juin	17,3	—0.0	17,3	Décembre ..	3,9	—15,0	18,9

Moyenne de l'année : maxima 12°97, minima —6°92, écart mensuel 19°89 ; température générale de l'année 3°03 ; cel e de l'année 1885, très peu différente de celle-ci, était de 3°01 et celle de 1884, 4°55.

Températures extrêmes de 1886 : 22°3 le 26 juillet, —17°7 le 11 janvier, écart total de l'année 40°0.

Températures de 1886 à Douvaine (428m), à Bonneville (449m) et à Chamonix (1,044m).

	Douvaine	Bonneville	Chamon.		Douvaine	Bonneville	Chamon.
Janvier...	—0°18	—4°53	—5°33	Juillet....	20°63	16°30	16°17
Février ..	0,55	—0,86	—2,55	Août.....	19.65	17,06	16,80
Mars.....	5,08	4,48	1.33	Septembre	20.92	17,30	13,91
Avril	11.55	10,60	8.50	Octobre ..	12.51	9,31	9.23
Mai.....	14.28	12,06	11,20	Novembre	6,06	4,08	2,56
Juin	17.70	14,92	14,75	Décembre	1,98	—0,10	—3,90

Année : 10°89 à Douvaine, 8°39 à Bonneville, 6°89 à Chamonix.

Températures extrêmes : à Douvaine 36° le 22 juillet, —14°2 le 21 janvier, écart annuel 50°2 ; à Bonneville 33° le 22 et le 24 juillet, —23° le 21 janvier, écart total 56° ; à Chamonix 33°4 le 23 juillet, —22°5 le 11 janvier, écart 55°9. Au soleil, le thermomètre de Chamonix est monté à 54° le 3 septembre.

A Contamines-sur-Saint-Gervais (altit. 1,184 mèt.), le thermomètre est monté à 31° le 22 juillet ; il est descendu à —16° le 12 janvier, ce qui représente un écart annuel de 47°. Le thermomètre est adossé à la muraille de l'école.

IV. — Température de l'eau.

Températures de l'eau du lac d'Annecy et de l'air à 9 h. mat. en 1886.

	Air	Eau	Différ		Air	Eau	Différ.
Janvier...	—2°66	3°30	5°96	Juillet....	20°20	20°00	—0°20
Février...	—0.84	4.00	4,84	Août.....	18,50	19,60	1,10
Mars.....	3,53	5.20	1.67	Septembre	16,20	18.90	2.70
Avril.....	8,07	8,51	0.44	Octobre ..	9,60	14,30	4,70
Mai.....	13,40	12.37	—1,03	Novembre	3,81	10,98	7,17
Juin.....	16,80	16,70	—0,10	Décembre	0,70	6,40	5,70

Moyennes annuelles : Air 8°94, Lac 11°69, différence 2°75.

Températures extrêmes observées à la surface de l'eau : 22°3 le 10 août, 0°8 le 21 janvier ; écart 21°5.

Températures d'un torrent et d'un puits à Mélan, comparées à celle de l'air à 9 h. du matin, en 1886.

	Air	Foron	Puits		Air	Foron	Puits
Janvier...	—4°98	»	9°85	Juillet....	19°29	14°80	8°10
Février...	—4,29	»	8,15	Août.....	17,89	13,56	9,44
Mars.....	2,26	3,28	6,62	Septembre	16,36	13,40	10,82
Avril	10,74	7,80	5,78	Octobre ..	9,02	8,30	11,70
Mai.....	13.60	7,82	6,06	Novembre	3,36	5,82	12,52
Juin.....	15,08	9.65	7,00	Décembre.	—1,86	»	11,78

Moyennes annuelles : Air 8°04, Foron 7°04, Puits 8°98.

Températures extrêmes observées à la surface du Foron, 15°5 le 26 juillet, 0° en janvier et février, écart 15°5 ; à la surface du puits, 12°8 le 22 novembre, 5°7 le 26 avril, écart 7°1.

V. — Pluie et Neige.

Résumé des observations sur la pluie et sur la neige faites en 1886, dans le département de la Haute-Savoie.

ALTITUDES.	STATIONS	JOURS PLUVIEUX OU NEIGEUX	EAU TOTALE RECUEILLIE	NEIGE MESURÉE		
				épaisseur sur le sol.	eau correspondante.	coefficient.
	Bassin du lac Léman.		millimèt.		millimèt	
1162m	Col des Gets	91	1423.2	4m86	445.5	91.7
818	Le Biot (vallee de la Dranse)	71	878.6	2.47	230.6	93.4
395	Saint-Gingolph	»	»	0.78	90.5	116.0
380	Evian-les-Bains	134	1054.3	»	»	»
428	Douvaine	138	1129.2	0.64	61.9	96.7
462	Saint-Julien	»	»	»	»	»
	Bassin de l'Arve.					
1044	Chamonix	146	1184.7	4.72	415.7	88.1
1184	Les Contamines	112	1147.9	2.31	186.7	80.9
1113	Col de Megève	116	1364.7	3.87	467.9	120.9
555	Sallanches	124	857.6	1.28	111.1	86.8
629	Melan (vallée du Giffre)	164	1408.4	1.48	144.8	97.8
449	Bonneville	133	1097.9	0.70	68.8	98.3
435	Annemasse	121	882.5	0.60	42.9	71.5
	Vallée des Usses.					
773	Cruseilles	129	1260.6	1.54	152.2	98.8
259	Seyssel	57	1407.4	»	»	»
	Bassin du Fier.					
1650	Pic du Semnoz	»	1279.0	»	»	»
931	Col de Leschaux	133	1260.4	3.41	373.0	109.4
712	Seythenex (vall. de l'Eau-Morte)	140	1808.0	4.70	331.8	70.5
507	Col de Faverges	106	1383.2	1.45	122.5	84.5
625	Thônes	»	»	»	»	»
448	Annecy	119	1313.6	0.80	74.0	92.5
334	Rumilly (vallée du Chéran)	142	1339.4	0.76	60.0	79.0
695m	Moyennes	121	1235.3	2m14	198.8	92.9

VI. — Humidité.

Etat hygrométrique de l'air à 9 h. du matin, en 1886.

	Annecy	Melan	Leschaux		Annecy	Melan	Leschaux
Janvier...	83,0	93,0	84,5	Juillet....	68,0	68,2	64,0
Fevrier...	71,0	88,8	88,0	Août.....	80,4	74,7	73,0
Mars.....	79,3	80,3	82,0	Septembre	85.0	79,7	71,8
Avril	79,0	66,0	78,0	Octobre ..	93,0	89,3	78,0
Mai.....	72,0	66,5	65,6	Novembre	88,9	88,9	83,0
Juin	77,0	74,2	71,4	Décembre	84,0	92,4	80,0

Moyennes : Annecy 79,2 ; Mélan 80,2 ; Leschaux 84,9.

VII. — Evaporation.

Millimètres d'eau évaporée à Annecy et à Mélan en 1886.

	Annecy	Mélan		Annecy	Mélan
Janvier.....	»	7,5	Juillet.....	86,4	70,8
Fevrier	»	8,5	Août	55,5	50,6
Mars.....	»	30,3	Septembre.....	49,7	43,1
Avril	58,0	69,9	Octobre.....	20,8	20,7
Mai	83,6	78,3	Novembre.....	8,3	14,8
Juin	58,6	46,4	Décembre	»	13,6

Totaux : 420,9 à Annecy et 441,5 à Mélan.

Maximum en 24 heures : 6,1 à Annecy le 7 mai; 6,3 à Mélan le 1er avril.

VIII. — Lacs et rivières.

Bien que les neiges aient été très abondantes sur les montagnes pendant l'automne de 1885 et l'hiver de 1886, le lac Léman n'a eu qu'une faible crue : preuve nouvelle de l'influence des barrages régulateurs installés récemment à Genève. Les niveaux extrêmes, au limnographe de Thonon, sont : 0m44 le 1er mars et 1m50 le 28 juillet, avec un écart de 1m06 seulement. Les cotes moyennes, pour la dernière période de vingt-cinq ans, étaient 0m23 et 1m66, faisant ressortir une dénivellation de 1m43.

Le lac d'Annecy a éprouvé un premier maximum en mai à la suite de la fonte des neiges, et un second en novembre, occasionné par les pluies considérables qui ont marqué

cette époque de l'année. L'étiage s'est montré, selon l'usage, en automne ; il a été de 0m26 le 12 octobre. Le premier maximum, en date du 17 mai 1886, a été de 0m85, et le second de 1m04, le 13 novembre.

A Sallanches, l'étiage de l'Arve a marqué 0m81 le 24 février à l'échelle du pont Saint-Martin, et la plus haute crue, 2m26, le 15 juillet. Ce sont les époques usuelles de ces deux phases, telles qu'elles résultent de l'état des glaciers qui alimentent la rivière. Elles n'ont pas été modifiées par les pluies, cette année, non plus qu'à Bonneville, où l'étiage s'est produit le 24 janvier, avec la cote 0m16, et le maximum le 15 juillet, comme à Sallanches, avec une hauteur de 1m70.

Les autres rivières de notre département, telles que le Fier et le Chéran, les Usses et les Dranses ont un régime assez semblable à celui du lac d'Annecy, en ce sens que, étant privées de glacier régulateur, elles subissent, au printemps, l'influence de la fonte des neiges et, en toutes saisons, celle des pluies. Aussi chacun de ces cours d'eau a-t-il éprouvé, comme notre lac, une crue exceptionnelle en novembre.

IX. — Orages.

Jours orageux dans la Haute-Savoie pendant l'année 1886.

(Les orages avec grêle sont marqués du signe *)

Janvier	»
Février : haut bassin d'Annecy le 1	1
Mars	»
Avril : le 20* et le 29 dans le bassin de l'Arve et d'Annecy	2
Mai : le 9 à Cruseilles, le 13* dans le bas Chablais et dans le bassin d'Annecy, le 21 à Bonneville, le 23 et le 24 à Evian-les-Bains	5
Juin : les 2, 3*, 4* et 8* sur tout le département ; le 10 à Annecy, le 26 à Douvaine, le 27 aux Contamines, les 29 et 30 à Douvaine et Annemasse	9

Juillet : le 7 à Douvaine, Mélan*, Bonneville, Seythenex, le 8 à Seythenex, le 9 à Bonneville, Seythenex et Leschaux, le 20 à Leschaux, les 26 et 27 sur les bassins de l'Arve et du lac d'Annecy, le 30 à Leschaux (foudre) 7

Août . le 4 au Biot, à Douvaine, Seythenex et Annecy, le 11 à Annemasse et Douvaine, le 14 à Seythenex, le 15 à Leschaux, le 20 à Sallanches et Seythenex, les 22 et 23 à Douvaine, Mélan, Annemasse et bassin d'Annecy, le 24 à Cruseilles, le 25 à Cruseilles et Leschaux, le 29 à Seythenex, le 30 à Mélan et Annecy, le 31 à Annemasse 12

Septembre . le 2 a Bonneville et Annemasse, le 5 à Bonneville, le 8 aux Contamines, le 15 aux Contamines et à Seythenex, le 20 a Seythenex, le 21 à Annemasse et Leschaux, le 22 à Bonneville, Seythenex et Leschaux 7

Octobre . le 14 à Annecy, le 16 à Annemasse*, Saint-Julien et Leschaux..... 2

Novembre..... »

Décembre : le 12 à Annemasse, le 15 à Mélan..... 2

TOTAL des jours orageux..... 47

Orages avec grêle 7.

Jours orageux à Annecy : février 1, avril 2, mai 1, juin 4, juillet 1, août 3, septembre 1, octobre 1, total 14.

X. — RÉSUMÉ AGRICOLE.

Si l'on observe que chacun des mois de l'année 1886, sauf les trois derniers, a fourni sa quantité normale de pluie et que l'un d'eux, le mois de septembre, a été exceptionnellement sec et chaud, on se rendra compte sans peine des résultats agricoles qui ont dû s'en suivre, et l'on accordera le titre de bonne saison à l'année qui vient de finir.

Fenaisons, céréales, regains, pommes de terre, blé noir, chataignes et vendanges [1] ont été relativement abondantes et de bonne qualité. Les gelées printanières et les orages de l'été n'ont fait que peu de mal, aussi a-t-on récolté pas-

1 D'après les statistiques officielles, la récolte du vin a été de 221,909 hectolitres en 1886, tandis que la moyenne des dix dernières années, dans le département de la Haute-Savoie, est seulement de 157,300 hectolitres.

sablement de fruits. Le miel seul a été compromis par les pluies trop fréquentes de juin, et cependant l'épaisseur mesurée au pluviomètre n'avait rien d'excessif, mais elles avaient beaucoup rafraîchi le temps et retenaient les abeilles au rucher.

Du côté de la santé publique, l'année est bonne également, car elle ne présente, pour la ville d'Annecy, que 251 décès, dont 59 au-dessous de 15 ans et 192 adultes. Les moyennes de ces deux catégories, nous l'avons dit dans le compte-rendu de 1885, sont respectivement 56 et 207.

E. Tissot.

DES MOTS

SAVOYEN, *SAVOISIEN* et *SAVOYARD*

(Suite.)

CHAPITRE III.

Du terme *savoisien*.

I.

SON ORIGINE SAVANTE.

Comment se fait-il que le mot *savoyen*, dont l'origine est si nette et si naturelle, ait été supplanté par le terme *savoisien* ?

Savoisien est en effet le second par la date des trois noms appliqués aux habitants de la Savoie.

Remarquons d'abord que *savoisien* est venu au monde au XV^e^ siècle, c'est-à-dire dans l'âge des érudits, à une époque où domine pour l'antiquité un engouement aveugle, où les savants grécisent ou latinisent à l'envi leurs noms.

Savoie (Haute) 3. 882

Né en 1467, le hollandais Didier deviendra célèbre en s'appelant Erasme. Un peu plus tard, le picard Cauvin ou Chauvin sera connu de l'Europe entière sous le nom de Calvin, *Calvinus,* qu'il a arrangé à la mode antique.

Il en est pour les peuples, comme pour les individus : on ne leur donne plus leurs noms vulgaires. On rétablit les vocables anciens, ou bien on impose une forme grecque ou latine aux noms que l'usage a consacrés

Dans le *Panégyrique de Louis de la Trémoille,* l'érudit Jean Bouchet, de Poitiers, mort vers 1550, ayant à raconter la bataille de Pavie, prête à François Ier, s'adressant à ses troupes, les paroles suivantes : « Vous ne ignorez nos adversaires estre *Hispaniens,* Saxons, Brebançons, Hennuyers, Artésiens, *Séquanoys* et Lombards. » Plus loin, comme par une critique indirecte de cette érudition assez mal placée, il ajoute : « Ne craindrez les Séquanoys, c'est-à-dire, les Bourgongnons de la Franche-Comté. » (Edition Buchon, p 804.)

De même encore Louise de Savoie, mère de François Ier, dans un élan d'orgueil maternel, s'écrie, en parlant des exploits de ce prince à Marignan : « Mon fils, glorieux et triomphant César, subjugateur des *Helvétiens* ! » (*Journal de Louise de Savoie,* édition Buchon, p. 299.)

Si les Espagnols se transformaient en Hispaniens, les Francs Comtois en Séquanoys et les Suisses en Helvétiens, il n'y avait rien d'étrange à ce que les *Savoyens* devinssent des *Savoisiens*. Le mot *Allobroge* que l'on employa souvent d'ailleurs pour traduire *Savoyen,* n'avait pas un sens assez précis : d'un côté, comme le disait Jehan Lemaire de Belges, il s'appliquait aussi aux *Daulphinois,* sujets de la France ; de l'autre, il ne désignait nullement les populations de la Bresse, du pays de Vaud et du Bas-Vallais qui alors obéissaient à la Savoie.

Au mot *allobroge* on préféra donc le vocable *savoisien* dérivé de *Sabaudus*. Sans doute *Sabaudus* remontait à une antiquité moins reculée que le mot *allobroge,* mais il présentait un sens nettement déterminé, et, depuis longtemps, dans les documents latins du moyen âge, il servait à traduire le terme *savoyen*.

Ainsi l'entendait, au commencement du XVII^e^ siècle, le moine observantin Fodéré. Dans sa *Custoderie de Savoie* (p. 189), il distingue les « Allobroges alpins » des « Allobroges viennois » ou Dauphinois. Des premiers « le pays fut, dit-il, nommé *Sabaudia* et les habitants *Sabaudiens* et à présent *Savoysiens* ».

Il n'y a pas lieu de s'arrêter sur la transformation philologique de *Sabaudiens* en *Savoisiens*. Tout le monde sait que de *Sapaudia* ou *Sabaudia* on a fait successivement *Saboia, Savoia* et *Savoie*. Le changement de la lettre *d* en *z* ou *s* doux est également bien connu : c'est ainsi que Saint-Didier est devenu Saint-Dizier, que du celtique *blauda* est dérivé *blouse,* que le celtique *alauda* (alouette), si fameux dans l'histoire des légions de César, se retrouve dans le languedocien *alauzo* et dans le nom patronymique *Chantelauze*. Dans le midi de la France, *ladagne* et *lasagne* indiquent une pâte alimentaire.

De même le *pagus Radensis* est devenu le Razès (Aude). Dans le Gers, le pays de Fezenzac dérive de *Fidentiacus pagus*. La ville espagnole de Rhodon, mentionnée par Strabon, ne s'appelle-t-elle pas aujourd'hui *Rosas* ou *Roses* ?

Le mot nouveau *Savoisien* ne s'éloignait pas beaucoup du terme générique *Savoie*. Sa consonance était harmonieuse : les poètes l'adoptèrent comme les érudits. Par ces causes il échappa à l'oubli où rentrèrent bientôt les Helvétiens, les Hispaniens et les Séquanoys ou « Bourgongnons de la Franche-Comté ».

II.

LE MOT *SAVOISIEN* AU XV^e^ SIÈCLE.

L'un des premiers exemples de l'emploi du mot *savoisien* se rencontre dans les œuvres de Villon. Ce poète naquit en 1431 et mourut avant 1489. Dans sa ballade des *Femmes de Paris* on trouve la strophe suivante :

Quoi qu'on tient belles langagieres
Florentines, Véniciennes
Assez pour être menaigières ;
Et mesmement les anciennes ;
Mais soient Lombardes, Rommaines,
Génevoises *(Génoises)* à nos périlz
Piémontoises, *Savoysiennes* ;
Il n'est bon bec que de Paris.
(Edition Janet, p. 80.)

Dans le même temps, un auteur demeuré inconnu composait la célèbre chanson de la *Bergerotte* ou *Bergeronnette savoysienne* dont la vogue était grande encore au siècle suivant. L'air en était devenu si populaire que, dans l'année 1502, à Toulouse, un prédicateur fameux, frère Ollivier Maillard, y adaptait son *Cantique* ou *Chanson piteuse*.

Le nouveau vocable apparaît également chez les prosateurs. Trois ans avant la fin du XV^e^ siècle, Guillaume de Villeneuve, maître d'hôtel du roi Charles VIII, racontant dans ses *Mémoires* la perte de la ville napolitaine de Trani, l'attribuait à l'abandon de trente-deux de ses compagnons. Il citait parmi eux Guyot de Gra « *savoizien* » et Guillaume Munier « *savoizien* ». (Edition Buchon, p. 274.)

Le mot *savoisien* se rencontre aussi deux fois dans les *Mémoires* de Commines, l'historien de Louis XI. Parlant des troupes royales qui, à la journée de Montlhéry, furent lancées contre les Bourguignons, Commines dit : « Les principaux de cette chasse étaient les nobles du Dauphiné et

Savoisiens. » (Edition de la Société d'histoire de France, livre I, p. 40.)

A propos de l'entrevue de Péronne où Louis XI rencontra Charles le Téméraire avec trois princes de Savoie, il fait cette réflexion : « Car *Savoysiens* et Bourguignons de tout temps s'entr'aymaient très fort. » (Id., liv. II, p. 153.)

III.

SON TRIOMPHE AU XVIe SIECLE.

Le XVIe siècle fut une ère de triomphe pour le mot *savoisien*. Ce fruit de l'érudition ne pouvait être que bien accueilli à l'heure où la Renaissance brillait de tout son éclat. Symphorien Champier et Paradin l'emploient dans leurs remaniements des Chroniques de Savoie. Marot et Ronsard, les deux rois du Parnasse français, l'admettent dans leurs vers. Dans les écrits de Bonivard et de Henri Estienne il figure à côté du vieux vocable *savoyen* qu'il n'a pas entièrement détrôné.

Le mot *savoisien* eut de plus le bonheur d'être placé sous le patronage de deux femmes qui semblent présider au mouvement intellectuel de la Savoie en ce siècle : au commencement, Louise, mère du roi François Ier, et à la fin, Marguerite de France, sœur du roi Henri II et femme du duc Emmanuel-Philibert.

A Louise de Savoie, le médecin Symphorien Champier dédie les *Chroniques* qu'il a rédigées sur les « *Savoysiens* anciennement appelés Allobroges ».

Clément Marot, à son tour, dans une complainte en forme d'églogue, invite les nymphes de Savoie à venir en France pour faire honneur à la princesse « *savoysienne* » morte en 1531. (*Œuvres* de Marot, 1824, t. II, p. 289.)

Plus tard, réfugié en Savoie, il les invoquera encore, mais pour lui-même, dans une pièce de vers où il imite librement la quatrième églogue de Virgile :

Confortez-moi, Muses *savoysiennes*,
Le souvenir des adversités miennes
Faites cesser. (T. I, p. 141.)

Dans la seconde partie du siècle, Pierre de Ronsard célèbre dans les vers suivants le mariage de Marguerite de France avec Emmanuel-Philibert, duc des « *Savoysiens* » :

Vivez ensemble et d'un estroit lien
Joignez tous deux le sang *savoysien*
Et de Valois en parfaite alliance.
(Ronsard, édition Blanchemain, t. III, p. 238.)

En 1564, il incrimine durement Genève soulevée contre la domination des princes de Savoie :

Une ville est assise ès champs *savoisiens*
Qui par fraude a chassé ses seigneurs anciens.
(Ibidem, t. VII, p. 29.)

Marguerite de France inspira aussi un ami de Ronsard, Marc-Claude de Buttet, « *savoisien* », comme il se désigne lui-même. Buttet eut l'idée de composer des vers mesurés par longues et par brèves à l'imitation de Sapho. Il en tire gloire pour lui :

De l'amoureuse Lesbienne
Orné du beau myrte ombrageux,
Sur ma terre *savoisienne*
Premier j'apporterai les jeux !
(*Poésies,* livre I, ode 25.)

Comme Buttet, Pierre de Lambert, président de la Chambre des Comptes, emploie le nouveau vocable dans ses *Mémoires* écrits après l'année 1543 : « Un tabarin français, dit-il, entra dedans parler au sieur du Chastellard, gentilhomme *savoisien* » (*Mon. historiae patriae,* t. I, col. 913)

Ainsi qu'en France et en Savoie, le mot *savoisien* a obtenu droit de cité à Genève, ville qu'il est difficile de ne pas nommer à cette époque. Il y est accueilli, nous l'avons

indiqué, par Bonivard et Henri Estienne. On lit, en effet, dans les *Advis et Devis des Langues* de Bonivard : « Les Bourguignons s'étendirent au long du Rhône occupantz les Allobroges dictz maintenant *Savoysiens*. »

Dans la *Conformité des Merveilles anciennes* de Henri Estienne est rapporté le trait suivant qui agréait sans nul doute à son esprit railleur de huguenot : « Un certain prêtre *savoysien,* ayant apporté l'hostie pour faire cesser un orage, la menaça de la jetter en la fange si elle n'était plus forte que le diable. » (P. 587.)

Citons enfin de nouveau, avant de quitter le XVI^e^ siècle, le chanoine de Beaujeu, Paradin, qui, dans la première édition de ses *Chroniques,* en 1553, emploie constamment le mot *savoisien*. Il fait ici œuvre de lettré, se piquant avant tout de montrer son savoir. Dans la seconde édition, en 1561, par l'usage du terme *savoyen* (sauf en deux endroits), il semblera — nous l'avons déjà constaté — s'inquiéter davantage de la vérité historique.

IV.

USAGE DU TERME *SAVOISIEN* AUX XVII^e^ ET XVIII^e^ SIÈCLES.

Le succès du vocable *savoisien* persista au XVII^e^ siècle. Sa domination parut d'autant mieux assurée que le mot *savoyen* disparut. Les lettrés en Savoie — nous ne parlons pas de la France — ne connaissent et n'emploient que le mot *savoisien*.

Nommons, avant tous les autres, l'un des maîtres de la langue française, l'aimable François de Sales. On connaît la lettre qu'il écrivit, le 15 novembre 1615, au marquis de Lans, gouverneur de la Savoie, quand on l'accusa d'intelligences avec les ennemis du duc Charles-Emmanuel I^er^ : « Je suis, dit-il, essentiellement *savoisien,* et moi, et tous les miens; je ne saurais jamais être autre chose. »

L'observantin Fodéré, le moine feuillant Rochaix dans sa *Gloire de l'Abbaye de Novalaise* (1670) et le jésuite Monod dans divers écrits ne font usage que du terme *savoisien*. Du troisième de ces auteurs on a une *Apologie pour la Maison de Savoie* contre deux pamphlets contemporains intitulés : « Première et seconde *savoisiennes*. »

J'aime à en détacher la phrase suivante : « Français et *Savoisiens* ont esté longtemps si unis que, quand il s'est présenté l'occasion de soutenir l'honneur de la France, bien souvent les *Savoisiens* y ont été appelés comme compagnons d'honneur. » (*Apologie,* 4° ; 1631 ; p. 126.)

Samuel Guichenon, dans son *Histoire généalogique de la Maison de Savoie* en 1660, et Thomas Blanc qui donna un abrégé de cet ouvrage en 1675, tiennent naturellement pour le terme *savoisien*.

Au XVIII^e^ siècle, il est encore à peu près seul en usage en Savoie, du moins chez les gens éclairés. Il est vrai qu'alors les écrivains y sont assez rares : il faut arriver aux débuts de la Révolution française pour rencontrer l'un de ces personnages qui comptent dans l'histoire d'un pays et d'une époque. Ce n'est qu'en 1793 que Joseph de Maistre, réfugié à Lausanne, publie ses *Lettres d'un royaliste* savoisien *à ses compatriotes*.

V.

CONCLUSION.

En résumé *savoisien* a pour lui une origine conforme aux règles de la plus sévère étymologie. Je pense l'avoir suffisamment démontré. Sa consonance est harmonieuse. Il a été, en Savoie, employé par Bonivard et Marc-Claude de Buttet au XVI^e^ siècle, par saint François de Sales, Pierre Monod et Guichenon au XVII^e^, et enfin par Joseph de Maistre au XVIII^e^. En France, Villon, Marot et Ronsard lui ont

donné l'immortalité qui s'attache à leurs écrits. On peut en revanche lui faire deux reproches :

Un premier grief contre lui est son origine savante qui ne le rendait accessible qu'aux lettrés. Il a été plus ou moins en usage suivant les temps ; mais jamais les classes populaires ne l'adoptèrent, parce qu'il n'avait pas été créé pour elles. Il a détrôné la dénomination toute nationale de *savoyen,* mais sans la remplacer. Il a contribué à la faire tomber en désuétude, mais non à son profit.

Le second grief est, en effet, d'avoir préparé l'avènement d'un terme dont on ne saurait affirmer l'origine française. Nous arrivons ainsi à examiner le vocable *savoyard* dont l'apparition coïncide avec le triomphe de l'élément piémontais sur ce que, dans les Etats de Savoie, on pourrait appeler à bon droit l'élément « *savoyen* » ou « *savoisien* ».

(A suivre.) PASCALEIN.

UN ÉMIGRANT CHABLAISIEN

JEAN-CLAUDE HUDRY

(Suite)

On sait ce que fut cette campagne. *Un homme d'autrefois*, le marquis Henri de Costa, l'a résumée en quelques mots : « Le roi est admirable, mais autour de lui il y a trop d'incapacités et de découragement, on a épuisé le grand magasin des illusions ; il n'y a plus que celui de la sottise où l'on puise à pleines mains. »

Mais ce qu'on ne saurait imaginer, ce sont les souffrances de toute nature endurées par les soldats piémontais. Sans force morale et sans espoir, abandonnés à l'imprévoyance et à l'incapacité d'un vieillard autrichien, le général baron de Vins, ils couraient d'échec en échec : une défaite en amorçait une autre, et c'est dans ces tristes conditions que fut amenée la bataille de Mondovi.

L'armée française était commandée par Bonaparte, qui venait d'être fait général. Il nous attaqua en face pendant toute la journée du 16 (avril 1796), mais nous ne perdîmes pas un pouce de terrain. Nous pensions être inexpugnables, lorsque, le 17 au point du jour, on vint donner l'alarme : Bonaparte nous avait tournés, et nous allions être investis, ce qui fit perdre la tête à nos généraux, MM. Colli, de Sonnaz et de La Tour, qui ordonnèrent la retraite. Nous abandonnâmes notre grosse artillerie pour passer le Tanaro.

En traversant Murazzano, où étaient nos magasins, les officiers ne firent pas assez observer la discipline, de façon que les soldats pillèrent les provisions, et beaucoup d'eux s'enivrèrent, au point qu'une grande partie de ces amateurs restèrent au pouvoir de l'ennemi.

Un certain Dorset, de Flumet, grand avare, fut du nombre ; il revint le lendemain sans autre habillement que ses culottes ; on lui vola une dizaine de louis qu'il avait économisés pendant cinq ou six ans de la manière la plus sordide : cette aventure fut une fête dans la compagnie.

Après le désastre de Mondovi, la place de Cherasco se rendit avant même d'avoir été investie, parce qu'elle manquait de vivres. Il n'y avait plus moyen de prolonger la lutte : un armistice fut signé (27 avril).

C'est dans cette campagne que Napoléon Bonaparte déploya pour la première fois son génie, mais il faut confesser qu'il eut beau jeu, car il n'avait affaire qu'à de lâches ignorants... Il n'aurait pas plus servi au roi d'avoir 200,000 hommes que d'en avoir seulement 20,000, puisqu'il n'avait personne qui fût capable de commander...

Quand le traité de paix fut publié, nous y vîmes que le roi de Sardaigne renonçait à Nice et à la Savoie, ce qui

nous fit prendre le parti, à l'unanimité, de renoncer aussi à son service.

Bientôt l'on n'entendit plus que murmures dans les quartiers ; les soldats demandaient à grands cris leur congé, disant qu'ils ne s'étaient engagés que pour la guerre, tandis que les officiers, qui étaient tous nobles, et qui ne pouvaient pas rentrer en Savoie, y mettaient toute sorte d'opposition.

Déjà les officiers n'osaient plus aller au quartier, à cause de l'insubordination qui y régnait, lorsque les mécontents, toujours plus nombreux, députèrent à la cour de Turin quatre sous-officiers qui rapportèrent l'ordre de licencier graduellement le régiment de Genevois.

J'eus donc mon congé bien en règle, et j'arrivai quelque temps après sain et sauf à Rézier, où je me livrai aux travaux rustiques avec plaisir, courage et succès.

*
* *

Jean-Claude Hudry courait alors dans sa vingt-deuxième année. A cet âge, on voit tout en beau. Il put un instant se faire illusion sur sa destinée et se croire agriculteur. Mais la vie des champs, calme et monotone, ne lui convenait pas. Son esprit aventureux ne pouvait s'accommoder d'une existence trop uniforme, pas plus que son caractère indépendant ne lui eût permis de supporter longtemps certaines dissensions qui attristaient son intérieur.

Il ne tarda pas à s'en rendre compte. Un beau jour, il prit une grande résolution : celle d'aller tenter la fortune à l'étranger.

Après un premier voyage à Zurich, en 1800, voyage qui resta sans résultat, il partit définitivement, le 13 mars 1802, pour Barcelone, ou il arriva le 16 avril. Il était attiré dans cette ville par la présence d'un de ses cousins, M. Chessel, qui occupait dans le commerce une belle situation.

Je n'y étais pas peu *éperdu,* ne sachant pas un mot de catalan, ni de castillan, sans aucune des notions requises pour le commerce, avec peu de fonds ; en un mot il a fallu toute la bonté de mon cousin Chessel pour me rappeler de mon étonnement.

Pourtant cet étonnement ne fut pas de longue durée. Avec le désir de bien faire et la volonté de réussir, Hudry possédait au plus haut degré les qualités qui pouvaient le conduire au but. Sans se laisser décourager par les besognes les plus ingrates, il eut la patience, à un âge où l'on oublie déjà, de recommencer ses études et de compléter sa première instruction.

Je tâchai d'abord de réformer mon écriture et de me familiariser avec la langue espagnole ; après quoi mon cousin me fit admettre auprès de lui chez M. Stembor.

Je me livrai à l'étude de la langue anglaise, au calcul, à la tenue des livres, au style épistolaire, à la fabrication des eaux-de-vie.

Au bout d'un an de cet apprentissage, on l'envoya à Reus, une des villes industrielles de la province, où MM. Stembor et C^ie^ avaient un établissement pour l'expédition des liqueurs et denrées du pays.

L'on vint faire la balance au 31 août, et comme les livres se trouvèrent dans le meilleur ordre possible, on me rappela à Barcelone pour y conduire les écritures de la maison, ce dont je me suis acquitté à la grande satisfaction de mes patrons, pendant près de cinq ans, — et tandis que l'on diminuait les appointements de tous les autres commis, l'on augmentait annuellement les miens, sans que j'en fisse la demande.

Pour tenir les livres dans un tel comptoir, il fallait nécessairement entendre le hollandais, l'allemand, l'anglais, l'espagnol, le français, le catalan et l'italien, de façon que je dus me familiariser avec toutes ces langues, tout en faisant mon devoir.

Je fis, en outre, un cours (*théorique*) de navigation.

Cette période de sa vie est la moins agitée, et probablement la seule heureuse qu'il ait connue. Il en garda le plus agréable souvenir.

J'ai éprouvé toute sorte de satisfactions chez MM. Stembor et C^ie^, étant dans l'intimité de M. Stembor, qui est le plus

aimable des hommes, et sous la protection de mon cousin Chessel, qui jouissait de la plus grande considération à la maison et en ville.

On allait tous les dimanches à la campagne, et on les y passait divinement bien.

Tout alors semblait sourire à notre compatriote. Après tant de labeurs et de vicissitudes, il touchait au terme où ses travaux devaient être couronnés.

L'on parlait de m'envoyer à la tête d'un établissement que l'on allait fonder à Tarragone, et d'un autre côté M. Simons me sollicitait pour former une société, laquelle n'aurait pas manqué de réussir, vu les connaissances de ce jeune Anglais et les puissantes protections dont il était étayé à Barcelone.

Il n'y avait pas de doute : c'était la fortune qui se présentait. Mais Hudry n'était pas né pour le bonheur.

Il avait compté sans le despote qui, dans ce temps, remuait le monde à son gré, semant sous les pas de ses soldats la ruine et le deuil. Napoléon s'etant cru obligé d'emprisonner Ferdinand VII et d'offrir la couronne de ce monarque à Joseph Bonaparte, l'Espagne entière se souleva (1808). Wellington accourut, les Français furent massacrés en grand nombre, et leurs troupes rejetées sur l'Ebre. Alors l'Empereur envoya des renforts, destinés à de sanglantes représailles, et Barcelone ne fut pas oubliée.

Après avoir été cerné pendant trois mois par un ennemi qui ne respirait que le carnage, je me crus trop favorisé de pouvoir m'échapper de cette malheureuse ville, que je quittai plongée dans la détresse, y laissant mon cher cousin, dont je n'ai pas encore eu de nouvelles quatorze mois après notre séparation ; Dieu sait ce qu'il est devenu !

L'Europe était en feu. La situation paraissait compromise pour longtemps... Que faire ? Hudry tourna ses regards vers le nouveau monde et s'embarqua pour les Etats-Unis (10 septembre 1808).

(*A suivre.*) Fr. MIQUET.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

12e ANNÉE. — BULLETIN N° 10. — OCTOBRE 1887.

Pressions barométriques moyennes : 723, à Annecy, »» à Leschaux, 707,73 à Mélan. Maxima le 18, minima le 10 à Annecy et à Melan, le »» à Leschaux. Excursion du mercure : 22,1 à Annecy, »» à Leschaux et 21,13 à Melan.

Température. — Froid assez vif les derniers jours du mois. Moyenne à Annecy du maxima 11°8, du minima 1°9, à 9 h. du matin 5°4. Moyenne générale : à Douvaine »», à Chamonix 4°1, à Mélan 5°37, à Bonneville 6°66, à Leschaux »».

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 10°3, de l'eau de puits 12°48, de rivière 8°52. A Annecy température du sol à 0m,30 de profondeur 10°1.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

		Pour le mois d'octobre . le 3	10	17	24	31
Thermomètre...	maxima.	7°4	6°9	1°9	6°9	4°7
	minima.	—3°5	—1°2	—11°2	—7°	—11°
Baromètre à 0°.....		628,1	615,5	628,9	624,9	631,2

A cette station, le thermomètre reste la première dizaine du mois vers 0°, en dessous dès le 10, ou il descend à —11°1 le 16, se relève vers le 20 pour être à —11° le 26 et revenir vers 0°. Le maximum barométrique est de 634,1 le 23, le minimum 612,5 le 15.

Pluie et neige. — Période de pluie du 9 au 15, donnant de la neige à plusieurs stations. Maximum 140m/m1 en 10 jours à Megève. Minimum 11m/m3 en 10 jours également au Biot. La neige pendant le mois est de 0m,37 au Biot, 0m,275 à Chamonix, 0m,282 à Megève, 0m,07 à Sallanches, 0m,10 a Mélan, 0m,02 à Bonneville, 0m,03 à Cruseille, 0m,17 à Seythenex, 0m,07 à Faverges. A Annecy le 31 les toits des maisons sont blanchis par la neige. Au Semnoz, 94m/m5 d'eau pendant le mois, le 17 il y a 0m,31 de neige, le 24 0m,25, le 31 il en tombe.

Observations diverses. — Gelées blanches et broutllard à plusieurs stations. Le froid des derniers jours atteint les pommes de terre à quelques endroits.

Le Secrétaire-Adjoint de la Commission, A. Mangé.

TABLE DES MATIÈRES

Pour faciliter la recherche des principaux faits et remarques consignés dans les *seances* de la Societé, on a mis à la suite de chacune des divisions de cette *Table,* sous la rubrique *Passim,* l'indication des pages renfermant des passages qui se rapportent à ces divisions *(Bibliographie, Histoire, etc.)* Les chiffres entre crochets [ ], à la suite d'un article, indiquent les pages ou il se trouve une notice ayant trait au même sujet.

BIBLIOGRAPHIE

Pages.

RITTER E. *Le Droit du Seigneur au moyen âge,* par le comte Amédée de Foras..... 91
MIQUET. *Les Volontaires de la Savoie,* par A. Folliet. 124
TISSOT. *Determinazione teorica della temperatura in Italia,* par A. Boltshauser 238
PASCALEIN. *Histoire de la vallée de Chamonix...* 264
J. VUY. Suisse française et poésie. *Chants du pays.* 87

HISTOIRE

MUGNIER Notes et documents sur l'évêché de Genève, depuis 1535. 10, 35, 129, 172, 224, 243, 280, 305, 337
DUBOIS-MELLY. Etude critique du IVe volume de la Bibl. italienne. Relations diplom. 1713 à 1715. 52, 97
PICCARD. Mémoire sur la Sainte-Maison de Thonon. 119
RITTER E. Un document nouveau sur le séjour de saint François de Sales à Paris..... 218
ID. Glanures salésiennes ..... 272, [33]
J. VUY. Une lettre de David Rousseau 291
Passim..... 33, 34, 213, 215, 214, 241, 274

HISTOIRE NATURELLE

RÉVIL. Description géologique du Corbelet.... 69, 108
PAYOT V. Note sur la marche des glaciers de la vallée de Chamonix..... 150

Pages.

PAYOT V. Découvertes de cristaux avec cheveux de Vénus et bulles d'air à Chamonix.... 198
ID. Enlèvement d'un enfant par un aigle.... 299

LITTÉRATURE ET PHILOLOGIE

CONSTANTIN. Chansons de J. Béard... 28, 80, 123, 156 200, 301, 333
ID. Etymologie du mot *gavot*..... 141, 193
LACROIX (l'abbé). Le pays de Gavot..... 260
TAVERNIER H. Etymologie de *Metz* et de *Meythet*. 117
MIQUET. Un émigrant chablaisien..... 316, 361
PASCALEIN. Des mots *savoyen, savoyard* et *savoisien*..... 325, 353

MÉTÉOROLOGIE

MANGÉ. Bulletin météorologique de la Hte-Savoie.. 32 95-6, 128, 160, 207-8, 240, 303-4, 336, 366
TISSOT. Résumé des observations météorologiques de la H^te^-Savoie, faites en 1885 et 1886. 1, 345
ID. Date des vendanges..... 320
RAULIN. Sur les observations pluviométriques faites dans la Haute-Savoie..... 7

POESIE

Pièces couronnées au concours de 1886..... 161

SCIENCES

DESPINE C.-H.-A. L'électricité et les tremblements de terre..... 293

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE. Liste de ses membres.... V
Séances.. ..... 33, 209, 241, 273
Concours Andrevetan. Lauréats..... 33
Congrès du Pont-de-Beauvoisin. Programme 216

(REVUE SAVOISIENNE.) *Le Directeur-gérant :* A. CONSTANTIN.

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

REVUE

SAVOISIENNE

PUBLICATION MENSUELLE

DE LA

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

BIBLIOTHÈQUE CENTRALE PRÊT NATIONAL

29me ANNÉE

ANNECY

IMPRIMERIE F. ABRY

1888

Pér 80

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 30 novembre 1887.

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de la correspondance qui contient entre autres une lettre d'une dame sollicitant l'honneur d'être admise en qualité de membre effectif. Il fait observer que nos règlements ne s'opposent pas à l'admission des dames, mais qu'en dehors de certaines Académies dont le cercle d'activité est restreint à la poésie ou aux beaux arts, il n'est guère d'usage, en France du moins, d'admettre des dames dans les sociétés savantes; c'est pourquoi il désire consulter l'assemblée et connaître son opinion sur l'admissibilité des dames, avant de poser la candidature de la postulante. L'assemblée consultée se prononce pour leur admission en qualité de membres effectifs.

M. J. DUBOULOZ, juge au tribunal d'Annecy, et M. MAILLARD, bibliothécaire et conservateur du Musée de la ville, sont reçus à l'unanimité comme membres effectifs; leur candidature avait été posée dans la séance précédente.

Nomination du jury appelé à apprécier le concours de poésie clos le 1er novembre 1887; ouverture du concours simultané de poésie et de beaux arts pour le 1er novembre 1888. Voir le programme ci-après.

Répondant à l'invitation qui lui avait été adressée par la Société, M. WEISSEN, professeur d'anglais, fait une intéressante communication sur le *volapuk,* dont nous ne donnerons qu'un résumé succinct. L'idée de composer une langue qui puisse devenir universelle date de loin; Leibnitz s'en était déjà préoccupé; différents essais ont également

été tentés au XVIII^e^ et au XIX^e^ siècle, mais aucun n'a été accueilli avec tant de faveur que celui de M. le curé Schleyer, de Constance, linguiste bien connu. L'auteur du *volapuk* a compris qu'il devait avant tout éviter les compétitions, les susceptibilités nationales, sous peine de compromettre son œuvre, aussi a-t-il pris ses radicaux dans toutes les principales langues de l'Europe et de l'Asie, et s'est-il astreint à n'admettre, comme consonnes et voyelles, que celles qui se trouvent en général chez tous les peuples; de même il a emprunté aux principales langues leurs procédés les plus simples soit pour la composition des mots, soit pour l'indication du genre, du nombre, des personnes et des temps, de sorte que chaque peuple retrouve dans le *volapuk* quelque chose de sa propre langue. Quant à la grammaire, elle est excessivement simple; aussi n'y a-t-il rien d'étonnant que le *volapuk* ait eu dès son apparition un si grand succès, et qu'à l'heure actuelle les grandes maisons de commerce aient un *volapukiste* dans leurs bureaux.

LE SECRÉTAIRE prend la parole pour exposer les principes fondamentaux du *néo-latin* de M. Courtonne, de Rouen, que patronne la Société niçoise des sciences naturelles et historiques. Selon lui, le néo-latin n'est au fond qu'une protestation contre l'élément germanique, qui domine en effet dans le *volapuk;* il prend ses racines, suffixes, préfixes, en un mot, ses procédés grammaticaux dans les principales langues issues du latin. Il n'a pas la prétention de devenir une langue universelle, mais d'être une langue internationale à l'usage des peuples de race latine. Il est incontestable que M. Courtonne a fait preuve dans son œuvre d'une habileté non moins grande que l'auteur du volapuk, et que, pour un homme qui sait le latin, quelques heures suffisent pour lire et comprendre cette langue.

Le *néo-latin* n'est pas encore entré, comme le *volapuk*, dans le monde commercial ; il est encore à l'état d'incubation ; avant d'entrer sur le terrain de l'application, il cherche à avoir l'avis des hommes compétents et à connaître ses côtés faibles pour y remédier. La conviction du secrétaire est qu'il est indubitable que l'adoption d'une langue universelle serait un pas énorme dans la voie du progrès pour la facilité des relations tant commerciales que sociales, et que tous les succès qu'a eus le volapuk dès son apparition sont dus en majeure partie à ce que cet essai répond à un besoin réel de notre époque. Chercher à introduire une langue internationale pour les peuples de la même famille serait déjà un pas en avant, mais ne répondrait pas aux aspirations de notre siècle ; il faut créer une langue universelle, toute de convention, qui n'emprunte ses radicaux à aucune langue existante. L'idéal d'une langue de ce genre serait que chaque lettre du radical répondît, ainsi que les préfixes et les suffixes, à un ordre d'idée déterminé, que la place du radical fût constamment la même, que l'ordre de la construction des phrases fût rigoureusement analytique.

Quant à la phonétique, il convient de prendre en considération les sons propres à toutes les langues, mais on aurait tort de se borner à ceux qui se trouvent dans toutes ; la gamme des sons serait trop restreinte. Avant tout c'est une langue écrite qu'on doit avoir en vue, et non une langue parlée.

Le secrétaire ajoute que tout essai qui ne se fera pas sur ces bases doit être considéré comme un édifice bâti sur du sable. Aussi trouve-t-il inutile de signaler par le menu les imperfections de ces deux langues, parce que l'une et l'autre pèchent plutôt par leur base que par la conception des procédés secondaires ; l'une choisit un peu partout ses radicaux qu'elle rend souvent méconnaissables et qui par

conséquent sont lettres mortes pour tous; l'autre choisit les siens dans une langue très répandue, il est vrai, mais elle n'a aucune chance d'être adoptée en dehors du groupe latin.

M. Ducis fait connaître : 1° que dans les ruines de la *Maison forte,* découverte près du *Castrum Bellifortis,* dont il a parlé dans la séance du 13 juin 1886, page 212, on a trouvé deux monnaies d'Amédée IV de Savoie et une de Philippe II. Le monument carré avait 25 mètres de côté.

2° Qu'il y a dans la combe de Salestet, territoire d'Autray dans la commune de Beaufort, à une altitude de près de 1,200 mètres, un bloc micaschiste carré de $3^{m},40$ de longueur et de 3 mètres de largeur sur $1^{m},40$ d'épaisseur, posé sur trois blocs de 1 mètre de hauteur, de façon à former une chambre ouverte d'un côté. Ce dolmen est un peu moindre que celui de Reignier. Les montagnards l'appellent la *pierre des géants*.

3° Qu'on peut suivre sur un kilomètre de longueur une roche de *Lapies* au *plan Miâ,* sur un autre plateau des montagnes de Beaufort.

4° Que, lorsque Charlotte d'Orléans, veuve de Philippe de Savoie, vint s'installer au château d'Annecy avec son jeune enfant Jacques de Savoie, en 1535, elle y avait un personnel de 50 fonctionnaires ou employés pour tous les services, depuis le bailli du Genevois jusqu'au concierge du château. M. Ducis donne les noms et les salaires de chacun d'après les reçus du notaire Deservetaz. Voir p. 35.

M. Levet Eugène donne de curieux détails bibliographiques sur les livres édités par un imprimeur de Chambéry, au XVI^e^ siècle ; la *Revue* les publiera incessamment sous le titre de *Causeries d'un bibliophile*.

M. Serand donne lecture d'un précieux document qu'il a acquis récemment à Lyon, ayant pour titre : *Inventaire des armes trouvées dans le gabinet du chasteau de ceste*

ville, quant este remue en une des chambres de la Tour sus la Perriere, par Mtre Claude-Philibert Rivollet, cy-devant gardiateur dudict gabinet qu'estoit auparavant en une chambre au logis neufz du costé de la cave; Faict et veriffié avec ledict Rivollet par le sieur Dechavane, Maître-Auditeur en la Chambre des comptes de Genevoys commis par la dicte Chambre en présence d'honble Olivier Bordas estably gardiateur des dites armes par Monseigneur (Henry de Savoie, duc de Genevois-Nemours). *Ce 16 juin 1616.*

La ville d'Annecy est, à juste titre, fière de son château, le plus remarquable des monuments qui ont échappé aux ravages du temps et aux destructions des années 1793 et 1794.

Les documents se rattachant à l'histoire du vieux manoir des comtes de Genevois et des ducs de Savoie-Nemours font défaut dans nos archives locales. Cet inventaire inédit vient donc combler une lacune; il est d'autant plus intéressant qu'il nous révèle, en cent articles, une véritable revue rétrospective des engins de guerre les plus variés du moyen âge que gardait l'antique tour Perrière, élevée par le comte Amédée III de Genève, au milieu du XIVe siècle.

La date de ce document (16 juin 1616) a une valeur historique que nous ne devons pas laisser inaperçue. En effet, quel a pu être le mobile du changement du gardien et la raison de cet inventaire à cette date?

A cette époque, notre paisible cité était profondément émue de la rébellion inattendue de son seigneur et maitre. Henri de Nemours venait de prendre à l'égard du duc de Savoie, Charles-Emmanuel, qui était à la fois son proche parent et son suzerain, une attitude sinon hostile, du moins fort ambiguë, qui ne cessa que cinq mois après par l'intermédiaire du roi de France; un traité secret rétablit la bonne

harmonie entre eux, et mit fin à la guerre civile (14 novembre 1616).

M. Serand met le document en question à la disposition de ceux qui voudraient le consulter.

M. L'Archiviste expose les dons et échanges au nombre desquels on remarque les dons de MM. :

Baillard Ch. *An address ou the practical use of the American Museum, by Gen. di Cesnola.* New-York, 1887. 22 p.

Blanchard Cl. *Note sur un temple de Mercure au Bourget-du-Lac.* Chambéry 1887. 18 p. *(auteur).*

Borrel E.-L. *Vestiges de la voie romaine et des monuments élevés sur ses bords a travers le pays des Ceutrons.* Moutiers 1887. 34 p. *(auteur).*

Ducis C.-A. *Saint Maurice et la Légion thebeenne.* Annecy 1887 *(auteur).*

Gonthier J.-Fr. *Histoire de l'Instruction publique avant 1789 dans la Haute-Savoie et l'ancien diocese de Geneve.* Annecy 1887. 104 p. *(auteur).*

Maillard. *Les Desheritees.* Paris 1887. 36 p. *(auteur).*

Nicollet B. *Les traités de commerce dits conventionnels. Vérites sur la situation de la France devant les douanes italiennes.* Grenoble 1887. 48 p. *(auteur).*

Pascalein. *Histoire de la Tarentaise depuis 1792.* Moûtiers 1887. 74 p. *(auteur).*

Pissard. *Guerre de la succession d'Autriche.* Extraits des délibérations du conseil de la ville d'Annecy. Annecy 1887. 206 p. *(auteur).*

J. Vuy. *Esquisses et souvenirs. Deux condamnes.* Genève 1887. 18 p. *(auteur).*

Le Secrétaire, A. Constantin.

CONCOURS DE POÉSIE ET DE BEAUX ARTS

La Société Florimontane a l'honneur de faire savoir que le roulement annuel de ses concours de poésie, de beaux-arts et d'histoire, fondés par le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy, amène, cette année, le retour d'un concours

de beaux arts et de poésie ; 200 fr. sont affectés à la poésie et 400 fr. aux beaux arts.

Les travaux devront parvenir *franco* au secrétaire de la Société, avant le 1er novembre 1888.

Sont admis à concourir : 1° tous les Français, excepté les membres effectifs de la Société Florimontane ; 2° les étrangers qui sont membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

Poésie. — Le choix du ou des sujets est laissé aux concurrents ; le nombre minimum des vers présentés par le même auteur est fixé à cent. Les auteurs devront déclarer par écrit en tête de leur envoi, mais sans signer cette déclaration, que ces travaux sont inédits, et n'ont été présentés à aucun autre concours.

Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus ; les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté dans lequel l'auteur écrira son nom et son domicile.

Les manuscrits resteront acquis aux archives de la Société ; les auteurs pourront en prendre copie.

Beaux arts. — Le prix sera décerné au meilleur ouvrage artistique : peinture, sculpture ou gravure.

Le choix des sujets est laissé aux concurrents ; les travaux peuvent être signés. Les productions qui auraient déjà été couronnées dans d'autres concours sont exclues.

La Société décline toute responsabilité au sujet des accidents qui pourraient survenir aux œuvres d'art ; les concurrents devront les retirer entre le 1er et le 30 décembre 1888.

Le Secrétaire, A. Constantin.

UN ALPINISTE AU XVI^{e} SIÈCLE

Il n'y a rien de nouveau sous le soleil ! De tout temps il y a eu des voyageurs, et qui plus est, des voyageurs à la mode des alpinistes.

Tel fut Jacques Le Saige au XVI^{e} siècle.

Jacques Le Saige était de Douay ; on ignore la date de sa naissance, mais on sait qu'il mourut en 1525.

Il était marchand de *draps de soie*. Il fit d'abord le pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, en Galice, puis celui de Jérusalem après lequel il prit pour enseigne, d'un côté, les armes du patriarcat de Jérusalem et, de l'autre, celles du royaume de ce nom avec cette devise : *Loué soit Dieu — J'en suis revenu.* Il était aussi chevalier de Jérusalem.

Le Saige partit de Douay le 14 mars 1518, et fut de retour en décembre ; il mit, dit-il, neuf mois et cinq jours pour faire son voyage, tantôt à cheval, tantôt en navire, traversant la France et la Savoie, passant par Rome, Venise, Rhodes, etc., suivant à peu près le même chemin à l'aller et au retour.

A son compte, il avait fait 1051 lieues de Douay à Jérusalem, et son voyage lui coûta 1,414 livres 3 gros, car à chaque station il avait noté sa dépense ; la livre valait 62 centimes 1/4 de notre monnaie, soit 20 gros ou sols de 12 deniers pour la livre.

Une fois revenu dans son pays, Jacques Le Saige écrivit la relation de son voyage, ou plutôt la description abré-

gée de son itinéraire, notant les principales circonstances. Donc, distances approximatives d'une station à l'autre, faits principaux sans grands détails, dépenses, tels sont les caractères qui peuvent faire rentrer notre pèlerin dans le giron des alpinistes modernes. A cela, qu'on ajoute les notes sur la manière de traiter les voyageurs usitée dans les différents pays, et on aura la similitude complète.

Disons en passant que Jacques Le Saige, tout pèlerin et religieux qu'il était, ne dédaignait pas la bonne chère ni le *bon vin :* on le verra à son passage dans les vallées de Chambéry ; et, du reste, l'un n'empêche pas l'autre.

Voici sous quel titre parut le récit du pèlerinage de Douay à Jérusalem qu'on trouve à la Bibliothèque nationale :

Chy sensuyuent les gistes et repaistres et despens [1] *: que moy Jacques le Saige marchand de draps de soye demourant a Douay ay faict de Douay a Hierusalem, Venise, Rhodes, Rome, Nostre dame de Lorete. Auec la description des lieux ; ports ; cites ; villes ; et aultres passaiges. Que moy Jacques Le Saige ay faict l'an mil chincq cens XVIII. Auec mon retour. Imprimé nouuellement à Cambray par Bonauenture Brassart. Au despens dudict Jacques.*

Il n'y a pas de millésime, mais on croit que cette impression fut faite vers **1520**, et qu'elle fut la première, car il y en eut une autre où la première est relatée, et qui ne dut pas être très éloignée. Toutes deux sont un petit in-4° gothique, la première, de 108 feuillets, et la seconde, de 78.

1 *Ci-inclus les haltes, buffets et depenses,* que dirait un touriste de nos jours.

On ne connaît que peu d'exemplaires des éditions de ce livre ; l'un des exemplaires de la seconde édition a atteint un prix relativement fabuleux : il a été vendu 1,005 fr., à Douay, à la vente Bigant, en 1860 ; un autre exemplaire non relié, à la vente Lebas, à la même date, a été vendu 600 fr. C'est dire la rareté bibliographique du livre dont nous parlons."

Cette rareté a été cause que, dans l'époque moderne, en 1852, une nouvelle édition, tirée à 120 exemplaires seulement, a été publiée par M. Duthilleul, à Douay. Cette réimpression est assez exacte.

Le Saige ne fait pas montre, disons-le, d'une grande exactitude dans l'orthographe des noms et même des mots, ce qui n'a rien d'étonnant, car à cette époque rien n'était fixé. Ainsi, on remarquera que l'orthographe des noms des localités qu'il traversa en Savoie est absolument fantaisiste ; si elle l'était moins, elle offrirait l'avantage de nous donner une idée de la manière dont on prononçait ces noms à cette époque ; malheureusement notre voyageur ne paraît pas s'être piqué d'une grande attention même dans la reproduction phonétique des noms de villages ou de villes. Passe pour LESCLEBLETTE mis pour *Aiguebellette* ; NOUVELLE AIZE, pour *Noralaise* ; ECQUEBELLE, pour *Aiguebelle* ; LAINEBOURG, pour *Lans-le-Bourg* ; TRESMIGNON, pour *Termignon* ; mais quand il écrit NICHIL pour *Nessy* ou *Necy*, il force un peu la corde vocale. Ajoutons que les distances d'un lieu à un autre sont souvent inexactes.

Toutefois, tel qu'il est, le récit de Le Saige a son intérêt, à cause surtout de la date à laquelle il a été écrit.

Nous signalons surtout à nos lecteurs le récit du passage du mont Cenis, à l'aller et au retour, qui ne manque pas d'un certain attrait.

Le Saige part donc de Douay, traverse la France et arrive au Pont-de-Beauvoisin. C'est de là que nous lui laisserons la parole (verso du 5e feuillet), tout en rajeunissant le texte par l'emploi de *v* et de *j* et en donnant la traduction de quelques expressions.

ALLER.

COMMENCHEMENT DE SAVOIE.

Du Pont de Biauvoisin au pied de la montaigne de Lesclebellette (*Aiguebellette*) a deux lieues qui vallent plus de trois heures ; car c'est un long chemin ou les chevaulx ont bien de paine ; car ce sont tous calleaux et roches ; et il y a de costés (*de côté*) en bas ung torrent que (*que* pour *qui*) bruit de le force de leau quy deschent de laditte montaigne ; on est tout estonnes, et est terrible chose a regarder ; Nous repumes ung petit (*nous nous reconfortâmes un peu*) au pied de la montaigne et despendis (*je dépensai*) V gros.

Du piet de la montaigne a Chanbery a deux grandes lieues, la montaygne est si royde si haulte et si malvaise a le monter, et a le desvaler, que nous y mimes chincq heure, et se passames (*se* a très souvent le sens de *alors, aussi, ainsi, toutefois; se passames : toutefois nous dépassâmes* les mulles qui alloient bon pas; Nous demourasmes la au giste audit Chanbery le VII dapvril. Cest une bonne ville et marchande, il y a une église au chasteau, ou le sainct suaire de nostre sauveur repose, et le monstre on le jour du bon vendredy, et aussy le IIII de may. Il fut dict en soupant, que deux jours devant le duc de Savoie avoit boutés dedens Geneve XVIII mille homme, pour se venger d'aucuns bourgeois : Ce dite vespre audit Chanbery jiey despendis..... XII gros.

De Chanbery a Mommellian a II grande lieue. Cest une petite ville, ou il y a ung fort chasteau, assis sur une roche bien haulte ; nous aviesme (*avions*) beau chemin, et tant de vignoble que cest belle chose. On nous dict qu'il y avoit bon vin : se demourasmes au disner au dit Monmelian, mais cestoit le possible du vin et despendis VIII gros.

De Monmellian a Ecquebelle *(Aiguebelle)* bonne bourgade a III grande lieue, on va tousjours delon une petite rivière, et leau est noire, on pas (*passe*) des prés largement, et y a du malvay chemin. De Ecquebelle a Argentine a une lieue; nous demourasmes la au giste, et fumes bien tretiés, et fut le VIII de apvril ; et despendis..... XII gros.

De Argentine a la Chambre a III grandes lieues : Cest une bonne bourgade, et y a un couvent de cordeliers ; Che sont montaignes a ung les (*d'un côté*), et a lautre de ladite bourgade. Et se aviesme trouvé penible chemin pour les chevaus et plain de pierres, et plusieurs eaues a passer, venant des montaignes. Nous demourasmes au disner audit la Chambre, et despendis..... VIII gros.

De la Chambre a Sainct jhan de Moriane a II grande lieues et penible chemin, aussy plain de pierres Ledit sainct jhan de Moriane est une petitte ville assés peuplée, et il y a en la maitresse eglise II dois de monsieur sainct Jhan batiste, et sont ceulx de quoy il enseigna se agnus. Che sont tout prés (*il n'y a que des prés*) alentour de la ville. On ne boit point bon vin. De la a Sainct Michiel a II grandes lieues. Cest une bonne ville bonne bourgade. Mais nous fumes mal treties et cherement au souper, qui estoit IX dapvril : car je despendis ..... XIV gros.

De sainct Michiel a sainct Andry *(Saint-André)* a II grandes lieues, et de la au Bourgiet II grandes lieues et penible chemin de pierres et mons et vallées ; et toujours neges a ung costés, et a l'autre. Se nous fallu passer plusieurs eaues. Nous demourasmes au disner audit Bourgiet qui est ung village et portent les femmes de la entour rouges chaperons, et je despendis..... V gros.

Du Bourgiet a Tresmignon *(Termignon)* a III grande lieue, et tel chemin que devant ; et se nous vint tout plain de compaghons qui estoient de Lainebour *(Lans-le-Bourg)*, qui est au pied du mont de Senis et y a une grande lieue de Tresmignon. Lesdis compaghons estoient venus pour nous livrer un mullet ou quelque jument pour monter ledict mont. Car il dure bien chincq lieues, et on nous conta a chacun pour monter seullement une lieue IIII gros. Nous vinmes a Lainebourg au giste le Xe dapvril, et fumes mal traictiés, et despendis ..... XVI gros.

Mais ce nest environ que XIII gros de nostre monnoie, car largent est plus hault.

De Lainebourg qui est au pied du mont Senis jusques en hault a une lieue ; et faisoit bien perilleux monter a cause des neges. Toutesfois javoie une bonne jument et forte ; et je avois ung fort homme qui me tenoit par la robe de paour que ma jument ne tombast ; il meust tires aules den hault (*du côté d'en haut*); sans cela jeusse eu bien peur. Car je alloie sur une petitte crette dont de costés faisoit plus bas III fois que le befroy de Douay nest hault, ad ce quil me sembloit. May venu sur ledict montaigne, cuy faict une lieue, trouvasmes une maison et la descendis de ladicte jument; et allay a pied, se menay mon cheval par la bride de peur que nallast en quelque abisme. Nous trouvasmes des mulles chergiés, lesquelles nous firent grant mal a tenir nos chevaulx de costés. Car le chemin na environ que trois pieds, quand les neges y sont, et la sur lesdites passent faict dure; mais de costés ung cheval ne sen set ravoir (*ne saurait s'en tirer*). Il y eust deux des chevaulx de mes compaghnons qui se desmarcherent ung petit trop, ad cause quilz hurterent contre aucuns fardiaus desdis mulles. Mais je pensoie quilz y demouroient, nulz ne scet (*personne ne peut s'en faire une idée*) sil ne le voit par tel tampz. Toutesfois il estoit le XIdapvril, et se estoit la saison assés belle, en plain pais. Car nous eumes bien chault lendemain. Pour abregier et le dire le fachon

du pais, il y a environ II lieues de plain pais en hault, ou il y a II chapelle : lune est appellée la chapelles des transsis ad cause quil y en meurt tant en yver. Et quant il sont trouvés mors on les rue par une fenestre dedens ladicte chapelle. Cest le fossé quil ont. Et en tampz desté on dict la messe a touttes les deux : les dimanches et festes pour les gens quy se vient la tenir (*qui viennent y séjourner*) en ladicte saison et y admaienent plusieurs bestes, comme vaches, brebis et font là grosse amasse de bure et de fromaiges. Il y a sur ladicte plaine de costés le chemin un lacque quy contient environ III lieues de tour, et y solloit avoir (*et où il y avait jadis*) tant de poissons que cestoit merveille. Et estoit commun pour cheulx du decha le montaigne, et pour ceux de dela. Mais par envie sy fit se grosse toyson (*huerie?*) de gens, que fut reportés au pappe, a donc ledit sainct pere mauldict ledict lac, et oncques depuis ny eust poissons. Ung petit oultre ledict lac (*un peu au-delà de ce lac*) on commenche a deschendre et trouve un bon petit villaige nommé la Ferriere et de la commenche on a deschendre bien roide et est merveilleuse a regarder en bas. Et dure une lieue et sont pierres et roches. Il samble quon se voise perdre (*qu'on va être perdu*). Quand nous eusmes tous descendu trouvasme ung villaige nommes nouvelle aize *(Novalaise)*. Nous demourasmes la au disner, car nous aviesmes mis VI heures a passer la montaigne car elle contient chincq lieues. Nous fusmes bien traictiés et y despendis..... VIII gros.

La route du mont Cenis décrite par Le Saige est bien celle qui a existé jusqu'à l'époque où elle a été refaite pour l'améliorer à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci, surtout par les travaux exécutés sous le premier empire.

Les secours délivrés aux voyageurs étaient très rudimentaires ; ils semblent s'être bornés à bien peu de

chose, si on s'en rapporte à la simple mention que Le Saige fait de la chapelle des *Transis*.

De tout temps le lac du mont Cenis a été très poissonneux ; aujourd'hui encore ses truites saumonées sont renommées. Cette légende de la malédiction lancée par le pape sur le lac du mont Cenis à cause des querelles sanglantes auxquelles donnait lieu sa pêche, nous était inconnue.

Le pays, au XVI^e^ siècle, abondait déjà en pâturages où des troupeaux étaient en grand nombre.

RETOUR.

Le Saige, son pèlerinage fini, revient en France par la même route à peu près. Il arrive près du mont Cenis en novembre.

.... Le XXIII de novembre au matin partismes de Villaie *(Aveillan)* et vinsmes disner a sainct Jorre *(St-Jeoire)* et fusmes bien traictiés, et y despendis audit disner VIII gros.

De sainct Jorre partimes lapresdisné et vinsmes a Suze et la achetasmes chascun des mouffles et plusieurs des chauschons ad cause que aprochiesmes les montaignes terribles et apres vinsmes au gitte chedit jour a Nouvel aize qui est au piet du mont de Senis et y despendis XIII gros IIII deniers.

Le XXIV de novembre bien matin prismes chascun ung mullet ou une forte jument pour monter le dit mont de Senis et fismes mener nos chevaulx par aucuns garchons. Dont ils eurent et nous aussy de la paine, car il negoit fort et ne pooit on aller sil ny avoit aucun qui fesist le voie *(on ne pouvait avancer s'il n'y avait quelqu'un qui frayât la voie)* et me couta pour mon mullet et pour mener mondit cheval jusque a un logis tant amont et aussy pour ung maron *(un guide)* a me tenir au malvais lieux me couta ..... XX gros.

Nous venus a ledit maison trouvasmes ung cardinal qui alloit a Rome et avoit bien cent ou six vingts chevaulx de son train. Cestoit ung pitié de les veoir car la neige estoit engellée contre leurs ieulx et ne voient quasy goutte. Les hommes avoient des bericles de voir (*besicles de verre*) cheulx quy nenavoient point avoient copés leurs bonés et afficles (*bonnets*) comme un fau visaige qui estoit bien estrange a veoir : nous qui estiemes environ XVI les eussiesmes recontres demie lieue plus de cha ou plus dela je croy que le un de nous y fusse demourés mort de froit. Car cest le maniere comme ay escript des laller que la compagnie se tirre de cotes pour faire passer le grande. Car il vault mieulx a perdre *X*X hommes que cent, et audit chemin en aviesmes trouvés plusieurs chy III. IIII a le fois et fallut quilz se destournassent, jen avoie pitié car leurs chevaulx estoient jusque a le panche *(jusqu'au ventre)* en esdittes neiges. Quant le cardinal fut tout passés jestoie deschendut de mon mullet et pris mon cheval par la bride pour le cuidser mener tout bellement pour me reschauffer. Mais il faisoit se grant vent et de telle sorte quil sambloit que tout deult finer *(tout dût finir)* : et me crevoit le neige les yeulx ; et ne me scavoit tenir, et quant je veis que ledit vent menforchoit, me laissay cheoir par derierre ; et encore memportoit il, car jestoie sur ung lieu si royde que je croy que dieu me ayda fort. Et ainssy que estoie en ceste peur vint accourant ung ramasseur [1] qui mavoit veu partir, et me cria que demourasse, se ne volloie morrir et besoing mestoit de me faire ramasser *(si je ne voulais pas périr, car il était nécessaire que je fisse la descente en traineau)* ; may voant que nen pooie plus, et aussy que mon cheval trambloit de froit labandonnay et II bougettes (*sacs de voyage*) dont lune estoit de mon compaghon

1 *Ramasseur* est un terme usité autrefois en Savoie pour désigner celui qui descendait les voyageurs sur un fagot de branches de sapin ou de genêts en guise de traineau *(ramasse)*. Aujourd'hui le sens de *ramasse (rmasse* ou *rmafe)* dans la langue populaire est *balai* fait de brindilles de bouleau ou de sapin.

Jhan du Bos que raportoie a sa femme, ou il y avoit maintes belles bagues *(effets, bagages)*. Et sy avoit sur ledit cheval une basche ou estoient mes chemises et aultres choses. Mais loués soit dieu je ne perdis rien, car ung aultre homme acourut et mena mondit ceval jusquen bas. Et le dit ramasseur me fit assir sur se ramasse qui nest aultre chose que ainssy que une bouree (*poignée*) de genettre (*genêts, petites branches*) dont est liée par le grot boult dune corde lequel ramasseur tient lung des boult et tirre ledit ramasse, et se a ung baton ferrés dequoy il se apoie et vat si rade quon pert sens et entendement; et ainssy que le ramasseur alloit rade sur un pendant uniday hors en habandonnant la cordelle a quoy je me tenoie et degringuelay plus de dix pies, dont nul ne creroit comment je eschapay ; car jestoye dessus une abisme plus de VI cent piés de parfons. Se mestoie recommandés le matinée a madame saincte Catherine lequel estoit le nuict ; dont je croy quelle avoit priés pour moy. Pour faire court, mon ramasseur me remit sus leditte ramasse, car jestoie a moitye mort. Toutesfois javoie tousjours tenus mes deux palmes (*les deux palmes que les pélerins portaient avec eux*). Ne demouray guerre depuis que fus au villaige de Lainebourg ; dont quant fut arrivés ne scavoie que faire ou me chauffer ou de penser de mon cheval quy vint soubit, et estoit tout chargiés de neige engellée que ne le pooie avoir jus (*je ne pouvais le monter*) : se me desvesty et le couvri et le frotay fort, encorre trembloit il. Dont luy liay une jambe a se chaingle (*sangle*) dune torque des rains (*torche de liens*) car je lavoie veu faire aultres fois ; puis men vins paier mon ramasseur et me couta ad cause que le tamps estoit sy terrible dont sen fus a XX gros ; et se despendis audit disner..... X gros.

Le apres disner partimes dudit Lainebourcq et vinsmes coucher au Bourgiet dont je despendis..... XV gros.

Le XXV de novembre jour de saincte Catherine aprés

avoir ouy le messe partismes dudit Bourgiet et vinsmes disner a sainct Andrieu (*St-André*) dont je despendis.. IX gros.

Le apres diner partimes dudit sainct Andrieu et vinsmes au gitte a sainct jhan de Morienne, et la laissames ung de de nos compaghons lequel nous pria tous au souper a se maison. Cestoit le gentil homme du Savoie a qui javoie achetés a Rode les IIII camelos devant dict, et pour qui aviesmes eu tant de paine a les ravoir a Venise comme ay escript cy devant. Ainssi nous cinq fusmes souper a la maison dudict Savoien. Mais dieu scet que fumes bien tanés (*étonnés*) car je crois que lung du mains (*moins*) eult bien mengiet ce que eume ; encorre quant le souper fut faict nous fit demourer au gitte a se maison nous deux *(nous deux, moi et Jean le Danois)* jhan le dannois. Les aultres trois estoient gentilz hommes dAngleterre, se vinrent couchier au logis ou estoient nos chevaulx.

Le lendemain qui estoit le XXVI[e] de novembre bien matin nous leuames nous deux jhan le dannois et allasmes ouyr la messe a la grande eglise nommee sainct Jhan, et la trouvasmes les trois englés de nostre compagnie. Adoncq priames au tresorier de nous monstrer les reliquaires, dont nous mena en une chappelle haulte de costés le cœur du leglise. Et adoncq nous monstrant ung (*deux?*) dois de monsieur sainct jhan lesquelz estoient tous noirs de avoir estés au feu [1] ; mais le benoist createur avoit permy quils netoient point bruslés, et nous dirent les religieux que estoient les deux dois de quoy le benoist sainct avoit monstrés le saulveur quand il dit : *Ecce agnus dei*. Apres avoir faict nos devotions vollumes aller pour desjuner au logis ou estoient nos chevaulx. Mais notre hoste cest ascavoir notre compaghon Savoien nous pria tant que venissiesmes desjuner en sa maison et quil nous y feroit mengier de la viande *(mets)* que nous ne aviesmes point apris. Il ne menti mie comme vous orés. Par force quil nous pria y allasmes.

1 Reliques apportées d'Alexandrie d'Egypte par sainte Tigre.

Mais je fus plus honteux que le soir, car che fut le baton de Flandre, pis que devant. Se nous vollumes mengier, che fut aus hequies (*aulx hachés*) et des ougnons bien menu avec du vin aigre et du lolle dollive *(de l'huile d'olive)* Et apres pour le IIe assieste eumes des trencques de bien maigre frommaige que nomment audit pais seret (*serac*) ad cause que se faict apres le bon fromaige. Et notre dit hoste se mangeoit avec de la moustarde; jeusse volontiers rit. Car il sambloit que lesdits gentilz hommes dEngleterre simplassent. Ainssy comme ay escris, ne menty mie ledit Savoien. Nous le remerchiasmes, et vinsmes au logis ou estoient nos chevaulx, et vint le dit Savoyen car il nous les avoit faict bouter; je croy que cestoit a luy; ce fut au chapeau rouge tenant le porte ainsy que etiesmes venus de Venise; dont lhostesse nous fit paier a chascun de nous et ceux navoient eulx nos chevaulx que III petites mesures davaine nous fit paier de chacun X gros, ainssy fusmes menés a la tonnelle (*tronnille, duperie*) je ne scaroie dire bien ou je nen ay point trouvés.

Apres ledit desjeuner partimes de sainct Jhan de Morienne et vinsmes couchier a Argentine et fusmes bien traitiés et aussy nos chevaulx de III bonnes mesures, et ny despendismes bien en riant de la chiere *(régal)* de nostre compaghon devant dit que ..... XII gros.

Le XXVIIe de novembre partismes de Argentine et vinsmes ouyr messe a Esquebelle, pour ce quil estoit dimenche, et puis y disnames Apres partismes et primes congier hors de ladite ville a III desdis gentilz hommes dengleterre, ad cause quil sen revenoit le droict chemin de Lion, et aussy chestoit le plus pour eux. Mais nous deux jan le dannois devant dit aviesmes promis faire le voyaige a monsieur sainct Glaude; et ce fut quant nous percheumes nos compaghons ainsy morir en notre nave, comme ay escript devant. Et pour le cause laissame les III englés et penssiesmes bien les retrouuer a Paris. Et leur avoie bailliés par escript le logy ou javoie apris a logier. Mais quant y fumes

retournés au dit Paris lesdis Englés estoient partis le matinée ; se nous en fit bien mal, car chestoient gens de bien. Ainsy nous deux ledit Dannois, nous mismes a chemin dudit sainct. Mais Dieu scet la paine que eume : je me repentis maintes fois que avoie promis le voyaige. Car nous trouvames le pieur (*pire*) chemin du monde toute montagnes et valees et se plut tout le jour et se ny avoit nulz villaiges ou eussiemes sceu ou bouter nos cheuaulx et se trouvasmes tant de pierres audit chemin que fusmes bien VII heures a cheval depuis ledit partement dEsquebelle jusqua une petite ville nommée Faubege (*Faverges*) ; et ny conte on que III lieues (!) dont quant nous y arrivasmes estiesmes tout perchies (*perclus, harassés (?)* ; se demourasmes la au gite, et despendis parmy le disner (*y compris le dïner*) dEsquebelle ..... XXI gros.

Le XXVIII de novembre au matin partismes nous deux de Faubege, et vinsmes a Duing et y conte on II grandes lieue ; je cuydoie la trouver la madame la vicomtesse belle sœur a monseur le cardinal du Mans, et tante a monseur de Fienne. Mais elle estoit bien long, car je la trouvay soubit que je fus arrivés en notre pais entre sainct Adrien et la ville de Gand. Et ainssy nous deux ledit dannois allasmes veoir le chasteau de laditte damme le quel est sur une haulte roche ; et y a au piet ung lac qui commenche a le ville de Nichil (*Nessy, Amessy*) ; apres vinsmes disner au villaige en bas [1] ; et despendis..... VIII gros.

Lapres disner partimes de Duing et vinsmes audit Nichil et y a II grandes lieues cest une petitte ville, ou sy faict largement espée et couteaux et sont de bonne estofes. Nous demourasmes la au gitte pour estre bien traictiés dont y despendis douse gros et demy.

1 Il s'agit du vieux château de Duingt, dont il existe encore les ruines d'une tour hexagone. La belle-sœur du cardinal du Mans pouvait être une grande dame amie de la fille du comte Janus de Savoie, de Louise de Savoie qui occupait alors le château, d'après le renseignement que nous donne M. Eloi Serand

Le XXIX de novembre partismes nous deux de Nichil et trouvasmes malvay chemin jusqua ung gros villaige nommes Croisille (*Cruseilles*); et y a de Nichil III lieues; nous demourasmes la au disner — car il estoit heure ainssy appert que les lieues vallent bien deux, je y despendis VIII gros.

Lapres disner partismes dudit Croisille et cheminasmes tant quil estoit precque nuict quand vinsmes a la ville de Geneve et se ny conte on que III lieues (!). Mais nous aviesmes eult malvay chemin plain de pierre : et fault en plusieurs lieux monter et deschendre, et se fusmes fort mouliés. Nous fusmes bien traictiés le souper audit Geneve. Car cest une bonne ville et marchande, et la commenche la rivierre de Rone qui deschent de leaue du lac de Lozenne (*Lausanne*), etc., etc.

Pour copie conforme :

Jules PHILIPPE.

DES MOTS
SAVOYEN, *SAVOISIEN* et *SAVOYARD*

(Suite.)

CHAPITRE IV.

Du terme ***savoyard***.

I.

SON ORIGINE PIÉMONTAISE.

On n'assigne pas au mot *savoyard* une origine antérieure à la seconde moitié du XVI^e^ siècle.

Ce qui frappe d'abord quand on étudie ce mot, c'est que, pendant les deux siècles et demi qui précèdent l'an 1814, il a été à peu près constamment repoussé par les écrivains nés ou élevés en Savoie. Les Piémontais, les Genevois et les Français donnent aux habitants de la Savoie le nom de

Savoyards. Les auteurs indigènes persistent à s'appeler eux et leurs compatriotes tantôt *Savoyens* (quand ce mot est encore en usage), tantôt et le plus souvent *Savoisiens*. Rien ne prouve mieux que le vocable *savoyard* est, par son origine, étranger au pays.

Savoyard est en réalité une importation piémontaise. Au delà des Alpes, les habitants de la Savoie étaient désignés sous divers noms, selon les régions et les idiomes locaux. Le terme le plus ordinaire était *savoiano*, traduction littérale et exacte de *savoyen*. On rencontre encore *savoino* et, dans une histoire du marquisat de Saluces, *savoincho*. En patois piémontais, les habitants de la Savoie et de Nice étaient appelés *Savojardi* et *Nizzardi* : d'où, avec la terminaison française, *Savoyards* et *Nissards*, ou *Niçards*.

Comment s'opéra au nord des Alpes l'invasion de ce terme étranger ?

Il est bon de se rappeler ici le changement grave qui survint dans la condition politique de la Savoie vers la seconde moitié du XVI^e^ siècle. En transportant le siège du gouvernement à Turin, le duc Emmanuel-Philibert (1559-1580) donna à l'élément italien de ses Etats une prépondérance inévitable et même nécessaire, si l'on songe à la fortune de la dynastie. Les Piémontais, entourant le souverain tous les jours et à toutes les heures, lui fournirent des conseillers, des administrateurs en grand nombre : ils arrivèrent ainsi à faire prédominer leurs usages et certains termes caractéristiques de leur idiome. Emmanuel-Philibert, éloigné dès son jeune âge de Chambéry — où il naquit le dernier des princes de Savoie — passa le reste de sa vie au milieu d'Espagnols, de Flamands, mais surtout de Piémontais ; avec ces derniers, il appela donc ses sujets de Savoie *Savojardi* ou *Savoyards*, et à la cour tout d'abord chacun l'imita.

Après lui vint Charles-Emmanuel I^er^ (1580-1630) dont

le long règne paraît si rempli, quand on considère les évènements auxquels le prince participa, et si vide, si l'on ne tient compte que des résultats. Grâce à lui le mot *savoyard* obtint la plus retentissante renommée. Pendant cinquante ans, l'Europe occidentale s'inquiéta des desseins multiples et divers de ce duc de Savoie qui ne voulait de repos ni pour lui-même ni pour les autres. Les projets du *Savoyard* étaient dénoncés dans les documents diplomatiques. Les actes du *Savoyard* étaient signalés dans de mordants libelles ou dans de vives chansons populaires.

En France, le mot *savoyard* n'étonnait et ne choquait personne. Pendant le long séjour des armées de François Ier et de Henri II en Piémont, nobles et hommes du peuple s'étaient familiarisés avec le patois de ce pays. Au milieu de l'irruption violente de termes italiens dans le vocabulaire français sous le dernier Valois et la régence de Marie de Médicis, le mot *savoyard* pénétra avec les autres et y demeura.

II.

SA DIFFUSION PAR GENÈVE.

La révolution politique qui donnait pour point d'appui aux ducs de Savoie non plus leurs sujets de langue française, mais les Piémontais, allait s'accomplir quand Henri Estienne succéda à son père comme imprimeur à Genève (1559). Cette ville, depuis plus de trente ans, avait vu sa population se modifier peu à peu. D'abord, en 1526, les *mameluks,* partisans de la maison de Savoie, avaient été chassés Plus tard, en 1535, ceux des *huguenots,* ou défenseurs des libertés, qui appartenaient à la religion catholique avaient dû se retirer. Les Genevois restés dans la cité ne tardèrent pas à se trouver comme perdus dans une masse d'étrangers venus de tous les pays, se signalant par la diversité de leurs mœurs et de leurs idiomes. En 1541, les

magistrats écrivent à Calvin, qui alors était à Strasbourg : « Notre ville est le port de refuge pour les proscrits de France et d'Italie. » En 1555, Genève comptera dans ses murs 12,000 étrangers

Dès 1542, une église italienne y était établie, et dans cette église l'élément piémontais occupait une large place : ce fut un nouveau et puissant moyen de diffusion pour le terme *savoyard*. Mêlés tous les jours aux réfugiés du Piémont, les protestants des autres nations leur empruntaient certaines formes de langage. Revenus dans leur patrie, ils les propageaient autour d'eux par la parole ou par leurs écrits.

C'est dans ce milieu que se trouva jeté Henri Estienne quand, en 1551, il arriva pour la première fois à Genève. Entendant répéter sans cesse les mots *savoyen, savoisien* et *savoyard,* selon la condition ou le pays d'origine de ses interlocuteurs, il s'en servit à son tour, en les employant indifféremment, comme on le voit dans son *Traité de la conformité des Merveilles anciennes avec les nouvelles.*

Bonivard, né et élevé en Savoie, avait su faire entre ces trois termes une distinction nécessaire : *savoyen,* il l'écrit d'ordinaire parce que c'est l'appellation indigène ; *savoisien,* il l'a adopté à l'occasion comme lettré ; quant au mot exotique *savoyard,* il l'a constamment rejeté.

Etranger à la Savoie, comme à Genève, et vivant le plus souvent avec des hommes qui leur étaient également étrangers, Henri Estienne était mal placé pour protester contre cette importation d'un italianisme inutile, comme il le fit à d'autres égards dans son livre du *Langage français italianisé.*

De même de notre temps, est-il possible à toute personne de distinguer les nuances introduites par l'usage entre les termes — Juif, Israélite et Hébreu ?

Ne confond-on pas quelquefois Bohême et Bohémien ?

N'arrive-t-il pas, même aux lettrés, d'hésiter dans l'emploi des mots Serbe et Servien, Bosnien et Bosniaque ?

N'avait-on pas autrefois un choix à faire entre Perses, Persiens et Persans ?

Dans son *Traité de la conformité des Merveilles* publié en 1566, Henri Estienne nous fournit quelques-uns des plus anciens exemples de l'emploi du mot *savoyart* ou *savoyard*. Je citerai les deux suivants :

« Le *Savoyart* n'eut pas mauvaise grâce lequel voulant donner la trousse à un sot... pour une belle antiquaille luy monstra sa femme âgée de quatre-vingts ans. » (P. 11.)

« On peut bien ajouter l'exemple du poure *Savoyard* lequel ne prenant en gré la sentence par laquelle on le condamnait à être pendu, disait : « Hé là, Messieurs, ze vous prie, per la parelie fade me pleto coppa la testa ! » *(En cas de pareille faute faites-moi plutôt couper la tête.)* (P. 7.)

III.

LE TERME *SAVOYARD* S'APPLIQUE UN MOMENT A TOUS LES SUJETS DE CHARLES-EMMANUEL Ier.

A la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe, le vocable *savoyard* se propage surtout — toujours hors de la Savoie — à l'aide de chansons que des poètes populaires dirigent contre Charles-Emmanuel Ier, d'abord dans sa lutte contre Henri IV, roi de France, et plus tard à Geneve, après l'échec de sa tentative *d'escalade* en décembre 1602.

On remarquera ici qu'il s'applique autant aux Piémontais qu'aux *Savoyens*, ou *Savoisiens*.

Voici sur la reddition de Lyon à Henri IV, en 1594, quelques vers dus à un capitaine qui menait, comme il dit, « joyeuse vie dans le château de Vernayson » :

Lyon, prochain du *Savoyart*,
A bien montré qu'il est soldat.
. . . . . .

Espagnol, Anglais et Lombard.
Napolitain et *Savoyard,*
Vous n'aurez plus licence
De gouverner ce bon pays
Qui appartient au roi de France.

(Lincy, *Chansons historiques,* t. II, p. 505.)

Dans le recueil des *Chansons de l'Escalade,* on ne ménage pas les sujets de Charles-Emmanuel Ier. La Ve appelle

. . . . . les *Savoyards*
Cauteleux comme des renards.

Une autre est écrite en patois. En voici quelques vers :

Lou *Savoyar* contre noutre mouraille
Trai etielle on dressée et planta,
Et par iqué dou san y sont monta.
Lou *Savoyar* vito priron la fouita
Quand y viron renversa la marmite
Yo il avion bouta couaire à dena. (P. 6.)

Tous les soldats de Charles-Emmanuel Ier sont de même compris sous le nom de *Savoyars* par le *Petit Mercure vallon* (Douai, 1622) dans le passage suivant où toute confusion est, en effet, impossible :

« Les *Savoiars* étaient extrêmement désireux de s'esprouver contre ces étrangers... C'est pourquoi le duc de Savoie choisit par toutes les compagnies de cavalerie de son armée dix soldats des plus braves et mieux montés et la plupart gentilshommes français. » (P. 3.)

Le mot *Savoyard* est appliqué aussi à tous les sujets des princes de Savoie par l'imprimeur lyonnais Jean de Tournes dans sa continuation des *Chroniques* de Paradin (infolio, 1602). Il est d'ailleurs digne de remarque que cet écrivain n'employa jamais le vocable *savoisien.* Les deux termes populaires *savoyen* et *savoyard* se rencontrent seuls et indifféremment sous sa plume.

IV.

IL EST EN FRANCE RESTREINT DE NOUVEAU AUX HABITANTS DE LA SAVOIE.

Les premiers successeurs de Charles Emmanuel Ier n'héritèrent pas de ce caractère turbulent et inquiet qui avait tant de fois troublé l'Europe. Le mot *savoyard* cessa d'être dans toutes les bouches, et, comme au temps de Henri Estienne, arriva à ne plus désigner en France que les habitants de la Savoie proprement dite.

Le célèbre grammairien Vaugelas, né à Meximieux dans la Bresse, mais fils d'Antoine Favre, président du Sénat de Chambéry, est ainsi qualifié dans la *Requête des Dictionnaires :*

> Outre la haute impertinence
> Qu'un étranger et *Savoyard*
> Fasse le procès à Ronsard.
>
> (Sayous, *Litterature française a l'Etranger*, t. I, p. 105.)

Je ne sais si Vaugelas repoussait cette dénomination comme lettré, mais elle était résolument acceptée par le chantre populaire du Pont-Neuf, par ce Philippot que Boileau n'appelle que le *Savoyard* (satire IX). Aveugle et mendiant, Philippot allait vendre en province celles de ses chansons qui avaient réussi à Paris.

Il s'appelait lui-même l'Orphée du Pont-Neuf; à d'autres il rappelait Homère. Dans la *guerre des Anciens et des Modernes,* Boisrobert disait du poète de l'Iliade : « C'était un coureur de cabarets qui suivait la fumée des bons écots, ét j'ai plus de deux garants parmi les anciens qui me font dire qu'il n'avait pas un emploi plus honorable que celui de notre fameux *Savoyard.* »

Bien supérieur, sans contredit, à Philippot par le talent et sa situation sociale, l'historien Vichard de Saint-Réal

obéissait lui-même à l'usage de Paris : il avait été élevé en France, et il y séjourna presque toujours, comme il le reconnaît dans une lettre adressée au marquis de St-Thomas, ministre du duc Victor-Amédée II (5 février 1686). « Si j'ai passé, dit-il, la meilleure partie de ma vie en France, ce n'est pas faute d'être bon *Savoyard*. (CLARETTA, *Storici piemontesi*, in-4°, p. 573.)

A l'inverse de la Savoie le terme *savoyard* se rencontrait en France sous toutes les plumes, même les plus aristocratiques. Quand Louvois mourut subitement le 27 juillet 1691, on crut d'abord à un empoisonnement, et on arrêta un frotteur, sujet du duc de Savoie. Le marquis de Barbezieux, fils du grand ministre, écrivait alors au lieutenant de police, La Reynie : « Je crois que vous devez avoir reçu présentement l'ordre du roi nécessaire pour faire transporter à Vincennes le *Savoyard* qui était dans notre maison. » (C. ROUSSET, *Hist. de Louvois*, t. IV, p. 499.)

V.

ACCEPTION NOUVELLE DONNÉE EN FRANCE AU MOT *SAVOYARD*.

L'Orphée du Pont-Neuf et le frotteur du marquis de Barbezieux nous montrent que les « *Savoyards* » venus en France n'étaient pas tous de la même condition que le bressan Claude Favre, seigneur de Vaugelas et baron de Péroges, qui fut chambellan de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, et dès l'origine l'un des Quarante de l'Académie française.

Si certaines régions de la Savoie, comme les rives du Léman et les bassins d'Annecy et de Chambéry, sont d'une incomparable fertilité, il en est d'autres, comme les hautes vallées du Faucigny, de la Tarentaise et de la Maurienne, qui ne présentent souvent qu'un sol nu, dégradé par les

torrents et par les avalanches, ou enseveli, pendant sept mois d'hiver, sous les neiges et les frimas. De là, pour une partie de leurs habitants, la nécessité d'émigrer dans les pays voisins, notamment en France, et d'y demander le pain de chaque jour à l'exercice de certaines professions pénibles, telles que celles de portefaix, de frotteurs ou de ramoneurs.

Il en advint, au XVII^e^ siècle, que le mot *savoyard* servit en France à désigner spécialement ceux qui se livraient à l'un de ces métiers, celui de ramoneurs, quel que fut d'ailleurs leur pays d'origine.

De pareilles extensions de langage se rencontrent chez toutes les nations et à toutes les époques. Au moyen âge on appelait *lombards,* les prêteurs d'argent, banquiers ou usuriers. De nos jours un *limousin* est un ouvrier maçon.

Depuis la comédie des *Plaideurs* de Racine on sait qu'il est des *suisses* qui n'ont rien de commun avec les citoyens de la Confédération helvétique.

L'acception nouvelle donnée en France au mot *savoyard* devait aggraver le différend qui, depuis le commencement du XVII^e^ siècle, existait entre les partisans de ce vocable et ceux qui tenaient pour le terme *savoisien*. Nous avons à ce sujet le témoignage de l'éditeur des *Nouvelles Remarques sur la langue française* (Paris, 1690, in-12), ouvrage posthume de Vaugelas.

« J'ai vu, dit-il, une grande dispute à Grenoble pour savoir si l'on devait appeler les peuples de Savoie *Savoyards* ou *Savoisiens*, jusque là même que l'on faillit en venir aux mains. Les *Savoisiens* qui étaient venus de Chambéry et d'Annecy à Grenoble pour y tirer au prix général de l'arquebuse prétendaient que les Lyonnais qui y étaient aussi les avaient offensés en les appelant *Savoyards*. Ils disaient que ce mot de *savoyard* n'avait été destiné par

notre usage qu'à désigner ces misérables ramoneurs de cheminées, soit qu'ils fussent originairement de Savoie, de Maurienne ou d'ailleurs, et qu'ainsi c'était un terme de mépris, et qu'il fallait appeler les peuples de Savoye des *Savoisiens*. » (P. 468-469.)

Cette réclamation ne demeura pas sans effet. « Il fut résolu — ajoute le commentateur de Vaugelas — dans une assemblée de plus de 3000 hommes tous armés qu'on ne les appellerait plus *Savoyards,* mais *Savoisiens*. Et depuis ce temps-là et même longtemps auparavant M. Allard et M. Chorier, fort bons auteurs grenoblois, n'ont presque jamais dit que « *savoisiens* », famille « *savoisienne* », dans tous les ouvrages qu'ils ont donnés au public. »

La décision des trois mille arquebusiers délibérant « tous armés » — comme les membres des anciennes diètes polonaises — pouvait bien faire loi à Grenoble qui n'est qu'à quinze lieues de Chambéry. Il est douteux qu'elle ait été reconnue à Lyon où le nom de *savoyard* avait soulevé tant d'imprécations au temps de Henri IV. Il est probable qu'elle fut toujours ignorée à Paris dont l'influence était déjà, en fait de langage, à peu près prépondérante.

Le vocable *savoisien* ne se rencontre plus, dans la seconde moitié du XVII^e^ siècle, sous la plume des écrivains français. « On ne connait presque pas ce mot à Paris », dit l'éditeur des *Nouvelles Remarques*. Aussi, ajoute-t-il en terminant : « Je ne voudrais pas condamner ceux qui disent *Savoyard* en toutes manières, puisqu'un grand nombre de bons auteurs ne parlent pas autrement. »

(*A suivre.*) PASCALEIN.

PERSONNEL DU CHATEAU D'ANNECY EN 1536

Philippe de Savoie, duc de Nemours, comte de Genevois, était mort à Cavaillon le 14 novembre 1533. Sa veuve, Charlotte d'Orléans, apprenant que les Suisses allaient envahir le diocèse de Genève, dans lequel se trouvait l'apanage de son fils Jacques de Savoie, âgé de quatre ans, et que son neveu, François Ier, roi de France, menaçait aussi la Savoie, se hâta de revenir à Annecy avec son jeune fils, pour pourvoir aux éventualités et écarter les malheurs de la guerre. (*Revue savoisienne,* 1872, p. 77; 1873, p. 20.)

Dans le minutaire de Pierre Deservetaz, nous avons trouvé les quittances de mandats soldés par le trésorier de Genevois, Jean Belli, en 1536, et nous avons ainsi le personnel des fonctionnaires et employés de cette petite cour. Les salaires étaient payés généralement de trois en trois mois, quelques-uns à six mois. Nous avons donc pu établir le chiffre annuel de chacun, en livres tournois, en florin d'or, petit poids, et en écus d'or au soleil.

Pierre de Menthon, bailli du Genevois.....	200	florins.
Amédée d'Allinges, capitaine du château	200	—
Charles Bernard, secretaire et contrôleur.....	300	livres.
Jean Viollat, secrétaire et controleur.....	200	—
Antoine de la Chiere, écuyer.....	200	—
Jean de Benevis, médecin	120	—
André de Bévigno, premier maître d'hôtel et grand écuyer	300	—
François Clavel, maréchal d'hôtel.....	100	—
Nicolas Cerisier, maitre d hôtel.....	120	—
Gaspard de Beauquieres, écuyer	120	—
Enée de Galliac, écuyer..	120	—
François du Breuil, de la Mollaz, écuyer.....	100	—
Amédée Monons, camérier chef.....	160	florins.
Noel Cravillon, chambrier.....	50	livres.

Etienne Chavignier, chambrier	50	livres.
Auguste Hioct, aide de chambre	12	—
Pierre Allard, serviteur de chambre	50	—
Louise de Zutivilliers, dame de Bignin et de la Couldraye	100	—
Marguerite Lagrex, dame d'atours	72	—
Jeanne de Grilly, femme de chambre	18	—
Claudine de Moural, demoiselle de compagnie	30	—
Guillemette de Pontville, id	30	—
Jeanne-Louise de Boege, id	30	—
Julienne de Menthon, id	30	—
Catherine Bernard, nourrice et bonne du jeune duc	14	—
Magdeleine Huyt, suivante	18	—
Jean Mercier, seigneur de Saint-Urbain, sommeiller chef	80	—
Jean Ranguis, sommeiller	50	—
Jean Legrys, serviteur de la sommeillerie	12	—
Jean Gérard, maître chef de la cuisine	50	—
Jean de Conseil, maître de cuisine	38	—
Allard Labégaud, écuyer de cuisine	50	—
Barthélémy Araguin, dit Moricaut, aide cuisine	12	—
(En 1537 il passa maître de cuisine avec 50 livres.)		
Jean Augier, garçon de cuisine	8	—
Claude Roncignod, conservateur de la vaisselle	12	—
Jacques du Bigeoux, maître de la literie	30	—
Hugues Vionnet, fourrier, soit approvisionneur	50	—
Jean Blondeau, fourrier, id	38	—
Jean Mondigon, serviteur de la forrerie	à forfait.	
Guillaume Pillet, cocher	24	livres.
Guillaume Noel, palefrenier de l'haquenée de madame	30	—
Jean de Cheny, laquais de l'haquenée	100	—
Laurent Labigaud, laquais	20	—
Sébastien Breys, maréchal ferrant	12	—
Michel André, muletier (fut retraité en 1537)	24	—
Jacques André, muletier	24	—
Jean André, muletier	24	—
Pierre Barrallion, portier du château	20	—
Bernard Migon, huissier	50	—
Bernard Massot, huissier	20	—
Pierre Dureau, serviteur de chambre et brodier	25	—
Jaquemine, femme de Pierre Patuel, patissière	15	florins.
Jean Bonpaim, porte barrauts, facteur	5	—

C'était un budget de 580 florins d'or et 2,867 livres tournois, soit plus de 8,000 fr. de notre monnaie.

C.-A. Ducis.

UN ÉMIGRANT CHABLAISIEN

JEAN-CLAUDE HUDRY

(Suite.)

Il arriva le 9 décembre à New-York, après une traversée déplorable. Outre les tempêtes qui, par trois fois, menacèrent d'engloutir le brick, il eut à subir une révolte des matelots qui avaient comploté d'assassiner leur capitaine, et il faillit sombrer sur les récifs de Long Island.

Au milieu de ces périls, il ne se départit jamais du calme et de la sérénité d'un homme résolu. C'est à peine s'il ose se plaindre en arrivant.

Me voilà donc parvenu au terme de cette malheureuse traversée. Je l'appelle malheureuse très mal à propos, car je ne fus jamais plus favorisé du destin, puisque j'ai été sauvé quatre fois du danger le plus imminent.

D'ailleurs, il avait occupé ses loisirs à compléter les connaissances précédemment acquises dans l'art de la navigation. Tout le long du parcours il fit des observations sur la construction des navires, sur les précautions à prendre avant de s'embarquer, pendant le voyage et à chaque point d'arrêt : sur ce sujet, son livre est plein de réflexions judicieuses, qui toutefois ont perdu leur intérêt depuis l'invention des machines à vapeur.

Comme bien on pense, Hudry n'était pas parti pour un pays inconnu sans emporter des recommandations. Sitôt qu'il eut mis pied à terre, il entreprit de les utiliser. Mais le résultat de ses démarches fut maigre, et sa confiance fut trompée.

Je n'ai rien vu de bien intéressant à New-York ; il n'y a point d'édifices très remarquables : toutes les maisons sont en briques. Les rues sont assez bien percées, mais généralement malpropres. Le port environne les trois quarts de la ville, qui se trouve bâtie dans une île.

Je présentai les lettres d'introduction dont m'avait honoré M. Stembor, mais aucun des destinataires ne parut empressé, ni même disposé à me rendre service : je n'obtins que deux mauvaises recommandations pour la Nouvelle-Orléans.

Sans tarder, il partit pour cette ville, où il débarqua le 6 février 1809. Il y fut froidement accueilli.

Je conseille à tous les Français qui seront à l'avenir recommandés en Amérique à des maisons anglaises ou américaines de déchirer ou brûler leurs recommandations pour n'avoir pas l'embarras de les porter et la terrible surprise d'avoir compté sur rien du tout.

Livré à lui-même et poussé par le besoin. il accepta, faute de mieux, une place à 30 piastres par mois chez un commissionnaire en salaisons. Mais ce commissionnaire était un être intolérable, avec lequel il était difficile de vivre en paix. L'insuffisance des appointements qu'il offrait ne contribuait pas à le rendre plus supportable.

Je suis passablement patient ; mais néanmoins nous dûmes en arriver à une explosion, qui arriva vers le 20 mars... Ayant quitté ce Yankee, je me fis annoncer sur les gazettes comme maître de langues française, anglaise et espagnole et comme teneur de livres ; je m'offris en outre à enseigner la navigation, tous les calculs, l'astronomie, la géométrie, la géographie, l'histoire, etc.

Que pensez-vous de cette énumération ? N'eût-il pas été naturel qu'un sujet doué d'aptitudes si diverses et de talents si variés eût trouvé sans embarras l'un des emplois qui lui convenaient ?

Malgré cela, il ne se présenta pas de bonnes places pour enseigner : l'on aurait voulu d'ailleurs de la musique et du dessin où je n'entends rien ; de façon que je fus obligé d'accepter une place chez le *Register* des testaments, qui était en même temps bibliothécaire et avocat, et cela à

raison de 1,000 fr. par an. Il me logea dans une maudite chambre humide, où mes habillements pourrissaient et où mes effets étaient dévorés par les rats. Au bout d'un mois, il me promit 1,500 fr., et quelque temps après il alla à 2,000; mais j'étais bien loin d'être content; car, réfléchissant que j'avais déjà trente-cinq ans, et que cet emploi ne m'offrait aucune perspective, je résolus de tenter une autre carrière.

Il sollicita une commission de courtier. Mais, pour l'obtenir, il fallait de chauds appuis. Notre émigrant crut en trouver un dans la personne de M. Belier-Frenière, qu'il avait connu secrétaire du général Moreau à Barcelone, et qui avait reçu des services de M. Chessel. Cette illusion dura peu.

L'on rencontre beaucoup de personnes dans le monde, qui paraissent précieuses, comme le diamant, tandis qu'on les comble d'égards, mais qui, au moment de témoigner leur reconnaissance, changent d'aspect, comme le caméléon, et se montrent tout autre qu'on ne les croyait. J'obtins enfin ma commission. Elle fut signée à la diligence de M. Nicolas Girod, mon compatriote, à qui je n'étais pourtant pas recommandé, mais qui m'a rendu de grands services, étant le négociant le plus considéré en ville.

Une fois muni de l'autorisation demandée, et sans plus attendre, il se mit à l'œuvre. Comprenant que le courtage ne pouvait être pratiqué d'une manière lucrative et profitable que par un commerçant suffisamment connu, il jugea convenable, afin d'étendre ses relations, de parcourir tous les postes de la basse Louisiane.

Il partit donc de la Nouvelle-Orléans, le 27 juin 1810, et remonta le Mississipi par la rive gauche, pour se mettre à la disposition des habitants sucriers, cotonniers et indigotiers, sous les auspices de MM. Nicolas Girod, Michel Fortier, D. Clark et C.-F. Girod.

Il est bien dur et humiliant d'aller ainsi mendier les faveurs des autres hommes : heureux celui qui peut vivre

indépendant ! Mais M. Nicolas Girod répondait de moi et de ma conduite, ce qui servit infiniment à me concilier la confiance de beaucoup de personnes.

Ce voyage dura quatre mois, pendant lesquels Hudry brava tous les dangers imaginables. Il entreprit notamment de traverser seul et sans guide les terres marécageuses qui séparent les Oppeloussas des Avoyelles, et il y réussit.

Cette route est vraiment effrayante, quand on considère que le voyageur doit faire cinquante lieues dans les bois, à travers un espace où les ouragans ont renversé pêle-mêle toutes les espèces d'arbres qui l'encombrent, et qu'il faut franchir ou tourner, car la main de l'homme ne donna jamais un coup de hache dans ces forêts vierges.

En suivant des sentiers souvent imperceptibles où il ne passait pas en moyenne quatre personnes par mois ; en disputant ces sentiers aux serpents monstrueux qui les occupaient ; en allumant de grands feux chaque soir pour se préserver des tigres et des ours, dont les grognements ne l'empêchaient pas de dormir ; en s'imposant enfin les plus rudes privations, notre explorateur arriva au bout de ses peines, et put rentrer à la Nouvelle-Orléans le 31 octobre 1810.

Je dois confesser que je ressens un plaisir secret à entreprendre des choses hasardeuses. Comme le destin a voulu que je n'aie jamais éprouvé de malheur, parmi la grande variété d'aventures et d'entreprises que j'ai déjà eues, il me semble que rien de fatal ne doit m'arriver. Je sens que j'oserais tout entreprendre.

(*A suivre.*) Fr. MIQUET.

(REVUE SAVOISIENNE.) *Le Directeur-gérant :* A. CONSTANTIN.

DES MOTS
SAVOYEN, *SAVOISIEN* et *SAVOYARD*

(Suite et fin)

(Voir les livraisons de novembre, décembre 1887 et janvier 1888.)

VI.

EMPLOI DU MOT *SAVOYARD* AU XVIIIe SIÈCLE.

En France, le XVIIIe siècle méconnut, comme le précédent, la distinction que l'on avait voulu établir entre les *Savoisiens* et les *Savoyards*. Le mot *savoyard* fut employé dans toutes les acceptions que Paris imagina, et la province, comme d'ordinaire, suivit Paris.

Je me bornerai à emprunter deux exemples différents de sens au *Journal* de l'avocat Barbier, bourgeois médisant et curieux, qui se plaisait à noter chaque soir ce qu'il avait vu ou entendu dans la journée.

On y lit à la date du 2 juillet 1720 : « M. de Châteauneuf, conseiller au Parlement et qui a été deux fois ambassadeur, a été nommé pour être prévôt des marchands, mais on dit qu'on ne veut pas le recevoir à cause qu'il est *Savoyard,* et qu'il faut être de Paris. » (Edition Charpentier, t. I, p. 45.)

Le 4 mars 1737, lundi-gras, Louis XV sort du bal de l'Opéra où il s'est rendu en domino rose. « Il fut éclairé, dit Barbier, par un de ces *savoyards* qui sont à la porte avec des bouts de flambeaux. Il se fit même décrotter à la porte de M. le Premier (l'écuyer Beringhen) et il lui donna un écu de six livres. » (T. III, p. 75.)

Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle parut enfin, on sait avec quel éclat, la *Profession de foi du Vicaire savoyard*. J.-J. Rousseau, en cette occasion, oublia le mot

Savoie (Haute). 3

savoisien qu'il avait entendu pendant son séjour à Chambéry pour ne plus se rappeler que son origine genevoise et surtout pour se conformer à l'usage de Paris.

L'usage de Paris, il faut bien aussi le dire, commençait alors à se répandre en Savoie. Il y était connu et apporté par les émigrants des classes populaires qui, chaque année, passaient et repassaient la frontière de France. Il était soutenu naturellement par les agents piémontais qui avaient créé et importé le terme *savoyard*. Faute d'une suite d'écrivains qui maintint résolument la tradition de François de Sales et du XVII^e^ siècle, les couches supérieures de la société se laissaient même entamer. Plus curieux de documents inédits que de la propriété des expressions, l'érudit Besson s'écriait dans la préface de ses *Mémoires ecclésiastiques* : « Ce n'est pas dans la poussière des archives et par la lecture des vieilles chartes qu'un *Savoiard* peut apprendre la langue française. »

A tout prendre cependant, la plupart des hommes qui avaient reçu une certaine culture intellectuelle tenaient encore pour l'emploi du terme *savoisien* au moment où Montesquiou et les Français s'emparaient de Chambéry et du reste du pays, en septembre 1792.

VII.

DERNIÈRES REMARQUES.

Avant d'aborder un autre chapitre et pour éviter tout malentendu, il est bon de considérer que nous nous bornons à une étude étymologique et surtout historique. Nous n'avons pas à nous inquiéter du sens péjoratif qui parfois a été attribué au suffixe *ard*.

Au début de ce travail, nous avons rapproché le vocable *Savoie* de quelques autres dénominations géographiques se terminant également par les lettres *o-i-e* ou *o-y-e* : *Troie,*

Troyes, Roye, Versoie, etc. Nous avons constaté qu'on en tirait les qualificatifs : *Savoyen, Troyen, Royen, Versoyen.*

On peut en conclure que les noms de lieux finissant par les lettres *o-i-e* ou *o-y-e* constitueront leurs dérivés par la combinaison de leurs radicaux avec un suffixe en *yen.*

Au mot *Savoie* seul se rattachent trois formes : *savoyen* qui est conforme à la règle énoncée ici, et ses doublets, *savoisien* et *savoyard.*

On a créé le mot *savoisien* en remontant directement (ce qui est le propre d'une origine savante) au nom primitif *Sabaudus* ou mieux encore à *Sabaudia* ou *Sabaudie.* De même que *Italie, Helvétie, Hispanie* donnaient *Italien, Helvétien, Hispanien,* de même *Sabaudie* a fourni *Sabaudien* et, par une transmutation immédiate de lettres, *Savoisien.* Ainsi *d* a été changé en *s* ou (si l'on croit une transition nécessaire) en *t,* puis en *s* ou *z.*

Quant à la forme *savoyard,* elle est la transcription presque intégrale du piémontais *savojardo* qui provient non de *Savoie,* mais de l'italien *Savoja.* Dans la Suisse romande, on assigne une origine semblable au vocable *broyard* qui désigne le dialecte en usage dans un district du canton de Fribourg arrosé par la *Broye* : ce mot est dérivé, en effet, non point du nom français de la rivière, mais de sa dénomination en patois qui est *Brouia.* (Voir le *Glossaire* de Bridel au tome XXI des *Mémoires de la Société d'histoire de la Suisse romande.*)

CHAPITRE V.

Des trois dénominations au XIX^e^ siècle.

La Révolution française devait amener une trève entre les *Savoisiens* et les *Savoyards.* Lorsque les délégués des

communes de la Savoie, réunis dans la cathédrale de Chambéry, se constituèrent en assemblée nationale, on se rappela bien le mot *savoisien,* mais pour le proscrire. Le 23 octobre 1792, un membre proposa et la majorité des députés adopta la suppression des noms de Savoie et de *Savoisiens* qui se rattachaient au temps des « despotes ». Personne ne mentionna le terme *savoyard,* comme s'il eût été non avenu : il convenait, en effet, qu'il disparût sans bruit avec la domination piémontaise à laquelle il devait son introduction en deçà des Alpes. Il n'y eut plus ni *Savoyards* ni *Savoisiens* ; on s'appela *Allobroges,* et le combat finit ainsi faute de combattants.

La vogue du mot *allobroge* dura peu, et, quand fut passée la manie pédantesque et révolutionnaire qui avait remis en honneur ce vocable antique, on vit se renouveler l'antagonisme plus de deux fois séculaire des deux termes *savoisien* et *savoyard.*

Savoisien est repris par les écrivains indigènes, et tout d'abord par Albanis-Beaumont dans ses *Alpes grecques et cottiennes* (in-4°, 1802), qu'il dédie à Bonaparte, Premier-Consul. Cinq ans après, l'abbé Grillet, dans son *Dictionnaire du Mont-Blanc* (in-12, 1807), mettait les deux vocables en présence (t. III, p. 389). S'il assigne une origine inexacte au terme *savoisien* dont il semble attribuer la paternité au poète Marc-Claude de Buttet qui vivait en 1560, il constate du moins qu'il est le seul en usage pour les auteurs du pays, et que « le mot *savoyard* est celui dont les écrivains étrangers se sont servis ».

Le préfet français Verneilh, dans sa *Statistique du Mont-Blanc* (in-4°, 1807), prouvait en ce moment combien était fondée la distinction reconnue par Grillet. Composant son livre sur des documents recueillis dans le pays, il écrivait cependant cette phrase : « L'attachement

à la patrie a toujours été le même chez le *Savoyard.* » (p. 287.)

La restauration piémontaise des années 1814 et 1815, qui suivit la chute de Napoléon Ier, amena enfin, ou peu s'en fallut, le triomphe du vocable *savoyard.* Le gouvernement, l'ancienne noblesse, le clergé et une portion de la bourgeoisie se lancèrent, à tort ou à raison, dans une réaction ouverte contre l'œuvre de la domination française. Par enthousiasme dynastique, on se déclara *Savoyard* : c'était le terme de la cour et des employés piémontais qui administraient la Savoie en son nom.

L'oubli de la tradition devint tel que l'histoire antique et vraiment glorieuse de la Savoie fut méconnue. On laissa de côté le règne d'Amédée VIII où l'on eût rencontré avec surprise le terme de *savoyen,* si l'on fût remonté aux sources originales qu'il n'était pas alors de mode d'interroger. On se passionna pour les temps où avaient vécu les Emmanuel-Philibert, les Charles-Emmanuel Ier et les Victor-Amédée II, comme si alors les Piémontais n'avaient pas occupé la première place parmi les peuples de races et de langues diverses que l'on appelait parfois du nom général de *Savoyards.* A la suite de son long séjour en Russie, Joseph de Maistre, qui était par tant de côtés l'homme de la tradition, finit à son tour par y manquer. Dans sa correspondance diplomatique avec le roi Victor-Emmanuel Ier, il lui arrive de mentionner, à la date du 14 mai 1814, « une lettre écrite de Genève par une dame *savoyarde* ».

Tout ce qui n'était pas *savoyard* fut si peu considéré que l'on en vint à regarder le mot *savoisien,* cette création des érudits du XVe siècle, cette locution préférée des Buttet, des François de Sales, des Guichenon, comme une invention des Jacobins, éclose aux mauvais jours de la Terreur.

En moins de vingt-cinq ans, le mot *savoisien* se trouvait ainsi deux fois proscrit, et cela, par les motifs les plus opposés. En 1792, les républicains allobroges le supprimaient parce qu'il était né, disaient-ils, sous la domination des « despotes » ; en 1816, les ultra-royalistes l'expulsaient, de leur côté, comme révolutionnaire.

Le fondateur du *Journal de la Savoie,* Georges-Marie Raymond, dont le zèle monarchique n'était certes pas douteux, crut devoir relever cette erreur. Il n'avait pas, il est vrai, à s'inquiéter du terme primitif *savoyen,* puisqu'il en ignorait l'existence. En revanche il constata que *savoyard* est un terme relativement moderne. Il rappelait à la fin les raisons mises en avant par les partisans du nom de *savoisiens*. « Ils le prennent, disait-il, parce que c'est le premier nom qu'ils ont porté dans la langue française, que leur ont donné leurs propres historiens, et que l'*autre* ne provient que d'une source étrangère. » *(Journal de la Savoie,* 20 février 1818.)

Onze ans après, la même question fut soulevée dans l'Académie de Savoie. La docte Société se montra gardienne fidèle des traditions nationales et littéraires du pays : elle se prononça pour le mot *savoisien*. Georges Marie Raymond fut encore son interprète. Une note vive et incisive insérée par lui, et de l'aveu unanime de ses collègues, dans les *Mémoires* de l'Académie (1830) contient ces mots qui résument toute la discussion : « Que les Italiens nous appellent *Savojardi* on ne doit rien en conclure. »

La protestation de l'Académie de Savoie fut inutile. Elle ne fut pas entendue des classes populaires entraînées de plus en plus par une émigration incessante dans le courant français, et rebelles d'ailleurs à s'approprier ce mot de *savoisiens* dont elles ne savaient pas l'origine. Elle eut peu de crédit auprès des classes éclairées auxquelles échappait

encore la dictinction, fondamentale pourtant, entre les deux époques de l'histoire de Savoie marquées par les termes *savoyen* et *savoisien* et par celui de *savoyard*.

L'avènement du régime constitutionnel en 1848 ne pouvait dissiper le malentendu en mettant aux prises dans le Parlement de Turin les représentants de la Savoie, avec leurs tendances à l'autonomie, et les députés du Piémont, avec leurs aspirations toutes italiennes. Les premiers, rappelant avec une fierté qui n'était peut-être pas toujours fondée, que leurs ancêtres avaient créé la monarchie sarde, revendiquaient plus hautement que jamais le nom de *Savoyards*, et il ne leur fut pas contesté alors que le Piémont, visant à de nouvelles et plus éclatantes destinées, songeait lui-même à s'appeler l'ITALIE.

C'est pourtant dans cette période qu'était enfin remis au jour le vocable *savoyen*, et tout d'abord, en 1842, dans un *Complément* du *Dictionnaire de l'Académie française*. « Il s'est dit pour *savoyard* et *savoisien* », affirmait-on en le qualifiant de « vieux langage ». Trente-deux ans après, le Dictionnaire de l'érudit et consciencieux Littré indiquait également les trois dénominations sans rien approfondir. A l'article *savoisien*, l'auteur — vraisemblablement un collaborateur de l'éminent lexicographe — s'exprimait ainsi : « mot mal fait de Savoie pour éviter *savoyard* qui déplaît aux gens du pays. » Il ajoutait : « Bonivard disait mieux *savoyen*. »

On a vu antérieurement comment *savoisien* a été formé, et si on l'a créé « pour éviter *savoyard* » qui n'existait pas encore. On sait aussi s'il convient d'attribuer à Bonivard la paternité de « *savoyen* ».

Sur le sol qui l'avait vu naître, le terme national *savoyen* reparaissait aussi, en 1869, dans une *Histoire de Savoie*, ouvrage d'un écrivain curieux et disert, mais trop rapidement

composée. Ce retour du vieux vocable ne laissait pas de causer quelque étonnement. Invitée encore à donner son avis (mars 1870), l'Académie de Savoie s'attachait surtout cette fois, il semble, à ménager et à réconcilier les partisans des mots *savoisien* et *savoyard* comme devant un ennemi commun. Quant à *savoyen* — à l'opposé du Dictionnaire de Littré — elle le repoussait absolument à titre de « vieux langage », s'en référant à un « Dictionnaire de l'Académie française », qui n'est pas l'œuvre de l'Académie. Elle désignait ainsi à tort ce *Complément* du Dictionnaire de l'Académie française qui a été cité plus haut, sorte de vocabulaire où sont enregistrés les mots écartés ou omis par la savante compagnie dans son édition de 1835.

S'il n'eût pas été un peu hâtif, le jugement sommaire porté par l'Académie de Savoie aurait surpris à bon droit émanant d'une société qui, par ses encouragements et son exemple, a tant contribué à remettre en lumière ces temps reculés et glorieux où l'on ne connaissait que le nom national de « *savoyen* ». Aussi son opinion n'a pas obtenu, du moins dans le public lettré, une adhésion unanime. Il est en effet des questions qui ne sauraient être tranchées d'un seul coup, mais seulement après un temps assez long, alors que toutes les parties ont été entendues. Dans cette situation, il est toujours permis, — sans crainte de blesser personne — d'en appeler « de Philippe à Philippe ».

CHAPITRE VI.

Conclusion.

On connait maintenant le vrai et primitif nom des habitants de la Savoie.

On a vu comment il a été défiguré par des gens qui pensaient l'embellir en le rapprochant de son origine latine.

On sait enfin quelle dénomination venue du dehors l'a presque remplacé.

Serait-il bon de revenir au vocable *savoyen?*

Poser cette question aux habitants de la Savoie, c'est demander s'il convient à un fils de revendiquer le nom que ses ancêtres ont honoré et illustré en rejetant une appellation que, dans leurs jours de force et de puissance. ils n'ont jamais portée.

On y reviendra, à coup sûr, quand l'histoire de la Savoie sera mieux connue.

L'histoire de la Savoie sera mieux connue, quand on aura distingué nettement les deux grandes époques de son existence que sépare le règne d'Emmanuel-Philibert.

Avant l'avènement de ce prince, la prépondérance appartient incontestablement partout et toujours à la Savoie : le Piémont, même dans les temps les plus troublés, lui est assujetti. Les termes *savoyen* et *savoisien* apparaissent seuls alors : nulle part on ne rencontre le vocable *savoyard*.

A partir du règne d'Emmanuel-Philibert le Piémont occupe la première place; il la conservera grâce à ses divers agrandissements territoriaux en Italie, et grâce aussi aux démembrements successifs de la Savoie au profit de Berne en 1564, des Vallaisans en 1569 et de la France en 1601. L'emploi de plus en plus général du terme piémontais *savoyard* marque les progrès mêmes de cette prépondérance. Il en rappelle le souvenir encore aujourd'hui, bien qu'elle ait entièrement cessé par le retour de la Savoie à la France.

PASCALEIN.

NOTES ET DOCUMENTS

SUR

L'ÉVÊCHÉ DE GENÈVE, DEPUIS 1535.

(*Suite.*)

(Voir les livraisons de mai, de juin, d'août-septembre, d'octobre, de novembre, de décembre 1886, de janvier, de février-mars, de mai, de juin-juillet, d'août, de septembre, d'octobre, de novembre et de décembre 1887.)

L'ex-évêque, qui avait été détenu pendant deux mois, fut mis en liberté, et depuis ce moment il vécut assez paisiblement à Annecy où il put même avoir une petite chapelle dans son habitation.

En mai 1795, lorsqu'il crut pouvoir le faire avec sécurité, il adressa à la municipalité d'Annecy une première rétractation dans laquelle il explique qu'Albitte lui avait promis d'apporter à sa formule de serment des modifications telles que le meilleur chrétien aurait pu y souscrire, qu'il la signa sans songer à la lire par respect pour la représentation ; que le même soir ayant appris que ces changements n'avaient pas été exécutés, il envoya sa rétractation à Albitte, puis la tint secrète, bien qu'elle fût connue des amis de celui-ci :

Mais j'avais une ferme volonté de la manifester lorsque le temps en serait venu, temps que je tâcherois d'épier et de saisir suivant les règles de la prudence sans affaiblir jamais l'inviolable attachement que j'auroi toujours pour la patrie et pour la Convention.

Je déclare donc maintenant au conspect du Peuple et de ses respectables magistrats... que je renouvelle, que je confirme ma rétractation de la formule plutot l'œuvre d'Abitte que celui de la Convention... Je rétracte mon seing mis au bas de cette production du jour et qui ne devait pas avoir de durée...

Annecy, le 30 Floréal an 3 de l'ère républicain.

Signé : Fr. Thér. PANISSET c. d. E. d. M. B.

Le lendemain, 1er prairial, le Conseil général de la ville donna acte de la rétractation, en ces termes :

Lecture faite de la pétition du citoyen François Thérèse Panisset, ci devant évêque du Mont Blanc, par laquelle il déclare se rétracter du serment qu'il a prêté en conformité de la formule du Représentant Albitte, — le Conseil général, ouï l'Agent national, lui en accorde acte — 1.

A la même époque, M. Panisset écrivit à M. de la Palme, ancien vicaire général de Chambéry, réfugié à Turin, une lettre publiée par Mgr Billet (p 521). Il y raconte qu'il a reçu l'absolution d'un prêtre pieux et exténué qui était venu à Annecy, et a satisfait à la pénitence que celui-ci lui avait imposée au nom du pape. Le savant archevêque de Chambéry reproche à M. Panisset « de n'avoir pas dit combien cette absolution lui avait coûté. Il n'était pas riche, et cependant l'aventurier exténué ne donnait probablement pas ses absolutions pour rien » (p. 230). Nous pensons que M. Panisset était fort crédule ; mais, quant à payer, cela lui était impossible, car son traitement avait été supprimé, et nous verrons que, depuis plus d'un an, il vivait des épargnes de sa servante.

Dans sa lettre au pape [2], datée d'Annecy le 14 juillet 1795, il répète que croyant à la sincérité du conventionnel, il a, avec la candeur de la colombe, signé sans la lire la formule de serment préparée par Albitte ; *ne conjecto quidem in scripta oculo, astuti legislatoris sinceritate confisus et sanctione, sed columbina ductus simplicitate et a fide*

1 Extrait d'un imprimé de l'époque (2 pages in-8°) qui fut sans doute distribué par les soins de M. Panisset. (Vr aussi Mgr Billet, p 229). C'est vers ce temps qu'il publia un opuscule de iv-40 pages (Annecy, de l'imprimerie du district) intitulé . *Idee ou Elemens du Beau dans les Mœurs.* C'est un dialogue entre *le Philosophe, l'Observateur* et *le Citoyen,* adressé *aux sinceres patriotes par le c. d. E. d. M. B.*

2 N° XVI des Pieces justificatives. dans Fleury, t. III, p. 497.

immobilis subscripsi. Le pape lui prescrivit de donner sa démission, de rétracter par écrit son serment et son adhésion à la Constitution civile du clergé, etc. Le 8 novembre 1795, l'évêque constitutionnel déclara qu'il se soumettait. Il s'agit alors de le faire sortir de France et de l'amener en un lieu où il pût en toute sûreté faire cette rétractation solennelle qu'on exigeait de lui.

Dans une brochure publiée en 1838 [1], M. Vuarin, curé de Genève, a raconté comment, de concert avec l'abbé Dubouloz, il avait *enlevé* M. Panisset :

Au commencement de 1796, après s'être concerté avec M. le Grand Vicaire Saint-Marcel qui était aux environs d'Annecy, ils donnèrent rendez vous à M. Panisset, à 7 heures du matin dans le château de Tréson. Il agréa les propositions qui lui furent faites et sa *déportation volontaire* commença le soir à 6 heures. Je lui procurai un bon cheval. Nous lui servîmes tous les deux d'écuyers à pied et dans moins de trois jours nous le déposâmes à Lausanne dans les mains de M.M. de Thiollaz, Bigex et Besson, vicaires généraux du diocèse de Genève, de Belmont, vicaire général du diocèse de Chambéry qu'il choisit ensuite pour son directeur. Ces messieurs se chargèrent de *faire la lessive.*

Ce *rapt pieux,* comme M. Vuarin l'appelle, fut facile. Privé d'honneurs et de traitement, sans ressources particulières, M. Panisset dut suivre bien volontiers les *ravisseurs,* dès qu'ils l'eurent convaincu qu'il trouverait en Suisse une existence assurée.

Vers le milieu de janvier, il arrive à Lausanne. Immédiatement, Joseph de Maistre, qui habitait alors cette ville, en informe l'archevêque de Turin qui semble avoir été le directeur politico-religieux des émigrés savoyards en Suisse

1 *Lettre au vénérable clergé de l'ancien diocèse de Genève suivie d'une notice edifiante sur quatre confesseurs de la foi de ce diocese,* par M. Vuarin ; Genève, Berthier-Guiers, 1838, broch. in-8°. Mgr Paget avait en Suisse ses trois vicaires généraux en même temps que M. Panisset avait eu les siens dans son diocèse.

et en Piémont et qui présidait sans doute à la caisse des secours :

M. Panisset est entre les mains, écrit-il, de trois ou quatre grands vicaires du premier mérite qui ne lui épargnent pas la morale... je lui ai fait de mon côté une mercuriale laique qui n'a pas fait de mal, mais quoiqu'il n'argumente point et qu'il dise *oui* à tout ce qu'on lui dit, il s'en faut de beaucoup que nous le trouvions tel qu'il doit être..., il laisse voir la satisfaction enfantine d'être évêque, car c'est là son tic... C'est un personnage guindé, roide comme un bâton... Il a envie de retourner chez lui, et, s'il nous échappe on perdra tout le bien d'une retractation solennelle qu'il est prêt à signer. Ce n'est pas qu'il ne soit assez simple pour la signer et retourner ensuite en Savoie, mais la publier dans cette suppositon ce serait envoyer ce pauvre homme à la Guyane ou à la guillotine. Il paraitrait donc convenable de le faire partir pour Turin... Voyez Mgr s'il n'est pas plus important de tenir à Turin l'évêque constitutionnel du Mont-Blanc que le prêtre le plus fidèle et le plus distingué, qui ne peut faire de mal nulle part et qui peut vivre partout [1].

A Lausanne, M. Panisset est tiré à droite et à gauche. Il veut, on le voit, contenter tout le monde et n'y réussit que difficilement. Il y avait dans ce groupe d'émigrés deux partis : celui des catholiques purs dirigé par l'abbé de Thiollaz et celui des politiques, par Joseph de Maistre. La rétractation de *l'évêque constitutionnel du Mont-Blanc* était la première qui se produisait. On voulait en faire un évènement qui eût du retentissement. La cour pontificale désirait même posséder la brebis de retour au bercail pour s'en parer comme d'une conquête merveilleuse.

Quoi qu'en ait dit Mgr Billet (p. 268), M. Panisset était parfaitement en état de rédiger sa rétractation. Mais, à la vérité, elle aurait pu ne pas satisfaire ceux qui voulaient frapper un grand coup. L'abbé de Thiollaz se chargea donc de cette œuvre. Il fit une première rédaction qui « n'était

1 Fleury, *Hist. de l'Eglise de Genève*, t. III, p. 468.

que l'expression d'un retour sincère, et non d'un OUVRAGE qui dut être livré au public et fait avec tout l'art qu'on put y mettre... Vaincu bien plus par la réunion des suffrages que par la raison je consentis à la refaire ». Quand elle fut achevée, « après que tout est arrangé me reposant sur leur soin pour les fautes typographiques, ils ont dénaturé les huit dernières pages sans motifs, contre toute raison et toute bienséance et sans m'en avertir. Si tout se réduisait ici à une humiliation de l'amour propre je me serais bien gardé d'en faire part à Votre Eminence, mais il s'agit d'une question de principes [1] ».

Cinq jours avant l'envoi de cette lettre, Joseph de Maistre avait adressé lui-même à l'archevêque de Turin la rétractation de M. Panisset [2]. Ce document débute ainsi :

Eloigné depuis quelque temps d'une terre où le mensonge renouveloit sans cesse ses prestiges autour de moi, ou les craintes et les espérances, les passions et les remords, pressant tour à tour mon âme agitée, l'empêchoient de se replier sur elle-même, j'ai enfin réfléchi, dans le calme de la retraite et le silence des passions, sur la carrière malheureuse que je viens de parcourir. Chaque reflexion ajoutait à ma confusion et dechirant le voile épais qui me cachoit à moi-même, me decouvrait les playes de mon âme et le cahos de ma conscience. Saisi de honte à cet aspect j'etois tenté de fuir une lumière importune ; je regrettois presque le temps de mes illusions ; mais béni soit à jamais le Dieu des miséricordes ! Sa bonté a soutenu ma foiblesse, sa grace a triomphé de mes résistances et répandant la lumière dans les replis les plus secrets de mon cœur, elle m'a fait connaitre à quel point l'orgueil m'avait égaré et par quel aveuglement je lui sacrifiois mes devoirs et mon sort pour l'éternité...

Dans quelles ténebres épaisses mon esprit était plongé ! La France

1 Lettre du 8 avril 1796, écrite de Lausanne à S E. le Cal Costa, archevêque de Turin, par l'abbé de Thiollaz, prévôt de Genève, vicaire général, dans FLEURY, t. III, p. 500.

2 *Declaration et retractation de Franç. Therèse Panisset, évêque constitutionnel du Mont-Blanc,* brochure in-18 de 24 pages, datée *du lieu de ma retraite* le 22 février 1796.

bouleversée jusque dans ses fondements est travaillée de convulsions sans cesse renaissantes...

L'auteur de la déclaration passe ensuite en revue les divers actes et les diverses publications de l'évêque constitutionnel pour les blâmer et en manifester son repentir ; il fait le récit de sa prestation du serment d'Albitte :

Je frémis d'abord à la proposition qui m'en fut faite ; je trouvai encore en moi assez de force pour préférer à ce forfait les horreurs de la prison, pour résister aux promesses qui vinrent m'y tenter, pour braver les menaces qui furent essayées ensuite. Je semblois toucher à la victoire — et ce moment fut celui de ma défaite ! (P. 17.)

O antithèse, que nous veux-tu ?

En transmettant au cardinal Costa, le 8 avril, cette œuvre de rhéteur, Joseph de Maistre ne s'en attribue pas la paternité [1]. Il informe seulement l'archevêque qu'ayant craint « que certaines gens ne parlassent de *l'influence sacerdotale* sur un homme de ce caractère », il lui en a fait lecture devant le marquis de la Pierre et M. Rivollet, juge maje de Chablais, émigrés aussi à Lausanne, et que M. Panisset a déclaré qu'elle ne contenait pas un mot qui ne fût l'expression fidèle de sa croyance et de ses sentiments.

Il reconnaît ensuite que M. Panisset ne peut pas aller en Piémont où il serait mal reçu, mais qu'il ne doit point être envoyé à Rome, bien que le nonce de S. S. l'attende déjà à Lucerne :

... Les objets grandissent en raison de l'éloignement... On prend une personne pour un personnage... il parait qu'on se trompe sur le *véritable* diamètre. La religion même a sa politique et peut-être cette

1 Fleury, t. III, p. 501. Vingt-cinq ans plus tard et dans une lettre adressée, le 9 février 1820, à M. Rey, alors vicaire général de Chambéry, Joseph de Maistre fait allusion à son conflit avec M. de Thiollaz et se dit l'auteur de la déclaration *toute entiere*. « Jadis nous eûmes une prise au sujet de la rétractation de ce pauvre hère de Panisset qu'il *(M. de Thiollaz)* avait faite et que *je refis d'un bout à l'autre*. (De Maistre, *Lettres et Opuscules*, I, p. 490)

politique exigerait-elle qu'on mit autant de soin à cacher la personne de M. Panisset qu'à publier sa rétractation, de peur que l'une ne fasse tort à l'autre. Il n'a besoin que d'obscurité et de *pain quotidien*... L'extérieur de cet homme est parfaitement ridicule... Je le connais dès ma plus tendre enfance ; c'était un homme plein de religion, de mœurs austères, charitable au delà de ses moyens ; du reste tête faible et tête fausse, sur laquelle la terreur et la vanité ont eu toute prise imaginable... Mais comme V. E. m'a dit que dans le cas *où il lui coûterait du retour de M. Panisset* dans le sein de l'Eglise catholique elle ne manquerait pas de s'intéresser en sa faveur pour le placer de la meilleure manière possible, nous ne prendrons aucun parti sans sa détermination.

L'ex-évêque du Mont-Blanc avait en effet le plus grand besoin de secours pécuniaires, car, aussitôt après sa fuite d'Annecy, son nom fut porté sur la liste des émigrés et tous ses meubles furent placés sous séquestre. Le directoire du district d'Annecy reçut alors la pétition suivante :

La citoyenne *Jeanne Maure* [1] expose que depuis 15 années révolues elle a fourni ses œuvres au citoyen Panisset pour le prix de 6 gros écus par an ; que depuis trois années la fortune de celui-ci ayant baissé, elle a employé dans le ménage du dit Panisset 400 livres monnoye de la ci-devant Savoie d'un côté et 100 livres même monnoye d'autre part pour subvenir à ses pressants besoins, sommes qui provenaient de ses avoirs et épargnes. François-Thérèse Panisset s'étant absenté de la commune d'Annecy a laissé quelques meubles dans la maison qu'elle habite et qui n'arriveraient même pas en valeur au montant de ses salaires et aux sommes employées dans le ménage du dit Panisset...

La vieille servante demande, qu'après enquête sur la réalité de sa créance, le mobilier de son maître lui soit abandonné. Le directoire du district repoussa la pétition dans sa séance du 16 ventôse an IV (mars 1796).

M. Panisset resta à Lausanne jusqu'au commencement de 1798. Il fut alors appelé à Lucerne auprès du nonce,

[1] Jeanne Maure, d'Aillon-le-Jeune, mourut le 29 août 1810, âgée de 85 ans.

Mgr Gravina, qui le réconcilia avec l'Eglise et lui donna l'absolution des censures qu'il avait encourues.

Il rentra en Savoie sous le Consulat et fut, en 1804, nommé recteur de la paroisse de Tresserve, près d'Aix-les-Bains. Par arrêté du 17 prairial an XIII (16 juillet 1805), Napoléon lui accorda une pension de 3,333 fr., soit du tiers du traitement des évêques en activité. M. Panisset mourut dans sa cure de Tresserve pendant la nuit du 22 au 23 février 1809. L'acte de décès ne mentionne pas son ancienne qualité d'évêque constitutionnel [1].

Durant ces évènements, Mgr Paget, qui était resté en Piémont, obtenait diverses faveurs du roi de Sardaigne. Le 12 juillet 1796, il fut nommé conseiller du roi aux appointements de 2,500 livres. Le 14 juin 1797, il reçut l'avis de sa nomination par le roi à l'évêché de Pignerol :

Mgr, Sa Majesté ayant décidé de nommer Votre Grandeur à l'évêché de Pignerol, je me fais un devoir de la prévenir en secret de l'ordre que j'ai d'en expédier, dès ce soir, la lettre à Rome...

Signé : DAMIAN.

P. S. Sa Majesté désire que le secret soit gardé.

Les évènements militaires, qui amenèrent l'occupation du Piémont par les Français et la retraite du roi Charles-Emmanuel IV dans l'île de Sardaigne, empêchèrent qu'il fût donné suite à cette nomination.

Mgr Paget se rendit alors dans les Etats Vénitiens. Le 10 octobre 1801, le cardinal Consalvi lui adressa à Vérone où il habitait avec son neveu, l'abbé Montréal, la demande de sa démission dans une lettre que M. Duval a traduite ainsi de l'italien :

1 « L'an 1809 et le 23 février... ont comparu les sieurs... lesquels m'ont déclaré que cette nuit dernière vers minuit est décédé dans sa maison située en cette commune (de Tresserve) le sieur François Panisset, recteur de notre église âgé d'environ 80 ans. *Signé :* Pierre BURNIER, maire. »

Pour me conformer à l'ordre exprès de S. S. je transmets à V. G. le bref ci-joint 1. Sa Sainteté n'a pas manqué de faire tout son possible pour que votre siège épiscopal vous fût conservé, mais elle a le grand regret de ne pouvoir y réussir et celui non moins grand, vu l'urgence des circonstances, de vous demander la démission de votre charge pastorale, cette mesure étant absolument nécessaire pour le bien de l'unité et de la paix de l'église catholique et de son rétablissement en France.

S. S. me charge d'assurer V. G. qu'elle a recommandé, dans le meilleur mode possible, votre personne au Premier Consul, soit pour qu'il pense à vous dans la nomination aux sièges des nouvelles circonscriptions épiscopales, soit pour qu'il pourvoie au moins à votre subsistance. Je fais aussi tout mon possible auprès de S. S. pour qu'elle allège le poids de votre pénible situation et vienne en aide à vos besoins personnels... *Signé* C. cardinal Consalvi.

Le 21 décembre, Mgr Paget envoya au pape, de Turin où il venait d'arriver, sa démission dans une lettre soumise et fière en même temps :

...Comme je n'ai rien tant à cœur que d'obéir au très saint vicaire de J. C... d'un cœur prompt et joyeux, j'abdique spontanément et librement, bien que je sois très attaché à mon troupeau, l'épiscopat de Genève...

Le 24 novembre, il écrit au cardinal Consalvi :

Je pensais recevoir à Padoue, où j'ai séjourné six mois, le bref de N. S. P. le Pape en date du 15 août dernier adressé aux évêques de Savoie ; mais voyant s'avancer la mauvaise saison, j'ai cru devoir me rendre provisoirement à Turin pour me rapprocher de ma patrie... J'ose supplier V. E. de me donner les avis qu'elle jugera convenables sur la continuation des pouvoirs de mes Grands-Vicaires afin que je puisse leur mander jusqu'à quand ils pourront continuer de les exercer...

Le 12 decembre, au cardinal Caprara :

... J'avoue ingénûment à V. E. que quoique attaché d'esprit et de cœur à mon cher troupeau, je soupire ardemment après le moment où

1 *Pius P. P. VII venerabilibus Fratribus Episcopis Sabaudie communionem et gratiam sedis apostolice habentibus...*

je serai déchargé du pénible fardeau de l'Episcopat, sous le poids duquel mon âge avancé et ma faible santé me feraient craindre avec raison de succomber, si, contre mon attente, je venais à être du nombre des réélus...

Le 22 décembre, le cardinal-légat Caprara prescrit à M. Paget de conserver sa juridiction jusqu'à ce que son successeur ait pris l'administration du diocèse et, quelques jours après, il lui envoie de Paris des provisions d'administrateur. Le 7 janvier 1802, M. Paget, qui est encore à Turin, le remercie. Le même jour, le général Jourdan, administrateur-général du Piémont, lui donne en ces termes l'autorisation de rentrer en France :

Le Ministre de la Police générale m'informe, Monsieur, que vous avez fait passer au Pape la démission du siège épiscopal que vous occupiez. Il m'autorise à vous délivrer un passeport pour rentrer en France, sous la condition de déposer entre mes mains la promesse écrite de fidelité à la Constitution, avec offre de la renouveler devant le Maire ou le Sous-Préfet du lieu où vous établirez votre domicile. Il m'invite aussi à lui faire connaître dans quel département vous aurez déclaré vouloir vous rendre.

M. Paget s'adresse alors au cardinal Consalvi et lui dit :

Turin 11 janvier 1802. ... Vendredi dernier j'ai reçu du général Jourdan la lettre dont je joins ici la copie. Ni ma faible santé, ni les rigueurs de la saison ne me permettent, pour le moment de profiter de son offre, mais il serait possible qu'au printemps j'allasse respirer l'air natal et alors je serais dans le plus grand embarras sur l'article de la promesse de fidelité à la Constitution. C'est pour cela que j'ai recours à V. E. pour connaître les determinations de Sa Sainteté à cet égard.

Le 3 février, le cardinal Consalvi, craignant sans doute de se compromettre vis-à-vis du gouvernement français, répond de se renseigner auprès du cardinal-nonce à Paris. Immédiatement, M. Paget écrit à Mgr Caprara :

Je supplie V. E. de me dire si dans le temps où je me présenterai au général Jourdan pour obtenir un passeport, je dois faire la promesse qu'on exige et quelle doit être la formule.

Le 27 février, le nonce répond un peu évasivement :

Comme la publication du Concordat ne peut tarder et qu'à cette époque tous doutes cesseront sur la question que vous me proposez, permettez que je m'abstienne d'y entrer, puisque ce serait inutile. Les autres évêques rentrés en France, d'après les ordres donnés aux Préfets par le Gouvernement, n'ont fait aucun acte.

Signe : J. B. cardinal CAPRARA, légat.

Le 10 juin, le légat lui adresse la formule « de réconciliation des *prêtres constitutionnels* avec l'Eglise. Ils devront déclarer ce qui suit : *J'adhère au Concordat et je suis dans la Communion de mon Evêque nommé par le Premier Consul et institué par le Pape.*

Cette déclaration étant souscrite, les évêques leur ajouteront de pourvoir à leur conscience ».

Avant de quitter Turin, M. Paget fit la déclaration prescrite par le ministre de la police et reçut un certificat d'amnistie pour cause d'émigration, dans lequel nous lisons : « Vu le serment qu'il a fait d'être fidèle au Gouvernement établi par la Constitution et de n'entretenir ni directement ni indirectement aucune liaison ni correspondance avec les ennemis de l'Etat. »

Le Premier Consul nomma bientôt évêque de Chambéry (de Genève et *d'Annecy*) M *René de Moustier de Mérinville* [1], que le cardinal Caprara institua par lettres du 4 mai 1802.

En août, M. Paget lui écrivit de Saint-Julien, où il était revenu, une lettre de félicitations :

...Je viens d'apprendre qu'après avoir heureusement terminé... l'organisation de l'archevêché de Lyon, affaire importante et difficile... vous n'attendez plus que l'arrivée de l'Archevêque pour venir prendre

1 Il avait été nommé *aumônier de quartier* de Marie-Antoinette, par brevet du 1er novembre 1775, et avait prêté serment, le 4, en cette qualité, entre les mains du grand aumônier, Mgr l'évêque de Chartres. (L'original de ce brevet, par *duplicata*, est à la Bibliothèque publique de Chambéry.)

possession de votre siège épiscopal. Je m'empresse de vous en faire mes sincères congratulations... Que ne vous dois-je pas, Mgr, pour toutes les bontés dont vous comblez Mr Bigex qui m'a rendu, de même qu'à mon ancien diocèse, les plus importants et les plus signalés services...

Signé : † *J. M. Paget, évêque.*

Le 20 janvier 1803, Mgr de Mérinville répondit de Chambéry que le fardeau était certainement trop lourd pour lui :

...La seule chose qui puisse me tranquiliser c'est de ne l'avoir ni demandé ni désiré, et il eut été bien plus avantageux pour mon diocèse d'avoir été confié à vos soins... C'est M. l'abbé de Montréal, votre neveu qui m'a remis votre lettre ; il réunit bien des titres pour exciter l'intérêt ; mais vous savez, Mgr, combien la denrée est courte...

Signé : R. evêque de Chambéry et Genève.

Puis, le 4 avril suivant :

J'aurais bien désiré pouvoir remplir vos vues en faveur de Mr votre neveu. Je l'avais même mis sur la liste que j'avais envoyée au Gouvernement, mais j'ai été obligé de lui substituer un prêtre constitutionnel réuni. Plaignez-moi, Mgr, de n'avoir pas fait ce qui vous aurait été agréable.

En février 1803, M. Paget, qui avait recommandé un de ses compatriotes à Mgr de Sanzai, archevêque de Bordeaux, en reçut une réponse fort gracieuse où le prélat le remercie délicatement des attentions dont il avait été entouré à Annecy, lors de l'émigration :

Oh que j'ai souvent lieu de me rappeler avec des touchants regrets ces lieux de mon premier exil où le digne successeur de S. François de Sales me faisait retrouver plus que ma patrie !

Vous ne tardâtes pas Mgr à être battu de la même tempête ; mais elle vous a jeté enfin dans le port. Et moi ! et moi !... Vous en auriez sûrement grand pitié si vous voyez seulement la moitié de ce qui nous expose dix fois le jour à de funestes naufrages...

M. Paget n'avait pas été porté sur la liste des anciens évêques pensionnés ; il réclama auprès du cardinal Caprara et de M. Portalis, ministre des cultes. L'omission fut répa-

rée et, par décision du 23 floréal an XI, le Premier Consul le fit comprendre « sur l'état des évêques démissionnaires auxquels il avait été accordé, à compter du 1er vendémiaire précédent, le tiers du traitement dont jouissent les évêques en activité ».

Joseph-Marie Paget mourut à Saint-Julien le 22 avril 1810.

Mgr de Mérinville donna sa démission en février 1805 et fut remplacé par M *Irénée-Yves Dessoles* (ou de Sole) évèque de Digne, préconisé dans le consistoire secret du 22 juin 1805. Ce dernier prélat, à son tour, résigna ses fonctions épiscopales en 1823. La création du diocèse d'Annecy qui lui enlevait la plus grande partie du sien et à laquelle il dut finir par consentir, ne fut sans doute pas étrangère à cette détermination.

(*A suivre.*) F. MUGNIER.

OLIVIER ET RENIER

Comtes de Genève.

On sait qu'Olivier, et Renier son père, sont des héros du cycle carolingien. Renier, père d'Aude et d'Olivier, est moins célèbre que ses enfants. La belle Aude avait été fiancée à Roland. Quand l'empereur revint à Aix-la-Chapelle, après avoir vengé sur les Sarrasins la mort de son neveu, il lui fallut donner la triste nouvelle à Aude, qui était venue le saluer dans la grande salle du palais. *La bele damisele,* dit le poète,

> Pert la culor, chet as piez Carlemagne,
> Sempres est morte. Deus ait mercit del anme !

Olivier avait combattu aux côtés de Roland jusqu'au

dernier souffle ; et, comme lui, il avait succombé à ses blessures sur le champ de bataille de Roncevaux. Le frère et la sœur ont ainsi une belle place dans la *Chanson de Roland*, dans le monument le plus héroïque de l'ancienne poésie française. Avant même que M. Francisque Michel eût publié (1837) la première édition de la *Chanson de Roland*, Alfred de Vigny avait nommé Olivier dans sa belle poésie du *Cor* que, dans notre jeunesse, nous avons tous sue par cœur :

Ames des chevaliers revenez-vous encor ?
Est-ce vous qui parlez avec la voix du cor ?
Roncevaux, Roncevaux, dans ta sombre vallée,
L'ombre du grand Roland n'est donc pas consolée ?
Tous les preux étaient morts, mais aucun n'avait fui.
Il reste seul debout, Olivier près de lui.

I.

Dans la seconde moitié du XIVe siècle, les comtes de Genève [1] prétendaient avoir Renier et Olivier pour ancêtres. C'est ce qu'établissent les textes dont je vais parler.

1 La maison de Savoie ayant acheté en 1401 le comté de Geneve du dernier héritier de la vieille famille de nos comtes (tombée en quenouille à la fin du XIVe siècle), ce fut une maxime politique de la magistrature genevoise (après que la ville de Genève se fut, en 1533, constituée en république indépendante) de tenir à ne reconnaître au duc de Savoie que le titre de *comte de Genevois*, et non pas celui de *comte de Geneve* Ainsi on lit au registre du Conseil de Genève du lundi 16 novembre 1601 (v s.) « Jean de Tournes a requis sçavoir si, en l'impression de la Chronique de Savoye *(Chronique de Savoye, extraite pour la plupart de l'histoire de M. Guillaume Paradin, troisieme edition A Cologny, de l'imprimerie de Jean de Tournes, 1602)* où il est parlé du comte de Genevois, il mettra *comte de Genevois* ou *comte de Geneve* attendu que tous les hystoriographes françois et latins l'appellent *comte de Geneve*. A esté arresté, d'autant que la dicte Chronique s'imprime icy, qu'il mette *comte de Genevois*, et non *comte de Geneve*. » Voir aussi, dans le *Citadin de Geneve* (1606) le chapitre intitulé . « Des comtes de Genevois faussement et abusivement appelez comtes de Genève », pages 143 et suivantes, notamment page 146 : « Et à ce propos, on récite qu'il y a environ 50 ans qu'un personnage de Savoye, ayant presenté à un syndic de Geneve certain acte où le

Le tome XXII des *Mémoires de la Société genevoise d'Histoire* contient un travail de M. Eugène Demole sur l'atelier monétaire des comtes de Genevois, à Annecy. Cet atelier fut ouvert après que le droit de battre monnaie eut été accordé, en 1355, par l'empereur Charles IV au comte Amédée III, et ce droit fut confirmé à son fils Amédée IV par le même empereur, dans une charte datée du 10 février 1369. Dans ce dernier document, le lecteur est frappé par un passage où il est parlé des ancêtres d'Amédée, les fameux Raynier et Olivier, jadis comtes de Genève et princes du Saint-Empire romain, et de leurs glorieuses prouesses. Le comte Amédée, dit le diplôme impérial, appartient à leur noble postérité, et descend en ligne masculine de ces aïeux illustres :

Nos, — attendentes ad clare memorie antecessores tuos, illustres Raynerium et Oliverium, olim comites Gebennenses, sacri Romani imperii principes et fideles, gloriosasque et undique strenuas virtutes eorum, quodque de tam claris progenitoribus per lineam masculinam nunc usque procedens, comitum Gebennensium generosa posteritas strenuitatis avite virtutes venerandaque probitatis vestigia, quasi sibi ipsi innata, jure quodam hereditario, satagit imitari, — ... donavimus, etc.

Le tome XXVII (publié en 1823) des *Memorie della Accademia delle scienze di Torino* contient un mémoire

Duc de Savoye se qualifioit comte de Geneve, le syndic à l'instant lui rendit l'acte, et luy declara qu'il ne pouvoit le recevoir qu'au praeallable il ne l'eust corrigé, et qu'il eust à mettre promptement un accent sur le dernier E, parce que, au commun langage du pays, le [comté] de Genevois est appelé Genevé soit Genevey. » On peut lire sur ce petit débat une note d'Edouard Mallet. « Du pouvoir que la maison de Savoie a exercé dans Genève, » *Memoires de la Societe genevoise d'Histoire,* VII, 187, — et dans la préface de l'*Armorial genevois* de Galiffe (1859) le chapitre intitulé *Comtes de Geneve,* et notamment la page 13

de M. Louis Sauli d'Igliano sur le *Livre du Chevalier errant,* par Thomas III, marquis de Saluces, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Turin [1].

Et moi, tiers Thomas *(dit cet auteur)*

Ma mere fu de Geneve, de la noble ligne
Le fort Oliver, le noble combatant
Qui fu preus en armes, et fu cremus tant,
Qui conquist Ferebras, le cremus payn
Qui aux gens Karlemagne menoyt tel butoin.
En l'an mil ccc quatre et LXXXX ta
Fu marrhis
Ce livre fiz et compilay vrayment.
Desir et ennuy en furent le garent.
Si fenist le *Livre du Chevalier errant.*

Assurément, ces vers appellent les corrections d'un éditeur soigneux et capable ; mais tels quels ils nous suffisent. La mère du marquis Thomas III était Béatrix, fille de Hugues de Genève, baron d'Anthon, lui-même fils d'Amédée II, comte de Genève.

M. Léon Ménabréa cite à plus d'une reprise le *Livre du Chevalier errant* dans son ouvrage sur les *Origines féodales dans les Alpes occidentales,* aux pages 100, 115, et notamment à la page 270, où il donne avec des variantes les vers qu'on vient de lire, et où il indique un autre témoignage de l'attrait qu'avait pour la maison de Genève la fable qui mettait le paladin Olivier au nombre de ses ancêtres. C'est dans un inventaire [2] des meubles du château d'Annecy, fait en 1393, que cet écrivain l'a rencontré ; on y trouve mentionné un tapis de haute lisse, couleur perse, semé de lys, et armorié aux armes de Genevois et d'Olivier,

1 Le Grand d'Aussy avait donné en l'an VII une notice de cet ouvrage, d'après un autre manuscrit *(Notices et extraits des manuscrits,* tome V).

2 On trouvera quelques détails sur cet inventaire inédit dans le *Bulletin de l'Association florimontane* d'Annecy, 1856, pages 187 et 188.

armoriatum armis Gebennensii et Oliverii; ailleurs on remarque cinq banquettes rouges armoriées de même, *quinque bancalia rubra ad arma Gebennensii et Oliverii esquartelata nova ;* plus loin, c'est un grand et magnifique tapis d'Arras, historié de Charlemagne, Olivier et Ferrabras, *ystoriatum de Carolo magno, Oliverio et Ferrabras.*

Je ne sais pas quelles armoiries on avait attribuées à Olivier. Un chercheur plus heureux que moi les rencontrera peut-être dans un manuscrit ou dans un vieux livre. J'ai feuilleté en vain, dans l'espérance de les trouver, le *Blason des Armoiries,* de Jerôme de Bara (édition de 1581), qui donne les armes d'une soixantaine de héros historiques ou mythologiques, depuis Osiris et Hercule de Lybie jusqu'à Pharamond et Charlemagne, et de plus de quatre-vingts personnages des romans de la Table Ronde. Il est intéressant d'entendre cet auteur parler de ses sources :

Page 136. « Je me suis aussi aidé, dit il, d'un certain viel livre qu'on attribue à Pymalyon, duquel toutefois, d'autant qu'il estoit fort mal escrit, et en un langage ancien et non usité de présent, et effacé en plusieurs endroits, je n'en ai pas peu tirer davantage (qui n'a esté sans grande difficulté) que quelques armoiries qui sont cy apres, comme d'aucuns de ceux qui furent au voyage de Colchos, des Troyens, des Grecs, et quelques autres. »

Page 148. Bara donne un « Extrait de ce qui est escrit à la main, la pluspart en letre rouge, en une vielle et tres ancienne rubrique, trouvée en une des plus fameuses et grandes librairies du pays d'Allemaigne ». Entre autres les armes de Josué : *D'argent, à une foudre de gueules ailée et eslancée d'azur, le tout chargé d'un soleil d'or aiant* VINGT-QUATRE *raions ;* celles de Samson : *De gueulles, a un lyon leopard d'or, armé et lampassé de mesmes, seme de mouches a miel d'argent,* — Cp. le livre des Juges, XIV, 5-9 ; — celles de David : *D'argent, a une fronde d'azur supportant un caillou d'or ;* — et quelques pages plus loin : *D'azur, a une harpe d'or.*

Page 169. « Il se void plusieurs romans, qui sont renommez de

Lancelot, de Tristain, de Gauvain;... le vulgaire les nomme chevaliers de la Table Ronde. Ayant choisy les armoiries d'aucuns qui ont eu plus grand bruit,... pour les vous représenter cy apres, les ayant recueillies en un vieux livre escrit à la main (y estant aussi peintes) j'ai suivi à mon possible les subscriptions d iceux et l'ordre qui y est observé au blason. » Les armoiries du roy Karados sont ainsi données : *D'azur, à une couronne d'argent ;* et celles de Keus le seneschal : *D'azur, à deux clefs d'argent.*

Laissons cela, et revenons à nos comtes de Genève. M. de Foras me signale une trace encore de leurs prétentions : c'est le nom d'Olivier qui fut donné à un fils bâtard d'Aymon III († 1367), comte de Genève. Cet indice, qui n'est rien par lui-même, prend quelque valeur si on le rapproche des documents plus explicites qui précèdent.

Les témoignages qui viennent d'être réunis établissent que, dans la seconde moitié du XIVe siècle, la maison comtale de Genève aimait à penser qu'au haut de sa généalogie brillaient les noms de Renier et d'Olivier. Où était l'origine de cette tradition ? L'écheveau des légendes carolingiennes n'est pas encore tout débrouillé. Mais les recherches qu'on a faites depuis cinquante ans sur les vieilles épopées françaises, leurs sources et leurs remaniements, permettent au moins de montrer que le point d'attache de la tradition est dans la chronique de Turpin, comme l'avait déjà reconnu M. Léon Ménabréa [1].

II.

Le passage de la *Chanson de Roland,* qui nomme le père et le pays d'Olivier, offre des variantes qu'il faut discuter. On va voir la série des textes ; les leçons se réduisent à deux.

1 *Des Origines feodales,* etc., page 40.

Oxford, vers 2207-2209 :

Co dit Roll' : « Bels cumpainz Oliver,
« Vos fustes filz al duc Reiner
« Ki tint la marche del val de runers. »

Cambridge (Trinity college), tirade 114 :

Ce dit Roullant : « Beau compagnon Olivier,
« Vous fustez fils au preux conte Renier,
« Qui tint la marche et le val dernir. »

Venise (ms. IV), vers 2360-2362 :

Ço dist Rollant : « Bel compagnon Oliver,
« Vos fustes filz al pro cont Rainer
« Ch'r tint la marche de Çenevra sor la mer. »

Châteauroux, Lyon et Venise, ms. VII, n'ont pas de vers qui corresponde au vers 2209 d'Oxford, et le manuscrit de Paris n'a pas l'hémistiche qui correspondrait à la fin de ce vers :

Et dist Rollans : « Biaus compains Olivier,
« Vos fustez fiuls au bon conte Renier
« Qui tint la marche et l'onnor à baillier. »

Le *val de runers* du manuscrit d'Oxford, et le *val dernir* du manuscrit de Cambridge (dans une tirade où les assonnances sont en *ier*) peuvent être identifiés avec le val d'Ernée [1]. L'Ernée est une rivière qui passe dans la petite ville de ce nom (Ernée [2], chef-lieu de canton dans le département de la Mayenne).

1 Dans ses *Extraits de la Chanson de Roland et de la Vie de saint Louis* (1887), M. Gaston Paris corrige le vers 2209 du manuscrit d'Oxford, qu'il écrit ainsi : *Qui tint la marche jusqu'al val de Riviers ;* et il dit dans une note (page 107) qu'on n'identifie pas avec certitude la marche du Val de Riviers et qu'il est possible que le Val de Riviers, pour l'auteur du *Roland,* signifie cette partie de l'ancienne Bourgogne qui confine aux Alpes et qui forme aujourd'hui la Savoie.

2 D'autres localités des départements de la Mayenne et de la Sarthe portent le nom de Hernier, le Hernier.

D'après le Dictionnaire topographique de ce département, les premiers documents où figure le nom de cette vallée et de cette localité datent de 922 : *Prioratum sancti Jacobi de Erneia, situm prope castrum de Erneia ;* — de 1144 : *aquam Erneie,* etc. Ernée a été au moyen âge le siège d'un doyenné et d'une châtellenie vassale du duché de Mayenne, dont la juridiction s'étendait sur dix paroisses.

Le val d'Ernée était tout voisin et faisait peut-être partie de la marche de Bretagne, c'est-à-dire du pays de Roland (*Hruodlandus,* dit Eginhard, *Britannici limitis praefectus*). N'est-il pas permis de supposer qu'Olivier, dont l'histoire ne sait rien dire, a été néanmoins un personnage réel, originaire des mêmes contrées que le glorieux vaincu de Roncevaux, et comme nous le représentent les chansons de geste, le compagnon d'armes et l'ami de Roland ?

Un des remaniements de la *Chanson de Roland* indique pour Olivier un autre pays : *Çenevra sor la mer.* On ne s'explique pas le changement que les remanieurs ont fait là. Toujours est-il que dans toute une série de poèmes et de romans carolingiens, Gênes est la patrie d'Olivier. Dans le poème de Girard de Viane, qu'un poète champenois, Bertrand de Bar-sur-Aube, « un gentil clerc », comme il se désigne lui-même, composa au commencement du XIII^e^ siècle, et que M. Tarbé a publié en 1850, sont racontées les aventures de deux frères, Girard et Rainier. Rainier avait vaillamment servi l'empereur Charlemagne, et celui-ci écoute favorablement un conseiller qui l'engage à se montrer reconnaissant :

« Si li donés, c'il vous plait, Genevois.
Mors est li Dus, bien a passé .II. mois.
N'i a nul oir remeis, biau sire rois,
Fors une fille, qui le cuer a courtois.

Rainiers l'ara, li chevaliers adrois
  Qui sire iert de la terre. »

  Rainier estut devant le roi Karlon.
Li empereres li otroia li don
De Genevois, del pais environ.
« Grans mercis, sire », dit Rainiers à Charlon.
A Genes vindrent li nobile bairon.
La dame prist Rainier li gentis hom
Et espousa sans nule arestison.

  De cele dame, dont vos m'oiés conter,
Fut Olivier li gentis et li ber,
Et la bele Aude o le viaire cler,
Qui Rollant deut à marit espouser.
Or fut Rainiers dus de Genes sor mer :
Dès or commance ses guerres à mener.

Le récit contenu dans ces vers a été développé dans le roman en prose de *Renier de Gennes*, plusieurs fois imprimé au XVI^e^ siècle (il forme la seconde partie de *Guérin de Montglave*). M. Léon Gautier, dans son livre sur *Les Epopées françaises* (seconde édition, tome IV), a analysé ce roman de *Renier de Gennes* d'après un manuscrit du XV^e^ siècle, plus ancien que le texte imprimé.

La *Chronique* de Philippe Mousket (du second quart du XIII^e^ siècle) indique aussi Gènes (*Genua, Genve*) comme la patrie d'Olivier, aux vers 5172 et suivants :

Oliviers en ala apriès, *(apres Roland)*
Ki tous jors fu sor Turcs engriès.
De Genve iert et dus et sire,
Fius Renier, ki n'iert mie pire.

De même les *Grandes Chroniques de Saint-Denis* donnent à Olivier le nom de comte de Gênes. Dans l'édition de Paulin Paris (1843), au quatrième *livre des faits et des gestes le fort roy Carlemaines* : « Ci sont après

nommés les plus grans des princes qui alèrent avec luy en Espaigne... Olivier, comte de Gênes, fils au comte Renier, vint à quatre mille combatans » (II, 227), et au sixième livre : « Rollant, et Olivier son compagnon, comte de Gennes ». (II, 257.)

Les *Grandes Chroniques de Saint-Denis* s'appuient sur la *Chronique de Turpin,* écrite en latin dans le second quart du XII^e^ siècle. On le voit par exemple dans le passage qui dit en quel état fut retrouvé le cadavre d'Olivier, sur le champ de bataille de Roncevaux : « Le très vaillant Olivier, le très preux, trouvèrent mort, tout envers, estandu ainsi comme en croix, lié de quatre fors hares à quatre pieux fichiés en terre, et escorchié de couteaulx agus, du col jusques aux ongles des piés et des mains. En plusieurs lieux estoit trespercié de saiètes et de javelots et d'épées, et froissié de coups et de bastons. » (II, 273.)

C'est la traduction d'une phrase du chapitre XXVI de la *Chronique de Turpin* : « *Oliverium, jacentem supra solum terrae eversum, in effigiem crucis extensum quatuor palis in terra fixis, cum quatuor retortis fortiter nexum, et a collo usque ad ungues pedum et manuum cultellis acutissimis excoriatum, jaculis et sagittis et spatis perforatum, magnisque ictibus baculorum attritum invenerunt.* »

Mais, si les *Chroniques de Saint-Denis,* conformément à la tradition épique qui s'était établie, font d'Olivier un comte de Gênes, elles s'écartent en cela de la *Chronique de Turpin,* qui est leur source en cet endroit ; car celle-ci accole au nom d'Olivier le titre de *comes Gebenensis,* soit au chapitre XII : *Oliverius, dux exercituum, miles acerrinus, bello doctissimus, brachio et mucrone potentissimus* COMES GEBENENSIS, *filius Raineri comitis, cum tribus millibus virorum bellatorum,* soit au chapitre XXII :

Accepto consilio a Ganalono, Carolus praecepit carissimis suis, scilicet Rolando nepoti suo Cenomanensi et Blaviensi comiti, et Olivierio GEBENENSI COMITI, *ut cum majoribus pugnatoribus et viginti millibus Christianorum ultimam custodiam in Roncievalle facerent, donec ipse Carolus cum aliis exercitibus portus Cisereos transiret : itaque factum est.*

Je ne sache pas que *gebenensis* ait signifié gênois (en latin du moyen âge, *januensis, genuensis*), tandis que, dès le XI^e^ siècle, le nom de *comes gebennensis* a été donné couramment aux comtes de Genève [1]. Le plus ancien document où figure ce titre est l'acte sans date, du temps du pape Urbain II (1088-1099), par lequel notre comte Aymon I^er^ a donné tout le territoire de Chamonix à une abbaye piémontaise.

Un clerc vivant à la cour des *comites Gebennenses,* en lisant dans la *Chronique de Turpin* le nom d'Olivier, *comes Gebenensis,* ne pouvait pas avoir de doute : Olivier était comte de Genève, Olivier était un des ancêtres de ses seigneurs. La certitude qu'il avait, il la répandait autour de lui ; la tradition était fondée.

Au moment où nous en apparaissent les premières traces, six cents ans s'étaient écoulés depuis le combat du 15 août 778, où Olivier était, si on veut l'admettre, mort à Roncevaux avec Roland ; et plus de deux siècles depuis le moment [2] où l'inconnu qui a rédigé la *Chronique de Turpin* avait écrit : *Oliverius, comes Gebenensis*. C'est en se

1 Si l'auteur de la Chronique de Turpin appartenait à l'église de Vienne, comme l'a pensé M. Gaston Paris *(Romania*, XI, 425), ce clerc viennois connaissait les comtes de Genève, puisque l'archevêque de Vienne était le métropolitain de notre ville épiscopale. On aurait là un commencement d'explication de son *Oliverius, comes Gebenensis*.

2 Sur la date de la *Chronique de Turpin,* voir *Romania,* tome XI, pages 421 et suivantes.

fiant à ce mot que notre comte Amédée IV, ses frères, et son cousin le marquis de Saluces, ont bonnement cru posséder de très illustres ancêtres.

Eugène RITTER,

Doyen de la Faculté des lettres de Genève.

PETITES GLANURES

I.

Il y a plusieurs histoires de la ville pittoresque de La Roche ; la plus récente, ou tout au moins l'une des plus récentes, est celle qui a été écrite par un jurisconsulte, M. l'avocat *Vaullet*. La plus riche, au point de vue de l'histoire ancienne de cette ville, est celle de *Grillet ;* lorsque cet auteur écrivait son ouvrage, qui a été souvent cité, beaucoup de documents qui ont été détruits, notamment à l'époque de la révolution, existaient encore. — Dans cette histoire, Grillet nous apprend que la *ville de La Roche fut cruellement affligée par la peste en 1587, que la plupart des habitants l'abandonnèrent et cherchèrent ailleurs un asile contre le fléau destructeur. Le service divin cessa dans l'église collégiale, à cause du grand nombre de pestiférés que l'on y avait déposés sans les ensevelir.* Le fléau de la peste fut en effet terrible, en un grand nombre de localités, dans les XVI^e^ et XVII^e^ siècles.

L'époque indiquée par Grillet n'est pas, ce me semble, absolument exacte ; déjà, plusieurs années avant le temps dont il parle, la peste avait éclaté à La Roche. J'en ai la preuve en l'expédition d'un acte reçu dans cette ville par le notaire Rosset, le 27 janvier 1575. C'est un réglement de compte, portant quittance, intervenu entre Nicolas Chamot, bourgeois de La Roche (il mourut peu de temps après),

d'une part, et Amblarde de Saint-Laurent, veuve de Claude Jacoppin, et Nicod Jacoppin, son fils, d'autre part. Ces derniers et Claude Jacoppin, leur mari et père, avaient été locataires de Chamot; il est question, dans l'acte, de la *mortalité de peste advenue en la maison d'habitation desdits père, mère et fils Jacoppin, appartenant audit Chamot.* Il semble résulter de l'acte que c'est de la peste qu'était mort Jacoppin père.

Au nombre des témoins figure noble Janus de la Faverge, qui fut peu après, sauf erreur, un des héritiers de Nicolas Chamot.

II.

Remontons à une époque beaucoup plus reculée, et parlons encore, à cette occasion, de la petite ville de La Roche, dont l'histoire est en effet fort intéressante.

Nous sommes en l'année 1354, à plus de cinq siècles en arrière, et à cette époque on n'aurait pas pu parler de la ville de La Roche, *en Faucigny*. La Roche faisait alors partie du comté de Genevois et la vieille maison de Genève n'était pas encore éteinte. Les rapports étaient, paraît-il, excellents entre le prince-évêque de Genève et le comte Amédée, les vieux sentiments de discorde avaient disparu.

Pour être agréable au comte Amédée et en général à la population du comté de Genevois, le prince-évêque a consenti, sur la demande qui lui en a été faite, à établir un official dans la ville de La Roche; c'est une mesure de décentralisation ecclésiastique qui, sans nuire en rien au pouvoir de l'évêque, rapproche les distances, facilite les rapports, diminue les frais et rend, en faveur du public, beaucoup plus prompte l'expédition des affaires.

On voit que le comte Amédée, pour qui les intérêts de son peuple n'étaient pas une chose étrangère, se préoccupait de ces questions-là.

Aussi, afin qu'il n'en résulte pas d'inconvénients, promet-il à tous ceux qui iront à La Roche ou qui en reviendront, aux familiers et officiers de l'évèque, et généralement à toutes autres personnes, soit pour l'allée, soit pour le retour, sécurité complète dans l'étendue entière du comté de Genevois. Il promet de défendre, à ce sujet, et de maintenir les us et coutumes du pays *(bonos usus et bonos consuetudines dicte curie tangentesque eamdem);* il promet, en outre, de faire respecter ces principes par les gens du pays, spécialement par les habitants de La Roche, d'observer ces principes lui-même et de donner des ordres conformes à tous les juges, châtelains, sautiers et autres officiers qui peuvent dépendre de lui. Il promet, en un mot, de tout faire exécuter strictement et avec diligence.

Cette ordonnance est rendue par le comte Amédée, en présence de témoins, au château de Gaillard, le 23 janvier 1354. La pièce originale existe encore aux archives de Genève, elle porte le numéro 267 des *pièces historiques* et le petit sceau du comte, elle a été publiée, du reste, dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève* (t. XVIII, p. 237, 238).

Ce n'est pas le seul exemple de cette nature que l'on trouve dans l'ancien évêché de Genève; on lit, par exemple, dans les *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique,* de *Besson,* (p. 58 de l'édition originale). « Il *(Antoine Champion, évêque,)* érigea un Official forain à Annessi, à la réquisition de Janus, comte de Genevois, par patentes données à Turin le 28 mai 1491, ce qui fut autorisé par le Pape Alexandre, par Bulle de l'an 1492 qui fut fulminée par l'Official de Lausanne. »

(A suivre.) Jules VUY.

UNE VILLE SAVOYARDE

AU XVIe SIÈCLE

Dans je ne sais plus quelle féerie, qui était pourtant de M. Victorien Sardou, aujourd'hui de l'Académie française, les spectateurs se voyaient tout à coup transportés à Pompéi, le jour même où la pluie de cendres vomie par le Vésuve ensevelit à jamais cette ville célèbre entre toutes celles du monde païen par son luxe et sa mollesse. Comme il arriva à ce touriste anglais dont Théophile Gautier narre, dans *Arria Marcella,* la triste et pitoyable aventure, je vis, en cette vague et peu littéraire féerie, une Pompéi ressuscitée, avec ses patriciens et ses esclaves, ses affranchis, ses courtisanes, ses étrangers, Grecs à la ceinture lâche, Asiatiques aux vêtements bariolés, blonds Gaulois et farouches barbares. Malgré tout, il me resta une impression vive de cette fugitive vision : Je pus rêver que j'avais, une heure durant, vécu en l'an 70 de l'ère chrétienne.

Eh bien ! cette même impression, je viens de l'éprouver à la lecture d'un livre, très gros, mais point lourd, et qui n'a aucune apparence rébarbative. L'auteur en est un prêtre, mon ami depuis tant d'années que ni lui ni moi ne comptons plus. A le louer, je n'aurais aucun mérite, si je ne pensais plus que ne peut exprimer la louange. Et c'est vraiment la première fois de ma vie que je veux obstinément oublier que l'abbé Truchet fut mon maître, et qu'il est mon ami.

Sa baguette de magicien a supprimé les quatre cents ans qui nous séparent de l'époque par lui décrite. Il nous ramène à des temps fort troublés, mais certes moins vulgaires

que le nôtre, et le tableau qu'il trace d'une ville savoyarde [1], capitale d'un état ecclésiastique, cité remuante située sur le grand passage de France en Italie, est tellement saisissant et comporte tant d'enseignements que vivre une heure encore loin du temps et du pays où nous sommes, est un plaisir qu'il me tarde de faire partager à mon lecteur.

* * *

La vallée de la Maurienne, où le consul Marius défit les Cimbres dans les inextricables défilés des Alpes, et que les peuplades allobroges appelées les Bramovices, les Ucènes, les Garocelles, habitaient avant la conquête des Gaules, appartint aux premiers temps de la monarchie à Gontran, petit-fils de Clovis et roi des Burgondes.

La capitale de cette province, *Maurienna,* était une station romaine dès les premiers siècles de l'ère chrétienne. Son premier évêque fut saint Felmase.

Le roi Gontran fit bâtir une cathédrale pour recevoir le précieux don de sainte Thècle, les reliques du saint précurseur que cette noble fille était allée chercher jusqu'en Egypte, et cette église fut consacrée l'an 565, par Isichius II, archevêque de Vienne. Elle doit avoir été brûlée en 1132 ou 1134 ; il n'en reste que la crypte, comblée par une inondation et devenue inaccessible. La main de saint Jean-Baptiste, ou plutôt les trois doigts de cette main y sont toujours vénérés [2].

On les conserve dans un monument en marbre anhydre,

1 *Saint Jean de Maurienne au XVI^e siecle,* par l'abbé Truchet. Ouvrage couronné pai l'Académie de Savoie. Un vol in-8° de 626 pages. — Chambéry, 1887.

2 De temps immémorial, les armoiries du chapitre de Saint-Jean de Maurienne, devenues celles de la ville, ont été . *d'azur a la main de carnation, benissant, emmanchée d'argent.*

ciborium immense, merveilleusement sculpté, décoré de statues, érigé par l'évêque Etienne de Morel, auquel on doit aussi les splendides stalles du chœur.

Cette cathédrale, encore debout après tant de siècles, a vu les invasions successives des Lombards, des Burgundes, des Sarrasins ; les électeurs de l'empire s'y sont réunis pour ratifier l'élection de l'empereur Henri VII ; le pape Martin V s'y est rendu en pèlerinage ; le pape Pie VII, prisonnier, l'a visitée ; François Ier, Henri II, Louis XIII y sont venus, et le premier même y revêtit la *cappa* violette et cramoisie des chanoines de Maurienne, par un privilège réservé aux princes de Savoie, et dont il entendait jouir, après avoir envahi injustement les états de son oncle Charles III.

Gontran imposa le nom de Saint-Jean de Maurienne à *Maurienna,* dès que la nouvelle cathédrale fut achevée et dédiée.

En 906, une invasion plus terrible que celle des Barbares du Nord bouleversa l'antique cité des Garocelles.

Les Sarrasins débarquèrent sur les côtes de Provence, pénétrèrent à travers les Alpes en Maurienne et en Tarentaise, portant partout le fer, le feu et la destruction ; les habitants de Saint-Jean furent passés au fil de l'épée ; ceux qui purent s'échapper se réfugièrent à Embrun.

Ce ne fut qu'après une seconde invasion, en 940, que l'on reconstruisit la ville, en l'entourant de fortes murailles.

Mais après la mort de Rodolphe III, dernier maître du second royaume de Bourgogne, l'évêque et les habitants de Saint-Jean refusèrent de reconnaître Conrad le Salique pour son successeur, bien que Rodolphe le Fainéant lui eût envoyé la lance de saint Maurice, en signe d'investiture ; ils embrassèrent de préférence le parti d'Eudes, comte de Champagne, qui s'était emparé de la Bourgogne.

L'empereur Conrad, après s'être fait couronner à Genève, vint mettre le siège devant Saint-Jean, l'emporta d'assaut, en fit raser les murailles, et donna la Maurienne en fief à un de ses leudes, qu'on appelait Humbert aux Blanches-Mains, parce qu'il aimait la justice, et qui fut la tige de la royale maison de Savoie L'humble vallée des Alpes fut donc le premier apanage de cette famille qui régna depuis lors sur tant de royaumes.

En vertu de nombreuses largesses, de donations, d'héritages, les évêques de Maurienne exerçaient la souveraineté temporelle sur une grande partie de leur diocèse. Ils possédaient dix-sept paroisses, plusieurs châteaux et maisons-fortes ; ils battaient monnaie, créaient des nobles, faisaient des alliances et des traités avec les princes voisins, jouissaient de droits et de privilèges considérables.

C'est en 1327 que les comtes de Savoie parvinrent à se faire associer à la principauté temporelle des évêques, à la suite d'une insurrection contre l'évêque Aimon II de Miolans.

Les émeutiers avaient assiégé l'évêque, ses chanoines et ses familliers, dans sa maison-forte de Saint-Jean d'Arves. Ils l'en chassèrent, mirent le feu au château, à l'église et au clocher, massacrèrent les serviteurs, enfin poursuivirent leur seigneur jusqu'à St-Jean de Maurienne, où de graves désordres furent commis. L'évêque et le chapitre se réfugièrent à Aiguebelle, où se trouvait le comte de Savoie, Edouard le Libéral. Ils lui demandèrent assistance et protection.

Le prince profita habilement de la circonstance : il promit à Aimon de Miolans de le remettre sur son siège, de lui faire recouvrer ses droits temporels et de châtier les insurgés, mais à la condition que l'évêque l'associerait à sa juridiction temporelle sur certaines terres dépendantes de sa souveraineté.

Le traité fut conclu le 2 février 1327 dans l'église collé-

giale de Sainte-Catherine, à Randens, et l'évêque, du consentement du chapitre, donna solennellement au comte Edouard l'investiture de sa principauté. L'ordre fut bientôt rétabli, les paysans furent soumis ; dès lors les comtes de Savoie furent associés à la souveraineté des évêques sur une partie de la Terre Episcopale.

Pendant le XVI^e^ siècle, le siège est occupé par un grand nombre de prélats, distingués par leur naissance, mais dont l'action et l'influence marquent dans l'histoire de cet antique diocèse Ce sont : Louis II, de Gorrevod, élu en 1499, cardinal de Saint-Césaire *in palatio,* légat *à latere* pour tous les Etats de Savoie ; Jean-Philibert de Challes, consacré en 1541 ; Jérôme Ricevali, surnommé Tête de fer, d'abord nonce en Portugal et en France, puis dataire, évêque de Nice, cardinal du titre de Saint-Georges ; Brondolesius de Trottis, ancien prévôt de Ferrare ; Hippolyte d'Este, fils d'Alphonse I^er^, duc de Ferrare, un des orateurs du colloque de Poissy, cardinal prêtre de Sainte-Anastasie ; enfin Pierre de Lambert, d'une noble famille parlementaire de Savoie, et qui fut avec Gorrevod, le plus grand évêque de cette période troublée par tant d'agitations.

*
* *

Au XVI^e^ siècle, Saint-Jean de Maurienne offrait un coup d'œil fort pittoresque ; la ville s'étageait au centre de la vallée, au-dessous des pentes de Bonne-Nouvelle et de Villard-Jarrier. On y entrait, du côté du Piémont et après avoir franchi le torrent d'Arvan, par la porte du Mollard et la rue du Mollard qui aboutissait au delà de l'énorme tour de Marius ou des Sarrasins, à la place Mauconseil *(platea mali consilii).*

Pour aller de là au Pré-l'Evêque, ou champ de foire, on traversait la rue Borcière, le Pontet du Bourg, les rues

Granaterie et de l'Orme, la place de la Croix de l'Orme et l'on sortait de la cité par la porte de la Reclusière ; c'était la route, *le chemin ducal.*

Au-dessus des toits, pressés les uns contre les autres comme les écailles papelonnées d'un blason, se dressaient la grosse tour carrée de Marius avec ses hautes fenêtres bilobées et ses murailles rousses ornées d'arcatures, la tour ronde, ou tour Bossue, ou de la Monnaie dominant l'hôtel des Flammes, le donjon de la Correrie avec son échauguette à toit en poivrière, la tour de la Fournache, la tour Bétemps, quantité de clochers, tourelles, tourillons, flèches et pignons de maisons nobles.

La ville, avec ses constructions grises, ses toits d'ardoise bleue, s'étendait en forme de croix, descendant jusqu'à la chapelle de la Reclusière, remontant, par des venelles tortueuses jusqu'au torrent de Bonrieux, qui la séparait des tours de la Fournache. Le faubourg de la Reclusière bordait le torrent du Pix, au-dessous de Bonne-Nouvelle, chapelle de la Vierge, bâtie sur la première assise de la montagne du Sapey.

Le voyageur pauvre n'avait qu'à se présenter à la Miséricorde pour trouver le gîte et la nourriture. S'il avait de l'argent, il avait l'embarras du choix entre les nombreuses auberges qui, dans toutes les rues, balançaient sur sa tête leurs grandes enseignes peintes : au Bornel-de-la-Pierre, *la Tête-Noire* et *le Lion-d'Or* ; autour du Pointet-du-Bourg, *l'Ecu-de France, la Croix-Blanche* et *les Trois-Rois,* dont l'enseigne pend encore aujourd'hui à sa tige de fer ; à Saint-Antoine, *le Bœuf, le Soleil-d'Or, l'Ange* et *le Griffon* ; au Mollard-d'Arvan, *la Couronne-d'Or, St-Georges,* etc. Partout il y avait lits nombreux, vastes écuries, amples approvisionnements, et même des vêtements tout prêts, pour réparer les accidents du voyage.

Quant au paysage qui entoure cette vieille cité perdue entre les Alpes, il n'a point changé. Des monts altiers bornent la vallée : Charvin, avec son dôme de neiges tardives, les côteaux où s'accrochent les paroisses de Fontcouverte et de Jarrier ; Rochenoire, amoncellement de schiste ardoisé d'un noir luisant, que couronnent les forêts d'Albiez et de Mont-l'Evêque ; le roc de l'Echaillon, roux, diapré de vert par des traînées d'herbe, et là-bas, au-delà de l'Arc, la Platière, avec l'escarpement du Châtel, au-dessus d'Hermillon.

Du côté où serpente la route d'Italie, c'est comme un colossal décor d'opéra, des montagnes qui s'enchevêtrent, parsemés de villages et de clochers, et formant comme un prodigieux escalier qui mènerait au ciel.

Partout des arbres magnifiques poussés dans cette terre fertile, de longs rideaux de peupliers, des bosquets de hêtres, d'énormes et vieux noyers, des saules penchés au bord des ruisseaux, des massifs de sureaux et de troënes, des haies d'aubépine, une végétation vigoureuse et vivace qui verdoie, fleurit, embaume cette belle vallée, dont la coupole est un ciel d'azur sans tache, aussi transparent et limpide que le ciel des plaines de la Lombardie.

Coin de terre, hélas ! inconnu, maintenant que le voyageur le traverse, emporté par la vapeur, et qui vit, néanmoins, passer dans une apothéose tantôt glorieuse, tantôt funèbre, les héros d'annales de quinze siècles, héros tombés en poussière, siècles précipités sinon dans le néant, au moins dans ce passé fantomatique appelé : l'Histoire !...

*
* *

Si l'on veut quelques détails sur la vie que mène en ce pays l'évêque-souverain, il suffit de consulter les procès-verbaux des visites pastorales, qui renferment de curieux documents. Ainsi Pierre de Lambert commence la visite de

son diocèse en juillet 1570, et la poursuit jusqu'en septembre. Sa suite est nombreuse : elle comprend le P. François *Ad Boves,* de l'ordre de Saint-François, prédicateur de l'évêque ; François de la Crose, vicaire général ; deux chapelains, un prêtre porte-crosse ; noble Jean-François de Chabert, maître d'hôtel ; noble Philibert de Chabert, secrétaire ; nobles Gaspard Sallière d'Arves et François Sébastien, valets de chambre, et quelques autres domestiques et familiers.

Les frais de la visite épiscopale sont à la charge de la paroisse; on peut se rendre compte de leur importance par une note de Pierre Sallière d'Arves sur la visite que Philibert Milliet fit dans les Arves en 1592.

Il arriva à la Tour le lundi 1er juin, vers le soir. Comme il allait d'abord visiter Saint-Sorlin, les frais du souper furent au compte de cette paroisse. Voici la note du métral :

« Goster *(goûter)* de celluy qui apporta le bagage de Monseigneur de Villarembert à la Tour, cinq sols.

« Soupper de mon dict seigneur et ceulx de la première table, scavoyr : vin claret, 2 flaccons et ung pot ; vin roge, 1 pot, 8 sols ; 1 perdrix, 18 sols ; 4 pollatons, 16 sols; 3 livres baccon *(lard)* ; 2 artichaux, 8 sols ; 1 cytron ; 2 orenges ; amandes ; caperés *(fromage de chevre)* ; dragées et confitures.

« A la seconde table : pain gruaz pour les mulatiers et lacquaix, 6 livres ; vin claret, 1 flaccon, 15 sols ; vin roge, 6 pots, 3 florins.

« A la troysiesme table des soldats de Saint-Sorlin qui feront la garde : pain gruaz, 8 livres ; vin roge, 3 pichelettes, 5 florins.

« Collation de M. le Vicaire et autres : vin claret, 1 pot ; chandoilles, 1 livre.

« Pour les chevaux : aveyne, 2 quartes. »

Le lendemain, l'évêque partit pour Saint-Sorlin et le métral délivra au syndic : 2 flacons de vin claret, un jambon et 2 pigeons. Il note 2 florins 6 sols pour le déjeuner des serviteurs et 3 sols donnés à un messager qui avait apporté une lettre.

Le compte de Saint-Jean d'Arves est plus long.

Le 1er juin, le métral a fourni 6 livres et demi de pain gruaz et 1 pot de vin rouge, pour le dîner des syndics ; 7 livres et demi de pain gruaz, et 3 pots de vin, pour leur souper et celui des soldats qui sont allés au-devant de l'évêque.

« 2 juin, pour le dîner des syndics, ung pot de vin claret ; aux soldats d'Arves estant retournés d'accompagner monseigneur et attendant son retour en Arve, pour leur diner, 13 livres et demi pain de seigle et 4 pots de vin roge.

« Le mesme jour, estant mon dict seigneur arrivé à Saint-Sorlin à Saint-Jehan d'Arve, livré aux dicts scindics : 24 peings blans de froment, desquels en avoyt douze de houche et douze de service ; pour le soupper des scindics, un pein gruaz et un pot vin roge ; pour apprester le soupper de mon dict seigneur, 8 pingeons, 2 onces poyvre pillé ; 2 onces gingembre pillé, 3 quarts d'once canelle pillé, 1 citron, 2 orenges, caperés, amandres, espars à troys souls ; à soupper, pour la première table, 4 pots vin claret, 2 pots vin roge ; item à la seconde table, 7 cruchons vin claret et 2 pots vin roge.

« 3 juin. Pour mettre cuir la teste de porceau et jambette, 3 pots vin roge ; pour Me Annibal, 1 pot vin claret ; pour le dejung de monsieur le vicaire et autres, 1 pot vin claret ; pour le dejund de certains conseillers d'Arves et Me Gravier, 1 pot vin claret et 1 pot vin roge. »

Voici le menu du dîner à la première table : une tête de cochon, deux douzaines de pains blancs, huit poulets, deux douzaines d'œufs, un saucisson, des dates, des fromages de chèvre, deux oranges et un citron ; on y but cinq pots de vin. Pour la seconde table, la note ne porte que six pots de vin.

Au souper, Pierre Salières d'Arves n'a fourni à la première table qu'une douzaine d'œufs, un artichaut, des fromages, deux oranges et du vin ; et à la seconde, que du pain et du vin.

Mgr Milliet passa encore la journée du 4 à Saint-Jean d'Arves. On servit à sa table, au compte des syndics, à dîner, six grives et du riz, à souper des artichauts ; le dessert comme les deux jours précédents. Il y eut aussi les tables des soldats, des syndics et conseillers, mais on ne porte en note que le vin claret et le vin rouge.

Dans une note supplémentaire, le métral confesse qu'il a oublié les salades, les chandelles, le lait, le sel, la saraziaz, trois verres cassés et un plat fendu.

N'est-il pas curieux de retrouver, à trois siècles de distance, des renseignements si précis que les amateurs des « documents humains » les taxeraient de puérilités? Mais l'énumération de ces mets, de ces menues dépenses, donne une idée plus nette des mœurs et coutumes de nos ancêtres que les plus éloquentes prosopopées des historiens.

N'est-il pas intéressant, aussi, de connaître le cérémonial et l'étiquette des fêtes d'une époque où tout semblait prétexte à spectacle? Mais qui donc profitait de ces fêtes, si nombreuses, et, pour la plupart, si fastueuses, sinon les marchands et les ouvriers de tous les corps d'état, mis à contribution pour le passage d'un prince, pour un mariage, pour les somptueuses funérailles d'un seigneur? Le populaire y trouvait son compte, et lui-même avait ses assemblées, ses tirs au papegai, ses bals et ses branles.

Un vieux chroniqueur, Damé, fait ce récit d'une installation de chanoine : celle d'un prince de Savoie qui, selon son droit, prenait possession de sa stalle avant même de recueillir la succession de son prédécesseur.

Le duc Philippe, dit-il, arriva à Saint-Jean le jeudi 29 avril 1496, dans la soirée. L'évêque Etienne de Morel, qui était son compère, alla au-devant de lui en procession jusqu'à la croix de l'Orme, avec le clergé, la noblesse et le peuple. Là il fallut attendre deux heures. Quand enfin le prince fut arrivé l'évêque lui donna à baiser les reliques de la sainte Croix, de la tête de saint Blaise et de la côte de saint Laurent ; puis, pendant un quart d'heure, il lui adressa un discours plein de doctrine, que le prince écouta avec bonté. Alors le chœur entonna le *Te Deum,* et la procession reprit le chemin de la cathédrale. Le long des rues on fit diverses représentations et, quand on fut arrivé à la porte de l'église, le duc demanda qu'on lui donnât l'habit de chœur ; mais comme il était tard, la cérémonie fut renvoyée au lendemain. Cependant, avant de se retirer au palais épiscopal. Philippe alla faire ses dévotions devant le maître-autel et il y répandit des larmes.

Le vendredi, il se rendit à la porte de l'église, accompagné de l'évê-

que et de douze chanoines et renouvela sa demande. On le revêtit du surplis et de la chape de drap d'or, on lui mit l'aumusse sur le bras gauche, et l'évêque, ayant récité les oraisons ordinaires, le prit par la main droite et l'introduisit dans l'église, pendant que le chœur chantait le *Te Deum*. Quand il fut arrivé au maître-autel, il s'agenouilla dévotement et, posant les deux mains sur l'autel, il prêta le serment que les chanoines ont l'habitude de prêter.

Les témoins de l'acte de prise de possession furent Aimon de La Palud, seigneur de Varembon, maréchal de Savoie ; Jacques de Miolans, comte de Montmayeur ; Amédée de Viry, et Jacques de Chalant, seigneur de Varey.

(A suivre.) CHARLES BUET.

UN ÉMIGRANT CHABLAISIEN

JEAN-CLAUDE HUDRY

(Suite)

Hudry n'avait pas perdu son temps. Les connaissances qu'il avait faites et la confiance qu'il leur inspira favorisèrent ses opérations pendant l'année 1811. Au nombre des Européens qu'il rencontra dans son voyage et qui l'aidèrent, on peut citer, outre ceux déjà nommés, deux Savoyards : Jean-François Girod. de Thônes, et un chapelier de Frangy nommé Barbier. Mentionnons aussi les frères Racine, de Neuchâtel, M. Bry, de Genève, et M. Cart, de Morges. Il regrette de n'y avoir rencontré que peu de Français.

De tous les peuples que je connais, je crois qu'il n'y a que le Français qui reçoive l'étranger avec une affabilité soutenue : le peuple américain a généralement un caractère mélancolique, qui, joint à des mœurs et à une manière de vivre différentes de celles des Français, fait regretter la société de ces derniers.

Vers la fin de 1811, grâce à la protection de Nicolas Girod, qui le couvrait de sa signature, il acheta des marchandises et s'associa pour

leur vente avec un M. Toledano. Mais la société fut dissoute en juillet 1812, Hudry s'étant aperçu « qu'il portait plus de la moitié du fardeau ». Continuant seul le commerce, il réalisa pendant quelques mois d'honnêtes bénéfices.

J'avais sept esclaves en 1813. Je tâchais de les employer à la journée, soit comme charretiers, soit autrement ; mais plusieurs d'entre eux étaient de mauvais sujets ; j'en fus bientôt dégoûté, et je les vendis peu à peu comme je pus.

Le courtage et quelques petites spéculations faites pour mon compte m'occupèrent jusqu'en novembre 1814. A cette époque, la Louisiane se trouvait menacée d'une invasion, d'après les rapports qu'on recevait de Pensacola, où les Anglais débarquaient des régiments de nègres et de mulâtres tirés de la Jamaique; on s'attendait à la Nouvelle-Orléans que les agents de S. M. britannique chercheraient à faire révolter les indigènes et à nous faire assassiner par les sauvages.

La plus complète anarchie régnait dans tout l'Etat de la Louisiane, dont le gouverneur, Claiborn, paraissait enseveli dans une profonde léthargie. Bien que généralissime des milices, il n'avait jamais songé même à les passer en revue.

Dans cette effrayante situation, nous nous réunîmes une quarantaine d'Européens et nous organisâmes une compagnie à laquelle nous donnâmes le nom de *compagnie franche* : j'en fus élu le capitaine, et je reçus, comme tel, ma commission du Gouvernement.

Cette compagnie était principalement composée d'anciens militaires, en général peu fortunés, de manière que la majeure partie n'avait pas les moyens de s'armer et de s'équiper. Je me rendis donc auprès du gouverneur et je lui soumis le contrôle de la troupe, afin de lui signaler ceux des volontaires qui ne pouvaient rien sans le concours de l'Etat. Lord Claiborn accueillit mal mes propositions.

Non seulement le capitaine improvisé n'obtint aucun appui, mais, du côté des autorités, l'on sembla ne chercher qu'à paralyser son bon vouloir. Il n'y avait pourtant pas de temps à perdre. Hudry se résigna à prendre à sa charge tous les frais, comme il avait accepté toute la peine. Il commença par acheter de vieux fusils, qui furent mis en bon état par deux armuriers de la compagnie. Il pourvut de sabres tous les hommes qui en manquaient. Il dépensa 260 piastres [1] pour le drap des uniformes, 112 pour les shakos et 32 pour des panaches en crin. Deux barils de poudre, acquis de ses deniers, servirent pour les exercices et pour la fabrication des cartouches, et il s'approvisionna dans les mêmes conditions du plomb nécessaire pour faire 2,000 balles.

Enfin, dans le but d'entretenir l'enthousiasme et d'attirer de nouvelles recrues, il réunit deux fois par semaine sa compagnie pour les exercices, qui furent toujours suivis d'une récréation chez lui.

Grâce à l'esprit d'initiative et au dévouement d'Hudry, la compagnie franche fut si vite et si bien organisée que son effectif s'éleva bientôt à 450 hommes, et que le général Andrew Jackson, accouru à la première annonce du danger, la donna pour modèle aux autres bataillons de milice en uniforme dont il prit le commandement. Ces milices comprenaient les carabiniers, les dragons, les *Louisiana Blew* (Américains) et les chasseurs, soit environ 700 hommes.

Le 15 décembre 1814, l'ennemi ayant paru sur la côte, dans le lac Borgne, où il captura quelques *gun-boats* (chaloupes canonnières), la campagne fut déclarée ouverte, et les troupes énumérées plus haut furent mandées en toute diligence à la Nouvelle Orléans pour défendre cette ville particulièrement menacée. Elles se grossirent, aux abords de la cité, des hommes de couleur de Saint-Domingue au nombre de 180, de Riflemen (60), d'un corps de Ténésiens (400), et de quelques autres milices mal armées et peu disciplinées. C'est avec ces faibles forces qu'il fallait commencer les hostilités contre les masses anglaises. On verra par quels prodiges de hardiesse et de bonheur le danger fut conjuré ; notre Savoyard eut le beau rôle dans la plupart des affaires, et c'est avec une légitime fierté qu'on parcourra son récit. Je donne le passage en entier ; c'est une page d'histoire.

Comme le général Jackson reconnaissait sa faiblesse, il

1 Monnaie dont la valeur est extrêmement variable. La piastre dont il est ici question représente environ cinq francs de notre monnaie.

ne voulait pas la faire apercevoir à l'ennemi, dont les troupes de ligne venaient de cueillir tant de lauriers sous Wellington. C'est pourquoi il différa l'attaque jusqu'à huit heures du soir (le 23 décembre), dans le but de mettre à profit les ténèbres de la nuit.

Ce fut la goëlette *Caroline* qui commença le feu sur les Anglais qu'elle prenait en flanc ; puis tout notre effectif se déploya sur la ligne de bataille, qui partait du Mississipi et s'étendait jusqu'au bois.

Nous étions environ 1,700 hommes. Seulement les Ténésiens qui étaient sur l'aile gauche et presque tous à cheval, ne purent manœuvrer à cause des barrières. Lorsque notre compagnie eut pris position, l'ennemi avait déjà contourné en partie nos avant-postes. Mais ayant entendu le commandement en français, les Anglais (comme ils l'ont avoué depuis) furent stupéfaits et firent halte pour nous attendre, rangés en bataille sur une chaussée. Alors nous ayant découverts, à environ vingt pas d'eux, campés dans un marais dont les grandes herbes nous embarrassaient, ils firent sur nous une décharge qui aurait dû nous raser entièrement. Mais, comme la nuit était fort obscure et qu'ils se trouvaient dans une position élevée par rapport à nous qui étions dans un bas-fonds, parmi les herbes, leurs balles nous passèrent par dessus la tête, de façon que nous n'eûmes qu'un homme de mort et sept blessés. Il n'en fut pas de même d'eux, parce que leur feu nous ayant fait apercevoir leur position, le bataillon tira deux ou trois rondes à coup sûr, ce qui mit l'ennemi dans une complète déroute. La perte des Anglais fut d'environ 500 hommes et la nôtre de 150.

Après cet exploit, les deux ailes de notre armée battirent en retraite sans attendre l'ordre du général, et nous suivîmes leur exemple, formant l'arrière-garde. Les Anglais, de

leur côté, s'enfuirent à une grande distance ; après nous être assurés de leur éloignement par des patrouilles envoyées à cet effet dans toutes les directions, nous nous arrêtâmes à dix minutes du champ de bataille, et nous y passâmes la nuit. Nous avions de la boue jusqu'aux genoux, et le vent du nord soufflait avec violence. Comme nous avions fait quatre lieues pour arriver sur le théâtre de la lutte, tous les soldats étaient baignés de sueur, et ils contractèrent généralement des rhumes que la plupart gardèrent jusqu'à notre rentrée en ville.

Quant à moi, j'épuisai tellement ma voix en conduisant ma compagnie au milieu des ténèbres, des marais et des grandes herbes, et à travers les fossés et les haies, que je m'en ressentis pendant toute la campagne.

Vers le point du jour, la colonne s'étant mise en mouvement, nous crûmes que c'était pour recommencer une nouvelle attaque. Mais point du tout : l'on nous fit prendre position derrière un canal, sur le bord duquel nous dûmes établir une redoute pour nous fortifier : les journées des 24, 25 et 26 furent employées à ce travail.

A ce moment, nous étions très faibles, à peine 2,000, dont la plupart n'avaient jamais été au feu, tandis que l'armée anglaise, qui comptait 5,000 hommes, était composée des vétérans de Wellington.

Aussi nous redoutions à chaque instant d'être attaqués. Mais l'ennemi manqua cette belle occasion.

Sur ces entrefaites, notre armée se grossissait par l'arrivée des milices des Etats de l'Ouest de la Louisiane. Malheureusement, bon nombre de ces recrues étaient sans armes, de façon que le gouvernement fut obligé de faire des perquisitions dans toutes les maisons pour munir de fusils les nouveaux venus. Les canons manquaient également.

Il n'y avait encore sur la ligne, le 27, que deux pièces de

6 et une de 12, quand, vers le soir, on vit arriver une pièce de 24. Mais l'on ne trouvait point de canonniers pour la monter et encore moins pour la servir. Alors, sachant que la plupart des soldats de ma compagnie avaient servi dans l'artillerie, en France, j'en choisis dix-sept que j'envoyai à cette pièce de 24 pour ériger la plateforme et pour l'installer : ce qu'ils exécutèrent au milieu de la pluie et de la boue, dans une nuit très froide, avant la pointe du jour.

L'ennemi ouvrit également une tranchée pendant cette même nuit, à une médiocre distance et vis-à-vis de notre bataillon : il y plaça un obusier de gros calibre et une pièce de 18.

Le 28 au matin, la plaine et le fleuve Mississipi se trouvèrent couverts de brouillards épais. Mais, au lever du soleil, ils se dissipèrent promptement. Alors les Anglais commencèrent, pour la première fois, un feu d'artillerie bien nourri, et leurs obus surtout nous firent beaucoup de mal. Le major Cornik fut blessé grièvement près de moi, ayant eu son cheval tué sous lui, un pouce emporté et sept trous à son chapeau. Dans le même moment, mon fourrier Billey, un intrépide, fut blessé mortellement. Il était de Dampierre, en Franche-Comté. Mais par bonheur la pièce de 24 qui était servie par le détachement de ma compagnie foudroya l'obusier de l'ennemi, dont les débris tuèrent tous les artilleurs. Le feu cessa vers les quatre heures. La goelette des Etats-Unis, *la Caroline,* sauta entre neuf et dix heures ; l'équipage l'incendia, ne pouvant pas la sauver. Cette goelette avait fait beaucoup de mal aux Anglais.

Dans la nuit du 30 au 31, l'ennemi nous attaqua cinq ou six fois, faisant jouer contre nous une artillerie formidable. Je souffrais horriblement d'un *clou* qui, dans tout autre cas, m'aurait réduit à l'inaction. Mais, en présence du danger, je ne pensais qu'à mes soldats. Cependant je profitai

d'un moment où tout semblait tranquille pour aller prendre un peu de repos dans ma tente ; il n'y avait pas un quart d'heure que j'y étais entré, lorsque l'ennemi recommença son feu. Un des premiers coups, chargé à mitraille, cribla la tente qui était à côté de la mienne, au point qu'elle eut plus de trente trous. Je ne me levai pas pour cela, pensant que l'obscurité ne permettrait pas aux pointeurs d'ajuster deux fois de suite au même endroit ; mais je fus bien trompé, car quelques minutes après un boulet traversa ma tente et passa à six pouces de mes jambes.

Le premier janvier 1815, l'ennemi nous attaqua à neuf heures du matin : le feu fut très vif de part et d'autre et dura jusqu'à cinq heures du soir. Les Anglais tâchèrent d'enfoncer notre gauche, mais ils furent repoussés à différentes reprises. La pièce de 12 servie par ma compagnie leur démonta trois canons.

Le 8 janvier, l'ennemi lança une fusée au point du jour et ce fut le signal d'une attaque en règle, que nous eûmes de la peine à repousser. Des masses considérables s'étaient approchées de nous, grâce aux ténèbres, et s'apprêtaient à nous envelopper : nous ouvrîmes sur les assaillants un feu meurtrier et, après une action de trois heures, les Anglais furent obligés de se retirer, laissant environ 4,000 morts ou blessés. Nos pertes furent relativement insignifiantes : cela tient à ce que la grande colonne ennemie vint précisément échouer devant la pièce de douze servie par la compagnie franche, qui en joncha la plaine.

(*A suivre.*) Fr. Miquet.

LA MÉTÉOROLOGIE EN SUISSE

M. R. Billvitter a fait don à la Commission de météorologie de deux brochures, toutes deux relatives à l'année 1885 et

publiées dans l'Annuaire de la station centrale météorologique de la Suisse.

Dans l'une, dont il est l'auteur [1], après avoir constaté que le réseau des stations pluviométriques en Suisse ne s'est guère développé, pendant l'année, que dans le canton de Neuchatel et le bassin supérieur du Rhin, il étudie la répartition des quantités d'eau tombées aux diverses stations. On remarque des écarts sensibles, et dans les deux sens, avec la moyenne des vingt dernières années : largement dépassée dans la Suisse méridionale (Genève excepté), elle n'est pas atteinte à Bâle ni dans la Suisse centrale. Les mois de janvier, juin, juillet et août ont été, en général, trop secs ; mai, septembre et octobre ont été très pluvieux. Des stations fort rapprochées accusent des quantités très différentes et les zones maxima pour les jours de pluies orageuses où de grandes averses sont généralement localisées, se trouvent parfois dans des régions où la moyenne annuelle est faible. On doit, selon M. Billvitter, chercher la cause de ce phénomène non dans la configuration du terrain, dont l'importance à cet égard est considérablement diminuée, mais dans les accidents atmosphériques. A l'appui de son dire, il examine en détail et discute avec la haute compétence qu'on lui connaît l'ensemble des observations relatives à certains jours de l'année. Une carte et six petits tableaux complètent le travail.

La seconde brochure [2] est consacrée aux observations sur les orages et les grêles. C'est la 3e année que ces phénomènes sont systématiquement étudiés et décrits. Un premier tableau fait ressortir le nombre considérable des stations, qui embrassent tout le relief du pays, se trouvent

1 *Ergebnisse der Nierderschlagsmessungen auf den Regenmessstationen im Jahre 1885.*

2 *Gewitterbeobachtungen im Jahre 1885.*

dans les humbles hameaux comme dans les grands centres et à toutes les altitudes, depuis le fond des vallées jusqu'aux plus hauts sommets habités. Les observateurs sont choisis suivant les ressources de la localité : instituteurs, receveurs des postes, maîtres d'hôtel, forestiers, pasteurs et curés, tous fournissent leur contingent. Il n'a pas été communiqué en 1885 moins de 2,977 observations. Des tableaux indiquent leur répartition pour chacun des jours d'orage ou de grêle et des cartes fort soignées les condensent d'une façon très intéressante. Au lieu d'indiquer les lignes de tonnerre grondant en même temps (Isobronten), M. l'assistant G. Mantel, auquel les représentations graphiques étaient confiées, trace les courbes du passage de l'orage au zénith de la station. La marche du phénomène est ainsi plus facile à suivre et les divers orages coexistants sur de petites surfaces ne sont plus confondus. Les nombreuses observations sont complétées par des renseignements de détail que fournissent les amateurs, les touristes, etc. C'est ainsi que M. le pasteur Jules Studer raconte le curieux spectacle auquel il assista le 28 juin en faisant l'ascension de Sœntis. Surpris par le mauvais temps et par la nuit, il vit, en approchant du sommet, le fil du téléphone qui relie l'hôtel Zulm à l'observatoire s'éclaircir subitement : de petites boules très brillantes couraient partout autour. Puis l'espace compris entre le fil et le sol devint à son tour lumineux : on eût dit une lessive étendue sur une corde. Le phénomène disparaît tout à coup et une boule de feu, de la grosseur d'une bombe, se mit à monter et à descendre d'un mouvement uniforme : c'était un éclair en boule, qui fit ensuite explosion avec un bruit épouvantable. Du fil téléphonique on ne retrouva plus que quelques débris près des isolateurs. Cet abrégé du récit de M. Studer donne une idée et de l'empressement que mettent nos voisins à signaler tout ce qui peut aider au

progrès de la météorologie, et du soin que met la station centrale suisse à réunir et enregistrer tous les documents propres à faciliter l'étude de cette partie de la physique encore si peu connue. BLANCHARD.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

12e ANNÉE. — BULLETIN N° 11. — NOVEMBRE 1887.

Pressions barométriques moyennes : 716,9 à Annecy, 676,23 à Leschaux, 701,81 à Melan. Maxima le 28, minima le 20 aux trois stations. Excursion du mercure . 16,5 à Annecy, 15,9 à Leschaux et 17,43 à Mélan.

TEMPÉRATURE. — Moyenne à Annecy du maxima 7°9, du minima 0°26, à 9 h. du matin 2°8. Moyenne générale : à Douvaine 4°8, à Chamonix 1°67, à Mélan 3°35, à Bonneville 3°35, à Leschaux 1°55, à Talloires 4°34.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 7°3, de puits 12°02, du sol à Annecy à 0m,30 de profondeur 6°9.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de novembre : le		7	14	21	28	....
Thermomètre...	maxima.	0°3	4°1	3°2	2°5	.....
	minima.	—7°	—7°2	—8°2	—6°8	.....
Baromètre à 0°.....		615,1	614,7	613,3	625,6	.....

A cette station, la température reste presque continuellement en dessous de zéro. Le maximum barométrique est de 626,3 le 22 et le minimum 609,8 le 30.

PLUIE ET NEIGE. — Pluie dans la première dizaine du mois, puis du 15 au 27 cette dernière avec neige. Maximum d'eau receuillie 151m/m5 au Biot en 9 jours. Minimum 45m/m à Chamonix en 7 jours. Il tombe 0m,33 de neige aux Gets, 0m,15 au Biot, 0m,135 à Chamonix, 0m,119 à Megève, 0m,03 à Sallanches, 0m,07 a Mélan, 0m,02 à Annemasse, 0m,05 à Cruseilles, 0m,10 à Seythenex, 0m,15 à Leschaux, 0m,025 à Annecy.

Au Semnoz, 54m/m5 d'eau, 0m,34 de neige le 7, 0m,36 le 21 et 0m,23 le 28.

OBSERVATIONS DIVERSES. — Gelées blanches et brouillard à plusieurs stations. — Grêle d'une durée de 2 minutes à Mélan le 8 à 4 h. 30 s. — Vent violent, à Bonneville, la nuit du 14-15. — Au Semnoz le vent du 14 ne permet pas d'observer le pluviomètre placé à une certaine hauteur du sol.

BULLETIN N° 12. — DÉCEMBRE 1887.

Pressions barométriques moyennes : 720,7 à Annecy, 679,04 à Leschaux, 705,28 à Mélan. Maxima le 2 et minima le 19 aux trois stations. Excursion du mercure : 21,4 à Annecy, 16,15 à Leschaux et 22,79 à Mélan.

Température. — Basse les derniers jours du mois. Moyenne à Annecy du maxima 3°3, du minima —3°3, à 9 h. du matin —1°3. Moyenne générale : à Douvaine 0°73, à Chamonix —4°71, à Mélan —2°43, à Bonneville —2°08, à Leschaux —5°05, à Talloires 0°37. Le 31, on note au Biot —14°, à Chamonix —23°6, à Bonneville —24°, à Annecy —15°5.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 5°4, de l'eau de puits 10°98, du sol à Annecy à 0^m,30 de profondeur 4°3.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de décembre : le		5	12	19	26	...
Thermomètre...	maxima.	4°	1°7	2°6	—4°3	.....
	minima.	—7°5	—9°8	—7°8	—14°4	.....
Baromètre à 0°.....		623,4	624,7	610,5	.....	.....

A cette station, la température jusqu'au 20 est entre 4° et —10°, continue ensuite à baisser et est à —20° le 30. Le maximum barométrique est de 634,1 le 2 et le minimum 608,4 le 29.

Pluie et neige. — Neige les premiers jours et fortes pluies du 6 au 10 et neige du 15 au 20. Maximum d'eau recueillie 236,7$^m/^m$ en 17 jours à Sallanches. Minimum 69$^m/^m$4 en 10 jours à Annemasse. On recueille en un jour 54$^m/^m$ à Seythenex, 45$^m/^m$2 à Chamonix, dans la période du 6 au 10. Neige 1^m,43 aux Gets, 0^m,63 au Biot, 0^m,07 à Saint-Gingolph, 1^m,03 à Chamonix, 1^m,12 à Megève, 0^m,49 à Mélan, 0^m,195 à Annecy. Au Semnoz, 187$^m/^m$7 d'eau ; le 5 0^m,32 de neige, le 12 0^m,38. le 19 1^m,25, le 26 1^m,45 ; il faut 6 heures de Leschaux au Semnoz et le 19 le vent empêche l'observation du pluviomètre.

Les pluies du 9-10 font augmenter l'Arve qui, le dernier jour, s'élève de 0^m,10 par heure ; à 4 heures elle est à 2^m,40 et déborde ; un pont provisoire du chemin de fer est emporté. Les marais de Pontchy sont sous l'eau. Les derniers jours du mois, l'Arve charrie des glaçons. Le froid du 31, à Bonneville, gèle les vins de plusieurs caves, des bouteilles de vin d'Ayse et d'Algerie sont complètement glacées et les bouchons hors des goulots. Le Borne est gele à son embouchure dans l'Arve. A Sallanches, l'Arve est à la cote de 1^m le 9, de 2^m,04 le 10 et de 1^m,08 le 12.

Le Secretaire-Adjoint de la Commission, A. Mangé.

(Revue Savoisienne.) *Le Directeur-gérant :* A. Constantin.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 31 mars 1888 [1].

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT.

M. LE PRÉSIDENT ouvre la séance au milieu d'un profond recueillement.

La Société Florimontane, dit-il, vient de perdre un de ses membres les plus distingués ; la Savoie, un de ses enfants les plus intelligents et les plus sympathiques.

M. Jules Philippe, ancien préfet de la Haute-Savoie, notre dévoué représentant à l'Assemblée nationale, a terminé au milieu de cruelles souffrances sa laborieuse existence.

Je suis certain d'être l'interprète des sentiments émus de la Société Florimontane en disant que la perte de ce collègue, d'un esprit si élevé et si fin, d'un commerce si sûr et si aimable, laisse parmi nous un très grand vide et de profonds regrets.

Auteur de plusieurs écrits estimés, il a été le fondateur de la *Revue savoisienne* et l'un de ses principaux rédacteurs. Son dernier ouvrage sur l'introduction de l'imprimerie à Paris par notre compatriote Guillaume Fichet, a obtenu les suffrages de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Cette distinction a été le couronnement de sa vie littéraire.

Le culte des lettres a été pour M. Philippe un soutien, une consolation dans les nombreuses épreuves qui l'ont assailli ; il a supporté les coups de l'adversité sans jamais

1 Le compte rendu des séances du 27 janvier et du 23 mars au prochain n°.

Savoie (Haute) - 3.

courber la tête ; il a su conserver son sang-froid et sa simplicité au milieu des splendeurs des jours heureux. Elevé par la faveur populaire au poste de premier magistrat du département, il a été un administrateur intègre et éclairé ; il a eu le rare mérite de résister, dans des temps difficiles, à l'injustice des entraînements politiques.

Cette âme forte, ce cœur généreux, cet esprit ardent et libéral aimait son pays et ses institutions avec passion, jusqu'au sacrifice de ses intérêts. Sa fibre patriotique vibrait au moindre souffle qui menaçait de ternir l'honneur de nos deux patries, la Savoie et la France, qu'il confondait dans un même amour.

Toute sa vie, il a travaillé avec un zèle infatigable à la prospérité de sa chère Savoie. Il a puissamment contribué par ses écrits à dissiper les préjugés qui enveloppaient nos montagnes et leurs habitants, et à mettre en lumière leurs beautés naturelles et nos illustrations. Au milieu des ombres de la mort, ses dernières pensées étaient encore tournées vers elle.

Il a voulu reposer au milieu de ses concitoyens, sur les bords tranquilles de ce lac qu'il aimait tant.

Son souvenir fleurira sur la terre natale, arrosée par les pleurs de notre affection et de notre reconnaissance.

Après cette allocution prononcée d'une voix émue, qui rencontre un écho sympathique dans l'assemblée, M. le Président donne lecture de l'ordre du jour. A la suite de différentes propositions, la Société décide qu'elle prend sous son patronage la souscription que quelques-uns de ses membres ont proposé d'ouvrir dans le but d'élever un monument funéraire à la mémoire de l'écrivain patriote que la Savoie vient de perdre. En prenant cette initiative, la Société croit remplir un devoir patriotique ; en cherchant à rendre

un hommage public à un écrivain qui a consacré la meilleure part de sa vie à mieux faire connaître et aimer la Savoie, elle entend rester dans le domaine de ses attributions. Les questions politiques et religieuses lui étant interdites par son règlement, elle n'a et ne doit avoir en vue que l'homme littéraire. Elle espère qu'en se plaçant sur ce terrain neutre et en laissant à la famille du défunt la plénitude de ses droits, elle aura l'approbation de tous les cœurs savoisiens à qui la patrie est chère. Elle arrête par conséquent qu'elle ouvre une souscription publique, que des feuilles de souscriptions seront adressées aux sociétés savantes des deux départements et en outre à d'autres sociétés savoisiennes de Lyon et de Paris. La souscription sera close le 1er juin ; ceux qui désirent y prendre part peuvent adresser leur cotisation à M. Ritz, trésorier de la Société, chargé de recueillir les montants des souscriptions.

Le Secrétaire, A. CONSTANTIN.

LAURÉATS DU CONCOURS DE POÉSIE DE 1887.

PREMIER PRIX (400 fr.) .

M. APPLETON Jean, à Lyon.

SECOND PRIX (200 fr.) :

M. LOMBARD Joseph, curé de Marin (Haute-Savoie).

Mention honorable, 1er degré :

1° M. FLEURY Jean, professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg ;
2° M. GRANIER Camille, professeur à Bonneville.

Mention honorable, 2e degré :

1° M. BORDEAUX Henri, à Thonon ;
2° M. BOIMOND Adrien, notaire à Saint-Julien.

NOTES ET DOCUMENTS

SUR

L'ÉVÊCHÉ DE GENÈVE, DEPUIS 1535.

(Suite.)

(Voir les livraisons de mai, de juin, d'août-septembre, d'octobre, de novembre, de décembre 1886, de janvier, de février-mars, de mai, de juin-juillet, d'août, de septembre, d'octobre, de novembre, de décembre 1887 et de février-mars 1888)

CHAPITRE X.

ÉRECTION DE L'ÉVÊCHÉ D'ANNECY

Mgrs DE THIOLLAZ, REY, RENDU, MAGNIN, ISOARD.

Sur les instances des habitants d'Annecy appuyées par le comte de Sales, alors fort influent à la cour, le nouveau roi de Sardaigne, Charles-Félix, avait chargé le comte Barbaroux, son envoyé extraordinaire près du Saint-Siège, de solliciter le rétablissement d'un second évêché en Savoie. Pie VII acquiesça à cette demande par des bulles du 15 des calendes de mars 1822 *(15 février)* [1] qui commencent ainsi :

Pius episcopus servus servorum Dei, ad perpetuam rei memoriam... sollicita catholici gregis cura nos compellit assidue ut... idcirco ab anno 1817 compositis publicis Europæ rebus ac faventibus studiis carissimi Victorii Emmanuelis tunc Sardiniæ regis (le Pape rappelle qu'en juillet 1817 il a déjà rétabli divers évêchés en Piémont)... *Cumque per memoratas nostras litteras anni 1817 tantum modo sedem camberiensem in Metropolitanam ereximus... ut interea diligenti ac matura deliberatione perponderetur si et quæ aliæ in eodem ducatu sedes essent erigendæ. Nunc intelligentes quod actuales illius regni circumstantiæ post novissimas presertim in illo excitatas ac divina favente ope cumpressas perturbationes ecclesias*

1 Cardinal BILLET, *ouvrage cité*, p. 387 et s., 413.

omnes olim existentes in Sabaudia minime patiantur redintegrari, læto animo ac benedicentes Domino totius consolationis, preces excepimus a dilecto filio comite Josepho Barbaroux extraordinaria apud Sanctam Sedem missione decorato carissimi in Christo filii nostri Caroli-Felicis moderni Sardiniæ regis illustris [1]*... nomine nobis exhibitas ut in Sabaudiæ ducatu sedes altera episcopalis constituatur atque ita inter duos Antistites... fidelium ibidem degentium bono et comoditati melius consulatur. Hæc autem sedes opportune ducitur erigenda in civitate Annecii, pluribus jam titulis insigne ac presertim ob gloriosum sanctorum Francisci Salesii et Joannæ Franciscæ de Chantal sepulcrum atque ob tutum ac paratissimum præstitum perfugium Gebennensibus Episcopo et capitulo a propria sede exsulare coactis... attenta igitur cessione a venerabili Fratre Ireneo Ivone Archiepiscopo ac a Metropolitano capitulo camberiensi jam facta previa* (suivent la constitution du chapitre et la nomenclature des paroisses détachées du diocèse de Chambéry)... *reservata tamen nobis et romanis pontificibus successoribus nostris facultate absque ullo requisito Episcopi et Capituli Anneciensis assensu libere in posterum dismembrationes illas perficere quæ opportunæ judicabuntur si et quando sedes Tarentasiensis et Maurianensis iterum valeant erigi ac redintegrari* (suivent de longues dispositions relatives aux sommes à fournir à la mense épiscopale, au traitement des chanoines et des dignitaires du chapitre, au droit du roi de Sardaigne de nommer l'évêque, les chanoines, et parmi eux le théologal et le pénitencier, le pape se réservant la nomination du prévôt... Il charge Mgr Dessoles de l'exécution de ces bulles)... *Datum Romæ apud sanctam Mariam Majorem anno Incarnationis dominicæ 1822 quinto decimo kalendas Marcii, Pontificatus nostri anno vigesimo secundo.*

Le 15 mars, le Sénat autorisa la publication de ces bulles « sans approbation cependant des clauses qui pourraient

1 Le roi Victor-Emmanuel Ier avait, le 12 mars, et à la suite des événements du commencement de l'année 1821, abdiqué en faveur de son frere, Charles-Félix. Le pape fait allusion a ces événements, dont il avait déja voulu frapper les fauteurs en excommuniant les *Carbonari* par bulles des ides de septembre 1820 (13 septembre), et en imposant aux fidèles le devoir de les dénoncer aux évêques (Reg. eccl. nos 6, 1, 2e série, fos 69 et s)

être contraires aux maximes, règles et usages de ce pays [1] ».

A ce nouvel évêché il fallait un titulaire. Le roi Charles-Félix y nomma M. *Claude-François de Thiollaz* que le pape institua par bulles du 5 des calendes d'octobre 1822 (27 septembre), dont le Sénat permit la fulmination par arrêt du 15 novembre suivant. M. de Thiollaz avait d'abord repoussé les offres qui lui avaient été faites. Une lettre qu'il adressait de Chambéry, le 23 février 1820, à M. Delétraz [2] fait pressentir déjà cette attitude vis-à-vis des propositions qu'il pourrait recevoir :

Monsieur, Je n'ai jamais douté de votre affection pour moi ni des sentiments qu'elle vous inspire ; c'est elle qui exagère à vos yeux ce que j'ai fait par le secours prononcé de la providence, comme ce que je pourrois faire ; cette même providence s'est bien prononcée sur ce qu'elle vouloit de moi. et j'ai eu besoin de son appui, j'espère aussi qu'elle destinera quelque homme en état de répondre à ses vues, si elles sont de miséricorde comme je le crois. Quant à moi j'ai passé le temps où l'on peut être utile, et si je puis porter à un certain degré de perfection ce que Dieu me donne de faire, je m'estimerai heureux.

. . . . . .

Il paroit qu'on pense à Turin à faire ériger l'évêché d'Annessy, il faut croire que ce sera tout de bon ; d'un autre côté on pense à Paris à tout bouleverser de nouveau ; Dieu sait qui l'emportera...

Signé : De Thiollaz, Prevot de Ch. 3.

Voici un extrait des bulles d'institution :

Pius episcopus servus servorum Dei Dilecto filio Claudio Franscisco de Thiollaz electo anneciensi salutem... Apostolatus officium

1 Reg. eccl. nos 6, 1, 2e série, 1816 a 1825, fos 72 et s.

2 Directeur de la maison de Sainte-Marie et professeur de rhétorique à La Roche.

3 D'après l'autographe à la Biblioth. publique de Chambéry. M de Thiollaz fait allusion a l'élection de La Fayette et de l'abbé Grégoire à la Chambre des députés, et aux débats orageux qui précédèrent la non-admission du célebre évêque constitutionnel (6 décembre 1819.)

meritis licet... Demum ad te in theologia magistrum ex catholicis nobilibus que parentibus in civitate gebennen. [1] *ortum, septuagesimum tue œtatis annum agentem a quorum pluribus in sacro presbiteratus ordine constitutum qui Metropolitane ecclesie camberien. Canonicus prepositus nuncupatus ac venerabilis Fratris nostri moderni archiepiscopi camberien. vicarius in spiritualibus generalis existis et quem predictus Carolus Felix rex nobis ad hoc per suas litteras nominavit... te in episcopum præfecimus et pastorem, curam, regimen et administrationem ipsius ecclesie Annecyensis tibi in spiritualibus et temporalibus plenarie committendo... Datum Rome apud sanctam Mariam Majorem anno Incarnationis dominice millesimo octingentesimo vigesimo secundo, quinto kalendas octobris...* (Suivent 7 autres bulles.) [2]

M. Mercier [3] a donné divers renseignements sur les modifications que Mgr de Thiollaz obtint aux bulles d'érection de l'évêché en ce qui concernait le chapitre et les paroisses de la ville d'Annecy. Grâce encore au concours du comte Barbaroux, Léon XII autorisa par bulles du 3 des calendes de septembre 1824 (30 août) le transfert de la paroisse de la cathédrale à l'église de Notre-Dame d'Annecy et le changement de dotation du chapitre. La bulle commence par ces mots : « *Postquam felicis record. Pius septimus predecessor noster* [4]. » Le Sénat trouva irrégulière la façon dont on avait procédé, alors surtout que l'église de Notre-Dame n'était pas encore reconstruite ; mais un billet royal du 15 octobre 1824 lui ordonna de passer outre. La bulle fut enregistrée, et il en fut de même de l'ordonnance de Mgr de Thiollaz du 17 novembre suivant [5].

1 Ces bulles de Mgr de Thiollaz l'indiquent ici comme né à Genève. M. E. Serand croit qu'il est né à Chaumont (Haute-Savoie) le 8 avril 1752.

2 Reg. eccl. n° 7, 2e série, f° 4, et n° 6, 2e série, fos 80 et s

3 *Souvenirs historiques d'Annecy*, p 606 Vr *Revue savoisienne*, 1882, p. 90.

4 Reg. eccl. n° 7, 2e série, f° 33.

5 Id. nos 6, 1, 2e série, fos 151, 153 vo, 154 et s.

M. Mercier (p. 606) croit que l'évêque « choisit les membres de son chapitre ». Cela est sans doute exact au fond; mais, dans la forme, c'est le roi qui nomma les chanoines. Il semble d'abord que ceux des chanoines d'avant 1793 qui étaient encore vivants furent maintenus. Quant aux autres, Charles-Félix les désigna de la façon suivante :

Par décret du 8 juillet 1823, M. Claude Amblet, curé de La Roche, fut nommé archidiacre du chapitre; M. Alexis Colomb d'Arcine, professeur de philosophie à Thônes, fut nommé chantre; le 3 décembre, le roi nomma chanoines MM. Eustache Mugnier, Joseph Carlin, François-Alexis Poncet, Tellier, recteur d'Alby, François-Marie Déjacques et Pierre-Joseph Laverrière. Le 18 mars 1825, il nomma encore M. Chalamel, professeur de philosophie, chanoine en remplacement de M. Saint-Marcel, décédé (le chanoine de 1786, frère de l'abbé Nicolas Saint-Marcel). La prévôté, qui était restée assez longtemps vacante, fut pourvue par bulles du pape du 16 des calendes d'avril (17 mars), en la personne de noble François de Rolland, docteur en droit civil et canon [1].

Par un bref du 28 septembre 1831, Grégoire XVI, agissant de concert avec le roi de Sardaigne, Charles-Albert, avait institué une *délégation* ou *commission,* composée du cardinal évêque de Novare, de l'archevêque de Turin et des évêques de Vigevano et d'Annecy, « qui devait rechercher

1 Reg. eccl. cités, nos 7 et 6, 1, fos 196 et 199. Le titre de docteur en théologie était encore requis pour les évêques... Lorsque M. Alexis Billet fut, par bulles du 14 des calendes de janvier 1825 (19 décembre 1824), nommé évêque de Saint-Jean de Maurienne, on l'avait, par erreur, appelé *in Theologia magistrum.* Le Sénat en fit la remarque et l'évêque dut se pourvoir auprès du Saint-Siège qui, par un rescrit du 12 janvier 1825, le dispensa de l'obligation d'obtenir ce titre . *benigne dispensatum voluit a suscipienda laurea doctorali, errorem inceptum in litteris apostolicis sui episcopatus sanare dignatus est.* (Reg. eccl. n° 2, 2e série, f° 67.)

l'état du clergé dans le royaume, celui des institutions et des affaires ecclésiastiques et étudier tout ce qui pourrait procurer le bien, les avantages et l'utilité des peuples ». Dans les considérations dont il avait fait précéder ce libellé, le pape rappelait les troubles dont la société civile était affligée, la licence des mœurs et des écrits *(difficilimis hisce ac turbulentissimis christianæ reipublicæ et* CIVILIS *societatis temporibus, quibus tot* OPINIONUM *portenta, tot omni genere scelerum monstra et insolens ac teterrima scribendi et vivendi licentia... caput altius extollere ut jura quœque divina et humana pervertere... ac* CIVILIS ETIAM SOCIETATIS *fundamenta quatere.* Il ordonne en conséquence de rechercher et de lui dévoiler tout ce qui est à réformer dans le clergé et ailleurs : *verum et si nobis ea comperta sint quibus illi populi pro spirituali eorum utilitate indigeant et gravia damna quæ in clero et rebus ecclesiasticis dominantur, tamen* OMNIA PENITUS OMNI EX PARTE *cognoscamus oportet, ut pastoralis nostræ vigilantiæ cura, et maturo examine perspicere possimus quæ salutaria potissimum sint adhibenda remedia)* [1].

Le Sénat qui, au lendemain même de la Restauration, n'avait pas craint de déclarer entachée *d'abus* la publication de mandements épiscopaux opérée sans son *exequatur* et de frapper les évêques de l'amende, fut vivement ému du bref de Grégoire XVI. Il lui parut qu'il contenait une attaque aux droits de la Couronne et aux *usages et franchises du pays*. A l'unanimité, il protesta contre sa publication et, le

1 On trouve le texte de ce bref (*catholicæ religionis salus*), ainsi que celui de la remontrance du Sénat dans BRUNIER, *Hist. du Sénat de Savoie,* II, p. 538 et s. Le bref est daté par erreur de 1832 et il contient un certain nombre de fautes d'impression. En septembre 1831, et en janvier suivant, lorsque Charles-Albert adressa le bref au Sénat, Mgr de Thiollaz vivait encore ; c'était donc lui qui aurait fait partie de la *delegation*.

31 janvier 1833, il adressa à Charles-Albert une *remontrance* où il rappelle, entre autres, que le concile de Trente n'a pas été reçu en Savoie en ce qui concerne les livres prohibés, — que le droit de surveillance sur le clergé a toujours appartenu aux souverains qui l'exerçaient par eux-mêmes ou par l'intermédiaire du Sénat. Il fait remarquer que le clergé séculier de Savoie est irréprochable sous le rapport de la doctrine et des mœurs. « Le jeune clergé déploie même parfois un zèle exagéré ; il serait à craindre que l'établissement seul de la délégation ne le confirmât dans cette voie et dans une tendance à se considérer comme indépendant du pouvoir civil. » Le Sénat ajoute : « La publicité qu'entraînerait l'exécution du bref produirait infailliblement le plus mauvais effet. Elle jetterait l'alarme et l'effroi dans les consciences et amènerait des divisions dans les familles. Il n'est pas douteux même qu'une malveillance étrangère ne cherche à accréditer l'idée de l'établissement, dans le duché de Savoie, *d'un tribunal d'inquisition en matière de for*, établissement qui n'y a jamais existé [1]. »

Charles-Albert fut convaincu par ces courageuses observations et, malgré les évènements politiques qui se produisirent bientôt, il renonça à se prévaloir du bref *catholicæ religionis salus*.

Durant ces pourparlers, Mgr de Thiollaz était décédé. Il mourut à Annecy le 14 mars 1832, âgé d'environ 80 ans. Cet évènement était sans doute prévu, car on ne tarda pas à lui donner un successeur en la personne de l'évêque de Pignerol.

Ses armes étaient : *de gueules à un aiglon d'argent accompagné de deux étoiles d'or en chef.*

1 Reg. eccl. n° 3, 2e série, fos 140 à 146.

Mgr *Pierre-Joseph Rey*, né à Mégevette en Chablais, le 22 avril 1770, évêque de Pignerol, fut institué évêque d'Annecy par bulles de Grégoire XVI du 6 des nones de juillet 1832 (2 juillet) [1] :

Gregorius servus servorum Dei venerabili fratri Petro Josepho Rey nuper Pinarolien. in episcopum Annecien. electo, salutem. ad te episcopum nuper Pinarolien... et attendentes quod tu in regimine pred. ecclesiæ optime Pastoris specimen prebuisti... quemque prefatus Carolus Albertus Rex nobis ad hoc per suas litteras nominavit eamdem ecclesiam Anneciensem scies, voles et poteris authore Domino salubriter regere et feliciter gubernare duximus oculos nostre mentis... teque illi in episcopum preficimus...

La Bibliothèque de Chambéry possède quelques lettres autographes de Mgr Rey ; elles sont de l'époque où il était encore évêque de Pignerol. Deux, des 22 et 27 février 1827, sont adressées à un jeune ami, le Dr Domenget, professeur de chimie à Chambéry, et sont relatives au décès de Mgr François-Marie Bigex [2], archevêque de Chambéry et prédécesseur de Mgr Rey au siège de Pignerol :

Pignerol 22 février 1827. Mes larmes depuis ce matin n'ont cessé de couler, mon cher ami, sur la perte irréparable que vient de faire l'église, le diocèse de Chambéry et notre chere patrie : helas *cecidit corona capitis nostri :* mes regrets n'auront de fin que lorsque le bon Dieu m'accordera le bonheur de rejoindre dans une meilleure vie celui que je veux toujours pleurer dans celle-ci...

Fais-moi l'amitié de payer sans léziner en rien tout ce qu'il faut à M. Moreau pour mon portrait et assure cet artiste distingué de ma sincère reconnaissance. Je le prie de croire que j'ai très bien apprécié son obligeance... à dieu mon cher docteur, tu vois que les evêques meurent entre les mains mêmes des grands médecins... *Signe :* Ton vieux évêque de Pignerol.

1 Reg. eccl n° 7, 2e série, f° 42

2 Mgr Bigex avait été nommé archevêque de Chambéry par bulles du 9 des calendes de juin 1824 (24 mai) (Reg eccl. n° 7, 2e série, f° 10.) Il mourut a Chambéry le 19 février 1827.)

Pignerol 27 février 1827. Mes larmes ne cessent de couler mon enfant; elles ne s'épuiseront jamais... mon cœur est brisé... Je suis touché certainement de tout ce que tu me dis de nos bons chambériens, mais à supposer que l'on crût à penser à moi, l'obéissance seule au souverain pontife pourroit opérer ce que tu desire : je ne serai pas mis à cette épreuve... adieu mon cher docteur tu es bien loin de moi dans un moment où trop peu de cœurs sçavent comprendre le mien : à dieu, mon Enfant, je t'embrasse avec ma tendresse ordinaire. *Signé :* † PIERRE JOS., év. de pignerol.

Nous trouvons encore une lettre de 1827. Elle est adressée à Mgr Alexis Billet, alors évêque de Maurienne. Elle est fort longue. Nous en donnerons quelques extraits :

Pignerol 2 7bre 1827. Monseigneur, L'excellent abbé Dépommier a-t-il tout épuisé en passant dans votre palais, l'encre et les souvenirs? C'est l'impatience de l'amitié qui vous fait cette demande, car ma reconnaissance qui est, comme vous scavez, la mémoire de mon cœur me rappelle assez les bonnes lettres que vos nombreuses occupations laissent échapper pour moi : mais elles m'altèrent en me désaltérant, et plus j'en reçois plus je voudrois en recevoir : quiconque les liroit serviroit de preuves à ma soif, tâchez donc de me servir selon mon gout le plus que vous pourrez.

Je devois partir demain pour le sanctuaire de Vico où le pape a accordé un mois de jubilé... j'attens sous peu de jours l'ami Perrin, je devois le prendre demain en passant a Costigliole où je devois dîner chez l'intendant Croti avec Mlle de La Chavanne ; mais tout cela est resté *in lumbis patrum.*

J'ai achevé il y a deux jours la lecture de la seconde lettre de Mr Drach celèbre rabin dont les connaissances sont un prodige et dont la sincère et admirable conversion me semble préluder à celle de sa nation... Ce n'est que dans St Jérome qu'on peut trouver une mesure égale, si toutefois elle est égale, de connaissance des saintes ecritures : et que seroit-ce si c'eut été mon vénérable collègue Alexis qui eut fait cette lecture : lui qui sait un peu l'hebreu, et comme il s'applaudiroit d'avoir acquis une certaine connaissance de cette langue *primitive !*

... Lisez, cher ami, cet ouvrage et vous verrez quelle mine profonde et infinie ce Rabin catholique sait exploiter dans la sainte écriture...

Dites vite à Puthod (*libraire de Chambéry*) de faire venir ces deux volumes de chez Rusand, et vous verrez que de jouissances ils préparent à votre foi et à votre science.

J'ai reçu ce matin un Tome Ier de 600 pages d'un *Manuel des Jeunes prêtres* par M. Bartet, chanoine de Montpellier, ancien supérieur du Seminaire. J'en ai déjà devoré de nombreux feuillets et je dis hardiment que ce sera un livre précieux pour le *jeune clergé,* à qui il est adressé : tout y est, mais avec une simplicité et une vitalité de style charmante : c'est l'auteur *tout craché ;* car ce digne et vénérable vieillard appartient à trois ou quatre siècles en arrière ; c'est lui qui très sérieusement, les ciseaux à la main, voulait couper la queue de ma soutane à Montpellier, crainte qu'elle ne scandalisât les ecclesiastiques de la retraite... le jeune clergé a besoin de ce genre de leçons.

... Toujours même ignorance sur le sort de Chambéry ; on finit par s'accoutumer à ce silence, et un beau matin nous serons réveillés par une nómination qui peut être nous surprendra Qui sait si le digne et aimable evêque de Fossan 1?...

Ma Visitation (*couvent de Pignerol*) continue à se remplir de personnes de distinction et de richesses : l'an passé la comtesse Marentino ; dans peu de semaines la comtesse Cossillo, unique héritière d'une illustre et riche famille : c'est ce qui fait dire à mon vénérable métropolitain : « Eh bien, n'avez vous plus de riches veuves à me voler? »

Je vais établir un seminaire à Fenestrelles ; mais le meilleur ou le principal me manque : un ou deux excellents directeurs : dites moi, monseigneur, ne scavez vous ou même ne *pouvez* vous rien pour moi? Je ne ferois qu'emprunter le ou les sujets et dans trois ans je les rendrois : il me faut absolument des Savoyards pour mille raisons, et ce vœu est formellement exprimé dans la demande du conseil de Fenestrelles : le français de ce pays la est plein de locutions étrangères, et d'ailleurs on ne connait pas notre méthode : mettez vous donc en quatre pour cette bonne œuvre, un *quart* de vous me suffit bien : pour moi je suis tout entier à vous, Monseigneur, et pour toujours.

Votre vieux collègue. *Signé :* l Eveque de Pignerol 2.

1 Le successeur de M. Bigex fut Mgr Martinet, évêque de Moûtiers, préconisé dans le consistoire secret du 28 janvier 1828.

2 Autographe à la Bibliothèque de Chambéry.

Par bulles du 3 des nones d'août 1837 (3 août), le chanoine et vicaire général Carlin fut nommé prévôt du chapitre en remplacement de M. *Jean* de Roland, décédé [1].

Mgr Rey mourut à Annecy le 31 janvier 1842.

Ses armes, assez peu héraldiques, étaient : *d'azur à une croix mouvant de la pointe contre laquelle est appuyée une ancre, et à senestre une chapelle sur un tertre.*

Les vicaires capitulaires élus furent MM. Poncet, Tissot et Chalamel. M. Poncet avait succédé à M. Carlin dans la dignité de prévôt en vertu de bulles des ides de mars 1841 (15 mars). Après sa mort, il eut pour successeur M. Chalamel institué par bulles du 13 des calendes de février 1844 (20 janvier) [2]. La Bibliothèque publique de Chambéry possède plusieurs lettres de savants italiens adressées à M. Chalamel ; une, entre autres, de Rosmini.

Mgr *Louis Rendu* succéda à Mgr Rey. Il était né le 9 décembre 1789 à Meyrin. Sur la désignation de Charles-Albert, il fut nommé évêque d'Annecy par bulles de Grégoire XVI du 6 des calendes de février 1843 (27 janvier). Elles ne furent enregistrées au Sénat que le 4 avril 1843, et « sous la réserve que les expressions de la bulle ne porteraient aucune atteinte au droit de nomination du roi, — que l'évêque devrait prêter serment de fidélité au roi dans le délai de 4 mois, — qu'enfin les clauses, réserves et expressions de ces bulles, ainsi que la mention qui y serait faite du Concile de Trente, ne pourrait en aucune manière préjudicier aux droits de S. M., ni aux droits et privilèges de l'église de Savoie, notamment en ce qui concerne la nomination au canonicat de la métropole devenu vacant, ni aux autres liber-

1 Le prévôt de Roland est prénommé François dans sa bulle de nomination citée plus haut. Peut-être s'appelait-il *Jean-François*.

2 Reg. eccl. nos 6, 3, 2e série, fos 99, 106, 121.

tés et lois du pays (Réquisitions de M. Dupasquier, plus tard premier président de la Cour d'appel de Chambéry) [1].»

Nous donnons encore un extrait de ces bulles :

Gregorius episcopus, servus servorum Dei dilecto filio Aloisio Rendu electo Annecien... Apostolatus officium meritis licet impa-ribus... ad te de legitimo matrimonio ex catholicis honestisque parentibus in Meyrin, regionis Pays de Gex *diecesis bellicensis ortum et quinquagesimum secundum etatis tue annum agentem qui in Ecclesiis functionibus summopere eminuisti tam sacramentales confessiones excipiendo, tam Dei verbum magno animarum fructu annunciando ac fidem catholicam juxta articulos jamprudem a sede propositos expresse professus quemque dilectus Carolus Albertus rex vigore* INDULTI *predicti nostri ad id per suas litteras nominavit... teque in episcopum preficimus... volumus autem quod canonicatus et prebenda majoris ecclesie camberiensis quos in presens detines... vacent eo ipso ut de illis per sedem apostolicam tantum disponi possit... Datum Rome apud sanctum Petrum anno 1842 sexto calendas Februarii* 2.

Mgr Rendu a certainement été l'un des prélats les plus remarquables du siège d'Annecy. Homme du monde, en même temps que savant distingué dans presque toutes les branches de l'entendement humain, il a marqué sa place dans le mouvement philosophique et politique de 1830 à 1859. L'histoire de sa vie et de son épiscopat devrait bien tenter quelque membre de l'*Académie Salésienne*.

Le dévouement de l'abbé au roi de Sardaigne s'était affirmé de bonne heure. A l'occasion de l'une des visites que Charles-Félix et Marie-Christine firent en Savoie de 1824 à juillet 1830, il composa une pièce de circonstance inti-

1 Reg. de 1828 à 1860, f^os 110 et 111. M. Rendu était chanoine du chapitre de Chambéry.

2 C'est-à-dire le 26 janvier 1843 Les bulles étant datées de l'année de *l'Annonciation,* l'année 1843 ne devait commencer, pour la chancellerie romaine, qu'au 25 mars 1842. Il y a dans cette manière de dater une cause d'erreurs assez fréquentes.

tulée : *Victor ou l'Heureuse Journée*, pièce en un acte mêlée de chants. Victor est un caporal du régiment de Savoie que le syndic du lieu envoie rejoindre son régiment afin de faire épouser l'amoureuse du militaire par son propre fils. Heureusement l'oncle du caporal, Sans-Chagrin, sergent retraité, écrit à son ancien capitaine qui, à raison des services du vieux soldat, obtient du roi que le neveu soit libéré du service militaire. Le caporal peut alors épouser Fanchette à la barbe du fâcheux et chante avec elle, avec sa tante et Sans-Chagrin les louanges des généreux souverains.

VICTOR.

Les jours heureux dont nous parlaient nos frères,
Sous un bon prince ont enfin reparu ;
Charles-Félix, sur ses nobles bannières,
A pour devise : Honneur à la vertu !
. . . . . .

TOUS.

Ange du ciel, Christine ô notre reine,
Daignez sourire à nos joyeux transports !
Puissent vos jours couler exempts de peine.
Ah ! pour longtemps embellissez nos bords [1].

Comme toutes les pièces de circonstance, celle de l'abbé Rendu était vouée à la médiocrité. Elle vaut bien mieux toutefois que le *Prince bienfaisant*, dont nous avons parlé ailleurs [2]. Charles-Félix mourut en avril 1831 ; le 30 juin suivant, M. Rendu prononça son oraison funèbre dans la cathédrale de Chambéry [3].

1 Manuscrit de la Bibliothèque publique de Chambéry.

2 Fr. MUGNIER, *Le Théâtre en Savoie*, p. 66 à 70, 204 à 211.

3 Ce morceau est peut-être trop imprégné du souvenir des *Oraisons* de Bossuet. Il débute ainsi : « Dieu, dont la puissance se joue des grandeurs de la terre, semble quelquefois prendre plaisir à conduire les empires du monde sur le penchant des abymes de la mort, afin de prouver en les sauvant qu'il dispose à son gré de l'existence des nations comme de la vie de chaque mortel. » (Manuscrit de la Bibliothèque publique de Chambéry.)

En arrivant à l'évêché d'Annecy, Mgr Rendu trouva dans M. Chalamel, en même temps qu'un savant collaborateur, un ami de vieille date. Il lui écrivait en effet vers 1837 :

Mon cher ami, Si nous n'étions pas si constamment en fêtes, en cris, en émotions, en spectacles, en réceptions, visites, etc... je vous aurais déjà écrit pour vous dire 1° que j'ai parlé de votre ouvrage avec le vénérable M. Picot...; à Lyon je n'ai pu voir votre imprimeur, mais j'ai su que la vente allait rapidement. Rusand s'est repenti de n'avoir pas traité avec vous parce qu'il voit le succès. L'opinion générale est maintenant pour vous. On ne peut compter deux ou trois hommes qui sont peu à même de raisonner la chose. Voilà mon cher confrère tout ce que je sais à ce sujet ; mais j'en saurais bien davantage s'il s'agissait de vous parler de l'estime, de l'affection et du plaisir que j'ai eu de vous voir le carême passé. Adieu. Votre vieux ami.

Signe : Rendu.

Chambéry, 9 juin.

(La fin au prochain n°.) F. Mugnier.

UNE VILLE SAVOYARDE AU XVIe SIÈCLE

(Suite et fin.)

Etudions maintenant l'organisation municipale de cette ville du XVIe siècle, puis nous reviendrons aux détails de mœurs qui en dessinent si nettement la physionomie.

La *commune,* ou plutôt la *cité,* — les communes rurales préfèrent le nom de *paroisse,* — s'administre elle-même, presqu'aussi indépendante et souveraine dans la gestion de ses affaires que le prince dans le gouvernement de l'Etat. Le titre de *citoyen* est aussi fièrement porté, dans les actes publics, par les prêtres et les nobles que par les bourgeois. Pour l'acquérir, il faut être *manant* et *habitant,* c'est-à-dire avoir son domicile sur le territoire de la ville, et justi-

fier de moyens d'existence suffisants. L'ensemble des citoyens des trois ordres forme la communauté, et chacun d'eux, majeur et chef de maison, fait partie du conseil général de la cité, présidé par le vicaire général, au nom de l'évêque, par le corrier et le juge-maje, et dont toutes les délibérations sont soumises au vote. Ce conseil est en quelque sorte législatif. Il discute le budget ; à mesure qu'une dépense est nécessaire, il établit une *taille,* c'est-à-dire un impôt égal à un ou plusieurs quartiers de la gabelle ou de la taille ducale. Il faut la présence des deux tiers des membres de droit pour que la délibération soit valable.

Le pouvoir exécutif est exercé par un syndic de la noblesse et un syndic de la bourgeoisie élus au conseil général, et même, à partir de 1559, le tiers-état élit deux syndics. Ils occupent leur charge une année seulement, et les réélections sont rares. Le syndic de la noblesse a quatre conseillers, ceux du *tiers* en ont dix ou douze, élus moitié par le conseil, moitié par les syndics eux-mêmes. Tous, une fois élus, prêtent serment à l'évêque, puis au corrier représentant le duc de Savoie. Leurs comptes, au bout de l'an, sont sévèrement examinés en conseil général ; comme ils sont responsables, les créanciers de la ville ou de leur ordre ont le droit de les poursuivre et même de les faire incarcérer ; en sortant de charge, presque tous en sont pour leur argent. De plus, le syndicat est une charge obligatoire pour tout citoyen jugé capable de la remplir.

Les travaux communaux relèvent uniquement du conseil général ; il en discute et en arrête les moindres détails, et reçoit directement des entrepreneurs et des ouvriers des offres de gré à gré.

La police appartient au corrier ; la seule force armée est la *patrouille,* dont le poste est le plus souvent fermé, car si les règlements de police sont sévères dans la forme, ils

sont exécutés avec une indulgence excessive dans la pratique. On surveille surtout les étrangers, les vagabonds et les mendiants. Les *champiers,* nommés par l'évêque, sur l'élection et la présentation des trois ordres, composent la police rurale. Plus tard, les gardes-vignes sont nommés par les prieurs de la confrérie du Saint-Esprit.

Il n'y a pas d'autre boucherie que celle qui appartient à la ville : le conseil l'afferme chaque année, et fixe le prix de la viande. En 1581, la livre de mouton vaut *cinq quarts* et la livre de bœuf, un sol. Les œufs se vendent trois sous la douzaine, un franc de notre monnaie. Le prix du pain est également fixé par le conseil, qui interdit d'exporter le blé hors de la ville et de vendre du pain sans le peser. La cherté des vivres est due aux passages presque continuels de troupes qui absorbent une partie considérable des produits du sol.

La distinction des citoyens en trois ordres : le clergé, la noblesse et le tiers-état, est la conséquence de la diversité des conditions. En réalité les deux premiers ordres ne sont que l'élite du troisième. Le clergé a ses privilèges, mais ses biens sont grevés de charges nombreuses pour les églises, les pauvres, les hôpitaux, les écoles. Les nobles seuls doivent le service militaire personnel ; ils ne peuvent sans déroger, c'est-à-dire perdre les privilèges de la noblesse, être notaires, greffiers, marchands. Mais ils sont exempts de certaines tailles et des logements militaires. L'ordre de la noblesse comprend tous ceux qui ont reçu le diplôme de docteur, tous ceux qui possèdent des charges dans la magistrature ou l'armée.

La noblesse est d'ailleurs fort nombreuse dans cette ville dont la population ne dépasse pas 2,500 âmes. La plupart des familles ont été anoblies par les évêques, d'autres par les princes de Savoie ; bon nombre sont anciennes, et beau-

coup ne sont pas riches. Quelques nobles exercent des *arts mécaniques*. Leur existence est calme, honorée, silencieuse. Ils habitent des maisons-fortes, de petits manoirs.

S'ils ont des privilèges, — ne cessons pas de le répéter, ils ont aussi des charges, et ne sont point ménagés lorsque par aventure ils font les récalcitrants.

Ainsi le tiers état de Saint-Jean ayant obtenu, en 1546, du Parlement de Chambéry un arrêt par provision soumettant, au besoin par saisie et exécution de justice, les ecclésiastiques et les nobles à payer leur part proportionnelle de toutes les tailles et cotisations qui pèsent sur lui, l'huissier Clériadus de Laure se transporte de Chambéry à Saint-Jean et se rend chez noble Pierre d'Arves qu'il somme de payer aux syndics de la bourgeoisie la somme de sept florins et demi, montant sur sa taxe. D'Arves refuse et proteste. L'huissier enregistre la protestation, mais il saisit « ung pourpoint de satin cramosy double de fustainne blanche », et ordonne à son propriétaire de « comparoir le lundy suivant au lieu accoustumé faire criés et subhastations pour venir voir vendre au plus offrant et dernier encherisseur le dict pourpoint ».

La vente eut lieu sur la place du Pointet-du-Bourg, et le pourpoint fut adjugé à André Regnault, un simple bourgeois, aubergiste à l'enseigne des *Trois-Rois*, pour la somme de sept florins et demi, qui fut immédiatement délivrée aux syndics du tiers-état. Seulement, l'huissier réserva au propriétaire débarrassé de son habit de cérémonie le droit, conformément à la coutume de Savoie, de le racheter, dans le terme de dix jours, en remboursant à l'acquéreur le prix d'adjudication.

* * *

La justice est administrée au nom et par les juges de

l'évêque, de concert avec le souverain. Le magistrat qui les représente tous deux porte le titre de *corrier et juge commun de la cité de Maurienne et ressort*. Il rend ses sentences sur les conclusions d'un avocat fiscal : pour l'appel, on se pourvoit à l'officialité métropolitaine ou en cour de Rome, jusque vers 1525, et depuis lors par devant le conseil résident de Chambéry. Le *corrier* est à la fois juge de paix, juge civil, juge criminel. Dans les communes où l'évêque seul a le droit de juridiction, la justice est exercée par un juge épiscopal, à qui est également attribuée la connaissance des causes ecclésiastiques de tout le diocèse. Enfin la troisième autorité judiciaire est le juge-maje, qui représente le duc de Savoie. Chacun de ces tribunaux a son greffier, mais il y a encore le greffier de la cour spirituelle, le greffier du sceau et des émoluments de l'évêché, le greffier de la châtellenie de Maurienne et celui de la châtellenie de Pontamafrey. Les avocats, — qui portent constamment la toge, — les procureurs, les notaires, praticiens et autres scribes sont très nombreux. Leurs études, semblables aux boutiques des marchands, s'ouvrent tout autour de la place de l'officialité, et aux extrémités de la ville « pour attirer au passage les gens de la campagne, pressés de quelque affaire ».

*
* *

Saint-Jean renferme trois hôpitaux, fondés depuis plusieurs siècles déjà : l'hôpital de la Miséricorde, destiné à loger pendant une nuit les voyageurs pauvres et à les soigner s'ils sont malades ; la Maladière ou léproserie ; l'hospice Saint-Antoine.

L'instruction publique n'y est point négligée. Dès 1325, l'évêque Aymon de Miolans établit des écoles dans sa ville épiscopale et dans les vingt communes dont il est souverain. Au commencement du XV^e^ siècle, il y a à Saint-Jean

une rue des Ecoles. En 1567, le recteur ou instituteur chef reçoit de la ville un salaire de 150 florins ; chaque enfant de la ville lui paie 24 deniers gros, chaque écolier étranger, trente-deux deniers gros. L'évêque Pierre de Lambert fonde, en 1750, un collège où l'on enseigne le latin, les belles-lettres et la philosophie, et en mourant il lui lègue 5,000 florins.

Saint-Jean possède ses confréries, qui sont comme de grandes familles, librement formées, sous la protection d'un saint ; chacune a ses rentes, ses champs et ses vignes, car le droit de propriété appartient aux corps moraux comme aux individus ; chacune a ses privilèges, dont elle est jalouse, ses coutumes, ses traditions ; chacune est une puissance avec laquelle l'autorité est obligée de compter. La confrérie a son aumônier, ou recteur, sa chapelle ou au moins son autel dans l'église paroissiale, construit, décoré et entretenu à ses frais. Il y a celle de Saint-Eloi, pour les orfèvres, horlogers, serruriers ; celle des Saints Crépin et Crépinien, pour les cordonniers ; celle de Sainte-Luce, pour les marchands drapiers, les merciers, les tailleurs, les couturières ; mais la plus nombreuse, la plus riche et d'ailleurs la plus ancienne est celle du Saint-Esprit. Le jour de la Pentecôte, après avoir assisté à une messe solennelle, tous les membres, sans distinction de rang ou de fortune, se rendent en procession au Pré de l'Evêque, où a lieu en grande pompe un banquet suivi de danses au son du *rebec,* ou violon à deux cordes, après quoi la procession se reforme, et les confrères rentrent en ville, en chantant des hymnes et des cantiques.

A l'un de ces repas, servi selon la coutume par les procureurs *des âmes* (des causes pies), les *bénytiers* (clercs) et les *marigliers* des trois églises, on fait défiler sur les tables des faisans, une *grosse faisande de mer,* des per-

drix, un mouton, deux veaux, deux marmottes salées, cinq levrons, d'innombrables pièces de volaille, de gibier ; au dessert, on voit figurer des artichauts, des dattes, des oranges, des monceaux de fruits.

Il est vrai que les convives sont nombreux, que toute la ville s'occupe du festin depuis plusieurs semaines ; que les syndics ont passé des traités avec les bouchers et les boulangers pour avoir la viande et le pain nécessaires, et qu'ils ont fourni le bois pour la cuisine.

Aussi la fête est elle magnifique et console-t-elle un peu les habitants des vexations onéreuses que leur font subir les troupes de guerre qui traversent à chaque instant la cité.

L'insigne de la confrérie est une écharpe rouge ; quelques-unes ont un habit qu'on tient à honneur de porter. Les prieurs, dont le titre est fort ambitionné, ont de plus un grand chapelet ; ils sont élus chaque année, l'un par la noblesse, l'autre par la bourgeoisie.

Non seulement les confréries, mais encore un grand nombre de personnages choisis dans toutes les classes des habitants de la ville, donnent de temps à autre, — comme cela se fait encore de nos jours, tous les cinq ans, à Oberammergau en Bavière, — la représentation d'un Mystère. On emploie six mois à préparer cette solennité ; les dépenses sont portées au compte de la municipalité. Un de ces Mystères dure pendant quatre jours, et pour la première journée, les acteurs sont au nombre de quatre-vingt-sept [1].

Le drame est calqué sur l'Evangile, dont il suit le récit pas à pas, y prenant tout le thême des dialogues et l'entremêlant de monologues, de prières, de chants, de scènes de tavernes, de conciliabules des Juifs, de complots dans les

1 Le manuscrit de ce Mystère appartient à M. Florimond Truchet, maire actuel de Saint-Jean de Maurienne.

enfers, d'entretiens pleins d'amour pour les hommes et de pitié pour Jésus souffrant, entre Dieu et les anges, etc. Inutile d'ajouter qu'il y a des longueurs qui ne supportent pas la lecture, des naïvetés qui font sourire, des grossièretés qui révoltent.

* * *

Le commerce est très actif dans cette petite ville, nichée au fond d'un cirque de montagnes alpestres, mais située sur la grand'route de France en Italie. Les boutiques ne sont pas luxueuses : étroites, sombres, basses, ouvertes en gueules de four sur la rue ; le client est servi sur la *banche,* sans entrer. Le barbier vend des médicaments, des parfums et de l'encens, fait les saignées et se qualifie modestement de chirurgien. Le chapelier vend des chapeaux à tupin, à la polonaise, des ceintures et des *escriptoires,* des corsets *barrés d'or,* des arquebuses, des écharpes et des clous. Jean Jovet, aubergiste à l'enseigne du *Lion,* vend des habits : Jean des Colonnes, écuyer, lui achète une saye de drap noir, des chausses d'estamet violet, une *mandone* ou mantelet, un bonnet noir, une épée, d'autres objets encore ; il en a pour six vingts florins, et comme sa bourse est vide, il passe une reconnaissance à son créancier, pardevant le notaire Jean Marquet.

Du reste, pour la moindre des choses on va chez le tabellion ; pour une aune de drap bleu ou rouge, pour un bonnet de poil de Milan.

Chez le mercier, on trouve des plumes, des queues de renard, des coiffes d'or *faictes au cussin,* des gorgières de Genève et de Cambrai, des pièces de taffetas, et tout à côté du poivre, du gingembre, des muscades, des épices et du safran.

Antoine Picollet, en 1577, vend tout à la fois bien des choses disparates. Il est principalement chapelier, accessoi-

rement mercier, sellier, quincaillier, arquebusier, drapier, marchand de fer, voire un peu antiquaire.

Il fait son testament le 8 novembre 1577, « estant détenu de maladie corporelle dans son lict en sa cuysine ». Pour sa sépulture, il se conforme à l'usage ; il désigne par leurs noms les treize pauvres qui y assisteront, « tous vestus de drap de païs avec leurs chaperons en teste, chausses et solliers, portants treze torches de cire allumées ». De ses deux filles, non mariées, l'une aura 1,000 florins de dot, l'autre 1,200, « avec deux robbes nuptiales, une de drap noir fin orlée de velours, et l'autre de drap roge bandée de velours noir pour chacune des dictes filles ». Il explique qu'il a dans sa bourse six cents florins de Savoie et cinquante écus d'or en or, « de quoy il y a deux pièces de nobles à la rose, deux doubles ducats à deux testes et deux petits ducats, et le reste, en écus d'or en or ».

On voit que les négociants de ce temps-là n'étaient pas plus pauvres que ceux d'aujourd'hui. Du reste si, par aventure, l'argent venait à leur manquer, ils n'avaient pas besoin de sortir de la ville pour en emprunter à d'honnêtes conditions. Le jeune homme rangé, instruit, laborieux, qui désirait monter boutique, trouvait facilement une bourse désireuse de s'associer à son travail. C'est ainsi que, par acte du 19 septembre 1574, Pierre Rapin, juge corrier, remit à Amed Bordon, bourgeois de la cité, la somme de 500 florins, « pour les employer et traffiquer licitement en honneste et permise marchandise et traffique », aux conditions suivantes : 1° le prêteur aura la moitié du profit à la fin de l'année ; 2° il subira la moitié des pertes, si Bordon vient à en faire sans qu'il y ait de sa faute ; 3° il a le droit de se faire rendre son argent quand il voudra, moyennant avis six semaines d'avance ; 4° Bordon pourra aussi résilier le contrat à son gré, en restituant le capital de 500 florins

et en rendant compte des profits, le tout en conscience et bonne foi, disent les parties.

Quel acte d'association serait mieux établi, voire avec toutes les précautions et formalités prescrites par le Code Napoléon ?

*
* *

Bourgeois et bourgeoises de Saint-Jean sont fort bien fournis en linge et mobilier. Testaments et inventaires nous en donnent des preuves. Une vieille fille, Marie Franquin, possède dix anneaux d'or, un collier de perles, un chapelet de corail et d'ambre, une cuiller, un huilier, des bracelets et une ceinture en argent; une paire de manchons ornés de soie et d'or ; des manches de satin violet, des manches de satin jaune, de satin rouge, bordées et passementées d'or ; une couverture en *poils de chien ;* « une belle robe à la françoyse, les manches forées de taffetas bleu et les bords de velu noys tout à l'entour, et le devant de la dite robe est foré de blanchet et de bocquerau ». Le bourgeois Léon Clément, *dit Bardonnenche,* a quatre coffres, cerclés de tôle, pleins de linge et de vêtements, entre autres, de chemises brodées de soie noire.

Le lecteur n'a qu'à revêtir Marie Franquin, Jean Varnier et Léon Clément des pièces de leurs garde-robes pour s'offrir la vue du costume des habitants de Saint-Jean, de la classe aisée, au XVI^e^ siècle. Pour la classe inférieure, il n'y avait guère de différence que dans le drap, qui était celui que l'on fabriquait en Maurienne, blanc ou noir.

Le costume, dit Jacques Bertrand, est le même pour tous ; les deux sexes conservent soigneusement la forme antique particulière au pays et personne n'essaye d'y introduire aucun changement ni d'adopter les modes des autres nations. La seule différence entre les riches et les pauvres, c'est que les premiers portent un manteau et que leurs chausses sont faites de drap étranger. La robe des femmes les couvre

depuis les épaules jusqu'aux talons ; la taille est ornée sur les reins de bandes nombreuses ; la jupe est large et plissée par derrière ; un collet de peau de mouton, teinte et large d'une palme, couvre les épaules. Les manches sont faites de drap étranger et attachées sur le sein. La coiffure ne se compose que d'une bande de toile posée sur un réseau de couleur tout autour de la tête et couvrant les cheveux et les oreilles.

Bertrand parle de Modane, à la vérité ; mais le costume était à peu près le même dans toute la Maurienne, comme on le voit dans les tableaux d'églises, où les donateurs se sont fait peindre. Celui des femmes se retrouve presque tel quel dans les Villards et dans les montagnes au-dessus de Saint-Jean ; seulement elles ont mis des dentelles à leurs coiffes.

Dans les inventaires du mobilier délaissé par des femmes, il est toujours fait mention de leurs robes nuptiales, qu'elles conservaient soigneusement. C'était le frère de l'épouse qui les achetait et il avait le choix de la couleur. S'il possédait quelque fortune, l'usage était qu'il en achetât trois : une noire, une rouge et une violette, toutes en drap. Noble Thibaut Fournier, achetant chez Geoffroy Crinel, marchand et hôtelier à l'enseigne des Trois-Rois, les robes de Louise, sa fille, qui allait épouser Jean Bertrand, notaire, en prit une quatrième de blanchet. Dans le contrat de mariage d'Etienne Suchet, dit Sarrallion, bourgeois de Saint-Jean, et de Claudine Bernard, de Saint-Michel, le père et le grand'père de l'épouse promettent de livrer à l'époux et à son père, à leur première et simple requête, quatre robes de bon drap, « desquelles il y en aura deux nuptiales de la colleur qu'il plaira es dits et fils Suchet, et les deux aultres de bon drap recepvable ».

* * *

Il faudrait multiplier les citations pour donner une idée

plus précise encore du livre de l'abbé Truchet, qui place désormais son auteur au rang des plus consciencieux érudits et des meilleurs historiens Il y a longtemps qu'on a dit : « Pour bien aimer sa patrie, il faut d'abord aimer sa province, le coin de terre où l'on naquit, le berceau de sa famille et le tombeau des ancêtres. » Ce n'est pas un mince honneur que d'être célèbre dans un pays où, comme partout, a cours le *Nemo propheta !*

L'abbé Truchet a donc fait un beau et bon livre, qui est de premier ordre, et je veux citer sa dernière page, d'une poésie charmante dans sa mélancolie, et en même temps d'une si grande éloquence.

« En terminant ces lignes, dit-il, nos regards se promènent sur la ville assise, silencieuse, au bas de la colline. Comme tout a changé depuis trois siècles ! La population s'est accrue d'un tiers ; la route s'est fait un autre passage plus large à travers la ville ; presque toutes les rues se sont un peu élargies et alignées ; le pétrole y jette le soir, à défaut de la lune, une certaine lumière jusqu'à l'heure où chacun est censé se souvenir qu'il a un domicile et une famille ; les hommes ne portent plus des hauts-de-chausses et des bonnets à plumes, ni les dames des tabliers et des coiffes de drap d'or ; l'antique costume national a disparu ; les parapluies ont remplacé les peaux de mouton à capuchon orné de queues de renard ; les avocats laissent leur toge au tribunal, et il n'y a qu'un tribunal ; il n'y a plus de gabelle, de don gratuit, ni de droits féodaux, ce qui ne signifie pas, bien au contraire ! qu'il n'y ait plus d'impôts ni de droits variés à payer ; l'évêque n'a plus de pouvoir politique ; le même gouvernement tient l'Etat, la commune, l'école, l'hôpital et beaucoup d'autres choses, ce qui est, dit-on, une grande liberté et une grande égalité ; la noblesse ne dresse plus ses tours et ses girouettes au-dessus

des toits des bourgeois ; il n'y a même plus de nobles ni de bourgeois, mais seulement des citoyens, tous égaux, dit-on encore, et le clergé gouverne à peine l'église : il y a beaucoup moins d'auberges, de magasins et de voyageurs, mais il y a beaucoup de cafés, où la famille et le foyer s'oublient facilement ; il n'y a plus de Confrérie du Saint-Esprit, et l'on ne pourrait ni ne voudrait représenter le Mystère de la Passion ; les testaments sont plus courts, Dieu, l'âme et la sépulture n'y figurant pas, et les pauvres pas davantage. Enfin, c'est à Saint-Jean de Maurienne comme ailleurs : tout a marché avec le temps, c'est-à-dire, selon l'expression usitée, tout a progressé.

« En réalité, est-ce mieux ? Oui, sur certains points. Est-ce pire ? Oui, sur certains autres points. Quant à la balance, le lecteur la fera, s'il en a le temps et le goût ; mais nous l'avertissons charitablement que l'opération est difficile, et que ceux qui l'ont tentée ont souvent falsifié les poids, sciemment ou non.

« Un fait qui montre combien est changeant et passager tout ce qui est humain, c'est que, de tous les noms de nobles et de bourgeois que nous avons rencontrés au XVI^e^ siècle, il n'en existe plus que trois, peut-être quatre.

« Mais il y a toujours, à mi-montagne, la chapelle de Bonne-Nouvelle ; là-bas, dans la ville, la vieille cathédrale ; le vieux clocher, abaissé en l'honneur de l'égalité ; le collège ; le nouvel hôpital qui a remplacé les anciens, et, près de nous, un cimetière.

« Il y a donc des choses qui ne changent pas. Grande consolation pour ceux qui n'aiment pas les changements, et grande leçon pour ceux qui les aiment beaucoup, peut-être trop. »

CHARLES BUET.

LES PAYSAGES DE M. THEURIET

à propos de son dernier roman.

Ceci n'est point une étude complète ; c'est seulement l'esquisse de quelques impressions littéraires, l'écho du vif plaisir que nous a fait éprouver le dernier livre de M. Theuriet. Mais une jouissance artistique, pour vague qu'elle soit de prime abord, peut cependant être précisée. Séduit par l'art ingénieux et nouveau de l'auteur d'*Amour d'Automne* [1], nous voulons, à l'occasion de cet ouvrage, nous rendre raison de son charme et condenser en quelques idées logiques les sentiments qu'il éveille en nous. Ses paysages sont, à notre avis, la meilleure partie de son œuvre ; ce ne peut donc être que tout profit d'en critiquer les mérites, en les goûtant à libre examen. Aussi bien sommes-nous sûr de ne point déplaire par là aux lecteurs de la *Revue savoisienne* ; car faire l'éloge de M. Theuriet paysagiste, n'est-ce pas aussi célébrer ce beau lac d'Annecy dont il s'est fait le peintre et le poète inspiré ?

I.

M. André Theuriet est un amant passionné de la nature ; c'est une veine heureuse et nouvelle dans le roman. C'est aussi la meilleure preuve de l'intelligence qu'il met à comprendre son art ; car si la mission du romancier consiste surtout à peindre fidèlement une société et une époque, le sentiment des beautés agrestes ne pouvait être, à l'heure

1 1888, chez Alphonse Lemerre.

présente, oublié dans ses tableaux. M. Theuriet a fort bien saisi cette marque particulière de notre temps.

Le XIXe siècle est en effet celui qui semble avoir le mieux connu et aimé la nature. « Les esprits doux et amateurs de belles-lettres, disait jadis l'aimable marquise de Rambouillet, ne trouvent jamais leur compte à la campagne » ; elle se faisait ainsi le porte-voix de l'opinion universelle ; car c'est à peine si, dans ce XVIIe siècle tout absorbé par ses hautes abstractions spiritualistes, quelques écrivains oubliés comme Racan ou Saint-Amant, quelques femmes d'élite comme Mme de Sévigné ou Mme de Motteville, quelques rares génies comme La Fontaine, osèrent écouter les voix mystérieuses de la nature et y répondre de franc cœur. Mais voici, au siècle suivant, un réveil plein de souriantes promesses. La Bruyère l'avait presque annoncé : « Un esprit sain, écrivait-il, puise à la cour le goût de la solitude et de la retraite. » On sentit le besoin de s'arracher aux laideurs d'une civilisation vieillie, pour se jeter dans les bras attirants de la nature éternellement jeune. C'est la gloire de Jean-Jacques Rousseau d'avoir fait cette révélation à son siècle ; le nôtre ne l'a point oubliée. A l'heure présente, tout Parisien parisiennant, au milieu du tourbillon des affaires ou du tracas bureaucratique, trouve un instant pour se ressaisir, pour penser, dans ce monde artificiel, au monde vrai et à ses beautés apaisantes. Au seul mot de nature, une fraîche vision s'éveille en son âme rassérénée : — un chalet de sapin au flanc de la montagne, avec une prairie brodée de fleurs alpestres, où les génisses bondissent en pleine lumière, au son joyeux de leurs clochettes de bronze ; — et l'homme du XIXe siècle fuit sa ville sombre : il s'en va, alerte et gaillard, contempler la belle nature...

Or, ce caractère de notre époque, M. Theuriet l'a mieux que personne compris et analysé ; ses œuvres en sont le

constant témoignage. Il y a quelque dix ans que, déguisé en homme des bois, il faisait partager au public les « impressions d'un forestier ». Assis devant sa hutte, sur un vieux tronc d'arbre moussu, il contait tout familièrement, entre deux bourrées de pipes, ses joies et ses enthousiasmes de sylvain, de « boisier », comme il s'appelait lui-même ; et c'était plaisir de l'entendre évoquer cette poésie de la forêt, de respirer en sa compagnie les saines émanations des sapins et des chênes, ou d'écouter tinter les clochettes du troupeau errant dans la clairière. Un an après, il donnait l'histoire du *Fils Maugars* ; et plus d'un lecteur, enchanté par ses tableaux riants et ses poétiques descriptions, dut oublier le héros du roman et son caractère assez faible. Dans *Les Mauvais Mariages,* encore des personnages effacés et pâlis par l'étincellement doré du cadre ; mais quelles brillantes guillochures et quelle pittoresque observation de certains petits coins de la bonne vie provinciale ! Voici *Madame Heurteloup,* personnage hérissé et déplaisant comme son nom même ; en revanche, de beaux types de paysans, crayonnés d'une touche franche et vigoureuse. Pourquoi *Michel Verneuil* est-il une étude un peu superficielle ? Parce que l'auteur a quitté le milieu rustique où son talent s'épanouissait à l'aise, pour s'égarer dans les détails plus compliqués de l'observation citadine. Et *Tante Aurélie ?* Une excellente femme ; le malheur est que l'attention du lecteur, éparpillée sur un charmant fouillis de figurines secondaires, néglige de s'arrêter une seule minute au personnage principal. Il ressort de tout ceci que M. Theuriet, né descriptif, doit rester fidèle à cette espèce de description émue où il triomphe, s'il a souci de conserver sa marque propre et son originalité. C'est en effet dans l'observation de la nature rustique et des êtres qui l'animent qu'il trouve ses plus fraîches inspirations ; hors de là, il n'est plus lui-

même. Bref, ce merveilleux paysagiste n'est point, à mon sens, de ceux qui savent pousser à fond l'analyse, la dissection cruelle du cœur humain et si la nature tient dans ses tableaux une place si éminente, c'est qu'elle y gagne peut-être en importance tout ce que les caractères semblent perdre en puissance et en intérêt.

Cette tendance d'esprit a conduit M. Theuriet à écrire des romans d'une espèce toute nouvelle. Chez cet intransigeant de la campagne, le paysage est en général au premier plan, et les personnages au deuxième ; les héros se font tout petits derrière les magnifiques décors qui les cachent ; partout la nature se dresse devant l'homme et l'écrase de son envahissante beauté. De là quelque étonnement parmi les critiques, ombrageux devant ces audaces. Le paysage, à leurs yeux, ne saurait trouver en lui-même sa raison d'être dans un roman ; décrire pour décrire est une œuvre sans but, plus capable de fatiguer que de plaire : car on arrête ainsi à tout instant le drame des passions humaines, on ralentit l'action, on grandit les objets aux dépens des personnages : bref, le régal littéraire ne se compose plus que de hors-d'œuvres, et ce qui devait n'être qu'accessoire devient l'objet dominant. Or, comme disait Bernardin de Saint-Pierre, « un paysage doit être seulement le fond du tableau de la vie humaine ».

Il semble cependant que si quelque personne d'un goût tout opposé avait dessein de soutenir la thèse contraire, elle ne manquerait certes point d'excellentes raisons pour justifier sa préférence. La critique en effet, sur ce point comme sur tant d'autres, ne doit-elle pas craindre pour se guider les règles trop uniformes? Un coup de pinceau, un simple trait suffit à certains auteurs pour esquisser un paysage ; d'autres ne produisent point l'effet désiré si des touches redoublées ne viennent accentuer les détails

par un relief plein de puissance. C'est à l'écrivain de choisir, de garder la juste mesure. Au reste, à supposer que la description empiète sur l'action elle-même, ne peut-on pas concevoir, sans paradoxe, un genre de roman où la nature vivante, animée au souffle de l'inspirateur, jouerait le rôle de principale héroine? Les personnages ne seraient alors qu'une sorte de lien propre à enchaîner l'attention du lecteur frivole, à l'entraîner malgré lui tout le long de cette merveilleuse galerie de paysages que l'écrivain veut lui montrer. Et ce genre encore innommé aurait trouvé dans M. Theuriet son créateur peut-être involontaire !

Gœthe a comparé ingénieusement le Parnasse au mont Serrat en Catalogne, qui était jadis tout peuplé d'ermites, et dont chaque dentelure recélait son pieux anachorète. « Le Parnasse, disait-il, est un mont Serrat qui admet quantité d'établissements à ses divers étages : laissez chacun aller et regarder autour de lui, et il trouvera quelque place à sa convenance, que ce soit un sommet ou un coin de rocher. » Pourquoi les romanciers dramaturges y refuseraient-ils place à ceux de leurs confrères que j'appellerais volontiers les romanciers descriptifs ? M. Theuriet, poète jusque dans ses romans, a découvert sur ce mont légendaire un petit coin tout nouveau ; il faut l'admirer de bon cœur, sans épiloguer sur les règles. A-t-il eu tort, a-t-il eu raison d'enlever dans ses œuvres le premier rang aux caractères moraux pour le donner aux descriptions naturelles ? Peu nous importe au fond de le savoir, puisque ses ouvrages nous enchantent ; une thèse littéraire est toujours déplorable quand elle empêche d'avoir du plaisir. Et puis, sur cette question comme sur bien d'autres, la liberté des opinions ne serait-elle pas vraiment un mince avantage, si elle ne comprenait par essence la liberté de n'en point avoir ?

II.

Nous éviterons donc toute conclusion trop affirmative sur les rapports du paysage et des caractères dans les romans de M. Theuriet. Mais il convient maintenant de considérer ces paysages en eux-mêmes, pour rechercher d'où vient leur charme. C'est sans doute chose délicate à effeuiller que cette fleur du plaisir littéraire. Cependant une analyse attentive de l'impression que laisse cette lecture en livre aisément le secret. Ce charme, je le ramènerais volontiers à deux grandes idées, à deux maîtresses vertus de notre romancier paysagiste. Sincérité et idéal : telle pourrait être sa devise.

La sincérité, tout d'abord, doit être le premier souci d'un descriptif, et son plus précieux mérite. J'entends par là que l'écrivain, en face d'un site qui l'attire, ne saurait en rendre les beautés avec trop de vérité et de franchise. Mais cette sorte de probité artistique devient bientôt servilité et esclavage pour qui s'impose le joug pesant d'une imitation toute matérielle. D'ordinaire en effet, la vérité d'une description semble d'autant moins frappante qu'elle est plus vulgairement réelle, et que rien ne vient relever dans sa mesquine reproduction l'aspect physique de la nature. L'œuvre n'est point complète si un second élément ne vient l'éclairer et la faire vivre ; le paysage n'est point entièrement beau s'il ne s'enveloppe et ne s'anime d'une douce lumière d'idéal. Pour résumer ma pensée dans une formule exacte et concise, je dirai que c'est seulement dans l'alliance intime de l'idéal et du réel que peut consister la vérité artistique.

Un descriptif ne saurait donc sans déchoir devenir un simple copiste. Il faut encore qu'il soit à sa manière interprète et révélateur. Le paysage que le hasard lui offre, il

doit le soumettre au choix d'un goût supérieur, à une sorte de critique inspirée. L'art exige qu'il représente les choses, non comme elles sont, mais comme il les sent, qu'il fasse paraître en ses tableaux la présence d'un homme et d'une âme, qu'il en varie les couleurs suivant les nuances mêmes de ses impressions personnelles et fugitives. Un beau site, transporté dans un roman, ne nous apparaîtrait que comme une reproduction anémiée et affaiblie, si l'écrivain n'y incarnait pour ainsi dire le plus pur de ses sentiments. Il faut que la nature, une fois entrée dans son esprit, n'en sorte que transfigurée, et que, de cette communion d'un instant qu'il a pu faire avec elle, il reste dans son œuvre comme un rayonnement et la transparence d'une pensée.

Or, la plupart des romanciers, dans leurs descriptions, ont méconnu ce principe d'esthétique. Les uns ont copié servilement la réalité visible ; d'autres ont exagéré la tendance idéaliste au point de tomber dans une sensiblerie bizarre et de mauvais goût. La première erreur est celle de l'école réaliste tout entière ; les noms de ses partisans actuels se présentent à tous les esprits : si je n'en cite point, ce n'est donc pas de peur de blesser leur modestie. A leurs yeux, on le sait, le vrai talent serait d'élever le paysage à la hauteur d'un trompe-l'œil ; du reste, nulle émotion de l'écrivain face à face avec la nature : nul souci de ses sentiments, de ses dispositions intimes ; bref, aucune transformation idéale de la réalité sensible, à son passage dans l'âme de l'artiste qui l'a reproduit. D'où je conclus logiquement, poussant cette doctrine à l'extrême, que Virgile ou Jean-Jacques, pour citer au hasard, furent les plus mauvais rapins de la république des lettres ; le grand art, c'est celui qu'inventa M. Daguerre, et son incarnation présente, c'est par exemple ce photographe que M. Theuriet nous montre détaillant ses produits sur la *Couronne*

de Savoie. J'allais oublier, au nombre des grands artistes, l'homme de bien qui jadis découvrit le miroir ; par malheur, son nom s'est dérobé, dans l'obscurité des siècles, aux applaudissements de l'école réaliste et du public contemporain.

Mais n'insistons pas davantage sur les conséquences dernières d'une doctrine trop connue pour qu'il convienne de s'y arrêter. Ces excès du naturalisme ont d'ailleurs trouvé leur négation dans certaines tendances fantaisistes qui, pour être plus rares et moins remarquées, n'en méritent que mieux l'examen. A côté des auteurs qu'un aveugle désir de sincérité pousse à exclure l'idéal de leurs écrits, il en est d'autres qui, trop épris d'idéal, ont oublié d'être sincères. Je n'en veux pour preuve que tel ouvrage où Michelet décrit ses impressions en présence de la montagne. Le voici face à face avec les splendeurs alpestres ; suivons-le et recueillons les idées que ce spectacle éveille en lui. Va-t-il peindre fidèlement les tableaux tout faits que lui offre la nature ? Rendra-t-il au moins les premiers sentiments qu'elle lui suggère avec une franche spontanéité ? L'espérer serait mal connaître cet homme d'imagination. Bien au contraire, il a son rôle appris d'avance, ses idées faites et son plan préparé. Ses impressions, il les classe et les groupe, non sans un certain parti-pris, en abstractions ingénieuses, en généralisations originales, trop originales, trop ingénieuses. Il voit des choses que personne n'a jamais vues ; il entend des voix mystérieuses que nul n'entendra jamais. Hardiment, il façonne les paysages à ses manières de penser ; il leur emprunte moins qu'il ne leur prête ; il ne peint plus, il rêve... De là un certain étonnement chez le bon public stupéfait, qui ne peut plus suivre son guide. Le lecteur est pris de malaise et d'une sourde irritation ; il s'aperçoit enfin qu'on le trompe, qu'on veut lui faire voir ce qui n'est pas, bref qu'on le prend absolument pour quel-

qu'un qui serait de Falaise ; et il accuse, non sans raison peut-être, ce merveilleux écrivain de n'avoir point été sincère.

Rien de pareil chez M. Theuriet. Entre les deux extrêmes que nous venons d'esquisser, il a su choisir ce juste milieu dont les limites sont les limites mêmes du bon goût. Macaulay disait finement d'un charmant poète, son compatriote Wordsworth, qu'il parlait de la campagne comme un amant de sa maîtresse ; notre romancier, lui aussi, serait digne de cet éloge : car le sentiment de la nature a toujours, dans ses œuvres, l'accent pénétrant d'un amour vrai qui partant embellit tout ce qu'il touche. C'est un plaisir d'y rencontrer ces impressions simples et franches que n'apprécie guère la foule, mais qui sont peut-être la nouveauté la plus rare et la plus exquise, je dirais presque la fine fleur de l'art ; c'est une surprise aussi, en notre temps, d'y voir des sites rustiques, non point grossièrement reproduits ou transformés à grand effort, mais à la fois sincèrement sentis et idéalisés avec finesse, ce qui est le propre d'un artiste de race et d'un esprit délicat.

Faisons des vœux pour que nos romanciers se convertissent à une aussi sage manière. Ils y gagneront cette simplicité de bon aloi et cette discrétion mesurée qui trop souvent semble les fuir. Surtout, ils y apprendront qu'il peut exister une littérature franche et salubre, riante comme le plein soleil, vivifiante comme l'air des hauteurs. Peut-être même comprendront-ils par là que, sans renoncer à de légitimes franchises, l'artiste doit pourtant reconnaître la souveraine dignité de l'art. C'est ce que les gens de goût leur souhaitent, avec une notion plus claire du bon ordre intellectuel et un plus parfait équilibre de la santé littéraire. Ainsi soit-il !

(A suivre.) M. Revon.

UN ÉMIGRANT CHABLAISIEN

JEAN-CLAUDE HUDRY

(Suite.)

Les Anglais, voyant l'impossibilité de pénétrer notre ligne et se trouvant beaucoup affaiblis par les pertes qu'ils avaient faites, enclouèrent leurs plus gros canons, au nombre de 18, et s'enfuirent une nuit par le même canal où ils étaient entrés.

Quelques jours après, le général Jackson rentra en ville, n'emmenant avec lui que notre bataillon et le 7e, parce que dès le commencement il nous avait dit que nous serions sa garde d'honneur et que nous irions partout où il irait.

Les autres troupes, au nombre de 1,500 hommes, passèrent encore quarante jours dans les camps.

Le major général Jackson m'envoya, avant son départ pour Washington, un certificat en reconnaissance de mes services.

Un autre de nos compatriotes, au même moment, recevait du même général une lettre des plus élogieuses pour le dévouement dont il avait fait preuve : c'était Nicolas Girod, maire de la Nouvelle-Orléans. N'est-ce pas le cas de répéter avec Jacques Replat : « *Ces Savoyards, on les trouve partout ?* » D'ailleurs, ils arrivent en bon rang, comme on vient de le voir, et ils ne font pas trop mauvaise figure.

La campagne étant terminée, je formai le projet de revoir ma patrie, ma très chère mère et mes autres parents. Ma mère surtout me faisait écrire depuis quinze ans qu'elle voulait à tout prix m'embrasser une dernière fois avant de mourir. C'est pourquoi je commençai à liquider mes petites affaires pour me mettre en mesure d'exécuter mon dessein.

Cette liquidation l'obligea d'entreprendre un long voyage, à cinq lieues de la ville, pour faire des recouvrements. Les chaleurs excessives du mois de juillet l'éprouvèrent tellement qu'il tomba malade peu de jours après sa rentrée à la Nouvelle-Orléans. Pendant deux semaines il dut rester alité. Comme sa convalescence était lente, il lui vint l'idée de partir pour New-York, afin de changer d'air. Mal lui en prit. Sur le navire où il s'embarqua, le 31 août 1815, une épidémie de fièvre bilieuse et putride se déclara : bientôt les deux tiers de l'équipage en furent atteints. Hudry, qui n'était pas encore remis de son indisposition précédente, ne pouvait échapper à la contagion. Le 5 octobre, on le déposa plus mort que vif à Charleston, ou il dut se faire soigner jusqu'au 27 du même mois. Alors il partit pour Philadelphie, où il ne s'arrêta guère; il quitta bientôt cette ville pour se rendre à Baltimore, où il descendit le 21 novembre.

Comme mes fonds étaient placés à Baltimore, j'avais l'espoir d'y faire quelques spéculations. Mais le marché se trouva si mauvais en tous genres, que je me vis obligé d'y acheter des eaux-de-vie avec l'intention de les écouler à Charleston.

Le 1er décembre 1815, il monta sur un navire qui devait toucher ce port, et il y arriva le 13. Il en repartit le 24 pour Savannah, où il aborda le 26.

L'aspect et le séjour de Savannah sont des plus mélancoliques; on y rencontre beaucoup de Français, mais ils se fréquentent peu. J'y ai vu M. Dominget, d'Aix en Savoie, qui ne m'a pas témoigné la moindre civilité.

Dès le 29, il retourna à Charleston où il s'arrêta seulement jusqu'au 12 janvier 1816, date à laquelle il prit place à bord de la frégate *Morning Star,* qui faisait voile pour la Havane.

Nous arrivâmes le 24 janvier dans cette ville : je ne pus débarquer que le 25, parce que le gouvernement met tant d'entraves à la réception des étrangers, que sans caution l'on ne peut être admis.

La Havane, qui est environnée de forts, l'est encore de bons remparts. Ses édifices, qui sont généralement antiques, sont construits sur le même plan, mal disposés et grillés comme des prisons, ce qui ne manque pas d'impressionner défavorablement le spectateur.

Il est dangereux de voyager seul et sans armes dans l'île de Cuba, les assassinats y étant fort fréquents. Je m'y aventurai néanmoins dans ces conditions. Mais je fus arrêté par un paysan qui prétendait que le mauvais cheval de louage sur lequel j'étais monté appartenait à son beau-frère. Il voulait me faire sortir du grand chemin pour me mener chez cet individu ; mais je n'y consentis pas. Il m'accompagna pendant une lieue jusqu'à Sant-Iago, où nous allâmes chez l'alcade. Là, le susdit beau-frère, interpellé par ce magistrat, déclara que le cheval ne lui appartenait pas, ce qui me permit de continuer ma route.

Enfin, le 4 mars, il rentra dans sa résidence.

Je m'étais proposé, pendant le courant du mois de mai, d'installer un magasin de comestibles, malgré ma mauvaise santé. Mais la Nouvelle-Orléans ayant été à moitié inondée par le Mississipi qui rompit sa digue à trois lieues au-dessus de la ville, on craignit qu'il n'en résultât une épidémie à la baisse des eaux. C'est pourquoi j'abandonnai mon projet, et je pris définitivement la résolution d'aller voir ma mère, ma patrie et mes parents.

A cet effet, je partis le 4 juin 1816, après avoir au préalable chargé M. Nicolas Girod de mes petites affaires à la Nouvelle-Orléans.

Il débarqua à Bordeaux le 10 août, passa par Périgueux, Limoges, Clermont-Ferrand, Montbrison, Lyon, Genève, et finalement vint aboutir à Rézier le 16 septembre.

C'était un dimanche, et j'arrivai pendant la grand'messe,

Ma mère, âgée de quatre-vingts ans, y était allée à pied, quoique incommodée par un embonpoint extraordinaire, et bien que l'église se trouvât à plus de vingt-cinq minutes de notre maison.

Quelqu'un du village, à mon insu, alla la prévenir, à l'église, de mon arrivée. Elle n'en parut point émue. Après la messe elle alla dîner avec une amie, puis elle revint avec cette amie pour remercier Dieu de mon heureux retour. Cette action de grâce terminée : « C'est la dernière fois, dit-elle, qu'on me voit à vêpres. »

Une fois à la maison, nous épanchâmes nos cœurs, nous nous fîmes des caresses réciproques, naturelles après quinze ans de séparation, mais tout se passa sans grande émotion, en apparence.

Ma mère parut ensuite jouir d'un contentement apathique ; elle n'aima plus l'exercice, et, dès que le froid se fit sentir rigoureusement, on eut de la peine à lui faire quitter son lit. Elle tomba dans un état de somnolence léthargique dont elle ne se réveilla plus. Son appétit pourtant se maintint admirablement jusqu'au 15 janvier 1817, jour où ma mère s'éteignit, comme une chandelle.

Il fallut s'occuper des funérailles. Le corps fut déposé dans notre chapelle, afin d'y faire la levée selon l'usage de la famille. Le curé et la paroisse en masse arrivèrent ; on fit les cérémonies funèbres, et l'on chanta le *Libera me*. J'avais résolu de ne point pleurer et j'avais tenu bon jusque-là ; mais, lorsque je vis qu'on déplaçait le corps pour l'emporter au cimetière et pour mêler ces restes avec les cendres de nos ancêtres, alors je ne pus plus contraindre la nature : tout à coup, je sentis un torrent de larmes qui s'échappaient de mes yeux.

(*A suivre.*) Fr. MIQUET.

CAUSERIES D'UN BIBLIOPHILE SAVOISIEN

MAURICE MALICIEUX

Il existe quelques rares volumes qui portent le nom de Maurice Malicieux comme nom d'imprimeur, et celui de Chambéry comme lieu d'impression.

Un seul de ces volumes a été cité jusqu'ici ; en voici la description :

Le Proumenoir de Monsieur de Montaigne par sa fille d'alliance; — A Chambéry par Maurice Malicieu, 1598. — Petit in-12 de 78 feuillets.

L'auteur de cet ouvrage est M^lle^ de Gournay. L'avertissement qu'on lit au verso du titre semble indiquer une première édition ; mais il est identique à celui des deux précédentes (Paris, Abel l'Angelier, 1594 et 1595). Il y a encore une édition postérieure à celle de Chambéry.

Nous pouvons signaler aux bibliographes deux nouvelles impressions de Maurice Malicieux.

Les Larmes et Martyre de S. Pierre avec ses Méditations très dévotes, en forme de prières, par A. de Nervèze.— Chambéry, Par Maurice Mallicieux, M. DC; — In-16 de 88 feuillets dont la chiffraison est très incorrecte.

Méditations très dévotes, en forme de prières, par A. de Nervèze dédiées à sa Saincte d'Alliance. Troisième édition, reveiie, corrigée et augmentée par l'Autheur; — A Chambery, Par Maurice Malicieux, M. DC. — In-16 de 153 pages chiffrées et 2 non chiffrées.

Ces opuscules mystiques sont du style de la littérature courante de l'ordre de Saint-François. Ils ne présentent

pour nous aucun intérêt ; mais il n'en était pas de même à l'époque où le Père Chérubin et ses capucins convertissaient le Chablais. Les ouvrages spirituels d'Antoine de Nervèze étaient alors très goûtés en Savoie, si l'on en juge par la peine qu'a prise Françoise de Passier d'en traduire un en espagnol [1].

Nous avons trouvé à la bibliothèque de Grenoble un exemplaire du *Proumenoir de Monsieur de Montaigne* qui a appartenu à Duclos d'Esery, membre du Sénat de Savoie à la fin du XVII^e^ et au commencement du XVIII^e^ siècle. Ce magistrat aimait les livres savoisiens : car la plupart de ceux de la bibliothèque de Grenoble, y compris le fameux exemplaire unique de la *Chorographia* de Délex, portent sa signature, souvent accompagnée du prix d'achat. Cette bibliothèque a dû passer dans celle de M^gr^ de Caulet, évêque de Grenoble [2], et de là dans celle de la ville.

Cette circonstance nous avait fait penser que Chambéry

1 Françoise de Passier était mariée à Don Ivez, major de Tarentaise, conseiller d'Etat du duc de Savoie. Voici le titre de son livre, d'après Grillet :

Cartas morales del senor de Nerveza, dirigido al conde de Fuentes, impresso in Thonon por Marcos de la Rua ; estampador della Santa Casa, con permission de los superiores, M. DC V.

M. Rabut s'est trompé quand il a cru voir dans une édition française de cet ouvrage (Paris, Toussainct de Bray, 1610) une traduction de l'espagnol en français par Françoise de Passier. Antoine de Nervèze était Français, et c'est en français qu'il a publié son livre.

2 Le décanat de Savoie faisait alors partie du diocèse de Grenoble et l'évêque se rendait souvent à Chambéry pour l'exercice de son ministère.

Les deux titres suivants témoignent que M^gr^ de Caulet faisait quelque fois aussi le voyage dans un but politique.

Discours prononce par l'Evêque de Grenoble, Jean de Caulet, dans l'eglise S. Léger de Chambéry, au sujet du Te Deum *chanté en action de grâces de l'entrée de l'infant Dom Philippe... à Chambery, le 6 janvier 1743.* — A Grenoble, de l'imprimerie de la veuve Giroud, libraire ordinaire de Monseigneur l'Evêque et du clergé, s d (1743). — In-4° de 7 pages.

Discours prononcé par l'Evêque de Grenoble, J. de Caulet, aux obsèques du roi Philippe V, dans la royale Sainte Chapelle de Savoie, le 9 août 1746. — S. l. n. d. (Grenoble, André Giroud, 1746). — In-4° de 8 pages.

pourrait bien être le lieu réel d'impression. Un autre indice corroborait cette opinion.

Il existait à cette époque un Maurice Malicieux. Il était d'une famille d'Annecy et les registres de l'état civil de cette ville mentionnent sa mort en ces termes · « Dudict « iour (13 octobre 1621) à St-Dominique sepulture Mr Mau- « ris Malicieux huissier extraordinaire au Sénat de Savoye « et bourgeois de ceste ville. » Cette position d'huissier au Sénat devait lui imposer la résidence de Chambéry.

Nos inductions étaient cependant fausses. L'imprimeur de ces contrefaçons s'est attaché à n'y rien mettre qui pût le faire reconnaître. Les lettres ornées sont insignifiantes et en très petit nombre ; tous les ornements sont produits par ces vignettes à combinaisons dont tous les imprimeurs de cette époque ont fait un si grand usage. Seul un cul-de-lampe placé à la fin des *Larmes de S. Pierre* est moins banal. Sur les rinceaux qui entourent une corbeille de fruits on remarque deux personnages qui jouent de la flûte, deux écureuils et une tête de bouc.

Or nous avons trouvé le même bois avec les mêmes tailles disposées de même, absolument identique enfin, page 306 d'un livre curieux et rare intitulé :

Erreur populaire de la Papesse Jane, par Florimond de Raemound, conseiller du Roy au Parlement de Bourdeaux. — A Lyon, par Benoist Rigaud, M. D. XC V. — In-8°.

Et page 86 de :

De la Couronne du soldat, traduit du latin de R. Septim. Tertul. par Florimond de Raemound..., — même imprimeur, même date.

Il est donc démontré pour nous que les impressions qui portent le nom de Maurice Malicieux ont été faites à Lyon par Benoist Rigaud.

Devons-nous en conclure que ces éditions n'ont aucun rapport avec la Savoie ? Nous ne pouvons rien affirmer ; mais il ne nous semble pas improbable qu'elles aient été imprimées pour un libraire de Chambéry.

Les relations des libraires de Savoie avec ceux de Lyon étaient très fréquentes et très suivies. Jacques Roussin, qui a fondé l'imprimerie de la Sainte-Maison de Thonon, était imprimeur à Lyon, et il n'y a pas encore longtemps que nos libraires faisaient plusieurs voyages annuels dans cette ville pour se fournir de livres.

Pour en revenir à Benoist Rigaud, sa maison devait être de celles qui faisaient des affaires avec la Savoie ; car on voit son fils Pierre imprimer la 2e édition originale de l'*Introduction à la Vie dévote*, la 4e, et les trois premières du *Traité de l'Amour de Dieu*.

La première édition du *Traité de l'Amour de Dieu* présente cette particularité que l'imprimeur employé par le libraire Pierre Rigaud s'appelait Amy de Pollier. Or, le dénombrement de 1561 fait voir que la ville d'Annecy comptait déjà des habitants de ce nom : l'imprimeur Amy de Pollier serait-il notre compatriote ?

E. Levet.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

13e ANNÉE — BULLETIN No 1. — JANVIER 1888.

Pressions barométriques moyennes : 727,9 à Annecy, 685,59 à Leschaux, 712,4 à Mélan. Maxima les 11 et 25 à Annecy, à Leschaux et à Mélan. Minima le 8 à Annecy et à Leschaux et le 28 à Mélan. Excursion du mercure : 29,4 à Annecy, 21,3 à Leschaux et 22,5 à Mélan.

Température. — Temps froid. Le 31, —19° au Biot, —26° à Bonneville et —26°8 à Mélan, ce qui n'avait pas été observé depuis 12 ans. Moyenne à Annecy du maxima 1°9, du minima —5°, à 9 h. du matin —3°. Moyenne générale : à Douvaine »°», à Chamonix —4°8, à Mélan —4°07, à Bonneville —4°04, à Leschaux —3°4.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 4°1, de l'eau de puits 8°8, du sol à 0m,30 de profondeur 1°9.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de janvier : le		2	9	16	23	30
Thermomètre...	maxima.	—1°9	4°5	4°7	3°7	4°6
	minima.	—20°3	—7°3	—11°	—8°	—16°3
Baromètre à 0°.....		617,1	635,7	628,8	626,1	613,7

A cette station, le maximum barométrique est de 636,5 le 8 et le minimum de 613,8 le 28.

Pluie et neige. — Le maximum d'eau recueillie est de 57m/m en 6 jours au Biot et le minimum de 8m/m à Douvaine. Il tombe 0m,66 de neige aux Gets, 0m,57 à Megève, 0m,45 à Cruseilles, 0m,33 à Leschaux ; dans les autres stations de 0m,15 à 0m,25. Au Semnoz, l'eau recueillie est de 44m/m5 et la neige mesure 1m,50 le 2, 1m,65 le 9, 1m,50 le 16 et 1m,48 le 23 ; le 30, la neige par le vent forme des amoncellements de plus de 5m de haut à des endroits.

Observations diverses. — A Bonneville, le Borne est gelé ainsi que le ruisseau de Vaudray ; l'Arve charrie des glaçons. Le 30, à Annecy, le canal du Vassé se gèle, ainsi que plusieurs points des bords du lac, ce qui ne s'était pas produit avec les premiers froids du mois.

BULLETIN N° 2. — FÉVRIER 1888.

Pressions barométriques moyennes : 717,4 à Annecy, 679,3 à Leschaux, 701,99 à Mélan. Maxima le 4 et minima le 20 aux trois stations. Excursion du mercure : 26,3 à Annecy, 25,9 à Leschaux et 26,89 à Mélan.

Température. — Donnant une assez grande quantité de neige. Moyenne à Annecy du maxima 3°8, du minima —4°8, à 9 h. du matin —1°9. Moyenne générale : à Douvaine 0°04, à Chamonix —2°58, à Mélan —2°62, à Bonneville —2°6, à Leschaux —1°34.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 3°7, du sol à Annecy à 0m,30 de profondeur 1°1.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de février : le		6	13	20	27	....
Thermomètre...	maxima.	—9°3	0°7	—2°8	—2°9	.....
	minima.	—16°3	—7°8	—12°3	—13°3	.....
Baromètre à 0°.....		623,6	620,1	602,4	617,8	.....

A cette station, la température reste presque continuellement en dessous de zéro. Le maximum barométrique est de 628,2 le 4 et le minimum 602,4 le 20.

Pluie et neige. — Maximum d'eau receuillie 89m/m9 en 10 jours à Annemasse ; minimum 9m/m9 en 3 jours à Seythenex. La neige donne pendant le mois une hauteur de 0m,92 aux Gets, 1m,80 au Biot, 1m,01 à Chamonix, 0m,77 à Mélan, 0m,80 à Annemasse, 0m,68 à Seythenex, 0m,84 à Faverges, 0m,88 à Talloires ; aux autres stations de 0m,50 à 0m,65, sauf à St-Gingolph où la hauteur est de 0m,29 seulement. A la fin du mois, on trouve encore 0m,20 de neige dans la plaine. Au Semnoz, l'eau recueillie est de 55m/m4 ; la neige a une hauteur de 2m,25 le 6, 2m,46 le 13, 3m,22 le 20 et 3m,28 le 27 ; le 13 elle tombe avec violence et rend l'ascension du 20 difficile.

Observations diverses. — La neige des 14 et 15 cause des dégâts aux arbres dont elle casse des branches. Dans les forêts de jeunes arbres, les dégâts sont nombreux.

Le Secretaire-Adjoint de la Commission, A. Mangé.

(Revue Savoisienne.) *Le Directeur-gérant :* A. Constantin.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 27 janvier 1888.

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de la correspondance, qui comprend entre autres deux demandes d'échange de la *Revue* avec des publications littéraires et scientifiques. La Société décide de restreindre dorénavant le nombre des échanges et d'en supprimer quelques-uns.

M. AIMÉ VASCHY, ingénieur des télégraphes, professeur à l'Ecole supérieure de télégraphie et à l'Ecole polytechnique, est admis comme membre actif; la candidature de notre jeune compatriote, qui s'est déjà fait un nom dans les sciences mathématiques, avait été posée dans la séance précédente.

M. DUCIS donne la suite des fonctionnaires et employés du château d'Annecy pendant les années 1537 et suivantes, avec les changements survenus. Il commence ensuite la liste des magistrats et de leurs traitements dans le Conseil présidial du Genevois et les autres judicatures.

LE MÊME fait connaître que, pour compléter les estampages d'inscriptions romaines laissés par M. Léon Rénier, ancien professeur d'épigraphie au Collège de France, le ministère de l'Instruction publique fait un appel à tous les possesseurs de semblables travaux pour former une réunion aussi complète que possible de ces estampages d'inscriptions concernant la Gaule, à installer à la Bibliothèque nationale.

Les estampages fixés aux murs du Musée par M. Revon ne peuvent être déplacés sans détériorations. D'ailleurs, les lettres y sont coloriées, et, dans les envois au ministère,

Savoie (Haute). 3.

les essais de lecture ne doivent être faits que dans des notes séparées. Mais, comme la famille Revon a conservé les minutes de ses travaux, c'est à elle qu'il conviendrait de s'adresser. C'est ce que va répondre M. Ducis.

Le secrétaire signale à l'attention des travailleurs quelques articles récents qui ont trait à notre histoire ou qui intéressent notre pays à des titres différents ; ce sont :

1° Un acte relatif à la vente du château de Menthon près de Lausanne, en 1537, par le comte de Menthon, et

2° Le combat de Chillon, XIIIe siècle, dans les *Mémoires* de la Société d'histoire suisse romande, IIe série, t. I ;

3° La *Météorologie de la Drôme* dans le *Bulletin* de la Société d'archéologie de la Drôme, nos 81-85 ;

4° Deux articles de M. J. Gilliéron sur le traitement du suffixe latin *ellum* dans le patois savoyard, et sur le *st*, remplaçant *ts*, dans la vallée de Beaufort et celle de l'Arly : *Revue des patois gallo-romains*, 1887, nos 1 et 2 ;

5° Une chanson en patois de Séez (Savoie) dans la *Revue des patois* (1re année, no 3) publiée à Lyon par M. L. Clédat, professeur à la Faculté des lettres de Lyon.

Le même parle avec éloge d'un mémoire de M. Hippolyte Tavernier sur les roches cristallines du canton de Taninges, que publiera incessamment la *Revue ;* il lit en même temps une note sur l'intéressante collection de minéraux que possède notre sympathique collaborateur.

M. Serand fait circuler les dons et les échanges ; il attire l'attention de l'assemblée sur un don important que M. le sous-intendant Artus, actuellement à Bourg, a fait à notre Musée, lors de son séjour à Annecy ; ce sont quatre carreaux de terre cuite provenant des ruines de l'ancien temple situé à Kassrin, près de Sfax, dans la régence de Tunis.

Deux d'entre eux portent en relief la figure d'un cerf ou

d'une antilope, tournée à gauche, au milieu de quatre rosaces quadrilobées; le tout entouré d'un cercle également en relief. Sur les deux autres carreaux on remarque la forme grossière d'un animal paraissant être un lion, dont les oreilles et l'œil sont démesurément grands. Par derrière se voit un palmier. De côté et d'autre sont modelés deux bâtons renflés à chaque bout en forme de massue.

Le revers de ces carreaux est sillonné en diagonale par les empreintes de quatre doigts juxtaposés, joignant les angles opposés. A l'encontre d'autre pièces qui ont été trouvées dans la même localité, les nôtres ne portent aucune inscription.

Longueur d'un côté : 0m,26. (Voir pour plus amples détails, sur des exemplaires similaires, le *Journal officiel de la République française,* n° 18, 1888 ; Académie des Inscriptions, séance du 13 janvier 1888.)

Séance du 23 mars.

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT.

M. LE PRÉSIDENT dépouille la correspondance, qui comprend entre autres une circulaire ministérielle relative à la prochaine réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne. La Société délègue M. Maillard, conservateur du Musée, pour l'y représenter.

Mlle ALICE DOR, de Lyon, dont la candidature avait été posée dans une précédente réunion, est admise comme membre effectif.

La Société procède ensuite au renouvellement de son Bureau, qui a été constitué de la manière suivante :

Président : M. Camille Dunant ❋ ✠ O ❦, conseiller de préfecture honoraire ;

1er Vice-Président : M Jules Philippe ✠, député ;

2e Vice-Président : M. le chanoine Ducis O ❦, archiviste départemental ;

Secrétaire : M. A. Constantin ❦, chevalier de Ste-Anne et commandeur de St-Stanislas ;

Secrétaire-Adjoint : M. E. Tissot ✠ ✠, ingénieur ;

Trésorier : M. J. Ritz ✠ ❦, compositeur de musique ;

Archiviste : M. Eloi Serand ❦.

Bibliothécaire : M. F. Miquet, contrôleur des Contributions directes.

COMITÉ DE RÉDACTION :

MM. Constantin, Ducis, Dunant, Miquet, Tissot.

Directeur de la Revue : M. A. Constantin.

M. LE PRÉSIDENT communique à l'assemblée les résultats du dernier concours de poésie. (Les noms des lauréats ont été publiés dans le dernier nº de la *Revue,* p. 99; les pièces couronnées paraîtront dans la prochaine livraison.)

M. TISSOT EUGÈNE donne connaissance d'une relation qu'il a trouvée entre les mesures de Savoie et les mesures persanes. On est assez d'accord pour faire sortir les Sapaudes, nos ancêtres, du grand plateau central asiatique, mais viennent-ils de la Perse ou des bords de la mer Caspienne, voilà ce que l'on ne saurait affirmer positivement, à moins de nouvelles données. Peut-être la relation dont il s'agit sera-t-elle un guide. Le fait est que le pied de Savoie, tel qu'il a été évalué officiellement par la Chambre des Comptes de l'ancienne Maison de Savoie — d'où son nom de *pied de* CHAMBRE — est exactement LE TIERS de la grande coudée persane, le *zarreh-arak*. Cette dernière a une valeur de 1m,02, d'après un manuel consciencieux qui a cependant le

tort d'arrêter ses évaluations au centimètre [1]. Le tiers de ce nombre est 0m,340 ; or le pied de Savoie vaut 0m,339,368. Trois de ces pieds font donc 1m,018,104, nombre qu'il faudrait écrire 1m,02, si l'on s'arrêtait au centimètre.

Le secrétaire rend compte de la cordiale réception que la Société d'histoire et d'archéologie de Genève a faite aux délégués de l'Académie chablaisienne et de la Société Florimontane, lors de la célébration de son cinquantenaire, le 2 mars.

Le même annonce que M. Emile Picot, professeur de roumain à l'Ecole des langues orientales, possède une plaquette de 204 vers en patois savoyard, intitulée *Le Plaisant Prologue de la décente d'un Savoyard aux enfers,* 1629 (sans nom de lieu) ; ce qui porte à 17 le nombre des plaquettes savoyardes, connues jusqu'à présent, qui ont été imprimées de 1555 à 1650. (Voir *Revue sav.*, 1884, p. 23.) Il parle en outre des précieuses données bibliographiques et biographiques qu'on trouve sur André de La Vigne, Jean Gacy, Jehan d'Abundance, auteurs savoyards de la première moitié du XVIe siècle dans *Les Moralités polémiques* et dans *Le Monologue dramatique dans l'ancien théâtre français,* de M. E. Picot. La *Revue* en reproduira les parties les plus remarquables.

Le même signale différents autres écrits et découvertes qui intéressent notre région, entre autres, un article de l'*Indicateur d'antiquités suisses,* n° 1, 1888, sur cinq dolmens découverts sur le mont Mort au-dessus de l'hospice du Grand-St-Bernard et sur une montagne de Liddes, en Valais, à une altitude de 2,200 mètres.

Le Secrétaire, A. Constantin.

1 *Conversion des mesures, monnaies et poids de tous les pays étrangers,* par M -A. Peigné. — 1867, Gauthier-Villars, à Paris.

LES PAYSAGES DE M. THEURIET

à propos de son dernier roman.

(Suite et fin.)

J'ai analysé les deux éléments dont l'intime union constitue, à mon sens, l'originalité particulière des paysages de M. Theuriet ; il me reste à rendre ces idées plus sensibles au moyen de quelques exemples choisis dans son dernier roman.

Mais, tout d'abord, ne convient-il pas de faire observer quelles précieuses ressources offrent à l'artiste ces sites enchanteurs du lac d'Annecy, au milieu desquels M. Theuriet a eu l'esprit de placer le théâtre d'*Amour d'Automne* ? C'est en effet une merveilleuse fête du regard, pour qui sait voir et admirer, que ce petit coin de la Savoie. Paisiblement endormi au fond d'un cirque de montagnes poétiques et bien groupées, le lac reflète dans ses eaux profondes les sites les plus féériques. A droite, la sombre croupe du Semnoz, tachetée de noires sapinières ; à gauche, le rire clair du soleil qui s'épand et se joue dans les vignes dorées de Veyrier ; vers le fond, cinq plans de montagnes échelonnés dans une sorte d'enchevêtrement qui semble tout exprès combiné pour les lointains de la perspective ; et au milieu de ce splendide décor, l'éternelle illumination d'une lumière toute méridionale. N'avais-je pas raison de dire que cette triomphante nature est miraculeusement appropriée aux besoins de l'art descriptif ? Salvator Rosa y eût reconnu ses paysages d'une touche sévère, Ruysdael ses doux clairs-obscurs, Joseph Vernet ses cieux vibrants : et

si vous y cherchiez la richesse de colorations d'un Théodore Rousseau, ou les joyeuses clartés que Corot jetait dans ses peintures, vous les trouveriez aussi ; car, dans son infinie variété d'aspects, le lac d'Annecy rassemble harmonieusement les sites les plus disparates. Ce paysage savoyard fait rêver à la fois du Nord et du Midi, de la Suisse et de l'Italie. M. Theuriet l'a bien compris ; c'est, dit-il, « une Suisse baignée de couleurs plus chaudes, plus italiennes » : et comme il avait pris sur le vif ce singulier caractère, il l'a excellemment rendu.

En artiste qui sait le prix d'une première vue d'ensemble, il nous ménage d'abord ce classique tour du lac qu'un Savoisien savoisiennant, M. Jacques Replat, définissait si justement un « voyage au long cours », à raison des perpétuels changements à vue qui font illusion sur son étendue réelle. Nous nous embarquons donc, nous aussi, sur la *Couronne de Savoie*. Lentement, le vieux bateau s'éloigne du port et glisse dans un remous argenté ; la machine halète, les aubes clapotent, le timonier crie, et le guide-photographe harangue insidieusement les passagers : du doigt, il leur montre sur le rivage la petite maison d'Eugène Suë et les ruines d'une grange où Jean-Jacques venait, dit-on, se reposer ; ou, plus loin, Menthon-Saint-Bernard et son château légendaire... Mais arrêtons-nous à Talloires, « l'endroit préféré des touristes », et de M. Theuriet aussi. On le voit bien, à la lecture de ces pages religieuses d'exactitude, où chaque ligne montre l'homme qui observe et décrit avec amour. Pas n'est besoin que la nature déploie ses plus hautes magnificences pour exciter son admiration ; son train familier et quotidien suffit à lui inspirer une sorte de tendresse émue, et dans telle description d'une simplicité fine et sobre on sent passer, par échappées furtives, comme un souffle virgilien.

Que de tableaux dont la couleur toute locale trahit la vivacité d'une impression vraiment sincère ! Comme le trait en est toujours net et franc ! C'est au point que l'auteur semble user, non de la plume, mais de la palette et du pinceau. Les moindres reliefs, les ombres les plus légères, les plus délicates nuances ressortent sous ses pittoresques expressions. Chacun a devant les yeux cette anse de Talloires dont le ponton mire dans les eaux du lac sa légère estacade et son drapeau aux trois couleurs, ou ces fraîches arcades de marronniers au fond desquelles se dresse, dans un massif, la vieille abbaye bénédictine. Et cette longue rue qui chauffe au soleil ses galeries et ses auvents hospitaliers, entre les arbres des vergers et les vignes bruissantes de sauterelles, n'est-ce pas le village savoyard dans toute sa simplicité ? Vous y reconnaissez aussi la petite maison bourgeoise, avec ses pavillons pointus, ses *loggie* à l'italienne tout enguirlandées de glycines, et son courtil, où les plantes utiles s'égayent de roses ou de résédas qui feront un bouquet pour Mariannette. Voilà bien le clos attenant, avec les prés d'où cultures et forêts s'élèvent en pente verdoyante jusqu'aux bastions de la Tournette et à ses formidables épaulements. Rien de factice ni de convenu, dans ces calmes paysages ; à vrai dire, on ne sait ce qu'on doit le plus admirer, ou de la parfaite vérité des sites, ou de cette sobriété d'un pinceau qui, n'appuyant jamais, éveille l'imagination du lecteur, et laisse au souvenir de ceux qu'une heureuse fortune a pu conduire en ces beaux lieux le soin d'achever la peinture.

Même sincérité dans les silhouettes villageoises qui viennent animer le tableau. Les paysans de M. Theuriet présentent cette originalité qu'ils ne pèchent jamais par trop de délicatesse, ni par trop peu de vertu. Ni gens d'esprit, ni bêtes sans âme : tel est le juste milieu. Notre auteur a su s'y

tenir, et ce n'est pas un mince éloge. L'esprit faux qui a produit *La Terre* trouverait, dans *Amour d'Automne,* les leçons d'un goût dont l'accent fidèle et la parfaite bonne foi ne sont pas les moindres mérites. M. Theuriet persiste à penser que, malgré sa rudesse d'instincts et la simplesse de ses idées, l'homme des champs peut voir plus loin, plus haut que le commun de l'animalité bestiale ; et nous ne saurions l'en blâmer. Mais n'y aurait-il pas égal profit à le lire pour les exagérés qui, à l'inverse, s'obstinent à peupler la campagne de poètes et de penseurs ? Il peut être, même à l'heure présente, moins inutile qu'on ne croirait de bien mesurer la distance qui sépare le paysan de Montmin d'un Parisien déguisé en rustique. Quel abîme entre le rustre qui soigne ses bêtes, charroie le fumier, fouit la terre, ne voyant dans les phénomènes des saisons que des incidents de la culture, et le philosophe qui s'est retiré à la montagne pour y jouir de la splendeur des étés ou de l'austérité mélancolique des automnes, des bruits du torrent et de la forêt, des champs couverts de fleurs ou de neige, de la fraîcheur joyeuse des matinées, de la solennité redoutable de l'orage, de la majesté des soleils couchants. L'un voit, l'autre regarde ; l'un entend, l'autre écoute ; l'un se contente de sentir et de vivre, l'autre analyse et réfléchit. La remarque n'est pas nouvelle ; et pourtant combien peu, dans leurs esquisses villageoises, savent s'arrêter au point exact où le citadin commence, et où finit le paysan !

Aussi savons-nous gré à notre auteur de cette fidélité scrupuleuse qui, prenant la réalité toute vive, la crayonne avec tant d'esprit. Que d'entrain et de naturel dans ces paysanneries savoyardes ! Ici, le pauvre pâtre du Roc-de-Chère abrite sous un parapluie séculaire et un couvre-chef cabossé sa vieille cervelle philosophique ; là, une gaillarde chalézanne vient éveiller fort à propos les réflexions mélan-

coliques d'un touriste de quarante ans que, dans son parler intrépide, elle appelle « le vieux monsieur » ; ailleurs, dans un tête à-tête comique, Philomène Malfroy, avec sa mine de chèvre gourmande, nargue la vertu aussi digne que peu aimable de Perronne, la bonne servante du pays. Mais qu'aperçois-je, là-bas, dans le raidillon de Talloires? Quel est ce débordement torrentueux de chapeaux hauts de forme et de costumes solennels qui dévale et se précipite? C'est le cortège nuptial du village, c'est le « défilé des noceux » ! Voilà de la bonne observation, fortement sentie, finement rendue. On la goûte, on la déguste à petits coups, comme un vin clairet du pays ; mais cette franche liqueur du terroir emporterait-elle les louanges des délicats, sans ce grain d'idéal et d'émotion que l'auteur y jette, à la dérobée, pour en adoucir la saveur ?

J'ai gardé pour la fin une maîtresse qualité, précieuse entre toutes celles qui, à mon sens, distinguent l'auteur d'*Amour d'Automne*. S'il excelle, en effet, à décrire les plus humbles sites, à esquisser d'un crayon spirituel les scènes ou les types du village, il n'est pas moins habile à saisir les grands aspects de la nature, à peindre notamment en termes dignes du sujet ces jeux changeants de la lumière qui sont le plus grand charme du lac d'Annecy. Il existe aujourd'hui une école de paysagistes qui appellent leur genre particulier d'un bien vilain mot, l'« impressionnisme » ; plusieurs, parmi eux, ont voué leur talent à une étude assidue des divers effets de la lumière : habiles à la surprendre au passage, à en rechercher les caprices, à les fixer dans leurs tableaux, ils ont vaillamment su conquérir le titre moins barbares de « luministes ». Or M. Theuriet, lui aussi, ne serait-il pas digne de porter ce nom brillant? Il semble qu'on ait, dans certaines pages de son livre, comme une vision enchantée de cet éclairement de la cou-

leur. A les lire, vous croiriez contempler telle de ces toiles lumineuses où M. Paul Cabaud, l'éminent paysagiste annécien, a jeté toute la délicatesse transparente et l'idéale fraîcheur de son pinceau. Rien de plus exact et de plus vrai que ces délicieuses matinées ou ces couchers de soleil étincelants dont notre auteur parsème son œuvre. On y trouverait aisément tous les moments de la journée l'un après l'autre surpris et notés avec des émerveillements d'artiste.

Au reste, l'à-propos de ces peintures est d'ordinaire fort habilement ménagé. On n'y découvre guère ce choquant parti-pris d'un auteur qui, de vive force, insère dans son œuvre des morceaux tout préparés. Pourtant, entre ces descriptions, il en est qu'on peut sans violence détacher du fond du récit; celles-là sont mûres pour les honneurs d'un recueil anthologique : c'est un mérite, et un défaut. Mais on me reprocherait de n'en point citer un exemple ; je choisis une vue du lac contemplé au clair de lune : « Le crépuscule tombait, les eaux du lac prenaient des tons de turquoise verdie, et, au fond du ciel encore clair, les premières étoiles perlaient dans l'or pâle du couchant. L'une après l'autre, les cloches sonnèrent l'angelus, et leurs tintements s'égrénèrent jusqu'au Bout-du-Lac. Les croupes des montagnes se noyaient dans un bleu sombre ; les crêtes seules découpaient finement leurs lignes accidentées sur le ciel pur. Les oiseaux s'étaient tus, mais dans le silence de la nuit survenante, une musique plus discrète remplaçait maintenant les limpides sonneries de l'angelus : — trémolo en sourdine des grillons, trilles flûtés des rainettes, clapotement frais de l'eau contre les pierres du talus. — Tout à coup, au-dessus de l'échancrure de la Forclaz, la lune surgit à l'horizon et monta, faisant pâlir les feux tremblants des étoiles. Elle était presque ronde et avait la blancheur nacrée d'un lis. Une partie de la surface sombre du lac s'é-

claira, traversée de part en part d'un frisson argenté et intermittent qui s'étendait d'une rive à l'autre, comme un immense filet aux mailles scintillantes. Dans cette lumière bleuâtre, le paysage avait pris un aspect de féerie. En face, les monts de Trélod, pareils à d'énormes vagues figées, confondaient leur double crête en une masse noire et mystérieuse, tandis que les lointaines montagnes du fond semblaient, avec leurs couloirs et leurs gradins baignés d'une claire vapeur opaline, conduire à de fuyantes contrées élyséennes. Et dans le mélodieux silence de cette nuit azurée, au fond de la gorge d'Entrevernes, très loin, une voix de paysan, une voix traînante, s'élevait lentement, comme un rustique chant d'adoration en l'honneur de la lune et des étoiles. » M. Theuriet ne mériterait-il pas d'être appelé, par comparaison avec ces poètes du XVIII^e^ siècle qui illustrèrent les petits lacs écossais, le premier « *lakiste* » de la Savoie ?

A côté de ce paysage mélancolique, voici les splendeurs flamboyantes d'un magnifique lever de soleil. Le héros du roman l'admire du sommet de la Tournette. « De ces hauteurs neigeuses, sur lesquelles régnait un absolu silence, un panorama inoubliable s'étendait devant ses yeux, à mesure que l'aube blanchissait : — d'abord un premier plan de montagnes aux formes encore indécises, puis à l'horizon, toute une dentelure de cimes d'un bleu foncé se découpant à l'infini sur un ciel couleur de safran, et au milieu de cette chaîne circulaire qu'il dominait de sa taille imposante, le Mont-Blanc avec son énorme dôme, ses pointes, ses tours et ses sveltes aiguilles, qui semblaient de loin les fortifications et les clochers d'une étrange ville de Titans. — Tout ce paysage alpestre était encore revêtu d'une idéale teinte d'azur, qui donnait à cette colossale cité l'aspect féérique d'un monde élyséen. Au-dessus du mont Blanc, dans le ciel

pur, un petit nuage lilas planait comme un messager aérien chargé d'annoncer l'aube nouvelle aux habitants de cette ville fantastique. Il se colorait peu à peu, devenait orange, puis vermeil, à mesure que le lever du soleil approchait. Tout à coup, l'astre surgit, pareil à une grosse étoile d'or, entre deux aiguilles lointaines ; immédiatement la coupole du dôme se nuança de rose, les premiers rayons lumineux volèrent comme des flèches sur toutes les dentelures des sommets, et soixante lieues de glaciers firent resplendir l'éclatante blancheur de leurs neiges immaculées... »

On apprécierait mieux le mérite de ces fidèles descriptions, si on les comparait aux pages incolores où Eugène Suë tenta, sans un égal bonheur, de peindre les mêmes paysages. Mais nous voici attardés ; il faut donc mesurer l'espace et les critiques au célèbre romancier. Disons seulement combien l'auteur de *Cornélia d'Alfi* nous paraît inférieur, au point de vue descriptif, au fin conteur d'*Amour d'Automne*. Prenez tour-à-tour les paysages de la Tournette qui se trouvent dans l'un et l'autre roman ; cette lecture sera suffisante. N'insistons donc pas sur un parallèle évidemment favorable à M. André Theuriet ; il serait vraiment trop aisé de montrer, chez certains auteurs, l'ignorance complète de cet art suprême du juste milieu et de la mesure en toutes choses, seule pierre de touche pour distinguer sûrement les romanciers qui parlent de ceux qui crient, et les descriptifs qui ont du goût de ceux qui semblent n'en point avoir.

Mais l'idéal dans la sincérité, dira-t-on ; vous le perdez de vue en finissant ? — Non : car voici la moralité et la conclusion de cette étude ; par crainte de l'abstrait, je l'enfermerai sous la forme d'un petit conte que j'ai lu je ne sais où. Donc, il y avait une fois un jeune prince qui était épris d'une princesse nommée Rolandine. Il habitait dans le

château royal une chambre si bien située que de la fenêtre il pouvait apercevoir son amie, et quelquefois lui parler. Or, pour avoir un bon motif de ne point quitter cet amoureux observatoire, il affecta de lire assidûment dans un gros in-folio où était incluse la pure moelle des plus célèbres docteurs. Un jour, sa mère l'étant venue voir, fut surprise de cette ardeur studieuse. Je m'étonne, dit-elle, comme les jeunes gens d'aujourd'hui travaillent avec componction ! Mais étant femme, par suite rusée, elle découvrit bientôt que le vrai livre de son fils, c'était cette fenêtre où il étudiait la douce science dans les yeux clairs de Rolandine.....

M. Theuriet ressemble à ce jeune prince. Pour lui, le roman n'est qu'un prétexte, et la nature un in-folio ; mais sa pensée va chercher plus loin, dans l'au-delà, une beauté mystérieuse. Dans sa petite maison de Talloires, il y a une fenêtre toute grande ouverte sur le pays de l'idéal. De là, par une belle soirée, il a entendu chanter mélodieusement la fée du lac, et son regard de poète a plané sur la sérénité silencieuse du paysage illuminé ; dans ces eaux vertes et profondes, il a cru surprendre comme un reflet d'infini : il a vu, au fond de ce grand sourire radieux de la nature, le sourire éternel du divin qui est dans les choses. De cette impression, à la fois sincère et idéale, il est resté dans son œuvre un je ne sais quoi, une lumière, une harmonie, un parfum... C'est le secret de son charme.

Michel Revon.

NOTES ET DOCUMENTS

SUR

L'ÉVÊCHÉ DE GENÈVE, DEPUIS 1535.

(Suite et fin)

(Voir les livraisons de mai, de juin, d'août-septembre, d'octobre, de novembre, de décembre 1886, de janvier, de février mars, de mai, de juin juillet, d'août, de septembre, d'octobre, de novembre, de décembre 1887, de février-mars et d'avril-mai 1888)

Nous lisons dans les *Souvenirs d'Annecy* (p. 609) que Mgr Rendu refusa de porter une décoration de son souverain, jusqu'à ce qu'il se fût entendu avec le Saint-Siège. Cette distinction [1] ne paraît pas cependant l'avoir laissé tout à fait indifférent :

Anneci, 24 mars 1834. Monsieur, On ne peut être plus sensible que je l'ai été à la part que vous avez bien voulu prendre à la faveur tout à fait inattendue que j'ai reçue de notre généreux souverain. Moins on se croit digne d'un bienfait, plus on se sent le besoin de savoir que les autres vous pardonnent de l'avoir obtenu et je puis dire que dans cette circonstance les félicitations de mes amis ont doublé le plaisir que m'a causé la distinction honorable dont j'ai été l'objet. Je vous remercie d'être venu vous joindre à eux pour en augmenter la somme .. *Signé :* Le chan. RENDU.

P. S. C'est au milieu d'un carême que je prêche dans la ville d'Anneci que m'est parvenu votre compliment.

Mgr Rendu sut mêler le doux à l'utile, et s'attirer ainsi les éloges de ses adversaires eux-mêmes. Nous en trouvons la preuve dans une lettre fort intéressante qu'à l'occasion de

1 Le chanoine Rendu reçut, le 1er mars 1834, le diplôme de chevalier de l'ordre du *Merite civil de Savoie*. M. Mercier fait peut-être allusion à l'une des distinctions de ce genre que l'évêque reçut plus tard.

l'un de ses mandements, un pasteur protestant, M. Bouvier, lui adressa de Genève le 24 février 1846.

Monseigneur, Le mot que je viens de tracer coûtait à ma plume et a failli d'entrée me la faire tomber des doigts, non qu'il y ait aucun terme honorable auquel vous n'ayez personnellement droit et que je ne sois disposé de grand cœur à vous donner, mais parce que celui-ci, vous le comprenez, sembloit impliquer la reconnaissance d'un principe que je ne puis admettre sur la nature de l'épiscopat évangélique. Cependant, tout bien réfléchi, comme je vous crois trop supérieur à un vain titre, soit pour vous en prévaloir si on vous l'adresse, soit pour vous formaliser si on vous le refusoit, je ne veux pas non plus me laisser puérilement arrêter par un scrupule de forme dans le besoin que j'éprouve de vous exprimer mes tres sincères remercîments pour l'envoi dont vous avez bien voulu m'honorer. Et ce n'est pas seulement pour l'estime dont vous m'avez fait preuve par cette distinction que j'ai a cœur de vous remercier, c'est pour l'objet même de la communication, c'est pour cet excellent et précieux mandement, si différent de ceux auxquels l'Episcopat françois nous a accoutumés depuis quelques années et dont je félicite du fond du cœur votre heureux Diocèse. Voila parler en digne Ministre du Christ, voilà de quoi édifier les âmes et les conduire aux vrais pâturages. Sans doute on pourroit, en bien cherchant, y découvrir çà ou là des passages contestables, des allusions occasionnelles aux dogmes particuliers dont vous faites profession en votre quatité de membre et de pasteur de l'Eglise romaine ; mais ces mots ne sont point mis en saillie, en drapeau , ils n'ont rien d'agressif ni d'offensant ; réduits à cette discrète énonciation ils rentrent dans la catégorie des divergences inévitables. A travers ces quelques différences, il y a là un large terrain commun, sur lequel tout ce qui porte le nom du Sauveur a place pour se tendre la main, et je doute qu'il puisse y avoir un protestant, si prononcé qu'il soit, qui ne fut disposé à signer l'esprit général qui a dicté ce mandement et à dire : loué soit Dieu ! il y a de vrais chrétiens dans toutes les Eglises, et l'auteur de ces belles pages en est un, ou il n'y en a point.

Eh ! Monseigneur, si cet esprit du Christ qui vous inspire et que vous inspirez si bien venoit à prévaloir, qu'importeroient les formes et toutes les nuances ! Si la connoissance de cette divine Parole à laquelle vous rendez un si éclatant témoignage venoit à remplir les âmes

des conducteurs et des simples fidelles, comme les eaux remplissent le fond des mers, quel pas immense seroit fait pour la conciliation des Eglises, et comme il faudroit bien vite nous hâter de jeter par dessus les moulins tous les livres de controverse! Cela viendra-t-il jamais? J'espère qu'oui; c'est, selon moi, le sens à donner aux predictions de l'Apocalypse sur le *millenium,* et quelques mandements comme le vôtre prouveroient que nous n'en sommes pas si loin qu'on le pense. Mais avant d'en venir là, il y a encore, soit chez vous, soit chez nous, soit partout, bien des ignorances à dissiper, bien des préventions à détruire, bien des intérêts à culbuter, bien des passions à mettre à la chaîne. C'est l'Evangile qui s'en chargera, s'il plait à Dieu.

En attendant, Monseigneur, recevez l'expression de ma sympathie chrétienne et de la respectueuse consideration avec laquelle je suis votre tres reconnaissant et tout dévoué serviteur.

Signé : B. J. Bouvier, Past^r^.

Ce pasteur à l'orthographe archaique était un enthousiaste. Sa réponse a pu faire illusion à M^gr^ Rendu et il est possible qu'elle n'ait pas été étrangère à la fameuse *Lettre au Roi de Prusse* [1]. Dans cette lettre qui, dit M. Mercier (p. 609), a raffermi des catholiques libéraux et ébranlé plusieurs ministres protestants, l'évêque d'Annecy partant de cette idée que si

Le protestantisme doit finir lentement et céder la place au rationalisme... il vaudrait mieux qu'il employât toute l énergie qui lui reste à faire un brusque retour vers l'etoile lumineuse, invariable, qui seule peut le conduire au port... Il ne s'agit de rien moins que de rendre au monde des principes d'unité, de certitude et d'autorité. Et si ce miracle est possible aux hommes, c'est par un roi protestant qu'il doit être obtenu... le roi de Prusse est marqué comme la seule puissance capable d'opérer la restauration de l'édifice religieux ou doivent un jour

1 Elle commence ainsi. « Menthon près d'Annecy 10 8^bre^ 1846, Sire, — C'est un évéque catholique, successeur de S^t^ François de Sales au siege épiscopal d'Annecy, qui prend la liberté d'adresser à V. M. ses pensées et ses prévisions sur l'avenir de l'Europe... Né dans la République de Geneve, nourri sous les murs de la Rome protestante, placé à la tête d'un diocèse où pénétrèrent de bonne heure les doctrines de Calvin . »

se réunir toutes les nations de l'Europe pour chanter ensemble la gloire de Dieu et le triomphe de la vérité absolue...

... Nous n'avons pas du nous dissimuler combien il y a de témérité à demander à un Souverain d'abdiquer une des deux couronnes qu'il porte et de la remettre à un prince etranger (*le pape*)... Il nous semble que si les protestants étaient toujours guidés par un sentiment de véritable charité chrétienne, ils s'abstiendraient de l'œuvre des missions ; ils en chargeraient les missionnaires catholiques...

Tout est prêt, Sire, pour la plus grande révolution religieuse qui se soit opérée sur la terre... Votre Majesté conserve jusqu'à ce jour la suprématie dans tout ce qui touche à la religion de ses états. Elle peut convoquer, comme elle l'a déjà fait, des synodes généraux ou particuliers. Ne pourrait-elle pas user de son pouvoir spirituel pour proposer à l'une de ces assemblées un plan d'*Union catholique* pour tous ceux de ses sujets qui voudraient l'embrasser ?... Nous nous arrêtons, Sire, dans la crainte de trop avancer dans un sujet si delicat...

La *Lettre au roi de Prusse* était bien réellement, en même temps qu'un ouvrage de polémique, une *lettre* qui parvint à son destinataire. Assez longtemps après son envoi, et alors que de grands événements s'étaient produits, Frédéric-Guillaume IV fit adresser une réponse à l'évêque :

Turin, ce 18 mars 1848. Monseigneur, Le Roi, mon auguste maitre, a reçu la lettre et l'ouvrage que Votre Excellence a adressés à Sa Majesté l'automne dernier et en a pris connaissance dans ses moments de loisir avec beaucoup d'intérêt. Cet examen de votre ouvrage, M^gr^, a donné au Roi la conviction intime que le projet que vous y avez développé ne saurait être mis en pratique.

Sorti d'une connaissance imparfaite de l'état politique de la Prusse et de son église, ce projet serait même de nature à donner les craintes les plus sérieuses, si Sa Majesté pouvait jamais s'y prêter malgré son attachement inviolable à l'église évangélique, église uniquement basée sur la parole de Dieu.

Quant à la formation projetée d'une église commune de « réformés unis », le Roi ne saurait s'écarter de la loi du 30 mars dernier concernant la formation de nouvelles associations religieuses, loi qui impose au Gouvernement le devoir de rester parfaitement étranger à l'établisse-

ment de toute nouvelle société religieuse, et dont sa conduite vis à vis des sectes suivant une direction toute opposée, telles que les *catholiques allemands* et les *amis de la lumiere* que vous mentionnez dans votre ouvrage, offre un exemple récent.

Le gouvernement du Roi prendrait la même attitude vis à vis d'une nouvelle société religieuse formee dans le but que vous avez indiqué, Monseigneur.

Toutefois il est à prévoir que l'envoi de missionnaires étrangers à cet effet rencontrerait dans les Etats du Roi de graves obstacles et même de la part des évêques catholiques, qui seraient en droit de réclamer contre l'ingérence exercée par des prêtres étrangers dans les affaires de leurs diocèses.

J'aime à croire, Monseign ur, que les considérations que je viens de vous soumettre vous convaincront que vos idées ne sauraient être réalisées. Néanmoins le Roi a vivement apprécié et la pureté de vos intentions et la preuve de grande confiance que vous venez de donner à Sa Majesté.

Chargé de vous en exprimer, Monseigneur, la vive reconnaissance de mon auguste Souverain, je m'acquitte avec d'autant plus de plaisir de cet ordre gracieux qu'il me procure l'occasion d'offrir à Votre Excellence l'assurance de ma haute considération.

Signe : Le comte DE REDERN,
Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire
de S. M. le Roi de Prusse, près S. M. Sarde [1].

Mgr Rendu est décédé à Annecy le 28 août 1859.

Ses armes étaient : *d'azur à deux gerbes d'or croisées et surmontées d'une croix d'argent, avec l'exergue :* TOUT A TOUS.

La guerre d'Italie, les entreprises de Victor-Emmanuel contre le pouvoir temporel du pape, et l'annexion de la

1 Le 8 mai 1848, Mgr Rendu a transmis à M Bouchet, bibliothécaire de la ville de Chambéry, cette lettre de M. de Redern, ainsi que le manuscrit de son ouvrage « Je vous ai promis un exemplaire de ma lettre au roi de Prusse et le manuscrit de cet ouvrage. Comme je pense que l'un et l'autre seront plus en sûreté dans votre palais de la pensée que dans le mien, je vous les envoie avant mon départ pour les visites pastorales...
Signe · † Louis, evêq. »

Savoie à la France (14 juin 1860) empêchèrent qu'il ne fût donné rapidement de successeur à Mgr Rendu.

Ce fut le gouvernement français qui désigna Mgr *Claude-Marie Magnin*. Cet évêque, né à La Muraz (Haute-Savoie) le 14 novembre 1802, fut nommé par décret impérial du 11 novembre 1860, préconisé dans le consistoire du 18 mars 1861 et sacré à Annecy le 11 juin suivant. Il était officier de la Légion d'honneur et chevalier de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare. Ses armes étaient : *d'azur au chevron d'or accompagné de trois coquilles d'argent*. Il est mort à Annecy le 14 janvier 1879.

Son successeur est M. *Louis-Romain-Ernest Isoard,* né le 19 juillet 1820 à Saint-Quentin (diocèse de Soissons), nommé par décret du président de la République du 9 mai 1879, préconisé par Pie IX dans le consistoire du 15 du même mois, et sacré le 29 juin suivant. Mgr Isoard était auparavant auditeur de rote pour la France à Rome.

LISTE DES PRÉVOTS DE LA CATHÉDRALE DE GENÈVE-ANNECY

Il y a quelques années, l'on voyait au château de Trésun une galerie de tableaux contenant les portraits des prévots de l'évêché de Genève. Ces tableaux, au nombre de vingt-quatre, sont maintenant au Grand-Seminaire d'Annecy. Vraisemblablement la galerie a été commencée par les ordres de Charles-Auguste de Sales et a été continuée par les soins de ses héritiers. Elle est fort incomplete, et assez peu exacte en ce qui concerne les prevôts antérieurs à *François Empereur*, les figures des personnages ne sont certainement pas des copies de tableaux anciens, mais il est possible que, pour quelques-uns au moins, le peintre chargé de faire cette collection se soit inspiré de dessins ou de sceaux aujourd'hui perdus. Quoi qu'il en soit, la galerie du Grand-

Séminaire n'en a pas moins une valeur historique. Nous allons reproduire les inscriptions [1] de chaque tableau, en les complétant ou en les corrigeant, selon le cas, et nous poursuivrons la liste des prévôts jusqu'à nos temps.

1 ARIDANUS, *ex præposito assumptus ad episc. Geb. anno 622. Obiit 626.* Si ces indications sont exactes, le Regeste genevois aurait mal placé cet évêque ARIDANUS.

2 GALLIBERTUS, *ex præposito assumptus ad episcop. Geb. anno 769. Obiit an. 786.* Serait-ce l'évêque appelé *Gubertus.*

3 AMADRIC, avant 1052. (Regeste genevois, p. 521.)

4 BOSON, 1091, plus tard évêque d'Aoste. (Reg genevois et BESSON, p. 85 [2].)

5 VICTOR, *præpo. sub Guidone a Fulciniaco, anno 1097.* Guy de Faucigny aurait été évêque de Genève de 1078 à 1120 environ.

6 AIMON, avant 1113. (Reg. gen.)

7 GIRALD, 1112. (BESSON, p. 83 et Preuves, nº 140.) N'est-ce pas le même que le suivant?

8 GÉRARD DE FAUCIGNY, dès 1113, évêque de Lausanne. (Reg. gen.)

9 S. ANTHELMUS DE CHIGNIN, *ex præposito factus carthusianus et generalis Ordinis, tandem episc. bellicensis. Cessit præposit. anno 1118* (sic). *Obiit anno 1176.* Besson dit qu'il mourut le 26 juin 1178. S'il a cessé d'être prévôt en 1118, il avait été investi de cette charge bien jeune. D'un autre côté, comment concilier cette prévôté cessant en 1118 avec celle de Humbert de Grammont de 1110 à 1120?

1 Les inscriptions des tableaux de Trésun sont en latin, nos observations et nos additions, en français.

2 En 1099 il est dit prévôt de Genève et évêque d'Aoste. (Reg. gen., nº 230)

10 Humbertus de Grammont, *præp. sub eodem Guidone a Fulciniaco anno 1110, assumptus ad episc. Geb. anno 1120, obiit anno 1135* (31 octobre.)

11 Albericus, *præpositus sub eodem Guidone a Fulciniaco, anno 1119.* Ne s'agit-il pas du *doyen* (et non du prévôt) Albéric nommé dans la charte du 2 septembre 1119, rapportée par Besson? (Preuves nº 13.)

12 Aimon, en 1134. (Reg. gen.)

13 Henri de Faucigny, en 1168. (Reg. gen. et Besson.)

» Jean de Lavonay, prévôt sous l'évêque Arducius de Faucigny. (Besson.) L'épiscopat d'Arducius s'étend de 1135 à 1185.

14 Matheus Nantelinus, *ex præposito assumptus ad ep. Geb., anno 1185. Obiit anno 1205.* Mort le 13 février 1206. (Reg. gen.)

15 Reymond, avant 1213 (Reg. gen.); encore prévôt en 1219. (Besson.)

16 Pierre de Savoie, de 1229 à 1234. (Reg. gen.)

17 Gérard de Compeis, 1234, 1241. (Reg. gen. Besson, p. 84.)

18 Aimon, en 1263 (Reg gen.)

19 Franciscus a Lucingio, *anno 1290 (à 1301,* Reg. gen.; en 1307, Besson.)

20 Petrus de Voseirier, *præpositus, anno 1302.* (Cf. Reg. gen. et Besson.)

21 Pierre de Faucigny, 1309; évêque de Genève en 1312. (Reg. gen.)

22 Jacobus de Faucigny, *iuridictionis suæ de Collogni et Vandouvre, 1^us^, defensor.* Besson le place en 1318.

23 Jacques de Saint-Georges, avril 1328. (Besson.)

24 R. Jacques, septembre 1340. (Id.)

25 Nicolas de Bignins, 1344. (Id.)

26 François de Fitignié, 1374. (Id.)

27 Humbertus Fabri, *prœpositus, anno 1399.*

28 Guillelmus de Chatillon *(sur Cluses?), iurisdictionis suæ de Collogny et Vandouvre* [1], *defensor 3^vs acerrimus.* Ne serait-ce point le même que Guillaume Dulac, ou du Lac, que Besson place après Fabri ?

29 Jacques de Monthoux, en 1409. (Besson.)

30 Guigues d'Alby, 1428. (Id.)

31 Franciscus a Fittiniaco, *prœpositus anno 1464, 3^a 9^bris presentavit Humberto de Gebennis pro conserv. iurispatr. sui ecclesiæ paroch. de Tonnay.*

32 Guillelmus a Fittiniaco, *prœpositus anno 1484 statutorum omnium compilationem fecit fieri et approbari curavit ab Innoc. 8 Pont. Max. per bullam authenticam.* Innocent VIII fut pape du 29 août 1484 au 25 juillet 1492.

33 Guillelmus de Grammont, *prœpositus obiit Genevæ anno 1529.* Besson (p. 85) dit au contraire, et avec raison, qu'il était encore en charge en 1535, lorsque le chapitre quitta Genève.

34 Joannes de Montfalcon, *prœpositus die Augusti* (sic) *1529, possess. adeptus est tantum 10 Febr. 1548.* Besson rapporte, contrairement à cette énonciation, que ce prévôt fut nommé par le pape, le 18 février 1548.

35 Joannes de Charansonay, *prœpositus electus a cap. 22 iulii 1501 ; obiit 3^a Martii 1563.* Besson place l'élection de ce prévôt par le chapitre au 22 juillet 1551. Evidemment, le peintre de la galerie des prévôts a mal copié les légendes qu'on lui avait données pour les inscrire sur les portraits ; il a mis ici 1501 au lieu de 1551.

1 Les prévôts avaient juridiction sur les hommes et les terres de Collegny et Vandouvre. (Vandoure ou Vandœuvres), paroisses voisines de Genève.

36 Janus de Regard, *prœpositus 16ª Martii 1563. Obiit Romæ 12 Julii 1572.* Besson dit : Jean Regardi, ou de Regard, nommé par le pape le 16 mars 1563.

37 Franciscus Empereur, *prœp. senator et prœses. virtute, œquitate et scientia clarissimus, immunitatis capitularis defensor acerrimus; Die 8ª aprilis 1574. Obiit die 1593.* (Cf. Besson.) (Cet auteur rapporte que François Empereur fit, vers 1577, une écriture en droit contre les prétentions de l'évêque Justinien pour défendre l'exemption du chapitre de la juridiction des évêques et la remit au nonce Jérome de Fréderic, député par le pape pour juger le procès entre Justinien et sa cathédrale.) En réalité, François Empereur est mort à Chambéry le 14 octobre 1592. (Archives du Sénat.)

38 Franciscus de Sales, 1593. Besson place la date de ses provisions au 12 mai.

39 Louis de Sales fut pourvu par le pape en 1602 sur la démission de François de Sales, son cousin ; il mourut à Annecy le 16 octobre 1625. (Besson, p. 85.)

40 Joannes Franciscus de Sales. Besson ne le place pas au nombre des prévôts.

41 Gaspard de Perrucard de Ballon. *Elemosinarius Christi* [*anœ*] *Franciœ. Prior S. Allamandi de Leaz, prœp. die 3ª Xbris 1626. Obiit Julii 1630.* Besson diffère un peu et dit : nommé par le pape en 1625. Ce Gaspard de Ballon, abbé de Chézery et prieur de Léaz, était le frère de la célèbre *vénérable mère Thérèse de Ballon,* réformatrice des Bernardines [1].

42 Carolus Augustus de Sales. Prévôt de 1631 à 1635.

43 Adrien Deoncieux, chanoine, prévôt en 1634, mourut le 16 janvier 1675. (Besson, p. 86.)

1 Voir notre *Histoire de l'abbaye de Sainte-Catherine,* p. 81 et s.

44 Jacobus de Montfort de Loblas, *præpositus, disciplinæ ecclesiasticæ zelant^mus. Sidi tantum per diem. Obiit 20^a apr. 1675.* Il avait été, dit Besson, nommé archidiacre et vicaire-général, le 1^er avril de la même année.

45 Joseph Etienne de Mareste.

46 Claude François de Monthouz, dit de Queige, prévôt en 1675.

47 Carolus Franciscus Salesius, *præpositus 1^a Augusti 1686;* il avait été nommé par bulles du 10 juillet 1686.

48 Philippe de Richard de Bellegarde, prieur de Douvaine ; nommé par bulles du 1^er avril 1723.

49 Joseph Auguste de Vidonne de Sentange *ou* Saint-Ange, prieur de Saint-Martin en Tarentaise ; nommé par bulles du 3 juillet 1732.

50 Joseph Marie Paget ; nommé par bulles du 10 janvier 1771.

51 Claude François de Thiollaz ; nommé par bulles du 11 mai 1787.

52 François *ou* Jean François de Rolland ; nommé par bulles du 17 mars 1825.

53 Joseph Carlin ; nommé par bulles du 3 août 1837.

54 François Alexis Poncet ; nommé par bulles du 15 mars 1841.

55 Augustin Chalamel ; nommé par bulles du 20 janvier 1844.

56 Jacques Ruffin ; nommé par bulles du 27 septembre 1873 ; installé le 14 octobre suivant. Il fut vicaire général de 1875 à 1881. Il est mort prévôt du chapitre le 7 novembre 1882. Jusqu'à présent il n'a pas eu de successeur.

Les armoiries du chapitre étaient : *de gueules avec deux clefs d'or* en sautoir ; celles de la collégiale de Notre-Dame de Liesse : *d'azur à une étoile à huit rais d'or ;*

celles du chapitre des Macchabées : *d'azur à la croix à double traverse de gueules ;* enfin celles de la collégiale du Saint-Sépulcre étaient : *d'argent à la croix longue de gueules mouvant de la pointe, chargée d'un Christ et d'un écriteau d'argent et accostée de deux croisettes à double traverse de gueules.* Autour du sceau est cette légende : DOMINICI HEROSOLI S. SANCTI : SEPVLCRI : (D'après une matrice de sceau déposée au Musée d'Annecy.)

Fr. Mugnier.

UN ÉMIGRANT CHABLAISIEN

JEAN-CLAUDE HUDRY

(Suite.)

On se rappellera longtemps, en Europe, les années 1816 et 1817 : la disette y fut générale, à l'exception du midi de la France, de l'Espagne et de l'Italie. Il plut tous les jours, plus ou moins, pendant l'été de 1816, au point qu'il fut impossible de récolter les céréales. On ne put enlever des champs que des blés humides qui ne se conservèrent pas, et dont on fit un misérable pain qui tombait en pièces lorsqu'on le coupait avec le couteau.

Mon beau-frère, Joseph Forel, et son père François, mon ami, firent deux fournées de ce même pain pour faire le don aux pauvres, usité dans le pays quand on enterre des personnes aisées : la misère était déjà si grande en janvier 1817, le jour des funérailles de ma mère, que l'on vit à cette distribution des gens qui n'avaient jamais passé pour besoigneux. Il en était venu des paroisses voisines, et l'on

comptait bien trois cents individus présents pour se disputer une part de ce mauvais pain. Je me suis toujours rappelé avec regret que, dans cette occasion, je repoussai rudement un pauvre jeune homme qui avait cherché à en obtenir deux fois.

L'on n'a pas vendangé en Savoie, à l'exception de quelques chars de blanc vers Ripaille, un peu de mauvais rouge en Chautagne et à Montmélian. Il n'y a que la Provence et le Languedoc qui aient eu un peu de vin, et encore ne vaut-il rien.

Le froment se vend 24 livres la coupe à Thonon, et onze écus neufs et demi à Genève : les défenses relatives à l'exportation des graines sont très rigoureuses.

Le vin vaut 20 louis le char, et le cidre en coûte sept.

La situation n'avait rien de gai. Des familles jusqu'alors fortunées tombèrent dans la gêne, et notre émigrant, qui avait profité de son séjour au pays pour régler ses affaires, put s'apercevoir qu'à ce moment les Hudry ne roulaient pas sur l'or.

Mon père, il faut le dire, n'était pas économe ; il ne savait pas calculer pour l'avenir. Grâce à sa faiblesse, son frère Jean-Marie s'était emparé de l'administration des biens. Plus prodigue encore, celui-ci chantait la mère Godichon avec les prêtres du voisinage et dévorait, en bombances répétées, le plus clair du revenu. Ces dépenses, jointes aux fondations appliquées à notre sainte chapelle et aux autres fondations faites à l'église paroissiale par mon oncle Henry, absorbèrent toute la propriété de nos ancêtres.

Aussi, quoique les siens missent tout en œuvre pour le retenir au pays, Jean-Claude n'y consentit point.

Je ne pus me rendre à leurs désirs, vu que j'avais commencé un commerce considérable dans les Etats-Unis d'A-

mérique, et que mes affaires ne pouvaient point être terminées sans ma présence. En outre, mon avoir ne s'élevait pas à plus de huit mille piastres au moment où la paix venait d'être conclue avec l'Angleterre. D'autre part, pendant les sept ans que j'avais exercé la profession de courtier à la Nouvelle-Orléans, j'avais acquis une pratique suffisante pour pouvoir me livrer avec avantage à tous les genres d'opérations. Je m'y étais de plus, par ma bonne conduite et ma régularité, fait une réputation qui m'ouvrait un crédit illimité chez les négociants de la place.

Enfin, la mort de ma mère a rompu en partie le charme que ma patrie avait pour moi. J'éprouve la satisfaction d'avoir fait deux mille et cinq cents lieues pour venir consoler ses derniers jours et lui fermer les yeux. Maintenant, je vais emporter mes regrets au-delà des mers, et demain, 19 janvier 1817, je partirai pour la Nouvelle-Orléans.

Il débarqua dans cette ville vers la mi-juin, juste à propos pour attraper la fièvre jaune qui venait d'y commencer ses ravages.

Comme je me retirais, vers le coucher du soleil, je me sentis subitement saisi par les symptômes de cette cruelle maladie : c'est-à-dire un grand mal de tête qui m'empêchait d'ouvrir les yeux, un mal de reins insupportable et un abattement tel que je pus à peine me rendre dans ma chambre, avec des nausées continuelles.

Tout ce que je pus faire ce fut de préparer une note des remèdes que je me proposais d'employer pour me guérir, remèdes que j'envoyai chercher sur-le-champ. J'écrivis aussi la manière dont je voulais être traité, prenant cette précaution parce que les malades perdent ordinairement la connaissance dès le second jour de l'invasion du fléau. Je prévins surtout mes gens de se bien garder d'appeler aucun médecin, sous quelque pretexte que ce pût être, parce que

je n'avais pas envie de mourir. La Nouvelle-Orléans comptait alors 35,000 habitants, et il en mourrait de soixante à quatre-vingts par jour, en dépit des savants qui leur prodiguaient leurs soins.

Au bout de trois jours, je me trouvai sans fièvre, mais cette terrible secousse m'avait tellement épuisé que je restai sans force et sans appétit jusqu'à l'hiver.

Vers la fin d'octobre, au moment où les affaires allaient reprendre leur activité ordinaire, MM. Gurlie et Guillot, de Samoens, entrepreneurs-maçons, qui étaient à la tête d'une fortune considérable, me représentèrent qu'au lieu de payer de forts loyers qui absorbent les profits, je ferais bien mieux de m'arranger pour deux terrains qu'ils connaissaient dans la rue Jefferson, et qu'ils m'y bâtiraient deux maisons solides, pour lesquelles je leur ferais des paiements au fur et à mesure que mes ressources me le permettraient.

L'offre était amicale et encourageante; je l'acceptai, et pour le premier janvier ils me livrèrent les deux maisons, qui me revenaient à dix mille piastres et dont je refusai vingt-quatre mille.

Tout allait vent en poupe : M. Girod m'ouvrit un crédit de seize mille piastres dans les quatre banques de la ville. Le puissant Benjamin Morgan m'offrit sa signature pour toutes les circonstances où je pourrais en avoir besoin. D'autres me firent les mêmes propositions. En un mot, jamais jeune homme n'avait commencé ses affaires sous des auspices plus favorables.

Dès que mon établissement, rue Jefferson, fut préparé, je fis graduellement des emplettes de marchandises, pour environ cinquante ou soixante mille piastres, en janvier, février et mars, à des prix modérés. Je faisais en même temps des ventes considérables, en tous genres, de manière que tout marchait à ma plus grande satisfaction.

Mais, tandis que les arrivages d'Europe, habituellement, finissaient vers la mi-mai, cette année on vit arriver d'Angleterre, pendant les mois de juin et juillet, plus de trente navires chargés de toute espèce de produits : les commerçants de la Nouvelle-Orléans en furent épouvantés, réfléchissant qu'après avoir fait leurs achats pour la saison, la place allait être inondée de marchandises qui feraient tomber les leurs.

Il faut remarquer que les Anglais avaient continué d'entretenir dans leurs manufactures, après la paix, la même activité qu'ils avaient déployée pendant la guerre, alors que leur marine formidable leur donnait le monopole du commerce du globe. Mais les puissances maritimes ayant repris leurs droits, recommencèrent comme autrefois la concurrence, en sorte que ces insulaires se trouvèrent bientôt encombrés de marchandises et réduits aux abois, ne pouvant plus donner d'occupation à une myriade d'ouvriers qui mouraient de faim.

Ces ennemis de l'espèce humaine durent donc en venir aux grands sacrifices : ils vomirent leurs marchandises accumulées sur les plages de toute l'Amérique et du globe en général.

A la Nouvelle-Orléans, on vendit ces produits à l'encan, jusqu'à ce que personne n'en voulut plus acheter à aucun prix.

Il résulta de cette belle politique anglaise que des milliers de fabricants et de négociants de toutes les classes firent banqueroute : toutes les banques furent ébranlées et la plupart sautèrent en 1818.

A ce moment, je me trouvais avoir en magasin des marchandises pour plus de 80,000 piastres et j'avais des billets dans les banques pour plus de 50,000 piastres.

Toutes les marchandises étaient tombées à si vil prix que

j'aurais dû perdre plus de trente pour cent pour vendre les miennes au cours du moment.

Je ne voulus point en venir à cette extrémité : je fermai boutique en attendant des temps meilleurs ; je louai mes deux maisons à raison de 9,000 francs par an, et je me remis au courtage comme devant.

(*A suivre.*) Fr. MIQUET.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

13e ANNÉE. — BULLETIN N° 3. — MARS 1888.

Pressions barométriques moyennes : 716,7 à Annecy, 675,86 à Leschaux, 698,48 à Melan. Maxima le 7 et minima le 28 aux trois stations. Excursion du mercure : 25,7 a Annecy, 23,6 à Leschaux et 24,45 à Mélan.

TEMPÉRATURE. — Relativement froide. Moyenne à Annecy du maxima 10°, du minima —1°1, à 9 h. du matin 2°3. Moyenne générale : à Douvaine 4°41, à Chamonix 1°38, à Mélan 2°48, à Bonneville 2°5, à Leschaux 0°8, à Talloires 4°6.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 4°2, de puits 6°4, du sol a Annecy à 0m,30 de profondeur 1°2.

Au Semnoz, le thermometre et le baromètre donnent :

Pour le mois de mars : le		5	12	19	26	...
Thermomètre...	maxima.	—2°1	3°7	—2°2	1°7	.....
	minima.	—15°9	—14°	—12°	—11°	.....
Barometre à 0°.....		619,7	614,9	611,8	614,5	.....

A cette station, le thermomètre est presque toujours en dessous de zéro jusqu'à vers —10°. Le maximum barométrique est de 629,6 le 8, le minimum 604,8 le 29.

PLUIE ET NEIGE. — Mois assez pluvieux avec neige restant sur le sol à des stations. Maximum d'eau recueillie, 204m/m1 aux Gets. Minimum, 62m/m1 à Cruseilles. La neige pendant le mois est de 1m,29 aux Gets, 0m,60 au Biot, 0m,20 à Saint-Gingolph, 0m,71 à Chamonix, 0m,44 à Megève, 0m,17 à Sallanches, 0m,30 à Mélan, 0m,70 à Bonneville, 0m,11 à Cruseilles, 0m,19 à Seythenex, 0m,68 à Leschaux. Dans les premiers jours du mois, la neige reste sur la plaine d'une hauteur de 0m,20 et à 600 mètres d'altitude 0m,30. Au Semnoz 83m/m d'eau. La hauteur de la neige est de 3m le 5, 2m,75 le 12 ou elle tombe, 3m,25 le 19 et 2m,70 le 26.

Orages, le 16 à Bonneville, le 15 à Faverges, les 10 et 15 à Leschaux.

Observations diverses. — Le 9 les abeilles sortent et le 23 elles rapportent du pollen. Des hirondelles sont vues à Talloires le 29. Les travaux de la campagne sont retardés par le mauvais temps. Vers le 10 on commence à provigner. Beaucoup de bois de 1887 sont gelés. Aux environs de Bonneville ce sont surtout les plants *grenget* (blancs) qui sont atteints. On signale des avalanches dans les montagnes.

BULLETIN N° 4. — AVRIL 1888.

Pressions barométriques moyennes : 718.7 à Annecy, 678,35 à Leschaux, 703,76 à Mélan. Maxima le 28 aux trois stations. Minima le 4 à Annecy et Mélan, le 5 à Leschaux. Excursion du mercure : 15,3 à Annecy, 13,4 à Leschaux et 16,67 à Melan.

Température. — Reste relativement basse les premiers jours du mois. Moyenne à Annecy du maxima 13°7, du minima 2°8, à 9 h. du matin 7°1. Moyenne générale : à Douvaine 7°69, à Chamonix 5°03, à Melan 6°63, a Bonneville 8°, à Leschaux 4°75, a Talloires 8°38.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 6°, de l'eau de puits 5°62, du sol à 0m,30 de profondeur 5°13.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois d'avril :	le	2	9	16	23	30
Thermomètre...	maxima.	1°7	4°6	7°6	6°1	9°7
	minima.	—7°6	—11°	—11°	—6°9	—6°
Baromètre à 0°.....		619,4	618,8	624,5	619,9	623,5

A cette station, la température se relève dès le 10 pour rester entre —6 et +10 degrés. Le maximum barometrique est de 628.2 le 29, le minimum 611 le 5.

Pluie et neige. — Neige à plusieurs stations dans la première quinzaine. Maximum d'eau recueillie 135m/m8 à Mégeve en 17 jours. Minimum 24m/m1 a Cruseilles en 16 jours. La hauteur totale de neige mesurée pendant le mois est de 0m,97 aux Gets, 0m,35 au Biot, 0m,45 à Chamonix, 0m,32 à Mégève, 0m,14 à Sallanches, 0m,24 à Mélan, 0m,47 à Cruseilles, 0m,34 à Seythenex, 0m,17 à Faverges, 0m,40 à Leschaux, 0m,06 à Annecy. Le 21 la neige est entre 650 et 700 metres d'altitude. Au Semnoz, l'eau recueillie est de 79m/m2. La neige à cette station a une hauteur de 2m,75 du 2 au 23, le 30 elle est de 1m,80.

Orages. — Le 23 au Biot, 23, 25, 30 a Douvaine, 23 à Bonneville, 25 à Annemasse, 23 et 25 à Cruseilles, 25 à Leschaux, 24 et 25 à Annecy.

Observations diverses. — L'hirondelle apparait le 10 à Douvaine, le 15 à Annemasse et du 18 au 22 aux stations de Megève, Sallanches, Bonneville, Seythenex et Melan. Le 14 chant de l'alouette. Le 30 chant de la caille. Les martinets arrivent à Annecy le 29.

Le Secretaire-Adjoint de la Commission, A. Mangé.

(Revue Savoisienne.) *Le Directeur-gérant :* A. Constantin.

Nos 6—7. JUILLET—AOUT.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY.

CONCOURS DE POÉSIE

DE L'ANNÉE 1887

PIÈCES COURONNÉES

PREMIER PRIX (400 fr.)

APOCALYPSE (Poème)

Quels que soient les grands noms que l'avenir nous garde,
Rois, tribuns ou soldats, ils auront tous un barde ;
Mais, quand il chantera, leur soleil éclipsé
Sera tombé déjà dans le morne passé ;
Qu'il sème les lauriers ou jette l'anathème,
Rien ne les troublera dans leur repos supreme ;
Nul n'ira jusqu'au cœur leur porter un remords :
La lyre n'a jamais vibré que pour des morts !
Tout n'est pas dit pourtant : vous qui n'êtes pas nées,
Vous qui n'aurez un nom que dans bien des années,
Races que Dieu fera d'argile comme nous,
Qui saurez blasphémer ou fléchir les genoux,
Nations sans foyers ou peuples sédentaires,
Nul homme d'aujourd'hui n'a percé vos mystères :
Le voile qui vous couvre est opaque pour tous,
Et vos tristes aieux ne songent point à vous.
Vous n'êtes pas chantés — il vous manque un poète !
Il manque à vos héros une voix qui répète,
Comme un fidèle écho, les bruits de l'avenir.
— Dans un embrasement le monde doit finir :
Une bouche immortelle a prédit l'incendie.
Nul poète n'a peint la morne tragédie

Savoie (Haute) 3.

Ni les derniers frissons du monde s'abimant
Dans cet épouvantable et sombre écroulement !

*
* *

Aux premiers feux d'avril que la Nature est belle !
Du sein toujours fécond de l'antique Cybèle,
Souriante aux vieux troncs comme aux nouveaux venus,
Monte une sève ardente au cœur des arbres nus.
Mais l'œuvre du printemps est bientôt accomplie,
Et, sous les rayons d'or, la feuille se déplie,
Eprise de soleil, d'air pur et de chansons ;
Dans toutes les forêts et dans tous les buissons,
Dans l'azur infini, comme sous la ramure,
Quelque chose sourit, quelque chose murmure.
Depuis l'aurore en feu jusqu'au déclin du jour,
Tout chante sur la terre un cantique d'amour :
Les oiseaux et les fleurs, le chêne et le mélèze ;
Et la mer, qui se brise au pied de la falaise,
Jetant son onde en pluie au vent chargé de sel,
Mêle sa grande voix au chœur universel.
L'ouvrier, aux rayons de l'astre qui s'allume,
Sent son bras plus vaillant pour marteler l'enclume,
Le laboureur revient à ses espoirs troublés
Et mêle ses chansons aux cantiques des blés ;
Le soldat, amoureux des projets qu'il enfante,
A des rêves de gloire ouvre son âme ardente ;
Le barde, immense écho de leurs faibles accents,
Forge un hymne d'airain sous les bois renaissants.

*
* *

Hélas ! C'était ainsi qu'aux époques passées
Les hommes oubliaient leurs funestes pensées
En s'unissant aux fleurs, aux bois, aux prés, au vent,
Pour chanter tous ensemble un hymne au Dieu vivant.
Les cantiques sacrés et les saintes prières
Savaient alors courber les têtes les plus fières ;
Mais, après ces beaux jours d'espérance et de foi,
Les siècles sont venus où l'on a dit : Pourquoi ?

On a chassé ce Dieu dont l'homme s'embarrasse.
Arrière ! il faut laisser à la nouvelle race
Le mépris des devoirs et l'oubli des vertus ;
Le culte étant tombé, les remords se sont tus ;
Aux larrons déguisés dont la terre est couverte,
On a laissé gaîment la porte grande ouverte.
Alors tout fut détruit : de nos mornes cités
Les hommes restés purs fuyaient épouvantés ;
Toutes les passions et toutes les colères
Grondaient dans les bas-fonds des masses populaires ;
L'essaim des intérêts et des ambitions
Arma les nations contre les nations.
Les vautours noirs, guettant les batailles futures,
Planaient, impatients de nouvelles pâtures ;
Hérissant de canons les monstrueux remparts,
La discorde régnait sur les peuples épars,
Et, pour dernier défi, pour insulte suprême,
De l'homme à Dieu montait un éternel blasphème...
Il vint un jour enfin ou le Seigneur lassé
Fit entendre sa voix à ce peuple insensé ;
Les hommes enivrés qui dormaient dans la fange
S'éveillèrent au son du clairon de l'archange,
Et, s'arrêtant soudain, le soleil affolé
Vacilla dans l'éther, comme un flambeau soufflé ;
La lune devint rouge, et de chaque cratère
La lave débordante envahissait la terre ;
L'Océan résista ; le feu le but d'un trait ;
Des arbres, des buissons, des bois qu'il dévorait
Sortaient des cris stridents et des plaintes farouches ;
Sous l'arbrisseau débile et sous les vieilles souches
D'immenses hurlements retentissaient parfois ;
Voici ce que disaient toutes ces grandes voix :

CHŒUR DES ARBRES.

Pourquoi donc nous frapper, Seigneur, puisque nous sommes
Soumis à nos devoirs, fidèles à nos lois ?
Avons-nous blasphémé, comme l'on fait les hommes,
Avons-nous attaché votre fils à la croix ?

Si l'arbre a pu servir à cette œuvre maudite,
Faut-il étendre à lui ce juste châtiment ?
Comme le bras qui frappe et l'esprit qui médite,
Est-il juste, ô mon Dieu, de punir l'instrument ?

CHŒUR DES ANIMAUX.

Nous sommes restés sans honte et sans tache
Parmi les humains fourbes ou bandits ;
Nous avons rempli chacun notre tâche :
Qu'avons-nous donc fait pour être maudits ?

Toujours, méprisant les travaux faciles,
Sous le joug pesant ou sous l'aiguillon,
Patients et forts, calmes et dociles,
Nous avons creusé l'éternel sillon.

La soumission, voilà notre culte ;
Frappés et punis au moindre méfait,
Nous avons courbé le front sous l'insulte ;
Pour être maudits qu'avons-nous donc fait ?

CHŒUR DES OISEAUX.

Nous avons chanté vos louanges
En accords émus et voilés,
Aussi doux que la voix des anges,
Plus purs que la chanson des blés.

Et, ravi d'un amour si tendre,
Vous nous disiez : « Je vous bénis ! »
Seigneur, et vous veniez étendre
Vos mains divines sur nos nids.

Du vallon sombre aux blanches cimes,
N'avons-nous pas toujours chanté ?
Par quelle injure, par quels crimes
Avons-nous donc démérité ?

*
* *

La prière se tut, et, du fond des nuages,
Une voix, dominant les terrestres orages.
Comme en ces jours ou Dieu protégeait Israel,
Vint porter aux mourants la réponse du Ciel :
« Croyez-vous donc que rien arrête ou ralentisse
En son cours éternel la céleste justice ?
Espérez ! sans jamais vous croire abandonnés,
Rendez à Dieu ces biens que Dieu vous a donnés ;
Et que tout dise en chœur, du chêne au frêle arbuste :
« Dieu seul est grand, Dieu seul est bon, Dieu seul est juste ! »
Le feu montait toujours, impassible et brutal,
La lave s'écoulait, comme un flot de métal,
Des cratères béants apparus dans la plaine ;
Un souffle humide et chaud, comme une immense haleine
Partie en rugissant des bouches des démons,
Grondait dans les ravins et sifflait sur les monts ;
Des ouragans de feu, trombes sans cesse accrues,
Entraient dans les cités et montaient dans les rues,
Dansla fournaise immense emportés tous vivants,
Les derniers des humains jetaient à tous les vents,
— Inutile defi d'une race damnée, —
Le blasphème éternel et l'insulte acharnée !

*
* *

Au fond de la Bretagne, auprès des rochers noirs,
Des lugubres dôl-men et des sombres manoirs,
Vivaient deux enfants, fiers du culte des ancêtres,
Dernier couple béni par le dernier des prêtres.
Jamais le monde impur n'avait touché leur cœur :
Ni son souffle empesté, ni son rire moqueur
N'avaient encore atteint leur paisible retraite ;
Le calme d'une vie ignorée et discrète,
Loin des luttes de l'homme et de ses vains discours,
Planait, charme inconnu, sur leurs jeunes amours.
Mais le clairon divin sonna dans les ténèbres...
Le châtiment venait, des nuages funèbres

D'un opaque manteau couvraient déjà le ciel :
De longs rugissements montaient vers l'Eternel.
Seuls, Loic et Nola, qui pleuraient en silence,
Gardaient au fond du cœur leur sereine espérance.
Le terrible ouragan passa sur leur maison,
Et, murmurant tous deux leur suprême oraison,
Ils sentirent le toit s'effondrer dans l'orage,
Les murs crouler, le feu, crépitant avec rage,
Tourner lugubrement dans un cercle insensé :
Puis, tout se tut : la trombe immense avait passé !

* * *

La flamme avait rongé les forêts de Bretagne ;
On n'apercevait plus, dans la morne campagne,
Que les débris épars de l'immense passé :
Le men-hir s'accoudait au temple renversé ;
Symbole du vrai Dieu bravant l'erreur antique,
Une croix reposait sur un autel celtique,
Et, dans les rochers noirs, l'hymne sorti d'un nid
Ne venait plus troubler les rêves du granit.
Mais qui sait les desseins que le Seigneur médite ?
La brise gémissait dans la lande maudite,
Et le soleil dorait tous ces débris hideux,
Quand Loic et Nola s'éveillèrent tous deux.
Dans le fol ouragan qui dévora la terre,
Pourquoi n'avaient-ils point trouvé la mort ? Mystère !
Dieu, du sommet des cieux, à nos yeux enfantins
N'a point montré comment il règle les destins.
Les deux époux, voyant ce deuil et ce silence,
Au lieu de la chanson si fraîche, qui s'élance
Des l'aurore, en accents émus et familiers
De toutes les forêts et de tous les halliers,
Sentirent des sanglots monter jusqu'à leur bouche ;
De la plaine déserte, insondable et farouche
Ou venait de passer ce cyclone de feu,
Leurs plaintes s'élevaient et montaient jusqu'à Dieu :

NOLA.

Oiseaux des landes et des grèves,
Vents chargés des parfums des fleurs,
Chants joyeux qui berciez nos rêves,
Zéphires qui séchiez nos pleurs,
Vous qui reveniez chaque année
Réjouir nos jeunes étés,
Pourquoi la sombre destinée
Vous a-t-elle tous emportés?

LOIC.

Chênes gaulois, géants quinze fois séculaires,
Dont les bras abritaient les men-hir vos aînés,
Vous aviez su braver les stériles colères
De la foudre et des vents contre vous déchaînés.

Et vous êtes tombés ! Et la brise éperdue
Dans vos rameaux amis ne pourra plus souffler ;
L'âme des vieux héros, près de vous répandue,
A nos esprits rêveurs ne viendra plus parler.

NOLA.

O vents qui couriez dans la plaine,
Souffle embaumé, brise d'Arvor,
Qui nous portiez à chaque haleine
L'odeur des genêts à fleurs d'or,

Quand vous passerez sur nos têtes,
Ne nous apporterez-vous plus
Que l'écho morne des tempêtes
Et le bruit morne du reflux?

Hélas ! les landes sont brûlées
Avec les grands chênes gaulois ;
Où sont les heures envolées
Où nous nous perdions dans les bois?

Loic.

C'est toi que je regrette, ô chapelle rustique :
L'homme est plus recueilli, quand ses temples sont vieux ;
Sous le cintre roman, sous l'ogive gothique,
Ma prière montait, sereine, vers les cieux.

Les Bretons d'aujourd'hui t'avaient bien délaissée,
Mais de l'homme et du temps tu bravais les efforts ;
J'entrais, et sous la voûte une amère pensée
Errait, comme un appel lancé par les vieux morts.

J'écoutais, attentif, cette voix d'outre-tombe,
Et je croyais sans cesse entendre autour de moi
Les aïeux, flagellant l'humanité qui tombe
Du haut de leur honneur et du haut de leur foi.

« Ne suis point, disaient-ils, fils de la vieille race,
Les pas du peuple impur par le mal asservi ;
En insultant le Ciel, il a perdu la trace
De l'austère chemin que nous avons suivi.

« Vous, fils dégénérés de pères sans souillure,
Vous serez dévorés par l'ouragan de feu,
Et l'archange, du haut de la nuée obscure,
Criera : « Laissez passer la justice de Dieu ! »

Avant que le trépas ne close ma paupière,
J'irai voir les débris des antiques châteaux
Pour évoquer encor, sur leur dernière pierre,
Les souvenirs sacrés de nos derniers héros !

*
* *

Ils parlèrent ainsi ; leur voix désespérée
Se perdait dans le bruit morne de la marée.
Après les premiers pleurs et les premiers regrets,
Las de gémir en vain sur leurs vieilles forêts
Et de rêver auprès des débris de la terre,
Ils voulurent percer un plus profond mystère :

« Quels destins le Seigneur nous a-t-il réservés ?
Que voulait-il de nous quand il nous a sauvés ?
Pourquoi nous préserver, si la mort nous réclame ?
Sommes-nous donc pareils aux débris que la lame
Sur une grève humide abandonne un instant,
Mais que l'avide mer ressaisit en montant ?
Prions, et le Seigneur nous répondra peut-être :
« O Dieu, pour vous servir vous nous avez fait naître,
Et devant vos autels nous nous sommes courbés ;
Portant un cœur fidèle aux vieux cultes tombés.
Dans les plaisirs impurs de nos modernes Romes
Nous n'avons pas suivi le vil troupeau des hommes ;
Vous les avez punis : sous le flot abhorré
L'infâme humanité tout entière a sombré ;
Et nous seuls, préservés par vous de ses atteintes,
Nous, les derniers débris des nations éteintes,
Du sort qui nous attend nous restons incertains ;
Au moins si, par delà les horizons lointains,
Il restait une terre encor fertile et verte !
Mais non ; le sol est noir et la lande est déserte ;
Le déluge de feu nous a seuls oubliés.
Les chênes des talus et les grands peupliers
Qui croissaient autrefois autour des eaux dormantes,
Gisent déjà froids, près des ruines fumantes ;
De tout ce qui vivait nous seuls sommes restés.
Demeurerons-nous donc dans ces champs dévastés ?
Nous faudra-t-il errer dans la lande sans bornes,
Nos regards suppliants fixés sur les cieux mornes,
Et, quand nos pieds meurtris ne seront qu'un lambeau,
Faudra-t-il nous coucher ainsi qu'en un tombeau
Dans la lande, de pleurs et de sang inondée,
Pour attendre la mort un instant retardée ? »
C'est ainsi qu'ils priaient ; et, des cieux entr'ouverts,
La réponse arriva jusqu'au sombre univers :

L'ARCHANGE.

Vous qui sûtes braver les terrestres orages,
Du manteau de la foi fièrement revêtus,

Fidèles serviteurs, hommes des premiers âges
Qui n'avez point quitté le sentier des vertus,

Vous, des traditions loyaux dépositaires,
Qui n'avez point goûté les profanes festins,
Dieu vous a distingués parmi les plus austeres
Et vous a réservé de glorieux destins.

Les palais sont tombés et les races sont mortes,
Le mensonge a péri devant la vérité,
Vous, qui du temple saint avez gardé les portes,
Vous serez les aieux d'une autre humanité.

Les arbres emportés dans l'ardente fournaise
Vont revivre à l'appel de nouvelles saisons ;
La terre sera verte, ainsi qu'à la Genèse,
Et le vieux monde aura de jeunes floraisons.

Sur ce monde nouveau vous règnerez en maîtres ;
Heureux et préservés par Dieu de tous les deuils,
Vous ne verrez jamais ce qu'ont vu vos ancêtres : —
Les berceaux de vos fils se changer en cercueils.

Vous ne connaîtrez point les larmes insensées,
Les sanglots éperdus des rauques désespoirs,
L'essaim tumultueux des sinistres pensées
Palpitant dans les cœurs, comme un vol d'oiseaux noirs.

Quand l'homme aura gagné le bonheur sans mélange
En suivant l'Idéal par un sentier ardu,
Il partira, joyeux, sur les ailes d'un ange,
Pour retrouver les cieux dont il est descendu.

Pourtant, tu règneras, o mal, sur cette terre :
Si l'homme veut le Ciel, qu'il en sache le prix ;
Qu'il foule sans gémir, pendant sa course austere,
Les rochers anguleux où les pieds sont meurtris !

Mais vous serez meilleurs que les peuplades mortes ;
Les cœurs sauront aimer, les mains sauront bénir :

Vous donnerez le jour à des nations fortes,
Et guiderez vers Dieu l'insondable avenir.

*
* *

C'est ainsi qu'il parla. La semence féconde,
S'échappant de ses mains, répandit sur le monde
Le germe d'ou naîtra la nouvelle forêt ;
Et, se hâtant soudain dans son travail secret,
La terre fit jaillir les herbes, les grands chênes ;
Sur les monts d'alentour et dans les vastes plaines
On vit sortir du sol de vertes frondaisons.
Le lierre, s'accrochant aux antiques blasons,
Des castels écroulés fit des nids de verdure.
Tous les arbres chantaient dans l'immense nature,
Et l'homme accompagnait de ses hymnes fervents
La harpe aux mille voix que font vibrer les vents.
Les oiseaux, s'échappant de ces forêts nouvelles,
Essayaient dans les cieux la force de leurs ailes ;
Des chiens et des chevaux, libres et familiers,
Dans les genêts fleuris galopaient par milliers ;
Les taureaux, sans souci des récoltes prochaines,
Ruminaient gravement à l'ombre des grands chênes ;
Et le vent qui soufflait dans la lande mêla
Les hymnes de Loïc aux chansons de Nola :

*
* *

L'azur immense n'est plus sombre,
Le vieux monde vient de finir,
Le passé s'efface dans l'ombre.
A nous de forger l'avenir.

Le temps jadis, où notre plainte
Jusqu'au Seigneur montait sans fin,
C'était encor l'ère de crainte,
L'ère de l'amour s'ouvre enfin.

Que notre chant joyeux s'élève
Jusqu'au Seigneur, soir et matin ;

Avec l'esprit, avec le glaive
Nous taillerons notre destin.

Que la foi règne et l'espérance
Sur la nouvelle humanité ;
Aux saintes lois de la souffrance
Soumettons-nous avec fierté ;

Mais allons, sans peur et sans plainte,
Allons creuser le dur sillon :
La douleur n'a plus son étreinte,
La mort n'a plus son aiguillon.

Vieux héros de l'ancienne terre,
Du haut du céleste séjour
Donnez un conseil salutaire
A vos fils, aieux à leur tour.

Parlez ! que la voix de la tombe
Vienne seconder notre effort ;
Des leçons de l'homme qui tombe,
L'homme qui naîtra sera fort.

*
* *

Alors, un bruit de chars, de coursiers et d'armures
Grandit soudain là bas, dans les lointains murmures
Du flux et du reflux. Prêtres, sages, guerriers,
Fronts couronnés du casque et fronts ceints de lauriers,
Tous les représentants de la race passée,
Les rois des nations, les rois de la pensée,
Tous, les humbles héros aussi bien que les grands,
L'aède athénien et les vieux bardes francs,
La muse pacifique avec la muse armée,
Les soldats brandissant le sabre ou la framée,
Guidés par les sons fiers du clairon triomphant,
Ou par le rauque appel du lugubre olifant,
Ou par les rudes vers des vieilles rapsodies,
Tous, ombres d'autrefois par le trépas grandies,

S'avançaient gravement vers Loic et Nola,
Et chacun les bénit, et chacun leur parla :

SAINT AUGUSTIN.

Avant d'entendre, enfants, l humanité profane,
Ecoutez, attentifs, la voix de l'Eternel :
Tout astre se ternit et toute fleur se fane
Devant l'astre divin, devant la fleur du Ciel.

Que, dans sa course errante au milieu du mystère,
Jamais votre raison ne trouble votre foi ;
Cherchez votre patrie ailleurs que sur la terre ;
Surtout, sachez aimer : c'est la toute la loi.

Vous vaudrez mieux que nous Celui dont tout émane
Vous nourrira d'un lait dont il nous a sevrés.
Mais, parmi les humains sachez, comme une manne,
Répandre les secrets qu'il vous aura livres.

Instruisez-vous, enfants ! Cherchez le grand problème
Pour qui le dernier siecle avait tant combattu ,
Mais surtout, n'aimez pas le savoir pour lui-même :
La curiosité jamais ne fut vertu.

Ne l'aimez pas non plus pour une gloire instable,
Des honneurs oubliés sitôt qu'ils sont rendus .
Le Dieu qui savait tout est né dans une etable
Pour sauver les humains que l'orgueil a perdus.

Non : que votre savoir soit une coupe immense
Où boive, comme vous, toute l'humanité ;
Sachez faire du bien avec votre science ;
Voilà la vérité, voilà la charité !

HOMÈRE.

Vous entendrez vos fils chanter votre épopée :
Filles de Zeus, l'épée et la lyre sont sœurs ;
Aux accents de la lyre, à l'éclair de l'épée,
L'enthousiasme ardent palpite dans les cœurs.

Parlez-la donc encor cette langue divine,
Parlez-la. Que toujours, en montant à l'assaut
Du suprême idéal que votre âme devine,
Sur l'hymne d'ici-bas plane un souffle d'en-haut.

Que votre voix redise à tout nouvel Homère :
« Poète, sois un homme avant d'être un rêveur. »
Mais mille fois malheur à vous, race éphémère,
Qui n'aurez pas sur vous fait régner l'art sauveur.

Ainsi, servez sans crainte, enfants, servez la lyre,
Qui nous rend immortels et semblables aux dieux,
Et levez vos regards vers l'azur pour y lire
L'espoir suprême et doux qui git au fond des cieux !

DANTE.

C'est moi qui visitai la ville de souffrance
Ou le damné rugit dans la lugubre mer,
Ou l'homme, avant d'entrer, laisse toute espérance ;
Je suis le seul qui soit revenu de l'enfer.

En suivant dans l'azur mon amante intrépide,
J'ai contemplé là haut le bonheur des élus ;
Qu'ainsi, sur cette terre, un tendre et chaste guide
Conduise vers les cieux vos pas irrésolus.

Par votre Béatrix ranimés dans l'épreuve,
Sans cesse réchauffés par un regard ami,
Sentant dans votre sein bondir une âme neuve,
Vous plaindrez l'homme impur dans la fange endormi.

Après avoir lutté dans la phalange sainte
Et, la main dans la main, fièrement combattu,
Vous pourrez tous les deux vous endormir sans crainte,
Forts d'un immense amour, comme d'une vertu.

Oh ! gardez cet amour, cette flamme sacrée
Et ne les chassez pas, comme des rêves creux ;
Quand vous aurez gravi la cime inexplorée,
Tous les souffles d'en-bas ne pourront rien contre eux.

Abandonnez tous deux ce monde impur et vide ;
Au fond de l'azur sombre allez trouver le port,
Et toujours plus avant plongez votre âme avide
Dans la mer insondée où voguent des points d'or !

CORNEILLE.

L'archange a terminé vos mortelles alarmes ;
Ne regrettez plus rien de l'immense passé
Et sachez contempler sans regrets et sans larmes
L'ouvrage des sept jours en un jour effacé.

Songez à l'avenir, et faites-le superbe ;
Cueillez au champ du bien les épis toujours mûrs,
Moisson où chaque jour apportera sa gerbe
Et dont se nourriront tous les siecles futurs.

Si, comme moi, le peuple ingrat vous abandonne,
Sachez que les méchants périront à leur tour ;
Sachez, comme le Cid, si l'honneur vous l'ordonne,
A l'autel du devoir immoler votre amour.

Enfants, que, s'il vous faut mourir pour vos croyances,
La menace jamais ne vous mette en émoi ;
Pour braver les bourreaux et vaincre les souffrances,
Vous aurez trop de force, ayant assez de foi !

JEANNE D'ARC.

O mon pays, ô douce France,
Vallons chéris, bords bien-aimés,
Vous serez encor l'espérance
Des petits et des opprimés.

Là, du palais au toit de chaume,
Tout adorera l'Eternel ;
Vous serez le plus beau royaume
Après le royaume du Ciel.

Quoi qu'ait souffert votre patrie,
Oh ! ne l'abandonnez jamais ;

Triomphante et surtout meurtrie,
Aimez-la comme je l'aimais.

Quoi qu'ait pu faire la victoire,
Les combats toujours incertains,
Quand tu repasses ton histoire,
N'admires-tu pas tes destins ?

Toi seule as vu, ma douce France,
Quand tous n'auraient su conserver
Même une lueur d'esperance,
Dieu même venir te sauver.

France jamais abandonnée,
Ne crains donc point un vil vainqueur,
Mais, sûre de ta destinée,
Laisse l'espoir vivre en ton cœur.

Un jour, helas! exténuée,
Sous le vautour noir tu tombas
Caches au fond de la nuée,
Tes fils morts te pleuraient tout bas.

Alors, Jeanne entra dans l'arène ;
Cessant enfin de t'eprouver,
Mon Dieu fit renaître en Lorraine
Une vierge pour te sauver.

Une timide et faible femme
Suffit pour aider le Seigneur ;
Je lui donnai toute mon âme,
Et nous en fimes un vengeur !

Aux paroles de Jeanne, une vierge voilée,
Une épée à la main, sortit de l'assemblée.
Le soleil scintillait dans ses longs cheveux d'or,
Le vent, partant soudain d'un héroique essor,
Les faisait onduler en longs flots derrière elle...

Le poète.

Qui donc es-tu, vengeur d'une immense querelle,
Et quand donc le pays qui t'espère toujours
Te verra-t-il enfin venir à son secours ?
Nul ne sait ; mais, toujours fermes, l'âme sereine,
Attendons sans faiblir notre bonne Lorraine.
Et vous qui règnerez sur un monde nouveau,
Vous ne me verrez pas sortir de mon tombeau,
Et vous n'entendrez pas, après des voix si fortes,
Ma voix faible sortir du sein des foules mortes ;
Mais, du fond de la bière où m'a mis le trépas,
Je crierai quelques mots que vous n'entendrez pas :

Je me rappelle encor les larmes insensées
Qui montaient de la terre au ciel, matin et soir ;
Oh ! l'immense malheur des nations passées,
C'est d'avoir dans leur cœur immolé tout espoir.

Pour elles, plus d'amour, de rayons ni de flamme,
Dans leur ciel vide et noir pas un astre ne luit,
Pas une passion ne s'émeut dans leur âme,
Pas un phare lointain ne brille dans leur nuit.

J'entends encore gémir leur voix désespérée ;
Ne les imitez pas : fléchissez les genoux,
Et, le cœur plein d'espoir, vers la voûte azurée
Tournez avec ferveur vos regards les plus doux.

Ne vous révoltez pas, et, si quelque souffrance
Tenaille votre cœur de son bec de vautour,
Que, sur ses ailes d'or, l'éternelle Espérance
Vous emporte là-haut vers l'éternel Amour !

Jean Appleton.

SECOND PRIX (200 fr.)

PSAUME LXVII — *EXURGAT DEUS*

« Dieu, levez-vous ! Que les méchants
Disparaissent de la terre,
Comme la poussière
Qu'emportent les vents.
Superbes, qui faisiez la guerre
Au maître du tonnerre,
Fuyez maintenant sa colère,
Fuyez ses regards menaçants. »

*
* *

Comme on voit dans les airs se perdre la fumée,
Ainsi périsse le pécheur.
Comme la cire fond à la braise enflammée,
De même soit à jamais consumée
La race des méchants à l'aspect du Seigneur.

Les justes, que leurs jours s'écoulent dans l'ivresse,
Comme à la table d'un festin ;
Qu'à l'aspect de leur Dieu, tressaillant d'allégresse,
Aux transports de la joie ils se livrent sans fin.

Chantez le Tout-Puissant, entonnez à sa gloire
Les hymnes de Sion ;
Faites place à celui dont le char de victoire
Monte de l'occident, l'Eternel est son nom.

Que tout éclate, à sa présence,
De joie et de reconnaissance,
Tandis que les méchants pâliront de frayeur
Devant le Dieu juste et sévère,
En qui l'orphelin trouve un père,
La veuve, un défenseur.

Le Seigneur a ses tabernacles
Au milieu de son peuple ; aux mêmes lois soumis,
Dans un même foyer il nous a réunis.
C'est lui qui d'Israel, à force de miracles,
A brisé l'esclavage et guidé tous les pas ;
C'est lui qui couvrait de son bras
Ceux même dont l'orgueil provoquait sa colère,
Et qui sur la terre étrangère
Ont trouvé le trépas.

Seigneur, quand au désert, devant le peuple en fête
Vous passiez triomphant et marchiez à leur tête,
La terre tressaillit, — et des voûtes du ciel
L'eau tomba par torrents sur le désert immense,
A la seule présence
Du Dieu du Sinaï, du maître d'Israel.

De vos cieux, chaque jour, merveilleuse rosée,
La manne descendait, Seigneur, pour vos enfants ;
Et quand leurs faibles cœurs la prirent en nausée,
Votre main leur trouva de nouveaux aliments.

Des cailles par milliers, voltigeant sur leur tête,
Vinrent du haut des airs s'abattre devant eux .
Ainsi votre bonté, Seigneur, fut toujours prête
A secourir les malheureux.

Un jour — ce fut un cri de triomphe et de gloire —
Réunissant la foule au nom de l'Eternel,
Les messagers de la victoire
Chantaient les guerriers d'Israel :

« Où sont les rois puissants, les nations jalouses
Qui du peuple de Dieu combattaient le destin ?
Ils ont fui devant vous ! Vos filles, vos épouses
Se sont partagé le butin.

« Dans vos parts d'héritage à jamais respectées,
Guerriers, dormez en paix. Libre de son essor,

La colombe ouvre au ciel ses ailes argentées
Et son plumage aux reflets d'or [1]. »

Dieu lui-même aux vainqueurs partage le domaine
Qu'ils ont conquis sur des rois odieux ;
Et le Selmon lointain élève sur la plaine
Son front superbe et son sommet neigeux...

Monts de Bazan, qui bravez les orages,
Monts de Bazan, couronnés de gazon,
Qu'ils sont riants vos pâturages,
Qu'ils sont beaux vos sommets groupés à l'horizon !

Pourquoi, fils d'Israel, contempler à toute heure
La montagne aux nombreux sommets ?
L'Eternel a choisi Sion pour sa demeure,
C'est là qu'il habite à jamais.

Là, des milliers d'Esprits, invincibles phalanges,
Portent son char de guerre, et chantent ses louanges ;
Et sa majesté sainte à leur œil ébloui
Apparaît dans l'éclat d'un nouveau Sinaï.

Seigneur, dans la cité qu'habite votre gloire
Vous êtes revenu, comme un triomphateur ;
Un peuple de captifs, fruits de votre victoire,
Vous suivait, rendant grâce à son libérateur.

C'est là que l'univers, d'un tribut volontaire,
Vous apporte, Seigneur, l'hommage solennel ;
Et l'idolâtre même, ennemi d'Israel,
Reconnaît dans Sion l'auguste sanctuaire
Du Roi des Cieux, de l'Eternel.

*
* *

Béni soit le Seigneur du couchant à l'aurore !
Béni soit-il et loué tous les jours !

[1] La colombe paraît être l'emblême d'Israel devenu nation indépendante et poursuivant en liberté ses destinées glorieuses.

C'est lui qui nous sauva, c'est lui qui veut encore
Diriger notre voie et nous garder toujours.

Notre Dieu, c'est le Dieu qui sauve des abîmes,
Mais c'est aussi le Dieu qui sème le trépas.
Déjà ses ennemis sont marqués pour victimes ;
Il va briser leur tête et fouler sous ses pas
Tous ces fronts orgueilleux qui sont chargés de crimes
Et n'en rougissent pas.

« En vain, dit le Seigneur, ils fuiraient ma vengeance.
Des grottes de Bazan ou de la mer immense
Je les ramènerai captifs entre tes mains,
Car je veux que leur sang, répandu sur la terre,
Baigne ton pied, et désaltère
La langue de tes chiens. »

Ils ont vu du Seigneur la marche triomphale ;
Ils l'ont vue, et leur âme a tressailli d'effroi,
Quand l'Arche sainte de mon Roi
S'avançait au milieu d'une pompe royale.

Nos chefs, aux premiers rangs, marchaient le front serein ;
Après eux les chanteurs et les chœurs d'harmonie ;
Les vierges de Sion, frappant le tambourin,
Du cantique sacré suivaient la symphonie :
« Peuples, dans vos concerts, bénissez l'Eternel ;
« Bénissez le Seigneur, vous, enfants d'Israel ! »
Là, toutes nos tribus et leurs fiers capitaines ;
Le jeune Benjamin, par l'extase pâli ;
Juda, qui tient le sceptre en ses mains souveraines ;
Et vous, chefs des tribus lointaines,
Princes de Zabulon, princes de Nephtali.

*
* *

Montrez, Seigneur, votre puissance,
Affermissez votre œuvre et vos bienfaits sur nous ;
Jérusalem verra les rois à vos genoux
Déposer le tribut de leur magnificence,

Frappez, Seigneur, au sein de ses marais fangeux,
Frappez le hideux crocodile ;
Frappez ces rois cruels, ces taureaux furieux
Que suivent les troupeaux d'une foule servile ;
Sauvez le Peuple-Saint de leurs coups odieux.

Seigneur, effacez de la terre
Ces nations sans frein qui n'aiment que la guerre !
— Mais voici que l'Egypte, émue à votre voix,
Ouvre les yeux à la lumière ;
Et déjà l'Ethiopie, accourant la première,
Tend ses deux mains pour embrasser vos lois !

Chantez le Tout-Puissant, monarques de la terre ;
Chantez le Dieu sauveur, le Roi victorieux
Qui monte à l'orient vers les cimes des cieux,
Et qui donne à sa voix les éclats du tonnerre.

Rendez gloire au Très-Haut, il protège Israel ;
Les cieux sont revêtus de sa magnificence,
Et le temple sacré qu'habite sa présence
Atteste à ses enfants son amour immortel.

C'est notre Dieu, c'est le Dieu d'Israel ;
Toujours nous le verrons, pour le peuple qu'il aime
Déployer sa puissance et combattre lui-même.
Béni soit le Seigneur ! Béni soit l'Eternel !

Joseph LOMBARD.

PREMIÈRE MENTION HONORABLE (1er degré)

LES SAVOISIENS

DANS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE

La littérature est l'expression de la société.

I.

Il est un beau pays dont je rêve sans cesse,
Que j'aime, la Savoie — Est-ce pour sa richesse ?
— Non, la Savoie est pauvre — Ou pour ses monts neigeux ?
Pour ses sombres ravins, ses glaciers et ses cimes,
Pour ses fougueux torrents grondant dans les abîmes ?
— Non pas ; c'est pour son peuple actif et courageux.

Comme on voit au matin un noir essaim d'abeilles
Partir, se dispersant parmi les fleurs vermeilles,
Leur portant les baisers de l'époux bien aimé,
Consolant en chemin les pauvres affligées,
Et rentrer vers le soir à la ruche, chargées
De leur butin de cire et de miel parfumé,

De même au printemps, plein d'une audace féconde,
Un essaim diligent part de là pour le monde,
Professeurs, gens de peine ou travailleurs exquis,
Artisans que jamais la tâche ne rebute,
Honnêtes, généreux, puis au bout de la lutte,
Rapportant au foyer un trésor bien conquis.

Mais, outre cet amour du travail que je loue,
La rocheuse Savoie a pour moi, je l'avoue,
Un charme personnel, un tout puissant attrait. —
Avez-vous quelquefois, errant par les rosées,
Le matin, fait lever des bruyères rosées
Un nid d'oiseaux troublés par un pas indiscret ?

On crie, on se bouscule, on se heurte en colère,
Puis bientôt, des buissons, silencieux naguère,
S'échappe bruyamment tout un concert moqueur. —
De même quand le nom de Savoisien m'arrive,
Un paradis perdu devant moi se ravive,
Mes souvenirs d'enfant chantent un joyeux chœur.

Je revois mon jardin aux murailles bien closes,
Mon frais jardin normand plein d'œillets et de roses,
Ou les pinsons nichaient dans les pommiers fleuris ;
Où je jouais, enfant, environné d'abeilles,
De beaux fruits rougissants s'étalant sur les treilles,
D'animaux familiers de mes miettes nourris.

Je revois les figuiers à l'abondant ombrage
Où la pluie en tombant faisait un bruit d'orage [1],
Ou, l'été, je lisais, cherchant les coins obscurs,
Etudiant Plutarque et traduisant Virgile,
Pendant que le moineau et la mésange agile
Venaient en me narguant béqueter les fruits mûrs.

Je revois le bosquet où, sous un grand cytise,
Dans les lilas en fleur, ma bonne aieule assise,
Avec ses beaux yeux pers, narquois et résolus,
Les roses de sa joue et son charmant sourire,
Me faisait ces récits qu'elle sut si bien dire
Qu'entendus une fois, ils ne vous quittent plus.

Parfois elle chantait de sa voix fraîche encore,
Mainte vieille chanson, apprise à son aurore,
De bergère égarée et de méchants seigneurs,
Et puis cette Fanchon qui n'eut, venant en France,
« Que ses chansons, quinze ans, sa vielle et l'espérance »
Et dont la grâce aimable enchantait tous les cœurs.

1 Près de Cherbourg, où se trouvait *mon* jardin, les figuiers sont de grands et vigoureux arbres de cinq à six metres.

II. — Le petit Savoyard.

Puis elle m'apprenait, en guise de grammaire,
Ce poème ou Guiraud peint une pauvre mère
En pleurs et confiant son enfant au destin ;
Et cet enfant, malgré le métier qu'il pratique,
Contraint de recourir à la bonté publique
Et rentrant au logis avec maigre butin.

Nous pleurions sur l'enfant, nous pleurions sur la femme.
Mais Guiraud est trop sobre, et le sujet réclame
Des détails plus précis. Grand'mère, heureusement,
Grand'mère savait tout ce que tait le poète ;
Quand elle la disait, l'histoire était complète ;
Je me souviens surtout de son commencement.

Il entre dans le bois à l'heure matinale ;
Un parfum pénétrant de la terre s'exhale ;
L'air est vif et léger, tout vit, tout est heureux :
La rivière qui fume et la fleur qui s'éveille,
Les oiseaux babillards qui charment son oreille,
Le soleil qui sourit parmi les roseaux creux.

L'enfant rit à la fleur, à l'oiseau qui s'envole,
A l'insecte qui bruit et court dans l'herbe folle.
Il a faim, il s'assied sur le bord du ruisseau,
Il mange son pain noir, il boit à l'eau qui roule,
Et puis, insoucieux de l'heure qui s'écoule,
Se couche à l'ombre et dort au murmure de l'eau.

Mais lorsqu'il se réveille, il fait noir, tout est sombre.
Il a peur de la nuit, de l'inconnu, de l'ombre,
De tout ce qui se tait et de tout ce qui bruit.
Tout ce qui l'environne a des formes étranges,
Il craint les chiens, les loups et toutes les phalanges
Des êtres malfaisants que déchaîne la nuit.

S'il pouvait seulement retourner sur la route !
Mais par où ? C'est en vain qu'il cherche, qu'il écoute.

Les sentiers de se fuir semblent se faire un jeu !
Il grimpe sur un chêne, et d'en-haut il regarde
S'il n'est point quelque part un veilleur qui s'attarde,
Quelque demeure amie où l'on garde du feu.

Bonheur ! là-bas, là-bas scintille une lumière !
Que ce soit un manoir ou bien une chaumière,
C'est le salut ! il court, sur d'un aimable accueil,
Puis il s'arrête, pris de peur, et se demande
Si, comme le Poucet dont il sait la légende,
Il ne va pas trouver un ogre sur le seuil.

Point d'ogre, mais un chien qui le flaire et sautille ;
Il entre sans frapper, on soupait en famille,
Un grand feu de broussaille éclairait le foyer.
On l'invite ; en mangeant il babille, on l'écoute.
Il repart le matin, et, partout sur sa route,
Sa gentillesse trouve un toit hospitalier.

III. — Fanchon la vielleuse.

Ma grand'mère était grave en ses récits, pourtant
Elle aimait aussi ceux qu'on fait en plaisantant,
Ceux qu'un joyeux rire accompagne ;
Sa phrase s'égayait en parlant de Fanchon,
Et pétillait ainsi que, libre du bouchon,
Pétille le vin de Champagne.

Car Fanchon n'était pas, malgré ses grands yeux bleus,
Malgré sa lèvre ronde et l'or de ses cheveux,
Malgré sa grâce virginale,
Non, Fanchon n'était pas un tourtereau des bois
Timide et langoureux, chantant à demi-voix
La romance sentimentale.

Elle était douce, alors qu'on la voyait, s'armant,
Pour soutenir sa voix, de l'ingrat instrument,
Baissant ses paupières soyeuses,
Mais quand elle levait les yeux et regardait,

Ce regard de velours aux lèvres suspendait
Les paroles audacieuses.

Si quelques-uns risquaient, bravant ce fier dédain,
Un propos amoureux, la malice soudain
Eclatait dans ses yeux espiègles ;
Un rire sans pitié brillait dans un œil pur,
Telle une dauphinelle aux prunelles d'azur
Etincelle parmi les seigles.

Sous son fichu de laine et sa robe en coton,
Avec son mouchoir bleu noué sous le menton,
Du public elle était l'idole ;
Et quand elle passait, sa vielle dans la main,
Les jeunes et les vieux faisaient sur son chemin
Une marche joyeuse et folle.

Dans les salons brillants on l'appelait parfois ;
Le beau monde s'éprit de ses chants, de sa voix,
De sa simplicité piquante,
Et cet humble mouchoir si crânement porté,
Sous le nom de fanchon par la mode adopté,
Couronna plus d'une élégante.

Comme tous ceux aussi qui venaient l'écouter
Dans la rue, au salon, faisaient, sans trop compter,
Pleuvoir l'argent dans sa sebile,
La Fanchon à son tour eut ses officieux,
Sa maison, ses flatteurs, surtout ses envieux,
Et ses pauvres à domicile.

Si notre Savoyard à sa porte eût frappé,
On ne l'aurait pas vu, de neige enveloppé,
Mourant de faim et de misère :
Le pauvre enfant chez elle aurait trouvé son nid
Et serait retourné le gousset bien garni,
Dans la cabane de sa mère.

Fanchon après sa mort eut le sort fortuné
De fournir le sujet d'un vaudeville, orné

De chants devenus populaires,
De gracieux couplets, bien tournés, résistants,
Qui, du temps qu'on chantait, ont pendant quarante ans
Fait les délices de nos mères.

IV. — Claudine.

C'est ma grand'mère aussi qui m'a d'abord conté
Le fait de Claudine la belle,
Dont Florian a fait une nouvelle
Et que Pigault sur la scène a porté.
Pour échapper à l'uniformité,
Permettez-moi, laissant la forme solennelle,
De n'en donner ici qu'un récit écourté
Dans un langage inspiré du modèle,
Et tel qu'aux accords de la vielle,
Notre Fanchon autrefois l'eût chanté.

Romance.

Pauvre Claudine ! elle était ravissante,
Tous l'adoraient quand près de son troupeau
Elle contait quelque histoire amusante,
Quand de sa voix, joyeuse et caressante,
Elle chantait les chansons du hameau.

Pour son malheur Claudine est orgueilleuse.
L'amour timide ou la plus belle fleur
Lui plaisent peu si la main est calleuse ;
Vient un Anglais, à la voix mielleuse,
Claudine l'aime et lui donne son cœur.

Un jour l'Anglais reçoit une nouvelle ;
On le rappelle en son pays là-bas :
« Ne pleure pas, je te serai fidèle,
« Je reviendrai quand viendra l'hirondelle. »
L'oiseau revient, l'Anglais ne revient pas.

Que faire, hélas ! Voilà Claudine mère !
Pour elle on n'a que colère et dédains.

Pour échapper à ce monde sévère.
Portant son fils, elle jadis si fière.
Elle s'en va triste par les chemins.

Elle travaille, assise à sa fenêtre,
— Car son travail la nourrit — épiant,
Croyant toujours qu'il s'en va reparaître,
Qu'il l'aime encor. Mais où pourrait-il être ?
Ou le trouver en ce monde ondoyant ?

Dans une ville où le hasard l'échoue,
Elle a cru voir son Anglais, demandant
Au Savoyard que pour ce soin on loue,
De nettoyer les affronts que la boue
A sa chaussure a faits par accident.

Le lendemain d'habits d'homme vêtue,
Auprès d'un banc, son fils à ses cotés.
Elle s'installe au détour d'une rue,
Prête à servir, humble, mais résolue,
Les piétons par la boue insultés.

L'Anglais survient ; elle en son trouble extrême,
Tremble, s'agite et ne fait rien de bien.
L'Anglais regarde , il se trouble lui-même :
Ce doux regard est un regard qu'il aime,
Qu'il vit cent fois se fixer sur le sien.

— « N'avez-vous pas une sœur au village ? »
— « Oui. » — « Que fait-elle ? » — « Elle vit tristement
« Avec son fils qui déjà prend de l'âge,
« Usant sa vie en un morne veuvage,
« Et sans espoir, attendant son amant. »

L'Anglais ému vole par la pensée
Vers les beaux lieux où jadis il fut roi
De cet enfant maintenant rabaissée ;
Et tout honteux de l'avoir délaissée :
« Voulez-vous prendre une place chez moi ? »

— « Mon frère aussi ? » — « Sans doute, les deux frères.
Nous causerons du pays que j'aimai,
Du Montanvers, de ses lits de fougères,
De ses grands bois, de ses fraîches bergères,
D'une surtout dont mon cœur fut charmé. »

Près de celui qu'elle adore en silence,
Voilà Claudine établie. Un beau jour
Qu'en sa voiture il monte en sa présence,
Le cheval fait un saut... elle s'élance ;
Un coup la frappe, elle tombe, on accourt...

Vite on l'emporte, elle est bientôt guérie.
Mais on apprend son sexe et ses combats ;
L'Anglais lui dit d'une voix attendrie :
« Pardonne-moi, sois ma femme chérie ! »
Claudine pleure et se jette en ses bras.

Les deux époux veulent, dans la montagne,
Revoir le nid de leurs premiers amours.
Mais de ces lieux le doux attrait les gagne,
De plus en plus charmé de sa compagne,
L'Anglais résout d'y demeurer toujours.

C'est ainsi que l'auteur termine sa nouvelle.
Grand'mère la contait, il m'en souvient encor,
Par un beau soir d'été, tout près de la tonnelle ;
Un grand cytise en fleurs, qui se penchait sur elle,
Faisait sur ses genoux pleuvoir des grappes d'or.

V.

Je pourrais raconter l'histoire de Marie
Qu'au départ on remet « à la grâce de Dieu »
Qui, rendue à Paris, se compromet un peu,
Revient au pays folle et bientôt se marie,
Restée honnête et pure en un impur milieu.

Je pourrais... A quoi bon ? Si la forme diffère,
Ces récits variés s'accordent sur l'esprit :

Par son activité, quelle que soit la sphère,
Qu'il lutte pour l'honneur ou contre la misère,
Le Savoisien parvient au but qu'il s'est prescrit.

Rousseau va le montrer devant le grand problème
Sondant de l'univers l'aveugle profondeur,
Interrogeant, avec une anxieuse ardeur,
Ce monde qui se tait juste au moment suprême.

VI. — Le Vicaire savoyard.

Au temps de ma grand'mère on adorait Rousseau.
Grand'mère l'avait lu sans passer une page,
Elle chantait par cœur *Le Devin du Village,*
Et c'est *Emile* en main qu'on dressa mon berceau.
Vous vous doutez donc bien que, quand je fus en âge.
On me recommanda, comme l'œuvre d'un sage,
Cette profession d'un prêtre de hameau
Où la Savoie encor réfletait son image,
Et dont l'auteur porta le poids jusqu'au tombeau.

C'est un probleme ardu que le Vicaire creuse :
L'émotion le gagne, elle est contagieuse ;
Quand on le voit perplexe, implorant un appui,
Doutant et voulant croire, on s'associe à lui.
On admire avec lui cette vaste harmonie,
Ces mondes que rattache une chaîne infinie,
Le vivant, l'insensible unis sous mêmes lois.
La force intelligente animant à la fois
L'être le plus chétif et les masses profondes,
Faisant mouvoir l'insecte et circuler les mondes,
Et l'on s'écrie aussi . le Dieu ! voici le Dieu !
Un Dieu vit en chaque être et remplit chaque lieu,
Et dans ce monde, immense à donner le vertige,
On sent une pensée, une main qui dirige.
Si l'on se voit petit, on se sent soutenu,
On sent un guide ami dans ce vaste inconnu ;
Dieu, s'il existe, est fort, il est bon, il est juste.
Ce sens de la justice, en nos cœurs si robuste,

C'est de lui qu'il provient ; c'est, s'il nous l'a donné,
Qu'à le voir satisfait, l'homme est prédestiné...
Mais la stricte justice est souvent violée,
La vertu par le vice est souvent accablée,
Le meilleur au martyre est souvent exposé,
Tandis que le méchant dans le monde est prisé !
Qu'importe ? Qu'est pour nous cette courte existence ?
La mort n'est pas la fin ; à la mort tout commence,
Un autre monde s'ouvre, ou le juste souffrant,
Le pauvre méprisé retrouveront leur rang.
S'il est dans l'univers une main directrice
Notre immortalite s'impose à sa justice...

Ainsi dit le vicaire en sa sincère ardeur
Et sa conviction passe dans notre cœur.
Laissons donc l'incroyant le traiter de mystique,
Permettons au croyant de l'appeler sceptique ;
Si contre sa doctrine on peut se gendarmer,
Il a droit à l'amour puisqu'il nous fait aimer.
Ainsi notre vicaire en sa thèse loyale
En vrai Savoisien, de concorde altéré,
Par goût conciliant, par instinct modéré,
Entre les deux partis tient la balance égale.

VII.

Chaque province en France a son trait convenu,
Son ridicule admis, proverbial, connu,
Qui la caractérise en la littérature
Et la fait reconnaître alors qu'elle y figure.
Le Picard, par exemple, est vif, prompt au dépit,
Le Champenois badaud, brille peu par l'esprit,
L'ivresse est le péché de la race bretonne,
La Provence se vante, ainsi que la Garonne,
Les deux peuples pourtant mentent différemment :
L'un contourne ses mots, l'autre ment carrément.
Le Bourguignon est lourd, l'Auvergnat irritable,
L'habitant de Paris, gouailleur, intraitable.

Le Normand n'est jamais bien sûr que votre bien,
A regarder de près, ne puisse être le sien.
Les dictons, les chansons. le théâtre comique
Ont pour chaque province un blason satirique,
Traits de gaîté, propos plus joyeux que malins
Que pour se taquiner échangent des voisins.
Cependant — c'est le cas de citer des proverbes —
A chemins fréquentes il ne pousse point d'herbes ;
Quand on voit la fumée, il faut chercher le feu.
La voix du peuple en somme est bien la voix de Dieu ;
La critique est fondée encor qu'elle exagère.
Que dit du Savoisien cette voix populaire ?
Que disent le roman, le drame, la chanson,
De la *France* que dit l'implacable *Blason* ?
Dictons, chansons, écrits futiles ou sublimes,
Tous sont d'accord, les voix sont toutes unanimes
Chez lui, pas de péché mignon qui parle haut,
Pauvreté n'est pas vice et c'est son seul défaut.

VIII.

Savoie au double aspect, tes montagnes splendides,
Tes torrents mugissants dans leurs chutes rapides,
Ta vaste mer de glace à l'hiver éternel,
Abritent à leurs pieds, d'un doux air pénétrées
Des forêts d'arbres verts et des moissons dorées
De grands lacs transparents ou se mire le ciel.

Tes fils sont comme toi, mère attendrie et dure :
Tu les as façonnés sur ta double nature ;
Paisibles, bienveillants, mais fermes au conseil ;
Ils portent le front haut ainsi que tes montagnes ;
Ils portent un chœur chaud ainsi que tes campagnes
Où les blondes moissons murissent au soleil.

A d'autres, doux pays, le mensonge sonore,
L'esprit léger et vide, éclatant météore
Qui fait la nuit plus sombre après avoir brillé !
A d'autres, doux pays, la ruse sinueuse,

Les tortueux sentiers que l'avidité creuse.
La chicane qui rit d'un voisin dépouille !

A toi la vérité, la franchise naïve,
L'honnêteté prudente et l'industrie active
Et la persévérance à la fin triomphant !
Semblable à ton patron, le grand François de Sales,
Fleur au parfum suave, aux rigides pétales,
Inflexible vouloir et cœur tendre d'enfant.

Sois donc bénie, o toi que la voix sociale,
Que la littérature avide de scandale
N'a pas flétrie encore d'un blason ricaneur !
Sois fière de tes fils, noble et douce Savoie,
Et poursuis sans faiblir ton chemin dans la voie
Où te guident la foi, le travail et l'honneur !

Jean FLEURY.

DEUXIÈME MENTION HONORABLE (1er degré)

LA CHANSON DU MUGUET PERDU

O dulce nomen libertatis !
(CICÉRON.)

L'aube, dans leur écrin d'azur, jetait sans bruit
Les étoiles du ciel, diamants de la nuit,
Et, pareille au semeur des plaines labourées
Qui verse aux champs féconds les semences dorées,
Comme des grains de blé dans les creux des sillons,
Sur les monts de Savoie épandait ses rayons.

Debout, dans la nuée immense et purpurine,
Humant l'air matinal qui gonflait sa poitrine,
Le touriste, léger et fier d'avoir gravi
La cime, contemplait le front haut, l'œil ravi,

Les grands monts d'alentour aux neiges séculaires,
Qu'empourpraient les rougeurs des feux crépusculaires.
Il était là, rêvant du merveilleux décor,
Quand sous un pan de roche il vit, dans l'ombre encor,
Le calice entr'ouvert et penché vers la terre,
Une petite fleur chétive et solitaire.
Un muguet frais éclos, sans doute ici planté
Par les sylphes qui vont sur les brises d'été.
— Une voix, tout à coup, une voix de sylphide
Monta, comme un soupir, de sa clochette humide... —
Or, croyant que tout parle et que tout chante aussi,
Le touriste écouta ; la fleur chantait ainsi :

O toi, que toute fleur adore,
Déesse du matin vermeil,
Vierge très chaste, blonde aurore,
Je te bénis, sœur du soleil !
Donne, lorsque le jour se lève,
Donne-moi, donne-moi la sève
Et tes parfums, mere des fleurs.
Et, dans le fond de mon calice,
Si tu veux que je vive, glisse
Les goutelettes de tes pleurs.

..... Je suis la fleur du mont superbe
Et je suis blanche comme un lis ;
J'ai pour voisins quelques brins d'herbe
Tournant vers moi leurs fronts pâlis.
Sur le Semnoz qu'elle colore,
La vierge Eos m'a fait éclore,
A son lever, l'autre matin ;
Pour embellir mon corps débile,
Elle a tissé, fileuse habile,
Tissé ma robe de satin.

Je suis la fleur immaculée ;
Nul n'a gravi le rocher nu
Où je vis seule, en exilée,
Où le muguet chante inconnu.

Ni le phalène au crépuscule,
L'abeille ni la libellule
Ici ne viennent se poser ;
Mais chaque jour la brise folle,
Papillonnant sur ma corolle,
Me caresse de son baiser.

Mon lit coquet est fait de mousse
Où je m'endors d'un sommeil pur ;
J'ai pour tente soyeuse et douce
Le velours bleu du ciel d'azur.
L'aube aux yeux d'or fait ma toilette ;
Sa main pend à ma gorgerette,
Claires, comme des diamants,
Les perles que la nuit humide
Laisse tomber de sa chlamyde ;
De beaux lutins sont mes amants.

Entr'ouvrant mes lèvres d'opale,
Je me nourris tout le printemps
Des parfums que l'aurore exhale,
D'air pur et de rayons flottants.
Je bois la goutte de rosée
Que le nuage a déposée
Dans mon calice virginal ;
Et sur la montagne sereine,
Pour saluer l'aube, ma reine,
Je redis mon chant matinal.

Et rien n'est beau comme mon temple !
Il a pour lambris, pour décor,
Les noirs sapins que je contemple,
Et les prés verts, rutilants d'or,
Les roches, où l'arc-en-ciel pose,
L'été, son large ruban rose,
Et, dans le lointain émergeant,
Le Mont fier, à tête chenue,
Qui donne à baiser à la nue,
Dans le ciel bleu, son front d'argent.

Loin des chalets et loin des granges,
Maisons du pâtre et du vacher,
J'assiste à des concerts étranges,
Rêveuse au flanc de mon rocher :
J'entends les germes, dans la terre,
Chanter le soleil salutaire
Et palpiter les embryons ;
Autour de moi, le long des cimes,
J'entends les mille voix intimes
Des vieux pins, baignés de rayons...

C'est l'âme du printemps qui chante
Dans la splendeur des monts altiers,
Semant partout la sève ardente
Par les prés, les bois, les sentiers ;
Echos dont la montagne est pleine,
Chansons qui montent de la plaine,
C'est l'âme du printemps joyeux ;
Et moi j'écoute et je me grise
De cette mélodie exquise
Que font les choses sous les cieux.

O toi, que toute fleur adore,
Déesse du matin vermeil,
Vierge très chaste, blonde aurore,
Je te bénis, sœur du soleil !
Donne-moi, donne-moi la sève
Et tes parfums, mère des fleurs,
Et dans le fond de mon calice,
Si tu veux que je vive, glisse
Les goutelettes de tes pleurs.

*
* *

Ainsi chantait la fleur de la montagne haute ;
Mais, quand elle eut senti près d'elle un nouvel hote,
Sa voix — c'était la voix peut-être d'un lutin —
S'évanouit, mêlée aux brises du matin.
Et l'homme était pensif devant cette fleurette
Perdue et toute seule, et n'ayant, la pauvrette,

Qu'un sol froid pour berceau, pour abri qu'un rocher.
Il regardait la fleur et n'osait approcher :
Sur sa clochette, au bord de ses feuilles tremblantes,
Des gouttes d'eau luisaient, perles étincelantes.
Maintenant le soleil tout autour rayonnait ;
Et, frêle, vers le sol sa tige s'inclinait,
Par les molles vapeurs de l'aube, rajeunie,
Buvant comme un nectar la lumière bénie.
Alors, près du muguet l'étranger s'asseyant,
Dans la langue des fleurs lui dit en souriant :

« — Petite fleur, salut ! Moi, je suis le touriste ;
Ecoute : Ici la terre est inféconde et triste.
Dans la plaine veux-tu venir, petite fleur ? »

« — Non, merci, murmura la fleur abandonnée ;
Je ne quitterai point la terre où je suis née,
Je vis heureuse ici ; non, va, bon voyageur. »

« — Petite fleur, viens dans la plaine où l'herbe est verte ;
De jolis boutons d'or la prairie est couverte,
Et ta demeure est sombre ici, comme un tombeau. »

« — J'aime les hauts sommets où le grand aigle passe,
Où l'air flotte plus vite au travers de l'espace,
Ou la brise est plus douce et le soleil plus beau. »

« — Viens ! je sais un vallon émaillé de pervenches ;
Là fleurissent tes sœurs, les marguerites blanches,
Parmi des touffes d'herbe où dorment les grillons. »

« — Helas ! comme mes sœurs, j'y serais tôt fauchée ;
Les faneurs cueilleraient ma tige desséchée,
Et j'irais, cendre impure, engraisser les sillons. »

« — Petite fleur, je sais un taillis plein de mousse ;
Viens, je t'y coucherai sous le chêne qui pousse,
Lit tranquille, bercé par la chanson des nids. »

« — Non, si riants que soient tes bois et ta prairie,
C'est ici ma maison, c'est ici ma patrie ;
J'aime mieux la montagne et les rochers brunis. »

« — Dans mon jardin, parmi le lis vierge et les roses,
Que frolent dans leur vol les beaux papillons roses,
Viens, tu seras la plus belle dans mon jardin. »

« — Dans ton jardin, hélas! l'abeille qui butine,
Et le papillon rose et la guêpe mutine
Souilleront, en passant, ma robe de satin. »

« — Il est, dans mes salons, il est un joli vase ;
Viens, j'ai paré ses bords d'argent et de topaze ;
Il sera ton logis et je t'arroserai. »

« — Dans tes riches salons je serai prisonnière,
Et je ne dirai plus ma chanson printannière,
Et, vieille avant le temps, dès demain je mourrai. »

« — Viens, je sais une enfant bien grande et bien volage ;
Tu seras le bijou qui luit sur son corsage,
Et tu te mireras au fond de son œil noir. »

« — Et que fera de moi l'espiègle jeune fille ?
Comme un hochet d'un jour qu'on aime tant qu'il brille,
Elle me jettera fanée aux vents du soir.

« Non ! pars seul ; retourne à ta plaine féconde,
A ta plaine, à tes champs où croit la moisson blonde...
A tes jardins de luxe, à tes vallons fleuris.

« Et laisse le muguet à sa montagne, aux brises
Qui s'en vont parfumant les vieilles roches grises ;
Pars seul, o voyageur, retourne à ton pays ! »

*
* *

Disant ces mots, la fleur se tut, et le poète
Vit deux larmes tomber des bords de sa clochette.
Pleurait-elle ? On ne sait. Mais lui : « Va ! ne crains rien.
Il est à toi ton grand palais aérien,
Dit-il ; elle est à toi la montagne sereine,
De ce rocher désert, c'est toi la souveraine !
Oui, l'air de la montagne est plus sain et plus pur ;
Reste en haut, près du ciel qui te verse l'azur.

Ton chant mystérieux dont mon âme est bercée,
O fleur, je l'ai compris ; j'ai compris ta pensée.
Oui, reste pour fleurir ici, muguet charmant,
Car, il n'est pas l'exil fait pour le châtiment
Ce mont, ce libre mont de la libre Savoie,
Royaume pacifique ou le printemps m'envoie
Saluer ta candeur et ta virginité,
Et contempler ton trône, ô douce liberté.
Il est beau ton destin, elle est belle ta vie,
Petite fleur ! Et moi maintenant je t'envie,
Et, mon âme soustraite au lugubre souci,
Je voudrais, comme toi, vivre et mourir ici !
Reste, gardant l'éclat de ta beauté première ;
Chante et fleuris en paix au sein de la lumiere.
Là-bas, je m'en vais seul, ô muguet, n'emportant
De toi, pour souvenir, que l'arôme flottant !...

Il dit, puis incliné vers la tige céleste,
Comme l'amant qui part à l'amante qui reste,
Le poète au muguet fit un suprême adieu...
Le soleil, rayonnant, montait dans le ciel bleu.

Camille GRANIER.

PREMIÈRE MENTION HONORABLE (2e degré)

ROMANCE DU NID DE CYGNE

.. Et l'enfant qui rêve
Fait des rêves d or.
(VICTOR HUGO. — *Les Djinns*)

La petite Jeannie est assisse seulette
Sous les hêtres touffus ou chante la fauvette,
Sur le gazon, près du ruisseau.
Les arbres font pleuvoir l'ombre de leur feuillage
Sur ses cheveux bouclés et sur son frais visage
Qui sourit, refleté par l'eau.

Elle a quinze ans, elle est mignonne, elle est jolie ;
Ses yeux vert d'émeraude ont la mélancolie
Des étangs cachés dans les bois ;
Et dans son regard pur, charmant d'espieglerie,
On croirait voir passer comme une rêverie
Douce, qui l'obscurcit parfois.

La petite Jeannie est assise seulette,
Tête nue et nu-pieds ; dans l'onde se reflète
Son visage charmant et doux.
Elle plonge ses pieds mignons dans l'eau moirée
Qui les caresse ; elle a sa robe retirée
Jusqu'au dessus de ses genoux.

L'eau baigne mollement ses pieds. Elle se penche,
Sourit et se regarde, et retrousse sa manche
Pour montrer ses bras enfantins.
Puis retirant de l'eau sa jambe qui frissonne,
Voluptueusement la petite mignonne
Tient ses pieds nus dans ses deux mains.

La petite bergère est assise, jolie,
Dans la mousse ; on dirait l'amoureuse Ophelie,
Au front pur couvert de pâleur.
Elle sourit parfois de sa levre divine ;
Elle rêve, elle rêve, à la voir on devine
Que son rêve est ensorceleur.

« — Je veux, dit-elle en elle-même,
Je veux avoir un amoureux,
Je veux un amoureux qui m'aime
Et qui soit chevalier et preux.
De mon amour il sera digne.
Je lui montrerai, sur les eaux,
Dans les roseaux le nid de cygne,
Le nid blanc parmi les roseaux.

Son coursier sera blanc sans tache,
Le coursier des coursiers rouan.

Mon amoureux au blanc panache
Sera blond et le teint très blanc ;
Des yeux faisant pâmer les dames
Lorsque de son luth il jouera ;
Mais des yeux qui lancent des flammes
Quand de son glaive il frappera.

Et dans sa course aventurière,
L'étalon rouan, l'étalon
Aura sa splendide crinière
Flottante au gré de l'aquilon.
Dans les prés, parmi les fougères,
Parfois il passera, le soir,
Si rapide que les bergères
Se retourneront pour le voir.

Mais ce magnifique équipage,
Mon bel amoureux l'oubliera
Lorsque agenouillé comme un page,
Bien doucement il me dira,
Me regardant avec tendresse
De son beau regard adouci :
« Ecoute, belle enchanteresse,
« Je m'agenouille à ta merci ! »

Le cheval paraîtra comprendre,
Et mon shevalier, plein d'émoi,
Me redira de sa voix tendre :
« Je t'aime ! o ma belle, aime-moi ! »
Forçant mon amour à se taire,
Je repondrai : « Voici mes vœux :
« Redressez les torts sur la terre,
« Puis revenez, car je le veux. »

Il se relèvera bien pâle,
Et dira, pressant sa cavale :
« Adieu, car je vole aux combats ! »
Alors, blanche comme la neige,
« Adieu, partez ! murmurerai-je,
Pensant : « Je t'aime ! ne pars pas ! »

Il retranchera de ce monde,
Comme d'un arbre qu'on émonde,
Traîtres et méchants tour à tour.
Trois fois il m'enverra son page
Pour me raconter son courage
Et me demander mon amour.

La premiere fois, pâle et blême,
J'enverrai pour celui que j'aime
Une rose comme guerdon.
Je dirai : « Bientôt ! » la deuxième,
Et je répondrai la troisième
« S'il veut mon amour, le pardon ! »

Quand il connaîtra ma parole,
Plus vite que la brise folle,
Mon charmant amoureux vainqueur,
Franchissant vallons et collines,
Franchissant torrents et ravines,
Reviendra pour m'offrir son cœur.

Il me donnera sur la levre
Un doux baiser de fiancé,
Et dans mon cœur j'aurai la fièvre,
La fièvre d'amour insensé.
Et quand nous ne serons qu'une âme,
Je lui montrerai sur les eaux,
Dans le couchant couleur de flamme,
Le nid de cygne et les roseaux... » —

*
* *

La petite Jeannie, assise sur la mousse,
Sourit à son beau rêve, et sa figure douce
Lui sourit aussi dans les eaux.
Elle se lève et suit le sentier d'oseraie ;
Elle se penche afin de voir dans la jonchaie
Le nid de cygne et les roseaux.

Sa poitrine d'enfant doucement se soulève.
Mignonne, elle sourit en pensant à son rêve.
Elle se penche sur les eaux...
Mais le nid est détruit et le cygne sauvage
A fui. La pauvre enfant pleure sur le rivage,
Cherchant le nid dans les roseaux.

Le beau cygne sauvage a fui loin de la rive,
Et Jeannie a repris, triste, le chemin creux ;
Elle songe à son rêve, elle est toute pensive...
Trouva-t-elle jamais son charmant amoureux
Au coursier des coursiers rouan ? Moi, je l'ignore,
Mais elle ne put pas lui montrer sur les eaux,
Dans le beau ciel du soir que le couchant colore,
Le nid de cygne et les roseaux.

Henry Bordeaux.

Deuxième mention honorable (2e degré)

SOUVENIR

.....On n'a qu'une mère.
(Lamartine.)

Je laisse quelquefois s'envoler mes pensées
Vers le tableau navrant des tristesses passées.
C'est surtout quand novembre, aux jours veufs de soleils,
Jette un souffle de mort sur la nature entière,
Et ne laisse tomber qu'une grise lumière,
Sans aube, ni couchants vermeils.

C'est quand le vent du nord, à la voix monotone,
Inonde nos vallons des brumes de l'automne,
Pleurant d'un ton plaintif sur les beaux jours perdus.
Dans mes veines alors de soudains frissons glissent ;
Mes pensers dans ma nuit par degré s'assombrissent ;
Je rêve à ceux qui ne sont plus.

Le temps, au vent pressé, de son aile légère,
De mes larmes n'a pu sécher la trace amère
Et des vieilles douleurs éteindre tous les cris.
Je voudrais, mais en vain, refouler un murmure,
Quand il rallume encor le feu d'une blessure
Qui longtemps couve au cœur d'un fils.

Quelle angoisse suprême, ô ma mère adorée,
Dans sa serre etreignit mon âme déchirée,
Quand je sentis, helas ! sous le froid des tombeaux,
Que ta main, dans ma main, se glaçait d'heure en heure ;
Quand la mort, t'emportant vers une autre demeure,
S'enfuit au bruit de mes sanglots !

De ces départs cruels l'heure est inévitable.
Je le sais, ô mon Dieu ! la mort inexorable
N'entend jamais les cris du faible ou du puissant.
Se jouant des liens de la famille humaine,
Elle rompt brusquement un anneau de la chaîne,
Et nous foule aux pieds en passant.

Helas ! je le confesse, ici bas rien n'est stable ;
Nos projets les plus sûrs sont bâtis sur le sable ;
L'azur des plus beaux jours n'a pas de lendemain.
Les vents sont inconstants, la mer est infidèle,
Et toujours nous verrons notre frêle nacelle
Sombrer vers des bords incertains.

L'an du siècle, en touchant les jours de cette femme,
N'avait pu déflorer la candeur de son âme.
Elle a passé, laissant son modeste sentier
Doucement imprégné du parfum de sa vie ;
Sainte et timide fleur trop tot épanouie,
Sans fard, à l'ombre du foyer.

Sous le joug du devoir, sans effort inclinée,
Heureuse, elle portait le faix de la journée.
C'est qu'elle ouvrait souvent deux ou trois livres d'or,
Où le Consolateur des humaines souffrances

En son âme versait de saintes espérances :
J'en garde deux, comme un trésor.

Loin des vains tourbillons où s'agite le monde,
Sa vie à bruit léger s'écoulait, comme l'onde
Qui s'enfuit à flots purs sous un ombreux berceau ;
Malgré son cours voilé par l'abri du feuillage,
J'avais vu quelquefois les souffles de l'orage
Troubler le cristal du ruisseau.

Faiblissait-elle un jour dans le sentier d'épines
Ou le Christ imprima ses empreintes divines,
Elle rendait la force à son pas incertain,
En invoquant celui qui jamais n'abandonne ;
Puis reprenait sa croix, en voyant sa couronne
Resplendir au bout du chemin.

Dans mon asile aimé, dans ma maison bénie,
Revenais-je lassé des luttes de la vie,
Quelque nuage au front, quelque blessure au cœur,
Elle etait toujours la, providence vivante,
Pour panser de son fils la blessure saignante ;
Puis elle berçait sa douleur.

Lorsque ma voile fuit sous une brise amie,
J'aimerais retracer chaque trait de sa vie,
Et sur le pont flottant charmer les gens du bord.
Je préfère évoquer quelque cher paysage,
A mes yeux embelli par sa touchante image,
Qui porte au front un nimbe d'or.

C'est ainsi, monts lointains, beau lac, globes de flamme,
Que par des fils secrets vous enchaînez mon âme.
Mon souvenir vous peint défilant sous mes yeux,
Comme un fleuve, au miroir de ses eaux fugitives,
Déroule et réfléchit les tableaux des deux rives,
Encadrés par l'éclat des cieux.

C'est une aube de mai. Les brises matinales,
En semant les gazons de rubis et d'opales,

Eveillent dans les bois de légers bruissements.
L'orient par degré blanchit et s'illumine ;
Les monts frileux encor d'une gaze argentine
Revêtent l'azur de leurs flancs.

D'un village voici les maisons souriantes,
Au pied d'un vert coteau mollement blanchissantes ;
Sur leur groupe innocent d'un clocher protecteur
S'élance dans les airs la svelte pyramide :
Des fideles soumis c'est le troupeau timide,
Sous la houlette du pasteur.

Des beaux jours au déclin, c'est le dernier sourire,
Que toujours avec elle en silence j'admire.
Les cimes des grands bois, sur un fond verdoyant,
Se panachent au loin de teintes safranées :
On les dirait encore une fois couronnées
D'un rayon du soleil couchant.

C'est le lac, bleu miroir, dont l'onde cristalline
Reflete, en se berçant au pied de la colline,
Et des cieux rayonnants les cintres submergés,
Et des rives autour la verdure éclatante :
De saphirs chatoyants coupe resplendissante,
Aux bords d'emeraudes frangés.

C'est des champs étoilés la blonde souveraine,
Qui dans l'immensité lentement se promène ;
Elle inonde des flots d'un moelleux demi-jour,
Et du ciel pâlissant la coupole cendrée,
Et la croupe des monts vaguement éclairée,
Et cet humble toit, mon amour.

Ah ! ma mère !... Au jardin la voilà qui s'avance,
Sous les arbres en fleurs que le zéphir balance.
Elle revoit les lieux par elle tant aimés.
C'est bien là son pas lent, sa figure sereine !...
Toujours elle me suit cette image lointaine
Des grands jours disparus pour jamais.

Oui, tout fut consommé dans une nuit fatale.
J'entends, j'entends encor son haleine inégale ;
D'un sombre désespoir je mourais accablé ;
Puis elle s'échappa plus faible, plus pressée,
Comme un bruit décroissant d'aile au ciel élancée...
Cet ange s'était envolé.

Auprès de son chevet mon âme était brisée.
La coupe des douleurs se trouvait épuisée,
Quand je dus m'éloigner de ces lieux éplorés.
J'ignorais que le cœur éclatât, comme verre,
Qu'on pût être frappé, même gisant à terre.
Faible roseau, je l'ignorais.

Vous qui vivez heureux sous l'aile d'une mère,
Soignez avec amour cet abri tutélaire.
Que le vent du trépas pour vous, dans ses assauts,
Garde l'arbre penché de trop rude secousse !
Dût-il même tomber sur un tapis de mousse,
Il meurtrit encor ses rameaux.

Depuis qu'elle eut monté plus haut que mes murmures,
Plus d'un lustre a passé sans guérir mes blessures.
Je ne peux aujourd'hui laisser sans tressaillir,
Vers ces temps douloureux errer ma rêverie.
Quand je crois près de moi voir son ombre chérie,
Parfois je me sens défaillir.

Adrien Boimond.

ROCHES CRISTALLINES

DANS LE

CANTON DE TANINGE

Le Foron de Taninge forme dans la plaine, entre ce bourg et le Giffre, un cône d'évasement à cailloux roulés. Calcaires variés, silex, schistes ardoisiers, cargneules, quartzites, grés houillers ; tels sont, pour la plupart, ces débris, avec l'aspect triste et monotone des grèves.

Cependant, si l'on examine ce dépôt, on ne tarde pas de rencontrer autre chose que des pierres uniformément grises, blanches ou rousses. Il y a certains cailloux dont la couleur dominante est le vert, un vert de toutes nuances : vert gai, vert-pomme, vert de mer, vert d'émeraude, vert-brun, vert-noir, etc. Les uns sont d'un jaune-soufre, gris-jaunâtre, rouge-violet, bleu de turquoise ; les autres sont tigrés, bariolés, avec des éclats métalloïdes. Tous, doux au toucher, lourds, très durs, à cassure esquilleuse. Ajoutons des granites blancs ou verdâtres, à grain plus ou moins fin.

Bref, et sauf à revenir sur la description, on se demande d'où proviennent ces roches, alors que le bassin du Giffre appartient tout entier aux terrains de sédiment. Ce ne sont pas des pierres erratiques de l'époque quaternaire, apportées par le glacier de l'Arve ou par celui du Rhône ; ces glaciers ne paraissent pas avoir abordé la vallée du Giffre, du moins de manière à y introduire des roches du mont Blanc ou du Valais ; elles sont tout simplement indigènes. Mais quel est celui des six affluents du Foron qui les fournit ? Ne les demandons pas aux massifs du Marcelly, d'Uble, du roc d'Enfer ou de la Provence. Elles seront donc descendues par les affluents de la rive gauche, le

Marderel et l'Arpettaz, c'est-à-dire de la montagne de Loy et de la vallée des Gets. Allons à la découverte, et cherchons le nid de ces raretés minéralogiques, en attendant que les hommes compétents en donnent la nomenclature définitive.

I.

La chaîne de Loy part du Foron et se dirige à l'est, séparant la vallée du Giffre du territoire des Gets. Son versant septentrional appartient au sous bassin du Marderel et constitue la rive gauche de ce dernier torrent. Un ruisseau, affluent du Marderel, vient des pâturages communaux de Taninge, à un demi-kilomètre du chalet de la Rosière, à l'altitude d'environ 1,400 mètres. Or, aux sources de ce ruisseau il existe un pointement de roches primaires. En outre le mas de la Rosière renferme un chaînon d'une roche que nous appellerons provisoirement du granit. De Taninge on s'y rend par deux voies : par le chemin de la montagne, en deux heures et demie, ou par la route nationale, en trois heures et demie. Quoique plus long, ce dernier itinéraire est préférable.

A *Lécoet,* premier hameau des Gets, on traverse le torrent de l'Arpettaz, et, laissant à gauche le chemin du Tour, on prend à droite, on franchit le Marderel, on monte au Praix, et au-delà de ce hameau, près d'un *Miche à foin,* on pénètre dans la forêt. Ici prend naissance un banc de rochers d'une structure particulière ; ce banc coupe, d'une façon presque invisible, un sentier sous bois pour se montrer ensuite en aval, en masse considérable. Une forte déclivité, des mousses séculaires, l'ombre des sapins empêchent tout d'abord de reconnaître à quelle espèce de roche on a affaire. D'ailleurs, exposée ainsi au nord, elle a dû perdre de sa fraîcheur première ; elle est terne, d'un gris terreux, un peu décomposée. A partir de

là, le chaînon, repassant en amont du sentier, se redresse dans les hauteurs d'une crête escarpée, pour se diriger au sud, où il va sortir de la forêt, près du chalet couvert d'ardoises, à la Rosière (altitude 1,400 mètres). Enfin, à partir de ce point, le granit se perd dans les pacages l'espace de cinquante mètres, pour se montrer une dernière fois, sous la forme d'un îlot perçant çà et là le gazon. Ici, la pierre est d'un gris verdâtre, et saine. Longueur totale, avec les solutions de continuité, environ 1,200 mètres de long, sur une largeur variant de 20 à 30 mètres. Trop constamment, la végétation masque le terrain avec lequel ce granit est en contact. On observe toutefois une espèce de pierre rougeâtre, à la surface, mais indéterminée. Celle-ci est surtout visible dans les pointes inférieures, en descendant vers le Pont-des-Gets. Elle se voit aussi plus loin, à l'autre extrémité de la chaîne de Loy, près du col de Jourplaine.

Du chalet de la Rosière au gisement des autres roches rares, on met un quart d'heure. Un point de repère, ce sont les chalets des *Bon-nes,* ainsi appelés du nom patois d'une fleur jaune, le *Trollius europæus*. Le caractère de ces alpages est : terrains accidentés de monticules et de combettes, tendance des reliefs à s'arrondir, maigres, peuplés par la fétuque ovine, la *bauffa,* par le genêt-flèche, le *dinchet,* et entrecoupés de bouquets de sapins. Le sol est une argile roussâtre, formée en partie d'un grès tendre, espèce de mollasse, qui n'est pas le grès moucheté. Dans les combes, l'argile empêche les eaux de pluie ou de neige de pénétrer les couches inférieures ; cette imperméabilité engendre comme des demi-marais, ceux-ci hantés par les parnassies et les linaigrettes au panache blanc. Ces endroits humides, parfois tourbeux, portent, dans la topographie locale, les noms de *Mouilles* et de *Lays*.

Voici le ruisseau ; on remonte le ravin dans lequel il a creusé son lit. Il coule entre des parois de schistes noirs, lustrés, ceux-ci alternant avec une certaine roche tendre, onctueuse, de couleurs diverses, bariolée comme la peau de salamandre. Ici, sur la rive droite, se montre un tas de pierres brunes, réduites en blocs anguleux : c'est, entre autres, une belle roche noire, avec taches blanches ou tout unie, d'une grande dureté. Là, plus haut, accroupi comme un sphinx, c'est un gros bloc, au teint cuivré ; il renferme des cailloux arrondis, de même couleur. Viennent ensuite des blocs d'un gris-blanc, à pâte très fine. Enfin, les petits entonnoirs d'érosion, au sommet, donnent une roche verte friable, savonneuse, sorte de craie que les écoliers du pays aimaient jadis à recueillir. Ce musée de minéralogie en plein air a une longueur de 150 mètres sur une largeur égale à l'ampleur du ravin, celle-ci variable. Ajoutons la présence à cent mètres plus loin, au sud-est, d'un petit pointement de pierres verdâtres ou noirâtres, avec des fragments en façon de boulettes. Et c'est tout ; la montagne, jalouse, reprend son manteau de gazon et de bois. Pourtant, n'y aurait-il point encore là-dessous des masses plus étendues de ces mêmes roches étranges ? Du reste, nulle trace de fouilles de main humaine.

Ce gisement a été signalé d'abord par M. Favre, ensuite par M. Gabriel de Mortillet [1] : roches d'éjection qui, suivant ce premier géologue, ont percé le lias, et, suivant l'autre, percé un terrain nummulitique postérieurement à l'époque éocène. Dans son beau livre (*Recherches géologiques,* II, § 305), M. Favre désigne ces roches par le nom de « grand massif de serpentines », massif qui, dans la carte de l'éminent naturaliste, est teinté rouge. Ces sa-

1 *Minér. et Geol.*, 1858, p. 94, 130.

vants n'avaient pas aperçu le granit de la Rosière, granit que nous avons découvert en 1880. A notre prière, M. Favre est venu visiter ce dernier. Cette excursion a été suivie d'une note publiée dans le « Bulletin de la Société helvétique des sciences naturelles », note qui décrit la position de cette roche, sans toutefois toucher au problème géologique qu'elle paraît susciter. Cette même note relate le résultat de l'analyse, provoquée par M. Favre, de cette pierre noire, à taches blanches, dont nous avons parlé ci-dessus. « MM. Fouqué et Michel Lévy, est-il dit, ont trouvé une ophite andésitique parfaitement caractérisée, en relation de gisement avec les euphotides et les serpentines de la montagne de Loy. Il ne faut pas oublier que ces savants ont constaté la présence du diamant dans une ophite andésitique du cap de Bonne-Espérance. Il semble donc qu'il y a un certain rapport entre les roches de Taninge et celles du cap (p. 534-535). »

Après M. Henri Welter viennent, en 1886, MM. Charles Lory et Auguste Jaccard. Ceux-ci consacrent une journée au massif de Loy et redescendent par Verchey, sans avoir trouvé les roches cristallines. Le lendemain, guidés par nous, après une brève inspection du terrain houiller, près Taninge, ils montent à la Rosière, observent le granit, puis le ruisseau aux pierres merveilleuses. Ils trouvent, entre autres, « un porphyre à grands cristaux de feldspath andésite », l'ophite de M. Favre, ensuite « les euphotides à lamelles de diallage » [1]. De chacune d'elles ils prennent des morceaux ; sobres, quant aux noms à donner ; plusieurs de ces roches leur paraissent nouvelles et, à première vue, peu déterminables. « C'est de plus en plus beau ! » allaient-

1 Andésite, parce que ce porphyre constitue la base des Andes, dans l'Amérique équatoriale. (Beudant, *Miner.*, § 341.)

ils répétant, à mesure qu'ils s'avançaient dans le ruisseau-ravin. Comme l'endroit est innommé, ils l'appellent « Nant du porphyre ». Laissons-lui ce joli vocable. Ils voulurent bien nous esquisser les terrains par eux reconnus dans le bassin du Giffre. A leur avis, les monts des Gets et même une partie du Marcelly, appartiennent au terrain ancien, le flysch. Devant aller coucher à Morzine, ils remettent à un autre voyage l'examen d'un second gisement de ces mêmes pierres, que nous leur indiquons, celui de l'Arpettaz. Quelques jours plus tard, le célèbre professeur de Grenoble nous écrivait : « Ces roches si variées et si particulières, dans un gisement si inattendu, méritent une étude spéciale, et je vais m'en occuper au point de vue minéralogique. » Le travail ainsi annoncé ne nous est pas encore parvenu. En attendant, nous irons seul explorer cet autre gisement.

II.

L'Arpettaz, gros terrent des Gets, prend sa source entre le val du Marderel et le val de Jourplaine, dans un cirque alpestre, flanqué de deux groupes de chalets, la *Turche* et *Mouille-Ronde*. Cette combe est sous le numéro 6211 de la mappe des Gets, et se trouve à quatre kilomètres N.-E. du ruisseau du Porphyre. Nous y fûmes le 2 novembre. Temps superbe ; mais la montagne avait perdu bergers et troupeaux ; la solitude était complète.

La source, ou plutôt les sources de l'Arpettaz, car il y en a au moins une dizaine, sont des ruisseaux encaissés dans les pacages et à demi-cachés par des sapinettes. Disposés en éventail dans les hauteurs, ils finissent par se réunir vers le centre du cirque en un seul et même nant. Ce dernier coule ensuite entre une paroi de forêt abrupte, à gauche, et des escarpements ravinés, à droite. Ces petits

nants se ressemblent un peu tous : étroits, sinueux, s'entre-croisant de cent façons, un réseau inextricable. Un chemin de pâtre, circulant à partir de la Turche jusqu'à Mouille-Ronde, coupe ces nants à peu près au point où ils viennent converger pour se jeter dans un canal unique. Pour s'orienter dans ce labyrinthe, on fait une halte ; on gravit le monticule herbeux qui se dresse au bord du chemin. Le regard embrasse toute la combe : celle-ci est partout fermée, sauf au nord où, par une échappée de vue, se montrent dans l'éloignement un ou deux hameaux, avec le dôme de Chery.

Descendons maintenant vers ce gros bloc erratique, coiffé de deux sapins, qui fait face au mamelon. Le bloc est assis sur un banc d'une roche verte, à l'état pulvérulent, espèce de stéatite à paillettes jaunes ; les bergers recherchent ces pyrites de fer, par eux décorées du nom de *grains d'or*. Tout auprès, un ruisseau promène son onde claire; il babille avec les cailloux de son lit, sous les branches des épicéas. C'est le ruisseau central ; il va bientôt absorber tous les nants d'alentour. On descend par la rive gauche ; on ne tarde pas de voir dans l'eau des fragments de roches de couleurs diverses. Viennent ensuite des rochers en place, d'une respectable dimension. D'abord, c'est un banc d'une nuance peu définissable, à fond gris-jaune et à taches verdâtres : longueur, 20 mètres sur 5 mètres de largeur. Sa surface est lisse ; elle ne se laisse pas entamer au marteau. Au lieu de s'y creuser, comme dans le calcaire, des sillons, les eaux se répandent en nappe mince sur son dos. Sur la rive droite, se dressent des rochers tapissés de lichens, ceux-ci absolument inconnus. Un peu plus loin, coup sur coup, se démasquent les embouchures de deux nants, les derniers de la bande. Aux dépôts qu'ils versent dans le grand nant, on devine qu'ils touchent à quelque chose de

bon. Bien que leur aspect soit un peu farouche, remontons ces couloirs. Heureusement, on atteint bientôt un banc superbe : roche vert-cendré, à la robe mouchetée de lamelles brunâtres, chatoyantes ; sur une largeur de 6 mètres en moyenne et sur une longueur de 40 mètres. L'autre de ces nants vous exhibe une masse d'un gris-rose; le centre est bombé ; le ruisseau sautille en cascatelles sur cette nouvelle roche, qui paraît être du porphyre. C'est le bouquet. Cependant, à naviguer ainsi par les creux des nants, en la compagnie de ces curieuses pierres, le temps ne dure pas : attrait de la nouveauté, plaisir de la découverte. Le jour baisse ; nous leur disons non pas adieu, mais au revoir.

On rejoint le sentier qui mène à la Turche ; les roches deviennent de plus en plus sédimentaires, schistes noirs, calcaires veinés de quartz, etc. Il y a cependant, encore le long de ce sentier, jusqu'au grand couloir d'alluvion, quelques cailloux cristallins. On y remarque entre autres cette pierre noire qui, en se décomposant à l'air, prend une couleur de rouille et donne à l'eau stagnante des marécages une teinte métallique : l'amphibole actinote (?).

Le gisement de l'Arpettaz est encore inédit. Il est sinon plus varié, du moins plus étendu que le gisement de Loy ; la relation des roches entre elles se laisse mieux voir.

III.

En résumé, les roches de ces deux localités peuvent, ce semble, se rattacher à cinq groupes, savoir :

1° Serpentine et stéatite ;
2° Euphotide et hypersthène ;
3° Amphibole et diorite ;
4° Porphyre et ophite ;
5° Granit et protogyne.

Ceci, par aperçu sommaire, bien entendu, et sans rien préjuger, car il doit y avoir autre chose. L'euphotide est l'une des plus jolies, avec ses reflets de couleurs variées et changeant avec l'inclinaison de la pierre par rapport à l'œil ; elle est aussi la plus rare, car elle n'avait pas encore été, que je sache, trouvée dans la H^te^-Savoie. Peut-être y en a-t-il dans notre gisement qui donneront naissance à des espèces nouvelles. Ces roches présentent un double intérêt ; il y a le côté industriel et le côté scientifique.

Sans vouloir entrer dans les détails, notons en passant, à ce premier point de vue, deux mots tirés de l'ouvrage de M. Beudant [1]. Parlant de l'usage des matières feldspathiques, l'auteur, après avoir cité une variété d'orthose, à reflets nacrés, connue des joailliers sous le nom de *pierre de lune,* puis une autre variété nommée *pierre de soleil,* ajoute ceci : « Un feldspath laminaire, d'une belle couleur verte, *la pierre des amazones,* est employée pour objets de fantaisie, boîtes, socles, pendules, etc. C'est au même usage qu'on emploie les belles variétés chatoyantes de labradorite. Le granit et les siénites, ainsi que les porphyres, ont été employés par les anciens en colonnes, en baignoires, en urnes sépulcrales, en tables, en plaques, etc., que l'on voit encore dans les édifices modernes ; c'est ce qu'on nomme assez improprement les *marbres durs*. On ne fabrique guères de ces objets aujourd'hui, parce que les matières exigent de grands frais pour être taillées et polies ; on fait seulement quelques plaques, des chambranles, de petites colonnes, des vases, etc. Quant aux serpentines, une variété grise qui a beaucoup de ténacité, à taille plus facile que les autres, surtout en sortant de la carrière, et qu'on nomme *pierre ollaire,* est employée de temps immémo-

1 *Minéralogie,* p. 255-257, 275-76.

rial à la confection d'une poterie particulière d'un très bon usage : on la taille, on la tourne, et l'on en fait aussi des marmites, des poêlons, etc., fort solides, quoique minces et légers, qui résistent bien au feu et ne donnent aucun goût aux aliments. Il s'en fait une grande quantité dans la Valteline et dans les Grisons ; la ville de Côme (Italie) en est l'entrepôt. C'est de Briançon qu'on tire la stéatite, dont on fait la poudre onctueuse qui sert à faire glisser les bottes, et que les tailleurs emploient pour tracer sur le drap la coupe des habits. » Suivant M. Favre, la serpentine de Loy est « assez belle pour que l'industrie l'utilise ». D'après M. de Mortillet, « la serpentine de Taninge pourrait aussi probablement fournir de belles pierres de décoration ». Pour le granit, on sait l'emploi utile qui s'en fait chaque jour en tous genres de construction ; il est de plus en plus recherché partout, et avec raison ; d'un travail peu coûteux. Dans notre canton où le bon calcaire, pour pierre de taille, n'existe guères, ce chaînon de granit, à proximité de la grande route, est destiné à devenir une carrière précieuse. Outre le banc de la Rosière, il s'en trouve aussi un pointement sous le hameau du Tour et au bois des Lanches, territoire des Gets.

D'autre part, ces roches des premiers âges, trouvées en place, à cette distance de la chaîne cristalline des Alpes, et dans un terrain relativement récent, le macigno alpin, attirent l'attention des hommes de la science. Le 23 août 1880, M. Favre nous écrivait : « Ce que vous voulez bien me dire sur le granit de la Rosière et des bords de l'Arpettaz m'intéresse vivement ; ce serait excessivement singulier de trouver du granit en masse dans cette position. » Et M. Alexandre Vézian de s'écrier, à cette nouvelle : « Je le verrais que je n'y croirais pas ; ce sera du granit erratique ! » Puis, lorsque le savant professeur eut la preuve

du fait : « Maintenant ce n'est pas tout, dit-il, il faut l'expliquer. » Eh bien, nous prenons au mot ces messieurs ! Le problème est posé, ils voudront bien le résoudre : il y a la part du pétrographe et la part du géologue. Veiller à ce que l'oubli ne se fasse pas trop autour de ces belles pierres, collectionner des échantillons, accompagner sur les lieux les spécialistes qui désirent les visiter : c'est là tout ce que peut faire un simple amateur. Nous serions heureux si, par l'organe bienveillant de la *Revue savoisienne*, ces quelques lignes devaient hâter une solution attendue depuis plusieurs années.

H. Tavernier.

Taninge, 2 novembre 1887.

UN ÉMIGRANT CHABLAISIEN

JEAN-CLAUDE HUDRY

(Suite.)

Ces mesures étaient prises pour permettre à Hudry de payer les intérêts de ce qu'il devait aux banques. Il pensait que le marché reprendrait ses cours et que l'Angleterre se lasserait de renouveler des envois dont elle-même ne retirait aucun profit. Pendant deux ans et demi, sans perdre espoir, il conserva ses marchandises et « soutint la dérive » en renouvelant ses billets et en payant les intérêts, comme il pouvait. Malheureusement, les affaires ne s'amélioraient pas ; les protecteurs s'inquiétèrent, et Nicolas Guod l'abandonna.

Je n'hésite pas à dire qu'il fut la principale cause de mon infortune : si l'on ne m'avait pas fait tant d'avances, je m'en serais tenu à mon petit commerce, qui aurait eu un accroissement sûr et normal. L'aigle, qui ne peut nuire à la tortue dans son état naturel, prend le parti de l'élever

à une grande hauteur pour la laisser tomber sur un rocher qui la brise en mille pièces.

MM. Gurlie et Guillot, voyant que M. Girod, leur ennemi, me désertait, prirent loyalement sa place pour soutenir mon crédit pendant le gros de la tempête.

Alors, voyant que le mal, au lieu de s'atténuer, s'aggravait de jour en jour, il résolut d'aller chercher un débouché pour ses produits. Il partit, au commencement de juillet 1820, avec un grand bateau qui portait un assortiment de diverses marchandises, pour environ 7,000 piastres, et il s'arrêta, le 14 août, dans les environs du fort Adams, à quatre-vingt-cinq lieues au-dessus de la Nouvelle-Orléans. Après une rapide inspection du pays, il s'établit dans un endroit qui lui parut convenable, à l'intersection des routes du Natchez à Pinkencyville et de Woodville au fort Adams. Les habitants de Percy-Creek (c'est le nom du lieu) paraissaient aisés. Leur sol fertile semblait surtout propice à la culture du maïs et du coton. Un acre de terre y produisait 400 kilog. de coton, qui valait alors 50 francs le kilog., de manière que le propriétaire qui ensemençait 40 acres de coton pouvait compter sur un revenu de 20,000 francs.

Pour s'installer, Hudry dut acheter deux cents arpents de terre, qui lui coûtèrent 2,100 piastres. Il y fit construire de vastes magasins, dans lesquels il se hâta d'aménager toutes ses marchandises, qu'il fit venir de la Nouvelle-Orléans. La clientèle ne lui manqua pas. De cinq à six lieues à la ronde on accourut pour s'approvisionner, et, pendant les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 1820, les ventes rapportèrent cinquante pour cent de bénéfice. Il ne refusa pas de faire crédit et s'en trouva bien : toutes les dettes de l'année furent réglées dans le courant de janvier. Voyant l'heureuse tournure que prenait son entreprise, Hudry fit une descente à la Nouvelle-Orléans pour compléter son assortiment. Il en rapporta pour 5,000 piastres de nouvelles marchandises, en sorte qu'il avait en magasin pour 50,000 piastres au minimum, au printemps de 1821.

J'avais deux commis, John Mac-Nulty et Jessé Bell, et malgré cela nous pouvions à peine suffire à servir les pratiques : nous accordions crédit à tout venant, considérant que nous avions été payés la saison précédente. J'avais bien

vendu les deux tiers de mon assortiment, au commencement du mois d'août, époque où les cotons commencent à s'épanouir. La récolte avait bonne apparence, et tout me pronostiquait un succès sans précédent Mais, hélas ! tout est vanité sur la terre, Dieu seul est immuable. En quinze jours ou trois semaines, la tristesse et le désespoir prirent la place de la joie et de l'espérance.

La pourriture se mit parmi les cotons. Les boules ou grabeaux se gâtèrent au lieu de s'ouvrir. Il paraissait qu'un insecte les avait traversées : l'on observait dans tous les grabeaux attaqués un petit sillon semblable à de la rouille. En sorte qu'au bout du compte les habitants ne firent qu'un tiers de récolte, et, quand ils voulurent la porter au marché, au lieu de trente sous la livre qu'ils avaient obtenu l'année précédente, ils ne purent en tirer que quatorze ou quinze sous.

Ce rendement réduit suffit à peine aux producteurs pour acheter les provisions nécessaires à leur entretien, si bien que je ne reçus presque rien à compte des 40,000 piastres de marchandises que j'avais vendues.

Je fis moi-même une mauvaise récolte cette année-là, et, au lieu de 25 balles sur lesquelles je comptais, je n'en trouvai que neuf.

La pourriture dura quatre ans, pendant lesquels le prix des cotons fléchit jusqu'à dix sous. Les planteurs tombèrent de l'opulence dans la gêne et même dans l'indigence. Hudry, comme on peut supposer, fut totalement oublié par ses débiteurs devenus insolvables. Et cependant, il avait des engagements pressants à satisfaire à la Nouvelle-Orléans.

Marchand qui perd ne peut pas rire : je me décidai à poursuivre en justice les retardataires.

Mais la Justice, que les anciens représentaient déjà avec un bandeau sur les yeux, se mit dans les rangs des débiteurs : elle se servit de la lenteur pour parvenir à son but.

Les procès sont ici interminables. Comme, depuis 1821, les habitants sont grevés de dettes dont ils ne verront pas la fin, ils mettent en usage tous les moyens que les lois et la corruption peuvent leur faciliter pour éloigner l'heure où leurs terres seront saisies.

Pendant les délais accordés pour l'accomplissement d'un grand nombre de formalités inutiles, ils ont le loisir de vendre leurs propriétés, de les transférer au nom d'autres personnes, ou de passer avec leurs nègres et leurs troupeaux dans les pays espagnols qui sont voisins.

A chaque phase du procès, il faut réveiller la sympathie des avocats par des contributions pécuniaires; il faut surtout tenir humecté le gosier des témoins, car c'est essentiel dans un pays où le serment est considéré comme une cérémonie de pure forme.

Une fois plongé dans ce guêpier, notre émigrant s'y débattit en vain. Pendant dix ans, ce furent des comparutions, des renvois, des jugements, des appels, qui le tourmentèrent sans trève et consommèrent sa ruine. Justice de paix, cour de comté, cour de district, cour suprême, cour d'équité, cour des Etats : voila les dents de l'engrenage ou sa fortune fut happée. Mais la debâcle ne vint pas en un jour. Lutteur opiniâtre, Hudry n'etait pas de ceux qui jettent le manche après la cognée. Il s'ingénia pour demander à l'industrie les ressources que le commerce lui refusait. Il construisit des moulins, une scierie, une forge. Aucun de ces établissements ne prospéra. Pour comble de malechance, une fièvre putride, compliquée de gangrène des intestins, faillit l'emporter en 1823. Plus tard, c'est la dyssenterie qui le réduisit à l'inaction pendant six mois. D'autres auraient perdu courage. Hudry ne vit dans les maux dont il souffrait qu'une occasion pour apprendre l'art de guérir . il se fit medecin. Dans la suite, il s'établit cabaretier. Autant de déconvenues. Alors il pinça d'une autre guitare. Il écrivit, le 1er mars 1823, un véritable mémoire au président des Etats-Unis, qui n'etait autre que le général Jackson.

Ce mémoire est écrit en anglais, et, comme il est un peu long, je ne le traduirai pas. J'y expose l'injustice qui règne

dans les tribunaux ; j'y dis que sans moi la Nouvelle-Orléans aurait été pillée et brûlée, ainsi que la basse Louisiane, et qu'alors la gloire du général Jackson aurait été étouffée dans son embryon. J'y rappelle enfin qu'à l'époque de l'invasion anglaise, j'ai dépensé plus de trois mille piastres sans demander aucune récompense.

Le Président ne répondit pas, mais Hudry ne se tint pas pour battu.

(*A suivre.*) Fr. MIQUET.

GLANURES SALÉSIENNES.

Dans la *Revue savoisienne* (année 1885, pages 254 à 257) j'ai publié quelques documents relatifs aux démarches de saint François de Sales, au mois de juillet 1612, pour recouvrer les biens que la Réforme avait enlevés à l'Eglise catholique dans le pays de Gex. Mais il existe aux Archives de Dijon une pièce (citée par M. Théodore Claparède dans son *Histoire des Eglises réformées du pays de Gex*, page 74, *note)* qui donne les renseignements les plus précis et les plus détaillés sur ce qui se passa à cette occasion : c'est le procès-verbal des commissaires Milletot et de Brosses, chargés de mettre l'évêque de Genève en possession des biens ecclésiastiques qu'il réclamait. J'en ai sous les yeux une copie partielle, qui avait été faite par Edouard Mallet, et qui m'a été obligeamment communiquée par les dépositaires de ses papiers. Ce procès-verbal, qui est plein d'intérêt, et qui jette un jour curieux sur la vie intérieure des provinces et leurs rapports avec l'autorité centrale, mériterait d'être publié en entier, d'après l'original.

Dans cette expédition, l'évêque accompagnait les commissaires du roi ; et leur procès-verbal est comme un journal de la vie de saint François de Sales, pendant le temps qu'il passa alors au bailliage de Gex.

EUGÈNE RITTER.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

13e ANNÉE. — BULLETIN No 5. — MAI 1888.

Pressions barométriques moyennes : »,» à Annecy, 683,3 à Leschaux, 708.26 à Mélan. Maxima le » à Annecy, le 6 à Leschaux et à Mélan. Minima le 23 à Leschaux et le 18 à Mélan. Excursion du mercure : »,» à Annecy, 15,4 à Leschaux et 15,32 à Mélan.

Température. — Quelques jours froids avec gelée blanche à plusieurs stations. A Chamonix le thermomètre descend en dessous de 0° les 6, 12 et 13. Moyenne à Annecy du maxima 2407, du minima 707, à 9 h. du matin 1507. Moyenne générale : à Douvaine 1508, à Chamonix 1302, à Mélan 1323, à Bonneville 1463, à Leschaux 1188.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 1208, de puits 5065, du sol à 0m,30, à Annecy 1107.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de mai . le		7	14	21	28	....
Thermomètre...	maxima.	807	1104	1207	1007	.....
	minima.	—402	—001	—1°	—1°	.....
Baromètre à 0°.....		630,2	623,7	629,1	619,6	.....

A cette station, la température reste sensiblement entre 0° et 10°. Le maximum barométrique est de 634,9 le 7 et le minimum 618,9 le 1.

Pluie. — Peu abondante. Maximum recueilli 82m/m à Mélan en 10 jours ; minimum 32m/m4 à Seythenex en 6 jours, au Semnoz 57m/m5. La neige à cette station a 1m,30 le 7, 0m,45 le 14, le 21 elle a disparue.

Orages. — Les 9 et 19 au Biot, le 26 à Douvaine, le 28 à Mélan, les 9 et 29 à Bonneville, les 10 et 27 à Cruseilles.

Observations diverses. — Les hirondelles apparaissent le 15 aux Gets, le 4 elles font leurs nids à Seythenex. Les martinets sont le 8 à Mélan. La caille est entendue le 24 à Cruseilles. Les abeilles sortent du 12 au 15 faisant une abondante récolte où se trouvent des pommiers qui sont en fleurs vers cette dernière époque. L'épiage du seigle n'a lieu que les premiers jours du mois. A Mélan, cerisiers en fleurs le 7, à Seythenex la vigne feuille le 16, à Rumilly le 2. Les hannetons apparaissent vers le 6. Au Semnoz on voit des grives le 7.

Le Secretaire-Adjoint de la Commission, A. Mangé.

(Revue Savoisienne.) *Le Directeur-gérant :* A. Constantin.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séances du 27 juin et du 4 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de la correspondance qui comprend :

1° Lettre circulaire du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts relative au classement des objets mobiliers artistiques du département ;

2° Lettre de M. Guttiérez y Victory, de Tampico (Mexique), membre correspondant, annonçant l'envoi prochain d'une caisse d'antiquités mexicaines pour notre Musée ;

3° Lettre de M. G. de Mortillet annonçant l'envoi de livres et d'une liasse de documents législatifs ;

Des remerciements sont adressés à ces deux membres correspondants qui ont déjà enrichi le Musée et la Bibliothèque de la Société de dons importants.

4° Lettre de condoléances de M. Leblond, principal du collège de Philippeville (Algérie) au sujet de la mort de notre regretté collègue Jules Philippe ;

5° Lettres de M. Perrin, libraire à Chambéry, et de M. Reber, pharmacien à Genève, relatives aux publications de la Société ;

6° Lettre de M. Carlioz, secrétaire général, concernant le prochain congrès des sociétés savantes de la Savoie qui aura lieu à Rumilly les 27, 28 et 29 août.

M. CONSTANTIN annonce que M. Camille Granier, lauréat du dernier concours de poésie, lui a remis les huit sermons inédits de saint François de Sales qu'il a décou-

Savoie (Haute). 3

verts à la Bibliothèque de Digne et dont il a pris une copie bien soignée. Aussitôt que M. Constantin les aura soumis à un examen plus approfondi, il présentera un rapport sur cette intéressante trouvaille.

Le même fait part des découvertes qu'on vient de faire à Avrieux, l'antique *Brios,* où l'empereur Charles-le-Chauve est mort empoisonné. En faisant des fouilles près du tombeau improprement appelé « tombeau de Charles VI », on a mis à découvert un cercueil en pierres dans lequel on a trouvé une grosse bague en or, avec un camée, et deux pièces en or : une de Néron et l'autre de Domitien.

Le même signale : 1° un article de M. Eugène Ritter sur Mme Guyon et le P. Lacombe, lequel a paru dans la *Gazette de Lausanne,* le 20 mars 1888 ;

2° Le tome XXXV du *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin* qui est entièrement consacré à l'Exposition archéologique et artistique de Limoges (1886) et de Tulle (1887) ; on y trouve de précieux renseignements principalement sur l'orfèvrerie limousine ;

3° Le discours de M. Ch. Vogt sur l'état actuel de nos connaissances sur les tremblements de terre, dans le *Bulletin de l'Institut genevois,* tome XXXVIII.

M G. Maillard, conservateur du Musée et attaché à la Carte géologique de France pour le compte du ministère des Travaux publics, dit quelques mots sur les principes fondamentaux de la géologie, la manière de dresser des cartes et des profils, et sur la structure géologique des environs d'Annecy. Comme un exposé pur et simple, sans planches ni dessins, serait peu clair ici, il se réserve d'en donner plus tard un résumé, accompagné de quelques figures explicatives.

Le même continue à donner, dans la séance du 4 juillet, des explications sur la structure géologique de la vallée de

Thônes et sur les différents niveaux du lac d'Annecy et de l'ancien lac de la vallée de Thônes.

La Société le remercie chaudement de sa communication qui a vivement intéressé tout l'auditoire, et lui exprime le désir de le voir, l'hiver prochain, ouvrir des cours publics pour populariser chez nous cette science qu'il a le talent de rendre accessible à tous par l'excellence de sa méthode et la clarté de son exposition. M. Maillard répond qu'il sera heureux de pouvoir inaugurer un pareil cours sous le patronage de la Société.

M. Charles PHILIPPE est admis à l'unanimité comme membre effectif.

M. L'ARCHIVISTE expose les échanges, ainsi que les dons reçus.

Dons faits à la Société par

M. ABRY F. Annuaire de la Haute-Savoie, 1888.

M. BLANCHARD C. La culture forestière dans la région du Chablais, par A. Gazin. Paris, 1887, in-8°, p. 62.

M. CHARLES BUET. Les Savoyards au cœur de l'Afrique. Alexandre Vaudey, Ambroise et Jules Poncet, par Ch. Buet. Paris, in-12, p. 340.

M. D'ARCOLLIÈRES. Jean II de Tournes et le sieur de La Popelinière. Notes bibliographiques par M. d'Arcollières. Chambéry, 1888, in-8°, p. 32. (Extrait des *Mém. de l'Acad. de Savoie*)

M. DEMOLE EUGÈNE. Arnold Morel-Fatio. (Notice biographique) par E. Demole.

(*Du même.*) Monnaies inédites d'Italie figurées dans le livre d'essai de la monnaie de Zurich, par Eug. Demole. Bruxelles, 1888. (Extrait de la *Revue belge de numismatique.*)

M. DUPLAN A. Rapport sur les questions pendantes entre

la ville d'Evian et la Société Cachat (par A. Duplan). Evian-les-Bains, 1888, in-8°, p. 18.

M. Le Fort Ch. Notice sur d'anciens membres de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, par Charles Le Fort. Genève, 1888, petit in-4°, p. 80.

M. Levet Eugène. Causeries d'un bibliophile savoisien. Maurice Malicieux. Par Eug. Levet. Annecy, 1887, in-8°, p. 8. (Extrait de la *Revue savoisienne.*)

M. Maison E. Un député du Bas-Rhin en 1792, par M. Emile Maison. Paris.

M. Mugnier Fr. Les Evèques de Genève-Annecy depuis la réforme, 1535-1879. Annecy, 1888, in-8°, IIe édition, p. 360, avec dix portraits à l'eau forte.

M. Gabriel de Mortillet. L'Homme. Journal illustré des sciences anthropologiques. Les 4 premières années, 1884-1887.

(*Du même.*) Documents législatifs concernant la Savoie (*Une liasse*).

(*Du même.*) Catalogue des livres manuscrits et imprimés composant la bibliothèque de feu M. le marquis Costa de Beauregard, 1888, in-8°.

(*Du même.*) Compte rendu des Assemblées générales de la Société philanthropique savoisienne. Année 1887.

(*Du même.*) L'astronome Bouvard. Discours prononcé à l'ouverture de l'assemblée générale de la Soc. philanthropique savoisienne du 12 décembre 1886, par Jules Forni. Paris.

M. Nicollet B. Les traités de commerce dits conventionnels. Vérités sur la situation de la France devant les Douanes italiennes, par B. Nicollet. Grenoble, 1887, in-8°, p. 48 (*Ire édition en novembre.*)

(*Du même.*) (IIe édition de la brochure précédente.) Grenoble, janvier 1888.

M. Pascalein. Des mots *savoyen, savoisien* et *savoyard,* par E. Pascalein. Annecy, 1888, gr. in-8°, p· 48. (Extrait de la *Revue savoisienne.*)

M. Puton F.-A. L'abbé Janny, ancien principal du collège de Remiremont, par F.-A. Puton, directeur de l'Ecole nationale forestière. Discours de réception à l'Acad. de Stanislas. Nancy, 1888.

M. Reber B. Notice sur des cranes et fragments de cranes trouvés à la colline de La Balme, près du Salève, par B. Reber. Genève, 1884, in-8°, p. 12. (Extrait du *Bulletin de l'Institut genevois*)

(*Du même.*) Un talisman, par B. Reber. Fribourg, 1886, in-12, p. 4. (Extrait du *Bulletin de la Soc. suisse de numismatique*)

M. Tavernier H. Roches cristallines dans le canton de Taninge, par H. Tavernier. Annecy, 1888, in-8°, p. 16. (Extrait de la *Revue savois.*)

M. Truchet, chanoine. Un dernier mot sur le B. Ayrald, évêque de Maurienne, par le chanoine Truchet. Chambéry, 1888, gr. in-8°, p. 70.

Société d'histoire et d'arch. de Genève. Catalogue de la bibliothèque de la Soc. d'hist. et d'arch. de Genève, par A. Cartier et E. Rivoire. Genève, 1887, gr. in-8°, p. 302.

Compte rendu du IXe congrès des Sociétés savantes de la Savoie, tenu au Pont-de-Beauvoisin en 1887. Chambéry, 1888, in-8°, p. 106.

Le Secrétaire, A. Constantin.

ERRATA.

P. 213, ligne 25 : Donne, lorsque le jour se lève,
Donne-moi, donne-moi la sève...
P. 215, ligne 19 : Non, pars seul ; non, retourne à ta plaine féconde,
P. 223, ligne 1 : Eveillent dans les bois de frais bruissements.
P. 223, ligne 34 : Des jours disparus pour jamais,

LES SAVOYARDS EN ÉGYPTE

LES FRÈRES PONCET

Il y a une douzaine d'années déjà, — nous éprouvons un certain embarras à en convenir, — nous avions commencé, dans la *Revue savoisienne,* les esquisses de quelques-unes des personnalités de notre pays qui se sont fait un nom dans la vallée du Nil, modeste hommage que nous rendions à nos vaillants devanciers, en y ajoutant, à l'occasion, des notes sur les contrées parcourues et le climat rencontré [1].

Deux physionomies du plus haut intérêt nous restaient à dépeindre, celles de Jules et d'Ambroise Poncet : faute de renseignements suffisants, nous les avons tenus en souffrance près de douze années, sans que toutefois nous ayons abandonné un seul instant le projet d'acquitter envers les deux pionniers savoyards notre tribut d'admiration et d'éloges. Cette attente du moins n'aura pas été stérile, puisqu'elle nous aura permis d'utiliser les riches matériaux qu'un de nos collègues, M. Charles Buet, vient de mettre à la disposition de la Société Florimontane.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que M. Charles Buet, comme parent et comme compatriote, s'occupe de faire la lumière autour des frères Poncet et de leur oncle Alexandre Vaudey. En maintes circonstances, par la librairie, par la

1 Ces articles ont paru en 1876 et 1877, dans l'ordre suivant · *Jean-François Morel, — Le Climat du Caire, — Jumel, — Brun-Rollet, — Le docteur Biron, — Le Darfour* (d'après les notes de ce dernier), — *La limite du sorgho, — Alexandre Vaudey*

presse quotidienne ou périodique, sa plume toujours alerte et éloquente s'est efforcée d'attirer l'attention du public lettré sur ces explorateurs modestes et de faire connaître leurs précieuses découvertes. Citons notamment deux communications insérées dans la *Revue de France,* en 1873 et 1875, — trois articles dans la *Revue des Deux-Mondes illustrée* de 1875, — *L'Afrique mystérieuse,* article paru en 1879 dans le *Paris-Journal* et dans *l'Union savoisienne,* — *Les Rois du Pays d'Or,* roman édité par Blériot en 1880, reproduit par *l'Union savoisienne* en 1881. — A son tour, *le Courrier des Alpes* de Chambéry a publié du même auteur, en 1886, deux articles sur les *Frères Poncet* et un feuilleton très animé sur leurs *Chasses à l'éléphant dans le pays des Denka,* article publié en premier lieu dans le *Moniteur universel illustré.*

Mais le travail le plus important sur ce sujet de notre distingué collègue est sans contredit son dernier livre, *Les Savoyards au cœur de l'Afrique,* dont un exemplaire a été offert par l'auteur à la Société [1]. Ce livre résume effectivement toutes les études qui l'ont précédé et contient des rapports inédits de nos héros africains, qui ajoutent considérablement à son intérêt.

Nous n'aurons donc que la peine de puiser dans cette mine, pour composer sur les frères Poncet une notice dont le mérite reviendra tout entier à M. Charles Buet.

L'histoire des frères Poncet se lie intimement à celle d'Alexandre Vaudey, leur oncle, auquel nous avons déjà consacré quelques pages dans cette *Revue* [2]. Vaudey avait

1 *Les Savoyards au cœur de l'Afrique, Alexandre Vaudey, Ambroise et Jules Poncet,* voyages, explorations, chasses et découvertes au centre du continent africain, par Charles Buet — Paris, 1888, Letouzey et Ané, éditeurs.

2 Voir la *Revue savoisienne* de juin 1877,

deux sœurs, dont l'une épousa un ouvrier boulanger de Saint-Jean de Maurienne nommé Poncet. Trois garçons et une fille, qui deviendra un jour Madame Charles Buet, furent le fruit de cette union. L'aîné, Ambroise Poncet, naquit en 1835 à Bricherasco, petite ville de la province de Pignerol, où les vicissitudes de la profession de boulanger avaient amené sa famille. Quelques années plus tard, en 1838, elle était à Lanslebourg, où Jules Poncet vint au monde.

Mme Poncet prit soin elle-même de l'éducation de ses enfants, c'était une femme intelligente et très cultivée, elle s'en occupa avec beaucoup de sollicitude. De temps à autre elle leur parlait de leur oncle Vaudey, établi en Egypte depuis 1839, et, par la lecture de ses correspondances, leur faisait faire peu à peu connaissance avec ce lointain pays, plein de séduction et de mystères.

Aussi, quand un jour il proposa aux deux aînés de partir avec lui, ne rencontra-t-il aucune résistance. C'était en 1851; le premier avait seize ans, l'autre seulement treize, mais l'un et l'autre avaient une idée de l'Afrique; ils s'y voyaient déjà, nouveaux Robinsons, chassant dans les déserts, disputant leur vie aux bêtes fauves ou combattant de sauvages tribus.

Enchanté de ces dispositions, Vaudey s'embarque, le 7 septembre 1851, avec ses jeunes compagnons, leur fait passer quelques mois au Caire pour apprendre l'arabe et, dès le printemps de 1852, les emmène à Khartoum, où il s'est fait nommer proconsul de Sardaigne.

Les jeunes gens ne sont pas longs à être initiés à leur nouveau métier. En cette même année 1852, Ambroise reçoit l'ordre de s'arrêter à Dongolah pour écouler un lot de marchandises destinées au Darfour, et Jules dirige en personne une première expédition sur Gondokoro.

Parti de Khartoum, le 2 novembre 1852, à la tête de trois barques, Jules est bien accueilli par les indigènes et peut revenir, le 1er mars de l'année suivante, avec une belle cargaison d'ivoire ; mais il est atteint par la fièvre, dont il ne peut se débarrasser qu'en séjournant dans le climat sec et salubre de Berber, au nord de Khartoum. A Berber, il rencontre Ambroise, revenant de Dongolah, et les deux frères rentrent ensemble au quartier général. Ils y trouvent leur oncle organisant une expédition sur le fleuve Blanc. Vaudey se proposait d'établir un comptoir sous le 4e degré, un peu au sud de Gondokoro.

Les Barrys ou Béhrs, qui habitent cette région, paraissent être une tribu détachée des Gallas. Vaudey leur attribue un caractère très doux, sans se douter, le malheureux, que dans quelques jours ils vont être ses meurtriers. Il a cent quintaux de verroterie à leur offrir, mais, tout en trafiquant, il ne négligera point les intérêts de la science, « car, dit-il, « la découverte des sources du vrai Nil serait la consé- « quence immédiate de mon séjour chez les Barrys [1] ».

Le départ a lieu vers la fin de l'année 1853. Un Turc, nommé Mohammed-Effendi, associé de Vaudey, ouvre la marche. Ambroise vient ensuite. Il quitte Khartoum le 21 novembre, dans une bonne barque neuve, accompagné de soldats bien armés. Vingt jours après, c'est le tour de Vaudey. Jules, encore malade, est renvoyé à Berber.

Détail touchant : avant de se séparer, les deux frères ont écrit chacun de leur côté une lettre à leur mère, et les pauvres enfants ignorent que leur mère n'est déjà plus de ce monde. Vaudey, qui est chargé de transmettre les missives de ses neveux, avoue tristement à sa sœur survivante

1 Rapport adressé au président de la Société royale de géographie de Londres, pendant l'été de 1851

qu'il n'a pas eu le courage de leur apprendre la fatale nouvelle. Il en a d'ailleurs, lui aussi, le cœur brisé, et il commence son voyage, dit-il, en proie à de mauvais pressentiments [1].

Nous avons déjà raconté la fin tragique de ce voyage dans notre article sur Vaudey. Nous en donnerons le résumé ici.

En février 1854, les cinq barques de l'expédition étaient parvenues à l'escale d'Olibo, près de Gondokoro. Les mois de février et mars avaient été employés à de fructueux échanges avec les tribus environnantes, et l'on songeait déjà à des entreprises nouvelles. Ambroise devait ramener à Khartoum les marchandises achetées et continuer avec son frère le même genre d'opérations, tandis que Vaudey allait se mettre en marche pour accomplir son grand projet. Il ne s'agissait rien moins que de reconnaître le cours du fleuve Blanc par terre, jusqu'au delà de l'équateur, et de gagner ensuite l'océan Indien par Zanzibar. Les hommes de son escorte étaient engagés, les bœufs porteurs tout dressés.

Qu'arriva-t-il donc ?

Le 5 avril 1854, le supérieur de la mission catholique autrichienne, qui venait de rentrer à Gondokoro, faisait des distributions de verroterie à la population indigène. A ce moment le Turc, associé de Vaudey, revenait avec sa barque d'un marché voisin. Suivant l'usage, il annonça son arrivée par des coups de fusil ; malheureusement quelques balles s'égarèrent dans la foule compacte réunie autour de la mission. Un enfant tomba mort, un autre fut blessé. Ce

1 Lettre à Mlle Joséphine Vaudey, datée de sa dahabieh, à Ouad Lhellal, le 11 décembre 1853 — A la mort de Mme Poncet, ses deux derniers enfants, Clémentine et Emile, furent recueillis par leur grand'mère Vaudey, qui habitait Saint-Michel de Maurienne. Celle-ci mourut en 1862 Quant au père Poncet, il alla rejoindre ses fils à Khartoum, et il y mourut en 1859.

fut le signal d'une attaque furieuse contre le Turc et ses hommes. Vaudey se porta à leur secours, il fit une large trouée chez les noirs et les força un instant à reculer, mais accablé sous le nombre et percé de flèches, il se jeta dans le fleuve où ses ennemis l'achevèrent à coups de javelots. Le Turc fut tué aussi et quinze hommes de leur suite : il ne restait plus qu'Ambroise, qu'un ordre formel de son oncle avait obligé à garder les bagages et leur cargaison. Il allait être attaqué à son tour, mais la nuit survint, ce qui interrompit le combat et lui donna le temps de fuir. La crue du Nil favorisa son retour à Khartoum, qui eut lieu le 14 mai suivant. Son frère était encore à Berber, il courut l'y rejoindre.

Se figure-t-on cette entrevue? Voilà ces deux jeunes gens, âgés de dix-neuf et quinze ans, privés de leur protecteur, de leur second père ; les voilà seuls dans le monde, et dans quel monde, grand Dieu ! pour lui disputer la fortune de leur oncle et s'y créer eux-mêmes une situation. Des âmes moins fortement trempées se seraient laissé abattre. Mais leur mère en avait fait des chrétiens : ils se confièrent en la Providence. L'esprit d'ordre d'Ambroise et l'énergie de Jules triomphèrent de toutes les difficultés. La succession de Vaudey finit par être plus ou moins convenablement liquidée et les jeunes gens se trouvèrent à l'abri du besoin [1].

Peut-être l'idée leur vint-elle à ce moment de retourner en Europe ; mais le pays leur plaisait, ils y découvraient chaque jour des horizons nouveaux et, à chaque découverte, ils sentaient renaître leur soif d'inconnu.

1 M. Thibaud, consul de France, déclara que la succession de Vaudey s'élevait a douze cent mille piastres. On prit pour base la piastre *tarif*, ce qui faisait 300,000 fr., et cependant la part de chacun des sept héritiers ne s'éleva pas à plus de huit mille francs.

Ils continuèrent donc les travaux de leur oncle, pénétrèrent dans tous les affluents du Nil Blanc, explorant les rives et fouillant les forêts, reconnaissant ainsi de nouvelles tribus que personne encore n'avait signalées : les Monbouttous, les Niam-Niam et les Akkas dont parle aussi l'Allemand Schweinfurth, mais qu'il ne visita qu'après eux.

Une autre découverte leur appartient, c'est celle d'un grand cours d'eau, le Baboura, qui n'a peut-être pas une intime relation avec le bassin du Nil, mais qui n'en est pas moins d'une haute importance au point de vue géographique, en ce sens qu'il forme l'extrême limite du Soudan jusqu'ici exploré du côté du sud-ouest. Le Baboura, comme le Nil, sort du grand plateau central africain, mais il se dirige vers le nord-ouest. Jules Poncet croit qu'il se jette dans un lac sans issue, désigné par les Arabes sous le nom de lac du Milieu, ou *Metaouasset*.

Nos Savoyards avaient fondé, en 1866, un établissement sur le bord de ce fleuve : il était à peu près sous la même latitude que Gondokoro, c'est-à-dire entre le 4e et le 5e degrés nord, mais à 160 lieues plus à l'ouest, vers le 23° de longitude. C'est une région qu'ils paraissent avoir affectionnée, car ils y ont inscrit des noms tendrement aimés que les cartes nous font connaître, entre autres le mont Adélaïde et le mont Clémentine, où ils retrouvaient le souvenir d'une épouse et d'une sœur [1].

Etaient-ils payés de retour par les indigènes dans cette sympathie? Nous avons lieu de le penser, car ils étaient les premiers Européens qui eussent affaire avec eux et ces relations devaient être, comme elles ont toujours été de leur part, empreintes de droiture et de dignité. Jamais nos com-

1 Adelaide est le nom de la femme d'Ambroise, qui avait épousé Adelaide Biagini, fille de noble Biagini de Vorsi (de Sardaigne) et de Anna Stiepovitch (de Raguse).

patriotes n'ont cherché à abuser de leur situation de commerçants pour tremper dans les honteux trafics d'esclaves qui sont malheureusement l'objectif principal des expéditions sur le Nil Blanc. Citons à cet égard un témoignage digne de foi : M. Denys de Rivoire, membre de la Société de géographie, a connu nos voyageurs en Egypte et il a entendu parler d'eux. Mais il a connu aussi les autres, ceux qui déshonorent leur pays en laissant croire qu'il s'y trouve des marchands de chair humaine. « Il est peu de noms, écrit M. de Rivoire, parmi les négociants européens établis à Khartoum, qu'on puisse citer sans avoir à les flétrir de ce stigmate infâme. Celui des frères Poncet, au contraire, est resté pur et respecté et, dans leurs mains, le drapeau français qu'ils surent porter si loin demeura ce qu'il s'est montré toujours : l'emblème du droit et de la justice. »

Puisque nous parlons de leurs découvertes, n'oublions pas de dire qu'ils furent les premiers à signaler, sous le nom de Toumé, l'existence du Louta N'zigé, ou lac des Sauterelles, que Speke et Grant devaient reconnaître en 1863 et que, deux mois après, Samuel Baker visitait lui-même en le baptisant « Albert Nyanza ».

Seize années durant, les frères Poncet continuèrent leurs travaux et leurs explorations dans l'intérieur de l'Afrique. Ils fondèrent neuf *zéribas,* enceintes palissadées contenant maison et magasins, échelonnées sur une étendue plus grande que celle de la France et se protégeant les unes les autres. Tant qu'ils étaient dans un pays neuf, les opérations commerciales marchaient, leurs barques se remplissaient de gomme et d'ivoire ; mais sitôt que des trafiquants arabes ou autres survenaient après eux, les indigènes, blessés de leurs procédés, se voyant trompés, poursuivis, emmenés en esclavage, se retiraient au loin et

n'agissaient plus qu'avec une extrême défiance, même vis à-vis des négociants les plus irréprochables.

Pour se procurer de l'ivoire, nos compatriotes en furent réduits à faire eux-mêmes la chasse à l'éléphant. Ils choisirent à cet effet les grands marécages situés sous le 9e degré de latitude. Deux peuplades nègres les habitaient. C'étaient les Denka et les Djour, les mêmes qui deviendront plus tard, sous les ordres du Mahdi, de terribles adversaires pour les Egyptiens et les Anglais, mais avec lesquels, en attendant, Jules et Ambroise Poncet n'avaient que de bons rapports. Pendant l'année 1859, ils tuèrent 53 éléphants ; en 1862, leur expérience s'étant accrue, il en abattirent jusqu'à 70. D'autres chasseurs les imitèrent, cela devint une espèce de mode : de toute part on traquait, on décimait les pauvres pachydermes, qui ne tardèrent pas à devenir très clair-semés ; c'est au point que le prix de l'ivoire a plus que doublé depuis cette époque.

Le livre de Jules Poncet *Le Fleuve Blanc* donne le récit de ces chasses, à la suite d'une foule d'autres renseignements géographiques, ethnologiques et autres. Ce livre, édité en 1864 par Arthus Bertrand, est la seule publication que nous ayons de nos voyageurs. Mais ce n'est pas leur seul travail écrit. M. Charles Buet nous a conservé le rapport adressé, en mai 1868, par Jules et Ambroise Poncet, à la Société de géographie, et deux autres rapports de Jules, remis par les mains de M. de Lesseps au khédive Ismaïl Pacha, pendant l'année 1869. Ces rapports sont très intéressants, bien qu'il s'y glisse parfois des affirmations que l'on pourrait contester, telles que d'attribuer plus d'une issue à un lac, ou de supposer qu'un cours d'eau peut se bifurquer de façon à devenir tributaire de deux fleuves.

Nous avons parlé du rapport présenté à la Société de géographie en mai 1868. Cette année en effet, les deux

frères étaient venus passer la saison chaude en Europe. Ils avaient besoin de temps en temps de ce répit pour résister aux suffocantes chaleurs du Soudan. Malheureusement, un mal ancien et incurable minait la robuste constitution d'Ambroise. Revenu en Egypte au commencement de l'automne, il mourut d'une maladie de cœur, à Alexandrie, le 19 novembre 1868. Sa femme et ses deux enfants l'assistaient, ainsi que sa jeune sœur et son ami le plus dévoué, son frère Jules. Ambroise Poncet n'avait que trente-trois ans; il en avait passé dix-sept sous le climat le plus brûlant de la terre. Sa mort fut celle d'un chrétien, comme l'a fort bien dit au bord de sa tombe le consul général d'Autriche-Hongrie, M. Walcher de Molthein, son collègue à la Société de géographie de Paris.

Jules, malade aussi et désireux de retourner en France, demeura néanmoins quelque temps encore en Egypte pour liquider les établissements dont nous avons parlé. Après des négociations laborieuses, les neuf *zéribas* furent cédées au gouvernement égyptien pour la somme relativement minime de 90,000 fr., car elle représentait à peine le dizième de leur valeur réelle ; encore ce prix ne fut-il jamais intégralement soldé, tout réduit qu'il était déjà par d'énormes *baqchich,* ou pots-de-vin.

Notre compatriote était encore en Egypte en 1870, et il put assister au départ de M. de Bizemont, lieutenant de vaisseau, chargé par la Société géographique de Paris de dresser la carte des lacs équatoriaux. Jules Poncet l'avait recommandé à son ancien personnel du Soudan, comme les deux frères l'avaient fait antérieurement pour le lieutenant Le Saint, le docteur Peney, Guillaume Lejean, Schweinfurth, et pour tant d'autres voyageurs de toute nationalité, unanimes à louer la courtoisie et la loyauté de nos honorables compatriotes. Si tous les trafiquants du Haut Nil

eussent montré le même respect des lois de l'humanité et de l'honneur, le Mahdi n'eût pas rencontré chez les noirs habitants de l'Afrique une telle haine de la race blanche, les effrayantes représailles de 1883 et 1884 eussent été conjurées, et la malheureuse Egypte n'aurait pas cessé d'être le pays de l'hospitalité et de la paix.

Jules Poncet quitta définitivement la terre des Pharaons en 1873. Pris par les fièvres à son arrivée à Khartoum, et soumis depuis vingt ans à leur retour périodique, sa santé s'était usée, il ne survécut à son frère que peu d'années. Il rendit le dernier soupir à Paris, le vendredi 29 août 1873, chez sa sœur, 15, quai Bourbon, devenue Madame Charles Buet, entouré de tous les secours de notre sainte religion. Son corps repose au cimetière du Père Lachaise.

Il était âgé de trente-cinq ans.

E. Tissot.

CHANSONS DE JOSEPH BÉARD

(Fin.)

Distiques et quatrains.

Depuis l'annexion de la Savoie à la France jusqu'en 1867, J. Béard avait l'habitude d'illuminer sa demeure lors de la fête de l'empereur, le 15 août, et de donner à cette occasion libre carrière à sa verve.

En 1860, un transparent posé sur une fenêtre représentait une urne électorale, et au bas ce distique :

Quand dyês l'urna v's iz ptâ millë *ouâ* contr' on *nan*,
Se n' pâs l' diâbl', êst l' bon Diu q' vos' a pëussâ la man.

— Quand dans l'urne vous avez mis mille *oui* contre un *non*, si ce n'est pas le diable, c'est le bon Dieu qui vous a poussé la main.

Sur un autre transparent on voyait l'aigle impériale, les

serres sur les anneaux brisés d'une chaîne sillonnée par la foudre ; au-dessous le distique suivant :

La chênna dë ntrôs ràis a cassâ dzos s'n onglion ;
El faut l' diàbl' u l' bon Diu p'u rfaire on' aponglion.

— La chaine de nos rois a cassé sous ses serres, il faut le diable ou le bon Dieu pour y refaire une soudure.

Sur un troisième il y avait une colombe, un aigle et un corbeau. Rumilly est comparé à Noé dans l'arche.

D'ai dous' êjaux q' Noé lâchà dyès son délujo ;
La colomba revnyét sëula l' trir du gouillé.
Rmelyi, tài qu'és réduit cmè lui dyês l' darrir rfujo,
Ton' aiglyë farèt-ou le viajho du corbél ?

— J'ai deux oiseaux que Noé lâcha dans son déluge, la colombe revint seule.le tirer de la tourbe (d'embarras) Rumilly, toi qui es réduit comme lui dans le dernier refuge, ton aigle ferait il le voyage du corbeau ?

— En 1861, Rumilly n'est plus délaissé ; la culture du tabac vient de lui être accordée. Sur un transparent :

Vivë rli q' sàt copâr la chiq' és' ennemis,
Et q' vâgne à plyêna man l' tabac dyès ntron païs !

— Vive celui qui sait couper la chique à *(etourdir)* ses ennemis, et qui seme a pleines mains le tabac dans notre pays.

Sur un autre, l'impératrice couronnée de fleurs de tabac :

Et vivë la beautà de rla qu'ést blianche et rôsë
Cmë lés flyéurs du tabac, quand les sont fraich' éclôsës.

— Et vive la beauté de celle qui est blanche et rose, comme les fleurs du tabac, quand elles sont fraiches écloses.

Sur un 3e, l'aigle impériale menaçant deux pipes cassées :

Quand lôs ràis vodrôt l' prêdre, ainsi quë s'n onclyo, ê grippa,
El put solët, cmë s'n onclyo, à tôs cassâr leur pipa.

— Quand les rois voudraient le prendre, ainsi que son oncle, en grippe, il peut tout seul, comme son oncle, à tous casser leur pipe.

— En 1862, le premier transparent représentait Napoléon Ier saisissant la République au collet :

La Francë, sês dsus dzos, vët l'onclyo, dé rna man,
P' la rmëttrë sur sôs pids, la vrir cm'on matafan.

— La France, sens dessus dessous, vit son oncle, d'une main, pour la remettre sur pieds, la tourner comme une crêpe.

Le second représentait Napoléon III saisissant la République au collet :

Sé l' nevëu n'itàit vgnu la vrir cm'on omëltà,
La France, on segond coup, fassàit la çhambeltà.

— Si le neveu n'était venu la tourner comme une omelette, la France, une seconde fois, faisait la culbute.

Sur le troisième, l'aigle tenant la foudre dans ses serres :

Rl' aigl' îtyë sàt manyir l'élyëudo dés duès pattés;
Et gâr' à rlôs q' sont dvant quand son tonêrr' éclyatë.

— Cette aigle-là sait manier la foudre des deux pattes, et gare à ceux qui sont devant quand son tonnerre éclate.

— En 1863, un seul transparent avec l'aigle impériale protégeant les moutons et les poules ; au-dessous ce quatrain :

Dàis q' l'aiglyë d' l'êmpereur lès montrà sôs' onglyons,
Lôs' aiglyes d' Saint-Andri në mdyont plyés ntrôs mëutons;
Nos' ins d' grous moés d' polaill', ét rli q' lés mdyivé totes,
Lë rnârd dés' êvirons, n' sé léçhé plyés lés potés.

— Depuis que l'aigle de l'empereur leur montra ses serres, les aigles de Saint-André ne mangent plus nos moutons. Nous avons de gros tas de poules, et celui qui les mangeait toutes, le renard des environs, ne se lèche plus les babines.

— En 1864, un seul transparent sur la façade avec une pipe, une blague et des allumettes :

Rmelyi, t'âs dzos lôs ràis lontèps fomâ sês pipa ;
Mais dàipoés q' l'êmpereur tint dzos lui la Savoé,
T'âs d' quê rlëvâr ton front pës fiér qué rna tulipa ;
T'âs la pipa, l' tabac, la blyaga ét l' rést' avoèc.

— Rumilly, tu as sous les rois longtemps fumé sans pipe ; mais depuis que

l'empereur tient sous lui la Savoie, tu as la pipe, le tabac, la blague et le reste avec *(aussi)* 1.

1865.

N's itôs dyès on cul d' sac avant ntron' anëkchon ;
Grâce à rli q' nos fétins, n' sins rna râsa campagnè.
On tabac dés pes biaux flyoràit dyês ntron canton,
Et rèplyàit d'òr l' gosset du pàisan què l' vâgnë ;
Et pèr ntron' êmpereur : s' Diu consèrvè Luison,
Rmèlyi sarà binstout on vrai païs d' cocagne.

— Nous étions dans un cul de sac avant notre annexion ; grâce a celui que nous fêtons, nous sommes en rase campagne. Un tabac des plus beaux fleurit dans notre canton, et remplit d'or le gousset du paysan qui le sème, et pour notre empereur *nous disons* si Dieu conserve Louis, Rumilly sera bientôt un vrai pays de cocagne.

1866.

Rmëlyi, dàis q' t'ès français, t'âs bin çhandyà d'allura ;
T'allivâs plyan p' la vi, t' vâs yorè tot cme l'ura.

— Rumilly, depuis que tu es *devenu* français, tu as bien changé d'allure, tu allais lentement par le sentier, tu vas maintenant tout comme le vent.

1867.

P' allâr çharchir ton vin, t' në passës plyës p' Corbëura ;
Tot l' long d' la rota d' Fiér, lés bôsses vgnont dè rn' hëura.

— Pour aller chercher ton vin, tu ne passes plus par Corbeure, tout le long de la route du Fier, les tonneaux viennent en une heure. *(Allusion à la route de Seyssel à Rumilly nouvellement construite.)*

A. Constantin.

1 Dans un article que Béard adressa à *L'Albanais*, journal hebdomadaire qui était imprimé à Chambéry, on trouve ce quatrain avec la traduction en vers français. Je la donne à titre de curiosité ; la traduction, comme on le voit, reste bien en arriere de l'original :

Rumilly sous ses rois fuma longtemps sans pipe ;
Mais dès que l'aigle un jour les a mis sous son bec,
Il peut lever son front plus fier que la tulipe ;
Il a pipe, tabac, blague et le reste avec.

(*L'Albanais*, n° 13, 25 nov. 1866, 1re année.)

UN ÉMIGRANT CHABLAISIEN

JEAN-CLAUDE HUDRY

(Suite et fin)

Je recourus à la Chambre des représentants de l'Etat, qui accueillit ma pétition à l'unanimité. Cette pétition fut transmise à un comité, mais la Chambre se sépara sans avoir rien statué.

Cet échec ne le rebuta pas encore.

Je m'adressai au Conseil de ville, qui dispose d'un revenu annuel de 320,000 piastres. Ma demande resta sur le bureau, sans que le Conseil parût seulement avoir conscience de ce que la cité devait à son sauveur. Les républiques furent toujours ingrates.

A bout de ressources et d'expédients, il comprit enfin que la partie était perdue, mais il envisagea froidement sa situation. C'était un stoïque; et c'est bien de lui qu'on peut dire : « *Impavidum ferient ruinæ.* »

J'ai souffert autant que qui que ce soit, mais j'ai le droit d'affirmer que je n'ai jamais murmuré un seul moment contre le destin : j'ai toujours pris mes peines en patience.

Parfois cependant sa misère lui crevait le cœur : c'est quand il pensait au bien qu'il aurait pu faire s'il avait prospéré. Le passage suivant trahit une préoccupation qui, pour moi, donne la valeur de l'homme et du Savoyard. Cette préoccupation semble une particularité de notre race : Un haut fonctionnaire de l'Université, qui connaît bien notre pays, l'a récemment mise en relief [1].

1 « Les Savoyards émigrés à l'étranger se souvenaient de l'abri très modeste (quelquefois une étable) ou ils avaient puisé, avec la lecture,

J'avais toujours pensé, dans le cours de ma carrière, à devenir le bienfaiteur de ma paroisse. J'avais projeté d'acheter les biens des Vignet et des Duperrier pour les distribuer entre mes chers compatriotes, afin d'arrondir leurs possessions et de les mettre dans l'indépendance.

J'aurais voulu construire une belle église, vers la croix de la mission, pour réunir Fessy et Lully. Tout à côté, j'aurais édifié une maison commune où l'on aurait installé bibliothèque, écoles, cabinet du maire, archives, etc.

Enfin, mon vœu le plus cher était de fonder une école d'agriculture pour y élever la jeunesse du pays avec toute la perfection possible.

J'ai eu deux fois la fortune en mains, à Barcelone et à la Nouvelle-Orléans : c'est alors que j'ai caressé ces beaux rêves. Mais la Divine Providence a renversé deux fois mes projets : que sa volonté soit faite !

Quand il écrivait ce passage, il était absolument ruiné. Vous croyez qu'il désespérait ? Ecoutez la fin :

Ma santé est passablement rétablie, et, si je puis réunir quelques fonds pour recommencer à travailler, je pense que j'aurais bientôt fait du chemin. *(Il avait alors cinquante-huit ans !)*

Je me propose de quitter les Etats-Unis l'hiver prochain pour aller finir mes jours dans les pays espagnols, et il est vraisemblable que je ne donnerai plus de mes nouvelles.

Effectivement, depuis le 11 juillet 1832, l'on ne sait ce qu'il est devenu.

l'écriture et *le chiffre,* les premiers éléments de leur fortune et, avant même d'y revenir, ils fondaient dans leur village des écoles de charité. A côté de 1,200, de 1,600 florins envoyés d'Augsbourg ou de Vienne par des commerçants savoisiens enrichis, on voit figurer bon nombre de legs de 30 à 50 écus. » (Discours prononcé par M. Brédif, recteur de l'Académie de Chambéry, à l'inauguration de l'Ecole normale de Bonneville. Voir *les Alpes* du 4 septembre 1887, n° 71)

Le manuscrit s'arrête à cette date. Il se termine par des considérations sur les mœurs politiques et religieuses du pays. L'impression qui s'en dégage est loin de justifier l'opinion d'une certaine école qui, ne trouvant rien de bien chez nous, donne à tout propos les Etats-Unis pour modèle. A coup sûr, la situation d'aujourd'hui n'est plus la même qu'à l'époque où l'auteur écrivait, mais combien de pages de son livre pourraient être datées d'hier?... Qui trouverait démodé des passages comme celui-ci :

Le président de la République est élu tous les quatre ans par le peuple. Tout citoyen libre et résidant a droit de voter. Mais, comme il y a toujours plusieurs candidats, ils tâchent de s'avilir l'un l'autre : tous les papiers publics (il y en a plus de deux mille) s'acharnent à dévoiler les défauts, vices, crimes et forfaits des concurrents, parce que chaque gazette embrasse le parti d'un des prétendants.

A la dernière élection de 1828, ce furent Andrew Jackson et John Quincy Adams qui se présentèrent : les journaux publièrent tant d'horreurs contre ces deux rivaux, qu'on fut obligé de croire qu'ils étaient deux scélérats. — Il en est de même des autres élections.

Et la justice? Il m'en coûte de ne pas reproduire les critiques de notre émigrant contre « cette galeuse d'où vient tout le mal ». Mais, si je vous les mettais sous les yeux, vous pourriez vous demander si c'est bien pour les Etats-Unis qu'elles ont été formulées.

Il sera plus intéressant de suivre l'auteur à l'assemblée générale des *Methodistes,* à laquelle il assista pendant quatre jours, en avril 1828.

Je me rendis à Witestown pour satisfaire ma curiosité. Je ne fus pas peu surpris de trouver là un vaste carré, semblable à une place d'armes, au milieu des bois, sur lequel on avait réservé seulement les moyens arbres, pour ombrager le terrain. Cette place était entourée de cabanes, la plupart neuves, au nombre de quarante. Comme il était déjà nuit, je fus frappé d'étonnement en voyant tout à coup une cinquantaine de grands feux qui illuminaient le cam-

pement au dehors et en dedans. Au milieu de l'enceinte était une chaire, construite avec des merrains, dans laquelle était un prêcheur, avec deux assistants.

J'écoutai ces prêcheurs, l'un après l'autre, pendant plus de trois heures. Tous commencent par un hymne, sur de vieux airs bretons, qui ressemble à une marche sauvage. L'oreille est frappée par des accents féroces et, comme toute la réunion chante en même temps, il en résulte une discordance et une cacophonie insupportables.

Après l'hymne vient le prêche, auquel on donne généralement pour base un texte pris dans la Bible ; mais ce texte n'est que pour la forme : on ne le suit jamais.

Tous ces prêcheurs s'efforcent de terroriser leur auditoire par des hurlements épouvantables. Ils ne parlent que le langage du désespoir ; il ne sort de leur bouche que les mots : diable, enfer, feu, soufre, chaudière, éternité, remords, grincements de dents, etc., mais parmi ces peintures on ne recontre jamais des passages consolants.

Dès que l'orateur est parvenu à la fin de son discours, en sautant et gambadant il lit une exhortation que personne ne peut comprendre, à cause de ses vociférations épouvantables, qui sont imitées par son auditoire. C'est alors que l'esprit de Dieu s'empare des Méthodistes. Hommes et femmes se prosternent jusqu'à terre, en poussant des hurlements horribles. On les croirait possédés par les furies. Quelques-uns cherchent à monter sur les arbres, en s'écriant : « *Glory ! Glory !* Je vois Jésus, je veux aller à lui ! » Bientôt tous ces agités tombent comme en extase : leurs lèvres et leurs joues pâlissent ; ils tournent les yeux comme s'ils allaient expirer. Dès qu'un sectaire est dans cette position, une partie des frères et sœurs (c'est ainsi qu'ils se traitent) se mettent à chanter tout autour ; d'autres viennent l'embrasser et lui frapper la paume de-

mains ; d'autres se mettent à genoux et sanglotent. Il y a, par intervalles ou tout à la fois, une quantité de scènes de ce genre dans le campement des Méthodistes.

Ceux qui sont ainsi touchés par l'Esprit se débattent comme des épileptiques ; et quiconque sait bien jouer son rôle dans ces circonstances gagne la confiance de tout le monde et passe pour régénéré. Ceux qui ont l'envie d'être élus se font recevoir dans cette secte : moyennant quelques actions d'hypocrisie, ils arrivent à tout, depuis la Chambre des représentants jusqu'à la place de gouverneur. Les marchands qui, par les mêmes moyens, peuvent se concilier la bienveillance des méthodistes, sont assurés de prospérer.

Les dernières pages du second volume renferment un « Tableau des Savoyards » qui se trouvaient alors aux Etats-Unis. La liste n'en est pas langue : il y a d'abord les frères Girod et leurs neveux : puis deux Annéciens, M. Guillet et M. Henri Masson, enfin quatre Périllat du Grand-Bornand.

Ce tableau, dressé par un homme désillusionné, renferme des détails et des appréciations qu'il ne convient pas de livrer à la publicité. Mais une copie en a été déposée aux archives de la Société Florimontane, où les intéressés pourront en prendre connaissance.

*
* *

Et maintenant que je suis arrivé à la fin de ces mémoires, n'ai-je pas le droit de leur appliquer ce jugement que j'emprunte au biographe d'un autre Hudry [1], mais qui semble écrit pour la circonstance : « On peut les parcourir d'un bout à l'autre sans y rencontrer ni le feuillet fiévreux de l'ambition, ni la page blanche du désœuvrement, ni aucune page souillée. » Il n'a manqué à ce vaillant que d'avoir réussi. Mais sa mémoire n'y perdra rien. Car, si la tendance du vulgaire est de glorifier tous les succès, celle des esprits d'élite est d'entourer d'une auréole le front de toutes les victimes, et la sympathie des âmes généreuses est acquise aux vaincus de la vie quand ils ont, comme Hudry, lutté sans faiblesse et courageusement souffert.

Fr. MIQUET.

1 *Un Patriote savoisien · Hudry-Menos.* Volume anonyme édité à Genève, en 1874, librairie Richard.

BIBLIOGRAPHIE

Josette, nouvelle, par M. André THEURIET.

La Savoie, à l'heure présente, est en faveur. L'attention des lettrés se porte avec bonheur vers ses lacs et ses montagnes ; on étudie, non sans une certaine surprise, les beautés longtemps méconnues de ses ravissants paysages ; les romanciers aiment à les décrire, les journalistes à les célébrer. Ce n'est, à vrai dire, que justice, et nous ne pouvons qu'applaudir à l'initiative de ceux qui ont provoqué cette renaissance d'enthousiasme.

Parmi eux, M. André Theuriet tient une éminente place. Dans ce concert de louanges, c'est lui qui a donné le signal ; c'est lui encore qui aujourd'hui continue à diriger l'orchestre et à entretenir l'admiration. On sait le vif plaisir qu'a causé au public son beau roman d'*Amour d'Automne*. Nous l'avons étudié ici même, et le succès toujours croissant qu'il obtient auprès des lecteurs n'est certes pas pour démentir nos éloges. Voici maintenant une petite nouvelle, plus modeste assurément, mais qui n'est pas non plus sans charme ; elle porte le joli nom de *Josette*.

Josette ! A ce seul mot, ne sentez-vous pas s'éveiller en vous comme une fraîche vision agreste ? N'êtes-vous pas aussitôt transporté en pleine nature savoyarde, au cœur des Alpes, au beau pays des chalets et des *chalézans* ? Josette ! Mais c'est la joie du village, l'espoir des Bastian, la gloire du frère Mauricet ! C'est l'amie des amis de Théocrite, c'est la reine de la Tournette, c'est la vraie perle de la Savoie ! La voyez-vous, cette fille de pâtres, là-bas, dans la clarté lumineuse des pâturages ensoleillés, penchée sur

la fontaine jaillissante où peu à peu la seille s'emplit avec un bruit musical? Elle est vêtue d'un cotillon informe et d'un casaquin primitif; mais quel avenant sourire, quelle chevelure, et quels yeux bleus!... Evidemment, avec des yeux pareils, on fait son chemin en ce monde, M. Theuriet y aidant un peu, — et c'est ce qui arrive à Josette.

En effet, un jeune poète *décadent,* nommé Marius Pignerol, auteur d'un livre intitulé *Les Angoisses* et de nombreuses poésies pessimistes, débarque d'aventure à Talloires par une claire matinée de printemps. Il y rencontre un vieux médecin du lieu, le docteur Lettraz, homme plein de finesse et d'une certaine bonté narquoise, qui se propose sournoisement la conversion du jeune désespéré. A cette fin, il l'envoie sur-le-champ à la Tournette, où Marius Pignerol découvre avec stupeur, en la personne de Josette, le plus parfait exemplaire de convenance virginale et idyllique que son imagination pût rêver. C'est au point qu'il en oublie tout-à-fait la cause première de son ascension ; les paysages le laissent dans l'indifférence ; les francs ébats des génisses folâtres l'assombrissent ; le lait, la crême et le fromage blanc n'ont plus de charmes pour lui. Et en effet, à égalité de fraîcheur, qui ne préfèrerait à un chalet, une *chalézane*? Josette partage ce tendre sentiment. L'amour des jeunes gens s'épanouit donc, comme une mystique fleur des Alpes, sur ces hauteurs étranges de la montagne, et c'est pour eux comme une extase divine, entre les passions de la terre et les étoiles du ciel...

In medio terræ simul et stellantis Olympi...

Bref, on se marie à la Noël.

Moralité, dit M. Theuriet : « La vie vaut la peine d'être vécue. » — C'est aussi notre opinion, et sur ce point les Savoyards ont mille bonnes raisons pour ne point nous con-

tredire. Parmi eux, semble-t-il, Léopardi et Schopenhauer découvriraient peu de disciples. L'exquise nouvelle de M. Theuriet ne peut donc trouver qu'aimable accueil sur les bords du lac d'Annecy. Mais M. Theuriet n'espère pas sans doute convertir aussi aisément les véritables pessimistes ; ceux-là sont trop convaincus ou trop sceptiques. Qu'il n'entreprenne pas de leur conter sa petite histoire du jeune *décadent* qui épouse une *chalézane* aux yeux bleus. Les pessimistes l'interrompraient d'un sourire ; ils ne le croiraient pas. .

Michel Revon.

OBSERVATIONS ANCIENNES
SUR
LES SAISONS A ANNECY

Extrait des délibérations du Conseil de ville.

M. Pissard, secrétaire de la ville d'Annecy, en analysant les anciennes délibérations du Conseil de ville, a eu l'obligeance d'en extraire les notes suivantes, qui ont trait à la météorologie pour la période 1630 à 1794.

1630. — Tempête du 30 juillet. — Voici ce qui est relaté au tome 38e des délibérations du Conseil de ville :

Le mardi, 30 juillet 1630, environ les 4 heures après-midi, s'est élevée une furieuse et inouïe tempête qui a entièrement ruiné les vignes du côté de la colline d'Annecy-le-vieux, tirant du côté de Villaz, Naves, Thorens, St-Martin. L'orage a été si impétueux qu'il a arraché une infinité de gros arbres ainsi que la croix qui est au-dessus du clocher de Notre-Dame. Il a emporté les vitres de la rosace qui est au portail de st-François avec une telle force

que les vitres se sont attachées à la muraille de la maison de M^me^ de Crans, en la même rue s^t^-François. Les graines qui étaient restées à recueillir ont été entièrement perdues et plusieurs maisons, granges et bâtiments découverts.

1640. — Dans la séance du 19 mai il est dit qu'en raison de la grande quantité d'eau, plusieurs lieux sont gatés.

1649. — Le 16 juin, les Capucins sont priés de faire des processions pendant neuf jours, à cause de l'injure du temps et de l'abondance des eaux.

Le feu de joie de la s^t^-Jean, qui se faisait habituellement le 24 juin au Pâquier, a dû être établi au pâquier du s^t^-Sépulcre, attendu que le premier était rempli d'eau en grande abondance.

1651. — Une somme de 120 florins est votée le 16 février 1651 pour le paiement des dépenses faites en vue de l'utilité du public *pendant les eaux,* et une gratification est accordée au serviteur de ville Jean Navillioz qui s'est exposé pendant les inondations.

Le 30 novembre même année, le procureur de ville remontre qu'il est nécessaire de mettre ordre au débordement des eaux qui sont tellement actives « cette nuit » qu'elles inondent toute la rue de la Halle (rue Grenette).

1698. — D'une ordonnance de police de la ville, datée du 11 mai 1698, on relève que « l'Evèque et prince de Genève, outre les bénédictions du s^t^ Sacrement qu'il a ci-devant ordonné être faites dans toutes les églises de cette ville pour apaiser Dieu qui paraît être irrité contre son peuple par la continuation des pluies, *de la neige et du froid,* voulant bien encore, par une bonté paternelle, célébrer une grand'messe à laquelle il invite tous les corps séculiers et réguliers avec les peuples et la Ville, ordonne, etc. » Suivent des prescriptions pour la fermeture

des boutiques, la défense aux hostes de donner à boire et à manger aux habitants de la ville et à ceux-ci de se promener dans les rues pendant la messe.

1703. — Le 7 juillet 1703, le 2e syndic convoque le Conseil pour savoir les tempéraments et ce que l'on pourrait faire dans ce temps où les eaux inondent tous les environs du lac et une partie de la ville, afin que l'on puisse travailler à les faire écouler.

Le Conseil délibère que l'on se transportera vers le vannel avec des charpentiers pour tâcher de faire sauter les écluses qui sont au milieu.

Le 21 du dit mois, le même syndic dit qu'il a eu l'honneur de voir M. l'Intendant pour lui présenter les ravages et les désordres qu'a causés la grande abon lance des eaux tant dans la ville qu'aux environs du lac et que cela provenait des édifices qui sont construits dans nos canaux, lesquels par leurs digues arrêtent l'eau.

1711. — Inondation du 22 février. — L'hiver de 1710-1711, ayant commencé dans la continuation des beaux jours d'un automne très agréable, avait suspendu ses rigueurs ordinaires jusqu'au 21 janvier, jour où il s'éleva un vent du nord qui se fit sentir pendant 3 jours avec beaucoup de violence et un froid extrême, suivis d'une quantité de neiges qui chargèrent les montagnes et la plaine et causèrent un gel avec un froid très violent jusqu'au 8 février, où le vent du midi commença à souffler vers 9 heures du soir et fut suivi d'une grosse pluie qui dura pendant 3 jours, fit fondre les neiges et déborder les canaux.

Une grande quantité de neige chargea une seconde fois la montagne et la plaine, causa, pendant quelques jours, un froid moins violent que le premier. Ensuite, le vent du midi se leva de nouveau le dimanche, 15 février au soir, et joint à une pluie modérée mais continuelle causa un dégel

général qui fut l'avant-coureur des malheurs et des dangers auxquels la ville fut exposée.

Le samedi, 22, plusieurs rues étaient tellement couvertes par les eaux que les communications avec le quartier de la halle étaient interceptées.

Dans la nuit du même jour, vers 11 heures, la pluie recommença à tomber abondamment et continua les jours suivants, sauf quelques intervalles. Le soleil ne reparut que le 1er mars.

1728. — Une nouvelle inondation se produit en janvier 1728. Le 21 du dit mois, le Conseil décide : 1° de faire enlever les écluseaux de tous les moulins qui sont dans la ville et les faubourgs et de les porter en maison de ville, afin d'empêcher que les meuniers ne les mettent pendant la nuit; 2° de demander l'abattage de la digue du vannel.

1740. — Dans la séance du 21 décembre 1740, on relève que la plus grande partie de la ville est inondée par les grandes pluies.

1794. — Un rapport présenté à la séance du 23 fructidor an II (9 septembre 1794) fait le détail des pertes considérables occasionnées par les intempéries de cette année, et notamment par la neige survenue dans la nuit du 11 au 12 mai, qui couvrit la terre pendant près de deux jours, par la grêle et les orages intenses des 13 juillet, 15 et 17 août. La récolte des céréales a donné à peine l'équivalent de la semence, et celle des légumes secs, la moitié seulement. La récolte des fruits et la vendange ont été nulles.

(*A suivre.*) A. Mangé.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

13e ANNÉE. — BULLETIN No 6. — JUIN 1888.

Pressions barométriques moyennes : 722,7 à Annecy, 683,11 à Leschaux, 707,10 à Mélan. Maxima le 2 aux trois stations. Minima le 30 à Annecy et Mélan, le 20 à Leschaux. Excursion du mercure : 8,9 à Annecy, 11,4 à Leschaux et 11,29 à Mélan.

Température. — Relativement basse surtout les derniers jours du mois. Moyenne à Annecy du maxima 25°5, du minima 10°8, à 9 h. du matin 17°7. Moyenne générale : à Douvaine 18°88, à Chamonix 15°25, à Mélan 15°58, a Bonneville »°», à Leschaux 13°74 à Talloires »°».

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 18°2, de l'eau de puits 6°21, du sol à Annecy à 0m,30 de profondeur 15°1.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de juin :	le	4	11	18	25	...
Thermomètre...	maxima.	17°6	8°7	13°7	13°7	...
	minima.	—1°	2°	—2°5	—0°8	...
Baromètre à 0°.....		631,5	629	624,8	628,9	...

A cette station, la température revient pendant le mois au-dessous de zéro Le maximum barometrique est de 635.1 le 3 et le minimum 616,8 le 30.

Pluie et neige. — On compte 19 jours de pluie à plusieurs stations. Maximum d'eau recueillie 195m/m4 en 15 jours au Biot, minimum 64m/m en 10 jours à Annemasse. L'abaissement de température des derniers jours donne de la neige à 1,800m d'altitude ; au Semnoz, le 30, à 5 h. matin, le sol en est recouvert.

Orages. — Au Biot, le 23 avec grêle ; à Douvaine, les 8, 25 et 26, ce dernier très fort ; à Mélan, le 25, le 21 à l'est et au sud ; à Bonneville, les 21 et 25 ; à Cruseilles, les 8, 26 et 29, celui-ci violent ; à Seythenex, le 21 ; à Leschaux, les 20, 24 et 27 violent ; à Annecy, les 8, 23 et 26, pendant celui du 23 la foudre tombe sur un arbre à Annecy-le-Vieux.

Observations diverses. — Par suite des pluies presque continuelles dès le 13, les fenaisons se font dans les plus mauvaises conditions et plusieurs épis de blé sont rouillés. Dans les vignes, traces d'anthracnose vers le 15. La floraison de la vigne réussit mal par suite de la coulure dans les terrains mal exposés. Beaucoup de fruits aux arbres. Dès le 6, la récolte des abeilles est nulle. Vers le 9, grande pousse de bolets. Le 12, arrivée de cailles et de bécasses aux Gets.

BULLETIN N° 7. — JUILLET 1888.

Pressions barométriques moyennes : 722,3 à Annecy, 682,26 à Leschaux, 706,4 à Mélan. Maxima les 2 et 12 à Annecy, le 21 à Leschaux et le 13 à Mélan. Minima le 17 aux trois stations. Excursion du mercure : 11,9 à Annecy, 10,5 à Leschaux et 11,79 à Mélan.

Température. — Basse pendant la nuit. Moyenne à Annecy du maxima 23°8, du minima 11°1, à 9 h. du matin 17°1. Moyenne générale : à Douvaine 17°87, à Chamonix 14°3, à Mélan 15°55, à Bonneville 15°7, à Leschaux 14°1, à Talloires 18°.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 18°2, de puits 8°22, de riviere 14°10, du sol a Annecy à 0m,30 de profondeur 16°4.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de juillet : le		9	16	23	30	...
Thermomètre...	maxima.	8°9	11°7	14°1	16°7	.....
	minima.	1°	—3°	1°2	1°8	.....
Baromètre à 0°.....		628,4	619	627,4	625,1	.....

A cette station, les nuits sont très fraîches, le thermomètre restant vers 0° dans la premiere quinzaine et descendant à —3° le 12. Le maximum barométrique est de 631,6 le 22 et le minimum 619,7 le 17.

Pluie. — Les pluies, qui ont commencé le 6 juin, continuent encore même plus abondantes en juillet. Aux Gets, 28 jours pluvieux, en moyenne 18 jours. Maximum d'eau recueillie 266m/m1 aux Gets, minimum 121m/m en 15 jours à Annemasse. Au Semnoz 263m/m.

Orages. — Le 27 aux Gets avec grêle ; les 26 et 28 au Biot ; les 25 et nuit du 27 à Douvaine ; les 7, 26 et 27 à Melan ; les 5, 26 et 28 à Bonneville ; les 25 et 28 (grêle) à Annemasse ; les 5 et 6 à Cruseilles ; les 5, 7 et 26 à Seythenex ; le 26 à Faverges ; les 1, 5, 6, 25, 27 et 28 avec grêle à Leschaux ; les 7, 26 et 28 à Annecy ; les 25 et 27 à Rumilly. Pendant l'orage du 7 la foudre tombe sur une maison à Annecy, à l'entrée de l'avenue de Genève, sans causer de grands dégâts.

Au Semnoz, gelée blanche les 2, 12 et 13.

Observations diverses. — Les pluies continuent à retarder les travaux de la campagne. Les récoltes sont en retard. La maladie de la pomme de terre apparait vers le 21. Dans plusieurs vignes, on signale un peu d'anthracnose ; presque partout les vignerons traitent la vigne avec des sels de cuivre, et malgré la pluie, les vignes sont belles au 31 juillet.

Le Secrétaire-Adjoint de la Commission, A. Mangé.

(Revue Savoisienne.) *Le Directeur-gérant :* A. Constantin.

Nos 10—11. OCTOBRE—NOVEMBRE.

RÉSUMÉ

DES

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES A ANNECY

ET DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

pendant l'année 1887.

SOMMAIRE : I. Baromètre. — II. Vents. — III. Température de l'air. — IV. Température de l'eau. — V. Humidité. — VI. Evaporation. — VII. Pluie et neige. — VIII. Lacs et rivières. — IX. Orages. — X. Résumé agricole.

L'année 1887 est caractérisée par une moyenne barométrique élevée, un été remarquablement chaud précédé et suivi de saisons très froides, mais où les pluies n'ont rien eu d'excessif, en sorte que le résultat général a été de tout point avantageux au cultivateur.

Dans un précédent compte-rendu, nous faisions pressentir que la persistance des vents froids, dont la première manifestation a été signalée à partir de 1873, aurait pour effet de nous amener à un maximum de froid. Il semble que nous touchions à ce moment critique, car, pendant presque tous les mois de 1887, les minima thermométriques ont été inférieurs à la normale, et le même fait paraît devoir s'accentuer en 1888.

Nous savons, d'autre part, que tous les glaciers du mont Blanc sont en voie d'augmentation, leur épaisseur surtout est en progrès, tandis que leur allongement n'est encore appréciable qu'aux instruments géodésiques, mais il est nettement dessiné. Faut-il donc nous attendre à voir prochainement ces fleuves de glace faire irruption dans les vallées, comme nos pères l'ont vu en 1816 et 1817? Divers

S [illegible] (Ha.-S.) 3

indices locaux et la physionomie particulière de la période que nous traversons ne permettent guère d'en douter.

I. — Baromètre.

Observations faites à 9 heures du matin.

1887	ANNECY (453m)		MÉLAN (633m)		LESCHAUX 931m)	
	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure
	millim.	millim.	millim.	millim.	millim	mill m.
Janvier	722,3	34,2	708,4	33,7	691,3	31,4
Février. . . .	727,8	17,2	712,3	15,7	685,6	15,6
Mars	722,7	25,8	707.1	25,2	681,1	22,0
Avril.	719,9	20,1	704,0	19,8	679,1	14,4
Mai	722,3	12,7	706,1	12,0	681,1	10,6
Juin	725,1	14,4	709,6	14,5	685,0	14,4
Juillet	724,8	7,2	709,3	6,8	685,1	6,2
Août	723,3	8,9	707,8	11,0	683,7	11,1
Septembre . .	723,4	14,0	707,1	18,2	682,4	15,8
Octobre. . . .	723,1	22,1	707,7	21,1	681,9	19,5
Novembre. . .	716,9	16,5	701,8	17,4	676,2	15,9
Decembre. . .	720,7	21,4	705,3	22,8	679,0	16,1
Année. . . .	722,69	17,87	707,21	18,18	682,62	15,77
Extrêmes . .	737,2 le 5 fév. / 702,2 le 6 janv.		721.6 le 5 fév. / 687,2 le 6 janv.		694,9 le 5 fév. / 662,4 le 6 janv.	
Ecart annuel .	35,0		34,4		32,5	

A titre de comparaison, voici les moyennes mensuelles que nous avons déduites de cinquante ans d'observation. Sauf les mois de janvier, avril et novembre, on verra que les moyennes de 1887 sont toutes plus hautes que la normale. Par contre, les mouvements journaliers de la colonne mercurielle présentent de plus grands écarts. C'est le propre des époques un peu troublées de se tenir ainsi dans les exceptions : nous en relèverons d'autres plus saillantes sur la température.

Moyennes barométriques déduites de 50 années d'observation.

	Pressions moyennes	Excursion du mercure		Pressions moyennes	Excursion du mercure
Janvier.....	722,41	18,37	Juillet.....	723,11	8.83
Fevrier.....	722,30	16 45	Août.....	722,88	9.05
Mars.....	720,79	16,83	Septembre..	722,83	10,48
Avril.....	720.75	13,08	Octobre	721,95	15,20
Mai.....	720,84	10,97	Novembre...	721.17	13,60
Juin.....	722,49	9,66	Décembre...	722,20	16.50

Pression annuelle 721,98 ; excursion moyenne 13,42.

Maxima et minima barométriques au Semnoz (alt. 1,630m).

	Max.	Min.	Exc.		Max.	Min.	Exc.
Janvier....	636,4	603,9	32.5	Juillet.....	635,1	626,3	8,8
Février....	638,7	616,3	22,4	Août.....	637,0	620,7	16,3
Mars.....	634,1	607.8	26,3	Septembre.	634,2	612,8	21,4
Avril	629,8	611,1	18,7	Octobre ...	634,1	612,5	21.6
Mai.....	630,5	616,0	14,5	Novembre .	626,3	609,8	16,5
Juin	636,6	621,4	15,2	Décembre .	634,1	608,4	25,7

Moyenne des maxima 633,91, des minima 613,92 ; de l'excursion du mercure 19,99. Maximum absolu 638,7 le 5 février ; minimum absolu 603,9 le 6 janvier ; écart annuel 34,8.

II. — Vents.

Régime des vents à Annecy pendant l'année 1887.

1887	VENTS FROIDS ET SECS		VENTS SECS et CHAUDS SE à S	VENTS CHAUDS et PLUVIEUX SSW à WSW	VENTS HUMIDES et FRAIS W à NW
	Vents du Nord NNW à NNE	Vents d Est NE à ESE			
Janvier.....	11	12	»	4	4
Février.....	14	5	5	1	3
Mars.....	11	»	7	7	6
Avril	9	»	8	4	9
Mai.....	6	2	8	8	7
Juin	12	»	4	3	11
Juillet	5	»	16	5	5
Août	6	»	15	2	8
Septembre.....	9	1	3	3	14
Octobre	18	»	5	3	5
Novembre	7	3	13	5	2
Décembre	9	1	11	5	5
Année.....	117	24	93	50	79

Les courants froids sont plus nombreux que l'année dernière où ils n'étaient que de 100, ils atteignent cette fois le chiffre de 141 ; les vents du nord surtout se sont fait remarquer par leur fréquence. Nous avons moins de vents pluvieux, ce qui explique la quantité d'eau relativement faible enregistrée par nos instruments.

III. — Température de l'air.

Observations faites en 1887 à Annecy, à Mélan et à Leschaux.

1887	ANNECY (448m)			MÉLAN (629m)			LESCHAUX (931m)		
	maxima	minima	moyenn.	maxima	minima	moyenn.	maxima	minima	moyenn.
Janvier.....	1°80	-6°80	-2°50	0°19	-11°9	-5°86	0°03	-7°38	-3°77
Fevrier	4,90	-5,90	-0,50	4,21	-9,75	-2 67	0,55	-8,97	-4 21
Mars	9,50	-1,50	4,00	7,06	-3,85	1,60	4,33	-5,97	-0 82
Avril	16,20	2,30	9,25	14,88	1,67	8,28	9 29	-2,23	3,53
Mai	18,30	5,70	12,00	15,62	4,30	9,96	10,84	-0,26	5,29
Juin.....	28,00	10,90	19,45	25,17	8,15	16,66	18,92	4,90	11,91
Juillet	30,70	14,30	22,50	27,40	11,85	19,63	21 61	8 54	15 07
Août	27,10	12,10	19,60	24,19	9,05	16,62	19,76	7,19	13 48
Septembre..	22,00	9,00	15,50	19,97	7,05	13,51	15,58	3,98	9,78
Octobre....	11,80	1,90	6,85	10,76	-0,03	5,36	6 85	-1 95	0,95
Novembre..	7,90	0,26	4,08	7,58	-0,87	3,35	6,40	-3,30	1,55
Décembre ..	3,30	-3,30	0,00	1,89	-6,80	-2,45	-0,70	-9 40	-5,05
Année...	15,12	3,25	9,19	13,24	0,74	7,00	9,46	-1,50	3,98
Extrêmes..	36°5 le 9 août —15,5 le 14 déc.			31°6 le 31 juill —24,8 le 31 déc.			26°7 le 9 août —20,3 le 10 fév.		
Ecart annuel	52,0			56,4			47,0		

Voici maintenant le tableau des températures extrêmes d'Annecy calculées sur les douze premières années d'observations de la Commission météorologique. On jugera ainsi combien l'année qui nous occupe a été anormale, non seulement sous le rapport des minima thermométriques, mais encore au point de vue des maxima.

Températures extrêmes à Annecy, déduites de 12 années.

	Max.	Min.	Moyenn.		Max.	Min.	Moyenn.
Janvier....	3°80	—4°47	—0°335	Juillet	27°74	12°50	20°125
Février ...	8.31	—1,94	3,185	Août	27,12	12,28	19,700
Mars	12,12	0,10	6.113	Septembre.	22,11	9,44	15.773
Avril	16,11	3,49	9,800	Octobre ...	15,62	5,02	10,320
Mai.....	20,08	6,?2	13,154	Novembre.	9,37	0,94	5,155
Juin	24,96	10.34	17,654	Décembre .	4,51	—2,73	0,890

Annee : maxima 15°987 ; minima 4°266 ; moyenne 10°126.

Neuf mois de 1887 ont des minima au-dessous de la normale, l'été seul se tient plus haut. Quant aux maxima, ils sont bons d'avril à septembre, trop bas dans les six autres mois. Aussi un degré fait-il défaut à la température générale de l'année.

Extrêmes mensuels au pic du Semnoz en 1887
(altitude 1,650m).

	Max.	Min.	Ecart		Max	Min.	Ecart
Janvier.....	9°2	—17°7	26°9	Juillet	17°2	1°2	16°0
Février.....	5,9	—17,2	23,1	Août	17.7	—1,5	19,2
Mars.....	8.8	—15,8	24,6	Septembre..	14,8	—1,5	16,3
Avril	8,0	—13,7	21,7	Octobre	7,4	—11.2	18,6
Mai.....	9,8	—6,0	15,8	Novembre ..	4,1	—8,2	12,3
Juin	16,2	—1,0	17,2	Décembre ..	4,0	—14,4	18,4

Moyennes de l'année : maxima 10°26, minima —8°92, écart mensuel 19°18 ; température générale de l'année 1°34. Nous avions eu, en 1886, 3°03 ; en 1885, 3°01 et, en 1884, 4°55. On voit qu'en 1887, nous avons au Semnoz, comme à Annecy et ailleurs, un minimum de température.

Températures de 1887 à Douvaine (428m), à Bonneville (449m) et à Chamonix (1,044m).

	Douvaine	Bonneville	Chamonix		Douvaine	Bonneville	Chamonix
Janvier...	—1°35	—6°90	—6°56	Juillet....	22°45	20°74	18°50
Février ..	0,31	—2,93	—3,15	Août.....	19,43	18,60	15,80
Mars.....	3,36	1,27	1,28	Septembre	»	13,70	10,20
Avril	9,25	7,53	4.87	Octobre ..	»	6,66	4,10
Mai.....	11,59	9,36	9,71	Novembre	4,08	3.35	1.67
Juin	19,40	16,75	14,45	Décembre	0,73	—2,08	—4,71

Année : 8°92 à Douvaine, 7°17 à Bonneville, 5°52 à Chamonix. Ces moyennes présentent une baisse de 2° par rapport à l'année précédente.

Températures extrêmes : à Douvaine 36° le 9 août, —12°5 le 19 mars, écart 48°5 ; à Bonneville 35° le 15 juillet et le 9 août, —24° le 31 dé-

cembre, écart 59° ; à Chamonix 32°3 le 9 août, —23°5 le 31 décembre, écart 55°8.

A Contamines-sur-Saint-Gervais (altit. 1,184^{m}), le thermomètre est monté à 29° le 9 août, il est descendu à —16° les 10 et 11 février, d'où un écart annuel de 45°.

Observations de température faites à Talloires (478^{m}).

Janvier...	»	Avril ...	7°45	Juillet....	20°37	Octobre..	7°18
Février ..	»	Mai.....	10,10	Aout.....	18,21	Novembre	5,28
Mars	1°85	Juin	18,88	Septembre	15,05	Décembre	0°37

Températures extrêmes 35° les 15, 17, 18 et 19 juin, —16° le 19 mars, écart 51°.

Ces premiers résultats montrent que l'été est moins chaud à Talloires qu'à Annecy, mais que l'automne y est plus doux.

Terminons ce résumé des températures par quelques remarques. Dans tous les mois de l'année, même les plus chauds, il y a eu des jours froids : en juin, le thermomètre s'abaisse à 1° au-dessous du point de congélation au Semnoz et à Leschaux ; à Annecy, la pluie du 26 fait descendre la température de 29° à 9°6, et cependant cette pluie d'orage très courte, accompagnée de quelques grêlons, n'avait produit au pluviomètre que 2 millimètres d'eau.

Le 7 juillet, nuit très froide : 6° à Bonneville, 3° à Chamonix, 1°2 à Leschaux. Le même jour, en Belgique, il gèle dans plusieurs stations ; à Amiens, on signale une gelée sèche due à l'intensité du rayonnement nocturne.

En août, la neige tombe sur la Tournette le 19 ; le thermomètre d'Annecy ne marque pas plus de 6° les 22 et 23, à Bonneville les hirondelles meurent de froid, il gèle à Chamonix, au Semnoz et à Leschaux. Dans le même mois, il tombe quelques pluies tellement fortes que nous enregistrons à Annecy 81 millimètres d'eau en 24 heures, maximum inconnu jusqu'à ce jour. Un lac du glacier d'Aletsch déborde sous leur influence et, le 4 septembre, il se vide dans le Rhône, ce qui élève de 20 millimetres le niveau du lac Léman.

L'automne commence bien : septembre atteint partout sa température normale, quoiqu'il donne quelques minima inférieurs à zéro sur plusieurs points. Mais le mois d'octobre est absolument anormal. On a vu qu'à Leschaux il a une moyenne inférieure à novembre. Le 15 octobre, il neige abondamment sur tout le pays, le vent du nord lui succède, nous sommes en hiver. Si nous rappelons que les dernières neiges du printemps sont de la date du 22 mai, dans la plaine d'Annecy, on sera obligé de conclure que la froide saison n'aura pas duré moins de sept mois, en cette année 1887.

(*A suivre.*) E. Tissot.

OBSERVATIONS ANCIENNES

SUR

LES SAISONS A ANNECY

(*Suite et fin*)

M. Serand, archiviste-adjoint du département, a eu, de son côté, l'obligeance de relever pour la Commission les notes suivantes :

Notes diverses extraites d'anciens minutaires.

1560. — Les vivres étoient bien chers, la sommée de vin coustait 15 florins [Annecy].

1573. — Le lac d'Annessy fust gelé a la fin de janvier, en sorte que lon marchoit dessus librement, même le jour des brandons, 1er Fevrier, lon estimoit que 2 mille personnes passèrent de Duing à Talloyres dessus. — *20 avril.* Fist une grande gelée de nuict, de sorte que les vignes, arbres, blez furent presque gâtés, et avant que lon recueillit la prise, les vivres furent bien chers. La coupe du froment se vendoit 20 florins. Les pauvres mouroient de faim dans les rues.

17 mai 1575. — Les eaux des rivières furent fort grandes, et les ponts s'en allèrent presque tous. Le lac d'Annecy estoit espanché en tout le Pasquier et une partie de la ville et lon prenoit force carpes au dit Pasquier. L'eau couloit devant la maison Dangeville.

1583. — Jay veu vendre le barral de cerises, sur le Pont de Nostre-Dame, [Annecy] 3 florins, et plain de vin se vendre 2 florins. En ceste mesme année 1583 a esté une bonne prise de vin, Dieu mercy, lon vendoit a un sol le carteron de bon vin franc vray, et malheureusement qu'il en tournat beaucoup. — *Octobre.* Au mois doctobre le lac d'Annessy sespancha en la ville sans causer dommage.

11 mars 1584. — Tremblement de terre, quattriesme dimanche de Caresme entre onze heures et midy, ainsy qu'on alloit au sermon lon a apperçu un tremblement de terre en toute la ville [Annecy] et bien loing aux environs. En quelque lieux fit tumber des vieux bastiments et des cheminées.

6 juillet 1703. — Les eaux ont été si grandes dans toute la Savoye que lon a pensé estre tous perdus. Il a plut et fait mauvais temps depuis Pasque sans faire aucun été.

1709. — Le froid excessif de cette année a causé une grande disette. Le froment se vend à Rumilly 40 florins la coupe. Les religieuses de la Visitation de Rumilly racontent dans leurs Annales « qu'il fallait tenir du feu sous leurs tonneaux pour pouvoir tirer le vin, et que l'on portait un gros brasier au milieu de leur réfectoire pour dégeler le pain qui, peu de temps après être sorti du four, gelait à leurs yeux » [1].

1 Le voisinage de Geneve donne de l'intérêt aux observations ci-après, qui relieront en quelque sorte la série que nous venons de donner avec celle qui va la suivre.

NOTES GENEVOISES

1719 Grande sécheresse et chaleur extraordinaire. — *1723.* Grande

Notes tirées du carnet de M. Exertier, de Faverges, propriétaire à Doussard [1].

19 février 1822. — Tremblement de terre très violent à 8 heures 55 minutes du matin ; durée sept ou huit secondes; direction du nord au sud-est. — *22 juin.* Moisson. Elle a commencé dans le mandement de Faverges le 22 juin. — *6 juillet.* Fauchaison des grandes prairies. — *28 juillet.* Raisins. Le cep du jardin derrière la maison avait deux raisins dont quelques grains étaient rouges. Jusqu'à cette année je n'ai rien vu de semblable avant la mi-septembre. — *27 septembre.* Vendange. Elle a été si précoce cette année que j'ai cueilli mes raisins de Talloires le 27 septembre. L'année dernière je les cueillis le 30 octobre. — *1er octobre.* Neige. Dimanche au matin, il est tombé de la neige dans la plaine ; à midi il n'y en avait plus. Vendredi, 6 octobre, il en est aussi tombé, mais à midi elle avait disparu.

Avril 1823. — Neige du 18 au 19 et du 19 au 20 avril. Le 21 au matin fort gel. Heureusement les arbres ainsi que la vigne étaient fort peu avancés.

29 octobre 1824. — Tremblement de terre. Huit heures et quelques minutes du soir, légère secousse de tremblement.

Janvier 1825. — Dans la nuit du 5 au 6 janvier il a gelé assez fort ; dans la nuit du 8 au 9 il est tombé de la neige ; dans la nuit du 19 au 20 janvier il est tombé dans la plaine 4 pouces de neige. — *Février.* Dans la nuit du 27

sécheresse Grêle et eaux. — *1726* Sécheresse jusqu'en juillet, puis orages et trombes d'eau — *1729.* Hiver rigoureux Neiges abondantes. — *1731.* Hiver rigoureux Pendant deux mois la terre fut couverte de neige. — *1780.* Hiver extrêmement froid. Grande sécheresse de mai à octobre. — *1811.* Fortes chaleurs en été

1 Doussard est une commune située a l'extrémité sud du lac d'Annecy, à 16 kilomètres de cette dernière ville.

au 28 février il est tombé dans la plaine plus d'un pied de neige, le 28 il a plu presque toute la journée. Le 1er mars plus de neige. — *Mars*. Du 4 au 5 mars, il est tombé près de 3 pouces de neige. Le 8 elle avait disparu. Du 16 au 17, il est tombé 3 pouces de neige environ. Le 19 elle avait disparu. — *Avril*. Les 11, 12 et 13 avril il a gelé assez fort pour que les noix et les vignes aient beaucoup souffert. — *Mai*. Les 17, 18 et 19 mai les vignes ont beaucoup souffert du gel.

14 juin 1826. — Sur les trois heures après-midi, le thermomètre étant au 17e degré de Réaumur, par un vent de Nord-Est, il est tombé une grêle mêlée heureusement d'une pluie abondante, qui a détruit tous les chanvres dans la direction de l'Est à l'Ouest. La partie endommagée s'est bornée part du Sud par le Pont au dessus du Villaret, et part du Nord par la chapelle de l'Annonciation. Plusieurs personnes ont resemé du chanvre.

Mars 1827. — Dès le soir du 17 mars au 19 à midi, il est tombé dans la plaine quatorze pouces de neige. Le 24 elle avait disparu. — *Juillet*. THERMOMÈTRE. Sa plus grande élévation le 3 juillet était de 21° de Réaumur. Dès le 3 juillet jusqu'au 20, il s'est soutenu de 19 à vingt-un degrés, dès le 20 au 28 de 21 à 23 degrés. Le 29 à 24, le 30 à 25, le 31 à 25 degrés 1/2.

Octobre 1829. — NEIGE. Dans les journées des 7 et 8 octobre, par un vent Nord-Ouest, le thermomètre de Réaumur marquait un demi degré au dessus de 0, il est tombé à Beaufort même dans la plaine environ *quatorze pouces de neige*.

A. MANGÉ.

LA MAISON DE CHISSÉ

QUELQUES NOTES HISTORIQUES

A Monsieur Aimé Constantin.

Mon cher ami, en mettant un peu d'ordre dans mes paperasses, je retrouve un petit paquet de notes que je recueillis, il y a vingt ans, dans le chartrier du comte Ferdinand d'Arves, un érudit héraldiste s'il en fut. Elles concernent les Chissé, une des vingt-sept familles historiques de Savoie, qui donna plusieurs prélats d'un haut mérite, parmi lesquels trois furent évêques de Grenoble. Peut-être verrez-vous quelque intérêt à publier ces notes. Seulement, veuillez ne pas oublier qu'elles ont été écrites par un jeune homme de dix-huit ans, fort ignorant et assez maladroit ; qu'elles sont forcément incomplètes, puisque, puisées à une seule source, elles n'ont pas eté contrôlées ; enfin, qu'elles n'ont aucune prétention à passer pour une œuvre scientifique. Elles sont tout simplement *des notes,* et pourront servir peut-être à quelqu'un, si, par hasard, en ce cruel présent, on s'occupe encore du passé.

Il peut se faire aussi qu'on prenne en grande pitié ces bribes d'érudition savoyarde, mais je suis sûr de plaire au moins à ceux qui aiment qu'on les entretienne des grandeurs de leurs annales.

Charles Buet.

I.

Lorsque Amédée III partit pour la troisième croisade, il fut suivi par l'élite de sa noblesse : les barons de Seyssel, de La Chambre, de Miolans, de Montbel ; les seigneurs de Thoire, de Vienne, de Montmayeur, de Viry, de la Pallud, de Blonay, de Chevron-Villette, de Chignin, de la Balme et un grand nombre d'autres. Les Chissé ne sont point encore mentionnés, et ce n'est que vers 1189 qu'on les voit apparaître. Raymond d'Alex ayant fait cette année-là une donation à l'abbaye d'Aulps, le dauphin du Faucigny, Guillaume, confirma cette donation. Un grand nombre de

personnes illustres furent témoins de cet acte de confirmation, entre autres le prieur de Contamines, Pierre de Lullin et *Jourdan de Chissé*. De ce temps seulement le nom de Chissé figure dans nos annales. Depuis lors il s'est trouvé mêlé à tous les grands événements de la monarchie. La famille de Chissé a donné à l'Etat d'éminents prélats, de savants jurisconsultes, de grands magistrats, de valeureux officiers.

La maison de Chissé porte : *d'or parti de gueules au lion de sable lampassé de gueules brochant sur le tout.* Pierre de Chissé, baron de la Marcosse, portait : *parti d'or et de gueules au lion de sable en pal, armé, lampassé et vilné de gueules avec la devise : Toujours.* Quelques membres de la famille ont porté pour devise : *Virtus fortior leone*. Le lion, en blason, était le symbole de la valeur. Pour récompenser la Bohème des services qu'elle lui avait rendus dans la guerre d'Italie, l'empereur Barberousse substitua un lion à double queue en sautoir à l'aigle de sable qu'elle portait dans ses armes.

Le nom de Chissé a été orthographié de différentes manières. Dans plusieurs actes qui existent aux archives de cette maison, l'on trouve indifféremment Chissé, Chissay, Chissey, Sissié, Chissié. Presque tous les ouvrages qui ont parlé de cette famille ont écrit ce nom de différentes manières. Dans toutes les anciennes familles on différenciait le plus souvent l'orthographe des noms ; ainsi l'on trouve : Compey, Compay, Compois, Compeys ; Allinges, Alinge. Cette habitude d'écrire ainsi les noms de famille provient, croyons-nous, de ce que l'histoire n'était point traduite en langue vulgaire et que les noms écrits en latin et mal orthographiés soit par les historiens, soit par les notaires et les officiers ministériels, conservaient dans la traduction française l'orthographe qu'on leur avait donnée en

latin. Ainsi l'on trouve dans l'*Histoire de Constantinople*, de Villehardouin, TOLDRES LIASCERE pour *Théodore Lascaris*, PALILOCO pour *Paléologue*, GHIRAGARO pour *Grégoire*. Ce n'est que vers le milieu du XIII^e^ siècle que l'on recommença à écrire l'histoire en langue vulgaire. Sans remonter si haut, les historiens français n'ont-ils pas mal orthographié tous les noms du commencement de la monarchie? N'a-t-on pas dit Gondicaire pour Gundikerh, Clovis pour Chlodowigh, Mérovée pour Merowigh, Gondebaud pour Gundebald, Clotilde pour Chlotechilde, Thierry pour Théodoric, Frédégaire pour Frédégher? Les noms en *ert* ont subi une transformation semblable. Au lieu de Rotheberth, de Sighberth, de Dagberth, on a dit Robert, Sigebert et Dagobert.

Vers le milieu du XIV^e^ siècle, la maison de Chissé était une des plus riches familles de Savoie. Outre le manoir de Chissé, berceau de la famille, elle possédait les terres de Fillinge, de Chalant, de Serviez; les maisons fortes de Pressière et des forêts en Faucigny; le comté de Chalant dans la Val d'Aoste; la baronnie de la Marcosse, en Faucigny, celle d'Yvoire, en Chablais; neuf seigneuries et quantité de fiefs dans les provinces de Genevois, Faucigny et Chablais, la Val d'Aoste et l'ancien comté de Bourgogne. Dans la plupart de ces seigneuries, elle avait droit de haute, basse et moyenne justice, ainsi que la plupart des droits seigneuriaux [1]. Alliée aux familles les plus considérables de Savoie et de France, et même à la royale maison de Bourbon, la maison de Chissé compte dans son arbre généalogique des hommes qui se sont illustrés de diverses

1 CHAMPIER · *Les grans croniques de gestes et vertueux faitz de très-excellents catholiques, illustres et victorieux ducs et princes du pays de Savoie et Piemont, avecque aussi la genealogie et origine des susdits ducz et princes de Savoye* (Incunable.).

manières. Les uns, comme Claude-Marie de Chissé de Loisinge, en servant leur pays à la tête des armées, ou comme le comte Pierre, en s'élevant par leurs talents aux dignités les plus élevées dans la magistrature; les autres, en occupant des sièges épiscopaux, comme Jean et Rodolphe de Chissé, tous deux évêques de Grenoble.

II. — Albert de Chissé,
chevalier.

On ignore si cet Albert de Chissé était le fils de ce Jordan de Chissé, mentionné dans l'acte de confirmation dont nous avons parlé plus haut. Tout ce qu'on sait, c'est qu'il eut deux fils, Aymon et Emériс, et une fille, Alix, mariée au chevalier Aimé de Rougemont. En 1240, Aymon et Emériс de Chissé firent hommage de foi et de fidélité à Rodolphe, seigneur de Chambéry.

III. — Emériс de Chissé,
fils du précédent.

Pierre de Savoie avait succédé en 1253 à son neveu, Boniface, prisonnier à Turin. Avant de parvenir au trône, ce prince, sixième fils du comte Thomas Ier et de Marguerite de Faucigny, s'était établi en Angleterre, où le roi Henri III, son neveu, l'avait créé comte d'Essex et de Richemond. En 1223, il avait épousé Agnès de Faucigny, qui lui apportait de grands biens [1]. Dès qu'il apprit la mort de son neveu, il s'empressa de quitter l'Angleterre, et il arriva en Savoie avec une suite nombreuse de grands seigneurs anglais, au nombre desquels se trouvaient les familles Porter, Flescher, Carter, dont les descendants existent encore : les Portier du Bellair, les de la Flèchère, les Cartier, etc.

1 Il n'en eût qu'une fille mariée : 1° au dauphin Guy de Viennois; 2° à Gaston, vicomte de Béarn. — Barthélemy, *Les Princes de la Maison de Savoie.*

Pierre de Savoie avait soixante ans lorsqu'il prit les rênes de l'Etat. Son premier soin fut de faire rentrer dans le devoir les rebelles du Piémont et de venger la mort de son neveu, Boniface. Après quelque temps de séjour en Savoie, il retourna en Angleterre où son neveu, l'empereur Richard, l'investit des titres de duc d'Aoste et de Chablais, et de vicaire général du Saint-Empire. Lorsque, à la cérémonie d'investiture, le chancelier lui demanda les titres qui lui donnaient la propriété des pays de Chablais et d'Aoste pour faire dresser l'acte d'investiture, le comte tira son épée et répondit en la montrant que c'étaient là ses titres. C'est avec ce prince que le troisième seigneur de Chissé eut maille à partir.

Emeric de Chissé prétendait avoir droit de juridiction mixte et bas empire sur des fiefs situés à Montgero et dans le dépendement de Sallanches. Des démêlés assez sérieux s'élevèrent entre lui, le comte Pierre et la comtesse Agnès, dame suzeraine de Sallanches. Ces démêlés finirent par une transaction qui est datée de 1263, et qui se trouve dans les archives de la maison de Chissé, possédées aujourd'hui par la famille Constantin de Magny. On ignore le nom de la femme d'Emeric de Chissé, on sait seulement qu'il eut deux fils et une fille : Jean, qui suit; Pierre, qui fit souche, et Jeanne de Chissé, mariée à Guillaume de La Baume, seigneur de Fromantes.

IV. — Jean de Chissé.

Il existait en 1309, et il eut d'Antoinette de Viry, son épouse, deux fils et une fille : Rodolphe, qui continua la descendance, Aimé et Huguette. Celle-ci épousa Pierre de Châtillon en Michaille, seigneur du Châtelard en Semine, fils de Guillaume de Châtillon et de Polie de Viry. De ce mariage naquirent un fils et une fille : Henri et Marie, qui

épousa Jean Allamand, chevalier, dont elle eut le célèbre cardinal Allamand, et un autre fils qui devint chanoine-comte de Lyon.

V. — Rodolphe de Chissé.

A Pierre, comte de Savoie, avait succédé, en 1268, son frère puiné Philippe, archevêque de Lyon, évêque de Valence, gouverneur du patrimoine de Saint-Pierre et grand gonfalonnier de l'église. Ce fut à l'exclusion des enfants de son frère ainé Thomas, comte de Maurienne et de Flandres, qu'il prit possession des Etats de Savoie. En 1267, il avait épousé, à l'âge de 60 ans, Alix, comtesse palatine de Bourgogne, veuve d'Hugues de Châlons-Salins. Après dix-sept ans de règne, Philippe mourut au château de Rossillon en Bugey, le 17 septembre 1285.

Le trône revenait de droit à Philippe de Savoie, fils de Thomas III, comte de Piémont, mais ce fut Amédée, frère de ce dernier, qui prit les rènes de l'Etat. Son caractère généreux et chevaleresque le fit appeler *le Grand*.

En 1308, Henri VII de Luxembourg fut élu empereur et il envoya le comte de Savoie, son beau frère, auprès de Clément V (le fameux Bertrand de Goth), afin de régler le cérémonial du couronnement. A son retour, Amédée V alla à la rencontre d'Henri jusqu'à Berrue, et le jour de Saint-Michel, 1310, l'empereur fit son entrée à Chambéry, où le comte de Savoie le reçut avec une magnificence incroyable. « Il passa de là à Saint-Jean de Maurienne, dit le chanoine Angley, et y séjourna quelques jours pour y attendre les électeurs de Saxe, de Bavière et de Brandebourg qui, réunis à ceux de Mayence, de Trèves, de Cologne, qui étaient déjà arrivés avec l'empereur, approuvèrent et ratifièrent dans cette ville la première élection faite en 1308. » Outre les trois électeurs de l'empire nommés par An-

gley, Henri VII avait à sa suite une foule de seigneurs et de prélats illustres, au nombre desquels était Thibault, évêque de Liège, le prince de Savoie-Achaïe, le duc de Brabant, Jean, dauphin de Viennois, Valeran de Luxembourg, les archevêques de Ravenne et de Trente et le comte de Savoie. L'évêque de Maurienne, Aimon II de Miolans, offrit une somptueuse hospitalité à tout le cortège impérial. A Asti, Henri de Luxembourg créa prince de l'empire le comte Amédée qui l'y avait accompagné, et ses successeurs. Il lui donna en même temps l'investiture des duchés d'Aoste et de Chablais, du marquisat d'Italie et des seigneuries de Baugé et de Coligny. Enfin, le 1er août 1312, Henri fut couronné par trois cardinaux délégués par le pape; le comte de Savoie, qui l'avait suivi, fut présent à cette cérémonie.

Une guerre assez vive s'était élevée entre le comte de Savoie et le dauphin de Viennois à propos de la prise du château d'Entremont par les gens de ce dernier. Le voyage d'Henri VII en Savoie les empêcha de renouveler ces conflits, attendu qu'ils firent continuellement partie tous les deux de la suite de l'empereur. Après la mort de ce dernier en 1313, les deux princes reprirent si vivement les hostilités que le comte envoya défier le dauphin et lui offrit un combat singulier; ce conflit fut terminé le 10 juin 1314 par une sentence arbitrale prononcée à Villars-Bénit par quatre arbitres choisis par les deux parties : Guillaume, évêque de Grenoble, Guy Alexandre de la Valbonnais, Bertrand, archevêque de Tarentaise, et Philippe de Savoie, prince d'Achaïe. Une trève avait été conclue auparavant entre les souverains ; plusieurs seigneurs dauphinois et savoyards avaient été députés pour l'observation de cette trève. Parmi ces seigneurs, Guichenon nomme Azzon de Chissé. Or, en 1313, il n'y avait qu'un Chissé, Rodolphe,

fils de Jean de Chissé, et tout porte à croire que ce Rodolphe et cet Azzon étaient une seule et même personne.

Après avoir forcé le sultan Othman de lever le siège de Rhodes, où il assiégeait les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, le comte Amédée alla proposer au pape Jean XXII de prêcher une croisade, mais il mourut à Avignon pendant les négociations, le 16 ctobre 1322.

Rodolphe de Chissé marié à Babette, fille de Guillaume de Crans, chevalier, eut trois fils. L'aîné, Henri, continua la postérité; le second, Aimon, devint évêque de Grenoble, et le troisième, Girard, fut trésorier général de Savoie.

Girard de Chissé eut une fille, Péronnette, qui épousa Pierre de Sales ; de ce mariage vint Jordan de Sales, qui eut d'Antoinette de Cohendier un fils, nommé Jean. Ce Jean épousa Jeanne de Berchat, dont : Tristan de Sales, chevalier de Saint-Jean de-Jérusalem, grand commandeur de la langue d'Auvergne, tué au dernier siège de Rhodes.

VI. — Henri Ier de Chissé.

Henri de Chissé (1347) fut marié deux fois. En première noces, il épousa Elinode de Lucinge dont il eut deux fils : Raymond et Jean ; il épousa ensuite Françoise de Bardonnenche dont il eut aussi deux fils : Humbert et Rollet. Par son testament daté de l'an 1366, Henri de Chissé institua Raymond et Jean, ses fils, héritiers de ses biens dans le mandement de Cluses, et Humbert et Rollet, ses fils du second lit, héritiers des autres biens Il avait précédemment apanagé deux fils naturels, Pierre et Jacquemet de Chissé.

VII. — Jean de Chissé,
évêque de Grenoble,

Aimon de Chissé,
chevalier,
frères, cousins du précédent.

Aimon de Chissé, frère d'Emeric, avait eu un fils nommé

Raymond, lequel fut père de Jean de Chissé, qui naquit à Sallanches et fut, jeune encore, pourvu d'un bénéfice, puis d'un canonicat à la cathédrale de Genève. Nommé, en 1328, évêque de Grenoble, il fut envoyé en ambassade auprès du Souverain Pontife par le dauphin Guy XIII. A son retour, il reçut main levée des revenus de l'évêché, que le dauphin avait fait saisir par droit de régale à la mort de son prédécesseur, Guillaume. Rusé diplomate, ce prélat devait avoir, dans la suite, une grande influence sur les destinées du dauphin. Un des premiers actes administratifs de Jean de Chissé fut de faire réunir par le pape Clément VI, à sa mense épiscopale, le décanat de Savoie et la dignité de doyen du chapitre de Saint-André (1342). Lorsqu'en 1248, la ville de St-André fut engloutie sous les débris du Grenier, le doyen du chapitre collégial de cette ville avait été transféré à Grenoble, dans l'église cathédrale, pour y tenir, dans le chœur, la seconde place. C'est par suite de cette réunion que les évêques de Grenoble prirent le titre de doyens du décanat de Savoie, qu'ils conservèrent jusqu'au moment où Chambéry fut érigé en évêché. Le pape substitua au doyen du décanat un archiprêtre qui fut appelé archiprêtre de Savoie.

En 1349, le Dauphiné fut cédé à la France par son souverain Humbert II. Jean de Chissé joue un rôle assez important dans cette page de l'histoire de France.

Au XIe siècle, la Maison delphinale n'existait point encore, et le premier de cette race portait le seul titre de seigneur de Briançonnais. « Ils (les dauphins) s'agrandirent d'abord aux dépens de l'Eglise, en s'emparant d'une partie du temporel de l'archevêque de Vienne et de l'évêque de Grenoble. » *(Mémoires historiques du marquis Costa.)*

Le titre de comte d'Albon fut pris par le troisième succes-

seur du comte Guy-le-Vieux, le spoliateur de l'archevêque de Vienne et de l'évêque de Grenoble.

Le premier prince qui fut surnommé dauphin fut Guy VIII. Dans un tournoi où il fut vainqueur, il portait sur son écu un dauphin ; flatté des applaudissements de la foule qui criait *loz au comte dauphin,* il conserva ce seul titre, souvenir de sa glorieuse victoire.

Une branche cadette des ducs de Bourgogne hérita de la souveraineté par le mariage de Béatrix de Viennois, veuve de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, avec Hugues III, duc de Bourgogne, en 1184.

Le comte Pierre de Savoie, ayant épousé, en 1233, Agnès, baronne de Faucigny, en eut une fille, Béatrix, qu'il maria assez impolitiquement au dauphin Guy VIII. De ce mariage naquit une fille nommée Anne Dauphine, qui épousa Humbert de la Tour-du-Fin, seigneur de Coligny. Par ce mariage, tous les Etats de Dauphiné, la baronnie de Faucigny et les titres y attachés passèrent à Humbert de la Tour-du-Pin, qui fut tige de la troisième et dernière race des dauphins. Guy VIII, ayant été blessé mortellement d'un coup d'arbalète, au siège de la Perrière, en 1333, et n'ayant pas d'enfant de sa femme, Isabelle de France [1], laissa le trône à son frère Humbert, âgé de vingt-un ans. Sombre, porté à la mélancolie et surtout excessivement faible, ce prince se laissa conduire par des favoris qui l'entraînèrent dans de fortes dépenses et lui firent dissiper une grande partie de ses immenses biens. Marié, en 1332, à Marie de Baux, fille de Bertrand de Baux, comte de Montescagiose, de Squilaccia, duc d'Andri, et de Béatrice de Sicile, il n'en avait eu qu'un fils, André. Ce jeune prince mourut prématurément.

1 Fille de Philippe le Long et de Jeanne de Bourgogne. Après la mort de Guy, elle épousa Jean, baron de Faucougney, en Franche-Comté.

Un jour qu'Humbert jouait avec son fils près d'une fenêtre du palais delphinal de Grenoble, l'enfant s'échappa d'entre les bras de son père et fut précipité dans l'Isère qui passait sous la fenêtre du palais. Malgré tous les soins qui lui furent prodigués, il ne revint pas à la vie (1338). Né le 7 septembre 1333, le prince André avait été fiancé le 19 août 1335, à Blanche d'Evreux, fille de Philippe, roi de Navarre. Cette princesse devint reine de France par son mariage avec Philippe VI de Valois, en 1349.

Humbert, dauphin, en proie au plus profond chagrin, s'enferma au fond de son palais et délaissa les affaires de l'Etat pour ne plus songer qu'à sa douleur. Engagé dans une perpétuelle et inévitable guerre avec le comte de Savoie, circonvenu par le roi de France, il résolut de déposer la couronne delphinale et le fardeau du pouvoir, bien lourds pour ses bras débiles et de vivre désormais dans une retraite tranquille, à l'abri des ennuis et des fatigues inséparables du sceptre.

Jean de Chissé comprit que le moment était venu de mettre à exécution tout le plan gigantesque qu'il avait eu l'audace de concevoir et qui devait donner au roi de France les Etats du Dauphiné soustraits par ce moyen au comte de Savoie qui en était le plus proche héritier, et, en même temps, élever l'évêque de Grenoble aux plus hautes dignités ecclésiastiques. Le bras droit de Jean de Chissé était son frère Rodolphe, chanoine de la cathédrale de Genève, prêtre d'un caractère ascétique. D'autres agents de la cour de France entouraient encore le dauphin, et il faut avouer que Philippe de Valois avait bien su choisir. C'était d'abord Amblard de Beaumont, protonotaire delphinal et secrétaire intime d'Humbert II, puis Jean Birel, général des Chartreux, et enfin Jean de Corps, évêque de Tivoli, confesseur du dauphin et chancelier des Etats. Un autre personnage

aida puissamment à la réunion du Dauphiné à la France, mais ce ne fut point en vue d'une récompense quelconque. Jacques Brunier voulait l'indépendance de sa patrie. Ecrasés d'impôts par Humbert II, en proie à toutes les misères, suite inévitable de guerres continuelles, les Dauphinois étaient loin d'être heureux. Ce que voulait Brunier, c'était le bonheur de ses compatriotes : il pensait qu'unis à une grande nation comme la France, ils auraient du moins plus de pain qu'on ne leur en donnait; que les impôts, les taxes, les droits que l'on percevait sur eux seraient abolis dès leur annexion au royaume de France, et qu'enfin, las de vivre sous la domination d'un prince faible, sans énergie, ils accepteraient sans peine de vivre désormais sous l'autorité et sous la protection puissante de Philippe de Valois.

Jacques Brunier, docteur ès-lois, était, en 1340, conseiller d'Etat du dauphin. L'année suivante, il fut nommé chancelier en remplacement de l'évêque de Tivoli. Cette charge, la première en dignité dans l'ordre civil, était enviée par tous les jurisconsultes. Le chancelier répondait à toutes les requêtes adressées au prince et nommait à tous les emplois. Il avait 200 florins d'honoraires, un secrétaire, un écuyer, et il suivait le dauphin dans tous ses voyages. Jacques Brunier avait un frère, Guillaume, qui servait dans l'armée delphinale et qui entra, après la cession, au service du roi de France. Il mourut en 1346, à la bataille de Crécy, avec son fils Henri.

Humbert II se laissa persuader par les habiles insinuations de Jean de Chissé et de l'évèque de Tivoli ; Jacques Brunier lui fit voir la raison d'Etat, la saine politique, et Jean Birel lui fit considérer les avantages attachés à une paisible retraite. Humbert fut bientôt décidé ; il ne s'agissait plus pour lui que de choisir un successeur. Il voulait laisser ses Etats à un prince puissant qui pût les protéger.

Clément VI, qui résidait à Avignon, sentit quel accroissement prendrait sa puissance temporelle s'il pouvait joindre au Comtat Venaissin tous les domaines qui composaient la principauté du dauphin. La noblesse du Dauphiné résista et refusa ouvertement d'être incorporée aux Etats pontificaux. Ce n'était pas, du reste, ce que voulaient les conseillers d'Humbert. L'archevêque de Lyon, Henri de Villars, s'unit à de Chissé, à Brunier et au seigneur de Beaumont, et toutes leurs instances réunies disposèrent le dauphin à favoriser le roi de France : « Philippe de Valois, dit le marquis Costa, agit comme tout accapareur d'héritage; il flatta Humbert, daigna lui faire une visite à Vienne, lui prêta de l'argent, paya ses dettes, le lia par des promesses et des écrits. » « Tellement, dit Guichenon, que l'an 1343, le dauphin étant allé en France, donna tout son pays de Dauphiné à Philippe, fils puîné du roi, ou à l'un des fils de Jean, duc de Normandie, son fils aîné, sous de grandes réserves et à la charge des douaires de Béatrix de Hongrie, sa mère, et de Marie de Baux, son épouse, et, quoique le comte de Savoie pût faire sous main, il ne put empêcher ce coup. » D'après l'acte de donation, que nous avons sous les yeux, si Philippe de France venait à mourir, le Dauphiné devait appartenir à un fils du duc de Normandie : « Et par telle condition, est-il dit dans cet acte, que ledit monsieur Philippe et celui qui sera dauphin, et ses hoirs ou successeurs au Dauphiné seront tenus soi faire appeler dauphin de Viennois et porteront les armes dudit Dauphiné écartelées avec celles de France et ne sera, ni ne puisse être ajouté ledit Dauphiné au royaume de France fors en tant que l'empire y serait uni. »

Pour prix de cette cession, le roi de France promettait au dauphin 120,000 florins en trois ans. Humbert se réservait 10,000 livres de rentes perpétuelles sur plusieurs

terres du Dauphiné et quelques autres avantages. Les signataires de l'acte furent Jacques Brunier et Amblard de Beaumont. Jean de Chissé, évêque de Grenoble, Perret de Chissé, l'un des conseillers du prince, et Aimon de Chissé, baillif de Viennois, furent, avec un grand nombre de gentilshommes dauphinois et français, présents à la lecture de l'acte de cession. Philippe VI récompensa dignement ses agents. Il créa Jean de Chissé son conseiller intime ; Amblard de Beaumont reçut 600 livres de rente annuelle en remplacement desquelles Charles de France, premier dauphin de race royale, lui assura, en 1349, la possession du château de Beaumont en Trièves.

Perret de Chissé fut nommé gouverneur d'Hermance ; Rodolphe de Chissé devint évêque de Grenoble après la mort de son frère ; seul, le fidèle Brunier ne voulut rien accepter de la munificence royale.

Voyons maintenant si les clauses du traité furent bien exécutées par les rois de France Philippe VI comprit d'abord qu'il ne pouvait sans danger pour la sûreté de son royaume laisser un prince du sang possesseur d'une province qui, par sa situation, était la clef du royaume du côté des Alpes. Le Dauphiné devint donc une simple province, malgré les termes précis du contrat. En second lieu, le dauphin devait prendre le titre de dauphin de Viennois ; cette clause ne fut exécutée que jusqu'au xv^e^ siècle, car, depuis cette époque les fils ainés des rois sont qualifiés dauphins de France. Le traité ne fut donc pas scrupuleusement observé, et le Dauphiné ne fut plus qu'une province du royaume, régie par les lois et les coutumes françaises, malgré l'article spécial du traité qui dit : « Ledict mons Philippe est tenu de garder et mainctenir à toujours mais perpétuellement, toutes les libertés, franchises, privilèges, loix, us et coutumes du Dauphiné. »

Dans le voyage que l'empereur Charles V fit en France, en 1378, il confirma librement la donation faite par Humbert II à Philippe de Valois. Or, l'Empire était le suzerain immédiat du Dauphiné qui ne relevait que de lui. Ce qui le prouve, c'est que les dauphins avaient porté le titre de comtes palatins et de sénéchaux de l'Empire. L'archevêque-primat de Vienne était comte et archichancelier du Saint-Empire dans le cercle des deux Bourgogne, et Vienne se qualifiait de ville impériale.

Il paraît que l'empereur ne s'émut pas de voir une province aussi considérable réunie à la nation française, car, avant de quitter la France, en 1378, il créa le dauphin, fils de Charles V le Sage, vicaire général et perpétuel de l'Empire en Dauphiné. « Le chancelier impérial, dit le marquis Costa, en expédia les lettres revêtues du sceau d'or. » Quant à Humbert II, il partit pour la croisade contre les Turcs. Le roi de Chypre, les Vénitiens, les Génois et les chevaliers de Rhodes s'étaient ligués contre l'empire ottoman. Ils avaient essuyé devant Smyrne une défaite complète. Pierre Zeno, grand amiral de Saint-Marc et le légat du pape étaient morts dans la mêlée.

Désabusé des grandeurs, prêt à renoncer au monde, Humbert se prit d'un bel enthousiasme pour cette expédition et il adressa au pape une requête ainsi conçue : « Supplie à Votre Sainteté, son humble fils Humbert, Dalphin de Vienne, que il vous plaise à l'octroyer à estre capitaine de ce saint voyage contre les Turcs et les non féaux à l'Eglise de Rome, et que tous tant hospitaliers comme tous autres, l'ayant et doyent obéir par terre et par mer. » Le pape accepta avec joie, et, par bulle du 25 mai 1345, il nomma Humbert capitaine général du Saint-Siège. Après de grands préparatifs, il partit suivi de la dauphine Marie et de son fidèle Jacques Brunier. Les résultats de la croisade

furent sans importance. L'argent manquait aux croisés ; le pape ne pouvait plus lever les deniers de la guerre sainte ; partout l'Europe était en armes, les Anglais ravageaient la France, et, à la funeste journée de Crécy, la fleur de la chevalerie française tombait moissonnée sous leurs coups. Le roi de Chypre et les Vénitiens retournèrent chez eux, et Humbert vint prendre ses quartiers d'hiver chez les Hospitaliers de Rhodes où il tomba malade, et où la dauphine, son épouse, mourut en 1347.

Tous lui conseillaient de se remarier, « espérant, dit Guichenon, que s'il avait des enfants la donation demeurerait sans effet, suivant la réserve qu'il en avait faite ; il envoya secrètement à Pierre, duc de Bourbon, pour lui demander Jeanne de Bourbon, sa fille aînée, en mariage, laquelle lui fut accordée ; mais Geoffroy, évêque de Carpentras, Guy, comte de Forêt, Louis de Villars, archidiacre de Lyon, Guillaume de Varei, prieur de Saint-Benoît de Seyssieu, Hugues, seigneur de Cusance, Bérard, seigneur d'Iseron, Amblard, seigneur de Beaumont, Amé de Roussillon, seigneur du Bouchage, et Pierre de Lucinge, chevalier, que le dauphin avait députés ses ambassadeurs pour la conclusion de ce mariage, s'étant mis en chemin, l'an 1348, le duc de Bourbon, qui en avait donné avis au roi, reçut un commandement exprès de Sa Majesté d'éloigner la proposition du dauphin, soit parce que Sa Majesté avait dessein d'épouser cette princesse, qui fut depuis sa femme ; soit pour n'être pas porté à consentir que le dauphin se mariât. Ainsi Humbert, se voyant rebuté, se laissa aller aux persuasions de Jean Birel, général des Chartreux, qui lui conseilla la retraite en un cloître et, en même temps, le roi le fit presser par l'archevêque de Lyon d'exécuter la donation de l'an 1343 et de relacher *tout ce qu'il s'était réservé* : à quoi le dauphin ayant témoigné d'être disposé se rendit à Lyon,

l'an 1349. Le comte Vert, averti de la négociation, dépêcha Guillaume de la Baume, seigneur de l'Abergement, l'un de ses principaux conseillers, pour essayer ou de rompre ce marché ou d'en tirer quelque avantage. Mais quand il arriva, le contrat se trouva passé, et Jean, duc de Normandie, en possession ; ce qui obligea Guillaume de la Baume d'aller à la cour, où il s'assura de l'amitié du roi envers son prince, fit connaître la passion que le comte Vert avait de vivre en bonne intelligence avec le nouveau dauphin et proposa quelques échanges de terres dans deux provinces qui étaient enclavées, dont il apporta l'agrément. »

Le dauphin s'exécuta donc de bonne volonté, n'osant résister aux ordres que le roi de France essayait de cacher sous une apparence de prière. Le jour de Noël 1351, après avoir été profès dans l'ordre de Saint-Dominique, il prit les ordres sacrés. Ordonné sous-diacre à la messe de minuit, diacre à la messe de l'aurore, il reçut la prêtrise à la messe du jour et fut créé, huit jours plus tard, par Clément VI, patriarche d'Alexandrie, prieur des Dominicains de Paris et administrateur de l'archevêché de Reims. Un an après, il mourut à Clermont et fut enseveli dans le couvent des Dominicains dont il était prieur. « Souverain sans Etat, dit M. de Pétigny, général sans armée, époux sans enfants, évêque sans diocèse, dévot et excommunié, aimant ses sujets et les écrasant d'impôts sans en être plus riche, Humbert réunit dans sa vie toutes les misères et toutes les contradictions de la faiblesse. »

Quant à Jean de Chissé, il n'en est plus fait mention jusqu'à sa mort qui arriva à Paris au mois d'août 1350.

(A suivre.) CHARLES BUET.

CAUSERIES D'UN BIBLIOPHILE SAVOISIEN

JOSEPH PÂRIS DE L'ÉPINARD

Joseph Pâris naquit à Annecy, le 23 juin 1744.

Son père, qui était bourgeois de cette ville, eut douze enfants, et tout indique que sa fortune était des plus minces. Il réussit néanmoins à élever cette nombreuse famille ; car plusieurs de ses fils ont parcouru des carrières honorables.

Joseph s'expatria de bonne heure, probablement vers 1762, et ne donna plus de ses nouvelles. On entendit cependant parler de lui sous le nom de chevalier de l'Epinard : on eut connaissance de son ascension aérostatique à Lille avec Blanchard.

Des renseignements inexacts firent même de lui un héros. Il aurait servi en Amérique pendant la guerre de l'Indépendance, serait devenu capitaine d'un corsaire des Etats-Unis ; la jeune république lui aurait donné comme récompense nationale la vaste plantation de l'Epinard, dont il aurait pris le nom ; La Fayette l'aurait honoré de son amitié ; enfin Louis XVI l'aurait fait chevalier de Saint-Louis.

Cette légende, tout invraisemblable qu'elle est, a été reproduite sans contrôle par plusieurs auteurs. Elle est sans doute un produit, revu et amplifié par des intermédiaires, de la brillante imagination du chevalier de l'Epinard lui-même.

Le principal document sur lequel nous nous appuierons pour restituer l'existence de notre aventurier est une bro-

chure révolutionnaire fort rare, dont il est l'auteur et dont voici le titre :

Mon retour à la vie après quinze mois d'agonie, anecdote qui peut servir à la connaissance de l'homme. — S. l. n. d. (Paris, fin 1794 ou 1795.) — In-8° de 92 pages.

Cet ouvrage est le récit de son séjour dans les prisons de Paris pendant la Terreur. On y trouve sa biographie complète, mais écrite à sa façon.

En réalité Joseph Pàris avait pris du service successivement en France et en Hollande. Il ne semble pas, en 13 ou 14 ans, avoir obtenu aucun grade. Il est certain, au contraire, qu'il mena une vie très dissipée et qu'il laissa des dettes dans toutes ses garnisons.

C'est sans doute pendant cette période qu'il prit le surnom de chevalier de l'Epinard. Les jeunes aventuriers qui avaient l'ambition de devenir officiers donnaient volontiers à leur nom une apparence nobiliaire. Cette précaution était fort utile et d'autant plus efficace, quand ils étaient étrangers, qu'on ne songeait guères à leur demander leurs parchemins. C'est ainsi qu'un autre Savoyard, Benoit Leborgne, illustra le nom de *de Boigne* qui n'avait jamais appartenu à sa famille.

Quoi qu'il en soit, en 1776, Joseph Pàris quitte le service pour se marier. Dans « Mon retour à la vie » il parle longuement de ce mariage et de la naissance d'un fils. Malheureusement ce récit n'est manifestement qu'un tissu de mensonges. Quand on cherche à en dégager la vérité, on arrive à des conclusioñs peu honorables pour lui. Il épousa, à ce qu'il parait, la maîtresse d'un grand seigneur hollandais assez à point pour donner un nom au fils dont elle ne tarda pas à accoucher. Le grand seigneur garda son fils, remit au père putatif une somme suffisante pour vivre

après le paiement de ses dettes, mais exigea l'éloignement des deux époux.

D'après les renseignements que nous avons pu obtenir à Lille, Mme Pâris se nommait Marie Pérette. Elle avait dû recevoir une bonne éducation, à en juger par le style d'une de ses lettres. Elle était fort intelligente, car elle parait avoir pris beaucoup d'empire sur son mari et l'avoir habilement dirigé. Du reste celui-ci parle d'elle avec une admiration qui paraît sincère, et montre une grande confiance dans son talent pour les affaires.

Ils se retirèrent à Lille. Là, le chevalier de l'Epinard vécut deux ans dans l'oisiveté, mais la passion du jeu l'ayant ruiné, il fallut songer à se créer des moyens d'existence. Il fonda un journal, la *Feuille des Flandres,* dont il était l'unique rédacteur, et y joignit une petite poste qui opérait dans toute la châtellenie de Lille. Ces deux entreprises, menées avec une entente de la réclame incroyable pour l'époque, réussirent parfaitement, et procurèrent au chevalier honneur et argent.

Le récit qu'il en fait lui-même donne de l'homme et de ses entreprises une idée plus exacte que tous les commentaires. L'ensemble doit être vrai, car le chevalier parle de faits qui étaient connus de tout le monde à Lille. Dans les détails, au contraire, il faut toujours tenir compte de la hâblerie de l'aventurier et n'accepter ses assertions que sous bénéfice d'inventaire.

« ... Je formai donc le projet de l'établissement d'une feuille périodique. Comme l'industrie alors ne pouvoit prendre son essor sans privilège, je rédigeai mon *prospectus,* je partis vite de Lille, et accourus demander au conseil du roi la permission d'être utile à la société et à moi-même, ayant perdu les trois quarts de ma fortune au Service ; ma requête obtenue, le parchemin dans ma poche, je

me présente chez mon frère alors au service et qui habitoit Paris [1] ; je lui demande des fonds en vertu d'arrangemens de famille que je lui proposai, mais sans lui parler de l'établissement que j'allois former à Lille [2] et dont je venois d'obtenir le privilège... La difficulté de faire rendre ma feuille chez mes abonnés, me suggéra bientôt l'idée d'un second projet : je créai une *Petite-Poste*. Je fis encore le voyage de Paris, et j'obtins du ci-devant baron *Dogny* la cession pour former ce nouvel établissement dans Lille et sa Châtellenie. La Municipalité seule s'y opposoit ; encore nouvelle apparition à Paris : j'en emporte la permission d'habiller mes facteurs en rouge, couleur de la livrée de la ville. »

Il parle ensuite des persécutions de la censure, de l'arrêt du parlement de Douay qui condamna son journal à être brûlé et de la complaisance du conseil du roi qui chaque fois arrange ses affaires.

« ... Malgré ce nombre incalculable de tracasseries qui semblent prouver que la liberté est mon unique élément, je suis resté inébranlable à mon poste, et je l'ai toujours défendu avec autant de succès que de fermeté contre les persécuteurs des sciences et des arts, et les obstacles sans fin qui traversaient leurs progrès. Ennemi déclaré des faux talens, de la cabale, de l'intrigue, de toute manœuvre, j'ai souvent forcé les directeurs du spectacle de se fournir de bons sujets. Ma modeste habitation étoit ouverte aux savans, aux artistes : j'aurois désiré qu'elle fût un palais pour leur en faire les honneurs; ma maison en un mot étoit la leur ; je les invitois à venir se délasser chez moi ; je pour-

1 Il s'agit sans doute de Gaspard Pâris, né à Annecy le 1er janvier 1747.

2 « J'ai tout lieu de croire que mes parens ont toujours ignoré mon état à Lille. Je n'ai commencé à mettre mon nom à ma gazette que depuis la révolution. » *(Note du chevalier.)*

rois en citer un grand nombre qui m'ont procuré cette satisfaction et des plus celèbres de la France et même des pays étrangers.

« Le fameux *Fox* d'Angleterre a bien voulu séjourner dans ma demeure sans faste. *Feutry,* connu par des productions de mérite, et qui est mort au sortir d'un repas qu'il avoit pris chez moi, n'avoit obtenu une pension des Etats de Lille, sa patrie, que par mes sollicitations réitérées auprès de l'intendant, sollicitations qui me valurent l'honneur d'être sur la liste des pensionnaires de la Municipalité, sans jamais avoir tenté la moindre démarche pour obtenir cette espèce de faveur. J'ai entretenu à mes frais, aux frais des personnes dont j'excitois la bienfaisance, des élèves à l'académie des arts de Lille ; j'ai réuni tous mes efforts pour asseoir cette académie sur une base solide, et pour lui acquérir de la célébrité : je suis parvenu même à créer des artistes. Les pauvres, j'ose me permettre cet aveu, trouvoient en moi un père qui leur étoit utile de tout son pouvoir ; j'implorois en leur faveur des secours qui furent abondans ; j'ai fait des distributions de chemises que mon épouse tailloit, et des femmes sensibles que nous électrisions, ont partagé l'honneur de ce travail. Durant dix à douze hyvers j'ai goûté la douce satisfaction de donner aux malheureux des couvertures, des paillasses, des lits, des vêtemens. Les malades trouvoient en tout tems chez moi du bouillon, du vin, etc. »

On voit qu'après un siècle écoulé le *Figaro* et les autres journaux ses imitateurs n'ont pas ajouté grand chose aux procédés de réclame de maître Joseph Pàris.

Voyons maintenant son voyage aérostatique.

« L'Aérostation étant devenue presque une maladie épidémique, comme amateur des arts je souhaitai ardemment que Lille jouit d'un spectacle si imposant ; je convins avec

Pilâtre Durosier qu'il viendroit dans cette ville, à son retour d'Angleterre. La chûte si connue de ce nouvel *Icare* fit avorter mon projet. Je tâchai de prendre ma revanche en m'adressant à *Blanchard* que je savois être en Hollande et auquel j'écrivis. Cet artiste, si digne de sa renommée, se rendit donc à Lille à mon invitation. Il déploya dans cette ville tous les heureux prestiges de son art. Jamais l'aérostation ne s'était montrée avec plus d'éclat. Je m'embarquai avec cet autre *Dédale,* et durant sept heures nous voguâmes dans les airs, nous parcourûmes l'espace de cent trente-trois lieues. *Wateau,* (parent du célèbre *Wateau* de Valenciennes) peintre et professeur de l'Académie des arts de Lille, a prêté la magie de son pinceau à cet étonnant voyage, et *Helman,* élève de la même Académie, par son burin délicat et énergique, a mis le sceau au travail heureux du peintre. *On trouve chez lui, rue Honoré, en face du ci-devant hôtel de Noailles, les deux chef-d'œuvres qu'il a gravés.* »

La relation du chevalier de l'Epinard est très incomplète. Voici les détails que nous avons pu recueillir dans diverses publications.

L'ascension de Lille fut la 14e de celles de Blanchard. Après diverses expériences du parachute qu'il avait ajouté à son appareil, comme il ne remplissait pas sa promesse de monter en ballon le 25 août 1785, les magistrats de Lille le firent comparoir et garder à vue jusqu'au lendemain.

Le 26, à 11 heures du matin, il s'éleva avec le chevalier de l'Epinard, laissa d'abord tomber en parachute un chien qui ne se fit aucun mal, et, après un voyage aérien de sept heures, il alla descendre à soixante-trois lieues de là à Servon-en-Clermontois. Ce village est situé dans l'Argonne, au nord de Sainte-Menehould.

« Le magistrat de Lille, dit un journal contemporain,

en félicitant M. Blanchard de sa diligence et de son succès, a ajouté une gratification de 50 louis d'or, à une première ordonnance de 1200 liv. qu'il avoit reçue à son départ. Il a aussi remporté les honneurs un peu fanés du couronnement à la comédie, et un poète a célébré ce triomphe par les beaux vers suivans.

La belle et triomphante Arsène,
En décernant la couronne à Blanchard,
En détache un laurier qu'elle offre à l'Epinard. »

Le chevalier était affilié aux Chartreux ; mais cela ne l'empêcha pas d'adopter avec enthousiasme les idées de la Révolution.

« Le grand jour de la révolution est arrivé, dit il. Toutes mes vues s'étoient tournées vers la liberté : mes principes là-dessus se manifestoient dans toute leur énergie : l'esprit du despotisme s'étoit déjà élevé contre moi. *Marie-Christine,* gouvernante des Pays-Bas, avoit fait présenter à ce sujet une requête au Départemant, qui fut renvoyée au District : on voulut bien m'entendre, mais ayant eu la précaution d'écrire sur cet objet à l'Assemblée Constituante, les membres de ce District reçurent vraisemblablement ordre de ne point poursuivre cette affaire. Le ministre de la Despote trancha alors le nœud gordien, en faisant une proclamation qui mettoit ma tête à prix ; cet arrêt de proscription a été, à plusieurs reprises, affiché à ma porte même, et aux portes de la ville. »

« ... Je fus le premier à Lille, et peut-être le seul, conjointement avec le citoyen *Meresse-Coulon,* mon voisin et mon ami, qui proposai d'équiper et d'entretenir un homme à l'armée de la République, à l'époque que les Prussiens dévastoient les plaines de la Champagne, et que la patrie fut déclarée en danger : nous en fimes notre soumission

entre les mains du citoyen *Sifflet*, notre capitaine. Ma femme à la nouvelle de la levée des trois cent mille combattans, décrétée par la Convention, me propose, à la suite de la lecture du décret que je venois de faire à mes facteurs, de fournir encore un défenseur à la République ; flatté d'être prévenu par cet acte de civisme, que je méditois déjà, je serre mon épouse dans mes bras, avec des larmes de joie, et tout mon cœur, si l'on peut parler ainsi, s'ouvre à sa proposition, aux conditions qu'elle en feroit elle-même, en son nom, hommage à la Municipalité : cette explosion d'amour pour la Patrie qui nous a tous deux adoptés, transporte un de mes facteurs : il me propose un homme, ma femme l'enrôle et le charge d'une lettre au Maire dans laquelle elle le prioit d'accepter son tribut de dévouement pour la défense de l'Etat et de lui indiquer un quartier où il pût aller s'exercer au maniement des armes; elle l'équipa donc de pied-en-cap : enfin, j'ai fourni pour les armées trois hommes, tous les trois équipés ; j'ai constamment payé aux femmes de ces défenseurs sept livres à chacune par semaine jusqu'à l'époque de mon arrestation.

« J'ai été le premier citoyen à Lille qui ai fait passer à l'Assemblée Constituante six cent livres en espèces; j'ai encore donné six cent autres livres à l'Assemblée Législative ; j'ai quelques possessions en Provence : la Municipalité de Marseille me taxe à cinq cent livres, indépendamment des dons que j'avois faits spontanément à ma Patrie adoptive, je n'hésitai point, je payai de bonne grâce ce qu'on me demandoit : c'est donc la somme de dix-sept cent livres que j'ai dépensée pour la prospérité des armes de la République en moins de deux années de tems. Les biens patrimoniaux sont en vente : je m'empresse de faire l'acquisition d'un domaine national. J'ai fait de fortes dépenses en bâtisses et en réparations. Le bombardement de Lille

arrive : ma maison est assaillie de dix-sept boulets rouges, qui occasionnent un très-grand dommage. La Convention accorde des indemnités pour cette destruction aussi considérable qu'inattendue : j'ai l'honnêteté de ne rien réclamer ; c'est un malheur, me dis-je, un bon citoyen doit le supporter avec courage... »

Toutes les vertus civiques de Joseph Pàris, tous ses dons à la patrie ne le préservèrent pas d'une longue détention et de la ruine de son journal. Les motifs de son arrestation ne sont pas très clairs.

« Un obscur scélérat *Lavalette,* un féroce *Duhem,* le monstre..., ce nom seul désigne assez ce *Robespierre,* qui n'a eu et n'aura jamais d'égal pour la cruauté, l'inhumanité, la soif du sang, la faim, si l'on peut le dire, de la chair humaine, faim qu'il ne lui eût été jamais possible d'assouvir. J'ajouterai sans hésiter, à ces tigres, *Bentabole* et *Levasseur*. Les voilà, les voilà, les cannibales qui ne respiroient que le désir ardent de me dévorer. »

Il avait, paraît-il, accusé Lavalette d'intelligence avec les Autrichiens. Il attribue la haine du représentant Duhem au refus de lui livrer sa gazette. Quant aux conventionnels Bentabole et Levasseur, ils n'auraient agi que pour soutenir leur collègue Duhem. Il est donc probable que sa feuille fut trouvée gênante par les représentants en mission dans le département du Nord, et que les ennemis qu'il avait dû se faire provoquèrent son arrestation.

Joseph Pàris fut arrêté dans la nuit du 5 au 6 août 1793, et transféré à Paris le 21. Ecroué d'abord à la prison de l'Abbaye, il fut envoyé à la Conciergerie en juin 1794 ; puis le mauvais état de sa santé le fit transporter à l'Hospice national ; transféré enfin à la prison de l'Egalité (ancien collège du Plessis) un peu avant le 9 thermidor, il fut libéré le 26 vendémiaire an III (17 octobre 1794).

Sa femme, qui avait été pendant quelques jours en état d'arrestation domiciliaire, avait fait de nombreuses démarches pour le tirer de prison ; mais elle ne réussit qu'après le 9 thermidor (chute de Robespierre).

Pendant sa détention sa fortune s'était écroulée. Il était le seul rédacteur de son journal ; l'œuvre disparut avec l'auteur. Sa femme aurait pu administrer la Petite-Poste ; mais elle lui fut enlevée. Sans doute Mme Pâris, en femme habile et énergique, put sauver quelques épaves.

Que devint Pâris après sa libération ? Mourût-il des suites des souffrances endurées dans ces prisons dont il fait un si noir tableau ? Se retira-t-il en Provence, où il prétendait être propriétaire, pour mettre à l'abri les derniers lambeaux de sa fortune ? Resta-t-il à Paris pour essayer de s'y faire une place dans le journalisme ? C'est ce que nous ne saurions dire. Le seul renseignement certain que nous ayons pu recueillir est qu'il ne revint pas à Lille.

Nous devons formuler contre Joseph Pâris le grave reproche d'avoir renié sa patrie. *Mon retour à la vie* est signé : « Joseph Paris de l'Epinard, Citoyen et Bourgeois de Genève, Imprimeur, Rédacteur de la *Gazette du Département du Nord* et Directeur de la Petite-Poste à Lille », et dans le cours de l'ouvrage il se donne comme Genevois et protestant. Cependant certains détails sur sa famille ne permettent pas de douter de son identité.

Terminons par quelques détails bibliographiques.

Le journal de Joseph Pâris, intitulé d'abord la *Feuille des Flandres,* devint à la Révolution la *Gazette du Département du Nord.*

Mon retour à la vie après quinze mois d'agonie doit aux exagérations dont il est rempli les honneurs d'une réimpression.

La collection des *Mémoires sur la Révolution française,* publiée de 1820 à 1826, est essentiellement une œuvre de parti. Le choix des *Mémoires*, certaines préfaces qui les accompagnent, démontrent surabondamment que les éditeurs ont eu pour but principal de faire connaître les mémoires royalistes et de mettre en relief les excès qui ont accompagné la Révolution.

C'est ainsi que la notice et les notes qui accompagnent les *Mémoires de Doppet* maltraitent indignement notre compatriote qui, loin d'être une nullité, a rendu d'éminents services. Les royalistes ne pouvaient lui pardonner d'avoir travaillé à la réunion de la Savoie à la France, et surtout d'avoir pris une grande part au siège de Lyon et à la répression de l'insurrection du Midi.

L'œuvre de Joseph Pàris, revue et fortement diminuée, figure dans un recueil en deux volumes de cette collection intitulé *Mémoires sur les prisons*. Le titre n'est plus *Mon retour à la vie,* mais l'*Humanité méconnue;* au lieu de 92 pages, il n'y en a plus que 39. On a retranché, en effet, non seulement les détails personnels qui auraient été indifférents à la grande majorité des lecteurs, mais encore les exagérations et les invraisemblances qui eussent fait douter de la sincérité de l'auteur. E. Levet.

J. BÉARD & SES ŒUVRES

RAPPORT A LA SOCIETÉ FLORIMONTANE

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau pour être mis aux archives de la Société tout ce que j'ai recueilli jusqu'à présent des productions du poète J. Béard. D'une part sont les imprimés, de l'autre les manuscrits ; en tout 36 pièces.

Parmi les imprimés nous avons :

1° *Napoléon Bonaparte. — Epopée — Fragment.* Annecy. Fr. Saillet, 1844. Petit in-8°, p. 36. Dédié au roi Charles-Albert.

2° *Ma Thèse devant le Sénat.* Chambéry. Bachet, 1854. Petit in-8°, p. 66. Dédié à sa ville natale.

3° *Mon Recours au roi contre la sentence que je viens de subir comme médecin dans mon dernier procès.* Chambéry. Bachet, 1857. In-8°, p. 83. Dédié au roi (Victor-Emmanuel).

4° *Ma Lettre au Journaliste.* Chambéry. Bachet (sans date). Un feuillet, gr. format.

5° *Mon Adresse à l'Empereur.* Chambéry. Bachet (sans date). Un feuillet, gr. format.

6° *Un vieux Chevalier.* (Chanson française, 6 couplets. Feuille volante, 4 p. Sans date, ni lieu ; seulement *Avec permission*).

7° *Le Flageolet* (1852). Chambéry. Bachet. (Chanson française, 6 couplets ; feuille volante de 4 p.)

8° *Ma Chanson pour la Saint-Joseph, 1868.* Annecy. Robert, 1869. (Feuille volante de 4 p., gr. format, renfermant en outre sa chanson patoise *P' la Saint-Joset, 1869.*

9° *La Saint-Joseph, 1870.* Chambéry. A. Pouchet. (Feuille volante de 2 p.) Voir *Recueil complet* de ses chansons patoises, p. 18.

10° Une lettre adressée au rédacteur de *l'Albanais* (1re année, n° 13, 25 novembre 1866).

11° Une seconde lettre, où Béard continue à exalter sa ville natale. (*L'Albanais,* 1re année, n° 15, 16 décembre 1866.)

En outre, je joins à ce premier paquet trois numéros du *Journal du Commerce* qui renferment, l'un un article remarquable sur J. Béard par M. F. Descotes (2e année,

n° 36, 7 avril 1872) ; l'autre (n° 37, 14 avril), une pièce de vers de M. Constant Berlioz : *A la mémoire d'un Poète* ; le troisième (n° 40, 5 mai 1872) contient la reproduction d'un article nécrologique qui avait paru dans la *Savoie thermale.*

Enfin, les trois brochures suivantes :

— *Recueil de Chansons anciennes et modernes. La Pasnaille,* de J. Béard, et *Lôs Vayrons,* de Liard, par A. Constantin. Annecy. Perrissin, 1878.

— *Chansons choisies de J. Béard,* par A. Constantin. Annecy. Abry, 1886.

— *Recueil complet des Chansons de J. Béard en patois savoyard,* par A. Constantin. Annecy. Abry, 1888.

Le paquet des manuscrits comprend, d'une part, deux chansons patoises et un couplet de la *Sérénâda,* qui n'ont pas paru dans le *Recueil complet* à cause de leur crudité et de leur inconvenance. L'une d'elles est une œuvre de jeunesse qu'il composa lorsqu'il étudiait la médecine à Lyon, où, selon ses expressions, « il mangeait le pain qu'il n'avait pas toujours et buvait parfois dans la coupe joyeuse des amis qui, faute d'autre chose, lui demandaient alors pour écot l'heureux refrain qu'il savait improviser » (*Ma Thèse devant le Sénat,* p. 7).

En outre il renferme : 1° un autographe contenant un quatrain en patois et un distique en français en l'honneur de la Maison de Savoie et de Victor Emmanuel ; 2° une troisième chanson patoise qui ne m'est parvenue qu'après la publication du *Recueil complet des Chansons patoises de Béard.*

(*A suivre.*) A. Constantin.

L'INVASION DES BARBARES

ET

LA FORMATION DES LANGUES ROMANES

Mon cher Directeur,

Permettez-moi d'emprunter la publicité de la *Revue savoisienne* pour faire entendre une protestation qui me semble indispensable.

Dans la plupart des livres de vulgarisation où l'on entreprend d'expliquer le passage du latin aux diverses langues romanes, on lit des phrases dans le genre de celles-ci :

« Les Barbares [naturellement] ne purent pas se faire à « ces déclinaisons qui indiquaient la relation des mots, à « ces conjugaisons savantes qui distinguaient les temps et « les modes des verbes. Pour éviter un désordre inintelli- « gible, ils eurent recours au mécanisme plus simple de « leurs dialectes nationaux, ils employèrent des articles « pour signaler les cas des mots, des auxiliaires pour mar- « quer les changements de signification dans les verbes... »

Je copie ces lignes dans un excellent ouvrage, qu'on peut s'étonner de voir intervenir ici : *Les vieux Auteurs castillans,* de M. le comte de Puymaigre, dont il se publie en ce moment une nouvelle édition [1]. Cette explication ne figure ici qu'en passant et pourrait tout aussi bien ne pas s'y trouver, tandis qu'elle est fondamentale dans nombre d'autres ouvrages. Si je la relève, c'est que j'ai le livre sous

1 Trois volumes in-12 Paris, Savine, 1888 C'est une savante et consciencieuse histoire de la littérature espagnole avant le XVI[e] siècle, dont aucune autre ne peut tenir lieu.

la main, et qu'ensuite l'erreur qu'elle contient y est exprimée sous une forme nette et concise, qui en rend la réfutation plus facile.

L'auteur suppose d'abord que la langue des Barbares était beaucoup plus simple, plus analytique que celle des Romains, que ses substantifs n'avaient pas de cas, que ses verbes se conjuguaient à peine, qu'elle usait d'auxiliaires pour indiquer les *voix,* la voix passive entre autres ; que, dans cette langue, l'article placé devant les noms pouvait tenir lieu des cas, etc.

J'ai dit : *la* langue, parce qu'il s'agit ici d'une langue particulière, de la langue des Wisigoths ou Goths occidentaux qui se fixèrent en Espagne au commencement du v^e^ siècle. Or, la langue que les Goths parlaient à cette époque nous est pleinement connue. Ce même Ulphilas, évêque de Dacie et de Thrace, que l'histoire nous montre allant demander à Valens dans quelle contrée les Goths pourraient s'établir sans porter ombrage à l'empire, a traduit la Bible en langue gothique. Cette traduction est perdue en grande partie, mais il nous en reste des fragments assez étendus pour qu'on ait pu reconstruire la grammaire de la langue, et cette grammaire ne ressemble aucunement à l'idée que certains grammairiens se faisaient autrefois d'un idiome barbare.

Dans cette langue, les substantifs et les adjectifs se déclinent tout aussi bien qu'en grec et en latin. On y voit même quatre déclinaisons régulières, sans compter les anomalies. La conjugaison est moins chargée de formes qu'en grec, mais elle ne le cède guère à celle du latin ; elle a, entre autres, un subjonctif très caractérisé. Ce qui peut étonner surtout ceux qui jugent d'après les habitudes de leur esprit, c'est qu'elle a une voix passive où l'auxiliaire *être* n'intervient pas, ni plus ni moins que le grec et le

latin. Le suédois moderne continue d'employer cette conjugaison passive que le gothique lui a léguée De même que le latin dit : *amo,* j'aime, *amor,* je suis aimé, le suédois dit : *ælskar,* j'aime, *ælskas,* je suis aimé.

Quant à l'article, les Goths en avaient un, aussi bien que les Grecs. Cet article n'était autre que l'équivalent du français *ce, cette,* du latin *hic* et *ille,* avec lequel il se confondait par la forme et il s'employait dans les mêmes cas où le bas latin employait *hic* ou *ille,* bien que plus fréquemment, — mais ce déterminatif n'avait rien à voir avec les *cas* et ne pouvait dispenser de s'en servir. Dans aucune langue l'article ne sert à exprimer le rapport des mots entre eux. Cette fonction appartient essentiellement aux prépositions, c'est l'emploi plus fréquent des prépositions qui a fait tomber les cas en désuétude, les terminaisons des cas n'étant que des prépositions incorporées dans le mot et placées après au lieu d'être placées avant, des *postpositions.* Le rôle de l'article est tout autre : la preuve, c'est qu'on le voit figurer en grec, en allemand, etc., à côté des cas, sans qu'il y ait double emploi, et ce n'est que par une incroyable légèreté — j'emploie le mot poli — que Larousse a pu écrire dans sa *Grammaire supérieure* (p. 88), une phrase comme celle-ci : « Si les latins avaient connu l'article, « peut-être eussent-ils SUPPRIMÉ *les cas!* » Cela rappelle les Gascons de Nadaud :

Si la Garonne avait voulu,
Elle aurait parcouru le monde, etc.

Mais

La Garonne n'a pas voulu.

Nous sommes moins bien renseignés sur la langue des Gaulois. Les inscriptions nous apprennent cependant qu'elle avait des cas, tout aussi bien que les langues des envahisseurs germains ou scandinaves. La grammaire de toutes

ces langues était fondée sur le même principe que celle des Romains. Ce dont ces peuples auraient eu le droit de s'étonner, ce qui aurait pu les dérouter dans l'acquisition d'une langue nouvelle, c'eût été de se voir en face d'une langue sans déclinaison, sans conjugaison passive, etc. Ils durent se trouver en pays de connaissance en présence de la grammaire des Romains, un peu moins compliquée, un peu moins savante que la leur, mais fondée sur le même principe.

Il faut donc renoncer au cliché que c'est l'intrusion des Barbares dans l'empire romain qui a transformé la langue synthétique des Latins en langues analytiques romanes. C'est l'effet contraire qui eût dû se produire. Les mathématiques ne nous enseignent-elles pas que *plus* par *plus* donne *plus* ($+ \times + = +$), deux langues compliquées en se multipliant l'une par l'autre auraient dû conduire à une langue plus compliquée encore, — et cela aurait pu arriver sans doute, si ces langues mises en contact ne s'étaient trouvées en présence d'une autre loi, d'un autre principe, la loi d'évolution.

Tout évolue dans le monde. Tout être vivant croît, grandit, se développe et se décompose, non pour être détruit, mais pour donner naissance à un autre être qui se nourrit de lui. Les langues ne sont pas soustraites à cette loi, et qu'on ne s'imagine pas qu'elles vont en se compliquant : leur histoire nous prouve que, comme tout ce que produit l'homme, elles vont en se simplifiant.

On s'est longtemps arrêté à l'hypothèse de plusieurs dieux avant de reconnaitre un dieu unique. On a longtemps imaginé une quantité de cieux solides exécutant des mouvements compliqués dans l'espace céleste, avant de se décider à admettre un espace vide, relativement du moins, et les corps célestes se mouvant en vertu d'une loi unique. L'homme s'est épuisé longtemps à des travaux pénibles

avant de songer à se faire aider par des animaux et des machines, et, en fait de machines, on s'en est tenu longtemps aux plus compliquées. Voyez la savante machine de Marly. On a inventé l'arquebuse posée sur deux fourches avant le revolver, le briquet de pierre avec amadou avant les allumettes chimiques, les routes tortueuses et pénibles avant les routes directes et les chemins de fer... Dans la représentation même du langage, on a commencé par peindre les objets entièrement, puis on a éliminé par degrés ce qui était le moins caractéristique : écriture chinoise, écriture égyptienne. Quand on a commencé à peindre les sons, on a procédé d'abord par syllabes : dans l'écriture cunéiforme le signe *ba* n'a rien de commun avec le signe *ab*. On arrive enfin aux lettres, mais que de temps encore avant de parvenir à la notation algébrique, à la notation chimique !

Il en a été de même des langues. C'est la forme ultra-composée qui domine dans les langues des Sauvages. Chaque proposition avec tous ses détails accessoires se compose d'un seul mot. « Allons ensemble ce soir nous promener en voiture » = un mot, assez long sans doute, mais un seul mot. « Lieu où les hommes pleurent parce que l'eau est rouge » = un seul mot. (Voyez Maury, *La Terre et l'Homme.*) Peu à peu les parties de la proposition se désagrègent, les mots se désagglutinent, mais peu à peu. Les prépositions surtout restent attachées à la fin des mots, ce sont les cas. Ce n'est que très tardivement qu'on parvient à les isoler pour en faire des sortes d'exposants algébriques, de passe-partout. C'est tardivement aussi qu'on parvient à détacher les conjugaisons pronominale ou passive de la conjugaison active, et que l'on fait intervenir l'auxiliaire *être*. Dans quelques langues, le suédois par exemple, les deux formes subsistent côte à côte, et la forme avec auxiliaire est plus moderne et a quelque chose de prétentieux. La simplifica-

tion qui sépare le verbe de l'attribut pénètre lentement dans les esprits et les mots. L'esprit humain voit d'abord l'ensemble. C'est tardivement, par réflexion philosophique, qu'il arrive aux détails.

La grammaire d'une langue suit les progrès de la civilisation du peuple qui la parle. La complication de la grammaire est en raison inverse du progrès de la civilisation. Elle se simplifie et se réduit à mesure que l'on avance. Voyez en Europe : ce sont les derniers arrivés qui ont la grammaire la plus savante. La grammaire russe est beaucoup plus compliquée, beaucoup plus riche en anomalies et en exceptions que la grammaire allemande. La grammaire allemande est à son tour beaucoup plus savante et plus compliquée que la grammaire des langues romanes — elles n'en ont qu'une. — La plus simple, et par conséquent la plus parfaite, est celle de l'Angleterre, celle du pays qui est arrivé le premier à se donner un gouvernement libre.

Il en est de même de la tournure des phrases. Le langage des Sauvages, le langage même des Orientaux est beaucoup plus contourné que le nôtre. Celui de nos paysans est dans le même cas, toute proportion gardée. Les paysans normands parlent une langue qui en remontrerait à celle de Marivaux ou des Précieuses. J'en ai fourni ailleurs de nombreux exemples [1]. La simplicité dans le langage n'est pas le point de départ, c'est le point d'arrivée. Les écrivains de l'école décadente qui, en torturant la langue, croient aller en avant, vont tout simplement en arrière.

Mais ce travail d'évolution dans la langue se fait à l'intérieur de la langue même et indépendamment de tout stimulant extérieur. Lors même que les Barbares ne seraient pas venus, le latin ne s'en serait pas moins décomposé.

1 Voir *Marivaux et le Marivaudage*, in-8°. Plon, 1882.

Nous voyons dans les bas siècles l'emploi des prépositions se multiplier, les démonstratifs *hic*, *ille* apparaître fréquemment et préluder à leur transformation en article, etc. Voyez ce qui est arrivé au grec, placé cependant au milieu de circonstances défavorables et longtemps étouffé. Il n'en a pas moins évolué dans le même sens et substitué de plus en plus l'analyse à la synthèse. Nombre de formes ont disparu, le futur, simple autrefois, ne s'exprime plus qu'à l'aide d'un auxiliaire, etc., etc. Décomposition, dira-t-on, soit, mais recomposition aussi avec tendance vers un autre idéal, un idéal plus philosophique, mais moins artistique assurément.

Reconnaissons donc que ce n'est pas l'invasion des Barbares qui a déterminé la transformation du latin synthétique en langues analytiques. Tout au plus peut-on admettre que cette invasion des Barbares, en mettant diverses langues en présence du latin, a hâté l'évolution, à peu près comme un choc brusque imprimé à une masse d'eau refroidie qui semble dormir, détermine la congélation du liquide, ou, si on l'aime mieux, comme ces violentes agitations politiques dans les sociétés qui hâtent la réalisation de certaines réformes, réformes qui ne sont durables que lorsqu'elles étaient déjà préparées et avaient mûri dans les esprits. L'invasion des Barbares n'a donc joué en somme, dans cette transformation linguistique, que le rôle de cause occasionnelle.

Jean FLEURY.

Saint-Pétersbourg, 17/29 juin 1888.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

13e ANNÉE — BULLETIN No 8. — AOUT 1888.

Pressions barométriques moyennes : 725,9 à Annecy, 685,5 à Leschaux, 710,58 à Mélan. Maxima le 10. Minima le 17 aux trois stations. Excursion du mercure : 10,6 à Annecy, 10,9 à Leschaux et 11,44 à Mélan.

Température. — En dessous de la moyenne, surtout les premiers jours, ou la neige apparait sur les hautes montagnes; à Leschaux, gelée blanche le 2. Moyenne à Annecy du maxima 25°1, du minima 10°6, à 9 h. du matin 16°4. Moyenne générale : à Douvaine »°», à Chamonix 14°2, à Mélan 15°29, à Bonneville 15°6, à Leschaux 15°5, à Talloires 18°.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 17°3, de celle de puits 9°72, de rivière 12°3 ; du sol à Annecy à 0m,30, de profondeur 16°5.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois d'août . le		6	13	20	27	....
Thermomètre...	maxima.	14°7	19°7	20°7	13°7	.....
	minima.	—1°8	—0°2	0°	0°2	.....
Baromètre à 0°.....		628,9	632,8	629,1	628,9	.....

A cette station, le thermomètre descend en dessous de zéro les premiers jours et remonte jusqu'à 20°7. Le baromètre a pour maxima 638,1 le 10 et pour minima 621,8 le 17. Le 1er aout la neige tombe jusqu'à midi, gelee blanche les 2, 19 et 21.

Pluie. — Dix jours pluvieux en moyenne donnant beaucoup d'eau. Maximum recueilli pendant le mois de 157m/m7 à 265m/m4 à douze stations. Minimum 71m/m1 à Annemasse.

Orages. — A Chamonix le 15, à Mélan les 5, 15, 17, 21 et 25, à Bonneville les 17 et 21, à Annemasse les 15 et 17, à Annecy les 15 et 21. La foudre tombe le 17 à Onion sur une maison qu'elle incendie.

Le Secrétaire-Adjoint de la Commission, A. Mangé.

(Revue Savoisienne.) *Le Directeur-gérant :* A. Constantin.

N° 12. DÉCEMBRE.

SOMMAIRE :

Séance de la Société Florimontane.
Liste des dons faits à la Société.
Resumé des observations météorologiques faites à Annecy et dans la Haute-Savoie, en 1887 (suite et fin), par M. E. Tissot
La maison de Chissé (suite), par M Ch. Buet
J Béard et ses œuvres (suite), par M A. Constantin.
Projet d'un carême national, civique et politique, par M. C.-E. Pissard.
Bulletin de la Commission de météorologie.
Table des matières.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 9 novembre 1888.

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de la correspondance : 1° d'une circulaire ministérielle du 30 août et du programme du prochain Congrès des sociétés savantes à la Sorbonne ; 2° d'une lettre du secrétaire général du Congrès de Rumilly, relative à la réunion des sociétés savantes savoisiennes dans cette ville, les 27, 28 et 29 août.

LE MÊME se fait l'interprète des regrets de la Société en faisant part du décès d'un de ses membres correspondants les plus distingués, M. Le Fort, de Genève.

LE MÊME fait part à la Société de la distinction académique qu'un de ses membres effectifs, M. Mangé, vient de recevoir à l'occasion de l'inauguration du Lycée pour les services qu'il a rendus soit comme architecte, soit comme secrétaire de la Commission de météorologie du département.

L'assemblée nomme ensuite deux commissions pour juger, l'une, les œuvres d'art ; l'autre, les poésies présentées aux concours de 1888.

Savoie (Haute).3

M. Lecoy de la Marche, ancien archiviste du département, et M. Revon Michel, qui vient de terminer d'une manière si brillante ses études de droit à la Faculté de Grenoble, sont reçus à l'unanimité membres correspondants.

M. Constantin dépose sur le bureau pour être mis aux archives de la Société un dossier comprenant tout ce qu'il a recueilli jusqu'à ce jour en fait d'écrits en prose et en vers de J. Béard. Il aurait voulu y ajouter une reproduction photographique des traits du poète rumillien, mais l'épreuve que possède Mlle Béard, sa sœur, est trop détériorée ; il a fallu y renoncer. Il donne ensuite lecture d'un rapport destiné à compléter ce qu'il a dit dans la Préface du *Recueil complet des Chansons de Béard,* et dont le commencement a déjà paru dans le précédent n° de la *Revue.*

Le même signale à l'attention de la Société le remarquable volume que le *Smithsonian Institution* vient de publier *(Smithsonian report, 1888)* et le dernier bulletin de la Société des sciences historiques de l'Yonne (42e volume). Dans ce dernier se trouvent une étude très bien faite sur les *Usages, croyances, traditions, etc.* de l'Yonne et en outre un article sur les manuscrits que possède la cathédrale d'Auxerre. Un de ces manuscrits a pour nous un certain intérêt : à la fin du volume, sur la garde de la couverture, il y a un acte daté du dernier jour de février 1469, « duquel il résulte que noble Michel Ferratier, procureur de Pougy, mandement de Châteauneuf en Valromey, l'a vendu aux frères Jean Bertrand, prieur, et Jean Girardin, sous-prieur du couvent des frères prêcheurs de Chambéry, pour le prix de neuf florins d'or petit poids .. Notre manuscrit, à s'en rapporter aux tables de Cibrario, représenterait donc aujourd'hui une somme de 213 à 225 francs. »

Le secrétaire annonce qu'il cherchera à obtenir des

renseignements plus détaillés qui permettraient peut-être d'établir plus exactement qu'on n'a pu le faire jusqu'à présent le prix de copie des manuscrits en Savoie avant l'introduction de l'imprimerie en France.

M. Ritz rend compte de la souscription ouverte pour élever un monument funéraire à la mémoire de notre regretté compatriote J. Philippe. Il constate que la souscription s'élève au chiffre de 1,700 fr. MM. Dunant, Nanche et Maillard sont chargés de se concerter avec la famille pour l'exécution du monument.

M. Pissard donne lecture d'un curieux document de 1794, relatif à un projet de carême civique que le conseil d'administration voulait établir à Annecy. On le trouvera plus loin à la page 345.

M. E. Serand lit deux lettres extraites de la correspondance du sous-préfet de Bonneville au préfet du Léman. Ces documents, déposés aux Archives départementales, concernent les ascensions faites au mont Blanc, en 1808, par des habitants de Chamonix.

Dans la première lettre, écrite avec une charmante naïveté, le guide Jean-François Simond fait lui-même le récit de l'ascension qu'il entreprit, le 12 juillet 1808, avec son frère Jean-Baptiste, Eugène Couttet et les frères David et Julien Payot.

L'heureux succès de cette entreprise suscita de nouveaux émules parmi les Chamoniards, et deux jours après, le 14 juillet [1], une nouvelle caravane s'engageait dans les âpres solitudes des glaciers, montant hardiment à l'assaut du géant des Alpes. Elle était dirigée par le célèbre guide *Jacques Balmat,* dit le *Mont-Blanc,* accompagné de ses

1 Cette date, d'après ces documents authentiques, permet de rectifier l'erreur commise par la plupart des auteurs, qui placent cette ascension en 1809.

deux fils, — Ferdinand, âgé de 22 ans, et Gédéon, qui n'en comptait que 14, — de Pierre-Marie Frasserand, ex-hussard, et de ses beaux-frères Jean-Michel et Victor Tairaz (ce dernier ne pesait pas moins de 237 livres, poids de Genève).

Mais voici le plus piquant de l'histoire : ces galants montagnards avaient décidé une fille de Chamonix, *Marie Paradis,* âgée de 28 ans, à partager leurs fatigues et leurs émotions. Avec un courage qui fait honneur à son sexe, la jeune montagnarde surmonta tous les obstacles semés sur son chemin, franchissant les précipices, côtoyant les crevasses bleuâtres aux mystérieuses profondeurs. Cependant, lorsqu'on fut à un quart d'heure environ de la cime, Marie Paradis se sentit fatiguée par la raréfaction de l'air. — Allait-elle rester en route si près du but? Heureusement, ce ne fut qu'un malaise passager, car, soutenue par ses hardis compagnons de route, elle arriva au sommet où tous les excursionnistes furent, pendant vingt minutes, ravis d'admiration devant l'imposant spectacle qui s'offrit à leurs regards.

Ainsi, Marie Paradis, dont le nom figure avec honneur sur la liste des ascensionnistes, est la première femme qui ait affronté avec succès les émouvantes péripéties de l'ascension du *belvédère européen*.

Ces quelques détails sont contenus dans la seconde lettre écrite par le maire de Chamonix au sous-préfet de Bonneville ; celle-ci nous apprend en outre que le premier qui ait fait, en 1808, l'ascension du mont Blanc est le nommé Joseph-Marie Simond, dit Montillet ; parti seul de chez lui, vers le 8 juillet, il éprouva de grandes difficultés à se frayer un passage dans la neige qui était très dure, n'ayant pour toute subsistance pendant deux jours et demi qu'un morceau de pain d'avoine et une demi-bouteille d'eau-de-vie.

M. L'ARCHIVISTE fait circuler les dons et les échanges reçus depuis la dernière séance.

Dons faits au Musée par

M. BELLY, ancien percepteur :

1° Sceau en cire à l'effigie de Louis XVIII ;
2° Grand sceau en cire de l'ordre royal de Saint-Louis ;
3° Six instruments en silex, provenant de Solutré.

M. BRACHET F., à Albertville :

Un *Asterophyton arborescens*.

M. CABAUD Paul, à Annecy :

« Le mont Blanc au lever du soleil, vu des lapiaz du Parmelan », grande toile (salon de 1886).

M. COLLOMB Félix, d'Annecy :

57 monnaies de Chine, du Japon et des possessions anglaises aux Indes.

M. COPPIER Ch., à Annecy :

1° « Une exécution au Maroc », eau forte d'après le tableau de Regnault ;
2° Portrait de M. Jules Philippe.

M. BOCH, maire d'Annecy :

« Les Illusions perdues », eau forte de Ch. Coppier, d'après le tableau de Gleyre.

Hoirs de LAPERROUSAZ Christin, tambour-major de la garde nationale d'Annecy :

Sa canne et son sabre.

M. MAILLARD G. :

Fossiles, environ 100 échantillons.

MAIRIE D'ANNECY :

1° Sceau du collège Chappuisien ;
2° Gravure sur cuivre d'après Le Poussin : « Le Déluge » ;
3° Id. « Leçon d'humanité ».

M. Paclet Marie, à Annecy :

1° Photographie d'un groupe de francs-tireurs du Mont-Blanc 1870-1871 ;

2° Insignes de la Société mutuelle d'Annecy et environs.

M. Périllat Louis, à Bovagne :

Un aigle Jean le-Blanc, tué à la Balme-de-Sillingy. (Cet exemplaire n'a pu malheureusement être utilisé, les grandes chaleurs l'ayant décomposé pendant le trajet à Genève.)

M Serand E. ;

Fragment de poterie romaine (anse) avec marque du fabricant.

Livres reçus de MM. :

Barbier V. Chemin de fer du Revard, par V. Barbier. Aix-les-Bains, 1888.

Constantin A. Recueil complet des chansons de J. Béard, par A. Constantin. Annecy, Abry 1888. Gr. in-8°, p. VIII-72. (Paru en partie dans la *Revue savoisienne*.)

— Dossier de 36 pièces tant imprimées que manuscrites se rapportant à J. Béard.

Falconnet J. Une ascension au mont Blanc et études scientifiques sur cette montagne. Annecy, Niérat 1888. Gr. in-8°, p. 160. (Extrait des *Documents de l'Académie salésienne*.)

Lavalette (F. de). Polémiques alpines. Une rectification. Gap, 1888.

Lecoy de la Marche. L'Esprit de nos aieux. Paris, Marpou et Flammarion, in-12 ; p. XVII-306.

Levet Eugène. Causeries d'un bibliophile savoisien. Joseph Paris de l'Epinard. Annecy, Abry 1888 ; in-8°, p. 16. (Extrait de la *Revue savoisienne*.)

Miquet Fr. Un émigrant Chablaisien, J.-Cl. Hudry. Annecy, Abry 1888 ; in 8°, p. 40. (Extrait de la *Revue savoisienne*.)

Nicollet B. Ecrits de B. Nicollet, publiciste à Grenoble. Notice bio- et bibliographique.

Vere (Maurice de). A travers Barcelone et son exposition. Barcelone 1888.

La Société vote des remerciements à MM. les donateurs.

Le Secrétaire, A. Constantin.

RÉSUMÉ

DES

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES A ANNECY

ET DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

pendant l'année 1887.

(Suite et fin.)

IV. — Température de l'eau.

Température de l'eau du lac d'Annecy, comparée à celle du sol à 0m,30 de profondeur et à celle de l'air à 9 h. du matin.

	Air	Sol	Eau		Air	Sol	Eau
Janvier.....	—4°7	2°7	4°2	Juillet.....	21°9	18°5	20°8
Février.....	—3,0	1,6	3,7	Août.....	18,2	18,0	19,7
Mars.....	1,8	1,9	4,5	Septembre...	13.2	15.9	16,5
Avril.....	8,3	6,5	6,7	Octobre	5.4	10,1	10,3
Mai.....	12.0	10,4	10,5	Novembre ...	2,8	6,9	7,5
Juin.....	19,8	15,0	16,1	Décembre ...	—1,3	4,3	5,4

Moyennes annuelles : Air 7°87, sol gazonné 9°32, eau du lac 10°49.

Depuis douze ans, la température de l'eau du lac a toujours été supérieure à 11°, sauf en 1879. Celle du sol gazonné atteignit 10°35 en 1883, seule année d'observation complète. On voit toujours mieux se dessiner le minimum de 1887.

Voici les températures extrêmes observées : dans le sol 20° le 10 août, 1°3, le 4 mars ; à la surface de l'eau 23°3 le 28 juillet, 1°7 le 11 février, écart 21°6. La saison des bains, réglée sur une température non inférieure à 18°, a duré du 17 juin au 8 septembre.

Températures d'un torrent et d'un puits à Mélan, comparées à celle de l'air à 9 h. du matin, en 1887.

	Air	Foron	Puits		Air	Foron	Puits
Janvier...	—8°50	»	10°14	Juillet....	20°93	16°70	7°70
Février...	—5,71	»	8,17	Août.....	17,84	14,80	9,08
Mars.....	0,15	»	7,12	Septembre	13,66	12,75	11,22
Avril	8,46	6°35	6,12	Octobre ..	4.74	8,52	12,18
Mai.....	10.68	8,62	6,10	Novembre	2,12	»	12,02
Juin.....	18,63	16,90	6,82	Décembre	—4,33	»	10,98

Moyennes annuelles : Air 6°56, Foron 7°05, puits 9°00.

Températures extrêmes observées à la surface du Foron : 18°2 le 25 juillet, rivière gelée en janvier, février et décembre ; à la surface du puits : 12°7 le 24 octobre, 5°8 le 25 avril, écart 6°9. Il y a très peu de variation avec l'année précédente.

V. — Humidité.

Etat hygrométrique de l'air à 9 h. du matin, en 1887.

	Annecy	Melan	Leschaux		Annecy	Mélan	Leschaux
Janvier...	»	95,3	71,0	Juillet....	72.0	70,4	68,0
Février...	»	93.3	83,0	Août.....	74,0	75.6	67,0
Mars.....	86.0	85,1	93,0	Septembre	80.0	70,9	74,0
Avril	71,0	67,6	74,0	Octobre ..	90,0	85.7	82,0
Mai.....	78,0	73,1	80,0	Novembre	92,3	89.8	77,0
Juin	67,0	63,8	62,0	Décembre	92,0	91,1	92,0

Moyennes : Annecy 80,2 ; Mélan 80,1 ; Leschaux 76,9.

VI. — Evaporation.

Millimètres d'eau évaporée à Annecy et à Mélan, en 1887.

	Annecy	Mélan		Annecy	Mélan
Janvier.....	»	2,9	Juillet.....	98,8	69,5
Février	»	10,3	Août	84,0	58,5
Mars.....	»	23,3	Septembre.....	43,8	39,1
Avril	»	63,8	Octobre.....	13,6	23,0
Mai	52,7	49,2	Novembre.....	»	16,1
Juin	106,7	91,2	Décembre	»	6,2

Totaux : 399,6 à Annecy et 454,1 à Mélan.

Maximum en 24 heures : 5,3 le 22 juin à Annecy ; 5,0 le 22 juin à Mélan. Rarement les maxima ont été aussi faibles que cette année, et cependant l'été fut très chaud.

Talloires nous a donné quelques chiffres sur son état hygrométrique, nous les donnons ci-après, comparés avec Annecy :

	HUMIDITÉ		ÉVAPORATION	
1887	Talloires	Annecy.	Talloires	Annecy
Août.....	68,0	74,0	116,7	84,0
Septembre.....	82,2	80,0	49,8	43,8
Octobre	84,4	90,0	34,6	13,6

Cette comparaison, quoique sommaire, fait voir que le climat serait plus sec à Talloires qu'à Annecy.

VII. — Pluie et neige.

Résumé des observations sur la pluie et sur la neige faites en 1887, dans le département de la Haute-Savoie.

ALTITUDES.	STATIONS	JOURS PLUVIEUX OU NEIGEUX	EAU TOTALE RECUEILLIE	NEIGE MESURÉE		
				épaisseur sur le sol.	eau correspondante.	coefficient.
	Bassin du lac Léman.		millimèt.		millimèt	
1162m	Col des Gets	83	1228.2	3m91	325.9	83.3
818	Le Biot(vallée de la Dranse)	113	1278.6	1.98	188.8	95.4
395	Saint-Gingolph	120	940.3	1.12	69.9	62.4
380	Evian-les-Bains	107	880.9	»	»	»
428	Douvaine	121	871.6	0.67	42.7	63.7
462	Saint-Julien	»	»	»	»	»
	Bassin de l'Arve.					
1044	Chamonix	114	988.1	2.44	236.3	96.8
1184	Les Contamines	»	»	»	»	»
1113	Col de Megève	110	1159.5	2.20	285.3	129.7
555	Sallanches	120	972.5	0.74	89.3	120.7
629	Mélan (vallée du Giffre)	132	1249.8	1.44	142.6	99.0
449	Bonneville	100	882.6	0.92	70.0	76.0
435	Annemasse	88	676.6	0.68	45.7	67.2
	Vallée des Usses.					
773	Cruseilles	120	888.8	0.92	111.2	120.8
259	Seyssel	62	820.0	»	»	»
	Bassin du Fier.					
1650	Pic du Semnoz	»	984.3	»	»	»
931	Col de Leschaux	140	1091.1	2.72	246.1	90.5
712	Seythenex (vall. de l'Eau-Morte)	105	1061.6	1.86	114 1	61.3
507	Col de Faverges	93	994.7	1.07	108.7	101.6
478	Talloires	107	1144.8	»	»	»
448	Annecy	123	1115.8	1.60	77.2	48.3
334	Rumilly (vallée du Chéran)	116	942.7	0.93	53.3	57.3
688m	Moyennes	109	1008.6	1m58	137.9	85.9

VIII. — Lacs et rivières.

Le tableau qui précède fait voir que les pluies ont été faibles partout ; les neiges ont été considérables dans les lieux

de moyenne altitude, tels qu'Annecy où elles ont atteint la plus grande épaisseur notée depuis trente-cinq ans, mais faibles comme les pluies dans les montagnes où d'ailleurs les mois d'été et surtout le mois de juin ont été fort beaux.

Grâce à cette température élevée, le lac Léman approche de son maximum dès le 22 juin, ne quittant plus la cote 1^m50 jusqu'au 23 septembre et ne la dépassant que de 0^m08 le 25 juillet. L'étiage s'est produit le 9 mars, avec la cote 0^m41 ; l'oscillation de l'année aurait donc été seulement de 1^m17 si, pendant les froids d'octobre, un deuxième étiage ne s'était présenté, plus bas que le précédent de 0^m10. Depuis de longues années on n'avait pas vu en automne les basses eaux du Léman ; c'est presque toujours à la fin de l'hiver qu'elles sont constatées. Mais, par une singularité non moins grande, voilà qu'elles se sont remises à monter lentement depuis le 29 octobre jusqu'au 20 décembre, époque où elles ont gagné la cote 0^m91, qui peut être considérée comme un deuxième maximum en cette année d'exceptions et de surprises.

Le lac d'Annecy n'a pas été moins mouvementé. Bas en hiver, il remonte au printemps suivant sa loi, descend pendant la sécheresse de l'été, atteint un nouvel étiage en octobre et monte presque aussi haut que la première fois en décembre. Ses niveaux extrêmes sont 1^m04 le 5 juin et 0^m28 le 9 octobre.

Etiage de l'Arve à Sallanches, 0^m79 le 26 février ; hautes eaux 2^m05 le 14 juillet et 2^m10 le 14 août, deux cotes de régime dues à la fonte des neiges ; une troisième crue irrégulière a lieu en décembre, sous l'action des pluies, elle atteint 2^m04.

A Bonneville, la même rivière donne 0^m04 le 5 mars pour son étiage, 1^m88 le 3 juin pour premier maximum, et 2^m13 le 10 décembre. Pendant les derniers jours de ce mois de

décembre, l'Arve charrie des glaçons et ses affluents sont gelés à leur embouchure.

IX. — Orages.

Jours orageux dans la Haute-Savoie pendant l'année 1887.

(Les orages avec grêle sont marqués du signe *)

Janvier ..... »
Février ..... »
Mars : le 11 à Faverges, 11 et 12 à Annecy 2
Avril : le 7 à Annemasse, Vétraz-Monthoux*, Mélan*; le 8 à Cruseilles, le 11 à Annecy, le 24 à Bonneville, Annemasse, Seythenex, Leschaux, Annecy ; le 25 à Mélan, le Biot, Bonneville* ; le 26 à Talloires, Mélan * 6
Mai : le 3 aux Gets, Bonneville, Seythenex, Leschaux, Annecy, Andilly (foudre) ; le 4 à Mélan, Talloires * ; le 5 à Douvaine, Annemasse, Leschaux ; le 16 à Annemasse ; le 17 à Vétraz-Monthoux * ; le 21 à Douvaine ; le 24 à Faverges ; le 31 à Mélan, Bonneville, Seythenex, Leschaux, Annecy..... 8
Juin : le 1 à Talloires ; le 2 au Biot, Leschaux ; le 20 à Leschaux, Annecy ; le 25 à Bonneville ; le 26 au Biot, Annemasse, Leschaux, Annecy..... 5
Juillet : le 1 au Biot, Faverges, Leschaux ; le 2 à Douvaine ; le 6 à Faverges ; le 13 au Biot, Douvaine, les Contamines, Sallanches, Leschaux ; le 14 à St-Gingolph *, Douvaine, Talloires ; le 15 au Biot, Douvaine, Cruseilles, Leschaux, Annecy ; le 19 au Biot, Douvaine, Annemasse ; le 20 à Annemasse, Leschaux, Annecy ; le 21 aux Contamines *, Annemasse, Seythenex ; le 22 au Biot *, Douvaine, Mélan, Bonneville, Annemasse, Cruseilles *, Frangy *, Seythenex, Leschaux, Annecy, Rumilly (foudre) ; le 23 à St-Gingolph *, les Contamines, Faverges ; le 25 à Annemasse, Cercier (foudre) ; le 26 aux Contamines, Mélan, Bonneville, Cruseilles, Faverges, Annecy ; le 30 à Bonneville, Annemasse, Leschaux ; le 31 à Douvaine, Mélan, Annemasse, Talloires, Leschaux..... 15
Août : le 1 à Douvaine, aux Contamines *, Sallanches, Samoens (foudre), Mélan, Bonneville, Pontchy (foudre) ; le 2 à Sallanches ; le 13 à Douvaine, Mélan, Bonneville, Seythenex, Les-

chaux, Annecy ; le 14 au Biot, les Contamines, Sallanches ; le 16 au Biot, Douvaine, Bonneville, Annemasse, Cruseilles, Seythenex, Annecy ; le 17 à Sallanches, Leschaux ; le 18 à Sallanches ; le 20 à Annecy ; le 21 à Sallanches ; le 25 à Leschaux. 10

Septembre : le 3 à Douvaine ; le 4 à Douvaine, Mélan, Bonneville, Annemasse, Seythenex, Leschaux, le Semnoz *, St-Jorioz (foudre), Annecy, St-Pierre (foudre), Petit-Bornand (foudre) ; le 5 à Sallanches ; le 7 à Bonneville, Annecy ; le 17 à Saint-Jorioz (foudre) ; le 19 à Sallanches, Bonneville, Leschaux, Annecy. 6

Octobre..... »

Novembre : le 8 à Mélan * 1

Décembre..... »

Total des jours orageux..... 53

Orages avec grêle 10. Coups de foudre 9.

Jours orageux à Annecy : mars 1, avril 2, mai 2, juin 2, juillet 4, août 3, septembre 3, total 17, nombre normal.

Les orages les plus violents sont ceux du vendredi 22 juillet et du samedi 20 août.

X. — Résumé agricole.

Belles fenaisons dans les plaines, par suite du beau mois de juin, maigres dans la montagne, à cause de la sécheresse persistante. La qualité de 1886 était meilleure. La baisse considérable sur le prix des vaches est due en partie à la mauvaise récolte des foins dans les hautes vallées : on a eu de la peine à nourrir le bétail.

Moissons bien mûres, beau blé d'automne ; mais la sécheresse a nui aux céréales semées au printemps, telles que les orges, les avoines et les blés de Pâques ou blés *trésal* [1].

Beaucoup de pommes de terre et assez bonnes. On craignait de les voir se dessécher, mais les pluies de la deuxième quinzaine d'août les ont complètement rétablies.

1 Ce mot de blé *trésal* est moins usité chez nous qu'en Tarentaise. Dans l'Ardèche, on dit *transaou* et, dans le Midi, *estransalou*, de *transhiemalis*, semé après l'hiver.

Peu de prunes, fort peu de pommes, passablement de poires, très sucrées ; des noix excellentes, en moyenne quantité [1] ; châtaignes petites, mais bien mûres et savoureuses ; celles cueillies après le 15 octobre ont gelé.

Inutile de parler de la récolte des sarrasins, qui se fait généralement du 15 au 25 de ce mois, elle a été nulle comme il arrive d'ailleurs presque tous les ans depuis 1877. L'époque moyenne des premières gelées d'automne, d'après nos observations séculaires, n'arrive cependant que le 26 octobre, ce qui justifie chez nous la culture du sarrasin.

Grâce à la maturité du raisin, la vendange a été bonne, mais de faible importance par suite des fléaux qui vont en se multipliant sur la vigne.

L'année 1887 a été meurtrière pour les oiseaux : grives, merles, étourneaux, bécasses, alouettes, bergeronnettes, mésanges, vanneaux ont été décimés par les froids de notre long hiver, aussi les insectes ont ils fait beaucoup de dégâts aux légumes, aux racines et aux fruits.

Rapprochée de son chiffre moyen, la mortalité de la ville d'Annecy a été forte, surtout pendant l'hiver où des fièvres scarlatines ont régné. Par contre, elle a été faible en été et en automne. Voici les termes de comparaison :

	1887	Normale	Excédent
Décès du 1er semestre	182	148	+34
— 2e —	110	124	—14
	292	272	+20

E. Tissot.

Annecy, le 29 septembre 1888.

1 Jamais nous n'avions vu les feuilles des noyers atteindre un pareil développement, elles mesuraient jusqu'à 22 centimètres de longueur sur 12 de largeur.

LA MAISON DE CHISSÉ

(Suite.)

VIII. — Rodolphe de Chissé,

évêque de Grenoble, archevêque de Tarentaise,
frère des precédents.

Rodolphe de Chissé avait, à l'exemple de son frère aîné, embrassé l'état ecclésiastique. Il devint chanoine de Genève et, comme nous l'avons dit précédemment, il joua un certain rôle dans la cession du Dauphiné à la France. Aussi, le roi le récompensa-t-il en lui accordant un bénéfice assez important. En 1351, une année après la mort de son frère, il fut sacré évêque de Grenoble par le patriarche d'Alexandrie, Humbert, dauphin.

Amédée VI, fils du comte Aymon de Savoie et de Yolande Paléologue de Montferrat, était né à Chambéry, le 4 janvier 1334, et, le 25 juin 1343, il succéda à son père. Au retour d'un voyage qu'il avait fait en Piémont avec ses tuteurs, le baron de Vaud et le comte de Genève, pour châtier l'insolence de quelques villes rebelles, il voulut donner à Chambéry un tournoi solennel. Le héraut de Savoie, vêtu du tabart écarlate à la croix d'argent, alla, suivi de deux gardes d'honneur, le publier à son de trompette dans les Etats voisins, et le jeune Amédée adressa des invitations à tous les gentilshommes célèbres par leur adresse et leur courage. La chevalerie était en grand honneur dans les Etats de Savoie, où elle faisait l'ornement de la cour. Elle s'y est longtemps maintenue, plus longtemps qu'ailleurs peut-être, et il est certain qu'elle y a laissé des traces ineffaçables.

« Cependant, dit le marquis Costa, il n'est aucun pays

où l'autorité suprême ait travaillé plus constamment à comprimer la noblesse, et où les circonstances aient mieux secondé ses efforts pour remplir ce but. »

Une affluence considérable de gentilshommes s'empressa d'accourir à Chambéry pour assister au tournoi. Les principaux tenants furent : le comte de Savoie, les seigneurs de la Chambre, de Chevron, de Challes, de la Dragonnière Mallet, d'Orlié, de Candie, de Gerbaix Sonnaz, de Chabod Lescheraines, de Bressieu, de Baugé, de Menthon, de Vergé, de Terpré, de Valevoir, de la Forêt, de Miolans, de la Baume Montrevel de Grandmont. Au jour fixé pour les fêtes, les galeries qui environnaient la lice étaient envahies par une foule de prélats, de grands seigneurs et d'illustres châtelaines. Le drap d'or, le velours, l'écarlate sur lequel rutilaient les broderies d'or et chatoyaient les pierreries, revêtaient cette brillante assemblée. Le premier jour, les combattants, au nombre de vingt, entrèrent dans la lice, conduits chacun par une demoiselle à cheval. Chacun d'eux combattait pour sa dame, dont il avait revêtu les couleurs. Les devises les plus fières et les plus chevaleresques avaient été choisies par les tenants. La Chambre avait pris celle de sa maison : *Altissimus nos fundavit* ; Bussy : *Encore ne me tenez* ; le sire de Luyrieux : *Belle sans blasmes* ; le seigneur de Villars : *Point de plus, peu de pairs, prou de pires.*

Le prix du premier jour fut remporté par Antoine de Grandmont ; le second jour, par Pierre, comte d'Hochberg, et le troisième par le sire Thibaud de Suchute.

« Amédée de Savoie y parut, dit la chronique de Champier, couvert d'armes vertes, le haut plumail sur le casque vert, le destrier orné d'un caparaçon vert à grosses campanes d'argent. » Sa cotte d'armes était ornée d'une broderie d'or et de perles ; sa devise : *Vires acquirit eundo,*

était relevée en or sur son écu d'argent niellé de vert. Tous ses gens portaient une livrée verte. Cette couleur était celle des anciens chevaliers errants ; c'est pourquoi le chevaleresque Amédée l'avait choisie : aussi dès lors il fut surnommé le comte Vert.

Edouard III, roi d'Angleterre, avait, cette même année 1348, fondé l'ordre, devenu si célèbre, de la Jarretière, dans les circonstances suivantes. La comtesse de Salisbury laissa tomber à un bal sa jarretière, enrichie de brillants. Le roi se précipita pour la ramasser, et, comme il se relevait, voyant que les seigneurs présents souriaient malignement : « Honni soit qui mal y pense », s'écria-t-il ; puis il ajouta : « Tel s'est moqué de cette jarretière qui s'estimera heureux d'en porter une semblable. » Quelques jours après, il réunit un certain nombre des plus illustres gentilshommes d'Angleterre et les décora d'une jarretière en velours bleu : l'ordre de la Jarretière était fondé. Parmi les premiers chevaliers, nous citerons Thomas de Beauchamp, comte de Warwick ; Roger Mortimer, comte de March ; Williams de Bohm, comte d'Hereford ; Richard Fitz Allan, comte d'Arundel ; Enguerrand de Coucy, comte de Bedfort ; Jean de Montfort, duc de Bretagne, et un vassal de Savoie, Pierre de Grailly-Foix, captal de Buch, sire de Veigy en Chablais, sénéchal de Guyenne.

Amédée VI voulut, à l'exemple d'Edouard III, fonder un ordre de chevalerie qu'il décernerait aux seigneurs distingués par leur courage et leur naissance. En 1362, il distribua à quinze chevaliers des plus illustres par leurs mérites un collier d'or formé de lacs d'amour et portant la devise FERT plusieurs fois répétée. L'on prétend que cet ordre eut pour origine une intrigue amoureuse et que le collier de lacs d'amour était fait en souvenir d'un bracelet de ses cheveux que lui avait donné sa dame. Cette légende

est sujette à caution. Voici les noms des quatorze premiers chevaliers du Collier :

Amé, comte de Genève ; Antoine, seigneur de Beaujeu et de Dombes ; Hugues de Châlons, baron d'Arlay ; Aimon de Genève, seigneur de Varey ; Jean de Vienne, seigneur de Rollan et Bonencontre, amiral de France ; Guillaume de Grandson, seigneur de Saint-Croix ; Guillaume de Chalamont, seigneur de Meximieux et de Montany ; Rolland de Veissy ; Etienne, bâtard de la Baume, seigneur de Saint-Denys, de Chausson et de Chavannais, amiral et maréchal de Savoie ; Gaspard de Montmayeur, baron d'Hermance, seigneur de Villarsallet ; Barle de Foras ; Theunard de Monthoux ; Amé de Bonnivard ; lord Richard Musart. Thomas de Savoie, évêque de Turin, fut le premier chancelier de l'Ordre.

En 1364, le comte de Savoie partit pour secourir Jean Paléologue, empereur de Constantinople. A son retour, l'année suivante, il trouva l'Italie en armes contre les Visconti. Chargé de commander l'armée formée contre ces princes ambitieux, il remplit cette charge à la satisfaction générale et termina ces guerres par un traité de paix générale, conclu en 1382. Dans l'intervalle, l'empereur Charles IV, allant à Avignon visiter le pape Urbain VI, s'arrêta en Savoie. L'empereur fut reçu à Chambéry avec une magnificence sans exemple, et les fêtes les plus somptueuses furent données en son honneur. Le comte Vert, en sa qualité de prince du Saint-Empire, lui prêta hommage de foi et de fidélité. Plein d'estime pour le courage, la science et les vertus du comte de Savoie, l'empereur lui donnait le titre de vicaire impérial sur les évêchés de Sion, de Lausanne, de Genève, d'Aoste, d'Ivrée, de Turin et de Belley et sur l'archevêché de Tarentaise ; et encore sur le comté de Savoie, l'archevêché de Lyon et l'évêché de Mâcon en ce qui

dépendait de l'Empire. Un grand banquet impérial fut offert à l'empereur dans la grande salle du château de Chambéry. Assis sur un trône, sous un dais, Charles IV était servi par le comte de Savoie et ses principaux barons, à cheval et armés de toutes pièces. Les viandes qu'on servait étaient pour la plupart dorées. Sur d'immenses plats d'argent gisaient des paons et des faisans rôtis, ornés de leur brillant plumage. Des pages, dirigés par le grand maître d'hôtel, s'occupaient du menu service ; des écuyers tranchants découpaient les viandes ; le grand échanson avait sous ses ordres une armée de sommeliers, chargés de servir les vins les plus rares et les plus exquis. On ne se fait pas idée d'une telle magnificence. Charmé de se voir reçu avec tant de somptuosité, l'empereur conçu pour le comte de Savoie une véritable amitié, il désira que ce prince l'accompagnât dans son voyage, et, comme un désir impérial n'était qu'un ordre déguisé, Amédée s'empressa d'obéir.

A Avignon, Amédée eut une occasion nouvelle d'exercer son ascendant sur le despote impérial. Il pria Charles IV d'établir à Genève une Université de sept arts libéraux, de théologie, de droit canon, de droit civil et de médecine ; l'empereur s'empressa d'acquiescer à cette demande : il fit plus, il voulut que le comte Vert acceptât le titre de conservateur des privilèges qu'il accorda à cette Université, et que Genève lui fut soumise comme vicaire général de l'Empire. Le comte palatin, duc de Bavière, le duc de Berry, le duc d'Anjou, l'archevêque de Narbonne, les évêques de Worms, de Spire et d'Aoste furent présents à cet acte. En retournant en Allemagne, Charles IV voulut visiter le célèbre monastère de Saint-Maurice en Valais. Le comte l'y conduisit et lui fit présent de la tête de saint Sigismond, roi de Bourgogne ; l'abbé lui donna une relique de saint Maurice.

En 1380, le roi Charles VI succéda à son père Charles V qui venait de mourir. Le comte de Savoie fut invité à assister au sacre qui se fit à Reims, le dernier dimanche d'octobre. Au festin qui suivit ce couronnement, le roi de France voulut être servi, comme l'avait été Charles IV dans son voyage en Savoie. Le connétable Olivier de Clisson, le sire de Coucy, le maréchal de Sancerre, Jean de Vienne et Guy de la Trémoille, revêtus de cottes de drap d'or et à cheval, servaient et portaient les plats.

Enfin, après un règne aussi brillant qu'agité, le comte Vert de Savoie mourut de la peste à Naples, le 2 mars 1383, et son corps fut ramené en Savoie et enseveli à Hautecombe. De son mariage avec Anne de Bourbon [1], il n'eut que deux fils dont l'aîné lui succéda sous le nom d'Amédée VII.

Du vivant de son père, ce jeune prince portait le titre d'Amé Monsieur. « En 1383, dit Costa, il se distingua en Flandre à la suite du roi Charles VI. » Nous reprendrons plus tard l'historique de son règne, malheureusement trop court. Lorsque, vers 1340, l'empereur Charles IV voulut placer sur la tête de son fils, celui qui devint plus tard Winceslas l'Ivrogne, la couronne impériale, il concéda des privilèges particuliers aux pays dont il désirait gagner les suffrages. Le Dauphiné reçut de nombreuses prérogatives dont le royal Dauphin, le gouverneur de Dauphiné et Rodolphe de Chissé furent nommés conservateurs. L'année suivante, ce dernier fut transféré au siège archiépiscopal de Tarentaise, où il succédait à Humbert de Villette de la Maison de Chevron. A la tête de la noblesse de Savoie se trouvait alors l'illustre famille de Montmayeur. Ses richesses égalaient son antiquité et sa puissance ; elle possédait

1 Fille du duc Pierre et d'Isabelle de Valois.

les baronnies de Montmayeur, de Bassy et de Silans, les seigneuries des Bauges, d'Apremont, des Marches, de Montagny, de Candie et du Désert. Malheureusement trop haut placés pour craindre la colère du souverain, trop riches pour n'être pas corrompus, trop corrompus pour ne pas faire retentir leurs scandales dans toute la Savoie, les Montmayeur étaient aussi trop fiers pour se laisser représenter leurs crimes et pour subir une répression quelconque. Ils justifiaient bien leur cruelle devise : *Unguibus et rostro.*

Rodolphe de Chissé, d'un caractère rigide et sévère à l'excès, voulut faire des représentations aux seigneurs de Montmayeur, dont les mœurs scandaleuses et les rapines sans nombre faisaient l'effroi de son diocèse. Ils étaient ses vassaux et lui devaient hommage pour la seigneurie de Briançon qu'ils possédaient en sa comté de Tarentaise. Les Montmayeur ne reculaient pas devant un crime ; un spadassin, un poignard et un sac d'or, c'était là tout ce qu'il fallait. Peu soucieux de la colère du souverain et ne craignant pas plus les foudres papales que la hache du bourreau, ils résolurent de mettre à exécution le sacrilège dessein qu'ils avaient formé de se débarrasser d'un ennuyeux *grondeur*. Un de leurs vassaux, Pierre de Comblou, fut chargé de diriger la troupe des meurtriers.

Rodolphe de Chissé habitait alors le château de Saint-Jacques avec toute sa cour. Un soir, la bande commandée par Comblou pénétra dans le château, probablement à l'aide de quelque trahison ; tous les serviteurs de l'archevêque furent égorgés, et Rodolphe de Chissé, confié aux mains exercées de Pierre de Comblou, fut étranglé avec des serviettes (1385).

Ce crime épouvantable souleva toute la Savoie contre les Montmayeur. Le pape Clément VII (Robert de Genève) fulmina contre les meurtriers une bulle d'excommunication

à perpétuité ; cette bulle devait être lue à certain temps de l'année dans la métropole de Moûtiers, et la lecture en était annoncée par le son des cloches. Amédée VII n'osa punir le principal criminel ; il fit arrêter Pierre de Comblou, le fit juger par une cour de justice qui le condamna à avoir les deux mains coupées, à être pendu et son corps coupé en quartiers. « Le supplice, dit M. Chapperon, eut lieu le 15 juin 1387. En ce temps-là les exécutions capitales pour Chambéry avaient lieu à Leschaux, soit sur ce monticule qui se trouve, à gauche de l'ancienne route de Montmélian, à un quart de lieue de Chambéry, vis-à-vis du lieu appelé la Peysse. Le condamné y fut conduit sur une voiture. Arrivé là, on le fit monter sur un échafaud et on lui coupa la main droite. Le 19, on le reconduisit de la même manière, et on lui coupa la main gauche. Enfin, le 22, on le mena pour la troisième fois au même lieu en le tenaillant pendant tout le trajet, cette opération ne consomma pas moins de deux sacs de charbon ; on lui fit boire du vin et on le pendit. Puis le bourreau coupa son corps en quatre quartiers qu'on envoya à quatre villes différentes pour y être exposés, et sa tête fut placée au sommet d'une colonne pour l'effroi des malfaiteurs. »

Le successeur de Rodolphe de Chissé fut Edouard de Savoie, fils puîné de Philippe, prince d'Achaie, et de Catherine de Viennois.

(*A suivre.*) Charles Buet.

J. BÉARD & SES ŒUVRES

(Suite)

Dans le même dossier celui des manuscrits vous avez aussi toutes les pièces françaises, que j'ai pu rassembler jusqu'aujourd'hui; elles sont au nombre de quatorze. Sur ces quatorze pièces, il y a sept autographes, et, ce qui est précieux, quelques-unes portent une date. Il n'est peut-être pas inutile ici d'en donner la liste, afin que ceux qui trouveraient dans leurs papiers une pièce de vers de Béard puissent immédiatement savoir si cette pièce a été recueillie ; si elle ne l'a pas été, tout bon Rumillien s'empressera certainement de la déposer aux archives de la Société Florimontane ou à celles de la mairie de Rumilly, à laquelle je vais adresser une copie de toutes les pièces que j'ai l'honneur d'offrir à la Société.

1er autographe (1825). Sans titre ; 1er vers :

Aux rayons fortunés du jour qui vient d'éclore...

2e. ... Chanson pour la fête des pompiers (1829) ; 1er vers :

Braves pompiers, d'une fête si belle...

3e. ... Quatrain sans titre ; 1er vers :

D'un an qui va mourir un an va bientôt naître...

4e. ... Chanson à boire ; 1er vers :

Sous le chaume le pauvre dort...

5e. ... Toast aux musiques du Faucigny et du Chablais, 1852. (En prose.)

6e *autographe.* Quatrain :

L'aurore du beau jour...

7e. *Le Hibou* (5 couplets) ; 1er vers :

D'un menuisier j'ai vu la main habile...

8e. Chanson à boire (3 couplets) ; 1er vers :

Jadis assis sur les bancs de l'école...

9e. *Le Meunier Sous-Porte* (6 couplets) ; 1er vers :

Tandis que nous verrons des sots...

10e. Sans titre (4 couplets) ; 1er vers :

O Rumilly, si dans ton humble enceinte...

11e. Réponse à une chanson de Curosset (9 couplets).

12e *Napoléon Ier à Ste-Hélène* (4 couplets) ; 1er vers :

Avant de quitter le rivage...

13e Quatrain en l'honneur de N.-D. de l'Aumône.

14e Strophes en l'honneur des Missionnaires qui avaient prêché le Carême à Rumilly.

Le bagage littéraire de Béard comprend donc quatre chants ou fragments d'une époque inachevée, soit deux mille quatre cent quarante vers, quatorze chansons et poésies de circonstance, sans compter quelques distiques et quatrains, en outre vingt-neuf chansons en patois, dont vingt-trois ont paru dans la *Revue savoisienne* et vingt-six dans le *Recueil comptet de ses chansons,* sans compter une quinzaine de distiques et quatrains également en patois.

J'ai tout lieu de croire que nous avons là tout ce qu'il a produit, car à la suite du Congrès de Rumilly, tenu en août dernier, tous ses amis m'ont remis toutes les pièces et autographes qu'ils avaient de lui ; c'est ainsi que j'ai recueilli en un jour plus que je ne l'avais fait en dix ans.

Avec ces nouveaux documents, je m'empresse de compléter et de rectifier ce que j'avais dit de ses poésies françaises dans la préface du *Recueil complet* et de vous en donner quelques extraits.

Disons d'abord quelques mots de lui. Il naquit à Rumilly, en 1805 ; son père n'était pas riche, il n'avait qu'un petit domaine qu'il faisait valoir pour subvenir aux besoins de ses dix enfants, dont Joseph était le cadet ; malgré une si lourde charge, il parvint à lui faire donner de l'instruction. Après avoir fait ses premières études au collège de sa

ville natale, notre poète les poursuivit aux collèges d'Annecy et de Chambéry ; de là il entra au séminaire, où il resta deux années ; il était alors âgé de vingt ans. Comme le sort ne le favorisera pas lors de la conscription, et qu'il ne se jugeait pas capable de faire un bon prêtre, il se décida à entrer dans l'armée. Trois ans après, son père parvint encore à le racheter du service militaire, et son Benjamin passa quelques mois avec lui; grâces à la générosité d'un de ses concitoyens, Joseph put enfin réaliser le projet qu'il nourrissait depuis longtemps. Il se rendit donc à Lyon pour y étudier la médecine ; après six ans d'études il part pour Paris afin d'y subir ses examens qu'il n'avait pas même les moyens de payer. A Lyon il s'était fait une petite clientèle qui lui avait permis de vivre sans être à charge à ses parents, mais à Paris, sans leçons, sans occupations, il eut bien vite épuisé ses modestes économies. C'est alors que, « seul et pensif au milieu des rues de la ville populeuse, il s'amuse à créer le plan d'une épopée sur Napoléon Bonaparte ». Sur ces entrefaites son père vint à mourir; Joseph, sans ressources depuis plusieurs mois et n'entrevoyant pas même la possibilité d'arriver sous peu à payer son diplôme, se décida à regagner à pied le toit paternel. A peine est-il de retour que le médecin qui desservait la ville et les environs meurt ; en l'absence de tout autre, on s'adressa naturellement à Béard, qui n'était pas, comme on le dit dans certaine sphère, un empirique. Intelligent et laborieux comme il l'était, largement préparé par ses études antérieures à suivre avec fruit les cours de la Faculté, à un âge de pleine maturité intellectuelle — de 24 à 30 ans, — il est difficile d'admettre qu'il ne fût pas à la hauteur de ses fonctions.

A. Constantin.

PROJET

D'UN

CARÊME NATIONAL, CIVIQUE ET POLITIQUE

Les archives de la Mairie de notre ville possèdent une pièce curieuse qui montre que l'Administration du district d'Annecy avait pris, le 13 avril 1794, un arrêté en vue d'établir un carême. Il serait intéressant de retrouver cet arrêté pour en connaître les motifs et de savoir s'il y fut donné suite. Il serait également intéressant de savoir ce qu'étaient ces sociétés populaires du département dont il est question dans ce document, et qui se proposaient d'acheter beurres et fromages. Etaient-ce déjà des sociétés coopératives de consommation ? Puisse la publication de ce document contribuer à en faire découvrir d'autres qui nous donneront la solution des questions que soulève cette pièce.

C.-E. PISSARD.

Du second floréal an second de la République, une, indivisible et démocratique *(21 avril 1794)*.

Le Conseil général de la commune d'Annecy duement convoqué et assemblé dans la salle ordinaire de ses séances. Présidence du citoyen Jean-Pierre Dussollier, premier Officier Municipal ; assistans — les citoyens François Favre, Maire, Burnod, Rosset, Buttin, Balleydier, Pacthoud et Masson, Officiers Municipaux, Brunier, agent national près la commune.

Nycollin, Collomb, Lachenal Jean, Favre Bernard, Perret, Vayrat, Salomon, Boch, Dunand et Garbillon, notables ; ces membres absents, malades et en commission

Lecture faite du procès-verbal de la dernière séance, la rédaction en a été adoptée.

Lecture faite de l'arrêté de l'administration de ce district, du vingt-quatre germinal dernier *(13 avril)* concernant un carême national, civique et politique.

Le Conseil général, considérant que l'article cinq du dit arrêté ne parait pas s'accorder avec le décret du second vendémiaire dernier qui porte que les ventes et achat de bétail sur pied continueront de se faire de gré à gré. comme elles ont eu lieu avant et depuis la loi des onze et vingt-neuf septembre dernier.

Considérant que la défense de tuer des bestiaux dans ce district pourrait engager des propriétaires de ceux qu'ils destinent à la boucherie, de les aller vendre dans des districts voisins, et peut-être encore de chercher à les exporter hors du territoire de la République et meme de les estropier pour se soustraire au dit arrêté, ou parce qu'ils n'auraient pas de quoi les nourrir, ou parce qu'ils auraient besoin de s'en défaire pour fournir à leurs autres besoins.

Considérant que les fruits, légumes et jardinage d'hyver sont consommés ou hors d'usage *(ou ne peuvent servir)* pour la nourriture des habitans, et que ce ne sera que dans quelques mois qu'on pourra percevoir ceux de la belle saison.

Considérant qu'en s'abstenant de viande, la consommation des grains deviendrait nécessairement beaucoup plus grande, tandis qu'il faudrait au contraire chercher à la diminuer, vû leur pénurie. qui va augmenter de jour en jour surtout eu égard à la défense relative aux veaux qui en même temps qu'elle nécessite leur nourriture en farines pendant un certain tems [1], diminuera très sensiblement le produit du beurre et du fromage, subsistances qui deviendraient néanmoins toujours plus nécessaires par la privation de la viande, et dont la raroté sera encore plus considérable par les achats en ce genre que se proposent de faire différentes sociétés populaires du département.

Considérant qu'il ne se consomme ordinairement dans cette commune et même dans le reste du district, que des bestiaux devenus inutiles ou à charge, et qu'il arrive rarement qu'on y en prépare et engraisse pour les boucheries, et qu'ainsy en suspendant l'abatage des dits bestiaux, il n'en résulterait pas le profit que d'abort l'on pourrait s'imaginer.

Considérant que lorsque la Commission des subsistances, d'après les tableaux du recensement des grains de ce district a pensé qu'il en avait assez, elle a compté sans doute, notamment sur le debit de la viande et sur ses ressources en cette partie.

1 Probablement il s'agit ici d'un récent arrêté défendant la vente des veaux âgés de quelques jours seulement.

Considérant enfin qu'une mesure prohibitive qui n'atteindrait qu'une section de la République, relativement à une denrée de première nécessité, pourrait devenir dangereuse, ou produire l'avantage des uns au préjudice des autres citoyens, sans qu'il en résultât un bien pour la République entière, et que tout au moins l'utilité d'une pareille mesure ne pourrait se déterminer que d'après un apperçu général de l'ensemble de la République.

Arrête, après avoir ouï l'agent national. que l'administration de ce district sera invitée d'examiner dans sa sagesse s'il ne conviendrait pas de suspendre l'exécution du dit arrêté jusqu'après l'avis du représentant Abbite, du Comité du Salut public et de la commission des subsistances, et cependant les citoyens Jacques Antoine Lacharrière et Joseph Exertier sont chargés de prendre la note exacte et précise de tous les bestiaux existans dans l'arrondissement de cette commune en conformité de l'article huit du dit arrêté.

ERRATA.

P. 236, ligne 17. *Lisez :* un franc vingt-cinq le kilog., *au lieu de :* 50 francs le kilog.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

13e ANNÉE — BULLETIN N° 9. — SEPTEMBRE 1888.

Pressions barométriques moyennes : 726,1 à Annecy, 685,5 à Leschaux, 710,41 à Mélan. Maxima le 12. Minima le 30 aux trois stations. Excursion du mercure : 14,2 à Annecy, 13 à Leschaux et 15,19 à Mélan.

Température. — Basse les premiers jours du mois. Moyenne à Annecy du maxima 22°8, du minima 10°7, à 9 h. du matin 15°1. Moyenne générale : à Douvaine 18°2, à Chamonix 13°, à Mélan 14°75, à Bonneville 15°12, à Leschaux 12°94, à Talloires 17°71.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 16°8, de celle de puits 10°65, de rivière 10°25, du sol à Annecy à 0^m,30 de profondeur 15°9.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de septembre : le		3	10	17	24	...
Thermomètre...	maxima.	13°8	11°7	11°7	11°2	.....
	minima.	—2°	—2°	0°5	3°	.....
Baromètre à 0°.....		626,5	627,1	627,1	628,2	.....

A cette station, la température reste entre 0° et 10°. Le maximum barométrique est de 635,7 le 12 et le minimum 619,8 le 30.

Pluies. — Fortes averses les 6, 7 et 8. Maximum d'eau recueillie $124^m/^m4$ en 6 jours aux Gets, minimum $36^m/^m6$ en 4 jours à Rumilly. L'abaissement de la température les premiers jours donne de la neige à 1,600 mètres d'altitude, et même plus bas dans certaines régions.

Orages. — A Douvaine les 1, 17 et 21 sur la région, à Mélan les 1, 7 et 24, à Bonneville le 1 très violent avec grêle pendant 20 minutes, destruction des récoltes, surtout dans la vigne, à Annemasse les 1 et 24, à Leschaux le 1 avec grêle sans dégâts, 24 et 30, à Annecy le 30 très violent. Le soir du 24-25 la foudre incendie le chalet de la montagne de Vaunesin, commune de Thônes.

Observations diverses. — Départ des hirondelles le 15 des Gets, le 20 de Sallanches, le 22 de Seythenex, le 28 d'Annecy. A Bonneville le 7 colonne de grêle sur le Môle et le 21 remarque d'un grand vol d'étourneaux. De Sallanches départ des cailles du 25 au 30. Dans le pays la récolte de l'avoine se termine avec le mois. A Annecy grêle le 1.

Le Secretaire-Adjoint de la Commission, A. Mangé.

TABLE DES MATIÈRES

BIBLIOGRAPHIE

Pages.

BLANCHARD, inspecteur adjoint des forêts. *La Météorologie en Suisse*..... 92
BUET Charles. *Une Ville savoisienne au XVI^e siècle*..... 76, 113
LEVET E. Causerie d'un bibliophile savoisien. *Maurice Malicieux* 139
REVON Michel. *Josette,* de M. André Theuriet..... 265

HISTOIRE

BUET Charles. La Maison de Chissé..... 283, 334
DUCIS C.-A. Personnel du château d'Annecy en 1536 35
LEVET E. Joseph Pàris de l'Epinard..... 300
MUGNIER François. Notes et documents sur l'évêché de Genève, depuis 1535..... 50, 100, 159
PISSARD C.-E. Projet d'un carême civique en 1794.. 345
RITTER E. Olivier et Renier, comtes de Genève..... 62
ID. Glanures salésiennes..... 239
VUY Jules. Petites glanures..... 73

HISTOIRE NATURELLE

TAVERNIER H. Roches cristallines du canton de Taninge..... 225

LITTÉRATURE ET PHILOLOGIE

CONSTANTIN Aimé. Chansons de Joseph Béard..... 256
ID. J. Béard et ses œuvres.... 310, 342
FLEURY Jean. L'Invasion des Barbares et la formation des langues romanes..... 313

MIQUET François. Un émigrant chablaisien : Jean-Claude Hudry..... 37, 86, 135, 170, 235, 260
PASCALEIN. Des mots *savoyen, savoisien* et *savoyard*..... 25, 41
PHILIPPE Jules. Un alpiniste au XVI^e^ siècle..... 12
REVON Michel. Les paysages de M. Theuriet, à propos de son dernier roman..... 126, 150
TISSOT Eugène. Les Savoyards en Egypte : Les frères Poncet 246

MÉTÉOROLOGIE

MANGÉ. Observations anciennes sur les saisons à Annecy 267, 279
ID. Bulletin météorologique de la H^te^-Savoie... 95 96, 143, 144, 175, 176, 240, 271, 272, 320, 348
TISSOT Eugène. Résumé des observations météorologiques faites à Annecy et dans le département de la Haute-Savoie pendant l'année 1887..... 273, 327

POÉSIE

Programme des concours de 1888. Poésie et beaux-arts 10
Lauréats du Concours de poésie de 1887 99
Pièces couronnées : APPLETON Jean. Apocalypse ... 177
LOMBARD Joseph. Psaume LXVII. *Exurgat Deus* 194
FLEURY Jean. Les Savoisiens dans la littérature française..... 199
GRANIER Camille. La chanson du Muguet perdu.. 210
BORDEAUX Henri. Romance du nid de cygne..... 216
BOIMOND Adrien. Souvenir..... 220

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 30 novembre 1887 5

Décision concernant l'admission des dames comme membres effectifs.
Réception de MM. Dubouloz et Maillard.
Communication de *M. Weissen* sur le volapuk.
Communication de *M. Constantin* sur la même question et sur le néo latin.
Communications de *M. Ducis* . 1° sur des découvertes faites dans la vallée de Beaufort ; 2° sur le personnel du château d'Annecy en 1536.
Communication de *M. Serand* sur un inventaire des armes trouvées au château d'Annecy en 1616.

Séance du 27 janvier 1888..... 145

Décision relative aux échanges de publications.
Réception de M. Aimé Vaschy.
Communication de *M. Ducis* relative au personnel du château d'Annecy en 1537 et aux estampages.
Communication de *M. Serand* relative à un don fait par M. le sous-intendant Artus.
Communication de *M. Constantin* relative à différentes publications intéressant la Savoie.

Séance du 23 mars 1888 147

Réception de Mlle Alice Dor.
Renouvellement du bureau.
Communication de *M. Eugène Tissot* sur les mesures de Savoie et celles de la Perse.
Communication de *M. Constantin* sur diverses publications intéressant la Savoie.

Séance du 31 mars 1888..... 97

Eloge funèbre de M. Jules Philippe, par *M. C. Dunant,* président.
Ouverture d'une souscription pour l'érection d'un monument funéraire à la mémoire de l'écrivain patriote Jules Philippe.

Séances du 27 juin et du 4 juillet 1888 241

Communication de *M. Constantin* sur la découverte d'un tombeau à Avrieux (Savoie) et sur de récentes publications.

Communication de *M. Maillard* sur la structure géologique de la vallée de Thônes.
Réception de M. Charles Philippe.

Séance du 9 novembre 1888 221

Réception de MM. Lecoy de la Marche et Revon Michel.
Communication de *M. Constantin* sur J. Béard et ses œuvres, et sur le prix de vente d'un manuscrit au XVI^e^ siècle.
Rapport de *M. Ritz* sur le résultat de la souscription ouverte pour le monument funéraire de M. J. Philippe.
Communication de *M. Pissard* sur un *Projet de carême* civique en 1794.
Communication de *M. Serand* sur Marie Paradis, de Chamonix. Ascensions du mont Blanc en 1808.

Dons faits à la Société..... 10, 146, 243, 325
Errata 245, 347

(Revue Savoisienne.) *Le Directeur-gérant :* A. Constantin.

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

REVUE

SAVOISIENNE

PUBLICATION MENSUELLE

DE LA

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

BIBLIOTHÈQUE
SOCIÉTÉS
SAVANTES
882

30me ANNÉE

ANNECY
IMPRIMERIE F. ABRY
—
1889

BIBLIOTHÈQUE
PRÊT
NATIONALE
Pér. 8°
12280

LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

BUREAU.

Président : M. Dunant Camille ❋ ✠ O ❦, conseiller de préfecture honoraire.

1er Vice-Président : M. le chanoine Ducis O ❦, archiviste départemental.

2e Vice-Président : M. Eugène Tissot ✠ ✝, ingénieur.

Secrétaire : M. Aimé Constantin ❦, chevalier de Sainte-Anne et commandeur de Saint-Stanislas.

Secrétaire adjoint : M. G. Maillard, conservateur du Musée.

Trésorier : M. Ritz Jean ✝ ❦, compositeur de musique.

Archiviste : M. Serand ❦.

Bibliothécaire : M. Miquet, contrôleur des Contributions directes.

Comité de rédaction : MM. Constantin, Ducis, Dunant, Maillard, Miquet, Tissot.

Directeur de la Revue : M. Aimé Constantin.

MEMBRES EFFECTIFS.

MM. Agnellet, maire de Saint-Jean-de-Sixt.
Allart, ingénieur, à Annecy.
Belly, receveur des finances en retraite, à Annecy.
Blanchard, inspecteur-adjoint des Forêts, à Annecy.
Bouchet Pierre, ancien chef de bureau à la mairie d'Annecy.
Brachet François, à Albertville.
Carron Jacques, avocat, à Annecy.
Chardon ❨, sénateur, membre du Conseil général, à Bonneville.
Châtelain Maurice, notaire, à Faverges.
Chaudier, architecte départemental, à Gap (Hautes-Alpes).
Chaumontel ❋ ❨, sénateur, président du Conseil général.
Chevalier E., chanoine, à Annecy.
Constantin Aimé ❨, homme de lettres, à Annecy.
Dor Alice (M^lle^), à Lyon.
Dubouloz, juge au tribunal d'Annecy.
Ducis (le chanoine) O ❨, archiviste, à Annecy.
Dunand Auguste, maire de Metz (Haute-Savoie).
Dunant Camille ❋ ✠ O ❨, conseiller de préf. honoraire, à Annecy.
Duplan, numismate, maire d'Evian-les-Bains.
Durandard, avoué, à Moûtiers.
Duval César ❨, député de la Haute-Savoie, maire de St-Julien.
Gaillard, médecin, à Annecy.
Germain Félix ❋ ✠, ancien maire d'Annecy.
Gouville François, à Annecy.
Grivaz Louis, avocat, licencié en droit, à Annecy.
Lacuffer Frédéric C ✠ O ✠, directeur principal de la manufacture d'Annecy et Pont.
Lacuffer Emile ✠, direct. de la manuf. d'Annecy et Pont, à Turin.
Levet Aimé ❋ O ✠ ❨, ancien directeur de la succursale de la Banque de France.
Levet Eugène ❋, capitaine du génie, à Lyon.
Maillard, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
Mangé Auguste ❨, architecte de la ville d'Annecy.
Mathieu, ancien conseiller de préfecture, à Annecy.
Mermillod, ingénieur civil, à Bar-le-Duc.
Miquet, contrôleur des contributions directes, à Annecy.
Montgellaz, ancien conseiller général, médecin, à Reignier.
Mugnier François ❋ ✠, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.
Nanche, dentiste, à Annecy.
Ogier, homme de lettres, à Annecy.
Perrin, capitaine au 30^e^ de ligne, à Annecy.
Philippe Charles, professeur de physique au collège de Condom (Gers).

MM. Piccard (l'abbé), vice-président de l'Académie chablaisienne, à Thonon.
Pissard, secrétaire de la mairie d'Annecy.
Pissard Hippolyte O ✻, ancien député, à Saint-Julien.
Ract-Madoux, directeur des fonderies de Cran, à Annecy.
Ritz Jean ✠ ❨, compositeur de musique, à Annecy.
Rollier, notaire, à Annecy.
Romand Alphonse, professeur à l'Académie militaire de Turin.
Roussy de Sales (le comte de) O ✠ ✻, membre du Conseil général, à Thorens.
Ruphy Scipion (baron) ✻, à Annecy.
Sallaz, pharmacien, à Annecy.
Schitz, directeur de la succursale de la Banque de France, à Alais.
Serand Eloi ❨, archiviste adjoint, à Annecy.
Thonion ❨, médecin, à Annecy.
Tissot, curé de Cluses.
Tissot Eugène ✠ ✠, *ingénieur civil*, à Annecy.
Vaschy Aimé ❨, ingénieur des télégraphes, à Paris.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

Balliard Charles, à New-York.
Barthélemy (Anatole de) ✻ ❨, secrétaire de la Commission de la topographie des Gaules, à Paris.
Bernardin ✠, *conservateur du musée de Melle* (Belgique).
Boltshauser ✠, président du lycée à Alexandrie (Italie).
Borrel Alfred ✠ ❨, graveur en médailles, à Paris.
Buet Charles, homme de lettres, à Thonon.
Chantre Ernest ✠, géologue, à Lyon.
Charvet Léon ❨, architecte à Lyon.
Daguet Alexandre, professeur, a Neuchâtel (Suisse).
Demogeot O ✻ O ✠, docteur agrégé à la Faculté des lettres de Paris.
Demole Eugène, conservateur du médailler de Genève.
Doublet, bibliothécaire, à Bône (Algérie).
DuBois-Melly, homme de lettres, à Genève.
Dufour ✠, général d'artillerie, à Turin (Italie).
Dufour Th., directeur des Archives de Genève.
Fleury, professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg.
Galiffe, homme de lettres, à Genève.
Gauguet Elie ❨, libraire-éditeur, à Paris.
Glover-Melville, professeur à Lyon.
Gosse, conservateur du musée archéologique de Genève.
Griolet, numismate, à Genève.
Gross, docteur, à Neuville (Suisse).
Guttierrez y Victory, à Tampico (Mexique).

MM. Hollande ❨, docteur ès-sciences, professeur au lycée de Chambéry.
Hovelacque Abel, professeur, à Paris
Jussieu (de) ✢ O ❨, archiviste, à Chambéry.
Lacroix (l'abbé) O ✢ ✢, professeur, à Modène (Italie).
Leblond Isidore, principal du collège de Sétif (Algérie).
Lecoy de la Marche, ancien archiviste du département, à Paris.
Loustau ❋, ingénieur, à Crépy en Valois (Oise).
Loydreau de Neuilly ❨, dr-médecin, à Neuilly (Côte-d'Or).
Martin, curé de Foissiat (Ain).
Mailland ❨, notaire, à Aix-les-Bains.
Massenat Elie, à Brive (Corrèze).
Menn, sculpteur, à Genève.
Millien Achille, homme de lettres, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
Miot Henri, juge au tribunal civil de Beaune (Côte-d'Or).
Morin-Pons, archéologue, à Lyon.
Mortillet (Gabriel de) ❋ ✢, député de Seine-et-Oise.
Nicollet B. ★, publiciste, à Grenoble.
Papier ❋ O ❨, officier du Nichan Iftikar de Tunis, géologue, à Bône (Algérie).
Perrin ❨, archéologue, à Chambéry.
Pillet Louis, ✢ O ❨, géologue, à Chambéry.
Puton ❨, directeur de l'Ecole forestière de Nancy.
Rabut Laurent ❨, conservateur du Musée de Chambéry.
Raverat (le baron) ❨, homme de lettres, à Lyon.
Régnier Antony ❨, peintre, à Marseille.
Révérend du Mesnil, au château de Daron (Saône-et-Loire).
Revil Joseph, pharmacien, à Chambéry.
Revon Michel, avocat, licencié en droit et ès lettres, à Grenoble.
Revillod Gustave, à Genève.
Ritter Eug., professeur à l'Université de Genève.
Tochon Pierre ★, agronome, à La Motte-Servolex, près Chambéry.
Tremey (l'abbé), à Moûtiers.
Viallet, médecin, à Rodez.
Vogt ❋, président de l'Institut genevois, à Genève.
Vuy Jules, notaire, vice-président de l'Institut genevois, à Genève.
Weber Johannès, homme de lettres, à Paris.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séances des 12 et 19 décembre 1888.

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT.

M. LE PRÉSIDENT dépouille la correspondance qui contient entre autres deux lettres de remerciements de MM. Lecoy de la Marche et Michel Revon, nouveaux membres correspondants.

M. Lecoy de la Marche annonce l'envoi prochain d'une nouvelle publication qu'il vient de terminer et qui intéresse la Savoie à plusieurs points de vue ; c'est l'impression du *Mystère de saint Bernard de Menthon,* œuvre dramatique du XIVe siècle.

La Société procède ensuite au renouvellement de son Bureau. (Voir ci-dessus la liste des membres de la Société, page v.)

M. LE PRÉSIDENT rend compte des concours de poésie et de beaux arts de 1888, et annonce que, conformément au roulement établi, c'est l'histoire locale qui bénéficiera, en 1889, du prix de 400 fr., et la poésie, de celui de 200 fr., prix fondés par le Dr Andrevetan et la ville d'Annecy. Ces concours sont ouverts jusqu'au 1er novembre 1889 ; le programme et les conditions d'admission se trouvent plus loin à la page 4.

Les lauréats du dernier concours sont :

BEAUX-ARTS (400 francs).

1er prix (150 fr.) : M. RUBELLIN, pour tableau de nature morte ;
2e prix (100 fr.) *ex æquo* : M. ALLMER, pour dessins à la plume et gravures, et M. COPPIER, pour peinture et gravureo ;
3e prix (50 fr.) : M. MOUTHON, pour portrait.

POÉSIE (200 francs).

Prix partagé *ex æquo* entre :

M. Lombard Joseph, curé de Marin (Haute-Savoie), et Mlle Dor Alice, à Lyon.

M. Constantin rend compte du Congrès de Rumilly qui a été un des plus brillants de la série des réunions annuelles de nos sociétés savantes. Le prochain congrès se tiendra à Chambéry, mais, vu l'Exposition universelle de 1889, il n'aura lieu que l'année suivante, 1890.

Le même donne connaissance du résultat de ses recherches sur les huit sermons inédits de saint François de Sales dont il a été question dans la dernière séance. Il ne peut s'élever aucun doute, dit-il, sur l'authenticité de ces sermons ; seulement il ne faut pas entendre par là qu'ils sont sortis de la plume de saint François ; ce sont les religieuses de la Visitation qui les ont, selon leur habitude, couchés sur le papier immédiatement après les avoir entendus. Il est évident que le manuscrit de Digne est postérieur à l'année 1621, et qu'il n'est qu'une copie de la première rédaction, faite à la hâte, sans autre prétention que celle de reproduire ces instructions aussi fidèlement que possible. A proprement parler, il n'y a que sept sermons inédits, le huitième ayant paru, en 1629, dans les *Entretiens spirituels* (chap. VII) publiés par les Sœurs de la Visitation. Seulement tout en châtiant et polissant leur première rédaction — ce qu'elles ont fait avec beaucoup d'art et de talent, — elles ont craint de livrer au public certains passages de ce huitième sermon, entre autres, le commencement où l'on voit clairement que l'illustre prélat a tiré les Rois avec elles, et que le sort l'a fait roi, cette année-là ! On comprend leurs scrupules, mais aujourd'hui ils n'ont plus leur raison d'être, et la vérité historique demande la réin-

tégration de la page omise, laquelle donne à cette instruction un charme exquis, celui d'une causerie familière.

A la suite de ce rapport, la Société charge son secrétaire de s'entendre avec M. Granier pour les publier en entier ou du moins en partie.

Le même parle ensuite du nouveau drame de M. Charles Buet, *Le Prisonnier de Miolans* ; il en fait ressortir les qualités maîtresses, au nombre desquelles il place l'intérêt soutenu et une parfaite entente de la scène.

Le même rend compte des savantes recherches de M. Emile Picot sur le *Monologue dramatique* dans l'ancien théâtre français. Grâce aux précieuses données qu'il renferme sur les pièces en patois savoyard qui ont paru à la fin du XVI^e^ et au commencement du XVII^e^ siècle, on peut arrêter définitivement la liste de ces écrits, car il ne reste plus rien à glaner sur les traces de l'éminent bibliophile. Dans une prochaine livraison de la *Revue,* M. Constantin complètera et rectifiera le *Catalogue des livres et plaquettes en patois savoyard qui ont paru de 1550 à 1650,* qu'il a donné dans la *Revue savoisienne,* 1884, p. 23. En attendant disons que ce *Catalogue* s'enrichira de deux pièces, l'une de 1594, et l'autre de 1629, que la plupart d'entre elles se trouvaient intercalées dans des ballets et que dans ce nombre il y en a sept qui sont dirigées contre Charles-Emmanuel. Il fait observer à ce propos qu'il existe encore en Savoie une chanson populaire dirigée également contre ce même prince ; c'est celle qui commence ainsi :

Noutron bon duc de Savoé
Al est bin tant bon ênfant...

et que M. Despine a donnée dans la *Revue* 1865, p. 68. Cette version ne diffère pas beaucoup de celle que le secrétaire de la Société a trouvée à la Bibliothèque de Berne

et qui est encore chantée dans la Suisse romande sur le même air qu'en Savoie. Or, il résulte de la découverte d'un manuscrit de 1715 que vient de faire en Bresse notre honorable collègue, M. Adolphe Belly, que les versions savoyarde et suisse ne sont que des altérations de la version bressane de 1715 ; mais s'il y a des raisons plausibles de croire que celle-ci reproduit le mieux la chanson primitive, il ne s'ensuit pas qu'elle ait été premièrement écrite en patois bressan. Il est plus que probable que la chanson primitive est l'œuvre d'un lettré et que la version de 1715 est elle-même un peu altérée.

M. Dubouloz fait une communication sur quelques plaquettes imprimées à Annecy et à Chambéry au siècle dernier ; vu l'intérêt spécial de cette communication, il en fera l'objet d'une publication.

M. l'Archiviste fait circuler les dons et les échanges reçus depuis la dernière séance.

Le Secrétaire, A. Constantin.

CONCOURS D'HISTOIRE ET DE POÉSIE

Les concours d'histoire et de poésie fondés par le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy sont ouverts cette année jusqu'au 1er novembre 1889. Le prix d'histoire sera de 400 fr., et celui de poésie, de 200.

Les travaux devront être adressés *franco* au secrétaire de la Société.

Sont admis à concourir : 1° tous les Français, excepté les membres effectifs de la Société Florimontane ; 2° les étrangers qui sont membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

HISTOIRE.

Sont admis tous les travaux écrits en français et se rapportant à l'histoire, à l'archéologie, à la biographie de la Savoie et de la Haute-Savoie.

Les auteurs ne sont pas tenus de garder l'anonyme ; ils devront déclarer par écrit que leurs travaux n'ont été présentés à aucun concours. Les mémoires imprimés sont également admis, pourvu que leur publication ait eu lieu après la clôture du précédent concours d'histoire, en novembre 1886.

Les manuscrits pourront être réclamés dans les trois mois qui suivront la distribution des prix.

POÉSIE.

Le choix du ou des sujets est laissé aux concurrents ; le nombre minimum des vers à présenter par le même auteur est fixé à cent. Les auteurs devront déclarer par écrit en tête de leur envoi, mais sans signer cette déclaration, que ces travaux sont inédits, et n'ont été présentés à aucun autre concours.

Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus, les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté dans lequel l'auteur écrira son nom et son domicile.

Les manuscrits resteront acquis aux archives de la Société ; les auteurs pourront en prendre copie.

Le Secrétaire, A. CONSTANTIN.

LA MAISON DE CHISSÉ

(Suite et fin.)

IX. — Aimon de Chissé,

évêque de Grenoble, cousin du précédent.

Aimon, fils de Rodolphe de Chissé et de Barbette de Crans, fut le troisième de sa famille qui occupa le siège épiscopal de Grenoble. D'abord prieur de Megève, il fut élevé en peu de temps à la dignité épiscopale et fut assez mêlé aux troubles qui, à cette époque, ensanglantaient le Dauphiné.

Clément VII érigea la collégiale de Saint-Jacques de Sallanches et y réunit le doyenné rural de cette ville par bulle datée du 7 des ides de juillet de l'an 1388. L'année suivante, cette bulle fut exécutée par l'évêque de Grenoble, Aimon de Chissé, qui la fit encore confirmer par bulle du 8 des ides de mai 1390. Cette collégiale fut composée d'un doyen, de douze chanoines et de quatre bénéficiers. L'acte d'exécution fut dressé et signé Jean Festi, notaire de Sallanches, et par Rolet Viodi, de Lyon, notaire de la ville de Grenoble ; témoins : Jacquemet de Chissé et Nicolas de Berchat.

Aimon de Chissé fut le seul prélat du Dauphiné qui parut à l'assemblée convoquée à Paris pour éteindre le schisme de l'Eglise. Quelques mots sur cette regrettable page de l'histoire ecclésiastique doivent trouver leur place ici. Bertrand de Goth, archevêque de Bordeaux, avait été élevé au pontificat sous le nom de Clément V, en 1305. Il se fit couronner à Lyon et vint habiter à Avignon. Philippe-le-Bel, désireux de faire servir son influence auprès du Saint-Siège

à ses intérêts particuliers, avait appuyé l'élection d'un Français et ensuite avait manifesté le plaisir qu'il aurait d'offrir au pape l'hospitalité dans sa bonne ville d'Avignon. Clément V, homme timoré et du reste parfaitement vendu à Philippe-le-Bel, ne pouvait qu'obéir. La politique du Saint-Siège se trouvait dès lors subordonnée aux vues du roi de France qui pouvait la diriger à sa guise, et par le fait l'obéissance des autres peuples de la chrétienté ne pouvait que s'affaiblir.

Clément V mourut en 1314 et eut pour successeur le fils d'un savetier de Cahors, Jean Deux, qui prit le nom de Jean XXII ; à sa mort, il laissa un trésor de vingt-cinq millions de ducats.

Jean Fournier succéda à Jean Deux sous le nom de Benoit XII. Effrayé de l'état où il voyait l'Eglise, il resta dans une inaction à peu près complète et ne fit que louvoyer ; mais dès qu'il fut mort, le torrent repris son cours et la papauté redevint l'humble esclave des rois de France. Le peuple de Rome ne pouvait supporter plus longtemps le délaissement dont il était l'objet.

Urbain V, qui avait succédé à Innocent IV, essaya vainement de calmer l'Italie par sa présence, il fut obligé de revenir à Avignon. Son successeur, Grégoire XI, voulant à tout prix apaiser l'Italie, transféra sa résidence à Rome. Lorsqu'il mourut, les cardinaux français voulaient nommer un pape de leur nation. Sur les seize conclavistes, onze étaient Français, quatre Italiens et un Espagnol. Le conclave se tenait à Rome et tout le peuple romain vociférait furieusement : *Romano lo volemo, almeno italiano.* » Ce fut un Calabrais qui fut élu, Bartholomeo Prignano qui prit le nom d'Urbain VI. Ce pontife, homme d'un grand savoir et d'une grande expérience, sembla avoir perdu l'esprit dès qu'il fut monté sur le trône papal. Il avait soif de réformes,

et effectivement beaucoup de réformes étaient nécessaires, seulement elles ne pouvaient être faites qu'à force de temps et de patience. Urbain VI voulut brusquer les choses, les cardinaux commencèrent par le craindre, et, comme la haine est proche de la crainte, ils en vinrent à le détester : ils s'enfuirent et nommèrent un autre pape, Robert, fils du comte de Genève, qui prit le nom de Clément VII.

Charles-le-Sage reconnut le nouveau pape qui vint résider à Avignon. Cela dura ainsi jusqu'en 1410. A Urbain VI avait succédé Boniface IX, et à Clément VII, l'Espagnol Pierre de Luna sous le nom de Benoît XIII. C'est vers cette époque qu'eut lieu à Paris une assemblée où l'on décida que les rois s'entendraient avec les cardinaux, et que l'on convoquerait un concile général destiné à rétablir la paix dans l'Eglise. Aimon de Chissé fut présent à cette assemblée. Boniface étant venu à mourir, Cosme Meliorati fut choisi pour lui succéder et prit le nom d'Innocent VII. Le concile s'assembla à Pise, déposa le pape d'Avignon, Benoit XIII, et le pape de Rome, Grégoire XII, successeur de Méliorati ; puis un homme vertueux et capable de rallier toutes les dissidences fut proclamé Souverain Pontife. Les deux autres papes persistèrent, et Alexandre V fut obligé de déclarer qu'un prochain concile, qui se tiendrait trois ans après à Constance, déciderait définitivement. Les papes ne vivaient pas longtemps à cette époque : Alexandre ne régna pas une année et Balthazard Cossa vint occuper à sa place le siège de Pierre sous le nom de Jean XXIII.

L'empereur Sigismond ouvrit le concile de Constance ; l'on exigea la démission des trois papes, Benoît XIII, Grégoire XIII et Jean XXIII, et le célèbre Othon Colonna fut acclamé Souverain Pontife sous le nom de Martin V. Le schisme était éteint.

A son retour de l'assemblée de Paris, Aimon de Chissé fit bâtir un hôpital à Grenoble, dans la rue Chenoise : cet hôpital fut dans la suite réuni à l'hospice Saint-Antoine.

L'on croit qu'il eut pour successeur un certain Aimon de Chissé dont on sait fort peu de chose. Il envoya Antoine Costa le représenter au concile de Constance et, en 1427, il permute avec son neveu, Aimon de Chissé, évêque de Nice.

Ce fut encore un de Chissé, Barthélemy, qui lui succéda sur ce siège.

X. — Raymond de Chissé.

Raymond de Chissé, neveu du précédent, existait en 1382 et épousa Babette de Polinge dont il eut deux fils, Jean, qui suit, et Henri, seigneur d'Hauterive. Marié à Jeannette de Dizy, de Lausanne, ce dernier en eut une fille, Catherine, qui épousa Pierre de Bellegarde Fornier ; de ce mariage ne naquit qu'une fille, Andrée de Bellegarde, unie à Pierre de Sacconex, à qui dame Catherine de Bellegarde fit, en 1403 donation de tous ses biens maternels.

XI. — Jean II de Chissé,

seigneur de Polinge et des Corbières,
neveu du précédent.

Le premier acte dans lequel apparait ce seigneur est une transaction passée en 1431 entre les deux seigneurs de Lucinge, Pierre et Claude, et le seigneur de Dignin, secrétaire du duc de Savoie. En 1445, le duc de Savoie, Louis Ier, envoya Jean de Chissé en ambassade pour la conclusion du mariage de Marguerite de Savoie avec le duc de Gueldre. En récompense de ses services, Jean de Chissé fut nommé conseiller d'Etat. Il avait épousé Jeanne de Thoire, fille de Rollet de Thoire et de Péronne d'Ardel. Il en eut deux fils, André, qui suit, et Marmet, dont on ne sait absolument rien.

XII. — André de Chissé,

seigneur de Polinge et d'Ardel,
fils du précédent.

Ce seigneur ne fut mêlé à aucun acte important de l'histoire de Savoie. On sait qu'il vivait en 1450 et qu'il épousa Claudine de Menthon, dont il eut deux fils, Pierre et Henri, et une fille, Michelle, mariée à Guillaume de Cohendier.

XIII. — Pierre de Chissé,

comte de Chissé,
seigneur de Polinge, des Corbières et de la Bâtie d'Ardel,
grand bailli de la Val d'Aoste,
gouverneur de Chivasso, chambellan du roi Charles VIII,
fils du précédent.

Le huitième des fils du duc Louis, Jean-Louis de Savoie, était déjà pourvu de l'administration de l'archevêché de Tarentaise, lorsque Anne de Chypre, sa mère, lui fit donner par Pie II l'évêché de Genève. Il succéda à son frère, Pierre de Savoie, abbé de Saint-André de Verceil, protonotaire apostolique, qui avait été nommé évêque de Genève à l'âge de 8 ans et qui était mort, en 1548, âgé d'à peine 15 ans. Outre le titre de prince-évêque de Genève, Jean-Louis de Savoie avait ceux de protonotaire apostolique, administrateur perpétuel des abbayes de Staffarde, d'Yvrée, de Canobe, d'Ambronay, de Saint-Oyen de Joux, des prieurés de Contamines, de Payerne et de Nantua et des commanderies de Saint-Antoine et de Saint-Dalmace de Turin.

Pierre de Chissé était avec Aimon de Versonay et Pierre de Viry, chanoine de Genève, son plus intime conseiller. Il le suivit, en 1468, à l'entrevue de Péronne.

Charles Buet.

LE CHEMIN DE CANOSSA

On connait la déclaration superbe du prince de Bismarck qu' « il n'irait pas à Canossa ». Il aura réussi, tout au moins, à attirer de nouveau l'attention publique sur l'humiliation subie naguère en ce lieu par un personnage qui fut aussi l'un des maîtres de l'Allemagne — l'empereur Henri IV de Franconie. Excommunié par le pape Grégoire VII, et menacé par ses grands vassaux d'être déposé, s'il n'était absous avant le 2 février 1077, fête de la Purification, le césar tudesque était parvenu, non sans difficulté, à passer en Italie. Le 25 janvier 1077, il arrivait devant la forteresse de Canossa, près de Reggio de Modène, où le pontife se trouvait. Après trois jours et trois nuits d'attente, exposé au froid et à la neige, dans une des cours du château, il était admis, misérable suppliant, auprès de Grégoire VII, et se réconciliait — pour un moment — avec le Saint-Siège.

A cette occasion, on s'est demandé par quelle route Henri IV avait pénétré dans la Péninsule. A cet égard en effet, il y a désaccord entre les historiens modernes. Plusieurs lui font franchir le Grand-Saint-Bernard, ou mont Jou ; quelques-uns, le Petit-Saint-Bernard ; d'autres enfin, le mont Cenis. Félicitons-nous que ce sujet n'ait pas encore engendré autant de dissertations que le passage des Alpes par Annibal.

Les incidents de ce voyage nous ont été transmis par deux auteurs contemporains, l'annaliste Berthold et Lambert, moine de Hersfeld, que longtemps, d'après un mot mal lu, on a désigné à tort sous le nom de Lambert d'As-

chaffenbourg. Peut-être, en étudiant de près leurs écrits, arriverait-on à une solution quelque peu définitive [1].

Abandonnant Spire avec sa femme Berthe, son fils Conrad encore enfant, et une suite peu nombreuse, Henri IV traversait d'abord l'Alsace. Averti que ses ennemis, les chefs de l'aristocratie, Rodolphe de Souabe, Welf de Bavière et Berthold de Carinthie, avaient fait occuper les défilés qui mènent de Germanie en Italie, il se décidait à prendre une voie détournée, par son royaume de Bourgogne. Ce territoire n'était nullement, on le sait, assujetti à l'Allemagne : il lui était uni seulement — comme la Norvège l'est aujourd'hui à la Suède — par une communauté de souverain. L'empereur s'arrêtait le jour de Noël (25 décembre 1076) à Besançon, puis, par Pontarlier, Orbe et les bords du Léman, il arrivait à Genève où, dit l'annaliste Berthold, il passait sur la rive gauche du Rhône (PERTZ, *Monumenta historiæ Germaniæ,* t. V, p. 288).

Il n'y a rien à signaler jusqu'à un endroit appelé par Lambert de Hersfeld *Civis* ou *Cinis* (PERTZ, *idem,* p. 255). La belle-mère du prince, Adélaïde, marquise de Suse, y était accourue au devant de lui avec son second fils, Amédée. Par elle-même, elle possédait le comté de Turin et d'autres fiefs en Italie. Veuve d'Odon, héritier de Humbert aux Blanches-mains, elle administrait au nord des Alpes les anciens domaines de son mari. Elle reçut son gendre avec honneur, mais ne consentit à livrer le passage des monts qu'à d'onéreuses conditions. Après une longue et opiniâtre résistance Henri IV cédait.

Alors surgissent pour lui des obstacles d'un autre genre dans une région de pics aux sommets ardus, encombrée de

1 Comme les passages les plus importants de leurs écrits, qui ont trait à ce voyage, se trouvent dans le *Regeste genevois,* p 59, ouvrage si répandu en Savoie, nous y renvoyons le lecteur.

neige et de glaces, au milieu de l'hiver le plus rigoureux du XIe siècle, au témoignage des contemporains. Il en vint pourtant à bout avec l'aide des indigènes qu'il obtint à prix d'argent. Ils lui facilitèrent également sa pénible et dangereuse descente sur le versant italien.

Constatons ici, avec l'annaliste Berthold, que le diocèse de Turin a été sa première étape dans la Péninsule. On n'en a démembré qu'en 1772 l'évêché de Suse qui, de nos jours, a juridiction sur les confins du mont Cenis.

Parti de Genève, — arrivé sur le territoire de Turin, — Henri IV avait nécessairement traversé le Genevois, le district ou *pagus* de Savoie, la Maurienne et la vallée de Suse.

C'est la route indiquée — implicitement du moins — par plusieurs écrivains modernes. Entre eux distinguons particulièrement l'Allemand Luden (*Hist. d'Allemagne,* traduct. Savagner; t. IV, p. 43) et M. J. Zeller, de l'Institut de France (*Hist. d'Allemagne,* 1883, t. III, p. 335). Ce dernier auteur parle de l'entrevue de Henri IV et d'Adélaïde sans mention du lieu.

Les deux cols du Saint-Bernard qui aboutissent l'un et l'autre au Val d'Aoste, n'ont pas laissé néanmoins d'avoir leurs partisans.

La voie du Petit-Saint-Bernard a été mise en avant, en 1829, par le comte X. de Vignet, dans les *Mémoires de l'Académie de Savoie* (t. III, p. 294). Son opinion a été suivie, en 1837, par Casalis (*Dizionario degli stati di Sardegna,* t. IV, p. 527) et, en 1863, par Frédéric de Gingins-La-Sarraz, dans son *Avouerie de Vevey* (*Mém. de la Société d'hist. de la Suisse romande,* t. XVIII, p. 15).

Ces auteurs ont oublié que le Petit-Saint-Bernard aurait conduit Henri IV, non dans l'évêché de Turin, mais

au diocèse d'Aoste, qui est lui-même contigu à celui d'Ivrée.

On peut faire la même objection aux partisans de la route du Grand-Saint-Bernard.

Citons d'abord, parmi eux, deux des historiens de Grégoire VII, l'Allemand Voigt (traduct. Jager, p. 420) et le célèbre critique français Villemain (t. II, p. 102).

Au nord du Léman, leur sentiment a été partagé par l'illustre Jean de Muller (*Hist. des Suisses,* traduct. Monnard, t. I, p. 311), par Verdeil (*Hist. du canton de Vaud,* t. I, p 67) et par Frédéric de Gingins-La-Sarraz, dans son ouvrage de début, le *Rectorat de Bourgogne* (*Mém. de la Soc. d'hist. de la Suisse romande,* 1839, t. I, p. 30).

Au sud du Léman, nommons Guichenon (*Hist. généalogique de la Maison de Savoie,* t. I, p. 209) et l'érudit Léon Ménabréa (*Origines féodales dans les Alpes occidentales,* in-4°, p. 189) et, en Piémont, Cibrario (*Storia della Monarchia di Savoia,* t. I, p. 117) et le comte Albert de Gerbaix-Sonnaz (*Contado di Savoia,* t. I., p. 252).

Comment expliquer que des écrivains d'une autorité incontestable à tant d'égards se soient mis en contradiction avec l'annaliste Berthold qui, au XI^e^ siècle, assignait à Henri IV Genève pour point de départ et l'évêché de Turin pour terme d'arrivée ?

C'est qu'avant tout ils se sont préoccupés de déterminer la position de ce lieu de *Civis* ou *Cinis,* témoin de l'entrevue d'Adélaïde de Suse et du prince excommunié.

Le comte de Vignet et F. de Gingins-La-Sarraz ont adopté la variante *Civis* en la traduisant par CEVIN en Tarentaise, lequel est sur la route du Petit-Saint-Bernard.

Assurément on peut y aller aisément de Genève ; mais

comment de là se rendre sans un détour au diocèse de Turin ?

Les partisans du Grand-Saint-Bernard ont procédé d'une manière plus compliquée. Ils ont d'abord changé *Civis* en *Vivisco, Vivis* ou *Viveis* : puis ils l'ont traduit par VEVEY.

La transmutation de lettres ne serait-elle pas tant soit peu arbitraire ? Ensuite, comment concilier le séjour de Henri IV à Vevey avec son passage à Genève, qui est à l'extrémité opposée du Léman ? Selon Lambert de Hersfeld, l'empereur était impatient d'arriver en Italie. Il n'avait guère le loisir, et à coup sûr la pensée ne lui vint pas non plus de faire en amateur « le tour du lac ».

Le comte de Gerbaix-Sonnaz a pensé résoudre la difficulté en proposant, comme lieu de l'entrevue, CERVENC en Chablais qui, dans des « documents anciens », dit-il, serait nommé *Cevens*. En admettant que dans cette orthographe il n'y ait pas une inadvertance de copistes, il ne paraît point que Cervens ait été ou même puisse devenir jamais un lieu de passage. Dans tous les cas, quelle qu'eût été la direction ultérieure prise par l'empereur, il aurait, en se portant de ce côté, accru sans nécessité la longueur du trajet.

Certains auteurs enfin, se ralliant à la variante *Cinis*, ont placé l'entrevue de Henri IV et d'Adélaïde de Suse, soit, comme l'Allemand Luden, au pied du mont Cenis, soit sur le mont Cenis lui-même.

Diplomate de profession, le comte de Gerbaix-Sonnaz remarque que ce dernier site eût été singulièrement choisi pour une conférence de longue durée, en un hiver d'une rigueur exceptionnelle. Ajoutons que de ce lieu Henri IV n'aurait eu qu'à descendre dans la vallée de Suse. Or, après son entretien avec Adélaïde, le moine de Hersfeld, en traits d'une réalité saisissante — quoi que dise Luden — montre

l'empereur longtemps encore aux prises avec les difficultés du climat et d'un sol accidenté, avant d'atteindre le point culminant du col par lequel il pénétra en Italie.

A défaut du mont Cenis, voyons cependant si, sur la route la plus directe, dont l'annaliste Berthold a marqué les termes extrêmes, il n'y aurait pas une localité qui pût être identifiée avec *Cinis* : — *in locum qui Civis* (variante *Cinis*) *dicitur*.

Dans la région sabaudienne, le césar allemand a traversé, on l'a vu, le Genevois, le district ou *pagus* de Savoie et la Maurienne.

Excluons d'abord le Genevois où dominait une famille puissante, rivale des Blanches-mains et, par suite, rebelle à leur influence. Ecartons aussi la Maurienne, ce long, étroit et sinueux couloir de montagnes : il était interdit à l'empereur de s'y engager sans l'agrément d'Adélaide de Suse qui en barrait l'entrée avec son roc fortifié de Charbonnières, au défilé d'Aiguebelle.

Les recherches sont dès lors restreintes au district ou *pagus* de Savoie. Au XIe siècle, il était compris entre les confins d'Aiguebelle et le ruisseau du Tillet, limite du Genevois, tout près d'Aix-les-Bains. Il convient en effet de ne pas le confondre, comme M. J. Zeller le donnerait à penser dans son *Histoire d'Allemagne,* avec la Savoie moderne qui s'étend du Léman au mont Cenis. Il est probable que la marquise de Suse habitait alors au nord des Alpes, peut-être à Montmélian, l'une des vieilles résidences de la dynastie savoyenne. Il lui importait d'être promptement renseignée sur les événements d'Allemagne, ses filles Berthe et Adélaïde étant mariées aux chefs des deux partis en lutte, la première à Henri IV, et la seconde au duc de Souabe, Rodolphe.

Dans le district de Savoie, après examen des noms de

lieux, éliminons encore la rive gauche de l'Isère. Il n'y aurait plus à étudier — entre Aix-les-Bains et Montmélian — que « l'ancienne route » de Genève en Italie, celle-là même que Henri IV a dû parcourir. T. Chapperon l'a figurée sur la carte annexée à son livre sur *Chambéry à la fin du XIVe siècle* (in-4°, 1863).

On la voit en effet au sortir d'Aix-les-Bains passer auprès de Marlioz, entre Drumettaz et Clarafond, puis à l'ouest de Méry et de Montagny (*Montaniacum*) ; elle franchit ensuite le pas de Saint-Saturnin, sépare les deux châteaux de Saint-Alban, et coupe la Leisse au village de ce nom ; enfin, par Challes, Barby, CHIGNIN (*Chigninum*) et Torméry, elle arrive à Montmélian.

CHIGNIN, patrie de l'évêque-chartreux saint Anthelme, ne serait-il pas le *Cinis* mentionné par Lambert de Hersfeld ?

Son château, selon un juge compétent, le comte Amédée de Foras, remonterait à une date antérieure au Xe siècle. Il était situé en plein dans les possessions des Blanches-mains. Dans cette région, l'autorité d'Adélaïde de Suse était considérable et son nom en grand honneur, pour parler comme l'annaliste Lambert de Hersfeld.

L'identification de *Cinis* et de *Chignin* est aussi légitime que celle de *Civis* et de *Cevin* (de *Civino,* de *Cyvino,* de *Civinis*). Il n'y a rien d'arbitraire comme dans l'opération qui de *Civis* tire successivement *Vivisco, Vivis, Viveis* et *Vevey*. On peut s'en convaincre en passant en revue quelques-unes des formes anciennes du mot *Chignin.*

L'abbé Tiollier (*Tours de Chignin,* in-8°, 1877, p. 30) affirme que, dans les manuscrits de la Grande-Chartreuse et les auteurs qu'il a consultés, saint Anthelme est appelé, à cause de son origine, *Ciniensis,* ou encore *a Cinio*. Dans ses *Vitæ sanctorum,* l'hagiographe allemand Surius dit, à

la date du 26 juin, que le père de saint Anthelme était *Arduinus dominus castri de Signino*. Dans le *Dizionario di Sardegna* de Casalis, Chignin est traduit par *Cininum* (t. V, p. 14). Les *Mémoires ecclésiastiques* de Besson mentionnent un archevêque de Tarentaise du nom de Bernard de *Cheinio* (p. 202).

Dans les *Recherches sur le décanat de Saint-André,* par le chanoine Trepier, on rencontre l'énumération suivante : *Ecclesia seu capella de Cininno, aliàs de Chynino, de Chinino et de Cignyns* (*Mém. de l'Académie de Savoie*; 3e série, t. VI, p. 701).

Terminons en rappelant encore les variantes : *de Chynnino, de Chymmino, de Chignino, de Chenino,* recueillies par l'abbé Ulysse Chevalier dans ses *Visites pastorales des évéques de Grenoble* (in-8°, 1874).

L'identification que nous proposons — corroborée par la situation de Chignin sur la route suivie par Henri IV dans le *pagus* de Savoie — ne soulève donc pas d'objection péremptoire.

Arrêtons ici la discussion.

Nous n'avons pas d'ailleurs à accompagner le césar germanique jusqu'au terme de son entreprise. A quoi bon au surplus s'apitoyer sur les infortunes, réelles ou prétendues, de certains politiques avisés? Ce n'est point par contrition, mais pour détourner un péril momentané et se redresser plus audacieusement après, qu'ils vont s'humilier à Canossa.

E. Pascalein.

LA TROUVAILLE DE VERSOIX

à propos du monnayage d'Amédée VIII, à Nyon.

A sept kilomètres environ, au nord de Genève, entre le lac Léman, la route de Lausanne et la rivière la Versoix, se trouve une campagne créée, en 1882, par M. Ch. Bartholony. Des travaux entrepris alors, pour égaliser la pelouse et former une terrasse, amenèrent la découverte d'un assez grand nombre de monnaies de diverses époques : monnaies romaines du haut et du bas Empire, monnaies du moyen âge de plusieurs pays ; enfin, des pièces modernes de Savoie et de Suisse. Cette découverte n'eut d'autre intérêt que de faire constater une fois de plus que Versoix et ses environs ont été fort anciennement habités. Mais à côté de ces pièces, semées une à une au gré du hasard, on doit mentionner un petit enfouissement homogène, consistant en 73 monnaies de l'évêché de Lausanne et de Savoie. Groupées près d'une substruction qu'il fallut démolir, ces pièces se trouvaient toutes dans un bon état de conservation. M. Ch. Bartholony voulut bien s'en dessaisir en faveur du musée de Genève, et c'est ainsi qu'aujourd'hui je puis rendre compte de cette petite trouvaille qui n'est pas complètement dénuée d'intérêt. '

Évêché de Lausanne.

Guillaume de Menthonay. (1394-1406.)

Denier anonyme. (A. Morel-Fatio [1], pl. I, n° 2.)

Deux exemplaires pesant 0^{grm},750 et 0^{grm},960.

1 *Histoire monetaire de Lausanne (1394 à 1476).* Fragment, dans les *Memoires et documents publies par la societe d'histoire de la Suisse romande,* t. XXXIV, 1879, p. 359-465, av. pl.

Guillaume de Challant. (1406-1431.)

Denier anonyme. (A. Morel-Fatio [1], pl. II, n° 6.)

Un ex. pesant 1gr,010. Les deux autres exemplaires connus de cette rare monnaie sont conservés au musée de Vaud.

SAVOIE. BRANCHE D'ACHAÏE.

Louis. (1402-1418.)

Quart-de-gros. (D. Promis [2], pl. II, n° 3.)

Un ex. pesant 1gr,640.

SAVOIE. ATELIER DE NYON.

Amédée VIII comte. (1391-1416.)

Denier blanchet. (J.-D. Blavignac [3], p. 154 et 162.)

69 ex. du poids moyen de 0gr,900.

Cette monnaie a été plusieurs fois décrite. Blavignac [4] en a trouvé cinq exemplaires dans le trésor de Feygères, du poids de 0gr,689 ; il les a appelés des oboles, appellation confirmée par MM. F. Rabut [5], A. Morel-Fatio [6], A. Perrin [7] et A. Ladé [8].

Cependant, D. Promis [9], dans son bel ouvrage sur les

1 *Loc. cit.*

2 *Monete dei Reali di Savoia,* Turin, 1841, t. II.

3 *Notice descriptive sur les monnaies trouvees dans le trèsor de Feygeres,* dans les *Memoires et documents publies par la societe d'histoire et d'archeologie de Geneve,* 1849, t. VI.

4 *Loc. cit.*

5 *Deuxieme notice sur quelques monnaies de Savoie inedites,* dans les *Memoires de l'academie royale de Savoie,* 1850, 2e série, t. II, p 10 et pl IV, n° 4.

6 *Trouvaille monetaire de Rumilly,* dans la *Revue savoisienne,* XIe année, 1870, p. 77-82.

7 *Le monnayage en Savoie sous les princes de cette maison,* Paris et Chambéry, 1872, in-8° avec pl , p. 127.

Catalogue du medaillier de Savoie, Chambéry, 1883, in-8° av. vign , p. 136

Catalogue du medaillier de Savoie du musee d'Annecy, Chambéry, 1885, in-8° avec vign , p 13.

8 *Contribution a l'histoire numismatique des pays voisins du Léman, deuxième notice,* dans le *Bulletin de la societe suisse de numismatique,* VIIe année, 1888, p. 51.

9 *Loc. cit.,* t. I, p. 450.

monnaies de Savoie, établit d'une façon très précise quels devaient être le poids et le titre du blanchet et de l'obole de Savoie, au commencement du XV^e^ siècle. D'après l'ordonnance de 1405, le blanchet devait tenir de fin 167/1000 et peser 0^grm.^,918. L'auteur [1] donne en outre la figure de l'obole, d'un type et d'un module semblables à ceux du denier. En présence d'indication aussi précises, on ne comprend pas que les auteurs que j'ai cités aient persisté à nommer obole ce qui était denier, et, puisque la trouvaille de Versoix m'en fournit l'occasion, je vais chercher à donner le véritable nom aux soixante-neuf monnaies semblables qu'elle contenait.

Ces soixante-neuf pièces ont des poids fort différents ; la plus légère pèse 0^grm.^,570, la plus lourde atteint 1^grm.^,460, et, entre ces deux extrêmes, on a tous les poids possibles. Cependant, le plus grand nombre pèse à peu près 0^grm.^,900, ce qui, comme je l'ai dit, est le poids moyen des soixante-neuf pièces. On a fait essayer sept de ces monnaies, en choisissant parmi les plus légères, parmi les plus pesantes et parmi celles de poids moyen. Ces divers essais ont constamment fourni la quantité d'argent fin de 154/1000, soit 1 den. 20^gr.^. On le voit, nous avons à faire ici à des pièces semblables, provenant sans doute de la même émission. Les différences de poids n'ont qu'une importance secondaire, celles de titre en auraient une capitale. Pour le prouver, il suffit de se rappeler comment le maître de Monnaie opérait pour se trouver dans les remèdes de titre et de poids. Une brève étant fondue, il constatait par des essais si le titre en était convenable, et, dans le cas contraire, il corrigeait ce titre jusqu'à ce qu'il fût aussi près que possible du remède, sans toutefois l'excéder, ce qui, en style d'atelier, s'appe-

1 *Loc. cit.*, t. II, pl. V, n° 7.

lait *chatouiller le remède*. Quant à la taille, elle ne pouvait être corrigée, alors qu'elle se trouvait trop forte ou trop faible, que par un tout autre moyen. Les lames de métal, amenées à coup de marteau à la bonne épaisseur, étaient découpées en flans, mais l'on voit d'ici la difficulté de laminer également une certaine surface de métal, et, dès lors, l'impossibilité d'obtenir des flans de même épaisseur, partant de même poids. La seule manière de corriger la faiblesse de poids produite par les *vilains faibles,* pièces trop légères, était de leur adjoindre des *vilains forts,* pièces trop lourdes ; de cette façon, la brève se trouvait dans le remède. C'est une chose qu'on oublie fréquemment lors des attributions monétaires par le poids de la pièce, c'est que, pour le billon tout au moins, les délivrances se faisaient au marc et non à la pièce, ce qui, dans une brève, explique aisément la présence de monnaies trop légères à côté d'autres trop pesantes.

On peut donc supposer que les soixante-neuf monnaies de la trouvaille de Versoix appartiennent à la même émission, et, en admettant que l'ordonnance en vertu de laquelle elles furent frappées ne nous soit pas parvenue, il est aisé d'en reconstituer les éléments.

Le titre de 1 den. 20$^{gr.}$ sans le remède conduit au titre de 1 den. 22$^{gr.}$ avec 2$^{gr.}$ de remède de loi, argent fin, soit 2 den. argent-le-comte. Le poids moyen de 0$^{grm.}$,900 par pièce conduit à une taille de 273 pièces au marc, soit 269 pièces avec un remède de 4 pièces. Ce sont là les propres termes, ou peu s'en faut, de l'ordonnance de 1405. Si, postérieurement à cette date, mais avant 1416, le comte Amédée VIII de Savoie donna une nouvelle ordonnance monétaire, il faudrait supposer qu'en ce qui concerne les blanchets tout au moins, elle n'était qu'une transcription de l'ordonnance de 1405. Les soixante-neuf pièces de la trouvaille de Ver-

soix étant des deniers blanchets, il convient de donner le nom d'obole blanche à la petite monnaie successivement décrite par A. Perrin [1] sous le nom d'obole blanche et demi-obole et figurée dans l'ouvrage de D. Promis [2]. Le type de cette rare monnaie est le même que celui du blanchet, mais elle a l'épaisseur d'une bractéate.

Deux mots encore au sujet du maître de Monnaie qui travaillait à Nyon au commencement du XV^e^ siècle et qui signait ses pièces d'un croissant. D. Promis [3] le nomme tantôt *Giacomo Picoz d'Avigliana,* tantôt *Giovanni Picotti* ou *Picoz*. Le texte des ordonnances porte, d'après Duboin [4], *Jacobus Picheti, Jacobus Picoti* ou *Jacobus Pichotti.* Ainsi que je m'en suis assuré à Turin, l'orthographe *Jacobus Pichotti* est la seule qui doive être admise. Au reste, on ne doit pas attacher trop d'importance à l'orthographe des noms fournie par les ordonnances. Celles-là, rédigées par des notaires souvent éloignés du lieu de l'atelier où résidait le maître, en estropiaient trop souvent le nom et le prénom. Pour avoir l'orthographe du nom des maîtres de Monnaie, il vaut mieux consulter leurs comptes. Or, en tête des comptes du maître qui nous occupe, nous trouvons : *Computus Jacobi Pichoti, civis Gebennensis, magistri monetarum domini, quas cudi et fabricari fecit in villa Nyviduni* [5]. Ce nom, Jacques Pichot, fréquemment répété, toujours avec la même orthographe, doit être considéré comme exact. La qualité de citoyen de Genève donnée à Jacques Pichot, fait nouveau pour nous, n'infirme en rien

1 *Loc. cit.*

2 *Loc. cit.*

3 *Loc. cit.*, t. I, p. 30 et 122.

4 *Raccolta delle Leggi della real Casa di Savoia,* t. XVIII, vol. 20, p. 876, 879 et 880, n° 1.

5 Archives d'Etat à Turin, sect. III. *Monnaie de Nyon,* paquet 66, n° 1238.

le surnom d'Avigliana, qui a pu lui être donné soit parce qu'il était originaire de cette ville, soit parce qu'il y avait séjourné.

J'ai cherché, aux archives de Genève, s'il existe des traces d'un personnage de ce nom, pour l'époque qui nous occupe, et voici ce que j'ai trouvé. Le 2 février 1410 [1], Jacques Pichot, bourgeois de Genève, se porte caution pour la réception d'un nouveau bourgeois. Le 31 janvier 1411 [2], il est nommé syndic [3]; le 3 mai 1412 [4], il reçoit une somme en paiement, puis, nous perdons ses traces jusqu'au 13 décembre 1430 [5], date à laquelle nous voyons Jacques Pichot, bourgeois de Genève et son fils Etienne, faire une reconnaissance de leurs biens. Ce Jacques Pichot est-il le même personnage que le maître de Monnaie de Nyon? On ne saurait l'affirmer, mais, jusqu'à preuve du contraire, tout porte à le faire croire.

Nous voici bien loin de la trouvaille de Versoix, dont je n'aurais peut-être pas parlé, si elle ne m'avait fourni l'occasion de rectifier quelques faits concernant le monnayage d'Amédée VIII, à Nyon.

Eug. Demole.

1 *Registres du Conseil,* 1410, vol. I, f° 20.

2 *Ibid*, f° 30.

3 C'est à tort que M. Charles Grivel, dans la liste chronologique qu'il a publiée des syndics de Genève *(Liste chronologique des syndics et des secretaires d'Etat de Genève,* dans le *Bulletin de l'institut national genevois,* t. IX, p. 11), indique, pour l'année 1411, un syndic de Sarro ; le registre du Conseil *(loc. cit.)* porte Ja. Pichot.

4 *Registres du Conseil,* 1411, vol. I, f° 45.

5 Évêché de Genève, *grosse De Cruce,* 1430-1436, n° 4, f° 221.

GÉOLOGIE ÉLÉMENTAIRE

APPLIQUÉE A LA HAUTE-SAVOIE

Notre but, en écrivant ce petit aperçu, n'a nullement été de faire un « cours » de géologie ; celui-ci aurait dépassé de beaucoup les limites dans lesquelles nous devions nous restreindre. Mais nous avons désiré donner aux lecteurs et en général à toutes les personnes qui s'intéressent à notre pays, une idée aussi juste que possible de la constitution interne, anatomique pour ainsi dire, des environs d'Annecy. Associée à des connaissances de cette nature, la contemplation de nos beaux paysages en acquiert un charme de plus ; l'esprit remontant le passé éprouve des attractions agréables et certainement émouvantes vers les grands problèmes de la nature ; le cercle des idées s'élargit des horizons nouveaux qui se découvrent à l'infini ; l'âme se recueille et admire une fois de plus les merveilles de la création et la sublime ordonnance de toutes choses.

Introduction.

L'histoire de nos pays a été, à maintes reprises, fouillée et exhumée par d'infatigables investigateurs. Grâce à leurs patientes recherches, les temps primitifs, ceux qui ressortissent à l'histoire et ceux qui sont plutôt du domaine de l'archéologie, ne sont plus maintenant enveloppés de tant de ténèbres, bien que nombre de points restent obscurs, que nombre de questions soient encore à rêsoudre.

Mais, si loin que l'historien et l'archéologue puissent remonter, si haut qu'ils puissent reculer les limites des temps

préhistoriques, ils arrivent cependant toujours à une époque indécise, où les recherches ne sont plus du domaine de l'histoire de l'humanité, mais tiennent à l'histoire de notre planète elle-même. Qu'y avait-il avant l'homme? Quel était l'état antérieur de notre pays? Quel est le pourquoi et le comment de sa configuration actuelle? C'est ce que nous allons demander à une autre science, et c'est ce que va nous dire cette branche de l'histoire naturelle qui traite de la constitution de notre globe, de son passé, des causes qui l'ont amené à son état actuel, des animaux et des plantes qui ont vécu aux époques antérieures. Par la tâche même qui lui est imposée, la *géologie* touche donc à l'astronomie, à la physique et à la chimie, de même qu'à la zoologie et à la botanique. Elle s'appuie sur une connaissance aussi exacte que possible des phénomènes actuels, et cherche dans le présent l'explication du passé; elle procède, en un mot, du connu à l'inconnu.

Sommes-nous fondés à raisonner de la sorte? Pouvons-nous affirmer que les phénomènes actuellement observés se sont passés d'une manière analogue aux temps géologiques, alors que nul être humain n'en a pu être le chroniqueur? Objection grave que nous devons d'abord lever.

A mesure que l'histoire fouille les annales du passé, il constate que l'humanité, au fond, n'a guère changé, que les mêmes mobiles font agir les hommes, que les passions sont identiques, et que, si le mode d'action a peut être seul un peu varié, cela tient essentiellement au concours d'une industrie plus perfectionnée, d'une facilité de travail plus grande. La contemplation de la nature nous parle le même langage. L'*alma mater* procède, elle aussi, par des lois immuables, constantes, régulières. Prenons un exemple qui nous donnera toute une chaine de raisonnements.

Nous trouvons des fleurs fossiles absolument analogues à

celles qui actuellement émaillent la végétation tempérée et tropicale ; or, qui dit *fleur* dit *fruit,* qui dit fruit dit saisons, floraisons, maturités, hivers, étés, années, siècles. Nous trouvons aussi les fruits, comme aussi les traces des saisons, celles des crues du printemps, des sécheresses de l'été ; bien plus, les bois fossiles montrent, tout comme les troncs d'arbres de nos forêts, des couches concentriques annuelles : autre preuve qu'au fond, sur notre vieille planète, n'ont jamais varié les lois de l'existence, et que la nature, comme le genre humain, se renouvelle sans se détruire.

Le règne animal nous fournit des preuves d'un autre genre. Il nous dit que, telle est l'histoire de l'individu, telle est celle de l'espèce ; tout comme nous trouvons des mammifères à tous les âges, de même aussi nous trouvons des espèces à tous les degrés de développement. Et les conditions de vie étaient analogues aussi : nous trouvons des sarigues avec les deux os marsupiaux qui supportent la poche où se blottissent leurs petits ; des reptiles marins qui, comme plusieurs espèces actuelles, abritaient leur progéniture longtemps encore après l'éclosion des œufs. Les bancs d'huîtres et de coraux se formaient sur les anciens rivages, comme de nos jours.

Tant d'analogies permettent de généraliser et de marcher d'un pas plus sûr dans la voie des recherches, de remplacer souvent le mot d'hypothèse par celui d'explication. A mesure que les phénomènes actuels sont connus, à mesure aussi la ressemblance avec le passé devient plus frappante, plus étroite, plus serrée. Aux temps passés, comme maintenant, la vie se divisait en vie aquatique et vie aérienne ; la première se manifestait dans des lacs et dans des mers, car nous trouvons fossiles des animaux marins et des animaux d'eau douce, des requins et des truites, des huîtres

et des lymnées ; nous avions des éruptions volcaniques, des continents et de grandes mers.

Lorsque l'historien veut écrire le passé de son pays, il s'appuie sur des documents certains, annales et chroniques, sur la foi desquelles il ressuscite les siècles disparus. Les géologues ont aussi une histoire à écrire ; et nous avons aussi nos médailles : ce sont les fossiles, ces mille débris d'animaux ou de plantes que nous conservent les couches de pierre. Nous allons étudier comment se forment ces couches et ces fossiles, et faire un pas dans le domaine des phénomènes actuels.

Phénomènes actuels. — Sédimentation. — Fossilisation.

La sédimentation est le dépôt des matières solides et meubles qu'entraîne avec elle toute eau courante. Le résultat en est la formation de couches, de lits ou de bancs. Prenons comme exemple un des petits cours d'eau qui se jettent du mont de Veyrier dans le lac d'Annecy.

La moitié de l'année, il est presque à sec et ne transporte rien. Mais vienne une grosse pluie, la fonte des neiges, le voilà qui enfle, déborde et charrie une grande quantité de matériaux. Ceux-ci, entraînés dans la plaine, se trient selon leur volume : les plus gros restent bientôt en chemin, les moyens vont plus loin, les petits atteignent le lac, où le fin limon s'étale. Sur le rivage, les éléments s'accumulent des deux côtés du ruisseau qui, débordant de droite et de gauche, les répartit plus ou moins également en un *cône de déjection*. Si le ruisseau se jette dans un lac, comme c'est le cas dans notre exemple, le cône de déjection devient *delta;* les matériaux, subitement arrêtés par la résistance de l'eau inerte du lac, tombent immédiatement

au fond et se tassent en couches très inclinées, formant le *talus* ou le *fond* du delta. Le fin limon est entraîné plus loin et répandu plus ou moins sur tout le fond du lac. Le reste de l'année, au temps des basses eaux, il se dépose déja au front du delta ; pendant ce temps, celui du fond se tasse, se durcit légèrement : c'est une couche dont la surface sera distincte, et sur laquelle, l'année suivante, s'en déposera une seconde, etc.

Nous avons donc, au bord du lac, une région de cailloux ; plus loin, du limon : deux dépôts contemporains. On appelle *faciès,* c'est à-dire *aspect, figure,* le caractère que revêt ainsi un dépôt selon sa nature, sa situation ; on a donc un faciès vaseux, un faciès caillouteux, comme un faciès de rivage ou d'eau profonde.

Etendons à la mer ce que nous venons de voir ; le cadre sera plus grand, mais offrira une grande analogie dans les résultats. Les grands fleuves ne charrient guère de cailloux, qui s'arrêtent soit dans les lacs, soit à la sortie des vallées étroites. Mais les falaises, les rochers érodés et détruits, donnent naissance, à leurs pieds, à de grands amas de galets qui, battus à leur tour par la houle, se changent en sable fin. Quant au limon des fleuves, transporté au loin par les courants, disséminé sur tout le fond de l'Océan, pendant toute l'année, il finit par former une vaste couche de boue Les actions chimiques précipitent le carbonate de chaux et forment les calcaires ; les algues marines, les infusoires paraissent du reste jouer un grand rôle là-dedans.

Les explorations des abîmes de la mer ont montré que, dans ces régions, la sédimentation était excessivement lente et même presque nulle, se réduisant à un mince dépôt rouge argileux, pétri de concrétions calcaires ou *coccolithes.*

Çà et là, sur le rivage des mers, existent des lagunes périodiquement envahies par la mer ; l'eau y a une compo-

sition intermédiaire entre l'eau de mer et l'eau douce; c'est ce qu'on appelle de l'eau saumâtre et un faciès saumâtre. Il s'y développe des êtres particuliers.

Les mers, pour les considérer seules ici, abritent un nombre immense d'êtres animés. Ceux-ci n'y sont pas répartis au hasard : les uns effectionnent les rivages, d'autres y périraient et se tiennent dans les profondeurs. Ils se subdivident donc en zônes selon les espèces et les genres. La présence d'une répartition pareille aux époques géologiques a été démontrée depuis longtemps, et nous savons qu'autrefois comme aujourd'hui il y avait des mers profondes et des régions littorales, des océans et des terres fermes.

Les fossiles sont les débris de ces êtres; ils se forment de différentes manières : les éponges, les coraux sont restés à peu près tels quels; mais nos éponges actuelles, dont la matière est cornée, se décomposent entièrement et ne laissent que les microscopiques corpuscules siliceux qui soutiennent le corps de l'animal. Les mollusques se désagrègent complètement; la coquille tombe au fond de la mer si elle n'y est déjà, est bientôt enfouie par la vase, qui en moule et le dehors et le dedans; dans beaucoup de cas cette coquille disparaît, bientôt dissoute par l'eau; dans d'autres elle se conserve en se chargeant soit de silice, soit de carbonate de chaux; c'est alors ce qu'on nomme *pétrification*. Les parties dures des animaux subsistent seules : des coraux le polypier, des mollusques la coquille, des vertébrés le squelette et les dents; les os s'incrustent souvent de calcaire et perdent toujours leur gélatine; les dents restent quasi telles quelles. Les végétaux se fossilisent aussi; la matière hydro-carbonatée qui les compose se désagrège en carbone et en eau; le carbone, qui ne se forme cependant qu'à la longue, conserve la forme du végétal;

celui-ci en outre se moule exactement dans la vase; les bois s'incrustent quelquefois de silice, les fruits aussi souvent.

Nous aurons donc ainsi une *couche fossilifère*.

Les couches, les terrains; échelle géologique.

Au commencement du siècle, deux savants français, Georges Cuvier et Alexandre Brongniart, professeurs au Muséum, à Paris, constatèrent que les couches successives que l'on observe à la surface de la terre, non seulement se sont formées au fond des mers et des lacs, mais que, dans chacune d'elles, l'association des espèces se maintient assez semblable sur une immense superficie, sur la moitié d'un continent, tandis que d'un groupe de couches à l'autre cette association diffère. Les savants ci-dessus nommés donnèrent à cette vérité son expression scientifiquement exacte, en prenant pour base de leur démonstration les alentours de Paris.

Si l'on se dirige de Paris à l'Est, du côté des Vosges, on constate la présence de couches différentes, caractérisées par une composition minéralogique et des fossiles différents aussi : aux sables d'Epernay, succèdent les argiles de Soissons, à celles-ci la craie de Champagne, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'enfin on arrive au grès des Vosges. On remarque aussi que, de Paris à l'Est, ces couches reposent les unes sur les autres, en retrait; il en est de même sur des lignes tirées de Paris à l'Auvergne, de Paris en Bretagne : tout autour de la capitale on constaterait ainsi la superposition des couches en cuvettes toujours plus larges à mesure qu'on s'éloigne du centre : cette disposition se nomme un *bassin géologique*.

Or, une couche, à moins de dislocations excessives et exceptionnelles, est *a priori* plus ancienne que celle qu'elle supporte, et plus récente que celle sur laquelle elle repose ; de même aussi, les faunes successives sont d'autant plus différentes de la faune actuelle qu'elles sont plus anciennes elles-mêmes.

Ces principes une fois reconnus, on put, en étudiant les fossiles, établir l'âge relatif de toutes les couches du globe ; je dis l'âge *relatif,* car nous n'avons aucun indice sur le temps nécessaire à leur formation, mais nous pouvons assurer qu'il dut être extrêmement long, à en juger par les phénomènes actuels ; quand donc nous parlons de l'âge d'un terrain, il faut toujours entendre par là sa place par rapport à d'autres.

Dès lors, les progrès marchèrent rapidement ; sur la base certaine du bassin de Paris, on étudia la France, puis l'Europe, et maintenant l'Amérique du Nord est connue dans ses grands traits, de même que des parties isolées des autres continents.

La succession des terrains, l'*échelle géologique,* n'est jamais complète nulle part ; on a constaté que l'échelle établie pour les environs de Paris s'allongeait en Angleterre vers le bas, en Italie vers le haut, et ce ne fut qu'en coordonnant et en comparant les résultats acquis, qu'on arriva à l'établir continue et complète. Outre ces adjonctions, on constata des *lacunes,* c'est-à-dire que dans certaines localités certaines couches ne s'étaient nullement déposées, probablement parce que ces localités faisaient alors partie de la terre ferme. Nos environs en fournissent de nombreux exemples, nous en citerons quelques-uns au fur et à mesure de cette étude.

Pour mettre de l'ordre dans tant de faits acquis, on a dû établir pour ces terrains une classification systématique.

On a reconnu que, si les faunes se succédaient d'une manière insensible, elles pouvaient néanmoins se laisser grouper ou mieux diviser en grands complexes, entraînant le groupement des terrains qu'elles caractérisent. Contrairement à ce qu'on croyait autrefois, aucune faune n'est complètement différente de ses voisines, mais toutes offrent un certain nombre d'espèces formant transition. Autrefois on admettait l'extinction radicale de chaque faune et la création à nouveau de la faune suivante : les progrès des études ont modifié cette opinion. Ces transitions rendent difficile la classification des terrains, et entre certains groupes subordonnés, on ne sait toujours où placer la limite.

Pour distinguer entre elles les subdivisions, on eur a donné des noms tirés soit des caractères minéralogiques, comme *crétacé* de *craie*, soit de lieux géographiques où elles sont bien représentées, comme *Jurassique* de *Jura*, etc. La nomenclature actuellement usitée a été en grande partie établie par le géologue français Alcide d'Orbigny, entre 1830 et 1850, de même que par les savants anglais Lyell, Murchison, etc.

Il s'en faut de beaucoup, soit dit en passant, que la nature des fossiles ait toujours été reconnue. Quoique les anciens aient paru fixés sur ce sujet, et que Strabon parle de coquillages qu'on trouve dans les rochers, le moyen âge et même l'aurore des temps modernes s'adonna sur leur compte aux idées les plus fantaisistes : c'étaient des *lusi naturæ*, des plaisanteries de la nature, ou encore des essais avortés de la création ; d'aucuns, plus récemment, tinrent même des ossements de mammouth trouvés en Auvergne pour ceux du géant fabuleux Eutobocchus, et il y eut de grosses et savantes dissertations écrites à ce sujet. Ce fut la gloire d'un artisan de génie, Bernard Palissy, le potier de terre, d'avoir le premier émis des idées justes, et d'avoir

soutenu contre les doctrines du temps, que les « pierres figurées » étaient des restes d'animaux marins, et que tout le pays avait anciennement été sous l'Océan. Mais il était réservé à Lamarck, Brongniart et Cuvier, grâce à leurs vastes lumières, de traiter cette question d'une manière définitive, et de poser les bases de la science des êtres fossiles, de la *paléontologie*. Tout en payant à ces savants un juste tribut d'admiration, n'oublions point toutefois le génie intuitif de l'humble Palissy.

Stratigraphie
ou étude des terrains.

Nous nous occuperons ici plus spécialemənt de la Savoie, et ne traiterons les autres contrées qu'accidentellement.

L'ensemble des couches sédimentaires fossilifères repose sur une grande épaisseur de couches cristallines, c'est-à-dire formées d'aggrégats de cristaux, et sur l'origine desquelles on n'est pas encore bien fixé. Ce sont, à la base, le granit fondamental ou protogine qui chez nous forme l'axe central de la chaîne du mont Blanc; puis, au-dessus, les gneiss, roche formée, comme le granit, de quartz, de feldspath et de mica, mais à structure schisteuse, c'est-à-dire disposée en feuillets; enfin, les vrais schistes cristallins, composés de mica, d'amphibole, de grenat, de quartz, de feldspath. Les unes passent aux autres par de nombreuses transitions. Quelquefois le granit y forme des filons, et alors il paraît être d'origine éruptive. Ce groupe est nommé *azoïque,* parce que la vie ne paraît pas s'y être déjà manifesté, ou mieux encore *archaïque,* ou groupe primordial, initial.

Les terrains sédimentaires proprement dits ont été divisés en trois grandes séries successives : primaire, secon-

daire et tertiaire ; à celle-ci on a ajouté, vers le haut, les terrains récents, sous la dénomination de terrains quaternaires.

La série primaire n'est représentée chez nous d'une manière certaine que par nos couches de houille de Taninges, de Servoz près Sallanches, Petit-Cœur en Tarentaise, la Mure en Dauphiné, et par les ardoises et conglomérats de cailloux qui les accompagnent. Ces roches renferment de nombreuses empreintes végétales : fougères arborescentes, prêles et lycopodes, tous d'une taille colossale, car les prêles y atteignent 20 cent. de diamètre.

Mais en Angleterre, en Bretagne, en Bohême et ailleurs, au-dessous de la houille viennent des calcaires et schistes à coquilles marines ; c'est, en bas le *Silurien,* du nom des Silures, ancienne peuplade du pays de Galles, en haut le *Dévonien,* du nom du comté de Dévon en Angleterre.

Dans nos Alpes, le houiller supporte le terrain *triasique,* ainsi nommé parce que dans une grande partie de l'Europe il se laisse diviser en trois étages ; il est formé de calcaires celluleux, de marnes rouges ; dans le Jura on y trouve du sel, du gypse (Salins, Lons-le-Saulnier). Au-dessus vient le *Jurassique,* divisé en *Lias* (nom donné en Angleterre à certaines argiles), formé d'argiles, d'ardoises et de calcaires ; *Dogger* ou jurassique inférieur, calcaire ou ferrugineux, *Malm* ou jurassique supérieur. Ce sont de grands complexes de schistes et de calcaires, dont les équivalents forment toute la charpente des montagnes du Jura. Nous arrivons au *Crétacé,* le terrain par excellence des environs d'Annecy ; le nom vient de *creta,* craie. Chez nous ce terrain se subdivise comme suit : à la base, le *Valangien,* bien net dans le Jura, indistinct dans les Alpes et se confondant ici avec le *Néocomien* proprement dit ; ce néocomien forme le

sommet du Semnoz, les pentes des Dents de Lanfon, du Parmelan, le bas de la vallée du Petit-Bornand, etc.; ce sont des calcaires noirs, des marnes grises renfermant beaucoup d'oursins; puis vient l'*Urgonien,* du nom d'*Orgon* sur la Durance, calcaire dur, blanc, cristallin, avec de nombreuses coquilles enroulées comme des cornes de bélier; il forme les lapiaz du Parmelan, les parois des Dents de Lanfon, de la Tournette, les rochers de Cruet, des Aravis, la Puya, le Crêt du Maure; à sa partie moyenne, il renferme un niveau très fossilifère, nommé *Rhodanien,* du nom de Rhodanus, le Rhône, à cause des célèbres gisements de la perte du Rhône; au-dessus, le Gault ou *Albien,* du nom du département de l'Aube, grès noir verdâtre, très fossilifère; cet étage a tout au plus 4 à 5 mètres d'épaisseur; puis, dans nos Alpes, vient l'étage correspondant à la *Craie* et nommé du même nom chez nous aussi : calcaires marneux gris compactes, à fossiles rares.

Cet étage termine le crétacé et les terrains secondaires. Pendant l'époque des terrains tertiaires, la mer recouvrait encore une grande partie de l'Europe, mais, entre autres, le Jura était déjà considérablement émergé. Dans cette mer pullulaient en nombre incalculable des animaux infusoriens à coquilles appelées *Nummulites,* pierres-monnaies, à cause de leur forme ; elles composent dans les Alpes des couches entières, de même qu'en Afrique et aux Indes : les pyramides d'Egypte sont construites avec des calcaires nummulitiques. Chez nous, ces calcaires joints aux schistes et aux grès qui les surmontent forment le terrain nommé *Eocène,* soit l'*aurore de la faune récente;* une variété de ces grès, de couleur vert clair, mouchetée, est peut-être d'origine volcanique ; on l'a nommée grès de Taveyannaz ; elle abonde aux environs de Thônes et de Cluses.

Cet éocène est le terrain le plus récent de nos Alpes ; mais

ailleurs, dans le bassin de Paris, dans la vallée du Rhône et sur le plateau entre les Alpes et le Jura, il est surmonté du terrain miocène ou *demi-récent,* dont la moitié des espèces fossiles vivent encore actuellement. Ce sont des grès et des marnes rouges, d'eau douce, supportant d'autres grès peut-être marins, et que chez nous on appelle *mollasse ;* on les trouve sur les Bornes, dans les environs de Chambéry, sur le plateau suisse et jusqu'en Bavière; ici, à leur partie supérieure on retrouve des couches d'eau douce.

Sur le miocène reposent, chez nous, des graviers et des boues argileuses ou *boues glaciaires,* amenées par les grands glaciers alpins qui à cette époque envahirent la plaine et le Jura ; c'est le terrain *glaciaire* ou *erratique,* ainsi nommé parce que les éléments en sont dus à l'apport des glaciers et ont *erré* loin de leur lieu d'origine. Ce phénomène extraordinaire, longtemps discuté et même nié, est aujourd'hui indiscutable devant la multiplicité des preuves de toute nature : analogies avec les lits de glaciers actuels, roches polies et striées, moraines, etc. Leur étude nous entrainerait trop loin ici. On retrouve la trace de ces énormes glaciers jusqu'à Lyon, et on a la certitude qu'ils envahirent et recouvrirent toute la plaine mollassique. Leur fonte donna lieu à d'immenses torrents qui inondèrent toute la contrée, creusèrent les ravins et les vallées et y déposèrent d'autres lits de graviers *post-glaciaires,* superposés aux précédents ; puis vinrent les dépôts récents, alluvions de nos cours d'eau et de nos lacs, tourbières, marais, etc., de l'époque actuelle.

Nous n'avons pas dit un mot du développement des êtres organisés animaux ou végétaux pendant cette longue période ; ce sujet nous entraînerait beaucoup trop au-delà des limites de ce travail et nous préférons le traiter plus tard séparément.

Cartes et profils géologiques.

Une fois les terrains d'un pays connus, il s'agit d'en étudier l'arrangement, l'apparition sur le sol, de dresser la carte géologique de la contrée. Ce n'est pas toujours chose facile ; la terre végétale, les cultures, les forêts masquent souvent de grands espaces, et amoindrissent singulièrement les données du sous-sol ; dans des pays morcelés et déchirés, comme les Alpes, la tâche est rendue plus aisée. Chaque terrain y donne au relief du sol une physionomie spéciale en rapport étroit avec la composition minéralogique de la roche : les roches dures, les grès durs éocènes, les calcaires urgoniens et jurassiques forment des têtes de rochers, des aiguilles, des arêtes, des ravins et des gorges; les matériaux tendres, comme les marnes du macigno, du néoconien, du gault donnent des dépressions et des combes, des vallons larges : que l'on observe la vallée du Fier en aval des Fins d'Annecy, on verra la différence d'aspect qu'elle présente dans les graviers de Lovagny ou dans les gorges. Ces caractères suffiraient à la rigueur à dresser une esquisse d'une carte géologique provisoire, sauf à la retoucher après.

On indique les terrains sur la carte topographique au moyen de couleurs spéciales, accompagnées de lettres ou de signes conventionnels. Vu les grands services que ces cartes sont appelées à rendre à l'industrie, presque tous les gouvernements en ont rattaché la confection à un service spécial ; en France, il dépend du ministère des travaux publics ; la première grande carte générale fut tracée à l'échelle du 1/500,000 vers 1840 par Dufresnoy et Elie de Beaumont; aujourd'hui on les établit sur les feuilles de l'état-major au 1/80,000. Presque la moitié de la France est déjà publiée.

Mais il ne suffit pas, pour se rendre compte de la constitution géologique d'un pays, d'en connaître les terrains ; il faut encore étudier la manière dont ils sont disposés, leurs *allures*. Dans le fond de la mer, les couches se déposent horizontalement ou peu s'en faut. Dès qu'elles n'affectent plus cette disposition, c'est qu'elles ont été disloquées ; une couche émergée est d'ores et déjà déplacée ; l'étude de ces déplacements et dislocations conduit à la construction des profils géologiques, coupes idéales à travers une région, sur lesquelles on dessine les allures qu'affectent les terrains. Cette partie de la géologie s'appelle *orographie*, description des montagnes, ou mieux *orotectonique*, soit structure des montagnes.

Les couches peuvent avoir été simplement soulevées et être restées horizontales ; elles forment alors, comme en Russie et en Amérique, de vastes plateaux. Ou bien, et c'est le cas pour nos Alpes, elles ont été plissées en forme de *voûtes*, ou de *fonds de bateaux* ou vallons. On nomme les voûtes des *anticlinales ;* les fonds de bateaux des *synclinales* ou des auges ; dans les premières les pans du plissement divergent par le bas des deux côtés d'un axe central, comme les jambages d'un A ; dans les secondes ils convergent au contraire comme un V. Une voûte et un vallon forment ensemble un *pli*, affectant la forme d'un *S* couché. Le Semnoz est une voûte, de même que Mandalaz ; le beau vallon qui aboutit à la cascade de Morette, dans la vallée du Fier, est un magnifique exemple de synclinale que tout le monde peut vérifier. Quelquefois une voûte est entière, c'est-à-dire que tous les terrains qui la composent sont intégralement plissés ; mais le plus souvent elle est rompue selon l'axe longitudinal et laisse apercevoir dans cet axe les terrains plus anciens qui enferment le noyau ; il arrive constamment qu'une voûte entière passe à une voûte de

plus en plus rompue, où affleurent des terrains de plus en plus anciens. Dans une voûte donc, de par la forme même de l'accident, apparaissent au centre les terrains plus anciens ; dans un vallon, au contraire, ce sont forcément les plus récents qui forment l'axe longitudinal. Ce principe fondamental nous permet alors de tracer les profils, de reconnaître même des plis écrasés, couchés, renversés, chevauchant (c'est-à-dire où un des pans a glissé sur l'autre). et l'examen des voûtes rompues nous aide également à reconstruire la forme primitive de la montagne. Je citerai comme exemple de voûte rompue la vallée qui va de Thuy à Entremont et de là sous Jallouvre. De fait, les voûtes entières sont extrèmement rares.

Un autre accident très fréquent chez nous est connu sous le nom de *faille*. Une faille est une fissure de couches accompagnée d'une dénivellation, c'est-à-dire qu'une des lèvres de la fissure a joué verticalement ou obliquement sur l'autre, et que des deux parts les couches ne se trouvent plus vis-à-vis. Un pli dont le pan mitoyen est écrasé peut aussi donner lieu à une *faille de plissement ;* l'amplitude de la dénivellation se nomme le *rejet*. Ces accidents sont très nombreux sur le flanc sud-est de la chaîne du Bargy et de Jallouvre.

(*A suivre.*) G. MAILLARD.

CHARLES LE FORT

et les pionniers de l'histoire genevoise.

Nous empruntons à la *Revue internationale de l'Enseignement* (Paris) quelques pages où M. Eugène Ritter, à propos de la mort du regretté Charles Le Fort, a passé en revue les travaux qu'on a faits depuis 350 ans sur l'histoire de Genève, qui a tant de points de contact avec la nôtre. *(La Rédaction.)*

M. Charles Le Fort est mort le 29 août 1888, à l'âge de 67 ans. Il avait été longtemps professeur de droit romain à l'Académie de Genève ; mais les travaux qui ont fait sa réputation se rapportent à notre histoire locale. Descendant d'une vieille famille de magistrats, et fier de ses ancêtres qui avaient longtemps siégé aux premières places dans les conseils de la petite République aristocratique de Genève, M. Le Fort s'était donné tout entier à ses recherches sur le passé de sa patrie.

Son principal ouvrage est le *Régeste genevois*, répertoire chronologique et analytique des documents imprimés relatifs à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève, avant l'année 1312. Les mentions rares et courtes qu'on trouve de Genève chez les écrivains de l'antiquité et dans les textes des temps mérovingiens et carolingiens, occupent les premières pages de ce livre. A partir de la fin du second royaume de Bourgogne (1032) et pendant les trois siècles qui suivent, les chartes abondent ; le Régeste les analyse une à une. Les aperçus et résumés historiques que M. Le Fort a placés en préambule, en tête des chartes de chaque épiscopat, sont ce qui a été publié de mieux sur cette période de l'histoire de notre pays.

Genève n'a pas eu de chroniqueurs au moyen âge, tandis

que la Savoie en a compté plusieurs. L'éveil intellectuel a été tardif dans notre ville ; et M. Henri Bordier, au cours d'une discussion qu'il soutenait un jour avec un de nos érudits, bon patriote, lui disait sans ambages et d'un ton net et ferme : « Durant tout le temps du moyen âge et jusqu'à Bonivard, Genève n'a pas eu un seul auteur, un seul pauvre chroniqueur, un simple hagiographe, pas même quelque petit rimailleur, à peine un copiste qui se soit recommandé en nous laissant des manuscrits. En 1478, sont arrivés des imprimeurs, des étrangers bien entendu ; nous avons une quarantaine d'ouvrages qu'ils ont édités sous l'épiscopat [c'est-à-dire avant 1535]. Y a-t-il dans le nombre quelque ouvrage du cru ? Pas seulement une préface. »

Tout changea au XVI^e^ siècle, quand Genève proclama son indépendance, en foulant aux pieds les vieux droits du duc de Savoie, et se rallia à la Réforme. On vit paraitre des rimailleurs : Jean Gachi, Jean Desprez, Jacques Gruet ; et surtout des chroniqueurs : Jeanne de Jussie, Antoine Froment, Bonivard, Michel Roset. Deux de ces derniers étaient des écrivains de marque, et leurs livres ont eu plus d'une édition dans notre siècle. Mais dans celui où ils ont vécu, les œuvres historiques étaient considérées comme des armes de parti. L'indépendance de la république tenait à si peu de chose que les Conseils s'attachaient à envelopper du secret diplomatique tous les souvenirs du passé de la petite ville. Bonivard avait été un historiographe payé par le gouvernement, et ses *Chroniques* sont demeurées manuscrites pendant près de trois cents ans. Michel Roset avait été le premier magistrat de Genève ; ses *Chroniques,* qui ont toujours été fort estimées, ne sont pas encore imprimées à l'heure qu'il est. Savyon et David Piaget, auteurs qui appartiennent à une autre génération, n'ont pas eu non plus le plaisir de voir leurs *Annales de Genève* paraitre au jour.

Pierre Perrin, en 1633, qui s'était permis d'écrire un ouvrage sur l'histoire de son pays, et qui avait porté son manuscrit, non pas chez un imprimeur, mais chez un relieur, fut arrêté, mis en prison, et vertement repris par les magistrats, qui lui reprochèrent « d'avoir voulu faire du docteur; il devait savoir qu'il n'appartient à personne de mettre la main à l'histoire que par autorité du Conseil ». — Si le Conseil était si chatouilleux, c'est qu'il craignait, comme on l'a très bien remarqué, qu'on n'exposât d'une main malhabile les droits de la république. Un grand procès de droit féodal était toujours pendant entre la seigneurie de Genève et la maison de Savoie : il se prolongea pendant 219 ans, de 1535 à 1754. A cette dernière date, la cour de Turin renonça, de guerre lasse, à des prétentions surannées, en s'arrangeant pour obtenir quelques compensations réelles; mais tant que cette espèce de quittance définitive n'avait pas été donnée, c'est à juste titre que les magistrats éprouvaient instinctivement de l'alarme, quand un citoyen fouillait les anciens documents et se préparait à mettre au jour le fruit de ses recherches ; car les prétentions de la ville de Genève à une indépendance absolue étaient évidemment contraires au droit historique.

La première Histoire de Genève, imprimée, a été celle de Spon, publiée en 1680. Elle eut un grand succès ; et seule [1] de toutes celles qui ont paru, elle a eu plusieurs éditions. La dernière et la meilleure est celle que donna en 1730 Jean-Antoine Gautier, secrétaire d'Etat, grande et belle édition en deux volumes in-4°. Gautier a complété et rectifié son auteur en d'amples notes qui, au dire des connaisseurs, valent mieux que le texte.

1 Cela était vrai quand l'auteur écrivait ces lignes, il y a un mois, mais ne l'est plus en ce moment L'*Histoire de Geneve* de M Jullien vient d'être imprimée ; c'est un succès mérité qu'on constate avec satisfaction.

Leti (1686), Bérenger (1772-73), Picot (1811), Thourel (1832-33), Jullien (1843 66), Pictet de Sergy et Gaullieur (1845-56), ont publié comme Spon des Histoires de Genève qui embrassent toutes les destinées de notre ville, depuis les temps les plus anciens jusqu'à l'époque contemporaine de ces divers auteurs. Jean-Jacques Rousseau, pendant son séjour dans le val de Moûtiers, avait commencé la rédaction d'une Histoire de Genève ; on a publié la plus grande partie du manuscrit qu'il a laissé.

L'école historique moderne, l'école critique et documentaire, s'est constituée à Genève, il y a cinquante ans. Elle avait eu deux précurseurs, Grenus et Galiffe, qui, de leur vivant, avaient été très justement mécontents du peu de cas que leurs contemporains faisaient de leurs travaux, lesquels sont aujourd'hui fort estimés (*Extraits des registres du Conseil de Genève*, deux volumes publiés par Grenus en 1815 et 1823 ; — *Notices généalogiques*, publiées par Galiffe, en trois volumes, de 1829 à 1836.) En 1838, la fondation de la Société d'histoire de Genève a donné un centre à un groupe de travailleurs désintéressés, patriotes et studieux, parmi lesquels, à côté de M. Charles Le Fort, il faut citer MM. Edouard Mallet, Rilliet-de Candolle et Amédée Roget.

M. Edouard Mallet, qui, malheureusement, est mort dans la force de l'âge, a publié d'excellents mémoires sur cette période de notre histoire qu'on appelle l'époque épiscopale. Comme M. Le Fort, il avait accumulé des matériaux immenses, dont il n'a eu le temps de mettre en œuvre que la moindre partie.

M. Rilliet-de Candolle a écrit plusieurs monographies du plus grand mérite sur Jeanne de Jussie, Calvin, Servet, sur le rétablissement du culte catholique à Genève ; une histoire de la restauration de la République en 1814 : œu-

vres d'un maitre, morceaux parfaits dans leur genre, et qui ont donné, quoiqu'ils fussent isolés et rares, la plus haute idée du talent de M. Rilliet, et le plus vif regret de ce que cet esprit si solide et si distingué n'ait pas été plus fécond.

M. Roget a fait des recherches sur les quatre derniers siècles de notre histoire ; mais il a exploré essentiellement cette partie de nos annales pendant laquelle la présence de Calvin a donné à notre ville une importance européenne. Puisé à la source même, avec une compétence indiscutable et une sincérité absolue, son récit semble être la voix de l'impartiale postérité, que Calvin et ses adversaires avaient attendue pendant trois cents ans. Le style même de M. Roget, qui écrit sans prétention, plaît par sa bonhomie narquoise, son agreste rondeur et sa franche simplicité.

A côté de ces hommes éminents, un certain nombre de collaborateurs utiles ont étudié beaucoup de chapitres de l'histoire de Genève. La Société d'histoire a publié plus de vingt volumes de Mémoires ; elle en a en ce moment quelques autres sous presse et en préparation. Elle a été longtemps dirigée par M. Charles Le Fort ; elle le sera après lui par un groupe d'érudits distingués, parmi lesquels il faut citer M. le professeur Pierre Vaucher, M. Théophile Dufour, M. Edouard Favre.

BIBLIOGRAPHIE

Une exécution capitale à Genève, en 1850, d'après M. Jules Vuy [1].

C'est vraiment chose bien attachante à lire que les sou-

1 *Esquisses et souvenirs Une execution capitale à Genève,* par M Jules Vuy, vice-président de l'Institut national genevois — Une brochure de 32 p , à l'Imprimerie centrale genevoise, 1889.

venirs d'un avocat. Les *souvenirs d'un avocat!* Ces seuls mots sont déjà pleins de promesses ; car tout homme de cette profession est psychologue à sa manière, et d'avance nous supposons qu'il a fait sans doute, dans sa carrière, bien des observations intéressantes sur notre pauvre cœur humain. Mais quand de plus il a exercé les premières magistratures de son pays, qu'il a pris une part active à l'histoire de la cité, aux discussions intimes de ses assemblées, à tous les incidents variés de son développement judiciaire et politique [1], on ne peut que trouver à cette lecture un charme encore plus piquant et plus vif.

Or, tel est précisément l'intérêt des petites brochures que M. Jules Vuy offre sans se lasser, depuis quelques années, à la curiosité reconnaissante des lettrés. On se représente volontiers ce vieillard aux cheveux blancs, mais toujours jeune d'esprit et de cœur, ce laborieux érudit doublé d'un penseur et d'un poète, qui, dans les loisirs d'une retraite paisible et vaillamment méritée, se met à évoquer familièrement les plus lointains souvenirs de sa vie. Dans ce retour attendri vers les années disparues, mille visions peu à peu sortent des brumes du passé, aussi lumineuses qu'au premier jour. Elles se présentent à lui sans effort, comme à l'appel de quelque bonne fée qui prendrait souci d'embellir et de charmer ses loisirs. Son cœur se ragaillardit et s'éclaire à la chaleur bienfaisante de ces réminiscences qui semblent faire revivre la jeunesse elle-même et palpiter ses généreux sentiments. C'est comme un renouveau de l'âme, un merveilleux épanouissement d'émotions, aussi jeunes et aussi fraîches qu'à leur première matinée. Douce récompense d'une belle vie, toute d'honneur et de travail...

1 M Jules Vuy a présidé à la fois le Grand Conseil et la Cour de cassation du canton de Genève.

Mais M. Vuy n'a point voulu conserver en égoïste ces souvenirs précieux de sa carrière. Pour satisfaire aux vœux de ses amis, il a consenti à en livrer quelques pages dans une séance de l'Institut genevois [1]. On ne sera pas étonné d'apprendre que ses auditeurs ravis ont réclamé à l'unanimité l'impression de ces lectures. C'est à ce vote que nous devons, en particulier, la petite brochure dont je vais aujourd'hui esquisser une analyse rapide.

Cette brochure est le récit d'un procès criminel qui fut agité au milieu du siècle, à Genève, où il eut un immense retentissement. — Un pauvre vieillard avait été trouvé assassiné dans une maisonnette isolée. Depuis plus de dix-huit mois, un malheureux vagabond, accusé de ce crime, subissait la détention préventive dans la vieille prison de l'*Evêché*. Enfin, on annonça la clôture de cette longue information, que déjà l'opinion publique et la presse qualifiaient à bon droit de barbarie et de torture déguisée. C'est à M. Jules Vuy que l'assassin présumé voulut confier sa défense.

Aussitôt averti, le jeune avocat se rendit auprès du malheureux Richard (c'était le nom de l'accusé), et s'empressa de pénétrer autant qu'il se pouvait ses antécédents et son caractère. Les partisans de la théorie des milieux trouveraient dans l'homme qui s'offrit à lui des arguments fort solides. « C'était, nous dit-il, un pauvre et misérable manœuvre, né à Genève, enfant naturel d'une femme vaudoise, mère de deux autres enfants naturels ; dès son jeune âge, il n'avait guère eu sous les yeux que de tristes exemples, il avait vécu au jour le jour, en quelque sorte à l'aventure, souvent au milieu de la contrebande des frontières, toujours dans les bas-fonds de la société. Pas un cœur cha-

1 Séance du 3 avril 1888. *Bulletin de l'Institut,* t. XXIX.

ritable pour le soutenir, pour l'élever au-dessus de la boue des chemins, pour lui donner l'idée du travail, le sentiment de la dignité humaine, de la vertu, en un mot, pour lui montrer le droit sentier et la bonne voie. Il avait glissé longtemps sur cette pente douloureuse, mené une vie précaire, incertaine ; il était lui-même père d'un enfant naturel, tout jeune encore. Il ne manquait cependant pas de quelque intelligence ; bien élevé et bien instruit, il eût atteint peut-être une certaine hauteur ; il avait appris à écrire dans la prison, mais, plongé jusqu'alors dans la fange, le désordre et la misère, véritable *heimathlos,* quoique citoyen du pays, son cœur s'était endurci profondément : de cette pierre, il n'était pas facile vraiment de faire jaillir l'étincelle ; la tâche était rude, sous ce rapport aussi. » Ce paria de la civilisation ne cessait pourtant de nier sa culpabilité avec la dernière énergie ; il invoquait un alibi, très vraisemblable paraît-il, puisque l'avocat lui-même, après avoir étudié le détail des faits et visité les lieux du crime, finit par croire en toute franchise à l'innocence de son client. C'est dans ces circonstances qu'allaient commencer les débats ; on en comprendra toute l'importance, quand on saura qu'à cette époque Genève n'avait pas encore abattu son échafaud.

Dès l'ouverture des assises, un public énorme se pressait aux abords de l'Hôtel-de-Ville ; on se battait pour trouver une place, et c'est à peine si le défenseur lui-même, armé de sa volumineuse procédure, put parvenir à traverser cette foule hostile. Les premiers débats furent peu favorables à l'accusé ; des gardiens imprudents avaient jugé bon de lui donner du vin ce jour-là, et son attitude hautaine, à la suite de cette simple circonstance, devint peut-être la première cause de la condamnation qui s'ensuivit. Il y eut ainsi cinq jours de débats, devant une populace impatiente,

dans une salle où, comme le dit l'auteur, qui n'oublie jamais ses préoccupations érudites, « on se serait pris à regretter les assises en plein air, absolument publiques, comme les garantissaient, dans le cœur du moyen âge, nombre de franchises municipales de nos contrées ». Enfin, le soir du cinquième jour, après trois heures de délibération, le jury déclara Richard coupable, au milieu de « violents bravos » et de « cris de mort [1] » qui indignèrent tous les esprits honnêtes.

La foule continua fort avant dans la nuit ces manifestations odieuses. Pendant ce temps le malheureux défenseur, accablé de chagrin et de fatigue, suivait tristement la promenade de *la Treille,* soutenu par un jeune théologien de sa connaissance, presque aussi ému que lui. « Je penserai souvent, lui disait-il, à ce soir qui marque dans ma vie, où je suis la route de Genève à Carouge, un pesant dossier criminel à la main, avec le défenseur d'un malheureux qu'on vient de condamner à mort. »

Cependant la tâche de M. Vuy, cette grande tâche de la défense, ne faisait que commencer. Richard persistait à nier son crime, et si de graves présomptions s'élevaient contre lui, il n'en restait pas moins des doutes terribles. Chaque jour, son défenseur lui rendait visite à la prison ; mais, dans le secret même de la cellule, aucun aveu ne venait calmer ses légitimes inquiétudes, rendre moins lourde sa responsabilité. Il ne cessait donc de fouiller les détails de la procédure et d'y chercher anxieusement quelque moyen de cassation ; mais, comme on va le voir, ses efforts allaient devenir inutiles...

On connaît la jolie fable des cantons romands : — « Une feuille d'érable, tombée sur une fourmilière, la couvrait

1 *Journal de Genève,* du 28 mai 1850, cité par M. Jules Vuy, p. 11.

presque en entier et menaçait son existence ; en vain, émue et échauffée, s'agitait et se querellait, pour remédier à de si grands maux, la petite république des fourmis. En proie aux querelles intestines, elle touchait

. . . à ses derniers instants,
Quand un zéphyre secourable
Emporta la feuille d'érable
Et le courroux des combattants.

Un souffle de vérité allait aussi dissiper toutes les obscurités de cette affaire mystérieuse. Un jour en effet, touché d'un sentiment nouveau, Richard ouvre tout-à-coup sa conscience, et avoue à son défenseur, en reconnaissance de son dévoûment, le crime qu'il avait nié obstinément pendant près de deux années. S'il est vrai que la sincérité donne naturellement l'éloquence, M. Vuy a écrit ici une page qui mérite d'être citée [1]. « Richard, nous dit-il, m'attendait avec une impatience inaccoutumée ; un grave pressentiment s'empara de moi, j'éprouvai, à l'instant même, une impression extraordinaire. « Oh ! vous avez bien tardé, Monsieur l'avocat ! ce furent ses premières paroles, non sans effort ; « je vous ai aperçu tout à l'heure, derrière le gendarme, j'avais besoin de vous voir, j'ai trouvé le temps long. Vous m'avez toujours soigné comme un père, oui, comme un père ; vous avez été seul, presque seul au monde à vous inquiéter d'un pauvre misérable comme moi. Et moi, pendant tout ce temps, je vous ai menti en vrai scélérat ; pardonnez-moi, je vous en prie. » Tout respirait en lui un ébranlement extrême. J'étais assis à l'entrée de la cellule, je me levai en sursaut et m'approchai de lui par une espèce de mouvement convulsif, il recula devant moi de quelques pas, jusqu'au fond de la cellule. Je le suivis dans

1 Page 19

cet étroit espace, lui saisis la main et la lui serrai vigoureusement. « Vous avez quelque chose sur le cœur, Richard, lui dis-je, quelque chose qui a de la peine à sortir. » — « Vous m'avez soigné comme un père, répondit-il encore, pardonnez-le moi. Vous saurez tout ! » — « Oui, tout, tout ! » — Ses jambes semblèrent se dérober brusquement sous lui, il s'affaissa au fond de la cellule, je tenais sa main fortement serrée. Il y avait en lui un travail terrible, les mots eux-mêmes lui échappaient, la parole faisait résistance. Un violent effort soulevait sa poitrine, il se tut un moment ; dans l'attente, j'écoutais le silence même. — « Tout, je vous dirai tout !... j'ai tué le vieillard ; il m'avait fait mettre en prison, je me suis vengé, — je suis un scélérat, — ayez pitié de moi,... je vous ai menti, je voulais l'avouer plus tôt, je ne le pouvais pas ; enfin, j'ai pu le faire à vous, à vous seul !... » « Il y a, ajoute M. Vuy, des impressions qui ne se peuvent décrire, j'abrège à dessein, c'est de l'histoire que je fais ici, non de la littérature ou du roman ; on pourrait beaucoup broder sur ce thème. »

D'accord avec Richard, le jeune avocat fit dresser acte de l'aveu par le magistrat instructeur. Or, il résulta des détails de cette confession sincère que tous les témoins sans exception avaient commis de graves erreurs dans leur manière de décrire les choses, et que si par fortune Richard s'était trouvé innocent, il eût pourtant été condamné à mort d'après ces présomptions inexactes. On se rappelle que tous les débats avaient reposé sur une discussion d'alibi très délicate. Or, des divers médecins consultés après la découverte du crime, aucun ne s'était trompé de moins de soixante heures sur l'époque où remontait la mort, et d'autre part les trois principaux témoins, hommes pourtant loyaux et honnêtes, avaient confondu constamment, par

une coïncidence inouïe, le samedi où avait été commis le crime avec le lundi suivant [1]. Cela se passait à Genève, le 25 mai 1850. Quel exemple et quelle leçon !...

(*A suivre.*) Michel Revon.

J. BÉARD & SES ŒUVRES

(Suite.)

Depuis la mort de son père arrivée en 1839, il partagea son temps entre les soins que réclamait la gestion du bien paternel et ceux de sa clientèle naissante. Celle-ci devint bientôt si nombreuse que l'agilité de ses jambes ne suffit plus à la besogne ; c'est alors que, bravant les quolibets qui pleuvent dru dans l'Albanais, il adopta un costume qui le mit en état de braver aussi les intempéries. Quand l'homme des champs voyait venir de loin un cavalier monté sur une mule au pas lent, coiffé et vêtu de peaux de bêtes, avec de grandes bottes à l'écuyère, il se disait en se déridant le front : Voilà *notre* médecin. C'était en effet *leur* médecin, l'ami du peuple, l'ami du pauvre, qui avait toujours un bon mot pour rire ou pour réconforter, et qui était en outre aussi charitable que désintéressé. Fallait-il se rendre aux confins du canton, par la neige ou la pluie, de jour ou de nuit, auprès d'un malade qui n'aurait à lui offrir qu'une croûte de pain, il s'y rendait aussi prestement que s'il eût été appelé dans un château. Revenait-il de ses courses avec quelques francs, produit de sa journée, il était

1 Diverses réformes introduites depuis dans le nouveau Code de procédure pénale ont établi des garanties plus parfaites. Elles empêcheraient sans doute pour l'avenir de pareilles erreurs judiciaires. Mais de tels faits, affirmés par un juriste consciencieux comme l'est, M. Vuy, n'en devraient pas moins éveiller des doutes sérieux chez les partisans de cette peine brutalement *irrévocable* qu'on appelle la peine de mort.

rare qu'il n'en restât pas une bonne partie en route ; il rencontrait toujours des mendiants ; il savait bien les distinguer, mais ne savait refuser. Si c'était un vieillard, il ne faisait plus alors une aumône, il partageait avec lui. Le peuple raconte encore de lui des traits émouvants. « Combien de lieues as-tu bien fait aujourd'hui, mon vieux, avec ton sac sur le dos ? » — « J'en ai bien fait quatre, monsieur. » — « Et combien de sous as-tu *fait* ? » — « Pas un seul, monsieur. » — « Moi, j'ai fait autant de chemin que toi, mais j'ai fait quatre francs aujourd'hui ; nous allons partager, mon vieux. » — Et sur ce, il tendait au vieillard la moitié de sa bourse ; parfois tout y passait. (Recueilli à Pringy, hameau de Massingy).

Il y avait déjà environ sept ans qu'il exerçait la médecine sans se préoccuper de régulariser sa situation, quand ses amis l'engagèrent vivement à parer à toute éventualité par l'obtention d'un diplôme. Sur leurs instances Béard se décida enfin à se présenter devant la Faculté de Turin, mais comment subvenir à la dépense que cette entreprise comportait? Il compose un nouveau chant du poème dont il venait de donner au public un fragment (*Napoléon Bonaparte,* 1841) comptant sur la vente de cette brochure pour payer son diplôme ; malheureusement il eut la malencontreuse idée de parler politique dans sa préface et d'annoncer comme imminente une révolution en France où sombrerait la royauté constitutionnelle. La brochure fut confisquée (1846).

Il ne se laisse cependant pas décourager pour si peu ; il se résout alors à s'adresser à la bourse de ses amis, et passe les monts. C'était en 1847 ; il y avait dix ans qu'il avait quitté les bancs de la Faculté, il sent le besoin de repasser certaines parties des branches exigées et surtout de se mettre au courant des travaux de l'Ecole italienne et de ceux

des professeurs de la Faculté de Turin, car ceux-ci n'étaient pas tendres envers nos compatriotes qui avaient étudié dans les Facultés de France. Lorsqu'il est sur le point de se présenter devant ses examinateurs, il apprend qu'une de ses sœurs, mère de deux enfants, est dangereusement malade et qu'elle l'appelle à son secours, comme étant seul capable de la sauver. Prompt comme l'éclair, il quitte tout, se lance seul à pied vers le mont Cenis, malgré les neiges entassées et un froid rigoureux, y laisse sa chaussure et son chapeau devenu le jouet de la tourmente, et arrive épuisé auprès de sa sœur, qu'il remet sur pieds en quelques jours. Décidémeni il était écrit qu'il resterait médecin non diplômé.

(*A suivre*) A. Constantin.

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS

— Le 9 mars 1663, le Conseil de ville d'Annecy alloua une somme de 93 florins à l'imprimeur Deléglise pour imprimer 700 livres intitulés l'*Epithalame*. Cet écrit relatif aux noces de Charles-Emmanuel II célébrées à Annecy, en 1663, est il connu d'un des lecteurs de la *Revue*?

— Existe-t-il, outre le dit *Epithalame,* une autre relation imprimée de ces mêmes fêtes, ainsi que permet de le croire une délibération du Conseil d'Annecy du 16 avril suivant?

— *Les Nœuds de l'Amour* (imprimé à Chambéry, chez Du-Four, en 1663) contenant la description *des appareils dressés à Chambéry* à l'occasion des mêmes fêtes, ont-ils eu une seconde édition *illustrée,* ainsi que l'annonçait le Père Menestrier, auteur de cette brochure, à la page 51 ?

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

13e ANNÉE — BULLETIN No 10. — OCTOBRE 1888.

Pressions barométriques moyennes : 725,7 à Annecy, 685,1 à Leschaux, »,» à Melan. Maxima le 27 à Annecy, le » à Leschaux, et le » à Mélan. Minima le 2 à Annecy, le 9 à Leschaux et le » et Mélan. Excursion du mercure : 28,5 à Annecy, 18,3 à Leschaux et »,» à Mélan.

Température. — Basse vers le 20. A Chamonix, 25 jours ou le thermomètre descend au-dessous de zéro. Moyenne à Annecy du maxima 13°1, du minima 2°6, à 9 h. du matin 5°9. Moyenne générale : à Douvaine »°», à Chamonix 4°6, à Mélan »°», à Bonneville 7°, à Leschaux »°», à Talloires 9°.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 12°4, de l'eau de puits à Melan »°», du sol à Annecy à 0m,30 de profondeur 10°5.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois d'octobre, le		8	15	22	29	...
Thermomètre...	maxima.	6°7	0°7	4°7	9°7	...
	minima.	—8°	—9°	—1°2	—0°1	...
Baromètre à 0°.....		616,3	624,8	630,1	637,2	...

A cette station, la température varie entre —9° et +9°7. Le maximum barometrique est de 639,5 le 28 et le minimum 614 le 2.

Pluie et neige. — Pluie torrentielle les 2 et 3 sur la plus grande partie de la région causant de grands dégats. Evian enregistre, le 3, 160m/m d'eau ; le Biot, 140m/m ; Annecy, 96m/m6. Maximum 302m/m6 au Biot en 9 jours ; minimum 88m/m1 en 8 jours à Sallanches. La neige fait son apparition aux stations élevées avec les pluies des premiers jours du mois Il en tombe 0m,11 aux Gets, 0m10 au Biot et à Chamonix, 0m,07 à Cruseilles, 0m,04 à Leschaux. Au Semnoz, 11m/m3 d'eau ; le 3, 0m,10 de neige, 0m,25 le 8, le 15 il n'y en a plus que 0m,10.

Orages. — Sur la région, la nuit du 2-3, avec grêle à Leschaux. L'orage, qui dure toute la nuit à Annecy avec éclairs continuels, est des plus intenses. Le lac Léman augmente de 0m,40 du 1 au 4 à midi. L'Arve à Bonneville, qui est à 0m,35 le 1, est à 2m,45 le 3, de midi à 2 h. du soir.

BULLETIN N° 11. — NOVEMBRE 1888.

Pressions barométriques moyennes : 724,5 à Annecy, 682,69 à Leschaux, »,» à Mélan. Maxima le 23 à Annecy et à Leschaux, le » à Melan. Minima le 2 à Annecy et à Leschaux, le » à Mélan. Excursion du mercure : 26 à Annecy, 25,8 à Leschaux et »,» à Mélan.

Température. — Moyenne à Annecy du maxima 9°8, du minima 2°3, à 9 h. du matin 4°8. Moyenne générale : à Douvaine 5°55, à Chamonix 2°7, à Mélan »°», à Bonneville 4°5, à Leschaux 4°8, à Talloires 7°38.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 9°1, de celle de puits »°», de rivière »°» ; du sol à Annecy à 0^m,30 de profondeur 7°8.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de novembre :		le 5	12	19	26	....
Thermomètre...	maxima.	10°7	5°7	8°7	8°7	.....
	minima.	0°	—2°5	—4°	—8°	.....
Baromètre à 0°.....		623	623,4	630,4	629,4	.....

A cette station, le thermomètre descend moins bas que le mois précédent. Il reste entre —8° et +8°7. Le maximum barométrique est de 636,7 le 16 et le minimum de 611,4 le 29.

Pluie et neige. — Peu de pluie et de neige. Maximum d'eau recueillie $101^m/^m5$ à Rumilly en 6 jours. Minimum $6^m/^m7$ en 1 jour au Biot. La neige des 2 et 21 donne 0^m,39 aux Gets, 0^m325 à Chamonix, 0^m,157 à Megève, 0^m,02 à Sallanches, 0^m,15 à Cruseilles, 0^m,02 à Seythenex et 0^m,15 à Leschaux. A Seythenex, la neige blanchit le sol le 3. Au Semnoz, $45^m/^m5$ d'eau. Le 5, il y a 0^m,25 de neige ; le 12, 0^m,10 ; elle disparaît pour le 19.

Le Secretaire-Adjoint de la Commission, A. Mangé.

(Revue Savoisienne.) *Le Directeur-gérant :* A. Constantin.

Nos 3—4. MARS—AVRIL.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 22 février 1889.

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT.

M. LE PRÉSIDENT donne connaissance de deux circulaires ministérielles : l'une invite les sociétés savantes à recueillir toutes les données existantes sur les observations météorologiques faites avant 1870 et sur les modes d'habibat de chaque département. Ce travail est confié pour notre département à M. Tissot, ingénieur, et à M. Maillard, bibliothécaire de la ville. L'autre circulaire fixe la date de la prochaine session des Sociétés des beaux arts au 11 juin.

LE MÊME entretient la société des démarches faites au sujet du monument funéraire de J. Philippe. Après discussion des soumissions reçues, on décide d'adopter le projet de M. Demaille, de Paris.

M. SERAND lit un projet de tableau d'honneur des élèves de l'ancien collège chappuisien, qui se sont rendus célèbres. Ce tableau, demandé par M. le Proviseur du Lycée Berthollet, est destiné à figurer au parloir de cet établissement. Sur le désir exprimé par M. Serand, MM. Dunant et Miquet lui sont adjoints pour faire un choix définitif des noms les plus marquants.

LE MÈME lit le testament en vers de Michel Bouvard, collatéral au Conseil présidial du Genevois. Cette pièce, qui appartient aux Archives de la Société, paraît n'être qu'une reproduction de la véritable minute, car il ne porte pas de sceau ; mais il y a la signature du testateur et celle de deux témoins. La facture des vers, vu les difficultés de

Savoie (Haute) 3.

traiter un pareil sujet, annonce la plume exercée d'un familier de saint François de Sales et du président Antoine Favre.

M. L'ARCHIVISTE fait circuler les dons et les échanges, reçus depuis la dernière séance ; au nombre des premiers on remarque *Le Mystère de saint Bernard de Menthon,* par M. Lecoy de La Marche, don de l'auteur ; *Une Etape dans la voie des réformes notariales,* par M. Mailland ; *Histoire de la Société philanthropique savoisienne de Paris,* par M. Forni, et un ouvrage en chinois, don de M. l'abbé Martin, curé de Foissiat (Ain). Des remerciements sont votés à MM. les donateurs.

Le Secrétaire-Adjoint : G MAILLARD.

Echanges.

(SOCIÉTÉS CORRESPONDANT AVEC LA FLORIMONTANE)

I. *Sociétés françaises.*

ALAIS. Société scientifique et littéraire d'Alais.
AMIENS. Société des antiquaires de Picardie.
ANNECY. Académie Salésienne.
ID. Commission météorologique de la Haute-Savoie.
ARRAS. Académie des sciences.
AUTUN. Société éduenne.
AUXERRE. Société des sciences histor. et natur. de l'Yonne.
BEAUNE. Société d'histoire et d'archéologie.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BÔNE (Algérie). Académie d'Hippone.
BOULOGNE-SUR-MER. Société académique.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
ID. Société littéraire, historique et archéologique.
BREST. Société académique.
BRIVE. Société scientif., histor. et archéolog. de la Corrèze.
CAEN. Société des antiquaires de Normandie.

CHALON-SUR-SAÔNE. Société d'histoire et d'archéologie.
ID. Société des sciences naturelles.
CHAMBÉRY. Académie de Savoie.
ID. Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
ID. Société centrale d'agriculture.
ID. Société d'histoire naturelle.
CHERBOURG. Société des sciences naturelles et mathémat.
DAX. Société de Borda.
DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
ID. Commission des antiquités de la Côte-d'Or.
DUNKERQUE. Société pour l'encouragement des sciences.
GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie delphinale.
ID. Société de statistique de l'Isère.
LE HAVRE. Société hâvraise d'études diverses.
LILLE. Société des sciences et des arts.
LIMOGES. Société archéologique du Limousin.
LONS-LE-SAULNIER. Société d'émulation du Jura.
LYON. Académie des sciences.
ID. Société des sciences industrielles.
ID. Société de botanique.
ID. Société littéraire.
ID. Société d'agriculture de Lyon.
MACON. Académie des sciences.
MARSEILLE. Société de statistique.
MONTAUBAN. Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
MONTBÉLIARD. Société d'émulation.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val d'Isère.
NANCY. Société d'archéologie et de statistique.
NICE. Société des lettres, sciences et arts.
NÎMES. Académie du Gard.
PARIS. Société de géographie.
ID. Association scientifique de France.
PAU. Société des sciences et lettres.
POITIERS. Société des antiquaires de l'Ouest.

PRIVAS. Société des sciences de l'Ardèche.
RODEZ. Société des lettres et sciences de l'Aveyron.
ROMANS. Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse de Valence, Gap, Grenoble.
ROUEN. Société d'émulation de la Seine-Inférieure.
St-JEAN DE MAURIENNE. Société d'histoire et d'archéologie.
SEMUR. Société des sciences historiques et naturelles.
THONON. Académie chablaisienne.
TOULON. Académie du Var.
TOULOUSE. Société archéologique du midi de la France.
ID. Académie des Jeux floraux.
VALENCE. Société d'archéol. et de statistique de la Drôme.

II. *Sociétés étrangères.*

BERNE. Société générale d'histoire suisse.
BRUXELLES. Société royale de botanique.
GENÈVE. Institut national genevois.
ID. Société de géographie.
ID. Société de lecture.
ID. Société d'histoire et d'archéologie.
ID. Société de physique et d'histoire naturelle.
LAUSANNE. Société vaudoise des sciences naturelles.
ID. Société d'histoire de la Suisse romande.
NEUCHATEL. Société des sciences naturelles.
TURIN. Comité d'histoire nationale.
WASHINGTON. Smithsonian Institution.
ZURICH. Indicateur des antiquités suisses.

III. *Publications non collectives.*

MONTBRISON. L'ancien Forez.
PARIS. Feuille des jeunes naturalistes.
ID. Polybiblion. Revue bibliographique universelle.
ID. Revue des Patois. Directeur, M. Clédat.
ID. La Tradition. Directeurs, MM. Blémont et Carnoy.

CONCOURS DE POÉSIE (1888)

FONDATION ANDREVETAN

PIÈCES COURONNÉES

Prix partagé *ex-æquo*

LA MISSION DU POÈTE

Comment nous aimez-vous, si vous n'aimez pas Dieu ?
(A. DE VIGNY).

Oui ! l'œuvre du poète est une œuvre bénie,
Sa mission est sainte, et son but est sacré :
C'est aux ordres divins qu'obéit son génie,
C'est aux cieux que sa lyre emprunte l'harmonie
Par laquelle il nous charme et nous meut à son gré.

Suivez-le dans son vol ! Il se plaît sur les cimes.
Il lui faut la lumière et l'air pur des hauteurs ;
De là son fier regard plane sur les abîmes,
Il contemple, il admire, et ses accents sublimes
De ce vaste univers racontent les splendeurs.

Sous le même regard s'étalent d'autres scènes ;
— L'homme, à lui seul, pour l'homme est un monde si grand ! —
Le poète a sondé les passions humaines,
Les drames de la vie et ces idoles vaines
De gloire et de plaisir où notre cœur s'éprend.

Dans les secrets des cœurs, dans ceux de la nature,
Il rencontre partout l'éternelle Beauté ;
Son âme en réfléchit, comme une glace pure,
Les vestiges épars sur toute créature,
Et jusque dans la nuit rayonne de clarté.

Car le poète croit à la Beauté suprême,
Au Dieu dont la sagesse éclate à chaque pas ;
Seigneur, il vous adore, il vous sent en lui-même ;
Et lui, toujours si doux, il jette l'anathème
A l'être dégradé qui ne vous connaît pas.

Le poète, Seigneur, croit à votre parole,
Il croit à votre amour révélé par la Foi,
Il croit à votre Christ qui pardonne et console,
Et le monde, à ses yeux, n'est qu'un faible symbole
De ce monde meilleur dont vous êtes le Roi.

« Levez, levez les yeux, nous disent les poètes,
« La terre est un exil, la patrie est au Ciel ! »
Et d'un hymne vainqueur proclamant nos conquêtes,
Ils marchent devant nous, comme les saints prophètes
Qui guidaient vers Sion le peuple d'Israel.

* * *

Bonaparte avait clos sa sanglante épopée.
Victoires et revers, tous ces grands coups d'épée,
La France espérait bien ne les revoir jamais.
Elle oublia bientot et le sang et les larmes ;
Elle trouvait si doux de vivre sans alarmes
Et de voir refleurir l'olivier de la paix.

Les Bourbons relevaient leur trône héréditaire,
— Mais la France, restée aux genoux de Voltaire,
De ses nobles destins n'avait plus souvenir ;
Le soldat qui courait, stoïque, à la bataille
S'était fait des vertus et des dieux à sa taille,
Et, sans penser au ciel, savait vivre et mourir.

L'incroyance toujours est fatale au génie.
En bafouant le Christ, le doute et l'ironie
Opprimaient la pensée et brisaient son essor ;

Les poètes, saisis de stupeur et de crainte,
Ne venaient plus chanter autour de l'Arche sainte,
Et n'osaient vers le ciel ouvrir leurs ailes d'or.
Il débutait ainsi le vieux siècle ou nous sommes.
— Alors, dans notre France, on vit deux jeunes hommes,
Jetant à pleines mains les chefs-d'œuvre immortels,
Ouvrir des champs nouveaux à la pensée humaine
Et, comme le vainqueur qui rentre en son domaine,
Relever fièrement la Muse et les autels.

A la vérité sainte il fallut rendre hommage,
Nos poètes parlaient un merveilleux langage,
Le monde entier se tut pour écouter leurs voix ;
Et la France, avec eux relisant son histoire,
Au Seigneur, à son Christ avec eux rendit gloire,
Car la France est toujours le soldat de la Croix !

*
* *

Ils ne sont plus, la mort cueille aussi les poètes ;
Mais les rayons de feu qui couronnaient leurs têtes
Dans la mort et l'oubli ne sauraient s'obscurcir ;
Ils ont pris dans l'histoire une si large place,
Et dans l'esprit humain si profonde est leur trace
Que près d'eux pâlira tout autre souvenir.

Leur œuvre aussi vivra. Dans sa libre carrière
L'Humanité jamais ne revient en arrière,
Ses progrès d'aujourd'hui hâtent ceux de demain ;
Elle aussi dans le ciel a vu briller l'étoile,
Elle a vu resplendir la Vérité sans voile,
Et d'un pas triomphant poursuivra son chemin.

C'est à vous qu'on revient, — aux heures de tristesse,
Quand le devoir austère à l'humaine faiblesse
Demande, au nom du ciel, de pénibles efforts, —
O Maîtres, c'est à vous, à vos pages si belles,

Et quand vos strophes d'or nous ont pris sur leurs ailes,
Nous devenons bientôt plus joyeux et plus forts.

*
* *

Ah ! dans l'enthousiasme où notre âme est ravie,
Gardons-nous d'applaudir aux fautes de leur vie ;
Les lauriers ne sont pas la palme des élus !
Mais en glorifiant les divines croyances,
Eux-mêmes condamnaient leurs propres défaillances,
Et leur vie est pour nous une leçon de plus.

Hugo, lui qui chanta les Rayons et les Ombres,
Dans ses longs jours de gloire eut des heures bien sombres,
Et sa mort nous offrit plus d'un sujet de deuil ;
Le poète fut grand d'une grandeur suprême,
L'homme eut moins de grandeur, car, il l'a dit lui-même,
Les hommes sont petits quand ils s'enflent d'orgueil.

Lamartine est plus pur ; son âme simple et fière
Des hautes régions habitait la lumière,
C'est une âme d'enfant au front doux et serein.
Lamartine ! ce nom parfumé d'ambroisie,
N'est-ce pas votre nom, ô sainte Poésie,
Aussi bien que le vôtre, ô poète divin !

J. Lombard.

LE MASQUE

—

. . . . . All the wo·ld 's a stage ;
And all the men and women, merely players ;
They have their exits and their entrances,
And one man, in his time, plays many parts [1],

(SHAKESPEARE.)

Le vent souffle au dehors ; sur le trottoir, personne !
La neige en tourbillons fouette les murs noircis ;
L'arbre même gémit, on dirait qu'il frissonne ;
Vraiment les choses ont parfois des airs transis.

Oui, la rue est déserte, et cependant nous sommes
Dans la tumultueuse et superbe cité,
Où l'on voit se heurter tant de millions d'hommes,
Où le luxe sourit à la nécessité.

Aussi, pour y trouver un pavé solitaire,
Il faut beaucoup marcher, et ce soir-là pourtant
Au quartier du Marais, dans un passage austère,
Paris semblait n'avoir plus un seul habitant.

Mais voilà que soudain l'on entend une horloge
Jeter huit fois de suite une plainte d'airain,
Et presque en même temps, d'une petite loge,
On voit sortir un homme au visage chagrin.

Il grelotte, il se hâte, il soupire, il blasphème !
Il rase des maisons les murs silencieux ;
Il rebrousse chemin, et puis revient de même,
En se frappant le front d'un geste soucieux.

1 Le monde entier est un théâtre, et hommes et femmes ne sont que des acteurs. Ils y font leurs entrées et leurs sorties, et le même homme y joue plusieurs rôles durant sa vie.

Il hésite : — « Mais non, j'irai, j'irai, courage !
Il le faut... oui, c'est dit... chacun m'applaudira ;
Je saurai plaisanter avec mon entourage,
Si bien que tout le monde — excepté moi — rira.

Et d'ailleurs, Figaro, ton existence errante,
C'est mon passé, peut-être aussi mon avenir ;
On avait bien raison — l'ironie est flagrante ! —
Ce rôle de pandour devait me convenir.

Je vais railler tout haut les autres et moi-même ;
Je vais faire semblant d'être heureux, très heureux ;
Je vais me mettre aux pieds de Suzanne que j'aime ;
Envers et contre tous je suis son amoureux ! »

La bise fait grincer les rares lampadaires
Et danser sur les toits des milliers de flocons ;
On croit voir folâtrer ces gnomes légendaires
Qui viennent se blottir la nuit sous les balcons.

Mais que lui font à lui le froid et la tempête ?
Il doit jouer ce soir pour toucher de l'argent ;
Il marche, en maudissant son rôle qu'il répète.
— En avant ! dit la Faim, — et l'appel est urgent.

Sur un lit de douleur il a laissé sa femme :
Elle est à l'agonie, il faut la secourir.
S'il ne peut lui donner les soins qu'elle réclame,
Il sait qu'à son retour il la verra mourir.

*
* *

Les trois coups sont frappés, et le rideau se lève :
— Aimable Figaro, sur les ailes du rêve
Faites-nous voler quelque temps !
Parmi les spectateurs il en est de maussades ;
Faites-les donc sourire avec vos embrassades,
Avec vos faux airs pénitents.

Avec vous nous quittons le véritable monde,
Où l'étiquette est reine, où l'argent surabonde,
Où tout est affectation !
Voilà ce que disait le froufrou de la robe
Qui méprise la foule, et pourtant y dérobe
Un regard d'admiration.

Lorsque vous épinglez vos mutines voilettes,
Lorsque d'un manteau blanc vous couvrez vos toilettes
Pour entrer dans votre coupé,
Songez-vous quelquefois aux acteurs du théâtre
Qui ne trouveront pas une bûche dans l'âtre,
Et qui n'ont pas même soupé ?

Ne pensez-vous jamais, en froissant le programme,
Que le comédien au fond jouait un drame
Que masquait un rire forcé ?
Quand vous lui reprochez de n'être pas plus drôle,
C'est que, furtivement, son véritable rôle
Dans un mot s'est glissé !

Et quand, pour mieux le voir, vous prenez vos jumelles,
Quand vous louez l'habit, la frange ou les semelles,
Savez-vous qu'ils peuvent mentir ?
Ne vous dites vous pas tristement que ce faste
Avec sa pauvreté fait un bien grand contraste,
Et qu'il doit souvent le sentir ?

Vous voyez le costume, et vous oubliez l'homme,
Vous ne demandez pas comment l'acteur se nomme,
Ce n'est que Figaro pour vous,
C'est-à-dire un valet que la bonne fortune
A toujours secouru dans la passe opportune,
Que son maître a toujours absous.

*
* *

Les flambeaux sont éteints, et la toile est baissée ;
Assis dans un fauteuil et la tête affaissée,

Figaro pleure amèrement.
Il n'ose pas rentrer : — La trouvera-t-il morte ?
Le ciel pourrait bien le frapper de la sorte,
Lui qui l'aimait si tendrement !

Le Directeur venu pour payer les artistes
Est surpris de les voir rangés en groupes tristes,
Pourquoi chuchotent-ils entre eux ?
Mais un acteur s'avance, et, prenant la parole :
Nous renonçons, dit-il, au fruit de notre rôle
Pour qu'on l'offre à ce malheureux.

*
* *

Or quinze jours plus tard, elle est presque guérie !
Son mari la regarde, assis à son chevet.
Elle croit être en proie à quelque rêverie,
En touchant des draps blancs sous un moelleux duvet.

Puis elle voit soudain une flamme rougeâtre,
Qui pétille en chantant dans un joyeux foyer.
« On gagne donc beaucoup, paraît-il, au théâtre,
Jean, puisque nous pouvons payer un tel loyer ? »

Elle a parlé ! dit Jean. Que me demande-t-elle ?
Laissons lui croire encor que nous sommes chez nous.
Mes amis l'ont sauvée ! Oh ! que la vie est belle !
Merci, mon Dieu, merci ; veuille les bénir tous !

. . . . . .

Pour des cœurs généreux, il n'est jamais d'obstacles ;
Voilà ton œuvre pie, ô solidarité !
Si les hommes voulaient, tu ferais des miracles :
Tu porterais toujours le nom de « CHARITÉ » !

M^lle^ Alice DOR.

J. BÉARD & SES ŒUVRES

(Suite et fin.)

L'occasion se présente ici de donner une idée de sa manière d'écrire en prose, profitons-en. Dans *Ma Thèse devant le Sénat,* il nous a laissé quelques données biographiques ; le ton en est par trop emphatique ; mais n'oublions pas que c'est un plaidoyer. S'il y a des passages où il détonne complètement, il y en a d'autres où il est plus sobre, plus mesuré. La citation que je vais faire appartient plutôt à cette dernière catégorie qu'à la première ; elle permet de se faire une idée assez exacte de sa manière d'écrire.

Nous sommes en l'année du grand dégel et de la grande débâcle des institutions politiques, c'est-à-dire en 1848.

« L'orage politique éclate alors sur sa patrie [Béard
« parle de lui à la troisième personne], et la jeunesse de
« son faubourg, d'un vote unanime, le choisit pour capi-
« taine [de la garde nationale]. Elle dira s'il a su porter
« son épaulette. La pénible carrière se rouvre aussitôt de-
« vant le médecin ; il la parcourt, appelé derechef par la
« voix suppliante de vingt-deux communes qui reculent
« d'effroi devant la pratique funeste d'un docteur fraîche-
« ment diplômé de la Faculté de Turin et rejettent de con-
« cert la clientèle aux soins de l'ancien élève qui leur mon-
« tra toujours pour ses titres des guérisons signalées et
« plus que jamais peut s'étayer d'une conscience vierge de
« reproches, lorsque, peu de temps après, l'heureux pra-
« ticien est brusquement assigné devant les tribunaux
« d'Annecy pour exercice illégal de sa profession. Il s'y
« rend, muni pour sa défense de plausibles raisons allé-
« guées plus haut [mort de son père et maladie de sa sœur],

« mais en dépit d'elles s'entend condamner aux rigueurs « de l'amende [1], puis se dispose à payer celle ci sans se « plaindre, quand deux de ses amis viennent le décider par « leurs sollicitations à signer une supplique au roi [Victor- « Emmanuel II] dont la bonté magnanime rivalise avec la « bravoure. Gracié par la souveraine clémence, le médecin, « fidèle aux devoirs que la reconnaissance lui dicte à cette « occasion, se hâte sur le champ de réclamer à ses nom- « breux débiteurs l'honoraire arriéré qui va le mettre en- « fin, par le diplôme, à l'abri dorénavant des peines du « fisc.

« Mais pendant qu'il travaille aux apprêts d'un second « départ [pour Turin], voilà que son toit paternel, affaissé « par la vieillesse, a, malgré les supports, chancelé sur sa « tête, et menace, s'il n'est pas à l'instant réparé, d'ense- « velir le malheureux [Béard] sous les ruines de l'édifice. « Rassuré par sa confiance au Dieu qui veille sur la chau- « mière, comme sur les palais des rois, le sensible orphelin « consacre sa dernière obole à rajeunir la maison caduque « de son père, et demande au sculpteur de la surmonter « d'une statue, celle d'un robuste Amour jouant sur le bois « innocent d'une flûte les airs de la constance et solidement « assis sur le pinacle où son affection semble l'avoir attaché « pour jamais. Epuisé par la dépense nécessaire à cette « œuvre de piété filiale, il est forcé pour le moment d'a- « journer son voyage. » (*Ma Thèse devant le Sénat,* p. 16 et 17.)

C'était donc la troisième fois que son projet de régulariser sa position échouait. Il comprenait fort bien qu'il ne pouvait pas rester dans cette situation, qu'une seconde

[1] Béard fut condamné, le 3 décembre 1850, aux frais et à une amende de 332 livres.

condamnation entrainerait la prison et sa ruine complète. Aussi, dès qu'il eut terminé les travaux de réparation que réclamait la maison paternelle, s'empressa-t-il de faire ses préparatifs de départ. Une riche famille de sa clientèle consent à lui avancer l'argent nécessaire ; lorsque, sur le point de partir, il va chercher cet argent chez le notaire où il était déposé, quel n'est pas son désappointement ! la somme prêtée avait été retirée de chez le notaire par le prêteur. Selon Béard (*Ma Thèse devant le Sénat,* p. 20), cette famille aurait agi de la sorte, parce qu'elle aurait eu vent d'une trame ourdie contre lui pour le faire échouer aux examens de la Faculté. Quoi qu'il en soit, il fut forcé pour la quatrième fois de renoncer à son projet. Il y avait réellement de quoi décourager de moins braves que lui ; il n'était plus alors de prime jeunesse, il approchait de la cinquantaine, et à cet âge on n'a plus la même ardeur pour la lutte ; l'esprit, il est vrai, est tout aussi vif et aussi prompt, mais les forces physiques ne se mettent plus à son service avec la même condescendance : bon gré mal gré, le temps est venu de compter avec elles.

Ce coup inattendu lui avait porté une profonde atteinte, son cœur saignait ; son humeur joviale et insoucieuse fit place à une morne disposition d'esprit ; dès lors il devint excessivement irascible, grincheux et caustique.

Dans cette chasse au diplôme, Béard avait été semblable jusqu'alors à certain petit insecte, aux élytres d'un beau rouge, qu'un enfant fait grimper le long d'une baguette qu'il retourne traîtreusement au moment que le petit coléoptère pense atteindre le sommet. La bête à bon Dieu se prête d'abord d'assez bonne grâce à ce jeu, mais quand elle s'aperçoit qu'elle est le jouet d'une force contre laquelle il est inutile de lutter, elle prend tout à coup son vol et quitte la partie. Béard fit de même : il renonça tout à fait au di-

plôme de Turin. Son imagination fertile lui montre une voie plus courte qui peut le mettre enfin à l'abri de toute poursuite. Il écrit *Ma Thèse devant le Sénat,* dans laquelle il demande que les Savoisiens qui, comme lui, ont fait leurs études en France « n'aient plus à repasser des monts « orgueilleux, pleins de neige et de tourmentes, au risque « de voir à la fin leur carrière échouer devant le caprice « insolent d'un professeur émérite ; mais que, quant à lui, « s'il lui faut le diplôme pour avoir le droit de guérir, il « puisse enfin, sans sortir du sol natal à des frais énormes « pour sa fortune, le recevoir de la main d'un jury composé « d'hommes intègres, comme il en fut toujours chez nous « en Savoie. » (*Ma Thèse,* p. 23).

Il est à présumer que Béard ne s'attendait guère à ce que le Sénat prit sa défense en main ; il est plus probable qu'il voulait seulement, en publiant cette brochure, mettre le public de son côté. Malgré cela, en 1856, nouvelle poursuite et nouvelle condamnation à une forte amende. Résolu à ne pas la payer, il adressa au roi une nouvelle requête, où il réclame bravement « avec l'exemption d'une peine immé-ritée, un diplôme que j'ai par là même rigoureusement conquis ». Il va sans dire que cette fois-ci il n'y fut fait aucune réponse ; toutefois il paraît qu'on ne le pressa pas beaucoup de payer, car six ans plus tard (1862) il était encore invité à se présenter au Trésor pour y verser le montant de l'amende qu'il avait encourue. La paya-t-il ou l'Empire se contenta-t-il de ses quatrains et de ses flamboyants transparents qui faisaient courir tout Rumilly le jour de la fête de Napoléon III (voir *Recueil complet de ses Chansons,* p. 74), c'est ce qu'il est difficile de dire. Dans *Mon Adresse à l'Empereur,* qui doit dater de 1860 ou de 1861, et qu'il répandit à profusion, il priait l'empereur d'un ton emphatique « d'apposer le moindre cachet de son ongle à jamais

redouté sur le bout d'un diplôme quelconque, afin de n'avoir plus rien à démêler avec la griffe stupide et rapace d'un vautour du fisc ». C'est sans doute cette lettre qui a donné lieu à ce bruit très accrédité qu'il avait obtenu un diplôme d'officier de santé. Le fait est qu'il n'était pas au pouvoir de Napoléon de délivrer un diplôme de médecin ou d'officier de santé, et qu'on n'en trouve trace nulle part ; mais toujours est il que sous l'Empire il ne fut plus inquiété pour exercice illégal de la médecine.

Il mourut en sa ville natale, le 1er avril 1872, dans des sentiments chrétiens, déplorant les écarts de sa muse.

Passons maintenant en revue ses écrits. Quoiqu'il ne soit pas possible d'assigner à chacun une date précise, on peut cependant les rattacher à trois périodes distinctes. La première — de 1823 à 1830 — ne comprend que quelques pièces fugitives, écrites en français ; les cinq premières pièces du présent dossier des manuscrits appartiennent à cette époque [1]. La seconde comprend ses essais infructueux dans le genre épique — de 1830 à 1856 — et la troisième, ses chansons patoises. Ses premières productions patoises sont de petits chefs-l'œuvre — *Le Retour à la Ferme* et *Les deux Bœufs,* écrits entre 1850 et 1856. Que n'a-t-il cultivé plus longtemps ce genre où sa muse a trouvé ses plus beaux accents. De 1856, domine le genre satirique.

Les poésies de la première période n'ont pas un grand mérite poétique, mais elles ont celui d'être beaucoup plus correctes sous le rapport de la langue, plus coulantes et plus dépouillées d'emphase que ses autres productions françaises. La première en date n'est qu'un *Souhait de bonne Année* adressé à un de ses professeurs. Elle n'a rien de re-

1 Dans l'énumération de ces pièces, qui a été donnée a la page 342 de la *Revue,* 1888, il convient de mettre en tête les autographes nos 3 et 6, car j'ai découvert dernièrement qu'ils sont de 1823.

marquable comme poésie, mais elle contient une réminiscence du *Lac* de Lamartine, qui montre qu'en 1823 les *Premières Méditations poétiques,* qui datent de 1820, avaient déjà pénétré au Petit-Séminaire de Rumilly, ce qui était beaucoup pour l'époque. Citons-en les deux premiers couplets :

D'un an qui va mourir un an va bientôt naître.
Nos cœurs reviennent en ce jour
Murmurer au cœur de leur maître
L'hymne sacré des vœux, enfants de leur amour.

O temps, sois attentif à la voix qui t'implore,
Abandonne ses ans au souffle du bonheur !
Passe toujours sur lui, comme au sein de la fleur
Passe l'air qui la fait éclore.

Parmi ces poésies fugitives, écrites en français, il y en a quelques-unes qui ne manquent pas de verve ; les meilleures sont les deux suivantes dont je ne citerai que deux ou trois couplets pour donner une idée de ses poésies françaises, qui ne brillent en général ni par une facture coulante et harmonieuse ni par la propriété des termes.

Le Hibou.

(*Air* : Dans un grenier qu'on est bien à vingt ans.)

D'un menuisier j'ai vu la main habile
Sculpter naguère un hibou sur mon toit ;
L'oiseau, posé sur un œuf immobile,
De son orteil le couvre et se tient droit.
Que le sujet soit grave ou frivole,
Artiste heureux, ton œuvre m'a séduit ;
Et, comme toi, je choisis pour symbole
L'oiseau qui chante et voit clair dans la nuit.

. . . . . .

Du vrai chemin, égaré par le doute,
L'homme ici-bas ne va plus qu'à tâtons.
Rois et sujets sont perdus sur la route,
Et n'ont des yeux qu'au bout de leurs bâtons.

Sous un ciel noir, sans guide et sans boussole,
Quand à son gré le hasard nous conduit,
Chacun voudra, comme moi, pour symbole
L'oiseau qui chante et voit clair dans la nuit.

Le Meunier du moulin Sous-Porte.

Tandis que nous verrons des sots,
Il nous sera permis d'en rire.
Je vais vous dire ici deux mots
D'un qui de moi voulut médire.
Son père, qui trouve du gain
A moudre le blé qu'on lui porte,
Est le possesseur d'un moulin
Qu'on appelle moulin Sous-Porte.

J'avais chanté quelques couplets
En l'honneur du dieu des vendanges ;
Nous n'avons guère de sujets
Aussi dignes de nos louanges.
Mais lui, qui ne trouve du gain
Qu'a moudre le blé qu'on lui porte,
Prétend qu'on doit au lieu du vin
Chanter l'eau du moulin Sous-Porte.

Quand je désirais dans mes vers
Célebrer Bacchus et sa gloire,
Il fallait bien prendre les airs
Qu'on prend quand on parle de boire,
Mais lui, qui ne trouve du gain
Qu'à moudre le blé qu'on lui porte,
Ne trouve beau que le refrain.
Des ânes du moulin Sous-Porte.....

Béard est ici dans sa sphère, le genre satirique est son fait ; il y dépasse parfois le but, surtout dans ses chansons patoises. On ne s'explique guère qu'un homme si bon se soit complu dans la satire ou plutôt le dénigrement ; on comprend qu'il ait tancé d'une verte manière un meunier qui s'était permis de critiquer ses chansons, mais ce qu'on

ne comprend pas, et qu'on ne saurait trop blâmer, c'est l'acharnement qu'il mit à poursuivre *Curosset,* car tous les torts n'étaient pas du côté de ce dernier.

Quant aux quatre chants qu'il rattachait dans sa pensée à un poème épique projeté, il n'y a réellement pas à s'y arrêter. Des longueurs sans fin, l'emploi du merveilleux chrétien mal compris, des expressions triviales, le plus souvent fautives, en rendent la lecture fatigante. Par-ci par-là, quelques vers bien frappés, quelques tirades passables ; la meilleure est sans contredit le début du chant édité vers 1846, qui fut confisqué à cause des idées émises dans la préface.

Sur la terre où tout passe, il est une puissance
Que Dieu voulut sauver de l'humaine inconstance.
Lui-même en fit le trône et défendit aux vents
D'en ébranler jamais les sacrés fondements.
Quand il posa la pierre ou ses mains l'ont assise,
« *Je veux,* dit-il, *sur elle elever mon Eglise,*
Et sur son angle saint que tout doit respecter
Briser le pied de ceux qui la viendront heurter. »
Les faux dieux ne sont plus ; le clairon des barbares
A sonné sur eux tous ses lugubres fanfares.
Mais quand ces fils du Nord, torrents dévastateurs,
Sur les temples détruits passaient leurs pieds vainqueurs,
Et que, de nos climats frappant de mort les races,
Un jour ils menaçaient d'en effacer les traces,
Seule, cette puissance avait vu leur courroux
S'incliner devant elle et baiser ses genoux.
Depuis lors, plus fougueux que ces hordes sauvages,
L'orgueil de nos savants, celui de nos faux sages,
L'esprit qui du poète égarant les vains sons
Les a perdus dans l'air en cyniques chansons,
La haine de l'impie et des prêtres eux-mêmes
Ont voulu l'écraser du poids de leurs systèmes.
Elle, ferme à son poste au milieu des assauts,
Le doigt sur sa houlette et l'œil sur ses troupeaux,

Sous les coups inspirés de la verge inflexible
Mène aux cieux son bercail par la route infaillible.
En vain pour l'égarer, l'erreur dans les chemins
Lui sema sous les pas le piège à pleines mains ;
Pour lui voiler les yeux de ses vapeurs funèbres,
En vain l'Enfer entier a vomi ses ténèbres.
Malgré l'Enfer qui hurle et gronde dans les airs,
Sur la vague écumante et les flots entr'ouverts,
A côté de l'écueil, la barque de saint Pierre
Vogue et ne doit un jour périr qu'avec la terre.

Vous avez maintenant, Messieurs, une idée de ses poésies françaises, qui ne sont pas ses vrais titres de gloire pour passer à la postérité, mais il me tenait à cœur de vous présenter le poète rumillien sous toutes ses faces et de terminer par le présent rapport mes recherches sur lui. Je ne crois pas devoir entrer ici dans l'examen de ses chansons patoises ; elles sont actuellement réunies en un volume ; chacun peut se rendre compte de leur valeur. En déposant ces papiers aux archives de votre Société, j'éprouve le plaisir de les voir désormais en bonnes mains et la satisfaction d'un devoir accompli Il me reste à vous remercier du bienveillant accueil que vous avez fait à Béard dans votre *Revue* et d'avoir par là contribué à préserver de l'oubli ces charmantes productions de la muse savoisienne ; Rumilly, j'en suis sûr, vous en gardera un souvenir reconnaissant.

A. Constantin.

GÉOLOGIE ÉLÉMENTAIRE

APPLIQUÉE A LA HAUTE-SAVOIE

(Suite)

Géologie élémentaire de la France.

Ces notions une fois établies, nous pouvons passer à une étude très rapide de la France, après quoi nous aborderons la structure plus particulière de nos environs.

Si l'on jette les yeux sur une carte géologique de France, on voit tout d'abord, au centre du pays, un massif teinté en rose et composé de roches anciennes, granites et gneiss: c'est le *Plateau central français*, qui renferme presque en son milieu les régions volcaniques beaucoup plus récentes du Puy-de-Dôme, du Cantal, de l'Aveyron, etc. Il occupe les bassins supérieurs de la Loire, de la Charente, de l'Hérault, de la Dordogne. Autour de ce plateau sont disposés comme en quinconce quatre autres massifs anciens : les Pyrénées, les Alpes, les Vosges, la Bretagne.

Dans l'intervalle s'étalent les cuvettes ou bassins émergés plus récemment : au nord, celui de Paris, entre la Bretagne, le Plateau central, la chaîne des Vosges et les terrains anciens de la Belgique ; il communique au sud-ouest, par une languette jurassique, au bassin d'Aquitaine ou de Gascogne, limité au sud par les Pyrénées ; celui-ci à son tour se relie au bassin méditerranéen qui comprend les vallées du Rhône et de la Saône, les Alpes, le Jura, et qui donne la main, par Besançon et Gray, au bassin de Paris.

La Bretagne était autrefois reliée à la Grande-Bretagne par un isthme de roches anciennes qui traversait la Manche et passait en Cornouailles; jusque dans le milieu de l'Eocène

il séparait au sud-ouest la mer du Nord de l'Atlantique et cette mer recouvrait également les environs de Londres et de Paris.

Dans cet ensemble, la Savoie occupe une partie du bassin méditerranéen, qu'une croupe de sommets cristallins, formant la chaîne centrale des Alpes, divise actuellement en deux parties.

Géologie de la Haute-Savoie.

La Savoie a été étudiée par M. Ch. Lory, professeur à Grenoble, qui, en collaboration avec M. L. Pillet, de Chambéry, en publia la première carte géologique. M. Alph. Favre, de Genève, parcourut le Faucigny, le Genevois et le Chablais pendant de longues années ; il donna vers 1860 une bonne carte de ces régions, laquelle, avec la première, sert de guide pour les études actuelles. MM. l'abbé Vallet, Ducret, Mortillet et autres ont apporté aussi bon nombre de documents. De Saussure, dans ses « Voyages dans les Alpes », s'occupe naturellement aussi de la géologie de nos montagnes. Actuellement elle est explorée, pour le compte du ministère des travaux publics et sous la direction de M. Ch. Lory, par MM. Hollande, de Chambéry ; Renevier, de Lausanne; Jaccard, de Neuchâtel, et l'auteur de ces lignes.

Au point de vue géologique, nos environs appartiennent à trois régions différentes :

1° Le Jura, représenté par quelques chaînons détachés, celui du Vuache, celui du Salève qui, par Cruseilles et le pont de La Caille, se relie à celui de Mandalaz-Gorges du Fier, et celui du Gros-Foug, coupé par le Val-du-Fier. Ils sont isolés au milieu de plateaux glaciaires et mollassiques ;

2° La région mollassique du plateau des Bornes. Le Sem-

noz flotte dans une zone douteuse entre le Jura et les vraies Alpes ; peut-être faudrait-il le rattacher à celles-ci sous le nom de Préalpes de Savoie ;

3° La région alpine.

Le Jura.

Le *Vuache* se détache au Fort-de-l'Ecluse du Jura principal, comme le pouce d'une main, court au sud et se perd près de Musiège sous des monceaux de terrain erratique Il est constitué par le Jurassique supérieur, le Néocomien et l'Urgonien qui s'élèvent de l'est en pente douce et présentent à l'ouest la tranche de leurs couches. La structure représente une voûte pincée latéralement et dont un des pans a chevauché par dessus l'autre.

Le *Salève* ressemble beaucoup au Vuache et en reproduit l'architecture. Les couches, qui sont les mêmes, y forment une voûte-faille déjetée sur le flanc N-O. La transition entre le Jurassique et le Crétacé y est insensible. Les carrières de Monnetier sont dans le Néocomien inférieur, recouvert par le supérieur qui forme la crête, tandis que l'Urgonien tapisse le flanc S-E, recouvert lui-même par des sables exploités à Cruseilles pour verreries. Cet Urgonien forme le plateau et la colline de Cruseilles, ainsi que les parois de la gorge des Usses au pont de La Caille, tandis que le fond de cette gorge au pont même et aux bains est creusé dans le Néocomien. Passant sur l'autre rive, l'Urgonien forme encore le dos N-E de la montagne d'Allonzier ; le flanc ouest de celle-ci est formé de Néocomien et d'Urgonien montrant la tranche des couches. Le chemin d'Allonzier à Rossy et Avregny est dans une faille : à main droite Néocomien, à gauche Urgonien qui sort de terre et va former la crête du Crêt-à-la-Dame et le dos de Mandalaz, surmonté ici, cependant, par le Rhodanien.

A *La Balme-de-Sillingy* nous avons une faille analogue à celle d'Allonzier : à droite de la route en venant d'Annecy le Jurassique forme la base de la montagne sur le versant sud-ouest, il est surmonté du Valangien, du Néocomien (calcaire roux fossilifère) et de l'Urgonien, calcaire blanc cristallin, qui couronne la crête ; mais le Jurassique butte à l'ouest contre l'Urgonien qui, comme une large croupe, s'élève progressivement, court à Lovagny et Chavaroche, forme les Gorges du Fier et disparait ensuite sous un épais manteau d'erratique. Les mines d'asphalte de Chavaroche sont, de même qu'à Pyrimont et dans le Jura suisse, contenues dans l'Urgonien ; l'origine de ce minéral est encore très obscure. Des deux côtés ce chaînon est bordé par la mollasse dont les assises inférieures, sulfuro-argileuses, sont probablement la couche aquifère des bains de Bromines. L'Urgonien forme encore les Gorges du Rhône de Bellegarde à Seyssel.

La montagne du Gros-Foug, à l'ouest de Rumilly, est coupée par le Val-du-Fier, et son extrémité septentrionale forme la montagne des Princes. Sa constitution est le pendant de celle de Mandalaz : une voûte néocomienne à pans urgoniens assez régulière, avec quelques petits écrasements locaux sur le flanc occidental, où les couches sont même un peu renversées. Le Val-du-Fier en offre une coupe très nette qui explique admirablement la charpente. Les couches les plus anciennes que l'on y trouve sont les calcaires fossilifères du Jurassique supérieur et de l'Oxfordien (Jurassique moyen).

Le plateau des Bornes ; les mollasses.

La structure de cette région est très uniforme : c'est un fond de bateau renversé sur le flanc, déjeté au nord-ouest. Aux bords sont les marnes rouges inférieures, de minces

marnes charbonneuses, dans lesquelles, à Thorens, on a trouvé des débris de plantes. A Villy-le-Pelloux, on a recueilli des Hélix. Au centre de cette synclinale se trouvent les grès de la mollasse marine, à Evires, Groisy, Saint-Martin. La mollasse s'appuie sur le Salève, sur le Vuache, entoure Mandalaz, couvre tout le pays de Rumilly, Albens, Alby, jusqu'aux environs d'Aix-les-Bains. Elle est recouverte presque partout par un épais manteau de boue glaciaire et de graviers.

Le territoire de la Haute-Savoie a été envahi par les glaciers du Rhône, de l'Arve ou du mont Blanc et de Beaufort. Celui du Rhône était le plus étendu et arrêtait les deux autres. Le glacier du mont Blanc, envahissant la vallée de l'Arve, rencontrait au sommet des Bornes celui de Beaufort. La plaine des Rocailles près La Roche est parsemée de blocs erratiques, de même les plateaux de St-Laurent et d'Evires. A La Chapelle-Rambaud on a ce qu'on nomme un passage morainique, un dédale de petites collines de boue glaciaire, ou moraines ; d'autres moraines se trouvent partout disséminées sur le plateau : à Aviernoz, Disonche, Villy-le-Pelloux ; de même sur tout le plateau à l'ouest d'Annecy : Seynod, Chavanod ; ici on a le même paysage morainique qu'à La Chapelle-Rambaud ; les moraines reposent sur la boue glaciaire, le diluvium ancien (graviers de la base du glaciaire, comme au Pont-Vert près Lovagny) ou la mollasse. Les dépressions de ce plateau sont occupées par des alluvions modernes, des tourbières, comme à Rumilly, Albens, St-Laurent ; les fonds de vallée sont creusés dans la mollasse, comme celle du Fier à Cran ou dans le glaciaire comme à Menthonnex, à Villy-le-Bouveret, etc.

Le flanc sud-est du bassin mollassique s'adosse aux Alpes, dont les couches sont presque partout renversées par dessus.

Les Alpes.

Prise dans son ensemble, la chaîne des Alpes se compose de trois zones principales. Au centre, une série de massifs cristallins composés de granite, de gneiss, etc., comprenant aussi les plus hauts sommets : le mont Blanc, le mont Rose, le Cervin. Ces massifs sont disposés en plusieurs rangées, et séparés les uns des autres par des ceintures de terrains plus récents.

De côté et d'autre, flanquant cette série, une zone de sédiments, du Carbonifère au Tertiaire, plissée en grandes chaînes plus ou moins parallèles et concentriques. Ainsi constituées, les Alpes décrivent un vaste croissant, des bords de la Méditerranée jusqu'en Carniole et en Illyrie. Le côté interne du croissant a une structure différente de celle du côté externe : dans ce dernier prédominent les plissements, là les fractures. La Haute-Savoie appartient au côté externe.

Les terrains des Alpes se présentent dans notre département sous deux aspects différents : dans la vallée du Giffre et dans les massifs situés au sud et à l'ouest de cette ligne on les trouve tels que nous les voyons autour d'Annecy, mais en Chablais ils revêtent une tout autre physionomie. Ils y sont difficiles à reconnaître, les fossiles y sont rares, et tout le pays présente le caractère des faciès de mer profonde : ce sont des schistes liasiques, des calcaires jurassiques ; le Néocomien fait défaut ou est rudimentaire ; la Craie est formée d'une grande épaisseur de marnes rouges avec de rares dents de squales et une profusion de foraminifères ou infusoires à coquille en nombre incalculable, tels qu'on en drague aujourd'hui dans les grands fonds de l'Océan. L'Eocène n'a pas de calcaire nummulitique, mais seulement

des schistes et des grès. A signaler dans ce terrain, au-dessus de Taninges, de gros blocs de roches cristallines, granites, porphyres, syénites, probablement amenés à l'époque éocène par quelque torrent ou même quelque glacier des Alpes centrales.

Tandis que ce district paraît avoir été pendant longtemps la région profonde de la mer qui occupait notre pays, le reste du territoire en représente la région côtière ; ici abondent les fossiles des rivages, les mollusques formant des récifs, ceux qui percent les rochers, comme les Phollades. C'est de cette zone que nous nous occuperons plus spécialement, comme étant plus à portée de nous et plus riche en résultats. Nous pourrions l'appeler région des hautes Alpes calcaires.

Elle se divise en différentes chaînes à peu près parallèles, séparées par des vallons.

La chaîne du Semnoz se perd dans la plaine à Annecy même. Le vallon des Bauges la sépare de celle d'Entreverne, qui continue par le mont de Veyrier, se perd, comme distendue, sous le plateau de mollasse, et ressort au mont Ballajoux. (Au sud de celle-ci, à l'ouest du lac, les chaînes géologiques, ou *voûtes*, sont des vallées, tandis que les synclinales, ou vallons, sont de hauts plateaux, comme le Charbon, la Sambuy, etc.) A l'est du lac se dresse celle du Parmelan, qui forme aussi Soudine (Sous-Dinaz) et le mont Bizon, la colline de Mont-Saxonnex.

La chaîne la Thuille-Doucy, voûte néocomienne rompue, continue à l'est par Angon, Saint-Germain, le mont Téret, Leschaux, et se perd dans la plaine de l'Arve à Marnaz ; le Haut-d'Alex en est une autre, complètement rompue, qui comprend aussi Tête-Noire au-dessus de Thuy ; une autre passe par le sommet de la Tournette, le ravin de Mânant (Malnant), celui de la Buffaz-Entremont, Jallouvre, le

Bargy, Nancy et le rocher de Cluses, c'est la plus importante avec celle du mont Charvin, qui comprend les Aravis et la Pointe-Percée.

Entre ces chaînes, ou voûtes, sont les vallons, ou synclinales, des Bauges, du col du Rampon ou de Veyrier ; de Perthuis-Champlaitier et de Mont-Saxonnex ; du Charbon ; entre la chaîne du Haut-d'Alex et la Tournette, celui de Cruet ou du Landion à Dran et le Planet. Enfin la grande vallée de Serraval au Reposoir, par Thônes et le Grand-Bornand.

Le Semnoz, le Crêt-du-Maure, Sainte-Catherine.

Le Semnoz est une voûte dont la carapace extérieure est formée par l'Urgonien ; celui-ci, qui, à l'ouest, ne s'élève que sur les flancs, monte bientôt jusque sur la crête et recouvre tout le plateau. Le sommet du Semnoz est Néocomien, tandis que dès la forêt on est sur l'Urgonien ; celui-ci forme le plateau des Puizots, du Crêt-du-Maure, les rochers de la Jeanne, les collines du Château et de La Puyat. Çà et là il est recouvert de lambeaux de Rhodanien, calcaire jaune très fossilifère (par ex. au réservoir de la ville derrière le Château, à La Puyat, aux Puizots, à Vovray, aux Balmettes). Le Néocomien perce en outre le flanc ouest au dessus de la campagne Brunier. Le vallon de Sainte-Catherine, où affleure la mollasse, sépare la chaîne principale de celle de la Croix-des-Dames, petite voûte secondaire. Les carrières situées derrière le château sont ouvertes dans l'Urgonien.

Dans la vallée des Bauges, le Rhodanien est recouvert par le Gault (grès noir verdâtre sans fossiles) et la Craie (calcaire gris à oursins des fours à chaux de Sevrier).

Vallée des Bauges.

Elle est constituée par la mollasse, repliée et renversée sur elle-même contre le nord-ouest, comme le creux d'une vague surplombante. Près de la source du Var, on voit les marnes rouges inférieures qui donnent naissance à de petites sources. A Saint-Jorioz et à Sevrier on observe de belles terrasses de graviers du lac, des moraines, dont l'une supporte la nouvelle église de Sevrier, le beau delta du Laudon. Il y a d'autres moraines à Saint-Eustache.

Montagne d'Entrevernes, vallon d'Entrevernes et montagne de Duingt; le Charbon.

La longue et étroite arête de la montagne d'Entrevernes est constituée par l'Urgonien ; celui-ci butte contre la mollasse des Bauges ; il y a là une voûte pincée et écrasée. Cet Urgonien s'abaisse par une courbe gracieuse du côté de Duingt, et se relève non moins régulièrement pour former la crête de la montagne de Duingt. Dans cette corbeille est compris le petit vallon d'Entrevernes, qui offre toutes les couches crétacées et le Nummulitique ; dans ce dernier terrain on a exploité un gisement de charbon. On voit très bien cette synclinale depuis Talloires et Menthon. Au delà de Duingt on remarque le Néocomien par dessous la crête ; il forme la petite vallée qui nous sépare du Charbon, et la Combe-d'Ire. La paroi de rochers du Charbon est due au calcaire urgonien, qui se replie en synclinale, enfermant tout le Crétacé et l'Eocène. Le Gault doit affleurer à l'extrémité sud-ouest. Derrière Bredannaz, au flanc du coteau de

Duingt, on voit des terrasses de graviers du lac à environ 30 mètres au-dessus du niveau actuel.

On voit donc clairement les grandes dislocations des couches : l'Urgonien, voûté pour former le Semnoz, se replie en bateau par les Bauges ; une nouvelle voûte forme la montagne d'Entrevernes, un nouveau vallon supporte ce village ; une autre chaîne rompue donne la vallée de la Thuille-Doucy, un troisième vallon forme le Charbon, enfin une quatrième anticlinale dénudée coincide avec la Combe-d'Ire.

Mont de Veyrier, Pré Vernet.

Vue du lac, la montagne de Veyrier révèle clairement sa structure qui, dans l'ensemble, affecte la forme d'un S couché (∿). Le rocher de la Pierre-Mal-Tournée est Urgonien en bancs renversés ; cette couche forme une voûte rompue dans laquelle affleure le Néocomien à Talabar ; puis, toujours sur le flanc nord-ouest, le vallon synclinal du pré Vernet, enfermant un pincement de grès éocène ; de là, l'Urgonien forme la crête de la montagne, en voûte hardie et gracieuse, et se relève subitement au-dessus de Menthon pour former la seconde arête, qui descend au défilé de St-Clair. Dans ce pli synclinal sont enfermés le Gault, la Craie et l'Eocene ; ce dernier terrain contient à la base des écailles de poissons. Le Gault ni la Craie n'y sont riches en fossiles. Les versants au-dessus de Chavoire et de Veyrier sont néocomiens ; celui-ci se redresse contre l'Urgonien au-dessus de Menthon, et forme les côtes boisées qui vont de la route de Thônes au pont de Dingy-Saint-Clair. On y trouve de même qu'à Talabar, beaucoup de fossiles.

Tout le dos du mont de Veyrier, vers « Sous-les-Bois », est formé d'Urgonien ; celui-ci passe le Fier pour former

les deux voûtes de Roche-d'en-bas et de Nanay, qui enferment entre elles un vallon éocène.

Signalons encore, entre Veyrier et Menthon, des terrasses de graviers du lac superposées à divers étages, et dont les plus élevées sont à environ 30 mètres au-dessus du niveau actuel du lac.

Roc de Chère ; Saint-Germain, Dents de Lanfon.

Le Roc de Chère est une large voûte urgonienne, recouverte presque partout sur le plateau de grès éocène, et disloquée dans son pan oriental, dont une partie est remontée sur l'autre. La grande paroi blanche du côté du lac près de Menthon est urgonienne dans le bas, éocène dans le haut ; là où elle cesse brusquement il y a faille, et l'Eocène arrive presque jusqu'au lac. La crête au-dessus des Echarvines est de l'Urgonien surmonté de Rhodanien fossilifère ; ce terrain se recourbe en auge ou vallon pour reparaître renversé au-dessus du Ramponnex. Dans ce vallon est enfermé du grès éocène, dont le prolongement supporte le château de Menthon ; cet Eocène est presque partout recouvert d'erratique. L'Urgonien du Ramponnex est suivi ou même surmonté du Néocomien, renversé aussi, qui porte les villages de Bluffy et d'Alex ; au-dessus on remarque une bande de rochers ou bancs parallèles et réguliers, qui vient d'Angon par la Pirraz et Saint-Germain ; c'est du Jurassique replié sur lui même en voûte couchée. Le Néocomienle surmonte, formant les pentes des Dents de Lanfon et de la roche Murraz, dont le couronnement calcaire est de l'Urgonien.

Celui ci forme donc, non seulement la crête du mont de Veyrier, mais aussi la base du Roc de Chère, le Ramponnex, les sommets de Lanfon et de Murraz. Entre le mont de

Veyrier et le Roc de Chère est une énorme dislocation, dont la différence de niveau de l'Urgonien nous révèle l'existence. Les rochers du Ramponnex et les Dents de Lanfon sont les deux pans d'une immense voûte couchée, dont le centre a été emporté jusqu'au Jurassique.

Versant de la Tournette.

La Tournette est formée par un autre faisceau de vallons et de voûtes dont nous allons dire deux mots.

Entre les rochers de Lanfon et de Murraz et le sommet de la Tournette, est situé un chainon qui commence déjà à la Pointe-La-Rochette et à Roche-de-Roux sur Montmin ; c'est celui de Cruet, coupé en deux par le col du Nantet. Il est constitué par une synclinale très élancée, pincée, séparée par les rochers du Cruet de l'anticlinale ou voûte de l'*Haut-d'Alex*. Montmin est situé dans une autre voûte néocomienne ; les rochers au dessus de ce village sont de l'Urgonien ; les têtes herbeuses arrondies qui les surmontent sont de l'Eocène, où on a autrefois exploité un lit de charbon. Enfin le sommet de la Tournette est formé par une large et belle voûte urgonienne, dont le ravin du Mânant n'est que la continuation. Au-delà, les couches s'abaissent doucement et régulièrement par les rochers de Béchamp (Belchamp) et la côte de Cotagne.

On trouve beaucoup de fossiles sur les dents de Cruet ; il faut monter à droite dans les rochers, dès le dernier chalet du Landion en venant de la vallée du Fier ; en outre, on y jouit d'une très belle vue sur la Tournette.

Montagne de Lachat. Le Parmelan. Thônes.

L'arête sud-est du mont de Veyrier tombe au défilé de

Saint-Clair, et forme de l'autre côté la montagne de Lachat. Celle-ci est constituée par un puissant massif d'Urgonien renversé sur l'Eocène, même un peu plissoté et formant des plis secondaires. Du côté de la plaine de Naves il repose sur l'Eocène renversé aussi ; du côté de Dingy il est surmonté par le Néocomien. Celui-ci forme tout le vallon de la Blonnière, jusqu'au pied des rochers, les prés du chalet Chappuis, le pied du Grand-Montoir, l'Enclave, les prés du chalet de l'Haut, le fond du vallon de la Fillière. L'Urgonien de Lachat, ici renversé, se redresse et forme la montagne des Foges, où, cette fois, il plonge régulièrement contre la plaine, n'étant plus séparé du plateau du Parmean que par une étroite bande néocomienne, pliée en voûte. Le massif du Parmelan et de Lachat forme donc une large et puissante voûte un peu surbaissée, déjetée à l'extrémité sud-ouest, mais régulière plus à l'est. Le plateau des lapiaz, la paroi de rochers sont de l'Urgonien, couronné d'un peu de Rhodanien et peut-être de Gault.

Celui-ci affleure, magnifique, dans le beau et fertile vallon des Granges de Perthuis, où il est d'une phénoménale richesse en fossiles, faciles à exploiter. Ce vallon est séparé de la gorge d'Ablon par le mont Téret, voûte urgonienne régulière, à beaux lapiaz, et la voûte non moins urgonienne et régulière de Tête-Ronde sépare cette gorge d'Ablon d'avec la belle synclinale de Dran, qui offre des particularités sur lesquelles nous ne pouvons nous arrêter ici.

La gorge d'Ablon continue à l'est par le vallon des Glières, et la voûte de Tête-Ronde par une étroite bande de Craie ; la synclinale de Dran, qui descend à la cascade de Morette, est la suite du vallon du Landion, tout comme la vallée de Thuy-Entremont, qui passe par le col de la Buffaz continue la voûte du sommet de la Tournette et du ravin de Mânant. L'arête de la Pointe de la Balme sépare

cette vallée du val de Dran. Les rochers de Traversis, au-dessus de Thônes, continuent les rochers de Béchamp et de Cotagne, et en possèdent la structure : le Gault, la Craie et l'Eocène sont simplement plaqués sur l'Urgonien.

Le calvaire de Thônes est du Nummulitique reposant sur la Craie et le Gault ; ce calcaire éocène forme sur tout ce versant des dos pelés et rocailleux, des semblants de lapiaz aux teintes rousses. Cette localité est célèbre dans l'histoire de la géologie en Savoie : c'est ici qu'un géologue anglais découvrit le terrain correspondant à la craie à écrire d'Angleterre.

La vallée du Fier offre donc des deux côtés, de Thônes à Saint-Clair, une grande concordance de chaînes, sauf une exception : le Parmelan, qui ne retrouve sa continuité que dans le massif affaissé et effondré du Roc de Chère. En aval et en amont de ce point les accidents, voûtes et vallons sont de part et d'autre les mêmes, seuls le Roc-de-Chère et le Parmelan se sont comportés différemment.

Des deux côtés de la vallée, de Saint-Clair à la cascade de Morette, on trouve des terrasses. Près d'Alex, comme près de Dingy, il y en a trois étages superposés ; mais seule la supérieure remonte jusqu'à Morette ; à Saint-Clair elle est encore très nette sur la rive droite, à 25 ou 30 mètres au-dessus du lit actuel du Fier.

Montagne de Soudine (Sous-Dinaz) ; Champlaitier ; les Frètes.

Soudine est la continuation du Parmelan ; Champlaitier, de Perthuis ; les Frètes, du mont Téret. Mais Soudine se complique d'une nouvelle torsion des couches, qui amène le renversement complet de la voûte sur le flanc nord-ouest, de façon qu'à *Ballajoux* ou *Sur-Cou*, qui correspond à la

percée néocomienne du chalet Chappuis, du chalet de l'Haut et de l'Enclave, l'Eocène et l'Urgonien arrivent à plonger très fortement sous la montagne, renversés par dessus la mollasse ; le Néocomien renversé sur eux forme le sommet de la pyramide de Ballajoux. Champlaitier a du Gault fossilifère au col de Teine, surmonté de Craie et d'Eocène ; celui-ci forme le fond du vallon.

Montagnes entre le Borne et l'Arve; Brizon, Leschaux, Jallouvre et le Bargy.

Ici, les premières chaînes à partir de la plaine correspondent exactement au mont de Veyrier et à Talabar. Au pont de Saint-Pierre de Rumilly, une petite voûte urgonienne forme le corrélatif de Talabar ; un petit vallon éocène qui vient de Dessy, encombré par l'Erratique, est la continuation du pré Vernet. Une seconde voûte urgonienne soutient le plateau d'Andey, qui est lui-même un beau vallon éocène ; cette voûte, qui commence déjà à Moussy, correspond au mont de Veyrier. Son flanc nord-ouest laisse percer à Thuet le Néocomien très fossilifère. Une autre voûte néocomienne, correspondant à celle de Soudine et du Parmelan, supporte le mont Brizon ; elle continue à l'est par la colline sur laquelle est bâtie l'église de Mont-Saxonnex. Nous arrivons enfin au vallon de Solaizon-Brizon-Mont-Saxonnex, où la Craie et le Gault forment une ceinture à l'Eocène. Les gisements de Gault de Mont-Saxonnex sont célèbres ; il faut aller surtout sur le haut plateau du Bourget et des Frachets, vis-à-vis du village de Pincru.

Le gros massif de Leschaux, suite de Téret et des Frètes, est une voûte urgonienne large et surbaissée, longée de failles sur le côté nord-ouest ; elle est flanquée de Gault et

de Craie, qui au Bourget recouvrent toute la voûte; celle-ci du reste s'enfonce bientôt dans l'Eocène, et l'Urgonien ne reparaît plus que dans une paroi au-dessus du village de Marnaz. Le vallon de Solaizon est très tourmenté et la structure en est dérangée par beaucoup d'accidents secondaires.

Un autre vallon, suite de Dran, part de Cenyse, passe par le Planet et le cours supérieur du Bronze ; resserré entre Leschaux et le Bargy-Jallouvre, il mérite à tous égards une visite ; c'est ici, dans l'Eocène, au-dessus du Petit-Bornand, que le charbon fut autrefois exploité. Le Rhodanien y est très développé au flanc qui s'appuie aux rochers de Leschaux. On y trouve de belles moraines provenant d'un ancien glacier qui descendait de Jallouvre et du Planet.

La chaîne de Jallouvre-Bargy, continuation de celle de la Tournette, sépare ce vallon de la belle et grande vallée de Thônes-Grand-Bornand-Reposoir. C'est une voûte assez régulière, quoique compliquée, sur le flanc sud-est, d'une foule d'accidents locaux. Le Néocomien y apparaît au centre dès la vallée du Borne jusque sous Jallouvre. A partir de là l'Urgonien n'est plus rompu et la voûte est entière, mais par ci par là, surtout dans le flanc sud-est, réapparaît le Néocomien dans une petite crevure qui ne dérange en rien la grandiose régularité de l'ensemble. Le flanc nord-ouest est plus abrupt que l'autre, par lequel on peut facilement atteindre la créte.

Sur le flanc de la vallée de Thônes le Gault, la Craie (très amincie : 0^{m},80) et l'Eocène remontent très haut. L'Urgonien forme les cimes de l'Aiguille de Maise, de Jallouvre, et toute la crête du Bargy. Le Gault est très fossilifère à certains endroits, ainsi à mont Jeon au-dessus des Villards, à la Goudinière au-dessus du Chenaillon, au Haut-du-Col, au Reposoir.

Cette chaine du Bargy continue dans le rocher de Nancy et le rocher de Cluses, où elle se fond avec celle du mont Charvin et des Aravis, dont nous allons dire deux mots.

Chaîne du mont Charvin et des Aravis.

Cette chaîne forme, de Faverges à Romme, une longue arête presque rectiligne sur laquelle se profilent quelques sommités importantes : le Charvin, le rocher de l'Etale, la Pointe-Percée, la pointe de Méry ou d'Areu.

Prise dans son ensemble, elle est constituée, à sa base sud-est, par le terrain jurassique supérieur que surmonte le Néocomien. L'Urgonien, plaqué dessus, forme la crête et les sommets, sauf à quelques points où, enlevé par l'érosion, il laisse le Néocomien envahir l'arête. Par dessus l'Urgonien viennent, en lambeaux isolés, tapissant le flanc nord-ouest, le Gault et la Craie. Toutes les couches plongent contre la vallée de Thônes. Le passage du col des Aravis montre la série complète, de l'Eocène au Jurassique.

Vers le nord-est, du côté de Romme, la crête s'arrondit et s'abaisse, et des lambeaux d'Eocène se montrent jusqu'au sommet.

La vallée de Thônes au Grand-Bornand et au Reposoir porte les sommets de Sulens, du mont Maisy, de la Croix-de-Châtillon, de Lachat et de la Pointe-d'Alme ; elle est traversée dans sa largeur par la gorge de La Clusaz qui passe au pied du mont Maisy.

Dans son ensemble, cette région est une synclinale, un fond de bateau éocène, où abonde le grès moucheté verdâtre dit grès de Taveyannaz. Dans la gorge de La Clusaz perce une petite voûte urgonienne qui forme le mont Maisy. Mais Sulens et le massif des Annes, comprenant la Croix-de-Châtillon, Lachat et la Pointe-d'Alme en un seul ensemble

géologique, sont constitués par le Lias et le Trias, formés le premier de calcaires et de marnes grises, le second de marnes rouges et de calcaire vacuolaire. L'étude de ces massifs montre qu'il s'agit très probablement ici d'anciens récifs, d'anciens îlots rocheux qui émergeaient du sein des mers crétacée et éocène : chaînes déjà formées, et n'ayant subi plus tard que de faibles bouleversements. Ce n'est pas le seul exemple d'un pareil accident dans la géologie alpine : de nombreux autres îlots se retrouvent au Chablais et en Suisse.

Massif à l'est de l'Arve ; le Buet, les Aiguilles-Rouges. — Le mont Blanc.

Au delà de l'Arve, la chaîne du Bargy, fondue avec celle des Aravis, forme le rocher de Cluses et le plateau d'Araches, qui s'élève au sud pour porter les sommets de la Croix-de-Fer, de la pointe du Colonney, de l'aiguille de Varens, de Platé, des Fiz et de Tête-Pelouze. De la Balme de Cluses, l'Urgonien et le Néocomien montent doucement, brisés seulement par quelques accidents locaux. Bientôt le Jurassique, puis le Lias apparaissent par-dessous; le Dogger est gigantesquement replié au-dessus d'Oex ; tout ce puissant complexe va former le squelette des montagnes susdites ; l'Urgonien forme la base abrupte de l'aiguille de Varens, de Platé, des Fiz, et redescend ensuite avec les autres couches du côté de Sixt pour s'élever de nouveau sur le Criou et les Avoudruz. Par dessus viennent comme toujours le Gault, la Craie et l'Eocène ; celui-ci forme partout les points culminants. Au nord-ouest des Avoudruz nous avons deux ou trois chaînes (Tuet ou le Foilly, les Dents-Blanches, la Vouille ou Tête-Ronde), autant de voûtes crétacées séparées par des vallons éocènes, et qui s'adossent au

massif du Chablais dont la structure géologique diffère complètement.

Au sud-est, toutes les montagnes avoisinantes sont jurassiques et triasiques; les couches s'élèvent graduellement, par grands replis aigus en escaliers, et forment, sous le crétacé, la base des montagnes des Aravis, le col d'Anterne, le Sagerou, Tanneverge, le Cheval-Blanc, le Buet, de même que le grand plateau ondulé au sud-est des Aravis ; elles laissent percer, au fond des grandes vallées de Megève, les terrains cristallins qui, du reste, au sud d'une ligne tirée d'Ugines aux Contamines, occupent tout le pays.

Au sud-est du Buet se dresse le massif des Aiguilles-Rouges, séparé de cette sommité par le col et l'aiguille de Salenton. Ce massif est formé de gneiss et de schistes cristallins, sortant de dessous les terrains sédimentaires. Il est donc totalement différent de ce que nous avons vu jusqu'ici. Les formes des parties composantes diffèrent aussi : au lieu des couches régulièrement litées, de parois abruptes ou de pentes herbeuses, de vallons aux molles inflexions, ce sont des formes pyramidales ou coniques, des aiguilles, des déchirures aigues, caractères généraux de toute montagne de roches cristallines.

Les gneiss et les schistes des Aiguilles-Rouges plongent des deux côtés contre la montagne, comme les rayons d'un éventail, aussi a-t-on nommé cette disposition la *structure en éventail ;* elle est commune à beaucoup de massifs cristallins. C'est une anticlinale fortement pincée à sa partie inférieure, rélargie vers le haut. Au sommet de la plus haute pointe est encore un lambeau de calcaire jurassique, horizontal, dernier témoin de couches disparues.

Au pied du plateau d'Anterne, à l'extrémité sud-ouest des Aiguilles-Rouges, se trouve la pointe de Pormenaz ;

elle est formée de conglomérats et de schistes carbonifères ou houillers dont les couches supérieures, à Servoz, contiennent des lits de charbon autrefois exploités.

L'escarpement des Fiz contient donc, de la vallée de la Diosaz au sommet de la Tête-à-l'Ane, toute l'échelle des terrains sédimentaires reconnus dans nos Alpes, des schistes cristallins à l'Eocène, c'est-à-dire le Carbonifère, le Trias, le Lias, le Jurassique, le Crétacé et l'Eocène ; à cette liste, il ne manque qu'un peu de Permien qui ailleurs s'intercale entre le Carbonifère et le Trias. C'est ici le véritable livre documentaire de l'histoire de nos Alpes, dont chaque gigantesque feuillet raconte un chapitre différent. En gravissant cet escarpement, dont la coupe est du reste classique dans tous les manuels, on repasse en quelques heures l'histoire de milliers de siècles ! La géologie n'a-t-elle pas quelque chose de grandiose et de poétique ?

Le massif du mont Blanc offre la mème disposition que les Aiguilles-Rouges. Dans l'axe de la chaîne affleure le granite appelé *protogine,* la couche la plus ancienne que nous connaissions, qui est constamment à la base de toutes les autres et que l'on a quelque droit de tenir pour la croûte primitive de solidification du globe. De part et d'autre il est flanqué de gneiss et de schistes plus récents. On y retrouve la structure en éventail ; et la vallée de Chamonix, resserrée entre les deux puissants massifs, offre une disposition inverse, celle d'un *éventail renversé,* comme cela devait forcément arriver.

L'éventail du mont Blanc s'élargit vers le sud-ouest et passe à une voûte plus normale, quoique toujours très resserrée ; et les couches sédimentaires sont posées presque à plat sur la tranche des schistes ; cette *discordance* indique

que, lors du dépôt de ces couches, les schistes avaient déjà subi un commencement de plissement.

Nous aurions ainsi, à grands traits et en laissant de côté une foule de questions pendantes, esquissé la structure géologique de nos environs. Il nous reste, pour clore, à faire les intéressants chapitres de la formation des montagnes, et de l'histoire de notre pays aux différentes époques géologiques, à retracer la série des phénomènes qui l'ont amené à son état actuel.

(*A suivre.*) G. MAILLARD.

BIBLIOGRAPHIE

Une exécution capitale à Genève, en 1850, d'après M. Jules VUY.

(Suite et fin.)

Richard ayant tout avoué, il ne lui restait plus qu'une ressource : le recours en grâce devant le Grand-Conseil. Mais par malheur pour son avocat, le condamné lui-même se refusait à cette démarche suprême, dont l'insuccès d'ailleurs était presque certain. Une révolution s'était faite en lui ; maintenant, il reconnaissait en toute franchise avoir mérité la mort ; il ajoutait ne point la craindre, ayant vu lui même, à Rolle, exécuter un assassin. « Je ne crains pas la mort, s'écriait-il ; je sais bien ce que c'est, j'étais tout près de l'échafaud, à Rolle. Le courage ne me manquera pas, je l'aurai jusqu'au bout, je vous le promets. Seulement, si je vois quelqu'un pleurer sur ma route, une femme, un enfant, — je ne pourrai pas m'empêcher de pleurer

aussi, mais ce ne sera pas manque de courage. La grâce, je ne la demande pas, je ne la mérite pas ; j'ai mérité la mort, il est juste que je meure. » Finalement, Richard céda aux instances de son défenseur, mais seulement pour lui donner par là une preuve de sa reconnaissance. Le Grand-Conseil se réunit, le 10 juin. Ce furent des débats passionnés ; on y vit des hommes, comme le jurisconsulte Castoldi et le général Dufour, tenir tête à la majorité des députés, qui désiraient mettre en mouvement de nouveau la lugubre machine, immobile à Genève depuis près d'un quart de siècle. Après de longues discussions, la mort du pauvre condamné finit par être définitivement prononcée.

Il est à remarquer que le principal argument invoqué dans l'assemblée par les partisans de la peine de mort fut son exemple salutaire. Or, on a vu que, suivant un fait bien connu et souvent noté par les criminalistes, le malheureux Richard avait lui-même assisté à une exécution capitale, et c'était précisément ce souvenir qui le réconfortait en lui montrant la mort comme une chose rapide et peu douloureuse. L'observation est très importante ; nous citerons donc ici encore quelques mots de notre auteur. « A cette époque, dit-il, vivait encore un homme d'une exquise bonté, un célèbre criminaliste allemand, M. le professeur *Mittermaier ;* à bien d'autres mérites, il joignait celui d'entretenir, dans les pays civilisés des deux mondes, des correspondances suivies sur l'état de la législation ; il avait été mon professeur à l'Université de Heidelberg, j'avais suivi plusieurs de ses cours et il m'avait honoré dès lors de son amitié. Il me permettait d'échanger des lettres avec lui ; je lui parlai de la présence de Richard à l'exécution de Rolle. Dans sa réponse, il me dit que, de toutes parts et de tous pays, lui parvenaient des communications semblables ; s'il en était ainsi, l'exécution des condamnés, loin de servir

d'exemple, dans beaucoup de cas, n'éveillait que trop souvent des idées dangereuses ; le sang provoquait le sang [1]. » L'histoire de Genève elle-même confirma cette observation. Après vingt ans de repos, la guillotine se réveillait dans la vieille cité. Or, en quelques mois seulement, il fallut encore l'y dresser à deux reprises. La seconde fois mourait un jeune homme du pays qui l'avait vue jouer de très près, peu de temps avant son supplice. Tels sont les effets de la peine de mort et ses exemples salutaires.

Qu'on nous permette une seconde remarque à propos de ce récit. Le « criminel-né » de M. Lombroso et de l'école italienne n'est qu'une infime exception ; mais le criminel par éducation est d'espèce beaucoup plus fréquente. Parfois les condamnés à mort sont des hommes nés pour être honnêtes, mais corrompus dès leur enfance par l'influence du milieu. Après la secousse morale d'un procès comme celui que M. Vuy nous expose, sûrement il reviendrait au bien si la société les y aidait. Cette idée n'est pas très nouvelle ; elle n'en est peut-être que meilleure. Qu'on analyse avec M. Vuy le caractère de son pauvre client. On y verra un être foncièrement bon, mais dévoyé dès sa naissance et endurci par le malheur. Traduit devant les tribunaux, ce vagabond se défend d'abord comme une bête fauve traquée ; la société lui ayant appris à se défier de tout le monde, d'instinct il se défie de tous, même de son défenseur. Mais, en face de ce dévouement désintéressé de l'avocat qui durant plusieurs semaines ne travaille qu'à le sauver, un sentiment nouveau naît dans son âme ; une lueur de reconnaissance passe dans cette intelligence obscurcie. Dès lors,

1 M. Vuy aurait pu citer aussi, à l'appui de cette intéressante observation de Mittermaier, les remarques toutes pareilles de plusieurs autres criminalistes. Nous n'insistons pas sur ce point spécial, la *Revue savoisienne* n'étant pas destinée particulièrement à des jurisconsultes.

le vagabond est changé ; ce n'est vraiment plus le même homme. Son défenseur découvre en lui un « caractère élevé ». Etudiez-le, après l'aveu. « Lorsque je vous mentais comme un misérable, comme un effronté, lui dit-il, lorsque je me jouais de vous, dans ces dix-huit mois de prison qui vont finir, où je niais impudemment la vérité, je vivais je ne sais comment ; depuis que j'ai pu tout vous dire, à vous, — oh ! que j'ai eu de peine à vous l'avouer ! — depuis je suis lavé et nettoyé, je me sens à l'aise, comme je n'étais pas auparavant, je suis en bonne santé, j'ai bon appétit ; vous le voyez ; j'ai expédié cette grosse soupière, que celui qui viendra après moi dans cette cellule ait aussi bon appétit que moi. — Oui, ces messieurs ont eu raison, je mérite la mort, je vous l'ai déjà dit, je sais bien ce que c'est ; à Rolle, j'étais tout proche de l'échafaud. Oh ! je n'ai pas peur ! je saurai mourir. Pourvu que je ne voie personne pleurer sur mon passage, un enfant surtout, une pauvre femme, un homme plein de pitié... » — Et cette scène déchirante des adieux à son petit enfant : « Le directeur de la prison vint l'appeler et le fit entrer un instant dans la chambre centrale où étaient réunies quelques personnes. On lui apporta son enfant, frêle encore, il désirait vivement le revoir ; enfant naturel, comme lui, la pauvre petite créature ne pouvait pas comprendre par quel âpre chemin elle entrait dans la vie. Il l'embrassa en laissant échapper des mots entrecoupés : Que Dieu te protège ! Sois meilleur que moi ! — et quelques autres. Puis, il s'éloigna d'une manière saccadée, en détournant la tête ; il dévorait, je crois quelques larmes. On lui avait promis d'avoir soin de son enfant. » Bref, le changement moral de ce paria est aussi profond que sincère. « Il y a dans la vérité, dit M. Vuy, quelque chose qui ne trompe pas. » Sous cette rude enveloppe, vous découvrez donc des délicatesses morales, une

tendresse de sentiment que n'ont malheureusement pas toujours des hommes d'une condition supérieure. Cette première lueur de reconnaissance s'est propagée dans toute son âme et l'a illuminée d'un jour nouveau. C'est l'étincelle qui, trouvant un aliment propice, grandit bientôt, s'élève en flamme, et pénètre enfin toutes choses de sa lumière et de sa chaleur. C'est le germe divin, la *divinæ particulam auræ* du poète, qui se développerait bientôt si on savait l'entourer des circonstances favorables, au lieu de l'écraser brutalement sous le couperet d'un bourreau.

Mais arrivons au moment décisif ; c'est la dernière nuit du condamné. A minuit, son défenseur le quitte, après l'avoir embrassé. Ce fut là son adieu. « Quelques instants après, nous dit-il, en pleine et claire nuit, je reprenais, non sans émotion, la route que j'avais suivie, un peu plus de quinze jours auparavant, le soir de sa condamnation à mort. — Au bas de la Treille, huit ou dix personnes, à cette heure déjà, stationnaient avec des chaises, près de la place qu'allait occuper l'échafaud ; leur présence me fit éprouver un sentiment de dégoût dont je ne fus pas maître, malgré tous mes efforts. — Le lendemain, je ne rentrai que fort tard à Genève ; de divers côtés, j'appris, d'une manière sûre, que Richard était mort, repentant, courageux, et qu'il avait, jusqu'à la dernière minute, fidèlement tenu parole. »

Tel est, dans une esquisse rapide, ce simple et touchant récit. N'avais-je pas raison de dire qu'il y a dans ces souvenirs d'un vieil avocat un charme d'essence toute particulière ? Sous le juriste, on sent l'homme, l'homme d'esprit et l'homme de cœur. Cette petite brochure fait penser ; ce n'est pas un commun mérite.

Je termine par une réflexion. — Il y a un an, j'étais à Genève, où la *Ligue de la Paix* tenait son congrès annuel. L'assemblée se réunissait précisément dans la salle

où, trente-sept ans auparavant, M. Jules Vuy avait vainement plaidé pour le malheureux Richard. Mais depuis lors, cette salle était devenue historique, et l'on y sentait planer comme une lumineuse auréole. C'est là qu'un tribunal arbitral avait jugé pacifiquement, à propos de l'*Alabama,* une des plus grandes querelles qui se soient élevées entre les Etats-Unis et l'Angleterre. Maintenant, à la place de l'apparition lugubre et sanglante du couperet, on ne voyait plus qu'un soc de charrue, construit avec les épées émoussées de quelques officiers américains; au lieu de la machine rouge entrevue dans un sombre lointain, plus que le drapeau aux sept couleurs des futurs Etats-Unis d'Europe, fièrement dressé, comme le symbole d'un glorieux avenir. Sur ces bancs où naguère une foule ivre de sang acclamait par des cris de mort l'arrêt suprême d'un pauvre vagabond, des hommes venus de tous les points du monde préparaient l'opinion à la grande réforme internationale qui, en abolissant la guerre ou tout au moins en la rendant plus rare, sauvera des générations entières et conservera à la civilisation des millions d'existences précieuses. « Il y a des larmes dans les choses », soupirait jadis le doux Virgile. Mais n'y a-t-il pas aussi parfois, dans ces caprices du hasard, dans ces retours moqueurs de la destinée, comme une joyeuse ironie des choses et un divin sourire de la Providence qui dirige le progrès humain ?

Michel Revon.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

BULLETIN N° 12. — DÉCEMBRE 1888.

Pressions barométriques moyennes : 726,5 à Annecy, 683,93 à Leschaux, 709,51 à Mélan. Maxima le 14 à Annecy, le 8 à Leschaux, et le 16 à Mélan. Minima le 22 aux trois stations. Excursion du mercure : 23,2 à Annecy, 22,7 à Leschaux et 24,87 à Mélan.

Température. — Relativement élevée. Moyenne à Annecy du maxima 4°1, du minima —2°8, à 9 h. du matin —0°4. Moyenne générale : à Douvaine 1°7, à Chamonix —0°9, à Mélan —0°89, à Bonneville —2°3, à Leschaux 1°88, à Talloires 2°48. A Chamonix le thermomètre est à —13° le 13

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 5°8, de l'eau de puits 10°14, du sol à Annecy à 0m,30 de profondeur 3°7.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de décembre : le		3	10	17	24	31
Thermomètre...	maxima.	8°7	8°7	5°7	8°7	2°7
	minima.	—6°5	—3°8	—5°8	—4°	—5°2
Baromètre à 0°.....		631,9	628	631,3	623,5	622,3

Pluie et neige. — Mois sec. Maximum d'eau recueillie 37m/m en 5 jours à Annecy, minimum 3m/m en 1 jour au Biot. Un peu de neige dans les hauteurs 0,10 aux Gets, 0,18 à Megève 0,05 à Leschaux. Au Semnoz 12m/m d'eau. Le 3, 0,15 de neige ; 0,05 le 10 ; 0,10 le 24 et le 31.

Observations diverses. — Le mois de décembre ne donne pas de neige, les brouillards règnent parfois dans le bas des vallées, au-dessus beau temps. Cours d'eau très bas. Passage de bécasses et gibier d'eau presque nul. Sur le lac d'Annecy quelques passages de canards les derniers jours. Au Semnoz les grives sont encore le 17.

Le Secretaire-Adjoint de la Commission, A. Mangé.

(Revue Savoisienne.) *Le Directeur-gérant :* A. Constantin.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 29 mars 1889.

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT.

M. LE PRÉSIDENT parle des conférences qui viennent d'être données au Théâtre par M. Maillard, sous les auspices de la Société, sur la géologie de la Haute-Savoie ; il remercie M. le Maire d'Annecy qui a bien voulu autoriser l'achat d'un appareil à projections et mettre à notre disposition la salle du Théâtre ; il mentionne aussi la direction centrale du Club alpin pour son prêt de vues sur verre, le conférencier et ses aides complaisants pour la peine qu'ils se sont donnée et pour la réussite de ces conférences ; il annonce en même temps que des excursions géologiques auront lieu cet été.

M. LE PRÉSIDENT annonce ensuite que M. Demaille, auteur du projet du monument Jules Philippe, exécutera le médaillon en marbre, et y apportera tous ses soins. M. Ch. Philippe accepte le projet adopté par la Société. Une inscription, rappelant les principaux titres du regretté défunt comme citoyen et comme homme de lettres, sera gravée sur le socle, après que la commission en aura arrêté le texte définitif. (Rectification du dernier compte-rendu : la soumission acceptée est celle de M. Martinelli, selon le projet Demaille.)

On sait que des noms d'anciens élèves du Collège Chappuisien seront gravés et exposés au parloir du Lycée Berthollet. M. LE PRÉSIDENT s'est informé auprès de M. le

Proviseur du Lycée sur le diapason à adopter pour célébrer les illustrations locales. M. le Proviseur désirerait qu'on choisit les plus marquantes, laissant cela du reste entièrement à notre initiative.

M. SERAND annonce qu'il a réuni trente noms sur lesquels il sera facile de faire un choix.

M. RICHARD, greffier du Tribunal, présenté dans la dernière séance, est élu membre effectif de la Société.

M. F. DUPONT, ingénieur chimiste à Paris et secrétaire général de l'Association des chimistes de Sucrerie et de Distillerie de France, demande à poser sa candidature de membre effectif. Celle-ci est acceptée.

M. MAILLARD, secrétaire-adjoint, donne lecture d'une circulaire de la Direction des Beaux-Arts, qui rappelle que le congrès annuel des Sociétés des Beaux-Arts des départements s'ouvrira cette année, le mardi 11 juin, dans l'Hémicycle de l'Ecole des Beaux-Arts. Les travaux qu'on désirerait y présenter doivent être envoyés au Ministère, avant le 22 avril, pour être soumis à l'examen du Comité central.

LE MÊME annonce une demande d'échange de publications de la part de la Société des naturalistes de Kiew. Notre Société ne faisant pas des sciences naturelles l'objet principal de son activité, décide de transmettre cette demande à la Société d'histoire naturelle de Chambéry.

Des prospectus ou annonces d'ouvrages : 1° Sur les Bauges ; 2° Sur Thonon, Evian-les-Bains et le Chablais moderne, sont présentés ; la souscription est laissée aux soins de la Bibliothèque municipale.

L'assemblée vote des remerciements pour les dons faits à la Société et au Musée de la ville par MM. :

J. Vuy. *Une procédure calviniste a Genève dans le XVI° siècle,* par J. Vuy. Genève, 1889 ; in-8°, 17 p.

F. Dupont. *Etat actuel de la fabrication du sucre en France au point de vue technique,* par F. Dupont. Paris, 1889 ; gr. in-8°, 80 p.

— Publications de l'Association des chimistes de sucrerie, de 1885 à 1887. (Trois brochures.)

J. Bastin. *Etude philologique des participes,* par J. Bastin. St-Pétersbourg, 1888, in-8°, 54 p.

M. Revon. *L'Universite de Grenoble.* Grenoble, 1889.

Alexis Collomb, à Sanghai. Deux nids d'hirondelles de Chine (salanganes).

Dr Thonion. Onze reproductions chromo de reliures de luxe du XVIe au XIXe siècles.

Ch. Coppier. 1° *La Route de Sevrier,* ébauche à l'huile (primée au Concours Andrevetan de 1888) ; 2° *La Faneuse,* eau forte d'après Feyen-Perrin.

A. Belly. 1° Don antérieur : Une paire souliers Louis XV, satin et peau d'agneau ; 2° don actuel : deux pierres de taille provenant des arches de l'aqueduc romain du Mont-Pilat, à Lyon-St Just.

Eug. Pissard. Un hippocampe de Cette.

Le Secrétaire-Adjoint : G. MAILLARD.

GÉOLOGIE ÉLÉMENTAIRE

APPLIQUÉE A LA HAUTE-SAVOIE

(Suite et fin.)

Etat initial du globe. — Formation des montagnes.

L'étude de l'état primitif de la terre nous conduit à admettre un refroidissement de notre planète. Celle-ci perd constamment de sa chaleur propre, soit par le rayonnement dans l'espace, soit surtout par les sources thermales et les éruptions volcaniques.

A l'époque carbonifère, en effet, se développait une végétation exubérante de fougères immenses, de lycopodes et de prêles gigantesques, sur toute la surface du globe ; les espèces que l'on trouve fossiles dans les régions polaires ne diffèrent pas de celles de Saint-Etienne, de Servoz ou d'Angleterre ; elles ont leurs analogues actuels dans les zones tropicales, où la température moyenne annuelle atteint 25 à 30 degrés. Cela indique dans cette époque une répartition égale de la température sur toute la surface du globe ; la chaleur devait donc nécessairement venir du globe lui-même et non tout entière du soleil qui aurait alors amené une notable différence entre les pôles et l'équateur ; on est conduit à admettre pour ces temps reculés une atmosphère très dense, lourde, chargée de vapeurs, ayant intercepté la plus grande partie de la chaleur solaire.

Encore à l'époque miocène, le Groenland, le Spitzberg et l'Amérique polaire hébergeaient des forêts entières de chênes, de platanes, de châtaigners et des lauriers ; vers le même temps, le nord de la France abritait des éléphants, des rhinocéros et des plantes subtropicales.

La forme de la terre, ellipsoïde de rotation, c'est-à-dire sphère renflée à l'équateur et aplatie aux pôles, ne peut être due qu'à un état initial fluide, même gazeux. Il serait trop long d'énumérer ici tous les faits qui étayent cette hypothèse de Laplace, d'après laquelle notre globe aurait passé par condensation de l'état de nébuleuse gazeuse à celui d'étoile brillante, pour arriver à être un monde habitable ; de nombreuses vulgarisations ont fait entrer ces idées dans le domaine de toutes les intelligences.

Dans cet état d'incandescence lumineuse, la terre avait un plus grand volume ; elle était alors une énorme sphère aplatie, fluide, mais perdant de sa chaleur. Le refroidissement et la condensation progressive amenèrent la cristalli-

sation de sa surface, la formation d'une pellicule solide, en même temps que la précipitation de la vapeur d'eau de l'atmosphère en pluies torrentielles. Le noyau, encore fluide, continuait néanmoins à se contracter et, exerçant sur la surface une attraction énergique, dont l'effet le plus net est la pesanteur même des corps, forçait constamment l'enveloppe solide à le suivre dans sa contraction, à s'affaisser avec lui.

Mais une enveloppe solide, fermée de toutes parts et non élastique, ne peut se contracter qu'en se plissant. Il résulta donc que cette pellicule, probablement représentée par le granite fondamental ou protogine, subit un premier plissement.

Dès sa formation, elle était soumise aux agents atmosphériques, à l'action de l'air, des pluies nombreuses qui exercèrent sur elle des actions chimiques de désagrégation et de décomposition. Les résultats de cette décomposition formèrent les argiles, les marnes, les calcaires, toutes les matières sédimentaires que les fleuves entraînent dans la mer. Ces premiers sédiments formés dans les mers primitives donnèrent les premières couches que nous observons à la base des autres ; elles se déposaient horizontalement par-dessus les roches anciennes déjà plissées.

Le refroidissement continuant, la contraction marcha de même, le plissement aussi. Mais la contraction ne se produit pas sans amener une pression extrêmement énergique des molécules les unes contre les autres ; elle équivaut donc à une pression horizontale que le plissement contrebalance en rétablissant l'équilibre. Une pomme en se desséchant se ratatine ; que fait alors la mince pelure qui ne peut suivre le mouvement ? Elle se ride. Ainsi fait notre écorce terrestre, mince pellicule, puisqu'elle n'égale pas la 200e partie du diamètre du globe. Tous les plissements que nous observons ne sont que de faibles rides de cette surface.

Une fois un pli dessiné, les mouvements postérieurs ne font que l'accentuer. Si un côté est déjà plus élevé que l'autre, il chevauchera par dessus, le pli sera déjeté du côté le plus bas ; c'est ce qui explique pourquoi la première chaîne des Alpes est si souvent déjetée du côté de la plaine. On reproduit artificiellement beaucoup de formes de plis en étendant une couche d'argile plastique sur une feuille de caoutchouc distendue longitudinalement, puis en laissant celle-ci revenir sur elle-même ; on voit alors se former des voûtes dont les unes rompent, les autres restent entières, on voit des chevauchements et des plis-failles, etc.

La première idée qui se présente à l'esprit pour expliquer la formation des montagnes est d'invoquer une poussée de bas en haut, un soulèvement. A vrai dire, les vastes plaines des continents, les steppes de la Russie, de l'Asie, de l'Amérique, où les couches sont horizontales, sont bien dues à une action de ce genre ; mais un simple soulèvement est impuissant à former ces plis aigus, renversés, couchés, horizontaux, en éventail, dont nous venons de voir de nombreux exemples. Les roches cristallines, le granite lui-même, ont joué là-dedans un rôle absolument passif ; elles étaient en effet déjà solides au moment du soulèvement, même dès le Carbonifère, car on retrouve dans ce terrain des cailloux de granite, de quartz, etc , qui ne peuvent se former qu'aux dépens de roches dures et résistantes. Loin donc de contribuer au plissement général, le granit du mont Blanc n'a fait que suivre le mouvement et obéir aux forces intérieures du globe.

De nos jours d'ailleurs la terre ne chôme point. De vastes surfaces se soulèvent, d'autres s'affaissent sous la mer. Ces deux mouvements contraires, oscillations de balances, semblent même se compenser mutuellement. Le Chili et le Pérou se soulèvent assez rapidement, de même que la côte

de la Baltique. Les rives de la Manche et du Pas-de-Calais, de Gascogne, le delta du Pô, celui du Nil s'affaissent au contraire. Plus près de nous, le Jura paraît encore subir des mouvements d'cscillations, ainsi que la contrée entre Poisy et Annecy, selon les témoignages de quelques personnes. Enfin les nombreux tremblements de terre qui affectent les pays de montagnes paraissent dus en grande partie à des causes semblables. Dans les Alpes ils n'ont en tout cas pas une origine volcanique : le centre de rayonnement des secousses est beaucoup trop près de la surface du sol.

La Savoie aux temps géologiques.

L'histoire géologique de notre pays est celle des Alpes et des pays qui en dépendent : le plateau mollassique et le Jura.

Les événements des temps primitifs ne se peuvent reconstituer qu'à l'aide d'hypothèses. La certitude, fondée sur les analogies, ne commence qu'avec la période houillère. A cette époque, du sein de la mer s'élevait un chapelet d'îlots bas, marécageux, couverts d'une splendide végétation tropicale, qui s'épanouissait dans une chaude et humide atmosphère. Cette chaîne de petites terres comprenait nos gisements houillers : La Mure en Dauphiné, Taninges, Servoz, Petit-Cœur en Tarentaise, le col de Balme, le Valais, etc. A l'époque du Trias, la situation de nos Alpes occidentales est un peu douteuse; elles étaient probablement, comme tout le reste de la France et le nord de l'Europe, des bassins peu profonds, où s'évaporait l'eau de mer qui y laissait des dépôts de gypse, et sur les rivages desquels croissaient un grand nombre de végétaux, tandis que le Tyrol, le nord de l'Italie étaient le siège d'une grande mer ouverte.

A partir du Jurassique s'établit alors une uniformité générale; tout le pays retombe sous l'eau. La France ne laisse émerger que le Plateau central, bas îlot à fleur d'eau. Les régions du Jura, du Chablais sont sublittorales, tandis que le fond augmente sensiblement en Faucigny, pour arriver, du moins à l'époque jurassique supérieure, à de grands abîmes en Savoie, en Dauphiné et dans les Alpes occidentales.

A la fin de cette époque, le Jura se soulève à fleur d'eau; la mer en est un instant repoussée; des lacs s'y établissent, abritant une faune d'eau douce, tandis que la terre ferme a ses mollusques particuliers.

La période crétacée voit s'opérer un mouvement inverse: le Jura reste sublittoral, mais le Chablais devient mer profonde, du moins vers la fin de la période. A l'époque de l'Urgonien notre mer des hautes Alpes de Savoie abritait quantité de mollusques côtiers; peut-être alors les chaînes cristallines étaient-elles définitivement hors de l'eau. Le Gault non plus ne se déposa que dans des golfes ou des bras de mer peu profonds, ce que prouve l'abondance des fossiles. Le Jura émerge alors momentanément entièrement; cela provoque au Chablais un contre-coup en sens inverse : il devient la région des grands fonds. Cet état de choses continue pendant la période éocène, avec de légers exhaussements locaux dans nos régions, où apparaît alors une faune saumâtre (Entrevernes, Petit-Bornand, Pernant près Magland), et une riche végétation trahie actuellement par des gisements de charbon.

Il faut à cette époque se représenter les Alpes comme une chaîne d'îles montagneuses occupant la place des massifs centraux actuels. Les hautes Alpes calcaires étaient sous l'eau partiellement, mais le Jura, le Salève, le Vuache, le Semnoz étaient depuis longtemps émergés.

Puis, soulèvement général ; continuation de la formation

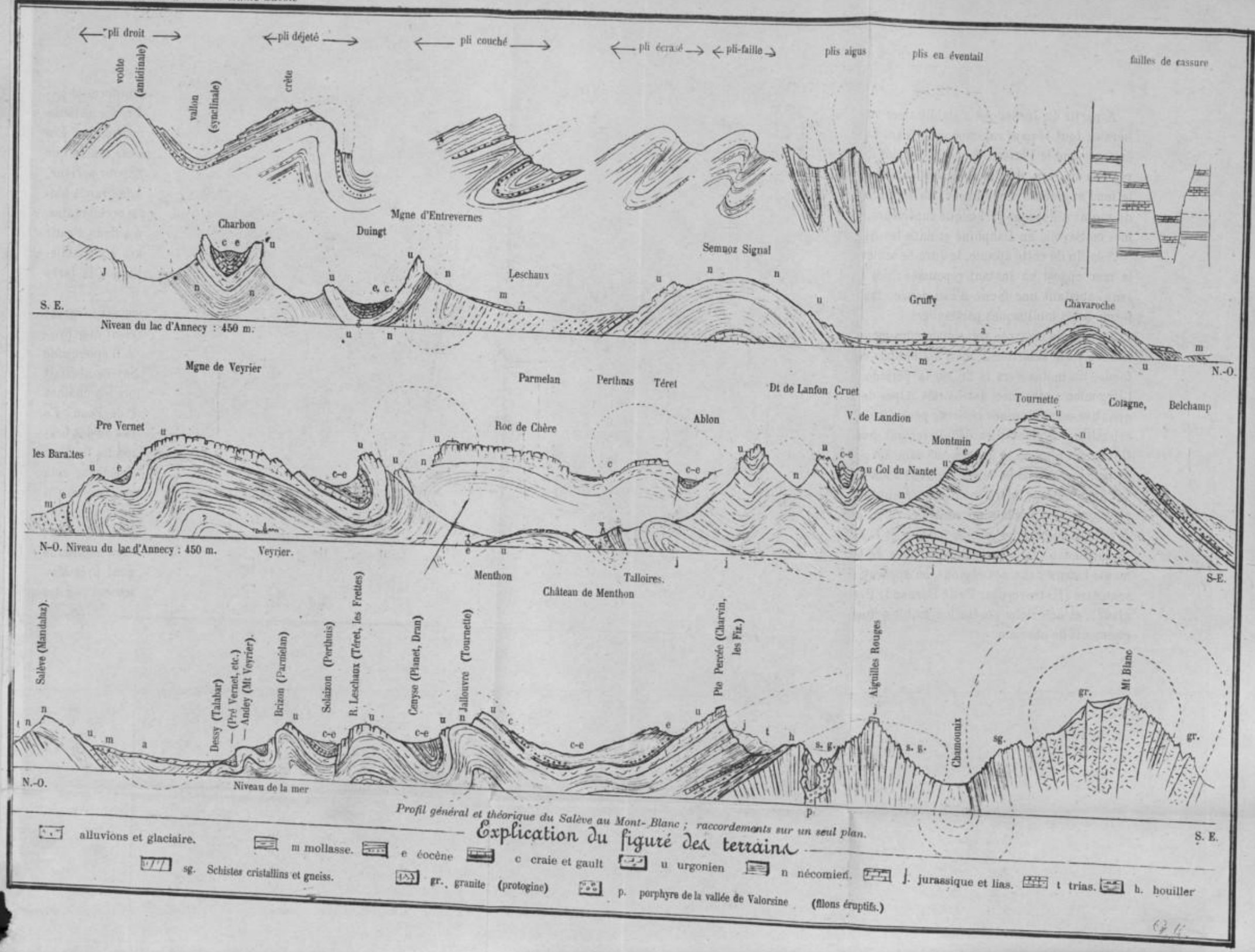
pli droit
pli déjeté
pli couché
pli écrasé
pli-faille
plis aigus
plis en éventail
failles de cassure
voûte (antiklinale)
vallon (synclinale)
crête
Charbon
Duingt
Mgne d'Entrevernes
Semnoz Signal
Leschaux
Gruffy
Chavaroche
S. E.
Niveau du lac d'Annecy : 450 m.
N.-O.
Mgne de Veyrier
Parmelan
Perthuis
Téret
Dt de Lanfon
Cruet
V. de Landion
Tournette
Colagne,
Belchamp
Pre Vernet
Roc de Chère
Ablon
Montmin
les Baraztes
Col du Nantet
N-O. Niveau du lac d'Annecy : 450 m.
Veyrier.
Menthon
Talloires.
Château de Menthon
S-E.
Salève (Mandallaz).
Dessy (Talabar)
— (Pré Vernet, etc.)
— Andey (Mt Veyrier).
Brizon (Parmelan)
Solaizon (Perthuis)
R. Leschaux (Téret, les Frettes)
Cenyse (Planet, Dran)
Jaillouvre (Tournette)
Pte Percée (Charvin, les Fiz.)
Aiguilles Rouges
Chamounix
Mt Blanc
N.-O.
Niveau de la mer
Profil général et théorique du Salève au Mont-Blanc ; raccordements sur un seul plan.
Explication du figuré des terrains
S. E.
alluvions et glaciaire.
m mollasse.
e éocène
c craie et gault
u urgonien
n nécomien.
j. jurassique et lias.
t trias.
h. houiller
sg. Schistes cristallins et gneiss.
gr. granite (protogine)
p. porphyre de la vallée de Valorsine (filons éruptifs.)

des chaînes alpines ; recul de la mer, émersion de tout le pays, établissement, au pied des Alpes, des lacs d'eau douce du Miocène inférieur, au milieu desquels le Semnoz est une île isolée. Du Lyonnais en Autriche, se forme un chapelet de lacs et de marais à faune nombreuse de mollusques, de sangliers gigantesques (*Anthracotherium*), de cerfs (*Palæomeryx*), de crocodiles et de tortues, avec une riche flore de palmiers, d'érables, de lauriers, de figuiers, etc.

Pendant le Miocène moyen (mollasse marine), retour temporaire de la mer : à Seyssel on trouve de nombreuses dents de requins ; puis les eaux se retirent complètement chez nous, des deux côtés, à l'est et à l'ouest ; mais, dans le Lyonnais, l'est de la Suisse et en Bavière, persistent de grands lacs d'eau douce.

C'est de l'époque immédiatement postérieure que date le plissement définitif de la chaîne des Alpes, mouvement qui affecte aussi énergiquement la région mollassique. C'est probablement une des causes de la grande extension des glaciers, précédée de dépôts de cailloux au fond de nos vallées Les glaciers descendent lentement, envahissent toutes les vallées, toute la plaine, tout le pays ; seuls, les sommets de nos montagnes apparaissent comme des îlots au milieu de cette mer de glace. La surface de celle-ci atteint 1,665^{m} d'altitude au mont Brizon ; le Parmelan ne la dépasse que de la hauteur de la paroi de rochers ; à Annecy elle est plus basse, la hauteur du col de Rampon : cela fait chez nous 800 mètres d'épaisseur de glace, qui recouvrait le lac d'Annecy.

La fonte de ces énormes masses amena, comme on le pense bien, des déluges d'eau dans les parties basses. Le lac d'Annecy, formé par le soulèvement définitif de la mollasse, du Vuache, du Salève, de Mandalaz et du Semnoz, reçut une grande partie des eaux de neige. A cette époque,

il s'étendait beaucoup plus loin qu'aujourd'hui ; ses rivages d'alors sont encore de nos jours dessinés par les terrasses de graviers que nous avons notées sur tout le pourtour du lac actuel et de la plaine des Fins ; il s'étendait de même jusqu'à Faverges et dans les vallées du Fier et de la Filière. Nous avons vu trois étages de terrasses, dont le supérieur, à 30 mètres au-dessus du niveau actuel, est le plus ancien, le plus étendu aussi. Un autre lac couvrait la vallée du Fier, de Saint-Clair à la cascade de Morette. Le défilé de Saint-Clair n'était pas encore scié aussi profondément qu'aujourd'hui ; le fond en était à environ 30 mètres plus haut ; le Fier, qui en sortait, se déversait dans le lac d'Annecy, et celui-ci, par le défilé de la Balme-de-Sillingy, dans la vallée du Rhône. Le Rhône lui-même s'écoulait, non pas comme aujourd'hui par La Balme de Pierre-Châtel, mais par la vallée du lac du Bourget dans celle de Grésivaudan.

Cette marche des cours d'eau nous est indiquée par les dépôts de cailloux et de graviers.

Le lac Léman est d'ailleurs également bordé d'une triple ceinture de terrasses à des hauteurs respectives de 6^m, 20^m, 30^m ; ce fait est commun à tous les lacs de nos plaines et à toutes nos vallées. Le creusage de celles-ci ne s'est effectué que progressivement, à époques séparées par de longs intervalles de calme relatif. Inutile de dire que la vallée de l'Arve porte aussi les traces d'anciens lacs.

Enfin, les débouchés s'agrandissent sous l'action continue de l'érosion fluviale ; les Gorges du Fier sont creusées — seulement alors, car elles sont postérieures à l'époque glaciaire et post-glaciaire — et provoquent, par un écoulement plus rapide, un rapide abaissement du lac d'Annecy ; l'assèchement de la plaine des Fins entraîne celui du lac de Thônes, et le pays acquiert sa physionomie actuelle. A ce moment seulement arrivent les populations lacustres :

la position topographique des pilotis atteste qu'à ces places la profondeur du lac n'était guère plus grande que maintenant et que le rivage n'était pas plus éloigné. Dès cette époque, le passé de notre pays entre dans le domaine de l'archéologie et de l'histoire.

EXPLICATION DE LA PLANCHE DES PROFILS

1. La première série des figures, au haut de la planche, représente des cas théoriques d'accidents des couches, plis et failles. Ces dessins sont destinés à expliquer et à faire comprendre les profils suivants ; ils doivent démontrer les principes de la construction d'une coupe géologique à travers une région. Ils sont pour la plupart empruntés à l'ouvrage du professeur Heim : *Mécanisme de la Formation des Montagnes*.

2. Profil allant de la montagne du Charbon au chinon de Chavaroche, longeant le bord ouest du lac d'Annecy.

3. Profil du mont de Veyrier à la Tournette, faisant face au précédent et longeant le bord est du lac d'Annecy.

4. Profil général du Salève au mont Blanc, on l'a construit d'une façon plus ou moins théorique, en raccordant plusieurs points intéressants (Aiguilles-Rouges. sommet du mont Blanc) sur un même plan de coupe, afin de pouvoir les figurer. Les noms libres sont ceux des points atteints par le plan du profil ; les noms mis entre parenthèses à la suite des premiers indiquent les localités qui se trouvent dans le prolongement des mêmes chaînes ou des mêmes vallons ; ainsi *Leschaux (Teret, les Frêtes)* signifie que le profil passe par les rochers de Leschaux, mais que les montagnes de Téret et des Frêtes font partie de la même chaîne, etc. Les hauteurs ont été légèrement exagérées.

Les lignes ponctuées raccordent les différents tronçons des couches, pour mieux indiquer les allures de celles-ci.

G. MAILLARD.

Annecy, automne 1888.

ERRATUM.

Page 33, ligne 4 d'en bas, au lieu de Eutobocchus, lisez *Teutobocchus*.

UN PROCÈS AU XVIII[e] SIÈCLE

I.

Les Savoyards sont plaideurs ; ils l'étaient bien plus encore au siècle dernier, lorsque la justice était à bon marché. Tout bon propriétaire avait son petit procès. Quelques-uns avouaient même naïvement qu'ils seraient malades s'ils ne plaidaient pas... ils aimaient mieux payer l'avocat que le médecin.

Ce qui m'a étonné, dans l'étude que j'ai entreprise des plaidoyers du XVIII[e] siècle, c'est de voir que les avocats imprimaient beaucoup. Les *avis en droit* échangés entre les avocats, les *sommaires* rédigés et signés par les procureurs, les *conclusions* du ministère public étaient souvent imprimés. Après l'arrêt rendu, les parties avaient le droit d'en connaître les motifs (livre III, tit. 23, §§ 19 et 20 des Royales Constitutions de 1770). C'étaient des dissertations longues et raisonnées, où chaque point de fait et de droit était successivement étudié. Souvent ces *motifs* étaient également imprimés.

La plupart de ces publications éphémères étaient jetées au feu ou au panier aux chiffons ; on en retrouve rarement des collections. Mais si l'on a la bonne chance d'en découvrir et la patience de les lire, on y trouvera souvent des traits curieux de la vie de nos ancêtres. Comme les minutes des notaires, comme les livres de raison des bonnes familles, elles constituent des sources où il y a beaucoup à puiser pour l'histoire.

Je voudrais en donner ici un exemple : je citerai à tout hasard un procès, un appel d'abus du chapitre de la collé-

giale de Notre-Dame d'Annecy contre le révérendissime évêque et prince de Genève, procès suivi devant le Sénat de Savoie en 1777, et portant sur cette seule et grave question : les chanoines d'Annecy ont-ils le droit de prendre et de changer leur servante sans une autorisation expresse de l'évêque ?

Le président de la Chambre du Sénat était alors M. Maistre, le père des célèbres Joseph et Xavier de Maistre.

En l'an 1397, le pape Benoît XIII érigea en collégiale l'église de Notre Dame-de-Liesse d'Annecy ; il députa deux cardinaux pour rédiger les statuts de ce nouveau chapitre, et les approuva lui-même par une bulle du 1er juillet 1397.

Comme l'évêque résidait alors à Genève, il était tout naturel que le doyen du chapitre reçût des pouvoirs fort étendus pour veiller à la régularité et au bon ordre de la nouvelle collégiale. Aussi les statuts portent-ils que le doyen aura charge d'âmes des chanoines, prêtres et autres serviteurs de l'Eglise, « *avec droit de corriger ce qui aurait été commis, ou omis par lesdites personnes, soit en matière d'office divin, soit en toute autre matière, sauf pour les crimes graves, dont la punition est réservée à l'Ordinaire* ».

Les privilèges accordés par ces statuts étaient si amples, que le chapitre se crut d'abord exempt de la juridiction de l'Ordinaire. En 1411, lorsque l'évêque de Genève, Mgr de Bertrandis, se présenta à l'église de Notre-Dame pour en faire la visite, les chanoines lui en refusèrent l'entrée. Le prélat leur fixa un délai pour justifier de leur droit. Le terme étant échu sans que la justification eût été fournie et les chanoines persistant dans leur refus, il fulmina contre eux, le 3 septembre 1414, une sentence de suspension, interdit et excommunication. Dès le lendemain, ils firent leur sou-

mission, et, le 5 septembre, l'évêque leva les peines prononcées, et procéda à la visite.

Lorsque Mgr Jean d'Arenthon d'Alex publia ses constitutions synodales, il y posa en principe qu'à l'évêque seul il appartient de veiller sur les mœurs de son clergé et d'autoriser les prêtres à tenir chez eux des servantes. Il ne faisait aucune exception pour les chanoines de la collégiale, ni pour les autres ecclésiastiques qui la desservent.

Le doyen en prit ombrage et y vit une atteinte portée aux statuts de 1397. Voulant trancher radicalement cette question, l'évêque, par une ordonnance du 29 décembre 1673, enjoignit aux chanoines et prêtres d'honneur de la collégiale de congédier les servantes qu'ils tenaient, révoquant en même temps toutes les permissions qu'il avait données précédemment. Cette ordonnance fut notifiée par exploit à Rd Brunet, sacristain et chanoine, auquel il fut enjoint d'en faire part aux autres.

La lutte était engagée : le chapitre prit parti pour le doyen, et, par délibération capitulaire du 10 janvier 1694, défendit aux chanoines et prêtres d'honneur de tenir des servantes sans en avoir obtenu la permission du chapitre ; puis, par autre délibération du 5 décembre 1697, il exigea que cette permission fût renouvelée chaque fois que les dits ecclésiastiques viendraient à changer de servante, et enfin décida qu'elle ne serait accordée qu'à la suite d'une sommaire apprise sur la vie, les mœurs et les qualités des servantes proposées.

Mgr de Rossillon de Bernex, successeur de Mgr d'Arenthon, chercha à régler amiablement ce différend. Le duc de Savoie était intervenu et avait délégué spectable Danthon, premier collatéral au Conseil présidial du Genevois, pour disposer les doyen et chapitre à en venir à une transaction. Dans le traité qui fut alors signé, le chapitre reconnut plei-

nement les droits de l'évêque, déclara nulles les ordonnances qu'il avait rendues au sujet des servantes et se soumit aux constitutions synodales.

Mais peu d'années après, un nouveau doyen, R^d^ Machet, attaqua cette transaction ; il se pourvut au duc Victor-Amédée II, qui délégua le président Graneri pour amener les parties à un accord définitif Il en résulta une transaction vraiment étrange, en date du 18 août 1714, dont voici la principale disposition :

« Il ne sera loisib'e à l'avenir à aucun chanoine et prêtre « d'honneur de ladite collégiale, ou autres ecclésiastiques « servant en icelle, de tenir aucune servante dans leurs « maisons, qu'ils n'aient auparavant obtenu la permission « du Seigneur ill^me^ et rev^me^ Evêque, auquel seul appar- « tiendra le droit de donner ladite permission ; laquelle « ayant été obtenue ne sera point censée révoquée par au- « cune révocation générale de semblable permission, mais « au contraire sera censée persévérer jusqu'à ce que l'Evêque « l'ait spécialement révoquée pour des causes légitimes « qu'il fera connaitre au chapitre, sans pourtant que ledit « chapitre puisse prendre de là aucun prétexte de contester « sur la révocation, ni d'en empêcher ou retarder l'effet. « Et cas advenant que quelques uns desdits R^ds^ chanoines, « prêtres d'honneur, ou ecclésiastiques servant dans ladite « collégiale vinssent à tenir des servantes dans leurs mai- « sons, sans en avoir auparavant obtenu la permission « dudit Rev^me^ Evêque, pour lors le Doyen et le Chapitre, « conformément aux statuts de ladite Eglise, connaitront « de ladite contravention et puniront le contrevenant en « première instance privativement à l'Evêque, sauf si le « Doyen et le Chapitre se trouvent avoir négligé de procé- « der contre le contrevenant pendant huit jours après avoir « eu avis de la contravention de la part dudit Rév^me^ Evê-

« que; et pour cet effet ledit Révd Doyen, en conformité « des statuts dudit Chapitre, établira avec icelui les peines « qu'encourront les contrevenants en pareil cas. » Enfin il fut convenu que toutes les conventions contraires, notamment celle du 28 octobre 1698, demeureraient nulles et de nul effet.

Ce traité semb'ait assez clair, et l'on pouvait espérer qu'il mettrait fin à ce misérable différend. Point du tout! Le 23 janvier 1776, le chapitre députa deux chanoines pour présenter à l'évêque un mémoire où ils prétendaient n'être point obligés, lorsqu'ils lui demandaient la permission de tenir une servante, de désigner son nom ni son âge, comme aussi n'avoir point à lui demander une nouvelle permission, quand ils changeaient de servante.

Mgr Biord, alors évêque, leur répondit par un écrit très ferme, en date du 26 du même mois, qui porte en partie le caractère d'une déclaration, et en partie celui d'une sentence. Il se termine par les quatre articles suivants :

« 1° Que nous entendons maintenir notre juridiction sur le chapitre et ses membres, dans toute l'étendue qu'elle doit avoir suivant les lois de l'Eglise et des Saints Canons ; et que, lorsque les circonstances nous en fourniront l'occasion, nous nous ferons un devoir de la soutenir avec toute la rigueur de l'autorité épiscopale.

« 2° Nous déclarons que c'est en vertu de notre autorité et de notre juridiction ordinaire que nous avons le droit d'accorder ou de refuser à ses membres la permission de tenir une servante, de même de révoquer celle qui leur aurait été accordée, lorsque nous le jugerons convenable.

« 3° Nous déclarons aussi que lorsque les membres du chapitre voudront obtenir de nous la permission de tenir des servantes, ils devront nous désigner les personnes qu'ils voudront prendre à leur service, et nous faire conster de

leur âge et de leurs bonnes mœurs, afin que nous puissions juger avec connaissance, si nous sommes dans le cas de pouvoir accorder, ou de devoir refuser la permission.

« 4° Nous déclarons et ordonnons que lorsqu'ils auront obtenu la permission de tenir des servantes désignées, ils ne pourront en prendre d'autres sans une nouvelle permission...

« Ordonnons que notre précédente déclaration soit régistrée dans notre greffe, et qu'elle soit notifiée au chapitre par notre greffier. »

BIBLIOTHÈQUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES 1° 882 IMPRIMÉS

En présence d'une déclaration aussi catégorique, le chapitre n'hésita pas à en appeler comme d'abus, devant le Sénat de Savoie. Il signalait sept chefs d'abus, tant dans la forme que sur le fond de l'Ordonnance épiscopale.

L'appel fut admis, par décret du Sénat du 16 mai 1777. L'avocat fiscal général Adami, dans ses premières conclusions, tout en admettant le bon droit de l'évêque, reconnaissait que quelques termes de son ordonnance manquaient de précision, et pouvaient, s'ils n'étaient expliqués, léser les droits reconnus au doyen par la transaction de 1714.

L'évêque alors, dans un *Avis en droit* parfaitement rédigé par spectables Vignet et Delemilière, fournit les explications les plus catégoriques et les plus satisfaisantes sur les deux chefs en contestation. Au vu de ce mémoire, et sur conclusions conformes de l'avocat fiscal général, le Sénat mit les parties hors de cours et procès, sans dépens.

Pour en finir avec ce débat qui durait depuis un siècle, Mgr Biord fit imprimer les conclusions de l'avocat général Adami, l'*Avis en droit* signé Vignet et Delemilière et enfin les motifs de l'arrêt du Sénat, qui contiennent un résumé complet du différend. Ces motifs seuls forment un volume de 37 pages, in-folio. Le tout est imprimé à An-

Savoie (Haute) 3.

necy, chez Jean-Baptiste et Alexis Burdet, imprimeurs de Mgr l'évêque et du clergé.

Ce qui frappe surtout dans ce long démêlé, qui commence en 1673, pour se terminer en 1777, c'est le défaut d'intérêt du chapitre à contester les droits de l'évêque. Il n'y a pas eu certainement un seul cas d'irrégularité à signaler dans la conduite des chanoines ni de leurs servantes; il n'y a pas eu une seule autorisation donnée ou refusée par l'évêque, qui ne l'eût été également par le doyen et son chapitre.

Tout ce procès, avec ses frais et ses désagréments, n'avait ainsi pour objet qu'un privilège suranné, sans utilité réelle pour ceux qui le soutenaient avec tant d'insistance.

La conquête de la Savoie en 1792, la révolution dans les mœurs qui en a été la conséquence, ont fait tomber tout cet échaffaudage de vieux privilèges. Nous avons peine à comprendre aujourd'hui les passions qui agitaient alors les hommes les plus calmes et les plus raisonnables. Il y a comme un mur qui nous sépare de cette époque.

(A suivre.) L. Pillet.

A PROPOS DU FLEUVE LÉMAN

Dans l'*Indicateur d'histoire suisse* (1887, p. 119), un savant parle, d'après un manuscrit saint-gallois, d'une signification du mot *alemanni* qui lui semble *inexacte*, mais qu'il considère comme *nouvelle*.

Dans la même publication (1889, p. 340), on fait remarquer que cette signification n'est *point nouvelle*, et on cite le passage suivant d'Isidore de Séville, écrivain qui mourut, si je ne me trompe, dans la première moitié du VII^e^ siècle, c'est-à-dire à une époque beaucoup plus rappro-

chée que la nôtre de celle où les peuples du Nord vinrent se fixer en grand nombre dans nos contrées : *Populi inhabitantes iuxta Lemannum fluvium Alemanni vocantur.* En d'autres termes, on appelle Allemands les peuples qui habitent près du *fleuve Léman.*

L'auteur entendait-il par *fleuve Léman le lac* qui a conservé ce nom, de nos jours, ou *le Rhône* qui le traverse dans toute son étendue, c'est ce que je n'essaierai pas, faute de documents, de discuter ici ; au surplus, la question en elle-même ne présenterait pas un grand intérêt. En tout cas, si la géographie de l'auteur que je cite est exacte pour son temps, il s'agirait plus ou moins directement d'une population allemande qui, à cette époque ancienne, était voisine, soit du lac, soit du fleuve lui-même.

Au premier abord, un fait pareil heurte toutes nos idées et on sourit volontiers à la science de celui qui vous parle avec sérieux du *fleuve Léman.*

Il est bon toutefois de réfléchir ; la géographie varie beaucoup suivant le siècle et les événements. On en vit la preuve palpable lors de ce grand mouvement des peuples du Nord, des *barbares,* comme on les appela, qui amenèrent des changements considérables dans un certain nombre de contrées de notre vieux continent.

Pendant plusieurs générations, et sans qu'il soit toujours possible de déterminer les temps avec exactitude, il y eut, dans les diverses populations européennes, des mouvements en avant ou des mouvements de recul, des victoires ou des défaites, en un mot, une série d'événements qui modifièrent l'étendue ou l'importance des divers territoires, qui les changèrent parfois complètement.

On sait, par exemple, que, vers le v^e^ siècle, les Allemands s'étendaient jusqu'à Langres, où la population aujourd'hui est absolument française.

Un homme qui occupe une haute position politique, M. Emile Welti, ancien président de la Confédération suisse, a prouvé, en un savant mémoire, qu'une partie notable du canton d'Argovie, qui renferme actuellement une population purement allemande, n'avait eu, jusque dans des temps très modernes, que des lois burgondes ; il en a conclu, non sans raison, que les Burgondes avaient dû occuper autrefois assez longtemps cette portion d'Argovie pour y avoir laissé leurs institutions et leurs lois.

Des faits analogues ont dû certainement se produire dans plus d'une région ; dans ce grand va et vient des peuples, il ne faut pas trop s'en étonner. Il serait surprenant plutôt que le contraire eût eu lieu.

N'est-ce point ainsi qu'il faut expliquer certains faits historiques? Je me borne à un ou deux exemples. On n'ignore pas, en effet, et on a répété plus d'une fois que, jusqu'à une époque très moderne, la population d'Abondance et celle d'autres vallées voisines, populations romandes, de nos jours, avaient conservé des institutions à caractère essentiellement *allemannique:* ces institutions étaient la preuve vivante de la présence, pendant un temps plus ou moins long, d'autres populations appartenant à d'autres races. De là, dans la vallée d'Abondance, ces assemblées générales du peuple, comme dans les cantons des hautes Alpes, ces assises publiques et en plein air dans lesquelles tous les habitants de la vallée se réunissaient, comme en un grand jury national, et prononçaient souverainement des arrêts de vie ou de mort.

On a remarqué, de même, qu'en plein moyen-âge il y avait encore au pied du mont Blanc, dans la vallée de Valorcine, une population purement allemande.

Est-il trop hasardeux d'en conclure qu'à une certaine époque et pendant un certain temps, qu'il serait impossible

de déterminer avec exactitude, une population *allemannique* a occupé, près du lac Léman, des territoires qu'elle n'occupe plus aujourd'hui? Les textes cités doivent-ils être négligés complètement, et n'en doit-on pas tenir compte? Ne peuvent-ils pas permettre de mieux expliquer un certain nombre d'événements qui ont trait à notre histoire romande en général? A propos du *fleuve Léman,* j'effleure à peine la question que je pose, et je la soumets à la perspicacité des lecteurs qui ne dédaignent pas de s'égarer quelques instants avec moi dans ces années lointaines et obscures.

Dr Jules Vuy.

LA VALLÉE DE THÔNES

EN 1798

On rencontre parfois dans de vieux manuscrits qui ne méritent pas d'être reproduits en entier des données précieuses que l'on chercherait vainement ailleurs. Bien souvent un amateur d'histoire locale, qui a péniblement recueilli une quantité de notes sur un sujet, abandonne son projet d'écrire par suite des documents qui lui manquent sur telle ou telle époque et qu'il ne sait où aller trouver. Avec quelques données de plus, qu'il puiserait, sans se déplacer, dans des publications périodiques, il reprendrait courage et finirait par mener son entreprise à bonne fin. Compulser ces données éparses et comme perdues dans des volumes où personne ne songerait à les chercher, les reproduire dans des publications spéciales, comme la *Revue savoisienne,* et les commenter au besoin, c'est tout à la fois rendre service à l'histoire locale et aux personnes qui s'en occupent. Dans un pareil travail il est important de conserver aussi fidèlement que possible le cachet de l'original que l'on reproduit ; c'est ce que je me suis efforcé de faire dans les extraits suivants, où à côté des faits l'on voit les idées, le degré d'instruction et de sagacité de l'auteur. Le manuscrit dont je vais faire des citations se trouve aux archives de la Société Florimontane, réuni à d'autres manuscrits en un volume ; il porte un titre pompeux, dans le goût de l'époque ; il est à regretter qu'il soit inachevé. Il ne porte

pas de signature, mais on sait que cet écrit est dû à D. Claris, officier de santé.

Je ne relèverai pas ici les inexactitudes de certaines assertions de l'auteur, ni les naïves explications qu'il donne parfois ; cela m'entraînerait trop loin. Je me réserve d'ailleurs d'y revenir. A. Constantin.

Il n'existe pas le moindre vestige d'antiquités à Thônes ni dans ses environs, jusqu'au pont de Saint-Clair, où l'on voit une inscription gravée dans le roc. Ce pont s'est écroulé ce printemps, et l'on ne prend aucune mesure pour le rétablir ; cependant il est d'une absolue nécessité.

— Le village des Clefs paraît avoir été beaucoup plus considérable qu'il ne l'est actuellement, si l'on examine les ruines des tours qui existent encore ; c'est admirable d'en voir une aussi élevée et couronnée de petits sapins.

— Au nord-ouest de Thônes, près du pont de Nums, se trouve une jolie petite promenade plantée de tilleuls très gros et très élevés, où le peuple s'exerce ordinairement à jouer... Au-dessus de cette promenade est une petite plateforme oblongue. A l'une de ses extrémités se trouve la petite église du Calvaire qui paraît un peu antique, à en juger par les vestiges d'une inscription gothique sur le portail ; on y a pratiqué un petit jardin au-dessus. A l'autre extrémité on voit une chapelle construite l'an 1686. En y montant, on remarque depuis le pont les débris de petits oratoires qui désignaient chaque station ; tout l'ensemble paraissait représenter la montagne du calvaire de Jérusalem.

— L'hospice de Thônes est si mal administré que les pauvres qu'on y reçoit y sont remplis de vermine et sont obligés de mendier leur subsistance.

— A trente pas du moulin de Morette se trouve un canal souterrain percé à travers la montagne d'où les flots écumeux et verdâtres s'élancent avec une force impétueuse

dans le temps des pluies et de la fonte des neiges. On présume que ces eaux viennent de la rivière de Borne.

— Les canaux souterrains se rencontrent fréquemment dans les pays de montagnes ; ils servent à la circulation des eaux qui ne pourraient autrement en traverser les chaînes. La nature perce les montagnes et les rochers, y fait passer les ruisseaux, les rivières et les fleuves, ainsi qu'elle a percé les os du corps humain, pour y faire circuler le sang par le moyen des artères et des veines.

— Dans le milieu de la montée de la Balme se trouve une chapelle où l'on enterrait, dit-on, jadis les pestiférés; du milieu de cette montée l'on remarque le long de la pente perpendiculaire du roc les vestiges d'une ancienne fortification appelée la maison des Sarrasins, qui paraît avoir été détruite par un terrible éboulement.

— On cultive en outre une espèce de froment qu'on appelle *trezaz*, ainsi qu'une espèce de froment d'Allemagne qui produit beaucoup.

— Les pommes de terre longues et rondes à écorce rouge, très farineuses, surtout celles qui croissent dans les terrains sablonneux, y sont d'un grand produit.

— Le lin annuel que l'on cultive jouit d'une grande réputation, tant à cause de sa couleur argentine qu'en raison de sa bonté et de sa finesse ; il serait à souhaiter que l'on perfectionnât cette culture, qui est négligée depuis quelques années.

— L'église de Thônes a été rebâtie en 1664, à l'époque de la séparation de la commune des Villards... Elle était avant cette époque beaucoup plus considérable, étant déjà érigée en plébainie avant le XIII[e] siècle, puisqu'il est dit qu'un Anselme Ogier, vicaire perpétuel de la plébainie de Thônes, fut nommé, le 9 février 1374, l'un des exécuteurs testamentaires de Béatrix des Clefs, veuve d'Hugonin Du-

châtellard. La tour du clocher, bâtie en 1697, est construite en pierres de taille tirées d'un ancien château qui dominait autrefois la ville.

— C'est en prairial que l'on conduit les vaches à la montagne, et suivant leur bonté, chaque vache rapporte à son propriétaire de 12 à 18 fr. pour ces trois ou quatre mois.

— Les femmes sont généralement bien faites et d'un bon tempérament, grâce à l'exercice et à la proscription des corps de baleine *(corsets)* autrefois très en usage.

— Ceux qui habitent la ville se nourrissent ordinairement de froment et d'un mélange de froment et de seigle qu'on appelle *glandon,* mais les habitants de la campagne ne mangent que du pain d'avoine.

— La cuisine des maisons de campagne ne reçoit guère le jour que par une large cheminée de forme pyramidale ; quand il pleut ou qu'il neige, on la ferme au-dessus ;... il est vrai que, depuis plusieurs années, on construit les maisons de campagne avec plus de goût et de commodité en les rendant plus spacieuses et plus aérées, mais le grand inconvénient est qu'elles fument toutes.

— Les feux follets suivent la personne qui les poursuit, parce que la personne en avançant pousse l'air qui emporte une substance si légère ; ils poursuivent la personne qui les fuit, parce que l'air qui les emporte saisit le lieu que la personne quitte à chaque instant ; c'est ce que des ignorants ont pris pour des revenants, parce que ce météore est très fréquent dans les cimetières, comme dans tous les terroirs gras et sulfureux.

Ces exhalaisons entrent encore (plus haut l'auteur dit qu'elles entrent probablement comme un des principaux facteurs des éclairs et du tonnerre) dans la production de ces feux, qu'on appelle étoiles qui filent, ou étoiles tombantes. De mémoire d'homme l'on n'avait entendu parler

d'une exhalaison ou trainée enflammée d'un éclat aussi vif, qui, chemin faisant, étincelait avec explosions continuelles, que celle qu'on a vue au commencement du printemps de cette année, an VI de la République; sa direction était d'orient en occident.

— Les eaux que l'on boit sont généralement bonnes, cependant on trouve des sources très froides qu'on appelle *eau mâle,* dont sont souvent les tristes victimes ceux qui en boivent quand ils ont chaud. — L'eau de la fontaine de Thônes contient cependant des particules fixes et grossières d'autant plus qu'elle prend sa source dans des terres argileuses; aussi produit-elle le goître, qui est très commun dans Thônes.

— L'emploi du maillot peut aussi causer aux enfants l'épilepsie et les convulsions, que le public appelle *malet*... Leurs maux sont bien souvent occasionnés par faiblesse ou par quelque maladie particulière et très ordinairement par les vers intestinaux ou par des vers cutanés filiformes appelés *crinons,* dont les petites têtes de couleur cendrée, en faisant irruption sous l'épiderme, excitent une démangeaison très douloureuse, surtout aux épaules, le long de l'épine, aux parties musculeuses des cuisses, des jambes et des bras; on appelle encore cette indisposition *malet.* Alors on ne peut mieux les soulager qu'en frottant cette partie avec des adoucissants onctueux, tels que l'huile, coënne de lard, ou bien avec un liniment composé de farine de froment et de miel. L'eau distillée de fleurs de tilleul prise intérieurement réussit bien souvent à calmer ces affections nerveuses. (Suivent autres prescriptions contre les maladies des enfants.)

— On préviendrait tous les dangers dont la petite vérole est accompagnée en pratiquant l'inoculation ; cette opération si simple, si avantageuse, devrait devenir générale et même populaire.

ANDRÉ DE LA VIGNE

Le dernier tome des « Mémoires de l'Académie de Dijon » (série III, tome X, 1887) contient sur l'ancien secrétaire du duc de Savoie une notice biographique sur laquelle je me permets d'appeler l'attention de nos futurs historiens et biographes. Cette notice se trouve dans l'introduction de la « Représentation du Mystère de saint Martin, en 1496, » dont André, ou Andrieu de La Vigne est l'auteur. Notons en passant que le « Mystère de saint Martin » joué en 1565 à Saint-Martin-la-Porte, près de Saint-Jean de Maurienne, n'a aucun rapport avec celui d'A. de La Vigne, quoique le sujet soit le même.

Jusqu'à présent André de La Vigne a été considéré par ses biographes comme Savoisien. Pour le coup ce sont nos bibliophiles qui ne vont pas être contents; M. Serrigny, dans la savante introduction de son étude sur la « Représentation du Mystère de saint Martin » nous apprend que le manuscrit est de la main d'André de La Vigne, ainsi que le procès-verbal des représentations qu'il a dirigées lui-même, et que ce dernier déclare qu'il est natif de La Rochelle. Si nos bibliophiles tiennent à vérifier la lecture de M. Serrigny, avant d'effacer le nom de *La Vigne* du catalogue de leur bibliothèque, ils n'ont qu'à demander communication du nº 24382 fonds fr. à la Bibliothèque nationale, où le manuscrit est déposé. Peut-être est-ce *La Rochelle* qu'il faut lire; en tout cas, on ferait bien de contrôler la lecture de M. Serrigny.

A. Constantin.

BIBLIOGRAPHIE

Cluses et le Faucigny jusqu'en 1792,

par l'abbé Lavorel, in-8°, Annecy, 1888.

Le titre que l'on vient de lire promet certainement plus qu'il ne nous est donné. L'histoire du Faucigny n'est traitée qu'incidemment : l'effort de l'abbé Lavorel s'est porté de préférence sur le mandement de Châtillon et Cluses.

Faisons donc de même dans ce compte rendu de son livre.

Dans la longue période antérieure à l'an 1000 signalons seulement la découverte récente de sarcophages et autres vestiges romains, à Thiez, dans la plaine située en amont du confluent du Giffre et de l'Arve.

Sous la dynastie indigène des premiers sires de Faucigny (on la suit pendant trois siècles à partir de 1002) le manoir de Châtillon attire surtout l'attention. L'auteur eût pu placer uti'ement ici la description qu'il a rejetée à l'appendice. Aymon II y faisait célébrer, en 1234, le mariage de sa fille Agnès, et, en 1241, les fiançailles de sa petite-fille, Béatrix, « la gran le dauphine ».

On connaît mal du reste les faits et gestes des antiques seigneurs faucignerans. L'érudit Léon Ménabréa n'assignait qu'une date approximative à l'avénement et à la mort de la plupart d'entre eux.

La dynastie des dauphins de Viennois n'a pas régné même un demi-siècle, mais sous elle Cluses commence à jouer un rôle. Citée déjà dans un titre que l'on place vers l'an 1019, elle tirait son importance de son défilé, de son pont sur l'Arve, et du péage qu'on exigeait de tout étranger passant à travers ses murs. En 1310, le dauphin Hugues la dotait d'une charte de franchises que M. l'abbé La-

vorel a traduite, en rangeant ses divers articles dans un ordre méthodique qui, au moyen âge, manque toujours dans ce genre de documents.

En 1355, arrive enfin la dynastie de Savoie dont la domination — en nous arrêtant avec l'auteur à l'année 1792 — a duré près de quatre siècles et demi.

Le manoir de Châtillon reprend alors quelque importance. La célèbre comtesse Bonne de Bourbon, femme d'Amédée VI, y ajoute une troisième tour, 1379-1380.

Quant à Cluses, elle avait peut-être moins à se féliciter de ses nouveaux maîtres. Une localité voisine, Bonneville, lui disputait alors la première place en Faucigny, et les princes savoyens s'appliquaient à concilier ces intérêts contraires plus qu'à maintenir l'ancienne prépondérance de Cluses. M. Lavorel n'a pas, ce semble, assez insisté sur la longue et persistante rivalité de ces villes, toutes deux privilégiées. Il a cependant démontré victorieusement — comme il l'avait déjà fait, en 1886, au Congrès des Sociétés savantes savoisiennes à Thonon — que Cluses n'avait pas été dépouillée par le Comte Vert aussi gravement que Grillet l'avait affirmé. Son châtelain gardait le titre de bailli, c'est-à-dire, de premier représentant du prince en Faucigny : il n'avait été accordé à Bonneville qu'un siège de judicature mage.

Parfois l'hostilité des deux populations semblait se calmer, mais pour se réveiller avec une violence terrible. Ainsi, en 1393, les Clusiens aidaient Bonneville à réparer son château incendié. Quatre ans après, irrités de ne rien obtenir en retour, lors de la reconstruction de leurs remparts, ils se vengeaient par une sauvage et brutale agression.

Dans la seconde moitié du xv^e^ siècle, Cluses trouve une nouvelle occasion de manifester son influence en Faucigny

dans la fondation d'un couvent d'Observantins. L'auteur a encore ici renvoyé à la fin de son livre les détails relatifs à l'origine et aux débuts de ce monastère, bien qu'ils eussent été à leur place à la suite de l'épidémie religieuse que les Cordeliers étaient appelés à conjurer et à réprimer.

Au XVI^e^ siècle, commencent les invasions étrangères en Faucigny. Si Henri II, roi de France, confirme les franchises de Cluses, les Genevois, en revanche, détruiront, dans la nuit du 24 au 25 juillet 1589, le manoir de Châtillon.

Au XVII^e^ siècle, M Lavorel eût désiré [1] associer l'histoire de Cluses à celle de saint François de Sales. Cependant il a ajourné à un chapitre final l'origine de son collège : François Bochut qui le créa, en 1617, s'inspira évidemment de la pensée du grand prélat, et reçut même de lui un règlement.

De même encore ce sera dans une sorte d'appendice que l'on trouvera le tableau de la vie municipale à Cluses, quoique les traits qui le composent soient empruntés au règne de Charles-Emmanuel I^er^ et de ses successeurs immédiats, au moins en grande partie.

Au XVIII^e^ siècle, Bonneville l'a à peu près emporté sur sa rivale. Siège traditionnel d'un juge-mage, elle est encore la résidence de l'intendant du Faucigny.

Cluses n'obéit même plus immédiatement au roi. Le 2 janvier 1700, elle a été inféodée, à titre de marquisat, à noble Joseph du Fresnoy, seigneur du Chuet, qui a droit d'y élever des fourches patibulaires à quatre piliers. Sans doute son collège est prospère, mais ses Cordeliers sont tombés dans le relâchement.

1 L'auteur témoigne le regret de n'avoir pas rencontré de rapports importants entre Cluses et saint François de Sales.

Il est à regretter que M. Lavorel n'ait pas cru devoir signaler la compensation que lui apportait un simple particulier. L'industrie de l'horlogerie y était en effet introduite alors par Ballaloux, bienfaiteur obscur de son pays qui attend probablement encore des siens une marque publique de considération, comme Joseph et Xavier de Maistre à Chambéry, le général Dessaix à Thonon et le dominicain Pierre de Tarentaise à Moûtiers.

Tels sont les principaux faits qui se rapportent à Cluses. Sur l'histoire spéciale du Faucigny nous nous bornerons à deux observations.

Au début de son livre (p. 13), M. Lavorel avance que le Faucigny fut érigé en territoire « *indépendant* » par Conrad II. Cette assertion est contredite par le *Regeste genevois* qui montre les sires Aymon II (n° 643) et Hugues (n° 1530) se reconnaissant « hommes-liges » des comtes de Genevois.

Dans un autre passage (p 48), l'évêque de Grenoble Jean de Chissé est qualifié de *savoyard*. Nous avons prouvé ailleurs que, au XIVe siècle, on disait *savoyen*. Mais, dans le cas présent, les deux termes eussent été également inexacts. Originaire de Sallanches, l'évêque de Grenoble appartenait à un pays qui n'avait rien de commun avec la Savoie d'alors, qui lui était même singulièrement hostile, ainsi que l'indique son opiniâtre résistance au Comte Vert. Jean de Chissé était uniquement « faucigneran ».

Ces réserves faites, il convient de rendre justice aux patientes investigations de l'auteur dans les archives de Cluses, d'Annecy et de Turin. Dans le vaste champ de l'histoire de Savoie — par ce travail et par celui qu'il promet sur la période de 1792 à 1860 — il aura, comme il le dit modestement, « creusé un sillon ».

E. Pascalein.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

14e ANNÉE. — BULLETIN N° 1. — JANVIER 1889.

Pressions barométriques moyennes : 726 à Annecy, 683 à Leschaux, 709,1 à Mélan. Maxima le 28 à Annecy, le 28 à Leschaux et le 28 à Mélan. Minima le 12 à Annecy, le 12 à Leschaux et le 12 à Mélan. Excursion du mercure : 27,4 à Annecy, 27,1 à Leschaux et 28,4 à Mélan.

Température. — Relativement douce. Moyenne à Annecy du maxima 2°2, du minima —4°, à 9 h. du matin —2°1. Moyenne générale : à Douvaine —0°3, à Chamonix —6°6, à Mélan —2°8, à Bonneville —3°2, à Leschaux —2°5, à Talloires —0°8.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 3°4, de celle de puits », de celle de rivière », du sol à Annecy à 0m.30 de profondeur 2°2.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de janvier, le		7	14	21	28	...
Thermomètre...	maxima.	3°7	2°7	4°3	5°2	...
	minima.	—9°3	—10°	—12°	—15°	...
Baromètre à 0°.....		626,5	618,4	620,4	635,9	...

A cette station, la température reste sensiblement comprise entre +5° et —15°. Le maximum barométrique est de 637 le 28 et le minimum de 610 le 12.

Pluie et neige. — Mois exceptionnellement beau. On compte au maximum 5 jours de pluie ou de neige. Maximum d'eau recueillie 18m/m2 en 4 jours à Cruseilles, minimum 2m/m2 à Annecy.

BULLETIN N° 2. — FÉVRIER 1889.

Pressions barométriques moyennes : 720,8 à Annecy, 678.6 à Leschaux, 703,8 à Mélan. Maxima le 19 à Annecy, le 19 à Leschaux et le 19 à Mélan. Minima le 13 à Annecy, le 27 à Leschaux et le 27 à Mélan. Excursion du mercure : 31,8 à Annecy, 25,5 à Leschaux et 26,2 à Mélan.

Température. — Moyenne à Annecy du maxima 4°3, du minima —3°, à 9 h. du matin —1°1. Moyenne générale : à Douvaine 0°3, à Chamonix —4°3, à Mélan —2°3, à Bonneville —5°, à Leschaux —3°3, à Talloires 0°3.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 3°3, de celle de puits », du sol à Annecy à 0m.30 de profondeur 1°5.

Au Semnoz, le thermometre et le baromètre donnent :

		Pour le mois de février : le	4	11	18	25	..
Thermomètre...	maxima.		4°7	—4°3	—2°1	3°7	....
	minima.		—11°	—14°9	—18°2	—16°5	....
Barometre à 0°.....			609,7	613,9	634,2	615,9	....

A cette station, le barometre enregistreur s'est dérangé.

Pluie et neige. — Le bel hiver de 1888-1889 se termine par un mois de février très neigeux. Maximum de pluie 193m/m recueilli aux Gets en 15 jours. Minimum 2m/m au Biot. La neige tombée atteint aux Gets 2m,65 pour tout le mois de février.

Au Semnoz, l'épaisseur totale de la couche de neige est 1m,10 le 11, 2m,05 le 18, 2m,20 le 25.

Le Secrétaire de la Commission, Mullin.

(Revue Savoisienne.) *Le Directeur-gérant :* A. Constantin.

Nos 6—7. JUIN—JUILLET.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 13 mai 1889.

PRÉSIDENCE DE M. EUGÈNE TISSOT, VICE-PRÉSIDENT

MM. Dunant et Constantin, empêchés d'assister à la séance, se sont fait excuser.

M. LE PRÉSIDENT annonce à la Société la mort du général Dufour, à Turin, notre membre correspondant.

M. F. Mugnier, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry, membre effectif de notre Société, a reçu les palmes d'officier d'Académie, récompense méritée de ses nombreux travaux sur l'histoire locale.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
SOCIÉTÉS SAVANTES
882
IMPRIMÉS

Parmi les dons déposés sur le bureau nous remarquons le beau recueil de 40 croquis des châteaux de la Haute-Savoie, ouvrage rare, tiré à 100 exemplaires seulement, et que son auteur, M. Ch. DuBois-Melly, offre généreusement à la Société.

La Société décide ensuite que les abonnements à la *Revue savoisienne* de personnes étrangères à la Société devront être acquittés par mandat-poste, avant le trente juin de chaque année. Une circulaire, intercalée dans le prochain numéro de la *Revue,* fera connaitre cette décision.

M. F. DUPONT, ingénieur-chimiste à Paris, qui avait posé sa candidature dans la dernière séance, est reçu membre effectif de la Société.

M. NANCHE propose de désigner à l'avenir chacune des salles du Musée par le nom d'un défunt membre de la Société, personnage illustre ou particulièrement bien méritant de cet établissement, en tenant compte naturellement de la profession ou de la spécialité du parrain. Cette proposition obtient un accueil indiscutablement très favorable ;

Savoie (Haute) 3

la perspective d'une salle Revon, d'une salle Président Favre, ou Sommeiller, ou qui sais-je encore, fait sourire d'aise même le secrétaire-adjoint. Le choix des noms est, sur la proposition d'un membre, laissé à l'initiative de chacun ; et dans la prochaine séance on discutera les différentes propositions. On prendra toutefois l'avis de M. le Maire, avant la mise à exécution de ce projet.

M. MAILLARD donne communication des documents qu'il a pu recueillir sur la météorologie en Haute Savoie, avant 1870. (Voir aux mémoires.)

LE MÈME parle du dolmen de Reignier, dit *la Pierre aux Fées*, des circonstances de son édification, de la rareté du granite dans la région, etc. (Voir aux mémoires.)

M. LE PRÉSIDENT remarque à ce sujet que l'époque glaciaire et *a fortiori* l'époque postglaciaire sont probablement beaucoup plus rapprochées de nous que nous ne le soupçonnons généralement ; que, sous les premières dynasties, l'Egypte était soumise à des conditions météorologiques tout à fait différentes de celles que l'on note actuellement ; cela devait, dit-il, coïncider avec l'immersion plus ou moins complète du Sahara. qui contribua à amener dans nos régions un climat humide favorable au développement des glaciers alpins ; les villages des bords de notre lac sont d'ailleurs tous situés sur les terrasses postglaciaires et non sur le rivage même, et cette observation l'amène à penser que le premier établissement de l'homme dans notre contrée date de l'époque postglaciaire elle-même, alors que le lac d'Annecy faisait resplendir le bleu miroir de ses eaux à une altitude de 30 mètres plus élevée que de nos jours.

M. MAILLARD fait observer que nous n'avons, en Haute-Savoie, aucun indice chronologique nous permettant de supputer même approximativement la date et la durée des époques glaciaire et postglaciaire, et qu'en tout cas l'arri-

vée des populations lacustres est postérieure à la grande extension du lac.

Après une discussion bien nourrie, à laquelle prennent part tous les membres présents, la séance est levée à 6 heures 1/2.

Le Secrétaire-Adjoint : G. MAILLARD.

UN PROCÈS AU XVIII[e] SIÈCLE

(Suite.)

II.

La famille Beauregard.

Un autre procès non moins étrange nous montre la vie intime d'une famille de Chambéry, au XVIII[e] siècle.

Il s'agit de deux jeunes filles que leurs parents ont cloîtrées de force dans un couvent et qui demandent à en sortir. L'instance est portée à Rome, devant la *Congrégation de la Restitution en entier* du concile de Trente, qui délègue pour les enquêtes l'officialité de Grenoble, ou plutôt du décanat de Savoie.

Les actes de la procédure, rédigés partie en italien, partie en latin, forment une brochure in-4° de plus de 100 pages, sous ce titre : *Sacra Congregatione Concilii, Rev[mo] patre D. Zelada secretario, Gratianopolitana restitutionis in integrum, inter R.R. Moniales Christinam et Victoriam sorores Beaurgard, in sæculo Margheritam Eugeniam et Annam Mariam, ad ven. monasterium sanct[mæ] Annociata civitatis Camberiaci, in Sabaudià — Typis Bernabò, 1771.*

Il y a là un triste exemple de la pression odieuse que des parents dénaturés ont eu parfois exercée sur de pauvres

filles pour les forcer à prendre le voile. Il ne faut pas croire que ces abus monstrueux se produisaient alors tous les jours, ni dans toutes les familles. Ce ne sont heureusement que des exceptions. On remarquera cependant que ni les acteurs, ni les témoins de ces scènes déplorables ne paraissent en ressentir ni l'horreur, ni même le moindre étonnement. Il y a là un trait de mœurs de l'époque qu'il est bon de mettre en relief.

I.

UNE FAMILLE A CHAMBÉRY, AU XVIII^e SIÈCLE.

M. Antoine Beauregard était, en 1731, ce qu'on appelait un bon bourgeois de Chambéry. Il venait d'épouser M^lle Françoise Caffe, ou, comme on disait alors dans le monde élégant, M^lle Fanchon. Son père, Hyacinthe, lui avait laissé un appartement en ville et un beau domaine avec une jolie maison admirablement située au dessus du hameau de Saint-Baldoph, le tout représentant une valeur d'environ vingt-cinq mille livres.

On était presque riche, en ce temps-là, avec vingt-cinq mille livres de capital. M. Beauregard y joignait le produit de son travail : il était premier secrétaire de la châtellenie, ce que le prélat romain appelait *podestaria generale*. Il était en outre trésorier de la Sacrée Religion des Saints Maurice et Lazare : deux postes honorables, mais peu lucratifs.

Suivant la coutume et les lois de l'époque, la femme, quoique appartenant à l'une des meilleures familles du pays, était toujours pauvre. Ses parents ne lui laissaient, pour tout héritage, qu'une *dot congrue,* c'est-à-dire à peu près point de dot. Elle était exclue de toute succession moyennant une somme suffisante pour se marier convenablement, suivant la condition de sa famille. Cette *dot con-*

grue équivalait à peine au trousseau d'une demoiselle de nos jours.

Ce système qui a soulevé contre lui tant de philippiques avait au moins l'avantage de prévenir les mariages d'argent, ce hideux trafic des âmes humaines, aussi funeste à la dignité des mœurs qu'à la santé des corps. Ne serait-ce qu'à ce titre, gardons-nous de le juger trop légèrement. S'il y avait pour les filles à marier égalité dans la misère, les prétendants pouvaient consulter avant tout leurs inclinations ; l'amour était compté pour quelque chose dans les mariages.

Cette compensation toutefois n'existait que pour la jeune fille qui réussissait à trouver un époux. Quant à la malheureuse qui était condamnée à vieillir sans mari et sans fortune, son sort était des plus tristes, si elle ne se résignait à entrer dans un couvent. C'était là certainement une injustice, une des ombres du tableau.

L'union de M. Beauregard ne fut que trop bénie du ciel ; et ce fut là pour lui la source de bien des infortunes.

En 1732, il eut un fils qu'il nomma François, qui mourut jeune ; un autre en 1737, nommé Hyacinthe et qui devint l'aîné de la famille. L'année suivante, le 19 novembre 1738, naquit une fille appelée Anne-Marie, baptisée à l'église de Saint-Léger de Chambéry. Le 25 novembre 1739, une autre fille naquit à Saint-Baldoph et reçut les noms de Marguerite-Eugénie.

Nous n'avons pas besoin de donner ici la longue kyrielle des fils et des filles qui naquirent dans les années suivantes. Tant il y a que bientôt cela passait la demi-douzaine.

Voyant sa famille s'accroître, et sa modeste fortune, en y joignant ses traitements d'employé, ne plus suffire à l'entretien de tant d'enfants, M. Beauregard se prit à réfléchir. Comment ferait-il pour établir ses filles, pour élever ses

fils ? Surtout qu'il lui fallait, suivant l'usage, enrichir un aîné seul chargé de soutenir le lustre de la famille.

Il n'y avait pas à hésiter : cloîtrer deux ou trois filles, afin de grossir la part des autres C'est ainsi qu'on en usait alors dans les bonnes maisons. Les deux aînées furent tout aussitôt désignées, et, sans les consulter, destinées à la vie monastique.

Voilà un de ces traits de mœurs qui révoltent nos idées modernes ! On a peine à croire qu'il y a un siècle à peine cette tyrannie fut consacrée par l'usage en France, comme en Savoie.

Ce n'est pas tout : écoutez par quels moyens on inspirait une vocation religieuse. Il ne faut rien moins que des enquêtes judiciaires, dirigées par un prélat de la cour romaine et consignées en procès-verbal dans notre brochure, pour nous faire croire à ces indignes traitements.

II.

LA VOCATION D'ANNE-MARIE ET DE MARGUERITE-EUGÉNIE.

Depuis leur enfance ces deux filles étaient donc condamnées à prendre le voile. C'était un point convenu dans leur famille, et de bonne heure on cherchait à leur inculquer cette sainte vocation.

Mais vous connaissez l'esprit de contradiction inné dans l'espèce féminine. Plus on s'efforçait de les convaincre, plus elles résistaient, plus elles se révoltaient contre la seule pensée du cloître.

M. Beauregard attend que la plus jeune approche de ses seize ans, âge fixé par les canons de l'Eglise pour la profession religieuse. A cette époque, voyant échouer tous ses moyens de séduction, il se résigne à recourir à des procédés plus énergiques.

Il leur signifie donc officiellement que sa volonté est inébranlable, qu'il ne leur reste qu'à s'y soumettre de gré ou de force. Si elles s'obstinent à ne pas se faire religieuses, elles n'y gagneront rien ; il les sortira de sa maison pour la vie entière, les enverra loin, bien loin, dans la Suisse, en un réduit où elles seront habillées de toile rousse, nourries au pain et à l'eau, sans jamais recevoir des nouvelles de leur famille.

Comme ces menaces n'ébranlaient pas leur résolution, le père s'emporte et, à grands coups de canne, essaie d'un autre mode d'argumentation, assaisonnés de force jurons, force imprécations, de B et F, disent naïvement les pauvres filles dans leurs dépositions.

Les violences ont rarement converti, elles ne nuisent d'ordinaire qu'à ceux qui les emploient.

M. Beauregard ne perd cependant pas courage. Il avait, dans sa maison de Chambéry, deux petits cabinets séparés par une cloison. Il en fait clouer soigneusement les fenêtres et les volets et y enferme les deux renitentes ; il voulait, disait-il, leur faire faire une salutaire retraite pour les amener à de meilleures résolutions.

Pour mieux assurer leur conversion, il ne leur passe qu'un peu d'eau et de pain sec. Pendant un mois entier, il les tient ainsi dans l'obscurité la plus complète, défendant même à ses autres enfants de jamais leur adresser une parole, *afin,* disait-il encore ironiquement, *de ne les pas troubler dans leurs méditations.* Ce n'est qu'à son insu et en cachette que leur sœur Marguerite leur fait passer quelques bouts de chandelle, pour éclairer de loin en loin leur sombre réduit.

Ces persécutions, ces menaces d'une prison perpétuelle finissent cependant par ébranler Marguerite-Eugénie, la plus jeune des deux sœurs. Elle déclare enfin, non sans

verser des torrents de larmes, qu'elle est résignée à entrer au noviciat. Au fait, que risquait-elle ? Elle n'a pas les 16 ans, âge requis pour prononcer des vœux. Elle pourra toujours mettre un terme à son noviciat quand elle le voudra et refuser de se lier par des vœux perpétuels. Si dure que soit la réclusion monastique, elle ne le sera jamais autant que le supplice qu'elle endure chez son père.

Au comble de la joie, à cette nouvelle, M. Beauregard court à tous les couvents de la ville pour savoir lequel ferait des conditions meilleures, soit pour le chiffre de la dot, soit pour la durée du noviciat.

Il y avait à l'entrée du faubourg de Montmélian [1], le couvent des Annonciades. Pourvu d'une riche dotation, il manquait de sujets. Aussi fit-il bon accueil à l'offre d'une demoiselle de famille si honorable. On s'expliqua à demi-mot sur le chagrin que témoignerait peut-être la jeune personne et sur les caresses dont on l'accablerait pour la consoler. Bref, Marguerite-Eugénie, âgée de 15 ans et quelques mois, fut conduite secrètement au Noviciat par son père et confiée aux soins des bonnes sœurs.

Pendant ce temps, Anne-Marie s'obstinait de plus fort dans sa révolte. Enfin, un matin, son père la vient voir dans son cachot pour prendre son dernier mot. La malheureuse enfant se jette à ses genoux en pleurant et répétant que jamais elle ne pourra se décider à la vie religieuse. A ces mots, c'est d'abord un torrent d'injures que toute plume honnête se refuse à écrire ; puis, comme conclusion, l'ordre de préparer son paquet et de partir le lendemain pour une destination mystérieuse.

Avant jour, le père et la fille sont sur pied, celle-ci pleurant, l'autre jurant et tempêtant. Ils montent dans une

[1] Là où sont aujourd'hui les RR. PP. Capucins.

petite voiture, qui, après deux jours, les dépose à Vif, en Dauphiné, à la porte d'un grand couvent. Le père y entre seul... Après quelques minutes de pourparlers secrets, il revient vers sa fille et lui dit avec rudesse qu'elle se fera religieuse, qu'il le veut, qu'il l'a irrévocablement décidé. A ce moment, la porte s'ouvre, le père y jette sa fille toute baignée de larmes, et, tournant bride, repart, sans même lui dire un mot d'adieu.

Avec nos idées du XIX^e^ siècle, nous avons peine à comprendre ces brutalités d'un père indigne de ce nom. Nous serions même tentés de rendre les ordres monastiques responsables de cette tyrannie et de faire retomber sur la religion chrétienne l'odieux de ces persécutions.

Sachons cependant être justes. Dans un siècle où le droit d'aînesse et le privilège des héritiers mâles laissaient tant de pauvres filles sans ressources et sans appui dans le monde, dans ce temps si voisin et cependant si différent du nôtre, de nombreux asiles étaient une nécessité, un complément de l'organisation sociale. Dans le calme du cloître, les religieuses résignées trouvaient au moins un abri contre la misère, des sœurs pour remplacer la famille qui les repoussait et les déshéritait.

De nos jours, des moralistes indignés du trafic des dots et des honteuses spéculations matrimoniales demandent, comme un remède à ces abus nouveaux, le retour à l'arbitraire paternel, à l'inégalité des partages. Mais ont-ils calculé, ces moralistes, ce que deviendraient les filles sans dot et sans époux, aujourd'hui que les couvents n'existent plus ? Avant de trop préconiser un système, il est bon de l'étudier sur toutes ses faces. Poursuivons notre simple récit.

Il est à croire que les religieuses du couvent de Vif, sitôt qu'elles eurent reconnu la vérité, refusèrent de garder leur

captive. Elles lui firent écrire à son père une lettre ferme et respectueuse, où elle protestait contre la violence et déclarait de plus fort qu'elle ne se ferait pas religieuse. Probablement, la supérieure y joignit un billet invitant M. Beauregard à venir sans délai retirer sa fille.

Il fallut s'exécuter. Bien qu'il lui en coûtât de s'exposer à de nouvelles scènes, le bon papa se mit en route. Arrivé à Vif, il trouve sa fille qui se jette à ses genoux... Peine perdue! il a fait provision de force, ou peut-être n'avait-il pas eu besoin de lutter beaucoup pour se prémunir contre un sentiment absent de son cœur. De Vif, il l'emmène au couvent de Tullier (je pense que c'est Tullins), aussi en Dauphiné. Là, mêmes scènes, même résultat.

Le père rédige un modèle de lettre exprimant le désir d'entrer au couvent; il enjoignit à sa fille de la copier, de la lui adresser afin qu'il puisse la montrer à ses amis et détruire ainsi certains bruits fâcheux qui commencent à courir. L'indomptable enfant jette le modèle au feu et rédige en place une déclaration catégorique de son refus.

Que faire en présence d'une pareille obstination? On s'était trop avancé pour pouvoir reculer, sans compromettre l'autorité paternelle. Comment d'ailleurs et sur quel pied recevrait-on cette révoltée après des scènes aussi violentes? On tint un conseil de famille, auquel on appela M^me^ Lard, sœur de M. Beauregard, avec M^lle^ Lard, sa fille, femme du docteur Fleury.

Il y eut une longue et mystérieuse délibération, dont il nous est impossible aujourd'hui de percer le secret. Tout ce que nous savons c'est que M^me^ Lard partit seule pour Tullier, y sortit de son couvent la malheureuse Anne-Marie et lui annonça en montant en voiture, qu'elle allait la conduire dans un pays étranger, sans rien lui dire de plus précis.

Durant ce trajet, qui est un nouveau martyre, la pauvre fille cherche à attendrir sa tante, à l'intéresser à son sort. Elle espérait gagner plus facilement une femme, une mère. Mais Mme Lard n'est-elle pas du même bois que M. Beauregard ; aussi sourde à ses supplications, aussi insensible à ses larmes ? A bout de forces, la malheureuse tombe évanouie au fond de la voiture. Force fut d'arrêter, de chercher de l'eau pour la revenir...

Ceci n'était pas prévu dans les instructions données au départ. On ne peut dire que le cœur de Mme Lard en fût précisément touché ; mais elle était prise au dépourvu. Sans se laisser attendrir, elle chercha à calmer sa nièce, et, pour cela, voulut bien lui confier qu'elle attendait à Saint-Jean de Coutz un message du docteur Fleury. Peut-être ce message la forcerait-il à pousser plus loin, cinquante lieues encore... (c'était évidemment l'exil en Suisse). S'il n'y avait pas de message, la bonne tante se bornerait à la conduire à Chambéry, au couvent des Annonciades, auprès de sa sœur.

On ne rencontra personne à Saint-Jean de Coutz. Après force sermons sur les avantages de la vie monastique, sur l'obligation de se soumettre aux volontés de son père, on arriva à la porte du couvent des Annonciades... On descendit. C'en était fait... Le noviciat était commencé.

(A suivre.) L. PILLET.

QUELQUES MOTS

SUR LE

DOLMEN DE REIGNIER

Il n'entre point dans mes idées de refaire ici une étude complète, détaillée et approfondie, de la *Pierre aux Fées*,

de Reignier ; Louis Revon ayant déjà traité ce sujet dans sa *Haute-Savoie avant les Romains*, d'une manière qui dispense de toute description ultérieure [1]. Je voudrais seulement soumettre à la critique des archéologues quelques réflexions qui me sont venues à l'esprit au cours de mes études géologiques dans la *Plaine des Rocailles*, au nord de La Roche-sur-Foron.

I.

La *Pierre aux Fées* est un dolmen formé de blocs de protogine, ou granite schistoïde, provenant de la chaîne du mont Blanc et charriés au loin par l'action des glaciers. Elle est située à l'extrémité nord de la longue traînée de blocs erratiques qui s'étend des Gorges du Borne, près Saint-Laurent, à Reignier, et qui, à partir de La Roche, a reçu du vulgaire le nom caractéristique de *Plaine des Rocailles*.

Les blocs qui constituent le dolmen et l'allée du nord-ouest sont eux-mêmes des blocs erratiques ; on n'en saurait douter. Mais ce qu'il y a de curieux, c'est que ce sont précisément les seuls blocs de granite, soit protogine, existant dans la moraine de la *Plaine des Rocailles*, et que celle-ci est entièrement composée de blocs calcaires, laissés par la seconde grande extension des glaciers alpins. Nulle part dans cette moraine, entre La Roche et Reignier, je n'ai vu de blocs de roches granitiques, et il faut aller, pour en trouver, jusqu'à Saint-Laurent d'une part, jusqu'à Mornex et au plateau d'Esery de l'autre. La première supposition qui se présente est que les blocs de granite étaient autrefois bien plus nombreux dans la *Plaine des Rocailles*, et que l'exploitation les a fait peu à peu disparaître. Cette idée doit être écartée cependant devant l'examen du gravier

1 Voir aussi *Revue savoisienne*, 1866, page 45, 1875, pages 25 et 33.

morainique épars dans la boue glaciaire, qui décèle une proportion remarquablement minime — puisqu'elle ne dépasse pas 2 °/₀ — d'éléments granitiques. Nous sommes donc forcés de conclure que les blocs de granite ont de tout temps été extrêmement rares dans cette région, que maintenant les échantillons qui composent le dolmen sont les seuls connus, et qu'ils ont fort probablement dû être amenés à cet endroit par la main des hommes.

Pourquoi ne s'est-on pas servi, pour la construction de l'édifice, des innombrables blocs calcaires qui jonchaient le sol à des kilomètres à la ronde ? En voici une explication probable. Le calcaire présente une solidité beaucoup moins grande ; traversé en tous sens de cassures entre-croisées, il n'eût pas fourni aux architectes la belle dalle homogène et compacte qui forme la voûte de ces constructions. Le calcaire se divise naturellement en fragments cubiques, surtout lorsque, comme c'est ici le cas, on doit se contenter de blocs exposés depuis longtemps à toutes les intempéries ; les belles dalles qui nous fournissent nos balcons ne se retirent que de blocs absolument frais, pris dans la profondeur de la carrière.

Mais à côté de ces raisons toutes pratiques il en est d'autres, moins vraisemblables et plus vagues, dont l'idée surgit... On peut donner libre cours à son imagination et à loisir chercher des hypothèses. Gardons-nous cependant de succomber à cette tentation, les documents sur cette époque sont bien trop pauvres pour pouvoir rien inférer de certain en fait de dogmes, de cultes ou d'usages rituels. Quoiqu'il en soit, il me paraît maintenant bien démontré que les blocs du dolmen de Reignier, y compris ceux qui forment le tronçon d'allée au nord-ouest, sont totalement isolés au milieu d'un champ considérable de blocs calcaires ; qu'il est de toute invraisemblance que ces sept ou huit blocs de

protogine aient été précisément réunis et concentrés sur ce point-là ; qu'il y a au contraire de fortes raisons de probabilité pour admettre qu'ils y ont été amenés par la main des hommes, d'une localité du voisinage, d'Esery peut-être, lieu le plus rapproché où l'on trouve des granites erratiques.

On pourrait se demander maintenant pourquoi nos vénérables prédécesseurs se sont donné la peine d'amener ces blocs, au prix de fatigues considérables, jusqu'au-delà de Reignier, au lieu d'édifier leur monument à un endroit où ils abondaient. Je n'essaierai point d'expliquer cela, me bornant uniquement à traiter le côté de la question qui touche à la géologie. Là encore, du reste, on peut conjecturer tout à son aise.

II.

Les trois blocs dressés qui supportent la table ont paru à Revon, comme à moi, équarris et taillés de main humaine : leurs pans droits, leurs faces parallèles ne sont point des plans de clivage du granite. La grande table elle-même a, du reste, à la face inférieure, été creusée de rainures pour recevoir la face adjacente des supports (voir Revon). L'idée seule d'un pareil travail : le creusage, sur trois bords de la table, de rainures larges de 30 à 50 centimètres et profondes de 3 à 7, pratiqués par le seul moyen du martelage avec des outils de pierre à peine plus durs et en tout cas moins résistants que le granite, cette idée est bien faite pour exciter l'admiration ou la pitié de notre époque, accoutumée à plus de commodité. Quant à l'équarrissage des supports, l'homme devait appeler à son aide un moyen plus ingénieux : dans le numéro d'avril du *Journal des Savants*, M. Berthelot publie une étude pleine d'intérêt sur l'emploi du vinaigre dans le passage des Alpes, pour le

clivage, la décomposition ou la désagrégation des roches ; l'auteur cite en passant certaines tribus des montagnes de l'Inde *qui en sont encore aux dolmens et aux menhirs*. « Pour fendre la pierre, ils allument de grands feux à la surface, puis, sur la pierre devenue incandescente, ils versent de l'eau fraîche, dans des rigoles tracées à l'avance, et déterminent par là des fentes régulières. » Les peuplades qui, rayonnant de l'Inde, ont apporté avec elles l'usage des monuments mégalithiques, n'auraient-elles pas amené aussi le moyen d'en façonner les matériaux, et ne devons-nous pas nous adresser aux petits-neveux de nos antiques prédécesseurs pour comprendre l'édification de leurs monuments et les procédés de leurs architectes? Simple conjecture, mais, me semble-t-il, assez vraisemblable, assez séduisante aussi, pour être soumise à l'examen et à la critique des archéologues [1].

Notre humble mais vénérable *Pierre aux Fées* acquerra peut-être, de ces quelques considérations, un intérêt encore plus respectable que ci-devant, si l'on songe aux mille peines qu'eurent à vaincre les constructeurs. Le petit bois de chênes qui l'entourait si pittoresquement a, en partie, fait place, hélas, à un prosaique champ de blé : contraste douloureux, pour le fidèle, de deux civilisations, l'une poétique et mystérieuse, l'autre positive et utilitaire. Faisons des vœux, cependant, pour que ce monument des anciens âges excite encore longtemps notre pieux respect.

GUSTAVE MAILLARD.

---

1 Voir, au sujet de cette question du vinaigre, le Mémoire de M. Ch. Calloud, publié dans la *Revue savoisienne,* janvier 1861.

DOCUMENTS

SUR LES

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

faites en Haute-Savoie, antérieurement à 1870.

Au mois de janvier dernier, le Ministère de l'Instruction publique nous adressait une série de questionnaires destinés à recueillir les éléments d'une histoire des observations météorologiques faites en France, avant 1870. La Société me confia le soin de ces glanures, et, sur ma demande, MM. Eugène Tissot, ingénieur, et Venance Payot, de Chamonix, voulurent bien me fournir tous les renseignements demandés. Je crois utile de consigner ici les réponses reçues, qui forment une précieuse source d'informations.

M. Tissot m'écrit :

Deux séries d'observations ont été faites à Annecy ; l'une par le Dr Joseph Despine, l'autre par le chanoine Vaullet.

1° *Série Despine :* comprend la température, l'état hygrométrique, la nébulosité, les jours de pluie et de vent, les phénomènes particuliers et même les maladies régnantes. Trois fois par jour, de 1773 à 1829 ; quelques lacunes de plusieurs mois dans les premières années.

2° *Série Vaullet :* pression barométrique, température, vent et état du ciel ; circonstances particulières de la végétation, etc. Deux fois par jour, de 1830 à 1876.

Ces observations sont en manuscrit, et déposées chez M. l'ingénieur Tissot ; des extraits en ont été donnés dans la *Revue*.

De son côté, M. Venance Payot me fournit les renseignements suivants :

Il a fait à Chamonix, pendant les années 1855 et 1856 et

une partie de celle de 1857, des observations thermométriques et météorologiques sur la vallée de Chamonix. Une par jour ; imprimées à Lyon (*Annales de la Société d'Agriculture*) [1].

G. MAILLARD.

PROLOGUE

faict par un messager savoyard

(1596)

Dans l'édition que j'ai publiée, en 1884, de *La plaisante Pronostication faite par un Astrologue de Chambéry*, j'ai donné la liste des livres et plaquettes en patois savoyard qui ont paru ou ont été composés, entre 1550 et 1650 ; le nombre de ces écrits s'élevait alors à 16 ; aujourd'hui, grâce au savant travail que M. Emile Picot a publé sur *Les Moralités polémiques* et sur *Le Monologue dans l'ancien Théâtre français*, dans la *Romania*, années 1886-88, cette liste s'est augmentée de deux pièces qui étaient échappées à mes recherches ; ce sont : 1° la *Joyousa Farsa de Toannou d'ou Treu*, Lyon, 1594, et 2° *Le plaisant Prologue de la descente d'un Savoyard aux enfers, avec le récit de son voyage et de ce qu'il a veu. Représenté en un Balet par six Matelots, Gentils-hommes Alemans*, Lyon, [mars 1629]. La première de ces pièces ouvre, et la seconde clôt une série d'écrits politiques dirigés contre le duc de Savoie Charles-Emmanuel, qui, comme on le sait, avait été proclamé comte de Provence par la Ligue, et qui n'aspirait à rien moins qu'à la couronne de France.

1 Nous ne pouvons, en l'absence d'autres indications, donner ni l'année ni le tome de ces *Annales* ou ces documents ont paru

M. Picot ne s'est pas borné à l'analyse et à des citations des pièces de théâtre qu'il passe en revue, il les a fait suivre de notes bibliographiques, qui lui assignent une place distinguée parmi les premiers bibliophiles de France. Les notes historiques et littéraires qu'il donne à propos de certaines pièces, par exemple à propos de la *Joyousa Farsa de Toanno du Treu,* expliquent parfaitement l'apparition de cette douzaine de petits poèmes en patois savoyard qui furent imprimés de 1594 à 1604.

Lyon s'étant déclaré (7 février 1594) pour Henri IV, on vit bientôt paraître de ces écrits. Il est clair qu'Henri IV chercha, aussitôt qu'il eut pris possession de Lyon, à s'en faire un rempart contre les entreprises du duc de Savoie, et que ses lieutenants, pour détacher les classes populaires de la Ligue et de Charles-Emmanuel, aient suscité ou encouragé un poète savoyard. Ce qui est remarquable, c'est que sur ces douze pièces, il y en a six qui servent de prologue à des ballets ; le présent *Prologue* est de ce nombre, comme l'indiquent les deux derniers vers ; les six autres sont des facéties de carnaval ou des Moralités polémiques. Toutes ces pièces sont évidemment du même auteur ; bien qu'on ignore son nom, on peut avancer sans crainte que, s'il n'est pas originaire de la Savoie, il n'en a pas moins employé la langue populaire. Certainement aucune de nos vallées ne reconnaîtra aujourd'hui pour sien le dialecte employé, et, je l'avoue, jusqu'à présent je suis très embarrassé de dire que c'est le patois de telle ou telle localité.

Il est plus probable que l'auteur l'aura mélangé d'expressions lyonnaises ou bressanes; ce qui complique la solution de la question.

Je me suis attaché à reproduire fidèlement l'édition de 1596 ; les seules modifications que j'y ai apportées, sont : suppressions de l'accent aigu sur quelques *o,* emploi de

j et de *v* au lieu de *i* et *u*, quand la prononciation du mot l'exige, et *vice versa*.

A. Constantin.

*
* *

1 Di zapar megna, Di se sey
Ne-jou pa prou ita à vou vëy ?
Marma je ne sarin qu'y fare,
O que je zou de mo da fare,
Depoay que ne se ay età !
Je n'ou sarin tout racontà,
Quan jarin bin per fortuna
Atant de lengue qu'una fena.

Traduction littérale. — Dieu y ait part, *mes* enfants ; Dieu céans soit ! N'ai-je pas assez *longtemps* resté à *(sans)* vous voir ? *Sur* mon âme, je ne saurais qu'y faire. Oh ! combien j'ai eu de mal *et* d'affaires depuis que *je* n'ai été céans ! Je ne le saurais tout raconter quand j'aurais bien *(quand même j'aurais)* par hasard autant de langue qu'une femme.

Remarques.

Vers 1. Di zapar megna. L'excellente *Revue des Patois* que dirige M. Clédat, professeur à la Faculté des lettres de Lyon, nous apprend qu'au commencement de ce siècle on disait encore dans les Vosges, à Ventron, arrondissement de Remiremont : Dé z-i à pâ, Dieu y ait part. Voir p. 247, 1re année (1887), 4e livraison.

Vers 3. Je sarin. Je ne connais en Savoie que les villages situés à l'ancienne frontière de la Savoie, sur la droite de l'Isère au Fort-Barraux, par exemple, où l'on emploie encore la terminaison *in* à la 1re personne du singulier à l'imparfait de l'indicatif et au présent du conditionnel.

Vers 5. Depoay que ne *se* ay età. *Se* est ici, comme dans : Di *se* sey, pour *cê*, céans. Il est à remarquer que cet adverbe se place encore de nos jours immédiatement avant le verbe, sauf à l'impératif employé sans négation, exactement comme l'adverbe *y* : j'y vais, je n'y vais pas, vas-y, n'y va pas. Il tend à disparaître et à être remplacé par l'adverbe *ici ;* à Thônes, par exemple, on ne dit plus : La dama, cê 't-lye ? la maîtresse de la maison, céans est-elle ? mais La dama, cê 't-lye ice ?

O me bele gen que d'affare,
Je pri'a Di, & à sa mare
Que vou garday dou ezetà
Et nou voley tuy confortà.
Me je viou de terriblo ebofou :
La guerra est causa dou troblou,
E le causa de mon malour :
Jamé nou n'an ou que doulour,
Depoay l'oura & lo jour
Que la Ligua entri en cour,
Nou n'an frogéa de cor'ne d'arma :
Lo grand diacho aye son arma,
Tan no za tille tormentà
Se je vo zou volin contà,
E ni arey prou per fare un lievro :
Se ny a te pà homo en sou trievo
Que sachey miou sa via que mey.
Per la mor de Di, entendié mey,
Et je la vo touta coutà.
N'ay-vou zamé ouy racontà,
Comment sou grand Lucifer
Qué lou plu grand diacho d'enfer
Souley atre-fey étre un Angeou ?

Oh ! mes belles gens, que d'affaires ! Je prie Dieu et sa mère qu'il vous garde d'où ai-je été (?), et nous veuille tous réconforter. Moi, j'ai vu de terribles esbroufes, la guerre est cause du trouble, elle est cause de mon malheur. Jusqu'à présent nous n'avons eu que douleur ; depuis l'heure et le jour que la Ligue entra en cour, nous n'avons prospéré de corps ni d'âme. *Que* le grand diable ait son âme, tant nous a-t-elle tourmentés. Si je vous le voulais conter, il y en aurait assez pour faire un livre. Si *(vraiment)* n'y a-t-il pas homme en ce pays qui sache mieux sa vie que moi. Pour l'amour de Dieu, entendez-moi, et je la vais toute conter. N'avez-vous jamais ouï raconter comment ce grand Lucifer qui est le plus grand diable de l'enfer était autrefois un ange ?

Icen vou semblarey etrangeou :
Mé setay bin assi vey,
Comme véiquia de moruerey,
Me per cen qu'ou fou glouriou
Enver Di son souperiou :
Et qu'ou voley fare lo bà,
Mare de Di ou cheizi bà.

Assi la Ligua se pensey
Gropà la Corona per sey.
O quand sou gran diachou chesy,
Per heritageou ou nou lessi
Le plu grande de se malece,
L'Ambition & l'Avarece,
Qu'etien cusin germain l'un latrout,
Et contreru l'un avoy latrou :
Car l'Ambition tou-jour poiay

Ceci vous semble bien étrange, mais cela était bien aussi vrai comme voilà je mourrai. Mais pour cela qu'il fut glorieux envers Dieu, son supérieur, et qu'il voulait faire le fier, mère de Dieu, il chut bas *(tomba)*.

Aussi *(de même)* la Ligue se pensait saisir la Couronne pour soi, Oh ! quand ce grand diable tomba, pour héritage il nous laissa les plus grandes de ses malices : l'Ambition et l'Avarice, qui étaient cousins germains l'un l'autre et contraires l'un avec l'autre, car l'Ambition tou-

---

Vers 34. De morueray, je mourrai. Je ne connais pas d'exemples du pronom *de*, mis pour *je*, plus anciens que ceux qu'on rencontre dans ce Prologue, aux vers 34 et 163 (De me fichi à quiera, je me mis à crier) Nicolas Martin, de Saint-Jean de Maurienne, a toujours écrit *je* dans ses chansons (1555) et dans les vers patois intercalés dans son Mystère de saint Martin (1565) ; aujourd'hui, à Saint-Jean de Maurienne, *je* se rend par *de*. Dans les plaquettes publiées de 1594 à 1604, on voit également toujours *ie* ou *ze*, sauf dans les deux vers que je cite ci-dessus. Peut-on en conclure qu'on écrivait alors *ie* et qu'on prononçait *de* ou *jhe* (*jh* = *th* doux anglais) comme cela a lieu aujourd'hui à Douvaine, en Chablais, où l'on dit indifféremment *de* ou *jhe* ? Le peu de documents qui restent de cette époque ne permet pas de trancher cette question.

E nau, per lo zenour avay,
L'Avarece piochay en tera
Per à l'argent fare la guera.
Un jour lassa de piochetà,
Et l'Ambetion de montà,
L'Ambetion bessy la téta,
L'Avarece levi la creta :
Ou se namoiriren l'un latrou :
Poay se jogniant l'un contra l'atrou,
Ou firen se bin friu & frigua,
Que ou l'engendriren la Ligua.
A pré s'étre prou cavalà,
Nou mey ne furen pas calà,
Que l'Avarece acouchy
De la Ligua en sey pay :
A la ma l'oura per no zatrou :
Jame ne fou viou tà dezatrou :
Car drey que le fou enfantà,
Qu'on ne l'ozave areguetà,
Jamé ne fou viou choza téla :
Netey ne maclo ne femela,
Vou noussià sou dere que yeire.
Hà ! Jezou, vou nou sarià creire,
Memament lo pare & la mare

jours montait en haut pour les honneurs avoir, l'Avarice piochait en terre pour à l'argent faire la guerre.

Un jour lassée de piocheter, et l'Ambition de monter, l'Ambition baissa la tête et l'Avarice leva la crête. Ils (elles) s'énamourèrent l'un l'autre, puis se joignant l'un contre l'autre, ils folatrèrent si bien qu'ils engendrèrent la Ligue. Jamais ne fut vu tel désastre, car droit *(sitot)* qu'elle fut enfantée, qu'on ne l'osait regarder.

Jamais ne fut vue chose telle ; *ce* n'était ni mâle ni femelle, vous n'eussiez su dire quoi c'était. Ah ! Jésus, vous ne le sauriez croire ; mêmement le père et la mère quasi qu'ils ne savaient qu'en faire. Tant

Quasi quou ne savien qu'en fare.
Tant que per couvry lou malece,
Li balliren una nourece
Que se dezey de santa via,
Le s'apelay Epocrisia
Que la noureicy comme sey.
Tant qu'ou bout de do zan ou trey,
Que le devey avey quaque emou,
On li fi una robe de memou,
Que sela iqui de sa nourece,
Que cachey toute se malece.
Quand e le fou dence acoutrà,
Lali Fortuna rencontrà,
Que la veyant dence abillia
De sa roba d'Epocresia.
Le cudey que le fouse santa,
Tant que per la rendre contenta,
Fortuna, lassa ! li lesy
Fichi deden sa coua lo py,
Et de l'un à latro echalon
Laley toujour poyant amon.
Quand le fou quazi à la sema,
Le vy una brava Corona.

est que pour couvrir leur malice, *elles* lui donnèrent une nourrice qui se disait de sainte vie. Elle s'appelait Hypocrisie, qui la nourrit comme soi-*même*.

Tant *est* qu'au bout de deux ans ou trois, qu'elle devait avoir quelque entendement, on lui fit une robe de même *etoffe* que celle-ci de sa nourrice, qui cachait toutes ses malices. Quand elle fut ainsi accoutrée, elle alla Fortune rencontrer qui la voyant ainsi habillée de sa robe d hypocrisie, elle pensait qu'elle fût (était) sainte. Tant *est* que pour la rendre contente, la Fortune, hélas ! lui laissa ficher dans sa queue les pieds, et de l'un à l'autre échelon elle allait toujours montant en amont.

Quand elle fut quasi à la cime, elle vit une belle couronne ; elle pen-

E le pensey ja la gropà.
Me le se trouvy bin trompà.
Come le vouley lagropi,
E li van calà lo dou pi,
Per le corbi le cheisi bà :
Le ne fou pà à mi tombà,
Sa roba etay ja rompua,
Ele se trovi touta nua :
Un chacon vi adon que liere,
Petit & grand l'alàve veire :
En tombant se fort le quieri,
Que vou zi oussia viou couri
Toute le beti à l'environ :
Me dessu toute lo Lion
Li balli un mavé cou de piota,
Un chacon la tenay per morta :
Assy le ne pouvey plu vivre.
Me comment le bone lievre
Van tou-jor mouri à lou gisto,
Tou de mémou non pà trot vito.
Me, lassa ! comme puizey
Le se treini tant qu'en Savoey,
On te lali fini sa via.

sait déjà l'attraper, mais elle se trouva bien trompée. Comme elle voulait l'accrocher, ils lui vont baisser les deux pieds *(les pieds vinrent a lui manquer)* ; par l'échelle (?) elle dégringola. Elle ne fut pas à moitié tombée, *que* sa robe était déja rompue ; elle se trouva toute nue. Un chacun vit alors qui elle était. Petit et grand l'allait voir. En tombant, si fort elle cria que vous y eussiez vu courir toutes les bêtes des environs, mais par dessus toutes le Lion lui donna un mauvais coup de patte ; un chacun la tenait pour morte ; aussi elle ne pouvait plus vivre. Mais de même que les bons lièvres vont toujours mourir à leur gîte, tout de même — *pourtant* pas trop vite, mais hélas ! comme elle pouvait (?) — elle se traina jusqu'en Savoie, ou elle alla finir sa vie.

Quaqun orendrey per envia
Me pouray dere, que je sey
Un homou que n'ay gin de ley,
Que ne pà fe domo d'onour
De parlà contra son Segnour,
Ne dere mà de son pay.
Me quou ne seyen ren ésbay :
Venterdie je quaque reson,
Et pouyt apré per dou reson
Je vay montrà, que je ney pà
Se gran tor comme on vou japà.
La première son vous sinty,
Pervey dou je say sorty :
E se trovera, que lo pare
Dou pare ou pare à mon pare
Etay bon Francey per la via,
Ou nestay pà nà una lia
Lon de la vela de Pari,
Et poayte il le fou nouri,
Tan qu'a l'ageo de sye zan :
Que son pare lo veyant gran,
Per miou lo voley avancy.
Lali fichy chi un mercy,

Quelqu'un maintenant par envie me pourrait dire que je suis un homme qui n'a point de loi, que *ce* n'est pas *un* fait d'*un* homme d'honneur de parler contre son seigneur ni dire *du* mal de son pays. Mais qu'ils ne soient rien (qu'on n'en soit point) étonnés ; ventre dieu, j'ai quelques raisons, et puis ensuite pour deux raisons je vais montrer que je n'ai pas si grand tort, comme on veut bien le dire. La première, si on veut sentir (m'entendre), pour voir d'où je suis sorti.

Il se trouvera que le père du père au père à mon père était bon Français pour la vie. Il n'était pas né une lieue loin de la ville de Paris et puis là *il* fut nourri jusqu'à l'âge de seize ans que son pere le voyant grand, pour mieux le vouloir *faire* avancer, l'alla placer chez

Que se teney deden la vela :
Poay li achety una bàla.
Et l'envoyay de feire en feire,
Decey, deley, come vous veire,
Tan qu'ona fey ou demouri
Den la vela de Chamberi :
Et logeave chi la Roquire,
Una qu'amave bin à rire :
L'avey una bouillie qu'avey nom Liauda,
Quetey chata de la biliauda,
Se ni avey gin à Chamberi :
Lo grand pare à mon pare arri
Estey adon en son Joven,
Ou se catilliren se ben,

un mercier qui se tenait dans la ville, puis lui acheta une balle et l'envoya de foire en foire, deçà, delà, comme vous verrez (?), jusqu'à ce qu'une fois il demeura dans la ville de Chambéry. Il logeait chez la Roquire, une qui aimait bien à rire ; elle avait une boulotte qui avait nom Claudine, qui était...

Le grand-père à mon arrière-grand-père était alors en son bel âge ; ils se roulèrent si bien que, mère de Dieu, en peu de temps le tablier

---

Vers 150. Je me suis borné jusqu'à présent à indiquer par un point d'interrogation les passages dont la traduction est un peu incertaine ; ici le cas est plus embarrassant. En effet *chata de la biliauda,* chatte de la femme Billaud, n'aurait aucun sens ; il faut admettre que *chata* signifiait *fille,* comme dans le provençal ou le mot s'est conservé, et que *la biliauda* est un nom commun, qui se rattache probablement au vieux français *billebaude,* désordre, confusion (Roquefort, Godefroy). En outre il faut admettre que *se,* dans le vers suivant, a le sens de *vraiment, quoique ;* ce qui m'amène à proposer la version qui suit : C'était une fille de désordre (de mœurs légères), quoiqu'il n'y en ait point *(ironique)* à Chambéry.

La Roquire, dont il est fait mention ici, n'était peut-être pas un être fictif ; M. le comte Am. de Foras possède dans ses riches archives un acte établissant qu'à cette époque une dame Roquière avait une maison au faubourg Nezin, faubourg mal famé en ce temps-là.

Que, mare Di, en pou de tion
Lo devanty levi lo grion,
Tant que s'en apercioù sa mare,
Qu'un jour, avoy de se comare
Commenciren à l'enquetà,
Avoy qui lavey folatà :
Li dezan vin ça vin fola,
Di zou, nà tou gin de parola ?
Se te no di, nou te tuaren,
Nou te faren, nou te deren ;
La poura boullie ou se grand pou,
Que le se fichy à genou :
Mare je vou quierou marcy,
Per mon arma e ze dou mercy.
E là ! ou ma bin abuzà,
Ou mavey promi m'epozà,
Se je li volin lesy fare,
Dama tou quant & quan la mare
Avoy lo zatrou paren,
Firent tant qui lo troviren,
Et per force ou per drey,
Lo firen épozа tou drey.
De quey ou nou prou de zefan :

leva le groin (?) tellement que s'en aperçut sa mère, qui un jour avec de ses commères commencèrent à l'enquêter avec qui elle avait folatré, lui disant : Viens çà, viens, folle ; dis-le, n'as-tu point de langue ? Si tu ne le dis, nous te tuerons, nous te ferons, nous te dirons.

La pauvre boulotte eut si grand peur qu'elle se mit à genoux. Mère, je vous crie merci (je vous demande pardon), il est du mercier, par mon âme. Hélas ! il m'a bien trompée ; il m'avait promis *de* m'épouser, si je lui voulais laisser faire ; la mère avec les autres parents firent tant qu'ils le trouvèrent, et par force ou par raison le firent prendre femme tout droit *(sur le champ)* ; de quoi il en eut passablement d'enfants, mais il n'y eut que Georges Bon-Pain qui vécut après le

Me é gnioù que Georgeo bon Pan
Que vequisse apré lo pare :
Ou facey prou bin sou zafare.
Georgeo bon Pan engendri Tuinou bon Pan
Tuino bon Pan engendri Piero bon Pan,
Piero bon Pan engendri Faleber bon Pan,
Que fou sou qui, que fou mo pare,
Amen dence que dit ma mare :
Telament don que je ne sey
Pâ entierament de Savoey.
Làtra reson que je deray :
Hà ! devey je confesaray,
Qu'on soujet dey tou onour
A son Prinso & à son Segnour,
Quant à sen fo qu'on li obeice,
Me assy ou li dey Joustice,
Et li dey conservà son bin ;
Et ou ma fé migi lo mino
Oncor per sequinto mermot,
Sequinta race d'Espagnot,
De Reitre, de Napoletin
Que j'entendin atan que de chin ;
Poay quaque fey bin batonà :

père. Il faisait assez bien ses affaires. Georges Bon-Pain engendra Antoine Bon-Pain; Antoine B. engendra Pierre B.; Pierre B. engendra Philibert Bon-Pain, qui fut celui-ci qui fut mon père. Amen, ainsi que dit ma mère. Tellement donc que je ne suis pas entièrement de la Savoie.

L'autre raison que je dirai : Ah ! de vrai *(vraiment)* je confesserai qu'un sujet doit tout honneur à son prince et à son seigneur. Quant à cela, *il* faut qu'on lui obéisse, mais aussi il lui doit justice et lui doit conserver son bien, et lui m'a fait manger le mien encore *(qui plus est)* par certains marmots (petites gens), certaine race d'Espagnols, de reitres, de Napolitains que j'entendais autant que des chiens, puis

Quan je me viou si etonà,
Et que je moravo de fan,
Je priou mon Cu à tou dou man,
Et aliou cherchy ma fortuna ;
E le me fou per un tion bona,
Me le mou d'aceto viria :
Lassa ! J'afanavou ma via
A alà facen de mesageou
Per le vele per lo velageou,
Tanto en Turquia, tanto en Espagni
Je fuin una fey jusqu'a Cocagni.
Je n'avin séssa né ne jour,
Quand poezier un grand Segnour
Me mandey en sequin pay
Que oncor plu lon d'icy.
Hé ! Di m'en donay soventa,
Ou me le façave porta
Sou paquet à coquin Segnour.
J'avin ja cheminà voet jour,
Quand en passant den un grand boët,
Lassa ! jerou soulet,
Jalin brojam ou tion passà,
Comme je lain cazi passà.

quelquefois *j'ai été* bien bâtonné. Quand je me vis si étourdi par les coups (si malmené) et que je mourais de faim, je pris mon c. avec deux mains et allai chercher ma fortune ; elle me fut quelque temps favorable, mais elle m'eut bientot tourné *le dos*. Hélas ! je gagnais péniblement ma vie à aller faisant des messages par les villes, par les villages, tantôt en Turquie, tantôt en Espagne.

Je fus une fois jusqu'à Cocagne. Je n'avais répit *ni* nuit ni jour, quand Poisier (?), un grand seigneur, me mandait en certain pays qui est encore plus loin d'ici. Eh ! *que* Dieu m'en donne souvent *de pareils !* Il me les faisait porter ses paquets à certain seigneur. J'avais déjà cheminé huit jours quand en passant dans un grand bois hélas !

Tout en un cou j'entendiou
Que charamelave oncor miou.
Je comenciou à acoutà,
Decé, delé de reguetà.
Mon Di, que pou te étre sou !
Quand je vo vey tout à cou
Quatrou Nemphe vetue de blan,
Dequey trey portien à la man
Chacona una brava arbaleita,
Et lo matré de la man dreita,
Touta préta de découchy,
Je crey que l'avien oy ouchy
Bento quaque béte étrange :
Vou le zoussa prey per de zange
Se vou le zavia reguetà,
Tuy lo zabi son argentà,
Le reluisen comme la Luna.
Poay de le quatrou é ni a una
Que porte un brave acochey
Que la fa jappà à tou lo dey,
Que oncor pleu melodiou,
E méne de bruit encor miou,

j'étais seulet, j'allais pensant au temps passé. Comme je l'avais quasi traversé, tout à coup j'entendis qu'il bruyait encore davantage. Je commençai à écouter ; deçà, delà, de regarder.

Mon Dieu, que peut-il être ceci ? *me disais-je,* quand je vais voir tout à coup quatre nymphes vêtues de blanc ; desquelles trois portaient à la main, chacune une belle arbalète et les flèches (?) de la main droite, toute prête à décocher. Je crois qu'elles avaient entendu hucher un instant auparavant quelque bête étrange. Vous les eussiez prises pour des anges, si vous les aviez regardé*es*. Tous les habits sont argentés ; elles reluisent comme la lune. Puis des quatre il y en a une qui porte un joli instrument de musique qu'elle fait résonner avec les doigts, qui est encore plus mélodieux et fait du bruit encore mieux.

Je demouriou oncour me plantà,
Toujour apré le zacoutà,
Poeyte je repriou mon chemin :
Me come je fou un pou plu loin,
Je viou que veney contra mey
Trey gen quetien oncor plus ney,
Jamé je nou una tela pour,
E me tremblave tou lo cour,
Je pensin que fousien de diachou,
A donqua je fiou lo signablou
De la Croy per dou zou trey fey,
En desant dense : Di medey,
Jesou Maria queté sou !
Mon di en quen pay sey jou !
Lo bon Di me reconfortey :
Ou venient tou-jour contra mey,
A tou chacon un baton ferrà.
Et me de me fichi à quierà,
Tant que juin dequey ou paty.
Adon le Nemphe de sorty,
Pensant que fousse quaque béte,
La couchiren lou arbalète,

Je demeurai encore mais (de nouveau) planté, toujours après (*occupé à*) les écouter.

Puis je repris mon chemin. Mais comme je fus un peu plus loin, je vis qu'il venait contre moi trois individus qui étaient encore plus noirs. Jamais je n'eus une telle peur et me tremblait tout le corps. Je pensais que ce fussent des diables ; alors je fis le signe de la croix par deux ou trois fois, en disant ainsi : *Que* Dieu m'aide ! Jesus, Marie, qu'est ceci ? Mon Dieu, en quel pays suis-je ? *Que* le bon Dieu me réconforte ! — Ils venaient toujours contre moi, avec chacun un bâton ferré.

Et moi je me mis à crier tant que j'eus de force à la manière d'un chiffonnier. Alors les nymphes de sortir, pensant que *ce* fût quelque bête ; elles couchèrent leur arbalète et vinrent toujours courant. Mais

Et veniren tou-jour couren :
Me, là ! le ni gagniren ren,
Dassetou quou le zourenviou,
On l'en deveniren amoyrou,
Et me lessiren alà :
Pouy à bela brida avalà,
Ou s'en couriren contra éle.

Lassa ! cele poure femele
Ne puiren jamé se bin fuire,
Quou ne le prisen prisonire,
Amen ou len priren trey,
Cela que pourte l'acouchey
On ne la puiren pa groppà
Le me va segant pà à pà.
Et le pense, la ! que je sey
Laquiou à celo que le zan prey :
E le se va deguementant,
Vou l'entendria tou-jour quierant :
Se vou vou volia apecy,
Vou l'entendria quierà d'icy.
O vou quezi noblo Segnour,
Et vo zentendrey se doulour.

FIN.

hélas ! elles n'y gagnèrent rien. Aussitôt qu'ils lse eurent vu*es*, ils en devinrent amoureux et me laissèrent aller. Puis à belle bride abattue, ils s'en coururent vers elles.

Hélas ! ces pauvres femmes ne purent jamais si bien fuir qu'ils ne les prissent prisonnières. Amen ; ils en prirent trois ; celle qui portait l'instrument de musique, ils ne la purent pas saisir. Elle me va suivant pas à pas. Elle pense, hélas ! que je suis laquais à ceux qui les ont pris*es*, et elle se va lamentant ; vous l'entendriez toujours criant. Si vous vous vouliez apaiser, vous l'entendriez crier d'ici. Oh ! taisez-vous, nobles seigneurs, et vous entendrez ses douleurs.

ORIGINE
DU PAPE INNOCENT V
(Pierre de Tarentaise)

I.
Les pièces du débat.

Le pape Innocent V est-il tarin ou valdôtain ?

Tel devrait être le titre d'un recueil [1] contenant les « pièces du débat » qui se serait élevé entre Moûtiers et Aoste au sujet de l'origine du pape Innocent V. M. l'abbé Pierre-Joseph Béthaz, chanoine de l'insigne collégiale de Saint-Pierre et de Saint-Ours, d'Aoste, y a réuni une Notice sur le pontife due à l'un de ses confrères, l'abbé Laurent, une Réponse [2] de Mgr Charles-François Turinaz, actuellement évêque de Nancy, et enfin ses propres Observations sur la brochure du prélat.

Mgr Turinaz et les écrivains tarins affirment qu'Innocent V est né [vers 1225] en Tarentaise, à Moûtiers ou à Champagny.

MM. Laurent et Béthaz soutiennent, au contraire, qu'il est né dans leur pays, non loin de Pré-Saint-Didier, à Morgex ou à La Salle en Valdigne, sur la haute Doire Baltée.

A l'appui de sa thèse l'une des parties invoque d'abord le nom même de Pierre de Tarentaise qu'Innocent V portait avant son exaltation au suprême pontificat. Elle y joint le témoignage des historiens et les traditions locales.

1 *Le pape Innocent V est-il français ou italien?* 8° Aoste, 1883.
2 *La patrie et la famille de Pierre de Tarentaise, pape sous le nom d'Innocent V.* 8° Nancy, 1882.

La partie adverse conteste à Innocent V son nom originel de Pierre de Tarentaise : il se serait appelé primitivement Pierre des Cours. Selon elle, des traditions, des portraits et des armoiries viendraient en aide à cette assertion.

Examinons, dans une appréciation rapide, la valeur de ces divers arguments en nous servant, autant que possible, mais non exclusivement, des matériaux assemblés par M. le chanoine Béthaz.

II.

Le nom.

Les noms patronymiques n'étaient encore guère en usage au XIII^e^ siècle, époque où Innocent V a vécu. Souvent un personnage était désigné d'après le lieu de sa naissance, ou même parfois d'après le nom d'une localité dans laquelle il avait plus ou moins longtemps séjourné.

Selon l'avocat J.-B. de Tillier, auteur valdôtain du XVIII^e^ siècle cité par M. Laurent (*Notice,* p. 55), Pierre des Cours, à l'âge de dix ans, fut confié un moment à l'un de ses oncles, François Bermond, qui aurait été pourvu de la charge d'archidiacre de Tarentaise dès 1230. Ce passage de Pierre des Cours à Moûtiers lui aurait-il valu la dénomination de Pierre de Tarentaise ?

Une telle assertion (en admettant l'existence de Pierre des Cours) aurait besoin d'être appuyée de documents. Nous voyons d'ailleurs dans les *Mémoires ecclésiastiques* de Besson (p. 231) qu'il n'y eut d'archidiacre à Moûtiers qu'à partir de 1252, et le premier qui porta ce titre s'appelait Bernard et non Bermond.

Au surplus nous n'insisterons pas sur cette hypothèse. Les écrivains valdôtains eux-mêmes ne la soulèvent pas.

En revanche, ils s'efforcent d'identifier leur pays avec la Tarentaise : ils feraient alors naître le pontife chez eux

sans qu'on leur objectât le nom qu'il porte. Le Val d'Aoste ayant pendant des siècles été compris (ainsi que l'évêché de Sion) dans la province ecclésiastique de Tarentaise, M. le chanoine Béthaz n'hésite pas à déclarer que le diocèse suffragant a été absorbé par le diocèse métropolitain, « le moins connu par le plus connu ». Il pense même que les archevêques tarins étaient seigneurs temporels en Val d'Aoste (*Observations,* p. 14, 15 et 16).

A l'appui de l'opinion, bien neuve assurément, qui identifierait les deux diocèses, M. l'abbé Laurent produit des documents de 1151 et de 1629.

En 1151, l'archevêque Pierre II notifie à tous les habitants de la Tarentaise (*omnibus per Tarentasiam habitantibus*) qu'il donne à la collégiale Saint-Ours d'Aoste le prieuré Saint-Alban de Moûtiers et l'église de Montgirod, à la condition que les desservants de Saint-Alban lui paieront trois sous chaque année.

Rien ici pourtant n'indique que le mot *Tarentasia* signifie la « province ecclésiastique de Tarentaise » et en particulier le Val d'Aoste. Il est plus naturel de penser que le prélat prend uniquement à témoins ses diocésains tarins, puisque le prieuré Saint-Alban et l'église de Montgirod sont situés chez eux, et que chez eux se trouvent les desservants de Saint-Alban tenus à une redevance annuelle envers l'archevêque.

L'acte de 1629 est une supplique adressée au pape Urbain VIII par les chanoines réguliers de Saint-Ours qui aspiraient à devenir séculiers. Ils disent que leur collégiale est bâtie en dehors et près des murs de « la cité d'Aoste, province de Tarentaise, « *civitatis Augustæ, provinciæ Tarentasiensis* ».

En ajoutant les mots « province de Tarentaise », ils se proposaient évidemment de distinguer Aoste (*Augusta*

Prætoria) des nombreuses villes épiscopales qui en latin s'appellent aussi Augusta : *Augusta Taurinorum* ou Turin, *Augusta Æduorum* ou Autun, *Augusta Suessionum* ou Soissons, etc. Il n'était nullement nécessaire, comme M. Laurent semble le croire, de rappeler que leur cité relevait d'un métropolitain résidant à Moûtiers.

De son côté, M. le chanoine Béthaz emprunte à l'historien Besson trois textes qui figurent aussi parmi les *Documents* publiés par l'Académie de la Val d'Isère.

Les deux premiers sont des bulles émanées des papes Alexandre III et Honorius III. Les pontifes déclarent prendre sous leur protection les droits, privilèges et possessions de la métropole de Tarentaise. Ils en font, en conséquence, une minutieuse énumération, mais non toutefois, quoique en ait dit M. Béthaz [1], d'une manière identique.

Alexandre III, en 1171, confirme d'abord la juridiction de l'archevêque Pierre II sur les évêchés d'Aoste et de Sion. Il indique ensuite, assez confusément d'ailleurs, les églises et les terres qui dépendaient de lui, Moûtiers, Champagny (*Campaniacum* ou *Campaniola*), vallées de Saint-Didier et de Luce, etc. Il n'est aucunement fait mention de localités valdôtaines : nulle part on ne voit la Tarentaise déborder sur le versant oriental des Alpes Grées.

Cinquante-cinq ans après, en 1226, Honorius III procède avec un ordre plus rigoureux dans la bulle accordée par lui à l'archevêque Herluin.

A l'exemple de son prédécesseur, il rappelle d'abord la juridiction plus de quatre fois séculaire de la métropole tarine sur Aoste et Sion. Il entre ensuite, afin de prévenir

1 *Observations* p. 13.

toute contestation, dans l'énumération de ses dépendances spirituelles et de ses domaines temporels.

Dans les premières on trouve Moûtiers tout d'abord, puis les églises de Champagny (*Champaniacum*), de Saint-Didier, de Tours, etc. Dans les secondes on rencontre Moûtiers et les vallées de Bozel, de Saint-Jacques, de Naves, de Saint-Didier, de Luce, etc.

Honorius III signale, en dernier lieu, trois églises du Val d'Aoste, Saint-Jacques et Saint-Georges dans la Cité même et Saint-Jacques de Châtel-Argent. Ces bénéfices, d'ordre purement ecclésiastique, étaient sans doute personnels à Herluin, ancien prieur de Saint-Ours, et par suite tenus à titre précaire. Ils ne figurent, en effet, que cette seule fois dans les chartes concédées aux archevêques tarins. On ne saurait certes inférer de là que les deux diocèses aient été « absorbés » l'un dans l'autre.

L'acte d'investiture conféré un mois auparavant (avril 1226) par l'empereur Frédéric II au même archevêque Herluin prouve d'une manière plus décisive encore, — contrairement à l'opinion de M. le chanoine Béthaz, — que les métropolitains tarins n'étaient pas seigneurs temporels en Val d'Aoste.

Reproduisant textuellement une charte émanée de Frédéric Ier (1186) et déjà confirmée par Henri VI en 1196, Frédéric II ne cite que des localités situées en plein bassin de la haute Isère : Moûtiers, châteaux de Saint-Jacques, de Briançon et de Conflans, vallées de Bozel, des Allues, de Saint-Didier, de Luce, etc.

La vallée de Luce ou de Beaufort, pays essentiellement tarin, ne fut rattachée que plus tard au Faucigny, puis au Genevois et enfin à la Savoie propre. Elle a d'ailleurs toujours fait partie du « diocèse de Moûtiers ».

La vallée de Saint-Didier mentionnée dans les bulles

pontificales et impériales n'avait rien de commun avec le territoire valdôtain de Pré-Saint-Didier, malgré une inadvertance échappée à Mgr Turinaz, et renouvelée par M. le chanoine Béthaz [1]. Située sur la rive droite de l'Isère, entre Cevin et Conflans, elle renfermait les deux églises de Saint-Didier (La Bâthie) et de Tours indiquées dans la bulle d'Honorius III. Le nom de La Bâthie ne lui est venu probablement que dans la seconde moitié du XIIIe siècle, quand eut éte adossé à la montagne voisine le manoir archiépiscopal dont les ruines imposantes dominent encore la riche plaine étendue à leurs pieds.

Les documents indiqués par MM. Laurent et Béthaz ne sauraient donc démontrer que la Tarentaise ait jamais eu les limites qu'ils prétendent lui assigner. Sans doute elle était plus vaste que la Tarentaise actuelle, création administrative du roi Victor-Amédée II et de ses successeurs, mais en aucun temps elle n'a franchi à l'est la chaîne des Alpes Grées.

Si le nom d'un personnage indique son pays d'origine, on conviendra que ce n'est pas en Val d'Aoste qu'il faut chercher la patrie de Pierre de Tarentaise.

III.

Les historiens.

Quand on en appelle au témoignage des historiens, il est évident que les plus anciens ont seuls de l'autorité. Parmi les modernes quelques-uns à peine se hasardent à discuter le texte de leurs devanciers ; la plupart ne font que se l'approprier.

Nous ne suivrons donc ni Mgr Turinaz ni MM. Laurent et Béthaz dans leurs longues énumérations des auteurs qui

1 *Observations*, p. 16

se sont occupés d'Innocent V. Il nous suffira de rappeler ceux qui ont vécu aux XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles, à la réserve, bien entendu, des écrivains qui produiraient un document inédit jusqu'à eux.

Citons d'abord le manuscrit de la bibliothèque Vallicelliana de Rome mentionné par Raynald, continuateur de Baronius. Innocent V y est dit *natione burgundus de Tarentasia,* « bourguignon de nation, de Tarentaise ». La même qualification lui est donnée par un autre manuscrit important pour l'histoire du Saint-Siège, le *Liber pontificalis*.

Viennent ensuite les annalistes dominicains qui, à juste titre, tiennent Innocent V pour une de leurs gloires. Il a enseigné avec éclat dans leurs écoles de Paris. Il a été le premier des quatre pontifes que leur ordre, dans une durée de six siècles, a donnés à la chaire de saint Pierre.

Au XIII^e^ siècle appartient Martin de Troppau, pénitencier et chapelain du palais pontifical sous Innocent V, et avant lui sous Grégoire X et après lui sous ses trois successeurs immédiats. Il vécut donc auprès d'Innocent V, et il ne lui survécut que deux ans, étant mort en 1278. Dans sa *Chronique* éditée par Pertz (*Monumenta historiæ Germaniæ,* tome XXII) il s'exprime ainsi : « *Innocentius V natione burgundus de Tharentasia* ».

Entre le XIII^e^ et le XIV^e^ siècles se partagent les dominicains Nicolas de Triveth ou Trivet et Bernard Guido. Le premier naquit en Angleterre vers 1258. Il vint terminer ses études à Paris, au collège Saint-Jacques, où il retrouva, sans nul doute, le souvenir non encore effacé des leçons de l'éloquent religieux tarin. Il vécut jusqu'en 1328. Dans sa *Chronique* il emploie aussi la formule : « *Innocentius V natione burgundus de Tarentasia* ».

Bernard Guido terminait sa vie en 1331 comme évêque

de Lodève. Dans son *Catalogue* des provinciaux de son ordre en France il ajoute aux indications de ses prédécesseurs un mot qui en complète le sens : *Innocentius V natione burgundus de Tarentasia Sabaudiae,* « Innocent V, bourguignon de nation, de Tarentaise en Savoie ».

La même phrase se retrouve dans la *Chronique* du doge vénitien André Dandolo qui vécut de 1307 à 1354.

Au XV^e^ siècle, le dominicain Louis de Valladolid, ancien élève au collège Saint-Jacques de Paris et mort vers 1436, s'exprime ainsi en invoquant l'autorité d'un ouvrage antérieur : « *Petrus de Tarentasia Sabaudiæ natione burgundus, ut habetur de sanctis pontificibus et imperatoribus* », « Pierre de Tarentaise en Savoie, bourguignon de nation, comme on le rapporte dans le livre des papes et des empereurs ».

Les auteurs que nous venons de passer en revue, l'appellent tous « bourguignon », c'est-à-dire, originaire du royaume de Bourgogne. A cette époque ce n'était pas encore une expression impropre et hors d'usage, comme M. Béthaz paraît tenté de le croire [1]. En 1032, le royaume de Bourgogne avait perdu sa dynastie particulière, mais, dans l'opinion des contemporains et pendant plusieurs générations, il ne cessa pas d'exister, sinon en fait, du moins en droit : le dernier des Rodolphiens avait des successeurs dans les césars allemands. Sans doute les territoires bourguignons n'étaient pas compris dans l'Empire germanique, mais ils lui étaient unis par une sorte de lien « personnel », comme on dirait aujourd'hui. La « personne » du prince qui régnait sur les deux Etats les rattachait l'un à l'autre, sans que pourtant ils fussent confondus.

Au XI^e^ siècle, selon le jésuite Monod, l'empereur Henri III

1 *Observations,* p 20, 23

de Franconie s'appelait Henri II en Italie et Henri Ier en Bourgogne. Au XIIe, Frédéric Ier de Souabe se faisait couronner roi de Bourgogne en 1178. Au XIIIe, le comte Pierre II de Savoie rendait hommage à Richard de Cornouailles pour ses acquisitions au nord et au sud du Léman. Au XIVe, Charles IV de Luxembourg se rendait encore, en 1365, à Arles pour y recevoir la couronne de Bourgogne.

A partir de 1032 et pendant quatre cents ans environ, la Bourgogne fut en fait une « expression géographique » comme l'Italie naguère et la Pologne aujourd'hui. Actuellement il n'y a pas d'unité politique du nom de Pologne et cependant il y a toujours des Polonais.

La qualification de « bourguignon » donnée à Innocent V était donc parfaitement exacte, et on la complétait en ajoutant qu'il était de Tarentaise en Savoie ou simplement de Tarentaise.

Cette expression de Tarentaise s'entendait très bien, au moyen âge, lorsque l'archevêque était par lui-même un seigneur puissant. Elle devint moins nette quand les prélats furent tombés dans la dépendance des princes de Savoie. Aussi la plupart des historiens modernes s'appliquèrent-ils à en déterminer le sens, en la traduisant, les uns par le nom de la ville de Moûtiers, les autres par l'antique vocable de Centron.

Sans doute on peut critiquer l'emploi des termes *Moûtiers* et *Centron*. Il nous suffit de remarquer ici qu'il n'est arrivé à aucun auteur de substituer au mot de Tarentaise celui de Val d'Aoste. Pas un ne s'est avisé de franchir les Alpes Grées, de citer les noms de Morgex ou de La Salle.

Tant il est vrai que l'extension donnée au vocable « Tarentaise » par quelques auteurs valdôtains est de date récente. Elle a été inventée à l'appui d'une thèse qui ne

saurait être soutenue si l'on n'attribuait à ce mot un sens qu'il n'a pas.

Parmi les historiens modernes qui ont parlé d'Innocent V il convient d'assigner une place à part au curé de Chapeiry, Jean-Antoine Besson. D'abord aumônier du premier monastère de la Visitation à Annecy, il recueillit, dans de pénibles voyages, les précieux documents qu'il a analysés ou intégralement reproduits. En pénétrant dans les archives de Moûtiers et d'Aoste il a manié et consulté nombre d'actes aujourd'hui égarés ou même irréparablement perdus. Ses *Mémoires ecclésiastiques* équivalent donc parfois aux originaux. Il signale lui-même ce caractère essentiel de son livre : « Je me suis étudié, dit-il, à ne mettre du mien dans cet ouvrage que le moins qu'il m'a été possible : c'est un assemblage de faits et de dates. » Il ajoute encore : « J'écris sans contrainte, sans prétention, et dans la seule vue du bien public. »

Malgré le soin consciencieux apporté à ce travail, il a, par inadvertance ou autrement, laissé échapper d'inévitables erreurs. Le plus souvent on les rectifie en tombant sur un texte qui vient à l'encontre de l'une de ses assertions. D'autres fois elles sont purement matérielles, et, d'ordinaire alors, elles se corrigent d'elles-mêmes. Dans sa préface l'auteur regrette de n'avoir pu « aller résider auprès de son imprimeur pour voir les épreuves ».

Telle est l'origine d'une double altération du même nom qui se rencontre dans le passage où il parle de Pierre de Tarentaise. « Pierre de ChampagNON, *de* Com*paniaco*, dit-il, était le pénultième chanoine de Tarentaise en 1236 (il y en a eu plusieurs de cette famille). » Besson raconte ensuite que ce personnage prit en France l'habit des frères prêcheurs sous le nom de Pierre de Tarentaise, qu'il devint archevêque de Lyon en 1272, cardinal en 1274 et pape en

1276, et mourut après cinq mois de pontificat sous le nom d'Innocent V.

Toutes les personnes qui ont séjourné un peu en Tarentaise liront ici Champag*ny* au lieu de Champag*non*, et *Cam*paniaco au lieu de *Com*paniaco : les deux termes se rectifient l'un l'autre. Il y a dans la vallée de Bozel une commune bien connue du nom de Champagny : on l'a vue mentionnée plus haut dans les bulles d'Alexandre III et d'Honorius III.

Il n'y a pas de *Champagnon*. On n'en trouve même aucun dans le reste de la France.

Pierre de Tarentaise appartenait donc à la famille de Champagny. S'appuyant de deux textes empruntés encore à Besson, Mgr Turinaz signale dans sa brochure deux Jean de Champagny, *de Campaniaco*, l'un chanoine, l'autre *correarius* ou intendant de l'archevêque Pierre III. Leur nom a été les deux fois correctement imprimé.

Dans le fragment de Besson cité plus haut on voit que le futur Innocent V était, en 1236, c'est-à-dire, à l'âge de onze ans environ, « pénultième chanoine de Tarentaise ». Il semble à M. Béthaz qu'un fait pareil n'ait pu se passer. (*Observations*, page 68.) Des infractions de ce genre aux règles canoniques n'étaient cependant pas rares au moyen âge. Au XIIIe siècle, deux comtes de Savoie, Pierre II et Philippe Ier, débutaient comme bénéficiaires ecclésiastiques, et le second de ces princes, sans entrer jamais dans les ordres sacrés, précédera Pierre de Tarentaise sur le siège archiépiscopal de Lyon. Au XIVe siècle, l'un de leurs successeurs, Aymon, sera nommé chanoine de la même métropole à l'âge de douze ans. C'est à douze ans aussi que le fils d'un chambellan ducal, Jean-Philippe de Grolée, succédera, en 1516, à Claude de Châteauvieux, archevêque de Tarentaise.

Avant de quitter Besson on peut se demander pourquoi

dans les *Mémoires ecclésiastiques* on ne rencontre point le nom de ce Pierre des Cours que l'on veut identifier à Pierre de Tarentaise.

Besson avait pourtant parcouru la haute vallée de la Doire Baltée. Il avait traversé La Thuile, Pré-Saint-Didier, Morgex, La Salle, Saint-Pierre, où subsisterait toujours, dit on, le souvenir d'un ancien pape valdôtain. Il s'était enquis des archives locales. Il s'était adressé aux personnes qui pouvaient le mieux le renseigner. « Pour le diocèse d'Aoste, raconte-t-il, M. Carrel, chanoine de la cathédrale, et M. Ducreton, prieur de Saint-Ours, m'ont fourni de fort bons mémoires ». Sur leurs indications il a ajouté aux notions que l'on possédait sur cette église et redressé un certain nombre d'erreurs.

A nos questions Besson répondrait, sans doute, que nul Valdôtain du nom de Pierre des Cours n'est arrivé à la papauté.

Inconnu aux historiens des XIII^e^ et XIV^e^ siècles, inconnu à Besson qui écrivait sur des documents originaux, le valdôtain Pierre des Cours n'est apparu qu'en 1645, et, du même coup, fut assimilé à Innocent V.

L'auteur de cette découverte était François-Augustin della Chiesa, évêque de Saluces. Donnant, dans sa *Cronologia* du Piémont, une liste, assez inexacte d'ailleurs, des métropolitains tarins, il ne se bornait pas à assigner La Salle pour patrie au pontife ; il faisait encore de lui un doyen de Valère près de Sion, puis un archevêque de Tarentaise en l'appelant Pierre IV. Il le confondait ici avec le métropolitain Pierre III auquel, il est vrai, dans sa *Corona reale* (p. 47), il restituera, en 1655, son numéro d'ordre parmi les prélats de son nom, mais en persistant à le transférer, comme dans sa *Cronologia,* du siège de Moûtiers à celui de Lyon.

En laissant de côté les inadvertances échappées à F.-A. della Chiesa, on voit que les partisans d'un Innocent V valdôtain sont réduits à invoquer le témoignage d'écrivains relativement récents et, par suite, dépourvus d'autorité.

Le plus affirmatif serait l'abbé Joseph Massa, auteur d'un *Diario dei Santi* publié en 1815. Parlant d'Innocent V, « il résulte de *documents authentiques,* dit-il, qu'il naquit en 1225 à La Salle, vallée d'Aoste, de la noble famille des Cours ».

Malheureusement ces « documents authentiques », qui trancheraient la question, l'abbé Massa ne les produit pas.

En dernier lieu, le chanoine Béthaz s'en réfère à un écrivain de notre temps, l'abbé Tremey. Il cite de lui cette phrase : « La famille des Cours vend ses hoiries de Salins-Moûtiers un an après la mort d'Innocent V. » De cette assertion que faudrait-il conclure? Il n'en ressort certes pas qu'Innocent V soit né en Val d'Aoste, ni même que la maison des Cours l'ait compté parmi ses membres, ce qu'il faudrait cependant démontrer. Peu nous importe ici de savoir que cette famille de Valdigne avait des possessions en Tarentaise, en fût-elle même originaire.

(*A suivre.*) PASCALEIN.

NOTE

SUR LES

VARIATIONS DES GLACIERS

dans la vallée de Chamonix, en 1888

I. — GLACIER DES BOSSONS.

Premier point de repère, au grand bloc reposant sur la pierre pointue qui porte la date de 1883.

Du 7 octobre 1887 au 12 octobre 1888, il aurait éprouvé un retrait de 3 mètres dans son extrémité inférieure ; son ablation a dû être encore bien plus considérable, puisque sa surface, au premier plateau inférieur, s'est abaissée d'au moins 10 mètres.

Le *second point de repère* nous est fourni par le Pavillon de la Grotte du glacier, qui, commencé en mai 1888, s'est trouvé, le 12 octobre, 50 mètres plus bas. La quantité de glace qui, pendant ce temps, a disparu par la fusion peut être évaluée à 750,000 mètres cubes, en évaluant, pour la masse inférieure de ce glacier, la longueur à 50, la largeur à 300 et l'épaisssur à 50 mètres. Du 12 octobre 1888 au 20 mai 1889, il s'est cependant allongé de 14^{m},50

II. — Glacier des Bois ou Mer de glace.

Comme surface, ce glacier s'est maintenu dans ses anciennes limites ; par contre l'ablation a été au moins aussi considérable qu'au glacier des Bossons.

III. — Glacier d'Argentière.

Celui-ci se trouve en *progression* très accentuée, que j'évalue au moins à 12 mètres pour la période du 13 octobre 1887 au 26 octobre 1888 ; l'épaisseur a de même fortement augmenté. L'avancement continue à se manifester par de nombreuses avalanches. Son voisin le

IV. — Glacier du Tour.

semble de même le suivre dans sa marche ; du 13 octobre 1887 au 7 juillet 1888, il a reconquis 31^{m},50 sur le terrain. De même qu'au glacier d'Argentière, de continuelles cascades de glace trahissent cet avancement ininterrompu ; elles tombent surtout d'un moulin situé sur son bord droit. Le mouvement de progression est en retard sur les autres glaciers.

En résumé, les glaciers du Tour et d'Argentière sont en progrès, cette année, tandis que les autres sont en voie de diminution ; celle-ci est plus forte en ablation (abaissement du niveau de la surface, fusion superficielle), qu'en retrait (recul apparent) du front du glacier.

VENANCE PAYOT,
Naturaliste à Chamonix.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

14e ANNÉE. — BULLETIN N° 3. — MARS 1889.

Pressions barométriques moyennes : 722,1 à Annecy, 679,5 à Leschaux, 705 à Melan. Maxima le 24 et minima le 21 aux trois stations. Excursion du mercure : 23 à Annecy, 24,9 à Leschaux et 23,5 à Mélan.

TEMPÉRATURE. — Ce mois présente deux périodes de froid coincidant avec un vent du nord assez violent : l'une du 15 au 18, l'autre du 25 au 28. Moyenne à Annecy du maxima 8°1, du minima —2°7, à 9 h. du matin 1°3. Moyenne générale : à Douvaine 3°1, à Chamonix »°», à Mélan 0°8, à Bonneville 2°2, à Leschaux 0°2, à Talloires 3°6.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 4°1, de celle de puits », de celle de rivière », du sol à Annecy à 0m.30 de profondeur 1°1.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de mars, le		4	11	18	25	...
Thermomètre...	maxima.	—1°3	9°6	3°2	2°7	...
	minima.	—14°5	—11°	—19°5	—8°5	...
Baromètre à 0°.....		619,8	613,7	623,7	625.7	...

A cette station, la température reste comprise entre —18° et +10°.
Le maximum barométrique est de 629 le 24 et le minimum de 608 le 21.

PLUIE ET NEIGE. — Mois relativement beau. Une baisse barométrique importante a lieu vers le 21 et coincide avec la principale période de pluie. Maximum d'eau recueillie 152m/m en 7 jours à St-Gingolph, minimum 13m/m en 6 jours à Seythenex.

BULLETIN N° 4. — AVRIL 1889.

Pressions barométriques moyennes : 717,6 à Annecy, 676.28 à Leschaux, 699,7 à Mélan. Maxima le 20 à Annecy, le 20 à Leschaux et le 20 à Mélan. Minima le 9 à Annecy, le 9 à Leschaux et le 9 à Mélan. Excursion du mercure : 26,1 à Annecy, 24,9 à Leschaux et 25,84 à Mélan.

Température. — Moyenne à Annecy du maxima 15°1, du minima 3°1, à 9 h. du matin 7°6. Moyenne générale : à Douvaine »°», à Chamonix 4°2, à Melan 6°7, à Bonneville 7°5, à Leschaux 4°4, à Talloires »°».

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 6°7, de celle de puits »°», de celle de rivière »°», du sol à Annecy a 0m,30 de profondeur 5°8.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois d'avril : le		8	15	22	29	..
Thermomètre...	maxima.	3°7	3°7	7°6	6°7	....
	minima.	—10°	—6°5	—8°1	6°2	....
Baromètre à 0°.....		610,9	618,5	624,2	622,9	....

A cette station, la température reste comprise entre —10° et +8°. Le maximum barométrique est de 633 le 20 et le minimum de 607 le 9.

Pluie et neige. — Mois pluvieux et neigeux. Maximum d'eau recueillie 155m/m à Saint-Gingolph ; minimum 23m/m au Biot.

Le Secrétaire de la Commission, Mullin.

(Revue Savoisienne.) *Le Directeur-gérant :* A. Constantin.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 11 juillet 1889.

PRÉSIDENCE DE M. SERAND, ARCHIVISTE, DOYEN D'AGE.

BIBLIOTHÈQUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES 1° 882 IMPRIMÉS

M. LE SECRÉTAIRE fait part de la perte que la Société vient de faire dans la personne de l'un de ses membres les plus distingués, M. Aimé Levet, décédé dans sa 83e année. Doué d'un esprit ouvert et perspicace, d'un caractère ferme et résolu, très versé dans une foule de connaissances humaines, M. A. Levet ne tarda pas à attirer sur lui l'attention et la confiance de ses concitoyens, qui l'envoyèrent siéger au Parlement de Turin, en 1848. Quoiqu'il portât le plus grand intérêt aux travaux de notre Société dont il a été membre dès sa fondation, en 1851, son champ d'activité fut principalement le barreau et les questions administratives et financières. Pendant cinquante ans consécutifs, ses concitoyens l'envoyèrent représenter leurs intérêts au Conseil municipal (1835-1884), et pendant douze ans, il eut, comme maire, la gestion des affaires de la ville (1852-1864). Depuis l'annexion dont il fut un des plus ardents partisans, le Conseil général l'éleva chaque année à la présidence jusqu'en 1864, où, nommé directeur de la Banque de France, il résilia ses fonctions de maire et de président du Conseil général pour se consacrer à ses nouvelles attributions qu'il remplit avec honneur jusqu'en 1884.

Trop rapproché des événements, qui, depuis 1848, ont changé la face d'Annecy, laissons au futur historien de notre ville le soin de montrer l'immense part qu'il y a prise

Savoie (Haute). 3.

et de signaler les services rendus, et bornons-nous à exprimer les regrets que sa mort nous inspire.

Le même donne ensuite lecture : 1° des programmes du prochain Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences et de celui de la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques ; 2° d'une circulaire de la Société nationale d'agriculture concernant la destruction des hannetons ; 3° le programme du prochain concours d'histoire et d'archéologie ouvert par l'Académie de Savoie ; 4° des prospectus de deux nouveaux ouvrages qui paraîtront sous peu : *Le Parnasse contemporain savoyard,* par Charles Buet (volume de 300 pages, 6 fr.) et *La Savoie décrite en vers et chantée,* par M. l'abbé Briffod (3 volumes, 10 fr. 50).

Il dépose sur le bureau des bulletins de souscription, en invitant l'assemblée à encourager ces deux entreprises patriotiques de leur bienveillant concours.

Le même soumet les propositions que plusieurs sociétés scientifiques et rédacteurs de journaux politiques savoisiens nous ont adressées en vue d'échanger leurs publications avec les nôtres. Une seule de ces demandes est admise, celle du *Paris-Savoie,* journal de la colonie savoisienne à Paris.

Il signale à l'attention des travailleurs quelques articles qui ont paru dans diverses publications, notamment celui de M. Eugène Ritter sur le livre de M. Lavorel, *Cluses et le Faucigny,* dans le *Journal de Genève* du 11 avril ; un autre de M. Révérend du Mesnil sur Amé de Viry, dans l'*Ancien Forez,* février 1889 ; un autre de M. Berthelot sur l'emploi du vinaigre à propos du passage des Alpes par Annibal, dans le *Journal des Savants,* avril 1889 ; un autre de M. S. Chavannes sur l'éboulement du Tauredunum, dans le *Bulletin de la Société vaudoise des sciences na-*

turelles, vol. XXIV, n° 99, et enfin un autre de M. Rullier sur l'emplacement de *Valusium* et la réponse de M. Ducis à cet article, dans l'*Union savoisienne,* 14 et 16 juin. La réunion émet le vœu qu'il en soit fait dans la *Revue* un compte rendu assez étendu pour qu'on en ait une idée exacte sans être obligé de recourir aux publications dans lesquelles ces articles ont paru, et qu'il n'est pas toujours facile de se procurer.

Le même lit ensuite une dissertation sur l'origine et la signification de certains noms de lieux, comme *Adbot, Adoubes* et *Affaitement* ; ces mots ont d'abord signifié *action de préparer, de dresser, de rendre meilleur ;* puis ils ont pris la signification de *tannerie,* lieu où l'on prépare les cuirs. Ainsi, les Adbots, le chemin des Affaitements (à Thônes) signifient les Tanneries, le chemin des Tanneries ; le quartier des Adoubes, à Albertville, n'est autre chose que le quartier des Tanneries. Il démontre ensuite que nous avons une quantité de noms de lieux commençant par *Car, Cair, Çhar, Çher, Çhir* et que la plupart de ces noms, comme le Grand-Carroz, autrement dit mont Charvin ; les Cairwes, autrement dit les Roques-Crues, dans la commune d'Eteaux ; la Pirra-Charvèt, entre Dingy-Saint-Clair et La Balme-de-Thuy ; le mont Charvey, près de Sallanches ; Çhire, autrement dit Roc de Chère, entre Menthon et Talloires, etc., peuvent se rattacher au celtique *cairn* (vieux irlandais), carrek, carrik (breton moderne), qui signifient Rocher. La présence de *v* dans Charvin, Charvet se justifie par le mot *çharvéron,* mot très usité encore, et qui, suivant les localités, signifie Pierre de rivière, caillou de pierre dure, grès, silex.

M. Maillard expose les objets et débris préhistoriques qu'il a recueillis dans la grotte des Sarrazins près Veyrier (lac d'Annecy), et qui consistent en une médaille romaine

très fruste, un débris de tuile à rebords et des fragments de vases romains; en outre, des tessons de poterie probablement contemporaine des populations lacustres.

Le même fait circuler les ossements, bracelets et poteries (vases, assiette pour offrandes funèbres), trouvés en creusant un égoût dans l'enclos de la nouvelle caserne du 11e chasseurs alpins, à Annecy, et déposés au Musée par les soins obligeants de M. le Chef du Génie militaire. Ils gisaient à 1m,50 de profondeur, dans la terre rapportée qui recouvre là, comme aux Fins, les graviers postglaciaires. Nous avons les débris de trois individus, dont probablement une femme, dont les os de l'avant-bras étaient encore entourés d'un beau bracelet de bronze (soit dit en passant, cet objet ne porte aucune inscription, pas même le nom de *Julia*). Une assiette semblable à celle qui a été trouvée a été recueillie autrefois dans un tombeau gallo romain près de Pringy et déposée au Musée d'Annecy.

M. l'Archiviste fait circuler les dons et échanges reçus. La Société vote des remerciements à MM. les donateurs des ouvrages et des objets suivants :

Jules Vuy. *Origine des Idées politiques de Rousseau,* par J. Vuy. Genève, 1889. Deuxième édition.

F. Mugnier. *Corps des Fondations pieuses en faveur de l'église de Sainte-Agathe et de l'hôpital de Rumilly,* par F. Mugnier. Rumilly, 1889.

Rullier. *Eaux thermales de N.-D. de Briançon en Savoie* (brochure lithographiée).

E. Favre et H. Schardt. *Revue géologique suisse pour l'année 1889.*

Metzger. *Une poignée de Documents inédits sur Mme de Warens.* Lyon, Georg, 1888, 1 vol. in-12.

— *Les Pensées de Mme de Warens.* Lyon, Georg, 1888, 1 vol. in-12.

H. Tavernier. *La Confrérie de Saint-Nicolas, à Samoens et à Taninge,* par M. H. Tavernier, docteur en droit. Chambéry, 1889, in-8°, 80 p.

L.-E. Piccard (l'abbé). *Thonon, Evian-les-Bains et le Chablais moderne.* Etude historique depuis la Révolution jusqu'à nos jours. Annemasse, 1889, in-8°, 504 p.

Le Secrétaire, A. CONSTANTIN.

PRINCIPAUX DONS FAITS AU MUSÉE

depuis le mois de mars 1889.

MM.

Alph. Bocca, préparateur à Genève. Un moulage de la tête d'un homme mort d'un sarcome du maxillaire supérieur.

Gutierrez y Victory, à Tampico (Mexique). Environ 250 pièces d'antiquités mexicaines, parmi lesquelles des têtes de flèches, lances, grattoirs, couteaux, etc., en obsidienne ; de nombreuses figurines en lave et en terre cuite ; des instruments de musique (flûtes, sifflets et grelots) en terre cuite ; des vases et autres ustensiles de la même matière, etc., etc. Cet envoi, pour lequel nous avons spécialement remercié le donateur, fait de notre collection mexicaine l'une des plus riches qui soient connues, en même temps qu'il nous permet de disposer de bon nombre de doublets pour échange et acquisitions de pièces nouvelles.

Louis Grivaz. Une serrure ancienne gros calibre ; une tabatière à emblèmes maçonniques.

Ch. Coppier. *Retour de la Pèche,* eau-forte d'après Feyen-Perrin.

Marteaux, professeur au Lycée. Statuette en terre cuite *(Vierge)* du château de Rossy près Cruseilles ; moyen âge.

D'Agincourt, chef du génie. Ossements, ornements de bronze et poteries romaines trouvées dans l'enclos de la caserne du 11e chasseurs alpins, à Annecy, environ 40 pièces.

Doucet, capitaine, de Faverges. Un lot de monnaies sardes et italiennes.

Dr Thonion. Ossements de la caverne du Rampon, au Pré-Vernet.

Maillard, conservateur du Musée. Sa récolte en antiquités préhistoriques et romaines faite à la grotte des Sarrazins sur Veyrier, environ 50 pièces (7 numéros).

G. MAILLARD, *Conservateur du Musée.*

UN PROCÈS AU XVIII[e] SIÈCLE

(Suite et fin)

III.

LE NOVICIAT. — LES VŒUX.

La victoire est complète. Tant bien que mal, les deux filles rebelles sont dans un bon couvent et inscrites au tableau des novices.

Ce n'est là pourtant que le commencement des tribulations.

Plus jeune et plus soumise, Marguerite-Eugénie paye par de cruelles souffrances la lutte de son cœur contre la tyrannie paternelle. Dès les premiers mois de son noviciat, elle tombe malade ; des langueurs, des vomissements et même des vomissements de sang semblent le présage d'un fatal dénouement. Son tempérament robuste, sa résignation la sauvent de ce danger ; mais en voyant approcher le jour de sa profession fixée au 17 juillet 1755, elle sent redoubler sa tristesse.

Un ami de la famille, M. Garellaz, architecte et archiviste, lui fait une visite, la veille de sa profession. Il la trouve toute en larmes. Elle lui déclare que son père la force à se faire religieuse contre sa volonté, et que c'est là ce qui la fait mourir de chagrin.

Le bon architecte se récrie, dit qu'il est temps encore : il lui offre d'aller voir l'évêque qui doit recevoir ses vœux, de lui conter toute la vérité, afin qu'il puisse s'interposer auprès des parents.

La pauvre fille lui fait alors le récit des menaces de son père, et des mauvais traitements qu'elle a subis. Ce serait

cent fois pis encore si elle venait à se dédire aujourd'hui. Non, la vie serait un enfer en face de ce père irrité ! Coûte que coûte, force est donc de subir la loi... Et la pauvre novice de pleurer à chaudes larmes.

En dépit de ses résolutions, lorsque vint le moment de prononcer les vœux, la violence est telle que sa figure se couvre d'ampoules *(bolle accese)*. C'était un coup de sang qui la suffoquait. Qu'importe à M. Beauregard ! D'ailleurs il n'assistait pas à la cérémonie. Sa femme se hasarde à le lui raconter quelques jours après... Les vœux étaient prononcés, il avait atteint son but.

S'il y avait eu tant de combats pour la pauvre Marguerite-Eugénie, devenue ce jour-là sœur Christine, il en devait avoir de bien plus rudes avec le caractère emporté de sa sœur Anne-Marie.

A peine entrée au couvent, elle déclare ouvertement aux religieuses et à tous ceux qui la viennent voir qu'elle ne veut pas faire profession, qu'elle n'est entrée que par force, et qu'elle ne reste que par crainte des mauvais traitements de son père.

Mais ces protestations ne brisaient pas ses chaînes. Il fallait tenter des moyens plus énergiques. Elle se souvient alors d'un M. Sorel, commissaire aux terriers des Chartreux de Saint-Hugon, qui l'avait autrefois demandée en mariage, et avait été brutalement éconduit par son père. Aux situations désespérées, les remèdes extrêmes. Jeune fille timide et réservée jusque-là, elle se résout à écrire à ce jeune homme.

Elle ne peut décemment pas lui demander de la venir enlever ; mais elle sait qu'il lui a porté quelque intérêt, elle ose par conséquent lui confier son malheur, son désespoir. Elle lui décrit les indignes traitements auxquels elle a été soumise, la violence qui lui a été faite, son désir ar-

dent d'échapper au sort qui la menace... Lui seul peut venir à son aide, en lui elle met son dernier espoir.

La lettre écrite, cachetée et probablement arrosée de bien des larmes, elle la confie secrètement à la sœur portière, Marie-Lucrèce Perrotin, la suppliant de la remettre au domestique des Chartreux, pour qu'il la fasse tenir à M. Sorel.

Telle n'était pas malheureusement la règle du couvent ; la sœur portière ne pouvait se dispenser d'obéir à sa consigne. Elle va donc tout au contraire porter la lettre confidentielle à la Mère Perrier, supérieure de la Communauté.

Celle-ci fait sauter le cachet, sans scrupule ; c'était son droit et son devoir. Elle lit l'épître. Nous ne saurions la blâmer de l'avoir fait... Mais, après avoir lu, il semble que son rôle était tout tracé. Si elle n'envoyait pas à son adresse la lettre imprudente, fruit d'un égarement bien excusable, au moins devait-elle ouvrir les yeux, renvoyer la malheureuse prisonnière à ses parents, en les faisant rougir de leur coupable tentative. La plus vulgaire honnêteté lui imposait ce devoir. En agissant autrement, elle se rendait complice de la violence, des honteux calculs de la famille Beauregard.

Le soupçonna-t-elle ? Quels furent ses motifs ? Dieu seul en est juge. Tant il y a qu'elle se contenta de jeter au feu la lettre scandaleuse, de détruire ainsi le corps de délit, sans en jamais dire mot ni à l'infortunée novice, ni à ses parents.

Seulement, quelques années plus tard, lorsqu'elle parle de cet évènement, elle est la première à s'accuser d'avoir brûlé cette lettre. Elle se repent, dit-elle, de ne l'avoir pas envoyée à son adresse. Ne craignons donc pas de signaler ici ses torts, puisqu'elle les reconnaît elle-même, et que sa conscience les lui a déjà reprochés.

Revenons à notre novice. Elle ne sait point ce que sera devenue sa missive... Sera-t-elle arrivée à sa destination ? Elle tremble en songeant à ce qu'aura pensé ce bon M. Sorel... Peut-être il ne l'aime plus, et avec ses amis se rit de sa démarche ! Non ! il va venir ! Chaque fois qu'on sonne à la porte du couvent, elle rougit. Chaque fois qu'on entend quelqu'un au parloir, son cœur bat à tout rompre. Pauvre victime, quel supplice ! Si au moins elle savait la vérité !

Tant d'émotions ne pouvaient manquer d'altérer sa santé. Elle tombe malade. C'est le docteur Fleury, son cousin par alliance, qui est médecin du couvent. A chaque visite, elle lui réitère ses déclarations de plus en plus inébranlables, le suppliant de les transmettre à son père.

Avec tout cela, le temps passe, et arrive le 17 avril 1757, jour fixé pour les vœux. Aucune réponse n'est venue, ni du père, ni de Saint-Hugon. Le sort en est jeté. L'évêque est à la chapelle ; la cérémonie commence. La malheureuse, d'une voix étouffée, inintelligible, lit la formule fatale (*berbottai la formola*, dit le texte italien). L'évêque n'ayant pas entendu les paroles sacramentelles lui enjoint de répéter... Folle de désespoir, elle répond : *Il y en a bien assez* (*va bene cosi*), et elle se garde de répéter l'odieuse formule.

L'émotion la suffoque, elle prend mal, il faut l'emporter hors du chœur. Sœur Jeanne-Claudine Thiollier, qui dépose sur ce fait, l'a vue tomber ; seulement n'étant pas sortie du chœur avec elle, elle ne sait ce qu'on lui a donné pour la soulager, ni ce qu'elle a dit dans ce premier moment.

N'importe ! Le tableau n'en reste pas moins assez complet. En dépit de notre bon vouloir, nous ne savons nous défendre d'un mouvement de surprise, en voyant un digne prélat, une supérieure de communauté religieuse passer outre sans s'inquiéter de ces légers incidents !

Quant à la famille des victimes, je n'en parle pas. Ces pauvres enfants avaient-elles un père, une mère, des frères, des sœurs ? N'étaient-ce pas plutôt des bourreaux, qui conspiraient pour les enterrer vivantes et s'enrichir de leurs dépouilles !

IV.

AU COUVENT.

Un instant, s'il vous plaît. Respirons.

Que vous semble, cher lecteur, de mon vieux grimoire latin « *Sacra Congregatione concilii...* » N'y a-t-il pas là une scène de mœurs tout aussi vivante que dans bon nombre de romans contemporains ?

Pour moi, je crois y retrouver, dans une sphère plus bourgeoise, l'histoire de la *Signora,* de Manzoni, dans les *Promessi sposi,* la fameuse *Monaca di Monza.*

Ce qui en fait le mérite, à mes yeux, c'est que cette étude de mœurs est vraie, est certifiée par une enquête en règle. Chaque déposition est signée du témoin, contresignée par le promoteur et l'official diocésain, qui garantissent la sincérité de la rédaction.

Nous y voyons même ces formules surannées de la procédure de l'époque. Ainsi le père Beauregard nous dit : *Je suis père des deux demanderesses, sauf cela je ne suis ni parent, ni allié, ni créancier, ni débiteur, ni domestique d'aucune des parties,* etc.

En somme tout est consigné avec le plus rigoureux formalisme. Nous ne saurions désirer plus de garanties de vérité.

Sur ce, nous nous permettrons quelques autres réflexions :

Il est assez de mode aujourd'hui de se plaindre de l'affaiblissement de la puissance paternelle ; naguère encore un

charmant causeur émouvait tout Paris en signalant ce vice dans nos lois, et plus encore dans nos mœurs.

Eh bien ! de bonne foi, après ce tableau dessiné d'après nature de la vie de nos aïeux, pouvons-nous, sans réserve aucune, faire *chorus* avec ces détracteurs des temps modernes, avec ces prôneurs des siècles passés ? N'est-il pas évident que le pouvoir illimité du père ouvrait aussi la porte à quelques abus ? Il n'y a pas même à s'étonner, si, dans la première ardeur révolutionnaire, la réaction a dépassé la juste limite et trop désarmé l'autorité paternelle.

Ainsi, livré à des projets ambitieux, le père rêvait pour un de ses fils une haute position dans le monde ; pour atteindre cet idéal, il sacrifiait et ses filles et ses plus jeunes fils. Complice des vanités paternelles, la loi lui venait en aide : elle ne réservait aux frères et aux sœurs qu'une légitime dérisoire. Les couvents étaient comme des refuges ouverts à ces déshérités de la famille.

En se plaçant à ce point de vue, on serait peut-être moins disposé à critiquer la multiplicité des couvents et la vie oisive de leurs hôtes. Religieux sans vocation, victimes de la cupidité de leurs parents, ils n'étaient venus y chercher bien souvent qu'un asile pour vivre et mourir à moins de frais. Qu'on songe à nos deux sœurs Beauregard, aux milliers d'autres dont nous ignorons l'histoire, et l'on se sentira porté à l'indulgence, que dis-je, à la pitié !

Pardonnez-nous cette digression déjà trop longue, et revenons à nos moutons [1].

[1] Dans l'intérieur du cloître, la vie n'a rien de bien rigide : les bonnes Sœurs s'efforcent de calmer les regrets de leurs nouvelles compagnes ; de les réconcilier avec la vie monastique. Si elles ont été les témoins de leurs luttes, de la violence des parents .., n'est-ce pas là, du plus au moins, leur histoire à toutes ? Elles aussi ont été destinées au couvent dès leur bas âge, sans être consultées, elles aussi ont résisté longtemps, puis se sont lassées,

Sœur Victoire et sœur Christine, depuis qu'elles ont pris le voile, ne cessent de protester contre la violence qui leur a été faite. Elles s'en plaignent à tous les visiteurs qui les viennent voir ; elles le proclament plus solennellement, chaque année, après l'élection de la nouvelle supérieure, alors que chaque religieuse est appelée à renouveler ses vœux.

Leur père s'alarme un peu de cette obstination ; il compte néanmoins que le temps les amènera à de meilleurs sentiments, et pour les y encourager, il leur envoie de loin en loin quelques sous ou quelques friandises, afin, dit-il dans sa déposition, qu'elles puissent se divertir avec leurs amies.

Cependant, Marguerite-Eugénie, ou pour lui donner son nouveau nom, sœur Victoire est toujours souffrante. On se décide à l'envoyer, deux ou trois fois, prendre les eaux d'Aix. Elle espérait y rencontrer quelqu'un à qui conter ses peines et demander un conseil.

Mais elle y est logée dans la maison du docteur Fleury, son cousin, maison qui est, dit-elle, une sorte de monastère. Le docteur, sa femme, sa fille l'accompagnent dans toutes ses sorties, semblent la garder à vue.

Elle a beau s'ouvrir à eux de son désir de quitter le couvent, de faire annuler ses vœux, ils n'ont garde de lui donner aucun appui. Ils sont tous dans le complot, ils ont reçu le mot d'ordre de la famille Beauregard.

Elle ne connaît aucun homme de loi qui la puisse renseigner sur la voie à suivre, sur les formalités à remplir pour faire accueillir sa demande.

Ainsi se passent les cinq ans fixés par la loi, pour les de-

et enfin elles ont pris goût à leur monotone existence. Elles attendent du temps et de la force d'habitude une évolution pareille dans l'esprit des demoiselles Beauregard.

mandes en rescision pour cause de dol ou violence ; ainsi se passent sept autres années encore, et nous arrivons à l'année 1769.

V.

LE PROCÈS.

Que s'est-il passé dans cette année 1769 ? Quelle baguette magique a touché le caractère intraitable du père Beauregard? Qui a inspiré tout à coup à nos deux religieuses le courage de recourir aux tribunaux, et, ce qui est plus étonnant, leur a indiqué les moyens de se pourvoir, de faire accueillir leur requête ?

J'ai beau lire les actes du procès, je ne trouve, à cette date, qu'un seul fait, assez indifférent en apparence. Ce fait, je rougis de le dire, de hasarder une conjecture qui semble un outrage..., ce fait, c'est la mort d'une personne dont le nom n'a peut-être pas été prononcé deux fois depuis le commencement de ce drame sinistre..., ce fait, c'est la mort de Mme Beauregard, mère des deux victimes.

Ce serait une calomnie adressée à sa mémoire que de supposer que, esclave des préjugés de son siècle, cette femme, cette mère aveuglée aurait dirigé la main de M. Beauregard, et, cachée dans l'ombre, aurait attisé le feu de sa colère. Non ! les actes de la procédure ne lui adressent nulle part cette imputation odieuse ; c'est trop invraisemblable, trop révoltant pour que nous puissions l'admettre sans preuve aucune.

Nous aimons mieux croire qu'à son lit de mort, au moment où les préjugés du monde nous apparaissent sous leur véritable jour, Françoise Caffe aura senti se réveiller en elle un scrupule, un remords. Elle se sera reproché sa faiblesse et les injustes persécutions contre deux filles innocentes. Elle aura demandé grâce pour elles à son mari et

obtenu, avant de mourir, le serment de réparer cette injustice, dont elle se sentait complice.

Sur cette scène douloureuse de famille, sur le changement inopiné survenu dans le cœur de M. Beauregard, nous ne trouvons aucun document dans les pièces du procès. L'avocat J.-B^te^ Zanobetti, en racontant le fait, dans son élégant plaidoyer latin, s'exprime en ces termes :

« *Deplorabatur undique infelicissimarum mulierum*
« *casus, inexorabilis tamen pater minime flectebatur.*
« *Nundum spiritus, qui spirat quando vult, avari ho-*
« *minis cor afflaverat. Deus tandem decennalibus mo-*
« *tus miserarum lacrymis, mutavit Antonii Beaure-*
« *gard mentem atque consilia. Intrinsecis agitatus ille*
« *terroribus veniam ab afflictis filiabus diuturnæ sævi-*
« *tiæ rogavit, spopondit alacriter, se omnem operam*
« *enixe daturum ut in libertatem vindicarentur, vim-*
« *que illis à se factam ubique declaraturum...* »

(« Partout on déplorait les malheurs de ces infortunées,
« mais leur père restait inflexible. L'esprit qui souffle où
« il veut, n'avait pas encore amolli le cœur de cet homme
« avare. Enfin, touché par dix ans de larmes des miséra-
« bles victimes, Dieu a changé le cœur et les résolutions
« d'Antoine Beauregard. Agité par des remords intérieurs,
« cet homme demande pardon de sa longue persécution à
« ses filles affligées, il leur promet d'employer tous ses
« efforts pour les rendre à la liberté, et de confesser coura-
« geusement les violences dont il s'est rendu coupable. »)

Ce Dieu qui touche son cœur, au moment où sa femme rend le dernier soupir, n'est-il pas permis de penser que c'est une divinité protectrice de la famille, une larme de la pauvre mère. Sous les amplifications de l'avocat, nous aimons à deviner cette intervention bienfaisante, cet ange de la famille.

Dès ce jour, tout marche par enchantement. Le 20 novembre 1769, sur les conclusions conformes du promoteur Garellaz, l'official R^d^ Alex ordonne de citer le père d'une part et les religieuses de l'autre. Le 6 décembre 1769, les demanderesses font entendre les témoins sur tous les faits de violence.

Les enquêtes terminées, le promoteur Garellaz donne des conclusions, le 8 février 1770, et, le 10 février, l'official, considérant que le délai de cinq ans fixé pour la restitution en entier se trouve expiré, renvoie les demoiselles à se pourvoir, ainsi qu'elles aviseront, pour être restituées en temps et en entier contre l'échéance des cinq ans fixés par le concile de Trente, sess. 25, chap. 19 *de reformatione.*

Le 10 mars, elles présentent leur recours à S. S. le pape Clément XIV et à la Congrégation du Concile.

L'avocat J.-B^te^ Zanobetti rédige plusieurs mémoires, tous éloquents et d'une latinité recherchée à l'appui de la demande.

Chose remarquable ! Il ne se trouve personne pour défendre le droit des Religieuses Annonciades et la validité de la profession. Ce n'est qu'un *Pierre Giacchi, député d'office pour défendre la profession,* qui compose un long plaidoyer où sont entassés les textes de droit et les arguties de la procédure ecclésiastique.

Pour en citer un exemple, nous voyons qu'il récuse le témoignage du père, lorsqu'il vient raconter lui-même les mauvais traitements qu'il a employés pour contraindre ses filles. A l'assertion du père, dit-il, on ne peut ajouter foi, à raison de son affection présumée pour ses filles, et de citer Farinaceus, Molinos et autres savants en *us* à l'appui de sa thèse.

De tout cela, qu'est-il advenu ? La cour de Rome a-t-elle fait droit à la demande de nos pauvres religieuses, sont-

elles enfin sorties de leur prison ? Ont-elles vécu tranquilles, heureuses !

Hélas ! nous n'en savons rien. Le grimoire retrouvé par hasard n'est qu'un simple acte d'instruction de la procédure, il ne dit pas l'arrêt qui a été prononcé. Nul ne se souvient, parmi nos contemporains, du nom ni des aventures de deux filles ignorées. Toutes nos recherches à ce sujet ont été vaines.

Au surplus, qu'importe à l'histoire ces deux gouttes d'eau perdues dans l'océan ?

Une seule chose nous touche, et nous terminons par cette réflexion : Quelle différence entre ces mœurs de Chambéry, en 1770, et nos mœurs actuelles ! que de chemin parcouru en un siècle !

L. Pillet.

ORIGINE
DU PAPE INNOCENT V
(Pierre de Tarentaise)

(Suite et fin.)

IV.

Les traditions.

N'étayant leurs prétentions sur aucun texte ancien, les Valdôtains s'en rapportent surtout à la tradition.

Selon eux cette tradition serait attestée, pour les temps antérieurs, par des portraits et un blason d'Innocent V, témoignages dont nous apprécierons plus loin la valeur.

Au XIXe siècle, elle aurait été constatée dans une enquête poursuivie, entre les années 1841 et 1848, par l'abbé Gal, ancien prieur de Saint-Pierre et de Saint-Ours. Indiquons

rapidement les dépositions reproduites d'après lui par M. l'abbé Laurent.

Deux vieillards, Vagneur père et noble Pascal de la Ruina, déclarent qu'il y avait eu « un pape » des *Coursi* de Morgex.

Bien que veuve de Laurent *Corsioz,* à la famille duquel on veut aussi rattacher Innocent V, Marie-Hélène Tardy ignore, — comme les précédents témoins, — le nom de l'illustre pontife. Elle pense toutefois que « si de son temps on était allé à Rome, on aurait obtenu quelque chose de bon ».

Michel-Joseph Alleyson, propriétaire du vieux manoir de La Salle, et l'avocat Christillin en savent davantage.

Le premier, en 1848, affirme au prieur Gal qu'Innocent V était né dans son château. Soixante ans auparavant on y voyait, selon lui, un portrait de ce pape, lequel avait été effacé depuis.

Le second a laissé une note manuscrite datée de 1833 et portant ces mots : « Pierre des Cours pape sous le nom d'Innocent V en 1276. »

Ces deux personnages ont plus de culture que les premiers. Ils avaient puisé, sans doute, leurs connaissances sur Innocent V dans les écrits de F.-A. della Chiesa ou de Joseph Massa.

Il est permis de le conjecturer d'après les paroles d'un autre déposant. Dans une lettre du 14 juin 1841 l'abbé Boson, curé de La Salle, s'exprime dans les termes suivants : « Si, après toutes les recherches, nous ne trouvons rien de plus, nous nous contenterons de nous appuyer sur la tradition et sur les *ouvrages de ces Piémontais* qui viennent à l'appui de tout ce que nous avons constamment entendu dire par des « personnes érudites » de la ville d'Aoste que le pape Innocent V, connu sous le nom de Pierre des Cours, était de la vallée d'Aoste. » (LAURENT, p. 30.)

Ne seraient-ce point les « personnes érudites », dont il s'agit ici, qui auraient créé et entretenu la tradition valdôtaine ? On peut le penser.

Mais, quoi que disent MM. Laurent et Béthaz, la Tarentaise a aussi sa tradition, et elle est autrement précise.

Au XVII^e^ siècle elle apparaît dans la *Domus Sabaudiæ* de Jean Frisat, doyen du chapitre de Tarentaise. En chantant les gloires de l'ancien « pays des Centrons », le poète n'omet pas Innocent V.

Au XIX^e^ siècle elle a été constatée à diverses reprises.

M. Laurent rapporte lui-même (*Notice* p. 48) une lettre adressée au prieur Gal par l'abbé Vespre, curé de Champagny, à la date du 3 juin 1842. Au sujet d'Innocent V on y lit ces mots : « Comme ceux qu'*on dit être les descendants de la famille de ce pape* qui, avant la révolution tenaient encore un rang distingué, sont tombés dans la misère, tout ce qui appartenait à leurs *ancêtres* a été vendu ou égaré. »

Le propos de l'abbé Vespre est corroboré par M. le chanoine Ducis, archiviste à Annecy. « La tradition, dit-il, assigne pour patrie à Innocent V le chef-lieu de Champagny. » (REVUE SAVOISIENNE, *juin 1870*.)

Tout en faisant naître le pontife dans une localité différente, le chanoine Million n'en affirmait pas moins son origine tarine. « Toutes les traditions, écrivait-il, (j'emprunte encore cette citation à la *Notice* de M. Laurent) s'accordent à nous dire que Pierre naquit à Moûtiers de parents qui habitaient cette ville et qui possédaient des propriétés féodales avec une espèce de maison forte à Champagny. » (LAURENT, p. 15.)

Assurément il ne serait pas aisé aujourd'hui de prononcer entre Moûtiers et Champagny comme lieu de naissance d'Innocent V. Mais les valdôtains ne sauraient se prévaloir de cette difficulté. Ne donnent-ils pas eux-mêmes

pour patrie à leur prétendu Pierre des Cours, les uns Morgex et les autres La Salle ?

On conviendra, du moins, avec Mgr Turinaz, que la tradition tarine est d'accord avec les historiens.

Passons maintenant au chapitre des portraits.

V.

Les portraits.

Il y aurait dans le Val d'Aoste, de temps immémorial, trois portraits en grand d'Innocent V avec une inscription latine au bas. Leur origine n'est pas connue.

L'un de ces portraits se trouve au château d'Entrèves, non loin de la source de la Doire Baltée : ce serait le plus ancien. Il représente un homme dans la force de l'âge.

Le second est dans la sacristie de l'église de La Salle. M. Béthaz ne l'a pas décrit. Toutefois il ne serait pas une copie du premier.

Le troisième est gardé, au sud-est du Val d'Aoste, à Verrès, dans l'église des chanoines augustins de Saint-Gilles. Il représente un homme à demi buste, de soixante-cinq ans à peu près. Innocent V étant mort à l'âge de cinquante-un ans, il serait à croire que le peintre, contre l'usage ordinaire, n'aurait pas visé à flatter son modèle.

A la prière de M. le chanoine Béthaz, M. Avondo, professeur de peinture à Turin, a examiné ce portrait. Il pense qu'il daterait de la fin du XVIIe siècle.

On se trouverait donc ici en présence d'une copie dont l'original a disparu, à moins qu'il ne représente les traits de quelque personnage autre qu'Innocent V.

La question de l'authenticité de ces trois portraits, tous différents, est, en effet, la première et même la seule à résoudre.

Avons-nous bien, au moins dans l'un d'eux, une image d'Innocent V ?

On en a pour garant, répondra-t-on, l'inscription latine placée au bas de chacun de ces portraits.

Mais que valent ces inscriptions elles-mèmes ? Qui les a placées, et à quelle époque ?

Les auteurs de ces inscriptions avaient-ils en mains des documents authentiques ? Ou bien ont-ils procédé par conjecture, ou encore sur le dire de l'un de « ces Piémontais » auxquels faisait allusion l'abbé Boson, curé de La Salle ?

D'après quelle autorité affirme-t-on, ici — nous avons le droit de le demander — que les trois portraits, malgré leur dissemblance, représentent bien Innocent V, et qu'Innocent V, avant son exaltation, s'appelait Pierre des Cours et était originaire de La Salle ?

Si nous examinons de près ces inscriptions quelle foi ajouter à la plus explicite d'entre elles, celle de Verrès, renouvelant l'erreur de F.-A. della Chiesa qui faisait passer Innocent V sur le siège archiépiscopal de Tarentaise ?

Toutes les trois d'ailleurs donnent à Pierre des Cours l'épithète de « saint », *beatus,* bien qu'Innocent V n'ait pas été canonisé. Il n'en est aucune, on le voit, qui ne prête à la critique.

Pour démontrer l'extraction valdôtaine du pontife, on ne saurait donc invoquer ni des portraits sans valeur historique par eux-mèmes, ni des inscriptions d'origine inconnue et inexactes à divers égards.

On ne prouve rien avec ce qui a besoin d'être prouvé.

VI.

Le blason.

Voyons si le blason justifie mieux les prétentions valdôtaines.

Le dominicain espagnol Alphonse Chacon ou Ciaconio, en retraçant en latin les *Vies des souverains Pontifes,*

a, l'un des premiers, recueilli leurs armoiries. Fruit de patientes recherches à Rome, son livre y fut publié deux ans après sa mort, en 1601. Il a été réimprimé en 1630 et en 1680.

Innocent V y figure avec deux écussons différents : l'un lui est attribué comme *cardinal,* et l'autre comme *pape.*

Le *premier* de ces écussons est coupé : en haut de gueules (rouge) et en bas d'argent. Il est identique au blason d'un célèbre historien des Croisades, Jacques de Vitry, qui fut nommé cardinal par Grégoire IX. Dans l'édition de 1630 il est remplacé par les armoiries suivantes : « d'azur à neuf fleurs de lis posées par trois et séparées par deux pals d'or ». Il y a évidemment ici une erreur, ce dernier blason étant, dans toutes les éditions de Ciaconio, celui de Bertrand, archevêque d'Arles, cardinal de la création de Grégoire X comme Pierre de Tarentaise lui-même.

L'écusson cardinalice d'Innocent V a été donné aussi par d'autres écrivains en Italie, en France et dans les Pays-Bas, mais avec deux changements. D'une part on le lui a attribué comme *pape.* D'autre part on l'a modifié légèrement dans la forme. Au lieu de le composer, en parties égales, de gueules et d'argent, on a étendu le « champ de gueules » et restreint « l'argent à la pointe ».

En Italie nous nous bornerons à citer les continuateurs et les traducteurs de Platina, mais non Platina lui-même. Le célèbre historien des papes mourut en 1481, et les nombreuses éditions de son livre, bien au delà des cent années suivantes, ne portent pas trace de blason. M. Béthaz commet donc une erreur en signalant des armoiries dans les exemplaires antérieurs au XVII^e^ siècle. (*Observations,* p. 41, 49, 83.)

Il en est de même en France pour André Du Chesne. Il

n'y a d'écusson que dans la troisième édition de son *Histoire des papes* publiée en 1653 par son fils François.

Dans les Pays-Bas l'*Histoire pontificale* de J.-B. de Glen, prieur des Augustins de Liège, présentait le blason « de gueules à la pointe d'argent » dès 1600, c'est-à-dire, avant même l'apparition de l'ouvrage de Ciaconio. A tort donc, en 1659, le minime Gorgeu et depuis d'autres auteurs ont avancé que J.-B. de Glen donnait pour armoiries à Innocent V « de sable (noir) à la pointe d'or ».

Le *second* blason attribué par Ciaconio à Innocent V pape est plus compliqué que son écusson de cardinal. Il est « d'azur à trois pals d'or chargés chacun de trois fleurs de lis d'azur dans le même sens ».

Au XVII^e^ siècle, il a été reproduit, en 1638, dans la *Gallia purpurata* de Pierre Frison, et, en 1659, dans les *Remarques sur les souverains pontifes* du minime Michel Gorgeu.

Depuis lors le second écusson donné par Ciaconio et la variante du premier se sont partagé les recueils héraldiques sur les papes.

Assez récemment, en 1868, Grabeuil, dans sa *Chronologie historique,* a placé au nom d'Innocent V son blason cardinalice. En revanche, dans l'*Armorial* de La Villestreux (1863) et dans celui de Barbier de Montault (1875), on a reproduit ou indiqué le blason pontifical,

Il faudrait maintenant comparer l'un ou l'autre de ces blasons à celui de la famille des Cours pour en constater l'identité. Car c'est dans une identité de blason que MM. Laurent et Béthaz pensent trouver une preuve de la parenté d'Innocent V avec la famille des Cours.

Malheureusement ce travail de confrontation est impossible. La maison des Cours se serait éteinte vers 1480, selon M. l'abbé Laurent (*Notice,* p. 39) qui ici n'est pas

d'accord avec l'un des représentants de la tradition valdôtaine, Marie-Hélène Tardy (*Ibidem*, p. 28). En disparaissant elle n'a laissé après elle aucun monument héraldique remontant à l'époque, — éloignée de nous, — où elle florissait en Valdigne.

Au XVII^e^ siècle déjà on ne savait plus quelles étaient les armoiries des Cours.

Dans ses *Fiori di blasoneria,* François-Augustin della Chiesa, l'inventeur d'Innocent V valdôtain, imaginait de donner à cette famille l'écusson pontifical de Pierre de Tarentaise : « trois pals d'or chargés chacun de trois fleurs de lis d'azur », et encore il ignorait sur quel champ ils posaient. En réalité, Della Chiesa ne connaissait bien que les armoiries des nobles du Val d'Aoste, ses contemporains. Il a exactement décrit celles des Chalant, des Sarriod, des Roncas, des Nus, des Pont-Saint-Martin, etc.

Par contre, dans la décoration de son château de Saint-Pierre, Philibert Roncas qui fut général des finances de 1640 à 1643, faisait peindre, comme appartenant à la famille des Cours, non pas le blason cardinalice, mais un blason qui s'en rapprochait un peu. Ici le champ est de *sable* (noir) et non de *gueules* (rouge). La pointe seule est d'argent.

Ce nouveau blason figure aussi, remarquons-le en passant, sur les soi-disant portraits d'Innocent V dont il a été parlé plus haut.

C'est aussi celui que MM. Laurent et Béthaz attribuent au pontife.

En vain, M. le chanoine Béthaz tient pour insignifiante la différence qui se rencontre entre cet écusson plus ou moins authentique des Cours et l'écusson cardinalice [1]. Des armoiries aussi peu compliquées ne sauraient cependant

1 *Observations,* p. 43.

fournir un argument de quelque valeur qu'à la condition d'une identité entière, absolue.

Pour tout esprit non prévenu il n'y a pas de doute à cet égard.

Concluons que l'origine valdôtaine de Pierre de Tarentaise n'est pas non plus prouvée par le blason.

VII.

Comment on a fait du tarin Innocent V un valdôtain.

Nous venons de passer en revue les différentes raisons par lesquelles on entend démontrer qu'Innocent V était valdôtain. Recherchons rapidement comment cette opinion s'est formée.

Elle n'est pas de beaucoup antérieure à la seconde moitié du XVII^e^ siècle.

Son origine est, — nous l'avons indiqué, — dans une inadvertance de François-Augustin Della Chiesa. Dans sa *Cronologia* ecclésiastique du Piémont (1645) et dans sa *Corona reale* (1655) cet historien identifie deux personnages du XIII^e^ siècle, le théologien Pierre de Tarentaise, et Pierre III, métropolitain de Moûtiers, neveu et successeur de Rodolphe I^er^.

Répondant indirectement sur ce point à M^gr^ Turinaz, M. le chanoine Béthaz remarque que l'archevêque Pierre III appartenait à la famille Grossi du Châtelard et non à celle des Cours. Tout différait, affirme-t-il, entre ces maisons : résidences seigneuriales, généalogie, blason (*Observations*, p. 62).

Cette distinction qui est apparemment facile aux Valdôtains de notre temps, ne l'était pas, ce semble, aux savants des derniers siècles.

Ainsi Della Chiesa attribue à la famille des Cours, et non

à celle du Châtelard, son archevèque de Tarentaise, Pierre III (*Corona reale* p. 47) ou IV *(Cronologia)*.

Le doyen de Tarentaise, Jean Frisat, dans sa *Domus Sabaudiæ,* ne confond pas Innocent V et Pierre III. Néanmoins il rattache à la maison des Cours le métropolitain Rodolphe Ier et par suite son neveu Pierre III.

Les auteurs du *Gallia christiana* attribuent le même Rodolphe Ier aux Grossi du Châtelard en traitant du diocèse de Tarentaise, et aux *Cursi* dans leur chapitre sur le diocèsé d'Aoste.

M. Laurent reconnaît lui-même que la famille des Cours « avait beaucoup de rapports avec les Grossi du Châtelard » (*Notice,* p. 40). Il ajoute que ces derniers possédaient « un quart de la Tour de *Curiis* et la moitié de l'ancienne maison et des places attigues », (*Notice,* p. 77).

Si les familles des Cours *(de Curiis)* et du Châtelard étaient aussi intimement unies, comment se serait-on toujours gardé, en écrivant sur cet obscur et déjà lointain moyen âge, de ne pas mêler les hommes qui appartenaient à l'une et à l'autre ?

L'assertion toute gratuite de F.-A. della Chiesa, malgré les erreurs qui l'accompagnaient, ne tardait pas à faire fortune. A Innocent V improvisé valdotain, noble Philibert Roncas assignait le blason plus ou moins authentique des Cours, lequel diffère des deux blasons du pontife, connus jusqu'alors.

Ce blason était reproduit sur des portraits qui pouvaient aussi bien représenter de tout autres personnages, peut-être l'archevêque « canonisé » Pierre III. Il est, du moins, permis de le conjecturer pour ceux où le peintre a entouré la tête de son modèle d'une auréole, emblême de sainteté.

Enfin des lettrés consacraient par des inscriptions en

latin l'identification définitive de deux individualités, l'une tarine, l'autre valdôtaine.

Alors commença à se répandre chez les bonnes gens de Morgex et de La Salle qu'un pape était né naguère en Valdigne. Ainsi s'établit une sorte de tradition dont le prieur Gal recueillit les échos en 1843. Trompés par une ressemblance de noms et ignorant que la noble race des Cours s'était éteinte vers 1480, des roturiers, les Corsioz de Morgex, s'imaginèrent même, au témoignage de Marie-Hélène Tardy, que leur famille avait donné un pontife à l'Eglise.

Sans doute des documents authentiques eussent mieux valu qu'une tradition incertaine et récente, que des inscriptions et un blason d'origine douteuse. En 1815 un auteur, — piémontais comme F.-A. della Chiesa, — l'abbé Massa, vint affirmer que ces « documents authentiques » existaient. On le crut sur parole, ou bien peu s'en faut. (*Observations*, p. 60. LAURENT, p. 9.)

Restait une dernière objection et des plus graves à écarter, ce nom même de Pierre de Tarentaise sous lequel Innocent V avait été désigné, pendant la plus longue et la plus glorieuse période de sa vie. De là l'effort tenté par MM. les chanoines Laurent et Béthaz pour démontrer que le mot de *Tarentaise* signifiait tout autre chose que ce que l'on avait cru jusqu'à eux.

Le lecteur a pu juger, au début même de cet écrit, s'ils ont touché le but.

PASCALEIN.

L'ÉBOULEMENT DU TAUREDUNUM

EN 563

Sur la demande de quelques membres de la Société vaudoise des sciences naturelles, M. Sylvius Chavannes a présenté dernièrement à cette savante Compagnie un résumé des arguments qui démontrent, à son avis, que la catastrophe de l'an 563 a eu lieu dans la plaine du Rhône, au pied du couloir des Evouettes. On ne pouvait s'adresser à une personne plus au courant de la question et plus autorisée que lui; aussi croyons-nous utile de mettre sous les yeux de nos lecteurs l'article de M. Chavannes, d'autant plus que la *Revue savoisienne* (1872, p. 37, et 1873, p. 18) contient à cet égard des opinions contradictoires, et que dans plusieurs publications récentes on place le mont de Tauredunum, non sur le bord du Rhône, mais sur le bord même du lac, contrairement au témoignage d'un écrivain contemporain, Grégoire de Tours.

Voici d'abord ce qu'en dit un autre contemporain, Marius, évêque d'Avenches (capitale des Helvètes) :

Sous le consulat de Basile, l'année 22, indiction XI, la grande montagne du Tauredunum, dans le territoire du Valais, tomba si subitement qu'elle couvrit un château (castrum), dont elle était voisine, et des villages avec tous leurs habitants; elle agita tellement le lac dans une longueur de quarante milles et une largeur de vingt milles, que, sorti de ses deux rives, il détruisit de très anciens villages avec hommes et troupeaux; il engloutit plusieurs lieux saints avec ceux qui les desservaient. Il entraîna avec furie le pont de Genève, les moulins et les hommes, et étant entré dans la cité de Genève, il y fit périr plusieurs personnes.

D'autre part, Grégoire de Tours, mort en 595, raconte le fait de la manière suivante :

Un grand prodige arriva dans les Gaules au château de Tauredunum qui était situé au-dessus du fleuve du Rhône sur une montagne, laquelle, après avoir plus de soixante jours produit un certain mugissement, se fendit et se détacha du mont voisin, et tomba avec hommes, églises, biens et maisons dans le fleuve.

Le lit du fleuve étant ainsi obstrué l'eau revint en arrière, car le lieu était enfermé des deux côtés entre des montagnes par les gorges desquelles coule le torrent, et inondant la plage supérieure qui bordait le rivage, elle la couvrit et la détruisit. Puis ces eaux accumulées s'étant ouvert un passage en dessous, elles noyèrent les hommes à l'improviste, comme elles avaient fait au-dessus, renversant les maisons, enlevant les troupeaux, et bouleversant ou entraînant par une violente et soudaine inondation tout ce qui se trouvait sur ces rivages jusqu'à la cité de Genève. Plusieurs rapportent que les eaux s'accrurent à un tel point qu'elles entrèrent dans la dite ville par dessus les murailles. Ce fait n'est point douteux, parce que, comme nous l'avons dit, le Rhône coule dans cette contrée entre les défilés des montagnes et qu'étant exclu de son lit ordinaire il n'eut pas de place pour s'étendre sur les côtes et qu'il entraîna le mont qui était tombé et qui dévasta tout de cette manière.

Après que cela fut fait, trente moines vinrent sur la place où le château s'était écroulé, et ayant creusé la terre qui était restée au milieu des ruines de la montagne ils y trouvèrent du cuivre et du fer. Pendant qu'ils y travaillaient, ils entendirent un mugissement de la montagne, comme précédemment; mais retenus par leur honteuse cupidité, la partie qui n'etait pas encore tombée s'écroula sur eux, les fit périr et les couvrit tellement qu'on ne les retrouva plus.

D'après ces deux chroniqueurs qui se complètent mutuellement, le Tauredunum se trouvait donc dans le Valais et le Rhône coulait à ses pieds; ceux qui le placent à Bret, entre Meillerie et Saint-Gingolph, s'inscrivent par conséquent en faux contre le témoignage de Grégoire de Tours. S'ils ont de bonnes raisons pour agir ainsi, qu'ils les donnent au public; c'est le moment, ou jamais, de les faire connaître.

(A suivre.) A. Constantin.

BIBLIOGRAPHIE

Sur les études historiques en province.

M. Charles Charaux, l'aimable philosophe de Grenoble, vient d'écrire un livre plein de charme, intitulé : *Pensées sur l'Histoire* [1]. Sous ce titre modeste, qui cache bien des vues profondes, l'auteur a rassemblé un certain nombre de discours, de leçons, de pensées diverses, dont l'union harmonieuse forme en réalité une véritable philosophie de l'histoire. L'ouvrage se termine par un ingénieux essai sur l'*Etude de l'Histoire en province et dans les académies dè province*. M. Charaux, en l'écrivant, pensait surtout à l'*Académie delphinale* de Grenoble. Pourtant, il n'a point oublié, en passant, Annecy et sa vieille *Association Florimontane* [2]. C'est une raison suffisante pour que la *Revue savoisienne* signale ce curieux travail.

Depuis cinquante ans, comme chacun sait, ce sont les études historiques qui dominent dans les académies de province. A cela, rien d'étrange. Cette tendance est en effet la suite d'un mouvement plus général ; elle se rattache au vaste effort scientifique qui fut la gloire des Guizot, des Thiers, des Thierry, des Michelet. A cette époque, un souffle de franchise et de sincérité sembla passer sur la France. On sentit le besoin de chercher la vérité pure sous les faits qu'habillait la rhétorique menteuse des pauvres historiens d'autrefois. Dans cet élan universel, les sociétés provinciales furent vite entraînées. Depuis lors, elles n'ont

1 Un vol. in-12, 220 p. Paris, Lédone-Lauriel, 1889.
2 Voir p. 211.

cessé de fouiller, de critiquer, de classer, de recueillir mille matériaux pour l'édifice de l'histoire vraie. Labeur ingrat, mais combien utile ! Pas n'est besoin d'y insister.

Pourtant, ce n'est point là le seul fruit de ces études désintéressées. A chercher le bonheur des autres, on trouve parfois son propre bonheur. Tout en préparant l'œuvre future des grands historiens de l'avenir, les savants de province s'assurent les plus douces et les plus délicates jouissances. M. Charaux l'indique ingénieusement.

Voyez en effet ce charmant portrait, peint d'après nature, et par la main de l'amitié [1] : — « Peu d'hommes connaissent aussi bien l'histoire de leur province et celle de la ville où ils sont nés que Victor Servais ; j'ajoute, peu d'hommes sont aussi heureux que lui. Sa vie devait, selon toute apparence, s'écouler comme celle de son père dans un honorable et peu lucratif emploi : un modeste héritage lui a permis d'y renoncer, et de se soustraire à une dépendance qui lui devenait de plus en plus désagréable. De ces bureaux de la Préfecture où il a gémi si longtemps sur une tâche ingrate il a tout oublié, sinon qu'ils touchent à ses chères Archives, mais qu'ils sont séparés d'elles par une épaisse et solide clôture. Après les avoir on peut dire découvertes dans les combles où étaient entassés pêle-mêle diplômes, contrats, chartes, manuscrits, il en est aujourd'hui, avec leur fidèle gardien, son ami d'enfance, le visiteur assidu. Il interroge, il compulse, il transcrit, il compare, et ce travail de tous les jours lui a révélé, dans ses détails les plus curieux, dans son histoire la plus intime, un passé de plusieurs siècles entièrement ignoré de ses concitoyens. Il vit avec eux sans doute, et il leur rend tous les services qui sont en son

1 P. 116.

pouvoir, mais il n'en est pas moins le contemporain d'une foule d'illustres morts : savants, guerriers, moines, princes, écrivains, nobles et vertueuses dames dont le commerce lui est cher et ne lui procure que des plaisirs sans aucun embarras, sans aucun froissement. Villes, châteaux, bourgs, villages, églises, tout, jusqu'aux antiques maisons particulières, a pris à ses yeux un aspect nouveau, et les générations anciennes s'y mêlent, sans les troubler, aux générations nouvelles, aux possesseurs d'aujourd'hui. La nature elle-même s'est animée d'une vie qui s'ajoute à sa vie présente, pour multiplier les jouissances de son imagination et celles de son esprit... Heureux Victor Servais! de s'intéresser à tant de choses auxquelles la plupart des hommes demeurent étrangers, de vivre au milieu de si beaux souvenirs, et de pouvoir échanger, quand il lui plaît, un commerce qui l'ennuie contre un commerce qui le charme, un spectacle qui l'afflige contre un spectacle qui réjouit ses regards. C'est quelque chose d'être ici-bas un homme aimable, un homme heureux, et de rendre par surcroît à la grande histoire, qui ne peut rien sans ces infatigables et modestes ouvriers, des services qu'on apprécie mieux tous les jours. Qu'importe d'ailleurs la grandeur ou la petitesse du théâtre, puisque l'acteur est toujours le même ! »

Je retiens ce dernier trait ; il ne sera pas pour déplaire aux savants de province. On dédaigne parfois leurs études, car l'objet en semble petit. C'est oublier que tout est grand lorsqu'il s'agit de l'âme humaine. Rien n'est méprisable pour qui voit dans les moindres faits l'homme, son amour et sa pensée ; car, sous la mêlée matérielle d'événements en apparence puérils, il découvre toujours une idée, une passion, un dévouement, une souffrance, quelque fleur divine épanouie comme par miracle dans le recoin le plus obscur de la réalité vulgaire. Par là, le spectacle est une leçon ;

l'histoire devient une philosophie, et la petite histoire égale la grande, parce qu'au fond tous les hommes sont pareils. Certes, le cœur et l'esprit d'un duc de Savoie valaient bien l'esprit et le cœur d'un roi de France ! Ses travaux, sa diplomatie, sa manière de gouverner seront-ils moins dignes d'attention parce que ses domaines étaient moins vastes ? L'historien ne peut-il pas faire sur les plus humbles personnages du passé, comme sur les plus glorieux, cette éternelle analyse du cœur humain qui est sa mission par excellence ? Le penseur ne peut-il pas éveiller sa pensée à leur pensée ? Quoi de plus ? C'est là le seul intérêt véritable de l'histoire, celui sans lequel elle ne serait qu'un culte ridicule et une adoration enfantine des événements disparus, science sans idéal, sans loi, sans philosophie. Dès que cet intérêt existe, il suffit ; le champ d'études est assez vaste.

Ainsi, les modestes travaux des académies de province n'ont pas seulement une utilité évidente pour l'histoire générale, un charme littéraire manifeste pour la curiosité des esprits ; ils ont encore un très vif intérêt au point de vue philosophique. Quelle grandeur dans leur médiocrité apparente ! Car par ce moyen l'histoire s'élève, de l'enquête exacte et terre à terre de quelques menus faits provinciaux, aux plus hautes cimes philosophiques. Pour lui appliquer le vers de Virgile,

Ingrediturque solo, et caput inter nubila condit.

C'est ce que M. Charaux a su montrer avec autant d'art que de justice.

Michel Revon.

(Revue Savoisienne.) *Le Directeur-gérant :* A. Constantin.

Nos 9—10. SEPTEMBRE—OCTOBRE.

INAUGURATION
DU
MONUMENT FUNÉRAIRE DE JULES PHILIPPE

Mardi, 24 septembre, a eu lieu au cimetière d'Annecy, au milieu d'une nombreuse et sympathique assistance, une belle et touchante cérémonie, celle de l'inauguration du monument funéraire élevé à la mémoire d'un écrivain cher aux lettres savoisiennes. La Société Florimontane, en prenant l'initiative d'une souscription publique pour l'érection de ce monument, n'a fait que payer une dette de reconnaissance envers l'écrivain patriote qui fut Jules Philippe, et elle est heureuse de constater que son appel a rencontré un accueil sympathique chez tous ceux que le culte des lettres et l'amour de la patrie ont élevés au dessus de nos divisions politiques. Ce sont ces nobles sentiments qui ont inspiré les deux éloquents discours qui suivent, et c'est à ce titre que la *Revue savoisienne* s'empresse de les donner à ses lecteurs.

...E N...
...OCIÉTÉS
SAVANTES
N° 882
IMPRIMÉ

Discours de M. DUNANT,
Président de la Société Florimontane.

« Une voix plus autorisée que la mienne devait parler devant ce monument funéraire. M. Constantin, secrétaire de la Société Florimontane, avait été chargé de rendre un hommage public à la mémoire de Jules Philippe, un de ses membres les plus distingués et les plus regrettés. Une indisposition subite l'ayant empêché de remplir sa mission, j'ai dû assumer le périlleux honneur de le remplacer inopinément dans sa tâche. Je ne puis, dans ces circonstances, que vous indiquer le but de la cérémonie à laquelle vous êtes conviés. Un discours serait d'ailleurs au-dessus de mes forces, et il serait superflu. La vie et les œuvres de Jules Philippe, que vous connaissez tous aussi bien que moi, parleront plus haut dans mes souvenirs que ma parole affaiblie par les années.

« Si la Société Florimontane a fait un appel à ses conci-

Savoie (Haute) 3

toyens pour élever un monument funèraire à Jules Philippe, de concert avec sa famille ; si elle vous a priés de rehausser, par votre présence, l'inauguration de ce monument, c'est qu'elle a voulu honorer un enfant de la Savoie, un des plus dignes d'estime et un des plus sympathiques ; un écrivain de mérite dont les écrits ont été inspirés par un des plus beaux sentiments du cœur humain, l'amour de la patrie.

« Dans ce torrent impétueux des révolutions qui entraîne les hommes et les institutions vers des plages inconnues, le souvenir des morts se perd et s'efface : les morts vont vite, dit la légende. Jamais ils ne sont allés si vite à l'oubli. C'est pourquoi il est bon que les étapes de l'humanité soient jalonnées, comme les voies antiques, par des tombeaux, pour rappeler aux jeunes générations que le progrès ne date pas d'aujourd'hui ; qu'il n'est pas le produit d'une éclosion spontanée ; qu'il y avait avant elles des hommes de cœur et de talent, qui ont augmenté, par leurs labeurs, l'héritage commun de l'humanité et la prospérité de leur pays.

« Un tombeau, dans son expression symbolique la plus élevée, n'est pas d'ailleurs simplement une pierre recouvrant un peu de cendres, dressée sur l'abime du néant ; c'est le seuil d'une autre vie, d'une vie immortelle ; c'est la réalisation d'un vœu secret et légitime de bien des hommes d'intelligence et d'étude, qui laissent à leurs concitoyens la meilleure part de leur esprit et le fruit de leurs veilles. N'est-il pas naturel de penser qu'ils ont désiré qu'un signe extérieur consacrât le souvenir de leurs œuvres, de leurs bienfaits ? Les hommes qui se livrent avec succès aux travaux de l'esprit ne veulent pas mourir tout entier, ils ont la noble ambition que leurs travaux leur survivent. Quelques lignes gravées sur une pierre tombale suffisent quelquefois pour satisfaire leur attente.

Grâce au concours dévoué des nombreux amis de Jules Philippe, son image fidèle, artistement taillée dans le marbre par un habile statuaire, M. Demaille, peut leur être présentée aujourd'hui. — Cinq lignes tracées sur le granit qui encadre ce médaillon indiquent les hautes fonctions que Jules Philippe a remplies, le caractère distinctif de ses écrits.

« Ces lignes sommaires, pas plus que nos paroles, ne sauraient raconter toute sa vie et toutes ses œuvres.

« Jules Philippe, né à Annecy, en 1827, d'une ancienne famille appartenant à la bourgeoisie, tenait de ses ancêtres des traditions de patriotisme, de dévouement au bien public. Son grand-père avait été député au Conseil des Cinq Cents; son grand-oncle, commandant des volontaires d'Annecy, est mort à la suite des blessures qu'il avait reçues au pont de Lodi, à la tête de l'avant-garde, en combattant les ennemis de la France.

« Jules Philippe avait à peine atteint sa vingt-unième année qu'il se lançait dans l'arêne politique du journalisme. Il y luttait avec toute l'ardeur du jeune âge pour l'union de la petite patrie à la grande, pour l'union de la Savoie à la France qu'il confondait dans un même amour.

« Il fut successivement un des principaux fondateurs et rédacteurs de deux journaux démocratiques et de la *Revue savoisieme*, publication littéraire de la Société Florimontane.

« Littérateur distingué, écrivain patriote, il a laissé un grand nombre d'ouvrages d'histoire et d'opuscules sur la Savoie, qui portent tous l'empreinte d'un dévouement sans bornes à son pays.

« Dans la période de 1849 à 1884, il a publié entre autres écrits : *Les Gloires, les Poètes et les Hommes de science de la Savoie* ; *Annecy et ses Environs* ; un *Ma-*

nuel chronologique, une *Histoire populaire de la Savoie,* une *Biographie des deux départements savoisiens,* une *Notice historique sur l'Abbaye de Talloires,* couronnée par la Société d'histoire et d'archéologie de Chambéry. Son dernier ouvrage : *L'Origine de l'Imprimerie à Paris,* œuvre de recherches et d'érudition consciencieuses, a obtenu une mention honorable à l'Académie française des inscriptions et belles lettres.

« Plusieurs sociétés savantes, les Académies de Savoie, de la Val d'Isère, la Société archéologique de Chambéry, l'Institut genevois, la Société littéraire de Lyon, avaient tenu à le compter parmi leurs membres.

« Le culte des lettres a été pour notre regretté collègue un soutien, une consolation dans les épreuves qui ont traversé sa laborieuse existence. Ses chères études l'ont aidé à supporter avec une mâle énergie les déceptions de la vie publique, les coups de l'adversité.

« Elles lui ont donné des vues politiques larges, marquées au coin d'un libéralisme de bon aloi.

« Lorsqu'il fut élevé par la faveur populaire et le gouvernement de la Défense nationale au poste de confiance de premier magistrat de son département, il sut se montrer digne de sa nouvelle situation ; il fut un administrateur intègre et éclairé. Il eut le rare mérite de pardonner à ses adversaires leurs attaques et leurs injures ; il eut le courage de résister, dans des temps difficiles, aux injustices des entraînements politiques.

« Jules Philippe avait un caractère ferme et conciliant, franc et loyal. Il a été également fidèle à ses convictions républicaines, à ses devoirs et à ses amis, lors même qu'ils ne partageaient pas ses opinions.

« Doué d'une humeur enjouée et facile, d'un esprit fin,

spirituel, il était bon, compatissant, accessible à tous. Il ne s'est jamais laissé éblouir par les splendeurs des jours heureux ; il a conservé sa simplicité, les qualités du cœur dans les hautes fonctions législatives et administratives auxquelles il avait été appelé. Aussi avait-il conquis l'estime et les sympathies de ses concitoyens parmi lesquels il ne comptait guère que des amis.

« Cette âme forte, ce cœur généreux, cet esprit ardent, libéral, chevaleresque, aimait son pays et ses institutions avec passion jusqu'au sacrifice de ses intérêts.

« Sa fibre patriotique vibrait au moindre souffle qui menaçait de ternir l'honneur du drapeau national.

« Inclinons-nous, Messieurs et chers compatriotes, devant l'image de cet homme de bien, qui a travaillé pendant quarante ans de sa vie, avec un zèle infatigable, à la prospérité, à la glorification de son pays, qui a puissamment contribué, par ses écrits, à dissiper des préjugés séculaires enveloppant, comme un sombre nuage, nos montagnes et leurs habitants, à mettre en lumière leurs beautés naturelles et nos illustrations.

« Aux dernières lueurs de sa vie, ses regards, ses pensées se sont tournées vers ses chères montagnes. Il a voulu reposer au sein de sa terre natale bien-aimée, au milieu de ses concitoyens. Sa mort a été pour sa famille et pour nous tous un vide immense ; sa vie, un exemple, un enseignement.

« Non, Jules Philippe n'est pas mort tout entier : il vit dans ses œuvres ; il vit dans les souvenirs attendris de sa famille et de ses amis ; il vit dans le souvenir de tous les cœurs généreux unis entre eux par un sentiment plus fort que les chaînes de fer qui liaient les Gaulois marchant au combat, par un sentiment qui plane encore au-dessus de nos divisions politiques : l'amour de la patrie ! »

Discours de M. DUMOULIN,
Préfet de la Haute-Savoie.

« Nous venons rendre au préfet de la République, au député, à l'homme de cœur qui, en son vivant, s'appela Jules Philippe, l'hommage de notre respectueuse reconnaissance. Successeur de celui qui a si dignement porté le poids de l'administration durant les sombres jours de l'année terrible, mon silence ne s'expliquerait pas. Et si faible que soit ma voix, j'estime qu'elle doit se joindre à la vôtre pour faire revivre, au moins pendant quelques instants, l'image de l'homme que sa ville natale pleure encore et dont la Savoie, justement fière de la gloire de ses fils, conserve le pieux souvenir.

« D'autres vous diront sans doute ce que fut le député, l'homme privé, l'ami fidèle ; administrateur, je dois essayer de vous dire ce que fut l'administrateur.

« Le 6 septembre 1870, le Gouvernement de la Défense nationale appela Jules Philippe à la préfecture de la Haute-Savoie. Cette date vous raconte sa vie administrative. Ce que fut alors la préfecture, vous le savez ou vous le devinez sans peine. Ce n'était plus, comme en temps normal, un groupement de divisions et de bureaux écoulant au jour le jour la pacifique besogne administrative ; c'était un atelier où se forgeaient en quelque sorte les armes de la défense, un camp où des soldats improvisés s'exerçaient au maniement des armes ; un point de concentration où, j'en ai pour témoin celui qui fut l'âme héroique de la défense, tous vinrent à l'appel de leur nom répondre : Présent. Et je ne sais en vérité qui l'on doit plus louer, ou de ces patriotes venant se ranger dociles sous les plis du drapeau, ou de cet administrateur qui, en quelques jours, sut faire passer dans leur âme son âme tout enflammée de l'amour sacré du pays.

« Sa tâche, d'ailleurs, il l'a définie dans une séance du Conseil général dont le souvenir mérite d'être gardé dans nos annales départementales. C'était le 20 octobre 1870. Nous nous acheminions vers cet hiver douloureux et terrible. Les lourdes buées des derniers jours d'automne, me disait un témoin, allaient déjà nivelant les montagnes et s'appesantissant sur le sol Les choses semblaient mêler leurs larmes aux nôtres. Metz allait capituler.

« Ce jour-là, l'Assemblée départementale était réunie extraordinairement pour délibérer sur l'emprunt de guerre. Jules Philippe se leva au milieu des conseillers anxieux, et, dans cette salle aux larges baies, d'où tombait une pâle lumière, il prononça ces paroles qui semblent lui avoir été soufflées par la bouche même d'un des plus grands orateurs de la Convention : « Si, dans les circonstances graves où « nous sommes, j'ai accepté le poste qui m'a été confié, je « l'ai fait avec la pensée que la Savoie ne reculerait pas « devant la part des sacrifices qui lui incombe, et c'est pour « ce motif que je n'ai pas hésité à demander l'autorisation « de vous réunir afin de faire un appel efficace à votre pa- « triotisme. »

Et après avoir proposé à l'Assemblée départementale le vote de l'emprunt, il ajoutait :

« Ici, messieurs, s'arrêtent mes propositions.

« ... En attendant, croyez que mon dévouement à la « patrie ne se ralentira jamais, quelles que soient les diffi- « cultés qui surgissent. »

« Et à cet appel si éloquent dans son austère simplicité, l'Assemblée répondait sans une phrase, sans un mot, rien que par un vote muet, en allouant un million à la défense nationale. C'était, messieurs, le denier de la Savoie dans la main de la patrie mourante.

« Epoque héroique et terrible où les plus humbles ont

été comme transfigurés par une flamme secrète, et où il n'a manqué peut-être qu'un chef à l'âme ardente pour nous rendre la victoire fidèle.

« Hélas ! il n'en fut pas ainsi : il fallut signer la paix, payer la rançon, rétablir les services La tâche était en apparence plus humble, moins faite partant pour rehausser l'homme qui s'y livrait, mais délicate entre toutes, si l'on se reporte par la pensée à ces années qui s'étendent de 1871 à 1873.

« Dans ce coin de terre de Savoie, Jules Philippe se fit le collaborateur de celui qui a mérité le titre de libérateur du territoire. Il mit à cette tâche tout ce qu'il avait de forces vives ; il y dépensa tout ce qu'il avait de cœur. Mais, modeste comme un sage, il eut plutôt le souci de bien faire que de paraître. Si discrète toutefois que fût sa modestie, elle ne put cacher les éminentes qualités de son âme généreuse. Et ceux qui l'ont vu à l'œuvre ne me contrediront pas, lorsque je dirai qu'il semblait avoir pris pour règle de conduite cette belle pensée de Rousseau : « On peut résister « à tout, hors à la bonté ; et il n'y a pas de moyen plus « sûr d'acquérir l'affection des autres que de leur donner « la sienne. »

« Et avec quelle prodigalité il la donna à ses concitoyens, cette affection sûre, complète, inaltérable. Ce vaillant avait au cœur tous les pardons et toutes les tendresses ; il répandait autour de lui le rayonnement de son inépuisable bonté. C'est que, républicain dans l'âme, il la voulait complète, notre immortelle devise, et que, de ses deux premiers termes, il ne sépara jamais le troisième : fraternité.

« Et c'est peut-être pour cela que le 24 Mai l'emporta dans sa tourmente, ajoutant une faute à ses fautes et un joyau de plus à la couronne de notre concitoyen.

« A l'histoire des *Gloires de la Savoie*, il manquait un chapitre : Jules Philippe a mieux fait que l'écrire, il l'a vécu. Sa saine vie d honnète homme l'a buriné dans nos mémoires plus nettement que l'écrivain ne l'eût fait avec son style. Il a mieux fait que tracer la règle, il a donné l'exemple.

« Et maintenant, il dort là sous ce granit des Alpes, près de son lac aux eaux tranquilles, en face de ces pentes du Semnoz où les sapins et les mélèzes laissent glisser leur coulée de sombre verdure, comme pour se pencher vers lui et secouer sur sa tombe les larmes que l'hiver suspend à leurs branches. Quant à nous qu'il a laissés ici, dans cette vie militante, nous viendrons auprès de sa tombe, pour chercher le conseil, chaque fois qu'il s'agira de savoir comment il faut faire pour bien servir la République. »

OLIVIER ET RENIER

Comtes de Genève.

SECOND ARTICLE

Depuis que mon premier article a paru dans la *Revue savoisienne* (février 1888), j'ai recueilli quelques données nouvelles, que mes lectures m'ont fait rencontrer, ou qui m'ont été signalées de divers côtés.

1. A la charte du 10 février 1369, que je citais page 64 (page 7 du tirage à part) se joint une autre charte, datée du 6 du même mois, qui a été publiée par M. Edouard Winkelmann dans ses *Acta imperii inedita sæculi XIII et XIV*, second volume, Innsbruck, 1885. Un long passage qui se rapporte à Olivier et Renier *(Reymerium et Olive-*

rium, olim illustres et comites Gebennenses, a quibus Amedeus, nunc Gebennensis comes, princeps et consanguineus noster dilectus, traxit originem, etc.) a été reproduit par M. Charles Le Fort dans son *Aperçu historique sur les derniers comtes de Genevois* (*Mémoires de la Société d'histoire de Genève,* XXIII, 123).

2. D'après ce même article (page 122), c'est à tort que l'on a fait figurer, parmi les comtes de Genevois, Aimon III (Aimon IV, suivant la numérotation de Levrier). Il est mort avant son père ; donc il ne lui a point succédé. Au lieu de dire comme je l'ai fait page 67 (page 10 du tirage à part) : *un fils bâtard d'Aimon III († 1367) comte de Genève,* il faut dire : un fils bâtard d'Aimon de Genève, — Aimon de Genève, † 13 octobre 1366, étant lui-même fils d'Amédée, comte de Genève.

3 Pages 65 et 66 (pages 8 et 9 du tirage à part), j'ai parlé des armoiries qu'on avait attribuées à Olivier. Un jeune savant vaudois, M. Arthur Piaget, les a rencontrées au milieu des « armoiries des douze pairs de France, du temps de Charlemagne », dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris, lequel paraît dater de la première moitié du XV^e^ siècle (ms. fr. 5233, fol. 21, v°). On les peut blasonner ainsi : d'azur à trois têtes de femme de carnation, vues de face, chevelées d'or. — Pour le dire en passant, ce même manuscrit (fol. 85, r°) donne les armoiries (de gueules au franc-quartier-bande d'argent) d'Amé Malingre, « escuyer, maistre d'hostel et chambellan de monseigneur le prince de la Morée ». Malingre est placé dans ce recueil d'armoiries parmi les « escuyers d'amour de la court amoureuse » dont Charles VI était le chef. — C'est un renseignement à joindre à ceux que j'avais réunis sur lui (*Revue savoisienne* de 1886, page 167). On sait que les comtes de Bagnolo, qui descendent de Malingre,

portent de gueules à la bande d'argent, au franc-canton du chef à senestre du même.

4. Un rondeau de Bonivard, daté de 1528, publié dans les *Mémoires de la Société d'histoire de Genève* (XIX, 287) et qui a été fait, dit l'intitulé, « en la maison de messire Charles Grandt, Picquart, chanoine de Genesve », commence ainsi :

> Charles Le Grandt, du plus parfondt de France
> Estant venu, et prennant sa playsance
> En ce terrain, *ou ung sien chevallier*
> *Jadis flourit, qui eut nom Olivier,*
> L'esleut pour son manoir et résidence.

Quel sens faut-il donner à « ung sien », et ces vers peuvent-ils s'interpréter ainsi : Le chanoine Le Grand, venu de la province reculée de Picardie, et se plaisant à demeurer dans ce territoire de Genève, où florissait jadis Olivier, *chevalier français* ..? Ce serait un témoignage qui nous montrerait encore vivante au XVI^e^ siècle, cette tradition relative à Olivier, que nous avons trouvée établie au XIV^e^.

5. Un autre témoignage de cette tradition, sans doute plus ancien que tous ceux que j'avais réunis, a été signalé par M. Lecoy de la Marche dans l'introduction au mystere de saint Bernard de Menthon, publié, en 1888, par la Société des anciens textes français ; il se trouve dans la vie latine de saint Bernard de Menthon, lequel est mort à Novare en 1008. L'auteur de cette vie se présente comme le contemporain du saint : *Ego vero,* dit-il, *Richardus, archidiaconus augustensis, qui eram ibi canonicus, multumque eidem sancto Bernardo familiaris et notus...*

Les Bollandistes, qui ont publié cette vie, en 1698, dans les *Acta sanctorum* (second volume du mois de juin) disent qu'elle a été tirée par Chifflet d'un manuscrit conservé à Saint-Jean de Maurienne, — y existe-t-il encore ? — et

qu'elle ne mérite pas une entière confiance. Ils estiment qu'elle a été interpolée : la critique peut adopter cette hypothèse, ou en essayer d'autres. Quoi qu'il en soit, voici le passage qui parle d'Olivier, comte de Genève :

Qui Bernardus Menthonista, per strenuum baronem, ordine militari insignitum, Richardum, dominum maximæ baroniæ, castrorum et terrarum de Menthone, Gebennensis diœcesis, conceptus fuit in utero legitimæ uxoris suæ, inclitæ Bernolinæ de Duyno, ortæ ex prosapiâ illustris Oliverii, ex paribus Francorum, olim Genevesiorum comitis.

Il faut noter que, dans les chartes du moyen âge, on ne voit paraître les seigneurs de Duing et les seigneurs de Menthon que deux siècles après le x^e^, où vécut saint Bernard. Les premiers documents où leur nom paraît, sont un acte du 11 septembre 1198 (*Régeste genevois,* n° 468) où Aimon de Duing intervient comme témoin dans une enquête faite par les évêques de Genève et de Sion sur les droits respectifs que le comte de Savoie et l'abbé de Saint-Maurice possédaient dans la vallée de Bagnes ; — et un acte du 10 octobre 1219 (*Régeste genevois,* n° 574) où Guillaume, seigneur de Menthon, est un des dix-sept nobles qui se portent caution pour le comte de Genève, dans un traité entre le comte Guillaume de Genève et Aimon de Grandson, évêque de Genève.

La vie de saint Bernard de Menthon rappelle dans un de ses épisodes la belle légende de saint Alexis. Le manuscrit copié par Chifflet et publié par les Bollandistes contient un autre passage qui touche, comme celui que je viens de citer, au cycle des légendes carolingiennes, et qui rattache au val d'Aoste Roland lui-même, aussi bien que le descendant d'Olivier. Ce morceau mérite d'être cité aussi :

Carolus vero magnus, filius Pipini regis Francorum,

imperavit ab anno Christi septingentesimo tertio usque ad vicesimum. Christianissimus idem Carolus purgavit a Paganis christianitatem, et maxime per Rolandum in regione Augustana. Quo tempore, clarentes virtuosissimis operibus gloriosissimi Pontifices sanctus Gratus, Augustensis, et sanctus Theodolus, Sedunensis, ecclesiarum episcopi, nobilissimi natu, qui ossa et reliquias sanctæ Legionis Thebeæ (quæ anno Christi ducentesimo septuagesimo sub Maximiano Imperatore idolatrare recusans, suscepit martyrium in Agauno Sedunensis diœcesis) devote collegerunt, in ecclesiis sancti Mauricii Sedunensis et Augustensis honorifice recondentes. Qui S. Gratus caput B. Joannis Baptistæ divinitus de puteo, commissione summi Pontificis, relevavit : cujus mandibulam in sua ecclesia Augustensi mirifice concessione apostolica collocavit : miraculis quotidie coruscantibus, et præservat a quacumque tempestate submissos Beatus vero Theodolus obtinuit veniam a Deo pro Carolo Magno Imperatore, peccato nefario [1] *: unde Ecclesia Sedunensis gaudet omnibus regalibus per dictum Imperatorem datis.*

6. Pages 71 et 72 (pages 14 et 15 du tirage à part), j'avais cité, outre la *Chronique de Turpin,* les *Grandes Chroniques de Saint-Denis,* qui lui ont emprunté ce qu'elles disent d'Olivier, comte de Genève. Autant en a fait Vincent de Beauvais, dans quelques passages du *Miroir historial,* que M. Arthur Piaget a eu l'obligeance de copier pour moi dans le texte latin, et dans une ancienne traduction française qu'il suffira de citer :

1 Cp. ce que disent à ce sujet MM. Gaston Paris et A. Bos, page LXIX de l'Introduction a la *Vie de saint Gilles,* par Guillaume de Berneville, poème du XII^e^ siècle, publié, en 1881, par la Société des anciens textes français.

Livre XXV, ch. XIII... Et icy apres ensuivent les noms des princes qui furent avec luy *(Charlemagne)* ainsi que Turpin les a nombré, disant : A ceste bataille et assemblée contre Agoland avecques le trespuissant Charlemaigne fusmes : Je Turpin, arcevesque de Rains, qui par dignes monitions armoie le peuple fidele, et souvent expugnoie les Sarrasins de mes propres mains. Et Rolland, comte du Mans, nepveu Charlemaigne, filz de Berte sa sœur et de Millon duc, aveques quatre mille bellateurs ; Olivier, conte de Gebane, filz Renier conte, avec trois mille de combatans *(Oliverus, comes gebemensis, filius Raineri comitis, cum tribus millibus bellatorum),* Arastaigne, roi des Bretons, etc.

Livre XXV, ch. XX... Et fut trouvé Olivier mort estendu en maniere de crois, ataché à quatre pieux fichez en terre avecques quatre hars, et depuis le col jusques aux ongles des piez et des mains tout escorché de cousteaulx tres trenchans, percé de seyettes, de lances et d'espées, et tout moulu de grands coups de baston, etc.

Della Chiesa, à la page 932 de son *Histoire du Piémont* (Turin, 1608), à propos des comtes de Genève, cite Vincent de Beauvais et Turpin, en haussant les épaules : *Li Conti di Geneva si dicono esser usciti da Oliviero, uno de Paladini di Carlo Magno, del quale fecero mentione il Belluacense e il vescovo Turpino ; però,* LASCIANDO LE FAVOLE, *intorno all' anno 1000 si trova nominato,* etc.

Levrier, qui écrivait dans le siècle de la philosophie, fait aussi la petite bouche : « Louis della Chiesa, dit-il, Turpin et Vincent de Beauvais nomment un Comte REINIER, qu'ils font prédécesseur d'un OLIVIER, comte palatin de Charlemagne, qui l'accompagna à la bataille de Roncevaux avec trois mille soldats, et qu'ils disent avoir été comte de Genève en Genevois, dès l'an 770. Ces faits pa-

raissent tenir au romanesque du temps. » (*Chronologie historique des Comtes de Genevois*, 1787, t. Ier, p. 28)

7. En janvier 1889, dans le tome XVIII de la *Romania*, pages 7 et suivantes, M. Pio Rajna a fait connaître le résultat de ses recherches sur les plus anciens documents historiques où figurent tels ou tels personnages du nom d'Olivier. Le premier en date ne remonte qu'aux environs de l'an mil : c'est la donation d'un courtil, situé à Bibost dans la vallée de la Brevenne, faite par le prêtre Adalard au monastère de Savigny. Un nommé Olivier figure parmi les témoins. — Viennent ensuite :

Au nord des Alpes, un acte du 6 mai 1037, par lequel un nommé Olivier et son frère Gonzelin donnent au monastère de Savigny l'église de Saint-Martin au village de Ronno.

Au sud des Alpes, un acte du 29 avril 1083, relatif à des donations faites à un monastère dans le comté de Trévise ; un nommé Olivier y figure.

Mais, à ces deux dernières dates, les chansons de geste qui ont popularisé le souvenir du combat de Roncevaux s'étaient déjà répandues, et le nom d'Olivier *volitabat per ora virûm*. En cherchant bien, on trouvera sans doute avant la fin du XIe siècle. quelques personnages de ce nom à placer à côté de celui qui vivait en l'an mil à quelques lieues de Lyon.

Le *Régeste genevois* n'indique qu'un seul Olivier, lequel avait, en 1164, une terre aux environs de Nyon. C'est le pays même où sont nés, au commencement de notre siècle, dans le village d'Eysins, Juste Olivier, le poète des *Chansons lointaines*, et son frère, le romancier Urbain Olivier.

Eugène Ritter.

LES SAINTS

honorés dans le diocèse de Genève.

Avant la Réforme, le diocèse de Genève comprenait plus de cinq cent cinquante paroisses. La liste des patrons des églises paroissiales a été publiée trois fois :

1° Par M l'abbé Fleury, dans le premier volume de son *Histoire de l'Eglise de Genève* (1880), d'après la visite épiscopale de 1481 ;

2° Par M. le chanoine Jean-Marie Chevalier, dans le tome IV des *Mémoires de l'Académie salésienne* (1883), d'après la visite épiscopale de 1443 ;

3° Par M. l'abbé Gonthier, dans le tome XI des mêmes *Mémoires* (1888), d'après la visite épiscopale de 1481, dont il a étudié les procès-verbaux avec plus de soin que ne l'avait fait M. l'abbé Fleury.

M. l'abbé Gonthier est un érudit exact et expert, et son travail est très bien fait. Je l'ai étudié de près avec beaucoup d'intérêt. Je me sépare de lui sur un petit nombre de points que je vais indiquer. Je citerai entre parenthèses les procès-verbaux des visites épiscopales des XV^e^ et XVI^e^ siècles, qui m'ont permis de contrôler les recherches de M. l'abbé Gonthier.

1. Dérée — Héré est aujourd'hui la graphie officielle — a un patron dont M. Gonthier donne le nom : Helin (Helinerii), ce qui concorde avec ce que je lis à la date du 10 septembre 1581 (*S. Helini de Derea*). Mais les procès-verbaux des visites du XV^e^ siècle indiquent saint Eloi (17 novembre 1470 : *visitavit ecclesiam seu capellam de Derea, filiolam dicte ecclesie Dugini, sub vocabulo sancti Elei-*

gii ; — 25 août 1481 : *visitavit dictam filliolam seu capellam de Derea, sub vocabulo sancti Eligii*).

2. Je crois que Faucigny avait pour patron saint Imier, lequel a été solitaire dans la vallée du Jura qui porte son nom, et qui est arrosée par la Suze (23 juin 1518 : *parrochialem ecclesiam Faucigniaci, sub vocabulo sancti Ymyrii ;* 5 septembre 1580 : *ecclesia S. Hymerii Faucigniaci*).

3. Je trouve saint Eucher patron de l'église de Groisy, au XVI^e^ siècle comme aujourd'hui (2 juillet 1518 : *parrochialem ecclesiam Groysiaci in Bornis, sub vocabulo beati Ucherii ;* 18 septembre 1581 : *ecclesia S. Heucherii Groysiaci*) et, comme il figure aussi dans la liste de M. le chanoine Chevalier, je suppose qu'il y a eu une erreur dans le procès-verbal de la visite du 5 septembre 1481, et que saint Eucher a été de tout temps le vrai patron de l'église de Groisy. Au reste, pour quelques autres paroisses, je trouve, au XVI^e^ siècle, les mêmes patrons qu'aujourd'hui, au lieu de ceux qu'indique M. l'abbé Gonthier :

A Alèves, saint Blaise ;

A Bonne, saint Nicolas ;

A Brizon, saint Théodule ;

A Cranves, saint Jean-Baptiste ;

A Sixt, sainte Marie-Madeleine.

*
* *

Le travail de M. l'abbé Gonthier est solide et constitue une base excellente, qui m'a permis de réaliser un ancien projet, et de dresser les listes qui suivent. J'y ai groupé les patrons des paroisses du diocèse de Genève dans un ordre qui me paraît jeter quelque jour sur l'histoire ecclésiastique de notre pays. J'ai réparti ces patrons en plusieurs groupes :

1° Les saints bibliques ;

2° Les saints d'Orient ou d'Italie, auxquels je joins saint Vincent, qui est né et mort en Espagne ;

3° Les saints de Gaule, auxquels je joins saint Alban, qui a souffert le martyre en Angleterre

En outre, chacun des deux derniers groupes se partage chronologiquement en deux séries, selon que les saints ont vécu avant ou après la paix que l'empereur Constantin a donnée à l'Eglise.

L'essai de classement dont je soumets le résultat à la critique des lecteurs compétents, était hérissé de difficultés. L'ébauche que j'ai tracée appelle des rectifications en beaucoup de points ; elle aurait été plus satisfaisante si j'avais eu sous les yeux une liste qui eût donné, à côté du nom de chaque patron, la date de la fête paroissiale : c'est un des moyens qui peuvent permettre de se reconnaître au milieu de plusieurs homonymes.

Il y a trois papes du nom de saint Sixte : saint Sixte Ier, mort en 127, et honoré le 6 avril ; saint Sixte II, mort en 258, et honoré le 6 août ; saint Sixte III, mort en 440, et honoré le 28 mars. J'ai placé le patron de l'église de Saint-Sixt dans ma seconde liste, parce que, sur le calendrier de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Genève, le nom de saint Sixte se trouvant à la date du 6 août, j'ai pensé que c'est au pape saint Sixte II qu'on rendait un culte dans le diocèse de Genève.

Il y a douze saints du nom de Marcel dans le martyrologe romain ; mais, dans le calendrier de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Genève, on trouve saint Marcel à la date du 3 novembre : c'est l'évêque de Paris ; j'ai placé en conséquence dans ma cinquième liste le patron des églises de Marclaz et de Saint-Marcel.

Il y a dans le martyrologe romain soixante-cinq saints

du nom de Félix, auxquels il faut joindre vingt-deux autres saints du même nom énumérés dans le *Martyrologe* de Chastelain [1]. Je n'ai pas eu d'hésitation pour saint Félix, un des patrons de Presinges : les noms de ses compagnons de martyre, Andoche et Thyrse, le caractérisent assez. Mais, en supposant que le patron de la paroisse de Saint-Félix est le même, je cours risque de me tromper.

Nous trouvons dans le diocèse six paroisses qui ont saint Germain pour patron. J'ai supposé qu'il s'agit, dans toutes, de l'évêque d'Auxerre, qui est le patron de l'église Saint-Germain, à Genève.

Et ainsi de suite. Il est clair que tout cela est sujet à caution, et demande à être revu de près.

Première liste. — **Saints bibliques.**

Michel, archange.
Jean-Baptiste.
Notre-Dame *(Nativité, Présentation, Annonciation, Visitation, Purification, Assomption).*
Le saint Sauveur *(Transfiguration).*
Neuf apôtres : André, Barthélemy, Jacques le majeur, Jacques le mineur, Jean, Mathieu, Pierre, Philippe et Simon.
Marie-Madeleine.
Lazare.
Etienne.
Paul.
Denys l'Aréopagite.

Seconde liste. — **Saints d'Italie ou d'Orient**
(avant la paix de l'Eglise sous Constantin).

Blaise, év. de Sébaste en Arménie, mart. [Aleves, Lalleyriat, Musinens].
Cyricus, martyr à Tarse . . . . . [Saint-Cergues].

1 La Société de l'Histoire de France a donné, dans ses Annuaires pour les années 1857, 1858 et 1860, une édition refondue et mise à jour du *Martyrologe universel* de Claude Chastelain, imprimé en 1709.

CHRISTOPHE, martyr en Lycie. . . . . [cinq paroisses].
CLÉMENT, pape. . . . . [Bossy, Présilly].
EUSÈBE, pape . . . . . [Humilly, Loex, Saint-Eusèbe].
EUSTACHE, martyr à Rome. . . . . [Boringe, Saint-Eustache].
GEORGES, martyr en Lycie . . . . . [dix paroisses].
GERVAIS, martyr à Milan . . . . . [Mieussy, Saint-Gervais].
HIPPOLYTE, martyr à Rome . . . . . [quatre paroisses].
IGNACE, évêque d'Antioche, martyr . . . . . [Chilly].
JULIEN, martyr à Antioche. . . . . [quatre paroisses].
LAURENT, martyr à Rome . . . . . [seize paroisses].
MAMMÈS, martyr en Cappadoce. . . . . [Ville-la-Grand].
PANCRACE, martyr à Rome. . . . [Prangins, Ville-en-Sallaz, Yvoire].
SÉBASTIEN, martyr à Rome . . . . . [Charly].
SIXTE II, pape. . . . . [Saint-Sixt].
VINCENT, martyr en Espagne. . [Eloise, Epagny-en-Vuache, Nangy].

—

AGATHE, de Catane, vierge et martyre [la Bâthie, Chaumont, Rumilly].
CATHERINE, d'Alexandrie, v. et m. [Bonneville, la Compôte, la Touvière].
EUPHÉMIE, de Chalcédoine, vierge et martyre . . . [Sainte-Offenge].
PÉTRONILLE, de Rome, vierge et martyre . . . . . [Pregny].

TROISIÈME LISTE. — Saints d'Italie ou d'Orient

(après la paix de l'Eglise sous Constantin).

—

ANTOINE, moine en Thébaïde. . . . . [six paroisses].
BENOÎT, abbé du Mont-Cassin. . . . . [Choisy. Grilly, Marigny].
DONAT, évêque d'Arezzo, martyr sous Julien . . . [quatre paroisses].
INNOCENT Ier, pape . . . . . [Saint-Innocent].
NICOLAS, évêque de Mire en Cilicie . . . . . [vingt paroisses].
SILVESTRE Ier, pape . . . . . [six paroisses].

QUATRIÈME LISTE. — Saints de Gaule

(avant la paix de l'Eglise sous Constantin).

—

ANDOCHE, martyr à Saulieu près Autun. . . . . [Presinges].
FÉLIX, martyr à Saulieu près Autun . . . . [Presinges, Saint-Félix].
FERRÉOL, év. de Besançon, mart. [Margencel, Publier, Sales, St-Ferréol].
FERJUCE, frère de saint Ferréol, martyr [Margencel, Publier, Sales].

Genis, martyr à Arles . . . . . [Chancy].
Maurice, de la légion thebéenne, martyr [une soixantaine de paroisses].
Ours, de la légion thébéenne, martyr. . . . . [sept paroisses].
Quentin, martyr en Vermandois. . . . . [Crempigny].
Saturnin, évêque de Toulouse, martyr. . . . . [Troinex].
Symphorien, martyr à Autun. . [Andilly, Champagne, Excenevex].
Thyrse, martyr à Saulieu près Autun . . . . . [Presinges].
Valérien, martyr à Tournus . . . . . [Essert].
Victor, de la légion thébéenne, martyr. . . . . [dix paroisses].
Alban, premier martyr de l'Angleterre. . . . . [Albens].

—

Colombe, de Sens, vierge et martyre . . . . . [Cons].
Foy, d'Agen, vierge et mart. [la Clusaz, Contamine-s/-Arve, Saubraz].
Reine, d'Alise, vierge et martyre . . . . . [Sainte-Reine].

Cinquième liste. — **Saints de Gaule**
(apres la paix de l'Eglise sous Constantin).

—

Amand, év. dans le Nord de la Gaule [le Gd-Abergement, Lancrans, Léaz].
Apre, solitaire en Maurienne . . . . . [Loisin, Montherod].
Aquilin, évêque d'Evreux. . . . . [Frangy].
Aubin, évêque d'Angers . . . . . [Marlioz].
Brice, évêque de Tours. . . . . [Farges, Ornex, Thairy].
Didier, évêque de Vienne. . . . . [sept paroisses].
Eloi, évêque de Noyon. . . . . [Collex, Dérée].
Ennemond, évêque de Lyon. . . . . [Saint-Ennemond].
Eucher, évêque de Lyon . . . . . [Groisy].
Germain, év. d'Auxerre [Duingt, Ruffieu ; 2 local. du nom de St Germain].
Gingolphe, solitaire . . . . . [Saint-Gingolph].
Girod, évêque de Mâcon . . . . . [Saint Girod].
Hilaire, évêque de Poitiers . . . . . [Bursinel, Musièges].
Imier, solitaire dans la vallée qui porte son nom . . . . [Faucigny].
Juste, évêque de Lyon . . . . . [Ansigny, Cornier].
Léger, évêque d'Autun . . . . . [Collonges].
Loup, évêque de Troyes . . . . . [Douvaine, Versoix].
Marcel, évêque de Paris . . . . . [Marclaz, Saint-Marcel].
Martin, évêque de Tours. . . . . [une quarantaine de paroisses].
Oyen, abbé du monastère qui a longtemps porté son nom [dix paroisses].

Roland, abbé de Chésery. . . . . [Chésery].
Romain, abbé du monastère de Saint-Oyen, soit Saint-Claude [Hottonne, Saint-Romain, Syon].
Sigismond, roi de Bourgogne . . . . [Saint-Sigismond, Seythenex].
Sulpice, évêque de Bourges. . . . . [Feehy, Marignier].
Théodule, évêque de Sion . . . [Brizon, Châtel, Flumet, Longirod].

Consorce, vierge et solitaire en Provence . . . . . [le Sapey].

Notre-Dame est le nom qui se rencontre le plus fréquemment (plus de quatre-vingts fois). A saint Pierre sont dédiées soixante églises. On peut signaler encore saint Maurice (une soixantaine d'églises) et saint Martin (une quarantaine).

Trois noms manquent à la série des douze apôtres :

1° Thomas ;

2° L'apôtre appelé Thaddée par saint Mathieu et saint Marc, — et par saint Luc : Juda le Cananéen, fils de Jacques ;

3° Mathias, qui remplaça Judas Iscarioth.

Saint Michel aurait pu être joint aux saints d'Italie, puisque le culte qu'on rend à l'archange en Occident a pour point de départ son apparition sur le mont Gargano. De même, saint Lazare peut se joindre aux saints de Provence : Genis et Consorce ; c'est de cette contrée que son culte est venu.

Sur quatre-vingt-dix saints à peu près, plus de la moitié sont des martyrs. Il y eut un temps où l'on ne choisissait qu'eux pour être patrons des églises, comme on le voit dans l'homélie que saint Avit, archevêque de Vienne, prononça vers 522 pour la dédicace de la basilique d'Annemasse : « *Succrescunt orationibus loca, praemia construentibus templa martyribus ;... fructificat locus martyrum quò floruit cultus idolorum.* »

Dans la seconde liste, la plupart des saints d'Italie sont romains. La troisième liste n'est remarquable que par sa brièveté, qui étonne surtout quand on la compare à la cinquième. Mais ce sont les deux dernières listes qui réclament le plus de commentaires.

La haute antiquité en frappe tout d'abord. Tous les noms en sont antérieurs à l'avènement de Charlemagne, deux seuls exceptés : celui de saint Girod, évêque de Mâcon au x^e^ siècle — et celui de saint Roland, un des premiers abbés du monastère de Chésery, fondé en 1140 : les Bollandistes, dans leur second volume, publié en 1643, le mentionnent en ces termes :

« *XVI Januarii. Sancti qui XVII Kal. Februarii coluntur. B. Rolandus, monachus ordinis Cisterciensis in Cheseriaco, refertur hoc die, et* BEATUS *appellatur a Chrisostomo Henriquez, et ab Hugone Menardo, in Catalogo SS. et BB. ord. Cistercien., ex vetusto Missali. Cetera nobis ignotus.* » Mgr Dépery, dans l'*Histoire hagiologique de Belley*, et dans les *Archives saintes de Belley*, a recueilli les traditions et les documents qui se rapportent à saint Roland.

Dans mes listes, la Gaule méridionale est peu représentée. Agen, Toulouse, Arles et la Provence leur ont donné quatre noms, et c'est tout. Les contrées du centre de la Gaule leur ont apporté au contraire un contingent très fort : mes recherches ont obtenu là deux résultats qui me paraissent importants et qui étaient inattendus. On remarquera surtout dans ces listes la belle suite qu'elles offrent, d'évêques de la noble et vénérable Eglise gallicane, aux temps mérovingiens. Elles nous montrent d'où les idées religieuses partaient à cette époque, pour venir rayonner dans notre pays.

En outre, dans la série des saints de Gaule, il y en a plu-

sieurs dont les légendes sont originales et particulièrement intéressantes : sainte Consorce, par exemple, solitaire aux bords de la Durance, — et surtout saint Gingolphe [1]. La chasteté germanique, louée par Tacite *(paucissima in tam numerosa gente adulteria, quorum pœna præsens..... nemo enim illic vitia ridet)* respire dans le culte qui a été rendu à saint Gingolphe, et dans les récits qui nous ont été transmis sur sa femme et lui. C'est un Hippolyte chrétien. Ses goûts de chasseur, son amour pour les forêts et les beautés de la nature, pour les sources jaillissantes dans les solitudes : autant de traits pris sur le vif, et qui témoignent d'une tradition rapprochée et fidèle.

Il y a deux saints qui sont peu connus hors de nos vallées alpestres et jurassiennes : saint Apre et saint Imier. Je n'ai rien à ajouter pour ce dernier aux renseignements recueillis et discutés par M. Gelpke (*Kirchengeschichte der Schweiz,* II, 168-172). Saint Ismier, qui a donné son nom à un village du Grésivaudan, est-il le même, et les livres liturgiques du diocèse de Grenoble contiennent-ils quelques renseignements sur lui ?

Quant à saint Apre, lorsque je lus le présent travail à la Société d'histoire de Genève (24 janvier 1889), mon savant collègue M. Théophile Dufour me signala une vie de ce saint solitaire, qu'on trouve, à la date du 4 décembre, dans le *Breviarium ad usum gebennensem,* publié en 1487 à Genève, et dans le *Breviarium secundum usum ecclesiæ*

1 Il me semble qu'on doit écrire le nom de Gingolphe avec un *e* final, comme les noms d'Adolphe et de Rodolphe. On trouve deux localités du nom de Saint-Gengoux en Bourgogne, où la prononciation a laissé tomber les consonnes finales. — On remarquera que les parentes de saint Gingolphe portaient comme lui des noms germaniques Willegisa, Willetrudis. — Le culte de saint Gingolphe est né dans un siècle où le malheur des temps rendait l'âme sérieuse et la foi profonde. Plus tard, sa légende est une de celles qui ont le plus prêté aux moqueries. Comp. *l'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux,* tomes XX et XXI.

gebennensis, publié en 1525 à Lyon. D'après ce texte, saint Apre était originaire de Sens *(oriundus regni Francorum ex Synica urbe)* et fut prêtre de la paroisse de la Terrasse, au pays d'Agariac [1], dans la vallée du Grésivaudan *(sacerdotem et confessorem parochie Terracie, Gratiopolitanensis et territorii Agariacensis).* Ces renseignements écrits en prose sont assez maigres et ne font, dans le bréviaire, qu'encadrer une hymne, qui nous en apprend moins encore :

Sanctus Aper, jejunando,
In vigilis orando,
Laboribus insudando,
Gratiam obtinuit.
. . . . . .
Sacerdos et non pontifex [2]
Bonus pastor in populo,
Miraculorum artifex,
Migravit ab hoc seculo.

Les documents utilisés par M. le chanoine Truchet dans son *Histoire hagiologique du diocèse de Maurienne* complètent un peu la biographie de saint Apre, et fixent le lieu de sa mort dans le village qui porte son nom : Saint-Avre sur les bords de l'Arc, près de la Chambre. Une autre localité tient aussi son nom de lui : Saint-Aupre, en Dauphiné, à trois lieues à l'O.-N.-O. de la Grande-Chartreuse. La famille de Saint-Apre, pendant les dernières années du XIII^e^ siècle et pendant tout le XIV^e^, joua un cer-

1 Un aimable correspondant, a qui je demandais d'identifier ce nom, vient de m'écrire que les savants les plus ferrés de Grenoble, consultés par lui, n'ont pas pu lui donner la solution de ce petit probleme géographique

2 *Sacerdos et non pontifex,* en cela distinct d'un autre saint Apre, évêque de Toul, duquel trois villages tiennent leur nom Saint-Epvre.

tain rôle à Genève, où elle possédait une maison sur *les crêts de Saint-Apre*. La porte Baudet, qui occupait l'emplacement de l'arcade de la Treille, était attenante d'un côté à la Maison de Ville, et de l'autre à une tour de la maison de Saint-Apre.

* * *

J'ai dit que nos listes ont un haut caractère d'antiquité. Ce point ressortira tres bien d'une comparaison facile à faire. Qu'on prenne dans la *Vie de saint François de Sales* par son neveu Charles-Auguste, l'énumération des saints « que ce sainct homme a voulu estre celebrez en son diocese d'un service particulier, selon les vieilles ou nouvelles coustumes » et de ceux en outre pour lesquels « il avoit une speciale devotion » ; qu'on les classe d'après les mêmes principes que ci dessus, on aura le tableau qui suit, où j'ai mis en italiques les noms qui figurent déjà sur les cinq listes données plus haut :

I. Saint Joseph ; *Notre-Dame* ; *saint Pierre, apôtre.*

II. Saint Celse ; saint Nazaire ; *saint Sébastien.*

III. Saint Anselme ; saint Augustin ; saint François d'Assise ; saint Grat, évêque d'Aoste ; saint Thomas d'Aquin.

IV. *Saint Maurice* ; *saint Ours* ; *saint Victor.*

V. Saint Anthelme ; saint Bernard, abbé de Clairvaux ; saint Bernard de Menthon ; saint Claude ; saint Louis, roi de France ; saint Pierre de Tarentaise ; *saint Théodule.*

Voilà un tableau dressé par un homme qui s'y connaissait assurément. Le moyen âge y est représenté dans tout son cours, et non plus seulement dans ses commencements. Les grands théologiens y ont leur place à côté des martyrs.

Mais j'ose dire que nos listes soutiennent très bien la comparaison. Elles sont le fruit de la collaboration de tous les inconnus qui, dans une époque obscure et féconde, ont apporté l'Evangile au bord de nos lacs et dans nos hautes vallées, et y ont élevé les premiers autels chrétiens au milieu des *pagani*. Ils savaient sur qui ils s'appuyaient, quels modèles, quels exemples ils voulaient suivre Chacun des choix qu'ils ont faits est l'écho de leurs souvenirs d'enfance et de jeunesse, un hommage rendu soit à l'évêque de leur diocèse natal, soit aux saints dont ils aimaient la légende, ou dont ils avaient reçu des reliques. Ces listes nous reportent à mille ou douze cents ans en arrière. Elles sont peut-être le témoignage le plus intéressant qui nous reste de cette époque reculée sur laquelle nous avons si peu de documents, de ce temps où la religion chrétienne s'épanouissant et florissant dans nos contrées, ceux qui la prêchaient pouvaient répéter l'hymne d'un de leurs contemporains :

Te Deum laudamus, te dominum confitemur,
Te gloriosus apostolorum chorus,
Te candidatus martyrum laudat exercitus.
Te per orbem terrarum sancta confitetur Ecclesia.

Eugène RITTER,

Doyen de la Faculté des Lettres de Genève.

RÉSUMÉ

DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES A ANNECY

ET DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

pendant l'année 1888.

SOMMAIRE : I. Baromètre. — II. Vents. — III. Température de l'air. — IV. Température de l'eau. — V. Humidité. — VI. Evaporation. — VII. Pluie et neige. — VIII. Lacs et rivières. — IX. Orages. — X. Résumé agricole.

I. — Baromètre.

Observations faites à 9 heures du matin.

1888	ANNECY (453m)		MÉLAN (633m)		LESCHAUX 931m)	
	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure
	millim	millim.	millim.	millim.	millim.	millim.
Janvier	727,9	22,8	712,4	22,5	688,6	21,3
Février. . . .	717,4	26,3	702,0	26,9	679,3	25,9
Mars	716,7	25,7	698.5	24,4	675,9	23,6
Avril.	718,7	15,3	703,8	16,7	678,4	13,4
Mai	723,8	14,8	708,3	15,3	683,3	15,4
Juin	722,7	9,9	707,1	11,3	683,1	11,4
Juillet	722,3	12,5	706,4	11,8	682,3	10,5
Août	725,9	10,6	710,6	11,4	685,5	10,9
Septembre . .	726,1	14,2	710,4	15,2	685,5	13,0
Octobre. . . .	725,7	28,5	709,1	28,7	685,1	18,3
Novembre. . .	724,5	26	710,7	27,1	682,7	25,8
Décembre. . .	726,5	23,2	709,5	24,9	683,9	22,7
Année. . .	723,18	19,15	707,40	19,68	682,80	17,68
Extrêmes . .	737,6 le 8 janv. / 703,4 le 20 fév.		721,9 le 8 janv. / 687 5 le 20 fev.		693,2 le 8 janv. / 661,6 le 20 fév.	
Ecart annuel .	34,2		34,4		33,6	

Nota. — Les observations sont ramenées à la température zéro.

Quatre mois seulement sont au-dessous de la normale : février, mars, avril et juin ; dans tous les autres le baromètre se trouve relativement élevé et cependant nous avons une année très pluvieuse. Il est vrai que l'excursion du mercure n'avait pas encore été aussi forte : elle s'élève à 19 millim. pour Annecy, dépassant la normale de 6 millim. et montrant ainsi combien ont été profondes en Savoie les perturbations atmosphériques de cette année.

Maxima et minima barométriques au Semnoz (alt. 1,650m).

	Max	Min.	Exc.		Max.	Min.	Exc
Janvier....	636,5	613,8	22,7	Juillet. ...	631,6	619,7	11,9
Février....	628,2	602,4	25,8	Août.....	638,1	621,8	16,3
Mars.....	629,6	604,8	24,8	Septembre.	635,7	619,8	15,9
Avril	628,2	611	17,2	Octobre ...	639,5	614	25.5
Mai.....	634,9	618,9	16,0	Novembre.	636,7	611,4	25,3
Juin	635,1	616,8	18,3	Décembre .	»	»	»

Moyenne des maxima 634,01, des minima 614,04, de l'excursion 19.97. Maximum absolu 639,5 le 28 octobre ; minimum absolu 602,4 le 20 février ; écart annuel 37,1. En 1887 l'écart n'était que de 37,8, mais l'excursion moyenne du mercure fut la même que cette année.

II. — Vents.

Direction des vents à Annecy à 9 heures du matin.

1887	VENTS FROIDS ET SECS		VENTS SECS et CHAUDS	VENTS CHAUDS et PLUVIEUX	VENTS HUMIDES et FRAIS
	Vents du Nord NNW à NNE	Vents d'Est NE à ESE	SE à S	SSW à WSW	W à NW
Janvier.....	12	1	9	2	7
Février.....	5	2	6	4	11
Mars.....	2	1	5	7	16
Avril	6	»	9	8	7
Mai.....	6	2	12	2	9
Juin	4	2	8	11	5
Juillet	1	»	11	12	7
Août	13	6	4	2	6
Septembre.....	5	1	8	6	10
Octobre	7	»	3	10	11
Novembre	»	4	5	5	10
Décembre	1	12	3	4	11
Année.....	62	31	83	73	116

Les courants froids sont moins nombreux que l'année dernière, aussi la température est-elle moins froide aussi ; par contre les vents humides ont régné 60 jours de plus, ce qui explique suffisamment l'abondance des pluies. A remarquer la prédominance des courants froids au mois d'août.

III. — Température de l'air.

Observations faites en 1888 à Annecy, à Mélan et à Leschaux.

1888	ANNECY (448m)			MÉLAN (629m)			LESCHAUX (931m)		
	maxima	minima	moyenn.	maxima	minima	moyenn.	maxima	minima	moyenn.
Janvier.....	1°90	-5°00	-1°55	0°75	-8°89	-4°07	2°01	-8°80	-3°35
Février	3,80	-4,80	-0,50	3,26	-8,50	-2 62	3,10	-10,9	-3,90
Mars	10,00	-1,10	4,45	8,39	-3,44	2,47	7,40	-5,80	0,80
Avril	13,70	2,80	8,25	11,51	1,75	6,63	9,90	-0,40	4,75
Mai	24,20	7,70	15,95	20,90	5,55	13,23	18,10	5,65	11,87
Juin.....	27,50	10,80	19,15	21.92	9,24	15,58	19,59	7.90	13,75
Juillet	23,80	11,10	17,45	21,58	9,33	15,55	19,30	8,90	14 10
Août	25,10	10 60	17.85	22,10	8,48	15,29	21,26	9,80	15,53
Septembre..	22,80	10,70	16,75	20,54	8,97	14,76	19,28	6,60	12,94
Octobre...	13,10	2,60	7,85	12,60	1,13	6,86	10,97	0,25	5,61
Novembre..	9,80	2,30	6,05	9,06	0,31	4,69	9,04	-0,87	4,08
Décembre .	4,10	-2,80	0,65	4,19	-5,97	-0,89	7,00	-3,14	1,93
Année...	14,48	3,74	9,36	13,07	1,51	7,29	12,25	0,77	6,51
Extrêmes..	33°0 le 15 août —16,7 le 30 janv.			30°5 le 5 juin —26,8 le 31 janv.			27°9 le 19 août —20,8 le 31 janv.		
Ecart annuel	49,7			57,3			48,7		

Cette année encore, la moyenne des maxima, comme la moyenne des minima, est au-dessous de la normale. La température générale le sera donc aussi, mais un peu moins faible cependant que celle de 1887, parce que les saisons intermédiaires, printemps et automne, ont donné des plus-values. En revanche, l'été est absolument nul comme chaleur ; dans mainte station les mois de juin, juillet, août

et septembre ont la même moyenne, si bien qu'on a pu dire avec une certaine vérité que le printemps avait fait place à l'automne, directement et sans transition.

Extrêmes mensuels au pic du Semnoz en 1888
(altitude 1,650m).

	Max.	Min.	Ecart		Max.	Min.	Ecart
Janvier.....	4°6	—20°3	24°9	Juillet	16°7	—3°0	19°7
Février.....	0.7	—16.3	17,0	Août	20.7	—1,8	22,5
Mars.....	3.7	—15,9	19,6	Septembre..	13.8	—2,0	15,8
Avril	9,7	—11.7	20,7	Octobre	9,7	—8,0	17,7
Mai.....	12,7	—4,2	16,9	Novembre ..	10,7	—8,0	18,7
Juin.....	17,6	—2,5	20,1	Décembre ..	8,7	—6,5	15,2

Moyennes de l'année : maxima 10°77, minima —8°29, écart mensuel 19°06, température générale de l'année 1°24. Nous avions eu l'année dernière 1°34, et la moyenne des cinq années écoulées, celle-ci comprise, est de 2°63. Aucune n'avait encore été aussi rude en montagne que l'année qui nous occupe.

Températures de 1888 à Douvaine (428m), à Bonneville (449m) et à Chamonix (1,044m).

	Douvaine	Bonneville	Chamonix		Douvaine	Bonneville	Chamonix
Janvier...	»	—4°04	—4°80	Juillet....	17°87	15°70	14°30
Février ..	1°00	—2,60	—2.58	Aout.....	18,20	15,60	14,20
Mars.....	4,41	2,50	1,38	Septembre	»	15,12	13.00
Avril	7,69	8,00	5.03	Octobre ..	6,98	7,00	4.60
Mai.....	15,80	14,63	13,20	Novembre	5,56	4.50	2,70
Juin	18.80	16,53	15.25	Décembre	1,71	—2,30	—0.90

Année . 9°80 à Douvaine, 8°11 à Bonneville, 6°28 à Chamonix. Ces moyennes sont un peu plus élevées que l'année dernière, elles se rapprochent même passablement de leurs normales respectives qui seraient pour ces trois stations 10°20, 8°08 et 6°38.

Températures extrêmes : à Douvaine 37° le 4 juin (au soleil 57°), —14° en janvier, écart 51° ; à Bonneville 36° le 4 juin, —26° le 30 janvier (à cette date l Arve charrie des glaçons), écart 62° ; à Chamonix 34° le 4 juin, —25°4 le 31 janvier, écart 59°4.

Plus basse température au Biot (alt. 818m) —19° le 31 janvier.

Observations de température faites à Talloires (478m).

Janvier...	-1°02	Avril ...	8°39	Juillet....	17°90	Octobre..	9°07
Février ..	0,22	Mai.....	15,97	Août.....	18,03	Novembre	7.38
Mars	4,61	Juin	18,66	Septembre	17,75	Décembre	2°47

Moyenne de l'année 9°95, supérieure à celle d'Annecy et même à celle de Douvaine, qui passe pour une station tempérée et qui est située plus bas. On remarquera que les plus-values de Talloires portent notamment sur les mois froids et presque pas sur ceux d'été.

Températures extrêmes : 33° le 15 aout, —14°5 le 30 janvier, écart annuel 47°5.

Signalons quelques particularités de cette année. — Le mardi 16 juin, vers 11 h. du matin, le ciel étant presque pur, un coup de tonnerre très violent a retenti sur Paris ; la foudre est tombée sur l'église du Sacré-Cœur, où elle n'a occasionné aucun dégât. — Le 11 juillet, neige à Bruxelles et à Paris. — Le 14 du même mois, le thermomètre d'Annecy descend à 5 degrés et la neige tombe sur la dent d'Oche en Chablais. — Le 30 juin, la neige avait blanchi les cimes de 1,800 mètres autour de notre petit lac. — Neige encore en Sicile, vers Catane, le 21 octobre.

IV. — Température de l'eau.

Température de l'eau du lac d'Annecy, comparée à celle du sol à 0m,30 de profondeur et à celle de l'air à 9 h. du matin.

	Air	Sol	Eau		Air	Sol	Eau
Janvier.....	—3°0	1°9	4°1	Juillet.....	17°1	16°4	18°2
Février.....	—1,9	1.1	3,7	Août.....	16,4	16,5	17,3
Mars...	2,3	1,2	4,2	Septembre...	13.1	13,9	16.8
Avril.....	7.1	5,3	6,0	Octobre	5,9	10,5	12,4
Mai.....	13,7	11.7	12,8	Novembre ...	4,8	7,8	9,1
Juin.....	17,7	15,1	18,2	Décembre ...	—0,4	3,7	5,8

Moyennes annuelles : air 8°07, sol gazonné 8°92, eau du lac 10°72. Les températures de l'air et du lac se sont un peu relevées par rapport à l'année dernière, mais le sol est resté plus froid, à cause de l'hiver prolongé que nous avons eu à subir en 1888.

Températures extrêmes : sol gazonné 18° fin juillet et 16 août, 0°7 les 6 et 7 mars, écart 17°2 ; surface de l'eau du lac 20°7 le 29 juillet, 1° le 25 février, écart 19°7. La saison des bains, réglée sur une température d'au moins 18 degrés n'a duré que 68 jours, soit du 6 juin au 12 août, et encore dans ce court intervalle, la température du lac est-elle restée plus de trois semaines à 17 degrés.

Températures d'un torrent et d'un puits à Mélan, comparées à celle de l'air à 9 h. du matin, en 1888.

	Air	Foron	Puits		Air	Foron	Puits
Janvier...	—6°30	»	8°78	Juillet....	16°31	14°10	8°22
Février...	—4,44	»	7,20	Août.....	16,22	12,30	9,72
Mars.....	1,42	»	6,40	Septembre	14,81	10,25	10,65
Avril	6,80	»	5,62	Octobre ..	5,90	»	11,78
Mai.....	14,80	»	5,65	Novembre	3,22	»	11,65
Juin.....	17,16	»	6,21	Décembre	—3,13	»	10,14

Moyennes annuelles : air 6°90, Foron »°», puits 8°30.

Températures extrêmes à la surface du Foron : 16°3 le 16 juillet. Jamais, pendant nos douze années d'observation, le maximum de juillet n'avait été si peu élevé à la surface de la rivière.

Dans l'eau du puits : 12°2 le 29 octobre, 5°4 le 30 avril.

Pour ces températures extrêmes comme pour la moyenne annuelle, il y a une baisse d'un demi-degré par rapport à l'année précédente. Elle provient soit de l hiver prolongé de 1888, soit de son vilain été.

V. — Humidité.

Etat hygrométrique de l'air à 9 h. du matin, en 1888.

	Annecy	Melan	Difference		Annecy	Melan	Difference
Janvier...	91,0	93,0	—2,0	Juillet....	77.0	75,8	+ 1.2
Février...	93,0	91.0	+2,0	Août.....	81,0	74.8	+6,2
Mars.....	76,0	81,2	—5,2	Septembre	88.0	84,1	+3,9
Avril	84,0	74,6	+9,4	Octobre ..	90,0	78.5	+11,5
Mai.....	69,0	66,2	+2,8	Novembre	90.0	85.4	+4,6
Juin	79,0	72,6	+6,4	Décembre	89,0	97.7	—8.7

Moyennes : Annecy 83,9 ; Melan 81,2 ; différence +2,7.

L'humidité est plus grande en 1888 qu'en 1887 et en aucune autre année. Le mois de mai seul a été sec.

Leschaux, nous le regrettons, n'a pas donné d'observations sur l'état hygrometrique cette année.

Nous allons présenter pour le Semnoz le résumé de toutes nos observations. Elles sont faites une fois par semaine à midi et, conséquemment, ne représentent pas une moyenne régulière et normale, mais elles peuvent servir de terme de comparaison entre une année et l'autre. De plus, le résumé par saison fait ressortir cette particularité que nous indi-

quions déjà en 1883, à savoir que l hiver est la saison de l'année la plus sèche en montagne, ce qui expliquerait pourquoi le baromètre y est aussi moins élevé que dans les autres saisons, contrairement à ce que nous voyons dans la plaine, où le baromètre en hiver est toujours haut.

Etat hygrométrique à midi au Semnoz (1,650m).

HUIT ANS	1881	1882	1883	1884	1885	1886	1887	1888	MOYENNES
Janvier.....	»	53	54	67	80	74	84	71	69,0
Février.....	72	45	55	69	80	76	67	63	65,9
Mars.....	42	65	54	76	81	84	77	66	68,1
Avril	64	80	84	85	69	79	75	93	78,6
Mai.....	77	76	76	83	70	76	87	80	78,1
Juin.....	67	87	81	78	79	53	73	83	75,4
Juillet.....	58	85	86	83	83	79	79	86	79,9
Août	67	74	87	84	89	58	74	87	77,5
Septembre. ..	76	90	74	86	82	77	85	85	81,9
Octobre	60	82	74	78	85	82	83	81	78,1
Novembre....	40	70	77	92	86	79	83	86	76,6
Décembre	60	74	62	80	75	74	85	76	73,2
ANNÉE...	62,1	73,4	72	80,1	79,9	74,4	79,3	79,8	75.2

Moyennes par saison : hiver 69,3, printemps 74,9, été 77,6, automne 78.9, année 75.2.

VI. — EVAPORATION.

Millimètres d'eau évaporée à Annecy et à Mélan, en 1888.

	Annecy	Mélan		Annecy	Mélan
Janvier.....	»	6.6	Juillet.....	60,5	44,4
Février	»	7,1	Août	53,7	50,9
Mars.....	»	32.1	Septembre.....	44,3	32,2
Avril	»	38,9	Octobre.....	24,1	29,6
Mai	74,8	83,1	Novembre.....	10,5	15,4
Juin.....	63,0	49,1	Décembre	»	6,7

Totaux : 330,9 à Annecy et 396,1 à Mélan.

Maximum en 24 heures : 4,5 le 12 mai et le 8 juin à Annecy, 4,6 le 26 mai à Mélan On remarquera que c'est le mois de mai qui a fourni le plus fort contingent à l'évaporation tant à Annecy qu'à Mélan.

VII. — Pluie et neige.

Résumé des observations sur la pluie et sur la neige faites en 1888 dans le département de la Haute-Savoie.

ALTITUDES.	STATIONS	JOURS PLUVIEUX OU NEIGEUX	EAU TOTALE RECUEILLIE	NEIGE MESURÉE		
				épaisseur sur le sol.	eau correspondante.	coefficient.
	Bass'n du lac Léman.		millimèt		millimet	
1162m	Col des Gets	115	1465.8	4m44	392.6	88.4
818	Le Biot(vallée de la Dranse)	104	1318.1	3.12	290.7	93 1
393	Saint-Gingolph.	139	1267.9	0.34	38.4	113 0
380	Evian-les-Bains.	120	1158.2	»	»	»
428	Douvaine	124	1102.4	»	»	82.1
	Bassin de l'Arve.					
1044	Chamonix	134	1205.6	2.76	230.7	90 8
1113	Col de Megève.	125	1290.1	2.03	270.8	133.3
533	Sallanches	139	1073.4	1.09	110.0	100.9
629	Mélan (vallée du Giffre). .	150	1278.0	1.51	119.8	79.3
449	Bonneville	110	1162.0	0.98	83.4	85.1
435	Annemasse.	99	867.6	0.98	76.9	78.5
	Vallée des Usses.					
773	Cruseilles.	143	1195.4	1.45	132.0	91.0
259	Seyssel.	63	988.6	»	»	»
	Bassin du Fier.					
1650	Pic du Semnoz.	»	1170 0	»	»	»
931	Col de Leschaux.	128	1253.4	2.51	206.6	82.3
712	Seythenex (vall de l'Eau-Morte)	114	1095 8	1.68	140 0	83.3
507	Col de Faverges	117	1158.9	1 21	80.0	66.1
478	Talloires.	131	1475.2	1.03	»	»
448	Annecy.	137	1434.0	0 88	80.0	90.9
334	Rumilly (vallée du Chéran)	93	1238.4	0.67	63.0	94.0
675m	Moyennes.	120	1210.0	1m67	135.7	93.2

Bien que l'année 1888 ait semblé extraordinairement pluvieuse, la hauteur d'eau mesurée ne s'écarte guère de la normale, non plus que le nombre des jours humides. L'impression défavorable provient de ce que les mois agricoles,

ceux où se font les travaux et les récoltes, ont été en effet très chargés, mais une compensation est résultée de la sécheresse relative des mois froids.

Les stations qui ont reçu le plus de pluie sont celles du bassin du lac d'Annecy. Talloires en a une quantité supérieure à la ville d'Annecy, l'excédent s'est produit en été. Jamais d'ailleurs cette saison n'avait été aussi pluvieuse : elle a donné en moyenne 500 millim. sur le département. Nous devons signaler aussi les premiers jours du mois d'octobre qui ont fourni, le 2 et le 3, jusqu'à 230 millim. d'eau à la station du Biot et 160 à celle d'Annecy.

En ce qui concerne la neige, il n'y a pas non plus grand écart avec la normale, qui est dans notre pays de $1^m,63$: le tableau qui précède donne $1^m,67$. Les dernières neiges sont tombées à Annecy le 13 avril et les premières neiges automnales le 21 décembre. Nos dates séculaires sont le 8 avril et le 16 novembre.

On a remarqué, cette année, que la neige tombait en général de nuages peu élevés, en sorte que des stations de montagne de grande altitude en ont reçu une moindre épaisseur que d'autres situées bien au-dessous. Le tableau suivant démontre ce fait. Il est formé d'éléments réunis par le P. Denza, directeur de la Société météorologique italienne.

Neiges tombées dans la vallée d'Aoste pendant la 2e quinzaine de février 1888.

ALTITUDES	STATIONS	NEIGE
2,478m	Grand-Saint-Bernard	0m92
2,160	Petit Saint-Bernard	1 45
1,538	Valsavaranche	1 50
1,543	Cogne	2 95
1,421	Champorcher	4 »
774	Arvier	3 »
760	Pont-Bozet	3 »
375	Bard	1 90

Comme on le voit, le maximum est tombé à Champorcher, à l'altitude moyenne de 1421 mètres. Plus haut, les nuages de neige n'avaient pas encore toute leur puissance, tout leur rendement, pour ainsi dire. Plus bas, les flocons commencent à se réduire par l'élévation graduelle de la température : il en tombe cependant une couche plus épaisse que dans les hautes stations du Grand et du Petit-Saint-Bernard.

VIII. — Lacs et rivières.

Le lac d'Annecy monte en mars et se maintient à un niveau relativement élevé jusqu'en automne. La plus haute cote est de $0^m,99$ le 9 juillet, la plus basse est de $0^m,39$ le 4 mars ; amplitude de l'année $0^m,60$, contre $0^m,76$ l'année précédente.

Très faible crue sur le lac Léman, malgré l'abondance des neiges printanières : résultat qu'il faut attribuer de plus en plus à la perfection du barrage régulateur établi récemment à Genève et à la prévoyance des ingénieurs chargés de son fonctionnement. La plus haute cote, $1^m,33$, s'est réalisée le 7 octobre ; l'étiage avait été de $0^m,47$ le 8 mars ; nous sommes donc en présence d'une oscillation de $0^m,86$, au lieu de $1^m,43$ qu'elle atteignait en moyenne avant la construction des nouveaux barrages.

A Sallanches, les pluies estivales jointes à la fonte des neiges font monter l'Arve à $2^m,10$ le 7 juin, à $2^m,22$ le 5 juillet et à $2^n,02$ le 22 août. L'étiage est de $0^m,76$ pendant les derniers jours de février et les premiers jours de mars Amplitude annuelle $1^m,46$.

Beaucoup plus forte est cette amplitude à Bonneville, où l'Arve a reçu presque tous ses affluents et subit par conséquent l'influence directe des pluies. L'échelle du pont Charles-Félix marque $1^m,80$ le 5 juillet, $2^m,22$ le 1^{er} août

et 2m,45 le 3 octobre. Pendant les froids secs de décembre, ce niveau s'abaisse à 0m,19 au-dessous du zéro, ce qui donne un écart total, très rare à cette station, de 2m,64.

Le Foron et la Seimaz, affluents de l'Arve, ont débordé vers le milieu de mars. Ces mêmes rivières et une foule d'autres, notamment celles du Chablais, ont débordé à la suite des pluies torrentielles des 2 et 3 octobre, causant d'énormes dégâts qui sont évalués, pour les voies de communication seulement, à plus de 400,000 fr.

Par suite de ces mêmes pluies, la crue du Fier, à l'entrée des Gorges de Lovagny, atteignit la hauteur extraordinaire de 38 mètres; elle eut lieu dans la nuit du 3 au 4 octobre, surmontant le faîtage du toit du chalet, qui s'affaissa sur lui-même à 4 h. du matin. La crue de mai 1877, la plus forte qui eût été enregistrée jusqu'alors, fut inférieure de 8 mètres à celle dont nous parlons.

IX. — Orages.

Jours orageux dans la Haute-Savoie pendant l'année 1888.

(Les orages avec grêle sont marqués du signe *)

Janvier et février	»
Mars : le 10 à Leschaux ; le 15 à Leschaux et à Faverges, le 16 à Bonneville	3
Avril : le 23 au Biot, à Douvaine, à Bonneville et à Cruseilles ; le 24 à Annecy ; le 25 au Biot, à Annemasse, à Cruseilles, à Leschaux et à Annecy	3
Mai . le 9 au Biot et à Bonneville ; le 10 à Cruseilles ; le 19 au Biot ; le 26 à Douvaine ; le 27 à Cruseilles ; le 28 à Mélan ; le 29 à Bonneville	7
Juin : le 8 à Douvaine, à Cruseilles et à Annecy ; le 20 à Leschaux ; le 21 à Mélan, à Bonneville et à Seythenex ; le 23 au Biot *, à Annecy et Annecy-le-Vieux (foudre) ; le 24 à Leschaux ; le 25 à Douvaine, Mélan et Bonneville ; le 26 à Douvaine (très fort), à Cruseilles et Annecy ; le 27 à Leschaux (violent) ; le 29 à Cruseilles (violent)	9

Juillet : le 1er à Leschaux ; le 3 à Bonneville, Cruseilles, Seythenex et Leschaux ; le 6 à Cruseilles et Leschaux ; le 7 à Mélan, Seythenex et Annecy (foudre) ; le 25 à Douvaine, Annemasse, Leschaux, Rumilly ; le 26 au Biot, à Mélan, à Bonneville, Seythenex, Faverges et Annecy ; le 27 aux Gets *, à Douvaine, Mélan, Leschaux et Rumilly, le 28 à Bonneville, à Annemasse *, Leschaux * et Annecy..... 8

Août : le 5 à Mélan ; le 15 à Chamonix, Mélan, Annemasse et Annecy ; le 17 à Melan, Bonneville, Onnion (foudre) et Annemasse ; le 21 à Mélan, Bonneville et Annecy ; le 25 à Mélan.. 5

Septembre : le 1er à Douvaine, Mélan, Bonneville * (très violent), Annemasse, Leschaux * ; le 7 à Bonneville * ; le 17 et le 21 à Douvaine ; le 24 à Mélan, Annemasse, Thônes (foudre) et Annecy ; le 30 à Leschaux et Annecy (très violent)..... 6

Octobre : nuit du 2 au 3 orage très violent sur tout le pays, sauf au Semnoz, à Faverges et dans la haute vallée de l'Arve (grêle à Leschaux seulement)..... 1

Novembre et décembre..... ..... »

Total des jours orageux..... 42

Orages avec grêle 6. Coups de foudre 4.

Jours orageux à Annecy : avril 2, juin 3, juillet 3, août 2, septembre 1, octobre 2, total 13. La normale est de 17.

Les orages les plus violents furent ceux du 7 juillet, du 17 août, du 1er septembre et ceux des 2 et 3 octobre.

X. — Résumé agricole.

Un long hiver suivi d'un beau printemps, un été nul suivi d'un bel automne, voilà en deux mots le bilan de 1888. Grâce au printemps tardif, la floraison des arbres fruitiers a été magnifique et leur récolte s'est effectuée, grâce aux beaux jours de l'automne, dans les meilleures conditions.

Les pluies estivales ont fait manquer les fenaisons : très peu de voitures de foin sont rentrées sans être mouillées, dans la plaine comme dans les hauteurs. Les regains ont

été beaux, mais rentrés aussi par le mauvais temps à cause des pluies de la première quinzaine de septembre. — Les marais eux-mêmes ont donné une coupe médiocre, moins abondante et moins bonne que l'année précédente à cause de l'humidité.

Pour le même motif, la récolte des céréales a été mauvaise : le blé, très maigre, a donné une farine qui foisonnait peu, et des semences que dans plusieurs domaines il a fallu remplacer. — Les pommes de terre ont en grande partie pourri sur place ; le peu qu'on a retiré n'était pas bon, et là encore ce qui a été employé comme semence au printemps suivant a donné des mécomptes : on a constaté entre autres que les tubercules provenant des vignes arrachées ne levaient pas. — Vendange mesquine et de qualité inférieure : 96,762 hectolitres pour tout le département, soit une diminution de 66,625 sur l'année précédente. — Pas de raves, pas de blé noir. — Beaucoup de châtaignes, mais peu de noix, petites, avortées, charbonneuses.

En revanche, une quantité énorme de cerises, prunes, pêches, de pommes et de poires. On ne souvient pas d'en avoir tant vu depuis un siècle [1]. Les pommes reinettes de belle qualité se vendaient de 10 à 12 fr. les 100 kilos; les pommes à cidre de 4 à 5 fr. les cent kilos. Quant au cidre lui même, il se vendait communément 0,10 cent. le litre; du cidre fait avec des pommes normandes s'est vendu 0,20 cent. le litre. — Les forêts de leur côté ont montré une exubérance de production qui n'a pas été sans utilité : l'huile de faine, par exemple, que l'on a pu extraire dans maint endroit, avec un rendement de 10 à 12 °/₀.

1 Nos grandes années de fruits en Savoie ont été 1776, 1779, 1808, 1837, 1867, 1874 Les journaux ont parlé d'une récolte exceptionnelle en 1788 . c'est sans doute pour d'autres parties de la France, car nos observations savoisiennes n'en disent rien.

Pour compléter ce résumé, disons que la mortalité de la ville d'Annecy a été moindre que ne l'auraient fait supposer les apparences défavorables de la saison : 48 enfants et 206 adultes, en tout 254 décès contre 263, chiffre normal. De fait, il n'y a pas eu de maladie épidémique, sauf en hiver celle des oreillons, qui a réuni à l'hôpital jusqu'à 52 militaires à la fois, mais qui n'a pas eu cependant d'issue fâcheuse. — Les animaux ont plus souffert que les hommes de notre long hiver : une hécatombe d'oiseaux a suivi les froids de mars et d'avril ; la conséquence a été une multiplication insolite d'insectes de toute espèce principalement de chenilles et de limaces, sans parler des hannetons que leur cycle triennal ramenait en 1888 [1].

E. Tissot.

L'ÉBOULEMENT DU TAUREDUNUM EN 563

(Suite et fin.)

Donnons maintenant la parole à M. Chavannes :

C'est sur ces anciennes chroniques que se sont basés les historiens et archéologues subséquents. Le principal, Frédéric de Gingins, dans un mémoire sur les antiquités du Valais, étudiait la question et plaçait le Tauredunum au Bois-Noir, en amont de Saint-Maurice. Là la vallée déjà très resserrée, et bordée de part et d'autre par des rochers abrupts, paraît barrée par les immenses dépôts d'alluvion du torrent de Saint-Barthélemy, qui ont refoulé le Rhône jusqu'au pied des rochers de la rive droite. Pour un observateur superficiel, il pourrait sembler que l'on ait là les restes du grand barrage décrit par les chroniqueurs. Mais les alluvions du Bois-Noir sont un *cône torrentiel* normal, très développé et fortement incliné, présentant, il est vrai, sur certains

1 Ce cycle de trois ans des hannetons se vérifie avec régularité pour la Haute Savoie depuis 1804.

points des blocs de dimensions considérables ; cependant ces derniers ne sont que les restes de débâcles torrentielles plus violentes que les charriages ordinaires et ne sauraient être pris pour les débris directs d'un éboulement. Dans la formation des cônes torrentiels, il s'établit un équilibre entre les apports annuels moyens et les apports exceptionnels dus à de rares débâcles ; cet équilibre se traduit par la distribution des matériaux dans la masse du cône et par l'inclinaison de la surface. La structure des cônes torrentiels et leur rôle dans la formation du sol des vallées ont été trop exactement étudiés pour que l'on puisse maintenant confondre les cônes et les éboulements.

Une autre circonstance empêche de placer au Bois-Noir le barrage du Tauredunum, c'est le trop grand éloignement du lac. A une pareille distance, les eaux faisant irruption auraient dû se répartir sur une trop grande surface avant d'arriver au lac et n'auraient pu produire les effets décrits.

Il fallait donc abandonner l'opinion de Frédéric de Gingins et de tous ceux qui jugeaient la question essentiellement d'après les documents historiques.

En mai 1843, Rodolphe Blanchet fut engagé à s'occuper de ce sujet par le fait que l'on découvrait près de Roche de grandes quantités de troncs d'arbres transformés en charbon et en lignite. Blanchet examina sur place ces gisements et constata que tous ces arbres étaient dirigés contre le pied de la montagne. Ils paraissaient avoir été déracinés par un courant d'air qui les aurait tous couchés dans cette direction Blanchet fut également frappé par le nombre de petites collines qui sont parsemées sur la plaine du Rhône entre Chessel et Noville, et il se demanda si ne n'était pas là les restes d'un vaste éboulement et peut-être de celui du Tauredunum.

Plus tard, en 1851, la question fut reprise d une manière scientifique par Troyon et Morlot. Ces deux savants explorèrent très en détail toute la contrée et consignèrent le résultat de leurs recherches dans une petite notice qui parut dans le Bulletin de 1853 de la Société des sciences naturelles. Entre 1851 et 1865, ces messieurs ne négligèrent aucune des occasions qui se présentaient pour faire de nouvelles constatations. A cette époque on travaillait beaucoup aux canaux destinés à recueillir les eaux et à assainir la plaine. On constata aux Evouettes et à Chessel une série très intéressante de collines que le canal dut traverser. Ces collines, hautes de 30-40 pieds au-dessus du Rhône, sont

couvertes de bois et de végétation. Elles sont constituées intérieurement par des blocs éboulés. Venetz crut y voir des moraines, mais les tranchées que l'on pratiqua montrèrent avec évidence que l'on avait affaire à des monceaux d'éboulis bien caractérisés. La masse en est formée par des accumulations irrégulières de blocs brisés, contusionnés, en partie agglutinés par un ciment argilo calcaire, formé par la solidification de la poussière qui accompagne toujours un grand éboulement et qui est le produit de la trituration des matériaux pendant la chute. On observa une structure tout analogue sur plusieurs points de l'éboulement d'Elm. Les roches sont des calcaires jurassiques, identiques à ceux qui constituent le massif de Grammont.

L'ensemble de ces collines d'éboulis forme une bande irrégulière arquée qui s'étend, en longueur, de Chessel à Noville, et, en largeur, des Evouettes à Chambon.

Selon M. Morlot [1], « l'éboulement est parti de la sommité du « Grammont *(Dérotchiaz [2])*, dominant le couloir des Evouettes, par « lequel il est descendu. Un quartier de montagne d'environ 1000 pieds « de puissance et situé entre 5 et 6000 pieds de hauteur au-dessus du « Rhône, se detacha et glissa sur une surface inclinée de 30 à 40° et « vint se précipiter d'abord par-dessus un escarpement d'environ « 1000 pieds de hauteur situé dans le couloir des Evouettes, et acquit « ainsi une force d'impulsion énorme. La masse lancée comme dans « une coulisse, à la partie inférieure du couloir, fut projetée sur la « plaine du Rhône, qu'elle couvrit de ses débris sur toute son étendue « entre Noville, Chessel et Chambon. Le fleuve fut barré par elle et « reflua jusqu'aux rochers de St-Triphon, en amont desquels se « trouve un dépôt formé par ce lac temporaire. La rupture de la « digue eut lieu à la Porte-du-Scex, là où elle avait le moins de puis- « sance. »

Le barrage fut complété : 1° par une seconde zone de collines qui enveloppe la première et qui a été formée par le refoulement du sol même de la vallée. Ces collines sont constituées par les anciennes alluvions du Rhone (sables et limon) dont les couches ont été relevées et plissées par l'immense pression latérale des masses éboulées.

1 *Bulletin*, t III, p. 281-286.

2 *La Derotchiaz* signifie dans la langue populaire du Valais la montagne *eboulee. (Note de la Redaction)*

2° Par les forêts ravagées et couchées par le vent de l'éboulement contre le pied de la montagne, aux environs de Roche.

Les effets du barrage sont dûment démontrés par les dépôts de limon qui recouvrent la plupart des collines. Sur plusieurs points, la superposition du limon, déposé horizontalement sur les couches inclinées des collines de refoulement, est des plus nettes; il en est de même sur d'autres points, où le limon a recouvert les collines d'éboulis de la première zone. Ailleurs encore, comme à Noville, il s'est accumulé de grandes masses de limon qui ont complètement recouvert les portions les moins saillantes de l'éboulement. Partout ces limons du barrage renferment de nombreux squelettes d'hommes et d'animaux (cheval, vache, cochon, chèvre, mouton), victimes de la catastrophe. Il ne saurait être question de restes de sépultures, car les squelettes sont dans les positions les plus variées, comme ce doit être le cas pour des cadavres flottés et accumulés sur certains points par le tournoiement de l'eau. Les ossements humains présentent un beau type de crâne, que M. Rutimeyer appelle le type de Sion; les mâchoires de cheval sont du type dit romain; les ossements de vache, très nombreux, appartiennent à une petite race; il en est de même des restes de cochon; tandis que des mâchoires de chèvre et de mouton trahissent des animaux de grande taille.

La partie de la montagne d'où s'est détaché l'éboulement est très facile à reconnaître, surtout des environs de Roche et d'Yvorne. C'est un immense cirque de roches nues, entre le sommet de Grammont (ou Chaumény) et l'origine du ravin escarpé des Evouettes. On se rend très bien compte comment la masse a du glisser sur les couches restées en place et fortement inclinées au sud-est. Ces couches portent encore à leur surface, sur les points préservés des érosions subséquentes, des stries profondes qui accusent nettement la direction du glissement. Autre chose des plus intéressantes, ces mêmes couches portent, en outre, les traces du second éboulement signalé par Grégoire de Tours, sous forme de stries qui croisent obliquement les premières et qui, par leur direction, indiquent la position que doivent avoir occupée les masses du second éboulement.

Aux environs des Evouettes, on a retrouvé les restes de constructions anciennes d'où l'on a retiré une tête de christ sculptée, en style byzantin bien caractérisé. On peut la voir au Musée cantonal, dans la salle Troyon.

On voit par ce qui précède que toutes les observations géologiques et archéologiques faites sur le terrain par MM. Troyon et Morlot, pendant une série d'années et avec la plus scrupuleuse exactitude, confirment d'une manière éclatante le récit des chroniqueurs et qu'ici l'histoire et la géologie se donnent le plus heureusement la main.

Un seul point peut encore rester sujet à interprétation. C'est celui des effets mécaniques causés par la catastrophe sur les rives du Léman. Le chroniqueur les attribue à la rupture du barrage et à l'invasion subite des eaux accumulées en amont.

Si l existence du barrage et d'un petit lac temporaire, s'étendant de Chessel à St-Triphon, est incontestablement établie, il peut paraître fort douteux que la rupture du barrage ait été assez subite et l'écoulement de l'eau assez prompt pour avoir produit les effets décrits par la chronique. Nos connaissances actuelles sur les lois de l'hydraulique et les faits constatés lors des grands éboulements contemporains nous porteraient plutot à croire que la perturbation du niveau du lac aurait été produite par l'immense courant d'air qui devait accompagner l'éboulement. Tout un ensemble de circonstances semble corroborer cette explication et autoriser à faire une distinction dans le récit de Grégoire entre deux faits que le chroniqueur donne comme simultanés et en rapport de cause à effet, tandis qu'ils auraient été distincts et séparés l'un de l'autre par un laps de temps plus ou moins long.

Il y a des questions historiques sur lesquelles, faute de documents précis ou concordants, on sera encore longtemps avant de s'entendre. En est-il de même de celle du Tauredunum? Les témoignages des contemporains se contredisent-ils? Les études géologiques faites aux Evouettes par des hommes éminents ne confirment-elles pas complètement le récit de Grégoire de Tours? Que faut-il donc pour que tout le monde soit d'accord sur ce point? — Pas grand'chose : Donner la plus grande publicité à des écrits qui, comme celui que nous venons de reproduire, résument avec clarté et impartialité l'historique d'une question controversée, mettent en quelques pages le lecteur au courant de tout ce qui a été dit, et lui permettent de se prononcer lui-même avec connaissance de cause.

A. Constantin.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

14e ANNÉE. — BULLETIN N° 5. — MAI 1889.

Pressions barométriques moyennes : 720.6 à Annecy, 680 à Leschaux, 704,4 a Melan. Maxima le 30 et minima le 26 aux trois stations. Excursion du mercure : 11,7 à Annecy, 11.6 à Leschaux et 13,1 à Mélan.

Température — Moyenne à Annecy du maxima 22°1, du minima 8°9, à 9 h. du matin 14°8. Moyenne générale : à Douvaine 15°4, à Chamonix 12°3. à Mélan 13°2, à Bonneville »°», à Leschaux 10°2, à Talloires 10°6.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 12°8, de celle de puits »°», de celle de rivière »°», du sol à Annecy à 0m,30 de profondeur 11°8.

Au Semnoz, le thermometre et le baromètre donnent :

Pour le mois de mai, le		6	13	20	27	...
Thermomètre...	maxima.	10°2	7°7	7°9	9°7	...
	minima.	—2°	—2°6	—1°	—1°	...
Baromètre à 0°.....		622,2	623,4	624,5	621	...

A cette station, la température atteint son minimum —2°3 le 11 et son maximum 13° le 31. Le minimum barométrique est de 619 le 26 et le maximum 631 le 21.

Pluie. — Mois très pluvieux. Fortes averses les 7, 11, 22 et 28. Maximum d'eau recueillie 308m/m5 en 12 jours à Saint Gingolph. Minimum 43m/m9 en 13 jours à Seythenex.

Orages. — A Talloires le 23 ; à Douvaine les 4, 5, 31, ce dernier très fort ; à Bonneville les 4, 13, 26, 31 ; à Leschaux les 4, 26, 27 et 31 (violent). Dans la plupart des stations les orages de la dernière semaine sont accompagnés de grêle.

BULLETIN N° 6. — JUIN 1889.

Pressions barométriques moyennes : 723.3 à Annecy, 682,7 à Leschaux, 706,8 à Mélan. Maxima le 30 et minima le 10 aux trois stations. Excursion du mercure : 11,3 à Annecy et à Leschaux et 11,75 à Mélan.

Température. — Supérieure à la normale. Moyenne à Annecy du maxima 25°5, du minima 12°8, à 9 h. du matin 18°8. Moyenne générale : à Douvaine 19°4, à Chamonix 15°3, à Mélan 16°6, à Bonneville »°», à Leschaux 14°7, à Talloires 20°.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 18°4, de celle de puits 6°9, de celle de rivière »°» ; du sol à Annecy à 0m,30 de profondeur 16°.

Au Semnoz, le thermomètre et le barometre donnent .

Pour le mois de juin :		le 3	10	17	24	....
Thermomètre...	maxima.	14°6	14°7	8°9	13°5	.....
	minima.	1°	3°	2°	4°	.....
Baromètre à 0°.....		626,2	622,2	626,9	628,7	.....

A cette station, la température atteint son minimum +1°5 le 14 juin et son maximum 15° le 7. Le minimum barométrique est de 622,2 le 10 et le maximum de 634,2 le 30.

Pluie. — Mois très pluvieux : il a plu 28 jours à Saint Gingolph où la hauteur d'eau mesurée atteint 422m/m. Le minimum est à Seythenex où l'on n'a que 69m/m en 16 jours. Fortes averses sur tout le pays les 3, 14 et 15. Le 14, l'Arve monte à 2 m. à Bonneville et le Léman s'élève de 0m.20. Au Semnoz le pluviomètre donne 174m/m5.

Orages. — Au Biot les 7, 8, 13, 20 et 26 ; à Douvaine les 2, 8, 9, 12, 19, 20 et 26 ; à Sallanches les 3, 15, 28 ; à Mélan les 7, 8, 9 (grêle), 12, 20, 26 ; à Bonneville les 2, 13 et 26 ; à Annemasse les 2, 8, 10, 12, 13, 20, 23, 26, à cette date la foudre incendie une maison à Vétraz-Monthoux ; à Cruseilles les 2, 8, 10 et 27 ; à Seythenex les 2, 8, 9 ; à Talloires les 2, 17 et 26 ; à Leschaux les 2, 8, 13, 17, 20, 27 et 29 ; à Annecy les 2, 7, 8, 20, 26, 28 et 29.

Observations diverses. — A Saint-Gingolph lac Léman agité le 2. A Douvaine, floraison de la vigne le 20, fenaisons des prairies naturelles le 28, récolte abondante. A Sallanches. épiage de l'avoine le 15. Floraison du blé d'hiver le 12 à Cruseilles et à Faverges, le 20 au Biot et le 30 à Seythenex. A Leschaux on observe des nuages à 200 m. plus bas que l'observatoire les 16 et 17 juin.

BULLETIN N° 7. — JUILLET 1889.

Pressions barométriques moyennes : 724,7 à Annecy, 684 à Leschaux, 708,0 à Mélan. Maxima le 1^er^, minima le 26 aux trois stations. Excursion du mercure : 9,5 à Annecy, 9,1 à Leschaux et 10,0 à Mélan.

Température. — Chaude pendant la première quinzaine, basse pendant la deuxième. Moyenne à Annecy du maxima 25°9, du minima 12°0, à 9 h. du matin 18°4. Moyenne générale : à Douvaine 19°3, à Chamonix 14°6, à Mélan 16°5, à Bonneville 17°2, à Leschaux 14°4, à Talloires 19°8.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 20°6, de celle de puits 7°78, de celle de rivière »°», du sol à Annecy à 0^m^,30 de profondeur 16°9.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de juillet : le		1	8	15	22	29
Thermomètre...	maxima.	12°7	12°1	19°7	12°7	12°5
	minima.	4°5	5°	3°5	3°	0°
Baromètre à 0°.....		632,6	629,3	628,9	628,2	629,2

A cette station, la température atteint son minimum 0° le 28 et son maximum 20° le 12. Le minimum barométrique est de 621,2 le 27 au matin et le maximum 634,2 le 1^er^ juillet.

Pluie. — Mois sec pendant la première quinzaine, très pluvieux pendant la seconde, plusieurs stations enregistrent plus de 100^m/m^ d'eau les 27 et 28, Talloires en a jusqu'à 120^m/m^ dans ces deux journées. Le maximum du mois est à Saint-Gingolph : 331^m/m^ en 9 jours, minimum 71^m/m^ en 2 jours à Rumilly Au Semnoz 253^m/m^2.

Orages. — Aux Gets le 22, au Biot les 9, 13, 22 et 26 ; à Douvaine les 5, 12, 13, 22 et 26 ; à Saint Gingolph les 19, 25, 26, 27, 28 et 29 ; à Megève le 13 (grêle) ; à Sallanches le 13 (grêle de 20 minutes) ; à Mélan les 9, 13 et 26 ; à Annemasse les 5, 6, 13 (grêle, foudre à Ambilly), 22 et 26 ; à Cruseilles le 23 ; à Seythenex les 5, 13 et 23 ; à Annecy les 13 et 26. A la suite du mouvement orageux du 26, la température se refroidit et la neige couvre les montagnes aux altitudes de 2000 mètres.

Le Secrétaire de la Commission, E. Tissot.

(Revue Savoisienne.) *Le Directeur-gérant :* A. Constantin.

Nos 11—12. NOVEMBRE—DÉCEMBRE.

SOMMAIRE :

Séance du 14 novembre.
Liste des dons faits a la Société.
Rullier Jean. Les Ceutrons.
Maillard Gustave. Trouvaille archéologique à Saint-Triphon (Suisse).
Gonthier J.-F. Les saints honorés dans le diocèse de Genève.
Bulletins de la Commission de météorologie.
Table des matières pour 1889.
Table analytique des cinq dernières années. 1885-89

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
SOC. FRÉS SAVANTES
No 882
IMPRIMÉS

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 14 novembre 1889.

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT.

M. le Président donne lecture : 1° d'une circulaire ministérielle relative au prochain congrès des sociétés savantes à la Sorbonne ; 2° d'une lettre de la Société archéologique du Limousin concernant les anciens peintres émailleurs de Limoges ; 3° du programme du concours ouvert par la Société archéologique du Midi de la France.

Le même fait part à la Société que M. le chanoine Ducis vient d'être honoré d'un bref très flatteur de Sa Sainteté à propos de son récent ouvrage : *Saint Maurice et la légion thébéenne*.

La Société procède ensuite à la nomination de deux jurys pour examiner les poésies et les travaux historiques présentés aux concours de cette année.

M. Ritz rend compte de différents ouvrages de M. l'abbé Briffod, notamment des *Harmonies du mont Blanc,* des *Echos de nos montagnes* et des *Refrains de Savoie*. A la

Savoie (Haute). 3.

lecture du titre de ces ouvrages, surtout du dernier, on pourrait croire que l'auteur a harmonisé les mélodies populaires de la Savoie ; il n'en est rien, car il n'y en a qu'une seule qui puisse porter ce nom, c'est l'air de la chanson *Mârë, maryâz-mè çty an ;* les autres appartiennent pour la plupart à l'auteur, il en est de même des paroles.

M. Briffod a eu soin d'indiquer les retouches qu'il a faites aux poésies empruntées à des poètes du pays ; il aurait dû en faire autant pour la musique ; ainsi le n° 1 des *Harmonies du mont Blanc* est évidemment inspiré par l'air *Rendez moi ma patrie,* et dans le n° 2 on retrouve presque en entier le chœur *Sur la montagne,* de Kucken, dont la plupart des paroles ont même été textuellement copiées. L'abbé Briffod a certainement étudié l'harmonie, et il ne manque pas de talent, mais on voit que la pratique lui manque, ce qui explique les fautes d'harmonie qui lui ont échappé.

M. LE SECRÉTAIRE présente de la part de M. Rassat, instituteur à Gruffy, huit croquis de bas-reliefs provenant de l'ancienne église de cette paroisse. Il en sera rendu compte prochainement ; en attendant, la Société est heureuse de lui voter une adresse de remerciements pour sa générosité et pour le zèle qu'il a montré en toute occasion pour sauver de l'oubli les antiquités de sa commune. Dernièrement encore il faisait don d'une trouvaille précieuse faite dans une tombe burgonde ; nous en rendrons compte aussitôt que nous serons en possession du rapport qu'un membre de la Société est chargé de faire à ce sujet.

LE MÊME présente à la Société de la part de l'auteur, M. Fr. Brachet, une nouvelle édition du *Dictionnaire du patois du canton d'Albertville,* qui a été considérablement augmentée ; il ajoute qu'en faisant disparaître certaines

imperfections de la première édition, l'auteur a rendu la nouvelle bien supérieure à l'ancienne.

Le même fait part de ses recherches sur Jean Ménenc, de Cluses, dont il a été souvent question dans ces derniers temps. Il rectifie et complète la biographie de cet instituteur laïque qui jouit, à la fin du XVI^e^ siècle, d'une grande célébrité dans notre contrée. Il termine sa dissertation en offrant à la Société un petit bouquin de modeste apparence, intitulé : *Dialogue du Planan et du Montaignard qui desbattent de leur prééminence,* par J. Ménenc. Lyon. 1590.

M. Serand fait observer que la bibliothèque de la Florimontane possède déjà la *Sauvegarde,* du même auteur, ce qui fait que nous avons maintenant Ménenc au complet, car son premier opuscule, *L'Image de vie,* est introuvable. Il ajoute que l'exemplaire de la *Sauvegarde* que nous possédons a dû appartenir à Vaugelas ; sur la dernière page de la garde on voit le nom de *Claudius Faber* quatre fois répété ; l'écriture est du commencement du XVII^e^ siècle. Cette profusion de signature est certainement un signe distinctif du jeune âge ; or Vaugelas n'avait que 16 ans, en 1601, quand la *Sauvegarde* parut. D'ailleurs on ne connaît aucun autre *Fabre* du nom de Claude, vivant à cette époque à Annecy. M. Serand donne encore d'autres renseignements sur la provenance de ce précieux bouquin ; il n'oublie qu'une chose, c'est de nous rappeler le nom du donateur.

M. Constantin annonce qu'à son grand regret l'état de sa santé ne lui permet plus de remplir les fonctions de secrétaire de la Société.

M. l'Archiviste fait circuler les dons et les échanges. La Société vote des remerciements à MM. les donateurs des ouvrages suivants :

Jean Bastin. *Etude des participes basée sur l'histoire de la langue*, par J. Bastin. Saint-Pétiersbourg, 1889. IIIe édition in-8°, IV-74 p.

Pierre-Joseph Béthaz (chanoine). *Le pape Innocent V est-il français ou italien?* Réponse à M. le professeur Borrel, par P.-J. Béthaz. Aoste, 1888. In-8°, 56 p.

— *Le pape Innocent V est-il français ou italien ?* Pièces du débat entre Moûtiers et Aoste. Aoste, 1883.

Brachet François. *Dictionnaire du patois savoyard, tel qu'il est parlé dans le canton d'Albertville.* Nouvelle édition refondue, corrigée et augmentée. Albertville, 1889. In 8°, 246 p.

Briffod (l'abbé). *L'art de la psalmodie catholique d'apres la tradition,* par l'abbé Briffod. Paris, 1876. Gr. in-8°, 284 p.

Chadourne André. *Bronzes et Marbres,* précédés de considérations sur la poésie nouvelle Paris, Dentu, 1889. Petit in 8°, 92 p.

A. Constantin. *Le dialogue du Planan et du Montaignard qui desbattent sur leur préeminence,* par Jean Menenc. Lyon, 1590.

— *Joseph Béard et ses œuvres.* Supplément au *Recueil complet* de ses chansons, par A. Constantin. Annecy, 1889 In-8°, 16 p.

— *Menus faits relatifs a l'histoire litteraire de la Savoie vers 1600,* par A. Constantin. Rumilly, 1889. In-8°, 16 p.

Fr. Croisollet. *Mémoire sur les veritables armoiries de la ville de Rumilly,* par François Croisollet. Rumilly, 1889. In 8°, 8 p.

Ch. DuBois-Melly. *Relations de la cour de Sardaigne et de la république de Geneve, depuis 1754 jusqu'a 1773,* par Charles DuBois-Melly. Turin, 1889. In-8°, 66 p.

— *De la desertion malicieuse et de l'adultère, de la séparation conjugale et du divorce sous l'ancienne legislation genevoise,* par Ch. DuBois-Melly. Genève, 1889. In-8°, 40 p.

Gonthier (l'abbé). *Le Sanctuaire de N.-D. d'Hermonne en Chablais.* Notice historique avec chants et prières. Annecy, 1889 In 16, 10 p.

Jules Vuy. *Notes historiques sur la prise de Thonon et sur le pillage de Marclaz,* par Jules Vuy. Thonon, 1888. In-8°, 10 p.

Le Secrétaire, A. CONSTANTIN.

LES CEUTRONS.

Les peuples primitifs de nos vallées étaient d'origine celtique et appartenaient à la grande famille arienne.

Partis du nord-est de l'Asie mineure, où ils paraissent s'être établis peu de temps après la dispersion des hommes dans les plaines de Sennaar, les Celtes tournèrent leurs regards vers l'Occident.

Quand ils eurent franchi le Caucase, ils s'avancèrent vers le nord dans les plaines immenses de la Russie, d'où, après des marches et des haltes plus ou moins longues et plus ou moins nombreuses, ils vinrent s'établir et peupler l'Europe occidentale [1].

Divisés en deux branches, les Kimris et les Galls [2], ils occupèrent les Gaules à une époque qu'il est impossible de préciser, mais qui est certainement très ancienne. Quelques auteurs reportent l'invasion de ces peuples du XVIII^e^ au XV^e^ siècle avant J.-C. [3]; d'autres la retardent du VI^e^ au V^e^ siècle [4].

Les Kimris s'arrêtèrent en Belgique.

Les Galls envahirent la France actuelle et rejetèrent, sur le littoral de la Méditerranée et jusqu'au delà des Pyrénées, les Ibères qui occupaient le pays. La Gaule reçut d'eux son nom : *Ceilt-ach* ou *Gallt-ach* [5].

La rencontre des Celtes et des Ibères fut signalée par de grands combats. Au fur et à mesure qu'arrivaient de

1 CHANTREL, *Histoire romaine.*

2 *Encyclopedie du XIX^e^ siecle,* vol VII, p. 323 — CHANTREL, *Histoire romaine.*

3 et 5 CHANTREL, *Histoire romaine.*

4 DESJARDINS, *Géographie de la Gaule,* vol. II, p. 188.

nouvelles tribus galliques, la guerre devenait plus acharnée ; elle se termina par la victoire des envahisseurs.

De semblables combats eurent lieu contre les Ligures établis dans la vallée du Rhône. Comme les Ibères, ils furent contraints d'abandonner le pays aux nouveaux arrivants et de passer en Italie par le littoral de la Méditerranée.

Les traits saillants de la famille celtique, ceux qui les distinguaient le plus des autres familles humaines, peuvent se résumer ainsi : une bravoure personnelle que rien n'égale chez les autres nations; un esprit franc, impétueux, ouvert à toutes les impressions ; pétris d'intelligence, mais, à côté de cela, une mobilité extrême, point ou très peu de constance ; une répugnance marquée aux idées d'ordre et de discipline si puissantes chez les races germaniques ; beaucoup d'ostentation ; enfin, une désunion perpétuelle, fruit d'une excessive vanité. Le trait qui leur fait le plus d'honneur, c'est un sentiment de noble sympathie pour le malheur [1].

Dans une réunion de Celtes, apprend-on qu'une cité soit opprimée par ses voisins, ou qu'un peuple soit réduit en servitude par de cruels tyrans, tous manifestent la plus vive indignation ; et, s'il se trouve là un chef pour les conduire, ils volent à la défense des opprimés sans calculer ni la distance, ni les périls [2].

Les Galls étaient robustes, de haute stature ; ils avaient le teint blanc, les yeux bleus, les cheveux blonds ou châtains [2]. L'habillement commun à toutes les tribus se composait d'un pantalon, ou *braie,* d'une chemise à manches d'étoffe rayée et d'une casaque, ou *saie* ornée de figures ou de fleurs et brodée d'or ou d'argent chez les riches. Les

1 *Encyclopedie du XIX^e^ siecle,* vol. VIII, p 322, Polybe, Diodore de Sicile, vol. XXIX.

2 Diodore de Sicile, vol. XXXI.

plus pauvres la remplaçaient par une peau de bête, ou par une couverture de laine [1].

Dans l'origine ils étaient chasseurs et pâtres ; plus tard ils s'adonnèrent à l'agriculture.

Leurs armes offensives étaient des haches et des couteaux de pierre, puis des flèches, armées d'une pointe en silex ou en coquillage, des massues, des épieux durcis au feu, qu'ils nommaient *gais* et d'autres *cataies,* qu'ils lançaient enflammés sur l'ennemi [2].

Leur armure défensive se bornait à un bouclier de planches grossièrement unies, de forme étroite et allongée. Ce n'est que plus tard qu'ils adoptèrent l'usage des armes métalliques [3].

Ils se passionnaient surtout pour deux choses : les armes et l'esprit [4]. Ils excellaient dans les deux ; ils combattaient avec furie ; chez eux la valeur était tout ; ils combattaient parfois nus jusqu'à la ceinture par bravade ; ils entonnaient des chants guerriers, attachaient au cou de leurs chevaux les têtes de leurs ennemis vaincus, et ils aimaient beaucoup le vin [5]. Si l'esprit avait tant d'attrait pour le peuple, les poètes principalement devaient se piquer d'en avoir. Tout barde était né malin, et autant il se sentait d'inspiration pour la haute poésie, autant faisait-il éclater de malice et de verve dans les spirituelles satires dirigées contre les adversaires de son héros.

Ils vivaient du lait et de la chair de leurs troupeaux. Ils habitaient de petits villages et possédaient une organisation

1 A Thierry, *Encyclopedie,* t. XXI, p. 351

2 *Gais* en gaélique signifie armée, *gaisy* bravoure, *gas* force. *Gath-tch* dard brulant.

3 L'abbé Mury.

4 Caton.

5 Polybe et Tite-Live, *Amm.-Marcell.,* XV, XII-4.

intérieure de castes sous l'autorité prépondérante des Druides.

Issus de la grande famille indo-européenne des Celtes [1], les Ceutrons avaient pénétré dans les vallées alpestres en remontant le cours des rivières et s'y étaient établis définitivement, comme dans une immense forteresse. Ils conservaient le type et les qualités propres à leur race, modifiés néanmoins par leurs nouvelles habitudes, par le climat et l'aspect grandiose et sévère du pays qu'ils habitaient.

Leur esprit et leurs mœurs s'identifièrent avec cette nature austère et imposante [2]. Tout en conservant cette bravoure qui ne redoute aucun obstacle et ne connaît aucun péril, ils devinrent plus positifs et plus froids; moins impétueux, mais plus persévérants et plus accessibles aux idées d'ordre et de discipline, ils poussaient l'amour de la patrie jusqu'à ne rien trouver au-dessus de leur pays. Fiers et indépendants, comme le furent dans tous les temps et sous toutes les latitudes les populations des montagnes [3], ils défendirent avec énergie et constance leurs frontières et leurs vallées contre les attaques incessantes des émigrants qui tentaient de passer les Alpes et de s'emparer de leurs défilés.

Pour déterminer et fixer les limites de leur territoire, il est utile d'énoncer et d'étudier les motifs généraux émanant de l'histoire, dérivant des temps et des lieux, ou reposant sur la simple raison :

En général, nous ne devons pas considérer les petits fleuves et les rivières comme ayant servi de limites entre

1 Quelques auteurs croient que les Ceutrons appartiennent a la race des Kimris et qu'ils viennent de la Belgique, où un peuple portait le même nom

2 *Atrox cœlum, perinde ingenia*

3 Chantrel, *Histoire romaine.*

deux peuples dans les âges reculés. Cette observation est surtout vraie pour les régions montagneuses, et spécialement pour les vallées étroites et profondes des Alpes. Comprendrait-on qu'une vallée, comme la Tarentaise, la Maurienne ou le haut Faucigny, fût occupée par deux peuples ayant pour ligne de séparation l'Isère, l'Arc ou l'Arve? La crête des montagnes est la vraie frontière des peuples et surtout des peuples barbares [1].

Dans la formation des provinces, la création des cités et l'organisation administrative des pays conquis, les Romains eurent toujours pour principe de respecter les limites des peuples.

Rome payenne, dont la mission divine était de soumettre l'univers, pour préparer l'avènement du Rédempteur attendu et faciliter la diffusion du christianisme, procédait à la conquête avec une sagesse qui étonne ceux qui ne savent pas ou ne veulent pas voir l'action de la Providence dans la marche de l'humanité à travers les siècles.

Par les armes, on peut vaincre son ennemi ; on l'assujettit par la force ; mais la conquête, la vraie conquête, ne peut se consommer que par l'intérêt réel et la volonté des cœurs.

La guerre de 1870 nous a causé la perte de deux provinces. L'Alsace et la Lorraine ont été violemment arrachées à la France et soumises aux lois allemandes. La douceur et la violence, alternativement mises en œuvre par les vainqueurs, n'ont pu germaniser nos frères malheureux. Ils sont soumis, assujettis, courbés sous le pouvoir teutonique ; mais leurs cœurs sont restés français ; ils ne sont pas conquis.

Rome était plus habile. Après la guerre, la nation

1 E. Desjardins, *Geographie de la Gaule.*

vaincue conservait ses dieux, ses chefs, ses lois ; elle continuait à s'administrer et à vivre de sa propre vie, d'après ses usages et ses mœurs. Le vainqueur avait accordé la paix à des conditions généreuses ; il ne paraissait être qu'un protecteur et non un maître.

Maintenu dans tous ses droits, ne voyant aucun changement apparent, le vaincu s'habituait peu à peu au nom romain, à son protectorat ; il en arrivait bientôt à désirer, puis à être fier de ses victoires, à prendre part à ses luttes, à solliciter ses faveurs, et finissait invariablement par s'incorporer à l'empire. Il était conquis [1].

Les cités romaines comprenaient donc le territoire entier des peuplades dont elles étaient formées.

L'organisation ecclésiastique conserva généralement les limites de la cité. L'évêque, tenu de choisir pour sa ville épiscopale celle où étaient établies les autorités impériales, reçut, au point de vue religieux, la même étendue de juridiction que le chef de la cité tenait au point de vue administratif.

Ces deux principes admis, nous croyons pouvoir déterminer exactement le territoire que les Ceutrons occupaient avant l'entrée des armées romaines dans les Gaules.

Au nord-est, ils avaient pour voisins les quatre petits peuples du Valais : les *Viberi,* les *Seduni,* les *Veragri* et les *Nantuates,* qui, sous la domination de l'empire romain, furent réunis dans la cité d'*Octodurus* (Martigny) et reçurent le nom collectif d'*Octodurenses* [2].

Au nord-ouest et à l'ouest, ils touchaient au territoire des Allobroges, qui s'étendaient entre le Rhône et l'Isère, depuis le lac Léman jusqu'au delà de Vienne, chef-lieu de leur cité.

1 E. Desjardins, *Géographie de la Gaule.*
2 Pline.

Au midi, ils confinaient aux *Tricorii* établis dans la vallée du Drac, aux *Uceni* occupant celle de la Romanche, et aux *Caturiges* qui peuplaient les vallées supérieures de la Durance et de la Dora Riparia [1].

A l'est, ils étaient séparés des *Sallassi* et des *Graïoceli* par la cime des Alpes Graies depuis le massif du mont Blanc jusqu'au mont Cenis [2].

La frontière du nord-est se trouve formellement établie par le rapport de Pline, qui affirme que les Octodurenses étaient voisins des Ceutrons, *Octodurenses finitimi Ceutrones*. Il est certain que les Octodurenses avaient pour territoire tout le Valais actuel et peut-être toute la partie est du Chablais jusqu'à la Dranse. Les Ceutrons occupaient donc toute la vallée de Chamonix, qui seule touche au Valais par le mont Buet, Vallorcine, le col de Balme et les glaciers du massif du mont Blanc. L'allée Blanche, le val Ferret et Courmayeur ne leur appartenaient certainement pas; le plus simple bon sens nous fait une obligation de croire que les Sallassi étaient maîtres absolus de toute la vallée d'Aoste jusqu'au fort actuel de Bard. Au surplus, l'inscription de Bourg-Saint-Maurice, sur laquelle on lit : *Aquas* ou *Vias per fines Ceutronum* [3], semble établir d'une manière irréfutable, s'il en était besoin, que la crête des Alpes Graies était la vraie limite séparant ces deux peuples. Ce n'était donc pas par le col Ferret, ni par celui du Grand-Saint-Bernard que les *Octodurenses* étaient voisins des Ceutrons, mais par le col de Balme.

Dans ses *Commentaires*, Jules César raconte que lors-

1 César, *Les Commentaires*.

2 E. Desjardins.

3 Les mots : *per fines Ceutronum* signifient certainement le territoire frontière des *Ceutrons*. Le pagus Bergintrum est en effet près de la crête des Alpes et se trouverait ainsi territoire frontière.

qu'il passait les Alpes avec cinq légions pour s'opposer aux ravages des Helvétiens (58 avant J.-C.), les *Ceutrones,* les *Graïoceli* et les *Caturiges,* occupant les hauteurs, tâchèrent de s'opposer à son passage, et que ce ne fut qu'après plusieurs combats qu'il parvint à les repousser d'Ocelum, et à passer chez les Voconces qui s'étendaient jusqu'à l'Isère, et de là chez les Allobroges.

La ville d'Ocelum, dont on a recherché assez longtemps la position, se trouvait entre Turin et Suse, sur l'emplacement actuel de Drubiaglio, en face d'Avigliana, sur la rive gauche de la Dora Riparia, à 20 milles de Suse. C'était la capitale des Graïoceli *(Graiorum Ocelum)* qui peuplaient le versant oriental des Alpes, à l'est du mont Iséran, entre le Val d'Aoste au nord et la vallée de la Dora Riparia au midi [1].

Les Graïoceli, unis dans cette rencontre avec les Ceutrons et les Caturiges, étaient certainement voisins de ces deux peuples.

En effet, les Caturiges occupant la haute vallée de la Durance, le passage du mont Genèvre et le versant italien, rive droite de la Dora Riparia jusqu'à Avigliana [2], la ville de Suse devait leur appartenir. Comment pourrait-on expliquer la présence des Ceutrons si leur territoire s'était borné à la Tarentaise actuelle? Les passages difficiles des montagnes et la distance ne leur auraient pas permis de se trouver à point nommé dans la capitale des Graioceli. Ils devaient donc, à cette époque, occuper toute la vallée de l'Arc et s'étendre sur le versant méridional du mont Cenis

1 E. Desjardins, l'*Itinéraire d'Antonin,* la *Table théodosienne* et les *Vases apollinaires* ont définitivement fixé cette station

2 Les Etats de Cottius s'étendaient jusqu'a Avigliana : une inscription qui s'y trouve porte : *Finib Cotti.* Strabon compte XCIX milles entre Ebrodunum et Ocelum, il en compte XXVIII entre Ocelum et Scingomagus; les *Vases apollinaires* placent Ocelum à XX milles de Suse.

jusqu'à la Dora Riparia et toucher ainsi aux territoires des Caturiges et des Graïoceli. Ainsi s'expliquerait fort naturellement une petite armée permanente de Ceutrons près de Suse par la nécessité qu'il y avait pour eux de défendre le passage contre toute tentative d'envahissement.

Cette thèse, qui nous paraît fort rationnelle pour ne pas dire évidente, nous autorise à fixer la limite sud du territoire de ce peuple à la crête des montagnes qui séparent la Maurienne des vallées de la Durance et de la Romanche, et aux territoires des Caturiges et des Graïoceli dans la vallée de Suse. L'ancien diocèse de St-Jean-de-Maurienne, qui a été suffragant de l'archevêché de Darantasia pendant les VIII^e^ et IX^e^ siècles, s'étendait jusqu'à Avigliana [1]. Cette limite ne rappellerait-elle pas celle des anciens peuples et ne consacrerait-elle pas notre proposition ? Nous osons le soutenir.

En 74 de l'ère chrétienne, par ordre de l'empereur César Vespasien, Cneius Pinarius Cornelius Clemens fixa au Pas-de-la-Forclaz, au midi de Servoz, près de Saint-Gervais, un point de délimitation entre les *Viennenses* et les *Ceutrones,* au moyen d'une borne-limite en pierre, sur laquelle on lit une inscription se terminant ainsi : *inter Viennenses et Ceutronas terminavit.*

Cette pierre indiquait-elle une ligne droite partant du mont de l'Aiguillette à la Grande-Forclaz dominant la vallée de Thônes ou à la pointe des Aravis, du sommet du Brévent au mont Charvin, ou bien encore du mont d'Anterne au mont Joly ?

La première ligne passerait tout près de Combloux, et donnerait aux Ceutrons la vallée de Montjoie jusqu'aux confins de la commune actuelle de Passy, les vallées de Megève, Flumet et la Giettaz.

1 BESSON, *Mémoires,* p. 475.

La seconde passerait un peu plus au midi, tout près du village de Megève.

La troisième, traversant à égale distance de Saint-Gervais et de Saint-Nicolas-de-Véroce, réduirait leur territoire à la partie supérieure de la vallée de Montjoie.

Aucun document ancien ne nous permet d'opter d'une manière incontestable pour une de ces trois hypothèses, qui toutes, à ce point de vue, peuvent être également soutenues. Néanmoins, par l'examen du pays, l'étude des montagnes qui enserrent les vallées, et la connaissance exacte des passages qui les mettent en communication entre elles, il nous paraît possible d'indiquer la ligne de séparation la plus probable et en tous cas la plus rationnelle.

Une voie de communication entre les vallées méridionales de l'Arc, de l'Isère, du Doron, et celle de l'Arve supérieure, était indispensable aux rapports publics et particuliers des Ceutrons du nord avec ceux du midi. De tout temps elle avait dû exister, et il est bien certain que la délimitation toute pacifique de l'an 74 n'avait pu la leur enlever. Or, entre les vallées de l'Arve et de l'Isère, il n'existait que deux passages : celui qui remonte le Versoyen, de Bourg-Saint-Maurice à Bonneval, le torrent des Glaciers jusqu'aux Chapieux avec l'ascension du col du Bonhomme, et celui de la vallée de l'Arly, d'Albertville à Megève.

Le premier, chemin abrupte et difficile, passait à une altitude de 2,690 mètres, et ne pouvait être suivi que pendant les beaux jours de l'été, de juin à septembre. Impraticable pendant plus de neuf mois de l'année, cette voie de communication ne pouvait assurément pas leur suffire, et il est évident que l'empereur César Vespasien, terminant un différend entre deux peuples de l'empire, n'a pas voulu le leur imposer. C'eût été les isoler, les amoindrir, diviser leurs forces et rendre leur gouvernement impossible.

Les droits du *Latium* conférés par l'empereur César-Auguste aux habitants des Alpes Graies nous autorisent à croire que les Ceutrons méritaient cette faveur, et nous pouvons en conséquence affirmer que la délimitation de l'an 74 n'avait pu leur être nuisible.

La route qui remonte le cours de l'Arly depuis Albertville jusqu'à Megève, praticable pendant toute l'année, et la seule qui fît communiquer, en toutes saisons, les vallées méridionales avec celles du nord, leur était indispensable et devait se trouver sur leur territoire.

La ligne de séparation indiquée par la limite du Pas-de-la-Forclaz tendait donc du mont de l'Aiguillette, à l'est de Servoz, à la Grande-Forclaz, ou à la pointe des Aravis en passant par Combloux.

Mais avant cette délimitation, qui probablement mit fin à des luttes déjà vieilles, le territoire des Ceutrons devait avoir pour confins la crête des montagnes qui séparent le haut Faucigny des vallées de Samoëns et de Sixt ; le mont Buet, le col d'Anterne, les rochers de Salaz, le désert de Platé, Arâches et le détroit de Cluses. La tradition locale confirme cette opinion [1], qui du reste est conforme au bon sens et à la raison.

Dans les temps barbares d'émigration, d'invasion, de formation des peuples, au milieu des luttes gigantesques et fréquentes entre les occupants du sol et les envahisseurs, les pays de montagnes devaient être plus spécialement recherchés par les émigrés, en raison de la sécurité que pouvaient leur offrir leurs frontières naturelles. Une fois établis dans ces vallées qu'une enceinte de montagnes inaccessibles protégeait contre leurs ennemis, il leur était facile de défendre leur territoire en gardant avec soin les passages

1 M. Ducis, archiviste, *Revue savoisienne,* juillet 1880.

qui y donnaient accès. Evidemment le détroit de Cluses était leur frontière naturelle, frontière qu'ils ont dû défendre avec énergie pendant des siècles, et qu'ils n'ont perdue que peu de temps avant la conquête des Alpes par les Romains.

A l'ouest, ils touchaient à la ligne formée par la chaîne des Aravis et du Charvin, en partant du Pas-de-Cluses à Marlens, puis la Dent de Cons, l'Etoile, Tamié, la colline sur laquelle est bâti le village de Montailleur, l'Isère jusqu'à Chamousset, l'Arc et les montagnes qui séparent la Maurienne du département de l'Isère.

L'archidiocèse de Tarentaise s'étendait en effet jusqu'à Montailleur, et avait pour suffragants les évêchés de Saint-Jean-de-Maurienne, de Sion et d'Aoste.

La province équestre impériale des *Alpes Ceutronicæ* ou *Alpes Graïæ,* qui acquit une grande importance depuis la fin du IIe siècle par la création d'un poste nouveau au dernier passage des Alpes, à l'ouest du Grand-Saint-Bernard, et reçut alors la dénomination d'*Alpes Atrectianæ (Atractianæ),* ou *Alpes Graïæ et Penninæ,* comprenait tout le territoire des Ceutrons avec les limites que nous venons de donner à ce peuple [1].

Les cartes dressées par M. E. Desjardins d'après Ptolémée, vers le milieu du IIe siècle, la Gaule d'après la liste de Vérone en 297, et la Gaule d'après les deux notices en 395 confirment notre manière de voir.

La limite naturelle et certaine à l'est était le sommet, les crêtes des Alpes Graïes, depuis le mont Dolent jusqu'au mont Cenis.

En résumé, avant la conquête des Gaules, les Ceutrons occupaient donc tout le haut Faucigny, c'est-à-dire les trois

1 E. Desjardins, *Géographie de la Gaule.*

cantons actuels de Sallanches, Chamonix et Saint-Gervais, la vallée de Megève ; les cantons d'Ugines, de Beaufort, d'Albertville et celui de Grésy-sur-Isère, moins la commune de Grésy et partie de Montailleur ; les deux arrondissements de Moûtiers et de Saint-Jean-de-Maurienne, et le versant italien du mont Cenis jusqu'à la rive gauche de la Dora Riparia, d'Exilles à Bruzolo.

Les Ceutrons se trouvaient ainsi établis dans une immense forteresse, ou plutôt dans une ville aux proportions gigantesques, environnée de murailles s'élevant à la hauteur de deux à trois mille mètres, et dans laquelle on ne pouvait pénétrer que par le défilé de Cluses, le détroit de Marlens, l'entrée resserrée de la Maurienne, les cols de la Balme, du Petit-Saint-Bernard, du mont Cenis, et enfin la vallée de l'Isère. Toutes ces portes pouvaient et devaient être défendues par de petits corps de troupes.

La vallée de l'Isère seule était ouverte à l'ennemi ; c'était leur point faible ; aussi est-il possible que dans leurs luttes avec les Allobroges, ils aient été quelquefois repoussés jusqu'à l'Arly, comme ils l'ont été dans la vallée de l'Arve jusqu'à Passy, avant la rectification de frontière de 74.

Nous ferons cependant remarquer que la colline de Montailleur, se greffant au nord sur les montagnes inacessibles des Bauges, et venant au midi presque se baigner dans les eaux de l'Isère, formait comme un rempart ou une citadelle très forte d'où les Ceutrons pouvaient avantageusement défendre l'entrée de leur territoire et résister aux tentatives belliqueuses de leurs puissants voisins.

Cette délimitation, basée sur la configuration du pays, ressortant de divers faits historiques et appuyée sur les récits de César, Pline et Strabon, laissait à ce peuple des montagnes les voies de communication nécessaires pour son administration et le maintien de son unité.

La vallée de l'Isère, qui était le centre de son territoire et qui possédait Darantasia, sa capitale, pouvait librement communiquer avec la vallée de l'Arc par la rive gauche de l'Isère, de Conflans à Aiton, et avec la vallée de l'Arve par la rive droite de l'Arly, de Conflans à Sallanches par Ugines, Flumet, Megève, et par le Pas-de-la-Forclaz avec Chamonix.

La Maurienne était alors relativement très peu peuplée. Ses habitants, les *Medulli,* d'origine ligure, comme les Medulli, dont le nom de Médoc rappelle l'existence sur les bords de l'Océan atlantique, auraient été soumis et absorbés par les Ceutrons lors de leur invasion.

Ainsi s'explique l'occupation par ces derniers de la vallée de l'Arc et du versant méridional du mont Cenis jusqu'à la Dora Riparia.

Les auteurs grecs et latins, et les inscriptions romaines découvertes en Tarentaise nous révèlent l'existence dans ces temps anciens de plusieurs villes, parmi lesquelles les noms de Bergintrum et Darantasia sont les deux souvenirs les plus saillants de l'époque gauloise [1].

Suivant d'Arbois de Jubainville, *Bergintrum* (Bourg-Saint-Maurice) devrait son origine à une colonie ligure et serait par conséquent antérieur à l'arrivée des Celtes dans les Gaules. Quant à *Darantasia,* elle remonte certainement à une haute antiquité.

Casuaria (Ugines), par sa position stratégique en face et tout près du Pas-de-Marlens, comme *Axima* (Aime) au centre de la haute vallée de l'Isère, sont assurément d'origine gauloise [2].

Les autres villes ou villages connus sont : *Brigantio* sur l'emplacement actuel de Villette [3] ; *Obiloma* (Arbine) à

1 E. Desjardins, *Geographie de la Gaule.*
2 *Table de Peutinger, Itinéraire d'Antonin.*
3 Inscription de Villette.

13 milles de Darantasia ; *Ad Publicanos* (Saint-Sigismond) à 6 milles d'Obilonna ; enfin *Vatusium,* centre de production du fromage, qui de son nom fut appelé vatusique, et dont la situation géographique n'a pas encore pu être fixée.

L'atlas de Dufour fait figurer Vatusium sur les bords de l'Arve, à peu de distance de la ville actuelle de Sallanches. M. l'abbé Ducis croit devoir le placer au-dessus du confluent de l'Isère et de l'Arly, sur le plateau de Venthon.

On prétend que M. Dufour n'est pas une autorité scientifique sur laquelle on puisse s'appuyer et que son témoignage a peu de valeur. L'opinion de M. l'abbé Ducis repose sur l'analogie des deux noms : *Vatusium* et *Venthon,* et sur la position géographique de ce village qui pouvait bien avoir une certaine importance au débouché des vallées de l'Isère, du Doron et de l'Arly ?

En racontant la conquête de notre pays par les armées romaines, l'organisation de la province des Alpes Graïes et la création de la cité de Darantasia, nous étudierons de plus près ces questions si intéressantes, qui sont comme les bases ou les assises de l'histoire de la Tarentaise.

Jean RULLIER.

TROUVAILLE ARCHÉOLOGIQUE

A SAINT-TRIPHON (Suisse)

Le petit hameau de Saint-Triphon est situé sur le groupe de collines calcaires du même nom, complètement isolées au milieu de la belle et fertile plaine du Rhône, sur la rive droite de ce fleuve.

Ces collines se composent de trois parties distinctes, séparées les unes des autres par d'étroites dépressions, anciennes lignes de fracture : au sud, la colline de Charpigny, ombragée de beaux châtaigniers ; au nord, le roc de Saint-Triphon proprement dit, qui supporte le village de ce nom ; et à l'est, une troisième petite colline sans dénomination spéciale.

Le roc de Saint-Triphon est un rocher aux flancs perpendiculaires à l'ouest, au nord et à l'est, et qui forment un mur vertical de près de deux cents mètres d'élévation. Au sud, il se relie en pente douce à la colline de Charpigny. Du plateau du Lessus, qui en forme le couronnement, la vue s'étend par dessus le lac Léman jusque sur les monts du Jorat, au-dessus de Lausanne et de Vevey.

Cette vaste perspective a, du reste, été utilisée aux anciens âges. Du temps des Romains, devait s'élever sur le point culminant de ce plateau une espèce de signal dont je n'ai plus retrouvé que quelques moellons utilisés pour des constructions plus récentes. Notons en passant que le calcaire jaune clair de ces moëllons provenait non pas du roc lui-même, qui cependant fournit de la roche très saine et de beau marbre noir, mais bien des collines du Mauremont près Orbe (canton de Vaud), c'est-à-dire d'un point situé à

49 kilomètres de distance rectiligne. Quelle a bien pu être la raison de ce choix ? Je ne sais. Au pied du roc, on découvrit autrefois un milliaire portant la date de 325 *p. C.* et le nom de l'empereur Licinius ; il est conservé dans l'église d'Ollon, chef-lieu de la commune.

Au centre de ce plateau du Lessus s'élève une série de petits mamelons. Sur l'un d'eux les rois burgondes (on dit même la bonne Berthe la fileuse, épouse de Rodolphe II, roi de la Bourgogne transjurane) construisirent une haute tour carrée en bel appareil, munie d'une galerie, qu'entouraient autrefois des murs d'enceinte, probablement aussi de petits bastions isolés, dont l'un est encore assez intact ; de ces murs, quelques pans existent encore, entre autres une porte où sont encastrés les moëllons jaunes du Mauremont. La tour aurait servi probablement de poste de vigie, et contribué à former une ligne de signaux militaires, avec la tour de Gourze près Lausanne, très visible depuis le Lessus, et la tour de la Molière près Payerne, non moins visible depuis Gourze.

Soit dit en passant, la maçonnerie de la tour de Saint-Triphon offre une analogie manifeste avec celle du mur qui commande l'entrée de la grotte des Sarrazins près Annecy, et cette analogie m'a vivement frappé lorsque je visitai cette dernière au printemps de 1889.

Au mois d'août de cette mème année, un riche propriétaire d'Ollon, M. P.-G., qui a commencé sur le bord occidental du roc de Saint-Triphon une belle exploitation de marbre noir, me montra dix-neuf bracelets de bronze, dont dix-sept, de la belle époque classique, avaient été trouvés en un seul mas, dans une cachette près de la tour. Les deux autres, d'un type plus ancien, avaient été recueillis en même temps tout près de là. Quoique le propriétaire de ces merveilles désire momentanément les garder, elles ne

seront point perdues pour la science ; homme instruit et éclairé, il ne s'en dessaisira qu'en faveur d'une collection publique. Souhaitons qu'il en soit de même, à l'avenir, pour toute découverte semblable. Si grand qu'ait été mon désir de posséder au moins un de ces bracelets pour le déposer au musée d'Annecy, je dus me contenter de les simplement contempler ; je regrettais d'ailleurs de dépareiller cette trouvaille, dont le principal intérêt était l'accumulation même de tant d'objets. Nous nous rendîmes à l'endroit de la découverte, et voici ce que je vis :

Sur le calcaire liasique noir qui constitue le roc tout entier, gît sans transition la boue glaciaire, surmontée de terre végétale formée à ses dépens. A la partie supérieure de cette boue glaciaire, au niveau où elle est déjà de l'humus, on distingue de petits nids de charbon, dans lesquels je recueillis séance tenante quelques fragments d'ossements et des tessons de poterie grossière à grains siliceux, identiques à notre poterie préhistorique. C'est là, sous un petit bosquet de chênes, que peu de temps avant mon arrivée on avait découvert deux squelettes ; ils étaient ensevelis avec quelque soin, les membres repliés et, si je me souviens bien, la tête à l'occident ; ils gisaient à environ 1^{m},50 de profondeur.

A un mètre au-dessus de la tête de l'un d'eux, on mit à jour une cachette formée de quelques dalles ajustées de façon à former une caisse avec son couvercle ; c'est cette cachette qui contenait les dix-sept bracelets de la belle époque du bronze ci-dessus mentionnés, des rasoirs de la forme sinueuse bien connue et un instrument formé d'une lame de bronze étirée en languette et terminée à une extrémité par un anneau (cf. Desor : *Le Bel âge du bronze en Suisse,* pl. II, fig. 2). Les bracelets étaient tous ornés soit de dessins par lignes et cercles, au trait, soit de ner-

vures ou côtes renflées, parallèles et rapprochées, telles qu'en portent certaines fibules du lac de Neuchâtel (DESOR, *ibid.*, pl. III, fig. 2 et 4).

Non loin de là, sur le même niveau, autre découverte : deux anneaux de bronze complètement fermés, et recouverts d'une superbe patine qui leur donnait l'apparence de la plus belle malachite. Leur diamètre permettait d'y passer une petite main, et l'épaisseur était environ celle du petit doigt. L'ornementation de ces deux pièces appartenait à un type tout particulier ; elle se composait de creux hémisphériques espacés, de quatre à cinq millimètres de diamètre, et entourés à un ou deux millimètres de distance d'une rainure de moindre profondeur ; cela rappelait certains dessins de style mexicain. Ces deux anneaux, qui représentaient à mes yeux un art plus primitif, avaient été trouvés en compagnie d'une pointe de flèche en silex.

Ce genre d'ornementation me parut être fort peu commun dans les objets du bronze, et j'attirai là-dessus l'attention spéciale du propriétaire des dites pièces, afin de prévenir la perte de celles-ci.

Dans une petite notice que mon père écrivit autrefois sur la commune d'Ollon, dont dépend le territoire de Saint-Triphon, il est question d'anneaux qu'on aurait trouvés encore scellés dans le roc du côté de la plaine, et qui auraient servi aux bateliers des anciens âges pour y amarrer leurs bateaux. Mon père ne donnait cette assertion que sous toutes réserves et comme un *on-dit* sans garantie. Les gens de la contrée, que j'ai interrogés, ne m'ont rien appris de plus précis à ce sujet. Il n'y a non plus aucune trace de stations lacustres dans la plaine du Rhône ; et du reste, comme j'ai cherché à le démontrer dans ma *Géolo-*

gie élémentaire de la Haute-Savoie, l'arrivée dans nos contrées des populations dites lacustres ne remonte qu'à une époque où les lacs avaient déjà atteint leur niveau actuel, où par conséquent la plaine du Rhône était probablement à sec. La plus haute terrasse du lac Léman, celle qui suppose le niveau le plus élevé et l'étendue maximale de cette nappe d'eau, ne remonte pas au-delà de l'emplacement du village actuel de Roche — si même elle l'atteint, — et son extrémité se trouverait encore à 8 kilomètres en aval du roc de Saint-Triphon.

Signalons en outre le fait que sur le petit plateau de Lessus, qui compte à peine un kilomètre carré de superficie, trois civilisations anciennes ont laissé côte à côte leurs vestiges : les peuplades de l'époque du bronze, les soldats romains et les seigneurs burgondes. Rapprochons cette circonstance de ce que nous montre l'examen de la grotte des Sarrazins près Annecy, où j'ai trouvé réunies des poteries préhistoriques, des poteries et une monnaie romaines, et dont le mur d'enceinte, à son tour, est probablement burgonde. Le fait est assez curieux pour être noté : les deux endroits étant propices chacun dans leur nature et pour un but spécial, ont été longtemps utilisés.

La trouvaille dont il a été question dans cette notice ne concerne en rien la Savoie, c'est vrai, mais elle provient d'une région qui offre beaucoup d'analogie avec la nôtre; j'ai cru qu'à ce titre elle serait lue avec quelque intérêt.

Gustave MAILLARD.

Annecy, octobre 1889.

LES SAINTS

honorés dans le diocèse de Genève.

Sous ce titre, M. Eugène Ritter a publié dans le dernier numéro de la *Revue* un article fort intéressant sur les vocables des paroisses que renfermait le diocèse de Genève avant la Réforme.

Dans quelques lignes préliminaires, l'auteur nous avertit qu'il a pris pour base de son travail la liste des patrons que j'ai donnée dans le *Pouillé* de 1481, paru l'an dernier, (*Ac. Salés.*, XI.) Il s'en sépare toutefois, nous dit-il, pour un certain nombre de paroisses, savoir : Dérée, Faucigny, Groisy, Alleves, Bonne, Brizon, Cranves et Sixt.

La divergence entre M. Ritter et moi n'est souvent qu'apparente.

Allèves avait deux patrons : Notre-Dame et saint Blaise. Je trouve le premier en 1443 et 1481, le second, en 1769 et 1889 ; les deux réunis en 1575. Nous avons donc pu assigner à cette paroisse un patron différent sans qu'il y ait contradiction aucune.

Il en est de même pour *Bonne* qui avait deux églises, dont l'une dédiée à saint Pierre, et l'autre à saint Nicolas.

La chapelle de *Brizon,* filleule de Pontchy, primitivement dédiée à Notre-Dame et à saint Hippolyte (1481), est plus tard sous le vocable de saint Théodule (1596, etc.).

Cranves paraît avoir, lui aussi, changé son patron, qui était Notre-Dame en 1443, 1481, et saint Jean-Baptiste en 1606, 1889.

Restent donc trois ou quatre paroisses pour lesquelles nous sommes en désaccord :

1° *Groisy,* dont le patron a toujours été saint Eucher.

En lui assignant saint Antoine, j'ai suivi le texte de la visite de 1481 : j'aurais dû avertir le lecteur que ce texte était sans doute erroné ;

2° *Sixt.* Le patron de l'abbaye de Sixt était bien Notre-Dame *(beata Maria);* mais celui de l'église paroissiale a toujours été, sauf erreur, sainte Marie Madeleine *(beata Maria-Magdalena).* Si j'ai dit le contraire dans le *Pouillé,* c'est que j'ai été induit en erreur par M. Fleury ;

3° *Faucigny.* Ici encore M. Ritter a deviné juste. Pour moi, me trouvant en face de la visite de 1481, j'ai longtemps hésité pour la lecture du nom du patron, et j'ai cru y voir : *sancti Hynisii*... A quel saint pouvaient bien se rapporter ces lettres-là, je l'ignorais. Charles-Aug. de Sales avait traduit : *saint Omer ;* tandis que Besson et Fleury avaient traduit : *saint Genis.* Malgré l'autorité de ces deux auteurs, je conservais des doutes que j'ai exprimés en faisant suivre le mot *saint Genis* par un point d'interrogation et en mettant *sancti Hynisii* entre parenthèses. Des recherches ultérieures et des notes qu'a bien voulu me fournir M. le curé de Faucigny m'ont prouvé que le véritable patron de cette paroisse était saint Hymier ou Imier, le solitaire de la vallée de Susingau (Jura bernois), honoré le 12 novembre. On trouve saint Imier en 1576, 1626; saint Imier et saint François de Sales en 1679, etc. Aujourd'hui, c'est saint François tout seul ; le nom même de saint Imier est tombé dans l'oubli ;

4° *Dérée.* Bien que les visites de 1476 et 1481 portent saint Eloi, *sancti Eligii,* il est certain que le véritable patron de cette paroisse était saint Hélin, *sancti Helini,* comme portent les visites de 1581, 1666 et 1767. — Il n'est pas de nom plus populaire que celui du « grand saint Eloi », orfèvre et conseiller du roi Dagobert; or, ce n'est pas lui qu'invoquaient et qu'invoquent encore les vieillards

de Dérée; mais bien saint Hélin, dont on a fait la fête, jusqu'à la Révolution française, le 21 du mois de mars. On conserve chez M. Bergeret, à Dérée, une ancienne et petite statue du patron du lieu. Elle représente un personnage (un militaire ?) ceint d'un ceinturon auquel pend une épée dont il ne reste plus que la poignée, la lame étant cassée. D'où je conclus que le patron de Dérée était, selon toute probabilité, le saint Hélain, *sanctus Helianus,* qui figure parmi les 40 martyrs de Sébaste, honorés le 10 du mois de mars.

Le nom des saints patrons étant connu, il fallait choisir entre tant de saints qui ont porté le même nom. La difficulté était grande, très grande même. Eh bien ! je dois déclarer que M. Ritter s'en est tiré avec une extrême habileté.

Voici pourtant quelques points où, grâce aux renseignements qu'ont bien voulu me fournir les curés des paroisses ci-après nommées, — notamment celui de Saint-Girod, — je puis rectifier les conjectures de M. Ritter :

1° Saint Jean l'évangéliste n'est, je crois, patron d'aucune de nos églises paroissiales. Celles de L'Hôpital, d'Aulps et des Siz, pour lesquelles j'avais quelque doute, sont dédiées à saint Jean-Baptiste. — Saint Jude, au contraire, est parfois associé à saint Simon, apôtre, comme patron de la paroisse de Cimitrel (1606, 1666);

2° Le patron de Loex et de Saint-Eusèbe (sans doute aussi d'Humilly) n'est pas le pape de ce nom, mais saint Eusèbe, prêtre, honoré le 14 août († vers 300) ;

3° Celui de la petite ville de Saint-Julien et des paroisses de Menthon, etc., c'est saint Julien de Brioude, né à Vienne, honoré le 28 août († vers 300) ;

4° Le patron de Presinges est bien saint Félix, martyrisé

à Saulieu (24 septembre) ; mais celui de la paroisse de Saint-Félix, près de Rumilly, c'est Félix, prêtre, martyrisé à Rome le 30 du mois d'août 303 ;

5° La paroisse de Saint-Ferréol est dédiée à saint Ferréol de Vienne, 18 septembre (vers 304) ;

6° Le patron de Bernex et de Vacheresse n'est point le soldat thébéen qui est honoré à Marlens, Saint-Ours, etc.; mais bien saint Ours, archidiacre d'Aoste au VIe siècle (17 juin — 1er février) ;

7° On fête à Albens, près de Rumilly, le 21 juin, comme patron, saint Alban, que l'on croit être le martyr de Mayence (IVe siècle) ;

8° La paroisse de Saint-Girod honore comme patron saint Giraud ou Gérauld d'Auvergne (13 octobre 909) ;

9° Celle de Saint-Marcel fêtait le pape de ce nom († 16 janvier 310) et non saint Marcel de Paris ;

10° Le patron de Sion (et probablement de Saint-Romain et d'Hottone), c'est saint Romain, soldat, martyrisé à Rome le 9 août 258 ;

Nous ferons de plus observer que sainte Euphémie (Saint-Offenge) et sainte Reine n'étaient déjà plus au XVe siècle les patronnes des paroisses qui portent leur nom.

Les légères rectifications qui précèdent n'infirment point les conclusions de M. Ritter. Nous avons au contraire remarqué avec lui que la plupart des paroisses du diocèse (près de 420 sur 560) avaient pour patrons des saints qui ont vécu durant l'ère des persécutions [1], et nous en concluons que la lumière de l'Evangile a dû pénétrer de très bonne heure dans nos contrées.

J.-F. GONTHIER.

1 Cent quinze autres ont pour patrons des saints qui vivaient dans les IVe et Ve siècles.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

14e ANNÉE. — BULLETIN N° 8. — AOUT 1889.

Pressions barométriques très élevées : 726,3 à Annecy, 685,7 à Leschaux, »,» à Melan. Maxima le 29 à Annecy et à Leschaux et le »» à Mélan Minima le 12 à Annecy et à Leschaux et le »» à Mélan. Excursion du mercure : 11,2 à Annecy, 10,8 à Leschaux et »,» à Mélan.

Température. — Chaude pendant la première quinzaine et légèrement au dessous de la normale pour l'ensemble du mois. Moyenne à Annecy du maxima 24°7, du minima 11°7, à 9 h. du matin 17°1 Moyenne générale : à Douvaine »°», à Chamonix 14°1, à Mélan »°», à Bonneville 18°5, à Leschaux 14°2, à Talloires 19°1.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 20°1, de celle de puits »°», de celle de rivière »°», du sol à Annecy à 0^m,30 de profondeur 16°9.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois d'août, le		5	12	19	26	...
Thermomètre...	maxima.	20°6	15°9	16°7	16°7	...
	minima .	4°2	2°	0°2	—1°5	...
Baromètre à 0°.....		628,4	623,9	632,9	628,1	...

A cette station, la température atteint son minimum —1°5 le 25 août à 3 heures du matin et son maximum 20°6 le 1er août à 2 h. 30 de l'après midi. Le minimum barométrique est de 624 le 11 août à 6 h. du matin, l'enregistreur indique à ce moment des oscillations orageuses ; le maximum est de 636 le 30 août Ecart $12^{m/m}$.

Pluie. — Assez abondante depuis le 12 jusqu'au 24. On compte à Megève 14 jours de pluie dans tout le mois, donnant $152^{m/m}$, et seulement 8 jours au Biot avec $26^{m/m}$ d'eau. Pluie au Semnoz 162,5.

Orages. — Au Biot le 22 ; à Bonneville le 20, orage violent accompagné d'une pluie torrentielle qui fait monter l'Arve de plus d'un mètre de hauteur ; à Annemasse le 2 et le 20 ; à Scythenex le 2 ; à Talloires le 2 et le 9 ; à Leschaux les 2 (foudre), 4, 5, 8 (grêle) et 13 ; à Annecy les 2, 5 et 9.

BULLETIN N° 9. — SEPTEMBRE 1889.

Pressions barométriques, encore plus hautes que la normale : 725,4 à Annecy, 683,7 à Leschaux, »,» à Mélan. Maxima le 27 Annecy et à Leschaux et le »» à Mélan. Minima le 30 à Annecy, le 29 à Leschaux et le »» à Mélan. Excursion du mercure : 15,1 à Annecy, 14,8 à Leschaux et »,» à Mélan. Pendant tout l'été le maximum de pression s'est produit dans les derniers jours du mois. Ce n'est pas la première fois que l'on remarque cette allure rythmique du baromètre.

Température. — Se rapproche de la normale. Moyenne à Annecy du maxima 21°1, du minima 8°, à 9 h. du matin 12°6. Moyenne générale : à Douvaine »°», à Chamonix 10°9, à Mélan »°», à Bonneville »°», à Leschaux 10°4, à Talloires 14°8.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 17°5, de celle de puits »°», de celle de rivière »°» ; du sol à Annecy à 0^m,30 de profondeur 15°5.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de septembre :	le	2	9	16	23	30
Thermomètre...	maxima.	18°3	19°7	13°6	8°7	11°7
	minima.	1°	4°5	—2°	—3°5	—2°8
Baromètre à 0°.....		631,9	631,6	626,4	623,7	618,2

A cette station, la température atteint son minimum —3°5 le 17 à 4 h. du matin et son maximum 19°7 le 2 à 3 h. du soir. Le minimum barométrique est de 617,5 le 30 et le maximum 635 le 11. Ecart $17^m/^m5$.

Pluie. — Mois sec : pendant quinze jours de suite il n'est pas tombé d'eau. Le minimum est à Megève, avec $49^m/^m$ en 6 jours pluvieux ; le maximum à Talloires, avec $112^m/^m$ en 9 jours. Au Semnoz le pluviomètre donne 115,1.

Orages. — Au Biot le 16, à Sallanches et à Bonneville le 4, à Annemasse le 3 (grêle) et le 4, à Seythenex le 4, à Leschaux le 4 (deux orages), à Annecy les 3 et 4.

Remarques diverses. — Les hirondelles quittent Seythenex le 13 septembre, la station du Biot le 15, Sallanches le 25 et Annecy le 28. Dès le 25 août à Bonneville on commençait à les voir s'éloigner. — La récolte de l'avoine, commencée le 10 août à Sallanches et le 30 à Seythenex, ne s'est faite aux Gets que le 15 septembre.

BULLETIN N° 10. — OCTOBRE 1889.

Pressions barométriques moyennes : 721,4 à Annecy, 679 à Leschaux, »,» à Melan. Maxima le 14 à Annecy, le 30 à Leschaux et le »» à Mélan. Minima le 22 à Annecy, le 21 à Leschaux et le »» à Mélan. Excursion du mercure : 18,1 à Annecy, 16,4 à Leschaux et »,» à Mélan.

Température. — Un peu inférieure à la normale. Moyenne à Annecy du maxima 13°4, du minima 5°16, à 9 h. du matin 8°3. Moyenne générale : à Douvaine 9°8, à Chamonix 6°3, à Mélan »°», à Bonneville »°», à Leschaux 5°7, à Talloires »°».

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 13°, de celle de puits »°», de celle de rivière »°», du sol à Annecy à 0^m,30 de profondeur 11°8.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois d'octobre : le		7	14	21	28	...
Thermomètre...	maxima.	5°7	5°7	7°7	6°7	...
	minima.	—3°	—2°5	—3°	—0°2	...
Baromètre à 0°.....		623	622.5	614,4	625,9	...

A cette station, la température atteint son minimum —3° le 1er et le 14 octobre à 6 h. du matin et son maximum +7°7 le 16 à 1 h. après midi. Le baromètre enregistreur trace une courbe régulière du 1er au 8, après quoi se montre une série ininterrompue d'oscillations orageuses, qui dure jusqu'au 12 ; le calme règne du 12 au 18, du 23 au 26 et du 28 au 31 ; dans les intervalles qui correspondent aux plus grandes chutes de pluie, ce sont de nouvelles fluctuations, courtes et précipitées, en rapport avec l'état troublé de l'atmosphère. Minimum barométrique 613 le 26 à 6 h. du matin, maximum 629,8 le 30 à 11 h matin. Ecart 16,8.

Pluie. — Très abondante sur tout le département. Le maximum est à Cruseilles où le pluviométrique relève $320^m/^m$ d'eau en 20 jours, et le minimum à Chamonix avec $142^m/^m$ en 21 jours. La neige fait son apparition le 12 et le 14 dans les stations au-dessus de 700 mèt. d'altitude. Pluie au Semnoz $226^m/^m5$.

Orages. — Le 22, à 8 h. du matin, orage de courte durée à Leschaux et à Annecy.

BULLETIN N° 10. — NOVEMBRE 1889.

Pressions barométriques très élevées : 730,4 à Annecy, 686,8 à Leschaux, »,» à Mélan. Maxima le 20 à Annecy, le 19 à Leschaux et le »» à Mélan. Minima le 27 à Annecy et à Leschaux et le »» à Mélan. Excursion du mercure : 25,7 à Annecy, 23,9 à Leschaux et »» à Mélan.

Température. — Au-dessous de la normale. Dans les stations inférieures le ciel est brumeux, dans les stations élevées il fait très beau temps. Le thermomètre solaire donne 40° à Chamonix et seulement 31° à Annecy. Moyenne à Annecy du maxima 8°1, du minima 0°5, à 9 h. du matin 3°. Moyenne générale : à Douvaine 5°7, à Chamonix 1°9, à Mélan »°», à Bonneville »°», à Leschaux 2°3, à Talloires 6°. Froid vif dans les hauteurs après la neige de la fin du mois : le thermomètre enregistre —10° à Leschaux, —12° au Semnoz et —14° à Chamonix.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 9°7, de celle de puits »°», de celle de rivière »°», du sol à Annecy à 0m,30 de profondeur 8°1.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de novembre le		4	11	18	25	...
Thermomètre....	maxima.	8°7	7°2	7°7	13°5	....
	minima.	—4°	—1°	1°8	1°	....
Baromètre à 0°.....		626,4	629,3	636,6	624,9	....

A cette station, la température atteint son minimum —11° le 28 novembre et son maximum +13°5 le 21. Le minimum barométrique est de 610 le 27 à 4 h. du soir, il est accompagné de trépidations caractéristiques, annonce de neige en hiver, d'orage en été. Le maximum est de 640,5 le 20. Ecart 30m/m5.

Pluie. — Le mois est sans pluie du 6 au 25 : on compte 10 jours humides qui donnent 68m/m d'eau à Annecy où se trouve le maximum, tandis que Chamonix n'a que 16m/m en 5 jours. La neige mesure 40 centim. d'épaisseur à Leschaux, 32 à Talloires, 29 à Faverges et 20 à Chamonix ; elle tombe pendant les derniers jours du mois. Pluie au Semnoz 47m/m5.

Le Secrétaire de la Commission, E. Tissot.

TABLE DES MATIÈRES POUR 1889

ARCHÉOLOGIE

Pages.

DEMOLE Eug. La trouvaille de Versoix, à propos du monnayage d'Amédée VIII, à Nyon 19
MAILLARD G. Quelques mots sur le dolmen de Reignier. 147
— Trouvaille archéologique à Saint-Triphon . . . 284

BIOGRAPHIE

CONSTANTIN A. André de La Vigne 130
DUNANT C. Inauguration du monument funéraire de Jules Philippe. Discours 217
DUMOULIN. Inauguration du monument funéraire de Jules Philippe. Discours 222
RITTER Eug. Charles Le Fort et les pionniers de l'histoire genevoise 41

BIBLIOGRAPHIE

PASCALEIN. *Cluses et le Faucigny jusqu'en 1792,* par l'abbé Lavorel 131
REVON M. *Une Exécution capitale à Genève en 1850,* par Jules Vuy 45, 98
— Sur les études historiques en province. *Pensées sur l'Histoire,* de Ch. Charaux 213

HISTOIRE

BUET Ch. La Maison de Chissé. 6
CONSTANTIN A. La vallée de Thônes en 1798 . . . 125
— L'éboulement du Tauredunum 211, 257
GONTHIER J.-F. Les saints honorés dans le diocèse de Genève. 289

PASCALEIN. Le chemin de Canossa. 11
— Origine du pape Innocent V (Pierre de Tarentaise). 169, 200
RITTER Eug. Olivier et Renier, comtes de Genève. 225
— Les saints honorés dans le diocèse de Genève . . 232
RULLIER Jean. Les Ceutrons. 269
VUY. J. A propos du « Fleuve Léman » 122

GÉOLOGIE, HISTOIRE NATURELLE

MAILLARD G. Géologie élémentaire appliquée à la Haute-Savoie 25, 78, 107
PAYOT V. Note sur les variations des glaciers dans la vallée de Chamonix, en 1888 181

LITTÉRATURE

CONSTANTIN A. Joseph Béard et ses œuvres. . . 52, 69
— Intermédiaire des chercheurs. 54
— Prologue faict par un messager savoyard (1596). 153
PILLET L. I. Un procès au XVIII^e siècle ; II. La famille Beauregard. 116, 139, 190

MÉTÉOROLOGIE

MAILLARD G. Documents sur les observations météorologiques dans la H^te-Savoie, antérieures à 1870. 152
MANGÉ. Bull de la Commission météorologique. 55, 104
MULLIN. Bull. de la Commission météorologique. 135, 183
TISSOT E. Bullet. de la Commission météorolog. 262, 292
— Résumé des observations météorologiques faites à Annecy et dans le département de la Haute-Savoie en 1888. 244

POÉSIE

LOMBARD J. La mission du poète 61
DOR (M^lle Alice). Le Masque. 65

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Liste de ses membres et du Bureau. 1
Dons faits à la Société et au Musée. 58, 106, 137, 188, 268
Liste des échanges 58
Concours d'histoire et de poésie. Programme. . . . 4

Séances des 12 et 19 décembre 1888 :

Lettres de remerciements de MM. Lecoy de la Marche et Revon Michel. 1
Renouvellement du Bureau.
Noms des lauréats des Concours de poésie et de beaux-arts . 2
Communication de M. Constantin sur le Congrès de Rumilly ;
— Sur huit sermons inédits de saint François de Sales ;
— Sur *Le Prisonnier de Miolans,* drame de M. Charles Buet ; 3
— Sur deux pièces de théâtre en patois savoyard des XVI^e^ et XVII^e^ siècles ;
— Sur les trois variantes d'une chanson patoise du XVI^e^ siècle.
Communication de M. Dubouloz sur quelques plaquettes du XVIII^e^ siècle 4

Séance du 22 février 1889 :

Lettres ministérielles relatives aux observations météorologiques et à la prochaine session des sociétés des beaux arts. 57
Adoption du projet de monument funéraire de Jules Philippe.
Communication de M. Serand sur le projet du tableau d'honneur des élèves du Collège Chappuisien ;
— Sur le testament en vers de Michel Bouvard (XVII^e^ siècle).

Séance du 29 mars :

Communications de M. Camille Dunant sur les conférences de M. Maillard 105
— Sur le monument funéraire de Jules Philippe ;
— Sur le tableau d'honneur des anciens élèves du Collège Chapuisien.
Admission de M. Richard comme membre effectif 105
Demande d'échanges de publications.

Séance du 13 mai :

Décès du général Dufour, membre correspondant 137

M. Mugnier François nommé officier d'Académie.
Décision prise relativement au payement des abonnements.
Admission de M. F. Dupont comme membre effectif.
Proposition de M. Nanche de désigner les salles du Musée par le nom d'une personne.
Communications de M. Maillard sur les documents météorologiques et sur le dolmen de Reignier 138
Observations de M. Tissot sur l'époque glaciaire.
Réplique de M. Maillard.

Séance du 11 juillet :

Décès de M. Aimé Levet, membre effectif 185
Programmes, circulaires, prospectus et demandes d'échanges.
Communications de M. Constantin sur quelques articles de journaux et de revues scientifiques ;
— Sur l'origine de quelques noms de lieux.
Communications de M. Maillard sur les découvertes faites à Veyrier et dans les Fins d'Annecy. 188

Séance du 14 novembre :

Circulaire ministérielle et correspondance. 265
Bref de S. S. à M. le chanoine Ducis
Nomination des jurys de poésie et d'histoire.
Communication de M. Ritz sur les œuvres musicales de M. l'abbé Briffod.
Communications de M. Constantin sur les croquis de bas-reliefs de M. Rassat 266
— Sur la deuxième édition du *Dictionnaire du patois savoyard* de M. Fr. Brachet ;
— Sur la vie et les écrits de J. Ménenc. 267
Communication de M. Serand sur un opuscule de J. Ménenc ayant appartenu à Vaugelas.
Démission du secrétaire.
Liste des dons faits à la Société. 268

TABLE ANALYTIQUE

des cinq premiers volumes de la IIe série.

Volumes.	*Années.*	*Pages.*	*Volumes.*	*Annees.*	*Pages.*
I	1885 (26e)	392	IV	1888 (29e)	VIII-352
II	1886 (27e)	VIII-424	V	1889 (30e)	VIII-328
III	1887 (28e)	VIII-368	(Imprimerie Abry)		

Le volume auquel on renvoie est indiqué par des chiffres romains, comme dans le tableau ci dessus ; la page, par des chiffres arabes. La lettrine placée à leur suite indique le genre de renseignements qu'on trouvera aux pages indiquées. L'astérisque placé devant un nom de personnes sert à désigner les membres de la Société.

Il y a deux tables distinctes ; dans la première les titres des mémoires, ainsi que les noms des auteurs, sont en caractères ordinaires ; les communications et les simples mentions sont en caractères plus petits.

La seconde table comprend les noms de lieux et de personnes, sauf ceux des auteurs, qui se trouvent dans la première.

ABRÉVIATIONS.

a = archéologie, antiquités.
A = administration.
A = accidents : incendie, inondat.
b = biographie.
B = beaux-arts : poésie exceptée.
B = bibliographie.
c = climatologie.
C = voies de communication.
C = chimie.
d = distinctions honorifiques.
D = diocèse, clergé.
D = décès, mortalité.
e = établissements publics.
E = églises, couvents.
E = économie rurale.
f = société Florimontane.
F = famille, généalogie.
F = finances, revenus, prix des denrées.
g = géologie.
G = géographie.
h = histoire.
H = héraldique.
H = histoire naturelle.
i = instruction publique.
i = industrie.
l = littérature, belles-lettres.
L = lieux dits, hameaux.
L = linguistique, patois.
m = météorologie.
M = médecine, hygiène.
M = mœurs, usages.
n = numismatique.
N = nutrition, aliments.
p = poésie.
P = physique.
r = rivières, lacs, eaux.
R = rues, places.
s = sociétés savantes.
S = sciences en général.

I. — Table des auteurs et des mémoires.

Appleton Jean. Apocalypse. IV, 177. (Poésie.)
Le même : IV, 99 d.
Blanchard Claudius. A propos de Charles-Emm. du Coudray. I, 21.
— Les origines de la Maison de Savoie, I, 149.
Le même : I, 12, 35, 37 ; II, 3 s ; IV, 10 don.
*Blanchard E. « La météorologie en Suisse. » IV, 92.
Le même : II, 219 ; 249 f ; III, 320 m ; IV, 243 don.
Boimond Adrien. Disappeared springs, (Les printemps disparus). III, 161. (Poésie.)
— Souvenir. IV, 220. (Poésie)
Le même : III, 33 d ; IV, 99 d.
Bordeaux Henri. Romance du nid du cygne. IV, 216.
*Buet Charles. Le Bœuf de saint Jacques. Légende. II, 259.
— L'Idole. II, 365.
— Une ville savoyarde au XVI^e^ siècle. IV, 76, 113.
— La maison de Chissé. IV, 283, 334, || V, 6.
Le même : I, 13, 72, 156 B ; II, 68 B, 219 ; 249 f, 251, 378 B ; IV, 243 don, 246 B ; V, 3, 186 B.
Bussat (instituteur). Etat des dîmes de Cranves-Sales vers 1715. I, 172.
*Constantin A. Noël savoyard des environs d'Annemasse, XVII^e^ siècle. I, 51.
— Etymologie du mot *Huguenot*. I, 270, 315.
— Le Régeste genevois : Sillingy, Cossengy. I, 330.
— Chansons patoises de J. Béard. II, 9, 79, 115, 169, 239, 294, 335, || III, 28, 80, 123, 156, 200, 301, 333, || IV, 256.
— Joseph Béard et ses œuvres françaises et patoises. IV, 310, 342, || V, 52, 69.
— Etymologie du mot *Gavot*. III, 141, 193.
— La vallée de Thônes en 1798. V, 125.

— André de La Vigne. V, 130.
— Prologue faict par un messager savoyard. V, 153.
— L'éboulement du Tauredunum en 563. V, 211, 257.
— Chronique savoisienne. I, 12, 36, 69, 101, 129, 185, 220, 249, ‖ II, 1, 220, 251.
Le même : I, 7, 34 f, 33 s, 65 c, 104 don, 172 L, 188, 190, 353 ; 218 B ; II, 219 h ; 220, 257 B, 250 b, 345 M, 379 ; 407 r ; III, 211, 217 B ; 214, 241, 275 G, 260 L, 316 ; IV, 6 L, 146 h, 149 L, 241 *l*, 322 B, 326 don ; V, 2, 185, 266 B, 268 don.
*DEMOLE Eugène. La trouvaille de Versoix à propos du monnayage d'Amédée VIII. V, 19.
Le même : I, 104 don ; II, 221 B ; III. 34 don ; IV, 64 n, 243 don.
DESPINE C.-H.-A. L'électricité et les tremblements de terre. III, 293.
— Lettre inédite sur la Bibliothèque d'Annecy. I, 125.
Le même : I, 68 ; III, 293.
*DOR (Mlle Alice). Le Masque. V, 65. (Poésie.)
La même : IV, 147 f ; V, 2 d.
*DUBOIS-MELLY. Glossaire du XVIe siècle I, 91, 376.
— Le bourg féodal du Valentin, à Turin. II, 119, 156, 202, 226.
— Etude critique du IVe volume de la *Bibliothèque historique savoisienne.* Relations diplomatiques de 1713 à 1715. III, 52, 97.
Le même : I, 68, 98 f, 104, 217 dons ; II, 220 B ; V, 137 don, 268 don.
*DUCIS C.-A. Henri de Granson, évêque de Genève. II, 8.
— Les hôpitaux d'Annecy ; le Tripot ; la ville de Bouz. II, 223.
— Personnel du château d'Annecy en 1536. IV, 31.
Le même : I, 6, 8, 9 b *et* E, 34 a, 35 F *et* A, 65 c, 98 e, E *et* a, 105 don, 154 M ; 155, 189 B ; 218, 353 h ; II, 66, 219 h, 221, 256 B, 250, 345, 378 h ; III, 34, 212, 265 h, 274 G ; IV, 8, 145 a, 10 don ; V, 187, 283 G, 265 d.
DUMOULIN (préfet de la Haute-Savoie). — Discours sur Jules Philippe. V, 222.

*Dunant Camille. Une visite au Musée d'Annecy. I, 224.
— « La Fileuse de Manigod, » par Burgat. I, 229.
— Baptême des nouvelles rues d'Annecy. II, 270.
— Discours sur Jules Philippe. V, 217.
Le même : I, 5 d, 6 b, 105 don ; V, 57. Voir Annecy *(séances)*.
*Fleury Jean. Une étymologie controversée *(A tire l'arigot)*. I, 108.
— Le folklore, I, 192.
— L'invasion des Barbares et la formation des langues romanes. IV, 313.
— Les Savoisiens dans la littérature française. IV, 199.
Le même : II, 2 *l* ; IV, 99 d.
Forni (avocat). Claude Hugard. I, 372.
Le même : II, 314 ; V, 58.
Gerson M. (rabbin de Dijon). Notes sur l'état des Juifs dans les Etats de Savoie, du XIIe au XVe siècle. I, 82.
Girod (Dr). Essai sur la transposition en musique. II, 233, 305, 344.
Gonthier J.-F. Les saints honorés dans le diocèse de Genève. V, 288.
Le même : I, 105 don ; II, 8, 221 B ; IV, 10 don ; V, 232 B, 267 don.
Granier Camille. La chanson du muguet perdu. IV, 210.
Le même : III, 33 *l* ; IV, 99 d, 241 *l* ; V, 3 *l*.
Hollande. La source des Eparres. I, 123.
— Géologie des vallées de Saint-Eustache, des Déserts et Aillon. I, 175.
— Excursion à la Cluse de Chaille, aux Gruats et à La Combe. I, 274.
— La Société géologique de France dans le Jura méridional. II, 30.
— Le Plateau de Montagnole. II, 196.
— La cluse de Chaille. II, 244.
Le même : I, 88 ; III, 71 ; V, 79 g.
*Lacroix (l'abbé). Le pays de Gavot. III, 260.

*Levet Eugène. Note sur trois inscriptions savoisiennes à Avignon. I, 134.
— Causeries d'un bibliophile savoisien. Maurice Malicieux. IV, 130.
— Causeries d'un bibliophile savoisien. Joseph Pâris de l'Epinard. IV, 300.
Le même : II, 350 b; III, 23 B, 241 d; IV, 8 B, 244, 326 dons.
Lombard Joseph. La Flégère. III, 165. (Poésie.)
— Psaume LXVII : *Exurgat Deus*. IV, 194. (Poésie.)
— La mission du poète. V, 61. (Poésie.)
Le même : II, 65 d; III, 33 d; V, 2 d.
*Maillard Gustave. Géologie élémentaire appliquée à la Haute-Savoie. V, 25, 78, 107.
— Documents sur les observations météorologiques faites en Savoie antérieurement à 1870. V, 152.
— Trouvaille archéologique à Saint-Triphon. V, 283.
— Quelques mots sur le dolmen de Reignier. V, 147.
Le même : II, 38, 245 g; IV, 5 f, 242 g, 325 don; V, 105, 106; 138 g, 187 a, 189 don.
*Mangé Auguste. Bulletins météorologiques : I, 14, 43, 75, 107, 133, 157, 191, 223, 252, 314, 355, ‖ II, 7, 67, 105, 145, 185, 222, 258, 313, 380, ‖ III, 32, 95, 128, 160, 207, 240, 303, 336, 366, ‖ IV, 95, 143, 175, 240, 271, 320, 348, ‖ V, 55, 108.
— Observations anciennes sur les saisons à Annecy. IV, 267, 279.
Le même : IV, 321 d.
Marjollet. Les tulipes d'Aime en Savoie. II, 247.
*Martin J.-C. (l'abbé). « La vie d'un poète : Ed. Turquety. » II, 2, 11.
Le même : I, 105 don; II, 211 B; V, 58 don.
*Miquet François. Un émigrant chablaisien. Jean-Claude Hudry. III, 316, 361, ‖ IV, 37, 86, 135, 170, 235, 260.

— « Les volontaires de la Savoie, » par Folliet. III, 124.
Le même : I, 353 f ; III, 274 f ; IV, 326 don ; V, 57.
*Mugnier François. « Origine de l'imprimerie à Paris, » par Jules Philippe. I, 179.
— Lettres inédites de Mgr Jean-François et de Ch.-Auguste de Sales. I, 76.
— Lettres du marquis de Saint-Thomas à Mgr d'Arenthon d'Alex. I, 200.
— Lettres de Mgr Jean d'Arenthon d'Alex. I, 168.
— Notes et documents sur l'évêché de Genève, depuis 1535. II, 145, 186, 281, 327, 348, 381, ‖ III, 10, 35, 129, 172, 224, 243, 280, 305, 337, ‖ IV, 50, 100, 159.
Le même : I, 70 B, 105 don, 188, 189 B ; 220 s ; II, 220, 256, 337 B, 255 s ; IV, 244 don ; V, 137 d ; 188 don.
*Mullin (professeur). Bulletins météorolog. V, 135, 183.
*Nicollet Baptiste. Le régime et la réforme pénitentiaires. I, 231, 281, 331, 356, ‖ II, 18.
Le même : I, 154 f ; 218 ; II, 219 don ; IV, 10, 244, 326 dons.
Pascalein. Date de la donation du prieuré de Saint-Martin de Moûtiers au monastère de Nantua. I, 326.
— « Les monuments de la Tarentaise, » par E.-L. Borrel. II, 135.
— « Chronique religieuse de la vallée de Bozel » et « Notices biographiques sur Mgr Miège et les prêtres de Chevron, » par J. Garin. II, 417.
— « Histoire de la vallée de Chamonix, » par A. Perrin. III, 264, ‖ IV, 25, 41.
— Des mots *savoyen, savoyard* et *savoisien*. III, 325, 353.
— Le chemin de Canossa. V, 11.
— « Cluses et le Faucigny, » par l'abbé Lavorel. V, 131.
— Origine du pape Innocent V (Pierre de Tarentaise). V, 169.
Le même : III, 33 d ; IV, 10, 245 dons.

Payot Venance. Sur la marche des glaciers de la vallée de Chamonix, de 1883 à 1887. III, 150.
— Découverte de cristaux avec cheveux de Vénus et bulles d'air à Chamonix. III, 198.
— Enlèvement d'un enfant par un aigle. III, 299.
— Note sur les variations des glaciers de Chamonix en 1888. V, 181.
Périé (inspecteur primaire). L'Epée de Ganelon. III, 168.
*Philippe Jules. Un alpiniste au XVIe siècle. IV, 12.
Le même : I, 5 b ; 33 ; 69, 98, 129, 179 B ; 106 don, 188, 220 s ; II, 218 don ; IV, 97 D, 241 ; V, 217, 222 b.
*Piccard L.-E. Mémoire sur la Sainte-Maison de Thonon au XVIIIe siècle. III, 119.
Le même : I, 8 b, 220 f ; II, 221 B ; V, 189 don.
*Pillet Louis. Les congrès scientifiques en 1885. I, 44.
— Mollasse marine des Bauges. I, 88.
— Anciens glaciers. I, 115.
— Les tulipes de Savoie. I, 136.
— Découverte de l'Ammonite Murchisonœ et du Bajocien au mont du Chat. I, 215.
— Récolte (géologique) de 1885. II, 92.
— Congrès géologique international de Berlin en 1885. II, 299.
— Un procès au XVIIIe siècle. V, 116, 139, 190.
Le même : I, 12 ; 72 B ; 101, 106 dons ; 129, 188 *l* ; 220 s ; II, 1 *l*, 251 b ; 252, 256 B ; III, 70 g.
*Pissard C.-E. Projet d'un carême national, civique et politique. IV, 345.
Le même : II, 249 h ; III, 34 A ; IV, 10 don, 267 m, 323 A ; V, 107 don.
Raulin. Observations pluviométriques faites dans la Haute-Savoie. III, 7.
Renevier L. Une visite au musée d'Annecy. I, 224.
*Revil (pharmacien). Description géologique de la montagne du Corbelet. III, 69, 100.

*Revon Michel. Les paysages de M. Theuriet, à propos du roman « Amour d'automne ». IV, 126, 150.
— « Josette, » par André Theuriet. IV, 255.
— « Une exécution capitale à Genève en 1850, » par Jules Vuy. V, 98.
Le même : IV, 322 f ; V, 1 ; 107 don.
Ribaux. Charles Buet. II, 68.
*Ritter Eugène. Notes sur saint François de Sales. I, 15.
— Une requête inédite de saint François de Sales au Conseil du roi Louis XIII. I, 254.
— Le Régeste genevois. Cologny. I, 327.
— Amédée Malingre, poète savoisien du xv^e^ siècle. II, 167.
— « Etudes historiques et critiques sur la *Défense de l'Estendard de la saincte Croix,* » par J.-M. Chevalier. II, 171.
— Rofensis (cardinal). II, 225.
— « Le Droit du seigneur au moyen âge, » par le comte Amédée de Foras. III, 91.
— Un document nouveau sur le séjour de saint François de Sales à Paris. III, 218.
— Glanures salésiennes. III, 272, || IV, 239.
— Charles Le Fort et les pionniers de l'histoire genevoise. IV, 41.
— Olivier et Renier, comtes de Genève. IV, 62, || V, 225.
— Les saints honorés dans le diocèse de Genève. V, 232.
Le même : I, 68, 98 f, 71 B, 106 don, 155 B, 270 L, 317 B ; II, 221 B ; III, 217 B ; IV, 242 ; V, 186, 288 B.
*Ritz Jean. « La Savoisienne, » chant national. II, 314.
Le même : III, 34 A ; IV, 99, 323 A ; V, 265 B.
Rullier Jean. Les Ceutrons. V, 269.
Le même : V, 187 G ; 188 don.

Tavernier Hippolyte. Metz et Meythet. Etymologie. III, 117.
— Roches cristallines du canton de Taninge. IV, 225.
Le même : I, 39 a, 77 B ; IV, 145 g, 245 don ; V, 188 don.
*Tissot Eugene. Résumé des observations météorologiques faites à Annecy et dans la Haute-Savoie. I, 158, ‖ II, 401, ‖ III, 1, 345, ‖ IV, 273, 327, ‖ V, 244.
— « Determinazione teorica della temperatura in Italia, » par Boltzhauser. III, 238.
— La date des vendanges. III, 320.
— Bulletins météorologiques. V, 262, 295.
— Les Savoyards en Egypte. Les frères Poncet. IV, 246.
Le même : I, 35 c ; 67, 218 m ; II, 65 f, III, 215 B, 274 ; IV, 148 ; V, 137 g, 152 m.
*Tribolet (M. de). Les animaux disparus depuis l'apparition de l'homme. II, 40, 84, 106.
— Léon Charpy. II, 317.
Le même : I, 353 f ; II, 184.
*Vuy Jules. « Poésies posthumes » d'Aug. Barbier. I, 24.
— « Les pays libres, » par J. Ferrand. I, 277.
— « Histoire documentaire de l'Abbaye de Sainte-Catherine, » par Fr. Mugnier. II, 337.
— Une consultation du président Favre. II, 139.
— Une lettre du duc Ch.-Emmanuel. II, 361.
— Suisse française et poésie. « Chants du pays. » III, 87.
— Lettre de David Rousseau. III, 291.
— Petites glanures (sur La Roche). IV, 73.
Le même : I, 188, 189, 277 B ; II, 176, 220, 253, 256 B ; IV, 10 don ; V, 45, 98 B ; 106, 188, 268 dons.
Vulliermet Ph. Coutumes de la Maurienne. II, 82.

II. — Table des noms de lieux et de personnes.

A

Abondance, I, 13 h ; 216 g; III, 23 D; 181, 230, 251, 318 E ; 269 h ; V, 124 h.
Abundance (Jehan d'), IV, 149.
Abry François, IV, 243 don.
Acy (d'), archéologue, I, 39 a.
Ad Boves (le P. Fr), IV, 83 b.
Adbots (Adoubes) (les), V, 187 L.
Ad Publicanos, V, 283 G.
Agincourt (d'), V, 189 don.
Achard, peintre, I, 6 B.
Achaie. Voir Savoie.
*Agnellet Benjamin, II, page VI.
Aiguebelle, I, 84 h ; IV, 16.
Aiguebelette. IV, 15 F.
Aiguilles-Rouges (les), V, 99 g.
Aillon (les), I, 175 g.
Aime, I, 101 a, 142 H ; II, 137 a ; 247 H.
Aimon, prévot, IV, 165, 166.
Aire-la-Ville, I, 263 ; III. 173 h.
Aix-les-Bains, I, 12, B ; 38, 102 a ; 72 g, 153 ; II, 256 B, 257 e ; V, 16 G, 82 g.
Albanais (l'), I, 57 L.
Albens, V, 82 g, 292 E
Albertville, I, 33 s ; 34 a ; 61 L ; 283, 291 e ; 324 L; V, 187 L.
Albigny (Annecy), II, 378.
Albigny (M. d'), III, 220 b.
Albitte, III, 344 ; IV, 50.
Alby, IV, 104 E ; V, 82 g.
Alby (Guigues d'), IV, 167 e.
Alex, I, 200 F ; III, 22 E.
Alex (le Haut d'), V, 89 g.
Alex (Raymond d'), IV, 283 E.
*Allait, ingénieur, III, 210 f.
Allart Pierre, IV, 36 b.
Allèves, V, 233 E.
Allinges (Augustin d'), III, 250 b.
Allinges (Amédée d'), IV, 35 b.
Allinges (le quartier des), I, 83 h.
Allmer, épigraphiste, I, 38, 99 a.
Allmer Adrien, V, 1 d.
Allobroges (les), III, 214, 271, 278 G ; 354 L; V, 274 G.
Allonzier, V, 36, 80 g.
Allues (les), I, 68 B ; II, 256 A.
Alpes (graiæ, atractianæ, penninæ), V, 280.
Amblet Claude, IV, 104 b.
Amédée l'Ancien, I, 151 h.
Amédée de Chambéry, I, 86 b.
Anchilie, I, 152 b.
Angley, II, 147 B.
Angon, V, 84 g.
*Anières de Gantelet (comte d'), I, 153 D.
Anjorrant, I, 260 ; III, 218 h.
Annecy, a : I, 100, 155 ; V, 188.
A : I, 166 ; II, 131 ; IV, 267, 279.
C : I, 35.
D : III. 236
D : I, 167 ; III, 1, 353 ; IV, 333 ; V, 257.
e : I, 203, 292 ; II, 192, 223, 289, 354 ; IV, 64 ; V, 105. (Musée et Bibliothèque) : I, 103, 125, 224 ; III, 27 ; V, 137. (Château) : IV, 9, 35, 65.
E : I, 71, 210 ; II, 146, 150, 362 ; III, 132, 134, 140 ; V, 117.

: Voir ci-après la lettre (s).
g : I, 119 ; V, 35.
h : I, 21, 69, 106 ; II, 249, 250, 256, 378 ; III, 11, 131.
i : II, 378 ; IV, 24.
r : II, 407 ; IV, 243, 269, 279.
R : I, 82, 155, II, 66, 219, 223, 250, 270, 345.
s (Sociétés savantes) : 1° Société Florimontane. Séances : I, 5, 33, 97, 153, 217, 353 ; II, 65, 217, 249, 345, 377 ; III, 33, 209, 241, 273 ; IV, 3, 97, 145, 147, 241, 321 ; V, 1, 105, 265 (C. Dunant, président). — V, 137 (E. Tissot, président). — V. 185 (E. Serand, président).
Membres de la Société : II, page v ; III, p. v ; IV, p. 148 ; V, p. v.
Concours Andrevetan : I, 8, 10, 97, 313 ; II, 65, 379 ; III, 33 ; IV, 10 ; V, 1, 4.
Administration : I, 7, 73, 134 ; II, 65, 279 ; III, 33, 67, 140, 284 ; IV, 5, 145, 323.
Echanges : I, 40, 73 ; V, 58.
2° Acad. Salésienne : II, 249.
3° Commission météor. Voir les Bulletins de cette Commission.
Annecy-le-Vieux, II, 378 G
Annemasse, I, 59 L ; 250 h ; II, 173 D.
Annibal, II, 221 C ; III, 277 h.
Aoste, I, 13, 37 h ; II, 252 E ; III, 235 E ; IV, 289 h ; V, 169 F.
Arâches, III, 131 F ; 215 *i*.
Aravis (les), V, 36, 85, 94 g.
Arbaut Al., peintre, I, 132.
Arcollières (Courtois d'), I, 12 s ; IV, 243 don.
Arcine, IV, 104 F.
Arenthon (Denis d'), I, 203 ; III, 23.
Arenthon d'Alex (Mgr d'), I, 168 ; 200, 348 b ; III, 22 ; V, 118.
Arenthon des Clefs (François d'), III, 22.
Argenson (marquis d'), I, 15 B.
Arminjon E., I, 129 ; II, 3 s ; 256 B.
Armoy, III, 219 h.
Arpa (de), I, 8 F.
Arpiaut Cl.-N., II, 282 b.
Arpire, I, 65 L.
Arthaz, III, 244 F.
Artus, IV, 146 don.
Arve (l'), I, 117, 119.
Arves (les), IV, 83 F.
Arves (Pierre d'), IV, 116 b.
Arves (Ferdinand d'), IV, 283.
Aussedat J.-M , I, 184 papeterie.
Autray (Beaufort), IV, 8 a.
Aulps, I, 219 ; IV, 283 ; V, 290 E.
Avet (le comte), II, 141 b.
Aviernoz, I, 60 L ; V, 82, g.
Avignon, I, 134 ; II, 289 e.
Avigliana, V, 276 G.
Avit (saint), I, 72.
Avressieux, I, 13 a.
Avregny, V, 36 g.
Avrieux, IV, 242 a.
Avrillon J.-Ph., II, 330 b.
Avully, I, 263 h ; III, 179 h.
Aymonier (capitaine), I, 185 d.
Ayse, I, 353 A.

B

Bachet (le), II, 342 G.
Bachodi François, II, 155 h.
Bailly Ph.-A., év., II, 252, 391 b.
Balard (syndic), I, 272 h.

Ballajoux, V, 84 g.
Ballaloux, V, 134 b.
*Balliard Charles, I, 154 ; IV, 10 don.
Ballon (de), II, 340 h.
Balmat Jacques (guide), IV, 323.
Balme de Sillingy, I, 330 G ; III, 244 F ; V, 81 g.
Barbey d'Aurévilly, II, 70.
Barbier Auguste, I, 24, b.
Barbier (de Frangy), IV, 86 b.
Barbier Victor, I, 12 B ; II, 256 B; II, 379 ; IV, 326 dons.
Bardy J.-A., III, 247 b.
Bargy (le), V, 40, 85, 92 g.
*Barthélemy (Anatole de), II, p. VI.
Bassens, I, 72 e ; 102 a.
Bastin Jean, V, 107, 268 dons.
Bâtie (la), (Tarentaise), III, 312 F.
Baudry (de), III, 280 b.
Baugé (le), IV, 289 h.
Bauges (les), I, 88, 175 ; V, 86 g.
Béard Joseph. Voir Constantin.
Beaufort, III, 212 ; IV, 8 n ; 146 L ; V, 173 h.
Beauregard Antoine, V, 140 b.
Beauquières (Gaspard de), IV, 35.
Bellegarde (Ph. de Richard de), prévôt, III, 141 ; IV, 169.
Bellegarde des Marches (Mlle), III, 215.
Bellevaux (Chablais), I, 39 a ; III, 25 E, 142.
Belley, I, 151 h.
Belli Jean, IV, 35 b.
*Belly Adolphe, IV, 325 ; V, 107 dons ; 4 L.
Benevis (Jean de), IV, 35 b.
Berard Louis, I, 104 don.
*Berlioz Constant, I, 37 d ; 104 don.
Berlioz Jean, I, 37 d, 220 p.
Bergintrum, V, 282 G.
Bernard Catherine, IV, 36.
Bernard Charles. IV, 35.
Bernard (abbé), II, 2 s.
*Bernardin, I, 104 don.
Bernex, III, 275 ; V, 292 E.
Bernex (Mgr de), III, 35 ; V, 118 b.
(Joseph-Marie), III, 121, 132 b.
Bertalotti, I, 131.
Berthelot, chimiste, V, 186 C.
Berthollet, chimiste, I, 125 *i* ; II, 278 R ; V, 105 e.
Bertrandis (Mgr de), V, 117 b.
Besançon Hugues, III, 330 L.
Besson (historien), I, 326 ; II, 66, 189 b ; 417 ; V, 178 b.
Besson, vic.-général, IV, 52.
Béthaz, chanoine, V, 169 B ; 268 don.
Bevigno (André de), IV, 35 b.
*Bianco, avocat, III, 209 D.
Bigex Fr.-Marie, év., III, 284 ; IV, 52, 107 b.
Bigex, colonel, III, 126.
Bignin (Louise de), IV, 36.
Billiet, cardinal, IV, 53 B; 104 b.
Billvitter R.. IV, 92 m.
Bioge, II, 5 c.
Biord J.-P., év., III, 252 b; V, 120 D.
Blanchard et Deroux, II, 221 B.
Blanchard (de l'Institut), II, 184 B.
Blavignac, I, 156 B.
Blay, II, 221 L.
Blonay, III, 120, 274 L.
Blonay (Marie-Aimée de), II, 338 B.
Bocca Alphonse, V, 189 don.
Boch Louis, IV, 325 don.

Bochut François, I, 353 , V, 133 b.
Bodio (de), I, 219 L.
Boege (Prosper de), I, 76 b.
Boege (Jeanne-Louise), IV, 36 b.
Bœuf (faubourg de), II, 66, 227, 275.
Bogio, Bucgio (J. de), I, 219 E.
Boigne (comte de), IV, 301 b.
*Boltshauser, I, 67 c ; III, 238 B ; I, 104 *et* III, 215 dons.
Bonivard, I, 272 L; III, 330 B.
Bonjean, pharm., II, 252 B.
Bonlieu, III, 140 F, 305 E.
Bonne, III, 244 F ; V, 233, 288 E.
Bonnefoy J.-Adrien, III, 264 h.
Bonneville, I, 6, 292 e ; 9 E; II, 221 e; V, 132 h.
Bono Cl., peintre, I, 132.
Bonod Mauris, I, 154 M.
Bontron, notaire, III, 215 b.
Bordas Olivier, IV, 9 b.
Bornes (les), V, 37, 79, 81 g.
Bortier Fr., peintre, I, 132.
*Borrel Alfred, graveur, II, 345 don.
Borrel E.-L., I, 13, 72, 185 B ; II, 135 B; IV, 10 don.
Borrel J.-E. (abbé), I, 189 B ; II, 221, 256 B ; III, 217 i.
Bosco Dei ou *Dio (de),* I, 9 L.
Boltens (Vaud), II, 9 F.
Bottis (Henri de). Voir H. de Granson.
Bouchage (le P.), II, 65 p.
*Bouchet Pierré, II, page VI.
Bouhours (le P.), I, 17 B.
Bourg (Ain), I, 85 h.
Bourg-Saint-Maurice, V, 282 G.
Bourget (prieuré du), 151 h.
Bouvard, astronome, I, 373 B ; II, 279 b ; III, 215 B.
Bouvard Michel, II, 282, 290 b ; V, 57.
Bouvier Louis, Dr, I, 136.
Bouvier, pasteur, IV, 160.
Bouz, Bous, Boutz, II, 66, 223, 378.
Bozel, I, 72 ; II, 417 B.
Boymond, pharm., II, 314.
*Brachet François, I, 7 f ; IV, 325 don ; V, 266 B, 268 don.
Brachet, Dr, II, 325 B.
Bramovices (les), IV, 77.
Brand (abbé), I, 327 D.
Brasier, chanoine, I, 249.
Brécorens, I, 9 E.
Bredannaz, V, 86 g.
Bresse (la), I. 82 h ; V, 4.
Bret, III, 274 E; V, 212.
Bridoire (la), II, 2 F.
Brigantio, V, 282 G.
Briot, I, 189 ; II, 257 B.
Brizon, V, 84, 91 g; 233, 288 E.
Brogny, II, 282 E.
Brogny (cardinal de), II, 146
Brunier Jacques, IV, 294 b.
Buchard G., I, 188.
Buet (le), V, 95 g.
Bugey (le), I, 82 h.
Burdignin, II, 348 E.
Burgat, peintre, I, 218 don, 229 B.
Burgondes (les), V, 124 h.
Burnier, historien, II, 189 B.
Burnod, chanoine, I, 128 e.
Buttet (de), président, I, 35 b.
Buttet (M.-Cl. de), I, 72 b ; II, 221 b; III, 358 L.

C

Cabaud Paul, II, 65 d, 346 don ; IV, 325, don.

Caille (la), V, 80 g.
Calame, peintre, I, 372 b.
Calloud Ch., V, 151, chimie.
Calvin, I, 71 ; II, 179 B.
Canossa, III, 212 ; V, 11 h.
Caprilius, I, 99 a.
Caput laci, III, 279 L.
Carlin Joseph, III, 315 ; IV, 104, 110, 169 b.
Carlioz Joseph, IV, 241 s.
Carouge, III, 315 E.
Carpentier J.-B., I, 104 don.
*Carron Jacques, II, page VI.
Carron de St-Thomas, I, 200 b ; (Ch.-Jos.-Victor), I, 207 ; (Jos.-Gaetan), III, 63 b.
Carutti (le baron), I, 37, 70 B ; 150 h.
Casuaria. V, 282 G.
Catmia Moschis, I, 38 a.
Caturiges (les), V, 274 G.
Caulet (de), év., IV, 140 B.
Cavours (marquise de), II, 388 b.
Caylus (marquise de), III, 101 b.
Cazenove, I, 354.
Celtes (les), III, 142 g ; V, 269.
Cenis (le mont), II, 252 ; III, 212 ; IV, 18, 20 c ; V, 11.
Cerisier Nicolas, IV, 35 b.
Cervens, V, 15.
Ceutrons (les), II, 136 ; III, 271, 276 ; V, 269 G.
Chabert, peintre, I, 222 d.
Chabert (Philibert de), IV, 83 b.
Chablais (le), II, 220, 363 ; III, 141 ; 241, 277 G ; IV, 289 h ; V, 112 g.
Châble (le), I, 60 L.
Chabrand, III, 148 B.
Chaille, I, 274 ; II, 244 g.
Chaix, professeur, II, 221 B.
Chalamel Augustin, IV, 104, 110 b, 169.
Chalant (Jacques de), IV, 86.
Chalant (Guillaume de), V, 20 n.
Challes (J.-Ph. de), év., IV, 80.
Challonge, III, 281 E.
Chambéry, I, 44 s, 83 R, 87 M, 184 *i*, 293 E, 323 M ; II, 251 E, 255 B ; IV, 15 F ; 139, 322 F ; V, 140 F.
Acad. de Savoie : I, 12, 36, 37, 71, 129, 221 ; II, 13, 251 ; IV, 46.
Société d'hist. et d'archéol. : II, 253, 255.
Société d'hist. natur. : II, 92.
Chambre (la), IV, 16 F.
Champagnole (Jura), II, 30 s.
Champagny, V, 179 F.
Champ Laitier (le), V, 91 g.
Champier, s., III, 357, IV, 285 B.
Champion Ant., I, 72 b ; IV, 75 D.
Chamonix, I, 185 h ; II. 404 ; III, 150, 264 h ; 198 H ; IV, 323 ; V, 132 m, 181 glaciers.
Chamot Nicolas, IV, 73.
Chanaz, I, 216 ; II, 37 g.
Chancy, I, 263 h.
Chantal (M^me^ de), II, 286 D ; III, 226.
Chantre Ern., I, 115 ; II, 135 B.
Chapel (V.-Amé de), III, 133 b.
Chapelle, abbé, III, 217 B.
Chapelle-Rambaud (la), V, 82 g.
Chaperon Tim., V, 17 B.
Chappaz, III, 318 E.
Chappuis Eust, II, 192, 276 b.
Chapuisat Aimé, III, 231 b.
Charaux Charles, V, 213 B.
Charbon (le), V, 84, 86 g.
Charcot J.-J., I, 77 b.
*Chardon, sénateur, II, p. VI.

Charles-Emmanuel, I, 22 ; II, 361 ; V, 4.
Charles-le-Chauve, IV, 242 A.
Charmoisy (Claude, et Mme de), I, 76 b ; II, 361.
Charosse (château), III, 266.
Charpy Léon, I, 5, 9, 12, 100 ; 101 don ; II, 217, 251, 317 b ; 218 don.
Charvéjà J.-B., III, 248 b.
Charvet, Charvey (le), V, 187 L.
Charvin (le), V, 85, 94 g ; 187 L.
Chat (mont du), I, 215 ; II, 37 ; III, 79 g.
Châtillon (sur Cluses), III, 252 F ; V, 131 h.
Châtillon (Guillaume de), IV, 167 b.
Châtillon-les-Dombes, I, 85 h.
*Chaudier, archit., II, p. VI.
Chaugy (Mme de), II, 348, 351 b.
Chaumont (en Vuache). II, 343 ; III, 277 h ; 313 A.
Chaumont (Jos.-Nic. Deschamps de), III, 36, 233 b, 252 A.
*Chaumontel, sénateur, II, 218 don.
Chavanne (de), IV, 9.
Chavannes Sylvius, V, 186, 211, 257 h.
Chavanod, I, 100 a ; V, 82 g.
Chavaroche, V, 81 g.
Chavignier Etienne, IV, 36 b.
Chède, II, 345 L.
Cheny (Jean de), IV, 36 b.
Chère (roc de), V, 88 g ; V, 187 L.
Chessel, III, 363 b ; V, 258 L.
*Chevalier Etienne, I, 36 c.
Chevalier J.-M., I, 249 s ; II, 171, 220 B ; III, 217 B ; V, 232 E.
Chevalier Ulysse, V, 18 B.
Chevrier Claude, I, 154 M.
Chevron, II, 419 E.
Chézery, III, 235, 251 E.
Chignin, V, 17 L.
Chillon (château), III, 273 s, 279 h ; IV, 146 h.
Chilly, III, 229, 243 E.
Chindrieux, III, 250 E.
Chissé (Maison des), IV, 283 b ; 284 H, 334 ; V, 6 b ; II, 194.
Cimitrel, V, 291 E.
Claparède Th., III, 219 ; IV, 239.
Claris Bernard, I, 97 ; II, 346 B.
Claris Didier, II, 346 ; V, 126 b.
Claris (Mlle), I, 97 don ; II, 346 don.
Clarisses (les), II, 150 h.
Claudet Marc, I, 354 B
Clavel François, IV, 35 b.
Clédat L., IV, 146 ; V, 155 L.
Clefs (les), I, 134 F ; 203 F ; III, 22 F.
Clément VII, I, 135 ; II, 66 D.
Cluny, I, 326 E.
Cluses, I, 9 E ; 273, 372 F ; IV, 290 h ; V, 36, 131 h.
Cochet (le P. Grégoire), III, 230 b.
Cohendet Maurice, III, 280 b.
Cohendier (Antoinette de), IV, 290 b.
Cohendier Guillaume, V, 10 b.
Coligny, IV, 289 h.
Collomb Alexis, abbé, IV, 104 b.
Collomb Alexis, V, 107 don.
Collomb Félix, IV, 325 don.
Collombat Charles, I, 156 b.
Collongues (Dr), II, 346 M.
Cologny (Seyssel), I, 327 G.
Cologny (Vulbens), I, 328 G.
Combe d'Ire (la), V, 86 g.
Combe (la) près St-Béron, I, 274 g.
Comblou (Pierre de), IV, 340 b.
Commines, III, 356 L.

Configuon, III, 41, 133 E.
Conseil (Jean de), IV, 36 b.
Conseil Michel, III, 280 b.
Constantin (le P. Boniface), II, 191.
Coppier François, III, 135 b.
Coppier Charles, IV, 325 don; V, 1 d; 107, 189 dons
Coppier J. Cl., III, 182 b.
Corbelet (le), III, 69 g.
Corbonnex, III, 244 F.
Cosnac (abbé de), I, 15.
Cossengy, I, 330 G.
Costa (Henri de), III, 361 B.
Costa de Beauregard, I, 82, 354 B; II, 135 a.
Côte d'Hyot (la), I, 9 E.
Cottius, V, 276 G.
Courtonne, III, 211 B; IV, 6 L.
Coutem, chanoine, I, 188; II, 256 B.
Couz (cascade, montagne), III, 69 g, 241.
Couz (col de), en Chablais, III, 241.
Cran (Annecy), V, 82 g.
Crans (Guillaume de), IV, 290 b.
Crans (Babette de), V, 6 b.
Cranves, I, 172 A; V, 233, 289 E.
Cravillon Noel, IV, 35 b.
Crépy (Ballaison), III, 34 E.
Crest-Voland (le), I, 36 c.
Crêt du Maure (le), V, 36, 85 g.
Creticus, I, 34 a.
Croisollet Fr., V, 268 don.
Crose (Fr. de la), IV, 83 b.
Crouzaz (Léon de), III, 217 B.
Cruseilles, I, 59 L; IV, 25; V, 80 g.
Cusangiacus. Voir Cossengy.
Cusy, III, 190 F.
Cuvaz, I, 330 D.

D

*Dagand (Dr), II, 377 b.
Damé, chroniqueur, IV, 85.
Dantant, II, 379 don.
Danthon, chan., V, 118 E.
Dard, chan., III, 231 b.
Dauphiné (le), IV, 296 b.
David Félicien, II, 314 B.
Decoux, général, II, 279.
Déglise, III, 312 F.
Decumina, I, 34 a.
Degrange-Touzin, I, 101 don.
Dejacques Fr.-Marie, IV, 104.
Delachenal Thomas, III, 231 E.
Deléglise, imprim., V, 54.
Delémillière, chan., V, 121.
Delétraz, abbé, IV, 102.
Demaille, V, 105 B.
Dépollier J, imprim., I, 104 don.
De Pollier (Dépollier), imp., IV, 142.
Dépommier, chan, IV, 108.
Dérée. Voir Héré.
Deschamps de Chaumont, év. Voir Chaumont.
Descostes F., I, 72 B, 105 don; II, 3, 252 s; 256 B.
Desjardins E., III, 241; V, 269 G.
Déserts (les), I, 175 g.
Desertetaz Pierre, I, 35, 154; IV, 35.
Desingy, III, 244 F.
Despine Alphonse, V, 3.
Despine (Rd Humbert), III, 250 b.
Despine Joseph, I, 12 b; V, 152.
Dessaix Antony, III, 217 B.
Dessaix Joseph, II, 254 b.
Dessoles I.-I., év., 62.
Deville François, III, 25 b.

Digne, III, 33 ; IV, 242 ; V, 2 e.
Dingy-St-Clair, V, 86 g.
Domenget (Dⁱ), IV, 107 b.
Dompmartin J., III, 248 b.
Doppet, général, 310 B.
Dorcas, I, 38 a.
Doucet, capitaine, V, 189 don.
Douvaine, III, 253 E ; V, 157 L.
Draillant, III, 219 b.
Dranse (la), III, 141, 214.
Drôme (la), IV, 146 m.
*Dubouloz J., II, 221 B ; IV, 5 f.
Dubouloz Jacques-Fr., III, 281.
Dubouloz, abbé, IV, 52.
Dubreuil de la Mollaz, IV, 35 b.
Duc, chan. d'Aoste, II, 252 B.
Duc, chan. d'Annecy, III, 283.
Du Coudray Charles-Emmanuel, I, 21 B, 35 A.
Duclos d'Esery, IV, 140 b.
Ducrest (Rᵈ), II, 284 ; III, 230 b.
*Dufour A., général, I, 13 b, 86, 169 B ; V, 137 D.
Dufour L., I, 66, 218 c.
*Dufour Théophile, I, 221 ; V, 45 ; 240 B.
Dufour Joseph, III, 248 b.
Duingt, IV, 24 F, 279 A ; V, 86 g.
Dumont, chan., I, 249 s.
Dupan, chanoine, III, 229 A.
Dupanloup (Mᵍʳ), II, 274.
*Duparc, médecin, II, p. VI.
Dupasquier, avocat, IV, 111.
*Duplan, avocat, I, 100, 154 f, 105 don ; III, 260 s, IV, 243 don.
*Dupont Fr., V, 106, 137 f ; 107 don.
Dupont P., chansonnier, II, 14 p.
*Durandard, avoué, I, 189 B ; 220 f ; II, 221, 257 B ; III ; 217 B.
Durosier Pilatro, IV, 305 b.
*Duval César, III, 286 B ; IV, 57.

E

Embrun, III, 149 L.
Engel (Dⁱ), I, 101 don.
Emmanuel-Philibert, II, 151 b.
Entremont, V, 40 g.
Entrevernes, V, 84, 86 g.
Epagny (J.-B. d'), III, 24 b.
Epaona, II, 221 B.
Eparres (les), I, 123 L.
Epine (mont de l'), II, 37.
Escoffier G., peintre, I, 131.
Est (Anne d'), II, 186 b.
Est (Hippolyte d'), év., II, 186 ; IV, 80.
Estienne Henri, III, 331 ; IV, 28 L.
Etraz (l'), I, 9 L.
Etaux, I, 9 E ; III, 282 M.
Evian, I, 72 *i*, 354 h ; II, 251 h ; 282 E ; III, 143 L, 262 H, 274 E.
Evires, V, 82 g.
Evouettes (les), V, 211 A.

F

Fabri Adhémar (Aymar), II, 66 b.
Falcaz Joseph, chan., III, 25 b.
Falco Aimé, peintre, I, 132.
Falconnet, abbé, II, 65 d ; IV, 326 don ; I, 105 don.
Falsan, I, 115.
Fanchon la Vielleuse, I, 192 b.
Fau (Folch), I, 351 b.
Faucigny, V, 233, 290 E.
Faucigny (le), III, 245 A.
Faucigny (Agnès, Béatrix de), IV, 292.
Faverges, V, 114 lac.

Favre Alphonse, I, 116 B ; III, 80 ; IV, 228 ; V, 79 g.
Favre Antoine (le président), I, 21 ; II, 139 ; III, 231.
Favre Antoine, chanoine, III, 248 b.
Favre Christophe, chan., III, 226 b.
Favre Edouard, V, 45 ; 188 don.
Favre René, de la Valbonne, I, 35 b ; II, 283 b ; III, 27 B, 259.
Fenouillet F., II, 218, 257 a, 345 L ; III, 211 L.
Fernex de Montgex, I, 129 ; II, 256 B.
Ferrand Joseph, I, 277 B.
Fésigny (de), III, 122 b.
Fessy, III, 317 F.
Festi Jean, I, 35 ; V, 6 b.
Feu-Courbe (le), II. 5 L.
Fichet Guillaume, I, 179 b ; II, 277 R.
Fichet François-Antoine, II, 334 b.
Fier (gorges du), I, 153 ; V, 81 g.
Fins (les), II, 378 ; V, 188 a.
Fivel, archit., I, 189 ; III, 217 B.
Fléchier, év., III, 49.
Fleury, cardinal, III, 177 h.
Fleury, chanoine, I, 250 B ; II, 192 ; III, 36, 254, 337 h ; V, 232 B.
Fleury (Dr), V, 147 b.
Flumet, I, 132 h ; III, 276 D ; 362 F.
Folliet André, III, 124 B.
Foras (comte Amédée de), I, 37, 70 B ; 105 don ; II, 3, 220, 256 B ; III, 91 B ; IV, 67 H ; V, 17, 162 h.
Foras (Michel de), III, 120 b.
Forclaz du Prârion (la), II, 136 a.
Forclaz (le pas de la), V, 277 G.
*Forel, de Morges, II, 219 don ; III, 209 D.
Franchet Louis, III, 248.
Francin, II, 257 a.
François Ier, II, 146 h.
Frangy, I, 59, 324 L ; IV, 86 F.
Frêtes (les), V, 91 g.
Frisat Jean, V, 202.
Froissart (l'historien), III, 327 L.

G

Gachi (Gacy) Jean, I, 273 B ; IV, 149 b.
*Gaillard (Dr), II, p. VI.
Galatin, I, 205, 207 b ; III, 19.
*Galiffe G.-B.-M., I, 65 c ; 72, 272 ; V, 44 B.
Galliac (Enée de), IV, 35 b.
Gallibertus, IV, 165.
Galls (Gaulois) (les), V, 269 G.
Gallt-ach, V, 269 G.
Gap, III, 147 L.
Garbillon Nic., III, 67 b.
Garcin François, II, 346 don.
Garellaz, archit., V, 190 b.
Garin J., I, 72 ; II, 416 B.
Garocèles (les), IV, 77 G.
Gautier J.-Ant., V, 43 B.
Gavot (le pays de), III, 141 ; 260 L, 274 G.
Gay François, III, 25 b.
Genève, A : V, 45 ; B : I, 154 ; C : I, 65 ; D : V, 232, 289 ; E : V, 10 ; E : I, 255 ; II, 8, 66, 146 ; IV, 166 ; H : I, 315 ; III, 34, 173, 218 ; IV, 62 ; V, 41 ; I : 338 ; *i* : I, 184 ; M : 323 ; L : I, 323.
Genevois (le), IV, 63 h.
Genevois (Janus, comte de), IV, 75.
Genevois-Nemours, I, 21 ; II, 284, 361 ; IV, 9, 35.
Gérard Jean, IV, 35 b.

Gerdil, cardinal, III. 280 b.
Gerbaix-Sonnaz (Albert de), V, 14 B.
*Germain Félix, II, p. VI.
Gex Amélie, I, 222 B.
Gex (pays de), I, 84 ; 202 D ; 255 h ; II, 146, 399 E ; III, 173 ; IV, 239 h.
Gex-Vallon (Jacques de), I, 76 b ; II, 340 h ; III. 23.
Gex (Prosper-François de), I, 168 D.
Gévaudan (la bête du), I, 156.
Gevrier, I, 100 a ; II, 378.
Giannone Pierre, III, 233 b.
Gillette Louis, III, 120 b.
Gilliéron J . IV, 46 L.
Gilly, I, 34 a.
Gingins la-Serraz (Frédéric de), V, 13 B, 257
Girod Marie, I, 72 ; II, 255.
Girod Nicolas, IV, 39, 135 b.
Girod Jean-François, IV, 86.
Godefroy Fréd., I, 217 ; III, 149 B.
Gorges du Fier, I, 153 h ; V, 81 g.
Gorrevod (L. de), IV, 80.
Goud, abbé, II, 2 s.
*Gouville François, II, page VI.
Graiocelles (les), V, 274 G.
Grand-Bornand (le), IV, 264 ; V, 94 g.
Grand Colombier (Jura), II, 37 g.
Grandis Cl., III, 120 b.
Grand-Saint-Bernard, III, 242 c ; IV, 149 a ; V, 13.
Granier (Claude de), év., II. 192 b.
Granier (Bernardin de), II, 192 b.
Granson (Henri de), I, 219, 353 F ; II, 8 F.
Granson (Aymon de), II, 8 F.
Grégoire de Tours, V, 211 h.
Gremaud, abbé, I, 100 A. 152 h ; II, 1 s, 225 F ; III, 94 h.
Grenoble, I, 6 ; 99 a ; IV, 33, 289 ; V. 6 e, 9 E.
Grésy-sur-Aix, II, 252 F.
Grillet, historien, I, 82 h ; IV, 44 L, 73 B.
Grilly (Jeanne de). IV, 36 b.
*Grivaz Louis, II, 378 f ; V, 189 don.
Groisy, V, 82 g ; 233, 289 E.
Gros-Foug (le), V, 79 g.
Gruats (les), I, 274 g.
Gruffy, III, 215 E ; V, 266 a.
Gubernatis (de), I, 193 B.
Guérin Juste, II, 286 b.
Guichenon, III, 360 L.
Guiers (le), II, 244.
Guillet, IV, 264.
Guillot Thomas, I, 183 B ; II, 257 B.
Guillot (de Samoens), IV, 173 b.
Gurlie, IV, 173 b.
*Gutticrez y Victory, IV, 241 don ; V, 189 don.
Guyon (Mme), II, 399 b ; IV, 242 b.
Guyon Jules, I, 221 s.

H

Habères (les), II, 282 E.
Haute-Savoie. Météorologie, voir Mangé, Tissot. — I, 301 prisons.
Hermance, II, 221 e.
Henri IV. roi, II, 363 h.
Henri IV, empereur, III, 212 c ; V, 11 b.
Heré, V, 232, 288 E.
Hopital (l'), voir Albertville.
Houches (les), III, 267 ; 271 h.
Hudry Jean-Cl., III, 316 b.
Hugard Claude, I, 372 ; II, 253 b.

Huguenin A., I, 136 H.
Huguenots (les), I, 270 L.
Humbert aux Blanches Mains, I, 13, 37, 151 ; II, 221 h.
Humbert-le-Vieux, I, 151.
Humilly, V, 291 E.
Huyt Madeleine, IV, 35.

I

Ibères (les), V, 269.
Imer Cuno, III, 87 B.
Innocent V, pape, I, 72 ; II, 221 ; V, 169.
Isis, I, 38 a.
Isoard L.-R.-E., év., IV, 164 b.

J

Jacoppin, IV, 74 b.
Jallouvre (le), V, 40, 92 g.
Jean-Antoine, I, 132 B.
Jossermoz Pierre, II, 355.
Juifs (les), I, 82 h.
Jullien, libraire, V, 43 B.
Jura (le), II, 30 ; V, 79 g.
Jussie (Jeanne de), I, 273 L.
Justiniani A., év., II, 186.

K

Kiepert, géographe, III, 241.
Kimris (les), V, 269 G.

L

La Baume (Pierre de), II, 146 b.
La Baume (Guillaume de), IV, 299.
Lachat, V, 89 L.
Lachat Hipp., I, 221 s.
La Chière (Ant. de), IV, 35 b.
Lacombe (le P.), II, 399 b ; V, 242 b.
Lacroix, pharmacien, I, 98 D.
Ladislas (le P.), II, 2 s.
Laeuffer Fréd., Emile, II, p. VI.
La Faye, II, 177 B, 225 F.
Lafrasse, abbé, I, 249.
Lagrex Marguerite, IV, 36.
Lagros. chan., III, 177 b.
La Harpe, I, 8 F.
Laissus C. (Dr), I, 105 don.
Lambert (Pierre de), év., III, 33 b ; IV, 80 : 118 i.
Lambert de Soyrier, J., III, 229.
Lamey, II, 256 B.
La Marche (Olivier de), III, 328 B.
Lanfon (le), V, 36, 88 g.
Lanslebourg. IV, 16 F.
La Palud (Aimon de), IV, 86.
Laperrousaz Chr , IV, 325 don.
La Pérouse (de), III, 137 b.
La Popelinière, III, 331 B.
La Ravoire (Guill. de), III, 269.
Larringes, III, 274 E.
Lasserre, I, 105 don.
Lasteyrie (R. de), III, 273 B.
Lathuile (Doussard), III, 44.
La Tour (F.-L.-E. de). Voir Mme de Warens.
La Tour du Pin (Humbert de), IV, 292 b.
Laurent, abbé, V, 160 B.
Lausanne, II, 8 ; III, 323 E ; IV, 52 ; V, 19 n.
Lavagno Fr., I, 105 don.
Lavalette (F. de), IV, 326 don.
Lavanchy J.-M., I, 250 B.
Laverrière P.-J., IV, 104 b.
La Vigne (André de), IV, 149 ; V, 130.
Lavorel Joseph, I, 106 B.
Lavorel J.-M , V, 131 B.

*Leblond, IV, 241.
Le Camus, év., II, 400 ; III, 49.
Lecoy de la Marche, IV, 322 f, 326 ; V, 1 ; 58 don, 227 B.
Lefèvre-Portalis, III, 273 B.
*Le Fort, IV, 214 don, 321 D ; V, 41 b, 226 B.
L'Epinard (de), voir Pàris.
Lemaire de Belges, III, 329 B.
Léman (le fleuve), V, 122 G.
Le Masson Etienne, I, 200 B.
Le Masson Innocent, II, 348 B.
Lemenc, II, 252 g.
Léonard Pierre, III, 174, 215 b, 224 B.
Le Saige, pèlerin, IV, 12 B.
Leschaux, V, 84 g.
Lescheraine (J. de), III, 103 b.
*Levet Aimé, V, 185 D.
Levier, I, 136 B.
L'Héritier Eug., II, 314 p.
Lieu, I, 9 L.
Ligures (les) IV, 269 G.
Littré, I, 108, 270 L.
Livet (J. de), III, 253 b.
Loctier (Fr. de), I, 189 b.
Loex, V, 290 L.
Longnon, I, 329 B.
Lory, II, 37 ; III, 70 g.
Louis de Nice, I, 86 b.
*Lousteau G., I, 102 a.
Louvain (collège de), II, 192 c.
Lovagny, I, 200 E ; V, 81 g.
Lucinge (Fr.-Luc de), II, 252 B, 350 b ; III, 16, 23 B.
Lucinge (Elinode de), IV, 290 b.
Lucinge (Claude de), VI, 9 b.
Lugrin, III, 214, 274 E.
Lullin (Pierre de), IV, 284.
Luxembourg (Fr. de) II, 147 b.
Luxembourg (Henri VIII de), IV, 288.

M

*Machard, avocat, III, 33 D.
Machet J.-François, I, 105 don.
Machet, chan., III, 136 ; V, 119 b.
Machevaz (St-Jorioz), I, 100 a.
Magnin Ant., III, 315 b.
Magnin Cl.-Marie, év., IV, 164 H.
Magninat J.-F., I, 131 B.
Magny (Const. de), IV, 287.
Magistri Barth , II, 349 b.
Mailland, abbé, II, 1 B.
*Mailland, notaire, IV, 10 ; V, 58 don.
Maillard Olivier, III, 356 *l*.
Maistre (Joseph de), III, 309, 360 L ; IV, 52 b ; V, 117.
Mallet Ch.-Félix, II, 353 b.
Mallet Edouard, IV, 239.
Malicieux M., IV, 139 B.
Malingre Am., II, 167 ; V, 226 b.
Mamelouk, I, 315 h.
Mandalaz (la), V, 39, 79, 81 g.
Mandolle (A. de), II, 282 b.
Maniglier Balth., III, 122 b.
Manigod, I, 229 F.
Manno (baron), II, 220 B ; III, 53 h.
Marcellaz, I, 119 g.
Marclaz, V, 234 E.
Mareste (J.-E. de), IV, 169 b.
Mareschal de Luciane (Cl. de), I, 72, 129 B ; II, 2 s ; 256 B
Marin, III, 274 h.
Marius, év., V, 211 h.
Marlens, V, 282 G, 291 E.
Marot Clément, III, 357 L.
Marquisats (les), II, 384 ; 407 r.

Marteaux. prof., V, 189 don.
Martigny (Valais), III, 213, 241 b; V, 274 h.
Martin Nicolas, V, 157 B.
Martin-Franklin, III. 216 h.
Martinet, abbé, I, 129 ; II, 256 b.
Martinet, évêque, IV, 109 b.
Masson H., IV, 264.
Massonger (Valais), III, 278 h.
Massongy, I, 9 c.
*Mathieu, II, page VI.
Maure Jeanne, IV, 56 b.
Mauremont (Vaud), V, 284 g.
Maurienne (la), II, 82 M ; III, 281 D, 296 A.
Maurienna, IV, 77 L.
Maxilly, III, 274 E.
Mazé, III, 255 A.
Mée, Metz, Maix, Miex, III, 117 L.
Médulles (les), V, 282 g.
Megève, V, 6 E.
Mégevette, IV, 107 F.
Meillerie, I, 72 *i* ; III, 274 E.
Mélan (chartr. de), III, 139 F.
Mellarède, III, 57, 140 h.
Ménabréa Léon, IV, 65 B.
Ménard, I, 217 don.
Ménenc Jean, V, 267 B.
Ménestrier (le P.), V, 54 B.
Menthon (Annecy), I, 35 A ; 219 A ; II, 8 A, 355 E ; III, 342 e ; V, 88 g.
Menthon (St-Bernard de), V, 227.
Menthon (Claude de), II, 104 A.
Menthon (Claudine de), V, 10.
Menthon (Julienne de), IV, 36.
Menthon (Pierre de), IV, 35.
Menthon (Thomas de), II, 8 A.
Menthon (Lausanne), IV, 146.
Menthonay (G. de), V, 19 n.
Menthonnex en Bornes, III, 244 F ; V, 82 g.
Mercier Joseph, I, 13, 130 B, 273 h ; II, 328, 360 h ; III, 27 B, 236 ; IV, 103 h, 159 B.
Mérinville (R. de), év., IV, 60.
Merlier, I, 101 don.
Mermet, ingénieur, I, 131.
*Mermillod, ingénieur, II, page VI.
Metz (Annecy), I, 126 F ; II, 378 L; III, 117 L, 306 E.
Metzger, V, 188 don.
Meyrin, IV, 110 F.
Meythet, II, 378 ; III, 117 L.
Miège J.-B., év., II, 418.
Mieussy, III, 244 F.
Millet d'Arvillard, III, 251.
Miolans, III, 234 A.
Miolans (Aymon II de), IV, 79 A ; 117 i , 289.
Miolans (Jacques de), IV, 86.
Modane, I, 252 A.
Molliet-Carroz, III, 215 don.
Monge, II, 278.
Mongex (Fernex de). Vr Fernex.
Monnetier, V, 80 g.
Monons Am., IV, 35 b.
Monstrelet, historien, III, 328 B.
Montagnole, I, 117; II, 196 g.
Montagny *ou* Montagne (la), II, 342 G ; III, 305 E.
Montant (le P.), III, 186 b.
Montbel (Aynard de), III, 267 h.
Mont Blanc (le), III, 150 ; V, 95 g.
*Montgellaz (Dr), II, page VI.
Montfort (André de), I, 8 b ; II, 345 château.
Montfort (Jacobus de), IV, 169.
Monthoux (J. de), IV, 167.

Monthoux (Cl.-Fr. de), IV, 169 E.
Montigny, III, 214 ; IV, 274 E.
Montmayeur (de), IV, 339 b.
Montmélian, I, 33, 44, 102, 187, 220 s ; II, 2 F, 257 B ; IV, 16 F.
Montréal A.-M., III, 290 ; IV, 57 b.
Montvuagnard (P.-F. de), I, 76.
Morand, abbé, I, 102 h, 129 ; II, 2 s, 251 E.
*Morel-Fatio Adolphe, III, 273 D ; V, 20 B.
Morge (la) (Martigny), III, 279 r.
Morge de Contey (la) III, 333 r.
Morgex (Aoste), V, 169 F.
*Morin-Pons, III, 279 don.
Morlot, géologue, V, 258.
*Moron, ingénieur, II, page VI.
Mortillet (Gabriel de), I, 105 don ; III, 69 B, 210 a ; IV, 244 don.
Moschis, I, 38 a.
Mottard (Dr), III, 296.
Motz, III, 118 L.
Mouain (Ain), I, 257 h.
Moural (Claudine de), IV, 36.
Mouthon, V, 1 d.
Moûtiers, I, 100 a ; 293 e, 326 E ; 72, 101 s ; V, 169 F.
Mouxy (de), II, 378 don.
Mudry Norbert, II, 221 B.
*Mugnier, avoué, I, 153 D.
Mugnier Eustache, chan., III, 315; IV, 104.
Muller Max, I, 194 L.
Musiège, V, 80 g.

N

*Nanche Isidore, V, 137.
Nancy-sur-Cluses, III, 226 E, 244 F ; V, 85 g.
Nantua, I, 326 E ; III, 213 L.
Nantuates (les), III, 143, 213 L ; 241, 274 G ; V, 274 G.
Nemours. Voir Genevois.
Neuchâtel (Suisse), II, 139.
Neufville (Nic. de), I, 19.
Neydens, III, 249 E.
*Neyret (Dr), I, 6 D.
Neyret Ant., impr., I, 184.
Nice, II, 219 h, 346 M; III, 211 s.
Nicollin A., III, 248 b.
N.-D. du Lac. III, 267 A.
Nouvelle-Orléans (la), IV, 38, 88 h.
Nouvellet Cl.-Et., II, 194.
Novéry (de), III, 44.
Nyon, V, 20 n.

O

Obilonna, V, 282 G.
Octodure. Voir Martigny.
Occllum, V, 276 G.
*Ogier, II, page VII.
Olivier Juste, V, 231 p.
Olivier, paladin, IV, 62 ; V, 225.
Ollon, V, 285 L.
Oncieu de la Bâthie (Amé d'), I, 37 ; 72 B.
Onnex, III, 42, 249 E.
Onnion, III, 244 F.
Orléans (Charlotte d'), III, 269 ; IV, 8, 35 b.
Orléans (duchesse d'), I, 18.
Orméa (d'), III, 233 A.

P

Paclet Marie, IV, 326 don.
Paget J.-M., év., III, 251, 284, 318 ; IV, 169 b.
Panisset F.-Th., III, 337 ; IV, 50 b.

Paradin, chan , III, 332 B.
Paradis Marie, IV, 324 b.
Pâris de l'Epinard. Joseph, IV, 300 b.
Parmelan (le), V, 36, 89 g.
Pasquier, historien, I, 318 L.
Passier (Françoise de), IV, 140.
Passy, Passier. I, 8 F ; II, 221 E, 345 h ; V, 277 G.
Payot, guide, IV, 323.
Peillonnex, I, 105 B.
Pelard Henri, J.-Cl., I, 134 b.
Pennines, Pœni. Voir Alpes.
*Périn, capit., II, 219, 249 f.
Perréard, chan., III, 284 b.
Perrier de la Bâthie, I, 136 H. 189.
*Perrin André, I, 98, 102, 189, B ; II, 252, 256 B ; III, 216 h ; 264 B ; V, 20 B.
Perrin Pierre, V, 43 b.
Perrinet Du Pin, III, 327 B.
Pérignier, I, 9 E.
Périllat, IV, 264.
Périllat Louis, IV, 326 don.
Perron St-Martin, III, 54 h.
Petit (Dr), II, 257 a.
Petit-Bornand (le), I, 179 F, III, 139 F ; V, 36 g.
Petit-Cœur, V, 35, 111 g.
Pettex. abbé, I, 132 h ; 327, 330 G ; II, 175, 221 B.
*Philippe Charles. IV, 243 f ; V, 106.
Philippot (le Savoyard), IV, 31.
Philotée. Voir Mme de Charmoisy.
Piaget Arthur, V, 226 H.
Piaget Edouard, II, 314 p.
Pichot Jacques, V, 24 n.
Piccon (comte de), III, 233 a.
Picot Emile, IV, 149 ; V, 3, 153 B.
Pierre-le-Grand, II, 250 b.
Pierre de Tarentaise. Vr Innocent V.
Pignerol, IV, 107 D.
Pignier, chan , III, 122 b.
Pilâtre Durosier, IV, 305.
Pillet-Will, II, 254 b.
Pingon (Claudine de), II, 327.
*Pissard Hippolyte, II, page VII.
Plainpalais (col de), I, 177 g.
Planche (la) (Sévrier), I, 100 a.
Plan Mîâ (le), IV, 8 L.
Pœnina vallis. Voir Valais.
Pointe-Percée, V, 85 g.
Poisy, I, 65 g ; III, 231 E.
Polinge, II, 193 D.
Polinge (Babette de), V, 9.
Polybe, III, 277 h.
Pommiers (chartr. de), III, 139 F.
Poncet Ambroise et Jules, IV, 246 b.
Poncet Edmond, I, 106 ; II, 219 don.
Poncet Fr.-Alexis, IV, 104, 169 b.
Poncet P.-F., chan., I, 250 B, 110.
Pont-de-Beauvoisin, III, 216 s ; IV, 15.
Pont-Germain, chan., I, 101 B.
Pontverre (Benoît de), III, 41.
Pontville (Guill. de), IV, 36.
Prairod (Seyssel), II, 257 a.
Présinges, V, 235, 291 E.
Presset Auguste, III, 25 F.
Presset Claude, III, 47 b.
Pringy, III, 259.
Probus, emp., I, 13 a.
Proméry, châ., III, 231 E, 259 b.
*Prost, III, 273 D.
Publier, III, 274 E.
Puisots (les), V, 85 g.
Puthod, III, 251 b
*Puton F.-A., IV, 245 don.
Puyat (la), V, 36, 85 g.
Pyrimont, V, 81 g.

Q

Quart (Aymon du), III, 31 h.
Quoex Claude, I, 70 b.
Quoex Philippe, I, 70 b ; III, 122 b.
Quisard J.-Cl., III, 315 b.

R

Rabut François, I, 86, 169 B ; II, 254, 140 B ; V, 20 B.
Rabut Laurent, I, 38 a : II, 253 B ; 257 B.
*Ract-Madoux, II, page VII.
Randens, IV, 80 h.
Rassat, instituteur, V, 266 don.
Raymond G.-M., IV, 46 L.
Reber Burkhard, I, 72 B , IV, 245.
Reignier, V, 147 a.
Rendu Louis, év., I, 77 b ; IV, 110, 160 ; 163 H.
Rénier (comte), IV, 62.
Revet Urbain, II, 418.
*Révérend du Mesnil, V, 186 h.
*Révilliod Gustave, II, page VIII.
Revon Louis, I, 224 ; II, 218, 346 ; IV, 145 ; V, 148 B.
Rey P -J., év., IV, 107 b, 110 H.
Rézier (Douvaine), III, 317 F.
Ribiollet, III, 231.
Ricevali Jér., év., IV, 80.
*Richard, greffier. V, 106 f.
Ridde (F.-Nic. de), III, 14.
Rigaud B., IV, 141, 142 B.
Rime Franklin, I, 34 f ; III, 273 f ; I, 106 don.
*Riondel, I, 35, 77 B ; II, 249 don.
Rivoiron, III, 216 H.
Rivollet Cl.-Ph., IV, 9 b.
Rivollet, juge-mage, IV, 55.
Robert de Genève. Vr Clément VII.
Rocailles (les), V, 82, 148 g.
Roche (la), I, 324 L ; II, 66, F ; III, 43 e, 248 F, 251, 305 E ; IV, 73 h, 104 E ; V, 82 g.
Rofensis, év., II, 181, 225.
Roland, paladin, IV, 62.
Roland (Fr. de), IV, 104, 110, 169 h.
Rollier, notaire, II, page VII.
*Romand Alph., II, 378 f.
Romeville (le P. de), III, 43.
Rossillon de Bernex. Voir Bernex.
Rousseau J.-J., III, 41, 225, 230 b.
Rousseau David, 291 b.
Rousset Phillipe, III, 248.
Roussin Jacques, impr., IV, 142 B.
*Roussy de Sales, II, page VII.
Rubellin, I, 221 d, II, 65 d, V, 1, d.
Ruffin Jacques, IV, 169.
Rumilly, I, 8 F, 324 L, 119 g ; II, 146, 290 E ; III, 10 h ; 133, 139 F, 190 F ; 290, 305 E ; IV, 343 ; V, 2, 82 G.
Ruphy Scipion, baron, II, p. VII.
Rye (Louis de), II, 147.
Rye (Philibert de), év., II, 148.

S

Sabaudia, III, 355 L.
Sacconex, III, 184.
Sage François, III, 231 b.
Saillet Claude, II, 234 s ; III, 248 b.
Saillet Etienne, III, 248.
Saillet Nicolas, III, 131.
Saint-Amour, I, 10 *i* ; II, 318 F,
Saint-André (Savoie), IV, 291 A.
Saint-André (Maurienne), IV, 16.
Saint-Béron, I, 274 g ; III, 235 E.
Sainte-Beuve, I, 31 B , III, 272.
Sainte-Catherine (abbaye), II, 337 h ; III, 305 E. Voir La Montagny.
Saint-Christophe (Jacques de), I, 76.

Saint Eusèbe, V, 291 E.
Saint-Eustache, I, 175 ; V, 86 g.
Saint-Félix, V, 292 E.
Saint-Ferréol, V, 292 E.
Saint-Genix (Ain), III, 173 h.
Saint-Genix (Savoie), I, 13 a, 84 h.
St-Genis (Vict. de), I, 83 ; III, 272 B.
St-Germain (Talloires), V, 84, 88 g.
Saint-Gingolphe, I, 186 n ; III, 275 E.
Saint Giiod, V, 292 E.
Saint-Innocent, II, 257 a.
St Jean d'Arves, I, 252 a ; IV, 84 F.
Saint-Jean de Belleville, I, 101 a ; II, 135 a.
Saint-Jean de Maurienne, I, 138 H, 251 *l*, 293 E ; III, 281 D, 297 A ; IV, 16 F, 22 N, 77 H, 118 M, 288 h ; V, 227 h.
Saint-Jeoire, II, 278 F.
Saint Jorioz, I, 99 a, 117 g, 250 h ; II, 192 ; V, 86 g.
St Julien, I, 58, 59 L, 292 e, 324 L, 348 E ; III, 189 E, 287 f ; V, 291 E.
Saint-Laurent (La Roche), V, 82 g.
Saint-Laurent (C. de). Voir Chapel.
Saint-Marcel, V, 234, 292 E.
Saint-Marcel (Jean Pierre de), III, 284, 315 ; IV, 52, 104.
Saint-Martin (Annecy), V, 82 g.
Saint Martin-la-Porte, V, 130 *l*.
Saint-Maurice (Valais), III, 278 h ; IV, 338 E ; V, 257.
Saint Pierre-d'Albigny, III, 337 E.
Saint-Sixt, I, 9 E.
Saint-Thomas (M. de). V[1] Carron.
Saint-Triphon (Valais), IV, 284 a.
Sales (saint François de), I, 15, 70 ; 71 B, 188, 189 b ; 155 B, 249 ; 254 D, 354 b ; II, 171 b, 193 b, 256 B, 389 b ; III, 33 B, 119, 191, 218, 272 b, 339 L ; IV, 168, 239 b ; V, 2 B.
Sales (Jean François de), év., I, 9 E, 76 B ; II, 281 b ; IV, 168 b.
Sales (Charles-Aug. de), év., I, 76, 254, 354 B ; II, 181 ; 327 b ; IV, 168 b.
Sales (Ch.-Fr. de), III, 14, 20 ; IV, 169.
Sales (Pierre-Fr. de), III, 229.
Sales (Louis de), II, 283 ; IV, 168.
Salève (le), 79, 82 g.
Sallanches, I, 35 F, 168 E ; III, 248 F, 269 E ; IV, 287 h, 291 F ; V, 6 E, 134 F.
Sallasses (les), V, 275 G.
*Sallaz, pharm., I, 67.
Salle (la) (Aoste), III, 169 F.
Salle (P. Salteur de la), III, 24.
Sallière d'Arves, IV, 83 b.
Sambuy (la), V, 84 g.
Samoens, I, 77 h, 79 F ; III, 242 g, 247 F ; IV, 173 F.
Sappey (le), III, 244 F.
Sautier-Thyrion, I, 106 don.
Savoie (la), I, 169 ; 301 prisons ; III, 355 L, 227 *i*, 228 A, 233 a, 286 ; occup. militaires : II, 147 ; III, 10, 130.
Savoie (Maison de), I, 13, 149 ; III, 333 ; V, 20.
Savoie (Pierre de), IV, 166.
Savoie (Antoine de), I, 201 ; II, 350.
Savoie (Jacques de), II, 153, 186.
Savoyen, — ard, III, 325 L.
Saxonnex (le mont), V, 84 g.
Schardt H., I, 216 ; V, 188 don.
*Schitz, II, page VII.
Schleyer, IV, 6 L.
Scientrier, III, 244 F.

Sciez, III, 190 E, 249 h.
Scionzier, III, 244 F.
Séez (Savoie), IV, 146 L.
Semnoz (le), V, 35, 85 g.
*Serand Eloi, I, 68; II, 218, 250; III, 215 h, 252; IV, 8 h, 103 b; 146; 279 A, 323 b, 326 don, V, 57, 106, 185, 267.
Serand Joseph, I, 101 don.
Serraval, III, 122, 229 D; 280 F; V, 85 g.
Servoz, III, 267; V, 35, 111 g.
Sévrier, I, 9 c; V, 86 g.
Seynod, V, 82 g.
Seyssel, I, 83; 324 L, 327 D; II, 219, 257 a; 289, 395 E; III, 244 F; V, 113 g.
Sfax (Tunisie), IV, 146 a.
Sicile (la), III, 64 h.
Sillingy, I, 330 D.
Simon, peintre, I, 221 d.
Simond, guide, IV, 323.
Sondaz J. B, III, 11 B.
Songeon André, I, 136 II.
Sorel, V, 191 b.
Soudine (mont), V, 84, 91 g.
Spon, historien, V, 43.
Suze (Adelaide de), III, 213; V, 12.

T

Talabar (Annecy), V, 87 g.
Talloires, II, 153 E, 191 h, III, 122, 250, 290, 305 E; 139 F; 286 M; IV, 279 A.
Tamié (abbaye), III, 305.
Taninge, IV, 225; V, 35, 111 g.
Tappaz, III, 248 b.
Tarentaise (la), I, 61; II, 135 A; III, 312 A; V, 169 F, 279 D.
Tarnade (Valais), III, 279 h.
Tauredunum, V, 186, 211 A.
Tencin (P. de), III, 181, 230.
Termignon, II, 83; IV, 17 L.
*Thabuis, pharm, III, 209 D.
Thiollaz (la), II, 343 G.
Thiollaz (Cl.-François de), III, 283; IV, 52, 102, 169; 106 h.
Theuriet André, IV, 126, 150, 265 B.
Thomas (Ph, I, 188, II, 257 B.
Thônes, I, 60, 324 L; 106, 120 g, 200 E, 229, 324 L; II, 191 e, 282, 289 E, 346 h; IV, 86 F, 104 e, 242 g; V, 36, 89 g, 126 h, 114 lac.
Thonex, III, 35 L.
*Thonion (Dr), V, 107, 109 dons.
Thonon, I, 8 F, 82 h, 292 c; II, 220 s, 282; 344 i, 399 E, III, 33 s, 47 e, 119 e, 250, 315, 318 c; 320 E; IV, 171 F; V, 89 g.
Thorens, II, 147; 349 F; III, 244 F; V, 82 g.
Thorens (comtes de), II, 334, 353.
Thuy (Thônes), V, 40, 84 g.
Thyez, I, 9 E; II, 148, 190, 195 h; 283 F; 334 D; III, 25 F; V, 131 a.
Tiollier, abbé, V, 17 B.
*Tissot, abbé, II, page VII.
Tissot, chanoine, IV, 110.
*Tochon Pierre, I, 103, 189 E, 106 don; II, 257 E, 379 don, III, 216.
Tochon Jos.-François, I, 126.
Toram (de), III, 329.
Tournette (la), V, 36, 89 g.
*Tremey, abbé, I, 100 a; III, 217 B.
Trepier, chan., V, 18 B.
Trésun, Tréson (chât. de), II, 333; IV, 52; 164 B.
Tresserve, III, 337 F; IV, 54 D.
*Tripp, II, page VII.
Tripot (le), II, 224 L.

Truchet Flor., IV, 119 b.
Truchet, chan., IV, 77 B, 245 don, V, 241 B.
Turinaz, év., I, 72; V, 169.
Turquety Edouard, II, 211 B.

U, V

Uceni, IV, 77; V, 274 G.
Ugines, V, 282 G.
Utric, év., I, 219 F.
Vacheresse, V, 292 E
Vailly, III, 318 L.
Valais (le), III, 141, 241, 275 G; 213 h; IV, 149 a; V, 211 A, 284 a
Valais (comtes du), I, 152.
Val-de-Fier, II, 38; V, 81 g.
Valence, III, 248 e.
Valeiry, III, 249 E.
Valentin (le), II, 119 B.
Vallées (les). Voir Gavot.
Vallées vaudoises (Piémont), I, 72; II, 221 B.
*Vallier Gustave, II, 256.
Vallon (de). Voir Gex.
Vallorsine, III, 266, 299; V, 124.
*Vaschy A., II, 378 don; IV, 145 f.
Vatusium, V, 187, 283 G.
Vaud (canton), I, 354; II, 221 n.
Vaudey Alex., IV, 246 B.
Vaugelas, II, 274; V, 267.
Vaullet, avocat, IV, 73 h.
Vaullet, chan., V, 152 m.
Venthon, V, 283 G.
Véragres (les), III, 215, 241 G, 278 h; V, 274 G.
Verchaix (Samoens), I, 353 D.
Versoie (la) (Thonon), II, 221 r.
Versoix (Suisse). V, 19 n.
Vésenaz (Genève), III, 234.
Veveyse (la), III, 279 r.
Vevey, 354 A; V. 15.
Veyrat J.-P., I, 12, 156.
Veyrier (Annecy), V, 84, 87 g; 187, 288 a.
Veyrier-sous-Salève, I, 72.
Vibères (les), III, 213; V, 274 G.
Victor-Amédée, III. 54 h.
Vidonne (Fr.-Ant. de), I, 76.
Vidonne (Fr. de), III, 189.
Vidonne (Jos.-Aug.), IV, 169.
Vigne (la), I, 36, 66 L.
Vignet (de), V, 13 B, 121.
Villy-le-Pelloux, V, 82 g.
Villeroy (maréchal), I, 18.
Villette (Rich. de), III, 266.
Villon, poète, III, 356 L.
Vinzier, I, 105 n.
Viret Pierre, II, 174, 181 B, 225 F.
Viry (Fr.-Jos. de), III, 185, 313.
Viry (Amédée de), III, 328; IV, 86; V, 186.
Viry (Antoinette de), IV, 287.
Viuz-en Sallaz, II, 284 E; III, 24 F.
*Vogt Claude, IV, 242 P.
Voltaire, III, 259 b.
Vuache (le), V, 40, 79, 82 g.
Vuarin, abbé, IV, 52 B.

W, Y, Z

Warens (Mme de), I, 71; III, 215, 224.
Washington, III, 215 don (Smiths Institution).
Weissen, III, 211; IV, 5 L.
Yenne, I, 83, 119 g; II, 37 g, 192.
Ziétroz (Valais), III, 299 H.

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

REVUE
SAVOISIENNE

PUBLICATION MENSUELLE

DE LA

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE
SOCIÉTÉS SAVANTES
1882
IMPRIMÉS

31me ANNÉE

ANNECY

IMPRIMERIE F. ABRY

1890

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE
Per. 8°
1920

LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

BUREAU.

Président : M. Dunant Camille ❋ ✠ ❦ I, conseiller de préfecture honoraire.

1er Vice-Président : M. le chanoine Ducis ❦ I, archiviste départemental.

2e Vice-Président : M. Eugène Tissot ✠ ✠, ingénieur.

Secrétaire : M. Gustave Maillard, conservateur du Musée.

Secrétaire adjoint : M. Miquet, contrôleur des Contributions directes.

Trésorier : M. Ritz Jean ✠ ❦ A, compositeur de musique.

Archiviste : M. Serand ❦ A.

Bibliothécaire : M. Louis Grivaz, licencié en droit.

Comité de rédaction : MM. Dunant, Ducis, Serand, Tissot, Miquet et Maillard.

Comité des épreuves : MM. Ducis, Tissot, Serand et Maillard.

Directeur de la Revue : M. Gustave Maillard.

MEMBRES EFFECTIFS.

MM. Agnellet, maire de Saint-Jean-de-Sixt.
Allart, ingénieur, à Annecy-le-Vieux.
Belly, receveur des finances en retraite, à Annecy.
Blanchard, inspecteur-adjoint des Forêts, à Annecy.
Bouchet Pierre, ancien chef de bureau à la mairie d'Annecy.
Brachet François, à Albertville.
Carron Jacques, avocat, à Annecy.
Chardon ❨ A, sénateur, conseiller général, à Bonneville.
Châtelain Maurice, notaire, à Faverges.
Chaudier, architecte départemental, à Gap (Hautes-Alpes).
Chaumontel ❋ ❨ A, sénateur, président du Conseil général.
Chevalier E., chanoine, à Annecy.
Constantin Aimé ❨ A, homme de lettres, à Annecy.
Dor Alice (M^lle^), à Lyon.
Dubouloz Jacques, juge au tribunal d'Annecy.
Ducis (le chanoine) ❨ I, archiviste, à Annecy.
Dunand Auguste, maire de Metz (Haute-Savoie).
Dunant Camille ❋ ✠ ❨ I, conseiller de préf. honoraire, à Annecy.
Duplan. numismate, maire d'Evian-les-Bains.
Dupont François, ingénieur-chimiste. à Paris.
Durandard, avoué, à Moûtiers.
Duval César ❨ A, député de la Hte-Savoie, maire de St-Julien.
Gaillard, médecin, à Annecy.
Germain Félix ❋ ✠, ancien maire d'Annecy.
Gouville François, à Annecy.
Grivaz Louis, avocat, licencié en droit, à Annecy.
Laeuffer Frédéric C ✠ O ✠, directeur principal de la manufacture d'Annecy et Pont.
Laeuffer Emile ✠, direct. de la manuf. d'Annecy et Pont, à Turin.
Levet Eugène ❋, capitaine du génie, à Vesoul.
Maillard, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
Mangé Auguste ❨ A, architecte de la ville d'Annecy.
Mathieu, ancien conseiller de préfecture, à Annecy.
Mermillod, ingénieur civil, à Bar-le-Duc.
Miquet, contrôleur des contributions directes, à Annecy.
Montgellaz, ancien conseiller général, médecin, à Reignier.
Mugnier Fr. ❋ ✠ ❨ A, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.
Nanche, dentiste, à Annecy.
Ogier, homme de lettres, à Annecy.
Perrin, capitaine au 30^e^ de ligne, à Annecy.
Philippe Charles, professeur de physique au collège de Condom (Gers).
Pissard ❨ A, secrétaire de la mairie d'Annecy.

MM. Pissard Hippolyte O ✻, ancien député, à Saint-Julien.
Ract-Madoux, directeur des fonderies de Cran, à Annecy.
Richard Auguste, greffier du Tribunal, à Annecy.
Ritz Jean ✠ ❨ A, compositeur de musique, à Annecy.
Rollier, notaire, à Annecy.
Romand Alphonse, professeur à l'Académie militaire de Turin.
Roussy de Sales (le comte de) O ✠ ✻, à Thorens.
Ruphy Scipion (baron) ✻, à Annecy.
Sallaz, pharmacien, à Annecy.
Schitz, directeur de la succursale de la Banque de France, à Alais.
Serand Eloi ❨ A, archiviste adjoint, à Annecy.
Thonion ❨ I, médecin, à Annecy.
Tissot, curé de Cluses.
Tissot Eugène ✠ ✠, ingénieur civil, à Annecy.
Vaschy Aimé ❨ A, ingénieur des télégraphes, a Paris.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM. Balliard Charles, à New-York.
Barthélemy (Anatole de) ✻ ❨ A, secrétaire de la Commission de la topographie des Gaules, à Paris.
Bernardin ✠, conservateur du musée de Melle (Belgique).
Boltshauser ✠, président du lycée d'Alexandrie (Italie).
Borrel Alfred ✠ ❨ A, graveur en médailles, à Paris.
Buet Charles, homme de lettres, à Thonon.
Chantre Ernest ✠, géologue, à Lyon.
Charvet Léon ❨ A, architecte à Lyon.
Daguet Alexandre, professeur, à Neuchâtel (Suisse).
Demogeot O ✻ O ✠, docteur agrégé à la Faculté des lettres de Paris.
Demole Eugène, conservateur du médailler de Genève.
Doublet, bibliothécaire, a Bone (Algérie).
DuBois-Melly, homme de lettres, à Genève.
Dufour Th., directeur de la Bibliothèque de Genève.
Fleury, professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg.
Galiffe, homme de lettres, à Genève.
Gauguet Elie ❨ A, libraire-éditeur, à Paris.
Glover-Melville, professeur, à Lyon.
Gosse, conservateur du musée archéologique de Genève.
Griolet, numismate, à Genève.
Gross, docteur, à Neuville (Suisse).
Guttierrez y Victory, à Tampico (Mexique).
Hollande ❨ A, docteur ès-sciences, profess. au lycée de Chambéry.
Hovelacque Abel, professeur, à Paris
Jussieu (de) ✠ ❨ I, archiviste, à Chambéry.
Lacroix (l'abbé) O ✠ ✠, professeur, à Modène (Italie).

VIII.

MM. Leblond Isidore, principal du collège de Sétif (Algérie).
Lecoy de la Marche, ancien archiviste du département, à Paris.
Loustau ❋, ingénieur, à Crépy en Valois (Oise).
Loydreau de Neuilly ❨❩ A, dr-médecin, à Neuilly (Côte-d'Or).
Martin, curé de Foissiat (Ain).
Mailland ❨❩ A, notaire, à Aix-les-Bains.
Massenat Elie, à Brive (Corrèze).
Menn, sculpteur, à Genève.
Millien Achille, homme de lettres, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
Miot Henri, juge au tribunal civil de Beaune (Côte-d'Or).
Morin-Pons, archéologue, à Lyon.
Mortillet (Gabriel de) ❋ ✠, député de Seine-et-Oise.
Nicollet B. ❨❩ A ★, publiciste, à Grenoble.
Papier ❋ ❨❩ I, officier du Nichan Iftikar de Tunis, géologue, à Bône (Algérie).
Perrin ❨❩ A, archéologue, à Chambéry.
Pillet Louis ✠ ❨❩ I, géologue, à Chambéry.
Puton ❨❩ A, directeur de l'Ecole forestière de Nancy.
Rabut Laurent ❨❩ A, conservateur du Musée de Chambéry.
Raverat (le baron) ❨❩ A, homme de lettres, à Lyon.
Régnier Antony ❨❩ A, peintre, à Marseille.
Révérend du Mesnil, au château de Daron (Saône-et-Loire).
Revil Joseph, pharmacien, à Chambéry.
Revon Michel, avocat, licencié en droit et ès-lettres, à Genève.
Revillod Gustave, à Genève.
Ritter Eug., professeur à l'Université de Genève.
Tochon Pierre, agronome, à La Motte-Servolex, près Chambéry.
Tremey (l'abbé), à Moûtiers.
Viallet, médecin, à Rodez.
Vogt ❋, président de l'Institut genevois, à Genève.
Vuy Jules, notaire, vice-président de l'Institut genevois, à Genève.
Weber Johannès, homme de lettres, à Paris.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 20 décembre 1889.

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT.

M. LE PRÉSIDENT ouvre la séance en rappelant à la Société que l'ordre du jour de la réunion porte le renouvellement du Bureau ; il se fait ensuite l'écho des sentiments de l'assemblée en exprimant à M. Constantin les regrets que lui cause la démission de notre secrétaire ; celui ci, en effet, a été obligé par l'état précaire de sa santé à se démettre de toutes ses fonctions, après avoir pendant nombre d'années dirigé avec tant de zèle et de dévouement la *Revue savoisienne*, et après avoir alimenté nos séances de tant de communications intéressantes. M. le Président lui souhaite de pouvoir longtemps encore venir animer nos réunions et nous faire part de ses nombreuses découvertes dans le domaine de la littérature et de l'histoire savoisiennes.

Pour reconnaitre en quelque manière les services rendus, M. le Président propose à la Société de décerner à M. Constantin le titre de secrétaire honoraire. L'assemblée déclare adhérer à cette proposition et la vote par acclamation.

La Société passe ensuite à l'élection du Bureau et décide d'élire, outre le Comité ordinaire de rédaction de la *Revue*, un petit Comité dit *Comité des épreuves*, qui sera spécialement chargé de donner la dernière main au texte de notre publication. (Voir pour les membres du Bureau la liste des membres de la Société, page v.)

L'Académie royale des Belles-Lettres, d'Histoire et des Antiquités de Stockholm nous fait l'honneur de demander l'échange de nos publications. Pour des raisons qu'il est inutile de rapporter ici, la Société, tout en se montrant fort sensible à cette marque de distinction, ne croit pas pouvoir acquiescer à cette demande.

M. L'ARCHIVISTE fait circuler les dons et échanges reçus depuis la dernière séance. Des remerciements sont votés aux généreux donateurs.

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ PAR

MM.

A. Constantin. *La Muse savoisienne au XVI^e^ siècle. — Prologue faict par un messager savoyard.* Annecy, Abry, 1889, 1 br. 8°.

Ducis (le chanoine). *Etudes historiques sur le Genevois, le Chablais, le Faucigny et sur les Corps judiciaires...* Rumilly, 1889, 1 br. 8°.

J.-F. Gonthier. *Le Cardinal de Brogny et sa parenté d'apres des documents inédits.* Annecy, 1889, 1 br. in-8°

C. Laissus (D^r^). *Note sur l'Eau thermale de la Lechere,* par le D^r^ C. Laissus. Moûtiers, 1889.

Mailland, maire de Pugny-Châtenod. *Les Communes et les Compagnies d'assurances contre l'incendie.* Paris, 1890, 1 br. 8°.

Fr. Mugnier. *Registre du Sénat de Savoie* (Voir Bibliographie, Mém. de la Soc. d'archéol.). Chambéry, 1889, 1 br. 8°.

F. Miquet. *Sobriquets patois et Dictons des communes et hameaux de l'ancien Genevois.* Annecy, 1890, 1 br. petit 8°.

Eloi Serand. *Notes et Documents sur le Château d'Annecy* (Extr. des Mém. de la Soc. d'archéol. de Chambéry). Chambéry, 1889, 1 br. 8°.

J. Vuy. *Esquisses et Souvenirs. — Les débuts de Marc-Monnier.* Genève, 1890, 1 br. 8°.

Société d'histoire et d'archéologie de Genève. *Mémorial des cinquante premières années* (Voir Bibliographie). Genève, 1889, 1 vol. 8°.

PRINCIPAUX DONS FAITS AU MUSÉE

depuis le mois de juillet 1889.

MM.

Marie Paclet. Deux médailles des frères Monneron, 1792.

Ch. Balliard, de New-York. Fac-simile en soufre de deux sceaux cylindriques assyriens, avec caractères cunéiformes, avec empreinte en gutta-percha de l'un d'eux.

Paul Poncet, ingénieur civil. Eponges et bryozoaires de la baie de Nauplie (Grèce).

Domenjoud, à Sevrier. Fossiles de Sevrier.

CONCOURS DE POÉSIE DE 1890

Le prix du prochain concours de poésie, fondation du docteur Andrevetan et de la ville d'Annecy, sera de 600 fr.

Les travaux devront parvenir *franco* au secrétaire de la Société Florimontane avant le 1er novembre 1890.

Sont admis à concourir : 1° tous les Français, excepté les membres effectifs de la Société Florimontane ; 2° les étrangers qui sont membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

Le choix du ou des sujets est laissé aux concurrents; le nombre minimum des vers présentés par le même auteur est fixé à cent. Les auteurs devront déclarer par écrit en tête de leur envoi, mais sans signer cette déclaration, que ces travaux sont inédits, et n'ont été présentés à aucun autre concours.

Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus, les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté dans lequel l'auteur écrira son nom et son domicile.

Les manuscrits resteront acquis aux archives de la Société. Les auteurs pourront en prendre copie.

Le Secrétaire, GUSTAVE MAILLARD.

LES ALLOBROGES & LES CEUTRONS

La *Revue* a publié sous le titre de *Ceutrons* une étude de M. Jean Rullier. Né dans la haute Tarentaise, l'auteur a essayé d'étendre les limites du peuple ceutron au delà des confins connus jusqu'ici. Cette ambition est toute naturelle dans un jeune écrivain. Mais, le patriotisme, pour avoir quelque valeur, doit rester dans le vrai. C'est le cas de répéter l'adage : *Amicus Plato, magis amica veritas.*

Les études ethnographiques sont très intéressantes, mais aussi très ardues ; elles exigent un examen approfondi des monuments locaux, qui deviennent rares à mesure qu'on remonte les âges. La jeune école veut aller plus vite et faire du nouveau. Et alors on va demander à des savants de Paris ou de Berlin ce que l'on a sous la main. Il y a des hommes en renom qui ont crayonné sur leur atlas des confins de peuplades sans étudier les monuments, sans sortir de leur cabinet.

C'est le reproche adressé à la *Géographie historique de la Gaule romaine* de M. E. Desjardins, par M. Anatole de Barthélemy, d'avoir négligé les faits archéologiques qui ressortent des recherches faites dans chaque localité. Et, malgré les ménagements qu'il a apportés dans cette critique d'un collègue, il n'a pu s'empêcher d'ajouter que « cette habitude constitue une véritable lacune [1] », et, nous ajouterons, une source d'erreurs, ainsi qu'on va le voir.

1 *Revue des Questions hist.*, octobre 1885, p. 560.

M. Allmer, savant épigraphiste de Vienne, a parcouru toutes nos vallées, copié et publié nos inscriptions antiques, et, aidé de son savant ami, M. Léon Rénier, dont nous avons pu apprécier le cours d'épigraphie au Collège de France, il a laissé un travail remarquable en quatre volumes et un atlas. La synthèse de tant de recherches devient comme un code archéologique indispensable à tous ceux qui s'occupent de l'histoire ancienne de nos contrées. Nous le citerons à l'appui des critiques qui vont suivre.

M. Rullier, après avoir posé en principe que les montagnes et non les rivières devaient servir de limites aux anciens peuples, ce que nous admettons, ne serait pas éloigné d'étendre le territoire des *Octodurenses,* soit ceux du Valais, jusqu'à la Dranse de Thonon, en leur donnant ainsi tout le pays de Gavot, malgré son principe.

Or, la chaine des Alpes, qui sépare le Valais du Chablais, s'élève, jusqu'à 2,000 mètres, sur une base qui varie de 8 à 10 kilomètres de largeur, et qui devait ainsi former une limite bien plus naturelle que le torrent de la Dranse, qui ne commence à acquérir 80 mètres de largeur qu'au coude de l'ancien pont à l'est de Thonon. Et, de fait, Strabon dit que le territoire des Allobroges s'étend du Rhône aux Alpes [1]. Jules César dit, d'autre part, que les Nantuates, les Véragres, etc., s'étendaient jusqu'au sommet des Alpes [2]. Il ne parle pas de la Dranse.

En 516, Sigismond, roi de Bourgogne, donna à l'abbaye d'Agaune, qu'il venait de reconstruire, les revenus de la vallée d'Abondance. Mais cette vallée, celles d'Aulps, de Bernex et tout le pays de Gavot n'ont jamais cessé de faire partie du grand *pagus genevensis,* du décanat d'Allinges

1 *Géogr.,* IV.
2 *De bello Gall.,* III, 1.

et du diocèse de Genève [1], et jamais de celui d'Octodure ou de Sion.

Les quatre peuplades du Valais réunies en une seule cité romaine, sous le nom d'*Octodurenses* [2], touchaient aux Ceutrons, *finitimi Ceutrones,* d'après Pline, l'ami de Vespasien [3]. Ils ne pouvaient être limitrophes que par Fins-Hauts, *fines summorum montium,* à l'extrémité de Vallorcine. Les vallées de Chamonix et de Montjoie étaient aux Ceutrons, comme l'atteste une délimitation faite par ordre de Vespasien, en juin 74, *inter Viennenses et Ceutronas. Viennenses* était le nom municipal des Allobroges. Ceux-ci occupaient le territoire de Passy, y compris Servoz, jusqu'à la Diosaz. Ils y ont laissé des monuments.

Les *Altaria* de Passy avaient deux inscriptions votives au dieu Mars, la première par Aulus Isugius, flamine augustal de Vienne et *duumvir* du trésor, de la tribu *Voltinia,* dans laquelle se faisaient inscrire les Allobroges qui recevaient le droit de cité romaine ; la seconde par Lucius Vibius Vestinus, *duumvir* de la justice, *triumvir* du domaine public [4]. C'est peut-être celui dont l'empereur Claude fait tant d'éloge en parlant de la colonie de Vienne [5]. La possession allobroge de ce territoire devait être déjà bien ancienne, puisque les fonctionnaires Viennois y conservaient leurs campagnes, d'où ils étaient partis pour avancer dans les honneurs de l'administration.

MM. Léon Rénier et Allmer se sont prononcés contre

1 *Regeste genevois,* p 34, etc. *Revue savoisienne,* 1887, p 213, 274, 279

2 *Notice des Gaules,* cite dans la province des Alpes graies et pennines, *civitas Verus ager* (Véragres) *id est Valensium seu Octodurum.*

3 *Hist nat ,* III, xx.

4 *Les Camps celtiques du Châtelard, étude sur les Allobroges et les Ceutrons dans le haut Faucigny,* p. 13

5 *La Table de Claude du Musee de Lyon,* p. 42

l'idée de d'Anville de placer à Passy le lieu du marché des fromages ceutrons, *Vatusicum* [1], puisque Passy était allobroge et *Vatusicum,* ceutron [2].

J'ai expliqué dans ma brochure citée plus haut les motifs de reconnaître *Vatusicum* à *Vâtzon* ou *Vantzon,* comme on l'écrivait au moyen âge, plutôt qu'à Passy, dont le nom n'a aucun rapport linguistique avec cette localité, qui, d'ailleurs, était aux Allobroges.

M. Rullier attribue aux Ceutrons le plateau de Megève, la vallée de Flumet et le bassin d'Ugines. Or, aucun monument, aucun document ne viennent appuyer cette assertion, qui n'est qu'une pure hypothèse. Et, si les diocèses ont été calqués primitivement sur le grand *pagus* et la cité romaine, ces trois localités ont toujours fait partie du diocèse de Genève [3].

M. Rullier ne donne pour motif de son assertion que la nécessité pour les Ceutrons de Chamonix d'avoir une route pour venir à leur centre *Darentasia*. Or, j'ai reconnu les tronçons et indiqué la route qui reliait les deux cités de *Darentasia* et d'Octodure, réunies en une même province, par les vallées de Chamonix et de Montjoie [4]. Le plus haut point de passage est le col du Bonhomme, entre le mont Mercure et le mont Jovet, à l'altitude de 2,483 mètres : c'est l'altitude du Grand-Saint-Bernard. Or, l'an 69 de notre ère, Cœcina venant au secours de Vitellius, fit passer son armée par l'Alpe pœnine en plein hiver [5]. Il y avait une station au *summo pœnino*. Il devait y en avoir une au col du Bonhomme, car on y a trouvé des monnaies impériales dans les ruines d'un bâtiment antique.

1 Pline, *Hist. nat.*, XI, xlii.
2 *Inscript*, II, p. 232.
3 *Regeste genevois.*
4 *Les Camps celtiques du Châtelard,* p. 20. *Questions archéol.,* p. 63-70.
5 Tacite, *Hist*, I, lxx.

Dans une étude sur les voies romaines des différents passages des Alpes graies et cottiennes, et à l'occasion de celle du Bonhomme, de la Seigne, etc , M. Florian Vallentin dit : « La plupart de ces cols sont aujourd'hui d'un accès difficile..... à l'époque des Romains le climat était moins rude et la végétation plus haute ; la destruction des forêts a sans doute amené plus tard l'abaissement de la température [1]. »

Nous avons nous-même constaté en diverses localités des montagnes ce déplacement de végétation, et, sans répudier la cause indiquée par notre archéologue, nous en avons présumé une autre encore [2].

La viabilité aux époques antérieures des divers passages de nos Alpes a été bien constatée par M. Louis Vaccarone, qui a reconnu aussi les tronçons de la voie qui reliait le Valais à la Tarentaise, et recueilli la tradition du culte de Mercure au Bonhomme [3].

Quant au bassin d'Albertville, M. Rullier se heurte ici contre les monuments romains. La vallée formait un de ces *pagi minores,* qui n'étaient que les subdivisions d'une *civitas* : on pensa d'abord que ce serait celle de *Tarentasia,* parce que le diocèse de ce nom s'est étendu dans ce bassin.

Mais Ptolémée a cité les deux principales bourgades des Ceutrons [4] ; c'est d'abord *Foros Klaudiou,* que j'ai démontré être la même que *Darentasia* [5] ; c'est ensuite *Axima,* Aixme. J'ai établi leurs distances respectives [6]. Il n'en cite pas d'autres. Les anciens Ceutrons ne descen-

1 *Les Alpes cottiennes et graies,* p 72
2 *Revue savoisienne,* 1885, p. 36, 66
3 *Le Vie delle Alpi cozie, graie, pennine negli antichi tempi,* p. 5, 29-34
4 *Geogr* , III, 1.
5 *Questions archeologiques,* p. 94-126
6 *Voies romaines de la Savoie,* p. 36

daient pas jusque-là. Strabon les confine dans les hautes montagnes [1].

De quelle autre *civitas* dépendait ce *pagus* ? La question est posée depuis longtemps [2]. L'épigraphie est venue expliquer l'énigme.

Le préfet de ce *pagus* ou pays était un Allobroge, de la tribu *Voltinia,* dans laquelle tous ses compatriotes se faisaient inscrire lorsqu'ils recevaient le droit de cité romaine. Il était de plus duumvir de la justice [3], au même titre que Lucius Vibius Vestinus, de Passy, et que tant d'autres de Genève, de Grenoble et de Vienne.

Ce préfet, nommé Sextus Julius surnommé l'Ancien, était de la même famille que Sextus Julius surnommé Optatus, qui a élevé un monument à ses frais, *de sua pecunia,* à Annecy. Masuinnius qui lui a consacré un souvenir de reconnaissance dans l'inscription de St-Sigismond, avait lui-même une parenté à Fréterive : tout d'après les inscriptions publiées par M. Allmer.

Il en est de même de Lucius Cassius Valens et de sa femme Duronia, dans l'inscription de Thénésol, et dont la parenté se retrouve à Genève et à Vienne.

D'ailleurs, en descendant cette magnifique vallée du Grésivaudan, on y trouve à chaque pas des monuments constatant la même tribu *Vollinia,* les mêmes fonctionnaires, duumvirs du trésor, de la justice, triumvirs du domaine public, à Fontaines, Grésy, Fréterive, comme on les observe à Genève, à Passy, à Annecy, à Albens, à Aix, à Grenoble, à Vienne, conséquemment tous de la province viennoise [4]. Or, jamais on ne trouve ces titres dans la Ta-

1 *Geogr.,* IV.
2 *Voies romaines,* p. 44-60. *Academie de Savoie,* 2e série, VIII, XVIII
3 *Questions archeologiques,* p. 184-188.
4 ALLMER, *Inscriptions, etc.,* III, 227, 470.

rentaise, qui, à cette époque, dépendait de l'Italie, ainsi que l'attestent Pline et Ptolémée [1].

Aussi, M. Léon Rénier, M. Allmer, M. Herzog, dans son histoire de la Narbonaise, sont unanimes à attribuer la vallée d'Arly-Isère à la province viennoise, à l'exclusion des Ceutrons [2].

Ils ne le sont pas moins à reconnaître dans l'établissement des Publicains un poste douanier vers la limite de la province [3].

Or, j'ai établi, par la mesure des distances entre les stations romaines marquées dans l'Itinéraire d'Antonin et la Table dite de Peutinger, que la station des courriers proche le poste douanier *Ad Publicanos*, était au nord de Saint-Sigismond [4]. L'établissement des Publicains fermiers des péages, *vectigalia*, *portoria*, etc., qui se percevaient aux limites des provinces, sur les ponts, etc., devait donc être à Albertville (l'Hôpital), sur les bords de l'Arly.

Mais l'impôt du *quarantième* des Gaules était distinct des autres *vectigalia* et pouvait se percevoir ailleurs, comme on le voit par les inscriptions d'Allondaz, de Grenoble et de Vienne, en dehors des confins provinciaux [5]. La position de l'inscription d'Allondaz relative au *villicus* préposé du *quarantième* seulement, ne préjuge en rien sur la situation de l'établissement des Publicains. Parce que ce votif aux Déesses Mères porte les lettres AD·TVR·, on a présumé trop facilement qu'il avait été rapporté de Tournon. Quel intérêt pouvait avoir le constructeur de l'église

1 *Hist nat*, III, xx *Geogr*, III, i.

2 *Inscriptions, etc.*, II, p 246, 247, 347, 393, 395, 406, III, p. 339, 470 *Gallia Narbonensis*, p 146, 147.

3 *Inscriptions, etc*, I, p. 175, 330.

4 *Albertville a l'epoque romaine*

5 Allmer, *Inscriptions, etc.*, I, p 329, 237.

d'Allondaz à transporter un monument payen à la distance de neuf kilomètres, par un chemin qui monte graduellement de 325 mètres, et cela pour l'encastrer dans un couloir de l'entrée latérale de l'église du XII^e^ siècle?

En continuant son étude sur les inscriptions de la vallée d'Isère, M. Allmer constate que celles de Saint-Jean-Puy-Gautier et de la Chapelle-Blanche appartiennent à des familles de la tribu *Voltinia* et à des fonctionnaires viennois [1]. Il en conclut que les deux rives de l'Isère étaient de la Viennoise, et que les Allobroges y étaient séparés des Médulles par la crête des plus hautes montagnes. Cette ligne correspond à Mongilbert et Bonvillard, continue à la Tête-Noire sur Grignon et correspond encore à la Grand'-Combe sur Conflans, et peut-être plus à l'est, ainsi que je l'avais présumé avant de savoir que M. Allmer appuyait le même système [2].

Si le bureau des Publicains se trouvait sur les bords de l'Arly, c'est qu'il était plus facile de surveiller sur un pont le passage des marchandises sujettes à l'impôt.

Nous sommes donc d'accord sur le principe des confins par les crêtes des montagnes. Mais M. Rullier, à l'encontre des monuments romains, choisit d'autres sommités, qui n'ont pas de suite entre elles, et, ne voulant pas du cours de l'Arly-Isère, qui est déjà considérable, il se contenterait du petit ruisseau de Fornieu entre Saint-Vital et Montailleur pour terminer le prétendu territoire des Ceutrons.

Les limites diocésaines anciennes ne pourraient pas être invoquées ici, comme représentant la *civitas*, puisqu'elles y sont contraires. Quant aux principes de cette succession

1 *Inscript.*, II, p. 297, III, p 371 *Questions arch.*, p. 212.
2 *Questions arch.*, p. 199, 209.

de diocèses aux *civitates,* j'en ai indiqué ailleurs les sources [1]. Ils ont été suivis pendant les premiers siècles. Mais, lors de la désorganisation de l'Empire romain, l'Eglise les a maintenus, tout en y apportant les modifications exigées par les circonstances.

Les inscriptions publiées par M. Allmer, dans le savant ouvrage que j'ai cité, constatent l'état du pays dans les premiers siècles, surtout celles qui sont relatives à la tribu *Vollinia.* Car, dès que Caracalla, en vue d'enrichir le trésor, eut donné à tous les hommes libres le titre de *civis romanus,* il n'y eut plus de nécessité d'indiquer à laquelle des trente-cinq tribus on appartenait. Or, à cette époque, le pays des Ceutrons était gouverné par des chevaliers romains avec les titres de propréteurs, de *procuratores Cæsaris,* relevant de l'administration de la haute Italie [2], et ne s'étendait pas dans le bassin d'Albertville, puisque les Allobroges y étaient, relevant de la colonie de Vienne [3].

(A suivre.) C.-A. Ducis.

---

1 *Saint Maurice et la Légion thébéenne,* p. 180-182.
2 Pline, *Hist. nat.,* III, xx. Ptolémée, *Géogr.,* III, 1.
3 Allmer, *Inscript.,* p. 512.

PRIX DE COPIE, DE RELIURE ET D'ENLUMINURE

AU XVI^{e} SIECLE

Le *Bulletin* (des mois de mars-avril 1889) *de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France* et la dernière livraison des *Récits Mauriennais* (décembre 1889, I^{re} série, N° 3) contiennent d'intéressantes données sur la question énoncée en tête de cet article. Comme la *Revue savoisienne* renferme déjà à cet égard des matériaux importants, notamment en 1888, p. 322, et en 1884, p. 23. il m'a paru utile de réunir ici ces deux articles. Le premier, intitulé *Un écrivain de forme, a Saint-Jean de Maurienne, en 1503,* est tiré d'une nouvelle publication historique qui se recommande par plusieurs qualités éminentes [1], on pourra en juger par l'extrait suivant auquel l'auteur a su donner, grâce à l'allure enjouée et humoristique de sa plume, un cachet agréable et intéressant, bien que le sujet ne s'y prêtât guère.

Un écrivain de forme, a Saint-Jean de Maurienne, en 1503.

Il y a quarante-cinq ans, lorsque l'on arrivait au sommet de cette partie de la rue Beauregard, à laquelle on a donné récemment le nom de rue des Ecoles, sans doute parce qu'elle ne conduit pas aux écoles communales, mais à l'école libre des Sœurs de Saint-Joseph, et que l'on tournait à droite pour entrer dans le chemin de la Torne, on voyait une petite maison précédée d'une petite cour.

Trois cents ans plus tôt, cette maison, une autre qui lui

1 *Récits Mauriennais* Revue mensuelle. archéologie, histoire, coutumes, institutions de la Maurienne, par l'abbe Truchet. Chaque livraison (la 1re a paru le 1er octobre 1889) a 32 pages in-8° raisin. Prix de la souscription 4 fr. 50 payables d'avance par un mandat-poste au nom de M. l'abbé Truchet, à Saint-Jean de Maurienne.

faisait face, la cure et l'église Saint-Christophe, situées un peu plus loin, formaient à elles seules la rue Saint-Christophe. Cette rue était séparée de la ville par une porte que l'on plaçait et que l'on fermait le soir dans les circonstances graves de guerre ou de peste.

Il y a une cinquantaine d'années, la petite maison était habitée par une pauvre famille, et c'était notre joie, après l'école, de lui jouer quelque tour inoffensif, dont ces bonnes gens se fâchaient bien fort, mais ne gardaient pas rancune.

En l'année 1503, la maison logeait un hôte important, un vrai personnage, un artiste, unique probablement à Saint-Jean, peut-être même dans toute la Maurienne. Il s'appelait Pierre de Beaumas *(de Bellomasso)* et était écrivain de forme *(scriptor formæ)*.

Avez-vous vu des livres d'avant l'invention de l'imprimerie, surtout des livres d'église : missels, graduels, psautiers, etc., avec cette belle écriture gothique, ronde, nette, aux caractères fermes et déliés, avec des encadrements variés, des arabesques et de petites figures finement dessinées ?

C'était l'œuvre des écrivains de forme, des écrivains auxquels on confiait les écritures destinées à passer à la postérité.

Quand le livre était achevé, on le remettait, si l'on était riche, à un peintre qui l'ornait de ces merveilleuses enluminures or et couleurs, dont l'écrivain de forme avait laissé la place.

Pierre de Beaumas était donc un de ces artistes, et il avait bien choisi son habitation. La maison était isolée ; il avait tout à côté le jardin et le verger des seigneurs du Pont, et j'aime à croire que les enfants de la ville n'allaient pas le troubler dans ses écritures, comme nous le faisions à son successeur d'il y a cinquante ans. Mais celui-ci était bien loin d'être un écrivain de forme.

Pierre de Beaumas travaillait pour les églises, passant sa vie à copier sur parchemin, quelquefois aussi sur papier, qui coûtait moins, des missels, des graduels, des antiphonaires, des psautiers et autres livres. Il y fallait beaucoup de temps, et ses clients ne devaient jamais être pressés.

Le 31 janvier de cette année 1503, Claude Fecsémaz, syndic de la paroisse de Beaune, se présenta chez l'écrivain qui, en ce moment, devisait avec honorable messire Guillaume Langin le jeune, chapelain de l'église cathédrale de Maurienne : il était accompagné de Jean Bertrand et de Jean Michelet, de Villard-Bernon, paroisse de Saint-Michel. L'église de Beaune avait besoin d'un graduel, et il venait, en sa qualité de syndic de la communauté, le commander à maître Pierre de Beaumas. Quand ils furent d'accord sur la manière dont le travail serait exécuté et sur le prix, on porta dans la cour, selon la coutume, une table et des sièges, et, en présence des trois témoins, maître Jacques Portaz, de la paroisse d'Avrieux, habitant en la cité de Maurienne, clerc, notaire public par la double autorité du Saint-Siège et de l'empereur, et juré de toutes les cours de Son Altesse le duc de Savoie, Jacques Portaz, dis-je, rédigea l'acte. Vous me permettrez de le résumer un peu et de supprimer les interminables formules de la fin.

Au nom de la communauté de Beaune, Claude Fecsémaz donne à Me Pierre de Beaumas, écrivain, la charge et le prix fait *d'écrire et faire, soit construire* un graduel en parchemin suffisant et convenable, dans lequel devront être tous les offices des messes, les proses et les autres choses décrites et spécifiées dans un rouleau de papier écrit et signé de la main du notaire et remis par lui à Me Pierre. Le dit maître promet de faire et construire ce graduel avec les mêmes forme, volume, lettres, notes, enluminures

(illuminatura) et marges que celui de l'église paroissiale de Saint-Christophe de la cité, qu'il a fait et construit ; il le reliera solidement et convenablement et le munira de fermoirs.

Le travail sera achevé dans le terme de quatre ans, pour le prix de soixante florins d'or petit poids, monnaie ayant cours dans le duché de Savoie, le florin valant douze deniers gros même monnaie, et d'un demi-quintal de fromage honnête et recevable, au poids de la cité. Ce prix sera payé par Claude Fecsémaz, qui en fait son affaire propre, pacifiquement, sans procès ni bruit ou figure de jugement, aux termes suivants : vingt florins à la Noël prochaine, vingt florins et le demi-quintal de fromage dans le courant de l'année suivante, vingt florins quand le graduel sera terminé et relié, avec intérêts et dépens dans le cas où Me Pierre serait obligé de recourir à la justice. Pour plus grande sûreté, le syndic devra donner caution, à la première réquisition du maître écrivain et avant même que le travail soit commencé.

Dans le cas où, pour cause de mort ou de tout autre empêchement, Me Pierre ne pourrait achever le livre, ce qu'à Dieu ne plaise ! le syndic, soit la communauté de Beaune devra recevoir ce qui sera fait et payer le prix du parchemin et du travail, après expertise faite par des maîtres écrivains ou des gens entendus dans cet art. Si la somme déjà reçue surpasse le prix de l'estime, Me Pierre ou ses héritiers devront restituer le surplus et, pour cela, Me Pierre devra, en recevant le premier et le second paiement, prendre ses précautions, pour que la restitution soit opérée le cas échéant.

Enfin les parties prêtent serment sur l'Evangile d'observer les susdites conventions, se donnent réciproquement hypothèque sur leurs biens et renoncent expressément à

toutes dispositions légales qui leur permettraient de violer les obligations contractées.

Voilà comment contractaient nos aïeux et par quelles précautions minutieuses ils tâchaient d'éviter les contestations et les chicanes. Pour les moindres conventions il fallait le notaire, les témoins, l'acte fait sur la place publique ou dans la rue, et les points sur tous les *i*. Ajoutons vite qu'en ces temps barbares le timbre et l'enregistrement n'étaient pas inventés et que les droits du notaire étaient minimes : celui-ci se rattrapait sur la quantité des actes qu'il recevait.

Le prix du graduel de l'église de Beaune équivaudrait aujourd'hui à plus de 500 fr. Grâce à l'imprimerie, il ne coûterait pas présentement le sixième de cette somme, mais il serait en papier et n'aurait pas les belles initiales et les fines arabesques du maître écrivain.

Nous retrouvons maître Pierre de Beaumas mentionné dans un contrat de l'année 1514.

Il avait fait une convention avec les syndics de Saint-Julien : « 1° de faire, écrire et noter bien, convenablement et dûment, de sa propre main, à la gloire et à l'honneur de Dieu tout puissant, de la sainte Vierge Marie, de saint Julien martyr, leur patron, et de tous les saints, pour la réparation et la décoration de leur église paroissiale, l'avantage et l'honneur des habitants, un livre appelé graduel à l'usage de l'église de Maurienne, avec lettres, encre et parchemin de bonne, honnête et suffisante qualité, le tout conforme à un feuillet de parchemin, contenant le commencement de la messe de saint Jean-Baptiste, que le dit maître Pierre, écrivain de la lettre de forme, a envoyé comme spécimen aux syndics et procureurs de Saint-Julien... ce graduel sera semblable à celui de l'église de Modane ; 2° d'écrire et noter, aussi de sa propre main et avec

les mêmes lettres, encre et parchemin, un livre appelé processionnal. Le tout devra être achevé dans le terme des quatre années prochaines venant. »

Le prix pour les deux livres était de 140 *(sept vingts)* florins d'or petit poids de douze deniers gros, payables par la commune.

Mais Pierre de Beaumas était mort, après avoir fait le processionnal et le tiers du graduel, qui furent acceptés. Les héritiers reçurent pour ce travail quarante florins d'or. De plus, le syndic Antoine Dominique se chargea de revendre le parchemin que Pierre de Beaumas avait acheté pour l'achèvement du graduel.

Messire Etienne Bertier, prêtre de la paroisse de Puisgros, se présenta pour terminer l'œuvre du maître écrivain, et le 21 mars 1514, la commune, représentée par les syndics, fit avec lui une convention. Elle porte les mêmes clauses et conditions que l'ancienne. En outre, il est stipulé que messire Etienne Bertier écrira et notera dans le graduel tout l'office du Saint-Suaire et de saint Sébastien et l'office de la grand'messe de saint Julien. Il a deux ans pour faire ce travail et recevra cent florins en trois payements. Mais il est obligé de prendre le parchemin de Pierre de Beaumas, au prix dont il conviendra avec le syndic.

Cet acte est fait au bourg de Saint-Julien, dans le verger de noble Pierre de Chateaumartin, par le notaire Jean Salin, de Saint-Julien. Les principaux témoins sont : noble Pierre Stévenin, châtelain de Maurienne ; noble Claude Biol, clavaire de Maurienne ; et vénérable messire Pierre Bibet, vicaire de la cure de Saint-Julien, et Etienne Bal, curé de Montdenis.

Si le lecteur se demande où les habitants de Saint-Julien prenaient l'argent nécessaire pour l'achat de ces livres, et même pour toutes les dépenses du culte et de l'entretien

de l'église, je le lui dirai dans un de mes récits sur cette commune, et il verra que ce n'étaient pas, à proprement parler, eux qui le fournissaient, mais plutôt les ours, les loups et les autres bêtes *ravissantes* des forêts communales, avec privilège des ducs de Savoie et des rois de France.

Pierre de Beaumas est mentionné, avec son titre d'écrivain de forme, dans le second obituaire du Chapitre de la cathédrale, comme débiteur de cent florins et d'une distribution à faire dans le chœur, pour l'obit de messire Michel Brun, chapelain de la cathédrale, qui l'en avait chargé par acte du 14 janvier 1491.

Il mourut donc vers l'année 1515, et il est à présumer qu'il fut le dernier écrivain de forme, pour les livres, en Maurienne. En l'année 1512, Mgr de Gorrevod faisait imprimer à Lyon le bréviaire du diocèse de Maurienne. On voit, par les procès-verbaux des visites pastorales de Mgr de Lambert, qu'en 1571 un grand nombre d'églises possédaient des livres de chœur en papier et imprimés, mais qu'on se servait encore assez généralement des anciens livres en parchemin manuscrits.

J'ai le regret de n'avoir encore pu mettre la main sur aucun des livres écrits par l'artiste écrivain de forme de la rue Saint-Christophe.

*
* *

Espérons qu'on en découvrira un jour un exemplaire entier et bien conservé qui permette d'établir d'une manière certaine le prix de copie d'une page de grandeur déterminée. En attendant passons à un autre artiste qui a fait en 1586 pour René de Lucinge, alors ambassadeur du duc de Savoie en France, un travail de reliure et d'enluminure que l'on considère aujourd'hui comme un monument historique et artistique des plus précieux.

M. Emile Picot a consacré à cet artiste et à son œuvre, dans le

Bulletin de la Société de l'histoire de Paris, un article remarquable à tous les points de vue. Comme le *Bulletin* de cette société est peu répandu dans notre région, et que d'autre part ses règlements s'opposent à la mise en vente des tirés à part que les auteurs peuvent faire de leurs articles, j'ai pensé qu'il était nécessaire d'en reproduire, avec l'assentiment de l'auteur, tout ce qui peut intéresser les lecteurs de la *Revue,* savoir, la description du fameux *Missel romain*, le prix de reliure et d'enluminure et la biographie de René de Lucinge. Signalons toutefois en passant l'étude bibliographique que M. Picot consacre aux nombreux écrits du diplomate savoisien, étude qui complete et rectifie sur un point ce que MM. Dufour et Rabut en ont dit dans leur ouvrage sur l'*Imprimerie en Savoie.*

Mme la baronne James de Rothschild, qui conserve avec un soin pieux l'admirable bibliothèque formée par son mari, l'a enrichie au mois de juin 1887 d'un volume que l'on peut citer comme un monument historique et artistique des plus précieux.

Ce volume, rapporté d'Italie par M. le comte d'Epinay, le sculpteur bien connu, est un *Missale romanum,* publié par Jacques Kerver, en 1583, dans le format grand in-folio. (38 feuillets liminaires, 237 et 44 feuillets chiffrés, 1 feuillet blanc et 19 feuillets pour les *Indices.*)

L'exemplaire est imprimé sur papier, mais toutes les pages sont entourées de riches encadrements en or, les initiales sont peintes et dorées, enfin tous les bois qui décorent l'édition sont finement miniaturés. Le missel est recouvert d'une très riche reliure à compartiments de mosaïque auxquels se mêlent des rinceaux et des entrelacs dorés. Un blason occupe le milieu de chacun des plats.

L'artiste chargé d'exécuter la décoration du livre paraît avoir été tellement satisfait de son œuvre qu'il a voulu la signer et conserver en même temps le souvenir de la peine qu'elle lui avait coûtée et de la somme qu'elle lui avait rapportée. Une garde en vélin qui précède le titre contient

une inscription peinte en lettres d'or sur fond d'azur, inscription ainsi conçue :

Je, Guillaume Richardierre, ay faict l'enlumineure du présent missal par le commandement de monsr Des Alymes, ambassadeur de monseigneur le duc de Savoye en France, lequel j'ay achevé en cinq mois, aydé de deux compagnons, sans faire autre besoigne. Le dict seigneur m'a donné pour mes peines et sellon le marché faict : pour l'enlumineure seulement, cent quarante escus d'or sol; la relieure a couslé quinze escus sol; le missal en blanc, trois escus sol; en tout monte : cent cinquante huict escus. Faict à Paris, le premier aoust 1586.

Au verso de la garde de vélin sont peintes les armes de M. des Alymes, qui figurent déjà sur les plats du volume; écartelé : aux 1er et 4e d'argent à trois bandes de gueules; aux 2e et 3e fascés de sinople et d'argent, de six pièces. Une garde finale, également en vélin, contient au recto l'écu parti de M. des Alymes et de sa femme. Cette dernière portait : d'or, chargé en bande d'un écu écartelé : aux 1er et 4e de gueules; aux 2e et 3e de vair.

René de Lucinge, chevalier, seigneur des Alymes, appartenait à l'une des plus illustres familles de la Savoie. Né vers 1551, il était fils de Charles de Lucinge et d'Anne de Liobard. En 1572, il accompagna Charles de Lorraine, comte de Mayenne, qui allait combattre les Turcs. Le 14 janvier 1582, il fut pourvu par le duc Charles-Emmanuel de la charge d'auditeur général en ses armées. La même année, il fut envoyé en ambassade auprès du roi Henri III, et s'acquitta de cette mission avec tant de distinction qu'il fut successivement nommé grand référendaire de Savoie, maître des requêtes, conseiller d'Etat, premier maître d'hôtel du prince et ambassadeur. Il continua au-

près de Henri IV les fonctions qu'il avait remplies auprès de Henri III, et fut notamment chargé, avec le comte d'Arcona, de négocier le traité de Lyon, par lequel le duc de Savoie cédait à la France la Bresse et divers autres territoires (17 janvier 1601). Charles-Emmanuel ayant désavoué ses mandataires, M. des Alymes tomba en disgrâce. Moréri, qui lui a consacré un important article, n'indique pas la date de sa mort.

René de Lucinge avait épousé Françoise de Montrosat, dont il eut quatre fils et deux filles.

Tel est le personnage pour lequel fut décoré notre missel.

Sans nous arrêter à ce qu'a d'insolite une facture placée à la première page d'un livre de grand prix, nous ferons remarquer quelle disproportion existe entre le prix de la reliure et celui de l'enluminure. La reliure est du genre de celles qu'on attribue aujourd'hui aux Eve. Peut-être est-elle effectivement d'un de ces artistes; Richardière, n'étant pas libraire, ne pouvait être relieur.

Quelle que soit la richesse de la reliure, le prix de l'enluminure est près de neuf fois et demie plus élevé ! Si l'on songe que de nos jours un artiste en renom ne demanderait pas moins de deux ou trois mille francs pour exécuter une reliure analogue à celle qui recouvre le missel, on sera surpris de la dépense à laquelle pouvait entraîner la décoration d'un livre à la fin du XVI^e^ siècle.

On se rendra compte du reste du travail fourni par Richardière et ses deux compagnons, si l'on songe que le missel compte sept grandes miniatures tenant la page entière, 252 petites histoires, non compris les figures des saints Pierre et Paul qui ornent le titre, ni la marque de Jacques Kerver, 302 grandes initiales, 61 initiales moyennes et 232 petites lettres. Le titre est tiré à la presse en lettres d'or.

G. Richardière avait traité à forfait avec M. des Alymes; mais il avait un tarif fixe pour chaque miniature ou chaque lettre peinte, suivant la grandeur. Nous trouvons le détail de ce tarif dans une quittance donnée l'année suivante par l'artiste parisien au vicaire du prieur de Saint-Martin-des-Champs qui l'avait également chargé de décorer un missel. D'après ce document, qui appartient à la collection des pièces originales de la Bibliothèque nationale (N° 2496), on voit que

G. Richardière déclare avoir receu la somme de vingt-huict escuz, trente neuf solz, six deniers tournoys; assavoir:

pour avoir enluminé le canon d'un missel en parchemin, garny de sa paterne [1], *lectres et vignettes, comme appert par icelluy, six escus; faict vingt une tant d'istoires que vignettes audict missel, au pris d'un quart escu pièce, l'une portant l'autre, vallant ensemble cinq escus et ung quart;*

faict audict missel deux cens quarante sept tant lectres que petites histoires à ung sol t. pièce, vallant ensemble iiij escus vij s. t;

faict six vingtz sept moyennes lectres à six deniers pièce, vallant ensemble 1 escu, 3 s., 6 d.;

faict trois mil six cens et dix petites lectes à xx s. le cen, vallant ensemble xij escus, 2 s. t;

faict six moyennes histoires de la Passion, à deux solz pièce, vallant ensemble xij s. t; le tout d'or et enlumineure faict audict missel, etc., etc.

A. Constantin.

---

1 *Paterna,* imago Patris œterni Du Cange, V, 138.

DEUX AUTOGRAPHES DE BERTHOLLET

précédés de quelques détails inédits le concernant.

Le musée de la Révolution qui fut installé cette année à l'hôtel de-ville d'Annecy, dans le courant du mois de juillet, par les soins de MM. Maillard et Serand, présentait quelques pièces rares et curieuses, dont l'une au moins mérite de fixer particulièrement l'attention. Je veux parler d'un *Mémoire* de Berthollet, que le célèbre chimiste adressa — le 18 février 1792 — au ministre compétent, pour protester contre une injustice dont il était victime.

M. Eugène Levet, propriétaire de ce précieux autographe, ayant eu l'obligeance d'en autoriser la publication dans la *Revue savoisienne*, il sera loisible à nos lecteurs d'apprécier les griefs de Berthollet.

Ces griefs étaient légitimes, et la mesure dont se plaignait notre savant compatriote était déplorable à tous égards. Mais il faut se rappeler que le malheur des temps condamnait la France à de sévères économies, et qu'en entrant résolument dans cette voie on ne peut manquer de porter atteinte à des intérêts parfois respectables.

A la suite de ce mémoire, que j'appellerai *pro domo suâ*, j'ai cru bon de joindre une lettre écrite au maire d'Annecy par Berthollet, le 9 prairial an VIII, lettre où il rend compte des démarches tentées par lui pour faire prévaloir les droits de *sa ville natale*. Si l'on rapproche les protestations de dévouement contenues dans ces lignes d'une foule d'autres correspondances de même nature, émanant du même personnage et marquées au coin du même patriotisme, on aura de la peine à croire que Berthollet — comme

je l'ai lu quelque part — ait jamais renié son pays d'origine et rougi d'être Savoyard !

Sachant que Berthollet naquit *à Talloires* en 1748, on pourrait s'étonner qu'il appelle Annecy *sa ville natale.* Le fait est que son père, châtelain de Talloires, n'avait dans cette commune qu'un pied-à-terre et qu'il était bourgeois d'Annecy. Sa famille, originaire de Collonges-sous-Salève [1], était fixée dans notre ville depuis un temps fort reculé. Claude Berthollet, bisaïeul du grand chimiste, fut reçu bourgeois le 16 septembre 1696, et toute sa lignée est inscrite à l'état civil d'Annecy, notamment les frères et sœurs du savant, qui s'appelaient : Antoine-Philibert, César, Michel-Benoît, Josephte-Melchiorre et Benoîte-Pétronelle-Marie-Marguerite.

Claude-Louis seul est né à Talloires.

On voit que le rénovateur de la chimie est une illustration bien locale, et que tous les dictionnaires sont dans l'erreur en le déclarant issu d'une famille de l'ancienne France établie en Savoie, ou en transplantant purement et simplement son berceau dans la Sarthe, comme l'a fait Bescherelle dans sa dernière édition *revue et corrigée.*

François Miquet.

I.

MÉMOIRE.

Claude Louis Berthollet, Docteur-Régent de la Faculté de Paris et de l'Académie des sciences, âgé de 44 ans ayant éprouvé la suppression d'une place qu'il occupait au bureau du Commerce a l'honneur de présenter les titres

1 Le nom n'y est pas encore éteint Le 14 mai 1831, des lettres de naturalité furent accordées a François Marie Berthollet, docteur, en résidence à Saint-Amand (Cher), né à Collonges-sous-Salève (Albrier).

sur lesquels il se croit fondé à réclamer une indemnité conformément à la loi de septembre 1791.

On lui avait confié l'examen des découvertes qui intéressaient le commerce et les arts chimiques : il était de plus chargé de s'occuper de la théorie de ces arts et particulièrement de celui de la teinture : il lui fut assigné un traitement annuel de six mille livres. Il a rempli ces fonctions pendant huit ans.

Pour le déterminer à s'occuper sans réserve des fonctions dont on le chargeait, on éxigea de lui qu'il renoncerait à la profession de médecin qu'il éxerçait en mettant à cette condition une légère restriction pendant la vie de Mr le Duc d'Orléans, comme le prouve la lettre du Ministre des Finances, qu'il a l'honneur de joindre à ce Mémoire.

Il a rempli scrupuleusement cette condition ; il a dabord restreint considérablement sa pratique de médecine pendant la vie de Mr le Duc d'Orléans ; à sa mort, il l'a abandonnée entièrement et pour se soustraire aux sollicitations de l'habitude et aux engagements de l'amitié, il s'est retiré dans une campagne où il s'est livré aux travaux dont il s'est fait un devoir.

Depuis qu'il occupait la place qu'on lui avait confiée, il a donné plusieurs dissertations sur différentes parties de l'art des teintures, il a donné un précis sur la théorie des travaux du fer et de l'acier : il a publié un traité sous le titre d'*Elémens de l'art de la teinture,* dans lequel il a soumis aux principes de la chimie les opérations obscures de cet art et il a donné un précis de tous les procédés qui s'y exécutent.

Il a trouvé un procédé pour blanchir dans peu de jours ou même dans un seul jour les toiles et les fils de coton, de lin ou de chanvre. Il s'est déja fait un grand nombre d'établissemens où ce procedé s'éxécute en grand. Le même

procédé s'applique avantageusement au dégarançage du fond des toiles peintes qu'on a passées à la garance et il trouvera beaucoup d'autres applications utiles aux arts.

Il a rempli ses engagemens avec tout le zèle et le soin dont il était capable et cependant l'abandon de sa pratique, une interruption de plusieurs années le privent entièrement d'un état dont il se persuadoit avoir fait un échange par une véritable convention.

Il espère qu'on voudra bien lui accorder une indemnité de douze mille livres équivalente à deux années de son traitement.

Claude Louis BERTHOLLET

18 février 1792.

(Copie d'après l'original que possède M.r E. Levet.)

II.

Paris, rue de Bellechasse nº 215

9 Prairial An 8.

Citoyen Maire

Vous savez que le premier Consul était parti pour l'armée, lorsque la pétition que vous m'avez addressée pour lui, a dû me parvenir : Le Ministre de la guerre lui même était absent ; mais au retour de ce dernier, je me suis empressé de la lui présenter. J'ai d'autant moins hésité à le faire que si elle eut été remise au premier Consul, il la lui aurait indubitablement renvoyée.

Je ne dois pas vous déguiser que le Ministre n'a pas paru disposé à conserver un commandement spécial à Anneci, par des vues d'économie que l'intérêt public lui prescrit ; mais il m'a dit que la position d'Anneci, les avantages que son territoire présente et l'intérêt qu'en inspire les habitans détermineraient certainement, a y placer habituelle-

ment, lorsque nous jouirons de la paix, un Régiment de Cavalerie dont le chef ferait les fonctions de Commandant.

Soyez persuadé que je mettrai toujours autant d'empressement que les circonstances pourront me le permettre, à défendre les intérêts de ma ville natale

Salut et fraternité

BERTHOLLET

Adresse : Au Citoyen Ruin, Maire de la ville d'Anneci
à Anneci
Dépt du Mont-Blanc.

(Archives de la Société Florimontane.)

DEUX POÈTES EN SAVOIE : GŒTHE & ANDRÉ CHÉNIER

Dans le second volume de son ouvrage : *Cluses et le Faucigny, etude historique,* (pages 314 et 318), M. l'abbe Lavorel a bien voulu tenir compte de quelques renseignements que je lui avais communiqués, et qui venaient s'ajouter à ceux qu'il avait recueillis. Je viens de retrouver quelques textes encore, qui méritent d'être signalés, que j'avais remarqués autrefois et oubliés ensuite, et qui m'ont frappé aujourd'hui quand j'ai rouvert les livres où je les ai rencontrés. Deux poètes, il y a plus de cent ans, ont passé à Cluses et en ont parlé dans leurs ouvrages ; ils sont assez illustres pour que l'historien de cette petite ville tienne note de ce qu'ils en ont dit.

Le premier en date est Gœthe qui, à l'âge de trente ans, dans l'automne de 1779, a fait un voyage en Suisse, en passant par Bâle, Bienne, Genève ; il accompagnait son souverain, le grand-duc Charles-Auguste de Saxe-Weimar, qui avait pris un nom supposé et le titre de comte. J'emprunte un morceau du récit de Gœthe à l'élégante traduction de M. Porchat :

Çà et là, dans tout le cours du voyage, on avait beaucoup célébré les merveilles des glaciers de Savoie ; et quand nous arrivâmes à Genève, nous apprîmes que c'était de plus

en plus la mode de les visiter [1] ; en sorte que le comte fut pris d'une singulière envie de diriger notre voyage de ce côté, d'aller de Genève, par Cluses et Sallanches, à Chamonix, d'en admirer les merveilles ; puis de prendre par Vallorcine et Trient, pour tomber à Martigny en Valais.

Cette route, que suivent la plupart des voyageurs, semblait un peu dangereuse à cause de la saison. Nous allâmes voir à ce sujet M. de Saussure à sa maison de campagne, et nous lui demandâmes conseil. Il assura qu'on pouvait faire le voyage sans difficulté. Il n'y avait point de neige encore sur les montagnes de hauteur moyenne ; et, si nous voulions ensuite avoir égard à la température, et aux bons avis des gens du pays, qui ne sont jamais en défaut, nous pouvions entreprendre ce voyage en toute sûreté.

Voici la copie d'un journal écrit à la précipitée :

« Cluses en Savoie, le 3 novembre 1779.

« Aujourd'hui, le comte et moi, accompagnés d'un chasseur, nous sommes partis de Genève pour la Savoie, montés dans un cabriolet à quatre roues.

. . . . . .

« Vers cinq heures, nous arrivâmes à Cluses, où la vallée se ferme, et ne laisse qu'une seule issue, par où l'Arve arrive des Alpes. Nous gravîmes une haute montagne, et nous vîmes à nos pieds la ville, en partie appuyée contre un rocher qui nous faisait face, en partie construite dans la plaine du vallon que nos regards se plaisaient à parcourir. Assis sur des blocs de granit écroulés, nous attendîmes l'arrivée de la nuit, dans une conversation variée et tranquille.

« Vers sept heures, nous descendîmes ; il ne faisait pas

1 « Le tour de Suisse, des Alpes et des glaciers, est devenu une mode », écrivait Gibbon dans une lettre à lady Sheffield (1784).

encore plus frais qu'en été à neuf heures dans les années ordinaires. Nous logeâmes dans une mauvaise auberge, chez de joyeuses et bonnes gens, dont le patois nous amuse; et demain, avant le point du jour, nous porterons plus loin notre bâton de voyageur. »

Je laisse de côté la suite du voyage, quelque intéressante qu'elle soit : — Gœthe et ses compagnons passèrent successivement par Balme, Sallanches, Chamonix, Martigny, et traversèrent tout le Valais jusqu'au Saint-Gothard, — et je viens à l'autre poète, André Chénier. En 1784, à vingt-deux ans, avec ses amis les frères Trudaine, il fit un voyage en Suisse et en Italie. Il a parlé de ses souvenirs de Suisse, dans une élégie adressée aux frères Trudaine *(Amis, couple chéri, cœurs formés pour le mien...)* et de son passage en Savoie dans un fragment, qui a été mal à propos corrigé par son premier éditeur, et dont M. Gabriel de Chénier, dans son édition des OEuvres d'André (Paris, Lemerre, 1874, tome III, page 81), a donné le vrai texte :

Souvent le malheureux sourit parmi ses pleurs,
Et voit quelque plaisir naître au sein des douleurs.
Sous ses hauts monts ainsi l'Allobroge recèle
Sous ses monts, de l'hiver la patrie éternelle,
Et les fleurs du printemps et les biens de l'été.
Sur leurs arides fronts le voyageur porté
S'étonne. Auprès des rocs, d'âge en âge entassée,
En flots âpres et durs brille une mer glacée.
A peine, sur le dos de ces sentiers luisants,
Un bois armé de fer soutient ses pas glissants.
Il entend retentir la voix du précipice ;
Il se tourne, et partout un amas se hérisse
De sommets, ou brûlés, ou de glace épaissis,
Fils du vaste mont Blanc, sur leurs têtes assis,
Et qui s'élève autant au-dessus de leurs cimes
Qu'ils s'élèvent eux-même au-dessus des abîmes.
Mais bientôt à leur pied qu'il descende ; à ses yeux,
S'étendent mollement vallons délicieux,

Pâturages et prés, doux enfants des rosées,
Trient, Cluses, Magland, humides Elysées,
Frais coteaux, où partout sur des flots vagabonds
Pend le mélèze altier, vieil habitant des monts.

Les gens du monde, on le voit, les littérateurs, les jeunes gens, n'avaient pas tardé à suivre les Windham et les Martel, les Bourrit et les de Saussure, à venir visiter les vallées et les montagnes de la Savoie. Ce pays avait pris son rang parmi les contrées les plus pittoresques de l'Europe, et l'affluence des voyageurs avait commencé. Parmi les événements de l'histoire de Savoie au siècle dernier, c'est celui qui devait avoir les suites les plus durables.

Eugène RITTER,
Doyen de la Faculté des Lettres de Genève.

LETTRES DE SAINTE-BEUVE A JULES PHILIPPE

La correspondance de Sainte-Beuve a été publiée par son dernier secrétaire, M. Jules Troubat, en trois volumes (lib. Lévy, 1877-80). On y a recueilli près d'un millier de lettres ou billets. Il y a dans le nombre beaucoup de lettres très intéressantes, où l'on retrouve l'esprit judicieux et net de Sainte-Beuve, le tour naturel et familier d'une agréable causerie. L'ensemble des petits billets qui les accompagnent, — et qui ont paru insignifiants à quelques critiques, — cet ensemble donne aux hommes qui ne sont pas mêlés à la grande activité littéraire, aux lecteurs solitaires et aux jeunes étudiants de la province et de l'étranger, une idée juste et précise du mouvement quotidien, du tous-les-jours du cabinet de travail d'un écrivain parisien. Ceux

qui sont eux-mêmes au centre de ce mouvement n'ont pas besoin qu'on le leur décrive ou qu'on le remette sous leurs yeux. Mais partout ailleurs qu'à Paris, on appréciera, j'en suis assuré, le tableau animé et vivant que présentent ces volumes, où vient se peindre au regard un des coins de l'atelier intellectuel de la France.

La correspondance de Sainte-Beuve ne pouvait pas trouver un éditeur plus compétent que M. Troubat, plus au courant de toutes choses. Il avait recueilli la tradition à sa source, pendant huit ans ; il avait écrit lui-même, sous la dictée de Sainte-Beuve, beaucoup des lettres que les destinataires lui ont remises plus tard, ou dont il avait pris copie avant de les envoyer. Malgré ses soins et ses recherches, cependant, un certain nombre de branches de la correspondance de Sainte-Beuve sont encore inédites ; et par exemple, les lettres adressées à Juste Olivier, le poète vaudois.

Les lettres écrites par l'éminent critique à des amis de province ont un intérêt local. On le sentira en lisant celles qui suivent ; elles ont été adressées à M. Jules Philippe, et nous espérons qu'elles trouveront place un jour dans un volume de supplément aux lettres déjà publiées. On y verra le critique alerte et bien informé, le Parisien qui, tout en aimant son Paris par-dessus tout, garde l'esprit ouvert aux souffles du dehors, et n'a pas son horizon borné par les collines qui entourent la grande ville. Sainte-Beuve l'a dit lui-même dans une des poésies de sa jeunesse :

Jamais je n'ai couru lacs, montagnes et plaines,
Ou les hameaux épars, ou les cités si pleines,
Tant d'échos où de nous nul bruit ne retentit,
Sans mieux sentir en moi, d'impression profonde,
Combien grand est le monde,
Combien l'homme petit !

Je n'ai jamais, de près, vu la ville où je passe,
Les secrets coins du monde où le hasard me chasse,
Sans admirer leur prix hors de nos vains débats ;
De tant d'esprits divers sans saluer le nombre,
Plus solides dans l'ombre,
Et qu'on ne saura pas.

Nous savons bien, nous autres, quel esprit distingué était Jules Philippe, et nous n'avons pas besoin qu'on nous le rappelle. Il suffira de quelques notes pour accompagner ces lettres, dont je dois la copie à l'aimable obligeance de M. Charles Philippe, professeur au collège de Condom.

Eugène RITTER.

* * *

Ce 6 juin 63.

Monsieur,

J'ai reçu avec gratitude votre volume [1] et les marques de votre bienveillante attention. J'ai en effet toujours été un ami littéraire de la Savoie, et bien avant qu'il fût question d'annexion. J'en admirais les paysages ; j'aimais la naïveté et la finesse d'un Xavier de Maistre et d'autres écrivains qui en sont sortis. Saint François de Sales est un de mes saints, et nous vous devons d'avoir en Vaugelas le plus pur et le plus académique de nos grammairiens. Je trouve avec plaisir dans votre volume tous ces titres rassemblés avec beaucoup d'autres.

Agréez, Monsieur, mon compliment et l'expression de ma considération la plus distinguée.

Ste BEUVE.

1 *Les Gloires de la Savoie.*

* * *

Ce 23 mai [1864].

Monsieur,

Je voudrais pouvoir vous envoyer les morceaux du comte Xavier de Maistre que vous désirez. Par malheur, je n'avais pas autant d'ordre, il y a quelques années, que j'en ai maintenant, et je n'ai pu remettre la main, en le cherchant, sur son dossier. Je n'ai trouvé que celui de son illustre frère. J'ai véritablement donné tout ce qui mérite de l'être. En faisant tout dernièrement réimprimer ma notice sur le comte Xavier dans l'édition de ses *Œuvres* donnée par MM. Garnier frères, j'y ai encore ajouté quelques notes et quelques indications. Je regrette, monsieur, de ne pouvoir vous envoyer plus aujourd'hui ; et si je remets la main à temps sur mon dossier Xavier de Maistre, je m'empresserai de satisfaire à votre demande.

Agréez, Monsieur, l'expression de ma considération très distinguée.

Ste Beuve.

* * *

27 mai 1865.

Monsieur,

J'ai reçu les *Poëtes de la Savoie*. Je suis bien en retard pour vous en remercier. Je suis tout honteux, moi, homme d'ordre, de n'avoir pas remis la main sur mon fonds *Xavier de Maistre*. J'étais déjà averti du mérite de Veyrat par un de ses amis intimes, M. Modelon, un de vos compatriotes et qui est de mes voisins à Paris. Veyrat est, en effet, un grand poëte parmi les seconds ; il est plus fort qu'Hégésippe Moreau, au moins par le caractère, par une verve plus fière et plus hardie. Ce que vous m'en dites, ce que je

lis de lui dans votre Recueil, ce que M. Modelon m'en a dit déjà et qui me revient par vous avec preuves, tout contribue à me donner une haute idée de ce poëte des Alpes, qui mérite en effet que la justice se lève sur sa mémoire.

Agréez, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Ste Beuve

Paris, le 15 mars 1867.

Monsieur,

Je vous remercie d'avoir songé à moi pour l'*Eloge de Jacques Replat*. J'ai appris par vous à connaître un talent et une personnalité de plus ; et à ce propos, me permettez-vous de vous demander si vous n'êtes pas à la Société Florimontane le collègue de M. Dessaix. J'ai vainement cherché à me procurer son Etude sur Peletier du Mans, et la réimpression qui a été faite du poëme de *La Savoie* par ledit Peletier. Je crois que cela date de 1859. Ce serait me rendre un vrai service littéraire que de m'indiquer où je pourrais me procurer ces produits de la culture savoisienne et peut-être Florimontane [1].

Agréez avec mes remercîments, Monsieur, l'assurance de mes sentiments très distingués.

Ste Beuve

rue Mont Parnasse n° 11.

1 C'est le premier volume, publié en 1856, des *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, qui contient l'étude de M. Joseph Dessaix sur Peletier du Mans, et la réimpression du poème de *La Savoie*. Sainte-Beuve les a mentionnées dans le *Journal des Savants* d'avril 1867, page 207, au commencement d'une étude sur Joachim Du Bellay, laquelle a été recueillie dans le tome XIII des *Nouveaux Lundis*.

* * *

Ce 28 X^bre [1867].

Cher Monsieur,

Vous avez fait un bon acte [1].

Faites rééditer votre brochure; gardez-vous bien, même pour Paris, d'y mettre d'autre indication qu'Annecy : que la brochure paraisse au Palais-Royal, Annecy en tête.

Soyez Paysan du Danube jusqu'au bout.

Voici une bonne épigraphie que je vous envoie et qui, je crois, en dit assez. Tout à vous.

Ste Beuve.

Victor-Amédée, au moment où il consentait à sortir de la coalition contre Louis XIV et à faire sa paix particulière, en juin 1696, disait au comte de Tessé, négociateur du grand monarque :

« Au moins, Monsieur le Comte, suppliez le roi de me donner un ambassadeur qui nous laisse en repos avec nos moutons, nos femmes, nos mères, nos maîtresses et nos domestiques ; le charbonnier doit être patron dans sa cassine ; et depuis le jour que j'ai eu l'usage de raison, jusqu'au jour que j'ai eu le malheur d'entrer dans cette mal-

1 M Jules Philippe venait de publier *Les Princes Loups de Savoie, lettre à M Thiers*. En vente chez tous les libraires, 1867, 24 pages in-8° (Annecy, imprimerie Burdet) Cette lettre datée d'Annecy, 10 décembre 1867, avait été écrite en réponse aux attaques de M Thiers contre la maison de Savoie Dans un discours au Corps législatif sur la question romaine (4 décembre 1867) l'illustre orateur avait dit, en parlant du roi Victor-Emmanuel . « Et ce malheureux roi, enfermé dans le palais Pitti, cette ancienne résidence des Médicis, qui n'avait pas été faite pour ce qu'on appelait les loups de Savoie .. il est bien puni. » L'épigraphe que Sainte-Beuve proposait est empruntée au livre de M. Camille Rousset : *Histoire de Louvois*, IV, 534. Ce passage avait déjà été cité dans l'article de Sainte-Beuve sur ce livre (*Nouveaux Lundis*, VII, 23 janvier 1864).

heureuse guerre, il ne s'est quasi pas passé une semaine que l'on n'ait exigé de moi, soit par rapport à ma conduite ou à ma famille, dix choses où, lorsque je n'en ai accordé que neuf, l'on m'a menacé. Vous entendez bien, sans vous en dire davantage, ce que cela signifie. »

CHRONIQUE SAVOISIENNE

Académie de Savoie. — Dans sa séance du 30 janvier 1890, cette Compagnie a entendu une communication de M. Morand sur Florimonde de Beaufort, qui testa, le 8 octobre 1361, à Ugine, dans la maison de son mari défunt, Berthellet, seigneur d'Héry. « Son testament offre quelque intérêt en ce qu'il fait connaître les mœurs et coutumes des anciennes familles dirigeantes de Savoie. » (Voir le *Courrier des Alpes* du 6 février 1890.)

BIBLIOGRAPHIE

Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. — Le tome XXVIII des Mémoires de cette Société contient : *La Confrérie de Saint-Nicolas à Samoëns*, par M. H. Tavernier, à Taninges, notice très détaillée ; *Les Savoyards et Saint-Louis des Français (Rome)*, par M. l'abbé Mailland ; *Les Maillard de Tournon*, notes par feu le général Aug. Dufour, éditées par F. Mugnier ; *Notes sur le château d'Annecy*, par E. Serand, et enfin un *Registre du Sénat de Savoie* contenant diverses pièces relatives au président Favre, à saint François de Sales et à Mme de Chantal.

*

Parmi les dons faits à notre Société, nous signalerons le beau volume intitulé : *Mémorial des cinquante premières années de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève (1838-1888)*, que ce corps savant a publié à l'occasion de son cinquantenaire. Il contient une liste complète des membres, dès 1838, suivie d'une histoire de la Société sous forme de sommaires des procès-verbaux des séances ; viennent ensuite les listes des Présidents et Secrétaires, des Publications de la Société, puis des tables des matières, méthodique et alphabétique, où l'on trouvera une foule de sujets intéressant la Savoie, et qui seront précieuses à consulter.

Ce volume est en outre illustré de neuf portraits à l'eau-forte « de ceux des membres décédés qui, par leur érudition et leur dévouement à la Société, ont le plus contribué à sa prospérité ». Il constitue donc comme un précieux album de souvenirs pour tous ceux qui ont connu ces hommes éminents.

* *

Nous signalons en outre à l'attention des botanistes un ouvrage intitulé : *Note sur quelques Plantes de la Haute-Maurienne,* par M. Saint-Lager ; Paris, J.-B. Baillière.

L'auteur signale quatre espèces nouvelles pour la Savoie, et termine par une liste très alléchante des plantes rares et intéressantes du haut de la vallée de l'Arc.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

14e ANNÉE. — BULLETIN No 12. — DÉCEMBRE 1889.

Pressions barométriques, très fortes : 727.3 à Annecy, 648,8 à Leschaux, »,» à Mélan. Maxima le 17 à Annecy, le 18 à Leschaux et le »» à Mélan. Minima le 11 à Annecy et à Leschaux et le »» à Mélan. Excursion du mercure : 17,7 à Annecy, 19,6 a Leschaux et »,» à Mélan.

Température. — Très basse dans les vingt premiers jours du mois, surtout dans la vallée de l'Arve, dont les eaux charrient de la glace les 17, 18 et 19. Moyenne à Annecy du maxima 1°7, du minima —5°3, à 9 h. du matin —2°8. Moyenne générale. à Douvaine —2°, à Chamonix —7°7, à Mélan »°», à Bonneville —3°5, à Leschaux —4°2, à Talloires »°».

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 5°1, de celle de puits »°», de celle de rivière »°» ; du sol à Annecy à 0m,30 de profondeur 2°8.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de décembre . les		2	9	16	23	30
Thermomètre...	maxima.	1°7	12°7	3°7	8°2	3°2
	minima.	—14°5	—14°5	—14°	—13°5	—7°9
Baromètre à 0°.....		625,9	623.9	627,7	627,7	624,9

A cette station, la température atteint son minimum —14°5 le 1er et le 8, et son maximum +12°7 le 4. Le minimum barométrique est de 613.7 le 11 à 6 h. du matin et le maximum de 635 le 18 à midi. Ecart 21m/m3.

Pluie. — Le mois est très sec; à Chamonix où est le maximum de pluie il y a 7 jours humides donnant 39m/m d'eau ; le minimum, qui est à Seythenex, se réduit à 3m/m en 4 jours. On mesure 0m.32 de neige au col des Gets, 0m,55 à Chamonix, 0m.17 à Megève, 0m,11 à Seythenex et 0m,12 à Leschaux. Au Semnoz, ou la neige est tombée fréquemment, on en mesure une épaisseur de 0m,75 le 30 décembre. A cette station le pluviomètre donne 42m/m4. — Hauteur moyenne du lac d'Annecy 0m.48, du lac Léman 0m,74.

Remarques particulières. — A Bonneville, passage de canards le 22. — A Cruseilles, ramage des corbeaux le 24. — Le vignoble d'Ayse, très affecté par les intempéries de l'année 1889, a été encore plus éprouvé par les derniers froids, le plant de Gringet notamment qui est très sensible aux gelées. — Apparition d'une épidémie, dite *influenza*, déjà signalée dans notre pays en décembre 1729.

15e ANNÉE. — BULLETIN N° 1. — JANVIER 1890.

Baromètre. — Moyennes barométriques très élevées : 726,7 à Annecy, 685,9 à Leschaux. Maxima le 7 à Annecy et le 8 à Leschaux. Minima le 23 à Annecy et le 22 à Leschaux. Excursion du mercure : 24,2 à Annecy et 19,5 à Leschaux.

Température. — Assez douce pendant tout le mois, avec des maxima beaucoup plus élevés à Chamonix et à Leschaux qu'à Annecy (7°2 contre 4°9). Moyenne à Annecy du maxima 4°9, du minima —2°1, à 9 h. du matin 0°2. Moyenne générale : à Douvaine 3°, à Chamonix 0°9, à Mélan »°», à Bonneville »°», à Leschaux 1°9, à Talloires »°».

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 4°4, de celle de puits »°», de celle de rivière »°», du sol à Annecy à 0m,30 de profondeur 2°.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de janvier : les		6	13	20	27	...
Thermomètre...	maxima.	7°1	9°9	11°7	4°7	...
	minima.	—6°	—4°3	—1°2	—7°	...
Barometre à 0°.....		636,8	628.9	622,6	630,8	...

A cette station, la température atteint son minimum —10° le 30 janvier à 6 h. du matin et son maximum 11°7 le 17 à 11 h. du matin. Le baromètre est remarquablement agité le 1 et le 2, les 20, 22 et 23 janvier. Des vents forts ont régné sur la montagne pendant ces jours ; le 23, le pluviomètre a été emporté à cent mètres de l'observatoire. Le minimum barométrique est de 613m/m le 23 à 4 h. de l'après-midi et le maximum 640m/m le 7 à 11 h. du matin. Ecart 27m/m.

Pluie. — Mois sec jusqu'au 20, très humide ensuite. Le maximum est à Megève ou l'on enregistre 105m/m d'eau en 9 jours et le minimum à Thonon (station nouvelle) où l'on n'a que 36m/m en 11 jours. La neige tombée pendant ce mois atteint 0m,43 au col des Gets, 0m,28 à Chamonix, 0m,31 à Megève, 0m,11 à Cruseilles, 0m,05 à Scythenex, 0m,16 à Leschaux et 0m,48 au Semnoz. Ici l'observation de la pluie est incomplète et accuse 12m/m jusqu'au 20. — Hauteur moyenne du lac d'Annecy 0m,51, du lac Léman 0m.77.

Remarques particulières. — Mouvement orageux le 23 à Cruseilles, Leschaux, Scythenex et Annecy (foudre à Saint-Jorioz), le 24 à Sallanches et le 25 au Biot (tempête). Les pluies qui en sont la suite élèvent de 1 mèt. le niveau de l'Arve à Bonneville et à Sallanches, de 0m,46 le lac d'Annecy et de 0m,17 le niveau du Léman. — A Thonon, le brouillard règne onze jours, laissant au pluviomètre un résidu de condensation de 1m/m d'épaisseur.

Le Secrétaire de la Commission, E. Tissot.

(Revue Savoisienne.) *Le Directeur-Gérant :* G. Maillard.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 17 février 1890.

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE SOCIÉTÉS SAVANTES 1° 882 IMPRIMÉS

Avant l'ouverture de la séance, MM. les Sociétaires vont visiter les nouvelles salles que l'on aménage en ce moment au Musée.

La séance est ouverte à 4 heures 1/2.

Le Secrétaire donne connaissance d'une lettre de M. Michel Revon, lequel annonce vouloir publier dès qu'il le pourra les plans des substructions romaines de la plaine des Fins, levés autrefois par son père. Cette décision satisfait à un désir depuis longtemps exprimé et nous nous réjouissons de la voir exécuter.

Le même informe la Société qu'il a envoyé à plusieurs journaux spéciaux le programme succinct du Concours de poésie pour 1890, avec prière d'insertion.

La Société prend ensuite plusieurs décisions dont voici la substance :

1° Le procès-verbal de chaque séance sera lu à la réunion suivante avant d'être envoyé à l'impression ;

2° La *Revue savoisienne* paraîtra désormais tous les deux mois, sauf à reculer encore le délai de publication, si les circonstances y obligent le directeur. La matière d'impression ne sera pas diminuée, et cela permettra de donner une plus grande place aux articles étendus.

M. Nanche présente la candidature de M. Rigaux, professeur départemental d'agriculture. Conformément à nos statuts, l'admission du candidat est renvoyée à la prochaine séance.

Savoie (Haute) 3

COMMUNICATIONS SCIENTIFIQUES.

M. Ducis dit que, bien qu'il n'ait pu prendre part à aucun des travaux de la Société depuis plusieurs années, il n'en a pas moins réservé divers documents et détails historiques pour être communiqués quand il pourrait revenir à nos séances.

Il publiera, entre autres, un récit officiel des obsèques de Madame Anne d'Est, veuve de Jacques de Savoie-Nemours, avec plusieurs pièces inédites relatives à cette cérémonie, qui fut un événement à Annecy.

Le même rappelle qu'il a publié, en 1880, le bail des minières de la vallée de Chamonix à une société de la haute aristocratie du siècle dernier. M. René Goblet en était administrateur en 1792. Il dut émigrer comme les autres. Allié avec la famille de Loche de Magland, il avait eu pour sa part le château des Rapilles entre Thiez et Marigny. C'est de là qu'il avait emporté un fonds d'archives de la famille de Loche. Son petit-fils vient de les envoyer aux Archives de la Haute-Savoie. M. Ducis avait déjà obtenu un fonds analogue des héritiers de M. Bonnefoy, qui l'avait recueilli au château de Pormenaz ou de la tour de Loche à Sallanches. Il serait à désirer que tous les possesseurs de dépôts semblables imitassent ces exemples, au lieu de laisser périr ou même de détruire des documents souvent très importants pour l'histoire locale ; car les grandes familles ont partout joué un rôle dans l'armée, l'Eglise ou les administrations civiles, et même leurs alliances mettent sur la voie de bien des détails historiques ignorés jusqu'à ce jour. Une fois classés et inventoriés ces documents peuvent être communiqués sur place à tous les amateurs de recherches, à tous les travailleurs, sans qu'ils soient obligés de courir

de maison en maison, dans tout le département, pour la moindre notice qu'ils veulent publier.

M. SERAND a trouvé dans la *Vie de saint François de Sales*, écrite par Charles-Auguste de Sales, la constitution *in-extenso* de l'Académie Florimontane. Cet intéressant document mérite à coup sûr d'être plus connu des lecteurs de la *Revue*. La lecture qui nous en est faite, et qui donne la note exacte de l'esprit grave de nos devanciers, est écoutée avec un grand intérêt. Mais nous ne voulons pas gâter le plaisir de nos lecteurs par une analyse incomplète. Attendons que la *Revue* publie ce morceau, auquel M. Dunant veut bien se charger de préparer une introduction.

M. MAILLARD a acquis pour le Musée une collection d'antiquités préhistoriques du Cambodge, qu'il présente à la Société. (Voir aux mémoires.)

PRINCIPAUX DONS FAITS AU MUSÉE.

Dangon, restaurateur à Annecy. Un sabre de hussards Louis XVIII, avec sabretache ; deux pistolets d'arçon ; deux pistolets de poche ; un portrait à l'huile de Mgr de Thiollaz.

Reboul, contrôleur des mines. Minerais de Savoie ; fossiles du Ciêt du Maure.

Louis Grivaz, avocat. Un gros cadenas ancien.

E. Levet, capitaine du génie. Un timbre du département du Léman.

Burnod, imprimeur. Un cliché pour étui de jeu de cartes : CALLIGÉ, ANNECY.

Rassat, instituteur à Alby Un bracelet de bronze, celtique, trouvé à Alby.

Jammes, directeur de l'école royale de Phnom-Penh, Cambodge. Trois pièces d'archéologie préhistorique du Cambodge.

Salabert, peintre. Portrait au pastel de la signora Fiorentini, cantatrice ; Un Chinois, pastel ; Odalisque au bain, lithographie par Sudré, d'après Ingres ; Tête de Napoléon Ier, gravure par Calamatta, d'après le moule pris sur la tête de l'empereur.

Le Secrétaire : Gustave MAILLARD.

LES ALLOBROGES & LES CEUTRONS

(Suite et fin.)

Le gouvernement romain respectait l'intégralité des peuplades conquises, soit des *civitates*, comme les appelait déjà Jules César [1], et n'en modifiait pas les confins territoriaux. Mais il les groupait en provinces selon les besoins de la politique ou de la stratégie. C'est ainsi que la province des Alpes graies et pœnines, composée d'abord des Ceutrons et des Valaisans, eut encore, depuis Constantin jusqu'à Valentinien Ier, la *civitas* des Helvètes, qui, avant et après, a fait partie de la Séquanaise. Mais le territoire des *civitates* restait intact [2].

On ne peut supposer que la *civitas* des Ceutrons ait été agrandie au préjudice d'une cité de la province viennoise, sans contredire l'usage du gouvernement romain. Aucun monument ne nous a transmis le souvenir d'un déplacement de ce genre. Le caractère distinctif des races à cette époque s'est maintenu avec une persistance remarquable encore aujourd'hui entre les arrondissements d'Albertville et de Moûtiers, et notamment par les limites des anciennes provinces de Savoie et de Tarentaise [3].

Chamonix était ceutron, on l'a vu, et toutefois, avant d'être donné par le comte de Genevois, le 16 août 1091, à l'abbaye de la Clusaz en Piémont, ce pays avait son centre religieux à Courmayeur [4]. Les vallées de Chamonix et de

1 Ce n'est qu'au IVe siècle que l'on a appliqué aux villes l'expression de *civitas*. ALLMER, *Inscriptions, etc.*, I, p. 339.

2 ALLMER, *Inscript.*, II, p. 221. AMM. MARCELLIN, *Rer. gest.*, XV, XI. *Saint Maurice et la Legion thebeenne*, p. 181.

3 *Questions archeol.*, p. 201.

4 Luigi VACCARONE, *Le Vie delle Alpi, etc.*, p. 33. *Les Camps celtiques*, p. 24.

Montjoie ont fait, depuis des siècles, partie du diocèse de Genève, et jamais de celui de Tarentaise.

Il y a là des problèmes à résoudre, que j'ai soulevés depuis longtemps, et que personne n'a résolus encore [1].

Lorsqu'au commencement du Ve siècle, les Burgondes eurent envahi nos contrées, se furent emparés des deux tiers des terres, du tiers des esclaves, etc., et qu'ils eurent introduit leurs coutumes à travers les lois romaines, l'assiette des anciennes *civitates* dut en être fortement ébranlée, et leur intégralité n'eut plus la même importance.

C'est dans ces circonstances que le second évêque de Tarentaise pensa à agrandir son diocèse, *ampliare terminos suæ diocesis intra arduas montium alpes reclusæ.* Voilà bien le diocèse primitif restreint dans les hautes montagnes, comme Strabon confinait le pays des Ceutrons.

Cette question mérite d'être étudiée. Le premier mot se trouve dans la légende de saint Jacques, conservée aux archives métropolitaines de Tarentaise [2], bien différente de la prétendue légende publiée dans cette *Revue,* 1886, p. 259, et qui n'est que le produit d'une imagination extravagante.

D'après un manuscrit ancien de Genève, cette question se rattacherait aux rapports d'un grave intérêt qu'auraient eus entre eux les diocèses de Genève et de Tarentaise sur la fin du IVe siècle et au commencement du Ve. Je m'en occupe actuellement.

Jusqu'ici, M. Rullier a essayé d'attribuer aux Ceutrons un *pagus* allobroge. Plus loin, il supprime une *civitas* au profit des mêmes Ceutrons, et toujours à l'encontre de tous les monuments et documents romains.

1 *Voies romaines de la Savoie,* p. 44-60. *Academie de Savoie,* 2e série, VIII, XVIII.

2 Besson, *Memoires,* p. 191.

De ce que les Ceutrons se trouvent associés aux Graiocèles et aux Caturiges pour arrêter les troupes de Jules César, il ne s'ensuit pas qu'ils fussent les maitres du pays par où il a passé [1]. Ces sortes de ligues entre peuplades gauloises pour lutter contre l'ennemi commun n'étaient pas rares dans la Gaule, comme on le voit assez souvent dans les *Commentaires* de César.

On suppose ici que leurs troupes étaient réunies, ce n'est pas prouvé. La répétition de l'*et* semble indiquer plutôt trois rencontres distinctes et successives, que l'auteur groupe ensuite dans son récit pour ne pas l'embarrasser de ces détails et aller rapidement au but. *Ibi Ceutrones et Graioceli et Caturiges, locis superioribus occupatis, itinere exercitum prohibere conantur. Compluribus his prœliis pulsis, ab Ocelo quod est citerioris provinciæ extremum, in fines Vocontiorum ulterioris provinciæ die septima pervenit.*

Ne sachant pas quelle ligne suivrait César, ils ont dû se partager la garde des principaux passages, en avançant toujours à l'est jusqu'à la naissance des diverses bifurcations pour y concentrer leurs forces, et même au-delà pour prévenir toute surprise.

Il ne serait point invraisemblab'e que les Ceutrons eussent pris leur avance par le mont Iseran, le col d'Arnaz et la vallée de l'Ala, par lesquels Jules César aurait pu dissimuler sa marche et pénétrer par leur pays dans la Gaule. Ce chemin fut amélioré plus tard en une voie romaine, dont j'ai donné la description, d'après Cibrario [2].

Les Graiocèles avaient naturellement à défendre la ligne qui traversait leur pays jusqu'à *Ocellum,* d'où leur nom *Graioceli.*

1 *De bello Gall* , I, x.
2 *Questions archeol.*, p. 165-169.

Quant aux Caturiges, dont le centre était à Chorges, *Caturigomagus,* ils ont dû venir à l'appui de leurs voisins par Briançon et Oulx et la vallée de la Dora.

Dans cette hypothèse, les Ceutrons auraient combattu les premiers, comme ils sont les premiers énumérés ; et, de fait, la ligne que j'ai indiquée les menait à Lanzo, à Liano et Pianezza au-delà d'*Ocelum,* qui ne pouvait être que la Chiuza. Les deux autres auraient suivi jusqu'aux confins du territoire de Suse à *Ocelum*. Et c'est précisément de là, qu'après plusieurs combats, Jules César raconte sa marche régulière vers les Alpes et la Gaule transalpine par les Voconces et les Allobroges.

Le chemin suivi par Jules César dans cette campagne fut transformé en une voie romaine, dont l'itinéraire est connu, par Julius Cottius, fils du roi Donnus, lequel échangea le titre royal contre celui de préfet des Alpes cottiennes. C'est lui qui fit élever en l'honneur d'Auguste l'arc de triomphe de Suse, sur lequel sont gravés les noms des peuples qui composaient la province des Alpes cottiennes [1]. On y voit entre autres les *Segusini,* ceux de Suse, les *Medulli,* ceux de la Maurienne, les Caturiges, etc., mais non les Ceutrons, qui n'avaient rien à faire là [2].

Ptolémée place Suse et Briançon dans les Alpes graies des Ségusiens, et non dans celles des Ceutrons, qui avaient pour leur part *Axima* et *Forus Claudii* [3]. Embrun se trouvait dans les Alpes graies des Caturiges. Cette étendue des Alpes graies dans les territoires de trois peuples ne préjuge aucunement en faveur de l'un d'eux pour la prééminence sur les autres, puisque leurs trois capitales sont devenues métropoles chacune d'une province, celle de Ta-

1 Florian Vallentin, *Les Alpes cottiennes,* p. 109.
2 Pline, *Hist. nat ,* III, xvii.
3 Ptolemée, *Geogr,,* III, i.

rentaise des Alpes graies et pœnines, celle de Suse des Alpes cottiennes, celle d'Embrun des Alpes maritimes.

Pour récompenser Cottius de la voie des Alpes cottiennes et de l'arc de triomphe élevé en l'honneur d'Auguste, celui-ci lui restitua le titre de roi. Mais, à sa mort, Néron réduisit son royaume en province sous le même titre des Alpes cottiennes [1].

En qualité de métropole civile, Suse aurait eu droit à un métropolitain ecclésiastique ; elle n'eut pas même d'abord un évêque ordinaire, et dépendit de celui de Turin, jusqu'au règne de Gontran, roi de Bourgogne [2]. Mais, craignant de perdre Suse, située au-delà des Alpes, celui-ci transporta le siège épiscopal au *vicus Morienna,* en 561, et les *Notices des Gaules* portent *civitas Segusium et vicus Mauriana* [3]. Enfin, l'établissement de l'évêque dès au moins 579, motiva l'expression de *civitas Morienna à Gundramno rege constructa*. Ce diocèse conserva tout le territoire de Suse [4] et fut d'abord suffragant de Vienne. Il l'était encore au xe siècle. Le métropolitain de Tarentaise n'y avait encore aucun droit alors.

La conclusion que nous tirerons de tout ce qui précède est tout à rebours de celle de M. Rullier, à qui nous conseillerons de beaucoup étudier avant de faire de la géographie historique.

C.-A. Ducis.

---

1 Amm Marcellin, *Rer. gest.*, XV, x. Suétone, *De Cæsaribus, Nero,* p. 18.

2 *Questions archeol* , p 174.

3 Mgr Billiet, dans *Academie de Savoie,* IV, 2e série, p 277 , II, *Documents.* D Bouquet, *Scriptor,* II Guerard, *Divisions de la Gaule.* Momsen, *Provinces romaines.* Mgr Duc, *Documents, etc.*

4 Besson, *Mémoires,* p. 479, 480, 481.

VOLTAIRE ET Mgr BIORD

M. Georges Bengesco vient de publier le troisième volume (Paris, lib. Perrin, 1889, 609 pages in-8°) de son bel ouvrage : *Bibliographie des Œuvres de Voltaire.* Ce volume est entièrement consacré à la correspondance du grand écrivain.

Les lettres échangées entre Mgr Biord et le seigneur de Fernex, au printemps de 1768, ont été publiées en brochure, l'année suivante, par l'évêque lui-même. Cette brochure est mentionnée par M. Bengesco, page 46 ; mais il donne à tort la place principale à une réédition où Mgr Biord est qualifié évêque d'A*** [Annecy]. Le prélat était évêque de Genève : c'était son titre officiel ; l'édition originale, publiée par lui, est évidemment celle que M. Bengesco mentionne plus loin : *Lettres de Monseigneur l'évêque de Genève à M. de Voltaire, du 11 avril et 2 mai 1768, avec les réponses* (sans lieu ni date, in-12 de 24 pages).

En 1536, le chapitre de la cathédrale de Genève s'était réfugié à Annecy ; et dans le dernier tiers du XVIe siècle, les évêques de Genève s'établirent aussi à Annecy ; ils y résidaient depuis deux cents ans, quand Voltaire, ayant acheté la terre de Fernex, se trouva devenu le diocésain de Mgr Deschamps de Chaumont. C'est à celui-ci qu'est adressée la lettre de Voltaire, du 15 décembre 1758, que quelques éditeurs donnent comme adressée à Mgr Biord : « Monseigneur, le curé d'un petit village nommé Moëns, voisin de ma terre, a suscité un procès à mes vassaux de Fernex, etc. »

Les Genevois — c'était chez eux une maxime d'Etat — se refusaient à reconnaître le titre de prince-évêque de Genève aux prélats qui résidaient à Annecy. Voltaire apprit des Genevois à qualifier évêques d'Annecy Mgr Deschamps de Chaumont et son successeur Mgr Biord. De même, la brochure où celui-ci est qualifié évêque d'A*** [Annecy] sort sans doute des presses d'un imprimeur protestant de Genève ou de Lausanne.

M. Bengesco ajoute : « Grimm veut que l'évêque savoyard ait été fils d'un maçon (*Correspondance littéraire,* éd. Tourneux, t. VIII, p. 334). Selon l'abbé Duvernet, Mgr Biord était petit-fils de maçon (*Vie de Voltaire,* éd. de 1797, p. 268) ; enfin on connaît le mot de Voltaire sur ce prélat : « Le petit-fils de mon maçon, devenu évêque d'Annecy, n'a pas le mortier liant. » (Voltaire à d'Alembert, 24 mai 1769.)

« On a fait remarquer avec raison, continue M. Bengesco, qu'il était permis de mettre en doute cette origine plébéienne », et le savant bibliographe s'en réfère à M. Tourneux, qui est comme lui un érudit de premier ordre, et qui avait emprunté au Dictionnaire de Grillet quelques renseignements sur la famille de Mgr Biord. Mais l'ouvrage que MM. Tourneux et Bengesco auraient dû citer à cette occasion est l'*Armorial et Nobiliaire du duché de Savoie,* par M. le comte Amédée de Foras. La généalogie Biord se trouve dans le premier volume de cette magnifique publication. On peut se fier à M. de Foras ; comme il le dit dans sa préface : « Notre pays de Savoie, où nous nous connaissons tous, est trop petit pour que des prétentions nobiliaires mal fondées puissent être sérieuses. »

A vrai dire, la notice généalogique donnée par M. de Foras est un peu courte ; et l'ascendance de Mgr Biord n'y remonte pas plus haut qu'à son grand-père, maître Joseph

Biord, notaire ducal à Samoëns, qui épousa Marie, fille de noble Pierre de Marignier, seigneur de Grange.

Leur fils fut maitre Joseph Biord, notaire ducal à Samoëns, qui épousa noble demoiselle Claudine de Thiollaz. Il eut d'elle :

a) Paul-Joseph Biord, né à Samoëns, 7 février 1718, sénateur, et président du Sénat de Savoie ; ses terres de Seynod et Châteauvieux furent érigées en comté par lettres du 15 mars 1775 ;

b) Jean-Pierre Biord, né en octobre 1719, à Châtillon en Faucigny, évêque et prince de Genève ;

c) Georges-Marie Biord, notaire et châtelain de Samoëns ;

d et *e)* Deux sœurs, mariées à des notaires.

Trois des neveux de l'évêque émigrèrent à la Révolution : la famille Biord parait être éteinte aujourd'hui dans la branche qui avait été anoblie ; je ne sais si elle l'est aussi à Samoëns.

Voltaire ayant touché à cette question généalogique, elle offre un intérêt durable ; sa correspondance étant de toutes ses œuvres la partie qu'on lit le plus volontiers, et qu'on relira toujours, les renseignements qui en éclairent les obscurités ou qui en découvrent les erreurs, ne peuvent être que précieux. Il serait donc à désirer que les érudits faucignerans s'occupassent de creuser davantage le problème, et d'enrichir la notice donnée par M. de Foras, en faisant l'histoire de la famille Biord au XVII^e^ siècle, et en réunissant quelques détails sur les branches collatérales.

J'ai cherché dans les minutes des notaires genevois les renseignements qu'elles pouvaient offrir sur la famille Biord ; j'ai trouvé peu de chose, quelques notes sur deux individus seulement :

1. Messire Jacques Biord, (fils d'honorable François

Biord), chanoine de Samoëns, curé d'Hermance, qui signe en 1607 quelques actes passés chez le notaire Etienne Revilliod (X, 111-115 et 303).

2. Amied Biord, fils de feu François Biord, de Samoëns, maître daillier, soit faiseur de dails (faux), dont la signature figure au bas de deux actes : Philibert Viret, notaire (X, 40) vente de dails, du 23 février 1642 ; — Louis Pasteur, notaire (I, 40) achat d'acier d'Allemagne, du 12 mars 1646.

Ces renseignements confirment le jugement de M. de Foras, qui disait de la famille Biord : « Famille d'ancienne et honorable bourgeoisie, alliée à la noblesse, anoblie elle-même par la nomination de Paul-Joseph Biord au Sénat de Savoie en 1764, dans l'année même où un autre de ses membres montait sur le trône épiscopal de Genève. »

Si Voltaire avait pris soin de s'informer de ce qui en était, et que lui, le fils d'un notaire de Paris, de la grande ville, eût regardé de haut en bas le fils d'un notaire de province, d'un tabellion de village, je ne dis pas que c'eût été bien : c'eût été simplement dans l'ordre des choses. Mais que jugeant l'évêque d'un coup d'œil, et le sachant Savoyard, il l'ait considéré comme le petit-fils d'un maçon, c'est une mauvaise plaisanterie.

Faut-il croire que les Genevois soient encore ici pour quelque chose? Je ne sais ; à coup sûr, beaucoup d'entre eux, qui étaient au courant des affaires de leur voisinage, savaient très bien ce que Jean-Jacques Rousseau a dit quelque part : « L'ancien chapitre de Genève, où jadis tant de princes et d'évêques se faisaient honneur d'entrer, a perdu dans son exil son ancienne splendeur, mais il a conservé sa fierté. Pour pouvoir y être admis, il faut toujours être gentilhomme ou docteur de Sorbonne. »

Mgr Biord était docteur de Sorbonne. M. Mugnier, dans

la notice qu'il a donnée de lui dans son excellent ouvrage sur les évêques de Genève, ne fait que courir sur la première partie de sa vie, qui se passa en France. Voltaire avance que Mgr Biord, dans le temps où il exerçait à Paris les fonctions ecclésiastiques, fut « décrété de prise de corps,... repris de justice pour les billets de confession » (lettre à d'Argental, du 23 mai 1769 ; lettre à d'Alembert, déjà citée, du lendemain). Qu'y a-t-il de vrai en cela ? C'est ce que nous dira le futur biographe de Mgr Biord. On a écrit les vies de plusieurs de ses prédécesseurs et de ses successeurs : Claude de Granier, saint François de Sales, Jean d'Arenthon d'Alex ; et dans notre siècle, Mgr Rey, Mgr Rendu. Ce sont des ouvrages intéressants et utiles ; il est à souhaiter que cette série soit continuée.

Eugène Ritter.

Doyen de la Faculté des Lettres
de Genève.

LES SAVOYARDS EN ÉGYPTE

L.-E. CAFFE

Pendant que nous réunissions nos matériaux sur les Savoyards établis dans la vallée du Nil et que nous faisions appel, pour enrichir notre dossier, à tous les amis connus ou inconnus qui s'intéressent au bon renom de notre pays à l'étranger, une lettre nous vint de M. Albrier, dont il serait regrettable de ne pas donner connaissance aux lecteurs de la *Revue*. Notre distingué collègue de Dijon a laissé tant de bons souvenirs que tout écrit de sa main sera le bienvenu, puisqu'il aura pour effet de les raviver.

Voici donc, au sujet d'un nom célèbre de la ville de Chambéry, la communication que nous devons à l'obligeance de M. Albrier.

Eugène Tissot.

Sivry-les-Arnay, par Arnay-le-Duc (Côtes-d'Or),
le 22 juin 1877, soir.

Monsieur et cher Collègue,

J'avais en effet demandé, il y a quelque temps, votre adresse exacte à notre ami commun, M. Louis Revon, voulant vous signaler un enfant de la Savoie établi en Egypte, mais, par suite de circonstances particulières, je n'ai pu encore vous faire parvenir la moindre note. Savoisien de cœur et d'origine, j'aime passionnément le pays de ma famille et je ne suis jamais plus heureux que lorsque je puis constater sur la terre étrangère la présence de compatriotes qui n'ont point passé inaperçus. M. Caffe fut de ce nombre.

Né à Chambéry vers le milieu du XVIII^e^ siècle, M. Caffe appartenait à une famille de magistrats anoblie par le duc de Savoie Amédée VI et ayant pour armes sur un champ *d'azur une croix (d'or) cantonnée aux 1 et 4 d'une tête de Maure de sable, au 2^e^ d'une épée haute en pal (d'argent) et au 3^e^ d'un mortier (d'hermine)*. Son père, Pierre Caffe, lieutenant-juge mage, eut dix-sept fils et quatre filles : l'un d'eux, Charles-Joseph, fut le père du docteur Caffe, il eut une existence très mouvementée ; un autre, François-Jean-Marie-Jérôme, fut prieur de l'ordre des Dominicains et auteur d'un ouvrage ascétique devenu rare [1] ; un troisième fut prédicateur du roi et professeur de théologie ; un quatrième, préférant la carrière du commerce, alla fonder au Caire une maison considérable où les voyageurs français reçurent toujours une cordiale hospitalité, de sages avis et d'utiles renseignements.

« M. Caffe, négociant français et le plus obligeant des

1 *Testament spirituel du R. P. Jérôme*, 1789.

hommes, voulut nous accompagner (de Rosette) jusqu'au Caire » (octobre 1805), dit M. de Châteaubriand. (Voir *Itinéraire de Paris à Jérusalem,* Paris, Dufour, 1859, gr[d] in-8°, t. II, p. 27.) « Je ne m'étais déjà que trop arrêté sur ma route et je m'exposai à ne jamais revoir la France pour avoir voulu remonter au Caire ; il fallut donc me résoudre à ma destinée, retourner à Alexandrie et me contenter d'avoir vu de mes yeux les Pyramides, sans les avoir touchées de mes mains. Je chargeai M. *Caffe* d'écrire mon nom sur ces grands tombeaux, selon l'usage, à la première occasion. » (P. 36.)

« Je me rendis à Boulacq, où je m'embarquai avec M. *Caffe* pour Rosette. Nous étions les seuls passagers sur le bateau et nous appareillâmes le 8 novembre, à 7 heures du soir. Nous descendîmes le cours du fleuve : nous nous engageâmes dans le canal de Ménouf. Le 10 au matin, en sortant du canal, nous aperçûmes le côté occidental du fleuve occupé par un camp d'Arabes. Le courant nous portait malgré nous de ce côté et nous obligeait de serrer la rive. Une sentinelle, cachée derrière un vieux mur, cria à notre patron d'aborder. Celui-ci répondit qu'il était pressé de se rendre à destination et que d'ailleurs il n'était point ennemi. Pendant ce colloque, nous étions arrivé à portée de pistolet du rivage et le flot courait dans cette direction l'espace d'un mille. La sentinelle, voyant que nous poursuivions notre route, tira sur nous : cette première balle pensa tuer le pilote, qui riposta d'un coup d'escopette. Alors tout le campement borda la rive, et nous essuyâmes le feu de la ligne. Nous cheminions fort doucement, car nous avions le vent contraire : pour comble de guignon, nous échouâmes un moment. Nous étions sans armes. Je voulais faire descendre dans la chambre M. *Caffe,* que sa complaisance pour moi exposait à cette désagréable aven-

ture ; mais, quoique père de famille et déjà sur l'âge, il s'obstina à rester sur le pont... Le courant nous porta enfin sur l'autre rive, mais il nous jeta dans un camp d'Albanais révoltés, plus dangereux pour nous que les Arabes, car ils avaient du canon, et un boulet nous pouvait couler bas. Nous aperçûmes du mouvement à terre ; heureusement la nuit survint. Nous n'allumâmes point de feu et nous fîmes silence. La Providence nous conduisit, sans autre accident, au milieu des partis ennemis, jusqu'à Rosette. Nous y arrivâmes le 11, à dix heures du matin. J'y passai deux jours avec M. *Caffe* et M. de S^{t}-Marcel et je partis le 13 pour Alexandrie. » (P. 36 et 37.)

« Pendant mon séjour forcé à Alexandrie, je reçus plusieurs lettres de M. *Caffe,* mon brave compagnon de voyage sur le Nil. Je n'en citerai qu'une ; elle contient quelques détails touchant les affaires de l'Egypte à cette époque :

« Rosette, le 14 février 1806

« Monsieur,

« Quoique nous soyons au 14 du courant, j'ai l'honneur
« de vous écrire encore, bien persuadé qu'à la reçue de
« celle-ci vous serez encore à Alexandrie. Ayant travaillé
« à mes expéditions pour Paris au nombre de quatre, je
« prends la liberté de vous les recommander et d'avoir la
« complaisance à votre heureuse arrivée de vouloir bien
« les faire remettre à leur adresse.

« Mohamed-Aga, aujourd'hui trésorier de Méhémet-Ali,
« pacha du Caire, est arrivé vers le midi : l'on a débité
« qu'il demande cinq cents bourses de contribution sur le
« riz nouveau. Voilà, mon cher Monsieur, comme les af-
« faires vont de mal en pis.

« Le village où les mamelucks ont battu les Albanais
« et que les uns et les autres ont dépouillé, s'appelle

« *Neklé* ; celui où nous avons été attaqués par les Arabes
« porte le nom de *Saffi*.

« J'ai toujours du regret de n'avoir pas eu la satisfac-
« tion de vous voir avant votre départ ; vous m'avez privé
« par là d'une grande consolation, etc.

« Votre très humble, etc.

« L.-E. CAFFE. »

(*Ibid.*, p. 41.)

Tels sont, Monsieur, les seuls renseignements que j'ai sur M. Caffe ; voyez si vous pouvez trouver là matière à une notice biographique. Je n'ai rien sur Alexandre Vaudey et cependant j'ai vu son nom quelque part. Quoi qu'il en soit, tous mes dossiers sont à votre disposition : citez-moi des noms et si je possède la moindre chose, je vous en ferai part, bien que j'aie plus sur la Savoie à Dijon, 41, rue S^t^-Philibert, où je passe l'hiver, qu'ici même où se trouvent ma bibliothèque bourguignonne et un certain nombre de livres de fond.

Veuillez me rappeler au bon souvenir de M. Revon et agréer, etc.

A. ALBRIER,
Membre de la Société Florimontane,
etc , etc

Dans l'espoir d'obtenir une donnée exacte sur le prénom et la date de naissance de notre héros, nous écrivîmes à Chambéry d'où nous vint la réponse suivante, qui malheureusement ne nous permet pas même de compléter les initiales placées en tête de cet article.

E. T.

Chambéry, le 17 mars 1889.

.. Je croyais qu'au moins les manuscrits Chapperon que nous avons à l'Académie me fourniraient la solution cherchée, mais on ne trouve pas parmi les noms assez nombreux de la famille Caffe celui qui vous intéresse. M. Perrin qui connaît bien son Chambéry n'a que des données

vagues sur cette famille qu'il a cherché dans le temps à connaître. Et même, l'année dernière, il reçut la visite d'un général anglais descendant des Caffe, de Chambéry, dont il porte le nom modifié suivant la prononciation anglaise en *Cafe,* qui vint lui demander la généalogie de cette famille. Est-ce que par hasard le Caffe d'Egypte serait de cette branche-là ?

Cl. BLANCHARD,
Membre de l'Académie de Savoie.

LE LAC D'ANNECY

d'après Delbène.

La famille patricienne Delbène, de Florence, en se mettant au service de la Cour de France, y donna deux abbés de monastères, quatre évêques et nombre de capitaines distingués.

Nicolas, fils d'Albertasse, fut maître d'hôtel de Louis XII et de François Ier. Son fils Barthélemy mérita comme homme de lettres la protection de Marguerite de Valois, qui, ayant épousé Emmanuel-Philibert, après la paix de Saint-Quentin, obtint pour le second fils de son protégé, Alphonse Delbène, né à Lyon en 1538, l'abbaye de Hautecombe, le 2 janvier 1560, après la rentrée du duc de Savoie dans ses Etats.

Ce prince l'avait nommé son historiographe et l'avait appelé au Conseil d'Etat, même il lui avait donné une place au Sénat de Savoie. Car, Alphonse Delbène était très versé dans la science du droit. Mais Henri III l'appela au siège épiscopal d'Albi en 1588. Il y mourut en 1608.

Hautecombe était dans le diocèse de Genève, dont l'évêque résidait à Annecy. On y avait apprécié les divers ouvrages de l'abbé de ce monastère. Saint François de Sales et le président Antoine Favre l'introduisirent dans l'Académie Florimontane, en même temps que Pierre Fenouillet, qui venait d'être nommé évêque de Montpellier par Henri IV (1607).

Les rapports bienveillants de ces deux collègues en épiscopat et en

académie amenèrent des alliances entre leurs familles. Pierre et Jean-François Delbène épousèrent, le premier, Jacobelle, fille de François Fenouillet, le second, Jeanne, fille de Claude Fenouillet.

Plusieurs ouvrages d'Alphonse Delbène sont restés manuscrits, entre autres une *Description de la Savoie* en latin, que le général Dufour a trouvé aux Archives d'Etat à Turin, et dont il a publié de précieux fragments dans les *Mémoires et Documents de la Societé savoisienne d'histoire et d'archeologie,* tome IV. Presque tous les lacs de Savoie grands et petits y sont passés en revue. La description de celui d'Annecy nous a paru devoir intéresser les lecteurs de la *Revue,* et c'est pour ce motif que nous en donnons ici une traduction.

Il faut se rappeler que l'auteur écrivait à la fin du XVI^e^ siècle, lorsque les édifices de la ville présentaient le cachet architectonique des siècles précédents, remis en honneur aujourd'hui pour les églises seulement. On ne traverse pas les vieilles rues d'Annecy sans remarquer encore des portes ogivales, dont on peut assigner la date, avec des ornements qui avaient alors leur élégance. En temps de pluie, la bourgeoisie aimait à se promener sous les portiques ; les notaires y passaient leurs actes, comme en beau temps, sur les balcons et *loges*. Si les arcades assombrissaient les magasins, l'étalage se faisait sur les *banches*. C'etait le goût de l'époque ; il y en avait à Faverges, à Thônes, à Rumilly, etc. Les Annéciens n'en appréciaient pas moins les promenades au grand air. Ils aimaient à jouir du spectacle de la nature, assis sur les bancs de pierre placés de distance en distance dans les allées plantées de tilleuls ou de platanes aux paquiers d'Albigny, où la jeunesse s'exerçait au tir de l'arbalète, au jeu de paume, au papegeay ; aux paquiers du Tillet, qui menaient à la fontaine dite *d'amour,* et qui n'a cessé d'être pour les amateurs une fontaine de Jouvence.

Les divers canaux qui alimentaient les ateliers d'armes, de coutelleries, les tanneries, etc., rappelaient certaines villes industrielles de Flandre, où les barques sillonnaient comme à Venise. Les établissements qui surgissaient au milieu de la rivière principale ajoutaient à ce caractère original. Le palais de l'Isle fut tantot un atelier monétaire, tantot une résidence princière, puis le siège de la Justice et de ses conséquences. Plus bas, les boucheries avaient leur raison d'être, au milieu d'un courant qui en emportait les émanations.

Nos ancêtres ne souffraient pas d'hôpitaux dans l'enceinte des murailles. Les portes anciennes, qui marquaient avec les cours d'eaux des fossés les agrandissements successifs de la bourgade et les étapes

de ses franchises, formaient avec leurs tourelles, leurs horloges au service de chaque quartier, comme un concert avec les traditions historiques de la cité. Aujourd'hui que tout change sous tous les rapports, on cherche le bien-être au large, au grand jour, et l'on fait bien, l'hygiène n'a qu'à y gagner. Mais ceux qui n'ont pas étudié le vieil Annecy, qui s'en va chaque jour, trouveront peut-être exagérés les éloges qu'en faisait Alphonse Delbène pour son temps.

C.-A. Ducis.

* * *

Annecy est une ville remarquable du Genevois, commodément et utilement située, et agréable aux étrangers par la beauté des édifices et le charme de ses habitants. Elle est distante de six lieues de Genève ou, si vous préférez, de dix-huit milles, et elle ressort par droit héréditaire à Charles-Emmanuel, duc de Genevois et de Nemours en France sur le Loing, affluent de la Seine. Ce prince de haute naissance descend des ducs de Savoie. Il eut pour père Jacques, d'un grand cœur, très entendu dans l'art militaire et très valeureux. Lui-même a déjà acquis un grand renom auprès des siens par des actes d'une vigoureuse administration. Mais je reviens au point de départ. Il y a à Annecy un sanctuaire dédié à la Vierge, dans lequel Jacques, père de Charles, et Philippe, son aïeul, ont de magnifiques tombeaux à droite du maître-autel. On observe dans cette ville la citadelle flanquée de divers édifices d'une élégante structure. De là, on a vue sur le lac voisin à une portée de mousquet. Son nom lui vient de la ville, à laquelle il est presque contigu ; on peut penser aussi qu'elle l'a reçu du lac, qui doit lui être antérieur. De la rive occidentale où Annecy est situé, presque aux bords septentrionaux, un cours d'eau appelé Thiou sort du lac, traverse la ville, y apportant les choses nécessaires, et va droit au Fier. Celui-ci se jette dans le Rhône, le premier fleuve des Savoyards. Il y a une grande quantité de ba-

teaux plus larges que ceux du lac du Bourget, mais moins élevés, par lesquels s'opèrent les transports des châteaux et villages voisins. C'est heureux que la rivière traverse ainsi la ville. Il y a trois ponts, l'un en pierre, les deux autres en bois. Mais, les barques ne peuvent aller au delà des moulins et autres artifices placés près de la boucherie. En longueur on peut le comparer à celui du Bourget ; car il s'étend à trois lieues de longueur ; il en a plus d'une en certains endroits et moins en d'autres, et là où il est plus étroit on le croit d'une profondeur inégale. Car la perche la plus longue dont se servent les bateliers atteint en beaucoup d'endroits le fond sablonneux. Ce qui ne peut avoir lieu dans le Bourget, pour peu qu'on s'éloigne de la rive. Toutefois, il est assez profond dans plusieurs endroits, à ce que les bateliers et les pêcheurs assurent ; car il faut cent quarante cordes longues de deux bras étendus (brasses) pour atteindre le fond sablonneux. On y rencontre, près de la région de l'Hôpital des pestiférés, un gouffre, que le vulgaire, toujours enclin aux récits fabuleux, croit communiquer au lac du Bourget par des conduits souterrains. Il est modérément riche en poissons, que l'on ne peut prendre toujours ni même en tout temps de l'année, à cause des hivers précoces et longs ou de circonstances ignorées. Entre autres, il abonde en brochets, perches, et truites. Car, en en pesant cinquante et plus des plus grands, on trouve qu'ils équivalent à 24 onces chacun, dont les bourgeois font des repas succulents. En hiver, on y prend peu de poissons à cause de la proximité des hautes montagnes, qui sont très froides, et que les bords extrêmes sont habituellement gelés à l'étendue de 400 pas environ. De plus, l'an 1583, on le trouva tout gelé. Au souffle des vents, auxquels il est exposé, il est très dangereux, surtout lorsque les bateaux sont trop chargés. C'est pourquoi

ceux qui l'abordent au milieu de la tempête font souvent naufrage, et les vapeurs et les brouillards qui en sortent sont nuisibles à la partie de la ville d'où l'on plonge dans le lac. Le voisinage du lac est toujours moins salubre. On connaît sur la rive orientale le village d'Arbigny et plus encore le château de Menthon élevé dans un lieu fertile. C'est de là qu'est sorti Bernard, dont les Alpes des Ceutrons ont gardé le nom. Entre le castel et Talloires on remarque le Mont pour ne pas dire le roc de Chères, et enfin le village de Verthier, près duquel est un marais que traverse le cours des Eaux-Mortes ainsi appelées des eaux stagnantes, et qui du midi vient se jeter dans le lac. Sur la rive occidentale s'élève la forteresse de Duin, et, en regardant dans le lac on aperçoit le Château-Vieux, à trente pas de distance, puis Sevrier, c'est le nom d'un village, puis un coteau élevé qui touche à la villa du Marquisat [1], où se plaisait le feu duc Jacques, et non loin de là s'élève la maison des Capucins aux frais de Charles, son illustre fils. Partie de ces mêmes bords, la rivière du Thiou, comme nous l'avons dit plus haut, entre dans Annecy. Enfin tout ce qui peut charmer l'esprit se voit autour de ce lac ; et il n'a pas la prétention d'avoir le monopole des bienfaits célestes. Le territoire abonde en pâturages et autres productions, et sur les rives qui atteignent presque la ville, le spectacle des prés verdoyants est si agréable qu'on ne peut rien contempler ni voir de plus beau. Car, le lac est environné là de toute part de hautes montagnes, qui, bien que distantes du lac et des huit villages qui l'entourent, entretiennent en hiver un froid plus vif et plus intense, sauf dans la partie où se trouve Annecy, car elle

1 Il n'y avait encore alors qu'un Marquisat, celui dit de Saint-Sorlin, pour le prince Henri, fils de Jacques. Celui de la famille de Sales n'est venu qu'après 1665 Voir *Revue savoisienne,* 1877, p. 77,

n'a pas de montagnes en face ; bien plus, on observe avec plaisir que le Thiou en sortant du lac se divise en trois branches, la plus grande traverse la ville, une autre coule également dans l'enceinte des murailles par dessous l'église de Saint-Dominique et va se réunir à la première ; la troisième contourne en grande partie les murailles en dehors et, après avoir rempli les fossés, va se jeter dans la même. Enfin, il y a à Annecy une autre église remarquable où l'évêque de Genève et son clergé chassés par leurs concitoyens vinrent se réfugier du temps de nos pères. Cette église porte le titre de Saint-Pierre, qui était celui de la principale église des Genevois, d'où ils ont été forcés de s'expatrier.

LE

PRÉHISTORIQUE AU CAMBODGE

Le Musée d'Annecy vient d'acquérir de M. Lud. Jammes, de Réalmont (Tarn), directeur de l'Ecole royale cambodgienne de Phnom-Penh, une série très intéressante d'antiquités préhistoriques de ce pays, découvertes, pour la première fois, par M. Jammes lui-même, et portant ainsi le caractère d'une parfaite authenticité.

La grande similitude de ces objets avec ceux que nous retirons de nos palafittes leur donne une véritable importance au point de vue de la comparaison : deux industries à quatre mille lieues l'une de l'autre, ont fourni des produits presque identiques par la forme et par la matière. Nous verrons cependant que les pièces indochinoises présentent quelques curieuses dissemblances.

C'est cet intérêt comparatif qui m'a engagé à entretenir

quelques instants de ces objets les lecteurs de la *Revue*. M. Jammes a bien voulu me fournir tous les renseignements désirables, et m'autoriser à les publier, ce dont je tiens à le remercier publiquement.

Quelques détails topographiques, faisant connaître la nature des gisements, seront peut-être ici à leur place.

Le Cambodge est arrosé par un grand fleuve, le Mé-Kong, qui se jette à la mer par un réseau inextricable de voies navigables.

Au nord de ce fleuve existe une vaste dépression plus basse que le fleuve et occupée par le lac Ton-lé-Sap, de 130 à 140 kilomètres de longueur. Tous les ans, en juillet, le Mé-Kong déborde, et le trop plein de ses eaux va, remontant le bras nommé Mé-Sap, se déverser dans le grand lac. Toute la plaine est inondée; la superficie du lac est doublée, et les bateaux à vapeur naviguent par dessus la cime des forêts.

Aux basses eaux, le lac n'est plus qu'une vaste plaine de boue, où la sonde accuse au plus $0^{m},60$ de profondeur. De grands villages temporaires de pêcheurs s'y élèvent rapidement.

L'emplacement de ce grand lac doit du reste avoir fréquemment varié depuis les temps préhistoriques, car M. Jammes a trouvé des stations lacustres à plus de 80 kilomètres des rives actuelles.

Dans le voisinage de ce grand lac, s'étendent d'énormes amas de coquillages que les indigènes exploitent pour la fabrication de la chaux. On en a découvert dix-huit et fouillé quatre; c'est dans ces amas qu'ont été recueillis les objets préhistoriques.

On traversait ordinairement trois couches.

La première, superficielle, a donné exclusivement des objets de bronze.

La seconde contenait des objets en pierre mélangés à quelques instruments de bronze.

La troisième enfin, la plus profonde, n'a livré que des objets en pierre et des poteries grossières.

Voici une courte description des objets que nous avons acquis :

Cinq haches en pierre dure (roche amphibolique ou serpentine) polie, à pourtour subtriangulaire, à tranchant d'une convexité très régulière. La forme de ces instruments rappelle tout à fait celle de nos haches préhistoriques indigènes.

Une hache de même forme, en grès dur ; elle porte encore la trace de l'outil étroit et tranchant avec lequel on l'a fabriquée.

Trois haches, dont deux en calcaire et une en grès schisteux, d'une forme particulière à l'Indo-Chine ; à tranchant convexe, elles sont amincies à l'autre extrémité en forme de soie d'épée, pour recevoir le manche.

Deux gouges, de tailles différentes, en diorite et en quartzite (?).

Un bracelet en forme de disque aplati et tranchant au pourtour, en diorite.

Perles discoïdes ou en forme d'amande, de grosseurs diverses, et deux autres cylindriques, toutes en os.

Une pendeloque allongée, en os.

Une balle de jet de deux centimètres de diamètre.

Deux coquilles (un *Conus* et une *Cypræa*) sciées, travaillées et perforées de façon à pouvoir servir de pendeloques.

Une écuelle en terre grossière, faite à la main, sans l'aide du tour, et mal cuite.

Le tout est d'une très belle conservation, surtout les haches auxquelles leur grande ressemblance avec les nôtres donne une valeur de plus.

M. Jammes a joint à son envoi, comme don gracieux, un fragment de crâne et un autre de mâchoire inférieure qui dénotent des individus très robustes. Il m'écrit à ce sujet :

« Les hommes de Somronsen (nom du principal amas de coquilles), contemporains de la civilisation dont vous avez en mains les restes, devaient être d'une vigueur extraordinaire. Leur ossature était puissante et les attaches et insertions des muscles prouvent que leur force devait être très grande. Certains squelettes ont près de 2 mètres de longueur.

« Les os sont épais et robustes.

« Leur crâne est d'une épaisseur extraordinaire ; certains ont plus de 11 millimètres à la partie occipitale. Front fuyant, arcades sourcillières peu proéminentes. Mâchoire inférieure projetée un peu en avant. Prognathisme prononcé.

« L'anthropologie et surtout l'ethnographie font fortement présumer qu'ils sont les ancêtres des races cambodgienne et siamoise actuelles... »

En effet, les débris de squelettes que nous possédons témoignent d'une ossature très épaisse ; ce caractère va directement à l'encontre de ce que l'on présume sur la race du bronze européenne ; celle-ci doit avoir été petite, à en juger par les instruments qu'elle nous a laissés et surtout par les courtes soies de ses épées. Ce n'est pas le lieu ici de disserter sur les races préhistoriques de l'Indo-Chine. Je tiens seulement à bien faire ressortir cette différence.

Autre fait intéressant. Ces grands amas où M. Jammes a trouvé les objets sont presque entièrement formés de coquillages (Paludines et Cyrènes) d'eau douce, cimentés par une pâte calcaire sous l'action des pluies et des eaux courantes. Cette circonstance rapproche beaucoup ces gi-

sements des *kjoekenmoeddings* (amas de débris de cuisine) qui ont fourni en Danemark tant d'objets préhistoriques. Seulement, en Danemark, ils sont formés de coquilles marines, moules, bucardes, huitres, etc. Les coquillages d'eau douce des palafittes indo-chinois sont assez robustes et épais pour avoir résisté á la désagrégation, tandis que la fragilité des coquilles de nos contrées a probablement été un obstacle sérieux à leur conservation, si jamais nous avons eu chez nous des *kjoekenmoeddings*. Il est probable, du reste, que nos lacustres ont préféré, pour leur cuisine, un bon cuissot de chevreuil ou un rôti de patte d'ours à de fades anodontes ou à des escargots d'un assaisonnement trop primitif.

Pour me résumer brièvement, je dirai que la civilisation de la pierre polie a existé en Indo-Chine comme chez nous et probablement, à ce que croit M. Jammes, à une époque bien antérieure à celle de nos palafittes. La race était grande et très forte, au contraire de la nôtre. Par contre, les instruments étaient semblables, avec quelques différences (haches à soie), et leur genre de vie était sans doute analogue ; il y a ressemblance avec les gisements danois.

Gustave MAILLARD.

Annecy, février 1890.

NOTE

SUR LES

BASSINS EN FORME D'ÉCUELLES

dans la vallée de Chamonix.

En parcourant les pentes rocheuses et abruptes qui encadrent les deux ponts sur l'Arve de Sainte-Marie et du Coupeau, j'ai été un peu étonné de me trouver, à 300 mètres au-dessus de la rivière, en face d'une excavation de forme ovoïde ayant à peu près 20 centimètres de profondeur sur 37 de diamètre ; une autre se présentait, quelques mètres plus haut, et enfin, un peu plus à l'est, j'en vis une troisième, de forme arrondie, ressemblant à ce qu'on nomme en géologie des *marmites de géants,* cavités que les torrents creusent à l'aide des cailloux entraînés dans leurs tourbillons.

Ici, cependant, les excavations qui nous occupent sont entièrement différentes de ces cavités naturelles, surtout par leur position : creusées soit dans des blocs erratiques isolés, soit sur des rochers en place où les eaux n'ont pu s'arrêter, il est impossible qu'elles doivent leur formation à l'action torrentielle. Nous devons bien plutôt supposer que leur origine reconnaît une autre cause.

Tout porte à croire que ces bassins arrondis ou ovoïdes ont été creusés de main d'homme, avant l'âge du fer, du moins on ne retrouve pas la trace d'un travail fait à l'aide de ce métal ; ils sont polis intérieurement. Seraient-ce les druides qui auraient pratiqué ces excavations ? Dans quel but ont-elles été faites ? Pour les sacrifices de leur culte ? Autant de suppositions difficiles à éclaircir.

On retrouve des excavations analogues un peu partout en Europe : en France, en Danemark, en Suisse (notamment aux alentours de Salvan en Valais).

Ce qu'il y a d'intéressant dans ces vestiges, c'est que, si l'on y reconnaît le travail de l'homme, il paraît démontré que notre contrée a été habitée à une époque beaucoup plus reculée que les documents connus jusqu'à présent ne nous l'avaient laissé supposer, mais cependant postérieure à la grande période glaciaire, puisque les travaux de ces primitifs se sont portés sur des blocs erratiques.

Lors de la réunion du Club alpin français à Chamonix, en 1883, j'eus l'honneur de recevoir la visite de M. Perrin, de Chambéry ; il m'annonça qu'il travaillait au deuxième volume de l'*Histoire de Chamonix*. Je lui parlai alors de certaines excavations que j'avais rencontrées au cours de mes fréquentes pérégrinations scientifiques dans notre vallée, et l'engageai à aller les visiter. Il reconnut aussi quatre de ces bassins ; le premier, dans une roche feldspathique en place, mesurait 20 centimètres de profondeur sur 27 de diamètre ; deux autres se trouvaient au milieu d'un bloc erratique parfaitement rond, et avaient 45 centimètres de diamètre sur 30 de profondeur. Au premier que j'avais rencontré, j'avais été singulièrement impressionné de me trouver en face de ces petites écuelles arrondies, creusées sur l'arête même d'un rocher en dos d'âne, saillant un peu de terre et à moitié brisé par le feu que les bergers allument en gardant leurs troupeaux. J'y en ai trouvé une de 50 centimètres en tout sens, toujours de même forme, et polie à l'intérieur.

Depuis cette date, j'ai pu constater deux nouvelles excavations qui n'avaient point encore été signalées ; elles sont beaucoup plus grandes. A la formation de l'une d'entre elles se rattache une légende que nous relaterons plus loin.

La première de ces deux cavités est située à l'entrée de la forêt [1], dans une roche en place ; elle est plus grande que les précédentes.

La seconde, dont la légende s'est occupée et qu'on nomme la *Marmite à Marguent,* surpasse en dimension toutes les autres. Elle est située à au moins 500 ou 600 mètres au-dessus, au milieu d'un amas inextricable de rochers moutonnés couverts de sapins et d'arbustes de toute espèce (rhododendrons, bruyères, myrtilles) d'un développement remarquable, et à peu près à 100 mètres de distance de la maison Ravanel. Cette excavation mesure en diamètres 35 et 40 centimètres, sur 3 mètres de profondeur, au dire des habitants du Coupeau qui en ont mesuré les dimensions avant qu'elle ne fût comblée. Elle n'a donc, par ses proportions mêmes, pas le moindre rapport avec les précédentes.

Les anciens glaciers ont évidemment dû séjourner sur cette partie de la montagne du Tour, recouvrant et moutonnant les rochers de ce plateau légèrement incliné au sud-ouest. Cependant, vu la pente abrupte du rocher où est creusée cette cavité, je ne puis admettre ici le travail de la glace ; il ne resterait qu'à en attribuer l'exécution aux premiers habitants de notre contrée. Mais la légende a raconté les faits à sa manière.

Trois bûcherons étaient à travailler dans la forêt, à l'endroit aujourd'hui marqué par cette excavation. Survint un orage ; les hommes se réfugient sous un sapin ; cependant les éclairs se succèdent sans interruption. Deux des travailleurs, suivant l'antique usage, se signent à chaque éclair afin de détourner le péril ; le troisième, nommé *Marguent,* rit de leur crédulité, mais, au milieu de ses quolibets, un nouvel éclair le saisit et le fait disparaître en

1 Du Coupeau ? *(Réd.)*

formant du coup l'excavation mentionnée, qui porte encore le nom du mécréant.

* * *

Quelques-uns veulent attribuer ces bassins au travail des glaciers, et ils les confondent avec les *marmites de géants,* telles qu'on en voit aux chûtes de l'Arve, aux montées de-Servoz, aux gorges de la Diosaz et au torrent du Bonnant. Mais j'estime qu'il y a une distinction à faire entre deux choses bien différentes ; je n'ai jamais rencontré ces bassins à aucun autre endroit parcouru par les anciens glaciers, quoiqu'étant peut-être un de ceux qui ont le plus visité les Alpes pennines. Il serait bien extraordinaire, en effet, que ces écuelles se trouvent toutes concentrées à un même endroit du lit des anciens glaciers. Elles ont en outre des dimensions trop petites ; elles sont aussi pour la plupart dans des positions telles qu'il n'est pas possible d'admettre leur creusage par les chutes d'eau d'ailleurs si instables d'un glacier. Tout porte au contraire à y reconnaître la main de l'homme et à assigner à leur formation une période antérieure à l'âge de la pierre ou tout au moins contemporaine ; on arrive ainsi à reculer l'époque du peuplement de la vallée de Chamonix au-delà de toutes les dates admises jusqu'ici.

Venance Payot.

Note de la Rédaction. — Il y a longtemps que M. le chanoine Ducis a signalé à Salvan des écuelles semblables, où il a reconnu aussi le travail de l'homme. M. Reber, pharmacien à Genève, s'est livré là-dessus à un examen approfondi, et en a pris une belle série de vues et de photographies ; comme il songe à publier sous peu son travail, nous espérons pouvoir en entretenir nos lecteurs.

DEUX ARTISTES SAVOYARDS

JEAN BONIER, peintre,

ET

F. DÉPOLLIER aîné, graveur en taille-douce.

Voici bien longtemps qu'on nous reproche de n'avoir aucune aptitude pour les beaux-arts, et qu'on explique cet état d'infériorité par des raisons plus ou moins plausibles.

Selon Grillet, « l'ancienne Savoie, comme tous les pays « éloignés des foyers de l'industrie et du goût, n'a jamais « pu offrir des motifs d'émulation aux artistes ; le manque « absolu de maîtres jusqu'en 1777, la médiocrité des for- « tunes, le défaut de ressources locales, le séjour des sou- « verains au-delà des Alpes, ne permettaient point au « génie qui préside aux imitations de la belle nature de « prendre essor dans nos montagnes. »

Et depuis, combien d'écrivains — même parmi les bienveillants — se sont répandus en plaintes, généralement fondées, sur cette triste situation !

L'*Univers illustré* du 20 septembre 1873, n° 965, a publié, sous la signature de Gérôme, un article qui résume, à mon sens, tout ce qu'on a pu lire ailleurs sur la question. Cet article a son intérêt ; qu'on me permette d'en détacher l'extrait suivant :

« Une particularité de la race savoyarde, c'est que, « contrairement à la loi générale qui veut que, chez un « peuple, le goût des arts se développe parallèlement à « celui des lettres, il n'en est pas ainsi chez elle. Sous ce

« dernier rapport, celui des goûts et des aptitudes litté-
« raires, il en est peu qui puissent lui être comparées.
« Nulle part la langue française ne se parle et ne s'écrit
« avec plus de pureté qu'en Savoie ; nulle part vous ne
« trouverez, proportion gardée, un plus grand nombre de
« littérateurs et d'écrivains remarquables...

« Mais un nom de peintre, de sculpteur, de musicien,
« c'est en vain que vous le chercheriez. Le motif, vous le
« devinez : c'est tout simplement l'esprit d'économie du
« Savoyard. La musique, la peinture, la sculpture, coû-
« tent à être cultivées, et le Savoyard n'a pas d'argent à
« placer dans ces articles-là. »

Les moins acerbes se contentent d'appliquer à notre pays ces vers écrits par Alfred de Musset pour le Tyrol :

..... Terre simple et naïve,
Tu n'aimes pas les arts, toi qui n'es pas oisive !

Il faut reconnaître qu'il y a du vrai dans toutes ces explications. Mais je crois, pour ma part, que nous paraissons plus pauvres que nous ne sommes en réalité, grâce à l'indifférence incroyable dont nous entourons nos artistes vivants : le moindre échappé de Saint-Cyr, avec son plumet, sera plus honoré chez nous que tous les disciples de Raphaël et de Michel-Ange. Nous sommes une race de soldats.

Quant aux artistes morts, il y a beau temps qu'ils sont oubliés. Tout au plus pourrions-nous citer quatre ou cinq noms qui ont survécu.

C'est pour réagir contre cette tendance de notre caractère national que je me propose d'appeler l'attention sympathique du public sur deux compatriotes dont le culte de l'art a réglé la vie, et dont le talent mérite d'être plus connu.

I.

JEAN BONIER, peintre.

Il naquit à Clermont (canton de Seyssel) le 5 juin 1817, d'une ancienne famille de Frangy qui jouit encore actuellement de la plus légitime considération.

S'il est vrai que le Dominiquin mit longtemps pour se révéler comme artiste, la plupart des peintres connus, par contre, furent des enfants précoces.

Tel fut Jean Bonier. Dès son jeune âge il manifesta pour le dessin de rares aptitudes. A l'âge de treize ou quatorze ans, il détermina son père à l'envoyer à Annecy, pour suivre les leçons de M. Prosper Dunant, paysagiste de valeur et homme de goût.

Il y resta jusqu'en 1832. Les progrès qu'il avait faits en peu de temps, les signes non équivoques d'une véritable vocation ne permettaient plus à sa famille d'hésiter : on décida qu'il partirait pour Turin.

Dès son arrivée à l'Académie, il gagna l'estime des maîtres autant que les sympathies de ses camarades.

Ses longs cheveux bouclés, sa figure, sa douceur et sa manière de se costumer, lui valurent le surnom de Raphaël Savoyard.

Pendant son séjour dans la capitale piémontaise, qui dura jusqu'en 1835, il obtint chaque année une récompense, entre autres une médaille d'argent (1834).

Mais alors, comme de nos jours, il n'y avait que Paris pour donner à un artiste digne de ce nom la consécration de son talent.

C'est ce que comprit Jean Bonier. Il alla prendre place parmi les élèves de Paul Delaroche. On peut croire qu'il

fut fortement séduit par la manière de ce maître, car son œuvre entière en porte l'empreinte.

Le séjour de Paris, cependant, ne devait pas convenir à notre compatriote. Homme timide et modeste, il n'était pas fait pour les agitations tapageuses de la grande ville, où le savoir-faire est plus indispensable que le savoir.

La nostalgie ne tarda pas à s'emparer de lui, car « si le Savoyard se transplante, il ne s'acclimate pas », suivant la belle expression de Charles Buet. Rappelé par l'attrait du pays natal, il alla s'établir à Chambéry.

Vers 1845, il quitta cette ville pour se rapprocher encore plus de son bourg d'origine, et il se fixa à Saint-Julien. Dans cette résidence, il a laissé de fort jolis portraits, — notamment ceux de Mme et de M. Joseph Albert, — et un grand tableau religieux qui appartient aux Sœurs de la Présentation de Marie.

En 1847, il rentra chez ses parents, à Frangy. C'est dans ce milieu calme et laborieux qu'il passa la plus grande partie de son existence. Quoiqu'il travaillât lentement, comme un artiste épris de son art, et non comme un mercenaire, il produisit un nombre considérable de portraits, de tableaux religieux, et de tableaux de genre. Ils sont disséminés un peu partout ; mais la trace de beaucoup n'est pas perdue, et je puis en citer quelques-uns :

Laitière lisant le journal sur sa voiture, en revenant du marché de Genève. (Vendu à Paris.)

Bergers : un jeune garçon et une fillette, assis sur un rocher, tiennent un agneau sur leurs genoux, en présence de l'artiste qui les peint dans cette attitude. (Vendu à Paris.)

La Nativité, d'après le Corrège.

Les Moissonneurs en temps calme.

Les Moissonneurs voyant venir l'orage.

Ces trois dernières toiles, ainsi que beaucoup d'autres inachevées, ornent aujourd'hui un grand salon de l'hôtel Tivollier, à Toulouse.

Portrait de M. Théodore Dupont, ancien notaire de Frangy, actuellement à Genève, qui prenait plaisamment le nom de Dupont *de la minute,* par opposition à Dupont *de l'Eure.*

Portraits de MM. François Chatenod, Jacques Bonier, de Mme Antoinette Cottin, veuve Bonier (Frangy.)

Portraits de famille, à Chindrieux, Bonneville, Ayse, Aix-les-Bains, Frangy, Paris.

J'en passe, et des meilleurs.

Ce qui caractérise tous ces tableaux, c'est le soin de la forme et le fini des détails. C'est surtout dans le portrait que notre peintre excellait ; c'est aussi dans ce genre que l'influence de Delaroche est manifeste. Aucune figure peinte par Jean Bonier ne paraît indifférente : aucun de ses personnages ne ressemble à ces inconscients qui regardent la vie comme les bœufs voient passer le chemin de fer. Ils ont tous l'expression qui leur est propre, et l'on peut dire de l'élève ce que Charles Blanc a dit du maître : « Doué lui-
« même d'une personnalité forte, il était fait pour com-
« prendre celle des autres. Aussi, pas un de ses portraits
« qui ne trahisse un tempérament, qui ne révèle une âme.
« Une fois en présence de ses modèles, l'artiste devine
« leurs pensées, il pénètre au fin fond de leur esprit, il
« saisit le trait qui doit fixer leur ressemblance morale,
« bien supérieure à celle qui étonne les enfants ou fait
« crier d'aise les serviteurs de la maison. »

C'est à Annecy qu'est mort Jean Bonier, le 10 mars 1875. Il était trop sentimental, trop insouciant des choses matérielles pour faire figure dans une société qui est la proie des spéculateurs et des usuriers. Mais ceux-ci seront

oubliés depuis longtemps quand le nom de l'artiste sincère et consciencieux sera respecté comme il le mérite, et le bourg de Frangy se rappellera que c'est à lui qu'il doit d'être inscrit dans le nobiliaire intellectuel de notre province.

II.

F. DÉPOLLIER AÎNÉ, graveur en taille-douce.

Il y a deux ou trois années, en parcourant un *Supplément au Catalogue général* de la librairie Abel Pilon, mon attention s'arrêta sur une publication qui portait ce titre :

SUITE D'ESTAMPES
dessinées par
LANCRET, PATER, EISEN, BOUCHER, etc.
pour illustrer les
Contes de La Fontaine
Gravées au burin par DEPOLLIER aîné,
splendide collection de 40 planches in-4°, dans un élégant cartonnage, demi-percaline.
Tirage sur papier vergé de Hollande..... 80 fr.

Ce nom de Dépollier, qui n'est pas aussi commun que ceux de Dupont et Durand, s'offrait avec un aspect local qui m'intrigua.

Je prends plaisir à faire des recherches sur l'origine des personnages marquants dont les noms, spéciaux à la Savoie, ne peuvent avoir pris racine ailleurs que par transplantation. C'est ainsi que j'ai flairé un Montminois sous le sculpteur (grand prix de Rome, s. v. p.) qui s'appelle Maniglier (Henri-Charles), et je n'ai pas dit mon dernier mot sur le peintre Dubouloz (Jean-Auguste), ni sur l'aquarelliste Grivaz, qui me semblent être des Parisiens quelque peu Allobroges.

Afin d'être édifié, j'écrivis à la maison Pilon pour obtenir communication des renseignements qu'elle pouvait avoir sur le graveur Dépollier.

La réponse ne se fit pas attendre ; la voici :

« Monsieur, nous avons bien reçu votre demande rela-
« tive au graveur Dépollier aîné. Ce dernier gravait au
« siècle dernier les œuvres de Lancret, Pater, etc. Nous
« vous envoyons un spécimen de sa manière, dans l'espoir
« de vous compter parmi nos souscripteurs. »

C'était bien un peu laconique, mais je ne doutai pas qu'avec ces premiers indices on ne pût arriver à de meilleurs résultats. Je me rendis à la bibliothèque publique de Genève, si riche en documents de toute nature, et j'y consultai les principaux ouvrages relatifs aux graveurs, notamment les *Notices* de Malpé et le *Dictionnaire* de Basan.

Mais ce fut en vain : le nom de Dépollier ne figurait nulle part ; aucun traité relatif au siècle dernier ne le mentionnait.

J'eus recours à l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux,* qui posa la question dans son numéro du 25 avril 1889 (page 232).

Réponse à tout, telle est la devise de l'*Intermédiaire,* aux termes de son prospectus ; mais personne ne répondit.

J'aurais attendu longtemps, si le hasard ne m'avait appris, par la bouche de M. Serand, que M. Dépollier, imprimeur, se proposait de faire illustrer *Annecy et ses environs* par un de ses cousins, graveur à Paris.

Courir chez l'aimable imprimeur pour le questionner, tel fut mon premier soin. C'est même par là que j'aurais commencé si j'avais pu soupçonner que l'artiste fût un contemporain ; mais la lettre reçue de Paris m'avait enlevé cette idée.

Bref, M. Dépollier me renseigna si bien que je reconnus

l'identité du graveur des *Contes* de La Fontaine avec son cousin. Il eut même l'obligeance de me mettre en rapport avec ce dernier, qui est un homme aussi modeste que méritant, et c'est ainsi que je me trouve en mesure aujourd'hui de porter à la connaissance de nos concitoyens quelques détails sur la vie et l'œuvre d'un artiste remarquable, dont notre pays peut être fier.

M. François Dépollier, qu'on appelle Aîné pour le distinguer d'un frère, habile graveur d'horlogerie établi à Brooklyn (Etats-Unis d'Amérique), est né à Genève, en 1840, de parents savoyards originaires de Mésigny (canton d'Annecy-Nord).

Il débuta comme graveur d'horlogerie à Genève, puis à Neuchâtel. Plus tard, il fut appelé à Lyon comme graveur et dessinateur d'impressions pour le foulard.

Il se trouvait fixé à Besançon, quand l'Exposition universelle de 1878 fournit à cette ville l'occasion de l'envoyer à Paris comme délégué.

C'est là que ses beaux travaux le signalèrent à l'attention des hommes compétents. On lui fit des propositions qu'il accepta, et il resta à Paris pour graver les illustrations des *Contes* de La Fontaine.

A l'apparition de cette œuvre, il n'y eut qu'un cri d'admiration dans la presse. M. Octave Uzanne, dans la *Revue du Monde littéraire* du 10 mai 1883, se chargea de donner à notre artiste la consécration qui lui manquait. Voici comment il s'exprime : « M. Dépollier aîné,
« qui était hier un graveur inconnu, mérite les plus
« grands éloges pour la manière fine et l'ampleur de fac-
« ture qu'il a apportées dans l'interprétation des anciennes
« estampes. Il a produit là des pièces admirables, et son
« burin a tour à tour de la malice et de la grâce, de l'es-
« prit et de la vigueur : de ce procédé froid de gravure il

« tire de la couleur, du moëlleux et une harmonie chaleu-
« reuse. »

Ce fut un succès. M. Dépollier s'adonna, dès lors, exclusivement à la gravure en taille douce.

Il a créé des miniatures adorables, et reproduit quelques jolis tableaux, parmi lesquels je citerai le *Printemps* (d'après un peintre de Bordeaux, M. Saint-Lannes), et la *Baigneuse aux Fleurs*. Il est passé maître également dans le portrait : j'en possède un de la princesse de Lamballe qui est ravissant.

Mais ce qui le fera plus apprécier chez nous c'est une série d'illustrations, commencée à peine, et qui paraîtra prochainement sous ce titre : « La Savoie pittoresque. »

M. Dépollier, qui est actuellement dans la force de l'âge et du talent, est devenu graveur de la Banque de France : en consacrant à son pays ses heures de loisir, il prouve qu'il est resté bon Savoyard, quoique né sur la terre étrangère, et ses compatriotes lui en sauront gré.

François Miquet.

VARIATIONS PÉRIODIQUES

DES

GLACIERS DE LA CHAINE DU MONT BLANC

La variation périodique des glaciers en allongement ou en retrait est l'un des phénomènes les plus grandioses et les plus intéressants que nous offre le monde des Alpes.

Pendant cinq, dix, vingt ou trente ans, nous voyons, sans cause apparente, un glacier augmenter de volume, augmenter en longueur, dépasser les moraines séculaires,

renverser les forêts, les habitations, comme au village des Bois, puis, sans autre cause apparente aussi, nous le voyons pour ainsi dire rétrograder, s'arrêter dans cette crue étrange, ensuite diminuer, reculer, se raccourcir, et cela pendant dix, vingt ou trente ans et plus ; on croirait qu'il va disparaître dans cette fonte progressive, mais, au bout d'un certain nombre d'années, le recul prend fin et le glacier recommence à s'allonger. Cette variation périodique s'observe en même temps sur divers glaciers, mais non d'une manière identique ; cela dépend de leur réservoir supérieur et de la pente du glacier ou de son inclinaison.

Les glaciers voisins peuvent être en variation opposée ; c'est-à-dire l'un en période progressive, l'autre en période décroissante par les mêmes raisons.

Ce phénomène est encore mal expliqué : lorsque l'inclinaison du terrain n'en est pas la cause, les lois même en sont imparfaitement connues ; c'est un peu pour obvier à cette lacune que je résumerai dans ce travail les observations que j'ai faites depuis bientôt un demi-siècle.

Glacier des Bossons.

Le voyageur qui pénètre dans la vallée de Chamonix par la grande route de Sallanches ou par l'un des cols de Voza ou du pavillon de Bellevue est agréablement surpris lorsqu'il arrive sur le plateau des Houches, première paroisse de la vallée, d'apercevoir d'abord le glacier de la Gria suspendu au flanc nord-ouest de l'aiguille du Goûté, ensuite celui de Tacconaz qui n'est séparé du premier que par l'arête des Faux et qu'une autre crête semblable sépare du plus grandiose de tous, le glacier des Bossons.

Ce dernier frappe l'attention par la magnificence des pyramides agglomérées à sa base et aussi par leur pureté et leur éclat.

Pendant plusieurs années, ces pyramides avaient disparu et le glacier lui-même s'était considérablement amoindri : au lieu de dominer de quelque vingt mètres ses moraines latérales, il se trouvait dominé d'autant par elles et n'offrait plus qu'une légère langue de glace enserrée entre deux berges continues qui le dérobaient aux regards. Depuis quelques années, il a repris vigueur et ses pyramides se sont reformées aussi belles, aussi majestueuses qu'on les vit jamais en ce siècle.

C'est en 1818 que le glacier des Bossons eut sa plus grande étendue ; à cette époque, il envahit quatre ou cinq hectares de terrain labourable, dont le propriétaire fut presque entièrement ruiné. Son voisin, qui avait fait construire la grande maison qu'on remarque au village de Montquart, a dû aussi abandonner son projet d'en faire un hôtel, croyant que le glacier traverserait la vallée et qu'on ne pourrait plus arriver à Chamonix qu'en ouvrant un tunnel dans la glace. Enfin, on lui vit prendre un développement tel, que des processions furent ordonnées pour conjurer le fléau. L'une d'elles planta, entre deux gros blocs de la moraine, une croix qui ne fut point dépassée et qui nous marque ainsi la limite précise de l'invasion.

Depuis 1818, le glacier des Bossons a reculé, lentement d'abord et avec des alternatives de perte et de gain. Ainsi, jusqu'à 1850, sa retraite mesure plus de 200^{m}, mais il avance de nouveau pendant quatre années consécutives et, au commencement de 1854, il n'est encore qu'à une distance de 150^{m} de la croix-limite. Le recul est plus sensible à partir de ce moment : un mesurage effectué le 3 novembre 1868 donne une distance totale de 553^{m} depuis la croix jusqu'au pied du glacier, ce qui représente une moyenne annuelle de 22^{m} dans le cours de ces derniers quatorze ans.

Cette diminution n'a pas eu lieu seulement à son extrémité inférieure, mais sur toute son étendue, jusqu'à 2,000^{m} d'altitude, et son épaisseur s'est réduite dans une égale proportion à en juger non seulement par ses moraines mais encore par les impressions qu'il a laissées sur les rochers de ses deux bords. J'estime cette réduction d'épaisseur à 80 ou 100^{m}.

Du 3 novembre 1868 au 26 septembre 1878, le glacier a eu des mouvements alternatifs d'avance et de retrait qui se sont, en définitive, traduits par 81^{m} de retrait, soit 8^{m} en moyenne par an. De là au 30 octobre 1879, sa progression a été de 12^{m} ; elle a continué pendant l'année 1880 de la manière suivante :

Au premier point de repère : du 30 octobre 1879 au 24 mars 1880, il s'allonge de 12^{m},20, et du 24 mars 1880 au 10 mai même année il aurait avancé de 5^{m},90 en 47 jours, soit près de 0^{m},125 en 24 heures, et du 10 mai au 31 même mois soit en 21 jours de 4^{m},60, soit 0^{m},22 par 24 heures ; je remarque aussi un exhaussement considérable.

Au deuxième point de repère, fixé à la moraine latérale droite à un bloc sur lequel ont été inscrites les dates des observations : du 24 mars 1880 au 31 mai, il n'a progressé sur ce côté que de 2^{m},40 en 21 jours ou 0^{m},115 par 24 heures, c'est-à dire la moitié moins rapidement que sur l'autre rive, par suite du frottement contre les grands blocs de la moraine.

A un troisième point de repère, sur la gauche du torrent : du 10 mai 1880 au 31 même mois, sa progression a été comme au deuxième point de repère, soit 2^{m},70 en 21 jours ou 0^{m},13 par 24 heures. Ici, comme au repère de droite, il s'est produit un exhaussement notable. Le glacier fait entendre un roulement, un grondement intérieur qui

lui occasionne de continuelles dégringolades de blocs de pierre ou de glace ; c'est à tel point que l'approche en est presque dangereuse.

Du 31 mai au 4 août, il y a eu un retrait de 4m,30 par suite des chaleurs des trois mois d'été, la progression des hautes régions n'étant pas suffisante pour contrebalancer la fusion qui s'opère dans le bas.

L'année suivante, son augmentation de volume est si accentuée qu'il pousse devant lui le gros rocher de la moraine de droite qui me servait de repère ; je ne puis donc plus avoir confiance en ses indications, mais au moyen des autres repères j'évalue à une vingtaine de mètres la nouvelle avance rectiligne du glacier. Son exhaussement a subi pareille augmentation.

Du 20 mars 1882 au 17 avril même année, il aurait avancé de 3m,70 dans l'espace de 28 jours, ce qui fait un peu plus de 0m,13 par 24 heures ; au 17 avril, j'avais constaté sur un autre point de repère qu'il y avait une distance de 38m,85 ; au 2 octobre 1883 soit pendant 18 mois, il avait parcouru la grande distance de 38 à 40m, car le glacier continue de transporter l'immense bloc sur lequel était fixé mon repère, et du 3 juin 1883 au 8 octobre même année soit pendant 4 mois, sa progression, malgré les chaleurs de l'été, comportait encore 2 à 8m par mois ou 0m,07 à 0m,08 par 24 heures.

Nouvel avancement de 31m,50 pendant l'année 1884. C'est peut-être pendant cet hiver de 1883 à 1884 que le glacier a été le plus mouvementé puisqu'il a rétabli les magnifiques pyramides que l'on remarquait en 1818 et 1820 ; il a pris cette année plus d'ampleur et d'exhaussement qu'à aucune autre époque, malgré l'été chaud que nous avons eu. Je note encore un allongement de 59m en 1885 et de 42m en 1886. A l'automne de cette année, les

pyramides sont plus belles que jamais et le glacier s'est encore exhaussé et considérablement élargi.

Voici une preuve de la vitalité du glacier des Bossons. Les tenanciers de la buvette et de la grotte des Bossons avaient commencé de creuser cette grotte dans la glace un peu au-dessus du chemin tracé contre la moraine pour y parvenir. Mais, vu la grande vitesse descendante du glacier, ils durent abandonner le travail et creuser plus haut une nouvelle grotte. Ce n'est pas une petite affaire que de percer dans la glace un tunnel de 20 à 24^{m} de profondeur. Or, le 28 octobre, ayant mesuré la distance du point où la première grotte avait été creusée vers le 15 mai au point où elle se trouvait actuellement, j'ai constaté un éloignement de 37^{m},03 en six mois, ce qui correspond à une vitesse de 0^{m},32 par jour.

Dans les trois années suivantes, je constate une espèce de stationnement : le glacier perd 6^{m} pendant l'été chaud de 1887 et perd encore 3^{m} en 1888, mais il regagne 10^{m} en 1889, toujours en culbutant devant lui le gros bloc dont j'ai déjà parlé ; de sorte que ce repère, qui est aujourd'hui à 318^{m} de la croix limite, donne la vraie mesure de l'avancement du glacier, avancement que j'évalue à plus de 300^{m} depuis l'époque de son plus grand retrait, c'est-à-dire depuis 1873 ou 1874.

(A suivre.) Venance Payot.

ONOMATOLOGIE

On sait que la prononciation légèrement aspirée de la consonnance *c* ou *s* a fini par se transformer en *f* dans plusieurs localités. C'est ainsi que *Oncion* et *Ancion* [1], entre Anthy et Publier, sont devenus Anfion et Amphion, *Cindrol,* Findrol, *Ceillière,* Fillière, *Cier,* Fier. On disait aussi *Farragins* pour Sarrasins, *fraysi* pour cerisier, *chanfon* pour chanson, *lanfe* pour linceuil, etc.

Le même changement s'est opéré dans le mot *Elcia,* qu'on lit dans une Charte de 1183 relative à Rumilly, aux archives départementales. On a dit *Eczia, Eczaz, Elfia, Effaz ;* toutes ces variantes se retrouvent dans les chartres de 1487, citées par M. de Foras dans son étude sur l'ancien Rumilly.

Pour éviter l'hiatus, l'*n* euphonique a dû s'interposer entre l'article *la* et le mot *Effaz* pour former le nom actuel, *la Neffaz,* puis *la Nepha,* comme Amphion pour *Ancion.*

C.-A. Ducis.

---

1 Le mot *Uncio* représentait déjà l'idée générique d'un petit cours d'eau dans une prose chantée à l'abbaye de Talloires en l'honneur de saint Nicolas, au XII[e] siècle, et publiée dans cette *Revue,* 1879, p. 75.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

15e ANNÉE. — BULLETIN N° 2. — FÉVRIER 1890.

Baromètre. — Moyennes barométriques un peu au-dessus de la normale : 723,8 à Annecy, 682,4 à Leschaux, 707,9 à Mélan. Maxima le 3 à Annecy, le 19 à Leschaux et à Mélan. Minima le 12 aux trois stations. Excursion du mercure : 8,3 à Annecy, 8,9 à Leschaux et 11,1 à Mélan.

Température. — Mois froid et sec. Moyenne à Annecy du maxima 3°3, du minima —4°3, à 9 h. du matin —1°1. Moyenne générale : à Douvaine —0°2, à Chamonix —2°3, à Mélan —2°7, à Bonneville »°», à Leschaux —2°5, à Talloires »°».

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 3°9, de celle de puits »°», de celle de rivière »°», du sol à Annecy a 0m,30 de profondeur 1°8.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de février : les		3	10	17	24
Thermomètre....	maxima.	6°2	1°1	5°6	7°2
	minima.	—11°	—6°9	—10°	—4°9
Baromètre à 0°		625,2	625,8	623,9	627,6

A cette station, la température atteint son minimum —10° le 12 du mois à 6 h. du soir et son maximum +7°2 le 19 à midi et demi. Le minimum barométrique est de 613 le 28 février et le maximum 629m/m le 19. Ecart 16m/m.

Un phénomène bien curieux est révélé par le baromètre enregistreur du Semnoz. Tous les deux jours, à 8 h. du matin, une hausse rapide a lieu, atteignant en moyenne 3m/m, puis une baisse à peu près égale, le tout durant environ une heure. Soit que la tendance générale fut à la hausse ou à la baisse, le phénomène s'est produit avec beaucoup de netteté les 4, 6, 8, 10, 11, 14, 17, 20, 24, 25 et 27 février.

Pluie. — Le maximum est aux Gets où l'on mesure, en quatre jours, 53m/m d'eau provenant de 0m,70 de neige, le minimum est à Chamonix où il tombe 0m,25 de neige qui donnent 14m/m d'eau. On relève encore 0m,44 de neige à Cruseilles, 0m,36 à Seythenex, 0m,27 à Annecy, 0m,25 à Douvaine, 0m,21 à Rumilly, 0m,20 à Megève, 0m,16 à Sallanches, 0m,66 à Leschaux et 0m,85 au Semnoz. Ici, le pluviomètre donne 43m/m. — Hauteur moyenne du lac d'Annecy 0m,62, du lac Léman 0m,78.

Remarques particulières. — Floraison du noisetier à Rumilly dans la 2e semaine de février. — Le 10, floraison de la primevère à Cruseilles. — Le 13 et le 15, tempête de neige au Biot. — Le 26, vent du N.-E. très fort à Chamonix.

15e ANNÉE. — BULLETIN N° 3. — MARS 1890.

Baromètre. — Pressions au-dessous de la normale : 719.2 à Annecy, 679,1 à Leschaux, 704,7 à Mélan. Maxima le 11 aux trois stations. Minima le 19 à Annecy et à Mélan, le 18 à Leschaux. Excursion du mercure : 26,2 à Annecy, 24,8 à Leschaux et 26,7 à Mélan.

Température. — Très froide les dix premiers jours, chaude les dix derniers, au dessous de la normale pour l'ensemble du mois. Moyenne à Annecy du maxima 10°3, du minima —0°9, à 9 h. du matin 3°2. Moyenne générale : à Douvaine 5°5, à Chamonix 1°2, à Mélan 3°7, à Bonneville »°», à Leschaux 1°4, à Talloires »°». — Le thermomètre descend à —20° à Chamonix, —18° à Leschaux et —13° à Annecy le 2 mars ; il monte à 22°, 19° et 22°5 dans les mêmes stations le 30 mars. Bonneville enregistre jusqu'à 31°.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 4°9, de celle de puits »°», de celle de rivière »°» ; du sol à Annecy à 0m,30 de profondeur 2°2.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de mars . les		3	10	17	24	31
Thermomètre....	maxima..	1°7	2°6	9°7	5°	13°7
	minima..	—17°	—11°8	—6°	—5°4	—2°
Baromètre à 0°		616,9	626,7	611,2	620,6	625,4

A cette station, la température atteint son minimum —17° le 3 à 6 h. du matin et son maximum 13°7 le 28 à 11 h. Le baromètre enregistreur, gâté par la gelée le 2 mars, ne reprend son service que le 17. La vague de 8 h. du matin observée en février se reproduit presque tous les jours, notamment les 1, 2, 20, 21. 22, 23, 27 et 28.

Pluie. — Mois peu pluvieux. On note un maximum de 51m/m en 7 jours à Cruseilles et un minimum de 15m/m aux Gets. Thonon, qui a 16 jours humides, n'a que 36m/m d'eau. Il est tombé 0m,20 de neige à Chamonix et au col des Gets et 0m,14 à Leschaux. Au Semnoz, on mesure 0m,37 de neige et 19m/m3 d'eau. — Hauteur moyenne du lac d'Annecy 0m,42, du lac Léman 0m,61.

Orage. — Un seul orage le 18 à 3 h. du soir à Leschaux.

Remarques particulières. — Floraison de la violette le 6 à Rumilly, le 14 à Cruseilles, le 25 à Scythenex, le 27 au Biot et seulement en avril à Megève. — Arrivée de l'alouette du 8 au 11. — Réveil de la grenouille le 15 mars au Biot, le 25 aux Gets ; de la chauve souris le 28 à Seythenex, le 31 à Cruseilles. — Le 25 vent fort du N.-E. à Chamonix.

Le Secrétaire de la Commission, E. Tissot.

(Revue Savoisienne.) *Le Directeur-Gérant :* G. Maillard.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
SOCIÉTÉS SAVANTES
N° 882
IMPRIMÉS

Séance du 14 mars 1890.

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 4 heures.

M. LE PRÉSIDENT annonce la mort de M. Galiffe, célèbre historien genevois, membre correspondant de notre Société.

M. RIGAUX, professeur départemental d'agriculture, est admis comme membre effectif.

M. SERAND propose de faire graver nos diplômes par notre compatriote M. Dépollier, graveur à la Banque de France, à Paris.

M. MIQUET donne quelques intéressants renseignements sur cet artiste qui nous était inconnu, et estime, qu'avant de faire la démarche demandée par M. Serand, il conviendrait d'avoir lié plus ample connaissance avec ce graveur. (Voir aux mémoires.)

M. TISSOT, ingénieur, demande si la Société ne pourrait pas essayer quelques démarches pour obtenir le classement du château d'Annecy comme monument historique, ce qui assurerait la conservation intégrale de cet édifice.

Cette proposition soulève une vive et intéressante discussion à laquelle prennent part la majorité des assistants. MM. DUNANT et MIQUET, entre autres, reconnaissent qu'il y aurait quelque chose à tenter pour conserver à notre château son caractère archéologique, mais que cette démarche présenterait de nombreuses difficultés, en raison de l'affectation actuelle de l'édifice au logement d'une partie de la garnison.

Savoie (Haute) 3.

La Société propose enfin que M. Ducis, archiviste départemental, fasse une demande officielle à M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts pour demander au moins que l'on respecte le cachet historique du château.

COMMUNICATIONS SCIENTIFIQUES

M. Tissot présente un travail sur un nommé Caffe, voyageur en Egypte, dont il n'a pu malheureusement établir la complète identité.

M. Serand a reçu de M. Fenouillet, directeur des écoles communales de Desingy, la copie d'un Journalier d'Antoine Boège de Conflens ; il nous en fait la lecture partielle, qui intéresse vivement l'assemblée. Ce document, accompagné de quelques explications, est destiné à paraître dans la *Revue*.

M. Maillard présente des pastels et des gravures dont M. Firmin Salabert, peintre à Annecy, a bien voulu faire au Musée le gracieux cadeau.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire : Gustave Maillard.

Séance du 10 mai 1890.

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance de mars est lu et adopté.

M. Dunant présente comme candidat M. Albert Crollard, ingénieur à Cran-Gévrier ; M. Nanche présente en la même qualité M. Boch, maire d'Annecy.

M. Serand donne lecture d'une lettre de M. Gabriel de Mortillet, qui annonce la publication d'un ouvrage sur les *Origines de la pêche, de la chasse et de l'agriculture;* cet ouvrage, qui nous donnera sans doute une foule de dé-

tails intéressants, est attendu avec impatience par tout le monde.

L'ordre du jour appelle la répartition des prix des concours d'histoire et de poésie. Lecture nous est faite des rapports des jurys examinateurs. Nous les reproduisons *in extenso* ci-après, avec les noms des lauréats.

M. Pierre Tochon, agronome, a envoyé à la Société une série complète de ses publications.

COMMUNICATIONS SCIENTIFIQUES

M. Ducis présente quelques considérations sur la transformation de plusieurs noms de cours d'eaux par suite de la prononciation aspirée de la consonnance *c* ou *s*.

Le même, à propos des *desiderata* de M. Ritter sur Mgr Biord, dit qu'il possède le manuscrit original de l'Oraison funèbre que prononça ce prélat à l'occasion d'un service funèbre pour Louis XV dans l'église métropolitaine de Turin, le 22 juin 1774. Quelques corrections de ce manuscrit paraissent être de M. Bigex, alors vicaire général de Mgr Biord.

La maison de Savoie était dans les meilleurs termes avec celle de France, à la mort de Louis XV, le 10 mai 1774. Victor-Amédée III, roi de Sardaigne, était cousin germain de Louis XV par sa tante Adélaide de Savoie, mère du roi de France. Il était beau-père du comte de Provence (Louis XVIII) dès 1771, et du comte d'Artois (Charles X) dès 1773; et son fils Charles-Emmanuel IV allait épouser Marie-Clotilde, sœur de ces deux derniers princes, en 1775.

On voit par le texte de cette œuvre que l'assistance française devait être nombreuse à cette cérémonie funèbre. Mgr Biord, docteur de Sorbonne, avait été curé de la Sainte-Chapelle de Paris. Cette position l'avait mis en

rapport avec la haute aristocratie de la capitale. Tel aurait été le motif du choix de cet évêque pour l'oraison funèbre du roi de France à Turin.

M. Dubouloz a trouvé dans le dernier volume des *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie* la mention d'un livre de prières déposé actuellement à la Bibliothèque nationale.

Ce curieux document est orné de miniatures parmi lesquelles il est facile de reconnaître la Sainte-Chapelle de Chambéry, et les villes d'Annecy et de Thonon ; ces œuvres d'art auraient une valeur certaine, et on se demande si des souscriptions particulières, que M. le conseiller Mugnier à Chambéry s'offre à recueillir, ne pourraient pas aboutir à les faire reproduire en héliogravure. L'idée vaut la peine d'être prise en considération.

M. Miquet présente quelques belles gravures exécutées par M. Dépollier, l'artiste dont la *Revue* a déjà parlé.

M. Nanche fait don au Musée d'une marmite de Papin, dont il explique la construction et le fonctionnement.

M. Maillard présente une série d'antiquités égyptiennes, grecques, romaines et arabes, données au Musée par un de nos compatriotes, M. Laffin, de Thorens. Cette personne, durant un séjour au Fayoum (Haute-Egypte), s'étant souvenue qu'elle était dans le voisinage des ruines de Crocodilopolis, a pris bravement la pelle et la pioche, et a amené au jour d'intéressantes trouvailles, qu'elle envoie en don gracieux au Musée de son pays. On ne saurait témoigner assez de satisfaction et de plaisir en présence d'actes qui indiquent un esprit intelligent, éclairé et généreux. Nous nous sommes du reste empressé de remercier chaudement le donateur.

La séance est levée à 6 h. 1/2.

PRINCIPAUX DONS FAITS AU MUSÉE

depuis le mois de mars 1890.

MM.

Ravoire F., maire d'Hauteville. Un peson romain, terre cuite.

Administration des Hospices d'Annecy. Un tableau en verre de J.-B. Decrey, de Bonneville *(Un Docteur dans une maison de campagne*, copie)

Laffin, de Thorens. Une série d'antiquités égyptiennes, grecques, romaines et arabes provenant des ruines de Crocodilopolis (Fayoum, Haute-Egypte), découvertes et recueillies par lui-même.

Nanche, dentiste. Une marmite de Papin.

DONS FAITS A LA BIBLIOTHÈQUE.

David Martin. *Observations sur la marche retrograde de la végétation dans les Hautes-Alpes ;* 1 br.

Miquet F. *Paysanneries ;* 1 br.

— *Deux Artistes savoyards ;* 1 br.

Nicollet, de Chambéry. *Rapport du delégué du département de l'Isere a l'Exposition universelle de 1889 ;* 1 br.

Le Secrétaire, Gustave MAILLARD.

CONCOURS D'HISTOIRE ET DE POÉSIE EN 1889

RAPPORT DU JURY D'HISTOIRE

1° *Les Volontaires de la Savoie de 1792-1799. La Légion allobroge et les Bataillons du Mont-Blanc* (imprimé).

Le plan adopté par l'auteur de faire l'histoire de chaque corps l'a forcé à des redites assez fréquentes, parce que les mêmes soldats ont fait partie successivement de divers corps, et à des retours sur quelques campagnes. En appuyant moins sur les détails personnels et en accentuant mieux l'allure de chaque corps, l'ensemble de l'ouvrage aurait eu plus de cachet littéraire.

Puisque la formation primitive des corps volontaires de la Savoie était, de l'aveu de l'auteur, un acte d'insurrection contre un pouvoir légitime, et que l'invasion de la Savoie eut lieu sans déclaration de guerre, l'auteur ne pouvait blâmer les mesures de défense prises par le gouvernement sarde. Il en est de même de l'invasion des autres Etats. Pour tous, c'était un droit et un devoir de se prémunir contre toute insurrection.

On admet qu'il y ait eu de l'enthousiasme dans un certain nombre de sujets mécontents du régime qui réprimait leurs écarts.

Mais d'autres documents, les uns inédits, les autres publiés déjà, prouvent abondamment que cet entrain était loin d'être général, comme le répète trop souvent l'auteur, qui fournit lui-même des preuves du contraire. La masse des populations restait fidèle au gouvernement légitime.

L'ouvrage abonde en notes biographiques, qui sont, en général, flatteuses et précieuses pour les familles. Mais l'histoire ne doit pas être un poème.

Toutefois cette œuvre révèle dans les détails tout un ensemble de personnages, de faits, qui n'étaient pas connus et qui apportent un appoint considérable à l'histoire de cette époque si tourmentée de nos contrées, en faisant connaître des aptitudes militaires et politiques que les circonstances ont développées, et qui resteront dans ses gloires.

*
* *

2° *Histoire des Savoyens sous le second royaume de Sardaigne. 1815-1860* (manuscrit).

Comme la restauration du second royaume sarde à la chute du premier Empire s'est faite d'abord selon les traditions du premier royaume, il est difficile au lecteur de

saisir bien les difficultés de cette transition, s'il n'a pas une idée complète du régime antérieur. C'est ce que l'auteur aurait dû faire par une introduction, dans laquelle il aurait résumé le caractère de la première période monarchique de la Maison de Savoie, les transformations inouïes que nos contrées ont subies sous la première République et l'Empire, afin de faire apprécier en connaissance de cause la reprise subite des traditions précédentes ; elles ne tardèrent pas, d'ailleurs, à recevoir successivement des changements progressifs, qui n'eurent leur développement définitif qu'à l'installation du régime représentatif. Cette période, qu'on peut appeler d'incubation, pourrait être traitée plus historiquement et ne pas se résumer en nomenclature de faits ou de résumés quelquefois mal groupés, et ne caractérisant pas assez l'inspiration de chaque époque.

La marche historique est plus accentuée dans la seconde période, où le mouvement social se développe en suivant les contre-coups de la politique de l'Europe.

Malgré quelques lacunes et quelques erreurs de détails, l'auteur a présenté un tableau fidèle de la situation inférieure et pénible de la Savoie pendant les tendances et les efforts des hommes qui dirigeaient la politique du Piémont vers les annexions des Etats voisins, et enfin les causes de la séparation de la Savoie et de son annexion à la France. On ne peut que féliciter l'auteur d'avoir apprécié les faits dans leur simple réalité sans passionner son récit comme tant d'autres le font trop souvent, selon leurs vi-sées politiques.

*
* *

3° *Les Savoyards à Rome* (imprimé).

C'est l'histoire d'un Etablissement collectif en faveur des Belges, des Savoyards et des Français, c'est-à-dire

des sujets étrangers parlant la langue française à Rome, établissement qui a pris le nom de Saint-Louis des Français. C'est une revendication des droits des Savoyards qui ont été méconnus pendant longtemps par la section française, qui s'était étendue et substituée insensiblement aux droits de nos compatriotes. C'est la réparation historique de longues injustices, toute basée sur des titres inédits. L'œuvre est traitée avec aisance et pleine connaissance de cause, bien que la rédaction soit un peu délayée, et qu'elle eût comporté plus de concision. Il est regrettable que l'auteur n'ait pas fusionné dans cette seconde étude la première qu'il avait fait paraître sur le méme sujet ; l'ouvrage aurait été plus complet et plus magistral.

*
* *

4° *Histoire de Seyssel* (manuscrit).

Si les monographies d'une ville, d'une commune sont les éléments indispensables à l'histoire d'une contrée, c'est à la condition qu'elles soient en rapport avec les données générales de l'histoire contemporaine, dont elles viennent souvent préciser et rectifier les détails. On ne se figure pas assez les connaissances préalables qu'exige un travail historique sérieux. C'est malheureusement ce qui manque dans les premières périodes de cette œuvre, qui sont toutes à refondre, soit pour la rectification d'un grand nombre de faits erronés, soit surtout sous le rapport de la rédaction et du style. L'auteur acquiert un peu de solidité à mesure qu'il entre dans les époques où les documents lui viennent en aide. Encore faut-il les apprécier au point de vue de la critique historique, qui a fait tant de progrès dans notre époque.

Nous ne voulons pas cependant décourager l'auteur : car, nous le répétons, plus les monographies sont nom-

breuses, plus l'histoire d'une contrée pourra être entreprise avec sûreté et ensemble. Elles doivent lui venir en aide et non la dévoyer. Souvent un bon regeste est préférable à un travail qui a la prétention de la forme historique.

Ajoutons que le double aspect sous lequel l'histoire de Seyssel doit être envisagé n'est pas assez caractérisé dans ses phases successives.

*
* *

5° Un autre ouvrage assez considérable a été présenté à ce concours. Mais, la Commission a appris avec certitude qu'il a été présenté aussi au concours d'histoire de l'Académie de Savoie. Cette double présentation l'exclut formellement de notre concours, à teneur de nos règlements.

*
* *

La Commission, après examen et discussion des mérites relatifs des œuvres qui viennent d'être analysées, vous propose de décerner un prix de 350 fr. à partager *ex æquo* entre l'ouvrage n° 1, qui est de M. Folliet, et le n° 2, qui est de M. Plézance, un prix de 50 fr. au n° 3, dont l'auteur est M. Malliand, de Chambéry, et une mention honorable à titre d'encouragement au n° 4, M. Fenouillet, instituteur à Seyssel.

RAPPORT DU JURY DE POÉSIE

Le nombre des pièces présentées dans les conditions réglementaires est de dix, émanant de sept auteurs.

Chaque membre du Comité les a successivement examinées, une à une, avec assez de soin pour établir, à son point de vue, un premier classement.

Quand ce travail préparatoire a été fait, les membres se

sont réunis pour échanger leurs impressions, discuter en commun la valeur des poèmes, et arrêter le classement définitif.

Pour arriver à ce résultat, la marche la plus simple est de procéder par élimination. Dans tous les concours on trouve des œuvres d'une faiblesse telle qu'aucune contestation ne saurait être soulevée à leur sujet. C'est par celles-là qu'il convient de commencer.

Nous avons débuté par la pièce intitulée *Napoléon IV*. En douze strophes de dix vers, l'auteur ne parvient pas à nous émouvoir pour ou contre son héros, pas plus qu'à démontrer qu'il soit ému lui-même. Les images sont forcées, le style incorrect. On en jugera par de courtes citations :

L'Océan, un soir, dit avec indifférence :
— Il est mort. A ces mots, l'on fut pris de pâleur.
Tout front tombait à terre *en le pays de France*,
Tout œil pleurait dans la douleur.
. . . . . .
Cet ange aux naufragés se montre *en le désastre*...
. . . . . .
Vos deux cœurs sont *des mers brûlées*,
Dieu seul peut combler une mer.
Dieu seul peut *detacher* vos fronts *collés* en terre,
Eteindre vos *soupirs*, — si même peut se taire
Jamais votre regret amer.

Inutile d'insister.

*
* *

La Dent d'Oche, qui vient ensuite, a pour but de retracer, en 110 vers, les péripéties, d'ailleurs bien ordinaires, d'une course de montagnes. A côté de détails prosaïques, comme ceux-ci :

..... L'un de nous eut alors le génie,
Voyant que l'herbe sèche abondait en ce lieu,
D'en faire une brassée et d'y mettre le feu.
Nous eûmes peu de flamme et beaucoup de fumée.

On trouve des énumérations de lieux dits d'où le sentiment poétique est totalement exclu :

Voici le mont Billard, montagne d'un grand air,
Belvédère charmant ; voilà le roc d'Enfer...
. . . . . .
Voilà le mont de Grange. Ah ! voici des troupeaux,
Des bergers, des chalets réunis en hameaux ;
C'est l'alpage fameux de Darbon et de Bise ;
A l'opposé, voilà les rochers de Memise.

Le genre descriptif, en poésie, est semé d'écueils. Il faut un souffle puissant pour animer la nature morte ; — et le rimeur, si bon qu'il soit, doit être doublé d'un magicien pour éveiller ce qu'on a justement appelé *l'âme des choses* : autrement, le lecteur reste froid.

*
* *

L'inspiration manque moins dans la pièce intitulée : *D'Athènes à Jérusalem* (Salut à la Croix !). Mais la composition est mal ordonnée, les rimes sont pauvres et la forme est négligée : il y a même un vers faux :

Passez ! la Palestine, ou tant de gloire abonde,
M'apparaît... Mon regard suit la trace profonde
Dont Dieu marqua ce sol triste et nu !

*
* *

Les négligences reprochées à la poésie précédente se retrouvent en partie dans celle intitulée : *Un Rêve*. On n'y rencontre que des rimes *par à peu près*. C'est d'autant plus regrettable que l'auteur a du goût, de l'imagination, de la délicatesse dans les pensées ; mais la forme est sacrifiée à l'idée : c'est de la poésie inculte.

*
* *

Il ne faudrait pas, cependant, supposer que nous ayons pour la forme une préférence exclusive : en dépit de l'at-

trait que nous éprouvons pour le rythme et la rime, il est nécessaire, à nos yeux, qu'un poème se recommande par d'autres qualités, notamment qu'il présente quelque chose d'original et de personnel.

C'est pour ce motif que nous avons écarté *Madeleine* et *Le Déluge,* deux pièces présentées par un même concurrent, qui sont irréprochables comme facture, mais où l'invention fait défaut.

*
* *

Les éliminations dont il vient d'être question ayant été arrêtées à l'unanimité, la commission n'a plus eu à s'occuper que de quatre pièces, d'une valeur inégale, mais qui, à des degrés différents, méritent une récompense.

Ce sont celles qui portent les titres suivants : *La Veilleuse, Le Berceau, La Plainte, Légende d'Ecosse.*

Les deux premières sont du même auteur. Elles doivent être examinées ensemble, car isolément elles ne rempliraient pas les conditions du programme, attendu que l'une a seulement 68 vers et l'autre 80.

La Veilleuse a de réelles qualités : style correct, versification facile, idées sans prétention, avec une teinte de mélancolie qui n'est pas sans charme. Mais le troisième vers n'a que six pieds au lieu de huit ; des répétitions de mots dénotent le défaut d'attention soutenue ; enfin le souffle est un peu court.

Mêmes critiques pour *Le Berceau ;* notons pourtant que cette poésie a des qualités plus accentuées que la précédente et renferme des passages irréprochables.

*
* *

La Plainte est un poème d'une certaine envergure et qui a une portée philosophique. Mais elle est empreinte d'un pessimisme outré. L'auteur met en scène tous les

êtres qui gémissent dans ce bas monde : les hommes, les animaux, les plantes même ; on s'attendait presque à y rencontrer le chœur des minéraux. Le sort de chacun est représenté sous des couleurs si noires, si désolantes, que nul remède ne semble capable de l'adoucir. Aussi lorsque, à la fin, le poète essaie de consoler tous ces plaignants par la promesse de la vie éternelle et de l'immortalité, l'on s'aperçoit qu'il est trop tard pour relever des victimes qu'on a terrassées comme à plaisir : et l'effort tenté pour leur rendre courage reste inférieur à la peine qu'on a prise pour les désespérer.

La composition de *La Plainte* est irrégulière ; elle présente des parties obscures et quelques incorrections. Mais bon nombre de strophes sont fortement conçues et finement tournées ; la facture est aisée, et l'ensemble est satisfaisant.

*
* *

La seule poésie qui soit conduite avec un talent égal, du premier vers au dernier, c'est la *Légende d'Ecosse*. Elle se recommande par des qualités peu communes : élégance de style, facilité, richesse d'imagination. Les vers, bien cadencés, frappent agréablement l'oreille et, malgré quelques réminiscences des *Jacobites,* les pensées qui forment la trame de la pièce sont originales, pleines de grâce, de fraîcheur et de goût.

La *Légende d'Ecosse* est évidemment l'œuvre d'un poète exercé, qui connaît son art et qui n'est plus un débutant.

Aussi la Commission n'a-t-elle pas hésité à lui donner la première place.

Toutefois, comme le mérite des pièces intitulées *La Plainte* et *La Veilleuse, Le Berceau,* n'est pas suffisamment inférieur à celui de la *Légende d'Ecosse* pour

qu'aucune récompense ne leur soit due, la Commission propose de répartir comme suit la somme à distribuer :

Premier prix : 100 fr. : *Légende d'Ecosse.*

Deuxième prix *ex-æquo* : { 50 fr. : *La Plainte.* ; 50 fr. : *La Veilleuse, Le Berceau.*

Vu la faiblesse des autres poèmes, il n'y a pas lieu de décerner des mentions honorables.

LAURÉATS DES CONCOURS DE 1889

HISTOIRE.

Premiers prix :

MM. Folliet André, député, à Paris ;
E. Plézance, à Paris.

Second prix :

l'abbé Mailland, à Chambéry.

Mention honorable :

Fenouillet, directeur des écoles communales de Desingy.

POÉSIE.

Premier prix :

MM. Bordeaux Henry, à Thonon.

Seconds prix :

Granier Camille, professeur à Bonneville.
Bomel Henri, à Annonay ;

TRAVAUX DES LAURÉATS DU CONCOURS DE POÉSIE

LÉGENDE D'ÉCOSSE

« En compagnie de l'amour, on ne sait
« jamais où l'on va . on commence à
« chanter avec lui de jolis motifs d'o-
« péra, jusqu'au jour ou, la scène chan-
« geant, on chante les grands airs, non
« plus du bout des lèvres, mais de toute
« son âme, jusqu à se briser la voix. »
(Arsene Houssaye)

ELLINOR.

I.

Fleur de l'Ecosse, elle est fille de chefs fameux.
Elle est pâle, son teint est blanc comme la neige,
Ses yeux bleus sont profonds comme les lacs brumeux,
Et sa beauté ressemble aux beautés de Norwège.

On l'appelle Ellinor, elle habite Edimbourg :
Les nobles Ecossais sont tous amoureux d'elle,
Mais son cœur n'a pas dit encore un mot d'amour,
Et semble défendu comme une citadelle.

Or, dans la Haute-Ecosse, au pays des highlands,
Le laird de Kinguissie a vu sa beauté frêle ;
Son cœur est vierge et pur comme les rochers blancs
Que le soleil couchant sur le ciel bleu dentèle.

Un regard a suffi pour qu'il l'aime à jamais.....
Qu'il chasse le faisan ou le chevreuil qui passe,
Qu'il franchisse les lacs ou les monts embrumés,
Ou qu'il fasse cabrer son cheval dans l'espace,

Même sur les rochers vierges, sur les sommets
Que seul l'aigle en passant effleure d'un coup d'aile,
Il revoit devant lui ses beaux yeux bien-aimés.
Aimant il a juré de se faire aimer d'elle.

Il a vingt ans, il est beau comme ses aieux
Les anciens chefs de clans nés dans les Hautes-Terres ;
Il a dit : « Je la veux pour compagne, je veux
Qu'elle me suive aux vieux manoirs héréditaires. »

Son vieux père, le laird de Kinguissie, a dit :
« Ton amour est peut-être une chose insensée,
Mais pars pour Edimbourg. » — Et Donald répondit :
« Je reviendrai, mon père, avec ma fiancée. »

Le vieux laird a repris : « Ton audace me plaît,
Mais conquiers ton amour sans vantardise aucune,
Mets les habits du clan, le tartan et le plaid,
Pars et fais-lui la cour en homme sans fortune. »

« Le kilte de tartane aux couleurs de son clan,
Les broques et la toque, et le lourd plaid d'Ecosse
Sont les seuls vêtements d'un highlander vaillant
Père, je vous salue, et préparez la noce. »

II.

Or on donnait un bal. Essayant leur pouvoir,
Les lairds entouraient tous Ellinor, blonde reine,
Mais elle passait froide et daignant laisser voir
Son doux sourire pâle et ses yeux de sirène.

Quand un hardi garçon s'approchant d'Ellinor
Lui dit en la fixant de ses beaux yeux limpides :
« Fillette, voulez-vous me suivre vers le nord,
Aux highlands, le pays des femmes intrépides ? »

Ellinor, entendant ce jeune homme parler,
Se mit à rire et dit de sa voix charmeresse :
« Quel est votre pays ? ou faudrait-il aller ?
Et qui devrais-je aimer de toute ma tendresse ? »

« — Je suis un highlander, mon père est vieux berger.
On m'appelle Donald Macdonald, et je chasse
Le chevreuil, et je suis ignorant du danger
Car je suis du pays de Bruce et de Wallace.

« Je vous vis une fois, et depuis cette fois
J'emporte dans mon cœur votre pâle sourire,
Et j'ai quitté mes lacs et j'ai quitté mes bois ;
Laissez-moi vous aimer et laissez-moi le dire. »

Comme il était très beau dans son kilte et son plaid,
Alors la belle enfant, mignonne et délicate,
Lui dit : « Bel highlander, ton audace me plaît,
Tu peux venir demain au port de Canongate. »

III.

Au port de Canongate il alla donc un soir.
Dans le grand salon triste il fut reçu par elle,
Puis sous les marronniers ils allèrent s'asseoir
Et Donald prit la main de l'enfant douce et frêle.

« Voulez-vous avec moi venir dans les highlands,
Au pays des highlands, oh ! voulez-vous me suivre ?
Là-bas, dans le lointain, vers ces grands rochers blancs,
Voulez-vous avec moi venir dans les highlands ?
C'est là qu'on sait aimer, c'est là qu'il fait bon vivre.

« Voulez-vous avec moi venir dans les highlands,
Sur ces vierges sommets aux neiges éternelles,
Au bord des lacs brumeux que les blancs goelands,
Ces oiseaux familiers des lacs bleus des highlands,
Traversent d'un seul vol de leurs puissantes ailes ?

« Suivez-moi vers les lacs aux flots bleus, vers les monts
Dont le soleil couchant fait ruisseler la neige ;
Venez dans ces lointains brumeux que nous aimons,
Suivez-moi vers les lacs aux flots bleus, vers les monts,
Et dans mon chaume obscur qu'un grand rocher protège.

« Voulez-vous avec moi venir dans les highlands,
Sur les monts ou parfois vont l'aigle et l'hirondelle,
Ou le cerf s'enfuyant pose ses pieds tremblants ;
Voulez-vous avec moi venir dans les highlands,
Le pays des lacs bleus et de l'amour fidèle ? »

Comme elle souriait de ses yeux indolents,
Il s'approcha tout près et dit de sa voix douce :
« Voulez-vous avec moi venir dans les highlands ?
Un lit je vous ferais de roseaux et de mousse.

« Si vous venez là-bas, je vous aimerai tant ! »
Et comme malgré tout elle hésitait quand même,
Donald reprit bien bas : « Mon vieux père m'attend
Et je vais partir seul ! Ellinor, je vous aime ! »

Alors elle lui mit autour du cou ses bras
Et lui dit tendrement : « Allons dans ta montagne,
Je quitte sans regrets Edimbourg, tu verras,
Je t'aime et je serai ta fidèle compagne. »

IV.

Le lendemain tous deux gagnèrent les highlands,
Et la route était longue, et triste, et monotone.
Et la blonde Ellinor sentait ses pieds tremblants
Car elle avait marché tout un long jour d'automne.

Le soleil se couchait au loin à l'horizon
Dorant les monts des feux mourants de sa lumière :
Ils marchaient dans les champs dépouillés de gazon
Quand l'highlander lui dit : « Voici notre chaumière. »

Sur le seuil, un berger au chef déjà tremblant
Dit au jeune homme ; « Entrez, sir Donald, la nuit gagne
Les monts brumeux ; entrez. Demain, au jour levant
Les chemins seront sûrs à travers la montagne. »

Saluant Ellinor, il dit avec émoi :
« Madame que le ciel d'highland vous soit prospère. »
Et Donald s'approchant lui dit : « Appelez-moi
Votre enfant et non pas sir Donald, ô mon père. »

« Nous venons d'aussi loin que viennent les oiseaux ;
Donnez-nous à souper du lait des laiteries,
Et faites-nous un lit, un lit de verts roseaux
Que vous recouvrirez du bon foin des prairies. »

Le lendemain, Donald, dès le soleil levé,
Comme Ellinor dormait, vint à son épousée,
L'embrassa sur le front, son beau front soulevé,
Et lui dit : « Le soleil brille par la croisée.

« Levez-vous, Ellinor, et mettez vos habits.
Les vaches vont aux champs et quittent leurs litières,
Il fallait vous lever pour traire les brebis,
Pour traire les brebis et les vaches laitières. »

Puis, trouvant ces mots durs, il vint vers Ellinor,
Et sur sa joue il vit soudain couler des larmes,
Et les pleurs la rendaient belle, plus belle encor :
Son regard triste et pur avait de plus doux charmes.

Elle dit : « Je voudrais être bien loin ; là-bas,
Dans Edimbourg, j'étais riche, j'étais princesse. »
Comme il devenait sombre, elle ajouta plus bas :
« Pourtant, je t'aime bien, je t'aimerai sans cesse. »

« — Ellinor, levez-vous. Le soleil du matin
A doré de ses feux la montagne obscurcie ;
Voyez ce grand manoir dominant le lointain,
Levez-vous, nous irons visiter Kinguissie. »

V.

Ils entrèrent tous deux dans l'antique manoir,
Le portier dit : « Salut, sir Donald, entrez vite :
Quand vous n'êtes pas là le palais semble noir ;
Votre père inquiet attend votre visite. »

Puis le vieux laird, sur qui la vieillesse a neigé,
Sortit, et, saluant Ellinor étonnée :
« Soyez la bienvenue en mon palais, car j'ai
La joie au cœur d'avoir à fêter l'hyménée.

« Des seigneurs de grand nom ont fléchi les genoux
Devant votre regard et votre beau front pâle ;
Mon fils pourtant a su se faire aimer de vous
Par sa seule franchise et par sa beauté mâle.

« Si vous étiez hier la femme d'un berger,
Vous êtes maintenant dame de Kinguissie ;
Je serai votre père et pour me protéger,
Vous pourrez me conduire à votre fantaisie. »

Et le front de l'enfant toucha ses cheveux blancs,
Puis câline, et voyant les deux lairds auprès d'elle,
Elle dit : « Je vous aime et j'aime les highlands,
Le pays des lacs bleus et de l'amour fidèle. »

Henry Bordeaux.

LA PLAINTE

Mieux vaudrait mourir jeune ou n'être jamais né !
(Solon.)

I.

Pâle ainsi qu'une feuille morte,
Je vais sans but, le front penché,
Jouet du rêve qui m'emporte
Vers le néant que j'ai cherché.

Un mal secret ronge mon être
Et m'a fait vieux avant le temps :
Pourquoi donc vivre ? pourquoi naître ?
Où donc sont allés mes vingt ans ?

Où sont les visions lointaines,
La douce candeur d'autrefois,
Quand je puisais l'eau des fontaines
Avec des coquilles de noix ?

Vanité ! vanité ! je pleure
Mes jeunes espoirs envolés,
Songeant que la vie est un leurre,
Faite d'amours inconsolés !

Et mon âme est toute pareille
A la ruche vide et sans miel,
D'où l'hiver a chassé l'abeille,
Morte en s'échappant vers le ciel !

En vain j'ai dit à la Nature :
« Par ton printemps, par ton été,
Guéris le mal qui me torture ; »
Sombre, elle a perdu sa beauté.

En vain Mai qui fleurit les branches
Redonne aux buissons leur décor,
Les grappes d'aubépine blanches
Ont pour moi des pâleurs de mort ;

Et chaque goutte de rosée
Qui tremble, à l'aube, au bout des fleurs,
Semble, douce perle irisée,
Une larme de leurs douleurs !

Je suis triste quand l'hirondelle,
Revenant du Midi vermeil,
Chante avec des battements d'aile
Sous mes auvents pleins de soleil ;

Choses d'été, choses d'automne,
Douces parfois au cœur meurtri,
Passent, tourbillon monotone,
Et mon regard n'a point souri !

Comme les mûres dans la haie,
Saigne mon pauvre cœur brisé ;
Rien n'en pourra fermer la plaie :
Ses blessures l'ont épuisé.

II.

O dix-neuvième siècle, âge effrayant et sombre !
Siècle de l'analyse et du doute, où tout sombre,

Dans le tranquille port n'étant plus abrités,
La foi des premiers jours chère aux déshérités,
Nos rêves infinis, nos tendresses humaines
Et les illusions de nos croyances vaines !
O siècle ! ta science ainsi qu'un vent mortel
Du temple qui s'écroule a fait désert l'autel ;
Elle a, brisant en nous l'espérance dernière,
Aux bords de notre lèvre étouffé la prière !
Après avoir semé le doute autour de moi,
C'est elle qui m'a pris ma jeunesse et ma foi,
Et, par son œuvre lente, imperceptible et sûre,
C'est elle qui m'a fait au cœur cette morsure.
J'ai voulu, torturé d'un vivace désir,
Comprendre l'Univers, l'étreindre, le saisir,
Et, prenant pour flambeau ta lumineuse étoile,
O science, avec toi j'ai déchiré le voile
Qui dérobait encore à mon œil ébloui
Du monde où nous vivons le mystère inouï.
Ah ! je sais maintenant ! et je comprends la plainte
De la foule à genoux dans la demeure sainte,
Et le blasphème impie à la plainte mêlé !
Le mystère terrible, on me l'a révélé :
Liberté ? songe creux ! Devoir ? vertu ? chimère !
Nous sommes les jouets d'une ironie amère !
Ne croyons plus au bien, ne croyons plus à Dieu,
Ce fantôme rêvé par delà le ciel bleu ;
Un aveugle caprice, une force inconnue,
La même pour l'esprit, pour la plante et la nue,
Morne Divinité qui fit l'être pervers
Inéluctablement règne sur l'Univers.
Le Monde est vil, le Monde est laid, et tous nous sommes
Des atomes chétifs, les choses et les hommes,
Qu'emporte en ses circuits le tourbillon fatal.
La Terre sombre empire a pour tyran le Mal.
Tout combat et tout souffre, et sur le globe immense
Où s'agite l'essaim des êtres en démence,
Par les plaines, les bois, les monts, de toutes parts,
Ecoutez ! je n'entends que des sanglots épars !

CHŒUR DES PLANTES.

— Dans la forêt, j'étais le chêne au tronc robuste :
Les tempêtes d'automne au sol m'ont arraché !
— Et moi qu'il abritait, humble, j'étais l'arbuste :
Avant d'avoir grandi la hache m'a tranché !

— Pourquoi m'a-t-on jeté, moi le lis, dans la vase ?
— Pourquoi m'a-t-on ravie, églantine, au buisson ?
— Et moi, l'épi naissant, l'homme du pied m'écrase,
Et je ne verrai pas la future moisson !

— Quel mal avons-nous fait, brins d'herbe des prairies ?
Nous sommes nés hier aux souffles du printemps,
Et voici que déjà nos tiges sont flétries,
Tombant sous la faucille, hélas ! avant le temps !

— Dans mes veines circule un poison délétère ;
Se détachant du cep, inertes, sans mûrir,
Mes grappes chaque jour, voyez ! roulent à terre :
De mon mal inconnu qui donc peut me guérir ?

CHŒUR DES ANIMAUX.

Nous sommes les papillons frêles,
Nous voltigeons de fleurs en fleurs :
Enfants, pourquoi vos mains cruelles
Ont-elles lacéré nos ailes
Et terni leurs vives couleurs ?
Enfants, pourquoi riez-vous de nos pleurs ?

Je suis le passereau qui chante
Sur les rameaux, les jours d'été ;
Mais ma voix pleure et se lamente :
Qu'a fait l'aigle de mon amante,
De mon nid sous l'orme abrité ?
Dans ses serres, l'aigle a tout emporté !

Je suis l'aigle ; je plane dans l'espace ;
J'ai pour trône un rocher, je joue avec l'éclair ;

J'entends des cris d'oiseaux lorsque je passe :
Pourquoi frappé du plomb suis-je tombé de l'air ?

Moi je rampe : pitié ! je suis la taupe immonde.
Tenez ! je suis aveugle et demande merci !
J'accomplis comme vous ma tâche dans le monde :
Que vous ai-je donc fait pour me traquer ainsi ?

Impassibles, muets, le dos courbé, sans trêve,
Pour vos blés à venir, hommes, nous labourons ;
Jamais notre regard vers le ciel ne se lève :
Le joug nous rive au sol en meurtrissant nos fronts.
Du matin jusqu'au soir nous marchons côte à côte,
La plaine est longue et large et la montagne haute,
Et, las, nous succombons sous nos fardeaux trop lourds :
Quand verrons-nous enfin luire une aube meilleure ?
Du repos bienfaisant quand donc sonnera l'heure ?
Nos peines, nos labeurs dureront-ils toujours ?

CHŒUR DES HOMMES.

SOLON.

Enfin j'ai résolu, Nature, ton problème,
Et je viens dire à l'homme aux douleurs condamné,
Sans qu'il puisse échapper au sinistre dilemme :
« Il fallait mourir jeune ou n'être jamais né ! »

HÉRACLITE.

Je t'ai compris, ô monde, et je dis à la foule :
« Pourquoi rêver toujours d'un bonheur qui s'enfuit ?
« Insensé ton désir ! Comme l'onde qui coule
« Tout passe sans retour et tout s'évanouit ! »

SOCRATE.

Je t'enseignais, justice, autour du Prytanée ;
Pour te connaître mieux la Grèce m'écoutait :
Et cependant je bois la coupe empoisonnée ;
La loi punit le juste et mon peuple se tait !

LE CHRIST.

De mes lèvres, Seigneur, éloigne ce calice ;
Toi seul peux adoucir l'angoisse qui me mord.
Voici l'heure !... voici l'heure du sacrifice :
Seigneur ! Seigneur ! je suis triste jusqu'à la mort !

LA FOULE.

— O Christ, defends-nous donc ! par milliers on nous traîne
Les poings liés, meurtris, innocents, dans l'arêne ;
Nous sommes égorgés, Christ, par tes ennemis !
Attendrons-nous longtemps le royaume promis ?
— On nous frappe, on nous vend : nous sommes les esclaves ;
Nul sourire jamais sur nos visages hâves !
Remets en son fourreau ton glaive, ô Spartacus :
Les forts seront vainqueurs et les faibles vaincus !
— Oh ! ce morne cachot ! ces liens ! ce silence !
Qu'il est lent à venir le jour de délivrance !
Es-tu morte pour moi, liberté, liberté ?
— O toi, Dieu de justice, o toi, Dieu de bonté,
Arrête le fléau mortel qui nous décime :
Ces cadavres, regarde, ont vengé notre crime :
Pardonne ! nous prions, nous sommes à genoux !
Tu nous as bien punis ! pitié ! pitié sur nous !
— Trahis ! vaincus ! blessés ! la bataille est perdue !
Comptez ceux qui sont morts dans la mêlée ardue !
De ces héros obscurs nul ne dira les noms ;
Nous, leurs frères vivants. faibles, nous nous traînons
Sans espoir de secours ni de retraites sûres,
Sans rien pour étancher le sang de nos blessures,
Et nous ne savons pas où nous irons mourir :
Pourquoi toujours lutter ? pourquoi toujours souffrir ?

— Philosophes, martyrs, esclaves au front pâle,
Vous dont le cri plaintif en vos geôles s'exhale,
Taisez-vous ! fiers soldats, silence, vous aussi !
Nous souffrons plus que vous, car le mal, le voici !
La suprême douleur qui consume et qui mine,
Le mal qui lentement par notre âme chemine

Pareil au ver caché dans la chair des fruits doux,
Le voici ! je suis mère : eh bien ! comprenez-vous
Pourquoi je m'agenouille autour du berceau vide ?
Et savez-vous pourquoi ma figure est livide ?
— Et moi, je suis l'amante : il dort mon bien-aimé !
Il dort ! et son regard pour toujours s'est fermé !
O chers espoirs déçus ! ô ma vie ! ô torture !
— Injustice passée ! injustice future !
En nos maigres logis, pauvres, nous avons faim,
Nous n'avons pas de feu, nous n'avons pas de pain,
Et nous allons, tendant nos mains de froid rougies
A ceux qui chaque soir s'en vont à leurs orgies,
Quand pieds nus devant eux nous nous humilions !
Injustice ! injustice ! injustice ! injustice !
— Ciel avare pour moi ! ciel à d'autres propice !
Qui fais de ma laideur une virginité !
Ah ! ma jeunesse à qui me donne la beauté !
Voyez ! mon front a la pâleur d'une anémone,
D'un regard en passant nul ne me fait l'aumone ;
Mon foyer est désert et je pleure en secret,
Et, tandis que chacun vole aux fêtes, distrait,
Sans avoir deviné le mal qui me déchire,
A d'autres prodiguant sa lèvre ou son sourire,
Je garde plein d'amour un cœur inapaisé,
Et je ne connais pas la douceur du baiser !
Epouses que Dieu fit mes compagnes d'enfance,
Est-il une souffrance égale à ma souffrance ?

LE POÈTE.

Dérision ! ces cris, ce murmure, ces pleurs,
Ces voix, hymne confus des terrestres douleurs,
Qui, pareilles au bruit d'un noir essaim qui passe,
Traversent notre ciel et franchissent l'espace,
Cherchant au mal cruel quelque baume divin,
Dès le commencement là haut montent en vain.
La plainte meurt en route ou stérile s'élance.
Qu'importe qu'elle arrive où règne le silence,
Quand au lugubre appel nulle voix ne répond ?

A quoi bon ces clameurs que nos souffrances font?
Ah ! taisez-vous enfin, hôtes de notre terre :
Le ciel que vous cherchez est vide et solitaire.
Regardez sans espoir l'étoile au firmament :
De là ne peut venir le remède au tourment !
Folie ! étouffez donc cet absurde murmure ;
Laissez, muets, s'ouvrir et saigner la blessure.
Quoi ! vous ne savez pas, de vos rêves bercés,
Que prière ou blasphème, enfin, sont insensés ?
Vous n'avez donc pas fait la sombre découverte,
Pour tous écrite au sein de la Nature ouverte ?
Taisez-vous ! Jeune encor, je croyais que les cieux
Sur notre globe obscur rayonnaient, soucieux
Des misères d'en bas tordant l'être fragile ;
Atome comme vous, comme vous fait d'argile,
Marchant au meme but, soumis aux mêmes lois,
J'ai prié, j'ai pleuré comme vous tous, parfois ;
Des maux dont vous souffrez j'ai subi les atteintes,
Et je pourrais encor des colères éteintes
Réveiller en mon cœur les germes endormis,
Ou lever mes deux bras vers les astres amis,
Si m'écoutant gémir ou prier, dure ou tendre,
Quelque divinité là-haut pouvait m'entendre.
Mais aujourd'hui, je vais stoïque en ma vertu,
Et, moins faible et plus grand que vous, je me suis tu.
Je porte mon fardeau sans larmes, ni colère,
N'attendant point du ciel l'inutile salaire,
Et de ma royauté goûtant l'amer plaisir.
Sourd à l'appel des sens, j'ai dompté le désir,
Et je garde enfouis et palpitants dans l'âme,
Comme la cendre cache et recouvre la flamme,
Mes rêves sans objet à chaque heure conçus,
Et l'âpre souvenir de mes amours déçus !
Allons, trêve à ces cris que le Mal nous arrache,
Puisqu'il faut qu'ici-bas s'achève notre tâche !
Mais si, pour l'accomplir, nos efforts sont trop courts,
Si trop lourde est la charge et trop long le parcours,
Si notre volonté sur le chemin vacille,
Eh bien ! courage alors ! cherchons le seul asile

Qui donne à nos travaux le repos souverain.
Et saluons la mort, l'œil tranquille et serein !

INVOCATION.

« O mort ! salut à toi, la suprême espérance !
Souriant je verrai ton spectre sans effroi ;
Hote inconnu, j'attends de toi ma délivrance :
Salut, salut à toi !

Viens donc ! mon corps est las ; viens donc ! mon âme est lasse
Et je te bénirai, comme au brûlant désert
Le voyageur bénit le nuage qui passe,
L'ombre du palmier vert.

Seule, ton œuvre est bonne et douce et salutaire,
Et de sérénité ton royaume est rempli ;
Tu rends l'homme d'argile à sa mère la terre :
Tu lui verses l'oubli.

Car il est éternel le sommeil de la tombe,
J'y dormirai paisible, et le bruit de vos pas,
Frères, l'oiseau qui chante et la neige qui tombe
Ne m'éveilleront pas !

Fantôme au vol sans fin, emporte sous ton aile
Par delà cette vie aux crimes impunis,
Avec mon grand désir, mon angoisse éternelle,
Mes amours infinis ;

De mon cœur pour jamais ferme la cicatrice ;
Jette-moi tout entier au sépulcre béant ;
Viens donc ! je te salue, ô mort libératrice :
N'es-tu pas le néant ?

IV.

VOIX D'EN HAUT.

Heureux l'enfant qui joue et qui sourit, candide,
Allant des prés fleuris au sable du chemin,

Qu'on voit s'émerveiller de la bulle splendide,
Tandis qu'il suit des yeux dans l'air son vol rapide,
Prêt à la recueillir dans le creux de sa main !
Heureux l'enfant qui prie en disant : Notre père !
Qui ne sait rien du mal, dont le cœur simple espère,
Qui promène partout son grand œil étonné,
Du doigt montrant le ciel semé d'étoiles blondes,
Et tendant les deux mains pour atteindre ces mondes,
Fugitifs globes d'or, sans avoir soupçonné
Qu'ils sont les paradis où, pur ange, il est né ;
Heureux, béni l'enfant humble dans sa pensée !
Rien n'assombrit son front demeuré calme et pur ;
Nuls soucis de ses yeux n'ont altéré l'azur,
D'aucun sourire amer sa lèvre n'est plissée.
Comme le papillon, chercheur insoucieux,
Qui va, battant de l'aile, et monte jusqu'aux cimes,
Inattentif aux bruits qui sortent des abîmes,
En quête seulement de nectars précieux,
Son âme chaque jour à s'élever très prompte
Doucement vers le ciel avec ses rêves monte !

...Toi, le penseur, toi le poète triomphant,
Curieux de secrets que ton esprit redoute,
Tu sens peser sur toi le lourd fardeau du doute ;
Meurtri, ton cœur, ainsi qu'un vase qui se fend,
A laissé s'échapper les rêves de l'enfant !
Ton courage s'affaisse et tu maudis la vie ;
Ne pouvant apaiser cette soif, vive encor,
De la félicité vainement poursuivie,
Impuissant désormais à reprendre l'essor,
Tu jettes au Néant, vaincu, l'appel suprême !
Orgueil et lâcheté ! malheur à qui blasphème !
A qui cherche un destin d'où l'espoir est banni !
Tu crois avoir saisi l'énigme universelle :
Mais de la Vérité tu n'as qu'une parcelle
Ta science, ô penseur, se heurte à l'Infini !
Poète, ne dis point en ta pensée altière :
« Le Néant surgira derrière le tombeau ! »
Non, des cendres du corps l'âme s'envole entière ;
Rien ne s'anéantit, l'esprit ni la matière :

La mort ouvre à chaque être un théâtre plus beau.
Crois donc ! et comme un bien accepte la souffrance !
Unis à ta raison l'amour et l'espérance,
Et, libre de l'orgueil qui t'a désenchanté,
Rouvrant à l'Idéal une âme rajeunie,
Songe qu'il est un Dieu, plus grand que ton génie,
Et que ton être marche à l'immortalité ! »

Camille GRANIER.

LA VEILLEUSE

A la lueur mystérieuse,
Bien souvent je rêve tout bas,
Vieille et chère veilleuse,
Témoin de nos vivants combats.

Ta forme simple est démodée,
Ta porcelaine sans valeur
Est fendue et toute ridée :
Bien volé serait ton voleur !

Cependant tu me parais belle
Plus que les marbres les plus beaux,
Plus que les lampes qu'on cisèle
Pour les palais, pour les tombeaux,

Et pour te remplacer nulle autre
Ne remplirait notre désir :
Ta vie est liée à la notre
Par ce qui fait le souvenir !

Tu vis, sur sa funèbre couche,
Grand'mère souffrir de longs jours,
Et puis, la prière à la bouche,
Nous fermer ses yeux pour toujours ;

Pendant les heures d'insomnie,
Quand la souffrance l'accablait,

Ta flamme paisible et bénie
La consolait et lui parlait.

Tu lui rappelais le saint Temple
Où, sans cesse, devant l'autel,
Une veilleuse à ton exemple
Scintille devant l'Eternel ;

Et devant elle, doux mirage,
Revenaient les jours triomphants,
Communion puis mariage,
Puis le baptême des enfants...

Et maintenant ta flamme douce
Eclaire et veille un cher berceau,
Comme un rayon qui, dans sa mousse,
Va trouver le petit oiseau !

Bébé dort... la tête penchée
Sur ses petits bras arrondis,
Et sa bouche demi cachée
Rit aux anges du Paradis...

Ah ! puisses-tu sans trop d'alarmes
Le voir grandir et nous charmer :
Les enfants nous payent nos larmes
Plus tard en se faisant aimer !

Ils sont si beaux quand un sourire
Eclaire leur minois mutin
Et qu'ils commencent à nous dire
Leur joyeux babil argentin !

Comme ta flamme, que sa vie
Se passe dans l'obscurité :
Vivre sans haine et sans envie,
N'est-ce pas la félicité ?

Qu'il ignore l'affreux martyre
De voir ses rêves ressembler

Aux pauvres papillons qu'attire
Ta flamme d'or pour les brûler.

O veilleuse, fidèle amie,
Reste longtemps sans te briser :
Le bonheur n'est qu'une accalmie
Qui nous laisse, un jour, reposer !

Et si plus tard venait l'orage
Qui nous attend tous en chemin,
Que ta clarté sous le nuage
Nous montre un heureux lendemain.

Dans ta sphère être utile aux autres,
C'est ton devoir humble et constant :
Combien qui font les bons apôtres
Ne peuvent pas en dire autant!

Henri Bomel.

LE BERCEAU

Le berceau, c'est le frais poème
De l'amour comme du bonheur,
Qui résume tout ce qu'on aime :
Dieu, Famille, Patrie, Honneur !
Poème dont pas une lyre
Dans son plus éclatant délire
Ne dira toute la beauté,
Qui rend toute bouche muette
Et dont l'auguste et seul poète
Est là-haut la Divinité !

Le berceau, c'est sur cette terre
L'oasis pleine de douceur
Où, loin de tout air délétère,
Vient se reposer le penseur ;
Ainsi qu'à la source d'eau vive
Volent l'oiseau, l'abeille active

Dans le rayonnement du jour,
Sur la couchette rose et blanche
Mille fois la mère se penche
Pour apaiser sa soif d'amour !

Le berceau, c'est la chère étoile
Qui luit dans toute la maison,
Qu'aucune ombre jamais ne voile,
Jour et nuit. en toute saison,
Dont la clarté pure et paisible
Semble de la voûte invisible
Un rayon par Dieu détaché
Et qui, dans les heures de larmes,
Nous console de nos alarmes
Par son calme chaste et caché.

Le berceau, c'est l'écrin sublime
Dont les chérubins sont jaloux,
Que respecte même le Crime,
Qui contient le meilleur de nous,
Trésor qui surpasse en richesse
Les honneurs, le rang, la noblesse
Du roi même le plus puissant,
Pour lequel la plus pauvre femme
Donnerait de toute son âme
Et son bonheur. et tout son sang !

Le berceau, c'est l'arche bénie
Qui, dans notre siècle sans foi,
Sans pudeur, presque sans génie,
Où tout sombre : vertus et Loi,
Surnage au milieu du naufrage,
Chétif, faisant tête à l'orage,
Et franchissant tous les écueils :
De l'Avenir qui se révèle
Il tient la fortune nouvelle
Et les espoirs, et les orgueils !

O berceau, devant toi l'artiste,
Eût-il le pinceau d'un Mignard,

Charmé, vaincu, tout bas s'attriste
De la faiblesse de son art :
Beautés de Dieu dans la Nature,
Chefs d'œuvre de la Créature,
Non, vous n'avez pas à nos yeux
Tant de grâce dans la puissance,
Tant de force dans l'innocence
Et tant d'attraits délicieux !

Toi qui, dans les sillons des plaines,
Et dans les vieux chênes songeurs,
Verses, tous les ans, à mains pleines,
Les nids légers et tapageurs,
O Dieu, fais descendre des anges
Dans tous les berceaux dont les langes,
Un jour, deviennent des linceuls ;
Ramène le bonheur qu'on pleure
Aux époux désolés que l'Heure
Près d'un berceau vide voit seuls !

Toi qui choisis la pauvre étable
Au lieu du palais triomphant
Et l'humble crèche misérable
Pour loger ton Jésus enfant,
Pour les berceaux je te supplie,
Fais qu'en passant la Mort oublie
Ces doux êtres dont le regard
Fait parfois tant pleurer les mères,
Afin qu'ils ferment nos paupières,
Au jour cruel du grand départ !

Henri Bomel.

RÉSUMÉ
DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES
FAITES A ANNECY
ET DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
pendant l'année 1889.

SOMMAIRE . I. Baromètre. — II. Vents. — III. Température de l'air. — IV. Température de l'eau. — V. Humidité. — VI. Evaporation. — VII. Pluie et neige. — VIII. Lacs et rivières. — IX. Orages. — X. Résumé agricole.

I. — Baromètre.

Observations faites à 9 heures du matin.

1889	ANNECY (453m)		MÉLAN (633m)		LESCHAUX 931m)	
	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure
	millim	millim.	millim.	millim.	millim	millim.
Janvier. . . .	726,0	27,4	709,1	28,4	683,4	27,1
Février . . .	720,8	26,1	703,8	26,2	678,6	25,5
Mars . . .	722,1	23,0	705.0	23,5	679,5	24,9
Avril	717,6	26,1	699,7	25,8	676,3	24,9
Mai	720,6	11,7	704,4	15,1	680,0	11,6
Juin	723,3	11,3	706,8	11,7	682,7	11,3
Juillet	724,7	9,5	708,0	10,0	684,0	9,1
Août	726,3	11,2	709,4	10,5	685,7	10,8
Septembre . .	725,4	15,1	708,2	15,9	683,7	14,8
Octobre . . .	721,4	16,7	704,1	17,4	679,0	16,4
Novembre . .	730,4	25,7	713,3	26,9	686,8	23,9
Décembre . .	727,3	17,7	711,5	22,1	684,8	19,6
Année. . .	723,82	18,46	706,94	19,46	679,04	18,32
Extrêmes . .	739,0 le 20 nov. 704,0 le 9 avril		722,7 le 20 nov. 687,9 le 9 avril		695,3 le 20 nov. 663,7 le 9 avril	
Ecart annuel .	35,0		34,8		31,6	

Nota. — Les observations sont ramenées à la température zéro.

Depuis quelques années, le baromètre à Annecy se tient plus élevé que la normale et cependant ces années sont humides. Nous attribuons à cette humidité même et à la tension de la vapeur qui en est la conséquence la hauteur insolite que nous signalons. La meilleure preuve c'est qu'à Mélan et à Leschaux, stations plus élevées où la couche humide est moins épaisse, le baromètre est en effet moins élevé que la normale.

Maxima et minima barométriques au Semnoz (alt. 1,630^{m}).

	Max.	Min.	Exc.		Max.	Min.	Exc.
Janvier....	637	610	27	Juillet.....	634	621	13
Février....	635	609	26	Août.....	636	624	12
Mars.....	629	608	21	Septembre.	635	618	17
Avril	633	607	26	Octobre ...	630	613	17
Mai.....	631	619	12	Novembre .	640	610	30
Juin	634	622	12	Décembre .	635	614	21

Moyenne des maxima 634,1, des minima 614,6, de l'excursion 19.5. Extrêmes 640 le 20 novembre, 607 le 9 avril, écart annuel 33. Moyenne des 52 observations faites le lundi 624,55. Tous ces chiffres se rapprochent de la normale, sauf le dernier qui est plus bas.

II. — Vents.

Direction des vents à Annecy à 9 heures du matin.

1889	VENTS FROIDS ET SECS		VENTS SECS et CHAUDS	VENTS CHAUDS et PLUVIEUX	VENTS HUMIDES et FRAIS
	Vents du Nord NNW à NNE	Vents d'Est NE à ESE	SE à S	SSW à WSW	W à NW
Janvier.....	16	3	9	1	2
Février.....	6	»	7	4	11
Mars.....	6	3	12	2	8
Avril	»	1	12	4	13
Mai.....	3	»	4	15	9
Juin	8	2	6	7	7
Juillet	3	»	5	6	17
Août	5	»	11	8	7
Septembre.....	8	»	8	2	12
Octobre	»	5	10	6	10
Novembre	18	»	7	2	3
Décembre	15	7	2	»	7
Année.....	88	21	93	57	106

Les courants froids se maintiennent : nous en avons encore 109 jours cette année et aussi beaucoup de vents pluvieux, double circonstance dont va se ressentir la température.

III. — Température de l'air.

Observations faites en 1889 à Annecy, à Mélan et à Leschaux.

1889	ANNECY (448m)			MÉLAN (629m)			LESCHAUX (931m)		
	maxima	minima	moyenn.	maxima	minima	moyenn.	maxima	minima	moyenn.
Janvier....	2°2	-1°0	-0°9	1°7	-7·3	-2°8	2°7	-7°6	-2°4
Fevrier ...	4,3	-5,0	-0,3	3,5	-8,1	-2,3	3,0	-9,6	-3,3
Mars	8,1	-2,7	2,7	7,2	-5,4	0 9	5,9	-5,4	0,2
Avril	15,1	3,1	9,1	12,4	1,0	6,7	10,3	-1,5	4,4
Mai	22,1	8,9	15,5	19,4	6,9	13,1	15,4	5,0	10,2
Juin.....	25 5	12,8	19,1	22.7	10,6	16,7	20,1	9,2	14,6
Juillet	25,9	12 0	18,9	23,6	9,4	16,5	20,9	7,9	14,4
Août	24,7	11,7	18,2	23,4	9,9	16,6	20,4	8,0	14,2
Septembre..	21,1	8,0	14,6	19,0	6,1	12,5	17,1	3,8	10,5
Octobre....	13,4	5,6	9,5	12,7	3,6	8,2	10,2	1 3	5,7
Novembre.	8,1	0,5	4,3	8.0	-2,0	3,0	6,9	-2,3	2,3
Decembre ..	1,7	-5,3	-1,8	0,7	-11,5	-5,4	-0,1	-8,3	-4,2
Année...	14,35	3.80	9,07	12,86	1,10	6,98	11,07	0,04	5,55
Extrêmes..	34°0 le 14 juil. —15,0 le 14 févr.			31°5 le 12 juil —22,9 le 14 févr			28°9 le 11 juil. —19,0 le 14 févr.		
Ecart annuel	49,0			54,4			47,9		

A part l'hiver qui a été sec et une accalmie d'un mois entre août et septembre, l'année 1889 a été particulièrement humide : on y compte près de *cent* jours pluvieux d'avril à fin octobre soit pendant une période de sept mois seulement. Trois autres mois, janvier, novembre et décembre, se sont fait remarquer par la prédominance des vents du nord. Aussi les moyennes thermométriques sont-elles notablement inférieures à la normale, il n'y a d'exception

que pour mai et juin. Le résultat de l'année est une moins value de 1°16 tant à Annecy qu'à Mélan et seulement de 0°3 à Leschaux. On voit encore ici l'influence de l'altitude.

Extrêmes mensuels au pic du Semnoz en 1889
(altitude 1,650m).

	Max.	Min.	Ecart		Max.	Min.	Ecart
Janvier.....	5°2	—15°0	20°2	Juillet	19°7	0°0	19°7
Février.....	4,7	—18,2	22,9	Août	20.6	—1,5	22,1
Mars.....	9,6	—19,5	29,1	Septembre..	19,7	—3,5	23,2
Avril	7,6	—10,0	17,6	Octobre	7,7	—3,0	10,7
Mai.....	10,2	—2,6	12,8	Novembre ..	13,5	—4.0	17,5
Juin	14.7	1,0	13.7	Décembre ..	12,7	—14,5	27,2

Moyennes de l'année : maxima 12°16, minima —7°57, ecart mensuel 19°72. Extrêmes 20°6 le 1er aout et —19,5 le 17 mars, écart annuel 40°1. Température générale de l'année 2°29 en hausse sensible sur 1888 et 1887 qui n'avaient atteint que 1°24 et 1°31.

Températures de 1889 à Douvaine (428m), à Bonneville (449m) et à Chamonix (1,044m).

	Douvaine	Bonneville	Chamonix		Douvaine	Bonneville	Chamonix
Janvier.....	—0°48	—3°2	—0°5	Juillet.....	19°35	17°2	14°6
Février	0,12	—5.0	—4,3	Août.....	»	18,3	14,1
Mars.....	3.11	2,2	1.1	Septembre..	»	12,9	10,9
Avril	8.50	7,5	4 2	Octobre	9,81	8.1	6,3
Mai.....	15,37	13,6	12,3	Novembre ..	5,73	1,4	1,9
Juin	19,40	17,0	15,3	Décembre ..	—1,00	—5,5	—7,7

Année : »°» à Douvaine, 7°06 à Bonneville (la moyenne de cinq années est 7°87), 6°31 à Chamonix (la normale est 6°37). Extrêmes : à Douvaine 36°5 le 13 juillet, —11°5 le 14 février, écart 48°, à Bonneville 33° le 12 juillet, —18° le 3 décembre, écart 51°; à Chamonix 30°6 le 12 juillet (au soleil 42°6), —23,7 le 14 février, écart 54°3. Bonneville a inscrit 33° au soleil en février.

Observations de température faites à Talloires (478m).

Janvier...	0°1	Avril	8°1	Juillet.....	19°8	Octobre...	10°1
Février...	0,2	Mai.....	13,5	Août.....	19,1	Novembre.	6,0
Mars.....	3,5	Juin	20,0	Septembre.	14,8	Décembre.	-1°3

Moyenne de l'année 9°68. Extrêmes 35° le 11 juillet, —13° le 14 février, écart 48°. La moyenne dépasse celle d'Annecy de 0°61, elle la surpasse surtout dans les mois froids, comme nous l'avons déjà fait remarquer antérieurement.

IV. — Température de l'eau.

Température de l'eau du lac d'Annecy, comparée à celle du sol à 0m,30 de profondeur et à celle de l'air à 9 h. du matin.

	Air	Sol	Eau		Air	Sol	Eau
Janvier.	—2°1	2°2	3°4	Juillet.....	18°4	16°9	20°6
Février.....	—1,1	1,5	3,3	Août.....	17,1	16,9	20,1
Mars...	1,3	1,1	4,1	Septembre...	12,6	15,5	17,5
Avril.....	7,6	5.8	6.7	Octobre	8,5	11,8	13,0
Mai.....	14,8	11,8	12,8	Novembre ...	3.0	8,1	9,7
Juin.....	18.8	16,0	18,4	Décembre ...	—2,8	2,8	5,1

Moyennes annuelles : air 8°01, sol gazonné 9°20, eau du lac 11°23. L'air et le sol gazonné sont restés froids, mais l'eau du lac s'est quelque peu réchauffée en regard des deux années précédentes et la saison des bains est plus longue.

Températures extrêmes : sol gazonné 18° du 6 au 12 août, 1° du 5 au 25 mars, écart 17° ; surface de l'eau du lac 25°5 le 12 juillet, 1°4 le 14 février, écart 24°1. — Saison des bains du 6 juin au 15 septembre, soit 102 jours, en excès de 25 jours sur la normale.

On remarquera que la température du sol et celle de l'eau sont en retard sur la température de l'air : cela se conçoit puisque l'eau et la terre sont mauvais conducteurs de la chaleur ; il y a cependant une époque de l'année où ces trois températures se trouvent à l'unisson, c'est d'ordinaire au commencement d'avril.

Température d'un puits à Mélan, comparée à celle de l'air à 9 h. du matin, en 1889.

	Air	Puits	Differ.		Air	Puits	Différ.
Janvier....	—3°8	8°7	+12°5	Mai.....	14°2	5°9	—8°3
Février....	—4,4	7 6	+12,0	Juin.....	18,2	6,9	—11,3
Mars.....	—2,3	6.8	+9,1	Juillet.....	18,0	7,8	—10,2
Avril	7,4	5.8	—1,6	Août.....	17,0	»	»

Ici encore, malgré la profondeur du puits qui est de 6 mètres, l'équilibre de température entre l'air et l'eau s'établit au début d'avril. — Les observations sont interrompues à partir du 1er août, nous n'avons donc pas la température maxima qui tombe en octobre ; le minimum est de 5°5 le 29 avril. Dans les sept mois que nous offrons, on constate un léger relèvement par rapport à l'année 1888.

L'observateur de Mélan a eu soin de prendre les hauteurs de l'eau de son puits en même temps que les températures. Nous espérons tirer bon parti de ces données nouvelles que l'on ne nous avait pas signalées.

V. — Humidité.

Etat hygrométrique de l'air à 9 h. du matin, en 1889.

	Annecy	Mélan	Différence		Annecy	Melan	Difference
Janvier.....	»	90	»	Juillet.....	77	71	+6
Février.....	93	93	0	Août.....	81	77	+4
Mars.....	»	81	»	Septembre..	85	84	+1
Avril	82	70	+12	Octobre	88	87	+1
Mai.....	80	74	+6	Novembre ..	93	93	0
Juin	83	75	+8	Décembre ..	»	88	»

Moyennes : Annecy 84,7 , Mélan 81.9 ; différence +2,8. Extrêmes à Annecy : 100 le 30 avril, les 3 et 15 juin, 23 septembre, 10 et 22 octobre et 13 novembre ; minimum 58 en avril et 63 en décembre. A Mélan : 100 le 2 février, le 4 septembre et le 14 novembre ; minimum 46 le 11 avril et 45 le 25 mai.

Cette année et l'année 1888 sont celles qui ont donné le plus haut degré d'humidité depuis le commencement de nos observations. La tension de la vapeur atmosphérique a atteint 13$^{m}/^{m}$ pendant les mois de juin, juillet, août et septembre, qui se sont fait remarquer à Annecy par une hauteur inusitée du baromètre.

Etat hygrométrique à midi au Semnoz (1.650^{m}).

	Normale	1889	Différence		Normale	1889	Différence
Janvier	69,0	71,2	+2,8	Juillet	79.9	89,6	+9,7
Fevrier	65,9	51,8	—14,1	Août	77,5	82,7	+5,2
Mars	68,1	82,2	+14,1	Septembre .	81,9	86.8	+4.9
Avril.....	78.6	84.6	+6,0	Octobre....	78,1	86,0	+7,9
Mai	78.1	87,5	+9,4	Novembre..	76 6	83,5	+6,9
Juin.....	75,4	93,8	+18,4	Décembre..	73,2	56,0	—17,2

Moyennes : année normale 75,2 ; année actuelle 79,6 ; différence 4,4 au préjudice de 1889. Comme d'habitude, les mois les plus humides ont été ceux de la saison chaude et les plus secs ceux de l'hiver.

Extrêmes 97 les 3 et 17 juin et le 23 septembre. Minimum 41 le 4 février et 31 le 2 décembre.

VI. — Evaporation.

Millimètres d'eau évaporée à Annecy et à Mélan, en 1889.

	Annecy	Mélan		Annecy	Mélan
Janvier.....	»	6,5	Juillet.....	62,7	60.1
Février	»	10,2	Aout	51,7	55,7
Mars.....	»	27,4	Septembre.....	31,4	46,9
Avril	45,3	54.3	Octobre.....	9,3	20,9
Mai	48,3	55,2	Novembre.....	8,6	12,7
Juin	50,0	48,2	Décembre	»	5,3

Totaux : 310,3 à Annecy et 403,4 à Mélan. Les normales étant de 527 et 548$^{m}/^{m}$, on voit combien l'année 1889 a été humide.

VII. — Pluie et neige.

Résumé des observations sur la pluie et sur la neige faites en 1889 dans le département de la Haute-Savoie.

ALTITUDES.	STATIONS	JOURS PLUVIEUX OU NEIGEUX	EAU TOTALE RECUEILLIE	NEIGE MESURÉE		
				épaisseur sur le sol.	eau correspondante.	coefficient.
	Bass'n du lac Léman.		millimèt		millimet	
1162m	Col des Gets.....	115	1190.4	5m03	392.0	77.9
818	Le Biot (vallée de la Dranse)	100	991.4	»	»	»
395	Saint-Gingolph.....	»	»	»	»	»
380	Evian-les-Bains.....	121	1094.3	»	»	»
428	Douvaine.....	127	1056.0	0.26	22 6	86.9
	Bassin de l'Arve.					
1044	Chamonix	132	1036.5	3.75	291.6	77.8
1113	Col de Megève.	128	1366.9	2.40	319.5	133 1
555	Sallanches	120	987.3	1.04	108.6	104.4
629	Mélan (vallée du Giffre)..	150	1358.1	1 98	146.5	74.0
449	Bonneville	116	1268.7	0.50	53.0	106.0
435	Annemasse.....	115	920.9	0 20	16.0	80.0
	Vallée des Usses.					
773	Cruseilles...	141	1403.8	1 15	131.7	114 5
259	Seyssel.....	99	1544.2	»	»	»
	Bassin du Fier.					
1630	Pic du Semnoz.	»	1529.2	»	»	»
931	Col de Leschaux.....	133	1311.2	2.82	207.8	73.7
712	Seythenex (vall de l Eau-Morte)	110	1042.4	1.16	90.2	77.8
507	Col de Faverges.....	123	1333.8	1.00	78.0	78.0
478	Talloires.....	124	1360.5	0.95	95.0	100.0
448	Annecy.....	133	1443.0	0.60	45.2	75.3
334	Rumilly (vallée du Chéran)	112	1129.8	0.29	27.2	93.8
675m	Moyennes.....	122	1229.9	1m54	135.0	90.3

Maxima en 24 heures : 55m/m aux Gets le 13 août, 61 au Biot le 10 octobre, 36 à Saint-Gingolph le 13, 67 à Evian et 72 à Douvaine le 10 du même mois : 37 à Chamonix le 15 juin, 47 à Megève le 15 février et le 11 octobre, 41 à Sallanches et 47 à Mélan le 15 février, 66 à Bonneville le 15 juin, 74 à Annemasse le 10 octobre ; 78 à Cruseilles et 110 à Seyssel le 10 octobre ; 71 à Leschaux, 74 à Seythenex et 67 à Faverges le 15 juin, 72 à Talloires le 27 juillet, 71 à Annecy le 15 juin et 75 à Rumilly le 9 octobre.

Nous voyons par ce tableau, en le comparant à ceux des années précédentes, que le bassin du lac Léman a reçu moins de pluie que d'habitude, mais que les autres vallées en ont eu davantage, notamment celles des Usses et du Fier. Nous remarquons en outre que les stations basses enregistrent des quantités sensiblement plus fortes que les autres, et ce fait, qui est encore rendu saillant par la comparaison des maxima recueillis en 24 heures, confirme ce que nous disions sur l'humidité.

Du côté de la neige, nous avons eu comme en 1888 une forte tombée en février, mais les totaux annuels diffèrent peu de la normale. Pour Annecy notamment, dont les observations sur la neige remontent à 1853, on verra par le tableau suivant que la quantité mesurée en 1889 se rapproche beaucoup de la moyenne.

Jours neigeux et épaisseurs de neige à Annecy.

ANNEES	Jours neigeux	Epaisseurs de neige	ANNEES	Jours neigeux	Epaisseurs de neige	ANNEES	Jours neigeux	Epaisseurs de neige
1853	35	1m33	1866	9	0m34	1879	26	0m83
1854	18	0.69	1867	23	0.71	1880	4	0.22
1855	21	0.81	1868	10	0.31	1881	21	0.65
1856	12	0.82	1869	17	0.54	1882	17	0.76
1857	8	0.11	1870	15	0.91	1883	25	0 86
1858	25	0.79	1871	18	0.90	1884	10	0.17
1859	12	0.54	1872	15	0.34	1885	8	0.12
1860	35	1.25	1873	9	0.51	1886	31	0.80
1861	11	0.04	1874	18	0.58	1887	26	1.60
1862	13	0.42	1875	7	0.22	1888	25	0.88
1863	13	0.23	1876	23	0 95	1889	27	0.60
1864	9	0.29	1877	23	0.64			
1865	21	0.86	1878	33	1.15	Moyennes	18	0m64

(A suivre.)

E. Tissot.

VARIATIONS PÉRIODIQUES

DES

GLACIERS DE LA CHAINE DU MONT BLANC

(Suite et fin.)

Glacier des Bois ou mer de Glace.

Il existe au glacier des Bois, comme aux Bossons, une pierre qui porte la date du plus grand développement qu'il ait atteint pendant ce dernier siècle. Ici, c'est le millésime de 1826. Elle a été récemment, sur l'initiative de la Société géologique de France, reconnue par l'Etat comme monument national et inscrite sous le n° 6. On voit que ce glacier est en retard sur l'autre d'une huitaine d'années; la raison en est toute simple : la mer de Glace ayant une distance quintuple à parcourir sur un sol horizontal, tandis que le glacier des Bossons est fortement incliné, elle a besoin d'une pression bien plus forte.

En 1846, lorsque je plantai mes premiers jalons pour étudier la marche du glacier, celui-ci était à 200^{m} de la pierre portant la date de 1826; il avait donc, pendant ces vingt ans, fait une retraite moyenne de 10^{m} par an.

Pendant les dix-huit années suivantes, malgré un arrêt en 1851, le mouvement de recul s'éleva à 188^{m}; c'est encore une moyenne annuelle de 10^{m}. Du 3 novembre 1866 au 4 novembre 1868, le retrait du glacier est de 130^{m}, soit en moyenne de 65^{m} par an; enfin, du 4 novembre 1868 au 27 septembre 1878, il éprouve un nouveau recul de 757^{m} correspondant à 75^{m} par année.

En 1879, il se retire encore d'une certaine quantité,

mais à partir de ce moment la scène change : sa base est prise entre deux parois de rochers verticaux où le soleil darde avec intensité et, malgré la fusion qui en résulte, le glacier ne recule plus ; son progrès en avant devient même considérable en 1880, car, lorsque je mesure sa distance à la pierre-limite, le 8 octobre de cette année, je ne trouve que 1,250m au lieu de 1,275 qu'il atteignait l'automne précédent.

Ayant effectué plusieurs visites pendant les années 1881 et 1882 dans le lit de l'Arveyron, espèce de labyrinthe semé de gros blocs que les eaux du torrent enveloppent et qui laisse une singulière impression à ceux qui osent s'y aventurer, j'ai constaté que le glacier n'avait pas éprouvé de variation appréciable dans sa partie inférieure.

Le 2 octobre 1883, du pied du glacier à la marque écrite en 1880 sur le rocher, il y avait une distance d'une soixantaine de mètres, ce qui indiquerait encore un raccourcissement de 34 à 35m pendant l'année.

Du 2 octobre 1883 au 31 mars 1884, je ne relève aucune variation appréciable, tandis que, de cette dernière date au 25 novembre 1885, d'après le point de repère ci-dessus, il y aurait un retrait d'une trentaine de mètres.

Du 25 novembre au 8 juin 1883, il s'est un peu allongé, puisque les avalanches de glace qui s'en détachent tombent jusqu'au point de repère écrit sur le rocher, il s'est aussi exhaussé pendant ces sept mois, regagnant en partie le terrain qu'il avait perdu de 1883 à 1885 soit de 30 à 35m.

Au 26 octobre, il occupe les mêmes limites qu'en juin ou à peu près ; sa progression néamoins a dû être assez grande pour le maintenir dans ses limites et pour triompher de la grande fusion qui s'est opérée pendant les mois d'été ; il éprouve en même temps une propension à

s'exhausser, surtout vers le Tacul, à la jonction des trois embranchements de la mer de Glace.

Au 8 octobre 1887, je le retrouve stationnaire au fond de la gorge de l'Arveyron. — Du 18 juin 1888 au 18 même mois en 1889, il semble reprendre des velléités d'allongement, à en juger par les blocs de glace qui s'en détachent à son extrémité inférieure et qui forment un petit glacier d'avant-garde, précédant le premier de 5 à 6m.

Au mois d'octobre 1889, le dit petit glacier s'augmente sensiblement tout en restant dans ses retranchements ; il en est de même en janvier 1890.

Glacier d'Argentière.

Le point de repère est fixé à la moraine terminale que le glacier a formée lorsqu'il était à son maximum d'extension, en 1819. De ce point à la position qu'il occupait le 6 novembre 1866, je mesure 369m, et deux ans après, le 4 novembre 1868, je trouve 62m de plus, soit 431m.

Pendant les dix années qui suivent, nouveau recul, et le 6 octobre 1878, au même point de repère, la distance est de 911m ; il aurait par conséquent opéré, en 10 ans, une retraite de 480m.

Depuis lors il se produit un arrêt : le 18 juin 1879, je marque sur un rocher la position qu'occupe le pied du glacier et, de ce repère à la pierre-limite de 1819, je mesure seulement 891m,50. Il y a une reprise en 1880, qui se continue jusqu'en 1884, année du plus grand retrait du glacier, puis le mouvement de progression se dessine et ne s'arrête plus : le 6 novembre 1889, sa distance à la pierre-limite est de 831m. Elle avait dépassé 1,000m. L'augmentation est encore plus considérable en épaisseur ; le glacier manifeste une grande agitation par ses continuelles avalanches.

Glacier du Tour.

Ce glacier est de tous ceux de la vallée de Chamonix celui qui a eu le plus grand recul, par suite de sa mince couche de glace. On en jugera par les distances que j'ai mesurées à diverses époques depuis sa base jusqu'à la limite extrême qu'il occupait en 1820.

Le 3 novembre 1866, cette distance était de... 822m

Le 3 novembre 1868, de..... 980m

Le 30 septembre 1878, de 1,680m

A partir de 1878, il est stationnaire et son mouvement de progression commence à se dessiner nettement dès 1884. Le 23 novembre dernier, il avait avancé déjà d'une cinquantaine de mètres.

Glaciers du Valais.

Le *glacier des Grands* touchant ceux du Trient et du Tour a avancé, de 1884 à 1885, de 3m environ sur son front, la moraine latérale s'est éboulée sur le glacier.

De 1885 à 1886, M. Doge a trouvé un allongement de 1m au 1er repère, de 10m au 2e, de 12m au 3e, de 10m au 4e, de 27m au 5e.

L'année précédente, l'allongement n'était que de 3m.

Cette année, il est de 27m. L'épaisseur continue d'augmenter, les moraines latérales s'éboulent continuellement sous l'action de la glace en mouvement et l'activité s'accentue.

De 1886 à 1887, le glacier continue à s'allonger de 6m au 1er repère, de 12m au 2e, de 12m au 3e, de 17m au 4e : ce dernier est dans l'axe médian du glacier; il s'est aussi relevé considérablement sur ses bords.

De 1887 à 1888, l'allongement a été de 3m au 1er repère, de 5m au 2e, de 9m au 4e. Ces chiffres sont à peu près

la moitié moins forts que ceux de l'année dernière dont l'été fut cependant très chaud. Comme l'année dernière, ajoute M. Doge, le glacier continue à s'étaler à droite et à gauche, le front du glacier semble moins accentué qu'en 1887; la région des séracs augmente au contraire d'une manière appréciable.

Le *glacier des Pétoudes,* entre celui du Trient et celui des Grands, avance depuis 1884, au dire des montagnards. Ce mouvement s'est fort accentué de 1885 à 1886; le 14 juillet, M. Doge a constaté au pied du glacier une canonnade de pierres et de blocs de glace qui indique son activité. En 1887, il continue de montrer le même mouvement que l'année précédente, mais, d'après les montagnards, le glacier serait moins actif en 1888 qu'en 1887.

Le *glacier du Trient* a eu également sa période de retrait qui a duré jusqu'en 1878; et de 1878 à 1879, il a au contraire recommencé d'avancer de 15 à 20^{m}. De 1879 à 1880, il a continué d'avancer de 12 à 15^{m}.

D'après M. Guex, de Vevey, il a augmenté, de 1884 à 1885, de plus de 12^{m} dans sa partie inférieure, tandis qu'à sa partie supérieure il y a au contraire affaissement; le plateau supérieur forme une cuvette beaucoup plus profonde en 1885 qu'aux années précédentes; de 1885 à 1886, il s'est allongé de 18^{m} sur la rive gauche, de 20^{m} au centre et d'autant sur sa rive droite; il a aussi augmenté en épaisseur. De 1886 à 1887, il s'est également allongé de 17, 19 et 22^{m} suivant les repères; il a aussi progressé en largeur.

Selon M. Guex, ce même glacier arrivait, en 1784, jusqu'aux moraines couvertes de sapins; il aurait eu, pendant cet intervalle d'un siècle, un raccourcissement de 1 kilomètre. Il se comporte à peu près comme son voisin du Tour. De 1887 à 1888, l'allongement a été de 20^{m} au moins; il

s'est aussi considérablement élargi et épaissi, tous les points de repères sauf un ont été recouverts par la glace.

J'ai peine à croire que la période de progression de ce glacier ait précédé de quarante ans ceux de la vallée de Chamonix : en effet, les moraines extrêmes laissées par les quatre grands glaciers de la vallée de Chamonix ont été formées lors de leur plus grande extension, vers 1818, 1820 et 1826 ; elles sont maintenant couvertes de sapins ou de mélèzes Le glacier du Trient a dû suivre ceux de cette vallée dont il n'est séparé que par une petite arête de rochers et l'aiguille du Tour, tandis qu'ils sont soudés ensemble dans le haut.

Glacier d'Orny. — Les blocs repérés par M. Barbey ont été refoulés par le glacier depuis le mois de juin 1884 jusqu'au printemps de 1885, indiquant un allongement de $1^{m},60$. Le 13 juillet 1885, il y avait cependant un raccourcissement de 7^{m} indiquant la fusion qui s'était opérée pendant l'été.

Glacier de Saleinaz (dans le Val-Ferret valaisan). — De 1800 à 1820, les glaciers de Saleinaz et de la Neuvaz surplombaient les prairies avoisinantes ainsi que leurs moraines; on planta aussi des croix, comme aux Bossons, qui n'ont pas été renversées non plus.

En 1865, le glacier de Saleinaz avait reculé de 700^{m}, celui de la Neuvaz de 600^{m}. Ainsi celui de Saleinaz aurait reculé de 1828 à 1865 de 700^{m} ; de 1865 à 1870 de 300^{m} ; de 1870 à 1873 de 260^{m} ; de 1873 à 1878 de 180^{m} ; de 1878 à 1880 de 40^{m}. Celui de la Neuvaz, de 1865 à 1870 de 200^{m}; de 1870 à 1873 de 260^{m}. Celui de Mont-Dolent, de 1865 à 1870 de 100^{m} ; de 1870 à 1873 de 260^{m}.

Ce qui donne pour celui de Saleinaz une retraite de 52^{m} par an dans la période de 1865 à 1880, soit pendant quinze années ; son épaisseur a aussi diminué de moitié.

Le *glacier de Planeureuse* dans le même espace de temps aurait reculé de 900m, ce qui correspondrait à peu près à ceux du revers septentrional de cette chaîne, puisque celui de Saleinaz aurait rétrogradé de 1,480 à 1,500m pendant ces soixante dernières années et qu'ils ont maintenant reconquis une partie du terrain perdu.

Glaciers italiens.

Les glaciers du *Mont-Dolent,* du *Triolet,* des *Petites-Jorasses* et des *Grandes-Jorasses,* dans le Val-Ferret italien n'ont pas éprouvé d'aussi grandes variations ; ils se sont maintenus dans une certaine limite intermédiaire, bien qu'ils soient eux aussi en voie de progression.

Celui de la *Brenva* entre autres est en progression marquée : d'après le tenancier du pavillon de la grotte de la Brenva, ce glacier se serait avancé de 7 à 10m par an depuis trois ou quatre années, tandis que le grand glacier du *Miage,* dans l'Allée-Blanche, que j'ai été visiter en 1889, arrive à déborder ses anciennes moraines sur certains points ; vers le commencement du plateau inférieur notamment, il est très développé puisqu'il a formé un lac entre ses anciennes moraines avec les eaux provenant de la fusion de la glace qui les recouvrait. Il est aussi en progression sensible dans sa partie supérieure.

On peut en dire autant de celui de l'*Allée-Blanche* qui a considérablement avancé tout en s'exhaussant à son front comme dans ses parties plus élevées. La progression de ces deux grands et beaux glaciers a causé une déviation des eaux chargées de sable qui en découlent et celles-ci ont fini par combler la plus grande partie du lac de Combal, qui, bientôt, n'existera plus que de nom.

Quant aux glaciers du Val-Montjoie, comme ceux de

Trè-la-Tête, Trè-la-Grand, Armancette, on me dit qu'ils se sont maintenus dans leurs limites ou à peu près. Cependant, j'ai été visiter celui de *Bionnassay* qui m'a paru plus élevé que la dernière fois que je l'avais vu ; il est presque au niveau de ses anciennes moraines vers le haut plateau qu'on traverse pour se rendre au chalet Nicolaï ; sa partie inférieure est à peu près au point où elle était il y a une dizaine d'années.

Venance PAYOT.

Janvier 1890.

* * *

Une lettre de l'auteur en date du 22 juin nous apprend qu'à cette époque tous les glaciers de la vallée de Chamonix poursuivent leur marche en avant : le glacier des Bossons et celui d'Argentière ont gagné une vingtaine de mètres ; la mer de Glace un peu moins, mais elle s'est bien plus exhaussée que les deux autres. *(Red)*

NOTICE HISTORIQUE & PRÉHISTORIQUE

SUR LA

CHAINE DU MONT BLANC

ET LA

VALLÉE DE CHAMONIX

Il est certain que les habitants des deux versants de la chaîne du mont Blanc communiquaient autrefois avec facilité à travers cette chaîne. Des documents datant de 1000 à 1300 confirment cette manière de voir et contrôlent sur ce point les traditions du pays : on rapporte, en effet, que les villages d'Entrèves, à deux kilomètres au-dessus de Courmayeur, et de Saint-Jean de Pertuis (qu'un éboulement a détruit par la suite), faisaient partie de la paroisse de Chamonix. Aujourd'hui cette vallée est envahie par le glacier de la Brenva; on y remarque toutefois des traces de

murs, entre les Moulins et la montagne de la Saxe, qui servirent autrefois de limites entre les territoires des Ceutrons et des Salasses.

Le chemin qui permettait ainsi aux habitants des deux versants du mont Blanc de communiquer aussi facilement devait passer par les cols du Géant et du mont Maudit. On trouve encore, à droite du chemin actuel du col du Géant, en partant de Chamonix, les traces d'un chemin soutenu de loin en loin par des murs en pierres sèches.

En partant le matin des villages d'Entrèves et de Saint-Jean de Pertuis, on devait arriver assez tôt pour assister aux offices divins à Chamonix : ce qui porte la durée du trajet à cette époque à six ou sept heures au plus ; aujourd'hui il en faut quinze et souvent davantage, selon l'état des neiges. Il est probable qu'alors celles-ci étaient bien moins abondantes.

Les récits concordent d'ailleurs avec la tradition existant du côté de Chamonix. J'ai moi-même entendu des vieillards soutenir qu'il y a un demi-siècle, les habitants d'Entrèves et de Chamonix communiquaient facilement entre eux, comme avec ceux de la vallée de Montjoie, par le col du Miage.

Des documents certains confirment ces lointains souvenirs. Il en existerait également, paraît-il, au village d'Entrèves; mais, à l'époque où j'en ai ouï parler, ils avaient été envoyés en communication à Aoste. D'après ces textes, il semblerait que les habitants d'Entrèves fussent venus à Chamonix. Cependant les documents existant dans cette dernière vallée, et qui ont été traduits par MM. Perrin, de Chambéry, et Bonnefoy, de Sallanches, semblent prouver que les habitants d'Entrèves allaient de préférence à Courmayeur. Nous avons, en effet, une charte portant donation par Aimon de Genève à l'abbaye de Saint-Michel de la

Clusaz, entre Suse et Turin, pour faire construire et occuper une église à Chamonix sous le vocable de saint Michel : il semble que le but du comte Aimon ait été de créer un centre religieux à Chamonix, dont les habitaients allaient peut-être auparavant suivre les offices à Courmayeur. Mais il est possible qu'antérieurement à cette église de Saint-Michel, il ait existé une autre église qu'un incendie aurait détruite et à laquelle seraient venus les habitants d'Entrèves : les ruines situées au lieu dit « Le Chœur-Vieux » pourraient le faire admettre. Elle aurait existé vers l'an 500 ou 800, correspondant à la période de retrait maximum des glaciers.

Il est certain, d'ailleurs, qu'à l'époque dont nous parlons, les conifères avaient pris dans les Alpes une extension considérable : on rencontre encore aujourd'hui des souches de pin Arolle à des altitudes où ne croissent plus que des lichens : ainsi, à la base de l'aiguille du Play, vers 2,500 mètres, au pied de celle de Leschaux, dans la vallée de la mer de Glace, vers 2,000 mètres ; et d'autre part les dimensions des souches qui demeurent encore attestent d'une manière considérable la puissance de la végétation à cette époque : on en trouve, en effet, qui mesurent jusqu'à deux mètres de diamètre. Il faut donc admettre qu'alors coïncidait avec le retrait des glaciers, le développement d'immenses forêts de conifères sur le versant des Alpes, et qu'à la suite de la période glaciaire, qui avait amené des fleuves de glace jusqu'à Lyon, était survenue une période de chaleur que caractérisa un grand développement de la végétation alpestre.

Venance PAYOT.

BIBLIOGRAPHIE

Philippe GODET. — **Histoire littéraire de la Suisse française. 1890.**

Nous empruntons à la *Revue internationale de l'Enseignement* (Paris) le compte-rendu que M. Eugène Ritter y a donné de l'ouvrage de M. Philippe Godet. *(Réd.)*

En 1786, Senebier publia en trois volumes une *Histoire littéraire de Genève,* où il a donné des notices sur plus de quatre cents écrivains ; elles sont en général incomplètes et trop souvent inexactes, et le livre tout entier a beaucoup vieilli ; mais cet ouvrage n'ayant pas encore été remplacé par un meilleur, force est toujours de le consulter à l'occasion.

Dans son *Histoire de la littérature française à l'étranger* (XVII^e^ siècle, 2 volumes, 1853 ; — XVIII^e^ siècle, 2 volumes, 1861), M. Sayous a embrassé un cadre à la fois plus restreint, puisqu'il laisse de côté le XV^e^ et le XVI^e^ siècle, — et plus vaste, puisqu'il s'étend à tous les pays situés hors de France, dans lesquels ont vécu des écrivains français : la Hollande et Berlin, aussi bien que le pays de Vaud et Genève. M. Sayous a écrit ces ouvrages à Paris ; mais il avait longtemps vécu à Genève : aussi connaissait-il à merveille le monde protestant, qui est le milieu où ont vécu la plupart des écrivains dont il parle. Son jugement est sûr et droit ; ses ouvrages sont agréables à lire, et constituent un guide excellent. On peut consulter aussi avec confiance le *Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois qui se sont distingués dans leur pays ou à l'étranger,* publié par M. Albert de Montet

en deux volumes, 1877-78 : œuvre solide et justement estimée. Mais M. de Montet n'a pas visé comme Senebier à être complet ; il a laissé de côté une foule d'auteurs du dernier ordre, sur lesquels, en temps et lieu, on peut avoir à chercher des renseignements ; et c'est alors à Senebier qu'on est obligé de recourir, malheureusement.

Avec tout cela, on ne possédait pas encore un tableau d'ensemble, faisant l'histoire littéraire de la Suisse romande, et donnant une vue nette du développement intellectuel de ce petit pays, qui a su demeurer, mieux que la plupart des provinces françaises, un foyer d'études, un atelier d'idées, un asile toujours ouvert aux libres écrivains qui venaient y chercher un refuge, en même temps que la terre natale de beaucoup d'hommes de talent. La petite république de Genève a joué un rôle historique. Le pays de Vaud a vu venir s'abriter dans ses jolies villes, au XVI^e^ siècle, Hotman et Théodore de Bèze ; au XVII^e^, les juges du roi Charles I^er^ ; Voltaire au XVIII^e^ ; la contrée qui a donné le jour à Benjamin Constant, à Vinet, au naturaliste Agassiz, peut être fière de ses fils. Enfin le pays de Neuchâtel est le seul dans tout le Jura qui ait une histoire ininterrompue, où le passé se lie au présent, où la liberté d'aujourd'hui soit la fille directe des franchises du moyen âge.

A vrai dire, avant notre siècle, il y avait un pays romand [1] ; il n'y avait point de Suisse romande. Neuchâtel

1 La seigneurie de Berne avait donné le nom de *Pays romand* aux territoires de langue française qu'elle avait conquis en 1536 sur la Savoie. Ce nom était toujours en usage au temps de Voltaire, comme on le voit dans une lettre qu'il écrivait de Lausanne à sa nièce, le 6 mars 1757 « Il y a dans mon petit pays romand (car c'est son nom) beaucoup d'esprit, beaucoup de raison, point de cabales, point d'intrigues Nous sommes libres, et nous n'abusons point de notre liberté. Notre climat vaut mieux que le vôtre, nous avons plus longtemps de beaux jours, il n'y a que de très méchant vin autour de Paris, et nos coteaux en produisent d'excel-

vivait à part soi sous ses princes ; le pays de Vaud, conquis en 1536, était resté sujet : des baillis allemands le gouvernaient. La cité de Genève enfin,

> Contre tous ses voisins en garde nuit et jour,
> Refermait chaque soir sa porte à double tour.

L'entrée des Français en Suisse (janvier 1798) affranchit le pays de Vaud. Les traités de Vienne rattachèrent à la Suisse la principauté de Neuchâtel et la république de Genève. Il y eut dès lors une Suisse française à côté de la Suisse allemande. Entre ces deux parties du pays, le conflit des idées et des traditions n'a jamais menacé la paix, parce que la Suisse orientale n'a pas abusé de sa prépondérance ; mais c'est toujours en elle que réside le centre de gravité de la Confédération. La Suisse allemande a derrière elle un long passé, pendant lequel l'union de ses différentes parties a pu pénétrer à de plus grandes profondeurs ; les différences originelles des parties qui la composent ont eu le temps de s'effacer davantage.

Ce sont les réformateurs, Farel, Viret, Calvin, deux desquels étaient venus de France, qui, en implantant la foi protestante dans les contrées de Neuchâtel, Vaud et Genève, ont créé la Suisse romande, et soudé ensemble trois pays qui, depuis le XVI^e^ siècle, sont restés unis par le lien religieux, en attendant que les traités de 1814 y joignissent le lien politique. — C'est ce que l'étude de notre histoire littéraire établit avec une grande clarté.

lent, nous avons mangé, l'automne et l'hiver, des gelinottes et des grianneaux que vous ne connaissez guère. »

Dans une lettre datée des Délices et adressée à Sénac de Meilhan, Voltaire, établi aux portes de Genève, dit encore qu'il habite le *pays romand* c'était prendre ce nom dans un sens large et vague, qui n'était pas le sien. De même si Jean-Jacques Rousseau se disait Suisse dans sa réponse à l'abbé Desfontaines, c'est qu'il ne se piquait pas d'être précis dans ses termes. car, à proprement parler, un citoyen de Genève n'était pas Suisse en ce temps-la.

M. Philippe Godet vient de publier une *Histoire littéraire de la Suisse française* (librairie Fischbacher, 569 pages in-8). Les correspondances que M. Godet envoie au *Journal des Débats* sur les affaires suisses, ont fait apprécier au public français la sûreté des informations et le talent du jeune professeur de Neuchâtel, déjà connu par quelques ouvrages de valeur. Le livre qui vient de paraître est le premier qui donne une vue d'ensemble de la vie littéraire du petit pays dont je viens d'esquisser l'histoire.

« Une chevaleresque figure se présente, dit M. Godet, au seuil de notre histoire littéraire : Othon de Grandson, célèbre par son duel avec Gérard d'Estavayer (7 août 1397), où s'éteignit son illustre maison. » Mais les poésies d'Othon de Grandson sont encore inédites, à l'exception de deux morceaux, qui ont été insérés parmi les œuvres d'Alain Chartier. Un jeune savant vaudois, M. Arthur Piaget, nous donnera bientôt peut-être une édition des œuvres du poète que Chaucer appelait « la fleur de tous ceux qui écrivent des vers en France ».

Pendant le XV^e^ siècle, on trouve çà et là, au bord de nos lacs, dans nos campagnes et sur nos collines, des chroniqueurs, des compilateurs et des poètes aussi, comme ce curé de Saint-Martin sur le Jorat, Jacques de Bugnin, qui écrivit en 1480 un recueil de distiques moraux que précède une charmante préface :

> Au bois m'en vais vivre sous le ramage :
> Je prends congé du siècle séculier.

Au XVI^e^ siècle, la Réforme fut prêchée dans la Suisse romande par des étrangers venus de France : les uns célèbres, comme Calvin et Théodore de Bèze ; les autres qui ont eu des talents médiocres, et n'en ont pas moins joué un rôle actif et influent ; Antoine Froment et Guillaume Fa-

rel, du Dauphiné : Aimé Meigret, de Lyon ; Robert Olivetan, de Noyon, etc.

Les persécutions qui commencèrent sous François Ier, et continuèrent jusqu'à la fin du règne des Valois, poussèrent dans nos contrées beaucoup de fugitifs, dont quelques-uns étaient des hommes distingués ou même supérieurs ; Mathurin Cordier, Henri Estienne, Simon Goulart, Hotman, tandis que quelques autres portaient un nom encore obscur, que leurs descendants devaient illustrer, par exemple :

Didier, fils d'Antoine Rousseau, de Paris, reçu habitant de Genève en 1550, et bourgeois de cette ville quelques années après. Didier Rousseau, le quartaïeul de Jean-Jacques, avait été successivement, ou à la fois, vendeur de vin et libraire ; il termina une carrière d'homme d'affaires assez décousue, et peu lucrative en définitive, en étant ce que les textes évangéliques appellent un publicain : il avait affermé les dimes du village de Lullier près Genève.

Arnaud Casaubon, de Gascogne, reçu habitant de Genève en 1557. Son fils Isaac Casaubon naquit deux ans après dans cette ville.

Antoine de Saussure, de Lorraine, reçu habitant de Genève en 1563. Son arrière-petit-fils, Elie de Saussure, reçu bourgeois de Genève en 1635, fut le trisaïeul d'Horace-Bénédict de Saussure, auquel on vient d'élever une statue à Chamonix.

Pyramus de Candolle, de Fréjus, reçu habitant de Genève en 1583, et bourgeois quelques années plus tard. C'est le quintaïeul du célèbre botaniste Augustin-Pyramus de Candolle.

L'édit de Nantes (1598), en permettant aux protestants d'avoir en France des établissements stables, des Facultés de théologie assurées de leur avenir, enlevait à notre pays

la position exceptionnelle dont il avait si bien su profiter au XVI^e^ siècle. Aussi notre histoire littéraire devient-elle un peu terne à partir de ce moment.

Plus tard, quand eut lieu la révocation de l'édit de Nantes, c'est la Hollande qui devint le théâtre de l'activité littéraire des réfugiés; c'est à la Haye, Rotterdam, Utrecht, que Bayle, Basnage, Jurieu, et tant d'autres créèrent des journaux et mirent au jour tant de livres.

Dans la foule des protestants français qui affluèrent à Genève en 1685 et pendant les quatre-vingts ans qui suivirent, il n'y eut pas d'hommes éminents; mais on y doit remarquer des noms de famille qui devaient prendre quelque éclat dans la suite des générations.

Eymar Simonde, de la Côte-Saint-André en Dauphiné, reçu bourgeois de Genève en 1692, fut le trisaïeul du célèbre historien Jean-Charles-Léonard Simonde, connu sous le nom de Sismondi.

Guillaume Boissier, d'Anduze en Languedoc, reçu bourgeois de Genève en 1695, fut le trisaïeul de M^lle^ Valérie Boissier (M^me^ la comtesse Agénor de Gasparin).

Pierre Pradier, de Saint-Ambroix en Languedoc, reçu habitant de Genève en 1757, fut le grand-père du sculpteur Pradier, qui naquit dans cette ville en 1790.

C'est à cette époque aussi que vinrent s'établir à Genève les ancêtres de deux hommes qui ont été à la tête des affaires de notre république genevoise pendant les quarante dernières années : James Fazy, d'une famille originaire de la vallée de Queiras, en Dauphiné; et Carteret, d'une famille venue d'Is-sur-Tille en Bourgogne.

Dans la première moitié du XVIII^e^ siècle, qui fut pour la Suisse française une époque de prospérité, il y eut un grand éveil intellectuel qui s'étendit sur tout le pays. Les sciences de la nature commencèrent à y être brillamment

cultivées ; une école religieuse, qui reçut des ferments apportés par les prophètes des Cévennes et par les mystiques allemands, fit éclore les idées d'une théologie libre, originale et profonde. Elles parvinrent par Mme de Warens jusqu'à Jean-Jacques Rousseau. Le philosophe genevois vint passer en 1754 quelques mois dans sa ville natale. Quelques semaines après son retour à Paris, Voltaire vint s'établir près du lac Léman ; et dès lors, pendant un quart de siècle, les deux rivaux occupent le devant de la scène.

Le séjour de Voltaire dans notre pays a fait le sujet de nombreuses études, pour lesquelles nos écrivains nationaux ont collaboré avec plusieurs écrivains français, qui sont venus fouiller nos archives avec soin et avec fruit. Juste Olivier a écrit sur le séjour de Voltaire à Lausanne un morceau excellent. Athanase Coquerel, dans sa monographie : *Jean Calas et sa famille,* a recueilli tous les détails d'un des meilleurs épisodes de la carrière de Voltaire. On connaît les intéressants volumes de MM. Lucien Perey et Gaston Maugras : *La Vie intime de Voltaire aux Délices et à Ferney ; — Querelles de philosophes, Voltaire et Rousseau ;* ils ont obtenu le succès qu'ils méritaient. A côté de ces travaux partiels qui ont jeté sur quelques points une vive lumière, l'œuvre d'ensemble n'a pas manqué : la tâche attrayante qui s'offrait aux chercheurs a été entièrement accomplie par M. Desnoiresterres dans les derniers volumes de sa copieuse biographie de Voltaire. Ce livre a tenu compte de tous les travaux antérieurs, et restera le point de départ de tous ceux qui sont à venir.

Il y a longtemps que Sainte-Beuve disait [1], à propos d'une des nombreuses publications qu'on a faites de documents inédits sur Jean-Jacques Rousseau : « J'ai un re-

1 Article du 15 juillet 1861, *Causeries du Lundi,* tome XV.

gret; c'est que depuis des années (et il y a trente ans que cela devrait être fait) le fonds de papiers et de manuscrits que possède la bibliothèque de Neuchâtel, joint aux autres fonds particuliers, tel que celui de la famille Moultou, qui se produit aujourd'hui, n'ait pas été l'objet d'un dépouillement régulier et méthodique, de manière à fournir une couple de tomes, complément indispensable de toutes les éditions de Jean-Jacques. »

On pourrait répéter aujourd'hui encore ce que disait là l'éminent critique; il n'y aurait qu'un mot à y reprendre: ce n'est pas *une couple* de tomes ; c'est une bonne demi-douzaine de volumes, et davantage peut-être, qu'il faudrait pour recueillir, avec les notes et commentaires indispensables, les documents déjà publiés par parcelles, et dispersés dans des brochures, des revues, etc., en même temps que les pièces inédites qui mériteraient d'être mises en lumière.

Au mois de juin 1741, huit Anglais avaient eu la fantaisie de visiter les glaciers de Chamonix ; l'année suivante, quelques Genevois avaient fait la même excursion. Les récits de ces voyageurs eurent plus de succès que la *Bizarre peinture de quelques montagnes de Savoie,* qu'un écrivain français trop oublié, Le Pays, avait faite dans une lettre datée de *Chamony en Fossigny,* le 16 mai 1669 [1]. Windham et Pierre Martel donnèrent le branle : les voyages alpestres se suivirent dès lors sans interruption. La littérature alpestre commença ; la Suisse, avec de Saussure et Tœpffer, y a pris une large part. Les voyageurs affluèrent dans nos contrées, où déjà Rousseau avait

1 *Nouvelles Œuvres de M Le Pays,* seconde partie, livre second, lettre II. Cf. *William Windham et Pierre Martel, relations de leurs deux voyages aux glaciers de Chamonix,* 1741-1742, texte original publié pour la première fois avec une introduction et des notes, par Th Dufour, Genève, 1879.

rendu célèbres le paysage de Clarens et les rochers de Meillerie. Les bords du lac Léman devinrent alors, et ils sont restés un des séjours préférés des étrangers et des touristes.

Vint la Révolution française : quelques Genevois, Etienne Dumont, Reybaz, furent au nombre des collaborateurs de Mirabeau. Mallet-Du Pan, élevé comme eux à l'école des luttes politiques de la république agitée de Genève, a été au milieu des grandes tempêtes un journaliste avisé et intelligent. Ses écrits (*Mémoires et correspondance,* recueillis par M. Sayous, 2 vol. 1851 ; — *Correspondance inédite,* avec préface par M. Taine, 2 vol. 1884) avaient une autre valeur que celle du moment. Dans le pays de Vaud, qui était alors comme un belvédère, Mme de Stael et le comte Joseph de Maistre philosophaient sur les agitations de leur temps ; les émigrés étaient nombreux dans cet asile paisible.

Mais bientôt les Vaudois se soulevèrent contre l'aristocratie bernoise qui les avait si longtemps dominés. Liberté et Patrie ! cette devise qui fut choisie alors et qui figure toujours sur l'écusson blanc et vert du canton de Vaud, était le symbole, non pas seulement de l'ivresse d'un jour, mais d'une acquisition durable : les Vaudois, dans huit ans, célébreront le centenaire des jours heureux où l'âme de leur pays se réveilla d'un long sommeil, où ils accueillirent les Français comme des libérateurs, où ils saisirent joyeusement une indépendance après laquelle tant de générations avaient soupiré. Pendant les longues guerres de la Révolution et de l'Empire, les armées françaises sont entrées dans beaucoup de villes. Lausanne est une de celles où ce souvenir est sans amertume, où les historiens nationaux comptent ce jour parmi ceux qui furent profitables au pays.

(*A suivre.*) Eugène Ritter.

CAUSERIE SUR SAINT VINCENT DE PAUL

Feuilletant un jour, comme c'est un peu mon métier, le *Dictionnaire historique* de Dezobry et Bachelet, j'y lus que saint Vincent de Paul, allant par mer de Narbonne à Marseille, fut fait prisonnier par des pirates barbaresques, emmené à Tunis et vendu comme esclave ; acheté en dernier lieu par *un renégat savoyard,* qui était fermier du dey, il eut le bonheur de ramener ce transfuge à la foi de ses pères et de rentrer avec lui en Europe. — Vous le pensez bien, je fus intrigué de trouver en cette affaire un Savoyard qui devait avoir mené une vie assez aventureuse. Cela me fit ouvrir plusieurs autres dictionnaires et je pus remonter à la source même de cette histoire. Je crois qu'il ne s'agit pas ici d'un compatriote, mais que ces ouvrages, ayant tous copié partiellement le document original, ont propagé une erreur qu'il est utile de rectifier.

Bouillet dit aussi : un renégat savoyard. Le *Grand Dictionnaire Larousse* parle d'un renégat de Nice. — Pour le coup, l'histoire se corse. Bécherelle garde sur l'origine du personnage un silence prudent. Mais la *Biographie universelle* de Michaud cite la lettre textuelle où saint Vincent de Paul raconte cette mésaventure, et où il parle d'un renégat de *Nice en Savoie.*

Voilà, je crois, l'affaire éclaircie. Des ouvrages cités plus haut, les deux premiers ont retenu *Savoie ;* Larousse, plus précis, s'est décidé pour *Nice.* Cette ville faisant, à l'époque dont il s'agit (1607), partie des Etats du duc de Savoie, Vincent de Paul avait peut-être raison en parlant de Nice en Savoie, mais les copistes ont fait erreur, dans la forme, en imprimant tout court que le fonctionnaire tunisien était un Savoyard.

G. MAILLARD.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

15e ANNÉE. — BULLETIN N° 4. — AVRIL 1890.

Baromètre. — Pressions barométriques inférieures à la normale : 717.2 à Annecy, 677,9 à Leschaux, 706.2 à Mélan. Maxima le 22 et minima le 17 aux trois stations. Excursion du mercure : 22m/m à Annecy, 19,1 à Leschaux et 21,5 à Mélan.

Température. — Elle est aussi inférieure à la normale et sans aucun relèvement dans le cours du mois. Moyenne a Annecy du maxima 15°1, du minima 3°3, à 9 h. du matin 8°8. Moyenne générale : à Douvaine »°», à Chamonix 6°3, a Mélan 7°7, a Bonneville 5°6, a Leschaux 6°7, à Talloires 10°3. Thermomètre nu au soleil 28° à Annecy, 30° à Bonneville et 32° à Chamonix.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 6°8, du sol à 0m,30 de profondeur 7°7.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois d'avril : les		7	14	21	28
Thermomètre....	maxima.	8°5	2°5	7°4	8°2
	minima.	—1°3	—8°9	—1°3	—2°4
Barometre à 0°		621,2	613.4	628,3	622,1

A cette station, la température atteint son maximum +8°5 le 2 avril et son minimum —8°9 le 12. Le barometre a sa plus haute pression 630m/m le 22 et sa plus basse 610m/m le 17 avec un écart total de 20m/m. La vague observée en février et mars est encore appréciable les 1, 3, 4, 5, ..., 10, 11, 12, 13, ..., 18, 19, 20, 21, ..., 26, 27 et 30, mais elle est moins accentuée.

Pluie. — La quantité d'eau mesurée ne dépasse presque pas la normale, en revanche on compte un grand nombre de jours pluvieux : 18 à Thonon et a Bonneville, 16 à Annecy et à Mélan. Le maximum de l'eau tombée est de 129m/m à Leschaux en 10 jours et le minimum 43m/m au Biot en 8 jours. Il est tombé 0m.30 de neige aux Gets, 0m,11 à Megève et 0m.09 à Chamonix. Au Semnoz il y a encore 0m,40 de neige le 7 avril ; le pluviomètre donne 140m/m d'eau. — Hauteur moyenne du lac d'Annecy 0m,53, du lac Léman 0m,55.

Humidité en centièmes : 79 à Annecy, 74 à Mélan, 91 à Bonneville.

Orages. — Le 8 à Mélan ; le 17 à Annecy et à Bonneville, avec forte pluie et baromètre très bas ; le 19 à Seythenex ; le 27 à Bonneville.

Remarques particulières. — Le 13 avril, gelée blanche sur presque tout le département. — Le coucou se fait entendre le 1er avril à Cruseilles, le 7 à Rumilly. Ici les hirondelles arrivent le 5, à Sallanches le 10, à Seythenex le 20 et à Cruseilles le 27. — A Bonneville, les pommiers sont couverts de boutons à fruit, les poiriers à cidre en ont moins. Dans quelques communes, notamment à Marignier, on constate que dans les vignes bon nombre de ceps sont morts : c'est dû sans doute au dépérissement causé par le mildiou en 1889. L'état des blés est très satisfaisant. La végétation est un peu en retard sur les années ordinaires.

15e ANNÉE. — BULLETIN N° 5. — MAI 1890.

Baromètre. — Pressions encore au-dessous de la normale : 718 à Annecy, 676 à Leschaux, 703 à Mélan. Maxima le 30 à Annecy et à Mélan, le 15 à Leschaux. Minima le 12 aux trois stations. Excursion du mercure . 22,2 à Annecy, 20,1 à Leschaux et 23,3 à Melan.

Température. — Assez douce tout le mois et dépassant quelque peu la normale. Moyenne à Annecy du maxima 21°3, du minima 8°1, à 9 h. du matin 15°. Moyenne générale : à Douvaine 15°6, à Chamonix 11°, à Mélan 12°9, à Bonneville 15°2, à Leschaux 11°8, à Talloires 15°3. — Le thermomètre au soleil donne 36° à Annecy, 39° à Chamonix, 30° à Bonneville et à Leschaux.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 12°7, du sol à 0m,30 de profondeur 13°5.

Au Semnoz, le thermometre et le baromètre donnent :

Pour le mois de mai	les	5	12	19	26
Thermomètre.	maxima..	10°3	12°8	12°3	14°7
	minima .	—2°9	0°0	0°0	2°
Baromètre à 0°		620,2	613,6	624,7	622,2

A cette station, la temperature atteint son maximum 14°7 le 24 à 11 h. du matin et son minimum —0°3 le 2 à 4 h. du matin. Le baromètre descend à 614m/m les 8 et 12 mai et s'eleve à 631m/m le 15. Il manifeste des trépidations orageuses les 10, 11 et 12 mai La montée de 8 h. du matin ou de 8 h. du soir est encore visible les jours de calme atmosphérique, mais elle n'est plus soudaine comme en février, elle se poursuit lentement jusqu'après 10 heures, pour faire place alors à une baisse également lente ou à une pause prolongée.

Pluie. — Très abondante et répartie assez également sur tout le mois. Le maximum est de 145m/m en 20 jours au Biot, le minimum de 93m/m à Bonneville en 9 jours pluvieux. Au Semnoz, on a 181m/m. — Hauteur moyenne du lac d'Annecy 0m,76, du lac Léman 0m,71.

Humidité 82 à Annecy, 72 à Bonneville et 75 à Melan

Orages. — A Douvaine les 3, 5, 12, 18, 19 et 26 ; à Chamonix le 18 ; à Sallanches le 17. à Mélan les 4, 18 et 23, éclairs les 9 et 17 ; à Bonneville les 4, 12, 17, 18, 20 et 24 (grêle) ; à Cruseilles les 17, 24 et 25 ; à Leschaux les 4, 12, 17, 18, 20 et 24 (grêle) ; à Annecy les 4 (grêle), 17 et 24 ; à Rumilly le 4 et le 24 (grêle) ; foudre à Saint-Félix le 25.

Remarques particulières. — A Chamonix, le 10 et le 11, vent très fort de Nord-Est ; la boîte contenant le thermomètre exposé au soleil est arrachée par la violence du vent et le thermomètre brisé. — A Bonneville, pendant ce mois, la végétation est très active et rattrape le retard : on remarque énormément de vers blancs dans le sol et beaucoup d'autres insectes nuisibles dans les jardins. Les premiers essaims d'abeilles se montrent le 22 et le 23. La miellée est très abondante sur les fleurs de pommiers.

Le Secretaire de la Commission, E. Tissot.

(Revue Savoisienne.) *Le Directeur-Gérant :* G. Maillard.

N° 4. AOUT—SEPTEMBRE—OCTOBRE.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
SOCIÉTÉS SAVANTES
N° 882
IMPRIMÉS

Séance du 28 juin 1890.

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 4 heures. Lecture est faite du compte-rendu de la séance de mai.

M. LE PRÉSIDENT proclame la réception comme membres effectifs de MM. L. BOCH, maire d'Annecy, et Albert CROLLARD, ingénieur des arts et manufactures, à Cran-Gevrier.

LE MÊME fait part du décès de M. Félix GERMAIN, ancien maire d'Annecy, un des membres fondateurs de notre Société, et retrace en quelques paroles l'intérêt que prenait cet homme d'élite à nos travaux et à nos occupations. La mort est venue surprendre aussi M. le baron RAVERAT, de Lyon, membre correspondant, bien connu par d'importants et intéressants travaux sur la Savoie.

Nous avons reçu de M. Gabriel de Mortillet deux lettres accompagnant deux envois considérables faits à la Bibliothèque de la Société et au Musée. La Société en demande l'insertion dans la *Revue,* et charge le secrétaire d'exprimer au donateur ses remerciments et de faire un compte-rendu de l'ouvrage : *Origines de la chasse, de la pêche et de la domestication.* ·

COMMUNICATIONS SCIENTIFIQUES

M. DUCIS : 1° A l'occasion d'une tournée d'inspection des archives communales en Faucigny, il a pu reconnaître

Savoie (Haute) . 3.

le nivellement de la voie romaine sur les coteaux de la rive droite de l'Arve, à peine indiqué dans les *Questions archéologiques,* p. 76, 247, et ce dès le nord de Contamine en suivant derrière Bonneville sous Ayse, où elle porte encore le nom d'Ettraz, *via Strata,* jusqu'à Marigny où elle aboutissait à un pont sur le Giffre, à près de 80 mètres en aval du pont actuel, au lieu dit *Pontvi,* soit pont vieux.

Les nouvelles digues nécessitées par la ligne du chemin de fer ont fait disparaître des digues romaines qu'il avait observées précédemment. Elles étaient formées de trois coulées de béton de forme prismatique, dont deux posées l'une à côté de l'autre dans leur assise naturelle sur une de leurs faces, et la troisième en sens inverse, une pointe en bas, pour remplir le vide entre les deux autres. La face supérieure de cette dernière servait de chemin de halage le long du cours d'eau.

Le pont dut être souvent emporté par les débordements du Giffre. Les riverains se chargeaient de transborder les passants en barque ou autrement, d'où le surnom de *Mariniers, Marigniers,* qui est resté enfin à la paroisse de Saint-Sulpice, ainsi que le constate encore une charte de 1325 — déposée aux archives.

2° Une charte de l'empereur Charles IV en faveur d'Amédée III, comte de Genevois, de 1360, rappelle que la famille des comtes de Genève venait de Reinier et Olivier, premiers comtes de Genève et compagnons de Charlemagne.

Dans une Vie de saint Bernard de Menthon, copie du xv^e^ siècle, à la bibliothèque de la Société Florimontane, on voit que sa mère, Bernoline de Duyn, descendait d'Olivier, l'un des pairs de France au temps de Charlemagne.

La même origine se lit dans la légende de saint Bernard

de Menthon sur un ancien bréviaire de Genève, imprimé à Annecy, en 1556, par Pomard.

Ce sont des témoignages à ajouter à ceux publiés par M. Eugène Ritter dans cette *Revue* (1888, p. 62, et 1889, p. 225).

M. Tissot montre quelques échantillons des troncs, rongés et creusés par le temps, des vieux tilleuls du Pâquier. Le bois présente un commencement de carbonisation, soit de distillation sèche analogue à celle qui se produit au fond de nos tourbières.

M. Serand a reçu communication d'une pièce très intéressante, de la part de M. le conseiller Mugnier, qui la tient de la veuve du général A. Dufour. Nous en donnons ici le titre : *Mémoire des principales marques de la très illustre Maison de Genève, qui se voyent à présent en l'église de Notre Dame d'Annessy* (1650). Nous ne pouvons résister à l'envie de reproduire ce quatrain, qui célèbre l' « illustre et généreuse dame Clémence de Genève, en son vivant baronne de Menthon »... :

Cy gist Clémence, et la clémence aussy
Foy, charité, et l'esperance ensemble
Bref les vertus, toutes gisent icy
Qu'un cruel sort funestement assemble...

M. Nanche parle d'une défense de sanglier trouvée dans une fissure de la roche, aux carrières du Château, à trois ou quatre mètres de profondeur.

La séance est levée à 5 heures 1/2.

Le Secrétaire : Gustave Maillard.

L'ÉPOQUE
DE
SAINT BERNARD DE MENTHON

On se souvient peut être que le personnel du Collège Chappuisien d'Annecy fut encouragé et autorisé par le ministre de l'instruction publique à donner une suite de conférences publiques à l'Hôtel-de-ville d'Annecy, à partir de janvier 1865.

J'avais quitté mes cinq cours d'histoire à ce collège pour entrer aux Archives départementales depuis six mois. Mais, sur l'invitation du préfet, je dus faire acte d'ancien professeur et prendre part à ces conférences. Je dus même abandonner le sujet que j'avais choisi avec l'agrément du recteur de l'Académie [1], et traiter celui de saint Bernard de Menthon, parce que son nom figure en tête des autres personnages illustres du département, dont nous avions été chargés de préparer et de fixer la liste en comité spécial de la Société Florimontane, pour les marbres de la Préfecture.

Il s'agissait alors de faire connaître à un auditoire distingué, venu en partie des anciens départements, une des plus nobles illustrations de la Savoie, le fondateur des deux établissements hospitaliers qui ont pris de lui les noms de *Grand* et *Petit-Saint-Bernard,* et que certains auteurs confondaient avec saint Bernard de Clairvaux.

Cette conférence ne comportait guère les discussions chronologiques, dont l'aridité aurait rebuté certains audi-

1 *Les Allobroges à propos d'Alesia,* que je publiai l'année suivante.

teurs. Elle demandait plutôt un tableau émouvant des invasions hongroises, sarrasines dans nos Alpes au x^e^ siècle et de l'œuvre héroïque de notre compatriote, qui s'en détache comme une aurore de civilisation nouvelle.

Je réservai donc pour les séances de la Société Florimontane les observations critiques sur la véritable époque du héros de Menthon. Mais, je suis bien en retard pour les publier réunies dans un article, faute d'avoir rencontré tous les documents signalés pour les compléter.

I.

Par les nombreuses inscriptions romaines que j'ai publiées sur le Grand-Saint-Bernard [1], on voit que cette montagne a porté les noms des divinités qu'on y honorait, *Pœninus* d'abord, puis Jupiter, d'où *Mons Jovis,* Mont-Joux. Au-dessous de la station marquée dans les Itinéraires *summo pœnino,* du côté du Valais, le christianisme avait installé un établissement hospitalier, qui a porté le nom de Saint-Pierre de Lyde ou de Mont-Joux [2].

Le pape Etienne II y avait passé en 753, Charlemagne en 774 et 781 [3]. En 784, le pape Adrien lui recommandait les maisons hospitalières dans les cols des Alpes [4]. Les documents signalent un nommé Benoît, comme gardien de cette maison, en 826 ; Vultgarius, comme abbé, en 832 ; Hartman, comme moine, en 851. Il devint évêque de Lausanne [5].

L'Etablissement relevait du domaine de Lothaire II, qui

1 *Passage d'Annibal du Rhône aux Alpes,* p. 73-90. *Les Pœni d'Afrique et les Alpes pœnines,* p 19-35.

2 Luquet, *Etude sur le Grand-Saint-Bernard,* p. 28-39.

3 *Saint Maurice et la Légion thébeenne,* p. 115, 116.

4 Gremaud, *Chartes du Valais,* I, p. 20, 21.

5 *Id.,* p. 24, 27, 28.

le donna à son beau-frère Hugbert, puis, en 867, à la reine Thiedberge, sœur d'Hugbert [1].

Mais, vers 920, les Sarrasins, venus du Fraxinet, puis de la Novalaise et du mont Cenis, avaient envahi le Mont-Joux. L'année suivante, puis en 923, ils y massacrèrent des groupes d'Anglais allant en pèlerinage à Rome [2]. En 930, ce fut le sort de saint Robert, évêque de Tours et de ses compagnons [3]. En 940, un pèlerinage d'Anglais et de Français ne put pas même dépasser Saint-Maurice, où venaient de descendre les Sarrasins. Saint Mayeul, revenant d'Italie, fut arrêté avec sa suite au pont d'Orsières, et ne s'en tira qu'avec une rançon considérable fournie par l'abbaye de Cluny, en 972 [4].

La puissance des Sarrasins avait depuis considérablement diminué, puisqu'en 1015, l'évêque de Genève put faire reconstruire, au nom d'Ermengarde, reine de Bourgogne, l'église de Saint-Pierre de Lyde, que les Sarrasins avaient détruite [5].

Mais ils occupaient encore le sommet de Mont-Joux, d'où ils rançonnaient les voyageurs. C'est ainsi qu'en 1020, une colonie de Normands, se rendant dans la basse Italie, s'exempta du péage en mettant tout à feu et à sang dans ce repaire [6].

Canut, roi d'Angleterre et de Danemark, se rendant à Rome, y éprouva de graves difficultés, au point qu'il s'en plaignit en présence du pape, au couronnement de l'empereur Conrad, le 26 mars 1027 [7].

1 *Chartes du Valais,* I, p. 30.
2 *Flodoardi Annales*
3 *Saint Maurice et la Légion thebéenne,* p. 123
4 *Chartes du Valais,* I, p. 36, 39.
5 *Saint Maurice et la Légion thebeenne,* p. 129
6 *Chartes du Valais,* I, p. 56.
7 *Id.,* p. 58.

Il ne pouvait en être autrement sous le gouvernement de Rodolphe III, roi de Bourgogne, dit le Fainéant. Les guerres qui suivirent sa mort amenèrent en Valais les troupes d'Héribert de Milan et de Boniface de Toscane, sous la conduite d'Humbert de Savoie, au secours de l'empereur Conrad, qui fut reconnu et couronné roi de Bourgogne, le 1er août 1034, à la cathédrale de Genève. Humbert, qui avait déjà le comté d'Aoste, reçut alors le comté de *Caput laci,* ancien Chablais, dont le centre était à Saint-Maurice et à Chillon.

L'archevêque de Tarentaise avait reçu le titre de comte de Tarentaise, en 996, afin d'avoir assez de puissance pour réparer les désordres introduits dans ce pays par les hordes étrangères. En 999, l'évêque de Sion avait obtenu du même Rodolphe III, roi de Bourgogne, le titre de comte du Valais [1]. Avec le chef de la Maison de Savoie, ils tenaient toutes les vallées adjacentes aux deux Montjoux, et, avec l'appui du gouvernement impérial, qui leur était assuré, ils auraient pu entreprendre ensemble une campagne contre les hordes qui tyrannisaient les deux passages du Mont-Joux et de la Colonne-Joux. On ne voit pas qu'ils aient fait quelque chose. Le salut de ces montagnes vint d'où on ne l'attendait pas.

II.

Au château de Menthon, près d'Annecy, Richard, seigneur du lieu, avait eu de Bernoline de Duyn, son épouse, un fils qui reçut le nom de Bernard de son parrain Bernard, seigneur de Beaufort et frère du père. Initié aux études par un précepteur de famille, il fut envoyé au *Studium* de Paris sous la conduite de ce sage mentor. Puis, il

1 *Saint Maurice et la Legion thebéenne,* p. 128.

dut revenir pour contracter une alliance avec Marguerite de Miolans, d'une maison aussi distinguée que celle de Menthon. Les deux familles étaient réunies dans le château de cette dernière. Pendant la nuit, le jeune Bernard sortit clandestinement du château, et, pour échapper aux recherches, il s'expatria au delà des Alpes.

La ligne la plus facile aurait bien été la voie romaine qui de *Bautas,* Annecy, passait à Menthon et Talloires, et par les stations de *Casuaria,* Chaise, *Darentasia,* Moûtiers, atteignait à l'*Alpis graia,* Petit-Saint-Bernard. Mais, d'après le texte de son biographe, il aurait préféré les chemins écartés pour dépister toutes les poursuites, *Bernardus per devia concitato gressu festinavit in Augustam.* De Menthon il pouvait s'échapper par Alex, Thônes, la Clusaz, la Giettaz, Megève, la vallée de Montjoie, le Bonhomme et l'Alpe graie. La longueur de ce parcours est la même que celle du précédent. Quoi qu'il en soit de la direction qu'il a suivie, arrivé à Aoste, il fut accueilli dans le clergé et succéda à l'archidiacre du chapitre, Pierre, lorsqu'il vint à décéder.

Il avait observé, en passant, l'état de l'Alpe graie ; il apprit à Aoste l'état déplorable de l'Alpe pœnine soit le Mont-Joux. Il résolut d'affranchir ces passages des brigandages qui s'y commettaient, et en vint à bout. Il n'entre pas dans le but de cette étude de faire le récit détaillé de ses succès dans cette transformation. On peut les lire dans les vies assez nombreuses de saint Bernard de Menthon, surtout celle de Richard de la Val d'Isère, dont les autres sont généralement inspirées. Il me suffira de dire qu'il fonda un hospice sur chacun des deux passages en agrandissant l'*Hospitium* romain [1], et y établit pour les desser-

1 *Memoire sur les voies romaines de la Savoie,* p 22.

vir des ecclésiastiques vivant en communauté sous une règle, *canon,* d'où leur titre de *canonici,* chanoines. Ce genre de corporation était assez répandu dès le VIII^e^ siècle.

On a prétendu qu'il les avait tirés du monastère d'Agaune. Or, à cette époque, cette maison n'avait plus même les trente chanoines séculiers que Louis le Débonnaire avait fait substituer aux moines précédents, en 824. Lorsque le pape Léon IX passa à Agaune trois jours, en 1050, il trouva les *canonicos fratres* dans un état voisin de la misère par suite des dévastations des Sarrasins et des vices d'administration, *et meliori modo, sicut potuimus, consolavimus* [1]. Quant à ceux de Mont-Joux, ce n'est qu'en 1215 que le pape Innocent III leur prescrivit la *Règle* dite *de saint Augustin.*

Les documents font défaut pour fixer la date de ces deux établissements. On a vu qu'en 1027, il n'y avait encore rien de rassurant sur ces passages où tous les voyageurs étaient rançonnés et maltraités. Mais, lorsqu'en septembre 1050, le pape Léon IX vint pour la seconde fois en France, il passa au Mont-Joux et y fut reçu dans l'hospice de saint Bernard. Il était accompagné de son parent le comte de Ferrette, qui, émerveillé de l'utilité de cet établissement, en devint un des insignes bienfaiteurs [2].

La même année, Humbert de Savoie, comte d'Aoste et du *Caput laci* (vieux Chablais), donna à cet hospice des terres et des vignes situées à Chambave, dans la vallée d'Aoste [3].

Il est probable qu'il y eut dès cette époque plusieurs largesses en faveur de cette œuvre, outre celles du père et de

1 *Saint Maurice et la Légion thébéenne,* p. 134. *Le Grand-Saint-Bernard,* p. 64.

2 *Le Grand-Saint-Bernard,* p. 55 *Saint Maurice et la Légion thebeenne,* p. 134.

3 Le titre doit être entre les mains du chevalier Bollati, à Turin

la mère du fondateur, de son parrain, Bernard de Beaufort, qui unirent leurs offrandes pour aider cet établissement.

Lorsqu'après la mort de ses parents, saint Bernard voulut retirer ses droits du fief de Menthon, pour en faire bénéficier ses hospices, on dit que le comte de Genève, que l'on a confondu avec celui de Savoie, s'y serait opposé comme suzerain d'un fief devant lui faire retour par escheute, à la mort de saint Bernard, qui ne laissait pas de postérité. Mais, ayant fait le voyage de Mont-Joux et apprécié l'entreprise de son vassal, il aurait plus fait encore que d'approuver l'application que saint Bernard voulait faire de ses richesses à une aussi bonne œuvre, car il y aurait contribué lui-même de sa fortune. Je n'ai pas eu de documents pour apprécier la vérité de cet incident.

Après la mort de saint Bernard, arrivée à Novare, Richard de la Val d'Isère fut élu pour son successeur.

La seigneurie de la Val d'Isère, en Tarentaise, s'étendait du torrent du Versoyen, près le Bourg-Saint-Maurice, jusqu'aux confins du Piémont et comprenait les paroisses de Séez, de Montvalezan, de Sainte-Foy, de Villaroger et des Tignes [1]. On voit encore à Séez les restes du château de cette famille, *Sextis,* que les Bollandistes ont imprimé *Festis,* en déclarant qu'ils ne savaient où placer cette localité.

Richard, devenu archidiacre d'Aoste, voulut transmettre à la postérité tout ce qu'il avait vu de son prédécesseur et du concours à son tombeau [2]. Une copie de son travail, trouvée à Saint-Jean de Maurienne par l'érudit père Chifflet, fut publiée par les Bollandistes, qui en retranchèrent

1 *Albertville à l'epoque romaine et la Vallée de Beaufort au moyen âge,* p. 13.

2 *Le Grand-Saint-Bernard,* p. 50.

certains détails jugés par eux inacceptables et renvoyés à des notes critiques [1].

Une copie de la chronique de Richard de la Val d'Isère se trouve à la bibliothèque de la Société Florimontane. Elle provient de l'abbaye de Talloires. Le copiste a omis certains mots qu'il n'a pu déchiffrer sur le manuscrit envoyé d'Aoste probablement. Il débute ainsi : « *Bernardus Menthonista per serenum baronem militari ordine insignitum Richardum militem dominumque etiam maxime baronie castrorum et terrarum de Menthone Gebennensis Diocesis conceptus fuit in utero conjugis legitime inclite Bernolline de Duyno orte prosapia illustris Oliverii ex paribus Franchorum olim Genevesiorum civitatis.* »

La légende de l'ancien bréviaire de Genève, en relatant sa naissance, appelle sa mère « *Bernolinem de Duyno matrem originem ducens ex Oliverio olim Genevensium comite* » [2].

L'existence de Rénier et d'Olivier, paladins de Charlemagne, comme souche des comtes de Genève, est affirmée dans une charte de l'empereur Charles IV d'Allemagne, du 6 février 1360, déposée aux Archives départementales.

Je reprends le texte de Richard de la Val d'Isère sur la naissance et le baptême de Bernard de Menthon : « *Et in sacris baptismatis undis baptisatus temptus in baptismo et levatus per militem Bernardum Bellifortis ejus patruum pro quo milite Bernardo consanguineo germano ipsius Richardi patris qui ambo ab eadem stipite cognati processerunt nominatus est Bernardus.* »

Notre manuscrit ne reproduit pas l'épilogue publié par les Bollandistes, dans lequel Richard de la Val d'Isère, ar-

1 Bolland, *Acta SS*, 15 mai.
2 Ce bréviaire est à la bibliothèque de la Société Florimontane.

chidiacre d'Aoste et successeur de saint Bernard, dont il était l'ami et le confident, atteste la vérité de tout ce qu'il a raconté, après avoir fait des recherches à Menthon, à Aoste, à Novare et aux contrées voisines qu'avait évangélisées son héros.

Mais il contient un détail qu'on ne voit pas dans la biographie publiée par les Bollandistes. En assurant qu'il donne tout ce qui est venu à sa connaissance du vivant et après la mort de saint Bernard, notre auteur déclare qu'il n'a pu tout savoir, « *alia namque nobis ignota sunt. Verumtamen ad animi vestri consolationem spondemus Azolinum quemdam virum prudentem aut in Domini lege meditantem ejusdem viri germanum ea que relinquimus declaraturum, neque propterea despiciamur... quo circa per alium prima per alium extrema Beati viri Bernardi facta suscipere ne contempnatis.* »

Je n'ai pu trouver l'œuvre promise de cet Azolin, que notre auteur qualifie de frère de saint Bernard. C'est le sens du mot *germanus* dans le texte cité plus haut, sauf qu'il n'y a pas *consanguineus* comme pour Bernard de Beaufort, frère de Richard de Menthon. C'était peut-être un frère utérin.

Mais Mgr Luquet a pu consulter son ouvrage, car il en parle comme d'un ami de saint Bernard, et, d'après ce même Azolin, saint Bernard aurait vécu sous le règne d'Henri IV, roi des Lombards, qui fut élu roi de Germanie en 1056, à l'âge de 6 ans, et mourut en 1106 [1].

On connaît le motif de son voyage de Besançon par Genève, le petit mont Cenis, pour Canossa, en 1077, afin d'obtenir de Grégoire VII, avant l'an et le jour à dater de la *Monition,* la levée des censures qui, selon les lois germani-

1 *Le Grand-Saint-Bernard,* p. 49.

ques, l'excluaient du trône. Mais, après cette grâce, Henri recommença ses excès, qui amenèrent de nouvelles censures en 1080. Irrité, il fit élire antipape l'archevêque de Ravenne, qui était excommunié, et se disposait à aller faire le siège de Rome, au printemps de 1081. C'est alors que saint Bernard de Menthon, après avoir évangélisé les contrées entre Novare et Pavie, se présenta à Henri IV et essaya de lui faire comprendre l'énormité de la faute qu'il allait commettre ; mais, ne pouvant le détourner, il lui dit : « Vous pourrez y aller ; mais vous ne réussirez pas et vous perdrez beaucoup de monde. » C'est précisément ce qui arriva. Les maladies firent périr ses troupes et leurs chevaux. Mgr Luquet a extrait cette circonstance d'une des plus anciennes vies du saint [1]. Le même fait se trouve également dans les deux derniers couplets de la *Séquence* de saint Bernard. Le manuscrit que j'ai sous les yeux rappelle (page 35) le même incident à l'honneur de son héros. D'ailleurs, l'auteur écrivait après 1087, car il raconte le transfert du corps de saint Nicolas de Myre, qui eut lieu cette année même à Bari (page 8).

D'après les dates qu'on vient de voir, la mort de saint Bernard de Menthon aurait eu lieu entre l'année 1082, depuis son entrevue avec Henri IV, et l'année 1087, après laquelle notre auteur écrivait. Selon un acte notarié de Novare, du 15 juin 1424, cité dans une dissertation de Jean-Baptiste Bartoli, chanoine de Saint-Gaudence de Novare, saint Bernard serait mort en 1086.

« *Præfatus beatissimus levita Bernardus ex hac labili vita transivit ad cœlestem patriam anno millesimo octuagesimo sexto, et sacratus et positus in catalogo sanctorum a R. Episcopo Novariensi Ricardo*

1 *Le Grand-Saint-Bernard*, p 64, 65.

anno MCXXIII, prout veritas est et antiquæ scripturæ indicant [1]. » Or, ces anciens écrits sont cinq codex manuscrits, dont deux étaient aux archives de la cathédrale de Novare, un dans les archives de l'église de Saint Gaudence, un chez les chanoines de Saint-Julien et le dernier à la collégiale de Saint-Jules, dans l'ile d'Orta, tous portant les caractères du XII^e^ siècle.

En 1086, Grégoire VII était mort, et Henri IV était parvenu à introniser son antipape à Rome. Saint Bernard n'a pas dû être vivant à cette époque. La prédiction dont il avait menacé Henri IV ne s'est effectuée qu'à son entreprise de 1081 ou 1082, et la tradition fait mourir saint Bernard peu après cette entrevue. Il aura été facile à un copiste de lire l'abréviation de *secundo* en *sexto*. Ce serait donc l'an 1082.

Les historiens, d'après Richard de la Val d'Isère, donnent généralement à saint Bernard quarante-deux ans de charge dans l'archidiaconat, ce qui porterait son élection en cette dignité à l'an 1040. Et, comme c'est en cette qualité qu'il fonda l'hospice de Mont-Joux avant le passage du pape Léon IX, cette fondation peut avoir eu lieu de l'an 1045 à 1048.

On lui donne encore généralement quatre-vingt-cinq ans de vie, ce qui ferait remonter sa naissance à l'an 997 ou 998. Je n'ai pu consulter les mémoires manuscrits de M. de Rivaz ; mais M^gr^ Luquet les cite, et ce savant paraît être arrivé aux même conclusions : 998-1082 [2]. Un tableau de ce saint à l'église de Montvalezan-sur-Séez lui donne quatre-vingt-deux ans de vie.

Les chiffres auxquels je viens de m'arrêter résultent de

1 GALLIZIA DI GIAVENO, *Atti de santi né domini della Casa di Savoia*, I, p. 209

2 *Le Grand-Saint-Bernard*, p 49, 50.

documents authentiques et de l'accord avec les faits contemporains. Les témoignages écrits de la ville de Novare où il a terminé une vie, déjà très célèbre alors, où a été porté le premier décret de sa béatification, ont une autorité incontestable. On ne pourrait leur opposer des traditions incertaines recueillies dans son pays d'origine, où sa naissance n'avait pas dû être plus importante que celle de son père, alors qu'on ne pouvait prévoir son illustration future.

Mais, la plupart des auteurs du XVIIe siècle et des suivants ont copié les dates qu'ils ont trouvées dans la vie de saint Bernard par Richard de la Val d'Isère ; notre manuscrit porte les mêmes dates extrêmes : 923-1008.

Si réellement ces dates ont été données par Richard de la Val d'Isère, comment se trouve-t-il en contradiction avec Azolin, dont il a recommandé d'avance le travail ? Comment se trouve-t-il en contradiction avec lui-même, puisqu'il relate l'entrevue de saint Bernard avec Henri IV, laquelle n'a pu avoir lieu qu'en 1081 ou 1082 ?

Comment expliquer l'absence de tout hospice au Mont-Joux en 1020 et 1027, au passage des Normands et de Canut, roi d'Angleterre et de Danemark ?

La légende de saint Bernard dit qu'il ne se contenta pas de travailler dans le diocèse d'Aoste, mais, qu'après la fondation de ses hospices, son zèle le porta à évangéliser les diocèses voisins de Sion, de Genève, de Tarentaise, de Milan et de Novare. Il mourut, en effet, dans ce dernier.

Or, en 996, il n'y avait rien de fait encore en Tarentaise, puisque, en face du tableau déplorable que l'archevêque Amizo fit au roi Rodolphe III de l'état de son nouveau diocèse, ce prince lui donna le comté de Tarentaise pour y réparer les désordres introduits par les hordes

étrangères [1]. Le diocèse de Sion ne devait guère être plus avancé, lorsque le même roi donna le comté du Valais à l'évêque de Sion, en 999. Or, si saint Bernard était né en 923, il aurait eu alors 73 ou 76 ans. Ce n'était plus l'âge de commencer une mission avec la vigueur qu'exigeait l'étendue des maux auxquels il voulait apporter un remède.

Il est donc impossible d'accepter ces dates de 923 et 1008, à moins de patauger dans les anachronismes. Evidemment il y a eu défaut de lecture ou de copie de la part du premier qui a été chargé de reproduire l'œuvre de Richard de la Val d'Isère. Je vais essayer une explication de ces erreurs ; je ne la garantis pas.

Au moyen âge, le nombre *quatre-vingt* s'écrivait en chiffres IIII^{XX}. On en a un exemple sur le piédestal de la croix de Farlon, au bas de la ville de La Roche, et dans les anciens minutaires déposés aux Archives départementales.

Je suppose donc que la première date, celle de la naissance, ait été écrite ainsi : *Nongento IIII^{XX}III,* 983.

Le copiste, qui a voulu reproduire ce chiffre en toutes lettres, a pu prendre les quatre premières hastes pour l'abréviation du *nongentesimo,* et ne trouvant plus que *XXIII,* il les a lus *vigesimo tertio,* 923.

Ou bien il a pu omettre un mot *quater,* qui devait se trouver devant *vigesimo tertio,* si la date était écrite en toutes lettres.

La date de 1008 s'expliquerait aussi par l'abréviation de *octuagesimo* qui a été lu *octavo,* 1008 au lieu de 1080. Le surplus a pu échapper au copiste, comme il est arrivé aux copistes postérieurs, entre autres à celui du XV^{e} siècle,

1 *Saint Maurice et la Légion thebéenne,* p. 128.

dont nous avons le manuscrit et où se trouvent bien des omissions.

Dans ces suppositions, saint Bernard aurait vécu 97 ou 99 ans. Il n'y aurait là rien d'inacceptable. On donne bien à saint Germain de Talloires de 96 à 100 ans [1], en assignant l'année 1090 pour l'extrême date de sa mort.

Je le répète : je ne donne ici que des conjectures pour expliquer deux erreurs de date incontestables.

Quant à l'éphéméride de sa mort, du vendredi après la fête de Trinité, XVII des calendes de juillet, elle se trouve aux années 955, 966, 1039, 1050, 1061, 1123 et 1134, mais jamais aux années 1008, 1082, 1086.

C.-A. Ducis.

QUELQUES PROCÈS AU XVIII[e] SIÈCLE, EN SAVOIE

LES DEUX PRIEURS DESPINE

Le Sénat de Savoie avait souvent à juger des causes ecclésiastiques : aussi les magistrats et les avocats devaient-ils étudier, outre les lois civiles si compliquées à cette époque, le droit *canonique* bien plus difficile encore. Il y avait le *décret de Gratien,* les *décrétales des papes,* les *bullaires,* les règlements fixant les rapports entre le pouvoir civil et le pouvoir ecclésiastique, les nombreuses décisions des sénats qui avaient presque force de loi... Tout jurisconsulte devait être docteur en *droit canon,* aussi bien qu'en droit civil : *in utroque,* comme on disait alors.

1 Brasier, *Etude sur saint Germain,* p. 130.

Pour donner une idée de la complication des procès en matière bénéficiale, il me suffira de résumer deux instances suivies au Sénat de Savoie par deux de mes grands-oncles, les frères Humbert et Jacques Despine.

Leur père, Claude-François Despine, notaire à la Motte, en Bauges, était mort en 1751, laissant neuf fils et deux filles, avec très peu de fortune.

L'aîné des fils, Jean-Baptiste, avait suivi une carrière brillante dans les bureaux du Ministère des affaires étrangères, à Turin. Il arriva, en 1780, au poste élevé de ministre résident auprès de la République de Genève, et, pour y représenter avec honneur la Cour de Sardaigne, fut créé baron par lettres-patentes du 20 novembre 1782.

Il en restait huit à pourvoir. Suivant l'usage alors reçu, trois furent destinés à la carrière ecclésiastique.

I. — Rd Humbert DESPINE.

Humbert, le puîné, né en 1725, avait reçu les ordres et, à l'âge de 35 ans, attendait encore quelque poste à sa convenance.

En 1760, par le décès de Rd d'Allinges, vint à vaquer le prieuré de Chindrieux, en Chautagne, excellente commende, à la nomination du pape. Par la protection de son frère aîné, Rd Humbert Despine fut présenté par la Cour de Sardaigne et investi par le pape dès le 19 septembre 1760.

Mais le couvent de Talloires, qui avait des prétentions sur ce bénéfice, lui opposa un compétiteur en la personne de Rd Charles d'Arcollières, un de ses religieux, qu'il élut seulement le 17 octobre suivant.

Aussitôt nommé, Rd d'Arcollières se transporta à Chindrieux, assisté de Rd Gavend et d'un notaire, pour se faire mettre en possession. De là, double procès :

Un d'abord en cour de Rome, qui ne fut pas de longue durée. Le monastère de Talloires y fut débouté de toutes ses prétentions par une sentence du cardinal prodataire du 7 novembre 1760.

L'autre fut introduit devant le Sénat de Savoie, qui ne pouvait connaître que du possessoire en matière de bénéfices. Rd d'Arcollières s'y plaignait d'être troublé par Rd Despine dans la possession de son prieuré.

Il n'avait évidemment aucune raison : l'abbé Despine avait obtenu son titre régulier déjà un mois avant le sien ; d'ailleurs, au point de vue des règles de la procédure, ayant agi et même échoué au *pétitoire* en cour de Rome, il était non recevable à se pourvoir au *possessoire*.

Mais là n'est pas pour nous l'intérêt du procès : nous y trouvons des documents curieux et inédits sur le prieuré de Chindrieux et sur le monastère de Talloires.

M. Jules Philippe, dans son excellente *Histoire de l'Abbaye de Talloires* (*Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Savoie,* vol. V), nous raconte comment cette illustre abbaye, fondée au XIe siècle par le roi Rodolphe de Bourgogne, était tombée dans un relâchement déplorable, au temps de saint François de Sales.

Le saint évêque de Genève avait été délégué par le Saint-Siège pour y rétablir la discipline. En même temps, l'abbé de Savigny, de qui dépendait Talloires, l'avait nommé supérieur conventuel et lui avait donné tout pouvoir pour y introduire une réforme reconnue indispensable. De son côté, le duc Charles-Emmanuel lui avait donné commission pour réformer les Bénédictins de Savoie.

Saint François de Sales croyait avoir à peu près atteint son but au moment de sa mort, arrivée, comme on sait, en 1622. Le prieuré de Talloires obtint, en effet, dès l'année 1623, l'honneur d'être agrégé au Collège grégorien de

Rome, avec participation à tous les privilèges dont jouissait ce Collège.

En 1624, il conçut un projet plus ambitieux encore : il voulut former une congrégation indépendante, sous le nom de *Bénédictins réformés allobroges,* dont Talloires deviendrait la maison-mère. Il adressa une supplique au pape Urbain VIII, qui, par un bref de 1624, le détacha de l'abbaye de Savigny pour le placer sous la dépendance immédiate du Saint-Siège ; érigea la *réforme allobrogique,* à la seule condition qu'elle réunirait au moins cinq communautés en Savoie.

L'abbé de Savigny ne pouvait pas accepter sans regret le démembrement d'un monastère aussi important que Talloires. Il se pourvut au Sénat de Savoie, et ce n'est qu'en 1684 qu'il fut débouté de son opposition.

Ce n'était là qu'une première difficulté : il y avait à grouper les cinq communautés requises pour constituer la nouvelle *nation allobroge.* Talloires avait jeté les yeux sur quatre de ses maisons : Bellevaux et Saint-Paul en Chablais, Contamine-sur-Arve en Faucigny et Chindrieux en Chautagne.

Il paraît qu'il y rencontra de la résistance : on voit, en effet, qu'en 1637, il n'avait réussi à annexer que les maisons de Thiez, Bellevaux, Sainte-Agathe de Rumilly, Sillingy près d'Annecy et Chindrieux qui (ainsi que nous le verrons bientôt) était loin d'être gagné.

Avant de passer outre, Talloires crut devoir recourir encore au pape Urbain VIII et obtenir un nouveau bref. Sa requête est fort curieuse : il exposait qu'il avait envoyé quelques religieux dans les paroisses de Chindrieux, de Rumilly, de Sillingy et de Thiez, pour « *restaurer ces maisons presque détruites par les malheurs de la guerre, par les entreprises coupables des hérétiques, pour y*

instruire dans les rudiments de la doctrine catholique ces populations voisines de la ville de Genève, en commerce continuel avec les hérétiques ».

On se demande comment les habitants de Ruffieux étaient suspects de calvinisme ! et surtout comment ils avaient été convertis par les moines de Talloires? Il y avait là mensonge et *obreption* au premier chef !

Mais Rome n'y regardait pas de si près ; par bulles du 16 juillet 1637, le pape maintient la séparation de l'abbaye de Savigny prononcée en 1624. Puis, sans faire mention de la *nation allobroge,* il enjoint à Talloires de s'aggréger, dans le terme de deux ans, à quelque autre congrégation du même ordre.

Il est probable que cette injonction ne fut pas du goût de Talloires, qui laissa passer les deux ans et même plus de trente ans avant de s'y soumettre. Ce ne fut qu'en 1670, qu'une sentence arbitrale du Révdissime archevêque de Tarentaise vint l'y contraindre, et, en 1674, que le pape Clément X approuva sa réunion à la florissante congrégation du Mont-Cassin.

M. Jules Philippe a fort bien résumé toute cette histoire ; mais, au sujet de l'annexion des prieurés, il se borne à dire : « *Pendant quelques années, Talloires eut à combattre un grand nombre de réclamations au sujet de ces prieurés, réclamations qui nécessitèrent plusieurs arrêts du Sénat...* »

C'est le récit d'une de ces réclamations que je trouve dans le plaidoyer de l'abbé Despine : ce vieux grimoire couvert de poussière nous fournit des traits de mœurs fort curieux sur l'état de nos couvents au XVIIe siècle.

Chindrieux était l'un des plus riches prieurés bénédictins de la région. Il était à la nomination du pape, qui ne le conférait jamais qu'au candidat désigné par la Cour de

Sardaigne : le prieur était simple commendataire, sans obligation de résidence, sans aucune charge personnelle, jouissant à vie d'une grasse sinécure.

C'était l'abbé Louis de Gerbaix de Sonnaz qui en était pourvu en 1630. Il semblait fort difficile d'obtenir son consentement à l'union de ce bénéfice à la mense claustrale de Talloires. Mais quelle porte n'ouvre-t-on pas avec la clé d'or?

On ne fut pas peu étonné d'apprendre que, par un acte du 10 novembre 1630, R^d^ de Gerbaix de Sonnaz, tout en gardant pendant sa vie le revenu intégral de son prieuré, entrait comme novice au couvent de Talloires et consentait à l'union de son prieuré de Ruffieux, après sa mort, à la mense de Talloires, moyennant une somme de 1,700 florins à lui payée comptant.

Il paraît que l'Ordre antique des Bénédictins, dans deux gros volumes de bulles qu'il produisit au procès, trouvait des privilèges qui lui permettaient tout espèce de négociations et même de simonies.

La vie de novice convenait peu à dom de Gerbaix ; il quitta le couvent dès le 1^er^ février 1631 ; mais qu'importait aux moines, pourvu qu'on leur conservât l'annexion du prieuré de Chindrieux après la mort du titulaire ! Pour la mieux assurer, ils lui firent signer une bonne ratification, en ajoutant à la somme promise le 10 novembre 1630.

Mais R^d^ de Gerbaix avait des scrupules sur cette cession faite à prix d'argent : c'était une *simonie,* dont l'effet, aux termes du droit canon, était de le faire déchoir de son bénéfice. Il s'adressa au pape, se fit relever des censures encourues et obtint de lui, à nouveau, la collation du même prieuré de Chindrieux.

Nonobstant ces concessions, qui mettaient en sûreté la conscience (et aussi les rentes) de R^d^ de Gerbaix, Talloires ne se tenait pas moins pour titulaire du prieuré, en vertu

de l'union de 1630 et de la ratification de 1631. Il voulut même compléter son installation.

Il y avait à Chindrieux, outre le prieuré de l'abbé de Gerbaix, un pauvre office de sacristain, concédé autrefois aux Bénédictins de Nantua, et possédé, en 1640, par un Rd Ginier. Talloires traita avec ce bénéficier : moyennant une somme de 700 florins, celui-ci consentit à se démettre en faveur de cette maison. Aussitôt, deux religieux vinrent s'installer à Chindrieux et y remplir les fonctions de sacristain.

Mais Rd Ginier avait-il bien le droit de céder le bénéfice dont les Bénédictins de Nantua étaient les vrais titulaires? Pour prévenir toute contestation de leur part, Talloires fit un traité, une transaction, le 1er septembre 1650 ; il promit aux religieux de Nantua deux cents livres tournois et, en outre, l'entretien de deux religieux de ce monastère. C'était vraisemblablement l'équivalent du profit que procurait à Nantua la sacristie de Chindrieux.

Nous avons vu comment Talloires se fortifiait dans sa position de Chindrieux, attendant d'entrer en lutte à la mort du prieur actuel ; mais il est un compétiteur resté dans l'ombre et dont les agissements sont plus curieux à observer : c'est le duc de Savoie. Charles-Emmanuel Ier, par des lettres-patentes de 1621, avait bien donné une adhésion générale à l'introduction de la réforme dans les maisons de Bellevaux, Contamine, Chindrieux et Saint-Paul ; son fils Victor-Amédée Ier avait, en 1633, également approuvé la cession de Rd de Gerbaix... Au fond, ces princes regrettaient de s'être privés d'une riche commende, dont ils disposaient en faveur de leurs meilleurs serviteurs. S'ils avaient donné imprudemment une approbation, ils ne tardèrent pas de s'en repentir et cherchaient à en neutraliser l'effet.

Ainsi, Victor-Amédée espérait amener R^d^ de Gerbaix à résigner son bénéfice en faveur d'un de ses cousins, noble François-Gaspard de Gerbaix de Sonnaz, et lui faisait savoir (par lettres du 14 septembre 1636) que cette résignation lui serait très agréable et qu'il entendait qu'elle sortit son plein et entier effet.

Elle n'eut pas lieu cependant, et Victor-Amédée mourut. Sa veuve, Christine de France, craignant toujours de perdre ses droits sur Chindrieux, écrivit à R^d^ de Gerbaix, le 23 novembre 1646, pour lui défendre « *de résigner son prieuré en faveur de qui que ce soit, sans lui en avoir donné préalablement avis, et reçu sur ce son consentement, en conformité des précédentes défenses qui lui en avaient déjà été faites, et lui ordonna de faire promptement retirer les religieux de Talloires dans leur monastère* ».

En 1650, à la mort de R^d^ de Gerbaix, la même Régente fit immédiatement nommer et installer comme prieur de Chindrieux le célèbre François Bertrand de la Perrouse (fils du premier président au Sénat de Savoie et gouverneur du duché), docteur de Sorbonne, doyen de la Sainte-Chapelle de Chambéry, l'un des plus éloquents prédicateurs de son siècle. Lorsque les religieux de Talloires essayèrent de résister, Madame Christine chargea le Sénat d'informer contre eux. Le 17 février 1651, le Sénat adressa à Son Altesse Royale une lettre pour lui rendre compte des informations qu'il avait fait prendre « contre les religieux de Talloires qui s'étaient introduits dans ce prieuré, réduit sous la main royale, depuis le décès de R^d^ de Gerbaix, et qui avaient voulu faire signifier des actes aux économes et fermiers portant défense de se dessaisir des revenus. Cette lettre porte que le Sénat avait député le sénateur de Chaloz, qui s'était transporté sur les

lieux, avait procédé à des informations, en l'assistance de l'avocat général, et obligé les religieux de vuider le prieuré en exécution des commandements de S. A. R. »

Pour contrôler, s'il en était besoin, l'exactitude de cette lettre, nous lisons que, lors de la confiscation du couvent de Talloires, en 1792, on a consigné dans l'inventaire, sous n° 168, un dossier sous cette étiquette : « Plusieurs procédures touchant la revendication du prieuré de Chindrieux, en conséquence des bulles du pape Urbain VIII, employées inutilement contre M. le doyen de la Perrouse, en 1651, après le décès de M. le prieur de Gerbaix, avec plusieurs autres papiers concernant la validité de la cession du dit prieuré en faveur des religieux de Talloires, à qui les religieux de Nantua transfèrent tous leurs droits. »

Pour éviter des contestations pareilles à la mort de chaque titulaire, on voit que le souverain obtint du doyen de la Perrouse qu'il résigne son bénéfice en faveur de R^d^ d'Allinges, l'oncle. Celui-ci, à son tour, y associe son neveu, de son vivant. Ce n'est qu'à la mort du neveu d'Allinges, en 1760, que le monastère de Talloires crut l'occasion favorable pour renouveler ses tentatives de 1650, par les procès contre R^d^ Despine dont je viens de rendre compte.

Il fut débouté soit à Rome, soit à Chambéry, et R^d^ Despine resta prieur de Chindrieux jusqu'en 1792, où tous les couvents et prieurés furent également supprimés.

Le pauvre monastère de Talloires resta frustré de son prieuré, qu'il avait cependant payé fort cher, et la victoire resta, je ne dirai pas au bon droit, mais plutôt aux intrigues et à la force des princes de Savoie.

(*A suivre.*) Louis PILLET.

A PROPOS DE SAINT FRANÇOIS DE SALES [1]

UNE LÉGENDE APOCRYPHE

Quelques mois à peine après son entrée dans le Chablais, quand il luttait encore contre les premières difficultés de sa courageuse entreprise, toujours plein de confiance dans son œuvre vaillante, saint François de Sales gardait entière, comme il le disait lui-même, *la résolution qui fait abandonner pour Dieu le soin des biens de ce monde et de la famille ;* loin de songer à fuir cette contrée où l'entouraient tant de périls, où l'attendaient tant de combats, il demeurait à Thonon. En Chablais, disait-il, il avait *quelques parents et d'autres qui lui portaient respect pour certaines raisons particulières qu'il ne pouvait résigner à autrui ; c'est ce qui le tenait, suivant ses expressions, du tout engagé sur l'œuvre.*

Il avait *l'espérance du mieux* et *il aurait été bien à dommage qu'un autre qui aurait pu faire plus de fruit ailleurs, employât ici sa peine pour néant ;* c'est ce qu'il expliquait très simplement, en toute franchise, dans une lettre du 7 avril 1595 [2], adressée à un religieux auquel il écrivait à cœur ouvert, en l'entretenant sans détour de l'intimité de ses projets.

Rien n'arrêtait cette volonté ferme qui, toute à la providence, ne se laissait ébranler, ni par les haines sectaires

1 Voir *Revue savoisienne,* livraisons des 25 mars, 25 septembre et 15 octobre 1867, du 31 mai 1870, du 15 octobre 1871, des 29 février et 30 décembre 1872, du 30 décembre 1873, des 21 janvier et 31 mars 1878, du 31 mai 1883

2 Migne. Tome V, pages 317 à 320

qui le poursuivaient et le menaçaient chaque jour, ni par le terrible fléau de peste qui régnait alors en Chablais, ni par une foule d'obstacles et de périls qu'il ne connaissait pas, pour ainsi dire, et qui, en tout cas, ne l'effrayaient point ; les scrupules, les craintes si légitimes d'un père respecté n'avaient pu briser une décision très fortement trempée. Et, quand son domestique, ému lui-même, s'était rendu dans le Genevois pour inquiéter, à bon escient, une tendresse paternelle qui s'alarmait bien vite, François, au retour de Rolland, avait su faire une réponse à la fois des plus respectueuses pour M. de Boisy, et inébranlable, comme dictée par un grand devoir.

Il semblait ne pas se souvenir que son prédécesseur, François Bouchut, créé curé de Thonon, homme digne et vertueux, avait couru les plus grands dangers lorsque le peuple de cette ville, dirigé et enhardi par les soldats de Genève et de Berne, s'était révolté contre son souverain, en une de ces *saillies* qui ne lui étaient pas rares dans le XVI^e^ siècle ; il demeurait calme et confiant en Dieu, il ne se préoccupait pas de ces fatigues nombreuses et toujours renaissantes qu'il supportait sans se plaindre, en particulier des fatigues d'un long et âpre hiver [1].

Si cette abnégation de l'apôtre et sa charité poussée à des limites extrêmes sont dignes d'éloges, si elles ont contribué à lui valoir, dans tous les domaines, un nom illustre et mérité, il est juste de rappeler les noms de quelques-uns de ceux, *parents ou autres,* qui coopérèrent, dès les premiers jours, avec sympathie, à son œuvre, en l'aidant et en la facilitant, et qui prirent place auprès de lui dans ces chanceuses et délicates circonstances.

C'est d'abord un jeune chanoine de Saint-Pierre, son

1 Père Boniface CONSTANTIN. *La Vie du réverendissime et illustrissime évêque de Genève, Claude de Granier,* Lyon, 1640, pages 150, 159.

cousin germain, Louis de Sales, qui entra avec lui dans le Chablais, le 9 septembre 1594, et participa ainsi, plus que tout autre, aux périls et aux incertitudes de l'entreprise ; placé bientôt à Brens, dans l'humble position d'un curé de campagne, il fut, durant des années, un des plus modestes et des plus persévérants de ceux qui prirent une vaillante part à cette *moisson jaunissante du Chablais* [1].

C'était une dame noble, originaire du Faucigny, Jeanne du Maney, veuve de François de Foug, procureur fiscal du duché du Chablais ; elle avait déjà *depuis fort longtemps obligé toute la maison de Sales par un grand nombre de services ;* comme l'évêque, Claude de Granier, comme François du Foug, son mari, elle avait donné au jeune apôtre le nom de *fils,* il lui donnait le nom de *mère.* Quelques mois après son arrivée, il alla s'établir dans la maison qu'elle habitait à Thonon, rue de Vallon. Il eut ainsi plus de facilités pour évangéliser la capitale du Chablais et soutenir ces combats sans cesse réitérés, toujours pacifiques et d'une excessive bienveillance, de sa part, d'autant plus acharnés et plus violents, de la part de ses adversaires, qu'ils ne pouvaient plus, comme ils l'avaient fait durant plusieurs générations, étouffer par la force la liberté de conscience d'une population entière [2].

C'était ce vaillant homme d'armes, longtemps prisonnier de guerre, le baron d'Hermance, que François connaissait dès ses jeunes années, *à qui il avait tant de devoir et d'obligation,* à qui il avait adressé, environ douze ans auparavant, de Paris, *au meilleur âge de ses*

1 *La Vie du reverendissime et illustrissime évêque de Genève, Claude de Granier,* page 162. — *Vie de Madame de Charmoisy,* 1878, vol I, page 40. — Charles-Auguste DE SALES. *Histoire du bienheureux François de Sales.* Lyon, 1634, page 129.

2 *Histoire du bienheureux François de Sales,* page 96.

études, une lettre peut-être la plus ancienne, en tout cas l'une des plus anciennes, que nous possédions de lui [1].

Précédemment déjà, le célèbre et courageux baron, le vieux militaire avait, à Paris même, fait tant d'accueil à l'écolier qu'il devait, longtemps après, dans des circonstances si différentes, recevoir en Chablais, comme gouverneur des Allinges.

C'était Charles de Charmoisy, parent de la famille de Sales, — il devait bientôt mourir, — auquel M. de Boisy avait adressé, le jour même de l'entrée en Chablais du jeune apôtre, une lettre pleine de sollicitude, pour lui recommander le courageux missionnaire, le suppliant, en sa qualité d'*homme sage et prévoyable en tout,* de lui donner conseil et direction. Il qualifiait le prévôt de *neveu* de M. de Charmoisy, et ajoutait textuellement ces paroles significatives dans leur brièveté : « J'ai beaucoup de gens à Thonon qui m'aiment ! [2] »

Qui eût pu prévoir, en 1594, qu'une dame, née dans le nord de la France et qui ne connaissait point encore la Savoie, deviendrait un jour dame de Charmoisy, qu'à son occasion prendrait naissance un livre des plus suaves, à la fois des plus profonds et des plus populaires, tant les voies de la providence sont mystérieuses et impénétrables ?

Les personnes qui viennent d'être nommées sont très connues par le rôle actif et sympathique qu'elles jouèrent dès l'arrivée de saint François de Sales en Chablais, leurs noms figurent dans des documents historiques incontestables et les lignes qui précèdent n'apprendront rien à personne ; on pourrait en ajouter d'autres, soit de personnes qui *aimaient dans le Chablais la famille de Sales,* et

1 *Vie de Madame de Charmoisy.* 1879, vol. II, pages 271, 272, 273.
2 *Id.,* vol. II, pages 264-266.

auxquelles faisait allusion M. de Boisy, soit de celles que *le jeune conquérant des âmes* avait bien vite gagnées par la force entraînante et supérieure d'un dévouement sans bornes, d'une énergique et profonde conviction. On pourrait ajouter, par exemple, le nom de l'avocat fiscal, Claude Marin, un des rares catholiques qui habitaient alors Thonon, dont les sentiments d'une grande bienveillance n'étaient point douteux, et celui d'un gentilhomme *savoisien* qui était fort instruit et maniait la plume non sans quelque talent. Il avait eu la chance singulière de connaître saint François de Sales avant la mission du Chablais et d'assister, avec deux autres, à sa première prédication faite, dans la ville d'Annecy, le 12 mai 1593 [1]; il avait été, comme toute la population, émerveillé du talent de ce jeune homme, alors presque inconnu, et ce premier sermon avait fait, sur le calviniste chablaisien, une impression profonde.

Plus tard, le retrouvant à Thonon, menant, au milieu de tous les obstacles et de toutes les amertumes, une vie rude et difficile, mais toujours calme et serein, il admira ce courage chrétien et ce dévouement sans exemple ; il fut au nombre de ceux qui, les premiers, ne refusèrent pas de l'entendre et de peser ses raisons. Il eut avec lui un certain nombre de conférences solitaires dans une prairie, au milieu d'un bois, à quelque distance de Thonon ; il lui demanda, sur les éternels problèmes de la vie, des explications que d'autres n'avaient pu lui fournir. Ses yeux s'ouvrirent enfin aux grandes vérités chrétiennes ; il devait, par son exemple, montrer la voie à beaucoup d'autres.

1 *Traits inédits de la vie de saint François de Sales* (déposition de son domestique). Annecy, 1878, page 17. — Le saint évêque employait l'expression *savoisien* et non celle de *savoyard* (voir, entre autres, la préface des *Controverses,* qui reproduit à deux reprises cette expression). — Ch.-A. de Sales, *l. c.,* page 53.

Par une curieuse coïncidence, il appartenait à une ancienne famille genevoise qui s'était retirée en Savoie, où elle occupait un rang très élevé; on comprend que je veux parler d'Antoine de Saint-Michel, seigneur d'Avully. On voit encore les ruines de son château à Brenthonne, près des Voirons ; il est connu par plusieurs productions imprimées, dans la fin du XVI^e^ siècle et dans le commencement du XVII^e^. Son nom est cité plus d'une fois dans l'histoire ; il a eu un retentissement tout particulier [1].

*
* *

C'est à dessein que j'ai uniquement rappelé dans cette étude des noms sur lesquels aucun doute sérieux ne peut s'élever ; la vie de saint François de Sales est si répandue, si populaire, on peut le dire, qu'ils sont en quelque sorte de notoriété publique; il est naturel, il est juste que ceux qui ont pris part à la peine et aux dangers prennent part à la récompense. C'est sous l'impression de ce sentiment que j'ai écrit ces pages, et voici à quelle occasion.

Au milieu des fêtes commémoratives de la canonisation de saint François de Sales, qui eurent lieu, dans la ville d'Annecy, les 18-29 avril 1865, on vit tout à coup, à la grande surprise des connaisseurs, surgir une légende qui se manifesta sous une forme anonyme et fut publiée dans un journal politique de Chambéry. Peu de temps après, un écrivain bien connu par son dévouement et son entière

1 « Il y auoit vne forest à vne lieuë de Tonon, plantée d'arbres fort « espais, et principalement de gros chesnes, au milieu desquels estoit vn « pré . En ceste forest le Preuost de Sales et le Seigneur d'Auully al- « loyent presque tous les iours... » Ch.-A. DE SALES. *Ibid* , page 106 — Un des volumes du seigneur d'Avully a été imprimé à Lyon en 1596. ID. *Ibid.*, page 109. — Un autre ouvrage de controverse « d'Antoine de « sainct Michel, *gentilhomme savoysien,* seigneur d'Auully », a été imprimé « à Tonon par Marc de la Rue, l'an mil six cens et deux ». ID. *Ibid.* Table, n° 7.

bonne foi, M. Alphonse Despine, consacrait à ces fêtes un travail considérable et qui ne renfermait pas moins de 105 pages [1]. Il consentit à reproduire la publication anonyme dont personne n'a jugé convenable de prendre la responsabilité ; c'est précisément cette publication que je me propose d'examiner de plus près aujourd'hui.

Je laisse de côté, dans cette publication anonyme, divers détails concernant la ville de Thonon, son monastère et quelques particuliers, dont je ne m'occupe absolument pas ; je m'attache uniquement à la phrase suivante qui revêt une apparence historique et que je reproduis textuellement, sans y rien changer : « C'est principalement Michel de Foras que voulait désigner l'apôtre du Chablais dans sa lettre du 7 avril 1595, en disant : *Je reste à Thonon parce que ici j'ai des parents qui me portent respect* [2]. »

Comme on le voit, non seulement cette pièce est anonyme et nul n'en prend la responsabilité, mais elle reproduit même inexactement et incomplètement le contenu de la lettre du 7 avril 1595 ; elle ne parle que de *parents,* tandis que la lettre parle de *parents et autres,* ce qui est fort différent. Il n'est cité aucun acte, aucun document quelconque qui lui donne un caractère authentique ou la rende seulement vraisemblable ; il n'existe aucune tradition à l'appui de cette légende créée d'un seul coup, par un pur caprice, dont je ne cherche pas la cause.

On enlève à des noms historiques, saillants et connus, leur mérite réel et la reconnaissance à laquelle ils ont droit, on les attribue à un personnage auquel ils ne sont

1 *Relation des fêtes commemoratives de la canonisation de saint François de Sales.* 18-29 avril 1865 Annecy, 1865 (105 pages de texte, outre une lettre de Mgr l'évêque d'Annecy et un avant-propos).

2 Relation précitée, page 51.

pas dus, on bouleverse lestement et sans scrupule l'histoire à son profit ; ce ne sont pas Louis de Sales, Jeanne du Maney, le baron d'Hermance et quelques autres, auxquels faisait allusion saint François de Sales dans sa lettre du 7 avril 1595 ; un personnage, oublié jusqu'à nos jours, surgit tout à coup, les domine et les devance, c'est Michel de Foras auquel il faisait *spécialement allusion* dans sa lettre. On l'ignorait avant 1865.

Or, une pareille prétention, surtout dans un domaine si grave, a quelque chose de si hardi, de si contraire aux faits, j'allais presque employer une expression plus sévère, que, s'étant manifestée publiquement, elle doit être publiquement signalée. « Si vous ne voulez pas qu'on marche « sur votre ombre, — a dit un écrivain français, — il ne « faut pas aller dans la rue. » Elle doit être signalée publiquement et publiquement réfutée.

Lorsque fut écrite la lettre de saint François de Sales, le 7 avril 1595, Michel de Foras était loin d'être au nombre de ceux qui, dans le Chablais, *portaient respect* au jeune apôtre ; il était un de ses adversaires les plus prononcés, un des sectaires les plus ardents, un des moins disposés à l'entendre et à peser la valeur de ses arguments empreints de la plus haute charité.

Avec le ministre Petit, que les documents contemporains nous représentent, non comme un pasteur savant, mais comme un être fort *malicieux,* et quelques nobles et bourgeois chablaisiens, il fit longtemps à l'apôtre une vive opposition ou plutôt une guerre impitoyable. C'est ce qu'ont généralement raconté les auteurs et ce que prouvent d'une manière catégorique les pièces officielles conservées dans la bibliothèque du Vatican. L'histoire de Thonon est en grande partie à Rome.

Comme le ministre Petit lui-même, Michel de Foras ne

se rendit, pour ainsi dire, qu'à la dernière heure; ils marchèrent constamment d'accord entre eux. Aussi, quand le duc de Savoie vint en Chablais, dans ces journées qui attirèrent à Thonon une multitude inouïe, soit de gens du Chablais, soit des pays voisins, se décida-t-il enfin, avec le ministre lui-même, à rentrer dans le sein de la religion catholique. Dans la grande cérémonie qui eut lieu, en présence du duc, et à raison du rôle passionné qu'il avait joué précédemment, Michel de Foras fut placé, juste après le ministre Petit, à la tête d'un certain nombre de laïques, nobles du Chablais et bourgeois de la ville de Thonon.

C'était dans le mois d'octobre 1598, *trois ans et demi après la lettre du 7 avril 1595;* à elle seule, la comparaison de ces deux dates parle plus haut que tous les raisonnements, elle détermine nettement le rôle de chacun et sa responsabilité. En 1595, Michel de Foras était loin d'être un de ceux qui *portaient respect* à saint François de Sales [1].

L'erreur historique qu'un anonyme s'efforçait artificiel-

1 Voir, entre autres, François Perennes. *Histoire de saint François de Sales* (1864), vol. I, page 343 — Curé de Saint-Sulpice. *Vie de saint François de Sales* (1867). — (De Baudry) *Relation abregee des travaux de l'apôtre du Chablais* (1836), vol. II, page 186 — « Le ministre Viret « ayant sceu que S A. R venoit à Tonon... abandonna sa chaire et son « temple, et c'est le dernier ministre qui a prêché à Tonon !... Il (le Duc) « arriva a Tonon le 30 septembre (1598) . Le matin du lendemain, qui « étoit le jeudy, premier jour d'octobre,... S A R fut prendre le Légat « à son hotel pour le conduire à l'église de St Hippolyte, ou il receut « l'abjuration du ministre Pierre Petit, de M. de Foraz, et de quelques « autres gentilshommes du pais de Chablais et des principaux bourgeois « de la ville de Tonon... » *Histoire abregee des missions des Peres Capucins de Savoie,* par le Père Charles de Genève, 1657, traduite en français par le Père Fidèle de Talissieu, capucin, 1680. Chambéry, 1867, pages 61, 62, 63 — André Perate. *Mission de saint François de Sales dans le Chablais. Documents inedits tires des archives du Vatican.* Rome, 1886, page 67.

lement de faire naître, ne tient pas, le voile se déchire, la légende tombe.

Il suffit de la signaler publiquement pour en faire justice, *et l'on marche sur son ombre* [1].

Jules Vuy.

UN MOT D'ANTOINE FROMENT

Antoine Froment, en décembre 1549, avait été choisi par Bonivard pour lui servir de secrétaire dans la rédaction des Chroniques de Genève, dont il avait été chargé par le Conseil. Dès le premier jour, Bonivard avait dit qu'il conduirait ses Chroniques jusqu'au temps où il fut prisonnier à Chillon (mai 1530); ses Chroniques s'arrêtent en effet peu après cette date.

Froment, qui était venu à Genève en novembre 1532, qui avait pris part alors aux débuts de la Réforme, et plus tard à ses succès, en 1535 et 1536; qui, depuis, n'avait pas cessé d'avoir les yeux sur notre ville, eut l'idée toute naturelle et très heureuse d'écrire une espèce de suite aux Chroniques de Bonivard, en racontant l'histoire de Genève pendant ces années décisives dont son patron n'avait pas parlé. Il rédigea donc les *Actes et gestes merveilleux de la cité de Genève, nouvellement convertie à l'Evangille, faictz du temps de leur Reformation, et comment ils l'ont receue, redigez par escript en fourme de Chroniques, Annales, ou Hystoyres, commençant l'an*

1 Cette étude n'est pas une biographie complète de Michel de Foras; elle est étrangère, en particulier à tout ce qui peut concerner ce personnage, postérieurement au mois d'octobre 1598.

MDXXXII. La préface est datée de Genève, au grand boulevard dessus le lac, l'an 1550.

La Seigneurie, qui n'avait pas permis l'impression des Chroniques de Bonivard, ne voulut pas non plus accéder à la demande de Froment, qui sollicitait l'autorisation de publier ses *Actes et gestes,* et qui fit paraître comme un ballon d'essai une brochure d'une cinquantaine de pages : *Deux Epitres préparatoires aux Histoires et Actes de Genève, l'une dédiée au Sénat, l'autre exhortatoire à tout le peuple de Genève,* Genève, 1554, 12°.

On sait que M. Gustave Revilliod, en 1854, a donné une belle édition des *Actes et gestes* de Froment, dont on n'avait que des copies manuscrites. Les *Deux Epitres préparatoires,* imprimées il y a trois siècles, n'ont pas été réimprimées depuis lors, et mériteraient d'être plus connues qu'elles ne le sont. En les feuilletant, j'y ai remarqué un curieux passage sur les paysans des environs de Genève, les habitants des bailliages de Gex, Ternier et Gaillard, conquis, en 1536, par les Bernois :

« Vos povres circonvoisins, dit Froment dans l'épître au peuple de Genève (21e feuillet), ont esté delivrez de toutes superstitions et idolatries papales, à la venue de Messieurs de Berne, voz bons alliez et comborgeois, lesquels leur ont fait prescher l'Evangile publiquement, combien que ce ait esté au grand regret de la pluspart des paysans, toutesfois à leur grand profit et advantage, s'ils l'eussent sceu cognoistre. »

O fortunatos nimium, sua si bona norint
Agricolas !

Ce vers de Virgile était présent à la mémoire de Froment quand il écrivait ces lignes, fort intéressantes par le renseignement qu'elles nous donnent sur les dispositions des habitants des campagnes des environs de Genève à l'é-

gard de la prédication de la Réforme (cp. *Actes et gestes,* chapitres LV et LVIII). Le « grand regret » que « la plupart des paysans » avaient éprouvé, quand les Bernois bannirent de leurs villages le culte catholique, a été un des facteurs qui, soixante ans plus tard, ont facilité les succès de saint François de Sales en Chablais.

Eugène Ritter.

RÉSUMÉ

DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES A ANNECY

ET DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

pendant l'année 1889.

(Suite et fin.)

VIII. — Lacs et rivières.

Le lac d'Annecy présente son maximum le 16 juin sous l'action des pluies considérables tombées dans la première quinzaine de ce mois. En deux jours, les 14 et 15 juin, le pluviomètre accuse 120^{m}/^{m} d'eau, le lac monte à la cote 1^{m},21 au-dessus de l'étiage. Le mois d'octobre, quoique très pluvieux aussi, ne l'amène qu'à 0^{m},94. Hauteur moyenne de l'année 0^{m},634. La moyenne décennale est de 0^{m},602.

Pour le lac Léman, nous avons l'habitude de placer en regard de son niveau d'été la quantité de neige mesurée au Grand-Saint-Bernard. Cette année elle fut de 8^{m},30, en diminution de 2^{m} sur la dernière moyenne décennale. Par contre les pluies furent très abondantes partout, en juin et en octobre : sous leur action le lac s'élève brusquement de

0m,20 le 15 juin [1] et de 0m,22 le 12 octobre, mais, grâce au maniement des barrages de Genève, la cote de l'eau se réduit à la faible hauteur de 1m,34 qui est atteinte le 1er juillet. D'après les calculs des ingénieurs, si l'on n'avait eu que la ressource des anciens barrages qui débitaient fort peu, la crue se serait élevée de 0m,71 plus haut et aurait occasionné une inondation comparable à celles de 1816, 1817 et 1846.

A la faveur du mécanisme actuel, non seulement ce péril a été conjuré, mais on a pu abaisser le niveau d'étiage beaucoup plus qu'auparavant, de façon à permettre aux villes de Morges et de Vevey de fonder de nouveaux quais et de réparer des murs anciens. Ces villes demandaient que le lac fût amené à 2m,10 au-dessous de la pierre à Niton, ce qui correspond à la cote 0m,27 de nos échelles françaises, et cela pendant toute la durée du mois d'avril. Dès le 28 mars le niveau requis était obtenu et, dans la nuit du 30 avril, le lac reprenait sa marche ascendante.

L'Arve, cette année, monte beaucoup plus sous l'action des pluies que de la fonte des neiges. A Sallanches, elle atteint 1m,85 le 27 juin et le 20 août, 1m,57 le 10 octobre ; à Bonneville, 1m,95 le 14 juin à 8 heures du soir, 1m,58 le 30 août et 1m,60 le 10 octobre. Les cotes les plus basses ont été 0m,70 le 8 mars à Sallanches et —0m,30 le 31 janvier à Bonneville, d'où résulte une dénivellation totale de 1m,15 pour la première station et de 2m,25 pour la seconde. Vers le milieu de mars, par une température exceptionnellement rigoureuse, l'Arve charriait des glaçons.

[1] On explique partiellement la hausse du 15 juin par ce fait que le barrage à rideaux a été fermé pendant quelques heures, sur une dépêche de la municipalité de Seyssel qui craignait une catastrophe à la suite de la crue extraordinaire de l'Arve.

IX. — Orages.

Jours orageux dans la Haute-Savoie pendant l'année 1889.

(Les orages avec grêle sont marqués du signe *.)

Janvier et février	»
Mars . le 21 à Annecy	1
Avril : le 30 à Douvaine ; les 9 et 30 à Bonneville ; les 9, 21 et 30 à Annemasse ; les 10 et 30 à Cruseilles ; les 9 et 30 à Leschaux ; le 21 à Seythenex , les 20, 21 et 30 à Faverges ; le 9 à Rumilly ; les 9, 21 et 30 à Annecy	5
Mai : les 26, 27 et 31 au Biot ; les 4, 5 et 31* à Douvaine ; les 4, 15, 26 et 31* à Bonneville ; les 5, 26 et 31 à Annemasse ; le 4 à Cruseilles ; les 4, 26, 27 et 31 à Leschaux ; les 5 et 31 à Seythenex ; le 26 à Talloires ; le 16 à Rumilly ; les 26, 28 et 31 à Annecy	8
Juin : les 7, 8, 13, 20 et 26 au Biot ; les 2, 8*, 9, 12*, 20 et 26 à Douvaine , les 3, 15 et 28 à Sallanches ; les 7, 8, 9*, 12, 20 et 26 à Mélan ; les 2. 20 et 26 à Bonneville ; les 2, 8, 10, 12. 13, 20 et 26 (foudre à Vétraz-Monthoux) à Annemasse ; les 2, 8, 10 et 27 à Cruseilles ; les 2, 8 et 9 à Seythenex ; les 2, 8, 13, 17 (foudre au Semnoz), 20, 27 et 29 à Leschaux ; les 2, 17 et 26 à Talloires ; les 2, 7, 8, 20, 26, 28 et 29 à Annecy	15
Juillet : le 22 aux Gets ; les 9, 13, 22 et 26 au Biot ; les 5, 12, 13, 22 et 26 à Douvaine ; les 19, 25, 26, 27, 28 et 29 à Saint-Gingolph ; le 13* à Megève et à Sallanches ; les 9, 13, 14 et 26 à Mélan ; les 6 et 9 à Bonneville ; les 5, 6, 13* (foudre à Ambilly), 22 et 26 à Annemasse ; le 23 à Cruseilles ; les 6, 13, 14, 22 et 26 à Leschaux ; le 23 à Seythenex ; les 5*, 7, 13 et 14 à Talloires ; les 13 et 26 à Annecy	12
Août : le 22 au Biot ; les 2, 5, 9* et 20 à Mélan ; le 20 (très violent) à Bonneville ; les 2 et 20 à Annemasse ; les 2 (foudre à Bellecombe), 4, 5, 8* et 13 à Leschaux ; le 14* (grêle suivie de neige) au Semnoz ; le 2 à Seythenex ; les 2 et 9 à Talloires ; les 2, 5 et 9 à Annecy	9
Septembre : le 16 au Biot ; les 3 et 4 à Mélan ; le 4 à Sallanches et à Bonneville ; les 3* et 4 à Annemasse ; le 4 à Cruseilles, Leschaux (deux orages) et Seythenex ; les 3 et 4 à Annecy	3
Octobre : le 22 à Annemasse (foudre), Leschaux et Annecy	1
Novembre et décembre	»
Total des jours orageux	54

Orages avec grêle 10. Coups de foudre 5. Notre moyenne est de 14 jours orageux dont 7 avec grêle.

Jours orageux à Annecy : mars 1, avril 3, mai 3, juin 7, juillet 2, août 3, septembre 2, octobre 1, total 22. La normale n'est que de 17. Il y a donc eu recrudescence cette année, surtout en juin.

Les orages les plus violents furent ceux des 31 mai, 8, 20 et 26 juin, 13 et 26 juillet et 20 août.

Après nos orages, il se produit d'ordinaire un grand refroidissement : ainsi le 27 juillet la neige blanchit nos montagnes jusqu'à 2,000 mèt.; le 17 septembre, une forte gelée blanche sévit dans nos pays de plaine et endommage le blé noir, le mais et le tabac. Il n'y a que le mois de juin dont les orages n'ont pas eu de suites de cette nature.

X. — Résumé agricole.

Le mois de juin pluvieux et chaud a donné beaucoup de vigueur aux prairies et les fenaisons, favorisées par quelques beaux jours en juillet, ont été abondantes ; les regains également, grâce au beau temps qui a régné pendant le mois de septembre.

En octobre 1888, des pluies répétées ont retardé les semailles du blé qui eut ensuite à souffrir de l'hiver sec, dans les lieux élevés particulièrement, à cause de la chaleur relative et des successions répétées de gel et de dégel. Aussi la récolte fut-elle maigre et inférieure en qualité même à celle de 1888

Mauvaise récolte de pommes de terre, — assez bonne pour les châtaignes et les noix, — nulle en fruits à pépins, — très médiocre en vins, sauf sur quelques coteaux privilégiés des arrondissements de Saint-Julien et de Thonon : le mildiou, développé outre mesure par le temps humide, a multiplié ses ravages au point que la vendange s'est limitée pour tout le département à 80,195 hectolitres, au lieu de 96,762 que l'on avait obtenus en 1888 et de 163,387 hectolitres qu'avait donnés 1887.

Les cultures potagères ont souffert de la multiplication

des limaces, des courtilières et des fourmis ; beaucoup de graines ont dû être semées deux fois ; en quelques points, elles n'ont pas eu assez de chaleur pour mûrir. — D'autres insectes ont également pullulé, tels que les puces qui ont envahi des poulaillers, les pucerons de toute catégorie et, dans un ordre plus relevé, les souris dont le nombre a été tel que beaucoup de champs de céréales ont souffert de leurs ravages. Ce grand nombre d'insectes pourrait bien être une conséquence de la pénurie d'oiseaux constatée non seulement dans la Haute-Savoie, mais encore dans plusieurs autres départements.

Mortalité : 42 enfants au-dessous de quinze ans et 208 adultes, en tout 250 décès ; la normale est de 263 comprenant 56 enfants et 207 adultes. L'*influenza,* espèce de grippe qui a fait son apparition chez nous au mois de décembre, n'a pas encore d'effet sur la santé publique : nous la retrouverons en 1890.

E. Tissot.

NOTE SUR LES SONDAGES DU LAC LÉMAN

Les sondages du lac Léman, commencés en 1886, ont été terminés l'année dernière. Ils ont été exécutés, pour la partie suisse, sous la direction de M. le colonel Lochmann, avec la collaboration de M. Hœrnlimann, ingénieur topographe; pour la partie française, sous notre direction, avec la collaboration de MM. Faletti, Garcin et Magnin, commis des ponts et chaussées.

Ces sondages ont donné les résultats suivants :

La plus grande profondeur, qui est de 310 mètres, se trouve entre Evian et Ouchy, au milieu du lac. Dans cette partie le plafond du lac est remarquablement plat. Sur une

surface de 40 kilomètres carrés, la variation extrême de profondeur est de cinq mètres.

Les talus du lac sont en général plus escarpés sur la côte sud que sur la côte nord. A l'est d'une ligne passant par Cully et Lugrin, sauf entre Villeneuve et Bouveret, ils ont une inclination moyenne de 30°. Près du château de Chillon on trouve une profondeur de 75 mètres à 50 mètres de la côte, ce qui donne une inclinaison de 56°.

Le Rhône forme à partir de son embouchure dans le lac un ravin sous-lacustre qui se prolonge jusque devant les carrières de Meillerie, sur une longueur de 9 kilomètres environ. Ce ravin est constitué par un sillon creusé entre deux digues latérales qui s'élèvent sur le cône d'alluvion du fleuve. Il est décrit d'une façon très détaillée par M. le professeur Forel dans le tome XXIII (année 1887) du *Bulletin de la Société vaudoise des Sciences naturelles.*

Un ravin analogue, mais moins considérable, existe à l'embouchure du petit bras du fleuve, connu sous le nom de Vieux-Rhône.

La Dranse, le plus important affluent du lac après le Rhône, présente un phénomène tout différent. Les graviers apportés par le torrent se déposent sur le talus du lac suivant des inclinaisons de 25 à 30°, en même temps que son cône d'alluvion s'avance dans le lac. Cette inclinaison est celle des couches des terrasses de Thonon, dont l'origine est due sans doute à la même cause, alors que le niveau du Léman était plus élevé qu'aujourd'hui. Si le niveau actuel du lac venait à baisser, la partie émergée du cône d'alluvion de la Dranse présenterait vraisemblablement une structure analogue à celle de ces terrasses.

La profondeur la plus grande du Petit-Lac (partie comprise entre Yvoire et Genève) est de 75 mètres. Il se compose de quatre cuvettes séparées par des barres peu

saillantes qui partent des pointes de Nernier, de Messery, d'Hermance et de Bellerive. Ces barres sont probablement d'origine morainique; le limon qui tapisse le fond du lac ne se dépose qu'imparfaitement sur leur surface, et l'on y recueille par des dragages, à des profondeurs de 60 mètres, un mélange des cailloux les plus variés, souvent recouverts de mousse.

Quelques monticules s'élèvent sur le fond du lac. Le plus important se trouve à 1,200 mètres de la pointe de Bellerive; en ce point la profondeur n'est que de 8 mètres.

Telles sont les particularités les plus remarquables que présente la topographie du Léman; nous pensons publier prochainement une carte du lac qui les mettra encore mieux en évidence.

A. DELEBECQUE,

Ingénieur des ponts et chaussées.

Thonon, 22 mai 1890.

NOTICE

SUR UN

BLOC ERRATIQUE APPELÉ *LA PLATE*

situé au mont Salève.

La Plate est un bloc erratique qui se trouve sur le Grand-Salève, au-dessous des *Arêtes*. Après avoir passé le hameau de Vovray (commune d'Archamps), en Savoie, et en montant le Grand-Salève dans la direction du Piton, on arrive aux deux dernières maisons qu'on appelle *Sur-les-Places*. De là on monte à pic pendant une demi-heure et on se trouve alors tout à coup dans une vaste plaine, espèce de combe immense, sous la partie du Grand-Salève

qu'on nomme ordinairement *les Arêtes,* située entre la Croisette et le Grand-Piton, et plantée d'une belle forêt de sapins. Entre de nombreux blocs détachés du Salève, dans des broussailles épaisses, presque impénétrables et d'un aspect sauvage, à cent pas environ du sentier, se trouve l'emplacement de *la Plate*. Cette curieuse pierre est un bloc erratique de granit, d'une dimension peu commune, d'une couleur blanc-gris et d'un gros grain, plus ou moins schisteux, un peu détérioré par places à la surface et fendu au sud-est dans la direction de l'ouest-est. Les côtés sud et ouest sont perpendiculaires et forment un angle à peu près droit; les côtés nord et est touchent presque terre et sont irrégulièrement arrondis. Du sud-ouest au nord-est le bloc, outre une forte inclinaison générale dans la même direction, montre une dépression naturelle; pourquoi alors l'appelle-t-on *la Plate?*

Les dimensions du bloc en question sont les suivantes: Hauteur au sud, 4^{m} et demi, sans compter la partie cachée dans le sol; largeur du sud au nord, 13^{m},65; longueur de l'ouest à l'est, 14^{m},70; de sorte que ce bloc représente une masse d'au moins 400^{m} cubes.

Outre beaucoup de bosselures, de trous, de stries et de cannelures qui me semblent naturels, j'ai remarqué sur le milieu du bord qui suit la direction sud-nord une espèce d'écuelle ovale, bien régulière, mesurant 0^{m},11 de l'est à l'ouest et 0^{m},8 du sud au nord. Cette écuelle, qui pourrait fort bien être un produit artificiel, en tout cas fort ancien, a une profondeur de 0^{m},5. Au bord est se trouve encore une écuelle ovale avec un fond bien plat, mais oblique. Elle a la même direction que la première et mesure 0^{m},17 sur 0^{m},11. Quoiqu'elle ne présente pas la régularité de l'autre, elle me semble cependant mériter d'être mentionnée; cependant je ne donne l'observation de ces deux

cavités que sous toute réserve, quant à leur signification dans les temps préhistoriques.

Des légendes et des contes entourent cette mystérieuse pierre, comme tant d'autres, mais il est souvent difficile de les obtenir d'une façon sincère de la part des paysans.

Quoi qu'il en soit, ce bloc remarquable a certainement joué un rôle dans des temps très reculés, étant donné qu'il est placé à proximité des nombreuses grottes du Salève, qui, à partir de l'époque du renne, ont été habitées à travers les époques préhistoriques. Dans plusieurs j'ai récolté de nombreux objets en silex et de la poterie des plus primitive, remontant sans doute aux premières habitations de cette population troglodyte.

Le principal but de cette petite communication est d'attirer l'attention sur ces blocs erratiques, pendant qu'il est encore temps de faire quelque chose pour leur conservation. Il faut avant tout signaler le fait qu'une grande partie de ces témoins de la présence des glaciers dans nos contrées a déjà servi à des constructions et que le reste tend à disparaître complètement. De cette façon on prive le pays de documents géologiques fort intéressants et on soustrait à l'étude archéologique un matériel important. Il est probable qu'un grand nombre de ces blocs ont présenté des sculptures préhistoriques, perdues à présent pour toujours.

Au même sort est destinée *la Plate*. La commune d'Archamps l'a vendue à un entrepreneur, et ce bloc magnifique, d'une rare grandeur, sans compter l'intérêt particulier qu'il me semble présenter, sera mis en pièces. Et cependant, au côté sud, *la Plate* est marquée d'un grand *F* avec un numéro, ce qui prouve que ce bloc fait partie de ceux dont la conservation a été expressément recommandée aux

communes. Mais cela ne suffit pas, la preuve en est que le même entrepreneur a détruit plusieurs blocs portant la marque de la même recommandation. Ce sont là des faits bien regrettables à mon avis, et il faudrait songer à y remédier.

B. Reber, *pharmacien.*

Genève.

OBJETS LACUSTRES DU LAC DU BOURGET

On entend souvent aujourd'hui émettre l'opinion que nos connaissances sur les stations lacustres préhistoriques ne pourront guère beaucoup se modifier par de nouvelles trouvailles ; ces dernières du reste se faisant rares et n'apportant généralement que la répétition de ce qu'on connaît déjà. Ce n'est que trop vrai. Et cependant combien de questions importantes restent absolument dans l'obscurité ? Nous ne connaissons sur ce peuple lacustre rien de positif au point de vue de sa provenance, de sa religion et de son culte, de sa constitution, de sa vie intérieure, de son histoire, etc. Tout ce qu'on a publié sur ces sujets ne sont que des suppositions plus ou moins vraisemblables, basées sur des objets récoltés sur l'emplacement de ces antiques habitations. Tous les matériaux trouvés dans les stations lacustres, soit dans les lacs de la Suisse et de la Savoie, soit dans les pays voisins, et formant aujourd'hui de nombreuses et importantes collections publiques et particulières, offrent, dans leur ensemble, à travers toutes les époques de développement, une telle uniformité, qu'il faut admettre que tous les habitants lacustres appartenaient au même peuple, divisé probablement en de nombreuses tri-

bus. En outre, les différentes périodes de développement ne sont pas conditionnées par de nouvelles invasions, mais, au contraire, c'est le même peuple qui suit son progrès d'étape en étape, pendant de nombreuses générations ; bien que quelques stations présentent des objets exceptionnels, le caractère général reste le même partout. Ces peuplades disparaissent ensuite, leurs traces se noient dans les lacs et les marais, aucun historien n'en parle ; enfin, toute cette longue période d'une culture assez avancée, merveilleuse même à plusieurs points de vue, surtout à celui de la technique dans la fabrication des objets en bronze, se couvre des ténèbres les plus profondes. Nulle part n'apparaît une transition de cette nation préhistorique à un peuple ou même à une époque plus récente. Est-ce que le peuple lacustre s'est éteint, ou a-t-il émigré ? Personne n'y répond. Toujours est il que cette race a disparu sans qu'une autre ait fait son héritage direct. En présence d'une pareille énigme, il est nécessaire de continuer l'étude de la période des habitations lacustres et de ne rien perdre de vue. Qui sait si un jour une trouvaille inattendue ne viendra pas nous éclairer, ou tout au moins nous donner quelques indications plus exactes. En attendant, il sera utile de faire connaître les objets nouveaux ou ceux qui présentent des variétés d'autres déjà publiés.

Dans cette catégorie, entrent quelques pièces provenant de la station de Chindrieux (lac du Bourget), qui a fourni de riches récoltes en objets de bronze, pierre et poterie, dont un lot assez considérable m'a été soumis par son propriétaire, M. le prof. Dr Aug. Reverdin, de Genève. Parmi les objets de bronze, on remarque des couteaux, épingles de toutes les grandeurs, hameçons, rasoirs, aiguilles, instruments et surtout un poignard de $0^{m},32$ de longueur. La poterie présente l'image de toutes les époques, depuis le

travail le plus grossier et le plus informe jusqu'à la coupe la plus mince et la plus finement ornementée.

Parmi la poterie, il s'est trouvé un morceau provenant d'un grand plat, très bas, d'un grain fin, entremêlé de petits morceaux de quartz blanc et montrant du côté intérieur une riche ornementation en plaques et baguettes d'étain. On sait que les pièces à incrustation de ce métal sont assez rares et qu'on en a trouvé seulement dans peu de stations lacustres.

Deux champs circulaires d'ornementation, l'un supérieur, l'autre inférieur, séparés par trois cannelures parallèles, occupaient probablement tout le contour de cette pièce remarquable de poterie préhistorique. Tandis que, dans le champ, inférieur des lignes en zigzag sont coupées par d'autres verticales, le champ supérieur contient, entre des rangées de plaques triangulaires, reposant sur une série de lignes verticales, ce qui ressemble un peu à des constructions sur pilotis, de plus d'autres baguettes rangées sur une ligne verticale, en forme d'arbre. Par le long séjour dans l'eau et l'action du dépôt du lac souvent très agité, un grand nombre de ces plaques et baguettes en étain très fin se sont détachées, de sorte que l'ornementation primitive se montre aujourd'hui un peu irrégulière. Cet aspect a donné lieu à la supposition que le dessin présentait des huttes lacustres avec un paysage de sapins [1], idée que je ne partage pas du tout. L'ornementation, au-

1 *Verhandlungen der Berliner Gesellschaft fur Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte*. Redigirt von Rud Virchow, 1889, p. 333. — M. Virchow, en faisant mention de ce morceau de poterie, ajoute que, d'après toutes les apparences, les incrustations représentaient un village lacustre. D'après la figure qui accompagne cette mention, on pourrait, en effet, croire à cette affirmation, mais ce dessin ne tient pas compte des parties manquantes et on peut se laisser induire en erreur par des parties déplacées.

jourd'hui irrégulière, se présentait bien au commencement comme je viens de le décrire et comme je l'ai fait figurer ailleurs [1].

Un morceau de poterie noire, très fine, appartenant certainement à la meilleure époque du bronze me semble présenter un intérêt tout à fait exceptionnel. Sur ce morceau, unique jusqu'à présent, on remarque, au-dessous de deux lignes creuses, une sorte d'ornement ayant absolument la forme d'une inscription *(voir la figure)*. C'est une série de signes d'un caractère particulier, intentionnellement et

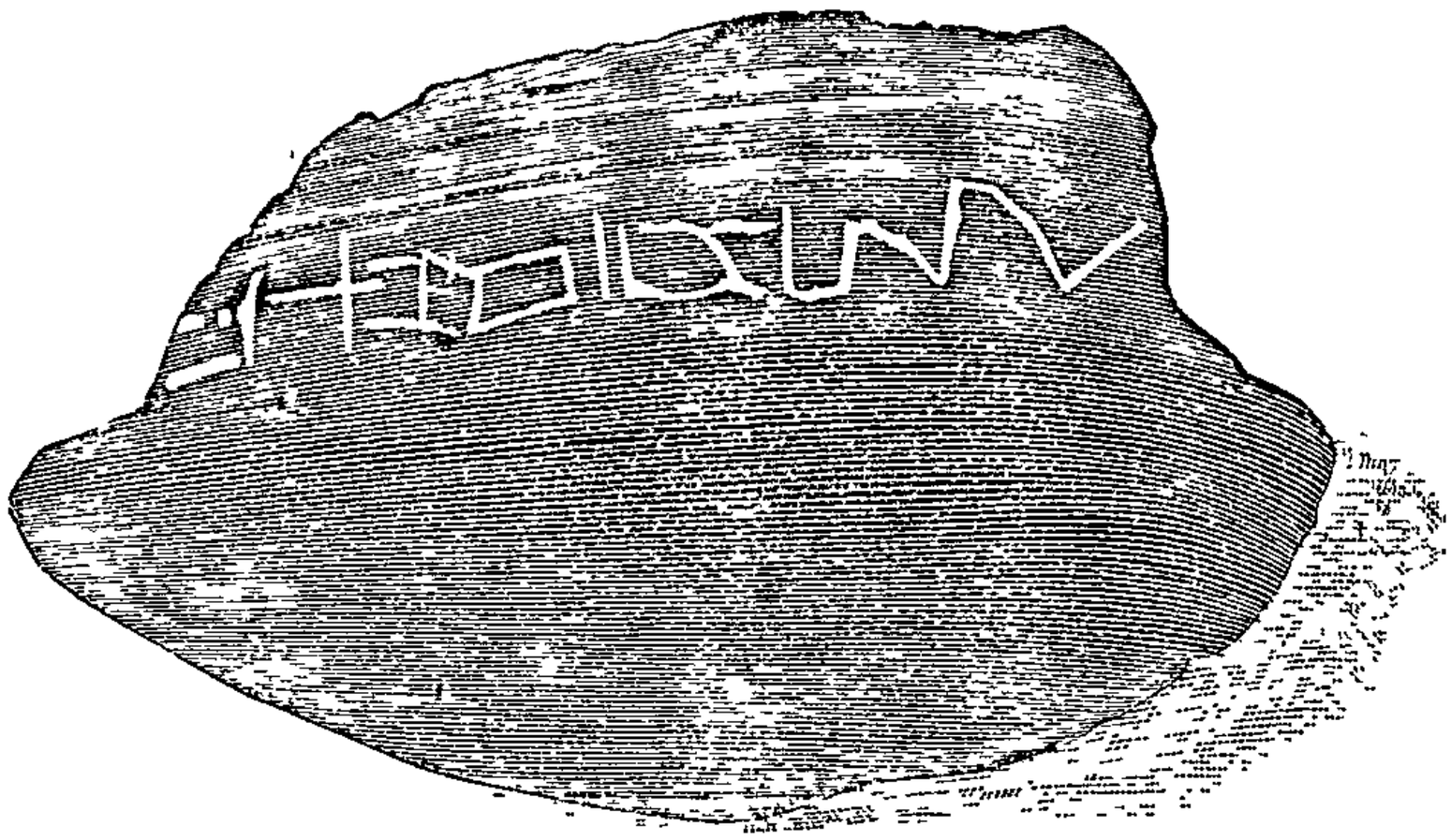

avec beaucoup de soin tracés dans ce petit vase et cela avant la cuisson et lorsque la masse était encore molle. Comme ce mystérieux ornement est de peu de profondeur et de la même couleur que la poterie, je l'ai rempli de craie, avant d'en faire tirer la photographie d'après laquelle la gravure a été exécutée; cela le fait ressortir, comme le montre la figure ci-dessus. Maintenant, se pose avant tout la question : Sommes-nous en présence d'un simple orne-

1 *Antiqua. Unterhaltungsblatt für Freunde der Alterthumshunde. Special-Zeitschrift für Prœhistorie und einschlœgige Gebiete.* Strassburg, 1889, page 73, tab. XII.

ment ou d'une inscription ? Il est difficile de le dire, les points de comparaison manquant complètement. Par malheur, une partie seulement de cette « inscription » lacustre a été conservée, mais il faut espérer que, par un minutieux examen de la poterie préhistorique des musées et par de nouvelles découvertes, nous trouverons d'autres pièces semblables qui nous aideront à donner une explication à ces choses problématiques. Certains ornements, soit sur la poterie, soit sur les objets en bronze et d'autres, semblent avoir également eu leur signification déterminée ; sans nul doute, les sculptures monumentales que l'on trouve sur les pierres à écuelles ou sur des rochers, et appartenant peut-être au même peuple, ne peuvent être que des inscriptions symboliques, qui, une fois éclaircies, nous donneront certainement des renseignements extrêmement intéressants sur le peuple disparu.

B. Reber.

CORRESPONDANCE

Nous avons reçu de M. Gabriel de Mortillet, l'éminent archéologue, les deux lettres que l'on va lire. Leur importance et l'intérêt qu'elles présentent pour notre contrée les désignaient pour la *Revue savoisienne*. L'auteur nous ayant autorisé à les publier, nous nous empressons de le faire. M. G. de Mortillet a été, on se le rappelle, conservateur du Musée d'Annecy, et remplit maintenant les mêmes fonctions au Musée préhistorique de Saint-Germain-en-Laye, près Paris. *(Réd.)*

I.

St-Germain-en-Laye (S.-et O.)
1er juin 1890.

Monsieur le Président et cher Collègue,

Lorsque j'avais l'honneur d'être conservateur du Musée d'Annecy, j'ai commencé une collection des coquilles de la

Savoie. Mon départ est venu interrompre cette œuvre presque dès le début. Permettez-moi de la reprendre et de la compléter autant que possible par l'intermédiaire de la Société Florimontane.

Sous le rapport malacologique, nulle région n'offre autant d'intérêt que la Savoie. Dans une circonscription bien déterminée, nous trouvons des altitudes fort diverses, s'échelonnant dans des directions différentes depuis 200 mètres, dernier contact du Rhône avec la Savoie, jusqu'à 4,810 mètres, sommet du mont Blanc. Le sol de l'ancien duché de Savoie est donc on ne peut plus favorable pour étudier l'action des altitudes, et par suite des influences climatériques sur les mollusques. Une collection des coquilles de la Savoie, avec des indications précises de localité, d'habitat et d'altitude, offre donc un très grand intérêt. C'est une collection de ce genre que je vous offre pour le Musée d'Annecy. J'ai le plaisir de vous adresser 332 paquets de coquilles qui, joints au noyau existant déjà dans le Musée, formeront une série des plus utiles pour la science. Elle renfermera les types que feu mon ami François Dumont et moi avons étudiés et décrits dans nos publications sur les mollusques de la Savoie. (*Histoire des Mollusques terrestres de la Savoie et du bassin du Léman,* in-8°, 1852, et *Catalogue critique et malacostatique des Mollusques de la Savoie et du bassin du Léman,* in-8°, 1857.)

Chaque espèce est représentée autant que possible par des individus recueillis dans les localités les plus diverses.

Aux coquilles provenant réellement de l'ancien duché de Savoie, j'en ai joint quelques-unes de localités tout à fait limitrophes. Ainsi, comme histoire naturelle, il est impossible de ne pas comprendre dans la Savoie le canton de Genève, y compris Fernex et Thoiry. A plus forte raison faut-il englober la Grande-Chartreuse, dont la faune doit

se retrouver dans le bassin d'Entremont qui est en majeure partie savoisien.

D'un autre côté, j'ai ajouté comme contraste quelques espèces de Suse qui, en ligne plane, ne se trouve qu'à 12 kilomètres de la frontière, mais à 1,500 mètres en contre-bas, ce qui donne un cachet tout particulier à la faune. On retrouve là des espèces italiennes qu'il est bon d'indiquer : c'est le point de jonction de la faune alpestre avec la faune méridionale. Nous aurions pu l'établir aussi par la vallée de l'Isère, du côté de Grenoble, mais, de ce côté, le phénomène est moins complet et par conséquent moins net.

Puisse cette collection stimuler les recherches et nous valoir d'intéressants et importants travaux.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de mon entier dévouement à l'Association Florimontane, et pour vous personnellement le témoignage de ma plus parfaite considération.

G. DE MORTILLET.

II.

St-Germain-en-Laye, 9 juin 1890

Monsieur le Président,

Veuillez, je vous prie, offrir de ma part à l'Association Florimontane une série de brochures concernant la Savoie et la Haute-Savoie, que j'ai l'honneur de vous adresser.

J'y joins un volume que je viens de publier chez Lemonier, éditeur à Paris : *Origines de la Chasse, de la Pêche et de la Domestication,* in-8°, orné de 148 figures dessinées par mon fils Adrien.

Dans cet ouvrage, après avoir exposé toutes les données fournies par les études préhistoriques, je cherche à les compléter au moyen de l'ethnographie comparée. Je m'efforce ensuite à relier ces données à celles fournies par les plus anciens documents historiques. Jusqu'à présent la pa-

lethnologie, à l'état de formation, s'était enfermée dans l'analyse. Je tente maintenant la synthèse. Puisse ce premier essai faire naître de nombreux travaux analogues.

Tout naturellement j'ai eu à citer plusieurs observations faites dans votre intéressant et admirable pays pendant que j'avais le plaisir de l'habiter.

A propos de l'élan, page 108, j'ai rappelé qu'il a laissé en Savoie le témoignage certain de son passage. Un frontal avec ses deux cornes a été recueilli dans une fente de rochers presque au sommet de Margéria, haute montagne des Bauges. Cette fente est une de ces érosions qui se sont produites dans les roches calcaires après la période glaciaire, érosion qu'on peut observer sans fatigue sur les Monts, près Chambéry, et d'une manière très brillante et très pittoresque au sommet du Parmelan, non loin d'Annecy. Cette tête d'élan est donc de l'époque actuelle.

Les débris de bœuf recueillis dans les stations lacustres du Bourget, page 425, m'ont permis de reconnaître que la race qui habitait la Savoie pendant l'âge du bronze a la plus grande analogie avec la race tarine. C'est un titre de noblesse fort important au point de vue agricole. Il prouve que la race tarine, si remarquable par ses précieuses qualités, n'est pas une de ces races d'origine nouvelle dont les caractères peuvent facilement s'altérer, n'étant pas profondément fixés par le temps. C'est au contraire une race persistante qu'on peut acquérir en toute sécurité.

Les mêmes stations lacustres du Bourget, page 435, nous ont montré que les Savoisiens de l'âge du bronze fabriquaient déjà du fromage, et confirment le dire de Strabon que le laitage était un des principaux aliments des Celtes ou Gaulois.

Enfin, page 487, j'ai répété l'observation que j'avais déjà publiée dans la *Revue savoisienne,* concernant la

naturalisation de l'hélice chagrinée en Maurienne, par les religieuses de l'abbaye de Saint-Julien.

Ce volume, concernant exclusivement les animaux, sera suivi d'un autre consacré aux végétaux : *Origines de la Sylviculture, de l'Agriculture et de l'Horticulture*. Il y sera question des fruits et céréales des habitations lacustres de la Savoie. Je voudrais bien y joindre l'étude des bois employés comme pilotis. Aussi je sollicite le concours de tous nos collègues qui pourraient me fournir des échantillons.

Veuillez agréer, Monsieur et cher Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

G. DE MORTILLET.

On verra ci-après l'article bibliographique que nous consacrons à l'important ouvrage annoncé dans cette seconde lettre. *(Réd.)*

BIBLIOGRAPHIE

Origines de la Chasse, de la Pêche et de l'Agriculture, par Gabriel DE MORTILLET. Ier vol. : *Chasse, Pêche, Domestication*. — 1 vol. in-8°, Paris, Lecrosnier et Babé, 1890.

Les sciences qui ont fait de l'étude de l'homme sous toutes ses faces l'objet principal de leurs préoccupations ont joui dès leur avènement d'une faveur marquée auprès du public, et cela se comprend. Malheureusement, le plus souvent, les disciples ont été au-delà des enseignements des maîtres; les idées de ceux-ci, interprêtées d'une façon trop absolue, et trop généralisées, en ont perdu leur véritable sens et leur portée primitive ; c'est ce qui arrive

presque toujours pour les sciences plus ou moins spéculatives, où les théories et les hypothèses ont une grosse part.

La palethnologie, ou l'étude comparée de l'humanité dans ses états primitifs, avait subi le même sort ; d'abord édifiant des hypothèses, elle ne s'était lancée que plus tard dans l'étude exacte des faits et des documents précis que mettaient à sa portée des découvertes toujours plus nombreuses. La masse des lecteurs aime les théories et les explications *a priori* ; elle ne se rend qu'avec peine aux restrictions ou même aux démentis qu'une étude plus approfondie amène souvent avec elle. Il en résultait donc un certain malentendu entre savants et lecteurs, et il était grand temps de rétablir l'harmonie.

C'est pour atteindre ce but, sans parler des autres bienfaits de l'instruction, qu'on a fondé, de toutes parts et dans tous les domaines, des bibliothèques dites de vulgarisation ou de propagande, destinées à répandre dans la masse des personnes aimant à s'instruire les principales données de la science moderne ; et la science française, avec la clarté d'expression et l'exactitude qui constituent un de ses caractères les plus précieux, est entrée résolument dans cette voie nouvelle. C'est là un grand bonheur, et pour les savants eux-mêmes, et pour ceux à qui ils s'adressent, car ainsi s'établira toujours plus le grand courant de sympathie et d'harmonie entre toutes les branches et tous les degrés de la société cultivée ; le public verra toujours plus aussi que le but final de la science est de tendre au bien public, malgré les quelques obus qu'elle invente ; — comme la lance d'Achille, elle guérit les blessures qu'elle a faites.

Mais vulgariser n'est pas facile, quoi qu'il en semble. Il n'est pas toujours aisé d'être clair et de se faire comprendre. De plus, la science n'est pas faite ; elle se construit

tous les jours ; elle erre encore plus ou moins au milieu de doctrines, de tendances diverses et parfois opposées, et cela justement rebute beaucoup de personnes que leurs goûts porteraient à en gravir les sentiers plus ou moins arides. Il est évident qu'on ne peut initier le public à toutes les discussions, à toutes les hypothèses des savants — il s'en lasserait bientôt. Que faut-il donc faire ? Lui présenter, simplement et sans phrases, les faits positivement et réellement constatés, lui en expliquer les enchaînements ; puis, si possible, en déduire la loi générale ; après quoi seulement la supposition ou, cas échéant, l'explication plus affirmative peut venir.

Malheureusement, ce grand œuvre de la propagation des lumières a trop souvent été entrepris par des esprits insuffisamment préparés qui, loin de saisir tout ce que la science a encore d'incertain, d'incomplet et d'inconnu, se sont crus appelés à une sorte de mission, d'apostolat en faveur de telle ou telle hypothèse, présentée alors comme une doctrine ou même comme un dogme infaillible, lesquels renier constituerait un sacrilège vis-à-vis de la science. Trop absolus à mon avis, de pareils ouvrages ne peuvent avoir qu'une influence regrettable. C'est ainsi que tant de vérités ont été faussées, tant de pures suppositions exagérées et données comme des certitudes, tant de faits mal interprétés ou mis hors de leur véritable portée.

Cela revient à dire que de pareilles tâches ne peuvent être confiées qu'aux mains d'hommes parfaitement compétents, d'autorités incontestées, d'esprits mûrs et réfléchis, qui ont sans doute leurs erreurs, qui se trompent quelquefois, mais qui ont pesé leurs opinions et scruté ce qu'ils avancent. Soyez sûrs que, pour nous venir de plus haut, les vérités qu'on nous enseignera ne s'égrèneront

pas en route, mais qu'au contraire elles nous arriveront plus compactes, plus expliquées, plus mûries et plus digestibles, sans toutefois s'être privées du langage scientifique le plus indispensable et sans lequel il est impossible de parler science, tout comme on ne peut parler d'une profession sans en employer les termes techniques.

Il faut, en un mot, pour faire de bonne vulgarisation, des hommes possédant une science sûre, consciencieux dans ce qu'ils avancent, et sachant allier la précision dans le terme employé à une diction facile et agréable. Avec un pareil guide, nous sommes sûrs de ne pas nous perdre dans des détails inutiles, de ne pas assister à un vain étalage d'érudition, et nous lisons autre chose qu'un assemblage de redites banales ; nous nous sentons *pincés,* entraînés, et bien que nous puissions différer peut-être d'opinions sur certains points de détail ou sur certaines appréciations, nous faisons cause commune avec l'auteur. A notre avis, les meilleurs livres dans ce domaine sont ceux qui, simples dans leurs allures, provoquent chez le lecteur la réflexion et l'éclosion de nouvelles idées.

*
* *

La *Bibliothèque anthropologique,* dont fait partie l'ouvrage de M. de Mortillet, compte parmi nos meilleures séries d'ouvrages destinés au public. Tout en gardant un caractère nettement tendanciel et presque doctrinaire, puisqu'elle se rattache catégoriquement aux idées évolutionnistes, ses productions pourront être consultées avec le plus grand profit, parce qu'elles sont l'œuvre des premiers noms de la science française. On n'en admettra peut-être pas toutes les idées ni toutes les conclusions ; ceci dépend dans une large mesure des tendances et des tempéraments personnels, ou des convictions du lecteur.

*
* *

Le nouvel ouvrage que M. de Mortillet vient de publier aujourd'hui traite d'un sujet qui doit nous intéresser tous, car, en somme, il s'agit ici de l'origine même des sociétés humaines et de nos civilisations, à travers les étapes successives de notre alimentation matérielle. Dire ce que nos ancêtres ont mangé, c'est nous dire en quelque mesure comment ils ont vécu, puisque la question de notre nourriture est une des plus graves qui nous occupent, et par conséquent ce livre est destiné à nous expliquer beaucoup de choses. Nous allons l'examiner succinctement.

Une question se pose d'abord. L'homme fossile a-t-il existé ? Oui, car on peut considérer comme fossiles les débris humains recueillis dans les dépôts des périodes géologiques qui ont précédé la nôtre, et l'origine de notre espèce remonte au-delà des temps actuels ; de plus, nos ancêtres ont vécu côte à côte avec des espèces d'animaux fossiles actuellement disparues (mammouth, rhinocéros à narines cloisonnées, ours des cavernes, etc.). M. de Mortillet établit les divisions chronologiques correspondant à l'état actuel de la science, tout en conservant les anciennes dénominations plus générales d'âges de la pierre (taillée ou paléolithique ; polie ou néolithique), du bronze et du fer.

Comment l'homme se procurait-il sa nourriture ? D'abord par la *chasse* et la *pêche* ; ce ne fut que plus tard qu'il apprit à *domestiquer* les espèces qui lui parurent s'y approprier.

L'auteur trouve donc dans ce simple énoncé le sujet et le plan même de son livre, qui se divisera en trois parties : *Chasse, Pêche, Domestication.*

I. — Chasse.

Paléolithique. — Nous voyons que pendant le paléolithique, la faune des mammifères a subi de grands changements, selon que nous considérons le climat chaud et humide de l'époque préglaciaire (chelléenne ou acheuléenne), ou les frimas des époques glaciaires (l'inférieure : époque moustérienne, la supérieure : magdalénienne), séparées par une étape interglaciaire plus tempérée, dite époque solutréenne. Nous posons ces noms dès maintenant, afin d'éviter par la suite de longues périphrases.

Les hommes de ces temps là n'étaient pas si difficiles que de nos jours sous le rapport de l'hygiène publique et de la propreté ; leurs débris de cuisine étaient jetés pêle mêle dans les grottes qui leur donnaient abri, et ils nous fournissent l'une des plus précieuses sources de renseignements sur l'alimentation humaine ; la simplification extrême, à cette époque, du service de voirie municipal est donc un bonheur pour l'archéologie préhistorique ; nous pouvons interroger de même les alluvions, fentes de rochers, etc.

Nous trouvons d'abord, au préglaciaire, le grand ours des cavernes, que remplace plus tard l'ours gris d'Amérique, chassé à son tour par notre ours brun d'Europe, venu longtemps après ; le grand félin des cavernes, plus grand que nos lions et nos tigres actuels (Nice en France, chelléen) ; le lion des cavernes (Doubs et Mayenne, chelléen) ; un léopard ou une panthère, puis nos carnassiers ordinaires. En fait de pachydermes, l'éléphant, auquel l'homme donnait la chasse, un hippopotame, plus grand que l'espèce actuelle, et un rhinocéros ; parmi les solipèdes, le cheval, gibier très recherché, dont la seule station de Solutré a fourni les éléments de près de 40,000 individus ; puis le gibier par excellence, les ruminants, soit l'aurochs, le bœuf

primitif, le bœuf ordinaire, cerfs, rennes, chevreuils, chamois ; enfin les rongeurs, castor, marmotte, lièvre, etc.; soit en tout soixante-six espèces de mammifères et quarante-cinq d'oiseaux : une cuisine abondante et variée.

Si nous examinons les engins de chasse que l'homme avait alors à sa disposition, nous verrons à l'époque chelléenne ou préglaciaire le bâton ou la simple pierre, silex grossièrement éclaté, constituant des armes de main et non des armes de jet. Le moustérien, ou époque de la première extension des glaciers, n'a guère fourni d'armes de pierre. L'homme, dans ce rude climat, ayant dû chercher à se couvrir, a fabriqué spécialement des outils propres à préparer les peaux : grattoirs et râcloirs. L'époque de Solutré, ou interglaciaire, voit alors la lance, le javelot, le poignard en belles pointes de silex taillées en feuilles de laurier. Au magdalénien, ou seconde époque glaciaire, on trouve l'os et la corne utilisés, des sagaies et des harpons ; l'homme, déjà content de lui-même, se représente à son avantage dans des scènes de chasse, et perfectionne la préparation de ses vêtements de peaux : les ràcloirs et les grattoirs sont plus abondants et mieux façonnés.

Elle fournirait matière aux plus intéressantes considérations philosophiques, cette contemplation de l'homme primitif, avec ses pauvres moyens de défense et de protection, aux prises avec les plus grands et les plus terribles animaux de la création. Comme si la destinée de l'humanité avait été de se développer et de se perfectionner péniblement, longuement, au travers de tous les obstacles semés sur sa route, obstacles dont l'effet final devait être d'aiguiser notre intelligence, notre entendement et notre perspicacité... Mais je préfère laisser le lecteur réfléchir à l'aise sur cet inépuisable sujet, qui m'entraînerait à de trop longues digressions.

Période néolithique et âge du bronze. — Le grand phénomène glaciaire auquel notre hémisphère a été exposé pendant la période paléolithique, en a profondément modifié la faune ; le climat, encore doux à l'époque chelléenne, s'est abaissé assez considérablement pour expulser les grands carnassiers et les pachydermes de haute taille. Nous arrivons donc au néolithique avec un tout autre bilan. Les stations typiques sont : pour le néolithique, Robenhausen près Zurich, Concise au lac de Neuchâtel ; pour l'âge du bronze, Meilen (Zurich), Nidau près Bienne, le Bourget (Savoie) ; Morges est de l'âge de transition, Larnaud (Jura) est de la belle époque.

La faune de ces deux époques est beaucoup plus pauvre que celle du paléolithique ; elle se rapproche plus de la nôtre : ours, aurochs, urus, élan, cerfs ; le renne a disparu, quoique César parle dans ses *Commentaires* d'une sorte d'animal fabuleux de la Germanie que quelques critiques ont voulu prendre pour le renne. Cette étrange bête aurait eu les membres faits tout d'une seule pièce sans articulations ! D'où M. de Mortillet conclut que le général romain a cru et raconté toutes les sornettes qu'on lui rapportait, et qu'on s'est probablement moqué de lui.

Les armes de ce temps étaient le casse-tête, des haches emmanchées, enjolivées et travaillées autant pour le plaisir des yeux que pour la commodité de la main ; des lances, des sagaies et des harpons, des flèches en silex — on a retrouvé même des arcs, — des poignards et des épées de bronze. Les pointes en silex sont très finement taillées, les éclats très réguliers et très petits, différant en cela beaucoup des grossières armes de la première époque.

L'homme du néolithique a eu des ennemis bien moins considérables et dangereux que ses devanciers, et cependant, chasseur par caractère, il se livrait avec passion à

cet exercice; il était aidé en cela par le chien, qui fut le premier animal domestiqué et domestiqué exprès pour la chasse. Sans doute on se servait de pièges, quoique nous n'en retrouvions pas les débris. Il faudrait d'ailleurs, pour se faire une idée des genres de chasses de nos préhistoriques, étudier les mœurs des peuples sauvages. M. de Mortillet le fait en détail; nous abrégeons; il est évident que l'homme a employé la ruse là où il n'avait pas la force; cela se voit encore.

Passant aux périodes historiques, M. de Mortillet étudie, d'après les fresques et les bas-reliefs des monuments, les chasses égyptiennes et assyriennes; puis, d'après la littérature, les chasses grecques et romaines, toutes se faisant, surtout les deux premières, avec force apparat et beaucoup de gloire pour le roi — *nihil sub sole novi!* — On conclut de là que la chasse est aussi vieille que l'humanité et qu'elle se trouve dans la force des choses.

II. — Pêche.

Poissons. — Les os de poissons se conservant difficilement, leurs débris ne nous sont que rarement parvenus, surtout du paléolithique et nous ne pouvons nous faire une idée exacte de l'ensemble de leurs espèces. L'époque de la pierre polie est plus riche en débris; nous en avons aussi des harpons, des filets et des hameçons; les stations de la période du bronze ont de même fourni des filets, des fourchettes à filocher, des harpons et une énorme quantité de hameçons, revêtant toutes les formes actuelles.

L'auteur étudie ensuite les différents systèmes de pêche des sauvages, desquels il conclut aux méthodes de nos préhistoriques; ce qui est vrai pour la chasse peut l'être aussi pour la pêche : ici aussi il doit y avoir analogie entre

les procédés de ces deux catégories de peuples enfants, et la méthode comparative trouve sa justification.

Coquilles édules ou comestibles. — On connaît les amas de débris de cuisine, appelés *kjoekkenmoeddings,* qu'on a trouvés en si grande abondance en Danemark ; ils datent de la fin de l'âge de la pierre et sont formés principalement de débris de coquilles marines, alimentation des habitants. On en a retrouvé de semblables en Irlande, en France et même au Japon. D'autres contiennent presque exclusivement des coquilles d'eau douce. (Voir, dans la *Revue savoisienne,* 1890, p. 63, l'article que j'ai publié sur ceux de l'Indo-Chine.)

Les Romains, fins gourmets, ont fort apprécié les huîtres et en avaient fait la culture.

Coquilles industrielles. — Plusieurs espèces de cypræa ou porcelaines, de pétoncles ont été utilisées comme parures sous forme de bracelets, colliers et coiffures. On en trouve à de grandes distances de leur province maritime d'origine, ce qui semblerait prouver, dès l'âge de la pierre, des relations commerciales étendues ou des voyages lointains ; les populations étaient peut-être nomades. De nos jours, les sauvages de l'Océanie et de l'Amérique ornent encore de coquillages leurs vêtements ou s'en confectionnent des parures ; quelques espèces robustes donnent la matière première d'armes et d'instruments.

Le néolithique de France a fourni des parures de *nacre.* L'antiquité connaissait les *perles* ; en Grèce, leur emploi date des conquêtes d'Alexandre. On connaît la préférence des Romains pour la *pourpre,* qu'ils tiraient d'une glande située dans la coquille des murex ; on trouve maintenant sur les côtes de Phénicie et de Grèce de grands amas de ces coquilles, toutes percées uniformément, à la place de la glande.

Le *corail* a aussi été employé par les Anciens, et même par les Gaulois d'avant la conquête romaine; il en a été de même au premier âge du fer.

III. — Domestication.

C'est une croyance assez généralement répandue, et reproduite par quantité de traités sur la matière, que la domestication date du premier âge de l'humanité. M. de Mortillet s'élève contre cette idée, et montre que, durant toute la période paléotithique, soit de la pierre taillée, qui se rattache, comme nous l'avons dit, au grand phénomène glaciaire, l'homme n'a point connu les services des animaux domestiques ; tout au plus a-t-il pratiqué l'apprivoisement, qui est un état intermédiaire, pendant lequel l'animal privé retourne dès qu'il le peut à la liberté. La domestication date donc, d'après lui, seulement du néolithique et, comme on l'a vu plus haut, le premier animal domestique aurait été le chien, qui chassait avec son maître.

Si la domestication a commencé tard, elle paraît avoir maintenant épuisé ses sujets. M. de Mortillet nous informe, d'après J. Geoffroy Saint-Hilaire, que depuis trois siècles pas une seule nouvelle espèce n'a été domestiquée ; la dernière en date a été le dindon. On observe du reste de grandes différences dans la capacité de domestication, non seulement d'une espèce à l'autre, mais encore entre les individus d'une même espèce et même d'une même portée.

Nous allons maintenant passer en revue quelques-unes des principales espèces que l'homme a assujetties à son service, et, avec l'auteur, en rechercher la patrie d'origine.

Chien. — Il se trouve dans les débris de cuisine du Danemark, et domestiqué dès le néolithique. On en reconnait plusieurs races ; les stations du lac du Bourget ont

fourni le dogue. Les races naturellement se multiplient quand nous arrivons aux temps historiques : l'Egypte avait le lévrier, l'Assyrie le molosse, tous deux parfaitement reconnaissables sur les monuments. La Grèce et Rome ont fait grand usage des chiens de chasse, de garde, d'appartement ; les sauvages en utilisent aussi. Le chien domestique doit provenir de plusieurs espèces sauvages vivant dans la contrée où on retrouve les premiers : du chacal principalement, puis peut-être du loup.

Chat. — Le chat domestique provient du chat sauvage de la vallée du Nil : *chat ganté.* Animal sacré pour les Egyptiens, puisqu'ils l'embaumaient, il fut beaucoup moins utilisé par les Grecs et les Romains, qui, contre les rongeurs, employaient la belette. Il ne s'est introduit dans la Grande-Bretagne que vers la fin du IXe siècle ; il y était regardé comme un animal précieux, car une disposition spéciale du code du pays de Galles le prit sous sa protection.

Cochon. — Au paléolithique on n'a que le sanglier ; mais dès le néolithique on trouve en abondance le cochon des tourbières, *sus palustris,* qui existe encore à l'état domestique dans les Grisons. Connu de toute l'antiquité, il était regardé comme impur par les Egyptiens et par les Juifs. Il descend fort probablement du sanglier.

Cheval. — Non domestiqué au paléolithique, il est encore rare à l'époque de la pierre polie, mais plus fréquent pendant l'âge du bronze, où on en trouve deux races distinctes. Importé d'Asie en Egypte au XVIIIe siècle avant notre ère, il y fut fort estimé. L'Asie paraît être la véritable patrie du cheval sauvage et de nos races domestiques.

Les anciens, même les Romains, ne ferraient pas leurs chevaux ; c'est du moins ce qu'affirme M. de Mortillet ; la question est encore fort discutée. Lorsque, ce qui devait

arriver souvent, le sabot de l'animal se déformait par accident ou par le service, on le chaussait de sandales de treillis, de cuir ou même de métal (hipposandales). On ne trouve la ferrure qu'à partir du IXe ou Xe siècle de notre ère.

L'auteur discute ensuite longuement la forme et la dimension des mors de chevaux, dont on trouve dès l'époque du bronze de très élégants spécimens, de même que la manière d'atteler cet animal et de le monter.

Ane. — L'âne d'Afrique paraît être la souche de nos ânes domestiques. Tenu en grand honneur en Egypte avant l'introduction du cheval, il fut détrôné plus tard par ce dernier, tant l'humilité était sa destinée. De là il pénètre en Asie, puis en Grèce et en Italie, enfin dans l'Europe occidentale.

Chameau. — Le chameau proprement dit vient de l'Asie centrale (Bactriane, Turkestan actuel) ; le dromadaire au contraire, propre aux climats chauds, est originaire de l'Arabie, d'où il passa dans l'Asie-Mineure, et de là en Grèce et en Espagne ; il n'est plus sauvage nulle part. Quant au chameau, animal de régions plus froides, il fut employé à la guerre par les Perses, les Assyriens; il aurait pénétré avec les Goths dans le bas Danube, dès le IVe siècle ; et même les invasions l'auraient amené jusqu'en France : d'après les chroniques, c'est sur un chameau que Clotaire II fit promener dans les rangs de l'armée la reine Brunehaut.

Bœuf. — Nous voici arrivés à la pièce de résistance de nos étables et si nous n'avions voulu, avec M. de Mortillet, suivre dans cette énumération l'ordre zoologique, c'est par ce grave et respectable ruminant que nous aurions dû commencer. Notre bœuf est issu du *Taurus longifrons* du paléolithique, plus petit que l'aurochs et que

l'urus. Celui-ci est peut-être cependant la souche de quelques-unes de nos races domestiques.

Quoi qu'il en soit, dès l'époque néolithique, nous reconnaissons deux races de bœufs, comme le montre la palafitte de Concise au lac de Neuchâtel. L'une, la plus nombreuse, est de petite taille, et voisine de certaines petites races de la Suisse et des pays adjacents; l'autre, plus rare et plus grande, se rapproche des grands bœufs de la Hongrie et des Maremmes.

La lettre de M. de Mortillet donnée dans ce même numéro constate l'antiquité de notre race tarine, qui date de l'âge du bronze, et par conséquent la stabilité de ses caractères et de ses qualités. Les mêmes remarques s'appliquent à la race Mézenc, qui habite le Velay.

Il semble que si tôt qu'on a eu le bœuf et la vache, on ait eu le fromage. La palafitte néolithique de Robenhausen, près Zurich, a fourni des agitateurs pour crême, faits d'un tronc de sapin auquel on avait coupé les branches régulièrement autour de leur insertion, donc exactement semblables aux primitifs instruments de nos chalets. On a en outre retrouvé des jattes à fond criblé ou à parois trouées, ayant sans doute servi à faire égoutter le fromage.

Le laitage était un des principaux aliments des Gaulois.

Mouton. — Plus ancien en Turquie qu'en Egypte, il paraît descendre du mouflon d'Asie ou argali. Quant à la *chèvre*, elle provient de l'égagre de Crête et de Perse, peut-être mélangée de sang de bouquetin, qui encore maintenant s'accouple très bien avec nos chèvres.

Passant aux oiseaux, nous voyons que l'*oie* a été domestiquée en Egypte dès la plus haute antiquité. La *poule*, qui nous vient d'Asie, n'est entrée que plus tard à notre service. Quant au *canard*, dont les poteries de l'âge

du bronze offrent de nombreuses figurations, il descend en droite ligne du canard sauvage.

Les Egyptiens ont élevé l'*abeille,* et les Romains et Grecs la tenaient en si haute estime, qu'ils faisaient du miel un don céleste. Quant aux *escargots,* les Romains les prisèrent grandement ; pour ceux de notre époque, je renvoie aux lettres publiées ci-dessus. L'*huître* fut de même l'objet d'une culture en règle ; les riches Romains habitant loin des côtes de l'Océan avaient des parcs et des viviers à huitres. Les habitants du Bosphore semaient les œufs d'huitres, comme nous semons les céréales.

*
* *

L'auteur, après une courte récapitulation des principaux faits examinés, passe au chapitre des conclusions pratiques. Tout ce qui se peut faire d'important en fait de domestication a été tenté ; il ne reste plus à réaliser, semble-t-il, que des améliorations de détail. M. de Mortillet voudrait voir ces améliorations opérées non plus, comme jusqu'à présent, d'une manière empirique, mais en appliquant logiquement les lois du transformisme. Et comme ces lois sont encore mal connues, et qu'il s'agit d'abord de les établir, l'auteur réclame la création, en France et à Paris, d'une école pratique de transformisme et d'évolution.

*
* *

Tel est, en bref résumé, le contenu de l'important ouvrage de M. de Mortillet ; important, en effet, car ce livre nous déroule tout un côté de l'évolution humaine. Il est vraiment étonnant de voir par combien de phases l'humanité a dû passer ou passe encore pour arriver à se procurer avec commodité une nourriture abondante et variée. Il y

a, de l'époque de la pierre taillée aux civilisations de la Grèce et de Rome, un progrès continu, dont les étapes sont encore aujourd'hui marquées par les différentes races actuelles. Le plan est logique et bien suivi ; la méthode est nette ; chaque chose est à sa place. Les faits et les détails abondent ; certaines questions, comme l'histoire du cheval, sont étudiées avec la dernière minutie. Tout est présenté clairement, expliqué par de nombreuses figures bien exécutées, et dans un style concis, coupé, même haché, qui rappelle un peu par-ci par-là Michelet. Les remarques fines font parfois une heureuse diversion à la sévérité toute scientifique des détails. En un mot, j'ai eu du plaisir à le lire, et j'y ai appris une infinité de choses.

Je me permettrai seulement une simple réflexion. A plusieurs reprises, et même très souvent, M. de Mortillet lance quelque trait aigu ou quelque mordante saillie à l'adresse des livres bibliques. Qu'il ait le droit de penser ce qu'il veut des données qu'ils renferment, c'est ce que nul ne contestera. Mais, quand il s'agit de s'adresser au grand public, où toutes les convictions peuvent être représentées, et non plus à un auditoire spécial de savants, il nous semblerait préférable de traiter ces délicates questions à un point de vue plus objectif. Le livre de M. de Mortillet aurait eu tout autant d'autorité, et aurait même procuré à beaucoup de lecteurs un plaisir plus grand, s'il avait glissé plus légèrement sur les croyances ou les pratiques religieuses. On sait que la conviction dans ce domaine devient souvent de la passion, et qu'y toucher est toujours chose difficile, à supposer que cela soit nécessaire.

Je me hâte cependant de dire que, dans ma conviction intime, tout cela n'ôte rien à la valeur des conclusions de

M. de Mortillet, toutes sérieusement appuyées, et discutées avant d'être livrées au lecteur. Elles ont toute l'importance de rigoureuses déductions des faits observés. Nous souhaitons à ce premier volume le meilleur accueil de la part du public, et nous attendons impatiemment le second, qui est sous presse.

Gustave MAILLARD.

Philippe GODET. — Histoire littéraire de la Suisse française. 1890.

(Suite et fin)

L'annexion de Genève à la France (1798-1813) a laissé des souvenirs d'un autre caractère. On peut dire même que le mécontentement a été jusqu'à l'injustice, et que, pour ramener au vrai l'opinion qui est courante dans notre ville à ce sujet [1], il faut plaider les circonstances atténuantes, et faire toucher au doigt le grand bienfait que Genève a reçu alors de la France.

L'histoire politique de Genève au XVIII^e^ siècle est pleine de troubles et de discorde. Quelques-unes de ces agitations offrent de l'intérêt pour l'histoire littéraire. Les *Lettres de la Montagne,* de Jean-Jacques Rousseau, beaucoup de lettres de la correspondance de Voltaire et son poème de la *Guerre de Genève,* ne peuvent être bien compris si l'on n'est pas au courant des querelles et des luttes dont les Genevois avaient la passion, et qui impatientaient ou divertissaient leurs voisins. Mais ces périodes de désordre, à mesure qu'on avança dans le siècle, se firent de plus en

1 M. Galiffe, dans le second volume de son intéressant ouvrage · *D'un siecle a l'autre* (Paris, lib. Fischbacher, 1878), est celui de nos historiens qui a parlé avec le plus d'impartialité de l'époque où Genève était réunie à la République ou à l'Empire français.

plus rapprochées et violentes, et tout fut bouleversé à la fin. Pendant quatre-vingt-dix ans, on voit les partis lutter avec une ténacité lassante, leurs chefs tour à tour condamnés à l'exil, et quelquefois des familles en foule abandonner la terre natale; tantôt la ville est bloquée; tantôt le pillage est organisé; la guerre civile ensanglante nos rues; à plus d'une reprise, l'étranger doit intervenir dans nos affaires et ramener la paix chez nous.

Mais le calme intérieur qui régna sous la domination étrangère, fut comme un lac tranquille où l'esprit genevois, fleuve limoneux et troublé, laissa reposer ses eaux. Tous les éléments boueux eurent le temps de tomber au fond ; la limpidité reparut à la surface et réjouit les yeux et les cœurs. Et ce bienfait ne fut pas celui d'un jour ; il s'étendit sur le cours d'une génération tout entière. Les survivants du XVIII^e^ siècle, de 1815 à 1840, ont achevé leur vie au sein d'une longue paix. Ce bonheur, ils le devaient à la France.

« Me voici dans cette ville, où je me suis tant ennuyée depuis dix ans », écrivait de Genève M^me^ de Staël (dans une lettre adressée en 1811 à M^me^ Récamier). Les Genevois et leurs voisins de Vaud et de Neuchâtel ne s'ennuyaient point avec elle, et le château de Coppet était pour eux un centre brillant, où ils aimaient à se rencontrer avec les Français et les autres étrangers que Corinne attirait au bord de notre lac. Ces brillantes conversations entretenaient un vif mouvement d'esprit. Si les lettres de Sismondi, qu'on a publiées çà et là dans ces trente dernières années, sont les écrits du grave historien qui se lisent aujourd'hui avec le plus de plaisir, on peut dire que le privilège qu'il a eu de beaucoup causer avec M^me^ de Staël y est pour quelque chose; elle aurait pu dire, elle qui savait le latin : *fungor vice cotis.*

Nous approchons du terme. Vinet et Tœpffer ont illustré la période suivante. La vie modeste de ces hommes de bien s'est passée au pays, et Sainte-Beuve a droit à beaucoup de reconnaissance pour les avoir fait connaître au grand public qui prend son mot d'ordre à Paris. Les éditeurs de Vinet ont publié nombre de volumes ; sa correspondance mérite une attention particulière ; preuve en soit ce passage où Vinet touche à une question au sujet de laquelle Suisses et Français ont été longtemps en délicatesse ; c'est une lettre écrite de Bâle, quelques semaines après la révolution de Juillet :

« L'admiration pour cet événement a été si grande dans nos contrées, qu'elle vous étonnerait, vous qui les connaissez, et à qui n'a pu échapper la tendance libérale des esprits dans ce pays-ci. Il s'est connu, à cette occasion, que les hommes civilisés d'Europe n'ont qu'une patrie, et qu'un grand intérêt ou plutôt une grande affection les unit d'un bout du continent à l'autre. Cependant il y a eu un moment où de nouveau nous nous sommes sentis Suisses : c'est lorsque nous avons vu rentrer dans nos murs les débris de cette garde suisse qui n'a pas eu le bonheur de finir par un 10 août. Nous aurions voulu convoquer la Diète helvétique, et faire défiler devant elle, à sa confusion, ces soldats sans armes et presque sans habits, qui paraîtraient bien allégés, en vérité, si on ne les voyait pas chargés des outrages et de la haine d'une nation qui les chassait depuis si longtemps. Il y a une justice sur les peuples comme sur les particuliers. Mais j'avoue que ce pénible sentiment s'absorbe peu à peu dans l'impression que nous recevons du magnifique spectacle que vous nous avez procuré ; et l'idée d'assister au début d'une des grandes ères de l'humanité donne à tout ce qui se passe le caractère du sublime. »

Les quatre années de 1845 à 1848 furent désastreuses.

Une mort prématurée emporta Tœpffer en juin 1846, et Vinet en mai 1847. Février 1845, octobre 1846 et mars 1848 sont les dates de trois révolutions qui éclatèrent dans les cantons de la Suisse romande, et à la suite desquelles les partis vainqueurs traitèrent en ennemies les trois Académies de Lausanne, Genève et Neuchâtel. Sainte-Beuve, qui envisageait ces bouleversements en littérateur et non pas en homme politique, a porté sur le premier d'entre eux un jugement qui peut s'appliquer aux autres, et qu'il faut citer :

« Le canton de Vaud, heureux et florissant, qui était un modèle d'ordre, de bien-être, de culture intellectuelle et morale, a été brusquement bouleversé. Ç'a été le triomphe brutal de la force et des cupidités grossières mises en lieu et place de l'esprit, du droit et de la liberté. Quelques hommes plus éclairés, et d'autant plus infidèles, je ne dirai pas à leur conscience, mais à leur intelligence, menaient à l'assaut la plèbe aveugle. Par un juste instinct, la violence s'attaqua d'abord à ce qu'il y avait de plus moral et de plus intellectuel. Le corps des pasteurs et le corps académique furent les premiers frappés. M. Vinet a vu son cher pays en proie aux violents, la culture de quinze années détruite en un jour, ses meilleurs amis dispersés. »

Nous avons trouvé tout à l'heure Vinet trop optimiste en 1830, assurément. On peut adresser à Sainte-Beuve un reproche inverse. Les gouvernements qui furent renversés étaient impopulaires, et nos républiques sont démocratiques : la conclusion se tire d'elle-même, ce qui ne justifie point, d'ailleurs, les mesures brutales qui furent prises par les radicaux arrivés au pouvoir, mesures dont les conséquences nuisibles se sont longtemps prolongées.

Quoi qu'il en soit, ces années ferment une période, M. Philippe Godet n'a pas poussé plus loin son *Histoire*

littéraire de la Suisse française. Un livre comme le sien était appelé depuis longtemps par les vœux de ceux qui s'intéressent au passé de notre pays, et l'idée de l'écrire était venue à plusieurs personnes à la fois. M. Virgile Rossel, professeur à la Faculté de droit de Berne, a commencé une publication analogue. Moi-même, j'avais roulé vaguement dans mon esprit quelque projet de ce genre. C'est pour cela que, dans les pages qui précèdent, j'ai utilisé quelques-unes de mes notes pour parler librement du sujet, sans me coller au livre de M. Philippe Godet, c'est aussi ce qui me donne quelque droit à en dire tout le bien que j'en pense. Cet ouvrage est le fruit d'une longue réflexion, l'auteur y a pensé bien des années avant de se décider à l'écrire ; et, le moment venu, la rédaction en a été menée avec un élan, avec un entrain qui se communique au lecteur. Le sujet est restreint ; il a été embrassé dans ses justes limites et bien vu dans tous ses détails. La division des chapitres, où il fallait combiner l'ordre chronologique et l'ordre géographique, est excellente, et donne à elle seule une vue nette de l'ensemble. Toutes les recherches nécessaires ont été faites avec soin ; les chapitres du livre ont été communiqués en manuscrit à quelques vieux amis qui comptent parmi les meilleurs érudits de notre Suisse romande : MM. Charles Berthoud, Félix Bovet, Herminjard.

En dehors de l'Etat français, il n'y a que trois pays de langue française qui offrent assez de surface pour qu'une littérature originale trouve un terrain favorable et puisse se développer : le Canada, la Belgique wallonne et la Suisse romande.

Je crois à l'avenir du Canada. Les colons de race française, qui y furent laissés au temps de Louis XV et de Voltaire, se sont admirablement tirés d'affaire ; ils ont couru au plus pressé, qui était de peupler le pays, et ils y ont réussi ; ils sont aujourd'hui plus nombreux que les habitants

d'une des anciennes provinces françaises, la Champagne ou le Dauphiné, par exemple ; et la perspective d'un accroissement presque illimité n'est pas illusoire. Mais les littérateurs de ce pays n'ont pas fait parler d'eux jusqu'à présent.

Je salue les écrivains belges de nos jours ; et je sais qu'au moyen âge les trouvères leurs prédécesseurs florissaient déjà, quand notre pays n'avait rien à leur opposer ; mais au XVI^e^ siècle, au XVIII^e^, dans la première moitié de celui-ci, je crois que nous avons l'avantage. Depuis le XV^e^ siècle, notre développement littéraire, malgré un peu de faiblesse au XVII^e^, est ininterrompu.

Autrefois, la vie littéraire de la France n'était pas concentrée à Paris. Montaigne et saint François de Sales n'y ont fait que des séjours. Rabelais trouvait à Lyon une heureuse retraite et des amis *(Dite Lugdunum, penates sunt tibi ubi, placidaeque sedes)*. Au-dessous de ces noms illustres, la province française, qui a tant de villes heureuses au milieu de pays fertiles, pourrait citer beaucoup de noms de savants et de poètes, au temps de la Renaissance et ensuite jusqu'à Louis XIII. Mais depuis deux cent cinquante ans, il est établi que la province est un pays d'exil :

On ne vit qu'à Paris, et l'on végète ailleurs.

Les points d'appui qui ont permis à la Suisse romande de résister à l'étouffement, les forces qui y ont entretenu une vie intellectuelle originale, sont au nombre de trois : l'indépendance politique et les mâles vertus qui en sont la condition et la conséquence ; — l'esprit protestant, qui engendre l'habitude de penser par soi-même ; — enfin les sciences de la nature, qui ont donné un aliment aux esprits, juste au moment où les idées théologiques cessaient d'être pour eux l'objet d'un intérêt suprême.

Eugène RITTER.

VARIA

—

Archéologie. — « Un ouvrier terrassier a trouvé, le 29 septembre, à Aigueblanche, au lieu dit Plan-du-Truit, deux casseroles en argent massif, ornées de sculptures telles que têtes de serpents, têtes de chevaux et d'animaux de toutes sortes.

« Ces casseroles étaient emboîtées l'une dans l'autre. Celle de l'intérieur est encore neuve, et l'autre est un peu ternie. » *(Industriel savoisien.)*

Nous désirerions vivement avoir quelques renseignements sur cette intéressante trouvaille, assez rare en son genre dans notre région. Espérons du moins que ces objets seront devenus la propriété d'une de nos collections locales, où les savants spécialistes pourront les étudier à loisir. Nous nous ferons un plaisir de communiquer aux lecteurs de la *Revue* le résultat de leur examen, s'il vient à notre connaissance. *(Réd.)*

Botanique : *Edelweiss.* — Le Dr Bouvier, dans sa *Flore des Alpes de la Suisse et de la Savoie,* 2e édition, p. 347, cite, comme localités savoisiennes où se trouve cette curieuse plante, le mont Trélod et le mont Cenis. On peut ajouter à cette liste le flanc sud-est, couvert de lapiaz urgoniens, de Tête-Ronde ou la Vouille, croupe arrondie qui court du col de la Golèze jusqu'au dessus du col de Couz, près Samoëns. Nous en avons recueilli cet été (17 août) sur un espace très restreint (100 mètres carrés environ) une trentaine de fleurs. Le gisement pouvait être à l'altitude de 2,000 mètres. Des indications sur d'autres localités seront accueillies avec plaisir. *(Réd.)*

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

15e ANNÉE. — BULLETIN N° 6. — JUIN 1890.

BAROMÈTRE. — Les pressions se rapprochent de la normale. On a : 724,5 à Annecy, 684,1 à Leschaux, 709,5 à Melan. Maxima le 15 à Annecy, le 8 à Leschaux et le 15 à Mélan. Minima le 1er à Annecy, le 30 à Leschaux et à Mélan. Excursion du mercure . 9,7 à Annecy, 9,5 à Leschaux et 10,2 à Melan.

TEMPÉRATURE. — Légèrement inférieure à la normale, malgré de violents coups de soleil dans la première et la dernière décades du mois. Moyenne à Annecy du maxima 24°4, du minima 10°, à 9 h. du matin 16°9. Moyenne générale . à Douvaine 17°3, à Chamonix 13°6, à Mélan 15°, à Bonneville 18°6, à Leschaux 14°5, à Talloires 18°.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 17°5, du sol à Annecy 0m,30 de profondeur 17°.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de juin : les		2	9	16	23	30
Thermomètre....	maxima..	8°9	13°8	16°4	10°9	21°2
	minima..	1°5	1°5	0°9	4°	2°
Baromètre à 0°		625,1	633°8	630,3	632,3	623,4

A cette station, la température atteint son maximum 16°4 le 10 juin à 2 h. du soir et son minimum 0°9 à 2 h. du matin le 16. Le baromètre monte à 634 le 22 et le 25, il descend à 623 le 12, avec une excursion totale de 11m/m pendant le mois. Son mouvement d'ascension quotidien se manifeste régulièrement de 8 à 10 h. du matin, sauf les 10, 11 et 12, 27, 28 et 29, caractérisés par des ondulations orageuses sur les graphiques de l'enregistreur.

PLUIE. — Trois périodes pluvieuses, du 10 au 13, du 18 au 22 et du 27 au 30, donnant une grande précipitation d'eau. Le maximum est sur le bassin du lac d'Annecy, où la station de Leschaux enregistre 215m/m en 13 jours ; le minimum à Bonneville avec 109m/m en 10 jours. Le Semnoz a reçu 350m/m provenant en partie des derniers jours de mai. Hauteur moyenne du lac d'Annecy 0m,74, en baisse de 0m,02 sur le mois précédent, du lac Léman 0m,86, en hausse de 0m,15.

ORAGES. — Au Biot les 10, 12, 28 et 29 ; à Thonon les 5, 10, 12, 27, 28 (foudre à Bellevaux, Vacheresse et Vailly) et le 29 ; à Dou-

vaine les 26, 27 et 28, à Chamonix les 22, 26 et 28; à Sallanches les 10, 12 et 28; à Mélan les 10, 11, 12, 26, 27 et 28; à Bonneville les 5, 12, 27 (foudre au Petit-Bornand) et le 28; à Cruseilles le 28; à Seythenex les 9, 22 et 27; à Talloires le 10; à Leschaux les 5, 11, 17, 22 (deux orages, foudre au Semnoz) et le 28; à Annecy les 11, 12, 22, 27 et 28; à Rumilly les 12 et 21 (foudre à Saint-André). — A Bonneville, pendant l'orage du 27, on observe un éclair ascendant : il part de la route à 2 kilomètres de la ville et monte au nuage.

Remarques particulières. — Le 16, gelée blanche dans la plaine de Pontchy, près de Bonneville; même phénomène au Semnoz le 16 et le 30 juin. — Le 19, à 6 h. du soir, brouillard très épais au col de Leschaux. — Le 23 à Bonneville, les abeilles de la plaine montent à la montagne où les prés fleurissent. — Le 26, chaleur excessive dans l'après midi, le thermomètre au soleil marque 58° à Bonneville. — Les pluies torrentielles de la fin du mois élevent le niveau de l'Arve à $2^m,80$ à Sallanches et à $2^m,23$ à Bonneville; le lac Léman lui-même subit une crue de $0^m,30$ et celui d'Annecy de $0^m,26$. — Au 30 juin, il n'y avait encore aucune trace de mildiou à Bonneville, mais depuis le 27, le ver appelé *cochylis* avait fait son apparition sur les grappes défleuries.

BULLETIN N° 7. — JUILLET 1890.

Baromètre. — Les pressions sont légèrement au-dessus de la normale. On a : 723,1 à Annecy, 682,6 à Leschaux, 708,2 à Melan. Maxima le 23 à Annecy, le 22 à Leschaux et à Mélan. Minima le 1 aux trois stations. Excursion du mercure : 12,9 à Annecy, 11,1 à Leschaux et 12,1 à Mélan.

Température. — Inférieure à la normale, malgré le beau temps de la dernière quinzaine. Moyenne à Annecy du maxima 24°1, du minima 11°8, à 9 h. du matin 18°4. Moyenne générale : à Douvaine 18°6, à Chamonix 14°, à Mélan 16°8, à Bonneville »°», à Leschaux 13°3, à Talloires 18°4.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 18°7, du sol à $0^m,30$ de profondeur 18°1.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de juillet : les		7	14	21	28
Thermomètre....	maxima.	13°6	14°7	22°2	15°8
	minima.	1°	2°	3°	3°1
Baromètre à 0°.....		628,4	629,3	628,2	630,1

A cette station, la température atteint son maximum 22°2 le 17 à 6 h. du soir et son minimum 1° le 7 entre 3 h. et 7 h. du matin. Le baromètre est à son minimum 621 le 1er juillet et à son maximum 634 le 31, avec une excursion totale de 13 millimètres. Vingt-trois jours sur trente et-un, le mouvement diurne de 8 h. du matin est apparent. Il y a des oscillations orageuses le 1er, le 5 et le 12.

Pluie. — Deux grosses averses dans la première décade, peu de pluie le reste du mois. Le maximum est aux Gets (165m/m en 8 jours pluvieux), le minimum à Rumilly (51m/m en 8 jours également). Le Semnoz enregistre 175m/m. Hauteur moyenne du lac d'Annecy 0m,75, en hausse de 0m,01 sur le mois précédent, du lac Léman 1m,05 en hausse de 0m,19.

Orages. — A Douvaine les 4, 10, 15, 18 et 29 ; au Biot le 23 ; à Chamonix le 29 ; à Sallanches le 12 et le 30 ; à Mélan le 4 et le 28 ; à Bonneville, le 4 ; à Cruseilles le 30 (foudre à Copponex) ; à Leschaux le 5 et le 10 ; à Annecy le 1er et le 29. — Sous l'influence des fortes averses du 5, l'Arve atteint la cote 2m,25 à Sallanches et 1m,40 à Bonneville ; il y a une crue de 0m,11 sur le lac d'Annecy et de 0m,06 sur le lac Léman.

Remarques particulières. — Les moissons un peu tardives cette année se font le 17 à Rumilly, le 22 à Bonneville, le 25 à Talloires, le 28 à Douvaine. — Le seigle est récolté le 8 à Rumilly, le 20 à Talloires, le 30 à Seythenex, il montre seulement ses épis le 15 au col des Gets. — Les vignes très éprouvées par les mauvais temps du 28 juin au 18 juillet se remettent grâce à la période de chaleur et de soleil qui commence le 21, et les taches de chlorose observées dans plusieurs d'entre elles tendent à disparaître. A la date du 27 on ne signale pas encore le mildiou à Bonneville.

BULLETIN N° 8. — AOUT 1890.

Baromètre. — Les pressions sont encore inférieures à la normale. On a : 722,5 à Annecy, 682,4 à Leschaux, 707,6 à Mélan. Maxima le 22 à Annecy, à Leschaux et à Mélan. Minima le 13 à Annecy et à Leschaux et le 25 à Mélan Excursion du mercure : 9,8 à Annecy, 8,1 à Leschaux et 12,4 à Mélan.

Température. — Egalement inférieure à la normale. Moyenne à Annecy du maxima 25°2, du minima 12°1, à 9 h. du matin 17°3. Moyenne générale : à Douvaine 18°9, à Chamonix 15°8, à Mélan 17°2, à Bonneville 16°6, à Leschaux 17°2, à Talloires »°».

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 20°3, du sol à Annecy à 0m,30 de profondeur 18°6.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois d'août les		4	11	18	25
Thermomètre....	maxima..	21°1	20°5	21°	22°6
	minima ..	6°2	4°5	5°	0°8
Baromètre à 0°.....		629	630,7	629,7	620,7

A cette station, la température atteint son maximum 22°6 le 18 août et son minimum 0°8 le 25. Le barometre a son maximum 635,2 le 22 et son minimum 620,2 le 25 août, présentant une excursion de 15m/m dans le courant du mois.

Pluie — Mois très pluvieux : c'est celui qui a donné le plus de pluie à Thonon, depuis douze années que des observations sont faites dans cette ville ou dans celle d'Evian. Le maximum est néanmoins à Annecy (299m/m en 19 jours) et le minimum au Biot (155m/m en 23 jours). Pluie au Semnoz 186m/m5. — Hauteur moyenne du lac d'Annecy 0m,58, du lac Léman 0m,99. Plusieurs seiches sont enregistrées par le limnographe de Thonon les 19 et 20 aout, l'une d'elles atteint 134m/m d'amplitude.

Orages. — Les 22 et 23 au Biot ; les 12 (grêle), 13, 18, 23 et 24 à Douvaine ; le 12 à Chamonix ; les 14 et 23 à Sallanches ; les 2, 13, 14, 24 et 27 à Mélan ; les 11, 13 (grêle), 18, 23, 24 et 27 à Bonneville ; les 11, 12 (foudre), 13 (foudre à Cranves-Sales, Esery, Fillinges et à Reignier), 24 et 27 à Annemasse ; les 11, 13 (foudre à Villy-le-Pelloux) et 18 à Cruseilles ; le 11 à Seythenex ; les 4 (grêle au Semnoz), 12, 13 (grêle), 20, 23 et 24 à Leschaux ; les 11. 12, 14 (grêle), 18, 19, 20, 23 et 24 à Annecy. — Encore un éclair ascendant à Bonneville pendant l'orage du 24. Pareil fait avait été signalé en juin.

Remarques particulières. — L'Arve est grosse pendant les pluies de la fin du mois ; le 24, la neige tombe sur le Mole ; le 31, elle prend pied à Chamonix, au-dessus du chalet du Rocher. — Le 23, gelée blanche au Semnoz. — Le 26, triple arc-en-ciel à Leschaux, vers 6 h du soir. — A Rumilly, le tabac semé dans la deuxième semaine de juin est récolté dans la dernière semaine d'août. — Le mildiou sévit cruellement sur les vignes non sulfatées à partir du milieu du mois.

Le Secrétaire de la Commission, E. Tissot.

(Revue Savoisienne.) *Le Directeur-Gérant :* G. Maillard.

N° 5. NOVEMBRE—DÉCEMBRE.

SOMMAIRE :

Séances des 30 juillet, 29 octobre et 10 décembre.
Liste des dons faits au Musée et à la Bibliothèque.
PILLET Louis Quelques procès au XVIII^e^ siecle, en Savoie . Les deux prieurs Despine.
MAILLARD Gustave. Le nécrologe de Talloires.
FENOUILLET F Le Journalier d'Antoine de Boege de Conflens.
MARTEAUX P.-Ch. Les Grottes du Lac d'Annecy.
PASCALEIN E. Le général Bonaparte a Chambéry, en 1797.
Correspondance.
Bulletin de la Commission de Météorologie.
Table des matières pour 1890.

AVIS.

Les séances de la Société auront lieu désormais le premier mercredi de chaque mois.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 30 juillet 1890.

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 4 heures 1/2. Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT annonce le décès de l'abbé MONTAGNOUX, professeur au collège de Mélan, près Taninges, qui s'était acquis une certaine notoriété par ses travaux scientifiques.

Communication est donnée du programme définitif du Congrès des sociétés savantes savoisiennes qui se tiendra au mois d'août à Chambéry. La presse l'a, du reste, déjà reproduit.

Savoie (Haute) 3.

COMMUNICATIONS SCIENTIFIQUES

M. Tissot, ingénieur, a recherché l'origine de la *Clémence,* de Genève, dont il avait été question dans une réunion précédente. C'est l'antipape Clément VII qui a donné cette cloche à la cathédrale de Genève. On l'appela d'abord la *Clémentine,* puis la *Clémence*. Elle pesait 101 quintaux. (Voir *Etudes sur les Evêques de Genève pendant le schisme d'Occident,* par M. l'abbé Gonthier.)

Le même remet à la Société, de la part de M. Boltzhauser, professeur à Turin, un mémoire intitulé *Le Linee equitermiche in Italia,* faisant suite à l'ouvrage que nous avons déjà reçu du même savant en 1887 et dans lequel notre éminent confrère poursuit ses études météorologiques de la Péninsule.

M. Adolphe Belly a envoyé à la Société une note sur l'origine de la célébration de la Fête des Morts, d'où il résulterait que cette institution est due à l'ordre de Citeaux, et que l'abbaye de Talloires, qui en dépendait, aurait été une des premières à la célébrer, en 1019.

M. Maillard, conservateur du Musée, présente une belle lampe à trois becs, en cuivre poli, style renaissance, que M. Camille Dunant, notre président, vient de donner au Musée pour grossir le noyau de la collection historique ou rétrospective.

Le même fait circuler l'important envoi d'objets d'histoire naturelle et d'antiquités que fait au Musée M. Joachim-Maurice Dunoyer, de Faverges, qui habite le Vénézuéla depuis plus de vingt ans. Une note paraîtra à ce sujet dans la *Revue*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 5 h. 1/2.

Le Secrétaire : Gustave Maillard.

Séance du 29 octobre 1890.

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 4 heures. Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

M. le Dr Thonion dépose sur le bureau, de la part de M. le Dr Gosse, conservateur du Musée archéologique de Genève :

1° Pour la bibliothèque de la Société, un bel album grand in-folio contenant huit planches de photographies, représentant environ cent cinquante des principaux objets trouvés dans le lit du Rhône, lors des travaux entrepris pour la correction de ce fleuve à l'intérieur de la ville ; ces pièces appartiennent à tous les âges, de l'époque préhistorique à notre siècle. Un texte concis explique les trouvailles ;

2° Pour le Musée de la ville, le moulage en carton pâte d'une curieuse plaque de bronze, gravée au repoussé, et représentant probablement un sujet allégorique, mais dans un style nettement oriental : un lion terrasse un taureau couvert des bandelettes du sacrifice ; autour, d'autres animaux courants dans lesquels on reconnaît un tigre, un sanglier et un âne (?). L'original de ce moulage a fait partie de la trouvaille de Lyaud, près Thonon, qui a fourni entre autres plusieurs pièces d'un mobilier de général romain ; il figure maintenant dans les galeries du Louvre.

La Société se montre vivement touchée de l'intérêt que M. Gosse, son membre correspondant, continue à lui témoigner et lui fait transmettre par le secrétaire ses plus chauds remerciements.

COMMUNICATIONS SCIENTIFIQUES

M. Ducis dit que, dans une excursion récente, il a visité, sur une longueur de près de cent mètres, les ruines du château du Châtelard, sur Yenne, où est né Claude, fils de Bernardin de Granier et d'Antonie du Châtelard, en 1548. Il a même recueilli diverses notes sur cette famille dans les registres paroissiaux.

Le même a pu retrouver les vestiges de la voie romaine de Saint-Genix d'Aoste à travers Champagneux jusqu'à la Balme près d'Yenne, par une suite de murs, de constructions antiques, de tronçons taillés dans le roc, etc.

De la station d'*Etanna,* Etain, au nord d'Yenne, dont il a vu les ruines, perdues aujourd'hui dans les débordements du Rhône, un embranchement se dirigeait vers *Lemencum,* Lémenc de Chambéry, par le *Mons Thuates,* aujourd'hui Monthoux, près le mont du Chat.

Il rappelle que, au bas du plateau de Vence, d'où vient l'inscription *Deo Vintio* de Seyssel, se trouvent les mas d'Arbigny et de Conjoux, riches également en antiquités. Le nom latin de ce dernier, *Conjunctum,* serait la traduction du celtique *Condate,* station romaine de Seyssel, au confluent du Fier et du Rhône. Cette station recevait là l'embranchement du Val de Fier, dont les tronçons taillés dans le roc, avec ornières pour le *currus* romain, sont encore admirées aujourd'hui. La grande voie continuait sur la gauche des Usses pour arriver à Frangy et Chaumont, et ne pouvait monter à Bassy, comme l'a prétendu M. H. C., car elle y aurait été sans issue régulière.

M. Thonion a visité la petite maisonnette qu'il croit avoir servi jadis de prieuré, située près des Tours de Saint-Jacques, à Allèves, et nous parle des deux primitives statues de saints qu'on peut encore y voir.

Le même se plaint des ravages que cause à nos cyclamens la récolte continuelle, dans la belle saison, des jolies feuilles de cette plante ; il se demande si l'arrêté préfectoral qui interdit l'arrachage des bulbes ne pourrait pas aussi s'étendre au reste de la plante, afin que la protection que l'on cherche à exercer soit vraiment efficace.

La Société abonde dans ce sens et pense qu'une circulaire imprimée, obligeamment distribuée dans les hôtels alpins ou dans les chalets, pourrait déjà obtenir quelque résultat, mais qu'il faut dans cette entreprise le concours de chacun.

M. Dunant nous parle d'un hardi projet ; il ne s'agirait de rien moins que d'une entreprise particulière qui construirait un funiculaire de Chamonix sur les flancs sévères du Géant des Alpes ; ce projet, après avoir visé d'abord le chalet de Pierre pointue, doit maintenant, sur l'avis de notre président, tendre plutôt au Montanvers. Un autre projet émanant de la même source tendrait à relier par un tramway Chamonix et Martigny ; celui-ci se trouve en compétition avec d'autres tentatives, entre autres avec les intentions bien arrêtées du Paris-Lyon-Méditerranée. De quelque initiative qu'elle vienne, l'exécution de ce dernier projet ne peut avoir que d'excellents résultats pour notre contrée et nous devons nous en réjouir.

M. Maillard entretient la Société du Musée historique d'Annecy qu'il est en train d'organiser dans une de nos galeries, en réunissant tout ce qu'il peut recueillir d'objets anciens ayant été en usage dans notre contrée. Cette sorte de petit Musée Carnavalet ou Cluny, bien modeste, pourrait s'agrandir assez convenablement, comme cela s'est fait dans d'autres villes ; mais il faudrait le concours de tous.

La séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Gustave Maillard.

Séance du 10 décembre 1890.

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 4 heures 1/2. Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

La Société décide de fixer ses séances, pour l'avenir, au premier mercredi de chaque mois.

Revenant à un vœu émis dans la séance précédente, concernant les plantes rares de notre contrée (Edelweiss, Cyclamen, etc.), la Société décide de faire les démarches nécessaires pour obtenir de M. le Préfet de la Haute-Savoie qu'il prenne un arrêté en due forme, défendant la dévastation de ces précieux représentants de la flore régionale.

La Société décide en outre de notifier dans les programmes de ses concours l'exclusion absolue de tout sujet dont l'auteur se placerait sur le terrain politique ou religieux, ceci en vue de rester fidèle à un des principes fondamentaux de l'association.

COMMUNICATIONS SCIENTIFIQUES

M. Tissot, ingénieur, présente une liste très longue et très intéressante de noms de localités ou de simples lieux dits du pays, classés par familles selon leur signification ou leur étymologie probable. M. Tissot promet de publier ce travail dans la *Revue*.

M. le chanoine Ducis, archiviste, résume en substance le récit du voyage que fit l'historien Besson, à Rome et dans les principales villes de l'Italie, accompagné de la Société dont il était le président. Ce récit fait connaître

l'historien comme homme privé, sous un jour tout nouveau, et révèle un côté assez inattendu de son caractère.

M. MAILLARD présente au nom de M. Marteaux, professeur au lycée d'Annecy, les objets recueillis par ce dernier dans les grottes du bord du lac. (Voir aux mémoires.) M. Marteaux, qui assiste à la séance, donne quelques explications complémentaires et reçoit les vives félicitations de l'assemblée sur l'intérêt éclairé qu'il porte à l'histoire de notre région et sur le cadeau précieux qu'il vient de faire au musée d'Annecy.

La séance est levée à 6 heures 1/2.

Le Secrétaire, Gustave MAILLARD.

PRINCIPAUX DONS FAITS AU MUSÉE

depuis le mois de juillet 1890.

MM.

J.-M. Dunoyer, de Faverges. Une série d'objets d'histoire naturelle et d'antiquités de Vénézuéla (Amérique du Sud).

Gex, instituteur aux Houches. Trois monnaies diverses.

C. Dunant. Une lampe à trois becs, cuivre, ancienne.

Poncet, ingénieur. Un lot de spongiaires divers de Grèce ; un lot de produits volcaniques de Santorin.

Chapelle frères, de Paris. Une série de la fabrication de la gomme laque.

Brachon, receveur à Oran. Objets et monnaies du Maroc.

Salabert, peintre. Un portrait au pastel ; deux tableaux à l'huile : *Vues du lac d'Annecy.*

G. de Mortillet. Série de coquilles de la Savoie.

Gualdi, médecin. Pointe de lance en fer (grotte du Chapeau).

Thévoz, de Genève. Une série de reproductions de gravures d'après des procédés divers ; deux clichés pour zincographie.

Dr Gosse, de Genève. Moulage d'une plaque de bronze ornée de sujets au repoussé.

Marteaux, professeur à Annecy. Ses récoltes archéologiques aux environs d'Annecy.

Maillard, conservateur du Musée. Sa récolte de fossiles et roches de la Haute-Savoie de 1889 et 1890, à l'appui de sa Carte géologique dressée pour le Service des mines.

DONS FAITS A LA BIBLIOTHÈQUE.

D'Arcollières, président de l'Acad. de Savoie. *Allocution*, 1 br.

Dr Hollande. *Géologie des montagnes de Sulens et des Annes ;* 1 br.

Vuy J. *Encore Adhémar Fabri*, 1 br.

Tochon P. Un recueil complet de ses publications.

Ducis C.-A., archiviste. *Les Allobroges et les Ceutrons,* réponse ; 1 br. — *L'époque de Saint Bernard de Menthon ;* 1 br. — *La rue Ducis, les familles Ducis et de Granier ;* 1 br. — *Les Mandrin en Savoie*, 1 br.

Société de lecture de Genève. Rapport et règlement.

DuBois-Melly. *Exercice des derniers droits féodaux dans l'ancienne république de Geneve ;* 1 br.

L'abbé Mailland Joseph. *Les Savoyards et Saint-Louis des-Français ;* 1 br.

Mortillet (Gabriel de). *Origines de la chasse, de la pêche et de l'agriculture ;* 1 vol.

Tavernier Hipp. *Mieussy*, 1 vol.

Boltzhauser. *Le Linee equitermiche in Italia. — Determinazione teorica della temperatura in Italia ;* 2 br.

Société royale de botanique de Belgique. *Tables générales du Bulletin ;* 1 br.

Revue britannique. *Tables générales.*

Smithsonian Institution. *Rapports annuels*. 86, 2e partie ; 87, 1re et 2e partie

Société des lettres, arts et sciences de l'Aveyron. *Essai sur la flore du Sud-Ouest de la France.*

QUELQUES PROCÈS AU XVIII^e SIÈCLE, EN SAVOIE

LES DEUX PRIEURS DESPINE

(Suite et fin.)

II. — R^d JACQUES DESPINE.

Jacques Despine, le sixième fils de Claude-François, était né en 1730. A l'âge de 32 ans, par la protection de son frère aîné, il obtint du Saint-Siège, en commende, le prieuré de Saint-Béron. Les bulles avaient été fulminées le 17 décembre 1763. Comme le lendemain était un dimanche, il crut convenable d'attendre au surlendemain, 19 décembre, pour se faire mettre en possession du bénéfice par R^d Ferrand, curé de Saint-Béron.

Moins scrupuleux, son compétiteur, R^d Basin, chanoine de Belley, l'avait devancé ; il s'était mis en possession le dimanche 18 décembre. R^d Despine dut l'attaquer au possessoire devant le Sénat de Savoie.

Il était bien notoire que le prieuré de Saint-Béron dépendait de l'abbaye d'Ainay, de Lyon, de l'ordre de Citeaux. En l'an 1152, une bulle du pape Eugène III, moine cistercien de Cluny, désignait déjà ce prieuré *(Sancti Benigni)*, avec celui de Saint-Franc et celui de Bellevaux en Chablais, comme relevant d'Ainay.

Or, c'était l'abbé d'Ainay, M^gr Lazare-Victor de Jarente (alors évêque de Belley), qui avait nommé le chanoine Basin au prieuré de Saint-Béron, dès le 2 août 1763, jour même de la mort de son prédécesseur, Rév^dissime de Chaumont, évêque de Genève. Institué le 3 août, il avait obtenu d'abord des lettres de naturalisation, nécessaires pour pos-

séder un bénéfice en Savoie, puis prêté serment de fidélité, présenté requête au Sénat, qui, ayant constaté la régularité de ses pièces, l'avait autorisé à se mettre en possession le 17 décembre, ce qu'il avait fait, sans perdre un instant, le dimanche 18 décembre 1763.

A tous ces titres, Rd Despine n'opposait qu'un mot : Mgr de Jarente n'avait aucun droit sur le prieuré de Saint-Béron, qui était une commende à la nomination du Saint-Siège. Il avait vaqué *in curiâ,* par le fait de la mort du précédent commendataire, évêque. Le pape seul avait eu droit d'en disposer.

Toute la contestation entre les deux concurrents se réduisait à un point de fait : si le prieuré de Saint-Béron était resté régulier, comme il l'était en 1152, il pouvait être donné *en commende,* à la nomination du pape ; mais, s'il était devenu séculier, il ne pouvait plus être possédé qu'*en titre,* à la nomination de l'abbé.

Pour prouver qu'il était séculier, Rd Basin produisait un titre qui semblait sans réplique : c'est une bulle du pape Innocent XI, du 4 des ides de décembre 1684, qui avait sécularisé l'abbaye d'Ainay avec toutes ses dépendances. Cette bulle est assez curieuse pour que nous devions en donner ici au moins un extrait.

La bulle constate d'abord les abus qui se sont introduits dans l'antique abbaye d'Ainay et l'impossibilité de les réformer... « *Ob firmatam nimiâ vetustate relaxationem, omnes conatus usque et usque frustranei semper cesserint, nullaque spes, tum vitæ monasticæ, tum religiosæ communitatis supersit... et secularis ecclesia potiùs quam regularis utiliter et commodior efficeretur si monasterium ipsum ac regularis ejus status, omniaque et singulæ dignitates, portiones monachales, officia et beneficia, nec non monachi et personæ regulares in eo*

degentes et ab eo dependentes in capite et in membris ad statum secularem reducerentur... »

Par ces motifs, le pape délègue l'official de l'évêque de Mâcon pour, avec le consentement du roi Louis XIV, du chapitre et du peuple de Lyon, supprimer et éteindre, dans le monastère d'Ainay et dans toutes ses dépendances, le *caractère régulier*...

« *Auctoritate nostra perpetuò supprimas et extinguas, ac ipsius monasterii ecclesiam conventualem, et dignitatem abbatialem, portiones monachales et officia claustralia, ac monachos illa ad præsens obtinentes, nec non prioratus (non tamen conventuales), membra, loca et beneficia hujusmodi ad statum ecclesiæ secularis et collegiatæ... perpetuò reducas et immutes...* »

Depuis cette révolution opérée par la bulle de 1684, Rd Basin soutenait, avec toute apparence de raison, que le prieuré de Saint-Béron, comme la maison-mère d'Ainay, était devenu séculier. Il en concluait qu'il ne pouvait plus être donné *en commende*; que la collation faite *en titre* par l'abbé était seule régulière.

Mgr de Jarente, abbé d'Ainay, devenu évêque de Marseille, était intervenu au procès pour appuyer les conclusions de son prieur.

Mais Rd Despine n'était pas homme à se laisser ébranler ni par la présence d'un évêque, ni même par les bulles d'un pape. Ces bulles, disait-il, avaient bien été agréées par le roi de France, par le chapitre et le peuple de Lyon, mais Saint-Béron est en Savoie; jamais ces bulles n'avaient été entérinées par le Sénat de Savoie, ni reçues par les rois de Sardaigne... Elles étaient donc non avenues pour Saint-Béron.

Il semblait étrange à la vérité que le monastère de Saint-Martin d'Ainay qui avait cessé d'exister en 1684,

où il n'y avait plus ni religieux, ni abbé, fût considéré comme régulier en deçà de la frontière. Il y avait là une fiction par trop hardie, que les juges hésitaient à admettre.

Aussi, après trois ans de débats, le 16 janvier 1767, un arrêt définitif débouta Rd Jacques Despine de sa demande :

Arrêt enfin, je perds ma cause avec dépens,

comme dit Chicaneau,

Un arrêt du Sénat ne suffisait pas pour décourager un plaideur aussi obstiné et, disons-le, aussi habile que Rd Despine. Il se pourvut en révision et obtint des lettres patentes du 20 janvier 1768 ; une nouvelle instance commence, qui durera encore trois ans.

Dans cette instance en révision, il présenta un argument dont l'effet fut prodigieux sur l'esprit des juges : il avait découvert un arrêt du Grand Conseil du roi de France, rendu dans des circonstances identiques, et où la France avait tenu pour non avenue une sécularisation d'abbaye opérée à Turin. Il s'agissait d'un prieuré de Notre-Dame-de-Sinard, situé en Dauphiné, dépendant de la prévôté de Saint-Martin d'Oulx, en Piémont. La prévôté avait été sécularisée par bulle papale, régulièrement promulguée dans les Etats sardes, mais sans l'assentiment du roi de France. Le Grand Conseil n'en avait tenu aucun compte et avait considéré le prieuré de Sinard comme resté régulier en France. Par réciprocité, le Sénat de Savoie devait tenir Saint-Béron comme prieuré régulier, sous peine de compromettre, d'humilier la dignité du roi de Sardaigne !!

Il ajouta que telle avait été la pratique suivie pour les prédécesseurs de Rd Despine. Par bulles du 8 des ides d'août 1664, le Pape a déjà conféré le prieuré de Saint-Béron, *en commende*, à Octavien Chabod, prêtre séculier,

qui l'a possédé jusqu'en 1713. Rd Philippe de Provana, et après lui Rd Jean-Thomas de Provana, son oncle, l'ont obtenu au même titre. Le Pape expliquait dans les bulles qu'il était seul en possession de nommer à ce bénéfice *(quatednus dictus prioratus in commendam assumi consuevit)*.

Ce n'est qu'en 1734, à la mort de Rd Provana, l'oncle, qu'il y avait eu erreur, ou plutôt surprise. L'abbé d'Ainay, cachant soigneusement les précédents, avait nommé *en titre* Rd de Chaumont ; le Sénat de Savoie (mal informé) l'avait autorisé à prendre possession en vertu de cette nomination illégale ; il ne le perdit qu'en 1741, par le fait de sa nomination à l'évêché de Genève.

Alors mieux informé de son droit, il s'adressa au Saint-Siège et en obtint un bref qui l'autorisait à tenir le bénéfice *en commende,* comme ses prédécesseurs : *quem episcopus,* dit le bref, *in commendam ex concessione et dispensatione apostolicis obtinet.*

Ainsi le précédent de Rme de Chaumont ne pouvait être invoqué, puisque il était ambigu et favorable aux deux thèses contraires. D'ailleurs Rd Despine appelait comme d'abus des actes de 1734 à 1741.

Il serait trop long de reproduire ici les arguments en droit et les précédents en fait qu'opposaient de leur côté Rd Basin et Mgr de Jarente, assistés de deux des plus habiles avocats du barreau de Chambéry, Mes Picollet et Marin.

Rd Despine, assisté de Mes Perret et Gariod, y répliquait par de longs mémoires également imprimés.

Les procureurs des parties rédigeaient un rapport volumineux, qui ne contient pas moins de 157 pages, grand *in-folio*.

Enfin, après trois ans de débats sur la révision, Rd Des-

pine obtient plein succès. Par arrêt du 10 mars 1770, le Sénat entérine les lettres patentes de révision, déclare nulles et abusives les lettres d'institution données par l'évêque de Belley à Rd de Chaumont et à Rd Basin, de même que la fulmination faite à Lyon des bulles de 1684, en tant qu'on pourrait en induire que le bénéfice de Saint-Béron aurait été sécularisé sans l'observation des formalités prescrites et usitées en Savoie; déboute les Rds défendeurs de leurs conclusions respectives et maintient Rd Despine dans la possession du prieuré de Saint-Béron...

Salteur, premier président. — Adami, rapporteur.

Louis PILLET.

LE NÉCROLOGE DE TALLOIRES

Le numéro de novembre 1890 de l'*Ancien Forez* contient un article sur le *Nécrologe de Talloires*. L'abbé Ulysse Chevalier, correspondant de l'Institut, cite ce registre dans le *Bulletin d'histoire ecclésiastique du diocèse de Valence, Gap,* etc.

Ce manuscrit, qui pourrait être d'un grand intérêt pour l'histoire de notre contrée, a été acquis en 1858 par le Musée britannique de Londres et est ainsi malheureusement à peu près perdu pour nos historiens.

G. M.

LE JOURNALIER

SOIT LIVRE DE COMPTE

d'ANTOINE DE BOËGE DE CONFLENS,

Docteur ès-droits,

Premier Syndic d'Annecy et Baillif du Genevois.

NOTICE & EXTRAITS

par F. FENOUILLET.

(Tiré des archives du château de Pelly a Desingy)

Il existe, dans les archives du château de Pelly, à Desingy, de nombreux titres et actes relatifs à plusieurs maisons nobles de la Savoie, notamment aux familles de Pelly, de Boége, de Maillans, d'Angeville, de la Fléchère, de Mouxy, de Savoiroux, etc.

Parmi ces documents, il en est un, le *Journalier ou Livre de comptes* d'Antoine de Boege, d'Annecy, qui m'a paru digne de voir le jour, parce qu'il présente un tableau curieux des mœurs et usages de nos ancêtres, et qu'il montre par le menu quel était le genre de vie de la bourgeoisie et de la noblesse de robe il y a deux siècles et demi.

Mais, pour bien faire comprendre le caractère et la portée du dit *Journalier,* il est nécessaire de dire en quelques mots ce qu'était son auteur.

Antoine de Boëge, dit le seigneur de Conflens, fut un des personnages les plus considérables d'Annecy au commencement du XVII^e^ siècle. Bourgeois et membre du Conseil de ville, il exerça pendant plusieurs années les fonctions importantes de premier syndic, notamment en 1600.

Ce fut lui que le Conseil envoya cette année-là à Cham-

béry auprès du duc de Savoie, Charles-Emmanuel, pour obtenir de ce prince la confirmation et l'extension des franchises de la ville [1]. Une pièce — Compte de gestion des syndics — donne les détails de ce voyage. (Voir ci-après.)

Antoine de Boëge était en même temps juge ordinaire des terres féodales de Thorens, Duingt et Conflens, pour Philippe de Lorraine, duc de Mercœur, et Marie de Luxembourg, sa femme, seigneur de ces terres. Nous avons le *Livre de compte* spécial qu'il tenait en cette qualité. Ce registre va de 1601 à 1604.

En 1620, il fut nommé bailli du duché de Genevois par le duc de Nemours, Henri de Savoie. Il occupa cette charge jusqu'à sa mort, survenue en 1636. A l'occasion de cette nomination, il donna un festin, le 6 janvier 1621, à saint François de Sales, à tout le Conseil de Genevois et à la Cour des comptes.

Antoine de Boëge fut contemporain et ami de saint François de Sales, du célèbre Antoine Favre, de Louis de Sales, d'Emmanuel de Pingon et de cette pléiade d'esprits distingués qu'Annecy renfermait à cette époque. Peut-être fit-il partie de l'Académie Florimontane.

Il possédait à Annecy deux maisons que l'on peut appeler *historiques,* situées toutes les deux dans la rue des Fours ou de Saint-François et attenant au couvent des Cordeliers (évêché actuel). Elles ont fait place à d'autres. L'une, vaste et flanquée d'une tour, était appelée de la *Monnaie,* parce qu'elle avait servi de bureau à cette Administration sous les familles de Arbicis et Exchaquet [2]. Antoine de Boége y faisait sa résidence. L'autre, plus petite, fut occupée au siècle suivant par M^me^ de Warens, qui

1 M. Jules Philippe, dans *Annecy et ses environs,* mentionne cette confirmation des franchises d'Annecy.

2 Note de M. Ducis.

l'avait louée de Thomas de Boëge, petit-fils de l'auteur du *Journalier* dont nous nous occupons. C'est là qu'elle donnait l'hospitalité à Jean-Jacques Rousseau, qui y fut témoin d'un prodige attribué par lui-même à l'évêque, Mgr de Bernex.

Antoine de Boëge appartenait à une des plus anciennes familles nobles de la Savoie. On trouve la mention de divers membres de cette famille dans des actes des XIIIe, XIVe et XVe siècles (de Bodio, de Boégio).

Elle possédait originairement la seigneurie de Boëge, passée depuis aux Montvuagnard. A partir du XVIe siècle, les de Boëge firent leur séjour ordinaire à Annecy et à Sillingy. Ils possédaient des terres à Beaufort, à Hauteluce, à Conflens, à la Chapelle-Rambaud, à Nonglard, à la Balme, à Mons et à Chêne en Semine (château de Leschaux). aux Barrattes, aux Fins d'Annecy, à la Prairie, etc.

Antoine était fils d'Amed de Boëge et de Pernette de Conflens. Il avait deux frères [1] : Jacques, mort célibataire à Sillingy, en 1623, et Claude-Antoine, qui habitait à Cluses, chez sa femme, Claudine-Louyse Martin, et qui épousa ensuite Philiberte d'Ogier.

Antoine épousa Françoise Crassus, sœur du sénateur Crassus, de Chambéry, et veuve de M. de la Pesse, dont elle avait deux enfants : François de la Pesse et une fille qui épousa Barthélemy Floccard, collatéral, puis président à la Cour des comptes de Genevois [2].

Antoine de Boëge n'eut pas d'enfant de Françoise Crassus, qui mourut en 1624 ; il se remaria avec Jehanne-Aymée de Mouxy, dont il eut un fils posthume, Claude-Antoine, en 1637.

1 M. de Foras, dans son *Armorial,* n'en mentionne qu'un.

2 Celui qui, à la mort de saint François de Sales, hérita, dit-on, de la moitié de son chapelet.

Savoie (Haute) 3

La lignée se continua par Thomas, Ignace et Jacques. Ce dernier n'eut de Jacqueline de la Fléchère, sa femme, que des filles, dont deux seulement se marièrent : Anne-Marie-Josephte, qui épousa, en 1750, M. de Mouxy de Charrière, de Thusy, et Claudine-Pauline, qui épousa, en 1753, Claude-François de Pelly, de Desingy. Ainsi s'explique la présence des papiers de la famille de Boëge au château de Pelly.

EXTRAITS [1].

I.

Le premier livre, qui va de 1601 à 1604, porte cet entête :

« *Hospitet actiones nr̄as Christus quarum scopus est.*

« JOURNALIER POUR MOY ANTOINE DE BOEGE DIT DE CONFLENS, JUGE ORDINAIRE DE DUING, THORENS ET CONFLENS POUR TRESHAULTS ET ILLUSTRES PRINCE ET PRINCESSE PHILIPPE-EMMANUEL DE LORRAINE ET MARIE DE LUXEMBOURG DUC ET DUCHESSE DE MERCŒUR ET PENTHIÈURE MARIÉS SEIGNEURS DESD. TERRES. SERUANT LE PRÉSENT JOURNALIER DE MEMOYRE POUR RENDRE RAISON A QUI IL APPARTIENDRA DE LA NÉGOTIATION ET MANIEMENT DES AFFAIRES CONCERNANT LESDICTES TERRES POUR LE SERVICE DE LEURS EXCELLENCES A COMPTER DE L'ANNÉE 1601.

« Le premier Jour dud. mois pour bonnes Estraines J'ay receu ung paquet de Lettres par les mains du Sr Trésorier de Moyron de la part de Mond. Seigneur le Duc de Mer-

1 Le *Journalier* en question forme un gros cahier de 0m,41 sur 0m,15 renfermant plus de 100 feuillets. Il était relié en parchemin, mais la couverture a été enlevée.

cœur Adressant au Sr de Bossy conseillier et Agent de Leurs Exc. en l'absence duquel j'ai reçeu led. paquet et payé dix sols de Roy pour le port d'yceluy, ci . . . . 1 fl. 3 sols.

. . . . . .

« Le 21e Francois Peronet de Fauerges demeurant au Villart de Veysenaz ma dict que certaine femme nommée Claude fille de Claudon Chenal mariée aud. lieu du Villart auec vng nommé francoys Barret mainmortable du Sgr de Duing est décédée sans enfants des enuiron vng mois en ça et qu'une partie de ses biens ont esté saysis par Mr Desfresne fermier de l'Isle pour le Seigneur de Talloires.

. . . . . .

« *Du moys de feburier.*

« Le 6e Francois Folliet et Claude Boncin fermiers de Conflens se sont adressés a moy en l'absence du Sr de Bossy pour protester de la non Jouissance du Revenu dud. Conflens A cause des guerres Dont ils ont pris Acte em ma présence et fait leurs protestes entre les mains de Mr Humbert Hyvert nore le susd. Jour.

« Le 13e J'ay escrit au procur Cloistre à Chambéry pour scavoir si l'on pourroit poursuyvre la vuydange du proces des 40 pairs de blé par devant les Srs tenant le Conseil Souverain pour le Roy aud. Chambéry, et ce a cas qu'il m'en aduertisse.

. . . . . .

« *1602. Januier.*

« Le 22e Januier la ferme de Duing a esté misée et expédiée à la chandoile estaincte à François Passin bourgeoys d'Annessy pour le prix de 1520 f.f. et douze escus d'or sol d'espingles.

« Le dict Jour la ferme de Thorens a esté pareillt misée et encherie Jusques a la somme de neuf cents florins et douze escus d'or sol d'espingles pour Madame et a esté

ledit enchérisseur M. Jacques Soudan, auquel on a donné acte de sa mise en attendant la volonté de Monseigneur et Madame de Mercueur [1].

. . . . . .

« Le 4e Jour de May J'ai fait porter à Chambéry par mon serviteur le Livre des Nobles à cause de Duing pour le produire contre Me Guill. Floccard poursuyvant la vuydange du procès des 40 pairs de bled, lequel livre j'ay remis au Sr procr Cloistre ensemble le sac du procès pour le faire voir au Sr De Cousiaz pour s'en rafreschir la memoyre aux fins d'Instruire le Sénat etant le sac sur le Bureau.

. . . . . .

« Le 22e j'ai heu aduis du Sr de Sales que l'on faisoit grand degast de bois aux forest de Thorens et le même Jour Jay donné Commission particuliere au Curial Encrenaz pour Informer sur lesdicts dégast.

« Le Xe J'ai escript à M. de Bossy par la voye du Sr Cheuallier de Boisy et luy ay enuoye l'exploict faict contre Folliez et Boncin a requte de Madame de Locatel pour le payement de la cense annuelle de 80 f.f. deue par Madame de Mercueur [2]. »

« *Benedictus Deus in omnibus*
operibus suis.
Scopus Vitæ Christus.

« JOURNALIER POUR 1603.

. . . . . .

« Le 10e J'ai enuoyé à Paris pardeuers Madame la Du-

1 Ceci prouve que le duc de Mercœur avait gardé ses terres et ses forêts de Thorens, bien qu'il eût vendu le château à la famille de Sales.

2 Philippe de Lorraine, duc de Mercœur, venait de mourir. Saint François de Sales avait prononcé son éloge funèbre, a Paris, en présence de Henri IV. Chose curieuse : le *Journalier* ne parle pas de cette mort.

chesse vng messagier nommé François Barreau avec vng paquet portant aduis de la reprinse du procès de la Seigrie de Conflens auec la poursuyte de Domp Amed de Savoye aux fins de renuoyer le sac et pieces qu'auoyent esté emportés par le Sr de Bossy a son partement de ce pais Pour lequel voyage J'ai payé 66 flor.

« Le 29e Je suys allé à Vertier avec vng homme de pied pour bailler a ferme le port, peage, Messellerie, Curialité, fourt, prez et aultres droicts seigneuriaux despendant de Duing. Vaqué 3 iours a cheual a raison de 7 fl. et demy par Jour. 22.—6.

« Le 9e d'Apuril, J'ai enuoyé à Thurin un Messagier exprès, nommé Pierre Rongier pour porter vng paquet de Lettres à Monseigneur l'Euesque de Geneve avec certains memoyres concernant le procès de Conflens contre le Seigr Domp Amed de Sauoye aux fins d'en parler a S. Altesse. Auquel messagier J'ay remis 3 ducats pour ses peines, cy. . . . . 20 flor. »

. . . . . .

II.

Le Journalier *personnel* commence à 1620 et va jusqu'à mai 1628. Il débute ainsi :

« *Hospitet actiones nostras Christus Jesus et deducet nos ad vitam eternam. Intercedente Beata Dei Genitrice Maria, cum tota cœlesti curia. Amen.*

« ESTAT DE LA RECEPTE ET DESPENSE PAR MOY A DEBVOIR FAIRE, DIEU AYDANT, PENDANT LE COURS DE LA PN̄TE ANNÉE 1620. QUE DIEU FASSE PROSPERER ET VEULIE CONDUIRE A BONNE FIN A SON HONNEUR ET GLOIRE. AINSI SOYT-IL.

« *Janvier.*

« Pour les estraines que J'ay baillées a diverses personnes, livré six florins [1].

. . . . . .

« A la veuve du sieur Branlier, notre fournier, pour le dernier terme du fournage de l'année passée, six florins.

. . . . . .

« *Item,* pour l'achept de la vollalie du festin que j'ay faict le 6 de ce mois à Monseigneur *François de Sales,* Euesque de Geneue, Aux Seigrs Président, Collateraux du Conseil [2], Chambre des comptes et aultres officiers de Monseigneur de Nemours [3] pour les droicts de la chappelle et veriffication des Patentes par moy obtenues de mond. Seigr de l'Etat et office de Baillif en son duché de Genevois, tant pour perdrix, chapons, coqz d'Inde, Levraux, pigeons et pollets, Grives et aultres sortes de vollallies, compte avoir déboursé 45 florins.

« *Item,* pour le Mouthon, bœuf et veau pris en la bocherie pour led[t] festin livré 12 fl. et demy.

« *Item,* pour le sucre, dattes, orenges, capres, espiceries et aultres semblables marchandises, Tant pour faire l'hypocras que pour l'entrée et sortie de table, huict florins.

« *Item,* pour la patisserie, liuré à M. Bernard Paris seize florins.

« *Item,* à M[r] Truytard tant pour ce qu'a esté en sa boutique que pour ses peines d'avoir appresté les viandes durant trois Jours, livré unze florins.

« *Item,* pour deux douzaines de Miches boulengères, 2 fl.

« *Item,* pour l'achept de deux grands sacs de charbon, 3 fl.

1 Le florin valait 12 sols de Savoie et quinze de France.

2 Le Conseil de Genevois, tribunal supérieur de toute la province.

3 Henri de Savoie, duc de Nemours, d'une branche cadette, qui possédait le Genevois en apanage.

« *Item,* pour la despense des voyages qu'Amed Duclouz mon serviteur a faicts tant à Cluses, Conflens que Beaufort pour recouver quelque gibbier faisants et gellinottes, liuré six florins.

. . . . . .

« *Item,* pour la despense par moy faicte le 27 de ce moys en l'achept de la vollallie du festin que j'ay faict au Sr de Riddes, Seigr de Jaillet, Baillif du Faucigny à Messieurs Myucet et de Chavanel, Auditeurs des Comptes en la Chambre de Genevois, pour ne s'estre pas trouvés en l'aultre festin faict aux aultres officiers de Monseigr, compte avoir deliuré dixhuict florins.

« *Item,* à Bernard Paris, pour la patisserie, liuré cinq florins.

« *Feburier.*

« Premt, à Mr Charles Brifaud, livré huict florins pour la garniture de chapeaux, deux calottes de taffetas et facon d'vng capichon pour la pluye que d'vne paire de pendants de uelours figuré qu'il ha garni avec la ceinture.

« A M. André Armenjon, deux florins pour avoir accomodé ung de mes casaquins de sargette de Nismes et mes gamachons ou surbottes de bureau.

« A Martin Perrissod, notre bochier livré quinze florins pour la chair fresche qu'il nous a fourny pendant ce moys.

« Le 25e, livré un ducatton [1] pour l'achept d'une aulne de toile prime [2] pour faire des Rabaz et pour la facon de six et autant de manchettes, 3 florins.

« *Mars.*

. . . . . .

« *Item,* pour la façon de trois bas de chausses.

1 Le ducaton valait trois livres dix sols.
2 *Prime,* fine, féminin de *prin* ou *prim,* mince, fin,

« *Item,* au Roddier pour avoir raccommodé les deux roues de la charrette, deux flor.

« *Item,* pour une paire de gangs laine et un aulne 1/3 de ribbans pour attaches de solliers, 30 sols.

. . . . . .

« Le 20e Sepbre Noble François Flocard *optimè spei adolescens,* fils aîné de noble et Spectable Bartholomé Flocard, Conseillier de Monseigr le Duc de Genevois et Nemours et Collatéral en son Conseil de Genevois mon beau-fils, est parti de ceste ville auec le Sr Delean son cousin et aultres escholiers esleus et envoyés à Louvain par M.Mrs les administrateurs du College de ceste ville pour estudier aux facultés supérieures au College de Sauoie fondé audt Louvain par Monsr l'Ambassadeur Chapuys. Dieu fasse la grace audt Flocard et aux aultres de bien estudier à son honneur et gloire et pour le service de leur patrie. Auquel Flocard j'ay donné un Croizat pour valeur de huict flor. et demy.

« Le 23e pour 15 livres de formage que j'ai achepté à trois sols la livre, monte à 45 sols.

« Le Jeudy 29e du moys, Jacques Veron, mon vieux seruiteur et pensionnaire est décédé dans le couvent de St François en ceste ville ou il s'etait retiré en disant : Je veulx morir là-dedans. Le lendemain nous l'avons faict soubterrer en l'eglise dudict Couvent deuant l'autel de St Claude. Ayant déboursé 21 flor. argent Tant pour quattre torches et deux cierges de Cyre blanche pesant deux livres et demy que pour les messes et prières accoustumées pour le remede de son ame, pour les sonneurs et porteurs du corps et aultres menues despenses. *Anima eius requiescat in pace. Amen.*

« Le 5e novbre liuré cinq flor. et demy pour une paire de solliers pour la Laurence Combet notre chambrière.

« Le 9e j'ay receu de Mr De la Pesse mon Beau-fils 122 flor. en tant moins de ce qu'il me doibt d'argent presté des qu'il est reuenu des Estudes et Vniversité de Valence.

« Le 15e Tant pour une petite pièce de velours cramoisy pour faire vng bonnet de nuict Que pour la facon et garniture de *ternettes* d'argent, liuré a Mr Brifaud sept flor. et demy.

« Le 18e pour le port de cinq charges de vin que j'ay faicts apporter de Monts par les mulets de Ste Claire auec notre cheual de charrette qui en aurait apporté vne, liuré au muletier deux flor. pour son vin et aux Dames du Couvent, soit à leur Père Confesseur, 10 flor.

« *Item,* pour la facon de deux Rancs de toile de lin liuré vng croizat.

« Plus, pour demy aulne de toile déliée pour faire des manchettes et pour deux paires d'attache de Rabats, 3 fl.

« *Item*, pour espices, beurre frais, œufz et poisson que lon a achepté durant le moys et aultres menues despenses, 6 fl.

. . . . . .

« Fin de la recepte et despense de 1620. Par la grace de Dieu et l'intercession de la Glorieuse Vierge sa Mère, laquelle je supplie me vouloir tousiours conduire et assister en toutes mes actions et *eas dirigère in viam salutis éternæ. Amen.*

« Ci commence la Recepte et despense de l'année 1621. *Cui Dominus det bonum initium, melius medium et optimum finem, intercedente semper beata et Gloriosa Dei Genitrice Maria, cum totâ cœlesti curia. Amen.*

. . . . . .

« Le 4e décembre, receu douze flor. de la vente du cuyr de la vache que lon a tué.

« Le 7e liuré 17 fl. pour l'achept de 33 liures de suif

pour faire des chandoiles, y comprenant la Journée de celuy qui les a faict.

« Pour 4 iournées de charpentier Tant pour refaire le couvert de la maison de la Monnoye, 3 fl.

« Le 13e pour 4 coppes de chaulx pour refaire le portail de la maison de la Monnoye, liuré 6 fl 8 sols a raison de 20 sols la coppe.

« Le 1er du moys de may, pour le priffaict de la restauration du grand portail de la maison de la Monnoye, J'ai baillé à Jehan..... Masson Milanois, liuré 50 fl. [1]

« *Item,* le 13e jour de vendredy, Damoyle Janne de Menthon veufve de Noble et Spectable Sr Antoine de Conflens mon oncle, et en secondes nopces de feu Mr De Passier, second Président au Sénat de Sauoye est décédée dans l'Abbaye de St Catherine du Mont sus Annessy et a été enterree en l'Eglise du Lieu au deuant du Grand Autel, auec Dame Claudine de Menthon sa sœur, Vivant Abbesse de ladte Abbaye. Par le décès de laquelle les pensions et légats à elle faicts par led. Sr de Conflens, Revenant a 1400 fl. annuels sont extaints et a moy acquises comme son heritier vniuersel Dieu leur fasse paix et doint sa gloire éternelle a tous. *Amen.*

« Le 25e ma Maistresse [2] a vendu en gros vng tonneau de vin blanc tenant enuiron cinq sommées a raison de 22 fl. la sommée.

. . . . . .

« Le 20 estant deretour de Conflens, j'ay trouvé que ma

1 Ce portail faisait dans la rue une saillie de plus de deux mètres en avant de l'alignement du palais épiscopal, la démolition en fut ordonnée le 16 mai 1840, et M. Sauthier-Thyrion fit transporter à Veyrier, à l'entrée de sa villa, tous les ornements qui figuraient sur le portail et qui avaient été les témoins du séjour de Mme de Warens et de Jean-Jacques Rousseau à Annecy. (A. Metzger, *La Conversion de Mme de Warens.*)

2 Qualification donnée à la dame ou mère de famille.

Maistresse avoit pris huict fl. dans ma bourse pour s'en servir aux besoings du mesnage.

« Le 5 aoust j'ay reçeu quinze mille six cent soixante-six flor. huict sol a moy deus par noble et puissant Loys de Sales Baron de Thorens [1] et dont il m'estoit obligé par acte receu par Me Jacques Duret not. Annessy le 14 7bre 1618.

« Le mesme iour, led Sr de Thorens s'est cédulé enuers moy de la somme de 1363 flor. pour reste et entier payement de l'argent à luy preste, provenant de la vente par moy faite des moulins situés derrière le monastère de Ste Claire d'Annessy, acquis de Monseigr le Duc de Genevois et de Nemours par feu noble Antoine de Conflens mon oncle Laquelle Reuente a esté faite en faveur du monastère des Dames de la Visitation nouvellement fondé en cest ville.

« Le 22e, Receu vingt vng flor. de Mr Boniface Braisaz locataire de la petite maison [2] pour le second terme du louage d'ycelle.

« *Item,* pour trois barres de fert pesant chescune 9 liures une liure de plomb pour les poser en la fenestre dessus de la petite maison du costé de la court et pour raccommoder la serrure de la poterne qu'est au cuing de la Tour de la Maison de la Monnoye.

« *Item,* pour l'achept de 4 aulnes de gaze pour enuoyer à ma belle-sœur de Cluses pour mettre autour de son pain bénict quelle doibt offrir dimanche prochain, liure 6 flor. dont je luy ay faict un présent.

« *Item,* pour 25 liures de sel pour saler le porceau que mon frère de Cillingy noble Jacques de Bœge m'a ennoyé, et pour les espices pour les bodins et saulcisses, liuré 7 flor.

1 Frère de saint François.
2 Louée plus tard par Mme de Warens.

« *Item*, pour une callotte rouge a oreilles, payé ung flor.

« Le 29e j'ay baillé en rente constituée à Mr Boniface de Thiollaz de Chaulmont la somme de 1500 flor.

« *Item*, pour faire raccommoder les serrures de ma grange de Nostre Dame de Pitié, cinq flor.

« Le 25e la Jeanne Francoyse Mermin de Thonon a esté affermée par ma Maistresse pour fille de chambre au gaige de seize flor. par an, solliers et linge accoustumé.

. . . . . .

« Cy commence le Recepte et despense de l'année 1625, en laquelle echoit le Grand Jubilé de Rome.

« Le 25e janvier, pour la facon de 3 Rancs 1/2 de toile médiocre payé 6 fl. 6 sols.

« Le 20e pour la facon et paincture de quatre grands escussons des armoiries de Boege, de Conflens et d'Eschaquet ecartilés ensemblement fait sur toyle en détrempe pour affiger à la sale de ma maison d'Annessy appelée la Monnoye, payé 14 flor. oultre la toyle que j'ay fourny.

« Au même painctre, nommé Jean Dufour de St Jean de Maurienne, habitant Annessy, livré 5 fl. pour avoir dépaint les armoiries de Damoyselle Françoise Crassus, ma femme avec les miennes escartellées comme dessus sur un linceul pour servir de Ciel au lict neuf que j'ay achepté pour parer la maison le Jour que nous debuons offrir le pain bénict ceste année, a notre tour, Dieu aydant.

« Le 4 apuril, j'ay tenu sur les sacrés fonds de baptesme en l'Eglise de St Maurice de ceste ville auec Damoyle Anne de Mandallaz, femme du Sr Arpiaud, Juge-Maje du Genevois une fille a noble Ducrest, Sr De la Ravoire de Cruseillie et à Damoyle..... Paulme sa femme, mes cousin et cousine.

. . . . . .

« Le 3e d'octobre, J'ay recu de nobles Philibert et An-

toine de Pingon, frères, habitant Annessy, 490 fl. pour la cense annuelle et perpétuelle a moy deüe par lesdits Srs de Pingon, assigné sur les fonds et revenus qu'ils prennent sur les Greffes du Conseil et Judicature-Maje du Genevois.

« Le 10e de novembre (1626) vigile de St Martin, Jour de Mardi enuiron le soleil couchant, mon frère Noble Jaques de Boëge, habitant a Cillingie est décédé, sans tester, après avoir receu les sacrements de l'Eucharistie et de l'Extrême-Onction auec grande déuotion, Ayant esté ensepulturé le Jeudy suyvant aupres de feu Noble Amed de Boege notre pere commung dans nostre chappelle fondée par nos predecesseurs sous le vocable de St Blaise en l'Eglise de Cillingie.

« Pour deux douzeines de flambeaux d'vne liure et demy la piece et 4 cierges mediocres de cyre blanche, oultre les flambeaux fournys par Noble Jehan Loys Bally mon nepueu, a raison de 34 sols la liure.

« *Item,* pour la facon de 28 Escussons tant grands que petits.

« *Item,* pour si grandes Messes et offertoires le Jour de la Sepulture, liuré 12 flor.

« *Item,* pour la despense au disner du Jour de la sépulture tant en pain blanc bolengé, chair de bœuf, Mouthon et vollallie, payé 10 fl.

« Le 18e de ce moys, l'on a faict laulmosne générale ordonnée par feu mon frère, de pain et febues et ung sol d'argent a chesque pauure. S'étant trouués au nombre de sept cents et tant. Si que j'aurois deliuré enuiron soixante fior. et six coppes et demy de bled, moitié froment et moitié seigle et si quarts de febves.

« *Item,* J'ay fait present au Sr Dupuyet, Medecin de mon frere, d'ung porceau gras de ceux de la maison, pour

n'avoir pas voulu prendre d'argent, pour ses peines et uaccations. »

. . . . . .

Je m'arrête, parce qu'il faut savoir se borner. Il y aurait mille autres articles à citer.

*
* *

Voici, pour terminer, le compte du voyage fait à Chambéry pour la Confirmation des Franchises d'Annecy, en 1600. (Compte de Gestion des deniers de la ville pour l'an 1600, en qualité de premier syndic.)

« Du 25 Apuril 1600.

« Premierement, pour la disnée chez Turchon dud. Jour pour le comptable et son homme de pied, 3 florins.

« Pour la couchée à Aix, n'estant pu plus oultre à cause du mauluais temps, payé quatre fl. cy. . . . . 4 —

« Du 26e.

« Pour l'achept de deux grandes boytes, l'une de dragées musquées et l'aultre de confitures seiches auec un flacon de Maluoisie donné à Monsr le premier Président du Senat de la part de la Ville Aux fins de luy estre fauorable en la confirmation de ses franchises et Ampliation des Articles Joincts a la Requeste presentée à S. A. pour ce regard. Ayant Le tout esté ranuoyé à l'Aduis dud. Sr Présidont par Decrêt de Sal. Altesse. Et par ce compte auoir desboursé 22 flor.

« Au fils du Sr de Montpellaz liuré 20 fl. pour les causes contenues dans le Recepissé par luy signé.

« Pour deux flaccons de Vin blanc et Cleret enuoyé au Sr Chauens pour souvenance des affaires de la Ville payé 16 sols. . . . . 1 fl. — 4 s.

« Pour les despenses faictes au logis durant 4 jours que

J'aurois seiourné aud. Chambery auec un homme de pied pour faire signer la confirmation des franchises et ampliation des Articles accordés suyvant ma Commission. Compte auoir desboursé 30 fl. scavoir 22 pour moy et mon cheval, et le reste pour l'homme de pied et pour le vin des serviteurs du logis.

« Pour la disnée chez Turchon au retour de Chambéry 3 flor.

« Pour la ferrure du cheual, à Chambéry, payé deux florins. »

. . . . . .

*
* *

Nous avons aussi un testament, fait en 1608 (révoqué depuis), par lequel Antoine de Boëge donnait sa maison à l'Evêque, fondait cinq bourses au Collège d'Annecy ; 100 florins aux Clarisses, 500 à l'hôpita', un pré aux Cordeliers, etc. Les témoins sont : R^d F^ois de Lornay, doyen du chapitre ; noble F^ois Duvyens ; J^n-B^te Garbillon, Marvin, présid. et administ^r du Collège; Barthél. Floccard, maître auditeur en la Chambre des Comptes; F^ois Viollon, s^r de la Pesse et Georges Myucet, tous bourgeois d'Annessy. Le notaire était *Vassal*.

LES GROTTES DU LAC D'ANNECY

M. P.-Ch. Marteaux, professeur au Lycée d'Annecy, s'est, depuis son arrivée dans notre ville, activement occupé de l'archéologie de la région. Compulsant d'abord les nombreux articles parus sur ce sujet dans la *Revue savoisienne,* il a ensuite exécuté des fouilles assidues dans les grottes de la montagne de Veyrier, nous offrant de déposer au Musée d'Annecy les objets qu'il pourrait recueillir. M. Marteaux a tenu sa promesse, ce dont il n'y avait pas lieu de douter : il nous a

remis pour le Musée plus de deux cents objets ou fragments recueillis par lui dans les deux grottes des *Sarrasins* et de la *Cheminée*. Ceux-ci ont tous été étudiés et comparés avec ceux de nos collections archéologiques. Sur notre demande, il a en outre bien voulu consigner dans une notice, sous forme de lettre au conservateur du Musée, le résultat de ses importantes investigations et les conclusions qu'il en tire. Nous le remercions chaleureusement pour l'intérêt qu'il porte à l'histoire de notre région, ainsi que pour la bonne volonté généreuse qu'il nous a témoignée, et nous lui laissons la parole. *(Réd.)*

Monsieur le Rédacteur,

En donnant au Musée de la ville les quelques menus objets que j'ai pu recueillir dans les grottes des Sarrazins et de la Cheminée, j'ai cru bon de vous adresser en même temps une courte relation de mes fouilles.

Je renvoie, pour tous renseignements préliminaires, à l'ouvrage de L. Revon *La Savoie avant les Romains*.

Bornale des Sarrasins.— Cette grotte s'ouvre à l'ouest. Le sol du sentier qui serpente entre le singulier rocher en forme de langue et la muraille septentrionale ne m'a fourni que des fragments de poterie de toutes sortes et une monnaie fruste de Gallien. — *(A.* En abordant la plate-forme, j'ai creusé au pied de cette même muraille et j'ai mis à découvert, à une profondeur de dix centimètres environ, un foyer gallo-romain entouré de pierres noircies et formé de cendres, de charbons, d'os de bœuf, de cochon, d'oiseaux et de nombreux grains de blé calcinés. J'ai trouvé dans ce foyer plusieurs débris de poterie, entre autres un fragment de vase en pierre ollaire dont l'intérieur est encore recouvert d'une croûte charbonneuse, résultat de cuisson. En longeant la même muraille, j'ai découvert, près de ce foyer, une tuile romaine à rebord et deux épingles, l'une en os, joliment tournée, l'autre en bronze. — *(B.* En tirant vers l'excavation due aux fouilles que vous avez fait

exécuter l'année précédente, j'ai recueilli, entre deux énormes pierres, à la même profondeur, une courte épingle en bronze à extrémité recourbée, mais brisée, et un fragment de verre très fin. — *(C.* Au pied de la paroi orientale, je n'ai eu presque qu'à ramasser plusieurs fragments d'un même vase vernissé rouge avec taches décoratives et une monnaie de Postume, au revers : *Con(cordia) equitum*, très fréquent dans les trésors des Fins. — *(D.* Enfin, en longeant cette même paroi, j'ai déterré, sous des pierres formant foyer, à une profondeur de huit centimètres, un fragment de bracelet grossier en bronze, un débris de vase en pierre ollaire et des poteries mal cuites. La pierre qui cachait ce bronze est un gros morceau de grès grossier qui semble même avoir été poli sur une face.

J'ai recueilli ainsi près de quarante fragments appartenant à des poteries différentes, depuis la poterie rouge romaine ou verte du moyen âge jusqu'à la poterie à gros grains siliceux, mal cuite, épaisse d'un centimètre, et que l'on appelle, mais souvent à tort, préhistorique.

Grotte de la Cheminée. — Cette grotte, qui s'ouvre à l'ouest, dans le rocher dit « Chapeau du Gendarme », a été, au contraire de l'opinion de Revon, très fréquentée, surtout par les Gallo-Romains. L'intérieur du sol est comme criblé de foyers épais et l'on rencontre partout des traces de cendres et de charbons. — *(A.* Au fond, à droite, au pied de la muraille sud-est, j'avais remarqué un amas de détritus que les gouttières de la voûte avaient transformé en boue noirâtre. Après quelques coups de pioche, j'ai retiré de nombreuses cendres, des charbons, des os de cochon, d'oiseaux et d'autres en quantité dont je n'ai pu déterminer la provenance et dont j'ai dû laisser la plus grande partie ; puis des grains de blé calcinés, quelques fragments de tuile et de brique, des débris de vase ollaire

582

Savoie (Haute). 3.

et de grossières poteries romaines, des clous de fer, un clou d'argent, une rondelle de bronze trouée et enfin cinq monnaies romaines appartenant aux règnes de Marc-Aurèle (revers : la Santé tend une patère à un serpent roulé autour d'un autel. Cohen), de Claude II (rev. : *A T*, mis pour *Aet* (*ernitas*) *Aug*(*usti*), de Gallien (rev. : *Liberelitas Augusti*) ; en plus, une monnaie fruste et une monnaie savoyarde de Charles-Emmanuel. — (*B.* Au milieu de la grotte, j'ai défoncé le sol jusqu'à un mètre de profondeur. Là, j'ai mis à découvert un vaste foyer circulaire, d'une épaisseur de cendres et de charbons de plusieurs centimètres, nettement délimité, d'une part par le tuf calcaire qui d'un côté affleure presque à la surface, de l'autre, par deux rangées de pierres régulièrement entassées en forme de mur. Quand celles-ci furent enlevées, je dus déblayer une masse de débris calcaires concassés, suintant l'humidité, et entre lesquels se trouvaient de nombreux vides : ce qui me fait supposer que le sol de la grotte présentait à cet endroit une cavité qui aurait ensuite été artificiellement comblée avec des pierres et du bois. Aux alentours de ce foyer et à diverses profondeurs, j'ai trouvé des débris de poteries romaines la plupart grossières, plusieurs fonds de vases, un fragment de tuile, des os de cochon et d'oiseaux, de menus objets en bronze, tels que bouton, crochet, poinçon, bracelet, fils, un os taillé en cheville et même un minuscule fragment de toile incrusté dans la patine d'une monnaie de Gallien. Voici la liste des monnaies avec les revers les plus lisibles : Gordien le Pieux (3), revers : PM. TR. PL. III. COS II PP — *Securitas publica* ; Gallien (2), rev. : *Lœtitia Augusti* ; Postume (2), rev. : *Fides equitam* (?) ; Salonina (1), rev. : *Fecunditas Augustœ* ; enfin, à fleur de terre, une monnaie de Savoie.

Conclusion. — Bien que les objets en bronze et en os

trouvés à la Bornale aient un caractère lacustre, bien qu'on y ait également recueilli des poteries fort grossières, cependant j'ai lieu de supposer tous ces débris, pris en bloc, contemporains, c'est-à-dire gallo-romains ; d'abord, parce que les types des objets de la vie usuelle se conservent singulièrement à travers les âges, surtout quand les peuples nouveaux, comme cela s'est produit tant de fois sur notre sol, s'infiltrent dans la masse des vaincus sans les détruire et héritent de leur civilisation ; ensuite, parce que la grossièreté d'un vase, loin de prouver son antiquité, peut simplement résulter d'un procédé voulu de fabrication, s'il est vrai que ces poteries épaisses et mal cuites ne servaient guère qu'à contenir les grains et les matières sèches ; enfin, parce que tous ces débris, même dans le sol vierge, ont été trouvés ensemble, l'épingle de bronze avec la tuile romaine, le vase grossier près du vase ollaire, ce dernier si fréquent dans les ruines des bains de Menthon.

Du reste, si les lacustres de Veyrier ou d'Annecy avaient logé dans ces grottes, pourquoi n'y auraient-ils pas laissé un fragment de meule, une hache ou quelque autre chose de semblable ? J'imagine difficilement encore qu'ils auraient quitté pour des trous humides et d'accès dangereux leurs huttes sur pilotis où ils se trouvaient si bien en sûreté.

Je pense donc que les deux grottes en question ont été visitées et même habitées par des Gallo-Romains, probablement par des paysans de Menthon ou des Fins, qui les auraient aménagées intérieurement et auraient creusé les couchettes, les rainures des portes, les entailles des poutrelles. Il n'y a rien d'étonnant qu'à la fin du IIIe siècle, quand les Francs et les Burgondes commençaient leurs incursions, des paysans affolés aient cherché refuge dans ces trous minés par les eaux tertiaires. En Lorraine, lors de

l'invasion des Huns, les habitants d'un village toulois ont de même vécu plusieurs jours dans des grottes du voisinage. Ne fallait-il pas du reste un cas d'extrême nécessité pour obliger une Gallo-Romaine à suivre la corniche peu rassurante qui conduit à la Bornale où nous avons retrouvé des épingles à cheveux ?

Enfin, s'il est vrai, comme le rapporte l'historien Dessaix, que les Sarrazins se soient réfugiés dans les Bauges après leur expulsion de la Provence, c'est de leur occupation que je daterais certaines entailles de la Bornale manifestement plus récentes, des clous de fer, un fragment de charnière, de la poterie vernissée verte et à pâte grise dure, et ce mur dont il apparaît des soubassements sur une longueur de vingt mètres. Ce seraient les restes d'une tour de guet comme ils en ont tant accroché aux contreforts des montagnes des Maures et d'où ils pouvaient surveiller à la fois l'entrée des Bauges et la plaine des Fins.

Agréez, Monsieur le Conservateur, mes salutations empressées avec mes sincères remerciements pour les renseignements que vous m'avez à plusieurs reprises si obligeamment fournis.

P.-Ch. MARTEAUX.

Annecy, novembre 1890.

LE GÉNÉRAL BONAPARTE A CHAMBÉRY

EN 1797

On connaît assez peu, en général, le passage de Bonaparte à Chambéry, en 1797, après sa première et glorieuse campagne d'Italie. Il en existe cependant une relation officielle due à Palluel, secrétaire de l'administration centrale

du Mont-Blanc : elle fut imprimée, chez les Gorrin, à trois mille exemplaires, et distribuée aux autorités constituées de la République et du département, ainsi qu'aux municipalités. Il ne serait pas, apparemment, impossible d'en retrouver une trace dans les bibliothèques ou les archives des principales localités savoisiennes.

Buonaparte (Palluel l'appelle constamment ainsi dans sa relation) venait alors de créer, au sud des Alpes, la république Cisalpine. Il avait imposé à l'Autriche le traité de Campo-Formio, et il était envoyé, à titre de plénipotentiaire, au congrès de Rastadt, pour en tirer toutes les conséquences : on n'avait plus qu'un seul ennemi à combattre, Georges III, roi d'Angleterre. Au dedans, le général avait participé, par l'un de ses lieutenants, Augereau, au coup d'Etat du 18 fructidor, an vi (4 septembre 1797), qui sauva ou prétendit sauver le régime républicain.

Ce fut le 25 brumaire, an vi (16 novembre 1797) que se répandit, à Chambéry, le bruit de la prochaine arrivée du « héros pacificateur ». L'administration centrale du Mont-Blanc et la municipalité se réunissaient aussitôt pour en conférer. Le directeur des postes confirmait la nouvelle du passage du général, mais il en ignorait le jour.

On décida que des canons placés « à des distances combinées », sur la route de Montmélian, annonceraient aux Chambériens l'approche du « héros italique ».

On commençait, en même temps, les préparatifs d'une réception digne de lui. A l'extérieur de la ville, à l'entrée du « faubourg Jean-Jacques », — ci-devant faubourg de Montmélian — s'élevait un arc-de-triomphe, en verdure, d'une architecture simple et modeste. Dans le centre, deux trophées représentaient la *Victoire* et la *Paix*. Au-dessus du couronnement, se dressait une renommée avec cette inscription :

A BUONAPARTE.

De ce jeune héros admirons le courage.
Il humilia Rome, il détruira Carthage.

Au surplus, l'enthousiasme des particuliers venait en aide aux autorités. D'un bout à l'autre de la ville, on tressait, on suspendait des guirlandes de laurier et de chêne. On imaginait des emblêmes, des inscriptions, des *devises*. « Chacun fait la sienne, dit Palluel ; le patriotisme supplée au génie. »

Citons quelques-unes de ces inscriptions.

Un citoyen, assez peu perspicace, il est vrai, s'écriait :

Salut au héros d'Italie !
Qui, mieux que lui, mérite les honneurs ?
L'ancien César subjugua sa patrie,
Et le nouveau subjugua tous les cœurs.

Un autre prédisait la défaite des Anglais :

Il prépare à George un 10 août sur l'Océan.

Un ancien terroriste, sans doute, affichait cette réminiscence révolutionnaire :

Il n'y a ni *ho* ni *ha*,
Ça va et ça ira !

Un autre remontait jusqu'à l'antiquité :

Il honora la mémoire de Virgile !

Oubliant qu'un acte de violence engendre souvent d'autres actes de violence, un citoyen suspendait en public une cage renfermant un oiseau, avec ces mots :

Républicains, sans le 18 fructidor, votre sort serait le mien !

Deux ans après, le coup d'Etat du 18 brumaire, conséquence indirecte et pourtant légitime du 18 fructidor, devait lui infliger un cruel démenti.

L'ardeur de la population se soutenait, malgré une pluie abondante tombée dans la nuit du 18 au 19 novembre, et

dans la matinée du jour suivant. On replaçait les guirlandes abattues par la tempête. On rétablissait les inscriptions effacées ou emportées au loin. Enfin, le 20 novembre, un courrier apportait l'assurance que le général arriverait le lendemain.

Le 30 brumaire (21 novembre 1797), à l'heure de midi, deux coups de canon retentissaient, en effet. A l'instant, troupes de la garnison et gardes nationaux prennent les armes ; administrateurs du département, officiers municipaux, fonctionnaires de tous ordres se dirigent vers l'arc-de-triomphe, précédés d'un corps de musique, accompagnés d'une multitude immense.

Il y eut néanmoins déception. Deux heures s'écoulent vainement dans l'attente : c'est que les canonniers du poste le plus voisin de la ville avaient pris pour un signal le jeu d'une mine dans les environs. On se consolait toutefois de cette déconvenue : les troupes mettaient leurs armes en faisceaux ; les autorités et la foule se retiraient, attendant, pour revenir, un nouveau signal.

Il ne se faisait entendre qu'à six heures et demie du soir, alors que la nuit avait, depuis longtemps, envahi la ville. Spontanément, les rues et les maisons s'illuminent. Les administrateurs et les fonctionnaires reprennent leurs places du matin. Au milieu des détonations de l'artillerie, des applaudissements et des acclamations populaires, Buonaparte apparaît enfin, pressé, entouré de toutes parts. On le conduit sous l'arc-de-triomphe.

Là, le président de l'administration centrale, Emery, lui adresse une brève et quelque peu emphatique allocution :

« Héros, dit-il, dont le génie est devenu celui de la liberté, reçois nos félicitations et nos vœux reconnaissants. De deux grandes républiques, l'une te doit son salut, et

l'autre sa naissance. Bientôt l'histoire te proclamera le pacificateur de l'Europe, le bienfaiteur de l'humanité. Heureux le département qui reçoit, le premier, BUONAPARTE sur son sol. Fiers de cet avantage inappréciable, les habitants du Mont-Blanc marqueront soigneusement dans leurs fastes cette auguste journée. Permets que je te présente en leur nom l'accolade fraternelle. »

Immédiatement, l'accolade fraternelle lui est donnée, au milieu d'un enthousiasme indescriptible.

Le cortège se forme pour mener Buonaparte à l'hôtel qui doit le recevoir. La musique le précède et joue : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille ?* Sur le passage, les applaudissements redoublent ; à toutes les fenêtres, on se presse pour voir le général.

Arrivé dans son appartement, il reçoit les officiers de l'armée et de la garde nationale, et, avec ces derniers, trente-huit cavaliers venus de Grenoble pour assister au « passage du héros italique ». Des citoyennes et des enfants lui apportent aussi des couronnes civiques. De là, il se rend au balcon attenant à la maison : il est accueilli par les acclamations de la foule assemblée.

Un repas avait été préparé par les soins des officiers municipaux et des administrateurs du département. Aux côtés du général, sont placés deux de ses frères d'armes blessés naguère à l'armée d'Italie. Sur la table, se dresse une pyramide décorée des drapeaux des républiques cisalpine et française.

Parmi les toast portés, rappelons les suivants :

« Au fondateur de la Cisalpine ! »

« Au héros italique ! »

« A BUONAPARTE à Londres ! »

Buonaparte accorde, du reste, peu d'instants au repas. Il se retire seul, un moment, dans sa chambre, expédie

quelques affaires d'ordre militaire, et, à onze heures du soir, quitte Chambéry. « Le bien de la patrie, dit Palluel, l'appelait promptement à Rastadt. »

Son départ est annoncé par de nouvelles détonations d'artillerie. La musique et la garde nationale forment une triple haie, de chaque côté de sa voiture. Des chœurs républicains le précèdent ou le suivent dans tous les quartiers qu'il traverse. De toutes parts, on n'entend que les cris de : *Vive la République! Vive à jamais* BUONAPARTE !

Le lendemain — 22 novembre 1797 — les administrateurs du Mont-Blanc se réunissaient pour approuver le « procès-verbal » dont nous esquissons ici une succincte analyse.

Ils décidaient qu'il en serait adressé au général une copie manuscrite, en témoignage des sentiments des habitants du Mont-Blanc, et en « hommage à ses vertus et à ses bienfaits ». Ils invitaient, en même temps, les artistes à présenter, dans la décade, le projet d'un monument commémoratif en granit, lequel serait érigé à l'aide de souscriptions volontaires.

Ce dessein a-t-il été réalisé ?

Il importe, ce semble, de remarquer ici, avant tout, l'attitude des populations courant au devant de Bonaparte avec un entrain qui explique comment, un jour, il rétablira, à son profit, d'abord le pouvoir absolu, puis la monarchie. Sans nul doute, on désirerait qu'en cette occasion, il jouât un rôle moins effacé. Si Palluel n'a rapporté de lui nul mot, nulle parole, c'est que cet habile et rusé ambitieux se bornait à quelques phrases banales, s'attachant à ménager les hommes de tous les partis, ne se compromettant avec personne, travaillant silencieusement et sûrement à sa grandeur future.

E. PASCALEIN.

CORRESPONDANCE

Evian-les-Bains, 12 novembre 1890.

Monsieur et cher collègue,

Répondant à un désir exprimé dans le dernier numéro de la *Revue savoisienne,* à l'article : *Botanique,* je m'empresse de vous faire connaître que l'*Edelweiss* habite les flancs Sud-Est du Mont-Chauffé, canton d'Abondance. Messieurs Boccard, de la Chapelle, les premiers qui aient reconnu cette plante, ne l'ont rencontrée qu'en deux places différentes et à partir de l'attitude de 1,700^{m}. Cette année ci, encore, divers excursionnistes ont rapporté du Mont-Chauffé une assez grande quantité d'*Edelweiss*, cette fleur amie de nos régions alpestres.

Du chef-lieu d'Abondance jusqu'à la station de cette espèce, la distance est de 3 heures environ.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes meilleurs sentiments de confraternité.

Albert DUPLAN.

Nous remercions vivement M. Duplan pour son obligeante communication. *(Réd.).*

*
* *

D'autre part les objets trouvés à Aigueblanche (Savoie), dont parlait le dernier numéro de la *Revue,* ont fait le sujet d'un mémoire de M. Borrel, architecte, lu en séance de l'Académie de la Val d'Isère, à Moûtiers, le 11 novembre 1890. Cette compagnie entendait aussi, dans la même séance, la lecture d'un mémoire de M. Rullier, notaire à Albertville, sur les limites de l'ancien pays des Ceutrons.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

15e ANNÉE. — BULLETIN N° 9. — SEPTEMBRE 1890.

Baromètre. — Les pressions très élevées, sont de : 727,4 à Annecy, 686,6 à Leschaux, 711.9 à Mélan. Maxima le 27 aux trois stations. Minima le 22 à Annecy et à Leschaux et le 1cr à Mélan. Excursion du mercure : 11,3 à Annecy, 10,1 à Leschaux et 10,7 à Mélan.

Température. — Elle est encore de plus d'un degré inférieure à la normale. Moyenne à Annecy du maxima 20°9, du minima 8°1, à 9 h. du matin 13°2. Moyenne générale : à Douvaine 13°9, à Chamonix 11°2, à Mélan »°», à Bonneville 13°5 (à 9 h.), à Leschaux 13°7, à Talloires »°».

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 16°6, du sol à Annecy 0m,30 de profondeur 15°2.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de septembre : les		1	8	15	22	29
Thermomètre....	maxima..	13°6	10°9	13°6	12°9	14°8
	minima.	—1°	—0°9	6°	5°9	4°
Baromètre à 0°		626,1	629°8	628,8	628,3	634,9

A cette station, la température atteint son maximum 15°8 le 30 et son minimum —1° le 1er septembre. Le maximum barométrique est de 638 le 27 et le minimum de 626 le 1er, avec une excursion de 12m/m dans tout le mois. Il y a des trépidations orageuses le 1er, les 19, 20, 21, 22 et 23 qui ont été des jours de pluie. Tout le reste du mois, la ligne tracée par l'enregistreur marque la vague habituelle de 8 à 10 h. du matin dont l'amplitude est déjà de 2 milimètres.

Pluie. — Mois sec du 1er au 19. Le pluviomètre donne un maximum de 109m/m en 5 jours à Bonneville et un minimun de 66m/m en 7 jours à Leschaux. Pluie au Semnoz 201m/m. — Hauteur moyenne du lac d'Annecy 0m,74, du lac Léman 0m,97.

Orages. — Le 23 à Annecy, le 24 à Sallanches et à Rumilly.

Remarques particulières. — A Chamonix, vent chaud pendant la nuit du 19 au 20. — Les hirondelles quittent Seythenex le 15, Sallanches le 23, Annecy le 26 et Rumilly le 30 septembre. — A Bonneville, le 3, départ presque général des cailles et des petits oiseaux tels que pinsons, mésanges et chardonnerets ; le 16, passage de rois de cailles (râles des genêts) ; le 21, vols d'étourneaux. Il pousse beaucoup de champignons pendant ce mois.

Le Secrétaire de la Commission, E. Tissot.

TABLE DES MATIÈRES POUR 1890

ARCHÉOLOGIE

Pages.

MAILLARD G. Le préhistorique au Cambodge. . . 63
— Trouvaille archéologique d'Aigueblanche . 228, 274
MARTEAUX. Les Grottes du lac d'Annecy. 263
MORTILLET G. Lettre sur le livre : *Origines de la chasse, de la pêche et de la domestication* . . 204
PAYOT Venance. Bassins en forme d'écuelles de la vallée de Chamonix. 68
— Notice historique et préhistorique sur la chaîne du mont Blanc et la vallée de Chamonix . . . 138
REBER B. Notice sur un bloc erratique appelé *La Plate,* situé au mont Salève 195
— Objets lacustres du lac du Bourget 198

BIBLIOGRAPHIE

MAILLARD G. *Société savoisienne d'histoire et d'archéologie,* tome XXVIII 37
— *Mémorial de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève* (50 premières années). . . . 38
— *Plantes de la Haute-Maurienne,* par M. Saint-Lager 38
— *Origines de la chasse, de la pêche et de la domestication,* par G. de Mortillet 206
RITTER Eug. *Histoire littéraire de la Suisse française,* par Philippe Godet 141, 222

BIOGRAPHIE

MAILLARD G. Causerie sur saint Vincent de Paul . 150
MIQUET F. Deux autographes de Berthollet précédés de quelques détails inédits le concernant . . . 24

— Deux artistes Savoyards : Jean Bonier, peintre, et F. Dépollier aîné, graveur en taille douce . . 72
Ritter Eug. Lettres de Sainte-Beuve à Jules Philippe 31
— Voltaire et Mgr Biord. 49
— Un mot d'Antoine Froment. 187
Tissot Eug. Les Savoyards en Egypte : L.-E. Caffe. 53
Vuy J. A propos de saint François de Sales. Une légende apocryphe. 178

CHRONIQUE SAVOISIENNE

Académie de Savoie, séance du 30 janvier. Florimonde de Beaufort 37

GÉOGRAPHIE & DESCRIPTIONS

Ducis C.-A. Le lac d'Annecy d'après Delbène . . 58

HISTOIRE

Ducis C.-A. Les Allobroges et les Ceutrons . . 4, 44
— L'époque de saint Bernard de Menthon . . . 156
Fenouillet. Journal d'Antoine de Boége de Conflens 247
Maillard G. Le nécrologe de Talloires. . . . 246
Pascalein. Bonaparte à Chambéry 268
Pillet Louis. Quelques procès au XVIIIe siècle en Savoie ; I. Les deux prieurs Despine 169
— II. Révérend Jacques Despine 241
Ritter Eug. Deux poètes en Savoie : Gœthe et André Chénier 28

HISTOIRE NATURELLE

Delebecque A. Note sur les sondages du lac Léman 193
Duplan M. L'Edelweiss, correspondance. . . . 274
Maillard G. Edelweiss 228
Mortillet G. de. Lettre sur son envoi de coquilles de la Savoie, fait en don au Musée d'Annecy . . 202

PAYOT Venance. Variations périodiques des glaciers de la chaîne du mont Blanc 80, 131

IMPRIMERIE & ARTS QUI S'Y RATTACHENT

CONSTANTIN A. Prix de copie, de reliure et d'enluminure au XVIe siècle 13

LITTERATURE

DUCIS C.-A. Onomatologie 86

MÉTEOROLOGIE

TISSOT. Bull de la Commission météorologique 39, 40, 87, 88, 151, 152, 229-232, 275

— Résumé des observations météorologiques faites à Annecy et dans le département de la Haute-Savoie en 1889 . . . . . 123, 189

POESIE

(Travaux des lauréats du concours de 1889.)

BOMEL Henri. La Veilleuse 118

— Le Berceau 120

BORDEAUX Henri. Légende d'Ecosse 103

GRANIER Camille. La Plainte 108

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Liste des membres effectifs et correspondants . . III

Dons faits à la Société et au Musée . . 2, 43, 93, 239

Concours de poésie, programme 3

Lauréats des concours de 1889 102

Séance du 20 décembre 1889 :

Allocution du PRÉSIDENT à propos de la démission de M. Constantin comme secrétaire 1

Nomination de M. CONSTANTIN comme secrétaire honoraire . 1

Renouvellement du Bureau et des Comités de la *Revue* . . 1

Académie de Stockholm; demande d'échange 2

Séance du 1er février 1890 :

Lettre de M. Michel Revon sur les travaux de son père aux Fins. 41
Mode de publication de la *Revue;* procès-verbaux. . . . 41
Communication de M. Ducis sur les obsèques d'Anne d'Est. 42
— Sur les archives de la famille de Loche 42
Communication de M. Serand sur la constitution de l'Académie Florimontane 43

Séance du 14 mars 1890 :

Décès de M. Galiffe, historien genevois. 89
Admission de M. Rigaux comme membre effectif 89
Classement du château d'Annecy comme monument historique 89
Diplômes de la Société. Vœux de MM. Serand et Miquet . 89
Communication de M. Tissot sur L.-E. Caffe, voyageur . . 90
Communication de M. Serand sur le Journalier d'Antoine de Boege de Conflens 90
Communication de M. Maillard sur les dons de tableaux, pastels et gravures faits au Musée par M. Salabert. . . 90

Séance du 10 mai 1890 :

Communication. par M. Serand, d'une lettre de M. G. de Mortillet 90
Communication de M. Ducis sur la transformation de plusieurs noms de cours d'eau 91
— Sur l'oraison funèbre prononcée par M. Biord à l'occasion du service funèbre pour Louis XV célébré à Turin en 1774. 91
Communication de M. Dubouloz sur un livre de prières orné de miniatures représentant des villes ou monuments de la Savoie 92
Communication de M. Miquet sur des gravures exécutées par M. Dépollier, graveur. (V. aux mémoires) 92
Rapport du jury d'histoire pour 1889 93
Rapport du jury de poésie pour 1889 97

Séance du 28 juin 1890 :

Admission de MM. Boch et Alb. Crollard comme membres effectifs. . . . . , 153

Décès de MM. F. Germain et baron A. Ravérat 153
Lettres de M G. de Mortillet sur des points de science . 153
Communication de M. Ducis sur les voies romaines du Faucigny 153
— Sur la famille des comtes de Genève et son origine . . 154
Communication de M. Serand sur les principales marques de la très illustre Maison de Genève... en l'église de N.-D. d'Annecy 155
Communication de M. Nanche sur une défense fossile de sanglier. 155

Séance du 30 juillet 1890 :

Annonce du décès de M. l'abbé Montagnoux 233
Communication de M. Tissot sur *la Clemence,* de Genève . 234
— Sur un livre de M. Boltzhauser. 234
Communication de M. Belly sur la fête des Morts. . . . 234
Communication de M Maillard ; présentation d'objets divers 234

Séance du 29 octobre :

Dons faits à la Société et au Musée par M. Gosse, de Genève 235
Communication de M. Ducis sur des voies romaines de la Savoie 236
Communication de M. Thonion sur des statuettes de saints . 236
— Sur la dévastation des cyclamens. 237
Communication de M. Dunant sur des projets de voies ferrées intéressant l'excursionisme en Savoie 237
Communication de M. Maillard sur le musée historique d'Annecy 237

Séance du 10 décembre 1890 :

Fixation du jour des séances 238
Addition d'une clause restrictive au programme des concours 238
Protection des plantes rares de la région 238
Communication de M. Tissot sur les noms de localités de la Savoie 238
Communication de M. Ducis sur l'historien Besson. . . . 238
Communication de M. Maillard sur les trouvailles archéologiques de M. Marteaux. 239

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

REVUE
SAVOISIENNE

PUBLICATION PÉRIODIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

32ME ANNÉE

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
SOCIÉTÉS SAVANTES
N° 882

ANNECY
IMPRIMERIE F. ABRY
LIBRAIRE-ÉDITEUR

1891

LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

BUREAU.

Président : M. Dunant Camille ✻ ✠ ❦ I, conseiller de préfecture honoraire.

1er Vice-Président : M. le chanoine Ducis ❦ I, archiviste départemental.

2e Vice-Président : M. Eugène Tissot ✠ ✝, ingénieur.

Secrétaire : M. Gustave Maillard, conservateur du Musée.

Secrétaire adjoint : M. Miquet, contrôleur des Contributions directes.

Trésorier : M. Ritz Jean ✝ ❦ A, compositeur de musique.

Archiviste : M. Serand ❦ A.

Bibliothécaire : M. Louis Grivaz, licencié en droit.

Comité de rédaction : MM. Dunant, Ducis, Tissot, Serand, Miquet et Maillard.

Comité des épreuves : MM. Ducis, Tissot, Serand et Maillard.

Directeur de la Revue : M. Maillard.

MEMBRES EFFECTIFS.

MM. Agnellet, maire de Saint-Jean-de-Sixt.
Allard, ingénieur, à Annecy-le-Vieux.
Belly, receveur des finances en retraite, à Annecy.
Blanchard, inspecteur adjoint des Forêts, à Annecy.
Boch Louis, architecte, maire d'Annecy.
Bouchet Pierre, ancien chef de bureau à la mairie d'Annecy.
Brachet François, à Albertville.
Carron Jacques, avocat, à Annecy.
Chardon ❦ A, sénateur, conseiller général, à Bonneville.
Châtelain Maurice, notaire, à Faverges.
Chaudier, architecte départemental, à Gap (Hautes-Alpes).
Chaumontel ❋ ❦ A, sénateur, président du Conseil général.
Chevalier E., chanoine, à Annecy.
Constantin Aimé ❦ A, homme de lettres, à Annecy.
Crollard Albert, ingénieur, à Cran-Gevrier.
Dor Alice (M^lle^), à Lyon.
Dubouloz, procureur de la République, à Bonneville.
Ducis (le chanoine) ❦ I, archiviste, à Annecy.
Dunand Auguste, maire de Metz (Haute-Savoie).
Dunant Camille ❋ ✠ ❦ I, conseiller de préf. honoraire, à Annecy.
Duplan, numismate, maire d'Evian-les Bains.
Dupont François, ingénieur-chimiste, à Paris.
Durandard, avoué à Moûtiers.
Duval César ❦ A, député de la Hte-Savoie, maire de St Julien.
Galliard, médecin, à Annecy.
Gouville François, à Annecy.
Grivaz Louis, avocat, licencié en droit, à Annecy.
Laeuffer Frédéric C ✠ O ✠, directeur principal de la manufacture d'Annecy et Pont.
Levet Eugène ❋, capitaine du génie, à Belfort.
Mailland J., aumônier des hospices de Chambéry.
Maillard, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
Mangé Auguste, ❦ A, architecte de la ville d'Annecy.
Marteau, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
Mathieu, ancien conseiller de préfecture, à Annecy.
Miquet, contrôleur des contributions directes, à Annecy.
Montgellaz, ancien conseiller général, médecin, à Reignier.
Mugnier Fr. ❋ ✠ ❦ A, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.
Nanche, dentiste, à Annecy.

MM. Ogier, homme de lettres, à Annecy.
Périn, lieutenant adjoint au capitaine trésorier, à Annecy.
Philippe Charles, professeur de physique au collège de Condom (Gers).
Pissard ❦ A, secrétaire de la mairie d'Annecy.
Pissard Hippolyte O ✻, ancien député, à Saint-Julien.
Ract-Madoux, directeur des fonderies de Cran, à Annecy.
Richard Auguste, greffier du Tribunal, à Annecy.
Ritz Jean ✠ ❦ A, compositeur de musique, à Annecy.
Rigaux Ch., professeur départemental d'agriculture, à Annecy.
Rollier, notaire, à Annecy.
Romand Alp. ✠, professeur à l'Académie militaire de Turin.
Roussy de Sales (le comte de) O ✠ ✻, à Thorens.
Ruphy Scipion (baron) ✻ à Annecy.
Sallaz, pharmacien, à Annecy.
Schitz, directeur de la succursale de la Banque de France, à Alais.
Serand Eloi ❦ A, archiviste adjoint, à Annecy.
Thonion ❦ I, médecin, à Annecy.
Tissot, curé de Cluses.
Tissot Eugène ✠ ✠, ingénieur civil, à Annecy.
Vaschy Aimé ❦ A, ingénieur des télégraphes, à Paris.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM Balliard Charles, à New-York.
Barthélemy (Anatole de) ✻ ❦ I, membre de l'Institut.
Bernardin ✠, conservateur du Musée de Melle (Belgique).
Boltshauser ✠, président du lycée à Alexandrie (Italie).
Borrel Alfred ✠ ❦ A, graveur en médailles, à Paris.
Buet Charles, homme de lettres, à Thonon.
Chantre Ernest ✠, géologue, à Lyon.
Charvet Léon ❦ I, inspecteur de l'enseignement du dessin et des musées, à Paris.
Daguet Alexandre, professeur, à Neuchâtel (Suisse).
Demogeot O ✻ O ✠, docteur agrégé à la Faculté des lettres de Paris.
Demole Eugène, conservateur du médailler de Genève.
Doublet, bibliothécaire, à Bône (Algérie).
DuBois Melly, homme de lettres, à Genève.
Dufour Th., directeur des Archives de Genève.
Fleury, professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg.
Gauguet Elie ❦ A, libraire-éditeur, à Paris.
Glover-Melville, professeur, à Lyon.
Gosse, conservateur du musée archéologique de Genève.

MM. Griollet, numismate, à Genève.
Gross, docteur, à Neuville (Suisse).
Guttierrez y Victory, à Tampico (Mexique).
Hollande ❦ A, docteur ès-sciences, profess. au lycée de Chambéry.
Hovelacque Abel, professeur, à Paris.
Jussieu (de) ✠ ❦ I, archiviste, à Chambéry.
Lacroix (l'abbé) O ✠ ✠, professeur, à Modène (Italie).
Leblond Isidore, principal du collège de Sétif (Algérie).
Lecoy de la Marche, ancien archiviste du département, à Paris.
Lousteau ❋, ingénieur, à Crépy en Valois (Oise).
Loydreau de Neuilly ❦ A, dr-médecin, à Neuilly (Côte-d'Or).
Martin, curé de Foissiat (Ain).
Mailland ❦ A, notaire, à Aix-les Bains.
Massenat Elie, à Brive (Correze).
Menn, sculpteur. à Genève.
Millien Achille, homme de lettres, Beaumont-la Ferrière (Nièvre).
Miot Henri, juge au tribunal civil de Beaune (Côte-d'Or).
Morin-Pons, archéologue, à Lyon.
Mortillet (Gabriel de) ❋ ✠, député de Seine-et-Oise.
Nicollet B. ❦ A ★, publiciste, à Grenoble.
Papier ❋ ❦ I, officier du Nichan Iftikar de Tunis, géologue, à Bône (Algérie).
Perrin, archéologue, à Chambéry.
Pillet Louis ✠ ❦ I, géologue, à Chambéry.
Puton ❦ A, directeur de l'Ecole forestière de Nancy.
Régnier Antony ❦ A, peintre, à Marseille.
Révérend du Mesnil, au château de Daron (Saône-et-Loire).
Revil Joseph, pharmacien, à Chambéry.
Revon Michel, avocat, licencié en droit et ès-lettres, à Grenoble.
Ritter Eug., professeur à l'Université de Genève.
Tochon Pierre ★, agronome, à La Motte-Servolex, près Chambéry.
Tremey (l'abbé), à Moûtiers.
Vogt ❋, président de l'Institut genevois, à Genève.
Vuy Jules, notaire, vice-président de l'Institut genevois, à Genève.
Weber Johannès, homme de lettres, à Paris.

N° 1. JANVIER—FÉVRIER.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 17 décembre 1890.

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT.

M. LE PRÉSIDENT ouvre la séance, à 4 heures 1/2, en faisant part à la Société du décès de M. Laurent RABUT, archéologue, ancien conservateur du Musée archéologique de Chambéry, et membre correspondant de notre Compagnie ; il retrace en quelques mots la carrière active de ce chercheur, qui s'était acquis la haute considération du monde savant par ses travaux sur l'archéologie de nos deux départements. Laurent Rabut s'était surtout occupé du préhistorique ; il avait exécuté au lac du Bourget de nombreuses fouilles, dont les résultats se trouvent consignés dans plusieurs publications ; il fut de plus, autrefois, un des actifs collaborateurs de la *Revue savoisienne* et enrichit de ses trouvailles les collections préhistoriques de notre Musée. Sa mort est pour notre région une perte sérieuse et d'autant plus regrettable que ces vides successifs paraissent plus difficiles à combler.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

M. le chanoine DUCIS présente la candidature de M. l'abbé MAILLAND, à Chambéry, un des lauréats du concours d'histoire de 1889, et déjà connu par d'importants travaux.

LE SECRÉTAIRE dépose sur le Bureau la circulaire ministérielle relative à la réunion des Sociétés des Beaux-Arts.

Communication est donnée d'une disposition du règlement de nos concours, qui permet, au choix du candidat,

de remplacer le prix en espèces par un objet d'art d'égale valeur.

L'ordre du jour portant le renouvellement du Bureau, il est procédé à la votation. (Voir le résultat en tête de ce numéro.)

Les membres des différentes commissions de la *Revue* sont maintenus dans leurs fonctions.

La séance est levée à 5 heures 1/2.

Le Secrétaire, Gustave MAILLARD.

Séance du 15 janvier 1891.

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT.

Dérogeant, pour cette fois seulement, à la décision prise dans la séance du 10 décembre 1890, la Société s'est réunie le jeudi 15, au lieu du mercredi 7 janvier 1891.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT annonce la mort de M. Gustave REVILLOD, membre correspondant. Il rappelle en quelques mots bien sentis les titres que le défunt s'est acquis à la reconnaissance publique. Amateur aussi éclairé que riche, M. Revillod a consacré ses loisirs et sa fortune à la réimpression d'ouvrages presque oubliés, dont quelques-uns sont des chefs-d'œuvre, comme le *Levain du Calvinisme* de Jeanne de Jussie, — et à l'établissement d'un Musée magnifique, d'une valeur de plusieurs millions, qu'il a légué à la ville de Genève avec une rente destinée à en assurer le développement.

M. l'abbé MAILLAND, dont la candidature a été posée dans la séance précédente, est nommé membre effectif.

Le Secrétaire-Adjoint donne lecture de la correspondance reçue depuis la dernière réunion.

C'est d'abord une lettre de M. Rassat, instituteur à Gruffy, qui signale un phénomène météorologique dont il a été témoin, dans sa commune, en novembre 1890. Communiqué à M. Tissot, ingénieur.

La Société décide ensuite de faire droit à une demande formulée par M. le comte Amédée de Foras, et d'insérer dans la *Revue* une réplique de cet écrivain à l'article de M. Jules Vuy paru sous ce titre : *Une légende apocryphe (à propos de saint François de Sales)*. Elle décide en même temps qu'après la publication de cette réponse l'incident sera clos.

MM. Grivaz, Nanche et Ritz proposent la candidature de M. Marteaux, professeur au Lycée.

COMMUNICATIONS DIVERSES

A propos du récent article de M. Pascalein sur le passage de Bonaparte à Chambéry en 1797, M. Miquet rappelle que le même personnage fit une seconde apparition dans la même ville en décembre 1807. Quoique ce voyage ait été de courte durée, les Mémoires de Bourrienne en ont reproduit les divers incidents, avec une prolixité de détails qui n'est pas sans intérêt pour nous. Si le général, au moment de sa première visite, « se bornait à quelques phrases banales », comme dit M. Pascalein, l'empereur fut plus expansif en 1807. Dans un entretien accordé au fils de Mme de Staël, alors âgé de 17 ans, et qui cherchait à attendrir le maître en faveur de sa mère condamnée à l'exil par un caprice impérial, Napoléon perdit toute mesure quand il en vint à parler de Necker et des économistes. « Ce sont des songe-creux qui rêvent des plans de « finances et ne sauraient pas remplir les fonctions de

« percepteur dans le dernier village de mon empire ! » Après une heure de récriminations violentes, il finit par congédier brutalement le solliciteur : « Allez en Angleterre ; là on aime les Genevois, les ergoteurs, les politiques de salon ; allez-y, car je vous déclare qu'en France je serai plutôt contre vous que pour vous ! »

Puis, quand le jeune homme se fut retiré, l'empereur se tournant vers sa suite : « Au bout du compte, Messieurs, « dit-il en souriant, j'ai peut-être eu tort d'être dur ; ce « n'est pas à moi à dire du mal des faiseurs de systèmes et « des brouillons qui ont amené la Révolution, puisque j'ai « fini, grâce à eux, par attraper le trône. »

M. Tissot continue l'intéressante classification des lieux-dits dont il nous a déjà entretenus dans la séance du 10 décembre. Il en accroit tous les jours la liste, et en effectue le groupement par familles, en s'appuyant sur l'étymologie raisonnée des noms, comme aussi sur les données que l'histoire locale et la géographie peuvent fournir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures 3/4.

Le Secrétaire-Adjoint, F. Miquet.

CONCOURS DE POÉSIE ET DE BEAUX-ARTS

La Société Florimontane a l'honneur de faire savoir que le roulement annuel de ses concours amène, pour 1891, le retour d'un concours de beaux-arts et de poésie ; 200 fr. sont affectés à la poésie et 400 fr. aux beaux-arts.

Les travaux devront parvenir *franco* au secrétaire de la Société, avant le 1er novembre 1891.

Sont admis à concourir : 1° tous les Français, excepté les membres effectifs de la Société Florimontane ; 2° les

étrangers qui sont membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

POÉSIE. — Le choix du ou des sujets est laissé aux concurrents ; seront exclues cependant les œuvres présentant un caractère de discussion, de polémique ou de satire politique ou religieuse, de même que celles qui ne pourraient supporter une lecture publique ; le nombre minimum des vers présentés par le même auteur est fixé à cent. Les auteurs devront déclarer par écrit en tête de leur envoi, mais sans signer cette déclaration, que ces travaux sont inédits, et n'ont été présentés à aucun autre concours.

Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus ; les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté dans lequel l'auteur écrira son nom et son domicile.

Les manuscrits couronnés resteront acquis aux archives de la Société ; les auteurs pourront en prendre copie.

BEAUX-ARTS. — Sont acceptés des ouvrages de peinture, sculpture, dessin ou gravure.

Le choix des sujets est laissé aux concurrents ; les travaux peuvent être signés. Les productions qui auraient déjà été couronnées dans d'autres concours sont exclues.

La Société décline toute responsabilité au sujet des accidents qui pourraient survenir aux œuvres d'art ; les concurrents sont invités à les retirer entre le 1er et le 30 décembre 1891.

Le Secrétaire, G. MAILLARD.

De grands concours littéraires et artistiques sont ouverts à Annonay (Ardèche), du 1er janvier au 30 juin 1891. Demander le programme à M. Henri Bomel à Annonay, qui l'envoie *franco*.

ANNE D'ESTE

DUCHESSE DE GENEVOIS ET DE NEMOURS

Anne était fille d'Hercule II d'Este, duc de Ferrare, de Modène et Reggio, et de Rénée, fille de Louis XII, roi de France. Elle avait reçu une éducation des plus distinguées dans une Cour devenue le rendez-vous des lettrés de la Renaissance. Elle connaissait plusieurs langues. Les archives de Modène contiennent une partie de sa correspondance, entre autres des lettres à son père, en latin, en italien et en français. M. l'abbé Lacroix, professeur émérite de littérature française à l'Académie militaire de Modène, a bien voulu nous en transcrire quelques-unes.

Elle avait épousé, le 4 décembre 1549, François de Lorraine, duc de Guise. Nommé gouverneur du Dauphiné et de la Savoie par Henri II, roi de France, en 1554, il avait fait connaître nos contrées à son épouse. Les archives de la Haute-Savoie conservent quelques souvenirs de son administration.

Ensuite du traité de Cateau-Cambrésis, du 3 avril, et celui de Paris, du 27 juin 1559, il reçut ordre d'Henri II, roi de France, le 2 juillet, et, après sa mort tragique, le 10 juillet, le même ordre de François II, du 14 juillet, de remettre le duché de Savoie à son souverain ; il commit à cet effet Guillaume Desportes, président de la Cour de Savoie, qui en fit la remise au maréchal René de Challant, le 7 août suivant [1].

1 Burnier, *Hist. du Sénat*, I, p. 238.

François de Guise assiégeait Orléans, lorsqu'il fut assassiné, le 18 février 1563, par Poltrot de Méré, et mourut deux jours après.

Sa veuve épousa ensuite Jacques, fils de Philippe de Savoie, duc de Genevois et de Nemours, et de Charlotte d'Orléans, le 5 mai 1566. Ils firent leur entrée solennelle à Annecy le 17 juillet suivant, et c'est à cette occasion que le Saint-Suaire, alors déposé à la Sainte-Chapelle de Chambéry, fut exposé à la vénération publique, à Notre-Dame de Liesse d'Annecy, le dimanche 21 juillet, par ses deux beaux-frères, les cardinaux de Lorraine et de Guise.

Jacques de Savoie mourut à la Cassine de Châtillon en aval de Turin, le 18 juin 1585. Son corps fut ramené au tombeau de ses père et mère, à Annecy. Leur fils aîné, Charles-Emmanuel, né à Nanteuil, le 7 février 1567, décéda à Annecy, le 15 août 1595.

Nous avons publié sur cette famille de nombreux articles historiques dans la *Revue savoisienne,* notamment aux années 1872, 1873, 1876, 1881, 1882, 1883, 1888, et encore dans plusieurs brochures, *Occupations militaires, Neutralité de la Savoie,* 1877, XVI ; *Le Saint-Suaire à Annecy et la Naissance de saint François de Sales,* 1883, 1884 ; *Annecy et les Ducs de Genevois et de Nemours,* etc. Nous ne pouvons pas les résumer ici. Nous n'ajouterons qu'une note sur la dot d'Anne d'Este que l'on ne trouve pas dans Guichenon et dont les titres sont conservés aux archives de Modène.

Outre la somme de 250,000 écus d'or au soleil légués à sa fille Anne d'Este, dans son contrat de mariage du 29 avril 1566, sa mère, Rénée de France, lui avait promis tous les droits qu'elle pouvait avoir en France, sauf le duché de Bretagne, qu'elle tenait de sa mère, Anne de Bretagne, femme de Louis XII, et dont elle se réservait de dis-

poser selon les vicissitudes du reste de sa parenté. Elle chargeait la donataire de s'entendre avec le roi pour lui assurer à elle, Renée de France, sur ces droits reconnus, une pension de 30,000 livres tournois, sans préjudice du duché de Chartres, du comté de Gisors et de la seigneurie de Montargis, qu'elle garderait sa vie durant. Elle mourut dans cette dernière localité, en 1575. Anne d'Este ajoutait cet héritage à ses autres droits promis lors de son mariage par le roi de France, le duc de Savoie et son mari, et s'élevant à la somme de 185,000 livres. Mais, après les massacres aux Etats de Blois (1588), elle eut beaucoup de peine à exercer ses droits, qui avaient été reconnus par Charles IX en 1570, par Henri III en 1574, par Henri IV en 1587, lorsqu'il n'était que roi de Navarre. C'est au point que, privée de ressources, elle était obligée de recourir aux emprunts pour le moindre voyage qu'elle avait à faire en ses terres. C'est ce qui résulte de sa correspondance avec son frère Alphonse, duc de Ferrare, et dans laquelle nous avons puisé ce qui précède, d'après les extraits qu'en a bien voulu prendre M. l'abbé Lacroix aux archives de Modène.

Son fils Henri de Savoie n'était guère plus fortuné qu'elle et en était réduit aux mêmes expédients, d'après les lettres de l'abbé de la Bretonnières, son homme d'affaires [1].

Retirée à leur hôtel de Nemours, à Paris [2], Anne d'Este y décéda, le 17 mai 1607, à l'âge de 76 ans. Elle avait déclaré qu'elle voulait être sépulturée à côté de son dernier époux, à Notre-Dame de Liesse d'Annecy.

Dans l'opération de l'embaumement, ses entrailles furent réservées pour être déposées dans le chœur de l'église des

1 Jules Vuy, *La Philothee de saint François de Sales*, I, p. 11, 164

2 Rue Pauce, paroisse de Saint-André-des-Arts.

Augustins, le 18 mai, à dix heures du soir. Le corps fut mis dans un cercueil de plomb, enfermé dans une caisse de noyer, et le tout fut installé sur un char à destination d'Annecy, sous la conduite du maître-d'hôtel Camillo, accompagné de quelques serviteurs.

Nous pensons que le convoi suivit l'itinéraire accoutumé de la famille par le Bourbonnais, où se trouvaient ses principales possessions, Fontainebleau, Nemours, Montargis, Briare, Nevers, Moulins, Lyon, Saint-Sorlin de Lagnieu, Seyssel. Un ancien *Guide du Voyageur,* du commencement du XVIIIe siècle, donne soixante heures de trajet en voiture entre Paris et Seyssel par cette ligne, sans compter les arrêts de giste, ce qui fait environ dix jours de marche. Ils arrivèrent à Seyssel le 1er juin.

Le 21 mai, Henri de Genevois-Nemours avait annoncé la mort de sa mère à son homme de confiance à Annecy, M. de Charmoisy [1], pour qu'il eût à la faire connaître à Turin. Le lendemain, 22, le même prince écrivit au Conseil d'Annecy, lui marquant l'intention d'Anne d'Este d'être sépulturée à côté de son dernier époux, au tombeau de la famille. Le Conseil reçut le 1er juin cette dépêche et se réunit le 2, samedi, pour aviser aux préparatifs et nommer une délégation pour aller recevoir le convoi à la frontière de Seyssel [2]. Le 23 mai, le prince s'adressa à l'évêque, François de Sales, pour le prier de faire les cérémonies funèbres, et, le même jour, de nouveau à M. de Charmoisy pour les derniers ordres.

Charles-Auguste de Sales a avancé que son oncle avait reçu cette lettre d'annonce à Thonon, au moment où il ar-

1 Claude de Vidonne de Chaumont, le mari de *La Philothée.*

2 Seyssel, dont le centre officiel était sur Savoie, venait d'être cédé à la France par le traité de Lyon, 17 janvier 1601, et ne fut rendu de nouveau à la Savoie que par le traité de Turin, du 14 mars 1760.

rivait d'un pèlerinage à Saint-Claude dans le Jura, avec près de 400 personnes, et qu'il fut obligé de repartir sur le champ pour venir faire les fonctions religieuses aux funérailles d'Anne d'Este [1].

Nous avons contredit cette assertion. Dans diverses lettres à Mme de Chantal et à Mlle de Villiers, saint François avait dit que, devant ouvrir le grand jubilé de Thonon, il n'espérait pas pouvoir aller cette année à Saint-Claude. Et, de fait, notre saint avait trop la mesure de toute chose et le désir de la réussite de son jubilé de Thonon, pour entraîner quatre cents personnes à un pèlerinage intempestif et leur occasionner un surcroît de voyage à l'étranger, alors que Thonon était le centre du concours de toutes les populations de cette région.

Sur son invitation, Mme de Chantal était venue à Annecy pour le jeudi avant la Pentecôte, soit le 31 mai. Lui-même s'y trouvait déjà le 28 pour quelque affaire qu'il régla le 29 [2]. La ville avait reçu, le vendredi 1er juin, la dépêche du prince Henri du 22 mai. Celle du 23 mai du même prince à l'évêque n'a pu lui parvenir avant celle de la ville. C'est donc à Annecy qu'il l'a reçue, avant la célébration des fêtes, auxquelles il travailla beaucoup, les 3, 4 et 5 juin, et c'est ainsi qu'il put se rendre à Sillingy, le 6 au matin, pour commencer les cérémonies des funérailles.

Une relation officielle de tous les détails de ces obsèques fut rédigée alors et déposée plus tard aux archives de Turin. Le savant baron Antonio Manno, qui ne compte que des amis en Savoie, a bien voulu m'en procurer une copie, il y a quelques années. Je suis heureux de la faire connaître au public. C'est un document intéressant pour l'histoire de la ville d'Annecy. Il sera précédé d'une autre pièce :

1 *Vita V. P. Francisci Sal.*, VII.
2 Note de M. Gonthier.

l'ordre et le rang que devait tenir chaque catégorie d'assistants, selon le règlement élaboré par le Conseil présidial, le 5 juin, veille des funérailles, et venant également de Turin. Nous n'y ajouterons que quelques notes indispensables pour en suivre toutes les phases.

« RELATION DES FUNÉRAILLES FAICTES A MADAME ANNE D'EST, FEMME DE JACQUES DE SAVOYE, DUC DE GENEVOIS ET DE NEMOURS, QUI FUT INHUMÉE DANS L'EGLISE DE NOSTRE-DAME D'ANNECY.

« *L'ordre du dueil de Madame faicl par le Conseil.*

« Les valets de ville marchent les premiers, puis le corps de la Ville composé de simples habitants les premiers et les conseillers des derniers, et appres eux leur cappitaine

« Puis le preuost ou ses lieutenants. Et appres eux le chambellain auec son baston et espée

« Puis les procureurs en l'ordre de leur reception c'est a dire les derniers receuz les premiers et tous auec la robbe, la housse et le chappeau

« Puis les aduocats en semblable ordre

« Puis vn huyssier auec la baguette

« Le greffier du Conseil auec l'audiencier, ledict greffier a main droicte et ledict audiencier a main gauche

« Les secretaires du Conseil et de la Chambre, ledict secretaire du Conseil a main droicte et ledict de la Chambre a main gauche

« Les trois huyssiers et celluy le plus ancien qui portera la masse un peu plus en arriere [1]

1 Masse, bâton à tête d'argent. Le Chapitre de la cathédrale d'Annecy en a seul conservé l'usage.

« Messieurs les fiscaux
« Messieurs les juges majeurs
« Messieurs de la Chambre
« Messieurs du Conseil
« Les pauures

« Le Corps

« Et a l'entour dicelluy les quattre sindics auec leurs bastons et les quattre gentilhommes des plus anciens de la ville par eux choisis portant la paille [1]

« Les quattre gentilhommes qui portent le drap et qui seront esleuz par la noblesse

« Le maistre d'hostel auec les SS^rs de Charmoisy et de la Roche ; le S^r de Moiron, le S^r pascal, le S^r des portes sil s'y trouue. Auec tous les autres dhomestiques

« Puis le corps de la noblesse

« *Les préparatoires du dueil*

« Demain 6 juin 1607 a 6 heures du mattin tous les officiers s'assembleront chez le S^r President comme encores les aduocatz et procureurs et a ces fins se rendront a ladicte heure au deuant de ladicte maison a cheual et auec la botte et le manteau. Puis yront ensemblement prendre Monsieur l'Euesque. Et tous de compagnie yront a Cillingies prendre le Corps et l'accompagneront jusques a..... [2] d'ou ils retourneront en ceste ville pour quicter la botte et prendre la robbe et la housse et s'en retorner audict ..... a cinq heures du soir

« Sera commandé à tous les habitants des rues ou passera le Corps, de tenir nombre de chandelles en leurs fenestres

1 *Pallium*, dais supporté par quatre hampes ou bâtons.
2 Voir plus loin la note explicative.

« Estants en l'eglise le president se mettra en la placce du secretain et ainsy les autres en leur ordre tous du costé gauche. Et du mesme costé les scindics auec leur cappitaine prenant les cinq sièges d'en haùlt

« Et le maistre d'hostel prendra sa place. Aù lieu du doyen s'il n'y est. Et s'il y est. Au lieu plùs proche Et ainsy d'ordre en ordre dudict costé droict, les autres qui l'auront accompagnié au dueil A sçauoir les dhomestiques premiers Puis la noblesse Chacun en son rang et le reste qui ne porra entrer dans la chapelle de Monsieur [1]. Et les dames en la chapelle de nostredame et la ou elles porront saufz lesdictz secretaires qui prendront place aux basses formes au deuant de messieurs

« Le lendemain l'assemblee des Srs officiers et de toute leur suicte se fera au bureau dudict Conseil et en lisle du palais.

« Le maistre d'hostel qui conduira le deuil, accompagné des officiers domestiques et de la noblesse, sortira dudict chasteau et si a propos, que ledict Conseil montant audict chasteau pour prendre le deuil le rancontre sur la sortie du pont

« Il n'y aura point d'offertoire [2]

« Leau beniste se donnera par le maistre d'hostel auquel le Sr aumosnier baillera l'asperges, et appres luy a tous les dhomestiques auant que le Corps soit couuert du drap

« Ce faict, et estant mis le drap, un des chanoines presentera l'asperges au president. Puis par ordre a tous les officiers ayants des dignités. Puis a Messieurs de la noblesse. Faict Annessy le 5 juin 1607.

1 Celle de Saint-Blaise, où se trouvait le tombeau des princes

2 Offrande de quelques pièces de monnaie qui se faisait au moment de la messe appelé l'*Offertoire*, et ou l'on devait suivre l'ordre des préséances.

« *Sommaire discours de ce qui a esté fait pour les funérailles de Madame.*

« Le premier iour de juin arriua le Corps a Seyssel au giste. Le lendemain matin uindrent lettres du Sr President Faure au Sr Camillo, par lesquelles il le prioit de faire partir le Corps dud Seyssel et le faire uenir a Clairmont riere le Geneuois et là seiourner iusques a ce qu'il eust autres nouuelles du Conseil qui pour auoir seulement du mesme iour receu le pacquet de Moseigneur ne pouuoit si tost mettre ordre aux préparatiues nécessaires pour aller prendre le Corps aud Seissel auec tout le clergé et toute la noblesse de Genevois et de Faucigny ainsy que Monseigneur commandoit et qu'auroit esté fait si ses lettres fussent arriuées assez a tems.

« Dud lendemain le d Sr Camillo partit de Seyssel de bonne heure et fit apporter le Corps aud lieu de Clairmont, et iceluy reposer au deuant de la maison du Sr de Vars [1] au lieu qui sembla le plus cõmmode pour n'estre la Chapelle dud lieu capable ny en estat pour l'y pouvoir retirer.

« Peu appres quil y fut arriué, il fut uisité de la part du Conseil par le Sr Dequoëx premier Collateral du Conseil, et par le Sr de Chauanes premier Maistre et Auditeur de la Chãbre des Comptes de Geneuois deputés par les deux Corps, comme encores par le Sr de Charmoisy, Estant demeurés les autres Srs officiers en la uille a fin de pouruoir a la solemnité des funerailles qui fut remise au mercredy suyuant sixieme du mesme mois.

« Cependant furent escrittes et depechees lettres tant au

1 Petit palais construit à l'italienne au bas et avec les débris de l'ancien château de Clermont de la Maison de Genève, pour Mgr Galois de Regard, évêque retiré de Bagnorea, celui qui y donna la tonsure à saint François de Sales.

Sr de Loches Ballif du Faucigny pour assembler selon sa charge toute la noblesse dud pais, qu'aux gentilhommes particuliers du Genevois a fin que tous eussent a se treuuer a Necy en habit et équippage de dueil aud iour de mercredy sur l'heure des uespres, n'ayant pas semblé conuenable de leur bailler moins d'espace de tems que celuy là.

« Et parce qu'on fit considération de l'incōmodité dud lieu de Clairmont et de la Chapelle en laquelle le Corps n'eust peu reposer honorablement, Il fut treuué plus a propos de le faire apporter iusques a l'Esglise du Prieuré de Silingie lieu plus deuot et uenerable, et d'ailleurs plus cōmode pour recevoir les hōneurs et les uisites de la uille, de laquelle il n'est eloigné que d'une bonne lieue.

« Celà fait du mesme iour 2 de juin ueille de la Pentecoste, et par mesme moyen fut pourueu d'enuoyer du luminaire pour mettre a lentour du Corps, Et douze prestres de l'Esglise Collegiale de Nostre Dame qui assisterent continuellement led corps y faisant les prieres et offices conuenables auec lassistance du Sr Curé, et des Religieux dud Prieuré de Silingie.

« Le 3 juin qui fut le iour de la Pentecoste le Sr Maistre Floccard accōpagné de quelques autres alla uisiter le corps, et offrir au Sr Camillo de nouueau tout ce qui pouuoit dependre des Officiers de Mōseigneur, et par mesme moyen pouruoir a ce que rien ne luy manquast ny a sa suyte de ce qui estoit requis pour leur entretenement De sorte qu'ils furent receus en la maison du fermier dud Prieuré et par luy traités à leur contentement.

« Le 4 iour lendemain de la Pentecoste le Corps fut uisité par le Sr President Faure, le Sr Du Noyer et President des Comptes assistés des Srs aduocat et procureur fiscaux dud Genevois, du Greffier et Secretaire du Conseil, et autres. Auec tous les offres et compliments qui se pouuoient

lors faire au nom des deux Corps et de tous les Officiers. Le Sr de Charmoisy aussy si treuua.

« La solennité du iour fut cause que les Dames, et principalement la Dame Presidente [1] que les autres Dames femmes desd Srs Officiers n'allerent dud iour faire la uisite et rendre leur deuoir. Mais elles y uindrent du lendemain le mardy de la Pentecoste, et en bonne trouppe conduittes par le Sr de Monthou Cheualier du Conseil et par le Sr Macher collatéral aud Conseil. Comme aussi de plusieurs uillages et endroits non seulement circonuoisins mais autres uint grand nombre de personnes ietter de leau beniste sur le Corps Non sans rendre et par leurs larmes et par tous autres signes exterieurs grande demonstration de leur affection enuers la glorieuse memoire de Madame et du ressentiment qu'elles auoient de ceste perte.

« Le mercredy sixieme iour dud mois iour assigné pour apporter le corps dans la uille de Necy et en l'Esglise Collegiale de nostre Dame, ou Madame auoit ordonnée destre enterrée, Monseigneur le Reuerendissime uint aud Sillingies accompagné d'une bonne partie des Srs Chanoines de son Chapitre de St Pierre et de toute sa Musique. Assisté aussj non seulement des deux Corps, et de tous les Officiers de Monseigneur, mais encor du Corps de la uille et des principaux habitants dicelle en fort grand nombre, et iusques apres de deux cens cheuaux.

« Estant arriué mond Seigneur le Reuerendissime il dit une messe basse en lad Esglise de Sillingies auec une grande et pitoyable deuotion de tous les assistants, Et appres la messe furent dittes plusieurs oraisons et suffrages auec la Musique. Et l'office finy fut le Corps chargé sur le chariot, qui l'auoit porté despuis Paris, et apporté ius-

1 Benoite Favre, fille de Claude, d'une famille collatérale a celle du président.

ques en une maison qui est entre Crans et Necy proche d'une place cōmode pour le cōtour du chariot et toute proche d'une grande Croix et sur les limites des franchises de la uille a fin quil restast moins a faire le soir. Le tout en lassistance de mond Seigr le Reuerendiss. et de toute la compaignie qui l'auoit suiuy, outre ceux que le concours du peuple y apportoit par les chemins, et plusieurs qui estoient ja uenus de la uille sans ordre toutefois et sans commandement autre que du zele quil auoient de rendre leur deuoir. »

Ici, nous ouvrons une parenthèse pour l'explication d'un nom de localité. On ne savait pas où avait été déposé transitoirement la châsse du corps de Madame d'Este avant d'arriver à Annecy. Trompé par la distance de deux milles d'Annecy donnée par Charles-Auguste de Sales, j'avais présumé que ce pouvait être Meythet, où se trouvait alors une petite église.

MM. Pillet Louis, président de l'Académie de Savoie, et Mugnier, conseiller à la Cour d'appel, ont trouvé, à Chambéry, un manuscrit précieux, qu'ils ont publié chacun à leur point de vue [1]. C'est le journal de ce qui s'est passé à Annecy dès 1598 à 1628. On y voit plusieurs détails sur les obsèques de Madame d'Este. Il indique l'endroit où s'est arrêté le convoi, *vers Chevennoz en la grange que fust de la veuve Charcot*. Ces messieurs n'ont pu lire le second mot, assez mal écrit et inintelligible pour ceux qui ne sont pas familiers avec les environs d'Annecy. Le copiste de Turin n'a pu le lire non plus dans le programme des cérémonies qu'on a vu plus haut, également rédigé à Annecy. Par ce qu'on vient de voir dans la *Relation offi-*

1 PILLET, *Petite Chronique d'un Habitant d'Annecy*, 1885. MUGNIER, *Petites Annales d'Annecy*, 1885.

cielle, nous sommes en pleine connaissance de l'endroit précis. A un croisé de chemin se voit encore la pierre limite entre les deux communes d'Annecy et de Crans-Gevrier, appelée, dans les Chartes de Franchises du XIVe siècle, *petra pilosa,* probablement parce qu'elle était déjà alors, comme encore aujourd'hui, couverte de lichen. Là se trouvait une croix. Autour de cette place, la famille Charcot avait quelques terres, qui lui sont restées jusqu'au cadastre de 1729-1738. Jacques Charcot, arrière-petit-fils de cette veuve par Jacques-François et Monet-Charcot, possédait encore, en 1730, le n° 409, champs au mas de la Bouvarde sur Crans Gevrier, et le n° 15, champs avec chappe ou grange au mas de Chevenoz sur Annecy. C'est dans cette grange que fut abrité le chariot qui portait la bière de Madame d'Este.

« Le Corps estant retiré dans lad maison sur l'heure de midy M$\bar{g}$d Seigr le Reuerendissime et tous ceux qui le suyuoient exceptés ceux qui furent députés pour tenir compaignie aud Corps et assister aud Seigr Camillo entre lesquels et le principal fut le Sr de Charmoisy assisté des autres domestiques, s'en reuindrent en la uille pour attendre l'heure qui auoit esté donnée pour lentree du Corps et de la pompe funebre, qui deuoit estre sur les huit heures du soir entre jour et nuit selon ce que Monseigneur [1] auoit expressement co$\bar{m}$andé.

« Tout le tems d'entredeux fut employé tant par mond Seigneur l'Euesque que par les Srs Officiers du Conseil et de la Chambre pour reuoir lordre qui auroit a se tenir et qui auoit esté ordonné ja du jour precedent pour la ceremonie desd obseques, tel que Monseigneur pourra uoir par

[1] Sous le nom de *Monseigneur* sans autre addition il faut entendre le prince Henri.

la copie qui luy en a esté apportée. Et a fin quil fust exactement observé et sans confusion fut estably un Maistre des Ceremonies qui sest fort bien acquitté de sa charge, Et par mesme moyen furent accomodees plusieurs difficultés d'importance qui suruindrent pour le fait des precedences. En ensuyuant neantmoins du plus pres quil a esté possible la forme quon a treuue auoir este obseruee autrefois aux funerailles de feu Monseigneur Jaques Pere de Son Excellence. De sorte que graces a Dieu tout s'est passé fort paisiblement et sans aucun bruit et au cōtentement de tous ceux qui auoient fait naistre lesd difficultés [1].

« Entre les six et sept heures du soir le Corps des S^rs^ Officiers accōpagné des Aduocats, Procureurs Greffiers, et autres ayants charge ausd Corps s'assemblerent au deuant de la maison du President [2], Tous a cheual, en robbes longues et auec la housse, portants toutefois les chapeaux et non les bonets tant a cause de la pluye qui commenca de tomber en la mesme heure Et aussy parce qu'en si peu de tems plusieurs n'auoient peu faire prouision de bonet de dueil, Nestant a propos d'y introduire une telle difformité que les uns eussent le bonet et non les autres.

« Ils comencerent a marcher sur les sept heures et sortirent de la uille en fort bel ordre et arriués en la maison ou estoit le Corps qui estoit ja tout accomodé sur le chariot prest à sortir, Les officiers du Conseil et de la Chambre tous unis coīne en un corps descendirent de cheual pour uenir donner de leau beniste a la biere et faire les hon-

1 On en voit un échantillon dans la délibération consulaire du 2 juin.

2 Cette maison, rue Sainte-Croix, aujourd'hui rue Sainte-Claire, avait été achetée par Antoine Favre des héritiers de M^gr^ Galois de Regard, ancien évêque de Bagnorea. Lorsqu'il devint président du Sénat de Savoie (1610), il en céda l'usage à saint François de Sales, qui avait occupé jusqu'alors la maison Lambert, en face de la Cathédrale, après M^gr^ Claude de Granier.

neurs et compliments conuenables au Seigneur Camillo, qui les receut, puis remonterent tous a cheual pour estre prests a partir aussy tost que Monseigneur le Reuerendissime seroit arriué qui deuoit partir le dernier et lors quil seroit aduerty que toutes choses seroient prestes.

« La Noblesse de tout le pais tant de Genevois que de Faucigny laquelle du mesmo iour estoit arriuee de toutes parts suyuant l'ordre quils en auoient heu du Conseil les uns plustost les autres plus tard, mais tous assez a tems furent les premiers sur la place en fort digne equipage et en plus grand nombre quon ne pensoit pas s'y pouuoir treuuer sur une assignation si precipitee com̃e auoit esté celle là. S'en estant manqué bien peu mesmes de ceux qui estoient les plus éloignes. Exceptés ceux que laage ou quelque indisposition pouuoit rendre excusables ou qui lors de laduertissement furent treuués assents. La plus part pour estre alles au S[t] Jubilé de Tonon auant les festes de la Pentecoste d'ou ils nestoient encore reuenus. Les autres pour autres occurences de leurs affaires.

« En teste de tout estoit le S[r] de Beaumont Baron de Confignon [1] choisy de tous pour conduire la troupe au rang qui luy auoit esté donné immediatement appres led S[r] Camillo, et les autres de sa suyte domestiques de la maison de feu Madame qui estoient les premiers du dueil et marchoient les premiers appres le Corps.

« Le S[r] Baron de Menthon [2] tenoit le drap du giron [3] du costé droit dernier, et le S[r] de Condemine frere du S[r] de Monthou du costé gauche, le S[r] de Lucinge du costé droit deuant, et le S[r] Ballif de Loches du costé gauche.

1 Jacques de Menthon.
2 Bernard.
3 Gyrons, les angles du drap mortuaire

« Le pâille [1] fut porté par quatre gentilshoⁿmes de la uille a l'accoustumee qui furent les Sʳˢ de la Tuille et de Groisy freres de la maison de Sales [2] freres de mond Sʳ le Reuerendiss. et enfans de feu noble François de Sales qui auoit eu l'honneur a la premiere entrée que fit Madame en lad uille de Necy, sont passés 41 an, de luy porter les premiers honneurs militaires au nom de lad uille et de tout le pais. Les Sʳˢ [3] de Boege Conflans et [4] de Suchet porterent les deux bastons de deuant, led Sʳ de Boege a la droite et le Sʳ de Suchet a la gauche.

« Les nobles Syndic de lad uille de Necy glorieux de l'honneur que leur auoit fait Madame de donner son Corps a leurd uille et a l'Esglise Collegiale dicelle desirerent d'auoir l'honneur destre les plus proches du Corps pour en estre comme les gardiens et depositaires. Et pour ceste cause leur fut ordonné de marcher auec leurs bastons a lentour du Corps deux a la droite et deux a la gauche. Ce qui fut fait et alentour deux les pauures qui portoient des torches allumees. Appres lesquels marchoit led Sʳ Camillo suiuy de tous les domestiques qui auoient quant et luy accompagné le Corps. Et appres eux tout le gros de la Noblesse du Geneuois et de Faucigny conduitte par led Sʳ Baron de Confignon comme dit est.

« A l'entour du Corps et de ceux qui portoient le giron le pâille et les bastons marchoient ceux qui portoient les principales torches, auec les escussons, et les armoiries ecartelees et noires a l'enuyron [5].

1 *Pallium*, dais.

2 Louis et Bernard.

3 Antoine.

4 Henry.

5 La maison d'Est-Ferrare portait l'écu écartelé aux premier et quatrième d'azur a l'aigle d'argent armé et couronné d'or, qui est d'Est, aux deuxième et troisième de France à la bordure componée et endentée d'argent et de gueule.

« Pres deux marchoient les deux seruiteurs de uille conduisants les cinquante pauures bien uestus et accomodés de tout ce qui estoit de l'aumosne et portants tous de cierges en leurs mains.

« Le Corps estoit porté sur un chariot bien equippé couuert d'un grand drap de uelours noir trauersé d'une croix blanche et tiré par les quatre cheuaux du carosse de feu Madame et conduit par son carrossier, lesd cheuaux couuerts et caparassonnés de noir.

« Au deuant du Corps marchoient les porteurs des torches toutes allumees et en grand nombre et de plus de trois cents, dont il y en auoit douze donnees par le Chapitre de Nostre Dame qui estoient mises les premieres en teste, Puis les douze donnees par le College de la uille de Necy. En appres les uintquatre donnees par la uille, Puis celles de Mōseigneur auec ses armojries pures, Et les dernières celles de mad Dame aucc les armoirjes ecartellees blanches a l'enujron.

« Appres tout cela marchoit le clergé en fort bel ordre, Les Peres Capuccins les premiers auec deux torches auant leur croix parce que la nuit et le tems obscur qui menacoit de pluye, sans que toutefois il plust alors, le requeroit ainsy. Les Religieux de S^{t} François, et auec eux ceux de S^{te} Claire. Les Religieux de S^{t} Dominique ceux du S^{t} Sepulchre, les S^{rs} de nostre-Dame auec les Chantres portants les bastons d'argent, et un prestre d'honneur auec son baston d'argent en teste. Lesglise de S^{t} Mauris ensemblement auec led Chapitre Comme encore les prestres et Curés de tous les uillages et lieux circonuoisins de Necy qui tous auoient esté mandés a ces fins par Monseigneur l'Euesque. Appres marchoient les bastonniers de S^{t} Pierre, puis la Croix et les Seigneurs dud Chapitre, Auec deux Chantres reuestus portants leurs mjtres et leurs bastons d'argent.

Et enfin Monseigneur l'Euesque faisant loffice et reuestu Pontificalement, Et en cet ordre marcha le Clergé des Nostre Dame de pitié, ou se commenca lordre de toute la ceremonie [1].

« Appres le Clergé marchoit le Corps du Conseil et de la Chambre des Comptes, auec les officiers et dependants, et au deuant diceux les Aduocats et procureurs, Et deuant tous le Corps de la uille de Necy auec le capitaine d'icelle, le tout selon quest contenu en lestablissement de l'ordre sur ce fait et qui est joint au present discours.

« Ainsy le Corps et la pompe funebre entra dans la uille, marchants tous en bel ordre de deux a deux bellement, et deuotement sans confusion quelconque, sauf que pour regard de la Noblesse le mesme ordre ne peut estre si bien tenu pour obuier aux difficultés qu'eust peu causer l'ambition des precedences.

« Le luminaire sur tout fut tenue tres grand et tres beau, et comparut de tant plus pour l'obscurité de la nuit, A quoy seruit encor beaucoup le commandement qui auoit esté fait a tous les habitants des rues tant de la uille que du faubourg par ou le Corps auoit a passer, quils eussent a mettre de chandelles allumees en toutes les fenestres, Ce qui fut executé auec tant d'affection quen la plus grande partie des maisons il y auoit de torches ou de cierges en lieu de chandelles. Et en si grand nombre qu'il sembloit que toutes lesd ruës par lesquelles le Corps passoit fussent en feu.

« Estant le chariot arriué aupres de la porte de l'Esglise de nostre Dame [2] il fut descendu du chariot et emporté a

1 Chapelle fondée en 1524 à l'extrémité du faubourg de Bœuf

2 L'église de Notre-Dame était alors orientée canoniquement. Le chœur se trouvait donc sur la place actuelle de ce nom. Le tombeau des princes était derrière le maître-autel du côté du sanctuaire de Notre-Dame de

bras par dixhuit hommes qui estoient apprestés pour celà, iusques au Cœur de lad Eglise et mis soubs la Chapelle ardente qui lattendoit, et qui estoit aussy garnie d'un grand et fort splendide luminaire. Comme aussy toutes les autres preparatiues de lad Eglise auoient esté bien faites non seulement pour le luminaire mais aussy pour la garniture des tapisseries nojres dont tout le Cœur de l'Eglise estoit entouré, ainsy qu'auoit esté fait autrefois aux funerailles de feu Madame Charlotte d'Orleans, et aux dernieres de Monseigneur Jaques de tres heureuse memoire Pere de S. E.

« A l'arriuee dans led Cœur de l'Eglise, le Conseil auec les autres S^rs^ Officiers print sa seance du costé gauche en commencant par le premier siège qui est celuy du S^r^ Sacristain auquel estoit assis le S^r^ President dud Conseil, et ainsy les autres d'ordre en ordre, Et aux sieges plus hauts du mesme costé les Syndics auec leur capitaine de uille estoient assis ainsy que leur auoit esté ordonné par le Conseil. Et du costé droit le Seig^r^ Camillo print sa place au siege du S^r^ Doyen, et appres luy le S^r^ de Charmoisy, puis les autres domestiques. Et en suyte d'eux la Noblesse autant qu'il en peut entrer ausd sieges du costé droit Et le surplus de la noblesse se retira en la Chapelle du Conseil qui auoit esté reseruée pour celà, Tout le reste de la compaignie qui remplissoit l'Eglise demeura peslemesle, sans que toutefois telle confusion qui ne pouuoit estre empechee, apportast querelle ny debat quelconque.

« Le seruice de ce soir là fut fait fort solennellement par Monseigneur l'Euesque assisté de quatre Chantres aux

Liesse. La façade et la grande porte d'entrée étaient au bas de l'entrée du chœur actuel, ou se trouvait la place publique le long du canal. Le convoi y arriva en contournant le chevet pour entrer dans la rue qui séparait l'église de l'hôpital, soit le passage de la cure actuelle.

quatre cojns de la Chapelle ardente, et de toute la Musique des deux Chapitres de S^{t} Pierre et de Nostre Dame sur la Tribune de lad Eglise ou estoit aussy le surplus du Clergé. Et dura loffice iusques aux unze heures. Puis iceluy fait lon se retira et le Conseil auec toute sa suyte et des Syndics de uille portants leurs bastons, accompagna led Seig^{r} Camillo assisté et suiuy de tous les domestiques et de tout le corps de la noblesse iusques a la montee du Chasteau, où led S^{r} Camillo les remercia et se separa d'eux.

« Le lendemain jeudy 7 de ce mois a sept heures du matin les Corps du Conseil et de la Chambre des comptes s'assemblerent au bureau et fut resolu qu'ils en partiroient a la mesme heure que led Seig^{r} Camillo auec la Noblesse et les domestiques partiroient du Chasteau ainsy qu'auoit esté fait aux dernières funerailles de Monseig^{r} le Duc Jaques a fin que le dueil fust tant plus honorable quand il sortiroit comme des deux maisons de Monseigneur [1]. Et que les deux troupes se recontreroient a la descente du Chasteau, Ce qui fut fait, Estant le Conseil assisté des Aduocats, des procureurs, et des autres habitants de la uille, les seuls Syndics auec leurs bastons marchants en lordre qui leur auoit esté du jour precedent estably et ordonné par le Conseil.

« Et a fin que les obseques fussent plus celebres il fut aduisé que toute l'assemblee assisteroit a toutes les trois messes au lieu qu'autrefois on n'assistoit qu'a la derniere, Et ainsy fut fait.

« Les deux premières messes furent dites la premiere par le Sacristain [2] et la seconde par le S^{r} Doyen de nostre

1 Il s'agit ici du Palais de l'Isle, ou siégeaient les tribunaux de justice. Les anciens comtes de Genève y avaient leur atelier monétaire, et les branches des apanagés de Savoie y avaient habité quelquefois.

2 Janus des Houches, qui faisait les fonctions de curé de la paroisse de Saint-Maurice.

Dame [1], et respondues par deux Chanoines mjtrés de S[t] Pierre et par deux de lad Eglise Collegiale ; et par la Musique commune des deux Chapitres. La troisieme fut ditte par Monseigneur le Reuerendiss. auec ses assistants, le Diacre et le soubdiacre, tous Chanoines de son Esglise Cathedrale dud S[t] Pierre, Le tout ainsy que mond Seig[r] l'Euesque auoit ordonné estre fait sur quelque difficultè qui auoit esté meueë sur ce subiet entre les S[rs] Chanoines des deux Chapitres.

« Appres la Messe de Monseigneur l'Euesque laquelle ne peut estre acheuee auant midi, Il monta en chaire et prononça l'oraison funebre par luy faite en si peu de tems et parmi tant d'occupations que luy auoient donné les Offices solennels et continuels des trois festes de Pentecostes, si belle neantmoins et si pleine pour ne rien oublier des principales louanges deues a la tres heureuse memoire de Madame, que toute l'Audience en demeura non seulement tres satisfaite mais rauie, a lexemple de ceux qui ouyrent prononcer en l'Esglise de nostre Dame de Paris celle qu'il y fit aux obseques de Monseig[r] le Duc de Mercœur. Il a promis d'en bailler une copie pour enuoyer a Monseigneur aussy tost qu'il aura peu auoir le loisir de l'escrire, suyuant la priere qui luy en a esté faite par le Corps des S[ts] Officiers de Monseigneur, et le commandement que lesd S[rs] Officiers en ont de S. E.

« Il ny eut aucun offertoire ausd trois messes pour ne donner matiere de quelque nouuelle dispute et difficulté sur les precedences.

« Et parce que les torches du soir precedent auoient esté presque toutes gastées pour auoir esté allumées des la Chapelle de nostre Dame de pitié et pour la longueur de loffice

1 François de Lornay.

du soir precedent il en fut pourueu d'un bon nombre dautres neuues et entieres pour ne manquer en aucune chose qui fust de la decence d'une si digne solennité.

« Appres la prononciation de l'Oraison funebre, mond Seigr l'Euesque portant le mesme habit Pontifical paracheua le reste de l'office solennel a lentour du Corps et de la Chapelle ardente, Auec tant de solennité et de deuotion que jaçoit qu'on eust commencé la premiere messe peu appres les huit heures, l'office toute fois ne fut paracheué que sur les deux heures et demy.

« Celà fut cause qu'on ne treuua pas a propos d'enterrer le Corps alheure ce qui n'eust peu estre fait a la presence de toute lassemblee sans beaucoup de longueur et de bruit, Ains fut jugé meilleur de jetter un autre drapeau de l'Eglise sur le uelours noir de la biere en tesmoignage que loffice estoit paracheué et le Corps tenu pour enterré.

« Mais auant que celà fust fait le Sr Camillo uint bailler de leau beniste sur le Corps ayant prins l'Asperges par les mains du Sr Aumosnier de Madame. Et appres luy le Sr de Charmoisy puis tous les domestiques Appres eux tout le Corps de la Noblesse Puis les quatre Syndics portant leurs bastons, Ayant lors led Sr Camillo rompu son baston de Maistre d'hostel au deuant de lad Chapelle ardente [1], Puis se retira auec tous les susd et sortit par la petite porte du cœur [2].

« Le drapeau ayant esté jetté sur le Corps les Srs du Conseil et de la Chambre des Comptes donnerent leau beniste, et appres eux le Sr Colonnel Joan Brano Maistre de

1 Le bâton, signe d'investiture et de possession, était brisé en signe de dévestiture d'emploi. (Chassan, *La Symbolique du Droit*, p. 132, Ducange, *Gloss. Baculus ruptus.)*

2 Elle était au bas du sanctuaire de Notre-Dame de Liesse. Elle a été rétrécie et se trouve presque en face de l'entrée du presbytère de Notre-Dame.

camp des troupes Espagnolles qui sont en Sauoye et en appres les Aduocats et Procureurs suyuis des habitants du Corps de la uille.

« Il fut aduisé que les Dames n'jroient point en corps donner de leau beniste pour obuier à toutes les difficultés qu'on uoyoit prestes a naistre entre elles comme encor entre leurs maris pour les precedences. Et qu'elles y iroient a part et particulierement dud iour ou du lendemain ainsy quelles uoudrojent.

« Celà fait le Conseil se retira au bureau ou il fut suiuy puis remercié par tout le Corps de la noblesse. A lappresdisnee le Corps fut enterré pres de celuy de feu Monseigr Jaques (sous l'autel de St-André). Et du lendemain fut fait loffice solennel par Messieurs de St Pierre où tout le Conseil assista, et led Sr Camillo auec les domestiques Appres auoir assisté à celuy de Nostre Dame. »

Comme on l'a vu, saint Francois de Sales avait été trop occupé pendant les trois jours de fête et le suivant pour pouvoir composer l'oraison funèbre d'une princesse qui avait joué un rôle considérable dans les affaires publiques de la seconde moitié du XVIe siècle. Il dut improviser ou à peu près en quittant l'autel. Et néanmoins on fut émerveillé de son discours. Mais, lorsque, sur le témoignage de ses officiers, le prince Henri lui demanda cette œuvre, il fut bien embarrassé. « Je suis fort pressé d'affaires, écrivait-il à Mme de Chantal, le 7 août, Mgr de Nemours m'a tellement conjuré de lui envoyer l'oraison funèbre de Madame sa mère que je suis contraint d'en écrire une presque tout autre; car je ne me souviens pas de celle que je dis sinon *grosso modo* ; j'ai peine à faire ces choses, où il faut mêler de la mondanité, à laquelle je n'ai point d'inclination, Dieu merci. »

Parmi les poésies de Claude-Etienne Nouvellet, ancien aumônier de Madame d'Este, alors chanoine de Saint-Pierre [1], nous avons trouvé quelques pièces en vers latins inspirées par la mort de cette princesse à un professeur du Collège Chappuisien, Amblard Comte.

Par le titre latin qui précède ces six pièces, on voit que l'auteur ne savait pas le nom latin d'Este, qui est *Castrum Atestinum*. Dans ses lettres latines, la princesse signait *Anna Atestina,* dans les lettres françaises, Anne de Est, et dans les italiennes, Anna da Est. Aujourd'hui, l'orthographe est conforme à la prononciation *Este*.

Pour en revenir à ces pièces, la facture du vers est élégante et harmonieuse. Elle vise à l'antithèse, à l'allitération et à la métaphore. En disant que l'ombre d'Anne possède le *Nemus Elysium,* le poète n'a-t-il point voulu faire allusion au nom de Nemours, qui était à l'extrêmité de la forêt de Fontainebleau? Le jeu de mots avec son nom de famille est encore plus frappant dans ces vers :

Vita tibi, Anna, deest, vivit et est, mortua non est.
Mentior ergo mihi? Mortua, vivit, et est.

En dehors des idées de circonstance, ces compositions n'ont rien de bien remarquable ; elles ne gagneraient pas à la traduction.

Nous retenons ceci : le poète reproche à Lachésis d'avoir coupé le fil des jours d'une amante de la paix. Serait-ce une menace de guerre? C'est en vain, une autre Anne, mère de l'auguste Vierge, nous a apporté la paix. Il souhaite que, dans le céleste séjour, Dieu l'aime autant qu'elle a aimé la paix.

1 Archives de l'ancienne famille Nouvellet, dont les titres remontent à cinq siècles, conservées par la dernière représentante de ce nom, M^me^ la marquise Ernest de Raymond de la Grange,

Faxit ut œthereis in sedibus Anna quiescat,
Et Deus hanc, pacem sicut amavit, amet.

Cette insistance sur la paix est un souvenir historique. Parmi d'autres services rendus à la ville d'Annecy et au Genevois, Anne d'Este avait conjuré, avec l'aide du père de saint François de Sales, une menace d'occupation militaire du pays de la part du duc de Savoie contre une des entreprises de son mari, Jacques de Savoie, qui avait présumé de se rendre indépendant, en 1576 [1]. François de Sales, qui avait fait résistance au prince, fut chargé par la princesse d'aller porter secrètement à Turin une lettre de supplication pour obtenir la grâce de son mari et épargner la guerre au pays.

On dut bien la regretter quelques années après lorsque son fils Henri tenta de faire le siège d'Annecy pour les mêmes prétentions. Ce fut encore Louis de Sales, fils de François, qui défendit à son tour les droits de la branche aînée [2].

Anne d'Este était restée très populaire à Annecy. C'est ce qui explique le concours empressé de toute la population à ses obsèques, qui furent plus solennelles que celles des autres princes et princesses. Ce fut un véritable évènement. Mais ce ne fut pas le seul de cette même année à Annecy. Je vais en ajouter quelques-uns qui s'y rattachent au moins par la coïncidence.

*
* *

La Relation précédente mentionne les syndics de la ville sans les nommer. Mais nous les avons retrouvés dans les registres consulaires de cette année : c'était François Viollon, seigneur de la Pesse ; François Roget, seigneur de

1 *Occupations militaires, Neutralité de la Savoie,* p. 119-120 ; *Annecy et les Ducs de Genevois et de Nemours,* II, p. 55.
2 *Annecy et les Ducs de Genevois et de Nemours,* II, p. 58.

Fessons ; Guillaume Falcaz et François Fenoillet. Ce dernier, fils de Jacques Fenoillet, était cousin germain d'un prêtre distingué, qui, cette année même, devint évêque de Montpellier. Pierre, fils d'Antoine Fenoillet, régent de troisième au Collège Chappuisien, et de Jeanne Verney, était né en novembre 1572 [1]. Il avait continué ses études à Tournon, à Avignon, à la Sorbonne. Il avait prononcé plusieurs oraisons funèbres, prêché trois carêmes devant la Cour. Saint François de Sales venait de le faire chanoine de sa cathédrale, lorsque Henri IV l'appela à l'évêché de Montpellier (1607). Il fut l'orateur du clergé de France aux Etats-Généraux de 1614.

*
* *

On a vu plus haut la part qu'ont prise aux cérémonies funèbres les deux chapitres d'Annecy. Serait-ce dans cette circonstance et aux fêtes de la Pentecôte que celui de la cathédrale revêtit son nouveau costume ?

La bulle du 17 février 1388 avait assimilé l'église de Notre-Dame de Liesse d'Annecy à la basilique de Sainte-Marie-Majeure de Rome pour les privilèges annuels et surtout pour le jubilé septennal [2]. Les chanoines de cette collégiale prirent alors le costume de leurs collègues de Rome : rochet, manteau noir et camail violet. Lorsque ceux de Saint-Pierre vinrent de Genève, en 1535, ils ne portaient que le rochet et l'aumusse, et, bien qu'ils fussent les premiers en hiérarchie, ils paraissaient moindres que leurs inférieurs. Saint François de Sales qui avait, comme nous l'avons dit plus haut, la mesure de toute chose, obtint du pape Paul V un bref du 4 avril 1607, autorisant le chapitre cathédral à porter le costume des chanoines de Saint-

1 Archives départementales. Minutaire des notaires.
2 Archives de la ville.

Jean de Latran : rochet, manteau violet, camail en hermine pour l'hiver, en soie rouge pour l'été [1]. Il avait, d'ailleurs, un exemple tout proche dans le chapitre métropolitain de Tarentaise, qui avait reçu le même costume deux ans auparavant [2].

Notre poète funèbre n'aurait-il point fait allusion à ce changement de costume dans les vers suivants :

Variet puer togarum
Quibus emicat colores.
Faciem togæ resumat
Similem atque triste pectus
Gerat, et dolens celebret
Prece funus istud Annæ.

Le mot *puer* aurait ici le sens de *clericus*, selon Ducange.

*
* *

Enfin la même année 1607, saint François de Sales et le sénateur Antoine Favre, président du Conseil judiciaire du Genevois, fondèrent l'Académie Florimontane, à l'imitation de celles d'Italie, et la première en deçà des Alpes, vingt-huit ans avant la fondation de l'Académie française par Richelieu. Elle compta d'abord parmi ses membres Louis de Sales, Alphonse del Bene, Pierre Fenouillet, Claude-Etienne Nouvellet, Barthélemy Magistri, François de la Rivière, Claude de Quoëx, Philibert Machet, Claude Favre de Vaugelas, etc. Le fils de M^me^ d'Este, Henri de Savoie, duc de Genevois et Nemours, accepta d'en être le protecteur. Malheureusement, elle ne survécut guère à ses fondateurs.

1 *Statuta ecclesiæ Genevensis,* copie authentique avec les noms des chanoines signataires et une déclaration de saint François de Sales.

2 *Acta ecclesiæ Tarent*, p 17 et 94, *Bulla unionis, etc.*

*
* *

Deux églises, celle de Notre-Dame et celle de Saint-François, assignée dès 1540 pour le service de la cathédrale [1], avaient eu leur part aux cérémonies funèbres de Mme d'Este. Celle de Saint-Maurice, sous le château, ne voulut pas rester étrangère à ces pieuses manifestations. Mais les détériorations survenues au chœur ne permettaient pas d'y célébrer un service religieux avec le décor convenable en pareille circonstance. On fit donc refaire le maître-autel et le tableau du retable, qui représentait un grand crucifix, la Sainte Vierge à droite et saint Maurice à côté, puis saint Jean l'évangéliste à gauche et saint Sébastien, très honoré alors contre la peste, si fréquente à Annecy. Le tableau avait six pieds et demi de hauteur et cinq de largeur. Il fut confié à Etienne de Queige [2], bourgeois d'Annecy, pour le prix de 17 ducatons, soit environ 90 francs. C'est après toutes ces réparations qu'un service solennel fut célébré pour Mme Anne d'Este d'*heureuse mémoire*, disent les registres des mandats.

*
* *

Au moment du tirage, nous apprenons, par un mémoire de Champroux, secrétaire de ville en 1641, que l'auteur de la Relation de 1607 était M. Barfély, procureur fiscal au Conseil présidial.

C.-A. Ducis.

1 Les chanoines de Saint-Pierre de Genève avaient été installés a l'église neuve de Saint-François des Cordeliers, le 25 décembre 1537, à la messe solennelle qu'y célébra Mgr Sébastien de Montfalcon, évêque fugitif de Lausanne, lors de l'invasion protestante.

2 Cette famille de peintres, alliée à celle du Monthoux du Barrioz, avait alors Etienne à Annecy et, à Turin, Barthélemy fils de Michel, qui avait beaucoup travaillé à Annecy.

UNE LÉGENDE APOCRYPHE

Nous publions ci-après une réplique à l'article de M. Jules Vuy intitulé : *A propos de St François de Sales,* paru dans la *Revue savoisienne* d'août octobre 1890. Cette réplique nous est adressée par M. le comte Amédée de Foras.

Ne pouvant pas laisser la discussion se prolonger plus longtemps sur cette question épineuse, et désirant éviter toute polémique qui pourrait dégénérer en personnalités, ce qui serait bien contraire à nos traditions, nous déclarons, après avoir fait droit à la demande de M. de Foras, que l'incident sera clos, et nous n'accepterons plus aucune communication y relative. *(Réd.)*

En 1865, le *Courrier des Alpes,* décrivant les fêtes par lesquelles la ville de Thonon avait célébré le deux centième anniversaire de la canonisation de saint François de Sales, signalait entre autres l'illumination du château de Foras encadré dans une double guirlande de feu ; puis il ajoutait : « Madame la comtesse de Foras et Messieurs ses fils devaient bien cet hommage à leur *saint parent,* car : « c'est « principalement Michel de Foras que voulait désigner « l'apôtre du Chablais dans sa lettre du 7 avril 1595, en « disant : *Je reste à Thonon parce que ici j'ai des pa-* « *rents qui me portent respect.* »

La même année, M. Despine rééditait cet article du *Courrier* dans sa *Relation des Fêtes commémoratives de la Canonisation, etc.,* page 51.

Or, ces lignes étant tombées récemment sous les yeux de M. Jules Vuy, de Genève, lui ont fortement déplu. Il a donc pris la plume et, sous ce titre : *Une Légende apocryphe,* il vient de publier, dans la *Revue savoisienne,* un long article où je lis ce qui suit :

« Lorsque fut écrite la lettre de saint François de Sales,
« le 7 avril 1595, Michel de Foras était loin d'être au
« nombre de ceux qui, dans le Chablais, *portaient respect*
« au jeune apôtre, il était un de ses *adversaires les*
« *plus prononcés*, un des *sectaires les plus ardents*, un
« des moins disposés à l'entendre... Avec le ministre Pe-
« tit, il fit longtemps à l'apôtre une vive opposition ou
« plutôt une *guerre impitoyable*. C'est ce qu'ont généra-
« lement raconté les auteurs et ce que prouvent d'une
« manière catégorique les pièces officielles conservées dans
« la bibliothèque du Vatican... Comme le ministre Petit
« lui-même, Michel de Foras ne se rendit, pour ainsi dire
« qu'à la dernière heure ; ils marchèrent constamment
« d'accord entre eux, etc. »

Et il cite en preuve le témoignage du P. Charles de Genève, celui des biographes de saint François de Sales : de Baudry, Hamon, Pérennès ; enfin, celui d'un auteur qui a publié naguère diverses pièces concernant la mission du saint en Chablais et tirées par lui des archives du Vatican.

En voyant des accusations si graves, aussi nettement formulées par un érudit de cette valeur et cette masse de témoins à charge, les lecteurs de la *Revue savoisienne* ont certainement pensé que les affirmations de M. J. Vuy étaient dix fois prouvées. Pour moi, ayant cru voir de la passion dans son article, je me suis défié.

J'ai du reste la mauvaise habitude de vérifier les citations des auteurs. J'ai donc lu fort attentivement, aux endroits indiqués, le P. Charles de Genève : il m'y apprend que le jeudi, 1er jour d'octobre 1598, le légat du pape, en présence de S. A. R., « receut l'abjuration du ministre Pierre Petit, de M. de Foraz, et de quelques autres gentilshommes du païs de Chablais, etc. »

J'ouvre ensuite l'abbé de Baudry (II, p. 186) ; MM. Ha-

mon (1862, t. I, p. 300), Pérennès (I, 343) ; ils répètent la même chose en termes identiques, et... c'est tout. Pas plus que Charles de Genève, ils ne disent rien, absolument rien du *rôle passionné* qu'aurait joué M. de Foras, rien de la *guerre impitoyable* qu'il aurait faite à son cousin, rien de ses rapports avec le ministre Petit.

Restait Peraté : cet auteur a pu fouiller les archives du Vatican qui contiennent en grande partie l'histoire de Thonon. Evidemment, me disais-je, c'est lui qui va nous fournir la preuve, le texte accusateur. J'ouvre donc la brochure de Peraté à l'endroit indiqué, page 67, et j'y trouve, à la fin du rapport envoyé au nonce par Mgr de Gribaldi, en octobre 1599, les lignes suivantes que je traduis fidèlement de l'italien :

« D'après le rapport de Mgr le Révme, il y avait avant « les Pâques dernières près de onze mille convertis, mille « personnes au moins se sont converties depuis cette épo- « que. Parmi eux (sans compter le seigneur d'Avully, « le seigneur *de Foraz,* Fornier, Vallon, Allemand, etc., « tous de noble extraction) on remarque plusieurs gen- « tilshommes et le ministre Petit. » Puis .. plus rien.

M. Jules Vuy, à défaut de preuves directes, aura sans doute raisonné par induction : M. de Foras est un des derniers bourgeois qui aient abjuré ; donc c'était un sectaire ardent, un adversaire prononcé de François de Sales. Il a prononcé son abjuration après le ministre Petit, donc il avait été d'accord avec ce dernier pour faire à l'apôtre du Chablais une guerre impitoyable.

Toutefois, ces conclusions pourront sembler un peu larges à un logicien, voire à un magistrat, surtout s'il sait — ce que M. Jules Vuy semble ignorer — que M. de Foras n'habitait alors ni Thonon ni le château de Thuiset qui ne lui appartenait point, mais bien une maison-

forte située au Bourg-Neuf, dans la commune de Douvaine [1].

En résumé, rien ne prouve que M. de Foras fût un adversaire prononcé de François de Sales.

Etait-il un de ceux qui lui *portaient respect,* comme le disait le correspondant du *Courrier des Alpes* ? — Nous pourrions, *a priori,* répondre à cette question d'une manière affirmative sans trop craindre de nous tromper : car ils étaient très proches parents.

Mais nous n'en sommes pas réduits à des conjectures. Nous savons que les deux familles, malgré la diversité des croyances, continuaient d'entretenir des relations amicales. Lorsque François de Sales, père du saint, acheta la seigneurie de Brens, le 17 août 1568, Louis de Foras, père de notre Michel, était au nombre des témoins.

Il assiste encore avec son fils Michel au contrat définitif conclu à Thonon le 12 février 1569. (*Pourpris historique,* pages 559-560.) Ce même Louis de Foras, faisant son testament, en 1573, substitue, dans tous ses biens, François et Louis de Sales, ses neveux.

René Favre, le fils du célèbre jurisconsulte Antoine Favre, appelé à déposer lors de la béatification de François de Sales, déclare expressément que Michel de Foras, quoique calviniste, était un de ceux qui aimaient à rendre service à l'apôtre du Chablais [2].

1 Aussi, dans la liste des chefs de famille convertis (1596-99), liste conservée au Vatican, publiée d'abord à Leipsick, en 1843, et reproduite dans le IIe volume des *Mémoires de l'Académie Salésienne,* noble Michel de Foras ne figure-t-il pas avec les convertis de Thonon, mais bien à la tête de ceux de Douvaine. (*Memoires* cités, page 256)

2 Vittoz, *Apostolat,* page 103, d'après le volume des dépositions, qu il avait en sa possession C'est, du reste, M. l'abbé Vittoz, alors vicaire à Thonon, qui avait envoyé au *Courrier des Alpes* la correspondance signalée plus haut. Pour s'en convaincre, il suffit de lire dans son *Apostolat,* paru la même année, la note de la page 30.

Concluons donc. La *légende apocryphe* n'est pas celle qui met Michel de Foras au nombre de ceux qui portaient respect à saint François de Sales, mais bien celle éditée par M. Jules Vuy, et nous croyons que cet auteur, d'habitude mieux inspiré, regrettera d'avoir lancé une accusation aussi peu justifiée.

Annecy, 15 décembre 1890.

ÉTYMOLOGIE DES MOTS

CALEMBOUR et *CALEMBREDAINE*

Tous les dictionnaires sont embarrassés pour cette étymologie. Même le supplément oriental de Littré, qui donne une si grande collection de termes français d'origine arabe, et dans lequel j'espérais la trouver, garde le silence au sujet de ces deux mots.

C'est cependant au Caire que leur signification m'a été apprise, car, bien que les Egyptiens modernes fassent peu de jeux de mots, ils emploient souvent les termes qui nous occupent pour qualifier un propos futile, une remarque oiseuse : *kalam bardan,* disent ils, *kalam bour,* ceci est une parole insignifiante, une parole stérile. N'y a-t-il pas là notre *calembredaine* et notre *calembour,* dont l'usage en France est d'ailleurs assez récent ? Au XVI^e^ siècle on disait une *équivoque.*

Pendant que je suis au Caire, j'y rencontre aussi des *Tchiaglataï,* tribu de l'Afrique dans laquelle se recrutent les bateleurs, les charlatans (en italien *ciarlatani,* on prononce *tchiarlatani.*)

E. TISSOT.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

15e ANNÉE — BULLETIN N° 10. — OCTOBRE 1890.

Baromètre. — Plus élevé que la normale. Les pressions sont : 726,6 à Annecy, 686,4 à Leschaux, »,» à Mélan. Maxima le 12 à Annecy et à Leschaux et le »» à Mélan. Minima le 27 à Annecy et à Leschaux et le »» à Mélan Excursion du mercure : 14,3 à Annecy, 14,5 à Leschaux et »,» à Mélan.

Température. — Plus basse que la normale ainsi qu'elle l'a été d'ailleurs presque toute l'année. Le froid se déclare surtout a partir du 15. Moyenne à Annecy du maxima 14°8, du minima 3°5, à 9 h. du matin 7°2. Moyenne générale : à Douvaine 8°9, à Chamonix 5°5, à Mélan »°», à Bonneville 7°6, à Leschaux 8°4, à Talloires »°».

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 13°6, du sol à Annecy à 0m.30 de profondeur 12°.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois d'octobre les		6	13	20	27
Thermomètre....	maxima..	10°8	18°8	14°7	2°5
	minima..	5°	5°5	—2°	—7°
Baromètre à 0°.....		632.3	637	624,5	619.3

A cette station, la température atteint son maximum 18°8 le 6 octobre et son minimum —7° le 23. Le baromètre a son maximum 638,2 le 12 et son minimum 616,2 le 26, avec un écart de 22m/m. L'ondulation de 8 h. du matin se prononce de plus en plus, elle atteint 3m/m.

Pluie. — En même temps que la température s'abaisse depuis le 15, la pluie tombe et aussi la neige dans les stations élevées. Le maximum pluviométrique est de 115m/m en 8 jours à Annecy, le minimum 60m/m en 12 jours à Annemasse. On mesure 0m,40 de neige à l'observatoire du Semnoz, 0m,26 à Megève, 0m,16 à Chamonix et 0m,07 à Leschaux. Pluie au Semnoz 103m/m. — Hauteur moyenne du lac d'Annecy 0m,65, du lac Léman 0m,83.

Orages. — Le 2 après minuit à Douvaine, à Chamonix, à Annemasse ; le 1er à 11 h. du soir à Leschaux ; le 1er à 10 h. du soir et le 2 à 3 h. 20 du matin à Annecy.

Remarques particulières. — Les vendanges commencent le 3 à Rumilly pour le raisin blanc, le 6 à Annecy-le-Vieux, le 10 à Annemasse, le 13 à Veyrier, le 20 à Menthon et à Sallanches. — Les noyers perdent leurs feuilles le 13 à Cruseilles, le 15 à Annemasse et le 20 à Leschaux. — Le passage des bécasses a lieu le 27, il est en avance de 10 jours. — Par suite du beau mois de septembre, on cueille des primevères à Annemasse le 10 octobre.

BULLETIN N° 11. — NOVEMBRE 1890.

BAROMÈTRE. — Son niveau est normal en ce mois. On a : 722,3 à Annecy, 679,3 à Leschaux, 706,1 à Melan. Maxima le 20 et minima le 26 aux trois stations. Excursion du mercure : 22$^{m}/^{m}$ à Annecy, 21 à Leschaux et 22,2 à Mélan.

TEMPÉRATURE. — Inférieure à la normale d'un degré et demi. Moyenne à Annecy du maxima 7°7, du minima —0°4, à 9 h. du matin 2°9. Moyenne générale : à Douvaine 4°3. à Chamonix —0°7, à Mélan 2°6, à Bonneville »°», à Leschaux (le thermomètre à maxima paraît être dérangé), à Talloires 3°9.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 9°, du sol à 0^{m},30 de profondeur 6°9.

Au Semnoz. le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de novembre : les		3	10	17	24
Thermomètre....	maxima.	4°9	3°	8°8	6°9
	minima.	—7°2	—4°9	—5°2	—5°
Baromètre à 0°		619,8	616,4	631,3	617,5
Pluie ou neige fondue.....		35$^{m}/^{m}$	98$^{m}/^{m}$	15$^{m}/^{m}$	35$^{m}/^{m}$

A cette station, la température atteint son maximum 8°8 le 16 et son minimum —10° le 28. Le baromètre a son maximum 634 le 20 et son minimum 610,5 le 27, l'écart mensuel est donc de 23,5. Il y a des trépidations orageuses les 4, 24 et 25 novembre.

PLUIE. — Le mois est moyennement pluvieux. On signale un maximum de 159$^{m}/^{m}$ en 18 jours à Annecy et un minimum de 68$^{m}/^{m}$ en 8 jours aux Gets. On mesure 0^{m},53 de neige à cette dernière station, 0^{m},66 à Chamonix, 0^{m},30 à Megève, 0^{m},33 à Mélan et 1^{m},10 au Semnoz. Ici le pluviomètre donne 183$^{m}/^{m}$ en quatre semaines. — Hauteur moyenne du lac d'Annecy 0^{m},77, du lac Léman 0^{m},925.

ORAGES. — Le 24 à Rumilly de 2 à 4 h. soir.

REMARQUES PARTICULIÈRES. — Le 10, temps très mauvais au Semnoz, l'ascension de la montagne est très difficile. — A Cruseilles le 15 rassemblement des corbeaux. — Le 27 à Bonneville, grand passage de sarcelles et de canards sauvages. — A Leschaux un grand nombre de porcs à l'engrais ont dû être abattus prématurément pour cause de maladie. — Dans les régions que les fléaux de la vigne n'ont pas trop maltraitées le vin de 1890 semble devoir être de bonne qualité.

Le Secrétaire de la Commission, E. TISSOT.

(REVUE SAVOISIENNE.) *Le Directeur-Gérant :* G. MAILLARD.

413-91. — Annecy. Imp. F. ABRY.

N° 2. MARS—AVRIL.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 4 février 1891.

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 4 heures 1/2. Lecture est faite du procès-verbal de la réunion de janvier, dont la rédaction est adoptée.

M. ANDRÉ PERRIN, secrétaire général du 11e Congrès des sociétés savantes savoisiennes, tenu à Chambéry en 1890, demande la souscription de la Société au volume des actes du Congrès, en désirant que cette souscription entraîne pour nous une adhésion définitive, morale et financière aux publications des futurs Congrès. La Société adopte cette proposition.

M. MIQUET, rapporteur de la Commission instituée pour examiner les pièces présentées au Concours de poésie de 1890, donne lecture de son rapport.

RAPPORT

présenté par la Commission d'examen sur le Concours de poésie de 1890.

L'appel adressé par la Société Florimontane aux amis des Muses a été entendu : vingt-un auteurs y ont répondu, sans compter un vingt-deuxième, éliminé pour s'être fait connaître.

Est-ce à dire que l'affluence des concurrents nous ait rendu la tâche plus difficile ? Il n'en est rien. Car, si l'hési-

Savoie (Haute). 3.

tation est permise en présence d'œuvres d'une valeur réelle, susceptibles d'être comparées entre elles, et présentant, à des titres différents, des qualités dont l'appréciation est délicate, — il semble que, dans notre cas, l'uniforme médiocrité du plus grand nombre des compositions examinées contribue à faire ressortir la supériorité d'une ou deux pièces dont la place au premier rang s'impose.

C'est donc sans grand embarras que nous avons successivement écarté, pour des motifs divers, la majeure partie des candidats.

Mais, avant d'aborder la question du classement, nous avons dû mettre de côté, comme ne pouvant soutenir une lecture publique, deux productions intitulées : *Le Pardon* et *Poésies diverses* (avec la devise : *ad augusta per angusta*).

C'est avec un vif regret que la Commission a pris cette détermination en ce qui concerne les *Poésies diverses* ; une pièce, notamment, de ce recueil, *La Vie sanglante,* a été très remarquée à cause de sa puissante originalité, de son allure virile et primesautière, et plusieurs d'entre nous l'auraient mise hors de pair, si le sujet traité n'en avait motivé l'exclusion.

Nous avons également éliminé la satire adressée *A nos Législateurs* par un concurrent qui nous ferait tomber, si nous l'écoutions, dans les discussions irritantes de la politique : il est d'usage constant, dans notre Société, que ces discussions soient évitées, et nous croyons que l'avenir même de la Florimontane est intéressé à ce que cette tradition soit maintenue.

Cela dit, nous allons passer en revue, sommairement, les œuvres dont l'appréciation nous était soumise, en indiquant, lorsqu'il y aura lieu, les raisons qui ont dicté nos choix.

*
* *

La Mort de Camoëns est une ébauche où l'on trouve de tout, sauf de la poésie : les vers de onze pieds sont, il est vrai, compensés par ceux de treize, mais l'orthographe y est aussi peu respectée que la prosodie ; *nègre* y rime avec *célèbre,* et l'auteur, qui cependant ne dédaigne pas l'hiatus, oublie d'élider quantité de syllabes muettes dont la présence rend ses vers boiteux.

Le Regret met en scène un désillusionné qui a quitté la campagne pour la ville et qui revient malade attendre la mort au foyer paternel. Le monde est plein de ces désespérés qui, dans leurs écrits, ne trouvent pas la vie digne d'être vécue, et qui, dans l'intimité, sont de gais compagnons, ruinant leurs maîtres de pension par un appétit d'enfer, et ne pensant à la mort que quand il leur faut une rime pour se plaindre du sort. Tel pourrait bien être le cas de celui qui nous occupe. Son vers ne manque pas d'une certaine facilité, mais on y rencontre des images forcées comme celle-ci :

> . . . . . *mon œil à l'aurore*
> *S'ouvrait comme un bourgeon au bout du vert rameau,*

sans parler de graves incorrections, qui dénaturent la pensée au point de la rendre inintelligible :

> *Si je chante, on se lasse. on aime la romance.*
> *Pourtant, de mes deux sœurs chantant par les sentiers,*
> *De mon frère émondant les beaux arbres fruitiers,*
> *On préférait la mienne, un jour dans les chaumières.*

C'est encore un mécontent, un soi-disant blasé, qui nous adresse *Les Défaillances*. Depuis le premier vers :

> Que sert *à* vivre aux cœurs désespérés ?

jusqu'à la dernière strophe :

Etoiles, apprenez au rêveur solitaire
Si les êtres vous peuplant voient en la pauvre terre
Un astre resplendissant !

on voit que le titre est parfaitement justifié.

La pièce intitulée *Droits et Devoirs du Moraliste* est une de celles qui donnent à réfléchir aux censeurs trop sévères :

L'orgueilleuse inептie engendre leur critique ;
C'est comme un ver rongeur, *une sourde colique*
Que rien ne peut calmer, qui partout les poursuit,
Les tourmente le jour, les réveille la nuit.

Si donc nous ne tenions qu'à notre repos, nous n'insisterions pas, car l'auteur nous prévient que :

L'amour-propre est toujours *une affaire terrible*.

Mais le devoir commande, et notre *moraliste* lui-même ajoute :

Affronte la torture et le dernier supplice
Qu'au profond de leur cœur pourront te souhaiter
Plus d'un contre *lesquels* tu voudras tempêter.

Cependant, nous nous garderons de *tempêter*, et, sans discours plus ample, nous passerons au recueil envoyé sous ce titre : *La Gerbe*.

Il comprend quatre pièces : *L'Incendie de Moscou, Une Ascension au Semnoz en 1857, Le Météore de Bauske* et *Le Voyageur*.

La monotonie de ces quatre poèmes n'est interrompue que par des irrégularités :

Quoi ! ne *sentez-vous* pas quelque chose qui bout
Là, sous *votre* poitrine, et la voix qui *vous* crie :
C'est l'heure de venger *ta* mère, la Patrie ! —
. . . . . .
Que l'ire des vaincus arbore l'incendie !
. . . . . .

L'Incendie continue à détruire et dévore...

. . . . . .

Qu'est devenu le lac, le bosquet et les fleurs ?

. . . . . .

Sur le beau lac glissait seule une voile blanche
Sur laquelle des fleurs tombaient en avalanche...

Signalons aussi ce passage excentrique :

Votre flanc a des pins et dit : Combien en ai-je ?
Ces pins sont mes poils noirs !

C'est dans la même catégorie de médiocrités soutenues qu'il faut classer *Le Globe terrestre*. Une simple citation nous dispensera de commentaires :

Le genre humain n'est pas encor !
Non ! Il sortira des lisières !...
Il prendra la robe virile,
Il laissera l'orgueil fébrile
Pour la fierté du droit jaloux ;
Les monstres purgeront la terre,
Et déjà la libre Angleterre
N'a plus de tyrans ni de loups !

Sous ce titre : *Initium et Finis*, un poème en deux parties ne mérite guère d'arrêter notre attention. C'est l'éternelle *Première Chanson*, suivie du *Chant final* :

Place au jeune convive,
Qu'il s'asseye au festin !
A l'amour, à la gloire,
Chantons à l'unisson !
Que je dise après boire
Ma première chanson !

* *

Il y a certains sujets qui ne supportent pas la médiocrité : ce sont ceux relatifs aux mystères, aux dogmes et aux pratiques de la religion. Le versificateur novice ne devrait les aborder qu'avec une grande circonspection,

car son inexpérience peut rendre ridicules les choses mêmes qu'il désire célébrer ; les extrêmes se touchent, et c'est surtout en ces matières qu'on peut dire *corruptio optimi pessima*.

Ces réflexions nous sont venues à la lecture des pièces intitulées : *Canonisation de Jeanne d'Arc, Le Rêve d'un Croyant, L'Anémone des Bois ou la Fleur du Carmel* et *Une Prise de Voile*. Cette dernière pièce, à la rigueur, serait supérieure aux trois autres du même ordre ; mais on y trouve trop de *couplets* d'une faiblesse déplorable, et certain *cantabile* dont les paroles auraient besoin de musique pour se faire oublier.

Notre manière de voir est la même en ce qui concerne les sujets patriotiques. Et d'ailleurs, aux yeux de beaucoup, le patriotisme est une religion. Donc, nous regrettons que les auteurs du *Dernier Rêve* et du *Cuirassier* soient restés cloués au sol, dans un terre-à-terre presque prosaïque, alors qu'un souffle puissant — celui-là même qui animait les héros dont ils ont entrepris la glorification, — aurait pu les entraîner dans les régions supérieures de l'art et leur inspirer des vers dignes d'une aussi belle cause.

Nous avons cependant remarqué dans ces deux pièces une correction satisfaisante, et nous dirons, pour ne pas sembler trop sévères : honneur au courage malheureux !

Sans Feu ni Lieu nous représente deux vagabonds orphelins, Nérette et Fami, qui mordent à belles dents au fruit défendu, en entendant

. . . . . comme un écho sonore,
Rouler le chant d'amour du couchant à l'aurore

Il y a de beaux vers dans ce poème, qui n'est pas dépourvu de qualités ; mais la composition est un peu comme les deux personnages de la scène : elle flotte au gré du hasard et manque de régularité.

*
* *

Dom Bosco, Dolce Farniente et *Leçon paternelle* sont trois poèmes envoyés par un même auteur. Ils sont, à peu près, de valeur égale, mais nous avons donné la préférence au premier, parce qu'il rentre mieux dans notre cadre que le second, et parce qu'il est plus soigné, comme facture, que le troisième.

Dom Bosco présente un ensemble de qualités qui le met au-dessus de toutes les pièces dont nous avons parlé jusqu'à ce moment. Avec lui, nous abordons enfin les œuvres qui méritent une mention. Mais ce n'est pas encore là le bouquet du concours ; il ne sort pas de la médiocrité dorée.

Nous en dirons autant du *Livre de Madé,* recueil envoyé par un concurrent qui est aussi l'auteur de *Poèmes mexicains* et d'une autre série intitulée : *Pour la France.*

Nous avons choisi dans cette collection le *Livre de Madé* comme renfermant des tableaux gracieux, tracés avec art et dénotant, de la part du poète, une grande habitude de la versification.

C'est encore sur le même pied que nous plaçons *La Boîte aux Lettres,* poésie sentimentale d'une grande correction, dont le seul défaut est d'être un peu terre-à-terre.

Enfin, nous arrivons au morceau capital, à la pièce de résistance du concours. C'est *Evangéline,* idylle en trois actes, en vers, d'après le poème d'Henry W. Longfellow. Il ne s'agit pas ici, comme on pourrait le supposer, d'une traduction plus ou moins bien soignée. Non, le drame n'a de commun avec le poème américain que le titre et le sujet. Les scènes sont inventées de la première à la dernière, et la composition, bien ordonnée du commencement à la fin, fait honneur à l'imagination, au talent dramatique et au goût de l'écrivain. Nous n'insisterons pas autrement

sur les qualités d'*Evangéline* : en publiant cette œuvre *in-extenso*, nous mettrons le public à même d'en juger. Disons seulement qu'elle nous a paru trancher sur la médiocrité des autres par une allure magistrale et un art approfondi.

Comme conclusion, nous attribuons le prix de 600 francs, tout entier, à *Evangéline* : il nous semble que les autres pièces remarquées recevront une récompense suffisante en leur décernant des mentions honorables, et c'est ce que nous proposons, sans classement, pour : *Dom Bosco, Le Livre de Madé* et *La Boîte aux Lettres*.

*
* *

S'associant aux conclusions du Jury, la Société procède à l'ouverture des plis cachetés et proclame lauréats du Concours de poésie de 1890 :

Prix unique de 600 fr.

M. Jean APPLETON, à Lyon, pour *Evangéline*.

Mentions honorables.

MM. Louis MARTEL, à Ecully (Rhône), pour *Dom Bosco*.
Aug. GÉNIN, à Paris, pour *Le Livre de Madé*.
X..., pour *La Boîte aux Lettres* [1].

COMMUNICATIONS DIVERSES

M. DUCIS annonce qu'il a reçu une collection des travaux historiques de M. l'abbé Ulysse Chevalier, extraits des archives inédites du Dauphiné. Comme le Faucigny, Herance, Beaufort, etc , ont dépendu pendant un siècle des Dauphins de Vienne, une foule de documents intéressent l'histoire de nos contrées. M. Ducis cite entre autres les

1 L'auteur de cette poésie nous a manifesté le désir de garder l'anonyme.

listes des châtelains, des mandements, du nombre de leurs feux et de leurs revenus féodaux de 1340 à 1342 et indique sommairement divers actes des XIII^e^ et XVI^e^ siècles. C'est une riche mine pour notre histoire.

M. MIQUET demande ce que sont devenues les listes de personnages illustres ayant fait leurs études au Collège Chappuisien, dont les noms, choisis, sur invitation officielle, par une Commission de la Société doivent orner le parloir du Lycée Berthollet.

M. DUNANT expose que la Commission a dressé sa liste, mais qu'il règne encore un peu d'incertitude sur le nombre des noms à admettre définitivement. On priera M. le Proviseur du Lycée de soumettre le projet à M. le Recteur de l'Académie de Chambéry, et l'on espère arriver bientôt à une solution définitive.

M. TISSOT continue l'explication de quelques lieux-dits et ajoute à sa liste déjà longue les noms que lui ont fournis plusieurs de nos confrères.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures 1/2.

Le Secrétaire, Gustave MAILLARD.

Séance du 4 mars 1891.

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures; le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

LE SECRÉTAIRE fait part d'une circulaire ministérielle, qui fixe définitivement le Congrès des Sociétés savantes et des Beaux-Arts du 19 au 22 mai. Le 23 aura lieu la séance générale de clôture, dans le grand amphithéâtre de

la nouvelle Sorbonne. Les questions mises à l'étude ont été communiquées en leur temps.

COMMUNICATIONS DIVERSES

M. le chanoine Ducis présente une brochure rare et curieuse, appartenant à M. Serand et relatant le règlement des cérémonies funèbres célébrées à l'occasion de la mort d'un duc de Genevois-Nemours. Les questions de préséance n'étaient pas faciles à trancher.

M. Tissot parle d'une inscription qui se trouve à Talloires, sur le parapet d'un ponceau : *Gloriosæ Virgini Mariæ et B. Mauritio 1528.*

M. Ducis fait remarquer que l'origine de cette inscription est connue, et que celle-ci a été étudiée par lui et publiée dans la *Revue.*

A ce propos, M. Ducis attire l'attention de la Société sur la célèbre inscription romaine de Talloires relative à l'*Horologium* (v. Revon, *Inscriptions antiques,* p. 15 ; *Revue savoisienne* 1869, p. 50) ; ne serait-il pas possible de recueillir cette inscription dans notre Musée lapidaire, ou du moins de la protéger contre les intempéries ou les dégradations ? La question serait à examiner entre l'architecte de ville et le conservateur du Musée, pour le cas où l'on obtiendrait l'assentiment des propriétaires intéressés.

M Belly envoie à la Société quelques objets destinés au Musée : série de poids anciens d'Annecy, cristaux de roche, rhododendrons et edelweiss. Des remerciements lui sont votés avec empressement.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire, G. Maillard.

UN MONUMENT RETROUVÉ A ANNECY

Parmi les démolitions de la place Saint-Dominique, on vient de découvrir les restes d'un monument unique en son genre à Annecy. C'est un porche ou portique carré long, formé de deux arcades en plein cintre faisant face au sud, et une troisième à l'est. Elles sont portées par des colonnes rondes, dont le fût est de un mètre de hauteur et de 30 centimètres de diamètre, distancées entre elles de 2m,50. Des trois chapiteaux conservés deux sont formés de feuilles recourbées en volute, le troisième est du même genre, mais rudimentaire. Ces caractères architectoniques nous reportent à la fin du xe siècle et jusqu'à la fin du xie au moins.

A l'ouest se trouve un mur dont l'appareil est par assises horizontales. Derrière la partie correspondante au portique se trouve un placard, à voûte surbaissée, de un mètre de hauteur et 1m,50 de largeur dans œuvre, avec feuillures et gonds.

La tradition du quartier conserve le souvenir d'une chapelle, qui doit peut-être son origine aux religieux de Talloires ; et c'est bien le genre et même la pierre de Talloires.

Un porche de cette étendue suppose une affluence de pèlerins vers un sanctuaire renommé. Il n'en reste pas de vestige, ou plutôt tout a été remanié pour habitation. Seul le souvenir en a été conservé. La destruction de cette chapelle ne peut être attribuée aux hordes barbares sarrasines et hongroises du xe siècle ; car les caractères architectoniques sont plutôt du siècle suivant, qui a été une époque de renaissance pour nos contrées. D'ailleurs elles auraient détruit le porche avec le sanctuaire. Il faut donc chercher une autre cause.

Reportons-nous à l'époque où la première bourgade d'Annecy, échelonnée au bas du roc d'où dominait le château des comtes de Genève, ne dépassait guères les rives du Thiou. Pour éviter les incendies on avait construit le grand four sur la rive droite (évêché actuel), d'où le nom de *rue des Fours*. Les juifs qui faisaient du commerce et de la banque, s'étaient également installés là, parce qu'on ne les souffrait pas dans le bourg. D'où encore le nom de *rue des Juifs*. Et, comme les banques juives, quoique ruineuses pour la population, étaient utiles à la famille régnante soit de Genève soit de Savoie, on ne tarda pas à y établir le bureau des Monnaies, dont l'atelier se trouvait au palais de l'Isle. De là encore le nom de *rue de la Monnaye*. Les preuves sont aux Archives départementales.

Dans la pénurie du clergé séculier, la chapelle du château était quelquefois desservie par les religieux de Talloires. Ils ont gardé des immeubles construits en dehors de l'enceinte murée et une chapelle fréquentée par la population *extra muros*.

Les religieux du Saint-Sépulcre, qui ont desservi quelquefois aussi l'église du château, avaient leur établissement et leur hôpital en dehors de la porte dite d'Isernon (aujourd'hui celle de l'horloge) pour le service religieux de leur quartier, lorsque les portes étaient fermées.

Mais les franchises accordées par les comtes de Genève au *burgum Annessiacum* pour en faire leur seconde capitale, puisqu'ils avaient dû quitter Genève, dont la juridiction appartenait à l'évêque, ces franchises, disons-nous, attirèrent un grand nombre d'industries soit sur les cours d'eau soit tout autour pour l'étendue de leur commerce. Cet accroissement de population amena la formation du *vico Mercatorio*, plus tard la rue de la Halle, aujourd'hui Grenette, puis la *via de Fabricis*, aujourd'hui Filaterie,

qui s'ajoutèrent ainsi à la rue des Fours. La rue des Fabriques s'échelonna sur le chemin qui menait à l'antique bourgade de *Bouz*, dans la direction de la route de Brogny. Elle prit le nom de Filaterie depuis les industries introduites là après l'incendie de 1412.

Pour avoir part aux franchises, à l'exclusion des étrangers, ces trois nouvelles rues furent annexées à l'ancien *burgum* par une ligne de murs, autour de laquelle on fit couler un canal d'eau pris à la rivière du Thiou, et contournant par dessous l'église de Saint-Maurice actuelle, qui ne fut élevée que deux siècles plus tard, puis à l'extrémité de la rue des Fabriques et de là à l'ouest jusqu'à la rencontre de la rivière du Thiou, presque en face de la porte de l'Horloge, au bas du château.

Si les pèlerins dont j'ai parlé plus haut venaient pour obtenir des guérisons au sanctuaire dont l'emplacement vient d'être retrouvé, il est probable qu'on les albergeait pendant quelques jours, et qu'ainsi il s'était formé un hospice, qui a pu devenir un hôpital pour les malades. Cette maladière et cette chapelle étaient desservies par les religieux de la maison en face, où l'on en conserve aussi le souvenir. J'ai présumé qu'ils étaient de Talloires.

Tout ce quartier venait d'être réuni au *burgum Annessiacum* et fermé de murs.

Or, d'après les us et coutumes du vieil Annecy, on ne tolérait pas les hospices dans l'enceinte murée de la bourgade. On conçoit cette exclusion dans les villes murées du moyen âge, si malsaines déjà à cause de l'économie du terrain dans l'assiette des bâtiments, qu'avaient seuls le droit de posséder ceux qui avaient le diplôme de bourgeoisie, que ne pouvaient acquérir les maladières.

L'hôpital naissant de Notre-Dame dut donc être transporté hors de la nouvelle enceinte, et avec lui le sanc-

tuaire qui en avait été l'origine. Nous arrivons donc à la place de Notre-Dame et au presbytère actuel bâti sur la rive externe du canal contournant alors la nouvelle ville. Les archives départementales possèlent divers titres d'acquisition des terrains pour le nouvel établissement. J'ai déjà publié plusieurs articles sur ces origines dans cette *Revue* et ailleurs.

Lorsqu'au commencement du XIVe siècle, la rue de Bœuf et celle du Pasquier furent annexées à leur tour au *burgum Annessiacum* et entourées de murs et d'un nouveau canal d'eau, couvert aujourd'hui par le quai Eustache Chappuis et la rue Vaugelas, la même exclusion menaçait le nouvel hôpital de Notre-Dame. Mais le sanctuaire et l'établissement avaient acquis trop d'importance pour qu'on pensât à les transporter ailleurs. On se contenta d'ouvrir une succursale de l'hôpital au delà du pont de Bœuf pour les malades seulement. On retint les pauvres près Notre-Dame. En 1308, une famille riche donna ses deux maisons près du château et ses avoirs pour la fondation d'un orphelinat, *orphanotrophium*. Les administrateurs, considérant que le quartier du Château se trouvait par tous ces agrandissements à l'extrêmité de la ville, profitèrent du départ des malades de Notre-Dame pour y installer l'orphelinat, qui fut ainsi réuni à l'hospice des pauvres. Le recteur fut choisi dans le clergé séculier. J'ai pu trouver les noms de tous les titulaires depuis 1388.

Le prieuré de Talloires conserva une partie de ses droits primitifs sur le sanctuaire de Notre-Dame de Liesse, comme on le voit, entre autres, par les chartes de 1317, 1361 et de 1402, après le grand jubilé où prêcha saint Vincent Ferrier, et 1456.

Revenons maintenant au sanctuaire primitif. Il devait être orné de sculptures. Dans la visite que j'ai faite de

diverses maisons des rues Grenette et Filaterie, j'ai remarqué plusieurs fragments de sculptures, anges, têtes de saints, animaux symboliques, incrustés à l'intérieur et à l'extérieur des murs ; et je ne doute pas qu'ils ne proviennent de ce sanctuaire lors de sa démolition, car ils appartiennent tous à l'époque que j'ai assignée.

Quant à l'établissement, on y logeait des pèlerins malades, on continua à y loger des étrangers ; les ouvertures des portiques furent murées et agencées pour servir de caves, et le dessus resta une hôtellerie, qui a gardé le titre de Notre-Dame jusqu'au XIXe siècle. Les blocs équarris que l'on remarque nombreux dans les bases de la maison voisine proviennent vraisemblablement de cet établissement primitif.

J'ai dit plus haut qu'en face du sanctuaire se trouvait une maison religieuse qui s'était installée là pour le desservir. Les religieux de Talloires ont possédé longtemps plusieurs immeubles dans le quartier de Saint-Dominique et celui de Saint-François. Parmi les tours qui jalonnaient le nouveau mur d'enceinte, dont j'ai parlé, celle dite de Talloires n'a été détruite que l'année dernière.

Quant à leur couvent, l'ostracisme qui excluait les maladières des villes murées s'appliquait aux maisons religieuses qui n'avaient pas de fonctions spéciales. C'est ainsi que les religieux du Saint-Sépulcre étaient hors la porte de ce nom. Les Dominicains n'ont été admis que parce qu'ils s'étaient chargés de la prédication dans Annecy. Au XVIe siècle les Franciscains furent installés pour le même motif à la place des Célestins, qui ne prêchaient pas. On sait la peine que sainte de Chantal eut pour faire reconnaître son nouvel établissement, lorsqu'elle dut quitter la maison de la Galerie. Les Lazaristes étaient hors la porte de Bœuf, puis plus tard hors la porte Perrière, comme les

Annonciades et les Capucins. Les Bernardines ne furent acceptées qu'à la condition de s'occuper de l'éducation des jeunes personnes. Et encore il leur fallut toujours à tous l'appui du pouvoir souverain.

Dans cette situation, les religieux de Talloires ne purent continuer leur existence conventuelle dans la maison que je crois leur avoir appartenue. Elle a dû être aliénée. Et les acquéreurs, en l'adaptant à leur position sociale, ont probablement utilisé quelques matériaux de la vieille chapelle que les Bénédictins leur auront vendus en même temps. Je présume avoir reconnu cette résidence.

Dans la façade opposée de la rue Grenette se trouve une maison, que la tradition donne encore pour avoir été celle d'un couvent. A l'entrée de la cave, on observe une colonne de même dimension que celles du porche supportant deux arcs en plein cintre, ainsi que d'autres blocs taillés pour un établissement important. Cette colonne privée de son chapiteau n'a pu être que transportée de la chapelle primitive. Une pièce, entre autres, qui sert de cave aujourd'hui, a dû être un salon d'entrée. Le plancher supérieur est porté par des poutres à riches moulures traversées au-dessus par des poutrelles cannelées, que l'on retrouve au premier étage.

Pour maintenir deux murs d'une cour intérieure dans leur écartement régulier, on les a arc-boutés par une colonne ronde du genre des précédentes, placée honrizontalement avec son chapiteau et sa base. Le tout mesure $1^{m},70$. Ce chapiteau à corbeille cubique de l'école rhénane, ainsi que la base pattée à queue, accusent le XI^{e} ou le XII^{e} siècle, et cette colonne paraît provenir du monument précédent. Quelle était sa destination ?

Au premier étage, une pièce à cheminée ornementée a dû servir d'étude, *operatorium,* à un notaire ; car, à côté,

se trouve un cabinet voûté à carreau pour le dépôt des minutaires. C'est ce que j'ai observé dans toutes les maisons des anciens notaires. Mais il me reste une énigme sur une plus grande pièce voûtée à berceau avec des crochets de fer fixés au claveau comme dans la prison du palais de l'Isle?

Une partie des caves actuelles avait été transformée en tannerie alimentée par le Thiou au siècle dernier.

En parcourant les maisons en démolition et quelques-unes de celles qui restent, j'ai remarqué que leur construction première était sortable et même agrémentée quelques fois de décors architecturaux. Habituellement il y avait une cour intérieure pour l'air et la lumière. Mais plus tard cet espace fut occupé par de nouvelles constructions mal agencées et en tous cas nuisibles sous tous rapports, car elles ôtaient la lumière et l'air à toutes les pièces de l'intérieur. Il n'est pas étonnant alors que la ville ait éprouvé tant de pestes au XVI^e^ siècle. Tous ces pâtés de construction devraient disparaître à jamais.

Les idées que je viens d'émettre sur les découvertes faites à ce moment dans ce groupe de maisons n'ont pas la prétention d'être le dernier mot de la question. D'ultérieures découvertes peuvent amener de nouvelles lumières, et je ne demande pas mieux que d'arriver à une connaissance précise des faits de cette époque encore bien obscure de l'histoire d'Annecy.

Les nombreuses communications que j'ai faites à la Société Florimontane sur l'origine des différents quartiers d'Annecy, et qui ont pris date dans cette *Revue,* seront suivies d'autres, pour compléter l'ensemble des notions sur les développements successifs de la ville.

C.-A. DUCIS.

CONCOURS DE POÉSIE DE 1890

PIÈCE COURONNÉE

ÉVANGÉLINE

Pièce en 3 actes, en vers,
d'après le poème de Henry W. Longfellow.

PERSONNAGES :

EVANGÉLINE
GABRIEL
BASILE, pere de Gabriel
LE PERE FELICIEN, curé de Grand Pré
BENÉDICT, pere d Evangéline
RENE LEBLANC, notaire
UN OFFICIER ANGLAIS.
SOLDATS, PAYSANS, PAYSANNES
DEUX INFIRMIERS

ACTE I

En 1755 — Une place de Grand Pre, village d'Acadie, en Amérique Au fond, le porche d une eglise A droite, devant une maison, une table et deux bancs A gauche, un puits

SCÈNE PREMIÈRE

BÉNEDICT, ÉVANGÉLINE

BÉNÉDICT, sur le pas de sa porte, parlant à Evangéline, qui est dans la maison

Pourquoi te fatiguer à carder cette laine,
Ma fille ? Viens plutôt ici reprendre haleine :
Au soleil de l'automne on se chauffe si bien.

(Il se dirige vers un banc et s'assied)

ÉVANGÉLINE, paraissant.

Oui, le ciel est clair ; mais un chasseur indien
M'a prédit un très rude hiver, car la fourrure
Des renards est épaisse.

BÉNÉDICT

Or, avant la froidure,
Tu prétends bien tisser un douillet vêtement
A ton père, est-ce pas, fillette ?

ÉVANGÉLINE

Justement.

BÉNÉDICT

Viens çà que je t'embrasse !
(Evangéline se laisse embrasser.)
Eh bien ! plus de sourire ?
Ne dis pas non. Je sais dans tes yeux trop bien lire.
Viens t'asseoir sur ce banc et donne-moi ta main,
Ma pauvre enfant. Il faut me dire ton chagrin.
Que te manque-t-il ?

ÉVANGÉLINE

Rien.

BÉNÉDICT

N'es tu pas la plus belle
Avec ta robe bleue et ta coiffe en dentelle ?

ÉVANGÉLINE

Oh ! mon père !

BÉNÉDICT

Bien ! bien ! Je sais ce que je dis.
Ce monde, mon enfant, n'est pas un paradis,
J'en conviens ; mais regarde autour de toi, regarde :
Notre vieille maison n'a pas une lézarde ;
Nos greniers sont remplis de beaux sacs de froment ;
Là-bas nos bestiaux reviennent lentement,

Humant l'air frais du soir et l'odeur de l'étable ;
La bonne bière coule à flots à notre table.
Depuis que nos aïeux sont venus, tu le sais,
Fonder en Amérique un village français,
Et de leurs bras normands fouiller ce sol en friche,
Il n'est pas dans Grand Pré de famille plus riche
Que la nôtre, ma fille, et plus heureuse aussi.

ÉVANGÉLINE

Je le sais.

BÉNÉDICT

D'où peut donc te venir ton souci ?
Est-ce de ces vaisseaux anglais qui sont en panne
Là-bas, avec des airs de chercheurs de chicane ?
Peut-être as-tu raison et, je t'en fais l'aveu,
Leur présence à Grand-Pré me tarabuste un peu.

ÉVANGÉLINE

Non, ce n'est pas cela.

BÉNÉDICT

Alors, parle.

ÉVANGÉLINE

Je n'ose...

BÉNÉDICT, à part.

Ces yeux baissés, cet air ému, ce teint plus rose...
(Haut)
Ton cœur bat pour quelqu'un, ma fille.

ÉVANGÉLINE

Vous croyez ?

BÉNÉDICT

Tout me le prouve ici : ces grands yeux effrayés,
Cette rougeur subite... et puis aussi, peut-être,
Ce jeune homme si beau qui, près de ta fenêtre,

Erre dès le matin pour t'épier de l'œil,
Lorsque tu viens donner sa pâture au bouvreuil.

ÉVANGÉLINE

Quel est-il ?

BÉNÉDICT

C'est le fils du forgeron Basile ;
Bon ouvrier, ma foi ! le meilleur de la ville.

ÉVANGÉLINE

Gabriel !

BÉNÉDICT

Gabriel.

ÉVANGÉLINE

Il m'aime ?

BÉNÉDICT

J'en suis sûr :
Je l'ai vu te guetter, caché derrière un mur,
Deux heures ; oui, ma fille, oui, deux heures d'horloge.

ÉVANGÉLINE

Il m'aime ! O Dieu ! Merci !

BÉNÉDICT, lui tendant les bras, où elle se précipite

Mon enfant !
(La faisant asseoir)
Interroge
Bien ton cœur ; réfléchis qu'un seul mot prononcé
Fera de Gabriel ton heureux fiancé,
Et plus tard ton mari.

ÉVANGÉLINE

J'ai réfléchi, mon père.
Depuis longtemps j'aimais Gabriel comme un frère ;
Ensemble nous prenions les leçons du curé,
Ensemble nous courions dans les bois de Grand-Pré,

Parmi les pins moussus et les hauts sycomores,
Pour entendre chanter dans leurs branches sonores
Les vents ailés partis de l'occident désert.
Et puis, l'heure est venue où le cœur s'est ouvert,
Et nous ne sommes plus allés à l'aventure
Chercher dans les buissons la framboise et la mûre.
Gabriel ne m'a pas dit un seul mot d'amour ;
J'étais sûre pourtant, et j'attendais le jour
Où l'aveu désiré sortirait de ses lèvres.
Le soir, quand s'étaient tus les taureaux et les chèvres,
J'écoutais les soupirs de mon cœur qui rêvait,
Tandis que, tout là-bas, la lune se levait
Sur la mer pâle et sur la brume des prairies.
Les branches du grand arbre étaient toutes fleuries
D'étoiles qui brillaient derrière ses rameaux ;
Et mon âme chantait, tant les cieux étaient beaux,
Et les astres de Dieu, semés dans la nuit claire,
Me souriaient de loin et me disaient : Espère !

BÉNÉDICT

Oui, mon Evangéline, espère, car voici
Basile justement. Il va s'asseoir ici.
Je l'entortillerai de la belle manière.
Va-t-en vite au cellier quérir un pot de bière.

(Elle sort)

SCÈNE II

BÉNÉDICT, BASILE, par instants EVANGELINE

BÉNÉDICT

D'où viens-tu donc avec ce visage gaillard,
Rouge comme un soleil à travers le brouillard ?
Viens t'asseoir. N'est-on pas bien ici, que t'en semble,
Pour fumer une pipe et boire un pot ensemble ?

BASILE

Bravo ! Tu m'as toujours un air de carnaval.

Aurais-tu ramassé quelque fer à cheval ?
(A Evangéline, qui rentre avec un pot et deux verres)
Bonjour, l'enfant.

ÉVANGÉLINE

Bonjour, monsieur Basile.

BÉNÉDICT, à Evangeline

Apporte
Nos deux pipes. tu sais, au-dessus de la porte,
Sur le rayon.

ÉVANGÉLINE

Oui, père, à l'instant.
(Elle sort Benédict sert à boire Evangéline revient avec les pipes et du tabac)

BASILE

Quel beau ciel !
(Evangéline sort)

BÉNÉDICT

Pourquoi donc n'as-tu pas amené Gabriel ?

BASILE

Parlons-en, si tu veux. Ce garçon m'inquiète.
Depuis longtemps. mon fils a quelque chose en tête :
Il est sombre. distrait. Tout d'abord j'en ai ri ;
Mais voilà bien huit mois qu'il a cet air marri.
Il s'en va dans les bois chercher la solitude,
Il s'enferme tout seul sous pretexte d'étude,
Et lorsque je lui dis : — Gabriel, mon enfant.
La place de mon fils est dans l'air étouffant
De la forge, parmi le fer, l'acier, le cuivre,
Et ton état, qui n'est décrit dans aucun livre,
Ne s'apprend qu'en frappant sur le métal en feu...

BÉNÉDIT

Eh bien ! que répond-il ?

BASILE

Il soupire.

BÉNÉDICT

C'est peu.

BASILE

Oui, plus je réfléchis... Veux-tu que je te dise ?
Mais tiens-toi bien. Je vais te faire une surprise.

BÉNÉDICT

Parle, me voilà prêt à tout.

BASILE

Tu sais, mon vieux,
Que pour scruter les cœurs, un père a de bons yeux ;
Les maux de nos enfants. notre amour les devine.
Mon fils...

BÉNÉDICT

Eh bien !

BASILE

Je crois qu'il aime Evangéline.

BÉNÉDICT

Pas possible !

BASILE

Et, dis-moi, ta fille...

BÉNÉDICT

Il faudra voir.
Assure-toi d'abord que ton fils...

BASILE

Dès ce soir.

BÉNÉDICT

Quand j'aurai ta réponse, on verra.

BASILE

Je t'en prie !

BÉNÉDICT

Tiens ! voilà justement Gabriel !

BASILE

Je parie
Qu'il se décide enfin à parler, le vaurien !

BÉNÉDICT

Ayons l'air de ne nous apercevoir de rien,
Et d'aller faire un tour là-bas, sur la falaise.
Viens ! nous surveillerons cette flotille anglaise,
Tout en marchant, et nous causerons des enfants.

(Ils sortent)

SCÈNE III

ÉVANGÉLINE, puis GABRIEL

ÉVANGÉLINE, une quenouille et un fuseau à la main

Qu'ont-ils pu dire ? Ils sont partis, gais, triomphants...
Ah ! qui sait ? J'ai tâché d'écouter à la porte.
C'était mal. Je n'ai rien entendu.

(Apres un silence)

Que m'importe !

(Elle s assied et file)

Chantons !

(Elle chante Gabriel paraît au fond)

Assises sur le pas des portes,
Songeant peut-être à leur destin,
Aux vieux jours, aux amitiés mortes,
Les aïeules filent le lin.

GABRIEL

C'est elle ! Il faut l'aborder ! mais j'ai peur,
Et je n'ose avouer ce que j'ai dans le cœur.

ÉVANGÉLINE continue

Filez, mères, les coiffes blanches,
Que l'on repasse avec amour,
Et qui flotteront les dimanches,
Dans le chemin qui mène au bourg.

Demain, vous filerez sans doute
Le linceul où vos corps pâlis,
Lassés de leur trop longue route,
Seront un jour ensevelis.

GABRIEL

Que j'aime cette voix mélancolique et tendre !
Il faut parler pourtant. C'est trop longtemps attendre.

ÉVANGÉLINE achève la chanson

Mais aujourd'hui, filez les langes
Où, comme autrefois leurs aînés,
Rêveusement riront aux anges
Les frêles et doux nouveaux-nés.

GABRIEL

Evangéline !

ÉVANGÉLINE, poussant un cri

Ah ! vous étiez là, Gabriel !

GABRIEL

Oui, je me demandais si les anges du ciel
Ont de plus douces voix pour chanter leurs cantiques,
Que toi, pour répéter nos complaintes antiques,
Nos vieux airs, familiers aux échos des forêts,
Et, comme nos moissons, sortis de nos guérets.

ÉVANGÉLINE, d'un air enjoué.

Taisez-vous !

GABRIEL

Tu me dis *vous* ?

ÉVANGÉLINE

Je...

GABRIEL

Qu'il te souvienne
Des jours passés, où nous errions, enfants joyeux,
Parmi les pins géants de la forêt ancienne,
Libres sur le sol vierge et sous l'azur des cieux.
Alors, nous nous parlions sans rougeur, sans contrainte ;
Ce que mon cœur cachait de plus mystérieux,
Je te le révélais, et nulle ombre de crainte
Ne venait, à ma voix, clore à demi tes yeux.
Dis moi, l'heure aujourd'hui n'est-elle pas venue
De retrouver enfin notre bonheur trop court ?
Veux-tu, pour renouer la chaîne interrompue,
Accepter à la fois ma vie et mon amour ?

ÉVANGÉLINE

Mon père n'est pas là, Gabriel.

GABRIEL

Et que dis-je
Que ton père ou bien toi puisse avoir à blâmer ?
Je t'aime, voilà tout, et j'en ai le vertige.
Dieu même ne pourrait m'empêcher de t'aimer !

ÉVANGÉLINE, à part

Il m'aime ! O Dieu !

(Elle pleure)

GABRIEL, à genoux, et lui baisant les mains.

Pardon, ô mon Evangéline,

D'avoir ainsi troublé ton cœur. Ton front s'incline,
Tu pleures !...

ÉVANGÉLINE

Oui... de joie !

GABRIEL

Alors, c'est donc bien vrai,
Tu m'aimes ! Réponds-moi !

ÉVANGÉLINE

Jamais je n'oserai.

GABRIEL, se relevant.

Oui, tu m'aimes ! Ainsi, nous pourrons donc reprendre
Le beau rêve ébauché parmi les fleurs des bois,
Et dans les halliers verts errer comme autrefois,
En jetant aux échos la chanson la plus tendre.
Nous gravirons tous deux les coteaux d'alentour,
Et là, nous entendrons les rumeurs des vallées.
Au glas sourd et lointain de l'océan mêlées,
S'éteindre doucement ainsi qu'un chant d'amour.
Tu prendras pour appui mon bras ferme et fidèle,
Et, parmi les rochers. tu marcheras sans peur,
Pour chercher ces cailloux, présages de bonheur,
Que l'on trouve parfois dans les nids d'hirondelle.
Et puis, un jour viendra, bientôt, j'en ai l'espoir,
Où, parmi les flambeaux, les parfums d'encensoir,
Nos pères enchantés, tes compagnes ravies,
Verront le prêtre unir à jamais nos deux vies.
Mais parle-moi : dis-moi bien que tu m'aimes.

ÉVANGÉLINE

Oui !

Ton regard à la fois timide et réjoui
Quand je te saluais, en passant, d'un sourire,
M'avait fait deviner... ce que tu viens de dire ;
Mais je n'étais pas sûre, et j'attendais.

GABRIEL

Et moi,
Je n'osais. Je ne sais quel indicible émoi
Me prenait à la gorge, à te voir, à t'entendre,
Et dans mon cœur souffrant retenait le mot tendre.
Mais enfin, moins timide, aujourd'hui j'ai parlé,
Et mon but est atteint, mon espoir est comblé !

(Il prend la main d'Evangéline, qui penche sa tête sur son épaule
Basile et Bénédict paraissent dans le fond)

SCÈNE IV

Les mêmes, BASILE, BENEDICT

BÉNÉDICT

Hé ! les amoureux !

ÉVANGÉLINE, poussant un cri.

Ah !

(Elle s'enfuit du côté de la porte, puis s'arrête. Les deux jeunes gens
demeurent interdits)

BASILE

Qu'est ce ? Que signifie
Ce grand cri que j'entends : « Ah ! »

GABRIEL

Je vous certifie...

BÉNÉDICT

Nous n'avons pas besoin de tes certificats,
Mon garçon. Je sais tout. Nous suivions vos ébats
De l'œil, ton père et moi. Viens ici.

(Gabriel s'approche.)

Toi, ma fille,
Approche.

(Il met la main d Evangéline dans celle de Gabriel)

Et que bientôt une heureuse famille
Naisse, mes chers enfants, de vos jeunes amours.

GABRIEL, à Bénédict.

Souvenez-vous, mon père, au temps des grands labours,
Que l'on me dit habile à guider la charrue ;
Souvenez-vous aussi que, dans la forêt drue
S'il faut couper pour vous le chêne ou le sapin,
L'amitié doublera la force de ma main.

ÉVANGÉLINE, à Basile

Vous qui bientôt allez être mon second père,
Le soir, quand s'éteindront les feux, dans votre verre
C'est moi qui verserai l'abondante liqueur
Qui rafraîchit la bouche et réchauffe le cœur.
Quand vous viendrez chez vous reprendre votre place,
Le front encor couvert de sueur, la main lasse,
J'irai sur le chemin pour vous voir arriver,
Et je vous chanterai les airs qui font rêver.

BASILE, à tous deux

Oui, vous avez tous deux le cœur simple et fidèle,
Et vous êtes de ceux pour qui la vie est belle,
Puisqu'elle s'ouvre par une chanson d'amour.

BÉNÉDICT

Soyez heureux, enfants, et, tandis que le jour
Baisse, errez tous deux sous le soleil qui décline.
Nous vous regarderons de loin. Evangéline,
Va chercher le damier.

(Evangéline entre dans la maison)

Toi, Basile, assieds-toi.

(Evangéline rentre en scène avec un damier qu'elle pose sur la table)

Ah ! très bien ! nous pouvons commencer le tournoi.

(Ils disposent les pions Gabriel et Evangéline se promènent un instant en causant, et vont s'asseoir sur la margelle du puits)

GABRIEL

Déjà tombe le soir et s'étend le silence.
Dans les airs apaisés plus un cri ne s'élance,

Et les tourtereaux seuls ont encore une voix
Pour roucouler d'amour à l'ombre de nos toits.
Ecoutons-les.

BÉNÉDICT

Soufflé !

BASILE

Oui, mais j'arrive à dame.

BÉNÉDICT

Diable ! Je n'avais pas prévu ce coup-là.

BASILE

Dame !
Je l'avais bien caché.

ÉVANGÉLINE

La nature s'endort,
Le soleil, entouré de grands nuages d'or,
Plonge dans l'océan sa large chevelure,
Et les flots assoupis, avec un doux murmure,
L'accueillent dans leur sein.

GABRIEL

S'aimer, s'aimer toujours,
Toujours, toute la vie, et, dans nos soirs trop courts,
Faire tenir toute une éternité de rêves,
Errer, cœur contre cœur, sur le sable des grèves,
Voir les flots se livrer leur combat éternel
Sans que jamais rien puisse assombrir notre ciel...
Voilà notre avenir, ma douce Evangéline.
En vain le vent d'hiver, de colline en colline,
Chasse en tourbillons noirs les feuilles de nos bois ;
En vain les oiseaux morts tairont leur douce voix ;
En vain tout ici-bas tombe et se renouvelle ;
L'amour qui nous unit est d'essence immortelle,
Et la mort, en venant fermer nos yeux éteints,
Ne saurait séparer nos cœurs et nos destins !

BASILE, prenant des pions à Bénédict

Un, deux, trois, quatre, cinq.

BÉNÉDICT

Voilà qui m'embarrasse.
Cette dame possède un appétit...

BASILE

Vorace.

BÉNÉDICT

Oui, mais continuons.

SCÈNE V

LES MÊMES, RENE LEBLANC

RENÉ LEBLANC

Ne continuez pas !

BÉNÉDICT

Allez vite endosser votre habit des contrats,
Notaire, et prenez-moi votre encrier de corne,
Pour libeller ici... Mais pourquoi cet air morne ?
Le vent aurait-il fait tomber vos panonceaux ?

RENÉ LEBLANC

Ce n'est pas le moment de rire. Les vaisseaux
Qui surveillaient de loin les abords du village
Viennent de débarquer des soldats sur la plage.
On dit que l'officier est porteur d'un décret
Du roi.

BASILE

Qu'ordonne-t-il ?

RENÉ LEBLANC

C'est encore un secret.
Les troupes vont venir sur la place, ici-même.
Et là, nous connaîtrons la volonté suprême
De nos seigneurs anglais.

ÉVANGÉLINE

Que Dieu veille sur nous !

BÉNÉDICT

Ne craignez rien, enfants.

GABRIEL

Nos maîtres sont jaloux,
Mon père : leur ciel gris, leur sol stérile et dur
Ne valent pas le sol riche, le ciel d'azur
De notre beau pays, de la verte Acadie ;
Aussi, le peuple anglais nous hait et nous envie.

BÉNÉDICT

Bah ! peut-être n'ont-ils pas de mauvais desseins.
On leur a fait savoir que nos greniers sont pleins ;
Ils viennent compléter une moisson mauvaise,
Sans doute, et ce projet n'a rien qui me déplaise.
Tous, nous leur offrirons du froment à bon prix,
Et nos larges greniers n'en seront point taris.

BASILE

Tout cela, Bénédict, ne me satisfait guère :
Charge-t-on du froment sur des vaisseaux de guerre ?
Non, n'est-ce pas ? Alors que nous veut-on ? Pourquoi
Ces armes, ces soldats et cet ordre du roi ?

RENÉ LEBLANC

Nous allons le savoir, car la troupe s'avance.

ÉVANGÉLINE

Mon Dieu ! veillez sur nous et sur notre espérance !

(Des soldats anglais, leur chef à leur tête, envahissent la place
Un certain nombre de paysans les suivent)

SCÈNE VI

LES MÊMES, UN OFFICIER ANGLAIS, SOLDATS, PAYSANS

L'OFFICIER

Acadiens, écoutez ce que Sa Majesté
Décrète. Vous pouviez, en pleine liberté,
Cultiver cette terre échue au roi mon maître.
Mais vous avez vécu sans jamais reconnaître
Son légitime empire et, rebelles aux lois,
Vous n'avez pas cessé de violer ses droits.
Si pénible soit-elle, il faut remplir ma tâche.
Sur les vaisseaux qui près de ce bourg font relâche,
Demain, au point du jour, vous serez embarqués.
Tous vos biens au profit du roi sont confisqués.
Tel est son bon plaisir

BÉNÉDICT

Qu'avez-vous dit ?

BASILE

Canailles !

UNE FEMME DU PEUPLE

Mais votre roi n'a donc pas de cœur !

UN HOMME DU PEUPLE

Pas d'entrailles !

UN AUTRE HOMME

Pourquoi ? Qu'avons nous fait ?

LA FEMME

Lâches !

LE 1ER HOMME

Tyrans !

LE 2e HOMME

Bourreaux !

BÉNÉDICT

Tout ! vous nous prenez tout ! Nos foyers, nos troupeaux !

GABRIEL

Vengeons-nous !

TOUT LE PEUPLE

Vengeons-nous !

BASILE

A mort ! qu'on les égorge !
Main basse sur les faux et les marteaux de forge !

TOUT LE PEUPLE

A mort !

L'OFFICIER, aux soldats

Emparez-vous de cet homme !
(Les soldats s'emparent de Basile et le maîtrisent.)

BASILE

Démons !

ÉVANGÉLINE

Grâce, monsieur, au nom du ciel !

L'OFFICIER

Pas de sermons !
(Aux soldats)
Vous le mettrez aux fers pendant la traversée.
(On emmène Basile)

GABRIEL, saisissant un outil, ainsi que quelques paysans.

Délivrons-le !

(Les soldats se mettent en défense Le Père Félicien paraît sortant de l'église Il se jette entre les combattants.)

SCÈNE VII

LES MÊMES, moins Basile et deux soldats, LE P. FELICIEN

LE P. FÉLICIEN

Quelle est cette lutte insensée ?
Rejetez loin de vous tous ces outils tranchants
Qui ne doivent servir qu'à labourer vos champs.
Espérez-vous donc vaincre ? Ils sont venus en nombre ;
Pas de mort inutile. Oui, le présent est sombre
Et l'avenir chargé d'orage. Mais songez
Au Très-Haut, qui vous a sans cesse protégés.
Acceptons, mes enfants, l'exil comme une épreuve ;
Allons chercher un autre asile auprès d'un fleuve
Lointain, inaccessible aux pas de l'étranger,
Et laissons à Dieu seul le soin de nous venger !

(Il parcourt les groupes en adressant à chacun des paroles encourageantes)

L'OFFICIER, aux soldats.

Vingt hommes garderont les abords de la place,
Et veilleront, la nuit, sur cette populace.
Le reste, cantonné quelque part dans le bourg,
Sera prêt à partir demain, au point du jour.
Le côtre quittera le port cette nuit même.
Pour qu'avant le départ personne ici ne sème
La révolte, il prendra trois ou quatre meneurs
A son bord. Six de vous, pris parmi les meilleurs,
Conduiront le convoi.

(Il passe les gens du village en revue, et en désigne deux)

Vous prendrez ces deux hommes ;

(Quelques soldats font ranger les hommes désignés au fond du théâtre L'officier arrive devant Gabriel et le désigne)

Et celui-ci

ÉVANGÉLINE

Pitié, monsieur, grâce ! Nous sommes
Fiancés ! Voulez-vous donc séparer deux cœurs

Qui s'aiment ? C'est assez pour vous d être vainqueurs,
Ne soyez point cruels !

L'OFFICIER

Allons ! Des pleurs de femme !
Soldats !

ÉVANGÉLINE

N'avez-vous donc point de pitié dans l'âme ?

L'OFFICIER, frappant du pied

Le temps presse !

ÉVANGÉLINE

Mon Dieu ! Les soldats vont venir,
Et je ne trouve pas de mot pour le fléchir !
(A un geste de l officier, elle tombe à genoux)
Pitié ! Songez, monsieur, que je l'aime, qu'il m'aime,
Que mon seul bien, c'est lui ; que mon espoir suprême,
Dans cet écroulement de tout notre bonheur,
C'est lui, c'est lui toujours ! Si vous avez un cœur,
Si vous avez aimé . oui, n'est-ce pas ? par celle
Dont vous gardez dans l'âme un souvenir fidèle,
Epouse ou fiancée, ayez pitié de nous !
Je pleure, je supplie et je suis à genoux.
Voyez ! comprenez donc quelle est notre détresse !
Quand on est malheureux comme nous, la tendresse
Se double, car c'est tout ce qui reste aux proscrits.
Nos terres, nos maisons, tout, on nous a tout pris.
Ne nous ravissez pas notre seule espérance,
Ceux avec qui l'on aime à pleurer en silence,
Ceux qui sont tout pour nous, famille et nation,
Ceux qui portent en eux la consolation,
Ceux qui rendent l'espoir au cœur qui désespère.
Pitié pour ce vieillard qui pleure .. c'est mon père !
Mais tout cela paraît vous émouvoir si peu !
Je ne sais plus comment vous parler. O mon Dieu !

L'OFFICIER, aux soldats

Emmenez-moi cet homme.

ÉVANGÉLINE, se précipitant entre les soldats et Gabriel.

Un mot, un mot encore !
Ah ! Vous ne pouvez pas savoir ! Mais je l'adore !
Nous nous sommes connus tout enfants. Nous allions
Tous les deux à l'école, et là nous épelions
Nos lettres. Le curé nous apprenait à lire.
Mais vous n'écoutez pas ! Je ne sais que vous dire !

L'OFFICIER, aux soldats.

Allez !

ÉVANGÉLINE, entre eux et Gabriel.

Non ! Arrêtez !

L'OFFICIER, avec impatience

Allez !

GABRIEL, serrant les poings.

N'approchez pas !

ÉVANGÉLINE, se précipitant sur Gabriel et l'enlaçant.

Venez donc maintenant l'arracher de mes bras !

(Les soldats les séparent et emmènent Gabriel)

ÉVANGÉLINE, avec un cri terrible.

Ah !

(Elle tombe évanouie dans les bras de Bénédict.)

L'OFFICIER, aux soldats

Partez !

BÉNÉDICT

C'est infâme !

GABRIEL, se retournant

Evangéline !

UN SOLDAT, frappant Gabriel

Avance !

(Les soldats et l'officier sortent.)

SCÈNE VIII

BENEDICT, LE P. FELICIEN, ÉVANGELINE, PAYSANS

BÉNÉDICT

Ma fille !

LE P. FÉLICIEN

Mon enfant !

ÉVANGÉLINE, revenant à elle.

Mes tendresses d'enfance,
Mes doux espoirs d'amour et de calme bonheur
Devaient-ils donc s'enfuir comme un rêve trompeur,
Ou comme ces tribus de passereaux volages
Qui, lorsque vient l automne, abandonnent nos plages ?

LE P. FÉLICIEN

Ils reviennent.

ÉVANGÉLINE

Mais lui, le retrouverons-nous ?

LE P. FÉLICIEN

Oui, ma fille, et bientôt il sera ton époux.
Vous trouverez dans votre amour le grand remède,
Et vous serez heureux, si chacun de vous aide
L'autre à porter son faix de peines et d'ennuis
La vie a de beaux jours pour vous encore ;

(Baissant la voix.)

Et puis
Ton père est là qu'il faut consoler au plus vite.
Vois comme son front pâle est soucieux. Evite
De pleurer devant lui. C'est un vieillard, tu sais.
Des cris de ta douleur ne le trouble jamais.
Songe qu'il souffre, lui, de quitter l'Acadie,
La terre où ses aïeux sont morts.

(Depuis quelque temps, des lueurs rouges envahissent le ciel. Une sourde rumeur s'élève.)

BÉNÉDICT, regardant, comme éveillé d un long sommeil.

Un incendie !

LE PEUPLE

Ah !

UNE PAYSANNE

Tout brûle, tout est en feu !

BÉNÉDICT, après avoir regarde à l entrée de la rue

Monstres ! Ils ont
Tout brûlé, tout, depuis la plaine jusqu'au mont.
Mes fermes ! Le travail de trente ans ! Ma récolte !
L'étable, le bétail tout vivant ! O révolte !
Donnez-moi donc une arme, un outil. une faux.
Un poignard, que je meure en tuant mes bourreaux !
(Il porte la main à son front et chancelle)
Mais non ! c'est trop !... c'est trop !... Je meurs !... Evangéline !
(Il tombe Evangeline se précipite sur son corps)

ÉVANGÉLINE

Mon père ! vous vivez ! Parlez !

LE P. FÉLICIEN. se découvrant.

Pauvre orpheline !

ÉVANGÉLINE

Mon père ! Répondez ! Répondez-moi !
(Au P Félicien.)
Vit-il ?

LE P. FÉLICIEN

Ton père, mon enfant, n'aura pas vu l'exil.

FIN DU PREMIER ACTE

ACTE II

Trois ans après — Les ruines de Grand-Pré On reconnaît le décor du premier acte dans les maisons et l'église à demi-ruinées et couvertes de lierre Le puits est reste intact

SCÈNE PREMIÈRE

EVANGELINE, LE P. FÉLICIEN

ÉVANGÉLINE, sortant des ruines de la maison de son père.

J'ai voulu la revoir, notre pauvre Acadie,
Telle que l'avaient faite un seul jour d'incendie
Et trois ans d'abandon J'ai voulu la revoir ..
Hélas ! rien dans Grand-Pré ne me parle d'espoir.
Voilà tout ce qui reste, après quelques années,
De notre bourg, de nos maisons abandonnées,
De notre pauvre église et de notre bonheur.
Des ruines ! partout des ruines ! Mon cœur
Lui même, qui jadis s'ouvrait à l'espérance,
Désespère aujourd'hui. Tout est deuil et souffrance,
Ironie, injustice et malheur.

LE P FÉLICIEN

Mon enfant !
Ne parle pas ainsi, car le ciel nous défend
De ne pas espérer en sa bonté suprême.
Laisse-moi te conter une histoire que j'aime
A redire souvent aux victimes du sort,
Pour raviver en eux un espoir presque mort.
Une ville puissante, aujourd'hui ruinée,
Etait bâtie autour d'une colline, ornée
D'une statue immense, en bronze, qui portait
Dans ses mains la balance et le glaive. C'était

La Justice. Dans les plateaux de la balance.
Les oiseaux avaient fait leur nid. Leur insolence
Semblait peu contrister la déesse d'airain
Qui veillait, d'un regard immobile et serein,
Sur les destins publics. Un jour, à ses pieds même
Un larcin fut commis. C'était un diadème
De perles, disparu de chez un grand seigneur.
Le délit découvert, on en chercha l'auteur.
Une jeune servante aussitôt soupçonnée
Fut, malgré ses serments, jugée et condamnée.
Le vol, d'après les lois, était puni de mort,
Et la victime, à qui l'on avait dit son sort,
Devait être égorgée au pied de la statue.
Tout le peuple vint voir. L'homme rouge qui tue
Avait déjà levé son glaive. Tout à coup,
Un orage éclata, brisant, renversant tout.
La balance tomba sur le sol, détachée
Par la force du vent. Dans un plateau, cachée
Sous l'argile d'un nid de pie, on découvrit
La couronne volée, et le peuple comprit
Que l'oiseau pillard seul avait commis le crime.
Et mit en liberté l'innocente victime.

ÉVANGÉLINE

Hélas ! c'est une fable, et la réalité,
Qui vient de Dieu, ferait douter de sa bonté.
Dans ces jours de douleur et d'angoisse profonde,
Que pouvons-nous ? Prier le ciel, courir le monde ;
Mais le monde est trop grand et le ciel est trop loin !

LE P. FÉLICIEN

Ma fille !

ÉVANGÉLINE

Laissez-moi tout dire. J'ai besoin,
Aujourd'hui, de répandre au dehors l'amertume
De mon cœur. Je suis plus triste que de coutume
Devant tous ces débris témoins de mon amour...
Nous resterons ici, n'est ce pas, jusqu'au jour

Où le ciel, vaincu par tant de larmes versées,
Me donnera celui que rêvent mes pensées.
Nous l'avons tant cherché, pourtant. Par monts, par vaux,
Depuis la mer brûlante où le Père des eaux
Jette ses flots troublés qui rongent les rivages,
Jusqu'aux grands lacs du Nord, bordés de bois sauvages,
Sur l'immense Orégon, sur la Tèche, et parmi
Les herbages géants du désert ennemi.
Les Indiens cruels et les Quakers austères.
La verte Louisiane et les mauvaises terres
De la Nébraska, nous avons tout vu. Parfois
Un indice éveillait mon espoir aux abois ;
Alors, nous reprenions ensemble notre route ;
Mais en vain. Faut il donc répandre goutte à goutte
Sur ces chemins ardus tout l'amour de mon cœur,
Pour que le sort cruel soit malgré tout vainqueur !
Hélas !

LE P. FÉLICIEN

Ne parle pas d'affection perdue.
La tendresse jamais n'est en vain répandue;
Quand l'être chéri n'a pas pu s'en enrichir,
Elle connaît sa route, et vient se réfléchir
Dans le cœur dont elle est sortie, et le parfume.
Mais ne perds pas courage, et qu'en toi se rallume
Cette flamme d'espoir, ton guide et ton soutien.
Dieu te rendra celui que tu cherches si bien.
Espère donc, ma fille.

ÉVANGÉLINE

Il faut bien que j'espère :
C'est là toute ma vie ; et je mourrais, mon père,
S'il nous fallait un jour, las de chercher le port,
Pleurer le cher absent comme l'on pleure un mort.
Oui, je le chercherai. Mais il faut me permettre
De soupirer parfois au lieu de me soumettre.
Oh ! ces trois ans de deuil, sans rencontrer jamais
Ni le vieux forgeron ni celui que j'aimais,
Et ce destin fatal qui nous poursuit sans trêve,

Tout cela, par instants, me semble un mauvais rêve.
Sans doute, vous avez gardé le souvenir
De cette femme, qui vint un soir se blottir
Dans ma tente. C'était au centre de ces plaines
Qui s'étendent au nord des sierras mexicaines.
Elle me confia son histoire. Elle était
Veuve et pleurait souvent. Parfois, elle chantait
Des légendes de son pays. J'en connais une
Qu'elle me raconta par une nuit sans lune.
En errant avec moi sous la sombre forêt.
Elle a je ne sais quel charme amer et secret
Qui m'attire et m'oppresse à la fois. C'est l'histoire
D'une fille indienne à qui, dans la nuit noire,
Un fantôme venait chanter un chant d'amour.
Elle, à travers le bois le suivit jusqu'au jour
Sans l'atteindre jamais Il disparut. Mais elle,
A cette ombre d'amant voulant rester fidèle,
Attendit que le soir tombât, et le revit.
Ainsi, dans les déserts de l'Ouest, elle suivit
Le spectre à la clarté des astres Sa peuplade
Ne la revit jamais. On fit une ballade
Sur elle, que l'on chante au pays indien.
Eh bien ! son sort n'est pas plus sombre que le mien :
C'est un fantôme aussi que je suis à la piste.
Et même en y songeant, mon roman est plus triste
Que le sien. L'Indienne, elle, au moins, pouvait voir
Son bien-aimé de loin, le suivre jusqu'au soir,
Et ne l'abandonner qu'au lever de l'aurore...

(Elle pleure Puis, relevant la tête)

Mais à quoi bon pleurer ? Je veux revoir encore
Cette pauvre maison, où j'ai passé la nuit
Le chagrin s'évapore un instant et s'enfuit,
Entre ces murs amis où serpente le lierre.

(Sur le pas de la porte, montrant un endroit dans l intérieur)

Voici près du foyer ma place familière.
Un arbuste au milieu de la salle a poussé.
Entrons.

(Elle entre, le P Felicien la suit)

SCÈNE II

BASILE, seul

BASILE

Tout est désert. Notre bonheur passé
Est enseveli là. Ma forge abandonnée
Est au bout de la rue, à demi-ruinée.
Tout, sous la ronce verte, avait gardé son air
D'autrefois. Près du seuil, un tas de machefer
S'élevait, à demi-couvert de hautes herbes.
L'enclume, d'où jadis partaient de longues gerbes
D'étincelles, gisait, rouillée, au pied du mur.
On dirait qu'elle attend le forgeron futur
Qui, la trouvant, parmi les débris, bonne encore,
Fera chanter bien haut sa voix claire et sonore.

(Evangéline et le P Felicien sortent de la maison)

SCÈNE III

BASILE, ÉVANGELINE, LE P. FÉLICIEN

LE P. FÉLICIEN

Basile !

ÉVANGÉLINE

Vous ! C'est vous !

(Elle se jette dans ses bras)

BASILE

Evangéline !

ÉVANGÉLINE

Et lui ?

BASILE

Gabriel ?

ÉVANGÉLINE

Dites vite !

BASILE

Il doit être aujourd'hui
Dans l'Arkansas, aux monts Ozark, à cent vingt milles
D'ici.

ÉVANGÉLINE, avec désespoir

Mon Dieu ! mon Dieu !

BASILE

Les chemins sont faciles,
Mon enfant. En huit jours...

ÉVANGÉLINE

Mais pourquoi n'est-il pas
Ici ? Ne me cachez rien. Que fait-il là-bas ?
Au moins, il ne m'a pas oubliée !

BASILE

Oh ! ma fille !
On est fidèle à ses serments, dans ma famille.
Gabriel t'aime plus que jamais.

ÉVANGÉLINE

Pardonnez !
Je parle sans songer... Mais vous me comprenez.
Je croyais le revoir en vous voyant vous-même ;
Alors, quand vous m'avez appris... Je sais qu'il m'aime,
Mais je l'ai tant cherché, j'ai tant souffert pour lui,
Sans jamais arriver à mon but, qu'aujourd'hui
Tout évènement m'est un sinistre présage.
Tout me trouble le cœur et tout me décourage.
Me pardonnez-vous ?

BASILE

Oui, ma fille, oui vraiment.
Je ne suis point fâché.

ÉVANGÉLINE

Mais dites-moi comment
Après avoir trois ans, dans nos recherches vaines,
Poursuivi des lueurs d'espoir trop incertaines,
Il se fait que nous vous rencontrions ici ?

BASILE

Tu me demandes notre histoire. La voici.
Notre navire anglais, après un long voyage,
Nous laissa, Gabriel et moi, sur le rivage ;
Une ferme isolée où l'on manquait de bras
Nous fournit quelque temps le gîte et le repas ;
Mais bientôt, remontant les rives de la Tèche,
Où paissent les troupeaux dans l'herbe humide et fraîche,
Nous prîmes le pourpoint de cuir au large col,
Et le sombrero blanc du bouvier espagnol.
Là, la fortune enfin nous sourit. Dans les plaines,
Nos moutons par milliers, nos taureaux par centaines
Paissaient. Mais Gabriel était triste toujours.
Jour et nuit, il songeait à ses seules amours,
A toi. Quand nous avions des peaux de bœufs à vendre,
Il partait en campagne et s'efforçait d'apprendre
Le lieu de ta retraite ; il revenait bien las,
Sans avoir rien appris. Mais il ne cessait pas
De s'informer partout. Ayant entendu dire
Que quelques passagers venus par ton navire
S'étaient fixés aux monts Ozark, il repartit ;
Et moi, jusqu'à l'endroit où la plaine aboutit
Aux montagnes, j'ai fait à ses côtés la route ;
Puis, regagnant les prés où mon grand troupeau broute,
J'ai voulu voir comment le temps avait traité
Notre pauvre village, et, m'étant arrêté
Sur la place du bourg... Mais vous savez le reste.

ÉVANGÉLINE

Que faire maintenant, puisqu'un hasard funeste.
A l'instant où je crois revoir mon fiancé,
M'en sépare toujours ? Il serait insensé
D'espérer le rejoindre avec notre voiture :
C'est un char attelé de bœufs. Si d'aventure
Gabriel revenait par un autre chemin
Vous retrouver, ce long voyage serait vain.
Quelle route choisir, et que faire ?

BASILE

Un échange :
J'ai là mon chariot dans une vieille grange.
Prenez mes deux chevaux et donnez-moi vos bœufs.
Je vous indiquerai le chemin, et je veux
Que dans trois jours celui que ton amour désire
Te soit rendu.

ÉVANGÉLINE

Merci ! Merci ! Dieu vous inspire.
Partons bien vite. Enfin ! Je vais donc le revoir.

LE P. FÉLICIEN

Réfléchis, mon enfant. Que ce nouvel espoir
Ne te fasse point prendre un parti téméraire.
Ne pars pas pour les monts. Suis Basile, au contraire,
Jusque dans son pays, et va chercher, parmi
Ses grands troupeaux de bœufs, sous son cottage ami,
L'asile qu'il te faut, jusqu'à l'heure bénie
Où, de retour, après sa recherche finie,
Gabriel rejoindra celle qu'il aime tant.

ÉVANGÉLINE

Attendre, attendre encore ! Ah ! vous savez pourtant
Que je crains tout pour lui ; que mon inquiétude
Augmente encor l'horreur de cette solitude.
Dieu, qui nous a frappés, veillera-t-il sur lui ?
Qui sait s'il ne court pas un danger aujourd'hui ?

Puis, savez-vous combien durera son voyage ?
Des mois. peut-être plus Je n'ai pas le courage
De rester immobile à l'attendre, quand lui
Me cherche ; suivons donc l'espoir qui nous a lui.

(A Basile)

Dites-nous le chemin, et, si le sort contraire
Ne nous réunit pas en route, alors. mon père,
Nous reviendrons chez vous chercher mon fiancé.

BASILE

Tout cela, mon enfant, me paraît fort sensé.
Allons, l'abbé. venez, sans plus de résistance.
Faisons vite l'échange. et partez. La distance
N'est pas grande après tout, et j'ai de bons chevaux.

(Ils sortent. — Gabriel entre du côte opposé)

SCÈNE IV

GABRIEL. seul

GABRIEL

Nos amours, nos espoirs, nos rêves, nos travaux.
Tout est enseveli sous ce linceul de lierre.
Le temps ronge le bois et détache la pierre.
Mais il n'efface pas les souvenirs sacrés
Inscrits par notre amour sur ces murs délabrés.
Me voici revenu d'un pénible voyage,
Où je n'ai pas trouvé trace de son passage ;
Il va falloir, plus triste et plus seul que jamais,
Vivre éloigné toujours de celle que j'aimais...
Oh ! les derniers instants que j'ai passés près d'elle !
Comme je m'en souviens ! Assis sur la margelle
De ce puits, nous parlions d'amour, et ses grands yeux
Me jetaient des regards timides et joyeux ;
La brise nous portait le chant des tourterelles,
Et nous rêvions tous deux de vivre unis comme elles.

Et j'entendais son cœur battre contre le mien...
Mais je revois encor la fin de l'entretien :
Les Anglais, l'officier lisant l'ordre barbare,
L'étreinte du soldat brutal qui nous sépare,
Les cris d'Evangéline et ses pleurs impuissants,
L'écroulement subit de nos espoirs naissants,
L'exil désespéré, la recherche inutile,
Le but insaisissable et le destin hostile ;
Quand j'y songe !... Mais non. C'est assez du présent.
Les maux passés sont morts.. Quel silence apaisant
Règne autour de ces murs écroulés ! Les ruines
Ont déjà revêtu leur manteau d'églantines.
Sous chaque rameau vert palpite un souvenir,
Et le passé détruit y parle à l'avenir.
O nos courses d'enfants dans les forêts prochaines !
Nos haltes à midi sous l'ombrage des chênes !
Amour ! Ivresse ! Pour me dire qu'elle était
Partie aux champs avec son père, elle jetait
Sur la pierre du seuil des roses effeuillées.
Moi, je les ramassais, encor toutes mouillées,
Et je me consolais d'être seul tout le jour
En respirant ces fleurs, gages de son amour.
Fourrés peuplés d'oiseaux, vallons pleins de silence,
Bosquets tout embaumés de sa douce présence,
Ne vous souvient il pas des hôtes familiers
Qui glanaient autrefois les fruits de vos halliers ?
O brises qui passiez dans les branches fleuries,
Avez-vous oublié nos tendres causeries,
Ou bien, au passé mort fidèles comme nous,
Vous souvient-il encor de ces instants si doux ?
Oui, vous avez compris l'amour de notre enfance ;
Son souvenir épars sous votre ombrage immense
Dans les beaux soirs d'avril vient encor vous charmer,
Car vous avez une âme et vous savez aimer !

(Basile revient Il reste stupéfait en voyant son fils.)

SCÈNE V

BASILE, GABRIEL

BASILE

Toi !

GABRIEL

Mon père !

BASILE

Malheur !

GABRIEL

Parlez. parlez. mon père.
Qu'arrive-t-il ?

BASILE

Mon Dieu ! cela me désespère !
Ils sont trop loin déjà !

GABRIEL

Qui ? de qui parlez-vous ?

BASILE

Encor le sort malin qui s'acharne sur nous !
Et dire que c'est moi...

GABRIEL

Je suis à la torture ;
Mon père, au nom du ciel, parlez !

BASILE

Quelle aventure !
Le sort voulait qu'il fût là quand elle partait !
Ecoute. Evangéline...

GABRIEL

Achevez !

BASILE

Elle était
Ici même, à l'instant.

GABRIEL

Et maintenant ?

BASILE

Partie !

GABRIEL

Elle était là ! Mon cœur ne l'a point pressentie !
Donnez-moi vos chevaux, dites moi le chemin.
Dès ce soir je l'aurai rejointe, et dès demain
Nous reviendrons ensemble auprès de vous, mon père.

BASILE

J'ai troqué mes chevaux contre leurs bœufs.

GABRIEL, désespéré

Que faire ?
O mon Dieu ! Je ne puis pourtant rester ainsi
Immobile... Où sont-ils ?

BASILE, avec découragement.

A trois milles d'ici,
Ils sont partis au grand galop par la percée
Des bois, pour te rejoindre aux monts.

GABRIEL

Ma fiancée !
Tant souffrir, tant marcher, pour échouer au port !
Elle me cherchait donc aussi, malgré le sort,
Malgré le temps fatal et le désert sauvage,
Fidèle, comme moi, dans son âpre veuvage.
Mais dites ! Le temps presse ! Un moyen ! un moyen !
Il doit en exister... Quoi ! vous ne trouvez rien !
Mais ce n'est pas possible ! O Dieu ! chaque seconde
L'éloigne encore et rend l'angoisse plus profonde.
Que faire ?

BASILE

Calme toi. Ce n'est point en parlant
Ainsi, l'œil enflammé, le geste violent,
L'âme troublée encor d'une douleur cruelle,
Que tu peux travailler à te rapprocher d'elle.
Evangéline, ayant su par moi ton départ
Pour les monts, a voulu te revoir sans retard...

GABRIEL

Hélas ! A l'instant même où partait l'attelage,
Moi, j'arrivais, ayant achevé mon voyage.
Je passais par ici, car c'était mon chemin.
Et puis, comme le jour était à son déclin,
Je comptais pour la nuit m'arrêter au village...
Que faire ? Parlez-moi. Rendez-moi le courage.

BASILE

Rassure-toi, mon fils. A dix milles au nord
S'élève. tu le sais. la ville de Saint-Maur.
Vas-y. Tu trouveras là des chevaux à vendre.
Pourvu d'un bon trotteur. tu n'auras qu'à descendre
Auprès du fleuve. et tu remonteras son cours
Jusqu'aux monts. Va, mon fils, va, car les jours sont courts,
Et je ne voudrais pas que mon enfant s'expose
A s'égarer dans les forêts, à la nuit close.

GABRIEL

Mais j'y songe !... On m'a dit que, tout près de Saint-Maur,
Un parti d'Indiens parcourt la plaine ! .. Encor
Si j'étais là pour les défendre !

BASILE

Mais sans doute
Les colons de Saint Maur ont fait garder la route.
Donc, bon espoir, mon fils. Tu peux, le ciel aidant,
Les rejoindre demain. Pars vite et sois prudent.

(Il ouvre les bras Gabriel s y précipite)

FIN DU SECOND ACTE

(A suivre.) Jean APPLETON.

LE PONT-DE-BEAUVOISIN

Après l'auteur anonyme de Ravenne mentionnant encore l'existence au VIe siècle de la cité gallo-romaine : *Laviscone,* les Cartulaires de Saint-André de Vienne, de Chalais, de Savigny et de Bonnevaux nous donnent de précieux renseignements sur l'histoire de cette ville frontière et de ses seigneurs. Vers 1060, Willelme du Pont donna des terres et une chapelle dédiée à saint Laurent à l'abbaye de Saint-André de Vienne. Celle-ci envoya une colonie de moines bénédictins qui fondèrent le prieuré de Sainte-Marie, près l'emplacement du temple païen de *Mars Auguste,* défrichèrent les forêts et repeuplèrent le pays par les fermiers et les colons qu'ils y attirèrent. Une charte de franchises octroyée par Willelme favorisait les fermiers et leur facilitait l'acquisition du privilège et du titre de bourgeois du Pont-de-Beauvoisin. Vers 1150, Aymon de Rivoire, l'un des bienfaiteurs de la chartreuse d'Arvières, était cousin d'Aymon et Etienne de Varennes, de Bernard de Varennes, premier prieur des Portes, qui lui adressa la fameuse lettre : *De Fuga sæculi,* transcrite dans Chifflet *(Manuale solitariorum).* Il était l'ami de saint Anthelme de Chignin et de saint Arthold. Aymon, l'un de ses fils, fut chanoine de Lyon et grand pénitencier de cette église, de 1149 à 1175. Après la vente du Pont-de-Beauvoisin au comte de Savoie, nous trouvons aux archives de Turin, archives de Cour et aux comptes des trésoriers généraux de Savoie, les titres d'affiliation et d'union des nobles de Rivoires avec les nobles de Rochefort, d'Avressieux et de Gerbais.

De 1146 à 1160, la charte 21e du Cartulaire de Chalais

nous apprend la donation de Guy de Rochefort de ce qu'il possédait à Rochefort, Gerbais, Avressieux. Vers 1180, Pierre de Gerbais, Rochefort, Saint-Maurice, Belmont, eut pour fils Guigon. Celui-ci vendit, le 1er août 1201, au comte de Savoie, la Mistralie de la Novalaise, à la réserve de la juridiction, mère et mixte empire, au prix de 80 livres viennoises, à condition que le dit Guigon devrait recevoir 40 livres viennoises de ses biens allodiaux, « pour icelle reconnaître le dit comte même la juridiction mère et mixte empire des paroisses de Gerbais, Saint-Maurice, Rochefort, Verel et Avressieux, exceptant les hommes de Belmont, lesquels devront appartenir au comte, comme aussi la juridiction des paroisses de Gresins, Champagné et Sainte-Marie d'Alvey ». (Turin, archives de Cour.)

Le 1er février 1318, Berlion de Rivoire, chevalier, reçoit pour lui et les siens investiture des biens, droits et revenus féodaux qu'il possédait rière Rochefort, Sainte-Marie d'Alvey et Gerbais. Avant cette époque, Louis de Savoie, seigneur de Vaud, sur les instances du comte Amé, lui avait fait cette donation. (Turin, paquet Rochefort.)

En 1330, le 16 juillet, une autre semblable investiture eut lieu en faveur de Jacques Gerbais pour tout ce qu'il possédait rière les lieux ci-dessus désignés.

Jacques Gerbais décéda sans postérité et laissa sa veuve Jeanne de Miribel-Faramans.

Sa sœur, Aigline de Gerbais, épousa Louis de Rivoire, chevalier, seigneur de Romagnieu, Domessin, la Bâtie-Montgascon, Villeneuve de Ciers (les Avenières), Bruzolo en Piémont. Louis de Rivoire était fils de Berlion, qui vendit le Pont-de-Beauvoisin au comte Amé.

Une deuxième sœur de Jacques de Gerbais, Béatrix de Gerbais, épousa le chevalier Pierre de Bovet, à qui elle apporta la terre de Rochefort.

Le 5 août 1359, le comte Amé inféoda à Louis de Rivoire et à son épouse Aigline de Gerbaix mere mixte empire et omnimode de juridiction sur tous les hommes délinquants rière Sainte-Marie d'Alvey et Gerbais.

Le 23 juin 1370, une transaction fut passée au château de Chambéry, sous l'arbitrage du comte de Savoie, entre Jeanne de Miribel, veuve de Jacques de Gerbais, Guillaume de Miribel, seigneur de Faramans, son père, Louis de Rivoire et Pierre de Bovet, au sujet de la dot de Jeanne de Miribel. Louis de Rivoire garda Gerbais, Pierre de Bovet conserva Rochefort revendu plus tard au célèbre Pierre de Gerbais, trésorier général de Savoie, tige de la branche d'où sortirent les nobles de Gerbais de Sonnaz.

Berlion de Rivoire avait fondé au Pont-de-Beauvoisin un hôpital pour les pauvres. Le bâtiment étant tombé en ruine, son fils Louis de Rivoire, pour faire suite aux intentions de son père, fit relever l'établissement et le dota d'un revenu de 40 livres annuelles, moitié en blé et moitié en argent, sur diverses rentes féodales à lui dues dans la banlieue. (Acte au Pont-de-Beauvoisin, le 30 mars 1364, Lanfred de Corbeil, notaire.)

Par son testament du 20 septembre 1366, Louis de Rivoire laissa la terre de Gerbais et de Belmont au chevalier Sibuet de Rivoire, son troisième fils (l'aîné, Berlion, avait épousé Catherine de Savoie-Arvillars). Cette branche des seigneurs de Gerbais tomba en quenouille par Claudine de Rivoire, duchesse de Nola, comtesse de Pont-de-Vaux, dame d'honneur et amie de Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie. Elle épousa en premières noces Antoine de Belletruche, grand maître d'hôtel de Savoie, gouverneur de Nice et de Turin, trésorier général ; et en secondes noces, Laurent de Garrevod, comte de Pont-de-Vaux, duc de

Nola, prince du Saint-Empire, gouverneur de Bresse, frère du cardinal de Garrevod.

Plusieurs chartes du XIII^e^ siècle rappellent les alliances entre les nobles de Rivoire et les nobles d'Hauterive-Clermont. C'est ainsi que les archives des Clermont et des Rivoire renferment de précieux documents sur les abbayes de Tamié et de Hautecombe. Nous en avons publié quelques-unes dans la *Petite Revue dauphinoise,* 1887, 1888 et 1889.

(A suivre.) A. CHAPELLE.

BIBLIOGRAPHIE

Droit de la Guerre sous la République romaine, par Michel REVON, avocat à la Cour d'appel, licencié ès-lettres, lauréat, etc.

Les études originales sur le droit romain deviennent rares de notre temps ; elles le sont moins peut-être qu'ailleurs sur cette terre savoisienne et romande, où le souvenir du président Favre, — l'illustre ami de saint François de Sales, — est loin d'être oublié.

Si j'en dis quelques mots maintenant, c'est à propos d'une publication récente qui n'a point passé inaperçue ; le nom de l'auteur et celui de son digne père, — trop tôt enlevé à la science, — sont bien connus parmi nous.

Dans une dissertation savante sur le droit romain, M. Michel Revon, l'auteur de ce travail, examine et discute tour à tour, — avec une grande clarté, ce qui n'est point à dédaigner, — les principales questions qui se soulèvent à ce sujet

Elles sont nombreuses et importantes, par exemple : conditions d'une guerre légitime, droit des personnes, entre autres, vie de l'ennemi, les captifs, transfuges, espions, otages et autres personnes, moyens licites (stratagèmes, etc.); droit des choses, spécialement sur les biens

nationaux (réquisitions), sur les biens de l'ennemi, les relations entre belligérants, la religion du serment, la fin de la guerre par une *deditio,* la fin de la guerre par un *fœdus,* le traitement des peuples vaincus, etc.

Ces questions d'une haute gravité nous intéressent toujours, la plupart sont encore vivantes et en quelque sorte contemporaines ; nous ne le savons que trop, et nos pères, avant nous, l'ont su par une longue expérience.

Suivant l'auteur, « il serait malaisé de dire si nous « sommes, en cette matière, plus avancés que les Romains. « Par certains côtés, nous paraissons être en progrès. « Ainsi, nous ne réduisons plus les vaincus en esclavage ; « nous ne les considérons plus comme une race subordon- « née, livrée à la merci du vainqueur ; nous n'avons plus « coutume de leur voler leurs propriétés ou de les con- « damner à cultiver leurs terres pour que d'autres en re- « cueillent les fruits. Mais sur d'autres points, notre civili- « sation semble avoir fait quelques pas en arrière » (p. 27).

Dans le monde antique, la guerre avait lieu de peuple à peuple, elle s'étendait aux nations elles-mêmes et ne se bornait pas aux armées seulement ; de nos jours, on la considère comme une relation d'Etat à Etat, elle ne concerne pas indistinctement tout le monde ; c'est là une grande différence, un grand progrès que les Romains n'ont pas connu.

« La guerre, dit Rousseau dans le *Contrat social,* « n'est point une relation d'homme à homme, mais une « relation d'Etat à Etat, dans laquelle les particuliers ne « sont ennemis qu'accidentellement, non point comme « hommes, ni même comme citoyens, mais comme sol- « dats » (p. 72, 73).

— C'est sans contredit l'idée religieuse qui a donné aux coutumes internationales de la République romaine leur physionomie particulière. Les dieux tiennent dans leurs mains la vie privée et publique ; avant d'entamer la guerre, on traite avec eux pour obtenir des succès militaires. L'alliance du droit et de la religion, sous la république, se manifeste surtout par le collège des *Fétiaux,* collège ecclésiastique qu'il étudie et décrit de près.

En fait, l'histoire de Rome nous présente beaucoup d'exemples d'iniquités et quelques exemples de justice, tel est en résumé le jugement sévère de l'auteur (p. 40, 41).

Les conditions d'une guerre légitime disparaissent trop souvent sous des prétextes fallacieux : *per fetiales legitimas injurias faciendo,* a dit Lactance (p. 55).

— Comme on le comprend très bien, il y a là une foule de questions à examiner de près, ce que nous ne pouvons faire ici ; il y eut en effet, durant des siècles, plus d'un changement. Pour en citer un seul, l'intervention des *Fétiaux* devient de plus en plus rare sous l'empire, ce qui indique un grand changement dans les esprits.

Les publicistes romains, spécialement les jurisconsultes, ont déjà, dans leurs œuvres, ébauché la réforme de ces institutions ; le véritable progrès devait venir du christianisme et il se manifeste chaque jour ; il se manifestera de plus en plus à l'avenir.

Ajoutons en terminant que cette dissertation savante sur le Droit de la Guerre, et une étude remarquable sur les Syndicats professionnels, ont été récemment présentées à la Faculté de droit de Grenoble [1], défendues par l'auteur avec compétence et talent, qu'enfin il a été reçu à l'unanimité docteur en droit, à la suite de ces épreuves.

Il fera, nous n'en doutons pas, honneur à ce titre et à la science française.

Dr Jules Vuy.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

Bulletin archéologique du Comité des trav. hist. 1890. 3. — Ledain : *Essai de Classification des Châteaux féodaux du Poitou.* — De Mely : *Le Trésor de Sion* ; décrit la châsse d'Altheus, év. de Sion (780-799) ; cimetières francs et mérovingiens. — Cagnat, Espérandieu : *Insc. rom. d'Afrique* ; à noter les noms Sex. Julius (p. 454), DORCIIAS = Dorcas (?) (p. 472), Vibius (p. 474), Julia Optata (p. 482), connus dans les insc. de la Haute-Savoie ; nous savons du reste qu'au Ier siècle, les soldats de la IIIe lég. Augusta se recrutaient en Italie et en Gaule.

1 Un volume grand in-8°, de 432 pages. Paris, 1891. Librairie Arthur Brousseau, éditeur.

Bulletin de l'Institut nation. genevois, t. XXX. 1890. — DuBois-Melly : *De l'Exercice des derniers Droits féodaux dans l'ancienne République de Genève* (p. 235). — Dufour : *Les Ascendants de Rousseau* (p. 437) ; étudie l'immigration à Genève après la Réforme, la position sociale des immigrants et l'histoire de la famille Rousseau qui, originaire de France (1580), vint habiter la Savoie, le pays de Gex et Genève.

Congrès des Soc. sav. savoisiennes, 11e sess. 1890. Chambéry, 1891. — Ducis : *La Famille Ducis*. — Id. : *Les Mandrin en Savoie*. — Ritter : *Les Familles genevoises d'origine savoyarde*. — Truchet : *Un Crâne trépané préhistorique*. — Borrel : *Notice sur le Pape Innocent V*. — Durandard : *Notice sur la famille Lallée de la Tournette, originaire d'Annecy*. — Lavorel : *Usages locaux de Cluses et du Faucigny*. — De Foras : *Amédée III, évêque de Maurienne* ; etc.

Opuscules. — A. de Montet : *Le Meurtre de Jean de Compeys-Thorens, en 1476*. Chambéry, 1890. — Reber : *Excursion archéol. dans le Valais*. Genève, 1891. (Blocs erratiques, écuelles et rainures, tombeaux préhistoriques.) — Duplan, à Genève : *Un Tiers de Sol inédit* Paris, 1890. (Frappé sous Clotaire II.)

Société savoisienne d'hist. et d'arch., t XXIX. 1890. — Tavernier : *Mémoire desc et hist. sur Mieussy*. — F. Rabut : *Vingt Chartes relatives à la Chartreuse de Saint-Hugon*. — Mugnier : *Les Savoyards en Angleterre et la Collégiale de Sainte-Catherine d'Aiguebelle*.

Société scientif. et littér. d'Alais, t. XX. — *Mémorial des Fêtes d'Alais en oct. 1889*. Erection de la statue de B. Dumas, du buste de la Fare-Alais ; inauguration du Lycée.

Annales de la Société des lettres, etc., des Alpes-Maritimes. — Le tome XII (1890) contient entre autres articles l'important travail de MM. Krebs et Moris : *Campagne dans les Alpes pendant la Révolution*. — *Campagne de 1792*.

Rapport du Musée national des Etats-Unis. 1890. — A signaler entre autres : 1° *Rapport du Département d'Ar-*

chéologie préhistorique, nombreuses figures de dolmens, allées couvertes, objets en pierre, d'Irlande ; 2° *Appareils à produire le feu,* description d'une collection complète des plus simples aux plus compliqués, conservée au Musée national ; 3° la très intéressante *Etude d'Anthropologie préhistorique,* « Manuel pour commençants », par Thom. WILSON.

P.-Ch. MARTEAUX.

*
* *

Nous recevons le premier numéro du *Savoie-Centenaire,* bulletin du Comité de la Colonie savoisienne de Paris.

*
* *

Une trouvaille archéologique importante vient d'être faite à Lullin, près Thonon. Les nombreux objets de bronze qu'elle a livrés ont été remis par l'auteur de la découverte au Musée de cette dernière ville.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

15e ANNÉE. — BULLETIN N° 12. — DÉCEMBRE 1890.

BAROMÈTRE. — Les pressions sont inférieures à la normale : 720,6 à Annecy, 678,4 à Leschaux, 704,8 à Mélan. Maxima le 26 à Annecy et à Leschaux et le 27 à Mélan. Minima le 3 à ces trois stations. Excursion du mercure : 14,0 à Annecy, 11,9 à Leschaux et 14,3 à Mélan.

TEMPÉRATURE. — Exceptionnellement froide et remarquable surtout par la continuité du froid. Moyenne à Annecy du maxima —0°6, du minima —7°2, à 9 h. du matin —4°3. Moyenne générale : à Douvaine —3°6, à Chamonix —6°1, à Mélan —6°2, à Bonneville »°», à Leschaux »°», à Talloires —2°5. Les minima absolus sont —13° à Annecy et à Douvaine, —20 à Chamonix, —17 à Mélan, —16 à Leschaux et —11 à Talloires.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 3°5, du sol à 0^m,30 de profondeur 2°3.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de décembre : les		1	8	15	22	29
Thermomètre....	maxima..	5°	7°2	5°8	4°9	3°9
	minima..	—11°	—3°	—9°	—10°3	—12°
Baromètre à 0°		618,2	621°3	616,5	624,1	620,6
Pluie ou neige fondue.....		6	»	»	8	»

A cette station, les températures extrêmes sont —7°2 le 6 décembre et —12 le 24. On remarquera que les minima sont beaucoup plus faibles que dans la plaine. Il régna d'ailleurs un très beau temps au Semnoz durant tout le mois sauf trois jours de neige qui ont donné $0^m,30$ de cristaux. Le baromètre a son maximum 625 le 10 et son minimum 611 le 13, offrant un écart total de $14^{m/m}$. Il y a quelques trépidations le 1er du mois. La vague du milieu du jour est très accentuée les 9, 10, 13 et 14 décembre.

Pluie. — On n'enregistre partout que neige fondue ; le maximum $46^{m/m}$ est à Cruseilles et aux Gets et le minimum $14^{m/m}$ au Semnoz. L'épaisseur de neige mesurée atteint $0^m,65$ à Seyssel, $0^m,54$ aux Gets, $0^m,49$ à Annemasse et à Mélan, $0^m,47$ à Rumilly, $0^m,45$ à Sallanches et à Annecy, $0^m,40$ à Chamonix et à Leschaux, $0^m,38$ à Douvaine, 0^m32 à Cruseilles et à Bonneville, $0^m,25$ à Talloires, $0^m,22$ à Megève et $0^m,20$ au Biot. On voit que la plaine est plus chargée que la montagne. — Hauteur moyenne du lac d'Annecy $0^m,61$, du lac Léman $0^m,857$.

Remarques particulières. — A Chamonix vent violent pendant la nuit du 1er et vent du sud les 2 et 30 décembre. — A Bonneville, l'Arve charrie beaucoup le 22 et le 30. — Tandis que le baromètre se tenait chez nous au-dessous de la normale, il montait à 791 le 26 décembre à Moscou, soit à $30^{m/m}$ au-dessus du *variable :* c'est le plus haut point où il soit parvenu en Europe depuis longtemps.

16e ANNÉE. — BULLETIN N° 1. — JANVIER 1891.

Baromètre. — Les pressions, supérieures à la normale, sont : 725,1 à Annecy et Bonneville, 680,8 à Leschaux, 709 à Melan. Maxima le 12 à Annecy, le 31 à Bonneville et Leschaux et le 12 à Mélan. Minima le 22 à Annecy, le 16 à Bonneville, le 17 à Leschaux et le 21

à Mélan. Excursion du mercure : 18,6 à Annecy, 19 à Bonneville, 19,3 à Leschaux et 18,5 à Mélan.

Température. — Renchérit encore sur décembre pour la rigueur du froid. Moyenne à Annecy du maxima —1°2, du minima —9°7, à 9 h. du matin —6°9. Moyenne générale : à Douvaine —3°9, à Chamonix —9°4, à Mélan —7°6, à Bonneville —7°2, à Leschaux »°» à Talloires —3°7. Les minima absolus sont —17 à Annecy, —27 à Chamonix, —23 à Mélan et Bonneville, —20 à Leschaux, —15 à Talloires et —13 à Douvaine.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 1°8, du sol à 0m,30 de profondeur 1°3.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de janvier : les		5	12	19	26
Thermomètre....	maxima	8°9	0°9	20°	2°9
	minima.	—5°4	—16°	—18°	—14°5
Baromètre à 0°		629,4	629.7	610	626,7
Pluie ou neige fondue.....		»,»	»,»	5*5	15*5

A cette station, les températures extrêmes sont +20 les 13 et 14 et —18 le 19 janvier. Le baromètre a son maximum 639 le 31 et son minimum 610 le 21 avec un écart de 21m/m.

Pluie. — Le maximum est à Megève avec 91m/m d'eau en 4 jours correspondant à 1m,06 de neige tombée. Le minimum 9m/m est à Annecy ou la neige mesurée atteint néanmoins 0m,46. — Hauteur moyenne du lac d'Annecy 0m,41, du lac Léman 0m,623.

Orages. — Néant.

Remarques particulières. — Un tremblement de terre a été signalé le 20 vers 4 h. du matin dans les stations d'Annecy, Cruseilles, Mélan, Magland et Thonon; direction est-ouest dans cette dernière station. — Le 27 le lac Léman subit dans le port de Thonon un commencement de congélation qui se reproduit le 29 et le 30.

BULLETIN N° 2. — FÉVRIER 1891.

Baromètre. — Les pressions, très supérieures à la normale, sont : 732,2 à Annecy, 732,1 à Bonneville, 687,2 à Leschaux, 716 à Mélan. Maxima le 3 et minima le 26 aux quatre stations. Excursion du mercure : 9,1 à Annecy, 11,1 à Bonneville, 9,7 à Leschaux et à Mélan.

Température. — Toujours très rigoureuse, le lac d'Annecy est entièrement gelé. Moyenne à Annecy du maxima 4°, du minima —8°8, à 9 h. du matin —4°7. Moyenne générale : à Douvaine —1°1, à Chamonix —3°7, à Mélan —4°1, à Bonneville —3°8, à Leschaux —2°2, à Talloires —0°9. Les maxima sont élevés surtout dans les hautes stations. Les minima absolus sont —14 à Annecy, —17 à Bonneville, —18 à Mélan, —20 à Chamonix, —16 à Leschaux, —12 à Talloires et à Douvaine.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy »°», du sol à Annecy à 0m.30 de profondeur 1°.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de février les		2	9	16	23
Thermomètre....	maxima..	0°	0°	—0°7	2°7
	minima..	—3°5	—5°	—7°	—3°
Baromètre à 0°.....		631,9	624,7	630,8	634,4
Pluie ou neige fondue.....		3	»	»	»

A cette station les températures extrêmes sont +5° les 26, 27 et 28 février et —7° le 15 de ce mois. Le baromètre a son maximum 635 le 23 et son minimum 623 le 8, avec un écart de 12m/m. L'oscillation de 8 h. du matin est à peine sensible, elle n'atteint pas 1m/m tandis que l'année dernière, dans ce même mois, elle s'élevait à 4m/m.

Pluies. — Mois très sec. Le maximum n'est que de 8m/m à Annecy et le minimum 0m/m à Talloires, Cruseilles et Annemasse. — Hauteur moyenne du lac d'Annecy 0m,29, du lac Léman 0m,416.

Orages. — Néant.

Remarques particulières. — A Douvaine les premières manifestations du printemps se font connaître le 18 par l'arrivée des alouettes, le 22 passage d'oies et de canards, le 25 passage de ramiers, le 27 chant du pinson entendu le 23 à Annecy et le 7 à Mélan. — A cette dernière station chant du bruand le 20 et retour de la lavandière le 27. — A Talloires on cueille des primevères le 15 et des violettes le 24 devant le lac gelé. — A Bonneville, l'Arve charrie de gros glaçons jusqu'au 18, les abeilles sortent le 22.

Le Secrétaire de la Commission, E. Tissot.

(Revue Savoisienne.) *Le Directeur-Gérant :* G. Maillard.

505-91. — Annecy. Imp. F. Abry.

N° 3. MAI—JUIN—JUILLET.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE SOCIÉTÉS SAVANTES 882

Séance du 1er avril 1891.

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures. Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT se fait l'interprète de la Société en exprimant tous les regrets qu'elle éprouve à l'occasion de la mort de M. le baron RUPHY Scipion, l'un de nos plus anciens membres, qui a toujours pris un grand intérêt à nos travaux.

LE SECRÉTAIRE donne un compte-rendu d'une séance du *Caveau lyonnais*, où fut lue *Evangéline*, le poème couronné en 1890-91 par la Société Florimontane. M. RITZ annonce que le lauréat se propose de mettre son œuvre à la scène.

COMMUNICATIONS DIVERSES

M. DUCIS fait part des fructueuses recherches qu'il vient d'opérer dans notre département, et qui portent au chiffre de 772 le nombre des minutaires de notaires conservés aux archives. Le dépouillement de ces parchemins a mis au jour nombre de faits intéressant d'anciennes familles.

M. TISSOT propose à la Société de demander à M. Ducis

Savoie (Haute) 3.

une nouvelle édition de ses travaux sur les voies romaines de la Savoie.

Tout le monde s'associe à cette proposition, et M. Ducis se prêtera d'autant plus volontiers au désir exprimé, que, depuis la publication de son travail, beaucoup de faits nouveaux sont venus s'ajouter à ceux déjà mis en lumière par ses soins, et que quelques modifications devront être apportées aux premières conclusions de l'auteur, énoncées il y a une trentaine d'années.

La Société souhaite à M. Ducis de pouvoir mener à bien l'exécution de son projet, donnant ainsi à plus d'un jeune l'exemple d'une infatigable activité.

M. MAILLARD signale, d'après M. de Rochas, les transformations burlesques, et parfois si drôles qu'elles paraissent voulues, apportées par les géographes aux noms des lieuxdits de quelques localités du Dauphiné. L'*Abreuvoir* (*Abéurou*) devient l'*Abbé heureux*, etc.

A ce propos, M. MARTEAUX communique à M. Tissot une liste de noms topographiques de l'Isère, avec leurs correspondants en Haute-Savoie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire, Gustave MAILLARD.

Séance du 6 mai 1891.

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures 1/4 ; le procès-verbal de la dernière est lu et adopté.

En l'absence et au nom de M. TISSOT, M. MAILLARD présente un travail sur les noms de lieuxdits des deux Savoie, classés par catégories étymologiques. Ce travail offre un grand intérêt, surtout par la comparaison qu'on peut faire avec des régions avoisinantes.

M. MIQUET fait part des renseignements qu'il a recueillis sur la fameuse inscription romaine de Talloires, qu'il s'agissait de préserver des détériorations auxquelles elle est exposée. Il croit que le précieux monolithe serait suffisamment protégé par un auvent ou un grillage que le propriétaire permettrait probablement d'établir sans difficulté, tandis que le déplacement ou le transport de la pierre, même s'il pouvait être accordé facilement, présenterait plus d'inconvénients que d'avantages.

Après diverses communications d'ordre intérieur, la séance est levée à 6 heures 3/4.

Le Secrétaire, G. MAILLARD.

Séance du 4 juillet 1891.

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures. Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT prononce d'une voix émue l'éloge funèbre de M. Gustave Maillard, notre dévoué secrétaire, emporté prématurément par une maladie de quelques jours, à la fleur de l'âge, le 14 juin dernier.

Ces paroles pleines de cœur, que nous reproduisons plus loin, sont écoutées avec une tristesse recueillie, et toute l'assistance adresse à la famille de M. Maillard l'expression de ses sympathies et de ses regrets.

M. P.-Ch MARTEAUX dépose, sur le bureau de la Société, quelques menus objets trouvés aux Fins et dans les grottes du lac d'Annecy, entre autres cinq monnaies romaines dont un grand bronze d'Alexandre Sevère avec le revers *Providentia Augusti* (231 ap. J.-C. V. Cohen. 1860. 4. p. 59) et une monnaie de billon de Postume, au revers : *Sæculi felicitas* (Cohen. 5. p. 36); une monnaie de Savoie de 1591 (grotte de la Cheminée et Bornalle des Sarrazins), etc. — M. Marteaux, qui a exploré la grande Balme de Sevrier, croit cette grotte absolument dénuée de tout intérêt historique.

M. DUCIS fait une communication sur l'inscription de l'*horologium* de Talloires et sur les murs concentriques découverts dans la plaine d'Annecy. Elle paraîtra dans la *Revue*.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire-Adjoint, François MIQUET.

GUSTAVE MAILLARD

ALLOCUTION PRONONCÉE PAR M. DUNANT, PRÉSIDENT,
DANS LA SÉANCE DU 4 JUILLET 1891.

Messieurs,

C'est avec le sentiment d'une profonde douleur que vous partagerez tous, que je constate le vide qui s'est fait parmi nous, depuis notre dernière réunion. La mort impitoyable nous a enlevé, à la fleur de l'âge, M. Gustave Maillard, notre secrétaire, le directeur de notre *Revue,* le plus ferme soutien de notre Société. Par son zèle, son ardeur au travail, la variété de ses aptitudes et de ses connaissances, M. Maillard était appelé à rendre d'éminents services à la Société Florimontane, à la ville d'Annecy, au pays qu'il avait adopté pour sa seconde patrie.

Pourquoi faut-il que les hommes qui ont comme lui, les dons de l'intelligence, qui possèdent toutes les qualités de l'esprit et du cœur destinées à les rendre heureux, à faire le bonheur de leur famille, dont l'existence est si précieuse pour leurs concitoyens, soient arrachés prématurément à tant de liens qui les rattachent à la vie? On dirait que la Mort se plaît à faucher, avant l'heure ordinaire de sa moisson, les têtes qui s'élèvent au-dessus du niveau commun.

Maintenant que notre regretté collègue repose dans sa tombe à peine fermée, nous pouvons déjà mesurer l'étendue du vide qu'il laisse dans nos rangs, la perte irréparable que la ville d'Annecy a faite. On se demande comment il avait pu acquérir, à l'âge de 31 ans, des connaissances

aussi étendues, aussi sérieuses, en littérature, en histoire naturelle, en archéologie, en peinture, en bibliographie, en linguistique.

Né dans le canton de Vaud, qui faisait jadis partie de la Savoie, doué d'heureuses dispositions pour l'étude, M. Maillard a commencé dès l'enfance le combat pour le savoir. Sa mère dirigea seule ses premiers efforts. L'affectueuse sollicitude dont elle l'entourait laissèrent au cœur de son fils l'empreinte d'une vive sensibilité, d'une singulière douceur, qui n'excluait pas l'énergie de la volonté qu'il tenait de son père, professeur à l'Ecole normale de Lausanne. A l'âge de 18 ans, Maillard eut le malheur de perdre son père. Il prit immédiatement, avec beaucoup de maturité et de dévouement, sa place de chef de famille qu'il garda toujours dès lors vis-à-vis de ses frères moins âgés que lui.

Après avoir fait de brillantes études classiques au collège de Lausanne, il se trouva, tout jeune encore, dans un milieu où le culte des lettres et des sciences compte beaucoup d'adeptes distingués. Il se sentit entraîné par le double courant littéraire et scientifique qui régnait autour de lui ; mais, placé en face des magnifiques amphithéâtres de montagnes qui se dressent entre le bleu du ciel et l'azur du Léman, comme autant de problèmes de la genèse du monde, il s'attacha spécialement à l'étude intéressante de la géologie qui s'efforce de les résoudre.

Il fit ses premières armes sous le patronage du savant professeur Renevier, qui reconnut bientôt dans son élève l'étoffe d'un futur géologue. Il devint préparateur au musée de Lausanne. Quelques années plus tard, ayant augmenté son bagage scientifique en suivant des cours d'histoire naturelle dans diverses universités, il fut appelé, par le célèbre géologue Heïm, au musée de Zurich, comme conservateur-adjoint des collections géologiques et paléontolo-

giques. En raison de la variété de ses aptitudes, il avait été spécialement chargé de la classification de la bibliothèque du Musée.

Dans un concours ouvert, en 1881, au Congrès international de Bologne, où figuraient, comme concurrents, M. Heïm lui-même et M. Karpinsky, de Saint-Pétersbourg, il obtint un accessit de 800 francs pour un travail sur *Les Gammes des Couleurs en Géologie*. Un mémoire sur *Le Purbeckien du Jura* lui servit de thèse, en 1885, pour conquérir le titre de docteur ès-sciences naturelles. Quelque temps après, il publiait un *Essai sur les Alpes fossiles fucoïdes,* une traduction française d'un mémoire sur la géologie du Saint-Gothard de Stapf et divers articles de critique sur des ouvrages scientifiques dans le *Bulletin des Sciences naturelles* de Lausanne.

Sur ces entrefaites, la municipalité d'Annecy met au concours la place de bibliothécaire et de conservateur du Musée. M. Maillard se présente comme candidat, encouragé par des amis qui connaissaient sa valeur, séduit par la perspective de se rapprocher de nos Alpes qu'il avait contemplées dès son enfance et d'y continuer ses chères études. Il est reconnu comme le plus capable de remplir les doubles fonctions attachées à la place vacante. Le nouveau titulaire ne tarde pas à justifier la bonne opinion qu'on avait conçue de lui.

A peine installé, il travaille avec ardeur à la réorganisation de la bibliothèque, rendue nécessaire par l'accumulation des livres nouveaux. Il dresse, avec beaucoup de méthode et de discernement, deux catalogues, l'un par ordre de matière, l'autre par ordre alphabétique de noms d'auteurs, qui lui permettent de trouver, à leur place respective, les volumes demandés par les lecteurs.

Il les a d'ailleurs si souvent passés en revue et sa mé-

moire est si sûre que, sans le secours du catalogue, il sait la place que chaque ouvrage occupe, comme certains généraux de l'antiquité se rappelaient le nom et le rang de tous les soldats de leur armée.

La bonne tenue de la bibliothèque, un rapport remarquable sur les incunables lui méritèrent les éloges de M. le Ministre de l'instruction publique.

Comme conservateur du musée, M. Maillard, grâce à de nouvelles salles mises à sa disposition par le Conseil municipal, donne plus d'ampleur au groupement, au classement des collections d'histoire naturelle, d'archéologie et de peinture. Il dote le musée, avec le concours de M. Serand, de plusieurs écrits et de divers objets relatifs à l'époque de la Révolution.

En dépit de son grand savoir, de ses connaissances approfondies, M. Maillard était si réservé, si timide, que sa parole devenait hésitante dès qu'il se trouvait en présence de deux ou trois personnes qui lui étaient inconnues. Eh bien ! ce même homme, placé sur la scène d'un théâtre rempli d'auditeurs, traitant un sujet rentrant dans le domaine de ses études, devenait un conférencier très sûr de lui-même, développant ses théories sur la formation du globe avec beaucoup de netteté et de précision. Vous vous rappelez, Messieurs, avec quel succès il avait exposé, aux applaudissements d'un nombreux auditoire, les *Notions élémentaires de Géologie appliquées à la Haute-Savoie.*

Le directeur des travaux de la Carte géologique de la France, qui connaissait la compétence de M. Maillard, lui avait confié la représentation et la description d'une importante section des Alpes de notre département s'étendant des montagnes du bassin du lac d'Annecy aux confins de la Suisse.

Dans l'accomplissement de sa difficile mission, Maillard

avait fait preuve d'un zèle si consciencieux, d'une connaissance si complète de son sujet, que son travail avait excité l'admiration de ses collaborateurs. M. le Ministre de l'agriculture, informé des mérites du jeune géologue, lui a fait adresser sur sa tombe, par l'organe autorisé de M. Courraud, un dernier adieu plein de regrets.

Maillard était à la fois un homme de science et un artiste. Habile dessinateur, il traçait également, d'une main sûre et délicate, les grandes vues panoramiques de nos Alpes, leurs silhouettes accidentées, leur anatomie, leurs robustes assises, leurs coupes tourmentées, et les linéaments les plus fins, les plus déliés des coquilles et des débris organiques. Il a illustré lui même quelques-uns de ses ouvrages et de ceux de ses amis. Maillard ne méritait pas pour cela le reproche qu'on adresse souvent à tort aux géologues, de ne considérer dans la montagne que son squelette, de ne pas en comprendre la beauté, et de ne savoir se servir d'un crayon qu'en l'employant comme un scalpel, plutôt pour la disséquer que pour la dessiner. Il aimait à contempler nos Alpes parées de leurs riches ornements, à demi-voilées par des vapeurs mystérieuses, éclairées par les rayonnements irisés des illuminations du matin et du soir. Peintre à ses heures, il essayait d'en reproduire la couleur, le charme et la poésie.

Dans un ouvrage récent fort remarquable, intitulé : *Essai sur les Mollusques terrestres et d'eau douce du terrain tertiaire en Suisse,* il avait largement mis à profit son talent de dessinateur. Toujours préoccupé de faire connaître, sous son véritable jour, son pays d'adoption, il avait entrepris une *Géographie de la Haute-Savoie,* en collaboration avec M. Ardaillon, l'un des professeurs les plus distingués de notre Lycée, qui en compte beaucoup. Cet ouvrage, conçu sur un plan nouveau, fera

le plus grand honneur à ses auteurs. Il est en quelque sorte le dernier legs de notre regretté collègue à notre département.

Comment Maillard pouvait-il suffire à tant de labeurs ? Toutes les minutes de cet infatigable travailleur, « de cet esprit pénétrant, plein d'initiative et de ressources », comme l'écrivait M. Heïm à un ami commun, étaient comptées et remplies. Au milieu de ses occupations multiples, il trouvait encore le temps de se dévouer à la tâche, souvent ardue, de remplir les colonnes de la *Revue savoisienne*. Il rédigeait le compte-rendu de nos séances, qu'il émaillait çà et là, à titre de délassement, d'heureuses saillies qui brillaient comme des éclairs de gaieté sur le fond de sombres pensées, de funestes pressentiments que la maladie entretenait dans son âme.

Maladif, courbé sous le poids de ses travaux, il ne se plaignait pas ; doué d'une modestie rare, il ne parlait jamais de lui, ni de ses œuvres. Ses amis les connaissaient à peine. Il fallait faire autour de sa personnalité un voyage de découverte pour l'apprécier à sa juste valeur. Cette recherche révélait toujours en lui une qualité, un talent ignoré, une œuvre passée sous silence. Ce n'est qu'après sa mort, en lisant les lettres les plus élogieuses qu'il avait reçues pendant sa vie de diverses sommités de la science, et celles qui ont été adressées à sa veuve par MM. de Margerie et de Lapparent, qu'on a pu se rendre compte de tout ce qu'il avait fait et de tout ce qu'il aurait pu faire.

Maillard n'était pas seulement un érudit, un savant modeste, c'était un homme d'un caractère fortement trempé, essentiellement honnête, montrant au besoin, dans l'exercice de ses fonctions, l'énergique inflexibilité du soldat qui exécute sa consigne ; c'était un esprit droit imbu des principes spiritualistes, pénétré de la grandeur de l'œuvre

de Dieu, ferme dans ses convictions religieuses, très tolérant pour celles des autres ; il avait un cœur aimant, élevé, débordant d'affection et de dévouement pour les siens, plein de sentiments généreux pour tous. Il rendait à chacun la justice qui lui était due, et reconnaissait, exemple rare, même le mérite de ses prédécesseurs.

Que de fois nous lui avons entendu faire l'éloge de notre regretté Revon, dont il était le digne successeur, et dont il rappelait le souvenir par une certaine conformité d'allure, par le dévouement au devoir, à la science, poussé jusqu'au sacrifice de la vie.

Aujourd'hui que Maillard n'est plus là pour m'entendre, je puis bien révéler un trait qui peint la générosité de ses sentiments.

Un éditeur de Leipzig, qui connaissait de réputation l'érudition de notre collègue, lui avait proposé de traduire en français un ouvrage scientifique publié en Allemagne. M. Maillard, mû par un sentiment de convenance peut-être exagéré, mais plein de délicatesse à l'égard de la France, son pays d'adoption, avait refusé sans bruit le travail avantageux qui lui était offert, et dont il pouvait s'acquitter sans effort, car, outre les langues anciennes, le français, sa langue maternelle, Maillard savait l'italien, parlait couramment l'allemand et l'anglais. Il possédait le précieux avantage de lire, dans le texte original, les publications scientifiques qui paraissaient dans ces deux langues, en Allemagne, en Angleterre, en Amérique. Il était, pour les étrangers qui visitaient notre Musée, un cicerone très apprécié, qui leur donnait, dans leur langue, des explications très sûres et très intéressantes sur les diverses collections qu'il renferme.

On conçoit combien est précieuse l'existence d'un homme comme M. Maillard dans une petite ville telle que la nôtre,

éloignée des grands centres d'instruction, et où l'on trouve peu de collectionneurs, pas d'amateurs des sciences naturelles, pouvant venir en aide au conservateur du Musée.

M. Maillard unissait au vif sentiment de ses devoirs les connaissances presque encyclopédiques que l'ancienne Académie Florimontane exigeait de ses secrétaires. Il pouvait donner d'utiles conseils à la jeunesse studieuse pour ses études littéraires et scientifiques.

Il contribuait puissamment à faire connaître notre cité, notre département, par ses écrits, par ses travaux ; il augmentait les collections de notre Musée par ses relations avec les artistes et les savants nationaux ou étrangers ; il entretenait parmi nous le culte des lettres, des beaux-arts et des sciences, feu sacré qu'on cherche à allumer un peu partout dans l'intérêt de la jeunesse et de la décentralisation, mais qu'on a bien de la peine à conserver.

Eh bien ! c'est au moment où Maillard voyait s'ouvrir devant lui un avenir sinon brillant, du moins conforme à ses goûts, où il avait trouvé un foyer, une compagne aimable, capable de l'apprécier, où il pouvait rendre d'éminents services à sa nouvelle patrie, qu'il est ravi, en quelques jours, à sa famille éplorée, à notre affection, à notre reconnaissance. Ses dernières pensées, alors qu'il ne pouvait plus les exprimer par la parole, étaient encore consacrées aux siens et à ses amis, dont il pressait les mains pour les remercier des soins qu'ils lui prodiguaient. La préoccupation des devoirs de sa profession était si vive chez lui, qu'elle l'a accompagné jusqu'à la mort. Aux lueurs incertaines de son intelligence affaiblie par la maladie, il cherchait encore à ranger des livres dans une bibliothèque imaginaire, et traçait des cartes de géologie de sa main défaillante.

La perte de M. Maillard a été, à juste titre, un deuil

public pour la population d'Annecy, dont il s'était concilié l'estime et la sympathie par son savoir, qu'il mettait au service de tout le monde, par sa courtoisie et son dévouement à la chose publique.

Pour nous, Messieurs, qui l'avons vu à l'œuvre, qui avons pu apprécier de près les qualités de l'esprit et du cœur de cet homme d'élite, de cet excellent collègue, nous déplorerons, aussi longtemps que nous vivrons, sa fin prématurée.

Qu'il nous soit permis de nous associer respectueusement à la profonde affliction de sa jeune épouse, de sa respectable mère et de son frère.

N'ayant pu accompagner notre cher et regretté collègue à sa dernière demeure, j'ai voulu vous dire au moins quelques mots d'affectueux souvenir en l'honneur de sa mémoire, et essayer d'exprimer les douloureux regrets que nous éprouvons tous en face de cette place vide.

LE *VICUS BOUS*

L'Itinéraire dit d'Antonin place entre Genève et *Casuaria* une station du nom de *Bautas*. La copie du manuscrit de l'Escurial du XIII^e^ siècle porte *Bantas*, celle de Florence *Baittas*. De ces variantes de copies il résulte que nous ne sommes pas en possession de l'orthographe primitive. Toutefois, nous conserverons provisoirement l'orthographe *Bautas* du manuscrit du VIII^e^ siècle.

La distance de XXV milles de longueur, soit 37 kilomètres, a été mesurée par Annemasse, Arbusigny, Groisy et justifiée sur de nombreux tronçons de la voie romaine jus-

qu'à la plaine d'Annecy [1] ; et c'est là, en effet, qu'ont été observées, de temps immémorial, les traces d'un centre assez considérable de population, avec ses rues, débris de monuments, inscriptions romaines, plus de 30,000 monnaies romaines, etc.

Dans des conférences publiques données en 1873 et 1874, j'ai établi que cette bourgade était un *vicus* et non une *civitas*, comme on le prétendait ; j'en ai indiqué les confins sur une longueur de 1,600 mètres et sur une largeur de 600 [2]. Dans un mémoire qui a été communiqué au Congrès de Rumilly (1888) [3], j'ai établi par l'étude comparée des nombreuses monnaies romaines trouvées dans ces derniers temps que la destruction de cette bourgade pouvait remonter à l'an 284 de notre ère et devait avoir été l'œuvre d'une invasion des hordes allemaniques sous la conduite de Chrocus, qui les avait menées jusqu'en Auvergne.

Après ce désastre et l'extermination ou la fuite des habitants, les monuments publics ne furent pas relevés, la bourgade resta en décombres et, de loin en loin, les débris de ses monuments furent emportés par des voisins et utilisés à d'autres usages.

Parmi ces monuments, il y en avait un assez important d'après un tronçon d'inscription en grands caractères gravés sur un fort bloc calcaire avec moulures :

NVMIN...
ET VICANIS BO...

Le savant épigraphiste M. Allmer, qui a étudié et publié toutes les inscriptions de la Viennoise, à laquelle appartenait notre contrée, a lu *Numinibus Augustorum*.

1 Ducis, *Memoire sur les Voies romaines de la Savoie*, 1863.

2 Malgré mes réserves, on a pris des notes et utilisé mes recherches, mais sans en citer la source.

3 *Etudes historiques sur le Genevois, etc.*

Ce monument était donc dédié aux divinités des empereurs, qui pourraient avoir été Marc-Aurèle et Lucius Verus ; puis aux *Vicani* de la bourgade, qui avaient un droit d'administration, ainsi que l'a démontré M. Léon Rénier, professeur d'épigraphie au Collège de France [1]. Dans la hiérarchie des titres locaux, le *vicus* était le plus élevé après celui du centre d'une *civitas*. Avant d'avoir cet honneur, Genève a eu les titres d'*oppidum* et de *vicus*.

Il est extrêmement regrettable que la pierre ait été cassée entre l'O et les lettres suivantes qui nous auraient donné le nom authentique du *vicus*, et que le fragment d'inscription n'ait pu être retrouvé. Mais nous savons du moins que c'est *bo* et non *ba* qu'il faut lire, *boutas* au lieu de *bautas*.

Une variante analogue a eu lieu pour Lausanne. Le même Itinéraire d'Antonin porte pour la station : *Lacu Lausonio* ; la Table dite de Peutinger dit *Lacus Losaneusis*, et une inscription locale porte VIKANIS LOVSONENSIBUS. Toutefois, la lettre *a* s'est maintenue dans l'orthographe, peut-être à cause d'un accent local dans la prononciation. Peut on attribuer l'*a* de *Bautas* à la même cause ? ou n'est-ce point une faute de copiste ? car l'*o* s'est maintenu dans les chartes du moyen âge, conformément à l'inscription. C'est par ces chartes que nous allons chercher à retrouver la fin du mot.

Toutes les fois qu'il s'agit de l'étendue des antiquités de cette plaine, les titres portent *territorium de Boz, Bous* et rarement *Boutz*. On sait que l'*o* se prononçait souvent *ou* ; comme dans les noms de famille *Bovard, Boverat, Bovier*, qui s'écrivent aujourd'hui *Bouvard, Bouverat, Bouvier*, selon la prononciation.

1 *Revue archéologique*, 1862, p. 355.

Dans les actes de vente de terrains, de granges, le long de la route qui menait du *Burgum Annessiaci* vers la plaine, on lit *juxta viam per quam itur de Annessiaco versus Bous*. Le nom de *Bous*, indéclinable dans les actes latins, était évidemment écrit selon la déclaration des contractants. C'était le nom vulgaire, traditionnel et primitif. Ce n'est qu'au commencement du XVe siècle que les notaires commencent à traduire ce mot en latin. C'est ainsi que, lorsque les constructions du *Burgum Annessiaci* se furent étendues jusqu'aux abords de l'ancien *territorium de Bous*, celui-ci devint le *suburbium Bovis*, le faubourg de Bœuf, et la rue qui y aboutissait du Puits-Saint-Jean s'appelait rue qui va à Bœuf ; c'est toujours la même, la rue de Bœuf.

Evidemment, le *Bous* primitif signifiait bœuf. Nous en avons d'autres preuves. Dans les actes notariés du XVIe siècle, il s'agit souvent de ventes d'une paire de bœufs. Selon l'indication en idiome vulgaire des contractants, le notaire écrivait *bou*, puis voulant faire parade d'orthographe française, il ajoutait un *f*, *deux boufs*. Cette prononciation s'est maintenue dans plusieurs environs d'Annecy et plus loin encore. Celle de *beu*, qui semble prévaloir aujourd'hui, peut venir de l'assimilation de la prononciation française.

Nous reviendrons sur les monuments, les quartiers et le plan du *vicus*, qui, même après sa destruction, a toujours conservé son identité distincte de celle d'Annecy. Auparavant, il nous paraît indispensable d'en rechercher les origines.

(A suivre.) C.-A. Ducis.

UN MONUMENT RETROUVÉ A ANNECY

(Suite.)

Les observations présentées dans le n° précédent sous ce titre sont encore appuyées sur un document de l'an 1106, par lequel Guy de Faucigny, évêque de Genève, confirmait aux religieux de Talloires les églises d'*Anasseu* ou *Anasseti*. Or, à cette époque, il s'agissait de l'église paroissiale d'Annecy à Annecy-le-Vieux, de la chapelle du château des comtes de Genevois, qui ne fut séparée de la précédente comme église paroissiale d'Annecy-le-bourg qu'en 1132, et enfin du sanctuaire de N.-D. de Liesse, à l'emplacement où on vient de le retrouver. Le pape Pascal II confirma cette attribution le 4 février 1107, et le frère utérin de l'évêque, Aymon, comte de Genevois, qui habitait le château d'Annecy, y ajouta plusieurs largesses.

On arrivait du lac à ce sanctuaire par un port sur la rive droite du Thiou, en face du porche retrouvé. Il est vraisemblable que le concours au sanctuaire n'y motiva pas seulement un hospice, puis un hôpital, mais que ces rassemblements devinrent encore l'occasion des échanges, des transactions commerciales, d'où le nom de *vicus mercatorius*. Les marchés exigèrent encore une halle, de là encore le nom de *rue de la Halle,* où l'on portait les grains à vendre, de là enfin le nom de *rue Grenette*. Toutefois on trouve encore bien tard le nom de *rue Mercière*.

Les démolitions successives de ce pâté de maisons ont mis à découvert l'ancienne place du Marché, qui fut transporté en dehors vers le lac ; et la place fut obstruée de nouvelles constructions sans goût artistique et nuisibles à la salubrité.

L'entrée du port resta longtemps libre. On bâtit de part et d'autre des maisons confortables, dont on peut reconnaître encore le caractère architectonique du XIII^e^ au XIV^e^ siècle.

Mais, lorsque le quartier devint populeux, on voulut utiliser tous les espaces non occupés. Pour laisser libre l'entrée du port jusqu'à la rue, on construisit quatre arcades à cintre légèrement surbaissé, de trois mètres d'ouverture et distancées de quatre à cinq mètres les unes des autres, et au-dessus on éleva des pièces d'habitation. On peut reconnaitre encore aujourd'hui que ces pièces sont postérieures à l'alignement primitif de la rue, et que leurs fenêtres n'appartiennent plus au genre architectonique de leurs voisines. Les piliers de l'arcade contre l'eau du Thiou sont flanqués d'ogives pour plus de solidité.

La colonne mise en travers entre deux murs n'aurait pas eu pour but seulement d'empêcher l'affrontement de ces murs, mais elle a dû servir à l'essorage des cuirs de la tannerie dont j'ai parlé. Elle n'a rien perdu de son caractère antique, très reconnaissable à sa base à trépied plat et à son chapiteau cuboïde.

Enfin, lorsque le port d'entrée à Annecy fut transporté plus près du dégorgement du Thiou, le port primitif fut réservé pour un lavoir du côté de l'eau et la partie contre la rue transformée en pièce d'habitation. C'est le magasin Montant. Le passage était encore libre lors de la confection du cadastre (1730).

J'ai dit dans l'article précédent que les religieux de Talloires, qui desservaient le sanctuaire primitif, durent céder le service au clergé séculier après le transfert et aliéner leur maison. En 1192, Guillaume I^er^, comte de Genevois, leur donna quatre maisons avec des vignes et des pâturages autour d'Annecy.

Une erreur typographique a fait mettre 1388 au lieu de 1318 pour la date qui commence la série des recteurs de l'hôpital, depuis l'annexion de l'orphelinat, à commencer par Aymon de Monmin.

C.-A. Ducis

LA SAVOIE

A-T-ELLE DONNÉ

DEUX GRANDS MAITRES AUX TEMPLIERS ?

Dans le patriotique livre de Jules Philippe, *Les Gloires de la Savoie,* on lit, à la page 52 : « Guillaume de Sonnaz, à cause de sa bravoure extraordinaire, fut nommé grand maître des Templiers en 1260. Le même honneur fut accordé, en 1285, à Guiffred d'Allinge-Salvaing, de la famille d'Allinge en Chablais. »

Jules Philippe avait probablement puisé ce renseignement dans le premier volume du *Dictionnaire* de Grillet qui, en effet, s'exprime dans les mêmes termes (p. 97).

De son côté, le marquis Henri Costa de Beauregard, dans ses *Mémoires historiques,* signale, parmi les hommes célèbres du XIII^e^ siècle, « Guillaume de Gerbaix et Ginifred (?) d'Allinges, savoyards, tous deux grands maîtres des Templiers, l'un en 1250, l'autre en 1285 » (tome I, p. 22).

Malgré l'autorité de ces trois écrivains, il est permis d'élever des doutes sur l'exactitude de la double assertion qu'ils émettent.

Parlons d'abord de Guillaume de Sonnaz, ou, comme Henri Costa a voulu dire, de Guillaume de Gerbaix de Sonnaz.

Dans son *Histoire de saint Louis,* le sire de Joinville appelle ce grand maître Guillaume de *Sonnac* et non de *Sonnaz*. *Sonnac* figure aussi dans les listes des grands maîtres du Temple. Joseph Dessaix, dans la *Savoie historique* (t. II, p. 180), affirme, il est vrai, que *Sonnaz* dérive de *Sonnaco ;* mais cette identité de noms ne suffirait pas pour établir l'extraction savoyenne du Guillaume dont il s'agit ici.

Des écrivains sérieux lui assignent, au contraire, une patrie autre que la Savoie.

Dans ses éditions de 1784 et de 1816, l'*Art de vérifier les dates* le dit originaire d'une famille distinguée du Languedoc.

C'est aussi l'opinion du Père Mansuet-Lejeune, auteur d'une *Histoire critique et apologétique du Temple* qui parut en 1789. Les membres du chapitre « se donnèrent pour maître, dit-il, un vieillard d'une famille du bas Languedoc, savoir Guillaume de Senay ou de Sonnac » (t. II, p. 5).

Il y a, effectivement, une commune de *Sonnac* dans le département de l'Aude, à 4 kilomètres de Chalabre et à 22 de Limoux. D'autres localités, dénommées de même, sont situées dans la Haute-Loire, l'Aveyron et la Charente-Inférieure.

Il faudrait donc quelque document plus sûr qu'une ressemblance de noms, pour attribuer Guillaume de Sonnac à la Savoie.

Certes, il en coûte de lui refuser le vaillant homme qui périt, le 8 avril 1250, près de Mansourah, dans la première croisade de saint Louis. En revanche, il n'y a pas à hésiter en ce qui concerne Guiffred d'Allinge-Salvaing ; car, nul personnage de ce nom n'a figuré parmi les vingt-deux grands maîtres du Temple.

En 1285, date indiquée par Grillet, H. Costa de Beauregard et J. Philippe, le magistère était aux mains du franc-comtois Guillaume de Beaujeu, élu le 13 mai 1273, et mort, le 18 mai 1291, à la défense de Saint-Jean d'Acre contre les mameluks.

Si les historiens de Savoie et, avant eux, le savant Ducange, ont mis en avant un Guiffred d'Allinge, c'est qu'ils ont été induits en erreur par le célèbre président de la Chambre des comptes de Grenoble, Denis de Salvaing de Boissieu, qui vivait de 1600 à 1683. Jaloux de donner de l'éclat à sa race, Denis de Salvaing de Boissieu était sans cesse en quête d'une illustration pour elle et, sur la moindre apparence, il lui en octroyait une nouvelle. De son temps, on disait que, à l'inverse des autres hommes, il ne devait pas l'existence à ses ancêtres, mais qu'il avait, lui-même, mis au monde bon nombre d'entre eux. Rapprochant son nom de *Salvaing* de celui d'une terre de *Salvan* ou *Salvin* possédée un moment par la famille d'Allinge, il en avait conclu qu'il représentait une branche collatérale de l'antique maison chablaisienne.

Comment en était-il venu à créer un Guiffred d'Allinge, grand maître de Templiers ?

Un livre, *L'Ordre du Temple en Syrie,* publié en 1888, pourrait peut-être nous révéler son procédé. L'érudit auteur de cet ouvrage, E. Rey, y énumère, non seulement les vingt-deux grands maîtres, mais tous les hauts dignitaires dont il a rencontré les noms, sénéchaux, maréchaux, commandeurs, trésoriers, drappiers, gonfaloniers.

Or, parmi les commandeurs, il signale, à la date de 1273, un « Goufier de Salvaing ».

Il ne serait pas impossible que ce « Goufier de Salvaing » fût tombé sous les yeux du président Denis de Boissieu qui aurait lu « Guiffred ». Toujours préoccupé de s'assurer

des ancêtres illustres, il l'aurait immédiatement adopté pour sien; trompé aussi par ce titre de maître que l'on donnait aux chefs des grandes commanderies ou provinces aussi bien qu'au chef de l'Ordre tout entier, il aurait, sans plus d'examen, élevé cet ascendant de rencontre à la grande maîtrise du Temple. Enfin, il l'aurait agrégé, comme il l'avait fait pour lui-même, à la maison d'Allinge.

Dans son *Armorial et nobiliaire de Savoie,* le comte Amédée de Foras ne s'est pas mépris sur ce « Guiffred », grand maître des Templiers : il ne l'a pas même nommé. Par contre, il a démontré l'inanité de la base sur laquelle le président de Boissieu avait édifié sa prétendue origine chablaisienne. Avec le style qui le caractérise, l'éminent généalogiste s'est résumé, en quelque sorte, dans la phrase suivante : « Tout homme, noble ou roturier, venant d'Adam, il est possible que Salvaing vienne d'Allinge, mais on ne peut pas établir cette filiation par la moindre pièce. »

En retranchant des « Gloires de la Savoie » deux personnages, dont l'un est plus que contesté et dont l'autre n'a existé que dans l'imagination de son inventeur, la Savoie ne perdra rien de son auréole militaire. Entre beaucoup d'hommes de guerre, tous dignes de mémoire, n'a-t-elle pas produit, au début de ce siècle, les Dessaix, de Thonon, les Pacthod, de Saint-Julien, les Curial, de Saint-Pierre d'Albigny et, plus récemment, les Hector de Sonnaz, les Mollard, les Menthon d'Aviernoz, les Borson et les Ménabréa ?

E. Pascalein.

LE PONT-DE-BEAUVOISIN

(Suite et fin.)

Les Comptes des trésoriers généraux de Savoie renferment de nombreuses pièces historiques d'un grand intérêt. C'est ainsi que les comptes de Bolomier Antoine, en 1437, donnent le précis de ce qui se passa aux conférences tenues à Pont-de-Beauvoisin durant les mois de juin, juillet, août, septembre 1437, au sujet du Valentinois. (Rouleau 83.)

Le rouleau 90 du trésorier Hugonet Daussens, en 1443, renferme entre autres pièces huit lettres du Conseil de Chambéry aux seigneurs d'Entremont et d'Aiguebellette et aux châtelains des Echelles et du Pont-de-Beauvoisin pour la garde des portes et des passages de la contrée.

Au compte de Jacques Meynier, 1449, nous voyons les dépenses de Jacques de La Tour accompagnant à Pont-de-Beauvoisin, le 10 avril 1449, le duc de Savoie venant conférer avec le roi de France.

Dans le même rouleau se trouvent les ordres donnés au Bastard d'Armagnac, seigneur de Tournon, chargé de s'aboucher avec le dauphin pour traiter de son mariage avec Charlotte de Savoie. (Rouleau 98.)

Une tradition dauphinoise plaçait à la Côte-Saint-André la célébration du mariage de Louis XI avec la princesse Charlotte. Les archives de Turin sont bien précises sur ce fait historique qui eut lieu au château de Chambéry, le 10 mars 1451. Un compte nous apprend que maître Raynaud Joly, chantre de la chapelle ducale, reçut 10 écus d'or pour venir de Genève à Chambéry au mariage du dauphin, le 10 mars 1451. (Rouleau 98, compte de Jacques Meynier.)

Claude Millet reçut 31 florins 8 deniers pour les poissons livrés à l'occasion des noces du dauphin, du 10 au 17 mars 1451. (Rouleau 99, compte du trésorier général Jacques Meynier.)

Deux lettres du duc précisent le jour de l'arrivée et le jour de départ du dauphin Louis XI. (Rouleau 101, compte d'Etienne Rosset, 1452.)

« *Debentur per illustrissimum dominum nostrum Saubaudie ducem Stephano Rossetti predicto pro tractis per eum factis ad opus domini prelibati ejus mandato in adventu serenissimi principis domini Dalphini Viennensis primogeniti christianissimi Franchorum regis de mense febbruarii 1451 in loco Chamberiaci, ubi applicuit et illustrissimam dominam Charlotam de Sabaudia in ejus uxorem despensavit, 24 flor. 11 den.* » (Rouleau 99)

Du 11 avril au 4 mai 1451, le seigneur Antoine, comte de Pollenc et de Saint-Victor, accompagna le duc à Pont-de Beauvoisin où le dauphin s'était rendu, à son retour de Chambéry et de Grenoble, pour la solution d'une difficulté relative aux limites du Guiers et du monastère de la Grande-Chartreuse. (Rouleau 98.)

Humbert Veluet, remplaçant le bailli de Bresse, reçut l'ordre de procéder à l'exécution de la sentence portée à Pont-de-Beauvoisin par le duc contre les seigneurs de Varambon, Corsont, Gorrevaud, Menthonay, Saint-Jullien, Theyssonnière, dont il réduisit les châteaux sous la main du duc à partir du 10 mai 1451. (Rouleau 99.)

Deux lettres datées de Pont-d'Ain, 17 novembre et 24 décembre, érigèrent la compagnie des archers, garde du corps, dont le traitement devait être pris sur les revenus des seigneurs condamnés à Pont-de-Beauvoisin, durant l'entrevue du duc et du Dauphin. (Rouleau 100.)

Le dauphin et la dauphine reçurent à la Tour-du-Pin la visite du duc et de la duchesse de Savoie, le 16 janvier 1452 ; à la Côte-Saint-André, le 30 janvier 1452, ils reçurent la visite du chancelier de Savoie.

Malgré son alliance, en 1454, le dauphin fit envahir la vallée du Guiers et mettre à feu et à sang le Pont-de-Beauvoisin, la Bridoire et les environs. Le couvent et l'église des Carmes, récemment construits par le prince d'Achaïe, furent incendiés.

Une lettre, datée de Rumilly, 22 novembre 1454, nous fait connaître les noms des seigneurs qui se révoltèrent contre le duc et embrassèrent le parti du dauphin. Parmi eux se trouva Gabriel de Clermont, qui livra le château de Verel. Les nobles de Clermont, seigneurs de Saint-Geoire en Vuldaine, avaient reçu des princes de Savoie les fiefs de Saint-Beron, Aiguebellette et autres.

Du 24 mars au 7 avril, Ginotier de Mores, conseiller et écuyer du duc, le prévôt de Lausanne, Martin Le Frank et François Favre se rendirent à Valence, auprès du dauphin pour traiter de la paix. Ce dernier envoya ses ambassadeurs à Annecy, le 7 août 1454 ; et la paix ne fut conclue que le 25 septembre.

Du 5 juillet au 10 août 1475, eurent lieu à Pont-de-Beauvoisin de nouvelles conférences au sujet du Comté de Villars. (Rouleau 122, compte d'Alexandre Richardon.)

Le 10 mars 1479, Léonard de Gourt, maître d'artillerie ducale, se rendit à Pont-de Beauvoisin pour sévir contre ceux qui se disposaient à la guerre de Bourgogne contre le roi de France.

En novembre 1482, le duc Charles passa à Pont-de-Beauvoisin pour rentrer dans ses Etats et arriva à Chambéry, le 11 avril 1483. (Rouleau 135.)

En 1486, des conférences eurent lieu à Pont-de-Beauvoi-

sin pour le marquisat de Saluces. (Rouleau 150, compte de Ruffin de Murs)

Le 14 juillet 1518, Jacques de Bouquetis, trésorier général, maîtreBuctet, le clavaire Moneton, le receveur Trouchet, le collatéral Garra et autres, vinrent visiter les ruines de la tour et des fortifications du Pont-de-Beauvoisin.

Ces quelques lignes suffisent à faire comprendre l'importance stratégique du Pont-de-Beauvoisin et les charges subies par cette ville pour la cause des princes de Savoie.

Liste des châtelains du Pont-de-Beauvoisin.

Perret de la Chaine.....	1298	Perceval de Barges.....	1346
Thomas du Châtelard.....	1300	Guillaume Liotard.....	1348
Barthélemy Barral, Jacques de Chautrone, Léger Fournier ; pour le péage : Guigues d'Amaysin.....	1302	Antoine de Gorzan.....	1356
		Jean du Palais dit Guers ..	1357
		Amé de Montbel	1359
		Guillaume Caginod.....	1364
Guillaume de Briord.....	1306	Joffrey de la Palud.....	1367
Guillaume de Verdun.....	1310	Pierre de Soubmon.....	1371
Hugues Amblard, Hugues de Chignin.....	1315	Aymonet de Saint Pierre ..	1379
		Noble Jean Bonnivard	1384
Antoine de la Sale.....	1317	Sibuet de Rivoire.....	1394
Pierre de Verdun.....	1319	Jacques de Fontaine	1396
Rolet de la Rochette.....	1322	Hugues Eschampier	1450
Chevalier Aymard Guers..	1325	Jean de Montbel	1456
Guichard du Bourg.....	1329	Jacques, fils de Jean de Montbel	1505
Noble Pierre Bonnivard de Chambéry	1334	Les héritiers de noble Pierre de Montdragon.....	1512
Antoine de Lacroix.....	1336	Guillaume Croisier	1527
Théorice de Septême	1337	Jean Fion	1529
Guillaume de Septême....	1339	Jean Descotes	1532
Jaquier du Châtel.....	1340	François Mollet.....	1556
Pierre Berthar.....	1341	Aymard Bajart	1560
Jacquemet Maréchal.....	1343		
Poncet Bertrand	1345		

(Extrait de la Chambre des comptes de Turin.)

A. Chapelle.

AMÉNITÉS JUDICIAIRES

Un sinistre évènement qui a récemment impressionné notre ville de Chambéry me rappelle une vieille *pochade* que j'écrivis il y a quelque trente ans, alors que je lisais encore les *in-folios* de droit ancien. Je la retrouve et je vous l'envoie pour en faire tel usage que vous jugerez à propos. Elle est intitulée : *Aménites judiciaires*.

Suivant une ancienne tradition, encore accréditée dans nos campagnes, *tout condamné à mort est gracié de plein droit, s'il se rencontre une fille qui consente à l'épouser*. On citerait nombre de chroniques villageoises bâties sur cette bizarre tradition.

Il ne faut pas croire que ce soit là un *dit-on* particulier à la Savoie, un conte de fées sorti du cerveau de quelque bel esprit montagnard ! Je vais prouver, par les plus graves autorités, que cette tradition populaire fut autrefois une doctrine professée par les plus savants commentateurs, un *point de droit* sanctionné par les décisions des cours souveraines.

Chasseneux ou *Chassaneus,* qui écrivait vers l'an 1552, en parlant de ce singulier droit accordé aux filles, ne craint pas de dire que c'est là une *coutume générale* de la France entière. Il l'assimile au droit de grâce du roi.

Pâris Dupuits en dit autant pour l'Espagne. Papon cite un arrêt du Parlement de Paris, du 12 février 1515, qui la reconnaît dans les termes les plus formels.

Il est vrai que d'autres auteurs sont moins affirmatifs et pensent que ce droit n'est admis que dans le ressort de certains Parlements. (Masuerus.) On peut citer à l'appui de ce sentiment un arrêt du Parlement de Grenoble, du 6 avril 1606 ; cet arrêt déboute deux filles : Claudine Genevois et

Catherine Biche, qui demandaient en mariage deux condamnés aux galères.

Je présume que cette jurisprudence abusive tomba en désuétude, dans le courant du XVIe siècle, car Tiraqueau (en 1586) la traite déjà de préjugé populaire et écrit : « Pour moi, je ne sais si cela fut observé autrefois en France, mais ce que je sais, c'est que bien certainement cela ne s'observe plus aujourd'hui. »

Ce qui est amusant c'est de voir les raisons données par les commentateurs qui veulent justifier cette singulière doctrine. Les uns se fondent sur des textes insignifiants de droit canonique. D'autres ont l'impudence d'apporter à l'appui une loi devenue célèbre du Code de Justinien (l. 27 *Cod. de adul.*). Tant il est vrai qu'il n'est pas d'absurdité qu'on ne puisse lire dans une loi, lorsqu'elle a pour interprètes la prévention et l'ignorance ! Par malheur, dans notre espèce, la loi citée se trouvait dire à peu près le contraire, si bien que d'autres jurisconsultes mieux avisés l'invoquent précisément pour combattre la théorie des premiers. (Masuerus, de Brosses.) D'autres enfin, et peut-être avec plus de fondement soutiennent que cette fameuse loi ne fait ni pour ni contre. (Tiraqueau.)

La meilleure raison à donner serait peut-être celle que le conseiller de Brosses expose en ces termes : « Autres se sont voulu gaudir, et dire qu'en laissant le pendable à la fille, par là ne lui est la peine remise, si l'on le marie, pour telle chose lui être plus grande peine que la mort. »

Il faut voir avec quelle intarissable gaîté Chasseneux développe cette théorie ! Il prend pour texte de sa dissertation ce vers de Juvénal :

Rara avis in terris nigroque simillima cycno.

(Une bonne femme est un oiseau de toute rareté, aussi

rare que le cygne noir.) En ce temps-là, le Jardin d'acclimatation n'avait pas encore exhibé des centaines de ces volatiles ! Si une bonne femme est chose si rare, il est à présumer que le condamné n'en rencontrera qu'une méchante... Et Dieu sait s'il existe pareil supplice sur la terre !

Je ne suivrai pas le savant jurisconsulte dans les kyrielles de citations bibliques, d'épigrammes, de contes burlesques dont il entremêle et assaisonne son raisonnement. On y verrait seulement qu'il ne se pique rien moins que de galanterie ; je craindrais d'encourir le même reproche, si je poussais plus loin ma traduction.

Laissant donc aux vieux auteurs latins leurs plaisanteries par trop grossières, je vais, pour compléter cette dissertation, rappeler un cas analogue qui s'est présenté naguère dans les annales judiciaires de la Savoie.

Une jeune fille de ***, en Faucigny, avait été condamnée à mort pour crime d'infanticide. Sa résignation touchante, son repentir, émurent si vivement un brave carabinier piémontais, qu'il résolut de la sauver en la demandant en mariage.

Il alla faire part de sa résolution à M. Nicollet, alors juge d'instruction, qui avait dirigé la procédure. Frappé de la singularité du fait, celui-ci crut devoir l'exposer dans un recours en grâce, qui fut présenté au roi Charles-Félix, alors en Savoie.

Malheureusement, les circonstances n'étaient pas favorables... les infanticides s'étaient multipliés en Savoie... Bref, la grâce fut refusée.

On observera peut-être que le cas n'était pas identique à celui de l'ancienne jurisprudence ; il y manquait la raison essentielle, le motif de la loi. Effectivement, si pour le pendable le mariage est pire chose que la mort, rien n'établit qu'il en soit de même pour *la pendable* !!

Mais, trêve à ces plaisanteries ! Il fut donc un temps où, en France, en Espagne, les filles jouissaient de ce singulier privilège. C'était, si l'on veut, une erreur de droit, un abus monstrueux... mais, dans cet abus, nous aimons à retrouver un trait de ce moyen âge, si capricieux dans ses créations. C'est, au sein de l'austère jurisprudence, un reflet de chevalerie, avec ses cours d'amour et sa légendaire galanterie.

PILLET Louis.

10 janvier 1866.

CONCOURS DE POÉSIE DE 1890

ÉVANGÉLINE

Pièce en 3 actes, en vers,
d'après le poème de Henry W. Longfellow.

(Suite et fin.)

ACTE III

Cinq ans après. — Une salle d hôpital Six lits entourés de rideaux, tous fermés

SCÈNE PREMIÈRE

ÉVANGÉLINE, seule

ÉVANGÉLINE

Pour soigner ces mourants, j'ai quitté le cottage
Et le fleuve bordé d'un large pâturage,
Où Basile conduit ses troupeaux. Ai-je eu tort ?
Je suis utile ici. Mais il pleurait si fort,

Pauvre père, que j'ai comme un remords dans l'âme.
De ma fuite pourtant faut-il que je me blâme ?
Je souffrais trop là-bas. Il fallait oublier.
Ce n'était pas assez de lire, de prier :
Il faut à ma douleur une existence active,
Un labeur attachant, qui retienne captive
Ma pensée en révolte, et je les trouve ici.
Et puis, j'ai, pour panser mon pauvre cœur transi,
Ce prêtre, cet ami fidèle, dont la bouche
Trouve toujours si bien la parole qui touche
Et qui console. Il n'est arrivé qu'aujourd'hui
A l'hospice. Je n'ai pas pu le voir.

(Le P. Félicien entre. Elle l'aperçoit.)

C'est lui !

SCÈNE II

ÉVANGÉLINE, LE P. FÉLICIEN

ÉVANGÉLINE

Bonjour, monsieur l'abbé.

LE P. FÉLICIEN

Que fais-tu là, ma fille ?

ÉVANGÉLINE

Vous voyez, je prends soin de ma grande famille.
Aucun n'échappe, hélas ! Quand j'ai su que le mal
Avait sévi parmi les sœurs de l'hôpital,
Et qu'on manquait de bras, alors, je suis venue.

LE P. FÉLICIEN

Mais pourquoi t'exposer ?

ÉVANGÉLINE

Rien ne m'a retenue :
Tout est mort dans mon cœur excepté le devoir.

LE P. FÉLICIEN

Sais-tu que cette peste est un mal sans espoir ?
Sais-tu que son étreinte est parfois foudroyante
Et tue en un instant ? Et d'ailleurs. prompte ou lente,
La mort est toujours sûre.

ÉVANGÉLINE

Oui, je sais tout cela.
J'ai bien réfléchi. Mais le devoir était là.

LE P. FÉLICIEN

Le devoir ! Tu fais plus que ton devoir, ma fille.
Prends garde ! Ta main est brûlante, ton œil brille
D'un éclat enfiévré. Tu veilles trop, crois moi.
Si tu veux échapper au mal, repose toi :
Tu sais que sur un corps faible il a plus de prise.

ÉVANGÉLINE

Qu'importe que la mort ou m'épargne ou me brise ?
Je n'ai plus rien qui puisse ici-bas m'attacher.

LE P. FÉLICIEN

Tu n'espères donc plus ?

ÉVANGÉLINE

Pourquoi vous le cacher ?
Il faut ouvrir les yeux, enfin. Jugez vous-même.
Quand nous sommes partis chercher celui que j'aime,
Ayant revu Basile et pris ses deux chevaux,
L'âme en fête, le cœur tout plein d'espoirs nouveaux,
Nous allions. Un parti d'Indiens de la plaine
Nous aperçut et nous poursuivit. A grand peine,
En forçant nos chevaux, nous pûmes arriver
A la ville. Mais lui, rien n'a pu le sauver.

Il arrivait au bourg quand nous partions. Basile
Lui dit tout, il courut sur nos pas. Quel asile
S'ouvrait pour lui ? Le groupe ennemi, bien posté,
Tenant tous les chemins, l'a sans doute arrêté,
Hélas ! et l'on ne sort pas vivant de ce piège.
On ne l'a plus revu. Cinq fois déjà la neige
A jeté son manteau sur les prés assoupis,
Cinq fois les lourds étés ont doré les épis,
Et rien ! rien ! Oh ! le ciel ne m'a pas épargnée.
Je l'avais tant prié, pourtant.

LE P. FÉLICIEN

Sois résignée.

ÉVANGÉLINE

Mais cet amour perdu m'étreint l'âme, et j'en meurs !

LE P. FÉLICIEN

Sache donc le répandre autour de toi. D'ailleurs,
Tu l'as dit, ces mourants sont ta grande famille.
Aime-les. Les devoirs sont des forces, ma fille ;
A qui peut s'en créer la vie est sans rigueurs,
Car ils sont toujours là pour crier : Haut les cœurs !
Tout à l'heure, c'était le père et non le prêtre
Qui parlait, mon enfant, lorsque j'ai fait paraître
Un peu d'inquiétude. Aime ces mourants, sois
Une mère pour eux. Si tu pleures parfois,
D'un fantôme d'amant si ton âme est hantée,
Songe que c'est ainsi qu'il t'aurait souhaitée,
Bonne et douce, trouvant dans ton cœur généreux
Des consolations pour tous les malheureux,
Aimante, dévouée, et fidèle quand même !

ÉVANGÉLINE

Je le revois souvent, le fiancé que j'aime,
Dans mes rêves, la nuit, jeune et beau comme au jour
Où, chez mon père, il vint m'avouer son amour.
Et je reconnais tout : son regard, sa parole,
Ses cheveux d'or flottant ainsi qu'une auréole...

Le temps, la mort plutôt, a mis sur sa beauté
Un masque de douceur et de sérénité...
Puis, le jour vient, le rêve est parti, l'existence
De tous les jours, brumeuse et triste, recommence ;
Toujours la même, hélas ! Mais je ne sais pourquoi,
Aujourd'hui, j'ai le cœur troublé d'un vague émoi.
Ces voix qui parlent un mystérieux langage,
Ces grondements lointains qui précèdent l'orage,
Je les entends depuis ce matin, et j'ai peur.

LE P. FÉLICIEN

Ne te laisse pas tant aller à ta douleur,
Mon enfant : songe à ceux que le ciel te confie ;
Car c'est par ce labeur qui calme et sanctifie,
Que la paix te sera rendue.

ÉVANGÉLINE

Ah ! je vois bien
Qu'à ces pressentiments vous ne comprenez rien.
Tous vos raisonnements sont vains contre eux, mon père.

SCÈNE III

LES MÊMES, GABRIEL porté sur une civière par deux infirmiers. Il est évanoui ; on lui voit une blessure au front, d'où le sang coule et inonde son visage.

ÉVANGÉLINE, le regardant de loin

Du sang sur le visage ! Il n'est pas mort, j'espère ?

UN INFIRMIER

Il n'en vaut guère mieux. Le mal l'a terrassé
Dans la rue, et c'est en tombant qu'il s'est blessé.
(Au P. Félicien.)
Le numéro douze est très mal, et vous demande.

LE P. FÉLICIEN, aux infirmiers.

J'y vais.

(A Evangéline.)

Adieu, ma fille, il faut que je descende.

L'INFIRMIER, à Evangéline

Nous allons monter ceux qui sont encore en bas.
Et puis, nous reviendrons le mettre dans ses draps.
Vous pouvez le panser en attendant.

LE P. FÉLICIEN

Basile
Sans doute, un de ces jours, viendra jusqu'à la ville.

ÉVANGÉLINE

Peut être aujourd'hui même... Adieu, monsieur l'abbé.

(Les infirmiers et le P Felicien sortent)

SCÈNE IV

ÉVANGELINE, GABRIEL, d'abord évanoui

ÉVANGÉLINE, regardant Gabriel

Son sang coule toujours. Il doit être tombé
Sur l'angle du trottoir. Il faut laver sa plaie.

(Elle s'approche avec une serviette, et commence à lui laver le visage
Tout à coup, elle recule comme épouvantée)

C'est lui ! Gabriel !... Ah !

(Elle tombe évanouie)

GABRIEL, parlant dans le délire

Marchons sous la futaie,
L'air est si pur, le ciel si bleu, le vent si doux !
Avril rit dans les bois, et fait pleuvoir sur nous

Des pétales de fleurs Oh ! laisse moi te dire...
Mais elle n'est pas là... Je rêve... Le délire
Déroulait à mes yeux les tableaux du passé.
Maintenant, ce réveil terrible a tout chassé.
Ces lits blancs, ces rideaux... où suis-je ? Ah ! je devine !

(Se penchant et apercevant Evangéline évanouie)

Qui donc est tombé là ?... C'est elle ! Evangéline !
Cette peste l'a t-elle aussi frappée ? O ciel !

(Prenant la main d Evangeline)

Parle-moi ! Réponds moi ! Je suis ton Gabriel !

ÉVANGÉLINE, revenant à elle

Qui m'appelle ?

(Se relevant et baisant les mains de Gabriel tendues vers elle)

C'est toi ! c'est toi !

GABRIEL

Ma bien-aimée !
La porte du bonheur, depuis huit ans fermée
S'ouvre enfin ! C'est bien toi ! Ce sont bien tes beaux yeux,
Aussi bleus, aussi purs qu'au jour de nos adieux.
C'est ton front que je baise et ta main que je presse ;
J'entends ta douce voix qui charme et qui caresse.
Les jours d'attente vaine et de regrets cruels,
Les pleurs jamais calmés, les soupirs éternels,
Les sanglots étouffés dans mon âme éperdue,
Ah ! tout cela n'est rien, puisque tu m'es rendue !
Oh ! parle, parle-moi !

ÉVANGÉLINE

Toi que j'ai tant pleuré,
Toi que j'aime, avec qui j'ai longtemps respiré
L'air des grands bois lointains embaumés de verveines...

(Gabriel porte la main à sa poitrine. Sa figure revêt une expression de souffrance)

Mais qu'as-tu ?

GABRIEL

J'oubliais !... ce mal brûle mes veines...
Je meurs !

ÉVANGÉLINE

Tais-toi ! Je puis te soigner, te guérir !

GABRIEL

Non ! le mal dont je suis frappé me fait mourir.

ÉVANGÉLINE

Mais moi, je ne veux pas que tu meures ! La vie
Par le ciel ne peut pas si tôt t'être ravie.
Tu vivras ! tu vivras ! Ce serait trop affreux
De perdre, à l'instant où nous pourrions être heureux,
Tout ce qui fait l'espoir de ma pauvre existence.
Te revoir un seul jour après huit ans d'absence,
Et te perdre aussitôt ! Mon bien-aimé ! Le ciel,
Qui nous entend, ne peut pas être si cruel.
O mon Dieu ! S'il le faut, séparez-nous encore,
Mais qu'il vive ! ou bien, si vos desseins que j'ignore
Veulent qu'il meure, eh bien ! que je meure avec lui !

GABRIEL

Je sens la mort qui vient. Vis, mais sois mon appui
A ce moment suprême où l'âme délivrée
Fuit, et gagne d'un bond la splendeur éthérée.
Je le sais : rien ne peut me sauver de ce mal.
Tâche de m'oublier. Quitte cet hôpital ;
Recommence ta vie, ô mon Evangéline.
Avant que le soleil de tes jours ne décline,
Epuise les bonheurs qu'il te reste à goûter.

ÉVANGÉLINE

Si tu t'en vas, crois-tu que je puisse rester ?
Sans toi, rien ne m'est plus. Dans mon pèlerinage
A la poursuite du bonheur, c'est ton image
Qui me soutenait. C'est toi seul, mon Gabriel,
Qui me fais vivre, et toi parti, c'est vers le ciel
Que mes yeux éplorés se tourneront sans cesse.
Sans toi, le monde n'a plus rien qui m'intéresse.
Je te suivrai si tu me quittes !

GABRIEL

Se peut-il
Que, lorsque je reviens, après un long exil,
Après huit ans passés loin de ma fiancée,
La consolation ne me soit pas laissée
D'un rayon de soleil qui vienne m'égayer ?
Tu sais, les Indiens m'avaient fait prisonnier.
Oh ! comme je songeais à toi dans mes tortures !
Je voyais tes cheveux dans l'or des moissons mûres,
Tes yeux dans l'azur calme et profond des cieux clairs,
Et ta voix m'arrivait, par le chemin des airs,
Quand la brise chantait, dans les forêts prochaines,
Le cantique éternel des sapins et des chênes.
Ainsi, j'ai dû courber mon front humilié
Sous leur joug, mais mon cœur n'avait rien oublié !
Je vivais perdu dans la troupe des esclaves ;
Depuis vingt jours, j'ai pu détacher mes entraves,
Et m'enfuir. Je passais par la ville, j'allais
Chez mon père, sachant bien que tu m'attendais,
Le cœur gonflé d'espoirs, et l'âme toute en fête,
Quand ce mal... Mais tu sais la chute que j'ai faite.
J'ai compris vaguement que des passants m'avaient
Vu tomber dans la rue, et qu'ils me relevaient ;
Et puis, tout s'est éteint .. Ma douce fiancée !
Tout ce que j'ai de grand, de pur dans ma pensée,
Tout ce que j'ai de tendre au cœur me vient de toi !
Je t'aime ! Que ta voix est douce ! Parle-moi
De mon père, de toi, de votre vie ensemble.
Je vois dans tes beaux yeux une larme qui tremble ;
Sèche-là. Parle encor. Tu peux me consoler :
Je mourrai plus tranquille en t'écoutant parler.

ÉVANGÉLINE

Tu parles de mourir, et ce mot-là me tue !
Dans ma vie isolée et de douleur vêtue,
C'est ton souvenir seul, c'est l'espoir incertain,
C'est le rêve évoquant dans le passé lointain
Nos doux printemps passés ensemble en Acadie,

Qui me rendait possible une vie alourdie
Par les longs jours d'absence et les larmes de deuil.
Et voilà que l'amour qui faisait mon orgueil.
Doux comme une caresse, ardent comme une flamme,
Tout ce qui me restait de bon, de fier dans l'âme,
Tout cela doit s'enfuir ! Non, le ciel ne peut pas
Séparer nos deux cœurs ! Marchons du même pas !
Dans le même tombeau nos places sont marquées ;
Nos heures de bonheur si souvent évoquées,
Ce qui survit en nous de nos jeunes amours,
Les tendres souvenirs, amis des mauvais jours,
Nous suivront par-delà la tombe, dans l'asile
Où le juste immolé peut s'endormir tranquille.
Puisque tu m'es rendu, je voudrais t'infiltrer
Mon sang pour te guérir. Je mourrais sans pleurer,
Fière de te sauver aux dépens de ma vie.
Hélas ! ma volonté trop faible est asservie
A l'inflexible arrêt rendu depuis longtemps
Contre l'amour si pur qui charmait nos vingt ans.
Ne suffit-elle pas, ton ancienne tendresse,
A terrasser ce mal horrible qui t'oppresse ?
Cet amour éperdu qui fait battre mon cœur
N'arrachera-t-il pas de ton sein la douleur ?
Perdrons-nous le combat que le destin nous livre ?
Et les rêves chéris qui huit ans m'ont fait vivre
Ne pourront-ils donc pas t'empêcher de mourir ?

GABRIEL

Toujours aimer, toujours chercher, toujours souffrir,
N'avoir au cœur qu'un seul désir, qu'une tendresse,
Marcher leurré par un espoir trompé sans cesse,
Et mourir au moment où l'on touche au bonheur,
Voilà la vie, avec son sourire moqueur,
Son amère injustice et sa noire ironie.
Ne songeons plus à la reprendre. Elle est finie.
Souvenons-nous plutôt des seuls instants heureux
Qu'elle nous ait donnés. Les prés, les bois ombreux,
Les halliers embaumés, les plages murmurantes,
Les sentiers serpentant le long des eaux courantes,

Ont gardé souvenir de ces beaux jours enfuis,
Et les échos des grands rochers couverts de buis
Savent peut-être encor les refrains d'Acadie,
Dont tu leur apprenais la fraîche mélodie.

(D'une voix entrecoupée)

Mais quoi ! Ma tempe bat... mon front devient brûlant.
Un frisson convulsif gagne mon corps tremblant...
Est-ce déjà la fin ?... Un chaos de figures
Passe devant mes yeux, et je sens des brûlures
Dans mes veines...

ÉVANGÉLINE

Non ! Non ! Tu ne partiras pas !
Songe que si la mort t'arrache de mes bras,
C'en est fait de ton père, et de moi, ton amante.
Repousse loin de toi le mal qui te tourmente,
Souviens-toi des serments passés ! L'amour est fort !
S'il peut donner la vie, il peut vaincre la mort !
Tu souffres !... Non. Ton souffle est tranquille. Ouvre encore
Tes beaux yeux attristés, tes yeux bleus que j'adore.
C'est cela. Parle-moi. Dis-moi que tu veux bien
Me rester, que ton cœur battra tout près du mien,
Que nos jeunes amours, en nos cœurs étouffées,
Revivront au soleil d'avril.

GABRIEL, parlant dans le délire

Les bonnes fées
Ont rebâti pour nous le village détruit.
Reviens, comme jadis, filer avant la nuit
Devant ta porte ouverte, ô mon Evangéline ;
Vois, ce soleil d'automne à l'horizon décline.
Viens, et pour m'endormir redis à demi-voix
Ces vieux airs, qu'à Grand Pré tu chantais autrefois.

ÉVANGÉLINE, à part.

C'est le délire. Il veut que je chante.

GABRIEL

J'écoute...

Les notes de ta voix vont tomber goutte à goutte,
Comme un baume divin, jusqu'à mon cœur blessé,
Pour y faire un instant revivre le passé.
J'entendrai la chanson de la mer sur la plage,
Je reverrai les toits aimés de mon village.
Chante, chante, je suis bien las ce soir, et j'ai
Besoin d'un long sommeil pour être soulagé.
Avec le vent qui passe et l'oiseau qui gazouille,
Chante ; redis pour moi le chant de la quenouille,
Comme on fait pour bercer un enfant qui s'endort.

ÉVANGÉLINE, à part

Hélas ! faut-il chanter pour adoucir sa mort ?
Mais comment refouler mes sanglots en moi-même ?

GABRIEL

Chante donc ! Je t'attends Je veux dormir, et j'aime
Tant ta voix !

ÉVANGÉLINE, à part, avec désespoir.

Il le faut ! Mon Dieu ! Soutenez moi !

(Elle chante tristement et à demi-voix.)

Assises sur le pas des portes,
Songeant peut-être à leur destin,
Aux vieux jours, aux amitiés mortes,
Les aïeules filent le lin.

(S interrompant et à part)

Quel supplice, mon Dieu !

GABRIEL

C'est Grand-Pré ; je le vois.
C'est la place du bourg ; c'est notre vieille église...
Mais chante, chante encore...

ÉVANGÉLINE, reprenant

Filez, mères, les coiffes blanches
Que l'on repasse avec amour,

Et qui flotteront, les dimanches,
Dans le chemin qui mène au bourg.

(S interrompant avec désespoir et à part.)

Oh ! cet effort me brise !
Je ne peux pas, pourtant, je ne peux pas !

(Elle pleure)

GABRIEL

Le bourg
Est tout illuminé de soleil et d'amour.
Ta maison nous sourit avec un air de fête.
De lierre et de glycine orné du sol au faîte,
Le puits où nous allions causer de nos espoirs
Rêve dans le silence enamouré des soirs...
Mais le soleil s'éteint, et la nuit qui s'avance
Sur nos deux fronts unis tombe avec le silence ;
Et, pâle, scintillant dans l'ouest encor vermeil,
L'étoile de l'amour veille sur mon sommeil...

(Il meurt)

ÉVANGÉLINE, se précipitant sur son corps.

Gabriel ! réponds-moi ! c'est moi, moi qui t'adore !
Mon bien-aimé ! Tout n'est pas fini ! Parle encore !
Pourquoi cette main froide et ces yeux sans regard ?
Dis moi que tu m'entends et qu'il n'est pas trop tard !
Mais non ! Il ne dit rien. Pas un mot ! Pas un geste !
Pitié, pitié, Seigneur !

(Elle tombe à genoux et sanglotte Puis se relevant, avec exaltation)

Un refuge me reste !
Je veux partir aussi pour m'unir à ton sort,
Et je boirai ton mal dans un baiser de mort !

(Elle embrasse fiévreusement Gabriel)

La mort ! la mort ! Je veux la prendre sur ta bouche,
Et puisque nous devions avoir la même couche,
Nous pouvons bien dormir dans le même tombeau !

(D'une voix haletante, portant la main à sa poitrine)

Oui, Dieu va m'exaucer, je le sens !

(Regardant Gabriel)

Qu'il est beau

Ainsi, calme et muet, la tête renversée...
Dans ses yeux sans regards, sur son front sans pensée,
Je lis encor l'amour dont ils étaient remplis.
Va, dors en paix ! Les jours de deuil sont accomplis,
Et les soleils heureux ont lui sur notre tête.
Nos âmes s'en iront sur la mer sans tempête
Où les astres divins voguent à l'infini,
Goûter le vrai bonheur qui n'est jamais terni !

(Elle s'agenouille de nouveau auprès de la civiere et semble perdue dans ses pensées Entrent Basile et le P Félicien.)

SCÈNE V

ÉVANGÉLINE, LE P. FELICIEN, BASILE

LE P. FÉLICIEN

Elle est là. près de la civière, agenouillée.

BASILE

Elle prie.

LE P FÉLICIEN

Ou, peut-être, après une veillée,
Le sommeil l'a surprise à genoux... elle dort.

(A ce moment, Evangéline leve la tête, aperçoit Basile et se jette dans ses bras en pleurant)

ÉVANGÉLINE

Mon père !

BASILE

Mon enfant !

ÉVANGÉLINE, désignant la civière

Gabriel !

BASILE

Mon fils !... Mort !

LE P. FÉLICIEN

Lui ! c'était donc lui qu'on apportait tout à l'heure !

BASILE

Mort à l'instant même où j'allais le revoir !

(Il pleure en embrassant son fils)

LE P. FÉLICIEN

Pleure,
O pauvre père !

(A Evangéline)

Et toi, quelque soit ton malheur,
Vis pour le consoler... Mais tes yeux me font peur !
Ils sont brillants de fièvre et tout ton corps frissonne.
Qu'as-tu, ma fille ?

ÉVANGÉLINE

Hélas ! monsieur l'abbé, personne
Que vous ne pourra plus le consoler... je meurs.

BASILE

Que dis-tu ?

ÉVANGÉLINE

Ce mal m'a frappée aussi. Vos pleurs
Ne seront point séchés par moi. La mort délivre,
Je n'ai pas su la fuir. Je ne pouvais plus vivre...
J'aurais dû, je le sais, songer à vous ; penser
Que, dans votre maison, nos deux morts vont laisser
Un bien grand vide ; mais, quand le cœur désespère
Des choses d'ici-bas, il meurt. Pardon, mon père !

(Le P. Félicien a apporté un fauteuil où Evangéline se laisse tomber.)

BASILE

Non, vis ! vis, mon enfant !

(Au P Félicien)

A ce mal meurtrier,
Mon père, savez-vous un remède ?

LE P. FÉLICIEN

Prier !

BASILE

C'est donc bien vrai, mon père ! Oh ! mourir à leur âge !
C'est affreux !

ÉVANGÉLINE

Nous avons fini notre voyage ;
Tant d'autres ici-bas se fatiguent encor !
Notre nacelle enfin est arrivée au port ;
Tant d'autres ici-bas par les flots sont battues !
Nos âmes d'un repos divin sont revêtues ;
Tant d'autres ici-bas aspirent au repos !
Que l'on ne creuse pas pour nos corps deux tombeaux,
Mais qu'on mette demain ma bière avec sa bière
Dans un coin bien caché de notre cimetière ;
Et, pour que l'étranger, par d'indiscrets propos,
Ne vienne point troubler notre éternel repos,
Afin que notre histoire à jamais soit secrète,
Que de notre tombeau la pierre soit muette ;
Car, pour dormir en paix, drapés dans leurs linceuls,
Les martyrs de l'amour ont besoin d'être seuls !

(Elle meurt)

FIN DU TROISIÈME ACTE

Jean APPLETON.

RÉSUMÉ
DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES
FAITES A ANNECY
ET DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
pendant l'année 1890.

SOMMAIRE : I. Baromètre. — II. Vents. — III. Température de l'air. — IV. Température de l'eau. — V. Humidité. — VI. Evaporation. — VII. Pluie et neige. — VIII. Lacs et rivières. — IX. Orages. — X. Résumé agricole.

I. — Baromètre.

Observations faites à 9 heures du matin.

1890	ANNECY (453m)		MÉLAN (633m)		LESCHAUX (931m)	
	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure
	millim	millim.	millim.	millim.	millim	millim.
Janvier. . . .	726,7	24,2	711,3	22,9	685,9	19,5
Fevrier . . .	723,8	8,3	707,9	11,1	682,4	8,9
Mars	719,2	26,2	704,7	26,7	679,1	24,8
Avril	717,2	22,0	702,6	21,3	677,9	19,1
Mai	718,0	22,2	703,0	23,3	676,0	20,1
Juin	724,5	9,7	709,5	10,2	684,1	9,5
Juillet	723,1	12,9	708,2	12,1	682,6	11,1
Août	722,5	9,8	707,6	12,4	682,4	8,1
Septembre . .	727,4	11,3	711,9	10,7	686,6	10,1
Octobre . . .	726,6	14,3	710,8	14,6	686,4	14,5
Novembre . .	722,3	22 0	706,1	22,2	679,3	21,0
Décembre . .	720,6	14,0	704,8	14,3	678,4	11,9
Année. . .	722,66	16,41	707,37	16,83	681,76	14,88
Extrêmes . .	739,0 le 7 janv. / 703,9 le 12 mai		723,1 le 7 janv. / 689,1 le 12 mai		695,4 le 8 janv. / 665,5 le 12 mai	
Ecart annuel .	35,1		34,0		29,9	

Nota. — Les observations sont ramenées à la température zéro.

Maxima et minima barométriques au Semnoz (alt. 1,650^{m}).

	Max.	Min.	Exc.		Max.	Min.	Exc.
Janvier....	640	613	27	Juillet.....	634	621	13
Février....	629	613	16	Aout.....	635	620	15
Mars.....	627	605	22	Septembre.	638	626	12
Avril	630	610	20	Octobre ...	638	616	22
Mai.....	631	614	17	Novembre .	634	610	24
Juin	634	623	11	Décembre .	625	611	14

Moyenne des maxima 632,9, des minima 615,2, de l'excursion 17,7. Extrêmes 640 le 7 janvier, 605 le 19 mars, écart annuel 35. Moyenne des 52 observations faites le lundi 625,11.

II. — Vents.

Direction des vents à Annecy à 9 heures du matin.

1890	VENTS FROIDS ET SECS		VENTS SECS et CHAUDS SE à S	VENTS CHAUDS et PLUVIEUX SSW à WSW	VENTS HUMIDES et FRAIS W a NW
	Vents du Nord NNW à NNE	Vents d'Est NE à ESE			
Janvier.....	3	»	6	8	14
Février.....	14	»	6	2	6
Mars.....	10	»	6	5	10
Avril	10	»	8	2	10
Mai.....	2	»	9	7	13
Juin	5	»	8	2	15
Juillet	7	»	9	5	10
Août	4	»	15	3	9
Septembre.....	6	2	3	7	12
Octobre	16	1	4	6	4
Novembre	9	»	17	1	3
Décembre	15	»	1	1	14
Année.....	101	3	92	49	120

Ce tableau montre une tendance des vents d'Est à nous quitter. Par contre, les vents du Nord et les vents humides de l'Ouest sont en augmentation. Quant aux directions du Sud, les seules qui fassent compensation à la froide influence des autres, elles ont également diminué. De sorte que l'année 1890 reste froide, plus froide encore que sa devancière dont l'abaissement thermométrique avait été remarqué.

III. — Température de l'air.

Observations faites en 1890 à Annecy, à Mélan et à Chamonix.

1890	ANNECY (448m)			MÉLAN (629m)			CHAMONIX (1014m)		
	maxima	minima	moyenn.	maxima	minima	moyenn.	maxima	minima	moyenn.
Janvier.....	4°9	-2°1	1°4	5°8	-5°5	0°1	7°2	-5°3	0°9
Février	3,5	-4,3	-0,4	1,9	-7,4	-2,7	6,1	-10,7	-2,3
Mars	10,3	-0,9	4,7	10,6	-3,2	3,7	8,3	-5,8	1,2
Avril	15,1	3,3	9,2	14,2	1,3	7,8	13,9	-1,2	6,4
Mai	21,3	8,1	14,7	19,7	6,0	12,8	19,0	3,1	11,0
Juin.....	24,4	10,0	17,2	22,0	8,2	15,1	22,0	5,3	13,6
Juillet	24,1	11,8	17,9	23,7	9,9	16,8	22,4	5,6	14,0
Août	25,2	12,1	18,7	24,0	10,4	17,2	24,7	6,8	15,8
Septembre..	20,9	8,1	14,5	21,5	8,2	14,9	18,4	3,9	11,2
Octobre....	14,8	3,5	9,2	13,0	1,5	7,2	13,7	-2,7	5,5
Novembre..	7,7	-0,4	3,6	7,3	-2,0	2,6	6,1	-7,4	-0,6
Décembre ..	-0,6	-7,2	-3,9	-1,8	-10,7	-6,2	1,2	-13,3	-6,0
Année...	14,30	3,48	8,89	13,49	1,39	7,44	13,58	-1,81	5,88
Extrêmes..	34°0 le 18 juil. —13,3 le 19 déc.			33°3 le 17 juil. —18,2 le 25 déc.			31°0 le 19 août —19,9 le 14 déc.		
Ecart annuel	47,3			51,5			50,9		

Tous les mois, sauf janvier et mai, ont leur température au-dessous de la normale. Les minima surtout sont en voie de décroissance, nous constatons cette phase à Annecy depuis une quinzaine d'années et il ne paraît pas que nous soyons arrivés encore à ce maximum de froid dont elle faisait pressentir l'échéance. Il n'en est pas de même, fort heureusement, dans toutes nos stations, spécialement dans les points élevés, témoin les températures estivales de Chamonix dont les maxima rivalisent avec ceux de Mélan (voir le tableau qui précède) et comme le montrent mieux encore les chiffres du Semnoz que nous donnons ci-après :

N° 4. AOUT—SEPTEMBRE—OCTOBRE.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 5 août 1891.

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à cinq heures.

L'ARCHIVISTE communique les dons et échanges du mois de juillet, après quoi le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté.

LE SECRÉTAIRE-ADJOINT dépose sur le bureau, de la part de M. F. Bosson, pharmacien à Saint-Jeoire, une collection de dents et sabots recueillis dans une grotte située à Mégevette. Cette grotte, appelée communément *grotte des fées*, est assez curieuse, au dire de M. Bosson, pour mériter d'être explorée par des archéologues. En attendant que ce désir exprimé par notre correspondant puisse recevoir satisfaction, des remercîments sont adressés au donateur.

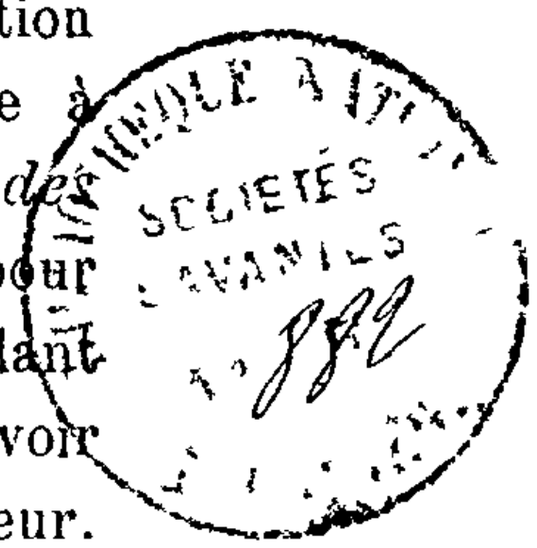

LE MÈME fait connaître qu'il a trouvé dans les papiers laissés par M. Maillard un manuscrit de M. CH. PHILIPPE intitulé : *Note sur Guillaume Fichet. L'imprimerie à Avignon en 1444.* La Société décide, après lecture, que ce travail intéressant sera publié dans la *Revue*.

M. TISSOT, ingénieur, communique le résultat des recherches qu'il a faites relativement à la famille TRIPP, dont un membre distingué, M. Jean-Baptiste Tripp, a acquis des droits particuliers à la reconnaissance des Annéciens par des dons nombreux de collections mexicaines.

Le premier membre de cette famille, originaire de Saxe, est venu dans notre pays au milieu du siècle dernier, pour diriger la fabrique de poterie de Sainte Catherine : il

Savoie (Haute). 3.

s'appelait Charles Henri. C'était le grand-oncle de Jean-Baptiste.

Ce dernier, parti d'Annecy en septembre 1827, avec quelques autres jeunes gens qui cherchaient aventure, s'établit à Tampico, peu de temps après la fondation de cette ville, et contribua dans une large mesure à son développement.

M. Tissot se propose de publier sur ce personnage une notice détaillée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à six heures et demie.

Le Secrétaire-Adjoint, François MIQUET.

LES ORIGINES D'ANNECY

(Voir le n° précédent, page 120)

Reportons-nous à l'époque où les eaux débordaient encore dans le bassin d'Annecy. Toutes les fouilles constatent des traînées de cailloux roulés en sens divers, des couches de limon intercalées, etc. Les premiers arrivants ont dû choisir le plateau d'Annecy-le-Vieux, puis celui du château, celui de Gevrier, pour installer leurs tentes, leurs cahuttes ; ils auront utilisé quelques parties de la plaine, à mesure que l'écoulement des eaux les laissait libres.

Les coteaux d'Annecy-le-Vieux, contournés depuis le détroit du pont Saint-Clair jusque sous le Petit-Brogny par le cours du Fier, qui de là formait un lac jusqu'au delà du Tasset, baignés au sud par les lagunes du lac aux Barattes, à Vignières et jusqu'au bas du village actuel, ces coteaux, disons-nous, s'élevaient ainsi au milieu des eaux comme une presqu'île.

Les Barattes sont devenues un marais, le ruisseau de Vignières dépose depuis longtemps sur les marécages et les éloigne graduellement. Quant au bas d'Annecy-le-Vieux, la charrue y soulevait encore une profonde couche de vase lacustre, en 1861. L'agriculture tend à faire disparaître les traces de cette lagune primitive. Longue a donc été la transformation de quelques abords d'Annecy-le-Vieux, qui avaient fait donner à ce plateau avancé à l'ouest le nom de presqu'île et d'île. Lorsque, à son tour, le renflement de terre qui s'allonge, sur une longueur de deux kilomètres, d'Albigny à Novelles se dégagea des eaux qui l'ondoyaient de part et d'autre, on l'appela les *grandes îles*. Jusqu'au siècle dernier, le lac pointait encore par ses lagunes autour de l'exhaussement des Salomons. Cette frange marécageuse du lac formait une suite de presqu'îles jusqu'au grand dégorgement du lac, au bas du plateau sur lequel s'éleva plus tard le château. Près de cette sortie, on a découvert un îlot lacustre assez considérable.

La nomenclature improvisée du peuple n'admet pas d'idées à demi, de complications dans ses appellations : îles et presqu'îles, c'est la même chose ; on le voit surtout encore à l'extrémité sud-est du lac contre Doussard, où toute la frange marécageuse s'appelle *les îles ;* la même qualification affecte les méandres du Fier entre Brogny et le Tasset. Les nominations populaires sont toujours simples et entières. Nous pouvons savoir à quelle race appartenaient les arrivants de cette époque par les noms qu'ils ont laissés à ces localités.

Je dis les arrivants de cette époque. Car, il est bien établi que les contrées de l'Europe ont été occupées primitivement par une race qui a laissé presque partout des traces reconnaissables, dont on retrouve le caractère dans

plusieurs grands plateaux de l'Asie, et qu'on est convenu d'appeler la race *aryenne* ou ibérique. J'ai établi ailleurs que les *Sapaudes* en étaient une des branches, qu'elle a survécu au milieu de l'invasion allobrogique, que c'est à cette époque que remonte l'habitation des grottes, des îlots lacustres, avec l'outillage en pierre, en bronze, etc. [1].

Vers le XVI[e] siècle avant l'ère chrétienne, les historiens signalent un débordement de populations galliques et kimriques dans les régions qui en ont gardé le nom de Gaules. Elles auraient refoulé la population en place, appartenant à la race aryenne ou ibérique, qui se réfugia dans les Alpes et les Pyrénées. Les hordes envahissantes finirent par y pénétrer à leur tour, et c'est dans une de ces immigrations que la famille allobroge aurait occupé nos contrées et aurait soumis la famille sapaude, sans toutefois la détruire entièrement, vers le VI[e] siècle [2].

Les races gauloises ou celtiques avaient leurs dialectes, dont les traces se sont conservées depuis les Alpes jusqu'en Bretagne surtout Dans le pays de Galles, le Cornwail, qui n'en est que la continuation, *Cornu Galliæ,* dans l'Irlande, dans les Bretagne deçà et delà la Manche, nous trouvons plusieurs noms de nos localités. Et d'abord *Anesy, Enesy, Anasy,* qui signifient *les îles*. Telle est précisément l'orthographe de nos plus anciens actes. L'*n* et l'*s* ont été graduellement doublés selon la prononciation *Annessy,* qui est la même à l'ouest. M. Diverrès, principal au Collège Chappuisien en 1860, m'avouait un jour son étonnement de trouver ici le nom d'une ville qui dans son pays signifie *les îles*. Il fut parfaitement convaincu lorsque je lui montrai des types de l'orthographe ancienne, et que

1 *La Sapaudia avant les Allobroges, etc.,* 1869.
2 *Congrès scientifique de France à Chambery,* 1863, p. 495.

je lui fis le tableau primitif du pays. Evidemment l'appellation vulgaire avait dû exprimer le caractère le plus frappant de la localité alors, un ensemble de presqu'îles.

La prononciation bretonne d'*Ennessy* s'était tellement maintenue à Annecy-le-Vieux que les officiers du cadastre de 1729 à 1738 ont écrit plus de vingt fois *Ennessy,* selon la prononciation des indicateurs et estimateurs qui les accompagnaient dans leurs opérations. Elle est restée dans les campagnes, et je l'ai entendue, bien loin encore, de la bouche des vieillards, qui jeunes avaient fréquenté Annecy. La prépondérance de l'*a* sur l'*é* dans les actes écrits s'est imposée par les mêmes règles philologiques que le nom de la ville de *Vannes,* centre des anciens *Vénètes* de Bretagne [1].

C'est aux mêmes dialectes qu'appartient le nom d'Arbigny, *Arbin,* tête, donné à la pointe de terre qui s'avançait dans le lac entre les lagunes des Barattes et les mas de *Beguay,* langue, extrémité, et des *Littés,* vase, limon, etc. Le nom de *Rampon* signifie glisser de haut. Il convient bien à cette élévation abrupte dont le plateau d'Annecy-le-Vieux est le contrefort. Une de ses faces inférieures s'appelle Talabat, *Tal,* coupé à pic. Le bloc qui s'en détache au bas était un *peulvan,* pilier-pierre. Il avait encore cette qualification au XV^e^ siècle, *a peulvano quod dicitur Margeria,* lit-on dans les limites des juridictions d'Annecy-le-Vieux et de Menthon. Les peulvans sont encore nombreux en Bretagne. Plus loin c'est Talluères, *Tal-Wer,* l'oasis chaude que l'on rencontre après la roche

1 Il est remarquable que les bandes de Vénètes, en colonisant les bords de l'Adriatique, auxquels elles ont laissé leur nom *Venetia,* y aient importé encore le nom d'*Anassus* à une presqu'île formée par un cours d'eau contre la mer, le *Varianus,* qui est la forme latine de notre Viérans. PLINE, *Hist nat.*, III, XVIII ; STRABON, *Geogr* , IV

coupée à pic. Le plateau supérieur s'appelle Chères, de *Char,* monticule. En face, s'élève Duin, de *Dun,* élévation.

Lorsque l'écoulement des eaux qui baignaient la plaine d'Annessy se réduisit à un seul cours, on l'appela *Tiou,* rivière. Les coteaux qui surmontaient le cours d'eau reçurent le nom de *Gevrier,* bordure le long d'une rivière, celui d'*Aussens,* pointe, extrémité. En regardant à l'ouest, les habitants appelèrent Brogny, *Bron,* confins, contour du Fier, et au-delà de *Mes,* champs, ils virent Mandalla, *Man-dalla,* montagne coupée, c'est-à dire l'arête de montagne, qui se termine par un abrupte. Ils connurent Bromon, *Brom,* la source puante de Bromines. Arrêtons-nous là. Cet ensemble d'appellations qui expriment si bien la physionomie des localités qui les portent, appartenant toutes aux mêmes dialectes, forme une démonstration suffisante des origines galliques ou allobroges d'Annecy.

(A suivre.) C.-A. Ducis.

LE CAPITAINE DE VIRY

Parmi les Savoyards qui se distinguèrent au service de la France pendant les guerres mémorables de la République et de l'Empire, on peut citer en bon rang le capitaine de Viry François-Joseph-Henri-Balthazard, du 13e régiment de dragons, né à Viry le 31 mai 1786, décédé à Vienne (Autriche) le 16 juin 1809, des suites d'une blessure mortelle reçue à la sanglante bataille d'Essling, le 22 mai précédent.

Ce brave soldat était le second fils du comte François-Joseph-Marie-Justin de Viry, ancien ambassadeur du roi

de Sardaigne en Hollande, à Londres et à Paris, disgracié et exilé dans son château de Viry à la suite d'intrigues de cour, quelques années avant la Révolution française, à laquelle il adhéra franchement dès l'entrée des Français en Savoie. Nommé maire de Viry, aussitôt après la réunion de la Savoie à la France, il devint ensuite président de l'administration municipale du canton de Viry, sous le Directoire ; préfet du département de la Lys (Belgique), sous le Consulat ; puis sénateur de l'Empire et enfin chambellan de l'empereur Napoléon.

Son fils entra à l'Ecole spéciale militaire de Fontainebleau le 18 pluviôse an XII (8 février 1804) et fut nommé, le 26 nivôse an XIII (16 janvier 1805), sous-lieutenant au 11e régiment de dragons, en garnison à Cambrai, d'où il passa, le 7 juin suivant, au 13e régiment de la même arme, aussi cantonné dans la même ville.

Son régiment fut appelé à faire partie du corps de cavalerie de la Grande-Armée, placé sous les ordres de Murat. Le jeune officier fit ainsi les campagnes de 1805 et 1806, en Autriche et en Prusse, et fut promu lieutenant le 9 novembre 1806. Il fit la campagne de 1807, en Pologne, toujours sous les ordres de Murat.

L'année suivante, le 27 octobre 1808, le lieutenant de Viry fut appelé à l'état-major du maréchal Lannes, dont il devint le huitième aide de camp.

Après les déplorables événements d'Espagne et la funeste capitulation de Baylen, l'empereur Napoléon forma la résolution de réorganiser l'armée d'Espagne et d'en prendre lui-même le commandement, en y appelant ses meilleurs lieutenants et quelques uns des corps de la Grande-Armée, composés des vieilles troupes qui venaient de vaincre les armées autrichiennes, russes et prussiennes, à Austerlitz, Iéna, Eylau et Friedland.

Le maréchal Lannes fut désigné pour accompagner Napoléon, et il dut réorganiser presque complètement son état-major, les officiers qui en faisaient partie pendant les campagnes d'Allemagne ayant été pourvus de commandements ou frappés sur les champs de bataille.

Lannes, né à Lectoure (Gers), en 1769, fils d'un simple ouvrier teinturier et ouvrier lui-même, n'avait qu'une instruction élémentaire, lorsqu'à l'appel de la patrie en danger, il s'enrôla dans le 1er bataillon des volontaires du Gers, où il servit comme simple grenadier jusqu'au moment où ses camarades l'élurent au grade de sous lieutenant.

Dès lors, il se livra sans relâche à l'étude, et, par sa bravoure, son intelligence et son zèle il arriva aux plus hauts grades de l'armée et devint un des meilleurs maréchaux de l'Empire. Napoléon l'avait en grande affection et lui témoigna en toutes circonstances une confiance dont il n'eut jamais à se repentir.

A l'armée d'Espagne, Lannes remplaça le vieux maréchal Moncey, dans le commandement de l'armée de l'Ebre, composée de conscrits à peine instruits, que Moncey n'osait conduire à l'ennemi. Mais, sous l'impulsion énergique de Lannes, cette jeune armée ne tarda pas à acquérir les qualités guerrières qui lui manquaient, et elle remporta une brillante victoire à Tudela, où les Espagnols, exaltés par leur facile succès de Baylen, furent mis en complète déroute.

L'état-major du maréchal Lannes se composait de huit aides de camp titulaires, classés comme suit :

Le colonel O'Meara, Irlandais ; le chef d'escadron Guéhéneuc ; le chef d'escadron Saint-Mars ; le capitaine de Marbot ; le marquis Seraphino d'Albuquerque, grand seigneur espagnol (tué à Essling) ; le capitaine Watteville,

fils du grand-ladamann de la République Helvétique (mort pendant la retraite de Russie) ; le lieutenant Labédoyère (devenu colonel et fusillé sous la Restauration), et enfin le lieutenant de Viry.

En outre, le maréchal avait attaché à son état-major deux officiers auxiliaires : le capitaine Dagusan et le sous-lieutenant Le Coulteux de Canteleu, fils d'un sénateur de l'Empire.

Le capitaine de Marbot et le lieutenant de Viry se lièrent d'amitié et c'est dans les *Mémoires* [1] du premier, devenu général de division, que nous avons recueilli sur le second des détails qui complètent très heureusement les renseignements provenant des archives du ministère de la guerre.

Le lieutenant de Viry se distingua à la bataille de Tudela, où il se trouva mêlé à un incident curieux. Le lieutenant Labédoyère venait d'acheter un cheval très jeune et non encore habitué au canon. Effrayé par le tumulte de la bataille ce cheval refusait absolument d'avancer. Labédoyère furieux s'élança à terre et coupa les jarrets de sa monture d'un coup de sabre. Son collègue Marbot indigné lui fit une verte remontrance, mal reçue et les deux officiers en seraient venus aux mains, sans la présence de l'ennemi. Le maréchal Lannes, indigné aussi, annonça à Labédoyère qu'il le renvoyait de son état-major. Celui-ci, désespéré, saisissait déjà un pistolet pour se brûler la cervelle, lorsque le lieutenant de Viry lui fit comprendre qu'il serait plus honorable d'aller chercher la mort dans les rangs ennemis. Juste à ce moment, de Viry reçut du maréchal l'ordre de conduire un régiment de cavalerie contre une batterie espagnole. Labédoyère se joignit à lui ; tous

1 *Memoires du general baron de Marbot* (Librairie Plon 1891)

deux chargèrent à la tête du régiment et furent des premiers sur la batterie qui fut enlevée ; de Viry et Labédoyère ramenèrent un canon qu'ils avaient pris ensemble.

Ces deux braves officiers furent cités à l'ordre du jour dans le bulletin de la bataille, et le maréchal, pardonnant à Labédoyère, lui rendit sa place à l'état-major.

Le lieutenant de Viry fut promu capitaine peu après, ainsi que son collègue Labédoyère. (9 janvier 1809.)

Après avoir poussé ses troupes jusqu'à Saragosse et commencé l'investissement de cette place, le maréchal Lannes rejoignit Napoléon à Madrid et marcha avec lui contre l'armée anglaise qui venait d'entrer sur le territoire espagnol. On était alors à la fin de décembre 1808, et la marche de l'armée française fut extrêmement pénible. Le temps était horrible, le froid excessif ; des tempêtes de neige et le verglas causèrent les plus vives souffrances à nos soldats. Napoléon, désireux d'atteindre les Anglais et d'empêcher leur embarquement au port de la Corogne, où était leur flotte, donnait l'exemple et franchit le mont Guadamara à cheval sur un canon.

Le 31 décembre, l'armée française parcourut en une seule étape et par une pluie glaciale les 15 ou 16 lieues qui séparent Benavente d'Astorga et, comme tous les ponts avaient été détruits par les Anglais, nos braves soldats furent obligés de se déshabiller cinq ou six fois, de mettre leurs armes et effets sur la tête et de traverser ainsi les cours d'eau glacés qu'ils rencontrèrent sur leur route.

Les souffrances furent si intolérables que trois grenadiers de la vieille garde, ne pouvant les supporter, se firent sauter la cervelle avec leurs fusils.

Le maréchal Lannes fut ensuite appelé au commandement en chef des deux corps d'armée, chargés de faire le siège de Saragosse. L'un de ces corps, le 5e de la Grande-

Armée, avait pour chef le maréchal Mortier ; l'autre, de formation récente, était sous les ordres de Junot ; ils se montaient à 30,000 hommes et devaient réduire une ville qui comptait 80,000 défenseurs, surexcités par le plus ardent patriotisme et qui résistèrent jusqu'à la dernière extrémité.

On connaît l'histoire de ce siège meurtrier, célèbre entre tous. L'armée française et les Espagnols s'y couvrirent de gloire. Le capitaine de Viry s'y conduisit avec bravoure et suivit le maréchal Lannes, dont la mission en Espagne était finie par la prise de Saragosse et qui allait accompagner Napoléon en Allemagne, où la guerre ne tarda pas à recommencer.

L'état-major du maréchal Lannes prit une part active à cette fameuse campagne de 1809, pendant laquelle le brave maréchal devait trouver une mort glorieuse. A Abensberg, à Landshut et à Eckmühl et en avant de Ratisbonne, le capitaine de Viry, comme ses collègues, fit un service des plus périlleux et courut de graves dangers. Mais son heure n'était pas encore venue.

Le 23 avril 1809 l'armée française attaqua la ville de Ratisbonne, où le prince Charles, généralissime de l'armée autrichienne, avait réuni des forces imposantes.

C'est au moment de donner l'ordre d'attaquer que Napoléon fut blessé légèrement à la cheville du pied droit.

La nouvelle de cette blessure se propagea rapidement et produisit un effet extraordinaire sur l'armée. L'empereur, voulant tranquilliser les corps éloignés qui s'ébranlaient déjà pour le rejoindre, remonta à cheval après un premier pansement et passa une revue improvisée, sous le feu de l'ennemi, ce qui porta au plus haut point l'enthousiasme de ses soldats.

Le maréchal Lannes fut chargé de la difficile mission

d'enlever la ville de Ratisbonne, dont les fortifications étaient anciennes et en mauvais état, les fossés à sec et cultivés en jardins maraichers; mais cela était suffisant pour empêcher un coup de main, d'autant plus que les 6,000 hommes de garnison pouvaient être secourus par une armée de 80,000 hommes, et que pour donner l'assaut il fallait descendre dans les fossés très profonds, les passer sous le feu de l'ennemi et escalader les remparts couverts d'une formidable artillerie.

Voici comment le général de Marbot raconte la prise de Ratisbonne, dans laquelle il se conduisit héroïquement, ainsi que son ami de Viry :

« Le maréchal Lannes ayant été prévenu que tout était prêt pour l'attaque, nous retournâmes vers Ratisbonne, pendant que l'empereur remontait sur le monticule d'où il pouvait être témoin de l'assaut. Les divers corps d'armée rangés autour de lui attendaient en silence ce qui allait se passer...

« Notre artillerie ayant complètement abattu la maison du rempart, ses débris tombés dans le fossé formaient un talus assez praticable, mais dont le sommet était encore de huit à dix pieds moins élevé que le mur du côté de la ville : il fallait donc placer des échelles sur ces décombres pour gagner le haut du rempart. Elles étaient aussi nécessaires pour descendre de la promenade dans le fossé, car il n'existait aucune rampe de ce côté. En arrivant à la grange derrière laquelle la division Morand, commandée pour l'attaque, était abritée du feu de la place, le maréchal Lannes ayant demandé cinquante hommes de bonne volonté pour marcher à la tête de la colonne et planter les échelles, afin de monter les premiers à l'assaut, il s'en présenta un nombre infiniment supérieur, qu'il fallut réduire à celui prescrit par le maréchal. Ces braves, con-

duits par des officiers choisis, partent avec une ardeur admirable; mais à peine ont-ils dépassé les murs de la grange qui les abritait, qu'assaillis par une grêle de balles, ils sont presque tous couchés par terre!... Quelques-uns seulement parviennent à descendre de la promenade dans le fossé, mais le canon les met bientôt hors de combat, et les débris de cette première colonne viennent, tout sanglants, rejoindre la division derrière la grange protectrice...

« Cependant, à la voix du maréchal Lannes et du général Morand, cinquante nouveaux volontaires se présentent, prennent des échelles et marchent vers les fossés; mais dès que, arrivés sur la promenade, ils sont aperçus par l'ennemi, un feu plus terrible encore que le premier détruit presque entièrement cette seconde colonne!... Ces deux échecs consécutifs ayant refroidi l'ardeur des troupes, personne ne bougea plus lorsque, pour la troisième fois, le maréchal demanda des hommes de bonne volonté. Il aurait pu commander à une ou plusieurs compagnies de marcher, et certainement elles eussent obéi; mais il savait par expérience l'énorme différence qui existe entre ce que le soldat fait par obéissance et ce qu'il fait par élan. Pour braver cet immense péril, des volontaires étaient infiniment préférables à une troupe commandée. Mais vainement le maréchal renouvelle son appel aux plus braves de la brave division Morand; vainement il leur fait observer que l'empereur et toute la Grande-Armée les contemplent; on ne lui répond que par un morne silence, tant chacun avait la conviction que dépasser les murs de la grange, sous les feux de l'ennemi, c'était courir à une mort certaine!... Alors l'intrépide Lannes s'écrie : « Eh bien! je « vais vous faire voir qu'avant d'être maréchal j'ai été « grenadier et le suis encore!... » Il saisit une échelle, l'enlève, et veut la porter vers la brèche... Ses aides de

camp cherchent à l'en empêcher, mais il résiste et s'indigne contre nous!... Je me permis alors de lui dire : « Monsieur le maréchal, vous ne voudriez pas que nous « fussions déshonorés, et nous le serions si vous receviez « la plus légère blessure en portant une échelle contre le « rempart, avant que tous vos aides de camp aient été « tués!... » Alors, malgré ses efforts, je lui arrachai le bout de l'échelle qu'il tenait et le plaçai sur mon épaule, pendant que de Viry prenait l'autre extrémité et que nos camarades, se réunissant par couples, prenaient aussi des échelles.

« A la vue d'un maréchal de l'Empire disputant avec ses aides de camp à qui monterait le premier à l'assaut, un cri d'enthousiasme s'éleva dans toute la division ! officiers et soldats voulurent marcher en tête, et réclamant cet honneur, ils nous poussaient, mes camarades et moi, en cherchant à s'emparer des échelles ; mais en les cédant, nous aurions eu l'air d'avoir joué une comédie pour exciter l'élan des troupes : *le vin était tiré, il fallait le boire,* quelque amer qu'il pût être!... Le maréchal le comprit, et nous laissa faire, bien qu'il s'attendit à voir exterminer une grande partie de son état-major qui devait marcher en tête de cette périlleuse attaque !...

« Je vous ai déjà dit que mes camarades, quoique tous fort braves, manquaient d'expérience et principalement de ce qu'on nomme le *tact militaire.* Je m'emparai donc sans façon du commandement de la petite colonne : la gravité des circonstances m'y autorisait et il ne me fut refusé par personne. J'organisai derrière la grange le détachement qui devait nous suivre.

« J'avais attribué la destruction des deux premières colonnes à l'imprudence avec laquelle ceux qui la conduisaient avaient aggloméré les soldats dont elles se compo-

saient, circonstance qui présentait un double inconvénient : d'abord, elle facilitait le tir des ennemis, toujours infiniment plus meurtrier sur une masse que sur des hommes isolés ; en second lieu, nos grenadiers chargés d'échelle n'ayant formé qu'un seul groupe, et s'étant embarrassés les uns les autres, leur marche n'avait pu être assez rapide pour les soustraire promptement au feu des Autrichiens.

« En conséquence, je décidai que de Viry et moi, qui portions la première échelle, partirions d'abord seuls en courant ; que la seconde échelle nous suivrait à vingt pas de distance, et ainsi de suite pour les autres ; qu'arrivés sur la promenade, les échelles seraient placées à cinq pieds l'une de l'autre, afin d'éviter la confusion ; que, descendus dans le fossé, on laisserait les échelles numéros *pairs* dressées contre le mur de la promenade, pour que les troupes pussent nous suivre sans retard ; que les échelles numéros *impairs* seraient enlevées et portées rapidement sur la brèche, où nous les poserions seulement à un pied de distance entre elles, tant à cause du peu de largeur du passage que pour aborder avec plus d'ensemble le haut du rempart et repousser les assiégés qui voudraient nous précipiter en bas. Ces explications bien données et bien comprises, le maréchal Lannes, qui les approuvait, s'écria : « Partez, mes braves enfants, et Ratisbonne est enlevé !... »

« A ce signal, de Viry et moi nous élançons, traversons la promenade en courant et plongeons notre échelle dans le fossé, où nous descendons. Nos camarades et cinquante grenadiers nous suivent... En vain le canon de la place tonne, la fusillade roule, les biscaïens et les balles frappent les arbres et les murs ; comme il est fort difficile d'ajuster des individus isolés, allant très rapidement et espacés de vingt en vingt pas, nous arrivons dans le fossé sans qu'aucun des hommes de la petite colonne soit blessé !...

Les échelles désignées d'avance étant enlevées, nous les portons au sommet des décombres de la maison abattue, et les appuyant contre le parapet, nous nous élançons vers le rempart !...

« Je montais en tête d'une des premieres échelles ; Labédoyère, qui gravissait celle à côté de moi, sentant que la base en était mal assujettie sur les décombres, me prie de lui donner la main pour le soutenir, et nous parvenons enfin tous les deux sur le haut du rempart, à la vue de l'empereur et de toute l'armée, qui nous salue d'une immense acclamation !... Ce fut un des plus beaux jours de ma vie !... MM. de Viry et d'Albuquerque nous joignirent en un instant, ainsi que les autres aides de camp et les cinquante grenadiers ; enfin, un régiment de la division Morand se dirigeait vers le fossé au pas de course.

« Les chances de la guerre sont parfois bien bizarres !...

« Les deux premières colonnes françaises avaient été détruites avant d'arriver au pied de la brèche, tandis que la troisième n'éprouva aucune perte ; mon ami de Viry seul fut atteint par une balle qui enleva un bouton de sa pelisse. Cependant, si les ennemis placés sur le parapet eussent conservé assez de présence d'esprit pour fondre la baïonnette en avant sur Labédoyère et sur moi, il est plus que probable qu'ils nous eussent accablés par leur nombre et tués ou rejetés dans le fossé ; mais les Autrichiens perdent très facilement la tête : notre audace et la vivacité de l'attaque les étonnèrent tellement, qu'en nous voyant courir sur la brèche, ils ralentirent d'abord leur feu et cessèrent bientôt de tirer. Non seulement pas une de leurs compagnies ne marcha contre nous, mais toutes s'éloignèrent dans la direction opposée au point que nous venions d'enlever !...

« Vous savez que l'attaque avait lieu près de la porte

de Straubing. Le maréchal Lannes m'avait ordonné de la faire ouvrir ou enfoncer, afin qu'il pût pénétrer dans la ville avec la division Morand ; aussi, dès que je vis sur le rempart mes cinquante grenadiers qu'allait bientôt joindre le régiment envoyé pour nous soutenir, et dont la tête arrivait déjà dans le fossé où de plus nombreuses échelles assuraient le passage, je descendis dans la ville sans plus attendre. Les moments étaient précieux. Nous marchons donc résolument vers la porte de Straubing, située à cent pas de la brèche, et là, mon étonnement est grand, en voyant un bataillon autrichien massé sous l'immense voûte qui précède cette porte, vers laquelle tous les hommes faisaient face pour être plus à même de la défendre si les Français l'enfonçaient. Uniquement préoccupé de la mission qu'on lui avait confiée, le chef de bataillon ennemi, ne tenant pas compte du bruit qu'on entendait sur le rempart voisin, n'avait pas même placé un factionnaire en dehors de la voûte, pour le prévenir de ce qui se passait, tant il se croyait certain que les Français échoueraient dans leurs attaques ; aussi fut-il stupéfait en nous voyant arriver par derrière !... Il était placé à la queue de sa troupe, de sorte que, ayant fait un demi-tour en nous voyant approcher, il se trouva face à face avec la petite colonne française, dont il lui était impossible de juger la force, car je l'avais formée en deux pelotons qui, s'appuyant aux côtés de la voûte, la barraient complètement !... Aux cris de surprise que fit le commandant ennemi, tout son bataillon se retourna, et les dernières sections, devenues les premières, nous couchèrent en joue !... Nos grenadiers les ajustèrent aussi, et comme on n'était qu'à un pas les uns des autres, jugez quel horrible massacre eût suivi le premier coup de fusil tiré !... La situation des deux partis était très périlleuse ; cependant, le grand nombre des Autrichiens leur

donnait un immense avantage, car si le feu s'engageait à brûle-pourpoint, notre petite colonne était détruite, ainsi que la compagnie des ennemis que nous tenions au bout de nos fusils ; mais le surplus de leur bataillon était dégagé. Nous fumes donc très heureux que nos adversaires ne pussent connaître notre petit nombre, et je m'empressai de dire au chef de bataillon que, la ville étant prise d'assaut et occupée par nos troupes, il ne lui restait plus qu'à mettre bas les armes, sous peine d'être passé au fil de l'épée !

« Le ton d'assurance avec lequel je parlais intimida d'autant plus facilement cet officier qu'il entendait le tumulte produit par l'arrivée successive des soldats du régiment français qui, nous ayant suivis par la brèche, accouraient se former devant la voûte. Le commandant ennemi harangua son bataillon, et après lui avoir expliqué la situation dans laquelle il se trouvait, il ordonna de déposer les armes. Les compagnies placées au bout de nos fusils obéirent, mais celles qui, réunies près de la porte, à l'autre extrémité de la voûte, étaient à l'abri de nos coups, se mirent à vociférer, refusèrent de se rendre et poussèrent la masse du bataillon qui faillit nous renverser. Cependant les officiers parvinrent à calmer leur troupe, et tout paraissait s'arranger, lorsque le fougueux Labédoyère, impatienté de cette lenteur, fut sur le point de tout perdre par un accès de colère ; car saisissant le commandant autrichien à la gorge, il allait lui plonger son sabre dans le corps, si mes camarades et moi n'eussions détourné le coup. Les soldats ennemis reprirent alors leurs armes, et une sanglante mêlée allait s'engager, lorsque la porte de la ville retentit extérieurement sous les violents coups de hache que lui portaient les sapeurs de la division Morand, conduite par le maréchal Lannes en personne. Les soldats

ennemis, comprenant alors qu'ils allaient se trouver entre deux feux, se rendirent, et nous les fimes sortir sans armes de la voûte, en les dirigeant vers la ville, afin de dégager la porte, que nous ouvrîmes au maréchal, dont les troupes se précipitèrent comme un torrent dans la place.

« Le maréchal, après nous avoir complimentés, ordonna de marcher vers le pont du Danube pour couper toute retraite aux régiments ennemis qui se trouvaient dans Ratisbonne, et empêcher le prince Charles de leur envoyer des renforts. Mais à peine étions-nous entrés dans la grande rue, qu'un nouveau danger venait nous menacer : nos obus avaient incendié plusieurs maisons, et le feu allait se communiquer à une trentaine de voitures que les ennemis avaient abandonnées après en avoir emmené les chevaux. L'incendie de ces chariots eût certainement embarrassé le passage de nos troupes; mais, en se glissant le long des murs, on espérait éviter cet obstacle, lorsque tout à coup le chef de bataillon ennemi, que je présentais au maréchal, s'écrie avec l'accent du plus profond désespoir : « Vain-« queurs et vaincus, nous sommes tous perdus; ces cha-« riots sont remplis de poudre ! » Le maréchal pâlit, ainsi que nous tous; mais reprenant bientôt son calme, en présence de la mort que nous avions sous les yeux, le maréchal fait ouvrir les rangs de la colonne française, poser les fusils contre les maisons, et ordonne aux soldats de pousser à bras ces voitures, en se les passant de mains en mains, jusqu'à ce qu'elles aient traversé la voûte et soient hors de la ville. Le maréchal donna l'exemple, officiers, généraux et soldats, chacun se mit à l'œuvre. Les prisonniers autrichiens firent comme les Français, car il y allait aussi pour eux de la vie !... Une grande quantité de charbons ardents tombait déjà sur les fourgons, et si l'un d'eux se fut enflammé, nous aurions tous été broyés, et la ville entière-

ment détruite!... Mais on travailla avec tant d'ardeur, qu'en peu de minutes toutes les voitures de poudre furent poussées hors de la place, d'où on les fit traîner par des prisonniers jusqu'au grand parc de notre artillerie. »

Ratisbonne enlevée, l'armée française se dirigea sur Vienne, où après une série d'engagements militaires assez vifs et un commencement de bombardement elle fit son entrée, le 13 mai, couronnant une campagne d'un mois.

Mais l'archiduc Maximilien d'Autriche, en évacuant la ville de Vienne, avait eu soin de détruire les ponts qui conduisaient sur la rive gauche du Danube où s'était retirée l'armée autrichienne ; et l'armée française se trouva arrêtée pendant quelques jours par l'impossibilité de franchir ce grand fleuve.

Napoléon choisit le village d'Ebersdorf pour point de départ des ponts qu'il fut obligé de faire établir, en utilisant les îles du Danube, notamment l'île de Lobau, la plus grande. Ces ponts furent terminés le 20 mai et le maréchal Masséna put déboucher sur la rive gauche du Danube, où son corps d'armée occupa les villages d'Essling et d'Aspern.

« Dans la soirée du 20 mai, l'empereur et le maréchal Lannes ayant été se loger dans la seule maison qui existait dans l'île Lobau, mes camarades et moi, dit le général de Marbot, nous nous établimes auprès de là, sur de beaux gazons qu'éclairait la lune dans tout son éclat. La nuit était délicieuse, et dans notre insouciance militaire, sans songer aux périls du lendemain, nous causions gaiement et chantions des ariettes nouvelles, entre autres deux fort à la mode alors dans l'armée, parce qu'on les attribuait à la reine Hortense, et que les paroles avaient beaucoup de rapport avec les circonstances dans lesquelles nous nous trouvions ; c'était :

Vous me quittez pour aller à la gloire,
Mon tendre cœur suivra partout vos pas...

Et puis :

L'astre des nuits, de son paisible éclat,
Lançait des feux sur les tentes de France !

« Le capitaine d'Albuquerque était le plus joyeux de nous tous, et après nous avoir charmés par sa belle voix, il nous faisait rire aux éclats par le récit des plus bouffonnes aventures de sa vie romanesque. Le pauvre garçon ne prévoyait pas que le soleil qui allait se lever éclairerait son dernier jour !... pas plus que nous ne pensions que la plaine située en face de nous, sur l'autre rive, serait bientôt arrosée du sang de notre bon maréchal, ainsi que de celui de presque chacun de nous ! »

Le 21 mai, la bataille s'engagea entre le corps d'armée de Masséna et trois divisions de cavalerie sous les ordres du maréchal Bessières et toute l'armée autrichienne. La canonnade fut terrible et les forces autrichiennes étaient tellement supérieures aux nôtres qu'il fallut toute la ténacité et tout l'héroïsme de nos soldats, exaltés par la présence de Napoléon, pour éviter un désastre. Les villages d'Essling et d'Aspern furent pris et repris cinq ou six fois après des combats meurtriers, malgré l'incendie qui les dévorait tous deux. Les Français restèrent maîtres de ces deux villages, et les deux armées se maintinrent en présence.

« Pendant cette première journée, dit le général de Marbot, l'état-major du maréchal Lannes, toujours occupé à porter des ordres sur les points les plus exposés, avait couru de grands dangers, sans que nous eussions néanmoins aucun malheur à déplorer, et déjà nous nous félicitions, lorsqu'au soleil couchant, les ennemis, voulant couvrir

leur retraite par un redoublement de feu d'artillerie, firent pleuvoir sur nous une grêle de projectiles. En ce moment d'Albuquerque, La Bourdonnaye et moi, rangés en face du maréchal, venions lui rendre compte des ordres qu'il nous avait chargés de transmettre, et nous tournions par conséquent le dos aux canons ennemis. Un boulet, frappant le malheureux d'Albuquerque au bas des reins, l'enlève, le lance par dessus la tête de son cheval et le jette raide mort aux pieds du maréchal. » Un second boulet brise la selle de La Bourdonnaye, qui est blessé par les éclats de cette selle, sans être touché par le boulet; un aide de camp du général Boudet, qui s'était approché du maréchal, eut la tête emportée par un troisième boulet, à l'instant où il ouvrait la bouche.

Au moment de cette vive canonnade, le maréchal Lannes, voyant les Autrichiens exécuter un mouvement rétrograde, voulut les faire charger par toute sa cavalerie. Il appela son aide de camp de Viry et lui donna l'ordre suivant : *Allez dire au maréchal Bessières que je lui ordonne de charger à fond!* C'était intentionnellement que Lannes donnait cette forme impérative et dure à l'ordre qu'il envoyait à son collègues Bessières, commandant la cavalerie, placé sous ses ordres ce jour-là, et contre lequel il avait une grande animosité, déjà ancienne.

« Le capitaine de Viry part, continue le général de Marbot, remplit sa mission et revient auprès du maréchal qui lui demande : Qu'avez-vous dit au maréchal Bessières? — Je l'ai informé que Votre Excellence le priait de faire charger toute la cavalerie. Le maréchal Lannes, haussant les épaules, s'écria : Vous êtes un enfant... et appela Labedoyère, auquel il donna la même mission, en appuyant sur les mots : *vous ordonne de charger à fond!* »

Labédoyère n'osa pas non plus répéter textuellement

l'ordre au maréchal Bessières ; alors le maréchal Lannes envoya un troisième aide de camp, Marbot, en lui recommandant tout particulièrement de répéter mot à mot l'ordre qu'il envoyait.

L'aide de camp Marbot comprit que Lannes voulait humilier Bessières en lui faisant durement sentir que l'empereur l'avait placé sous son autorité et en le blâmant de la manière dont il dirigeait la cavalerie.

Marbot s'acquitta consciencieusement de sa mission, ce qui mit le maréchal Bessières en fureur ; mais la charge eut lieu à fond et produisit un excellent résultat, ce qui fit dire à Lannes : *Vous voyez bien que ma sévère injonction a produit son effet, sans cela le maréchal Bessières aurait* TATONNÉ *toute la journée !*

Les deux maréchaux se rencontrèrent le soir, en se rendant auprès de Masséna, et il fallut toute l'autorité de ce dernier pour les empêcher de mettre l'épée à la main et de régler ainsi leur querelle. Napoléon donna raison à Lannes en blâmant sévèrement Bessières.

« Autant mes camarades et moi avions été gais la nuit précédente, continue le général de Marbot, autant nous fûmes tristes pendant celle du 21 au 22. Nous venions de voir périr le malheureux d'Albuquerque, nous avions à nos côtés La Bourdonnaye horriblement blessé, dont les gémissements nous déchiraient le cœur ; enfin de tristes pressentiments nous agitaient sur le résultat de la bataille dont nous venions de voir seulement la première partie. Nous fûmes, du reste, sur pied toute la nuit, pour faire passer le Danube au corps d'armée du maréchal Lannes. »

Le 22 mai, à l'aurore, la bataille recommença. Napoléon, ayant à sa disposition le double des forces de la veille, prit ses dispositions pour attaquer les Autrichiens. Le corps de Lannes, augmenté de la division Boudet, ayant

toujours en seconde ligne la cavalerie du maréchal Bessières, occupait Essling et l'espace compris entre ce village et Aspern, où était Masséna avec trois divisions.

Au moment où le corps de Davoust, réuni à Ebersdorf, commençait à passer le Danube, Napoléon ordonna au maréchal Lannes de se mettre à la tête des divisions d'infanterie Saint-Hilaire, Tharreau, Claparède et Demon, suivies de deux divisions de cuirassiers, et d'aller enfoncer le centre de l'armée ennemie.

Le maréchal Lannes s'avançe alors fièrement dans la plaine. Rien ne lui résiste ; il prend en un instant un bataillon, cinq pièces d'artillerie et un drapeau. Les Autrichiens se retirent d'abord avec régularité, mais finissent par être percés. Le désordre se met parmi eux. Si la marche des Français eût continué quelques moments de plus, c'en était fait de l'armée du prince Charles !

Mais la rupture du grand pont établi sur le Danube vint arrêter le triomphe de nos armes. L'empereur fit suspendre le mouvement offensif de Lannes jusqu'au rétablissement de ce pont, par lequel arrivaient les munitions et les renforts expédiés par Davoust. Mais il eut bientôt acquis la certitude qu'il fallait renoncer à l'espoir de rétablir le passage ce jour-là, et il prescrivit au maréchal Lannes de rapprocher peu à peu ses troupes de leur première position entre Essling et Aspern.

Le prince Charles, étonné de cette retraite, conçut l'espoir de jeter l'armée française dans le Danube et fit assaillir vigoureusement la division Saint-Hilaire, la plus rapprochée, et la fit mitrailler. Le général Saint-Hilaire ayant été blessé mortellement et Lannes voyant cette division assaillie de toutes parts, en prit le commandement et la ramena lentement, en se retournant souvent contre l'ennemi.

Ce fut pendant cette opération que le capitaine de Viry eut l'épaule brisée par une balle. Son ami Marbot le fit transporter à grand peine dans les retranchements de la tête du pont sur le Danube.

La bataille se continua avec fureur et le carnage fut terrible. Les villages d'Aspern et d'Essling furent pris et repris plusieurs fois. Celui d'Essling était défendu par la division Boudet, qui résista avec héroïsme, et l'acharnement était tel, qu'en se battant au milieu des maisons embrasées, Français et Autrichiens se retranchaient avec les cadavres amoncelés dans les rues.

Cette bataille de trente heures se termina à notre avantage et l'archiduc Charles fut repoussé après avoir subi des pertes énormes.

Les nôtres ne le furent pas moins ; à la fin de la bataille, le maréchal Lannes, fatigué d'être à cheval depuis le matin, descendit pour s'asseoir au bord d'un fossé ; c'est là qu'il fut frappé par un boulet au point où ses deux jambes se croisaient. Transporté dans l'île de Lobau, où toute l'armée française se retira ensuite, il subit l'amputation et mourut le 30 mai, regretté de toute l'armée. Napoléon vint le voir et embrassa son cadavre, qu'il baigna de larmes en répétant à diverses reprises : « Quelle perte pour la France et pour moi ! »

Presque tous les officiers de son état-major étaient morts ou blessés. Ces derniers, parmi lesquels le brave capitaine de Viry, furent transportés à Vienne, dans le palais du prince Albert de Saxe-Teschen, situé sur le rempart, près de la porte de Carinthie. C'est dans ce magnifique palais que le maréchal Lannes avait établi son quartier général lors de l'occupation de Vienne. Tous ces blessés étaient soignés par le docteur Franck, chirurgien en chef de la cour d'Autriche, qui avait été chargé de ce

soin par Napoléon et qui s'en acquittait consciencieusement.

Le commandant de Marbot blessé à la cuisse droite par un biscaïen, Labedoyère blessé aussi au pied par un biscaïen, Watteville l'épaule luxée par la chute de son cheval tué par un boulet, étaient les compagnons d'infortune de notre concitoyen et se partageaient les soins du chirurgien autrichien qui venait les panser deux fois par jour.

Le commandant de Marbot, qui malgré sa blessure n'avait pas quitté le maréchal Lannes et avait reçu son dernier soupir, raconte que le chirurgien lui avait prescrit un repos absolu, mais que malgré cela, il traversait souvent les corridors pour se rendre auprès de son ami de Viry, qu'une blessure bien plus grave que la sienne retenait au lit.

« J'eus bientôt le malheur de perdre cet excellent camarade, dit-il, que je regrettai infiniment, et comme j'étais le seul aide de camp qui connût son père, je fus dans la triste obligation d'annoncer cette fatale nouvelle au malheureux vieillard, qui, déchiré par la douleur, survécut peu de temps à son fils bien aimé. »

Le capitaine de Viry décéda à Vienne le 16 juin 1809.

Ainsi mourut glorieusement, au printemps de sa vie, un jeune officier, plein d'avenir et qui se montra digne en toutes circonstances de l'antique famille de Viry. Capitaine à 23 ans, cité plusieurs fois à l'ordre du jour pour actions d'éclat, fils d'un sénateur de l'Empire, chambellan de Napoléon, qui appréciait beaucoup les nobles d'ancienne date ralliés à sa dynastie, aide de champ d'un des plus illustres maréchaux de l'Empire, le jeune de Viry aurait, sans nul doute, parcouru une brillante carrière militaire et aurait fait honneur à son pays si la mort ne l'avait frappé sur le champ de bataille.

Mais si sa carrière a été courte, elle a été glorieuse et il nous a paru bon de la remettre en lumière, au moment où la France, après des revers immérités, a reconstitué son armée et reconquis la situation qu'elle doit avoir en Europe.

Puisse l'exemple du capitaine de Viry inspirer nos jeunes soldats, si la Patrie française les appelle au champ d'honneur pour la défense de ses droits !

I.

Acte de naissance de noble François-Joseph-Henri-Balthazard DE VIRY.

L'an mil sept cent quatre vingt six, le Trente un May, Environ midi, est né et le même jour a été baptisé N. François-Joseph-Henry-Balthazard fils d'illustre Seigneur Messire Dom Joseph Marie François Justin, Comte de Viry, Baron de la Perrière, de Cohendier, Seigneur D'Augny et Sautherans, conseigneur d'Archamp et Collonge, gentilhomme de la chambre du Roy et Chevalier grand croix des S^ts^ Maurice et Lazare, et de Dêlle Josephte Marie Monime de Marette, de Rochefort, chanoinesse et comtesse de Neuville en Bresse, par Brevet du quatre juin mil sept soixante sept, son épouse, parrain est N. François Joseph Henry De Viry, Baron de la Perrière, capitaine lieutenant dans le régiment des chevaux Légers, qui a été représenté par seigneur Balthazard comte de Rochefort gentilhomme de la Chambre du Roy, marraine est Delle Françoise Dunoyer Baronne du Bourget, de Chambéry.

Signé : Delagrange, Doyen.

II.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

(*Archives administratives.*)

ETAT DES SERVICES DU CAPITAINE DE VIRY FRANÇOIS-JOSEPH-HENRI-BALTHAZARD, NÉ A VIRY, DÉPARTEMENT DU LÉMAN, LE 31 MAI 1786.

Elève à l'école spéciale militaire, le (18 pluviose an XII) 8 février 1804.

Nommé sous-lieutenant au 11e régiment de dragons, le (26 nivôse an XIII) 16 janvier 1805.

Passé au 13e régiment de dragons, le (18 prairial an XIII) 7 juin 1805.

Lieutenant, le 9 novembre 1806.

Aide de camp du maréchal Lannes, le 27 octobre 1808.

Capitaine, le 9 janvier 1809.

Décédé à Vienne (Autriche), par suite de blessures, le 16 juin 1809.

Campagnes.

Vendémiaire an XIV, 1805, 1806, 1807, Grande-Armée ; — 1808, Espagne ; — 1809, armée d'Allemagne.

Blessures.

Blessé mortellement à la bataille d'Essling, le 22 mai 1809.

* * *

Le capitaine de Viry a été inhumé à Vienne, mais son cœur a été rapporté à Viry et déposé dans la chapelle mortuaire de sa famille.

C. DUVAL.

UNE SINGULIÈRE ERREUR DE MÉMOIRE

LOUIS DE LA RIVIÈRE

PIERRE ET JEAN-CLAUDE GAZEL

Charles-Auguste de Sales, lorsqu'il n'était pas encore évêque, a prononcé, en 1642, en trois journées consécutives, les 11, 12 et 13 décembre, au milieu d'un grand concours de monde, *dans l'église du premier monastère de la Visitation, une oraison funèbre sur la sainte vie de la B. H. mère de Chantal.* Cette oraison, qui n'a été publiée qu'en 1646, chez André Leyat, renferme textuellement le passage suivant :

« N'y a-t-il plus personne entre vous qui se resouvienne
« de la harangue qui fut faite au *B. H. François* quand il
« prit possession de cet Evesché en l'Eglise Cathédrale ?
« Bien que ce soit vne chose que je n'ay pas mise en l'His-
« toire de sa Vie, parce que je ne la sçavais pas quand je la
« composay ; je l'ay pourtant apprise de tesmoins oculai-
« res et irréprochables : Que l'Orateur (qui estoit grand
« Theologien et de saincte Vie) luy dit et asseura ces pa-
« roles d'Esaïe : Vos Fils viendront de loin, et vos Filles
« se leueront de Vostre costé, et vous en verrez l'affluence
« auec dilectation de votre cœur : et expliqua cela asses
« intelligiblement de l'Ordre qui sous le nom de la Visita-
« tion, ne parut que huit ans apres. » (P. 124, 125.)

Cette assertion est des plus surprenantes en face des deux passages suivants :

1° « *Tum Claudius Stephanus Nouvelletius Tallo-*

« *riensis, Doctor Parrisensis facultatis et Cathedralis*
« *Canonicus, ex Archidiaconico quod Altari proxi-*
« *mum, elegantissimâ oratione quam omnes avidis*
« *exceperunt auribus sacro Pontifici et Ecclesiae fœ-*
« *lix faustumque precatus est.* » (Edition latine de l'*Histoire de saint François,* par Charles-Auguste de Sales, Lyon, 1634, p. 235.)

L'édition française de la même date (p. 234) ne renferme pas une traduction absolument semblable au texte latin. La voici :

2° « Alors le sieur Claude Estienne Nouvellet de Talloi-
« res, docteur en théologie et chanoine, fit une très belle
« et tres elegante harangue dès la forme de l'archidiacre
« (qui est le plus proche de l'autel) souhaitant toutes sor-
« tes de félicités et bénédictions célestes au Pontife et à
« son Eglise. »

Claude-Etienne Nouvellet, docteur de Sorbonne, était un homme distingué à plusieurs égards, versé dans les lettres et très éloquent, il était aumônier d'Anne d'Este. Il fit partie de l'Académie Florimontane. C'était un intime ami de la famille de Sales.

*
* *

Cette omission, que se reprochait à tort Charles-Auguste de Sales, avait été faite, sauf erreur, par un autre ecclésiastique de beaucoup de mérite, le Père Louis de la Rivière, de l'ordre des Minimes ; à peine saint François de Sales fut-il mort, qu'il s'occupa avec le plus grand soin, comme la Mère de Chantal elle-même, à recueillir pieusement tous les matériaux qui, à un titre quelconque, pouvaient servir à sa biographie.

Peu de temps après la mort du grand évêque, il fit, à cet effet, en Savoie, un long et actif séjour ; il s'entoura

de tous les renseignements possibles, fit preuve de tout le dévoûment désirable, et, comme l'on dit, n'épargna ni soins ni peines, ni études, ni recherches, pour remplir dignement et consciencieusement la belle tâche qu'il s'était imposée. Communication de pièces et correspondance eurent lieu en particulier entre le monastère de la Visitation et le Père de la Rivière, des renseignements donnés furent rectifiés, on parla aussi des origines du monastère ; bref, je me réfère aux détails divers que contiennent les œuvres de sainte Chantal. (Voir notamment tome V, 1877, — la deuxième des lettres, p. 238, 304 à 308 et autres [1].)

Quoi qu'il en soit, la vie de saint François avait été si belle, sa renommée avait été si grande, sa sainteté avait tellement frappé tous les yeux, qu'un certain nombre d'auteurs, en peu d'années, avant Charles-Auguste de Sales, s'empressèrent d'écrire sa vie ; il est inutile de reproduire les titres de ces différents ouvrages.

Une des premières et la plus remarquable fut la *Vie de l'illustrissime François de Sales, de très heureuse et glorieuse mémoire, évêque et prince de Genève, etc., par le R. Père Louis de la Rivière, de l'Ordre des Minimes.*

Voici ce que dit, sur cet ouvrage, dans son *Pourpris historique* [2], Charles-Auguste de Sales qui avait publié, un certain nombre d'années plus tard que lui, un travail sur le même sujet ; je ne reproduis à dessein qu'une partie de cette citation fort longue. Il s'agit du Père Louis de la Rivière :

« Ce grand Religieux (qui êt un des illustres de son Ordre, en Doctrine, en Eloquence, en Ecriture, et en

1 1623, 1624.
2 *Pourpris historique,* 1659, p. 42-46.

« Saincteté) vint expressement à Annessy l'an 1623. Et y « sejourna sur la fin de l'Eté et tout l'Automne pour s'ins- « truire pleinement de tout ce qui pouvait appartenir à « l'histoire de nôtre Bienheureux Père. Il fût à Sales et à « la Thuille. Il veid les archives de la Ville d'Annessy, de « la Chambre des Comptes de Genevois, et des Principaux « Monastères ; et particulierement, de Thalluëres et de « sainct Dominique. Il prit tous les soins possibles pour « emporter des memoires entières sur des titres authenti- « ques. Il ouyt des témoins irréprochables, et fût (comme « il dit luy-meme) Témoin oculaire et auriculaire ; et « ainsi bien informé de tout, autant que le temps lui avoit « permis, se retira au Monastere de son Institut à Lyon ; « où il composa son livre qui fut examiné, appreuvé, per- « mis et imprimé le 30 d'Août 1624 [1]... »

Suivent d'autres détails dans lesquels se complaît fort l'auteur du *Pourpris historique,* spécialement sur la maison de Sales et sa noblesse.

L'ouvrage du P. Louis de la Rivière eut un très grand succès ; à l'édition de 1624 succéda une nouvelle édition en 1625, et une troisième édition en 1627 ; cette œuvre est peu connue aujourd'hui, peut-être à tort. Elle est loin d'être sans valeur et on la lit avec un véritable intérêt ; l'histoire due à la plume de Charles-Auguste de Sales, ne parut que quelques années plus tard, soit dans l'année 1634.

*
* *

Tout à l'heure, j'ai parlé de Claude-Etienne Nouvellet, docteur de Sorbonne ; je veux mentionner aujourd'hui, puisqu'une occasion favorable se présente, un autre docteur

1 *Pourpris historique,* p. 42, 43.

de Sorbonne qui a vécu à une époque bien plus récente, Pierre Gazel, originaire de Cruseilles.

A l'époque de la révolution française, il émigra fort loin, et, durant plusieurs années, il habita successivement le Canada et l'Angleterre.

Une lettre, datée de Québec, 4 mars 1793, donne des détails très intéressants sur son séjour en Amérique, où il fit, au cœur de l'hiver, à travers glace, lac, fleuve et neige, en plaine, forêts et montagne, deux cent quarante lieues de poste de marche ; il fut accueilli de la manière la plus flatteuse par le général gouverneur du Canada et par le prince Edouard, fils du roi.

La population du Canada lui témoigna, à tous égards et dans toutes les occasions, une grande sympathie. En passant à Montréal, à quatre-vingts lieues de Québec, il s'arrêta un jour au séminaire de Saint-Sulpice et reçut un accueil des plus hospitaliers, « tout ce qu'on peut imagi-« ner, écrit-il, de tendresse, de charité, d'honnêteté, de « confiance, de franchise et de générosité ». Ce sont ses propres termes.

Il ajoutait, dans la même lettre, « je n'ai pas oublié la « fable de l'âne portant les reliques et qui avait la bêtise « de prendre pour lui les révérences faites aux reliques ».

Il priait tous les jours pour chaque personne de sa famille.

Toutefois, il était dur d'être toujours plus ou moins à la charge d'autrui et les roses du Canada avaient aussi leurs épines.

Le chanoine Pierre Gazel revint en Angleterre et nous avons une lettre de lui datée de Londres, 8 décembre 1797. Elle renferme, à divers égards, sur l'Angleterre, des renseignements précieux, notamment sur la renaissance du catholicisme dans ce pays.

Le clergé émigré était généralement irréprochable ; parmi les laïques, il en était que les malheurs n'avaient point corrigés ; il se trouvait parmi eux, chez les femmes surtout, de grands modèles de vertu et de piété. Le nombre des ecclésiastiques émigrés était encore de 5,200, la plupart à Londres.

Le gouvernement accordait vingt-un louis par an à chaque prêtre, mais, avec cette somme, on ne faisait pas plus qu'avec la moitié, à Paris, dix ans auparavant.

« D'après ce que j'entends dire à tous ceux qui ont le « plus voyagé, ajoutait le chanoine Gazel, il est singulier « qu'à part les évêques des différents pays catholiques, le « clergé émigré ait plus à se louer du clergé protestant « d'Angleterre que du clergé catholique de tout autre « pays... — Il y a ici cinq chapelles d'émigrés ; l'une « (dont je suis tout voisin), érigée depuis un an, peut con- « tenir six cents personnes, l'autre, trois cents ; les trois « autres sont composées chacune de deux chambres de « maison, chaque chambre de douze à quatorze pieds en « carré. L'office s'y fait fort bien ; j'ai prêché, il y a cinq « semaines, dans celle de London-Street, ma plus voisine ; « on y prêche fêtes et dimanches, matin et soir. »

Pierre Gazel recevait assez souvent des nouvelles du Canada, *où il était sûr d'avoir laissé de vrais amis ;* un négociant de Londres avait reçu l'ordre de lui fournir tout l'argent et les moyens nécessaires pour y retourner. Il n'avait pu savoir avec certitude de qui lui provenait cette offre.

Il ignorait encore quelle décision il prendrait, attendant les événements et s'en remettant à la providence ; il n'avait point éprouvé en Canada le genre de misères auquel il était exposé, « mais bien d'autres d'un genre plus sen- « sible ».

Quant à Londres, il y subsistait *quoique avec de la misère, moindre à la vérité que celle des neuf dixièmes des émigrés.* Il était obligé de se servir pour tout, *même la nourriture.* Il espérait quelques occupations lucratives qui lui avaient manqué pendant près de six mois, « le « beau monde étant à la campagne depuis mai jusqu'à Noël « ou janvier ».

Comme il était très fort marcheur, il avait fait, dans le mois de juillet précédent, *la tournée d'Angleterre,* avec toute l'économie et l'agrément possibles, deux choses que l'expérience lui avait appris être très compatibles dans ce pays. *Dans toutes les villes, il y avait de nouvelles chapelles catholiques libres.* Ce grand orage de la révolution française, qui semblait vouloir détruire le catholicisme, le faisait renaître précisément en Angleterre !

Pierre Gazel est mort, sous la restauration, professeur de théologie à Chambéry. Il est connu comme auteur de chansons patoises.

Je l'ai vu dans mon enfance, mais je n'en ai qu'un vague souvenir ; c'était mon grand-oncle maternel [1].

*
* *

Il ne faut pas confondre, comme on l'a fait quelquefois, le chanoine Pierre Gazel avec son oncle, Jean-Claude Gazel, ancien curé de Bons, en Chablais, puis, de Collonges-sous-Salève.

Ce dernier, qui était un vieillard au moment où éclata la révolution, était hautement apprécié, soit pour sa science, soit pour l'extrême aménité de ses manières ; Mgr Biord en faisait un très grand cas ; lorsque, dans la

1 Voir un article plus détaillé que j'ai publié dans l'ouvrage suivant Jules Philippe. *Almanach des Gloires de la Savoie,* 1868, p 53 à 54.

seconde moitié du dernier siècle, le territoire de la commune de Bossey fut officiellement restitué par la république de Genève au gouvernement sarde, c'est lui qui fut chargé de recevoir les clefs du temple et d'inaugurer la nouvelle église catholique. M. Gazel avait été honoré de cette mission, d'accord avec le roi auquel l'évêque avait écrit, par lettre du 25 mars 1779, ces paroles textuelles : « C'est un « ecclésiastique de premier mérite sur lequel je me repose « avec la plus entière confiance [1]. » Les cérémonies, nécessaires à ces fins, eurent lieu le 3 mai 1779 [2].

Ainsi, quelques années avant la révolution, il consacrait une nouvelle église en Savoie et le chanoine Gazel, son neveu, devait, à la suite d'événements alors inattendus, contribuer à la création de nouvelles chapelles en Angleterre où rien ne faisait prévoir, de près ni de loin, que le conduirait la providence. Telle est la destinée humaine.

On vantait le caractère simple et bienveillant, charitable et affectueux, de ce pieux prêtre généralement aimé et dont la vie dévouée et chrétienne n'avait pas connu les revers ; mais les Grecs disaient avec raison que, pour juger sainement l'existence d'un homme, il fallait attendre sa mort. Quand vint la révolution française, ce vieillard sympathique à tous, émigra en Italie et il eut beaucoup à souffrir ; aussi se décida-t-il bientôt à affronter les fatigues et les dangers du retour, dangers pour lui, dangers pour ceux qui prendraient soin de sa vieillesse ; car il y avait encore bien des orages dans l'air, à ce moment-là.

Son âge ne pouvait plus supporter de telles épreuves ; il avait eu la suprême joie d'être accueilli, dans ces temps

1 Fleury. *Histoire de l'Eglise de Genève*. Tome II, p. 388.

2 C'est lui qui a fourni les matériaux pour l'oraison funèbre de Mgr Biord. Voir Fleury Ouvrage cité. Tome II, p. 362, 391, 18.

difficiles et dans une espèce d'incognito, avec dévoûment et affection, par Claude Gazel, son neveu. Le vieillard mourut en chrétien peu après son retour, brisé corporellement, mais sans fiel dans le cœur.

Il avait laissé à son neveu un souvenir qui rappelle d'autres temps, souvenir bien fragile, c'est un verre sur lequel est gravée l'inscription suivante : « R. Sr Jean Claude Gasel [1] Prêtre et Curé de Bons 1763. »

Mon cher grand'père m'avait, à son tour, il y a bien des années, donné ce verre, que je possède encore, en le recommandant à toute ma sollicitude [2].

Dr Jules Vuy.

Bords de l'Arve.

* * *

Observation sur le premier objet de cet article.

Nous pensons qu'il n'y a pas eu *erreur de mémoire* de la part de Charles-Auguste de Sales sur le fait de la harangue de Claude-Etienne Nouvellet à l'installation de saint François de Sales à la cathédrale d'Annecy, puisque le fait de cette harangue se trouve consigné dans la vie du saint, par le même. Mais l'omission involontaire qu'il rappelle dans l'oraison funèbre de sainte de Chantal, avait pour objet un détail seulement de cette harangue, savoir une espèce de prédiction de l'Ordre de la Visitation.

C.-A. Ducis.

---

1 *Sic.*

2 Grillet, dans son *Dictionnaire historique,* écrit *Gazelle* au lieu de *Gazel* — Fleury, dans son *Histoire de l'Eglise de Geneve,* écrit ordinairement *Gazel.* Il a écrit, tout au moins une fois, *Gazelle.* Tome II, p 24.

DÉCÈS DE CHRISTINE DE FRANCE ET DE FRANÇOISE DE VALOIS

DUCHESSES DE SAVOIE

Christine de France, fille d'Henri IV, veuve de Victor-Amédée Ier, duc de Savoie, avait eu à lutter, pendant sa régence, contre ses beaux-frères, Thomas et Maurice de Savoie, contre le ministre Richelieu, qui dirigeait Louis XIII. Après une longue guerre et des tiraillements de toute sorte entre le parti italien et le parti français, elle avait enfin fait reconnaître son fils Charles-Emmanuel II, lors de sa majorité. Elle lui prépara une alliance, qui devait assurer la stabilité de son règne. Nous avons publié dans cette *Revue,* 1870, page 24, les circonstances de ce mariage de Charles-Emmanuel II, duc de Savoie, avec sa cousine germaine, Françoise-Magdeleine, fille de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, le 3 avril 1663, dans la cathédrale d'Annecy, par Mgr Jean d'Arenthon d'Alex. Après l'accomplissement de cette œuvre importante, Madame royale, comme on l'appelait alors, succombait sous les conséquences de toutes les épreuves qu'elle avait traversées, le 27 décembre 1663. Moins d'un mois après, la duchesse sa belle-fille, Françoise-Magdeleine de Valois, la suivait au tombeau, le 14 janvier 1664.

Voici ce qu'on lit dans les registres consulaires d'Annecy sur les services funèbres célébrés à l'église de Saint-Maurice du Château, à cette occasion.

« DESCRIPTION DES SERVICES SOLENNELS QUI ONT ÉTÉ FAITS DANS LA PAROISSE D'ANNESSY POUR LE REPOS DES BELLES AMES DES DAMES ROYALES.

« Du 22 febvrier 1664 lon a faict le service solennel

pour Madame royalle Christine de France mère du grand Charles Emmanuel notre Souverain au quel ont assisté tous les corps des Eglises et principalement le vénérable Chapitre de Nostre Dame qui sont venu tous *in habitu* processionnellement de leur Eglise à Saint Maurice avec 4 chantres rèvetus de riches chappes et les 4 battons d'argent assistés et suivis du corps de Ville et des Bourgeois qui sont venu faire la ceremonie dans le cœur de Saint Maurice qui estoit tout tapissé de noir dès les voutes jusque a terre de tous costés et un grand feretre fort eslevé et grand tout autant que le cœur de la dicte eglise le pouvoit permettre et couvert de velour noir barré de passements d'argent fin avec deux escaliers garnis de cinquante deux chandeliers d'argent avec des cierges de deux livres et quart pièce avec 4 grands flambeaux et 4 meches aux coints. Le devant du cœur estoit aussi tapissé de draps de velour noir avec des emblesmes et les armes de la Ville.

« L'autel aussy estoit garni de douze chandeliers d'argent avec des cierges comme dessus avec des escussons des armes de Savoye a tous les cierges.

« Monseigneur dict la grande messe episcopale assisté du Seigneur Doyen de Nostre Dame (Nicolas Baytas) et des chanoines qui ont fait les assistants a diacre et sous-diacre. La musique de Saint Pierre et de Nostre Dame ont repondu la messe. Le sieur Richard chanoine et théologal de Saint Pierre a faict l'Oraison funèbre dune grande heure et demy après toutes les absolutions.

« Le lendemain fut fait comme dessus pour Madame royale Françoise de Vallois nostre bien aymée princesse le service est escript cy devant et par les mesmes. Levesque dict la messe et messieurs de Nostre Dame lassisterent. Le sieur Richard fist son eloge funebre le tout avec des grandes solennités qui durerent jusques a midy et non

sans grandes afflictions et gémissements de la pauvre ville dAnnessy qui esperoit des bons succes et grand bonheur de cette grande princesse. Tous les religieux et religieuses dela dicte ville ont faict chascun par ordre un service solennel pour chascune des dictes Dames royales, le premier ayant este celebré à Saint Pierre dans le quel Monseigneur lEvesque officiat et fist la harangue funèbre de Madame Christine de France en la quelle il demeura deux heures et Dieu les veuille plasser dans lEternité comblés dautant de benedictions comme nous le souhaitons. Ainsy soit-il.

« AMBLET. »

Après la mort d'Henri II, dernier duc de Genevois, le 14 janvier 1659, ce fief était rentré dans le domaine de la couronne. Deux princesses seulement survivaient, filles de Charles-Amédée, duc de Genevois et de Nemours, mort en 1652, frère aîné d'Henri II. C'était Marie-Jeanne-Baptiste, née en 1644. Elle épousa son cousin Charles-Emmanuel II, la même année de son veuvage, 1664. Sa sœur cadette, Marie-Françoise-Elisabeth, née en 1646, épousa, en 1666, Alphonse II, roi de Portugal, puis, en 1668, Pierre II, qui succéda au précédent. En 1666, elles vendirent leur fief de Nemours à Louis XIV, qui en apanagea son frère Philippe d'Orléans.

C.-A. DUCIS.

LA PIERRE-AUX-DAMES

DE

TROINEX-SOUS-SALEVE

A quatre kilomètres de la ville de Genève, à peu près à mi-chemin entre les villages de Troinex et de Bossey et à une vingtaine de pas à l'ouest de la route actuelle, se trouvait autrefois le curieux monument préhistorique connu sous le nom de *Pierre aux-Dames* ; il a été transporté, en 1877, dans la promenade des Bastions, à Genève. C'est un bloc de gneiss erratique très dur, de 3m,18 de long ; la surface plus ou moins bosselée est large de 1m,04, la plus grande épaisseur mesure 1m,40 et la hauteur 1m,20. Une petite partie se trouve dans la terre et ne peut être mesurée. Sur la partie droite de ce bloc, on remarque une sculpture tout à fait grossière représentant quatre figures humaines en haut relief, dont chacune mesure 0m,63 de haut, et aux épaules 0m,26 de large ; leur ensemble occupe 1m de largeur. Les deux figures du centre ont le cou bien dégagé, mais les jambes manquent ; celles de gauche et de droite sont mutilées dans le haut, cette dernière même n'a plus de tête, mais à toutes deux on peut distinguer la naissance des jambes (fig. 1 [1]).

[1] Ces quatre dessins ont été exécutés d'après nature, par notre aimable collègue M. Jaques Mayor, bibliothécaire de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. Qu'il reçoive ici l'expression de notre sincère reconnaissance.

Fig. 1.

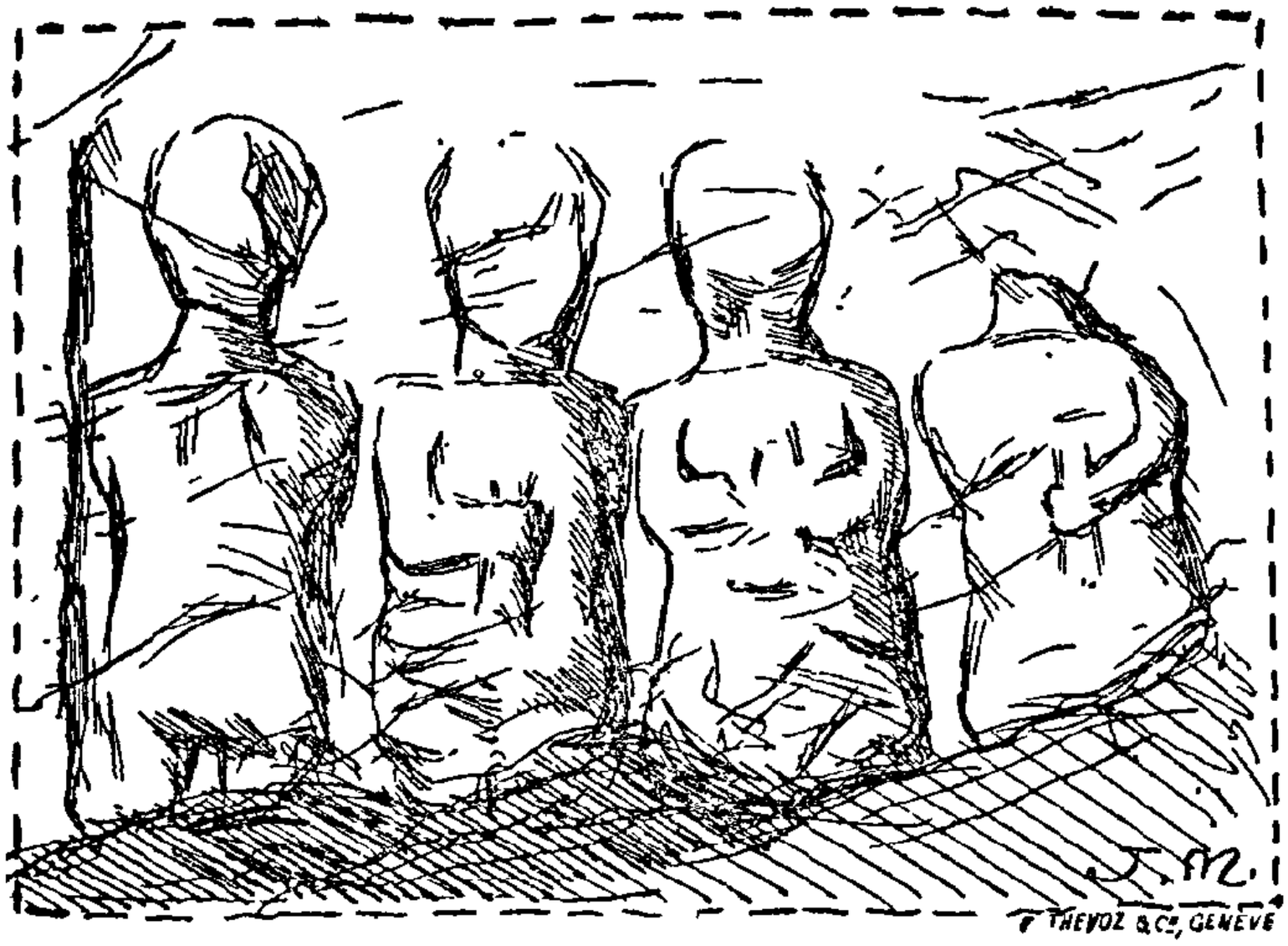

Ce bloc couronnait, à l'origine, un monticule de forme conique et de grandes dimensions, qui a malheureusement été détruit.

M. Eusèbe Salverte a donné le premier une description assez exacte de ce monument, dans une brochure [1] où il rapporte une tradition locale, d'après laquelle quatre amantes, éprises d'un même homme, trompées l'une après l'autre, seraient toutes mortes de chagrin et auraient été enterrées ensemble à l'endroit marqué par le bloc sculpté. Suivant ce même récit, l'amant perfide lui-même reposait à côté de ses victimes et la place de son tombeau était marquée par un second bloc erratique. L'auteur admettait comme possible que le monticule couvrît un sépulcre, mais n'accordait pas grande créance au reste de la légende. Il était plutôt tenté de voir dans l'ensemble de ces blocs un monument astronomique.

1 *Notice sur quelques Monuments anciens situés dans les environs de Geneve,* in-8°, Genève et Paris, chez Paschoud, 1819.

Près de trente ans plus tard, J.-D. Blavignac a décrit avec un peu plus de détails la Pierre-aux-Dames, et en a reproduit la sculpture [1]. Blavignac y voit un monument druidique, ou plutôt gallo-romain, représentant les fées bienfaisantes et cite un grand nombre de pierres analogues trouvées dans d'autres localités et connues sous le nom de pierres des fées ou sous quelque autre dénomination semblable. Il nie, en revanche, que le tertre fût artificiel et eût contenu des sépultures.

M. Galiffe [2], s'appuyant sur le fait que le petit tertre, qu'il considère aussi comme naturel, contenait des débris de tuiles romaines, ne pouvait croire la sculpture plus ancienne que le premier siècle de notre ère. Il se montrait du reste fort sceptique au sujet de l'authenticité du monument, ajoutant qu'il ne serait nullement étonné d'apprendre qu'il s'agissait tout simplement « de l'œuvre de quelque dilettante ou apprenti tailleur de pierre ». Sans donner trop d'importance à cette boutade, je ferai observer que de sérieux connaisseurs en archéologie n'ont jamais mis en doute l'antiquité de la sculpture de la Pierre-aux-Dames ; la grossièreté de la sculpture s'explique surabondamment par la difficulté très réelle, même à notre époque, de tailler le gneiss erratique.

M. Paul Vionnet a publié [3] deux excellentes photogra-

1 *Memoires et Documents publies par la Societe d'histoire et d'archéologie de Genève,* tome V, p. 491 506. *Description de quelques Monuments celtiques situes dans les environs de Genève.* Voir aussi du même auteur : *Histoire de l'Architecture sacree du quatrième au dixieme siècle, dans les anciens evêches de Geneve, Lausanne et Sion,* 1853, p. 45, la planche VI reproduit une partie de la sculpture.

2 *Genève historique et archeologique,* 1869-1872, supplément, p 11 et 12.

3 *Les Monuments prehistoriques de la Suisse Occidentale et la Savoie,* Lausanne, 1872, pl. XXX et XXXI. Cette publication, épuisée et très rare, donne de belles photographies, qui malheureusement ne se conservent pas et s'effacent assez rapidement.

phies de la Pierre aux-Dames, prises sur l'emplacement même de Troinex, avant la destruction du monticule et qui sont les plus exactes que je connaisse.

Le regretté F. Keller [1], qui ignorait encore au moment de sa mort que la Pierre-aux-Dames eût servi de couronnement à un tumulus, admettait, comme Blavignac, que les figures de la Pierre-aux-Dames ne remontaient pas plus haut que l'époque romaine, parce que les Gaulois, avant leur mélange avec les Romains, ne faisaient pas d'images sculptées de leurs divinités. « Elles ne peuvent également pas, disait-il, avoir été exécutées par un sculpteur romain; c'est ce que prouve surabondamment la difformité et la grossièreté de la composition, taillée d'ailleurs dans un bloc brut. Nous nous trouvons sans doute devant l'œuvre d'un Gallo-Romain. Les *matronae,* protectrices des habitants des villages environnants, étaient adorées par eux. Les fées, vénérées sur le sol gaulois jusqu'à l'introduction du christianisme, rentrent dans la catégorie des génies protecteurs qui, après la romanisation des divinités celtiques, avaient reçu les noms de *matres, matronae* et d'autres encore. Malgré le caractère primitif de la sculpture de Troinex, il faut l'attribuer à une époque plus récente que les dolmens de Reignier, les menhirs, pierres à écuelles et autres monuments pareils, car jusqu'à ce jour on n'a pu établir aucun rapprochement entre ces derniers et la Pierre-aux-Dames. »

C'est seulement en 1877, lors de la destruction du tumulus, qu'on a trouvé plusieurs tombeaux contenant des corps humains. M. Alphonse Favre [2] est le premier qui

1 *Der Matronenstein, Pierre aux-Dames bei Genf* (*Indicateur d'Antiquités suisses,* 1872, p. 336, avec une esquisse pl. XXXI, fig. 3)

2 *Description géologique du canton de Genève,* 1879, tome II, p. 63 Nous reproduisons ici le plan dressé par M Favre et auquel se rapportent les lettres indiquées entre parenthèses.

ait publié des renseignements exacts sur ce point, avec une description et un plan de situation des tombeaux, ainsi qu'une figure de la Pierre-aux-Dames.

Fig. 2.

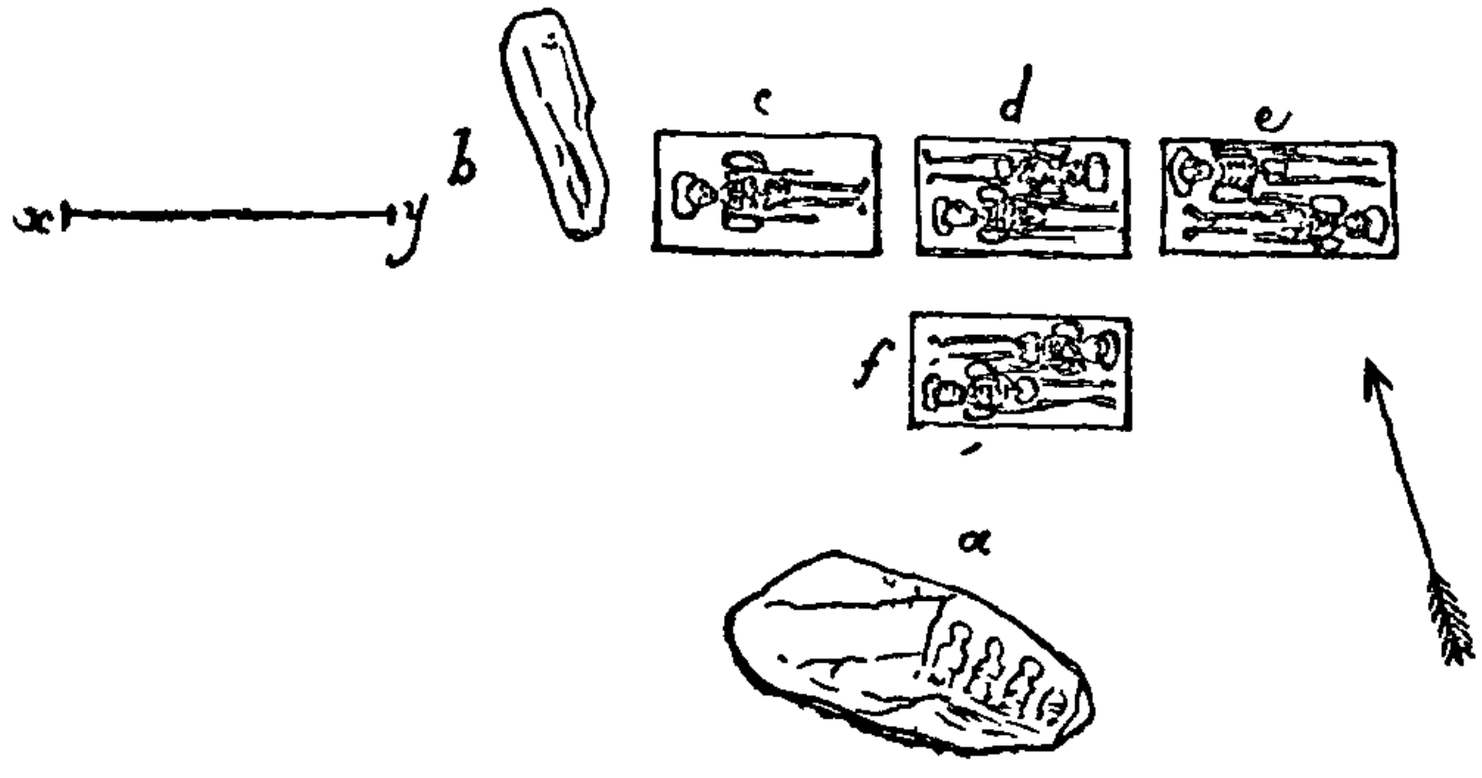

Pour arriver au sol primitif, il a fallu raser complètement le tumulus; sa hauteur était de 4m,50 et son rayon de 20m. Il était composé très probablement de terre rapportée. Au-dessous on découvrit trois fosses (fig 2, *c*, *d*, *e*), disposées dans le sens de leur longueur sur une ligne se dirigeant à peu près de l'est à l'ouest et qui commençait sous la base d'un menhir (*b*) en schiste chloriteux qui était tombé et se trouvait à 3m,50 au nord de la Pierre-aux-Dames (*a*) ; une autre fosse (*f*) était placée au sud, parallèle aux précédentes. Trois de ces fosses contenaient chacune deux squelettes couchés côte à côte, mais en sens inverse ; la quatrième fosse n'en contenait qu'un seul. La tête et les épaules de chaque squelette étaient soutenues par des pierres dressées, la plupart en schiste vert. Il y avait en outre dans les environs de la Pierre-aux Dames divers blocs qui pouvaient avoir leur signification. A 23m à l'ouest gisait un menhir de gneiss gris mesurant 1m,70 en hauteur.

Il serait difficile de déterminer au juste combien de corps ont été enterrés dans ce sépulcre antique. Lors de la communication à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève de mon travail à ce sujet, M. le Dr H. Gosse [1], qui a assisté à la destruction du tumulus, a ajouté qu'il y avait remarqué un tombeau établi avec soin particulier et contenant un squelette parfaitement conservé, et que plusieurs têtes et des membres humains ont été trouvés disséminés çà et là dans le monticule. Il supposait, d'après cela, qu'un ou plusieurs personnages de distinction, peut-être des chefs de tribus, y étaient enterrés et que des sacrifices humains avaient eu lieu en leur honneur ; les restes des victimes auraient naturellement été enterrés avec ceux des chefs.

Les ossements provenant du tumulus sont conservés au Musée de Genève. L'examen de quatre crânes, d'ailleurs réduits en fragments et incomplets, a permis à M. Kollmann [2] de constater qu'ils provenaient de trois femmes et d'un homme.

On n'a trouvé dans les tombeaux de la Pierre-aux-Dames ni traces de crémation, ni objets d'art.

Il est donc incontestablement établi que le monticule portant jadis cette pierre était bien une construction artificielle, un tumulus ou tertre sépulcral ; les deux blocs erratiques, la Pierre-aux-Dames et le Menhir, ont dû être placés sur le tumulus après son érection. Tout cela indiquerait que les morts enterrés en ce lieu avaient été l'objet d'honneurs exceptionnels. Aussi est-il très fâcheux qu'aucun indice positif n'ait permis de déterminer scientifique-

1 Voir les comptes rendus de cette séance, *Journal de Genève* du 28 avril 1889 et *Tribune de Genève* du 2 juin 1889.

2 *Verhandlungen der naturforschenden Gesellschafs in Basel*, VIII (1887). C'est par mégarde que M. Kollmann me mentionne comme ayant assisté aux fouilles et a la destruction du tumulus.

ment l'époque à laquelle appartient ce tombeau, qui restera un des plus intéressants, mais aussi un des plus mystérieux que l'on connaisse. La destruction du monticule est d'autant plus regrettable que le monument de Troinex était absolument unique en son genre, du moins dans nos contrées.

Si l'on connaît, en effet, de nombreux tumulus ayant servi de sépulcre, il n'en est guère dans nos pays qui aient été couronnés de blocs sculptés. On a signalé déjà, en revanche, l'analogie qui existe entre les sépultures de Troinex et certains tertres découverts dans l'extrême Orient. Ainsi, en 1868, M. le Dr H. Gosse [1] a établi un rapprochement entre la Pierre-aux-Dames et certains monuments d'origine scythe trouvés en Crimée. Pallas [2] décrit des tombeaux de la Tartarie se rapprochant beaucoup de ceux de Troinex et surmontés de pierres à figures humaines, désignées dans le pays sous les noms de « pierre de la fille », « pierre de l'homme », « pierre de la femme », ou encore la « petite femme » ; mais ce sont des pierres étroites, arrondies vers le haut. Ces pierres étaient encore, lors du voyage de Pallas, l'objet d'un culte de la part des populations indigènes.

Notre Pierre-aux-Dames serait elle l'œuvre des hordes barbares qui auraient pénétré dans notre pays à la fin de l'empire romain ? On pourrait aussi admettre, avec Blavignac et Keller, que c'est une représentation grossière de *matrae* ou bonnes fées, qu'on rencontre assez souvent dans certaines parties de la Gaule pendant la domination ro-

1 Voir le *Mémorial de la Societé d'histoire et d'archéologie de Genève,* par Ed. Favre, Genève, 1889, in-8°, p. 169.

2 *Voyages du professeur Pallas dans plusieurs provinces de Russie et dans l'Asie septentrionale,* traduits de l'allemand par C. Gauthier de la Peyronie. Paris, chez Maradan L'an II de la République. Nouvelle édition, tome VI, p. 237 à 246.

maine; mais alors on ne voit pas bien quelle relation il peut y avoir entre le sujet de la sculpture et les sépultures recouvertes par le tumulus. La question reste encore en suspens.

Je crois avoir constaté l'existence, sur la Pierre-aux-Dames, d'un certain nombre d'excavations rondes et ovales, dont on n'a pas encore fait mention jusqu'à présent. A première vue on ne les aperçoit guère, la pierre ayant, à travers les âges, repris à peu près partout l'aspect des roches exposées depuis des milliers d'années aux intempéries de notre climat. Je mentionne d'abord une espèce de rainure ovale (fig. 3 *a*) profonde, située à la partie supérieure

FIG. 3.

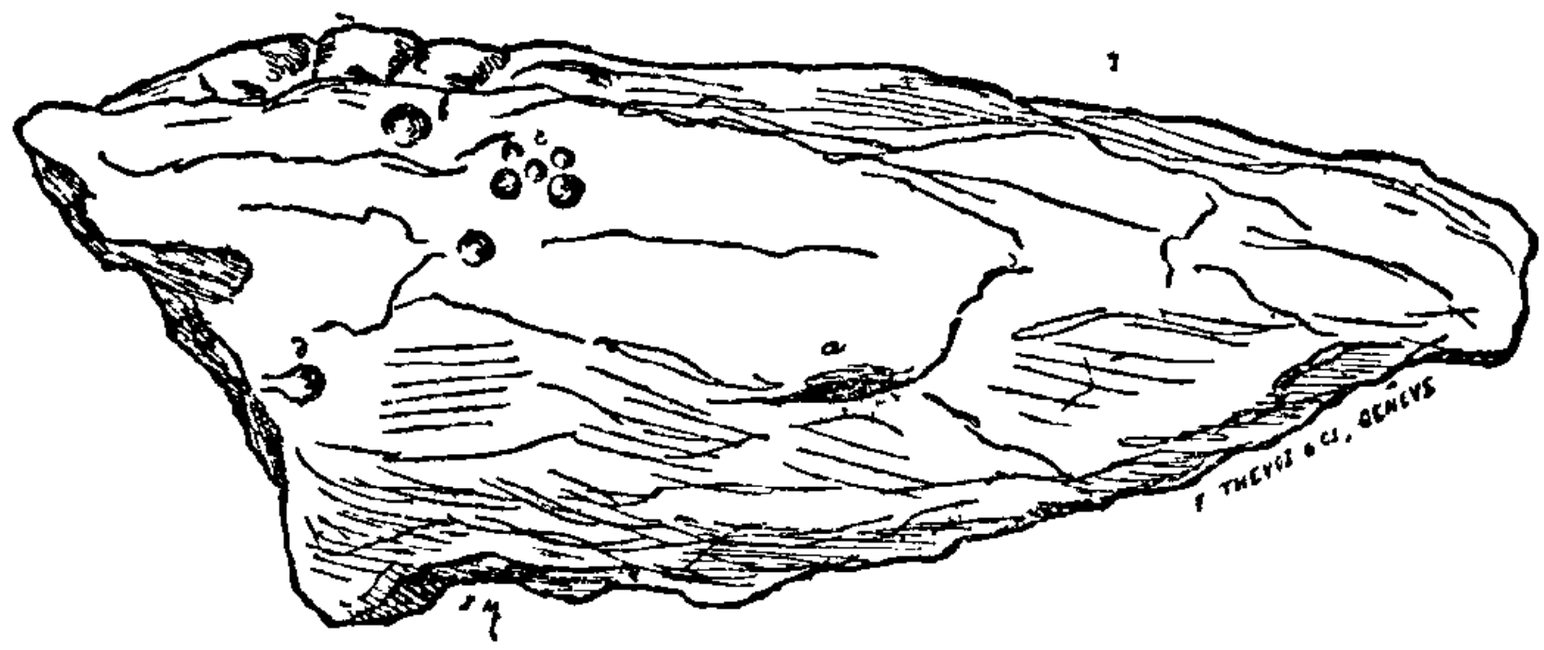

du bloc, à peu près à un tiers de sa largeur. Il se peut qu'on ait profité d'une fissure naturelle pour faciliter le travail; mais celui-ci est encore aujourd'hui très sensible. L'intérieur de ce trou, régulièrement ovale, est bien poli et arrondi partout. Il mesure à la surface 13^{cm} avec une continuation moins profonde de 5^{cm}, ce qui donne une longueur totale de 18^{cm}. La largeur au milieu est de 7^{cm} et la profondeur de 8^{cm},5. Une des extrémités de cette excavation se trouve un peu plus haut que l'autre, ce qui provient de l'inclinaison de la surface du bloc; les bords se

rapprochent vers le fond, où ils n'ont plus qu'environ 1cm de largeur sur 4cm de long. J'ai trouvé des écuelles ou trous artificiels du même genre sur des blocs de granit erratique des environs de Soleure et d'Aarau [1] et notamment sur un bloc faisant partie d'un curieux groupe, dans la grande forêt de Saint-Martin, près de Soleure.

Du côté où se trouve la sculpture, le dessus de la Pierre-aux-Dames présente également à côté de rainures et de trous irréguliers et naturels des creux qui ressemblent à des écuelles artificielles, pour la plupart rondes, mais assez effacées, sauf une (fig. 3, *b*), remarquable par sa régularité et sa bonne conservation ; elle a 7cm de diamètre et une profondeur suffisante pour être reconnne tout de suite. Les cinq écuelles de différentes grandeurs qui forment le groupe *c* sont de peu de profondeur et à bords un peu irréguliers. Mais le groupement seul est déjà une preuve évidente du travail de l'homme. On peut compter huit écuelles rondes (voir fig. 3), outre la grande excavation ovale ; le tout un peu noyé dans les rainures, stries et trous naturels, de sorte qu'à première vue un œil inexpérimenté n'aperçoit pas immédiatement ces écuelles, peu caractéristiques du reste, à l'exception des deux premières (*b* et *d*). Mais sitôt qu'on les entoure d'un cercle de couleur, on distingue clairement le travail humain.

Il est impossible d'établir une relation entre les figures et les écuelles. Les premières paraissent exécutées en l'honneur des morts enterrés autour du monument. Faut-il admettre avec certains archéologues, que ces pierres à écuelles ont servi aux sacrifices et que les écuelles et les rainures étaient destinées à recevoir le sang ? C'est possible, mais difficile à prouver.

1 Voyez ma notice *Antiqua*, 1883, p 84, 90, 92

Fig. 4.

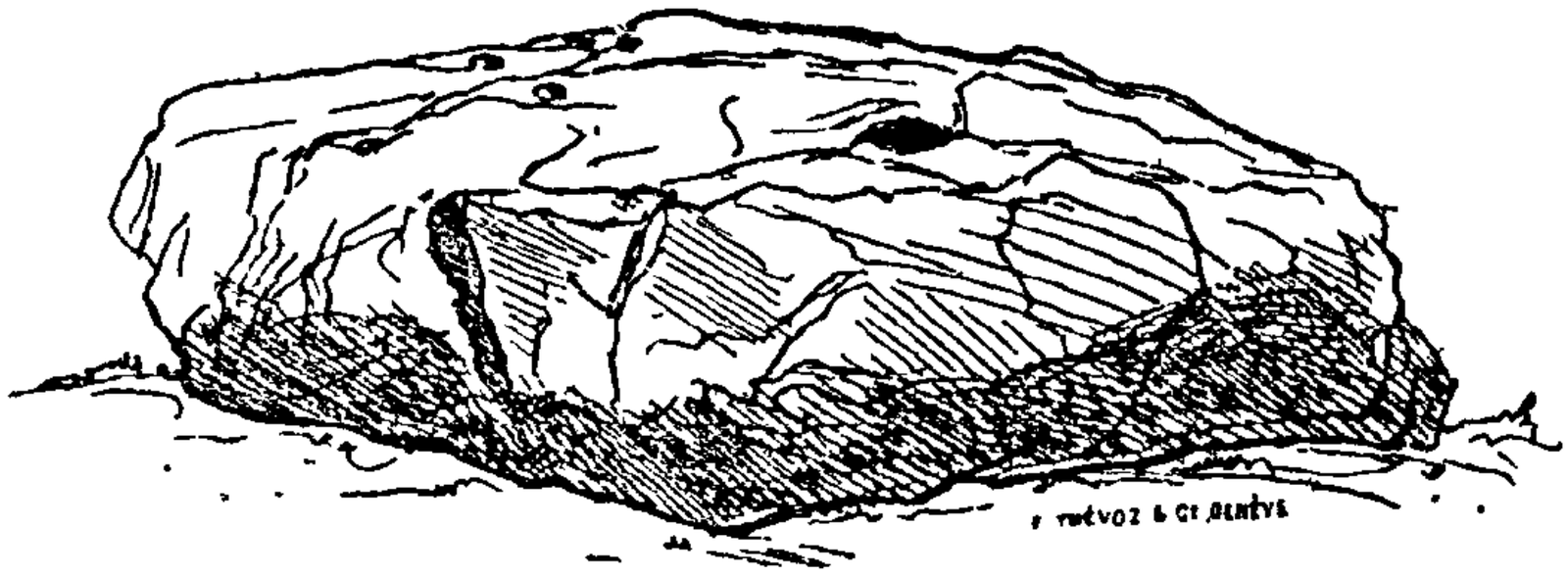

Juste au côté opposé à la sculpture des quatre dames se trouve une excavation avec deux bords presque verticaux (fig. 4 *a*). En haut sa largeur est de 43 et en bas de 36^{cm}. En hauteur elle occupe 41^{cm}. Au bord à droite on observe, dans cette excavation, une rainure de 2^{cm} de largeur et de 1^{cm} de profondeur ; elle tient toute la hauteur.

Cet endroit encore est fort surprenant. Je ne crois pas que ce soit la nature seule qui l'ait produit, au contraire, je suppose que cet emplacement représente la place préparée pour une autre sculpture ; ce serait donc une espèce d'ébauche, qui pour une raison ou pour une autre aurait été abandonnée.

B. Reber.

LA BATAILLE DES ABRETS

ET LE

TRAITÉ DU 5 JANVIER 1355

Jusqu'à l'heure présente, les historiens de la Savoie n'ont peut-être pas donné à la bataille des Abrets toute l'importance qu'elle mérite. Elle fut la revanche éclatante de Varey ; elle prit fin par le traité du 5 janvier 1355 qui valut aux comtes de Savoie le Faucigny, la terre de Gex,

le château d'Hermance en Chablais, échangés contre quelques seigneuries situées entre Saint-Laurent du Pont et Vienne [1]. Le traité du 5 janvier 1355 ouvrit de longs débats sur les limites du Guiers.

Comprenant toutes les ressources que la Savoie pouvait retirer du pays de Gex et du Genevois, Edouard et Aymon, fils du comte Amé V, s'emparèrent, en 1320, du château de Genève. Le comte de Genevois réclama le secours du baron de Gex, du dauphin, seigneur de Faucigny, des comtes de Châlons, Valentinois, Baux et autres terres. Prisonnier d'Auberton de Maleys et de Tournon, le comte Edouard fut délivré par le fils de Guillaume de Boczosel et le seigneur d'Entremont que favorisa le seigneur de Sassenage.

Le comte Vert, voulant réparer l'échec de son prédécesseur à Varey [2] et le massacre, au château de la Perrière (Saint-Julien de Ratz, au-dessus de la ville de Voiron), de 150 chevaliers par 1,500 serfs du Dauphiné, commença par exiger l'hommage du seigneur de Gex. Puis, en 1353, il confia la garde des châteaux du Viennois et du Graisivaudan à des compagnies de brigands venant d'Italie. M. Léon Ménabrea donne les noms des chefs de ces aventuriers [3]. Une lettre du comte, datée de Pierre-Châtel [4], 8 février 1354, nous fait connaître que les 76 postes du Viennois n'étaient pas tenus par les seuls Italiens, puisque le prince lui-même, entouré de la noblesse de Savoie, s'y

1 Dans le traité de paix signé en 1286, le dauphin promit de reconnaître la suzeraineté du comte de Savoie sur la baronnie de la Tour-du-Pin. (Voir *Petite Revue Dauphinoise,* avril mai 1889, page 21 . *Seigneurs de Morestel*)

2 Comptes du trésorier général Guillaume Bon, rouleau 9. Varey possédait un château fort qui venait d'être construit par le comte.

3 *Histoire de Chambéry,* page 303

4 Archives de Turin, rouleau 35. Construction de la Chartreuse de Pierre-Châtel et dépenses de munitions de guerre par le prieur.

trouvait avec ses gens d'armes. On y mentionne Guillaume de Montbel, le seigneur de Gerbais, Aymard et Jacques de Provane, Ugonin, le bâtard de Savoie, le bâtard de Sacconey, son frère, Philippe de Savoie, Jean de Poncalier, Guillaume, Jean et Humbert de Musy, etc. [1]. Une autre lettre, du 5 mai 1355, nous apprend que le comte prit part à la bataille des Abrets, à celles de Voiron et d'Allevard [2]. La journée des Abrets fit tourner en faveur du comte de Savoie la chevauchée qui commença vers Noël 1354 et dura jusqu'au 12 janvier. Jean de la Chambre, Guillaume de la Balme, Jean de Compeys, Joffrey de Chevelu, Humbert de Chivron, Eymard de Seyssel, Anselme d'Hurtières, Joffroy de Châtillon, Humbert de Leyrieu se trouvaient au nombre des aidants du comte Vert. Parmi les Dauphinois faits prisonniers aux Abrets et renvoyés, après le serment qu'ils prêtèrent à Belley, en 1355, par-devant Pierre de Lay, délégué du comte, nous remarquons : Jean de Grolée, Amédée de Roussillon, Jean de la Balme, Jean le Bâtard, Archaud Laor, Louis de Chapeau Cornu, chevaliers; Jacelme Bérard, Aymond de Varsa, Jacquemet Fatez, Anselme Richarme, le bâtard de la Fontaine, le bâtard de la Balme, Pierre Charbonnelle, Humbert Pellerin, Berlion du Mont-Loverie, Jean Bernard, Jean de Voissant, le bâtard Philippe de Ressis, damoiseaux [3]. La présence de la bannière de Chambéry sur le champ de bataille [4], le vœu des Savoyards d'offrir à Dieu et à saint Georges deux des plus beaux chevaux et harnais pris à l'ennemi, la fondation par le comte Vert, d'une messe quotidienne en l'hon-

1 Archives de Turin, comptes du trésorier général François Nicod, de Chambéry, années 1353-1354, rouleau 18.

2 Mêmes archives de Turin.

3 Archives de Turin, archives de la Cour.

4 *Histoire de Chambery*, par Léon Ménabrea, page 152.

neur de Dieu et de saint Georges que devaient célébrer les Capucins de Chambéry, qui recevraient, dans ce but, 10 gros sous de Tours [1], enfin, la diligence mise par Uldric, ménétrier du comte, à porter aux consuls de Chambéry la nouvelle de la victoire [2], sont des preuves incontestables de l'importance attachée aux combats de la Tour-du-Pin et des Abrets, à Noël 1354.

Jean de Mistral, chanoine de Genève, fut envoyé à Saint-Laurent de Mâcon pour négocier, avec les gens du roi de France, un traité de paix, signé à Paris, le 5 janvier 1355.

La bataille des Abrets et le traité du 5 janvier 1355 sur les limites du Guiers. — Le 5 janvier 1355, fut signé à Paris [3] l'échange de la baronnie de Faucigny, de la seigneurie de Gex et du château d'Hermance, en Chablais, contre les châtellenies comprises entre le Guiers, l'Isère et le Rhône, soit : Saint-Laurent du Pont, Tolvon, Voiron, les Abrets, Faverges, les Avenières (ile de Ciers), Dolomieu, la Côte-Saint-André, les mandements d'Ornacieu, Faramans, Bocsozelle (paroisse de Montseveroux-Monsteroux, canton de Beaurepaire), Jonages, Cessieu, Falavier, la Verpillière, Saint-Georges d'Espéranche, Septême, Venissieux, Saint-Symphorien d'Ozon, Saint-Jean de Bournay, Maubec, les Eparres, Saint-Alban, Chézeneuve, Chatonnay, Serpaize, Villeneuve-de-Marc,

1 Archives de Turin, comptes du Trésorier général Amblard de Gerbais, années 1386-1389, rouleau 37.

2 *Histoire de Chambery au XIV^e^ siecle,* par Timoléon Chapperon, page 236

3 Dans son *Histoire de Savoie,* M Victor de Saint Genix place le traité de paix qui termina la bataille des Abrets, en 1354 Or, nous avons fidèlement analysé les documents des archives de Turin, qui font commencer la chevauchée à la Tour-du-Pin à Noel 1354, et la prolongent aux Abrets jusqu'au 12 janvier Le traité de paix n'était donc pas conclu au 5 janvier.

Chandieu, Heyrieu, Eclose, Châlons, etc. [1]. Ce traité donnait au comte Vert [2] vingt-cinq mille florins de revenus contre quinze cents, et sept cents gentilshommes contre soixante et douze ; mais le roi de France ne crut pas payer trop cher *l'autonomie de la province dauphinoise,* jusqu'alors enclavée en partie dans les Etats du comte de Savoie.

Toutefois, les archives de Paris, Turin et Grenoble possèdent des entassements de parchemins relatifs aux conflits soulevés par le traité de 1355. Le comte de Savoie prétendait d'abord avoir gardé le Guiers et ses deux rives, puis il distingua le Guiers-Vif [3] du Guiers-Mort [4].

Suspect de négligence ou de corruption durant les négociations auxquelles cette question donna lieu, le comte de Valentinois fut condamné par le Parlement de Paris à une amende de mille marcs [5].

Le trésorier général de Savoie, André Belletruche, donne les détails des dépenses faites par « Bochard de Chastellion et autres gens a les journéees tenues avecques les gens du Dauphin a les Echelles Graignont et Entremont pour cause des limites du Guier [6] » Lors d'un traité expli-

1 Voir Guichenon, Valbonnais, Chorier, Léon Menabrea, *Histoire de Chambery,* p. 307.

2 Sur la proposition du roi de France, le comte Vert renonça à sa fiancée Jeanne de Bourgogne et épousa, en 1355, Bonne de Bourbon (Léon Menabrea, *Histoire de Chambery,* p 165)

3 L'Anse du Guiers, situé sur Entremont, est une immense montagne dont les creux pourraient la faire comparer a une eponge. La Grotte des Sources se divise en deux galeries Une immense stalactite descend du plafond et s'appuie sur le sol, formant une colonne. En avant des grottes, existe un trou d un acces difficile et d'ou sort le torrent tombant en une cascade de 100 metres d'élévation et donnant naissance à trois autres cascades successives

4 Le Guiers-Mort descend de la Grande-Chartreuse.

5 *Bulletin d'Archéologie de Valence*, tome II nº 37.

6 Archives de Turin, comptes du trésorier général André Belletruche, années 1377-1382

catif conclu le 24 février 1376, le roi dauphin et le comte de Savoie *promirent de s'en remettre à la décision du pape,* si leurs députés arbitres ne pouvaient s'entendre à Grenoble, au mois de mai suivant [1]. Le traité de 1376 paraît avoir eu, pour premier résultat, la division du Pont-de-Beauvoisin [2] en deux communautés distinctes, ayant chacune leur châtelain, leur administration civile, judiciaire et militaire. Au comte de Savoie appartint la juridiction de la rive droite, et au dauphin, celle de la rive gauche.

Ayant épousé, à Chambéry, le 10 mars 1451, la princesse Charlotte, fille du duc de Savoie, Louis XI eut à résoudre une difficulté soulevée par les commissaires savoyards contre le châtelain delphinal qui avait nuitamment construit une bastille en bois sur la rive gauche du Guiers et sommé le prieur de la Grande-Chartreuse, dont le monastère existait sur le territoire du duc, à reconnaître la suzeraineté du dauphin. A cette occasion, Louis XI écrivit la lettre suivante :

« Mesyre Jehan Beyle et vous Mesyre Mathieu Thomas-
« sin pour ce quy la este accordes avesques nostre beaupere
« de Savoye que avant toute cure lesalentos se repar est
« nous voulons et nous mandons que la bastylle quy a este
« fayte au Pont-de-Byauvoysin et toutes novellestes vous
« fayte outes et maytre au premier estat jusqua ce quy
« lan soyt autrement ordonne sans le préjudyce de nos
« droys ne de notre dit beaupere et jusques à notre venue
« vous poures informer de toute la véryte et garder que
« ny et faulte.

« Ceci de ma mayn.
« LOYS. »

1 Archives de Turin, archives de Cour.

2 Archives de Turin, compte des trésoriers généraux, rouleau 79, compte de Michel du Fer, dépenses faites à Pont-de Beauvoisin par Henri de Menthon pour la paix entre Louis de Savoie, prince d'Achaie, et Théodule de Montbel, marquis de Montferrat.

Au dos et écrit de la même main :

« A mesyre Jehan Bayle et Mesyre Mathieu Thomas-« sin [1]. »

Après entente, le Pont-de-Beauvoisin fut choisi pour lieu d'une entrevue. Louis XI s'y rendit le 11 avril 1451 et y demeura jusqu'au 28 du même mois. Il fut rejoint par son beau-père, le duc de Savoie, qu'accompagnaient noble Jacques de la Tour, le chevalier Antoine des Marches, le seigneur de Pollenc et d'autres [2]. Profitant de la circonstance, le duc de Savoie porta un jugement contre les seigneurs de Varambon, Corsand, Gorrevod, Saint-Julien, Menthonay et Theys, qui s'étaient insurgés contre les Cypriotes de la cour. Leurs biens furent déclarés confisqués [3]. Deux lettres-patentes des 17 novembre et 24 décembre 1451 affectèrent leurs revenus à la solde du capitaine et des archers de la garde du corps nouvellement instituée [4]. Ce fut une faute dont le roi de France exigea la réparation.

A la date du 8 décembre 1479, nous trouvons inscrite une somme payée à Messire Géronime de Saint-Michel, chanoine de Maurienne, pour sa mission à Grenoble à propos des limites du Guiers [5].

La terre de Miribel et ses dépendances, sur les rives de ce torrent, ne fut pas incorporée au Dauphiné immédiatement après les traités de 1355 et 1376. Elle forma une

1 Extrait du rapport fait à la Commission des archives de la Chambre des comptes du Dauphiné, le 27 juillet 1838 Copie de M Alfred de Terrebasse.

2 Archives de Turin, comptes du trésorier général Jacques Meynier, années 1449-1451, rouleau 98.

3 Archives de Turin, comptes du trésorier général Humbert Fabri, rouleau 99

4 Comptes du trésorier général Jacques Meynier, année 1452, rouleau 100.

5 Comptes du trésorier général Alexandre Richardson, années 1478-1479, rouleau 128.

seigneurie que Jeanne de Miribel, fille de Guillaume, seigneur de Miribel-Ornacieu-Faramans, porta à son premier mari, Jacques de Gerbais, et, en 1370, à son second mari, Aymond de la Chambre, tous deux vassaux du comte de Savoie [1]. Miribel passa ensuite successivement aux Robe, aux Galles et aux Chartreux (21 juillet 1641).

Jusqu'en 1454, la seigneurie de Saint-Geoire n'appartint pas au Dauphiné, parce que les Clermont reconnaissaient la suzeraineté des comtes de Savoie sur les terres d'Aiguebellette, Saint-Alban et Saint-Béron [2]. Aussi, lors de la restauration de l'église de Saint-Geoire, la croix blanche de Savoie fut sculptée sur le chapiteau de la première colonne de la nef, à droite, en entrant par le grand portail, au-dessus de la listre, portant les armes des Clermont et des familles auxquelles ils s'allièrent. Mais Louis XI, ayant fait envahir les Etats de son beau-père par le Pont-de-Beauvoisin, Gabriel de Clermont, seigneur de Vérel, embrassa la cause du dauphin. Le duc de Savoie ordonna une enquête contre ses sujets rebelles et enleva à Gabriel de Clermont la terre de Verel pour la donner à Jean de Montbel-Entremont [3]. Dès lors, les Clermont obtinrent en Dauphiné et en d'autres provinces de la France la haute charge de lieutenant général du roi. En 1600, la province du Dauphiné payait sur ses recettes 3,000 livres à noble de Clermont [4].

1 Archives de Turin, archives de Cour. Copies de M. le marquis Rivoire de la Bâtie, descendant des anciens seigneurs du Pont-de-Beauvoisin, nobles Rivoire-Gerbais

2 Archives de l'Isère. Inventaire des titres de la Chambre des comptes Hommage de 1305, *Petite Revue dauphinoise,* avril 1888. *Histoire de Merlas,* page 24 Archives de Turin, fief d Aiguebelette.

3 Archives de Turin, comptes du trésorier général Gabriel de Cordone, années 1454-1455, rouleau 103 Lettre du duc, datée de Rumilly, 21 décembre 1454.

4 Archives de la mairie de Voiron, publiées par le *Petit Voironnais.*

En 1517, les limites du Guiers, n'étaient point encore définitivement acceptées des deux parties, puisque Guigues Monnet, voulant amener les eaux de cette rivière à son moulin, demanda l'autorisation au duc de Savoie [1].

François Ier annexa à la France, en 1537, la Grande-Chartreuse et Entre-Deux-Guiers [2].

Des conférences eurent lieu à Montmélian et à Myans, en 1576, sur la limite du mont Granier [3].

Les traités de 1601 et 1672 furent modifiés par celui du 24 mars 1760, conclu à Turin et portant ces stipulations :

« Les enclaves de part et d'autre sont supprimées; le « Rhône redevient, comme autrefois, la limite naturelle, « par le milieu de son plus grand cours, du confluent de « l'Arve à celui du Guiers ; de ce point, la ligne frontière « remonte le Guiers, par le milieu de son lit, jusqu'à la « source du Guiers-Vif, passe par le sommet du mont Gra- « nier, la Croix du col de France et le ruisseau qui en « descend à l'Isère pour suivre le torrent de Bréda jusqu'à « l'extrémité du val Saint-Hugon [4]. »

D'une manière très concise, nous avons résumé les innombrables documents sur la formation des Etats de Savoie et du Dauphiné le long du Guiers.

La ville frontière du Pont-de-Beauvoisin fut choisie pour l'entrevue des souverains de Savoie et de France et pour les conférences entre les ambassadeurs des deux Etats [5]. C'est dire assez les jours de solennités qu'elle

1 Archives de Turin, archives de Cour.

2 Dom Lecoulteux, supplément aux *Annales Cartusiennes*.

3 Archives de Turin, comptes du trésorier général Jean Genevois, année 1577, rouleau 241

4 Archives de Turin.

5 Archives de Turin, comptes de noble Antoine Bolomier, 1437, rouleau 83 Aumônes remises au prieur des Carmes, qui avait réservé un prêtre pour célébrer chaque jour la messe avant l'ouverture des séances tenues par les ambassadeurs.

connut fréquemment. C'est à l'occasion de l'une de ces solennités que deux architectes de Turin vinrent construire un magnifique palais partant de l'église des Carmes et aboutissant au pont de pierre actuel, commencé sous Henri II et achevé sous Henri III, après 1583. Un alignement de portes que l'on peut encore constater aujourd'hui, permettait aux envoyés du roi de France de prendre part à la remise solennelle de Marie-Louise-Joséphine de Savoie, mariée par procuration à Turin avec Mgr Louis-Stanislas-Xavier, comte de Provence. D'une salle touchant au pont jeté sur le Guiers la cour de France pouvait voir la princesse assise sur son trône, dressé dans une salle en face de l'église des Carmes. Cette remise eut lieu à Pont-de-Beauvoisin le 3 mai 1771. Le 5 novembre 1773 les mêmes fêtes se renouvelèrent pour le passage et la remise d'une autre princesse de Savoie, mariée au comte d'Artois. Clotilde de France vint à Pont-de-Beauvoisin le 7 septembre 1775 pour son mariage avec le prince de Piémont. Lors de son voyage à Paris pour le mariage de Napoléon, Pie VII passa à Pont-de-Beauvoisin, où il fut reçu par Me Crétet. En 1810 M. Blain, curé de cette ville, rédigea un mémoire pour la liberté du Pape, Mgr de Salles porta cet écrit à Paris. C'est à M. Blain que le Pont-de-Beauvoisin doit la fondation du Collège royal, devenu de nos jours Petit-Séminaire.

A. Chapelle.

LE DERNIER MEMBRE

DE LA BRANCHE AÎNÉE

DE LA NOBLE FAMILLE SEIGNEURIALE DE PONT-DE-BEAUVOISIN

ET

SON TOMBEAU DANS LA CÉLÈBRE EGLISE DE BROU

L'article sur le Pont-de-Beauvoisin publié dans la *Revue savoisienne* a fait naître le désir de savoir la fin de l'antique famille seigneuriale de cette ville. Nous venons donner satisfaction à cette légitime curiosité.

Le cartulaire de Saint-André-le-Bas [1] nous a conservé les chartes qui nous racontent les origines de la ville du Pont, héritière de *Labisco*, station romaine mentionnée encore au VI^e^ siècle par l'Anonyme de Ravennes. Willelme du Pont, désireux de réparer ce qu'il y avait eu d'irrégulier dans la décision de ses ancêtres se déclarant, à l'exemple des comtes de Belley, de Savoie, des barons de la Tour-du-Pin, des seigneurs de Clermont, de Virieu, de Gerbais et de Novalaise, indépendants sur la terre soumise à leur juridiction par le roi de Bourgogne, construisit près de son château la chapelle de Saint-Laurent, vers l'année 1060. Cette chapelle, consacrée par l'évêque de Belley, richement dotée, fut donnée aux Bénédictins de Vienne à la charge de travailler au défrichement des forêts du Pont. En face du château et de la chapelle de Saint-Laurent, situés sur la rive droite du Guiers, les religieux

1 Archives du Petit-Séminaire de Pont-de-Beauvoisin.

de Saint-Benoît construisirent un monastère sur la rive gauche qu'ils dédièrent à Sainte-Marie. La chapelle du château et celle du prieuré devinrent bientôt le centre d'un groupement important de maisons et de cabanes. Les quartiers de la rive droite prirent les noms de Beleymint et d'Aiguenoire, les quartiers de la rive gauche s'appelèrent Borgnat (bourg-neuf) et Sables (stables, *stabula*). Telle est l'origine de la ville du Pont-de-Beauvoisin. Nous connaissons par les archives de Turin comment le comte Amé de Savoie se fit céder cette seigneurie qui brisait ses Etats et l'obligeait à suivre de Chambéry la route des Echelles, de Voiron, de Paladru et des Abrets, pour atteindre sa terre de Belley. En 1286, il donna les seigneuries de Novalèse et de Lullin au chevalier Jocelin du Pont en échange de sa part à l'héritage de noble Willelme, fondateur du prieuré bénédictin. Par acte de vente du 1er août 1201, le comte de Savoie avait acquis Novalèse de noble Guigues de Gerbais. En 1324, Edouard de Savoie confirma à Guillaume, fils de Berlion du Pont, la juridiction sur les hommes et choses de Novalèse, que Jocelin, fils de Guigues du Pont, chevalier, avait reçu du comte de Savoie, père d'Edouard.

Nombreuses chartes du cartulaire de Bonnevaux nous donnent de précieux renseignements sur les nobles de Rivoire, cohéritiers, nous ne savons à la suite de quelle alliance, de la noble famille du Pont et de Domessin. Vers 1150, Aymon de Rivoire, chevalier, fut l'un des bienfaiteurs de la chartreuse d'Arvières. Il était cousin de saint Bernard de Varennes, prieur des Portes, qui lui adressa la fameuse lettre *De Fuga sœculi* (De la fuite du monde). Louis de Rivoire épousa Aigline de Gerbais et, par substitution, laissa les terres de Gerbais et de Belmont au chevalier Sibuet de Rivoire, son troisième fils. L'aîné, Berlion,

avait épousé Catherine de Savoie Arvillars. La branche aînée et directe de la noble famille de Rivoire s'éteignit en la personne de Claudine de Rivoire, mariée en premières noces à noble Antoine de Belletruche, trésorier général de Savoie, gouverneur de Nice et Turin, et en secondes noces à noble Laurent de Gorrevod.

Laurent de Gorrevod fut d'abord gouverneur de l'empereur Charles Quint, ensuite son chambellan, puis son député dans la fameuse conférence de Tolède, tenue à l'occasion de la délivrance de François Ier. On le vit en même temps grand-maître d'Espagne, chevalier de la Toison d'Or, maréchal du comté de Bourgogne, gouverneur de la Bresse, grand écuyer de Savoie, prince du Saint-Empire, duc de Nole en Sicile, premier comte de la terre de Pont-de-Vaux, érigée depuis en duché par Louis XIII, en 1623. Marguerite d'Autriche le fit son confident, lui confia l'exécution de son testament de 1508, l'établit chef du conseil chargé de la construction de l'église de Brou. Veuf de Philiberte de la Palud, il épousa en secondes noces Claudine de Rivoire. Par acte du 28 avril 1520, il obtint de Marguerite d'Autriche l'autorisation d'avoir sa chapelle et son tombeau dans l'église de Brou. Claudine de Rivoire fit elle-même construire le superbe mausolée de bronze représentant Laurent de Gorrevod étendu sur une table de marbre noir, ayant à sa droite sa première femme avec une petite fille qu'il en avait eue, et à gauche, sa seconde femme. Celles ci avaient chacune un lion à leurs pieds, et le comte une levrette. Aux quatre angles du mausolée, on voyait quatre génies d'un admirable travail. Contre le pilier où le mausolée était adossé, on avait suspendu l'écu des armes de la maison de Gorrevod, d'azur aux chevrons d'or, ayant pour supports deux lions d'or et une licorne d'argent pour cimier. Ce beau mausolée fut enlevé durant

la Convention et conduit à Pont-de-Vaux, où il fut converti en canons. Le vitrail a échappé au vandalisme révolutionnaire. On y voit Jésus-Christ apparaissant à saint Thomas après sa résurrection : le Sauveur tient la main de cet apôtre et la présente à la plaie de son côté. Sur le visage de Jésus-Christ apparait un air de douceur et de bonté, et sur celui de saint Thomas, un mélange de confusion et de confiance. Un peu plus bas et derrière cet apôtre, paraît à genoux Laurent de Gorrevod, présenté par son patron. De l'autre côté est Claudine de Rivoire, sa seconde femme, aussi à genoux devant un prie-dieu dont le tapis imite un beau damas ; saint Claude, son patron, est derrière elle, revêtu d'une très belle chape. Ces deux portraits semblent placés dans une niche terminée en pyramide dont la sculpture est imitée sur le verre avec une vérité surprenante, et dont la base est appuyée sur l'écu de leurs armes. Au milieu de ces vitraux, couronnés par une multitude d'anges en différentes attitudes, on voit les armoiries du prince Philibert le Beau et celles de la princesse Marguerite d'Autriche dont la chapelle fait suite à celle des Gorrevod. Brou est devenu le pèlerinage obligé de tous les artistes. A la vue de la richesse éblouissante de ses vitraux, de la magnificence de ses mausolées, du génie incomparable qui sculpta et broda ses marbres, ils laissent échapper un cri d'admiration dont retentit le monde savant. Le mausolée de Claudine de Rivoire est la seule relique connue des anciens seigneurs du Pont, dont les tombeaux, mis à jour en 1867, lors de la construction, à Pont-de-Beauvoisin, des places de la Bouverie et d'Aiguenoire, au centre desquelles exista longtemps la chapelle de Saint-Laurent, n'eurent pas même le privilège d'évoquer le moindre souvenir de la glorieuse période des annales du pays. En 1454, lors de l'invasion des gens-d'armes du

dauphin Louis XI, et en 1562, lors des ravages sans noms exercés par le trop fameux baron des Adrets, la chapelle de Saint-Laurent, où furent inhumés les nobles du Pont et les nobles de Rivoire, tomba sous le fer et le feu des soldats.

A. CHAPELLE.

RÉSUMÉ

DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES A ANNECY

ET DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

pendant l'année 1890.

(Suite et fin.)

IX. — ORAGES.

Jours orageux dans la Haute-Savoie pendant l'année 1890.

(Les orages avec grêle sont marqués du signe *.)

Janvier : le 23 à Cruseilles, Annecy, Seythenex, Leschaux et St Jorioz (foudre) ; le 24 à Sallanches et le 25 au Biot (tempête). 3
Février ..... »
Mars : le 18 à Leschaux 1
Avril : le 8 à Mélan ; le 17 à Annecy et à Bonneville ; le 19 à Seythenex, le 27 à Bonneville 4
Mai : les 3, 5, 12, 18, 19 et 26 à Douvaine ; le 18 à Chamonix ; le 17 à Sallanches ; les 4, 18 et 23, éclairs les 9 et 17 à Mélan ; les 4, 12, 17. 18, 20 et 24* à Bonneville ; le 18* à Reignier (foudre sur le clocher) ; les 17, 24 et 25 à Cruseilles ; les 4, 12, 17, 18, 20 et 24* à Leschaux ; les 4*, 17 et 24 à Annecy ; les 4 et 24* à Rumilly ; le 25 à Saint Félix (foudre) 12
Juin : les 10, 12, 28 et 29 au Biot ; les 5, 10, 12, 27, 28 (foudre

à Bellevaux, Vacheresse et Vailly) et le 29 à Thonon ; les 26. 27 et 28 à Douvaine ; les 22, 26 et 28 à Chamonix ; les 10, 12 et 28 à Sallanches ; les 10, 11, 12, 26, 27 et 28 à Mélan ; les 5, 12, 27 (foudre au Petit-Bornand) et le 28 à Bonneville ; le 28 à Cruseilles ; les 9, 22 et 27 à Seythenex ; le 10 à Talloires ; les 5, 11, 17, 22 (deux orages, foudre au Semnoz) et le 28 à Leschaux ; les 11, 12, 27 et 28 à Annecy ; les 12 et 21 (foudre à Saint-André) à Rumilly..... ... 12

Juillet : le 23 au Biot ; les 4, 10, 15, 18 et 29 à Douvaine ; le 29 à Chamonix ; les 12 et 30 à Sallanches : les 4 et 28 à Mélan ; le 4 à Bonneville , le 30 à Cruseilles (foudre à Copponex) ; les 5 et 10 à Leschaux ; les 1er et 29 à Annecy 11

Août : les 22 et 23 au Biot ; les 12*, 13, 18, 23 et 24 à Douvaine ; le 12 à Chamonix ; les 14 et 23 à Sallanches ; les 2, 13, 14, 24 et 27 à Mélan ; les 11, 13*, 18, 23, 24 et 27 à Bonneville ; les 11, 12 (foudre), 13 (foudre à Cranves-Sales, Esery, Fillinges et Reignier), 24 et 27 à Annemasse ; les 11, 13 (foudre à Villy-le-Pelloux) et 18 à Cruseilles ; le 11 à Seythenex ; les 4 (grêle au Semnoz), 12, 13*, 20, 23 et 24 à Leschaux : les 4, 11, 12 et 13 à Talloires ; les 11, 12, 14*, 18, 19, 20, 23 et 24 à Annecy... 13

Septembre : le 23 à Annecy ; le 24 à Sallanches et à Rumilly... 2

Octobre : le 2 (après minuit) à Douvaine, Chamonix et Annemasse ; le 1er (à 11 heures du soir) à Leschaux , le 1er (à 10 heures du soir) et le 2 (à 3 heures 20 du matin) à Annecy..... 2

Novembre : le 24 à Rumilly..... 1

Décembre ..... »

Total des jours orageux..... 61

Orages avec grêle 7. Coups de foudre 16. Notre moyenne est de 44 jours orageux dont 7 avec grêle. On est étonné de la multiplicité croissante des orages, avec des étés de moins en moins chauds. Les coups de foudre surtout ont été particulièrement nombreux cette année. Les orages les plus violents ont été ceux du 28 juin, du 11 et du 13 août.

Jours orageux à Annecy . avril 1, mai 3, juin 4, juillet 2, août 8, septembre 1, octobre 2, total 21. La normale est de 17. Chaque fois qu'il y a eu orage à Annecy, le baromètre enregistreur de cette station et celui du Semnoz ont marqué des oscillations courtes et précipitées en rapport avec l'importance du météore qui allait éclater.

(Revue savoisienne). 16

X. — Résumé agricole.

Les semailles d'automne avaient été gênées en 1889 et retardées sur plus d'un point par les grandes pluies d'octobre. Par surcroit de contre temps la neige fut peu abondante en janvier et le fut à l'excès en février, ce qui était de nature à nuire sensiblement aux céréales. Néanmoins, grâce à la bonne distribution des pluies qui survint ensuite, grâce également à la fraîche température des mois d'été, la récolte trompa en bien : il y eut des gerbes petites, mais lourdes et en nombre suffisant pour constituer un rendement convenable.

Fenaisons médiocres à cause des pluies trop fréquentes de la fin de juin et du commencement de juillet, mais belles dans les montagnes où la coupe a coïncidé avec une quinzaine sèche. Bons regains, favorisés par des pluies abondantes en août et une embellie prolongée en septembre.

Triste récolte de pommes de terre. Les pluies d'août en ont fait périr un tiers environ, surtout des variétés indigènes : il n'en a pas été de même des espèces nouvelles comme *Institut de Beauvais, Magnum bonum,* etc. — Les noix ont très peu donné, mais bien les châtaignes qui ont été fort bonnes. — Fruits à noyaux compromis par la gelée du 13 avril. — Fruits à pépins mieux partagés : dans l'arrondissement de Bonneville, il y a beaucoup de pommes et peu de poires, c'est le contraire dans l'arrondissement d'Annecy.

Dans l'arrondissement de Saint-Julien, où ne sévit que partiellement le phylloxéra, les vendanges ont été belles, sauf en quelques vignobles au pied du Salève, frappés par la grêle du 18 mai. Dans les parties reconstituées des autres régions, on a eu généralement de bons résultats. La production totale du département a été de 126,050

hectolitres, en augmentation de 45,855 sur l'année précédente. C'est un précieux encouragement pour les viticulteurs.

Mortalité : 65 enfants au dessous de 15 ans, 249 adultes, total 314 décès pour la ville d'Annecy, soit 51 de plus que la normale. Il faut voir ici l'effet de l'*influenza* qui avait commencé au mois de décembre 1889 d'une manière bénigne, mais qui a sévi cruellement pendant le premier trimestre de 1890 et en particulier sur les adultes. Durant cette courte période il y a eu 111 décès, dont 60 occasionnés par les affections des voies respiratoires ; la normale du premier trimestre pour Annecy n'est que de 87, dont un tiers seulement pour la cause que nous venons de nommer.

E. Tissot.

SUR LES OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES

FAITES DANS LA HAUTE-SAVOIE

de 1886 à 1890.

Au point de vue de la *répartition trimestrielle de la pluie* entre les saisons météorologiques, pendant le lustre commençant avec l'année 1886, le régime I (hiver le moins et été le plus pluvieux) se montre à presque toutes les stations. Le régime II (série ascendante de l'hiver à l'automne) se montre au col de Faverges et à Annemasse. Le régime III (hiver et été secs, automne très pluvieux) existe à Seyssel ; et le régime VII (hiver et été pluvieux) à Cruseilles.

Au point de vue de la *distribution de la pluie relativement à l'altitude,* les dix-neuf stations peuvent être réparties en quatre groupes :

4	stations de	1,650m	à 1,044m	avec 1,271m/m0	à 1,094m/m5
5	—	931m	629m	1,343m/m7	1,053m/m7
6	—	555m	428m	1,343m/m2	993m/m4
4	—	395m	259m	1,401m/m7	1,044m/m6

Elles donnent les moyennes suivantes en altitudes et quantités :

4	stations	1,242m	1,221m/m8
5	—	777m	1,212m/m9
6	—	470m	1,091m/m8
4	—	342m	1,236m/m1

Ci-joint un tableau détaillé. (*Voir tableau A.*)

TABLEAU **A**. — Résumé des observations pluviométriq

Altitudes	STATIONS		Année	Hiver	Printemps	Eté	Aut
	Bassin du lac Léman.						
1.162	Col des Gets.....	(5) 1886 90	1256.0	204.4	258.0	486 6	30
818	Le Biot.....	(5) 1886 90	1053.7	177.3	214.6	351.3	31
395	Saint Gingolph	(4) 1886 89	1362.1	196.2	340.3	507.3	31
380	Evian-les-Bains.....	(4) 1886 89	1044.6	153.6	230.9	335.1	32
431	Thonon	(1) 1890	1013 8	81.4	212.1	489.6	23
428	Douvaine.....	(5) 1886-90	1061.0	148.2	245.5	357.1	31
462	Saint-Julien.....	(1) 1886	»	285.0	»	86.5 ?	54
	Bassin de l'Arve.						
1.044	Chamonix	(5) 1886 90	1094.5	177.7	244.2	407.3	26
1.184	Les Contamines	(2) 1886 87	1132.0	199.5	257.7	349.5	32
1.113	Col de Megève	(5) 1886-90	1271.0	238.3	290 9	438.5	30
555	Sallanches.....	(5) 1886-90	993.4	175.0	196.8	352.9	26
629	Mélan.....	(5) 1886-90	1299.8	227.5	283.1	482.7	30
449	Bonneville.....	(5) 1886-90	1056.8	163.2	208.6	372.6	31
438	Annemasse	(4) 1886 89	857.8	175.9	176.1	270.8	27
	Vallée des Usses.						
793	Cruseilles	(5) 1886-90	1134.9	216.7	211.0	363.7	34
259	Seyssel	(5) 1886-90	1401.7	298.2	360.0	312.5	43
	Bassin du Fier.						
1.650	Le Semnoz	(4[5]) 1886-90	1259.2	207.3	265.5	522.4	31
931	Leschaux.....	(5) 1886 90	1227.3	193.9	280.7	419.7	33
712	Seythenex.....	(5) 1886-90	1343.7	219.5	290.0	450.0	38
507	Col de Faverges.....	(4) 1886-90	1238.5	179.6	246.4	403.3	40
478	Talloires	(3) 1887-90	1309 8	223.5	309.2	496.0	28
448	Annecy	(5) 1886 90	1343 2	216.7	305.5	425.6	39
334	Rumilly.....	(5) 1886-90	1136.0	199.7	272.2	339.0	32

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES

FAITES DANS LA HAUTE-SAVOIE

depuis l'origine jusqu'à la fin de 1890.

Les premières observations faites dans le département l'ont été à Chamonix par Venance Payot, en 1858 et 1859, à l'instigation de la Commission hydrométrique de Lyon.

es dans la Haute-Savoie de 1886 à 1890.

ıer	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
.5	47.6	88.5	69.1	100.4	147.5	172.8	166.3	82.2	162.9	61.9	92.3
.3	44.8	73.1	57.2	84.3	140.4	93.0	117.9	60.7	176.2	73.6	87.2
.0	68.7	129.8	89.3	121.2	186.2	173.4	147.7	81.5	146.8	90.0	99.5
.1	42.7	79.7	55.6	95.6	120.6	108 1	106.4	95 9	163.4	65.7	77.8
.0	24.1	36.3	81.9	93.9	143.2	71.0	275.4	79.0	64.5	87.2	21.3
.8	51.7	75.1	73.7	96.7	111.0	86.8	159.3	80.9	134.9	94.4	64.7
.0	38.0	91.5	»	»	»	21 3	65.2	145.0	182.0	219.0	199.0
.8	61.3	81.1	61.2	101.9	124.7	130 3	152.3	95.9	113.5	55.9	81.6
9	32.9	130.3	41.3	86.1	98.2	109.1	142.2	96.1	160.3	68.9	138.7
.7	89.2	104.6	89.1	97.2	143.2	133.1	162.2	78.0	155.5	69 8	97.4
.1	61.4	68.1	55.1	73.6	115.3	104.1	133.5	79.3	120.4	69.0	75.5
.2	74.5	81.9	88.4	112.8	148.8	156.8	177.1	83.7	131.1	91.7	111.8
.5	48.9	65 3	69.3	74.0	127.5	110.5	134.6	93.7	144.4	74.3	81.8
.6	54.3	57.5	50.5	68.1	81.3	81.6	107.9	62.4	117.6	96.0	55.0
.4	67.3	58.8	44.8	107.4	129.2	107.5	127.0	50.3	178.2	115.0	103.0
.4	66.7	100.8	113.2	146.0	114.3	73.1	125.1	67.4	224.4	139.2	159.1
.2	70 0	57.1	71.9	136.5	175.0	165.5	181.9	106.8	117.1	90.1	75.1
.1	75.7	87.8	89.0	103.9	157.6	121.8	140.3	74.8	157.4	98.8	65.1
8	55.2	95.5	90.4	104.1	110.1	143.8	196.1	110.8	183.4	90.0	119.5
.8	37.8	76 5	73.9	96 0	136.4	136.4	130 5	81.3	177.2	150.7	93.0
6	74.2	104 5	91.5	113.2	174 6	152.5	168.9	68.3	140.7	72.1	117.7
.0	68.5	96.9	90 6	118.0	148.7	107.8	169.1	86.7	183.2	125.5	83.2
.2	60.8	95.7	68.3	108.2	127.2	88.3	123 5	49.9	172.6	102.6	87.7

Mais c'est seulement en 1870 qu'a commencé un ensemble d'observations : à l'hôpital d'Annecy par M. l'abbé Vaullet ; à Evian, Sallanches, Annemasse et Thônes sous la direction du service des Ponts et chaussées ; en 1876, huit nouvelles stations ont été créées : les Gets, Douvaine, Chamonix, Megève, Mélan, Cruseilles, Tamié et Rumilly ; puis Saint-Julien en 1879 ; Seyssel en 1880 ; les Contami-

TABLEAU B. — Résumé des observations pluviométriq

Altitudes	STATIONS			Année	Hiver	Printemps	Eté	Aut
	Bassin du lac Léman.							
1.162	Col des Gets.....	(14)	1876 90	1372.1	253.9	328.8	409.7	37
818	Le Biot.....	(7[4])	1883-90	1135.7	201.4	224.2	334.0	37
395	Saint-Gingolph.....	(5[10])	1883-89	1181 8	175.9	276.3	368.8	36
380	Evian.....	(17[5])	1870-89	1077.5	168.6	253.0	338.4	31
431	Thonon.....	(1[3])	1888-90	1013.8	81.4	212.1	489.6	23
428	Douvaine.....	(14[1])	1876-90	977.3	151.3	242.3	284.4	29
462	Saint Julien.....	(5[1])	1879 87	1083.8	201.4	210.6	280.0	39
	Bassin de l'Arve.							
1.044	Chamonix.....	(15)	1876-90	1164.6	190.9	258.7	392.9	32
1.184	Les Contam'nes.....	(6[1])	1881-87	1114.6	169.0	222.0	371.3	35
1.113	Col de Megève..	(14[10])	1876-90	1335.0	263.2	313.5	397.1	36
555	Sallanches	(20 [0])	1870-90	1071.5	212.3	218.9	331 3	30
629	Mélan....	(14[6])	1876-90	1336.8	250.1	303.5	428 0	35
449	Bonneville....	(7[2])	1883 90	1026 0	162.1	202.5	382.4	32
435	Annemasse.....	(20[1])	1870 90	806.6	121.4	185.3	139.3	26
	Vallée des Usses.							
793	Cruseilles.....	(14[10])	1876 90	1184.5	210.9	279.7	340.7	35
259	Seyssel.....	(9[8])	1880 90	1054.1	231.2	254.3	227.1	34
	Bassin du Fier.							
1.050	Le Semnoz.....	(9[3])	1881-90	1321.2	216.5	237.1	415.2	43
931	Leschaux.....	(9[6])	1881 90	1285.7	207.5	271.2	408.0	39
893	Tamié (couvent).....	(5)	1876 80	1466.1	290.5	436.8	425.0	31
1.327	Tamié (fort).....	(7)	1883 90	1306.1	272.2	298.1	337.7	39
712	Seythenex.....	(9[1])	1881-90	1293.7	236.3	280.4	361.5	41
507	Col de Faverges.....	(6[5])	1883-90	1177.5	203.2	237.4	355.8	38
625	Thones.....	(15[8])	1870 85	1628.9	286 0	401.4	443 1	47
478	Talloires.....	(3[1])	1887-90	1332.6	223.5	309 2	496.0	30
465	Annecy (Hôpital).....	(6[3])	1870 76	1104.9	190.3	243 6	345.0	32
448	Annecy (Jardin public)....	(16)	1875-90	1369.9	232.3	325.2	406.6	40
334	Rumilly..	(14[7])	1876-90	1167.4	220 8	285.2	318 0	34

nes, Leschaux, le Semnoz, Seythenex en 1881 ; le Biot, Saint-Gingolph, Bonneville, Faverges en 1883 ; Talloires en 1887 ; enfin Thonon en 1888.

Dans le résumé général, les deux dernières stations sont omises comme ne comprenant pas un nombre suffisant d'années pour établir une moyenne, mais on les trouvera dans le tableau précédent A.

aites dans la Haute-Savoie de 1870 à 1890

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
68.2	73.6	105.7	92.5	130.6	131.7	119.9	158.1	113.4	167.3	99.0	112.1
49 8	64.4	66.3	55.3	102.6	124.1	103.5	106.4	117 8	178.5	80.2	87.2
21.0	70.8	101.0	63.9	111.4	117.1	139.1	112 6	98.2	193.3	69.6	84.1
47.6	52.2	63.2	82.8	107.0	117.8	114.5	106.1	103.3	123.5	90.7	68.8
36.0	24.1	36.3	81.9	93.9	143 2	71.0	275.4	79.0	64.5	87.2	21.3
34.3	52.9	58 8	84.2	99.3	88.2	86.9	109.3	104.5	102.8	92.2	64.1
33 3	56.3	47.4	74.8	88.4	93 0	113.7	73.3	148.2	143.4	100.2	111.8
43 0	62.0	66.9	80.3	111.5	124.3	127.5	141.1	119.5	120 2	82.4	85.9
32.2	36.6	67.7	60.9	93.4	102.3	131.0	138.0	154.2	118.0	80.1	100.2
62.6	89.8	91.0	103 6	118.9	129.2	130.8	137.1	114.1	141.4	105.7	110.8
59.0	67.1	64.7	66.8	87.4	107.3	112.1	111.9	92.3	138.4	78.3	86.2
57.4	87.1	80 6	95 4	127.5	134.7	145.7	147.7	115.4	136.0	103.7	105.6
32 0	59.1	55 0	63.0	84.5	116.7	114.7	101 0	123.7	133.7	71.6	71.0
28.6	41 0	42.7	58 0	84.6	73.2	70.6	95.5	77.0	107.4	76.2	51.8
46 6	72.2	65.2	93.4	121.1	116.9	104.6	119.2	101.6	141.1	110.5	92.1
54.3	66.5	66.4	76.6	111.3	84.9	59.4	82 8	80.2	161.0	100.3	110.4
66.1	66.3	56.5	62 8	139 8	148.0	162.3	104.9	171.4	150.1	110.9	84.1
47.7	67.9	64.3	85.4	121.5	161.6	123.6	122.8	130.6	157.2	111.2	91.9
47.6	123.8	109.5	150.4	176 9	133.1	130.9	161 0	89.6	122.5	101 7	119.1
51.3	97.8	109.8	72 5	115.8	118.3	107.4	112 0	125.4	178.3	94.4	123.1
46 8	64.4	82 1	82.8	113 5	101.7	121.3	138 5	134.0	191 8	89.7	125.1
41.1	65 8	67.4	65 1	104.9	117.1	132.2	106 5	101.5	154.4	125.2	96 3
78.4	82.2	117.7	116.4	167.3	134.0	167.7	141 4	154 4	153.3	165.2	125.4
31.6	74.2	104.5	91.5	113.2	174 6	152.5	168 9	91 1	140.7	72 1	117.7
78.2	46.3	80.7	73 6	89.3	111.8	126 5	106 7	77 8	134.7	110.5	65.8
65 1	78.2	82.1	110.9	132.2	139.5	126.5	140.6	120.5	163.8	121.5	89.0
57.1	69.0	77.8	95 3	112.1	110 0	97.7	110.4	93 3	141.6	108.1	94.7

Au point de vue de la *quantité moyenne annuelle de pluie* et de sa répartition à la surface du département, celle-ci dépasse partout un mètre, variant de 1,628^{m}/^{m}9 (Thônes) à 1,026^{m}/^{m} (Bonneville). Dans deux seules stations, au voisinage du lac de Genève, elle n'atteint que 977^{m}/^{m}3 à Douvaine et 806^{m}/^{m}6 à Annemasse. A Genève, la moyenne des 78 années 1782-1860 est de 837^{m}/^{m}4.

Au point de vue de la *répartition trimestrielle de la pluie* entre les saisons météorologiques, pendant cette période vicésimale, de 1870 à 1890, en éliminant les deux séries dont le nombre des années est inférieur à 5, on en trouvera 13 de 20 à 14 années et 11 de 10 à 5 années. On a alors :

12 stations avec le régime I (hiver le moins et été le plus pluvieux ;

9 stations avec le régime II (série ascendante de l'hiver à l'automne) ;

2 stations (Annemasse et Seyssel) avec le régime III (hiver et été secs, automne très pluvieux) ;

1 station (Tamié) avec le régime VIII (printemps très pluvieux et automne très sec).

Le régime VIII diffère du régime III en ce que l'automne est très sec au lieu d'être très pluvieux.

Au point de vue de la *distribution de la pluie relativement à l'altitude,* les 24 stations comptant au moins 5 années peuvent être réparties en 4 groupes :

5	stations de	1,650^{m}	à 1,044^{m}	avec 1,372^{m}/^{m}1	à 1,114^{m}/^{m}0
7	—	931^{m}	625^{m}	1,628^{m}/^{m}9	1,135^{m}/^{m}7
8	—	535^{m}	428^{m}	1,369^{m}/^{m}9	806^{m}/^{m}6
4	—	395^{m}	259^{m}	1,181^{m}/^{m}8	1,054^{m}/^{m}1

Elles donnent les moyennes suivantes en altitudes et quantités :

5	stations	1,231m	1,261m/m5
7	—	772m	1,333m/m1
8	—	469m	1.027m/m2
4	—	342m	1,145m/m2

Ci-joint un tableau détaillé. (*Voir tableau B.*)

V. Raulin,
Professeur honoraire de la Faculté
des sciences de Bordeaux.

VALEUR NORMALE DES PLUIES

DANS LE BASSIN DU LÉMAN

M. V. Raulin a établi les moyennes des chutes d'eau dans les diverses stations savoyardes d'après les observations jusqu'à présent collectées. Il sera peut-être intéressant de mettre en regard des valeurs obtenues par la moyenne brute, c'est-à-dire la somme totale divisée par le nombre des années d'observation, les chiffres auxquels amène la comparaison de ces valeurs avec une plus longue période d'observation.

Je dispose pour la vallée du Rhône et du Léman d'observations suivies dans une série de vingt-cinq années, 1864-88, que je considère comme étant de valeur moyenne, également éloignées des maximums de la période humide de 1841 et des minimums de la période sèche de 1836. Mes valeurs normales sont tirées des suites d'observations de Genève, Lausanne, Martigny et le Grand-Saint-Bernard. Par des calculs convenables, j'y ai rapporté les différentes suites d'observations qui n'embrassent qu'une partie de cette période, et j'en ai tiré la valeur probable de la chute d'eau dans ces stations secondaires. J'y ai ajouté la station de Thonon dont la seule année d'observation, 1890, a été rapportée à la normale par un calcul analogue.

Voici le tableau de ces valeurs pour les stations savoyardes du bassin du Léman :

STATIONS	PÉRIODE d'observations	NOMBRE d'années	MOYENNE exacte de M. Raulin	MOYENNE unifiée de M. Forel
Saint Gingolph [1]	1885, 87, 88	3	1179	1164
Evian	1870-88	19	1077	1049
Col des Gets.....	1876-88	15	1372	1374
Le Biot.....	1883 88	6	1136	1208
Thonon.....	1890	1	1014	1088
Douvaine	1876 88	15	877	891
Genève.....	1884-88	25	»	843
Lausanne.....	1884 88	25	»	977

On voit très nettement dans ces chiffres des moyennes unifiées ou moyennes normales apparaitre les deux lois qui régissent la valeur des condensations aqueuses dans nos pays subalpins :

1° La valeur des chutes d'eau varie à mesure que l'altitude augmente ;

2° La valeur des chutes d'eau varie à mesure que l'on se rapproche des Alpes antérieures.

Prof. Dr F.-A. Forel.

SUR LES QUANTITÉS RELATIVES DE PLUIE

PENDANT LE JOUR ET LA NUIT

à Saint-Martin-de-Hinx (Landes).

En suggérant à M. H. Carlier, à Saint-Martin de Hinx entre Dax et Bayonne, de faire des observations pluviométriques, je désirais surtout obtenir des matériaux pour

[1] Pour la station de Saint-Gingolph, vu l'irrégularité et l'insuffisance de plusieurs années d'observation, je n'ai utilisé pour ma comparaison que les années 1885, 87 et 88, qui me semblent les moins suspectes.

déterminer si la chute de l'eau atmosphérique était véritablement plus fréquente et plus abondante pendant la nuit que pendant le jour, comme l'établissaient les observations de d'Hombres-Firmas exécutées pendant 30 ans, de 1810 à 1840, à Alais, dans le bassin méditerranéen.

Il me semblait théoriquement que, par suite de l'abaissement de la température pendant chaque nuit, la vapeur d'eau tenue en dissolution dans l'air devait se condenser en plus grande quantité et donner plus de pluie ou de neige pendant la nuit que pendant le jour. J'espérais que de nouvelles observations, dans une partie de la France très pluvieuse, donnerait des indications fort utiles soit pour confirmer, soit pour infirmer cette idée théorique.

Quelques rares observateurs, voulant distinguer la pluie du jour de celle de la nuit, exécutent deux mesures, l'une le matin et l'autre le soir. M. Carlier observait à 7 heures, matin et soir. Mais alors comment composer la période diurne de 24 heures? Est ce avec la pluie du jour mesurée le soir et celle de la nuit suivante mesurée le lendemain matin, ce qui donnerait pour le jour entier le même total que par l'observation unique du matin faite par presque tout le monde ? Ou bien est-ce avec les deux quantités obtenues dans le même jour comme le faisait M. Carlier, la période diurne comprenant alors une nuit et le jour suivant contrairement à l'usage général ? C'est d'après cette méthode qu'ont été établis les jours d'observations consignés dans les publications de M. Carlier. Dans cette note, j'ai préféré suivre la méthode ordinaire comprenant le jour et la nuit suivante [1] afin que les résultats obtenus

[1] Si l'on fait attention que la quantité pluviale moyenne de nuit est presque toujours plus grande que celle de jour, on jugera peut-être qu'il vaudrait mieux, au point de vue pluvial, composer la période diurne de la nuit et du jour suivant, pendant lequel s'acheverait la chute de la pluie.

fussent comparables à ceux de tous les observateurs qui donnent le maximum diurne de chaque mois. J'ai fait le dépouillement des registres de M. Carlier depuis l'origine en décembre 1864 ; à partir de décembre 1878, époque à laquelle a commencé sa publication régulière des observations diurnes qui a duré dix ans, je me suis contenté de l'examen de celle-ci.

Pour un phénomène dépendant d'autant de causes et aussi variable que la pluie, on trouve de grandes différences d'une année à une autre pour la pluviosité relative du jour et de la nuit dans chaque mois, et ce n'est qu'à l'aide de moyennes qu'on peut connaître cette répartition.

Quelques annés d'observations à Saint-Martin-de-Hinx semblaient déjà établir que ce qui avait été constaté à Alais avait lieu dans le bassin de l'Aquitaine. Maintenant qu'il y a 24 années complètes d'observations on peut avoir une moyenne établissant d'une manière certaine ce qui se passe au moins dans le sud-ouest de la France, sur le golfe de Gascogne.

Pour les quantités pluviales, chaque année prise isolément présente des variations dans les quantités relatives de jour et de nuit. Mais l'examen comparatif des moyennes mensuelles montre que les moyennes de nuit sont toujours plus fortes que les moyennes de jour, excepté pour le mois d'août où l'inverse est bien caractérisé, $35^{m}/^{m}3$ contre $42^{m}/^{m}0$, et pour celui de septembre où, quoique à l'inverse aussi, l'égalité existe pour ainsi dire, $70^{m}/^{m}4$ contre $70^{m}/^{m}8$. Mais ce qui est fort remarquable c'est que le mois d'août est le plus sec de l'année, et le mois de septembre l'un des plus pluvieux, le deuxième.

Dans le nombre de jours pluvieux, chaque année prise isolément présente des variations dans le nombre relatif des jours et des nuits pluvieux. Mais l'examen comparatif

des moyennes mensuelles montre que les moyennes de nuit sont toujours plus fortes que les moyennes de jour, même pendant les mois d'août et de septembre, à l'inverse de ce qui a lieu pour les quantités.

		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Quantité de pluie	Jour ..	58,8	43,5	44,3	58,4	38,9	54,1
	Nuit ..	63,8	49,5	54,7	66,8	54,4	67,8
Jours de pluie	Jour ..	12,1	10,7	13,1	12,4	12,0	10,8
	Nuit ..	13,0	12,0	14,3	14,3	12,5	12,0

		Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Quantité de pluie	Jour ..	37 8	42,9	70,8	74,1	72,0	64,6
	Nuit ..	46,4	35,3	70,5	93,7	82,5	65,3
Jours de pluie	Jour ..	8,3	8,0	9,2	13,5	13,3	13,0
	Nuit ..	9,7	9,5	10,3	15,8	15,8	14,0

		Hiver	Printemps	Eté	Automne	Année
Quantité de pluie	Jour....	166,9	141,6	134,8	216.9	660,2
	Nuit....	178,6	175.9	149,5	246,6	750,6
Jours de pluie	Jour....	35,8	37,5	27,1	36,0	136,4
	Nuit....	39,0	41,1	31,2	41,9	153,2

En comparant les moyennes mensuelles de chacune des deux séries de jour et de nuit pour les 24 années, on voit donc que les premières sont presque constamment inférieures aux secondes et qu'il en est par suite de même pour les saisons et pour l'année.

La moyenne annuelle du jour est de 660,2
La moyenne annuelle de la nuit est de 750,6 } 1410,8

La différence est de 90,4

c'est à dire 006,4 ou 1/15,6.

On remarquera que le régime pluvial accusé par les moyennes de jour et de nuit est le régime V, le même qui est donné par la chute entière de la pluie.

* * *

M. G.-J. Symons, dans son *British Rainfall, 1885,* a donné, p. 24-27, un petit mémoire sur la chute relative

de la pluie pendant le jour et la nuit. Il établit par les observations des 20 années 1865-84 que au Camden Square, dans le N.-O. de Londres, il se produit l'inverse de ce qui a lieu à Saint-Martin-de Hinx et à Alais : la quantité d'eau tombée pendant le jour étant un peu plus grande que celle de la nuit.

La moyenne annuelle du jour est de	351,6	684,0
La moyenne annuelle de la nuit est de	332,4	
La différence est de	19,2	

c'est-à-dire 002,8 ou 1/35,7.

C'est seulement pendant les six mois froids et les plus pluvieux de septembre, novembre, décembre, janvier, février et mars, que la pluie de nuit est prépondérante.

Mais il faut remarquer que M. Symons mesure l'eau le matin et le soir à 9 heures au lieu de 6 heures. Si celle qui tombe de 6 à 9 heures du soir est plus abondante que celle de 6 à 9 heures du matin on doit avoir un résultat inverse de celui de M. Carlier, lequel obtenu de 7 heures à 7 heures établit mieux le partage véritable entre le jour et la nuit.

Des mesurages effectués par moi à Montfaucon d'Argonne, pendant les cinq années 1886-90, à 6 heures du matin et du soir, m'ont donné des résultats analogues à ceux de M. Carlier :

La moyenne annuelle du jour est de	468,8	971,6
La moyenne annuelle de la nuit est de	502,8	
La différence est de	34,0	

c'est-à-dire 003,5 ou 1/22,6.

V. Raulin.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

16e ANNÉE. — BULLETIN N° 5. — MAI 1891.

Baromètre. — Pressions encore faibles : 719,5 à Annecy, 679,4 à Leschaux, 703,7 à Mélan. Maxima le 5 à Annecy, le 1er a Leschaux et le » à Mélan. Minima le 9 aux trois stations. Excursion du mercure : 15 à Annecy, 14,2 à Leschaux et 14,3 à Mélan.

Température. — Se rapproche de la normale. Moyenne à Annecy du maxima 19°6, du minima 7°9, à 9 h. du matin 13°7. Moyenne générale : à Douvaine 14°2, à Chamonix 10°5, à Mélan 9°8, à Bonneville 13°6, à Leschaux 8°1, à Talloires 14°1.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 11°3, du sol à 0m,30 de profondeur »°».

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de mai : les		4	11	18	25
Thermomètre....	maxima.	13°6	8°7	10°7	12°2
	minima.	0°	1°	—7°	1°
Baromètre à 0°		624	622 8	620,5	622,6
Pluie ou neige fondue.....		35	58	104	85

A cette station, les températures extrêmes sont +13,6 les 1 et 2 mai et —7 le 18 à 6 h. du matin. Le baromètre a son maximum 630 le 1er et son minimum 615 le 9 avec un écart de 15m/m. Trépidations orageuses les 16 et 17 après minuit.

Pluies. — Ce mois est encore plus humide que le précédent, le nombre de jours pluvieux est de 20 à 25 donnant une précipitation maxima de 192m/m à Thônes et un minimum de 135m/m à Douvaine. Il est tombé un peu de neige dans les stations élevées. — Hauteur moyenne du lac d'Annecy 0m,84, du lac Léman 0m,750.

Orages. — A Douvaine les 7, 13, 14, 21 et 30 ; à Chamonix le 13 ; à Mélan les 10, 13 (trois orages), 15, 16, 17 et 26 ; à Bonneville les 12, 15, 21 et 29 (grêlons) ; à Annemasse les 10, 13 (deux orages), 16, 21 et 29 ; à Cruseilles les 13 et 16 ; à Thônes les 16 et 25 ; à Talloires le 13 (grêle), cet orage venait du N-E ce qui est rare ; à Leschaux les 13, 15, 16 et 26 ; à Annecy les 13, 15 et 16 ; à Rumilly les 2, 13, 14, 15, 16 (grêlons) et 26.

Phénomènes particuliers. — Les hirondelles, signalées dès le 2 avril à Chamonix, le 4 à Bonneville et à Mélan, le 8 à Talloires, le 10 à Annemasse et à Rumilly, le 16 à Cruseilles et le 16 à Douvaine, apparaissent le 15 mai seulement au col des Gets. — Dans la nuit du 17 au 18, une forte gelée a détruit les jeunes pousses des noyers ; la vigne et les pommes de terre ont aussi été bien éprouvées. — Les hannetons se présentent en nombre effrayant : dans la seule commune de Douvaine, on en a détruit *deux mille* kilogrammes.

BULLETIN N° 6. — JUIN 1891.

Baromètre. — Pressions normales : 723 à Annecy, 685,1 à Leschaux, 707,6 à Melan. Maxima le 13, minima le 7 aux trois stations. Excursion du mercure . 13,5 à Annecy, 10,3 à Leschaux et 12,9 à Mélan.

Température. — Très voisine de la normale, mais encore un peu au-dessous. Moyenne à Annecy du maxima 24°2, du minima 10°4, à 9 h. du matin 18°2. Moyenne générale : à Douvaine »°», à Chamonix 14°2, à Mélan 15°6, à Bonneville 16°2, à Leschaux 14°, à Talloires 18°5.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 16°1, du sol à Annecy à 0m.30 de profondeur »°».

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de juin, les		1	8	15	22	29
Thermomètre..	maxima..	11°4	16°4	10°7	13°8	19°4
	minima..	0°	4°3	1°	3°6	8°
Baromètre à 0°.....		625,5	622,9	629,7	626,6	629,7
Pluie ou neige fondue.....		23	14	33	7	6

A cette station les températures extrêmes sont +23° le 30 et +1° le 12 juin. Le baromètre a son maximum 633,5 le 18 et son minimum 623m/m les 2 et 8 juin avec un écart de 10,5 Ondulations orageuses les 2, 16 et 25.

Pluies. — Le mois est moyennement pluvieux. On note un maximum de 111m/m à Thonon en 13 jours et un minimum de 56m/m à Annemasse en 8 jours. — Hauteur moyenne du lac d'Annecy 0m,64, du lac Léman 0m,713.

Orages. — A Sallanches le 3 ; à Mélan les 2, 6, 7, 16, 20 et 25, à Bonneville les 1, 2, 6, 7, 8, 16 et 20 ; A Cruseilles le 13, à Thones les 2, 6 et 19, à Leschaux les 2, 16 et 20 (deux orages) ; à Annecy les 2, 7 et 20 ; à Rumilly le 20 par vent du nord.

Phénomènes particuliers. — De Bonneville : miellees abondantes les 5, 6 et 7, 14 et 15, 27 à 30 juin ; — le 11, floraison des acacias, — le 27, on commence les foins dans la plaine ; — du 27 au 30, période de grande chaleur, très favorable aux blés qui dans la plaine ont bonne apparence ; — 29 juin, floraison des tilleuls, en retard de deux semaines sur la normale.

Le Secretaire de la Commission, E. Tissot.

(Revue Savoisienne.) *Le Directeur-Gerant :* F. Miquet.

708-91. — Annecy. Imp. F. Abry.

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

REVUE

SAVOISIENNE

PUBLICATION PÉRIODIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

33e ANNÉE — JANVIER-FÉVRIER-MARS

SOMMAIRE

Liste des membres de la Societe Florimontane
Seances des 13 janvier et 3 fevrier 1892
Concours d histoire et de poésie
J Janssen Un observatoire au Mont-Blanc
C-A Ducis Les origines d Annecy *(suite)*.
F Miquet Les eveques savoyards au XIXe siecle
E Pascalein Date de l avènement de Rodolphe du Chatelar, archevêque de Tarentaise
C.-A Ducis Le palais de l Isle à Annecy
P Ch Marteaux Note sur la date de la mort d Antistius Labeo.
E Tissot Les noms de lieux de la Haute-Savoie *(suite)*.
A Perrin et E Serand Liste des imprimeurs et libraires d Annecy et de leurs impressions peu connues.
E Ritter Bibliographie *La Mission de saint François de Sales en Chablais*
P-Ch Marteaux Revue bibliographique
Glanes
Bulletin de la Commission de météorologie

ANNECY

IMPRIMERIE DE F. ABRY

1892

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

REVUE

SAVOISIENNE

PUBLICATION PÉRIODIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

33me ANNÉE

882

ANNECY
IMPRIMERIE DE F. ABRY
LIBRAIRE-ÉDITEUR

1892

BIBLIOT

Per. 8°

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

LISTE DES MEMBRES
DE LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

BUREAU.

Président : M. Camille Dunant ✻ ✠ ❦ I, conseiller de préfecture honoraire, conseiller général.

1er Vice-Président : M. le chanoine Ducis ❦ I, archiviste départemental.

2e Vice-Président : M. Eugène Tissot ✠ ✠, ingénieur.

Secrétaire : M. François Miquet, contrôleur des contributions directes.

Secrétaire-adjoint : M. Marc Le Roux, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.

Trésorier : M. Jean Ritz ✠ ❦ A, compositeur de musique.

Archiviste : M. Joseph Serand.

Bibliothécaires : MM. Louis Grivaz, notaire, et Ch. Marteaux, professeur au Lycée.

Comité de rédaction : MM. Dunant, Ducis, Tissot, Le Roux, Marteaux et Miquet.

Directeur de la Revue : M. François Miquet.

MEMBRES EFFECTIFS

MM.

AGNELLET Benjamin, maire de Saint-Jean-de-Sixt.
ALLARD, ingénieur à Annecy-le-Vieux.
BELLY, receveur des finances en retraite, à Annecy.
BLANCHARD, inspecteur adjoint des Forêts, à Paris.
BOCH Louis ✪ A, architecte, maire d'Annecy.
BOUCHET Pierre, négociant, à Annecy.
BRACHET François, à Albertville.
CARREY (Mme) Ernestine, née Robert, à Paris.
CARRON Jacques, avocat, à Annecy
CHARDON ✪ A, sénateur, conseiller général, à Bonneville.
CHARVIER J., architecte expert, à Annecy.
CHATELAIN Maurice, notaire, à Faverges.
CHAUDIER, architecte départemental, à Gap (Hautes-Alpes)
CHAUMONTEL ✻ ✪ A, sénateur, président du Conseil général de la Haute-Savoie, à Annecy.
CHEVALIER Etienne, chanoine, à Annecy.
CONSTANTIN Aimé ✪ A, homme de lettres, à Annecy.
CROLLARD Albert, ingénieur, à Cran-Gevrier.
DUBOULOZ, procureur de la République, à Bonneville
DUCIS (le chanoine) ✪ I, archiviste, à Annecy
DUNAND Auguste, maire de Metz (Haute-Savoie).
DUNANT Camille ✻ ✠ ✪ I, conseiller de préfecture honoraire, conseiller général, à Annecy.
DUPLAN, numismate, à Evian les Bains.
DUPONT François, ingénieur-chimiste, à Paris.
DURANDARD, avoué à Moûtiers
DUVAL César ✪ A, député de la Hte-Savoie, maire de St-Julien
GALLIARD Louis, médecin, à Annecy.
GOUVILLE François, à Annecy.
GRIVAZ Louis, notaire, licencié en droit, à Annecy.
LAEUFFER Emile ✠, directeur de la Manufacture d'Annecy et Pont, à Turin.
LAEUFFER Frédéric C ✠ O ✠, directeur principal de la Manufacture d'Annecy et Pont, à Annecy.
LE ROUX Marc, docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
LEVET Eugène ✻, capitaine du génie, à Belfort
MAILLAND J. (l'abbé), aumônier des hospices de Chambéry.
MANGÉ Auguste ✪ A, architecte de la ville d'Annecy.
MARTEAUX Charles, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.

MATHIEU, ancien conseiller de préfecture, à Annecy.
MIQUET, contrôleur des contributions directes, à Annecy.
MONTGELLAZ, ancien conseiller général, médecin à Reignier.
MUGNIER François ✻ O ✠ ✠ ❦ A, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry, conseiller général
NANCHE Isidore, chirurgien-dentiste, à Annecy.
OGIER, homme de lettres, à Annecy
PÉRIN, capitaine d'infanterie, à Soissons.
PHILIPPE Charles, professeur de physique au collège de Villefranche-sur Saône (Rhône).
PISSARD ❦ A, secrétaire de la mairie d'Annecy.
PISSARD Hippolyte O ✻, ancien député, a Saint-Julien.
RACT-MADOUX, directeur des fonderies de Cran, à Annecy.
RICHARD Auguste, greffier du Tribunal, à Annecy.
RITZ Jean ✠ ❦ A, compositeur de musique, à Annecy.
RIGAUX Ch., professeur départemental d'agriculture, a Annecy.
ROLLIER Joseph, notaire, à Annecy.
ROMAND Alph. ✠, professeur à l'Académie militaire de Turin
ROUSSY DE SALES (le comte de) O ✠ ✻, à Thorens.
SALLAZ, pharmacien, à Annecy.
SCHITZ, directeur de la succursale de la Banque de France, à Alais.
SERAND Joseph, archiviste-adjoint, à Annecy.
THONION ❦ I, médecin, député de la Haute-Savoie, à Annecy.
TISSOT (l'abbé), curé de Cluses.
TISSOT Eugène ✠ ✠, ingénieur civil, à Annecy.
VASCHY Aimé ❦ A, ingénieur des télégraphes, à Paris.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

BALLIARD Charles, a New-York
BARTHÉLEMY (Anatole de) ✻ ❦ I, membre de l'Institut.
BERNARDIN ✠, conservateur du Musée de Melle (Belgique).
BOLTSHAUSER ✠, président du lycée à Alexandrie (Italie).
BORREL Alfred ✠ ❦ A, graveur en médailles, à Paris.
BUET Charles, homme de lettres, à Thonon.
CHANTRE Ernest ✠, géologue, à Lyon
CHARVET Léon ❦ I, inspecteur de l'enseignement du dessin et des musées, à Paris.
DEMOGEOT O ✻ O ✠, docteur agrégé à la Faculté des lettres de Paris.
DEMOLE Eugène, conservateur du médailler de Genève.
DOUBLET, bibliothécaire, a Bône (Algérie).

DuBois-Melly, homme de lettres. à Genève.
Dufour Th., directeur des Archives de Genève.
Fleury, professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg.
Glover-Melville, professeur, à Lyon.
Gosse, conservateur du musée archéologique de Genève.
Guttierrez y Victory, à Tampico (Mexique).
Hollande ❦ A, docteur ès-sciences. professeur au lycée de Chambéry.
Hovelacque Abel, professeur, à Paris.
Jussieu (de) ✠ ❦ I, archiviste, à Chambéry.
Lacroix (l'abbé) O ✠ ✙, professeur, à Modène (Italie).
Leblond Isidore. principal du collège de Sétif (Algérie).
Lecoy de la Marche, ancien archiviste du département. à Paris.
Lousteau ❋, ingénieur, à Crépy en Valois (Dise).
Martin (l'abbé), curé de Foissiat (Ain).
Mailland ❦ A, notaire, à Aix-les-Bains.
Manno (le baron), secrétaire du Comité d'histoire nationale, à Turin.
Menn, sculpteur, à Genève.
Miot Henri, juge au tribunal civil de Beaune (Côte-d'Or).
Morin-Pons, archéologue, à Lyon.
Mortillet (Gabriel de) ❋ ✙, député de Seine-et-Oise.
Nicollet B. ❦ A ★, publiciste, à Grenoble.
Papier ❋ ❦ I, officier du Nichan Iftikar de Tunis. géologue, à Bône (Algérie).
Perrin, archéologue, à Chambéry.
Pillet Louis ✠ ❦ I. géologue, à Chambéry.
Puton ❦ A, directeur de l'Ecole forestière de Nancy.
Régnier Antony ❦ A, peintre, à Marseille.
Révérend du Mesnil, au château de Daron (Saône-et-Loire).
Revil Joseph, pharmacien, à Chambéry.
Revon Michel, avocat, docteur en droit et ès-lettres, à Genève.
Ritter Eug . professeur à l'Université de Genève.
Vogt ❋, président de l'Institut genevois, à Genève.
Vuy Jules, notaire, vice-président de l'Institut genevois. à Genève.
Weber Johannès, homme de lettres, à Paris.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 13 janvier 1892.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à cinq heures. Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion de décembre, qui est adopté.

M. LE PRÉSIDENT déplore la perte nouvelle que la Société vient de faire en la personne de M. Pierre TOCHON, membre correspondant, décédé à Chambéry le 1er janvier 1892. Cet agronome distingué consacra toute sa vie, qui fut très laborieuse, à la défense des intérêts de nos campagnes : les divers écrits qu'il publia dans le but de vulgariser les bonnes méthodes culturales jouissaient d'une autorité réelle auprès des spécialistes.

M. DUCIS appelle l'attention sur les nombreux cimetières à tombeaux en dalles de molasse, que l'on qualifiait provisoirement de *burgondes*. Les découvertes faites au flanc occidental du Salève ont déterminé quelques savants de Genève à les faire remonter avant la domination romaine.

Après le dépouillement de la correspondance, il est procédé au scrutin pour la formation du bureau. (Voir le résultat du vote en tête de ce numéro.)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à six heures.

Le Secrétaire, François MIQUET.

Séance du 3 février 1892.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à cinq heures. Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté après lecture.

M. P.-Ch. MARTEAUX, rapporteur de la commission instituée pour examiner les pièces présentées au concours de poésie de 1891, donne lecture de son rapport.

RAPPORT

présenté par la Commission d'examen sur le Concours de poésie de 1891.

A côté du brillant concours des beaux arts, le concours de poésie ne pouvait faire que triste figure, étant donné le petit nombre des concurrents et la médiocrité des pièces présentées : le jury n'a donc pas cru devoir leur décerner de prix. Ce n'est pas qu'elles n'offrent quelques qualités ; mais ces qualités ne compensent pas suffisamment de graves défauts.

Le *Souvenir des Montagnes,* par exemple, ne manque pas d'une certaine facilité ; il y a des vers descriptifs assez bien tournés comme ceux où le poète parle du noir peuplier qui

> Balance son sommet que le vent fait plier

ou du mont majestueux

> Dont la pente ombragée abrita *sa* jeunesse

ou du sommet qui

> Recueille l'eau du ciel en un lac gracieux ;

mais par contre quelle monotonie d'allure, que d'épithètes banales, que d'interrogations, que de soupirs, que d'exclamations, que de parenthèses, que de redites, et même que d'hiatus !

Une autre pièce, *Les Huit Béatitudes,* est une pa-

raphrase des célèbres paroles prononcées par le Christ dans le goût des stances que devaient composer, dans leur pieuse vieillesse, les poètes inconnus contemporains de Malherbe ou de Corneille. L'oreille est charmée, comme d'une cadence, de la double répétition des deux premiers vers; il y a aussi çà et là une certaine élévation dans les idées, mais en général le vers est pauvre, prosaïque, languissant, incolore, quand il ne s'éteint pas tout à fait dans une obscurité due à une alliance insolite des mots ou à une pensée embrouillée ou mal venue.

C'est tout ce que nous avons remarqué dans le concours.

Il y a lieu d'espérer que nous serons plus heureux une autre année. Nous ne voulons point décourager les vocations naissantes, cependant nous sommes en droit d'exiger des auteurs d'autres pièces que celles où la poésie brille en général par son absence, surtout en un pays où ni les bons poètes, ni les beaux vers ne font défaut.

* * *

Les conclusions de ce rapport sont adoptées : en conséquence, la somme de 200 francs, qui devait être distribuée en prix. sera réservée, pour venir en accroissement du capital de la fondation.

M. Ducis, rappelant ce qu'il a publié dans la *Revue* en 1879 sur les derniers comtes de Genève, ce qu'ont publié ensuite MM. Louis Germain, de Nancy, et Eugène Demole, de Genève, et enfin notre regretté collègue Charles Lefort, président de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, fait connaître qu'il a trouvé dans les comptes des châtelains d'Annecy des détails inédits sur les deux derniers comtes de Genevois, Humbert de Thoire-Villars et Oddon, son oncle. Cette communication fera l'objet d'un article spécial.

M. le docteur Thonion remet sur le tapis la question

du Palais de l'Isle et des moyens qu'on peut employer pour assurer la conservation de ce monument. Médecin, il ne croit pas que la salubrité publique exige la démolition de l'édifice en cause. Député, il fera toutes les démarches que la Société jugera utiles, soit pour que le Palais de l'Isle soit classé comme monument historique et, comme tel, entretenu par l'Etat, soit pour maintenir au moins le *statu quo*.

M. Tissot, ingénieur, qui a donné, dans plusieurs séances, des renseignements intéressants sur la famille Tripp, déclare que plusieurs détails lui ont été fournis par un ancien notaire, M. Victor Gay, de Vulbens, auquel il est juste de reporter le mérite de sa dernière communication. Il ajoute que M. Gay s'est occupé, comme lui, des noms de lieux de la Savoie, et spécialement de ceux relatifs à l'ancien mandement seigneurial du Vuache. Il exprime le désir que les notes de M. Gay sur ce sujet soient demandées à l'auteur par la Société, qui ne saurait manquer d'en tirer profit.

M. Miquet s'associe à ce vœu, parce qu'il connaît M. Gay comme un amateur éclairé de toutes les questions touchant à notre histoire locale, et il ne doute pas que les cahiers de ce correspondant ne soient une mine riche à consulter. — Adopté.

M. P.-Ch. Marteaux donne lecture d'une petite note sur la date de la naissance du proconsul Antistius Labeo. (Voir page 48.)

La Société décide qu'elle se fera représenter à la 16e réunion annuelle des Sociétés des Beaux-Arts des départements, qui aura lieu à Paris le 7 juin 1892.

M. Marc Le Roux accepte cette mission.

M. Nanche présente la candidature de M. Antoine Despine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à six heures trois quarts.

Le Secrétaire, François Miquet.

SOCIETE FLORIMONTANE D'ANNECY

CONCOURS
D'HISTOIRE ET DE POÉSIE

Les prix fondés par M. le docteur Andrevetan, avec le concours de la ville d'Annecy, seront décernés par la Société florimontane en décembre 1892.

Une somme de 400 francs est affectée au prix d'histoire, et une somme de 200 francs au prix de poésie.

Sont seuls admis à concourir pour les deux prix :

1° Les Français, excepté les membres effectifs de la Société florimontane ;

2° Les étrangers qui sont membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

PRIX D'HISTOIRE.

Le prix sera décerné à l'auteur du meilleur mémoire en langue française, sur un sujet d'histoire, d'archéologie ou de biographie, se rapportant à l'un des départements savoisiens.

Les auteurs ne sont pas tenus de garder l'anonyme. Ils devront déclarer par écrit que leurs travaux n'ont été présentés à aucun autre concours. Les mémoires imprimés sont admis.

PRIX DE POÉSIE.

En dehors des satires politiques et religieuses et des œuvres blessant la morale, toute latitude est laissée aux concurrents pour le choix du ou des sujets.

Le nombre minimum des vers présentés par le même auteur est fixé à cent. Pourvu que ce chiffre soit atteint, peu importe le nombre des pièces envoyées.

Les travaux devront être composés en langue française. Sous peine d'exclusion, les auteurs devront déclarer par écrit en tête de leur envoi (mais sans signer cette déclaration) que ces travaux sont inédits et n'ont été présentés à aucun autre concours.

Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus : les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté, indiquant le nom et le domicile de l'auteur.

*
* *

Les travaux devront parvenir *franco* au Secrétaire de la Société avant le 1er novembre 1892.

Le Secrétaire, François MIQUEL.

UN

OBSERVATOIRE AU MONT-BLANC

M. le Dr Thonion, notre dévoué collègue, ayant demandé à M. Janssen l'autorisation de publier dans la *Revue* le compte-rendu des expériences faites à l'observatoire du Mont-Blanc, a reçu de ce savant la lettre suivante, qu'il nous est agréable de reproduire à cette place, en profitant de la permission si gracieusement accordée :

« Monsieur,

« Je suis très heureux et tres flatté que vous pensiez à reproduire l'article de l'*Annuaire* sur l'observatoire du Mont Blanc dans un journal de la Savoie.

« Ceci me montre que notre projet du Mont-Blanc trouvera en vous un appui sympathique que je considère comme infiniment précieux. »

*
* *

Les progrès de la Science nous mettent aujourd'hui en présence de divers ordres de questions, en Astronomie, en Physique céleste, en Météorologie, et même

dans le domaine des Sciences biologiques, qui ne peuvent être résolues que par l'intervention des hautes stations.

L'histoire des observations et des découvertes faites depuis Saussure sur des plateaux ou sur des montagnes élevées le démontre surabondamment, et cette vérité est aujourd'hui admise par les hommes les plus considérables parmi ceux qui ont étudié la question.

Pour moi, ma conviction à cet égard est formée depuis longtemps.

Les études que j'ai faites sur le Faulhorn, en 1864, pour décider définitivement de l'existence des raies d'origine terrestre dans le spectre solaire ; celles de 1867 sur le sommet de l'Etna pour la constatation de la vapeur d'eau dans l'atmosphère de Mars ; l'expédition de 1868-1869, pendant laquelle j'ai passé un hiver dans l'Himalaya, consacré à des études de spectroscopie solaire et stellaire ; celle de 1871 aux Neelgherries, qui a amené la constatation de l'atmosphère coronale du Soleil ; le séjour que j'ai fait à l'Observatoire du Pic du Midi en 1887 ; enfin, les ascensions de 1888 et 1890 aux Grands-Mulets et vers le sommet du Mont-Blanc pour l'étude de la question de la présence de l'oxygène dans les enveloppes gazeuses solaires, etc. : toutes ces observations, dis-je, m'ont fourni des éléments bien nombreux et décisifs de démonstration.

Cette Notice sera consacrée à l'étude de cette question si importante et si actuelle.

Nous examinerons la nature des obstacles que l'atmosphère apporte aux observations et l'avantage qui résulte de l'élévation de la station.

Nous ferons un rapide résumé des résultats obtenus en ces dernières années par les astronomes et les physiciens qui ont eu l'occasion d'observer dans ces conditions.

Nous signalerons ensuite les observatoires qui se

créent actuellement pour entrer dans cette voie nouvelle.

Enfin nous terminerons cette Notice par l'examen de la question de l'érection d'un Observatoire au Mont-Blanc et un aperçu des travaux qu'on y pourrait exécuter.

I. — L'Atmosphère.

Le globe que nous habitons et qui nous sert de nourricier et de demeure est entouré d'une enveloppe fluide, formée de gaz, de vapeurs, de poussières solides et liquides, de germes de divers genres.

La formation et la genèse de cette atmosphère se rattachent à la formation et à la genèse terrestre elle-même.

Les phénomènes dont elle est le théâtre sont liés aux éléments qui la forment et à ses rapports avec la croûte solide et liquide du globe qu'elle entoure. La succession de ces phénomènes forme un cycle qui a pour effet de maintenir, dans leur intégrité, les conditions indispensables à la manifestation et à l'entretien de la vie, et l'harmonie de cet ensemble doit être un éternel sujet d'étude, de réflexion, d'admiration.

Mais l'atmosphère n'est pas seulement le principal facteur de l'entretien de notre vie terrestre ; c'est encore elle qui en fait le charme et la poésie. Que serait, en effet, ce séjour sans cette admirable voûte bleue qui l'entoure, sans les nuages qui y flottent, sans aurores, sans crépuscules, sans ces beaux levers et couchers de Soleil dont les admirables effets sont tous empruntés à l'atmosphère, sans tous ces jeux de lumière solaire brisée, réfléchie, diffusée, colorée de mille manières par l'action atmosphérique ? Sans l'atmosphère, et en supposant même, par impossible, notre globe encore habitable, il ne nous offrirait qu'un séjour affreux.

Ainsi, l'atmosphère remplit admirablement les deux

grandes fins qui visent l'entretien de la vie et son charme, et il est étonnant que des buts si différents soient atteints par des moyens si simples.

Mais l'esprit de l'homme a voulu aller plus loin. Il ne lui a pas suffi de contempler les admirables phénomènes dont il est entouré et de jouir des harmonies extérieures et sensibles, il a voulu pénétrer les causes et s'élever jusqu'aux lois et aux harmonies intellectuelles. Il a voulu porter sa vue au delà des confins de sa demeure et interroger le Ciel.

Ici, la nature l'a abandonné, et cette atmosphère qui tout à l'heure était une source incessante de jouissance s'est dressée comme un obstacle et une barrière entre lui et l'univers.

L'atmosphère nous laisse, il est vrai, la vue des cieux, et nous permet de franchir du regard les limites de notre demeure ; mais elle fausse la vraie position des astres, trouble les images que nous voulons en obtenir, colore, absorbe et dénature les radiations qui la traversent, et l'univers qu'elle nous présente ne nous offre qu'une image déformée et transposée de la réalité.

Est-ce à dire que, tandis que la nature prend tant de soucis et met en jeu de si admirables ressorts, pour assurer notre existence et le charme qui doit nous y attacher, elle entend nous refuser les moyens d'élever notre esprit jusqu'à la connaissance de ses lois ?

Evidemment non.

Reconnaissons seulement que la Science est un fruit qui n'est pas donné spontanément, parce qu'il n'est pas immédiatement indispensable. Sans doute, elle est fille d'un besoin impérieux de notre esprit, et elle donne à l'âme les plus hautes et les plus pures jouissances qu'elle puisse éprouver. Mais ces jouissances, par leur nature même, doivent être achetées au prix de longs et persévérants efforts. En particulier, la science du ciel offre à notre esprit des problèmes si ar-

dus, si grands, si profonds que l'humanité a dû, pour les résoudre, y donner de longs siècles d'efforts et des générations de génies. La difficulté ajoutée par l'atmosphère à leur solution était insignifiante. Si l'esprit humain eût été incapable de franchir ce léger obstacle, il devait abandonner la pensée de pénétrer l'univers.

Pour l'astronome et l'astronome physicien, nous avons seulement à considérer l'atmosphère au point de vue du trouble et des modifications qu'elle apporte aux observations.

Tout d'abord, l'atmosphère réfracte les rayons qui nous viennent des astres, c'est-à-dire qu'elle les dévie de leur vraie direction et donne à ces astres une place apparente d'autant plus éloignée de leur vraie position qu'ils sont plus abaissés sur l'horizon.

Mais, surtout, l'atmosphère diffuse la lumière, en sorte qu'un faisceau lumineux qui la traverse en illumine une portion plus ou moins considérable et fournit de la lumière qui se répand dans toutes les directions.

C'est ainsi que l'atmosphère nous donne le spectacle d'un dôme immense bleu céleste sous l'action de la lumière solaire.

C'est cette diffusion et cette illumination de l'atmosphère, surtout au voisinage des corps célestes, qui apporte le plus grand obstacle aux observations.

Mais, en outre, l'atmosphère absorbe dans une mesure considérable la lumière, et, en général, les radiations des astres ; et non seulement elle absorbe une partie très notable de ces radiations, mais encore, cette absorption ne portant pas d'une manière égale sur tous les éléments de ces radiations, il en résulte qu'elle en modifie la nature, et que nous ne pouvons nullement conclure de la composition de ces radiations, quand elles nous parviennent à la surface de la terre, à ce qu'elle serait si nous les recevions avant leur entrée dans l'atmosphère.

Ainsi, altération de la vraie position des astres, illumination gênante pour la vision, absorption des radiations et altération de leur composition, tels sont tout d'abord les obstacles que l'astronome et le physicien doivent surmonter.

Je prendrai pour exemple le mouvement diurne apparent du Soleil dans le ciel, depuis son point culminant jusqu'à son coucher, en montrant comment ces diverses causes agissent sur l'apparence des phénomènes.

Nous sommes, je suppose, dans un lieu situé entre les tropiques, et le Soleil est au zénith à midi vrai.

Là, le disque est aperçu à sa vraie place, mais l'action de l'atmosphère ne s'en fait pas moins sentir sous d'autres rapports ; elle n'altère ni la place apparente, ni la forme de l'astre, si elle est homogène et tranquille, mais elle en altère la couleur et, d'après M. Langley, cette altération serait considérable et aurait pour effet de donner au Soleil une teinte beaucoup plus jaune.

Mais, à mesure que le Soleil va descendre dans le ciel, les perturbations vont se prononcer de plus en plus. Le disque sera vu dans une position plus élevée que sa position réelle, et l'écart sera d'autant plus grand que l'astre s'abaissera davantage.

En même temps, la rondeur de l'image s'altérera. Le diamètre vertical diminuant de plus en plus, tandis que le diamètre horizontal reste sensiblement le même, le disque tend à s'aplatir.

En outre, ce disque, qui tout à l'heure était d'un blanc un peu jaune, mais éclatant, tend non seulement à devenir moins lumineux, mais se colore de plus en plus : d'abord en jaune, puis en jaune plus prononcé, puis en orangé, en rouge, en rouge foncé et finalement en rouge sang dans nos climats du Nord.

Alors l'écart entre le Soleil aperçu et le vrai Soleil

est si prononcé que celui-ci est déjà tout entier sous l'horizon qu'on a encore sous les yeux la figure aplatie, sanglante, déchirée de sa trompeuse image.

Ce que nous venons de reconnaître à l'égard du Soleil doit être dit évidemment pour tous les autres astres. Les constellations, par exemple, sont altérées dans leur forme et la couleur des astres qui les constituent d'une manière analogue.

Aussi, les astronomes se gardent-ils des observations qui ne sont pas faites dans des conditions où les altérations sont faibles et où les corrections peuvent s'appliquer sûrement.

Mais l'atmosphère peut encore produire d'autres troubles que ceux que nous venons de constater.

Les phénomènes, dits de halos, les parhélies, les mirages de tous genres, etc., sont dus à l'action de l'atmosphère.

Nous ne pouvons nous y arrêter ici. Je rapporterai seulement ici deux phénomènes dont j'ai été témoin et qui me paraissent particulièrement intéressants.

Le premier est un lever de Soleil dans le golfe de Siam, au moment où je conduisais la mission du Japon pour l'observation du passage de Vénus, en 1874.

Le lever a débuté par un point brillant, lequel, circonstance remarquable, se montrait non pas sur la ligne d'horizon de la mer, mais à quelques minutes d'arc au-dessus.

Ce point brillant s'élève et s'élargit ; il forme une lentille, et cette lentille augmente en largeur et en hauteur. Elle devient ensuite un cercle complet qui serait coupé dans sa partie inférieure.

Puis l'image solaire présente, à la hauteur où tout à l'heure le Soleil commençait à poindre, un étranglement qui va en se rétrécissant de plus en plus, et l'image ronde ordinaire se dégage enfin.

Mais cette image est toujours accompagnée au-

dessous d'elle d'une portion de disque qui s'en sépare et s'enfonce de plus en plus dans la mer pour disparaître enfin, laissant le disque supérieur dans les conditions ordinaires.

Toutes ces apparences bizarres s'expliquent parfaitement en admettant que l'air, au contact de ces mers chaudes de Siam, se charge de vapeurs et acquiert ainsi une densité inférieure à celle des couches un peu plus élevées.

Le mirage du désert. le mirage de Monge a lieu ici, mais par un mécanisme différent : la vapeur d'eau joue ici le rôle de la chaleur communiquée par les couches de sable échauffées par les rayons solaires, elle communique à l'air un pouvoir réfracteur plus faible, d'où résulte un phénomène analogue à celui qu'on observe en Egypte et en Algérie.

En fait, le phénomène se passe comme s'il y avait au-dessus de la mer une surface réfléchissante, une glace. dans laquelle le Soleil se réfléchirait en s'élevant au-dessus de son plan. Toutes les particularités observées s'expliquent alors parfaitement.

J'ai observé en Algérie, sur le chott Melrir, dans la région des dunes de sable qu'on appelle le Souf, un phénomène de mirage d'une tout autre nature, et j'ai pu en prendre une photographie qui montre le phénomène dans tous ses curieux détails.

En regardant cette photographie, on dirait qu'on a sous les yeux la vue d'une plage de la Manche avec ses dunes, ses eaux basses et son horizon de mer. Quand j'étais en face du chott, l'illusion était si complète que, malgré ma connaissance de la véritable nature du phénomène, des doutes traversaient encore mon esprit. Il était alors 5^{h} du soir, le Soleil allait se coucher ; toute cette plage avait une belle couleur bleue et un petit tremblement, qui faisait comme frissonner ces eaux, ajoutait encore à l'illusion.

Tout à coup, quand le Soleil eut disparu derrière l'horizon, la scène changea brusquement et, à cette scène d'une belle plage maritime, succéda celle d'une immense plaine couverte de neige et d'une solitude glacée. Le tableau riant d'une rive méditerranéenne avait été subitement remplacé par celui d'un paysage d'hiver en Sibérie.

J'ai analysé les causes de ce curieux phénomène, mais cette discussion serait déplacée ici : nous avons à nous occuper d'effets de notre atmosphère qui nous intéressent plus directement.

Si l'atmosphère est une gêne pour l'Astronomie générale, elle devient un obstacle très sérieux pour l'Astronomie physique. Nous allons prendre encore pour exemple le Soleil.

La constitution du Soleil, telle que nous la connaissons aujourd'hui, est une conquête toute récente. Les grands progrès ont été faits depuis trente ans environ, et c'est le spectroscope qui en est l'auteur.

Or une des propriétés du spectroscope est précisément de nous affranchir, dans certains cas, de l'illumination atmosphérique. C'est ainsi que, aujourd'hui, on peut étudier journellement les protubérances en plein Soleil, parce que la lumière fournie par l'atmosphère s'étale suivant tout le spectre, tandis que celle des protubérances, concentrée en quelques lignes, conserve toute son intensité relative et peut, dès lors, être perçue.

L'atmosphère nous dérobe la vue de tous les phénomènes solaires qui sont situés au delà de la photosphère, c'est-à-dire au delà du disque que nous voyons dans les lunettes. C'est avec ce disque et avec les taches qu'il présente, que les astronomes ont édifié tout ce que nous savions sur le Soleil, de 1610 à 1859, c'est-à-dire pendant deux siècles et demi. Cette période représente le règne exclusif de la lunette et du télescope,

et il faut ajouter le règne de l'illumination atmosphérique, car c'est uniquement cette formidable illumination qui, dans les lunettes, borne notre vue au globe photosphérique et nous cache le reste, et cependant ce reste est peut-être le plus intéressant.

Il est vrai que nous avions la ressource des éclipses totales pendant lesquelles, cette illumination étant détruite à peu près complètement dans l'intérieur du cône d'ombre que la Lune interposée produit alors dans notre atmosphère, nous pouvons apercevoir ces phénomènes extra-photosphériques. Mais ces instants sont trop rares et trop fugitifs et, de fait, avant l'intervention de l'analyse spectrale, on se demandait encore si les protubérances étaient des phénomènes réels.

Voyons donc quelle idée nous nous formons actuellement du Soleil, et quels secours les hautes stations peuvent apporter à nos études.

Le Soleil consiste en un globe formé, d'une manière générale, des matériaux du système dont il est le centre et le régulateur. Ce globe est porté, surtout dans son intérieur, à des températures que nous ne pouvons assigner, mais qui doivent être extrêmement élevées. La surface est lumineuse; elle est formée par des vapeurs incandescentes où flottent de petits nuages (les granulations) dont la Photographie nous a révélé la véritable forme, ainsi que l'unité de constitution dans toutes les parties de la surface solaire.

Cette surface présente des taches bien connues qui ont servi de base pendant deux siècles et demi à toutes les études et aux discussions sur la constitution du Soleil.

Voilà le soleil des lunettes.

Maintenant, au-dessus de cette surface photosphérique, nous trouvons une première enveloppe gazeuse ou vaporeuse qui a 10 à 12 secondes d'arc de hauteur, c'est-à-dire 10 à 12 fois 719 kilomètres, soit 2,000

lieues : c'est fort peu pour le Soleil. Aussi faut-il des soins particuliers pour son étude. C'est le spectroscope qui a révélé son existence d'une manière certaine, bien qu'elle ait été souvent entrevue pendant les éclipses totales.

Au-dessus de la chromosphère, ainsi qu'on nomme cette couche gazeuse, se trouvent les immenses jets des protubérances dont la nature et les mouvements journaliers sont encore révélés par le spectroscope.

Tous ces phénomènes se trouvent enveloppés et comme baignés dans une immense et dernière enveloppe de gaz raréfiés, dont les dimensions colossales sont révélées par les occultations solaires. Cette atmosphère produit le spectacle le plus magnifique pendant les éclipses ; c'est à elle que le phénomène emprunte toute sa splendeur.

Elle est formée par du gaz hydrogène et par des corps encore inconnus. Cette dernière enveloppe a, sans doute, pour but de séparer le globe incandescent des espaces vides et glacés qui le refroidiraient trop rapidement.

Il y a encore les essaims qui circulent autour du grand astre, et la lumière zodiacale dont la cause précise est inconnue.

Tel est, d'une manière générale, l'ensemble des parties qui constituent le Soleil tel que nous le connaissons aujourd'hui.

De tout cet ensemble, l'atmosphère terrestre ne nous laisse apercevoir que le globe limité par la photosphère, c'est-à-dire en quelque sorte le noyau central. L'existence de tout le reste nous a été dévoilée par les éclipses totales, mais n'a pu être étudiée et comprise que par l'intervention du spectroscope.

Ainsi un observateur qui regarderait le Soleil aux limites de notre atmosphère verrait, sans recourir à aucun artifice, tout ce magnifique ensemble du globe,

de ses diverses atmosphères, de ses appendices flamboyants, de son immense couronne lumineuse, c'est-à-dire qu'il verrait le soleil dans toute sa gloire.

Mais il est bien évident que, si notre atmosphère produit une action si considérable sur ces phénomènes, cette action doit s'exercer en raison de la densité et de l'épaisseur des couches illuminées, et que, en s'élevant dans cette atmosphère, le voile qu'elle oppose s'affaiblit successivement pour s'évanouir aux limites atmosphériques. Ainsi, pour reprendre l'exemple de tout à l'heure, si notre observateur, au lieu d'être transporté tout à coup aux limites de notre atmosphère, s'élevait dans celle-ci par degrés, il verrait apparaître successivement, d'abord l'atmosphère coronale, puis les protubérances et enfin, en s'élevant assez haut, l'atmosphère coronale elle-même.

Voilà donc l'action de notre atmosphère bien déterminée et, en même temps, le rôle et l'utilité des hautes stations nettement précisés.

Et il ne faut pas croire qu'il faille s'élever bien haut pour obtenir déjà de notables améliorations dans les observations. Nous allons voir, dans la rapide énumération des observations astronomiques faites, en ces derniers temps, en stations de montagne, combien une élévation, même faible, agit favorablement à cet égard.

II. — Observations faites dans les hautes stations.

Les grands résultats obtenus pendant l'éclipse de 1868, qui avait inauguré l'ère des études spectroscopiques des régions circompolaires, avait excité une grande émulation dans le monde astronomique

A l'occasion de l'éclipse de 1871, plusieurs observateurs eurent la pensée de combiner la hauteur de la station avec les circonstances favorables de l'occultation.

M. C.-A. Young alla observer l'éclipse au mont Sherman à 8,300 pieds de hauteur.

Il rapporte qu'à l'œil nu il voyait les étoiles de la 7e grandeur.

Les lignes spectrales de la chromosphère étaient, dit-il, *trois fois* plus nombreuses que dans la plaine.

M. C.-A. Young en conclut que les grands instruments placés sur des points élevés permettraient de faire faire à la science des progrès qui, autrement, se feraient attendre pendant bien des *décades*.

Pendant que M. Young était au mont Sherman, une mission française observait à Schoolor, sur les Neelgherries. et elle y faisait des observations qui démontraient définitivement la réalité de cette dernière enveloppe solaire que nous avons nommée *atmosphère coronale,* laquelle, comme je le disais tout à l'heure, sépare le globe solaire des espaces sidéraux.

Ainsi voilà, d'une part, l'observation du spectre de la chromosphère donnant trois fois plus de lignes que dans la plaine et, d'autre part, la découverte assurée de l'atmosphère coronale, et ces deux observations ont été faites en stations élevées.

Mais poursuivons.

Une éclipse très favorable se présente en 1878. Elle est observable dans l'Amérique du Nord. Les observateurs se sont échelonnés sur de hautes stations. (La ligne de l'éclipse y obligeait.)

MM. Eartman, Pritchet observèrent à Las Animas (Colorado), à 3976 pieds. Ils sont frappés de la clarté du ciel. Point de scintillations au zénith, voie lactée détaillée d'une façon étonnante, satellites de Jupiter visibles à l'œil nu. A Jaho Spring (7800 pieds) on voyait continuellement les satellites de Jupiter à l'œil nu, même avec la Lune à 10°. La voie lactée prenait l'aspect de chaînes de collines couvertes de neige avec des espaces sombres dont l'existence fut confirmée plus tard.

M. Holden et ses collaborateurs observent à Central City (Colorado) à 9013 pieds. Ils constatent l'intensité extraordinaire de la couronne qu'ils attribuent à la hauteur de la station.

M. Langley choisit Pikes Peak, à 14100 pieds (4200 mètres). Tous les contours étaient d'une netteté surprenante et le ciel tout près du Soleil restait bleu (cri-terium).

M. Asaph Hall, l'auteur de la découverte des satellites de Mars, observe à la Junta (Colorado), 4187 pieds; ciel d'une clarté extraordinaire. Très grand nombre d'étoiles visibles à l'œil nu. Voie lactée présentant une netteté merveilleuse.

« Il est temps, dit M. Hall, de profiter des avantages qu'offrent les stations élevées, et de résoudre cette question d'une importance capitale. »

Mais, avant ces observations d'éclipse, on avait utilisé, pour des recherches spéciales, les hautes stations.

En 1856 et 1857, M. Piazzi Smith s'était servi du pic de Ténériffe pour y étudier le spectre solaire et se loue beaucoup de cette station.

En 1868 et 1869, étant monté dans l'Himalaya, à la suite de mon expédition à la côte de Coromandel pour l'observation de l'éclipse du 18 août 1868, j'ai pu constater les immenses avantages des stations élevées. J'y passai tout un hiver.

L'atmosphère très sèche et très pure de ces hautes régions m'a permis la recherche de la présence de la vapeur d'eau dans les planètes et les étoiles sans être gêné par la présence de cette vapeur dans l'atmosphère. A Simla, dans l'Himalaya, pendant la première moitié de l'hiver 1868-1869, l'air était d'une sécheresse extrême et donnait souvent des signes singuliers d'électrisation; le papier de mes notes rendait des étincelles par le simple attouchement. Je n'y ai point vu de reptiles et fort peu d'insectes. La chair des moutons

que les montagnards m'apportaient pour notre nourriture se conservait indéfiniment, et les parties qui en restaient finissaient par se sécher en conservant une belle couleur rosée. Les senteurs balsamiques des belles forêts de cèdre dont nous étions entourés embaumaient notre atmosphère. La nuit, ce ciel de l'Himalaya me déroulait ses trésors et je ne pouvais suffire à toutes les observations auxquelles il me conviait. C'était tout d'abord le puissant Sirius, dont la lumière bleuâtre brillait d'un éclat extraordinaire et révélait par les lacunes de son spectre l'énorme atmosphère d'hydrogène dont il est entouré et, sans doute aussi, la rapide rotation de son globe immense. C'était Arcturus dont la lumière rouge semble indiquer un soleil sur son déclin. C'était encore l'admirable constellation d'Orion, une des premières qui aient fixé l'attention des hommes et dont les étoiles semblent résumer toutes les phases de la vie solaire, comme sa belle nébuleuse, la plus grande du ciel, nous en présente la genèse. C'est enfin nos planètes dont j'interrogeais la lumière au point de vue des éléments aqueux de leurs atmosphères et auxquelles il faudra demander, par des études que je n'ai pu, hélas! que commencer, et leur âge géologique et le mystère des formes de vie qu'elles recèlent.

J'ai passé là bien des nuits oubliant les heures dans l'étude et la contemplation de ces merveilles.

Bien souvent j'étais surpris par l'aurore qui mettait fin à tout ce spectacle en y jetant son voile de lumière douce et nacrée et me renvoyait à mon chalet solitaire, où je m'étendais sur ces peaux de chamois de l'Himalaya dont le poil a la chaleur de la plume.

C'est à regret que j'ai dû quitter ces belles et hautes solitudes qui ont de tout temps servi de refuge à la vie cénobitique et contemplative, et où la pensée est por-

tée, comme d'elle-même et sans effort, vers le domaine des choses extra-terrestres.

J'ai beaucoup observé et surtout sur les montagnes. Je ne crois pas qu'il existe sur notre globe des stations astronomiques plus favorables que celles que peuvent nous offrir l'Himalaya et les Neelgherries. Il faut peut-être y ajouter le Thibet, d'où nous revenaient naguère l'héroïque Bonvalot et son noble et jeune compagnon.

On voit combien l'usage des hautes stations a déjà fait faire de progrès à la Science ; aussi n'est-il pas étonnant qu'on commence à se préoccuper de l'érection d'observatoires en des points élevés et bien choisis. L'Amérique possède déjà de nombreuses stations météorologiques de montagne. Elle a érigé au mont Hamilton, que j'ai visité, un bel Observatoire, dirigé par le savant M. Holden, où l'on a déjà fait de très importantes observations.

La France en a construit un au pic du Midi, grâce à l'initiative du général de Nansouty et de M. Vaussenat, et où ce dernier passe héroïquement l'hiver.

Le mont Ventoux en possède un également. On en construit un à l'Aigoual, près de Montpellier.

A ma demande, le Club Alpin érige une cabane-observatoire aux Grands-Mulets, sur les flancs du Mont-Blanc, à 3o5o^{m}.

Un autre chalet-observatoire est construit encore plus haut par les soins généreux de M. Vallot, aux Bosses-du-Dromadaire.

Le Club Alpin italien va faire établir un Observatoire sur une des aiguilles du mont Rose.

Enfin, je propose d'en ériger un au sommet même du Mont-Blanc.

(A suivre.) J. Janssen.

LES ORIGINES D'ANNECY

(Suite [1].)

Nous avons dit précédemment que les nouveaux arrivés durent utiliser la plaine d'Annecy à mesure que la végétation pouvait offrir quelque avantage après l'évacuation des eaux. Les pâturages devenus excellents dans ces conditions durent être courus par les bestiaux. *Bo, Bu, Bou* dans les mêmes dialectes signifient bœuf, vache, race bovine, l'endroit où les animaux allaient paître a dû être indiqué par cette expression : vers les bestiaux, vers les bœufs, vers les vaches. Les bergers ont dû y élever des huttes, des cabanes, des bouvées, puis des maisons, *Bot, Bod, Buth, Botan* dans les mêmes langues. Avec le temps ces groupes de constructions ont formé un village et, avec le temps encore, le village est devenu une bourgade, dont la tradition conservée dans les chartes du moyen âge, nous a transmis le nom sous les formes de *Boz, Bous, Boutz*. Evidemment les appellations génériques citées plus haut sont devenues le nom spécial de l'endroit. Et c'est précisément sur le renflement le plus central de cette plaine que se trouvent les ruines de cet ancien centre d'habitations ; situation charmante, d'où l'œil contemplait les horizons les plus pittoresques, et entre autres deux lacs de part et d'autre, et dont les eaux allaient se réunir en face, au Tasset, *teach, tach,* écoulement, vers Crans, *cran,* baie, entaille.

En quel état d'accroissement et de prospérité se trouvait la bourgade de *Bous* lors de la soumission du pays à la République romaine. Nous l'ignorons. Lors-

1. Voir la *Revue*, 1891, p 170.

que la victoire de Fabius Maximus étendit les limites de la *Provincia* jusqu'au Léman et au Rhône, l'an 121 avant l'ère chrétienne, les commerçants italiens fréquentaient déjà depuis longtemps la Gaule. Quand l'armée des Tigurins eut infligé une sanglante défaite au consul Lucius Cassius, l'an 107, au Lyaud, ainsi que je l'ai démontré ailleurs [1], elle s'en retourna en Helvétie. Le pays était organisé, elle ne crut pas prudent de s'aventurer dans l'intérieur. Les limites restèrent les mêmes. La répression des Allobroges par le consul Pomptinus, en l'an 62, eut lieu dans la partie inférieure du pays allobroge. Nous ne pouvons présumer quelle part ont pu y prendre les habitants de ce bassin.

Catugnat, qui était à la tête de cette levée de boucliers, ne succomba pas dans la défaite. On ne sut où il alla se réfugier. La famille Cadugnat du Faucigny en serait-elle un souvenir, comme celle de Vatour, du *Vaturus* de l'inscription de Passy [2] ?

Jules César est arrivé vers Genève avec sa légion venant d'Aquilée par Suse, Briançon, Grenoble, Lyon et le Rhône. Nous ne savons pas quelles réquisitions il aurait pu faire ici pour la construction du mur de défense de Genève au Vuache, en l'an 58, ni la part que nos Allobroges de Bouz auraient pu avoir dans la défense de la ligne du Rhône contre les attaques des Eduens et des Ségusiaves [3]. Il est probable que le bassin d'Annecy eut à fournir sa part du blé réquisitionné par Jules César pour nourrir les Helvètes repatriés [4]. Deux ans après, Servius Galba, après la campagne du Valais, vint prendre ses quartiers d'hiver chez les Allobroges ; c'était en Chablais évidemment, on ne

1 *Questions archéologiques*, etc., p 35, 237.
2 Dion Cassius, *Hist rom*, XXXVII, 47.
3. *Les Allobroges a propos d'Alesia*, p. 9, 16, 24
4. *De Bello Gall*, I, XXVIII

sache pas qu'il soit venu jusqu'ici. Arrivons au temps d'Auguste, lorsqu'après avoir soumis les Gaules et les Alpes, il chargea Agrippa de constituer le réseau des voies romaines, dont le centre était à Lyon, et le rayonnement à travers nos montagnes pour faciliter le déplacement des troupes et couper court à toute tentative de révolte [1].

Comme l'oppidum de Genève était le centre principal des Allobroges du Nord, il devait y avoir des artères de communication avec toutes les vallées environnantes. Souvent les Romains rectifiaient ces voies celtiques et les perfectionnaient lorsqu'elles entraient dans le cadre de leur réseau stratégique.

D'après l'Itinéraire dit d'Antonin et la Table dite de Peutinger, une ligne descendait de l'*Alpis graia* (Petit Saint-Bernard), par *Bergintrum* (Borgeat, près du Bourg-Saint-Maurice), *Axima* (Aixme), *Darentasia* (Moûtiers), *Obilona* (Arbine), *Ad publicanos* (l'Hopital), *Casuaria* (à la rencontre de la Chaise, près de Marlens), et de là par 18 milles jusqu'à *Boutas,* passant par Viuz, Talloires, Menthon, Veyrier, *Vi levâ* et Novel. De là elle continuait en 25 milles jusqu'à Genève. Ensuite de travaux et de recherches commencées dans cette contrée dès 1856, j'ai pu constater par l'observation de nombreux tronçons authentiques de voie romaine la suite de cette ligne par Groisy, Arbusigny, Etrembières jusqu'à Genève [2]. Toutes les mesures prises sur la ligne de ces tronçons de part et d'autre fixent bien la station de *Boutas* dans notre plaine d'Annecy. On sait que les bâtiments des stations étaient toujours élevés en dehors des villes. Les *viarum curatores* ne se sont pas préoccupés de la signification celtique du nom de *Bot, Bous ;* ils l'ont latinisé à l'accusatif *Boutas,* comme point de tendance

1 Strabon, *Géogr* , IV.
2. *Mémoire sur les Voies romaines de la Savoie,* 1863.

vers *bous*. Il est bien évident que la bourgade de la plaine avait dépassé comme importance le village primitif d'Annecy sur le coteau, puisqu'elle a mérité de donner son nom à la station de la voie stratégique d'Italie en Gaule et en Germanie.

Comme partout ailleurs. la population dut être mélangée de vétérans retraités avec les terres prises aux vaincus, de fonctionnaires de divers ordres. Leurs demeures durent être plus élégantes que celles des anciens habitants. Une transformation s'opéra graduellement. Avec l'augmentation des nouveaux venus jouissant du droit italique, la bourgade devint un *vicus,* subdivision de la *civitas,* avec les droits administratifs inhérents à ce titre [1]. C'est alors qu'on vit s'élever les monuments publics.

Et d'abord un monument, dont on ne connaît ni le titre ni la destination. Il est dédié aux divinités des Augustes, alors que les empereurs romains se faisaient adorer, *Numinibus Augustorum,* et aux bourgeois de la localité, *et vicanis Bo*... ici la pierre est cassée, le fragment détaché n'a pu être retrouvé, et nous ne pouvons constater qu'une chose, c'est que le nom de ce *vicus,* puisqu'il s'agit de *vicani,* commençait bien par ces deux lettres Bo..., qui sont aussi les premières du nom de la bourgade dont nous venons de suivre les phases de développement.

NVMIN

ET VICANIS BO

Le savant épigraphiste de nos contrées, M. Auguste Allmer, a lu *Numinibus Augustorum* [2].

Ce monument dédié aux empereurs et aux bourgeois du lieu devait avoir une destination civile. M. Allmer

1. Léon RENIER, *Revue archeologique,* 1862, p 335
2. *Inscriptions de Vienne,* etc II, 360 III, 329.

a pensé que ce tronçon d'inscription pouvait se rapporter à la basilique élevée au même endroit. On sait que c'est dans les basiliques qu'avaient lieu les réunions des *convicani* pour traiter des intérêts administratifs du *vicus*. Placées en face de la place du Marché, elles servaient également aux tractations commerciales. Voici l'inscription qui en constate l'existence :

Nu MINIBVS AV *gustorum*
basil ICAM CVM PO *rticibus*
VS ATTICIA *nus*

Numinibus Augustorum basilicam cum porticibus ...us Atticianus de sua pecunia dedit...

...us Atticianus a élevé à ses frais cette basilique en l'honneur des divinités des Augustes.

Cette lecture s'appuie de plusieurs autres exemples plus complets cités par M. Allmer.

La basilique consistait en un bâtiment long rectangle, avec un porche du côté du *forum* ou de la place, deux colonnades sur les côtés intérieurs et une estrade au sommet pour le siège des autorités.

D'après une note latine que le chanoine David avait intercalée dans les siennes sur les antiquités de la plaine d'Annecy au siècle dernier, on voit qu'il restait encore des fondations de murs épais de quatre pieds et demi et en ciment romain, marquant un bâtiment long de vingt-cinq pieds et large de seize. Selon Vitruve (*De Architectura,* V, 1), la longueur d'une basilique devrait avoir un tiers de plus que la largeur. Ce serait le cas de ce bâtiment. Quant à l'ampleur, elle devait être proportionnée à la population qui devait le fréquenter. En dehors du porche, appelé *chalcidicum,* où se tenaient à l'abri de l'injure du temps ceux qui n'avaient pas le droit d'entrée, notre basilique aurait eu quarante mètres carrés.

On a retrouvé presque toutes les colonnes du por-

che, et quelques-unes déjà de celles qui formaient les portiques intérieurs, d'un module moindre ; celles du porche paraissent être d'ordre corinthien ; celles des portiques intérieurs, d'ordre dorique, et celles des galeries supérieures, d'ordre toscan. Elles sont toutes plus ou moins détériorées, par suite de la destruction violente du *vicus,* dont nous parlerons plus loin.

La première inscription, en très gros caractères, était probablement placée au fronton du bâtiment. Elle était entourée d'un cadre de moulures, sauf la première ligne qui était en dehors, comme pour marquer le respect dû à la divinité des empereurs, que le graveur ou le donateur n'a pas voulu mettre de niveau avec ses concitoyens.

La seconde inscription aura été placée à l'entrée du rez-de-chaussée. Malgré toutes les recherches, il n'a pas été possible de restituer le nom complet et les qualités du donateur.

(A suivre.) C.-A. Ducis.

LES ÉVÊQUES SAVOYARDS

AU XIXe SIÈCLE

Depuis la publication du *Dictionnaire historique* de Grillet (1807), on a souvent regretté de n'avoir pas, pour la période contemporaine, un ouvrage du même genre.

A chaque instant le lecteur, comme l'écrivain, rencontre des noms qui l'intriguent et sur lesquels il serait heureux d'être éclairé. Quelques renseignements sommaires, une date de naissance ou un lieu d'origine, les diverses étapes de la carrière parcourue par tel ou tel personnage : voilà ce qu'on demande — et, plus le

détail cherché se présente net et précis, sans accompagnement de phrases inutiles, plus on est satisfait.

C'est dans cet esprit que j'ai recueilli des notes, en assez grand nombre, sur les Savoyards marquants de notre siècle, et que je me propose de les publier, à mes heures.

Je commence par les évêques : la récente élévation de plusieurs de nos compatriotes à la dignité épiscopale donne à cette partie de mon travail une sorte d'actualité.

Notre petite province a vu, depuis 1800, conférer la mitre à trente-trois de ses enfants. Vingt-un sont morts, trois sont démissionnaires et neuf administrent encore leurs diocèses.

J'omets volontairement deux personnages qui ont exercé de hautes fonctions non revêtues du caractère épiscopal : Mgr Cessens, qui fut préfet apostolique des Antilles, grand aumônier de l'empereur Soulouque à Haïti, et Mgr Emonet, ex-préfet apostolique de la Guyane, actuellement supérieur général de la congrégation du Saint-Esprit, à Paris.

Quant aux noms qui auront pu m'échapper, je remercie par anticipation les personnes de bonne volonté qui me les signaleront.

F. Miquet.

*
* *

AUBRIOT-LA-PALME Jean-Baptiste-Marie.

Né à La Motte-Servolex (Savoie) le 25 novembre 1752 ; vicaire général du diocèse de Chambéry pendant la Révolution ; sacré évêque d'Aoste le 11 juillet 1819 ; démissionnaire le 24 août 1823 ; mort à Chambéry le 7 février 1826.

BERLIOZ Alexandre.

Né à Serrières (Savoie) le 12 décembre 1852 ; prêtre

des Missions étrangères de Paris; vicaire apostolique d'Hakodaté (Japon); préconisé dans le consistoire du 4 juin 1890 évêque de Calinda.

BIGEX François-Marie.

Né à la Balme-de-Thuy (Haute-Savoie) le 24 décembre 1751 ; évêque de Pignerol le 23 novembre 1817; archevêque de Chambéry le 24 mai 1824 ; mort à Chambéry le 19 février 1827.

BILLIET Alexis.

Né aux Chapelles (en Tarentaise) le 28 février 1783 ; évêque de Maurienne le 19 décembre 1826 ; archevêque de Chambéry le 27 avril 1840 ; cardinal le 27 septembre 1861 ; sénateur : commandeur de la Légion d'honneur et grand-croix des SS. Maurice et Lazare ; décédé à Chambéry le 30 avril 1873.

CHARVAZ André.

Né à Hautecour (Savoie) le 25 décembre 1793 : évêque de Pignerol, sacré à Chambéry le 9 mars 1834 ; membre du Conseil d'Etat (1847) ; archevêque de Gênes (1852) ; grand-collier de l'Ordre de l'Annonciade ; démissionnaire pour raisons de santé (1869) ; mort à Moûtiers le 18 octobre 1870.

CLERC Jean-Marie.

Né à Ballaison (Haute-Savoie) le 21 mars 1847 ; missionnaire de la Congrégation de Saint-François de Sales ; parti pour les Indes en mai 1881 ; nommé évêque de Vizagapatam le 19 février 1891, sacré le 26 juillet.

DARDEL Edmond-Alfred.

Né à Aix-les-Bains (Savoie) en 1825 ; capucin de la province de Savoie. sous le nom de Père Edmond ; vicaire apostolique des îles Seychelles ; préconisé le

31 décembre 1889 évêque de Zaïra ; mort à Port-Victoria de l'île Mathé, avant d'avoir été sacré.

DÉPOMMIER Claude-Marie.

Né aux Clefs (Haute-Savoie) le 20 février 1815 ; vicaire apostolique du Coïmbatour ; évêque de Chrysopolis préconisé dans le consistoire du 22 septembre 1864 ; décédé le 8 décembre 1873 à Négapatam.

(Biographie avec portrait : Annecy, Abry, 1874.)

DUBOIN François-Marie.

Né à Samoëns (Haute-Savoie) le 23 septembre 1827 ; vicaire apostolique de la Sénégambie ; sacré évêque de Raphanée le 31 juillet 1876 ; appartient à la Congrégation des Missionnaires du Saint-Esprit ; actuellement retiré à Paris.

DUPANLOUP Félix-Antoine-Philibert.

Né à Saint-Félix (Haute-Savoie) le 3 janvier 1802 ; nommé évêque d'Orléans le 6 avril 1849 ; préconisé à Portici le 9 décembre suivant ; élu membre de l'Académie française en mai 1854 ; élu, le 8 février 1871, député du Loiret ; sénateur inamovible en 1875 ; officier de la Légion d'honneur ; décédé à Lancey (Isère) le 11 octobre 1878.

DURET Jean-Claude.

Né le 5 décembre 1822 à Menthonnex-en-Bornes (Haute-Savoie) ; ordonné prêtre à Dackar le 29 juin 1850 ; supérieur de la mission de Bahel ; préfet apostolique du Sénégal ; évêque d'Antigone le 22 août 1873 (fondation d'écoles, érection d'églises et de chapelles, évangélisation des noirs) ; décédé le 29 décembre 1875.

(*Le Monde*, cité par *l'Echo du Salève* du 4 mars 1876. n° 10.)

GROS François.

Né à Saint-Offenge-Dessous (Savoie) en 1801 ; évêque de Tarentaise par décret du 20 septembre 1866 ; sacré à Chambéry le 1er mai 1867 ; démissionnaire.

GUILLON Laurent.

Né à Chindrieux (Savoie) en 1854 ; ordonné prêtre en 1878, au séminaire des Missions étrangères de Paris ; préconisé dans le consistoire du 31 décembre 1889 évêque d'Euménie et vicaire apostolique de la Mandchourie.

HUDRISIER Marc.

Né à Faverges (Haute-Savoie) le 27 juillet 1848 ; missionnaire capucin ; vicaire apostolique des Seychelles ; préconisé dans le consistoire du 4 juin 1890 évêque de Teo. « A donné les prémices de son ministère apostolique à l'archipel dont il vient d'être nommé évêque. » (*Les Alpes* du 31 août 1890.)

JOURDAIN André.

Né le 25 mai 1780 à Notre-Dame du Villard, en Maurienne ; consacré évêque d'Aoste le 23 septembre 1832 ; décédé.

MAGNIN Claude-Marie.

Né à La Muraz (Haute-Savoie) le 14 novembre 1802 ; nommé évêque d'Annecy par décret impérial du 11 novembre 1860, préconisé dans le consistoire du 18 mars 1861, sacré le 11 juin ; officier de la Légion d'honneur et chevalier des SS. Maurice et Lazare : décédé à Annecy le 14 janvier 1879.

MARTINET Antoine.

Né à Queige (Savoie) le 22 avril 1766; évêque de

Tarentaise, sacré le 19 mars 1826 ; préconisé archevêque de Chambéry le 28 janvier 1828 ; décédé.

MIÈGE Jean-Baptiste.

Né à Chevron, soit Mercury-Gémilly (Savoie) le 18 septembre 1815 ; nommé vicaire apostolique du Kansas en 1850, avec le titre d'évêque de Messénie ; mort à Woodstock, en Maryland, le 21 juillet 1884.

(*Revue savoisienne,* 1886, page 419. — Biographie par le chanoine Garin, Moûtiers, 1886.)

NEYRET Sébastien-Théophile.

Né à Giez (Haute-Savoie) le 11 septembre 1802 ; missionnaire de Saint-François de Sales ; évêque d'Olène *in partibus,* consacré à Madras le 24 février 1849 ; mort à Kampti le 5 novembre 1862.

PHILIPPE Jules-François.

Né à Gevrier (Haute-Savoie) en 1835 ; missionnaire de Saint-François de Sales ; évêque de Lari, préconisé à Annecy le 30 novembre 1886 ; démissionnaire pour raisons de santé.

POCHETTINI di SERRAVALLE Louis-Paul-Marie.

Né à Chambéry le 27 juillet 1782 ; évêque d'Ivrée, consacré à Rome le 18 juillet 1824 ; décédé.

REY Pierre-Joseph.

Né à Mégevette (Haute-Savoie) le 22 avril 1770 ; évêque de Pignerol, consacré à Chambéry le 1er avril 1824 ; évêque d'Annecy le 2 juillet 1832 ; conseiller d'Etat, grand'croix de l'ordre royal des SS. Maurice et Lazare ; décédé à Annecy le 31 janvier 1842.

RICCAZ Alexis.

Né à Saint-Jean-d'Arves (Savoie) le 26 janvier 1834 ;

missionnaire ; parti pour les Indes le 25 juillet 1861 ; vicaire général de Mgr Tissot ; évêque de Nagpour, consacré le 20 novembre 1887.

ROCHAIX Antoine.

Né à Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie) le 17 juin 1762 ; évêque de Tarentaise, consacré à Turin le 19 avril 1828 ; décédé en 1837 ou 1838.

ROSSET Michel.

Né au Bettonnet (Savoie) le 24 août 1830 : préconisé évêque de Parium *in partibus,* avec le titre d'administrateur du diocèse de Maurienne, le 26 juin 1876 : sacré le 24 août suivant ; nommé évêque titulaire par décret du 8 novembre 1876 ; a pris possession le 17 février 1877.

THIOLLAZ (de) Claude-François.

Né à Chaumont (Haute-Savoie) le 8 avril 1752 ; évêque d'Annecy le 27 septembre 1822 ; consacré à Turin le 27 avril 1823 ; décédé à Annecy le 14 mars 1832.

(Voir sa biographie dans l'*Annuaire ecclésiastique des duchés de Savoie et d'Aoste* pour 1847.)

TISSOT Jean-Marie.

Né à Megève (Haute-Savoie) le 28 septembre 1810 ; prêtre le 24 septembre 1836 ; missionnaire de Saint-François de Sales ; parti pour les Indes le 14 mai 1845 ; évêque de Milève *in partibus,* consacré à Bombay le 4 avril 1864 ; deuxième vicaire apostolique et premier évêque de Vizagapatam (25 novembre 1886) ; décédé à Totavilly le 27 septembre 1890 : inhumé à Souradah (diocèse de Vizag).

TOURNIER Jean-Joseph.

Né à Bonneville (Haute-Savoie) en 1842 ; vicaire à la cathédrale d'Alger, puis fondateur et curé de plusieurs

paroisses importantes ; depuis près de dix ans il remplissait en Tunisie, auprès du cardinal Lavigerie, les délicates fonctions d'administrateur du temporel ecclésiastique de la Régence, lorsqu'il fut nommé (1892) évêque titulaire d'Hippone-Laryte. Mgr Tournier a pris pour armes l'*écu et la croix blanche de Savoie.*

(*L'nion savoisienne* du 27 mars 1892.)

TRUFFET Benoît.

Né à Rumilly le 29 octobre 1812 ; missionnaire du Sacré-Cœur de Marie ; vicaire apostolique des Deux-Guinées ; évêque de Callipolis, sacré à Notre-Dame-des-Victoires le 25 janvier 1847 ; décédé le 23 novembre 1847.

TURINAZ Charles-François.

Né à Chambéry le 2 février 1838 ; évêque de Tarentaise, préconisé le 21 mars 1873, consacré le 11 juin suivant ; évêque de Nancy et de Toul le 23 mars 1882, préconisé le 30 mars.

TURINAZ Jean-François-Marcelin.

Né au Châtelard (Savoie) le 6 avril 1786 ; préconisé évêque de Tarentaise le 12 février 1838, sacré le 6 mai ; démissionnaire en 1866 ; prince de Conflans et de Saint-Sigismond ; commandeur des SS. Maurice et Lazare ; décédé à Saint-Genix (Savoie).

VERJUS ou VERIUS Henri-Stanislas.

Evêque titulaire de Lymire et vicaire apostolique de la Nouvelle-Bretagne le 28 juillet 1889. *Les Alpes* du 22 août 1889 annoncent sa nomination en ces termes : « La juridiction ecclésiastique du nouveau prélat, qui « n'a pas trente ans encore, s'étend sur la partie de la « Mélanésie qui comprend la Nouvelle-Bretagne, la

« Nouvelle-Irlande, les îles Salomon et d'autres îles de « ces lointaines régions. »

VIBERT François-Marie.

Né à Yenne le 14 août 1800 ; sacré à Rome, évêque de Maurienne, le 25 mars 1841 ; démissionnaire en 1871 ; officier de la Légion d'honneur ; commandeur des SS. Maurice et Lazare : décédé à Yenne le 30 octobre 1876.

APPENDICE

ARRONDISSEMENT COMMUNAL DE GENÈVE

MAIRIE DE LA MURAZ

N° 14. — Du 23e jour du mois de brumaire an XI de la République française,

Acte de naissance de Claude-Marie Magnin, né le 23 brumaire, à 9 heures du soir, fils de François Magnin et de Marion Dupont dit Mollière, ces père et mère laboureurs, habitant au hameau de La Croisette, commune de La Muraz, légalement mariés.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être un garçon.

Premier témoin, le citoyen André Brand, oncle de l'enfant ;

Second témoin, le citoyen Gaspard Fauraz : tous laboureurs, habitant au même hameau de La Croisette, commune de La Muraz.

Sur la réquisition à nous faite par le citoyen François Magnin, père du susdit enfant, et les témoins susnommés, qui ont déclaré ne savoir signer. Ils ont fait leurs marques Le père a signé avec moi

Marques de { André Brand. / Gaspard Fauraz.

Constaté suivant la loi par moi Jean-Henri Dorsival, maire de La Muraz, faisant fonctions d'officier de l'état civil.

Signé : François Magnin, Dorsival, maire.

DATE DE L'AVÈNEMENT

DE

RODOLPHE DU CHATELAR

ARCHEVÊQUE DE TARENTAISE

Au XIII^e^ siècle, le valdôtain Rodolphe du Châtelar, métropolitain de Tarentaise, a été, peut-être, le plus remarquable prélat de la région sabaudienne. Le *Petit Charlemagne,* Pierre II, comte de Savoie, qui savait discerner les hommes supérieurs et aimait à s'en entourer, l'avait pris pour conseiller. Lors de son dernier voyage en Angleterre, il lui confia le gouvernement de ses domaines, en l'associant à son frère Philippe et à sa sœur Béatrix, douairière de Provence. Il le désigna enfin pour l'un de ses exécuteurs testamentaires.

Dans son diocèse, Rodolphe du Châtelar a laissé aussi des traces de son passage. Il s'efforça notamment de substituer au chapitre régulier de sa cathédrale un chapitre séculier. N'ayant pu évincer les chanoines réguliers, il attribua aux chanoines séculiers l'église Sainte-Marie, qu'il fit agrandir, en la constituant en collégiale. La coexistence de ces deux catégories de chanoines a persisté, à Moûtiers, jusqu'au commencement du XVII^e^ siècle où le chapitre fut entièrement sécularisé.

Jusqu'ici, on a ignoré la date précise de l'avènement de Rodolphe du Châtelar.

Dans ses *Mémoires ecclésiastiques,* Besson le fait monter sur le siège épiscopal en 1249.

De son côté, M^gr^ Duc, évêque d'Aoste, dans le Cartulaire de son église, inséré au tome XXIII des *Miscel-*

lanea di Storia italiana, signale un acte de mai 1248, où Rodolphe du Châtelar figure en qualité d' « archevêque élu » de Tarentaise (p. 249).

Il n'y a plus de doute, aujourd'hui, depuis la publication du *Registre d'Innocent IV,* par l'un des membres les plus distingués de l'Ecole française de Rome, M. Elie Berger.

Au tome Ier de ce recueil. et sous le nº 1737, on voit le pontife (il se trouvait alors à Lyon) — à la date du 2 mars 1246 — annoncer au prieur, au chapitre et au peuple de Tarentaise qu'il venait de préconiser Rodolphe comme archevêque.

Le jour de la mort du même prélat, remarquons-le en passant, donne aussi lieu à quelque incertitude.

D'après une communication que je dois à l'obligeance de M. le chanoine Ducis, le nécrologe de Sion le fixerait au 3 des ides de janvier 1271, soit le 11 du mois. D'autre part, le nécrologe de Genève assignerait, selon Besson, le décès de Rodolphe du Châtelar et son anniversaire au 5 des ides correspondant au 9 janvier.

Les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève* (p. 23, du tome Ier, 2e série) donnent aussi cette dernière date comme celle de la mort d'un autre archevêque tarin, Rodolphe de Chissé.

N'y aurait-il pas ici une erreur causée par une similitude de noms? Rodolphe de Chissé paraît avoir été assassiné vers la fin de 1385. « Le siège était vacant le 27 décembre », affirme Besson.

E. Pascalein.

LE PALAIS DE L'ISLE A ANNECY

Parmi les voyageurs qui ont parcouru le bassin d'Annecy pendant l'année 1891, on a remarqué qu'un certain nombre ont tenu à visiter le groupe de constructions qui, comme un navire ensablé, dont il revêt la forme, laisse passer à droite et à gauche les eaux que dégorge le lac d'Annecy sous le nom de Thiou, un nom étrange assurément. En gallois le mot *tiw*, prononcez *tiou*, signifie la rivière. Il n'est pas isolé, au contraire, tout le bassin d'Annecy est parsemé de ses congénères galliques et kimriques; je l'ai démontré dans un récent article de la *Revue savoisienne*.

Les visiteurs ne tarissaient pas d'interrogations sur la destination de ce palais de l'Isle. La réponse invariable « ce sont les anciennes prisons, on va les raser » ne satisfaisait pas tout le monde. Cette réponse même répétée avec une certaine satisfaction gauloise, comme si toutes les prisons allaient disparaître, éveillait de plus en plus la curiosité des passagers. Deux de ces messieurs vinrent aux Archives me demander l'historique de cette espèce de château. Je leur en donnai les principales péripéties. A ce récit, un des visiteurs me dit : « Dans mon pays, on réparerait ce bâtiment et on en ferait un musée archéologique et, du reste de l'île, un square ombragé. »

La Société Florimontane a pensé que ces souvenirs ne devaient pas être perdus et qu'ils avaient ici leur place. Ce sera, si l'on veut, une parenthèse anticipée sur les Origines d'Annecy, dont j'ai commencé la série.

La noble Maison de Genève passe pour descendre

de Rénier et d'Olivier, paladins de Charlemagne. Plusieurs titres archiviques, qui en font témoignage, ont paru dans cette *Revue*.

A la mort de Rodolphe III, roi de Bourgogne, ce royaume passa à Conrad le Salique, qui soumit ses adversaires ou prétendants, entre autres Gérold de Genève, confirma à l'évêque de Genève les droits régaliens, qu'il avait déjà sous le règne précédent. Blessés de n'être que les seconds à Genève, les princes de ce nom séjournaient successivement dans leurs différents châteaux, la Roche, Clermont, la Balme, Chaumont, etc. Mais aucune situation ne leur agréait mieux que celle d'Annecy, où le lac et son dégorgement pouvaient figurer en miniature le lac Léman et le Rhône, qu'ils avaient dû quitter avec tant de regrets. Il n'y avait pas jusqu'à la *Domus insulæ* de l'île du Thiou qui ne pût devenir, avec quelques additions, une réminiscence du château de l'Isle à Genève.

Ils occupèrent d'abord la *villa* de plaisance que les rois de Bourgogne avaient installée à Novelles au bas d'Annecy-le-Vieux. Ils avaient fait construire un corps de bâtiments à côté de la *Tour de la Reine,* qui avait été précédemment une prison d'Etat. Et, pour faire de la petite bourgade d'Annecy une espèce de rivale de Genève, ils favorisèrent toutes les industries qui pouvaient s'échelonner sur les rives du Thiou, et celles qui devaient en dépendre ou s'y rattacher de quelque manière. Les anciennes églises d'Annecy-le-Vieux et de Gevrier se trouvaient trop éloignées de ce centre toujours croissant de population. Les chapelles de Notre-Dame de Liesse et du Saint-Sépulcre étaient en dehors des murs du nouveau *burgum*. On en éleva une sous le château en l'honneur de Saint-Maurice, patron des Etats burgondes ; elle devint paroissiale en 1132.

Elle fut séparée de celle d'Annecy-le-Vieux par le

chemin qui d'Albigny traversait le plateau des *Grandes-Iles* jusqu'à Novelles, aux fourches patibulaires, la Péreuse et au Fier ; de la paroisse de Gevrier, par un chemin partant d'entre les Isles et le Bochet, par la Bouvarde jusqu'à la *Pierre-Pelouse* et le cours du Thiou ; de celles de Seynod et Louverchy par le ruisseau de la Prairie ou d'Isernon jusqu'à sa source, et de là contre Vieugy par des crêtes rocheuses contournant le territoire de l'abbaye de Sainte-Catherine jusqu'à un chemin qui la séparait de la paroisse de Sevrier jusqu'à la croix du *Devens*.

Les Grandes-Isles furent appelées les *Grandes-Fins* par opposition aux *Petites-Fins* qui la confinaient avec Gevrier. A la longue, le vulgaire donna le nom général de *Fins* à tout l'espace compris entre les Grandes et les Petites-Fins, et le nom du *territoire de Bouz* disparut graduellement des actes publics. Nous en donnerons ailleurs les confins primitifs.

C'est dans cette circonférence que s'exerçaient les franchises accordées à la ville par les comtes de Genevois. A l'article 27, les péages sont indiqués sur les principales artères qui de l'extérieur aboutissaient à la ville. C'était sur l'ancienne route d'Annecy-le-Vieux et de Veyrier les *grosses pierres d'Arbignier*. J'ai vu déterrer la plus grande, il y a bien des années. La moitié de l'autre subsiste encore au bas d'Annecy-le-Vieux. Celle de l'ancienne route de Brogny a disparu. La *petra pilosa* est encore debout. Le roc de la *Pereysouza* est facilement reconnaissable sur l'ancien chemin de Vieugy, au bas de Vovray. La croix de pierre du *Devens* a été remplacée par une croix de bois.

Contrairement au droit romain et au droit burgonde, qui laissaient au domaine public les grands cours d'eau, n'en réglementant que l'usage en faveur de la liberté de tous, le droit féodal les attribua au domaine souverain. Les albergements et les apanages le

constatent en termes formels, *decursus aquarum... cum aquis, fluminibus, aquagiis, pontenagiis,* etc. C'était le cas du cours du Thiou, dans lequel se trouvaient deux îles ; la plus grande presque à la sortie du lac, garantie par une digue en forme ovale comme un navire ; l'autre, plus bas. A la fin du XIII^e^ siècle, elle fut albergée pour l'établissement de la boucherie. qui y avait été transférée d'un emplacement situé dans le voisinage, afin de faire emporter par le courant d'eau toutes les odeurs qui pouvaient devenir dangereuses dans une bourgade murée. Entre les deux îles, le pont Morens reliait le château à la route de Brogny et de Genève, et le comte y avait fait élever l'oratoire de Saint-Georges, patron des chevaliers.

Par imitation du château de l'Isle à Genève, où se trouvaient les prisons et le châtelain, la maison forte de la grande île du Thiou eut aussi le châtelain d'Annecy, son greffe et les prisons. Le châtelain était chargé de la police locale, des causes de moindre importance, de l'arrêt préventif des accusés, de la citation aux juges supérieurs et de l'exécution des condamnés. Il cumulait souvent la charge de fermier, soit d'homme d'affaires du comte. Il percevait les droits nombreux et variés dus en divers points du *burgum* et de la *villa* ou banlieue. Et, comme tout alors revêtait la forme féodale, ce fonctionnaire recevait en albergement l'habitation et la perception des servis. Malheureusement la liste des anciens châtelains nous manque. Nous trouvons seulement Henry Panattier, en 1294.

L'ignorance du principe de législation que j'ai rappelé plus haut a fait commettre une grave erreur à un auteur moderne [1].

Dans un acte passé à Genève, en 1132, figure comme

1. *Souvenirs historiques d Annecy,* p 72.

témoin un Vullierme *de insula* ; un autre témoin du même nom se trouve à un acte passé à Annecy-le-Vieux, en 1192. Enfin, un Henri *de insula* est témoin d'un acte passé à Thonex, en 1225. Notre auteur s'est aventuré à en faire des seigneurs de l'île du Thiou ! D'abord, en l'absence du titre de *Dominus insulæ,* personne ne peut soutenir qu'ils fussent seigneurs d'une île quelconque. Le nom *de insula* ne pourrait désigner que le lieu d'origine ou d'habitation sans aucune prétention seigneuriale. Mais il y a tant de localités qui portent le nom *d'îles*. Rien ne prouve que les témoins de Genève et de Thonex fussent d'Annecy. Le témoin d'Annecy-le-Vieux pourrait en être, mais de quelle *insula* ? En dehors de la ville d'Annecy, vers Chevenoz, il y avait une famille appelée *de insula,* parce que sa maison était à côté de l'une des deux petites presqu'îles formées par le double contour du Thiou, et qui ont disparu dans le redressement de son cours au pont Neuf. On disait vulgairement *vers l'Isla*.

Quant à la famille qui portait le nom *de insulis,* elle l'a laissé au mas des *Isles,* que tout le monde connaît, et dont elle l'avait pris elle-même, comme on s'appelait Guillaume *de læta,* parce que ce notaire habitait près du sanctuaire de Notre-Dame de Liesse, de *læta* soit la Lée ; comme on s'appelait Ansermet *de ponte,* parce qu'on avait son *operatorium,* étude de notaire, *in angulo pontis de petra,* à l'angle du pont Morens. Un autre s'appelait Aymonet *de terrallio,* du terrail, parce qu'il avait la première maison construite contre le canal qui passait près de Notre-Dame. Quelquefois le nom venait d'un service public, comme celui de Girard *de hospitali,* parce qu'il servait à l'hôpital de Notre-Dame de Liesse ; comme Jean *de furno,* parce qu'il était censier du grand four de la ville.

On appela quelque temps *porte Jonathon* celle de l'horloge, parce que les deux maisons contiguës étaient

à Jonathon Trousseloup, bouteiller du château ; mais ses deux fils s'appelèrent Pierre et Jean *de la Porte*.

Je pourrais en citer bien d'autres.

Les îles du Thiou étaient donc la propriété de la Maison de Genève, qui n'en a jamais aliéné le domaine direct. Elle en a albergé quelquefois le domaine utile.

Un Jean de l'Ile, propriétaire dans le mandement de Balleyson, avait épousé une Prisque, qui avait des droits à Annecy-le-Vieux. Leur fille Béatrix, mariée à Jean de Cervens, avait apporté en dot quelques droits féodaux situés à Loysin, déjà du temps d'Amédée II, mort en 1308, et dont leur fils Pierre payait les servis à ce comte. Pierre de l'Ile obtint l'albergement des droits à percevoir pour le comte de Genève dans la maison de l'île du Thiou. Il en renouvelait la reconnaissance en faveur de Guillaume III, le 19 janvier 1316, par devant Jean de Novelles, notaire à Annecy.

Ces droits consistaient dans la leyde d'Annecy pour quarante solides et une demi-coupe de sel, sept paires de souliers plus un, et six deniers sur chaque cordonnier, trois deniers pour chaque savetier ou taconnier et marchand de cuir, pourvu qu'ils fussent d'Annecy ou qu'ils y habitassent. Il avait également en fief la mestralie, et il percevait huit deniers pour chaque vendeur de viande de chèvre, un agneau pour les bergers étrangers qui amenaient des brebis aux pâturages de Gevrier. Il percevait également des droits sur la récolte du vin, sur la pêche du Golayron, sur le four de la Halle, sur les quatres banches des anciennes boucheries, les nouvelles se trouvant dans l'île inférieure du Thiou. Il tenait en fief de la famille de Compeis et en arrière-fief du comte de Genève les moulins et battoirs de Crans, etc.

Nous ne fatiguerons pas le lecteur par l'énumération des noms de plus de quarante familles qui lui payaient des droits pour leurs maisons, jardins, pla-

ces, prés, vignes, depuis le Tillet, la Perrière, derrière le château, le long des rives du Thiou, les marais d'Isernon, le territoire de Bouz, jusqu'à Novelles, Annecy-le-Vieux et Arbignier, et diverses campagnes entre le Fier et le Thiou, et jusqu'aux marais d'Epagny.

Le plus singulier des droits perçus par Pierre de l'Ile était celui de six deniers sur chaque homme marié pour accompagner leur femme à l'église, quand il était nécessaire. On le trouve stipulé dans toutes les reconnaissances féodales des bourgeois-jurés d'Annecy en faveur des comtes soit de Genève soit de Savoie, conformément aux us et coutumes de la ville.

On voit par cet acte que Pierre de l'Ile n'était point le seigneur de l'île du Thiou, qu'il n'en était que le tenancier, aussi bien que du jardin situé en face, pour le tiers duquel il payait douze deniers annuels. Sous l'étiquette féodale il était le fermier du comte de Genevois. Plusieurs expressions de cette reconnaissance semblent se rapporter aux franchises de la ville, articles 1, 12, 15, 67, 71 et 72. Et, de fait, lorsque Amédée les renouvela, en 1367, il rappela qu'elles avaient été accordées par ses prédécesseurs ; il faut donc en compter au moins deux, son père, Amédée III, et son aïeul, Guillaume III. Il est difficile que Pierre de l'Ile, qui avait déjà traité avec Amédée II, et dans l'âge de majorité, fut encore vivant en 1367. Son nom n'a pu être reproduit dans les franchises renouvelées cette année que parce que le notaire a copié la vieille formule ; mais il a eu soin d'ajouter *seu ejus successores* non pas de famille, mais dans l'albergement de l'île et du reste.

Dans la reconnaissance que je viens d'analyser, il n'est pas question d'une reconnaissance précédente par le père de Pierre de l'Ile, comme on le voit dans d'autres actes de ce genre, lorsqu'il s'agit de succession

dans le même albergement. Jean de l'Ile, père de Pierre, ne tirait donc pas son nom de l'île du Thiou. Et, puisque Pierre avait la qualité de *domicellus,* sans être le *dominus insule,* il faut donc chercher ailleurs l'origine de son nom de famille. Il était si répandu dans nos contrées, surtout à presque tous les confluents de rivière.

Bien que Pierre de l'Ile ne prenne pas le titre de châtelain dans l'acte de 1319, il n'est pas impossible qu'il l'ait été. Le même personnage cumulait assez souvent les deux fonctions, bien qu'elles ressortissent de deux ordres différents. Les châtelains avaient des attributions juridiques et militaires et représentaient le principe de souveraineté. Les fermiers s'occupaient de la possession de territoires et des revenus. La nomination à une châtellenie était en général pour trois ans, sauf à être renommé, quand le fonctionnaire avait contenté son maître. Tandis que les albergements pour censes féodales avaient une durée bien plus longue. Parmi les châtelains d'Annecy, nous avons rencontré dans les chartes Jean Métral en 1343, Humbert de Naves en 1349, Reymond de Thesio en 1369, Guichard des Balmes en 1373, Guillaume de Fésigny en 1382, Thomas de Genève, fils de Pierre le Bâtard, en 1390, etc.

Mais nous avons hâte d'arriver à une nouvelle phase de la *maison forte de l'Isle,* dont l'importance ne fera que grandir.

Un des graves différends que les comtes de Genevois avaient avec l'évêque de Genève était la fabrication de leur monnaie en contravention des droits régaliens du prélat, prince-évêque. La tradition rapporte que cette œuvre clandestine s'accomplissait d'abord dans un bâtiment pourvu d'une pièce d'eau, situé au Tillet et qui a gardé le nom de *maison de la Monnaie.* Le mas du Tillet était possédé en partie par Pierre de Genève,

frère bâtard du comte Amé III et souche des Lullin et Boringe.

Mais cet établissement était trop à la découverte sous l'ancienne route d'Annecy à Sevrier. On se rappelle que, d'après la reconnaissance de Pierre de l'Ile, en 1316, le comte de Genevois avait des droits féodaux dans les marais d'Epagny. C'est là qu'on construisit, non loin des confins extrêmes de Sillingy, un bâtiment qui a toujours porté le nom de *château des Monnaies,* et dont on aperçoit encore quelques restes.

L'administration de cet atelier monétaire siégeait au château de la Balme de Consengy, dont les grottes pouvaient abriter impunément le stock des monnaies. Entre ces deux localités les chartes signalent le *chemin de la Moniaz*. La Maison de Genève y séjournait assez souvent, d'après les nombreux actes qui y ont été passés.

Parmi les petites monnaies sorties de cet atelier, les comptes signalent des *poises*. On a cru que ce nom venait de Poisy et que l'établissement aurait été autrefois sur la commune de Poisy, ou au moins l'administration au château de Macully. C'est une triple erreur. Les *poises* ou *peises* étaient connues dans plusieurs anciennes provinces de France et le voisinage de Poisy n'y était pour rien. D'ailleurs on ne fabriquait pas seulement des poises, mais des solides, des sixains, des deniers, des oboles, etc.

Depuis longtemps, le comte Amé III, n'espérant rien obtenir de l'évêque ni du comte de Savoie, qui avait aussi ses prétentions, sollicitait de l'empereur de Germanie le droit de battre monnaie dans le comté de Genevois relevant de l'Empire. Enfin, Charles IV, flatté de l'occasion de faire acte d'autorité suzeraine sur les prétentions des divers vassaux, accorda cette autorisation par lettres du 21 août 1355.

Nanti de ce droit, Amé III, n'ayant plus à dissimu-

ler son œuvre, décida d'établir son atelier monétaire à la capitale de son comté, dans la maison forte de l'Isle, dominée par le château d'Annecy. On se mit à l'œuvre pour transformer la maison, soit la partie basse, en atelier, et aménager au dessus une habitation pour le maître des monnaies. On voit dans les comptes de 1356 de la chaux et du sable apportés dans des barques pour réparer la cheminée de la maison, exhausser la tour ; l'achat de 50 pierres de molasse pour les portes et fenêtres. On peut les reconnaître encore. On voit les journées des maçons pour rompre le mur de la cave, y établir le fourneau de l'or, 200 carrons pour les deux fourneaux, quatre charrettes de pierres de tuf pour les voûtes des fourneaux, 2,700 clous pour la couverture du laboratoire, 16 lampes *(crusellos),* une boîte à deux serrures, pour le dépôt de la monnaie, une arche ou coffre-fort pour la garde de la monnaie. Ajoutons des poutres, des lattes, des pièces de fer dans les notes des fournisseurs, les journées des maçons, charpentiers, ouvriers, et enfin le nettoyage du canal de Thiou.

(A suivre). C.-A. Ducis.

NOTE SUR LA DATE DE LA MORT D'ANTISTIUS LABEO

Parmi les proconsuls de la Narbonnaise du temps d'Auguste, on connaît, d'après un passage de Pline (*H. N.*, 35, 7 (4), le célèbre jurisconsulte M. Antistius Labeo [1]. On ne sait la date exacte ni de sa naissance ni de sa mort. Teuffel, dans son *Histoire de la Littérature latine* [2], place la vie de Labeo entre les années 695 et 765 de Rome, soit entre 59 av. et 12 ap. M. Goyau, dans sa *Chronologie de l'Empire romain* [3], donne également, d'après Teuffel, l'an 12 comme date de la mort de Labeo, qui alors aurait été âgé de soixante et onze ans.

Ni l'un ni l'autre n'ont cité le passage en question qui peut-être infirme la date qu'ils ont avancée et dans lequel Pline, parlant des peintres contemporains, nomme, après Turpilius, Antistius Labeo *prætorius... etiam proconsulatu provinciæ Narbonensis functus... exstinctus nuper in longa senecta*.

Nuper et *longa senecta* sont en effet des mots qui appellent l'attention. *a)* D'abord n'oublions pas que Pline est né en 23 ap. et qu'il a dédié son ouvrage à Titus en 77 [4]. Quand il parle de cet espace intermédiaire, il emploie généralement l'expression *nostra ætas*, notre âge, notre génération [5]. Quand il vise plus particulièrement l'époque de sa jeunesse, l'âge où les hommes commencent à observer et à se souvenir, il se sert de l'expression *nostra memoria* [6]. Au contraire,

1. Allmer, *Insc Vienne*, I, p 270
2. Trad Bonnard et Pierson, t II, p 132 Paris, 1880, Vieweg
3. Paris, 1891, Klincksieck
4 Pline, *H. N*, Prœf 1
5 *H N*, 33, 49 (11); 34, 17 (7); 35, 7 (4).
6 Ex : « *Quæ pictura duravit ad nostram memoriam* », c'est à-dire jusqu'au règne de Claude. (*H N*, 35, 7 (4).

l'adverbe *novissime* se rapportera à un fait rapproché de la date de la dédicace à Titus, ainsi à l'incendie du Capitole, en 69 [1]. *Nuper,* nouvellement, récemment, dernièrement, devra donc très probablement désigner une époque éloignée de quarante ans au plus de la date de la dédicace. *b)* Pareillement, l'adjectif *longa* ne convient guère à une vieillesse de 71 ans ; cette expression désigne plutôt une vieillesse assez avancée, qui approche de la centaine sans la dépasser et qui, par suite, semble longue aux yeux d'une génération oublieuse pour laquelle le grand Labéon, le brillant rival de Capiton, est celui qui vivait sous Auguste [2]. Il semble donc résulter de la lecture de ce passage que Pline rapporte la mort de Labéon comme un fait contemporain, dont il aurait presque été témoin et qui, par conséquent, est postérieur à la date donnée par Teuffel.

Quelles dates attribuer maintenant aux différents faits connus de la vie du jurisconsulte ? En nous basant sur ceci, à savoir que, d'un côté si Tacite nous parle de la mort de Capiton, il passe sous silence celle de Labéon, que de l'autre, il manque aux *Annales* le récit des années 37 à 47, nous serions assez tentés de placer la mort de Labéon dans cet espace de temps. Alors il faudrait avancer de quelques années la naissance du jurisconsulte. En admettant la date hypothétique de 54, par exemple, Antistius aurait perdu son père à douze ans ; il aurait suivi les cours de Trébatius dès 34 ; en 12, Auguste lui aurait offert le consulat, ce qui placerait vers l'an 10 son proconsulat de Narbonnaise ; en l'an 5, il aurait eu cinquante-neuf ans et il serait mort ainsi sous le règne de Caligula.

P.-Ch. MARTEAUX.

1. *H N*, 34, 17 (7).
2. TACITE, *A*, III, 75 « *Ea ætas duo pacis decora simul tulit* » Cela ne veut pas dire qu'en 22 ap Labéo était mort depuis dix ans.

LES NOMS DE LIEUX

DE LA

HAUTE-SAVOIE

(Suite)

Notre premier article sur les noms de lieux nous a valu deux intéressantes communications dont nous croyons devoir détacher quelques extraits, en tant qu'ils complètent ou rectifient nos assertions ; heureux sommes-nous de cette intervention qui, en multipliant les efforts et les recherches, nous conduira plus sûrement au but.

Lettre de M. H. TAVERNIER, de Taninges.

. . . . . .

Au sujet du mot *Salle*, p. 259. — *Salle* est indiqué une fois pour forêt, synonyme de *Seille* (Hoizé). Le mot pourrait avoir cette signification, p. ex. à Sixt : *Salvadon (Silva dunum)*, alpages au-delà d'une forêt de sapins ; *Salvagny*, jadis *Servagnier*, gros village également près d'une grande forêt, la *Grand-Joux* ou la *Grand-Jor*.

P. 260. — A la liste *Thiez, Thuet, Toisey* ajoutez *Toisinge*, hameau de Saint-Pierre de Rumilly et *Tiosard*, ancien château aujourd'hui fermé à Amancy.

P. 265. — *La Ravouire* (commune de Verchaix) est une côte stérile à chênes rabougris. Ce nom serait mieux placé avec les dérivés de *robur* (p. 261) qu'avec les champs de raves.

. . . . . .

Lettre de M. FENOUILLET, instituteur a Desingy.

. . . . . .

A *Betulla* je crois que vous rattachez à tort *Bulo*ʒ et *Beule*. Ces mots reproduisent plutôt le mot *beulo*, en patois source, dont est formé *beulâ*, jaillir. Je connais plusieurs mas dénommés au *Beulo* ou vers le *Beulo*, où il y a des sources nombreuses.

De là viennent les noms de famille *Bouloz, Duboulo*z (en patois *Dubeulo*) et *Buloz*. *Betulla* donne *Biolla* et ses dérivés, comme *medulla* donne *miolla, nebula, niolla,* par la chute de la consonne médiane et l'*u* latin, qui se prononçait *ou,* donne *ò* sourd en patois, mais jamais *eu*.

Dans les mots venant de *chêne,* l'accent tonique est resté sur la première syllabe Les noms de la *Chenaz*, la *Chenal* ne doivent donc pas venir de chêne Je crois qu'ils signifient tout simplement chenal ou bief de moulin qui se disent *chenâ* (en Chablais *chenô*). En effet, il y a à Amancy les moulins de la *Chenâ* où l'eau est amenée par un long canal (*chenâ*). A Thollon, le passage de la *Chenô* est un long couloir conduisant à la montagne de Memise.

Au sujet d'*Uche* et d'*Ouches,* je vous ferai remarquer que *u* latin initial a constamment donné en savoisien *or, our, uer,* témoin *ulmus = uermo, ourmo, ormaret; pulmonem = pormon, culmen = cormet, pulver = perve* ou *pèvre* ; de même que *al* donne *ar* : *salvia = sarva, alba = arba, palma = parma,* etc. *Ulcus* aurait donc donné *orche, ourche, uerche* et non *ouche* ou l'*l* n'existe pas et n'est pas représentée. L'étymologie la plus probable de *Ouche* est celle de M. Gonthier : *occhia,* de *occare,* qui vient lui-même de *occa,* herse.

IV.

Noms tirés de la disposition des lieux.

Le *Plan,* le *Planay*, le *Planeley*, *Planaise, Planaz, Planajor,* les *Eplanées,* les *Planes,* les *Plagnes,* les *Planards,* la *Planaz* caractérisent les parties planes d'un fond de vallée ou d'un plateau. Mais les méplats que l'on rencontre en montagne, et qui se succèdent parfois comme des gradins, s'appelleront la *Plattaz,* le *Plattet,* le *Platuit,* les *Plattières,* le *Platon,* puis les *Replats,* le *Replaton,* les *Replens,* au *Ruplan*. Entre ces méplats successifs, il y a souvent un pli de terrain dont l'arête sera le *Crêt,* le *Crettet,* la *Crête,* la *Crêtenaz* (Choisy), *Crétal* (Lugrin), à *Crée* (Bassy), le *Crey*, *Crétoz* ou le *Crédoz* (Cornier). Les gradins eux-mêmes seront les *Saillets,* les *Etages,* les *Greppes,* les *Crapons*.

Pour exprimer une élévation. un sommet, les termes abondent : la *Tête,* la *Testaz*, la *Mottaz* (Megève), la *Motte* (Ayse), le *Haut,* le chalet de l'*Haut* sur Alex (écrit *Altus* dans les chartes et ordinairement nommé chalet de *l'Eau*), *Hauteret* (Lornay) ; les *Bosses, Ballaison* (de ballon), *Balley-son* (Choisy), sur la *Balle,* sous le *Ballaison* (Meillerie) ; le *Coupeau* (du celtique *coppa*, élévation [1]), *Dossenay* sur Groisy (radical *dos*?), le *Chard* (sommet d'un plateau), aux *Chars* (Côte-d'Hyot), *Lachart* et la *Chardaz* (Mont-Saxonnex), la *Charrière* (Montmin), *Charjor* (Mieussy) ; à *Chapt* (de *caput*). vers *Chat*, la *Chat* (plus souvent écrit *Lachat*), les *Chats* (Mieussy) : *Cuvat,* la *Covâ* (plateau), sous la *Cuvat* (Faverges) ; *Chedde* et *Chède* (en haut en langue d'oïl) ; *Duingt* (de *dunum,* monticule) ; tous les noms en *od* déjà cités : *Chavanod, Champanod, Vernod ;* l'alpe d'*Odaz* (Mieussy), les *Dodes* et les *Dudes,* la *Bergue* et la *Bergaz* (de l'allemand *berg*, élévation), les *Combles,* les *Frêtes,* la *Frêta,* la *Fraise,* la *Freysa,* la *Frise* (pour cime, arête).

Dans un ordre inverse, nous avons la *Combe* et la *Combaz*, les *Ecombes* (Allèves), *Combargeon, Combafort, Combette, Comballiafrey, Combafoug, Bellecombe, Hautecombe, Combette, Précombe,* au *Recombe,* la *Fosse,* les *Fosses,* les *Fosseaux,* la *Creuse,* la *Crusaz,* la *Crosaz,* les *Creuses,* les *Creuzettes,* le *Crosat,* le *Creux,* sur les *Creux,* le *Cruet,* le *Cresin,* le *Cruy*, les *Cris,* le *Cris,* le *Cruz,* le *Croz,* le *Crosay*, les *Crozets,* la *Grusaz* (Domancy), la *Greubaz,* les *Grobbes,* les *Vaux, Léveaux* (qui s'écrit encore *Lévaut* et *Levaux*), *Cheravaux* (Montriond : vallée rocheuse), *Bellevaux, Bonnevaux, Vallon, Vallonnet, Vallières* et *Vaillères* [2], la *Fattaz* (Côte-d'Arbroz : pour la poche), *Habère-Poche* (disposition en entonnoir).

1. Bescherelles, *Dictionn national*
2. De *vallarium,* pays de vallées (Abbé Bonnaz)

Les grottes, les puits de montagnes s'appelleront la *Barma* ou la *Balme,* bois *Barmetin* (Héry), les *Balmettes, Balmotte,* la *Baume,* les *Terriers,* les *Grottes,* la *Crottaz* (les Gets), la *Crotte de la Combe,* la *Crotte-au-Chien,* la *Tanière-Rouge,* les *Tines,* la *Tan-naz,* la *Ton-na,* la *Dan-naz,* la *Boën-na, Bange* (pour bauge), *Bornale,* au *Bornalier,* la *Bornalière,* le *Four,* le *Partui,* la *Pertuise,* le *Golairon.* — Quelques-uns de ces noms signifient également col, passage étroit, défilé et peuvent alors prendre rang à côté de *Cluses,* la *Clusaz, Cluseraz,* les *Clusettes,* la *Gorge,* le *Goulet,* la *Golettaz,* la *Forclaz, Forchex,* les *Fourchettes,* les *Fourches,* le mont *Forcher,* sur *Cou,* la montagne de *Coux.*

Un terrain montant s'appellera la *Côte,* les *Côtes,* la *Cutaz,* la *Puyat,* la *Buyat* (Challonges), l'*Epuyer* (Bellevaux, de *podium,* rampe), la *Rapaz,* la *Rappe,* les *Rapilles,* les *Rapines, Rampon, Rampillon* et *Ramponnet.* — Nous mettrons en dehors de cette série les dérivés des mots celtiques *cut, cout, cotan,* qui signifieraient, d'après M. Ducis, forêt, cachette, caverne, et qui ont donné à notre département : le *Couteau* (commune de la Baume), les *Coutasses* (Combloux), *Couty* (Habère-Poche), la *Cottaz* (Eteaux) et *Cottelet* (Meillerie).

Les noms de *Belair, Bellevue, Bévy* (beau voir), *Beauséjour, Beaurivage, Beauregard,* et ceux de l'*Adray* (pour l'endroit), les *Adroits,* le mas de l'*Adret* témoignent de la bonne orientation des lieux ; le contraire se manifeste dans les *Envers,* les *Enversins,* la *Rivière-Enverse,* l'*Envers des Dodes* (Grand-Bornand) et *Montanvert* qui devrait s'écrire *Mont-Envers.*

Trottebise, Torchebise, Buffavent, le col de la *Buffaz, Montavent* indiquent assez leur situation à découvert, tandis que le *Réret,* les *Rirets, Léderry* (là-bas derrière), *Deyrier, Dérée* annoncent qu'ils sont à

l'arrière-plan. *Lieutraz, Luittraz, Lioutraz* (d'*ultra*, au delà), *Lédelet* (même signification), *Liodome* (pour *lé d'amot* ?), *Leydefeur* (la-bas dehors), *Fauraz* et *Faurax, Ley-Dessous, Trélatête, Trélamon* (*tré* pour *trans*, au delà) donnent bien l'idée de leur position écartée par rapport à un point principal. — Même sens pour *Arculinges*, les *Arculinges, Arculaz, Reculex, Reculière*, les *Eculées*, à *Eculé, Cul-Bas*, les *Culées*, les *Cullets*, à la *Culaz* (du bas latin *ad culatam*), les *Bouts*, les *Rebouts*, les *Caves* (les queues), le *Cavey*, la *Cavetta*, les *Bunè* (les bornes), les *Confins*, la *Fin*, aux *Fins* (en patois *u Fin* dont on a fait capricieusement *Huffin* à Neydens). *Metz* (du latin *de metis*) et son diminutif *Meythet* appartiennent à cette famille.

Du celtique *corn*, angle, corne, pointe, sont venus *Cornier, Cornillon, Curnillex*, les *Cornels*, les *Cornes*, bois de la *Corne*, bois *Cornent*, la *Curnaz*, les *Cornuts*, à *Cornu*. — A la même catégorie, se rattachent le *Coin* avec sa variante *Cons* et leurs diminutifs le *Cognet*, le *Cugnon*, le *Cougnon*, le *Cognonet* ; — à la *Courbe*, aux *Courbes*, les *Recourbes*, la *Corbaz*, les *Converses*, les *Conversions*, au *Crochy* (au crochet), au *Girolet* (de *gyrus*), le *Coude*. — Un croisement de route, un carrefour deviendra la *Croix*, la *Croisette*, la *Crosette*, les *Croisets*, à l'*Encroi*, les *Traversis*, la *Traversière*.

Dirons-nous enfin la variété presque innombrable des noms de lieux dérivés de *mons*, montagne : à commencer par *Mons*, le *Mont*, les *Monts*, les *Montets, Beaumont, Balmont, Belmont, Chaumont (calvus mons)* et son diminutif *Chaumontet, Clermont (clarus mons), Entremont*, l'*Ermont* et *Narmont* à Bellevaux, *Terramont* (que l'on traduit en Poche par tard à mont) et continuant par *Montagny, Montagnon, Montigny, Montigées* et *Montigel* (*monticellus*), *Montessuit* (mont sec, essuyé), *Monthoux* (mont du tuf), *Montrottier*

(*mons ruptus*), *Montmin* (*mons minor*), *Montroch*, *Montessaix* à Cluses (mont du Saix, du rocher), *Montquart* à Chamonix (position pour château, *caër*), *Montisbrand* aux Clefs, *Montmasson*, *Montferon*, *Montbéné*, *Montherbout* (mont herbeux) que l'on écrit aussi à Lullin *Monterrebout* (limite de la terre ?), *Montriond* (*mons rotondus*), *Montauban* sur Seyssel (*mons Albanus*), *Montavax* ou *Montavat* sur Saint-Roch (mont d'aval) *Montdragon* à la Balme, *Monteaubanc* à Saint-Cergues, *Montely* à Megève, *Montjarbé* à Duingt (en forme de taupinière ?), *Montjoie* (*mons Jovis*), *Montpellaz* [1], sans compter les *Montnant*, *Montpiton*, *Montravant*, *Montremont* (qui devrait s'écrire Mont-Remont, *mons remotus* et que l'on prononce Mormont), *Montremaz* et plus de vingt autres que nous taisons pour ne pas abuser de la patience du lecteur.

V.

D'après la nature du terrain et les accidents du sol.

Asnières, *Aunières*, l'*Arny*, l'*Herny*, aux *Harniers*, aux *Erniers* dérivent d'*arenaria* et ont le même sens que la *Sablonnière*, la *Sablinière*, la *Gravière*, les *Gravières*, la *Gravelière*, la *Gruva*, la *Gravanne* (Brenthonne) et les *Gravasses* (Chamonix). — Par continuité, les bords pierreux d'un cours d'eau, un lit desséché de ruisseau en montagne recevront les noms de *Glière*, *Grière*, qu'on pourra écrire *Gruyère* comme à Argonnex et même la *Gria* comme aux Houches.

Les terrains vraiment pierreux s'appelleront le *Perret*, les *Perrets*, le *Péray*, le *Pérus*, la *Pierrue*, la *Perrière*, la *Perrolière*, la *Pierreuse*, la *Perreuse*, *Perron*,

1 Montpellaz pourrait venir, comme Montpellier, de *mons pessulanus*, garni de sapins ? Il y a un mont Pilat, dans le département de la Loire, qui se rattacherait peut-être à cette origine

la *Perrine,* les *Péras, Perraz,* la *Paraz, Perroy, Pariaz,* le *Parroi,* les *Perrettes, Perretaz,* à *Perrassy,* à *Perravex,* aux *Pierrailles,* aux *Périllets,* aux *Périllats,* au *Périllin, Tré-les-Pierre,* aux *Pérouses,* à la *Pérouse,* aux *Pirolettes,* les *Perriers,* les *Perrières,* les *Ferrières,* les *Verrières* (belles carrières de grès à Neydens), les *Verries* et *Veyrier* (*Veyries* dans les chartes).

Un lieu caractérisé par la présence d'une pierre isolée se nommera la *Pierre,* la *Pira, Pierrecharve* (pierre chauve), *Malapierre, Pirrandry* (la pierre à André), *Pira d'en Geroux,* à *Puraplata.* — Le celtique *lia,* pierre ou rocher, nous donne *Lyaud* ou *Liaux* (Monnetier-Mornex), *Lays* (Arâches), le *Lay* (Contamines), *Léaz* (Chavannaz), *Layat* (Boëge), *Loëx* (dans les chartes *Loyes* et *Loyas*), *Loisin* (*Loisinum,* diminutif de *Loyes*), le bois de l'*Allay* ou de la *Laye* à Meillerie, et à Mieussy *Ley, Leyer* et *Andeliey* (*ande* devant, *liey* rocher, *ante rupem* [1]).

Le *Rocher,* les *Roches,* les *Rochers rouges* (Chamonix), la *Rochette,* les *Roquettes* (Beaumont), *Roquier* (Morzine), *Roqueraz* (Héry), les *Roches, Chavaroche* (*calva rupes*), aux *Rochats* (Gruffy), *Rochefond* (Frangy) sont le noyau d'une nombreuse tribu à laquelle viennent s'adjoindre sous une autre forme le *Sey,* le *Cé* ou le *Saix,* la *Siaux* (Lullin), *Saxel* et *Mont-Saxonnex* ; — puis le *Vard* de la Clusaz (*var* en celtique rocher, tumulus [2]), le *Var* de Saint-Jorioz, le *Charvin* ou grand *Carroz* de Manigod (*cairn* ou *carrek* en celtique rocher), la *Crau* du Lyaud (de *craigh,* en celtique amas de pierres [3]), les *Caravolles* de Droisy, *Cheravaux* de Montriond (*Caravallis* dans les chartes), le roc de *Chère* de Talloires, *Verchère* ou vers Chère de Faverges et peut-être *Verchey* ou *Verchaix*

1 H Tavernier, *Mieussy.* — On trouve aussi *laye,* bois taillis; Saint-Germain en Laye aurait cette origine. (Bouillet, *Dict. scient.*)
2 Ducis, *Quest archeol.,* p. 238
3. Bescherelle, *Dictionn. national.*

près de Samoëns. D'autres dérivés de *rupes* comme les *Rippes,* les *Ruppes,* la *Ripaz,* la *Rippaz*, la *Rupilière* (Bassy), les *Ripaudes* (Chénex) formeraient une branche de cette tribu.

Un tas de pierres accidentel ou de main d'homme prend les noms de *Molard* (du latin *moles*), la *Mule* (même origine), *Mollard,* les *Molares* (Magland) et le *Molaret* (Montmin) ; — il se nommera aussi *Murger, Morzier* (Brenthonne) et *Murzier* (Droisy).

Châlon sur Ayse (précipice en langue d'oïl), les *Lanches* d'Essert-Romand (ravin de montagne à pente rapide), la *Lanche-Damnée* des Gets, le *Grand-Lanchy* du Grand-Bornand, les *Lanchettes de la Corne* à Chamonix, *Lancheman* à Chavannaz, les *Ravins,* le *Ravinet,* les *Ravines* sont à grouper ensemble.

Glaciers et avalanches ont laissé leurs traces dans *Lavanche, Lavanchy,* pré de l'*Avanchy,* le *Lavanchy* (Montriond) ; dans *Moranche* (de moraine et du latin *morari* demeurer), les *Moranches* (Combloux), *Mornex* ou *Mornay* (de moraine également).

Ne perdons pas de vue la nature du terrain, qui se montre encore dans les catégories suivantes :

Terre boueuse : *Bray* (du bas latin *braium,* boue), en *Glaise,* le *Plan-Gliaz* de La Clusaz, les *Pettoraux* de Megève (de *peté,* glaise épaisse en patois), la *Pétouillère* de Mont-Saxonnex, *Ptécrot* de Montriond (creux du *peté*), l'*Encraty* du Demi-Quartier (encrotté, qui est dans la crotte ou dans la boue). — Terrain tufeux : le *Thouvex,* les *Thovet,* la *Touvière,* les *Tovassières* de Pratz, le *Tour* (en patois le *Tœu*). — Terrain talqueux, aux reflets argentins : *Argentières, Argence, Pré-d'Argent.* — Terrain ferrugineux : *Taillefer* (Duingt et Margencel), *Rougemont* (Entrevernes), *Roge-Palud* (Mieussy), à *Terre-Rouge* (Ferrières).

(A suivre.) E. Tissot.

LISTE
DES
IMPRIMEURS ET LIBRAIRES
D'ANNECY
ET DE LEURS IMPRESSIONS PEU CONNUES

POMAR Gabriel, imprimeur et libraire (1535-1542).
Originaire d'Espagne, exerçait à Lyon en 1513, vint s'établir à Genève de 1521 à 1535 année où il rejoignit, à Annecy, l'évêque Pierre de la Baume.

VUALFAL Guillaume, libraire (1540).

POMAR Aymé, imprimeur et libraire (1542).
Imprima : *La louange et description de l'entrée de Jacques de Nemours à Annecy*.

POMAR François, imprimeur (1543-1556).
Marié à noble demoiselle Françoise Théon. Fit imprimer, à Lyon. par Dion de Harsy, en 1543 : *Horæ Almæ Virginis Deiferæ Mariæ*. Il quitta Annecy pour s'établir à Chambéry postérieurement à 1556.

GAZEAU, libraire (1549).

De SAINT-YLLAIRE *(Hilaire)* Jehan, libraire (1561).

CHANTELOBE *(Chanta-Louppe)* Martin, libraire (1561).
Reçu bourgeois d'Annecy le 13 décembre 1561 ; marié à Etiennette Verney, d'Annecy.

BOTTON Antoine, imprimeur ou libraire (1566).
Edita : *Elementa gramaticæ juventibus utilis*.

PETREMAND & De SAINT-HILAIRE Jean, libraires (15..?).

BERTRAND Jacques, imprimeur (1572-1576).

A imprimé : *Kalendarium ecclesiasticum Joan. Horolani recognitum* (1573), in-8° de 55 p.

LIRE Jean, libraire (1585).

ALLIOD Claude-François, libraire (1589).

PHILIPPE Albert, imprimeur (1598).

ALLIOD François, libraire (1615).

RAMUS Nicolas, libraire (1631-1647).

Fit imprimer : *Rudimenta ad declinationes,* à Necy, chez André Leyat et se vendent chez Nicolas Ramus.

LEYAT André, imprimeur (1641-1647).

Des lettres de bourgeoisie sont accordées à son père sur sa demande, 1641. A imprimé : *Les prophéties de l'Etat de Savoie* (1641), in-4° de 80 p. — *Le bien public* de René Favre (1646). — *Rudimenta ad declinationes* (1647).

CAILLOT Edmond, imprimeur (1644-1663).

A imprimé : *Summarium revolutionum... Marchantio... pastore* (1644), in-12. — *Secunda Despauterii editio* (1649). — *Epithalame sur l'heureux mariage de S. A. R. et de la princesse de Valois,* par A. Barthelemy Magistri (1663), in-8° de 52 p. — *Lys de France en Savoye recueilli dans le parterre royal de Madame la duchesse royale, présentée à son entrée dans la ville de Saint-Jean de Maurienne,* par le sieur Trepier, conseiller de S. A. R. et juge mage de la province; à Annessy, par Edme Caillot, sur le pont de Notre-Dame, 1673, in-4° de 15 p., 4 ff. n. ch.

VEILLARD, imprimeur (1644).

VANEY Nicolas, libraire (1651).

DUFOUR Martin, imprimeur (1654-1656).

Marié à Marie Lemègre le 26 avril 1656.

ALLIOD, fils de François, libraire (1656-1666).

CLERC Jacques, imprimeur (1659-1683), en rue Mercière.

A imprimé : *Les vies des VIII vénérables mères re-*

ligieuses de la Visitation (1659), in-4° de 322 p. — Le Jay, *Speculum presulis* (1661). — *Officium corporis Christi* (1674). — *Kalendarium romanum* (1674).

DELACHINAL Pierre, imprimeur (1662-1666).

IMPRIMERIE DU COLLÈGE (1664-1666).

A imprimé : *C. Plinii Cæcilii Nevocomensis Epistolæ selectæ ad usum collegii Chapuisiani Annecien-sis* (1664), in-32 de 80 p. — *Joannis Ludovici Vivis introductio ad sapientiam, adjecta est gallica versio in gratiam studiosæ juventutis collegii Chapuisiani Annessiensis,* Annessii ex typographia collegii anno 1664, in-8° de 88 p. — Deleschiaux, *Difformité* (1665). — J.-F. Constantin, *Selectiora* (1666).

GAUTIER Claude & SENGLERAT Jean, imprimeurs (1675).

Ont imprimé : *Kalendarium romanum* (1675), in-18 de 191 p.

FONTAINE Humbert, imprimeur (1689-1712).

A imprimé : *Le notaire parfait* (1712), in-4° de 159 p.

La veuve FONTAINE (Claudine CALLOU), imprimeur (1712-1733).

(11 juillet 1715.) Patentes données à Thonon l'autorisant à imprimer et vendre pendant douze ans : *La vie de saint François de Sales* ; *Le Despautaire* ; *Le Rudiment* ; *Les Exercices du chrétien* ; *Le Catéchisme du diocèse* ; les frères Dumax n'ayant pas fait lever et remplir les conditions des patentes accordées en 1713. — A imprimé : *Régles de la congrégation* (1712). — *Table alphabétique des lois et constitutions* (1725). — *Sujets de conférences ecclésiastiques* (1727). — *Abrégé de la vie de saint François de Sales* (1727). — *Statuts de police de la ville d'Annecy* (1733).

Les frères DUMAX Jean-Pierre & Benoît, imprimeurs (1713-1735).

Ont imprimé : *Sujets de conférences ecclésiastiques*

(1713). — *Abrégé de la vie de saint Pie,* pape nouvellement canonisé (1713), in-8° de 46 p.

BOUGNON Claude-Antoine, imprimeur et libraire (1720).

A imprimé : *Sermons de dom Sigismond Quisard.*

BLONDET Nicolarde, libraire (1729).

Elle continua sans doute le commerce de son mari, à Annecy, après que celui-ci se fut établi, comme libraire, à Chambéry, où il acheta l'imprimerie de la veuve Riondet, en 1703.

DURAND Joseph, imprimeur et libraire (1736-1741).

A imprimé : *L'innocence reconnue ou la vie admirable d'une illustre dame appelée Geneviève,* par le R. P. René de Cerizier. — *Phœdri Augusti Cœsaris liberti fabularum libri quinque* (1741), in-32 de 136 p.

BURDET Jean-Baptiste, imprimeur et libraire (1737-1777).

Originaire de Chambéry, reçu bourgeois le 4 juin 1742. A imprimé : *Officium beatæ Margaritæ de Sabaudia* (1739). — *Officium sacratissimæ sindonis* (1739). — *Officium corporis Christi* (1740). — *Officium desponsationis B. M. Virginis cum S. Joseph* (1740). — *Réduction des florins en livres de Savoie,* par maître J. Lionnaz (1741). — *Phœdri fabulæ* (1746). — *Les statuts de la dévote confrérie de Notre-Dame des Suffrages de Saint-Maurice d'Annecy* (1750). — *Catéchisme nouveau contenant le précis de la religion* (1751). — *Lettre pastorale de Mgr l'évêque et prince de Genève* (1751). — *Table généalogique de Besson* (1753). — *M. T. Ciceronis in L. Catilinam* (1756). — *Constitutions et instructions synodales de saint François de Sales* (1773).

Veuve DURAND, imprimeur (1748).

Thèse de Leo Bô, Sancti Bernardi monachus in primitivo sancti Petri de Lemenco supra Camberium templo, Annecii, apud viduam J. Durand, Regis Typographi, in-8° de 18 p.

MUGNIER Pierre, imprimeur et libraire (1755).

A imprimé : *Relation du pitoyable état où se trouvent les lieux saints de Jérusalem.*

DURAND Claude-Marie, imprimeur et libraire (1765-1804).

A imprimé : Arignani, *Tractatus de contractibus* (1781). — *Statuts et règles de la confrairie de la Sainte-Croix* (1784). — *Livre à l'usage des Sœurs de la confrairie de la Sainte-Croix* (1789). — *De sacra profanaque eloquentia institutiones* (1792). — *Mémoire sur le collège de Savoye fondé à Louvain.*

BURDET J.-B. & Alexis, imprimeurs et libraires (1777-?).

Ont imprimé : *Officia propria diœcesis Genevensis* (1777).

BURDET Alexis, imprimeur et libraire (1782-1825).

A imprimé : *Exercices du chrétien* (1783). — *Nouvelle journée du chrétien* (1736). — *Officia propria sanctorum diocœsis Tarentasiensis* (1790). — *Office de la Vierge Marie* (1810). — *Abrégé de l'histoire de Savoie* (1820).

DURAND Jean-François, imprimeur et libraire (1816-18..?).

BURDET Aimé, imprimeur et libraire (1825-1856).

PRÉVOT Joseph & SAILLET François, libraires (1825-1836) et imprimeurs (1836-1850).

PRÉVOT Joseph & ROBERT Louis, imprimeurs (1850-1851).

ROBERT Louis, imprimeur (1851-1852).

BÉTEMPS P.-M. & François, libraires (1851-1862).

PHILIPPE Jules, imprimeur et libraire (1850-1859).

A. Perrin et E. Serand.

BIBLIOGRAPHIE

La Mission de saint François de Sales en Chablais, par M. l'abbé Gonthier. Annecy, librairie Abry, 1891, 248 pages in-8°.

—

Au sud du lac Léman et du Rhône, entre le Vuache et la Dranse, les troupes bernoises s'étaient emparées en 1536 de tout un territoire, qui comprenait ce que Charles-Auguste de Sales appelle *deux des plus belles provinces du royaume des Allobroges, Chablais et Ternier*. Tout ce pays fut bientôt converti au protestantisme.

L'histoire du Chablais protestant se divise en trois périodes : la période bernoise, qui va de la conquête jusqu'à la paix de Nyon en 1564; — une période intermédiaire, d'une trentaine d'années, pendant lesquelles cette contrée demeura protestante, tout en étant soumise au duc de Savoie ; — enfin la période qu'on peut appeler *salésienne,* qui va du 14 septembre 1594, date de l'entrée de saint François de Sales en Chablais, jusqu'à la paix de Lyon et la réconciliation des églises du bailliage de Gaillard, en 1601. A partir de cette époque, on se soumit, dans toutes les paroisses du pays, à la volonté du duc de Savoie, qui avait fait écrire à la seigneurie de Genève : « Son Altesse ne force personne en ce qui est de la religion ; mais Elle ne veut pas qu'il se fasse autre profession que de la catholique romaine dans ses Etats [1]. »

Les deux premières périodes de cette intéressante

1 *Registre du Conseil de Genève*, 26 juillet 1601, cité par M. Dufour-Vernes dans un Appendice de *L'Escalade*, récit tiré de l'*Histoire universelle* d'Agrippa d'Aubigné, et accompagné de documents nouveaux Genève, librairie Georg, 1884

histoire n'ont pas encore été étudiées comme elles mériteraient de l'être. A vrai dire, les recherches sur l'époque bernoise ne sont pas aisées, parce que les documents qu'il faudrait consulter sont pour la plupart en allemand, aux archives de Berne; il ne s'est pas trouvé de savant qui en ait fait son affaire, et qui se soit mis à fouiller cette mine, laquelle doit être très riche. Toutefois le dépouillement de la copieuse correspondance publiée dans les *Opera Calvini* ne serait pas sans fruit. M. Gonthier aurait bien fait de la consulter pour son Appendice A : *Les ministres protestants en Chablais*.

Champereau, par exemple, méritait d'autres reproches que ceux qu'il lui adresse (page 217) d'après l'abbé Fleury. Champereau, qui ne voulait pas être relégué à Draillant, a allégué les couches de sa femme, cela est vrai : *Quoniam uxor erat partui vicina, veniam sibi dare petiit si non tam cito familiam et supellectilem suam illuc transferret.* Mais ce n'est pas qu'il craignît la peste, il n'en était pas question : tout simplement il ne voulait pas aller demeurer dans un village éloigné; tandis que la Compagnie des pasteurs tenait à l'y envoyer, pour le séparer de quelques mauvais drôles avec lesquels il avait trop de relations. Si ses collègues jettent sur lui un blâme sévère, c'est que *sodales habebat helluones,* c'est que *in cauponis frequentior erat quam domi* (lettre au clergé de Gex, 13 décembre 1545).

Les savants éditeurs des *Opera Calvini* ont publié sans réticence les documents historiques qu'ils ont recueillis; ils étaient au-dessus de la crainte de fournir des armes à la médisance, à la polémique des controversistes adverses. On peut voir dans un piquant opuscule d'Amédée Roget [1] le parti que peuvent tirer de la

1 Le *Mariage de deux Réformateurs*, dans les *Etrennes genevoises* de 1879.

Correspondance de Calvin les écrivains qui ne redoutent pas de prendre en défaut les personnages les plus graves.

La période intermédiaire (1564 à 1594) de l'histoire du Chablais protestant est encore en blanc à l'heure qu'il est ; et elle sera peut-être plus difficile à explorer que la période bernoise. C'est là surtout que le manque de documents se fera sentir.

Quant à la période que j'ai appelée *salésienne,* les historiens abondent. Contemporains de saint François de Sales et savants modernes, chacun a senti l'importance de ce qui s'est passé alors en Chablais : les résultats en demeurent aujourd'hui, de même que de l'autre côté du Léman, les conséquences de la conquête de 1536, de la *Dispute de Lausanne,* si bien racontée par Juste Olivier [1], et de l'abandon définitif du pays de Vaud par le duc de Savoie, au traité de 1564.

Tous les biographes de saint François de Sales ont traité largement de sa mission en Chablais. Charles-Auguste y consacre deux cents pages dans l'histoire de son oncle, livre charmant, auquel on revient toujours. Il a fait quelques omissions, certaines confusions, je le veux bien, et sans doute une édition critique et sérieusement annotée de cet ouvrage serait désirable ; mais on ne le remplacera pas.

M. Gonthier s'est appliqué à corriger les erreurs de ses prédécesseurs, l'abbé de Baudry, Hamon, Pérennès ; je ne connais pas assez leurs ouvrages pour être en droit de porter un jugement comparatif. Mais j'apprécie infiniment l'esprit critique et judicieux de M. Gonthier. S'il m'est permis de dire ce que je pense, je le considère, au milieu du groupe des savants ecclésiastiques qui, dans ces dernières années, ont fait leurs dé-

1. Juste Olivier *Œuvres choisies,* tome premier, pages 280 à 294

buts dans les Mémoires de l'Académie salésienne, comme étant *facile princeps*.

La marche des évènements se déroule agilement sous la main de l'auteur, le récit est net et dégagé. Les recherches préliminaires ont été faites avec beaucoup de soin. M. Gonthier a profité, pour enrichir sa narration, de tous les nouveaux documents qui s'étaient accumulés peu à peu. On lui a reproché quelques peccadilles, et j'ai remarqué moi-même une ou deux méprises qu'il serait sans intérêt de signaler ici. Son livre sera désormais la base et comme le répertoire chronologique des recherches qui restent à faire, et qui ne sont point en petit nombre. Je souhaite à M. l'abbé Gonthier quelques mois de congé, qu'il puisse aller passer aux archives de Turin : il n'en reviendrait pas sans doute avec un portefeuille vide. Et comme il n'y a que le premier pas qui coûte, je vais plus loin : je lui souhaite de passer tout un hiver à Rome. Les belles archives du Vatican, qui se sont ouvertes à M. Pératé, ont permis à cet érudit distingué de publier une vingtaine de lettres inédites de François de Sales, datées de mars 1596 à août 1600. Mais le saint évêque, pendant les longues années qui se sont écoulées jusqu'à sa mort, a dû écrire à Rome d'autres lettres encore : il y a là d'intéressantes recherches à faire. Tous les amis de notre histoire souhaiteront certainement qu'elles ne tardent pas trop.

Le livre de M. Gonthier s'arrête à peu près au moment où saint François de Sales entra dans la carrière d'écrivain. Il publia d'abord la *Défense de l'Etendard de la sainte croix,* qui parut à Lyon en 1600. Ce livre fit peu de bruit, puisqu'on n'en entendit parler à Genève que trois ans après ; et la première édition n'en fut pas enlevée, puisqu'un certain nombre des exemplaires furent mis en vente en 1603 avec un nouveau titre. Il se prépare en ce moment à Annecy une excel-

lente édition de cet ouvrage; elle est sous presse depuis deux ans, et on l'attend avec intérêt.

Le succès, auprès du public littéraire, ne vint à saint François qu'avec l'*Introduction à la Vie dévote* [1]. On ne peut nommer cet aimable livre sans penser avec reconnaissance au grand service que M. Jules Vuy a rendu à l'histoire de saint François de Sales par ses fructueuses recherches sur Philothée. Avec un soin pieux, pendant des années, M. Vuy a recueilli des documents originaux sur M^me^ de Charmoisy, sa famille et son entourage. L'excellent ouvrage dans lequel il les a mis au jour a été un grand enrichissement pour l'histoire littéraire de nos contrées. On serait heureux de voir paraître une nouvelle édition des deux volumes publiés par M. Vuy en 1878 et 1879; l'auteur aurait sans doute à y faire entrer quelques documents nouveaux qui sont arrivés dans ses mains par ces hasards heureux qui n'arrivent qu'à ceux qui les méritent [2].

Eugène RITTER.

---

1 M Ducloz, le typographe éditeur de Moûtiers en Tarentaise, dont les publications sont si appréciées, aurait publié l'*Introduction à la Vie devote* avec un texte conforme à celui de la première édition, s'il avait pu obtenir la communication d'un exemplaire de celle-ci Mais on n'en connaît qu'un seul au monde, et il est très jalousement gardé

2 Si l'on veut un jour faire pour saint François de Sales ce qu'on a fait pour Moliere et Gœthe, et permettre à ceux qui l'aiment de se procurer facilement tous les documents essentiels, il faudra se rappeler ce que Sainte Beuve a dit dans une note de son *Port-Royal* « Le volume intitulé *Esprit de saint François de Sales*, qui circule dans toutes les mains, n'est qu'un abrégé de l'ouvrage primitivement composé sous ce titre, non point par Camus, mais d'apres les sermons, lettres, entretiens de Camus, et qui fut publié successivement en six volumes, à dater de 1639 Cet *Esprit* complet est devenu presque introuvable, et on le doit regretter : les volumes que j'en ai sous les yeux me le prouvent L'excellent abrége qu'en a fait le docteur Collet, tres suffisant pour l'édification, ne remplace pas l'original pour la littérature Ce premier *Esprit* selon Camus, et la *Vie* du Bienheureux par le Père de la Rivière, sont indispensables »

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

Bulletin archéol. du Comité des trav. hist., 1891, I. — Héron de Villefosse fait des patères découvertes à Aiguebelle (Savoie) une paire d'ustensiles sacrés (p. 94).

Bulletin d'hist. ecclésiast. et d'archéol. relig., sept.-oct. 1891. — Duvaux : *Oytier, Septême et Diemoz* ; prouve par l'étymologie et la topographie que Diemoz ne vient pas de *decimus,* mais de *duodecimus,* douzième pierre milliaire de la route de Vienne à Bergusium.

Bulletin de la Soc. nat. des antiquaires de France, 1889. — Mowat : *Remarque sur le nom du potier PVSTER trouvé à Vienne.* — **Mémoires**, t. X, 1889. Duchesne : *De l'Origine des Diocèses épiscopaux dans l'ancienne Gaule* ; étudie les origines de l'église de Lyon (150-250 ap.) et, d'après les catalogues épiscopaux, fixe la date probable de certains évêchés comme ceux de Vienne v. 150, de Grenoble en 381, de Genève v. 400, etc. (p. 337 et 416).

Mémoires et Docum. de l'Académie chablaisienne, t. IV, 1890. — Fr. Valfrid : *Les Ursulines à Thonon* ; travail déparé par des faiblesses et des singularités de style.

Mémoires de l'Académie des sciences, etc., de Savoie, 1892. — L. Pillet : *Histoire de l'Académie* ; notice sur les membres Rendu, Bigex, Rey, Dépommier, Falquet, Turinaz, de Juge, Ch. de Menthon d'Aviernoz, Revel, etc.; liste des ouvrages publiés dans les 42 premiers volumes.

Opuscules. — C. Duval : *Notice sur l'Invasion du Faucigny en 1793*. Saint-Julien, 1891 ; donne *in ex-*

tenso deux pièces justificatives intéressant la Savoie et déjà connues par l'ouvrage de Krebs et Moris. — Buchard : *Mémoire sur la vie et les travaux de P. Tochon,* président de la Soc. cent. d'agric. de Chambéry, 1892. — J. Converset : *Philippe Sans-Terre,* drame historique en quatre actes et en vers, avec une préface de Ch. Buet. Thonon, Masson, 1892. Ce drame manque un peu de liaison et d'équilibre dans ses parties. A part le caractère de Philippe qui est fortement tracé, les caractères des autres personnages ont quelque chose d'énigmatique et d'incomplet. L'écrivain aurait peut-être fait une œuvre plus personnelle et plus dramatique s'il s'était plus complètement dégagé du réseau des menus faits historiques. Malgré ses défauts, *Philippe Sans-Terre* est un drame d'une inspiration saine et patriotique, d'un style facile, mais clair, précis, vigoureux avec une note souvent délicate ou émue, d'une lecture très agréable et qui, en somme, fait beaucoup d'honneur à son auteur.

Dictionnaire topographique du département de la Drôme, par J. Brun-Durand, Imp. nat., 1891. L'introduction comprend un aperçu de la géographie moderne et hisrique et de l'organisation ecclésiastique, judiciaire, administrative, financière et militaire. Le dictionnaire renferme 15,000 articles donnant les dénominations modernes, médiévales et anciennes, suivant le cas, de tous les noms topographiques. Il est regrettable toutefois que l'étymologie ou au moins la signification étymologique ait été si rigoureusement bannie du plan d'un ouvrage qui est cependant, comme inspiration et comme fond, plus historique que géographique. Est-ce bien là que j'irai apprendre que le Nant a 102 mètres de pente? N'y chercherai-je pas plutôt l'origine de ce mot, comme la signification de Laye ou l'Aye, des Esserts? etc. En ce sens la comparaison d'un même vo-

cable topographique avec les vocables similaires usités dans les autres départements aurait été singulièrement suggestive. Une table des formes anciennes termine ce laborieux volume de 500 pages. A quand une œuvre semblable édifiée par les sociétés réunies de la Haute-Savoie ?

P.-Ch. MARTEAUX.

GLANES

❖❖❖ M. Charles Mouthon, lauréat de la Société florimontane, a obtenu à l'école des Beaux-Arts une deuxième médaille au concours de figure dessinée d'après nature.

C'est la plus haute distinction qui soit accordée, pour le dessin, aux élèves des Beaux-Arts, la première médaille étant réservée à la peinture.

❖❖❖ Le concours régional agricole se tiendra au Pâquier. du samedi 18 au dimanche 26 juin 1892.

La ville d'Annecy organise, à cette occasion, une exposition annexe, horticole, artistique et industrielle.

❖❖❖ La *Savoyarde,* cette cloche monumentale que les catholiques de la Savoie ont offerte à la basilique de Montmartre, a coûté 64,874 fr. 15. Le poids du bourdon est de 16,888 kilogr.

❖❖❖ Le lieutenant Dunod, du 12e chasseurs alpins, a fait le 21 janvier l'ascension du Mont Blanc. A l'observatoire des Grands-Mulets, il s'est occupé, sur la prière de M Janssen, de diverses observations scientifiques.

❖❖❖ Mme Tivollier, des Echelles (en religion Sœur Thérèse), supérieure des Sœurs de Saint-Vincent de Paul à l'hôpital militaire de Constantine, a reçu la croix de la Légion d'honneur. C'est la première fois que pareille distinction est accordée à une Savoisienne. On sait que le nombre des femmes décorées depuis la fondation de l'ordre (1808) est actuellement de 47.

❖❖❖ Le comte de Launay, ambassadeur d Italie à Berlin, vient de mourir. Il était notre compatriote, et il s'en souvint en 1871 : bon nombre de nos soldats, prisonniers en Allemagne, durent à son intervention des adoucissements à leurs maux.

❦❦❦ A l Institut genevois, M. Dufour-Vernes, archiviste, a donné lecture d'une notice sur une chanson de 1603, relative à l'Escalade, et dirigée contre les Genevois. Un imprimeur de Thonon, nommé Marc Delarue, eut la malencontreuse idée, en passant à Genève, de faire part de cette chanson à diverses personnes. Il lui en coûta cher ; il fut emprisonné et finalement condamné à être fouetté et banni.

❦❦❦ M. le comte Alexandre de Savoiroux est décédé à Nice, le 16 février, à l'âge de quatre vingts ans.

Ancien officier d'ordonnance du roi Victor Emmanuel. puis colonel de la garde nationale de Chambéry, gouverneur de Pise et de Florence, il etait surtout connu comme doyen des tireurs savoyards Il professa toujours un goût très vif pour le tir à la carabine, et son adresse resta remarquable jusqu'aux dernières années de sa vie.

❦❦❦ On a trouvé dans les grottes des Roches-Rouges, près de Menton (Alpes-Maritimes), de nouveaux squelettes de troglodytes, ou hommes des cavernes, semblables à celui dont la découverte fit tant de bruit il y a quelques années et qui est actuellement au Muséum d'histoire naturelle de Paris.

❦❦❦ Le baron Clément de Loë, philanthrope d'origine allemande, naturalisé Français, est mort à Annemasse le 27 février. Il avait donné plus de 500,000 francs au canton des Grisons, ce qui ne l'a pas empêché de distribuer encore une centaine de mille francs aux pauvres de l'arrondissement de Saint-Julien.

❦❦❦ Rumilly vient de perdre son historien, M. Jean-François Croisollet, notaire honoraire, mort à l'âge de 82 ans, le 13 février. C'était un savant modeste et un patriote.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

16e ANNÉE. — BULLETIN N° 11. — NOVEMBRE 1891.

Le mois de novembre 1891 est très pluvieux avec température et pression peu différentes de la normale.

Baromètre. — 723 à Annecy, 679,5 à Leschaux, 706.0 à Mélan. Maxima le 1 et le 19 à Annecy, le 18 à Leschaux et le 19 à Mélan. Minima le 13 aux trois stations. Excursion du mercure. 18,4 à Annecy, 18,6 à Leschaux et 19,5 à Mélan.

Température. — Moyenne à Annecy du maxima 8°7, du minima 1°3, à 9 h du matin 3°9. Moyenne générale. à Douvaine »°», à Chamonix 2°5, à Mélan 4°, à Bonneville 4°4, à Leschaux 1°7, à Talloires 6°3.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 9°8, du sol à Annecy à 0m,30 de profondeur 7°3.

Au Semnoz, le thermometre et le baromètre donnent.

Pour le mois de novembre		les 2	9	16	23	30
Thermometre....	maxima.	—1°	3°8	5°7	12°4	5°7
	minima..	—5°5	—5°	—1°5	—3°	—2°
Baromètre à 0°		»	623,4	618,7	618.6	623,4
Pluie ou neige fondue.....		»	»	58	24	30

A cette station, les températures extrêmes sont 12°4 le 20 et —5°5 le 1er. Le baromètre a son maximum 633 le 19 et son minimum 612 le 14, avec une excursion de 21m/m Il y a des trépidations orageuses les 12, 13, 17 et 18.

Pluie. — Le maximum 194m/m est à Thonon où l'on compte 14 jours pluvieux, le minimum 85m/m à Bonneville dans le même nombre de jours. — Hauteur moyenne du lac d'Annecy 0m,72, du lac Léman 0m,984.

Orages. — Neant.

Phénomènes particuliers. — A Bonneville le 16, floraison de la rose de Noel (ellebore noir) ; le 18, sortie générale des abeilles. — Le 13, vent du sud violent signalé de Chamonix et Rumilly. — Dans cette dernière station, dès le milieu du mois, les larves de hannetons ont déjà dévoré la plupart des blés ; beaucoup de cultivateurs ont été obligés de semer une deuxième fois. On se souvient que les hannetons furent très abondants cette année. — Au Semnoz, la neige tombe avec assez d'abondance le 16, mais ne laisse qu'une couche de 3 centimètres à l'observatoire.

Le Secretaire de la Commission, E. Tissot.

Le Directeur-Gérant : F. Miquet.

908 92. — Annecy. Imprimerie de F. Abry.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 9 mars.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à cinq heures. Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT prononce l'admission, comme membre effectif, de M. Antoine DESPINE.

M. MARTEAUX signale l'existence de débris romains : 1° à Pringy, dans une vigne appartenant à M. de Lavenay et située à 150 mètres environ au-dessus du lieu dit le Paradis. Ils consistent en fragments de tuiles à rebord, de grosses amphores en terre jaunâtre, de vases en terre rouge grossière, mêlés à d'énormes cailloux roulés de roches diverses; M. Marteaux voit là les restes d'un appareil de draînage. Il a pu recueillir un fragment de vase et une anse d'amphore portant la marque FORT /// qui peut se compléter en Fortunatus ou Fortis, nom déjà porté par un grand fabricant italien de lampes en terre. (V. ALLMER. *Inscr. de Vienne,* 4 p., 187 et 181); 2° aux Fins, dans un champ situé au bord du chemin des Iles, en face de la ferme Mermet. Les débris sont analogues aux précédents; le mortier adhère encore aux cailloux. M. Marteaux y a trouvé un fond de tasse rouge offrant la marque .MNA. (mna) presqu'exactement reproduite au dehors en graffiti MMA; deux traits en croix grecque coupent encore ce fond extérieur de la tasse. C'est cette marque qui semble avoir été lue par Revon MIVAN et MIIVI. (*Inscr. de la Haute-Savoie,* p. 49); 3° aux Fins, dans un champ appartenant autrefois à M. Ducruet. En y cons-

Per. 8°

truisant une maison les ouvriers ont exhumé un amas de pierres, de briques, de tuiles avec un fût de colonne et sa base.

M. Tissot, ingénieur, fait connaître que son travail sur les noms de lieux lui a valu plusieurs correspondances, émanant de spécialistes très versés dans la question. M. Tavernier, juge de paix à Taninges, et M. Fenouillet, instituteur à Desingy, lui ont, notamment, présenté une série d'observations dont il y aura lieu de faire profit.

M. Ducis, à ce propos, ne croit pas que *Chanaz* tire son nom d'une plantation de *chênes* : il fait dériver ce mot du latin *canalis,* qui semble plus naturel, vu la proximité du canal de Savières.

M. Sallaz présente la candidature de M. Frézat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à six heures trois quarts.

Le Secrétaire, François Miquet.

Séance du 6 avril.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

La séance est déclarée ouverte à cinq heures un quart.

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté, après lecture.

M. le Président prononce l'admission de M. Frézat Simon, présenté par M. Sallaz dans la séance de mars.

M. Joseph Serand dépose, de la part de M. Fabien Pignarre, avocat, deux traités manuscrits de rhétorique et un diplôme de docteur *in utroque* délivré le

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

REVUE SAVOISIENNE

PUBLICATION PÉRIODIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

33e ANNÉE — AVRIL-MAI-JUIN

SOMMAIRE :

Séances des 9 mars, 6 avril et 4 mai 1892.

J. Janssen. Un observatoire au Mont-Blanc *(suite et fin)*.

C.-A. Ducis. Le palais de l'Isle à Annecy *(suite)*.

E. Ritter. Un poète en Savoie : Eustache Deschamps.

A. Chapelle. Laviscone.

C.-A. Ducis. Observations sur l'article précédent.

F. Mugnier. Bibliographie : *Sébastien Castellion. Sa vie et son œuvre*, par Ferdinand Buisson.

Marteaux. Revue bibliographique.

Glanes.

Bulletin de la Commission de météorologie.

ANNECY

IMPRIMERIE DE F. ABRY

1892

La Revue Savoisienne *paraît tous les deux mois ou exceptionnellement tous les trois mois, par livraison de 48 à 64 pages in-8° ; elle a pour but de vulgariser les études qui se rattachent de près ou de loin à la Savoie et de tenir ses lecteurs au courant de tous les travaux qui s'y rapportent. Les ouvrages envoyés à la* Revue *y seront annoncés, et, s'il y a lieu, analysés.*

La Société laisse à chaque auteur l'entière responsabilité des opinions qu'il émet. — Elle échange ses publications avec 100 Sociétés savantes. — Elle ouvre chaque année un concours de poésie, d'histoire ou de beaux-arts, dont le prix est de 600 fr. (Voir le programme dans la livraison de janvier).

Afin de propager les connaissances qui font l'objet de ses travaux, la Société fait aux instituteurs et aux bibliothèques scolaires ou publiques une remise de 33 °/₀ sur le prix d'abonnement qui est de 6 fr. pour la France et de 7 fr. pour les pays de l'Union postale.

Pour faire partie de la Société, il faut être présenté par un de ses membres et agréé par elle. Ses membres sont effectifs ou correspondants ; ceux-ci ne payent aucune cotisation, et ils reçoivent la Revue *à titre gracieux tant qu'ils y collaborent ou s'ils se sont signalés par des dons importants faits à la Société ; les membres effectifs payent une cotisation annuelle de 12 fr.; en cette qualité, ils reçoivent la* Revue *et ont droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de la Société et d'assister à ses séances.*

MM. les Collaborateurs qui désireraient faire des tirages à part sont priés d'en prévenir à temps M. Abry, imprimeur de la Société.

PRIX PAR FEUILLE IN-8°

Papier et format de la *Revue*, couverture imprimée sur papier fort, brochage compris : 100 exemplaires : 15 fr. — 200 : 28 fr. — 300 : 40 fr. — Au-dessus de 300 : 11 fr. par cent.

Avec couverture non imprimée : 2 fr. de moins par cent.

Adresser les lettres et envois au Secrétaire.

20 juin 1696 par l'Université de Valence à André Favre, d'Abondance.

Des remercîments sont votés à M. Pignarre.

M. Marteaux donne des détails intéressants, qu'il se réserve de compléter ultérieurement, sur les débris d'une maison romaine retrouvés dans la plaine des Fins.

Le Secrétaire appelle l'attention sur un entrefilet de l'*Union savoisienne* du 6 avril 1892, annonçant qu'un vigneron d'Anglefort, près Seyssel, a trouvé dans sa vigne deux vases de bronze, pleins de pièces romaines.

« Toutes ces pièces, dit le journal en question, sont d'une grande netteté de coin : la plupart sont du temps de Trajan, de Gallien, de Valerianus et de Tetricus.

« La date du dépôt de ce trésor semble indiquée par une petite pièce presque neuve, très nette, du reste, la plus récente de toutes. Elle porte sur la face : « IMP. TETRICUS PIUS AUG. » et au revers une femme debout, tenant une branche et la haste, avec l'exergue : « LÆTITIA AUG. ». Cette pièce a souvent été trouvée dans la région bourguignonne. Elle fut frappée en 1020 de l'ère romaine (267 ans après J.-C.), à l'époque où Tetricus, gouverneur de l'Aquitaine, sous Valérien et Gallien, fut proclamé empereur par les troupes gauloises. »

M. Ducis rend compte des recherches nouvelles qu'il a faites pour retrouver l'ancien chemin de *la Bouvarde* qui, sur plusieurs points, délimitait le territoire de *Bautas*.

Que signifie le nom de ce chemin, et d'où vient-il? — Une discussion s'engage, à ce sujet, entre M. Ducis et M. Constantin.

M. Jean Ritz présente la candidature de M. Henri Domenjoud.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à six heures et demie.

Le Secrétaire, François Miquet.

Séance du 4 mai 1892.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

M. le Président ouvre la séance. Il se fait l'interprète des vifs regrets que la mort prématurée de l'un de ses vice-présidents, M. Eugène Tissot. a causés à la Société Florimontane.

« Le coup de foudre, dit-il, qui a frappé si cruellement l'honorable famille de M. Eugène Tissot a eu un douloureux retentissement dans les rangs de la Société Florimontane, dont il était un des membres les plus actifs, les plus dévoués.

« Né à Annecy, en 1838, M. Tissot était un homme d'autrefois, par ses profondes convictions religieuses, son attachement à son pays, sa modestie, sa bienveillance souriante envers tout le monde, inspirée par les sentiments élevés de la charité chrétienne.

« C'était un homme de son temps par son amour de la science et de ses progrès.

« Après avoir figuré parmi les bons élèves du Collège Chappuisien, il s'était adonné à l'étude des mathématiques. Dans ses jeunes années, il avait concouru, comme ingénieur civil, à l'exécution de l'œuvre la plus importante que le génie français ait accomplie sur le sol de l'Afrique, le percement de l'isthme de Suez.

« Revenu dans sa ville natale, qu'un Annécien n'abandonne jamais sans esprit de retour, notre regretté collègue s'était occupé, avec succès, de publications

religieuses et de météorologie. Il a publié dans l'Annuaire du Club Alpin français un article sur le climat de la Haute-Savoie.

« Secrétaire de la Commission météorologique du département, il a été pour elle un précieux auxiliaire dans la rédaction de ses bulletins.

« La *Revue savoisienne,* dont il était un des principaux collaborateurs, a donné plusieurs articles de biographie et d'observations météorologiques dus à sa plume élégante et correcte.

« Il avait entrepris dernièrement un travail très intéressant sur l'étymologie des noms de lieux de la Haute-Savoie que la mort ne lui a pas permis d'achever.

« M. Tissot était chevalier de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare, de l'Ordre royal de Charles III d'Espagne ; il était membre de plusieurs sociétés savantes.

« Je m'arrête, Messieurs, je sens que mes paroles ne sont qu'un écho affaibli de vos sentiments de sympathiques regrets envers cet excellent collègue qui s'était voué sans réserve au culte du vrai. du beau et du bien ; au culte de celui qui en est la source infinie. »

*
* *

M. LE PRÉSIDENT, reprenant la parole, s'exprime ainsi :

« Après ce faible hommage rendu à la mémoire d'un des membres les plus anciens et les plus méritants de notre Société, je dois vous parler des succès éclatants que M. Michel REVON, notre plus jeune membre correspondant, vient d'obtenir dans deux concours littéraires.

« La vie humaine est ainsi faite : elle est un tissu de jours sombres de deuil et de tristesse, illuminés par quelques rayons de bonheur.

« Il y a un mois à peine, notre jeune collègue partageait avec un professeur du Lycée Lakanal un premier

prix de 4,000 francs décerné par l'Académie française pour une étude sur notre compatriote Joseph de Maistre, et récemment l'Académie des sciences morales et politiques attribuait un prix de 2,500 francs à un mémoire sur l'arbitrage international portant pour épigraphe ces paroles de Montalembert : « Je respecte le passé, je rends justice au présent, je salue l'avenir. »

« Derrière cette épigraphe, qui résume probablement une opinion personnelle de l'auteur du mémoire, apparaissait, pour la seconde fois, le nom de M. Michel Revon, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris.

« Deux victoires remportées à quelques jours d'intervalle, dans l'arène pacifique de la littérature et de la philosophie, où ne coulent que des flots d'encre, c'est là un beau triomphe pour un ami convaincu de la paix universelle.

« J'ai appris ce double succès avec un vif sentiment de satisfaction que vous avez sans doute partagé.

« La Société Florimontane est fière de compter parmi ses membres correspondants le lauréat de deux académies. Si M. Revon n'appartient pas à la ville d'Annecy par droit de naissance, il lui appartient en quelque sorte par droit de conquête : c'est au milieu de nos belles montagnes, sur les bords poétiques de notre lac qu'il a fait ses premiers pas dans la vie ; qu'il a reçu les impressions d'une nature riche de formes et de couleurs et d'harmonie, qui a dû exercer une heureuse influence sur sa vocation littéraire ; c'est sous l'habile direction de son père, le second fondateur de notre Musée, notre concitoyen d'adoption, que Michel Revon a fait ses premières études ; c'est dans le vieux Collège Chappuisien, d'où sont sortis des hommes remarquables dans les lettres et les sciences qu'il a conquis ses premières couronnes. Appuyés sur ces divers titres, nous le revendiquons comme un des nôtres.

Les nombreux amis et admirateurs de son talent littéraire, si brillant et si original, qu'il compte dans notre ville, s'associeront, j'en suis sûr, à ma revendication : j'aime à croire qu'il n'y contredira pas. »

M. Marteaux rend compte de la visite qu'il a faite, suivant les indications de M. Ducis, à la voie romaine de Gruffy. C'est bien en effet un des tronçons de la voie entrevue depuis longtemps déjà par le savant archéologue et qui menait de Boutas à Aix par Viuz-la-Chiésaz et Grésy ; la tradition la fait traverser le Chéran en face du château de Cusy, au lieu appelé encore le Pont. En défonçant son champ, M. Ch. Mallinjoud, propriétaire aux Choseaux, a déterré un chemin pavé long d'une vingtainé de mètres, large de $2^{m},50$ (sept à huit pieds romains), fait de cailloux roulés plats et de pierres calcaires taillées, le tout formant un appareil d'une adhérence parfaite ; à l'ouest la voie, à cause de la déclivité vers les marais, était légèrement remblayée et bordée de pierres plus grosses. Le propriétaire a trouvé un anneau de bronze qui s'est égaré et un fragment de mortier.

Le même présente également un tronçon de statuette en argile, provenant des Fins et représentant le type bien connu de la Vénus gauloise ; il s'en trouve au Musée un exemplaire d'une inspiration encore plus réaliste.

M. Marc Le Roux a entrepris l'étude des faunes pelagique et profonde du lac d'Annecy. L'introduction de ce travail, comprenant l'état actuel des connaissances sur la question, les notions bibliographiques sur l'emploi des filets à fermeture hermétique travaillant à différentes profondeurs et sur le Plancton d'eau douce, c'est-à-dire sur la détermination quantitative des organismes flottants, paraîtra dans le prochain numéro.

M. le Président prononce l'admission de M. Henri

DOMENJOUD, proposé comme membre effectif dans la séance précédente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à six heures et demie.

Le Secrétaire, François MIQUET.

UN

OBSERVATOIRE AU MONT-BLANC

(Suite et fin)

III. — PROJET D'OBSERVATOIRE AU MONT-BLANC.

Dans le rapport que j'ai adressé à l'Académie à la suite de l'ascension de 1890, j'émettais le vœu qu'un Observatoire fût érigé au sommet, ou tout au moins très près du sommet du Mont-Blanc.

On sait que ce vœu a été entendu et que de généreux donateurs, dont les noms sont actuellement connus, m'ont spontanément offert leur concours.

Les premières études relatives à cet établissement ont été exécutées cette année.

Voici le compte rendu que j'ai adressé à l'Académie à cet égard :

Ces travaux ont été commencés au mois d'août dernier M. Eiffel a bien voulu s'en charger et a commis M Imfeld, ingénieur suisse distingué, à leur exécution.

On a attaqué le sommet du côté de Chamonix, à 12[m] environ en distance verticale, et on a creusé une galerie horizontale dirigée du nord vers le sud et qui a atteint 23[m] environ de longueur. En ce moment le fond de la galerie correspondait à peu près au sommet du Mont Blanc. On n'avait pas cessé de trouver la neige, de plus en plus durcie, il est vrai, mais non constituée en glace véritable.

Pour assurer la sécurité de nos travailleurs, nous jugeâmes prudent, M. Eiffel et moi, de faire placer à l'entrée de la galerie une cabane enfoncée dans la neige et formant tête de galerie. Cette

cabane offre un abri aux travailleurs en cas de mauvais temps et protège le tunnel contre l'envahissement des neiges. En outre, elle nous renseignera sur les mouvements des neiges vers le sommet.

Ces travaux occupèrent une grande partie du mois d'août. Malheureusement, ils ont été contrariés par le mauvais temps.

Alors M. Imfeld, rappelé chez lui par des affaires urgentes, demanda à quitter le travail et j'en pris la direction.

J'ai dit que. au moment où M. Imfeld quittait Chamonix, la tête de la galerie atteignait l'aplomb de la tête est du Mont-Blanc.

Cette tête est fort étroite dans la direction nord-sud, mais très allongée, au contraire, dans celle de l'est à l'ouest.

Nous avions toujours eu le projet, dès que la galerie aurait atteint la verticale du sommet, de pousser des galeries latérales dans le sens de l'arête allongée qui forme la tête du Mont-Blanc, c'est à-dire de l'est à l'ouest. C'est dans cette direction, en effet. qu'on a le plus de chances de trouver les têtes des rochers, s'il en existe. qui s'élèvent jusqu'à cette faible distance de 12m de la surface.

La nouvelle galerie que je fis creuser fut donc dirigée de l'est à l'ouest avec inclinaison vers le côté qui regarde l'Italie, côté où se montrent les roches les plus voisines de la cime. Elle a 23m de longueur comme la première, et les deux réunies offrent un parcours total de 46m.

J'ai fait prendre, de distance en distance, dans ces galeries des échantillons de neige qu'on a placés dans des flacons. et dont le contenu sera examiné au point de vue des poussières minérales qu'ils pourraient contenir [1].

Un phénomène intéressant d'acoustique s'est manifesté dans ces galeries. La voix s'y éteint rapidement avec la distance. A 20m, nos travailleurs avaient beaucoup de peine à se parler. D'un autre côté, on a constaté que le son traverse très facilement d'assez grandes épaisseurs de cette neige compacte ; ainsi, pendant que les ouvriers érigeaient l'édicule, ils entendaient distinctement les coups de pic des travailleurs de la galerie située à 12m de profondeur sous leurs pieds.

Maintenant je dirai que ces galeries n'ont rencontré aucune roche sur leur parcours.

Ce résultat n'a rien qui doive surprendre si l'on réfléchit que la tête du Mont-Blanc a une centaine de mètres de longueur et qu'une galerie de 1m de large a bien des chances de passer entre

1 Cette neige, en fondant dans les flacons, a fourni un volume d'eau à peu près égal à la moitié de la capacité de ces flacons

deux aiguilles. En outre, il est fort possible que la croûte glacée qui recouvre le paquet d'aiguilles formant, suivant toutes les probabilités, la tête du Mont-Blanc ait plus de 12m d'épaisseur. Aussi, tout en poursuivant cette recherche des rochers au sommet, recherche qui devra être continuée, ai-je songé en même temps à une solution de la question dans des conditions toutes nouvelles.

Je ne regarde pas, en effet, l'établissement d'une construction assise sur la neige dure et permanente qui forme la cime du Mont Blanc comme impossible.

Mais il est évident qu'une construction faite dans des conditions si nouvelles doit pouvoir satisfaire à des exigences toutes spéciales.

Il faut tout d'abord prévoir des mouvements dans la croûte glacée qui forme le sommet, mouvements qui peuvent se produire soit dans le sens vertical, soit dans les sens latéraux.

La construction qui sera placée dans ces conditions devra donc être munie d'organes spéciaux, permettant les déplacements rectificateurs destinés à lui faire reprendre sa position primitive et normale si elle venait à en être écartée.

J'ai examiné la question et, sans entrer ici dans les détails, je dirai que je me suis assuré, par des études sur la résistance de la neige durcie, que des plans rigides, placés sous la construction et sur lesquels s'appuieraient des vis formant vérins, offriraient une résistance allant au delà de 3,000kg par mètre carré, résistance beaucoup plus grande qu'il n'est nécessaire pour relever une construction de ce genre. L'édifice relevé, on foulerait de la neige dans le vide produit, on relèverait les vérins et l'on serait prêt pour une nouvelle opération. Par des moyens analogues, on pourrait obtenir des mouvements latéraux, en faisant, bien entendu, une tranchée dans la neige, du côté vers lequel on voudrait se déplacer.

Il est évident qu'une construction de ce genre doit avoir toutes ses parties liées de manière qu'elle puisse subir, sans danger pour elle-même, ces déplacements d'ensemble nécessaires à prévoir ici. En outre, et pour lui permettre de résister aux vents si violents qui règnent quelquefois au sommet du Mont Blanc, il serait indispensable de l'enfouir profondément dans la croûte glacée. On obtiendrait ce résultat en lui donnant deux étages dont l'inférieur et même une portion du supérieur seraient placés sous le niveau de la neige.

Les pièces en sous-sol, éclairées par des dalles de verre, servi-

raient de dortoirs, de magasins, etc. Munies de doubles parois, elles seraient très habitables et beaucoup moins exposées que les pièces du haut aux intempéries. Telles sont les lignes générales du projet que je propose.

Pour marcher de suite dans la voie que je viens d'indiquer, j'ai voulu ériger dès cette année au sommet du Mont-Blanc un édicule destiné à passer l'hiver et à nous renseigner sur les mouvements avec lesquels nous aurions à compter.

Mais la saison était déjà avancée, et l'avis général était que l'époque des travaux au sommet était passée.

Cependant, en exposant l'intérêt de cette entreprise à mes travailleurs, je les déterminai à la tenter. Nous fîmes rapidement la petite cabane et, heureusement favorisés par un beau temps d'arrière-saison, l'édicule put être érigé.

Il est muni de madriers se prolongeant sous la neige et reliés à un fort cadre de planches épaisses sur lequel on a foulé la neige afin d'intéresser un gros bloc glacé à sa stabilité.

Avant mon départ de Chamonix, l'édicule était en place depuis une vingtaine de jours et rien n'indiquait qu'il eût subi un déplacement sensible.

L'année prochaine, je compte placer au sommet une construction plus importante et avec laquelle on pourra déjà, je l'espère, se rendre compte des éléments du problème et commencer des observations.

Je tiens à constater ici que ces travaux n'ont coûté heureusement la vie à personne et que nos travailleurs sont tous en bonne santé. Il y a eu malheureusement à déplorer une mort bien regrettable, celle du médecin Jacottet, si aimé à Chamonix et plein d'avenir. M. Jacottet avait demandé à M. Imfeld à l'accompagner dans l'une de ses ascensions, désirant vivement aller au sommet qu'il voulait voir depuis longtemps. C'est là qu'il contracta, paraît-il, la maladie qui l'a emporté d'une manière foudroyante. Il n'était pas attaché à l'expédition.

En terminant, je tiens à remercier M. Eiffel, le grand ingénieur, de son généreux concours, ainsi que ceux qui ont été sous ses ordres ; aussi M. Vallot, qui a voulu mettre son chalet-observatoire des Bosses à la disposition de nos travailleurs, et enfin ces travailleurs eux-mêmes, parmi lesquels j'aime à distinguer M. Frédéric Payot. de leur courageuse persévérance.

IV. — Les études au Mont-Blanc.

Astronomie.

Au point de vue astronomique on ne sait, en vérité, quelles sont les études qui ne seraient pas favorisées par l'usage des hautes stations, puisque notre atmosphère ne peut qu'apporter un obstacle aux observations.

Cependant nous pouvons signaler plus spécialement les observations dont les résultats sont entravés ou faussés, soit par l'action d'absorption que les gaz et vapeurs de l'atmosphère exercent sur les radiations des astres, soit par l'effet d'illumination qui masque plus ou moins leurs images.

Etude des planètes Vénus et Mercure.

On sait, par exemple, que les planètes Vénus et Mercure ne s'éloignent jamais beaucoup du Soleil en raison de la situation de leurs orbites par rapport à celle de la Terre. Or, dans les belles études que M. Schiaparelli a faites de ces astres, il a préféré les suivre pendant la journée, malgré la gêne de l'illumination atmosphérique, afin d'éviter les troubles si grands qui entravent les observations vers l'horizon. Ces études seraient faites dans des conditions infiniment plus favorables sur des stations très élevées où l'illumination atmosphérique est très faible, comme cela arrive au Mont-Blanc. Il restera seulement à savoir si les remous atmosphériques amenés par le rayonnement solaire sur les flancs de la montagne ne seraient pas quelquefois une cause de perturbation des images.

Ainsi, au sommet du Mont-Blanc, toutes les observations astronomiques pour lesquelles l'illumination

atmosphérique est un obstacle seront favorisées dans une mesure considérable.

Et ce bénéfice s'applique aussi bien aux études par la photographie qu'à celles dont l'œil humain est l'agent.

Disons que notre station serait bien favorable pour tenter d'obtenir photographiquement l'image de la couronne solaire par la méthode de M. Huggins, méthode dont l'application, dans les circonstances ordinaires, a laissé des doutes.

Spectre tellurique et spectre solaire normal.

La station du Mont-Blanc, de laquelle on voit le Soleil se lever sur les plaines de l'Italie, à plus de deux degrés sous l'horizon, se prêterait à des études oculaires ou photographiques sur le spectre tellurique dans des conditions qui n'ont pas encore été réalisées.

D'un autre côté, aux environs du méridien en été, on obtiendrait le spectre solaire avec un degré de pureté et d'affranchissement des actions telluriques qui seraient bien précieux pour permettre de faire le départ entre les raies d'origine solaire et celles qui sont dues à l'action de notre atmosphère.

Quant aux spectres des régions circumsolaires, à savoir : ceux de la chromosphère, des protubérances et de l'atmosphère coronale, il n'y a évidemment que des stations très élevées, comme celle du Mont-Blanc, qui permettent de semblables études.

Les spectres des autres objets célestes : ceux de la Lune, des planètes, des étoiles et des nébuleuses, seraient obtenus dans des conditions également exceptionnelles.

Pour l'étude des atmosphères planétaires, pour lesquelles notre atmosphère est un si grand obstacle, ces conditions sont indispensables.

Il n'est pas nécessaire d'ajouter que, dans le do-

maine des spectres comme dans celui des images, la Photographie recueillera les mêmes avantages.

Radiation calorique des astres. — Constante de la radiation solaire.

Une des questions qui nous intéressent le plus dans nos rapports avec le Soleil est celle qui concerne l'énergie de son rayonnement. Quelle est la valeur de ce rayonnement et quelles variations peut-il éprouver ? Est-il en décroissance et dans quelle mesure ? Subit-il, comme les taches, des variations périodiques ?

Ce sont là autant de questions capitales dont l'importance dépasse même le domaine de la Science pure.

Or la Science, si elle a cherché à obtenir une valeur approchée de cet élément si important pour notre vie terrestre, n'a même pas osé aborder les questions infiniment plus délicates de ses variations.

Le grand obstacle à ces études réside dans notre atmosphère, dont l'action d'absorption sur la chaleur solaire est énorme, d'où résulte une incertitude extrême sur la valeur des corrections à appliquer pour déduire, de la valeur observée à la surface du sol, celle qui correspondrait aux limites de notre atmosphère.

On ne pourra tenter avec succès cette étude capitale que dans les stations où l'atmosphère est d'une pureté extrême et surtout presque entièrement dépouillée de la vapeur d'eau qui est le principal agent de l'absorption calorique de notre atmosphère.

Les belles études de M. Violle au Mont-Blanc, de M. Langley au mont Whitney, démontrent combien les hautes stations peuvent faciliter ces études. C'est aussi l'avis de M. Crova, si hautement compétent sur cette matière et qui lui a fait faire de si importants progrès.

Pour ces observations, la station du Mont-Blanc

semble prédestinée : dans les circonstances favorables, elle donnera la solution de ce problème, l'un des plus importants de l'Astronomie solaire.

Ce que nous venons de dire de la radiation solaire s'applique *a fortiori* à celles de la Lune et des étoiles.

Météorologie.

La station du Mont-Blanc emprunte sa grande importance autant à sa situation centrale et dominante qu'à son élévation.

Du sommet du Mont-Blanc, la vue embrasse un horizon de près de 250 kilomètres de rayon, qui comprend la haute Italie jusqu'à Gênes, tout notre Dauphiné, le Jura, les Vosges, le bassin du Rhône jusqu'à Orange, celui du Rhin jusqu'à Colmar, toute la Suisse centrale, etc.

Au point de vue météorologique, cette situation est unique ; elle domine une atmosphère de 4 à 5 kilomètres d'épaisseur, reposant sur les sols les plus divers comme climats et constitution physique, depuis les plaines ensoleillées du Piémont et de la Lombardie jusqu'aux massifs neigeux de la Suisse centrale. Elle est au centre des conflits que des conditions climatologiques si opposées ne peuvent manquer d'amener ; elle les domine et en permet l'étude, soit par la vue, soit par les instruments.

Du sommet du Mont-Blanc, on pourra faire les études les plus précieuses, soit oculaires, soit photographiques sur la formation des nuages, leurs aspects, leur constitution, leurs mouvements, leur disparition en rapport avec les conditions de pression, d'humidité, d'électricité, etc., des régions au sein desquelles ils se forment et se meuvent.

Déjà, suivant notre conseil, M. Vaussenat a bien voulu commencer au pic du Midi de très importantes

études sur ce sujet et sur celui des manifestations lumineuses de l'électricité atmosphérique, la foudre, les éclairs, etc. Combien ces travaux seraient encore plus favorisés au Mont-Blanc !

Il faut insister d'une manière toute particulière sur l'importance des études que la station du Mont-Blanc permettra sur les hautes régions de l'atmosphère, et principalement sur les cirrus, leur constitution et leurs mouvements. A la surface du sol. les phénomènes qui ont lieu dans les hautes parties de notre atmosphère nous sont dérobés tant par les diverses couches de nuages interposées que par l'illumination atmosphérique. Au sommet du Mont-Blanc, dans l'atmosphère bleu-noir qui le surmonte, les cirrus les plus délicats peuvent être perçus et surtout photographiés, et cette étude est d'une grande importance pour la connaissance de ces hautes régions atmosphériques et des mouvements dont elles sont le siège.

On sait combien la théorie de ces grands accidents atmosphériques qu'on nomme les orages, les cyclones, etc.. est encore obscure et donne lieu à des opinions contradictoires. Ce n'est que par des études combinées dans les hautes stations et dans les plaines, ou mieux en des stations échelonnées en hauteur comme en surface, qu'on pourra arriver à la solution de ces importants problèmes ; la station du Mont-Blanc s'impose encore comme la plus haute et l'une des mieux situées pour cet objet.

On sait encore que les météorologistes sont de plus en plus sollicités à donner des avertissements et à faire des prédictions du temps probable.

Dans cet ordre d'idées, qu'il faut sans doute aborder avec prudence, n'est-il pas évident que la station du Mont-Blanc, qui domine une si vaste étendue, est dans une situation en quelque sorte unique pour des avertissements de ce genre?

Ajoutons toutefois qu'on ne peut songer pour le moment aux prédictions qui ne résulteraient pas des indications données par les instruments, et qui nécessiteraient la présence permanente de l'observateur.

Disons enfin que la Météorologie, dont l'objet est si important, dont les études sont si belles, si difficiles et si complexes, doit chercher à se constituer comme science distincte, se suffisant à elle-même et prenant enfin pour but principal de ses travaux son propre avancement.

Pour avancer rapidement dans cette voie, il faut que la Météorologie embrasse dès maintenant, dans ses études, l'ensemble des phénomènes dont l'atmosphère est le théâtre, ce qui conduit à se servir des stations échelonnées aussi bien en hauteur qu'en surface.

Dans cet ordre d'idées, les stations qu'on peut établir sur les flancs du Mont-Blanc et à son sommet ont une importance de premier ordre.

Physiologie, etc.

Depuis longtemps on a fait des travaux sur la flore et la faune des montagnes. Dans ces derniers temps surtout, on y a ajouté des études physiologiques sur l'influence des atmosphères raréfiées. Le moment semble venu où ces études nécessiteront des stations fixes, de véritables laboratoires où l'on pourra séjourner et faire les expériences nécessaires. L'étude des modifications que l'organisme subit à une altitude semblable à celle du Mont-Blanc ne peut manquer d'avoir un haut intérêt.

J. Janssen.

Nota. — Dans le préambule que nous avons mis à cet article (page 6), une erreur s'est glissée.

Au lieu de : « le compte-rendu des expériences faites à l'Observatoire du Mont-Blanc », il faut lire : « le compte-rendu des tentatives faites pour arriver à établir un Observatoire au Mont-Blanc. »

LE PALAIS DE L'ISLE A ANNECY

(Suite.)

L'atelier n'était pas encore achevé que l'évêque de Genève, Allaman de Saint-Jeoire, forma opposition en vertu de ses droits régaliens. Il ignorait le privilège accordé au comte par l'empereur, de qui il tenait lui-même les siens. C'était au 17 août 1356. Le comte Amé III se plaignit au supérieur de l'évêque, le pape Innocent VI, qui résidait à Avignon, et qui blama l'évêque de son opposition. De son côté, le comte de Savoie, qui avait des prétentions féodales sur quelques parties du Genevois, se plaignit à l'empereur qui, pour ménager tous les intérêts, restreignit à la personne d'Amé III le privilège de la monnaie. La lettre est du 5 mai 1358. En attendant, le comte de Savoie intenta contre celui de Genevois un procès qui se compliqua encore d'autres prétentions. Othon de Granson, constitué pour arbitre et ne sachant comment en finir, fit décerner l'arbitrage à l'archevêque de Tarentaise, dont la sentence ne satisfit personne. On en appela à la Chambre impériale. Enfin une transaction fut ménagée le 21 décembre 1358. Amé III garda le droit de monnaie, mais dut reconnaître en faveur de son adversaire, pour les châteaux de Clermont, d'Annecy, de Duingt, de Gruffy, de La Roche, de Châtel, de la Bathie, de Gaillard, etc., sauf les droits antérieurs de l'évêque. Nous avons donné les péripéties de ce procès dans un autre travail [1] d'après le mémoire et les documents inédits publiés par M. Demole dans le second volume de la seconde série des *Mémoires et Docu-*

1. *Etudes historiques sur le Genevois, le Chablais et le Faucigny, etc.*, 1886.

ments de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.

Aussitôt que l'atelier de la maison de l'Isle eut été achevé, on s'était mis à l'œuvre. Les comptes donnent encore l'achat du cuivre et du charbon. En 1357, on put porter des échantillons au château de la Balme où se trouvait le comte, et l'on continua jusqu'en 1360. C'est Jean Gouchi, de Florence, qui dirigeait alors les travaux avec le titre de maître des monnaies jusqu'en 1360. Son principal ouvrier était Pierre Guinet. Le gardien de la monnaie était Jean Mantillier, d'Annecy, qui fut remplacé, en 1358, par Pérod Dorier, également d'Annecy. La remise du service se fit par acte notarié. Après la mention de l'outillage, l'inventaire constate 25 piles et 28 trossels de sizains, 13 piles et 31 trossels de deniers, 1 pile et 2 trossels de florins d'or bon poids. C'étaient des subdivisions du marc. L'acte fut passé à la maison de l'Isle où se fabrique la monnaie. Pérod Dorier étant mort en octobre 1360, Péronod Moret fit le service provisoirement.

C'est à la Balme encore que Jean Gouchi rendit ses comptes depuis 1356 jusqu'en 1360. Comme la nouvelle fabrique de la monnaie de l'Isle n'avait commencé qu'en 1357, ce compte renfermait évidemment les dernières opérations du Château des monnaies, qui furent réunies à celles de la nouvelle organisation pour dissimuler l'irrégularité de l'ancien atelier. Les comptes suivants furent présentés le 3 janvier 1360 à la Balme, le 5 août 1361 à Annecy et le 25 mai 1362 à Annecy également.

Nous n'entrerons pas dans le détail de cette administration, que M. Demole a traitée *ex professo*. Notons seulement en passant que, jusqu'au 2 janvier 1360, il avait été frappé la quantité de 5,720 marcs de deniers genevois, quart d'argent, et 6,330 marcs jusqu'au 24 mai 1362 : la progression est considérable. Conser-

vés aux Archives d'Etat à Turin, ces comptes renferment les produits de la fabrication des diverses monnaies, leur valeur en monnaie de cours, les tolérances, les droits du trésor et le résidu pour le prince, les divers emplois qui en ont été faits à l'usage du comte, de la comtesse, de leurs familiers, de leurs fonctionnaires, etc. Nous n'en avons pris que ce qui regarde l'atelier. Le reste a sa place dans une histoire des comtes de Genevois.

Amé III était décédé le 18 janvier 1367. Aymon, son fils aîné, l'avait précédé dans la tombe, le 10 octobre 1366, à Callocastro en Grèce, à la suite du comte de Savoie [1]. Le second, Amé IV, succéda donc à leur père sous la tutelle de sa mère, Mathilde de Boulogne.

On se rappelle que, sur les plaintes du comte de Savoie, le privilège de battre monnaie avait été limité à la vie d'Amé III, par lettres du 5 mai 1358. Amé IV dut donc solliciter le renouvellement de ce privilège en sa faveur. L'empereur Charles IV le fit en termes des plus flatteurs pour la maison de Genève, rappelant qu'il avait accordé cette faveur à Amé III et à ses successeurs; il le renouvelle à Amé IV et à ses successeurs, dérogeant à tout acte contraire ou réservatif. Lettres datées de Lucques, le 10 février 1369, en pleine assemblée aulique.

Evidemment l'atelier fut de nouveau en vigueur. On peut même conjecturer qu'il n'avait pas cessé de l'être, et que la démarche d'Amé IV avait été motivée par quelque nouvelle opposition du comte de Savoie. Malheureusement les comptes font défaut aux archives du Genevois à Turin. Amé IV avait été passer un acte de reconnaissance pour le fief de Falavier, en décembre 1369, à Paris. Il y mourut le 18 janvier 1370. Il n'a-

1. *Revue savoisienne*, 1879, p 32.

vait pas eu d'enfants de son épouse, Jeanne de Frolois, dame de Savoisy.

Guichenon avance qu'il prit part à la campagne de Montferrat, en 1371, qu'il fut même fait chevalier par le comte de Savoie, la veille de la bataille d'Asti. Levrier dit avec raison qu'il s'agit de Pierre de Genève, le seul, en effet, qui, après Aymon, ait suivi la carrière militaire. Et, de fait, dans le courant de l'année 1370, Jean de Genève, troisième fils d'Amé III, eut à ratifier, en qualité de comte de Genevois, la reconnaissance rappelée plus haut de son frère Amé IV, et testa le 21 septembre 1370.

Il faisait héritier son frère Pierre, et, aux cas prévus, lui substituait son frère cadet, Robert, évêque de Cambray, puis leur mère, Mathilde de Boulogne, et, après elle, il s'en rapporte aux substitutions faites par ses antécesseurs. Le surlendemain 23 septembre, il ajoutait un codicille, où il substituait à sa mère son oncle Godefroy de Boulogne, puis son cousin Jean de Boulogne, fils de son autre oncle Jean de Boulogne. Ces deux actes ont été passés à la chambre rouge du château d'Annecy et reçus par Aymaret de Bossons, de La Roche [1]. On ignore le jour de sa mort. Mais elle a dû arriver avant la fin de l'année.

Son successeur, le comte Pierre, a pu suivre le comte de Savoie dans la guerre du Montferrat, en 1371. Son beau-frère Raymond de Baux, prince d'Orange, lui passe quittance de la dot de Jeanne de Genève, le 5 août 1371. Les actes du mois de septembre passés de concert avec la comtesse douairière Mathilde de Boulogne et Robert, évêque de Cambrai, pour recouvrement de fonds destinés à l'accomplissement des fondations d'Amé III, constatent le manque de numéraire [2].

1. Charles LEFORT, *Les derniers Comtes de Genevois*, d après les archives du Genevois à Turin, 1888

2 *Revue savoisienne*, 1871, p 13, 1879, p 33

L'atelier monétaire a dû être poussé avec activité. Il fallait aussi pourvoir aux dépenses de ses noces prochaines avec Marguerite de Joinville, veuve de Jean de Bourgogne, comte de Vaudemont, qui eurent lieu le 2 mai 1374 [1].

Le maître de la monnaie avait changé. A Jean Gouchi avait succédé Ambroise Pierre, fils de Pierre de *Arbicis* ou *Albitiis*; à quelle époque? nous l'ignorons. Son premier compte ne date que du 13 juin 1374 et se termine au 4 septembre 1376.

On voit dans ce compte que les ustensiles de l'atelier avaient subi des avaries, que le monétaire y fit des pertes dans la première opération, et qu'il fallut réparer l'outillage en 1375. Le toit et les autres couvertures durent être également refaits. Ce n'était pas seulement le bâtiment et le mobilier qui avaient besoin de réparations. On dut faire venir de nouveaux ouvriers de Mâcon et d'ailleurs. Ici encore nouvelle lacune dans les comptes.

Le suivant comprend l'espace entre le 22 octobre 1380 et le 7 novembre 1381, et fut rendu à Annecy. On y voit encore une dépense pour la réparation du fourneau, de la couverture en bardeaux du toit de la chambre longue de la maison de l'Isle. Dans le petit compte du 7 novembre 1381 au 21 décembre suivant, rendu toujours à Annecy, on voit que l'essayeur Pierre Dorier habitait Chambéry. Encore une lacune jusqu'au 16 avril 1386, que commence un compte assez important jusqu'au 16 avril 1392.

C'est dans ce dernier compte qu'on trouve l'achat de douze *postes* (plateaux) de noyer et d'une *trabis* (poutre), pour refaire le pont de l'Isle, qui avait été détruit, et de trois douzaines de *postes* de sapin pour faire une chambre près du fourneau, et d'une autre dizaine de

1 Léon GERMAIN, *Jean de Bourgogne, et Pierre de Genève*, 1879 *Ferry I^er^ de Lorraine, comte de Vaudemont*, 1881

postes de sapin pour refaire les sièges des monétaires, plus des éparres de fer, des clous, etc., pour le même objet ; 6,000 encelles pour le toit, 7,000 *clovini*, des *postes* pour le petit cellier de la maison, plus le logement de quatorze ouvriers charpentiers pendant le temps de l'ouvrage. On répara encore la maison d'habitation du maître des monnaies. Enfin, on fit venir encore de nouveaux ouvriers d'Avignon et d'ailleurs.

La fabrication a dû continuer après toutes les réparations de l'atelier, de l'habitation et le recrutement de nouveaux ouvriers. Pendant les cinq années du dernier compte. on avait frappé pour 10,375 marcs de sizains et 10,772 marcs de deniers, ce qui représente trois millions de pièces. Nous ne parlons pas des oboles ou autres monnaies en moindre quantité, dont M. Demole donne les tableaux. Cet auteur remarque que, sous Amé III, on ne fit à Annecy que des florins d'or bon poids, tandis que, sous Pierre, on ne fit que des florins d'or petit poids, dont l'usage est beaucoup plus commun dans nos chartes. La différence de poids entre les deux était de 3 grammes 425 et de 3 grammes. En général le monnayage du Genevois tendait à imiter celui de Savoie. Après distraction des paiements faits au bureau des monnaies, tous les bénéfices étaient remis au receveur du comte, qui avait d'autres dépenses à solder, et rendait aussi ses comptes aux époques voulues. Les détails ressortent, comme je l'ai dit, à une autre étude.

Le comte Pierre, qui avait dépensé sa vie dans des expéditions pour le comte de Savoie, pour son frère Robert (Clément VII) dans la guerre de Naples, était tombé malade chez ce dernier, au palais pontifical d'Avignon. C'est là qu'il testait, le 24 mars 1392, en présence de son frère l'antipape, ainsi que l'a démontré, d'après un document copié aux archives du Genevois à Turin, un savant distingué dans une dernière

œuvre d'une vie toute consacrée à l'histoire [1]. Il faisait héritier son neveu Humbert, fils de Humbert de Villars et de sa sœur Marie de Genève, et, à défaut, lui substituait les enfants de sa sœur Catherine de Genève, qui avait épousé Amédée de Savoie, prince d'Achaye, toujours sous la tutelle de sa mère, Mathilde de Boulogne. Il n'y est pas question de son frère Robert (Clément VII), qui toutefois était présent à l'acte.

Pierre avait formellement prescrit dans ses dernières volontés que son successeur fut, comme lui, un homme d'épée.

On ne sait pas le jour de sa mort, qui ne dut guères tarder, après un testament dicté pendant la nuit, un dimanche matin avant l'aurore.

Quand elle fut arrivée, son frère Robert (Clément VII) fit porter son corps au tombeau de famille, à Notre-Dame de Liesse d'Annecy, selon l'ordre du testateur, se mit en possession du comté de Genevois et en prit le titre dans les actes publics, selon l'ordre des substitutions prévues par leur père Amé III. Le 24 juin 1392, il nomma une commission pour régler les droits dotaux de la veuve, sa belle-sœur [2]. Dans plusieurs actes publics, Mathilde de Boulogne, leur mère, porte le titre de comtesse de Genevois, gouvernante du comté pour le pape Clément VII, prince héréditaire. En cette qualité, il devait hommage à l'évêque de Genève et au comte de Savoie. Il obtint enfin de le prêter par procureur. On ne voit pas que l'évêque ait insisté.

En face de ces procédés, la Maison de Villars s'était concertée avec les exécuteurs testamentaires du comte Pierre et réclamait. Le 19 décembre 1393, à Avignon, en présence des cardinaux Jean de Murol, ancien évêque de Genève, Jean de Brogny, évêque de Viviers,

1 Charles LEFORT, *Les derniers Comtes de Genevois*, t III de la seconde série des *Mémoires de la Société d histoire et d archéologie de Genève*

2. Elle se remaria, en 1393, juin-juillet, avec Ferry I" de Lorraine.

François de Conzié, archevêque de Narbonne, Odon et Humbert de Villars, Hugues de Saluces, cousin du pape, Girard de Ternier, Jean de Corgenon, Aymon de Compey, Guillaume de Thoire et François de Menthon, Clément VII déclara verbalement pour son successeur au comté de Genevois son neveu Humbert de Villars et ses enfants légitimes. Acte public fut dressé de cette déclaration par Guillaume Bye, de Ham. L'antipape mourait presque subitement dans la nuit du 16 au 17 septembre 1394.

Humbert se mit en possession avant de faire hommage à l'évêque de Genève et au comte de Savoie. Ce dernier fit saisir judiciairement le comté de Genevois, le 26 novembre 1394. D'autre part, Mathilde de Boulogne, comtesse douairière. et ses filles Blanche, veuve de Hugues de Châlons, Catherine, épouse d'Amédée de Savoie, les enfants de Jeanne de Genève et de Raymond des Baux élevaient tous des prétentions sur quelques parties du comté, qui, à cette occasion, avait été de nouveau saisi par le comte de Savoie en août 1395. Enfin, le 7 décembre, Amédée VIII donna main levée en faveur d'Humbert de Villars, lui assignant la fête de Pâques prochaines pour dernier délai de prestation d'hommage.

Pour se fortifier dans cette acquisition, Humbert de Villars obtint l'investiture de l'empereur Venceslas, le 23 décembre 1395.

Humbert avait épousé Louise de Poitiers, dont il n'eut pas d'enfant. Il testa au château d'Annecy, le 10 mars 1400, instituant pour son héritier le posthume qui pouvait naître, et, à défaut, son oncle Oddon de Villars, seigneur de Baux.

Pour être en mesure de défendre ses droits auprès du futur comte de Genevois, s'il était le cas, comme il avait dû le faire contre Humbert, l'évêque de Genève obtint de l'empereur Venceslas une nouvelle confirma-

tion des privilèges antiques de son église et l'exemption de toute juridiction du vicaire de l'Empire, même du comte de Savoie. (Acte à Prague, le 22 juin 1400.)

Savait-on à la cour de Germanie que Humbert n'avait pas de successeur direct? Un ambitieux avait-il convoité ce fief de l'Empire? L'empereur avait-il été circonvenu? Nous ne savons. Mais, le 5 juillet 1400, à Prague, l'empereur Venceslas déclara que le comté de Genevois était dévolu à l'Empire, parce que Humbert de Villars s'y était installé sans en obtenir l'investiture et, en conséquence, il le donnait à un de ses conseillers, Hubard *de Altari*.

Ce nouvel investi vint-il en personne à Annecy? L'acte y fut déposé aux archives, puisqu'il a été porté à Turin plus tard comme tous les autres. Il ne fut pas difficile au comte Humbert d'exhiber le titre de son investiture du 23 décembre 1395 par le même Venceslas, et l'affaire ne paraît pas avoir eu de suites.

Nous ignorons le jour précis de la mort d'Humbert. Il conste par un tronçon de comptes du château qu'il avait encore signé, au 6 septembre 1400, un mandat de 22 florins en faveur de son cuisinier, François Chiquard. Quant au règlement des comptes de la Leyde d'Annecy, le 11 septembre, et de la ferme du vin, le 12 septembre, rien n'indique qu'il fut encore vivant ou que ce fussent des règlements après décès. Mais, on voit apparaître Oddon dans le courant d'octobre, agissant comme maître, et accordant des faveurs de bonne arrivée, *bonus aventus* [1].

On venait d'échapper à un escamotage féodal, et l'on allait rencontrer un rival plus sérieux, mais alors avec correspectif. Le comte de Savoie n'avait abdiqué aucun de ses droits, ni aucune de ses prétentions. Il fit annoncer son arrivée. Oddon de Villars avait été gouver-

1 Il eut à donner des subsides à la mère et à la nourrice de l'enfant illégitime de son neveu et prédécesseur logées chez Jean des Bornes, corroyeur

neur d'Amédée VIII sous la tutelle de Bonne de Bourbon jusqu'en 1398. Il devenait son vassal pour une notable partie du comté. Il était le cas de lui faire la meilleure réception. Dès le 19 octobre on voit dans les comptes l'achat de meubles, entre autres, d'un lit [1] et d'une coupe précieuse. Les préparatifs culinaires ne sont pas moins actifs; il s'agit de deux bœufs et d'une vache, de quatre douzaines d'œufs, du vin de Semine apporté par 36 bêtes de somme. On fait des réparations au château ; on y adapte des engins de fer pour un feu de joie, etc.

Oddon lui fit hommage et en reçut l'investiture pour les fiefs de sa mouvance. Les documents nous font défaut pour les détails de cette visite. Oddon dut repartir en fin février 1401. Il revint pour faire face à diverses réclamations. Les filles d'Amé III ou leurs descendants n'avaient pas désarmé sur leurs prétendus droits au comté. L'enchevêtrement de la possession dans le réseau des filiations et substitutions féodales avait donné à la Maison de Savoie par ses alliances des droits multiples en Bresse et en Genevois. C'était partout des revendications. Jeune et vigoureux, le comte de Savoie provoqua des conférences à Bourg-en-Bresse. Oddon dut le suivre à Paris pour ses noces avec Marie de Bourgogne. C'est là que, le 5 août 1401, il lui céda le comté de Genevois pour 45,000 fr. d'or et l'échange de terres en Val-Romey. Nous avons dit ailleurs les obstacles qu'Amédée VIII rencontra dans sa nouvelle acquisition [2].

On nous pardonnera cette digression sur la succession des anciens comtes de Genevois, dont plusieurs incidents étaient ignorés. Elle nous était très utile

1. Choisi dans un magasin d Annecy par le curé de la paroisse, Jean Savarin, un bugiste, de connaissance avec la famille de Villars.

2 *Etudes historiques sur le Genexois, le Chablais, le Faucigny*, p 35 LEVRIER, I, 274 Léon GERMAIN, *op cit*, p 156. Preuves

pour juger de la situation de l'atelier monétaire. Les derniers comptes sont du 4 août 1391. Il est probable que les travaux ont continué ; mais les comptes nous manquent. Clément VII s'y intéressait, puisqu'il avait envoyé plusieurs fois des ouvriers d'Avignon, et qu'il avait besoin d'argent pour soutenir son pontificat problématique, et maintenir une obédience, qui lui échappait rapidement. Sous son règne, en 1393, on voit encore Ambroise *de Arbicis* figurer dans les Parlements des monnayeurs dont nous parlerons plus loin. Humbert de Villars battait déjà monnaie à Trévoux. Aura-t-il maintenu celle d'Annecy? C'était dans son intérêt. Quant à Oddon, il n'a fait que passer ; sur dix mois de règne, il résida très peu à Annecy.

Ambroise-Pierre *de Arbicis* ou *Albitiis,* peut-être des Albizzi de Florence, d'où était venu déjà son prédécesseur Gouchi, habitait la maison forte de l'Isle. La monnaie fabriquée se déposait à mesure dans la boîte dont on a vu plus haut l'acquisition. Le gardien de la monnaie enregistrait chaque dépôt. De là elle était transférée dans le coffre *(arca)* installé dans la maison extérieure *(Domus exterior monete)* située dans la rue des Juifs. Avant que le *burgum* primitif d'Annecy se fut étendu sur la rive droite du Thiou, on y avait relégué les Juifs, qui y tenaient leur banque *(casana)*. Pour éviter les dangers d'incendie, on y avait construit successivement deux fours ; le plus grand se trouvait sur l'emplacement du vestibule actuel de l'évêché ; de là encore le nom de la *rue des Fours*. La tradition, conforme à tous les documents, place cette *maison de la monnaie* à l'extrémité nord-ouest de la rue de l'Evêché, à la cour fermée d'une grille, vers l'endroit appelé *Cul-de-Sac,* parce que la rue était impasse. C'est là que se traitait l'administration de la monnaie par devant trois experts commissaires, des conseillers du château ; le gardien de la monnaie avait présidé au

transfert de la boîte de l'Isle au coffre-fort de la *domus exterior*, après avoir enregistré les produits. L'inventaire du dépôt était constaté sur ses registres, ainsi que les livraisons ordonnées au château. C'était le comptable de l'établissement, à 25 florins d'or par an.

Nous l'avons dit déjà, au moyen âge tout revêtait le caractère féodal. Le maître des monnaies tenait en fief la maison et l'atelier [1]. A chaque compte, on voit la retenue pour droit seigneurial du monnayage. Il est seigneur de la Maison de la Monnaie.

On trouve dans cette Maison les deux familles *de Arbicis* et Eschaquet. De son épouse Alésie de Monthoux, dame de Prémery, Ambroise-Pierre avait eu Jacques et Jeanne. Jacques avait épousé une *de Nemoribus*, des Bois. N'ayant pas d'enfants, il fit héritier son neveu Jacques, fils de Nicolas des Bois. Jeanne *de Arbicis* épousa Jean, fils de Jacques Eschaquet, d'une famille de jurisconsultes. Jean était marchand-drapier, puis syndic d'Annecy. Son fils Nicolas acquit de Nicolas des Bois les droits de Jacques *de Arbicis* sur la maison de la Monnaie, et avec ceux de sa mère, il devint le seigneur de la Monnaie. La considération dont jouissait cette famille était telle qu'on appelait vulgairement rue *Eschaquet* celle qu'ils habitaient, c'est-à-dire la rue appelée successivement *des Juifs, des Fours, de la Monnaie* et *Eschaquet*. Et, pour en finir sur la Maison de la Monnaie, ajoutons que la petite-fille de Nicolas Eschaquet, Louise, fille unique de Jacques, épousa Jean de Conflans, fils d'Antoine et d'Antonie de Beaufort, qui devint ainsi seigneur de la Monnaie [2]. Parmi leurs enfants, Pernette épousa

1 On lit un acte tout identique par les père et fils Ginot envers Amédée V, comte de Savoie (1297), à Saint-Symphorien d'Ozon (DUBOIN, *Raccolta delle Leggi*, XVIII, 20)

2. Son frère Maurice eut leurs biens de Beaufort, et sa sœur Claudine épousa Etienne de Breynaz, de Viuz-en-Sallaz, et non *Breysaz*, comme le porte l'*Armorial nobiliaire de Savoie*, II, 152 Les Breysaz d'Annecy venaient de Hauteluce.

Amed de Boëge, d'où la branche de Boëge-Conflans ; leur fils Antoine a épousé en premières noces Françoise, fille de Benoît Crassus, veuve de Hugues de Viollon, seigneur de la Peisse.

Revenons maintenant à l'atelier monétaire de l'Isle. Bien que les comptes du monnayage manquent, il a dû continuer à marcher sous Amédée VIII. C'est ainsi qu'on y voit, en 1401, Jean de Resetto, de Montcalier, maître de la monnaie. Mais la Chambre aulique de Germanie ne se pressait pas de sanctionner l'acquisition du Genevois par le nouveau comte, et l'existence de l'atelier pouvait être compromise. Amédée VIII centralisa l'administration de ses divers ateliers. Jean de Resetto passa maître monétaire en Savoie et Genevois, en 1405, et il se trouve à l'œuvre à Nyon, en 1406.

Il s'était formé une Association des ouvriers monnayeurs du Saint-Empire romain, comprenant surtout les établissements de Provence et de Savoie, soit des princes qui tenaient de l'Empire le droit de battre monnaie [1]. Dès le XIV^e^ siècle, elle tenait ses *parlements* soit congrès dans les principales villes monétaires successivement. Ambroise *de Arbicis* y figura pour le Genevois, en 1393, sous Clément VII résidant à Avignon. Amédée VIII en obtint un pour Chambéry, en 1420. Aucun monétaire d'Annecy n'y parut, pour la cause exprimée plus haut, bien qu'il eut renouvelé les privilèges de ses monnayeurs de Savoie et de Genevois, le 19 février 1415, à Evian.

Enfin, à force de sollicitations, l'empereur Sigismond donna à Amédée VIII, duc de Savoie, l'investiture du comté de Genevois, le 25 août 1422, à Nuremberg, avec les privilèges précédents. L'atelier monétaire, qui avait dû jusqu'alors travailler clandestinement, put se

1. PERRIN, *Catalogue du Médailler de Savoie*, précédé d'une histoire du monnayage, 1883, V^e^ volume des *Documents de l'Académie de Savoie*

montrer au grand jour. Les actes publics mentionnent François de Ossens comme maître des monnaies, en 1423. Il n'était pas seul. Dans le congrès de l'Association des ouvriers monnayeurs tenu à Saint-Marcellin, en 1429, Amédée VIII y fit recevoir comme sociétaires Jacques Vaneys et Antoine de Lovagny, bourgeois d'Annecy. Nous avons dit que le prince avait centralisé l'administration de ses ateliers monétaires. Au parlement monétaire tenu à Avignon, en 1439, Antoine de Lovagny représente comme procureur les ateliers de Chambéry, d'Annecy et de Nyon. On y voit également Jacques Vaneys et François de Ossens.

Amédée VIII avait donné le titre de comte de Genève à son fils aîné Louis, né à Genève, en 1402. Lorsque, pour des motifs que j'ai indiqués ailleurs, il se retira à Ripaille avec son Sénat privé [1], il donna la lieutenance générale de ses Etats à Louis, devenu prince de Piémont, et le titre de comte de Genevois à son autre fils Philippe, le 7 novembre 1434. Dans son testament du 6 décembre 1439, il laissa le gouvernement à son héritier Louis Ier et, sous sa suzeraineté, à Philippe l'apanage du Genevois, dont les confins primitifs furent considérablement modifiés. Il en détachait Hermance, Balleyson, Troches, Ternier, Gaillard, Viry, Salenove, Hauteville, Rumilly, et y rattachait le Faucigny et Beaufort, etc. Ce n'était plus l'ancien Genevois. Pour faire suite au Conseil judiciaire des anciens comtes genevois, il lui en accordait un qui continuerait à résider à Rumilly pour être sous la main du chef de l'Etat. Il lui interdisait le droit de battre monnaie. Cette clause n'aurait pas été un motif de fermer l'atelier d'Annecy, qui eut pu travailler pour le duc de Savoie [2].

Philippe, investi de son apanage, le 6 janvier 1440,

1. *Saint Maurice et la Légion thébéenne*, p 150.
2. GUICHENON, *Hist. gen.*, IV. Preuves.

en tint les Etats généraux dans le courant de la même année, et mourut en 1444. Louis Ier, duc de Savoie, donna alors cet apanage à son second fils Louis et, ayant eu beaucoup de dépenses à faire pour ses guerres en Lombardie et en Suisse, et pour les prodigalités de la duchesse Anne de Chypre, il pensa à remettre en vigueur l'atelier monétaire d'Annecy, par patentes du 28 novembre 1448. Nous n'avons trouvé aucun document qui donne suite à cette détermination. Il est fort possible que l'atelier d'Annecy n'ait duré qu'à peine un siècle, pour laisser la Maison forte de l'Isle rentrer plus largement dans la vie féodale, qu'elle n'avait jamais abandonnée complètement, et passer enfin aux mains de la Magistrature.

On se rappelle qu'Ambroise *de Arbicis* avait épousé Alésie de Monthoux et qu'ils habitaient la Maison forte de l'Isle. Pétremand, fils de François de Monthoux, avait reçu, le 16 octobre 1402, l'inféodation des revenus qui se percevaient à cette Maison à norme de celle qu'avait eue Pierre de l'Isle, en 1316. En 1435, son fils Philibert de Monthoux en prêtait hommage. La châtellenie d'Annecy n'avait pas cessé d'avoir son siège dans cette maison. C'est là encore que le même Philibert, châtelain d'Annecy, et son lieutenant Henri de Livron prêtaient serment d'observer les franchises d'Annecy, le 26 avril 1458.

Quelques mois après, Louis, comte de Genevois, par son mariage avec sa cousine Charlotte, comtesse d'Antioche, fille unique de Jean, roi de Chypre et Jérusalem, et veuve de Jean de Portugal, dut échanger son titre de Genevois contre celui d'Antioche, le 10 août 1458. Pendant le voyage de ses ambassadeurs à Turin, le roi Jean était mort, et sa fille Charlotte fut reconnue reine et couronnée à la cathédrale de Nicosie, le 1er septembre. Louis de Savoie se hâta alors d'aller avec une brillante cour célébrer ses noces et se faire

couronner roi de Chypre, de Jérusalem et d'Arménie à Nicosie, le 14 octobre 1458.

Ce n'est qu'au 26 février 1460, dans une nombreuse réunion de la haute noblesse à Quiers, que le duc Louis Ier distribua les apanages vacants, soit le nouveau comté de Genevois à Janus, le comté de Romont à Jacques, ses deux autres fils, et qu'il érigea le comté de Varax, etc. En 1466, Janus épousa solennellement à Genève Hélène de Luxembourg, famille à laquelle un de ses frères et deux sœurs furent également alliés. Le placement de son douaire en Faucigny occasionna encore une transaction, le 19 décembre 1466, avec l'apanagé précédent, heureux de retenir ses vieilles acquisitions locales alors qu'il était déjà débouté de son royaume de Chypre.

La nouvelle comtesse ne se plaisait nulle part que sur les bords du lac d'Annecy. C'est à Talloires qu'elle mettait au monde leur fille unique Louise, en 1467. C'est de là qu'elle convoitait les châteaux de Duingt. Le château-vieux, qui était dans l'Ile, appartenait à la famille de ce nom. Elle préférait celui de Duingt proprement dit, parce qu'il dominait l'autre. Déjà Amé II, comte de Genève, décédé en 1308, l'avait acheté de la famille de Duingt, et Amédée VIII de Savoie l'avait acquis avec le Genevois. Le duc Louis Ier n'avait su le refuser à un des favoris de la duchesse Anne de Chypre, Perrin d'Antioche, en 1455. Pour plaire à la comtesse, les légistes rappelèrent l'édit de Louis Ier, de 1445, qui avait déclaré inaliénable le domaine de la Couronne, comme en France. C'était une erreur au service d'une flatterie. La défense n'affectait que le domaine direct ; le domaine utile était toujours rachetable. Mais, Janus n'avait peut-être pas à sa disposition 4,000 écus d'or pour indemniser Perrin d'Antioche ; ou même voulut-il évincer à la grecque un de ces privilégiés *cypriens* et *cypriotes* contre

lesquels l'opinion publique se prononçait énergiquement.

La famille d'Antioche n'habitait pas alors le château ; il s'en empara, et Hélène s'y installa avec son personnel. Il lui fallut même une provision de meubles et d'argenterie, que Janus dut fournir par acte de 1469.

Perrin d'Antioche, malade et trop éloigné pour faire les démarches nécessaires à la défense de ses droits, en chargea son fils aîné, Amable d'Antioche, et, par testament du 29 mai 1471, il lui légua par préciput ce château avec dix livres à prendre sur ses revenus, et fit héritiers universels ses deux fils Amable et Georges. Après la mort de leur père, ils se mirent à l'œuvre.

Dans le cours de l'instance, Janus, peu rassuré sur l'issue du procès, cherchait à ramener son épouse à Annecy en lui procurant une propriété personnelle en dehors du château. Il fit rentrer le domaine utile de la maison forte de l'Isle, inféodée précédemment à Philibert de Monthoux et alors à noble Jean de la Croix, et l'offrit à la princesse dans une réunion de familiers et de magistrats, dont l'avis devait être prépondérant : Bernard de Menthon, Bertrand de Dérée, président du Conseil judiciaire du Genevois, Eustache de Crans, Jean du Cloz, maître des comptes du Genevois, Thomas Lambert, clavaire de la Chambre des comptes, Jean de Thurens, procureur fiscal, réunis au château de Duingt, dans la chambre de la jeune princesse Louise, âgée alors de huit ans, servirent de conseils et de témoins à l'acte de donation stipulé par le notaire Thury, de Sallanches, secrétaire du comte, le 18 juillet 1473 [1].

Comme on le prévoyait, le procès de Duingt fut perdu. Mais la princesse ne voulut jamais quitter le château. Janus pouvait se prévaloir du droit de ré-

1. Archives d'Etat, à Turin.

méré : mais, pas plus qu'en 1468, il n'en avait les moyens ; sa femme y pourvut. Elle avait vendu la vaisselle d'or que lui avait laissée son frère le comte de Saint-Paul, et, avec les épargnes de son douaire sur La Roche et Ugines, elle acquit le château par acte du 27 février 1481.

Elle n'en jouit pas longtemps. Lorsque Philibert de Compey fut condamné à mort pour ses forfaits, en 1479, le duc de Savoie Philibert attribua le château de Thorens à son oncle Janus, comte de Genevois, qui le donna à son épouse Hélène de Luxembourg, à qui l'air du lac n'était plus favorable. L'investiture ducale est du 10 février 1486. Mais ce château, quoique alors sur le passage important de La Roche à Annecy, n'avait rien d'attrayant pour une habituée des vastes horizons de la Moselle. Il lui fallait un plateau plus découvert. Elle alla mourir au château de Cruseilles, en juin 1488. Elle fut sépulturée au tombeau qu'elle s'était préparé [1] à la chapelle de Notre-Dame de Pitié, dans l'église de Saint-Dominique d'Annecy. On en a retrouvé les marbres armoriés, l'année dernière.

La princesse Louise, sa fille, avait épousé son cousin germain Jacques-Louis de Savoie, fils d'Amédée IX. Destiné à succéder à son beau-père, puisque Louise était fille unique, il portait le titre de comte de Genève, comme il était d'usage dans l'ancienne noblesse de Savoie, du vivant même du père. Mais il ne fut jamais apanagé du Genevois, comme l'a avancé un auteur moderne [2]. Il mourut à Turin, le 27 juillet 1485.

(A suivre.) C.-A. Ducis.

1 A elle même et non point *a la famille princière de Martigues,* comme l'a avancé un auteur moderne (*Souvenirs historiques d Annecy,* p 58), laquelle n'existait pas En 1481, le roi de Naples donna le fief mouvant de Martigues à François de Luxembourg-Fiennes, qui épousa plus tard Louise de Savoie.

2. *Les Châteaux de Duingt et Dhérée,* chap v, dans les *Mémoires de l'Académie salésienne,* VIII

UN POÈTE EN SAVOIE

EUSTACHE DESCHAMPS

La *Société des anciens textes français* publie les œuvres d'Eustache Deschamps, qui vivait, comme on sait, sous les premiers Valois. Sept volumes ont déjà paru ; il en faudra encore trois autres pour mettre au jour tout ce que ce fécond poète a laissé.

Il a beaucoup voyagé. En allant en Italie, il avait passé par la Savoie ; mais les rochers de ce pays et les sentiers de montagne lui avaient laissé de désagréables souvenirs. Une fois arrivé à Pavie, il n'aimait pas à entendre parler du retour ; il redoutait trop d'avoir à repasser les Alpes :

Il fait tres beau demourer
En doulz chastel de Pavie...
Princes, ne m'en puis aler ;
Trop doubte le rapasser
En ces montaignes crueles.

La série chronologique des poésies de Deschamps n'a pas été établie encore, et souvent on ne sait pas à quelle date rapporter chacune d'elles. Mais les deux ballades que nous allons citer, ont été écrites après le retour du poète en France, et l'éditeur assigne à la première la date de 1391. A ce moment, le comte Jean III d'Armagnac rassemblait une armée dans les provinces du Midi, et allait la conduire en Lombardie, en vue d'aider son beau-frère Charles Visconti à rentrer en possession de sa seigneurie de Milan. Quelques gen-

tilshommes de la France du Nord voulurent sans doute se joindre aux troupes du comte d'Armagnac. Eustache Deschamps plaignit alors ceux qui se laissaient entraîner à prendre part à cette expédition, et il écrivit à ce propos une ballade (*Œuvres*, V, 129) où il rappelle les ennuis et les dangers du chemin :

Il a grant faim d'estre chetis,
De chevaulx et corps exillier,
De gaster argent et habis,
De sentir plouvoir et negier,
De vivre et gesir a dangier,
Qui part du doulz pais de France,
A grant frait et a grant despence,
Pour veoir Milan et Pavie.
Quand proufit n'y a, ne vaillance,
Eustaces dit que c'est folie.

Puis Aiguebelle au mont Cignis,
Fault entre roches chevauchier,
Quatre ou six jours, tres dur pais,
Et en povres logeis logier,
Avoir po a boire et mangier,
Et paier tout a l'ordonnance
Des paisans. Outrecuidance
Fait homme aler en Lombardie.

Il a grande envie d'être en un triste état, d'estropier ses chevaux et son propre corps, de perdre son argent, de gâter ses habits, de jouir de la pluie et de la neige, d'avoir peine à trouver des vivres et la couchée, celui qui part du doux pays de France. à grands frais et avec de grandes dépenses, pour voir Milan et Pavie. Comme il n'y a pas de profit, que l'entreprise ne vaut rien, Eustache dit que c'est une folie.

Depuis Aiguebelle jusqu'au mont Cenis, il faut chevaucher plusieurs jours entre les rochers — le pays est très dur — et loger en de pauvres logis, n'avoir que peu à boire et à manger, et payer tout au prix que veulent les paysans. C'est le manque de jugement et l'orgueil qui poussent les gens à aller en Lombardie. S'il

Sanz grant besoing qui la s'avance,
Eustaces dit que c'est folie.

N'est pas bonne vile Paris,
Reins et Rouen pour soy aisier,
Amiens, et Arras et Senlis
Ou li vivre ne sont pas chier ?
La ne fault marron, n'estrangier,
Ne sur la nege avoir doubtance,
N'a la Ferriere desplaisance
Ou l'en pert par cheoir la vie
Souventefoiz. Qui suist tel dance,
Eustaces dit que c'est folie.

L'Envoy

Princes, desor vueil tenir chier
Senlis, ou il fait beau chacier,
Crael, Biauvoisin et Picardie ;
Ainçois me lairoie escorchier
Qu'en Lombardie alasse arrier :
Eustaces dit que c'est folie.

n'y a pas là de nécessité qui se manifeste, Eustache dit que c'est une folie.

Paris n'est il pas une assez bonne ville, — et Reims et Rouen aussi — pour y être à son aise ? De même Amiens, Arras et Senlis, où les vivres ne sont pas chers. Là on n'a pas besoin de marrons — « *Les marrons sont ceux qui cognoissent les tourmentes de la montagne, comme font les mariniers celles de la mer.* » Martin du Bellay. — on n'a pas à payer des guides étrangers, on n'est pas exposé à avoir peur en traversant les champs de neige La Ferrière — *une des nombreuses localités de ce nom, je ne sais laquelle* — n'a pas de ces précipices déplaisants où souvent l'on tombe et l'on meurt. Eustache dit qu'il est fou, celui qui prend part à cette danse.

Princes, désormais je veux continuer à chérir Senlis, où il fait bon chasser, Creil, le Beauvoisis et la Picardie. Je me laisserais écorcher plutôt que de retourner en Lombardie. Eustache dit que c'est folie.

Dans une autre ballade (*Œuvres*, VII, 66), Eustache Deschamps a encore donné cours à son antipathie pour les voyages alpestres. L'éditeur a intitulé ce morceau : *Contre la Hongrie et la Lombardie* ; mais en réalité cette ballade est une invective contre les pays de montagnes qu'il faut traverser pour aller de France dans les plaines du Danube et du Pô :

De paradis ne sçaroie parler,
Ne je n'y fu onques jour de ma vie,
Mais en enfer vous feray bien aler,
Se vous voulez passer en Lombardie
Ou cheminer le pais de Hongrie,
Entre les mons : la sont glaces et nois,
Grans froidures par tous les .xii. moys,
Et habismes jusqu'en terre parfonde,
Et ne croist fort que sapins et rapois :
Le pais est un enfer en ce monde.

Charrettes ou chars n'y pourroient passer,
Et le souleil qui est hault n'y luist mie,
Ny n'est oisel qui y puist demourer :
Pour la froideur volent autre partie.
Mais le chemin n'a pas piet et demie :
Qui mespasse, s'il chiet, mors est tout frois,

Je ne saurais parler du paradis, et jamais de ma vie je n'y ai été ; mais je saurai bien vous faire aller en enfer, si vous voulez passer en Lombardie, ou vous acheminer sur le pays de Hongrie, en passant au milieu des montagnes ; là il y a de la glace et de la neige, un grand froid pendant toute la durée des douze mois, et des abîmes qui s'enfoncent profondément dans la terre. Là rien ne croît que des sapins et des buissons. Ce pays est un enfer terrestre.

Chars ni charrettes ne pourraient y passer ; si haut que soit le soleil sur l'horizon, sa lumière ne pénètre pas au fond des vallées ; il n'y a pas d'oiseau qui puisse y demeurer : le froid les oblige à aller autre part à tire d'ailes ; les chemins n'ont pas un pied et demi de large. Quant à celui qui fait un faux pas, s'il tombe, il est

Et se chevaulx s'encontrent a la foys,
La convient il que l'un l'autre confonde
Pour les griefs pas et les chemins estrois :
Le pais est un enfer en ce monde.

Verdeur n'y a, cerf, biche, ne cengler,
Vignes ne blez, ne nulle melodie,
Ours et chameulx voit on les mons ramper,
Mais leurs vivres que nul d'eulx ne mendie
Quierent ailleurs ; du main jusqu'a complie
Sont tenebres, vens et horribles vois ;
Et Lucifer qui est des diables roys
Ou hault des mons o ses freres habonde,
Qui en tous lieux depart gelée et frois ;
Le pais est un enfer en ce monde.

L'Envoy

Prince, qui veult corps et ame dampner
D'un grant pecheur, face loy condempner
Entre ces mons, et a lui mettre bonde
Du remanoir sanz pouoir retourner :
Le pais est un enfer en ce monde.

mort, et son corps est bientôt gelé. Si deux chevaux se rencontrent dans ces passages pénibles et ces chemins étroits, il faut que l'un abîme l'autre. Ce pays est un enfer terrestre.

Il n'y a point de verdure, ni cerf, ni biche, ni sanglier ; point de vignes, ni de champ de blé ; il n'y a aucun charme. On voit les ours et les chamois grimper sur les montagnes : mais que personne ne s'adresse à eux pour mendier une part de leurs vivres ; qu'on cherche ailleurs ! depuis le matin jusqu'à l'heure de complies, il n'y a que ténèbres, vents et bruits horribles. Lucifer, qui est le roi des diables, tient sa cour avec ses frères au haut des monts, et il répand partout la gelée et le froid. Ce pays est un enfer terrestre.

Prince, si l'on veut punir un grand pécheur dans son corps et dans son âme, qu'une sentence le condamne à vivre au milieu de ces montagnes ! Qu'on le mette au ban, l'obligeant à y demeurer, sans qu'il puisse retourner dans nos belles contrées. Ce pays-là est un enfer terrestre.

Voilà ce qu'on pensait de la Savoie au XIVe siècle : les vers d'Eustache Deschamps ne sont pas flatteurs. On n'aimait pas les Alpes autrefois; on ne savait pas en voir le viril attrait ; on ne se doutait pas du plaisir qu'une race nouvelle trouverait un jour à se promener sur des glaciers étincelants, à gravir des sommets arrdus et dangereux.

Cimes qu'argente une neige durcie.
Rocs dans les airs dressés comme des tours,

vous n'étiez que des *montaignes crueles* pour le gracieux poète de la cour des Valois. Il y a cent cinquante ans seulement que les yeux des hommes se sont ouverts à la beauté des Alpes, et ont su trouver du charme à les contempler. C'est au mois de juin 1741 que William Windham et ses compagnons eurent la fantaisie de visiter les glaciers de Chamonix, et que, pour la première fois [1], des amateurs de la belle nature sont entrés dans ces hautes vallées, pour y faire un voyage d'agrément.

Eugène RITTER.

LAVISCONE

Dans les articles publiés par la *Revue savoisienne* sur le Pont-de-Beauvoisin, plusieurs fois il a été question de *Laviscone* ou *Labisco*, station gallo-romaine de la Table de Peutinger et de l'Itinéraire d'Antonin. Où se trouvait cette station ? aux Echelles ou à Pont-de-Beauvoisin ? Les lecteurs de la *Revue* me permet-

1 Il est vrai qu'un écrivain français aujourd'hui trop oublié, Le Pays, avait daté de *Chamony en Fossigny*, le 16 mai 1669, une lettre dans le goût de Voiture, intitulée : *Bizarre peinture de quelques montagnes de Savoie* (*Nouvelles Œuvres de M Le Pays*, seconde partie, livre second, lettre II) Mais une phrase de cette lettre dit nettement que c'est un voyage d'affaires qui avait amené Le Pays dans ces cantons reculés.

tront d'apporter le résultat des fouilles et des découvertes récentes qui sont capables de modifier les conclusions que j'avais cru devoir accepter dans mes précédentes publications.

Les anciens dictionnaires latins et français plaçaient la station de *Laviscone* ou *Labisco* à Pont-de-Beauvoisin. C'était aussi la conclusion adoptée par les rédacteurs de l'*Album du Dauphiné,* tome Ier, page 164, et par d'autres auteurs. J'avais émis la même opinion au Congrès du Pont-de-Beauvoisin.

La Commission de la carte des Gaules place *Laviscone* aux Echelles. C'est l'avis de M. E. Desjardins. M. A. Macé, dans un mémoire lu à la Sorbonne, au mois de novembre 1861, et présenté à l'Académie delphinale aux séances des 13 et 27 décembre 1861, faisait valoir les principaux motifs de placer *Laviscone* aux Echelles. Cette localité répondrait, *à peu de chose près,* aux distances de la Table de Peutinger et de l'Itinéraire d'Antonin, qui marquent 14 milles entre Chambéry et *Laviscone,* et 14 milles entre *Laviscone* et Aoste. Le mille romain équivaut à 1,624 ou à 1,481 mètres de notre mesure kilométrique. D'autre part, M. Pilot, archiviste de Grenoble, depuis longtemps avait signalé une charte du cartulaire de Saint-Hugues, rédigée en 1042, désignant les Echelles sous le vocable de *Lavastrone,* qui rappellerait le *Laviscone* de Peutinger.

Les distances de Chambéry aux Echelles et des Echelles à Aoste répondent mieux aux 14 milles romains que les distances de Chambéry à *Labridoire* (dont on voudrait faire un dernier souvenir de *Laviscone* ou *Labisco*), et de *Labridoire* à Aoste. Mais les vestiges romains entre Chambéry et Labridoire, entre Labridoire et Aoste sont plus importants que ceux découverts jusqu'à nos jours entre Chambéry et les Echelles, entre les Echelles et Aoste.

Toutefois voici le résumé des découvertes récentes qui militeraient en faveur des Echelles.

Vers la rue des Portiques on a mis à jour des tombeaux romains qui servent à préciser la direction de la voie romaine. Toujours les tombeaux romains s'échelonnaient le long des voies. Or, en traversant le Guiers près duquel ont été remarqués les tombeaux des Echelles, on trouve sur la rive gauche les localités antiques de Miribel, Saint-Sixte de Merlas qui s'étagent en ligne directe en face et au-dessus des Echelles. A Saint-Sixte de Merlas existe un lac sur les bords duquel ont été recueillies de nombreuses médailles romaines aux effigies de César. d'Auguste, de l'autel de Lyon, etc. Plusieurs maisons conservent encore de nos jours des débris de frise avec scènes païennes, encastrés dans le mur et provenant d'un temple païen dont les restes sont nombreux et entassés près du cimetière. Sur ce temple furent érigés au IVe siècle une chapelle chrétienne et un monastère de Vierges dont nous avons reproduit les inscriptions dans la *Petite Revue dauphinoise,* novembre 1887. Déjà M. Allmer les avait signalées au tome IV, page 284, des *Inscriptions de Vienne.* Les tombeaux romains avec mobilier et armes sont nombreux à Saint-Sixte, Saint-Geoire, Saint-Bueil, Voissant, Saint-Jean d'Avelanne, où M. Allmer a relevé l'inscription d'un décurion des Voconces. De nombreuses médailles romaines ont été recueillies sur Saint-Bueil. La *Petite Revue dauphinoise,* mars-avril 1889, page 34, signale entre Saint-Nicolas de Macherin et Saint-Sixte de Merlas un chemin en dalles noircies avec vestiges de la période romaine, mis à jour par l'agent-voyer Chabert et le maire Vial, sur une étendue de 140 mètres. A la date du 14 mai 1880, le *Petit Voironnais* publiait une note du 4 avril 1685, conservée aux archives de Voiron, par laquelle est constatée la réfection d'un chemin en dalles allant de Voiron à

Saint-Nicolas de Macherin. A cette époque chaque pierre du dallage revenait à la somme de 3 livres. A Saint-Laurent du Pont et à Vilatte ont été dernièrement trouvées les inscriptions d'un temple à Maix et d'un autre à Juirinus. L'ensemble de ces documents contemporains d'Augustin indiquent une voie romaine entre les Echelles et Saint-Sixte de Merlas.

Dès la plus haute antiquité on constate les commanderies des Echelles, de Saint-Sixte de Merlas, des Abrets, les maladreries ou hôpitaux de Saint-Aupre, de Merlas, de Saint-Geoire, de Voissant. Le temple de Bennet sur Saint-Sixte de Merlas payait une rente à la commanderie des Echelles. Le plan cadastral de Saint-Sixte et les archives de Saint-Geoire, dont j'ai publié quelques extraits dans la *Petite Revue dauphinoise,* avril-mai 1889, indiquent les possessions de la commanderie des Echelles sur le territoire de Saint-Sixte de Merlas.

Nombreuses sont les pièces conservées aux archives de Voiron et de Saint-Geoire ayant trait à l'entretien et à la réfection d'une grande voie allant de Moirans à Cordon par Chirens, Virieu, Chélieu, les Abrets. Sur Chélieu j'ai signalé l'hôpital, construit ou restauré par Thierric, fils naturel de l'empereur Frédéric Barberousse et religieux de la Sylve Bénite. La charte de Thierric a été publiée par l'Académie delphinale et les pièces relatives à cet hôpital sont aux archives de Virieu-sur-Bourbre. Sur Chélieu j'ai fait faire des fouilles au passage à niveau du chemin de fer de Grenoble à Saint-André le Gaz. On y a recueilli des monnaies de César et de Macrin, des débris de magnifiques mosaïques, une statue en marbre à l'effigie de Cérès, de nombreux tombeaux avec mobilier et armes de la période romaine, des moulins domestiques et des briques romaines. Les détails de ces découvertes ont été

publiés par l'Académie delphinale, par les *Alpes dauphinoises* et le *Dauphiné*, février 1888.

Les commanderies et les hôpitaux des Echelles, de Saint-Aupre, de Saint-Sixte de Merlas, de Saint-Geoire, de Voissant, de Chélieu et des Abrets sont sur deux lignes droites aboutissant l'une et l'autre sur Aoste. Entre Saint-Sixte de Merlas et Aoste se trouvent Saint-Jean d'Avelanne et le Pont-de-Beauvoisin. A Saint-Jean d'Avelanne existait le tombeau d'un décurion des Voconces signalé par M. Allmer; et à Pont-de-Beauvoisin existaient deux temples, dont l'un était dédié aux dieux lares, l'autre à Mars. Ce dernier avait été érigé par ordre de Betutius Hermes, sévir augustal.

Sur le haut plateau de Merlas et de Voissant existe une ancienne voie gauloise et un camp, dit : *Camp de Pompée*. Sur cette voie les habitants vénèrent la Croix des Martyrs, la Pierre druidique, appelée : *Pierre à Malta* (ou à immoler). M. Duhamel la signale dans le premier volume des *Alpes dauphinoises*, ou nouveau *Guide Joanne*. Elle se trouve dans le ruisseau de Turt ou de la Pérousse, reposant sur trois blocs disposés en triangle. La gravure en a été publiée dans la *Notice sur Chélieu*. Le Camp de Pompée que limite la Croix des Martyrs est entouré de petits tertres que les habitants ont toujours signalés comme des tumuli et d'où l'on a extrait des cadavres. Chose remarquable, c'est l'analogie parfaite entre ce camp et le Camp, situé entre Cuperly et Cheppes, près du camp de Châlons, sur la grande voie romaine que marque la carte de l'état-major. Ce camp est désigné sous le nom de Camp d'Attila. Merlas limitait les diocèses de Vienne et de Grenoble, tandis que Voissant limitait les diocèses de Vienne, de Grenoble et de Belley. La voie gallo-romaine de Merlas et de Voissant est encore marquée par 20 pierres taillées et portant les armes des Cler-

mont : deux clés en sautoir surmontées d'une couronne de vicomte.

Quant à la ville du Pont-de-Beauvoisin, nous la trouvons placée sur la voie des Echelles à Saint-Sixte de Merlas et Aoste. De plus nous la trouvons encore sur une autre voie passant à Vimines, à Aiguebelette, Lépin, Labridoire, Domessin, Belmont et Romagnieu, Sur *cette dernière* voie existaient le temple de la Victoire à Lépin, les tombeaux de la famille *Vireius* à Domessin, dont les inscriptions ont été publiées par M. Allmer, les temples de Mars à Pont-de-Beauvoisin, de Jupiter à Belmont, le tombeau d'*Albinus,* commandant de la flotte de Germanie, au quartier d'Aveaux sur Romagnieu. Un tronçon de cette voie a été signalé sur Aiguebelette par MM. les chanoines Vallet et Ducis ; un autre a été signalé à Romagnieu par M. Macé. Sur cette voie existaient l'hospice de Saint-Germain et Saint-Michel (entre Vimines et Aiguebelette), et l'hospice du Pont-de-Beauvoisin, dont la charte de restauration a été publiée comme appendice aux articles de la *Revue savoisienne* sur le Pont-de-Beauvoisin.

Voici le texte de l'inscription du temple de Mars recueillie en cette même ville :

MARTI AVG.
C. BETVTIVS HERMES
IIIIL.. VIR. ..AVG..
T... P....I

« A Mars Auguste, Caius Betutius Hermes, sévir augustal, a ordonné par testament de construire cet autel. »

Un sévir augustal, desservant l'autel des dieux protecteurs de la localité, n'existait que dans les lieux populeux. Comme l'inscription, par la forme et la beauté de ses caractères, paraît aux habiles épigraphistes remonter au I^er^ siècle, il est permis de conclure

légitimement que les documents révèlent sous Auguste une importante population à Pont-de-Beauvoisin, ville située sur la rive droite du Guiers, entre les lacs d'Aiguebelette, de Paladru et de Saint-Sixte. Il n'est peut-être pas inutile d'attirer l'attention sur le parcellaire de noble Pierre de Voissant, rédigé en 1421, et désignant sous le nom d'*Oncin (Uncinus)*, un ruisseau de la paroisse de Massieu. Des extraits de ce parcellaire ont été publiés dans la *Petite Revue dauphinoise,* 1888 et 1889. Il est à noter aussi que sur le territoire compris entre Attignat-Oncin, les Echelles, Villette, Paladru et Aoste, on retrouve les traces du christianisme sectionnant les localités gauloises et créant les paroisses de Saint-Aupre, de Saint-Sixte, de Saint-Geoire, de Saint-Bueil, de Saint Jean et de Saint-Etienne de Velanne, de Saint-Beron (*Berhardhus,* suivant le parcellaire de noble de Voissant, 1421), et *Sanctus Benignus,* dans les actes antérieurs des cartulaires d'Oyeux et de Vienne, de Saint-Alban et Saint-Albin.

Les hauts plateaux des lacs de Saint-Sixte de Merlas et de Paladru devaient nécessairement être occupés par les Allobroges ; de là pour les Romains la nécessité de les surveiller et d'établir près de leurs grands quartiers le poste de *Laviscone*. Mais après l'Allobrogie, César ayant conquis les Gaules et transféré de Vienne à Lyon le centre des communications, il dut survenir quelques modifications entre Léminc et Aoste. D'ailleurs, il est bien établi par les comptes de la châtellenie du Pont-de-Beauvoisin, et par ceux des péages de la Savoie, que le passage des voyageurs et des marchandises a toujours été plus considérable à Pont-de-Beauvoisin qu'aux Echelles. M. Victor de Saint-Genis, qui a fait une étude spéciale sur ce sujet, déclare « *que le péage du Pont-de-Beauvoisin était, après Suze, le plus productif du Duché* ». Du 6 avril 1301 au 6 avril 1302, les fermiers constatèrent le passage de 2,404 ballots pour

1,826 mulets chargés. En 1474, on y taxa 2,914 mulets ; en 1494, le chiffre s'éleva à 7,216. (*Histoire de Savoie,* tome Ier, page 387.) Les comptes de la châtellenie du Pont-de-Beauvoisin permettent de remonter encore plus haut. Cette question sera traitée ailleurs.

Dans leurs lettres patentes, confirmatives des anciens privilèges de la bourgeoisie pontoise, les ducs Amédée VII et Louis II se réservèrent, le 22 mars 1415, le 3 juillet 1436, le 26 octobre 1441, « *suivant un usage immémorial, le droit de subsides pour le passage au dit Pont des troupes, des princesses de Savoie allant se marier en France, et aussi pour le passage de l'Empereur* ». (Voir la *Petite Revue dauphinoise,* août-septembre 1887, page 106.) Timoléon Chapperon rapporte que, le 13 avril 1412, quatre cent cinquante-cinq enfants allèrent au château de Cognin, sur le chemin de Vimines, recevoir le comte de Savoie, revenant par le Pont-de-Beauvoisin et Lépin d'accomplir un vœu à l'abbaye de Saint-Antoine en Viennois. Dans sa correspondance de 1601, Lesdiguières dit que le chemin du Pont-de-Beauvoisin à Aiguebelette est la seule voie directe de Lyon à Chambéry. Le 27 avril 1665, accompagné de deux cents gentilshommes, le président Lapérouse vint à Aiguebelette recevoir Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours, arrivant de France par le Pont-de-Beauvoisin pour épouser le duc Charles-Emmanuel.

Le travail de MM. Martin-Franklin sur les ruines romaines des Echelles ne peuvent que recevoir une nouvelle lumière de cette étude sur les antiquités de Saint-Sixte de Merlas et du Pont-de Beauvoisin. Ma conclusion demeure à peu près la même. Le chemin de Vimines et Pont-de-Beauvoisin est le plus direct entre Chambéry et Lyon. C'est aussi le chemin qui fut toujours le plus suivi. Mais des raisons stratégiques et administratives exigèrent peut-être des relations par

une voie impériale entre Léminc et les Echelles (*Laviscone*) et entre les Echelles et Aoste. La voie de Laviscone à Aoste aurait suivi la rive gauche du Guiers.

A. Chapelle.

OBSERVATIONS SUR L'ARTICLE PRÉCÉDENT

Si la station de *Laviscone* entre *Lemencum* et *Augusta* doit être reconnue aux Echelles, ce n'est qu'en vertu du rapprochement du nom de *Lavascrone,* par lequel cette bourgade est désignée, en 1402, dans le Cartulaire de Saint-Hugues. Quant aux distances, elles ne sont pas précisément conformes à celles données par les Itinéraires d'Antonin et de Théodose. De *Lemencum* à *Labiscone* ou *Laviscone,* il y avait 14 milles romains, soit presque 21 kilomètres ; or, entre Lemenc et les Echelles, il y a en réalité 27 kilomètres en suivant la seule ouverture praticable avant le percement du tunnel par Napoléon Ier, celle que fit agrandir et restaurer Charles-Emmanuel II, en 1670, pour aboutir à Saint-Christophle. Avant cette époque, les voitures n'y passaient pas, et l'inscription qu'on peut y lire encore porte *Viam a natura occlusam, romanis intentatam, cæteris desperatam.* Et, de fait, je n'y ai pu observer aucun vestige authentique de travaux romains.

La distance de *Lavisco* à *Augusta* était également de 14 milles romains ; or, des Echelles à Aoste, il y a 27 ou 30 kilomètres selon qu'on suit la ligne de Chailles soit la rive droite du Guiers, ou les variantes de la rive gauche. La mesure rigoureuse du mille romain étant de 1,481 mètres soit, en moyenne, un kilomètre et demi, selon les expériences faites sur la voie Appienne par le P. Secchi.

Dans un mémoire sur les voies romaines de la Savoie publié dans les premières années de cette *Revue* [1], j'ai décrit en détail la voie qui de *Lemencum* allait à *Augusta* par le col d'Aiguebelette, les Allamand, Lépin, la Bridoire, Vérel de Montbel, Belmont, Boutay, Romagnieux, Chanais, Aoste. J'ai rencontré sur les deux versants de la montagne des tronçons remarquables de pavés romains faits avec des blocs polis à la surface, et dont quelques-uns mesuraient un mètre cube, comme ceux que j'ai vus dans la démolition d'une rue romaine de Vienne, près le Pont-l'Evêque. Il manquait en certains endroits plusieurs de ces cubes, qui avaient été employés aux constructions de maisons et surtout du château d'Aiguebelette, et remplacés sur la voie par de mauvais pavés mis de champ. J'ai pu en constater la continuation par Vérel et Belmont et de là par un pont dont les piles s'apercevaient encore à travers le Guiers, en amont du château de Boutay. De là elle tendait en droite ligne à Aoste, ainsi que j'ai pu le justifier dans le large chemin pavé découvert par un propriétaire de Chanaix à l'occasion du minage d'un pré stérile jusqu'alors. Aucune trace de voie romaine n'a pu être trouvée de La Bridoire au Pont-de-Beauvoisin, par où notre auteur voudrait faire passer cette voie. Ce serait un détour inutile dès qu'il s'agissait d'aller à *Augusta ;* et l'on sait combien les Romains appréciaient les lignes droites.

Comme les mesures m'y amenaient, je fis un rapprochement entre *Lespin,* ancienne orthographe et la forme *Labisco* de l'Itinéraire d'Antonin, et les analogues ne manquent pas en philologie. *Lavisco* dans les dialectes galliques exprime le sens d'une petite eau : c'est le lac d'Aiguebellette. On a trouvé des sarco-

1 *Mémoire sur les Voies romaines de la Savoie,* avec carte et plan, 1863. Le ministre de l'instruction publique a souscrit à cet ouvrage pour cinquante exemplaires.

phages dans l'île, des colonnettes romaines en dehors et même un peulvan entre Lépin et Aiguebellette.

La mesure de 14 milles romains se trouvant épuisée à Lépin, on ne pourrait placer la station de *Laviscone* au Pont-de-Beauvoisin ; d'ailleurs, de cette dernière ville à Aoste, il n'y a que 6 milles romains, et les Itinéraires en donnent 14. Notre auteur affectionne le Pont-de-Beauvoisin, parce que c'est sa patrie. C'est bien ; mais cela ne suffit pas en archéologie et en histoire ;

Amicus Plato, magis amica veritas.

Il ne faut pas oublier que les voies prétoriennes étaient toutes stratégiques, conséquemment tracées en vue de la célérité des courriers et de la marche des troupes. Seules, les voies celtiques avaient été ouvertes par les indigènes pour les rapports de commerce et de voisinage. Mais ces intérêts ont beaucoup varié après la domination romaine. Les châteaux du moyen âge ont dérouté, pour ainsi dire, l'organisation romaine, pour assujétir les transports à leurs droits de péage. Et, quand on a la chance de découvrir quelques tronçons pavés de voie romaine dans le sous-sol, on reconnaît bien vite que la direction ne concordait pas le moins du monde avec les chemins d'aujourd'hui. C'est ce qui m'est arrivé pour le pavé de Chanais que j'ai cité plus haut, et pour bien d'autres encore depuis plus de quarante ans que je me suis occupé de cette spécialité.

C.-A. Ducis.

BIBLIOGRAPHIE

Sébastien Castellion. Sa vie et son œuvre (1515-1563). *Etude sur les Origines du Protestantisme français*, par Ferdinand Buisson, 2 volumes in-8°; Paris, Hachette, 1892.

Tel est le titre donné par le Directeur de l'Instruction primaire de France au très vaste ouvrage qu'il a récemment présenté comme thèse à la Faculté des lettres de Paris, et dont la soutenance publique a été un évènement [1].

Sébastien Castellion, né en 1515, près de Nantua, sujet de Charles III, duc de Savoie, avait réussi, bien que fils de simples paysans, à acquérir fort jeune une grande instruction littéraire. A l'âge de vingt ans, il se trouvait attaché au collège de la Trinité, de Lyon, donnant des leçons à de jeunes nobles et gagnant ainsi les ressources nécessaires à son existence. Castellion vivait modestement, un peu à l'écart, versifiant, même en grec, et surtout étudiant, dans un petit cénacle de Savoyards et de Bressans, Jean Rousset, Claude Rouf [2], Claude Rigotier, etc. On y rencontrait aussi deux Piémontais, les frères Argentero, de Castelnuovo, qui devinrent de célèbres médecins.

A cette époque de vive renaissance littéraire et artistique, les esprits étaient fort indépendants. L'on était empressé à toutes les discussions; l'on voulait réformer les institutions religieuses et civiles, les premières

1. Voir article de M. Paul Janet dans le *Journal des Savants* de janvier 1892.
2. Il y avait, au XVI^e^ et au XVII^e^ siècles, à Annecy et dans les environs, des *Ruffi*, soit *Rouffi*.

surtout. Mais François Ier, qui venait de s'emparer de la Savoie et d'une grande partie du Piémont (février-mars 1536), avait ordonné, par édit, le retour à une sévère orthodoxie.

Beaucoup se soumirent. Castellion, enfant du pays qui avait produit les Coligny, les Berthelier, les Bonivard, n'obéit pas ; — malgré les exécutions secrètes et les bûchers publics, qui ne furent pas rares dans nos contrées, de 1533 à 1540.

Il paraît avoir reçu une grande impression du livre *De l'Institution chrétienne* que Calvin venait de publier. Quand il apprit que le réformateur, banni de Genève, s'était réfugié à Strasbourg, il se rendit auprès de lui et resta quelque temps son pensionnaire dans un embryon de séminaire où Calvin, sollicité par Farel, s'efforçait de former de jeunes ministres destinés à Genève et aux pays voisins : Vaud, le Chablais, envahis par les Bernois. La peste ayant éclaté à Strasbourg, en 1541, Castellion montra, en secourant les malades, le courage ferme et sans ostentation dont il devait faire preuve de nouveau, et dans les mêmes circonstances, à Genève où il se rendit bientôt.

Bien qu'aucun acte formel et public ne l'établisse, l'on doit croire que le jeune littérateur avait, dès son départ pour Strasbourg, rompu avec le catholicisme. On est confirmé dans cette opinion lorsqu'on le voit aller, de cette ville libre, dans une autre ville libre, Genève. Il y obtint bientôt (juin 1541) les fonctions de régent des écoles. Le fardeau était lourd : il ne l'accepta qu'en cédant aux instances de Calvin, de Farel et de Viret [1]. L'enseignement qu'on donnait dans ces écoles, dit M. Buisson (p. 151), était celui de la Renaissance, mais l'éducation, celle de la Réforme.

Le jeune principal publia, à la fin de 1542, un petit

1 *Sebastien Castellion*, I, p 137 Les Registres de Geneve l appellent Maistre Sebastian Chatillion, et parfois simplement Maistre Bastian

livre qui eut un succès vif et durable : *Les Dialogues sacrés* ou *Dialogues latins-français pour former la langue et les mœurs des enfants*. Dans l'intention de l'auteur, dit encore M. Buisson, c'était bien moins un manuel de latin qu'un livre d'éducation protestante. Il s'en fit un grand nombre d'éditions successives, et « il est piquant de découvrir que, deux siècles durant, celui qui a appris le latin à toute l'Europe protestante, qui a été le *Præceptor Germaniæ* des petites classes, c'était un Français inconnu en France » (p. 169, 179).

Mais Castellion ne gagnait pas à Genève de quoi nourrir sa famille, et Calvin, à qui la franchise de son langage déplaisait, lui était hostile. En juin 1544, le professeur est censuré par la Compagnie des ministres de l'Eglise de Genève ; en juillet, il quitte la ville allant chercher ailleurs un asile et les ressources nécessaires à son existence. Il eut de la peine à les trouver ; enfin au printemps de 1545, il entra comme correcteur d'épreuves à Bâle chez l'imprimeur Oporin. Le salaire était médiocre et irrégulier, soit que le travail manquât parfois, soit plutôt que Castellion, étudiant à l'Université de Bâle, pour y obtenir ensuite les fonctions de lecteur de grec, désertât trop souvent l'atelier. Quelque fût sa facilité d'écrire, il devait consacrer aussi bien des heures à la composition de ses poèmes grecs et latins, de sa bible latine et de sa bible française [1].

Sa famille était nombreuse; il eut quatre garçons et

1 Dans cette dernière bible, Castellion a fait usage du français populaire, tel qu'il le connaissait, c'est-à-dire du langage bressan, savoyard, genevois. Il y appelle *toupins* les vases de terre dont les soldats de Gédéon se servirent comme d'armes Nous employons encore ce mot pour indiquer les petites cruches, et *toupines* pour les grandes Nos compatriotes qui s'occupent de philologie locale feront bien de consulter la *Bible française*, tout au moins l'Appendice du livre de M. Buisson (I, p 418-424 et 326). — Se rappeler que d ordinaire l o se prononçait *ou* , que pour signifier entendre on écrivait *oir, oyr*, ou bien *ouir, ouyr* et qu on écrivait indifféremment *topin* ou *toupin*.

quatre filles, et « sans être mort en état de n'avoir pas son saoul à manger [1] », le pieux et savant humaniste fut contraint pour faire vivre les siens de s'astreindre aux plus durs travaux manuels [2]. Il dut scier du bois pour les particuliers, travailler la terre, et, quand la Byrse débordait à Bâle et emportait au Rhin les bois préparés pour la flottaison, il se mettait au nombre des travailleurs. « Un jour, dit-il, on employa pour les retenir plus de 200 hommes sur divers points de la rive. J'y allai en compagnie de quatre de mes amis avec des gaffes ; et, d'un bateau amarré au rivage, je retirai de l'eau en un seul jour sept brasses de bois pour lesquelles je reçus ensuite par décision du Conseil de ville, comme d'ailleurs tous les autres *ravisseurs*, outre le bois lui-même la somme de quatre sols. » La famille put être quelques jours à l'abri du froid, et Calvin et Bèze appelèrent Castellion *un voleur*.

Les ouvrages sacrés ou de pure érudition de Castellion furent nombreux, mais ce qui l'a rendu célèbre, c'est sa dispute avec Calvin au sujet du supplice de Michel Servet. Le 27 octobre 1553, le médecin espagnol expirait sur le bûcher de Champel, vérifiant ainsi la prophétie de Calvin sept ans auparavant : « Si Servet vient à Genève, pour peu qu'y vaille mon autorité, je ne souffrirai pas qu'il en sorte vivant [3]. » Cet évènement, qui était comme la justification des bûchers que l'Inquisition avait allumés et qu'elle allumerait encore fut, chez les protestants, l'objet d'une réprobation générale qui se manifesta plus ou moins ouvertement suivant les caractères, et, sans doute aussi, suivant que l'on était ou non hors des atteintes de Calvin et de son parti 4.

1 MONTAIGNE, *Essais*, I, ch XXIV — *Sebastien Castellion*, I, p 248
2. *Sébastien Castellion*, I, p 248.
3 Lettre à Farel du 13 fevrier 1546
4 Fr-D Berthelier, Claude Genève et d autres payerent de leur vie « d'avoir mal parlé de la justice qu on avoit faicte à *Servetus* »

Calvin éprouva le besoin de se disculper. Un mois après la publication de son apologie apparurent deux petits livres destinés à faire un grand bruit : l'un en latin, *De Hæreticis an sint persequendi* ; l'autre, en français, *Traicté des hérétiques, à scavoir si on les doit persécuter*... La préface portait le nom de *Martin Bellie* ; les lieux d'impression et les noms des imprimeurs n'étaient pas vrais. Calvin, Bèze et leurs amis n'eurent pas de peine à savoir qu'ils avaient été imprimés à Bâle et que Castellion et Curion en étaient les auteurs.

M. Buisson étudie le pamphlet dans tous ses détails et décrit l'émotion extraordinaire qu'il souleva et qui fut entretenue et augmentée par le *Contra libellum Calvini* dont M. Buisson a eu l'heureuse fortune de retrouver à Bâle le manuscrit écrit de la main de Castellion.

A ce propos rapportons seulement quelques lignes de l'étude de M. Paul Janet. Castellion, dans sa préface, mettait en lumière les inconséquences de l'intolérance religieuse ; quant au livre lui-même, la force en était dans l'autorité des témoignages et surtout des témoignages empruntés à la Réforme elle-même. C'était faire honte aux nouveaux réformés que de leur faire voir qu'ils empruntaient les arguments de leurs persécuteurs et qu'ils abandonnaient ceux de leurs premiers maîtres qui avaient invoqué d'une manière absolue et sans restriction le principe de la liberté ! « Castellion, ajoute M. Janet, n'a ignoré aucun des arguments modernes en faveur de la liberté de conscience... Tous les sophismes de l'intolérance passent d'un parti à un autre, suivant que l'on est vainqueur ou vaincu [1]. »

En 1562, Castellion prêcha encore la tolérance dans

1. *Loc. cit*, p 14, 19

un livre intitulé *Conseil à la France désolée ;* mais c'était dans le désert. L'ouvrage est admirable; il n'empêcha ni la guerre civile, ni, dix ans plus tard, la Saint-Barthélemy.

La célébrité de l'auteur s'en accrut, et la haine de Calvin, de Bèze et de leurs amis arriva au paroxysme. Ils le firent bafouer dans une pièce satirique, *La Comédie du Pape malade et tirant à sa fin,* représentée à Genève dans la grande salle du collège dont il avait été le directeur, et réussirent à provoquer contre lui une dénonciation devant les magistrats. Emu de cette poursuite, Castellion s'apprêtait à accompagner dans l'exil son ami. le vieil Ochino, lorsqu'il tomba malade. Epuisé par sa vie de travail et de lutte, par les privations, les veilles et les peines, il mourut à Bâle le 29 décembre 1563. Cette mort prématurée combla de joie ses adversaires.

M. Buisson résume ainsi son appréciation sur le caractère et les écrits de notre compatriote : « A l'étu-
« dier de près, on ne sait ce qu'on aime le plus en lui :
« ou cette largeur d'esprit, cette vigueur et cette sou-
« plesse d'une pensée indépendante qui n'a cessé de
« grandir, ou cette noblesse de caractère qui forçait la
« sympathie de ses adversaires mêmes. Que l'on consi-
« dère ses œuvres ou sa vie, son rôle de traducteur ou
« de théologien. ses campagnes pour la tolérance ou
« contre la prédestination, on reconnaîtra que, dans
« le protestantisme français, Castellion est bien le
« premier des modernes. »

Au moment de sa mort le pauvre Castellion laissait huit enfants, dont un âgé d'un an ou deux ; il n'en avait pas moins pris à sa charge une orpheline, sa nièce Jeanne. Heureusement il laissait aussi des amis dévoués qui prirent soin de sa famille à Bâle et dans les Flandres, où quelques-uns des enfants se rendirent. Un seul, Frédéric, le plus jeune, s'éleva au-dessus de

la condition d'artisan. En 1589, il devint professeur de rhétorique à l'Académie de Bâle. Certainement il ne revint jamais en Savoie ni dans la Bresse, rendue au duc Emmanuel-Philibert en 1559, et la famille tout entière paraît avoir abandonné notre pays, déjà depuis le milieu du XVI^e^ siècle. En 1554 cependant, et c'est là un fait qui devrait être étudié pour connaître si le protestantisme n'avait pas alors des ramifications parmi les parlementaires et les autres lettrés de Savoie, en 1554, Castellion entretenait une correspondance affectueuse avec des parents et des amis de Chambéry, Jean Tremule [1] et l'avocat Balland.

Tremule, qui appelle Castellion son *cousin, frère et ami,* lui adresse un jeune homme, frère de René Lepeletier, avocat du roi de France, Henri II, au bailliage de Chambéry. De sa lettre, il résulte que depuis longtemps de jeunes Savoisiens allaient à Bâle compléter leur instruction universitaire et que plusieurs étaient les élèves de Castellion. Ils ne s'y rendaient pas clandestinement puisqu'ils recevaient, semble-t-il, une subvention royale. « C'est, dit Tremule, un adolescent bien docile, de bonne nature et qui fera un grand fruit *moyennant l'aide du souverain* et le vostre. » Deux mois après, l'avocat Balland écrit de son côté à Castellion, *son bon frère et ami,* avec qui il semble avoir été en correspondance assez régulière. Il lui recommande un de ses élèves qui retourne à Bâle, Jean Perraton, neveu d'un autre Jean Perraton, l'un des principaux avocats de Chambéry et qui fut syndic de la ville en 1460. Ces Chambériens lisaient les ouvrages de Castellion, car Tremule le supplie de lui envoyer sa poésie chrétienne, probablement les *Odœ in psalmos XL,* parue l'année précé-

1. Nous avons inutilement cherché ce nom de Trémule parmi ceux des avocats et procureurs de l'époque; peut-être est-ce la traduction d'un nom *latinisé,* selon la mode du temps Castellion paraît avoir eu encore à Chambéry un parent du nom de Chavent En 1553, un notaire appelé Georges Chavent y est réhabilité par arrêt du Parlement

dente ; Balland le félicite de la « bonne réputation en laquelle il est tenu tant deçà que delà (en France et Savoie aussi bien qu'en Suisse) des hommes de savoir, ce qui lui sera gloire immortelle moyennant la grâce de Dieu ». Il serait curieux d'avoir les réponses de Castellion ; peut-être y trouverait-on des allusions à sa lutte contre Calvin après le *De Hereticis* à la veille de la publication du *Contra libellum Calvini*. Contentons-nous de conclure de l'affectueuse correspondance de Castellion avec ses parents et amis de Savoie, que chez nous l'on ne regardait pas de trop près à l'orthodoxie et que la lutte engagée par les professeurs de Bâle contre les chefs de l'Eglise de Genève paraissait une garantie suffisante contre l'erreur et les doctrines prohibées. N'oublions pas toutefois que, le 11 août 1542, le Parlement ordonnait à tous juges, etc., de prêter main forte, aide et confort à frère Jehan Forez, prieur des Dominicains de la ville, vicaire de l'Inquisition en Savoie, et que le 12 octobre 1555 on brûlait cinq protestants sur la place publique de Chambéry.

L'on a reproché [1] à M. Buisson d'avoir, dans son ouvrage, accumulé trop de matériaux dans lesquels Castellion et son œuvre sont parfois un peu noyés. L'auteur s'en est bien douté ; son sujet était double. Il y avait en Castellion le lettré, l'humaniste, d'un côté ; le réformé tolérant et le polémiste de l'autre. Il aurait pu traiter séparément ces faces diverses, comme encore les Collèges, les Universités, sous la Renaissance littéraire. Ses recherches avaient été assez fécondes pour fournir la matière de trois ou quatre ouvrages et il se serait acquis un bien plus grand nombre de lecteurs, ceux, par exemple, que rebutent les discussions confessionnelles ; mais l'on fait le livre que l'on a pensé et

1 *Polybiblion*, Juin 1892.

non celui que voudraient les autres... ; puis il faut pour cela le temps, les loisirs prolongés, et le directeur de l'Instruction primaire n'en possède pas.

Telle qu'elle est, l'œuvre de M. Buisson est riche et puissante. La lecture en sera profitable à toute personne qui voudra étudier d'après des documents certains et originaux la seconde moitié du XVI^e^ siècle et le mouvement littéraire et religieux qui se produisit alors. Le simple lettré ne recherchant que la douce émotion qui se dégage de tableaux animés et de récits éloquents, y trouvera à son tour d'amples satisfactions ; qu'il lise le portrait d'Ochino et son départ pour l'exil (II, 262), le jugement de David Georges et la condamnation de son cadavre au supplice du feu (II, 156), etc., etc. S'il est Savoyard ou Bressan, qu'il s'arrête plus spécialement sur le tableau de la situation politique du Bugey, de la Bresse et de la Savoie au XV^e^ siècle et au début du XVI^e^. Il y verra l'administration du grand Amédée VIII, comte, duc et pape, celle de Philibert le Beau et de sa veuve, la célèbre Marguerite d'Autriche, « un des esprits les plus vifs et les plus solides du siècle », appréciées avec une justice à laquelle l'on ne nous a pas accoutumés.

François MUGNIER.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

Bulletin archéol. du Comité des trav. hist., 1891, n° 2. — H. BAZIN : *Plans de Vienne et de Lyon gallo-romains* (p. 319).

Bulletin de Soc. archéol. de Tarn-et-Garonne, 1891, XIX. — DAUX : *L'Abbaye du mas Grenier* (fin) : relève, parmi les religieux profés, le bénédictin dom Pierre

Desollières, originaire d'Annecy, né en 1684, mort en 1752.

Bulletin de la Soc. cent. d'agric. de la Savoie, avril 1892. — BUCHARD : *Nécrologie de M. Tochon.* — BARLET : *Nécrologie de M. Sylvoz.*

Bulletin de la Soc. d'études des Hautes-Alpes, janvier 1892. — GUILLAUME : *Mém. de H.-F. de la Broüe de Vareilles, évêque de Gap, de 1789 à 1792* ; quelques mots sur sa fuite à travers la Savoie ; réponse du cardinal Gerdil. — Avril. ADVIELLE : *Sommaires de lettres adressées à Bonaparte et renvoyées par lui aux ministres;* il est question dans deux de ces lettres du préfet du Mont-Blanc et de Favre, sous-préfet d'Annecy (p. 181).

Le Globe, novembre 1891, janvier 1892. — CHAIX : analyse la thèse de Baëff, Genève, 1891 : *Les eaux de l'Arve; recherches de géologie expérimentale sur l'érosion et le transport des rivières torrentielles ayant des affluents glaciaires.*

Journal de la Soc. d'arch. lorraine, 1891. — BARTHÉLEMY : Découverte près de Nancy d'une hache en bronze à ailerons ; ce type, qui prédomine dans la vallée du Rhône et en Savoie, est rare en Lorraine. — A. BENOIT : pièces relatives au mariage de la princesse Elisabeth-Thérèse de Lorraine avec Charles-Emmanuel, 5 mars 1737 ; procès-verbal de la cérémonie des fiançailles.

Opuscules. — CHAPELLE : *Le Pont-de-Beauvoisin.* Annecy, Abry, 1891 ; courtes notices sur le Pont-de-Beauvoisin, ses seigneurs, la bataille des Abrets et le traité du 5 janvier 1355 ; pièces justificatives. — GONTHIER : *La Mission de saint François de Sales en Chablais.* Annecy, Abry, 1891 ; essaie de suivre pas à pas l'apôtre dans ses pérégrinations ; malgré du tra-

vail, encore bien des points obscurs qui demandent à être éclaircis. — *Réponse à M. J. Vuy*. — J. Vuy : *A propos de la Mission du Chablais*. Genève, 1 et 2. (Polémique qui finit par n'intéresser personne.) — Mugnier : *Claude Expilly*. Chambéry, 1892 ; ses œuvres, ses portraits, ses médailles. — *Réponse à propos d'une attaque de M. Metzger, publiciste*. — Anonyme : *Notre-Dame des Sept-Fontaines, à Montmin* ; Bulle 1891.

Revue géographique internat., n° 194. décembre 1891. — Tissot : *Les Savoyards en Egypte : Les frères Poncet*.

Soc. de phys. et d'hist. nat. de Genève, 1891. — Mémoires du centenaire de la fondation. — Duparc : *Les Idées de B. de Saussure sur la géologie de quelques montagnes de la Savoie*. — Compte rendu des séances. — Delebecque : *Sondages thermométriques dans le lac d'Annecy* (p. 28).

P.-Ch. Marteaux.

GLANES

☞ L'événement littéraire du mois d'avril a été la publication, chez Plon, d'un nouvel ouvrage du marquis Costa de Beauregard, intitulé : *Le Roman d'un Royaliste sous la Révolution, Souvenirs du comte de Virieu*.

☞ Notre compatriote, M. Dugit, a été nommé doyen de la Faculté des lettres de Grenoble, pour trois ans, à dater du 7 avril.

☞ M. Marius Tissot, d'Annecy, élève à l'école des Beaux-Arts de Paris, a été admis le douzième sur cent au premier concours d'essai pour le prix de Rome (sculpture)

☞ Dans la liste des artistes qui ont exposé cette année au Salon des Champs-Elysées, nous avons vu figurer les noms de :

Mlle Marie Drevet, née à Chambéry : *La Futaie du Gros-Fonteau,* en décembre, près de Fontainebleau.

M. Diffre Jean, né à Chambéry : *Un Pauvre.*

M. Cachoud François, né à Chambéry : *Soleil couchant à Vanvre,* pastel.

On annonce de Turin la mort du général de division et sénateur Maurice de Sonnaz. Né en 1816, il prit part à toutes les campagnes de l'armée piémontaise et fut nommé général de brigade pour sa conduite en 1859, à la bataille de Montebello. De 1870 à 1874, il fut promu aide-de-camp de Victor-Emmanuel.

Le *Journal officiel* du 4 juin, rendant compte d'une séance de l'Académie des sciences tenue le 30 mai, mentionne une communication faite par M. le docteur Thonion, qui annonce, par lettre, avoir découvert la visibilité de la circulation capillaire du sang dans les vaisseaux superficiels de la conjonctive humaine, sans traumatisme, au moyen du microscope.

Dans notre dernier numéro (p. 71), nous avons parlé d'une lecture faite à l'Institut genevois par M. Dufour-Vernes et relative à une chanson de 1603, dirigée contre les Genevois, à propos de l'Escalade.

M. Jules Vuy nous écrit qu'il ne s'agit nullement d'une pièce nouvelle, et que la chanson en question est connue depuis que lui-même l'a rééditée en 1882. *Cuique suum.*

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

16e ANNÉE. — BULLETIN N° 12. — DÉCEMBRE 1891.

Le mois de décembre est chaud, pluvieux, avec pression supérieure à la normale.

Baromètre — 729,1 à Annecy, 684 à Leschaux, 712,6 à Mélan. Maxima le 22 à Annecy, le 5 à Leschaux et le 22 à Mélan. Minima le 2 aux trois stations. Excursion du mercure 14,5 à Annecy, 11,5 à Leschaux et 14,8 à Mélan.

Température. — Il y a une courte période de froid du 18 au 24 pendant laquelle le thermomètre descend à —18° à Chamonix. Moyenne à Annecy du maxima 5°1, du minima —1°6, à 9 h. du matin 0°4. Moyenne générale : à Douvaine »°», à Chamonix —0°9, à Mélan 1°2, à Bonneville 1°2, à Leschaux 1°4, à Talloires 3°.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 6°9, du sol à Annecy à 0m,30 de profondeur 4°8.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois décembre les		7	14	21	28
Thermomètre....	maxima.	10°7	6°7	0°7	6°7
	minima.	—1°	—3°	—11°	—6°
Baromètre à 0°.....		627,7	622,8	628,6	627,5
Pluie ou neige fondue.....		5	10	58	10

A cette station les températures extrêmes sont 10°7 le 7 et —11° le 18. Le baromètre a son maximum 634 le 5 et son minimum 620 le 2 avec une excursion de 14m/m. Il y a des trépidations orageuses les 7, 10, 13, 14, 15, 26, 27 et 30 ; elles sont profondes le 13.

Pluies. — Le maximum 202 m/m est à Leschaux ou l'on compte 15 jours pluvieux, le minimum 36m/m à Annemasse avec 7 jours pluvieux seulement. L'Arve grossie par les pluies du 29 monte de 0m,60 à Bonneville. Nos lacs subissent aussi une petite crue vers cette date ainsi que dans le milieu du mois. — Hauteur moyenne du lac d'Annecy 0m,74, du lac Léman 0m,941.

Orages. — Le 13 à Bonneville et le 17 à Sallanches.

Phénomènes particuliers. — Violente tempête le 13 au soir et le 14 sur le lac Léman. — A Sallanches la neige fait son apparition le 15, elle disparait le 17. — A Bonneville ouragan la nuit du 13 au 14. Les abeilles sortent les 9 et 31. Cette dernière journée a été superbe et le soleil remarquablement chaud, les primevères et violettes commencent à fleurir. Absence presque complete de gibier migrateur, canards, sarcelles, bécassines ; quelques rares grives pattes-noires. Ce qui frappe d'une manière générale dans le 2e semestre de 1891, c'est le retard d'environ un mois et demi observé dans les saisons, la chaleur ayant continué en septembre et octobre et les froids, qui commencent normalement vers le 1er novembre, ayant été retardés jusqu'au milieu de décembre.

Une nouvelle station vient d'être créée au Villard-sur-Boege, elle est confiée aux soins de M. Dupont, notaire.

Le Secrétaire de la Commission, E. Tissot.

Le Directeur-Gérant : F. Miquet.

1042-92. — Annecy. Imprimerie de F. Abry.

N° 3. JUILLET—AOUT.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 1er juin 1892.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à cinq heures un quart.

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté.

Le Secrétaire-Adjoint donne lecture d'une demande de souscription, adressée par la Société hâvraise d'études diverses, pour élever une statue à Casimir Delavigne.

La Société regrette que sa situation budgétaire la mette dans l'impossibilité de répondre favorablement à cette demande, comme à toute autre du même genre.

Le même présente un remarquable ceinturon mérovingien en fer lamé d'argent ciselé, et une marmite en bronze à deux anses, provenant des Fins. Il offre aussi, de la part de M. Louis Pillet, président de l'Académie de Savoie, le moulage d'une dent de squale, décrite dans les mémoires de ladite Académie (3e série, tome IX), sous le nom de *Carcharodon longidens* (Pillet).

Cette dent de carcharodon fossile a été trouvée dans les calcaires rouges du sentier qui conduit d'Abondance au Mont d'Abondance. Les calcaires rouges du Chablais, par l'absence complète de débris organiques, sont très difficiles à classer. Peut-être faudrait-il les rapporter au Sénonien contemporain de la craie de Meudon. Leur niveau supérieur pourrait même former l'équivalent du *Maestrichien*.

M. Ducis annonce qu'il travaille depuis quelque temps à préciser les confins du Valais et du Chablais,

séparés en 1569. Ses recherches ont révélé des particularités très curieuses sur l'origine et la délimitation des communes en cause.

M. Marteaux fait ensuite la communication suivante :

« Dernièrement les ouvriers de M. Carafiotti ont exhumé les restes d'une habitation gallo-romaine en bâtissant une maison à l'extrémité du champ Ducruet, au bord du petit chemin qui serpente parallèlement à la route nationale d'Annecy à Brogny. Cette nouvelle maison s'élève en carré sur les fondations de l'ancienne. En fouillant la terre grasse et noirâtre déblayée, j'ai trouvé, dans l'amas de cailloux roulés, de briques et de tuiles, des fragments de poterie variée, un petit contre-poids en terre marqué d'une roue ou d'une croix, des clous, des crochets de fer mêlés aux cendres, à des os d'animaux — parmi lesquels une dent de porc teinte de vert de gris, — à des fragments de mortier tombés des murs et enduits d'une couche de couleurs encadrant un fond blanc de bandes aux tons divers géométriquement disposés, etc., et quelques monnaies frustes semblant appartenir aux règnes d'Antonin, de Verus et de Gallien. Entre les quatre murs on a découvert l'orifice d'un puits bâti en pierres de taille cimentées et comblé de débris, et près de là un fragment de fût de colonne de $0^m,20$ de diamètre.

A six mètres au sud, les ouvriers, en creusant un puits, ont brisé un mur épais de $0^m,60$ séparant deux chambres. L'une, au nord, était pavée d'un fin béton ; dans la seconde, au midi, le dallage est formé de mortier et de briques concassées. Il était posé sur de petits piliers faits de quatre briques plates et hauts de $0^m,30$ environ s'appuyant à leur tour sur un même béton rouge, recouvert d'une couche de suie et de charbon de plusieurs centimètres ; j'y ai recueilli un fragment de lamelle en bronze et une moitié de poin-

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

REVUE SAVOISIENNE

PUBLICATION PÉRIODIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

33e ANNÉE — JUILLET-AOUT

SOMMAIRE :

Seances des 1er juin et 6 juillet 1892

C. Dunant Rapport sur la distribution des recompenses à l'Exposition industrielle d'Annecy, de 1892

Pascalein Un émigrant tarin au XIIIe siecle. Pierre d'Agueblanche

Marc Le Roux Les faunes lacustres La catastrophe de Saint Gervais.

Jules Vuy Bibliographie *L'Arbitrage international, son passé, son présent, son avenir*, par Michel Revon

Martfaux Revue bibliographique Glanes

ANNECY

IMPRIMERIE DE F. ABRY

1892

La Revue Savoisienne *paraît tous les deux mois, ou exceptionnellement tous les trois mois, par livraison de 48 à 64 pages in-8⁶ ; elle a pour but de vulgariser les études qui se rattachent de près ou de loin à la Savoie et de tenir ses lecteurs au courant de tous les travaux qui s'y rapportent. Les ouvrages envoyés à la* Revue *y seront annoncés, et, s'il y a lieu, analysés.*

La Société laisse à chaque auteur l'entière responsabilité des opinions qu'il émet.— Elle échange ses publications avec 100 Sociétés savantes. — Elle ouvre chaque année un concours de poésie, d'histoire ou de beaux arts, dont le prix est de 600 fr. (Voir le programme dans la livraison de janvier)

Afin de propager les connaissances qui font l'objet de ses travaux, la Société fait aux instituteurs et aux bibliothèques scolaires ou publiques une remise de 33 °/₀ sur le prix d'abonnement qui est de 6 fr. pour la France et de 7 fr. pour les pays de l'Union postale.

Pour faire partie de la Société, il faut être présenté par un de ses membres et agréé par elle. Ses membres sont effectifs ou correspondants ; ceux-ci ne payent aucune cotisation, et ils reçoivent la Revue *à titre gracieux tant qu'ils y collaborent ou s'ils se sont signalés par des dons importants faits à la Société ; les membres effectifs payent une cotisation annuelle de 12 fr.; en cette qualité, ils reçoivent la* Revue *et ont droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de la Société et d'assister à ses séances*

MM. les Collaborateurs qui désireraient faire des tirages à part sont priés d'en prévenir à temps M. Abry, imprimeur de la Société.

PRIX PAR FEUILLE IN-8°

Papier et format de la *Revue,* couverture imprimée sur papier fort, brochage compris : 100 exemplaires 15 fr. — 200 28 fr. — 300 40 fr Au dessus de 300 11 fr. par cent

Avec couverture non imprimée 2 fr de moins par cent

Adresser les lettres et envois au Secrétaire.

çon en os. D'après les débris de tuyaux en terre servant à la circulation de l'air chaud, il y a lieu de croire qu'il y avait là l'hypocauste soit d'une maison particulière soit d'un établissement de bains ; dans ce cas la chambre actuelle pourrait être le caldarium, l'autre le frigidarium. — Le crépissage des murs est double ; il se compose d'un premier mortier en poussière de brique, destiné à combattre l'humidité, et d'un deuxième recouvert du même enduit aux couleurs variées. Ajoutons qu'entre la couche des débris et la terre vierge où pénètrent les fondations, il y a une couche assez épaisse de terre grise, représentant l'ancien sol superficiel ; cela ferait une différence de plus d'un mètre avec le sol acuel. »

M. Le Roux appelle l'attention sur une série de fossiles qu'il a rapportés d'une course géologique à Lémenc et à Montagnole, en compagnie de MM. Pillet et Revil, géologues de Chambéry, et de M. Kilian, professeur à la Faculté des sciences de Grenoble. Les étages fossilifères Portlandrien, Tithonique et de Berrias étant mal représentés au musée d'Annecy, cette récolte formera des types intéressants et instructifs, qui pourront être complétés par les recherches effectuées postérieurement dans les terrains de la Haute-Savoie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à six heures et demie.

Le Secrétaire-Adjoint, Marc Le Roux.

Séance du 6 juillet 1892.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à cinq heures.

Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion précédente, qui est adopté sans observations.

M. LE PRÉSIDENT dépose sur le bureau, de la part de M^me J.-E. CARREY, qui en est l'auteur, un volume intitulé *L'Orthographe de l'intérieur des mots et les Participes en six leçons.*

M. DUCIS annonce qu'il est allé visiter le tronçon de voie romaine de Gruffy.

« Ce tronçon, dit-il, est situé sur la ligne indiquée déjà dans un mémoire précédent, et qui partait de Boutas par Seynod, Balmont, Viuz-la-Chiésaz, Gruffy et le passage sur le Chéran nommé encore *Vers le Pont*. Comme le château de Cusy dominait cette position, sa situation le fait remonter haut dans le moyen âge, et l'ensemble de ses ruines justifie parfaitement cette destination.

« Aujourd'hui, le Pont de l'Abîme, une miniature du Pont de La Caille, remplace le pont romain pour relier Gruffy à Cusy en aval du pont de Bange, qui ne perdra jamais son caractère si pittoresque et qui aura toujours pour lui le voisinage des grottes de Bange. »

LE SECRÉTAIRE fait part d'une communication qu'il a reçue de M. Jules VUY, relativement à l'Escalade et à divers points de l'histoire de Carouge. Notre correspondant cite ce passage du *Journal d'Esaïe Colladon*, qui renferme des mémoires sur Genève (1600-1605.)

« Le 20 (septembre 1603) fut foüeté par la ville Marc de la Rue, imprimeur à Tonon, pour avoir, quelques jours auparavant, imprimé, voire apporté et chanté et distribué dans Genève une chanson du tout diffamatoire contre la République, et ainsi contrevenu au traité de paix. »

La chanson dont il est question dans ce passage a été publiée par M. Jules Vuy en 1882.

« Elle paraît un premier jet et n'est pas même bien achevée. Elle renferme une expression qui ne doit point passer inaperçue : elle accuse Genève *d'avoir faussé foi en levant la vie aux prisonniers.*

« Est-il vrai que la *vie sauve* leur avait été promise ?... Est-il vrai qu'une espèce de soulèvement eut lieu dans la ville de Genève et que le Gouvernement fut menacé d'être renversé par la violence si les prisonniers n'étaient pas exécutés ?... Enfin, doit-on croire que quelques prisonniers, trouvés dans les fortifications et blessés, furent mis à mort sans même avoir été jugés ?...

« Ces questions et d'autres, comme celle du syndic Blondel qui fut mis à mort au sujet de l'Escalade, occuperont longtemps encore les chercheurs ; peut-être n'y trouvera-t-on jamais une réponse entièrement satisfaisante. »

La Société remercie M. Jules Vuy de son intéressante correspondance.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un deuxième vice-président, en remplacement du regretté M. Eugène Tissot.

C'est M. le docteur THONION qui est élu.

La Société devait cette distinction à l'un de ses membres les plus anciens et les plus dévoués, que les préoccupations de la politique n'ont jamais empêché d'être un adepte fervent de la science, ainsi qu'en témoignent les nombreuses communications faites à l'Institut par l'éminent praticien.

A la demande générale, il est décidé que le *Rapport* de M. C. DUNANT sur l'exposition industrielle annexée au concours agricole d'Annecy sera publié dans la *Revue*. Ce rapport doit rester comme un témoignage de toutes les bonnes volontés qui ont assuré la réussite de notre exposition : c'est une page de l'histoire locale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à six heures un quart.

Le Secrétaire, François MIQUET.

RAPPORT

sur la distribution des récompenses à l'Exposition industrielle d'Annecy. de 1892.

Messieurs,

L'idée de créer une exposition industrielle annexe a pris naissance au sein de la Commission du concours régional.

Permettez-moi de vous exposer sommairement dans quelles conditions cette idée s'est réalisée et de vous présenter le résumé des principales opérations du Jury chargé de décerner les récompenses.

Après avoir établi avec beaucoup de sollicitude les premières bases de l'Exposition, M. le Maire a nommé une commission pour l'organiser.

L'Exposition devait s'ouvrir au mois de juin, parallèlement au Concours régional ; il a fallu en réunir les éléments en moins de trois mois. Le règlement qui en assurait le fonctionnement adopté, les industriels des douze départements de l'Ain, de l'Allier, du Doubs, de la Drôme, de l'Isère, du Jura, de la Loire, de la Nièvre, du Rhône, de la Savoie et de la Haute-Savoie ont été invités à nous envoyer leurs produits. Malheureusement, le peu de temps dont nous disposions nous a obligés à réclamer leurs adhésions dans le commencement du mois de mai, au moment où la France en proie à des préoccupations, était agitée par les luttes électorales.

Il ne faut pas être surpris que, dans ces conditions difficiles, l'Exposition n'ait pas eu tout le développement qu'on aurait pu espérer dans des temps plus calmes. Elle a, naturellement, perdu un peu de son caractère régional, pour revêtir un caractère local.

Telle qu'elle a été, l'Exposition qui a réuni 160 adhérents, a offert un certain intérêt, en raison de la variété des objets présentés et de la valeur exceptionnelle de quelques-uns d'entre eux. Elle a été, en outre, pour le public, une véritable révélation sur l'importance de plusieurs industries de notre département, que nous ne connaissions que de réputation.

M. le Maire ayant institué des Jurys spéciaux pour apprécier le mérite des divers produits des exposants, ils se sont concertés avec la Commission d'organisation, pour établir les bases générales de leurs appréciations. Ils devaient prendre en considération la bonne qualité des matières premières, la plus ou moins grande perfection de la main-d'œuvre, pour les objets confectionnés, leur utilité pratique, l'importance de la fabrication, les prix de revient et de vente.

C'est en s'inspirant de ces principes que le Jury a rendu ses décisions, dont j'aurai l'honneur de vous signaler sommairement les principaux résultats.

A tout seigneur tout honneur.

La très grande et très puissante usine métallurgique de MM. Schneider et C^ie^, du Creusot, qui a toujours figuré au premier rang dans toutes les expositions européennes, a bien voulu envoyer à notre modeste Exposition, des phosphates métallurgiques propres à féconder nos terres, des machines dynamo-électriques, des transformateurs d'une rare perfection que pourraient utiliser les forces motrices de nos cours d'eau. Elle nous a apporté le type parfait du canon de montagne destiné à défendre nos frontières des Alpes. La ville d'Annecy, reconnaissante de cette attention patriotique, ne peut qu'associer ses remercîments au verdict du Jury qui a décerné à MM. Schneider et C^ie^ : le grand diplôme d'honneur.

Trois exposants, des plus hauts placés, ont géné-

reusement abandonné la lice, en se mettant eux-mêmes hors concours. Ce sont : l'Ecole nationale d'horlogerie de Cluses, Mme Aussedat, la Société anonyme des Fonderies et Forges de Cran.

Sous l'habile direction de M. Peltre, secondé par d'excellents professeurs, l'Ecole de Cluses grandit et prospère. Elle compte de nombreux élèves qui viennent de différentes régions de la France apprendre théoriquement et pratiquement à établir tous les organes de la montre et à rhabiller celles qui sont gâtées, quelle que soit d'ailleurs leur mode de fabrication et leur tempérament. Cette pépinière d'horlogers doit contribuer à développer en France une industrie importante. Tous les visiteurs ont pu admirer la riche collection d'échappements, de mouvements d'horlogerie, d'appareils donnant l'heure par l'électricité fabriqués dans les ateliers de l'Ecole, et spécialement la pendule de mise à l'heure des horloges électriques, œuvre d'un jeune professeur distingué de l'Ecole, M. Lavaivre.

La papeterie de Cran ne livrait, autrefois, au commerce que des papiers communs pour les écoles et pour l'emballage ; aujourd'hui, elle fournit des papiers spéciaux aux premiers ateliers de Paris, pour la chromolithographie et la phototypie. *La Gazette des Beaux-Arts*, dont les gravures sont si parfaites, la Carte de la France, dressée par ordre du Ministre de l'Intérieur, s'impriment sur des papiers sortant de la fabrique de Mme Aussedat, qui a pour collaborateurs son fils et son gendre, M. Crollard. Sans l'Exposition, le public aurait ignoré l'importance de cette fabrication, tant il est vrai que nul n'est prophète dans son pays.

La Fonderie et les Forges de Cran sont, sous certains rapports, dans une situation analogue. On ne savait pas, généralement, qu'elles ne se bornaient plus à

fabriquer des fers, des poëles pour la campagne; mais qu'elles produisaient des essieux, d'excellents pressoirs, des tôles de fer et d'acier très appréciées, des fourneaux de cuisine, des calorifères.

La Commission générale ne voulant pas que les trois établissements sus-mentionnés fussent victimes de leur abnégation, leur a voté, à l'unanimité, des diplômes d'honneur.

Des diplômes semblables ont été décernés à MM. Gourd et C^ie^ qui possèdent de grandes manufactures de soie à Lyon et à Faverges; à MM. Gailly, fabricants de chaussures à Romans; à l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres de Chambéry.

La vitrine de MM. Gourd et C^ie^ est un des plus beaux ornements de l'Exposition. Elle renferme des tissus de soie aussi riches que nouveaux.

MM. Gailly ont exposé un assortiment remarquable de chaussures pour l'armée et de chaussures de luxe.

L'Ecole préparatoire de Chambéry est digne de tous les éloges, pour ses constructions stéréotomiques qui permettent aux ouvriers intelligents et laborieux d'acquérir les connaissances techniques et pratiques pour devenir de bons chefs d'ateliers.

Elle est aussi très recommandable par les dessins exécutés sous la direction de M. Daisay qui est un professeur sérieux et méthodique.

La médaille d'or donnée par M. le Ministre de l'Industrie et du Commerce a été octroyée à M. Coudray. fabricant d'horlogerie à Magland. Ses compteurs d'électricité, ses mouvements pour montres-bijoux, bagues, bracelets, médaillons, ont été appréciés par le Jury; ils jouissent d'une légitime réputation auprès des horlogers de Paris. La Commission générale des Jurys a été d'avis que M. Coudray méritait la haute récompense qu'il a obtenue.

Un rappel de médaille d'or a été fait en faveur d'un ancien élève, des plus en vue de l'Ecole d'horlogerie de Cluses, M. Sivan, qui a exposé diverses fournitures d'horlogerie : une montre mystérieuse, un réveil parlant, dont le mécanisme peut s'adapter à une montre, à une pendule. Cette ingénieuse application du phonographe à l'horlogerie a excité à un haut degré la curiosité des visiteurs et l'intérêt du Jury, qui a reconnu, dans M. Sivan, l'étoffe d'un chercheur, d'un inventeur.

M. Vuarchex, fabricant de vis et tourneur sur métaux, a étalé sur une pyramide des appareils électriques, des instruments de vélocipédie et d'optique très bien exécutés. C'est une nouvelle industrie introduite dans la vallée de l'Arve qui est déjà la terre classique de l'horlogerie. On ne saurait trop encourager cette dernière industrie qui peut s'exercer avec un outillage peu coûteux pendant les longs mois d'hiver, et rapporte des sommes relativement considérables. Plusieurs médailles ont été accordées à ses représentants.

Un assortiment varié d'instruments bien trempés et solidement établis a valu à M. Jacob Joseph le rappel d'une médaille de vermeil qu'il avait obtenue dans une autre exposition.

Les frères Paccard, d'Annecy-le-Vieux, qui envoient leurs produits jusqu'en Amérique, ont installé dans l'Exposition un type réduit de la cloche énorme la *Savoyarde,* déjà célèbre par l'ampleur de sa taille et de sa sonorité, avant d'avoir ébranlé l'atmosphère de Paris du haut de la tour de l'église de Montmartre où elle doit être placée. Le mode de suspension du mécanisme qui doit mettre en branle tant de milliers de kilos d'airain a été reconnu comme étant un des plus ingénieux.

Dans la deuxième classe, l'œil du visiteur est ébloui par la brillante collection de cierges de M. Philippe

qui s'est assuré une très grande clientèle par la bonne qualité et la variété de ses produits.

La poterie et la céramique ont été bien représentées par des maisons dont la réputation est faite. Telles sont les grandes fabriques de tuiles et de briques de Montchanin-les-Mines, du Sappel, les produits céramiques de M. Cancalon, de Roanne. En appréciant leurs excellentes fabrications, le Jury a rappelé les hautes récompenses qui leur avaient été accordées dans d'autres expositions.

Mlle Kibler a mis sous les yeux du Jury des vases aux formes antiques d'un joli type, des fleurs modelées avec beaucoup de délicatesse.

Le Jury a trouvé dans la poterie commune de M. Tripp des écuelles très résistantes, des vases qui résonnent comme des vases d'airain. M. Tripp possède, en outre, dans son assortiment, quelques pièces artistiques réussies.

Les visiteurs pourraient se procurer, dans l'Exposition, de bonnes pierres de ciments de M. Triulzi pour construire les baies de leurs habitations ; des échantillons des ardoises éprouvées de Cevins, de Saint-Julien en Maurienne, des poteries de bâtiments de M. Sagne pour les couvrir. S'ils voulaient les meubler avec luxe, ils pourraient choisir le buffet sculpté de M. Forni, d'une architecture peut-être excentrique, mais d'un fini rare. Ce meuble est orné de panneaux sur lesquels jouent gracieusement de charmants enfants fort bien sculptés. Si les visiteurs préféraient un meuble plus classique, ils jetteraient leur dévolu sur la crédence renaissance de M. Grabet ; elle est d'une forme satisfaisante, harmonieuse dans son ensemble, suffisamment soignée dans l'exécution, à quelques détails près. Ce meuble sort de l'atelier de MM. Grabert et Bernard. Ce dernier a été le promoteur de l'industrie du meuble artistique dans la Haute-Savoie. Il serait à

désirer que cette industrie se développât. Elle fabrique, à des prix modérés, des meubles plus parfaits que la plupart des meubles peu solides, à peine ébauchés, qu'on fait venir des grandes villes.

M. Pedrini a aussi exposé une crédence qui se fait remarquer par quelques bons motifs d'ornementation, mais le dessin des figures sculptées n'est pas irréprochable.

On n'a pas rencontré beaucoup de comestibles à l'Exposition. Si l'on avait retranché les pâtes alimentaires de M. Peduzzi, qui sont de bonne qualité, celles de M. Philippe, et quelques préparations de charcuterie, on aurait eu de la peine à constituer les premiers éléments d'un dîner. Il y avait, toutefois, une pièce montée remarquable pour le dessert, c'est la représentation monumentale du Pont de la Caille, suspendu sur des tours en chocolat, au-dessus d'un abîme de même genre.

Ce monument a été élevé par M^me^ Pissard, en vue de défendre les palais neutralisés de la zone contre les envahissements des chocolats étrangers.

Le Jury a décoré M^me^ Pissard d'une médaille de vermeil, pour sa belle et bonne défense des intérêts économiques du pays.

Quant aux boissons, on a l'embarras du choix.

Si les habitants de notre planète doivent périr dans un second déluge, ce sera probablement dans un déluge de vins, de bières, de liqueurs, d'apéritifs. Jamais ils n'ont fabriqué et absorbé autant de liquides plus ou moins bons pour la santé.

Le Jury a été heureux de savourer parmi les liquides soumis à sa dégustation des bières saines, agréables au goût, exposées par M. Ruscon, d'Annecy, et M. Jumel, de Bourg; des vins rouges et des vins blancs provenant des vignobles de M^me^ Devaux Auguste, de Lons-le-Saulnier; de ceux de M. le comte de

Menthon. Ces vins conservent encore leur qualité native, en dépit de tous les fléaux qui assiégent la vigne. MM. Dollin, de Chambéry; Guillot, de Nantua, fabriquent des liqueurs qui ont été très goûtées par le Jury, et M. Ferber, de Lyon, des apéritifs qui ouvriraient réellement l'appétit : il y en a tant qui le ferment.

Les dames pourraient choisir dans la vitrine des soieries et des gazes, de Chambéry, de fort jolis tissus pour leurs toilettes. Cette fabrication un peu délaissée, un instant, reprend une nouvelle vigueur sous la direction de M. Michard.

MM. Luginbühl et Schutte, de Fillinges ; Jayet, de Voiron, ont exposé, les premiers, divers articles de toilerie, des bâches bien fabriquées, mais d'un prix relativement un peu élevé ; le second, des toiles fort bien tissées, d'un prix réduit.

Dans la septième classe, M. Eminet-Dubouloz, dont les produits s'écoulent dans toute la France, a exhibé des chapeaux en feutre, très bien faits, de formes variées, se vendant au prix de 2 à 6 fr. 50.

Il est regrettable qu'au milieu des différents genres de tissus, on ne trouve pas une pièce d'étoffe pour se faire confectionner un premier vêtement.

La chaussure s'étale sous des formes multiples, dans de bonnes conditions de confection et de prix de vente.

Nous citerons le grand assortiment de chaussures de luxe et de chaussures pour l'armée de MM. Gailly fils à qui l'on a attribué une médaille d'honneur ; les chaussures solides, bien faites et à bon marché de M. Dérippe, d'Alby ; la collection complète de sabots ordinaires et de sabots de fantaisie, prenant bien la forme du pied, légers et ajourés de M. Momet, de Saint-Laurent-le-Mâcon ; les galoches de M. Mugnier qui a introduit cette industrie à Alby ; les semelles de

galoches de M. Jacquin, de Gévrier, près Annecy, taillées rapidement au moyen de divers instruments de son invention, au nombre d'un millier par jour.

L'exposition des cuirs tannés destinés à la chaussure et aux roues motrices a été remarquable.

Le Jury a signalé la valeur exceptionnelle des cuirs et courroies de transmission de MM. Beaud frères, de Rumilly; des gros cuirs et des basanes de MM. les fils aînés de Petrus Bachet; les tuyaux et courroies de M. Masson, de Chambéry.

Il a remarqué les harnais de luxe de M. Bardet; les harnais ordinaires de M. Crozier; les malles et valises de M. Berlioz, de Lyon.

Les personnes qui désireraient opérer un déménagement trouveront, dans la voiture capitonnée de M. Driffort, de Mâcon, toute la commodité et la sécurité désirable pour leur mobilier.

Dans les petites villes, les artisans sont souvent obligés de s'adonner à plusieurs genres de fabrications.

M. Chavanne, forgeron, à Annecy, ne se contente pas de forger des charrues, il fait aussi des breaks d'une grande solidité.

La neuvième classe a été occupée par un grand nombre d'imprimeurs.

L'imprimerie introduite en France par notre compatriote Guillaume Fichet a fait, depuis quelques années, de grands progrès en Savoie, malgré les ressources limitées dont elle dispose pour la vente.

M. Duclos, de Moûtiers, a eu un véritable succès auprès du Jury pour ses impressions de luxe d'anciens ouvrages intéressant la Savoie, embellies par l'emploi de diverses couleurs dans les filets et les textes. L'exécution typographique est irréprochable.

M. Niérat a été distingué pour la publication, avec un choix judicieux de caractères, du 1er volume des

œuvres complètes de saint François de Sales et l'application de caractères mobiles perfectionnés à l'impression de la musique.

M. Dubouloz, de Thonon, a exécuté des travaux variés d'une grande netteté d'exécution. Son journal et ses tableaux sont presque aussi réussis que les volumes de l'Académie chablaisienne.

M. Abry, imprimeur de la *Revue savoisienne* publiée par la Société Florimontane, a fait un grand nombre de tirages à part très soignés de quelques-unes des notices les plus intéressantes qui se trouvent dans les mémoires de cette Société. Il a édité, entre autres ouvrages, un petit volume de vers : *Le Mont-Blanc et ses Belvédères* fort bien imprimé et remarquable par la disposition des pièces.

M. Dépollier, d'Annecy, a des impressions en couleur bien réussies, des ouvrages faits avec beaucoup de soin, particulièrement celui de *Guillaume Fichet et ses Œuvres,* par M. Jules Philippe.

M. Gérente, d'Aix-les-Bains, a présenté également des volumes très bien imprimés.

M. Hérisson, d'Annecy, a exposé des travaux de ville variés, des tableaux, d'une excellente disposition et d'une bonne impression.

M. Burnod, nouveau venu dans l'art de l'imprimeur, a obtenu des résultats très satisfaisants dans les travaux de ville, les réglures imprimées avec le tableau ont toute la netteté désirable.

On doit à M. Pittier de bonnes photographies des sites les plus pittoresques de la Haute-Savoie ; à M. Sattre, des portraits satisfaisants ; à M. Sallaz, d'intéressantes épreuves de bronze galvanique, donnant l'illusion du vieil argent et des bronzes antiques ; à M. Gontelle, de Lyon, des travaux de gravure exécutés avec beaucoup de soin ; à M. Grillet, des ciselures sur étain fort remarquables représentant des sites intéres-

sants de la Suisse et de la Savoie, et des notabilités de notre pays.

Le Jury a eu le regret de ne pouvoir accorder des récompenses à un certain nombre d'industriels, bien qu'il reconnût la valeur de leurs produits. Ainsi, la machine à tricoter de Mme Burnier, qui a obtenu une médaille d'or à l'Exposition universelle de Paris, ne figure pas sur la liste des récompenses, parce qu'elle est de provenance étrangère. Il en est de même des divers appareils de chauffage par le gaz, destinés aux usages domestiques, que M. Fabre, directeur de l'usine à gaz d'Annecy, a réunis, avec beaucoup de goût, dans son compartiment. Ces appareils ont été fabriqués en dehors des départements admis à l'Exposition. Tels sont encore les vins de MM. Cottard frères qui n'ont pas été classés dans la liste des récompenses, quoi qu'ils soient de bonne qualité, la production de ces vins qui n'existent plus étant antérieure à celle des exposants.

Au milieu des diverses industries que je viens de signaler, ayant pour objectif de nourrir, de vêtir l'homme civilisé, d'augmenter son bien-être, de donner satisfaction à ses goûts intellectuels, il en est une des plus méritantes, qui est principalement exercée par les dames : elle consiste à préparer les moyens de panser les blessures que les hommes, qui conservent encore des instincts sauvages en dépit de la civilisation, peuvent se faire mutuellement.

La Commission générale, après avoir visité les divers appareils que le Comité départemental de la Croix-Rouge a réunis avec beaucoup de peine et de sacrifices pour être prêt à accomplir son œuvre humanitaire, a cru devoir lui décerner un diplôme d'honneur.

Permettez-moi, Messieurs, en terminant ce rapport, à la fois trop long et très incomplet, d'adresser des

remercîments, au nom de la commission d'organisation, à M. le Ministre du Commerce pour les médailles qu'il a octroyées aux exposants, à M. le Préfet qui a prêté son bienveillant appui pour les obtenir.

Nous ne saurions trop remercier Messieurs les Membres des divers Jurys, qui ont accompli avec tant de zèle et de dévouement la tâche ingrate de décerner des récompenses. Ils ont affronté, dans l'intérêt de l'industrie, les plaintes qui se produisent habituellement parmi ceux qui exposent des produits qui leur ont coûté des efforts et des sacrifices.

Tout le monde est plus ou moins récompensé et personne n'est entièrement satisfait, c'est l'histoire de tous les Concours, de toutes les Expositions.

Il est fort heureux que la Musique municipale soit venue, obligeamment, faire entendre ses airs les plus entraînants, pour exalter les triomphes et calmer les regrets.

Nous devons aussi de vifs remercîments à Messieurs les Exposants qui sont venus de loin, jusqu'au pied de nos montagnes, belles sans doute, mais offrant un théâtre un peu restreint pour une Exposition. Ils ont prouvé qu'il existe une véritable solidarité entre tous les membres de la famille française dans les lices ouvertes au progrès de l'industrie nationale, comme sur les champs de bataille.

Annecy, le 26 juin 1892.

C. DUNANT.

UN ÉMIGRANT TARIN AU XIII^e SIÈCLE

PIERRE D'AIGUEBLANCHE

Au XIII^e siècle, la Tarentaise s'est honorée de deux hommes d'Eglise, le pape Innocent V et l'évêque Pierre d'Aigueblanche, qui fonda la collégiale d'Aiguebelle. Ministre et diplomate au service du roi anglais Henri III, le second de ces personnages est cependant moins connu que le « docteur famosissime », son compatriote. C'est de lui que s'est principalement occupé, — dans un livre récemment paru [1] — un écrivain bien connu des lecteurs de la *Revue savoisienne*, M. François Mugnier.

Pierre d'Aigueblanche était un cadet de cette fameuse lignée des sires de Briançon-sur-Isère qui, durant trois siècles, se plut à braver les archevêques de Tarentaise. Il s'attachait d'abord, en qualité de clerc intime et d'intendant, à l'un des fils du comte Thomas de Savoie, Guillaume, évêque élu de Valence, qui l'emmena en Angleterre, lorsqu'il y conduisit sa nièce Eléonore de Provence pour son mariage avec Henri III, en 1236. Grâce à cette protection, il y était nommé archidiacre de Shrewsburg.

Quatre ans après, il reparaissait à la cour de Londres. Si Guillaume de Savoie était mort, il trouvait des soutiens tout aussi solides dans les frères de ce prince, Pierre, Philippe, Boniface et Thomas. Appréciant en lui l'activité et la dextérité en affaires qui caractérisaient la race des Briançons, Henri III le prenait pour conseiller, et, le 23 août 1240, le faisait élire évêque de

1. *Les Savoyards en Angleterre au XIII^e siècle.*

Hereford, sur la frontière du pays de Galles. Le 23 décembre, Pierre d'Aigueblanche était sacré dans l'église Saint-Paul de Londres, « aux applaudissements, dit le chroniqueur Mathieu Paris, du roi et d'une foule de nobles ».

C'est sur le continent, en Aquitaine, où Henri III possédait une seconde capitale, Bordeaux, que s'exerçaient d'abord les talents du jeune ministre. A prix d'argent, il acquérait à son maître l'alliance de divers seigneurs contre le roi de France Louis IX, mais sans pouvoir toutefois, en 1242, lui éviter les célèbres défaites de Taillebourg et de Saintes.

Plus heureux en Provence, il y décidait, avec le concours de Pierre de Savoie, le mariage de Sancie, sœur de la reine Léonore, avec Richard de Cornouailles, frère de Henri III. Le contrat était signé, à Tarascon, le 17 juillet 1242. Deux exemplaires de cet acte sont conservés aux archives de Marseille avec les sceaux des négociateurs. L'évêque de Hereford est représenté sur le sceau qui lui appartient : « tête très belle, dit M. Mugnier, semblant sortir du moule ».

Membre du conseil privé, comme du conseil public d'Angleterre, Pierre d'Aigueblanche, en qualité de témoin, appose son nom, et souvent le premier, à une foule de pièces officielles. Il n'oublie d'ailleurs ni lui-même ni sa famille. En août 1243, il obtient une maison, à Lambeth, dans l'archevêché de Cantorbéry, c'est-à-dire aux portes de Londres : l'éloignement de son diocèse, s'il y eut résidé, l'eut empêché d'assister, à toute heure, le roi de ses avis. En septembre, il reçoit 300 marcs pour les services rendus au prince, et, en même temps, il est autorisé à se libérer, par des à-compte semestriels, d'une autre somme de 300 marcs dont il est débiteur envers le Trésor. A son frère Aymeric de Briançon, il fait attribuer le revenu d'un bénéfice valant 80 marcs. Un autre de ses parents, Jac-

ques d'Aigueblanche, déjà gratifié d'un canonicat à Hereford, est, en 1426, autorisé par le pape Innocent IV à y joindre un second bénéfice.

Tout puissant auprès du roi d'Angleterre, Pierre d'Aigueblanche n'est pas moins en crédit auprès du Saint-Siège. Le 12 avril 1244, il est chargé par Innocent IV de remettre le *pallium* à l'archevêque de Cantorbéry, Boniface de Savoie, et, l'année suivante, il accompagne ce prélat au concile général de Lyon où sera déposé l'ennemi de la papauté, l'allemand Frédéric II. Entre autres largesses du pontife, il est autorisé — le 27 août 1246 — à prélever, pendant sept ans, les revenus de la première année des bénéfices qui vaqueront dans la cité, le diocèse et la province de Cantorbéry, jusqu'à concurrence de 10,000 marcs : faveur qui provoquait des mécontentements dont Mathieu Paris s'est fait l'écho. Il est, en outre, désigné pour examiner, au nom de la cour pontificale, un certain nombre d'affaires, notamment, en 1249, une irrégularité qui s'était produite lors du mariage de Henri III, ce prince ayant été fiancé d'abord à Jeanne de Ponthieu, laquelle, au surplus, était devenue depuis reine de Castille.

En 1251, on rencontre Pierre d'Aigueblanche dans la région des Alpes. Le 20 août, il assiste à l'acte par lequel le sire Aymon II de Faucigny cédait ses domaines à sa fille Agnès, femme de Pierre de Savoie, le *Petit Charlemagne*. Il séjournait aussi dans sa maison-forte de Sainte-Hélène des Millières, qu'il tenait en fief de Tournon, propriété de l'archevêque Boniface de Cantorbéry.

On le retrouve ensuite auprès de Henri III, tantôt en Angleterre, tantôt, et le plus souvent, dans ses domaines du continent, en Aquitaine. En 1253, il allait, à Tolède, traiter du mariage de Léonore, sœur d'Alphonse X, roi de Castille, avec Edouard, héritier du

trône britannique. Les arrangements n'étaient toutefois terminés qu'en 1254, dans une seconde ambassade de Pierre d'Aigueblanche. Cette alliance matrimoniale avait pour Henri III l'avantage d'enlever aux mécontents d'Aquitaine l'appui qu'ils espéraient rencontrer au sud des Pyrénées. Le 1er novembre, il témoignait sa satisfaction au négociateur par un don de trois tonneaux de vin de Gascogne.

Il avait songé, en même temps, à lui assurer une autre récompense, en le proposant pour l'évêché de Lincoln. Seulement, le chapitre n'entrait pas dans les vues du roi, objectant que Pierre d'Aigueblanche était « étranger, qu'il ignorait la langue anglaise et passait son temps dans les pays d'outre-mer ». Elevé par la violence au siège épiscopal de Hereford, disait-on, « il abandonnait son troupeau, après s'être rassassié de son lait, de sa laine et de sa graisse ».

Pourtant, il y soutenait, tout au moins, les droits de son église. En 1254, un nommé Jean Frome avait commis un assassinat dans la cathédrale de Hereford, devant l'autel. Remis à la justice de Londres, le meurtrier, sur la réclamation de Pierre d'Aigueblanche, était livré à l'official de Cantorbéry jusqu'à ce qu'on eut décidé s'il jouissait, comme il le prétendait, du privilège de « clergie » qui le renvoyait devant les tribunaux ecclésiastiques.

Au vrai, le service du prince occupait l'homme d'Etat tarin tout entier. Dans la plupart des ordonnances de ce temps, figure le nom de l'évêque de Hereford.

S'il s'éloignait de la personne du roi, c'était pour s'acquitter d'un devoir de sa charge. Récemment, il s'était entretenu, à Vendôme, avec des représentants d'Innocent IV, et il avait été convenu que Edmond, second fils de Henri III, serait investi de la couronne des Deux-Siciles, fief du Saint-Siège, détenue alors par Manfred, fils de Frédéric II. A la fin de 1254, on l'en-

voyait à Rome pour mettre la dernière main aux arrangements concertés avec le Pontife. Pour ce voyage — demeuré fameux dans les annales d'Angleterre — on lui donnait un cheval de la valeur de vingt marcs et un sauf-conduit lui garantissant partout aide et protection. Il avait tout pouvoir sur les agents du prince et toute faculté de contracter les emprunts nécessaires.

Innocent IV était alors remplacé par Alexandre IV (12 décembre 1254). Selon Mathieu Paris, Pierre d'Aigueblanche se serait concilié le nouveau pontife en exagérant la puissance de son maître, en lui vantant ses largesses au clergé et aux nobles. D'après lui encore, il se serait procuré les sceaux des évêques et de presque tous les instituts religieux d'Angleterre, et il les aurait attachés à de prétendues promesses d'argent qu'ils auraient faites au roi, et, fort de ces gages, il aurait pu contracter d'énormes emprunts auprès de banquiers florentins et astesans.

Ici, peut-être, Mathieu Paris s'est-il laissé entraîner par la haine qu'il porte à Pierre d'Aigueblanche, allant jusqu'à prétendre que « sa mémoire exhale une détestable odeur de soufre ».

Quoi qu'il en soit, des sommes considérables furent expédiées à l'un des princes de Savoie, Thomas, ancien comte de Flandre et alors seigneur de Piémont, désigné comme le chef de l'entreprise contre Manfred. Cette guerre était assimilée par le pontife à une croisade, et dégageait même Henri III d'un vœu de Terre-Sainte. Le gascon Rustand, sous-diacre du pape, Boniface, archevêque de Cantorbéry, et l'évêque de Hereford avaient, en outre, toute autorisation d'y contribuer par la levée d'un décime spécial en Angleterre, en Ecosse et en Irlande (1255).

Après ces laborieuses transactions, Pierre d'Aigueblanche, dans l'hiver de 1256-1257, était chargé du gouvernement de l'Aquitaine, et, lors d'une maladie

de l'archevêque de Bordeaux, il concevait l'espoir, qui ne se réalisa pas, d'arriver en ce pays à la dignité de métropolitain.

« Entouré d'une barrière d'hommes armés », il avait fait, en 1257, en Irlande, une tournée pour la levée du décime octroyé par Alexandre IV, quand il fut atteint d'un polype galeux qui « lui mangeait toute la face ». On le soignait, dit-on, à Montpellier, et, le 28 juin de l'année suivante, il était en état d'assister, à Moûtiers, au règlement imposé aux chanoines de Tarentaise par l'archevêque Rodolphe Ier du Châtelar. Il s'occupait, sans doute aussi, de constituer cette collégiale d'Aigue-belle qui, dans la région des Alpes, a sauvegardé sa mémoire [1].

On ne le revoit, en effet, en Angleterre que le 25 mars 1262 ; à cette date, son nom figure au bas d'un édit rendu par Henri III, à Windsor. L'an d'après, il avait à veiller à la sécurité de son diocèse envahi par un turbulent voisin, Léolin, prince de Galles ; retenu par la goutte, à Glocester, il ordonnait de pourvoir le château de Hereford d'hommes et de vivres.

Entravé déjà, dans sa carrière politique, par des souffrances physiques, il en était écarté, à la fin, par les évènements. La nation anglaise s'impatientait des prodigalités de la cour et de l'excessif ascendant qu'avaient pris les hommes du continent. Ralliant à lui tous les mécontents, un baron, Simon de Montfort, s'emparait, en 1264, de Henri III et de sa famille. Ses partisans se jetaient sur Hereford où l'évêque résidait enfin, pillaient le trésor épiscopal, et enfermaient le prélat au château d'Eardisley, à 12 milles de la cité.

La captivité de Pierre d'Aigueblanche durait envi-

1 C'est à Aigueblanche en Tarentaise qu'il voulait fonder cette collegiale. Mais le chapitre métropolitain de Moûtiers, d accord avec l'archevêque Rodolphe I", refusa son assentiment apres trois jours de délibérations C'est alors qu il se resolut de fonder le chapitre à Aiguebelle, où l'évêque Pierre de Morestel l'accepta 1258 (Note de M Ducis)

ron quinze mois. L'héritier du trône, Edouard, s'échappait, en 1265, des mains de Montfort, et, le 5 août, par la victoire d'Evesham, délivrait à la fois son père et tous ses serviteurs.

Selon toute vraisemblance, l'homme d'Etat tarin s'éloignait alors pour toujours de l'Angleterre, y laissant toutefois deux traces durables de son passage : dans sa cathédrale, il avait édifié le transept nord, et il s'était érigé un tombeau, le plus ancien que possède cet édifice. et — d'après un critique cité par M. Mugnier — remarquable surtout « par la délicatesse et la perfection des détails ».

Sur la terre de Savoie, il achevait l'organisation de sa collégiale d'Aiguebelle et en publiait les statuts, le 21 août 1267. Installé à Randens, sur la rive droite de l'Arc, l'église était entourée de maisons d'habitation pour les treize chanoines et leurs treize bénéficiaires ou vicaires, avec un hôpital, un four, une boucherie et un colombier. Jusqu'en 1580, on y officie selon le rit de Hereford [1].

D'après l'obituaire de Genève, Pierre d'Aigueblanche serait mort le 11 juin 1268. Aux termes de son testament, il était inhumé, non dans le splendide mausolée qu'il .s'était bâti dans son diocèse d'outre-mer, mais dans la collégiale dont il était à la fois, suivant ses propres expressions, « le fondateur, le donateur et le patron ».

Tel a été, dans l'ensemble de sa vie, un personnage dont M. Mugnier a recueilli jusqu'aux moindres faits, dans les documents contemporains. A le bien juger, malgré son titre ecclésiastique, il a été avant tout, on pourrait même dire, à peu près exclusivement, un homme politique. A ce dernier point de vue, on ne lui contestera certes point une singulière habileté, puis-

1 Angleys, *Diocese de Maurienne*, p 137.

qu'il a réussi dans tout ce qu'il a entrepris. S'il n'a pas toujours servi les intérêts anglais, il a, du moins, servi son roi, comme il entendait être servi.

Pour la postérité, il est le plus ancien émigrant tarin dont le nom soit parvenu jusqu'à nous. Arrivé, au loin, à une grande fortune, il appelait ses parents et ses amis à la partager. Dans son chapitre de Hereford, il admit plusieurs de ses neveux : Jean était doyen, Aymeric chancelier, Jacques archidiacre, Aymon simple chanoine. Un Pierre de Langon (près Cevins) était prébendé par lui, et, en 1256, un Etienne de Salins entrait, grâce à lui, dans la suite de Henri III. Par un dernier trait commun à la masse des émigrants de tous les âges, il revenait mourir sur le sol natal, en y laissant des marques de sa munificence.

La Tarentaise doit donc à M. Mugnier de lui avoir fait mieux connaître l'un de ses fils.

PASCALEIN.

LES FAUNES LACUSTRES

Il n'y a pas très longtemps que les premières expéditions scientifiques ont fait connaître la richesse extraordinaire des faunes pélagique et abyssale de la mer. La création de nombreux laboratoires de zoologie expérimentale sur un certain nombre de points des côtes européennes a contribué pour une large part à la connaissance de la faune littorale. Les dragages du *Challenger,* en 1875 et 1876; ceux du *Travailleur,* en 1880, du *Talisman,* en 1883, et enfin les campagnes de la goëlette à voiles *Hirondelle* ont démontré l'utilité des recherches en profondeur et en surface sur des régions très étendues du Pacifique et de l'Atlantique. On a donc pu, par ce moyen, étudier la distribution

des êtres vivants, compléter les catalogues zoologiques et faire connaître des traits fort intéressants de la biologie d'animaux à peu près inconnus jusqu'à ce jour dans leur habitat.

L'étude de la faune des eaux douces, jusqu'alors très négligée, du moins en ce qui concerne les animaux inférieurs, devait, par contre-coup, acquérir un nouvel essor. De tous côtés, les naturalistes mis en éveil se donnèrent pour tâche de dresser des catalogues méthodiques de la population des grands bassins d'eau douce qui se trouvaient à leur portée. Des travaux importants dus autant aux laboratoires universitaires qu'à l'initiative privée, relevèrent des faits imprévus sur les conditions d'existence des animaux et des végétaux dans les lacs.

MM. Forel, du Plessis, Asper, Imhof, etc., ont déjà donné des renseignements très précieux sur l'histoire biologique des lacs de Suisse.

En Italie, le professeur Pavesi de l'Université de Pavie et en Bohême, le professeur Ant. Fritsh travaillent avec ardeur à la détermination de la faune lacustre.

En Allemagne, M. Otto Zacharias a ouvert, en 1889, sur le lac de Plon, dans le Holstein, un laboratoire de biologie lacustre, fréquenté par de nombreux travailleurs dont les mémoires, se rapportant à la plupart des embranchements zoologiques et végétaux, ont été réunis dans un ouvrage d'une grande utilité pratique : *Die Tier und Pflanzenwelt des Süsswassers*.

De nombreux mémoires épars dans diverses publications témoignent que la France n'est pas restée en arrière.

Les lacs du territoire français sont assez nombreux quoique peu étendus. Situés dans des régions très différentes au point de vue de l'altitude et des variations climatériques, ils pourront fournir d'intéressantes contributions à la connaissance des êtres. L'étude

comparative des lacs Léman, d'Annecy, du Bourget, d'Aiguebelette, de Nantua, de Gérardmer et de Longemer dans les Vosges, du bassin d'Arcachon, du lac de Grandlieu, de l'étang de Cazan, des lacs d'Auvergne dont le plus intéressant : le lac Pavin a été exploré par MM. Girod, Richard et Eusebio, et enfin de tous les petits bassins d'eau douce subalpins, offrira un puissant intérêt. Ces derniers seront particulièrement utiles pour la connaissance de la distribution et de la variation des espèces en hauteur.

Dans leurs remarquables travaux sur la faune profonde du Léman, MM. Forel et du Plessis, entourés de spécialistes du plus haut mérite, ont déterminé et catalogué avec soin les espèces qui vivent sur le littoral, à la surface et dans les profondeurs. Ils ont établi la topographie et la nature du fond, analysé le limon du lac, recherché les conditions de milieu dans lequel vivent les animaux, ces conditions étant fonction de la température et de la pénétration de la lumière. Cet ensemble de mémoires compose le plus magistral ouvrage qui ait été publié jusqu'à ce jour sur la biologie des lacs.

Diversité des faunes.

La distribution des êtres n'est pas uniforme dans toute l'étendue d'un bassin lacustre. Certains animaux habitent dans une zone très rapprochée du rivage et ne dépassant pas la profondeur de 5 à 6 mètres. C'est là que, parmi les conferves et sur les gazons de Chara et de Nitella, vit un microscome tout particulier. Sur les fonds vaseux se tiennent les Diatomées pédonculées et dans la boue du fond nagent ou rampent des larves d'insectes, des hydrachnides, crustacés, annelides et rotateurs. Une lumière vive est nécessaire à ces animaux qui trouvent d'excellentes conditions d'habitat

dans l'agitation des vagues, et qui puisent dans la végétation une nourriture abondante et facile. C'est la *faune littorale.*

Si nous nous écartons du rivage, le caractère du milieu change. L'agitation des eaux est moindre et la flore à peu près nulle. C'est dans cette région que pullulent les Entomostracés, petit crustacés en général d'une transparence absolue et carnassiers redoutables. Pendant le jour, ces animaux descendent dans les cou ches moyennes pour remonter à la surface pendant les nuits calmes. Tout cet ensemble constitue la *faune pélagique.*

Enfin, la *faune profonde* comprend tous les êtres qui vivent loin du rivage par des profondeurs dépassant 3o mètres. La température en ces régions est basse et invariable, la lumière très faible ou nulle. La limite d'obscurité absolue, c'est-à-dire la profondeur à laquelle les rayons solaires ne sont plus susceptibles d'impressionner une plaque sensibilisée au gélatino-bromure, est d'environ 40 ou 5o mètres en été, et de 70 à 100 mètres pendant les mois d'hiver. La raison de cette inégalité de pénétration lumineuse doit être attribuée à la présence des poussières, plus abondantes dans l'eau pendant l'été, qui diminueraient la transparence du milieu liquide.

Cycles organiques.

Quel est le cycle de la circulation de la matière organique entre la nature morte et la nature vivante? M. le professeur Forel, auquel nous empruntons la citation suivante, le détermine ainsi :

« Le premier terme de ce cycle est la matière organique morte ou non organisée, qui se présente sous deux formes. D'une part, la matière organique dissoute ; d'autre part, les poussières aquatiques prove-

nant de la dissociation des animaux et plantes qui ont vécu soit dans le lac soit sur la terre ferme (ces dernières amenées dans le lac par les affluents et par les vents).

« Le deuxième terme est la phase d'organisation. La matière organique morte est assimilée par les micro-organismes et transformée par eux en matière vivante. Les microphytes absorbent directement la matière dissoute. Ce sont, d'une part, les microbes, bactéries, vibrions, etc., que les recherches de Fol et Dunant, en 1884, ont évalué au nombre de 38 par centimètre cube, de 38,000 par litre. Ce sont, d'autre part, les algues inférieures prodigieusement abondantes. Quant aux microzoaires, infusoires, amibes, flagellés, cilio-flagellés, ils absorbent les poussières aquatiques et les font entrer en nature dans le protoplasme de leur tissu.

« Le troisième terme est la phase de la circulation de la matière organique d'un être à l'autre. Tous ces organismes sont mangés par des animaux plus gros ou plus forts, et la matière organique passe successivement des Rotateurs et Entomostracés phytophages aux Entomostracés carnivores, aux Poissons insectivores et carnassiers.

« Le quatrième terme est la phase de désorganisation. Tous, animaux et plantes, soit pendant leur vie soit après leur mort, rendent au lac la matière de leurs tissus, soit par leurs secrétions, qui se dissolvent dans l'eau, soit par leurs déjections et leurs cadavres, qui se résolvent par dissociation en poussières aquatiques, par putréfaction en matières organiques dissoutes.

« Ce quatrième terme nous ramène au point où nous avons fait commencer le cycle. »

Origine des espèces lacustres.

En comparant les animaux qui peuplent les lacs avec les espèces des côtes de l'Océan, on est quelquefois étonné de rencontrer dans l'eau douce des formes très voisines de celles que l'on est habitué de reconnaître comme franchement marines. Faut-il en conclure avec M. Pavesi que les espèces de type marin ont été reléguées dans les lacs à une époque où ces mêmes lacs communiquaient encore avec la mer. C'est aussi la théorie de Sars et de Lœven, combattue par le professeur Forel, qui ne peut croire que les lacs suisses et subalpins soient des restes des anciens fiords de la mer tertiaire. A l'appui de son opinion, le professeur Pavesi cite *Leptodora* qui vit également dans l'eau douce et sur les côtes de la Baltique, *Ceratium hirundinella* qui se trouve en abondance dans les golfes de la mer du Nord, *Bitotrephes longimanus* que l'on n'a pas encore découvert dans la faune française et qui peuple indifféremment les lacs de l'Europe centrale et la mer d'Azof. La découverte récente faite par M. du Plessis d'un Nemertien *exclusivement* marin sur les rives du Léman est encore une preuve de l'adaptation des formes marines à la vie des lacs. Les mollusques, il est vrai, font exception. Faute de n'avoir pu suivre la mer dans sa retraite, les mollusques ont péri emprisonnés dans les lacs et les types que l'on y rencontre actuellement sont bien des formes caractéristiques d'eau douce. Les Entomostracés ont pu évidemment s'adapter à leur nouvelle vie, puisque nombre de types marins subsistent encore dans les lacs. Leur survivance est probablement due à leur grande hyalinité, qui est une condition essentiellement favorable à la lutte pour la vie.

Le faune pélagique aurait, d'après M. de Guerne,

une autre genèse. La dissémination des espèces se ferait par des moyens mécaniques : le vent et les oiseaux aquatiques. Ces derniers accomplissent, en effet, de longs voyages du nord au midi et recherchent les rivières, les lacs et les étangs pour y trouver leur nourriture. L'oiseau peut très bien transporter les germes qui se trouvent attachés à ses plumes, car l'habitude qu'il possède de secouer ses ailes avant de reprendre son vol est éminemment favorable à la dispersion des organismes. M. de Guerne a fait une expérience assez concluante dans ce sens, en recueillant la terre qui se trouvait attachée aux pattes d'un palmipède. L'examen sommaire des produits ainsi obtenus lui a fourni des œufs d'hiver de cladocère, une antenne de cyclops, des soies d'oligochœle, une valve d'ostracode et une moitié de statoblaste de plumatelle.

Etude du Plancton d'eau douce.

Dans son travail : *Sur la Détermination du Plancton d'eau douce,* Hensen désigne sous le nom de Plancton « tout ce qui flotte dans l'eau ». Il faut, d'après cette définition, comprendre tous les organismes, aussi bien les plantes que les animaux qui suivent passivement le mouvement des vagues et des courants. Cette notion a été restreinte aux organismes flottants ou pélagiques.

Hensen, en 1884, s'était d'abord proposé le problème de déterminer quantitativement les organismes flottants dans la mer ; en second lieu, de dénombrer l'espèce des êtres. Asper et Henscher, en 1886, comptèrent le nombre des individus existant dans une quantité d'eau bien connue et de là purent déduire le tant pour cent du mètre cube de liquide.

Nous pouvons citer comme exemples quelques nombres trouvés par Hensen.

En février 1885, une pêche très riche en Diatomées *(Rhizosolenia)* contenait, pour un mètre carré de surface, un Plancton de 1,608cc,3.

Pour 70cc, il trouva : 0gr,18 de matières organiques = 42 °/₀ et 0gr,2575 de cendres = 57,9 °/₀.

Le coup de filet total avait donné 4gr,296 de matières organiques.

D'autres analyses furent appliquées aux éléments de Plancton comprenant seulement des Ceraties et des Copepodes.

Dans 7cc,25 de Plancton, se trouvaient 12 millions d'individus. L'analyse donna : 0gr,389 = 96 °/₀ de matières organiques et 0gr,016 = 3,94 °/₀ de cendres.

Méthodes de recherches.

Pour recueillir les animaux pélagiques, on emploie un filet à mailles de soie construit d'une façon spéciale et que M. de Guerne a décrit dans les comptes rendus des séances de la Société de biologie, 8e série, tome IV. Sur un cercle en laiton de 30 centimètres de diamètre, articulé de façon à pouvoir se refermer suivant un diamètre comme charnière. est attaché un filet conique d'une longueur totale de 1 mètre 20 environ. Le tissu est constitué par une soie très fine, dite gaze de Müller n° 20 (les mailles sont tellement rapprochées que l'on peut en compter près de 6,000 par centimètre carré). Ce filet descend fermé et s'ouvre par la chute d'un poids en bronze glissant le long de la corde de traîne, à la profondeur à laquelle on désire travailler ; il se referme ensuite dès que la pêche est finie par la chute d'un second poids.

On peut ainsi explorer les couches d'eau depuis la surface jusqu'à une profondeur déterminée. Le filet est traîné pendant un temps donné, 5 ou 10 minutes, avec une vitesse constante et on recueille la pêche.

Il faut avoir soin de se munir de flacons à large ouverture pour séparer les différentes récoltes de la journée.

Le meilleur liquide conservateur est l'alcool à 60°. Les animaux tombent au fond et, si l'on change l'alcool à plusieurs reprises, on peut conserver la pêche très longtemps pour l'étude.

On a préconisé aussi le liquide suivant : Eau, 300 ; solution concentrée d'acide picrique, 100 ; acide sulfurique, 2.

Pour conserver les couleurs des animaux, il est bon d'employer de la glycérine étendue avec une solution de bichlorure de mercure.

Ce dernier liquide offre un grave inconvénient. Il rend les objets cassants. Il exige une manipulation très délicate, car on doit laver longtemps à l'eau pour empêcher la formation des aiguilles cristallines de sublimé qui rendraient les tissus cassants.

L'acide osmique ou l'acide chromo-osmique est aussi un excellent moyen de fixation.

On retourne le fond du filet dans un vase contenant une légère couche d'eau, puis on verse quelques gouttes d'acide osmique. Au bout de quelques instants tout ce qui est vivant est foudroyé. On remplit d'eau le verre ; on laisse reposer, les organismes tombent au fond, on décante le liquide et il ne reste plus qu'à remplacer ce dernier par de l'alcool fort.

Les notes indispensables à prendre, sont la date et l'heure de la pêche, la profondeur du courant de Plancton, le liquide conservateur, la température de l'eau et de l'air, la pression barométrique et la direction du vent.

En ce qui concerne la pêche de la faune profonde, le meilleur système est sans contredit celui employé par le professeur Forel. Un bidon ovale en fer blanc

est fixé au plomb de sonde par une corde de 3 à 4 mètres de longueur. Lorsque le plomb traîne sur le fond du lac, le bidon se couche sur le côté, râcle les boues et recueille tout ce qui se trouve sur le sol. On remonte l'appareil; on le vidé dans des vases à fond plat et le limon se dépose sous une très mince couche d'eau. Après un certain temps de repos, les entomostracés, les larves, les hydrachnides et les vers sortent de la vase, à la surface de laquelle il est facile de les capturer au moyen d'une pipette. Ce n'est que plus tard, quand l'eau est évaporée et le limon desséché, que certains petits mollusques qui avaient jusque-là passé inaperçus surgissent et peuvent être recueillis.

Le travail de laboratoire est le suivant :

Evaluation du volume de la pêche, détermination quantitative et qualitative des organismes.

Des recherches entreprises dans ce sens sont d'une importance capitale. On explore ainsi à date fixe, à des intervalles assez courts, ne dépassant pas un mois, les diverses régions du lac, littorales, pélagiques et profondes. Il reste à faire ensuite des études comparatives de jour et de nuit en mesurant chaque fois le volume de la masse de matière recueillie en un temps donné, le filet restant le même ainsi que la vitesse de l'opération.

Lac d'Annecy. — Premiers résultats de l'exploration.

Nos recherches, entreprises sur le littoral du lac jusqu'à une profondeur ne dépassant pas 4 mètres, ont montré l'existence de la faune classique lacustre. En y ajoutant les animaux pélagiques recueillis pendant les mois de mai et de juin, on peut dresser une liste sommaire.

Spongiaires..	*Euspongilla lacustris* Girod. fixée sur un caillou près du rivage.
	Ephydatia pluviatilis Girod, reconnue seulement par quelques spicules épars dans une masse de diatomées pédonculées.
Annelides...	*Clepsina hyalina* Sav.
	Nephelis elegans Sav
	Tubifex rivulorum Lam.
Rotateurs ..	*Asplanchna helvetica.*
	Floscularia proboscidea.
	Anuræa longispina.
Mollusques.	*Lymnea auricularia* Lin.
	— *stagnalis* Lin.
	— *peregra* Mull.
	— *palustris* Mull.
	Pisidium amnicum Lin.
	Cyclas cornea Lin.
	Planorbis intermedius.
	Ancylus fluviatilis Mull.
	Anodonta anatina Lin.
	— *cygnea* Lin.
Bryozoaires.	*Paludicella articulata* Ehrb.
	Cristatella mucedo Cuv.
Crustacés...	*Daphnella brachyura* Lievin.
	Sida cristallina Muller.
	Halodaphnia apicata Kurz.
	Leptodora hyalina Lilljeb.
	Daphnia longispina Leydig.
	— *hyalina* Kurz.
	Diaptomus cœruleus Fisch.
	— *castor* Jurine.
	Cyclops coronatus Claus.

et par les grands fonds, vers 80 mètres de profondeur :

Gammarus Delebecquei Chevreux.

Cette dernière espèce est nouvelle (E. Chevreux et J. de Guerne, *C. R. de l'Ac. des Sc.*, 30 mai 1892), et a été recueillie, pendant l'hiver de 1891, par MM. Delebecque et Legay, dans leur sondage du trou du Boubioz, sur la rive occidentale du lac d'Annecy. Les Gammarus vivant dans les eaux douces de la France

sont *G. pulex, G. puteanus, G. rhipidiophorus*. La découverte de cette nouvelle espèce, en y ajoutant le type marin *G. locusta* Lin, susceptible de remonter très loin dans les fleuves, porte à quatre le nombre de ces Amphipodes actuellement connus.

Marc Le Roux.

LA

CATASTROPHE DE SAINT-GERVAIS

Un désastre effroyable, presque sans précédent, est venu jeter le deuil dans notre département et l'écho douloureux en a retenti dans toute la France. Le 12 juillet 1892, à une heure du matin, un torrent de boue, après avoir détruit deux villages, emportait l'établissement de bains de Saint-Gervais en faisant près de deux cents victimes.

Un savant suisse, M. Forel, membre correspondant de l'Institut, a rendu compte des causes du cataclysme et nous extrayons de sa communication, adressée le 18 juillet à l'Académie des sciences, les lignes suivantes :

Si l'on remonte le ravin du torrent dévastateur, on le suit dans la vallée de Bionnassay jusque près du glacier de Bionnassay ; là, le ravin d'inondation se sépare du torrent du glacier, monte à gauche en dehors de la moraine latérale droite du glacier, remonte une paroi rocheuse fort inclinée (70 pour 100 environ de pente) qui amène dans un cirque entre les Rogues et les Têtes-Rousses au pied des Aiguilles du Goûter ; enfin, l'on arrive à un petit glacier situé entre les deux masses rocheuses des Têtes-Rousses, à environ 3,150 mètres d'altitude. Ce glacier présente une paroi de rupture récente. Il a été la cause de la catastrophe.

Quelle est la nature du phénomène ? Est-ce, comme on le suppose à Saint-Gervais, la rupture d'un lac intra-glaciaire, qui aurait déversé subitement une

masse énorme d'eau enfermée dans les crevasses du glacier ? Je ne le pense pas. Je ne puis croire à l'accumulation d'une telle masse d'eau dans un très petit glacier (40 hectares de superficie) qui s'écoule librement de trois côtés, à une altitude de plus de 3,000 mètres, dans une des régions les plus abruptes de la chaîne si accidentée du Mont-Blanc. Il n'y a pas là les conditions d'une accumulation d'eau, de la formation d'un lac glaciaire.

D'autre part, il y avait là un glacier suspendu qui a disparu. J'évalue à 1,500,000 ou 2,000,000 de mètres cubes la masse de glace qui s'est écroulée dans la vallée. J'ai suivi le ravin de l'avalanche dans ces hautes régions et je n'y ai pas vu d'indices d'un passage d'eau ; toutes les traces sont celles d'une avalanche de glace.

Sur les berges du ravin, l'on voit encore des blocs de glace égarés, belle glace de glacier et non névé avec grains du glacier de 2 ou 3 centimètres cubes. Dans les couloirs latéraux de l'avalanche, on retrouve une roche terreuse mêlée de poussière de glace ; dans le ravin latéral du glacier de Bionnassay, les dépôts témoins du passage de l'avalanche sont un granite de poussière de glace, de terre et de sable. C'est une avalanche de glace qui a fait jusqu'au bord du glacier de Bionnassay une chute de 1,500 mètres de hauteur sur un parcours horizontal de 2 kilomètres environ. Jusqu'ici rien d'extraordinaire.

Mais ce qui est étrange et sans précédents connus, à ce que je sache, c'est le trajet ultérieur de l'avalanche. Au lieu de rester arrêtée dans le ravin latéral du glacier de Bionnassay, qui semblait creusé pour la recevoir, elle a continué à descendre le vallon de Bionnassay et la vallée de Montjoie, sur une longueur de 11 kilomètres environ, avec une pente moyenne de 10 pour 100 à peine. Est-ce admissible ?

Mais d'abord quelle était la nature de la masse en éboulement? Tous les témoins ont parlé d'eau : j'estime que c'était de la boue. Ce n'était pas un liquide aqueux, c'était une boue fluide, c'était une masse semi-liquide. Je me fonde, entre autres, pour cette affirmation, sur la différence énorme de hauteur, bien des mètres quelquefois, de la nappe vaseuse suivant qu'on la considère sur le côté concave ou le côté convexe des courbes et coudes du torrent : une masse liquide n'aurait pas présenté de telles différences. Je me fonde encore sur la limite parfaitement tranchée des masses de boue laissées sur des champs peu inclinés près de Bionnay : à 10 centimètres du mur de boue, les fleurettes de l'herbe et les chaumes de blé n'ont pas été mouillés, n'ont pas été salis par une goutte d'eau; c'est une vraie coulée de lave qui n'a pas laissé suinter d'eau.

Cette coulée de boue est la suite de l'avalanche du glacier des Têtes-Rousses. La masse de glace pulvérisée par sa chute verticale de 2,500 mètres de hauteur ($\frac{1}{13}$ de la glace a dû se changer en eau par le seul fait de cette chute), qui avait recueilli dans son trajet l'eau de quelques mares et étangs morainiques, de l'eau des torrents de Bionnassay et de Bon-Nant, qui, d'autre part, avait érodé le sol terreux et glaciaire des berges de la vallée, arraché les forêts, les chalets et les ponts, qui s'était chargée de débris de toute nature, avait fini par former une masse boueuse, vaseuse semi-liquide, assez fluide pour s'écouler avec une puissance irrésistible sur une pente de 10 pour 100.

En résumé, l'avalanche de glace, après avoir fait dans la première partie de sa course une chute de 1,500 mètres de hauteur sur un parcours de 2 kilomètres sous forme de masse glacée à peu près pure, s'est transformée en une masse boueuse semi-liquide, qui a parcouru comme une coulée vaseuse un trajet de 11 ki-

lomètres avec une pente de 10 pour 100, pour se déverser dans l'Arve qui l'a diluée et emportée au Rhône. Avec une chute totale de 2,500 mètres et un parcours de 13 kilomètres, c'est l'exemple le plus grandiose que je connaisse d'un phénomène de cette nature.

*
* *

De leur côté, le 25 juillet, MM. Vallot et Delebecque présentaient à l'Académie des sciences le compte rendu suivant, destiné à déterminer les causes précises du phénomène.

A la base de l'Aiguille-du-Goûter se trouve le petit glacier de Tête-Rousse, formant un plateau presque horizontal. L'extrémité de ce glacier s'avance, sans surplomb, sous une inclinaison de 40°, entre deux arêtes convergentes, terminant le bassin de réception, au-dessus duquel se trouve un couloir rocheux escarpé.

Nous avons reconnu que la partie frontale de ce glacier avait été enlevée, laissant à sa place un espace demi-circulaire, limité en amont par une muraille de 40 mètres de haut, dont l'inclinaison se rapproche beaucoup de la verticale. A la base de cette paroi, s'ouvre, dans la glace même, une caverne de forme lenticulaire, parfaitement visible de différents points de la vallée de l'Arve, et mesurant 40 mètres de diamètre sur 20 mètres de hauteur.

Cette caverne communique, par un couloir encombré de blocs de glace, avec une cavité cylindrique à ciel ouvert, à parois verticales, résultant de l'effondrement sur place d'une partie du glacier. L'existence de cette dernière cavité, mesurant 80 mètres de long sur 40 mètres de large et 40 mètres de profondeur, n'avait pas été soupçonnée.

L'examen de ces deux cavités nous a montré, en maints endroits, des parois de glace polie et transparente, qu'on ne rencontre jamais à cette altitude, et qui prouvent d'une manière certaine un contact pro-

longé avec l'eau. La forme de la première caverne, libre de glaces, rappelait, par ses concavités polies, celle des marmites de géants.

Notre opinion est que, par l'accumulation des eaux du glacier, un lac intérieur s'est formé, entre les deux arêtes rocheuses convergentes, à la faveur de seuils rocheux dont l'un est parfaitement visible au-dessous du glacier.

Cette eau, augmentant sans cesse, peut avoir miné peu à peu la croûte de glace qui recouvrait la cavité supérieure ; la voûte, devenant trop faible, s'est alors effondrée exerçant sur l'eau une pression énorme, qui a rompu et projeté violemment la partie inférieure du glacier. Peut-être même la simple pression de l'eau accumulée a-t-elle pu, à un moment donné, occasionner cette rupture.

Cette eau a emporté avec elle toute la partie inférieure du glacier, qu'elle avait arrachée et projetée en avant pour s'ouvrir un passage. Quant au plafond du cirque d'effondrement, il paraît être resté à peu près entièrement au fond de la cavité, remplaçant l'eau du lac souterrain.

Parmi les rares blocs qui sont restés dans le voisinage, nous en avons remarqué quelques-uns formés d'une boue stratifiée glacée, qui n'a pu se déposer qu'au fond d'un lac.

En présence de l'existence certaine d'une masse d'eau considérable, l'hypothèse d'une simple avalanche de glace doit être écartée, la faiblesse de la pente et la largeur de la vallée au-dessous du mont Lachat ne permettant pas d'ailleurs à des matériaux solides de continuer leur route.

D'après nos mesures, la quantité d'eau fournie pour l'effondrement supérieur est d'environ 80,000 mètres cubes, auxquels il faut ajouter 20,000 mètres cubes pour la grotte d'entrée et 90,000 mètres cubes de glace

arrachée à la partie frontale du glacier, ce qui forme un total de 100,000 mètres cubes *d'eau* et 90,000 mètres cubes de glace. On comprend facilement les effets destructeurs d'une pareille avalanche.

BIBLIOGRAPHIE

L'Arbitrage international, *son passé, son présent, son avenir,* par Michel Revon, docteur en droit, etc. — Paris, Arthur Rousseau, éditeur, 1892. 540 pages in-8°.

—

C'est récemment encore, soit en 1891 seulement, que M. Michel Revon a obtenu, de la manière la plus honorable, son grade de docteur en droit ; il était lauréat de la Faculté de Grenoble et du concours général des Facultés de droit.

Sa thèse traitait *du droit de la guerre* sous la république romaine, et, en droit français, des *syndicats professionnels* [1] ; nous avons rendu compte de ce beau travail dans la *Revue savoisienne* [2] ; nous nous étions permis d'annoncer que l'auteur ne manquerait pas sans doute de *faire honneur à la science française.*

Deux grands prix remportés dès lors, en 1892, sont loin de nous avoir donné tort. On en a, avec raison, beaucoup parlé ; de tels succès sont rares en tous temps.

Le premier travail nouveau roule sur Joseph de Maistre ; couronné par l'Académie française, il est de nature plutôt philosophique et littéraire ; il n'a pas encore paru au moment où j'écris ces lignes.

C'est de l'autre travail, de nature plutôt juridique,

1 Paris, 1891 Arthur Rousseau, éditeur, 432 pages in 8°

2 *Revue savoisienne,* 1891. pages 97, 98, 99.

que je m'occupe aujourd'hui. Ce remarquable volume a été couronné par l'Académie des sciences morales et politiques de France.

Disons d'abord, avec l'Académie elle-même, qu'il s'agit d'une *œuvre considérable* et que nous sommes en présence d'un *publiciste* et d'un *écrivain*. La science du volume est évidente et nous ne nous tromperons probablement pas, en affirmant que les honorables académiciens supposaient avoir affaire à un auteur beaucoup moins jeune ; les études ont été très abondantes et les recherches nombreuses.

Comme le dit le rapporteur de l'Académie, « un « souffle puissant anime tout le mémoire et l'auteur « est un de ceux qui se font entendre des sourds ».

L'auteur étudie, dans une série de chapitres, l'arbitrage international, dans le passé, dans la civilisation orientale, la civilisation grecque et la civilisation romaine. Il nous donne les résultats généraux de l'arbitrage dans l'antiquité.

Il passe ensuite à l'arbitrage international au moyen âge. Il s'occupe du même sujet dans les temps modernes. Il aborde le présent, signale le mouvement général en faveur de l'arbitrage, traite des progrès du droit vers l'arbitrage et des arbitrages dans le XIX^e^ siècle. Il nous donne les arbitrages les plus fameux faits de notre temps. Un des plus célèbres, signalé en détail, est l'*arbitrage de Genève,* dans la grande affaire de l'*Alabama*. Tous les concurrents lui ont consacré un chapitre spécial.

Il s'agissait, en effet, d'une contestation des plus graves, entre deux grandes puissances, l'Angleterre et les Etats-Unis. On convint de choisir, d'un commun accord, cinq arbitres dont deux seraient désignés par les parties elles-mêmes, un par l'empereur du Brésil, un par le président de la Confédération suisse, le cinquième par le roi d'Italie.

Les arbitres siégèrent un certain temps à Genève et c'est là qu'ils rendirent une sentence souvent citée, qui condamnait l'Angleterre à une indemnité de plus de quatre-vingts millions de francs. Ce n'était pas, comme on le voit, une bagatelle. Nous devons reconnaître, en citant cet exemple, que l'Angleterre exécuta on ne peut plus loyalement cette condamnation.

L'auteur traite ensuite de l'arbitrage dans l'avenir, il se livre sur ce sujet, comme sur les précédents, à une étude extrêmement savante; il ne se borne pas à la simple théorie, ne néglige pas la pratique et les concilie très habilement.

On pourrait entrer sur ce volume dans de nombreux développements : faire remarquer les idées élevées qui animent généralement cet ouvrage très étendu. L'auteur, par exemple, se prononce énergiquement contre le duel ; l'*idée morale* et l'*idée chrétienne* sont loin de lui être étrangères, et ceux qui liront en détail ce bel ouvrage pourront seuls donner à l'auteur les éloges que mérite son travail.

Sur tout l'ouvrage, règne un souffle d'idées généreuses et on ne pourra guère que signaler deux ou trois questions de second ordre, qui ne sont pas indifférentes en elles-mêmes, mais qui ne rentrent pas directement dans le sujet, comme les impôts directs ou indirects et une ou deux autres.

Cette haute idée qui tend à épargner les maux de la guerre, à soumettre à des arbitres amiables et pacifiques les questions internationales, est une idée généreuse et qui mérite d'être soutenue. Peut-être des chaires spéciales dans les universités seraient un des moyens les plus directs de la répandre et de la populariser. Faut-il des arbitres spéciaux dans chaque cas, ou faut-il arriver à un tribunal permanent? L'auteur étudie ces questions et d'autres, il le fait avec un

esprit large et dévoué et l'on s'aperçoit à chaque instant qu'il y a dans son œuvre, à côté d'un grand travail de cœur, une verve véritable et une science réelle qu'on ne saurait contester.

Ce compte-rendu très incomplet engagera, nous l'espérons, quelques personnes à lire de près le volume de M. Revon ; c'est un sujet qui est d'ailleurs à l'ordre du jour ; dont plusieurs congrès se sont occupés déjà, dont d'autres s'occuperont dans un délai peu éloigné et qui mérite de plus en plus d'attirer l'attention sérieuse de tous les amis véritables de la civilisation chrétienne.

Dr Jules Vuy.

14 août 1892.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

Annales de la Soc. d'émulation de l'Ain, avril-juin 1892. — Brossard : *Notes et Remarques sur la Taillabilité et la Mainmorte en Bresse et en Bugey*.

Bulletin de l'Académie delphinale, 4e série, t. V, 1891. — A. Devaux : *Essai sur la Langue vulgaire du Haut-Dauphiné* (Dauphiné septentrional) ; ouvrage remarquable, intéressant pour ceux qui s'occupent en Savoie d'études semblables ; malheureusement l'absence de textes savoyards du moyen âge rendra de longtemps l'imitation d'un tel travail difficile. — Prudhomme : *Lettre de Mazarin au duc de Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné* ; il l'engage à faire une démonstration sur les frontières de la Savoie pour détacher le duc de l'alliance des Espagnols.

Bulletin hist. et phil. du Comité des trav. hist., 1891, nº 4. — H. Beaune : *Lettres de Noblesse délivrées en 1603 par Henry IV à un ancien sujet du duc de Savoie*, Claude Beaulne, de Champagne, en Valromey.

Brossard : *Scènes de Mœurs judiciaires au XVI^e siècle*; à propos de procès engagés par les Chartreux de Meyriat et d'Arvières.

Bulletin de l'Institut national genevois, t. XXXI, 1892. — B. Reber : *Excursions archéologiques dans le Valais* ; blocs erratiques, roches à écuelles, cercles et rainures à Salvan, Marécotte, Sierre, Saint-Luc, Grenz, etc. Les dessins des sculptures de Salvan se trouvent dans l'opuscule : *Die vorhistorischen Sculpturen in Salvan,* Vieweg, Braunschweig, 1891.

Bulletin de la Soc. d'hist. nat. de Savoie, 1891, n° 2. — Révil : *Notice sur les Travaux de G. Maillard,* mort le 14 juin 1891, conservateur du Musée d'Annecy ; la stratigraphie des Alpes de Savoie fait une grande perte en la personne de ce savant modeste et consciencieux. — L. Pillet : *Quelques Mots sur le Jardin botanique de Chambéry.*

Bulletin de la Soc. botanique de Lyon, 1891, n^os 3 et 4. — Magnin : détermine la zone des pays où pousse le cyclamen. — 1892, n° 1. — Id. : *Localités nouvelles du Cyclamen europæum.*

Bulletin de la Soc. des sciences de l'Yonne, 1891. — Moiset : *Recherches sur l'Origine des Noms de Communes, etc.* ; certaines terres montueuses et froides sont appelées la Savoie ou les Champs-Savoyes.

Bulletin de la Soc. vaudoise des sciences naturelles, 1892, n° 106. — E. Renevier : *Notice biographique sur G. Maillard.* — Rittener : *Note sur les Cornieulles du pays d'En-Haut,* avec planches. — G. du Plessis : *Note sur le Tetrastemma lacustris,* avec fig. ; cette espèce nouvelle de Némertien d'eau douce a été trouvée dans le Léman, sous les galets de la plage d'Anières.

Indicateur des antiq. suisses, Zurich, avril 1892. — Lugon et Schumacher : *Tombes gallo-romaines de Martigny,* datant du règne de Claude I^er et trouvées au pied du mont dit Ravoire.

L'Intermédiaire, 1892, nº 581. — Question. DEBASLE : *Les Ascendants de Jean-Jacques Rousseau.* — Réponses. MARCEL : *Le Bataillon des Allobroges.* DELESSERT : *Où sont les Lettres sur la Botanique de Rousseau ?*

Mémoires et doc. de la Soc. d'hist., etc., de Genève, 1892. — P. LADAME : *Les Mandragores ou diables familiers à Genève, au XVI^e^ et XVII^e^ siècles* ; procès de J. Péroula et de Marin Perret, de Magland (1682). — B. REBER : *Recherches archéol. dans le territoire de l'anc. évêché de Genève* ; décrit avec gravures : 1º les vieux cimetières et les tombeaux isolés, surtout ceux en dalles de molasse, trouvés à Hermance, Douvaine, Choisy, Jussy (Sciez), etc. ; 2º un votif à Mercure d'un L. Julius Ach... (peut-être Achillæus), trouvé à Genève.

Mémoires de la Soc. d'hist. et d'arch. de Chalon, VII, 4^e^ partie, 1888. — LEX : *Documents originaux des Archives de Saône-et-Loire, antérieurs à l'an mille* ; réédite le diplôme de Boson (8 nov. 879) par lequel il donne à l'abbaye de Tournus *cellam Talgeria* (Talloires), *curtem Caldatis* (?), *Marlandis* (Marlens), *Verilico* (Vergloz), *Tudesio* (Thuet), *villam Ariaco* (Héry d'Alby), etc.

Mémoires de la Soc. d'hist. de la Suisse romande, t. IV, 1^re^ liv. — VICTOR VAN BERCHEM : *Jean de la Tour-Châtillon, seigneur vallaisan du XIV^e^ siècle* (1307-1323 ?) ; pièces justificatives.

Mémoires de la Soc. scient. d'Alais, 1890. — BARDON : *Les Ecoles à Alais sous l'ancien régime* (1289-1789) ; cite parmi les directeurs de l'école, Julian de la Fontaine, maître ès-arts, natif de Chambéry (1555).

Miscellanea di Storia italiana, Turin, t. XXIX, 1892. — CAISDI PIERLAS : *Le Fief de Châteauneuf du XI^e^ au XII^e^ siècles* ; documents inédits ; traite *passim* de la part de juridiction dont la maison de Savoie jouissait

en ce fief et cite à ce sujet les noms de J. de Foresta, en 1488 (p. 399), Jérôme de Balardis, en 1403 (p. 471), A. de Grimaldi, en 1403 (p. 473), etc.

Opuscules. — Anonyme : *La Neutralité militaire en Savoie,* Abry, Annecy, 30 p., 1892. L'auteur, après avoir exposé les motifs de cette neutralité plusieurs fois réclamée par la maison de Savoie, constate qu'elle a été surtout faite contre la France; il en conclut qu'elle doit disparaître par le fait même de l'annexion et que la Suisse, bien loin de demander le maintien de cette neutralité qu'elle prétend maintenant avoir été faite pour elle, devrait plutôt rendre les vingt communes que l'article VII du traité de Paris lui a octroyées, en 1814, pour une fonction dont elle a été déchargée, en 1860, sans l'avoir jamais remplie. — J.-E. Borrel : *Patrie du Pape Innocent V*; 3e rép. à M. Béthaz. — J. Mayor : *Fragments d'Archéologie genevoise,* Genève, 1892; inscriptions romaines trouvées dans les travaux de restauration de l'église Saint-Pierre : votif d'Aurelia Firmina à la déesse Genava Augusta; insc. de C. Labienus Bassus, en l'honneur de sa fille Labiena Montica, flaminique de Vienne; pierres tombales des nobles Pierre, Guillaume et Jacques de Saconay (v. 1470). — Morin-Pons : *Encore le Sceau de Vautier Bonjour*; Genève, 1892; a trouvé dans Jules Philippe (*Notice hist. sur l'Abbaye de Talloires,* Chambéry, p. 121) le lieu d'origine probable de Vautier, ancien curé de Saint-Eustache, près Duingt. — A. Perrin : *Les Caproni, fabricants de papier à la Serraz (Bourget-du-Lac) et à Divonne*; Chambéry, 1892; fac-simile des marques et filigranes.

Travaux de la Soc. d'hist. de la Maurienne, 1892. — Truchet : *Notes sur quelques Familles nobles de la Maurienne*; cite Joseph d'Albert, conseiller du duc de Savoie, qui épouse, v. 1683, Marie de Menthon de la

Balme, d'Annecy-le-Vieux (p. 266); Georges d'Aussans, d'Annecy, chanoine de la collégiale de Sainte-Anne de Chamoux, mort en 1746 (p. 259), etc.

P.-Ch. MARTEAUX.

GLANES

M. Charles Buet vient de prendre la direction de la *Revue des Alpes*.

L'*Illustration* et le *Monde Illustré* du 23 juillet consacrent de nombreuses gravures à la catastrophe de Saint-Gervais. La première de ces publications donne 9 dessins et la seconde 10. Les gravures de l'*Illustration* sont surtout remarquables.

A l'occasion du centenaire de la réunion de la Savoie à la France, la ville de Saint-Julien se propose d'ériger un monument à la mémoire des citoyens de cette ville enrôlés volontairement dans les armées de la République en 1792-93. Ces volontaires étaient au nombre de *trente-cinq*, chiffre considérable pour une population qui comptait alors environ 600 habitants. Nous y relevons les noms de Pacthod Michel-Marie, général de division, Gallay Pierre, capitaine de cavalerie, Millet Louis-Antoine, capitaine, Boimond Jean-Claude, officier du génie, Pissard François-Louis, sous-lieutenant, Duval François-Gaspard, sergent, etc.

Les Abeilles, organe des jeunes, fondé en mars 1887, directeur Ch. Longuet, ouvre un nouveau concours littéraire et de musique. Programme et spécimen gratis et franco sur demande. Ecrire au directeur à la nouvelle adresse, 17, rue Croix des Petits-Champs, Paris.

Nous rappelons, à ce propos, que notre concours d'histoire et de poésie sera clos le 1er novembre prochain.

L'essai de la ligne électrique Etrembières-Treize-Arbres a eu lieu le 20 août, avec un plein succès.

Le chemin de fer du Revard a été inauguré le 15 août.

Le congrès des sociétés savantes de la Savoie s'est tenu cette année à La Roche-sur-Foron les 29, 30 et 31 août.

Le Directeur-Gérant : F. MIQUET.

1119-92. — Annecy. Imprimerie de F. ABRY.

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

REVUE
SAVOISIENNE

PUBLICATION PÉRIODIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

1893 — 34ᵉ ANNÉE

IIᵉ SÉRIE, VOL. IX.

ANNECY
IMPRIMERIE DE F. ABRY
LIBRAIRE-ÉDITEUR

1893

Source gallica.bnf.fr / Académie florimontane

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

REVUE

SAVOISIENNE

PUBLICATION PÉRIODIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

34ᵉ ANNÉE

ANNECY
IMPRIMERIE DE F. ABRY
LIBRAIRE-ÉDITEUR

1893

BIBLIOTHÈQUE CENTRALE
Per. 8°
12380
BIBLIOTHÈQUE

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

LISTE DES MEMBRES
DE LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

BUREAU.

Président : M. Camille DUNANT ✻ ✠ ❦ I, conseiller de préfecture honoraire, conseiller général.

1er Vice-Président : M. le chanoine DUCIS ❦ I, archiviste départemental en retraite.

2e Vice-Président : M. le docteur THONION ❦ I, député de la Haute-Savoie.

Secrétaire : M. François MIQUET, contrôleur des contributions directes.

Secrétaire-adjoint : M. Marc LE ROUX, docteur ès-sciences. conservateur du Musée.

Trésorier : M. Jean RITZ ✠ ❦ A, compositeur de musique.

Archiviste : M. Joseph SERAND.

Bibliothécaires : MM. Louis GRIVAZ, notaire, conseiller général, et Ch. MARTLAUX, professeur agrégé au Lycée.

Comité de rédaction : MM. DUNANT, DUCIS, LE ROUX, MARTEAUX et MIQUET.

Directeur de la Revue : M. François MIQUET.

MEMBRES EFFECTIFS

MM.

AGNELLET Benjamin, maire de Saint-Jean-de-Sixt.
ALLARD, ingénieur à Annecy-le-Vieux.
BELLY, receveur des finances en retraite, à Annecy.
BLANCHARD, inspecteur-adjoint des Forêts, à Paris.
BOCH Louis ❦ A, architecte, maire d'Annecy.
BOUCHET Pierre, négociant, à Annecy.
BRACHET François, à Albertville.
BRUCHET Max, archiviste départemental, à Annecy.
CARREY (Mme) Ernestine, née Robert, à Paris.
CARRON Jacques, avocat, à Annecy.
CHARDON ❦ A, sénateur, conseiller général, à Bonneville.
CHARVIER J., architecte-expert, à Annecy.
CHATELAIN Maurice, notaire, à Faverges.
CHAUDIER, architecte départemental, à Gap (Hautes-Alpes).
CHEVALIER Etienne, chanoine, à Annecy.
CONSTANTIN Aimé ❦ A, homme de lettres, à Annecy.
CORCELLE, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
CROLLARD Albert, ingénieur, à Cran-Gevrier.
DESPINE Antoine, à Annecy.
DOMENJOUD Henri, percepteur à Annecy.
DUBOULOZ, procureur de la République, à Bonneville.
DUCIS (le chanoine) ❦ I, archiviste en retraite, à Annecy.
DUNAND Auguste ★, maire de Metz (Haute-Savoie).
DUNANT Camille ❋ ✠ ❦ I, conseiller de préfecture honoraire, conseiller général, à Annecy.
DUPLAN, numismate, à Evian-les-Bains.
DUPONT François, ingénieur-chimiste, à Paris.
DURANDARD, avoué à Moûtiers.
DUVAL César ❦ A, député de la Hte-Savoie, maire de St-Julien.
FRÉZAT Simon, à Annecy.
GALLIARD Louis, médecin, à Annecy.
GERMAIN, instituteur à Annecy.
GONTHIER (l'abbé), aumônier des Hospices, à Annecy.
GOUVILLE François, à Annecy.
GRIVAZ Louis, notaire, licencié en droit, conseiller général, à Annecy.
LAEUFFER Emile ✠, directeur de la Manufacture d'Annecy et Pont, à Turin.
LAEUFFER Frédéric C ✠ O ✠, directeur principal de la Manufacture d'Annecy et Pont, à Annecy.
LE ROUX Marc, docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
LEVET Eugène ❋, chef de bataillon du génie, à Bourg.

MAILLAND J. (l'abbé), aumônier des hospices de Chambéry.
MANGÉ Auguste ❦ A, architecte de la ville d'Annecy.
MARTEAUX Charles, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
MATHIEU, ancien conseiller de préfecture, à Annecy.
MIQUET, contrôleur des contributions directes, à Annecy.
MONTGELLAZ, ancien conseiller général, médecin à Reignier.
MUGNIER François ✵ O ✝ ✙ ❦ A, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry, conseiller général.
NANCHE Isidore, chirurgien-dentiste, à Annecy.
OGIER, homme de lettres. à Annecy.
PÉRIN, capitaine d'infanterie, à Soissons.
PHILIPPE Charles, professeur de physique au collège de Villefranche-sur-Saône (Rhône).
PISSARD ❦ A, secrétaire de la mairie d'Annecy.
PISSARD Hippolyte O ✵, ancien député, à Saint-Julien.
RACT-MADOUX, directeur des fonderies de Cran, à Annecy.
RICHARD Auguste, greffier du Tribunal, à Annecy.
RITZ Jean ✝ ❦ A, compositeur de musique, à Annecy.
RIGAUX Ch., professeur départemental d'agriculture, à Annecy.
ROLLIER Joseph, notaire, à Annecy.
ROMAND Alph ✝, professeur à l'Académie militaire de Turin.
ROUSSY DE SALES (le comte de) O ✙ ✵, à Thorens.
SALLAZ, pharmacien, à Annecy.
SCHITZ, directeur de la succursale de la Banque de France, à Alais.
SERAND Joseph, archiviste-adjoint, à Annecy.
THONION ❦ I. médecin. député de la Haute-Savoie, à Annecy.
TISSOT (l'abbé). curé de Cluses.
VASCHY Aimé ❦ A. ingénieur des télégraphes, à Paris

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

BALLIARD Charles. à New-York.
BARTHÉLEMY (Anatole de) ✵ ❦ I, membre de l'Institut.
BERNARDIN ✝, conservateur du Musée de Melle (Belgique).
BOLTSHAUSER ✙. président du lycée à Alexandrie (Italie).
BORREL Alfred ✙ ❦ A. graveur en médailles, à Paris.
BUET Charles, homme de lettres, à Thonon.
CHANTRE Ernest ✝. géologue. à Lyon.
CHARVET Léon ❦ I, inspecteur de l'enseignement du dessin et des musées, à Paris.
DEMOGEOT O ✵ O ✝, docteur agrégé à la Faculté des lettres de Paris.
DEMOLE Eugène. conservateur du médailler de Genève.
DOUBLET, bibliothécaire, a Bône (Algérie).
DUBOIS-MELLY, homme de lettres, à Genève.

Dufour Th., directeur des Archives de Genève.
Fleury, professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg.
Glover-Melville, professeur, à Lyon.
Gosse, conservateur du musée archéologique de Genève.
Guttierrez y Victory, à Tampico (Mexique).
Hollande ❦ A, docteur ès-sciences, professeur au lycée de Chambéry.
Hovelacque Abel, professeur, à Paris.
Jussieu (de) ✠ ❦ I, archiviste en retraite, à Chambéry.
Lacroix (l'abbé) O ✠ ✠, professeur, à Modène (Italie).
Leblond Isidore, principal du collège de Sétif (Algérie).
Lecoy de la Marche, ancien archiviste du département, à Paris.
Lousteau ❋, ingénieur, à Crépy en Valois (Oise).
Martin (l'abbé), curé de Foissiat (Ain).
Mailland ❦ A, notaire, à Aix-les-Bains.
Manno (le baron), secrétaire du Comité d'histoire nationale, à Turin.
Menn, sculpteur, à Genève.
Miot Henri, juge au tribunal civil de Beaune (Côte-d'Or).
Morin-Pons, archéologue, à Lyon.
Mortillet (Gabriel de) ❋ ✠, député de Seine-et-Oise.
Nicollet B. ❦ A ★, publiciste, à Grenoble.
Papier ❋ ❦ I, officier du Nichan Iftikar de Tunis, géologue, à Bône (Algérie).
Perrin, archéologue, à Chambéry.
Pillet Louis ✠ ❦ I, géologue, à Chambéry.
Puton ❦ A, directeur de l'Ecole forestière de Nancy.
Régnier Antony ❦ A, peintre, à Marseille.
Révérend du Mesnil, au château de Daron (Saône-et-Loire).
Revil Joseph, pharmacien, à Chambéry.
Revon Michel, docteur en droit et ès-lettres, professeur de droit comparé à l'Université impériale du Japon.
Ritter Eug., professeur à l'Université de Genève.
Vogt ❋, président de l'Institut genevois, à Genève.
Vuy Jules, notaire, vice-président de l'Institut genevois, à Genève.
Weber Johannès, homme de lettres, à Paris.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

STATUTS

ARTICLE PREMIER. — La Société Florimontane a été fondée à Annecy, le 11 juin 1851, pour faire revivre l'Académie Florimontane, créée dans cette ville en 1607, par saint François de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres, les sciences et les arts : — de recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent intéresser l'histoire locale ; — d'exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est utile et réalisable ; — enfin, de multiplier les encouragements partout où besoin sera, pour concourir à la gloire et au bien-être de la patrie.

ART. 2. — Elle s'interdit toute discussion politique ou religieuse. Elle exclut de ses concours toute polémique et toute œuvre blessant la morale.

ART. 3. — La Société se compose de membres effectifs et de membres correspondants, en nombre illimité. Les premiers sont admis sur leur demande et sur la présentation d'un membre ; ils doivent être majeurs ; ils paient une cotisation annuelle de 12 francs. Si l'admission est prononcée en cours d'exercice, la

somme à payer sera calculée sur le nombre de mois qui restent à courir.

L'élection des nouveaux membres commence par un scrutin préparatoire qui décide de l'admissibilité du candidat.

L'admission définitive est prononcée un mois plus tard et doit réunir les deux tiers des votes exprimés.

Les démissions doivent être adressées par écrit au Président ; elles ne produisent leur effet que pour l'année à venir.

Les membres correspondants sont choisis parmi les personnages de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à la Société. Ils ne paient aucune cotisation.

ART. 4. — La Société tient séance à l'hôtel-de-ville d'Annecy, le premier mercredi de chaque mois, sauf en cas d'empêchement. Tous les membres résidant au chef-lieu sont invités par lettre à y assister.

ART. 5. — Chaque année, au mois de décembre, il est procédé à la formation du bureau chargé de l'administration pour l'année suivante. Ce bureau comprend : un Président, deux Vice-Présidents, un Secrétaire, un Secrétaire-adjoint, un Archiviste, deux Bibliothécaires et un Trésorier.

Tous les membres sont élus pour une année, à la majorité des voix. En cas de vacance, il sera procédé à une élection supplémentaire, si le bureau en reconnaît l'utilité.

ART. 6. — Le Président convoque les assemblées, à moins qu'il ne préfère déléguer ce droit au Secrétaire ; il recueille les voix, fait le dépouillement des scrutins, prononce le résultat des votes et signe les correspondances que la Société peut avoir avec les au-

torités. La police de la séance lui appartient. Il prononce l'admission des nouveaux membres ; il donne ou retire la parole ; il a charge de faire observer strictement les statuts.

ART. 7. — Le Secrétaire, ou son adjoint, rédige les procès-verbaux des séances, en donne lecture, écrit et signe la correspondance ordinaire et établit le compte-rendu des travaux de l'année.

ART. 8. — Le Trésorier perçoit les cotisations, poursuit les recouvrements par tous les moyens légaux et solde les dépenses. Il donne quittance des sommes reçues et se fait délivrer des récépissés chaque fois qu'il règle une facture. Il doit présenter chaque année, à la première réunion, les comptes de l'exercice précédent.

ART. 9. — L'Archiviste classe les manuscrits, les correspondances, les registres terminés, les diplômes, gravures et médailles. Il en a la garde et la responsabilité.

ART. 10. — Les Bibliothécaires rédigent le catalogue des volumes ou imprimés de toute nature ; ils tiennent un registre de prêt pour constater la date et la sortie des ouvrages, avec les noms des emprunteurs ; ils ont l'initiative de toutes les dépenses qui leur semblent nécessaires pour assurer le bon entretien du dépôt qui leur est confié.

ART. 11. — Pour atteindre son but, la Société Florimontane a organisé dès son début des cours publics ; elle a entrepris des fouilles et dirigé des promenades botaniques ; elle donne des conférences, décerne des prix de poésie, d'histoire, de beaux arts ; elle publie un organe périodique, la *Revue savoisienne,* que tous les membres actifs reçoivent gratuitement.

ART. 12. — Un comité de publication, nommé cha-

que année et rééligible, examine, accepte ou refuse les manuscrits présentés à l'impression.

ART. 13. — La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

Elle prend pour devise cette phrase de Cicéron, qui résume bien son esprit : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* » (*De Officiis,* lib. I.)

ART. 14. — Tous les manuscrits ou imprimés communiqués pour la *Revue savoisienne* ou pour les concours deviennent la propriété de la Société et ne sont pas rendus.

ART. 15. — En cas de dissolution de la Société, les livres, gravures, manuscrits et le médaillier deviendront de plein droit, et sans formalité, la propriété de la ville d'Annecy ; la dévolution et l'emploi de l'actif monnayé feront l'objet d'une délibération qui sera soumise à l'autorité préfectorale.

ART. 16. — Les jeux sont interdits.

ART. 17. — Les difficultés de toute nature qui pourront se présenter et qui ne sont pas prévues seront tranchées par le bureau : les pouvoirs les plus étendus lui sont donnés à cet effet.

Le Président,

C. DUNANT.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 18 janvier 1893.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à cinq heures. Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion précédente, qui est adopté.

M. LE PRÉSIDENT porte à la connaissance des sociétaires une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique, en date du 5 janvier 1893, qui fixe au 4 avril prochain le 31e congrès des sociétés savantes.

M. Marc LE ROUX est désigné pour nous représenter à ce congrès.

M. Ch. MARTEAUX rend compte d'une visite qu'il a faite à la maison Désaires, vers le pont des vieilles prisons, sur l'indication de M. Nanche, pour déchiffrer une inscription gothique. Cette inscription, gravée sur une pierre en ogive pleine qui sert de pied droit pour une porte, a été estampée par M. Marteaux.

M. DUCIS, à la vue de cet estampage, lit les initiales J. M. *(Jesus Maria).*

M. Max BRUCHET lit, en les commentant, quelques extraits d'un *Plan d'éducation nationale* présenté au Conseil général du Mont-Blanc par le comité d'instruction publique de ce Conseil et adopté dans la séance du 1er frimaire an II.

LE MÊME fait la communication suivante sur le poète Ducis :

« Pendant un stage que j'ai fait l'année dernière aux archives de Seine-et-Oise, j'ai eu la bonne fortune de retrouver un document concernant le célèbre Ducis, le futur académicien. dont la famille, comme chacun

sait, était originaire de la Savoie. C'est le programme d'une fête scolaire dans laquelle le futur poète, alors au collège de Versailles, tint le premier rang. Cette pièce formait la couverture d'un dossier de procédure et a été, depuis sa découverte, placée dans une vitrine du musée des archives départementales à Versailles.

« Jean-François Ducis fit ses études au collège de Versailles, sa ville natale, dans laquelle son père, quittant la Savoie, vint se fixer. Ce collège portait alors le nom de « Collège d'Orléans ». A 14 ans le futur poète, achevant ses humanités, était dans la classe de seconde et il se faisait déjà remarquer comme l'un des trois meilleurs élèves puisque, d'après la pièce qui fait l'objet de cette communication, dans une séance littéraire qui eut lieu le 13 juin 1747, il fut chargé, avec deux de ses camarades, d'expliquer les *Catilinaires* et l'*Enéide*. Voici le texte du programme de cette petite fête :

CUM DEO
ANTONIUS DORLY
PETRUS DU FOUR
JOAN-BAPT-FRANC. DUCIS,
SECUNDANI,
PUBLII VIRGILII ÆNEIDEN
nec non
MARCI CICERONIS CATILINARIAS
interpretari conabuntur

. . . . . .

IN AURELIANENSI
COLLEGIO
VERSALIIS.

M. Jean RITZ, trésorier, présente le compte-rendu de ses opérations pendant l'année 1892.

Au 31 décembre le montant des recettes s'est élevé à . . . . . .Fr. 1,846 85
Celui des dépenses à 1,826 45
D'où un boni de . . .Fr. 20 40

M. Ch. MARTEAUX donne lecture d'un intéressant

mémoire sur une pierre cubique inscrite au Musée lapidaire sous le nom d'autel votif. Ce mémoire est destiné à la *Revue savoisienne*. (Voir page 54.)

M. Marc Le Roux propose la candidature de M. Germain, instituteur.

Le même présente à la Société un superbe chamois mâle tué en décembre dernier au sommet du Parmelan (altitude 1,855 mètres). L'animal paissait tranquillement au milieu des vaches lorsqu'il fut surpris par le chasseur. Le chamois *(antilope rupicapra)* est la seule espèce qui représente en Europe le groupe nombreux des antilopes. L'individu nouvellement acquis par le musée d'Annecy est artistement disposé sur une roche, les pattes antérieures dressées, le cou tendu, et sa jolie tête dans l'attitude inquiète de l'animal aux aguets. Il figure actuellement en bonne place dans la galerie d'histoire naturelle de Savoie, à côté du bouquetin et du lynx, animaux rarissimes aujourd'hui dans nos Alpes.

M. Marc Le Roux intéresse encore la Société en faisant fonctionner un appareil très ingénieux dit : « Cosmographe des salons », destiné à la démonstration des mouvements astronomiques et des phénomènes cosmiques. Une bande de papier transparent sur laquelle sont figurés le système planétaire, les constellations, les phases de la lune, la constitution physique du soleil, les éclipses, se déroule devant une lumière placée à quelque distance derrière l'appareil. Cet instrument, construit par M. Berteaux, de Paris, rendra de grands services à l'enseignement de la cosmographie dans les établissements d'instruction publique, en même temps qu'il peut développer le goût de l'étude du ciel chez les personnes ne possédant que des notions scientifiques sommaires.

La séance est levée à sept heures.

Le Secrétaire, François Miquet.

Séance du 22 février 1893.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à cinq heures.

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté, après lecture.

Sur l'initiative de M. Dunant, la Société décide qu'un extrait succinct du compte-rendu des séances sera dorénavant communiqué à la presse locale.

Elle accepte l'échange des publications demandé par la *Sociélé agricole et scientifique de la Haute-Loire.*

M. LE PRÉSIDENT dépose, de la part de M. Ch. Philippe, un exemplaire de *Guillaume Fichet,* dernier ouvrage du regretté Jules Philippe, édité par les soins du donateur. Cet exemplaire est accompagné d'une lettre fort aimable de notre collègue, qui double la valeur de l'hommage, et qui mérite nos remercîments. M. Dunant exprime la pensée de tous en rappelant quelle large place Jules Philippe occupa dans la Société Florimontane et quel souvenir reconnaissant nous avons gardé de ce patriote.

LE MÊME prononce l'admission de M. GERMAIN, instituteur, dont la candidature a été proposée dans la séance précédente.

Il fait connaître les propositions de la Commission d'examen du concours d'histoire de 1892. Ces propositions sont adoptées et la liste des lauréats est arrêtée ainsi :

Premier prix (120 fr.) : M. l'abbé MONACHON, de Chambéry *(Biographie de la baronne de Châtillon).*

Premier prix, *ex-æquo* (120 fr.) : M. Georges MARTIN, à Annecy *(Etude sur les œuvres poétiques de Jean-Pierre Veyrat).*

· IMP · C · BURNOD · ANNECY ·

BASRELIEF D' VNE VRNE FVNÉRAIRE ÉTRVSQVE

Deuxième prix (80 fr.) : M. E. PASCALEIN *(Mémoire sur le Comté de Savoie (1032-1416).*

Deuxième prix, *ex-æquo* (80 fr.) : M. André PERRIN, de Chambéry *(Histoire de la Vallée et du Prieuré de Chamonix).*

Mention honorable : M. J. MANECY, à Bayonne *(La Savoie émigrante).*

* *

LE SECRÉTAIRE dépose sur le bureau, de la part de M. Aug. Vettard qui en est l'auteur, un volume de poésies intitulé *Feux de paille,* et de la part de M. François Mugnier une intéressante brochure relative à l'*Expédition du concile de Bâle à Constantinople* pour l'union de l'église grecque à l'église latine (1437-1438).

LE MÊME soumet à la Société les propositions d'échange envoyées par le journal *La Mélusine*. Sur le conseil de M. Le Roux, ces propositions sont accueillies favorablement.

M. DUCIS a reçu de M. Léon Germain, de Nancy, connu avantageusement déjà dans cette *Revue,* et de M. Berthelé, ancien archiviste des Deux-Sèvres, aujourd'hui à Montpellier, des renseignements précieux sur les Aubry, fondeurs, dont il a parlé l'année dernière. Ils sont originaires du Bassigny Champenois-Lorrain, la patrie par excellence des fondeurs de cloches. Ils étaient de Levécourt (Haute-Marne), où les registres paroissiaux constatent de nombreux artistes dans ce genre de fonderie. D'abord ambulants, comme l'avait présumé M. Ducis, ils s'établirent dans le Poitou ; et M. Berthelé a publié leurs œuvres du Poitou dans la *Revue poitevine et saintongeaise,* et un tirage à part sous le titre de *Recherches pour servir à l'histoire des arts en Poitou,* 1889. Cette étude continue maintenant dans l'*Université* de Montpellier.

M. l'abbé GONTHIER fait part de quelques détails

inédits, relatifs à Guillaume Fichet, qu'il a recueillis en parcourant les registres de l'Evêché. (Voir page 36.)

M. Le Roux, conservateur du Musée, attire l'attention de la Société sur une urne funéraire étrusque, en terre cuite, provenant de la collection Campana, et donnée par l'Etat, avec d'autres objets, au Musée de la ville. Elle porte le numéro d'origine 4224. Comme les autres urnes similaires elle a la forme d'un tronc de pyramide rectangulaire reposant sur sa petite base. Les dimensions exactes sont : à la grande base $0^m,33$ pour le grand côté et $0^m,28$ pour le petit ; à la petite base $0^m,31$ et $0^m,12$. La hauteur est de $0^m,30$; l'ouverture pratiquée pour l'introduction des cendres est à peu près ovale avec un grand diamètre de $0^m,225$ et un petit de $0^m,11$. Cette urne est surmontée d'un couvercle qui dépasse légèrement les bords et qui est orné d'un personnage couché, enveloppé d'un drap mortuaire, la tête reposant sur un double oreiller. La face antérieure présente, avec une bordure de $0^m,02$, un bas-relief à sujet grec où apparaissent, sur un fond pourpre formé, à ce qu'il semble, d'un mélange de noir de fumée et d'ocre rouge, des traces de couleur rouge et verte ; les yeux des personnages sont peints en noir. Au dessus, sur une couche de vernis blanchâtre préalablement étendu, court de droite à gauche une inscription en lettres rouges.

M. Marteaux, qui a aidé M. le conservateur dans l'œuvre de restauration de ce petit monument, fournit les renseignements suivants :

Le sujet traité appartient aux légendes héroïques grecques et date de l'avant-dernière époque étrusque (IIIe siècle) ; il représente un épisode de la bataille de Marathon [1]. Pausanias raconte (I, 15 et 32) qu'un in-

1 Nous devons à l'obligeance et au talent de M. Carvin, professeur de dessin au Lycée Berthollet, d'avoir pu reproduire en lithographie cet intéressant bas-relief.

connu qui avait l'air et l'habit d'un paysan, vint se mettre du côté des Athéniens, tua un grand nombre de barbares avec le soc d'une charrue et disparut aussitôt. Les Athéniens ayant consulté l'oracle pour savoir qui il était, celui-ci se contenta de leur conseiller d'adorer le héros Echetlaios. On sait que le soc de la charrue antique était fait d'une seule pièce qu'on obtenait en taillant une forte branche d'arbre formant bifurcation avec une seconde. Cet épisode des guerres médiques a été souvent reproduit sur les urnes funéraires ; le Louvre en possède une qui ne diffère de la nôtre que par quelques légers détails dans la pose des personnages. Quant à l'inscription, elle se compose de quatre mots séparés par deux points et se lit :

ATII : MUPLU : LAUTNI : FELSIM.

La lettre M répond à notre M, mais elle peut avoir aussi un son sifflant et même dans certaines inscriptions correspond à un N. Le sens de LAUTNI(A), comme l'a déterminé M. Deecke, est *affranchie;* il est à ajouter aux cinq ou six mots connus qui composent jusqu'ici, sur plus de trois mille inscriptions, le vocabulaire étrusque. Enfin FELSIM peut être rapproché de FELSINA, nom étrusque de Bologne.

La Société arrête ensuite le

PROGRAMME DU CONCOURS DE POÉSIE DE 1893.

La somme à distribuer sera de 600 francs.

Sont admis à concourir : 1° tous les Français, excepté les membres effectifs de la Société Florimontane ; 2° les étrangers qui sont membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

En dehors des satires politiques et religieuses et des œuvres blessant la morale, toute latitude est laissée aux concurrents pour le choix du sujet.

Le nombre minimum des vers présentés par le même

auteur est fixé à cent. Pourvu que ce chiffre soit atteint, peu importe le nombre des pièces envoyées.

Les poèmes devront être composés en langue française. Sous peine d'exclusion, les auteurs devront déclarer par écrit en tête de leur envoi (mais sans signer cette déclaration) que ces travaux sont inédits et n'ont été présentés à aucun autre concours.

Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus : les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté, indiquant le nom et le domicile de l'auteur.

Les pièces devront parvenir *franco* au Secrétaire de la Société avant le 1er novembre 1893.

Le Secrétaire, François Miquet.

CONCOURS D'HISTOIRE DE 1892

RAPPORT DE LA COMMISSION D'EXAMEN

Le concours d'histoire nous a amené le dépôt de sept ouvrages en neuf volumes, dont cinq imprimés et quatre manuscrits. La variété de leurs objets est telle que la comparaison par analogie de sujet a été impossible. Leur valeur intrinsèque et personnelle a seule pu guider la commission dans le jugement à porter sur chacun.

1° *Saint-Jean de Tholome,* manuscrit de 50 pages in-4°, avec le plan de la commune.

L'auteur n'est pas au courant de l'histoire générale, dont il évoque quelques traits pour entrer dans son sujet. Il avance plusieurs erreurs sur les dîmes. Malgré ses intentions et ses promesses, il est difficile de faire de l'histoire vraie sans blesser quelqu'un, s'il s'agit de contemporains. Ce travail n'offre rien d'ancien, ni

d'intéressant, c'est une revue des villages. La rédaction en est peu littéraire, quelquefois à peine grammaticale.

2° *Histoire de l'annexion de la Savoie à la France en 1792*. Seconde partie. Imprimé in-8°.

Le sous-titre indique lui-même que l'ouvrage est incomplet. En effet, il ne commence qu'au 6 octobre 1792. A qui appartenait la Savoie auparavant? Quel était son souverain? Une histoire de ce genre doit comprendre tout ce qui est relatif à l'évènement, les causes, les préparatifs, les droits de souveraineté, leur transmission, etc. Cet ensemble forme un tout inséparable. Tout cela manque à ce livre. L'auteur aurait publié la Ire partie de cet ouvrage. Il est regrettable qu'il n'ait pas cru devoir la présenter à l'examen du jury.

On sait d'ailleurs que la Savoie, envahie militairement le 22 septembre 1792 et occupée à l'encontre de la résistance armée sur toute la ligne des Alpes, n'a été cédée par son souverain qu'au traité de Paris du 15 mai 1796. Le récit de l'auteur s'arrête en 1793. En l'absence de la première partie et de la suite des faits, le jury ne peut apprécier pour le moment la valeur de l'ouvrage, ni porter aucun jugement sur son mérite.

3° *La Savoie émigrante* ou *Les Petits Savoyards*. Manuscrit de 411 pages in-12.

L'inspiration de cet ouvrage est due à un sentiment éminemment patriotique. L'auteur recherche d'abord les causes de l'émigration et s'appuie sur certains détails des édits des princes de Savoie. Il fait erreur en invoquant l'édit de Charles-Emmanuel de 1586, qui n'avait pour but que d'empêcher les enfants de la Savoie d'aller aux écoles des protestants voisins, qui avaient saccagé notre patrie dès 1536 et continuaient à le faire avec l'appui d'Henri III, roi de France.

L'auteur ignore les conditions d'existence des classes

sociales et les diverses étapes de la perception de l'impôt, qui était bien moindre en Savoie qu'en France. Il ne sait pas non plus qu'aucun édit souverain n'avait d'autorité avant d'avoir été approuvé par le Sénat ou la Chambre des comptes de Savoie, qui défendaient les intérêts du pays où ils siégeaient. Ce frein était une vraie représentation nationale par les hommes les plus instruits et les plus considérables de la Savoie.

L'infertilité des pays de montagnes couverts de neige une partie de l'année, quelques fois aussi les ravages de la guerre dans les vallées sans ressources, voilà bien les vraies causes de l'émigration. Aussi est-elle fournie principalement par la Maurienne, la Tarentaise, Beaufort et le haut Faucigny.

L'auteur n'a rien dit des colonies savoyardes en Franche-Comté et en Allemagne, aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, en Angleterre, en Espagne, et même en Amérique et en Afrique, où elles ont encore de nombreux représentants. Il n'a guères connu que celles de France.

Vient ensuite la création de l'Œuvre des Petits Savoyards dans les différentes villes où ils allaient chercher leur vie, et l'auteur fait connaître avec les éloges mérités les principaux personnages qui y ont consacré leur temps, leur fortune et leur dévouement. C'est l'histoire de la reconnaissance. On pourrait désirer plus d'ordre dans la classification des divers établissements, plus de suite surtout dans les rapports de ceux qui leur ont succédé depuis la grande Révolution.

Au sujet de l'annexion de la Savoie à la France en 1792, l'auteur n'en sait guères que ce que l'on en disait à Paris à cette époque. Les choses se passaient différemment en Savoie. Son exposition est incomplète aussi bien que pour l'époque de la Restauration. Il ignore tout ce que l'on a fait et dit contre l'Empire.

Dans une troisième partie, l'auteur passe en revue la plupart des émigrants sur lesquels il a pu avoir des

notions, à partir de saint Benezet de Maurienne, l'auteur du pont d'Avignon au XII^e^ siècle, jusqu'aujourd'hui. La liste est incomplète, c'était inévitable. Peut-être quelques personnages occupent-ils une place plus considérable qu'ils ne méritent, tandis que la biographie de quelques autres est écourtée. L'auteur manque des connaissances indispensables pour juger certains personnages, entre autres M^gr^ Dupanloup, comme évêque.

Enfin l'auteur termine par un conseil aux Savoyards de ne pas s'exposer à des déboires en cherchant dans l'émigration à l'étranger, surtout en Amérique, une fortune et un bonheur qu'ils peuvent facilement trouver en France. Il cite des faits et des chiffres, très éloquents par eux-mêmes.

Le cadre de l'ouvrage est incomplet. Le remplissage n'y répond pas même absolument. En outre, la diction laisse beaucoup à désirer. Il y a de l'hypertrophie de langage : la note précise manque souvent, quand l'incorrection ne vient pas s'y ajouter. L'auteur peut faire mieux.

4° *Le comté de Savoie,* manuscrit de près de 100 pages.

C'est un tableau de la formation et des agrandissements du pouvoir souverain de la Maison de Savoie depuis Humbert aux Blanches-Mains jusqu'à Amédée VIII. D'abord les origines dès 1032 jusqu'à la fin du XI^e^ siècle, le rôle prépondérant de l'Eglise au XII^e^ siècle, puis la série des franchises communales : l'extension du pouvoir souverain sur diverses principautés qui ont formé ce que l'auteur appelle la région sabaudienne dans le XIII^e^ siècle. Les guerres nombreuses avec le Dauphiné dans le même siècle, puis l'acquisition du Faucigny, Beaufort, Hermance et les Allinges. Et enfin l'acquisition du restant du Genevois, en 1401, et l'érection du tout en duché de Savoie, en 1416.

L'auteur n'a pas apporté de nouveaux éléments historiques. Il a réuni et groupé pour chaque époque ceux qui ont été acquis à l'histoire par des travaux antérieurs disséminés. Il a accentué le caractère de chaque période d'accroissement. Il ajoute un coup d'œil sur les institutions et l'état social du pays à la dernière époque.

Nous ferons observer que ce n'est guères qu'en 1133 que l'abbaye de Saint-Maurice a recouvré ses droits d'élection, dont s'était emparé la Maison de Savoie. Comme aussi l'Eglise n'a jamais investi d'aucune prélature ceux qui n'étaient pas entrés préalablement dans la cléricature. Mais, parmi les princes de Savoie ainsi bénéficiés, plusieurs ne reçurent jamais les ordres sacrés.

L'auteur n'a pas saisi le rôle joué par Amédée IV entre le Pape et l'empereur de Germanie, qu'il chercha à rapprocher l'un de l'autre en déployant toute son habileté diplomatique, sans qu'on puisse l'accuser d'avoir été transfuge d'un parti à l'autre selon les visées de son ambition. Les détails de leur correspondance changent bien l'état des choses, vu seulement à la surface.

Signalons quelques erreurs encore sur les parties qui ont formé successivement le Chablais, sur l'étendue de l'Albanais, sur la date des franchises d'Annecy. Enfin le clocher d'Annecy-le-Vieux est plus ancien que celui de Notre-Dame d'Annecy, la commanderie de Moussy devait être mentionnée dans la liste des anciens édifices religieux.

L'auteur affecte des expressions d'une certaine rudesse : le *mauriannais* tel, le *tarin* tel, le *faucigneran* tel, qui ne semblent pas convenables quand il s'agit d'un personnage élevé en dignité. Ces mots ont dans le langage vulgaire une signification à peine respectueuse.

5° *Le prieuré de Chamonix, Histoire de la vallée de Chamonix.* 1 volume de 250 pages avec carte. 2 volumes de documents, 920 pages.

L'auteur a publié d'abord en deux volumes les chartes nombreuses que le notaire Bonnefoy, de Sallanches, avait collectionnées depuis longtemps sur la vallée de Chamonix. Puis il a entrepris de les utiliser dans une étude historique sur la vallée. La carte qui l'accompagne est surchargée et erronée. Le fragment de carte ancienne qui y est joint n'a aucune autorité comme précision. On aurait préféré une carte adaptée à l'époque et accentuant les trois parties de cette vallée, Vallorcines du bassin du Valais, Chamonix proprement dit, et le mandement de Vaudagne et du lac, ou une description sommaire de ces trois parties distinctes.

Les Nantuates ne peuvent figurer parmi les premiers habitants de la Savoie. Leur place était dans le bas Valais avec Tarnade pour capitale, selon les inscriptions. D'après Jules César (III, I^er^) ils ne dépassaient pas la ligne des Alpes, à l'ouest desquelles se trouvaient les Allobroges. Voilà pour le Chablais. Mais, ces derniers n'ont pu occuper la vallée de Chamonix, alors que la province des Alpes graies et pœnines était formée des Ceutrons et des Valaisans qui n'avaient d'autres raccordements entre eux que par cette vallée.

C'est le long de leur chemin de communication qu'a été trouvée l'inscription limite de la Forclaz et non sur une prétendue voie romaine, qui de Passy au Bonhomme aurait fait un long et difficile détour sur la Forclaz, tandis que sa ligne la plus directe aurait été par les Plagnes et Saint-Gervais.

Les Ceutrons occupaient les hauts plateaux des Alpes selon Strabon ; voilà pourquoi ils sont voisins du Valais d'après Pline (III, xx), à l'exclusion des Allobroges, qui en sont écartés par l'inscription limite.

Quelle que soit la proportion dans laquelle les Burgondes ont envahi la vallée de Chamonix, on ne peut les confondre avec les Teutons qui ont peuplé une partie de Vallorcine.

Avant d'aborder toute discussion sur tant de droits féodaux enchevêtrés les uns dans les autres, l'auteur aurait bien fait de donner d'abord la trame sommaire de l'historique de la vallée, les comtes de Genève, la donation à l'abbaye de la Clusaz en Piémont, le gouvernement des prieurs, l'ingérence des sires de Faucigny et autres familles nobles du pays, la cession du prieuré au chapitre de Sallanches et enfin l'affranchissement féodal.

Cette synthèse préalable aurait évité à l'auteur bien des redites et des déplacements d'objets. On pourrait suivre plus facilement tous les développements dont l'exposition est loin d'être claire. Car on y rencontre des citations d'actes de toutes les phases diverses de cette vallée avant qu'on ait eu une idée de ces situations successives. C'est ainsi, entre autres, que le récit de l'union du prieuré à la collégiale de Sallanches n'arrive qu'au XIII[e] chapitre, alors que plusieurs des actes postérieurs à cette réunion ont été cités dans les chapitres précédents, sans qu'on pût expliquer l'intervention de ces chanoines, dont on ne savait pas les droits.

L'auteur aurait dû aussi faire suivre de son titre le nom de chaque personnage. Les mêmes noms étant portés par des personnes contemporaines, nobles, religieux, clergé, etc., on est obligé d'avoir toujours sous les yeux des tableaux généalogiques, des séries de fonctionnaires pour suivre les discussions, si on veut éviter des confusions. Signalons, en courant, quelques inexactitudes.

Page 24. — Ce n'est pas le donateur primitif Aymon I[er] de Genève, c'est son petit-fils Guillaume I[er],

qui recommanda à son neveu Wuillelme II de Faucigny, de se charger de la sauvegarde du prieuré, en 1195, ainsi qu'il l'atteste en 1202. Comment ce Guillaume Ier, mourant au bas d'Annecy-le-Vieux, et non à Nancy, fit-il la même recommandation à son fils Guillaume II de Genève, qui l'atteste aussi en 1205? C'est une question qui n'est pas résolue, qui a fait le sujet de plusieurs réclamations, terminées enfin en 1291.

Page 154. — L'auteur a confondu Louis Ier, duc de Savoie, avec Louis II, le futur roi de Chypre.

Il aurait pu faire ressortir le mérite de quelques-uns des personnages qui ont commandé à Chamonix, entre autres Richard de Villette, qui, pendant plus de 40 ans, a donné au prieuré une véritable importance.

Page 163. — Le récit des péripéties de l'exploitation des mines de Servoz est incomplet.

Page 220. — Ce n'est pas ensuite de la rupture des digues du lac, en 1471, que la paroisse de Notre-Dame-du-Lac aurait été transportée à l'église de Servoz. Elle y était déjà en 1435, d'après les actes n° 130.

La juridiction du mandement de Saint-Michel-du-Lac dépendant du prieuré ne dépassait pas la Diosaz, Servoz formait un autre mandement dépendant du Faucigny. Voir les nos 127, 130, 131.

Nous passons outre aux erreurs de dates attribuées à douze nos de chartes, ainsi qu'aux appréciations aventurées de plusieurs autres.

Il y a eu à Chamonix, comme dans plusieurs autres vallées de la Savoie, des procès de sorcellerie. Pour apprécier ces situations, il faut pénétrer au fond des mœurs et croyances du moyen âge, et non les juger d'après les dénégations modernes. L'inquisiteur se bornait à constater l'hérésie de l'accusé. Seuls les communiers prononçaient la condamnation d'après leurs coutumes locales, lorsque l'accusé persistait dans

sa culpabilité. On ne se laisse pas brûler seulement pour une erreur d'imagination.

Dès que l'auteur voulait faire l'histoire de la vallée de Chamonix, il aurait dû consulter et même publier près de cent documents inédits conservés aux archives de Vallorcines, de Chamonix, de Saint-Gervais, de Servoz, de Passy, de Sallanches et aux archives départementales, où il est question de cette vallée. Il y aurait recueilli des détails historiques assez intéressants, qui font défaut à son récit, et entre autres un mémoire curieux du siècle dernier sur le caractère et les mœurs des habitants de cette vallée.

Ajoutons enfin que la rédaction de cet ouvrage laisse beaucoup à désirer. Il y a bien des négligences de style.

Mais, il faut savoir gré à l'auteur d'avoir essayé d'utiliser les chartes déjà nombreuses copiées par M. Bonnefoy, et d'avoir ainsi fait connaître historiquement une vallée qui par sa situation au pied du géant des Alpes, est le rendez-vous de tant de personnages distingués dans la belle saison.

6° *Etude sur les œuvres poétiques de Jean-Pierre Veyrat,* manuscrit in-8° de 213 pages.

Après une Introduction, où se trouvent un résumé sommaire de sa biographie, la liste de ses œuvres et des auteurs qui en ont parlé, s'ouvre le livre I^er^, où sont étudiées les *Œuvres de jeunesse,* dont quelques-unes inédites, celles qui précédèrent son exil. Nous n'y avons pas vu les stances magistrales qu'il publia à l'occasion des obsèques du roi Charles-Félix à Hautecombe en 1831, et qui annonçaient un vrai poète. Son talent dévia dans les irritations de l'exil. Les motifs de l'*Homme rouge* ne sont pas avouables. Toutefois, on y surprend des tirades d'une vigueur qui donne la mesure de la puissance du poète dévoyé : c'est du

Victor Hugo, en attendant que l'auteur repatrié s'inspire de Lamartine. L'auteur aurait pu l'observer.

Le livre II analyse la *Coupe de l'exil,* quelques poésies philosophiques : l'*Amour,* l'*Exil* et l'*Industrie.*

Le livre III suit les trois journées de la *Station poétique à Hautecombe.*

Dans le livre IV l'auteur passe en revue les qualités du poète sous le rapport de la versification, de la langue, du style, du sentiment de la nature, des influences diverses des contemporains, spécialement de Lamartine, l'essence de son caractère et la nature géniale de son talent et enfin sa place dans l'histoire de la poésie.

Les appréciations sont très judicieuses et exprimées en maître de l'art. L'auteur possède à fond les formules de la didactique et de la critique et les richesses de la langue poétique. Il en a épuisé le répertoire dans cette analyse. Peut-être a-t-il poussé le travail de dissection au-delà des bornes, n'a-t-il point cherché des détails techniques auxquels Veyrat n'avait pu réfléchir. Ces investigations trop intimes l'ont amené quelquefois à des conclusions presque contradictoires.

Là se borne l'intérêt de ce travail. Nous n'y apprenons que très peu de chose sur la biographie de Jean-Pierre Veyrat.

7° *La baronne de Châtillon,* imprimé in-12 de 250 pages. Mme Noémie d'Anglejan, veuve d'Anténor de Rambert, baron de Châtillon.

C'est une des vies les plus riches que l'on connaisse en fait d'œuvres de bienfaisance. L'auteur avait à craindre de tomber dans les répétitions par le récit élogieux d'un si grand nombre d'actes un peu analogues. Il a évité ce danger par une grande variété d'expositions et de réflexions philosophiques inspirées par ces faits ; en sorte qu'on croit toujours commencer une série d'actes généreux quand on en est déjà au cin-

quantième. L'éloge qui les accompagne revêt des formes toujours nouvelles sans exagérations ; il en a saisi la note et la mesure précise sans aucun artifice de rhétorique.

Cette biographie ne se renferme pas dans la seule vie de son sujet. Outre les rapports avec les familles de sa parenté, qui ont eu un rang dans le monde, elle donne l'historique de toutes les bonnes œuvres publiques, de toutes les associations de bienfaisance, dont la baronne de Châtillon avait été fondatrice ou collaboratrice dans une ville où elles sont nombreuses. Des notes intéressantes sur les personnages qui y ont pris part sont parsemées à l'occasion de chaque établissement.

Le volume est orné de trois phototypies parfaitement exécutées. C'est d'abord le portrait de la personne qui fait l'objet de l'ouvrage, une vue du château de Châtillon sur le lac du Bourget et celle de l'Orphelinat et de la Providence de Chambéry.

Bien qu'il n'ait pas une importance considérable pour l'histoire générale de la Savoie, c'est de tous les envois du concours l'ouvrage le mieux traité, le mieux écrit. Il ne mérite que des éloges.

LE PALAIS DE L'ISLE A ANNECY

(Suite)

Janus n'eut pas d'enfant de sa seconde femme, Magdelaine de Brosse de Bretagne. Il testa dans la chapelle du château d'Annecy, le 22 avril 1491, toujours en qualité de comte de Genevois, et mourut le 22 décembre suivant.

Sa fille, héritière des biens personnels de ses père et mère, se remaria avec son cousin François I^er^ de

Luxembourg, vicomte de Martigues. Il ne put être apanagé du Genevois, n'étant pas de la Maison de Savoie. Conséquemment ils durent quitter le château d'Annecy et s'installer à la maison forte de l'Isle, possession d'Hélène. Mais, comme sa mère, Louise aimait le château de Duingt. Elle s'y confina pour n'être pas témoin d'un nouvel apanage. Suivons rapidement les faits.

Le châtelain d'Annecy était alors Jean de Revel, nommé, le 22 mars 1499, par Claudine de Bretagne, veuve de Philippe, duc de Savoie, pendant la minorité de Philibert II, qui mourut en 1504. Son successeur Charles III eut d'abord à repousser les Vallaisans. La maladresse de son lieutenant François de Luxembourg fit manquer le succès de la campagne.

Le nouveau duc venait d'être reconnu comme souverain à Genève, 1510, et revenait à Annecy pour de là surveiller les menées suisses, à l'occasion de la trahison du notaire Jean Dufour.

Son frère Philippe, venant de la guerre d'Italie sous Louis XII, lui déclara renoncer à l'évêché de Genève, auquel on l'avait destiné, et reçut à Annecy le titre de comte de Genève, le 24 juin 1510. Trois ans après, le même duc promulguait à Annecy un supplément aux *Statuta Sabaudiæ*, le 10 octobre 1513. Le jeune comte de Genevois s'y trouvait, mais sans influence et sans autorité. Sur ses réclamations, Charles III, duc de Savoie, lui inféodait, le 14 août 1514, le comté de Genevois aux mêmes conditions qu'aux apanagés précédents.

Louise de Savoie était toujours à Duingt. C'est de là que, devenue veuve, elle soutenait un procès dispendieux contre les héritiers de Philibert de Compey pour la seigneurie de Thorens. Par sentence du 3 novembre 1526, le Conseil judiciaire de Savoie donna raison à Philibert II de Compey, malgré l'investiture ducale du

10 février 1486. Accablée de tristesse, elle testa le 17 décembre suivant. Elle perdait ainsi le titre de dame de Thorens. Mais, pour ne pas cesser d'avoir un titre seigneurial de cette localité, elle acheta les droits qu'y avait la famille Sollier de Cluses, le 27 janvier 1527, par le ministère de Christophle de Sales, qui en bénéficiera plus tard.

Philippe était à la cour de Germanie, dès 1520. Sa sœur Louise de Savoie, mère de François Ier, ménagea son mariage avec Charlotte d'Orléans, et le roi de France, pour se l'attacher, leur donna le duché mouvant de Nemours, le 22 décembre 1528. Installée en 1529, la nouvelle comtesse de Genevois apprécia à son tour la situation de Duingt. Elle acquit le Château vieux de Louise de Duingt la Val d'Isère, marquise de Valperga de Masin, pour 3,653 florins, acte et quittance des 11 et 28 mars 1530. Ce voisinage acheva la veuve du vicomte de Martigues. Louise mourut au château de Duingt, le 1er mai suivant, et fut sépulturée au tombeau de ses père et mère à l'église des Dominicains.

Notons, en passant, que la distinction des deux châteaux de Duingt, celui de l'esplanade, dit de Duingt, et celui de l'Ile, dit Château vieux, et leurs vicissitudes respectives ont été parfaitement établis par M. Lavanchy dans le tome VII de l'Académie Salésienne.

Son fils François II de Luxembourg de Martigues avait été chargé d'armer les milices du Genevois contre les entreprises des Genevois, favorisés par les menées de Philibert de Compey, seigneur de Thorens, qui fut enfin reconnu coupable de rébellion contre son souverain. Le vicomte de Martigues le fit saisir et amener prisonnier à la Maison forte de l'Isle.

Pour récompenser Christophle de Sales de son concours dévoué dans cette affaire, il lui céda le tiers des droits acquis par sa mère des Solliers de Cluses à

Thorens. L'acte est passé *in camera focaria et solite residentie domus fortis Insule prelibati donantis,* dans la chambre à feu et résidence ordinaire du donateur à la Maison forte de l'Isle. 1533.

De son côté le duc de Savoie, qui avait saisi la seigneurie de Thorens sur le seigneur révolté, en donna la meilleure part à Christophle et à son fils Jean de Sales, pour récompenser leur dévouement. Acte du 23 octobre 1534.

On a vu que François II de Luxembourg de Martigues habitait de préférence la Maison forte de l'Isle. C'est là qu'il percevait les rentes de ce fief, sauf celles des environs laissées à la famille de Monthoux, qui en passait reconnaissance en sa faveur [1].

Il eut le malheur de perdre son épouse Charlotte de Bretagne, décédée à Chambéry le 5 décembre 1534. Elle fut sépulturée à leur tombeau de famille à Annecy.

Il avait cédé à Eustache Chapuis, maître des requêtes de l'empereur Charles-Quint, la Leyde d'Annecy pour 450 écus d'or au soleil, le 10 avril 1550. Le 31 mai suivant, l'acte fut approuvé par Jacques, fils de Philippe de Savoie-Nemours, apanagé du Genevois et Faucigny.

François de Luxembourg ne négligeait pas la villégiature du château de Duingt. Tombé malade, il avait fui les courants humides qui pénétraient dans la Maison forte de l'Isle, et était venu savourer l'air pur et jouir du panorama de l'esplanade de Duingt. Il y finit ses jours le 29 juin 1553. Son fils aîné Charles succomba à la prise d'Hesdin par le duc de Savoie, Emmanuel-Philibert, contre François Ier, 22 juillet 1553.

Son fils cadet Sébastien, dit *Bastian* dans les actes, était prisonnier à Gravelines. Il ne recouvra la liberté

1. Déclarations des servis féodaux Archives départementales

qu'en 1556, grâces aux efforts de Jean de Sales, son curateur. Les dépenses de sa rançon, de celle de Louis de Sales arrivée en partie à son occasion, et dont il voulut avoir une part, le forcèrent à vendre successivement plusieurs droits, entre autres surtout les rentes spéciales à la Maison forte de l'Isle, ainsi que celles de l'Aigue d'Hons (Leaudon) et des foins du pré d'Enfert, à Henry Pelard, seigneur du Noyeret, en 1558. Le tout se fit par son procureur Jean de Sales [1]. Le frère de ce dernier, François de Sales, dit de Novelles, suivait la carrière des armes avec son seigneur de Martigues dans l'armée du roi de France. La même année 1558, Sébastien lui fit la cession de plusieurs droits féodaux sur Thorens, et lui obtint un avancement dans le corps du duc d'Etampes.

L'année suivante, après la mort du père des deux de Sales, Louis et François, Sébastien leur fit encore une donation considérable de droits dans la vallée de Thorens et les environs, le 28 novembre 1559, et le lendemain, 29, il céda à François, qui était son écuyer et intendant, la baronie de Thorens et la seigneurie de Richemont. Ce dernier quitta alors le service des armes pour venir assister au mariage de son frère Louis et épousa lui-même Françoise de Sionnaz. C'est alors qu'il dut prendre le titre de Boisy au lieu de celui de Novelles. Ils continuèrent à gérer les affaires du vicomte de Martigues, qui enfin succomba à la prise de Saint-Jean d'Angely, d'un coup de mousquet, 1569.

Sa fille Marie épousa Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, leur commissaire administrait leurs biens d'Angon, de Macherine, etc., dépendants du château de Duingt, vers 1582, 1584, etc. Le duc mourut en 1602. Saint François de Sales fut chargé par la veuve de faire son oraison funèbre.

1. Inventaire du palais de l'Isle

Après la vente de 1588, il ne restait plus rien aux de Martigues dans la Maison forte de l'Isle. Henry Pelard, qui habitait la rue de l'Isle, poursuivit son œuvre. Il ne lui fut pas difficile d'acquérir encore non pas l'Isle entière et tous ses bâtiments, comme on l'a dit erronément, et qui n'appartenaient pas le moins du monde à la famille de Monthoux du Barrioz, ainsi qu'on l'a vu par tout ce qui précède, mais les derniers droits des de Monthoux, attachés nominativement à cet immeuble et relevant des de Martigues, d'après l'état des services féodaux cité plus haut.

Henry Pelard céda le tout au duc de Genevois, Jacques de Savoie-Nemours, qui bénéficiait déjà du haut domaine, comme prince apanagé du Genevois. Car la Maison de Savoie, acquéreur de celle de Genève, en avait conservé le domaine direct, inaliénable, et les diverses inféodations à d'autres familles n'avaient pour objet que le domaine utile, toujours rachetable, comme on l'a vu sous Janus de Savoie.

Henry Pelard était alors auditeur en la Chambre des comptes du Genevois; le service qu'il venait de rendre au prince fut récompensé par le titre de président de cette Chambre. Il avait épousé, en 1545, Angeline de Genève-Boringe, dont il eut une nombreuse famille.

Cette réunion de tous les droits sur la Maison forte de l'Isle dans les mains du prince apanagé va ouvrir pour cet édifice une nouvelle carrière, moins accidentée que les deux précédentes, mais plus importante et vraiment magistrale. Car, il va ajouter à la châtellenie tous les degrés de l'ordre judiciaire.

(A suivre.)

C.-A. Ducis.

LES

SAVOYARDS AU XIX^e SIÈCLE

LES ACADÉMICIENS

1° Académie française.

DUPANLOUP FÉLIX-ANTOINE-PHILIBERT, O ✻.

Connu depuis longtemps par son talent oratoire et ses publications, l'évêque d'Orléans fut appelé, en mai 1854, à occuper le XXX^e fauteuil, laissé vacant par la mort de Tissot. Il eut pour successeur le duc d'Audiffret-Pasquier (1878).

MICHAUD JOSEPH-FRANÇOIS, O ✻.

Né le 19 juin 1767 à Albens (Savoie). (Voir son extrait de naissance dans le fascicule II des *Bulletins de la Société Florimontane* de 1852.) D'abord journaliste, il fut un des plus virulents collaborateurs de la *Quotidienne* ; il se révéla comme poète en publiant le *Printemps d'un Proscrit* ; mais son plus beau titre est l'*Histoire des Croisades*. Il a aussi collaboré à la *Biographie moderne*. Entré à l'Académie française en 1813, il prit le fauteuil de Cailhava (XXIV^e) ; Flourens l'y remplaça en 1840. Député de l'Ain après 1815, il devint lecteur du roi Louis XVIII et censeur général des journaux. Mort à Passy, près Paris, le 30 septembre 1839.

* * *

Il convient de rappeler ici que Jules Favre, né à Lyon le 21 mars 1809 (voir *Rev. sav.*, 1868, page 36),

et Pierre-François Tissot, né à Versailles en 1768, étaient fils de Savoyards. Ils ne renièrent jamais leur origine et l'un et l'autre considérèrent comme un honneur de se faire inscrire au nombre des membres de la Société philanthropique savoisienne de Paris. Jules Favre hérita du fauteuil de Cousin en 1867 et le laissa à Me Rousse en 1880. Tissot succéda à Dacier en 1833 et fut remplacé par Mgr Dupanloup en 1854.

2° Académie des sciences (Paris).

BERTHOLLET Claude-Louis G-O ❋.

Né à Talloires le 9 novembre 1748; docteur en médecine en 1770, se rendit à Paris en 1772; s'y lia avec Lavoisier; fut nommé médecin du duc d'Orléans; membre de l'Académie des sciences en 1780; directeur des Gobelins en 1784, il inventa le procédé de blanchiment des toiles par le chlore et apporta de nombreuses améliorations dans l'art de la teinture. Il fit partie de l'expédition d'Egypte et fut nommé membre de l'Institut (section des sciences physiques) dès sa réorganisation en 1795 : il fut remplacé par Darcet en 1823. Sénateur, comte de l'Empire, pair de France, c'est une des plus grandes célébrités du siècle. Il mourut à Arcueil le 6 décembre 1822. La ville d'Annecy lui a élevé, en 1844, une statue, œuvre remarquable du baron Marochetti.

BOUVARD Alexis, ❋.

Né aux Contamines le 27 juin 1767; astronome adjoint à l'Observatoire de Paris en 1793; membre du Bureau des longitudes en 1804; appelé à siéger dans l'Académie des sciences (section de l'astronomie) en 1803, comme successeur de Jeaurat, il fit partie de cette compagnie pendant quarante ans. Mort en 1843, il fut remplacé par Mauvais.

MENABREA Louis-Frédéric, G-O ❋ G-O ✠.

L'ambassadeur d'Italie a été élu, le 7 février 1887, membre correspondant de la section d'économie rurale.

*
* *

N'oublions pas que Gaspard Monge, né à Beaune (Côte-d'Or), le 10 mai 1746, était fils de Jacques Monge, marchand forain, de Saint-Jeoire en Faucigny. Il fut membre de l'Institut dès 1795 et eut Bréguet pour successeur en 1816.

(Voir *Revue savoisienne,* 1862, page 57.)

3° Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

TOCHON Joseph-François, ❋.

Né au château de Metz, près Annecy, le 4 novembre 1772; docteur en droit en 1792; entra dans l'armée française et la quitta en 1798 avec le grade de capitaine d'état-major; se voua à l'archéologie et s'occupa particulièrement de numismatique; nommé député en 1815; membre de l'Institut en 1816, il prit le fauteuil de Ginguené. Mort à Paris le 20 août 1820, il fut remplacé par Saint-Martin.

4° Académie de Médecine de Paris.

CAFFE Paul-Louis-Balthazard, O ❋ C ✠ C ✢.

Né à Chambéry le 29 décembre 1803; docteur en médecine en 1833; chef de clinique à l'Hôtel-Dieu de Paris, puis à la Pitié; fondateur et directeur du *Journal des Connaissances médicales*; mort à Paris le 19 janvier 1876.

COSTER Jacques.

Né à Chapeiry le 8 septembre 1795; élève du Collège

des provinces, se fit recevoir docteur en médecine à l'Université de Turin en 1821. Compromis, cette même année, dans un mouvement politique, il passa en France, où il fut autorisé à exercer son art en 1824; auteur de plusieurs ouvrages; mort à Paris le 21 janvier 1868. Une médaille (œuvre de Borrel) a été frappée en son honneur.

PÉTROZ Claude-Henri, ✵.

Né le 2 novembre 1788, à Montmélian; pharmacien en chef de l'hôpital de la Charité de Paris; auteur de diverses publications; collaborateur au Dictionnaire des sciences médicales de Panckouke. Mort à Paris le 10 janvier 1867.

5° Académie royale des sciences de Turin.

BORSON Etienne.

Né à Saint-Pierre d'Albigny en 1758; prêtre; d'abord professeur de minéralogie à l'École des mines de Moûtiers; ensuite professeur à l'Université royale de Turin; directeur du Musée d'histoire naturelle pour la partie minéralogique; membre du Conseil des mines; auteur de nombreuses publications; mort en 1832.

BOUVARD Alexis, ✵.

Déjà mentionné comme membre de l'Académie des sciences de Paris.

CARRON du VILLARS Charles-François, ✵ ✠.

Né à Annecy en 1799; docteur en médecine de l'Université de Turin; il pratiqua son art à Annecy, puis à Paris, qu'il quitta pour aller au Brésil; commandeur de la Couronne de Chêne et de plusieurs ordres étrangers; mort à Rio-Janeiro le 2 février 1860.

(Voir *Rev. sav.*, 1860, page 45.)

CIZE DE GRÉSY THOMAS-JOSEPH, ✠.

Major du génie ; professeur émérite de mécanique à l'Université de Turin ; mort en 1846.

DESPINE (baron) CLAUDE-JOSEPH-CONSTANT, ❋ ✠.

Né à Annecy le 19 mars 1807 ; médecin inspecteur de l'établissement thermal d'Aix ; auteur de plusieurs ouvrages de médecine et d'archéologie ; mort à Saint-Innocent le 14 mars 1873.

JACQUEMOUD (baron) JOSEPH, G-O ✠ ❋.

Né à Chambéry en 1802 ; successivement magistrat, député, conseiller d'Etat, sénateur ; fut chargé de nombreuses missions par le Gouvernement ; représenta les Etats sardes, en 1858, au congrès international, convoqué à Bruxelles, pour régler les questions relatives à la propriété littéraire, artistique et industrielle ; mort à Chambéry en 1863.

MAISTRE (comte DE) XAVIER, G-O ✠.

Déjà mentionné comme général en Russie.

MENABREA LÉON-CAMILLE, ✠.

Né à Bassens le 12 avril 1804 ; reçu docteur en droit à l'Université de Turin en 1827 ; entré dans la magistrature, il devint conseiller à la Cour d'appel de Savoie ; se fit remarquer par des travaux historiques d'une grande valeur ; mort à Chambéry le 24 mai 1857.

MENABREA LOUIS-FRÉDÉRIC, G-O ❋ G-O ✠.

Déjà nommé comme général et comme membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris. Appartient à l'Académie des sciences de Turin depuis 1836.

MOJON JOSEPH.

Professeur de chimie à Gênes (1830).

MOUXY DE LOCHE (comte DE) FRANÇOIS, ✠.

Déjà mentionné comme général ; passionné pour l'étude, il employa les loisirs de sa retraite à des travaux scientifiques et littéraires qui lui ont fait un nom dans le monde savant.

RAYMOND GEORGES-MARIE, ✠ A.

Né à Chambéry le 23 mai 1769 ; travailla d'abord aux opérations du cadastre ; passa dans l'administration en 1792 et devint secrétaire général de la préfecture du Mont-Blanc ; quitta cette situation en 1794 et fut nommé professeur au collège de Chambéry, puis à l'*école centrale* qui remplaça le collège en 1796 ; enseigna l'histoire et la géographie, puis les mathématiques ; nommé directeur de l'Ecole secondaire communale en 1803 ; fonda le *Journal de Savoie* en 1816 ; quitta l'enseignement public en 1829 ; lauréat de l'Académie des Jeux floraux (1816) ; auteur de nombreuses publications ; secrétaire et l'un des quatre fondateurs de l'Académie de Savoie ; avait des connaissances encyclopédiques ; mort le 24 avril 1839.

(PILLET, *Hist. de l'Ac. de Savoie,* page 19.)

VICHARD DE SAINT-RÉAL JACQUES-ALEXIS, G-O ✠.

Intendant général de la marine à Gênes (1830).

LES PROFESSEURS
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

BAILLY FRANÇOIS.

Né le 16 octobre 1775 à Thusy ; avocat près la Cour de Grenoble ; obtint au concours (10 mai 1812) une place de professeur à la Faculté de droit de cette ville ; mort en 1830.

BALLEYDIER Louis-François, ✤.

Né le 30 juillet 1856, à Albertville, d'un père annécien ; lauréat de la Faculté de droit de Paris au concours de 1876 ; licencié le 5 août 1876 ; docteur le 30 juin 1880 ; agrégé des Facultés de droit le 12 janvier 1883 ; nommé professeur de procédure civile à la Faculté de Grenoble le 6 août 1887.

BAUD Jean-Marie, ✠.

Né à Saint-Félix le 16 juillet 1776, d'un père qui fut syndic de Rumilly ; il étudia la médecine à Grenoble, fut attaché comme chirurgien militaire au 1er régiment d'artillerie à cheval (1799) ; prit un congé pour terminer ses études et fut reçu docteur à Paris le 30 ventôse an XII (21 mai 1804) ; il entra peu après dans le service de santé de la marine et fut attaché comme major de 2e classe au port de Brest, puis à celui d'Anvers. En 1812, il se retira à Bruxelles, auprès du professeur Curtet, qui le décida à prendre du service dans le nouveau royaume des Pays-Bas ; il fut envoyé comme chirurgien en chef à Bois-le-Duc. En 1817, au moment où l'Université de Louvain fut réorganisée. Baud y fut appelé comme professeur extraordinaire et devînt, en 1828, *recteur magnifique*. Nommé doyen de la Faculté de médecine en 1833, il mourut à Louvain le 11 mars 1852. Il était médecin du roi, membre de l'Académie de médecine de Belgique, etc. Il parlait et écrivait presque toutes les langues de l'Europe. « Une élocution facile et un grand charme d'expres-
« sion donnaient à ses leçons un vif intérêt. » Un monument par souscription lui a été élevé dans la cour d'entrée du nouvel hôpital de Louvain.

BERTHIER Joachim.

Né à Saint-Germain-sur-Talloires, en 1848 ; fit ses

vœux, en 1871, dans le couvent des Dominicains de Poitiers ; après un séjour de dix ans en France, il fut envoyé en Italie où il resta encore dix ans ; lors de la création de l'Université de Fribourg par le cardinal Mermillod, il fut désigné pour faire partie du corps enseignant ; en 1891, il fut élevé à la dignité de recteur de cette Université ; a publié divers ouvrages de théologie, d'hagiographie et de littérature.

(Voir *Union savoisienne* du 8 janvier 1893.)

BURDET Claude-Marie.

Né le 13 mars 1771 à Annecy ; en 1790, son père l'envoya à l'Université de Louvain pour y étudier le droit. Il se fit recevoir docteur à l'Université de Turin le 10 juin 1796 ; il rentra alors en Savoie et vint exercer à Chambéry la profession d'avocat ; les écoles de droit ayant été créées en France, il fut nommé professeur suppléant à la Faculté de Grenoble, par décret du 10 brumaire an XIV ; il obtint au concours la chaire de droit romain le 11 avril 1810 ; nommé par le roi premier adjoint au maire de Grenoble en septembre 1816 ; conseiller à la Cour royale en juillet 1822 ; il exerça ses fonctions concurramment avec celles de professeur ; mort à Voreppe le 9 décembre 1848.

BURNIER-FONTANEL Jean-Marie, ✻.

Né le 10 août 1763, à Reignier ; commença ses études au collège d'Annecy et les termina à Paris, au collège Mazarin ; admis à 16 ans dans la communauté dite des *Robertins,* il était à 20 ans maître des conférences pour la philosophie, les mathématiques et la théologie ; à 25 ans, il fut admis, des premiers, à la licence et bientôt après il fut fait chanoine et grand-vicaire de Lescar, puis docteur de Sorbonne. A la Révolution, il revint en Savoie, mais n'y resta que peu de temps ; il repartit pour Paris, où il fonda une mai-

son d'éducation qui eut un grand succès ; en 1806, il fut mis à la tête du *collège des Irlandais* ; en 1811, il fut présenté au pape Pie VII, qui lui conféra le titre de proto-notaire apostolique, et lui donna tous les pouvoirs pour le rétablissement de la Sorbonne. A l'époque de la Restauration, Louis XVIII le nomma doyen et premier professeur de la Faculté de théologie de Paris. Mort d'une attaque d'apoplexie le 15 décembre 1827. Il était promoteur de l'officialité du diocèse de Paris et grand-vicaire de Bayeux.

(*Journal de Savoie* du 2 août 1828.)

CARRIER Jean-Baptiste.

Né au Châtelard (Savoie) le 16 juillet 1770 ; fit ses études de droit à Turin ; entra ensuite au service militaire, où il reçut plusieurs blessures ; nommé professeur suppléant à la Faculté de droit de Grenoble ; un concours d'agrégation s'étant ouvert à Paris le 1er juin 1809, il en subit les épreuves en concurrence avec Persil et Dupin aîné : proclamé vainqueur (31 juillet 1809) il fut nommé professeur de code civil à la Faculté de Dijon, dont il devint doyen quelques heures avant sa mort ; c'était un homme d'une probité antique ; orateur écouté, jurisconsulte sérieux, il a laissé plusieurs ouvrages de droit ; mort à Dijon le 26 avril 1841.

CISE de GRÉSY Thomas-Joseph ✠.

Déjà mentionné comme membre de l'Académie des sciences de Turin ; fut professeur émérite de mécanique à l'Université de cette ville.

DELACHENAL Eugène.

Avocat au barreau de Chambéry ; appelé à occuper une chaire de droit à l'Université catholique de Lille, en 1875. « Par ses fortes études, sa puissance de tra-
« vail et sa passion du droit, il réunit toutes les con-

« ditions qui font un excellent professeur. Quoique à « peine âgé de 25 ans, notre compatriote, lauréat de « la Faculté de Grenoble, avait, à l'agrégation de Pa- « ris, remporté des succès qui le désignaient aux fonc- « tions si recherchées et si élevées qui viennent de lui « être offertes. »

(*Union savoisienne* du 20 novembre 1875.)

DUGIT Ernest-Aristide ❋.

Né le 22 octobre 1834 à Saint-Martin du Bû (Calvados) de parents savoyards ; doyen de la Faculté des lettres de Grenoble.

FODÉRÉ Joseph-Benoît, O ❋ O ✠.

Né à Saint-Jean-de-Maurienne le 8 janvier 1764 ; admis au collège des provinces, à Turin, il fut reçu docteur en médecine le 12 avril 1787 et fut nommé en 1790 médecin-juré du duché d'Aoste ; quand la Savoie fut réunie à la France, il fut attaché au service sanitaire de l'armée d'Italie ; nommé médecin de l'hospice des aliénés de Marseille ; médecin du roi d'Espagne Charles IV alors exilé dans cette ville ; après avoir été professeur dans diverses écoles centrales secondaires, il obtint, en 1812, au concours et à l'unanimité, la chaire de médecine légale de Strasbourg ; il la conserva jusqu'à sa mort, quoique il fût, dans les derniers temps, frappé de cécité ; décédé à Strasbourg le 4 février 1835 ; sa ville natale lui a élevé une statue, exécutée par Rochet.

MENABREA (le général).

Docteur ès-sciences et ingénieur, il était encore lieutenant du génie quand il fut nommé professeur de mathématiques appliquées à l'Université de Turin ; ensuite à l'école d'application d'artillerie et à l'Académie de Turin.

PILLET Antoine-Louis.

Né le 29 juillet 1857 à Chambéry ; avocat ; reçu le troisième au concours d'agrégation, sur 50 candidats et 10 admis (mai 1884) ; d'abord chargé de cours à la Faculté de Grenoble, il est devenu titulaire de la chaire de droit international de cette Faculté.

QUÉTAND Marius-François, O ❋.

Né à Chambéry en 1839 ; médecin de la marine ; nommé au concours professeur agrégé de médecine à l'école navale de Toulon ; embarqué le 15 mars 1880 pour les Antilles, il fut choisi en septembre 1881 comme chef du service de santé dans les Indes françaises.

SOCQUET Jean-Antoine.

Né le 15 janvier 1810 à Aiguebelle ; docteur en médecine, il se fixa d'abord à Condrieux (Rhône) ; médecin suppléant de l'Hôtel-Dieu de Lyon ; lauréat de l'Académie de médecine ; devint en 1859 professeur à l'école de médecine de Lyon, puis médecin de l'hôpital général ; auteur de nombreuses publications ; mort à Lyon le 10 septembre 1883.

SOCQUET Joseph-Marie.

Né le 15 mai 1768 à Megève ; docteur en médecine de l'Université de Turin, il fut médecin dans l'armée sarde jusqu'en 1797 ; docteur ès-sciences de la Faculté de Paris ; d'abord professeur aux écoles centrales du Mont-Blanc et du Puy-de-Dôme, il devint titulaire de la chaire de physique et chimie à la Faculté des sciences de Lyon (1809) ; prit sa retraite en 1818 ; mort à Turin le 17 juin 1839.

VINAY.

Né à Thonon le 15 novembre 1845 ; docteur en mé-

decine en 1873 ; reçu au concours agrégé près la Faculté de médecine de Lyon en avril 1880 ; médecin des hôpitaux de Lyon.

François MIQUET.

LE P. CHÉRUBIN & ANDRÉ CRASSO

Le nom du Père Chérubin, rencontré pendant que je feuilletais le registre du Conseil de Genève, a attiré mon attention ; et j'ai recueilli les extraits qu'on va lire. Ils sont trop brefs, et n'expliquent pas bien quelle fut la part du Père Chérubin dans l'affaire dont il s'agit. Les archives de Genève ne possèdent pas le dossier du procès d'André Crasso, où l'on aurait trouvé des renseignements sur cet épisode des luttes de la petite république avec les ducs de Savoie.

Eugène RITTER.

EXTRAITS DES REGISTRES DU CONSEIL DE GENÈVE.

Mercredi 12 octobre 1597 (*ancien style*, soit 22 octobre, *nouveau style*). André Crasso, alphier [1]. Icy a esté raporté que le dit Crasso, neapolitain de nation, logé à l'Escu de Geneve, et alphyer ou ensegne en une compagnie de cavalerie pour le duc de Savoye, praticque des gens en la ville pour le service du dit duc de Savoye : en ayant parlé à un de sa nation, nommé André, qui s'est déclaré cy-devant à quelques S^rs^.

A esté arresté qu'on s'en saisisse, et qu'on l'en face respondre promptement par la torture.

Jeudi 13 octobre 1597. André Crasso, détenu pour trahison et conspiration, n'ayant voulu confesser à la corde le dit crime — combien qu'il ayt heu 4 estrapades — et mis à la borriere [2], a confessé, et chargé le

1. De l italien *alfiere*, enseigne

2. Davity, qui fut l'Elisée Reclus du XVII^e^ siècle, a donné dans sa notice sur Genève une description de cet instrument de torture : « Le *bourrier* est comme une grande hotte, plus haute qu'un homme, fort pointue par le bas, où l'on met le criminel, le remuant après, si rudement qu'on le fait descendre au fond, où il est comme entre deux presses, tandis qu'on remue toujours le bourrier, qui est un des plus grands tourments qu'un homme puisse endurer sans mourir. »

père Cherubin de l'avoir adressé à S. A. et à Jean Pietro Negro. Et d'autant qu'on rapporte que les dits Cherubin et Negro doivent estre présentement à Annemasse ou Cornieres, a esté délibéré si on les envoyera saisir ; mais la résolution en a esté différée, jusqu'à ce qu'on sçache au vray s'ils y seront.

Vendredi 14 octobre 1597. André Crasso. Afin de sçavoir si le dit Crasso persistera à ses confessions avant que le juger, a esté arresté de le répéter ce jour d'huy, et au reste qu'on vende publicquement son cheval et ses hardes demain.

Lundi 17 octobre 1597. André Crasso. Détenu pour avoir entrepris contre cest estat, a esté arresté qu'on le condamne à estre décapité, et son corps mis en quartiers.

Vendredi 28 octobre 1597. André Crasso. Le dit Crasso, naguères exécuté pour trahison, ayant laissé quelque argent et habits importans, lesquels l'exécuteur veut avoir ; et estant raisonable de contenter le capitaine Blandano et André, qui ont descouvert la dite entreprise :

A esté arresté qu'on baille des dits deniers dix escus au dit André, le colet du dit exécuté à Blandano, et dix florins à l'exécuteur.

NOTE SUR GUILLAUME FICHET

En parcourant les registres de l'évêché, nous avons trouvé sur Guillaume Fichet, recteur de l'Université de Paris, quelques petits détails inconnus à Jules Philippe, son dernier biographe, et nous nous faisons un

plaisir de les signaler aux membres de la Société Florimontane.

Avant de quitter Paris pour la Ville Eternelle, Guill. Fichet avait obtenu, par grâce expectative, un canonicat dans l'église de Lausanne. Le chanoine de Cublens étant mort au commencement de l'année 1472, Mamert Fichet, évêque d'Hébron, et frère, dit-on, de Guillaume, demanda et obtint pour celui-ci des lettres d'institution qui lui furent délivrées le 15 octobre. A cette époque, G. Fichet traversait les Alpes à la suite du cardinal Bessarion, son ami, qui tomba malade en route et mourut à Turin (18 novembre).

Arrivé à Rome, notre compatriote se vit aussitôt l'objet des faveurs du pape Sixte IV. Celui-ci lui conféra un bénéfice de 500 livres, le nomma son camérier et, une année ou deux plus tard, son pénitencier.

Après avoir passé quelques années dans la ville des papes, G. Fichet fit une longue et grave maladie. Les frais, que cette maladie occasionna, épuisèrent-elles ses finances ? ou bien le camérier de Sixte IV, voyant sa santé ébranlée, songeait-il à revenir au pays natal ? Toujours est-il que, le 21 avril 1477, il fut nommé, quoiqu'absent, à la cure d'Essert au N.-E. du Salève, et qu'à la fin de la même année, il obtint sur le bénéfice de Challonges en Semine, du consentement du curé Guillaume de Grières, une pension annuelle de 30 florins.

Notons en passant qu'il s'agit bien ici de l'ancien recteur de l'Université, car la pension est accordée à « Rd Père messire Guillaume Fichet, protonaire apos-« tolique, professeur en sacrée théologie et camérier « du pape Sixte IV ». Le consentement du curé est du 30 septembre.

J.-F. G.

Annecy, 22 février 1893.

ÉPOQUE DE LA MORT D'HUMBERT III, COMTE DE SAVOIE

Ensuite des hostilités de l'empereur Frédéric Barberousse dans les terres des princes de Savoie en Piémont, l'évêque de Turin, Milan, partisan de l'empereur, s'était rendu indépendant pour les fiefs relevant du comte de Savoie. Après le départ de l'empereur, Humbert III alla récupérer ses droits à main armée.

Frédéric Barberousse avait fait couronner roi des Romains à Milan son fils et l'avait proclamé empereur élu sous le nom d'Henri VI (1187). En cette qualité, ce dernier vint rétablir l'évêque de Turin dans ses prétentions sur les châteaux de Pianezza et de Rivolta, rasa celui d'Aveillane, où Humbert était né, et le bannit lui-même du territoire de l'Empire, comme son père l'avait fait l'année précédente pour Guillaume Ier, comte de Genève.

Dans un diplôme du 7 mai 1188, Henri VI rappelle cette condamnation sous le coup de laquelle le comte Humbert serait mort. Il a été publié par Cibrario. *Cum Humbertus condam Sabaudie comes manifestus hostis Imperii propter..... cum perpetuo imperii banno subjecimus in quâ condemnatione diem clausit extremum*. Et, de fait, selon Guichenon, Humbert III serait mort le 4 mars, selon d'autres le 11 mars 1188, et conséquemment sous la disgrâce de l'Empire. (Voir Boissat, *Histoire de Savoie,* page 96, d'après Cibrario.)

Mais, Mgr Billet, archevêque de Chambéry, a prouvé par un acte trouvé aux archives de Maurienne, et publié dans les *Monumenta historiæ patriæ,* II, page 1140, que Humbert était encore vivant le 20 octobre 1188, jour où il était présent à une transaction entre

l'évêque de Maurienne et le chapitre de la cathédrale.

Plus tard, le même savant trouva dans deux obituaires de l'église de Maurienne que Humbert III était mort le 4 mars 1189. C'est ce qu'avait déjà avancé Louis de la Chiéza. Comment concilier ces dates avec le texte cité plus haut de Cibrario? Je n'ai pu vérifier ce dernier.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le premier acte du successeur de Humbert III, que l'on connaisse, est du 13 juin 1189, par lequel Thomas de Savoie, de concert avec sa mère Béatrix de Vienne, donne au chapitre de Saint-Jean de Maurienne des terres dans la montagne de Bérenger. (Voir *Académie de Savoie,* Documents II, pages 35 et 38. *Seconde série,* IV, page 341.)

On sait que le B. Humbert III est mort à l'abbaye de Hautecombe, cinq jours après avoir fait profession dans l'Ordre des Bénédictins. C.-A. Ducis.

LAVISCONE, LABISCONE

(STATION ROMAINE)

Aux Echelles, antiquus Lavascrone (chartes de 1042)

La *mansio* ou station romaine de Labisco était bien aux Echelles. Cette attribution, généralement admise par les auteurs, ne souffre plus de discussion depuis la remarquable publication de MM. J. Martin-Franklin et L. Vaccarone : *Notice historique sur l'ancienne route de Charles-Emmanuel II et les Grottes des Echelles.*

M. le chanoine Ducis a reconnu, dans ses *Voies romaines de la Savoie,* que le bourg des Echelles est placé exactement à XIV milles de Lemincum et d'Augustum, distances données par les itinéraires.

Des tombeaux, une conduite d'eau, divers objets et des monnaies ont été trouvés en divers points des Echelles, à une assez grande profondeur. Cinq de ces monnaies, neuves et fleur de coin, sont de Vespasien (69-79 av. J.-C.).

L'ouverture des passages de Chailles et de la Grotte des Echelles par les Romains est constatée dans le *Théâtre des Etats de Savoie,* à l'article Grotte des Echelles. L'ingénieur Borgonio, auteur du projet du monument de Charles-Emmanuel II, qui est allé sur place dessiner le nouveau passage, doit être l'auteur de l'article.

Balland, directeur de cette entreprise, considérable pour l'époque et terminée en deux ans, constate qu'il a dû faire démolir un ancien mur de six pieds d'épaisseur qui manquait d'appui à la base. Il a soin d'indiquer que le passage des marchandises n'a jamais cessé sur cette route et que, pour ne pas l'interrompre, il a dû souvent ralentir les travaux.

Sur plusieurs points du passage, l'on constate des travaux exécutés à l'aide du pic et du ciseau et, sur une longueur de plus de 300 mètres, aucun travail n'a été fait en 1670.

Le canal, qui jette dans une grotte les eaux de la route, est romain ; il a été prolongé et restauré en 1649 par les ordres de Madame royale Christine de France.

Une partie du mur romain subsiste aujourd'hui ainsi que l'ancienne descente qui a une direction opposée à celle de la route de Charles-Emmanuel II.

L'énoncé de ces preuves indiscutables me paraît suffisant pour fixer d'une façon définitive l'emplacement de Labisco aux Echelles.

André Perrin.

L'ABBAYE DE FILLY

(Suite)

Le pape Grégoire XIII. nous l'avons dit plus haut, avait incorporé à la Sacrée Religion, soit à l'Ordre des Chevaliers des SS. Maurice et Lazare, tous les anciens bénéfices du Chablais avec la clause que, le jour où cette province reviendrait au catholicisme, ces biens seraient employés à la réorganisation du culte. Le Chablais converti, Clément VIII, fort de cette clause, révoqua l'union provisoire dont nous venons de parler et donna à Mgr de Granier, évêque du diocèse, plein pouvoir d'ériger les nouvelles paroisses et de partager entre elles les revenus cédés jadis aux chevaliers (24 mars 1599).

Ceux-ci mirent, à se dessaisir, beaucoup de mauvaise volonté. Cependant, après une longue résistance, ils durent céder les églises paroissiales avec leurs presbytères, quelques biens-fonds et les dîmes qui furent généralement assignées aux curés des paroisses respectives [1]. C'est ainsi que le curé de Sciez eut pour sa part l'église de Filly avec deux petites pièces de terre adjacentes, un tiers de la dîme du Sablon, la dîme de Chavanex, celle d'Once et une rente de 20 écus d'or à percevoir sur le domaine de Marignens [2].

Demeurée propriétaire des cens ou rentes féodales

1. Dans la convention passée entre saint François de Sales et les Chevaliers, le 7 juillet 1607, ceux-ci déclarent céder : « 1° tous les dismes dependant de « l'abbaye de Filly en quel lieu et « espèce que ce soit rière le duche de Cha- « blais, avec les 300 gerbes de paille réservées par l'abergement des Curtet « (Boccard) faict par les seigneurs de Berne Item tous les dîmes du prieuré « de Douvaine. , tous les revenus de l'abbaye du Lieu , tous les revenus des « chapelles, etc » (*Acad Sal*, II, 271)

2 En acquerant des Bernois le domaine de Marignens, Cl Baudichon n'avait versé que le tiers du prix La rente de 20 écus, représentant l'intérêt des 400 écus non soldés, demeura hypothéquée sur le domaine et fut servie aux Chevaliers par les acquéreurs successifs

que l'abbaye de Filly percevait jadis en Chablais, la Sacrée Religion les vendit au Chapitre de Saint-Jean-de-Maurienne qui les céda bientôt à l'Université chablaisienne, soit à la Sainte-Maison de Thonon, en échange du prieuré de Saint-Julien en Savoie (4 octobre 1617) ; et celle-ci les remit, l'année suivante, aux Pères Barnabites que saint François de Sales avait appelés à Thonon pour en diriger le collège.

Outre ces rentes féodales, dont nous donnons le détail ci-après [1], les Barnabites recouvrèrent le domaine du Châtillonnet, à Draillans, la dîme du mas sur le Mont (même paroisse) qui rapportait, année moyenne, 5 coupes d'avoine et 4 d'orge ; celle des Macherets à Habère, et les bois d'Excenevex, contenant près de 225 journaux.

Afin d'utiliser ces bois, les Barnabites y élevèrent « un four à tuile avec hâle à côté pour les préparer, et « une maison d'habitation composée de 4 chambres « hautes avec écurie et quelques aisances dessous, une « petite grange à côté et un petit four pour cuire le « pain au-devant ». Cette fabrique, commencée en 1642, agrandie en 1715, existe encore : on l'appelle la *Tuilerie des Bois*. Vers le milieu du siècle dernier, on y faisait une cuite par année qui produisait 18,000 tuiles ou briques, dont la moitié appartenait aux Pères et l'autre au tuilier.

A la Révolution française, ces immeubles furent vendus comme biens nationaux.

Quant aux rentes féodales, elles avaient été abolies douze années auparavant, en vertu de l'édit d'affranchissement promulgué l'an 1771. Les habitants de Filly avaient racheté leur part, moyennant 600 livres de Piémont (16 novembre 1781).

1 Document n° 7

Aumônes. — La Révolution supprima de même les aumônes que faisait autrefois l'abbaye de Filly. Chaque année, au printemps, le monastère, avons-nous dit plus haut, distribuait aux ménages pauvres des paroisses environnantes (Filly, Sciez, Chavanex, Massongy, Messery, Nernier, Excenevex, Yvoire) 25 muids soit 300 coupes de froment qu'on prélevait sur la dîme d'Outre-Vion [1]. Cette dîme passa aux Bernois, puis aux Chevaliers, puis à la Sainte-Maison de Thonon (1603) qui en acquittèrent fidèlement les charges. Enfin, ces revenus dits aumônes furent unis, en 1677, à la Maison des Arts, qui prit en revanche l'engagement d'entretenir trente-six pauvres originaires des huit communes plus haut nommées et de leur apprendre un métier ; engagement fidèlement tenu. Vers le milieu du dernier siècle, alors que la Maison des Arts menaçait de péricliter faute de ressources, un ordre, venu de Turin, défendit, il est vrai, de remplir les places vacantes ; mais les paroisses intéressées firent entendre d'énergiques protestations ; elles refusèrent de payer la dîme, et nous croyons qu'elles obtinrent justice. La Révolution, elle, sans pitié pour les pauvres, supprima purement et simplement ces aumônes séculaires.

IX. — Quelques mots sur le village de Filly.

La belle et riante plaine du Chablais fut habitée dès les temps les plus reculés. Nous en avons pour preuve les nombreux ex-voto, pierres milliaires, colonnes, médailles de l'époque romaine trouvés à Douvaine, Messery, Nernier, Loisin, Ballaison, etc.; les tom-

1 Au XVII[e] siècle, ces aumônes se répartissaient ainsi . Sciez et Chavanex recevaient 7 muids, 2 coupes et 2 quarts de froment, Filly, 4 muids, 6 coupes et 2 quarts ; Massongy, 3 muids, 6 coupes ; Messery et Nernier, 3 muids, 8 coupes, Yvoire et Excenevex, 6 muids, 1 coupe

beaux formés de dalles en pierres plates que l'on a découverts et que l'on découvre, à chaque instant, au Châtelard, à Hermance, à Douvaine. à Choisy et Jussy, dans la commune de Sciez, aux alentours même de Filly soit dans les champs dit Sous-la-Villa, soit à 200 mètres plus loin dans la direction de Coudrée.

Le territoire de Filly possédait une villa, c'est-à-dire une métairie, probablement un village, lorsqu'il fut cédé par l'abbaye de Saint-Maurice au diacre Tibold. Ce dernier avec ses fils Durandus, Harmannus et Stevillus sont les premiers habitants dont les noms soient parvenus jusqu'à nous. L'établissement qu'ils firent eux ou leurs héritiers, d'un monastère à Filly y attira de nombreux colons; car les serfs du moyen âge savaient, par expérience, « *qu'il faisait bon vivre sous la crosse* ».

Au commencement du XIV^e^ siècle, nous y trouvons les familles Du Bourg, Estevant, Michy, Mutilly (Mustelle en 1509), Pouget, Testa. Un peu plus tard, les Favre, en latin *Fabri,* qui jouèrent, en ce temps-là, un rôle considérable.

Thomas Favre, de Filly, figure le troisième dans la liste des chanoines Macchabées établis à Genève, l'an 1406, par le célèbre cardinal de Brogny.

Pierre Favre, son parent, devint chanoine de Genève, vicaire-général du cardinal de Brogny, pour lequel il prit possession de l'archevêché d'Arles, enfin évêque de Riez (1415-1418). Par acte du 1^er^ mai 1411, il avait fondé, dans la chapelle des Macchabées, deux chapellenies qui devaient être desservies chacune par un chapelain de la nomination du chapitre de Genève. Il avait eu pour prédécesseur sur le siège épiscopal de Riez un Guillaume Fabri que l'on dit son parent [1] et qui pourrait donc bien être son compatriote. C'est de

1. FERAUD, *Histoire du département des Basses Alpes*

cette famille, pensons-nous, que descendaient J.-L. Favre, aubergiste à Filly en 1643, et J.-F. Favre, propriétaire en 1730.

Le XVe siècle nous montre :

Les Bellod ou *Bellosii* : Louis Bellosii, de Filly, est ordonné prêtre le 1er juin 1493 ;

Les Cornu, originaires de Bonne. Amed, fils de F. Cornu, reçoit la tonsure le 18 décembre 1479; un autre Amed, fils de Mermet Cornu, qualifié de noble, exerçait les fonctions de notaire à Filly en 1509. Leurs biens ont passé aux Boccard ;

Les Farquettaz (1447-1617) ;

Les *Guillermin* [1] : Pierre, feu Jean Guillermin, pour lui et ses neveux Louis et Claude, passe reconnaissance en faveur de l'abbaye en 1494. Jean Guillermin est syndic en 1663 ;

Les Rivit : un Jean, fils de Gaspard Rivit, reçoit la tonsure en 1485 ; Pierre Rivit fut notaire ; ce nom s'est éteint vers la fin du XVIIe siècle : Peronne Revil, femme d'un Nicolas Nové, ou Novel d'Yvoire, est la dernière personne dont le cimetière de Filly ait reçu la dépouille (6 septembre 1692) ;

Les *Ticon,* aujourd'hui fort nombreux. En 1450, Claude et Jean Ticon passent reconnaissance pour des terres voisines de l'abbaye. Un Claude Ticon était sergent soit huissier en 1598-1619 ;

Enfin, les Boccard et les Mathieu, sur lesquels nous reviendrons bientôt.

L'invasion bernoise nous amena, paraît-il, les Jacob, qui seraient venus de la Suisse allemande. Vers la même époque, apparaissent les *Paillard,* dont la souche, François Paillard, exerçait les fonctions de notaire en 1557.

Au moment de la conversion du Chablais, 12 à 15

1. Nous mettrons en lettres italiques les noms de famille encore existant à Filly en 1892.

familles de Filly envoyèrent un ou plusieurs de leurs membres abjurer, au nom de tous, l'hérésie à Thonon. Outre les Boccard et les Mathieu, ce sont, comme nous l'avons vu plus haut, des Bossu (1598-1643), Bourgens (peut-être les Bourgeois actuels), des *Chappuis, Deruaz,* Duchamp (1598-1660), Dutigny, Echarnier (1598-1730), Guidon, Jacob (1598-1650), *Jordan,* Petit, Portier et Ravion. Un Portier Pierre fut notaire. Les Jacob exerçaient le métier de tisserands. Les Jordan étaient venus de Margencel diriger les moulins d'Excuchefatta qu'ils avaient ascensés des nobles Mathieu ; d'où le surnom de *mueni* qu'ils ont gardé jusqu'à ce jour. Quant à la famille Deruaz (de Rue, de la Ruaz), elle paraît avoir joui toujours d'une certaine considération : maints de ses membres furent appelés aux fonctions de syndic.

Dans les premières années du XVII^e^ siècle, le village de Filly comptait 30 feux. A côté des noms déjà cités, se placent les Delacour (1663-1730), Deville (1643-1730). Excoffier, Golliet (1644). Un peu plus tard, arrivent les *Gantin,* qui venaient d'échanger leur propriété de Cérésy (Excenevex) contre le moulin d'Excuchefatta (1690).

Le XVIII^e^ siècle nous amène la famille *Camer,* venue dans la personne de Jacques Camer, tonnelier d'Obrembourg *(sic)* [1], mort à Filly en 1715 ;

La famille Suchet qui, nombreuse en 1730, a disparu depuis quelques années ;

La famille *Bally*, descendue de Larringe vers 1700 ;

La famille *Gerdil* (Jordy, Jardy), venue de Féterne avec Louis Gerdil en 1735 ;

La famille *Blanchet,* dont nous reparlerons ;

La famille *Jeandin,* originaire de Margencel, etc.

Nommons encore les *Détruche,* de Saint-Didier et

1 Peut-être Brandebourg : on les surnomme encore aujourd'hui les *Allemands*.

Boson, de Lancy (1785), venus par suite d'alliance avec la famille Camer. Un Auguste Boson est actuellement chef de bataillon au 36e de ligne à Caen. A cette famille se rattache celle des Boson-Olive.

Au XIXe siècle, l'immigration continue et nous amène les : *Berthet*, de Boëge ; *Boulens*, de Douvaine ; *Burnet*, de Chavanex ; *Chavassine*, de Samoëns ; *Détraz*, d'Orcier, — Jacques Détraz acheta, vers 1820, des biens des commandeurs Mathieu ; — *Jacquier*, de Thonon ; *Moachon*, de Choisy (Sciez), et *Morand*, du Biot.

Tout récemment enfin, sont venues s'établir les familles *Braize*, de Morzine ; *Chavanne*, de Châteauvieux d'Allinges ; Couty, de Loisin ; *Gentil*, d'Anthy-Séchex, etc.

Cette immigration continuelle, que l'on constate également dans les autres hameaux de Sciez, s'explique par la fertilité du sol, par la douceur du climat, par l'agrément du site et par certaines industries, telles que les carrières de Prailles et de Marignens, la poterie de Jussy, la tuilerie des Bois, etc.

Nobles Boccard. — En terminant cette revue des familles qui ont habité Filly durant les derniers siècles ou qui l'habitent encore, nous devons nous arrêter un instant à deux d'entre elles, savoir aux Boccard et aux Mathieu.

Les Boccard, de Filly, occupaient un rang honorable dès la fin du XVe siècle. Egrège Mermet et Pierre, fils de feu Jacques Boccard, étaient, en 1532, fermiers des revenus de l'abbaye de Filly et de ceux de Cusy pour l'abbé d'Abondance : ils sont qualifiés de nobles. Pierre eut trois fils : Paul, François et Amblard, qui vécurent en bonne intelligence avec les Bernois. Aussi reçurent-ils en abergement de ces derniers des terres importantes, procédées de l'abbaye, telles que la grange du Sablon (1544) et le domaine de Châtillonnet à

Draillans (1547). François laissa deux filles alliées aux Mally, de Genève. La descendance d'Amblard se continua par Maximilien, Charles, Michel — qui était avocat fiscal en 1630, — jusqu'à Bernard, qui épousa, vers le milieu du XVII^e^ siècle, une fille de N^e^ Jean-André Mathieu.

N^e^ Paul Boccard, frère aîné d'Amblard et de François, eut Jean, qui exerça les fonctions de notaire (1588). Pierre, son petit-fils, châtelain de Coudrée (1639, † 1669), épousa une demoiselle Pierrette Pochat, de Jussy (Sciez), qui fut mère de Philiberte, alliée à M^e^ François Soudan, commissaire des extentes du comté d'Allinges, et de Jean-André. — Noble Jean-André († 1669) eut deux enfants : Pierre qui continua la lignée et Louis-Gabriel, *aliàs* Jean-Louis. Le cadet, devenu prêtre, fut, en 1706, nommé curé du petit village de Foncenex. Ayant trouvé l'église, la sacristie, le presbytère et le bénéfice dans l'état le plus misérable, il consacra son activité, même une partie de son patrimoine à relever le tout et ne craignit pas de se rendre plusieurs fois dans ce but auprès du roi Victor-Amédée qui l'aida de sa cassette. Il mourut en 1738.

Pierre, son frère († 1730), épousa demoiselle Jeanne-Marie de Brotty, qui lui donna deux fils et quatre filles. Les deux fils, Pierre-François et François, sont morts, croyons-nous, sans postérité. Une des filles, Françoise, épousa, en 1731, un Pierre-François *Blanchet,* notaire de Tresserve, qui devint châtelain de Coudrée (1762-1779) et qui compte parmi ses descendants Clément Blanchet († v. 1880), juge de paix à Douvaine.

L'antique maison des Boccard est habitée par les petits-neveux du juge et par M. Xavier *Morand,* originaire du Biot, qui acheta des Blanchet, en 1846, une propriété de 35 journaux, et vit encore entouré de l'estime publique. Nous lui devons plus d'un renseignement sur Filly moderne.

Nobles Mathieu. — La famille Mathieu, dont le blason est moins ancien que celui des Boccard, a fourni des personnages plus considérables. Elle remonte à Jean Mathieu qui vivait à Filly en 1471.

Un de ses membres, Antoine, fils de Jacques, exerçait, sur la fin du XVI^e^ siècle, les fonctions de notaire et de châtelain de Filly-Coudrée (1592-1607). De son mariage avec Perrine d'Echallon il eut deux fils : Jean-André et Michel, qui entrèrent l'un et l'autre dans la magistrature. Ceux-ci augmentèrent le patrimoine de la famille et reçurent des patentes de noblesse le 1^er^ septembre 1623. Leur partage est du 22 décembre 1630.

Michel (1599, † 1638) épousa une demoiselle Denise Colin, de Pontarlier en Bourgogne, et devint la tige des Mathieu dits de Cervens ou de Marcleys, qui, après avoir quitté Filly, vers le milieu du XVIII^e^ siècle, habitèrent successivement Meynier, Lancy, Carouge et possèdent aujourd'hui, sur la rive gauche du lac d'Annecy, le manoir de Villard-Chabod qu'ils ont reçu en héritage des Vichard de Saint-Réal. Cette branche s'est alliée aux de Menthon-Lornay, aux de Pontverre, etc.

Jean-André († 1655), conseiller de S. A. R., avocat fiscal (1644), juge ordinaire de la baronnie de Coudrée, devint la tige des Mathieu dits les *Commandeurs*. De son épouse, Claudine de Mesmay, il eut quatre filles dont l'une fut religieuse ursuline et les autres s'allièrent aux Boccard, aux Dadaz, aux Joly de Vallon, et quatre fils, savoir : Jean-Claude, qui continua la lignée ; Pierre-Nicolas, avocat au Parlement de Dôle ; Antoine, prêtre, recteur de la chapelle Sainte-Anne à Marin (1652, † 1685), et Louis, qui mourut des blessures reçues dans un duel avec N^e^ Jean-Pierre de Foras.

Voici comment le fait est raconté dans les Registres paroissiaux de Sciez :

« Noble Louis Mathieu... docteur en droit, lieute-

nant en la judicature mage du Chablais... ayant esté provoqué par le sieur de Foncenex, fils de Mre de Foras, au lieu dit les Peterettes au-dessous de Massongier du costé de bize et blessé de trois playes dessus la tétine droicte la plus violente voire mortelle — ayant toutefois au prealable navré ledit Sr de Foncenex sous l'esselle droicte tirant jusques au milieu de l'estomac — après avoir receu ses sacrements de Pénitence, d'Eucaristie et Extreme Onction. décédé le quatrième jour du mois de juin 1651, qui est le 5e après ses blessures, mardy de Pentecoste, en la maison d'honorable Claude Quisard, en la paroisse de Massongier. Quelques heures après son décès, a esté porté à Filly en la maison de son dit père et le 5e dudict mois ensepulturé en l'église paroissiale de St Mauris de Sciez par moy soussigné curé du lieu. — SERAPHIN. »

Jean-André, ayant abergé la grangerie du Sablon ou des Bois, la céda aux Chevaliers des SS. Maurice et Lazare, à la condition que ceux-ci l'érigeraient en commanderie en faveur de Jean-Claude, son fils aîné. Les Chevaliers créèrent donc la commanderie de la *Côte des Bois,* à laquelle ils unirent quelques revenus de l'ancienne abbaye du Lieu avec ceux des maladières du Chablais soit de Douvaine, de Mezinge, du Pont de Dranse et de Lugrin, et reconnurent le titre de commandeur à Jean-Claude Mathieu, à la charge pour lui de rebâtir la maison et grange du Sablon pour le retirage des dîmes (12 juillet 1650) [1].

Jean-Claude mourut le 19 août 1696, laissant pour héritiers trois fils : Joseph-Amé, Claude-François et Jean-Antoine, dont la mère, Jeanne-Françoise Roglia, de Saint-Cergues, fut déclarée tutrice.

1. Jean-Claude érigea dans la commanderie une chapelle qui existe encore C'est là que fut béni le mariage de Joseph-Amédée Mathieu avec Jeanne Françoise Descostes (12 février 1697) et celui de sa petite-fille, Hélène Marguerite avec J.J. Pelloux, de la Muraz, bourgeois de La Roche, ancêtre, croyons-nous, du général Pelloux.

Joseph-Amé, commandeur (23 avril 1697, † 1750), eut de Jeanne-Françoise Descostes de Menthon : Jean-Charles, nommé commandeur en 1752. Celui-ci eut de son mariage avec Françoise de Seyssel : 1° Hélène, alliée Pelloux ; 2° Georges-François-Philippe, qui succéda à son père dans la dignité de commandeur et s'allia à Charlotte Quisard ; 3° Félix-Marie, qui épousa, en 1803, sa cousine Louise Mathieu de Marcleys. Ni l'un ni l'autre ne paraissent avoir laissé de postérité.

Les frères Antoine et Nicolas Blanchet acquirent, en 1815, au prix de 30,000 francs, les terres des Mathieu de Filly et leurs bâtiments qui sont occupés aujourd'hui par Jacques Gerdil, M. Chappuis et Marin Deruaz.

Autrefois et aujourd'hui. — Autrefois, le village de Filly possédait son autonomie religieuse et civile : il formait à la fois une paroisse et une commune.

Ses habitants avaient à leur disposition une église, celle du monastère, où ils se réunissaient le dimanche pour entendre la sainte messe et la parole de Dieu, un cimetière où ils allaient dormir leur dernier sommeil. L'invasion bernoise, en détruisant l'abbaye, les priva de tous ces avantages.

Pour gérer ses intérêts matériels, le village avait ses prudhommes, et, plus tard, un conseil librement élu, composé d'un syndic et de trois conseillers. Les pouvoirs du syndic ne duraient qu'une année. Chaque année, les chefs de famille se réunissaient chez l'un d'eux pour vérifier les comptes de la municipalité et nommer celui qui devait remplacer le conseiller sortant soit le syndic [1].

1 Voici quelques noms de syndics : 1662, Jean Guillermain. 1663, J.-Cl Delacour, syndic ; J Jaccot, Maurice Chappuis et Anthelme Deruaz, conseillers, assistent à la visite épiscopale. 1678, Jean Deruaz, syndic, id 1679, Maurice Deville, id. 1786, Pierre-François Blanchet, syndic ; J. Jordan et Claude Jeandin, conseillers, demandent, au nom de leurs administrés, l'autorisation de se partager entre eux le bois de l'Affouage : ce qui leur est refusé.

Filly continua de former une commune distincte jusqu'en 1812. Le 14 août de cette année, le sous-préfet de Thonon, dont le secrétaire était, croyons-nous, un Charmot, de Jussy, unit de sa propre autorité le village de Filly à la commune de Sciez, « en ce qui concerne les fonctions de maire et d'adjoint seulement ».

Comme le village conservait l'administration de ses biens (bois de l'Affouage ou de la Millaz, contenance de 50 poses), les habitants acceptèrent assez facilement la suppression du maire ; mais une loi de 1848 ayant décrété la fusion des biens de toutes les sections de communes, ils protestèrent aussitôt et réclamèrent leur séparation, soit l'état de choses antérieur à 1812. Après de longues démarches, leur demande fut à moitié exaucée. Le gouvernement français érigea Filly en section distincte, avec la faculté d'élire quatre conseillers.

Filly comptait 205 habitants en 1802 ; il en compte aujourd'hui 297. C'est le plus important des hameaux de Sciez ; et c'est dans son voisinage que se tient l'une des deux foires annuelles accordées à la commune en 1830.

Divisée en divers quartiers ou ruelles, les maisons de la petite bourgade respirent la propreté et l'aisance. La plaine d'alentour est vaste et fertile. Mais les propriétaires actuels ne doivent pas oublier que les travaux des anciens moines ont grandement contribué à préparer le bien-être et la prospérité de ce joli coin de terre.

*
* *

NOTES COMPLÉMENTAIRES.

Nous avions achevé notre Notice sur Filly, lorsqu'un ami complaisant a bien voulu nous signaler une charte que nous allons analyser [1]. Elle concerne

1 Voir le document n° 8.

la montagne de Darbon que l'abbaye possédait à Vacheresse et qu'elle avait reçue, paraît-il, de la noble famille de Neuvecelle.

A la fin du XIVe siècle, noble Jean de Neuvecelle, chevalier, prétendait que l'abbé de Filly devait lui servir deux repas par an, dans le chalet de Darbon, à lui et aux personnes en nombre indéterminé qu'il y pouvait amener à sa suite, « *cum multitudine gentium quanta volebat* » ; à défaut, il avait, disait-il, le droit de forcer la porte du chalet soit grenier de l'abbaye et de faire main-basse sur les fromages et fruits y existant « *et fructus in dicta cabana existentes capiendi, scindendi et comedendi* ». L'abbé, au contraire, affirmait que, sans payer aucune redevance, il avait le droit d'inalper à la montagne, dès le 1er jour de juillet, toutes les bêtes de l'abbaye de l'espèce bovine ainsi que deux chevaux.

Après une longue discussion, les deux parties convinrent de remettre la décision du différend à des arbitres choisis d'un commun accord. Ces arbitres (Nes Hugues d'Arces, prévôt de Montjou ; Jean de Lugrin, prieur de Peillonnex ; P. Bouczan, docteur ès-lois et Girard Trombert, licencié ès-décrets, chanoines de Genève) prononcèrent comme suit : aux lieu et place des deux repas demandés, Ne Jean de Neuvecelle percevra, chaque année, dans le chalet, un *serac* à son choix. De plus, il obligera le berger de l'abbaye à jurer, entre ses mains, que tous les animaux qui paissent sur la montagne, appartiennent au monastère ; et, s'il y a des animaux étrangers, leurs propriétaires lui payeront le droit accoutumé. Mais si, d'autre part, le berger déclare que le nombre des animaux étrangers reçus à la montagne est trop considérable, le seigneur de Neuvecelle devra en chasser l'excédent, à la teneur d'un contrat reçu le 29 juillet 1324, par Etienne de Vandœuvres. Ainsi prononcé dans la grande salle de

la Tour de Marignens, le 13 octobre 1393, en présence de Mre Girod du Sorbier, curé de Messery, de Boson Pinard et de Jean de Conches, damoiseau, de Jean et Nycollet Des Chosaux, de Machilly ; acte stipulé par P. Luysard, de Cluses, notaire.

(A suivre.) J.-F. GONTHIER.

UN AUTEL ANÉPIGRAPHE AU MAILLET

> On ne se fait pas une idée de tout ce qu'il y a encore d'inedit, de négligé, d'inaperçu même dans les collections publiques ou privees de la province.
>
> (Ed. FLOUEST)

Il existe au musée lapidaire d'Annecy, inscrit sous le nom d'autel votif, un petit bloc parallépipède en calcaire blanc de la Puya haut de $0^m,63$ environ. Il a été trouvé vers 1835 dans les Fins (ancien Boutas) au milieu des débris d'un édicule monté sur colonnes [1]. La partie supérieure offre une série de rigoles communiquant avec une excavation centrale, représentant le *foculus* habituel des autels antiques et destiné à recevoir les offrandes ou les libations. Sur la face antérieure apparaissent deux simulacres de figures grossières consistant simplement en deux cercles rattachés chacun à un rectangle. Entre elles s'élève un objet en forme de T ou plutôt de *tau* grec archaïque. A première vue on le prendrait pour une simple ligne de séparation, mais en y réfléchissant, on devine que l'humble lapicide a voulu représenter un emblème dont le sens provisoirement nous échappe. E. Serand, le fondateur de ce musée, et M. Ducis [2] ont dit un

1. *Revue savoisienne*, 1855, n° 1, p 116. (La figure n est pas tout-à-fait exacte)

2 *Rev sav*, 1863, p 39.

mot de cet autel. La vue du bas-relief d'Ober-Seebach, reproduit dans la *Revue archéologique*, 1879, pl. XII, m'avait, il y a quelque temps, suggéré une hypothèse qui devient une certitude maintenant que je dispose d'autres éléments d'information.

Il n'est pas certain que notre autel soit votif puisqu'il n'offre aucune inscription soit du dédicant soit des divinités auxquelles il aurait été dédié ; il me paraît devoir être plutôt rangé dans la série des petits autels anépigraphes de laraire et l'édicule dans les ruines duquel il a été trouvé, aurait été un sanctuaire privé. Il a ceci de particulier qu'il participe à la fois et des autels-piliers gaulois et des autels romains. Comme les premiers, c'est un bloc de pierre qui va en se rétrécissant légèrement vers le sommet et qui ne parle que par l'emblème et les deux esquisses tracées sur la partie antérieure; comme les seconds il présente un *foculus*, mais sans *cornua*, sans aucun autre détail de la sculpture conventionnelle. Au point de vue de la fabrication, il forme donc une transition entre l'état d'esprit d'indépendance religieuse des premières années de la conquête et la nouvelle situation faite aux dévots gallo-romains par les décrets d'Auguste. Cela ne suppose en fait aucune donnée chronologique; l'élément indigène de nos contrées, pauvre et arriéré, n'a subi que peu à peu l'influence des mœurs romaines et, tandis que les riches propriétaires essayaient de faire la cour au prince ou à ses fonctionnaires en copiant les nouvelles tendances, les petites gens plaçaient dans leurs humbles laraires un bloc de pierre à peine ébauché où un grossier dessin, la représentation d'un unique emblème leur rappelaient suffisamment les divinités nationales qu'ils devaient adorer.

Celles-ci, nous les connaissons : c'est, avec sa déesse parèdre, le dieu vénéré dans toute la Gaule dont le maillet à double tête était le symbole le plus caracté-

ristique. car il n'y a pas de doute que le graveur a voulu rendre la différence des sexes par une différence de mesure dans la largeur des rectangles. M. Ed. Flouest, dans un mémoire remarquable publié en 1885 [1], donne une série de planches se rapportant à cette curieuse divinité. Elle nous apparaît, soit sur des bas-reliefs d'autels, soit en statuettes, vêtue à la gauloise, chevelue, barbue, tenant dans sa main droite un vase, dans sa gauche un maillet tantôt à manche court et sur lequel elle s'appuie, tantôt à manche long qu'elle porte alors comme une hallebarde : elle est debout, la jambe droite en avant, comme un homme qui marche ou va marcher. A son côté, un chien dans une attitude de soumission et de fidélité. Quand le dieu est accompagné de la déesse, reconnaissable à la grenade et à la corne d'abondance, le chien se place à gauche. Depuis 1885 le dieu au marteau s'est révélé sur les bas-reliefs de Marseille [2] et du musée de Déva [3], en Transylvanie, sur les autels de Toul 4, de Mayence, dans la statuette de Pupillin [5] (Jura), enfin, en ne s'en tenant qu'à son emblème, sur une quinzaine d'autels votifs ou de laraires trouvés dans la Narbonnaise et auxquels le nôtre doit s'ajouter [6].

Quelle place tenait ce dieu dans le panthéon gaulois ; à quelle divinité grecque ou romaine peut-on l'assimiler ? Si l'on se rapporte aux autels de la vallée du Rhône, le doute n'est pas possible : la plupart sont dédiés à Sylvain et à la déesse Sylvana ; c'est donc très probablement sous le nom de Sylvain et de Sylvana que ce dieu et sa compagne étaient adorés comme

1 *Deux Stèles de laraire*, avec appendice et dix-neuf planches. Paris, Le Roux. — Voir aussi *Rev. archéol*, 1884-1885

2 Soc. nationale des antiquaires de France, 1890. *Mémoires.*

3 Id, *Bulletin*, 1891, n° 2

4 Id, *Bulletin*, 1888, p. 252

5. Id, *Bulletin*, 1890 p 335.

6. Il existe au musée d'Annecy la partie supérieure d'une statuette provenant de Viuz-la-Chiésaz et figurant probablement ce dieu.

génies tutélaires par le vicanus de Boutas. MM. Mowat, cité par M. Flouest, et Allmer [1] reconnaissent formellement dans le puissant dieu au marteau le dieu classique des bergers et dans certains de ses attributs, la hache à deux tranchants, l'écuelle, la serpe, la flûte, le bâton, la couronne de chêne, le chien, les attributs naturels d'une divinité pastorale et silvestre. Et de fait, en relevant les dédicaces des autels de la vallée du Rhône, nous avons constaté qu'à part les jolis vers que lui a consacrés le procurateur des Ceutrons, Sylvain ne recevait d'hommages que de petites gens comme des affranchis, des esclaves, des bateliers, individus d'origine gauloise, qui ne mettaient que les initiales de leur nom. A le considérer, notre autel a dû être lui aussi construit pour des fidèles indigènes dont les moyens n'étaient certainement pas à la hauteur de la dévotion. Du reste, en prenant comme point de départ le pied gaulois de $0^{m},3248$, les mesures prises correspondent à des mesures gauloises, comme le prouve le tableau suivant [2] :

Hauteur totale	0.635	24 pouces [3].
Largeur (base)	0,351	13
— (haut)	0,3248	12
Epaisseur.....	0,365	14 env.
Hauteur du marteau.....	0,432	16
Longueur.....	0,135	5
Largeur	0.054	2
Hauteur des figures.....	0,3248	12
Largeur du rect. droite	0,1624	6
Largeur du rect. gauche	0,135	5
Hauteur des rectangles.....	0,216	8
Diamètre du foculus.....	0,081	3
Largeur des rigoles	0,216	8
Longueur.....	0,270	10

1. *Revue épigraphique,* n^os^ 19, 25, 41, 43, 51, 61, 63, 66.

2. Voir dans les *Mémoires de l Académie du Gard* les travaux de M. Aurès sur la métrologie gauloise et gallo-romaine, 1867, 1868 et suiv

3. 24 pouces = $0^{m},6496$, mais la base du monument semble avoir un peu souffert. Le pouce = $0^{m},027$.

Mais tout cela même peut être aussi une preuve que sous ce Dieu Sylvain se cache une divinité nationale qu'une communauté d'attributs et les exigences des identifications officielles ont suffi pour assimiler au dieu latin, ami des bergers et des poètes bucoliques. De son côté M. A. de Barthélemy a fait du dieu au marteau un Jupiter-Taranis, bien qu'un assez grand nombre d'autels et la statuette de Landouzy en particulier [1] engagent à attribuer à ce dieu non le maillet, mais la roue, emblême imitatif du tonnerre. Enfin M. Flouest (ouv. cité, p. 33-37), le nommant, comme à regret, Dispater, d'après César, le regarde plutôt comme le dieu suprême de la religion gauloise et l'émule de Zeus et de Jupiter. Puisant aux sources de la mythologie comparée, il voit en lui l'antique dieu-lumière, souverain ordonnateur du monde, représentant à la fois l'espace éthéré et la terre qui reçoit de lui sa chaleur et sa vitalité. Tandis que le dieu latin Jovis s'est dédoublé en Jovispater et en Véjovis, en Jupiter Lucetius et en Jupiter Stygius, le dieu gaulois réalise à lui seul la double conception d'un dieu céleste, promoteur de la vie et d'un dieu tellurique de qui l'homme tient tout ce qui fait sa richesse et sa force. Au premier conviennent comme attributs le vase, symbole de la fécondité, le marteau, d'abord symbole de la création, regardé ensuite comme un équivalent de la foudre ; au second le chien infernal, peut-être le serpent et encore le maillet comme instrument de punition, de mort ou de métallurgie souterraine.

Il n'est pas encore possible, dans l'état actuel de nos connaissances, de considérer la question comme résolue par l'une ou l'autre de ces opinions. Celle de M. Flouest, par sa complexité même, semble se rapprocher davantage de la vérité. Cependant, sans pré-

1 *Revue archéol*, 1881.

tendre infirmer une thèse appuyée sur un profond savoir et exposée avec un remarquable talent, je vais essayer d'ajouter quelques mots.

Reconnaissons d'abord que si le dieu au maillet a joui en Gaule d'un culte à peu près général, il n'a pas été sans frapper l'esprit observateur de César. Or, parmi les dieux romains auxquels il a cru devoir assimiler les principaux dieux gaulois, il cite en première ligne Mercure, dont les *simulacra* étaient nombreux, puis Apollon, Mars, Jupiter, Minerve et au chapitre suivant Dispater, dont les Gaulois se vantent d'être issus [1]. Le dieu au maillet est donc un de ces dieux, et en procédant par voie d'élimination il ne peut être que Dispater tel qu'on le concevait de son temps. Il faut donc restituer cette conception, voir ensuite dans quelle mesure y répondent les représentations figurées du dieu gaulois et expliquer enfin comment il a pu être pris en Narbonnaise pour Sylvain.

Dispater, pour les contemporains de César, est une divinité tellurique et infernale qui n'a rien de commun avec Jupiter. Cicéron [2] donne la limite précise de ses attributions en disant que la force et la nature terrestre lui sont consacrées. Claudien ne fera que développer cette idée :

Quid quid ubique
Gignit materies, hoc, te donante, creatur... .
..... Qui finem cunctis et semina præbes [3].

Dispater, en présidant à la naissance des êtres matériels, préside aussi à leur fin. Son caractère de des-

1. VI, 17 et 18 Cesar ajoute que c'est pour ce motif qu ils mesurent le temps, non par le nombre des jours, mais par celui des nuits, et qu ils calculent les dates de naissance de telle sorte que le jour ne vienne qu'en seconde ligne, après la nuit Les Ombriens aussi, d après Varron (*Aulu-Gelle,* III, 2), comptaient les jours de midi à midi Cependant il est probable que si les Gaulois se disaient issus de Dis, c'était de Dis envisage comme divinité tellurique et non infernale

2 *De Nat deor* (II, 26-66) *Vis atque natura terrena*

3 *Rapt Proserp*, 57 à 60.

tructeur, en frappant davantage l'imagination, a fini par prévaloir et il a été honoré comme divinité infernale, surtout lorsqu'après l'introduction des dieux grecs en Italie il eut été assimilé à Hadès-Pluton. A l'origine Dis semble avoir été conçu comme le dieu de la nature sauvage. Varron, dans *Macrobe* (Sat. I, 7 et 12), raconte que les Pelasges élevèrent un temple à Dis dans une contrée sauvage du Latium, où une île flottante hérissée d'arbres et de broussailles leur avait été indiquée par l'oracle comme siège de leurs nouvelles demeures. Ils lui offraient des sacrifices humains. C'est aussi à ce titre qu'il était invoqué, avec et avant Véjovis, comme destructeur des villes, des biens et des territoires des ennemis. Virgile, le poète de l'archéologie religieuse nationale, notant son double caractère de dieu terrestre et infernal, a soin de placer à l'entrée des enfers un bois sombre et effrayant (GEORG, IV, 467). César n'a donc pu concevoir autrement Dispater que Varron, Cicéron, Virgile le concevaient, c'est-à-dire comme le dieu des productions et des forces de la nature, animant de sa présence les forêts profondes et obscures, les grottes ténébreuses, les marais repoussants et les gouffres inconnus par où il descend présider aux destinées immuables des morts. Envisagé sous ces deux aspects, Dis a son analogue dans l'Hadès grec, comme sa déesse parèdre a le sien dans Demeter ou Persephone. Demeter en effet est « tantôt la Terre mère, divinité dispensatrice du sol, tantôt la terre considérée dans ces profondeurs mystérieuses où s'élabore la vie des végétaux, où s'étend en même temps le monde ténébreux de la mort [1]. » De même Hadès est le dieu de la terre, prison des morts ; il est aussi, sous le nom de Pluton, le distributeur de la richesse.

1 P DECHARME, *Mythologie de la Grèce antique*, Paris, Garnier, 1879

Il est difficile d'établir exactement les données sur lesquelles s'est appuyé César pour assimiler à Dispater le dieu au maillet. A le lire, il semble que ce soit un dieu de tradition qu'il a connu en conversant avec les indigènes plutôt qu'en étudiant les manifestations de son culte. Il n'en parle qu'incidemment, en dehors de sa liste de dieux. Cet oubli déguisé exige une explication : c'est que, comme tous les dieux infernaux, le dieu au maillet, divinité redoutable et peu aimée, n'était que rarement invoqué, les préférences des Gaulois allant à Mercure, le dieu du commerce et des beaux discours, et à Mars, le dieu des combats, et que son culte n'a réellement pris d'essor, au point de vue des représentations figurées, qu'après César et à l'époque de la romanisation religieuse.

Quoiqu'il en soit, voyons maintenant dans quelle mesure l'aspect et les attributs du dieu gaulois répondent à cette conception du dieu romain. Les principaux sont l'olla, le marteau et le chien. Le dieu tient ordinairement le vase de la main droite en l'inclinant parfois légèrement comme s'il allait en verser le contenu sur les fidèles.

Avec M. Flouest je le regarde comme le symbole de l'élément humide, principe de toutes choses [1], et par suite comme celui de la fécondité, de la générosité divine. Il correspond à la coupe ou à la patère que les dieux tiennent à la main et aux deux vases souvent figurés sur les autels. Dis, dieu tellurique, a donc là un attribut qui, comme la patère à Hadès, convient bien à son rôle de créateur et de conservateur. A l'olla correspondent la corne d'abondance et la grenade de la déesse parèdre ; la première est un attribut de Cé-

1 Les prêtres égyptiens, dit Vitruve (VIII *Praef*), pour faire voir que tout ne subsiste que par la vertu de cet elément, couvrent une hydrie qu'on porte en grande cerémonie dans un temple, puis, se prosternant contre terre, ils levent les mains vers le ciel et remercient la bonté divine du présent qu'elle leur a fait.

rès ; la seconde joue un rôle important dans la légende de Proserpine [1].

Le double maillet est l'instrument le plus caractéristique de la puissance du Dis gaulois. Dans les bas-reliefs que je crois d'une inspiration plus indigène, le dieu s'appuie sur lui : dans les autres monuments il le tient debout comme Saturne tient sa faux, Poséidon son trident, Hadès sa lance. Tandis que l'olla symbolise son pouvoir créateur, le marteau à double tête répond à sa puissance destructive. Cette antithèse n'a rien d'irrationnel ; elle n'existerait pas si le marteau avait eu seul cette double signification, comme le trident de Neptune qui fixe ou ébranle les terres ; mais c'est précisément parce que le marteau ne rappelait que l'idée de la force qui anéantit qu'on a cru bon de lui opposer l'olla ; on a même généralement placé celle-ci dans la main droite, pour indiquer sans doute que le pouvoir créateur du dieu l'emporte ou doit l'emporter sur le pouvoir contraire. Le marteau est donc l'instrument de Dis, dieu des forces malfaisantes de la terre et de la mort brutale. On le retrouve justement porté, et avec une forme identique, par les Charons étrusques. Sur un vase figurant les adieux d'Alceste et d'Admète, un démon s'avance derrière Alceste, le maillet levé, comme pour lui donner le coup de la mort. S'il n'est pas sur les vases grecs l'attribut d'Hadès, il apparaît en revanche dans les supplices aux mains des juges infernaux. Il ne saurait donc être en aucune façon, et en dépit du marteau de Thor, l'emblême de la foudre [2].

Le chien se présente sous deux aspects. Sur certains bas-reliefs il n'a qu'une tête ; sur d'autres il en a trois ;

1 Il existe à Vieu une inscription à Aerecura, nom donné au IVe siecle à l'épouse de Dis (Allmer, *Inscrip antiq de Vienne*, 3, 385)

2 C'est également comme maillet de la mort que doit s'interpreter le marteau grave sur certaines monnaies gauloises (V Fouest, pl. XI et p 59)

dans le premier cas le chien est gaulois; dans le second c'est un Cerbère imposé par l'assimilation avec le Dispater romain considéré comme Hadès-Pluton qui l'a emprunté lui-même au Sérapis égyptien. Le chien jouait un rôle important dans la vie des Gaulois : c'était le gardien fidèle de leurs demeures, le compagnon de leurs chasses et de leurs combats; rien d'étonnant à ce qu'ils l'aient fait également le compagnon de leur Dis, dieu de la terre et leur ancêtre. On peut admettre aussi que ce dévoué auxiliaire les suivait dans la tombe avec leur cheval et leurs armes, que le même tumulus abritait leurs cendres [1] et qu'à ce titre il méritait d'être encore accolé à Dis gardien des morts. L'assimilation à Cerbère n'aurait donc été que la consécration à la romaine d'un mythe identique au fond. Notez que le chien infernal apparaît avec une seule tête sur les monuments antiques de la Grèce; serré contre la jambe droite d'Hadès, il ressemble, comme notre chien gaulois, à ces chiens de berger, hargneux et grondants, qui n'attendent qu'un signe du maître pour se jeter sur les voyageurs [2].

En résumé le dieu au maillet a été assimilé par César au Dispater latin, dieu tellurique et infernal. Nous devons donc le regarder comme ayant joué le même rôle dans la mythologie gauloise; et de fait rien dans son aspect ou dans ses attributs ne contredit cette assimilation. Il n'y a pas jusqu'à la peau de loup dont on l'affuble dans quelques statuettes qu'on ne retrouve sur la tête et les épaules de l'Hadès étrusque [3], soit parce que cet animal est l'emblème de la nature sauvage, soit parce qu'étant le symbole de la lumière, il est tué par le dieu des morts et de l'obscurité, soit enfin parce qu'il représente le passé (MACROBE, I, 20).

1 CÉS., VI, 19
2 DECHARME, p 388
3 DAREMBERG et SAGLIO, *Dict des Antiq grecq et rom.* Etrusques

L'épée courte qui remplace le vase en terre dans certaines représentations du dieu au maillet est analogue à la lance de Pluton, à la flèche de Véjovis, et est un signe de sa puissance plus explicite et plus en rapport avec les mœurs guerrières des Gaulois.

Comme on le remarque, on retrouve dans les manifestations des croyances gauloises un fonds d'expression commun aux Latins et aux Grecs. Ce fonds, renouvelé, renforcé à l'époque de la conquête, rend plus obscure la question de savoir exactement quelle part originale doit être faite à l'inspiration indigène.

Voyons enfin comment en Narbonnaise il a pu être pris pour Sylvain. A dire vrai la confusion est naturelle. Si à l'époque classique Sylvain est un dieu pastoral, autrefois il était le dieu des forêts sombres et des sites sauvages ; c'est lui qu'adoraient les Pélasges pasteurs (Virg., *Aen.*, VIII, 597) ; c'est lui qu'après eux continuèrent de vénérer certaines tribus italiques. Sylvain personnifiait donc un des aspects de Dis. Les arbres lui étant consacrés, le bouleau et le cyprès, arbres funéraires, faisaient par suite de Sylvain un dieu des morts : autre trait de ressemblance avec Dis. On sait enfin que le culte de Dispater était peu florissant dans l'empire romain ; les inscriptions qui le nomment sont rares ; on peut donc admettre qu'on n'a pas tardé en Narbonnaise à lui substituer Sylvanus et à Proserpine la déesse Sylvana comme des divinités plus faciles à émouvoir ; par suite à ses attributs d'Hadès gaulois se sont ajoutés des attributs plus sylvestres : la couronne de chêne, la serpe, la flûte, etc.

Telles sont les quelques réflexions que m'a suggérées l'étude de l'humble autel de notre Musée lapidaire.

C. Marteaux.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

(DONS ET ÉCHANGES)

Annales de la Soc. d'émulation de l'Ain, oct.-déc. 1892. — A. TRUCHELUT : *Etudes sur les usages ruraux de la Bresse et de la Dombes* (suite). — JARRIN : *Sébastien Castellion.*

Bulletin de la Soc. d'histoire et d'archéologie de Genève, t. Ier, liv. II, 1892. — Notice nécrologique sur E. Serand. — Lettre de Charles VIII, roi de France, à Philippe de Savoie, comte de Baugé, où il intervient en faveur de la candidature à l'épiscopat de Genève du protonotaire apostolique François de Savoie, frère du comte et de l'évêque décédé. Lyon, 23 novembre 1483. — BRIQUET : *De la valeur des filigranes de papier comme moyen de déterminer l'âge et la provenance de documents non datés* ; relève, pour la Savoie, un soleil à huit rayons flamboyants, de 1388 à 1400 ; deux clefs en sautoir avec poignées évidées en forme de cœur, de 1415 à 1439.

Bulletin archéologique du Comité des trav. hist., 1892, n° 2. — REQUIN : Note sur le sculpteur J. de Fontay, qui séjourna à Avignon de 1451 à 1460 et qui décora la grotte de la Sainte-Baume des statues de Louis XI et de sa femme Charlotte de Savoie (p. XXXV). — MUGNIER : Mémoire sur un magnifique bréviaire sur vélin du XVe siècle composé pour Marie de Savoie entre 1428 et 1447 et possédé par la bibliothèque publique de Chambéry (p. XLIV). — CORNILLON : Inscription de Vienne où semble se lire le surnom (*Carpo*)*phorus,* trouvé déjà à Genève et à Aix-les-Bains.

Bulletin historique et philol. du Comité des trav. histor., 1892, n° 2-3. — H. BEAUNE : *Sur le sens du mot* quitte *dans les actes féodaux de la Bresse et du Bugey.* —

Mugnier : *L'Expédition du Concile de Bâle à Constantinople pour l'union de l'Eglise grecque à l'Eglise latine* (1437-1438) ; rôle joué par le capitaine Nicod de Menthon, gouverneur de Nice, et compte des avances qu'il a faites pour l'expédition.

Cyclamen, n° 3. — F. Dupont : *Le Cidre en Savoie.*

Journal des Savants, déc. 1892. — Th. Reinach : *La Gaule avant les Gaulois* ; essaie de concilier la théorie archéologique de Bertrand avec la théorie historique d'A. de Jubainville.

Lyre universelle, nos 77 à 79. — *La Savoie littéraire :* discours prononcé par M. Thonion, député de la Hte-Savoie à la distribution des prix du lycée Berthollet à Annecy.

Mémoires et doc. de l'Académie de la Val d'Isère, Ve vol., ve liv., 1892. — J.-E. Borrel : *Patrie du Pape Innocent V* (3e réponse à M. le chanoine Béthaz), conclut ainsi cette longue polémique : 1° Pierre Grossi, qu'on a pu appeler aussi Pierre des Cours, devenu saint Pierre III de Tarentaise, est réellement né à Aoste ; 2° Pierre de Champagny, devenu dominicain et cardinal sous le nom de Pierre de Tarentaise, devenu pape sous le nom d'Innocent V, est bien né en Tarentaise.

Mémoires et doc. de la Soc. savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. XXXI, 1892. — Tavernier : *Histoire de Samoëns* (1100-1792) ; nombreux documents inédits. — Rabut : *Voyage du héraut Savoye en France, Chypre, etc.;* extrait des comptes du châtelain de Saint-Germain en Bugey. — Mugnier : *Poésie patoise de 1564* ; prière d'un catholique à l'occasion de la convalescence d'Emmanuel-Philibert de Savoie.

Opuscule. — Béthaz : *Pierre des Cours de la Salle (Aoste), pape sous le nom d'Innocent V,* Aoste, 1892, 56 pages ; Béthaz, s'appuyant sur la tradition très vivace à Aoste, sur divers portraits de famille, sur le blason de la famille des Cours analogue à celui d'In-

nocent V, conclut contre Borrel : 1° qu'il n'y a pas de confusion à faire entre Pierre Grossi (saint Pierre III) et Pierre des Cours (Innocent V), attendu que leurs blasons sont absolument différents, que leur parenté repose sur une erreur de quelques historiens et qu'il est peu admissible que le premier ait changé son nom sous prétexte que son oncle Rodolphe du Chatelar lui a légué, en 1270, son clos des Cours ; 2° que Pierre des Cours, malgré une erreur de Besson, est bien réellement né à la Salle (Aoste) et qu'élevé en Tarentaise près de son parent probable Bermond des Cours, archidiacre de Tarentaise et chanoine d'Aoste, il a pris le nom de Pierre de Tarentaise.

Ouvrage, — H.-J. Gosse : *Saint-Pierre, ancienne cathédrale de Genève,* 3e fasc., 1893, xi-87 p. in-4° ; contribution à l'étude des édifices qui ont précédé l'église de Saint-Pierre-ès-liens à Genève. Epoque gauloise : dolmen, fibule, poterie. Epoque romaine : inscriptions, temples. — Epoque burgonde : église de Saint-Pierre, en bois, construite entre 517 et 522 ; tombes ; basilique élevée entre 582 et 593 ; curieux fragments de Chapiteaux. — Eglise du xe siècle (planches, dessins, plans).

Recueil de la Soc. hâvraise d'études diverses, n° 1, 1892. — A. Naef : *Notes descriptives et historiques sur la ville de la Tour de Peilz* ; cette ville, située entre Vevey et Clarens, a appartenu à la Maison de Savoie, de 1248 à 1536.

*
* *

Nota. — *Revue savoisienne,* n° 5, 1892, page 352, ligne 30 : au lieu de *réimpression*, lire : première édition complète faite sur le manuscrit. — *Id.,* page 351, ligne 15 : au lieu de Perrin, lire H.-J. Perrin.

*
* *

Anales del Instituto fisico geografico y del museo national de Costa Rica, t. III, 1890. — *Bull. de la Soc. d'archéol. de la Drôme,* janv. 1893. — *Bull. de l'Académie du Var,* t. XVI, 2e fasc., 1892. — *Bull. de la Soc. vaudoise d'hist. natur.,* déc.

1892. — *Bull. d'hist. ecclesiastique.* janv. fév 1893. — *Bull. administratif du journal la Liberté.* 1892. n°ˢ 9 à 12. — *Bull des séances de la Soc. nat. d'agriculture,* 1892. n° 9. Journaux : *Alpes, Industriel savoisien, Tribune de Genève, Union savoisienne.* — *Mém. de l'Académie d'Arras,* 2ᵉ sér., t. XXIII. — Société de Géographie : *Comptes rendus des séances,* 1892, n°ˢ 15 à 18. — *Polybiblion,* janv. 1893. — Société agricole et scientifique de la Hte-Loire : *Statuts et liste des membres,* 1892.

C. M.

GLANES

☞ La *Nouvelle Savoie* : tel est le nom que porte, depuis peu, une portion du territoire du Nouveau-Monde, aux environs de Sastre (République Argentine). C'est à l'initiative de M. Gros, de Saint-Jean de Maurienne, qu'est due cette appellation : la colonie qui en est l'objet se compose de plusieurs lieues carrées de terrains cultivables.

☞ La commune de *Souk-Ahras,* département de Constantine, ne compte pas moins de deux cents émigrants savoyards, originaires de Verrens-Arvey et de Tournon. Les premiers sont partis en 1857 : ils ont presque tous réussi : plusieurs sont arrivés à une large aisance.

☞ C'est M Capus, l'explorateur bien connu, qui a été nommé directeur de l'observatoire du Mont-Blanc. Il prendra possession de son poste dans quelques semaines, et se livrera à des études de physique, de physiologie animale ou végétale et de météorologie.

☞ A propos d'un ex-cuirassier de Reischoffen, décoré pour sa bravoure en 1870, et qui vient d'échouer en police correctionnelle, le *Courrier des Alpes* rappelle que ce fait si rare, d'un simple soldat nommé d'emblée chevalier de la Légion d'honneur, s'est produit plusieurs fois pour des Savoyards, dans la campagne de 1870. Il cite, à l'appui de son dire, « un brave garçon, aujourd'hui conducteur de l'omnibus de l'hôtel Saint-Georges à Saint-Jean de Maurienne ». qui a reçu la croix à Champigny. Nous avons connu, de notre côté, Joseph Losserand, de Faverges, mort facteur des postes, le 3 avril 1885, et François-Marie Buffet, de Clermont, près Seyssel, retraité comme gendarme.

☞ Un cultivateur de Champanges a trouvé dans son champ une dizaine de kilos de monnaies romaines renfermées dans une urne. La plupart de ces pièces paraissent en cuivre recouvert d'argent. Les empreintes sont remarquablement nettes.

☞ Notre compatriote M. Dufayard, professeur d'histoire au lycée Hoche, à Versailles, a été reçu docteur ès-lettres par la Faculté de Paris, le 17 février 1893. Sa thèse de lecture avait pour titre : *De Claudii Seisselii vitâ et operibus.*

Le Directeur-Gérant : F. Miquet.

1361-93. — Annecy. Imprimerie de F. Abry.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 8 mars 1893.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

La plus grande partie de la séance est consacrée à la lecture du rapport présenté au nom de la commission d'examen du concours d'histoire de 1892.

Le Secrétaire communique une lettre de M. Venance Payot, naturaliste à Chamonix, signalant la découverte récente au col de Versine (Bellevaux), d'une fleur qui, selon lui, manquait jusqu'à ce jour à la flore française. Il s'agit de la *Linnea borealis*.

MM. Nanche et Marc Le Roux font toutes réserves au sujet de cette découverte : la fleur en question n'est pas rare dans la région alpestre.

MM. Marteaux et Le Roux font circuler une lithographie, exécutée sur le dessin de M. Carvin, professeur au Lycée, et représentant l'urne funéraire étrusque dont il a été parlé dans la séance de février. Des remerciements sont votés à M. Carvin, dont le talent très apprécié n'a d'égal que son désintéressement.

Connaissance est donnée de quinze documents inédits envoyés par M. Jules Vuy pour la *Revue savoisienne*.

M. Marc Le Roux fait une communication sur un organisme flottant capturé au filet fin dans les eaux du lac d'Annecy. Il s'agit d'un *Protozoaire* faisant partie du groupe des Flagellates (terme de passage des Infusoires aux végétaux) et qui est nouveau pour la faune française. L'animal mesure dans sa plus grande longueur, 19 millièmes de millimètre. Le corps cuirassé affecte la forme de deux calottes irrégulièrement co-

DC 611
A11
8

annie (Haute) 3.

niques, réunies par leur base suivant une gouttière garnie de cils vibratiles. Le test porte d'un côté trois épines rigides divergentes ; de l'autre, un long prolongement unique. On aperçoit par transparence un noyau volumineux muni d'un nucléole, ainsi que des vacuoles contractiles. Enfin un flagellum mobile (organe locomoteur) s'échappe du corps et bat l'eau d'un mouvement rhytmique. Cet organisme appartient au genre *Ceratium* et ne semble pas devoir se rattacher aux espèces précédemment décrites. Aussi l'auteur de cette découverte croit devoir attribuer à l'espèce du lac d'Annecy la dénomination de *Ceratium anneciense* (M. Le R.), pour rappeler l'habitat particulier de ce nouveau Protozoaire.

M. Le Roux montre encore à la Société une série de figures se rapportant à l'embryologie du poulet. Les vingt et un jours de l'évolution dans l'œuf, représentés en vraie grandeur à l'aide de modelages en cire et en gélatine, sont exécutés avec une grande précision scientifique. Cet intéressant tableau de démonstration, qui n'existe encore qu'à la Faculté de médecine de Paris et dans deux ou trois grands musées de France, est exposé dans la salle d'anatomie comparative du Musée.

Le Secrétaire, François Miquet.

Séance du 12 avril 1893.

PRÉSIDENCE DE M. JEAN RITZ.

En l'absence de MM. Dunant, Ducis et Thonion, M. Jean Ritz, le plus âgé des membres présents, est désigné comme président.

M. Marteaux annonce que les fouilles du jardin Caraviotti (n° 399 ; maison à l'hypocauste) sont remises au printemps prochain ; elles n'ont fourni que des

fondations de murs dont il a pris provisoirement le plan, des portions d'aires bétonnées, de grosses pierres soutenant sans doute les pieds droits des portes et des débris sans intérêt ; il a cependant conservé deux fragments de vases rouges ; l'un, qui représente un chien courant, faisait partie d'une scène de chasse ; l'autre, minuscule, offre quelques lettres d'une inscription qui courait en mince cordon sur la panse du vase : PRIML · PAT/////. M et L sont liées par une barre oblique ; le T n'a pas de crochets.

Dans le jardin Châtelet (nº 394 ; théâtre), M. Marteaux a également recueilli, parmi les déblais retirés autrefois de la cave de l'habitation, des estampilles de potiers ; pour la poterie noire, S(COTT)VS·F ; le point central est remplacé par une étoile à sept rayons ; MARTINUS et /////I///OC/// ; mais l'O seul est bien net ; pour la poterie rouge : CIMTVSMIM ; pour la poterie jaune, sur une lèvre de jatte : BEP(ou R)OF. Les lettres sont de bonne époque ; le P semble former ligature avec une ou deux lettres, un I ou un T et un E. Toutes ces marques, sauf celle de MARTINVS, n'ont pas encore été recueillies, semble-t-il, dans les Fins et n'existent pas au Musée ; la dernière même manque dans l'ouvrage de M. Allmer. — Il faut ajouter à ces trouvailles une panse de petit flacon en verre, des clefs de fer, des monnaies du siècle des Antonins, un contrepoids en terre marqué d'une croix offrant en graffite deux triangles posés sur leurs pointes, une bague en fer avec une sardoine portant en intaille une tête de guerrier à casque ailé ; enfin divers menus objets. Plusieurs d'entre eux lui ont été généreusement cédés par M. L. Belleville, ouvrier.

M. Le Roux montre une intéressante collection de sceaux anciens, obtenus au moyen des matrices conservées aux Archives nationales, collection qu'il a organisée de concert avec M. Max Bruchet, archi-

viste du département. Ces pièces sont des documents très précieux pour l'histoire de la Savoie, car elles forment une série sinon complète du moins fort typique des sceaux qui furent appendus aux actes des comtes de Genève, des seigneurs, des comtes et ducs de Savoie, princes de Piémont, évêques, etc., depuis le commencement du XIII^e^ siècle jusqu'à nos jours. Les uns reproduits en cire verte ou rouge suivant la couleur des originaux, les autres simples moulages au soufre, sont des petits monuments des siècles passés témoignant d'un art exquis. La plupart sont accompagnés de leurs contre-sceaux (empreintes plus petites reproduisant généralement l'armorial du seigneur), qui timbraient le revers du sceau principal. Cette très utile collection complète très heureusement la série des matrices et des empreintes intéressant l'histoire de notre pays que possédait déjà le musée d'Annecy.

Le Secrétaire annonce qu'à l'occasion du 25^e^ anniversaire de l'entrée en pharmacie de M. Reber, un comité s'est formé à Genève pour offrir à ce savant un témoignage public de sympathie.

La Société décide qu'elle prendra part à cette manifestation, qu'une lettre sera envoyée à M. Reber pour lui exprimer combien nous apprécions les services qu'il a rendus à la science et la collaboration qu'il a donnée à la *Revue savoisienne*.

M. Nanche appelle l'attention sur une colonne avec chapiteau, remontant selon toute apparence au XI^e^ siècle, qui est restée debout après la démolition des arcades de la rue Grenette, mais qui risque d'être enlevée ou détruite pour la reconstruction de cette rue.

Une délégation de la Société se rendra sur place pour voir s'il y a lieu de prendre des mesures afin d'assurer la conservation de ce monument.

Le Secrétaire, François Miquet.

L'ENSEIGNEMENT
DANS LES COLLÈGES
DU
DÉPARTEMENT DU MONT-BLANC
EN 1793

Depuis quelques années, l'histoire de l'instruction publique excite, dans le monde des érudits et de l'Université, un certain intérêt si l'on en juge par le nombre des monographies qui lui sont consacrées dans les diverses provinces de la France. Dans le département de la Haute-Savoie, la période antérieure à la Révolution a été l'objet d'un travail sérieux [1] ; mais pour l'époque révolutionnaire, rien encore n'a été tenté. Aussi, ayant trouvé un programme d'éducation publique élaboré en 1793 relatif à cette région, renfermant des détails caractéristiques sur la conception que l'on se faisait alors de la pédagogie, nous avons jugé utile de le publier en l'accompagnant de commentaires : des comparaisons avec les systèmes préconisés par les orateurs de la Révolution permettront de faire ressortir l'intérêt de cette tentative originale et de dégager l'influence qu'elle a pu exercer sur les essais postérieurs.

I. — Nécessité d'une réforme de l'Instruction publique pendant la Révolution.

La Révolution a creusé un abîme profond entre l'ancien et le nouveau régime. L'une des idées fondamentales que les professeurs, avant 1789, s'efforçaient de faire pénétrer dans l'esprit de leurs élèves, le droit

1 *Hist de l Instruction publique avant 1789 dans le département de la Haute-Savoie*, par M Gonthier, Annecy, 1887, 104 p in-8°. (Extrait du t. X. des *Mem et Doc. de l Academie Salésienne)*

divin de la royauté, a été combattue avec la violence que l'on sait par les orateurs révolutionnaires. On a pu, à tort ou à raison, prétendre que la Révolution avait devancé son heure ; mais on doit reconnaître combien étaient légitimes ses efforts pour se créer une pédagogie conforme aux principes nouveaux qu'elle représentait. Un gouvernement ne saurait vivre si les nouvelles générations arrivent à l'âge d'hommes avec des convictions contraires à celles qu'il représente. Les penseurs ont depuis longtemps constaté ce rapport nécessaire entre la forme du gouvernement et la pédagogie qu'il tend à faire prévaloir. Sans vouloir, à ce sujet, remonter jusqu'à la *Politique* d'Aristote, il sera peut-être à propos de citer un contemporain, Helvetius, faisant remarquer, peu d'années auparavant, en 1758, dans son livre *De l'Esprit*, que « des changements considérables dans l'éducation publique sont inséparables du changement de la Constitution des Etats ».

Ces idées ont été bien souvent développées à la tribune par les orateurs de la Révolution. « Il faut absolument, disait Rabaut-Saint-Etienne, renouveler la génération présente en formant en même temps la génération qui va venir ; il faut faire des Français un peuple nouveau ; lui donner des mœurs en harmonie avec ses lois, lui inspirer la liberté, l'égalité, la fraternité [1]. » — « Quel est, dit Chénier, notre devoir en organisant l'instruction, c'est de former des républicains », si les instituteurs républicains « pressent l'âme des citoyens et l'environnent d'un triple rempart de patriotisme, la rouille des temps anciens ne rongera plus notre Constitution et nous pourrons en paix compléter cet évangile de l'égalité qui doit triompher des préjugés les plus antiques et renouveler la face de la terre [2] ».

1 *Moniteur*, séance du 22 décembre 1792
2. *Id*, séance du 15 brumaire an II. (5 nov 1798.)

Ces deux citations. qu'il serait facile de multiplier peignent bien l'enthousiasme que cette idée d'une réforme de l'instruction inspirait aux hommes de 1789. Comment fut elle exécutée ?

II. — Lenteurs de cette réforme.

Les orateurs de la Révolution furent parfois bien embarrassés pour passer de la théorie à la pratique et résumer leurs idées dans un projet d'une application facile. La Constituante et la Législative ne produisirent, dans le domaine de l'enseignement, rien d'utile. Aussi, à la tribune de la Convention, le 15 brumaire an II, Chénier constatait que l'éducation nationale restait à créer et, dans la séance du 6 frimaire suivant, Thuriot attirait l'attention de ses collègues sur l'urgence de l'organisation de l'instruction publique : « La France entière le demande, disait-il ; on ne nous présente pas une seule pétition où ce vœu ne soit exprimé [1]. » L'une de ces pétitions, qui provoqua ce remarquable projet de Romme dont nous parlerons plus bas, fut portée à la barre de la Convention au nom du département de Paris, des districts ruraux et des sociétés populaires dans des circonstances extraordinaires. La Terreur venait d'être mise à l'ordre du jour, la levée en masse décrétée, la loi du maximum votée, celle des suspects allait passer le lendemain. Enseignement plein de grandeur : c'est au milieu de cette tempête politique la plus effroyable dont notre histoire ait conservé le souvenir que la voix du peuple s'élevait avec sérénité pour demander l'organisation des études les plus désintéressées.

Cette persistance des villes à réclamer un système d'éducation a pu engager certains auteurs à porter contre les hommes de la Révolution l'accusation d'im-

1 On trouvera dans le *Moniteur*, aux dates indiquées dans notre texte, les discours auxquels il est fait allusion, soit ici, soit plus loin

puissance : jugement bien sévère que l'on aurait certes atténué si l'on avait eu présents à la mémoire ces mots de Daunou, le célèbre conventionnel qui mérita, sous l'Empire, par son esprit droit et perspicace, les honneurs d'un fauteuil académique : « Dans ces années de « péril et de combat, les Français ne pouvaient étudier « qu'un seul art, celui de vaincre, et l'on doit convenir « qu'ils y ont fait d'assez vastes et rapides progrès. »

III. — Initiative prise par le département du Mont-Blanc. Son plan d'instruction publique.

Le département du Mont-Blanc a dû certainement, bien que nous n'en ayons pas la preuve matérielle, envoyer sa pétition. Ce désir d'obtenir une prompte organisation de l'enseignement s'explique facilement. Les collèges et autres établissements d'éducation dont la direction appartenait avant la Révolution surtout aux prêtres, furent vite désorganisés par les mesures prises contre le clergé sous la Législative et la Convention. En Savoie ces mesures furent, à vrai dire, appliquées assez tard : à Annecy par exemple, le collège Chapuis, administré par des Barnabites, fonctionna jusqu'en mai 1793. Mais à la suite d'un arrêté municipal du 18 de ce mois, mal interprété par les religieux, les cours furent interrompus.

Désireux de remédier à cette fâcheuse situation, le Conseil général du département du Mont-Blanc confia à quelques-uns de ses membres réunis en Comité d'instruction publique, le soin d'élaborer un plan d'éducation nationale. Ce plan fut soumis à son examen dans la séance du 1er frimaire an II (22 novembre 1793, vieux style), et, après son approbation, on décida qu'il serait mis à exécution jusqu'à l'organisation définitive de l'instruction publique par la Convention.

Voici ce plan que nous publions *in extenso* en raison de son grand intérêt :

Plan provisoire d'instruction publique pour le département du Mont-Blanc.

Outre les écoles primaires, dont l'organisation s'effectuera le plus promptement possible dans ce département, il y aura dans chaque chef-lieu de district un collège national qui réunira quatre cours d'instruction : le premier se nommera cours de *grammaire* et se divisera en trois classes ; le second cours. de *géographie,* d'*histoire,* de *dialectique* et d'*éloquence,* divisé pareillement en trois classes ; le troisième cours, d'*histoire naturelle* et de *physique,* divisé en deux classes ; le quatrième cours, des *arts libéraux,* divisé en trois classes.

Le 1er cours sera établi incessamment dans chaque chef-lieu de district ; quant aux 2me, 3me et 4me, il suffira, pour les mettre en activité, de faire conster de la présentation de dix élèves au moins pour chaque classe. La totalité des cours sera néanmoins provisoirement établie dans le chef-lieu du département, pour l'utilité de tous les districts.

Le collège sera en vacance le 5e et le dernier jour de la décade. Les grandes vacances n'auront que la durée du mois vendémiaire.

Il y aura distribution de prix à deux époques différentes, la 1re au mois germinal, la 2me à la fin de l'année républicaine.

Chaque époque donnera une décade de vacance.

PREMIER COURS

Aussitôt que les enfants sauront lire et écrire, qu'ils aient étudié ou non dans les écoles primaires, ils pourront être admis au cours de grammaire. Ce cours sera de la durée de trois ans et dirigé par des instituteurs qui alterneront.

1re Année. — 1re Classe du 1er Cours.

Le devoir de l'instituteur préposé à cette classe sera d'enseigner à ses élèves les principes généraux de la langue française et de les familiariser avec la connaissance de ce qui forme les différentes parties du discours, comme noms, pronoms, etc., et de leur apprendre les règles les plus communes de la syntaxe.

Il leur apprendra aussi à lire couramment toutes sortes d'écritures, et, pour les apprendre à lire, il aura soin de leur faire comprendre la nature et l'usage des points, virgules, accens et autres notes grammaticales propres à rendre l'écriture correcte.

Il les exercera également à la prononciation en les habituant à

articuler nettement toutes les syllabes, surtout les finales, et leur faisant rendre compte, à chaque phrase, du genre, du nombre, du cas et du sens de tous les mots ainsi que de leurs rapports et liaisons entre eux.

Pendant les trois derniers mois de l'année scholastique, l'instituteur ajoutera à ses leçons ordinaires une explication des conjugaisons et déclinaisons latines.

Les livres élémentaires qui seront provisoirement adoptés dans cette classe sont :

1° Les principes généraux de la langue française, par *Restaut* ;

2° La Bibliothèque grammaticale ou Mémoire sur la parole et sur l'écriture, par *Changeux* ;

3° Traité de l'orthographe française en forme de dictionnaire, par *Restaut* ;

4° Rudiment, de *Tricot* ;

5° Recueil des actions vertueuses des Républiquains français ;

6° Cathéchisme nouveau de la République française.

2^me^ Année, 2^me^ Classe du 1^er^ Cours.

Quand le jeune élève sera instruit des principes généraux de la langue française, qu'il possédera l'art de lire et écrire correctement, qu'il aura acquis les notions de politique et de morale proportionnée à son âge et la connaissance des premiers éléments de la langue latine, il sera temps alors de l'initier dans l'étude de cette langue et ce sera le devoir de l'instituteur de la seconde classe du 1^er^ cours qui sera tenu de procéder de la manière suivante :

D'abord, il expliquera, en français, les principes de la langue latine et accoutumera ses élèves à former les conjugaisons, déclinaisons, etc., selon la méthode de Tricot et celle de Restaut sur les règles de la syntaxe.

Quand il les jugera assez instruits sur ces différents objets et qu'il aura pris soin de les leur rendre familiers par des fréquentes répétitions, il les essayera à traduire littéralement du français en latin selon les règles indiquées dans le rudiment, leur apprendra à chercher dans le vocabulaire français chaque mot dont ils auront besoin pour en composer une période latine qui exprime en cette langue la même idée et le même sens contenu dans la période française qu'il leur aura fait traduire.

Cette traduction faite, il leur en expliquera le mécanisme en leur faisant comprendre que cette opération n'est autre que l'application des règles qu'ils connaissent déjà et qu'il aura soin de leur rappeler en leur faisant rendre compte de nouveau de ce

qu'elles renferment et de la manière dont ils les ont appliquées par rapport aux noms, pronoms, verbes, adverbes, etc.

Ce travail exige les soins les plus minutieux de la part de l'instituteur afin de ne pas fatiguer et rebuter ses élèves dont il aura besoin souvent de faciliter l'attention et aider l'intelligence.

Les quatre premiers mois de cette 2^me^ année scolastique suffiront, s'ils sont bien employés, pour mettre les jeunes gens au courant de la traduction littérale du français en latin et dès lors on pourra exiger d'eux un travail dans le même genre plus méthodique et plus long, c'est-à-dire les accoutumer à traduire quelques morceaux choisis d'histoire ou de morale qu'ils devront composer chacun en particulrer dans l'intervalle de deux classes et en rapporter une copie avec des notes ; l'instituteur devra examiner chacune de ces compositions ou tout au moins en extraire au hazard cinq ou six dont il fera observer toutes les fautes relatives à la construction latine, aux expressions impropres, aux contresens équivoques et défaut d'orthographe. Finalement, il en dictera la correction dont chaque élève sera obligé de rapporter copie à la classe de l'après-midi, pour s'exercer à une diction pure et une écriture correcte.

Après avoir suivi cette marche pendant quelque temps, il accoutumera les jeunes gens à traduire alternativement du français en latin et du latin en français pour leur rendre plus sensibles les rapports de ces deux langues et les familiariser davantage avec les principes et les règles de l'une et de l'autre.

On se servira, dans cette classe, des livres suivants :

1° Le Rudiment et la Méthode de *Tricot* ;

2° Le Vocabulaire français-latin et le Cours de latinité, par *Vanière* ;

3° Les Fables de *Phedre* et *Cornelius Nepos* ;

4° Les Epîtres de *Cicéron* et les Commentaires de *César* ;

5° Le Cathéchisme nouveau de la République française ;

6° Le Recueil des actions vertueuses des républiquains français.

3^me^ Année, 3^me^ Classe du 1^er^ Cours.

Cette année sera employée à perfectionner les jeunes gens dans les connaissances grammaticales qu'ils auront déjà acquises.

Le devoir de l'instituteur sera donc de surveiller exactement la connaissance et l'application des principes des deux langues française et latine, en prononciation, l'écriture, l'orthographe, et d'appliquer avec netteté et précision toutes les règles de la syntaxe afin de faciliter à ses élèves l'intelligence de tous les auteurs latins, même les plus obscurs.

Ses leçons seront alternativement des traductions du français en latin, toujours en conformité des principes et des règles appris dans la classe inférieure et dont l'application devra être raisonnée en même temps qu'elle sera faite sur les différents auteurs latins tant en vers qu'en prose.

On suivra cette méthode régulièrement pendant les six premiers mois, obligeant chaque jour tous les élèves à rapporter deux traductions dont on leur fournira la matière l'une à la classe du matin, l'autre à la classe du soir et pour lesquelles ils auront les secours du rudiment. de la méthode et des dictionnaires.

Quand ils seront assez forts dans les principes, et lorsque familiarisés par l'habitude à en faire une application exacte, ils auront déjà appris la valeur d'un grand nombre de mots latins rendus français et traduits du français en latin, il sera à propos de leur faire traduire de vive voix quelques périodes d'une langue en l'autre et même de les obliger à parler latin entre eux, ce qui contribuera puissamment à développer leur intelligence et à graver dans leur mémoire les principes et les rapports de la langue qu'ils étudient avec celles qu'ils connaissent déjà.

Les livres dont on fera usage dans cette classe sont :

1° Le Rudiment et la Méthode de *Tricot* ;
2° La Prosodie latine ;
3° Le Vocabulaire français et le dictionnaire latin ;
4° Le *Ciceronianum* ou Dictionnaire des élégances ;
5° Les Offices de *Cicéron* et les Harangues de *César* ;
6° Les Bucoliques de *Virgile* et les satires d'*Horace* ;
7° Les Fastes d'*Ovide* et ses Tristes ;
8° Les œuvres de *Tite-Live*. ou les épîtres de *Senèque*.

Ici finit le cours de latinité et de grammaire.

SECOND COURS.

Géographie et Histoire. — Dialectique et Eloquence.

Le 2e cours sera de la durée de trois ans et dirigé par trois instituteurs.

1re Année, 1re Classe du 2me Cours.

La 1re classe du 2e cours sera consacrée à l'étude de l'histoire ancienne et moderne et à celle de la géographie.

Le devoir de l'instituteur sera de donner à ses élèves une connaissance exacte de la sphère terrestre, des cartes géographiques et du globe, de leur apprendre à connaître la position topographique des différents empires. républiques. royaumes. provinces,

villes, bourgs, etc., leurs climats, leurs confins et les noms des fleuves ou rivières qui les arrosent.

Il ajoutera à ces notions des observations raisonnées sur les mœurs, les usages. la forme et les variations du gouvernement des différents peuples de la terre, sur les causes qui les ont produits ainsi que sur la nature et les relations de leurs intérêts politiques et commerciaux.

Les livres analogues à ce genre d'étude sont:

1° Géographie du citoyen *De la Haye*, le jeune, comprenant les quatre-vingt-quatre départements et celle de *Lenglet-Duffresnoy*;

2° Les tablettes chronologiques de l'histoire universelle avec des réflexions sur l'ordre qu'on doit tenir et les ouvrages nécessaires pour l'étude de l histoire, par *Lenglet-Duffresnoy*;

3° L'histoire de *Condillac* et celle de la Révolution française;

4° L'histoire romaine du temps de la République jusqu'à César et l'histoire grecque du temps de la République.

2^me^ Année, 2^me^ Classe du 2^me^ Cours.

L'instituteur de cette classe sera chargé d'enseigner à ses élèves la logique en langue française, les éléments d'arithmétique. d'algèbre et de géométrie pour en former un cours de morale naturelle.

Son devoir sera encore, dès le 9^e^ jour de chaque décade, d'expliquer quelques articles des *Droits de l'homme* à tous les écoliers réunis dans une salle d'exercice dont il sera fait mention ci-après.

Les éléments d'arithmétique, algèbre et géométrie par *Bezous*, dont il joindra les démonstrations physiques aux applications verbales et l'ouvrage de *Thomas Pennet*, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, d'où il déduira les vrais principes de la morale qu'il aura soin de rendre sensibles par quelques exemples tirés des hauts faits des républicains anciens ou modernes, seront aussi commentés par l'instituteur.

3^me^ Année, 3^me^ Classe du 2^me^ Cours.

Le devoir de l'instituteur de cette 3^e^ classe sera d'enseigner à ses élèves la Rhétorique proprement dite, de leur expliquer avec soin les différentes figures propres à orner le discours et, en général, tout ce qui est relatif à la littérature.

Les ouvrages dont il devra se servir sont :

1° La Rhétorique de *Crevier*;

2° Les synonymes de *Girard* ou de *Bozé*;

3° Les Principes de la littérature de *Le Batteux*;

4° Les Harangues tirées d'Hérodote, de Thucydide, Xénophon et autres historiens grecs, par *Auger* ;

5° Recueil contenant plusieurs pièces choisies des plus célèbres orateurs, par *Charrel* ;

6° Quelques discours intéressants des différentes législatures et quelques fragments des ouvrages de *Diderot*, d'*Alembert* et de *Mirabeau*.

TROISIEME COURS

Ce cours sera divisé en deux classes et aura deux instituteurs différents.

1re Classe du 3e Cours : *Histoire naturelle.*

L'instituteur de la 1re classe du 3me cours devra expliquer à ses élèves l'histoire naturelle sous les trois règnes différents. Il se servira pour cet effet des ouvrages de *Pluche, Buffon* et *Valmont Bomarc.*

2me Classe du 3me Cours : *Physique.*

L'instituteur préposé à cette classe sera tenu d'expliquer à ses élèves le cours de physique qui a été dédié à l'Assemblée nationale par le citoyen Brissot, autre que l'infame Brissot (*sic*).

Les ouvrages qu'il pourra consulter utilement sont ceux de *Vollet, Sigan, Delafond, Francklin, Becaria* ; le dictionnaire de *Paulian,* et les Récréations mathématiques.

Les explications seront toujours accompagnées d'expériences physiques ou de démonstrations mathématiques, selon le genre et la nature des dissertations.

QUATRIEME COURS : *Arts libéraux.*

Ce cours sera composé de trois classes qui auront un intituteur différent.

Les jeunes gens pourront y être admis quoiqu'ils étudient ou même quoiqu'ils n'aient point encore étudié dans le cours précédent.

1re Classe.

L'instituteur préposé à cette classe aura soin de proportionner ses leçons à la capacité de ses élèves, de les diviser en différentes catégories pour adapter à chacune les explications et démonstrations qui seront à leur portée et répéter ces démonstrations jusqu'à ce qu'il soit convaincu qu'il soit rendu intelligible au plus grand nombre.

2me Classe : *Dessin.*

Toutes les personnes de l'un et de l'autre sexe qui auront du

goût et des dispositions naturelles pour le dessin pourront être admises à profiter des leçons de l'instituteur de cette classe. Cependant, il sera obligé de donner en différents temps les leçons aux personnes de différent sexe : celles du matin seront pour les jeunes citoyens et celles de l'après midy pour les citoyennes.

3^me^ Classe : *Anatomie et chirurgie.*

L'instituteur qui y sera préposé devra joindre la théorie à la pratique pour faciliter l'intelligence et assurer le succès de ses leçons.

EXERCICES PUBLICS

Pour exciter l'émulation des jeunes gens, faciliter le développement de leurs talents naturels. on organisera pour eux une société à l'instar de celle des Républicains établie dans les différentes communes.

Tous les étudians des différents cours seront réputés membres de cette société et ils se rassembleront le 9^e^ jour de la décade dans une salle choisie pour cet effet. Là. seront placés des bancs sur 3 lignes de manière que chaque place annoncera le degré de mérite de celui qui l'occupera.

Le bureau sera le lieu où siégeront les plus méritants du collège. Il sera composé d'un président et quatre secrétaires qui seront renouvellés chaque mois et dont l'élection se fera de la manière suivante :

Chaque instituteur délivrera journellement dans sa classe une carte de diligence à celui qui aura le mieux rempli ses devoirs et ces cartes seront recueillies les dernier jour de chaque mois par le principal du collège pour en former un tableau contenant le nombre et les noms de ceux qui en auront obtenues. A la première séance, il donnera lecture de ces résultats et proclamera président celui qui aura réuni un plus grand nombre de cartes de diligence, de quelque classe qu'il soit, depuis le second cours inclusivement.

Les quatre qui se trouveront avoir obtenu plus de cartes de diligence après le président seront nommés secrétaires et tous les autres qui en présenteront au moins six seront assis sur les bancs de 1^re^ ligne ; ceux qui n'en auront que cinq seront en 2^me^ ligne ; ceux qui n'en auront que trois en 3^me^ ligne, et ceux qui n'en auront aucune resteront debout, accolés aux tribunes et sous la surveillance des trois membres qui auront réunis le plus grand nombre de cartes de diligence après les membres du bureau.

Ces trois surveillants, de quelque classe qu'ils soient dès le 2^me^ cours inclusivement, formeront avec les deux derniers secré-

taires le *Comité de surveillance* du mois courant. Ils ne pourront recevoir de dénonciation que par écrit et signées.

Leur devoir sera encore de recueillir les différents traits de civisme et de vertu de leurs compagnons pour en faire un rapport à chaque séance.

Les séances s'ouvriront par la lecture du procès-verbal. Un membre du Comité de surveillance devra faire le rapport des dénonciations parvenues et les inculpés seront admis à se justifier s'il y a lieu, sinon censurés ou punis même par un déplacement progressif jusques au dernier poste selon la grièveté du cas. Leur jugement sera prononcé par le bureau et trois adjoints au choix de l'inculpé.

Succèdera la lecture des traits de civisme et de vertu qui seront parvenus à la connaissance du Comité ainsi que celle des *Actions vertueuses des républicains français*, recueil dont les autorités constituées devront transmettre un exemplaire au bureau chaque fois que la Société se rassemblera.

L'ordre du jour amènera ensuite la discussion d'un des articles des droits de l'homme annoncé dans la séance précédente et commenté par l'instituteur de la 2ᵉ classe du 2ᵉ cours.

Cette discussion sera suivie du récit de quelques traits historiques analogues et puisés dans l'histoire des Grecs ou des Romains pendant les beaux jours de leur République.

L'élève de la première classe du 2ᵉ cours qui aura réuni un plus grand nombre de cartes de diligence sera celui qui remplira cette honorable fonction.

La séance sera terminée par l'explication de quelque chose relative à l'histoire des plantes, minéraux et aux différents arts et métiers. Remplir cette tâche sera la récompense de l'élève de la première classe du 3ᵉ cours qui pendant la décade aura montré le plus d'intelligence et d'application.

Outre les exercices propres à entretenir l'émulation et accélérer le développement des facultés intellectuelles des jeunes étudiants républicains, on établira des exercices de gymnastique pour le développement de leurs facultés physiques.

Ces exercices auront lieu dans un emplacement vaste et sain en pleine campagne, autant qu'il sera possible. Ceux qu'on choisira par préférence et qu'on adoptera aux différentes saisons sont : la course, le palet, la paume, la balle, la natation, l'escrime, l'équitation et les évolutions militaires.

Les élèves jouiront deux fois par décades du bénéfice de ces exercices à l'issue de la classe du soir qui, ces jours-là, commen-

cera et finira demi-heure plus tôt; et ce sera sous l'inspection du principal du collège.

Quant aux évolutions militaires, elles auront lieu tous les jours fériés à deux heures après midi. sous la direction d'un instituteur choisi pour cet effet dans le corps de l'armée: et les parents seront invités à procurer des fusils à leurs enfants.

RÉCOMPENSES

On instituera des prix qui devront être distribués à des epoques fixes dans la salle de la municipalité par le maire en présence du Conseil général de la commune. La première distribution sera faite au primidi du mois germinal ; la seconde à la fin de l'année républicaine qui sera aussi la fin de l'année scolastique.

Il y aura à chaque époque des prix pour l'adresse dans les exercices de gymnastique, pour les talents dans les exercices philosophiques ou littéraires ou pour la vertu dans la conduite morale.

Les prix de gymnastique seront : pour la course, une paire de brodequins ; pour la paume, une médaille portant d'un côté l'effigie d'homme en attitude de course et de l'autre deux palmes de laurier en sautoir avec cette légende : prix d'adresse remporté le... pour le palet, une paire de gantelets ; pour la natation, un exemplaire de l'ouvrage intitulé : *Ecole de Marine* ; pour l'escrime, une paire de fleurets ou un sabre ; pour l'équitation, une paire de bottes ou une paire de pistolets ; pour les évolutions militaires, un fusil avec sa bayonette. Les prix pour les travaux littéraires seront pour chaque classe un exemplaire relié de l'ouvrage le plus précieux dans le genre duquel chaque élève se sera distingué. L'insertion honorable de son nom dans le procès-verbal de la séance de ce jour de la municipalité, l'accolade fraternelle qu'il recevra du maire et qui lui sera répétée dans la « Société Républicaine », enfin un banquet civique et frugal qui sera donné ce jour à tous les instituteurs réunis avec les plus méritans de leurs élèves où ceux qui auront obtenu des prix seront distingués par une tresse de chêne et de laurier ceignant leur front. Les prix pour la vertu dans la conduite morale et civique seront les mêmes que ceux adjugés pour les travaux littéraires avec la différence seulement que l'exemplaire de l'ouvrage qu'ils recevront sera le « Recueil annuel des actions vertueuses des Républicains français ».

CHATIMENTS

Les chatîments ou les peines seront l'inverse des récompenses.

Il y en aura de morales et de physiques. La première et la plus réelle de toutes sera la privation des récompenses, des honneurs et de l'estime attachés à la vertu, aux talents et à l'adresse.

Les peines morales seront des censures motivées dans les procès-verbaux de la Société et les extraits de ces mêmes procès-verbaux adressés aux parents et à l'officier municipal chargé de la police du collège ; des admonestations et réprimandes sévères faites, à la face du collège rassemblé, par un officier municipal revêtu de son écharpe.

Enfin, les peines physiques seront en très petit nombre et n'auront lieu que dans les cas les plus graves : elles se réduiront toutes à des arrêts dans la maison paternelle, à une détention plus ou moins longue dans une salle de discipline, en cas d'absence ou de négligence de la part des parents, et enfin à l'expulsion du gymnase et de toutes les fêtes publiques destinées aux récréations de la jeunesse, en cas d'incorrigibilité notoire.

Extrait du procès-verbal du Conseil général du département du Mont-Blanc du 1er frimaire an II de la République une et indivisible.

Le Conseil général du département du Mont Blanc, ouï la lecture du plan d'éducation présenté par son comité d'instruction publique, arrête de l'avis du procureur général syndic qu'il sera mis à exécution jusqu'à l'organisation définitive de l'instruction publique par la Convention nationale ; qu'il sera imprimé et envoyé au comité d'instruction publique de la Convention et à toutes les communes et sociétés populaires du département. — Certifié conforme à l'original, signé Chamoux, président, et contresigné Ducoudraz, secrétaire.

IV. — Comparaison de ce programme avec ceux proposés par les orateurs de la Révolution.

Les auteurs de notre programme ont dû s'inspirer des idées contenues dans le plan d'instruction publique présenté un mois auparavant à la Convention par Romme, dans la séance du 20 octobre 1793, au nom de la Commission de l'Education nationale. Ce plan de Romme, l'un des conventionnels dont la mémoire est restée pure et digne de tous les respects, procède d'une source vivifiante, la démocratie : il fut conçu et

rédigé à la suite d'une pétition portée à la barre de la Convention au nom du département de Paris, des districts ruraux et des sociétés populaires.

Une brève analyse du système de Romme permettra de montrer l'influence qu'il a exercée sur les auteurs du plan que nous venons de publier [1].

Romme, pour remplacer les collèges et les petites écoles supprimées, établit des « écoles nationales » divisées en trois groupes : 1° *Premières écoles de l'enfance :* l'enfant, admis dès l'âge de 6 ans, apprend à lire et à écrire et est initié par des notions pratiques, aux sciences, à l'histoire et à la géographie : enfin, et ce caractère est commun aux trois groupes, on lui fait étudier les droits et les devoirs de l'homme et les belles actions des hommes de la Révolution ;

2° *Deuxième école de l'enfance* : Programme semblable au précédent, mais plus approfondi : étude de l'organisation sociale d'après les lois les plus usuelles ;

3° *Ecoles de l'adolescence* : Etude des langues française et étrangères. ainsi que des langues mortes, de l'histoire, des sciences mathématiques, physiques et naturelles. Enfin, notion sur les arts servant aux premiers besoins de l'homme.

Romme n'est pas le seul d'ailleurs dont les membres du Conseil général du département du Mont-Blanc ont pu s'inspirer : cette idée de l'introduction de la politique à l'école avait déjà été lancée par le fameux Talleyrand, à la fin de l'Assemblée constituante, dans un rapport qu'il fit sur l'instruction publique. « On ne « saurait, disait-il, trop tôt faire connaître à la jeu- « nesse et les lois naturelles et cette constitution « sous laquelle elle est destinée à vivre et que bientôt « elle jurera de défendre au péril de sa vie [2]. » Con-

1 On trouve ce document dans le *Dictionnaire de Pédagogie* de Buisson, article *Convention* (tome I", pages 544 et suivantes de l'édition publiée chez Hachette, 1880, in-4°)

2. Séance du 10 septembre 1791.

dorcet, à la Législative, dans les séances des 20 et 21 avril 1792, préoccupé vivement de l'éducation morale des enfants, s'efforce de les exercer à la pratique des sentiments de justice et d'égalité et engage à les familiariser avec quelques-unes des fonctions sociales telles que les élections, l'ordre d'une assemblée.

Ces idées ne firent, comme bien l'on pense, que se développer sous la Convention. « Les plus belles éco-
« les, disait Rouquier dans la séance du 22 frimaire
« an II, les plus utiles, les plus simples où la jeunesse
« puisse prendre une éducation vraiment nationale
« sont, n'en doutez pas, les séances publiques des dé-
« partements, des districts, des municipalités, des tri-
« bunaux et surtout des sociétés populaires. C'est dans
« ces sources pures que les jeunes gens puiseront la
« conscience de leurs droits et de leurs devoirs et les
« principes de la morale républicaine. »

D'ailleurs, dans nos régions, ces idées avaient été mises en exécution. Dans la séance du 10 avril 1793, le Conseil général de la commune d'Annecy, sur motion faite, après avis du procureur, arrête que les professeurs du Collège national « seront chargés expressé-
« ment de commencer chaque jour leur classe par des
« institutions sur les principes de la Liberté et de
« l'Egalité et la lecture et explication des Droits de
« l'homme [1]. »

V. — Ce programme a-t-il été mis en exécution?

Nous n'avons pu retrouver nulle part de pièce constatant que notre intéressant programme avait été appliqué. Mais, à la vérité, les idées dont il est imprégné ont triomphé peu après : les *écoles centrales*, créées par la Convention sur le rapport de Lakanal, le 7 ventôse an III, présentent avec le collège idéal des auteurs

1. Archives de la ville d'Annecy, registre des délibérations de la municipalité, à la date.

du plan que nous avons publié, de grands points de ressemblance. En effet, toutes les matières qui figuraient sur le programme de notre collège se retrouvent sur celui des écoles centrales et sont seulement complétées par l'étude des langues vivantes, de la philosophie, de l'agriculture, du commerce et de l'hygiène.

Plus tard, sous l'Empire, ces idées que l'on pourrait parfois considérer comme des songes creux, ont inspiré l'administration. Dans le Règlement dressé par le sous-préfet d'Annecy pour le collège de cette ville, le 10 brumaire an XI (30 octobre 1802, vieux style) se retrouve la plupart des articles les plus caractéristiques du plan élaboré par le Conseil général du département du Mont-Blanc, en 1793, comme on en peut juger par l'énumération de quelques-uns de ces articles [1] : l'enseignement devait comprendre l'étude des sciences mathématiques et physiques, celle de la philosophie, de la grammaire et des humanités, enfin l'art du dessin. — Chaque classe devait commencer par la lecture ou le récit d'un trait héroïque ou vertueux. Une partie de la classe du mercredi soir était particulièrement consacrée à des leçons de morale et d'urbanité *(sic)*, à la lecture des plus beaux traits de courage et de vertu. — Le directeur devait tenir un registre où étaient inscrits, entre autres renseignements, les traits de vertu par lesquels chaque élève aura pu s'honorer. Ce registre devait être mis de temps en temps sous les yeux de l'autorité locale, « ce qui contribuera puissamment à entretenir le bon ordre et à exciter l'émulation ». — Les cours de la 1re division, comprenant l'étude des sciences physiques et mathématiques, de la logique, ainsi que le cours de dessin, seront publics : toute personne, quel que soit son âge, pourra les suivre comme auditeur bénévole. — Toutes les semaines il y aura un con-

1 Ce document nous a été communiqué par M J. Serand.

cours dans chaque classe. Les élèves seront placés selon leur degré de mérite. Ceux qui se seront distingués par leur raison, leur bonne conduite et leurs talents seront nommés à la place de *décurion*. Ils auront la surveillance sur dix élèves, en tiendront la liste ; contribueront avec le professeur à maintenir l'ordre parmi eux ; se chargeront de lui remettre leur composition et de lui rendre compte de leur conduite pendant son absence. Ils porteront, pour marque distinctive, un écusson en drap, au milieu duquel sera brodée une couronne de chêne.

VI. — Conclusion.

En résumé, le plan du Conseil général du Mont-Blanc de 1793 aurait été, sur la plupart des points, d'une application facile et heureuse, puisque, à peu de chose près, il a été reproduit par le sous-préfet d'Annecy neuf ans après dans le règlement du collège de cette ville dont on vient de parler. Une seule idée peut paraître malencontreuse, l'introduction de la politique à l'école. Les législateurs de la Révolution, désireux avant tout de former des apprentis citoyens, ne se rendaient pas compte du danger qu'il y avait à familiariser trop tôt avec les fonctions sociales des élèves très disposés, par leur extrême jeunesse, à considérer comme bagatelles des institutions louables.

Cette réserve faite, on doit reconnaître, en toute impartialité, que les idées émises par les auteurs de ce plan reçoivent encore de nos jours une application constante.

Max Bruchet,

Archiviste de la Haute-Savoie.

ORIGINE
DES
NOMS DE FAMILLE EN SAVOIE

GÉNÉRALITÉS

Je ne veux pas rechercher ici à quelle époque ni dans quelles circonstances s'est introduit dans les pays d'Europe l'usage des *noms patronymiques* ou de famille : je ne pourrais que répéter ce qui a été dit sur ce sujet par des écrivains plus compétents que moi.

Ce que je me propose de faire, c'est d'étudier les noms de famille usités en Savoie, au point de vue de leur étymologie et de leur signification primitive.

Il est certain qu'à l'origine tous les noms de famille ou d'individus ont eu une signification. Pour beaucoup, il est vrai, cette signification nous échappe ou du moins nous paraît très obscure. La langue a subi des changements nombreux et continuels ; un grand nombre de vocables anciens, qui pourraient nous mettre sur la voie, sont perdus ou hors d'usage ; nous ne pouvons non plus tirer que très peu de secours des documents écrits, notre idiome savoisien n'ayant laissé que de rares traces de ce qu'il fut autrefois et étant resté presque exclusivement oral.

Malgré cela, un nombre considérable de ces noms sont cependant reconnaissables et peuvent être rattachés à leur signification originelle.

J'ai parlé d'*idiome savoisien*. Je dois faire à ce sujet une déclaration et indiquer sur quels principes je me suis appuyé dans l'élaboration du présent travail. Ceci est pour les lecteurs peu au courant des questions de philologie, qui seraient tentés de me taxer de fantaisie :

On peut poser en règle générale que les noms — locaux, patronymiques ou individuels — ont été formés dans la langue du pays et de l'époque où ils ont pris naissance. S'il s'est produit quelques importations étrangères, ce n'a été que des exceptions assez rares. Cette loi (car c'en est une) est d'ailleurs toute naturelle et s'explique d'elle-même.

En étudiant l'origine des *noms savoisiens*, nous n'irons donc pas chercher des étymologies grecques, hébraïques ou autres, dans des langues qui n'ont jamais été parlées en Savoie. Nous les chercherons — et nous les trouverons — d'abord et avant tout dans le *patois savoisien ;* ensuite dans le latin, le latin populaire et le bas-latin principalement, dont notre dialecte a été presque entièrement formé ; enfin, mais rarement, dans les débris qui nous sont restés des langues celtique et germanique parlées par nos aïeux.

La comparaison avec l'ancien français et le français actuel, l'italien, le provençal et les autres langues romanes fournit aussi d'utiles indications.

On m'objectera peut-être que, parmi nos noms de famille, un certain nombre ont une physionomie et une prononciation exactement françaises ; que ceux-là viennent vraisemblablement de mots français et non de mots patois.

A cela je répondrai que pour ceux qui ont un aspect et un son tout à fait français et qui sont en même temps conformes à la prononciation et au génie du dialecte savoisien, tels que Duplan, Duchêne. Dufrêne, Dupont, Maréchal, Laplace, Viollet, Marchand, etc., rien n'autorise à les rattacher plutôt au français qu'au patois. La ressemblance qu'ils présentent avec les noms purement français s'explique naturellement par ce fait que le français et le savoisien ont la même origine et la plus grande analogie. Je ferai donc figurer ces noms dans ceux issus du patois savoisien, surtout

s'ils sont portés par des familles d'ancienne souche savoisienne.

D'ailleurs la plupart de ces noms-là avaient autrefois une forme franchement patoise et ont encore aujourd'hui une prononciation patoise dans le pays. Germain se dit *Jharman,* Borcier ou Boursier *Borci,* Fournier *Forni,* Brasier *Brasi,* Cordier *Cordy,* etc.

C'est le mot patois qui est la forme originelle.

La plupart ont été d'abord *latinisés* autrefois par les notaires, les curés, les tribunaux qui avaient à les écrire. Plus tard, ils ont été *francisés* de la même manière, mais sans aucun souci de l'orthographe ni de l'étymologie; à tel point que pour un même nom nous avons trois, quatre, cinq manières de l'écrire, ce qui a produit plus tard autant de noms différents, témoin *Naville, Navilloz, Navillod, Navilloux,* qui sont autant de figurations du mot patois *navîllo* où l'*o* final est bref et atone et se prononçait presque comme *ou* [1].

Il suffit de parcourir les actes publics des siècles passés pour avoir la preuve de ce que je viens de dire.

CLASSIFICATION DES NOMS

Les noms de famille de la Savoie peuvent se ranger en quatre classes ou catégories : *surnoms, noms de professions, noms locaux, noms de baptême.*

La première catégorie est formée de noms qui furent d'abord ce que nous appellerions aujourd'hui des *surnoms,* c'est-à-dire des qualificatifs, des épithètes, lesquels, appliqués à un personnage ancien, ont ensuite passé à sa descendance.

Parmi ceux-là, les uns visaient des qualités ou des défauts corporels : *Le Bègue, Rousseau, Le Rouge, Rosset, Sage, Blondin,* etc.; d'autres des défauts ou des qualités intellectuels et moraux, des traits de ca-

1. C'est l'*o étroit* du provençal

ractère, des travers, des manies, etc. : Tardy, Léger, Lebon, Besson, Pesant, etc.; d'autres encore sont des allusions à un fait, à une circonstance de la vie, à une parenté avec un personnage connu, à une ressemblance avec un animal ou un être quelconque : Bochet, Chavant, Challende, Chevrot, Racloz, Vesin, Parent, Neveu, etc. [1].

Nous en donnerons ci-après une liste.

La deuxième catégorie comprend des noms de professions, emplois, fonctions ou dignités, dont le titre s'est perpétué dans la descendance de celui qui les a exercés ou dans la famille où ils se sont transmis. Tels sont : Chapuis, Couturier, Métral, Sautier, Maréchal, Viguier, Messier, Curial, Bailly, Clerc, Mercier, Cordier, etc. On en trouvera un certain nombre ci-après.

La troisième catégorie est formée de noms tirés du lieu d'origine ou d'habitation des premiers qui les ont portés. Tels sont : Dumont, Dunant, Dupraz, Delajoux, Lamouille, Lafin, Lenvers, Lacroix, Montagny, Duvernay, Ducret, Laravoire, Bornand, etc. J'en donne ci-après une liste considérable. Ces noms ne reproduisent souvent que le nom de lieu, sans l'article et la préposition qui les précédaient tous autrefois. Ainsi les Delapalud, sont devenus Lapalud et Palud, une partie des Dépollier s'appelle aujourd'hui Pollier, De La Charrière s'est raccourci en Charrière, Dubouloz en Bouloz, etc.

La lecture des anciens actes édifie complètement à cet égard.

La quatrième catégorie se compose de prénoms ou

1 Ce travail des *surnoms* se continue de nos jours. Il est peu de familles à la campagne qui n'aient, à côté de leur nom officiel, un surnom (*cognomen*) par lequel on les designe habituellement Beaucoup d'individus en ont aussi de personnels Dans certaines localités, ou les familles de même nom sont nombreuses, on les distingue les unes des autres par l addition du surnom Nous avons à Desingy des Laplace-Bagnoux, des Laplace-Baudillon, des Laplace-Mottet, des Laplace-Rouly, des Laplace-Balthazard, des Laplace Pétrollet Il en est de même à Bernex des Chevalley, à Boëge des Dupraz, à Habere des Genoux, à Seyssel des Pétrod, etc.

noms de baptême devenus noms de famille en passant de père en fils, et dont la plupart ont conservé la prononciation patoise des siècles passés. Exemple : Bastian, Landry, Mayet, Liaudon, Collet, Sermoz, Pierret, Jacquet, Carlin, Toinon, Jeantet, etc., etc. Ajoutons que ces prénoms furent la plupart aussi des qualificatifs ou des locatifs à leur origine.

La plupart de ces noms — dans les quatre classes — en se modifiant dans la suite des temps et par l'influence des parlers locaux, ont donné une foule de variantes et produit un grand nombre de diminutifs, d'augmentatifs, de fréquentatifs et même de péjoratifs, formés à l'aide des suffixes *in, on, uz̃, et, ot, at, ard, aton, oud, aud, y, ier,* etc.

Il n'est pas rare d'en voir 4, 6, 8, 10 formés de la même racine, dont les uns sont usités dans une partie du pays, les autres dans une autre.

Quelquefois, parmi les noms sortis de la même souche, les uns paraissent se rapporter plutôt à la localité, les autres à la profession, comme Dumoulin et Meunier, Dufour et Fournier; mais cela ne détruit nullement la classification que j'ai établie et qui est fondée sur la réalité des faits.

Liste étymologique des principaux noms de famille de la Savoie.

Première catégorie : *Surnoms* devenus *noms*.

1° Noms tirés de qualité ou de défauts corporels, intellectuels ou moraux [1].

Albin, Aubin, Arbin : lat. *albus*; blanc (Albin, Aubin sont aussi des prénoms. Voir aux *prénoms*).

Baussand : *beufand,* poussif, asthmatique.

1 Les mots en italiques représentent la prononciation de ces noms dans le patois local

BECHEVET : *beçhevet,* tête-bêche.

BESSON, BEYSSON : *beysson,* jumeau.

BERGOIN, VERGAIN : *bargoin* (lat. *verecundus*), modeste, honteux.

BLANC : *blanc,* blanc.

BLANCHON, BLANCHET : *blançhon,* diminutif de blanc.

BLANCHARD : *blançhard,* blanchâtre.

BLONDIN, BLANDIN : *blondin,* blondin, blond.

BOCHARD, BOUCHARD, BOUCHARDY, BOUCHARDAT, BOUCHARDON : *boçhard* et ses dérivés, malpropre, maculé par le visage.

BONTAZ [1] : *bontâ,* bonté.

BRIFFAZ, BRIFFOD, BRIFFOZ, BRIFFAUD : *briffaz* et *brif-fod,* bredouilleur et gourmand.

BRUN, BRON, BRUNET, LEBRUN, LABRUNE : *bron,* brun.

CARRAZ : *carrâ* ; CARRAUD : *carrô* ; CARRON, CARRIER, *carri,* carré. Dans le pays de Gavot, *carrâ* se dit *carrô* ou *carrau,* et c'est là qu'il y a les CARRAUD (Saint-Paul, Maxilly).

CHAMBAT, CHAMBAZ, CHAMBET, JAMBAZ : *çhamba,* jambe.

COISSARD : *coëssard,* cuissard, qui a de grosses cuisses.

CORAJOD, CORAJOUX : *corajheux,* courageux.

CORBOZ : *corbo,* courbe, bossu ; CORBAZ : *corba,* féminin du précédent.

CORNU : *cornu* ; CORNAND, CORNACHON, CORNILLON, CORNILLAT, CORNIER : *corni,* dérivés de corne.

CRUZ, CRUT : *cru,* cru.

DRUZ : *dru,* gai.

FALLET, *fallet* ; FALLEVOZ, *fallevoz* : fauve (lat. *fulvus,* blond), (couleur des cheveux).

FOLLIGUET, FOLLIQUET : *folliguet,* fôlâtre, un peu fou.

1 Pour bien saisir l'étymologie patoise des noms terminés en *az* et en *oz*, il faut savoir ceux qui se prononcent avec *a* ou *o* final atone (comme en italien), et ceux ou l'*a* et l'*o* portent l'accent tonique J'indiquerai les premiers en ne mettant aucun signe sur *a* ou *o* ; dans les seconds, l'*a* ou l'*o* sera surmonté d'un accent circonflexe Ex : *Bontâ, Briffa.*

GALLAND : *galant* (Chablais), aimable.

GAY : *gai*, gai.

GRAS : *gras* ; GRASSOD : *grachod* ; GRASSY, GRASSET : *grasset*, gras, qui a de l'embonpoint.

GROS : gros ; GROSSET : *grosset*, un peu gros.

GRAND : grand ; GRANDET : *grandet*, un peu grand.

GARÇON : garçon.

GAVE, GAVET, GAVARD, GAVEIRON, GAVILLET : vieux mot *gavard*, boiteux, cagneux et aussi montagnard.

LEGRAND, LEGROS, LEPETIT, PETIT. LEJEUNE, LEVIEUX. LONG, LONGET s'expliquent d'eux-mêmes.

LOVY : *lovi*, gourmand.

MAUROZ : *meuro*, maure, de couleur bistre.

MACHERAZ, MACHERET, MACHERON : *mâçherâ*, maculé, machuré.

MAÎTRE, MAISTRE : *maître*, même sens qu'en français.

MERMOZ : *mermo* ; MERMAZ : *merma* ; MERMOUX, MERMOUD, MARMOUX, MARMOUD : *marmou* ; MERMIER : *marmi* ; MERMET : *marmet* ; MERMIOT : *marmiot* ; MERMAIN : *marmain* ; MERMILLOD, MARMILLOUD : *marmillou* ; dérivent de *merme*, ancien mot signifiant *petit homme, enfant*, qu'on retrouve dans le français *marmot* (voir LITTRÉ). *Merme*, *Mermet* étaient aussi prénoms.

MAIGROZ : *maigro*, maigre ; MAIGRET : *maigré*, maigrelet.

NOIR : *nei*, noir ; NOIRON, NEYRET : *neiret* ; NEYROLLE, NEYROUD, NEYROD : *neirolla*, noiraud ; NEYRARD : *neirard*, noirâtre.

PETIT, PETHIOUX, PETHOUD : *petiout*, petit.

PIOTTU : *piottu* ; PIOTTON : *piotton*, qui a les jambes courtes.

ROUGE, LEROUGE, ROGET, ROZET, ROSET, ROSAY : *rojhe, rojhet, rodzet*, rouge.

ROUX, ROSSET, ROUSSET : *rosset*, roux, blond : ROSSIAUD : *rochaud*, rousseau, roussâtre.

RICHARD, RICHON, RICHOUX : riche.
TARDY : *tardi,* tardif.

2° Allusions diverses : parenté, ressemblances, etc.

AGNELLET : *agnelet,* petit agneau ; AGNETTAZ : *agnettaz,* petit agneau femelle.
ARANDEL : *arandela,* hirondelle.
BALLANSAT, BALLANFAT : *balance, balanfe,* balance.
BASTARD, BATARDON : bâtard.
BÉCHARD : *beçhard,* houe à deux pointes.
BECHET : *beçhet,* mesure de capacité et aussi petite dette.
BERLIOZ : *lit, brouette,* vieux mot inusité.
BÉROLD, BEROD : *bërou,* bélier.
BÉTEMPS : *bé temps* (vieux), beau temps.
BÉVY : *bé vi,* beau voir (belle vue) ; on dit encore *vi bé,* voir clair.
BOCCON : *bocon,* petit morceau.
BORDON : *bordon,* bourdon.
BOCHET : *boçhet,* bouc : BOCHATON : *boçhaton,* petit bouc.
BOCQUET : *boquet,* fleur.
BOËX : *bouè* ; BUET : *bouet,* bois.
BOSSON, BOSONNET, BOSSONEY : *bosson* ; BOYSSON : *boeisson* (en Chautagne), buisson.
BOVET, BOUVET : *bovet,* taureau.
BUNAZ, BUNOZ : *buna,* creux d'arbre.
CALENDRET, CALENDRIER, CALENDRY : calendrier.
CAFFE : *cafe,* poèle à frire.
CHAVANT, CHAVOUENT : *çhavent,* chat-huant.
CHALLANDE, CHALENDE, CHALENDIER, CHELANDAZ : *çhalende,* noël.
CHARDON, CHERDON : *çhardon,* chardon.
CHAPPAZ : *çhapa,* hangar.
CHAPPET : *çhapet* (Seyssel), cellier.
CHAPERON : *chaperon,* sorte de coiffure.
CHARVAZ, CHARVOZ, CHARVET, CHARVIN : *çharve* (chauve), lat. *calvus*.

CHAUTEMPS : *çhautemps,* l'été.

CHENEVAL, CHENEVAZ : *çhenevâ,* graine de chanvre, *chenevis*.

CHEVRET, CHEVREY, CHEVROT : *çhevrot* ou *tievrot,* chevreau ; CHEVRIER : *tievri,* chevrier.

CHÉNEY, CHESNEY (voir DUCHÉNE).

COMTOZ, CONTAT : *comto*, comte.

COLLOMBAT, COLLOMBET : *colomba*, colombe.

COMPAR, COMPÈRE : *compare,* compère.

CORBEX : *corbé,* corbeau.

COUSIN, CUSIN : *cosin* ou *côusin,* cousin.

CROISOLLET : *croeisollet* (Rumilly), lampe à huile.

DOMENGE, DOMENGET, DOMENGEON, DOMINGET, DOMINGEON : lat. *dominicus,* Dominique et Domingue.

EMPEYTAZ : embarrassé *(impeditatus)*.

FUMAY, FUMAZ, FUMEX : de fumée.

FEIGE : *fejho,* foie.

FENESTRAZ : *fenétra,* fenêtre.

FENOUILLET : *fenolliet,* petit fenouil.

FARNOLET : *fornolet,* farineux.

FATTAZ : *fata,* poche.

FÉTAZ : *féta,* fête.

FLOQUET : floquet.

FOLLIET : *folliet,* abri de feuilles.

FRESIER, FREZIER : *fresi,* cerisier.

FILLION, FILLIARD, FILLOUX : de fils ou fille.

GAMBIOZ : *gambio,* boiteux.

GENDRE, GINDRE : *jhindre,* celui qui habite chez sa femme.

GERMAIN : *jharman,* germain.

GOLLIET : *golliet,* serpe.

GORLIE, GORLIAT, GURLIAT : *gorlïe,* cep de vigne.

GRANGE, GRANGER, GRANGEAT, LAGRANGE : *granjhi, granjhe,* fermier, ferme.

GREVET, GREVAY : *grevet,* nom des bœufs gris.

GRILLET : grillon et grelot.

GRILLON : *grillons,* griffe de poule et d'oiseau.
GRÉLOZ : *greló,* grain de grêle.
GREFFIOZ, GREFFOZ : *greffo,* greffe.
GRIVET, GRIVEL, GRIVAZ, GRIVOZ : *griva,* grive.
GRUZ, GRUAZ : *gru,* gruau.
GRUFFAT, GRUFFAZ : *groffa*, écorce de bois ou de châtaigne.
GUERRAZ : *guerra,* guerre.
GAGNEUR, GAGNEUX : *gagneux,* qui gagne.
HÉRITIER, HÉRIDIER : *héreti,* héritier.
JOHENTAZ : *jointa,* demi-journée.
MARTEL, MARTELET : *marté,* marteau.
MOJON, MOGET, MOGENET : *mojhon,* génisse.
MÉTENDIER : *méteindi,* celui du milieu (entre l'aîné et le cadet.)
MOLLAND : *moland,* client d'un meunier.
NAZ : de *navis,* bateau.
NEVEU : *neveù,* neveu.
NOBLE, NOBLET, ROSNOBLET : noble.
PARENT, PARENTHOUX : parent.
PACCOT : *pacot,* boue.
PASSERAT : *passerat,* moineau.
PAVY : *pavi,* pavé.
PEILLIER, PEILLEX : *peillè,* brou de noix.
PELLET : *pellet,* petit poil ; PELLOUX : *peleu,* poilu.
PÉLAZ : *péla,* poêle à frire.
PELLAZ : *pelâ,* pelé, chauve.
PIOLLET : *piolet,* pic et serpolet.
PERSONNAZ : *persona,* personne.
PEYSSON : *peisson,* poisson.
PETIIOLAZ, PITOLLAZ : *petola,* crottin de chèvre ou de mouton.
PLANTAZ, PLANTARD, DÉPLANTE : *planta,* plante ; *plantâ,* plantée.
POLLET : *polet,* coq.
POLLIEN, POLLIEND : *pollien,* poulain.

Popon : *popon,* poupon.
Péry, Peray : *peri, péray* (pays de Gavot), poirier.
Pugin : *pujhin,* poussin.
Puginier : *pujheni,* marchand de poussins. de volaille.
Publioz : *poblio,* peuplier.
Quiblier, Cribier, Criblier : *queblo,* anciennement *creblo,* crible.
Racloz : *raclo,* racloir.
Raisin : raisin.
Riond, Riondet, Riondel : *riond* et ses diminutifs, rond.
Ramaz, Ramel, Ramus : *rama,* branchages, ramée.
Regot, Regottaz : *regot, regottu,* qui a les cheveux frisés.
Raphy, Raphoz : *rafa, rafi,* foireux.
Rassat, Rassiat : *rassiat,* scié.
Ravaz : *rave,* rave.
Ravier : *ravi,* ravier.
Rey : *rei,* roi.
Reydet, Reydelet : *reidolet,* roitelet.
Revenaz : *revena,* ruine, éboulement.
Robbaz : *roba,* robe.
Saillet : *saillet,* grillon.
Sallaz : *salla,* chaise.
Semellaz : *semella,* semelle.
Seytier : *séti,* setier, mesure de vin.
Sublet : *sublet,* sifflet.
Tairraz : *terra,* terre.
Tappaz : *tapa,* lande, pâture.
Têtaz : *téta,* tête.
Thovex : *tovè,* tuf.
Totemps : *tos temps,* tous temps.
Trincaz : *trinca,* trinquer.
Trolliet : *trolliet,* tourteau de noix.
Truffaz : *trofa,* tourteau, marc.
Vachet, Vachat : *vaçhat,* de vache.

VELLUT, VELLUZ : *vëlu,* velours.
VESIN, VOISIN, VESINET : *vesin,* voisin.
VEAU, VEZ, VIAU, VIAUD : *vé, viau,* veau.
VION, VIONNET : *vion, vionnet,* sentier.

(*A suivre.*) FENOUILLET.

LES

SAVOYARDS AU XIX^e SIÈCLE

LES DIPLOMATES

BARRAL DE MONTAUVRARD (DE) CAMILLE, G-C ✠.

Créé comte par patentes du 25 mai 1853 : ministre résident ; puis plénipotentiaire du roi de Sardaigne à Francfort (1859) ; ambassadeur du roi d'Italie à Madrid (1873).

BAZIN DU CHANAY (le général).

Nommé chargé d'affaires du roi de Sardaigne en Suisse le 7 mai 1823 ; élevé au rang d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire le 23 novembre 1826.

BLANC ALBERT, O ❋ O ✠ ✠.

Né à Chambéry le 10 novembre 1835 ; docteur en droit de l'Université de Turin ; secrétaire d'ambassade à Vienne (1868) ; ministre plénipotentiaire d'Italie à Bruxelles (1873) ; ambassadeur à Saint-Pétersbourg en janvier 1875 ; passé à Constantinople ; admis à la re-

traite en 1892 : nommé sénateur du royaume par décret du 20 novembre de la même année.

BLONAY (baron DE) LOUIS-CÉCILE-ENNEMOND, C ✠.

Né en 1795; conseiller de légation à Paris (1834) : ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire de S. M. le roi de Sardaigne près la Confédération suisse; mort à Lausanne le 1er septembre 1842.

COSTA DE BEAUREGARD (comte) FERNAND, ✠.

Né le 2 août 1810 à Marlieux (Isère) ; conseiller de légation à Paris (1845) ; chargé d'affaires du roi de Sardaigne près la cour de Danemark (1848) ; mort au château des Marches (Savoie) le 9 mai 1861.

BROTTY D'ANTIOCHE (comte DE) CHARLES-FRANÇOIS-ALPHONSE, C ✠.

Né à Thonon le 18 juillet 1813 ; secrétaire de légation à Vienne (1849) ; devint ministre plénipotentiaire du roi de Sardaigne.

COURTOIS D'ARCOLLIÈRES CHARLES, ✠.

Né à Casal le 26 juillet 1794 ; docteur en droit en 1816 ; chargé d'affaires de Sardaigne en Suisse du 1er mai 1819 au 7 mai 1823 ; substitut avocat général au Sénat de Savoie le 6 décembre 1826 ; sénateur le 28 janvier 1831 ; président honoraire de la Cour d'appel de Savoie le 25 avril 1849 ; retraité le 21 avril 1851 ; mort à Chambéry le 31 décembre 1866.

GERBAIX DE SONNAZ (le comte DE) CHARLES-ALBERT, O ✠.

Fils d'Hector ; attaché de légation à Turin (1863) ; conseiller de légation à Bruxelles (1885) ; ministre plénipotentiaire et consul général d'Italie à Sofia (Bulgarie) (1892).

LANFREY Pierre.

Né à Chambéry le 16 octobre 1828 ; docteur en droit de la Faculté de Turin en 1852 ; député des Bouches-du-Rhône le 8 février 1871 ; ministre plénipotentiaire de la République française à Berne le 9 octobre 1871 ; démissionnaire au 24 mai 1873, il ne cessa ses fonctions qu'en novembre ; sénateur inamovible en 1875 ; auteur d'une remarquable histoire de Napoléon Ier ; mort à Pau le 16 novembre 1877.

JOCTEAU Alexandre, ✠.

Ministre résident du roi de Sardaigne en Suisse (1859).

LAUNAY (de) Edouard, G-O ✠.

Né en 1821 ; secrétaire de légation à Berlin (1846) ; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi de Sardaigne en Prusse (1859) ; ambassadeur du roi d'Italie auprès de l'empereur d'Allemagne (1871) ; créé comte et chevalier de l'Annonciade ; mort en 1892.

MAISTRE (comte de) Joseph-Marie, G-O ✠.

Né à Chambéry le 1er avril 1754 ; sénateur au Sénat de Savoie en 1788 ; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Saint-Pétersbourg en 1802 ; il y resta jusqu'en 1817, époque où il demanda son rappel ; membre de l'Académie des sciences de Turin en 1819 (section des sciences morales). « Comme écrivain, il est un des hommes qui ont le plus honoré la langue française. » Il travaillait quinze heures par jour. Mort à Turin le 26 février 1821.

MENABREA (le général).

Nommé ambassadeur d'Italie à Vienne en novembre 1870 et rappelé l'année suivante ; désigné pour l'am-

bassade de Londres le 14 avril 1876, et pour celle de Paris en 1882 ; admis, sur sa demande, à la retraite en 1892.

MICHAUD (baron) ALEXANDRE, ✠.

Consul général de Sardaigne à Genève (1859) ; ministre plénipotentiaire à Christiania (1860).

PICOLLET D'HERMILLON (baron) HENRI, ✠ ❋.

Chargé d'affaires du roi de Sardaigne à Buenos-Ayres (1849).

SALES (comte DE) PAUL-FRANÇOIS.

Secrétaire d'ambassade à Paris en 1816 ; ministre plénipotentiaire à Berlin en 1818 ; envoyé extraordinaire à Pétersbourg en 1821 ; rentra en Savoie, en 1828, pour raison de santé ; nommé ambassadeur à Paris dans le courant de 1828 ; demanda son rappel en 1836.

VARAX (DE) FRANÇOIS-JOSEPH (le général).

Fut ministre plénipotentiaire en Suisse en 1816.

VIGNET. (baron DE) LOUIS, G-C ✠.

Né à Chambéry à la fin du siècle dernier ; fit son cours de droit et se voua à la carrière diplomatique ; attaché successivement aux chargés d'affaires de Sardaigne à Stockolm, à La Haye, à Londres et à Paris ; chargé d'affaires à Berne en 1833 ; ministre plénipotentiaire à Naples en 1836 ; mort dans cette ville, « emporté par le choléra au moment où le plus brillant avenir s'ouvrait devant lui ».

(PILLET, *Hist. de l'Ac. de Savoie,* page 40.)

LES MINISTRES D'ÉTAT

1° Premier Empire français.

CRÉTET EMMANUEL, G-O ✻.

Né au Pont-de-Beauvoisin (Savoie) le 17 février 1747; il fit une belle fortune dans le commerce, acheta des biens nationaux considérables, notamment la Chartreuse de Dijon ; fut élu député de la Côte-d'Or au Conseil des Anciens ; présida cette assemblée ; fut successivement directeur général des ponts et chaussées, gouverneur de la Banque de France en 1806 et ministre de l'Intérieur de 1807 à 1809 ; mort à Auteuil le 28 novembre 1809 ; son corps repose au Panthéon ; quoique créé comte de Champmol en 1809, il ne figure pas dans l'*Armorial.*

(Voir *Revue savoisienne*, 1875, page 54.)

2° République française.

TERRIER JEAN-JACQUES-LOUIS.

Né à Annecy le 8 juillet 1854 ; fils d'un percepteur, il entra dans l'administration des Contributions directes et fut nommé surnuméraire à Annecy le 18 juin 1874 ; contrôleur à Castellane le 14 avril 1876 ; transféré à Gex le 11 septembre de la même année; envoyé à Dreux le 23 mai 1881 ; mis en disponibilité sur sa demande le 13 août 1881 ; collaborateur au *Mot d'Ordre,* puis directeur du *Réveil national* de Dreux ; maire de Dreux; conseiller général d'Eure-et-Loir: élu député de Dreux, en 1889, par 8,888 voix; plusieurs fois membre de la commission du budget; rapporteur du budget des chemins de fer de l'Etat en 1891 et 1892 ; initiateur et rapporteur de la nouvelle loi sur les patentes ; ministre du commerce dans le cabinet Dupuy (4 avril 1893).

3° Royaume de Sardaigne.

AVET Hyacinthe-Fidèle, G-C ✠.

Né à Moûtiers le 24 avril 1788 ; fit son droit à la Faculté de Grenoble ; entra dans la magistrature et devint substitut de l'avocat des pauvres à Conflans le 8 novembre 1814 ; substitut de l'avocat-fiscal général le 13 février 1816 ; sénateur au Sénat de Savoie le 19 novembre 1819 ; appelé à Turin, le 15 juin 1831, comme attaché à la commission de législation ; membre de la section des grâces, de justice et des cultes au Conseil d'Etat ; nommé en 1843 premier secrétaire d'Etat (ministre) pour les affaires ecclésiastiques, de grâce et de justice ; collaborateur au code civil sarde, dont il a écrit le texte français ; organisateur du Conseil d'Etat ; mort le 3 septembre 1855, à Turin.

FALQUET Joseph-Bernard, G-C ✠.

Né à Annecy le 19 août 1776 ; neveu de Berthollet ; entré dans la magistrature, il fut nommé juge au tribunal d'Annecy en 1804 ; puis conseiller à la cour d'appel de Grenoble ; substitut de l'avocat fiscal général en 1814 ; appelé à Turin, en 1818, comme substitut du procureur général près la chambre des comptes ; avocat fiscal général près le Sénat de Savoie en 1821 ; président de la troisième chambre du Sénat ; nommé, le 18 août 1828, premier secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur ; créé baron ; prit une part importante à l'élaboration du code civil ; mort à Turin le 28 février 1836 ; oublié dans l'*Armorial*.

GERBAIX de SONNAZ d'HABÈRES Hector, (le général).

Reçut le portefeuille de la Guerre dans le cabinet Gioberti (16 décembre 1848—21 février 1849).

LAUNAY (DE) CLAUDE-GABRIEL (le général).

Président du Conseil et ministre des Affaires étrangères le 28 mars 1849.

ROGET DE CHOLEX GASPARD-JÉRÔME, G-C ✠.

Né à Bonneville le 29 octobre 1771 ; élève de l'Académie royale de Turin, il reçut très jeune le diplôme de docteur en droit ; se fit inscrire au barreau de Genève et y exerça la profession d'avocat jusqu'en 1814 ; nommé intendant de la province de Maurienne en 1815, il passa ensuite à l'intendance de Tarentaise ; les capacités qu'il montra le firent juger digne d'être appelé à l'intendance générale des Finances en Sardaigne ; en 1821, le roi lui confia la régence du Bureau des Affaires de l'Intérieur ; la même année, il fut nommé premier secrétaire d'Etat (ministre) au même département ; dans ce poste, qu'il occupa jusqu'à sa mort, il rendit d'importants services, réorganisa les tribunaux de première instance, rétablit le système hypothécaire, embellit Turin de nombreux édifices, et reçut le titre de comte ; décédé dans la nuit du 23 au 24 juillet 1828.

(*Journal de Savoie* du 9 août 1828.)

SALLIER DE LA TOUR VICTOR-AMÉDÉE (le général).

Ministre des Affaires étrangères de 1822 à 1835.

VIGNET (comte DE) XAVIER, C ✠.

Né à Chambéry le 3 avril 1780 ; neveu des deux de Maistre et beau-frère de Lamartine ; entré dans la magistrature, il devint sénateur au Sénat de Savoie, le 4 septembre 1816 ; fut chargé de liquider l'actif et le passif des communes qui avaient formé le département du Léman ; fut envoyé en mission auprès de la République de Genève ; appelé à Turin, en 1831,

comme premier officier au ministère des Affaires étrangères ; il y resta jusqu'en 1835 ; mort à Chambéry le 17 mars 1844 : il fut président de l'Académie de Savoie.

(PILLET, *Hist. de l'Ac. de Sav.*, page 16.)

4° Royaume d'Italie.

MENABREA (le général).

Ministre de la Marine dans le cabinet Ricasoli (juin 1862—mars 1862) ; ministre des Travaux publics avec Farini et Minghetti (de décembre 1862 à 1866) ; président du Conseil et ministre des Affaires étrangères (27 octobre 1867—novembre 1869).

PACORET DE SAINT-BON (l'amiral).

Reçut le portefeuille de la Marine dans le cabinet Minghetti (10 juillet 1873—18 mars 1876) ; reprit le même portefeuille en février 1890 et le conserva jusqu'à sa mort, survenue le 26 novembre 1892.

PELLOUX LOUIS-JÉRÔME (le général).

Administre le département de la Guerre depuis 1891.

François MIQUET.

La Comtesse de Savoie, Bonne de Bourbon, a-t-elle empoisonné son fils, Amédée VII ?

D'après les Chroniques, on attribue, ordinairement, la mort du comte Rouge aux suites d'une chute de cheval qu'il aurait faite en chassant dans la forêt de Lonne, près de Thonon. Selon d'autres documents, suivis ou interprétés par quelques auteurs, depuis environ cinquante ans, sa fin prématurée serait due à

une tout autre cause. Il aurait été empoisonné, à l'instigation de sa mère, Bonne de Bourbon, par un aventurier, le médecin bohémien Jean de Granville, avec la complicité de l'apothicaire Pierre de Lompnes, d'un noble, Otton de Grandson, et même d'autres seigneurs.

Cette dernière version a été adoptée — avec ou sans restriction — par Kervin de Lettenhove en Belgique, Louis Cibrario en Piémont, Henri Carrard en Suisse, et, en 1879, par un Français qui signait Max Sequanus.

Il en est de ce procès comme de beaucoup d'autres : il peut être revisé. Laissant de côté Pierre de Lompnes déjà réhabilité, dès 1395, et Otton de Grandson dont le tort fut surtout d'avoir succombé, en 1397, dans un prétendu jugement de Dieu, nous nous attacherons spécialement à examiner les imputations dirigées contre Bonne de Bourbon et Jean de Granville.

Rappelons d'abord comment Amédée VII passa les derniers jours de sa vie. D'après les documents mis en œuvre par Cibrario, dans son opuscule intitulé *Le Comte Rouge,* il aurait été soigné, à la fois, pour une chute de cheval survenue à Ivrée, en juin 1391, et pour une calvitie dont il était atteint dès l'âge de trente ans. Pour remédier à cette dernière infirmité, l'opérateur lui fit raser entièrement la tête. A deux reprises, on la lava avec des liniments, avant d'y appliquer un emplâtre brûlant. Le malade absorba ensuite un électuaire composé de substances aromatiques, et, selon l'usage du moyen âge, fortement stimulantes : graines d'ache, fenouil, galanga, origan, coriandre, poivre, girofle, cannelle. Selon toute apparence, ce breuvage était destiné à soutenir ses forces.

En dernier lieu, on frotta le comte, sur diverses parties du corps, d'un onguent d'huile de laurier dans lequel on avait fait bouillir, avec du poivre et de la moutarde, une once d'ellébore, une demi-once d'euphorbe et autant de vert-de-gris. Ce médicament avait

été prescrit, ce semble, pour atténuer les contusions et rendre moins âpres les plaies que le prince avait reçues en tombant de cheval.

Sans discuter la valeur de ce traitement, ajoutons qu'Amédée VII aggrava probablement, par une activité intempestive, le mal dont il souffrait : dans sa chute, un nerf de la jambe avait été gravement lésé. Loin de garder du repos, il était revenu d'Ivrée à Ripaille, sur le Léman, par la pénible route du Val d'Aoste et du Petit-Saint-Bernard. A Moûtiers où, au mois d'août 1391, il vit et s'attacha Jean de Granville, son épaule était encore tout endolorie. A Ripaille, il ne cessait de se livrer au plaisir fatigant de la chasse.

Le samedi 21 octobre, il rentra dans son château pour ne plus en sortir. Quatre jours après, il s'alitait. Exaspéré par la souffrance, il s'emportait contre « le physicien » de rencontre qu'il avait préféré à ses médecins ordinaires, Omobono et Luchin Pascalis. Il l'accusait de l'avoir empoisonné, à l'instigation des « Grecs et des Sarrasins » : ceux-ci redoutaient, disait-il, l'effet d'une prédiction qui annonçait leur ruine par un comte de Savoie.

Le vendredi, 27 octobre, Granville lui apportait la corne de la licorne, spécifique préconisé, au moyen âge, contre les maléfices. Non seulement Amédée VII refusa de le recevoir, mais il ordonnait de le mettre à la torture, pour qu'il avouât son crime : injonction que ses conseillers tenaient pour non avenue, étant convaincus de l'innocence du « physicien ». Informé cependant que l'un d'eux, Louis de Cossonay, prenait, à ce sujet, les ordres de sa mère, Bonne de Bourbon, le comte s'écriait : « Elle a le cœur tendre, Granville pleurera, et il sera épargné. » Le jour de la Toussaint, il renouvelait sa demande, au matin, et il expirait, sur le soir. Il succombait, âgé d'un peu plus de trente ans et huit mois.

La disparition soudaine d'un prince jeune, vaillant, renommé dans tous les exercices chevaleresques, causa, en tous lieux. une vive émotion. Ses derniers propos, rapidement répandus, donnaient bientôt lieu de croire qu'il avait été victime d'une odieuse machination. Dans le premier accès de la douleur, deux de ses pages, Pierre de Loë et Guy de Villette, couraient chez « le physicien » pour le tuer. Granville échappait à un attentat, grâce à son sang-froid et à l'arrivée de Louis de Cossonay et d'un familier d'Otton de Grandson.

Libre de demeurer en Savoie, où toute sécurité lui était garantie, ou de partir, si bon lui semblait, il traversait le Léman, le samedi, 4 novembre 1391, et se retirait, d'abord, à Sainte-Croix, terre d'Otton de Grandson, au pays de Vaud, puis auprès du duc Louis de Bourbon, qu'il avait précédemment accompagné dans une croisade en Afrique.

Le jour même de sa mort, le comte Rouge avait déclaré qu'il confiait à sa mère la régence de Savoie jusqu'à la majorité de son fils, le jeune Amédée VIII. Familiarisée avec les détails de l'administration pendant les fréquentes expéditions de son mari au dehors, la veuve du comte Vert avait été constamment associée aussi aux principaux actes d'Amédée VII. A son défaut seulement, la femme du comte Rouge, Bonne de Berry, était appelée à prendre, en qualité de tutrice, la direction des affaires.

Alors surgit une question de rivalité, entre « Madame la Grant » et « Madame la Jeune », ainsi qu'on désignait les deux princesses, et c'est dans cette rivalité qu'il convient de chercher l'origine de l'accusation portée contre Bonne de Bourbon.

Tout le pays se partagea entre elles : il y eut deux gouvernements et deux capitales. A Chambéry, résidèrent Madame la Grant et Amédée VIII avec les

principaux conseillers du comte Rouge. A Montmélian, s'établit Madame la Jeune, ayant également auprès d'elle une cour de nobles.

Si Madame la Grant était soutenue par son frère, le duc Louis de Bourbon, Madame la Jeune recevait la plus vigoureuse assistance de son père, Jean, duc de Berry et d'Auvergne, l'un des oncles du roi de France, Charles VI. Jaloux d'assurer à sa fille la tutelle de son petit-fils, Jean de Berry ne recula devant aucune manœuvre. Le 10 août 1392, il nommait le prince d'Achaïe, Amédée de Savoie, président d'une commission qui procéderait à une enquête sur les derniers jours du comte Rouge, et il sommait, en quelque sorte, Bonne de Bourbon de confirmer ce choix. Des agents, députés par lui, devaient parcourir les territoires savoyens, invitant nobles et communes à le seconder dans la recherche de la vérité.

Il annonçait, en même temps, que « le mauvais physicien » qui avait, disait-on, empoisonné son gendre, était en ses prisons. Tombé, on ne sait comment, aux mains de Jean de Berry, Granville était appliqué à la torture, le 10 mai 1393, au château d'Usson, près d'Issoire, en Auvergne.

Interpellé par Ponchon de Langhat, gouverneur de la forteresse, par Jean, bâtard de La Chambre, et d'autres partisans de Bonne de Berry, contraint enfin par la violence des tourments, il répondait, selon leurs désirs, à une série de questions dressées par avance, et tendant toutes à incriminer la veuve du comte Vert. Afin de lui enlever l'autorité souveraine, il importait de la déshonorer.

Cette prétendue déposition a été insérée, en 1847, dans la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France* [1].

1. *Mélanges* publiés par Champollion-Figéac, t. III, p. 474.

On y fait dire à Granville que Madame la Grant lui avait demandé « médecines » contre son fils, voulant s'opposer à un voyage qu'il projetait dans le pays de Vaud, à un échange de châteaux avec le comte de Genevois, au mariage de son petit-fils, Amédée, avec une fille du duc de Bourgogne, — comme si des desseins de ce genre et même les fiançailles de deux enfants pouvaient lui enlever — elle le redoutait, assurait-on — l'espèce de « domination et seigneurie » qu'elle tenait du testament du comte Vert, et d'une affection dont Amédée VII, au jour de sa mort, lui donnait encore une marque, en la déclarant tutrice et régente.

Jean de Granville aurait répondu qu'il administrerait au comte Rouge un « électuaire » qui le rendrait « parélétique de ses membres », puis le ferait tomber en « telles maladies qu'il mourrait ». Ainsi, c'est à un électuaire empoisonné qu'Amédée VII aurait succombé.

Or, dans la suite de sa déposition, « le physicien », en parlant de cet électuaire, le dit « fait de plusieurs choses desquelles ne lui recorde ». Néanmoins Ponchon de Langhat et ses assesseurs ne s'étonnent point de cet oubli, ne se souciant pas, comme un juge d'instruction moderne, d'expertises et de contre-expertises. Il leur suffit que Granville ait affirmé — c'était l'essentiel pour eux — que ce « breuvage » avait été sollicité par Madame la Grant, et qu'il était de nature à donner la mort. Plus heureux, dans ses investigations, que ces magistrats sans scrupules, Cibrario en a retrouvé la formule. Bien que composé, on l'a indiqué plus haut, de substances très excitantes, et même « incendiaires » (on s'est servi de ce terme), cet électuaire n'empoisonnerait certainement pas.

(A suivre.) E. PASCALEIN.

L'ABBAYE DE FILLY

(Suite et fin.)

P. S. — Une des dernières réunions du chapitre de Filly eut lieu le 30 mai 1537. Ce jour-là, Vᵉˢ Guillaume Boccard, prieur, Christop. Gringallet, sacristain, J. de Jovas, Ant. Vuarin et Florentin d'Echallon, en leur nom et au nom des absents, décident d'amodier les revenus d'une chapelle qu'avait fondée l'abbé Berthet de Cherrières.

Un mois plus tard, les Bernois avaient pris possession de l'abbaye, et ils amodiaient la dîme de Meyrens, pour 22 coupes de blé, à P. Boccard et à F. Tolletaz, excoffier de Filly (30 juin) ; la dîme de Chavanex aux mêmes, pour 11 muids de blé (1ᵉʳ juillet). Le 10 juillet, P. Boccard, pour lui et Nᵉ François de Montfort, en qualité d'amodiataires généraux, cèdent la dime de Perrignier à Nicod de Verna, Jacq. Dunant, etc., pour 6 muids 9 coupes de blé, et la dîme du chanvre rière Filly, Sciez, Prailles, Marignens, Chavanex à Cl. de Rua et à P. Lancey, pour 170 livres.

(Notes extraites du minutaire Pyu par M. l'abbé Chavaz, de Genève.)

J.-F. Gonthier.

NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

I.

Donation à Filly par Guy d'Allinge (1155).

Notum sit omnibus tam posteris quam pressentibus quod ego Wido de Allingio laudante uxore mea Agatha. dono et offero Deo et beate

Marie et ecclesie de Fideliaco et canonicis ibi Deo famulantibus feodum de Seurti (?) sicuti Giraudus de Massungiaco diu possiderat. Terminatur autem a terra fideliaci usque in lacum et ex altera parte a forone usque ad vionem. Est autem de eodem dono nemus quod jacet juxta domum fideliaci et illud quod Martinus Gallea de eadem domo tenebat. Hoc predictum donum rogatu et commonicione Anselmi ceterorumque canonicorum dono pro remedio anime mee et omnium antecessorum meorum. et hoc sine dolo, sine fraude. nullo contradicente et absque ulla retentione. Testes hujus doni sunt isti. Dalmacius de Rovoreya. Benedictus sacerdos. Wigandus dapifer. Hugo Cheyboldus. Christianus sacerdos. Bericus de Alea. Bisuncus de Divona. Reymondus Albus. Petrus de Siaco. Benedictus Bertenarius. De hoc dono sive elemosyna habuit predictus Wido de beneficio domus equum quatuor librarum et quadraginta solidos gebennensis monete. Hujus rei sunt testes et laudatores Giraudus de Margincello et fratres ejus unde tresdecim solidos habuerunt. Ego Wido hanc cartam fieri jussi et firmare rogavi. facta autem est hec carta dictante Amaldrico cancellario die dominico luna vicesima regnante rege Frederico anno ab Incarnatione Domini millesimo centesimo quinquagésimo quinto indictione tercia.

(Arch. de l'évêché d'Annecy, vidimus du 6 sept. 1470.)

Nota — En 1155 sous l indiction 3e le dimanche et le 20e jour de la lune se sont rencontrés les 27 mars, 21 août et 18 décembre — (Note de M l'archiviste Bruchet)

II.

Vente faite à l'abbaye de Filly par Jean Gentil de Marclaz, sa femme Agnès et son fils Mermod, du cens de 4 coupes de froment (26 juin 1322).

✝ Anno Domini MCCC vicesimo secundo. indictione quinta. VI Kal. julii Apud Marcla in cimisterio ante ecclesiam dicti loci. Per hoc presens publicum instrumentum cunctis appareat evidenter quod in presentia mei notarii et testium subscriptorum propter hoc personaliter constitutus vir religiosus dns Borcardus canonicus Filliaci ex una parte. et Johannes Gentiz de Marcla. Martinodus ejus filius ex altera. Predicti Johannes et Martinodus ejus filius. scientes et spontanei... de consensu laude et expressa voluntate Aguathe *(alias* Agnete) uxoris dicti Johannis matrisque dicti Martinodi vendunt et titulo pure perfecte perpetue et irrevocabilis venditionis tradunt cedunt et concedunt predicto dno Borcardo presenti ementi stipulanti et recipienti nomine suo et vice nomine et ad opus religiosorum virorum domini abbatis et conventus Filliaci et successorum suorum quatuor cupas boni frumenti pulchri et receptibilis ad mensuram Thononii annui reddi-

tus. quas quatuor cupas frumenti annui redditus dicti venditores de consensu et laude dicte Agnete assignant et assetant dicto dno Borcardo stipulanti recipienti ut supra percipiendas levandas et recipiendas perpetuo annis singulis circa festum beati Michaelis super duabus posis terre sitis in territorio de Marcla in loco qui dicitur Assetrues juxta viam publicam tendentem de Marcla versus chersier ex una parte et terram heredis Girardi de Thonon domicelli ex altera. quas duas posas terre asserunt dicti venditores esse de allodio suo. Item super omni jure et ratione quod et quam dicti venditores habent seu habere debent in recollecta terragiorum dictorum de montibus. quorum terragiorum medietas pro indeviso spectat et pertinet ad dictum dnum Borcardum. Et sunt site res super quibus percipiuntur dicta terragia in villa et territorio de Marcla. et hoc pretio sex librarum et decem solidorum gebenn. quod pretium dicti venditores confitentur et publice recognoscunt se habuisse et recepisse a dicto emptore titulo et ex causa venditionis predicte in denariis numeratis et in ipsorum utilitatem ut asserunt totaliter fore versatum. Et super rebus predictis dicti venditores promictunt pro se et suis prenominatis solvere et reddere perpetuo annis singulis termino predicto dictas quatuor cupas frumenti annui redditus dicto dño Borcardo ad vitam suam. et post ejus decessum dictis religiosis et successosibus eorumdem... Volentes et mandantes... Devestiendo se. etc. Ad hoc sunt testes vocati et rogati Rodulphus de Jussyer. Hugonetus de Pilichet et Roletus filius quondam Richardi de Chersier et plures alii. Et ego Johannes Silvestri de Marignens clericus auctoritate imperiali notarius publicus et juratus curie dni gebennensis episcopi... hoc presens publicum instrumentum scripsi subscripsi signavi fideliterque tradidi et complevi. Datum ut suprà.

(Suivent la marque du notaire et l'attestation de l'official de l'évêché, dont toutefois le nom et le sceau manquent.)

(Cette charte et la précédente nous ont été gracieusement communiquées par M. le chanoine J.-M. Chevalier.)

III.

Vente faite par le couvent de Filly à Rod. Michel de Jussy et à Perrette, sa femme, de tout ce que le dit couvent possède à Marclaz en vertu d'acquis faits de Nº Etienne de Mons et de Jean Gentil de Marclaz (25 mai 1329).

† In nomine Domini Amen. Anno ejusdem MCCCXXIX indictione XII. VIII Kal. junii per hoc presens publicum instrumentum cunctis appareat enidenter quod in presentia mis (*sic*) notarii et testium subscriptorum constituti venerabilis vir et honestus dominus Johanne

abbas monasterii Filliaci Ordinis S^ti Augustini et ejusdem loci conventus, videlicet fratres et dni Borcardus de Chessez. Girardus de Cervenz. Vuillelmus de Talluerius. Aymo de Roverea. Franciscus de Seyssello. Stephanus de Cresto. Johannes de Alpibus. Perretus de Gresiez. Johannes de Thonons. concanonici dicti loci in claustro dicti monasterii propter hoc more solito congregati, non vi, non dolo... vendunt perpetuo et titulo perfecte et irrevocabilis vendicionis cedunt et concedunt pro se et suis successoribus quibuscunque Rodulpho Michaelis de Jussiez et Perrete ejus uxori et suis heredibus aut cui ipsi conjuges dare vel legare voluerint et michi notario infrascripto stipulanti et recipienti nomine et ad opus predictorum conjugum et suorum prenominatorum tanquam publica persona. quicquid ipsi religiosi habent vel habere debent in villa et territorio de Marcla ratione emptionis facte per eosdem religiosos a Stephano de Montz dicto de Mollens domicello et a Johanne Gentilz de Marcla et ejus filio tam in terris. pratis. vineis. censis. terragiis. arboribus. nemoribus. pascuis. usagiis quam rebus aliis universis quecunque sint et quocunque nomine censeantur. et hoc pro vero et justo precio quadraginta librarum gebennensium per predictos religiosos nomine suo et ecclesie sue habitarum et receptarum in bona pecunia numerata et in ipsorum religiosorum ut asserunt utilitatem fore conversa videlicet in aliis majoribus et melioribus acquirimentis factis per eosdem religiosos ut asserunt ad opus dicti monasterii suprascripti. Cedentes et concedentes prefati religiosi nomine suo proprio et monasterii sui predicti ex causa venditionis predicte predictis conjugibus... omnia jura et omnes actiones reales personales mixtas utiles et directas contrarias pretorias et civiles que et quas habent vel habere videntur per se vel per alium ex quacumque causa vel racione seu habituri sunt in premissis omnibus et singulis ut predictum est venditis contra quascumque personas et specialiter contra predictos Stephanum de Montz domicellum Johannem Gentilz et ejus filium necnon heredes et successores eorum ratione et occasione premissorum venditorum... Mandantes et precipientes tenore presentium dicti religiosi hominibus de Marcla feodatariis seu amphyteotariis qui sibi tenentur in aliquibus censis terragiis et recollectoribus ipsorum terragiorum quatenus ipsi ex nunc in antea dictis conjugibus et causam habituris ab eisdem perpetuo in omnibus et per omnia super premissis venditis respondeant et obediant cum effectu sicut ante confectionem presencium dictis religiosis aut mandato suo respondebant et obediebant seu respondere et obedire quomodolibet tenebantur. Devestientes se... Actum ut supra. Presentibus dno Jacobo de Chessez presbytero. Perreto Fabri de Jovernay. Stephano Nivel. Porterio Filliaci testibus ad premissa vocatis et rogatis. Ego vero Johannes Silvestri de Marrugniens clericus imperiali auctoritate notarius publicus premissis omnibus una cum dictis testibus interfui et rogatus a dictis religiosis presens instrumentum publicum conscripsi fideliter et signavi.

(Au bas la marque du notaire et le sceau de l'official de l'évêché.)

IV.

Transaction entre l'abbé de Filly (Nicolas) et N^r Henry d'Allinge au sujet de certains différends.

(26 juillet 1345.)

In nomine Dñi, Amen. Anno ejusdem M° ccc° XLV° ind XIII^a die XXVI^a mensis julii noverint universi presens publicum instrumentum inspecturi, quod cum in presentia nostrum notariorum et testium subscriptorum questio et discordia verterentur inter viros religiosos dñum Nycholaum abbatem monasterii Filliaci nomine suo et dicti monasterii sui necnon dños fratres Reymondum de Hermencia, Girardum de Cervenz, Aymonem de Roverea, Vuillelmum de Talluerius, Franciscum de Seyssello, Ansermum de Portu de Gebennis, Guigonem de Borgeto, Humbertum de Agneres, Petrum de Veygeret, Johannem de Bona, Jacobum de Villier et Johanem de Alpibus canonicos dicti monasterii sono campane insimul in claustro dicti monasterii more solito penitus (?) congregati et conventum facientes ad infrascripta, ex una parte et virum nobilem Henricum de Alingio dñum de Coudrea ex altera, super eo videlicet quod dictus dñus abbas petebat a dicto Henrico quod missilerii ipsius Henrici ceperunt indebite quamdam equitaturam que erat Perreti decombis feudatarii dicti monasterii in et super feudis dicti monasterii et ante restitutionem dicte equitature multas expensas fecerat idem dñus abbas pro ipsa habenda ac dicebat quare petebat dictas expensas ab eodem. — Item quod cum idem Henricus emerat perpetue a Perreto Anthie de Fillier duas cupas frumenti ad mens. de Thonun censuales assetatas in et super rebus quas idem Perretus tenet a monasterio predicto absque laude dictorum religiosorum petebat super hiis fieri declarationem. — Item petebant dicti religiosi sibi solvi per dictum Henricum quindecim solidos geben. censuales legatos dicto monasterio pro anniversario Petri de Alingio quondam domini de Coudrea. — Item quod dictus Henricus detinebat unam archam minus juste quam erat, quondam Huguete de Strata probe mulieris dicti monasterii, quare petebant dictam archam sibi reddi. — Item quod quidam homines dicti Henrici de Villa de Massongier ceperint indebite quatuor equitaturas infra banna et juridicionem dicti monasterii, quare petebant dicti religiosi remissionem sibi fieri de malefactorum personis. — Item petebant quod familiares dicti Henrici de nocte venerunt in villa de Jussie videlicet in quodam hospicio hominum talliabilium eorumdem et ibidem hospicium ruperunt cum secure indebite et injuste quare petebant super hiis de injuria et de dampno sibi fieri emenda competente. — Ad que omnia respondebat dictus Henricus se ad predicta facienda non teneri.....

Tandem dicte partes super hiis et dependentibus et emergentibus ex eisdem compromiserunt se in amicos vidilicet in virum discretum Bosonem Pinardi de Baleysons pro parte dictorum religiosorum elec-

tum, et in Mermetum de Regnens domicellum per dictum Henricum electum et in Mermetum de Mota domicellum ab ipsis communiter tamquam medium electum, et promiserunt dicte partes per juramenta sua ad sancta Dei evangelia corporaliter prestita et sub obligacione omnium bonorum suorum actendere et complere dictum et pronunciacionem dictorum amicorum super hiis facienda. — Qui amici pronunciaverunt et dixerunt unanimiter et concordes quod dictus Henricus dñus de Coudrea pro quindecim solidis geben. census legatis per Petrum de Alingio predictum dicto monasterio pro anniversario ipsius Petri perpetue faciendo assetare teneatur infra proximum festum beati Michaelis predictis religiosis duodecim solidos gebenn censuales de allodio suo, pro quibus xii solidis ipsi religiosi anniversarium dicti Petri tertia die post festum beati Michaelis facere teneantur. quos xii solidos census dictus Henricus dñus de Coudrea et sui heredes possint et debeant rehabere et redimere per undecim libras geb. semel. quas dicti religiosi reponere teneantur in acquirimento perpetuo xii solidorum geben. census pro dicto anniversario et dictum acquirimentum teneantur denunciare dicto Henrico et ostendere si voluerit, et pro tanto dictus Henricus sit quictus et immunis de dictis xv solidis census. Item quod dictus Henricus dictam archam dictis religiosis reddere teneatur. — Item quod omnes alie questiones.... et discordie de quibus superius fit mentio sint quitte penitus et remisse et protanto sit bona pax et concordia inter ipsos. Quam pacem, transactionem et concordiam dicte partes expresse ratificaverunt, emologaverunt et approbaverunt et promiserunt per dicta juramenta sua in contrarium de cetero non venire sed ea inviolabiter observare. — Renunciantes in hoc facto... Datum et actum Filliaci in claustro dicti monasterii presentibus testibus et vocatis Amedeo de Alingio, Johanne et Mermeto de Lucingio fratribus Johanne de Regnens domicellis, dogño Francisco de Castro de Baleysons presbitero et pluribus aliis anno et die quibus suprà, nobisque Gothofredo De Ponte de Gebennis et Johanne Silvestri de Marrignyens clericis, imperiali auctoritate notariis et juratis curie dñi Gebennensis episcopi qui de premissis hoc presens publicum instrum^m recepimus. Et ego dictus Johannes Silvestri de Marrigniens dictum publ. instrum^m manu mea propria scripsi, in formam publicam redegi, signisque meis solitis signavi fideliter et complevi unacum signis et subscriptione dicti Gothefredi.

(D'après une copie ancienne.)

V.

Exécution en effigie de Félicie Mallet, de Nernier, coupable d'avoir volé un bréviaire dans l'église de l'abbaye de Filly (25 mai 1347).

In nomine Domini Amen. Anno ejusdem M.CCC°.XLVII° indictione XV^a. et die XXV^a. mensis nottembris in itinere publico juxta pontem

aque de Sier inter dictam villam de Sier et dictum pontem coram me notario publico curie dni Gebennensis episcopi jurato et testibus infrascriptis per hoc presens publicum instrumentum cunctis appareat evidenter. Cum hoc sit quod quedam mulier nomine Felixia filia Petri Mallet de marsegliz supra nernier ut dicebat eadem felixia detempta fuisset et arestata apud thonuns per Johannem frilleti de Morgex diocesis Auguste Vicecastellanum Alingii noui et Thononii nomine et ex parte viri nobilis Lancelloti de castellione domicelli castellani Alingii noui et Thonon. pro illustri principe dno Amedeo comite sabaudie seu per familiares predicti castellani. pro eo quod dicta felixia inculpabatur cepisse furtiue quoddam breviarium infra ecclesiam abbacie de Fillier. dictus dominus abbas de Fillier nomine suo et conventus sui de Fillier dictam mulierem peteret sibi remicti per predictum castellanum. et plures dietas in assisiis Thonon. coram viro venerabili et discreto dno Johanne Ravayssii legum professore judice in Gebennio et Chablasio pro dno nostro comite supradicto et coram Jaqueto Albi de Viuiaco jurisperito procuratore in Gebennio et Chablasio pro dicto dno comite ac locum tenente dicti dni judicis tenuerint dictus dns abbas et Henricus de Alingio dominus de Coudrea. et tandem dictus dns judex visis et inspexis licteris petitionibus et deffensionibus utriusque partis die XII^a^. mensis novembris anno quo supra in assisiis publicis Thon. tunc sibi assignatis per dictum dominum judicem sedentem pro tribunali sententialiter pronunciavit quod cum dicta mulier in carceribus castri Thononii dicti dni comitis mortua extiterit effigiem dicte mulieris remicti per dictum castellanum seu ejus familiares prefato Henrico domino de Coudrea tamquam ad illum ad quem punicio dicte mulieris pertinet et debet pertinere. Mandando et precipiendo dictus dns judex per suam licteram sententialem prefato castellano seu ejus locumtenenti ut dictam mulierem seu ejus effigiem dicto Henrico dno de Coudrea remictat atque reddat. nonobstantibus eis que dictus dns abbas nomine suo et dicti sui conuentus proposuit et allegauit coram dno judice memorato. Dictusque castellanus mandatis dicti dni judicis cupiens obedire dicto Henrico seu Mermeto Estrey de sier mistrali de coudrea effigiem dicte mulieris mortue remisit expediuit et deliberauit in via publica tendente de thonuns versus Gebennas in medio aque de rizon die XIIII^a^. mensis novembris anno quo supra per Jaquemetum de prato burgensem Thon. mistralem de sursier et de reuro ac familiarem curie alingii noui et thon. prout de ipsa remissione per dictum Jaquemetum de prato familiarem ut supra facta dicto Henrico patet per quoddam publicum instrumentum manu mei notarii publici confectum et receptum pro ipsa effigie mulieris punienda secundum quod delicta ipsius mulieris exigunt et requirant. Quocirca dictus Henricus de alingio dominus dicti castri de Coudrea visis et inspexis maleficiis et delictis ipsius mulieris effigiem seu figuram dicte mulieris mortue submergi fecit in aqua de forons prope pontem dicte aque a parte lacus die XXV^a^. mensis nouembris anno et indictione quibus supra.

De quibus premissis omnibus dictus Henricus de alingio dominus de coudrea requisiuit me notarium infrascriptum ut ex officio meo sibi reddam et conficiam publicum instrumentum. Ad predicta vero fuerunt testes vocati presentes et rogati videlicet Johannes. Aymonetus et Mermetus de langino domicelli fratres. Mermetus de rugnens domicellus. Perronetus botollier de Sier. Roletus foudrauz de Vyegier. mermetus filius nicodi de nemoribus. Perronetus de campo et Johannes ejus filius. Johannes mellyt de glandon. nicoletus barbitonsor de bonatrey. mermetus chapuys de liuringio. Johannes lunanery de chavanes. nicoletus ejus frater. Girodus croset de eodem. dictus tron de cheugier. henricus filius reymondi de Jussier clericus. Ansermetus de chavagnier. Johannodus ejus consanguineus. henricus Vyunet Ansermus ejus frater de Chuesier. mermetus filius clerici de chuesier. berthetus mugnerii. bosonetus. petrus. et hugonetus ejus filii. girardetus filius girardi de bredillon. Johannetus de supra ecclesiam. petrus borgey de supra ecclesiam de sier. hugonetus troterii et ejus filius. et roletus michallat de sier. et plures alii ad infinitum vocati et rogati. Et ego Perronetus barberii de thonuns clericus auctoritate imperiali publicus notarius curieque dni Gebennensis episcopi juratus premisse submersioni et omnibus predictis presens fui rogatus hoc instrumentum publicum scripxi feci recepi in formam publicam redegi et signis meis solitis fideliter signavi et tradidi. P. B.

(Le sceau manque.)

VI.

Donation à l'abbaye de Filly par Nicolas Dumont
(2 octobre 1352).

In nomine Domini amen. Per hoc presens instrumentum publicum cunctis appareat euidenter quod anno ejusdem M°CCC° quinquagesimo secundo indictione quinta cum anno eodem sumpta die ij. mensis octobris apud marrigniens ante grangiam monasterii filliaci coram me notario publico testibusque subscriptis propter hoc personaliter et specialiter constitutus Nychodus de monte habitator filliaci qui diu ut asserit fuit continue familiaris monasterii predicti videlicet spacio triginta octo annorum vel circa. sciens et spontaneus non cohactus ut asserit nec circunventus considerata euidenti utilitate sua et salute anime sue ut dicit se et omnia et singula bona sua quecumque sint et ubique et in quibusque rebus consistant et quocumque nomine censeantur donans irreuocabiliter inter viuos cessit et concessit dedicauit et obtulit monasterio predicto beate Marie virgini et venerabili et religioso viro domino Nycholao abbati ipsius monasterii Filliaci stipulanti et recipienti nomine suo conuentus et monasterii sui et successorum suorum. Que omnia et singula bona predicta ut premic-

titur donata et dedicata se constituit dictus Nychodus nomine et ad opus dicti domini abbati *(sic)* et sui conventus totaliter possidere et tenere quousque possessionem apprehendiveret de premissis. Volens dictus Nychodus et constituens se esse et velle et debere esse familiarem et servitorem prefati domini abbatis conventus et successorum suorum quamdiu ipse Nychodus vixerit in humanis eidem domino abbati supplicans idem Nychodus se prebendarium familiarium et rendutum ad vitam suam institui in monasterio supradicto. cui supplicationi idem dominus abbas consensum prebuit et pro se conventu et successoribus suis eidem Nychodo donavit et concessit prebendam unam familiarem percipiendam per eundem in dicto monasterio quandiu vixerit in humanis. Qui Nychodus juravit supra sancta Dei euangelia se predicta omnia et singula actendere perpetuo et ea nullatenus reuocare nec in contrarium venire verbo facto opere vel consensu sed fidelis esse perpetuo monasterio et religiosis ejusdem predictis quamdiu fuerit in humanis. Testibus ad predicta presentibus et vocatis Perrodo de Montibus. Perreto Pachodi et Roleto Possat de Marrignens. meque Johanne Siluestri de Marrignyens clericus imperiali auctoritate notarius publicus et juratus curie dni gebennensis episcopi qui rogatus presens instrumentum publicum recepi conscripsi fideliter et signaui.

(*Archives départ.*)

VII.

Rentes féodales de Filly.

L'abbaye de Filly, nous l'avons dit plus haut, possédait quelques rentes féodales. Ces rentes, qui s'étendaient sur 24 paroisses, passèrent, en 1617, aux Pères Barnabites de Thonon, qui les perçurent jusqu'à l'époque de l'affranchissement (1781). Une enquête faite, en 1655, par le sénateur Ducrest. établit que, durant les neuf années précédentes, ces religieux avaient retiré de cette rente, année moyenne : 190 coupes de froment. 29 coupes d'avoine, 2 coupes tant de noix que de châtaignes, 65 quarterons de vin (2 1/2 setiers), 1 gerbe de paille. 1 1/2 poignée de chanvre. 4 chapons ou poules ; 78 livres et 8 sols en argent.

Dans la suite, ce revenu augmenta. Le tableau ci-contre nous indique ce que les Barnabites réclamaient en 1732.

Nota. — Les lettres G, V, M placees devant les mots *sols* ou *deniers* signifient : argent *genevois,* argent genevois *vieux,* argent *monnaie.* Les lettres A, B, C, T, Y devant des mesures de contenance, *coupes, setiers,* indiquent qu'il s'agit de la coupe d'Allinges. de Ballaison. de Coudrée, de Thonon ou d'Yvoire.

PAROISSES	SOMMES			FROMENT			AVOINE			CHA
		sols	deniers		coupes	quarts	coupes	quarts		
ALLINGES.....				C	28	2	1	1		
	.....			T	17	3				
				A	5	0				
ANTHY.....	G	90	5	T	11	0	16	2		
	V	27	6	C	1	3				
	M	9	8							
ARMOY—LYAUD.....	G	12	3	T	3	2	»			
	M	1	1							
BALLEYSON.....	G	23	7	T	3	3	2	0		
	M	7	1							
BRENTHONNE.....	G	16	3	T	10	1	»			
	M	0	2							
	V	0	9							
CERVENS.....	G	85	9	T	19	0	2	2		
	V	47	5							
	M	5	10							
CHAVANEX.....	G	2	7	T	2	1	29	2		
	V	0	11							
DOUVAINE.....	G	44	8	T	15	1	»			
	M	1	6							
DRAILLENS.....	G	3	1	T	7	2	»			
	V	6	9							
EXCENEVEX.....	G	25	2	T	41	2	1	0		
	V	89	3							
	M	89	0							
FESSY.....	G	66	9	T	45	3	7	2		
	M	1	1							
FILLY.....	G	27	9		22	0	2	0		
	V	53	4							
	M	1137	10							
LOYSIN.....	G	16	5		»		»			
LULLY.....	G	57	3		8	0	»			
	M	3	10							
	V	0	9							
MARGENCEL.....	G	228	0	T	36	0	28	2		
	M	6	2							
	V	10	5							
MASSONGY.....	G	37	6	T	39	0	4	0		
	V	15	5	B	2	2				
	M	26	4							
MESSERY.....	G	40	11	T	24	1	1	0		
	V	25	6	Y	3	0				
	M	6	8							
MESINGE.....	G	60	11	T	8	1	»			
	V	0	5	C	10	0				
	M	2	5							
ORCIER.....	G	112	11	T	20	3	T	39	1	
	V	168	10	C	27	1	C	1	1	
	M	32	2							
PERRIGNIER.....	G	120	10	T	114	2	T	2	1	
	V	138	1	C	26	2				
	M	251	10							
SCIEZ.....	G	19	7	T	11	0	T	0	1	
	V	34	9							
	M	6	2							
SAINT-DIDIER.....	G	2	4		»			»		
THONON.....	G	66	9		8	2		»		
	V	45	7							
	M	1	4							
YVOIRE.....	G	0	11		8	0		»		
	M	38	6							
	V	7	5							

	VIN		CHAPONS	POULETS OU POULES	BIENS SUR LESQUELS CES CENS SONT PERÇUS
uarts	setiers	quarterons			
	2	0	1	6	242 poses. 15 maisons. 5 granges. 1 moulin et 1 battoir.
	5	11	5	2	296 poses, 15 maisons, 1 grange et 1 four.
	»		»	»	33 poses (terre, prés, teppes) et 1 moulin.
	»		1	»	62 poses (terre, vigne, prés. bois) et 2 maisons
2	»		»	1	102 poses (terre, prés, bois. teppes) et 2 maisons.
	»		»	»	100 poses. 13 maisons, 2 granges et 1 four.
	»		»	»	16 poses (terre, pré), 6 maisons, 1 grange et 1 r.....
	»		4	»	67 poses (terre. pré) et 6 epued de maison.
	»		1	»	64 poses (pré, oche, bois, teppe).
	0	8	2	»	165 poses (pré, oche. vigne, teppes, bois).
	»		5	»	106 poses (pré, bois, terre), 14 mais., 2 grang., 2 fours.
/2	1	6	3	»	105 poses, 3 maisons et chosaux, 1 four.
	»		2	»	5 poses.
	»		»	»	126 poses.
	2	0	7	6 pugines	390 poses, 23 maisons. 2 granges, 2 fours. 1 forge, 1 moulin, 1 pressoir.
C	1	0			
0	0	23	4	»	217 poses.
T	3	0	4	»	222 poses, 8 maisons, 1 four.
C	1	0	6	»	124 poses (pré. vigne, bois), 7 maisons, 1 grange.
	»		5	»	630 poses, 40 maisons, 14 granges, 2 fours, 1 moulin.
2	»		9	2	560 poses, 41 maisons, 6 granges.
2	4	3	2	»	39 poses (terre, pré. vigne, bois châtaignier).
	»		»	»	1 maison et curtil.
	4	0	4	1	128 p. (terre. vigne. oche, jardin), 9 mais., 5 gr., 2 choseaux, 1 cetour. 1 pressoir.
	»		»	»	43 poses (terre, pré, vigne).

VIII.

Transaction entre Guillaume de Lugrin, abbé de Filly, et Nᵉ Jean de Neuvecelle relativement à la montagne de Darbon (13 octobre 1393).

In nomine Dñi. Amen. Sesie presentis instrumenti cunctis fiat manifestum quod anno a Nativitate Dñi MCCCXCIII die XIII octobris, apud Marrignens in domo alta religiosorum dnorum abbatis et conventus Filliaci, videlicet in aula ipsius domus, in nostrum P. Luysardi et Hug. Capre notariorum presentia personaliter constituti Rev. dñs Guillelmus de Lugrino, abbas Filliaci et una parte, et prob. Johannes de Novassella miles ex altera. Cum lis seu controversia verteretur inter ipsas partes super eo quod dictus nob. Johannes petebat a dicto dno abbate et ejus conventu duo convivia per familiares suos in et super jure et porcione alpagii dicto domino abbati et dicte sue abbacie in monte de Darbons competenti, et quod percipit ibidem singulis annis tempore quo levatur dictum alpagium et asserebat se esse in possessione dictorum conviviorum percipiendorum et frangendi cabanam dicti dni abbatis et abbacie predicte in dicto monte et fructus in dicta cabana existentes capiendi scindendi et comedendi cum multitudine gencium quanta volebat, nisi eidem militi vel suis familiaribus dicto tempore libere aperiretur et convivium fieret a dicto dno abbate suo et dicti conventus sui nomine...

In contrarium abbas asserebat et dicebat dictum Johannem nullum jus habere in predictis, quatenus ipse abbas habeat jus omnia animalia sua conventus sui omnia bovina et alia queque tam veysita quam alia cum duobus animalibus equinis, et ibidem in dicto monte tenere, singulis annis a die prima julii in antea. Ita tamen quod si conversus aut familiaris dicti monasterii qui pro tempore custodiat in dicto monte animalia dictorum religiosorum diceret dictum montem nimis oneratum esse animalibus alienis, dictus dns Johannes seu causam super hoc habens vel habiturus ab eodem in quantum dictus conversus aut familiaris dicti domini abbatis jurabit tantum de dictis animalibus extraneis, a dicto monte facere descendere teneatur. de et super quibus premissis necnon super aliis omnibus dependentibus et emergentibus que oriri possent inter ipsas partes, super ipso monte dicte partes scientes et spontance... videlicet dns abbas.. et dictus dominus Johannes.... post multas altercaciones, peticiones et replicaciones.. se compromiserunt in amicos et arbitros.... scilicet venerabiles religiosos et circomspectos viros dominos Hugonem de Arciis prepositum Montisjovis, Johannem de Lugrino, priorem de Pellionay, Petrum Bouczan, doctorem in legibus et Girardum Trombertum licenciatum in decretis canonicos Gebennenses amicos ab utraque parte electos.... Qui amici pronunciaverunt quod pro dictis conviviis et aliis petitis per dictum Johannem, dictus Johannes percipiat in cabana seu granerio dicte

cabane unam peciam seracii quolibet anno quam voluerit et pro tanto sit contentus de dictis conviviis. Item quod dictus abbas possit tenere omnia animalia sua et dicti sui conventus in dicto monte. Ita quod si aliqua extranea reperiantur.., satisfacient dicto dno Johanni prout alia extranea ad ejus ordinationem... Item quod dictus dns Johannes teneatur dechargiare montem predictum de animalibus alienis in tantum quantum conversus jurabit esse nimis oneratum, prout de litera recepta per Stephanum de Vendouvres notarium die XXIX mensis julii anno MCCCXXIV.....

Quasquidem pacem et concordiam laudaverunt et approbaverunt... presentibus dño Girodo de Sorberio curato Missiriaci, Bosone Pinardi et Johanne de Conchiis domicellis, Johanne et Nycolleto de Casalibus, de Machilliaco fratribus burgensibus Thononii, me que Petro Luysardi, de Clusis notario publico cum dicto Hugoneto Capre rogatus signavi fideliter et tradidi.

(En abrégé, l'original se trouve aux Archives Départementales.)

CHABLAIS

Dans le tome premier des *Mémoires de l'Académie chablaisienne,* M. l'abbé Lacroix a inséré quelques pages sur l'étymologie de nom du Chablais.

Cette question avait déjà été traitée par Gatschet, aux pages 34 et 35 de ses *Ortsetymologische Forschungen* (Berne, 1865), et par M. le chanoine Ducis, aux pages 44 et 45 de ses *Questions archéologiques et historiques sur les Alpes de Savoie* (Annecy, 1871).

Un éminent géographe français, M. Longnon, a eu l'occasion de parler de ce petit problème dans le texte explicatif qui accompagne les planches de son bel Atlas historique de la France (page 138). M. Longnon adopte la solution qui est celle de M. le chanoine Ducis.

On lira avec intérêt le texte même de M. Longnon :

« La partie du Valais qui avoisinait l'extrémité orientale du Léman, est désignée, dans un acte de 1014, sous le nom caractéristique de *Caput Laci* [1]. Ce vo-

1. Guichenon, *Histoire généalogique de la Maison royale de Savoie*, t. IV, p 2

cable est la traduction latine du nom gaulois Penno-locus que portait, à l'époque romaine, une station itinéraire située à la pointe orientale du Léman.

« Du nom de Caput Laci dérive celui de Chablais qui, après avoir été étendu à la partie nord-est du Genevois, a fini par ne plus désigner que cette dernière région.

« Durant plusieurs siècles toutefois, le nom de Chablais a été appliqué à l'extrémité occidentale du Valais; nous n'en voulons d'autre preuve que le surnom : *en Chablais,* par lequel on distinguait la fameuse abbaye de Saint-Maurice des localités homonymes. surnom dont une chanson de geste du XII[e] siècle (P. PARIS. *Garin le Loherain*, p. 4), nous offre l'un des plus anciens témoignages. »

Je n'ai qu'un mot à ajouter. Quand le baron d'Anglure revint de son pèlerinage en Terre-Sainte, il nota dans le journal de son voyage qu'il prit gîte, le dimanche 11 juin 1396, *à Saint-Moris en Chambely sur le Rosne* [2]. — C'est une variante à noter pour le nom de Chablais.

Eugène RITTER.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

(DONS ET ÉCHANGES)

Bibliographie savoisienne, par MM. André PERRIN et Victor BARBIER.

C'est la première partie d'un travail qui présente un très grand intérêt. Il faudrait ignorer toutes les difficultés que les auteurs ont dû rencontrer, pour leur reprocher quelques erreurs ou omissions inévitables.

2 *Le Saint Voyage de Jherusalem du seigneur d'Anglure*, Paris, 1878, page 100.

Nous nous bornerons à appeler leur attention sur certains détails.

Ils auraient pu, par exemple. trouver plusieurs dates dans *Les Naturalisés de Savoie en France,* par Albrier. Cet ouvrage, très utile et qu'il est indispensable de consulter, renseigne exactement sur le médecin Berthollet (page 403), le professeur Luc de Bornes (page 390), l'ingénieur Burdin (page 337), etc.

M. Brunier Félix, ancien conseiller général *et député,* n'a jamais été *juge de paix*. Né à Annecy, le 27 octobre 1841, il est mort dans la même ville le 4 novembre 1891.

Les décorations sont indiquées d'une manière assez peu exacte. Si la lettre C signifie *commandeur,* ainsi que l'annonce un tableau placé en tête de l'ouvrage, cette lettre n'aurait pas dû être mise devant les noms de simples *chevaliers* (Ansaldi, Anthonioz, Bérard, Billiet Joseph, Billiotet, Boccard, etc.)

Le nombre des avocats et médecins qui ont publié des thèses et qui ne figurent pas dans le recueil en question est assez considérable. Nous ne voyons pas grand inconvénient à ces lacunes ; mais nous préférerions qu'elles soient comblées, plutôt que de voir préférer à des œuvres sérieuses des publications impersonnelles telles que des *rapports* sur la situation financière de quelques institutions de crédit, ou même des mandements pastoraux de certains prélats qui demandaient la pluie.

Au n° 1313, page 88, col. 1, on cite, à propos de *Bouvard,* astronome, un article nécrologique paru dans l'*Union savoisienne,* en janvier 1888. Cet article concerne *Bouverat.*

M. Eugène d'Arcollières est le *neveu* et non le *fils* du vice-amiral.

François Miquet.

Bull. de la Soc. vaudoise des sciences nat., 1892, n° 109. H. SCHARDT : *Effondrement du quai du Trait de Baye* (3 planches), avec des considérations sur la morphologie géophysique des rives lacustres.

Intermédiaire des Chercheurs, 1892, n° 590. — Question : *L'Industrie des Trompe-l'œil et la famille Lavini* (1760).

Journal de la Soc. d'archéol. lorraine, 1892. — H. LEFÈBVRE : *Ferri de Chambley* : ses rapports avec H. d'Orley ou d'Orly, dit de Savoie (1426).

Mém. de l'Académie de Savoie, 1893, t. IV, 4e série. — L. MORAND : *Les anciennes Corporations d'Arts et Métiers de Chambéry*. — J. RÉVIL : *Hist. de la Géologie des Alpes de Savoie* (1779-1891). — BORSON : *Ferd. de Regard du Vars, capitaine au régiment d'Aoste-Cavalerie* (1808-1849). — DE MARESCHAL DE LUCIANE : *Quelques vieux Papiers des Pingon*. — J.-J. VERNIER : *Traités entre le Comte de Savoie Amédée VI et la Maison de Bourgogne*, en 1369 et 1379 (inéd.), etc.

Mém. de la Soc. d'Emulation du Jura, 1891. — A. GUICHARD : *Le Jupiter gaulois de Pupillin* ; fixe approximativement dans les bassins du Rhin, de la Saône et du Rhône les limites de la découverte et du culte du dieu au maillet, qu'il appelle aussi, avec plus de raison, *Dis Pater*. — L. DUPARCHY : *La Justice criminelle à Saint-Claude au XVe et XVIe siècle* ; cite, parmi les gens punis du crime de sorcellerie ou autre Jacques Bocquet, Christophle, d'Arenthon ; Claude Chatelan, du Fayet ; Claude de la Fontaine, de Boëge ; Tissot, de Chatonnax, etc.

Notice sur la Vie de M. B. Reber ; ce savant a publié, en 1890-1891, plusieurs articles dans la *Revue savoisienne*.

* * *

Annales de la Soc. des Sciences indust. de Lyon, 1892, n° 4. — *Annales du Musée Guimet*, t. XXII et XXIII. — *L'Ancien Fo-*

reç. 1893, janv., fév. et mars. — *Bull. de la Soc. d'Agriculture de la Savoie,* janv. 1893. — *Bull. archéol. de la Corrèze,* t. XIV. 2ᵉ liv., 1892. — *Bull. de la Soc. archéol. de Tarn et-Garonne,* t. XX, 1892. — *Bull. de la Soc. d'Etudes des Hautes-Alpes,* janv. 1893. — *Bull. de la Soc. franco-hispano-portugaise de Toulouse,* t. X. — *Bull. de la Soc. des Sciences nat. de l'Ouest,* t. III, nº 1, 1893. — *Bull. de la Soc. d'Hortic. de la Côte-d'Or,* 1893, nº 1. — *Bull. d'Hist. ecclésiastique,* 1893, mars avril. — *Bull. des séances de la Soc. nationale d'Agriculture,* 1892, nº 10; 1893, nºˢ 1 et 2. — *Bull. de la Soc. d'Agric. de Poligny,* 1892, nºˢ 7 à 12. — *Bull. de la Soc. des Etudes indo-chinoises de Saigon,* 1892, nº 1. 2ᵉ série — *Bull. du Comité des Trav. hist. (sciences économiques),* 1892, nº 1. — *Congrès archéol. de France,* LVIIᵉ session, 1890. — *Le Cœur,* nº 1. — *Le Cyclamen.* 1893, nºˢ 4 et 5. — *Catalogue du Concours régional d'Annecy,* 1892 (don Nanche). — *Comptes-rendus des réunions de l'Académie d'Hippone,* 1892. p. XLI. — *Comptes-rendus des séances de la Soc. de Géographie,* 1893, nºˢ 1 à 7. — *Indic. d'Antiq. suisses,* 1893. — *Journal des Savants,* janv.-fév. 1893. — Journaux : *Alpes, Industriel savoisien, Tribune de Genève, Union savoisienne.* — *Mém. de la Soc. des Antiquaires de Picardie,* t. XIII, 1892. — *Mém. de la Soc. dunkerquoise,* 1889-1891. — *Mém. de la Soc. agricole, etc.. de la Haute-Loire,* t. VI, 1892. — *Mém. de l'Académie de Dijon,* 1892. — *Mittheil. der Antiquar. Gesellschaft,* 1893, t. LVII. — *Mélusine,* t. II à V ; t VI, nºˢ 1 à 7. — *La Lyre universelle,* 1893, nºˢ 79 et 80. = **Opuscule :** MUGNIER : *L'Expédition du Concile de Bâle à Constantinople,* Paris, Leroux, 1892 (don). = **Ouvrages :** A. VETTARD : *Feux de Paille,* Paris, Giraud, 1886 (don). — J. PHILIPPE : *Guillaume Fichet,* Annecy, Dépollier, 1892 (don Ch. Philippe). — R. DE LASTEYRIE et E. LEFÈVRE-PONTALIS : *Bibliog. des Trav. histor. et archéol. des Soc. sav. de France,* t. II, 2ᵉ liv., 1892. — ROLLAND : *Recueil de Chansons populaires,* t. I et III (don). — J. MÉNANT : *Les Yézidiz.* — *Polybiblion,* fév. et mars 1893. — *Rev. de l'Hist. des Religions,* t. XXVI, nºˢ 2 et 3. — *Rev. suisse de Numismatique,* 1892, 3ᵉ et 4ᵉ liv. — *Soc. des Antiq. de l'Ouest,* 1892, nº 4.

C. M.

GLANES

☞ M. Taine (Hippolyte-Adolphe), de l'Académie française, est décédé le 5 mars, à Paris. Depuis une vingtaine d'années

il avait élu domicile à Menthon-Saint-Bernard. D'après un chroniqueur du *Figaro*. « les inertes habitants de ce bourg l'intriguaient ; il aurait voulu savoir ce qui se passait dans ces cervelles obscures. » Nous croyons, pour notre part, que M. Taine, en se retirant sur les bords de notre lac, était moins préoccupé de faire des études de mœurs sur nos paysans que d'échapper aux agitations stériles de la capitale et aux bavardages indiscrets des reporters parisiens.

Quoi qu'il en soit, la présence de cet hôte illustre n'a pas été sans jeter quelque éclat sur notre pays. Le corps municipal et la plupart des sociétés d'Annecy, ainsi qu'une notable partie de la population, ont considéré comme un devoir de se joindre au cortège qui, le 9 mars, a traversé notre ville pour accompagner M. Taine à Menthon, sa dernière demeure.

Une des plus grandes figures de la Savoie contemporaine vient de disparaître. M. Georges-Louis Mercier, premier président honoraire de la Cour de cassation, est mort le 15 mars à Saint-Jeoire, où il était né le 20 janvier 1808. Tous les journaux ont rendu un juste hommage à l'homme éminent qui, par son seul mérite, est arrivé à occuper le poste le plus élevé de la magistrature française. Aucun n'a fait ressortir un fait — certainement sans précédent dans le monde officiel — qui, mieux que tous les commentaires, prouve combien notre compatriote était modeste et se laissait oublier. Nommé commandeur de la Légion d'honneur le 17 mars 1853 (alors qu'il était intendant général à Chambéry), M. Mercier n'a reçu dans cet ordre *aucune promotion pendant trente ans !* Ce n'est qu'au moment de sa mise à la retraite, *en 1883*, qu'on l'a décoré du grand cordon de l'ordre national, pour obéir à une tradition.

Nous relevons avec plaisir que, dans le cabinet constitué le 4 avril sous la présidence de M. Dupuy, le portefeuille du commerce, de l'industrie et des colonies a été confié à un Annécien, M. Louis Terrier, député de Dreux.

Un autre Annécien, M. Marius Tissot, artiste sculpteur, déjà médaillé à l'école des Beaux-Arts, vient d'être reçu 2^me^ sur 19 au concours du 1^er^ degré du Prix de Rome. Il y avait 85 concurrents. Notre jeune concitoyen a encore deux épreuves à subir : nous espérons que le succès lui restera fidèle jusqu'au bout.

Le Directeur-Gérant : F. MIQUET.

1437-93. — Annecy. Imprimerie de F. ABRY.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 3 mai 1893.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

M. Domenjoud annonce qu'il croit avoir découvert, à Sevrier, près du lieu dit *le Prieuré*, une station lacustre non encore étudiée jusqu'à ce jour ; il invite à une visite de cette station les membres que cela peut intéresser.

MM. Le Roux et Max Bruchet font part à la Société d'une trouvaille qu'ils viennent de faire à Avregny. Ils ont retrouvé chez un paysan un chapiteau provenant du « château vieux » situé en bas d'Avregny, sur la rive gauche des Usses. Ce chapiteau, en parfait état de conservation, appartient à une époque de transition : c'est le type du chapiteau à feuilles d'eau et à grand tailloir qui a servi d'intermédiaire entre le type roman décoré d'animaux et de personnages grotesques et le type à crochets de l'époque gothique. Il se compose en effet de deux feuilles d'eau assez larges à la base et s'épanouissant, dans une courbe assez lourde, aux deux angles du chapiteau. Il est surmonté d'un épais tailloir formé à sa partie inférieure par un listel surmonté d'une très large scotie, très caractéristique et terminé par un listel assez élevé. — La date de ce chapiteau n'est pas douteuse : son style accuse un travail de la fin du XII^e^ siècle et une imitation assez fidèle de l'école de l'Ile de France. A vrai dire, dans cette province, le berceau de l'architecture gothique, ce chapiteau aurait pu être exécuté dès 1140. Mais, pour rester dans la vraisemblance, il convient de re-

Savoie (Haute) 3

culer cette date de quelques années, car l'influence des artistes de l'Ile de France a été parfois assez tardive dans des provinces aussi éloignées que la Savoie. — Ce chapiteau, si intéressant déjà par son style, est d'autant plus précieux que c'est le dernier débris qui subsiste de ce château, ruiné depuis de longues années, et dont les propriétaires se hâtent de terminer la destruction dans l'espoir d'y trouver quelque trésor caché. — Au cours de leur visite à ces ruines, les auteurs de cette communication ont retrouvé une clef de voûte d'une porte qu'ils ont pu dater de la fin du XII^e^ siècle, grâce à sa moulure formée par un bandeau accompagné de deux tores. Ils ont encore remarqué les vestiges de meneaux de fenêtres Renaissance.

Tous ces éléments, assez grossiers d'ailleurs, permettent de conclure qu'au XII^e^ siècle s'élevait à cet endroit, sur une motte assez élevée, formée en grande partie par des dépôts glaciaires, un château d'une grande importance restauré, sans luxe, au XVI^e^ siècle.

M. l'abbé GONTHIER fait remarquer que ce château, dit de la Vulpillière, a été inféodé, en 1301, à la famille de Compeys de Thorens, qui l'a possédé jusqu'à l'extinction de la race (1538). Dès lors, il a passé aux Montchenu, puis aux de Reydet (1658-1793).

Le chapiteau qui fait l'objet de la communication précédente a été acquis par M. Le Roux et déposé au musée lapidaire d'Annecy.

M. CONSTANTIN donne quelques renseignements inédits sur Jeau Menenc, ancien régent de Thônes et de Cluses, dont il a retrouvé le testament. Il se propose de compléter et de rectifier la biographie de ce personnage.

Sur la proposition de M. SERAND, le prix des collections complètes de la *Revue* a été fixé précédemment à 100 francs. Il est expliqué que cette somme ne donnera droit qu'aux années antérieures à la décision

prise, c'est-à-dire à 1892, et que pour les années postérieures, il faudra ajouter 6 francs par volume.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire, François MIQUET.

Séance du 17 mai 1893.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

LE SECRÉTAIRE donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, dont la rédaction est adoptée.

La réunion extraordinaire de ce jour ayant été provoquée à l'occasion du départ de notre dévoué secrétaire, M. François Miquet, M. LE PRÉSIDENT prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Je suis certain d'être l'interprète de vos sentiments en exprimant à notre collègue, M. Miquet, les vifs regrets que nous cause son départ. Nous avions espéré le conserver, pendant quelque temps encore, au milieu de nous ; cet espoir a été déçu, heureusement pour son avancement dans la carrière qu'il a embrassée, malheureusement pour nous, si nous n'écoutions que des sentiments un peu égoïstes, comme ils le sont souvent, quand ils prennent leur source dans une véritable affection. Notre Société perd un excellent secrétaire qui rédigeait les comptes-rendus de ses séances avec beaucoup de netteté, de diligence et de précision. Il avait le talent d'en retracer la physionomie, tout en la faisant quelques fois plus belle que nature, à l'exemple des peintres habiles. Doué d'un caractère facile, M. Miquet, mettait beaucoup d'ama-

bilité et de tact dans ses relations avec nos membres correspondants ; il contribuait ainsi à procurer des articles à notre *Revue* et à ménager la susceptibilité des auteurs, lorsque le comité de rédaction les priait d'introduire quelques modifications dans leur travail.

« Vous savez, Messieurs, combien l'entrain habituel de notre secrétaire, ses saillies imprévues, sa gaieté communicative imprimaient de vie, d'animation à nos entretiens, qui n'ont du reste aucune prétention au sérieux d'une séance académique. Cette heureuse disposition à voir, sous le côté plaisant, les choses de ce monde souvent si tristes, ne l'empêchait pas de nous soumettre des communications, des observations très sérieuses et très judicieuses, sous une forme enjouée.

« Animé d'un amour vrai pour son pays, dont il connaît bien l'histoire ; doué d'une excellente mémoire qui lui permet de relier facilement le présent au passé, il pouvait être consulté à l'improviste comme un répertoire vivant toujours prêt à répondre obligeamment aux questions qui lui étaient posées.

« M. Miquet savait trouver, en dehors de ses travaux professionnels, des instants précieux pour mettre en lumière, dans d'intéressants opuscules, et dans les pages de la *Revue,* nos compatriotes, souvent inconnus de la foule, qui se sont distingués dans les lettres, les arts et les sciences. Quelques-uns d'entre vous ignorent que notre collègue, qui ne s'en vante pas, a remporté des prix dans plusieurs concours académiques.

« Je demande pardon à M. Miquet d'avoir mis pendant un moment sa modestie à l'épreuve. Vous m'en eussiez voulu et vous ne m'auriez pas pardonné de le laisser s'éloigner de nous sans lui manifester une dernière fois les sentiments d'estime et d'affection que nous lui portons tous. — C'est là mon excuse. Nous conserverons tous un précieux souvenir de notre sympathique collègue : espérons qu'il ne nous oubliera pas.

« Nous faisons des vœux pour qu'il continue les cordiales relations qu'il a nouées avec les membres de la Société Florimontane ; pour qu'il revienne au plus tôt le plus près possible de nous et qu'il continue, dans la *Revue savoisienne,* le travail qu'il a si intelligemment inauguré. »

A la suite de ces paroles sincèrement pensées, M. Miquet, comprimant une émotion bien naturelle, remercie le Président et ses collègues du témoignage de sympathie dont ils font preuve à son égard et déclare qu'il gardera un excellent et profond souvenir de son séjour à Annecy et de sa longue collaboration à la *Revue savoisienne.*

M. Ducis ajoute quelques détails nouveaux à ses communications précédentes sur la voie romaine d'Augusta à Etanna, plusieurs fois détruite par les atterrissements du Rhône. Il les réunira dans un article spécial pour la *Revue.*

A propos des colonnes et chapiteaux découverts dans les démolitions de la rue Grenette, le même donne quelques renseignements sur les agrandissements successifs de la bourgade d'Annecy, sur le puits et l'église Saint-Jean, à côté desquels il y avait, d'un côté la commanderie et de l'autre le chemin longeant les *écoles,* et au-delà le pasquier Thiolier, où l'on fabriquait des tuiles, actuellement rue Royale.

A propos des fragments trouvés à Sevrier, il rappelle que des sculptures faisant partie d'un autel païen sur les bords du Thiou, au bas de Gevrier, ont été transportés à Sevrier. Ce fait a été consigné déjà dans la *Revue.*

MM. Domenjoud, Serand et Marteaux ont visité la station lacustre découverte par le premier à 200 mètres de sa propriété, à Sevrier. D'après l'aspect des pilotis. il y a lieu de croire cette station authentique.

Ils se réservent, dans les prochains beaux jours, où le lac sera très calme, d'y faire des recherches sérieuses et d'en lever le plan. A ce sujet, les mêmes membres demandent à la Société le vote d'un crédit pour la construction d'une drague à main destinée à recueillir les débris de l'industrie des palafites.

La proposition est mise aux voix et adoptée.

La Société procède ensuite à l'élection d'un secrétaire-directeur de la *Revue savoisienne* et d'un secrétaire-adjoint.

A la suite du dépouillement du scrutin, M. Marc Le Roux, conservateur du Musée, est nommé secrétaire, et M. Max Bruchet, archiviste départemental, secrétaire-adjoint.

On dépose sur le bureau les ouvrages en double dans la bibliothèque de la Société Florimontane. Les membres qui désireraient compléter leurs collections ou acquérir ces volumes devront s'adresser au bibliothécaire, M. Marteaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures 1/2.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 7 juin 1893.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, dont la rédaction est adoptée.

Dépouillement de la correspondance.

Communication est donnée d'une lettre de M. P. Reitz, d'Annemasse, annonçant au conservateur du Musée la trouvaille d'une pierre portant une inscription romaine. Le bloc provient des démolitions de

l'église de Ville-la-Grand, il a $0^m,85$ de hauteur, $0^m,55$ de largeur et $0^m,47$ d'épaisseur. Sur le côté droit se trouve une rainure de $0^m,04$ à $0^m,05$ de largeur et $0^m,02$ de profondeur, se prolongeant d'un bout à l'autre.

L'inscription se compose de quatre lignes : MARTI VALERIVS AMABILIS SACERDOS.

L'auteur de la lettre a trouvé également un fragment de poterie, peut-être un débris d'amphore ou de vase à bec, et aussi un tronçon de colonne en pierre de $0^m,25$ de largeur sur $0^m,12$ de diamètre.

Le Conservateur du Musée annonce qu'il a déjà fait d'actives démarches pour acquérir cette inscription, qui figurerait en bonne place dans notre musée lapidaire. Des difficultés imprévues ont surgi, qui ont retardé l'exécution de ce projet, et, jusqu'à ce jour, aucun résultat autre qu'un estampage n'a été obtenu.

Sur la proposition du Président, des félicitations unanimes sont adressées à MM. Reitz et Chambet, qui ont fait acte de patriotisme en cherchant à conserver chez nous un de ces monuments de l'histoire du pays, malheureusement enlevés trop fréquemment à prix d'or par les archéologues genevois.

M. Marteaux, après avoir examiné l'estampage, fait remarquer, à gauche du nom, la partie inférieure d'une lettre incomplètement estampée, mais qui paraît être un C.; C. Valerius Amabilis porterait alors le même nom qu'un C. Valerius Amabilis, affranchi de Montanus, auquel son propre affranchi Aventinus a élevé un tombeau à Saint-Romain en Gal. Notre inscription a des lettres de bonne forme et paraît être du temps de Néron. Les *Valerii* étaient très répandus dans le territoire de la cité de Vienne ; la plupart sont des affranchis. Il est curieux que, sur quatorze inscriptions consacrées à Mars, relevées par Allmer dans la Viennoise, il y en ait dix qui appartiennent à la région

comprise entre Genève et les Alpes (vallées de l'Arve et du Giffre), ce qui peut faire supposer qu'on opérait fréquemment des levées dans cette partie de la Narbonnaise.

M. Ritter adresse au Directeur de la *Revue* un article sur Thomas Blanc, écrivain savoyard, né aux Allues, près Moûtiers.

M. le Président annonce la mort de M. Puton, inspecteur général des forêts, qui, originaire de Savoie, avait sur sa demande été nommé membre correspondant. Les membres de la Société Florimontane adressent à la famille le témoignage de leur sympathie.

M. Ducis présente une pièce de poésie assez curieuse, datant du XVII^e^ siècle. Sous le titre d'*Intermède de la Médisance*, c'est une critique souvent acerbe des mœurs locales d'Annecy à cette époque.

A propos d'un article de M. Vingtrinier sur l'érection de la Savoie en duché, M. Ritz donne quelques détails sur le passage de l'empereur Sigismond à Chambéry.

M. Max Bruchet annonce qu'il a pu obtenir la réintégration aux archives de la Haute-Savoie d'un compte des châtellenies de la Balme-de-Sillingy et de la Bâthie, pour les années 1368 à 1378, conservé précédemment à Dijon, puis à Chambéry. Ce document original, d'une longueur de 4^m^40, est des plus précieux par sa rareté et l'intérêt des détails très précis qu'on peut y trouver sur l'administration d'une châtellenie au XIV^e^ siècle, sous le gouvernement des comtes de Genevois. Il abonde en renseignements curieux sur l'agriculture, la vie privée, l'archéologie et bien d'autres matières. Ce très intéressant document a été publié par M. Mugnier, de Chambéry, et n'a par conséquent pas lieu d'être détaillé à cette place.

Le même annonce qu'il a pu faire déposer aux Archives départementales, de nombreux registres ou liasses contenant les ordonnances et actes divers passés par

devant le juge mage de Genevois et ceux des judicatures diverses, de Cruseilles, Epagny, Faverges, La Roche, Metz, Quintal, Sales et Villard-Chabod, pour le XVIII^e^ siècle, ainsi qu'un certain nombre de minutaires des notaires Bessonis, Marion et Mottier, d'Annecy, de la même époque. Ces documents étaient jusqu'à ce jour conservés au greffe du Tribunal de première instance d'Annecy.

M. BRUCHET entretient la Société de l'intérêt que pourrait présenter une table des matières de la *Revue savoisienne* depuis son origine.

M. SALLAZ fait remarquer que, pour diminuer les frais à la charge de l'Association, une liste de souscription pourrait être transmise aux membres désireux d'acquérir la table qui composera un volume du format et de la grosseur du bulletin de la *Revue*.

La proposition est mise aux voix et adoptée.

M. MARTIN, professeur au Lycée Berthollet, est présenté comme membre résidant, par MM. Bruchet et Le Roux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire, Marc LE ROUX.

LA SAVOYARDE

BOURDON DE LA BASILIQUE DE MONTMARTRE

La mort récente de M^gr^ l'Archevêque de Chambéry, qui en a été le principal promoteur, nous rappelle la promesse faite l'année dernière de donner aux lecteurs de la *Revue* des renseignements exacts sur ce chef-d'œuvre sorti à deux pas d'Annecy. D'ailleurs, la Société Florimontane, qui a été fondée en 1851 pour le

progrès et l'encouragement des sciences, des arts et métiers, ne voudrait pas laisser partir d'ici une œuvre d'art unique en son genre sans rendre hommage aux artistes qui l'ont exécutée avec tant de succès, MM. Georges et Francisque Paccard, fondeurs à Annecy-le-Vieux.

Fondé en 1796, à Quintal, l'atelier de fonderie de la maison Paccard a été transféré, en 1857, au bas d'Annecy-le-Vieux, dans une des positions les plus favorables à leurs travaux et à leurs relations, qui ont pris tant d'importance et d'extension, grâce aux perfectionnements introduits successivement dans leur art, et qui leur ont valu tant de succès. Ils fournissent, en moyenne, de 80 à 100 cloches par an, non seulement à la Savoie et la France, mais à l'Angleterre, à l'Espagne et jusqu'aux Indes et en Amérique. L'une de leurs dernières coulées en contenait pour les cinq parties du monde.

Déjà, en 1878, ils avaient fondu, pour le clocher de Notre-Dame de Liesse d'Annecy, la *Salésienne*, ainsi appelée de la coïncidence des fêtes du doctorat de saint François de Sales. Elle fut bénite par S. E. le cardinal Caverot, archevêque de Lyon, après une magnifique allocution de S. G. Mgr Rosset, évêque de Maurienne. Elle pèse plus de cinq mille kilogrammes. Personne alors ne supposait que, treize ans plus tard, ce chiffre serait plus que triplé pour un bourdon destiné à Paris.

L'initiative en est due au R. P. Charles Besson, de Grésy-sur-Aix, des Oblats de Marie-Immaculée, alors de résidence à Montmartre. Mais, dans l'impossibilité de mener à bonne fin ce projet, il y intéressa Mgr François de Sales Leuillieux, archevêque de Chambéry, qui en fit son œuvre, traita avec les fondeurs et ouvrit une souscription réservée aux seuls habitants ou originaires de l'une des deux Savoie.

Le Père Besson n'eut plus alors qu'à suivre l'exécution de l'œuvre en l'aidant de l'appui de ses relations et des inspirations de son zèle.

Nous ne parlerons pas du choix des métaux, de leur combinaison proportionnelle en vue de la sonorité des grandes et petites pièces (78 cuivre rouge, 22 étain, en moyenne), ni des procédés et conditions de fonte. Nous n'entrerons pas non plus dans le détail de tous les travaux préparatoires à la fonte des cloches. Ils ont été développés, il y a bientôt dix ans, par un auteur qui n'a pas vu commencer l'œuvre de la *Savoyarde* [1], et tout dernièrement encore par M. Achille Allart, ingénieur des Arts et Manufactures, à l'occasion précisément de l'exécution de la même *Savoyarde* [2]. Nous n'en rappellerons donc que la trame principale d'après les nombreuses observations que nous avons pu faire à cet atelier depuis plus de trente ans.

C'est d'abord le moule intérieur appelé le *noyau*, briquetage couvert d'une couche de terre préparée, et vide pour y recevoir un feu dessicateur. Puis, c'est la *fausse cloche*, c'est-à-dire une couche de terre et de chanvre pétris posée sur tout le *noyau* et représentant la future cloche dans toutes ses mesures calculées avec la dernière précision, sur la planche à trousser, soit le *tracé*, qui, tournant sur un pivot, en régularise toutes les proportions. Sur la surface de cette couche, on applique des plaques de cire reproduisant en relief toutes les inscriptions, figures, armoiries, etc., que doit porter la nouvelle cloche.

On procède ensuite à la confection du moule extérieur appelé la *chemise* ou la *chappe*, autre couche d'argile entremêlée de chanvre et renforcée par des spirales innombrables de fil de fer, qui en assurent la

1. Pl Brand, *La Cloche, son histoire, sa fabrication, son langage*, 1884, Annecy, Abry.

2. *Le Chercheur, journal illustré des inventions nouvelles*, 1er decembre 1891

cohésion intense. Elle est posée et appliquée tout autour sur la fausse cloche de manière à recevoir à la surface intérieure l'empreinte soit la forme en creux de toutes les figures en relief placées à la surface de la *fausse cloche*. La composition de cette couche est faite avec des matériaux divers combinés ensemble et dans des conditions de solidité et de fermeté telles que, après dessication, elle puisse être saisie et soulevée par des engins à une hauteur qui permette de démolir et d'enlever la fausse cloche et de contrôler toutes les impressions qu'elle a dû laisser à la surface intérieure de cette *chappe*.

On fixe ensuite au sommet du *noyau* le porte-battant pour être saisi dans le cerveau de la cloche par la coulée. Puis la *chappe* est redescendue et replacée avec une précision mathématique pour que le vide ne représente que la forme exacte de la cloche future. On adapte au sommet de la *chappe* le moule des *colombettes* soit des anses qui serviront à suspendre la cloche. Pour ce moulage. qui est d'une grave importance, on a plusieurs procédés, suivant la dimension des cloches.

Tout étant achevé, on capitonne avec une terre légère préparée à cet effet la *chappe* et le moule des *colombettes* jusqu'au sommet, de manière à faire tout disparaître, c'est l'*enterrement*. Ce comble, déposé avec mesure et prudence pour ne pas faire fléchir la *chappe* dans le vide, lui donne à l'extérieur une force de résistance à tout accident pouvant provenir de la poussée du métal dans le coulage. Au-dessus du tout est placé le bassin de coulée qui part du four à réverbère, où le métal est fondu, pour aboutir sur le moule des *colombettes*.

Toutes ces opérations exigent les soins les plus délicats, les précautions les plus minutieuses dans le choix et la mise en œuvre des divers matériaux, la confection

de tant de moules, de figures et de textes, dont la fermeté puisse recevoir, sans danger de détérioration, le choc et la pesanteur du métal incandescent. Il a fallu attendre la dessication de chaque moule avant d'entreprendre le suivant, prévenir l'adhérence des uns et des autres par de minces couches de cendres ou de noir, etc. Et, si la coulée comporte 25 ou 30 cloches de différents calibres, on conçoit le temps que tout cela demande. Il a fallu presque une année pour la *Savoyarde.*

Arrivons enfin au 13 mai 1891, jour qui rappelait à dix ans de distance la préconisation de Mgr Leuillieux comme archevêque de Chambéry, le 13 mai 1881.

Une foule nombreuse avait envahi les ateliers de MM. Paccard qui, bondés de toutes parts, ne pouvaient tout contenir. Vers 11 heures. arrivent NN. SS. l'archevêque de Chambéry ; Isoard, évêque d'Annecy; Luch, évêque d'Aukland, et une nombreuse représentation du clergé de Chambéry et d'Annecy.

Le métal, chauffé depuis 24 heures, était à 1,800 degrés et pouvait donc affronter sans danger l'air ambiant pendant la coulée, qui a duré 9 minutes, précédée des prières d'usage et suivie du chant d'allégresse, entonné par l'archevêque.

La cloche a $3^{m},06$ de hauteur, $3^{m},03$ de diamètre à sa base, et conséquemment 9 mètres et demi de circonférence. Elle donne le *contre-ut*, note promise d'avance, grâce aux calculs et aux procédés dont les habiles fondeurs ont le secret : et c'est à tel point, qu'ils peuvent compléter et mettre en harmonie, par l'addition d'autres cloches, tout carillon irrégulier.

Elle pèse 16,888 kil., le battant 847 kil. avec la chappe, soit en tout 17,735 kil. Le joug en chêne mesure $1^{m},70$ de hauteur, 4 mètres de longueur et avec ses ferrures son poids dépasse 5,000 kil. Enfin, tout armé de son harnais, le bourdon pèse 25,000 kil.

L'œuvre complète avec tous ses accessoires de mise en route a coûté la somme de 64,886 francs, qui a été couverte avec un empressement remarquable par les souscriptions venues de toutes les paroisses de la Savoie. Le bourdon, unique en France aujourd'hui, car celui de Notre-Dame de Paris ne pèse que 12,500, celui de Sens 11,000, de Reims 10,000, de Lyon 7,500, est destiné à la tour de l'église du Sacré-Cœur à Montmartre, sur Paris. C'est là seulement qu'il pourra être mis en branle par un engin spécial dû aux habiles fondeurs. Mais les bases de cette tour, commencées avant la connaissance des dimensions de la cloche, doivent être modifiées pour la recevoir. Telle est une des causes du retard de son transport.

Depuis qu'elle a été découverte et sortie du moule, puis mise au nettoyage, près de 25,000 visiteurs sont venus de toutes parts contempler ce chef-d'œuvre et apprécier la sonorité de sa voix dès qu'elle a pu être suspendue. Ce ne sont encore que des tintements, et lorsqu'ils sont donnés par le battant, ils sont entendus et bien distingués dans tout le plateau d'Annecy de plus de 30 kilomètres carrés.

A grandes volées, elle sera entendue de toute la ville de Paris.

Toutes les difficultés de transport ont été prévues et résolues. Ce n'est plus qu'une question de temps.

En dehors des motifs qui ont destiné le bourdon à la nouvelle basilique de la Butte de Montmartre, cette localité n'est point étrangère aux souvenirs historiques de Savoie. En 1133, Adélaïde de Savoie, fille d'Humbert II, dit le Renforcé, et femme de Louis VI, dit le Gros, roi de France, fonda une abbaye de Bénédictines à Montmartre. Veuve de Louis-le-Gros, elle épousa Mathieu de Montmorency; veuve encore, elle se retira dans la communauté qu'elle avait fondée et y fut ensevelie, en 1154.

En 1534, Pierre Favre, de Saint-Jean des Sitz, dans la vallée de Thônes, premier prêtre de la Compagnie de Jésus, sous le nom de *Lefèvre,* reçut dans l'église de Montmartre les premiers vœux de saint Ignace de Loyola et de ses compagnons.

Tous les visiteurs n'auront pas eu le temps de lire toutes les inscriptions, ni la facilité d'expliquer toutes les effigies et armoiries dont la *Savoyarde* est couverte. Il sera plus difficile encore de le faire lorsqu'elle sera installée. Nous pensons donc faire chose utile et agréable aux lecteurs de mettre sous leurs regards toute la légende, paroles et figures, qui forment la page instructive de ce monument. Commençons par les inscriptions. Ne pouvant reproduire les caractères tels quels, soit les capitales romanes et carolines, nous donnons les textes en petites majuscules.

Les six colombettes ainsi que le contour de la tête sont couvertes des insignes du Sacré-Cœur de Montmartre. Au-dessous, en première face, on lit :

AN.·M·D·CCC·LXXX·VIII
LEONE·XIII·P.·M.
QVINQVEGENARIA·SOLEMNIA·SACERDOTII·SVI·AGENTE
ME·FRANCISCAM·MARGARITAM·A·SACRATISSIMO·CORDE
[CHRISTI·JESV·NVNCVPATAM
CLERVS·PROCERES·POPVLVS·QVE·SABAVDIÆ
PRÆEVNTE·FRANCISCO·ALBERTO·LEVILLIEVX
ARCHIEPISCOPO·CAMBERIENSI
CVM·EPISCOPIS·PROVINCIÆ
ÆRE·COLLATO
DEDERVNT
PIETATIS·IN·DIVINVM·COR·MONIMENTVM
VRBI.·GENTI.·ORBI·VNIVERSO
E·SACRO·VERTICE·INGEMINATVRAM·PER·SÆCVLA
VIVAT·JESVS.

Sur la face opposée, on lit :

PARRAIN : S. G. MGR FRANÇOIS DE SALES ALBERT
[LEUILLIEUX, ARCHEVÊQUE DE CHAMBÉRY.

PRINCIPAUX DONATEURS

MGR LEUILLIEUX, ARCHEVÊQUE DE CHAMBÉRY
L'ORDRE DE LA VISITATION
MGR RICARD, PRÉLAT DE LA M. DE S. S. LÉON XIII
MGR TURINAZ, ÉVÊQUE DE NANCY
LA FAMILLE DE BOIGNE
MME PRAT-NOILLY DE MARSEILLE
MME LA COMTESSE VIAL DE CONFLENS
LE COMTE DE MENTHON ET SA FAMILLE
L'ABBÉ NAVILLE D'ANNECY
LA PAROISSE DE LA MÉTROPOLE DE CHAMBÉRY
LA PAROISSE DE NOTRE-DAME DE CHAMBÉRY
LES RR. PP. CHARTREUX
LA PAROISSE D'AIX-LES-BAINS
LA PAROISSE DE RUMILLY

Au-dessous des inscriptions sont les effigies suivantes. En commençant par la première face et suivant le tour, on voit un grand Christ; armoiries de Léon XIII; saint Pierre de Tarentaise; sainte Jeanne-Françoise de Chantal; armoiries de la ville de Chambéry; saint François de Sales; saint Anselme; armoiries du cardinal Richard; Notre-Dame de Myans; armoiries du cardinal Guibert; saint Bernard de Menthon; sainte Geneviève; armoiries de la ville de Paris; saint Denis; saint Anthelme; armoiries de Mgr Leuillieux.

Vient ensuite la galerie des armoiries d'autres corps ou familles, commençant par la première face :

Province de Savoie; ville d'Aix-les-Bains; le marquis d'Oncieu; la métropole de Chambéry; famille de Boigne: congrégation du Sacré-Cœur de Chambéry; fa-

LA SAVOYARDE

VUE LATÉRALE DE LA CLOCHE

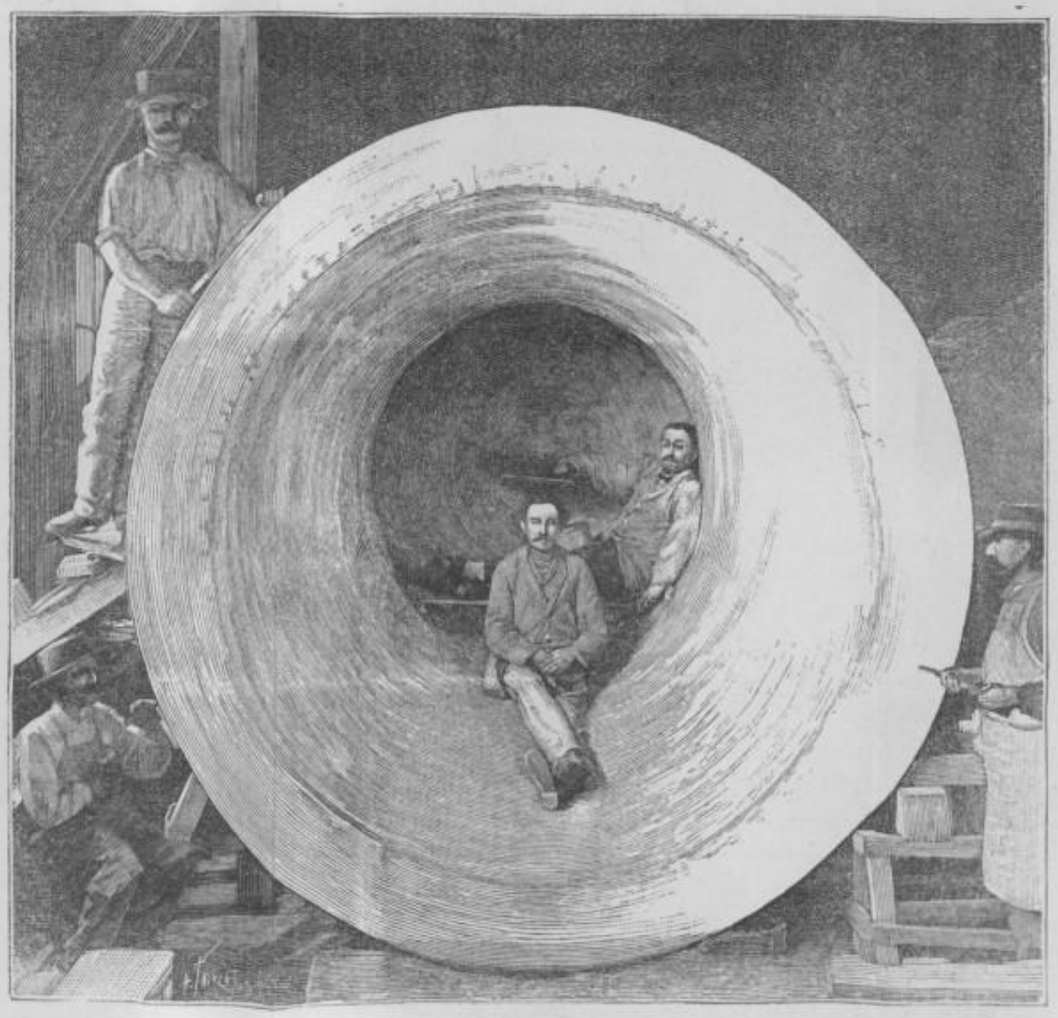

OUVERTURE DE LA CLOCHE — LES FONDEURS

mille Prat-Noilly, de Marseille ; RR. PP. Chartreux ; ville de Cluses ; province du Faucigny ; famille de la Fléchère ; R. P. Besson, de Grésy-sur-Aix ; Mgr Bouvier, évêque de Tarentaise ; province de Tarentaise ; ville de Moûtiers ; Mgr Turinaz, évêque de Nancy ; l'ordre de la Visitation ; ville de Rumilly ; province du Genevois ; ville d'Annecy ; Mgr Isoard : congrégation des Missionnaires de Saint-François de Sales ; comte de Menthon ; congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Chambéry ; l'abbé Naville, d'Annecy ; comte de Montbron ; ville de Saint-Julien ; province du Chablais ; ordre des Oblats de Marie-Immaculée : la comtesse veuve Vial de Conflens ; Mgr Rosset, évêque de Maurienne ; ville de Saint-Jean de Maurienne : paroisse de Notre-Dame de Chambéry ; Mgr Ricard ; ville d'Albertville.

Dans les cordons au-dessous de la galerie des armoiries :

Membres du Comité de l'Œuvre du Vœu national au Sacré-Cœur : M. l'abbé Pelgé ; R. P. Voirin O. M. J. ; MM. Th. Dauchez ; Le Gentil ; H. Rohault de Fleury ; Catillon ; baron Camille de Baulny ; général baron de Charette ; Chesnelong, sénateur ; Michel Cornudet ; Descotes ; vice-amiral marquis Gicquel des Touches ; Hemar ; Keller ; comte de Lambel ; E. de Margerie ; Merveilleux du Vignaux ; de Mont de Benque ; Musnier de Pleignes ; Pagès ; Ferdinand Riant ; vice-amiral Ribourt ; marquis de Ségur ; Beluze ; Baudon.

Au bas :

Georges et Francisque Paccard, fondeurs a Annecy-le-Vieux (Haute-Savoie) 1890.

Laurent Pacoret *(d'Annecy)*, officier d'Académie, dessinateur, architecte a Rambouillet.

JOSEPH BURGUNDER, GRAVEUR, DE HORKENSHON (ALSACE).

Nous ne décrirons pas le reste de l'ornementation feuillages, fleurs, guirlandes, emblêmes et autres dessins dont les bandes contournent comme des rubans le milieu et le bas de la cloche. Leur richesse forme une agréable compensation à la somme des textes que l'on a lus.

*
* *

Nous saisissons cette occasion pour ajouter quelques observations sur les légendes les plus fréquentes des anciennes cloches, qui, à la longue, finiront par disparaître. Nous en signalerons deux.

Le premier auteur que nous avons cité plus haut a reproduit l'inscription d'une des cloches de Mieussy, de 1559 : *Mentem sanctam spontaneam in honorem Deo et patriæ liberationem.* Il en a conclu qu'elle se rapporte à la remise de la Savoie par Henri II, roi de France, à Emmanuel-Philibert, duc de Savoie. C'est une coïncidence fortuite. La même inscription se trouve sur une des cloches de Notre-Dame de Liesse d'Annecy, fondue, en 1561, par François Zermat, de Bormio dans la Valteline. Cette formule se retrouve, aux XV^e^ et XVI^e^ siècles, sur beaucoup de cloches de la Savoie et du Dauphiné, dont nous avons pu étudier les collections faites par des amateurs spéciaux. Nous l'avons lue nous-même sur une cloche de 1428, au clocher de la chapelle romane de Belleville, à Hauteluce (Savoie). *Mentem,* puis une petite cloche, *spontaneam in honorem Deo et patriæ liberacionem.*

Une cloche de Genève, de 1481, portait : *Mentem sanctam habeo, honorem Dei et patrie liberationem invoco* [1].

1. BLAVIGNAC, *Le Christianisme à Genève,* p. 121.

Aucune de ces dates ne peut donner lieu à une coïncidence historique de guerre ou de modification politique d'états.

Le culte public et le salut de la patrie, tels étaient les deux principaux motifs du son de la cloche. Elle sonnait pour appeler à l'office religieux, au sauvetage en cas d'incendie, ou aux armes devant les menaces de l'ennemi. Les guerres fréquentes de château à château, dans le moyen âge, ne motivaient que trop souvent le tocsin du village.

Plus tard, on répandit beaucoup les deux vers suivants sur les cloches :

Laudo Deum verum, plebem voco, congrego clerum,
Defunctos ploro, nimbum fugo. festa decoro.

Plusieurs traductions en prose et en vers ont été essayées sur ce distique : nous en donnons une tout-à-fait inédite et la plus complète en ce genre :

A ma voix les chrétiens à Dieu vont rendre hommage.
Je chante leur naissance et pleure leur trépas.
Contre un feu destructeur j'appelle au sauvetage.
Contre l'envahisseur je stimule aux combats.
Je conjure la foudre et la grêle et l'orage.
Voyageurs égarés, je dirige vos pas.
Je compte des instants le rapide passage.
Que Dieu vous fasse grâce avant mon dernier glas.

C.-A. Ducis.

NOTICE

SUR

L'ASTRONOME BOUVARD

Alexis Bouvard, astronome titulaire de l'Observatoire de Paris, membre de l'Académie des sciences et du Bureau des Longitudes, membre correspondant de l'Académie royale des sciences de Turin, de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, membre étranger de la Société royale de Londres, naquit le 27 juin 1767 [1], au village des Contamines, qui fait aujourd'hui partie du canton de Saint-Gervais-les-Bains (Haute-Savoie).

Premières années de Bouvard. Son séjour a Paris. — Issu d'une famille de simples cultivateurs, ses premières années se passèrent, selon toute vraisemblance, comme se passent encore aujourd'hui celles des enfants de la même condition : de longues heures au grand air, pour la garde de quelque troupeau ; quelques heures d'hiver consacrées aux éléments de l'instruction primaire la plus simple.

Bouvard se distingua-t-il de ses camarades d'école. comme l'a écrit un biographe occasionnel [2], par son application et son intelligence ? C'est possible. Les sciences exactes, l'astronomie en particulier, le transportèrent-elles d'enthousiasme, suivant ce même biographe, au point « qu'il dévora les ouvrages élémentaires relatifs à cette science trouvés dans la bibliothèque que le curé avait mise à sa disposition ? »

1. Grillet indique, dans son *Dictionnaire historique* : environ l'an 1757.

2. *Discours* prononcé à la distribution des prix du lycée de Chambéry en 1880. Ce discours contient des faits anecdotiques, à tournure quelque peu romanesque, dont on ne trouve trace dans aucune des notices consacrées à Bouvard à l'occasion de son décès.

On le croira difficilement en songeant qu'en pleine renaissance de l'astronomie, et peu d'années après la *découverte* de Chamonix, voisin des Contamines, une bibliothèque quelconque de cet humble village ne possédait guère que des almanachs en fait d'ouvrages astronomiques ; et encore !

Nous croyons plutôt ce que Grillet nous dit d'Alexis Bouvard : « Après avoir appris les éléments de la lecture et de l'écriture dans sa patrie, ses parents l'envoyèrent chez M. le chanoine Bouvard, de Sallanches, pour sonder si ses inclinations naturelles le portaient à l'état ecclésiastique ou au commerce qu'un oncle, un de ses frères et plusieurs de ses parents exerçaient à Vienne en Autriche. Le jeune Bouvard, qui ne se sentait aucune inclination, ni pour être prêtre, ni pour faire le négociant, résolut de se rendre à Paris et d'y tenter la fortune. »

Il avait alors dix-huit ans. Parents et amis ne pouvant le détourner de son projet, se cotisèrent pour couvrir les frais du voyage et le futur astronome, le sac sur le dos, un bâton à la main, se mit en route pour la capitale [1].

Il s'y trouva, suivant l'expression connue, sur le pavé, sans relations ni protections d'aucune sorte, sans autre vocation que la volonté de s'instruire et de se créer une situation par son travail.

Bouvard suivit dès le premier jour les cours publics du Collège de France [2], les seuls d'ailleurs qui lui fussent accessibles à cause de leur gratuité. Tout d'abord il les suivit un peu tous indistinctement. puisque, après plusieurs mois, il n'avait point encore trouvé sa voie :

1 Arago, *Discours* prononcé aux funérailles de Bouvard Une amitié solide, fondée sur une collaboration remontant à quarante années, liait notre compatriote à l'illustre fondateur de l'Astronomie populaire.

2. A son arrivee à Paris, dit Grillet, Bouvard « entra dans une Maison ou son aptitude pour le calcul et les sciences exactes se developpa d une maniere surprenante »

il hésitait entre les mathématiques et la chirurgie [1]. Mais les difficultés matérielles de la vie n'avaient point attendu si longtemps pour créer de cruels embarras à notre jeune étudiant dont les modestes ressources s'étaient vite épuisées. Dans ces circonstances, il fit preuve des qualités de ténacité, de volonté persévérante, qui sont un des traits de sa race, et qu'il possédait à un haut degré ; car, s'il ne mangea pas tous les jours, jamais il ne manqua une leçon.

Tant de mérite devait trouver sa récompense. Bouvard, remarqué par ses maîtres, notamment par Mauduit et Lalande, encouragé par eux, se décida pour les mathématiques. Il fit, dans leur étude, de rapides progrès et put donner bientôt quelques leçons qui, au moins, le firent vivre.

Son entrée a l'Observatoire. — Comment donc devint-il astronome? Arago rapporte que le hasard seul en décida. Bouvard eut l'occasion de visiter l'Observatoire de Paris, dirigé par le comte Cassini, et d'assister à quelques travaux astronomiques : son avenir fut fixé. Il se sentit saisi pour l'astronomie, pour « le plus beau monument de l'esprit humain, le titre le plus noble de son intelligence [2], » d'une véritable passion. Dès lors, il se dévoua, se rendit utile en maintes occasions aux astronomes, et en 1793, époque de la retraite de Cassini et de la réorganisation de l'Observatoire, il entra dans l'établissement avec un titre officiel.

Mais on trouve une version différente de la précédente dans une notice biographique due à une autorité scientifique incontestable qui l'écrivit sous l'empire des sentiments d'une affection filiale [3]. Voici ce qu'écrit M. Quételet :

1 Arago.
2 Laplace, *Exposition du Système du Monde*, livre V, chap vi
3 *Notice sur Alexis Bouvard*, par A. Quetelet, Directeur de l'Observatoire royal de Bruxelles, 1844 — Nous devons la communication de cette intéressante *Notice* à Mme Laugier.

« Dans son intimité, il (Bouvard) aimait à rappeler les souvenirs de sa jeunesse, et les épreuves pénibles par lesquelles il avait dû passer, surtout au moment de la Révolution. Il enseignait les mathématiques à Paris, quand, de par la loi, il fut nommé astronome à l'Observatoire que Cassini venait de quitter. Il voulut représenter humblement que ses études n'avaient pas été dirigées vers l'observation, mais il fut renvoyé à son poste, avec menace d'être emprisonné. s'il le quittait. Ce fut le commencement de sa carrière astronomique. Ces licences qui ressemblaient un peu à celles de Sganarelle, eurent cependant les meilleurs résultats. M. Bouvard, dans son nouveau poste, n'avait les moyens ni de se vêtir ni de se nourrir ; il me parla souvent des privations cruelles qu'il dut s'imposer. Il se livra cependant franchement et avec ardeur aux études astronomiques, et finit bientôt par aimer avec passion la carrière dans laquelle il avait été poussé d'une manière si brusque [1]. »

Quelque différentes que soient les deux versions, elles présentent un égal intérêt et se rapprochent dans cette constatation commune que Bouvard se livra avec passion aux études astronomiques. Il ne faut rien

1 La version de M Quételet se trouve confirmée par un recit que nous avons retrouvé dans le *Moniteur savoisien* du 19 mars 1857 Ce récit est extrait d'une note publiée par le docteur Cafle, notre compatriote, dans son *Journal des Connaissances médicales et pharmaceutiques,* note que voici .

« Je ne puis m'empêcher de rapporter ici ce qu'ignorent tous les biographes : un trait caractéristique des procedes alors employes a l expédition des affaires, et qui me fut souvent raconte par le vieux Bouvard, devenu membre de l'Institut, collaborateur du celebre Laplace, directeur de l Observatoire, etc Bouvard, patre dans les montagnes de la Savoie, arrivait à Paris, ou il n'avait pour vivre que quelques leçons de mathématiques à 3 francs le cachet, qu'il allait donner à Vaugirard Sur son chemin se trouvait l'Observatoire, ou il entrait pour étudier le mecanisme des instruments, etc. Un jour il reçoit l ordre de Lakanal de se rendre à l'Observatoire en qualité d astronome de la République Bouvard, pauvre, mais heureux, reste fort surpris de cette nomination ; il se rend donc aupres de Lakanal, lui déclare qu'il n'a rien demande, et qu'il est incapable de remplir les fonctions auxquelles il est appelé contre son gré. « C'est donc toi qui te nommes Bouvard, lui dit Lakanal, de suite f.. le camp à l'Observatoire, ou d ici à vingt-quatre heures je t y fais conduire » Bouvard subit l'injonction, et depuis lors n'a plus quitté cet etablissement scientifique jusqu à sa mort, arrivee plus de cinquantens a apres. »

moins que ce mot pour expliquer le zèle infatigable avec lequel il s'astreignit à la monotonie des observations quotidiennes obligatoires, pour expliquer surtout le dévouement qui lui permit de mener à bien des travaux longs et pénibles, souvent fastidieux; d'exécuter des calculs immenses, presque rebutants, mais d'une utilité primordiale pour la science. Ces travaux dont nous nous sommes proposé l'examen, acquirent à leur auteur la reconnaissance du monde savant; mais ce fut, autant qu'eux, l'exquise bonté de son caractère qui lui valut l'amitié fidèle des plus illustres parmi ses contemporains.

Collaboration avec Laplace. — Bouvard travaillait depuis un an à l'Observatoire lorsqu'en 1794 il entra en relations avec Laplace. Ce fut, dans sa vie, un événement capital. Le grand géomètre vivait alors retiré à la campagne. Il commençait à composer la *Mécanique céleste,* développement analytique de l'application aux corps planétaires de la loi de la pesanteur, « ouvrage immortel qui sera cité dans tous les âges comme un des plus grands monuments que les sciences aient produits [1], » d'un génie que l'on a appelé le Newton français. Mais Laplace seul ne pouvait suffire à l'exécution de son travail, car, écrivait-il lui-même, « quelle que soit la perfection de la théorie, il reste à l'astronome une tâche immense à remplir pour convertir en tables les formules analytiques [2]. » Il lui était nécessaire d'insérer dans son œuvre autre chose que les formules purement algébriques fournies par la théorie; et plus d'une fois, sans doute, il avait dû envier le sort de Képler dont il dit ailleurs : « Képler eut dans ses dernières années l'avantage de voir naître et d'employer la découverte des

1 Fourier, *Analyse des Travaux* de l'Académie des sciences pour 1822
2. *Mécanique céleste,* préface du quatrieme volume

logarithmes, due à Néper, baron écossais, artifice admirable ajouté à l'ingénieux algorithme des Indiens, et qui, en réduisant à quelques jours le travail de plusieurs mois, double, si l'on peut ainsi dire, la vie des astronomes et leur épargne les erreurs et les dégoûts inséparables de longs calculs [1]. »

A défaut d'un nouveau procédé rapide de calcul, qui dans l'espèce n'aurait pu être découvert, il fallait à Laplace une collaboration active et sûre, un dévouement sans bornes et de tous les instants. Il trouva l'un et l'autre chez le jeune astronome de l'Observatoire qui, du premier coup, se révéla calculateur de premier ordre. Les premiers services rendus à Laplace le rapprochèrent de Bouvard ; le caractère de celui-ci suffit ensuite à cimenter entre eux une étroite amitié que la mort seule put rompre plus de trente ans après.

On se fait difficilement une idée précise de l'énormité des calculs, travail fatiguant l'attention sans la captiver, que Bouvard entreprit et continua pendant la publication de la *Mécanique céleste,* c'est-à-dire pendant un quart de siècle. A eux seuls, ils formaient des piles de cahiers qui semblaient avoir dû occuper plus que la vie d'un seul homme [2]. Le plus grand éloge qui puisse en être fait est dû à Laplace lui-même, qui, dans son œuvre, s'est plu à reconnaître la part revenant à son collaborateur.

A propos, notamment. de la théorie des perturbations planétaires, après avoir parlé des inégalités dépendantes des carrés et des puissances supérieures des excentricités et des inclinaisons des orbites, et même du carré de la force perturbatrice, après avoir expliqué que, pour donner les expressions numériques

1 *Exposition du Systeme du Monde,* livre V, chap IV

2. Ses manuscrits furent vendus publiquement apres sa mort, pour la modique somme de 3 à 400 francs, ils ont eté achetés par son neveu, M Eug. Bouvard (*Notice* citée).

du rayon vecteur et du mouvement tant en longitude qu'en latitude de chaque planète, il avait substitué dans les formules les nombres relatifs à chaque astre, il ajoute :

« Bouvard a bien voulu faire le calcul de ces substitutions, et le zèle avec lequel il s'est livré à ce pénible travail lui mérite la reconnaissance des astronomes [1]. Divers géomètres ont déjà calculé la plupart des inégalités planétaires : leurs résultats ont servi de vérification à ceux de Bouvard, et, lorsqu'il a trouvé des différences, il a remonté à la source de l'erreur pour s'assurer de l'exactitude de ses calculs. Enfin, il a revu avec un soin particulier le calcul des inégalités qui n'avaient point encore été déterminées, et quelques équations de condition qui ont lieu entre ces inégalités m'ont fourni les moyens d'en vérifier plusieurs [2]. »

Ailleurs, dans son admirable *Expositon du Système du Monde*, Laplace rend un nouvel hommage au travail de son collaborateur, à l'excellence des résultats qui lui sont dus. C'est à propos du phénomène des marées, étudié par Laplace avec toute l'attention réclamée par un problème si étroitement lié à la théorie de la lune, qu'il écrit :

« Je dois au zèle infatigable de M. Bouvard, pour tout ce qui intéresse l'astronomie, les calculs immenses que la comparaison de mon analyse avec les observations a exigés. Il y a encore près de six mille observations[3] . »
Et plus loin :

« Les calculs de M. Bouvard ont confirmé l'existence de l'accroissement, dans l'action des astres sur la mer, dû aux circonstances accessoires, et l'ont porté à un

1 Les resultats de ces calculs se composent d une centaine de pages du livre VI de la *Mécanique céleste*, uniquement constituées par les tableaux des diverses inegalités relatives à toutes les planètes, et les coefficients numériques de ces inégalités sont determinés avec le millionième de seconde

2 *Mécanique céleste*, introduction au livre VI

3. *Exposition du Système du Monde*, livre IV, chap XI.

quart à fort peu près pour la lune. La détermination de ce rapport est nécessaire pour conclure des observations des marées les rapports véritables des actions du soleil et de la lune dont dépendent les phénomènes de la précession des équinoxes et de la nutation de l'axe terrestre. »

Sur le même sujet, nous trouvons encore la parole autorisée de Fourier : « La comparaison de la théorie des marées avec près de six mille observations exigeait des calculs immenses : on en est redevable à M. Bouvard, dont les travaux précieux ont mérité depuis longtemps la reconnaissance des astronomes. Sans énumérer tous les résultats de ses comparaisons, nous nous bornerons à dire qu'elles rendent manifestes les lois que le principe de la gravitation universelle assigne à ces phénomènes [1]. »

Il nous est permis d'arrêter ici ces extraits qui suffiraient à établir la réputation scientifique de notre compatriote. Avant d'aborder l'examen des travaux personnels de Bouvard, nous devons dire que la reconnaissance de Laplace se manifesta d'une manière efficace, car son influence ne fut point étrangère à la nomination que reçut Bouvard, en 1795, d'astronome-adjoint au Bureau des Longitudes, que venait de créer la Convention. Il avait vingt-huit ans.

Travaux scientifiques de Bouvard. — La plupart des travaux personnels de Bouvard furent, on le comprend aisément, une sorte de reflet, une suite naturelle du développement de la *Mécanique céleste* de Laplace. Ils ont porté successivement sur tous les corps du système planétaire, au point qu'il serait possible de les énumérer à la fois dans l'ordre chronologique, et dans l'ordre des distances des planètes au

1. *Analyse des Travaux* de l'Académie des sciences, pour 1823, par Fourier secretaire perpétuel.

soleil. Les plus importants, parmi ses travaux astronomiques, ont trait à la Théorie de la lune et à la construction des Tables astronomiques, encore universellement employées, pour Jupiter, Saturne et Uranus. Ce sont exclusivement des résultats de calculs fournis par la discussion et la comparaison d'observations en nombre considérable.

Observations astronomiques. — Il ne serait pas légitime de conclure de ceci que Bouvard négligea l'observation pour s'adonner exclusivement au calcul et aux théories spéculatives ; et rien ne serait plus éloigné de la réalité. Bien au contraire, Bouvard savait apprécier, comme Fontenelle, que « ce qui n'est dans l'astronomie que de pratique et de détail se trouve être cependant d'une extrême importance ; au point que la manière d'observer, qui n'est que le fondement de la science, est elle-même une grande science. » Justement, le premier mémoire que présenta Bouvard à l'Institut, fut le suivant :

Observations astronomiques faites à l'Observatoire national de Paris, an IV de la République, pour déterminer l'opposition de Mars et de Jupiter, par le citoyen Bouvard, adjoint au Bureau des Longitudes [1].

Dans ce travail, l'auteur expose en détail la vérification soigneuse des instruments qu'il a employés, et

1. Ce mémoire, lu le 16 prairial an IV, est inséré dans le tome I[er] du Recueil dit « des Savans étrangers », qui date de 1805 Il ne contient que quelques pages Les premieres phrases que nous transcrivons ici, montrent que Bouvard n etait point insensible à l éloquence particulière de l epoque : « Si l'Astronomie, dans l ensemble de ses resultats, presente un accord si satisfaisant, il n'est dû qu'aux efforts réitérés des astronomes et des géomètres qui composent l'Institut, à ces génies qui, du fond de leurs cabinets, découvrent les lois de la nature, et, d'une main hardie, tracent dans l espace la route que doivent suivre ces corps jadis errants et vagabonds qui faisaient le desespoir des astronomes, à ces génies qui ont appliqué la haute analyse au systeme de la gravitation universelle. Moins heureux, je me contenterai de présenter à l Institut un tableau raccourci de la concordance des observations, etc. — Heureux, dit il en terminant, si mes faibles travaux peuvent être de quelque utilite à l avancement des sciences ! Là se bornent mes vœux »

conclut qu'on peut avoir une confiance absolue dans les longitudes et latitudes qui figurent dans ses tableaux. N'est-ce point la marque de l'astronome essentiellement observateur ?

D'autre part, dans le volume de la *Connaissance des Temps* pour 1808, Delambre, succédant à Lalande, écrit dans la préface : « Depuis longtemps nous désirions publier à des époques fixes et régulières, les observations astronomiques qui se font journellement à l'Observatoire par M. Bouvard, qui en est spécialement chargé, et dans lesquelles il est aidé par M. Arago. » Ce même volume contient les observations faites en l'an XII (1803-1804), avec une note intéressante de Bouvard sur sa manière d'observer et les instruments qu'il utilisait ; et les volumes suivants de la publication contiennent régulièrement les observations astronomiques et météorologiques annoncées par Delambre.

L'excellent *Traité d'astronomie* de Biot mentionne un grand nombre d'observations du soleil faites, dans le cours de 1807, à l'Observatoire de Paris par MM. Bouvard et Mathieu [1].

Enfin, la Table générale des comètes fournit la preuve la plus décisive de l'habileté à laquelle Bouvard était parvenu dans les observations. Chercheur patient, infatigable, on lui doit la découverte de cinq comètes, avec le calcul des éléments nécessaires à fixer leurs orbites respectives ; on lui doit aussi le calcul des

1 Mathieu, né à Mâcon le 26 novembre 1783, entra à l'Ecole polytechnique en 1803, à l Observatoire de Paris en 1806 Il fut l eleve et le continuateur de Delambre La plupart de ses travaux scientifiques eurent pour objet les questions difficiles et délicates relatives à l'établissement universel des nouvelles mesures décimales Il entra en 1817 à l'Académie des sciences, où il siégea près de 60 ans. A l'époque même de sa mort, survenue en mars 1875, il venait d'être nommé Président de la Commission internationale du mètre par les savants delégués à cette Commission Mathieu fut représentant de Saône-et-Loire de 1835 à 1848. Il s'etait marié avec la sœur de François Arago. Sa fille épousa M Ernest Laugier, membre de l'Institut et du Bureau des Longitudes, dont le nom est illustré par de tres beaux travaux sur la Constitution du soleil et sur les Nebuleuses.

mêmes éléments pour plusieurs comètes découvertes par d'autres observateurs. Ces travaux particuliers se répartissent à peu près également dans toute la carrière de Bouvard, puisque sa première découverte eut lieu en 1797, et qu'on trouve ensuite les années 1798, 1804, 1805 (deux comètes), 1812 [1], 1818, 1826, 1832.

Dans l'*Analyse des travaux* de l'Institut pour 1805, Delambre écrit : « M. Bouvard, digne émule des Messier, des Méchain, a découvert deux comètes et il en a calculé les éléments. »

La comète de 1818 avait été découverte par Pons, de Marseille ; Bouvard en calcula les éléments qu'il présenta au Bureau des Longitudes ; on reconnut alors que cette comète était la même que celle déjà vue en 1805 et qui, dans le système solaire, porte le nom de comète à courte période ou comète d'Encke. « On n'a donné à cette comète ni le nom de Pons, qui l'a découverte, ni celui de Bouvard, qui en a calculé les éléments paraboliques, mais bien le nom de M. Encke, qui a retrouvé ses apparitions anciennes et calculé ses retours prochains [2]. »

Nous venons de donner des preuves suffisantes que notre éminent compatriote a été un observateur et non point seulement un calculateur émérite, comme on se contente souvent de le penser. Le lecteur sera pleinement convaincu de ce fait, s'il veut prendre la peine d'examiner avec nous les principaux travaux dont la science est redevable à l'activité intelligente de Bouvard.

1. On lit dans l'*Analyse des travaux* de l'Académie pour 1812 : « M. Bouvard annonçait à la Classe, le 3 août, la découverte qu'il avait faite le 1er du même mois, d'une petite comète dans la constellation du Lynx. Au sortir de la séance, on reçut une lettre de M. Blanpain, directeur de l'Observatoire de Marseille, par laquelle il communiquait trois observations, de la même comete, qui avait été aperçue, dix jours plutôt à Marseille, par M. Pons, concierge de l'Observatoire. Cette comète était petite ; les observations, au moins à Paris, ont eté peu nombreuses et difficiles. MM. Bouvard et Nicollet en ont calculé l'orbite, qui ne ressemble à aucune de celles que nous connaissons. »

2. Arago, *Astronomie populaire*.

Théorie de la Lune. — C'est en 1797 que Bouvard s'occupa pour la première fois de la théorie de la Lune. Laplace venait de découvrir l'équation séculaire du moyen mouvement, celles des nœuds et du périgée ; il chargea Bouvard d'en calculer les valeurs numériques en utilisant le plus grand nombre possible d'observations, notamment celles de La Hire, Flamsteed, Bradley, Maskelyne,

Le résultat devait être de diminuer notablement les erreurs des tables qui, suffisamment précises vers le milieu du siècle, commençaient à perdre progressivement de leur exactitude. Or, outre que la navigation et la géographie font l'usage le plus important et le plus continuel des tables lunaires, il y avait un intérêt scientifique de premier ordre à connaître, si possible, dans tous ses détails, le mouvement de la lune, à poursuivre la solution du fameux problème des trois quarts [1], et savoir en définitive si notre satellite échapperait seul à toutes les conséquences de la loi de la pesanteur, « de cette loi générale et simple dont la découverte, par la grandeur et la variété des objets qu'elle embrasse, fait tant d'honneur à l'esprit humain [2]. »

La question était d'ailleurs à l'ordre du jour parmi les savants, puisque l'Institut proposait comme sujet de concours l'étude du mouvement séculaire de la lune, la partie la moins épineuse du problème général. Le prix fut attribué, en 1800, à Bouvard, et à l'astronome Bürg, de Vienne ; le mérite des travaux couronnés fit qu'au lieu de partager le prix entre les deux lauréats, on en doubla la valeur [3].

D'autre part, Laplace apprécie en ces termes les

1. Le soleil, la terre et la lune.
2. Laplace, *Exposition du Système du Monde,* livre IV, chap v.
3 Delambre, *Rapport historique* sur les progres des sciences mathématiques depuis 1789. — Paris 1810.

Tables construites par Bouvard, et son témoignage suffirait : « Ce travail utile couronné en 1800 par l'Institut de France, ne laisse aucun doute sur l'existence des trois équations séculaires de la lune et sur leur grandeur respective [1]. »

La construction de ces tables avait exigé de Bouvard un travail considérable. Il ne suffit pas en effet, pour que des Tables soient bonnes, qu'elles fassent connaître la position de l'astre à un instant donné dans le cours d'une période de quelques années seulement, car toutes les tables remplissent cette condition ; il faut surtout qu'elles donnent la position de l'astre à une époque quelconque aussi éloignée qu'on le voudra, dans le passé comme dans le futur. D'où la nécessité de comparer à la théorie et aux Tables actuelles non seulement les observations modernes, mais surtout les anciennes, celles des Chaldéens, des Grecs et des Arabes. Celles-ci consistent en observations d'éclipses, ou de conjonctions de grosses planètes, on les regarde comme autant de longitudes observées ; elles indiquent qu'à tel instant la lune occupait dans le ciel telle position : les Tables doivent fournir précisément cette position pour l'époque donnée.

C'est surtout dans ce sens que portèrent les efforts de Bouvard, On possède un recueil célèbre d'observations anciennes, c'est l'*Almageste* de Ptolémée ; lors des premières recherches de Bouvard, on ne connaissait guère que de nom un autre recueil réputé d'observations arabes : les *Tables célestes*, construites vers l'an mil par l'astronome Ebn-Junis [2]. Une heureuse circonstance se produisit : un professeur d'arabe au

1. *Mécanique céleste*

2. Cet astronome est aussi nommé Ibn-Yunis, El-Iounis ; il vivait au Caire de 950 à 1010, environ Il répondait (si toutefois un contemporain avait le courage de l'appeler en entier) au nom de : Aboul Hassan Ali ben Abderrahman ben Ahmed ben Jounis ben Abdalaala ben Mousa ben Maisara ben Hafes ben Hyan. (ARAGO, *Notices*)

Collège de France, Caussin de Perceval [1], donna la traduction, depuis longtemps désirée, d'un fragment assez étendu du manuscrit arabe, et, pour la partie technique de son travail, il eut recours à l'obligeance dévouée de Bouvard qui enrichit de notes la traduction de Caussin [2]. Mais laissons sur ce point la parole à deux illustres géomètres, Legendre et Lagrange ; ils communiquaient à l'Institut le rapport suivant (fructidor an VII) :

« L'astronomie vient de faire une acquisition importante : le citoyen Caussin, professeur de langue arabe au collège natonal de France, lui a donné la traduction d'un fragment d'Ibn-Junis, qui était depuis longtemps désirée. Golius, à qui l'on doit le manuscrit, en avait détaché trois éclipses, qui ont servi à plusieurs astronomes pour démontrer l'accélération du mouvement moyen de la lune..... 25 autres éclipses viennent à l'appui de celles qui étaient déjà connues, et l'accélération du mouvement de la lune est un de ces faits remarquables qui servent à prouver l'accord étonnant de l'observation et de la théorie...

« Le citoyen Bouvard, astronome, avec qui le citoyen Caussin s'était concerté pour l'explication de quelques endroits très épineux du manuscrit arabe, a senti d'abord tout le parti qu'on pouvait tirer de ces éclipses. Il les a toutes soumises au calcul, ainsi que celles qui nous ont été conservées par Ptolémée, et toutes celles qui ont été observées à la renaissance de l'astronomie en Europe. De ces calculs il a déduit la quantité des trois équations des mouvements de la

1. Caussin de Perceval (Jean-Jacques Antoine), orientaliste français, né à Montdidier, le 24 juin 1759, mort le 29 juillet 1835, étant professeur au College de France et membre de l'Académie des Inscriptions.

2. Ce travail particulier fut l objet d un court mémoire présenté par Bouvard à l'Académie des sciences, inséré dans les *Mémoires de l'Académie*, tome II, fructidor an VII, sous ce titre : *Note sur la Traduction d'un Fragment d Ibn Junis, par le citoyen Caussin ;* pages 1-12.

lune, et il a eu la satisfaction de voir que les résultats s'accordaient singulièrement avec ceux qu'il avait déjà tirés des observations de Flamsteed comparées à celles de Maskelyne.

« Chacune de ces éclipses a fourni au citoyen Bouvard une équation de condition dont les indéterminées étaient la correction à faire au mouvement séculaire synodique, et celle de l'anomalie moyenne des Tables insérées dans la troisième édition de l'*Astronomie* de Lalande.

« Par une méthode semblable, et en employant les éclipses dans lesquelles on a observé la plus grande phase, le citoyen Bouvard a trouvé 2′ 50″ pour la correction du nœud, la même que le citoyen Laplace a déterminée en comparant les Tables de Ptolémée à à celles d'Albategnius.

« On sait que les astronomes fixent les époques de leurs Tables d'après l'ensemble des observations les plus voisines de ces époques : ainsi, en comparant les époques de Tables construites à de grands intervalles, on peut tirer de cette comparaison les mêmes résultats qu'on obtiendrait des observations mêmes, si elles étaient connues ; et quand elles manquent, c'est assurément ce qu'on peut faire de mieux, sauf à discuter ensuite les observations mêmes, si on vient à les retrouver. C'est ce qu'a fait le citoyen Bouvard, et le succès qu'il a obtenu prouve, d'une part, l'utilité de la méthode, et de l'autre, l'exactitude avec laquelle Ptolémée et Albategnius avaient discuté ses observations. Pour soumettre les trois équations ci-dessus déterminées à une nouvelle épreuve, le citoyen Bouvard a rassemblé soixante éclipses plus modernes, observées par Waltherus, Purbach, Regiomontanus, Copernic, Cornelius Gemma, Tycho, Kepler, etc. : elles ont donné — 12″21 de correction pour le mouvement synodique et 8′ 34″5 pour l'anomalie moyenne ;

quantités qui s'accordent singulièrement avec les précédentes.

« Le manuscrit d'Ibn-Junis renferme encore huit équinoxes et un solstice observés par les Arabes, avec un nombre considérable d'occultations et de conjonctions de planètes. Le citoyen Bouvard a comparé les équinoxes aux Tables ; et ses observations paraissent si précises, que le mouvement séculaire du soleil, qu'il en a déduit, donne à très peu près la même quantité que les meilleures Tables modernes.

« Les conjonctions des planètes, observées avec un instrument dont l'exactitude est fort vantée par les astronomes qui l'ont employé, donneront encore des vérifications intéressantes pour les moyens mouvements des planètes : on y remarquera principalement une conjonction de Jupiter et de Saturne. Ce qui rend cette dernière plus précieuse que les autres, c'est que la grande inégalité de ces deux planètes, qui était à son minimum au temps de Tycho et de la renaissance de l'astronomie, était assez considérable et de signe contraire au temps d'Ibn-Junis, et qu'elle va paraître ainsi dans un nouveau jour qui peut-être la fera encore mieux connaître.

« Cet exposé suffit pour faire sentir l'importance du manuscrit traduit par le citoyen Caussin, et du travail du citoyen Bouvard sur les observations que ce manuscrit renferme [1]. »

Bouvard ne borna pas à la construction de Tables ses recherches sur la théorie de la lune ; loin de là. Il entreprit aussitôt avec l'aide d'Arago, alors élève astronome, une nouvelle série d'observations relatives à la vérification des lois de la libration de la lune. Tous les calculs étaient préparés pour les déterminations numé-

1. *Mémoires de l Institut,* an VII — *Histoire* de la classe des sciences mathématiques et physiques.

riques [1] lorsque Arago partit pour l'Espagne dans le but d'exécuter cette fameuse prolongation de la méridienne qui devait inaugurer si brillamment sa carrière, et dont les détails sont connus de tous. Resté seul, Bouvard continua régulièrement ses observations jusqu'en 1810. A cette époque il s'adjoignit pour le contrôle des calculs, un de ses compatriotes, Nicollet [2]. Tous deux présentèrent à l'Institut un *Mémoire sur la libration de la Lune*, au sujet duquel le secrétaire perpétuel de l'Académie, Delambre, écrivait notamment [3] :

« MM. Bouvard et Nicollet ont fait leurs calculs simultanément et chacun de leur côté pour éviter d'autant plus sûrement toute erreur appréciable. On voit dans leur Mémoire toutes les formules qu'ils ont employées, avec la discussion exacte de tous les termes, pour montrer ceux qu'il était permis de négliger et ceux qu'il était indispensable de conserver. Ainsi l'on pourra s'assurer qu'ils ont, à cet égard, porté la sévérité plus loin qu'aucun de leurs devanciers, Ils exposent dans le plus grand détail la marche qu'ils ont suivie, enfin les éléments qui sont le résultat de toutes leurs recherches. »

(A suivre.) Charles PHILIPPE.

---

1. *Mémoires de l Institut*, année 1815. — ARAGO, *Histoire de ma Jeunesse* (édition de Barral).

2. Jean Nicollet, né à Cluses (Haute-Savoie), le 24 juillet 1786, mort le 11 septembre 1843, à Washington. Les circonstances qui poussèrent Nicollet à s'expatrier sont des plus fâcheuses pour sa mémoire.

3. *Analyse des Travaux* de la classe des sciences mathématiques et physiques, 1815.

ÉTUDE LITTÉRAIRE
SUR LES ŒUVRES POÉTIQUES
DE
J.-P. VEYRAT

AVANT-PROPOS.

Jean-Pierre Veyrat a déjà été l'objet de plusieurs travaux de biographie et de critique. En 1846, M. Menabrea composa sur lui, pour la 3e édition de la *Station poétique,* une notice très incomplète assurément, mais pleine de détails précis et vivants. En 1849, M. Jules Philippe consacra à Veyrat, dans une *Anthologie des Poètes de la Savoie,* une notice assez longue, véritable biographie qui renferme des appréciations assez justes quoique indulgentes. Cette notice attira sur le poète l'attention de Sainte-Beuve, qui écrivit sur lui deux articles dans ses *Nouveaux Lundis*, le 19 et le 25 juin 1865. En 1884, M. Weiss, professeur à Vienne, a publié, à Genève, un ouvrage sur la vie et les œuvres du poète savoisien ; la partie biographique est assez complète, mais la partie critique n'est qu'une esquisse rapide, dont les conclusions, justes en général, me paraissent contestables sur quelques points. Ajoutons que, dans les *Mémoires de l'Académie savoisienne* (II, 4e série, 1890), M. L. Pillet, un vieil ami de Veyrat, a fait paraître une étude sur plusieurs de ses poésies encore inédites.

Le but de ce travail est de préciser et de compléter les jugements portés sur ce poète, en présentant une analyse exacte de toutes ses œuvres et non seulement de ses chefs-d'œuvre ; nous essayerons, reprenant le travail de critique exquissé par M. Weiss, de le pous-

ser plus avant en y ajoutant, avec une étude de la versification fondée sur d'autres principes, une critique de la langue et du style de Veyrat ; nous chercherons à définir son originalité, et ce qu'il doit aux poètes qui l'ont précédé ; nous tenterons enfin de déterminer avec exactitude la nature de son talent, et le rang qu'il convient de lui attribuer parmi les poètes contemporains.

Livre premier. — *Œuvres de Jeunesse.*

La première œuvre de Veyrat que l'on puisse mentionner est un poème de 25 pages, composé au collège, intitulé *Le Solitaire de Saint-Saturnin,* malheureusement inédit et introuvable.

Plus heureuse a été sa deuxième œuvre (juin-juillet 1830), qui porte le nom de *Dix Chants,* dont les deux premiers seuls sont perdus. Le troisième, intitulé *Le Retour,* est l'expression assez naturelle d'un premier chagrin d'amour. On y retrouve le sentiment de la fameuse romance *Plaisir d'Amour* que soupira si tendrement le XVIII^e^ siècle vieillissant. Le quatrième est une idylle amoureuse adressée *A Marie.* On y sent les influences combinées de la sensibilité artificielle du siècle précédent et de la mélancolie romantique. Une apostrophe à Rousseau s'y étale entre deux strophes à la Parny, et comme Lamartine il s'écrie :

> Repose dans mon âme, ô ma triste pensée !

Notons le huitième chant, qui semble inspiré du *Cique Maggio* de Manzoni ; la vigueur un peu déclamatoire des vers fait songer à Victor Hugo, qui, à cette époque, avait déjà publié plusieurs pièces sur Napoléon. Le neuvième chant est aussi d'ordre politique. Il est adressé à la Pologne, et on y retrouve toute la phraséologie dont la révolution de 1830 avait hérité de sa grande aïeule. L'influence de Barthélemy y est ma-

nifeste, et Veyrat, à son exemple, traite le peuple de géant. Le dixième chant, intitulé *Dernier Printemps,* est adressé à Lamartine. Trahi par l'amour et par la liberté, que reste-t-il au poète qu'à mourir? et le dernier vers de chaque strophe ramène ce refrain désespéré :

Salut à mon dernier printemps !

Veyrat avait alors vingt ans. On sent que René et Obermann ont passé par là. Le poète allait bientôt avoir de plus justes raisons de maudire la vie.

En 1831, il compose, à l'occasion des funérailles de Charles-Félix à l'abbaye de Haute-Combe, une ode dont quelques strophes ont déjà grande allure.

Surviennent les troubles du 2 janvier 1832 et l'exil de Veyrat. Il se réfugie à Lyon et y fonde un journal, *L'Homme-Rouge*. Nous ne nous arrêterons pas longtemps sur ce pamphlet hebdomadaire dont Sainte-Beuve a dit : « Ce n'est qu'un insulteur à rimes riches. » Jeune et ardent, Veyrat donne tout entier dans l'emphase et la bouffissure, qui est le danger des talents puissants et vigoureux. De plus, on était au plus beau temps du romantisme, et, sur la scène dramatique, s'étalaient les poignards de Tolède, les fioles empoisonnées et les grandes tirades. Veyrat fut naturellement séduit par tout ce bric-à-brac, et il en usa avec prodigalité. Qu'on en juge par ce court fragment. Un des numéros de 1833, intitulé *Pèlerinage en Savoie,* commence par ces vers :

J'avais deux pistolets croisés à ma ceinture,
Un poignard bien trempé... la nuit était obscure.

et finissait par ce trait :

N'est-ce pas, Charles-Albert, que la vengeance est douce ?

L'influence de Barthélemy est manifeste dans

L'Homme-Rouge, qui parut, en 1833, à Lyon, au bureau de *La Glaneuse,* à Paris, chez Abel Ledoux, et, en 1834, chez Guillaumin. Elle n'est pas moins sensible dans un in-8° de 48 pages, publié, en 1832, chez Ledoux, sous ce titre : « *Les Italiennes,* poésies politiques, par Camille Sant-Héléna. » Inspirées par le même sentiment qui lui dictait les diatribes de *L'Homme-Rouge,* ces poésies débordent de violences et d'outrages. Il y nomme Barthélemy un géant, et ce mot revient souvent sous sa plume. La meilleure pièce du recueil est adressée à Châteaubriand. Veyrat était allé lui rendre visite, lorsqu'il apprit son incarcération (juin 1832). Cette nouvelle excite son indignation, et il la répand dans des strophes enflammées, avec des images dignes de la Némésis. Cependant le début de la pièce a du charme et dévoile l'une des faces de son talent poétique, capable, au milieu de ses plus extrêmes violences, de faire entendre des accents d'une mélancolique douceur. On y sent l'influence que Lamartine exerçait sur tous les jeunes esprits, et il faut reconnaître que, pour un poète de 22 ans, les vers ont de la fermeté et les strophes de l'allure.

Je te lisais souvent au bord de la fontaine,
Quand la brise du soir vient fraîchir notre haleine,
Quand le soleil se couche au loin dans un ciel bleu,
Et qu'un dernier rayon de vie et de lumière
A cette heure d'amour glisse sur la paupière
Comme un dernier adieu.

. . . . . .

Et puis, je m'arrêtais avec toi sur les pierres
Pour voir, pour méditer, pour pleurer les poussières
Qui furent une fois cités et nations !
De l'Ohio jusqu'à nous, des Natchez à Solyme,
Partout, sur les débris où ton astre sublime
A jeté ses rayons.

. . . . . .

Un jour, au pied d'un arbre, à ma jeune Marie,
Je lisais Atala ! La terre était fleurie,

Le ciel pur, l'ombre fraîche ; elle. heureuse d'amour,
Elle pleurait... Fleur douce, à peine épanouie,
Je pleurais avec elle et mon cœur dans sa vie
Te doit son plus beau jour !

De même, Lamartine fera couler les pleurs de sa Graziella en lui lisant *Paul et Virginie*. Ce détail, peut faire entrevoir la similitude de leurs génies. Si le plus souvent Veyrat n'a fait que suivre les traces du grand poète, il l'a du moins précédé sur ce point, *Graziella* n'ayant paru qu'en 1852.

Puis viennent les malédictions et l'emphase sur lesquelles nous n'insisterons pas davantage ; car ce sont les défauts du jeune homme, et nous allons les voir disparus à peu près complètement dans les œuvres suivantes, qui montrent le talent de Veyrat sous son vrai jour, et sont les seules dignes de souvenir. Il a lui-même condamné ces premières productions, et les a rejetées de son œuvre, en disant, dans sa préface de *Coupe de l'Exil* : « Il n'est jamais venu à l'idée de per-« sonne de rendre un homme mûr responsable de ses « opinions émises au collège ; or, que peut faire un « écrivain de vingt ans, sinon des amplifications de « rhétorique ? » Ne soyons pas, sous prétexte d'exactitude plus sévère que lui-même, en faisant entrer dans l'appréciation de son talent des œuvres qu'il jugeait indignes de lui, et qu'il ne publia jamais sous son nom.

D'ailleurs, entre ces premières poésies et les suivantes, il y a un abîme : c'est la conversion du poète. Remarquons dès à présent que sa vie fut composée de deux parties tout à fait opposées. Comme le fait observer Sainte-Beuve, il subit une révolution précisément contraire à celle qui venait de transformer Lamennais. L'écrivain catholique rompt avec la religion à laquelle se rallie le poète révolutionnaire. Le talent de Veyrat n'est pas indigne qu'on établisse ce rapport.

Mais ce fait donnera l'explication de bien des jugements outrés, de bien des sentiments exagérés, naturels chez un homme qui a brusquement passé d'un excès dans l'autre sans jamais habiter l'entredeux. Nous étudierons avec soin le *Récit* qu'il a introduit dans sa *Coupe de l'Exil,* bien qu'il soit écrit en prose, car il jette une vive clarté sur cette intéressante figure de poète, et c'est à dater de sa conversion seulement qu'il mérite qu'on s'occupe de lui. J'ajouterai que ce *Récit* a encore une importance plus haute, en ce sens qu'il nous donne de précieux renseignements sur un état d'âme qui fut celui de toute la génération romantique. Ce *Récit,* toutes proportions gardées, est, avec moins de développements, mais non pas moins de sincérité, comme une édition nouvelle et remarquons-le, augmentée d'une conclusion pratique, de la *Confession d'un Enfant du Siècle.*

(A suivre.) Georges Martin.

UNE ANECDOTE
DE LA VIE DE THOMAS BLANC

En feuilletant les registres du Consistoire et du Conseil de Genève, j'y ai rencontré la mention d'un écrivain savoyard, dont la présence en cette ville portait ombrage aux autorités :

En Consistoire, jeudi 23 juin 1670. — A esté représenté qu'un nommé Blanc, papiste, demeure en ceste ville, pour y composer un livre, logé chez Debulet ; et un autre, aussi papiste, peintre, avec toute sa famillie, logé au Croissant. — A esté advisé que Mons. le Modérateur en donne advis à Mons. le premier Syndique.

En Consistoire, jeudi 30 juin 1670. — A esté d'entrée représenté par Monsieur Favre, pasteur, qu'en suitte de sa commission, il avoit parlé à Monsieur le premier Syndique du séjour que font en ceste ville un peintre papiste avec sa famillie, et le nommé Blanc, savoyard, pour y composer un livre : Lequel lui promist que Nosseig. y pourvoiroyent.

Le registre du Conseil est muet à cette date, mais l'inquiétude que le Consistoire avait témoignée se fit encore jour d'un autre côté, trois semaines après ; le Conseil prit alors l'affaire en mains. Je copie son registre :

En Conseil, lundi 25 juillet 1670. — Monsieur le Syndiq de la garde rapporte qu'il a appris qu'il y a un Savoyard domicilié en ceste ville, dès neuf mois en çà, chez de Bulet, lequel est ici, à ce qu'il dit, pour avoir plus commodément des mémoires de Bavière, ayant fait l'abrégé de l'histoire de Savoye, de Guicheron *(sic)* et que l'on a remarqué qu'estant le soir seul sur la Treille, il fait des observations sur ses tablettes. — Sur quoy opiné, arresté que mons^r^ le Premier fera appeler le dit estranger, et luy fera entendre que la constitution de nostre Estat ne permet que les estrangers d'une communion contraire à la nostre demeurent en ceste ville et qu'il mette ordre à se retirer ; et que le dit de Bulet et sa femme seront appelez.

En Conseil, mardi 26 juillet 1670. — Mons. le premier Syndiq ayant rapporté que suivant la résolution de céans, il auroit fait appeler chez luy le s^r^ Blanc, estranger, demeurant en ceste ville dans la maison de de Bulet à la Madelaine, lequel luy a fait entendre qu'il est vray qu'il demeure ici dès environ neuf mois au sujet d'une histoire qu'il compose, luy estant nécessaire d'estre en ce poste pour avoir les avis convenables à son but, n'ayant aucun dessein de nuire à cest Estat ; priant la Seigneurie de luy permettre d'y demeurer encor quinze jours, ce qui luy a esté accordé, et qu'on luy fera entendre que lorsqu'il viendra ici, il

aille loger en des logis publics, et non pas en des maisons particulières.

En Conseil, samedi 8 octobre 1670. — Jean Martin, hoste de l'Escu de France, ayant esté interrogé s'il ne loge pas des estrangers, et nommément des Savoyards, a dit estre vray qu'il y a environ trois sepmaines qu'il loge un nommé Blanc qui lit et escrit incessamment, lequel va et vient, ayant toujours sa bulette *(son passeport)*. Sur quoy, arresté qu'on s'informera de la conduite du dit Blanc, et qu'on luy face entendre qu'il se retire de la ville.

En Conseil, lundi 10 octobre 1670. — Jean Martin, hoste de l'Escu de France, appelé pour respondre de rechef à ce dont il fut enquis sabmedy dernier, a esté censuré et condamné à trente florins d'amende, et renvoyé au Consistoire, tant pour avoir logé le nommé Blanc, papiste, que pour avoir souffert son travestissement.

Ce mot de *travestissement,* qui termine les extraits que j'ai recueillis, appellerait un commentaire ; mais le registre du Consistoire est muet à son tour, cette fois, et je ne vois pas bien à quoi le secrétaire du Conseil a fait allusion. Il faut ici, comme en tant d'autres occasions, prendre son parti de ne posséder que des documents incomplets, et par là même énigmatiques.

Thomas Blanc, cet écrivain dont on voyait de mauvais œil la présence à Genève, a publié, en 1677, à Lyon, un *Abrégé de l'Histoire de la Maison de Savoie,* en trois volumes in-12. On a réimprimé cet ouvrage au siècle suivant (Turin, 1778.)

Le fait qu'il est venu passer quelque temps à Genève pour y travailler à son livre, est tout à sa louange. Les documents qu'on vient de lire établissent qu'il a mis à son œuvre beaucoup de temps et de soin.

Eugène Ritter.

La Comtesse de Savoie, Bonne de Bourbon, a-t-elle empoisonné son fils, Amédée VII ?

(Suite et fin)

L'illustre historien piémontais a relevé, indirectement, une autre omission. Il n'est point parlé, dans cet interrogatoire, de l'onguent au vert-de-gris, qui, au sentiment des écrivains du XIXe siècle, aurait déterminé la catastrophe finale. Il est probable, on le verra tout à l'heure, que les tortionnaires d'Usson ne partageaient pas, à cet égard, l'opinion de Cibrario et de Carrard : pour ceux-ci, l'usage de cet ingrédient constituerait une charge accablante contre Bonne de Bourbon, puisque Granville n'aurait été qu'un instrument.

Observons enfin que, dans ce long factum, l'accusé n'articule pas un seul mot pour sa propre défense, ce qu'il n'eut, certes, pas négligé, si sa déposition eut été spontanée et libre, ainsi qu'on l'a prétendu. Il semblerait, au contraire, qu'il ait éprouvé une sorte de joie à raconter comment il avait mis à mal son malheureux maître, ce qui n'était point cependant une circonstance atténuante.

Cette justification qu'il lui était interdit de produire au château d'Usson, il la présentait deux ans après. Rendu à la liberté, il avait trouvé un asile à Montbrison en Forez, terre du duc de Bourbon. Le 10 septembre 1395, avant de mourir, il rétractait solennellement les accusations proférées par lui, sous l'étreinte de la douleur, contre Otton de Grandson, Pierre de Lompnes et Bonne de Bourbon [1].

Sous la foi du serment, et en face de l'hostie consacrée, il déclarait que Madame la Grant ne lui avait ja-

1. Voir *Mémoires de la Soc. d'histoire de la Suisse romande*, t. II (2e série), p. 214.

mais demandé « potion » ou médicament qui portât atteinte à la vie de son fils ou tendît à affaiblir ses forces. Lors de l'accident qui mit fin à ses jours, elle montrait — la nature et le devoir le lui imposaient — la plus vive douleur.

Les remèdes prescrits avaient été consignés par écrit, et le conseil du prince avait gardé les ordonnances par devers lui. Les médicaments — préparés selon « les livres et les préceptes des maîtres » — étaient des « fortifiants ».

Si le comte avait succombé, c'était aux suites de sa chute de cheval et de la blessure reçue par lui à la jambe.

A toute personne non prévenue, il conviendrait, ce semble, d'ajouter plus de foi à une rétractation, faite au seuil de l'éternité, qu'à des aveux extorqués par le bourreau. Sans en contester absolument la valeur, Cibrario et Carrard ne lui accordent pas une entière adhésion. Ils sont toujours obsédés de cet « onguent au vert-de-gris » dont Ponchon de Langhat et ses collègues ne se sont nullement émus. Carrard traduit ses hésitations par ces mots : « Le vert-de-gris n'a jamais compté au nombre des fortifiants [1]. »

Je ne sais si le vert-de-gris a jamais compté au nombre des fortifiants, mais il est certain qu'il tenait un rôle important dans la thérapeutique du moyen âge, laquelle, en grande partie, était empruntée aux Anciens. Dans la compilation du médecin grec Oribaze, il est recommandé contre les hémorrhagies et les plaies. On en faisait, isolément ou mêlé à d'autres substances, des cataplasmes, des emplâtres, des poudres dont on saupoudrait les chairs fétries. Gallien l'employait à cicatriser les blessures. « Si on combine le vert-de-gris avec beaucoup de cérat, lit-on encore dans Oribaze, il déterge sans irriter. »

1. Voir *Mémoires de la Soc. d'histoire de la Suisse romande*, t. II (2e série), p. 193.

Dans l'onguent appliqué à Amédée VII par Granville, il était mêlé à l'ellébore et à l'euphorbe, dont les Anciens se servaient également pour frictionner la peau. L'ellébore était, de plus, un spécifique dans les maladies qui amènent la chute des cheveux.

A la fin du XVII^e^ siècle, on n'avait pas renoncé à l'usage de ces substances. Dans la *Pharmacopée universelle* de Nicolas Lémery, dédiée au célèbre Fagon, premier médecin de Louis XIV, le vert-de-gris a toujours une place éminente. « L'onguent d'Isis ou vert, — dit l'auteur, à la page 961 — nettoie les plaies et les ulcères », et il ajoute : « Le vert-de-gris fait la vertu détersive de cette composition. »

Ailleurs, il indique le cérat d'euphorbe pour « fortifier les nerfs ». On en frottait le front et les « articles ».

Remarquons, en passant, que, à cette époque, la médecine n'était guère plus avancée qu'au XIV^e^ siècle. En 1712, on attribuait encore à un empoisonnement les morts successives et précipitées d'une charmante princesse, Marie-Adélaïde de Savoie, et de son mari, le duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV. On désignait aussi un coupable, à côté du trône, Philippe d'Orléans, neveu du roi. En réalité, le dauphin et sa femme avaient succombé aux atteintes d'une fièvre pernicieuse [1]. De nos jours, on leur aurait administré du quinquina, et il est à présumer qu'on les eût guéris.

Ainsi tombe le dernier argument invoqué contre « le médicastre », comme l'appelle Cibrario. Frappé d'une calvitie précoce, grièvement meurtri d'une chute de cheval, Amédée VII a été traité, selon les procédés usités de son temps, et même, au témoignage de Lémery, à une époque bien plus rapprochée de nous, Omobono et Luchin Pascalis, médecins ordinaires du

1. Corlieu, *La Mort des Rois de France*, p. 146.

comte Rouge, qui vérifièrent les ordonnances de Granville, déclaraient, sans doute, que les médicaments prescrits avaient pu amener la mort, mais ils n'étaient point en état de rien affirmer. Appelés auprès du prince, ils l'eussent traité, à leur tour, selon « les livres et les préceptes des maîtres », et, probablement, la qualification d'empoisonneurs les eût, de même, poursuivis.

Si l'on admet l'innocence de Jean de Granville, il ne reste plus rien de la monstrueuse accusation soulevée contre Bonne de Bourbon par le duc Jean de Berry et ses agents. Malaisément, en effet, on s'imagine une mère méditant, dans de vulgaires intérêts, la perte de son fils.

Disculpée, comme Pierre de Lompnes, iniquement supplicié, comme Otton de Grandson et Granville, Bonne de Bourbon gardera, dans l'histoire de Savoie, le rang que, au surplus, elle n'a pas cessé de tenir, à côté d'autres régentes d'origine française, Yolande et Christine, mères dévouées et habiles des ducs Philibert Ier et Charles-Emmanuel II.

E. Pascalein.

ORIGINE
DES
NOMS DE FAMILLE EN SAVOIE
(Suite.)

Deuxième catégorie : Noms de famille tirés de professions, fonctions, emplois et dignités.

Abbé, Labbé : abbé.

Avocat, Lavocat : avocat.

Bailly, Bally, Bailliard (?) : *bailli*, bailli.

BARBIER, BARBY, BARBERAT : *barbi,* barbier.

BORCIER, BORSIER, BOURSIER, BOURCIER : *borsi,* boursier, trésorier.

BORGEL, BORGET, BORGEAT. BOURGEAT, BOURGEOIS : *borjhai,* bourgeois.

BOTTOLIER : *botolii,* bouteiller, sommeiller.

BOVY, BOVIER, BOUVIER, BOUVERAT, BOUVARD. BOVAGNE, BOVAGNET : dérivés de *bovi,* bouvier (lat. *bovarius*), gardien des bœufs et des vaches.

BERGER, BERGERET, BERGERAT : *barjhi* et ses dérivés, berger.

CHATRIER, CHARTIER, CHARTRIER : archiviste, gardien des chartes.

CHATELAIN, CHATELENAT : *çhatelan,* châtelain.

CHEVALIER, CHEVALLIER, CHEVALLET, CHEVALLEY : *çhevaly,* qui soigne les chevaux ; le dernier est la forme chablaisienne.

CLER, CLERC : *clerc,* sacristain.

COLLONGE : *colonicus,* fermier.

CORDIER, CORDY, CURDY : *cordi,* cordier.

COUTURIER, COUDURIER : *cœuderi,* tailleur.

CURIAL, CORREARD, CORRIARD, COURRIARD : *coriâ,* curial, greffier.

ESCOFFIER, EXCOFFIER : *escoffi,* tanneur (vieux).

FAVRE, FAVRET, FABRY, FAVRAT : lat. *faber,* forgeron.

FONTANY : *fontani* ; FONTANEL : *fontané,* fontainier.

FICHET, FICHARD : *fischet,* de fisc *(fiscus),* employé du fisc.

FORNI, FOURNIER, FORNET, FORNEY, FOURNERET, FORNEYRON : *forni,* fournier, qui tient le four banal.

FORESTIER : *foréti,* forestier.

FOSSERET, FOSSERIER : *fosseret,* fossoyeur ou *fosseret,* hoyau.

GRANGER, GRANGEAT : *granjhi,* fermier.

GREYFFIÉ : *greffi,* greffier.

MAGNIN : *magnin,* chaudronnier ambulant.

MANIGLIER, MANILLIER : *manellii,* sonneur.
MANSORD : *mansorius, mansionarius,* chapelain.
MASSON, MASSONAT : *mafon,* maçon.
MERCIER : *marci,* colporteur.
MESSIER, MESSIEZ, MESSY, MISSILIER : *messi, messellii,* garde des moissons (lat. *messis*, moisson).
MÉTRAL, MÉTRAUX, MESTRALLET : *métrâ* (chabl. *métrau*), métral, mesureur juré sur les marchés.
MARÉCHAL, MARÉCHALLAT : *maréchal,* forgeron.
MOENNE, MOENNOZ, MOYNAT : *moëno,* moine.
MEUNIER, MUGNIER, MONIER, MONNIER, MONNERAT : *moni,* meunier.
MÈGE, MIÈGE : *medicus,* médecin (chabl. *minjhe,* rebouteur).
PELLERIN, PELLARIN : pèlerin.
PESSONNIER, PEYSSONNIER : *pesseni,* poissonnier, pêcheur.
PATORET : dim. de *pâteu,* pâtre.
PIGNIER, PIGNÈRE, PIGNY : *pignèro,* peigneur de chanvre.
PORTIER, PORTAY : *porti, portay* (chabl.), portier.
POTHIER, POTTIER : *poti,* potier, magnin.
RODIER : charron qui fait les roues *(rota)*.
SATRE : *sartor,* tailleur.
SAUTHIER, SAUTIER, : *seùti,* sautier, appariteur.
SOLDAT, SEUDAZ, SONDAT : *seudâ,* soldat.
SOMMEILLER : sommeiller.
THIOLY, THIOLLIER, THIOLLAY : *thioli, tiolay* (Gavot), tuilier (de *tiola*, tuile).
TISSIER, TESSIER : tisseur, tisserand.
TOURNIER, TORNIER, TOURNOUX : qui a un tour, tourneur.
TOVY, TOUVIER : *tovi,* extracteur de tuf.
VAGNEUX, VUAGNEUX, VAGNOUX, VUAGNOUX, VAGNON, VAGNAT, VUAGNAT, VUAGNARD : se prononcent *ouagneu, ouagnat,* semeur et semailles.

Vachat, Vachard, Vachon : vacher.
Viguier : *vegui,* garde-bois (*viticarius* de *vitex*).

Troisième catégorie : Noms de famille tirés du lieu d'origine ou d'habitation.

Balme, Balmat, Balmand, Barme, Debalme : dérivés de *Balme,* nom de lieu fréquent en Savoie.
Bernex : nom de commune.
Biolley, Le Biolley : hameaux.
Bornand, Bornens, Desbornes, Déborne : des Bornes.
Boégeat : de Boëge.
Braissand : de la Bresse.
Bublens, Bublens : hameau.
Charrière, Lacharrière, De la Charrière, Charrier : *çharrire,* chemin d'exploitation.
Degenève, Genevois : de Genève.
Charansonnet, Chalansonnet : nom d'un hameau de Massingy.
Chatenoud, Chatenod : de Chatenod, hameau de Vanzy.
Chatillon, Chatillonat : nom de commune.
Chaumontet, Chaumontel : de Chaumontet, hameau de Sillingy.
Chamoux, Chamousset : noms de hameaux.
Chautagnat : de Chautagne.
Chavassine, Dechavassine : *chavassena,* lisière d'un champ (chevet, *caput*).
Chêney, Chesney : *çhêney*, chênaie.
Couterand, Couttet : des Côtes *(coûtes)*.
Collonge, Decollonge : nom de lieu fréquent en Savoie.
Chapelle, Chapelier, Chapellu, La Chapelle : chapelle.
Curtet, Curty, Curtillet, Curtelin : de *corti,* jardin, le même que Dujardin.

Curtenaz : *cortena*, cour.
Cursillat : de Curseilles (Cruseilles).
Dalex, Dallex, Daley : d'Alex.
Dangon : d'Angon.
Davat, Davaux, Davoz : d'aval *(ava, avau)*.
Débiolle, Desbiolles : des Biolles, ham. de La Roche.
Desbordes, Débordes : des Bordes, ham. de Reignier.
Déconfin : des confins.
Décombe, Descombes, Décombaz, Décombard : des Combes, nom fréquent de hameau.
Decurzier : de Corsier ou Curzier.
Décarre, Décarroux, Décarroz, Ducarre : des Carres et du Carre, noms de localités.
Dhabère : d'Habère.
Decoux : de Coux, montagne et col.
Delacour, Lacour : de la cour.
Delachenal, Lachenal, Chenal : de la chenâl *(chenâ)*, couduite des eaux d'un moulin.
Delucinge, De Lucinge : commune.
Déjon, Dégeon : des joncs.
Delacroix, Lacroix : de la croix.
Delajoux : de la Joux, hameau.
Delacquis : de l'Acquis, hameau.
Delapesse : de la Pesse, hameau.
Delavy, Delavay, Lavy : de la *vy*, chemin (lat. *via*).
Delavouet, Dulavouet : du Lavouet. hameau de Vailly (petit lac).
Deléaval : de là-bas *(liâva)*.
Deléan : de là-dedans *(lé ian)*.
Deléglise : de l'église.
Delétraz, Delécraz (variante) : de l'Etraz, hameau de Douvaine.
Dépierre : des pierres.
Détraz : d'Etraz, hameau.
Delesmillières : de les Millières.
Delesmontex : de les Montées.

DELESCHAUX : de Leschaux.
DELÉVAUX : de l'Evaux.
DELIEUTRAZ : de *lieutra* (là-bas).
DELUERMOZ : de l'orme (l'*uermoz*).
DÉMELIER, DÉMÈLI : des *mellis*, pommiers sauvages.
DEGRANGE, DESGRANGES : des Granges.
DELAMOTTE, LAMOTTE, MOTTAZ, MOTTUZ : de la Motte, nom de lieu fréquent.
DEPASSIER : de Passier (Passy).
DEPERRAZ : des Perraz.
DÉPÉRY, DESPERRIER, DUPERRIER, DEPERRY : du poirier et des poiriers.

(A suivre.) FENOUILLET.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

(DONS ET ÉCHANGES)

Documents relatifs à l'Histoire du Vallais, par l'abbé GREMAUD, professeur d'histoire et bibliothécaire cantonal à Fribourg, tome VI, 640 pages.

La publication des chartes anciennes est le plus grand service qu'on puisse rendre aux historiens, qu'il ne faut pas confondre avec les fabricants de romans historiques. C'est une tâche de patience et de dévouement, qui est loin d'apporter à l'auteur la gloire qui rejaillit sur l'historien. C'est pour cela qu'on ne relèvera jamais assez le mérite des collectionneurs de documents.

M. l'abbé Gremaud a débuté depuis longtemps par les nécrologes des cathédrales de Lausanne et de Sion, de la chartreuse de la Lance, et surtout les chartes sédunoises et d'Agaune. En 1875, il a entrepris la publi-

cation des chartes du Valais et en a donné successivement cinq volumes compacts. Après une interruption de neuf ans, due aux frais indispensables de la publication, l'auteur vient de nous donner le sixième volume, aussi rempli que les précédents. La collection complète renferme jusqu'ici 2,551 numéros. Ce n'est pas encore le chiffre exact des documents. Que de fois le numéro en comporte plusieurs, comme le nº 2550 qui comprend huit pièces. C'est donc au moins 2,600 titres au service de l'histoire. Quand on sait ce que coûte la lecture et la copie des vieux parchemins, on ne peut que féliciter et remercier M. l'abbé Gremaud, car le Valais a été possédé en partie par la Maison de Savoie. Il a eu de nombreux rapports avec les vallées limitrophes de Savoie. C'est donc en partie notre histoire que nous y trouverons.

C.-A. Ducis.

*
* *

Les Alpes Françaises, par A. Falsan. — I. Les montagnes, les eaux, les glaciers, les phénomènes de l'atmosphère. — II. La flore et la faune, l'homme dans les Alpes [1].

La Bibliothèque scientifique contemporaine continue sans relâche son œuvre de vulgarisation, si utile, si excellente par le choix des collaborateurs qui lui prêtent leur concours. Elle vient encore d'enrichir sa belle collection de deux volumes sur les *Alpes françaises,* dus à la plume si autorisée de M. Albert Falsan.

Longtemps presque inconnues, nos superbes chaînes alpestres ont été pour ainsi dire révélées au monde, depuis cent ans à peine, par une succession d'intrépides explorateurs qui se sont épris d'elles et ont su en-

1. Paris, librairie J.-A. Baillère et fils, 19, rue Hautefeuille. I, 1 vol in-16 de 280 pages avec 56 fig , II, 1 vol in-16 de 356 p avec 77 fig. Chaque volume, 3 fr 50.

traîner vers leurs admirables cimes des légions pressées d'admirateurs enthousiastes : cette attraction puissante, cette passion nouvelle, caractéristique de notre temps, elles seules ont pu la créer, elles lui ont donné leur nom, l'*alpinisme*.

Pour tous ces fidèles, refaire, accessible à tous, l'histoire géologique, hydrologique, climatérique, météorologique et ethnographique des Alpes, de ces montagnes, les premières du monde au point de vue humain, de leur vie séculaire, de leurs évolutions, de leurs fonctions, résumer, dans un tableau clair et concis, les beaux travaux qu'elles ont inspirés, c'était là une énorme entreprise. M. Falsan a su la mener à bien avec un rare bonheur.

Tout en étant d'une incontestable valeur scientifique et minùtieusement au courant des travaux les plus récents, le livre de M. Falsan est en même temps qu'un véritable traité de géographie physique des Alpes une œuvre de saine et intelligente vulgarisation. On ne saurait se faire une idée de la somme de documents accumulés dans ce petit volume et des considérations vraiment originales que l'auteur a su en tirer.

Après avoir étudié dans un premier volume les phénomènes de *la nature inorganique*, M. Falsan vient de compléter son œuvre en publiant un second volume où il envisage *les manifestations de la vie* qui se sont produites ou se produisent encore au sein de la région correspondant à ces belles montagnes. En effet, il n'était pas possible de laisser de côté l'ensemble des flores et des faunes, soit anciennes, soit vivantes, d'une contrée qui emprunte à ses plantes comme à ses animaux, des caractères particuliers et une physionomie des plus intéressantes.

Les nombreuses coupes et photogravures qui accompagnent le texte en font un livre agréable en même temps qu'instructif et nous ne doutons pas qu'il ne

suscite, chez tous ceux qui le parcoureront, le désir de connaître les admirables sites des Alpes françaises.

*
* *

Bulletin de la Société d'anthropologie, 17 novembre 1892. — Gabriel DE MORTILLET : *Anthropologie de la Haute-Savoie*. En 1874, A. Hovelacque publiait un travail intitulé *Le Crâne savoyard*. Ses recherches avaient porté sur près de 80 crânes, dont une grande partie sont conservés au Musée d'Annecy. L'indice moyen de tous ces crânes a été 85,41. La population savoyarde est donc nettement *brachycéphale*. Comme caractères particuliers de la tête, Hovelacque signale l'aplatissement de la face et le peu de saillie des os propres du nez. Il ajoute : « La chute de l'arrière du crâne est des plus rapides. On pourrait presque dire que dans certains crânes elle est verticale. » En outre des résultats donnés par l'étude du squelette, on a dû avoir recours à d'autres caractères, tels que la taille, la couleur des yeux et des cheveux. M. de Mortillet s'est occupé de cette dernière question. Il a trouvé que le gris est la couleur la plus fréquente des yeux. Les yeux châtains forment un peu plus du quart. Les couleurs extrêmes, bleus et bruns, viennent après, les yeux bleus étant un peu plus abondants que les bruns. Le tableau des cheveux montre qu'il n'y a comme couleurs tranchées que les blonds, les châtains et les bruns. La couleur intermédiaire, le châtain, est de beaucoup la plus répandue; elle dépasse chaque année la moitié. Le reste se partage à peu près également entre les blonds et les bruns, pourtant ces derniers sont un peu les moins nombreux. M. de Mortillet a voulu compléter ces données anthropologiques. Il a fait photographier à Annecy des sujets d'origine certaine, à l'état nu. Chaque groupe, homme et femme, est pris de face, de profil et de dos. On constate chez le type normal *la brachycéphalie et la chute tendant à*

la verticale de l'arrière de la tête. La dépression existant entre la racine du nez et le front s'y voit très nettement. Trois caractères sont encore à remarquer : *l'inclinaison des épaules chez les hommes*; *la largeur de la taille dans les deux sexes* et surtout le *développement des seins chez les hommes.*

Société de Physique et d'Histoire nat. de Genève, IX, 1892. — *Le Massif du Mont-Blanc et son origine*; MM. Duparc et Mrazec distinguent trois phases dans la formation de cette montagne. La première coïncide avec un plissement paleozoïque des schistes du manteau du massif. La protogine a injecté les schistes feuillet par feuillet en se modifiant en protogine *granitoïde* et *pegmatoïde*. Pendant la deuxième phase, apparaissent des granulites plus acides qui traversent la protogine et injectent également les schistes. Puis survient une dénudation précarbonifère attestée par les galets de protogine dans le conglomérat houiller. La troisième phase est celle de la surélévation du massif à la suite de la formidable poussée qui édifia les Alpes. La protogine, faisant office de récif solide, fut sollicitée par ces poussées à un écoulement de bas en haut qui lui communiqua sa structure feuilletée actuelle. La protogine n'est donc point un noyau anticlinal ni synclinal, c'est un *culot* éruptif ancien modifié physiquement par les poussées subséquentes.

Annales de la Soc. d'Emulation de l'Ain, janvier à mars 1893. — Brossard : *L'Invasion de la Bresse et de la Dombes* (1468). — Jarrin : *Sébastien Castellion* (suite).

Bull. d'histoire ecclésiastique, mai-juin 1893. — H. J. Perrin : *Histoire du Pont-de-Beauvoisin* (suite).

Bull. de la Soc. des antiquaires de l'Ouest, 1893, n° 1. — Hild : *Le Mercure de Sanxay*, compare au Mercure de Sanxay le Doryphore de Naples et la statue exhumée en 1867 aux Fins d'Annecy ; conclut en regardant le premier comme le vrai dérivé de l'Hermès de Polyclète :

si la statue d'Annecy doit être sûrement rattachée à l'école de l'artiste d'Argos, elle ne représente pas Hermès. (Il y a une erreur typographique dans l'attribution des figures.)

Bull. de la Soc. de statistique de l'Isère, 1893, t. XXVII, n° 2. — E. PILOT DE THOREY : *Les Orfèvres du Dauphiné*; cite plusieurs orfèvres ayant travaillé à Chambéry et dont la plupart sont connus.

Bull. de la Soc. vaudoise des sciences nat., 1893, n° 110. — RENEVIER et LUGEON : *Géologie du Chablais et du Faucigny-Nord*.

Intermédiaire des Chercheurs, 1892, n° 590. — Question : L'*Industrie des Trompe-l'œil et la famille Lavini*. Sur ce sujet, on trouvera des détails dans le périodique *Miscellanea di storia italiana*, t. XXX, 1893, Turin. — 1893, n° 614. — Question : *Sur une Verrière de la Cathédrale d'Annecy, etc.* ; 1° il existe bien à Annecy, non pas dans la cathédrale, ancienne église des Cordeliers, mais dans la nef latérale gauche de Saint-Maurice, ancienne église de Saint-Dominique, une verrière blanche portant deux écussons : l'un est de gueules à la doloire d'argent en pal fûtée d'or ; l'autre est de gueules au couteau tranchet d'argent en pal fûté d'or ; celui-ci étant cité par l'érudit E. Serand dans son Armorial manuscrit comme les armes de la corporation des cordonniers d'Annecy, il y a lieu de croire que, par analogie, les premières sont celles de la corporation des taillandiers de la même ville ; 2° M. A. de Foras, dans son *Blason* (Grenoble, 1883), donne un écusson « de gueules à la doloire d'argent en bande fûtée d'or » comme les armes d'une famille Trzinsky, inconnue dans la Savoie.

Mém. de l'Acad. des sciences de Lyon, classe des lettres, 28me vol. — Dr MOLLIÈRE : *Population des Gaules et de Lugdunum* ; relève pour la Viennoise une moyenne d'années de vie de dix-neuf ans et demi seulement.

Mém. de la Soc. d'archéol. de Beaune, 1891. — *Note sur un Monument gallo-romain* ; il s'agit de la représentation bien connue du dieu au marteau (Dispater) que l'auteur assimile à Sylvain et de la déesse parèdre en qui il voit une personnification de l'Automne.

Miscellanea di storia italiana, t. XXX, 1893. — CLARETTA : *I Reali di Savoia, munifici fautori delle arti.*

Revue de l'Ecole d'anthropologie de Paris, 1892, 15 avril. — G. DE MORTILLET : *L'Age du Bronze ; les tourbières et les habitations lacustres* ; maintient l'existence, comme en Danemark, d'un âge de bronze pour les palafittes des lacs alpins en s'appuyant sur l'indépendance, les caractères différentiels et la pureté des stations.

Revue Suisse de numismatique, 1892, 2me livre. — Dr LADÉ : *Les Monnaies anonymes des Comtes de Savoie* ; rectifie la date de la frappe de certains quarts anonymes (entre 1369 et 1377) et donne à FERT l'étymologie de *ferto,* quart, en latin du XIVe siècle.

Tribune savoisienne, journal d'Annemasse, 27 mai 1893. — *Découverte archéologique* ; donne quelques détails sur l'inscription votive à Mars de Valérius Amabilis Sacerdos.

*
* *

Ancien Forez, 1893, avril et mai. — *Annales du Musée Guimet,* t. XXIV ; bibliothèque d'études : t. I et II. — *Annales de la Soc. d'agriculture de Lyon,* 6e série, t. IV et V. — *Bull. de la Soc. d'horticulture de la Côte-d'Or,* 1892, nos 2 à 6 ; 1893, n° 2. — *Bull. de la Soc. archéol. du Limousin,* 1893, t. XL, 2e liv. — *Bull. hist. du Comité des trav. hist.,* 1892, n° 4. — *Bull. des séances de la Soc. nationale d'agriculture,* 1893, n° 3. — *Bull. trimest. de la Soc. cent. d'agriculture de la Savoie,* 1893, avril. — *Bull. de la Soc. d'archéol. de la Drôme,* 1893, avril. — *Bull. archéol. du Comité des Trav. hist.,* 1893, n° 3. — *Bull. de la Soc. archéol. de la Corrèze,* t. XV, 1re liv. — *Bull. de la Soc. des Antiq. de Picardie* 1892, nos 3 et 4. — *Bull. de la Soc. d'études des Hautes-Alpes,* 1893, avril. — *Bull. de la Soc. des Sciences*

de l'Yonne. 46ᵉ vol., — *Bull. des Libraires,* 1893, nº 12. — Catalogue des monnaies françaises du Cabinet de numismatique. — *Cyclamen,* nº 6. — Comptes-rendus des réunions de l'Acad. d'Hippone, 27 mars 1893. — Comptes-rendus des séances de la Soc. de Géographie, 1893, nᵒˢ 8 et 9. — *Le Globe,* 1893, nº 1. — *Indic. d'antiq. suisses,* 1893, nᵒˢ 2 et 3. — *Journal des Savants,* 1893, mars-avril. — Journaux : *Alpes, Petit Savoisien, Tribune de Genève, Union savoisienne.* — *Lyre universelle,* 1893, nᵒˢ 81 à 83. — *Mém. de la Soc. scient. et litt. d'Alais,* 1891, t. XXII. — *Mém. et Doc. de la Société d'histoire de la Suisse romande,* t. XXXVII. — *Mém. de l'Acad. des Sciences de Lyon* ; classe des lettres, 27ᵉ vol. — *Mém. de l'Acad. des Sciences de Lyon* ; classe des sciences, 30ᵉ et 31ᵉ vol. — *Mém. de l'Acad. de Lyon, sciences et lettres,* 3ᵉ série, t. I. — *Mélusine,* 1893, nº 8. — **Opuscule** : F. Brachet (don) : *Notes de voyage* (Egypte et Palestine), 1893. *Polybiblion* : 1893, avril, mai. — *Recueil de l'Acad. des Jeux floraux.* 1893. — *Revue de l'Histoire des religions,* 1893, nᵒˢ 1 et 2. — *Revue suisse de numismatique,* 1891, 1892, 1893, nº 1, et Bulletin, 1892. — *Smithsonian Report,* 1890. — *Société de Borda,* 1893, 1ᵉʳ trim.

C. M.

APPEL

DE LA

COMMISSION DE L'ETHNOLOGIE

DE LA FRANCE

De nombreux peuples de races diverses, Aquitains, Ligures, Celtes, Galates, Belges, Germains, Burgundions, Francs, Normands, Juifs, etc., etc., ont concouru à la formation de la population de la France.

Déjà, d'importantes études ont été faites par des anthropologistes, des ethnographes, des démographes, des médecins, soit sur les débris humains provenant de strates géologiques plus ou moins anciennes, soit sur la taille, la conformation céphalique, les proportions du corps, la coloration des yeux et des cheveux, les prédispositions morbides des populations actuelles

de plusieurs régions, alors que des paléontologistes, des archéologues se sont efforcés d'évaluer l'ancienneté relative d'ossements retirés du sol ou des sépultures ; des historiens ont cherché à déterminer l'origine, à suivre les migrations, à montrer l'immixtion des divers peuples ; des linguistes ont relevé et distingué, non seulement leurs langues différentes, mais leurs idiomes et patois particuliers.

Malgré la valeur des travaux de ces savants, notre anthropologie nationale est encore peu avancée. Nous n'avons que quelques données partielles et insuffisantes sur les caractères ethniques de la plupart de nos compatriotes. Contrairement à l'ancien axiome : « Connais-toi toi-même », nous ne nous connaissons pas. De la plupart de nos compatriotes, nous ne connaissons ni les caractères physiques et intellectuels, ni les prédispositions morbides, ni les mouvements démographiques.

Désireuse de provoquer, pour l'ensemble des populations de la France, des études analogues à celles déjà faites isolément sur les habitants de quelques régions et localités, la Société d'anthropologie fait appel à tous les observateurs qui s'intéressent à la connaissance de notre nation. Les études locales ne peuvent être faites que par des observateurs vivant au milieu des populations à décrire. Eux seuls sont à même de les étudier. Eux seuls peuvent signaler les faits spéciaux à tels ou tels groupes d'habitants, peuvent répondre pertinemment aux questions de l'enquête anthropologique à laquelle nous leur demandons de vouloir bien concourir. Recueillies suivant un plan uniforme, les observations individuelles pourront facilement être comparées ; il incombera alors à la Société de les réunir, de les rapprocher. De leur réunion pourra, dans l'avenir, résulter une anthropologie véritablement nationale de la France.

Ossements à recueillir.

En ce qui concerne les couches géologiques et sépultures préhistoriques (dolmens, allées couvertes, tumulus, etc.), il importe d'y recueillir non seulement le mobilier funéraire, mais encore tous les ossements humains ou d'animaux qu'on y pourra trouver, même lorsque ces ossements sont brisés.

Les os des membres, du bassin et du tronc doivent être recueillis aussi bien que les crânes. Toutes les fois que c'est possible, il est très important de ne point mêler les os provenant de différents squelettes. En cas de doute à cet égard, il est nécessaire de l'indiquer.

On peut procéder sur place à un gros nettoyage des os, mais autant seulement que ce nettoyage ne présente aucun danger pour leur intégrité. Autrement il est préférable d'en laisser le soin à une personne connaissant l'anatomie.

Si l'on considère que, malheureusement, une multitude de sépultures préhistoriques, renfermant des centaines et des milliers de squelettes humains, ont été déjà fouillées, en France, même par des archéologues, sans qu'on s'occupât de recueillir ces débris anatomiques, non moins précieux pourtant que les mobiliers funéraires, on comprendra combien nous devons apporter de soin désormais à la conservation des ossements préhistoriques encore existants.

En ce qui concerne les ossuaires et sépultures de date moins ancienne et même moderne, il est très utile d'y recueillir des squelettes complets ou non, toujours en prenant soin de ne point mélanger les os provenant de squelettes différents. Ces sépultures étant moins rares, on peut se borner à y prendre les crânes et ossements en bon état.

A défaut de musées particuliers ou de musées dépar-

tementaux pouvant recevoir les ossements, on peut adresser ceux-ci à la Société d'anthropologie de Paris, 15, rue de l'Ecole-de-Médecine, qui les conservera dans son musée (musée Broca), avec indication des donateurs, et qui prendra à sa charge, au besoin. les frais d'expédition.

Renseignements à recueillir sur le vivant.

DÉPARTEMENT D ..... COMMUNE D .....

Couleur des yeux (adultes).

Combien d'individus observés ? .....

Combien ont les yeux bleus (ou verts) ? ..... gris ? .....
brun clair (noisette) ? ..... brun foncé (dit noir) ? .....

Couleur des cheveux chez les enfants.

Combien d'enfants observés ? .....

Combien ont les cheveux roux ? ..... blonds ? .....
châtain clair ? ..... châtain foncé ? ..... noirs ? .....

Couleur des cheveux (adultes).

Combien d'individus observés ? .....

Combien ont les cheveux roux ? ..... blonds ? .....
châtain clair ? ..... châtain foncé ? ..... noirs ? .....

Corrélation de la couleur des yeux et de celle des cheveux.

Combien d'individus observés ? .....

Combien à cheveux clairs (roux ou blonds) ayant les yeux bruns ? ..... Combien à cheveux foncés (châtains ou noirs) ayant les yeux gris ou bleus ? .....

Barbe.

De même couleur que les cheveux ..... plus claire .....
plus foncée .....

Forme du visage.

Combien d'individus observés ? .....

Combien ont le visage long ? ..... moyen ? .....
large ? .....

Nez.

Combien d'individus observés ? .....
Combien ont le nez busqué ? ..... droit ? .....
retroussé ? .....

Combien ont le nez large ? ..... de moyenne largeur ? ..... étroit ? .....

Lèvres.

Combien d'individus observés ? .....

Combien ont les lèvres grosses ? ..... moyennes ? ..... minces ? .....

Peau.

Combien d'individus observés ? .....

Combien ont la peau blanche ? ..... brune ? .....

Toutes les observations doivent être faites sans aucun choix, si ce n'est qu'elles doivent porter exclusivement sur les individus nés dans la commune.

S'il y a dans la commune des familles originaires d'autres régions (françaises ou étrangères), les étudier spécialement.

Prière de retourner ce questionnaire, après réponse, à M. G. Lagneau, membre de l'Académie de médecine, président de la Commission de l'ethnologie de la France, à la Société d'anthropologie, 15, rue de l'Ecole-de-Médecine, à Paris.

GLANES

Le 17 avril, à Saint-Jean d'Arves, le nommé Bellet, en extrayant du sable dans sa propriété, au lieu dit la Roche, a mis au jour deux squelettes très anciens, dont les bras étaient encore ornés de nombreux bracelets. L'un en portait 26 et l'autre 27. Ces bijoux, recouverts d'une épaisse couche d'oxyde, sont très probablement en bronze.

M. Joseph Baud, d'Annecy-le-Vieux, lieutenant d'infanterie de marine, appartenant à l'état-major du corps expéditionnaire du Dahomey, vient de prendre la mer pour se rendre au Dahomey, et de là au centre de l'Afrique, comme faisant partie de la mission Decœur.

Tous nos vœux l'accompagnent.

Le 7 mai, le Cercle musical a donné sous la direction de J. Ritz l'*Enfance du Christ,* trilogie sacrée de Berlioz. Grand succès pour les chœurs composés par un groupe de dames et par la Société Chorale. Très applaudi le *Repos de la Sainte-Famille* récité par le ténor J. Roch.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

1498-93. — Annecy. Imprimerie de F. Abry.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 5 juillet 1893.

PRÉSIDENCE DE M. C.-A. DUCIS, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

M. Georges Martin, professeur agrégé au Lycée d'Annecy, est admis au nombre des membres de la Société.

Un comité, composé de MM. Ducis, Bruchet, Le Roux et Marteaux, est désigné pour procéder à la rédaction de la Table des matières de la *Revue*.

M. Gonthier lit un travail sur les éboulements qui ont pu se produire, au cours des âges, dans la région de la Haute-Savoie. Son mémoire sera inséré dans la *Revue*.

M. Marteaux revient sur les fragments épigraphiques présentés à la dernière séance et déposés depuis à leur vraie place sous les portiques du Musée lapidaire. La plupart proviennent des Fins et sont entrés au Musée par voie d'achat lors des fouilles de 1879. Il lit le premier : (VER)ATIUS, nom de famille assez fréquent dans la province viennoise; le second : (D) S P (D) : *de sua pecunia dedit* ; il restitue ainsi le troisième :

(III, vi) R L(ocorum public. perseq.) (?)
(II, vi) R. ÆRA(rii)
(Præf)ECT(us fabrum).

Savoie (Haute). 3.
88

Les fonctions sont disposées dans l'ordre ascendant. Le quatrième mentionne un ex-voto (Me)RCUR(io). Le reste, comme le lui a fait remarquer M. Allmer, doit se lire (pro sal)UTE, ligature du T et de l'E. Les autres fragments sont sans intérêt.

MM. Domenjoud et Marteaux racontent leur expédition à la grotte du grand Perthuis. Dans le roc de Chères s'ouvre, en face le château de Duingt. entre deux parois verticales de rochers, une profonde anfractuosité déjà signalée par Revon, en partie à ciel ouvert, en partie remplie d'eau. Large d'abord de 4 à 3 mètres, elle se rétrécit bientôt et se perd dans le roc en une simple fissure. A dix mètres au-dessus apparaît, en surplomb, entre les deux murailles, l'ouverture d'une autre excavation avec laquelle on pouvait, ce semble, communiquer autrefois par une série de planchers posés sur des poutres engagées dans des entailles carrées, larges de $0^m,15$ à $0^m,30$. Voici comment étaient disposés ces planchers. A dix mètres du sol, qui est couvert par $0^m,40$ d'eau, le rocher à gauche a été creusé en une corniche longue d'un mètre, large de $0^m,15$ qui paraît avoir été faite pour supporter un premier plancher dont l'autre extrémité portait peut-être sur des pilotis ; car la muraille de droite est à cette place très écaillée et n'offre aucune entaille. A deux ou trois mètres au-dessus apparaissent de chaque côté une suite de grandes entailles où s'engageaient les poutres maîtresses du plancher principal : ces poutres étaient soutenues par des poutres plus pctites disposées en bras de force et enfoncées dans des entailles creusées au-dessous. Ce plancher communiquait de plain pied à gauche avec un étroit sentier qui gagnait le roc de Chères et que les gelées des siècles ont profondément détérioré, mais dont on devine les zig-zags au milieu des arbrisseaux qui s'accrochent à la muraille. Enfin,

à deux mètres au-dessus, un dernier plancher permettait d'accéder à la deuxième excavation dont nous avons parlé.

Suivant nos prévisions, ces échafaudages avaient dû servir à abriter temporairement comme à la Bornale des Sarrazins et à la grotte de la Cheminée, des paysans gallo-romains et autres fuyant peut-être le danger. Nous fouillâmes donc le sol submergé, en-dessous des planchers superposés, mais sur un espace restreint, car la profondeur augmente de plus en plus et à quelques mètres vers le lac, c'est le gouffre.

Notre moisson, des plus médiocres, a confirmé nos prévisions. Nous avons, en effet, recueilli, sans parler d'une monnaie de Savoie du XVII^e^ siècle, trouvée sur une pierre, des morceaux de poterie à gros grains ou à pâte plus fine et de diverses couleurs ; les premiers nous ont paru être les restes des *toupines* des paysans de Menthon ou de Talloires à l'époque romaine. Un fragment de tuile à rebord portant, comme marque, trois cercles concentriques, a prouvé que la plupart de ces débris étaient contemporains ; ajoutons à cela des clous de fer, des coquilles de noix et de noisettes, des os d'animaux, des dents de cochon, de cheval et de chèvre, le tout noyé dans un résidu noirâtre provenant de la décomposition des poutres de sapins. Nous nous décidâmes alors à apporter une échelle de 12 mètres pour explorer la deuxième excavation ; mais quand, après des efforts surhumains, nous l'eûmes dressée contre la paroi, nous n'y trouvâmes absolument rien que les restes des repas des busards, qui consistaient en une multitude d'os de petits oiseaux et de crânes de rongeurs, reposant sur une épaisse couche de fiente desséchée.

M. Le Roux annonce à la Société le don fait au Musée par un de nos compatriotes qui, à plusieurs

reprises, a généreusement accru les richesses archéologiques des collections de la ville, M. Ch. Bailliard, du *Métropolitan Museum of art* de New-York.

Il s'agit d'abord d'un cylindre babylonien, dit cylindre bruissant, recouvert de caractères cunéiformes dont l'assemblage relate la construction d'un temple et les raisons de ce fait par le roi Nabuchodonosor. La traduction de ce précieux document a été remise par le donateur à la Bibliothèque de la Société.

Le même montre deux fac-simile en cuivre doré de deux bracelets antiques en or, découverts dans le temple de Curium, à Chypre. Ces ornements paraissent avoir été offerts à la divinité d'un temple par *Eteandros*, roi de Paphos, ainsi que le prouve l'inscription en caractères cypriotes.

Cette écriture se lit de gauche à droite, on peut distinguer treize lettres ou caractères séparés en deux groupes par une ligne verticale :

E-te-a-do-ro to-pa-po-ba-si-le-o-s

Ce roi est le même qui sous le nom d'*Ithuander* figure dans la liste des rois de Chypre qui payaient un tribut au monarque assyrien *Esarhaddon*, 672 ans avant J.-C.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures 1 2.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 2 août 1893.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

La candidature de M. MILLET, conducteur des Ponts et Chaussées. est présentée par M. MARTEAUX au nom de MM. RITZ et DOMENJOUD.

La Société accueille favorablement, à l'unanimité et à titre exceptionnel, la demande présentée par M. le colonel LAPOUGE, désireux d'obtenir pour la Bibliothèque de la « Réunion des officiers de la garnison d'Annecy » dont il est président d'honneur, la collection de la *Revue savoisienne*.

M. CONSTANTIN complète les renseignements qu'il avait donnés dans la séance du 3 mai dernier sur Jean Ménenc, de Cluses, qui a joui d'une assez grande célébrité à la fin du XVI^e^ siècle. Il tient à remercier publiquement M. Tavernier, juge de paix à Taninges, de l'obligeance qu'il a eue de lui communiquer une foule de détails sur la famille Ménenc, sur les recteurs des écoles de Cluses, et entre autres le testament de Jean Menenc. D'après ce testament, fait à Cluses le 23 octobre 1595, on voit qu'il avait épousé une Jeanne Poënsier, de Thônes. Le plus ancien registre des naissances, mariages et sépultures de cette ville ne remontant qu'à la fin de 1576, on n'y trouve pas la mention de son mariage, mais on trouve à la date du 9 avril 1577 la naissance de François, fils de Jean Menenc, recteur du collège *(gymnasium seu scolæ)* de Thônes.

M. Bruchet ajoute qu'il a rencontré le nom de Jean Menenc plusieurs fois cité dans le plus ancien registre des délibérations du Conseil de Thônes, qui remonte à 1562. Ce volume donne en effet de précieuses mentions sur ses relations avec le Conseil au sujet de la direction des écoles de cette ville ; ces mentions nous apprennent certains faits qui ne sont pas signalés dans sa *Sauvegarde* et qui rendent clairs certains passages de ce qu'il dit de lui dans ce petit volume. De ces données puisées à plusieurs sources, on voit que le Conseil de Thônes l'a fait venir de La Roche en 1574, ville dans laquelle il était déjà régent de l'école.

M. Constantin parle ensuite des principaux travaux dont le patois savoyard a été l'objet ces derniers temps et entre autres de la *Grammaire Savoyarde*, de V. Duret, qui s'imprime actuellement à Berlin.

Le même communique à la Société un extrait inédit des Mémoires d'Hudry concernant le séjour des Savoyards à la Nouvelle-Orléans en juin 1832, ainsi qu'une lettre du général Jackson, adressée le 27 janvier 1813 au maire de cette ville.

M. Marteaux rend compte de la mission dont l'avait chargé M. Le Roux, conservateur du Musée, pendant son absence : « Au reçu d'une lettre de M. Reitz, premier commis de M. Chambet, annonçant la découverte d'une nouvelle inscription romaine, je me suis rendu à Ville-la-Grand dans l'espoir de pouvoir les acquérir toutes deux pour le Musée d'Annecy avec les crédits qui m'étaient alloués. M. Chambet, d'Annemasse, directeur de la *Tribune savoisienne,* fervent et studieux admirateur de nos antiquités locales, s'était mis à ma disposition avec la plus entière bienveillance. Tout en regrettant que le Conseil communal, par un louable patriotisme, ait préféré garder la trouvaille, j'ai obtenu

cependant de M. Davaud, maire, que ma proposition fût soumise à la prochaine séance, qu'en cas de refus, les inscriptions ne sortiraient pas du département, qu'elles seraient encastrées dans un des murs extérieurs de la nouvelle église et protégées contre les intempéries par un retrait de quelques centimètres et une moulure. M. Abate, l'entrepreneur, malgré des offres séduisantes venues de l'étranger, s'est rangé à l'avis du Conseil.

De l'église, il ne reste plus que le clocher moderne. Les substructions romaines, en quartiers de calcaire et en cailloux roulés noyés dans un dur ciment, sont nombreuses, mais il est difficile d'en lever un plan. Au-dessus la couche de terre, épaisse d'un à deux mètres, est littéralement criblée d'ossements; en plusieurs endroits on a exhumé des tombes à larges dalles en molasse; mais aucun objet n'y a été trouvé. Les débris du temple païen qui occupait l'emplacement ne consistent guère jusqu'ici qu'en cubes de tuf provenant sans doute des carrières de Saint-Jeoire, en pierres de taille en calcaire de dimensions parfois remarquables et en deux inscriptions. La première est tracée sur un bloc en calcaire du Salève, poli ; il a été trouvé dans le mur du chœur, derrière l'autel et à $1^{m},50$ au-dessus du sol. Il existe bien le bas d'une lettre à gauche du nom Valerius, mais je serais maintenant disposé à y voir une L (Lucius) plutôt qu'un C.

La deuxième inscription, également sur calcaire, est incomplète et cassée en trois morceaux; il ne reste que la partie droite d'une pierre large de $0^{m},40$ et épaisse de $0^{m},20$ avec un encadrement de moulure. Les lettres des deux premières lignes ont $0^{m},65$ de hauteur; les autres $0^{m},55$; elles sont d'une assez belle forme, mais un peu moins soignées que celles de la première inscription. Celle-ci a été trouvée dans le mur d'une chapelle latérale, à un mètre au-dessus du sol.

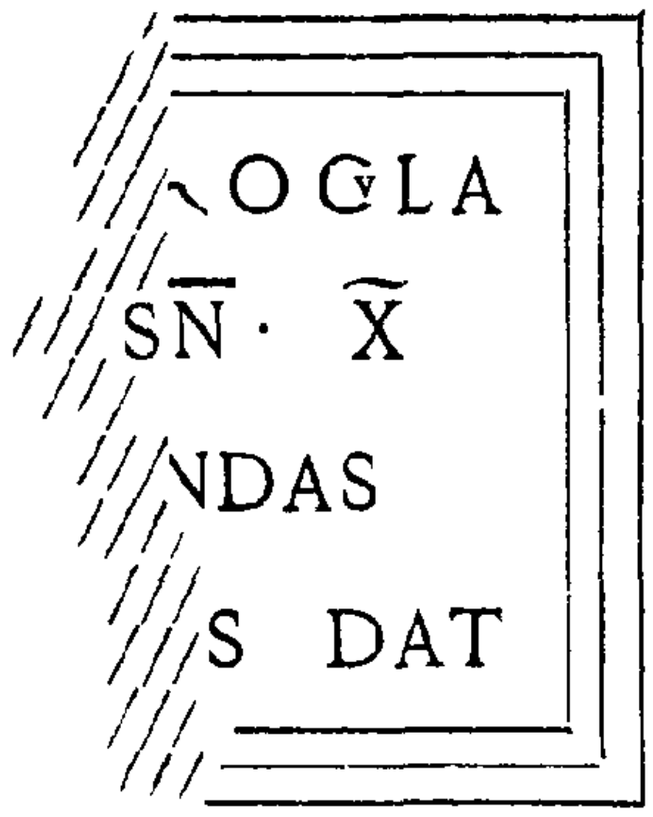

..... Procula donne de ses deniers une somme de dix mille sesterces (2,500 fr.) pour la construction ou l'embellissement d'un monument (*ad..... faciendas, ornandas,* etc.)

On peut comparer à cette inscription celle de l'horologium de Talloires.

M. E. Ritter, doyen de la Faculté des lettres de Genève, envoie un intéressant mémoire sur le séjour de Madame Guyon et du Père La Combe dans le diocèse de Genève, et particulièrement à Thonon, qu'ils durent bientôt quitter sur un ordre de l'évêque rendu inquiet par la hardiesse de leurs idées mystiques ; il donne le texte des trois nouveaux documents relatifs à ces personnages.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures 1/2.

Le Secrétaire-adjoint, Max Bruchet.

ÉBOULEMENTS HISTORIQUES

DANS LES

MONTAGNES DE LA HAUTE-SAVOIE

L'an dernier, une affreuse nouvelle jetait la terreur et la désolation dans notre pays de Savoie et dans toute la France. Le torrent du Bonnant, grossi tout-à-coup par une cause inconnue, venait d'emporter le hameau de Bionnay, celui du Fayet et le célèbre établissement de Saint-Gervais-les-Bains, avec plus de 150 cadavres de paysans ou de baigneurs.

Cette catastrophe, dont nous venons de célébrer le triste anniversaire, nous a suggéré l'idée de rechercher tous les accidents de ce genre dont l'histoire de notre pays a gardé le souvenir.

Si nous voulions nous étendre à toute la Savoie, nous devrions mentionner : la célèbre chute du mont Granier, qui ensevelit, en 1248, la ville de Saint-André, près de Myans, le déluge de Modane, en 1469, les nombreuses inondations qu'a subies la ville de Chambéry, dans les années 1348, 1352, 1363, 1372, 1394, 1397, 1480, 1498, 1530, 1543, 1550-1553, 1801, 1808 et 1812 ; enfin, la destruction récente du village des Brévières, en Tarentaise (1879). Mais nous nous bornerons au département de la Haute-Savoie ; et sans nous astreindre à l'ordre chronologique, nous procèderons par bassins.

L'an 563 de J.-C., une montagne tout entière, le *Tauredunum,* s'écroulait dans le bassin du Léman et créait dans le lac une vague immense qui détruisit de nombreuses habitations sur les deux rives. Quelques écrivains placent cette montagne au-dessus de Bret,

entre Saint-Gingolph et Meillerie. Mais les deux auteurs contemporains, qui relatent cet évènement, s'accordent à le placer en Vallais, *in territorio Vallensi*. Or, jusqu'à preuve du contraire, nous affirmons que le Vallais se terminait là où se termine encore aujourd'hui le diocèse de Sion, c'est-à-dire à la pointe d'Eydiez, à 300 mètres en deçà du Bouveret. Aussi les écrivains suisses croient retrouver les traces de cette chute, les uns, dans le *Dérochoir*, entre Scez et Monthey ; les autres, dans l'immense coulée qui, descendant de la Dent du Midi, en amont de la ville de Saint-Maurice, a rejeté le Rhône sur la droite de la vallée. Le texte de saint Grégoire de Tours est éminemment favorable à cette dernière hypothèse [1].

Le 11 avril 1635, à 5 heures du matin, par un temps calme et un ciel serein, un éboulement, parti de la base du Forcheys, soit du mont de Tarboux, ne s'arrêta qu'à un jet de pierre du cimetière de Lullin. « Cet abîme, disent les Registres paroissiaux, fut si soudainement fait qu'à peine l'on put réciter l'Oraison Dominicale tout au long. » Il avait enseveli sur son passage 19 maisons, 2 moulins, une scierie et 64 personnes.

Avant de quitter le Chablais, nous citerons encore la trombe épouvantable qui, tombée sur le mont Benant, le 20 mai 1827, faillit détruire le village de Maxilly et précipita dans les terres de Lugrin une énorme quantité de pierres. Les habitants de Maxilly attribuèrent la préservation de leur village à la protec-

1 Dans son *Guide a Evian-les-Bains*, Joseph Dessaix nous parle d'une autre catastrophe qui serait arrivée en ce même lieu de Bret, le 4 mars 1584, et y aurait causé la mort de 122 personnes Cet auteur s'est mépris Le 14 mars 1584, à neuf heures du matin, à la suite d'un tremblement de terre qui dura trois jours, un eboulement fit périr, non loin des bords du lac de Genève, 122 personnes, 50 chevaux et plus de 300 vaches Mais cet évènement se produisit au pied du mont Luan, dans le canton de Vaud et detruisit le village de Corbeyrier avec une partie de celui d'Yvorne On peut voir le récit détaillé de cette catastrophe dans le *Conservateur suisse*, tomes VII et XIII, ou dans le *Dictionnaire historique* du canton de Vaud de MM Martinier et de Crousaz

tion de la Reine du Ciel qu'ils avaient invoquée dans leur détresse. Aussi lui élevèrent-ils, deux ans plus tard, sur les bords du ruisseau redouté, un petit oratoire, où l'on peut lire cette inscription : *Jesu Mariæ — protecti — A furente Diluvio — Dominica die maii 20ª — Anni 1827 — Horridius minante excidium — Grato ac fidendi animo — Erexere — Misericordia Domini quia non sumus consumpti.* (THIREN.)

Nous pourrions rappeler enfin le glissement considérable de terrain qui s'est produit en 1867 sur le versant N.-O. du coteau de Ballaison, à 200 mètres à peine du château neuf bâti par M. Benoît de Boigne ; et ceux qui se produisent assez souvent sur les rives de la Dranse, à Chevênoz, à Féternes et à Bernex.

Du Chablais, si nous gagnons le Faucigny par la vallée du Risse, nous arrivons bientôt à Saint-Jeoire.

En 1659, dans cette dernière commune, des masses de terre se détachent de la montagne d'Ambion et descendent lentement sur le hameau de Pouilly. Déjà une partie du village est ensevelie sous cette avalanche, lorsque Madame de Mouxy, baronne de Saint-Jeoire, provoque une procession générale sur le lieu du sinistre et fait vœu d'y construire une chapelle en l'honneur de la sainte Vierge et de saint Joseph. L'éboulement s'arrête. La chapelle, aussitôt construite, existe encore : elle s'appelle la chapelle du *Turchon* ou de Notre-Dame de Bon-Secours [1].

Tout près de là, eut lieu, en 1715, le déluge de Viuz. Le 29 juillet, de grandes masses de terre et de roches, descendues subitement de la montagne du Château-Cornu, soit des Brasses, détruisirent les hameaux de chez Fontaine, des Gresards et de l'Etrable, ensevelissant 20 maisons et 34 personnes. Dans le premier

1. Abbé PINGET, *Notice.*

hameau, personne n'échappa ; dans le deuxième, une maison seule avec son propriétaire fut épargnée ; à Etrable, les habitants eurent le temps de se sauver. Cela avait duré l'espace d'un quart d'heure. Le récit de cette catastrophe est consigné tout au long dans les registres paroissiaux de Viuz. Il a été reproduit dans la *Revue savoisienne* (n° de mars 1866). On n'en a retranché que les noms des victimes. Celles-ci appartenaient aux familles Moget, Fontaine et Nanjod. Le roi Victor-Amédée II, qui se trouvait alors à Thonon, fit remettre 1,600 livres de Piémont aux victimes de ce désastre ; et Mgr de Rossillon, qui, par suite de cette catastrophe, perdait annuellement cent écus de rente, les aida de sa bourse et laissa par testament deux mille livres aux pauvres de la paroisse. Dans cette vaste étendue de 300 poses, le sol est encore, de nos jours, tout dénudé. On y trouve toutefois une source d'eau minérale.

Mais c'est dans le haut Faucigny que des catastrophes de ce genre arrivent le plus souvent [1].

La région comprise entre Passy et Servoz en a été maintes fois le théâtre. Celle-ci est, en effet, dominée par une haute montagne, celle des Fiz, composée d'ardoise ou de pierre feuilletée qui se désagrège facilement.

Un premier éboulement avait, à une époque très reculée, intercepté le cours de l'Arve et formé ainsi l'étang, *Serva*, soit petit lac de Saint-Michel qui a donné son nom à la paroisse voisine.

Vers la fin du mois de février ou dans les premiers jours de mars 1471, survint un nouvel éboulement.

1. Nous ne mentionnons que pour memoire deux eboulements survenus dans la vallée inférieure du Giffre, au pied du massif de Marcelly, à des époques inconnues : l'un aurait détruit l ancien bourg de Taninges ; l'autre a fait couler jusqu'au Giffre un grand amas de blocs Ce lieu s appelle encore le *Perray*. (Voir *Taninges et ses environs*, pages 60 et 84.)

Les eaux de l'Arve, arrêtées par la masse de rochers tombés de la montagne, s'accumulaient en amont et menaçaient d'inonder toute la plaine cultivée de Servoz. Devant ce danger, l'évêque du diocèse fit appel aux hommes de bonne volonté, et, pour les stimuler, il accorda 40 jours d'indulgence à tous ceux qui aideraient à ouvrir aux eaux un passage [1]. Le danger fut conjuré. On a dit que cet éboulement avait détruit l'ancienne église de *Notre-Dame du Lac* qui s'élevait sur la rive gauche et que, pour remplacer celle-ci, on en avait érigé une autre du côté de Servoz, soit du Bouchet. C'est une erreur manifeste. Sept mois après cet événement, Mgr Mamert Fichet, visitant le diocèse pour l'évêque Jean-Louis de Savoie, visita l'église de Notre-Dame du Lac, comme en fait foi le procès-verbal conservé aux Archives de Genève, elle n'avait donc pas été détruite au mois de mars précédent. Déjà en 1435, même en 1374 et bien antérieurement, croyons-nous, l'église du Lac soit de Servoz s'élevait sur l'emplacement qu'elle occupe aujourd'hui.

Enfin, au siècle dernier, il se détacha de cette montagne des Fiz, pendant sept à huit jours, de si grandes masses de terre qu'on les évalua à 3 millions de toises cubes, avec une poussière telle qu'on crut à la formation d'un volcan. C'était sur la fin d'août 1751 — et non le 12 octobre comme dit Grillet. — Le naturaliste vénitien Diodati, envoyé sur les lieux par le roi Charles-Emmanuel III, a décrit cet évènement dans un rapport que *Le Voyage dans les Alpes* de M. de Saussure nous a conservé.

La vallée de Sixt n'est pas moins que la vallée de Servoz, sujette à des accidents de ce genre. En 1441, la montagne de la Tête-Noire s'écroulait, détruisant

1 Voir le document ci après.

le hameau d'Entre-Deux-Nants avec tous ses habitants au nombre de 75. Il y eut même suivant Grillet 200 victimes.

En 1600 ou 1601 — et non pas en 1610 comme le dit encore Grillet — un autre éboulement détruisit le hameau de Nambride et couvrit la plaine de débris, en tuant 57 personnes et 144 bêtes à cornes. (RAVERAT).

Saint François de Sales, étant venu deux ans plus tard à Sixt pour travailler à la réforme de l'Abbaye, se rendit sur les lieux à la prière des habitants, et promit à ceux-ci de plaider leur cause auprès de S. A. Charles-Emmanuel : ce qu'il fit à mainte reprise, notamment encore le 16 septembre 1611.

Ajoutons que le village de Nambride, ayant été reconstruit, se vit en partie emporté, l'an 1745, par les eaux du Giffre qui ont souvent causé de grands ravages dans la vallée.

*
* *

De toutes ces catastrophes aucune peut-être n'a eu un retentissement pareil à celui de la catastrophe de Saint-Gervais.

A la base de l'Aiguille du Goûter, qui domine la vallée de Montjoie, se trouvait le glacier dit de Tête-Rousse. Dans l'intérieur de ce glacier s'était formée une cavité lenticulaire, mesurant 40 mètres de diamètre sur 20 mètres de hauteur. Les chaleurs tropicales de l'été dernier, en faisant fondre la glace, remplirent une bonne partie de cette caverne.

Le 12 juillet 1892, vers une heure du matin, par une nuit calme et sereine, cet énorme volume d'eau que l'on évalue à 100.000 mètres cubes, projeta en avant la partie inférieure du glacier et se précipita par le vallon de Bionnassay et la vallée de Montjoie, emportant sur son passage les deux tiers du hameau de Bionnay, trois corps de bâtiments du célèbre établissement de

Saint-Gervais-les-Bains et douze maisons ou hangars du Fayet avec leurs habitants.

Le nombre des victimes est approximativement de 160 ; elles se répartissent ainsi : 35 à Bionnay, 10 au Fayet et 115 à l'établissement de bains, dont 45 employés et 70 baigneurs.

Pour terminer cette funèbre nomenclature, signalons encore les ravages causés par les inondations dans les années 1570, 1651, 1658, 1673, 1689, 1711, 1733, 1735, 1740, 1745, 1763, 1778, 1801, 1807, 1816, 1840, 1851-52 et 1888.

En 1651, tous nos cours d'eau, l'Arve, la Dranse d'Abondance, le Thiou, etc., débordèrent, et la ville d'Annecy fut submergée, comme elle le fut plus tard en 1658 et 1711 [1].

A cette dernière date, l'Arve était si enflée que ses eaux, refoulant celles du Rhône, allaient faire tourner en sens inverse les roues des moulins de Genève [2]. Le même fait avait eu lieu en 1673.

Enfin, l'on se souvient des ravages causés par les pluies diluviennes des 2-4 octobre 1888. Elles emportèrent le restaurant des Gorges du Fier, les bains de la Caille sur les Usses, plusieurs maisons dans le Faucigny et le Genevois, deux maisons à Meillerie en Chablais, ainsi que plusieurs maisons et quantité de terres dans la commune de Vailly.

J.-F. GONTHIER.

*
* *

Philippus de Compesio, S. R. E. protonotarius ecclesiarum Gebenn. et Lausanensis canonicus in spiritualibus et temporalibus dicte ecclesie Gebenn. et episcopatus ejusdem vicarius generalis auctoritate ordinaria specialiter deputatus. Universis et singulis ecclesiarum curatis et vicariis per civitatem et diocesim geben-

1. *Revue savoisienne* 1867, p. 53, et 1875, p. 19.
2. SPON, *Histoire de Genève*, II, p. 464-467.

nensem ubilibet constitutis presentes inspecturis salutem. Ex operibus habundare caritatis... cum sicuti veraci relatu accepimus ex casu quidam mons cecidit contra aquam Areris in parrochia beate Marie de lacu gebennensis diocesis et defectu cursus aque soliti immensissima aquarum habundancia in modum lacus est congregata, qui majorem partem possessionum pauperum agricolarum ipsius parrochie inundavit seu submersit et dietim submergit, omniaque submergentur in dicta parrochia nisi remedium breve apponatur videlicet quod reperiatur modus ipsam aquam paulatim labi faciendi, quod nequaquam fieri poterit nisi mediantibus Christi fidelium subsidiis personalibus et realibus et caritativis. Universitatem vestram monemus ea propter et mandamus per presentes quatenus casum hujusmodi ac periculum populis et parrochianis vestris ad Deum congregatis pie exponentes inducatis eos monitis salutaribus ad contribuendum de bonis suis in adjutorium premissorum pro remedio apponendo seu personaliter juvando prout ad hoc devotione moti fuerint. Nos enim de Omnipotentis Dei misericordia et sanctorum ejus meritis confisi eisdem omnibus Christi fidelibus vere penitentibus et confessis qui in premissis auxilium personale vel reale manusque suas porrexerint adjutrices XL dies de injuncta sibi penitentia auctoritate predicta nobis commissa et qua fungimur in hac parte in Domino misericorditer relaxamus per presentes ad duos annos proximos duntaxat valituras. Datum Gebennarum die sexta marcii M.CCCC. septuagesimo primo.

Signé : VIENNESII [1].

(Archives de l'évêché d'Annecy, vol. IV.)

SÉJOUR DE HENRI IV A ANNECY

Deux notes trouvées l'une dans un registre de baptême, l'autre sur la couverture d'un minutaire de notaire prouvent l'imprévu des trouvailles que renferment les documents d'archives.

Concernant toutes deux le séjour de Henri IV à Annecy, l'une nous renseigne sur le nombre des gens de

1 Un Claude Viennois était alors secrétaire de l'évêché.

guerre qui l'accompagnèrent, l'autre, renfermant une mention intéressante par la familiarité de la question posée à un passant par le bon roi, consacre la popularité de ce monarque légendaire.

On sait que le roi de France vint en Savoie pour mettre à la raison le duc Charles-Emmanuel Ier qui, poussé par son ambition démesurée, continuait à occuper le marquisat de Saluces malgré des réclamations incessantes. Par des succès éclatants, Henri IV sut imposer au duc de Savoie une paix onéreuse. Il lui abandonnait ce marquisat de Saluces par le traité de Lyon de 1601 en se réservant en échange les riches régions de la Bresse, du Bugey et de Gex.

Voici les deux textes que nous avons signalés :

L'an mil six cent et le cinquiesme jour du moys d'octobre, le roy de France est arrivé à Annecy accompagné d'une demy dozaine de princes entre lesquels estoit monseigneur de Nemours et quinze ou seze mille hommes de guerre et est allé logier au chasteau dudict Annesy, ses gentilshommes les plus remarquables avec luy ; le reste [*étant*] tant dans la ville que par les villages circonvoisins. Le lendemain le roy, environ les dix heures et demye, [*s'en alla*] en l'église des Capucins où il entendit dire la messe.. *(Registre de baptême de Dingy-Saint-Clair.)*

Le lundy neufvieme d'octobre 1600, le Roy de France nommé Henry de Borbon est passé sus le lac auprès de la porte de Chateauvieux [1], luy ayant demandé des truites à maître Anthoine Floccard, fermier de Chateauvieux, s'en allant contre Moutier. Aiant je soubsigné veu le susnommé de deux pas près du bourg du lac. — Riotton.

(Arch. de la Hte-Savoie, minutaire Riotton, série E.)

Max Bruchet.

---

1 Château qui se trouve sur la presqu'île de Duingt *(Revue savoisienne*, 1880, p. 21.)

NOTICE

SUR

L'ASTRONOME BOUVARD

(Suite)

Entrée a l'Académie des sciences. — La série de ces travaux et des observations quotidiennes n'empêchaient point Bouvard de continuer son concours efficace et dévoué à l'œuvre de Laplace. Plusieurs fois dans la semaine, l'illustre géomètre venait, dans le cabinet de travail de M. Bouvard, à l'Observatoire, coordonner ses savantes formules avec les résultats numériques de l'infatigable calculateur [1].

En 1803, Bouvard recevait une haute récompense de ses premiers travaux; l'Académie des sciences le choisissait pour remplacer Jeaurat dans la section d'astronomie [2]. A la fin de 1805, il était nommé astronome titulaire, membre du Bureau des Longitudes. A cette époque, il travaillait, avec Laplace, à la détermination des éléments de Jupiter et de Saturne et à la construction des Tables pour ces deux planètes.

Tables de Jupiter et de Saturne. — Si les planètes n'obéissaient qu'à l'action du soleil, elles décriraient autour de lui des orbites elliptiques, d'un mouvement dont toutes les particularités seraient aisées à déterminer. Mais les planètes agissent les unes sur les autres, elles agissent aussi sur le soleil, et de ces attractions diverses il résulte dans leurs mouvements, des perturbations que les observations font entrevoir et qu'il est nécessaire de déterminer pour avoir des

1. Arago, *Discours*, etc
2. F. Miquet, *Les Savoyards au XIX^e siècle (Revue Savoisienne)*.

tables exactes. « La solution rigoureuse de ce problème, écrivait Laplace [1], surpasse les moyens actuels de l'analyse, et nous sommes forcés de recourir aux approximations. Heureusement, la petitesse des masses des planètes eu égard à celle du soleil, et le peu d'excentricité et d'inclinaison mutuelle de la plupart de leurs orbites donnent de grandes facilités pour cet objet. Néanmoins, il reste encore très compliqué, et l'analyse la plus délicate et la plus épineuse est indispensable pour démêler, dans le nombre infini des inégalités auxquelles les planètes sont assujetties, celles qui sont sensibles et pour assigner leurs valeurs. »

Et plus loin :

« Les inégalités séculaires, et celles périodiques du mouvement des planètes, sont surtout sensibles pour Jupiter et Saturne ; elles s'y présentent sous une forme si compliquée, et la durée de leur période est si considérable, qu'il eût fallu plusieurs siècles pour en déterminer les lois par les seules observations que sur ce point la théorie a devancées. »

La difficulté du problème que Bouvard avait à résoudre au point de vue pratique se trouve suffisamment indiquée par les lignes précédentes, qui montrent en même temps l'importance des résultats à obtenir. Naturellement, Bouvard n'était pas le premier qui eût tenté la construction des Tables pour les deux grosses planètes ; Lalande et Delambre, entre autres, l'avaient précédé dans cette voie.

Il ne saurait entrer dans notre cadre d'exposer la méthode de calcul qu'il suivait [2], ni comment il se servit de la théorie de Laplace. On peut trouver à ce

1 *Exposition du Système du Monde*, livre IV, chap. II.

2. On peut avoir une idee de la méthode de calcul des Tables astronomiques de Bouvard en consultant le 3e vol du *Traité d'Astronomie* de Biot On y trouvera une note rédigee par Bouvard et donnant l exemple d'un calcul numérique de détermination de Jupiter d après trois observations d'abord sans perturbations, puis avec perturbations.

sujet les renseignements désirables dans le Mémoire que présenta Bouvard à l'Académie des sciences le 25 frimaire an XIV [1]. Les tableaux annexés à ce Mémoire sont ceux des observations que Bouvard utilisa pour former les équations de condition qui lui étaient nécessaires : on y compte près de trois cents observations, dont quatre-vingt-cinq lui sont dues ; les premières datent de 1750 et ont été faites par Bradley.

Les nouvelles Tables de Bouvard furent accueillies avec une faveur marquée ; on trouve ce sentiment exprimé par Laplace ; d'autre part, Delambre écrivait : « M. Bouvard réduisit encore les erreurs (des Tables de Delambre même) à moins de moitié, c'est-à-dire à un cinquième de minute, dans les circonstances les plus défavorables ; et il est heureusement assez jeune pour espérer d'ajouter encore à la perfection de ses nouvelles Tables [2]. »

Cependant. elles présentaient une particularité singulière qui les aurait rendues bientôt inutilisables : une faute de signe avait été commise dans une équation [3], et Laplace l'aperçut peu de temps après leur publication. Bouvard sentit la nécessité de recommencer tout son travail : sa conscience de savant l'y contraignait. Il résolut aussitôt d'élargir son cadre et de construire en même temps les Tables d'Uranus. Les difficultés qu'il rencontra l'arrêtèrent tout d'abord au point que ses nouvelles Tables ne parurent qu'en 1821 [4]. La partie de son travail qui est relative à Jupiter et à Saturne atteignait la perfection du genre ; elle ne contribua pas peu à établir définitivement la

1. *Mémoire sur la construction des nouvelles Tables de Jupiter et de Saturne, calculées suivant la nouvelle division (centésimale) du jour et de la circonférence du cercle ;* inséré dans les *Mémoires de l'Académie des sciences,* année 1807, deuxième semestre, pages 1-38.

2. *Rapport historique* sur les progrès, etc., p. 165.

3. DELAMBRE, *Analyse des Travaux* de l'Academie des sciences pour 1821

4. *Tables de Jupiter, Saturne et Uranus,* d'après la théorie de la *Mécanique céleste,* dédiées à M. le marquis Laplace par M. Bouvard.

réputation de notre savant. Laplace l'appréciait dans ces termes [1] : « Jupiter, Saturne et Uranus forment un système à part, sur lequel les planètes inférieures n'ont point d'influence sensible, mais qui, par l'action mutuelle de ces trois corps, est soumis à de grandes inégalités que j'ai développées dans le livre VI. La découverte de ces inégalités a donné aux Tables de Jupiter et de Saturne une précision inespérée. Pour les perfectionner encore, Bouvard a discuté de nouveau, et avec le plus grand soin, toutes les oppositions de ces deux planètes, depuis Bradley jusqu'à nous. De mon côté, j'ai revu leur théorie avec une attention particulière, et cela m'a conduit à quelques inégalités nouvelles, qui ont sensiblement rapproché mes formules aux observations. Ces formules, réduites en Tables par Bouvard, représentent avec une exactitude remarquable les observations modernes, celles de Flamsteed, de Tycho, mêmes des Arabes et des Grecs, et les observations chaldéennes que Ptolémée nous a transmises dans son *Almageste*. »

Tables d'Uranus. — Mais il n'en allait pas de même pour les Tables d'Uranus qui ne satisfirent nullement Bouvard. Qu'on nous permette d'insister sur ce point qui eut une conséquence extrêmement importante : la découverte à jamais fameuse de Neptune.

On sait que Herschel reconnut le premier, en mars 1781, comme étant un astre doué d'un mouvement propre la faible étoile qui porte le nom d'Uranus. L'illustre astronome crut tout d'abord avoir découvert une petite comète, mais son hésitation ne fut pas de longue durée. Toutefois, l'annonce qu'il fit au monde savant de l'existence d'une nouvelle planète ne laissa

1. *Mécanique céleste*, preface du quatrieme volume.

pas que d'exciter quelques doutes qui, d'ailleurs, ne subsistèrent pas, tant on était pénétré de cette idée que le nombre des planètes ne saurait surpasser sept. La révolution d'Uranus autour du soleil s'effectuant en quatre-vingt-quatre ans, le chemin parcouru par cette planète pendant les premières années qui suivirent la découverte était assez petit pour qu'une grande incertitude régnât sur les éléments de son orbite. On fut conduit à rechercher si des observations antérieures à la découverte n'existaient pas, où la planète aurait été observée en qualité de simple étoile. C'est ainsi que Bessel reconnut cet astre inscrit dans le grand catalogue de Bradley à la date du 3 décembre 1753 ; Bode signala une observation faite en 1756 par un illustre observateur, Mayer, et consignée dans l'*Histoire céleste* de Flamsteed ; Bürckhardt en ajouta quatre autres de Flamsteed remontant à 1690, 1712 et 1715. L'astronome français Lemonnier, parcourant ses registres, trouva que lui aussi avait observé trois fois la planète en 1763 et 1769.

Ces diverses observations furent utilisées par Delambre qui, le premier, construisit des Tables d'Uranus, en 1789 (avec celles de Jupiter et Saturne dont il a été parlé plus haut). Les soixante-quinze observations faites de 1781 à 1789 étaient satisfaites par les Tables à 4″ ou 5″ près ; les observations antérieures allaient moins bien ; cependant, on était parvenu à les représenter avec des erreurs variant de + 10″ à —24″. L'auteur, toutefois, ne se trompait pas sur le résultat qu'il avait obtenu, car il écrivait dans son Mémoire, couronné par l'Académie : « Quelque satisfaisant que puisse paraître cet accord, on n'ose se flatter que les Tables n'aient pas besoin d'amélioration dans quelques années. » L'accord se soutint pendant à peu près une quinzaine d'années, car on peut toujours construire des Tables satisfaisantes pour une courte pé-

riode, en raison de la lenteur des variations continues des astres. Mais au bout de ce temps l'accord cessa, les erreurs atteignirent une minute : il devint indispensable de refaire les Tables d'Uranus. Ce fut le motif qui décida Bouvard à compléter le travail qu'il voulait recommencer pour Jupiter et Saturne.

Il avait à sa disposition un plus grand nombre d'observations d'Uranus comme planète que n'avait Delambre, puisqu'il venait après lui. Il chercha des observations d'Uranus comme étoile fixe autres que celles déjà connues. Il reprit notamment les journaux manuscrits de Lemonnier ligne par ligne ; il y trouva neuf observations que cet astronome lui-même n'avait pas reconnues comme des positions du nouvel astre [1]. En somme, Bouvard avait réuni un nombre d'observations assez considérable, réparties sur des intervalles de temps assez grands, pour n'avoir pas à redouter les erreurs qui se présentent forcément lorsqu'on détermine l'orbite d'un astre par les observations d'une trop petite portion de son parcours. Il pouvait se montrer confiant.

Il arriva cependant que ses essais, s'ils satisfaisaient aux observations modernes, ne satisfaisaient point du tout aux anciennes, et réciproquement. De quelque manière qu'il essayât d'appliquer à toutes ces données de l'observation les expressions analytiques des perturbations produites par Jupiter et par Saturne, et qui se trouvaient développées dans la *Mécanique cé-*

1 Arago, *Astronomie populaire* — « Dans ces observations, écrit à ce propos Arago, plusieurs sont d'un seul et même mois Si les ecritures eussent ete tenues avec ordre, si les determinations d'ascension droite et de déclinaison de chaque jour avaient figuré dans des colonnes régulières et en regard, un simple coup d œil aurait fait voir à Lemonnier, en janvier 1769, qu'il observait un astre mobile, et le nom de cet astronome, au lieu du nom d'Herschel, se trouverait à jamais lié à celui d une des principales planetes du systeme solaire. Mais les registres de Lemonnier étaient l'image du cahos Bouvard me fit voir, dans le temps, que l'une des observations de la planète Uranus était inscrite sur un sac de papier qui avait anciennement contenu de la poudre à poudrer les cheveux, achetée chez un parfumeur »

leste, il ne parvenait point à avoir des Tables représentant le mouvement de la planète à toutes les époques.

Lui-même explique son embarras, on pourrait dire ses angoisses, quand il publie, en 1821, ces Tables qui furent son œuvre capitale : « Telle est l'alternative que présente la formation des Tables de la planète Uranus, que si l'on combine les observations anciennes avec les modernes, les premières seront passablement représentées tandis que les secondes ne le seront pas avec la précision qu'elles comportent, et que si l'on rejette les unes pour ne conserver que les autres, il en résultera des Tables qui auront toute l'exactitude désirable relativement aux observations modernes, mais qui ne pourront satisfaire convenablement aux observations anciennes. Il fallait se décider entre ces deux partis : j'ai dû m'en tenir au second, comme étant celui qui réunit le plus de probabilités en faveur de la vérité, et.... »

Nous coupons en ce point la citation, que nous reprendrons plus loin, pour faire une remarque : il est vraisemblable que Bouvard se décida sous l'influence de Delambre ; cet illustre astronome avait, nous l'avons dit plus haut, rencontré les mêmes difficultés ; il était seul à s'être occupé de la même question ; or, la tournure de son esprit le poussait constamment à ne considérer comme bien faites et précises que les observations modernes, les anciennes étant impitoyablement écartées par ce motif qu'elles n'avaient point été obtenues à l'aide d'instruments sérieux. Il ne songeait pas que l'on ne pouvait dédaigner à priori les tout à fait anciennes observations, quand elles avaient permis aux fondateurs de l'astronomie de découvrir soit la précession des équinoxes, soit l'évection de la lune. Au contraire, Bouvard était loin de négliger les observations anciennes, on en a vu la preuve à propos

de la construction de ses Tables lunaires. D'ailleurs, dans l'*Analyse des Travaux* de l'Académie des sciences pour 1821, Delambre, secrétaire perpétuel, écrit à propos de l'œuvre de Bouvard : « Il faut donc se résoudre, quoi qu'on ait dit, à supposer qu'il ait pu se glisser quelque erreur dans l'observation de Mayer, ainsi que dans celles qu'on a depuis trouvées dans les recueils de Flamsteed, Bradley et Lemonnier. Depuis que la planète est connue elle n'a pas encore décrit sous nos yeux la moitié de son orbite. On ne peut se flatter encore que la théorie en soit parfaitement déterminée : elle pourra l'être beaucoup mieux dans quarante ou cinquante ans. On peut espérer du moins que jusque là les erreurs des Tables ne monteront pas à une minute : car en choisissant les deux observations les plus suspectes parmi celles qu'on a rejetées, la variation dans les erreurs ne passera guère deux minutes, et la justice veut qu'on en attribue la moitié aux observations, si l'on rejette l'autre moitié sur les imperfections de la théorie actuelle. Heureusement, cette précision est plus que suffisante pour une petite planète, qui n'a guère à nos yeux d'autre mérite que la confirmation inattendue qu'elle nous a fournie des principes de l'astronomie moderne. »

Pour un peu, le savant secrétaire perpétuel aurait intimé l'ordre à la planète Uranus de conformer sa marche aux prescriptions des Tables. Il eut mieux valu, certainement, qu'il remplaçât les lignes ci-dessus par la mention de la pensée que M. Bouvard exprimait à la fin de la citation interrompue à dessein plus haut :

« J'ai dû m'en tenir au second parti, disait Bouvard, comme étant celui qui réunit le plus de probabilités en faveur de la vérité, et je laisse aux temps à venir le soin de faire connaître si la difficulté de concilier les deux systèmes tient réellement à l'inexactitude des

observations anciennes *ou si elle dépend de quelque action étrangère et inaperçue qui aurait influencé la marche de la planète.* »

Découverte de Neptune. — Cette hypothèse était la vraie, l'avenir l'a prouvé, seulement elle avait contre elle d'être avancée trop timidement. Bouvard était un esprit éminent, très estimé par les plus savants, mais il manquait de la hardiesse, peut-être de la confiance en soi, qui appartiennent aux novateurs. Il avait nettement saisi que, les perturbations causées par Jupiter et Saturne sur Uranus ne suffisant pas à déterminer avec précision la marche de cette planète, il y avait, dans cette sorte de désordre, la trace manifeste de l'action perturbatrice d'une planète inconnue située nécessairement au-delà d'Uranus.

A Bouvard revient l'honneur incontestable d'avoir publiquement émis cette opinion : il la formula timidement, soit ; mais il ne l'abandonna point, ainsi qu'on va le voir, et cette idée juste trouva, vingt-cinq ans plus tard, sa vérification dans les faits. Malheureusement Bouvard n'était plus là, et ses yeux ne virent jamais ce que son intelligence avait vu.

Quelques années après la publication des Tables, il était prouvé qu'elles ne pourraient satisfaire aux observations nouvelles d'Uranus ; la différence entre les positions calculées d'Uranus et les positions observées allait sans cesse en croissant ; elle devait atteindre 20″ en 1830, 90″ en 1840, 120″ en 1844, 128″ en 1846. Pour un homme du monde, un artiste ou un négociant, c'eut été là, dans les affaires qui l'intéressent, une différence si faible qu'elle ne l'eût pas frappé [1] : ce n'est pas un comma en musique, et s'il y eût dans le ciel deux étoiles contiguës qui se fussent ainsi écartées l'une de

1 La remarque est de M Flammarion, *Astronomie populaire*, page 581.

l'autre, il eut fallu une excellente vue pour les séparer nettement. Mais pour un astronome, une telle divergence devenait tout à fait intolérable, c'était une véritable cause d'insomnie, surtout quand cet astronome a nom Bouvard.

Peu à peu il avait convaincu ses confrères et les savants avec qui il était en relations, de la réalité de l'hypothèse par laquelle il avait, le premier, expliqué le trouble du mouvement d'Uranus. En 1829, un astronome distingué, Hansen, lui écrivait même que, selon lui, il fallait recourir aux perturbations de deux planètes inconnues. Bouvard admit dès cette époque que l'on devait reconstruire les Tables de la planète d'Herschel afin de les perfectionner et de pouvoir connaître exactement la valeur des perturbations. « Il avait l'espérance [1] que, retournant le problème ordinaire des perturbations qui consiste à déterminer leur grandeur d'après la connaissance des mouvements des astres troublants, on pourrait conclure les éléments de l'orbite du principal de ces astres d'après les valeurs observées des différences existant entre les positions réelles d'Uranus et les positions assignées par les calculs qui ne tenaient compte que de l'action de Saturne et de Jupiter. »

Malheureusement, Bouvard ne se sentait plus assez jeune pour entreprendre un travail aussi considérable ; il avait près de soixante-dix ans ; sa santé, déjà ébranlée par des chagrins intimes, par la mort récente de Laplace, par les premières atteintes du mal qui devait l'emporter, n'avait plus la vigueur nécessaire pour soutenir son esprit et sa main [2]. Il confia ce travail à son

1. ARAGO, *Astronomie populaire*

2 Il n'abandonnait cependant point ces calculs ; le 18 janvier 1837, en effet, il écrivait à M Quételet les intéressantes lignes qui suivent :

« Depuis environ deux ans, j'ai repris la construction de mes Tables de Jupiter et de Saturne, en y faisant entrer toutes les observations qui ont ete faites depuis 20 ans, dans l esperance de les perfectionner encore, et surtout dans le but de

neveu, Eugène Bouvard, qui venait d'être nommé élève astronome. Il s'était chargé de l'éducation de ce neveu qui lui était cher, il avait guidé ses premiers pas dans l'étude de l'astronomie, avec l'espoir de trouver en lui un continuateur de ses travaux. Cet espoir devait lui être enlevé ; et lorsque Bouvard s'éteignit, le 7 juin 1843, la solution du problème n'avait point fait un pas. Seulement, grâce à lui, la question était publiquement posée. En 1845, Arago conseilla vivement à M. Le Verrier de s'en occuper. Celui-ci se mit à l'œuvre immédiatement : il reprit la construction des Tables de Bouvard en utilisant toutes les observations d'Uranus, afin de mettre en évidence le fait que l'écart entre les positions calculées ne pouvait être expliqué par les seules perturbations de Jupiter et de Saturne. Puis, guidé par Arago à qui chaque jour il soumettait ses calculs et demandait ceux à continuer, il détermina approximativement les éléments de la planète inconnue qui pourraient expliquer l'écart observé. A la fin d'août 1846, il annonça à l'Académie des sciences que la planète devait se trouver à tel point du ciel ; quelques jours plus tard, on reçut de Berlin la nouvelle que M. Galle avait effectivement vu, presque au point indiqué, la planète à laquelle on aurait pu attribuer le nom de Bouvard, si l'usage n'eût existé de donner à ces astres des noms mythologiques et impersonnels.

corriger les masses de ces deux planètes, principalement celle de Jupiter. L'immense travail du calcul des observations, la formation des équations de condition entre les clements elliptiques et les masses des planètes troublantes, sont composées de six inconnues ; et j'ai pour Saturne 163 équations à résoudre par la méthode des moindres carrés Ce travail, commencé le 1er décembre, ne sera terminé que le mois prochain Alors, mes 163 équations seront réduites à 6, nombre egal à celui des inconnues ; et j'en tirerai, je l'espère, les corrections définitives de mes Tables de Saturne.

« Ayant renoncé, pour cause de santé, aux observations, j'emploie tout mon temps, depuis mon lever jusqu'au soir, à mes calculs favoris. Mais, hélas ! je n'ai plus cette activité que j'avais il y a trente ans A mon âge (70 ans bientôt), les forces physiques sont bien affaiblies ; et l'envie d'achever ce que l'on a commencé, fait que l'on ne trouve pas un instant à perdre, dans la crainte de ne pouvoir terminer »

Nous n'ignorons pas que le récit couramment fait de la découverte de Neptune diffère du précédent en ce qu'il n'y est question du seul Le Verrier ; nous serons heureux si le nôtre, fondé sur l'examen des faits, sur des autorités telles que celle d'Arago, permet de faire rendre à chacun la justice qui lui est due [1].

(A suivre.) Charles PHILIPPE.

---

1 Dans toute cette affaire, Le Verrier se trouva servi par un heureux concours de circonstances qui, du reste, l'accompagna jusqu'à l'époque ou il dut quitter la direction de l'Observatoire de Paris, en 1869. En effet, au moment même ou il exécutait, avec l'aide d Arago, ses calculs relatifs à Neptune, un jeune astronome de l'Université de Cambridge, M Adams, traitait la question et la résolvait avant Le Verrier ; mais M. Adams ne publia point ses résultats dont on n'eut connaissance que plus tard D'un autre côté, l'astre ne put être aperçu à l'observatoire de Berlin, aux environs du point indiqué par Le Verrier, que grâce à la publication toute récente par cet observatoire même, de nouvelles cartes du ciel que l'on n'avait encore pu envoyer aux autres observatoires. Or, si Neptune n'avait été vu pendant les premiers jours de septembre 1846, il ne l aurait sans doute pas été avant de nombreuses années, et voici pourquoi : la planète n'aurait pu être cherchée utilement qu'au voisinage de l'orbite assignée par Le Verrier, et cette orbite était notablement différente de la véritable. Il n'y avait, dans le travail de Le Verrier, que deux points du ciel où passât réellement Neptune, à savoir les points de rencontre de l'orbite fausse et de l'orbite réelle. le hasard a fait que l'un de ces deux points était atteint précisément à l'époque où Le Verrier terminait ses calculs ! — Le texte de cette note se trouve en partie dans l'*Astronomie populaire* d'Arago ; le fait relatif à l'orbite nous est connu par un témoignage verbal qui fait foi à nos yeux.

Neptune avait été observé comme étoile par Lalande les 8 et 10 mai 1795, par Lamont le 25 octobre 1845. Lalande avait même remarqué une différence entre les deux positions, mais l'attribuant à une erreur, il avait supprimé la premiere ; s'il avait pensé à suivre l'étoile, il découvrait Neptune un demi-siècle plus tôt. (Flammarion).

ÉTUDE LITTÉRAIRE
SUR LES ŒUVRES POÉTIQUES
DE
J.-P. VEYRAT
(Suite.)

Livre II. — *La Coupe de l'Exil.*

Chapitre premier. — Récit.

A peine rentré de l'exil, Veyrat s'occupa de compléter et de mettre en ordre un certain nombre de poésies, datant toutes de sa conversion, et toutes portant l'empreinte de la religion et de l'exil. Il les publia vers la fin de 1840, sous ce titre, d'une sincérité éloquente, *La Coupe de l'Exil.*

Il place son ouvrage sous les auspices du Dante. Comme lui, il s'est perdu dans une forêt obscure : comme lui, il ne sait plus où est la droite voie, et comme lui, c'est une douce Béatrice qui le ramène à la religion, source de vérité et de vie.

Dans une préface, écrite dans ce style pompeux et dogmatique dont la génération de 1830 avait le secret, il se pose, comme beaucoup de poètes de son temps, en homme nécessaire et providentiel. Il connaît les paroles mystérieuses qui doivent sauver le monde. Il fait preuve dans ces quelques pages d'une vanité adorable de naïveté. Son premier mot est un vigoureux coup d'encensoir à son propre talent : « Il est, dit-il, « dans les esprits éminents une pensée terrible qu'ils « n'osent s'avouer tout entière. Des signes funestes se « sont montrés dans le ciel de la civilisation... La so- « ciété penche vers sa ruine... Il est temps de la con-

« jurer... nous en avons la ferme espérance ; s'il en « était autrement, nous n'eussions pas pris la plume « pour écrire des avertissements inutiles. » Après quoi il expose gravement une théorie de la société, laquelle repose sur deux forces, la liberté et l'unité ; deux forces antagonistes dans l'équilibre desquelles réside pourtant son salut. Si la liberté l'emporte, c'est l'anarchie qui en résulte : si l'unité, c'est le despotisme. Pour accorder ces deux contradictions, il ne faut pas moins qu'une intervention divine, et seul le catholicisme peut pournir la solution ; car il est la doctrine du renoncement et du sacrifice. Le matérialisme étant fondé sur l'égoïsme, lance nécessairement ces deux forces l'une contre l'autre, et anéantit la société.

Le poète ajoute à ces raisonnements tout *à priori* des preuves historiques bien faibles. Il annonce à bref délai la destruction des empires qui ne sont pas catholiques. A son gré, l'islamisme expire, — tandis qu'il est en train de conquérir les deux cents millions de nègres qui peuplent l'Afrique. Il condamne les Etats schismatiques à un prochain anéantissement, en particulier l'Angleterre et la Russie. Sans vouloir préjuger de l'avenir, on peut trouver que les nations qu'il tue se portent assez bien, et constater que la protestante Allemagne n'a pas précisément déchu depuis 1840.

Après cette proclamation de principes, Veyrat se défend d'avoir été guidé, dans la publication de son livre, par une pensée d'art ou de gloire. « Nous savons « mieux que personne, dit-il, combien l'expression y « est restée au-dessous de l'idée, et combien ses imper- « fections le rendent indigne du rôle auquel il aspire : « mais sa réussite serait un évènement de bon augure « pour la cause des principes qu'il défend. »

Sans prendre cette déclaration au pied de la lettre, on peut admettre que Veyrat considérait surtout dans

son œuvre le côté philosophique et religieux, et lui donnait une portée sociale que Victor Hugo, l'année précédente, dans sa première pièce *Les Rayons et les Ombres,* prétendait être l'apanage exclusif de la poésie.

Remarquons toutefois que les prétentions de Veyrat, même si l'on établit la proportion entre les talents, sont moins exorbitantes que celles de Victor Hugo. Il se contente de montrer l'Eglise en disant : voilà le chemin ! tandis que l'autre s'écrie en se frappant le front : La voie, la vérité et la vie, c'est le poète, c'est moi ! — Il est à peine besoin de faire observer que ni les œuvres du poète savoisien, ni celles du poète franc-comtois n'ont eu l'influence politique, sociale et humanitaire qu'ils se plaisaient à leur attribuer. C'est comme œuvres d'art seulement qu'elles vivent ; c'est comme poètes et comme artistes et non pas comme philosophes, prophètes et législateurs que Hugo et Veyrat méritent, quoique inégalement, de demeurer dans la mémoire des hommes.

Chapitre II. — Récit.

Veyrat dédie son ouvrage à Charles-Albert, ce prince qu'il avait tant outragé, et qui lui avait si généreusement pardonné. C'était justice : le poète devait bien cela au roi, et comme reconnaissance, et comme réparation. Il nous montre Camoëns échappé du naufrage, et sauvant ses *Lusiades,* qui doivent immortaliser la gloire de son pays. Sans s'égaler à cet illustre poète, Veyrat offre aussi son œuvre à son roi.

> Et moi, poète aussi brisé par le naufrage,
> Sire, je n'ai ravi que ce livre à l'orage,
> Ce poème d'un jour qui mourra sans témoins ;
> Humble fleur de l'exil, éclose au vent qui passe,
> Je la mets à vos pieds ; pardonnez mon audace ;
> Sire, vous êtes grand, je ne suis pas Camoëns. (I [1], XXV.)

1. Je désigne par I *La Coupe de l'Exil* et par II la *Station poétique.*

Cette modestie pourrait sembler peu sincère à qui rapprocherait ce vers si humble du vers retentissant qui termine la pièce même où il demande sa grâce :

Sire, voici ma plume, elle vaut une épée ! (I, 238)

Mais j'y trouve la preuve d'une âme élevée et délicate. Alors qu'il demande son pardon, il s'avilirait en s'abaissant. Ici la reconnaissance lui fait un devoir de la modestie. D'ailleurs il peut sans honte donner au roi le nom de grand, puisque le roi a su pardonner.

La dédicace est suivie du *Récit,* qui est à la fois une confession du poète et une histoire de l'époque.

Jeté à 20 ans au milieu des orages du monde, Veyrat, comme Childe-Harold (lisez comme Byron), a glissé sur la pente du désespoir. C'a été là son éducation véritable, l'éducation par la souffrance. Il répète avec Musset :

L'homme est un apprenti, la douleur est son maître
Et nul ne se connaît tant qu'il n'a pas souffert.

et avec Lamartine :

Tu fais l'homme, ô Douleur, oui, l'homme tout entier.
Comme le creuset l'or et la flamme l'acier.

Le développement est éloquent, quoique un peu emphatique ; c'est au moins un beau canevas de poésie. Désespéré comme Byron, il aura, à l'exemple de Dante, une Béatrice qui le sauvera du désespoir. C'est à l'église qu'il fait ses adieux à sa Béatrice, « ma compa-« gne d'enfance, que je regardais comme ma sœur et « que j'avais pris l'habitude d'appeler de ce doux « nom ». (I, xxxi.) La biographie du poète nous apprend que cette jeune fille existait réellement. Mais qu'elle ait eu ces allures de vierge mystique et d'ange gardien qu'il lui prête dans la scène des adieux, c'est ce qu'il est difficile d'admettre. Il y a là une transposition analogue à celle que Dante fit subir à Béatrice.

Elle lui tient un discours élevé, mais étonnant dans la bouche d'une jeune fille. (Cf. I, XXXVI.) On y peut remarquer le changement subit de *vous* en *tu* qu'explique seule l'idéalisation mystique du personnage. D'ailleurs, comment cette amie si intime ignore-t-elle l'exil de Veyrat ? Pourquoi lui fait-il croire qu'il part volontairement ? Cela me met un peu en défiance sur la sincérité absolue du *Récit* et me fait soupçonner son arrangement en vue de l'effet dramatique. Les dernières paroles prononcées par la jeune fille conviennent à la fois à l'amie et à l'ange : « Si vous vous lassez du « monde, pensez à moi ! si le monde se lasse de vous, « revenez à moi ! » (XXXVII.) C'est là non seulement une assurance de fidélité, c'est encore une prédiction.

Le poète, ne disant mot de son séjour à Lyon, nomme Paris, où il arrive, « un abrégé du monde et la moderne Babylone ». Il s'y trouve face à face avec le mal dans toutes ses formes. La science a tué la foi et « Dieu n'est plus qu'un doute, doute écrasant, qui « n'a pas encore trouvé de peuple assez fort pour le « porter ». (XLII.) Les progrès matériels ne doivent pas faire illusion sur la décadence morale, et c'est en vain qu'on écoute les chants de triomphe des poètes du siècle. Cette crainte de l'avenir hante tous les grands esprits de l'époque. Le plus ferme et le plus optimiste de tous, celui auquel Veyrat fait ici l'allusion la plus directe, Victor Hugo, termine ainsi sa première pièce de *Les Rayons et les Ombres* (1837) :

Mais, parmi les progrès dont notre âge se vante,
Dans tout ce grand éclat d'un siècle éblouissant,
Une chose, ô Jésus, en secret m'épouvante,
C'est l'écho de ta voix qui va s'affaiblissant.

Ce que Hugo se dit tout bas, et probablement sans y croire beaucoup, Veyrat, dont les malheurs réels ont hâté l'éducation morale, le crie d'une voix sincère et douloureuse. (Cf. XLXI.) Il est déchiré lui-même par

le doute, et, sur une lettre de sa Béatrice, moins apprêtée probablement que celle que lui attribue le poète, il se retire dans le Dauphiné, tout près de sa patrie, dont l'abord lui est interdit. Là, comme Manfred, il essaie de se fuir lui-même dans la contemplation de la nature : vains efforts ! « Je me retrouvais partout, « avec toutes mes secrètes angoisses, avec mes pas- « sions à demi-brisées, mes soifs ardentes de l'in- « connu, mes dégoûts infinis et mes prodigieuses las- « situdes. » (LIV.) Errant ainsi que Dante dans sa forêt obscure « dont l'ombre est si épaisse qu'un peu « plus ce serait la mort », il va, comme le vieux poète gibelin, frapper à la porte d'un cloître (c'était la Grande-Chartreuse) et demander à Dieu la paix que le monde lui a ravie. L'office de nuit fut pour lui le chemin de Damas. C'est à partir de cette heure décisive que le catholicisme lui apparut comme l'unique salut de la société. Il va donc rentrer dans la lutte, car « il « ne s'agit pas seulement de savoir si un peuple dis- « paraîtra de la carte ou si l'empire passera de César « à Pompée, mais si l'homme restera maître du globe, « ou s'il ira dans les forêts prendre la place des ani- « maux sauvages ». (LXII.)

C'est alors que, dans une fort belle épître, il demande sa grâce à Charles-Albert, et l'obtient entière et sans restriction. Il remercie le roi de sa clémence ; mais les éloges qu'il fait du prince « père de ses peuples », accordés avec autant de mesure que de sincérité, prouvent la dignité du caractère du poète qui sait reconnaître ses fautes sans dissimulation comme sans exagération, et qui s'accuse sans s'abaisser.

Ce dénouement, pour être romanesque, n'en est pas moins vraisemblable. Le lendemain de son retour, le poète entre dans cette église qui avait reçu son dernier adieu. Il sent par degrés le recueillement et la paix descendre dans son âme ; et sa pensée se reporte, re-

connaissante et attendrie, vers Celle qui l'a tiré du fond de l'abîme et qu'il nomme « l'Ange des dernières consolations ». Il faut citer les dernières lignes, car le récit est sobre et touchant.

« Un soupir étouffé qui parvint jusqu'à moi me fit « détourner la tête ; mon cœur avait tressailli comme « au beau jour de ma jeunesse. C'était elle !

« — Ah ! lui dis-je, avec une émotion que je ne pus « contenir, vous voilà !... Vous ne m'avez donc pas « oublié, vous !

« Une larme roula sur sa joue, et un muet serre- « ment de main fut toute sa réponse. Puis, ouvrant le « livre qui était devant elle, elle me montra du doigt « quelques lignes au bas d'une page, et s'éloigna dans « le silence.

« Je lus le verset indiqué.

« *J'ai espéré en vous, Seigneur, et mon espérance « ne sera pas confondue.* »

« Hélas ! pensai-je, j'espérais dans les hommes, et « mon espoir a été confondu ! Celle-là seule m'a aimé, « car elle aimait en Dieu. » (LXXI.)

Notons la synthèse puissante et concise de la dernière phrase, qui résume toute sa vie passée. C'est l'amour pur de sa sœur qui l'a ramené à l'amour de Dieu.

J'ai prononcé trop souvent les mots d'arrangement, de convention et d'apprêt, pour ne pas insister sur la sincérité du poète, qui me paraît absolue. Il a pu modifier tel évènement extérieur, imaginer telle rencontre, mettre en style plus relevé telle conversation ou telle lettre ; mais les sentiments qu'il exprime, la crise qu'il retrace sont bien les sentiments qu'il a éprouvés et la crise qu'il a subie. La forme a été agrandie, amplifiée, grâce à l'esprit du temps et aux tendances du poète ; mais le fond n'a pas été altéré, et c'est bien sa propre histoire qu'il nous raconte, moins revue assurément, moins corrigée et moins embellie que la vie

de Lamartine telle que nous la présentent ses confidences. Je trouve encore une preuve de la sincérité de Veyrat dans un grand roman inédit, qui devait être une espèce d'autobiographie, *Raphaël de Montmayeur*. Là sans doute les évènements extérieurs sont bien plus profondément altérés, l'imagination du poète romancier a pris ses coudées franches et a cédé à l'attrait du mystérieux et du romanesque ; mais le fond est toujours le même : c'est toujours la même série de sentiments et de réflexions qui le conduit de la foi au doute. du doute au désespoir, et c'est le même coup de foudre de la grâce qui le ramène du désespoir à la foi, et le rejette tout meurtri au sein de la religion catholique.

Quant à la forme, elle est. comme nous l'avons dit, un peu débordante sur le fond. C'est le défaut de l'école romantique de confondre la prose avec la poésie, et de croire que celle-là doit emprunter à celle-ci son perpétuel emploi de comparaisons et de métaphores. Le grand coupable, c'est Châteaubriand avec sa prose poétique. Les images à l'aide desquelles Veyrat exprime sa pensée ne sont pas d'une grande nouveauté. Il ne s'interdit pas des locutions bien usées déjà de son temps, telles que « le baume de la compassion, — « le matin de la vie. — le ciel de la civilisation, — le « drapeau de la faction, — l'étendard de la tyrannie, « — les abîmes du temps. — la mer montante des siè- « cles, — les colonnes et l'édifice de la société, — la « coupe de l'adversité, — les feuilles volantes de la pu- « blicité, etc., etc. » On sent bien que huit années de journalisme ont passé par là. Certaines métaphores, quoique bien banales, ont du moins le mérite d'être prolongées avec adresse et soutenues avec intérêt.

Malgré la haine qu'il professe pour la science, Veyrat ne dédaigne pas de lui emprunter quelques images

assez neuves. Trop souvent il se laisse aller à des développements de pure rhétorique, qu'excuse la poésie, mais que la prose ne saurait admettre. (Cf. LX.)

Rarement il tombe dans la subtilité ; cela lui arrive pourtant lorsqu'il appelle la foi « l'espérance des espérances » (LI.), ou lorsqu'il s'écrie : « J'ai versé des lar-« mes intarissables ; car le cœur saigne encore quand « les yeux ont cessé de se mouiller. » (XLIX.)

A côté de ces taches, on trouve des périodes irréprochables de sentiment et d'expression. Telle est la belle description du monde corrompu et devenu la proie de Satan. (Cf. LVII.)

Voici une phrase d'une netteté saisissante : « La so-« ciété est dissoute déjà dans la sphère des intelligen-« ces, qu'elle se meut encore dans le fait matériel, en « attendant son coup de grâce de la framée des Barba-« res. » (XLIII.)

Quelle sobriété puissante dans cette courte expression : « Lassé d'interroger des paysages sans souve-« nirs. » (LV.)

Quelle concision dans celle-ci : « En peu d'années, « j'avais accompli et consumé des temps immenses. » (LXVIII.)

N'y a-t-il pas un sentiment profond des finesses de la langue dans l'emploi fort juste de ces trois synonymes : « Ce n'était pas sans d'amers retours sur moi-« même que je me laissais aller à cette première quié-« tude, qui n'était pas la paix, mais qui était du moins « un commencement de repos. » (LIII.)

Ne sent-on pas dans ce cri de désespoir, très simple, remarquons-le : « Nos larmes sont plus amères que « celles de nos pères. Aujourd'hui, les yeux ont vu « plus loin, les cœurs ont désiré plus haut et l'impuis-« sance est restée la même » (XLI), une émotion aussi intense que celle qui arrache à Musset les vers sublimes de *Rolla* :

Le monde est aussi vieux qu'au jour de ta naissance,
Nous espérions autant, nous avons plus perdu ;
Plus livide et plus froid, dans son sépulcre immense,
Pour la seconde fois Lazare est étendu

Il faut signaler encore le passage très éloquent (LX) où il analyse l'état d'âme des Chartreux.

En résumé, la prose de Veyrat, sur laquelle j'insiste ici, parce que c'est le seul ouvrage en prose de lui qui soit édité, est en général déclamatoire et trop chargé d'images. Quand il consent à être sobre, il atteint à un remarquable degré de puissance ; mais il est un peu monotone et ignore l'art des nuances. Sa prose est un composé entre la prose de Châteaubriand et celle de Lamartine, moins solennelle et moins originale que la première, plus lourde et moins brillante que la seconde. Elle s'éloigne davantage du style de Musset qui est plus vif et plus délicat ; elle se rapproche par instants de la rigueur dogmatique de Victor Hugo, mais avec moins d'éclat et d'énergie. En somme, il ne s'y trouve pas grand chose d'original ni de caractéristique. C'est la prose romantique dans toute sa pureté, qui procède à la fois de la tribune et du journal. Oratoire et polémique, voilà les deux épithètes qui me semblent le mieux convenir au style de Veyrat. Nous retrouverons dans son style poétique des qualités fort différentes. Mais c'est surtout par l'originalité des idées que Veyrat se distingue des poètes de son époque, et cette originalité est sans contredit supérieure à toutes les autres.

Chapitre III. — Idée générale du poème.

Avant d'entreprendre l'analyse critique des vingt pièces qui composent ce recueil, il convient de montrer que ces poésies sont unies par un lien logique, et forment un ensemble harmonieux dont les parties

suivent pas à pas le développement des idées et des sentiments dans l'âme du poète.

La première pensée est pour Dieu. qui l'a retiré du fond de l'abîme, et à qui il offre son ouvrage comme il lui consacre désormais sa vie. *(A Dieu.)*

Avant de partir pour l'exil, les pays étrangers lui sont apparus dans un radieux mirage ; il a vu passer dans un rêve doré les beautés mystérieuses des régions inconnues et l'amour enivrant des femmes étrangères. *(Le Bord de la Coupe : La Sirène.)*

Mais, au moment de quitter sa patrie, le regret du sol natal l'a saisi au cœur, et il a senti par avance l'horrible isolement du voyageur dans le monde, ce vaste désert d'hommes. *(Les Lares.)*

Oh ! combien son départ fut triste ! que de larmes il versa en laissant derrière lui toutes ses amours, ses parents, son amie. sa chère Savoie ! *(Le Départ.)*

Bien qu'accablé par l'infernal tourment de l'exil. son jeune cœur reste sensible aux doux rêves d'amour. Un sentiment très tendre et très pur le pousse à consoler une jeune femme des accusations mensongères que le monde porte contre elle. *(A une Victime de la Calomnie.)*

Une autre femme saurait peut-être apaiser l'agitation de son âme ; mais il ne veut pas lui révéler son amour, ni l'entraîner avec lui dans le malheur. *(Rêve d'une Heure.)*

Quelles que soient d'ailleurs les peines de son cœur, que sont-elles auprès des angoisses de son esprit ! et il agite désespérément les grandes questions métaphysiques d'où dépend la destinée de l'homme. *(A Childe-Harold.)*

Pour lui, il a trouvé dans la religion la solution tant désirée, et il raconte à sa sœur, supérieure du couvent de Saint-Joseph, à Chambéry, la crise par où il a passé. Sa sœur, âme toute parfumée de vertu et de

piété, saura lui murmurer les paroles qui consolent. et adresser à Dieu les prières qui sauvent. *(A ma Sœur.)*

Elle a écouté ses plaintes, elle a eu pitié de son désespoir, et. d'après ses conseils, il se décide à s'examiner lui-même, et reconnaît la fragilité du bonheur humain et l'impuissance de la raison à découvrir la vérité. *(Sapientia.)*

Puisqu'il n'a rien à espérer du monde, il prend la résolution de se consacrer à Dieu et d'aller chercher le repos dans un cloître. *(Sapientia,* suite et fin.*)*

Il quitte Paris et retourne dans ses montagnes, au seuil de cette patrie dont il est toujours exilé. Là, les souvenirs d'enfance lui reviennent en foule : surtout les souvenirs de celle qu'il aime toujours et qu'il nomme sa sœur. Il se rappelle avec une amère douceur leurs entretiens d'autrefois. *(L'Etoile du Matin.)*

Mais leur amour était si pur, si généreux, si divin, au sens propre du mot. qu'il n'éveille en son cœur qu'un désir ardent de monter vers Dieu, source de tout amour. *(Aspiration.)*

De Dieu, il accepte toutes les souffrances, mais il espère néanmoins en sa bonté et en sa miséricorde. *(Aimé de Dieu.)*

Pour mériter cet amour, il défendra jusqu'à la mort l'Evangile et la religion, et il invite tous les chrétiens à s'unir pour repousser les assauts du matérialisme. *(Aux Chrétiens du XIX^e siècle.)*

En présence de cet amour divin qui grandit dans son âme et l'envahit tout entière, les amours terrestres s'évanouissent les uns après les autres. *(Une Dernière Larme. — Blanche.)*

S'il s'en souvient encore, ce n'est que pour les purifier en leur donnant rendez-vous au ciel. *(Un Dernier Rendez-vous.)*

La passion jette sa dernière étincelle dans une pièce

fort courte *(Sonnet)* où la femme aimée apparaît bien moins comme amante que comme consolatrice.

Mais, quoique la paix divine calme par degrés l'agitation de son cœur, il ressent toujours l'amertume de l'exil ; il voudrait revoir les débris de sa malheureuse famille *(Au Bord des Fleuves étrangers)*, rentrer dans son pays natal *(Le Fond de la Coupe : la Patrie absente)* et il se résout à demander sa grâce au roi de Sardaigne. *(Epître à S. M. le Roi.)*

Le roi lui pardonne, il rentre dans sa patrie. Hélas ! la maison paternelle appartient à des étrangers ; son père est mort sans qu'il l'ait pu revoir. Mais quoi ! les regards ne doivent-ils pas se porter plus haut ? La vie présente n'est qu'un exil ; c'est au ciel seulement que nous trouverons notre véritable patrie. *(Le Fond de la Coupe : le Retour.)*

On le voit par cette rapide analyse, cette suite de poésies raconte point par point la vie du poète. Toutes ces pièces sont fortement empreintes d'un caractère personnel. Mais il lui arrive aussi de s'élever du particulier au général, et d'aborder les grands problèmes philosophiques et religieux qui sont à la fois le tourment et la gloire de l'esprit humain. Parmi ces pièces, les unes ont Dieu pour objet *(Adieu — Aspiration — Aimé de Dieu)* ; d'autres discutent des questions philosophiques et sociales *(A Childe-Harold — A ma Sœur — Aux Chrétiens du XIX^e siècle)*. Tout le reste se rapporte, soit à des souvenirs d'amour, soit à des souvenirs d'exil. C'est dans cet ordre que nous les étudierons, pour mieux voir sur chaque point les idées et les sentiments du poète.

(A suivre.) Georges MARTIN.

ORIGINE

DES

NOMS DE FAMILLE EN SAVOIE

(Suite.)

Depoisier : de Poisier (Poisy).

Dépolier, Dépollier, Pollier : des *polis,* treilles.

Dépraz : des Praz, hameau.

Désplants : des Plans, hameau.

Derisoud : de Risoud, hameau.

Derivaz, Derive : de Rive, hameau.

Dérippe, Desrippes : des Rippes, hameau.

Deruaz, Laruaz : de la Rue.

Deronzier : de Ronzier.

Desailloux : des Ailloux.

Dessaix : des Saix (*saxum,* pierre).

Désormes, Delorme : des Ormes.

Desmules, Desmulle : des mules (meules) ou des meulières.

Deschamps : des Champs.

Deshusses : des Usses.

Dévouassoud : de Vouassoud, hameau.

Desportes : des Portes.

Dorange : d'Orange, hameau.

Dubouchet, Bouchet : du Bouchet, du bois, *bouçhet,* petit bois (bas lat. *boscus*).

Dubouloz, Bouloz, Buloz, Bulloud : du *beulo,* de la source.

Dubosson, Dubuisson : du *bosson,* buisson (v. Bosson).

Duby : du *by,* bief.

Duchosal, Deschoseaux : du *chosal, choseaux,* bâtiment rural (bas lat. *casale*).

Duchamp : du champ.

DUCHÊNE, DUCHESNE : du chêne.

DUCREY, DUCRET, DUCRÉTET, CRÉTET : du *crêt,* colline ; se dit aussi *crétet*.

DUCROS, DUCROT, DUCROZ, DUCRUET, CROSET, CRUET : du *crot* ou *croz,* creux : *cruel* est la forme du pays de Gavot.

DUCURTYL : du *corti,* jardin.

DUFEU. DUFAUD, DUFAUGT, DEFFAUG : du *feù*. du hêtre (lat. *fagus*) ; des *feùs,* des hêtres.

DUFAYET : du *fayet,* bois de hêtres.

DUFOUR, DUFOURNET : du four.

DUFRÊNE : du frêne.

DUMARET, DUMAREST, DUMARAIS : du *maret,* marais.

DUMARTHEREY : du Martherey, hameau.

DUMOLLARD, MOLLARD : du *mollard,* talus.

DUMONT, DUMOND : du mont.

DUMOULIN, MOLIN : du moulin ; *molin,* moulin.

DUMURGIER, MURGIER : du murgier, *morjhi,* pierrier.

DUNANT, DUNAND : du *nant,* ruisseau.

DUNOYER : du *noyi,* du noyer.

DUPONT : du pont.

DUPANLOUP : du Pont-du-Loup, hameau de La Muraz.

DUPASSIEUX : du *passieù, passoir,* barrière.

DUSILLON : d'Usillon, hameau.

DUPAQUIER, DUPASQUIER, PAQUIER : du *pâquis, paquier,* pâturage.

DUPARC : du parc.

DUPAS : du Pas, hameau.

DUPRAZ, DUPRAUX, DUPRÉ, DESPRÉS, DESPRAZ : du *prâ,* pré ; en Gavot *prô,* d'où la forme DUPRAUX : des *prâs,* pluriel des précédents.

DUPERRIER, DUPERREY : du pierrier, *perri* et *perrey* en Gavot.

DUPLAN : du Plan, hameau.

DUROUVENOZ : du Rouvenoz, hameau.

DURHÔNE : du Rhône.

Dussauge : du *saujhe,* saule.

Dussaugey, Dussougey : du Saugey ou Sougey *(Seujhey),* hameau d'Arbusigny.

Dussolier : du *soli,* grenier à foin, mot francisé.

Dutruel : du *truel* ou *truet,* treuil, pressoir.

Duverney, Duvernay, Duvernet, Duvernex, Vernay, Verney, Vernex, Vernaz, Verne : du Vernev, lieu planté de *vernes,* aulnes.

Duvillard, Duvillaret, Bévillard pour Dévillard : du *villard,* village et nom de lieu fréquent.

Duvelluz : du Vellu, hameau.

Dupalud, Delapalud : du ou de la *palud,* marais, nom de lieu.

Dubettier : du Betty.

Duvivier : du Vivier, *Vevi,* hameau de Scientrier.

Faramaz : Faramaz, hameau.

Foras, Forat, Faurat, Fauras, Fauray : Foras, château à Menthonnex.

Frasserand, Lafrasse : de la Frasse. commune.

Grandchamp : grand champ.

Gruffy : Gruffy, commune.

Lacraz : la Craz, hameau.

Lacrosaz, Lacreusaz : la *creusa,* la combe, le creux.

Lacrevaz : la Crevaz, hameau.

Lafin, Laffin, Laphin : la *fin,* champ découvert.

Lachavanne, Chavanne : la *chavanne,* lisière.

Lacombe, Lacombaz : combe (voir Descombes).

Lacroix (voir Delacroix.

Lamouille, Mouille, Moille, Molliet : la *mouille,* marécage; les deux derniers ont conservé la forme patoise.

Lanovaz : la Novaz, hameau d'Arenthon.

Laplace, autrefois Delaplace : la place.

Lanvers, Lenvers : l'Envers, lieu exposé au nord; nom de hameau à Bernex et à Abondance.

Laperrière : la *perrière,* amas ou carrière de pierres.

Laperrousa, Laperrouse : la *perreusa*. chemin rempli de pierres.

Lapraz : la *prâl* ou paille.

Lavanchy : lieu sujet aux *lavanches* ou avalanches.

Lavergniat : la *vernià*, aulnaie, comme Duverney.

Laruaz : la Rue.

Laravoire, Ravoire : la *ravire*, ravière, francisé en *ravoire*.

Lavigne : la vigne.

Laville : la ville.

Lavillat : Lavillat, hameau.

Leydernier, Leyderrey : là-derrière (*derrey* et la form. Gavot).

Laydevant : là devant.

Longerey, Longeray, Longeret : *lonjhe rai*, longue *raie*. sillon de labour. et nom de lieu.

Lollioz : l'*ouillo*, l'huile.

Lhuillier : l'huilier.

Lugrin : Lugrin, commune.

Lullin : Lullin, commune.

Mandallaz : Mandallaz, village et montagne.

Megevand : de Megève.

Menthon : Menthon, commune.

Mollière, Mollire : *mollire*, meulière.

Montagnier, Montanier, Montagny, Montagnon, Montagnoux : montagnard, en Chablais *montagni*.

Mottaz, Mottet, Mottu (voir Delamotte).

Mossière : *mossire*, moussière, lieu rempli de mousse.

Mossaz, Mossu : de la *Mossaz*, mousse, nom de ferme à Contamines.

Neuvesselle : Neuvecelle, commune.

Novel, Novellet : Novel, commune.

Plagnat, Plagnant : de la plaine ou de la Plagne et nom de lieu.

Passier, Passy : Passy, commune ; autrefois Passier.

SERVETTAZ, DESSERVETTAZ : *servettaz*, lieu planté d'osiers et de saules, *serva, selva, silva,* forêt.

SONGEON : du *sonjhon,* sommet (du village ou de la colline).

TRÉLACHAUD : de *tré la chau,* derrière la colline.

THORENS : Thorens, commune.

DETHURENS : de Thurens ou Turin.

VAIRY, VEIRY : *Veiri,* Veyrier, commune.

VERNAZ, VERNE : *verne,* aulne (voir DUVERNAY).

VUARCHEX, WARCHÈRE, VERCHÈRE : petit lac en montagne, nom de lieu.

VUARGNOZ : du Vuargnoz, nom de lieu, *ouargno,* signifie *bois de sapin argenté.*

(*A suivre.*) FENOUILLET.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

(DONS ET ÉCHANGES)

Lyre universelle, nos 84, 85. — *La Savoie littéraire* : E. VACHEROT : *M. Taine* (suite). — A. CHALLAMEL : *J.-Fr. Ducis.*

Mémoires de l'Académie de Nîmes, 1891. — BRUGNIER-ROURE : Lettres d'Amédée VIII, de Louis et d'Emmanuel-Philibert, ducs de Savoie, concernant les frères du Pont et de l'hôpital de Saint-Esprit.

Société d'histoire de la Suisse romande. — J. RAHN : *L'Eglise abbatiale de Payerne* ; trad. W. Cart. 1893. Lausanne.

Tribune savoisienne, 5 août 1893. — J. C. : *Trouvaille archéologique* ; donne quelques détails sur la découverte de la deuxième inscription romaine de Ville-la-Grand.

*
* *

Ancien Forez, 1893. juin et juillet. — *Annales de la Soc. d'émul. de l'Ain,* juin. — *Bull. d'archéol. de la Drôme,* n° 106. — *Bull. de la Soc. d'horticulture de la Côte-d'Or,* n° 3. — *Bull.*

d hist. ecclésiastique, n° 86. — *Bull. des séances de la Soc. nationale d'agriculture, n°* 4. — *Bull. de la Soc. des sciences natur. de l'Ouest,* n° 2 — *Bull. de la Soc. hist. de la Corrèze,* t. XV. 2^me^ liv. — *Bull. de la Soc. des parlers de France,* 1893, n° 1. — *Bull. de la Soc. d'agriculture de la Savoie.* juillet. — *Bull. de la Soc. vaudoise des sciences naturelles.* n° 111. — *Comptes-rendus des séances de la Soc. de physique de Genève,* 1892, IX. — *Congrès des Sociétés savantes,* discours, 1893. — *Cyclamen,* n^os^ 7 à 9. — *Globe.* n°, 2. — *Journal des Savants :* 1893. mai, juin. — Journaux : *Alpes, Nouvelles savoisiennes, Petit Savoisien, Progrès d'Aix-les-Bains, Récréations, Union savoisienne.* — *Jahrbuch fur schweizerische geschichte,* 1893. — *Mélusine,* n^os^ 9 et 10. — *Mém. de la Soc. éduenne,* 1892. t. XX. — **Ouvrage :** De Mas-Latrie : *Chroniques d'Amaldi et de Strambaldi,* 2^me^ partie, Paris, 1893. — *Polybiblion,* juin et juillet. — *Revue de botanique,* années 1891, 1893. n^os^ 127 et 128 — *Soc. de Borda,* 2^me^ trim. — *Soc. de Géographie :* comptes-rendus n^os^ 10, 12 et 13.

C. M.

GLANES

Nous venons de perdre l'un de nos membres les plus éminents, M. Alfred Chardon, sénateur et président du Conseil général de la Haute-Savoie, qui fit partie de la Société Florimontane depuis 1867 et qui vient de mourir à Bonneville le 10 août dernier. Reçu docteur en droit en 1853, M. Chardon sut, par ses qualités supérieures, mériter les suffrages les plus difficiles. Conseiller général de Bonneville des 1867, il fut élu député de la Haute-Savoie le 8 février 1871 et le 30 janvier 1876 sénateur de ce département. — Entre autres ouvrages, l'illustre défunt laisse plusieurs mémoires remarquables sur une question qui le passionnait et dont il n'a malheureusement point vu la solution, la percée du mont Blanc. Il a eu la généreuse pensée de léguer à la Glaneuse du Faucigny son importante bibliothèque. Nous conserverons pieusement le souvenir de cet homme de bien.

Depuis une quinzaine de jours, une tourbière brûle aux Molasses, aux environs d'Annecy, dans la propriété de M^me^ veuve Poulet : elle occupe un petit vallon marécageux planté d'une centaine d'arbres. Le foyer de l'incendie s'étend à la surface, sur une couche de 0^m^,30 d'épaisseur et dégage une température approximative de 60 degrés au minimum dans des endroits où il n'y a pas de feu apparent. La plupart des arbres plantés dans ce terrain sont tombés, les racines étant carbonisées. L'incendie a commencé le 10 août. La couche de tourbe a été exploitée il y a quelque vingt ans jusqu'à deux mètres de profondeur ; la couche superficielle est sans valeur.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

1563-93. — Annecy. Imprimerie de F. Abry.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 6 septembre 1893.

PRÉSIDENCE DE M. C.-A. DUCIS, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La candidature de M. MILLET, conducteur des ponts et chaussées, est agréée.

La Société croit devoir attendre avant de s'abonner au *Bulletin de la Société des parlers de France* la publication de quelques-uns de ces bulletins.

MM. MARTEAUX et J. SERAND déposent sur le bureau deux exemplaires de leur *Catalogue descriptif du Musée lapidaire de la ville d'Annecy*, publié cette année à Annecy et formant une brochure de 56 pages avec figures. Les membres présents sont heureux de féliciter les auteurs du discernement qu'ils ont su apporter à la vulgarisation de mémoires dont la recherche est longue, qu'ils ont d'ailleurs complétés, avec une sage critique, par des travaux personnels. Ils félicitent également M. LE ROUX, conservateur du Musée, qui a suscité la publication de ce travail et qui prépare des catalogues semblables pour les diverses collections archéologiques confiées à ses soins.

M. DUCIS donne des renseignements sur un historiographe de la Maison de Savoie. « Parmi les documents précieux du marquis Costa de Beauregard qui ont passé à son secrétaire M. Faga, dit-il, se trouve un ouvrage de 300 pages in-8° dont voici le titre : *Histoire généalogique de la Maison royalle de Savoie depuis son origine jusqu'au règne de Charles-Emmanuel 3, roi de Sardaigne, dédiée au roy Charles-*

(Rep 6 w)

Savoie (Haute). 3

882

Emmanuel 3, glorieusement régnant, par le Sr Hugues Troquet, valet de pied de S. A. S. la princesse première douairière de Conty. *Nouvelle édition à Paris l'an 1737*. L'auteur de ce travail, d'après les registres paroissiaux de Beaufort (Savoie), naquit le 13 janvier 1693, au château de Riondon, de Maxime Bernard-Troquet et de Jeanne-Antonie Vibert. Hugues Cornu fut son parrain ; Marie Vibert, sa marraine. Ce château de Riondon, qui ne devait être qu'une maison forte flanquée d'une tour servant d'escalier, était situé sur un plateau éminent au-dessus du hameau de la Thuille, dans la vallée de l'Adrey, section d'Arêches de la commune de Beaufort. La famille Bernard-Troquet est bien connue dans cette vallée. Ainsi Maxime, fille d'Amed Bernard-Troquet et cousine germaine de Hugues, avait épousé, en 1702, Jean-Jacques Ducis, mon quatrisaïeul. On n'a pu rencontrer la première édition de cette *Histoire généalogique de la Maison de Savoie* ni même la nouvelle pour laquelle le manuscrit a été rédigé. Quoi qu'il en soit, Hugues Troquet est un personnage de plus à énumérer parmi les auteurs savoyards. La princesse de Conty, au service de laquelle il était, se trouvait, dès 1709, veuve de François-Louis de Bourbon-Conty, élu roi de Pologne en 1697 et obligé d'abandonner son royaume à son compétiteur Auguste II, électeur de Saxe. »

M. l'abbé Gonthier lit un mémoire qui sera inséré au prochain numéro, dans lequel il rectifie diverses erreurs sur la date de l'érection de la Savoie en duché.

Communication est donnée d'un mémoire envoyé par M. Tavernier, membre de la Société, concernant la généalogie de la famille Puton, originaire du Faucigny, dont un descendant François-Alfred Puton, directeur de l'Ecole forestière de Nancy, vient de mourir en mai dernier. Ce mémoire sera publié.

M. Thonion insiste sur l'intérêt qu'il y aurait à as-

surer la conservation des diverses antiquités gallo-romaines situées aux environs d'Annecy, entre autres à Annecy-le-Vieux.

La séance est terminée par une visite au Musée pour examiner les belles statues offertes par le ministère, grâce à l'intervention de M. Le Roux. Ce don important comprend des œuvres choisies avec beaucoup de tact parmi les plus belles productions de l'art dans l'antiquité. la Renaissance et les temps modernes. En voici l'énumération : *Vénus accroupie*, antique découvert à Vienne (Isère); *Groupe des Trois Grâces*, de Germain Pilon (1531-1590), avec le piédestal et le couronnement composé d'une urne funéraire en bronze doré, destinée primitivement à réunir le cœur de Henri II à celui de Catherine de Médicis; la *Vénus à la Coquille*, œuvre de Coysevox (1640-1720); le *Pêcheur napolitain*, de Rude (1784-1855), enfin la statue bien connue du sculpteur Delaplanche, mort, il y a deux ans : *Eve après la Chute*, dont le marbre va décorer prochainement le jardin des Tuileries.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire-adjoint, Max Bruchet.

Séance du 4 octobre 1893.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée ; puis on procède au dépouillement de la correspondance.

M. Nanche dépose sur le bureau une brochure offerte par M. Marie Girod, membre de la Société, titre : *Les Divinailles*, poème de Claude Etienne Nouvellet, de Chambéry.

M. Charvier donne lecture d'une note relative à la tourbière enflammée du petit vallon marécageux des Mollasses. Après avoir soigneusement mesuré et décrit les localités, l'auteur émet deux hypothèses sur la cause de cette combustion.

Sur l'observation de M. Thonion, qu'il y a lieu de noter les circonstances physiques et météorologiques ambiantes, notamment la continuité des fortes températures pendant une longue période de l'été dernier. M. Charvier ajoutera une note complémentaire à sa communication.

M. Marteaux fait connaître qu'il a pu examiner, grâce à l'obligeant concours de M. Millet, membre de la Société, le contenu d'une caisse pleine de détritus provenant de la station robenhausienne d'Annecy, en face le port, et déversés, en 1884, près du quai, sur le conseil de M. Thonion.

Bien qu'il ait retiré lui-même la valeur de deux autres caisses, il n'a à signaler qu'une fusaiole, des fragments de pierres à broyer, de menus éclats de silex (couteau, râcloir), un morceau de bois appointé, des noisettes *(Coryllus avellana)*, des noyaux de merisier sauvage *(Prunus padus)*, un gland de chêne *(Quercus robur)* carbonisé, des grains de millet et de blé, enfin des débris d'ossements noyés dans une boue de vase, d'argile, de charbon et de débris organiques indéterminables.

Au sujet du concours Andrevetan de cette année, la Société décide que, le terme de la réception des envois ayant été fixé au 31 octobre, elle procèdera dans la prochaine séance à la nomination de la commission chargée de juger les œuvres présentées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

MADAME GUYON
ET LE PÈRE LA COMBE

On sait que madame Guyon était une riche veuve, qui quitta sa famille et son pays, à l'âge de trente-trois ans, pour se vouer à la vie contemplative. Elle vint s'établir à Gex au mois de juillet 1681, et elle y passa six mois dans le couvent des Nouvelles-Catholiques.

Elle avait connu en France le Père La Combe, supérieur des Barnabites de Thonon [1] ; il avait correspondu avec elle, lui écrivant que Dieu l'appelait à venir s'établir dans le diocèse de Genève [2]. Elle avait pris des arrangements avec l'évêque de Genève, Mgr d'Arenthon d'Alex, lors du voyage que ce prélat avait fait à Paris en 1680. Mgr d'Arenthon voulait qu'elle se fixât à Gex, et devînt la supérieure du couvent des Nouvelles-Catholiques ; mais elle ne s'y plut pas, et au milieu de l'hiver, elle alla s'établir à Thonon, dans le couvent des Ursulines. Le lendemain de son arrivée, le Père La Combe partit de Thonon pour le val d'Aoste, où il allait prêcher le carême — en 1682, le carême commença le mercredi 11 février —. Il alla ensuite à Rome, et revint à Thonon au bout de quelques mois. Mais il était souvent absent, dit madame Guyon, soit en mission, où il était continuellement, soit pour les affaires de sa maison.

Le séjour de madame Guyon à Thonon dura deux

1. Dom François La Combe etait natif de Thonon, d apres l'abbé Phelipeaux (*Relation de l origine, du progres et de la condamnation du Quietisme*, page 1) Sa mere etait de Lons le Saunier et s appelait Chevalier : le Pere La Combe le dit dans une lettre a madame Guyon, du 10 octobre 1695.

2. Dans un article des *Etrennes chretiennes* de 1891 (Paris, lib. Fischbacher), j ai donné, avec une introduction et des notes, quelques extraits de l autobiographie de madame Guyon, relatifs a son sejour dans nos contrees

ans à peu près [1]. C'est vers cette époque qu'elle écrivit le livre des *Torrents*, qui ne fut imprimé que longtemps plus tard, en 1704.

A Paris et dans son diocèse, Mgr d'Arenthon avait fait bon accueil à madame Guyon ; mais son tact épiscopal lui avait bientôt rendue suspecte une personne qui se mêlait de dogmatiser, et qui appuyait ses idées particulières sur d'étranges visions. Après avoir, à maintes reprises, témoigné son inquiétude et son déplaisir, il finit par donner à l'étrangère le *consilium abeundi*.

Le Père La Combe partit pour Verceil, où il était appelé par l'évêque de ce diocèse. Madame Guyon passa les Alpes avec lui ; il la laissa à Turin, où elle fit quelque séjour chez la marquise de Prunoy. Elle quitta cette ville assez brusquement, et alla passer l'hiver à Grenoble. C'est là que fut imprimé (1685, in-12) le *Moyen court de faire oraison,* petit traité mystique qu'elle avait écrit en Savoie. Au premier printemps, elle partit pour Marseille, d'où elle alla rejoindre le Père La Combe à Verceil, où elle arriva le jour du Vendredi-Saint, 20 avril 1685. De Verceil, au mois de juin, ils écrivirent l'un et l'autre à Mgr d'Arenthon d'Alex, lui demandant tous deux pour elle l'autorisation de revenir dans son diocèse : « Partout ailleurs qu'à Genève ou dans le diocèse, tout m'est exil, disait madame Guyon ; et ce lieu seulement me paraît mon pays et la terre promise. » Mais l'évêque ne voulut pas lui permettre d'y revenir.

Nous avons pour nous renseigner sur le séjour de madame Guyon en Savoie, son autobiographie (première moitié du second volume) qu'elle écrivit à une

1 Deux ans et demi, dit madame Guyon, tandis que, d'après le biographe de Mgr d'Arenthon d'Alex, elle aurait déjà quitté le diocèse de Genève au milieu de l'année 1683. Mais la lettre de l'évêque en date du 29 juin 1683, qu'il cite à ce propos, témoigne bien du mécontentement du prélat, mais n'implique pas qu'il eût déjà forcé madame Guyon au départ.

époque rapprochée, en 1688 ; — et quelques pages de la *Vie* de Mgr d'Arenthon d'Alex, par le Père Innocent Le Masson : c'est à peu près tout, et c'est beaucoup trop peu. Aussi les documents qui suivent, et dont les originaux m'ont été communiqués par M. Eloi Serand, ont-ils quelque prix. On y voit la résistance que l'orthodoxie fit, dans le diocèse de Genève, aux nouvelles idées que semaient le Père La Combe et madame Guyon. « Le Père La Combe, dit celle-ci, passait pour l'apôtre du pays, à cause du fruit admirable qu'il faisait dans ses missions. »

La liasse que m'a remise M. Eloi Serand comprend — outre une lettre, signée : Philippe de Charrières, qui a déjà été publiée par le R. P. Bouchage dans son ouvrage *Le Prieuré de Contamines-sur-Arve,* page 278 — trois documents adressés à l'évêque de Genève : 1° une lettre d'un père capucin, écrite à une date où le Père La Combe était encore établi en Savoie ; elle a été citée par le biographe de Mgr d'Arenthon d'Alex ; 2° une lettre du célèbre évêque de Grenoble, Le Camus [1], écrite au moment où madame Guyon venait de quitter son diocèse ; 3° un mémoire qui n'est pas daté ; il a été écrit à Thonon. Madame Guyon, dans son autobiographie, parle de l'hôpital que le Père La Combe avait établi dans cette ville, avec une Congrégation de Dames de la Charité : « Nous eûmes, dit-elle, la dévotion de faire faire tous les vingt-cinquièmes des mois la bénédiction dans la chapelle de la Congrégation, qui est dédiée au saint Enfant Jésus » : ce qui concorde parfaitement avec l'article 4 de notre document. Pour en déterminer la date, il faudrait savoir si les trois livrets dont il est parlé au premier article étaient manuscrits ou imprimés. S'ils étaient manuscrits, le mémoire peut dater du moment même où le départ du

1 Les lettres du cardinal Le Camus viennent d'être publiées (au nombre de 417) en un volume de XIV-667 pages grand in-8°, Paris, 1892.

Père La Combe venait de laisser le champ libre à une réaction contre son œuvre ; s'ils étaient imprimés, il faudrait reporter la date du mémoire à une époque un peu postérieure, mais d'ailleurs très voisine : car le mémoire est antérieur à la lettre-circulaire du 4 novembre 1687, adressée par Mgr d'Arenthon d'Alex à ses curés, pour leur enjoindre de retirer des mains de leurs ouailles le *Moyen court*, la *Règle des Associés*, etc,

Eugène RITTER.

I.

Monseigneur,

J'ay receu avec tout le respect possible la bénédiction que Vostre Grandeur a eu la bonté de m'envoyer pour nos deux ouvriers : le Père George, qui la demandoit pour la prédication et la confession ; et le Père Henry, seulement pour la confession ; et s'il luy plait leur faire la grâce de leur envoyer des billets, ilz les recevront aussy avec toute la déférence qu'ilz doivent.

Pour ce qui regarde le R[évérend] P[ère] La Combe, j'ay protesté à Vostre Grandeur que nous n'avons jamais parlé de luy, ny des Pères Barnabites, qu'à l'avantage de leur mission.

Pour le petit livre, nous n'en avons parlé que pour leur faire comprendre qu'ilz ne l'entendoient pas, de la manière qu'ilz faisoient oraison, qui estoit mauvaise ; mais comme nos matières sont passéez sur ce sujet, nous n'avons plus rien à dire là-dessus, et nous n'en parlerons jamais.

Je n'espère pas d'ailleurs de pouvoir retirer aucun livre que les cinq que nous avons brusléz parce que ceux et celles qui en lisent ont fait des conventicules et des assembléez entr'eux, où ilz se sont déterminéz

de les brusler plustost que de nous les faire voir, si bien que nous n'aurons plus de guerre pour cela.

Cependant nous n'avons iamais veu le monde si empressé à venir ouyr la Parolle de Dieu ; j'espère que Dieu y donnera sa bénédiction et que Vostre Grandeur en sera satisfaite; je le seray aussy, si elle me fait la grace de m'avouer,

De Vostre Grandeur,

Son très humble et
très obéissant serviteur.

F. Boniface, *Cap[ucin] indigne*.

A Rumilly. ce 19 X^bre 1683.

II.

à Monseigneur l'évêque et prince de Genève, à Annecy.

†

à Grenoble, le 18 avril 1685.

Monseigneur,

J'ai répondu à toutes les lettres que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire; je ne sçai comment elles ne sont pas parvenues jusqu'à vous.

Je n'ai rien à vous dire sur M^e de la Mote-Guion ; vous avés plus de lumière et plus de discernement que moi, et vous avés eu plus comerce avec elle, dans le temps qu'elle a demeuré dans vostre diocèse. Elle a été en Provence, et est présentement en Piedmont, où elle prétend que des dames de condition l'ont demandée. Elle témoigne tousjours de l'inclination pour vostre diocèse, pourveu que ce ne soit pas à Gex, sous la direction d'une personne qui luy est opposée.

Elle a écrit qu'elle avoit un grand éloignement de la confession, jusqu'à croire s'en pouvoir passer 15 ans entiers. Elle a écrit à un autre qu'on venoit à un tel état d'union avec Dieu, qu'on ne sentoit plus aucun

mouvement de concupiscence, estant auprès des homes come Eve étoit auprès d'Adam. Quand on luy a faict entendre où ces maximes alloient, elle a paru se soumettre.

Elle a voulu icy tenir école de spiritualité, et a instruit prestres, religieus, femmes, dans des conférences. Cela n'estoit pas de mon goust, mais come ce n'estoit qu'en passant, je l'ai dissimulé. Son directeur me paroist fort sage et fort posé [1] ; et je ne doute pas qu'il n'arreste cette attache sensible que cette dame a pour luy, et à laquelle les dévotes sont sujettes si on ne les réprime. Elle a besoin d'être beaucoup humiliée et tenue dans le rabaissement : je ne sçai si elle le pourroit porter : cela luy seroit très avantageus.

Mr l'abbé de la Pérouse est un ouvrier admirable, et sa patrie ne luy a jamais à mon gré rendu l'honneur qu'il mérite, et qu'il s'est acquis partout où il a prêché.

J'ai sçu, et je me suis resjoui en Dieu de l'heureus succès de vos saintes entreprises sur les temples de Gex [2]. J'espère que celuy de Grenoble sera bientost démoli ; je n'oublie rien pour cela ; j'ai besoin du secours de vos prières.

Je serai ravi d'emploier le P. de la Chenat à Chambéri, bien que cette Congrégation soit de contrebande en cette ville.

Je ne manquerai pas de rendre touts les offices qui dépendront de moi au commandant du fort de l'Ecluse.

L'établissement de Mrs de St Lazare à Chambéri

1 Mgr d'Arenthon d'Alex a dû secouer la tête en lisant ce passage.

2. Un arrêt du Conseil du roi Louis XIV, du 23 août 1662, avait ordonné que les temples protestants du pays de Gex fussent ruinés et démolis, à l'exception des temples de Sergy et de Fernex, ou les protestants etaient autorisés à continuer l'exercice public de leur culte Un autre arrêt du Conseil, rendu le 18 décembre 1684 et publié le 27 mars 1685, acheva l'œuvre Les temples de Sergy et de Fernex furent demolis, et on fit murer celui de Moins, sur lequel la Republique de Geneve avait quelques droits. (Claparède, *Histoire des Eglises réformées du pays de Gex*, pages 123 et suivantes, 206 et suivantes. — *Revue savoisienne* 1885, page 257.)

n'est pas si avancé qu'on vous l'a voulu faire croire. On ne souffrira pas que M. de la Pérouse donne son prioré de S[t] Baldophe à ces M[rs]; et ainsi, n'y aiant point d'argent ni pour leur subsistance ni pour l'achapt d'une maison et des meubles, il ne s'agit pas encore de sçavoir à quelles conditions je les recevrois dans mon diocèse. Je les estime autant qu'évêque de France, et je ne prétendrois pas toucher à leur discipline œconomique. Mais je prétendrois avoir droit de visiter leur église, s[t] sacrement et confessionaus ; et en cas qu'il y eût des crimes qui méritassent censures ecclésiastiques, en pouvoir connoistre, et pouvoir au moins écarter de mon diocèse un sujet qui seroit tombé dans le désordre : car les communeautés les plus réglées sont capables de décheoir, et il faut qu'un évêque soit tousjours en état de remédier aus désordres qui peuvent arriver dans la suite.

Je vous supplie de croire que je suis, avec toute la vénération que je dois,

Monseigneur,

vostre très humble et très obéissant serviteur,

† Estienne, *E. de Grenoble.*

III.

Monseigneur est tres humblement supplié :

Primo. De supprimer et deffendre les trois livrets suivants, à sçavoir : Un livret intitulé *Lettre d'un serviteur de Dieu à une personne qui aspire à la perfection* ; un autre intitulé *le Court Moyen de faire l'oraison,* et l'autre, *Les Règles des Associez à l'Enfance de Jésus* [1].

1 Le *Moyen court* est de madame Guyon La *Regle des Associés* (Lyon, 1685) qui figure aussi dans ses Œuvres, n'est qu'un extrait du *Moyen court* Quant à la *Lettre d'un Serviteur de Dieu* (Grenoble, 1686, in-16), le *Dictionnaire des Ouvrages anonymes*, de Barbier, dit qu'elle a été attribuée au Père La Combe

2° d'obliger. sous peine d'excommunication, toutes les personnes qui en auront, de l'un et de l'autre sexe, et de quelques conditions qu'il soient, de les apporter à mondit Seigneur, ou à quelque autres personnes establies par luy, pour déraciner cette secte des passifs qui est fomenté par ses livres de l'oraison passive, ou par les discours qui sont fondés sur les mêmes principes et maximes des passifs. d'où ils dérivent comme d'une source infecte et suspecte.

3° de casser et supprimer cette société de l'Enfance, instituée par le père Lacombe, de quelques jeunes filles dans la maison de l'Hostel-Dieu. pour estre toutes passives, qui est un séminaire et un nid de cette secte, ou bien de les mettre sous la direction et conduitte de leurs curéz qui les remettent à la prattique de la dévotion ordinaire receüe et approuvé par l'Esglise. et leurs fassent quitter les principes et maximes nouvelles et suspectes que leurs Directeurs passifs leurs enseignent et font prattiquer selon les règles susdittes.

4° Que en cas qu'elles ne soient pas cassez, supprimez, ou renvoyez chez leurs parents, pour destruire ce dangereux séminaire des passives, il plaise à Monseigneur de faire transporter dans l'esglise la fonction du 25 de chasque mois, qui consiste à se communier toutes à l'hostel *(autel)* de la Congrégation et d'y donner la bénédiction du très saint Sacrement, l'appresdiné sur les quattre à 5 heures.

La Congrégation n'estant pas un lieu convenable, et trop estroit pour cette fonction, et pour le concours du peuple à la bénédiction, quoyque assez capable pour les filles de la société, qui presque seules s'y communient ou confessent.

La Congrégation est un lieu de passage pour ceux qui entrent et sortent de la maison ; c'est l'unique lieu où l'on reçoit les visites des femmes, et la ditte Congrégation est à costé du grand courroir de la maison

dans lequel l'on entre par la porte de la ditte Congrégation, par devant laquelle en se pourmenant l'on passe toujours, et elle est fort sujette et incomode par le bruit et discours de ceux qui s'y promènent.

Il seroit fort à propos que en cas que Monseigneur ne casse pas cette Société et ses dépendences, qu'il luy plût de faire transporter dans l'église cette fonction, tant pour les communions que pour la bénédiction, et attacher cette dévotion à la chapelle du Sauveur qui est dans la ditte église, puisque cette Société est sous le nom de l'*Enfance de Jésus* [1], qu'ils exposent ce jour-là sur l'hautel de la Congrégation, qui est une statue de la hauteur d'un pied et demy. Tout cela se feroit mieux (en cas que cette fonction subsiste) dans la ditte chapelle du Sauveur, où il est pint et représenté dans le grand tableau de l'hautel.

Cette chapelle et l'esglise sont des lieux plus propres et plus décents, plus capables et plus commodes pour semblables fonctions, communions, bénédictions, et confessions lesquelles doivent être faites dans les confessionneaux de l'esglise, et principalement celle des femmes, selon les canons, *non in capellis et cellulis. sed in Ecclesia, tabella media*; pour éviter bien de desordres et d'inconvénients, etc.

5° Qu'il plaise à Monseigr de faire prêcher et exorter les passives et les peuples à reprendre le chapelet et de faire les prières accouttumées dans l'esglise. de leurs persuader la dévotion à la sainte Vierge et aux saints et de laisser cette oraison passive, ses principes et ses maximes qui destruisent et font mépriser et négliger toutes les autres véritables dévotions.

6° De faire changer de cure un peu plus esloigné au

1 Madame Guyon, dans sa *Vie* écrite par elle-même, raconte que Mr de Genève, sachant qu'elle aimait le saint Enfant Jésus, lui envoya une simple image de papier, pour mettre dans sa chambre, d'un Enfant Jésus qui tenait des croix dans ses mains pour les distribuer

curé de Margence, pour l'escarter des monastères, des fauteurs et partisans de la passiveté, qui le fomentent.

7° D'ordonner que l'on ne communie point à la sourdine, sans l'assistance de quelqu'un qui dise le Confiteor, selon la sainte coutume de l'esglise.

8° Qu'on se communie les fêtes et dimanches et les jours qu'il y aura quelque indulgence dans quelque eglise, se confessant auparavant que de se communier.

9° Interdire aux directeurs et confesseurs passifs le Tribunal de la confession et de la chaire.

10° Deffendre aux confesseurs de donner pour penitence de faire l'oraison passive, mais la mentale simple, ou des prières vocales dittes avec attention et devotion, selon la prattique de l'esglise.

11° De faire porter et dire le chapelet aux passives qui en font un mépris. aussi bien que des oraisons vocales.

12° Leur faire enseigner et porter les adorations, culte et respect dû aux images de Jesus-Christ et de ses saints.

13° De deffendre aux prédicateurs et catéchistes sous peine d'excommunication, de suspensions et peines corporelles, d'enseigner directement ny indirectement cette oraison passive, et de ne faire aucun mépris des oraisons vocales, chapelets, scapulaires, office de Nostre-Dame, ou autres oraisons vocales, selon la dévotion d'un chacun.

14° Les directeurs passifs font faire trois jurements aux..... : premierement, de ne se confesser qu'aux directeurs de leur secte ; 2° De ne faire point d'autre oraison que l'intérieure ou passive ; 3° De ne se point marier.

Voir Bullet, *Histoire du cardinal Le Camus*, p 191-210. (*Note de la Rédaction.*)

DATE DE L'ÉRECTION DE LA SAVOIE EN DUCHÉ

Dans les dernières livraisons de la *Revue du Siècle*, M. Aimé Vingtrinier a consacré un long article à l'*Erection de la Savoie en duché*.

Cette érection, selon lui, se fit à Montluel et non à Chambéry, le 19 février 1417 et non 1416. après le voyage de l'empereur Sigismond à Paris et non avant ce voyage.

« Sans doute, dit cet écrivain s'appuyant sur l'au-
« teur de l'*Art de vérifier les dates*, l'acte publié par
« Guichenon est daté du 19 février 1416 ; mais la date
« de ce diplôme est conforme au style gallican qui
« avait cours alors en Savoie. Or, suivant ce style,
« l'année ne commençant qu'à Pâques, le mois de
« février 1416 appartenait à l'an 1417, commencé au
« 1er janvier, comme nous comptons aujourd'hui. »

Ce raisonnement pêche par la base. Le style pascal, en effet, avait cessé d'être en usage en Savoie dès le commencement du XIVe siècle [1].

Du reste, une lecture plus attentive du diplôme d'érection eut épargé toute méprise aux auteurs que nous contredisons. Ce diplôme est ainsi daté : *Datum Camberiaci Gratianopolitanæ diocesis anno a Navitate Domini MCCCCXVI. XIX (die) mensis Februarii regnorum nostrorum anno Hungariæ XXIX. Romanæ electionis VI. Coronationis II* [2]. Les mots *a Navitate* indiquent que l'année est prise à Noël ; les autres nous reportent à l'an 1416. Sigismond ayant été élu d'abord le 20 novembre 1410 par une partie des

1 En vertu d'une ordonnance de l'évêque Aymon du Quart, on commença l'année à Noël, dans tout le diocèse de Genève, à partir de 1306. Cet usage s'introduisit, vers la même époque, dans le reste de la Savoie.

2. GUICHENON *Hist. de Savoie*, t III page 254

électeurs et définitivement en avril 1411, on pourrait hésiter sur l'interprétation de ces mots : *electionis anno VI.* Mais nous savons par d'autres chartes que cet empereur comptait dès la première de ces élections. Enfin, le couronnement ayant eu lieu le 8 novembre 1414, le *coronationis anno secundo* se rapporte évidemment à l'an 1416.

Pour achever de convaincre le lecteur, nous allons suivre l'empereur durant son long voyage.

Couronné à Aix-la-Chapelle le 8 novembre 1414, Sigismond fit ses préparatifs pour se rendre au Concile réuni à Constance. Il arriva dans cette ville la veille de Noël, et assista dès lors à la plupart des réunions soit des sessions du Concile, notamment à celle où fut déposé Jean XXIII ainsi qu'à celle où l'on reçut la démission de Grégoire XII. Comme le troisième pape, Benoît XIII, autrement dit Pierre de Lune, refusait absolument de déposer la tiare, on résolut de lui envoyer une ambassade composée de l'empereur lui-même et d'un certain nombre de prélats. Le lieu déterminé pour la réunion, qui devait d'abord être Nice, fut Perpignan, dépendant à cette époque du royaume d'Aragon [1].

Le 15 juillet 1415, Sigismond prend congé des Pères et demande leur bénédiction. Deux ou trois jours après, suivi d'une escorte formidable, il part de Constance. Il traverse successivement Bâle, Soleure, Arberg où il demeure trois jours entiers (25 juillet) [2], Morat et s'arrête à Genève où l'on fit pendant trois jours des processions en son honneur (27-29 juillet). Enfin le 30 juillet, il arrive à Seyssel en compagnie d'Amédée VIII, et passe la nuit dans le château du lieu [3].

1 Ainsi se justifie l'expression des auteurs qui font aller l'empereur *en Aragon.*

2 D'après M. de Haller, *Hist. de la Confédération suisse,* le comte de Savoie vint à sa rencontre jusqu'en cette ville.

3. Frossard, *Hist de Seyssel,* page 77.

Le lendemain, les deux princes s'embarquaient, avec leur suite, sur huit grands bateaux que le comte avait préparés et ornés et, le même jour. ils arrivaient à Lyon. Là ils se séparèrent. Amédée reprit le chemin de ses Etats. non sans avoir comblé Sigismond de présents et sans avoir laissé auprès de sa personne quatre des principaux seigneurs de sa cour, savoir : Humbert, bâtard de Savoie, Aimé de Challant, chevalier, Jean de Beaufort et Lambert Oudinet

De son côté, l'empereur, continuant sa route, descendit le Rhône, salua en passant les antiques cités d'Avignon, d'Arles, d'Aigues-Mortes, et, le 15 août, il débarquait à Narbonne où devait se rencontrer le roi Ferdinand d'Aragon.

Une maladie, survenue à ce dernier, obligea l'empereur à séjourner deux ou trois semaines à Narbonne ; enfin il en partit, et, le 21 septembre, il arrivait à Perpignan, qui était le but de son voyage.

L'antipape, qui l'y attendait, se déroba de subterfuge en subterfuge pour éluder l'abdication qu'on lui demandait. Après un long mois de stériles efforts, Sigismond reprit le chemin de Narbonne (5 novembre).

Parvenu dans cette ville, il s'y arrêta de nouveau quelques semaines, pendant que ses plénipotentiaires joints à ceux d'Aragon, de la Castille, de la Navarre et de l'Ecosse, continuaient de parlementer avec Benoît. Mais celui-ci déjouant la surveillance dont il était l'objet, gagna par mer (13 novembre) le fort de Collioure, et peu après (16 novembre) la petite ville de Peniscola dans le royaume de Valence.

S'il ne réussit pas à vaincre l'obstination de l'antipape, l'Empereur obtint du moins que les plénipotentiaires des rois d'Espagne se détachassent de son obédience. La promesse en fut signée à Narbonne le 13 décembre [1].

1 Mgr Hefele, *Histoire des Conciles*, X 547 552

Encouragé par ce succès, Sigismond résolut de se rendre à Paris afin d'y négocier une paix, ou tout au moins une trève, entre les Français, qui venaient de perdre la célèbre bataille d'Azincourt, et les Anglais, leurs vainqueurs ; car il désirait enrôler les princes occidentaux dans une croisade contre les Sarrasins. Mais avant d'entreprendre ce voyage, l'Empereur avait besoin de recourir aux lumières et plus encore peut-être au trésor d'Amédée VIII [2]. Aussi donna-t-il rendez-vous à ce prince dans la ville de Lyon.

Amédée apporta à l'Empereur la somme convenue, et lui demanda en retour de lui conférer la dignité ducale.

Si l'on en croit certains auteurs, Sigismond aurait désiré faire cette cérémonie dans la ville même de Lyon. Mais, les gens du roi, prévenus de ce dessein, lui firent observer que tel acte était acte de souveraineté et que, sur ses terres, le Roi ne voulait reconnaître d'autre supérieur que Dieu.

Quoi qu'il en soit, l'Empereur et le Comte de Savoie, partant de Lyon [3], se rendirent à Chambéry. Là, le 19 de février 1416, la sixième année de son élection et la deuxième de son couronnement, l'Empereur Sigismond, entouré d'une brillante assemblée de barons, proclama solennellement Amédée *duc de Savoie*, et le lendemain, par une autre bulle, il lui donna l'investiture de tous ses Etats et lui confirma tous les privilèges accordés à la Maison de Savoie par ses prédécesseurs. Amédée donna, à cette occasion, des joûtes et des tournois.

Sans s'attarder au milieu de ces réjouissances, Si-

2 Mgr Hefele, *Histoire des Conciles*, XI, page 19.

3 Peut être le cortège impérial se rendant à Chambéry a-t-il passé la première nuit à Montluel et que là, dans un dîner, on acclama Amédée *duc de Savoie* C'est ce qui aura donne lieu à la version de Paradin Mais l'érection solennelle officielle, eut lieu à Chambéry, et non à Montluel, comme les documents en font foi

gismond s'achemina vers Paris, où il arriva le 1er mars. Il prit logement d'abord au Louvre, puis au château de Saint-Denis. Le 7 du mois suivant, muni des propositions françaises, il s'embarquait à Douvres et faisait voile pour l'Angleterre.

Sigismond demeura tout l'été dans cette île. Le traité, qu'il conclut avec Henri V et d'après lequel renonçant au titre de roi de France, celui-ci devait retenir à peu près la moitié du royaume, fut rejeté à Paris, et les hostilités recommencèrent. Peu s'en fallut que Sigismond ne fût accusé, en Angleterre, de trahison. Afin de sortir de ce mauvais pas, il se vit obligé de conclure un traité d'alliance offensive et défensive avec les Anglais. Après quoi, au lieu de reprendre le chemin de la France dont il était devenu l'ennemi, il se dirigea (24 août) vers Calais qui appartenait à l'Angleterre, convoqua dans cette ville le duc de Bourgogne (3 octobre), visita ensuite Dordrecht, Aix-la-Chapelle, Luxembourg, Metz, Strasbourg; enfin le 27 janvier 1417, il regagnait Constance, où nous le trouvons les 19 et 23 février ; il y demeura jusqu'à l'élection du pape Martin V (11 novembre).

C'est donc bien le 19 février 1416 — et non 1417! — avant — et non après — le voyage de Paris, à Chambéry, non à Montluel, que la Savoie fut érigée en duché.

J.-F. Gonthier.

QUEL CHATEAU D'ENTREMONT

fut pris, en 1306. par Amédée V?

« En 1306, le dimanche après la Saint-Michel, le « château d'Entremont fut rendu par Rolet, seigneur « dudit château, à illustre personne, Jean, fils du dau- « phin. Et. le mercredi suivant. Amédée, comte de

« Savoie, assiégea ledit château, se tint devant par « trois semaines avec une grande armée, et s'en em- « para, et là, devers le pas de Chaterosse (*Catressa*, « aliàs *Charcessa*), il y eut grand massacre des gens « du dauphin [1]. »

Le récit que l'on vient de lire est tiré du *Fasciculus temporis*, brève chronique latine du XIVe siècle, que l'on attribue à un moine du prieuré de Saint-Victor de Genève.

Des trois personnages qui y sont nommés, deux sont bien connus. Jean était le fils aîné du dauphin Humbert Ier de la Tour-du-Pin, auquel il succéda en avril 1307. Le comte de Savoie. Amédée, était le cinquième de son nom, et régnait depuis vingt-un ans.

Sur Rolet, seigneur d'Entremont. les écrivains modernes se sont divisés.

Les uns ont placé son château, au diocèse de Genève. dans l'abrupt pâté montagneux qui s'étend entre Thônes et Bonneville. Situé en Genevois, mais sur les confins du Faucigny, il aurait dominé une vallée resserrée et profonde que traverse, en son cours moyen. un affluent de l'Arve, le torrent de la Borne. Tel est l'avis de Cibrario, du *Régeste genevois*, et d'Edouard Mallet. au tome IX des *Mémoires* de la Société d'archéologie et d'histoire de Genève.

Les autres ont retrouvé le château de Rolet dans le diocèse de Grenoble, à Entremont-le-Vieux, sur les limites du Dauphiné et du district de Savoie propre. Bâti au cœur du massif formé par le Granier et les monts de la Grande-Chartreuse, il occupait l'étroite vallée du Coson, petit affluent du Guiers-Vif. Ainsi ont pensé Guichenon, le président de Valbonnais, et. de nos jours, le savant chanoine Ulysse Chevalier.

Déclarons immédiatement que la première de ces

1. *Mémoires* de la Soc. d'archéologie et d'histoire de Genève, t IX 301. — CIBRARIO *Storia della Monarchia di Savoia*, t. II, 369.

assertions n'a d'autre appui que le nom d' « Entremont » porté, encore aujourd'hui, sur les rives de la Borne, par une commune de l'arrondissement de Bonneville. Inutilement, on y chercherait les vestiges de quelque antique manoir féodal. Malaisément, on identifierait l'un des défilés du voisinage avec ce pas de *Chaterosse, Catressa* ou *Charcessa,* qui fut témoin de la déroute des troupes dauphinoises.

Au surplus. on ne s'explique pas les allées et venues d'armées ennemies sur un territoire qui, en fait, relevait, quoi qu'on ait dit, des comtes de Genevois.

Il serait difficile enfin d'établir qu'une famille noble, du nom d'Entremont, y ait jamais exercé la souveraineté. Dès le milieu du XII[e] siècle, on y voit installée une communauté de religieux augustins, fille de Sixt et petite-fille d'Abondance. Aux moines seuls. appartenaient eaux. bois et pâturages.

« L'abbaye, dit Jacques Replat, avait omnimode juridiction, et seigneurie haute, moyenne et basse. mère et mixte empire, et dernier supplice. » Son juge. ajoute-t-il, siégeait devant la grande porte de l'hôpital du monastère, *auquel lieu on avait coutume de rendre la justice.* (REPLAT, *Bois et Vallons*, p. 221.)

Dans la région du haut Guiers-Vif, au contraire, localité, sites, race noble illustre, tout s'accorde avec les données fournies par le *Fasciculus temporis*.

A Entremont-le-Vieux, subsistent les ruines d'un château féodal, tel qu'était celui de Rolet. Le pas de « *Chaterosse, Catressa* ou *Charcessa,* » s'identifie. sans peine, avec l'un des défilés qui, menant de la vallée du Coson à la grande « Chartreuse », empruntaient alors le nom du célèbre monastère : on a le choix entre le col de Cucheron et celui de Bovinant.

Les mouvements des deux adversaires s'expliquent de même, sans embarras. Accourant de Chambéry, à la nouvelle de la défection de Rolet, Amédée V et ses

troupes débouchaient, le 5 octobre 1306, dans la vallée du Coson, à l'est, c'est-à-dire, par le col du Frêne. Inversement, le 9 novembre, après la prise du château de Rolet, les Dauphinois étaient poursuivis, à l'ouest, et accablés dans leur retraite vers la Grande-Chartreuse et Grenoble.

On sait enfin que les possesseurs du château d'Entremont-le-Vieux n'étaient autres que ces puissants seigneurs de Montbel dont Guichenon a tracé une généalogie dans son *Histoire de Bresse et Bugey*. D'après Valbonnais, ils rendaient hommage tantôt à la Savoie, tantôt au Dauphiné, selon les conjonctures : double attitude que leur imposait, sans doute, la situation de leurs domaines sur les confins des deux dominations. Parfois, ils avaient à jouer un rôle important dans les événements contemporains. Ainsi, en 1286, le père de Rolet, Rodolphe, sire de Montbel et d'Entremont, était intervenu, comme arbitre, entre Amédée V et son frère, Louis de Vaud.

Aux considérations précédentes, apportons, en dernier lieu, l'appui d'un texte précis et décisif.

Si, en 1306, Amédée V l'emporta sur le Dauphin, au défilé de Chaterosse, il n'anéantit pas, du même coup, ses prétentions sur Entremont. Celles-ci, huit ans après, étaient, de nouveau, mises en avant par Jean II, dans les négociations qui aboutirent, le 10 juin 1314, au traité de Villarbenoit, près de Pontcharra [1].

Dans cet acte mémorable, il est dit qu'Entremont et son territoire étaient situés « au diocèse de Grenoble », lequel, à cette époque, comprenait, en effet, sous la qualification ecclésiastique de décanat, la totalité de l'ancien district ou *pagus* de Savoie propre.

Il y a plus. A diverses reprises, dans le texte du traité, il est fait mention de Rolet lui-même.

1 Guichenon, *Hist généalogiq de la Maison de Savoie*, tome II, aux *Preuves*, p 141

Renonçant en faveur d'Amédée V, à la possession du château d'Entremont et de ses dépendances, ainsi qu'aux droits de toute nature qui en dérivaient, il était déclaré qu'il recevrait, à titre d'indemnité, et à son choix, soit une rente annuelle de cent vingt-cinq livres viennoises, soit une somme, une fois payée, de quinze cents livres.

Concluons donc que l'Entremont du *Fasciculus temporis* ne saurait être attribué au diocèse de Genève. et, par suite, à la vallée de la Borne, affluent de l'Arve.

E. Pascalein.

LE SORT DES TROUVAILLES ARCHÉOLOGIQUES

La *Revue savoisienne* de 1890, page 228, annonçait la trouvaille de deux casseroles en argent, ornées de sculptures, faite à Aigueblanche, le 29 septembre 1889. et ajoutait : « Espérons que ces objets seront devenus la propriété d'une de nos collections locales, où les savants spécialistes pourront les étudier à loisir. » Hélas ! un journal de Moûtiers, du 22 juillet dernier. nous annonçait que ces objets précieux avaient été mis aux enchères chez un notaire, comme s'il se fut agi d'un lopin de terre, sur la mise à prix de 200 fr.. et avaient été adjugés pour 320 fr. à un ingénieur.

Leur place naturelle aurait été au musée de l'Académie de la Val d'Isère. Mais cette société, pas plus que d'autres, n'aura pu pousser les enchères plus haut. Elles sont si pauvres les sociétés savantes de province !

Ce fait nous a attristé, et nous a rappelé les déceptions qu'a dû subir la Société Florimontane pour des pertes analogues et surtout bien plus considérables.

Sur la route d'Evian à Lugrin, il y avait un sarcophage monolyte avec inscription latine sur le couvercle. Elle rappelle le règne de Gondomar II, roi des

Burgondes (527). Les inscriptions de cette époque sont très rares dans nos contrées.

Un étranger acheta l'immeuble et fit transporter l'inscription à Lausanne, où M. Revon dut aller en prendre un moulage en plâtre pour le musée d'Annecy.

Dans la commune du Lyaud, on a trouvé trois trépieds en bronze du genre de ceux qui formaient le mobilier des généraux romains en campagne, avec d'autres ustensiles. Un étranger profita de l'absence du propriétaire pour acheter ces objets de ses enfants mineurs. Le plus petit trépied est aujourd'hui au musée de Genève, les deux plus grands sont au Louvre, où j'ai dû aller pour en prendre les mesures et le dessin.

Dans la plaine d'Annecy, où le minage fournit chaque année de nouvelles découvertes, on a trouvé une statuette et trois têtes en bronze, deux de grandeur naturelle, et une colossale. Dans d'autres circonstances on avait découvert des pieds, des mains et une jambe de cheval, qui ont dû faire partie du même groupe.

Le propriétaire des têtes et de la statuette les avait promis à la Société Florimontane. Le prix en était convenu, et la somme était avancée par une main généreuse et patriotique. Mais on avait compté sans un brouillon, un *oursin*, qui, pour avoir sa part du gâteau, fit acquérir clandestinement ces objets par un juif de Genève, et aujourd'hui ils ont passé en Normandie. Nous n'en avons qu'une photographie.

Près de 30,000 monnaies romaines ont été recueillies dans la plaine d'Annecy; il n'y en a pas la moitié au musée de cette ville ; le reste a passé à l'étranger.

Les trouvailles archéologiques servent de base à l'histoire d'un pays. Elles lui appartiennent de droit

naturel. A quoi servent-elles à l'étranger? Je disais ailleurs, il y a plus de 20 ans [1], « chaque département n'aurait-il pas le droit de garder ses monuments aussi bien que ses documents historiques? L'organisation des archives départementales a pourvu à la conservation des documents. Les monuments et toutes les variétés du mobilier antique ne sont-ils pas aussi les témoins de leur époque? Leur collection n'est-elle pas aussi précieuse? Monuments et documents concourent au même but, celui de fournir avec la tradition les premiers éléments de toute étude historique. ».

Depuis lors, l'expérience nous a appris que la conservation des documents historiques n'était pas encore bien assurée, et que les propriétaires de parchemins, même les communes, les cachent lors de la tournée de l'archiviste pour les vendre à des savants étrangers [2]. Quand les pièces sont vendues, à qui recourir? Il n'y a pas de loi que l'on puisse invoquer contre ces aliénations, ni pour le retour des objets. Une seule mesure pourrait arrêter ce détournement, ce serait une grave pénalité pour le coupable convaincu.

Il en est de même des notes historiques gravées sur la pierre, le bronze, etc. Voici ce qu'en disait l'année dernière M. Allmer, notre éminent épigraphiste de la province viennoise; parlant des inscriptions déplacées et emportées : « Les inscriptions sont avant tout les documents de l'histoire de la région à laquelle elles appartiennent. Précieuses pour cette région, elles perdent, expatriées, leur principal intérêt: elles constituent, au milieu de l'élément local dans lequel elles se trouvent avoir été introduites, un élément étranger, tout au moins inutile, mais même nuisible, si le visi-

1. *Questions archéologiques et historiques*, p 33.
2. *Archives historiques de la Savoie*, 1870, p. 7

teur de la collection qui les a reçues n'est pas prévenu de leur origine [1]. »

Ce jugement est tout-à-fait applicable à tous les autres objets archéologiques. Chaque localité devrait conserver ses trouvailles dans un établissement public. inviolable. Tout au moins, elles devraient être recueillies dans un musée proche placé avec indication de leur origine, pour faciliter aux travailleurs les études d'histoire locale. Toute spéculation en dehors de ce principe accuse une absence d'intelligence et de patriotisme. C'est ici qu'une loi serait bien nécessaire. pour conserver à chaque pays les éléments de son histoire.

C.-A. Ducis.

LA FAMILLE PUTHON EN AUTRICHE

La *Revue savoisienne* vient d'annoncer la mort de M. Puton, un de ses membres correspondants les plus distingués. L'amitié dont il nous honorait depuis vingt ans nous fait un devoir de dire un mot du regretté défunt, et de donner quelques détails sur une branche des Puthon qu'il venait de nous signaler et à l'étude de laquelle il s'intéressait.

François-Alfred Puton, inspecteur général des Forêts, directeur de l'Ecole nationale forestière, officier de la Légion d'honneur et de plusieurs ordres de chevalerie, est décédé, âgé de soixante et un ans, le 13 mai 1893, à Nancy. Une plume autorisée retracera la vie de l'homme d'élite, du savant professeur, citera ses travaux considérables et dira la grande perte que vient de faire l'Administration [2] Il laisse sa veuve, Marie-

1 *Musée de Lyon Inscriptions antiques*, 1892, IV, p 180

2. Entre autres ouvrages . *La Louveterie et la Destruction des Animaux nuisibles*, Nancy, 1872, 391 p. — *Manuel de Législation forestière*, Paris, 1876, 358 p — *Traité d Economie forestiere*, Paris, 1888-91, 3 vol. 900 pages

Madeleine-Lina, née Febvrel-Bergoënd, et un fils, Bernard, substitut du Procureur de la République à Saint-Mihiel.

M. Puton avait voué à la Savoie une affection sincère. Sa famille sort de Verdevens, près Taninge, et plus anciennement de Saint-Sigismond, sur Cluses. Dès 1721, elle demeure à Remiremont, où elle fut anoblie en 1786 et donnait, ensuite, une branche de barons militaires. En 1870, se trouvant à Annecy pour affaire de service, il cherchait, un peu à l'aventure, le berceau des ancêtres. La chose n'était pas facile, car il n'avait pour se guider qu'un vieux papier indiquant *Fleyrier*. localité absente, comme paroisse ou commune. des catalogues modernes et représentée aujourd'hui par Taninge. D'ailleurs, entre le pays d'origine et Remiremont les relations avaient cessé depuis longtemps et l'on s'ignorait tout à fait, bien que le village de Verdevens ait toujours eu des parents Puthon. Bref, on fut enfin fixé. Avec ses notes du Faucigny, avec celles recueillies en Lorraine, M. Albert Albrier publiait une notice intitulée : *Le baron Puton, sa vie et sa famille* [1].

En Lorraine, on écrit Puton, sans *h*. Tous nos documents donnent Puthon, sauf une reconnaissance en faveur de Jacques Malvenda, curé de Châtillon, par *Martinus Pucton de Altis Casalibus,* 1493. Sous ses deux formes, on sent un vocable gaulois : *pu, puc,* sommet : *ton, toun,* village ; — le village d'en haut, que, d'après le latin, le roman traduit par *Alt-Chosal*. L'endroit aura donné son nom à ses premiers habitants : une preuve, ce semble, de la haute antiquité de la *gens* Puthon qui, tout en se répandant en divers lieux de la paroisse de Saint-Sigismond, a toujours eu des siens dans le hameau des Hauts-Choseaux.

En terminant, M. Albrier disait qu'une branche de cette famille, branche sur laquelle manquent les détails, paraît s'être établie à Gratz et y avoir rendu des

1. *Mem. et Doc de la Soc. Savois d hist. et d arch*, tome XV.

services qui lui valurent la noblesse héréditaire. Le fait est vrai : il existe, en Autriche, une belle famille de ce nom, ainsi que nous le disait M. Puton, en ces termes : « Je reprends nos conversations savoyardes. J'ai reçu du Tyrol des nouvelles du baron Puthon, la famille dont M. Albrier a dit un mot et dont je vous ai causé jadis. Sa famille est de Saint-Sigismond, comme la mienne. C'est donc bien la même origine et la même famille ; c'est de plus une illustration pour notre Savoie, puisque son bisaïeul a rendu des services à son nouveau pays pour lui valoir des Lettres d'anoblissement et le titre de *Freiheer*. » Et il nous priait de chercher les ancêtres de Louis Puthon, tige de cette nouvelle branche, émigrée à Vienne, où le prince Eugène venait d'illustrer et de faire aimer le nom de Savoie.

Il fallait trouver à souder les deux branches. Mais il n'y a plus de Puthon aujourd'hui dans cette paroisse : où prendre les titres de famille ? Les registres du presbytère ne vont pas au-delà du XVII^e^ siècle. Jadis, nombreux furent les Puthon, et la multiplicité des mêmes prénoms, tels que Claude ou Claudy, déroute fort. Il fallait explorer les papiers des villageois dans les lieux où avaient campé des ménages de ce nom, parlementer avec les gens qui, n'entendant guère l'intérêt historique, soupçonnent que c'est toujours pour *des héritages* ; puis voir, en ville, les rares protocoles des notaires. Pour le généalogiste, précieux sont les livres terriers, mais en trouverait-on, car les Puthon étaient affranchis déjà, alors que la plupart des voisins étaient encore taillables ?

1656, oct 22, Roux, no^t^. — « Certifient les syndics et notables de Saint-Sigismond que François fils de François et petit-fils de Claude Puthon des Alt-Chosal, et les siens, sans que personne de leur agnation ayent jamais commis acte d'infamie, ont vivez et vivent dans la sainte religion catholique, et estre en légitime ma-

riage procreés jusques à l'infini, de condition libre et franche de M^r^ le duc de Nemours ainsy que resulte des livres de Reconnaissances stipulées par N^e^ Borgeois, 8 mars 1558 : et de plus le dit Puthon et les siens estre des anciens borgeois de la noble ville de Cluses capitale de la province de Foucegny. » (Original chez M^e^ A. Pochat. notaire à Cluses.)

La paroisse de Saint-Sigismond est située sur le versant d'une colline dominant la ville de Cluses et la vallée de l'Arve. Elle s'étend, au sud-est, par la Frasse. vers Arache et, par un crochet enlaçant, au nord, le ballon d'Agy, elle franchit la montagne pour donner au bassin du Giffre deux de ses hameaux, Chatelard et Hauts-Choseaux. — L'église (altit. 958^m^), dédiée au roi de ce nom, est flanquée d'un clocher élégant, aperçu de fort loin. L'industrie principale est l'agriculture et l'élève du bétail.

Le territoire comprend plusieurs petits villages et écarts. Découvrir celui où était né Louis Puthon, l'émigré, telle était la tâche qui s'imposait tout d'abord. Un acte du 25 juillet 1700, cité plus loin, met sur la voie et vous mène tout droit à *Crestoral*. Crestoral. hameau de la paroisse de la Frasse. autrefois Saint-Sigismond, est proche du chef-lieu d'Arache, en amont. Là, sur un tertre solitaire, à mi-côte, à l'entrée de la région alpestre, se montrent, au milieu des pommiers, cinq ou six habitations champêtres. aux toits bruns, à bardeaux de sapin, peuplées de laboureurs et d'horlogers. De ce nombre, est l'ancienne maison patrimoniale, habitée non plus par des Puthon, mais par M. Eugène Chardon, adjoint au maire. On y conserve plusieurs anciens papiers que nous lûmes en toute liberté, grâce à l'obligeance du propriétaire [1]. *Louis* Puthon s'y trouve, avec cinq générations de ses ancêtres, et deux générations de ses collatéraux, demeurés, après son départ, au pays.

1 M. Chardon a donné trois de ces titres au baron Victor Puthon

Ce résultat fut annoncé par M. Puton, de Nancy, au baron autrichien, qui nous écrivit d'Innsbruck, 29 mai 1890 : « M. Puton m'apprend la découverte faite, à Crestoral, chez M. Chardon, concernant la généalogie de ma famille. Grâce à l'intérêt que vous prenez à l'histoire des familles émigrées de la Savoie, j'ai maintenant les noms des pères et mères de mon bisaïeul Louis, émigré en Autriche. » Le baron Victor Puthon était venu à Saint-Sigismond, en 1870, au cours de son voyage de noces. Au presbytère, où il se présenta pour avoir l'acte de baptême de Louis, fut-il trop peu bien accueilli ? C'est très regrettable : la cause en était la guerre ; un inconnu, à l'accent peut-être un peu tudesque, en cette année où les journaux ne cessaient d'avertir de prendre garde à l'espionnage ! Plus tard, le baron ébauchait, de son côté, l'arbre des siens, à partir de Louis, tige de sa propre branche. On en était là, lorsque, il y a deux ans, sa nomination de gouverneur à Lintz est venue mettre fin à cette collaboration.

Cependant, pour ne pas laisser dans l'oubli une étude entreprise dans les circonstances précitées, nous avons cru pouvoir, sans indiscrétion, en publier les éléments ; elle sera comme un appendice au beau travail de M. Albrier.

LES PUTHON DE CRESTORAL

I. — Claude Puthon, fils d'Antoine ; 13 mars 1618, Me Jaquemoz Dussaix n' ; épouse Berthe Poetoz, dont il a Etienne qui suit :

II. — Etienne Puthon, enterré 14 nov. 1669 ; épousa Georgea, *donnée* à noble Claude de Bellegarde, 25 janv. 1633, dont il a Barthélemy, qui suit :

III. — Barthélemi Puthon ; baptisé 24 déc. 1634 ; teste, 10 mai 1688, Moret no' ; épouse, 8 juin 1666. Claudine Fornier, dont il a Clauda et le suivant :

IV. — Jean-François Puthon, né 3 mars 1672 ; est, avec sa mère veuve, partie à un acte de constitution de rente, Pernat no', 25 juillet 1700, où ils sont dits du village de Crestoral, pme de Saint-Sigismond (original chez Me Martin, notaire à Cluses) ;

syndic en 1707, mort, 20 avril 1710; épouse Marie Passier, ou Passy, dont il a : 1. Claude, bapt. 19 avril 1801; 2. Michelle, 16 mai 1703; 3. *Louis*, 24 juillet 1705, qui fait souche ci après, en Autriche; 4. Jacques qui suit :

V. — Jacques Puthon, bapt. 5 avril 1707; syndic, 1734 : teste en sa maison, à *Plon*, 19 déc 1770, Roux no^{re}; épouse, 18 août 1733, Andrée Saillet, dont il a : 1. Jean-Louis, qui fait une cession à son frère Alexis, 24 sept. 1775, Pernat, no^{re}; à Paris, 1778; 2. Bernard; 3 Alexis, qui suit :

VI. Alexis Puthon : épouse (contr. dot. 29 oct. 1776, Pernat no^{re}) Josephte Buffet, dont il a :

1. Catherine, à Joseph Revuz, de Cluses; 2 Marie; 3. Andréanne, à Noel Marin; 4. Elisabeth, à Pierre Cullat, dont Séraphie, mariée à François Chardon.

SOUS-BRANCHE, EN AUTRICHE.

I — Louis Puthon, né et baptisé à Saint-Sigismond, 24 juillet 1705; — Certificat de bonne vie et mœurs délivré au même lieu, 11 avril 1724 : mort, 1748; épouse, 1744, Eva Barbara Peisser von Werthenau (remariée, en 1749, au banquier Jean-George Schuller), dont il a le suivant :

II. — Jean-Baptiste baron Puthon (diplôme de noblesse, 1777); diplomate; ensuite directeur de la maison de banque Schuller et Comp^{ie}, à Vienne; épouse Catherine San Nicolò zu Stachlberg, dont il a Charles qui suit :

III. — Charles baron Puthon, banquier : épouse Apollonie baronne Badenthal, dont il a : 1. François baron Puthon, né en 1816, vivant à Vienne; 2. Louis, qui suit :

IV. — Louis baron Puthon; mort en 1849; épouse Wihelmine baronne Bouviez, morte en 1810, à Gratz, dont il a : 1. Charles baron Puthon, né en 1839, marié, en 1864, à Sophie Métioke, dont il a : Louis, lieutenant aux dragons; Léonore, Norbert et Charles; 2. Félicie; 3. *Victor* baron Puthon, né en 1842, gouverneur de la Haute-Autriche, à Lintz; épousé, 1870, Sophie comtesse Bombelles, dont il a, 1871, Henri, lieutenant aux dragons; 1874, Marthe; 1884, Alfred.

Ces notes sont le dernier souvenir de notre correspondance avec M. Puton, de Nancy. La *Revue*, qu'il aimait tant à lire, voudra bien les accepter à titre de pieux hommage à une chère mémoire.

H. Tavernier, *docteur en droit*.

ÉTUDE LITTÉRAIRE
SUR LES ŒUVRES POÉTIQUES
DE
J.-P. VEYRAT

(Suite.)

Chapitre IV. — Poésies religieuses.

I. — La première pièce du recueil, *A Dieu,* débute par un hymne magnifique à la gloire du Créateur. Mais à peine Dieu s'est-il laissé entrevoir à travers la création, qu'il se dérobe au regard de l'homme. Qui donc est-il, ce Dieu inconnu? Lui seul le sait, et le poète chante l'omniscience divine dans une strophe d'une harmonie toute lamartinienne :

Les portes de la mort à tes yeux sont sans voiles... (P. 6.)

Dieu connaît aussi les aspirations qui troublent le cœur du poète, ses « pâles agonies », et ses « grands espoirs profonds comme un abîme »; et le poète appelle Dieu avec les cris anxieux d'une âme qui ne serait pas bien assurée de le pouvoir trouver. D'ailleurs, Veyrat, qui rapporte tout à sa propre personne, ne peut longtemps parler d'un autre, cet autre fût-il Dieu. Il rappelle tout ce qu'il a souffert dans l'exil et c'est la meilleure partie de la pièce. Toutes ces souffrances, il les offre à Dieu avec l'ardeur enthousiaste d'un nouveau converti; il en appelle d'autres encore. avec une exagération de néophyte :

Ah! si ce n'est assez de toutes ces épreuves
Pour m'élever à toi sur ton divin Thabor,
Fais entendre ta voix, et dis-moi sur quels fleuves
Je dois aller pleurer encor...

L'exil n'a pas tari mes brûlantes paupières !
Seigneur, j'ai des genoux pour en user les pierres
Et des larmes pour les mouiller. (P. 11.)

La pièce, on le voit, commence dans le général et finit dans le particulier. Quelque sujet que traite le poète, c'est toujours à lui qu'il revient. Son domaine, dirait un philosophe, est tout subjectif : nous aurons lieu de le remarquer souvent.

Sainte-Beuve appelle cette pièce une belle sonate de poésie religieuse ; il y retrouve l'inspiration de Lamartine « avec je ne sais quelle saveur plus âpre et plus pénétrante ». Le célèbre critique a très bien jugé le caractère général de cette poésie : je me contenterai de faire remarquer que cette saveur âcre et pénétrante vient de ce que Veyrat a introduit dans son hymne à Dieu sa personnalité inquiète et douloureuse, et que l'ode sacrée s'est peu à peu transformée en élégie plaintive.

II. — La pièce intitulée *Aspiration*, écrite quelques mois plus tard, témoigne d'une inspiration plus apaisée, mais analogue. Le plan est le même, et le mouvement tout pareil ; mais le ton est moins amer : les souvenirs des mauvais jours ont revêtu une forme générale. La première pièce, Veyrat seul était capable de l'écrire : la seconde pourrait sortir du cœur de tous ceux qui ont souffert. Aux insomnies, aux luttes qui dévoraient sa chair, ont succédé la douce mélancolie et les soupirs d'amour :

Du jour où ta lumière à nos yeux se révèle,
L'on soupire après toi, beauté toujours nouvelle,
Fleur de l'éternité qui ravis les grands cœurs !... (159)

et l'amour divin lui inspire cette strophe superbe sur la grandeur de Dieu :

Oh ! qui pourra dire ta gloire,
Père de la nuit et du jour ?
L'enfer est plein de ta mémoire.

Le ciel frémit de ton amour
La foudre et les vents sont tes voiles,
Tu foules aux pieds les étoiles,
Tu marches dans l'immensité ;
Ton souffle remplit les espaces,
Les mondes naissent où tu passes,
Ton domaine est l'éternité !

III. — Aimant Dieu, il désire en être aimé ; il ne voit plus seulement sa grandeur et la magnificence de ses œuvres. il sent aussi sa bonté et il espère en sa miséricorde. C'est le dernier terme de l'évolution. Il croit, il aime, il espère. Il est regrettable que la pièce dictée par ce sentiment. *Aimé de Dieu*, ne soit qu'une esquisse. Elle respire du moins un apaisement tendre et confiant. dont Veyrat n'est guère coutumier.

Notons que. jusqu'ici. Veyrat, emporté par les angoisses de sa recherche ou l'ardeur de son amour, a parlé à Dieu à la seconde personne du singulier. Maintenant que la paix divine est descendue en lui. sa résignation plus apaisée et sa tendresse plus respectueuse se traduisent par un changement de nombre :

Celui que vous aimez, mon Dieu. bénit et pleure. (167.)

Chapitre V. — Poésies philosophiques.

I. — Veyrat considère sa pièce *A Childe-Harold* comme la clef de son ouvrage. « Childe-Harold, dit-il dans sa préface, est à nos yeux le symbole social de la philosophie du XVIII^e^ siècle : c'est la dernière expression de l'impuissance de l'idée encyclopédique. » (XIX.) Si Veyrat réussit à démontrer que cette philosophie conduit l'homme à sa ruine, il en aura prouvé la fausseté et le péril.

Dans un début éloquent, qui rappelle de fort près une célèbre apostrophe de Rolla, il s'écrie, en s'adressant à Childe-Harold, c'est-à-dire à Byron :

Dors-tu tranquille enfin dans ta tombe de pierre ?... (62.)

La science humaine l'a précipité dans l'incrédulité et le désespoir ; il cherche à fuir loin du pays natal l'ennui qui le ronge ; mais sa conscience est tourmentée par le remords d'avoir appris aux autres hommes

Que le ver était leur unique héritier. (62)

que les cieux sont vides, et que ce n'est plus la main de Dieu qui conduit le chœur des astres. Mais le théâtre des ruines les plus lamentables, c'est le cœur de l'homme, où tout bon sentiment est anéanti à jamais. Ah ! que les villes mortes où dorment les débris des empires d'autrefois, sortent de leur sépulcre ! Elles vont assister à une catastrophe plus effroyable que celles qui les ont réduites jadis en poussière.

Levez-vous, regardez, Thèbes, Memphis et Rome,
Car voici maintenant la ruine de l'Homme. (80.)

Comment, après un tel forfait, Childe-Harold pourrait-il jamais retrouver la paix du cœur ?

Au point de vue philosophique, cette pièce aurait sans doute l'importance que lui accorde Veyrat et que certains biographes lui concèdent trop facilement, si le développement logique y était plus rigoureux. Je ne dis pas que Veyrat n'ait pas raison, mais je dois aussi reconnaître que son argumentation, trop peu développée, se noie dans le flot d'images que ce sujet lui a suggérées. Mais, dira-t-on, une pièce de vers ne saurait avoir la raideur dogmatique d'un traité didactique. Je le veux : mais, pour donner un exemple de ce que l'on peut demander au poète comme raisonnement logique, je rappellerai la seconde Méditation de Lamartine, sur l'Homme. Elle traite le même sujet que la pièce de Veyrat, et elle est aussi adressée à Byron. Car Lamartine, qu'on traite de rêveur vague et inconscient, a su, mieux que tout autre poète, exprimer et discuter avec une admirable netteté et dans un langage toujours poétique les plus hauts problèmes de

la philosophie. Ne faisons pas d'ailleurs un crime à Veyrat de n'avoir pas égalé son illustre modèle, et reconnaissons comme il convient l'ampleur poétique de cette pièce, la grandeur de certaines images, parmi lesquelles se détache en pleine lumière l'apostrophe aux villes mortes, et l'intensité de sentiment avec laquelle il dépeint le misérable état de l'âme qui a perdu la foi. Cependant il y a des longueurs, des répétitions d'idées sous une forme à peine différente, des images dont la proximité ne fait qu'accentuer l'analogie, enfin une certaine monotonie de ton et même d'expression qui prouvent que la vivacité de l'imagination et les effusions du sentiment peuvent bien masquer pour un temps la faiblesse et l'indigence de la pensée, mais que l'imagination et la sensibilité sont incapables de remplir un grand sujet, et que, en poésie comme partout ailleurs, l'œuvre d'art a pour condition nécessaire, sinon suffisante, l'intelligence et la raison. Je fais ici cette remarque, moins pour Veyrat, qui ne la mérite qu'en partie, que pour beaucoup d'autres poètes de notre siècle, à qui elle s'applique tout à fait.

II. — Après nous avoir montré dans la destinée fatale de Childe-Harold quels sont les fruits du matérialisme, Veyrat nous enseigne par son propre exemple comment il faut revenir de la science à la foi, et du monde à Dieu. C'est dans la seconde des pièces adressées à sa sœur, qu'il intitule *Sapientia*, qu'il nous raconte son retour au catholicisme. Sa sœur, dont il a imploré les conseils et les prières, lui demande sa confession : il va la lui faire tout entière.

Le monde d'abord l'a séduit; il a tout voulu embrasser à la fois, la science, l'amour et le bonheur,

Car savoir, c'est aimer ; aimer, c'est être heureux ! (102.)

Il étudie l'humanité : mais il n'y entend que

Le long cri de détresse échappé de l'histoire. (104.)

et ce fut, ajoute-t-il, « le premier cercle de mon enfer ». L'étude de la nature ne lui offre qu'une énigme inexplicable, et ce qu'il peut le moins connaître, c'est sa propre destinée.

Puisque le bonheur n'est pas dans la science, peut-être l'amitié ou l'amour le lui offriront-ils? Nouvelle désillusion! C'est l'âge de fer dans toute son horreur, la décadence de toute une race. Voilà les résultats de l'influence de Voltaire, et le peuple, qui n'a plus de foi, s'est laissé aller aux vices les plus dégradants. Pour échapper à la chute fatale où les doctrines matérialistes entraînent l'humanité, il n'y a qu'un chemin, c'est la religion. Dieu seul, adoré suivant les rites qu'il a révélés, donnera le bonheur à ses disciples soumis.

Cette pièce est. à mon gré, plus remarquable que la précédente, et pour la force du raisonnement, et pour l'ampleur aisée du développement, et pour la beauté des images. Cependant, au point de vue logique, il y a un endroit faible; c'est celui où, ayant reconnu la vanité des choses humaines, il se jette dans les bras de Dieu pour y trouver la paix et le bonheur. Il n'y a pas de démonstration, il n'y a qu'une affirmation posée en un seul vers :

Le bonheur n'est pas là, ma sœur, il est en Dieu (123.)

Je sais bien que la raison humaine est impuissante à prouver l'infini, et qu'un acte de foi est encore le plus sûr moyen d'arriver jusqu'à Dieu. Mais, puisque Veyrat s'est posé en poète philosophe et social, il aurait dû au moins faire aux intelligences égarées des incrédules la grâce de leur éclairer un peu la route en apportant, sinon des preuves, au moins des probabilités, et ne pas leur imposer un saut aussi brusque des ténèbres du présent dans le grand jour de l'avenir.

D'ailleurs, il a laissé une grave lacune dans son ar-

gumentation, qui se trouve ainsi fort affaiblie. Il a fait appel à l'intelligence et au sentiment et il en a reconnu la vanité : mais il a négligé d'examiner l'action, qui est viande moins creuse, comme dirait Molière, et qui peut devenir pour l'homme la source la plus sûre du bonheur.

Il est bon de noter encore que, pareil à tous les poètes spiritualistes du siècle, Veyrat charge Voltaire de toutes les responsabilités du présent, et en fait le représentant le plus éclatant des doctrines matérialistes, ce qui est fort discutable. L'année précédente (1839), Victor Hugo traitait Voltaire de « noir démon » *(Regard jeté dans une Mansarde)*, et Musset lui adressait dans *Rolla* l'apostrophe que tout le monde connaît. Veyrat à son tour l'appelle le fléau de Dieu, et écrit contre lui cette virulente période :

> Ma sœur, quand vous voyez s'arrêter sur les villes
> Le point noir menaçant des tempêtes civiles...
> Quand les femmes n'ont plus la pudeur sur les lèvres,
> Que dans les corps émus passent d'ardentes fièvres,
> Que les antres impurs des prostitutions
> Dévorent, jour et nuit, les fils des nations,
> Quand vous voyez la peste étendre ses ravages,
> Les hommes s'égorger dans des luttes sauvages,
> Les mères trafiquer du sang de leurs enfants,
> La mort serrer le monde en ses bras étouffants,
> Oh ! dites-vous, ma sœur, dans votre paix profonde,
> Voltaire n'est pas loin.. et priez pour le monde. (123.)

III. — La conclusion pratique de toute cette philosophie se trouve exprimée dans la pièce adressée *Aux Chrétiens du XIXe siècle*.

Alors que le monde leur ordonnera d'abjurer leurs croyances et de sacrifier aux faux dieux, ils s'écrieront, inébranlables comme Eudore, le héros des *Martyrs* : « Je suis chrétien. » Il ne faut pas désespérer de l'avenir, car,

> Quels que soient les flots qui portent le navire,

Ils poussent vers le port ; gardons-nous de maudire !
Indomptés ou soumis, qu'ils aillent, nous irons !
Amis, le mal n'est pas dans les vents et l'orage :
Pourvu que le vaisseau soit sauvé du naufrage,
Nous, les rameurs d'un jour, s'il faut, nous périrons. (172)

Cette pièce, assez courte, est fort belle. Elle respire surtout une grande sincérité, et je ne crois pas qu'après avoir entendu l'accent plein de franchise et de fermeté avec lequel le poète invite les chrétiens ses frères à s'unir à lui pour vaincre ou périr, on puisse encore l'accuser de s'être converti pour obéir à ses intérêts et pas à ses convictions.

Chapitre IV. — L'Amour.

Les pièces qui ont pour sujet l'amour sont au nombre de sept. J'y joindrai le morceau qui termine la *Station poétique* : *L'Heure du Départ,* qui se rattache logiquement à *La Coupe de l'Exil,* et qui doit être intercalé au milieu de la pièce intitulée *Blanche,* où il raconte la triste mort d'une jeune fille abandonnée par son amant. *L'Heure du Départ* n'est autre chose que leur dernier entretien. L'expression de l'amour y tient fort peu de place. C'est une histoire sobrement racontée, et qui respire une émotion discrète. Bien que le récit soit tout impersonnel, il semble que cet amant infidèle ne soit autre que Veyrat lui-même.

Les consolations qu'il adresse *A une Victime de la Calomnie* expriment plutôt une pure affection qu'un amour proprement dit, et le poète s'y montre moins amant que consolateur. Il paraphrase en vers émus la parole du Christ : « *Beati qui lugent !* » et termine par une invocation à Dieu, d'un sentiment analogue à celui que nous avons noté dans *Aspiration.*

Dans *Rêve d'une Heure,* le poète cherche une âme qui le comprenne ; mais il sait que l'amour humain n'est qu'un rêve, qu'il est interdit à l'homme de réali-

ser. C'est là un amour qui n'est pas du tout sensuel, et qui reste dans les régions du platonisme ou plutôt du mysticisme.

Les quatre autres pièces ont pour objet cette jeune fille qu'il aima dès son enfance et qu'il nomma sa sœur. La peinture qu'il en fait (Cf. p. 140) est tout immatérielle, on prévoit que les sens n'auront pas grande part à cet amour. L'entretien qu'ils ont ensemble le prouve surabondamment (p. 144). Elle ne lui parle que d'esprits célestes et d'immortalité, et il répond par des protestations de dévouement qui s'adressent à Dieu plus qu'à la bien-aimée. Cette absence de sensualité n'empêche pas cet amour d'être très vif et très véritable. C'est par des accents d'une pureté idéale que la jeune fille conclut leur entretien, dont la suite ne peut être qu'une élévation vers Dieu.

Et tous deux humblement, à genoux sur la pierre,
Nous récitions ensemble une ardente prière ;
Nos soupirs s'élançaient de nos cœurs vers les cieux,
Et des larmes d'amour s'échappaient de nos yeux. (146.)

Quand, sur la fin de son exil, il revient près du lac qui a entendu leurs premiers entretiens, il ressent plus vivement les ruines irréparables de ses espérances en face de l'éternelle renaissance de la nature. Il a perdu pour jamais son *Etoile du Matin*. Mais la perte de cet amour ne lui est pas aussi sensible que celle de sa foi, et, tout en versant sur son bonheur perdu *Une Dernière Larme*, il s'en excuse avec une naïveté qui semblerait cynique, si on la sentait moins sincère

Cette larme, du moins, ce sera la dernière
Qu'un souvenir d'amour m'arrachera des yeux (181.)

Ce n'est pas là le désintéressement égoïste d'un cœur sec qui veut se débarrasser d'un souvenir fâcheux, mais le détachement d'une âme religieuse qui rompt avec ses dernières affections pour mettre en

pratique la parole du Christ : « Mon royaume n'est pas de ce monde. »

Cependant il a une révolte contre ce dur sacrifice, et ne peut effacer de son cœur le pur amour qu'il a conçu pour Elle. C'est pourquoi il lui propose *Un Dernier Rendez-vous* ; mais il concilie à la fois sa tendresse et sa religion en le lui donnant au ciel.

Nous avons fait remarquer dans le *Récit* le rôle de protectrice céleste joué par cette jeune fille. Telle nous la retrouvons dans l'unique *Sonnet* que Veyrat ait écrit. Nous l'y voyons, debout sur le seuil de la patrie éternelle, prenant par la main le poète échappé aux orages du monde, et vêtue de la blanche tunique des anges gardiens.

Ange consolateur, tu m'attendais au port.

On le voit, le passage du platonisme au mysticisme est achevé. Les esprits exaltés comme celui de Veyrat ne s'arrêtent pas en chemin ; si leur amour n'a pas d'effets terrestres, ils en rêvent la réalisation dans les unions mystérieuses d'outre-tombe.

(A suivre.) Georges Martin.

NOTICE

SUR

L'ASTRONOME BOUVARD

(Suite et fin)

Travaux météorologiques. — Pendant la période qui s'écoule entre la publication des Tables et les dernières années de sa vie, Bouvard ne se reposa pas sur ses lauriers. Il dirigea son activité dans une voie des moins frayées, où les résultats à obtenir présentent une

utilité générale qui tentait son caractère; nous voulons parler de la météorologie. Chose singulière, c'est la partie la plus généralement ignorée des travaux de notre si distingué compatriote, et cependant celle où peut-être il produisit le plus. Lui-même écrivait :

« J'espère qu'alors les géomètres daigneront s'occuper de la théorie ; et, si l'on parvient à démontrer ma formule, la même théorie fera connaître également la cause des grandes variations du baromètre, qui jusqu'à présent sont inexplicables. La météorologie deviendra une science, car jusqu'à présent elle n'a pas mérité ce nom puisque nous ne connaissons encore rien sur cette matière. »

Du vivant de Laplace, il s'était occupé déjà de discuter les observations météorologiques qui avaient été faites à l'observatoire ; il en présenta les résultats à l'Académie des sciences à la fin d'avril 1827, dans un volumineux mémoire [1]. Ces observations sont au nombre de plus de cent mille, tant barométriques que thermométriques : elles ont été faites régulièrement [2], et jour par jour, sans interruption, au lever du soleil, à 9 heures du matin, à midi, à 3 heures et à 9 heures du soir.

Les observations barométriques embrassent un espace de onze années, de 1816 à 1827 ; les thermométriques, vingt-et-une années de 1806 à 1827. Les variations barométriques y sont étudiées entre les différentes heures du jour ; toutes les circonstances accidentelles

1 *Memoires sur les observations meteorologiques faites a l'Observatoire royal de Paris*, par M A Bouvard ; inséré dans le tome VII des *Memoires de l Institut*, pages 267-343

2 Dès la premiere page du mémoire se trouve la note suivante : « Les observations metéorologiques de l'Observatoire royal sont faites, depuis 1808, par mon frere Joseph Marie Bouvard, agent du Bureau des Longitudes, charge specialement de ces observations. M le baron de Humboldt n a donc pas ete exact, dans sa *Relation historique*, 5e livraison, page 305, lorsqu il dit que les observations meteorologiques, que M Arago publie dans son *Journal de Physique et de Chimie*, sont de ce savant. »

Nous parlerons plus loin de ce frere de Bouvard

qui peuvent modifier la variation diurne, telle la direction du vent, sont examinées dans leurs effets.

Le même mémoire comprend la détermination, par l'application des formules de Laplace, des oscillations de l'atmosphère dues à l'action de la lune. Enfin, de l'ensemble des observations thermométriques l'auteur a cherché à tirer une formule qui pût les représenter.

Le mémoire est suivi de vingt-et-un tableaux relatifs à l'état de l'atmosphère, jours couverts, pluvieux, brouillard, gelée, neige, direction des vents, quantités de pluie tombées, etc.

Avant l'impression de son travail dans les *Mémoires de l'Institut*, Bouvard en avait publié un résumé [1] où il donnait en même temps le résultat de ses remarques sur les différents vents qui peuvent régner simultanément dans l'atmosphère, et sur leur influence dans les indications du baromètre. L'année suivante, en 1828, il publiait un extrait d'un nouveau mémoire sur la *Variation diurne du baromètre*. Il se proposait de rechercher la loi et les causes des variations diurnes de la pression atmosphérique, en tirant parti des observations faites dans divers endroits du globe ; et il croyait pouvoir déduire de ses travaux « qu'en partant de l'équateur, les périodes diminuent à peu près proportionnellement au carré du cosinus de la latitude, et que ces mêmes périodes, sous l'équateur, en s'élevant à de grandes hauteurs, diminuent dans le rapport inverse des températures des lieux où les observations sont faites [2] ».

Bouvard communiqua ce travail à l'Institut au mois de décembre et le retira ensuite pour le revoir. Les membres du Bureau des Longitudes l'accueillirent favorablement : il fut même convenu qu'on favoriserait le plus possible ce genre d'observations, pour arriver

1 *Correspondance mathematique et physique* de Bruxelles, tome III, 1827

2 *Notice* sur Alexis Bouvard, par M. Quetelet.

à la connaissance plus intime des lois qui dominent les grands mouvements périodiques de notre atmosphère. C'est ce qui résulte de l'extrait suivant d'une lettre de Bouvard écrite le 24 janvier 1829 à M. Quételet :

« Pour confirmer mes hypothèses sur le phénomène de la variation diurne du baromètre, le Bureau des Longitudes m'a autorisé à faire construire des baromètres pour en donner aux voyageurs, qui seront disposés à faire des séries d'observations dans des lieux où il importe le plus d'en faire : sous l'équateur, au niveau de la mer et à de très grandes élévations au-dessus de ce niveau. Il serait également important d'en faire à de très grandes latitudes ; mais, pour obtenir des résultats exacts, il faut que ces observations soient continuées longtemps, afin de détruire les erreurs des causes locales, qui sont d'autant plus prépondérantes que les périodes diurnes sont moins prononcées ; et, comme elles vont toujours en diminuant en allant vers l'un ou l'autre pôle, les erreurs des observations, indépendamment des causes locales, sont du même ordre que la plus grande des quatre périodes diurnes.

« Pour bien déterminer les lois de ces variations, il importe que les observations soient faites aux époques des maximum et minimum. On peut également faire concourir les observations faites à d'autres instants, parce que la formule peut les employer conjointement avec les autres ; et même, pour bien déterminer les lois, il faut multiplier les observations autant que possible.

« Lorsque j'aurai réuni un grand nombre d'observations équatoriales, que je regarde comme les plus importantes, je ne doute pas que je ne puisse alors confirmer mes idées sur ce singulier phénomène météorologique. J'espère qu'alors les géomètres daigneront s'occuper de la théorie ; et, si l'on parvient à démontrer ma formule, la même théorie fera connaître éga-

lement la cause des grandes variations du baromètre. qui jusqu'à présent sont inexplicables. La météorologie deviendra une science, car jusqu'à présent elle n'a pas mérité ce nom, puisque nous ne connaissons encore rien sur cette matière. Les temps à venir confirmeront, je l'espère, mes idées. à moins que je ne me trompe grossièrement sur les lois de ce phénomène. »

Que l'on considère l'organisation systématique actuelle des observations météorologiques. et il ne paraîtra pas exagéré d'en faire l'origine à la décision prise par le Bureau des Longitudes, d'en trouver le motif et la justification dans les travaux de notre compatriote.

Nous terminerons ici l'exposé que nous avions projeté d'écrire des travaux les plus importants de Bouvard. Ils suffiraient, l'on en conviendra, à établir la réputation scientifique de plusieurs ; nous ajouterons, d'un mot, que Bouvard prit une part généralement active, à tous les grands travaux astronomiques et géodésiques qui illustrèrent Paris et la France au commencement de ce siècle, particulièrement à ceux relatifs à l'établissement des étalons-unités du système métrique.

Cette carrière si remplie, si utilement remplie, est peu connue même des compatriotes de Bouvard. Cela tient en grande partie à la modestie de son caractère qui ne le poussait nullement à se mettre en évidence à l'aide de procédés artificiels plus communs de nos jours qu'ils ne l'étaient alors. A ce point de vue, il se montra constamment plus zélé pour les autres que pour lui-même :

« Si j'étais jeune, mon ami, écrivait-il en 1828 à M. Quételet, je me livrerais sans relâches aux travaux les plus pénibles de la science, afin que ma patrie pût rivaliser avec les pays étrangers. Vous êtes jeune, et bientôt vous aurez un bel observatoire, muni de bons instruments : tâchez de prendre rang parmi les savants

que j'admire, et dont je suis presque jaloux. Mais, hélas ! mon temps est presque passé ; je ne puis plus rivaliser avec personne. Il ne me reste donc plus rien d'important à faire sinon d'exciter les jeunes savants, à leur donner des conseils, à leur tracer grossièrement la route qu'ils doivent suivre pour acquérir une réputation bien méritée et les éloges de la postérité... »

Lui-même songea-t-il jamais à un souvenir de la postérité ? En tout cas, cette espérance ne sera point déçue : le nom de Bouvard a été inscrit par la reconnaissance et par l'amitié dans deux ouvrages immortels : la *Mécanique céleste* et l'*Exposition du système du Monde*. Il était glorieux, ajoute Arago, de laisser en mourant le droit de faire graver sur sa tombe : « Il fut le collaborateur et l'ami de Laplace. » Quel éloge ne pâlirait point à côté de ces paroles ! [1].

Distinctions honorifiques. — Nous avons cité plus haut les dates des nominations de Bouvard soit au Bureau des Longitudes, soit à l'Académie des sciences. Il exerça pendant l'année 1808 les hautes fonctions de président du Bureau des Longitudes, et à partir de 1809 jusqu'à sa mort celles de trésorier. En 1811, il reçut la croix de chevalier de la Légion d'honneur, plus tard la rosette d'officier. Vers la fin de 1839, le gouvernement belge lui faisait parvenir la décoration de chevalier de l'Ordre de Léopold, en reconnaissance de la manière obligeante dont il était intervenu avec Arago, Daunou et Gambey dans la comparaison du mètre et du kilogramme destinés à la Belgique avec le mètre étalon et le kilogramme déposés aux Archives de France [2].

L'Académie royale de Bruxelles le nommait en 1825 membre correspondant pour la classe des sciences. L'année suivante, au cours d'un voyage en Angleterre,

1 Arago, *Discours prononcé*, etc.
2 Quételet, *Notice*

Bouvard trouvait auprès des savants anglais l'accueil le plus cordial, et la Société royale de Londres le nommait par acclamation membre étranger. « Cette distinction, qui ne s'accorde qu'à un petit nombre d'élus, le flattait surtout par la manière dont elle était accordée dans les lieux où avaient siégé Newton, Herschel et cette suite de savants illustres qui feront à jamais la gloire de l'Angleterre [1] » Bouvard, enfin, faisait partie de l'Académie royale des sciences de Turin [2]. Sans doute, il était sensible à ces hautes distinctions, mais il n'y voyait pas seulement le titre qui y était attaché : « Etre associé aux académies, écrivait-il, c'est la seule ambition du savant : quant à moi, je n'en ai pas d'autre : malheureusement, plus on obtient de faveurs de ce genre, plus on a de devoirs à remplir. »

Quel exemple que celui donné par cet humble enfant des montagnes, venu seul, pauvre, sans soutien à Paris, et qui s'élève aux plus hautes dignités scientifiques !

« Si, envisagée surtout de son point de départ, dit Arago. la carrière parcourue par M. Bouvard est immense, c'est que notre ami fut toujours animé d'une ardeur extraordinaire pour le travail ; c'est que le découragement ne l'atteignit jamais ; c'est que sa persistance à recommencer sans cesse la même recherche pourrait servir de modèle aux plus opiniâtres. »

Caractère moral. — Bouvard brûlait pour la science du feu sacré ; il s'était voué aux études astronomiques avec une ardeur touchant à la passion ; et cette passion, comme toute autre, ne laissait pas de le rendre quelquefois malheureux. Ainsi, l'approche d'un phénomène céleste important le mettait en fièvre ; un nuage qui, dans le moment d'une éclipse d'étoile ou de satellite, menaçait de lui dérober la vue de la Lune

1. Quételet, *Notice.*
2. F. Miquet, *Les Savoyards au XIX^e siècle*

ou de Jupiter, le plongeait dans le désespoir ; sur la fin de sa vie, il rapportait encore avec une douleur naïve les circonstances qui, quarante ans auparavant, l'avaient empêché de faire certaines observations [1].

Observateur exercé et habile, il passa, pendant de longues années, toutes les nuits sans nuages à côté des grands instruments de l'Observatoire. Son dévouement faillit même lui coûter cher. Pendant une nuit d'hiver, il s'était placé sur le haut de l'Observatoire pour s'occuper de la recherche des comètes. A un moment donné, attendant une éclaircie pour travailler, il s'endormit ; la neige vint à tomber. Saisi par le froid, Bouvard se réveilla n'ayant même pas la force de se traîner sur la plate-forme de la maison. Il tomba le long de l'escalier plutôt qu'il ne le descendit ; on le releva sans connaissance. A la suite de cet accident, une pneumonie se déclara, compliquée d'une ophtalmie ; on craignit pour ses jours. A peine convalescent, encore étendu dans son lit, Bouvard demanda sa table de logarithmes et se mit à calculer avec une ardeur plus grande que jamais. Ce trait peint l'homme.

L'imparfaite ébauche que nous avons tentée de la vie et des travaux d'Alexis Bouvard serait incomplète si nous n'insistions pas comme il convient, sur l'infinie bonté de son cœur. Nous l'avons signalée déjà à propos de sa collaboration avec Laplace ; elle avait créé entre l'illustre géomètre et le modeste savant une affection dont on pourrait trouver la mesure dans la douleur que ressentit Bouvard à la perte de son ami. Il lui devait tout. Il ne l'abandonna pas un instant [2] pendant la maladie qui devait emporter Laplace, le 5 mars 1827. Quelques jours plus tard, il écrivait à M. Quételet qui le sollicitait de faire un voyage auprès de lui à Bruxelles afin de le distraire de son chagrin :

1. Arago.
2. Fourier, *Eloge de Laplace*.

« Je suis bien sensible à toutes les choses bienveillantes que vous m'avez fait le plaisir de m'écrire dans votre lettre du 7 courant. La perte que nous venons de faire sera sentie dans toute l'Europe. La mort de ce grand homme m'accable ; ami intime depuis trente-deux ans, ayant passé ma vie à travailler avec lui pour les progrès des sciences, confident de ses pensées, je me trouve maintenant abandonné sans retour de l'homme avec qui j'étais pour ainsi dire identifié. Je ne suis plus en état, quant à présent, de penser à rien. Mes idées sont tellement confuses, que je passe les jours sans trop savoir comment.

« Le jour fatal de la mort du Newton français, je suis parti pour Arcueil [1] avec sa veuve inconsolable, et je ne viens à Paris que pour passer quelques instants. Je ne puis quitter cette famille si respectable, mon absence serait dans ce moment impossible. En conséquence, mon cher ami, je ne quitterai point Paris avant quelques mois. Recevez, je vous prie, mes remercîments pour votre obligeante invitation d'aller me consoler, chez vous, de mes peines et de mon profond chagrin. Je préfère aller vous voir dans un temps plus heureux, dans un temps où j'aurai l'âme plus calme..... [2] »

M. Quételet avait été avisé de la mort de Laplace par une lettre que lui écrivait un jeune homme que Bouvard avait pris en affection et qui demeurait près de lui. Nous citerons un passage de cette lettre qui est un témoignage sincère de la bonté de Bouvard :

« Je viens vous faire part de la perte irréparable que nous avons faite de l'illustre auteur de la *Mécanique céleste*. Il est expiré ce matin, à neuf heures cinq minutes, dans les bras de son ami de trente ans, M. Bou-

1 Laplace y possédait une maison de campagne voisine de la demeure de Berthollet avec qui il avait entretenu d'amicales relations.

2 QUÉTELET *Notice*, déjà citée.

vard, qui ne vivait en quelque sorte que pour M. Laplace. L'excellent et respectable M. Bouvard est plongé dans la plus grande désolation. Cette séparation est pour lui un coup de foudre. Faut-il que j'aie vu couler des yeux de cet homme de bien des ruisseaux de larmes ! Joignez-vous à nous pour le consoler de cette perte [1] ».

Toute l'affection que Bouvard éprouvait pour Laplace, il la continua à sa veuve. Il se rendait toujours régulièrement à Arcueil, comme si la mort n'y avait rien changé ; il n'y voyait plus son ami, mais il avait la consolation dans des lieux encore pleins de lui.

Ses relations. — Bouvard se tenait plutôt en dehors de ce qu'on appelle le monde. Outre qu'il manquait un peu, par son origine, du genre d'éducation nécessaire pour y bien figurer, la nature et l'étendue de ses travaux lui prenaient un temps considérable, quoique admirablement distribué [2]. Il n'avait qu'un petit nombre de relations, la famille Laplace, le baron Louis, Mlle de Rigny, Poisson ; mais des relations intimes, dévouées, des amitiés chaudes et solides qu'il conserva jusqu'au-delà du tombeau.

Il vivait à l'Observatoire entouré du respect le plus grand : lorsque, dans les dernières années de sa vie, l'affaiblissement de ses facultés intellectuelles et physiques pesait déjà sur lui, il ne cessa pas de trouver parmi les habitants de l'illustre maison quelque partenaire pour sa partie de trictrac, quelque auditeur pour

1 *Notice*, citée

2 L'habitude de calculer, écrit M Quételet, lui avait donné une admirable facilité de travail en ce genre. Il était si sûr de son fait que, quand il entreprenait des calculs nouveaux pour résoudre une difficulté scientifique, il faisait, à peu près comme l'ingénieur, un devis de son travail et estimait d'avance combien il aurait de logarithmes à chercher, d'équations à résoudre, combien de cahiers à remplir et de journées à employer On conçoit qu'on était mal venu en cherchant à faire perdre son temps à un homme qui savait si bien en régler l'emploi.

ses conversations devenues bien monotones. « Calculer était devenu pour Bouvard un besoin quotidien, et alors même que son petit travail ne pouvait plus être utilisé, ces messieurs lui laissaient croire que ses calculs avaient le mérite de ceux qu'il faisait autrefois. » Témoignage respectueux d'attention délicate, les confrères de Bouvard revoyaient ses calculs en secret avant de les livrer à l'imprimeur, et jusqu'à la fin ce vieillard respectable put croire qu'il était, comme par le passé, utile à la science dans la mesure de ses forces.

Sa vie intime n'avait pas été heureuse. Il n'avait trouvé aucune des joies domestiques auxquelles il pouvait prétendre, ni le calme tranquille et reposant, dans l'union qu'il avait contractée avec une compatriote à la fin du siècle précédent. Deux enfants lui étaient nés, un garçon et une fille qu'il avait malencontreusement appelée Uranie. Peu après la naissance de cette enfant, il avait dû se séparer de la mère qu'il ne revit jamais plus. Son fils, assez bien doué, ne lui donna aucune satisfaction, au point qu'à dix-huit ans, on dut l'embarquer pour l'Amérique, où l'on ne sut même pas s'il était arrivé. La fille, chétive, presque infirme, mourut avant qu'elle eût vingt ans.

Bouvard reporta son affection et ses soins sur ses parents qu'il n'oublia point ; ses libéralités envers eux augmentèrent aussi rapidement que les appointements de ses diverses places. Il avait fait entrer à l'Observatoire, au titre d'agent du Bureau des Longitudes, un frère aîné, Joseph-Marie, qu'il avait chargé des observations météorologiques, et qui du reste n'était capable que de cela.

C'était un garçon inculte, vivant comme un ours dans le réduit qu'on lui avait attribué, ne cultivant que la société du concierge de l'Observatoire, un compatriote aussi, celui-là. On le voyait passer à heures fixes, allant observer le thermomètre en fredonnant

une lugubre chanson d'aveugle. Il était courbé en deux, laid à faire peur, et l'habit qu'il devait à la munificence de son frère n'ajoutait rien à ses charmes.

Cet habit avait une histoire. Bouvard, comme tous ceux dont les commencements ont été durs, était économe, il aimait à utiliser tout ce qui n'était pas absolument inutilisable. Ayant acheté un billard de concert avec Arago et Mathieu, il arriva qu'un soir le tapis en fut taché par la lampe. On le remplaça à frais communs ; mais Bouvard réclama le tapis taché d'huile et y fit tailler un habit pour son frère que depuis on n'appela plus que « le vieux lézard », ou encore « billard ». Ce malheureux mourut subitement à la fin de 1835, et cette perte ne laissa pas que d'affecter vivement Bouvard.

Au point de vue physique [1], Bouvard n'était pas ce que l'on appelle si communément distingué ; son ensemble était peu agréable et il prisait beaucoup. Il avait bien sacrifié aux goûts du temps en portant une perruque, seulement il en avait deux, l'une brune et l'autre blonde, qu'il portait alternativement. La blonde paraissait avoir ses préférences. C'était le n° 1, celle de la tenue de gala : il la mettait quand il allait dîner chez la marquise de Laplace ou chez M^lle^ de Rigny.

Un certain air de gravité majestueuse répandu sur sa personne, un parler lent et lourd pouvaient faire croire à qui ne connaissait pas Bouvard qu'il n'était dépourvu ni de vanité, ni d'une certaine estime de soi-même. Combien l'appréciation eût été fausse ! Et, cependant, elle aurait pu s'appuyer sur les faits : il eût été explicable que Bouvard montrât quelque orgueil du chemin qu'il avait fait et des belles relations de l'humble fils du modeste paysan savoyard.

1. Le Musée d'Annecy possède un portrait à l'huile de Bouvard ; il est placé dans la salle de lecture de la Bibliothèque aux côtés d'Eustache Chappuis et du cardinal de Brogny.

Fréquemment il dînait hors de chez lui, tandis qu'au contraire il recevait à sa table, le jeudi soir, une dizaine de personnes choisies parmi les savants et ses amis intimes. Bouvard, qui était la candeur même, devait bien un peu quelquefois égayer les convives. Ainsi, dînant un soir chez la marquise de Laplace, qui offrait à ses invités un superbe poisson, elle s'écrie :

« — Remercions tous ce bon Bouvard, c'est lui qui m'a envoyé ce matin ce monstre marin. »

« Alors, Bouvard, modestement, pour se dérober aux remerciements, répond :

« — C'est Gambard qui m'a envoyé ce poisson de Fécamp : j'ai dit sur le champ : je dîne ce soir chez Mme de Laplace, demain chez le baron Louis, mercredi chez Mlle de Rigny ; si je le garde jusqu'à jeudi, il sera gâté, autant le donner à la marquise ! »

C'est aussi dans une réunion que Plantamour, le futur directeur de l'Observatoire de Genève, lui raconta avec le flegme le plus imperturbable que le bon Dieu venait de tomber sur la terre ; un garde champêtre l'avait trouvé dans un champ et avait osé, vu sa tenue, le conduire à la mairie :

« — Ah bah ! il a osé ? s'écria Bouvard, qui croyait tout ce qu'on lui disait et ne se ravisait qu'ensuite.

« Il avait de ces naïvetés qui faisaient la joie des élèves astronomes et de nous tous, nous écrit-on, car la jeunesse est parfois moqueuse, mais nous ne laissions rien voir de nos sourires devant Bouvard que jamais nous n'aurions voulu affliger. Et puis, si vous saviez quels côtés risibles il y avait même chez des hommes de génie, comme Ampère, vous comprendriez que les naïvetés et les étourderies des savants ne manquent pas de mérite.

« Je le répète, jamais nous n'avons eu la cruauté de nous moquer ostensiblement du savant brave homme,

mais entre nous il était impossible de ne pas s'en divertir.

« Il y avait surtout une histoire de râtelier qui eût fait pâmer d'aise un hypocondriaque. Un Savoisien, dentiste, vint s'établir à Paris et sollicita de son savant compatriote Bouvard la permission de lui faire un râtelier qui le *poserait* dans le monde savant ; Bouvard consentit à servir de réclame au débutant qui lui apporta une machine massive et suppliciante, ornée d'un ressort de la force d'un cheval. J'avais dit à Bouvard qu'il allait être joli comme des amours avec ses trente-deux dents d'une entière blancheur.... Hélas ! quand le pauvre homme introduisit dans sa bouche cette *poire d'angoisse,* il commençait à dire en serrant les dents :

« — Je crois que j'aurai de la peine à m'habit.... le mot était interrompu brusquement, le ressort agissait et la bouche s'ouvrait comme un four. Le pauvre patient était alors obligé de prendre le nez d'une main, le menton de l'autre et de rapprocher ces deux ennemis.

« Vous devinez que le râtelier fut mis de côté, mais l'*habile* constructeur, perdant la publicité cherchée, eut l'audace de demander 1,000 francs à son compatriote, somme qui lui fut d'ailleurs et justement refusée. »

Bouvard ne revint qu'une fois, croyons-nous, dans son pays natal, en 1829, et encore dans une circonstance des plus fâcheuses pour la bonté de son cœur : il accompagnait aux eaux d'Aix un jeune astronome déjà célèbre dont il fut le père adoptif, nous voulons parler de Gambard. C'est Bouvard, en effet, qui découvrit et développa les qualités remarquables dont Gambard fit preuve dans sa carrière trop tôt brisée. Sous le rapport intellectuel, Bouvard avait toute raison d'être fier de son élève ; mais il n'était pas dans sa destinée

d'éprouver jamais un bonheur complet, la santé chancelante de Gambard ne cessa de l'inquiéter. Il profita d'une amélioration passagère pour faire avec lui le voyage dont il est question : « ..... la santé de mon cher ami Gambard se rétablit un peu ; il doit aller prendre les eaux en Savoie ; je me propose d'aller le rejoindre pour passer quelque temps avec lui. Je ne puis guère lui refuser cette satisfaction, car si je donnais la préférence au nord de l'Allemagne, il serait très affligé de ma conduite à son égard. C'est un de mes enfants adoptifs. »

Au cours de ce voyage en Savoie et en Suisse, Bouvard assista à la réunion de la Société Helvétique qui avait lieu, cette année, à l'hospice du Grand-Saint-Bernard. Il y lut le Mémoire dont nous avons parlé sur les *Variations diurnes du baromètre.*

Quelques années plus tard, Gambard sentant son état plus grave avait quitté Marseille et s'était réfugié chez Bouvard dont la santé se trouvait déjà fortement atteinte ; il voulait mourir auprès de son ami. Spectacle bien triste que celui offert par ces deux hommes : tous deux sont d'habiles astronomes, l'un au commencement de sa carrière, l'autre vers la fin, tous deux en proie à des souffrances continuelles mais néanmoins animés toujours de la même ardeur pour la science, se prêtent un mutuel appui, et chacun s'alarme bien plus des douleurs que souffre l'autre que de celles qu'il éprouve lui-même. Contre les lois de la nature, le plus jeune succomba le premier. « Il est resté quatre mois dans son lit, écrivait Bouvard, placé à côté de ma chambre, et, presque toutes les nuits, j'entendais ses soupirs et ses cris de douleurs sans pouvoir les soulager. Il est mort le 23 [1], vers dix heures du soir. Sa perte m'a vivement affecté ; mais une consolation me

1. Le 23 juillet 1836

reste, puisqu'un savant pour qui je n'ai rien fait me donne également le nom si doux de *père*. »

C'est à M. Quételet que Bouvard écrivait ces mots, et ce sera marquer d'un dernier trait sa bonté native que de dire comment prit naissance cette affection filiale.

« J'étais arrivé à Paris, raconte M. Quételet, vers la fin de 1823, avec la perspective de pouvoir construire un Observatoire en Belgique, mais en même temps avec la conviction que toute mon instruction en astronomie pratique restait à faire. Mon premier soin fut de me rendre à l'Observatoire royal ; mais en entrant dans ce monument illustré par tant de grands travaux, je sentis mieux encore tout ce qui me manquait. Je n'avais pas même de lettres d'introduction pour sauver les embarras d'une première visite. Je montai cependant avec assez d'assurance le grand escalier ; mais quand je me trouvai entre les portes voisines de MM. Arago et Bouvard, je restai quelque temps indécis. J'allais frapper à la première, quand M. Bouvard, qui sortait de chez lui pour se rendre dans les salles d'observation, me demanda qui je cherchais. Je lui racontai tout d'abord mon histoire, que cet excellent homme parut écouter avec intérêt ; puis il m'emmena avec lui et me mit en présence des instruments astronomiques ; spectacle tout nouveau pour moi. Il eut la bonté de m'en expliquer la destination et l'usage, et me permit de venir observer quand je voudrais... »

Et plus loin :

« Pendant que je m'exerçais, le bon M. Bouvard venait de temps en temps s'informer de mes observations et les examinait. Ses paroles étaient toujours encourageantes ; et, quand il remarquait que j'avais trop froid, il m'invitait à passer chez lui. Peu à peu, il me témoigna plus d'affection et me proposa de m'initier aux calculs pratiques de l'astronomie. Dès lors il

voulut bien diriger toutes mes études avec une bienveillance vraiment paternelle. Il ne s'en tint pas à ces témoignages de bonté ; il me présenta à ses amis, et parmi eux se trouvaient Laplace et Poisson. Je fus admis aussi à ses petits dîners des jeudis ; et je devins en quelque sorte un membre de sa famille. »

Heureux celui dont la mémoire est entourée de pieux souvenirs et de tant de reconnaissance ! Ainsi Bouvard fut utile à la science non seulement par ses propres travaux, mais aussi par les services qu'il a rendus à ceux qui la cultivaient et par les élèves qu'il a faits.

Mort de Bouvard. — Le 7 juin 1843, vers six heures du soir, la mort vint mettre un terme aux souffrances causées par une maladie de la vessie, que Bouvard endurait depuis quinze ans. Il était donc âgé de soixante-seize ans. Jusqu'à son dernier instant, et lorsque déjà la raison ne dirigeait plus le cours de ses idées, il parlait encore de ses études chéries. Son cabinet de travail, où il a expiré, ne pouvait manquer d'éveiller en lui les plus flatteurs souvenirs : c'était là que Laplace venait travailler avec lui presque chaque jour. Son dernier regard a dû se porter sur le casier où se trouvaient dans la situation la plus apparente, l'*Exposition du système du monde* et la *Mécanique céleste*.

Aucun soupçon n'effleura jamais le caractère moral de ce savant astronome. Sa fin fut calme et sereine. La Savoie, son pays et le nôtre, peut être fière de lui ; et si notre modeste travail permet à quelques-uns de connaître et apprécier Bouvard, nous aurons atteint notre but.

Charles Philippe.

ORIGINE

DES

NOMS DE FAMILLE EN SAVOIE

(Suite et fin.)

Quatrième catégorie : Noms de baptême devenus noms de famille.

Abry, Aubry, Aubéry, Albray, Auvray : *Albericus.*
Albert, Albé, Aubert : Albert.
Amblard, Amblet : Amblard.
Angelloz, Angellon, Gelloz : Ange ou Ange̊l.
André, Andrier, Andrieu, Landry : André.
Anthoine, Anthoinoz, Anthonioz, Thonin, Thonion, Toinet : Antoine (Anthonioz est la forme italienne; Thonin est l'abréviation d'Antonin).
Adam : Adam.
Arpin, Larpin : *Agripinus.*
Armand : Armand.
Aymé, Lamy : Aimé.
Bastian : Sébastien.
Baudry, Baudrillart : *Baldericus.*
Benoît, Benoîton : Benoît.
Bérard : *Bérardus.*
Bérold, Béraud, Birraux : Bérold *(Béroldus).*
Bergoin, Bergoend : *Verecundus.*
Berthet, Berthollet, Berthellet, Berthod, Berthoud, Bertin, Berton, Berthier, Berthaud : Philibert, Humbert et Berthold.
Bertrand : *Bertrandus.*
Bernard, Bernardon, Bernardin : Bernard.
Boymond : Bohémond.
Broise, Broisin, Braize (?) : Ambroise.

Charles, Charlet, Charlot, Charléty, Charlon, Carlin, Carlioz : Charles.

Chiristin, Cristin, Christinet, Critin : Christ.

Chiron, Chéron : *Ceraunus*.

Constantin : *Constantinus*.

Daudin. Liaudon, Liodon, Dodon : Claude (*Daudin, Dodon*, dim. de *Daude*).

Dalmas : *Dalmatius*.

Davy, David : David.

Félicé, Félisaz : Félix.

Foex *(Foè)*, Francey *(Francei)*, Effrancey, Tantet *(Tantey)* : François.

Foncet : Alphonse.

Garin, Guérin, Guérinet : Guérin.

Gaud, Gaudet, Gaudin, Gaudinet, Godet, Godin : *Valdus*.

Gauthier : *Valterius*.

Geoffroi, Geffroy, Jouffroy : *Gaufridus*.

Gerbaud, Gerbaux : *Gerebaldus*.

Gerbain, Gervex : Gervais.

Germain : Germain.

Georges, Georgin, Desgeorges : Georges.

Guy, Guyon, Guyot, Guillon, Guillot, Guichard. Vuichard, Guichardon, Guichardet, Guichon. Guigue, Guigon : Guy (vx. Guigon).

Girard, Gérard, Girardet, Girardot, Girardin, Giraud, Girod. Giraudin, Girand, Girodet, Girolet. Géraud : Girard ou Gérard *(Gérardus, Giraldus)*.

Gonthier : Gontier *(Gonterus)*.

Guennard : *Vinardus*.

Guillermin, Guillermet, Guillermoz, Vuillerme. Vuillermet, Vuillaume : Guillaume.

Grat, Gras : *Gratus*.

Henry, Henrioud, Anrioud, Henriet, Henrion : Henri.

Hudry : *Ulderic*.

Hugues, Hugon, Lugon, Lugaz, Hugard, Huguet, Luguet, Hugonin, Huguenin, Hugonet : Hugues.

Humbert, Lambert : Humbert.

Jacques, Jacquet, Jacquot. Jacquand, Jacquard. Jacquier, Jacquin, Jacquinod, Jacquinet, Jacquemet. Jacquemier, Jacquemont, Jacquemoud, Jacquemard, Jacquemin, Jacomin, Jaccotet, Jaccaz, Jaccoud, Desjacques [1], Grandjacques : Jacques (Cf. le latin *Jacobus*, l'ital. *Giacomo*, le prov. *Jacme*.)

Jean, Jeannin, Janin, Jeandet, Jeantet, Jeantin, Jeanton, Jeannet, Petitjean, Grosjean, Grandjean : Jean.

Josserand, Josseron : Josceran *(Joscerannus)*.

Luisy, Luiset : Louis.

Lupin : Lupin *(Lupinus)*.

Mamet : Mamert.

Marc, Marcoz, Marquet, Marquand : Marc.

Marcellet, Marcet : Marcel.

Mariat, Mariet, Mariaz, Marion, Mayet, Miettaz, Mariettaz : Marie, Mariette.

Mauris, Moris, Morice, Maurisson : Maurice.

Marin, Marinet, Marinel : Marin.

Martin, Martinet, Martinel, Martinod : Martin.

Martingay : Martin-Gay.

Maxit : Maxime (en patois *Maxi*).

Michel, Michelin, Michelet, Micheland, Michelon, Michon, Michard, Michaud, Michaux, Michoux, Methioux, Methiaz, Miquet, Miquel, Miquelet, Miquelin, Miquelon : Michel (*Methioux*, *Methiaz* représentent la prononciation du pays de Gavot, pour *Meçhiaz* et *Meçhoux*).

Nache, Nachon, Nanche : Ignace.

Nicollet, Nicoud, Nicod, Nicollin, Nicollier, Co-

1. Les mots de Dégeorges, Desjacques, Dépierre, Dérobert se sont formés par l'idée d'être de la famille connue des Georges, des Pierre, des Jacques On demande à quelqu'un : De quelle famille êtes-vous ? — Je suis des Georges, des Jacques, des Robert.

LAS, COLLIN, COLIN, COLINON, COLET, COLLET, COLARET : Nicolas.

PASCAL, PASCAUD, PASCALIN, PASCALEIN : Pascal.

PIERRET, PIERROT, PIERRAT, PIERRON. PERRET, PERRON. PERROTON. PERROTIN, PERTIN. PÉRON. PÉRONNET. PERNET, PERNOLET, PERNOUD, PERNOD. PERRIN, PERRINET, PERROD, PERROUD, PÉROD, PÉTROLLET. PERRISSIN. PERRISSOUD, PÉRISSOUD, PERSOUD, DESPIERRES, D'PIERRE : Pierre *(Petra)*, Pétrus.

PÉPIN : Pépin.

PONS. PONCET : *Poncius*.

PROVENT, PROVIN : *Probinus*.

RAPHIN, RAFFIN : Séraphin.

RAYMOND, RAYMONDET, REYMOND : Raymond *(Raynemondus)*.

RENAND, RENAN : Renan *(Renanus)*.

RENAUD, REYNAUD, RAYNAUD, RANNAUD : Renaud *(Reginaldus)*.

REGAT : *Regatus*.

RIGAUD : *Rigaldus*.

ROLLIER, ROLET, ROLLET, ROLLY, ROULY, RULLIER. ROULET : Rouly, Rolet (ancien nom de baptême : Raoul ou Rodolphe).

ROBERT, DÉROBERT : Robert.

ROCH, ROCHET, ROCHEX, ROCHAT : Roch.

ROLLAND, ROULEND, RULLEND : *Rolandus*.

ROMAN, ROMAND, ROMANET, ROMANY : Romain.

ROUIN, RUIN : Rouin *(Rodingus)*.

RUFFIN, RUFFY, RUPHY, RUFFIER : *Ruffinus*.

SATRE : *Cessator*.

SERMOZ, SERMET : *Sermo* (Anselme).

SIMON, SIMONNIN, SIMONET : Simon.

TERME, TERMOZ, THERMOZ : *Termo* (Anthelme).

THÉVENET, THÉVENOT, THÉVENOD, THÉVENIN, THÉVENON : Etienne *(Stephanus)*.

TERGIER, TERCIS : *Tercius*.

THIBAUT, THIBAUD, THIBOUD, THIÉBAUD : *Theobaldus*.

THOMAS, THOMASSET, THOMASSON, THOMASSIN : Thomas.

VALLIER : Valère *(Valerius)*.

VINCENT, VINCENDON : Vincent.

VAUTIER, VAUTHIER, VOUTHIER : Gauthier (angl. *Valter*, bas lat. *Walterius*).

VIAL, VITAL, VIDAL, VIDALON : *Vitalis*.

ETYMOLOGIES A CHERCHER.

Outre les noms qui viennent d'être passés en revue, un assez grand nombre d'autres paraissent avoir eu une signification bien marquée, car ils ont fait souche et donné lieu à de nombreuses variantes.

Je n'ai pu, pour quelques-uns, que soupçonner leur origine : pour d'autres, je n'ai rien pu découvrir.

Je signalerai cependant les principaux, espérant qu'un autre, plus habile ou plus heureux, les restituera à leur sens originel.

BAUD, BAUDET, BAUDIN, BEAUD (de *baud*, gai, *en rut*, ou de *Baldus*, prénom ancien ?).

BONIER, BONNIER, BONNET, BONNAZ, BONNARD (*bonna*, borne ?).

BOCCON, BOCQUARD, BOCQUIN, BOCAGNY (*boc*, bouc ?).

BURNET, BURNIER, BURNOD, BORNET, BORNARD.

BOLLIET, BOLLIAT, BOLLIUT, BOUILLE (*bouille*, vase à lait ?).

BRÉLOZ, BRÉLAZ, BRÉLAT.

BUFFAZ, BUFFARD, BUFFIER (bœuf, buffle ?).

BOUCHET, BOUCHAGE, BOUCHERON.

BURDET, BURDIN, BURDALLET, BURTIN, BORDET, BORDIER.

BUSSAT, BUSSET, BUSSON.

COTTET, COTTIN, COTIN, COUTIN, COTTARD.

CHAMOUX, CHAMOT, CHAMEAU, CHARMOT.

Cohendet, Cohendoz, Cohendier, Cohannier.

Echarnier, Echernier. Encrenaz.

Gaydon, Gaydoz.

Gallay, Gallet, Gallois.

Genoux, Genoud, Ginod, Genolin, Genolier. Genin.

Gaillet, Gaillon, Gaillard, Gaillardet, Gaillepand.

Gassy, Gassilloux, Gassillon.

Gruaz, Gruat, Gruyat.

Jordan, Jourdan, Jordanet.

Lyonnet. Lyonnaz. Lionnaz. Lyannaz.

Mollaz, Mollat, Mollet, Mollex, Mollot.

Maillet, Maillard, Mailland, Mailliardet. Maillardoz.

Monod, Monot, Monet, Monin, Monard.

Morel, Morand, Morin. Moret. Moreau. Morard.

Millet, Millon, Millardet.

Meynet, Meynent, Meynard, Ménard *(Magenardus ?)*.

Naville, Navilloz, Navillod, Navilloux. Navilloud.

Panisset, Panissot.

Pecoud. Pecolaz, Pecolet, Picollet, Picholllet.

Picot. Picon, Picard.

Pilloud, Pillon, Pilliod.

Pinaud, Pinot, Pinet, Pinard.

Rivollier, Rivollet, Revoux.

Revil, Revillon, Revilloud, Revillod. Revillaut. Revillard *(Regillus ?)*.

Regard, Regat, Roguet *(Rogatus ?)*.

Servet, Servaz, Servoz.

Verdier, Verdan, Verdel, Verdelet.

Veillet. Veillard.

Veuillet, Veuillez. Vulliez, Vulliet. Vullioz.

FENOUILLET.

Desingy, février 1893.

NÉCROLOGIE

On annonce la mort à Dijon de François Rabut, président honoraire de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

Né en 1819 à Chambéry, Rabut se livra de bonne heure à l'étude de l'archéologie, de la numismatique et de la paléographie. Des travaux nombreux, notes ou mémoires, ont été publiés dans les Mémoires de l'Académie de Savoie et dans ceux de la Société florimontane. Toutes les sociétés savantes dont Rabut était le collaborateur ressentiront vivement la perte de ce savant très estimé.

GLANES

☙ La Société Florimontane est heureuse de féliciter de son succès son vice-président, M. le docteur Thonion, élu député d'Annecy, le 20 août, par 10.702 voix sur 11,650 votants.

☙ Nous enregistrons avec plaisir l'élection d'un Annécien, M. Terrier, ministre du commerce, réélu député de Dreux.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux

1672-93 — Annecy, Imprimerie de F. Abry.

SOMMAIRE :

Séances des 8 novembre et 6 décembre 1893.
Marc Le Roux L'ancienne église de Gevrier.
C A Ducis Voies romaines de la Savoie.
E Pascalein De la majorité des princes « régnants » dans la Maison de Savoie
Un sonnet de saint François de Sales.
Georges Martin Etude litteraire sur les œuvres poétiques de J P Vevrat (*suite*)
Revue bibliographique
Table des matières

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 8 novembre 1893.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants donnés par les auteurs à la Société Florimontane.

Œuvres musicales complètes de M. J. Ritz;

Notice sur les nobles de Blonay, majors de Louèche, par M. Gay du Borgeal ;

Monographie de la paroisse de Saint-Jorioz, par M. le curé Lavanchy ;

Le Secrétaire lit une notice nécrologique de M. Mugnier sur François Rabut. La Société présente ses compliments de condoléance à la famille.

M. Thonion ayant observé depuis longtemps, vers le sommet de la montagne de Veyrier, au-dessus du Thalabar, une anfractuosité pouvant être l'entrée d'une grotte, en a fait l'exploration le 25 octobre en compagnie de M. François Carnot.

(*Rev sav*)

Savoie (Haute). 3

Partis de Chavoire avec deux guides porteurs de vivres, pioche et pelle, ils gravirent directement la montagne et arrivèrent sur le bord d'un précipice, de 10 mètres de profondeur environ et large de 2 mètres ; sorte de gorge produite par l'érosion des eaux. Longeant cette crevasse, ils montèrent par les éboulis et les buissons, sur une pente d'environ 60° et atteignirent à 11 heures et demie l'entrée de la grotte profonde de 15 mètres. Cet abri pouvait loger à l'aise 15 ou 20 personnes. Avec la pioche ils attaquèrent le sol formé d'incrustations de carbonate de chaux et d'énormes cailloux détachés de la voûte. Les recherches effectuées au moyen de trois tranchées profondes de $0^m,60$ et larges de $0^m,80$ n'ont fourni que deux ou trois morceaux de charbon noyés dans une sorte d'humus produit par décomposition.

Il paraît impossible que cette grotte admirablement située pour éviter toutes surprises, n'ait pas été habitée à une époque quelconque, et cependant les explorateurs n'y ont trouvé aucune trace d'industrie humaine. L'explorateur propose de nommer cette grotte : Grotte de Thalabar pour la distinguer de celle du Pré-Vernet qui est connue depuis longtemps.

M. Thonion émet ensuite le vœu qu'une salle du Musée soit affectée à l'exposition des bustes ou portraits des Savoyards illustres. Il se propose de faire les démarches nécessaires pour obtenir à Paris des moulages ou gravures représentant les hommes célèbres des deux Savoies.

M. Ducis rappelle une communication précédente sur un tronçon de voie romaine entre *Etanna*, Etains (Savoie) et *Augusta* Aoste (Isère). Il a fait de nouvelles recherches sur le changement de direction de cette voie causé par les débordements du Rhône, sur la rive gauche duquel on a trouvé de remarquables tronçons de digues romaines dans une étendue de près de

30 kilomètres. La question fera l'objet d'un article de la *Revue*.

Le même fait remarquer qu'en lisant les mémoires de Besson, page 162, on a cru généralement que le décanat de Seyserieux avait été détaché du diocèse de Genève pour être réuni à celui de Belley. Il n'en est rien. Seulement le doyen de Seyserieux, chanoine du chapitre séculier de Genève, passa ses droits de présentation aux bénéfices de ce décanat, au chapitre de Belley qui venait d'obtenir sa sécularisation. L'acte dut être sanctionné par le pape en 1606 avec l'assentiment de saint François de Sales. Tel est le fait en substance que Besson a raconté d'une manière incomplète et inexacte.

La Société procède ensuite à la nomination de la Commission destinée à juger les œuvres de poésie présentées au concours Andrevetan de 1893. Six membres sont élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 6 décembre 1893.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

M. Serand dépose de la part de M. Ch. Philippe des documents manuscrits sur le général Bagdelaune.

MM. Bruchet et Le Roux présentent la candidature de M. Charbonnier, conseiller de préfecture.

M. Domenjoud, présente la candidature de M. de Saint-Bon.

Le Secrétaire fait part à la Société de divers dons faits à la Bibliothèque de la ville et au Musée.

Trois volumes : 1° *Le droit de Papien ;* 2° *Psaumes de David,* en hébreu avec gloses latines et grecques ; 3° Un Incunable : *Practica Valesci de Tharanta,* ouvrage de médecine imprimé en caractères gothiques à Lyon en 1498, donnés par M. Tissot, notaire à Annecy.

M. Alexis Dunand a fait transporter, pour être placés au Musée lapidaire : 1° un chapiteau corinthien en calcaire provenant de l'emplacement d'une villa romaine ; 2° une base de colonne romaine à 3 moulures ; 3° une statuette en pierre, représentant un personnage drapé d'une longue robe, probablement un ange ou une figure de saint du XV^e^ ou XVI^e^ siècle. Tous ces objets provenant de la propriété du donateur à Annecy-le-Vieux.

Sur la demande de M. Le Roux, M. Alexandre Bertrand, directeur du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain, a fait don au Musée d'Annecy de plusieurs moulages d'os préhistoriques gravés et sculptés. Ces pièces appartiennent à l'époque magdalénienne et témoignent d'un art déjà très avancé. En voici l'énumération : 1° bâton troué en bois de renne portant quatre chevaux gravés au trait ; 2° deux vaches ou rennes marchant à droite, gravés sur un canon de renne ; un mammouth gravé sur un fragment de défense du même animal ; 4° un poignard en os dont le manche porte, sculpté en ronde bosse, un renne couché ; 5° le célèbre renne de la grotte de Thaïngen, la plus admirable gravure préhistorique qui existe.

Le Musée d'Annecy vient encore de s'enrichir d'une série de tableaux donnés à la ville d'Annecy par M^me^ veuve Robert.

L'école flamande est représentée par trois esquisses des célèbres tableaux de Rubens, l'*Adoration des Mages,* d'Anvers, celle du musée de Bruxelles et le *Martyre de Saint-Lievin,* du même musée. Une toile de Schalken et une *Scène de Buveurs,* qu'on peut attri-

buer à l'école de Brouwer, appartiennent à l'art hollandais. Deux baigneuses attribuées à l'Albane, une *Flagellation* (esquisse), un paysage historique d'un peintre de la décadence italienne, une marine attribuée à Claude Lorrain, la *Frileuse* d'après Mme Vigée-Lebrun. et enfin un paysage de Corot complètent cette intéressante collection.

La Société décide que toutes les observations insérées par les membres du Comité de rédaction, au sujet des mémoires de nos collaborateurs, devront être signées.

M. Gonthier lit une note complémentaire à son article sur les *Eboulements historiques :*

« Le 26 juin 1855, à six heures du soir, entre la Balme et Magland, au lieu dit *la Perrière,* d'énormes blocs se détachèrent subitement de l'escarpement qui supporte le plateau d'Arâches. La secousse fut telle que toutes les maisons de Magland en furent ébranlées, et les vitres brisées. Les débris interceptèrent la route de Cluses et couvrirent près de 20,000 mètres carrés (200 sur 400) d'une couche de pierres haute de six à huit mètres. *(Moniteur Savoisien* du 2 février 1855, et *Bulletin de la Société Florimontane.)*

« On signale encore un éboulement arrivé dans la paroisse de Marlens, au lieu dit *les Perrus,* et qui aurait enseveli un village. Mais, nous dit M. l'abbé Ducrettet, dans la consciencieuse monographie qu'il a publiée de cette paroisse, l'époque de cet effondrement est si reculée, qu'aucun titre connu n'en fait mention. »

M. Germain montre un marteau-hache préhistorique trouvé dans la commune d'Andilly sur le versant nord du Mont-Sion, au lieu dit *Montailloux*. Cet instrument de l'époque robenhausienne gisait à une profondeur de $0^{m},60$ en pleine terre labourable. De nombreux fossiles et éclats de silex ont été recueillis dans les

environs. L'auteur de la communication a eu entre les mains un caillou roulé du même gisement, dans lequel il a pu reconnaître Am. *(Sonneratia) Dutemplei* d'Orb. du Gault. Les couches appartiendraient selon toutes probabilités au diluvium. M. Germain se propose de déterminer le niveau de ces graviers.

M. Le Roux fait une observation sur le trou de perforation d'emmanchement qui est incomplet. L'ouvrier préhistorique après avoir taillé cet outil a tenté de faire un trou qu'il n'a pu achever, car l'outil perforateur a rencontré un nodule de pyrite de fer.

Le même lit un travail sur l'ancienne église de Gevrier, qui sera inséré dans le prochain numéro.

M. Corcelle dépose sur le bureau, au nom de M. le curé Lavanchy, un ouvrage sur l'origine et nature de certains droits seigneuriaux possédés par la noble famille de Beaufort.

A propos d'un article publié par M. Ducis, dans la *Revue Savoisienne*, sur le sort des trouvailles archéologiques, M. Corcelle signale la disparition de nombreux objets intéressant l'histoire locale.

Il a pu constater à maintes reprises combien la région des deux Seyssel et d'Anglefort, petite commune riveraine de la Savoie est riche en monuments gallo-romains. Le village d'Anglefort contient notamment plusieurs villas gallo-romaines dont il est facile de retrouver les substructions. Des labours ont mis à jour des poteries d'une finesse exquise, des armes d'un curieux travail. Les villageois les ont traitées avec un mépris marqué. Une épée d'acier avec garde en bronze a servi pour recharger une pioche. Un cimetière situé non loin des villas a fourni de nombreuses pierres tombales. Quelques-unes ont été encadrées dans les murs de l'église paroissiale. Une autre creusée et retaillée sert d'abreuvoir. L'inscription est déjà illisible. M. Allmer, dans son recueil d'*Inscriptions de*

Vienne, a reproduit les plus importantes de ces inscriptions au tome III, page 375, n° 686 et suivants. Deux de ces inscriptions les nos 690 et 691 du recueil Allmer avaient été déposées sur un mur de clôture d'une vigne. M. Corcelle avait espéré les retrouver et les faire placer dans le musée d'Annecy. Malheureusement, elles ont été achetées par le musée de Genève.

Le fait que nous venons de citer est loin d'être isolé. Les étrangers nous enlèvent ainsi chaque jour un peu de notre patrimoine historique. Il faut essayer de faire cesser un semblable état de choses. Les sociétés savantes, les musées devraient avoir les ressources nécessaires qui leur permettraient d'acheter toutes les antiquités trouvées dans le sol.

Il serait utile aussi pour les sociétés savantes d'être renseignées immédiatement sur les trouvailles faites dans la région dont l'histoire les préoccupe. Les instituteurs seraient pour elles d'utiles auxiliaires. Ne pourraient-ils pas par exemple signaler à la Société Florimontane les découvertes toujours assez nombreuses faites dans nos villages ? Ils seraient ainsi d'excellents surveillants et, en remplissant avec zèle leur tâche, feraient œuvre patriotique. Ils contribueraient à l'enrichissement de notre Musée et fourniraient aux historiens futurs de la province de précieux matériaux.

M. Ducis, par des études suivies sur le cadastre de Savoie exécuté dans la région du Mont-Blanc en 1730, essaie de déterminer la part foncière de l'Etat. Il ne s'agit pas du Domaine souverain, qui est indiscutable jusqu'à la frontière, mais de la propriété publique.

Cette étude n'est pas complète encore, et elle intéresse le droit administratif aussi bien que l'histoire et la science géographique.

La Société procède au renouvellement de son bureau pour l'année 1894.

Les mêmes membres sont réélus.

Sur la proposition de M. l'abbé GONTHIER, il est décidé que le vote pour toutes élections ou présentations sera fait au bulletin secret. Le président rappelle le but de la réunion. Il a provoqué aujourd'hui une réunion en *assemblée générale* des membres de la Société afin de décider s'il y a lieu de solliciter du Gouvernement la reconnaissance de la Société « comme étant d'utilité publique ». Le secrétaire donne lecture des différentes pièces du dossier et la proposition est mise aux voix par le président.

A l'unanimité, l'Assemblée générale décide que des démarches doivent être entreprises dans le but de faire *reconnaître d'utilité publique* la Société Florimontane d'Annecy.

L'élection du Comité de rédaction de la *Revue* est réservée pour la prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire, Marc LE ROUX.

L'ANCIENNE ÉGLISE DE GEVRIER

Sur la colline de Gevrier au-dessus de Cran, on peut voir aujourd'hui une chapelle sans aucun style, blanchie à la chaux et décorée dans un assez mauvais goût. C'est tout ce qui reste d'une ancienne église paroissiale, bâtie elle-même sur l'emplacement d'une villa gallo-romaine, dont on a retrouvé de nombreux et intéressants débris. Des estampages d'inscriptions antiques exécutés par Revon et quelques pierres épigraphiques provenant de cette localité sont conservés au Musée d'Annecy [1].

Je dois à l'obligeance de M. J. Serand communication

1 REVON, *Fouilles de Gevrier* (*Rev savois*, 1864, p 75)

de deux documents qui relatent l'état de l'ancienne église de Gevrier avant sa démolition : une aquarelle signée Berthet montre l'aspect extérieur ; l'autre, un crayon de Herisson donne une vue de l'intérieur du chœur et de la nef. Il était intéressant de sauver de l'oubli ce monument, aujourd'hui en partie disparu ; c'est ce qui m'a déterminé à publier les gravures ci-jointes qui complèteront la note de M. Ducis sur

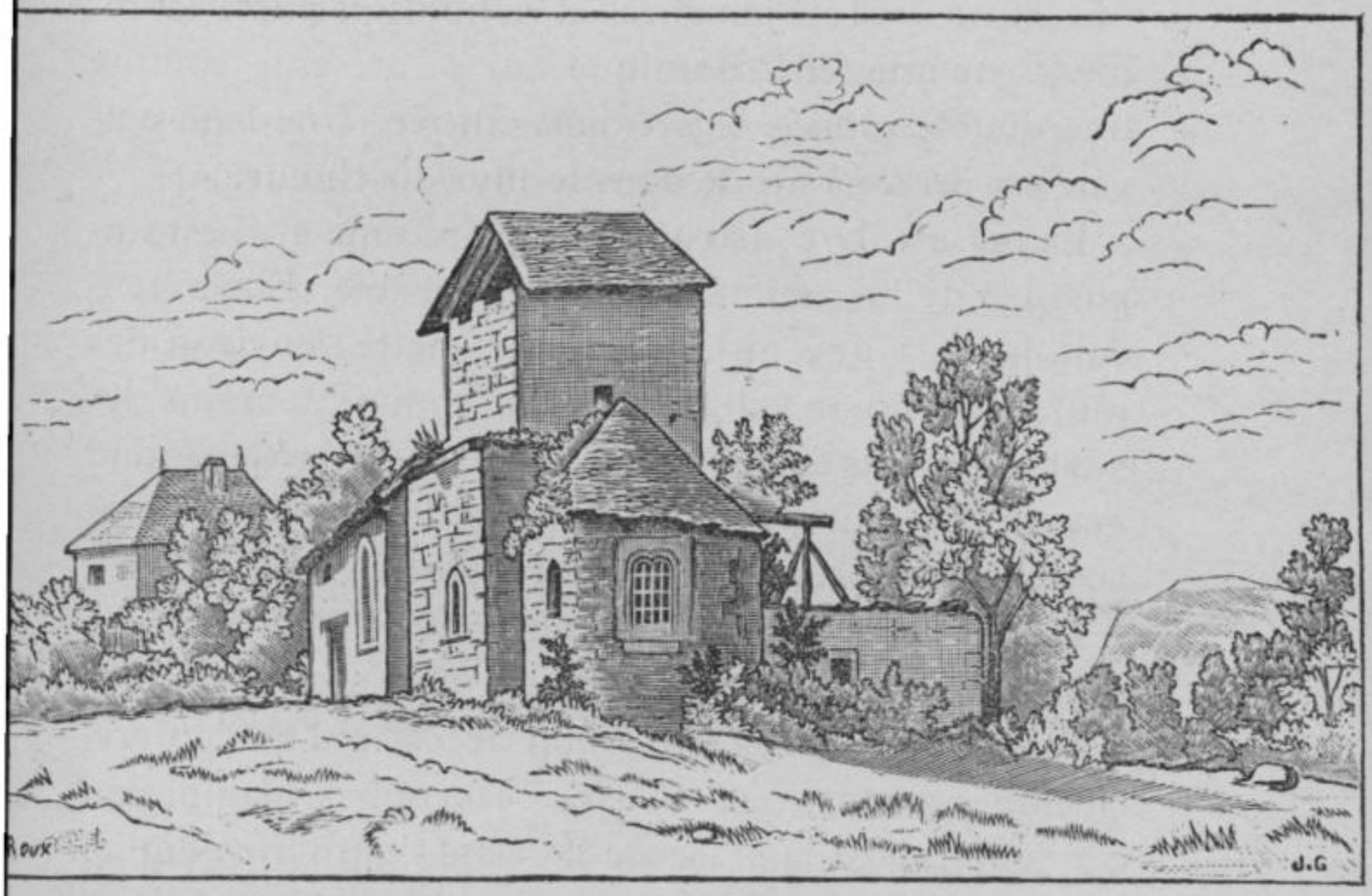

Fig. 1. — Vue extérieure de l'ancienne église de Gevrier.

Gevrier [1], où l'église se trouve sommairement décrite au point de vue architectural.

A l'extérieur, l'édifice présente tout à fait le caractère des églises romanes anciennes par l'épaisseur énorme de la maçonnerie, par la présence d'un chevet ou d'une absidiole et d'un chœur surmonté d'un clocher à section rectangulaire. *(Fig. 1.)*

1. Ducis, *Gevrier*. *(Rev. savois.*, 1862, p. 9.)

L'absidiole est voûtée en cul-de-four sans ogives. L'arc doubleau est à plein cintre et formé d'un appareil sans briques. Les tailloirs qui surmontent les pieds droits de la voûte n'offrent pas de moulures et donnent naissance à un simple bandeau courant le long du mur du chœur à droite et à gauche. L'absidiole était percée autrefois de trois fenêtres de même forme que celle qui surmonte l'arc à plein cintre renforçant le mur antérieur du clocher. *(Fig. 2.)* Ces ouvertures ont été bouchées et remplacées postérieurement par une fenêtre unique qui se présente comme une double croisée légèrement cintrée. Une baie ogivale est percée à droite dans le mur du chœur.

La nef est de construction plus récente et il est impossible de lui assigner un âge probable. Elle s'étendait jusqu'à une distance de dix mètres environ des murs du chœur ; il en subsiste comme témoins les soubassements de quatre blocs de maçonnerie en grand appareil jalonnant la direction de la nef et qui sont actuellement presque à l'affleurement du sol.

Dans cette nef, à gauche, on pouvait voir en place avant la démolition de l'église une pierre tombale décorée d'une épée à croisillon accostée d'une guivre. Quelques auteurs ont vu, avec beaucoup d'imagination d'ailleurs, dans la présence de cette figure héraldique, l'origine du nom de Gevrier. Cette pierre tumulaire existe encore et sert de banc à gauche de la porte d'entrée de la nouvelle chapelle.

Je ne parlerai pas de cette porte assez intéressante par ses moulures prismatiques, car elle a été bien décrite par l'abbé Poncet dans sa monographie des anciennes églises de la Savoie [1].

Il y a lieu d'insister particulièrement sur quelques caractères du monument qui permettent de rectifier la

1 P. F. Poncet, *Memoires et docum pub. par l Académie Salésienne*, t. VII 1884, p 356.

date donnée jusqu'à présent. Au point de vue de l'époque de la construction de la primitive église, l'absidiole fournit un document. Il est possible d'arriver à fixer la date par cette considération, que l'absence de briques dans l'appareil prouve que ce monument est postérieur à l'époque carolingienne.

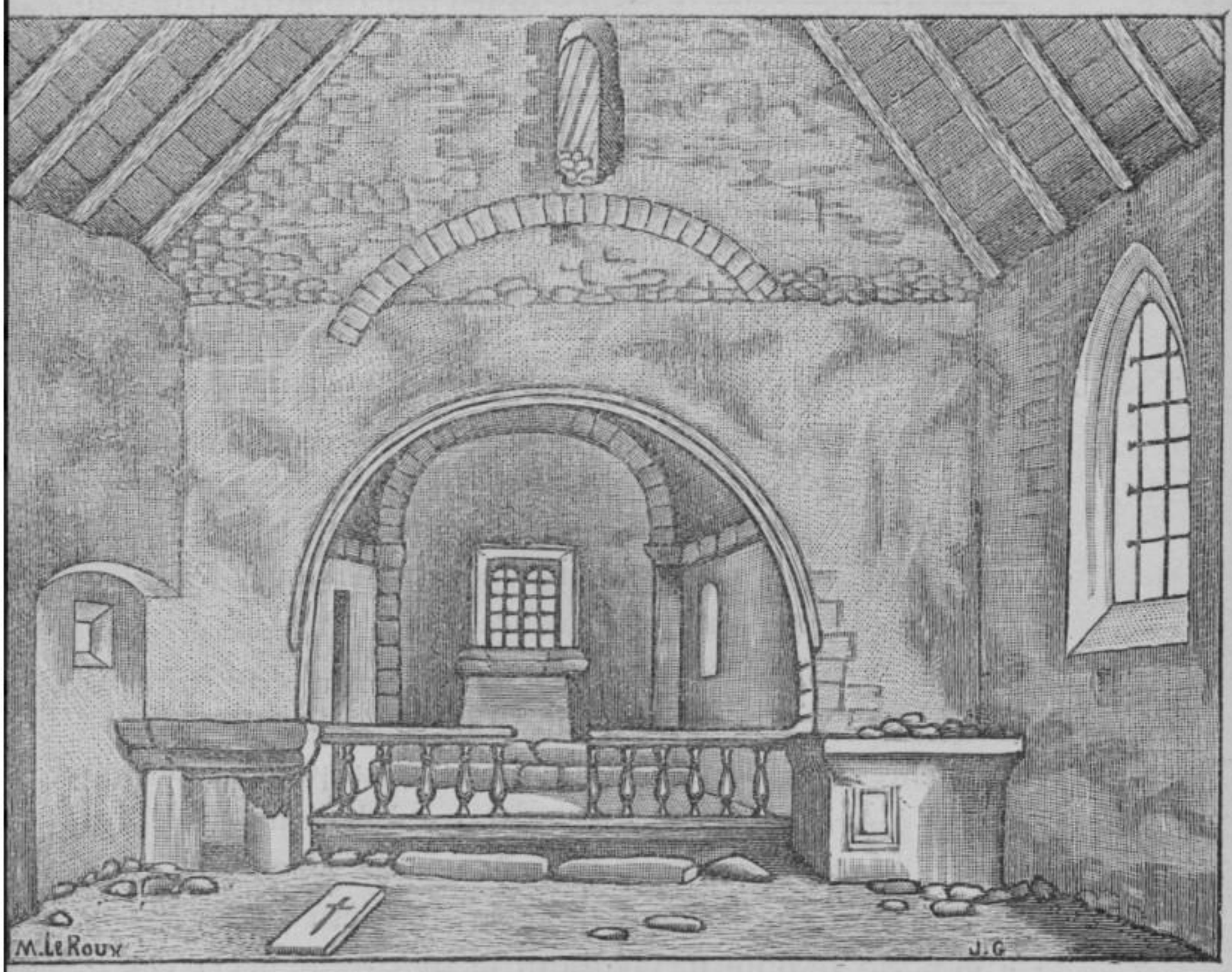

Fig. 2. — Intérieur de l'ancienne église de Gevrier.

D'un autre côté cette église doit appartenir aux premiers essais de l'art roman, dans la région 4, car en la comparant à celle d'Annecy-le-Vieux, qui présente des

4. Il faut se rappeler que dans certaines provinces de la France, l'architecture religieuse fut souvent en retard de près d'un siècle sur l'époque de l'éclosion et de la floraison complète, soit du style roman, soit du style ogival, ce dernier caractérisé par la croisée d'ogives et les arcs-boutants.

arcs doubleaux en tiers point et à tailloirs ornés d'un chanfrein et surtout avec l'église de Sixt, où la voûte du chœur est soutenue par des ogives et dont la date est certaine, on peut affirmer que l'ancienne église paroissiale de Gevrier a été construite dans le courant du XI^e^ siècle.

Marc Le Roux.

VOIES ROMAINES DE LA SAVOIE

SECTION D'AOSTE A GENÈVE

A l'occasion des victoires remportées par Domitius Ahenobarbus, l'an 122 avant J.-C., et par L. Fabius Maximus, l'an 121, sur diverses peuplades, mais spécialement sur les Allobroges, les contrées entre le Rhône et les Alpes furent réduites en province romaine. Et, parce qu'elle était unique encore en deçà des Alpes, les Romains l'appelaient notre province, *provincia nostra*, d'où le nom de Provence.

Pour faciliter le mouvement des légions en cas d'insurrection, le consul Domitius fit ouvrir une voie romaine, se rattachant à la voie *Aurelia* qui de Rome venait à Arles ; elle devait remonter à Vienne, centre des Allobroges, et de là à Genève, leur dernière ville au nord, et surtout surveiller la frontière du Rhône. Elle porta le nom de celui qui la fit commencer, *Domitia*, qu'il ne faut pas confondre avec celle du même nom, aux environs de Rome, et qui eut pour auteur l'empereur Domitien. Si le véritable triomphateur des Allobroges n'eut pas l'honneur de donner son nom à ce premier chemin romain, il eut celui de prendre le surnom d'*Allobrogicus*.

C'est sur la prolongation de cette ligne jusqu'à Genève et spécialement sur le tronçon d'*Augusta* à *Etanna*

que je veux appeler l'attention des archéologues. Mais, comme plus tard elle a reçu des appoints et fait partie d'un réseau plus étendu, il est utile d'indiquer ces détails avant d'entrer en matière.

Le prolongement de Genève sur la rive méridionale du lac Léman remonte au moins à Jules César. C'est par là que les légions de Sergius Galba vinrent prendre leurs quartiers d'hiver après la campagne du Vallais [1].

Mais, c'est Auguste qui fit construire la grande voie qui de Milan venait à Aoste, *Augusta prætoria*, au pays des Salasses, et de là se bifurquait, d'un côté par l'Alpe pœnine (Grand-Saint-Bernard), Lausanne, Avenches, Besançon, etc., de l'autre par l'Alpe graie (Petit-Saint-Bernard), au pays des Ceutrons [2], jusqu'à Albertville, d'où un embranchement se dirigeait vers Annecy et Genève, tandis que la ligne principale continuait par Chambéry, et atteignait à Aoste en Dauphiné la voie *Domitia* qui de Vienne allait à Genève.

Lorsqu'Auguste fut maître de l'Empire, il chargea son gendre Agrippa du gouvernement de Lyon pour organiser les quatre grandes artères stratégiques qui de ce nouveau centre des Gaules devaient pénétrer dans les quatre provinces primitives de ce pays. Deux embranchements raccordaient celles des Allobroges, l'un par Vienne et l'autre par *Condate*, Seyssel, et le Val de Fier.

Dans un *Mémoire sur les Voies romaines de la Savoie*, avec carte et plan, auquel j'ai consacré mes vacances de professeur pendant douze ans, j'ai décrit le réseau des chemins romains ou celtiques depuis le Petit-Saint-Bernard jusqu'à Vienne par la Tarentaise, la Combe de Savoie, Chambéry, Aoste, Bourgoin. D'Aoste je suis venu à Genève, et de là à Annecy et

1. *Comment.*, III, 6
2. Strabon, *Geogr.*, IV.

Albertville, pour y rejoindre celle par laquelle j'avais commencé.

J'avais mesuré toutes les pentes considérables comme celles du Petit-Saint-Bernard, de Villette, d'Aiguebelette, etc., pour lesquelles les cartes les plus détaillées ne pouvaient représenter la longueur réelle. J'ai fait plusieurs fois le parcours à pied de toutes les lignes discutées dans cette étude en les comparant et recueillant les traditions locales.

Cette brochure tirée à cent exemplaires, dont le Ministre de l'Instruction publique réclama la moitié pour les bibliothèques publiques, fut vite épuisée. Devant être présentée au *Congrès scientifique de France,* qui se tint à Chambéry en 1863, elle n'avait pu être complétée. Il y manquait les voies du Chablais, du Faucigny, de la Maurienne, la prolongation de la station de *Mantala*, Bourg-Evescal, dans le Grésivaudan, et enfin les lignes qui d'Annecy allaient de chaque côté du Semnoz, l'une vers les Bauges, l'autre vers Aix-les-Bains.

Les trois premières ont été l'objet de quelques développements dans un ouvrage postérieur : *Questions archéologiques et historiques,* (1871), et la *Revue savoisienne* a publié, depuis, les recherches ultérieures que je n'ai cessé de continuer sur cette spécialité.

La *Société Florimontane* m'a engagé à réunir le tout dans une nouvelle édition. Ce serait une refonte totale. Car plusieurs hypothèses présentées alors pour ne négliger aucune des prétentions locales, doivent tomber aujourd'hui que des études comparées ont porté une nouvelle lumière sur les lignes indiscutables. Il y aurait des retouches sur bien des détails mieux connus, des affirmations plus certaines pour des tracés proposés timidement aux débuts d'une œuvre qui n'avait pas de précédent dans notre région.

En attendant, je viens exposer de nouvelles observa-

tions sur un tronçon de la ligne de Vienne à Genève, faisant suite à la voie *Domitia*, la première en deçà des Alpes.

Les Allobroges ne devaient pas être sans voies de communication entre leurs bourgades et villages. Quelquefois on les reconnaît le long des cours d'eau, mais principalement sur les plateaux découverts et formant dos d'âne entre diverses vallées. Plusieurs ont été rectifiées à l'époque romaine. Mais la conquête y introduisit les lignes stratégiques, droites, nivelées, munies et solidement pavées, ou taillées dans la roche, avec l'incision des ornières pour le passage du *currus*, et partout à la distance de 1,35 l'une de l'autre, comme je l'ai observé entre Moûtiers et Aigueblanche, dans le Val de Fier, à Mont-de-Lans dans l'Oisans, aux Curtellods près d'Yenne, etc.

VOIE ROMAINE DE *GENAVA* A *CONDATE*

La bourgade de Genève s'était formée au confluent de l'Arve dans le Rhône, alors que cette rivière se jetait dans le fleuve un bon kilomètre plus haut qu'aujourd'hui, c'est-à-dire à l'est de la Coulouvrenière et du cimetière, d'après les découvertes faites au milieu de ce siècle [1].

Placée en face du pays des Helvètes, puisque le pont sur le Rhône y menait, *Pons ad Helvetios pertinet* [2], elle devait être fortifiée ; ce qui lui valut de la part de Jules César le titre d'*Oppidum*. Autrement ce ne fut d'abord qu'un *vicus* : *vicani Genavenses*, disent les inscriptions.

On voit donc l'importance de la voie qui la rattachait à la capitale, Vienne. Elle devait compter les distances depuis l'ancien pont sur l'Arve et se diriger vers Perly, Thairy, Viry, Vignier, Novéry, puis par

1. BLAVIGNAC, *Etudes sur Genève*, II, 58 65.
2. *De Bello Gallico*, I, VI

dessous la butte de Chaumont. J'en ai constaté, il y a plus de trente ans, plusieurs tronçons marquant une projection assez régulière. On observe sur cette ligne la riche inscription tombale de *Carantius Macrinus* avec l'indication de tous ses services publics, celle de *Julius Modestinus* près de Carouge et celle de *Sextus Pompeius Macrinus* à Novéry.

Le bloc de Chaumont a dû être à toutes les époques une position formidable. Il s'avance comme un cap à l'extrêmité sud-est du Vuache, qui n'est que la continuation du Jura, et dont l'extrémité nord-ouest terminait les ouvrages élevés par Jules César sur la rive gauche du Rhône contre les Helvètes [1].

De Chaumont, un embranchement appelé dans les actes du XIVe siècle *via antiqua dou Pellans* longeait la base occidentale du Vuache par Chaumontel, où l'on a trouvé plusieurs antiquités romaines, et arrivait *in cumba Deorum* près d'Arcine [2]. De là par le pont naturel qui couvrait la perte du Rhône, elle tendait vers la Valserine et chez les Allobroges d'au delà du Rhône [3].

Revenons à Chaumont. Entre la roche couverte autrefois de fortifications et le Malpas, on peut reconnaître l'assiette de la voie romaine qui, par une pente douce, allait vers Collonges, puis à mi-coteau au-dessus de Frangy arrivait au bas de Mons, pour suivre la droite des Usses par dessous Bovinens jusqu'au pont de Chatel, qui la ramenait sur la rive gauche dans la direction de Seyssel et jusqu'au confluent du Fier.

La direction par Frangy, Champagne et Planaz semblerait d'abord plus droite et plus courte. Mais l'exposition de la rive droite était dans les préférences du génie romain d'après toutes les observations faites ailleurs. Ici, nous avons de plus la tradition, appuyée

1. *De Bello Gallico*, I, VIII.
2. *Revue savoisienne*, 1869, p 53.
3 *De Bello Gallico*, I, XI.

de quelques vestiges que l'on m'a montrés autrefois le long même du torrent. Ils étaient dominés par les villas des Chatés.

Il est possible qu'en suite d'une destruction partielle de la voie par un débordement des Usses, on ait installé un nouveau chemin sur la rive gauche; mais, en ce cas, on y serait resté; les Romains ayant l'habitude de rompre tous les obstacles plutôt que de multiplier les ponts.

Il est inutile de penser aux plateaux de Chessenaz et d'Usinens, où il n'y a pas la moindre trace.

L'opinion qui voudrait placer la station de *Condate* au plateau de Bassy en y faisant remonter la voie, aurait contre elle l'usage constant des *curatores viarum*. Jamais on n'aurait placé une station à cette hauteur au-dessus du niveau de la voie. Aucune trouvaille archéologique ne pourrait appuyer un fait aussi exceptionnel. D'ailleurs le chiffre de 30 milles donné entre *Genava* et *Condate* ne peut se compléter que 4 kilomètres plus bas, au confluent du Fier dans le Rhône.

Ajoutons enfin qu'on ne trouve pas dans Jules César le prétendu texte des *Septem turres super Vssas,* imaginé par certain professeur de rhétorique.

Condate en langue celtique signifie confluent, *conjunctum*, dont le nom de *conjonc* semble être un souvenir. C'est bien à Arbigny qu'on a trouvé le plus d'antiquités, monnaies, vases en terre de toutes couleurs, plaques de marbre, amphores, et surtout un bâtiment considérable de 23 mètres de longueur sur 15 de largeur.

Le bloc qui porte l'inscription *Bono reipublicæ nato*, pouvait être surmonté d'une statue, et fixé contre un mur; car la face postérieure est presque brute. Il ne ressemble donc nullement à une pierre milliaire. D'ailleurs il n'a aucun chiffre d'itinéraire. La formule rappelle le règne de Constantin.

Le plateau de Vence est également riche en antiquités, murs d'une épaisseur remarquable, monnaies romaines, etc. J'y ai trouvé une inscription inédite relative à un *accensus consularis, curator civium romanorum*.

Le dieu celtique *Vint,* soit le vent, y avait un temple. Dans une inscription il est assimilé au dieu grec Pollux, protecteur de la navigation, *Deo Vintio Polluci, ex voto* de Terentius, fils de Billon. Un autre monument lui avait été élevé à 12 kilomètres en remontant le Fier, près de Hauteville, *Augusto Vintio Sacrum, T. Valerius Crispinus sacerdos Vintii ædem dicavit.* Ce lieu était appelé le *Champ des idoles,* et contenait plusieurs objets antiques.

A moitié chemin entre Vence et Hauteville, au village de Syon, on a vu autrefois des tronçons de colonnes, des attiques, des entablements, des blocs de marbre et de granit, de larges briques, des débris de murs cimentés, des tombeaux. Celui d'un enfant était creusé dans le tuf. L'inscription encastrée dans le mur de l'église est dédiée aux dieux mânes de *Romain Euprepes* par ses enfants.

Cette suite d'antiquités et d'autres sur la même ligne s'explique facilement par l'importance du passage. Une voie romaine partant de *Condate* surmontait la droite du Fier dans la direction d'Annecy. Plusieurs tronçons étaient taillés dans la roche selon les mesures suivantes : Largeur pour le *currus,* 1^{m},65, y comprises les deux ornières de 0^{m},15 chacune, distantes l'une de l'autre de 1^{m},35. Il restait encore de chaque côté un espace libre de 0^{m},50 à 0^{m},60 entre le *currus* et le *crepido* soit les trottoirs. Celui du côté de la montagne avait 0^{m},80 de largeur et s'élevait de 0^{m},10 à 0^{m},15 au-dessus du niveau de l'*agger* ou chaussée. Celui contre le torrent était trois fois plus large. Le plus large taillé de la route était de cinq mètres. En

dehors du *crepido* d'amont on voyait des niches pratiquées dans la roche pour s'abriter pendant l'orage ou la rencontre d'un obstacle.

Vers le milieu du Val-de-Fier entre la voie et le torrent, s'élevait un monument, peut-être une vigie pour surveiller ce passage étroit. On y montait par un escalier circulaire, dont sept marches taillées dans le roc.

Ces détails qu'on pouvait constater en 1848, la première fois que j'ai exploré ce passage, et bien des années après, ont disparu en partie dans les travaux de la nouvelle route. Il reste encore deux tronçons de voie taillés dans le roc avec ornières, et un pan de mur de 25 mètres de hauteur; il avait porté un tronçon de la voie qu'on n'avait pu tailler dans un flanc de roche coupé à pic. Détaché aujourd'hui de cette roche par les pluies qui ont filtré entre deux, il résiste encore à toutes les causes de destruction.

Cette voie faisait suite à celle de Lyon à Seyssel par Néron, Montluel, Chasey, Lagnieux, Virieux, Culoz, signalée par Auguste Bernard [1], et faisait communiquer *Lugdunum* avec *Boutas* par la direction la plus courte. Ce fait, qui n'a pas été signalé jusqu'à présent, pourrait donner lieu à de nouvelles études stratégiques; car elle était prétoriale, puisque le courrier de l'Etat la fréquentait. Mais l'itinéraire n'en a pas été conservé.

VOIE ROMAINE DE *CONDATE* A *ETANNA*.

Depuis l'embouchure du Fier dans le Rhône la voie venant de Genève tendait à Châteaufort, et de là suivait la rive gauche du Rhône dans toute la longueur de la Chautagne. C'est du moins la tradition locale. Elle a été détruite par les débordements du fleuve, contre lequel on a essayé plusieurs systèmes de digues. Je regrette de n'avoir pu en vérifier la nature et la forme, comme

1. *Description du pays des Ségusiaves*, p. 158.

je l'ai fait si heureusement à Yenne et plus bas, ainsi qu'on le verra à cet article.

Les bras du Rhône qui baignent les coteaux de la rive droite en formant une suite d'îles, indiqueraient l'ancien courant du fleuve. Le Molard de Vions resterait comme le dernier témoin de l'extrémité de la voie romaine. On a constaté les ruines et matériaux d'un pont sur la courbe la plus septentrionale du canal de Savières.

En face des débordements insurmontables du Rhône, on dut revenir à la voie celtique de Motz sur la ligne de Serrières, de Ruffieux, de Chindrieux, et alors le raccordement se faisait par les portodts sur le canal de Savières, en suivant de Vars-sous-Chindricux une chaussée dont on a découvert les restes à l'extrémité des derniers bancs de roc de Châtillon.

On lit à Ruffieux une inscription *Numini Augusto deo Apollini Beccus ex voto*.

Pour rattacher à cette nouvelle ligne les villages isolés par les marais sur les bords du Rhône et privés de la voie détruite, on posa sur les mottes marécageuses des chaussées mobiles formées de liasses de bottes de paille reliées entre elles par des ronces ou des osiers. La principale est celle qui de Mercoras tend vers la Loè et de là à Somont-sous-Ruffieux. Le premier trait sert de limite entre Serrières et Ruffieux. Celle qui va de Viuz au nord de Vions paraît bien ancienne, d'après le nom des deux extrêmités, qui ont partout ailleurs le sens de *via*. Une autre part du Praz pour aboutir au bas du Molard-de-Vions vers les *Murailles*.

Une tradition semblable à celle de la Chautagne place une voie sur la rive gauche du Rhône dans un repli de la colline du Landaz. Mais il n'en reste plus de trace par suite des débordements commencés plus haut. On dut recourir là aussi au chemin celtique entre

Semelaz et Landaz dans la direction de Curtille, Creymont et Lucey.

Dans le hameau de la Côte on a trouvé sous les racines d'énormes chênes, des tombeaux en dalles avec des vases en terre cuite rouge, des plaques de marbre noir, des cercles de fer, des vases, des monnaies.

A la villa des Puthod j'ai vu un poids romain en forme de pyramide tronquée quadrangulaire, avec une boucle de fer au-dessus pour le soulever. Sur l'une des quatre faces le négociant a fait graver ce votif à Mercure : *Deo Merqurio propitius V, Spirniolus*. Il a été trouvé au milieu de monnaies romaines.

Au même endroit se trouve un petit autel avec le creux des libations au-dessus, et l'inscription sur un pan au milieu de moulures : *Deo invicto N. Severianus P*. Sur un plateau voisin, on a découvert la *meta* d'un moulin à bras. Au-dessus des moulins sur le bord d'un plateau, il y avait une *pierre branlante*, celle-là bien authentique.

A l'église de Lucey, sur un cippe à oreillettes transformé en bénitier, on lit cette inscription funéraire *D. M. Q. Carmini Bellici.*

Les lampes en terre, les vases, les médailles y abondaient autrefois et ont été dispersés.

C'est sur les coteaux de Lucey que croît le vin dit des *Altesses*, dont les plants ont été importés de son royaume de Chypre par Son Altesse le duc de Savoie.

Avant de quitter le tronçon de *Condate à Etanna*, et de passer à celui d'*Etanna* à *Augustum*, il faut signaler un embranchement de route partant de Lucey, dont on a vu l'importance archéologique, et se dirigeant vers Aimavigne, Jongieux, Billième, Monthoux, *Monsthuates*, dont on fait Mont-du-Chat, par la confusion du *t* et du *c* dans l'écriture gothique du XIII^e^ siècle. Elle descendait par-dessus Bourdeau et le Bourget pour rejoindre la voie prétorienne des Alpes graies

à *Lemencum*. J'ai observé des pavés anciens sur les deux versants. Mais elle n'était pas carrossable. Toutefois, elle a été assez fréquentée, si l'on en juge par les objets antiques qui y ont été trouvés.

VOIE ROMAINE D'*ETANNA* A *AUGUSTUM*.

Au bas du molard d'Engournesse, sur la rive gauche du Rhône, on pouvait contempler, il y a trente ans, les restes d'un bâtiment considérable, des murs d'une largeur extrême. Les remous du Rhône l'avaient envahi quelque temps. Quand on eut assaini la place et qu'on voulut tirer parti des matériaux pour constructions, on y trouva une quantité d'objets antiques, monnaies, vases en terre, fioles, divers ustensiles. J'ai pu en visiter une collection dans une maison du village voisin, mais d'autres ont été recueillis par des familles d'Yenne et de Chambéry.

L'endroit a gardé le nom de *Pré de la Ville*. Le nom de la station s'est conservé dans celui du village des Etains, où l'on remarque des blocs remarquables dans les murs des maisons.

Les XXI milles marqués par la carte dite de Peutinger entre *Condate* et *Etanna*, soit 31 kilomètres, se retrouvent parfaitement entre Arbigny-de-Seyssel et Etains. Il n'y a guère de différence entre les deux voies. Les itinéraires romains ne donnant jamais les fractions de milles, on peut négliger les écarts de peu d'importance.

De cette station, la voie descendait au sud en suivant presque la direction de la route actuelle et en se rapprochant de la rive gauche du Rhône. Elle laissait sur sa gauche la bourgade d'*Epaona*, qui n'était autre qu'Yenne, d'après les monuments antiques [1].

Elle continuait à l'ouest, en partie entaillée dans la roche, jusque dans l'intérieur de la faille orientale,

1 L'*Epaona du Concile de 517*, 1886.

la faille occidentale étant occupée par le Rhône. Ces grandes fissures ont laissé le nom de *Balme* au centre de population qui s'est établi au débouché sous Pierre-Châtel. On peut apercevoir encore des trous creusés dans la roche de la rive droite pour soutenir les assises d'un pont, par lequel on pouvait aller dans la direction du *Vicus Bellicensis*. En aval de ce pont s'étendait la *Villa de Marcus Marvinus*, patron des nautonniers du Rhône et de la Saône. Parmi les nombreuses antiquités qu'elle a fournies se trouve une pierre tumulaire à son adresse.

Au sortir de la Balme, la voie se tenait presque à égale distance entre le Rhône et la montagne, ainsi qu'on a pu le constater encore par quelques tronçons observés là où le Rhône n'a pas tout détruit, dans une inondation sur laquelle nous allons revenir.

Resserrée au bas de la montagne de Tournier par le Rhône, qui lui-même était poussé à l'est par la chaîne rocheuse de Peyrieux à Tresmurs, la voie revenait à l'ouest vers le village de Leschaux, *ad Calces* parce qu'on y exploitait la pierre calcaire. Puis, se tenant d'abord presque à égale distance entre le Rhône et la montagne, elle tendait en droite ligne à Aoste, *Augustum*.

Pour l'intelligence de ce fait, il est à observer qu'autrefois le fleuve tournant à l'ouest au contour de Leschaux, allait baigner les côtes de Murs et de Giligneux, continuait cette projection, pénétrait entre les coteaux de Cuchet et de Pluvix vers la Bruyère, laissait Brégnier à droite et suivait la direction du nord-oust, après avoir reçu les eaux du Guiers en face de Trembley et des Avenières.

Dans cette traversée le passage le plus étroit était de 25 mètres de large. Il n'y avait là rien d'impossible. Le cours était autrement gêné plus haut à Malperthuis et surtout à la perte du Rhône. La profondeur de l'encaissement compensait l'étroitesse du passage, comme

dans les deux précédents. Ici, on peut s'en convaincre également en sondant la profondeur du lac de Pluvix, souvenir de l'ancien Rhône.

La plaine de Champagneux étant donc complètement libre, la voie romaine, tout en se tenant à égale distance entre la montagne et le Rhône, pouvait, à mesure qu'il s'éloignait à l'ouest, tendre en droite ligne vers Aoste, en longeant les coteaux de Cordon. Il s'agit de l'ancien village de Cordon. actuellement sur la rive droite du Rhône, en face de Champagneux. C'était autrefois le siège d'une judicature de Mandement, d'après l'inscription conservée du *Banc de droit des Assises* qu'on lit encore aujourd'hui sur une table monolythe de $1^{m},70$ de longueur.

C'est précisément dans cette projection que les travaux de la culture ont mis à découvert des tronçons de chemins pavés d'environ trois mètres de largeur (la voie était de huit pieds romains) et c'est sur l'orientation de leur pose que j'ai pu en raccorder l'ensemble et établir la direction de cette voie vers Aoste, par une déviation de cinq degrés à l'ouest du méridien, en quittant la ligne droite nord-sud qu'elle avait vers Leschaux.

La tradition n'en avait jamais été perdue. Encore aujourd'hui, tant de siècles après tous les désastres dont nous allons parler, le tronçon de voie partant d'Aoste dans la direction de l'ancien village de Cordon s'appelle vulgairement Vi-à-Cordon et même d'un mot *via Cordon*.

Augustum, selon les deux Itinéraires, était un centre de raccordement de chemins romains. Une des quatre stations entre Vienne et Genève, elle recevait encore la ligne des Alpes graies par *Lemencum* et *Laviscone*. Son nom était évidemment une faveur d'Auguste. On n'en sait pas le motif. Mais la reconnaissance ne lui fit pas défaut. Cinq inscriptions identiques

durent être placées aux cinq façades d'un monument en l'honneur de sa déité, *Numini Aug.* par les frères *Marcus* et *Mason Verrius*. Comme ces inscriptions ont été trouvées en creusant les fondations de la nouvelle église, elles indiquaient probablement le temple primitif, dont on a conservé l'autel. Il fut plus tard réparé, sous Marc-Aurèle, l'an 176, par un décurion *Sex. Vireius Sextus.*

Un autre, *C. Virrius Quartio,* érigea un monument *Victoriæ Aug.* On y voit encore des votifs en l'honneur de Jupiter, de Junon. d'Esculape, des Mères Augustes, etc.

Le pays abonde en antiquités de toute sorte, statuettes, monnaies, amphores et autres vases en terre, fioles de verres de diverses formes, etc. Les tombeaux sont nombreux également.

Réunies en partie dans un musée communal, elles s'y trouvent à l'étroit, bien que la plupart des familles gardent encore chez elles toutes leurs trouvailles, au lieu de les déposer au Musée, où les spécialistes pourraient les étudier plus facilement et en enrichir l'histoire locale.

Au moins elles sont conservées sur place, tandis qu'ailleurs on les vend aux étrangers. Et, pour ne pas perdre l'occasion d'un bénéfice, on ne permettrait pas d'entreprendre des fouilles sur son sol. On craindrait aussi de concourir au développement de l'histoire de son pays.

Beaucoup plus étendue qu'Aoste actuelle, *Augustum* avait dans la hiérarchie administrative le titre de *Vicus;* plusieurs inscriptions portent *Vicani Augustani.* C'était une subdivision du grand *pagus* ou de la *Civitas,* comme Belley, Aix-les-Bains, Albens, *Boutas* (Annecy), Lausanne, comme aussi Genève et *Cularo,* Grenoble, avant qu'elles eussent le titre de *Civitas.*

(A suivre.) C.-A. Ducis.

DE LA MAJORITÉ DES PRINCES « RÉGNANTS »
DANS LA MAISON DE SAVOIE

« A quel âge, dans la maison de Savoie, les princes « régnants » étaient-ils autrefois majeurs ? »

Voilà une question dont les chroniqueurs et aussi les historiens qui ont suivi, ne semblent pas s'être inquiétés. Il s'ensuit que les Blanchemains ont, parfois, été assimilés aux Capétiens, dont quelques-uns, comme Louis IX, ne sortirent de tutelle qu'à vingt-un ans. On a pu croire encore qu'à partir de l'émancipation d'Amédée VIII, à la fin du XIVe siècle, on ait adopté, dans les états subalpins, la loi de Charles V le Sage, qui fixait, à quatorze ans, la majorité des rois de France.

A examiner de près les documents contemporains, il ne paraît pas que ces opinions soient fondées. Pays de droit écrit, la Savoie était régie par la législation romaine qui faisait cesser l'état de minorité, à l'époque de la puberté, c'est-à-dire à quatorze ans, tout en le prolongeant, en certains cas, jusqu'à la vingt-cinquième année.

Recherchons donc, brièvement, si, au moyen âge, cette prescription a été observée dans la dynastie de Savoie.

Au XIe siècle, la célèbre Adélaïde de Suse dut exercer deux fois la régence, d'abord, au nom de son fils aîné, Pierre Ier (1060-1078), puis sous celui de son petit-fils, Humbert II le Renforcé (1080-1103). Seulement, aucun acte lui attribuant formellement le titre de tutrice ne nous est parvenu, et nous n'avons aucune donnée sur la durée du temps pendant lequel elle a pu agir en cette qualité.

Au XIIe siècle, il est question des minorités d'Amédée III, de Humbert III et de Thomas. Toutefois, celle

du premier de ces princes ne saurait nous fournir aucun argument, puisqu'on ignore la date de sa naissance.

Humbert III est mentionné, dès le 9 janvier 1137, dans un acte d'Amédée III. Il lui succédait en 1148 : son père avait succombé, le 30 mars, à Nicosie, dans l'île de Chypre, lors de la seconde croisade, en se rendant à Jérusalem. Dans une lettre de cette même année 1148, Amédée de Hauterive, abbé de Hautecombe, déclarait, « cédant à des instances réitérées », accepter la charge de sa tutelle. Il n'eut pas longtemps à la supporter, comme il appert d'une charte de 1150, où il figure, non en qualité de « tuteur », mais en simple « témoin ». Si la date du 1er août 1136, que Litta assigne à la naissance de Humbert III était exacte, il aurait été émancipé, dès sa quatorzième année.

Quant à Thomas, il est établi qu'il vint au monde, le 20 mai 1177. A la mort de son père, — le 4 mars 1189, — il était donc âgé de onze ans, dix mois et douze jours. Son tuteur fut Boniface III, marquis de Montferrrat lequel prend, en effet, ce titre dans les premières chartes du jeune comte [1].

Le 1er avril 1189, moins d'un mois après son avénement, le fils de Humbert III fait à l'hôpital du Mont-Jou un don que le marquis de Montferrat ratifie en vertu de son « office de tuteur ». Le consentement de ce dernier est encore rappelé, le 11 mars de l'année suivante, dans une bulle du pape Clément III qui donne, lui aussi, son adhésion.

Le 12 juin 1189, Thomas confirme aux chanoines de Saint-Jean de Maurienne certaines donations de Humbert III « en présence de son tuteur ».

Enfin, en 1191, sur le « conseil de Boniface de Montferrat, son tuteur », il renonce aux « dépouilles »

1 Voir Carutti, *Regestum comitum Sabaudiae*, pour les chartes relatives à Humbert III et à Thomas.

de l'église d'Aoste, à la requête de l'évêque Valbert ou Valpert.

Le jour où cette faveur fut accordée au prélat valdôtain n'est pas indiqué, mais il dut être antérieur au 20 mai 1191, date à laquelle Thomas, parvenu à l'âge de puberté, pouvait désormais décréter et contracter par lui-même.

Le marquis de Montferrat n'apparaîtra plus qu'en qualité de « témoin », dans une charte de 1195 qui confirme, de nouveau, les donations faites au chapitre de Saint-Jean de Maurienne.

Au XIII^e^ siècle, on ne rencontre qu'un seul comte enfant, l'héritier d'Amédée IV. Celui-ci, dans son testament, du 19 septembre 1252, disait simplement : « J'ordonne que mon frère Thomas soit le tuteur de Boniface, mon fils », et il ne déterminait aucune limite à la régence. Comme on ne connaît pas avec certitude l'époque où naquit le jeune prince, son règne de onze ans ne saurait rien nous apprendre.

Au XIV^e^ siècle, se rattachent les importantes minorités d'Amédée VI et d'Amédée VIII.

La minorité d'Amédée VI fut régie, de tout point, par les dernières volontés de son père. Dans son testament, du 11 juin 1343, le comte Aymon avait réglé minutieusement l'état futur de ses fils, Amédée VI et Jean. A celui-ci, qui mourut d'ailleurs en bas âge, il destinait un revenu de 5.000 livres en fonds de terre, lesquels ne lui seraient délivrés que, sa vingt-cinquième année accomplie, terme le plus éloigné fixé par la loi romaine [1].

Amédée VI était placé sous la tutelle de Louis II de Savoie, seigneur de Vaud, et d'Amé III, comte de Genevois, jusqu'à l'âge de puberté. A ce moment, les « tuteurs » se transformeraient en « curateurs », pour

1 Voir le testament d'Aymon dans GUICHENON, *Hist généalogiq de la Maison de Savoie*, tome II, *Preuves*

un temps dont la durée n'est pas marquée, mais qui ne semble pas avoir dépassé une année. Dans cette dernière situation, ils étaient assujettis à une reddition de comptes.

Né, le 4 janvier 1334, Amédée VI succédait à son père, le 22 juin 1343. Ce serait donc le 4 janvier 1348 qu'il passerait du régime de la tutelle sous celui de la curatelle.

De 1342 et des trois années suivantes, on possède effectivement un certain nombre d'actes dans lesquels Louis II de Vaud et Amé III de Genevois, soit ensemble, soit séparément, prennent constamment la qualité de « tuteurs » [1].

Ainsi, le 20 octobre 1343, le jeune prince, « en présence de ses tuteurs et avec leur autorisation », accorde certaines prérogatives au chancelier George de Sollier.

Le 1er mars 1344, « de l'autorité et du conseil de ses tuteurs », il prescrit au châtelain de Maurienne de payer une certaine somme au chapitre de Saint-Jean.

D'autres fois, Louis II de Vaud et Amé III décident, en leur propre nom. Une charte du 19 avril 1346, en faveur des bourgeois de Saint-Maurice d'Agaune, se termine par la formule : « Per Dominos tutores », *par les seigneurs tuteurs*.

En 1347, Amédée VI était dans sa quatorzième année, mais sans être, à cause de cela, émancipé. puisqu'elle n'était point révolue. Le 16 juin, pourtant, il concluait avec Eudes IV, duc de Bourgogne, un arrangement dans lequel Louis II et Amé III étaient mentionnés, non à titre de tuteurs, mais, seulement, comme exceptés de l'engagement qu'il prenait de servir son allié « envers et contre tous ». Dans cet acte — corollaire d'un projet d'union matrimoniale — il s'exprime

1 Pour les chartes relatives à Amédée VI, voir : CIBRARIO, *Documenti, sigilli*, etc ; ACADÉMIE DE SAVOIE, *Documents*, t II ; *Travaux de la Soc de Maurienne*, t I, *Soc. savois d hist*, t III, *Soc d hist de Genève*, t, XVIII ; *Soc, d'hist de Suisse romande*, t. XXXII et XXXIII.

ainsi : « Nous, comte de Savoie, bien prochain de puberté, aussi comme étant au quatorzième an de notre âge. »

Sans nul doute, un traité, arrêté dans ces conditions, n'était qu'une sorte d'acte préliminaire, n'engageant pas expressément les parties contractantes. Aussi, douze mois après, le 8 juin 1348, était-il renouvelé d'une manière régulière, cette fois, et légale, Amédée VI « étant, disait-il, au quinzième an de notre âge ». (PLANCHER, *Hist. de Bourgogne*, t. II, aux *Preuves*.)

Alors, et depuis le 4 janvier, Louis II de Vaud et Amé III de Genevois n'étaient plus que « curateurs. »

Aussi bien, d'après d'autres documents de cette année 1348, on ne voit pas qu'en perdant la qualité de tuteurs, ils aient rien abandonné de leurs attributions.

Un ordre comtal du 23 janvier, révoquant certaines mesures prises contre le chancelier de Sion se clôt par ces mots : « Per Dominos ». Un accord concerté, un jour auparavant, entre le jeune prince et l'évêque de la même cité, ne signale pas seulement la présence des « illustres » personnages, Louis de Vaud et Amé III ; il porte encore qu'il est conclu « de leur volonté, conseil et consentement ». Cette dernière formule est reproduite dans un acte du 13 mars prorogeant ladite convention.

Au surplus, la curatelle semble bien avoir disparu au commencement de 1349. Le 25 mars de cette année, Amédée VI, de sa propre autorité, concède aux syndics de Chambéry les fours de la ville, et affirme, en quelque sorte, son émancipation, en rappelant qu'il a dépassé sa quatorzième année, *asserens se majorem quatuordecim annis*.

Dès lors, au bas des lettres, chartes ou édits du comte Vert, on ne lit plus que la formule : « *Par le seigneur comte en son conseil* « Per Dominum in con-

silio », avec l'énumération des témoins qui en attestent l'authenticité. Si Amé III de Genevois figure ainsi, dans une pièce du 6 janvier 1350, il n'a d'autre privilège que d'être nommé le premier.

C'est donc à tort que, prolongeant outre mesure la minorité d'Amédée VI, les Chroniques de Savoie, et, après elles, divers historiens ont avancé que, à la mort de Louis II de Vaud, en 1350, un vaillant chevalier bressan, Guillaume de La Baume, lui aurait été substitué comme tuteur. Inexactement, aussi, on a ajouté que, en cette occasion, Amé III de Genevois aurait été écarté des fonctions et de la place qu'il tenait du testament d'Aymon.

Tout au plus, pourrait-on admettre que Guillaume de La Baume ait été au premier rang parmi les conseillers du comte Vert. Dans la plupart des actes du temps, il le cède cependant à son père Galois, et n'occupe souvent après lui que la cinquième ou sixième place.

Si les dernières volontés d'Aymon furent ponctuellement exécutées, il n'en aurait pas été de même, autant qu'il semble, de celles de son petit-fils, Amédée VII. Ici, malheureusement, on ne dispose, jusqu'à présent, que d'un nombre restreint de documents, et, parfois, on est réduit à des conjectures.

On sait que le comte Rouge mourut, le 1er novembre 1391. Il laissait, par son testament, à sa mère, Bonne de Bourbon, l'administration de ses domaines et la tutelle d'Amédée VIII, son fils, jusqu'à ce qu'il eût atteint « les années de puberté ». A défaut de sa mère, il désignait sa femme, Bonne de Berry.

Bonne de Bourbon se saisissait aussitôt de la direction des affaires. Le 3 février 1392, elle confirmait les privilèges de Chambéry, prenant les titres d' « administratrice » et de « tutrice ». Ce diplôme se termine par ces mots : *Per Dominam*.

Les mêmes formules se retrouvent dans une charte du 25 juillet 1392, accordée à la ville d'Evian [1].

On les voit aussi dans trois chartes de mars, juillet et novembre 1392 relatives au Valais. Dans la dernière, Bonne prend, de plus, le titre de gouvernante (*gubernatrix*) [2].

Mais bientôt surgissaient pour la régente de cruels embarras. Bonne de Berry réclamait la tutelle de son fils, et trouvait de nombreux partisans.

Le 8 mai 1393, des arbitres envoyés par la cour de France se prononçaient, il est vrai, pour l'aïeule. Bonne de Berry paraissait aussi lui donner gain de cause, en se remariant, en décembre suivant, au fameux comte Bernard d'Armagnac.

Par contre, les autres adversaires de Bonne de Bourbon ne désarmaient pas. Ils l'accusaient ouvertement d'avoir machiné, avec un médecin bohémien, Jean de Granville, la mort du comte Rouge. Un de leurs chefs, en 1394, la retint même, un moment, captive à Aix. Enfin, une lettre de Bonne de Bourbon, datée de Lyon, 5 mai 1395, nous apprend qu'elle s'en remettait à la décision du duc de Bourgogne, Philippe le Hardi.

Tandis qu'elle avait à se défendre contre d'implacables ennemis, il n'est pas impossible qu'elle ait été, alors, déchue de la régence par une émancipation prématurée de son petit-fils.

Né, le 4 septembre 1383, Amédée VIII sortait à peine de « la puérilité », comme disaient les Romains, quand il succéda à son père. Néanmoins, le 30 octobre 1393, on lui faisait épouser, à Chalon-sur-Saône, Marie, fille du duc Philippe le Hardi.

Bien que ce mariage ne fut et ne put être qu'une pure formalité, il suffisait pour interrompre la tutelle.

1 *Soc savoisienne d hist*, t III

2. *Societé d histoire de Suisse romande*, t. XXXVII.

Dans une circonstance analogue, on voit, en 1319, le régent du Dauphiné, Henri, déclarer qu'il mettra son pupille, Guigue VII, âgé de neuf ans, en possession de ses domaines, dès la célébration de son mariage avec Isabelle, fille du roi capétien Philippe le Long.

A la tutelle se substituait nécessairement, en ce cas, une sorte de curatelle. Emancipé, en apparence, par son mariage, Amédée VIII n'avait ni les forces ni le discernement nécessaires pour administrer lui-même ses états. A défaut de Bonne de Bourbon, on entrevoit, à côté de lui, un certain nombre de conseillers délibérant et agissant sous la présidence d'un seigneur bressan, Odon de Villars, qualifié du titre de « gouverneur du prince ».

Le changement survenu dans la condition d'Amédée VIII, à la suite de son mariage, apparaît dès le 27 novembre 1393, dans un diplôme où il renouvelait les privilèges déjà concédés à Chambéry par Bonne de Bourbon, « administratrice et tutrice ». Au lieu de la formule finale : « *Per Dominam* », on lit : « *Per Dominum* ».

Sans doute, Odon de Villars n'est pas mentionné parmi les témoins qui certifient l'authenticité de cette charte, mais on le voit figurer — avec son titre de gouverneur — dans diverses pièces de 1396, 1397 et 1398, notamment dans celles qui se rapportent au célèbre duel d'Otton de Grandson et de Gérard d'Estavayé [1].

Pour Amédée VIII, comme pour le comte Vert, le régime de la curatelle dut cesser, quand il eut accompli sa quinzième année, c'est-à-dire, le 4 septembre 1398. Dans les actes postérieurs à cette date, Odon de Villars ne prend plus la qualification de « gouver-

1 Pour les chartes relatives à Amedée VIII, voir *Soc savoisienne d histoire*, t III; Spon, *Hist de Genève*, *Cartulaire de Bourg en Bresse*; *Soc. d hist. de Suisse romande*, t. XXXVII

neur », et, dans les énumérations de témoins, il n'est pas toujours cité le premier.

Après les deux minorités d'Amédée VI et d'Amédée VIII, il n'y a plus guère lieu à discussion.

Au xv^e^ siècle, pourtant, Philibert I^er^, Charles I^er^ et Charles II arrivaient au trône ducal avant l'âge de puberté, ou peu s'en fallait.

Philibert I^er^, fils aîné d'Amédée IX, n'avait que sept ans, à la mort de son père, en 1472. Il régnait, d'abord, sous la tutelle de sa mère. Yolande de France, puis, sous celle de son oncle, le roi Louis XI qui, en 1478, lui donnait le sire de Grolée pour gouverneur, et remettait l'administration de l'Etat au comte Louis de La Chambre. Au milieu des troubles du temps, sa majorité était saluée, en 1479, par le savant Philelphe qui lui adressait une *Règle de conduite,* propre à le diriger, « dès sa quatorzième année et jusqu'à une extrême vieillesse » [1]. Il n'en mourait pas moins trois ans après.

Charles I^er^. son frère, avait dépassé, de vingt-trois jours, l'âge de puberté, lors de son avénement, le 22 avril 1482. Il trouvait aussi en Louis XI un curateur dont la mort l'affranchissait, l'année suivante.

Quant au jeune Charles II, il mourait accidentellement, en bas âge, le 16 avril 1496.

Au xvi^e^ siècle, on ne rencontre pas de minorité, du moins, dans la branche aînée de la dynastie de Savoie. Toutefois, en 1576, Emmanuel-Philibert, en associant à son autorité son fils, Charles-Emmanuel, âgé de quatorze ans, confirmait indirectement la loi traditionnelle sur la majorité des princes de sa race. Il réclamait alors, pour son héritier, et, *de rechef,* pour lui-même, le serment que vassaux et sujets étaient tenus de prêter à l'avénement de chaque souverain.

Au xvii^e^ siècle, enfin, appartiennent les célèbres tu-

1 Machiavel, *Epitome,* dans *Monum hist patriae,* I, col. 792.

telles de Christine de France et de Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours, les dernières qui aient été exercées dans les états subalpins.

La fin de la première était constatée, le 20 juin 1648, dans une cérémonie solennelle, à Ivrée. Là, le jeune Charles-Emmanuel II, « ayant plu à Dieu, disait-il, que nous ayons accompli heureusement la quatorzième année de notre âge », inaugurait immédiatement sa prise de possession du pouvoir suprême par la nomination de sa mère au gouvernement particulier de la Savoie [1].

Il en était de même, le 14 mai 1680, jour où Victor-Amédée II, arrivé à l'âge de puberté, demandait à Marie-Jeanne-Baptiste de garder provisoirement la direction de l'Etat.

Les faits qui viennent d'être rappelés, embrassent, on l'aura remarqué, tous les âges de la Maison de Savoie. A l'encontre de toute assertion contraire, il en résulte que — par une pratique constante, invariable, qui n'a jamais souffert d'exception — ses princes « régnants » étaient majeurs, dès leur quatorzième année révolue, sauf, le cas échéant, à les soumettre à une curatelle avouée ou tacite, d'une durée plus ou moins indéterminée.

A cet égard, et dès leurs plus lointaines origines, les Blanchemains n'ont cessé de « vivre sous l'empire de la loi romaine », ainsi que l'affirmait, à la fin du XI^e^ siècle, l'un de leurs premiers représentants, le comte Humbert II le Renforcé.

E. PASCALEIN.

---

1 *Soc savoisienne d'hist*, t XXX, p. 134

UN SONNET DE SAINT FRANÇOIS DE SALES

L'an 1546, une croix fut érigée *sur le haut d'un grand chemin, tirant vers Genève*, près d'Annemasse, à l'occasion des Quarante-Heures. Or il y eut grande affluence de pèlerins et même les pénitents d'Annecy, qui formaient la plus ancienne Confrérie de la Savoie, s'y rendirent quoiqu'ils fussent éloignés d'une journée de marche. Après avoir communié dans l'église d'Annemasse de la main de saint François de Sales, *le Réverendissime évêque,* ils suivirent la procession solennelle qui fut témoin de nombreuses conversions d'hérétiques. Or, les confrères d'Annecy portaient eux-mêmes la croix qui devait être érigée. Après la cérémonie, et un touchant discours du Révérend Père Esprit, de Baumes, après la distribution de nombreux imprimés *dressés par quelque bon religieux*, tous les confrères, ayant reçu la bénédiction de Mgr l'Evêque, et à son imitation baisé dévotement la croix, reprirent en bon ordre et en silence le chemin d'Annecy.

Tel est le pèlerinage raconté dans un traité anonyme intitulé : *De la Vertu de la vraie Croix et de la manière de l'honorer*. L'auteur, en huguenot de Genève, s'y moque des superstitions papistes, et ses blasphèmes amenèrent l'indignation de François de Sales.

Il écrivit, aussi vite que lui permit « *la croix d'une âpre et longue maladie* », une réponse en quatre livres dédiée *A Messieurs les Confrères des compagnies de pénitents de la Saincte Croix des estats de Savoye, deçà les monts*, et intitulée *Défense de la Croix de Notre-Seigneur* [1]. En tête de l'ouvrage il plaça un sonnet contre les hérétiques, qu'il nous a paru curieux de tirer de l'oubli :

1 L'ouvrage fut publié à Lyon, et en deux éditions, 1600 et 1603.

SONNET.

O siècle renversé, nos pères pleins de zèle
Faisoient si grand état du signe de la croix,
Seulement peint au front, que s'était autrefois,
Le signal plus certain du chrestien plus fidélle.

Qu'eussent ils dit de toi, hérétique rebelle,
S'ils eussent entendu ta blasphémante voix,
Qui n'en fait point de cas, non mesure de ce bois
Qui du sang de mon Dieu prit sa couleur plus belle ?

Aussi renies-tu cette chair qui pastit,
Et le sang qui en croix de cette chair sortit,
Niant présent le corps, qui la croix représente.

Que peux-tu faire pis ! reniant le plus fort
Sa croix, sa chair, son sang, encore nier sa mort,
A qui sa voix sent mal, sa mort est plus puante.

Un prêtre d'Annecy composa un sonnet sur le même sujet et qui, peut-être, n'est pas inférieur au précédent.

SONNET A LA CROIX

PAR UN CONFRÈRE D'ANNESSI.

O heureux étendard de notre compagnie,
Sur toy le fils de Dieu, rédempteur des humains
Laissant clouer ses pieds et ses divines mains
Raviva par sa mort notre mourante vie.

Tu puisas tant d'honneur dans ton ignominie
Qu'au lieu que tu servais aux bourreaux inhumains,
Dès lors nous avons veu des monarques Romains
Et des Rois plus puissants ta majesté servie.

L'escrivain huguenot d'un discours empesté
Vitupère l'honneur que ceux là t'ont porté ;
Mais puisque si souvent tu as dompté le diable,

Verrons-nous pas encore sous ton alme faveur
Cil qui combat pour toi se rendre le vainqueur
De ce chétif autheur d'un traité si blâmable,

La Rédaction.

ÉTUDE LITTÉRAIRE
SUR LES ŒUVRES POÉTIQUES
DE
J.-P. VEYRAT

(Suite.)

Chapitre VII. — L'exil.

C'est une nouvelle biographie du poète que nous retrouvons ici. *Le Récit* ne nous a retracé qu'une crise de sa vie ; nous avons ici l'histoire de son exil.

I. *Le Bord de la Coupe.* — Le poète est séduit d'abord par l'aspect des pays étrangers et il écoute avec délices le chant de *La Sirène* étrangère. Le titre suffit à prouver que ce n'est là qu'un jeu d'imagination et c'est dans la pièce intitulée *Les Lares* qu'apparaissent les vrais sentiments du poète. Une émotion sincère vibre dans ces adieux, où passe le souffle de Lamartine. Comme Jocelyn quittant la maison paternelle, il veut revoir une dernière fois tout ce qu'il a aimé ! Il comprend maintenant les tristesses de la séparation et les amertumes sans nombre qui attendent le voyageur dans le désert du monde.

Il part cependant ; mais si Byron quittant sa patrie l'insulte dans son désespoir et salue *les tentes étrangères,* Veyrat n'imitera point *son sarcasme amer.* Il dit une dernière fois adieu à ce pays qu'il aime tant, puis c'est *Le Départ* pour l'exil.

Notons que ces adieux, écrits après son retour, ont subi une transposition exigée par sa conversion. L'idée de Dieu y est toujours présente ; c'est, il est vrai, l'accent de la plainte plutôt que de la résignation ; mais j'imagine que le Veyrat de *L'Homme Rouge* et des *Ita-*

liennes n'aurait pas écrit les vers tout lamartiniens qui terminent cette belle pièce :

Adieu ! le vent du nord siffle sur la montagne....
Adieu ! toute espérance à mon âme est ravie ;
Le torrent des douleurs est entré dans ma vie ;
Pleurs, amour, joie, exil..., que tout remonte à Dieu !
La nature s'émeut, et moi... je pleure ! Adieu ! (I, 38.)

II. — Des quatre pièces qu'il adresse à sa sœur, nous avons détaché la seconde comme plus particulièrement philosophique. Dans la première, *A ma Sœur*, il lui demande des conseils et des prières. Il retrace ses tourments et commence la confession que nous avons vue s'achever dans *Sapientia*. Les deux dernières pièces ne sont que l'expression réitérée des angoisses de son âme et de l'élan qui le porte vers la vie monastique.

Je veux aller un jour sur un faîte sublime... (I, 134)

Peut-être cette dernière pièce ne respire-t-elle pas une résolution bien ferme. Nous savons du reste que, s'il se retira dans un couvent, il n'y fit pas un long séjour. Cette aspiration vers la vie ascétique ne fut donc qu'un désir passager ; ne la considérons pas cependant comme la simple fantaisie d'un esprit déséquilibré ; son retour à Dieu date de cette époque, et c'est à la Grande-Chartreuse qu'il s'est converti.

III. — Le titre hébraïque de la pièce suivante *Au Bord des Fleuves étrangers* donne le sens de tout le morceau, qui n'est d'ailleurs qu'une esquisse ; semblable aux jeunes captives qui chantaient leur exil aux rives de l'Euphrate, il pleure les biens qu'il a perdus.

C'est le même sentiment qui anime *La Patrie absente ;* mais l'émotion en est plus précise en même temps que le développement plus complet. C'est à un ami, M. F. Bébert, qu'il adresse sa plainte ; il lui dit tout ce qu'un enfant des montagnes souffre dans les villes. Il répète la parole désolée de René :

Et j'errais aux cités comme aux champs des déserts. (I, 216.)

Un événement fortuit a ravivé en lui le souvenir de la Savoie. Un voyageur raconte que, par une nuit d'orage, une femme, un enfant lui ont donné l'hospitalité. Veyrat reconnaît sa mère et sa sœur. Elles sont malheureuses ; elles ont besoin de lui ; il demandera sa grâce ; un fils n'a-t-il pas le droit de s'humilier pour sa mère ? D'ailleurs le roi de Sardaigne a de trop hautes vertus pour qu'on rougisse de les reconnaître et qu'on ait honte d'avouer une erreur de jeunesse.

Devant ces majestés, où tant d'amour remonte,
Le fier républicain peut s'incliner sans honte,
J'irai, je lui dirai mes saignantes douleurs,
Et sa main fermera la source de mes pleurs. (I, 224.)

IV. *Epître à S. M. le Roi.* — Pareil à Abaddona, le poète a pu supporter l'exil tant qu'il n'a pas vu la misère des siens ; mais il lui reste une sœur, une mère dont il est le seul soutien : il voudrait aussi prier sur la tombe de son père, et il supplie le roi de lui accorder sa grâce. Toute la pièce serait à citer : contentons-nous de rappeler le vers final :

Sire, voici ma plume, elle vaut une épée ! (I, 238.)

Ce morceau est un des plus beaux du recueil. On ne pouvait demander une grâce avec plus de dignité. Le cri de la fin n'est que l'expression juste du sentiment que Veyrat avait de son talent, et, sans exagérer sa valeur, reconnaissons qu'il s'estimait à son juste prix.

V. — Veyrat avait fait présenter au roi l'épître précédente par Mgr Charvaz, évêque de Pignerol. C'est à lui qu'il dédie le récit de son *Retour*, et ce n'est que justice, puisque c'est à son intervention qu'il le doit. Il s'étonne de ne pas sentir, en rentrant dans sa patrie, son âme inondée de joie. C'est qu'il n'y retrouve plus que les ruines de ses amours d'autrefois. La jeune fille qu'il a aimée jadis ne l'aime plus maintenant ; la mai-

son paternelle appartient à des étrangers ! Alors, comme la mère de Jocelyn, il veut pénétrer une dernière fois au berceau de son enfance, et, en proie à une véritable hallucination, il appelle son vieux père, qu'il croit voir se dresser devant lui. Mais, revenu de son exaltation, le poète entre au cimetière et prend son père à témoin que la vie est mauvaise,

Et qu'il fait bon mourir après avoir vécu. (I, 256.)

Puis, de la pensée de la mort, il s'élève à celle de la vie, la vie d'outre-tombe. Il se représente les splendeurs de la patrie éternelle qui accueillera un jour l'exilé. Et, s'adressant à celui qui lui a rouvert les portes de sa patrie terrestre, il lui demande de le mener par la main jusqu'au seuil de la demeure céleste.

Ainsi se termine, par une pensée d'immortalité, ce poème de douleurs et de larmes dont les premiers vers, tout pleins d'inquiétudes et d'angoisses, cherchent Dieu comme le port du salut, et dont les dernières lignes chantent avec une sérénité mélancolique l'arrivée prochaine du passager, échappé aux orages du monde, dans le séjour de la paix éternelle.

Chapitre VIII. — Progrès de l'industrie en Savoie.

Je rattacherai à *La Coupe de l'Exil* une pièce que Veyrat composa pour un concours ouvert en 1840 par l'Académie Savoisienne. Le programme indiquait dans quel sens devait être conçu le poème : c'était un éloge des arts et de l'industrie qu'on demandait aux concurrents. Veyrat, nous le savons, est l'ennemi du siècle et de la science ; pour lui, les progrès matériels et le bien-être physique se développent aux dépens du perfectionnement moral ; la civilisation est essentiellement corruptrice. Tiraillé de la sorte entre son programme et ses convictions, il s'est fort habilement tiré d'affaire. Il met en scène deux personnages, un jeune homme et

un vieillard, qui représentent les deux faces de son âme : les enthousiasmes spontanés de la jeunesse en présence des merveilles de la science et les réflexions mélancoliques de l'expérience chèrement acquise sur leurs tristes conséquences au point de vue moral.

La facture de cette pièce est très soignée. L'appréhension du concours, le désir de gagner le prix, assez important, dont sa situation précaire devait lui faire sentir le besoin, ont stimulé le zèle du poète. La fin est assurément la meilleure partie ; là en effet le poète exprime ses propres idées, et c'est avec la sombre ardeur d'un prophète hébreu qu'il tonne contre les progrès de la civilisation et que, en bon catholique, il jette l'anathème à la société matérialiste de son siècle.

Livre III. — *Station poétique à l'Abbaye de Haute-Combe.*

Chapitre premier. — Idée générale du poème.

Veyrat a imposé à son nouvel ouvrage une division rigoureuse, où le plan apparaît manifestement. Le poème est divisé en trois journées.

Dans la première, il se fait conduire en barque au couvent de Haute-Combe, en invoquant la Vierge, *Etoile de la Mer* et du lac ; — puis il se plonge dans des réflexions religieuses, en voyant devant lui se dresser *Le Monastère.* Il s'arrête *Sur le Seuil,* et demande qu'on lui accorde un asile où il puisse s'élever à Dieu dans le recueillement et la prière. Il pénètre *Sous le Portique* et confesse sa foi chrétienne ; puis, entrant dans la chapelle où reposent les ancêtres, il les fait sortir de la tombe dans une *Evocation* nocturne pour leur demander le secret de l'avenir.

Dans la seconde journée, le poète veut assister à l'office célebré par les religieux *(Prologue).* Le chœur

des moines chante en douze leçons *L'Hymne des Aïeux*, rappelant en images bibliques les principaux traits de l'*Histoire de la Savoie pendant la Révolution*. Resté seul, le poète se rappelle aussi ses parents couchés dans la tombe, et, dans les *Sept Heures* de sa *Veille* funèbre, il évoque les souvenirs des morts qu'il a aimés.

La troisième journée contient le récit de la destruction du cloître par les bandes révolutionnaires. Le poète, tristement ému, pour venger le monastère de ces dévastations sacrilèges, emprunte la voie d'Isaïe pour éclater en *Malédictions sur l'Univers*.

Chapitre II. — Première journée.

Après avoir dédié son ouvrage à la reine douairière de Sardaigne, Marie-Christine, veuve du dernier roi Charles-Félix, Veyrat se retire dans l'abbaye de Haute-Combe pour y faire une *Station poétique*.

Dans un *Prologue sur le Lac*, le poète se représente entretenant avec le « gondolier » qui le conduit une conversation d'une symétrie artificielle. L'angelus met fin à leurs discussions philosophiques, et le « gondolier », en qui les hautes spéculations n'ont pas détruit la piété, se met aussitôt à le réciter. Comme Dante jadis, le poète entre au monastère en demandant la paix. — D'où viens-tu ? interroge le moine qui le reçoit. — De la mort ! — Et qu'apportes-tu ? — L'amour ! — Naturellement il s'agit ici de l'amour divin.

Alors, comme dans les tragédies antiques, un chœur de moines, guidé par deux coryphées, célèbre les louanges du Dieu qu'invoque le voyageur.

Le poète demande à entrer dans la chapelle où dorment les aïeux. Je veux, dit-il à son guide,

> Y recueillir mon cœur à l'ombre de la croix
> Et rêver du néant sur la cendre des rois...

Je suis venu, poussé par un tourment sublime,
Interroger plus bas le fond noir de l'abîme
Et scruter de plus près dans mon cœur agité
L'énigme de la vie et de l'éternité. (I, 42.)

Là, le néant de toutes les grandeurs humaines se présente avec force à son esprit ; la mort serait-elle donc le néant? et le poète, pour échapper à un doute trop lourd, évoque les morts couchés dans la tombe et les somme de lui révéler l'énigme de l'autre vie.

On peut regretter que le poète ne nous ait rien dit de cette scène nocturne et ne nous ait pas fait part des révélations des morts. Il semble qu'il y ait là une promesse qu'il ne tient pas, et nous nous demandons, déçus dans notre curiosité. à quoi bon tant de préparations et une exposition si laborieuse et si pathétique, pour que la toile tombe au moment où nous allions voir se développer l'intrigue. Veyrat aurait bien dû sur ce point imiter ce vieux poète gibelin qu'il aimait tant. Qu'aurait-il dit, si Dante, après nous avoir conduit à travers sa forêt obscure jusqu'aux portes où flamboient les paroles fatales : Vous qui entrez, laissez toute espérance ! nous avait abandonnés au seuil des enfers et avait ainsi terminé son poème avant de l'avoir commencé ? Malgré ce défaut, au sens propre du mot, il faut reconnaître que Veyrat a su exprimer avec vigueur cette idée si rebattue du néant des grandeurs humaines, et qu'il a lancé avec chaleur et force la formule de l'évocation.

En somme, le caractère dominant de toutes les pièces qui composent la première journée, c'est l'artifice. Le poète a cherché à créer quelque chose d'original ; il n'est arrivé qu'à produire un ensemble bizarre et incomplet. Après tout, ce n'est là qu'une introduction : c'est dans la seconde journée que nous rencontrerons les grandes et vraies beautés de l'ouvrage.

Chapitre III. — Deuxième journée : *La Commémoration des Morts.*

Première partie. — **L'Hymne des Aïeux.**

I. — Cette deuxième journée, que Veyrat intitule en sous-titre *La Commémoration des Morts,* se compose de deux parties. L'une lui est inspirée par les rois de Sardaigne qui sont inhumés dans l'abbaye ; — l'autre, toute personnelle, se rapporte à ses parents et à ses amis défunts. L'auteur n'est que spectateur dans la première partie ; il est acteur dans la seconde. Il a nommé la première *L'Hymne des Aïeux*, et la deuxième *La Veille du Poète.*

II. — *Prologue.*

J'ai dit que Veyrat nous avait manqué de parole en ne nous retraçant pas cette scène nocturne d'évocation qui l'avait jeté évanoui sur les dalles de la chapelle. Ce n'est pas tout à fait exact, et le poète satisfait d'une façon détournée notre curiosité déçue. S'il ne tient pas ce qu'il avait promis, il nous en donne du moins l'équivalent, et j'imagine que la scène, semblable à un mystère du moyen âge, que vont jouer les moines dans la chapelle, doit être analogue à celle dont il avait été le témoin la nuit précédente. Il semble d'ailleurs l'indiquer ; car, lorsque le moine l'invite à venir prier pour les morts, il s'écrie :

> Je me souvins alors de cette nuit étrange
> Où j'avais vu passer la figure de l'ange ;
> Où les vieux chevaliers, debout dans leurs manteaux,
> Parurent tout armés au seuil de leurs tombeaux ;
> Et le même frisson qui courut dans ma veine
> Me saisit comme au soir de la funèbre scène. (66.)

Il entre dans la chapelle et assiste à la célébration de l'office :

> Les moines deux à deux entrèrent dans l'enceinte,
> D'une main en passant puisèrent à l'eau sainte,

Puis, rangés en trois chœurs, alternant dans l'accord.
Entonnèrent le chant de triomphe et de mort. (68.)

Cet hymne, ces psaumes, ces cantiques, peuvent à la rigueur être regardés comme tirés des livres saints ; mais le poète, par un artifice que l'on peut qualifier d'habile et même de subtil, en fait l'application aux rois de Sardaigne et va retracer sous un voile transparent et « sur le mode hébraïque » l'histoire de son pays. Je n'aime pas, je l'avouerai, cette transformation allégorique d'un office religieux, qui par essence doit être immuable. Mais enfin, nous sommes en face d'un poète, et, tout en notant le peu de vraisemblance du procédé employé, nous lui concédons le droit de s'en servir, pourvu qu'il en sache tirer des effets vraiment poétiques.

III. — Cet hymne, fort développé, est divisé en douze « leçons », à la manière d'un véritable office religieux. On peut y voir une sorte de mystère allégorique, de tragédie dont la forme est biblique et le fond historique, et il faut l'analyser comme une vraie pièce de théâtre en nommant d'abord les personnages du drame.

Le Seigneur, — Le Prophète, — Le Roi, — Chœurs de vierges, de vieillards et de guerriers avec leurs coryphées.

Leçon I. — *Chœur général.* — Scène : le palais royal.

Un roi meurt, et le chœur en strophes et en antistrophes exprime les craintes que l'agonisant éprouve au seuil de l'éternité.

Leçon II. — *Le Prophète.* — Scène : une cîme de montagnes.

Le prophète demande à Dieu quel chef il réserve à son peuple. Dieu lui ordonne de planter en terre l'épée du guerrier, la baguette du laboureur, le bâton du vieillard et la houlette du pasteur. Seule cette

dernière se couvre de fleurs odorantes et de fruits exquis. C'est le pasteur qui sera roi. Ce pasteur c'est un petit prince, dont le domaine est pauvre, et dont les pâturages et les troupeaux forment la seule richesse. A ce trait, il est facile de reconnaître un pays de montagnes et de nommer la Savoie, dont les princes furent rois de Sardaigne.

Leçon III. — *Paroles du Seigneur.*

Dieu promet sa protection à son élu, et le poète prophétise, après coup, par l'intermédiaire des prédictions divines, la reconstitution du royaume de Sardaigne qui, pendant la Révolution française. avait été réduit à l'île de ce nom. Il va plus loin, et prédit, en vrai prophète cette fois, l'unité italienne, qui était le rêve le plus ardent de Charles-Albert.

Entracte. — Ici un arrêt dans le développement du drame. Le poète nous apprend que le peuple s'est laissé prendre aux doctrines de la Révolution et que la chair a bientôt suivi l'émancipation de l'esprit.

Leçon IV. — *Le Prophète.* — Chœur général. — Scène : Une ville assiégée.

Dieu veut châtier son peuple rebelle ; les armées ennemies assiègent la ville. En vain le Prophète implore le Seigneur ; en vain il le presse d'arguments renouvelés de l'*Esther* de Racine.

> Que dira l'univers si ton peuple succombe ?
> Qui chantera ton nom ? (II, 96.)

Le Seigneur irrité reste muet.

Leçon V. — *Paroles du Seigneur.*

Il parle, mais c'est pour leur annoncer les pires malheurs, la défaite et l'exil.

Entracte. — Nous apprenons que le peuple vaincu a été transporté sur les rives de l'Euphrate. Lisez : le royaume de Sardaigne a été démembré par la Révolution française, et la Savoie en particulier a été arrachée à son ancienne patrie.

Leçon VI. — *Le Chant de la Captivité.* — Le peuple captif. — Scène : Les bords de l'Euphrate.

C'est une plainte résignée et touchante des exilés vers Dieu. Ils se souviennent avec terreur de leur défaite, et le coryphée du chœur des hommes trace une peinture terrible du conquérant (lisez Napoléon Ier).

Leçon VII. — *Le Chant de la Caverne.* — Le Roi, les guerriers. — Scène : une caverne.

Tout le peuple n'a pas été réduit en servitude ; le roi a échappé au désastre avec quelques compagnons. Pareil à un Basileus antique qui lit dans les entrailles des victimes la volonté des dieux, le roi entend au ciel la voix du Seigneur qui lui promet la victoire. Aux armes, s'écrie-t-il alors,

> Mon épée et mon Dieu, c'est assez, suivez-moi ! (II, 125.)

Leçon VIII. — Nous n'assistons pas à la bataille, mais le poète adresse une virulente apostrophe au conquérant, dont il nous apprend ainsi la défaite. On voit que Veyrat a voulu, comme Hugo et Lamartine, écrire son ode à Napoléon. Deux allusions très claires terminent la pièce : l'une au peu d'affection que Marie-Louise avait pour son époux, la seconde à l'éloignement du tombeau de Napoléon, dont les cendres. jusqu'en 1840, étaient restées à Sainte-Hélène.

Leçon IX. — *Tout le Peuple.* — Scène : la ville en fête.

Le roi rentre victorieux dans sa ville ; tout le peuple chante ses louanges.

Leçon X. — *La Fille du Roi.*

Cette pièce ne concerne pas telle princesse en particulier. Elle a été inspirée au poète par les tombeaux des jeunes filles de sang royal que renferme l'abbaye de Haute-Combe.

Leçon XI. — *Le Roi.* — Scène indéterminée.

Ce roi, que nous avons vu rentrer glorieux au mi-

lieu des chants de triomphe, ce roi, qui sans doute avait reçu une douloureuse blessure de la mort de sa fille, est de nouveau retombé dans l'infortune. Je ne pense pas qu'il soit possible de déterminer exactement à quel évènement historique le poète fait allusion. Le roi qui figure dans *L'Hymne des Aïeux* est un roi-type, dans lequel Veyrat réunit, par une synthèse poétique et très légitime, les principaux traits des princes de la Maison de Savoie. Or, tous ces princes furent très malheureux. La plupart ont d'excellentes intentions, mais ils vivent à une époque si orageuse, ils ont à gouverner des peuples si divers de tendances et de caractère, qu'ils sont presque tous obligés d'abdiquer pour éviter une révolution, sages du moins en ceci qu'ils savent descendre du trône avant d'en être chassés.

Cette onzième leçon est une plainte déchirante, mais qui ne convient pas moins au poète lui-même qu'au roi. C'est le cri d'une âme qui a touché le fond de l'abîme. Comme Gilbert s'écriant :

Malheur à ceux dont je suis né !

Veyrat maudit aussi ses parents et sa naissance.

Dans l'ombre du néant je dormirais encore
Avec ceux dont les yeux n'ont pas vu le soleil.
Dans la nuit qui n'a pas d'aurore,
Dans un long repos sans réveil... (154.)
Ah ! périsse à jamais la nuit où j'ai pris l'être,
Maudit soit le moment où je fus enfanté !
Malheur au jour qui m'a vu naître !
Malheur au sein qui m'a porté ! (155.)

Leçon XII. — Puis, divisés en deux chœurs, les moines, sur le mode du *Dies iræ,* s'écrient : Malheur au tyran ! et paix au bon roi et aux hommes de bonne volonté.

Chapitre IV. — Deuxième journée.

Deuxième partie : **La Veille du Poète.**

Les grands de la terre ne sont pas les seuls qui aient des morts à pleurer ; le poète aussi a perdu des êtres chéris à qui il doit l'hymne de ses prières *(Première Heure)*.

Ses premières larmes *(Deuxième Heure)* sont pour son frère Sébastien ; puis il songe à sa mère, qui a été si bonne pour lui et l'a consolé dans ses infortunes *(Troisième Heure)*. En récompense de ses vertus, elle n'a obtenu qu'une destinée malheureuse, et le poète s'écrie :

> Tous tes justes ainsi traversent donc la terre,
> O Dieu né sur la paille et mort sur une croix ! (II, 184.)

Le malheur a été aussi sa destinée à lui ! *(Quatrième Heure)*. Ses ennemis ne lui ont épargné aucun outrage. C'est l'éternelle histoire du génie persécuté par l'envie. Depuis Homère jusqu'à Byron, tous les grands poètes ont été en butte aux railleries stupides de la foule.

Sa résignation même n'a pas désarmé ses ennemis. Alors son indignation déborde, et il en appelle à Dieu de toutes les tortures qu'ils lui infligent *(Cinquième Heure)*. Par un artifice habile, il personnifie en lui toutes les douleurs humaines et c'est au nom de tous les persécutés qu'il va demander justice à Dieu. Mais, au moment de lancer la malédiction, il se souvient des souffrances du Christ, et les rugissements de l'anathème se changent aux accents résignés du pardon.

> Non, non ! tu ne dors pas, éternelle justice !
> Des fureurs du méchant, non ! tu n'es pas complice !
> Un jour vient où tu dis, ô suprême témoin,
> Au mal comme à la mer : Tu n'iras pas plus loin !

Un jour vient où la voix du proscrit te réveille.
Où le cri du martyr emplit seul ton oreille ;
La langue du méchant s'attache à son palais,
Et le pied du tyran se prend dans ses filets.
Me voici comme Job sur sa funèbre couche
La malédiction va sortir de ma bouche,
Le cri de l'opprimé va monter jusqu'à toi :
O terre, sois témoin ! Dieu vengeur, entends-moi !
Je te consacre ici mon sang et mes alarmes,
Une libation de mes plus tristes larmes !
Pour mes nuits sans sommeil et mes travaux sans fruit.
Pour ma vie en ruine et mon bonheur détruit,
Pour les pleurs trop amers que je n'ai pu répandre,
Pour mon foyer en deuil dont ils ont pris la cendre.
Pour ma moisson brûlée et mon champ dévasté,
Pour le mal qu'ils m'ont fait et qu'ils m'ont souhaité,
Qu'ils soient tous !... Ah ! le sang coule aux flancs du Calvaire,
Qu'ils soient tous pardonnés ! pardonne-leur, mon Père !
Ma mère sous leurs coups est morte de douleur,
Son martyre a duré trente ans ; pardonne-leur !
Le vautour a pillé le nid de la colombe,
Pardonne-leur ! le sang fume sur l'hécatombe,
L'impie et le tyran frappent sans se lasser,
Détourne tes regards et laisse-les passer !
Qu'ils récoltent l'olive où j'ai cueilli l'épine !
Souris à leurs palais bâtis sur ma ruine !
A sa vivante artère ils ont saigné mon cœur,
Ne viens pas voir couler mon sang... pardonne-leur ! (II, 207.)

Après ce cri sublime de résignation désespérée, le poète cesse de songer à ses propres souffrances pour consoler d'autres infortunes. Les deux dernières *Heures* sont adressées l'une à la reine douairière de Sardaigne, Marie-Christine, qui était venue revoir à Haute-Combe le tombeau de son époux, Charles-Félix ; l'autre à la comtesse Marin, qui l'a accueilli et soutenu aux jours d'épreuve.

Chapitre V. — Troisième journée.

Le moine qui accompagne le poète lui fait alors le récit de *La Destruction de Haute-Combe* par les ban-

des révolutionnaires. Pendant vingt ans, il est resté dans la montagne, attendant le jour de la justice céleste, qui s'est enfin levé.

Mais le poète ne partage pas la confiance du moine ; il se souvient de son enfance, où il allait déjà rêver *Sur les Ruines* du monastère. Comment Dieu a-t-il permis cette profanation ?

Mais dans le fond des cieux le tonnerre s'est tu.
Et le monde a douté de l'antique vertu. (II, 243.)

Et le poète, encore tourmenté par les angoisses du doute, se tourne vers le moine et gémit d'une voix éteinte :

Mon père, dites-moi qu'il est un Dieu là-haut ! (II, 243.)

La pièce qui termine le poème, les *Malédictions sur l'Univers*, imitée d'Isaïe, répond à cette question anxieuse du poète. Dieu est patient parce qu'il est éternel. Son jour viendra, et l'impie sera confondu. Alors le poète se dresse, jetant l'anathème à la face du monde et prédisant les grandes catastrophes où s'abîmera l'univers.

La lune brillera d'une clarté sanglante,
Le soleil disparu laissera l'épouvante
Sur l'univers entier effrayé de son sort ;
Et, porté sur les vents, des voûtes éternelles
Dieu descendra juger les races criminelles
Par le feu, le sang et la mort. (II, 252.)

Chapitre. VI. — Conclusion.

La *Station poétique* forme donc un ensemble logique où le plan du poète apparaît clairement. Pourtant l'unité en est peut-être plus apparente que réelle. Cette division rigoureuse en trois journées, partagées à leur tour en leçons et en heures, ne correspond guère à la suite un peu lâche des sujets traités. L'unité était moins apparente, mais plus réelle, dans *La Coupe de*

l'Exil ; la personnalité du poète, toujours en jeu, même dans l'épître *A Childe-Harold*, formait une trame solide et ininterrompue qui assurait l'unité de l'ouvrage. De plus, l'ordre chronologique rigoureusement observé resserrait encore la suite des idées. Sauf quelques pièces de peu d'importance, rappelant des souvenirs d'amour, on ne pourrait rien retrancher de *La Coupe de l'Exil*.

Au contraire, dans la *Station poétique*, on est en présence d'une suite de fragments qui ne se tiennent que par des rapports assez superficiels. Ces rapports je ne les nie pas ; je les ai même mis en pleine lumière dans l'analyse générale que j'ai faite de l'œuvre ; mais ils me semblent insuffisants pour constituer un ensemble harmonieux. Les diverses parties appartiennent à des genres très distincts ; *L'Hymne des Aïeux* est un drame, *La Destruction de Haute-Combe* est une narration, une petite épopée si l'on veut ; tout le reste est purement lyrique. Je n'insisterais pas tant sur ce défaut de cohésion de l'ouvrage, si Veyrat n'avait semblé y attacher une grande importance en le divisant aussi rigoureusement. Une excuse pourtant à donner en sa faveur, c'est qu'il est mort avant d'avoir publié son œuvre ; des mains amies en ont ordonné les fragments épars ; peut-être, s'il avait vécu, aurait-il pu, en complétant son ouvrage, en resserrer les liens et en rendre l'unité plus parfaite.

Si la critique semble un peu sévère, surtout à l'égard d'un poète lyrique à qui l'on a coutume d'accorder le vol, je la reporterai sur cette division systématique et artificielle qu'il a imposée à son poème. Qu'il garde sa liberté, je ne demande pas mieux ; mais qu'il n'aille pas de lui-même se mettre aux pieds des entraves !

Moins personnelle que *La Coupe de l'Exil*, la *Station poétique*, tout en témoignant d'un plus grand effort vers l'idéal, me paraît moins réussie. Il n'y a vrai-

ment qu'une pièce hors de pair. C'est la *Cinquième Heure*, l'heure où le poète, au moment d'appeler sur ses persécuteurs la vengeance divine, leur pardonne au nom de Jésus-Christ, le divin Persécuté. Mais cette pièce, notons-le, est absolument personnelle, et pourrait faire partie de *La Coupe de l'Exil,* où elle se placerait fort bien dans *Le Retour*.

A un point de vue général, cet ouvrage marque une évolution dans la manière de Veyrat. Uniquement occupé de sa personnalité dans *La Coupe de l'Exil,* il cherche ici à sortir de lui-même. Il le fait avec moins de chaleur sans doute qu'il n'en met dans l'expression de ses propres malheurs, mais avec plus d'invention et de variété. Assurément, il manie avec un peu de gêne ces procédés nouveaux qu'il emploie pour exprimer poétiquement des sujets extérieurs à lui ; mais il y fait preuve d'ingéniosité, de recherche, ce qui ne va pas sans un peu de subtilité et d'artifice. Il s'exerce à la difficulté et perfectionne son talent. J'oserais presque dire que plusieurs pièces de l'ouvrage, surtout dans la *Première Journée* et dans *L'Hymne des Aïeux,* sont pour lui un moyen plutôt qu'une fin, un exercice où il s'habitue au doigté de son art, une sorte d'étude de virtuosité qui le rendra maître de la technique de la poésie. Tel qu'il est, ce poème prouve manifestement que Veyrat cherchait une voie nouvelle, et sentait le besoin de renouveler son talent. Comme il l'avait promis à Charles-Albert, il s'étudiait sans doute à « tailler l'histoire en épopée », et semblait vouloir prévenir le reproche que, vingt ans plus tard, lui fit Sainte-Beuve, de n'être qu'un pleurard éternel et de rebattre le monde de ses jérémiades sans fin. Je ne doute pas qu'il eût réussi à élargir ainsi sa manière et à développer son talent ; aussi, à voir les réelles beautés que contiennent dans ce genre nouveau *L'Hymne des Aïeux* et *La Destruction de Haute-Combe,* faut-il

amèrement regretter que la destinée de ce poète ait été si courte, et que la mort ait tranché dans leur fleur les plus belles et les plus justes espérances que la Savoie ait pu concevoir sur l'un de ses enfants.

(A suivre.) Georges Martin.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

(DONS ET ÉCHANGES)

La Terre avant l'apparition de l'Homme, périodes géologiques, faunes et flores fossiles, géologie régionale de la France, par F. Priem [1].

La rédaction de ce nouveau volume de la série des *Merveilles de la Nature* de Brehm a été confiée à M. Fernand Priem, professeur au lycée Henri IV, déjà connu du grand public par le beau livre qu'il a publié l'année dernière, dans la même collection, sous le titre de *La Terre, les Mers et les Continents.* Dans ce premier ouvrage, l'auteur étudiait notre planète dans son état actuel, il passait en revue les divers phénomènes dont la Terre est aujourd'hui le théâtre, il s'occupait des minéraux et des roches, en indiquait les principales applications, et étudiait la distribution géographique des organismes animaux et végétaux. Mais notre globe a subi de nombreux changements dans le cours des périodes géologiques. L'étude de ces transformations si intéressantes est l'objet du nouveau livre qu'il publie aujourd'hui sous le titre de *La Terre avant l'apparition de l'Homme.* Dans ce nouveau

1. 1 vol gr. in-8° de 760 pages de 2 colonnes, illustré de 700 figures, 12 fr., chez Baillere, 19, rue Hautefeuille, Paris. On peut recevoir une livraison spécimen de 32 pages contre l'envoi de trois timbres-poste de 15 centimes.

volume, M. Priem fait connaître la distribution des terres et des mers pendant les diverses périodes géologiques ; il s'occupe particulièrement de l'étude des faunes et des flores d'autrefois, en faisant ressortir les liens qui les rattachent aux faunes et aux flores d'autrefois. Il a cherché à exposer d'une manière attrayante la géologie de toutes les régions du globe. Dans une série de chapitres qui complètent l'ouvrage et qui n'en forment pas la partie la moins intéressante, l'auteur s'est attaché à l'étude détaillée de notre sol. traçant ainsi une esquisse de la géologie régionale de la France, que l'on trouverait difficilement ailleurs.

L'ouvrage est au courant des travaux les plus récents des géologues et des paléontologistes. De très nombreuses figures l'accompagnent : représentations de fossiles, coupes géologiques, vues pittoresques, etc. En tout, ce volume est digne de prendre place dans la collection des *Merveilles de la Nature,* de BREHM, si appréciée du grand public.

Le livre est écrit très clairement ; la lecture en sera facile aux personnes les moins familiarisées avec les études scientifiques. D'ailleurs le volume, parfaitement illustré, est bien supérieur aux ouvrages de vulgarisation déjà publiés en France.

* * *

Saint-Jorioz.

La commune de Saint-Jorioz, sur les bords du lac d'Annecy, est très heureuse. Elle a trouvé dans M. Lavanchy, son historien. La monographie qu'il lui a consacrée n'a pas moins de deux cent cinquante pages : elle est enrichie de nombreuses pièces justificatives, la plupart inédites.

Une première partie est consacrée à l'histoire religieuse de la commune. Elle est fort intéressante et renferme sur les moines de Talloires de curieux détails.

Les curés de Saint-Jorioz n'ont point eu à se louer des moines de la grande abbaye. Ils durent lutter sans cesse contre eux, soutenir des procès très longs. Une des pages les plus curieuses du livre, est celle qui est consacrée à une petite chapelle rurale dite Chapelle du Puy. Nous y trouvons une preuve bien remarquable de l'extension du culte de la vierge du Puy-en-Velay. Plusieurs sanctuaires lui étaient consacrés en Savoie, notamment à Sainte-Agathe, sur la rive droite des Usses. Comment la Savoie au moyen âge a-t-elle été en relation suivie avec le Velay. C'est ce qu'on ne pourra jamais dire. Mais le fait est prouvé par de nombreux actes.

La seconde partie a trait à la vie civile de la commune; enfin, la troisième a pour titre les châteaux. Elle est consacrée presque uniquement à l'histoire du château de Villard-Chabod. Elle abonde en faits nouveaux. M. Lavanchy, pour l'écrire, a eu à sa disposition les archives très riches et encore inédites de la famille de Villard-Chabod. C'est une fortune inespérée pour un érudit de mettre la main sur un dépôt que personne n'a encore connu. Il est toujours sûr d'y faire une riche moisson.

En fermant le livre que nous venons de présenter, nous voulons former un souhait dont la réalisation remplirait d'aise les historiens : il serait très désirable que l'histoire de chaque commune soit écrite avec soin, que l'inventaire de toutes les archives particulières soit publié. Lorsque ce travail sera complet, on trouvera l'ouvrier qui saura utiliser tous ces matériaux pour construire l'histoire définitive de la Savoie.

J. Corcelle.

*
* *

Annales de la Société d'émulation de l'Ain, 1893, n° 3. — Brossard : *Glossaire des mots de la basse latinité*

employés dans les titres de la Bresse et du Bugey, au moyen âge. — JARRIN : *Sébastien Castellion.*

Annales de la Société botanique de Lyon, 1891-1892 (notes et mémoires). — Dr SAINT-LAGER : *Aire géographique de l'Arabis arenosa et du Cirsium oleraceum ;* montre que le premier n'existe pas au sud du Jura et que le deuxième devient également rare en Savoie et en Dauphiné. — F. MOREL : *Excursion en Valais.*

Académie de Savoie, documents, t. VII. — L. MORAND : *Anciennes Corporations,* à citer : statuts, ordonnances, lettres-patentes concernant les corporations des mouliniers en soie, des tailleurs, des cordonniers, etc., d'Annecy. — ID. : *Dictionnaire biographique des Ecclésiastiques du diocèse de Chambéry ;* donne les dates de carrière d'un grand nombre d'ecclésiastiques originaires de la Haute-Savoie.

Bulletin de l'Académie delphinale, 1892. — J. MASSE : *Histoire de l'Annexion de la Savoie à la France en 1792* (2e partie).

Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme, octobre 1893. — J. CHEVALIER : *Les Comtés de Valentinois et de Diois ;* parle de Guillaume de Savoie, évêque de Valence, vers 1226, au sujet de sa lutte avec Aymar de Poitiers, comte de Valentinois.

Cyclamen, nos 10 à 12. — M. BOYMOND : *Un Originaire de la Savoie, Philippe de Marnix de Sainte-Aldegondé (1538-1598).* — N° 13. J. FORNI : *Lettres de Soldats savoyards en 1793.*

Lyre universelle, n° 87. — Discours prononcé par M. Francoz, sénateur, à la distribution des prix du lycée Berthollet. — A. CHALLAMEL : *J.-Fr. Ducis.*

Mémoires et documents de l'Académie salésienne, t. XIV. — *Le Chapitre de Saint-Pierre de Genève et d'Annecy ;* travail qui, par ses documents inédits et son impartialité, peut servir de base aux études postérieures sur le même sujet. — T. XV. *Une lettre inédite*

de saint François de Sales. — V. Brasier : *Les Abbayes de Cisterciennes dans le diocèse de Genève ;* détails inédits sur l'abbaye de Bonlieu, d'après un inventaire manuscrit des titres et papiers du couvent en 1677. — J.-F. Gonthier : *Les Evêques de Genève (1378-1535)* (suite), etc. — T. XVI. J.-F. Gonthier : *Journal de saint François de Sales (1602-1622),* etc.

Mémoires de la Société d'émulation du Jura, 1892. — A. Guichard : *Un Manuscrit sur l'Abbaye de Château-Chalons ;* cette abbaye de chanoinesses, d'après l'auteur anonyme, ne fut plus tard ouverte qu'aux familles nobles de Bourgogne, de Dauphiné et de Savoie.

Mémoires de l'Académie de Montpellier (lettres), t. I. 1893, nos 1 et 2. — Léon G. Pélissier : *Le Traité d'alliance de Louis XII et de Philibert de Savoie en 1499,* d'après les archives de Milan.

Opuscule. — H. Gay du Borgeal : *Notice sur les nobles de Blonay, majors de Louèche ;* il s'agit d'une branche peu connue fixée en Vallais, se rattachant à Aymon de Blonay, mort en 1260 et s'éteignant vers 1352.

Revue de l'École anthropologique de Paris, octobre 1893 (don Mortillet). — J. de Mortillet et A. de Mortillet : *Statues anciennes de l'Aveyron ; menhirs sculptés de l'Hérault.* G. de M. date les premières de l'époque robenhausienne. On pourrait peut-être dater de la même époque les curieuses sculptures de la Pierre-aux-Dames, de Troinex-sous-Salève. *Rev. sav.* 1891, p. 209.

Revue épigraphique du Midi de la France, n° 72 (don Marteaux). — A. Allmer : *Note sur l'inscription de Ville-la-Grand ;* lit... *ad struendas porticus.*

Revue suisse de numismatique, liv. II à IV, 1893. — Dr L. relève : 1° dans le trésor de Préty un demi-gros au type savoyard d'Amédée VIII, portant la marque de J. Picot (1420-1424) ; 2° un sequin unique de l'antipape Clément VII, trouvé à Cruseilles.

C. M.

TABLE DES MATIÈRES POUR 1893

ARCHÉOLOGIE

Ducis C.-A. Le sort des trouvailles archéologiques. 267
— Voies romaines de la Savoie. 320
Le Roux Marc. L'ancienne église de Gevrier. . 316
Marteaux. Un autel anépigraphe au maillet . . 54
Perrin André. Laviscone, Labiscone (station romaine). 39

ARTS ET INDUSTRIES

Ducis C.-A. *La Savoyarde,* bourdon de la basilique de Montmartre. 14

BIBLIOGRAPHIE

C. M. Bibliographie. 130, 188, 365
— Revue bibliographique. 243, 363
Corcelle. *Saint-Jorioz,* monographie, par M. Lavanchy. 364
Ducis. *Documents relatifs à l'histoire du Chablais,* par M. Gremaux 185
Miquet François. *Bibliographie savoisienne,* par MM. A. Perrin et Victor Barbier 128
M. L. *Les Alpes françaises,* par M. Falsan . . 186
Revue bibliographique 65, 128, 364
Ritter E. *Sur les Etymologies du nom de Chablais,* par M. Gremaux 185

BIOGRAPHIE

GONTHIER J.-F. Note sur Guillaume Fichet . . . 36
MIQUET Fr. Les Savoyards au XIXe siècle . . 24, 102
PHILIPPE Charles. Notice sur l'astronome Bouvard 152, 214, 285
TAVERNIER H. La famille Puthon en Autriche . 270

ETHNOLOGIE

Appel de la Commission d'ethnologie de France. 192

GRAVURES

Bas-relief funéraire étrusque, une lithographie. 6
La Savoyarde, bourdon de Montmartre, 2 grav. 148
Ancienne église de Gevrier, 2 gravures . . 317, 319

HISTOIRE

BRUCHET Max. L'enseignement dans les collèges du département du Mont-Blanc en 1793 . . . 73
— Le séjour de Henri IV à Annecy 212
DUCIS C.-A. Le palais de l'Isle à Annecy *(suite)*. 18
— Epoque de la mort d'Humbert III, comte de Savoie. 38
GONTHIER J.-F. L'abbaye de Filly *(suite)* . . 41, 115
— Eboulements historiques dans les montagnes de la Haute-Savoie 205
— Date de l'érection de la Savoie en duché. . . 259
PASCALEIN E. La comtesse de Savoie, Bonne de Bourbon, a-t-elle empoisonné son fils, Amédée V? 109, 177
— Quel château d'Entremont fut pris, en 1306, par Amédée V? 263
— De la majorité des princes « régnants » dans la Maison de Savoie 334

RITTER E. Le Père Chérubin et André Grasso. . 35
— Madame Guyon et le Père La Combe. . . . 249

LITTÉRATURE

MARTIN G. Etude littéraire sur les œuvres poétiques de J.-P. Veyrat. 169, 226, 276, 346
Un sonnet inédit de saint François de Sales. . 344

PHILOLOGIE

FENOUILLET. Origine des noms de famille en Savoie 91, 180, 239, 302

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Composition du bureau pour 1893 v
Liste des membres effectifs et correspondants. . vi
Statuts de la Société ix
Société Florimontane. . . 135, 138, 141, 197, 248 309, 311
Concours de poésie de 1893 (programme) . . . 7
Lauréats du Concours d'histoire en 1892. 4
Dons faits à la Société et au Musée . . 4, 5, 70, 71 138, 197, 199, 201, 247, 311, 312
Glanes. 68, 131, 196, 244, 308
Nécrologie 308

Séance du 18 janvier 1893 :
Communication de M. MARTEAUX sur une inscription gothique 1
— de M. BRUCHET sur un plan d'éducation nationale. . 1
— sur le poète Ducis 2
Compte-rendu financier de l'exercice 1892. 2
Communications de M. LE ROUX sur un chamois et un cosmographe 3

Séance du 22 février 1893 :
Admission de M. GERMAIN. 4
Communication de M. DUCIS sur les Aubry. fondeurs . 5

Communication de MM. Marteaux et Le Roux sur une urne funéraire étrusque 6
Rapport sur le Concours d'histoire de 1892 8

Séance du 8 mars 1893 :

Communication de M. Venance Payot sur *Linnea Borealis* 69
— de M. Le Roux sur un organisme flottant du lac d'Annecy. 69

Séance du 12 avril 1893 :

Communication de M. Marteaux sur les fouilles des Fins. 70
— de M. Nanche sur un chapiteau de la rue Grenette . 72
Annonce du 25e anniversaire de M. Reber, de Genève . 72

Séance du 3 mai 1893 :

Communication de M. Domenjoud sur une station lacustre à Sevrier 133
— de MM. Le Roux et Bruchet sur un chapiteau d'Avregny 133
— de M. Constantin sur Jean Menenc 134

Séance du 17 mai 1893 :

Discours de M. le Président à l'occasion du départ du Secrétaire, M. Miquet 135
Communication de M. Ducis sur les antiquités de la rue Grenette 137
— de MM. Domenjoud, Marteaux et Serand sur la station lacustre de Sevrier 137

Séance du 7 juin 1893 :

Communication de M. Marteaux sur l'inscription romaine de Ville-la-Grand. 139
— de M. Bruchet sur un compte de la Balme-de-Sillingy. 140
Présentation de M. Martin 141

Séance du 5 juillet 1893 :

Admission de M. Martin 197
Communication de M. Marteaux sur des fragments épigraphiques. 197
— de MM. Domenjoud et Marteaux sur les fouilles de la grotte du Grand-Perthuis 198

Séance du 2 août 1893 :

Présentation de la candidature de M. Millet 201
Don à la bibliothèque des officiers 201

Communication de M. Constantin sur Jean Ménenc. . 201
— de M. Marteaux sur une inscription romaine. . . 202

Séance du 6 septembre 1893 :

Admission de M. Millet 245
Dépôt du catalogue descriptif du Musée lapidaire. . . 245
Communication de M. Ducis sur un historiographe de la Maison de Savoie. 245
— de M. Thonion sur la conservation des monuments antiques 247

Séance du 4 octobre 1893 :

Note de M. Charvier sur une tourbière enflammée . . 248
Communication de M. Marteaux sur une fouille lacustre. 248

Séance du 8 novembre 1893 :

Communication de M. Thonion sur la grotte de Thalabar 309
— de M. Ducis sur les digues romaines 310
— du même sur le décanat de Seyserieux 311

Séance du 6 décembre 1893 :

Présentation de MM. Charbonnier et de Saint-Bon . . 311
Note de M. Gonthier sur les éboulements historiques. 313
Communication de M. Germain sur une hache préhistorique 313
— de M. Corcelle sur les trouvailles archéologiques . 314
— de M. Ducis sur le cadastre du mont Blanc . . . 315
Renouvellement du bureau de la Société 315

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux

1764. — Annecy. Imprimerie de F. Abry.

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

REVUE
SAVOISIENNE

PUBLICATION PÉRIODIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

95^E ANNÉE

BIBLIOTHÈQUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES
N° 882

ANNECY
IMPRIMERIE DE F. ABRY
LIBRAIRE-ÉDITEUR

1894

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

BUREAU.

Président : M. Camille Dunant ✻ ✠ ❶ I, conseiller de préfecture honoraire, conseiller général.

1er Vice-Président : M. le chanoine Ducis ❶ I, archiviste départemental en retraite.

2e Vice-Président : M. le docteur Thonion ❶ I, député de la Haute-Savoie.

Secrétaire : M. Marc Le Roux, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.

Secrétaire-adjoint : M. Max Bruchet, archiviste du département.

Trésorier : M. Jean Ritz ✠ ❶ A, compositeur de musique.

Archiviste : M. Joseph Serand.

Bibliothécaires : MM. Louis Grivaz, notaire, conseiller général, et Ch. Marteaux, professeur agrégé au Lycée.

Comité de rédaction : MM. Dunant, Ducis, Le Roux, Marteaux et Bruchet.

Directeur de la Revue : M. Marc Le Roux.

MEMBRES EFFECTIFS

MM.

AGNELLET Benjamin, maire de Saint-Jean-de-Sixt.
ALLARD, ingénieur à Annecy-le-Vieux.
BELLY, receveur des finances en retraite, à Chambéry.
BLANCHARD, inspecteur adjoint des Forêts, à Paris.
BOCH Louis ❦ A, architecte, maire d'Annecy.
BOUCHET Pierre, négociant, à Annécy.
BRACHET François, à Albertville.
BRUCHET Max, archiviste départemental, à Annecy.
CARREY (Mme) Ernestine, née Robert, à Paris.
CARRON Jacques, avocat, à Annecy.
CHARBONNIER, conseiller de préfecture, a Annecy.
CHARVILR J., architecte-expert, à Annecy.
CHATELAIN Maurice, notaire, à Faverges
CHAUDIER, architecte départemental, à Gap (Hautes-Alpes).
CHEVALIER Etienne, chanoine, à Annecy.
CONSTANTIN Aimé ❦ A, homme de lettres, à Annecy.
CORCELLE, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy
CROLLARD Albert, ingénieur, à Cran-Gevrier.
DESPINE Antoine, à Annecy.
DOMENJOUD Henri, percepteur a Annecy.
DUBOULOZ, procureur de la République, à Bonneville
DUCIS (le chanoine) ❦ I, archiviste en retraite, à Annecy
DUNAND Auguste ★, maire de Metz (Haute-Savoie).
DUNANT Camille ✲ ✠ ❦ I, conseiller de préfecture honoraire conseiller général, à Annecy.
DUPLAN, numismate, à Evian-les-Bains.
DUPONT François, ingénieur-chimiste, à Paris.
DURANDARD, avoué à Moûtiers.
DUVAL César ❦ A, député de la Hte-Savoie, maire de St-Julien.
FRÉZAT Simon, à Annecy.
GALLIARD Louis, médecin, à Annecy.
GERMAIN, instituteur à Annecy.
GONTHIER (l'abbé), aumônier des Hospices, à Annecy.
GOUVILLE François, à Annecy.
GRIVAZ Louis, notaire, licencié en droit, conseiller général, à Annecy.
GUERBY, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
LAEUFFER Emile ✠, à Paris.
LAEUFFER Frédéric C ✠ O ✠, administrateur délégué de la Manufacture d'Annecy et Pont, à Annecy.
LE ROUX Marc, docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
LIVET Eugène ✲, chef de bataillon du génie, à Bourg

MAILLAND J. (l'abbé), aumônier des hospices de Chambéry.
MANGÉ Auguste ✪ A, architecte de la ville d'Annecy.
MARTEAUX Charles, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
MARTIN, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
MATHIEU, ancien conseiller de préfecture, à Annecy.
MATHIEU, capitaine au 30e de ligne, à Annecy.
MEYER ✪, inspecteur d'Académie, à Annecy.
MILLET ✪, conducteur des Ponts et chaussées, à Annecy.
MIQUET, contrôleur des contributions directes, à Roanne.
MONTGELLAZ, ancien conseiller général, médecin à Reignier.
MUGNIER François ✲ O ✠ ✠ ✪ A, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry, conseiller général.
NANCHE Isidore, chirurgien dentiste, à Annecy.
PÉRIN, capitaine d'infanterie, à Soissons.
PHILIPPE Charles, professeur de physique au collège de Villefranche-sur-Saône (Rhône).
PICCARD Louis (l'abbé), aumônier de l'Orphelinat de Monnetier-Mornex.
PISSARD Charles-Eugène ✪ A, secrétaire de la mairie d'Annecy.
PISSARD Hippolyte O ✲, ancien député, a Saint-Julien.
RACT-MADOUX, directeur des fonderies de Cran, à Annecy.
RICHARD Auguste, greffier du Tribunal, à Annecy.
RITZ Jean ✠ ✪ A, compositeur de musique, à Annecy.
RIGAUX Ch., professeur départemental d'agriculture, à Annecy.
ROBERT Victor, conseiller municipal, à Annecy.
ROLLIER Joseph, notaire, à Annecy.
ROMAND Alph. ✠, professeur à l'Académie militaire de Turin.
ROUSSY DE SALES (le comte de) O ✠ ✲, à Thorens.
SAINT-BON (de), directeur du Syndicat agricole de la Haute-Savoie, à Annecy.
SALLAZ, pharmacien, à Annecy
SCHITZ, directeur de la succursale de la Banque de France, à Alais.
SERAND Joseph, archiviste-adjoint, à Annecy.
THONION ✪ I, médecin, député de la Haute-Savoie, à Annecy.
TISSOT (l'abbé), curé de Cluses.
VASCHY Aimé ✪ A, ingénieur des télégraphes, à Paris

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

BALLIARD Charles, à New-York.
BARTHÉLEMY (Anatole de) ✲ ✪ I, membre de l'Institut.
BERNARDIN ✠, conservateur du Musée de Melle (Belgique).
BOLTSHAUSER ✠, président du lycée à Alexandrie (Italie).
BORREL Alfred ✠ ✪ A, graveur en médailles, à Paris.
BUET Charles, homme de lettres, à Thonon

Chantre Ernest ✠, géologue, à Lyon.
Charvet Léon ❨ I, inspecteur de l'enseignement du dessin et des musées, à Paris.
Demole Eugène, conservateur du médailler de Genève.
Doublet, bibliothécaire, à Bône (Algérie).
DuBois-Melly, homme de lettres, à Genève.
Dufour Th., directeur des Archives de Genève.
Fleury, professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg.
Glover-Melville, professeur, à Lyon.
Gosse, conservateur du musee archéologique de Genève.
Guttierrez y Victory, à Tampico (Mexique).
Hollande ❨ A, docteur ès-sciences, professeur au lycée de Chambéry.
Hovelacque Abel, professeur, à Paris.
Jussieu (de) ✠ ❨ I, archiviste en retraite. à Chambéry.
Lacroix (l'abbé) O ✠ ✠. professeur, à Modène (Italie).
Leblond Isidore, principal du collège de Sétif (Algérie)
Lecoy de la Marche, ancien archiviste du département. à Paris.
Lousteau ❋, ingénieur, à Crépy en Valois (Oise).
Martin (l'abbé), curé de Foissiat (Ain).
Mailland ❨ A, notaire, à Aix-les-Bains.
Manno (le baron), secrétaire du Comité d'histoire nationale. a Turin.
Menn, sculpteur. à Genève.
Miot Henri, juge au tribunal civil de Beaune (Côte-d'Or).
Morin-Pons, archéologue, à Lyon.
Mortillet (Gabriel de) ❋ ✠, député de Seine-et-Oise.
Nicollet B. ❨ A ★, publiciste, à Grenoble.
Papier ❋ ❨ I, officier du Nichan Iftikar de Tunis. géologue. à Bône (Algérie).
Perrin, archéologue, à Chambéry.
Régnier Antony ❨ A. peintre, à Marseille.
Révérend du Mesnil. au château de Daron (Saône-et-Loire).
Revil Joseph, pharmacien, à Chambéry.
Revon Michel, docteur en droit et ès-lettres, professeur de droit comparé à l'Université impériale du Japon.
Ritter Eug., professeur à l'Université de Genève.
Vogt ❋, président de l'Institut genevois, à Genève.
Vuy Jules, notaire, vice-président de l'Institut genevois, à Genève.
Weber Johannès, homme de lettres, à Paris.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT

LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *REVUE SAVOISIENNE*

FRANCE

ALAIS. Société scientifique et littéraire d'Alais.
AMIENS. Société des antiquaires de Picardie.
ANNECY. Académie Salésienne.
AUTUN. Société éduenne.
AUXERRE. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
BEAUNE. Société d'histoire et d'archéologie.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BÔNE (Algérie). Académie d'Hippone.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
BREST. Société académique de Brest.
BRIVE. Société scient.. hist. et archéol. de la Corrèze
CHALON-SUR-SAÔNE. Société d'histoire et d'archéologie.
— Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
CHERBOURG. Société des sciences naturelles.
DIJON. Académie des sciences, arts et belles lettres.
GAP. Société d'études des Hautes-Alpes
GRENOBLE. Académie delphinale.
— Société de statistique de l'Isère.
LIMOGES. Société archéologique du Limousin.
LONS-LE-SAUNIER. Société d'émulation du Jura.
LYON. Société de botanique de Lyon.
— Académie des sciences.
— Société d'agriculture.
— Société des sciences naturelles.
MACON. Académie des sciences.
MONTAUBAN. Société archéologique de Tarn et Garonne.
MONTBÉLIARD. Société d'émulation de Montbéliard.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val d'Isère.
NANCY. Société d'archéologie et de statistique lorraine.
NANTES. Société des sciences naturelles.

NIMES. Académie du Gard.
PARIS La Mélusine.
— Polybiblion.
— Comité des travaux historiques et scientifiques.
— Société de géographie.
— Le Cyclamen.
PAU. Société des sciences et lettres.
POITIERS. Société des antiquaires de l'Ouest.
PUY. Société agricole et scientifique.
ROMANS. Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap. Grenoble.
SAINT-JEAN DE MAURIENNE. Société d'histoire et d'archéologie.
SEMUR. Société des sciences historiques.
THONON. Académie chablaisienne.
TOULON. Académie du Var.
TOULOUSE. Société archéologique du Midi de la France.
— Académie des jeux floraux.
VALENCE. Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.

ETRANGER

BERNE. Mittheilungen der Naturforschenden Gesellschaft.
— Société générale d'histoire Suisse.
BRUXELLES. Société royale de botanique.
GENÈVE. Institut national genevois.
— Société d'histoire et d'archéologie.
— Société de géographie (le Globe).
— Société de physique et d'histoire naturelle.
— Société suisse de numismatique.
LAUSANNE. Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
NEUFCHATEL. Société des sciences naturelles.
TURIN. Miscellanea di storia italiana Regia deputazione di storia patria.
WASHINGTON. Smithsonian Institution.
ZURICH. Anzeiger fur schweiz alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).

JOURNAUX

ANNECY Les Alpes. — L'Industriel savoisien. — Le Petit Savoisien,
GENÈVE. La Tribune.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 3 janvier 1894.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à cinq heures.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau deux brochures. don de M. Belly à la Société Florimontane : *Vieux Châteaux et vieilles Abbayes de Savoie* et les *Anneciennes*.

Il est ensuite procédé au vote pour la nomination comme membres résidants de MM. Charbonnier et de Saint-Bon. Après le dépouillement du scrutin, l'admission est prononcée.

M. Martin, membre du jury de poésie pour le concours de 1893, lit son rapport et M. le Président procède à l'ouverture des plis cachetés d'où sont extraits les noms suivants :

1er Prix : M. Albert Samain, de Paris ;

2e Prix : M. Converset, lieutenant au 58e de ligne;

3e Prix *ex-æquo* : Mme Juliette Von Auw Camps, d'Annemasse ; M. Auguste Vettard, de Lyon.

1re Mention très honorable : M. Bordeaux, de Thonon :

2e Mention très honorable : M. J. de Caubry Lyon, de Boulogne-sur-Seine.

1re Mention honorable : M. Elie Nevil, de Laigle ;

2e Mention honorable : M. Durandot, de Lons-le-Saunier ;

3e Mention honorable : M. Granier, de Beaune ;

4e Mention honorable : M. Lorans, soldat au 60e de ligne. à Belle-Ile-en-Mer.

Sur la proposition de M. Corcelle, il est décidé que les livres qui existent *en double* à la bibliothèque de la Société, seront attribués à la Bibliothèque municipale dans le but de combler les lacunes qui peuvent se trouver parmi les ouvrages concernant la Savoie.

Le Secrétaire fait passer sous les yeux des membres présents, les reproductions galvaniques des pièces romaines composant le trésor trouvé dans la plaine des Fins, dont il donnera description détaillée dans le prochain numéro.

On procède ensuite à la nomination du Comité de rédaction de la *Revue* pour l'année 1894. Sont élus : MM. Dunant, Ducis, Le Roux, Bruchet, Marteaux.

MM. Le Roux et Bruchet présentent la candidature de MM. Meyer, inspecteur d'académie, le capitaine Mathieu, du 30e d'infanterie, et Guerby, professeur au Lycée Berthollet.

M. le chanoine Ducis présente M. l'abbé Picard.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à six heures et demie.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 14 février 1894.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à cinq heures.

M. le Président annonce les décès de MM. Pillet et Ogier et prononce l'allocution suivante :

« La Société Florimontane a eu la douleur de perdre, à quelques jours d'intervalle, deux de ses membres les plus distingués, M. Pillet et M. Ogier.

M. Louis Pillet était un homme d'élite, d'une haute valeur morale et intellectuelle. L'Académie de Savoie l'avait placé à sa tête. Sa perte sera vivement sentie

par les sociétés savantes des deux départements savoisiens, qui le comptaient au nombre de leurs membres les plus précieux, les plus dévoués.

M. Pillet aimait son pays et la science avec passion. Pendant 50 ans, il leur a donné le meilleur de son intelligence et de son cœur.

Son concours était acquis à toutes les œuvres inspirées par la bienfaisance, à tous les efforts qui avaient pour objectif un progrès moral, matériel ou intellectuel à réaliser dans sa sphère d'action.

Doué d'une imagination vive qui se réflétait sur sa physionomie mobile et dans ses écrits, doté d'un esprit ouvert à toutes les branches du savoir, travailleur infatigable, il a publié plusieurs travaux importants sur la géologie, et diverses études sur l'histoire, sur la jurisprudence, sur l'archéologie, sur la philologie et la biographie. Il a en outre puissamment contribué à la création et au développement des collections géologiques et minéralogiques de sa ville natale.

Par son caractère conciliant, par son esprit vulgarisateur, il était devenu l'âme des réunions annuelles dans lesquelles les Sociétés scientifiques de la Savoie apportent en commun leurs travaux et leurs vues pour le progrès de la science et des arts.

Le Gouvernement italien et le Gouvernement français avaient reconnu son mérite, en le nommant, le premier, chevalier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare. le second, officier de l'Instruction publique.

La Société Florimontane gardera un souvenir reconnaissant de la collaboration de M. Louis Pillet à la *Revue savoisienne* et du concours qu'il lui a prêté pour le développement des collections d'histoire naturelle du Musée d'Annecy.

Elle s'associe aux profonds regrets que sa perte a causés à l'Académie de Savoie, à la Savoie tout entière.

M. Ogier était doué d'une vive intelligence ; il alliait

à des connaissances philosophiques très étendues, des aptitudes littéraires remarquables. Pendant ses jeunes années, il avait cultivé la poésie avec succès. Plusieurs de ses pièces de vers occupent un rang distingué dans les Recueils des œuvres des poètes de la Savoie. Il a écrit des articles très goûtés dans diverses publications de la région. Son style imagé avait un rare cachet de précision et de correction.

Comme la plupart des lettrés qui ont des convictions arrêtées et qui s'efforcent de les faire partager, il avait sacrifié à la divinité du jour, le journalisme ; mais, dans sa polémique, quelquefois ardente, il a toujours conservé des formes polies et littéraires.

Esprit fin, pénétrant, critique judicieux, il jugeait avec beaucoup de sagacité les hommes et les choses de son temps.

La Société Florimontane lui doit plusieurs rapports très appréciés sur les concours de poésie fondés par M. le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy.

Quoique son état maladif l'empêchât depuis quelque temps, d'assister à nos séances, il continuait à s'intéresser vivement à nos travaux. Il y participait même dans la mesure de ses forces.

M. Ogier laisse dans notre Société un vide que tous ceux qui l'ont connu déploreront amèrement. »

La Société Florimontane s'associe bien sincèrement aux regrets formulés par son Président.

M. Corcelle fait part de la mort de M. Jacques Demogeot, docteur ès-lettres, agrégé de l'Université, qui était correspondant de la Société depuis de longues années. M. Demogeot est connu par une *Histoire de la littérature française,* devenue classique, par des traductions en vers d'auteurs anciens et par des poésies d'une grâce facile. On lui doit encore des travaux sur les littératures étrangères. C'était avant tout un écrivain élégant et délicat.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, dont la rédaction est adoptée.

Des remercîments sont adressés à M. Gosse, de Genève, pour l'offre gracieuse à la Société de son ouvrage avec planches sur le *Vase eucharistique,* ainsi qu'à M. Mugnier pour son livre *Généalogie de Montfort* et à M. Gonthier, qui dépose sur le bureau les deux ouvrages qu'il vient de publier : *Le Journal de saint François de Sales* et *Les Voirons.*

Le Secrétaire dépouille la correspondance et la Société passe à l'ordre du jour.

Il est d'abord procédé au vote sur les présentations faites pendant la dernière séance. Après le dépouillement du scrutin, MM. Meyer. Guerby, Mathieu. Picard sont admis comme membres de la Société.

MM. Bruchet et Marteaux annoncent l'achèvement du Catalogue de notre Bibliothèque pour ce qui concerne les ouvrages se rapportant à la Savoie. Il est décidé que ce travail sera publié immédiatement et paraîtra sous le titre de *Bibliographie savoisienne* dans l'un des prochains fascicules de la *Revue.*

M. Marteaux fait une communication qui sera publiée sur les nouvelles trouvailles faites dans la plaine des Fins.

M. Le Roux fait passer sous les yeux des membres présents un objet retiré par M. Domenjoud de la station lacustre de Sevrier. Il s'agit d'une pendeloque ou ornement de collier en schiste argileux, affectant la forme d'un prisme droit à base carrée. Sa hauteur est de $75^{m}/^{m}$; les dimensions de sa base $14^{m}\ ^{m}$. Le trou de suspension parfaitement circulaire mesure $3^{m}/^{m}$ de diamètre.

Cette découverte présente un certain intérêt, car jusqu'à présent on n'avait trouvé dans les palafites du lac d'Annecy qu'un très petit nombre de pièces ayant pu servir d'ornement. Les pendants de collier que l'on

a rencontrés dans les lacs de Suisse et du Bourget sont de formes diverses. Il y en a d'oblongs ; d'autres présentent la figure d'un losange et parfois les trous de suspension sont restés inachevés. Deux pendeloques analogues ont été recueillies dans le lac du Bourget et sont conservées au Musée de Chambéry, l'une est en jaspe sanguin, l'autre en tout point semblable à celle de Sevrier, provient de la station lacustre de Grésine.

M. Le Roux présente une série d'armes et d'outils en fer gallo-romains et du moyen âge qui ont été découverts dans le canal près des vannes et parmi des débris romains près de la chapelle des Pestiférés aux Marquisats.

Au nombre des armes les plus intéressantes il faut citer une pertuisane, un fer de lance et une dague du XVI^e^ siècle, cette dernière dans un état de conservation admirable, à quillons recourbés vers la lame, à coquille plate ciselée à jour et à garde filigranée de cuivre.

Une pointe de javelot en fer de o^m^,12 de longueur possède encore sa douille dans laquelle on retrouve le clou qui la fixait au fût. Cette arme ressemble en tous points à celles qui ont été recueillies en grande quantité à Alise-Sainte-Reine. Ces javelots étaient employés comme armes de jet que l'on lançait au moyen de lanières connues sous le nom d'*amentum* : à l'aide de ce procédé, le combattant pouvait envoyer le trait jusqu'à une portée de 80 mètres.

Le Secrétaire donne communication d'une lettre autographe de saint François de Sales qui a été précieusement conservée par M. Domenjoud dans ses archives de famille.

Cette lettre a d'autant plus d'intérêt qu'il y est question de l'Académie Florimontane. Adressée à M. le baron de Villette, conseiller d'Etat et ambassadeur ordinaire de S. A. en Suisse, elle porte deux cachets en

cire rouge aux armes du saint : *d'azur à deux fasces chargées chacune d'une autre fasce de gueules accompagnées d'un croissant d'or en chef et de deux étoiles de six' rais, de même, l'une en abîme, l'autre en pointe.*

En voici la teneur :

« Monsieur mon oncle.

« Ce m'est tousiours beaucoup d'honneur et de consolation de recevoir par vos lettres les tésmoignages que vous me donnez de la continuation de vostre bienveillance en mon endroit. Je voudrais bien en exchange vous pouvoir aussi rendre les preuves de mon affection à vostre service et avoir quelques bonnes nouvelles pour vous envoyer en lieu de celles dont il vous a pleu me gratifier. Mais outre que je croy que vous les avez de dela les monts, j'en suis bien le plus mauvais pescheur de cette ville. Je vous diray seulement que nostre Académie a reçeu pour faveur la demande que monsieur Nouvelet luy a faite d'une place pour vous entre les académiciens. Pour moy vous pouves penser si je la pris à gloire m'acquerant un si digne sujet. Demain madame de Deré vient à Déré et moi y vrai mercredi faire la part des honneurs du logis qui me compète en qualité de bien humble parent du nouveau marié. Nostre seigneur vous prosperera tousiours en l'abondance de ses benedictions s'il lui plait d'exaucer les souhaits que fait continuellement

« Monsieur

« Vostre serviteur bien humble et neveu

« FRANÇ^s^, *E. de Genève.* »

« 16 juillet 1608. »

Deux photographies de cet intéressant document seront déposées : l'une aux Archives de la Société, l'autre parmi les autographes du Musée.

M. Ritz, trésorier, donne le compte-rendu de la situation financière de l'année 1893.

RECETTES :

En caisse au 1er janvier 1893.....	27 25	
Cotisations et abonnements à la *Revue*	1.162 10	
Intérêts de 1.110 fr. placés à la Caisse jusqu'au 31 décembre	13 40	
Vente d'un stock de publications et d'une collection de la *Revue*..... ..	206 50	
Total des recettes...	1.409 25	1.409 25
DÉPENSES :		
Impression et expédition de la *Revue* .	1.005 »	
Reliure	83 »	
Clichés typographiques	30 »	
Aménagements dans la Bibliothèque...	33 55	
Frais de correspondance	2 »	
Total des dépenses...	1.153 55	1.153 55
En caisse au 1er janvier 1894.....		255 70

Des remercîments unanimes sont votés à l'adresse de notre zélé trésorier.

MM. Grivaz et Le Roux présentent comme membre résidant M. Robert, conseiller municipal à Annecy.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1 2.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE POÉSIE DE 1893

Messieurs,

Le Concours de poésie a été cette année véritablement remarquable, et, malgré l'importance du prix que nous avions à décerner, nous avons pu regretter de ne pouvoir récompenser comme nous l'aurions voulu toutes les pièces qui le méritaient. Nous avons dû donner beaucoup de mentions, et la dernière des

quatre mentions honorables, qui est la dixième pièce couronnée, aurait été digne, dans un autre concours. d'une récompense non pas plus glorieuse, mais du moins plus solide. Je passe immédiatement à l'examen des dix-sept envois, qui varient beaucoup et de valeur et de longueur.

I. — Procédant, suivant l'habitude. du moins bon au meilleur, nous commencerons par une pièce très sincère et pleine de bons sentiments. L'auteur a essayé de chanter *Les Titres du Président Carnot* (n° 7). Critiquer le fond de la pièce serait entrer dans la politique, critiquer la forme serait trop aisé et trop long. Bien que l'auteur ait évidemment étudié Boileau. il n'a pas su éviter toutes les fautes matérielles que le vieux critique a condamnées dans son art poétique. L'incorrection et le prosaïsme. voilà les principaux défauts de la pièce.

II. — Nous retrouvons les mêmes défauts dans le n° 13, *La France,* qui n'est qu'une histoire, ou trop longue, ou trop courte, de notre pays. Même en négligeant les incorrections proprement dites, vers faux, termes impropres et choquants, nous ne trouvons là qu'une mauvaise prose faiblement rimée. Nous pouvons louer cependant chez l'auteur un jugement assez net de certaines situations historiques, et un vif amour de la patrie.

III. — Nous passerons rapidement sur le n° 4, qui comprend trois pièces : *Désillusion*, *Je pense à vous,* et *Anxiété*. Quoique plus correcte que les précédentes, cette œuvre témoigne d'une gaucherie qui révèle un débutant, ou plutôt une débutante. Il y a une certaine aisance dans la forme, une certaine délicatesse émue dans la pensée et les sentiments qui font bien augurer de l'avenir.

IV. — On sent une main plus sûre dans les deux pièces du n° 17 : *Tentation* et *Un Orage nocturne.*

Elles sont loin d'être sans mérite ; mais les taches y sont nombreuses. Le début est bien malheureux :

Rêver parfois. — J'en suis !

Ce n'est pas là écrire ! d'ailleurs, le style est lourd et surchargé d'épithètes oiseuses, et la description de l'orage ne présente que des traits peu intéressants, et plutôt bizarres qu'originaux. Cependant le rythme de la dernière pièce est très harmonieux ; mais que de détails ternes et même maladroits. Telle cette fin de strophe : la grêle tombe, et

Sous les ormeaux blessés la ramée en fouillis
Couvre d'oiseaux tués un carnage effroyable,
Et l'on apprend bientôt cette chose incroyable :
De lièvres on a vu jusque dans les taillis
Un massacre semblable.

V. — On peut aussi louer une certaine habileté de facture dans le nº 2, qui contient 3 pièces : un *Sonnet à la Savoie*, une *Prière* à Dieu, et une invocation *A la Sainte Vierge*. Le sonnet n'a pas toute la régularité de rimes voulue ; cependant il n'est pas sans grâce ; les deux autres pièces sont très lourdes, surtout par suite des répétitions d'idées que ne relèvent pas des expressions fortes. Il y a là dedans bien des rimes interdites du simple avec le composé, bien des paroles inutiles, bien du délayage, bien des termes impropres. Ce qui fait encore plus défaut, c'est une note personnelle et originale ; on peut enfin reprocher à la dernière pièce un abus de la rhétorique, en particulier de l'énumération et du développement par les semblables.

VI. — Nous arrivons à un gros recueil intitulé *Près des Bords qu'aimait La Fontaine*.

— Coupons, ma Muse, une quinzaine,
Une quinzaine de roseaux

s'écrie l'auteur, et ses roseaux sont naturellement des fables. Il y a du bon et du mauvais. La narration est

aisée, trop aisée ; bien des impropriétés et des gaucheries d'expression la déparent. La morale, parfois ingénieuse, est plus souvent fausse ou obscure. L'auteur a voulu, dans sa dernière fable, *Le Renne* corriger La Fontaine ; il indique son intention dans une note justificative : « Cet apologue, dit-il, est, dans un style différent, plus moderne et plus élevé, dans un cadre plus ample et plus coloré, une sorte de réponse rectificative à la Fable : *La Cigale et la Fourmi.* » Tout en rendant justice aux bonnes intentions de l'auteur, j'ai peur que *Le Renne* ne fasse pas oublier *La Cigale.*

VII. — Voici une pièce (n° 11) *L'Amour et Psyché* qui procède entièrement de Musset. Ce n'est pas un centon, mais peu s'en faut. L'auteur a semblé vouloir faire un pastiche de son poète favori ; il a réussi à en donner l'illusion, à distance ; c'est le rythme, c'est l'allure générale, c'est même parfois la ravissante sonorité. Voilà des qualités sans doute ; mais cela sonne creux, et surtout l'imitation est trop évidente, rend le rapprochement trop nécessaire et l'infériorité trop manifeste. La pensée n'est pas toujours claire et le développement quelque peu confus. Que l'auteur veille avec sévérité à la netteté et à la qualité de ses pensées, il peut produire des œuvres charmantes. *L'Ange et le Lys* ne nous apporte pas une note plus originale. Il est possible que dans un concours moins fort, cette pièce eût été plus remarquée ; sans aucun doute, les autres lui ont fait tort.

VIII. — Nous arrivons à la série des pièces couronnées. Toutes ont une réelle valeur, que nous allons essayer de déterminer exactement ; nous n'hésiterons pas à faire des critiques, persuadé que par là nous pourrons être utile aux auteurs ; ils ne s'en offenseront pas, en songeant que nous avons reconnu hautement leur mérite.

Commençons par les *Libellules d'Arvor* (n° 16), une

série de pièces gracieuses : *A mes Libellules, Amour de Princesse, Le Cœur humain, La Neige, Le Poète, Le Roi Gradlon, A l'Aurore, Bretagne et Savoie.* On y trouve des rythmes harmonieux, habilement cadencés, une facilité agréable, une délicatesse charmante de pensée et d'expression. La première et la dernière pièce sont très remarquables à ce point de vue. Malheureusement il y a des taches, des impropriétés d'expression, des phrases surchargées et gauches, des épithètes banales, des répétitions fatigantes. L'auteur n'est pas assez sévère pour lui-même. et pourtant son astre en naissant l'a créé poète.

IX. *L'Avalanche* (nº 3), peinture de la catastrophe de Saint-Gervais, a moins de fautes, et peut-être moins de qualités. La pensée est juste, l'émotion contenue, le style net et correct, la versification régulière et louable. Cela manque un peu de brillant et de souffle. Ce sont là des qualités moyennes ; mais posséder à la fois toutes ces qualités n'est pas chose commune, et la pièce a du mérite.

X. — *Les Rimes annéciennes* (nº 10) se rattachent à l'école Parnassienne ; le poète se pique d'être impassible ; il veut que son esprit soit comme une plaque photographique où se réfléchit le monde extérieur. Il y a là sept paysages en sept sonnets, qui ont bien la netteté d'une photographie, mais qui en ont aussi la froideur : *Annecy, Lever de Lune sur le Lac, Mandalaz, La Tournette, Le Veyrier, Les Lapiaz du Parmelan, Le Semnoz.* Le dernier sonnet, *Ce qu'on entend sur la Montagne,* est une synthèse philosophique du Concept de Dieu. Un peu trop d'adjectifs, surtout aux rimes ; un peu de dureté dans l'harmonie. Nous conseillons au poète de méditer les vers de Musset :

> Oui, frappe-toi le cœur, c'est là qu'est le génie !
> Les chants désespérés sont les chants les plus beaux
> Et j'en sais d'immortels qui sont de purs sanglots.

XI. — Nous retrouvons, avec des tendances analogues, un peu plus d'émotion dans les cinq pièces intitulées *Poésies*. Nous avons une ode : *Mois blanc* ; une idylle, *Gai Printemps* ; une autre ode, *L'Automne* ; une chanson, *La Chanson des petits Ciseaux*, et un sonnet, *Office du Soir*. Signalons quelques fautes matérielles ; une syllabe muette à la césure :

Vingt et un mars, *date* par le printemps choisie.

Une césure bien décadente. ou plutôt complètement absente :

Papillon blanc qu'*un autre* papillon poursuit.

Des hiatus : *lui a donné, n'y alterne.*

Malgré ces taches, quelques impropriétés d'expression et duretés de tournures, l'ensemble produit un effet charmant de grâce fine et précise. L'auteur a une imagination vive et féconde, et il sait la régler. Ce sont là deux qualités excellentes. Il y a des strophes très remarquables, surtout dans *La Chanson des Ciseaux*, et la fin du sonnet est exquise.

XII. — Il y a peut-être dans les trois pièces du n° 6 des qualités moins charmantes, mais plus solides. *Le Chemin de la Vie* rappelle un fameux passage sur la mort de Bossuet. Ces rapprochements sont toujours dangereux pour l'imitateur. Il faut y louer des pensées nettes et des vers fermes. La même fermeté saine fait le mérite de *Agitez-vous*, et la chanson de *La Roulette* est ingénieuse et piquante. Peu de taches, et des qualités remarquables de force et de précision, voilà le mérite de ces pièces.

XIII. — La même fermeté de facture, avec une note plus personnelle et plus pittoresque, distingue la pièce humoristique intitulée *Ceux de la Glèbe* (n° 1). On pourrait reprocher à l'antithèse entre la pureté des paysans et la corruption des citadins d'être banale et peu juste. Mais cette opposition une fois admise.

réserve faite de quelques expressions gauches, il n'y a plus qu'à louer la netteté des vers, l'ingéniosité des détails et le pittoresque des rimes.

XIV. — On me pardonnera d'être court sur le n° 15, parce qu'il est très long. Il contient trois sortes de pièces : des poésies vibrantes d'émotion, qui retracent la douleur d'un père dont le fils est mort ; des sonnets, dont beaucoup contiennent une pensée juste et ingénieuse ; des chansons enfin qui sont pour la plupart piquantes et bien tournées. Sans doute, il y aurait bien à reprendre dans un si long ouvrage ; le style est souvent lourd, et l'expression impropre ; mais enfin, il y a assez de bonnes choses pour justifier le rang élevé où nous l'avons placé.

XV. — Après une œuvre très longue, une œuvre très courte ; le récit d'une vendetta Corse : *Ginevra* (n° 12). L'histoire est touchante, sobrement racontée. trop sobrement peut-être ; on désirerait un peu plus de développements. Le style, qui procède de Victor Hugo, présente pas mal de défaillances. Néanmoins, il court dans toute la pièce un certain souffle poétique qui éveille et soutient l'intérêt. Je dois relever un vers faux :

Elle vit se refléter dans l'eau, tout près du sien.

Mais je dois aussi noter la belle description de l'orage dans le maquis, et la simplicité émouvante du dernier vers :

Puis, calme, il essuya le stylet sur la mousse.

XVI. — Continuons notre ascension ; nous sommes plongés dans un océan de tristesse avec les *Rimes spléénétiques* (n° 5), qui auraient été dignes du premier prix, si un autre n'en avait été encore plus digne. Ces rimes contiennent plusieurs morceaux : Un *Sonnet* à un ami, aisé et régulier (or il est assez rare que les auteurs s'astreignent à faire un sonnet absolument régulier) : *Triste Flot*, une pénétrante et mélancolique

histoire d'amour ; *Espoir sidéral,* toute une doctrine philosophique condensée en quelques strophes harmonieuses ; un *Sonnet* à un inconnu, plus faible ; *Reconnaissance,* où l'on pourrait noter quelque délayage ; *A l'Exilée,* pièce gracieuse au rythme ingénieux ; *Ruines,* pièce qui me semble un peu maniérée ; le sujet demandait à être traité plus largement ; *Salut amical,* morceau à la fois très simple et très fort ; un *Sonnet* à sa mère, dont le dernier vers est un cri d'espérance et d'immortalité. L'ensemble est vraiment remarquable, et l'auteur est un habile assembleur de rimes et sonneur de rythmes, comme dit Gauthier.

XVII. — Nous voilà haut déjà ; néanmoins il nous faut franchir plusieurs degrés d'un coup pour arriver à la dernière œuvre, à la première plutôt, qui dès l'abord a réuni tous les suffrages et obtenu le prix. *Le Fleuve* (n° 9) est un symbole de la vie humaine ; avec une ampleur de forme, une magnificence d'images, une grandeur d'expression et une netteté de pensée incomparables, l'auteur nous a montré le fleuve naissant du glacier, ravageant les vallées, parcourant les plaines, traversant les villes en triomphateur, nourrissant les peuples et unissant les nations, arrivant enfin à la mer, où la mort lui dresse

. . . . . le lit universel
Brodé d'écume blanche et parfumé de sel.

A peine, au début, quelques faiblesses d'expression ; le reste est parfait, parfait sans restriction. L'auteur du *Fleuve* est un grand poète.

Cette pièce seule aurait suffi pour obtenir le premier rang, mais l'auteur a été généreux ; il a ajouté plusieurs pièces qui ne sont pas inférieures à la précédente. C'est *Chanson violette,* une exquise et mélancolique remembrance d'amour, délicieusement brumeuse et décadente. Puis des morceaux de quatorze vers coupés à la manière des sonnets, mais ne s'astreignant pas à

la rigueur des rimes : *Les Dompteuses, Le Sphynx,* qu'on attribuerait sans hésiter à Leconte de Lisle ou à Hérédia ; *Ville morte,* qui ne leur est guère inférieure ; *La Vache,* morceau d'un réalisme puissant ; *David,* une esquisse d'un sentiment profond.

Tel est, Messieurs, le sentiment du Comité sur les pièces présentées au concours. Voici les récompenses qu'il vous propose de leur décerner :

1er prix : *Le Fleuve* (n° 9),		400 francs.
2e prix : *Rimes spléénétiques* (n° 5),		80 —
3e prix ex-æquo :	*Ginevra* (n° 12),	60 —
	Poésies (n° 15),	60 —

1re mention très hon. : *Ceux de la Glèbe* (n° 1).
2e — *Le Chemin de la Vie* (n° 6).
1re mention honorable : *Le Mois blanc* (n° 8).
2e — *Rimes annéciennes* (n° 10).
3e — *L'Avalanche* (n° 3).
4e — *Les Libellules d'Arvor* (n° 16).

G. Martin.

*
* *

Nous sommes heureux de publier plusieurs pièces de M. Albert Samain, qui a obtenu le premier prix au concours de poésie de 1893.

VILLE MORTE

Seule, perdue au fond des sables monotones
La Ville d'autrefois, sans portes, sans remparts
Dort le sommeil dernier des vieilles Babylones
Sous le suaire blanc de ses marbres épars.

Puissante, elle a vécu dans ses murailles fortes.
Ses jardins merveilleux la parfumaient, l'hiver.
Les peuples sans relâche assiégeaient ses cent portes,
Et ses grands escaliers descendaient vers la mer,

Vide à présent et pour jamais silencieuse,
Pierre à pierre elle meurt sous la lune pieuse,
Auprès de son vieux fleuve ainsi qu'elle épuisé ;

Et seul un éléphant de pierre en ces désastres,
Droit encore au sommet d'un portique brisé,
Lève tragiquement sa trompe vers les astres.

LA VACHE

Rousse dans le pré vert que le soleil inonde,
Elle va, lente, avec de l'herbe dans les dents.
Son cuir flasque à ses os s'attache en larges pans
Et sa queue alentour de ses flancs vagabonde.

Entre ses cuisses pend sa mamelle profonde
Comme une outre gonflée aux contours débordants,
D'où coule sans tarir, depuis les temps des temps,
Le lait, fleuve sacré, nourricier du monde.

Grave et douce elle vit, vaguement végétale.
La sourde attraction de la terre natale
Pèse en ses membres pleins d'une auguste lenteur ;

Et quand midi répand la lumière par douches,
Elle ferme à demi, béate de chaleur,
Ses grands yeux chassieux, où pullulent des mouches.

DAVID

La lampe d or massif oscille sous la voûte.
Le vieux roi sur son trône, immobile et fiévreux,
Songe, le cœur rongé de péchés ténébreux,
Avec des yeux lointains où la nuit descend toute.

Lys suave à ses pieds sur la pourpre splendide
David, l'éphèbe au col de vierge, vient s'asseoir.
Il prélude, et sa voix dans l'or sombre du soir
Monte étrangement triste, angélique et limpide

« O nuits sur la montagne, ô tentes des pasteurs,
« Solitude... Silence étoilé des hauteurs...
« Paix des rameaux ombreux où chante la colombe... »

Ainsi, la harpe aux doigts, rêve l'enfant sacré.
Et le roi sépulcral, sous son manteau doré,
Tressaille, et dans son cœur, profond comme la tombe,

Sent le divin pardon d'une larme qui tombe.

LES DOMPTEUSES

Depuis que Dieu d'un peu d'argile a fait la femme,
Les Titans, les Héros, les grands Césars, toujours,
Ont vu la rouge fleur des fatales amours
Fendre en germant le roc orgueilleux de leur âme.

Samson livre sa tête à Dalila qui ment ;
Héraklès accroupi tient la quenouille infâme ;
Antoine anéanti perd un monde et se pâme.
Et la Reine aux yeux longs sourit insolemment.

Dans le cœur forcené des destructeurs de villes
Tourne, cheveux au vent, l'essaim blond des Idylles,
Dont le rire a chez eux de terribles échos.

Et toujours, dans l'histoire où leurs gloires s'entassent.
Effrayants mais soumis, tous les grands lions passent
Avec une enfant blanche et frêle sur le dos.

LE SPHYNX

Blanc sur l'horizon bleu vibrant d'incandescence,
L'antique Sphynx s'allonge, énorme et féminin.
Sur l'énigme des temps, fidèle à son destin,
Sa bouche aux coins fermés scelle encor le silence.

De tout ce qui vivait au jour de sa naissance
Rien n'est resté que lui. Dans le passé lointain,

Son âge fait trembler le songeur incertain,
Et l'ombre de l'histoire à son ombre commence.

Accroupi sur l'amas des siècles révolus,
Seul vis-à-vis du sable ardent qui les a bus,
Sans jamais abaisser sa rigide paupière.

Il songe, et semble attendre avec sérénité
L'ordre de se lever sur ses pattes de pierre,
Pour rentrer à pas lents dans son éternité.

CHANSON VIOLETTE

Et ce soir-là, je ne sais,
Ma Douce, à quoi tu pensais
Toute triste.
Et voilée en ta pâleur
Au bord de l'étang couleur
D'améthyste.

Tes yeux ne me voyaient point:
Ils étaient enfuis loin, loin
De la terre,
Et je sentais, malgré toi,
Que tu marchais près de moi
Solitaire.

Le bois était sombre aussi
Et du feuillage obscurci,
Goutte à goutte,
Dans nos cœurs noyés d'ennui
La tristesse de la nuit
Tombait toute.

Un cor triste au loin sonna...
Ton âme alors frissonna
Et, sans crise,
Ton cœur défaillit mourant,
Comme un flacon odorant
Qui se brise.

Et lentement de tes yeux
De grands pleurs silencieux,
Taciturnes,
Tombèrent comme le flot
Qui tombe, éternel sanglot,
Dans les urnes.

Nous revînmes à pas lents.
Les crapauds chantaient dolents
Sous l'eau morte;
Et j'avais le cœur en deuil
En t'embrassant sur le seuil
De ta porte.

Depuis je n'ai pas cherché
Le secret encor caché
De ta peine.
Il est des soirs de ton cœur
Où la fontaine du Cœur
Est si pleine!

Fleur exquise entre les fleurs,
Va, garde au fond de tes pleurs
Ton mystère.
Il faut au lys de l'amour
L'eau des yeux pour vivre un jour
Sur la terre.

CONCOURS DE POÉSIE ET DE BEAUX-ARTS DE 1894

La Société Florimontane d'Annecy annonce que le roulement annuel de ses concours amène, pour 1894 le retour d'un concours de beaux-arts et de poésie ; 200 fr. sont affectés à la poésie et 400 fr. aux beaux-arts.

Les travaux devront parvenir *franco* au secrétaire de la Société, avant le 1er novembre 1894.

Sont admis à concourir : 1° tous les Français, excepté les membres effectifs de la Société Florimontane ; 2° les étrangers qui sont membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

POÉSIE. — Le choix du ou des sujets est laissé aux concurrents ; seront exclues cependant les œuvres présentant un caractère de discussion, de polémique ou de satire politique ou religieuse, de même que celles qui ne pourraient supporter une lecture publique ; le nombre minimum des vers présentés par le même auteur est fixé à cent. Les auteurs devront déclarer par écrit en tête de leur envoi, mais sans signer cette déclaration, que ces travaux sont inédits, et n'ont été présentés à aucun autre concours.

Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus ; les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté dans lequel l'auteur écrira son nom et son domicile.

Les manuscrits couronnés resteront acquis aux archives de la Société ; les auteurs pourront en prendre copie.

BEAUX-ARTS. — Sont acceptés des ouvrages de peinture, sculpture, dessin ou gravure.

Le choix des sujets est laissé aux concurrents ; les travaux peuvent être signés. Les productions qui auraient déjà été couronnées dans d'autres concours sont exclues.

La Société décline toute responsabilité au sujet des accidents qui pourraient survenir aux œuvres d'art: les concurrents sont invités à les retirer entre le 1er et le 30 décembre 1894.

Les concurrents devront adresser leurs œuvres d'art, soigneusement emballées, au Musée d'Annecy, avec la *mention concours de 1894* et les faire parvenir *franco de port et d'emballage,* par les soins de M. Robert Victor, commissionnaire de la Société Florimontane qui se chargera aux frais des concurrents de l'emballage et du retour des œuvres présentées.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

LE TRÉSOR DES FINS

Un superbe trésor de monnaies romaines impériales a été découvert en décembre 1893 dans la plaine des Fins d'Annecy. Avant d'en exposer l'exacte et complète description, il nous semble utile de rappeler auparavant les principales trouvailles monétaires faites sur ce territoire si riche en débris du passé, où s'élevait l'ancienne Bautas. La dernière découverte est la plus précieuse non seulement à cause de la valeur intrinsèque des pièces qui toutes sont en or, mais encore par leur remarquable état de conservation. Les précédentes trouvailles avaient cependant aussi leur importance par le nombre et la variété des types.

I. — De tout temps on a exhumé des terres en labour des Fins, des pièces ou des médailles tantôt par unité, tantôt par grandes masses. La ville qui s'étendait sur ce territoire a été plusieurs fois détruite, témoin les couches de cendres et de charbons superposées en beaucoup d'endroits ; puis rebâtie sur le même emplacement et les habitants pressés de fuir n'ont même pas eu le temps, aux époques d'invasion et de luttes, d'em-

porter leurs richesses : ils les ont abandonnées ou enfouies dans le sol. L'incendie a fondu souvent les pièces de métal et on a retrouvé maintes fois des lingots informes ou des *magmas* de monnaies ayant subi une fusion incomplète, ce qui prouve combien ont été terribles en leurs effets les dévastations des barbares.

Il n'est pas douteux que les trouvailles monétaires aient été fréquentes aux Fins, pendant le XVII^e^ et le XVIII^e^ siècle, par exemple. Seulement, on a oublié d'en indiquer et la date et la valeur. Aucune Société savante ne s'est trouvée là pour noter ces découvertes. Ce seul fait donne une grande portée à la mission que remplissent ces associations désintéressées qui, dans notre pays, s'appliquent avec zèle et soin, à reconstituer notre histoire, à en conserver et à en décrire les monuments. On a gardé le souvenir de découvertes importantes faites aux Fins dans les deux derniers siècles [1], mais les médailles mises à jour n'ont pas été réservées pour les collections publiques. Ainsi, en 1613, des urnes pleines de monnaies furent découvertes ; on en fit présent au cardinal Maurice de Savoie.

Dans les premières publications de l'Association Florimontane, on parle souvent de trouvailles isolées et de peu d'importance, de dons faits à nos collections. Il faut arriver à l'année 1866 pour rencontrer la mention de trésors abondants. Deux découvertes furent faites dans la plaine des Fins à peu de distance l'une de l'autre : elles sont intéressantes non par la rareté et la beauté des pièces, mais par leur grande multitude. La première date du 26 mars 1866, elle est due à M. Bonetto (lieu dit derrière Notre-Dame de Pitié). Dans plusieurs vases, en terre ou en métal étamé, étaient entassées des monnaies en bronze. Grâce à

1 Voir Ducis, *Bautas et Annecy*. — Eloi Serand, *Notes manuscrites* — *Revue savoisienne*

l'activité de M. Serand, elles furent acquises par la Société Florimontane et données par elle au Musée. Elles ne pesaient pas moins de 30 kilogrammes ; l'inventaire qui en a été fait par le numismate Vallier porte le nombre des pièces à 10,700. Qu'on ne s'y trompe pas : ces monnaies étaient en métal peu précieux, bronze ou billon, trois seulement étaient en argent. De plus, les doubles étaient très nombreux. On comptait 2,408 Gallienus, 2,677 Claudius et 2,938 Tétricus.p. Sans doute, il y a dans les monnaies d'un même règne des types divers. Les Romains aimaient à apporter une grande variété dans les figures et les inscriptions du revers. La monnaie la plus rare de ce premier trésor, était celle de Quietus avec l'Equité tenant une balance au revers. Le classificateur avait été aussi séduit par deux petits bronzes de Tétricus le père qui offraient de curieuses particularités.

L'année suivante, en décembre 1867, dans ce même champ où furent découverts des bronzes de si grand prix, on mit au jour une urne en terre renfermant 3,828 pièces. Ces pièces étaient très variées mais ne présentaient pas de particularités nouvelles. Beaucoup existaient déjà dans le premier « bloc » : les doubles étaient nombreux et les règnes les mieux représentés étaient encore ceux de Gallienus et de Claudius [1]. L'auteur du dépouillement de ces trésors monétaires, M. Vallier, plaçait vers l'an 277 l'époque de l'enfouissement de ces pièces. Il est vrai qu'à cette époque la Gaule était très troublée, les barbares l'envahissaient en bandes nombreuses, et malgré les efforts énergiques de l'empereur Probus, les populations étaient terrifiées par les déprédations des envahisseurs. Nous laissons à l'auteur la responsabilité de son hypothèse. Il nous suffira d'ajouter que dans notre région ces en-

1 VALLIER, *Le Tresor des Fins*, *Le Nouveau Trésor des Fins* *Revue savoisienne*, *passim*, et surtout 1868, p 24 Article de Louis Revon

fouissements de monnaie ont été fréquents. En 1893, un vigneron d'Anglefort, localité voisine de Seyssel, a déterré dans un champ où les ruines romaines abondent, un vase en bronze contenant 52 kilogrammes de monnaie de bronze, d'une frappe assez grossière : quelques-unes portaient des traces d'étamage ou d'argenture. Le dépouillement n'a pas été fait d'une façon régulière. Mais nous avons pu constater que les médailles se rapportaient presque toutes à la période des Trente Tyrans, et qu'il y avait une analogie frappante entre ce trésor et ceux découverts aux Fins d'Annecy. Les circonstances qui ont entouré la découverte sont les mêmes. L'urne en bronze a été trouvée enfouie à 60 centimètres de profondeur. C'est en minant son terrain pour planter sa vigne que le cultivateur a mis à jour cette énorme quantité de monnaie.

Une dernière remarque : on a pu constater la prédominance vraiment extraordinaire des monnaies en bronze. Elles ont toujours été très abondantes dans l'antiquité, où elles avaient une valeur bien supérieure à nos sous. En outre les hôtels des monnaies du IIIe siècle, comme le remarque M. Lenormand dans son livre *Médailles et Monnaies,* ne frappaient guère que des monnaies en bronze et encore les falsifiaient-ils souvent.

II. — C'est la rareté des pièces en or qui rend très intéressante la belle trouvaille faite en décembre 1893 aux Fins. On avait découvert quelques pièces isolées de Trajan par exemple. Mais cette fois la pioche a fait jaillir du sol trente-six belles pièces en or, que les Romains appelaient *aureus,* d'une fraîcheur telle qu'on les croirait frappées d'hier. Avant d'en donner la liste avec l'énumération des légendes et des empreintes, nous allons en décrire les principaux caractères propres à bien faire ressortir la valeur de ce nouveau trésor.

Ces aurei ont été découverts dans la plaine des Fins, dans un champ appartenant à M. Crochon [1]. Ce champ renferme un très grand nombre de débris anciens de nature diverse ; on en a extrait des morceaux de grosse et fine poterie, des tuiles rouges : ces tuiles si nombreuses sur le territoire de l'antique Bautas. Enfin à ce même endroit, il y a quelques années, le propriétaire a découvert un pouce gauche isolé d'une main colossale en bronze, débris précieux qui figure actuellement au Musée d'Annecy. Il est bon de noter que dans un champ voisin M. Bardet a recueilli aussi une énorme main en bronze qui est conservée par ce propriétaire.

Un alignement N. S. de murs d'une grande épaisseur construits en petit appareil, des pierres, de ces cailloutis du Fier, noyés dans du mortier, nous disent que là s'élevait une habitation.

Rien n'indique cependant une construction importante, riche par ses décorations et ses sculptures, à moins que des fouilles nouvelles n'amènent au jour d'autres objets précieux.

Le trésor reposait en pleine terre à une profondeur d'environ un mètre. Aucune enveloppe ne le protégeait. Peut-être était-il enfermé dans une boîte en bois qui a fusé sous l'action du temps et de l'humidité, ou était-il enveloppé dans un sac en peau, ou dans une étoffe qui se serait rapidement décomposée en ne laissant aucune trace du tissu léger qui la formait ?

Quelle peut être l'origine de cette cachette ? Il est permis de supposer que nous nous trouvons en présence d'un de ces petits trésors de famille, analogues aux bas de laine dans lesquels nos ancêtres immédiats avaient coutume de serrer leurs économies. L'or était

1 Inscrit au cadastre sous le n° 413 parcellaire, section A, et sous partie de l'ancien plan 62 Borné au nord par le chemin, à l'est par la terre de M François Desbrol, au sud par celle de Mme Bardet et à l'ouest par M Desbrol et Mme veuve Auclair

de bonne monnaie, sans dépréciation. Les pièces de cuivre et de bronze étaient souvent falsifiées comme nous l'avons vu ; on ne tenait guère à les conserver à cause des variations incessantes de leur valeur. Les aurei, au contraire, surtout ceux de la belle période des Flaviens et des Antonins, devaient inspirer une grande confiance. Aussi les conservait-on soigneusement. La singulière loi économique « la mauvaise monnaie chasse la bonne » exerçait déjà son action sur la circulation monétaire.

Si l'hypothèse que nous venons d'indiquer, est acceptée en raison de sa grande vraisemblance, on s'expliquera comment de petits bourgeois ou artisans gallo-romains, ont pu conserver cette petite fortune. Chaque auréus vaut en poids 26 francs 85 centimes. Le montant du trésor s'élève ainsi à 966 francs. Pour avoir la valeur réelle, la valeur libératrice de ces pièces il faudrait multiplier par trois ou quatre ce chiffre élevé [1].

Ce qui augmente encore le prix de ces monnaies c'est leur grande netteté d'empreinte. Quelques-unes sont presque à fleur de coin. Peu de traces d'usure, le frai est presque nul. On dirait qu'elles sortent de l'atelier monétaire, avec la fraîcheur qu'elles avaient au moment où les *malleatores* à l'aide d'un fort marteau venaient d'imprimer sur elles les devises et les figures. Les lettres sont d'une gravure irréprochable, et les noms inscrits sur l'exergue, peuvent être lus très aisément.

La netteté des empreintes ne constitue pas la seule particularité des pièces. Nous avons été aussi saisis par leur grande valeur artistique et historique.

Quelques revers sont à signaler. Nous avons remarqué surtout une monnaie de Trajan portant au revers : « Trajan à cheval frappant de sa lance un ennemi

1 Voir Salomon Reinach et Gow, *Minerva*, page 152 Barthelemy, *Numismatique ancienne*

vaincu. » Le cheval est d'une allure merveilleuse. En le regardant on se rappelle les œuvres célèbres des deux graveurs syracusains Kimon et Evaïnetos, maîtres incontestés dans l'art si délicat des coins monétaires [1]. L'artiste romain a presque égalé l'œuvre des Grecs. Les figures des empereurs sont aussi d'une belle venue : toutes ont un relief saisissant malgré les proportions restreintes de l'image. En janvier 1894, un cours professé par M. Théodore Reinach, a été inauguré en Sorbonne. Il a pour objet l'étude de l'antiquité d'après les monnaies. C'est le premier cours public de numismatique, ouvert en France. En passant en revue les pièces découvertes aux Fins, on saisit sur le vif quel grand intérêt la numismatique présente pour l'histoire, et quel puissant secours elle peut lui donner. Nos médailles illustreraient un livre sur les empereurs romains. Nous signalons, comme exemple de ces empreintes vigoureuses, les Nerva, les Domitien et surtout les Vespasien. Derrière ce visage sévère et dur, on devine la volonté obstinée de ce fils de paysan, qui sut remettre l'ordre dans l'empire et dompter les révoltes par de terribles exécutions.

La valeur actuelle des monnaies du trésor des Fins est très variable : des trente-six pièces découvertes, une se détache du groupe, et prime toutes ses voisines par sa grande rareté. C'est celle de *Julia Augusta, divi Titi filia*. Les autres pièces ont une valeur marchande bien moindre. Les numéros doubles indiquent les pièces de figure et de légende identiques et ne différant que par de très petits détails dans la frappe. Quatre seulement pouvaient être considérées comme doubles au sens absolu du mot.

Nous ne croyons pas utile d'ajouter des commentaires aux indications données par les pièces elles-mêmes. Elles suffisent, à ceux qui ont quelques notions

1 Voir Lenormant, *Métailles et Monnaies*. Reproductions, page 82.

de la numismatique romaine, pour dater les pièces, et indiquer l'année précise de la frappe. C'est la mention des consulats et des tribunats des empereurs qui est à cet égard particulièrement précieuse. Nous ajouterons que le revers a souvent une valeur historique : il est comme le commentaire ou l'illustration des grands événements de l'année.

Les aurei se rapportent à quatre règnes : deux Flaviens : Vespasien (68-79) et Domitien (81-96) ; deux Antonins : Nerva (96-98) et le célèbre Trajan (98-117). Quant à la pièce qui figure au n° 15 de l'inventaire, elle se rapporte à Julia, fille de Titus « la nouvelle Junon » comme l'appelaient les Grecs, dont le buste figure dans la galerie des Offices à Florence. Cette princesse fut offerte en mariage par son père, à Domitien son oncle. « Celui-ci l'ayant refusé, elle épousa Flavius Sabinus, neveu de Vespasien. Par une bizarrerie assez extraordinaire, à peine mariée, Domitien devint éperdument amoureux d'elle. Afin de se livrer à sa passion en toute liberté, il fit mourir son mari et répudia sa propre femme Domitia. Julie vécut avec son oncle dans une telle intimité que tout le monde les croyait mariés. Elle mourut à la suite d'un accident et fut mise au rang des Divinités. » [1]

Voici la description raisonnée de ces pièces :

1, 2. — Tête laurée à droite. DOMITIANUS AUGUSTUS. — ℞ Pallas à droite debout sur un vaisseau, lançant un javelot et tenant son bouclier ; à ses pieds, une chouette. GERMANICUS COS XVI.

3. — Tête laurée à droite. CAESAR. AUG. F. DOMITIANUS. — ℞ Esclave un genou en terre levant une enseigne. COS V̄.

4. — Tête laurée à droite. DOMITIANUS AUGUSTUS. —

1 Voir COHEN *Description des Medailles impériales*, t I, DURUY, *Histoire des Romains*, t IV, p 692, édition in 4°.

℟ Pallas debout à gauche tenant sa lance de la main droite. GERMANICUS COS XV.

5. — Tête laurée à droite. IMP. CAES DOMIT. AUG. GERM. P. M. TR. P. VII. — ℟ Pallas debout à gauche tenant sa lance de la main droite. IMP. XIIII COS XIII CENS P. P. P.

6. — Tête laurée à droite. CAESAR AUG. F. DOMITIANUS. — ℟ Louve à gauche allaitant Romulus et Remus ; au-dessous une lampe. COS V.

7. — Tête laurée à droite. DOMITIANUS AUGUSTUS. — ℟ Pallas debout à gauche, tenant de la main droite un foudre, de la gauche une lance, à ses pieds un bouclier. GERMANICUS COS XIIII.

8, 9. — Tête laurée à droite. DOMITIANUS AUGUSTUS. — ℟ Pallas debout à gauche, appuyée de la main droite sur sa lance. GERMANICUS COS XVI.

10, 11. — Tête laurée à droite. DOMITIANUS AUGUSTUS. — ℟ La Germanie assise à droite ; dessous une haste brisée. GERMANICUS COS XIIII.

12. — Tête laurée à droite. CAES AUG. F. DOMIT. COS. II. — ℟ Domitien à cheval galopant à gauche.

13. — Tête laurée à droite avec l'égide. IMP. CAES. DOMIT. AUG. GERM. P. M P M T R P IIII. — ℟ Femme assise à droite dans l'attitude de la tristesse. IMP. VIIII COS XI CENSORIA POTESTAT. PP.

14. — Tête laurée à droite. DOMITIANUS AUGUSTUS. — ℟ La Germanie pensive assise à droite. GERMANICUS COS XVI.

15. — Tête à droite. JULIA AUGUSTA. — ℟ Paon de face faisant la roue. DIVI TITI FILIA.

16. — Tête laurée à droite. VESPASIANUS T. CAESAR. — ℟ L'Abondance assise à gauche. ANNONA AUG.

17, 18. — Tête laurée à droite. IMP. CAESAR VESPASIANUS AUG. — ℟ La fortune debout à gauche, tenant de la main gauche une corne d'abondance, de la droite un gouvernail. FORTUNA AUGUSTA.

19. — Tête laurée à gauche. IMP. CAESAR VESPASIANUS AUG. — ℞ Bœuf passant à droite. COS VII.

20, 21. — Tête laurée à droite. IMP. VESPASIAN. T. CAESAR. — ℞ Bœuf passant à droite. COS V.

22. — Tête laurée à droite. T. CAESAR. IMP. VESPASIANUS. — ℞ La paix assise à gauche tenant de la main droite un rameau d'olivier. PAX AUGUST.

23. — Tête laurée à droite. IMP. CAESAR VESPASIANUS AUG. — ℞ La paix assise à gauche tenant de la main droite un rameau d'olivier. PAX AUGUST.

24. — Tête laurée à droite. T. CAES. IMP. VESP. PON TR POT. — ℞ Victoire ailée à droite. VIC. AUG.

25. — Tête laurée à droite. IMP. NERVA TRAIANUS AUG. GER. DACICUS. — ℞ Trajan debout sur un quadrige marchant à gauche. P. M. TR P COS V P. P.

26. — Tête laurée à droite. IMP. CAES. NERVA TRAIAN. AUG. GERM. — ℞ Femme debout à gauche, tenant de la main droite une ancre, de la gauche une corne d'abondance. PONT. MAX. TRIB. POT. COS II.

27. — Tête laurée à droite. IMP. CAES. NERVA TRAIAN. AUG. GERM. — ℞ Femme assise à gauche, appuyée sur deux boucliers. P. M. TR. P. COS II P. P.

28, 29. — Tête laurée à droite. IMP. NERVA CAES. AUG. P. M. TR. P. COS III P. P. — ℞ La liberté debout à gauche. LIBERTAS PUBLICA.

30. — Tête laurée à droite. IMP. NERVA CAES. AUG. P. M. TR. P. COS II. P. P. — ℞ La fortune assise à gauche. FORTUNA. PR.

31. — Tête laurée à droite. IMP. TRAIANO. AUG. GER. DAC. P. M. TR. P. — ℞ L'Afrique debout à gauche, tenant de la main droite une branche de laurier, un chameau à ses pieds. COS V. P. P. S. P. Q. R. OPTIMO PRINC.

32. — Tête laurée à droite. IMP. NERVA CAES. AUG. P. M. TR. P. COS III. P. P. — ℞ Deux mains croisées sur une enseigne. CONCORDIA EXERCITUUM.

15

27

10

31

12

32

19

36

LE TRÉSOR DES FINS

(*Rev. sav.*, janvier 1894.)

33. — La même avec COS II au droit.

34, 35. — Tête laurée à droite. IMP. CAES. NERVA. TRAIAN. AUG. GER. — ℞ Hercule debout tenant sa massue de la main droite. P. M. TR. P. COS IIII. P. P.

36. — Tête laurée à droite. IMP. TRAIANO. AUG. GER. DAC. P. M. TR. P. COS V. P P. — ℞ Trajan à cheval galopant à droite et frappant de sa lance un ennemi vaincu. S P Q R. OPTIMO PRINCIPI.

Telle est la liste des monnaies trouvées dans la plaine des Fins. Nous pouvons dire, sans aucune exagération, que nous sommes en présence d'une très belle découverte, dont on aurait peine à trouver l'équivalent pour le nombre et la beauté des empreintes dans les annales de la numismatique française. Il est regrettable que les ressources budgétaires de la ville ne permettent pas l'entrée de ce trésor au Musée d'Annecy. Ce serait pour nous une juste compensation de toutes les pertes faites dans les années antérieures. notamment de cette perte irréparable des statues de bronze, et surtout de celle qui représentait un gracieux et élégant éphèbe. Ces statues ont eu de curieuses destinées : elles ont voyagé à travers de nombreuses collections publiques et privées, sans que leur ville d'origine en possède même un moulage en plâtre.

Notre collection de monnaie d'or dirait aux étrangers et aux érudits quelle importance avait cette cité de Bautas, dont le centre se trouvait dans la plantureuse plaine des Fins et dont les riches villas ornaient les coteaux de Gevrier et d'Annecy-le-Vieux. Si elle venait à nous échapper, nous en conserverions cependant le souvenir vivant, dans la liste exacte qu'on vient de lire, et aussi dans les fac-simile très précis dus à M. Sallaz, reproductions obtenues par les procédés de la galvanoplastie, et qui figurent maintenant au Musée. On ne saurait trop le remercier de son œuvre, qui

donne une nouvelle preuve de l'habileté remarquable de notre excellent confrère.

En terminant cette notice, nous sera-t-il permis d'exprimer un vœu qui répond, nous en sommes sûrs, aux préoccupations de tous les archéologues nationaux ? Il serait urgent d'imiter le patriotisme exclusiviste des Grecs, et d'empêcher par voie législative le départ de nos plus précieuses antiquités. Tout objet ayant une valeur historique, statues, monnaies, sculptures, pierres tombales, devrait faire retour, après juste indemnité, à nos musées publics. C'est une loi qui nous fournira le moyen le plus efficace pour arrêter l'émigration à l'étranger de monuments intéressant notre histoire, et que nous devons tenir à orgueil de conserver. Les Grecs ont arrêté le départ des chefs-d'œuvre dont leur terre bénie est pleine. Nous sommes moins riches qu'eux ; c'est une raison pour veiller avec un soin aussi jaloux sur notre patrimoine national.

J. Corcelle et Marc Le Roux.

Janvier 1894.

*
* *

Je tiens à présenter le témoignage de ma profonde reconnaissance à M. Küss, Inspecteur des Forêts, qui a bien voulu exécuter en phototypie une magnifique planche représentant quelques-unes des monnaies décrites dans cette note, et en offrir gracieusement trois cent quarante épreuves à la Société Florimontane.

Marc Le Roux.

VOIES ROMAINES DE LA SAVOIE

SECTION D'AOSTE A GENÈVE

(Suite.)

En dégorgeant du lac Léman, le Rhône a un cours rapide, activé encore par des passages resserrés entre

des rochers escarpés, au sortir desquels il se déverse quelquefois avec une violence irrésistible sur les campagnes environnantes. C'est ce qui est arrivé à une époque que l'on ne peut préciser, mais peu après l'établissement de la voie romaine que nous venons de décrire.

Déjà nous avons signalé ces débordements dans la Chautagne et du côté de Lucey. Le mouvement a dû continuer sur toute la ligne. C'est ainsi qu'en déviant à gauche du Molard de l'Enguernesse, près de la station d'*Etanna*, il couvrit de sable la voie qui tendait au bas d'Yenne. Les habitants furent obligés de reprendre leur chemin par Lagnieux et le Bas Somont. Les remarquables antiquités trouvées à Lagnieux reculent son existence bien haut, même à l'époque du bronze.

Mais ce détour allongeait trop la marche des courriers. Pour cette plaine comme pour d'autres plus bas, le gouvernement dut rétablir la voie prétorienne dans sa rectitude, et la garantir de nouvelles inondations par de fortes digues contre la rive gauche du Rhône. Elles ont été détériorées ou rompues par des cataclysmes postérieurs. Mais il en reste des tronçons trop remarquables pour ne pas les signaler et les décrire. Car, il n'en a été parlé dans aucun ouvrage d'archéologie que l'on sache.

D'ailleurs, ce n'est pas sans peine que j'ai pu les découvrir. Il a fallu affronter, sur une longueur de près de trente kilomètres entre le fond du territoire de Champagneux et le sommet de celui d'Yenne, les broussailles, les buissons d'épines entremêlés de flaques d'eau, de biallières, etc., et tout ce qu'on rencontre sur les bords d'un fleuve qui a souvent débordé, et dépourvus de chemin de hâlage.

Pour éviter ces désagréments et des courses vagues aux amateurs de ce spécimen d'archéologie, je leur indiquerai la rive gauche du Rhône à la latitude de

Lagnieux et du Bas Somont dans la commune d'Yenne.

Ils verront des digues formées de gros blocs à peine équarris, enchâssés les uns dans les autres, à rangs serrés, dans la largeur de quatre mètres et à la face verticale de cinq mètres contre le fleuve avec un petit soubassement dans l'eau. Il y en a presque deux kilomètres sur le parcours indiqué.

On ne peut pas les confondre avec une voie romaine, dont la composition, la construction et la projection sont tout différentes. Les digues suivent les sinuosités du Rhône, mais sans courbures, toujours par angles et par sections rectîlignes. La marche du *currus* de l'Etat aurait été trop pénible sur ce pavé à peine nivelé. Elle aurait été surtout dangereuse, sans parapets.

Suivons maintenant le Rhône dans ses débordements. Resserrés dans les deux failles des Balmes, les flots durent monter et les combler. Ils débouchèrent avec une telle violence sous Pierre-Châtel qu'ils couchèrent une forêt de chênes d'une force et d'une dimension inconnues aujourd'hui. Une nouvelle inondation en remuant des bancs de sable, il y a quelques années, en a découvert un grand nombre sur tout le parcours. Entre autres, l'un d'eux avait 33 mètres de long sur 3 mètres de diamètre. Il est au musée de Paris.

Il y en a un plus gros encore vis-à-vis de Leschaux. Mais on n'a pu jusqu'ici le dégager du sable. On en observe des débris sur toute la ligne jusqu'à la rencontre du Guiers.

Le courant de ce gonflement du Rhône a été si fort que depuis Murs il continua en droite ligne vers le sud en allant longer le village de Cordon, dont nous avons parlé plus haut. Au-delà, il rencontra le cours du Guiers, où les arbres qu'il charriait furent retournés en travers, on y en a découvert plusieurs, et cet enchevêtrement formant obstacle entraîna les eaux dévoyées

dans le lit du Guiers en face de Saint-Didier, et c'est ainsi que cette nouvelle branche du Rhône unie au Guiers alla rejoindre celle qui passait encore entre le Cuchet et Pluvix. La voie romaine fut rompue et disparut sur ce parcours.

Rufius Catulus, Curator Nautarum, etc., avait une *Villa* à Murs. où il s'était fait construire un tombeau, et avait fondé un repas pour les nautoniers, comme le porte son inscription tumulaire. Il y avait là probablement une collection de barques. C'est peut-être l'une d'elles qui a été trouvée dans le sable au bas de Cordon. C'est une pirogue creusée dans un tronc d'arbre, de 12 mètres de longueur, et ferrée en pointe de soc aux deux extrémités. Elle a été portée au musée de Lyon.

Au moment du cataclysme, lorsque les failles de la Balme étaient combles, les voyageurs venant de Lagneux, du Bas-Somont vers Communien durent monter par Chambuet ou la Dragonnière à Charosse, Loisieux, Bressieux, Saint-Maurice, et descendre par Grésin à Saint-Genix. Ce chemin devint un *actus*; mais à ce moment il n'était pas adapté au *currus* romain. Il ne pouvait remplacer complètement la voie *munie* de Vienne à Genève. Elle était importante ; car elle rattachait cette ville frontière des Helvètes à la capitale des Allobroges, qui allait devenir la métropole de la province Viennoise. Il était urgent de la rétablir.

Combien de temps durèrent les grandes eaux ? Evidemment les failles de la Balme restèrent occupées plus longtemps que les plateaux étendus.

La montée par la Dragonière était trop rapide et trop écartée de la projection de la voie officielle vers les bords du Rhône. En suivant cette dernière ligne on essaya l'ascension par une corniche de roche. C'est ce que démontrent les travaux observés aux Curtellods hors Yenne.

On a vu précédemment l'usage des Romains de

marquer dans les voies prétoriennes les ornières pour le *currus* sur les tronçons taillés dans le roc. C'est ce qu'on a essayé sur la corniche des Curtellods. Comme la surface rocheuse est déclive de l'ouest à l'est, l'ornière d'amont est plus enfoncée que l'autre, et cela pour obtenir de suite le niveau de la marche du *currus* en attendant le nivellement de la roche. Cette ligne se serait projetée vers Chevruz. Il ne paraît pas toutefois que cet essai ait été poursuivi. A mesure que l'eau baissait on commença plus bas d'autres entailles, qui furent abandonnées aussi dès qu'on put revenir à la vraie voie par le retrait définitif des eaux.

Au débouché de la Balme, là où la violence du courant avait entraîné une forêt de chênes, on avait bien été forcé aussi de reprendre le vieux sentier au pied de la montagne. Puis, au rétablissement de la voie, on la garantit, comme on avait fait sur le territoire d'Yenne, par une digue d'une facture tout à fait identique. On m'a indiqué plusieurs restes de cette voie et j'ai pu retrouver aussi plusieurs tronçons de la digue dans les broussailles le long du Rhône, moins étendus toutefois que ceux de Yenne ; car de nouvelles inondations ont endommagé ces digues et la voie et ont forcé d'adapter au service public le vieux chemin du long de la montagne, de l'entailler dans la roche quand l'alignement l'exigeait, ainsi qu'on peut s'en convaincre encore aujourd'hui.

Au-dessus de son parcours et près du village des Bessons, se trouvait une grotte de quatre mètres et demi de longueur dans l'intérieur de la montagne, de deux mètres et demi de largeur et de deux mètres de hauteur. On y a observé des traces d'exploitation métallurgique. Au moment de la débacle du Rhône sur cette plaine, il est vraisemblable qu'on a dû s'y réfugier. Après la fixation définitive de la route sur cette ligne, des maisons s'élevèrent au bas de la grotte, assez

nombreuses pour former un centre d'habitations, puis une paroisse à l'apparition du christianisme. Elle portait le nom de *Banges*, comme les grottes du même nom à Allèves, à Arcine, à Chevrier. En gaël, *Ban* signifie creux, profond.

Le Rhône l'a encore emporté dans une inondation postérieure, et c'est aujourd'hui le Brotteau de la Guillière. Les voisins ont utilisé pour constructions les débris de gros murs qui étaient restés, et dans lesquels on a trouvé des poteries romaines et des monnaies. J'ai observé encore, au-dessus, des ceps de vignes perdus dans des ronces d'épines.

Les anciens qui ont pu voir encore quelques restes de l'église, l'appelaient *l'écclésiette*. Elle était beaucoup plus centrale pour l'ensemble de la population de cette zone que celle du chef-lieu de la Balme, dont on peut voir encore quelques murs en face du Rhône. Sur une pierre servant de talus à la base extérieure contre la route, on aperçoit une inscription dont les caractères sont trop détériorés pour être interprétés.

Il n'est pas étonnant qu'avec ces débordements fréquents du Rhône les habitants trop souvent isolés se soient frayé un chemin à travers les broussailles pour monter jusqu'aux hameaux de Charosse et du Malloz, et de là redescendre à Yenne. Le tracé en était régulier, les lacets bien aménagés. Vers le sommet il arrivait par un plan incliné au plateau supérieur. Il est encore très fréquenté aujourd'hui par ceux qui venant de Saint-Genix ou de Champagneux veulent éviter le grand tour par Yenne pour se rendre au plateau de Loisieux, de Traize, etc. Il prennent la montée en face du village des Reys, comme on peut la prendre vers les Bessons.

Je n'oserais pas affirmer que ce chemin remonte à l'époque romaine. Mais les anciens du pays l'attribuent aux Gaulois !

Nous continuons notre étude vers Champagneux. On peut reconnaître dans la vieille route la direction de la nouvelle voie romaine après les inondations jusqu'à la Fontaine aux Lions.

Le village de Leschaux, placé sur un plateau formé de roches calcaires descendues de la montagne, put résister au premier choc des eaux qui allèrent se déverser dans la campagne voisine. Et c'est cet évasement qui amena plus bas la division du Rhône en deux branches, comme je l'ai décrit précédemment.

Une forte digue de la même facture que celles observées plus haut s'appuya, pour le garantir. au nord du plateau de Leschaux et longea la rive gauche du fleuve comme pour le maintenir dans la direction de son cours primitif à l'ouest vers le passage de Cuchet-Pluvix.

La tête de cette digue, que j'admirais tout entière pour la première fois en 1848. a été malheureusement détruite depuis quelques années par ordre des officiers du génie civil, sous prétexte que sa face verticale était offensive aux grèves de Tresmurs de la rive droite. Or, elle n'avait en face que le courant direct du Rhône, contre lequel elle était indispensable. La suite de cette digue était parallèle à la côte opposée, d'un niveau supérieur. Le Rhône a 300 mètres de large pour passer.

Il en reste encore plus bas un tronçon de 50 mètres. Plus loin, près de 150 mètres ébréchés par le haut ont été réparés en 1860, mais en recevant la forme inclinée du talus. Plus bas encore un autre tronçon avait été transformé de la même manière par le gouvernement sarde en 1841.

On a vu que les eaux du Rhône s'étaient partagées entre le passage Cuchet-Pluvix à l'ouest et la ligne sud-ouest vers l'ancien Cordon. Cette dernière branche était trop considérable pour être ramenée à son ancien lit. On dut la subir, et on essaya de la fixer par

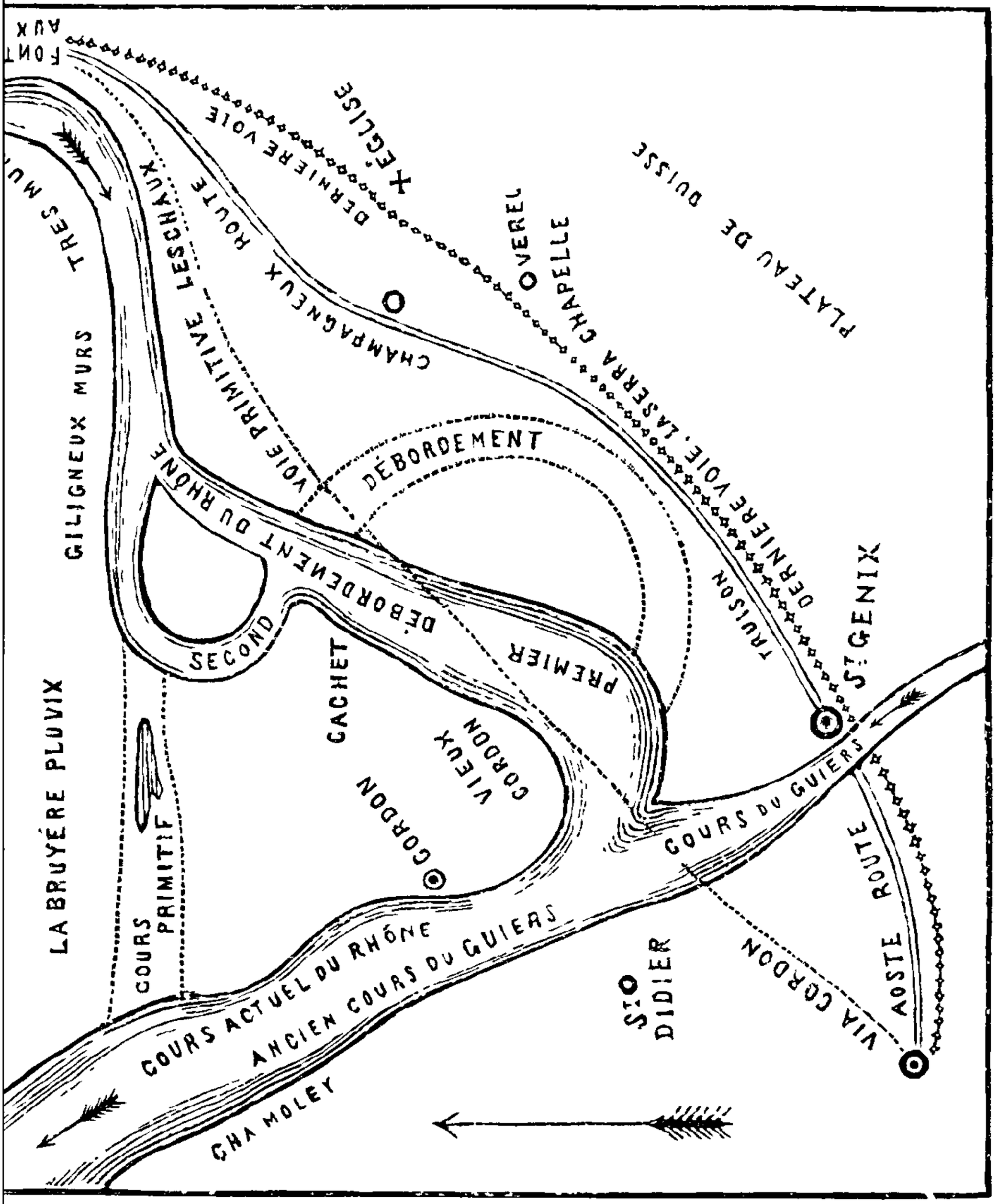

VOIES ROMAINES DE LA SAVOIE

(Rev sav, janvier-février 1894)

une forte digue, qui s'amorça à l'angle du tronçon venant de Leschaux et se dirigea vers le sud-ouest le long de la rive gauche jusqu'à la rencontre du Guiers.

Elle a été rompue par un accident, dont je parlerai plus loin. Il en reste plusieurs tronçons dont j'ai pu reconnaître l'alignement, soit environ 30 mètres vers les Vachons en face de Cordon, 20 mètres plus haut en face de Sablons, et plusieurs autres moindres disséminés dans les broussailles. Ils sont tous sur la même ligne, déviant de 2 degrés 1/2 à l'ouest du méridien.

Le tronçon de 30 mètres a été détruit encore par ordre des officiers du génie civil, on ne sait trop pourquoi? Parallèle à la rive opposée, il laissait 500 mètres de large au nouveau passage du Rhône. Sa solidité était telle qu'il fallut faire jouer la mine pour le démolir. Cette digue. de la même facture que les précédentes, était postérieure aux débordements du Rhône que je viens de raconter, puisqu'elle en cotoyait la rive gauche, et qu'elle aurait été inutile avant la formation de cette branche du fleuve, alors que toute la plaine était libre. Mais cette digue est antérieure au nouveau cataclysme que je vais décrire, puisqu'il l'a rompue en plusieurs endroits, ainsi que la noûvelle voie qui devait la longer à l'est jusqu'au nouveau pont sur le Guiers en amont de son confluent dans cette branche du Rhône.

J'ai dit plus haut qu'il était resté un bras du Rhône dans son lit primitif entre le Cuchet et Pluvix. Mais il était destiné à disparaître de là. La crête rocheuse qui au sud d'Isieux domine les ruines du château de Pluvix, se fendilla à une époque que la science géologique pourrait déterminer. Il s'en détacha une masse de rochers qui vinrent obstruer le lit primitif du Rhône. Arrêtés subitement par cette chute, les flots se retournèrent au sud-est contre Cuchet et contre l'autre bras du Rhône avec une telle violence qu'ils dévoyè-

rent le cours de ce dernier, rompirent la digue nouvelle, se déversèrent dans la plaine de Champagneux, qui est en contrebas, et allèrent former un nouveau bras du Rhône au bas du plateau de Duisse et jusqu'au dessous de Truison, où il rejoignit l'autre bras, devenu ainsi le bras droit, vers la nouvelle embouchure du Guiers.

Il n'est resté dans l'ancien passage du Rhône entre les deux collines qu'un lac formé de l'eau de ce fleuve et enfermé entre deux chutes de rochers. La profondeur qu'il a encore, d'après plusieurs sondages, donne une idée de la profondeur de l'encaissement primitif du Rhône dans cet étroit passage.

Jusqu'à la fin du XVI^e^ siècle les deux rives du Rhône appartenaient à la Maison de Savoie. Mais lorsqu'en 1601 le duc de Savoie céda à Henri IV la Bresse et le Bugey par le Rhône jusqu'à Saint-Genix, il dut faire diguer ce fleuve pour agrandir sa frontière, en faisant disparaître le bras d'eau qui arrivait presque au bas de Saint-Genix. On le ferma, en effet, par une digue inclinée en talus qui vint remplacer les tronçons de digues romaines qu'il avait renversés autrefois.

Cette nouvelle digue fut encore détériorée par des crues d'eaux, et le bras de la Serrâ coulait encore au commencement du XVIII^e^ siècle ; car on le passait en barque au bas de Truison, où la boucle de fer d'amarrage est restée longtemps encore.

Transformé en marais, ce bras du Rhône s'emplit encore d'eau dans les grandes pluies, ainsi que les gués par lesquels il se rattachait au cours actuel du fleuve. C'est du plateau de Duisse qu'on peut se rendre compte de la marche du cataclysme que j'ai décrit, en observant le contour du courant refoulé au bas de Giligneux et les traces de la grande courbe qu'il a suivie jusqu'au bas du chemin de la Serrâ.

Dans l'étendue de ce dernier cataclysme, il ne m'a

pas été possible de retrouver des vestiges de la seconde voie romaine indiquée plus haut.

Quand on vit toute la largeur de la plaine de Champagneux envahie par les débordements, on dut chercher une autre direction pour la voie romaine, dont le rétablissement était indispensable à l'importance des relations entre Vienne et Genève.

D'*Augustum* on vint à l'est au bas du plateau de Saint-Genix, sur lequel se trouvaient déjà plusieurs villas romaines, ainsi qu'en témoignent les inscriptions et nombreux restes antiques qu'on y a trouvés. De là, la nouvelle voie remontait au nord-est et à une certaine hauteur au-dessus du nouveau bras du Rhône à travers les bois et broussailles qui couvrent le flanc occidental de la colline de Duisse, appelée *La Serrâ,* soit que ce nom exprime l'espace resserré de la nouvelle voie, soit qu'il se rattache à l'expression celtique *Serra*, petite montagne, colline.

Comme le terrain est léger, de grès sablonneux, peu compact, il fallut la *munir,* c'est-à-dire la consolider par le pavé habituel, et en employant des matériaux plus forts qu'à l'ordinaire, tirés probablement d'au-delà de Leschaux, car les coteaux voisins en sont dépourvus.

Plus tard on s'en est servi pour constructions, comme il n'est arrivé que trop souvent ailleurs. Toutefois il en était resté de forts tronçons, et l'endroit était désigné *vers les pavés*. Au siècle dernier ils ont été utilisés à la construction de trois murs de soutènement contre la poussée du terrain en amont de la route nouvelle de Champagneux, sur une longueur l'un de 40 mètres, l'autre de 60, et un dernier de 100 mètres environ.

De l'endroit des *pavés* le tracé est reconnaissable encore par son niveau jusqu'à un petit village appelé aujourd'hui Vérel, autrefois dit à la *Chapelle,* près d'un cours d'eau qui fait mouvoir des artifices.

Les réparations de bâtiments y ont fait découvrir des substructions antiques, avec des murs très larges et bien cimentés, des amphores, dont les anses portaient les sigles du fabricant : G. S. EM. — A/CTRE. Elles étaient couvertes de pierres plates et pouvaient contenir environ un hectolitre. Il y avait également une belle *lagena*, des tuiles longues, des mosaïques, des monnaies, des tombeaux fermés de larges briques. La plupart de ces objets ont été brisés ou emportés par des amateurs de Saint-Genix. L'ensemble de ces trouvailles rappelle une *villa* romaine de la belle époque.

Il paraît que lors de la propagation de l'Evangile, on a utilisé le cours d'eau de ce village pour l'administration du baptême. Car on y a découvert la cuve baptismale. C'était le premier noyau de la paroisse et la tradition place l'église sur la droite de ce petit ruisseau.

Plus tard ce premier centre de la paroisse a été transporté plus haut où il est maintenant. L'influence du seigneur de Martel, dont le castel gardait le passage pour Gresin, n'y a pas été étrangère. Et le lieu du sanctuaire primitif en a gardé le nom de *La Chapelle*.

La voie romaine continuait depuis cette chapelle en suivant le même niveau entre les fermes Ducis et Charbon, puis le long des murs que j'ai pu observer encore en 1848, et dont l'un en petit appareil cimenté traversait le haut des Epinglières dans une longueur de 50 à 60 mètres. Aujourd'hui on ne distingue plus que quelques entailles de terrain qui finiront par disparaître, et quelques lignes d'arbres ou de haies. Le chemin de la Saulnière en était une continuation par dessous le château de Rochebois et au-dessus de Leschaux par l'ancienne route de la Balme, que nous avons signalée plus haut. (Voir le plan.)

Entre *Etanna* et *Augustum* la Table de Peutinger donne XII milles romains, soit 18 kilomètres. Mais la

distance réelle dépasse bien ce chiffre. En tenant compte de l'extension du *vicus Augustum* jusqu'au Guiers, on est autorisé à ne commencer la mesure qu'au bout du pont. Elle donne 24 kilomètres qui correspondent à 16 milles romains. Il est fort possible que la première haste de XII devait toucher par le bas la traverse de X et former en monogramme le chiffre 15, et avec l'addition de la seconde haste, nous aurions XVI soit 16, chiffre correspondant à la distance réelle.

Cette rectification n'est pas la seule qui ait été faite sur les traits quelquefois inachevés des copistes. Elles sont admises encore ailleurs dans l'épigraphie [1].

D'Aoste la voie passait sur le Guiers pour remonter ensuite la rive gauche du Rhône. Mais, lorsque ce fleuve traversait entre Cuchet et Pluvix, il n'était pas aperçu d'Aoste ; il recevait même le Guiers en dehors de la vue d'Aoste. Telle est probablement la cause de l'erreur du dessinateur romain qui a confondu leurs cours, et a placé les stations d'*Etanna*, de *Condate* et de *Genava* sur la rive droite, où elles sont introuvables, ni comme noms, ni comme situations, ni comme restes, ni comme distances respectives. Les détours forcés d'après la topographie augmenteraient tous les chiffres.

D'ailleurs la voie que nous venons de parcourir était la route stratégique du pays des Allobroges ; elle devait se tenir sur leur territoire, et c'est bien sur la rive gauche que se réfugiaient les Allobroges d'au delà du Rhône en cas de danger, comme on le voit lors de l'expédition des Helvètes [2].

Je l'ai dit ailleurs déjà : ce tableau des routes romaines n'a jamais été considéré comme une carte géographique. Long de plus de 7 mètres sur $0^{m},33$ de largeur, il enserre dans cet espace les routes de l'Eu-

1 *Annuaire de la Société des Antiquaires de France*, 1850, p 245, 253, etc.
2 *De Bello Gallico*, I, 11.

rope, de l'Afrique et de l'Asie entre Londres et l'île Taprobane: Les montagnes, les fleuves, les mers, les îles n'y sont indiqués qu'en traits rudimentaires pour orienter les recherches. Les brisures des sections routières ne représentent pas même géométriquement les distances indiquées par les chiffres qui leur sont accolés. Les villes sont quelquefois déplacées, comme Genève, séparée du Léman par les noms d'une station qui doit tourner au nord. En dehors des nombres itinéraires il ne faut y chercher aucune exactitude topographique. Et même les chiffres ont pu subir des variantes dans les copies successives.

Toutefois ce tableau jouit d'une grande valeur, plus même que l'*Itinéraire* dit d'*Antonin*. Il marque les villes de *Stabia*, de *Pompeia* et d'*Herculanum*, qui ont été détruites l'an 79 de Jésus-Christ. Il indique le royaume de Cottius, qui fut transformé en province des Alpes cottiennes par Néron, en 56. Il doit donc être antérieur à ces deux faits. Et c'est avec beaucoup de probabilité qu'on en fait remonter le premier dessin à l'œuvre d'Agrippa. On y voit, en effet, *Lugdunum caput Galliarum*, où finissaient les milles de la *Provincia* et où commençaient les lieues gauloises.

Mais, comme on y voit aussi la ville de Constantinople, avec les insignes de principale ville de l'empire, ainsi qu'une station *ad sanctum Petrum* sur la rive droite du Tibre, basilique à laquelle a contribué Constantin, il est évident qu'il y a eu plusieurs récensions de ce tableau, et que la dernière lui a laissé le nom de *Table théodosienne*. La copie trouvée par Peutinger est du XII^e^ siècle.

Il me resterait à décrire la section d'*Augustum* à *Bergusium* ; on la suivait en laissant Chimillin à gauche et Faverges à droite pour arriver à la Bâtie Mont-Gascon, la Tour-du-Pin, Cessieux et Bourgoin, en 16 milles romains. Et de là, par Domarin, Four,

Roche, Dièmoz, le Paget, Oyctier. Septème, Soultier et par la gauche de la Vega et la droite de la Gère jusqu'à Vienne, en 21 milles. Tel est le parcours que j'avais justifié dans mon premier travail, et qu'il faudrait revoir pour la reprise de cette étude.

On a vu plus haut que l'importance de notre voie s'était accrue à Aoste de celle qui par *Laviscone* et *Lemencum* lui arrivait des Alpes graies. Près de l'embouchure du ruisseau de la Vega dans la rivière de la Gère, elle se réunissait à la voie qui par Ornacieux et Moirans lui venait de *Cularone,* soit Grenoble, et de l'Alpe cottienne.

On avait conservé parallèlement à la rue Pont-l'Evêque un magnifique spécimen de cette voie, que j'ai vu démolir pour le nivellement et l'achèvement de cette rue. J'ai pu y reconnaître les quatre couches qui composaient les grandes voies prétoriennes, le *Summa crusta* en beaux moëllons de granit polis à la surface, le *nucleus,* le *rudus* et le *statumen*.

De Vienne un embranchement remontait la rive gauche du Rhône pour Lyon. Au sud la voie *Domitia* continuait par Félines, Tain, Valence, etc.

C.-A. Ducis.

CORRECTION.

Au n° 6, novembre-décembre 1893, page 325, ligne 20, lisez ainsi : 3 kilomètres plus bas, vers le chef-lieu de Seyssel. Les stations romaines étaient toujours placées en dehors de la ville ou du village dont elles prenaient le nom. Elles devenaient à leur tour un centre nouveau d'habitations par l'accès des fournisseurs et entrepreneurs de toute sorte autour de l'établissement. Telle est l'origine du bourg de Seyssel, du latin *Sessile,* où l'on peut faire station, presque à égale distance des deux confluents des Usses et du Fier.

C.-A. D.

LES NOUVELLES FOUILLES DES FINS

I. — Les minages exécutés par M. Crochon dans son champ, nº 413 du cadastre, depuis décembre dernier, ont mis à découvert un mur droit épais de 1m50. dirigé du nord au sud à peu près dans le sens de la longueur du terrain. Il en a été déblayé douze mètres, mais il se continue encore plus loin. A ce mur viennent aboutir, de chaque côté, trois autres murs parallèles, l'un à l'est, l'autre à l'ouest, avec un intervalle de 1m,50, le troisième à l'est, à une distance de 4m,50 du premier. Dans l'angle sud-est, que le premier mur parallèle forme avec le mur long, des débris de stuc coloré aux nuances rouge, violette et verte, font penser à une chambre habitée dont la plus grande partie est enfouie sous le champ Cornachon. C'est dans l'angle sud-ouest au pied du mur long, non loin du deuxième mur parallèle qu'ont été découverts les trente-six aurei qui permettent d'appeler cette nouvelle habitation la *maison au trésor*. Deux contrepoids en terre ont été aussi retirés de cet endroit. Dans l'angle nord-ouest, non entièrement dégagé, existait une chambre dont le plancher est constitué par deux couches de béton superposées d'époques différentes. Dans le béton supérieur était encastrée une plaque de molasse rectangulaire calcinée au centre, sorte de plaque de foyer où une autre pierre servait de chenet. Entre les murs 1 et 3 les débris sont accumulés dans une couche de charbon, de cendres et d'humus de 0m,20 d'épaisseur. Tout prouve que cette partie de la maison, également bétonnée, a souffert un feu violent. On y trouve des briques, des tuiles courbes, à rebord et plates, des clous, des fragments de fioles en verre, des poteries de tous

genres, quelques débris d'objets en bronze et en fer, une pierre à aiguiser longue de $0^{m},20$, une monnaie fruste des Antonins et un denier de Décius (249-251). Le propriétaire attaque maintenant l'angle nord-est que le troisième mur forme avec le mur long ; mais nous n'avons là qu'une minime portion des chambres qui se continuent à l'est dans le champ voisin et qui n'ont été déblayées à l'ouest que sur une longueur d'un à deux mètres.

Revenons au trésor. De pareilles trouvailles ne sont pas rares. Dernièrement encore, au cours des travaux exécutés sur le mont Aventin en avril 1893, on a déterré un trésor de monnaies romaines dont on n'a pu en sauver que quarante-cinq. Ce sont des aurei frappés en 164 pour la victoire de Lucius Verus sur l'Arménie ; ils sont également presque tous à fleur de coin [1].

Il est probable que, comme certaines personnes qui prenaient jadis plaisir à réaliser leurs économies en pièces d'or de cent francs, les Romains amassaient des aurei frappés à l'occasion d'évènements remarquables et pouvant avoir, outre leur valeur intrinsèque, une valeur historique. L'habitant de Bautas a ainsi commencé sa collection au moment où Vespasien (69-79) rétablissait la paix dans l'empire. On peut la diviser en trois groupes. Le premier renferme des monnaies de Vespasien et des Césars Titus et Domitien. La plus ancienne est une pièce de Domitien datée de son deuxième consulat (73 ap.). Deux autres de Vespasien et de Titus, César, portant le même revers *Pax augusta*, peuvent être attribuées à l'année 75, où fut terminé le temple de la Paix commencé en 71. A l'année 76 se rapportent deux pièces frappées au nom des mêmes princes, datées du septième consulat de Vespasien et

1 Academie des Inscriptions et des Belles lettres Séance du 5 mai 1893.

du cinquième de Titus, avec un Bœuf au revers. Dans l'année 77 ont été émis deux aurei en l'honneur du cinquième consulat de Domitien l'un au revers de la louve et des jumeaux, l'autre sur lequel un barbare, genou en terre, rend une enseigne; il rappelle sans doute le triomphe de M. Ulpius Trajanus, légat de Syrie, sur les Parthes. Trois autres pièces exaltent la Fortune de Vespasien, l'Annone de Titus, César, et la Victoire de Titus, empereur (79-81). C'est précisément dans cette dernière année de son règne que ce prince s'est fait élever à Rome un arc-de-triomphe en souvenir de sa victoire sur les Juifs [1]. — Le deuxième groupe renferme une série d'aurei du règne de Domitien (81-96). L'un frappé en 85, dans son onzième consulat, montre pour la première fois avec la puissance censoriale décernée la même année, soit en avril, soit après le 5 septembre, le revers de la Germanie captive, assise sur l'estrade du vendeur d'esclaves. Huit pièces portant le même revers ou offrant celui de Pallas combattant avec le titre de *Germanicus* décerné à l'empereur dès 83 ou 84, se rapportent aux années 87, 88, 90, 92, des treizième, quatorzième, quinzième et seizième consulats pendant lesquels Domitien lutta en personne ou par ses lieutenants contre les Daces, les Suèves, les Chattes et les Sarmates. On peut rattacher à cette série la rare et jolie pièce de Julia, fille du divin Titus, dont Domitien fit mourir le mari Flavius Sabinus [2] et qu'il aima ensuite éperdument. — Le troisième groupe concerne les règnes de Nerva (96-98) et de Trajan (98-117). Les aurei de Nerva rappellent son deuxième consulat après sa proclamation impériale en septembre 96 ou sont frappés sous le troisième en 97; ils mentionnent la paix rétablie entre les prétoriens et l'empereur *(concordia exercituum)* ou la fortune du

1 G Goyau, *Chronologie de l Empire romain*, Klincksieck, Paris, 1891.
2 Suetone, *Domitien*, 22.

prince qui a échappé au complot de Calpurnius Crassus ou les mesures libérales *(libertas publica)* qui illustrèrent son règne trop court. Il y a sept aurei de Trajan.

Les deux premiers datent de son deuxième consulat commencé comme César en 98 ; le quatrième (101-102) est représenté par un aureus émis pendant la campagne de Trajan contre les Daces offrant au revers une statue d'Hercule avec ses attributs ; le cinquième (103) par trois aurei avec le surnom *Dacicus* décerné à la fin de l'année 102. Le premier avec l'empereur sur un quadrige au revers semble se rapporter à l'entrée triomphale de Trajan ; les autres portant la dédicace *optimo principi* sont postérieurs à l'an 105 ; il faut voir dans l'un, le rappel de l'organisation de l'Arabie en province impériale (106), dans l'autre la célébration du grand triomphe de Trajan (107). Ce revers mérite d'être décrit. On voit un cavalier romain lancé au galop prêt à percer de sa lance un barbare. Il serre de son genou droit le flanc de sa monture, la jambe est ramenée en arrière ; son manteau flotte au vent. Le vaincu est à demi renversé à terre ; d'une main il s'appuie sur le sol ; il étend l'autre vers le poitrail du cheval comme pour s'en garantir ou pour demander merci. Cette scène réaliste est curieuse en ce sens qu'on peut y voir comme le modèle de ces groupes en pierre montés sur colonne qu'on a découverts en France surtout dans le nord-est de l'ancienne Gaule. [1] Dans ces sculptures le réalisme de l'artiste monétaire a fait place à un symbolisme mythologique qui dénature un peu la conception primitive. Ainsi le cavalier romain, image du soldat impérial ou de Trajan lui-même, a fait place à un personnage au torse nu, aux allures de Dieu combattant ; le barbare foulé à terre s'est changé en un monstre à buste d'homme dont les cuisses s'a-

1 A Prost, *Les Travaux consacrés au groupe de l anguipède et du cavalier* (Societe des antiquaires de France. Memoires 1891).

mincissent en serpents. De plus, la difficulté pour les sculpteurs de figurer le cheval au galop les a obligés en certains cas à appuyer les deux jambes de devant de l'animal sur les épaules de l'anguipède qui se présente alors de face. Ces déformations s'expliquent si l'on admet que ces monuments sont d'une date bien postérieure au règne de Trajan, qu'ils ont été érigés en glorification de victoires importantes sur les Germains, soit par le sentiment d'une reconnaissance spontanée et naïve, soit sous l'influence d'un servilisme de commande, qu'enfin ils ont été exécutés par des artistes locaux qui ont modifié la représentation pour ainsi dire officielle des triomphes impériaux au moyen de données mythologiques, cosmopolites et banales.

Un de ces monuments porte la date de réfection 240 ; entre elle et le règne de Trajan je ne vois à citer que la brillante campagne de Caracalla contre les Alamans en août-septembre 213.

Comment maintenant expliquer qu'un pareil trésor ait été laissé si longtemps intact à $0^m,60$ du sol ? On peut supposer qu'il était déposé dans une profonde cachette du mur long, que le possesseur est mort sans en avoir indiqué la place et qu'à la destruction du bourg vers la fin du IIIe siècle, le mur en tombant a recouvert les aurei de ses débris.

II. — Dans le champ Pégat, n° 392, le propriétaire a extrait les matériaux d'un mur épais de $0^m,80$, situé à la limite même de son terrain. J'ai ramassé dans la terre qui a déjà été retournée un fond de poterie vernissée rouge à la marque CARVS avec S rétrograde; connue à Vienne (ALLMER, IV, p. 76), elle n'est pas citée dans l'ouvrage de Revon. Ce mur est important à noter parce qu'il marque l'emplacement de constructions séparées de la double enceinte que je crois appartenir aux fondations d'un théâtre par un espace non encore exactement déterminé, long de 100 mètres

environ et où il n'a été trouvé que du gravier (n° 393 et extrémité sud du n° 301). Le théâtre était donc entouré d'une place aux extrémités nord et sud de laquelle ont été exhumés la jambe de cheval en bronze du jardin du Chatelet et les têtes de statues du clos Bonetto.

III. — Enfin M. Fontaine, n° 401 *bis*, en creusant une citerne à l'extrémité ouest de son jardin, à un mètre du chemin, a rencontré sous la couche de terre remuée et rapportée, à $0^m,80$ de profondeur, un mur épais de $0^m,60$ faisant suite aux fondations découvertes il y a une dizaine d'années sous le conservateur Revon. Les ouvriers, à $0^m,80$ plus bas, sont tombés sur une grande plaque de grès calcinée, sorte de plaque de foyer, longue de $1^m,50$, large d'un mètre, épaisse de $0^m,20$. Dans un rayon d'un mètre environ et dans la même couche ils ont déterré un mortier en pierre, une moitié de meule en roche dure, un petit chapiteau de colonne en marbre blanc, décoré d'un cordon de fleurs alternant avec des oves et montrant trois trous de scellement où s'attachait une colonnette d'un diamètre de $0^m,12$, une hache en fer légèrement arquée longue de $0^m,23$ ayant un talon de $0^m,10$, formant marteau, plusieurs contrepoids marqués d'une flèche, d'une croix, etc., des débris de poterie, une pelle en fer longue de 0,57 dont 0,13 pour le plat, enfin un sabot de cheval artificiel en fer relevé de chaque côté et derrière le talon en pièces à crochet laissant un fond plat long de $0^m,12$ avec une largeur moindre. La race à laquelle il était destiné était donc d'une petite espèce. Cette hipposandale pouvait servir, soit à isoler le pied malade, soit à l'empêcher de glisser sur la glace [1]. L'état de détérioration de l'objet empêche de se prononcer plus explicitement.

1 Voir les articles de Flouest dans le *Bulletin de la Soc archéol. du Chatillonnais* en 1885 et de M Lombard Dumas, *Mém. de l'Académie de Nîmes*, 1892.

Tel est le résultat des premières fouilles de l'année; espérons que la moisson continuera à être aussi fructueuse.

C. MARTEAUX.

UN GENTILHOMME SAVOISIEN

DANS L'ORDRE DE MALTE

Dans un récent voyage à Lyon, en examinant diverses pièces relatives aux commanderies de Malte dans notre région, j'ai trouvé un document curieux par les renseignements qu'il donne sur les goûts luxueux d'un gentilhomme savoisien occupant une des situations les plus élevées dans cet ordre aristocratique.

Le 12 août 1667 mourut le commandeur de Chambéry, Charles de Lornay : l'inventaire dressé après son décès renferme, entre autres énumérations, la liste d'une garde-robe des plus édifiantes. Notre personnage devait certes faire brillante figure dans le monde avec son habit de camelot gris, étoffe d'origine orientale, comme l'on sait, formée de poil de chèvre avec laine et soie, dont le tissu était si riche qu'il servait souvent à faire des parements d'autel. Des flots de rubans noirs et une large ceinture de soie agrémentaient ce costume que relevaient, par une blancheur éclatante, un col et une cravatte de dentelle. Il portait des bas blancs à la royale. Son épée, petite, vrai bijou, était ornée d'une poignée d'argent. A ses doigts de nombreuses bagues et diamants, des œils de serpent et des orpales. Et, au milieu de ces colifichets mondains, un chapelet, mais en corail, une étoile, insigne de l'ordre, mais ornée d'un rubis. Notre brillant commandeur avait des dessous dont l'élégance fait rêver : ses jarretières, pour ne citer qu'un exemple, étaient en taffetas noir garni de dentelle d'or.

Une brève énumération de quelques autres vête-

ments complètera ce croquis : habit de droguet, drap léger en coton, dont le tissu assez vulgaire, il est vrai, était rehaussé par une garniture de rubans feuille morte ; autre habit couleur « musque » c'est-à-dire chevreuil, orné de rubans noirs ; une culotte à rubans bleus, des canons de soie noire et un manteau de baracan gris, forte étoffe rayée en poil de chèvre et en laine : une paire de bottes. Enfin un fusil et une paire de pistolets à double canon rappelaient le caractère militaire de l'ordre auquel appartenait le défunt.

Ces fastueux seigneurs devaient faire de singulières réflexions en visitant les chapelles et les églises composant leur commanderie. Un mémoire dressé en 1743 sur l'état des douze membres formant la commanderie voisine de Genevois nous donne des détails assez lugubres sur leur situation. C'est ainsi que, à la chapelle de Droise, près de Grésy-sur-Aix, il n'y avait qu'un misérable autel dans une construction délabrée dont la grande porte, battue par les eaux d'un torrent, à moitié détruite, les gonds arrachés, « laissait un accès facile, ce qui en fait une retraite aux voleurs et aux bêtes ». Les ornements sacerdotaux étaient à l'avenant : on y remarquait surtout « une chasuble de toutes les couleurs. » A vrai dire, cette situation était assez exceptionnelle, et, sans être riches, la plupart des autres chapelles étaient convenablement aménagées.

L'étude des papiers concernant l'ordre de Malte pourrait amener la découverte de documents assez intéressants sur le rôle joué en Savoie par ses membres, dans la lutte contre les protestants. Dans un compte du commandeur de Compesières (chef-lieu de la commanderie de Genevois), figure la dépense faite pour conduire de St-Julien à Grenoble « une fille huguenotte qui se veut faire catholique ». Nous espérons entreprendre cette étude quelque jour.

MAX BRUCHET.

LA BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

La Société Florimontane a créé une bibliothèque dont la richesse et l'importance sont très grandes. Tous les ans, ses collections s'augmentent dans des proportions inquiétantes : le local affecté à la bibliothèque est en effet bien exigu : à bref délai, on devra l'agrandir.

On s'est attaché surtout à former une collection complète des ouvrages intéressant l'histoire de la Savoie. Il y a sans doute quelques lacunes : mais la collection peut rendre aux travailleurs de signalés services. Le règlement de la bibliothèque a été rédigé au début de l'année 1855. Les dispositions principales sont à la fois très sages et très originales. Nous voulons les résumer en quelques mots... Dans l'esprit des fondateurs, la bibliothèque se composait de deux sections, la bibliothèque étrangère, et la bibliothèque savoisienne.

C'est à la bibliothèque savoisienne que la Société donna surtout ses soins. On avait décidé de se procurer deux exemplaires des articles ou volumes qu'on y faisait entrer. Deux séries furent ainsi formées : une série d'archives et une série de lecture. *La série des archives* contenait tous les articles uniques, et les plus beaux de ceux qui étaient en double. Elle était déposée dans la salle d'archéologie numismatique et histoire du musée d'Annecy. L'archiviste en avait la garde et la responsabilité. La sortie des livres, limitée aux seuls membres de la Société était entourée d'un luxe de précautions remarquables. Un livre était-il perdu, on devait en rendre cinq fois la valeur.

La seconde série, ou *série de lecture,* se compose de toutes les pièces en double. Tous les membres de l'association peuvent y puiser librement. Les formalités sont ici réduites au minimum nécessaire. Cette biblio-

thèque reste la propriété de l'association. Mais elle peut être considérée comme annexe de la bibliothèque de la ville d'Annecy. Elle est placée sous le patronage et la sauvegarde de l'autorité municipale. En cas de dissolution de la Société, la bibliothèque florimontane appartiendra à la ville.

Les dons affluèrent sur le bureau de la Société : dans chaque bulletin on pouvait en lire la liste très longue. Tous les auteurs savoyards tenaient à honneur de figurer dans cette collection d'où devait sortir plus tard, un grand livre que la Société n'a pu encore éditer : *La Savoie littéraire,* livre, qui, dit une circulaire de décembre 1855, devait être conçu dans le genre de la *France littéraire,* de Quérard.

Les lignes qui précèdent nous expliquent pourquoi la Bibliothèque Florimontane possède un très grand nombre de doubles. On pourrait utiliser ces doubles d'une façon très fructueuse. La Bibliothèque municipale est pauvre en ouvrages locaux. Ne pourrait-on pas y placer en dépôt pour être mis à la disposition du public, ces doubles qui sont maintenant sans emploi. Il nous semble en agissant ainsi qu'on interpréterait avec fidélité les intentions des donateurs, et celles des fondateurs de la Société. Dans son programme de travail de 1851, la Société affirmait sa volonté énergique de rechercher et de mettre en lumière toutes les forces vives du pays.

J'ajoute que les sociétés savantes mettent souvent leurs riches bibliothèques à la disposition du public. L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, une de nos plus anciennes, une de nos plus importantes sociétés de province, a placé ses livres dans la bibliothèque municipale du Palais Saint-Pierre. Tous les lecteurs qui fréquentent cet établissement peuvent les consulter. Nous croyons que c'est un exemple bon à suivre.

J. Corcelle.

L'ÉBOULEMENT DE PASSY

Vulbens-au-Vuache, le 27 septembre 1893.

Monsieur le Directeur de la *Revue savoisienne* [1],

L'article fort intéressant sur les *Eboulements historiques et les Inondations* dans la Haute-Savoie, que M. l'abbé Gonthier vient de publier dans la dernière livraison de la *Revue savoisienne,* me donne l'idée d'y joindre quelques notes.

Relativement à l'Eboulement de Passy, page 209 de la *Revue savoisienne,* j'ai, dans les *Miscellanées* de mon bisaïeul maternel André Depassier, qui était, à ce moment, intendant de la province du Faucigny, les copies des procès-verbaux du notaire Mabboux, châtelain de Sallanches, dont voici des extraits :

« L'an 1751 et le 5 du mois d'aoust, je Joseph Mabboux, notaire collégié de la ville de Sallanche, et secrétaire de la paroisse de Passy, soussigné, savoir fais à tous qu'il appartiendra que m'étant revenu qu'un Rocher s'étoit détaché sur la montagne de Plaine Joux, paroisse du dit Passy, et avait enseveli sous ses ruines plusieurs personnes, écrasé une quantité de bestiaux et même endommagé une partie des biens-fonds de cette montagne, je me serois rendu ce jourdhuy rière ladite paroisse de Passy, où étant arrivé sur les sept heures du matin, et, de là, accompagné de Claude Fivel, scindic du dit lieu, je me serois transporté jusque sur la d^e^ montagne de Plaine Joux, où étant, j'aurois observé qu'une partie du Rocher, qui est du côté de bise de la d^e^ montagne, s'étoit détaché, et avoit couvert la plus grande partie des communaux

1. Ce mémoire a été présenté au Comité de la *Revue savoisienne*, qui a décidé que, faute de place, il publiait *en toute priorité* la partie relative à l'Eboulement de Passy. Les documents y faisant suite ont été postérieurement publiés.

attigus à icelle, et même avoit endommagé une partie des possessions de divers particuliers, et aussi écrasé trois granges dépendantes de la d^e^ montagne, — ensuite iceluy scindic et divers particuliers m'avoient rapporté qu'il étoit péri sous ce Roc les particuliers ci-après nommés, savoir : une femme enceinte, nommée Marie Curral, femme de Guillaume Trappier, avec son fils, âgé d'environ 13 ans, plus la fille d'un nommé Pierre Duperrey, plus un garçon et une fille enfans de Claude Colbry, et une fille appartenante à Bernardin Gex de la d^e^ paroisse, et desquels l'on ne m'a pas sçu décliner le nom de baptême, de manière qu'il en est resté six, outre le fruit de la femme enceinte, sous le susdit Rocher, sans qu'il soit possible de faire la recherche de leur cadavre par les grands tas de pierres qu'ont formé les débris de ce Rocher, — et m'auroient en outre rapporté qu'outre ce malheur ce Roc avait encore écrasé trente vaches et un mulet, dont il n'a jamais paru vestige ; — que, là étant, j'aurois encore observé que ce Rocher ne discontinue pas de tomber et de faire des affreuses avalanches, exhalant des fumées noires et épaisses, dont il s'en suivra dans peu que toute cette montagne va périr, m'ayant au surplus été rapporté qu'il étoit non seulement à craindre que cette montagne ne périsse, mais encore trois autres qui sont contiguës à icelle, et cela parce que les Rochers s'excarpent par eux-mêmes de la largeur de trois quarts d'heure de chemin, d'où il s'en suivroit que si tous ces Rochers se détachoient, ainsy qu'il est à craindre, ils rendroient toutes ces montagnes inhabitables, ce qui causeroit des dommages très considérables à la présente paroisse, d'autant qu'outre le foin qu'on en tire l'on y fait pâturer 4 à 500 vaches pendant 3 semaines de temps. — De tout quoi j'ai dressé le présent procès-verbal. — Signé : Mabboux. »

« Du 16 aoust 1751, à Sallanche, ont comparu par-

devant le châtelain de la paroisse de Passy, soussigné, honorables Claude Fivel, scindic du dit lieu, et Nicolas Frares, l'un des communiers et habitants de la dite paroisse, que j'aurois envoyé prendre pour me faire la relation du dégât que continue de faire, rière la d^e^ paroisse, la chûte des Rochers sur la montagne de Plaine Joux et les autres contiguës à icelle, lesquels, déclarant en être pleinement instruits, m'ont rapporté que ces rochers ne discontinuent pas de se détacher, que les avalanches deviennent actuellement beaucoup plus considérables et plus fréquentes qu'elles n'étaient ci-devant, en sorte que les particuliers qui avaient encore du foin à retirer de ces montagnes ont été contraints de les abandonner, et que même samedi dernier, 14 du courant, sur les 4 heures après midi, il se détacha une si grande quantité de rochers qu'ils causèrent par leur chûte une fumée si épaisse, mêlée de tant de poussière, qu'elle couvrit entièrement les prairies de ces mêmes montagnes, une partie de la paroisse de Servoz, et porta même cette poussière jusque dans la plaine de Passy et de là la rivière d'Arve, où les campagnes en furent toutes noircies, — ajoutant que ceux qui se trouvèrent alors en campagne dans ces lieux furent contraints de se couvrir le visage et de se jeter à terre à cause de la grande quantité de poussière et de fumée qui les étouffaient, que cette fumée mêlée de cette poussière était si épaisse qu'elle obstruait l'air d'une telle force que le jour disparut entièrement pendant quelque tems, si bien que tout cela joint au bruit extraordinaire que causoit la chûte de ces rochers donna une telle épouvante à ceux qui se trouvèrent enveloppés dans cette fumée qu'ils crurent tous de périr, et d'où on les vit sortir presque méconnoissables, si noircis et couverts de poussière ils étoient, — et m'auroit rapporté ledit Frares, l'un desdits comparants, qu'étant allé, par le moyen d'une autre montagne,

vis-à-vis de l'endroit où ces rochers descendent, il avoit observé que la fente dont j'ai parlé dans la première relation s'élargissoit de plus en plus et menaçoit une chûte prochaine, ce qui rendroit entièrement ces montagnes impraticables et endommageroit une partie de la paroisse de Servoz. — De tout quoi... »

Il y a encore des Rapports à la date des 30 août et 4 septembre 1751 sur cet événement, puis une lettre du 7 septembre à l'Intendant, ainsi conçue :

« Il n'est rien arrivé de particulier dès ma relation du 4 courant sur l'éboulement des rochers de la montagne de Plaine Joux, rière Passy. Ces rocs néanmoins qui ne sont qu'un composé de pierres tendres et pourries continuent à se détacher, et il y a apparence qu'ils continueront ainsi, jusqu'à ce que les matières qui en descendent ayent formé le glacis, et pour le surplus il n'y a ni feu ni matière sulphureuse parmi ces rocs, c'est sur quoi, Monsieur, l'on peut sûrement compter et être tranquille là-dessus... Et la paroisse de Servoz que l'on croyoit être en danger ne paraît pas actuellement risquer, et l'on reconnoit aujourd'hui parfaitement que ce n'est point le feu qui a calciné ces rochers, mais qu'ils ne se détachent que parce qu'ils ne sont composés que de pierres pourries, tendres et gercées, qui, dans leur chûte, causent une grande quantité de poussière formant des nuées semblables à celles des volcans... — Sallanche, ce 7 7^{bre} 1751. Signé : Mabboux, châtelain. »

(Le chanoine Grillet, dans son *Diction. hist. de la Savoie*, parle fréquemment des Miscellanées Depassier, qu'il avait eues en communication. — Il raconte la catastrophe de Passy, V° *Passy*, sans parler des morts, non plus que de Saussure, dans son *Voyage dans les Alpes*.)

Victor Gay, *ancien Notaire*.

ÉTUDE LITTÉRAIRE
SUR LES ŒUVRES POÉTIQUES
DE
J.-P. VEYRAT
(Suite.)

Livre IV. — *Le Poète.*

Chapitre premier. — Versification.

I. — Le système de versification de Veyrat est le système classique. Il en possède les deux caractères principaux : le respect de la césure et la proscription absolue de l'enjambement.

Presque toujours, le vers alexandrin possède un repos important à la sixième syllabe, c'est-à-dire laisse à la césure toute sa valeur. Je n'ai pu relever qu'un très petit nombre de vers où le repos est plus apparent que réel, et où le sens de la phrase empêche de faire sentir la césure. En voici quelques-uns :

La beauté | qui le voit passer, | rêve et soupire. (I, 17.)
Ce fut | le premier fruit amer | de la science. (I, 105.)
Et ce fut | le premier cercle | de mon enfer. (I, 165.)

Très rares aussi les vers que certains critiques ont nommés romantiques, et qui se composent de trois parties égales de quatre syllables chacune :

Au Saint-Bernard, | parmi les pins | de Vallombreuse (I, 134.)
Meurs, il est temps ! | l'enfant d'hier | à peine né (II, 196.)
Sur la montagne, | au bord du fleuve, | en tout chemin (I, 18)
Elle descend, | le cœur navré, | les yeux en pleurs. (II, 7.)

Ce n'est pas là une critique. Sans exagérer la question de forme pure, je ferais plutôt un mérite à Veyrat d'avoir su s'abstenir de ces réformes revendiquées déjà en 1840, et qui sont devenues un procédé com-

mode pour les poètes malhabiles. On reconnaît le poète versificateur à la faculté qu'il possède d'accommoder sa pensée au moule de la strophe, du vers, de l'hémistiche même.

Or, Veyrat possède à cet égard une extraordinaire facilité; sa pensée se plie aisément aux formes du vers et de la strophe; elle tombe toujours d'aplomb dans les limites fixées, sans jamais être trop courte ni trop longue. Ce lit de Procuste s'est trouvé tout justement à sa taille. Je n'ai pu découvrir, dans les huit mille vers qu'il a publiés, un seul enjambement. On reconnaît aussi sa facilité de versification dans l'absence presque complète d'inversions. Je n'en ai rencontré qu'une un peu forcée :

> De la coupe d'exil j'ai bu jusqu'à la lie. (I, 9.)

J'avouerai (car les restrictions s'imposent partout) que cette qualité entraîne après elle un défaut : c'est un peu de monotonie. Une coupe extraordinaire de vers, un enjambement produisant un effet voulu et saisissant, ne sont pas pour me déplaire. Bien plus, en rompant pour un instant la cadence trop égale d'une pièce, ils me rendent plus agréable la sensation harmonieuse du rythme retrouvé. Le tout est une question de mesure. Ce sont là comme des assaisonnements de la versification dont il ne faut pas abuser. Mais, qu'on me passe cette comparaison familière en faveur de Molière, si Chrysale ne veut pas qu'on lui sale trop son pot, il serait désolé qu'on ne le lui salât pas du tout. Eh bien, la versification de Veyrat manque un peu du sel de l'imprévu, du nouveau, de l'original. Elle est trop parfaite : heureux défaut, qui ressemble fort à une qualité.

II. — Sera-ce par la rime que notre attention, un peu endormie par l'égalité trop continue du rythme, sera éveillée et soutenue? En général, Veyrat rime

richement ; le plus souvent les dernières syllabes du vers possèdent la consonne d'appui. S'il est inférieur à Lamartine pour la variété du rythme, il lui est du moins supérieur à ce point de vue. Il serait aisé d'en citer un grand nombre, dont la rareté rehausse encore la sonorité, et dont un Parnassien pourrait à bon droit s'enorgueillir.

Mais ces éloges doivent être tempérés par de grandes réserves. Si la rime est riche au point de vue matériel, trop souvent elle porte sur un mot secondaire, et cette homophonie éclatante ne sert qu'à mettre en relief un terme inutile, qui détourne l'attention du mot principal. C'est une vérité que Th. de Banville a justement proclamée ; la rime n'est vraiment riche qu'à condition de s'appliquer à un mot dont le sens soit très fort, sinon, on n'a qu'une cheville mise en pleine lumière.

De plus, Veyrat fait rimer les composés avec le mot simple, *larmes* et *alarmes, jour* et *séjour, perdu* et *éperdu, rompu* et *interrompu, voile* et *dévoile, plainte* et *complainte,* etc. On trouve ainsi des rimes riches à peu de frais.

Souvent aussi, il se permet des rimes banales, comme *jour* et *amour, montagne* et *campagne, toi* et *moi, périr* et *mourir,* etc., ou des rimes insuffisantes, soit qu'il accouple une brève et une longue, *couronne* et *trône, paroles* et *épaules, hommes* et *royaumes,* etc., soit qu'il rapproche des syllabes d'orthographe très différente : *éteint* et *matin, amour* et *discour (s)*, etc.

Soit qu'il réunisse des sons très distincts : *père* et *paupière, terre* et *lierre, fusil* et *exil, christ* et *esprit.*

Je n'ai rencontré qu'une rime complètement fausse, c'est *découvre* et *retrouve* (I, 172) et un vers faux, mais qui ne l'eût pas été avant Malherbe, et dont Musset offre des exemples :

La terre et ses enfants *crieront* contre toi. (I, 75.)

III.—Quant au groupement des vers entre eux, partie si importante de la poésie lyrique, Veyrat ne s'est pas montré très ingénieux. Lamartine et Victor Hugo lui donnaient pourtant d'illustres exemples, qu'il n'a que bien timidement suivis.

La plupart de ses pièces n'ont pas à proprement parler une forme lyrique ; c'est le moule ordinaire de la poésie sérieuse, une suite d'alexandrins à rimes plates, qui est le système favori de Veyrat.

Parmi les strophes qu'il emploie, la plus commune est composée de six alexandrins, dont le troisième et le sixième riment ensemble. Parfois, le sixième vers seul, parfois le troisième et le sixième sont réduits à huit syllabes. Dans la *Station poétique,* on trouve même cette strophe composée uniquement d'octosyllabes.

On rencontre aussi, mais plus rarement, la strophe lyrique classique, composée d'un quatrain à rimes croisées, suivi de deux tercets dont les derniers vers riment ensemble.

Une seule fois, dans *Aspiration,* cette strophe est employée avec la précédente.

Il emploie encore la forme, si harmonieuse dans sa simplicité, du quatrain d'alexandrins à rimes croisées, dont le dernier est parfois réduit à huit syllabes.

Deux fois dans *La Coupe de l'exil (Adieu — Le Retour)* il fait usage de la strophe lyrique classique compliquée d'un changement de mètre. Le premier quatrain se compose de trois alexandrins et d'un octosyllabe. C'est une strophe très rythmique et d'une allure majestueuse.

Dans la *Station poétique,* il s'est essayé à de nouveaux rythmes ; il cherche à donner une cadence plus accentuée et plus musicale à ses poésies en répétant certains vers en guise de refrains.

Quatre fois seulement, dans *L'Hymne des Aïeux* et

dans les *Malédictions sur l'Univers,* il a hasardé, avec succès d'ailleurs, des rimes trois et quatre fois redoublées. Il est regrettable qu'il n'ait pu marcher plus avant dans cette voie ; sa versification y aurait beaucoup gagné en nombre et en harmonie.

IV. — Au résumé, Veyrat n'est pas un poète virtuose ; il possède une grande facilité de versification, un sens profond du rythme, un assez grand répertoire de rimes qu'il ne se donne pas la peine de renouveler ; les vers ne sont pour lui qu'un moyen d'exprimer sa pensée, et non pas le but même de ses efforts. Il a raison de mettre le fond en première ligne, vérité manifeste, dont les tendances de certaines écoles rendent de temps à autre la proclamation nécessaire ; mais il a tort de ne pas s'attacher davantage à la perfection de la forme [1] ; car ce n'est qu'à travers elle que nous pénétrons jusqu'à l'âme du poète, et la perfection, en poésie surtout, n'est réalisée que là où la beauté de l'expression répond à celle de la pensée. Ce n'est pas un virtuose de la versification, un maître assembleur de belles rimes ou inventeur de rythmes rares que nous saluerons en Veyrat ; mais nous devons reconnaître que le vers a été dans sa main un instrument souple et solide, qui, s'il manque parfois de finesse ou d'éclat, possède du moins cette vigueur saine et résistante sans laquelle on ne produit point d'ouvrage durable.

Chapitre II. — Langue et Grammaire.

I. — De même que Veyrat n'a rien innové dans la versification, de même il accepte sans y rien ajouter la langue de son époque. Bien plus, il se garde de certaines réformes réclamées et mises en pratique par de grands écrivains. Il n'a suivi que de loin Victor Hugo

1. Je n'envisage ici la forme qu'au point de vue métrique ; je parlerai plus loin de la forme au point de vue du style

dans sa pompeuse proclamation des *Contemplations*.

J'ai mis un bonnet rouge au vieux dictionnaire,

et il s'en tient aux bons vieux termes de l'usage classique, sans avoir recours aux vocabulaires spéciaux dont tant d'écrivains se sont plu à enrichir et à alourdir la langue. Je n'ai pas trouvé dans ses œuvres un seul néologisme ; rarement il ose employer un de ces termes scientifiques dont tant de poètes, romantiques, naturalistes et décadents, ont fait un étalage souvent déplacé, tel ce vers, souvenir peut-être de ses premières études de médecine.

Son sang s'est altéré dans l'horrible hématose. (I, 119.)

II. — La langue de Veyrat, n'admettant que les vocables ordinaires, autorisés par un long usage, et fort respectueuse aussi des arrêts de la grammaire, ne donne lieu qu'à un petit nombre de remarques. Elle présente certaines tournures qui ont un peu vieilli, mais dont la poésie use encore volontiers, et que se permettent aussi quelques prosateurs, non sans soupçon de pédantisme.

Tel est l'emploi de la conjonction *où* à la place d'un pronom relatif précédé d'une conjonction de subordination, tout comme dans Corneille ou Molière.

De même, la préposition *à* est employée dans ce sens large que lui donnaient les auteurs du XVII^e^ siècle, et qu'ont bien restreint nos habitudes de précision analytique.

Comme tendance à l'archaïsme, je noterai aussi l'emploi de *tout* au pluriel, sans article : « les fleurs de tous climats » — « ou pays de toutes voluptés » ; celui du verbe naufrager à l'actif : « nos cœurs ont naufragé » ; et celui du verbe élancer au passif : « l'âme élancée dans les hauteurs ».

III. — Une tournure qu'affectionne Veyrat, et qui est loin d'être toujours claire, parce qu'il lui fait expri-

mer des sens très différents, est l'emploi d'un substantif indéterminé comme complément déterminatif. Ainsi il dit : « un front de lumière », pour un front éblouissant; « une bouche d'ulcères », pour une bouche ulcérée ; « un pilote de bonheur », pour un pilote qui conduit au bonheur ; « une page de larmes », pour une page qui fait pleurer ; « une fleur d'amour », pour une fleur qu'il chérit; « un enfant de tristesse », pour une jeune fille à laquelle il rêve avec mélancolie ; « un oiseau d'harmonie », pour un oiseau qui chante bien ; « un ciel d'aquilons », pour un ciel orageux ; « un homme de mystère », pour un homme qui se retire du monde, etc., etc.

Notons encore cette substitution du sens passif au sens actif qui fait une espèce de jeu de mots

Et si j'avais pu l'être, elle m'eût consolé. (II, 220.)

IV. — Je n'ai relevé que trois incorrections proprement dites ; c'est le verbe *pousser* pris dans le sens actif de faire pousser.

Le glaive .. a poussé le chardon et l'épine. (II, 78.)

le verbe *tomber* conjugué avec l'auxiliaire avoir,

Une larme eût tombé de ta prunelle éteinte. (I, 257.)

et *pire* employé comme adverbe.

Les destins de la terre allaient de pire en pire. (I, 64.)

On voit qu'en somme la langue de Veyrat est saine et correcte ; la tendance à l'archaïsme, que nous avons notée, lorsqu'elle ne va pas jusqu'à l'affectation puérile, donne au style un air de vigueur, de maturité robuste, tandis que l'abus du néologisme lui communique le plus souvent une expression subtile et maniérée, qui dégénère vite en alanguissement maladif. Veyrat ne parle pas la langue de la décadence, ou, si l'on veut, de l'avenir ; il est de la solide lignée des ancêtres, et il peut revendiquer des ascendants jusque

dans le XVIIe siècle, qui reste jusqu'à présent la plus haute gloire littéraire de la France.

Chapitre III. — Le style. — Caractères généraux.

I. — Si, au point de vue de la pureté des termes, Veyrat ne mérite pas de reproches sérieux, il n'en est malheureusement pas de même de la propriété, qualité essentielle, dont le défaut compromet la clarté du style. Veyrat ne connaît pas ces scrupules infinis des écrivains consciencieux, tels que Flaubert ou Leconte de Lisle, engageant avec leur pensée des luttes sans fin, cherchant partout le terme unique qui la rende exactement, mangeant (l'expression est de Beaudelaire) mangeant tous les lexiques et finissant, pour éviter l'impropriété, par verser dans le néologisme. Non ! Veyrat n'est pas le moins du monde un styliste ni un rhéteur, Lamartine non plus; et, il faut bien l'avouer, c'est tant pis pour tous les deux.

Ce n'est pas que Veyrat soit difficile à comprendre ; mais cette clarté vient de la pensée et non de l'expression. Sa pensée est claire, parce qu'elle est en général infiniment simple ; on la découvre tout entière dès les premiers mots, et l'intuition qu'on en a, fait qu'on supplée aisément à l'inexactitude des termes. Mais ces termes impropres sont assez nombreux ; il est bien peu de phrases qui n'en présentent quelque exemple. Je me contenterai de quelques citations, prises un peu au hasard.

Ta paupière *tomba* dans l'éternelle nuit. (I, 65.)
. . . . . le jour sombre et fatal
Où l'exil vint le prendre au *seuil* du *toit* natal. (I, 202.)
Les astres, en traçant leur vaste *parabole*. (I. 7.)
. . . . . la voie
Où *se promènent* les autans. (I, 161.)
Au fond de leurs déserts les hyènes *s'arrangent*. (I, 119.)
Et je vis s'exhaler
La *vapeur* qui montait d'un vigilant foyer. (II, 232.)

Sur ces murs que le temps *emportait* de son aile. (II, 243)
. . . . . le vendangeur
A pleuré sur ses fruits qui tombaient en *ruines*. (II, 249.)
Ton être aussi chétif pleurer d'aussi *grands* pleurs. (I, 110.)
De vrais pleurs quelquefois *baignent* dans leur paupière (II, 212.)
etc., etc.

J'ai dit que la pensée de Veyrat était claire ; cela est vrai pour l'ensemble, mais non toujours pour les détails. Sans doute les impropriétés comptent pour beaucoup dans cet obscurcissement des nuances que l'exactitude absolue des termes peut seule mettre en pleine lumière. Mais, ce qui embrouille encore davantage les contours de la pensée, et la fait apparaître comme indécise et voilée, c'est, avec l'emploi d'images vagues ou fausses, l'abus des termes généraux, ou pris dans un sens général, l'accumulation des synonymes, et la surabondance d'épithètes oiseuses et de compléments circonstanciels inutiles, qui, éveillant dans l'esprit des idées accessoires ou insignifiantes, le détournent du sens principal de la phrase. De cette surabondance de termes et d'images naissent souvent la diffusion et la prolixité. Je ne donnerai qu'un exemple de cette prolixité, commune à Veyrat et à Lamartine, qui est bien proche du délayage. Il rappelle à sa sœur toutes les douleurs de son exil. (I, 128.)

Ma sœur, pour vous conter tous les secrets orages, etc,

La période a de l'allure et contient de beaux vers ; mais on voit qu'il a accumulé à peu près tous les synonymes du mot douleurs : orage, naufrages, refoulements, ennuis, tourments, larmes, désespoir, doute, abîme, espérance flétrie, vertige, luttes, combats, durs chemins, passions brisées. risées, malheurs, angoisses, souffrances. La liste est complète, et la suite du développement est conçue dans le même esprit. Pour exprimer toutes ses infortunes, il demande en vain leur langage : 1° au lion blessé ; 2° à la proie du vautour ;

3° au rossignol qui trouve son nid vide ; 4° au pélican qui s'ouvre la poitrine ; 5° aux vagues de la mer ; 6° aux vents du ciel ; 7° aux torrents ; 8° aux fleurs ; 9° aux forêts ; 10° à toute créature.

On peut aller très loin avec cette méthode ; mais en général, Veyrat ne dépasse pas la mesure convenable.

Quant à la périphrase, cet artifice subtil qui fit les délices du XVIII^e^ siècle et de l'art classique à son déclin, Veyrat en est à peu exempt. J'ai bien rencontré, pour désigner le rossignol, cette expression poncive.

Le fils des airs harmonieux. (I, 7.)

mais lorsqu'il n'emploie pas le mot lui-même, c'est pour le remplacer par un terme plus fort, ou marquant mieux une nuance de la pensée. Ainsi, parlant d'un cimetière, il dit :

. . . . . laisseras-tu
Dormir tes bien-aimés dans la lugubre enceinte ? (II, 169.)

ou bien il emploie la périphrase comme épithète,

Sire, quand Lucifer, le prince de lumière (I, 228.)

A peine se permet-il quelques expressions consacrées par un long emploi : « Le terrestre ou le céleste séjour », pour la terre ou le ciel, — « les champs des ténèbres ou les royaumes funèbres », pour l'enfer, — « les vagues de l'éther », pour l'air, etc.

Ces locutions, très rares d'ailleurs, et qui paraissent plutôt des métaphores que des périphrases, viennent simplement de l'éducation poétique qu'il a reçue. Car Veyrat ne hait pas le mot propre. Quand l'occasion s'en présente, il l'emploie hardiment, brutalement même. Le tombeau du voyageur, s'écrie-t-il, c'est

Le sable du désert, le ventre de l'oiseau. (I, 26.)
L'on déboucha pour moi la dernière bouteille. (I, 220.)

Ou bien il nous montre, dans une tabagie, un homme,

Dans un orbite creux roulant un œil éteint.

Une femme à son front qu'avait rougi l'ivresse
Marquait avec du fard chaque ignoble caresse. (I, 188.)

Moins délicat que Colletet, qui refusait à Richelieu d'introduire dans un vers le verbe *barboter*, il dit :

. . . . . le cygne des cités,
Satisfait de la mare à son aile se joue,
Qui souille son plumage aux bassins infectés,
Aux regards des passants barbote dans la boue. (I, 216.)

Cependant, moins hardi que Hugo, il n'a pas osé appeler le porc par son nom, et il se contente d'écrire :

D'immondes animaux fouillaient le sol sacré (I, 234.)

(A suivre.) Georges Martin.

NOTE RECTIFICATIVE

Je dois signaler une inexactitude qui s'est glissée dans l'article [1] « Un sonnet de saint François de Sales », mis par erreur sous le nom de la rédaction, et dont je revendique la responsabilité,

Une *coquille* a altéré la date du pèlerinage, qui est 1597. Or, à cette époque, saint François de Sales n'était pas encore évêque de Genève, car il ne fut consacré dans l'église de Thorens que le 8 avril 1602. Il était coadjuteur de l'évêque de Genève depuis 1599. L'évêque qui donna la communion à ce pèlerinage était Mgr Claude de Granier.

Quant à l'authenticité du sonnet, elle me semble rendue très probable, sauf raisons tirées d'ailleurs, par ce fait que le sonnet en question est placé en tête de l'ouvrage sans nom d'auteur, tandis que le suivant est signé d'initiales ; — que dans le courant de l'ouvrage (livre I, ch. IX et X, livre II, ch. I), saint François a traduit en vers français des passages d'auteurs latins témoignant de la vertu de la Croix ; — que, quand il a cité d'autres vers qui n'étaient pas de lui (livre II, ch. IX) il en a désigné la source. G. Martin.

1 N° de décembre 1893

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

1841-94 — Annecy, Imprimerie de F. Abry.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 7 mars 1894.

PRÉSIDENCE DE M. CONSTANTIN

La séance est ouverte à 5 heures.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

Il est procédé au vote sur la présentation faite pendant la dernière séance. Après le dépouillement du scrutin, M. Robert est admis comme membre de la Société.

MM. Le Roux et Guerby proposent la candidature de M. Seguin, professeur au lycée.

Dépouillement de la correspondance. Sur une demande de la Société d'archéologie de Beaune il est décidé que la Société Florimontane apporte son adhésion au vœu suivant : « Les détenteurs d'archives antérieures à 1789 sont tenus de mettre les dépôts dont ils ont la garde à la disposition gratuite des membres des sociétés savantes. »

M. Rigaux dépose sur le bureau les années 1890, 1891, 1892, 1893 du *Bulletin du Syndicat départemental des agriculteurs de la Haute-Savoie.*

M. Corcelle présente deux monnaies provenant des Fins et trouvées à fleur de terre, l'une près de la caserne des chasseurs, l'autre sur les berges du Fier.

La première est la plus intéressante. Elle est en bronze à l'effigie de Dioclétien tête laurée à droite. Le revers représente la Monnaie debout à gauche, avec cette devise : *Sacra moneta Augustorum et Cœsarum nostrorum*. Elle est importante pour l'histoire même de la ville romaine sur la durée de laquelle on n'est

oie (Haute). 3.

pas toujours d'accord. Elle prouve que si la destruction présumée de Bautas en 277 a été complète, on commença dès 285 à construire quelques maisons sur l'emplacement de la bourgade antérieure.

La seconde monnaie est plus fruste. Les inscriptions ne présentent aucune netteté. Le revers est occupé par un Jupiter ou un Hercule encadré dans S. C. Ces deux pièces auront leur place naturelle dans le médailler du Musée où M. Corcelle se fait un plaisir de les déposer.

M. Serand fait également don d'une fort belle monnaie de Dioclétien, trouvée dans la plaine des Fins.

On adopte la proposition de M. Marteaux, bibliothécaire, qui se mettra à la disposition des membres de la Société les trois derniers jeudis de chaque mois de 11 heures à midi moins un quart pour délivrer en prêt les ouvrages de la bibliothèque florimontane qui seront demandés. Des remercîments unanimes sont votés à l'adresse de notre zélé confrère.

M. Corcelle lit une notice nécrologique sur François Rabut, ancien membre de la Société.

M. Le Roux, présente les objets antiques récemment acquis par le Musée. Il s'agit d'une pierre de meule en lave, d'un fer de hache et d'une pelle en fer, d'un chapiteau en calcaire, orné de dessins délicats et d'une hipposandale ou soulier de cheval.

Le même montre une monnaie de Trajan Dèce et une lampe romaine dont il a fait des moulages pour le Musée.

M. Constantin fait observer qu'il y a une grande ressemblance entre la lampe en question et nos anciens *croêzu* et une non moins grande entre les mots *croêzu* (Annecy), *croezet* (Thônes), *croêju* (Albertville) et les noms de *crusset, creuseul,* qu'elles portaient dans le vieux français. Il en conclut que l'origine de tous ces mots doit être la même, mais il se demande si dans le

mot bas-latin *crucibulum* (lampe à quatre becs ayant deux mèches qui se croisent) on est autorisé à voir le mot *crux*, croix. Il est d'avis qu'il faut voir en *cruci* une forme irrégulière de *crusta* qui entre autres significations avait celle de *coquille* ; *crusta ovi* comme a dit Pline en parlant de la coquille d'un œuf. Si Littré avait su que notre patois possède *croêʒe* (coquille d'œuf, de noix, etc.) et *crochon* (entame d'un gros pain. croûton), il est probable qu'il n'aurait pas hésité à faire venir ces mots de *crusta* et à rattacher à la même racine le mot français *creuset* et les anciens noms de lampe *creuseul, crusset*.

Le même présente le compte-rendu d'une récente publication qui a un grand intérêt pour les amateurs du patois savoyard, c'est la *Grammaire savoyarde* de V. Duret. L'auteur ne paraît pas avoir étendu son champ d'investigation au delà de la commune d'Onex qui est située près de Genève, entre cette ville et Saint-Julien ; son travail n'en est que plus précieux. Il l'est surtout par l'abondance des formes variables des mots à flexions. Il souhaite que cette étude trouve des imitateurs chez nous et qu'ils aient, comme Duret, la bonne chance de trouver, avant d'affronter la publicité, un savant aussi distingué et complaisant que M. Koschwitz, professeur de philologie romane. sans le concours duquel le travail de Duret risquait fort de rester ignoré. M. Constantin passe ensuite en revue les publications qui ont été jusqu'à ce jour consacrées à l'étude de notre patois.

Sur la demande de MM. Bruchet et Marteaux, la Société décide qu'il sera tiré 50 exemplaires à part de la *Bibliographie savoisienne* pour être distribués entre les auteurs de cet ouvrage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures et demie.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 4 avril 1894.

PRÉSIDENCE DE M. DUCIS, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

Il est procédé ensuite au vote sur l'admission de M. Seguin, qui après dépouillement du scrutin est déclaré membre de la Société Florimontane.

M. Serand offre à la Bibliothèque de la part de Mme Franceline Juget, d'Annecy : 1° une intéressante édition de l'*Histoire du vieux et du nouveau Testament*, de Royaumont, avec nombreuses gravures dont deux de Seb. Leclerc ; 2° une planche lithographiée représentant une collection de papiers monnaies : 3° enfin une pièce très rare : un demi rouble en or d'Elisabeth de Russie portant la date de 1756. Remercîments à la donatrice.

M. Marteaux lit un travail qui sera publié sur les noms de lieux en Haute-Savoie.

M. Corcelle annonce qu'il a essayé d'avoir des renseignements sur une double marmite en cuivre remplie de monnaie, qui aurait été trouvée dans un champ à Bassy.

Plusieurs journaux de la Haute-Savoie et de la région ont parlé de cette marmite. Il importe donc de rétablir les faits et d'empêcher une erreur archéologique de se propager. La marmite en question n'est autre que celle découverte à Anglefort, il y a deux ans. Le propriétaire l'avait fait transporter à Seyssel et avait organisé autour d'elle une nouvelle réclame pour la vendre à un prix plus élevé. M. Corcelle fera du reste dans une prochaine séance une communication

sur la région de Seyssel où de nombreuses antiquités ont été découvertes.

M. Gonthier lit une note sur la vie de sainte Colette dans les environs d'Annecy. Ce travail sera publié.

M. Pissard remet au comité de rédaction, de la part de M. Ch. Philippe, un manuscrit sur la biographie du général Bas de l'Aulne.

Le même donne communication d'une pièce manuscrite qui fixe la date de la sépulture du dernier pèlerin enterré dans la paroisse de Notre-Dame, un sieur Meunier, de Marcenne, en Hollande, vers l'année 1770.

Le Secrétaire donne connaissance d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, qui annonce que les démarches tendant à la reconnaissance légale de notre Société vont être entreprises près du Conseil d'Etat.

Il était urgent de se conformer, pour l'élaboration des statuts, au modèle officiel envoyé par le ministère. Aussi le Secrétaire donne-t-il lecture d'un projet nouveau de rédaction, qui est voté à l'unanimité.

M. Le Roux montre un grand bronze de Balbin, d'une frappe très belle et d'une remarquable conservation. Cette pièce qui se rapporte au milieu du IIIe siècle provient de la plaine des Fins, près de la caserne des chasseurs, d'un endroit où l'on a recueilli en même temps une monnaie de Gallien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures et demie.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

LE FLEUVE

—

Sous l'être universel, vois l'éternel Symbole
VICTOR HUGO

Conçu dans l'ombre aux flancs augustes de la Terre,
Le Fleuve prend sa vie aux sources du mystère.
Il est le fils des Monts déserts et des glaciers ;
Et les vieux rocs pensifs, farouches nourriciers
Du limpide cristal distillé par la voûte,
Dans l'ombre, de longs jours l'abreuvent goutte à goutte,
Comme une mère tient son fils sur ses genoux,
L'écoutent gazouiller dans son lit de cailloux,
Et suivent, attendris, ses limpides manèges
Parmi la radieuse innocence des neiges.
Tel il grandit, gardé par l'antre paternel,
Pur de la pureté des glaces — près du Ciel.

Mais déjà frémissant de conquérir l'espace,
Il s'élance, et ruisseau turbulent et vorace,
Emporte en bouillonnant dans ses flots confondus
De l'herbe, des graviers, et des rameaux tordus ;
Puis, torrent blanc d'écume, il déserte les cîmes ;
Jaloux de l'avalanche, il se tue aux abîmes,
Et sur les rocs fumants, ivre et précipité,
S'écrase et tombe en des cascades de clarté !

Au fond des ravins noirs sa fureur s'est éteinte,
Il respire à présent, car la plaine est atteinte,
La plaine pacifique aux horizons d'épis.
Il promène, étalé, de longs jours assoupis
Parmi les terrains roux, les vergers, les pâtures,
Le décor symétrique et riant des cultures,
Et coule monotone et pareil aux bœufs lents
Attelés sur la route aux chars de foin tremblants.

Le rire de l'Eté rayonne sur ses berges.
Des troupeaux çà et là boivent à ses eaux vierges ;
Çà et là des châteaux reflètent dans son cours
Leurs donjons crénelés, leurs toits flanqués de tours ;

Et, charmant, il s'attarde, il ondule, il chatoie
Une frange de fleurs à sa robe de soie.

Cependant le torrent en lui survit encor :
Et parfois quand l'Hiver l'a terrassé, plus fort,
Comme un taureau qu'on couche en pesant sur ses cornes,
Tout à coup, s'échappant, crevant les glaçons mornes,
Balayant l'horizon, brisant tout, tordant tout,
Faisant sauter les ponts de pierre d'un seul coup
— Car l'âme des fléaux géants est dans son âme —
Il arrive comme le vent, comme la flamme !
Et les peuples, béants d'horreur sur les coteaux,
Ecoutent dans la nuit passer ses grandes eaux,
Jusqu'au jour où, lion fatigué de ravages,
Il retourne à pas lents dormir sur ses rivages,
Et reprend, souriant sous l'azur attiédi,
Le rêve nonchalant de ses après midi.

Cependant il s'étend. Ses eaux autoritaires
Rançonnent durement les ruisseaux tributaires,
Et riche de ses flots par des flots augmentés,
Il marche comme un roi vainqueur vers les cités.
Chargé d'orgueil, au loin, sur les plaines fertiles,
Il regarde traîner son manteau semé d'îles,
Et, superbe, à plaisir prodiguant les détours,
S'avance vers la ville aux immenses faubourgs
Où, plein de majesté, comme les patriarches,
Il entre, glorieux, sous la splendeur des arches !

La ville, de créneaux couronnée, à ses pieds
Regarde avec orgueil passer ses flots altiers.
Les vieux palais bâtis par les races lointaines
Suspendent sur ses eaux leurs terrasses hautaines.
Les rêveurs éblouis vont voir, au soir vermeil,
Sur ses flots somptueux descendre le soleil ;
Et la nuit jette au fond de ses ondes funèbres
Des secrets qu'il emporte à Dieu dans les ténèbres.
Un peuple de bateaux le sillonne sans fin.
Il apporte le blé, le fer, le bois, le vin ;
Et fait sur son chemin bénir ses eaux royales
Par les grands bras levés des saintes cathédrales !
Il est religieux, sacré, fécond, puissant
Et, par les nations, coule comme le sang.

L'horizon s'élargit respectueux ; la Terre,
Orgueilleuse de lui, comme une bonne mère,
Le salue au passage avec ses bois, ses champs,
Ses vignes, ses moissons et ses jardins penchants.
L'Age l'a couronné de sagesse ; il respire
La brise parfumée aux fleurs de son empire,
Et revêtu de force et de sérénité
Marche tout plein déjà de sa divinité.

Triomphateur altier consacré par l'Histoire,
Charriant sous maint pont sonore un flot de gloire ;
Il va de plus en plus magnifique et profond.

Déjà de hauts vaisseaux apparaissent qui font
Palpiter sur ses eaux des gonflements de voiles.

Chaque nuit, sa splendeur réfléchit plus d'étoiles.

Le vent qui souffle des lointains démesurés
Soulève vers le soir ses cheveux azurés.

L'Océan ! L'Océan !... Déjà vers sa narine
Voici monter l'odeur de la vague marine.
Il tressaille, il s'émeut : déjà de sourds reflux
Troublent obscurément ses flots irrésolus.
Il a compris ; là-bas l'attend l'ultime épreuve.
Au fils des monts altiers, roi des plaines, au Fleuve,
La Mort dresse là-bas le lit universel,
Brodé d'écume blanche et parfumé de sel.

Alors, multipliant ses ondes éperdues
Sans relâche, couvrant au loin les étendues,
Il étreint l'horizon immense peu à peu
De l'attendrissement d'un magnifique adieu ;
Puis, enlacé déjà par l'épouse fatale,
Dans un effort suprême, il grandit, il s'étale
Et, pareil à la mer, qu'inonde un couchant d'or,
Il entre dans l'orgueil sublime de sa mort.

Albert Samain.

LE P. CLAUDE JAY

SA PATRIE ET SA FAMILLE

Le R. P. L. Jos. Marie Cros. de la Compagnie de Jésus, se préparant à donner une biographie rectifiée du Bienheureux Pierre Favre et du P. Claude Jay, nous a prié de faire quelques recherches sur la famille de ce dernier. En attendant que le travail de cet écrivain soit achevé, nous allons présenter au public savoisien le résultat de nos investigations. Notre but est de faire rejaillir sur le lieu d'origine et sur la parenté du P. Jay un rayon de la gloire qui l'entoure. Puisse, en outre, cette petite étude ajouter un nouvel éclat à la couronne dont se pare à juste titre notre cher pays de Savoie.

Le P. Claude Jay, dit *Le Jay*, fut, on le sait, comme le P. Pierre Favre, dit *Lefèvre,* un des premiers compagnons de saint Ignace et non le moins distingué [1]. Voici, d'après les anciens auteurs, un mot de sa carrière :

Né au diocèse de Genève, vers l'an 1500. — Elève au collège de La Roche. — A Paris, où il entre en religion, 1533-1536. Séjour à Rome, 1537-1540. — Réconcilie, à Bagnorea et à Brescia, les habitants déchirés par les factions, réforme les mœurs à Faenza: orateur et controversiste à Ratisbonne. 1540-1541. — Restaure l'Université d'Ingolstadt ; à la diète de Worms, 1542-1544. — Au Concile de Trente dont il est une lumière, 1545-1547. – Réorganise les Etudes à Ferrare, 1549. — Docteur de Bologne. A la diète d'Augsbourg, 1550. — A Vienne, recteur de l'Université, refuse l'archevêché ; meurt le 6 août 1552 ; regretté de l'Autriche et de la Bavière qui l'appellent leur *ange protecteur*.

Le P. Jay montra toujours un heureux mélange de distinction et de modestie, de franchise et de bon ton, de finesse et de sim-

1 Des auteurs ont écrit : Lefevre ou Le Fevre, et Le Jay, à la manière italienne En Savoie, on disait : Faber, Fabri, Faure, Favre, Jay, Jai, ou Jay sous la forme au genitif du latin *Jayus, Jaius*

plicité ; il sut être doux et ferme, affable et digne, discret et loyal. Missionnaire et professeur, conseiller des princes et des évêques, bienfaiteur des pauvres, aimé des peuples, il a mérité le nom d'*Apôtre de l'Allemagne*. (GRILLET, I, 235 ; le P. PRAT, p. 5 ; GONTHIER, *Hist. de l'Instruction publique*, p. 35 ; — *Revue du diocèse d'Annecy*, 1893, p. 603). — Un jour, à Ratisbonne, le P. Jay, se trouvant seul au bord du Danube, est accosté par des hérétiques qui furieux le saisissent et vont le noyer dans le fleuve : *Croyez-vous*, leur dit-il en riant, *qu'il soit moins facile d'aller au ciel par eau que par terre ?* Ce sang froid et cette présence d'esprit, en face de la mort, désarment ces hommes ; il est sauvé. (Ch^ne^ CHOIT, *Mém. Acad. de Savoie*, VI, p. 267.)

I.

Mais quelle fut, en réalité, sa petite patrie ? Le P. Favre, lui, était, d'après tous les historiens, né de parents laboureurs au Villaret, canton de Thônes, le 13 avril 1506. On ne s'accordait pas sur l'origine du P. Jay : les uns le faisaient naître à Annecy, les autres à Genève ; la plupart lui donnaient pour lieu de son berceau la paroisse d'Ayse, en Faucigny ; mais toujours sans donner de preuves. On n'était pas mieux instruit sur la position sociale des siens. Il passait pour avoir été bien élevé et pour être d'une maison honorable, témoin cette strophe d'un cantique sur les guérisons obtenues, à La Roche, par le P. Romeville, possesseur d'une relique de saint François-Xavier :

Saint François-Xavier...
Eut, à Paris très noble ville,
Pierre Favre pour compagnon
Et Jaius de bonne famille,
Deux Savoyards de grand renom [1].

Le P. Cros a trouvé un document inédit auquel il nous permet d'emprunter, pour éclairer nos propres découvertes, cette révélation bien inattendue : Le P. Jay serait né à Mieussy, lieu dit *aux Gevallets*, et sa famille se composerait des personnes suivantes :

1 GRILLET, *Hist de la ville de La Roche*, 2^e^ éd., p 104.

Rodolphe Jay, père des Gérard. Jean. Guillaume et Pierre : 1° Gérard, l'aîné, père de Claude et de Gervais : 2° Jean. père des François. Pierre et Rodolphe : un fils de ce dernier. Jean. n'eut pas d'enfants ; un second fils, Claude. en eut trois : — François eut André et Etienne ; — Pierre eut Claude et Pierre ; 3° Guillaume. père des Jean. François. Georges et Humberte ; Jean eut Jacques. François eut Pierre : Georges eut Guillaume ; 4° Pierre prêtre. — Claude, fils de Gérard. est le P. Jay.

L'existence d'une famille Jay, à Mieussy, n'était pas tout à fait inconnue : nous l'avions signalée ailleurs (*Mieussy*, 1890, p. 73, 114), sans nous douter que le célèbre religieux pouvait en être. Et lorsque, le 24 novembre 1892, le P. Cros vint dans la vallée apporter la nouvelle, grande et heureuse a été notre surprise. — Aussitôt nous avons cherché, sur place, à étudier cette famille.

Mieussy (arrondissement de Bonneville, Haute-Savoie) est une commune rurale de deux mille habitants, à six kilomètres de Taninge, son chef-lieu de canton. Sol montueux mais fertile ; air pur, bon climat. L'église, altitude 683 mètres, est dédiée à saint Gervais. A la partie orientale. à droite, le terrain s'élève en côte, dominé par les hautes pentes de la montagne ; au bas, la route à tramway. Au milieu, dans les pommiers, se voit le hameau dit *vers Les Jay*. A partir de là, en amont, un chemin pierreux, de plus en plus raide, grimpe en lacets à travers les pacages, passe auprès d'une croix de bois et vous mène sur une prairie où, sous un bouquet de hêtres et de sapins, se montre un chalet brun, moucheté de blanc. Vue plongeante sur la plaine de Fleirier-Mélan où serpente le Giffre, et vue sur une grande chaîne de montagnes commandée par le Mont-Blanc. Cet écart se nomme *ès-Gevallets*. Il est situé à peu près à mi-chemin entre l'église de Mieussy et l'église de Fleirier, distantes l'une de l'autre de six kilomètres.

Nos preuves sont : minutes d'anciens notaires ; titres

et registres des mairies et des presbytères : diverses pièces trouvées chez les villageois. Les premières parlent des Jay et des biens qu'ils possédaient. Les biens sont pour la plupart du fief des ducs de Savoie. Les sires de Planchamp, acquéreurs du fief du Prince, font renouveler les reconnaissances, en 1742 : ces contrats mentionnent des contrats plus anciens, et, des uns aux autres, on remonte à 1535. Pour abréger, prenons les maisons et quelques terres aux environs.

1742, 4 mars. — A l'instance de moy Aymé Rubin notaire royal, commissaire renovateur des Extentes Recon^{ces}, hommes, hommages d'illustre seig^{r} noble Joseph fils de nob. et puissant seig^{r} Pierre de Planchamp, seig^{r} de Mieussy, etc, Jacques Humbert reconnoit tenir en fief taillable des biens reconnus par Claude Humbert, 21 juin 1621 ; auparavant reconnus en faveur de Jacques de Savoie, duc de Genevois par Michere à feu Girard Jay veuve de Jacques Collier dit Peyrasset, en son nom et de Gervais son frère, 25 mars 1582, — Bourgeois no^{re} ; par Claude à feu Pierre Jay, le 3 septembre ; précédemment par Girard à feu Roux Jay en son nom et de Guillaume son frère, 23 nov. 1535, Mugnier no^{re} ; par Pierre à feu Jean à feu Roux Jay en son nom et des égrèges Roux et François Jay ses frères, 12 novembre ; et auparavant en faveur du duc Philibert, Trombert no^{re}, tant par le dit Girard que par Clauda fille de Pierre Mugnier, veuve de Jean Jay; savoir : Une maison de 3 espueds et une pose et demy de terre, au terr^{re} des Vulliets, dit aux Pilliets, et nouvellement dit ès Jay, confinees sous les n^{os} 1984, 1985, 1986 de la mappe, jouxte la terre de Joseph Lamouille, etc. *Item*, des biens auparavant reconnus par Michere feu Girard Jay et Gervais son frère, 20 mars 1582; par Rollet feu François Jay et son frère Antoine, par Pierre feu François Jay; jadis par Roux, Pierre, Girard et Guillaume Jay, et par François feu Pierre Jay, savoir : Une maison à deux espueds, et autre maison, avec pré, chenevier et places de 9 fossorées, au territoire des Vulliets, dit ou Cugniet, et nouvellement vers les Jay, avec jardin, sous n^{os} de la mappe 1977. Fol 174-5 et 153.

1742, fév. 28. — Gaspard Bauge reconnoit une pièce de terre en les Rasses, sous les Gevallets, auparavant reconnue tant par Antoine feu Claude Vulliet dit Gaudin, à son nom et des François Michel et Aymonet feu Claude Vulliet, par Pierre feu Jeannin Vulliet, à son nom et de vénble Mermet Vulliet dit Gaudin son frère; par Guillaume feu Roux Jay, par egrege Pierre feu Jean Jay

à son nom et d'egrege Roux et François Jay ses frères. et par Girard feu Roux Jay (23 nov. et 4 oct. 1535). Jean Fçois Peyrasset feu Guillaume, du village des Jay, reconnoit en fief taillable des biens auparavant reconnus tant par Michère feu Girard Jay veuve de Jacques Collier dit Peyrasset en son nom et de Gervais Jay son frère, 25 novembre 1582, que par Clauda fille de feu Jacques Collier Peyrasset de Bellevaux femme de Claude Humbert, et jadis reconnus par Girard feu Roux Jay, 4 oct. 1535, savoir : 8 fossorées de terre au territoire des Gevallets confinées sous le n° 9916, jouxte le chemin public du levant et dessus, les communs du couchant, et la terre de Pierre Guebey qu'étoit maison et places des enfants de Roux Jay de dessous. fol. 7.

Item, une maison grange de 3 espueds. à present en terre convertie. ensemble une pièce de 2 fossorées. au terr^re^ des Gevallets. sous partie du n° 9906. jouxte le chemin public du couchant. la terre de Pierre Guebey qu'étoit maison des Guillaume. Roux et Girard Jay. et la grange dud^t^ Jean-Fr. Peyrasset que fut des Gervais et Michere feu Girard Jay, et auparavant des Roux, Girard et Guill^me^ Jay du levant ; *Item*. des biens precedem^t^ reconnus par Girard feu Roux Jay en son nom et des egr. Pierre et François Jay ses neveux, 23 oct. et 12 nov. 1535. en deux reconn^es^. et antécedem^t^ par Mermet Parchet. savoir : 4 foss. de terre, sous les maisons des Gevallets, n^os^ 9927-28. Fol. 108-111 ;

Reconnoit Pierre Guebey, du village des Jay. dimerie de Matringe. des biens, savoir : le chosal d'une maison de 3 espueds. à present en terre converti, aux Gevallets. n° 9905. jouxte la terre de Jean Fr. Peyrasset, que fut des Michere Jay et autres, dessus ;

Item, des biens jadis reconnus tant par Girard feu Roux Jay, à son nom et de Guillaume Jay son neveu. 23 nov. 1535, que par Pierre feu Jean feu Roux Jay pour lui et egreges Roux et François ses frères. 12 du dit mois. savoir : un espued de maison avec places. à present en terres et teppes converti. au territoire des Gevallets. confiné sous le n° 9914. jouxte la terre de Jean-François Peyrasset que fut des hoirs de Janin feu Aymonet Jay dessus et la maison dud^t^ Peyrasset des presents biens, ensuite des Gervais et Michere feu Girard Jay, dessous. fol. 120.

(Volume, intitulé *Minute à cause du Prince stipulé par M^e^ Aymé Rubin no^re^*, chez M^e^ Layat notaire à Taninges.)

Ces fragments prouvent donc bien qu'il existait là, dès avant 1535, et dans le cours du XVI^e^ siècle, une famille Jay.

On y voit les personnes : Roux ou Rodolphe ; ses

fils, Girard ou Gérard, Guillaume et Jean : un autre Roux, François et Pierre, fils de Jean : Gervais. fils de Girard, et sa sœur Michelle : en un mot, les principaux d'entre les noms trouvés par le P. Cros. Gervais s'efface un peu auprès de sa sœur et paraît être resté célibataire ; l'un et l'autre vivaient encore en 1582. Leur frère Claude n'y figure pas et pour cause : il venait de dire adieu aux siens et à la petite patrie de Mieussy pour se rendre auprès de saint Ignace, à Paris.

Ces mêmes fragments précisent les propriétés de la famille dans le territoire auquel elle allait léguer son propre nom. Elle possède maisons et granges, soit des *espueds,* ou compartiments déterminés pàr certaines pièces de la charpente. Girard, entre autres, possède, aux Gevallets, avec ses neveux fils de Jean, une habitation que le cadastre de 1738 désignera plus tard par le numéro 9914, nature *teppes*, au nom de Pierre Guebey.

Vers les Jay se trouvait la demeure permanente : aux Gevallets la demeure temporaire, ce qu'on appelle un *d'amont* · construction mixte où le bois domine, avec chambres et cuisine dessous. l'étable à côté, le fenil dessus, toit en bardeaux.

On cultivait le froment, la fève, que remplacera un jour la pomme de terre, et autres céréales. Le froment était porté au marché de Taninge. Le pain était de farine mêlée, seigle et orge ou avoine. Quelques vaches et du menu bétail. Pour nourriture le laitage, un peu de viande salée et fumée, du légume ; pour boisson le cidre ; table frugale ; vie agricole et pastorale, pénible sans doute, mais saine et morale.

Les registres de Mieussy, n'allant pas plus haut qu'à la moitié du XVI^e^ siècle, ne donnent pas l'acte des naissance et baptême du P. Claude Jay. En outre, nombreuses sont les lacunes. On n'y trouve que les actes ci-après :

1547, avril 2. — François Jay parrain de Jean Courtois: marraine Claudine femme d'egrege Nicolas Balli.

1554, février 25. — Baptême de Jean Peyrasset ; parrains maître Jean Lamouille, François Goudin et Jeannette femme de Pierre Jay.

1560-1569 — Claude Jay. marié à Jaquemette, dont il a : Pernon, mariée à Jacques Delajoux d'Ayse le 3 avril 1595, morte le 12 nov. 1619; Claudine. mariée à Jacques Rubin : Jean ; Guillauma.

1576-1581. — Pierre Jay, fils de François. marié à Jeannette. dont il a : Jean; Etienne, baptisé le 15 sept, 1581. marié à Claudine Humbert, vivant le 18 nov. 1610.

1575-1642. — Rollet Jay. fils de François fils de Pierre; marié Ayma Lamouille. dont il a : Françoise ; Etienna ; Pernette. mariée à Nicolas Courtois, l'un et l'autre morts en 1642. — Une Pernette Jay. femme d'Etienne Fertaz. morte le 18 avril 1633.

Bartholomée, femme de George Jay. vivait le 16 janv. 1580 : Aymon Jay. 26 février 1586.

A deux kilomètres du hameau des Jay, entre les monts Antar et Marcelly, on trouve, campé dans les fayards et les éboulis, le village des Suets où les registres de Fleirier vous montrent :

I. — Jacques Jay, fils de Jean et petit-fils de Guillaume; mort avant le 11 février 1601, date du partage de son hoirie entre ses enfants. savoir : Ayma, femme de Pierre Chastel ; Jeanne, femme de Jacques Dessuet ; Claude, qui a Jacques en 1608, et George en 1611 ; Humberte, femme de Jean Dessuet dit Mabrian, veuve le 14 février 1609. et Jacques qui suit :

II. — Jacques Jay ; qualifié bourgeois de Taninge à la vente qu'il fait à son beau frère Chastel d'une part de maison vers les Suets, 14 mai 1606, acte reçu par Me Pierre Jay notaire ; marié à Ayma Coudurier dont il a : Charles. en 1602, filleul de Jacques fils de feu maître Claude Jay, et de Dlle Janine fille de feu egrege Michel Dufour. — Jacques (fils de Jacques Jay dit Peyrasset). épouse. 25 nov. 1626, Etienna Briffod. Dès lors on perd les traces de cette sous-branche.

II.

Tandis que la branche rurale des Jay disparaissait, deux autres branches florissaient, l'une à Cluses, l'autre à Fleirier-Taninge.

La branche de la ville de Cluses donne les noms suivants :

I. — Rod Jay, fils de Jean et de Clauda Mugnier; « bachelier des Escolles de Cluses » (un beau collège dont sera bientôt recteur Jean Menenc, écrivain de marque [1]), est témoin, à Cluses, au contrat de mariage entre noble Charles Jay, seigr de Vallon, de Samoëns, et nob. Michere Dufresnay, 7 janv. 1555 ; mort avant 10 mars 1560 ; alliance inconnue ; a : 1. Jean, notaire à Cluses, 1560-1584, marié à Aymée Bon, de Taninge, sans enfants ; 2. Sigismonde, mariée à Henry Bochut, bourgeois de Cluses [2] ; 3. Claude qui suit :

II. — Claude Jay, notaire à Cluses, 1563-1587 : clerc recteur de la chapelle des 5 plaies en l'église de Fleirier, 1555-1572 : possède à Mieussy, lieu dit aux Vulliets, des biens indivis avec Claude, Pierre et François à feu Pierre Jay ; partage du 7 mars 1582 : à son lot est une maison jouxte le chemin vicinal et le pré des Gervais et Michere Jay ; Epousa nob Mye Sindique d'Ayse, dont il a les suivants :

III. — 1. Pierre Jay, tonsuré à Mélan, 25 avr. 1596 (abbé Feige) : vicaire d'Ayse, 1601-1605 ; vend, avec sa mère, à Clauda Cortois femme de Jean Lamouille, « tous les biens, maisons, prés, vergers, bois, tant en plaine qu'en montagne, riere Miqucier, acte Broyssin no^e, 10 mai 1605, ratifié par Pierre F^çois son frère, 11 nov. 1609 (titres Rapin) ; » réside à Bonneville en 1615 : le 5 mars, acte Claude Cortois no^e, « donne en garde à Jean de la Mollie, de Matringe, deux vaches de poil roge, avec une moje, et c'est aux bons us et coutumes du lieu, pour trois ans ; » — curé de Ville-la-Grand, 1622 ; de Bonneville, 1622-1625 ; de Pontchy, 1625 ; de Scionzier, 1626 ; où il meurt « de contagion » ; enterré, 1 sept. 1630 ; lègue 100 florins aux pauvres et 3,000 florins à l'église de S. Nicolas de Cluses pour la prédication du Carême, 28 août 1630, Rey no^e ; fait héritier son frère, qui suit :

2. Pierre-François Jay, né à Cluses, 25 sept. 1583 ; ordonné prêtre, 22 mars 1608 ; curé de Bonneville, 1608-1614 ; de Scionzier, 1622 ; de Pontchy, 1626 ; chanoine, grand pénitencier,

1. Voir *Biographie de maître Jehan Ménenc*, par M Aimé Constantin

2. En 1558, vivaient, à Cluses, nobles Etienne et Jacques Bochut. — Vén^le François Bochut, de Cluses, *Clusanus*, aumônier de M^gr de Granier, est curé d'Ayse le 16 decembre 1592, jour où les Genevois brûlent la cure et l'église d'Ayse et y massacrent trente-deux de nos soldats, qu'on enterre au cimetière de ce lieu (Reg. du presbyt. d'Ayse). On sait que ce curé fut le bienfaiteur de la ville de Cluses, dont il restaura le collège, en 1617. (Gonthier, *Histoire de l'Instruction publique*, p. 50). — Grillet, I, 237, fait naître ce curé à Ayse, tandis qu'il était né à Cluses.

official, vicaire-général sous les évêques D. Juste Guérin, Ch. Auguste de Sales, Jean d'Arenthon ; témoin, au Reposoir, à la translation des reliques du B. Jean d'Espagne, 6 oct. 1650 (abbé Falconnet) ; mort d'une chute, à Annecy, 1669, enterré, 21 mars, dans l'église de S. François, la cathédrale actuelle ; augmente de 2000 florins la fondation de la prédication du carême à Cluses. — « Homme de grande probité, fort estimé de M^r d'Arenthon. » (Archives de Cluses : mairie, presbytère ; notes du chanoine Mercier et de l'abbé Gonthier).

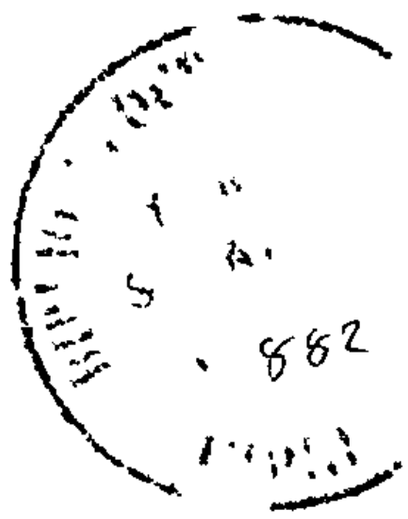

Comme on l'a vu, Claude Jay, notaire à Cluses, épousa noble Mye Sindique d'Ayse et en eut deux fils, Pierre et Pierre-François. Devenue veuve, M^me Jay se retira avec ceux-ci à Ayse, où elle possédait des vignes et une maison. Nous avons exploré les archives de cette dernière paroisse. surtout les registres des baptêmes, mariages et sépultures, qui remontent à 1584 : on n'y voit que la Pernon Jay venue là par son mariage, et qui, comme le notaire Claude, son cousin, était originaire de Mieussy. Les frères Pierre et Pierre-François Jay conservèrent le domaine maternel, où de temps à autre ils venaient se reposer de leurs fatigues [1]. Ainsi a-t-on pu croire qu'Ayse était leur patrie d'origine. Ainsi encore des auteurs (Aug. Chiesa, Grillet. Chuit) ont pensé et écrit que le P. Claude Jay, parent de ces deux ecclésiastiques, était *né à Ayse* [2]. Mais c'est là une légende erronée qu'il faut enfin dissiper.

Enfin, on trouve, à Fleirier, la bonne maison que voici :

I. — François Jay, notaire [3], père du suivant :

1 Pierre François Jay, vicaire-général, datait d'Ayse, 20 juillet 1651, une ordonnance pour la chapelle de Leyer, rière Mieussy (titre chez Gay, Sous-Châtel).

2 M Lavorel, *Histoire de Cluses,* I, 160, dit que Pierre Jay, fondateur de la prédication du Carême à Cluses, etait originaire d'Ayse, sans en donner la preuve

3 François Jay, notaire, de Fleirier, en Faucigny, et F^lle Presset, de Mieussy, clerc, sont témoins, à Faverges, à certaine reconnaissance des habitants de cette ville, en faveur de Louise de Savoie, 6 juin 1528 (Arch du Senat de Savoie). — D après le P Cros, lequel dira que le jeune prêtre, Claude Jay, demeurait, alors, à Faverges, ou il était régent et principal du collège, et où il celebra sa première messe.

avril Haute) · 3

II. — Pierre Jay, notaire, 1576, marié à Françoise Montemps. dont il a : Jean, tonsuré à Mélan. 25 avr. 1596 ; Jeanne; Laurence; Françoise; François et Pierre qui suit :

III. — Egrège Pierre Jay et sa femme Claudine-Suzanne Nicodex (contrat dot. 7 février 1612, Gurge n") fondent la chapelle des SS. Jacques et Christophe, qui subsiste encore, au Pradelis, 1 mai 1660, Lydrel no". — Ont pour enfants : Marie; Jean J^h^, né 22 mars 1626, greffier du marquisat de la Pierre, 1688-1706 (titre Burtin Joseph, des Suets), père de François, avocat ; Anne-Marie, à Pierre Grangerat; Pierre-François, né 13 mars 1631, filleul de Pierre François Jay, le chanoine, et vicaire à Fleirier, 1672-77 ; Françoise ; Jean-Claude ; George, curé d'Arache. 1641-71. puis d'Avregny. 1671-82 ; enfin le suivant :

IV. — Jean-Etienne Jay, 1614-69, marié à Claudine Chevret, de Thiez. dont il a : Charlotte : Pierre-Melchior, Jeanne-Gasparde mariée à Jacques Bon, George-Nicolas, Claude, Jeanne-Claudine, Jean-Claude, Marie-Félicie, et Joseph baptisé le 19 avril 1661. La mère, Claudine Chevret, teste le 29 janvier 1679, Delagrange notaire ; fait héritières Charlotte et Jeanne-Gasparde, ses deux filles.

A Plonnay, autre village de la paroisse de Fleirier, sur la route de Samoens, vivait un laboureur, François Jay, marié à Claudine Pellis, dont il eut, de 1627 à 1654, Jean-Joseph, Aimé et François, et qui mourut en 1664. Ce ménage a disparu dans ce même siècle.

Pendant que les Jay, demeurant à Fleirier-Taninge, s'y éteignaient dans la personne de Joseph, un oncle de celui-ci, M^e^ Jean-Joseph Jay, greffier du marquisat de la Pierre, au pays de Gex, — faisait souche d'une sous-branche et était père de François, avocat au Parlement de Bourgogne, de Bernard, notaire, de Jean-Joseph, recteur de la chapelle des Cinq-Plaies à Fleirier († 1693), et de Charles, prêtre. Ce dernier reçut la prêtrise le 30 mars 1720. N'étant encore que simple sous-diacre, il fut chargé, le 28 septembre 1719, de la cure de Thoiry, au pays de Gex, et de ses annexes Allemogne et Sergy. Il était en même temps, depuis 1732, recteur de la chapelle des Cinq-Plaies érigée dans l'église de Fleirier. Charles mourut curé de Thoiry en 1762 [1].

1. Archives de l'évêché. Le 23 septembre 1719, Charles Jay ratifia le titre clérical que lui avaient constitué spectable François, *avocat en Parlement*, et Bernard, notaire, ses freres, par acte du 22 février 1718, Gerendet notaire.

Spectable François Jay, avocat, se trouve, le 9 janvier 1706, à Taninge où, pour son père le greffier Jean-Joseph, dont il est procureur, il donne à bail à Laurent Pinal une montagne, au Pradelis, dite vers les Chaux, pour 9 ans : cense annuelle 63 florins, un faix de foin, douze chevrotins (Chez Jean Orsat, vers Châtel). — Me Fr. Rabut, interrogé sur la descendance de cet avocat, n'a rien trouvé.

— « Je donne quittance à Claude Pinal de tous les arrérages qu'il me doit des revenus de la chapelle dont je suis recteur fondée en l'église de Fleiry en Foussigny ; me suis signé à Thoiry, pays de Gex, le 6 août 1759 « C. Jay curé de Thoiry. » (Ibid.) — Cette chapelle n'est pas désignée par son vocable ; c'était sans doute la chapelle des *Cinq Plaies* dont il va être parlé.

C'est là tout ce qu'on peut trouver, dans les paroisses de Mieussy et de Fleirier-Taninge. Il faut déplorer la rareté des documents pour le XVIe siècle et pour les temps antérieurs. Toutes les minutes des notaires sont perdues.

III.

Voilà bien la famille à laquelle de près se rattache le P. Claude Jay. Quant à la tige commune, que l'on ne connaît pas encore, faut-il la placer à Mieussy ou à Fleirier ? Et à quel degré la parenté entre les deux branches ? Les registres de ces deux paroisses ne vont pas assez loin pour donner une réponse mathématique. Pour ce qui est de la parenté, elle n'est guère douteuse, à voir le chanoine Pierre-François Jay parrain d'un fils de Pierre, à Fleirier, à voir aussi la chapelle des Cinq-Plaies, en l'église de cette dernière localité, compter dans les deux branches des recteurs et des patrons [1].

Mais cette famille n'étant pas, ce semble, fort ancienne à Mieussy ou à Fleirier, d'où serait-elle venue ? A quelques lieues de là en remontant la vallée, Sa-

1. La chapelle des Cinq Plaies, à laquelle est unie celle de saint Sébastien, est aux Jay ; patron, François Messy, 1765 , est de la nomination des hoirs de Me Joseph Jay, 1784-1791. » (Arch. presbyt. de Taninge) Malheureusement, l'acte de fondation est perdu.

moëns possède des Jay que l'on y trouve déjà au XIVe siècle. Pour certains d'entre eux le nom de Jay est devenu *Gex*, par exemple pour le fils de noble Charles Jay, Jacques de Gex, baron de St-Christophe [1]. Plus tard on écrira et l'on prononcera *Jay*, qui est la forme actuelle. Or, dans nos contrées les familles qui se déplacent pour aller habiter une autre paroisse descendent et ne remontent pas. La première origine serait donc à Samoëns. En dehors de cette antique paroisse, les Jay sont très rares au diocèse de Genève.

Le P. Claude Jay naquit sous le règne du duc Philibert-le-Beau, mort le 10 septembre 1504 ; sous l'épiscopat de Philippe de Savoie, Aymon de Montfalcon, évêque de Lausanne, faisant les fonctions d'administrateur. Le curé de Mieussy était alors noble Nicod de Saint-Joyre, d'une illustre maison du voisinage. Le curé de Fleirier devait être Georges de Montfort, bénédictin de Saint-Jean près Genève. A cette époque, le curé titulaire d'une paroisse n'y résidait pas toujours ; il la faisait desservir par un prêtre du clergé inférieur, souvent originaire de l'endroit.

Aux environs florissaient deux chartreuses : Vallon, que les Bernois détruiront vers 1536, et Mélan, où Péronnette Jay sera professe en 1578, et D. Pierre Jay vicaire en 1618 [2].

Mieussy possédait quatre châteaux ou maisons-fortes, *Langin*, *Ravorée*, *Berbey* et *Bellegarde*, avec cinq ou six maisons de notaires. La masse des habitants, composée de paysans cultivateurs, était taillable, les uns corps et biens, les autres pour les biens seulement ; parmi ces derniers se trouvait la famille Jay.

Pierre Jay, fils de Rodolphe I, était prêtre. Le 28 juin 1521, il se trouve à Lausanne où, avec François Dumont, autre prêtre de Mieussy, il prend à bail le tem-

1. TAVERNIER, *Histoire de Samoëns*, p 93, 118.
2. L'abbe H FEIGE, *Histoire de Mélan*.

porel de cette cure pour trois ans, au prix de onze cents florins ; le bailleur est Jacques Neyret, chanoine de la cathédrale de Lausanne et curé de Mieussy. En 1524, ce même Pierre Jay est recteur de la chapelle des Cinq Plaies en l'église de Fleirier : il prête, sous forme de vente-rente, l'argent de la fondation, suivant l'acte ci-après :

Comme ainsy soit que Etienne à feu Aymé Mornal des Places paroisse de Mioucier auroit vendu sous grâce de rachat à venerable messire Pierre Jay prestre comme recteur de la chapelle des cinq plaies de N. S. Jesus Christ fondee en la parrochiale de Fleyrier deux etannes de froment de cense annuelle pour le prix de 40 florins, acte Aymé Planchamp notaire, 28 décembre 1524. Or est-il que Claude fils d'egrege Rod Jay clerc recteur de lad^{e} chapelle, de l'autorité et consentement de son dit pere, revend à Gervais fils de Pierre Mornal ayant droit dud^{t} Etienne les deux etannes de froment, etc. Fait à Cluses dans la maison dud^{t} Rod Jay presents Aymé Mugnier et Jehan Coppon de Mioucier, le 25 fevrier 1555, Dechignin n^{re} (D'après l'original chez M^{e} Pochat, notaire à Cluses.)

Vénérable Pierre Jay, simple recteur d'une chapelle à Fleirier, y résidait-il ? Notre jeune Claude, son neveu, vivait-il chez l'oncle, a-t-il souvent servi la messe à l'autel des Cinq Plaies et étudié ses leçons au bord du ruisseau qui arrose le joli vallon ? Toujours est-il que, en quittant le presbytère, l'écolier y laissait un cahier écrit de sa propre main et que, plus tard, sans doute à titre de bon souvenir, le P. Jay envoyait de Rome à l'église de Fleirier une Bulle pour la confrérie du Saint-Sacrement. Le P. Cros relatera plus amplement ces faits et nous apprendra, en outre, que le même Pierre Jay fut, pendant un temps, curé de la paroisse de Ville-la-Grand, près Genève.

Les archives de Fleirier n'ont pas gardé la Bulle ni aucun autre souvenir du P. Claude. A considérer que, depuis deux siècles, il n'y a plus de Jay dans le canton de Taninge, on conçoit assez la difficulté de reconsti-

tuer, dans ses détails, le passé de la famille et de retrouver, au pays d'origine, des traces de celui qui l'a illustrée au XVIe siècle. Le coteau où se montrent les six maisons du hameau *des Jay* avait alors, comme aujourd'hui, une demi-douzaine de petits hameaux. Ceux-ci comptaient un certain nombre de ménages, distribués entre vingt noms patronymiques, et formaient une colonie agricole aux mœurs douces et patriarcales. Ces familles, plus ou moins parentes ou alliées entre elles étaient, avec les Jay, les suivantes :

Courtois, Dorier, Dumont. Duret, Fertaz. Michon, Mugnier, Parchet, Vallet, Vulliet, etc., qui n'y sont plus ; Briffoz ou Briffat, Chatellet, Delassiat, Gaudin, Guebey, Humbert, Lamouille. Malgrand, Peyrasset, Quinssier, qui y sont encore. — L'une de ces maisons aura donné la mère du P. Claude Jay. Nous avons le regret de n'avoir pas encore trouvé le nom de l'heureuse femme.

Le nom de Jay est resté comme vocable du hameau, mais la tradition orale est muette au sujet de la famille et du P. Claude. De nos jours, on y trouve encore de leurs parents, savoir les Lamouille et les Peyrasset ; ces derniers descendent de Jacques, époux de Michelle Jay, sœur du P. Claude. L'ermitage des Gevallets comptait, au XVIe siècle, quatre à cinq propriétaires : il n'en a plus que deux, avec une seule maison partagée aujourd'hui entre les frères Noble et François Peyrasset, celui-ci possédant, croyons-nous, l'ancien lot de Girard Jay.

Jay. quelquefois Gex qui se prononce comme le premier sans faire sonner la finale *x* Sous l'une et l'autre forme, par exemple pays de Gex, *alias Jay-z*, et avec les similaires tels que *Gets*, commune de notre canton, *Gets* hameau de la commune d'Ayse, *Gy ez* près Faverges, *Gy*, ce nom désigne un lieu montant, raviné, coupé de couloirs ou *chables* Tel serait aussi le radical dans Gevallets, tandis que le suffixe porterait le nom d'une vieille famille de l'endroit : d'où *Gé-Vallet*, pour dire le Châble aux Vallet. Un acte, 15 janvier 1693, Perrier no^re appelle notre Gevallets, Vallet tout court : « Marie Humbert veuve de Claude Chatellet

vend à Jeanne Dessuet, veuve d'Aymé Bauge, un chosal de grange au lieu et montagne de Vallet (Chez les hoirs Bauge, à Matringe).

CONCLUSION

Le précieux document trouvé par le P. Cros remonterait à 1608. Quelle en est la nature ? Est-ce un acte notarié, à requête de qui est-il dressé, dans quel but ? Quelles signatures et quels témoins ? A l'époque, Pierre-François Jay, le futur vicaire-général, petit-fils d'un cousin germain du P. Claude, venait d'être ordonné prêtre. Pendant les vacances serait-il venu d'Ayse au val de Giffre voir les lieux, visiter les parents, faire sa petite enquête et consigner les renseignements ainsi recueillis, dans un acte de notoriété ?

Toujours est-il que les notes qui précèdent, loin de contredire ce que l'on sait déjà du titre annoncé, viennent au contraire le confirmer. De leur comparaison, il résulte que le P. Claude Jay, originaire de Mieussy, était d'une honnête famille de cultivateurs. Rodolphe, son aïeul, fut un propriétaire aisé. La division de l'héritage entre quatre enfants crée, pour Girard, une position moins bonne. Cependant le jeune Claude, son fils, trouve chez vénérable Pierre, l'oncle, un dévoué protecteur. On voit ensuite une branche de la maison prospérer à Cluses, une autre à Fleirier-Taninge, avec un bachelier, des notaires, un avocat et cinq ou six ecclésiastiques.

De la route qui remonte le Giffre on aperçoit, suspendue aux flancs de la montagne, la demeure des Gevallets [1]. Et le passant devient rêveur en apprenant qu'un grand homme a vu le jour là, « *en un coin du village de Mioucier, dans une maisonnette ou case pastorale, environnée de faug ou hêtres, lieux que*

1 Les Gevallets sont séparés du Villaret par la vallee de l Arve et par une grande chaîne de rochers, entre les deux localités, on mesure à vol d oiseau trente kilometres

vous jugeriez estre plutôt pour le repaire des chevreuils que pour l'habitation des hommes. »

Par quel concours de circonstances, Claude Jay. recteur d'un petit collège de la Savoie, fut-il appelé à entrer dans la Compagnie de Jésus où il devait s'illustrer ? Attendons le pieux et savant livre du P. Cros.

H. TAVERNIER, *docteur en droit.*

VOIES ROMAINES DE LA SAVOIE

SECTION D'AOSTE A GENÈVE

(Suite et fin)

APPENDICE. — CHABLAIS.

Pour ne pas compliquer trop l'étude de la voie romaine de Genève à Aoste, nous avons dû renvoyer à la fin quelques notions qui doivent compléter le premier travail.

Il y avait une grande route commerciale de Genève vers le nord-est du Chablais pour le Vallais, puisque les négociants la suivaient pour aller trafiquer en Italie [1]. C'est pour les affranchir des vexations qu'ils éprouvaient en se dirigeant vers le Simplon que Jules César envoya Sergius Galba mettre à la raison les peuplades de cette contrée. Pour que le gouverneur des provinces cisalpine et transalpine fît entreprendre cette expédition en faveur des marchands des deux versants des Alpes, il fallait bien que ceux-ci fussent de l'une des deux provinces, Allobroges ou Italiens.

De ce côté des Alpes cette route longeait la rive méridionale du lac et depuis Thonon passait, entre Margencel et les Allinges, par Lully, Fessy, Bons, Machilly et la rive gauche du Foron jusqu'à son embouchure

1. *De Bello Gallico*, III, 1.

dans l'Arve. On y a trouvé assez d'antiquités notamment à Margencel, à Chignan, à Bons, à Annemasse.

La douzième légion et un corps de cavalerie envoyés par Jules César en Vallais passèrent certainement par le territoire de la *Province,* de Genève à Saint-Gingolph par la rive méridionale du Léman. Sergius Galba revint par la même ligne prendre ses quartiers d'hiver chez les Allobroges [1].

Cette campagne inspira peut-être le projet d'une voie romaine, qui partant de Genève passait à la Capite, à Crévy, Douvaine, Sciez, Anthy, les Romanies de Thonon, le pont du Châtelard ou de Marinel, une ligne que j'ai reconnue au bas de Publier, près d'un charnier ou ancien cimetière, puis à Evian, Lugrin, Meillerie à la hauteur de l'église, et par une corniche rocheuse, dont l'assise, marquée encore par une fente horizontale, me fut indiquée en 1865. Elle passait par dessus Saint-Gingolph dans la direction de Vouvry, où la suite a été reconnue.

Les pierres milliaires de la Capite, de Crévy, les inscriptions de Douvaine, les quatre lieux dits vers l'Estrat, dans les chartes anciennes *via Strata,* les tronçons reconnus qui en justifient l'appellation, et qui ne peuvent avoir été isolés, les tombeaux, les monnaies, les canaux etc. découverts à Sciez, à Anthy, à Evian, à Lugrin, à Meillerie, même le nom de *Finis Hercolana* donné à cette extrémité du Chablais, et surtout les vestiges encore remarquables au commencement du XVIII^e^ siècle et signalés dans les rapports des ingénieurs de l'époque, tout cet ensemble ne laisse aucun doute sur le tracé de cette voie romaine, bien que l'itinéraire ne nous soit pas parvenu [2].

Sergius Galba n'avait pu soumettre le Vallais. Il ne

1. *De Bello Gallico,* III, VI.
2. *Questions archéologiques et historiques,* p 20-25-224 230

le fut que sous Auguste, comme on le voit par l'inscription de la Turbie sur Monaco [1].

Pour réprimer de nouvelles démonstrations hostiles, il n'est pas impossible que les Romains aient pensé à utiliser le passage de la vallée d'Abondance et du col de Morgen, puis de suivre les nants de Tine et de la Viège, pour tomber à l'improviste sur la capitale des Nantuates *Tarnade*, située au bas du *Tauredunum* vers le pont de Saint-Maurice.

J'ai pu constater la ligne d'un *iter* passant à Chevenoz, Vacheresse, Abondance. Pour obvier à la dépression du terrain dans la traversée de Vacheresse et maintenir le niveau à la hauteur de Chevenoz, du village de la Croix, on y avait construit une chaussée à rebord, que j'ai pu reconnaître sur une longueur de 50 mètres ; plus loin en suivant toujours le même niveau, c'est une entaille dans le roc de 80 mètres. Au-delà du ruisseau l'assise de ce chemin se reconnaît facilement et pour lui faire suite une autre entaille de 40 mètres de longueur, puis des restes de chaussée qui aboutissent à Abondance.

On ne peut supposer que ces entailles dans la roche fussent un canal de dérivation de l'eau de la Revenette pour l'irrigation des campagnes voisines ; car la pente très faible, mais sensible, de toute la ligne incline vers le ruisseau. D'ailleurs les petits cours d'eau ne manquent pas depuis Chevenoz jusqu'au delà de Vacheresse pour l'arrosage des terres. Rien dans les entailles que j'ai signalées n'accuse le passage de l'eau.

On ne peut y reconnaître que le projet d'une route. Taillée d'abord à la largeur d'un mètre, comme pour un *iter*, destinée probablement à être agrandie pour un *actus* ou même une *via*, elle a été abandonnée à la cessation des hostilités par la soumission du versant oriental de cette montagne, et des peuplades qui l'oc-

1 PLINE, *Hist nat*, III, XX

cupaient. L'inscription conservée par Pline porte que les *Nantuates,* les *Séduni,* les *Veragri* avaient été subjugués avant l'an 13 de l'empire d'Octave Auguste [1].

Cette route aurait pu commencer par le pont du Châtelard, traverser Féternes et Vinzier pour arriver à Chevenoz. D'Abondance, la direction était tout indiquée par la Chapelle et Châtel. Il me suffit de l'avoir indiquée à ceux qui voudraient poursuivre des recherches.

*
* *

Nous revenons à la grande route nationale et commerciale des Allobroges et qui suivait la ligne du Foron jusqu'à sa réunion à l'Arve. Elle s'est maintenue à travers les siècles et elle était encore assez importante lors de la confection du cadastre de 1730 pour atteindre en plusieurs endroits 12 m. de largeur, et la direction était si naturelle que le chemin de fer en a suivi la trame.

Cette grande artère continuait à l'ouest de la montagne du Salève. Depuis Vers, elle passait à Massy, Marlioz, où, en 1862, je mesurais encore l'*area* de 3 à 4 mètres de large, pavée en dalles. Elle suivait par Contamines, Musiège, dans une projection régulière, et par les contours de Digny et du pont de Serrasson, la Corbière et Manessy, en tendant vers Clermont.

Elle portait encore au commencement de ce siècle le nom de *Chemin-du-Sel,* parce que les convois du sel de Provence à destination de Genève suivaient cette ligne. Elle continuait par Clermont, Droisy et Seyssel, d'où l'on utilisait la navigation sur le Rhône. La route de Seyssel à Clermont est restée très importante jusqu'au dernier siècle, même pour la destination d'Annecy.

*
* *

Le tronçon que nous avons indiqué précédemment sur la rive droite des Usses au bas de Frangy, paraît incroyable aujourd'hui que ces coteaux sont sillonnés de ruisselets, de ravins, et ne présentent plus de con-

1 PLINE, *Hist. nat*, III XX

sistance pour une voie solide. Cette ligne a donc été détruite, si jamais elle a été achevée. A-t-on recouru à la rive gauche en descendant de Frangy ? Nous ne le pensons pas ; le danger était le même. D'ailleurs les traces font défaut. On aurait pu se rattacher à la voie celtique que nous venons de décrire, à moins que, pour éviter un contour trop grand, on ait suivi une ligne intermédiaire de Frangy par Champagne, Etrables, Rochette et la rive gauche à mesure qu'elle était plus assurée. Ce tracé a des souvenirs, que j'ai consignés autrefois. Malheureusement les vestiges tendent à disparaître de plus en plus devant les nouveaux réseaux de la viabilité et les modifications réclamées par l'agriculture.

Il n'en reste pas moins évident que Frangy était un centre de raccordement avec une ou plusieurs villas romaines. On y a trouvé des tombeaux de l'époque, des monnaies de Néron, d'Antonin le pieux. On y voit encore les fragments d'une inscription votive par un affranchi, *libertus*, en l'honneur d'un tribun militaire de la 21e légion, de la tribu Voltinia, conséquemment allobroge.

Jeanne-Marie Baptiste, duchesse régente de Savoie, fit refaire le pont de Frangy, l'inscription qui constate ce fait semble dire que la voie était antique.

*
* *

Une conclusion se détache de cette étude. Les voies celtiques n'ont jamais cessé d'être fréquentées. C'était l'œuvre des anciens accommodée aux relations commerciales des populations. Les voies prétoriennes étaient stratégiques et administratives. Leur parcours subissait des entraves. C'était l'œuvre des conquérants. On la leur laissait volontiers, à moins qu'elles fussent indispensables, c'est lorsqu'elles avaient rectifié une voie celtique. Les *actus* ont toujours été fréquentés par le peuple, parce qu'ils abrégeaient les distances.

Le moyen-âge laissa quelquefois détériorer les voies romaines au profit des chemins de péage des châteaux.

Les gouvernements de la Renaissance ont ouvert de nouvelles routes assez souvent sur les traces romaines.

*
* *

Ce mémoire commence la série de la réunion et réédition de tout ce que j'ai publié sur les voies romaines de la Savoie.

Le plan indicatif entre Aoste et Leschaux, joint au dernier n°, est à l'échelle de $\frac{1}{50,000}$. C.-A. Ducis.

SAINTE COLETTE ET LA BALME-DE-SILLINGY

Dans l'été de l'année 1406, racontent les biographes de sainte Colette, un religieux franciscain, accompagné d'une grande dame, s'en allait à Corbie frapper à la porte de l'ermitage où la pieuse recluse macérait son corps par d'effrayantes austérités. Le religieux se nommait *Henri de la Balme*; il venait, sur un avis d'en haut, encourager sainte Colette à commencer la réforme de l'Ordre franciscain dont le Ciel lui avait inspiré l'idée; et la dame, Isabeau de Rochechouart, baronne de Brissay dans le Poitou, venait se mettre elle et sa fortune au service de cette mission aussi difficile qu'elle était importante.

Obéissant à l'appel divin, Colette quitte son *reclusage* et suit ses pieux visiteurs. Avec eux, elle se dirige vers la cité de Nice où demeurait alors celui que la France reconnaissait pour le chef de l'Eglise, l'antipape Benoît XIII. Nos voyageurs traversent Paris, la Champagne, la Bourgogne, la Bresse, où ils rencontrent, dit-on, le comte Amédée VIII, le Genevois où ils vont saluer Blanche de Genève [1], que le P. Henri

1. Par une étrange méprise, les biographes modernes appellent cette princesse Blanche de *Savoie*. Nous verrons qu'elle était fille d Amedée III de Geneve et de Mathilde de Boulogne.

avait intéressée à leur projet; enfin ils arrivent à Nice. à la cour de l'antipape.

Investie par celui-ci de l'autorisation désirée et nécessaire à ses fins, Colette reprit le chemin de Corbie, et se mit en devoir d'y inaugurer, avec deux ou trois compagnes, la réforme projetée. Mais « nul n'est prophète en son pays ». Colette fut rebutée par ses compatriotes. Ce que voyant, le P. Henri conduisit à *La Balme*, au lieu de sa naissance, la jeune abbesse qui s'installa tout d'abord dans la maison d'Alard de la Balme, frère du P. Henri, et peu après dans le château que Blanche de Genève *possédait en ce lieu* [1]. Là, elle inaugura cette réforme que, deux ans plus tard, elle introduisit à Besançon et qui s'étendit bientôt à la France entière.

*
* *

Quelle est cette Balme ou Baume qui fut le berceau de la réforme colettine? Est-ce la Baume près de Cerdon (Ain) comme incline à penser l'abbé Douillet [2]; ou La Baume de Frontenay, près de Lons-le-Saulnier, comme le veut l'abbé Bizouard [3]; ou Baume-les-Dames sur le Doubs, comme le pensent d'autres? — Nous répondons hardiment : Non, certainement non : il ne faut chercher cette Balme ni dans la Franche-Comté ni dans la Bresse.

Les partisans de la Baume sur Cerdon, ceux de Baume-les-Dames, n'apportent du reste aucune preuve en faveur de leur opinion; ceux de La Balme de Frontenay, pas davantage. Ces derniers disent bien que Blanche de Genève possédait un château à Frontenay et que depuis la mort de son mari, Hugues de Châlons,

1. « Blancha concessit eidem (Colettæ) tam pro se quam pro sua comitiva, mediam partem castri dicti de Balma in qua dicta Domina moram habebat » (P. de Vaux, n° 42).

2. Douillet, *Sainte Colette, sa vie, ses œuvres*, etc, XXXII, 468 pages in-12, Paris, 1869.

3 Bizouard, *Histoire de sainte Colette et des Clarisses en Franche-Comté*, XII, 544 pages in-8°, Besançon, 1888.

elle y faisait sa résidence habituelle. Ils le disent, mais ils oublient de le prouver ; et d'ailleurs leur thèse n'en serait guère avancée. Ils citent encore ces paroles des vieillards de Corbie déposant, en 1494, qu'à son retour de Nice et chassée de son pays natal, Colette « retourna en Bourgogne, *in partes Burgundiæ remeavit* ». Mais ces bons vieillards, apprenant par la renommée publique, les grandes choses que faisait Colette à Pontigny et à Besançon, ont pu facilement ignorer le séjour momentané de la sainte en Savoie ; ils ont pu même sous le nom générique de Bourgogne, désigner la Savoie qui, pendant plusieurs siècles, avait fait partie de la Bourgogne transjurane. Quoiqu'il en soit, c'est dans le département actuel de la Haute-Savoie qu'il faut chercher. La Balme en question n'est autre que La *Balme* dite *de Sillingy*.

Interrogeons en effet les premiers historiens de la Sainte. Pierre de Vaux nous dit que le P. Henri était né à « La Balme AU PAYS DE GENEVOIS » ou comme porte la traduction latine « *Balmæ in patriâ Gebennensi* [1] ». Ce texte est décisif. Pierre de Vaux avait connu, de longues années, le P. Henri ; il avait vécu dans son intimité et dans celle de sainte Colette ; il connaissait donc d'une manière précise le lieu de sa naissance et le berceau de la réforme colettine. Natif lui-même de la Franche-Comté, il ne pouvait confondre le Genevois avec son pays d'origine ; et il se fut bien gardé d'enlever à sa patrie, pour l'attribuer à une nation étrangère, ce religieux, Henri, dont il fait un magnifique éloge, si la vérité ne l'y eût obligé.

Le *Genevois* en effet ne se trouve ni dans la Franche-Comté ni dans la Bresse. On appela de ce nom la région soumise à la domination des comtes de Genève. Or, sur la fin du XIV^e^ siècle, cette Maison possédait, au

1 Apud Bolland, P de Vaux, n° 88.

sud de Genève, un territoire assez vaste correspondant, à peu près, à l'arrondissement actuel d'Annecy et à partie de celui de Saint-Julien. On y comptait quatre villes : Annecy, capitale, La Roche, Thônes et Rumilly, avec un nombre important de châteaux forts ou de bourgs fortifiés dont les principaux étaient : Alby, Ballaison, La Bâtie, Chaumont, Clermont, Cruseilles, Gaillard, Hauteville, Monetier, Seyssel, Ternier, le Vuache et LA BALME.

Ce dernier château était situé à deux lieues ouest d'Annecy, au pied de la montagne de Mandallaz. Pour le distinguer de ses nombreux homonymes, on accola souvent à son nom le nom de Cosengy, qui était celui du hameau le plus rapproché, et plus tard le nom de Sillingy, qui était celui d'un village voisin plus important et plus connu. Parfois on l'appelait La Balme en Genevois [1] du nom de la province. ou bien encore la Grande Balme.

Nous le trouvons déjà mentionné en 1279. Le 6 juillet de cette année, stipulant son contrat de mariage avec Constance de Béarn, Aimon II de Genève, donne à son épouse, en cas de mort, la moitié de ses terres, et lui assigne en garantie Annecy, La Roche, Alby et *La Balme, « burgos et villas de Annixiaco, de Ruppe, de Albiez et domum nostram et villam de Balmà* [2] ».

Amédée II, qui succéda, l'année suivante, à son frère Aimon, paraît avoir affectionné le château de La Balme. Il y signe, en 1293, des lettres de sauvegarde en faveur de marchands italiens [3] ; et c'est là que, le 24 septembre 1306, il rédige son testament [4].

Après sa mort, Agnès de Châlons, sa veuve, reçut en douaire « La Bastie et La Balme de Cosengie [5] ».

1. GUICHENON, *Hist. de Bresse*, loco infra citato, etc., etc
2. *Mém de la Soc d hist de Geneve*, tome XIV, doc, n° 355.
3. « Actum apud Balmam de Cosingie » (*Ibid*, doc. n° 371.
4. « Actum Cusangiaci in comera dicti dni comitis. » (*Ibid*, doc. n° 307)
5. Actes de 1308 et 1311. (*Ibid*, doc. n°' 307 et 323.

Amédée III († 18 janvier 1367), petit-fils d'Amédée II, y reçut, le 17 août 1356 « infra castrum Balmœ Cosingiaci », deux chanoines de Genève qui venaient, au nom de l'évêque. Allamand, se plaindre de ce que, contre le droit de celui-ci, il avait battu de la monnaie dans ses Etats [1] ; par son testament, il ordonna de bâtir dans ce château une chapelle en l'honneur de la Vierge.

Ce comte laissa, de sa femme Mathilde de Boulogne, quatre garçons et cinq filles. Les filles étaient : Marie, qui épousa d'abord Jean de Châlons-Arlay, puis Humbert VII de Thoire-Villars : Yolande, femme d'Aimery, vicomte de Narbonne ; Jeanne, mariée à Reymond de Beaux, prince d'Orange ; Catherine, qui de son mari, Aimé de Savoie-Achaïe, eut Marguerite (la B^se^ M^te^ de Savoie), et Melchide ou *Mahaut,* mariée en 1417 à Louis III, comte palatin du Rhin et duc de Bavière ; enfin BLANCHE, qui donna sa main à Hugues de Châlons-Arlay, mort vers 1390. C'est cette princesse que les biographes modernes de sainte Colette appellent *Blanche de Savoie.* Les fils, qui tous ont succédé à leur père dans le comté, sont : Amédée IV du nom (1367 † 69) ; Janus (1370-71) ; Pierre (1371-92), et Robert (1392 † 94), qui devint l'antipape Clément VII.

Mathilde de Boulogne et ses enfants aimaient le séjour de La Balme. Ainsi Amédée IV y confirme, en 1367, les franchises de la ville d'Annecy [2] : il y passe les trois derniers mois de l'année suivante et une partie de l'an 1369 [3]. Mathilde de Boulogne y paraît encore en janvier, mai et août 1370 [4] ; et le 12 mai 1394, elle

1. *Mém. de la Soc d'hist. de Genève,* tome II, p. 411.
2 « Actum in castro nostro Balmœ », *M D Gen*, XIII, page 220.
3 Comptes de Jaq de Chiedes, châtelain de la Bâtie et de La Balme, aux Archives départementales. Une analyse détaillée de ces comptes a parue dans le tome XXX des *Mém. de la Soc. sav de Chambéry.*
4. *Ibid*

Savoie (Haute) 3.

y délivre des lettres d'exemption de taxes en faveur des religieuses de Sainte-Catherine [1].

En cette même année, la descendance masculine de la maison de Genève s'éteignit dans la personne de l'antipape, et le comté passa au neveu de celui-ci, Humbert VIII de Thoire-Villars, qui était l'héritier testamentaire du comte Pierre et le fils de leur sœur Marie.

Humbert toutefois eut à compter tant avec Mathilde de Boulogne qu'avec ses filles. Afin d'obtenir leur désistement, il céda à la mère l'usufruit des Etats, sa vie durant, avec la propriété des châteaux de Gruffy et de Thônes. Catherine et Blanche eurent la promesse de 2,000 florins d'or assignés sur les châteaux de la Roche, de La Bâtie et de *La Balme-en-Genevois* (2 décembre 1395). Mais, cinq ans plus tard, les deux sœurs, qui avaient hérité de leur mère [2], reçurent en échange des terres susdites, celles de *Rumilly* et de Cessens [3].

Humbert ne jouit pas longtemps du comté de Genève. Il le laissa, en mourant, à son oncle Odon de Villars, lequel le vendit, l'année suivante (5 août 1401) au comte de Savoie, le célèbre Amédée VIII [4].

On se tromperait toutefois de penser qu'Amédée VIII entra pacifiquement en jouissance de ce comté. Ce dernier fut réclamé par l'empereur comme fief dévolu par échute à l'empire d'Allemagne ; et les filles d'Amédée III, prétendant succéder à leurs frères, s'intitulèrent comtesses de Genève. C'est à ce titre que, le 9 avril 1403, Blanche et Catherine offrent hommage à l'évêque de Genève, G. de Lornay [5].

Mais l'habile comte de Savoie sut triompher de toutes les oppositions. Blanche lui vendit ses droits en 1417 [6];

1. *Mém. de la Soc sav de Chambery*, tome XXIV, doc. n° 10.
2. Mathilde testa en 1396 *(M de Gen.*, 2e série, tome III) et mourut la même année.
3. Guichenon, *Histoire de Bresse*, 3e partie, 2e, page 236.
4. Id., *Savoie*, I, 449
5. Archives de Geneve, pièces hist., n° 373.
6. Guichenon, *Savoie*, I, 342.

et l'empereur par diplôme du 25 août 1422. lui inféoda le comté de Genevois ; peu après le même Sigismond défendit au prince d'Orange, héritier de Jeanne de Genève, de prendre le nom et les armes de Genève [1].

Disons en terminant que Blanche testa en faveur de sa nièce Mahaut et voulut être inhumée dans un monastère de sainte Colette [2].

Convaincus par le témoignage de P. de Vaux et d'autres documents irrécusables, les auteurs les plus sérieux et les plus impartiaux. tels que l'abbé Larceneuf, curé de Belmont, dans le Jura, et l'abbé Douillet, curé doyen de Corbie, ont reconnu que le berceau de la réforme colettine doit être cherché dans les Etats de Savoie. Et le pape Pie VII, dans la bulle de canonisation de sainte Colette, déclare la même chose en ces termes :

« La Savoie, où la plus haute réputation de sainteté l'avait précédée, vit, en 1407, les commencements de cette entreprise épineuse [3]. »

*
* *

Pour nous, précisant davantage nous disons : Le P. Henri, confesseur de sainte Colette, naquit, d'après P. de Vaux, à La Balme en Genevois, en un lieu où Blanche de Genève possédait un château, dans lequel château la sainte inaugura sa réforme. Or ce lieu de La Balme en Genevois, où Blanche de Genève possédait un château, n'est autre que La Balme de Sillingy : d'innombrables documents le prouvent. Donc c'est à La Balme de Sillingy qu'il faut placer, soit la naissance du P. Henri, soit le berceau de la réforme colettine. Telle est la conclusion qui s'impose à tout homme de bonne foi.

J.-F. GONTHIER.

1. GUICHENON, GRILLET, *Dict histor.*, art *Genevois*
2 DOUILLET, *Vie* .., page 295.
3 Cette bulle est du 24 mai 1807 on peut la lire dans l ouvrage de M. l abbé Douillet —A ces temoignages, ajoutons ceux de dom Sellier, etc

LES NOMS DE LIEUX EN *-ACUS*

EN HAUTE-SAVOIE

Les nombreux et importants travaux qui ont été consacrés à l'étude des noms de lieux permettent maintenant d'en déterminer l'origine et d'en tenter la classification pour un pays particulier. Nous essaierons de dresser la liste des noms topographiques de la Haute-Savoie dans lesquels on peut reconnaître un thème nominal, gentilice ou surnom, soit gallo-romain, soit barbare, et le suffixe gaulois *acos*, latinisé en *acus*. Ces noms sont fort nombreux en France ; notre département en fournit un contingent respectable. La plupart sont portés par des communes dont le chef-lieu a succédé le plus souvent à une villa gallo-romaine, centre d'une exploitation agricole, et qui a conservé durant des siècles, avec les débris antiques qu'on exhume peu à peu de son sol, le nom du premier propriétaire qui l'a fondée. C'est ainsi que, près du Rhône, le *fundus Ammatiacus*, possédé vers la fin du IIIe siècle par un certain Flavius Strato, est aujourd'hui le village d'Ameyzieu, entre Vieu et Culoz [1]. Ce premier propriétaire a pu être un Gaulois qui, devenu citoyen romain, a échangé son nom indigène pour le gentilice de son patron ; il a pu être aussi un Romain immigré qui, après avoir acquis des terres, les a défrichées ou améliorées et y a construit des habitations pour ses clients *(cultores, coloni)* et son régisseur *(actor)* et une maison de plaisance pour lui-même. Actuellement encore il n'est pas rare que dans nos campagnes telle propriété ne soit connue que sous le nom de son premier possesseur.

Les plus anciennes de ces dénominations ont été en

1. Allmer, *Insc. ant de Vienne*, 1875, 4 vol et atlas, III, p. 405 = Allmer.

quelque sorte consacrées lors de la confection du cadastre d'Occident terminé par Didymus en 27 av. et qui a été la base de la répartition de l'impôt foncier. Elles sont attachées surtout à ces terres fertiles qui s'étendent entre Genève, Annecy, Chambéry et Grenoble, d'une part, et le Rhône, de l'autre, et qui ont été de bonne heure ouvertes à l'activité agricole des premiers Romains qui s'y sont établis. Comme le prouvent le nombre et la densité des localités d'origine gallo-romaine, le morcellement du sol a dû être là plus considérable qu'ailleurs, car ce n'est guère qu'après César que les vallées des Alpes, celles de l'Arly, de l'Arve moyenne, du Giffre et de la Dranse inférieure ont commencé à être cultivées [1]. Cent ans après, la civilisation romaine avait fait de tels progrès en Narbonnaise que cette province, dit Pline [2], et avec elle la colonie de Vienne, était comparable à l'Italie par sa richesse, sa population et la culture de ses campagnes. Les colons romains défrichent alors les terres et les pentes des vallées qui confinent aux Ceutrons et ce voisinage est une cause d'empiètements et de luttes auxquelles Vespasien met fin en 74 en fixant officiellement la limite territoriale des deux peuples.

Il est assez difficile d'évaluer l'étendue que pouvait avoir chacun de ces *fundi*. Elle dut beaucoup varier. Au début de la conquête, les chevaliers romains achetèrent à vil prix de vastes terrains. A partir d'Auguste, ces fundi se morcelèrent, par suite de vente, d'héritage ou de défrichement et il se forma des fundi nouveaux chaque fois que des villas furent bâties sur le sol de nouvelles exploitations agricoles. Du IIIe au Ve siècle, la misère des temps, la lourdeur de l'impôt, en affaiblissant la classe moyenne, firent peu à peu disparaître la petite propriété qui fut absorbée dans d'immenses

1. STRABON, II, ch. Ier, 11 ; trad A Tardieu, Paris, 1886.
2 *Hist nat* , III, v (4)

domaines aux mains de riches et puissantes familles aristocratiques, M. d'Arbois de Jubainville, dans son beau et savant livre sur les *Origines de la propriété foncière en France* [1], nous rappelle que la propriété d'Ausone, que celui-ci qualifie de *parvum herediolum* [2], avait une contenance de mille jugera environ, soit 250 hectares, dont un tiers en terres labourables, vignes et prés, et deux tiers en bois. La superficie de la *villula* du poète bordelais est à peu près celle de la petite commune de Saint-Blaise. En triplant ou en quadruplant ce chiffre, on aurait peut-être l'étendue d'un fundus ordinaire gallo-romain à la veille des grandes invasions. Il s'en faut du reste que ce nombre de nos communes représente celui de ces anciennes propriétés. Bien des localités qui leur ont succédé ont disparu dans les guerres ou les incendies ; beaucoup aussi ont vu leur nom remplacé par un vocable chrétien ou barbare.

Le *fundus* gallo-romain est donc comparable à notre commune, non seulement pour l'étendue, mais encore parce que, comme elle, son *ager* a été officiellement délimité et qu'il renferme une portion de biens affectés à la jouissance commune de ses habitants, lesquels biens peuvent être affermés temporairement, aliénés ou accrus par voie d'achat ou de donation [3]. Il ne faut pas confondre le fundus avec le *pagus*. Le *pagus* est une division administrative du sol de la cité comme notre arrondissement. On connaît au moins trois pagi du territoire de la colonie de Vienne : en Savoie, les pagi *Valer...* et *Oct...* et en Haute-Savoie le *pagus* *Dia...* [4] abrégé sans doute pour *Dianius*. On sait en effet que ces circonscriptions étaient souvent mises

1 Paris, Thorin, 1890, in 8°, XXI-703 p Nous adopterons souvent les conclusions de cet ouvrage auquel nous renverrons par la lettre A

2 Idylle III

3 Aimer, II, p 163 Voir l'inscription constatant l'aliénation d'une parcelle de terrain du domaine communal à Genève

4 Id , II, p 345.

sous la sauvegarde d'une divinité dont elles portaient le nom ; ainsi le *pagus Minervius* a déjà été trouvé en Gaule, en Italie et tout dernièrement en Tunisie. Le *pagus Dianius* pourrait donc correspondre à une partie de l'ancien Albanais avec Albens, Rumilly, Seyssel et les environs d'Annecy.

Peut-être faut-il voir aussi le nom d'un troisième *pagus* viennois dans l'inscription suivante du Musée

d'Annecy, où la troisième ligne pourrait se lire *præfectus pagi Apollinaris,* si l'on n'est pas satisfait des restitutions de MM. Henzen-Mommsen, *præpositus Apollinarium,* Ducis, *pontifex perpetuus,* et Allmer, *primipilaris, Apollinem...* [1] La difficulté est que les deux premiers mots ne s'abrègent pas en un groupe P.P, mais seulement isolément ; d'autre part, *faciendum curavit* est une expression qui convient bien à l'action du fonctionnaire d'une circonscription où le culte d'Apollon jouissait d'une certaine faveur, comme l'attestent les inscriptions de Genève, de Groisy et d'Annecy.

GENTILICES GALLO-ROMAINS AVEC LE SUFFIXE -*ACUS*

Les noms de lieux formés d'un gentilice d'origine gauloise ou latine et du suffixe *-acus,* correspondant du suffixe latin de propriété *-anus,* sont nombreux en France et en Haute-Savoie. Dans ces mots *i-acum* donne *y*, écrit souvent *ier* ou quelquefois *ier*, mais

1 *Rev savois*, 1870, p 1 *id*, 1863, p 38 ALLMER, III p 335

prononcé toujours *y* en patois [1]. D'après la théorie ordinaire [2], *Clipiacum* = *Clipyacum* = *Clichiai* = Clichy. En fait, il existe dans nos cartulaires de nombreuses graphies intermédiaires. Au XIII^e^ siècle, l'écriture ordinaire (*vulgo*) est *ie* ; au XII^e^ siècle, on trouve *ei* latinisé en *eium*, comme *Cusei*, *Nernei*, aujourd'hui Cusy, Nernier ; ou en *ium* comme *Anassium*, Annecy. Ces formes, souvent les plus anciennes connues, précèdent la forme en *iacum*, postérieurement restituée. Nous ne parlons pas des fausses étymologies telles que *Andillerium*, *Anasserium* (1174) imaginées par un scribe pour expliquer le son *ie*. Dans les départements circonvoisins, le sort de *i-acum* est différent. Il peut devenir *iat*, comme dans la Bresse ; *eu* ou *ieu*, non seulement dans l'Isère, mais encore dans les départements de l'Ain, de la Loire et du Rhône, où ces formes se modifient également et sporadiquement en *ei*, *ie*, *ia* et *e* [3]. En Haute-Savoie, on trouve, outre *ei* et *ie*, *ea*, par exemple, en 1022, dans *Cusea* [4] ; *eu*, au XII^e^ siècle dans *Anasseu* ou *Annasseu* [5], analogue à *Champaneu*, aujourd'hui Champanieux, autrefois *Campaniacum* ; *ieu*, en 1250, dans *Passeryeu*, et *e*, en 1153, dans *Passere* [6], aujourd'hui Passeirier.

Enumérons maintenant les noms de communes que nous pouvons rattacher à un primitif gallo-romain en nous appuyant sur les formes anciennes des chartes, sur l'analogie et, s'il y a lieu, sur les trouvailles archéologiques.

1. Parfois cette syllabe finale devient muette ou disparaît, on trouve *Fringe* = Frangy dans une charte de 1198

2. F. BRUNOT, *Grammaire historique de la Langue française*, Paris, Masson, 2^e^ éd., 1889 = BRUNOT

3 A DEVAUX, *Essai sur la Langue du Haut-Dauphiné* (Dauphiné sept.) dans *Bull. de l'Acad. delphinale*, 1891 = DEVAUX

4. CIBRARIO e PROMIS, *Documenti appart. alla Storia del Monar. de Savoia*, Torino, 1833, p. (98) = CIB et PROM

5 A BERNARD, *Cartulaires de Savigny et d'Ainay*, Paris, 1853, t. I, p. 424 = *Cart. Sav.*

6 *Mém. et Doc. publiés par la Soc. d'hist. et d'arch. de Genève*, t. XIV, n° 12, p. 9 et n° 39, p. 29 = A. G.

Aisery ou **Esery,** village de la commune des Esserts-Esery, où l'on a trouvé un tronçon de voie romaine [1]. Son nom est *Asiriacum* dans deux chartes de la fin du XI[e] siècle [2] ; il paraît dériver d'un gentilice *Acerius*, non connu, formé sur le surnom Acer (A., p. 469), comme Macerius l'est sur Macer (A., p. 480). On trouve précisément dans la Meurthe *Masiriacum* = *Maceriacum* [3], qui offre ainsi une grande analogie avec *Asiriacum*.

Albigny est le nom d'un écart près d'Annecy et d'une localité de la commune de Seyssel, sur le territoire de l'ancien Condate. Cette forme et sa variante Arbigny, due au changement de *l* en *r* devant une labiale 4, dérivent, par *Albiniacum,* du gentilice Albinius (A., p. 191), dérivé lui-même du surnom Albinus fréquent en Narbonnaise.

Alby. Ce bourg occupe une position remarquable près du Chéran et des monnaies gauloises en argent ont été trouvées sur son territoire. *Albiacus* est un nom de lieu très fréquent dans les chartes et qui dérive du gentilice Albius (A., p. 190). Celui-ci, rare dans la Viennoise, se lit cependant sur une inscription de Belley [5].

Amancy. Le nom de cette commune, écrit *Amantiacho* [6] en 1280, est mis pour *Amantiaco*, dérivé d'Amantius, gentilice employé au féminin comme surnom dans Allmer (III, 28). Amantia est déjà dans César le nom d'une ville d'Epire ; c'était également le nom du village d'Amance, dans la Meurthe, en 875 [7].

Ambilly, commune entre Ville-la-Grand et Anne-

1. Repertoire archeologique, dressé en 1864 par les instituteurs de la Haute-Savoie (Archives de la Soc Florim) = Rep arch
2 *A G*, t I, p 151 et 153, 2[e] p
3 H Lepage, *Dictionnaire topographique de la Meurthe,* 1862
4 Devaux, p 437.
5. Allmer, III, p. 419
6 *A G*, XIV, p 106, n° 170.
7. Lepage, *Dict top.*

masse où l'on a recueilli des poteries romaines [1], appelée *villam Ambiliaci,* dans une charte de Lothaire, roi de Lorraine, en 859 [2] et *potestatem Ambiliacum* dans une autre de 1022 [3]. Le gentilice Ambilius est inconnu jusqu'ici dans la Viennoise et est très rare ailleurs (A., p. 561) ; il semble d'origine gauloise.

Andilly, commune du canton de Cruseilles où l'on a trouvé des tuiles, des poteries et une *marmite* en bronze 4. Comme Andilly, dans la Vienne [5], il vient d'*Andiliaco,* nom de lieu dérivé d'un gentilice restitué *Andilius,* d'origine gauloise, et dans lequel on reconnaît le préfixe *and-*. On le traduit par *très* (A. p. 563) : il semble peut-être assez difficile qu'un nom d'homme comme Andius dérive d'un simple adverbe à valeur augmentative.

Annecy est le nom porté par la capitale de la Haute-Savoie et par une commune voisine, riche en souvenirs antiques, Annecy-le-Vieux, couverte autrefois de chapelles et de villas. Toutes deux sont situées à quelque distance de l'emplacement de l'ancien bourg gallo-romain Bautas. Les formes *Anersiacum villam* en 867 [6] et *Anassiacum fiscum meum* en 1011 7 paraissent désigner le village plutôt que la ville actuelle. Elles dérivent probablement d'un gentilice Anicius, connu dans la Narbonnaise et cité comme surnom dans Allmer (III, 393). Il était en outre assez employé en Gaule ; ainsi *Anicium* est l'ancien nom du Puy en Velay ; *Anisius villa* était également en 964 le nom d'une localité du *pagus Pictavus* [8]. *Aniciacum* a donné, il est

1. Revon, *Inscriptions antiques de la Haute-Savoie,* Annecy, Thésio, p. 49 = Revon, *Insc ant*

2. P. Lullin et Ch Lefort, *Regeste genevois,* Geneve, 1866, p 28 (citation) = *Reg*

3 Cib. et Prom., p (97)

4 Rep arch

5. L Redet, *Dictionnaire topogr de la Vienne,* 1881

6 *Mémoires de la Societé savoisienne d histoire et d archeol ,* V, p 78 = Soc *sav*

7 Cib. et Prom p 17

8. *Dic. top. de la Vienne*

vrai, Anizy dans l'Aisne (A., p, 193), mais il a pu donner aussi Annecy, de même que *Viniciacum* a fourni à la fois Venizy et Vennecy (A., p. 417). On aurait ainsi Aniciacum = *Anessiacum* ou *Anassiacum*, par monotonie vocalique, ou encore *Anneciacum* [1] (1192), d'où Annassie, Anessy et Annecy, en passant sous silence les nombreuses déformations graphiques du moyen âge, latines ou françaises.

Arbusigny, commune située près de la voie romaine qui allait de Genève vers Annecy et qui s'appelait autrefois dans le pays le chemin du sel. Dans une charte de la fin du XI^e^ siècle [2], on trouve *in villa Arbusinniaci* ou *Albusiniaci*. Ce nom de lieu dérive d'un gentilice à restituer Albucinius, dérivé lui-même d'Albucius, connu par une inscription de Genève [3], et qui a donné en France plusieurs noms de lieu comme Albussac (Corrèze) 4. On peut du reste comparer à *Albusiniaci* la forme *Albucigniaco,* nom d'une villa citée dans le cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon, aujourd'hui Buissonat, commune de Saint-Amour, d'après A. Bernard [5].

Arpigny, hameau de la commune de Fillinges, *Alpiniaco* au commencement du XI^e^ siècle [6]. Le gentilice Alpinius a dû se former, bien qu'on n'en ait pas d'exemple, sur le surnom Alpinus, connu dans la Narbonnaise. La variante française Alpigny est le nom d'un hameau de Boussy.

Avully, hameau de la commune de Brenthonne, au XII^e^ siècle *Avillie*. Son nom, comme celui d'une commune genevoise et d'un hameau près de la Balme-de-Sillingy, peut venir d'un dérivé d'Avilius ou Avillius,

1. GUICHENON, *Bibliotheca Sebusiana,* Lyon, G Barbier, 1660, centuria I, cap. 68 = GUICHENON.
2 *Reg*, p 63 (cit)
3 ALLMER, II, p 319.
4 M DELOCHE, *Cartulaire de l Abbaye de Beaulieu,* 1859 — *Cart Beaulieu*
5 *Cart Sav*, I, p 1092
6. GUICHENON, I, 40

gentilice connu dans la Narbonnaise. *Aviliacum* ou *Avuliacum*, par suite de la tendance qu'a l'*i* à se changer en *u*, sous l'influence de la labiale, en Haute-Savoie comme en Dauphiné [1], est sans doute le même qu'*Avaliacum* de la charte du comte Robert vers 1019 [2], identifié avec Villy par M. Mugnier [3] ; mais Villy viendrait plutôt de *Villiacum*.

Bassy, commune à quatre kilomètres de Seyssel, près du confluent des Usses et du Rhône. Le nom de lieu *Bassiacus* se rencontre assez fréquemment, par exemple dans une charte de Cluny de 916 [4] (A., p. 427). Notre Bassy doit avoir la même origine et dériver ainsi du gentilice Bassius, dont le surnom Bassus n'est pas rare en Narbonnaise.

Blanzy est un hameau de la commune de Marnaz dont la terre avait été donnée autrefois par Wilhem de Faucigny au monastère du Reposoir [5]. *Blangiaco* vient du gentilice Blandius (A., p. 163), connu par une inscription de Genève [6]. D'après la règle générale, *Blandiacus* devrait amener Blangy ; mais *dj* se change parfois en *dz* [7], d'où Blanzy, et ce changement est assez ancien, puisque dans la Meurthe, en 965, et dans la Vienne, en 950, la forme *Blanziaco* apparaît déjà [8].

Boussy, où l'on a trouvé des antiquités romaines, est une commune à cinq kilomètres de Rumilly ; c'est également le nom de plusieurs hameaux du département qu'on écrit aussi Bossy. Il existe un gentilice Bucius ou Buccius, qui a pu donner un nom de lieu *Buciacum* ; Bossieu, en Isère, lui doit son origine 9.

1 Devaux, p 356.
2 Guichenon, I, 40
3 *Le Prieuré de Peillonnex*, 1884, in-8°, 60 p , Chambéry.
4 A. Bernard et Bruel, *Recueil des Chartes de l Abbaye de Cluny*, 1880, I, p 191 = *Cart Cluny*.
5. *Reg.*, p. 141 et 456
6. Allmer, I, p 349
7 Devaux, p. 405.
8 *Dict. top de la Meurthe et de la Vienne*
9. V.-J Marion, *Cartulaires de Grenoble*, dits de Saint Hugues, 1869 = *Cart. St Hugues*.

Boussy et Bossy en Haute-Savoie peuvent pareillement en venir. Cependant il ne faut pas oublier que plusieurs Boussy, Bossy ou Bossey dérivent d'un mot *buxetum,* devenu *buxidum* au moyen âge, et qui désigne une localité où croît le buis (A., p. 202).

Brégny, sur la route *(strata publica)*, citée au XIII^e^ siècle [1], de Bonne à Bogève, est appelé dans les chartes *Briniaco* ou Bregniaco [2], nom de lieu dérivé du gentilice Brenius, dérivé lui-même du nom gaulois Brennos (A., p. 496).

Brogny est le nom de deux localités situées de chaque côté du Fier, l'une sous Pringy, l'autre sous Annecy-le-Vieux. On peut le comparer à Brugny, dans la Marne [3], appelé *Brogny* au XIII^e^ siècle et *Brognacum* en 1179, mis pour *Broniacum,* nom de lieu dérivé d'un gentilice inconnu, d'origine peut-être gauloise et dont on retrouve le radical dans Brona [4], ville de Bétique, qui paraît signifier *la source.*

Buquigny est un village de la commune de Viuz-en-Sallaz, dont un habitant, Pierre de *Bucugnie,* est cité en 1266 [5]. Il existe deux gentilices, Bucanius et Boconius [6], d'où dérive probablement le nom de cette localité. *Bucaniacum* et *Boconiacum* se sont altérés en *Buc (qu) iniacum* comme *Montaniacum, Pomponiacum* en *Montiniacum, Pompiniacum,* maintenant Montigny et Pompignac, par suite du changement de l'*a* et de l'*o* en *i,* dû à l'attraction de l'*i* suivant. Quant à l'emploi de *o* pour *u,* et inversement, c'est un fait fréquent dans la formation des noms de lieux au moyen âge, surtout dans nos régions [7].

(A suivre.) CH. MARTEAUX.

1. *A G*, XIV, p. 45, n° 59.
2 *Reg*, p 459
3 A. LONGNON, *Dict top de la Marne,* 1891.
4 PLINE, *Hist. nat.,* III, 15.
5 *A G*, XIV, p 82, n° 94
6. *Revue épig du Midi,* p. 292 = *Rev. ép* et ALLMER, II, 476.
7 DEVAUX, p. 282

NICOLAS-DENIS DE BAS DE L'AULNE

GENERAL DIVISIONNAIRE DE L'ARMÉE DES ALPES

Je me propose d'attirer l'attention des membres de la Société Florimontane sur l'un des héros des guerres de la Révolution en Savoie. Le général DE BAS DE L'AULNE, connu dans l'histoire sous le nom de BADELAUNE, touche en effet notre pays par plus d'un point. Il était bourgeois d'Annecy, s'était allié à l'une des plus anciennes familles de cette ville, et, pendant sa trop courte carrière, ce fut la Savoie qu'il défendit contre les troupes austro-sardes.

En outre de quelques papiers de famille échappés aux récifs de nombreux déménagements et qui reposent en paix maintenant dans les archives de la Société, j'ai eu communication des documents des Archives de la guerre, à Paris ; de ceux des Archives municipales d'Annecy et de quelques pièces recueillies par le regretté Eloi Serand. Je suis heureux de reconnaître l'obligeance extrême que m'ont témoignée en cette circonstance nos dévoués confrères, MM. C.-E. Pissard et J. Serand, et surtout M. le chef d'escadron L. Krebs, le savant historien des *Campagnes dans les Alpes pendant la Révolution*.

Dans ces divers documents, comme chez les historiens, le nom du vainqueur du Saint-Bernard et du Mont-Cenis est écrit de bien des manières : Badelone, Baslaune, Basdelaune, Bagdelonne ; dans le même acte d'état-civil on trouve Batelone, Batlonne, Battelonne. Cette incertitude provient de ce que le général fut peu prodigue de sa signature, sa correspondance étant réduite au minimum, et surtout de ce que lui-même écrivait indifféremment Baslaune, Badelaune, où l'on pouvait lire *on* au lieu de *au*.

Ce fut dans la séance du 30 avril 1793 du Conseil général de la commune d'Annecy qu'il déclara ne plus porter à l'avenir d'autre nom que Baslaune. Il obéissait ainsi à la même préoccupation qui faisait disparaître toute trace de noblesse du nom de beaucoup de braves soldats qui, loin d'émigrer, furent des serviteurs loyaux et dévoués de la Révolution.

Malgré cette diversité de noms, aucun doute n'est possible sur l'unité du personnage qu'ils veulent désigner ; cela résulte notamment d'un acte de notoriété dressé le 9 nivôse an 6 (31 déc. 1797) par Jacques Burnod, juge de paix de la commune d'Annecy, où les comparants attestent avoir parfaitement connu Nicolas Badelaune, savoir qu'on l'appelait indistinctement par ses prénoms Nicolas, Denis, ou simplement Nicolas : que son nom propre et patrimonial était De Bas, qu'il avait eu un nom de fief sous le titre de sieur de l'Aulne, qu'il avait ensuite retranché de ces noms tout ce qui ressentait les qualités de noblesse pour en composer celui de Badelaune ; enfin l'acte résume la carrière militaire du général.

I.

Né le 28 février 1756 à Paris, rue du Four Saint-Germain, Nicolas, fils de Denis Debas, écuyer, et d'Anne-Françoise Legras, était d'une famille de petite noblesse [1]. Il fit ses études au collège d'Harcourt — aujourd'hui le lycée Saint-Louis — mais sans les pousser bien loin, car en 1770, au mois de septembre, il s'engagea dans la marine marchande [2]. Peut-

1. *Extrait des Registres des baptêmes* de l'église paroissiale de St Sulpice à Paris : « Le 29 fevrier 1756 a été baptisé Nicolas, ne d'hier, fils de Louis Debas, Ecuyer, et d Anne Françoise Legras, son épouse, demeurant rue du Four , le Parain, Nicolas Delaulne, bourgeois , la Marraine, Marie-Colette Echette, v^e^ de Louis Romain Mattra. »

2 Ces renseignements sont fournis par divers états de services, *curriculum vitæ* du general, ecrits de sa main, notamment aux dates des 28 nov 1793 et 18 février 1795

être fut-il encouragé à prendre cette voie par quelques-uns des siens, car il nous apprend lui-même que « dans la famille de son père, ce sont des marins » ; mais il est permis de croire aussi qu'il était quelque peu poussé par l'humeur aventureuse qui caractérisait ceux dont la situation de fortune ou celle de cadet de famille ne pouvait alors pas s'améliorer. La plupart des officiers généraux de la Révolution sortaient de cette condition, ou d'une analogue, et les difficultés de leur jeunesse, en trempant leurs facultés, les préparaient admirablement au rôle qu'ils devaient jouer plus tard.

Mousse à quinze ans, Nicolas Debas devint successivement pilotin et lieutenant. « Il navigua continuellement. écrit-il, dans le port de Southampton en Angleterre, soit à l'Amérique septentrionale, soit dans le Nord, jusqu'en 1774 qu'il est retourné à Paris. »

Les occupations qu'il s'y créa sont assez vagues : « A eté externe chez un notaire, a cultivé la géométrie et s'est perfectionné dans la navigation jusqu'en 1778. » Il est probable, bien qu'il ne le dise pas, qu'il dut cultiver, de pair avec la géométrie, les philosophes du XVIII^e^ siècle, car l'ardeur dont il fit preuve dès les premiers jours de la Révolution s'expliquerait malaisément sans le secours de convictions depuis longtemps arrêtées. A l'étroit dans la société, où sa naissance ne lui laissait guère l'espoir de percer, il saisit avec empressement l'occasion que la guerre de l'Indépendance offrit en 1778 à la jeunesse française de dépenser au dehors son exubérance généreuse. Il reprit son ancien métier, et, ne pouvant compter au nombre des milliers de volontaires que Lafayette enrôla du jour au lendemain, il se mit au service de la Hollande. Pendant trois ans, il navigua en qualité de lieutenant de frégate sur une goëlette hollandaise; en 1781, il fut promu lieutenant de vaisseau avec rang de major d'infanterie ; il remplit ces fonctions jusqu'en 1786, où il quitta le service.

C'est à cette époque qu'il vint se fixer à Annecy. Par suite de quelles circonstances ? On l'ignore. Ses états de services portent cette seule mention : « Depuis 1786 jusqu'en 1789, a cultivé l'architecture navale à Annecy où il s'est marié. »

Les archives de la Société Florimontane possèdent la pièce authentique [1], qui est le consentement donné par Dame Anne-Françoise Legras, veuve Debas, au mariage de son fils « avec telle personne que bon lui semblera ». L'un des témoins de l'acte est Charles-Alexis ALEXANDRE, conseiller du roi, agent de change, banque, commerce et finance à Paris. C'était un ami des Debas de l'Aulne. Il fut parrain du premier-né de Nicolas. On le retrouva, en 1793, commissaire-ordonnateur en chef de l'armée des Alpes, et il use, en faveur de Badelaune, de l'influence qu'il doit à sa haute situation comme à ses talents d'administrateur.

Dans ce même acte, Badelaune a le titre d'officier de la maison militaire du comte d'Artois. C'est un titre purement honorifique, n'impliquant aucune fonction spéciale ; la noblesse, la bourgeoisie même recherchaient les titres de ce genre avec un empressement d'autant plus grand qu'ils se rapportaient à une maison seigneuriale approchant de plus près la maison royale. Un tel titre comportait quelques prérogatives, certaines immunités, des avantages particuliers comme celui du logement dans l'une des résidences de la maison.

Le 12 mars 1787 fut célébré le mariage de noble Nicolas De Bas, écuyer, sire de l'Aulne, avec Françoise-Marguerite Gaud, « fille de deffunt Maître Philippe Gaud, en son vivant notaire royal et procureur au siège mage du Genevois, et de Dlle Françoise Pradier », native bourgeoise d'Annecy.

Allié aux Gaud, aux Pradier, aux Songeon, etc., c'est-à-dire aux notables familles d'Annecy, Debas de-

1 Datée du 21 février 1787.

Savoie Haute) 3.

manda et obtint la bourgeoisie. Le *Registre des délibérations* mentionne le fait à la date du 6 mai 1789. Remise fut faite au requérant des droits de finance, « en tant qu'il fera placer à ses frais quatre pierres en place de celles qui manquent à la closture du Pâquier et conformes aux aultres ».

Mais les événements qui se précipitèrent en France répondirent si pleinement aux aspirations de Badelaune qu'il n'hésita pas à partir pour Paris au commencement de 1790, « quittant — ce sont ses propres expressions. — femme, enfants et biens pour servir la République française ». Son rôle à Paris. pendant les trois ans qu'il y resta [1], fut aussi actif que modeste. Il se consacra à la formation et à l'instruction des compagnies de canonniers des quartiers Saint-Marcel, Saint-Victor et Saint-Jacques, les plus pauvres des faubourgs; ayant débuté comme caporal de grenadiers, il devint lieutenant. capitaine de canonniers, puis capitaine d'artillerie de marine, après avoir passé quelques semaines au 102e régiment d'infanterie comme sous-lieutenant.

Prit-il part à la journée du Dix-Août? Il ne le dit point, mais il signale à ce sujet un fait curieux : ce fut lui qui, faisant fonction d'adjudant-général à la 1re Légion de la garde nationale, fut chargé, le 12 août, de conduire Louis XVI au Temple, où il resta dix jours.

Le 1er septembre, le ministre de la guerre régularisait la situation de Badelaune dans la garde nationale de Paris en le nommant adjudant-général avec rang de lieutenant-colonel, et le chargeant de l'organisation des bataillons de piquiers. Six semaines plus tard, le 12 octobre 1792, Badelaune passait avec son grade à l'armée des Alpes qui allait prendre ses cantonnements. Le lieutenant-général d'Ornac exerçait, par in-

1. Sa femme ne tarda pas à l'y rejoindre; leur troisième enfant y naquit.

térim, le commandement en chef, Montesquiou ayant passé en Suisse et Kellermann ne devant arriver que le 20 décembre.

(A suivre.) Charles PHILIPPE.

HISTORIENS SAVOYARDS

FRANÇOIS RABUT

L'homme dont on vient de lire le nom en tête de cet article est un de ceux qui ont le mieux servi la Savoie. C'est à la Savoie que François Rabut a consacré toutes les forces vives de son esprit. En bon fils il a aimé son pays ; il a mis son orgueil à rechercher ses titres de gloire. Il laisse derrière lui une œuvre importante dont nous voulons consigner le souvenir dans cette revue qui l'a compté parmi ses premiers collaborateurs.

François Rabut est né, le 20 décembre 1819, à Chambéry. Il appartenait à une ancienne famille de la ville. Il fut un élève studieux et distingué. Il choisit le professorat comme carrière : cela lui permit de se livrer à son aise à ses études érudites d'archéologie. Il devint professeur d'histoire au Collège de Chambéry, puis au Lycée d'Agen. Il fut enfin appelé à une chaire plus importante, à celle de Dijon.

C'est dans cette dernière ville qu'il prit sa retraite, une retraite bien méritée : Rabut laisse en effet derrière lui une multitude de travaux, travaux de détail, d'une exactitude minutieuse. Ils pêchent par un peu d'aridité et de sécheresse. Mais n'est-ce pas là un défaut fréquent pour ces travaux d'histoire locale, qui ont pour objet de petits faits sans portée générale et qui valent surtout par la recherche patiente des plus minces événements ? Il faut mentionner d'abord ses *Bulletins bibliographiques de la Savoie ;* celui qui comprend l'année 1856 a

paru dans les premiers volumes publiés par l'Association Florimontane. On y trouve indiqué tout ce qui a été imprimé en Savoie et tout ce qui a été imprimé à l'étranger par des Savoisiens ou sur la Savoie. Ces catalogues ne sont pas d'arides nomenclatures. Ils renferment souvent le résumé du livre indiqué, quelques détails sur les auteurs. Ils peuvent aussi éviter bien des recherches infructueuses et des pertes de temps. Le recueil est fort complet et distribué avec beaucoup de méthode. On peut seulement regretter qu'il n'ait été continué que pendant douze années. La bibliographie est une science un peu sacrifiée : on en plaisante volontiers et il faut un certain courage pour lui consacrer ses loisirs. Et cependant le bibliographe pour mener à bien sa tâche, a besoin d'une patience et d'une tenacité à toute épreuve.

F. Rabut était membre de l'Académie royale de Savoie. On s'en aperçoit bien vite en feuilletant les mémoires de cette savante compagnie. Tout cela ne suffit pas à l'activité du vaillant écrivain. Il voulut fonder une Société spéciale d'histoire et d'archéologie. « Ses efforts, dit très bien M. Mugnier, et ceux de ses amis, MM. Joseph Dessaix et Saillet furent couronnés de succès. En 1865, la *Société savoisienne* prit naissance. Elle publia dès le début de précieux mémoires inédits, des études historiques ou critiques qui furent justement appréciées. Elle tint des réunions à Annecy, à Aix-les-Bains, à Saint-Jean de Maurienne, rehaussées par la présence de savants de premier ordre, tels que MM. Forel, Troyon, Griolet. Ces assises historiques ne contribuèrent pas médiocrement à propager le goût des recherches et des études historiques dans notre pays. »

C'est à cette société, sa création, que Rabut donne ses travaux les plus originaux, travaux qui nous ont révélé beaucoup de documents d'un intérêt de premier

ordre. Rabut a pu consulter sans difficultés les archives de Turin, bonheur que beaucoup d'érudits lui envient. Nous en citons quelques-uns : *Notice sur les Franchises de Savoie. Obituaire des Frères mineurs de Chambéry. Histoire de la commune de Flumet.* Bientôt « il se spécialisa », obéissant ainsi à la grande loi qui dirige toutes les recherches de la science moderne. Il étudia surtout l'histoire économique de la Savoie. Grâce aux nombreux documents qui lui furent fournis par le général Auguste Dufour, François Rabut publia les mémoires suivants : *Les Peintres et la Peinture en Savoie — L'Imprimerie et les Imprimeurs en Savoie — Les Armuriers et les Armes de diverses espèces — Les Orfèvres et les Produits de l'Orfèvrerie — Sigillographie de la Savoie.* Cette histoire des métiers et des artisans est à l'ordre du jour, et nous nous plaisons à entrer pour ainsi dire dans l'intimité de la vie privée de nos ancêtres.

Peut-être pouvons-nous regretter que F. Rabut n'ait pas concentré ses efforts intellectuels sur ce dernier ordre de recherches. Comme les esprits curieux, il s'est un peu disséminé sur des sujets divers. Quoiqu'il en soit, il a accumulé une foule de renseignements précieux : il les a toujours contrôlés avec une conscience parfaite d'érudit. Dans un discours de distribution de prix qu'il prononça à Dijon en 1864, sur « Les Rapports historiques entre la Bourgogne et la Savoie », nous relevons cette phrase qui résume bien son honorable carrière : « Chacun servira d'autant mieux sa grande patrie qu'il restera plus attaché à sa province natale. » On a dit de lui avec raison qu'il avait donné un bon et salutaire exemple. La Savoie ne doit pas l'oublier : on peut inscrire le nom de F. Rabut parmi ceux qui commandent le respect par une vie laborieuse et consacrée à des travaux désintéressés.

J. Corcelle.

ÉTUDE LITTÉRAIRE
SUR LES ŒUVRES POÉTIQUES
DE
J.-P. VEYRAT
(Suite.)

II. — Le style de Veyrat, quoique un peu surchargé et abondant, ne manque pas de naturel ; mais il est loin d'être simple. Le poète, doué d'une riche imagination, exprime sa pensée par une suite presque continue d'images. Ces images feront l'objet d'une étude spéciale ; mais nous pouvons reconnaître dès maintenant que ce flot de métaphores coule de source, qu'on n'y sent ni la contrainte ni l'effort. et que, malgré la complication de l'expression par l'abondance des figures, cette expression reste le plus souvent naturelle. Je n'ai pas relevé un seul exemple du style précieux. L'emphase, à laquelle j'ai noté une tendance dans sa prose, devient tout simplement dans ses vers la tonalité éclatante qui convient aux idées élevées et aux grands sentiments qu'il exprime. Sans doute on rencontre chez lui bien des termes pompeux, bien des mots outrés, bien des images exagérées. Il serait facile de relever un grand nombre d'expressions telles que : abîme, gouffre, tourment, désespoir immense, colossal, infernal. immonde, orageux, éclater, saigner, rugir, etc. ; mais ce n'est pas au style qu'il faut adresser ce reproche de grossissement excessif, c'est à la pensée même, c'est aux sentiments, qui, exaltés, exaspérés, enflés pour ainsi dire par toute une suite de revers, ont communiqué à la forme qui les exprime l'excès même de leur intensité.

Dans ces conditions, on comprend que ni la finesse,

ni la délicatesse, ni l'élégance ne seront les qualités caractéristiques de ce style. Cependant, aux rares instants où l'irritation du poète s'apaise et fait place à une mélancolie plus résignée, il trouve des accents d'une délicatesse pénétrante.

Tel ce vers, où il parle d'une femme qui l'a secouru dans son infortune :

Le malheur la connaît, je la connais aussi. (II, 220.)

et celui-ci, où il dépeint ainsi son père déjà vieux :

Il aime à voir partir les oiseaux qui s'en vont. (I, 24)

Voici encore l'expression délicate d'un sentiment très juste. Je vais subir, dit-il,

L'exil de l'hirondelle, hélas! mais sans retour. (I, 34.)

La subtilité, qui provient en général d'un excès de finesse, ne sera pas non plus un défaut de Veyrat. Cependant, il arrive que les talents très forts, lorsqu'ils recherchent la finesse, vont du premier coup jusqu'à la subtilité. C'est ce qui est arrivé au poète en nommant la Savoie « la mère de nos pères ».

Subtile aussi l'image suivante :

Conserve-lui la paix, cette étoile qui brille
Quand a pâli déjà l'étoile du bonheur. (II, 220.)

Subtile, cette déclaration d'amour :

Je suis ton doux repos, et toi mon doux réveil,
Je suis l'oiseau du ciel, et mon nid est ton âme. (I, 146.)

Mais de tels vers sont trop rares pour constituer un caractère de son talent.

III. — La qualité qui me semble le plus profondément marquer le style de Veyrat, c'est la véhémence. Sans doute il ne manque pas de richesse, bien qu'il ne renouvelle pas assez le trésor de ses expressions et de ses tournures ; souvent il atteint à une grande magnificence, surtout par le moyen des images éclatantes dont il fait usage ; il fait preuve en général d'une rare

énergie, quoiqu'il manque de concision et que la prolixité énerve un peu sa vigueur ; mais il frappe si souvent et si fort, quoique pas toujours très juste, que sur le nombre il y a toujours des coups qui portent. Dans les passages où il consent à être sobre et à élaguer les épithètes insignifiantes et les synonymes inutiles, il arrive à une véritable puissance ; il écrit alors des vers fermes et solides, qui semblent taillés dans le marbre. Tel cet appel au roi :

. . . . . du temps accompli,
Sire, à Dieu, comme à vous, je demande l'oubli. (I, 237.)

Tel ce cri de douleur :

Et le deuil est partout où la femme a conçu. (I, 40.)

Tel ce vers, digne de Corneille et de Rodrigue :

Sire, voici ma plume, elle vaut une épée. (I, 238.)

Telle encore cette belle comparaison :

Pourvu que le vaisseau soit sauvé du naufrage,
Nous, les rameurs d'un jour, s'il faut, nous périrons. (I, 172.)

Mais il est avant tout et toujours véhément. Il roule avec fracas comme un torrent des Alpes. C'est un courant ininterrompu de petites propositions courtes, haletantes, précipitées, entrecoupées d'exclamations brèves, s'épanchant par intervalles en de longues périodes où la douleur et l'indignation du poète s'étalent en larges nappes, tandis que, semblable aux rayons du soleil, qui font étinceler l'écume blanche, un jet d'éblouissantes métaphores les éclaire et les colore de sa réfraction lumineuse, Là encore, notons-le bien, la véhémence n'est pas seulement dans le style. Il est des œuvres poétiques, où se marque une véhémence extraordinaire, dans lesquelles cette qualité réside tout entière dans la forme, et dont les auteurs sont restés fort calmes en écrivant leurs périodes enflammées. Tel n'est point le cas de Veyrat. Son style n'est véhé-

ment que parce que son âme est agitée ; la chaleur et le mouvement que nous sentons dans ses vers viennent des pulsations précipitées de son cœur : c'est la trépidation ardente de son esprit qui communique à sa poésie une telle flamme, et il serait juste d'appliquer à ses œuvres ce que Schumann mourant disait de sa musique : « *Herzblut ist dabei* »: c'est là le sang de mon cœur! Par là Veyrat se rapproche bien plus de Musset que de Lamartine, et c'est pour lui aussi qu'ont été écrits les vers saignants et douloureux de la *Nuit de Mai :*

Les chants désespérés sont les chants les plus beaux
Et j'en sais d'immortels qui sont de purs sanglots...

IV. — A la véhémence du style, il faut ajouter l'ampleur du développement. Sans doute nous ne sommes pas en présence de l'abondance de Lamartine, dont la poésie, semblable à un fleuve immense, roule dans un vaste lit des ondes jamais épuisées; — nous n'y retrouvons pas non plus l'opulence de Hugo, océan où les flots d'images se succèdent dans un flux et un reflux éternels. Mais, à part quelques pièces qui sont de simples esquisses, et où le contour de la pensée est à peine ébauché, on sent couler dans l'œuvre de Veyrat une verve puissante et continue. Sa poésie (qu'on me permette d'insister sur ma comparaison précédente), ressemble au torrent de ses montagnes natales, qui en toute saison roule dans son lit parsemé de rochers ses eaux grondantes. Il aime à ramasser et à grossir en longues périodes le flot de ses pensées, et à le lancer avec une force irrésistible sur le point culminant de son œuvre, où il se brise en gerbes éblouissantes. J'en trouve un exemple frappant dans la quatrième et la cinquième heure de la *Station*, où la vague poétique, enflée pendant les cent cinquante-deux vers de la première pièce, puis retombée sur elle-même, revient, plus haute et plus puissante, déferler, au bout d'un

superbe développement de cent dix vers, sur ce cri sublime de douleur et de résignation :

Qu'ils soient tous pardonnés; pardonne-leur, mon Père!

V. — Terminons par une qualité qui, sensible déjà dans sa prose, l'est bien davantage dans ses vers. Je veux parler de l'harmonie. Le style poétique de Veyrat est très harmonieux ; on y trouve rarement des secousses rythmiques, des rencontres dures, des sonorités désagréables. Il est visible que Lamartine lui a servi de modèle ; mais c'est déjà un grand mérite que d'avoir su le suivre dans cette voie où il est sans rival, et d'avoir pu même l'égaler quelquefois.

Ici une distinction est nécessaire. L'harmonie de Veyrat, comme celle de Lamartine, est une sorte de musique de la poésie, charme et enchantement de l'oreille, mais qui se soucie peu d'appliquer une forme particulière à l'expression de chaque sentiment ou à la peinture de chaque objet. C'est dire qu'on ne trouvera pas chez lui des exemples d'harmonie imitative, non plus que de cette harmonie beaucoup plus complexe qu'on peut nommer l'harmonie expressive, et que certains décadents ont voulu fixer dans une sorte de notation non seulement musicale, mais encore pittoresque, et colorée des articulations et des voyelles. Il est inutile de rechercher soit la place des accents mobiles, soit le rapprochement de certaines sonorités, soit l'emploi de certaines allitérations pour produire un effet voulu [1]. Cet effet existe souvent; mais le poète

1 M. Veiss en cite quelques exemples.

Cœurs de marbre et d'airain au jour de la souffrance (I, 162)
Sans cesse poursuivis d'un sublime tourment. (I, 163)

« Cette repetition des consonances *r* et *s*, ajoute-t-il, produit un effet admirable, et cet autre vers, composé tout entier de monosyllabes (?)

Je sais quels maux sans fin tu traînes à ta suite (I, 292) »

Le vers traîne, lui aussi, et c'est bien là sa beauté. Mais, à mon avis, ce sont là d'heureuses rencontres, et pas du tout un procédé, car, d'un procéde, on abuse toujours, et dans Veyrat, je trouverais en cette matiere defaut plutôt qu'excès

le produit d'instinct, sans règles ni formules. Ne cherchons donc pas à les déterminer ; ce sont là raffinements de décadence et procédés subtils inventés par les versificateurs aux abois pour suppléer à l'inspiration absente.

VI. — Que conclure de tout cela? C'est que, ainsi que nous l'avons déjà fait prévoir, Veyrat n'écrit pas pour écrire, mais pour exprimer sa pensée et livrer passage aux cris de douleur qui l'étouffent. Le style n'est pas le but suprême de ses efforts, et il ne s'en occupe qu'autant qu'il en a besoin pour rendre sa pensée sensible. Il se contente en général de la forme première sous laquelle cette pensée se manifeste. Cela n'est pas suffisant, il faut bien le reconnaître ; car, malgré le dire d'un proverbe célèbre, ce n'est qu'en cherchant le mieux qu'on arrive au bien. Aussi, son style ne vaut pas sa métrique. Cependant, s'il faut lui reprocher de nombreuses impropriétés et une prolixité un peu lâche, nous devons lui reconnaître de précieuses qualités, entre autres la force et la véhémence. Ce sont chez lui des qualités de fond plus encore que de forme ; d'où il apparaît clairement que Veyrat ne s'est pas. comme tant d'autres, improvisé poète par démangeaison d'écrire ; mais, ce qui vaut mieux, c'est sa vocation poétique qui a déterminé son métier d'écrivain.

Chapitre IV. — Etude particulière des figures.

I. — L'expression des idées par le moyen des images étant un des procédés habituels de la poésie, il est bon d'insister un peu sur la nature d'imagination de Veyrat, et de déterminer sur quels objets elle s'exerce de préférence.

Je ne relèverai point ces images banales qui forment le fond commun de toute poésie, et dont les poètes ne sont pas près de pouvoir se passer. Je n'en marquerai

qu'une, que Veyrat affectionne, et dont il abuse ; c'est celle de l'eau sous toutes les formes, sources, fontaines, torrents, fleuves, vagues, flots, mers, océans ! Innombrables sont les vers où revient cette métaphore, et naturellement les aquilons et les orages y jouent un rôle important. Byron n'est pas pour rien dans cette préférence, et c'est le pèlerinage de Childe-Harold qui entraîne Veyrat dans une série de métaphores maritimes, alors qu'il n'a jamais vu la mer. Ainsi, il s'écrie en partant :

> Au souvenir des miens ma trace est plus profonde
> Que le sillage ardent de mon vaisseau sur l'onde. (I, 33.)

Il en est d'autres, si rebattues qu'un poète, même en 1840, aurait dû se les interdire : celle-ci, par exemple :

> . . . . . cet ange aux pensers diaphanes
> Ne brûla point son aile à des plaisirs profanes. (I, 142.)

Parfois, ses métaphores ne sont pas d'une justesse ni d'une cohésion irréprochables. En voici quelques unes. Tu n'as pas eu sur ton chemin, dit-il à une jeune femme

> D'épine qui ne t'ait blessée au fond de l'âme. (I, 41.)
> L'amitié fleurit au banquet de la vie
> Et se fane au ciel du malheur. (I, 88.)

Il cherche, sans le trouver,

> Un mot qui sonde à fond notre puits de malheur. (II. 30.)

Il célèbre en ces termes les plaisirs du voyageur :

> Le sein de la nature à ses yeux se dévoile,
> Il le presse à ses dents..., son flot n'est point amer. (I, 17.)

D'autres images, sans être fausses, sont du moins vagues ou exagérées. Qu'entend-il, en disant que

> Des temps rivaux Rome était le grand seuil ? (II, 213.)

Pourquoi appelle-t-il une larme le « Diamant de l'immortalité ? » (II, 212.)

L'image suivante ne peut guère passer qu'à la faveur de la Bible :

Et Dieu nous fait sentir d'un pied bien irrité
L'éperon du malheur et de l'adversité. (II. 203,)

Celle-ci, quoique dû même goût, est tout à fait bizarre :

. . . . . mes ennemis
Agrafaient sur mes reins de leur lourde ironie
Le manteau de l'insulte et de la calomnie. (II. 193)

En voici une autre qui rappelle les plus subtils *concetti* que jamais poète italianisant se soit permis en France :

Les pleurs des opprimés n'éteindront pas les flammes
Qui dévorent là-bas leurs champs et leurs foyers. (II, 123.)

Enfin, car il faut se borner, cette dernière, unique heureusement, donne un exemple du plus pur galimatias.

Ah ! périsse la main qui put dans ses outrages.
Frapper ce vieux témoin de la gloire et des âges.
Et qui fit proférer aux hommes stupéfaits
Le cri d'horreur : les morts ne dorment plus en paix!
Quand au front d'un vivant, comme un dard de colère
Elle frappe en sifflant qu'elle est du frère au frère ! (II, 242)

II. — Mais, c'est là l'exception ; la liste complète des images répréhensibles ne serait pas bien longue. Car Veyrat a l'imagination juste, il voit net, et se représente avec force. Né dans les montagnes, ce sont elles qui lui fournissent ses plus belles images, et là, vraiment, je n'ai que l'embarras du choix. J'en donnerai un exemple qui nous montrera en même temps avec quelle habileté le poète sait prolonger une métaphore, et la transformer en un symbole ou une allégorie.

Semblable au voyageur que conduisait Virgile. etc. (I, 107.)

Voici un exemple encore plus caractéristique de l'aisance avec laquelle il manie les images. Il veut faire à sa sœur la confession de sa vie ; mais, ajoute-t-il

Lorsque vous saurez quel puits sans fond la vie, etc. (I. 99.)

Parmi les images suggérées par les montagnes, il faut noter celle de l'aigle, qui lui a inspiré une belle page sur le poète méconnu et raillé de la foule.

Brise ton front royal aux barreaux de ta cage, etc. (I, 197.)

III. — Il est une figure que les romantiques ont chérie et cultivée par dessus toutes les autres, l'antithèse. Veyrat, à l'exemple de Lamartine, en use peu. On en trouve quelques-unes assurément ; mais elles viennent de l'opposition même des pensées, et sont rarement un vain cliquetis de mots. Voici une série d'antithèses, ou plutôt d'oppositions infiniment délicates, quoique un peu subtiles, qu'il place dans la bouche d'une jeune fille amoureuse :

Je suis le flot limpide, et toi son doux murmure,
Ma pensée est au fond de ton cœur ; tes accents
L'élèvent vers le ciel en hymnes ravissants !
Ton âme est une source où la mienne se verse :
Je suis la fleur, et toi le doux vent qui la berce...
Je suis ton doux repos, et toi mon doux réveil...
Je suis l'oiseau du ciel et mon nid est ton âme... (I, 146.)

Le procédé apparaît un peu ici ; mais c'est le seul passage peut-être où il soit visible. Je n'en citerai plus qu'une, qui forme la plus belle page de l'œuvre entière ; le poète, exaspéré par les persécutions de ses ennemis, s'apprête à les maudire :

Pour le mal qu'ils m'ont fait, et qu'ils m'ont souhaité,
Qu'ils soient tous... pardonnés. (II, 207.)

On le voit, il n'y a rien dans cette opposition sincère et émouvante, qui rappelle le froid artifice de l'antithèse ordinaire. C'est à peine si on peut lui appliquer ce nom.

IV. — Il est une autre figure, que certains traités nomment alliance de mots, et qui consiste à rapprocher dans une même fonction grammaticale deux objets, l'un moral, l'autre physique.

Veyrat l'a employée plusieurs fois avec bonheur. En voici deux exemples :

Tous mes amis sont morts dans ce pèlerinage,
Tombés dans le cercueil. hélas ! ou dans l'oubli ! (I. 9.)

Il ne me restait plus, dit-il encore,

. . . que cette pauvre femme
Dont j'ai bu le lait et l'amour. (II. 182.)

V. — Un procédé brillant, mais trop artificiel que les auteurs anciens, et surtout les rhéteurs latins ont souvent employé, est le développement par les semblables ou les contraires, Tous les romantiques en ont usé et abusé. Félicitons Veyrat de n'y avoir pas sacrifié trop souvent, car c'est rhétorique toute pure.

Il faut borner cette étude, que l'on pourrait prolonger à l'infini ; d'ailleurs, nous aurons occasion de revenir sur ce sujet, quand nous étudierons les influences littéraires qu'a subies le poète ; mais nous n'aurons plus affaire alors qu'à des traductions ou à des imitations.

Chapitre V. — Sentiment de la nature ; description des objets extérieurs.

I. — La nature extérieure, si dédaignée par le XVII^e^ siècle, si mal comprise par le XVIII^e^, a fini au XIX^e^ par conquérir dans la littérature une grande place, que certaines écoles lui ont même faite un peu exagérée.

Veyrat sur ce point n'est qu'à moitié de son époque. Ce qu'il aime, ce n'est pas la nature proprement dite, ce sont les beautés naturelles de son pays ; il ne les aime que parce qu'elles sont une partie intégrante de sa patrie, et il y est d'autant plus attaché qu'il en a été plus longtemps éloigné. Sa tendresse pour la nature est donc formée en grande partie de son amour pour la Savoie, et elle en est inséparable. Aussi, voyez avec quel charme il en évoque le souvenir.

Terre de mes aieux, ravissante contrée.
Reine aux flancs de granit, de ton peuple adorée,
Qui portes ton front pur plus haut que l'aquilon,
Et reposes tes pieds dans les fleurs du vallon ! (I, 217.)

II. — Mais ce n'est que le sentiment de la nature ; en voici la description :

Viens t'asseoir avec moi sur la roche prochaine,
Près du rivage en fleurs qu'ombrage le vieux chêne,
O mon père : la nuit a fatigué mes yeux ;
L'aurore au voile d'or se lève dans les cieux ;
L'alouette en chantant plane sur la colline,
Le rossignol prélude à sa chanson divine,
Et le martin-pêcheur sur le flot lisse et pur
Déploie en se jouant ses deux ailes d'azur. (II. 239.)

Quelle précision pittoresque dans ce vers qui nous montre une côte

Où l'amandier fleurit sous la neige au printemps. (II, 15.)

et dans ceux-ci où il nomme l'abeille,

Fille des coteaux verts que blanchit l'aubépine.
Amante des parfums, ouvrière aux bras d'or ! (II, 15.)

Il garde de son pays des souvenirs nets, il les revêt d'une forme simple, mais expressive :

J'irai m'asseoir encor sur les hautes falaises,
Au flanc des rochers nus, à l'ombre des mélèzes,
D'où l'on voit à ses pieds les aigles tournoyer ;
Sous la charmille sombre où la brise murmure,
Au bord de la fontaine où bouillonne une eau pure,
Au seuil de la maison qu'ombrage un vieux noyer. (I. 242.)

Voici une description plus complète, et qui présente de beaux vers :

Sous les flancs du Grenier dont la terrible crête, etc. (I, 142.)

Souvent un seul trait, bien choisi, lui suffit pour mettre l'objet sous les yeux, soit qu'il nous dépeigne

... Un couvent, penché sur un abîme,..... (I, 134.)
Posé comme un nid d'aigle au penchant du rocher. (I. 26.)

soit qu'il nous montre

Sur un sol noir, battu par les flots. désolé,
Le vieux cloître gisant. sombre et démantelé. (II, 241.)

soit qu'il fasse apparaître devant nous

Les vitraux noirs sillonnés par l'éclair. (II, 229.)

ou la chapelle illuminée par les feux du couchant :

Le soleil. achevant sa course triomphale
Avait illuminé la vitre occidentale ;
Son large rayon d'or, sur les vitraux glissant,
Dans la pourpre et l'azur se teignaient en passant;
Ou. comme un dard de feu tombé de la coupole,
Au front de la statue allumait l'auréole,
Et plongeant ses reflets sous l'arche du milieu,
De lumière et de gloire inondait le saint lieu. (II, 68.)

Mais quelque nombreuses que soient ces descriptions, faites le plus souvent d'une touche rapide, d'une épithète pittoresque jetée en passant, Veyrat n'est pas du tout un poète descriptif. Le côté moral de la nature le frappe plus que le côté matériel. Ce qu'il recherche dans la description, ce n'est pas un prétexte à la peinture même des objets, mais un moyen d'évoquer les émotions et les souvenirs que ces objets renferment.

III. — Cependant, la *Station poétique* contient quelques passages plus purement descriptifs. Tel ce coucher de soleil dans la chapelle, que nous venons de citer. Nous avons noté déjà l'évolution marquée par ce poème ; cette transformation, cette extériorisation de la description, suit le même mouvement, le poète va s'étudier à peindre les objets extérieurs indépendamment de ses émotions personnelles et sans vouloir y chercher ses propres souvenirs. Ce n'est encore qu'une tendance, mais elle est nettement marquée. Le temps seul lui a manqué pour faire passer cette bonne intention de la puissance à l'acte.

Savoie (Haute) 3.

Chapitre VI. — Influences littéraires subies par Veyrat.

I. — *La Bible.* — Depuis sa conversion, le poète incline aux idées religieuses ; il s'habitue à rapporter à Dieu toutes ses impressions, et pour exprimer les pensées que lui suggère son nouvel état d'âme, il emprunte naturellement son langage au livre qui a, avec le plus d'éclat et le plus d'énergie, chanté les louanges du Seigneur ; je veux dire la Bible. L'influence de ce livre est si manifeste dans ses vers, qu'il suffit d'ouvrir une page au hasard, pour en rencontrer quelque exemple. L'Hymne des aïeux n'est qu'un long tissu d'expressions et d'images bibliques. On pourrait en rapprocher au moins les deux tiers de passages tirés des livres saints, et le reste est si bien conçu dans ce même esprit que le tout forme un ensemble harmonieux où n'éclate aucune dissonance. Les Malédictions sur l'Univers sont une traduction très énergique et très colorée des prophéties enflammées d'Isaïe. Mais ce n'est pas seulement dans les morceaux spécialement imités de la Bible que règne un souffle biblique. L'esprit du poète, fortement imprégné de cette grandiose poésie, fait tout naturellement entrer ses idées et ses sentiments dans ce moule d'où ils ressortent souvent avec l'éclat et la solidité du bronze. Je n'en citerai que deux ou trois exemples :

> Quoi ! dit-il au Seigneur,
> Tu ne puiseras dans ton puits de colère
> Que pour moi seul ! (II, 205.)
> La misère est ma sœur, et le malheur mon père (I, 231.)
> Il est un Dieu qui sait où la perle demeure,
> L'asile où dans les pleurs veille l'épouse, et l'heure
> Où descendra le bien-aimé. (I, 44.)

Notons encore ce procédé, cher aussi à Lamartine, qui consiste à faire précéder une proposition indépendante de la conjonction *et*, procédé qui, à peu

de frais, donne au style une couleur archaïque et biblique.

II. — *L'Antiquité classique.* — Veyrat avait fait de bonnes études classiques ; il en a gardé quelques souvenirs, et tiré quelques belles comparaisons. Telles les strophes par lesquelles débute la *Station poétique,* où il rappelle Phémius célébrant les exploits d'Ulysse, et faisant couler les larmes de Pénélope. L'*Odyssée* lui donnera encore l'occasion d'opposer le chien d'Harold, qui oublie son maître et le mordra peut-être demain, au sien qui malgré l'exil lui restera fidèle.

Ce sont encore des souvenirs de l'*Odyssée* qui l'obsèdent en cette nuit de fièvre et d'hallucination où, rentrant dans la maison paternelle, il croit voir son père mort, et l'interpelle en ces termes :

> Vieux Laerte, es-tu là ? (I, 253.)

L'obsession est si forte, il a tellement revêtu le personnage d'Ulysse qu'il se croit transporté à Ithaque et qu'il demande à celui qu'il pense revoir :

> Depuis combien de temps regardes-tu la mer ! (I, 153.)

et lui rappelle que sa mère lui enseignait

> La prière et la crainte des dieux. (I, 254.)

L'antiquité lui fournit encore quelques images remarquables. Il admire dans les moines des

> Titans audacieux pour ravir le ciel même ;
> Ils entassent les monts dans la lutte suprême.
> Le rocher de l'amour sur celui de la foi. (II, 27.)

Il ne veut comme Philoctète

> Rien qu'un antre au désert où panser sa blessure. (II, 191.)

Il nomme l'enfer « le funèbre rivage » et jette en ces termes l'anathème aux femmes,

> Comme nous du limon, femmes, vous êtes nées !
> Pour féconder vos cœurs, nul bras audacieux
> N'a dérobé le feu qui brûle dans les cieux.

Les dieux n'ont pas pour vous, sur la roche écartée,
Attaché le vautour aux flancs de Prométhée. (I, 117.)

Citons encore ces vers sur Rome, où les métaphores classiques sont bien à leur place :

Janus y vit encor, et du bûcher antique
Sort le divin Phénix, l'aile dans l'avenir. (II, 214.)

Mais, comparée à l'influence de la Bible, celle de l'art classique est insignifiante. Je ne veux pas dire que ses études lui aient été inutiles ; mais elle n'ont contribué qu'à la formation générale de son esprit, sans manifester leur influence dans tel détail particulier. Notons, à l'honneur du goût de Veyrat, qu'il s'est complètement abstenu de la mythologie, dont l'emploi aurait été, dans son œuvre toute catholique, un non-sens absolu.

III. — *Littératures étrangères.* — 1° Nous avons eu déjà l'occasion de le remarquer, Veyrat professe la plus grande admiration pour Dante et pour Byron. Ces deux poètes ont profondément influé sur son talent poétique ; car il avait avec eux d'intimes affinités. Dante, c'est l'exilé de la patrie terrestre, Byron, c'est le « grand banni du céleste jardin. » Or Veyrat a été l'un et l'autre, le proscrit de la patrie et le banni de la religion.

Nombreux sont les passages où l'influence de Dante est manifeste ; la plupart ont trait à son exil. Il se plaint que Dieu ne lui ait donné qu'

Un seul fruit pour *sa* soif, amer et plein de cendre,
Le seuil de l'étranger à gravir et descendre. (I, 34.)

que de lamentations sur les rigueurs de l'exil !

Heureux qui n'a jamais secoué ses sandales
Sur l'escalier d'autrui ! (I, 233.)
Combien il est dur d'entrer chez l'étranger,
Et combien son froment est amer à manger ! (I, 233.)
Le pain de l'esclavage est plein d'un sel amer. (II. 107.)

Quand il se sent entraîné vers le doute par les premières désillusions de la vie, il s'écrie :

Et ce fut le premier cercle de mon enfer. (I, 105.)

Comme Dante enfin, il va frapper à la porte d'un monastère, et comme lui il demande : La paix !

2° Si Dante est à Veyrat ce que Virgile est à Dante, Byron est son dieu humain. Si Dieu n'existait pas, l'homme devrait être byronien, ou ne pas être. Ou l'extrême charité, ou l'extrême mépris ; ou toute la foi, ou toute la négation ; il n'y a pas de milieu pour l'esprit exalté et la logique exaspérée du poète. Toute la pièce à Childe-Harold, si importante, n'est qu'une réponse à la philosophie sceptique du poète anglais. Et dans combien d'autres passages le nom de Byron, ou celui de Harold revient sous sa plume, toujours avec une secrète sympathie ; il le plaint d'un mal dont il a lui-même souffert, et jamais il ne maudit ce génie fatal et malfaisant qui s'est perdu lui-même avant de perdre les autres,

Ce Job de la pensée, ce grand désespéré. (I, 197.)

3° Notons encore trois auteurs étrangers qui lui ont inspiré chacun une comparaison ou un développement.

L'histoire de Camoëns lui a fourni la Dédicace de la *Coupe de l'Exil ;* mais ce n'est pas là une influence littéraire.

A Gœthe, il a pris, pour la première pièce de la *Station poétique*, la fameuse interrogation de la chanson de Mignon, dans les années d'apprentissage de Wilhelm Meister : « Connais-tu le pays ? » .

A Klopstock, le pieux auteur de la *Messiade*, il a emprunté le touchant épisode d'Abaddona, l'ange du Repentir, auquel il se compare dans son Epître au Roi [1].

1. Enfin la fameuse ballade du poete allemand Bürger lui a inspiré une belle strophe dans l *Evocation* qui termine la premiere journee de la *Station poétique*. Le « Cavalier au coursier noir » entraîne tous les mortels à la mort avec la même rapidité qu'il emporta Lénore Hurrah ! les morts vont vite !

IV. — *Le Romantisme.* — 1° L'influence de Byron peut déjà être comptée pour une influence romantique. L'empreinte de son génie est profondément gravée dans la poésie française de 1820 à 1840. Les peintures énergiques et colorées qu'il fait des tourments de son âme et des beautés de la nature, ont séduit les poètes de cette époque, et les ont entraînés à imiter ses descriptions éclatantes, et à suivre ou à réfuter son incrédulité désespérée.

Sous son influence et grâce à bien d'autres causes qu'il ne convient pas de rapporter ici, le romantisme se développe rapidement, apportant dans la littérature trois sentiments principaux, dont l'expression devait faire le fond de toute la poésie de cette époque. C'est l'aspiration vers l'infini, le doute rêveur ou philosophique, et la communion de l'âme avec la nature. Ces trois sentiments, Veyrat les possède, surtout les deux premiers, au plus haut degré, et ils contribuent à produire en lui cet état de douce inquiétude que nos aïeux regardaient comme une maladie, et dont nous avons fait le signe et le privilège des esprits élevés, la mélancolie.

2° Veyrat, qui, au point de vue chronologique, n'arrive qu'en seconde ligne dans cette grande bataille de l'art que les romantiques livraient aux classiques, a suivi, sans arrière-pensée de combat ni de triomphe, les grands poètes qui conduisaient à l'assaut du passé les bandes enthousiastes et chevelues des écrivains de l'avenir. Nous avons noté déjà l'influence que Châteaubriand avait exercée sur sa prose. Cette influence n'est pas sensible dans ses vers ; elle ne l'est du moins qu'à travers les poètes qui avaient eux-mêmes suivi l'auteur de *René* et du *Génie du Christianisme* dans les voies nouvelles qu'il ouvrait. — De Vigny, ce primitif du romantisme, n'a pas frappé Veyrat ; rien n'est plus éloigné de sa passion véhémente et spontanée que la

discrétion précise et réfléchie de celui que Sainte-Beuve enfermait dans une tour d'ivoire.

3° Mais voici le poète qui révolutionne le siècle, apporte à la poésie la bonne parole, et devient le modèle et l'idéal de Veyrat. C'est Lamartine. Il y a, dans cette empreinte profonde que le poète bourguignon fit sur le poète savoisien, il y a plus que de l'admiration et de l'imitation ; il y a affinité de nature et de talent, et je suis persuadé que, dans la plupart des passages qui peuvent se rapprocher, il n'y a pas souvenir, ni même réminiscence, il y a simplement rencontre. Quoi qu'il en soit, notons leurs principaux points de ressemblance.

L'analogie de la forme est étonnante ; ou dirait leurs vers coulés dans le même moule, c'est la même manière de s'exprimer à l'aide de termes trop généraux et de synonymes trop abondants ; c'est la même méthode de développer par une série d'images, empruntées à ce que la nature présente de plus superficiellement agréable et de plus banalement intelligible. C'est la même harmonie d'une sonorité délicieuse, mais qui finit par devenir un peu monotone.

A ces ressemblances de forme il faut joindre de nombreuses analogies pour le fond.

Ils se rencontrent tous deux dans l'aspiration de l'âme vers Dieu. Les autres romantiques n'ont d'élan que vers un vague infini. Le Dieu de Lamartine, et surtout le Dieu de Veyrat est plus précis et plus orthodoxe. L'idée de Dieu est aussi plus dominante chez Veyrat, qui lui rapporte tout, même l'amour. Chez celui-ci, c'est la religion, qui, modelant l'esprit du poète, impose sa forme à la poésie ; chez celui-là, c'est la poésie qui se manifeste par des effusions religieuses [1]. Par suite de cette tendance commune, ils em-

1 Par cette sincérité des tendances religieuses, je rapprocherais plus volontiers Veyrat de l'école romantique allemande que de la nôtre. Chez nous, il n'y eut

pruntent souvent leur langage aux livres saints, et on trouve dans leurs ouvrages de nombreux exemples du style biblique. Tous les deux répugnent à l'incrédulité du siècle, et réfutent les doctrines matérialistes, Lamartine, dans sa méditation sur l'Homme, adressée à Byron, Veyrat, dans son épître à Childe-Harold, qui est aussi Byron.

L'amour et le regret du pays natal leur ont inspiré des développements analogues. Plusieurs pièces de *La Coupe de l'Exil, Les Lares, Le Départ, Le Retour,* proviennent de la même inspiration qui dicte à Lamartine *Milly* et *Retour au Pays natal.*

La peinture que Veyrat, dans sa *Rêverie aux Bords des Fleuves étrangers,* fait de l'autorité pastorale de son père, rappelle de très près les vers où Lamartine apostrophe la maison paternelle.

> Seuil antique, où mon père, adoré comme un roi,
> Comptait ses gras troupeaux rentrant du pâturage,
> Ouvrez vous, ouvrez-vous, c'est moi ! *(Harmonies)*

Le même mouvement, d'ailleurs si naturel, se retrouve dans *Le Retour* :

> Asiles où mon cœur vint chercher sa défense.
> Ouvrez-vous, ouvrez-vous, portes de mon enfance ! (I, 248.)

(A suivre.) Georges Martin.

---

guere qu'une question de forme, comparable plutôt au mouvement poetique de la Renaissance Nos romantiques ne sont que des royalistes et des feodaux de circonstance et d attitude, des chrétiens sans christianisme, ou n'en ayant eu, comme Châteaubriand et Lamartine, que le genie Ils remontent à Ronsard et a Shakespeare, tandis que les allemands invoquent Luther De Schlegel à Brentano, de Tieck aux deux Stolberg, à d'Arnim, à Novalis, tous sont de vrais croyants, et pour eux le moyen âge a sa raison d être Il s'agit de se reconstituer comme nation au sortir des guerres du premier empire, et d'organiser à l aide du passé un refuge pour le present.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

(DONS ET ÉCHANGES)

Journal de saint François de Sales durant son épiscopat, 1602-1622.

Il y a quelques années, M. Gonthier publiait un livre sur la mission de saint François de Sales en Chablais, livre d'une exactitude rigoureuse, d'une saine et prudente érudition. Il vient de donner une suite à ce travail sous ce titre : *Journal de saint François de Sales durant son épiscopat, 1602-1622*. C'est une œuvre sérieuse où rien n'est sacrifié à la vaine rhétorique et au développement des idées et des faits. M. Gonthier a condensé dans sa publication le plus de faits et de dates possible. Dans son nouveau volume qui compte 336 pages, il serait bien difficile de retrancher une ligne, de rayer un mot. On dirait que l'auteur a pris une sorte de malin plaisir à entasser sous une forme toujours claire, parfois trop sèche, une multitude de renseignements inédits sur le plus célèbre évêque de Genève.

Nous ne pouvons songer à résumer cette biographie rédigée sous forme d'éphémérides. L'auteur a utilisé des documents inédits d'une rare valeur : les archives de l'évêché, où l'on trouve toutes les ordinations faites par le saint avec les institutions et ordonnances qu'il a signées, le procès-verbal des visites du diocèse dans les années 1605-1607, les registres paroissiaux d'Annecy et de Thorens, les nombreuses lettres publiées en partie dans ces dernières années. « Cela nous a permis, dit M. Gonthier, de compléter grandement Charles-Auguste de Sales *(Vie du B. François de Sales evesque et prince de Genève)* et les autres biographes, de les rectifier souvent, de corriger même plus d'une fois les

dates assignées aux lettres du saint ». Peut-être y a-t-il quelques lacunes dans le *Journal*, mais elles sont volontaires. Lorsqu'un fait n'a pas paru suffisamment prouvé à M. Gonthier ou qu'il en ignorait la date, il l'a passé sous silence.

Au début du livre, nous assistons à l'entrée solennelle du nouvel évêque d'Annecy. En voici la très sommaire description : « 14 décembre 1602. il prit la route de cette ville, escorté d'une foule de gens de marque. Arrivé à l'entrée du Faubourg de Bœuf, il entra dans la chapelle de Notre-Dame de Pitié (emplacement de l'octroi actuel) dont il avait été lui-même le recteur, se revêtit des ornements pontificaux, reçut les compliments de bienvenue des syndics et conseillers de la Chambre des comptes, enfin il pénétra dans la ville sous un dais, porté par les syndics, précédé de tous les corps religieux de la cité, aux acclamations de tout le peuple. Après avoir adoré le Saint-Sacrement dans l'église Saint-François qui servait de cathédrale, il écouta une fort belle harangue, prononcée par le chanoine Nouvellet, et bénit l'assistance. » Dès le début de son épiscopat, il discipline son clergé et lui inspire de sages résolutions. Il enjoint à ses curés, dans son ordonnance d'octobre 1603, d'aller en habit décent et honnête, de couleur noire, avec leur grande robe et bonnet carré, de porter la couronne et barbe convenable à leur qualité, de faire résidence, d'enseigner chaque dimanche le catéchisme de Bellarmin, de renouveler chaque mois la sainte réserve : il leur est défendu de fréquenter les marchés, les jeux et les tavernes de leurs paroisses, d'aller à la chasse avec arquebuse et levrier ; le tout sous de fortes peines (p. 24).

Ce qui nous étonne le plus dans saint François, c'est son extraordinaire activité : en parcourant son journal, on le voit toujours en mouvement, montant en chaire, écrivant, voyageant ; on a vraiment peine à le suivre.

« Il visitait chaque jour une paroisse, quelquefois deux ou trois, donnant la confirmation, préchant tous les jours, sinon deux fois le jour, faisant le catéchisme aux enfants et recevant au tribunal de la pénitence tous ceux qui voulaient s'adresser à lui. Il travaillait aussi à rétablir la bonne conduite et la paix dans les familles, à bien régler les pasteurs, etc. » Le 26 novembre 1605, il regagne Annecy « après avoir, nous dit-il, battu les champs six semaines durant, sans s'arrêter en un lieu, sinon au plus une demi-journée, n'ayant pas même eu le loisir de repenser à lui-même, si ce n'est à cheval ou en quelques réveils de nuit. « Cependant je ne fus jamais plus fort. Toutes les croix que j'avais prévues à l'abord n'ont été que des oliviers et des palmiers. » La fatigue vint cependant un jour et l'infatigable évêque exprime le vif désir qu'il avait de se retirer dans le petit ermitage de Saint-Germain, au-dessus de Talloires. Il aurait eu le temps dans cette maison solitaire d'écrire ce grand livre dans lequel il devait démontrer la vérité des principaux points de la doctrine chrétienne. Un jour qu'il visitait ce lieu isolé, il s'écriait dans un élan sincère : « O Dieu, que ne sommes-nous pour ne plus partir de ce lieu, voici une retraite toute propre à bien servir Dieu avec notre plume : les conceptions descendraient et pleuvraient dru et menu ainsi que les neiges y tombent en hiver. » Mais il ne quitta pas son poste et mit jusqu'à la fin de sa vie, en action, cette belle maxime qu'il a formulée ainsi : « Nous autres évêques nous ne devons jamais nous refuser à personne, si nous voulons faire notre devoir. »

Nous avons cité quelques-uns des faits qui nous ont frappé dans le *Journal* : nous pourrions en allonger sans peine la liste. Mais nous préférons renvoyer le lecteur au livre lui-même. On doit le lire avec attention pour en bien pénétrer la substance. M. Gonthier semble prendre soin à ne point mettre en trop vive lumière

ses documents inédits. Il se borne à les glisser dans la trame de son récit avec une modestie vraiment trop rare.

J. CORCELLE.

*
* *

Les Voirons.

Le petit livre de M. l'abbé Gonthier, intitulé *Les Voirons autrefois et aujourd'hui*, est d'abord un guide fidèle pour le touriste et ensuite une précieuse contribution à l'histoire religieuse de la Savoie.

Le touriste y trouvera la description d'une région pittoresque de ce département de la Haute-Savoie qui, à lui seul, vaut presque la Suisse, et où la mode capricieuse enverra bientôt d'innombrables voyageurs. La montagne des Voirons ou d'*Evoêron*, comme disent les paysans du Chablais, est au dire du spirituel Francis Wey, une merveille véritable. « On y trouve un point de vue comparable au panorama du Righi, le bien-être de Baden avec les ombrages de Fontainebleau, le tout à de telles conditions que cette hospitalité peut séduire non seulement les nababs du siècle, mais encore les gens tentés de faire des économies. » Et ce panorama est si vaste qu'on a pu dire sans exagération que du haut de la montagne le regard s'étend sans obstacle, aux quatre points cardinaux, sur un horizon qui, dans la carte du monde, tiendrait la place d'un royaume.

Mais la partie descriptive n'est peut-être pas la plus importante de l'ouvrage. Dans les « Voirons d'autrefois », nous trouvons un ensemble de renseignements historiques inédits, d'un vif intérêt et d'une très grande variété. M. Gonthier nous a narré l'histoire de l'ermitage dont les ruines se dressent encore sur les pentes des Voirons. Cet ermitage a été pendant de longs siècles occupé par de pieux anachorètes. A côté de la demeure des solitaires s'élevait une chapelle. Sur le maître-autel de l'église trônait une de ces vierges noires que les croisés avaient rapportées de l'Orient et que les habi-

tants invoquaient avec confiance. Chaque année, le 2 juillet, une grande procession était organisée et les fidèles venaient en foule au sanctuaire vénéré.

Les ermites n'obéissaient à aucune règle. vivant selon leur fantaisie, « changeant quand il leur en prenait envie ». Saint François de Sales, qui mit tant d'ordre dans son diocèse, leur imposa une constitution afin qu'ils ne courussent plus tant de çà et de là. L'article relatif au costume est fort curieux. « Pour costume ils auront une soutane de drap blanc battant sur les talons, un manteau façon rochet, descendant jusqu'à mi-jambe, et sur le manteau un camail avec le capuce rond. Ils pourront avoir une chemise et porteront des souliers, parce que, sur la montagne, les hivers sont très rigoureux et les montées et descentes très fâcheuses. »

L'Ermitage eut des vicissitudes diverses. Les huguenots de Berne l'avaient détruit de fond en comble : il fut reconstruit et redevint le lieu de rendez-vous de nombreux fidèles : puis il eut à souffrir de désordres dont le livre de M. Gonthier nous donne l'histoire. Les anachorètes oublièrent la discipline que leur avait imposée l'évêque de Genève. Une catastrophe mit fin à cette décadence morale. L'Ermitage et la chapelle disparurent dans un incendie. « Le feu avait pris dans le galetas où se trouvait entassée une énorme quantité de *tavaillons*. En peu de temps il dévora toute la toiture du monastère, atteignit l'église dont la sacristie seule fut épargnée et fondit même les cloches. » La chapelle fut restaurée en 1865 et vous pourrez en voir, dans le livre que nous analysons, la photogravure. Vous y lirez aussi des notes érudites et des chartes curieuses extraites des archives de l'évêché d'Annecy. C'est plus qu'il n'en faut pour donner aux *Voirons* un grand intérêt et pour montrer que son auteur y a mis toute sa conscience d'érudit irréprochable. J. Corcelle.

*
* *

Annales de la Soc. d'émulation de l'Ain, oct. 1893. — J. Brossard : *Glossaire des mots de basse latinité* (suite) ; à noter les mots : fay, *fagus* ; la Fretaz, *firmitas* ; *gietum* : couloir pour descendre le bois au flanc d'une montagne ; *molarium* ; terrain élevé, butte ; *nantus* : ruisseau ; *plotum* : tronc de bois, base de croix, de gibet ; *poypia, poya* : élévation naturelle ou factice ; *quadruvium,* Carrouge.

Bull. de la Soc. d'études des Hautes-Alpes, 1894, I. — J. Roman : *La Traversée des Alpes par Annibal ;* analyse le livre du colonel Hennebert, ouvrage manqué parce que l'auteur n'a travaillé que sur les cartes.

Bull. de la Soc. d'histoire et d'archéol. de Genève, 1894, t. I, liv. III. — Th. Claparède : *L'Etablissement de la Réforme dans les Campagnes genevoises* ; la propagation de la Réforme a été plus lente qu'on ne croit à cause des rivalités entre Berne et Genève, du grand nombre de prêtres réfractaires et de la pénurie des pasteurs. — C.-A. Vidart : *Deux Documents relatifs au rétablissement du Catholicisme dans le pays de Gex au XVI^e^ siècle* ; l'un d'eux, en partie connu et daté de 1662, rappelle le rôle actif joué par J. d'Arenthon, évêque d'Annecy, dans la conversion des protestants. — J. Mayor : *Fragm. d'Archéol. genevoise ;* 1° décrit une trouvaille d'objets de bronze, épée, haches à ailerons, etc., dans la démolition du quartier de l'Ile ; 2° signale la ruine de l'inscrip. de G. Bolomier, chancelier de Savoie, rue Verdaine ; 3° mentionne les deux insc. gallo-romaines de Ville-la-Grand et essaie de restituer la seconde.

Bull. de la Soc. botanique de Lyon, 1893, II. — J. Briquet : *Trois Plantes nouvelles trouvées dans le Chablais* ; il s'agit de : *Rhododendron ferrugineum, Rhod. hirsutum* et *Linnœa borealis.*

Bull. de la Soc. d'hist. nat. de la Savoie, 1893, I. — Revil : *Les Lacs de la Savoie.* — Kilian et Revil : *Excursion géologique en Tarentaise.*

Cyclamen. n° 14. — M. Boymond : *François Rabut ; sa bibliographie* ; ce savant a collaboré en outre au *Bull. de l'Assoc. Flor.* et à la *Rev. sav.* de 1856 à 1863, de 1865 à 1869 ; en 1873 et en 1877.

Mémoires et doc. de l'Académie chablaisienne, t. VI. — A. Duplan : *Hist. de la ville d'Evian par noble François Prévost* (1623), 2e p. — Fr. Valfrid : *Première Tentative des Luzernois* (Vaudois) *pour entrer dans la prov. du Chablais en 1688.* — L.-E. Piccard : *Deux Chartes inédites sur le Prieuré de Bellevaux.*

Miscellanea di storia italiana, t. XXXI, 1894. — E. Colombo : *Yolanda, duchessa di Savoia* (1465-1478), étude hist. avec des doc. inéd. — J.-A. Duc : *A quelle date est mort saint Bernard de Menthon ?* En 1081, 1° parce qu'en 968, date admise comme celle de la fondation de l'hospice, les défilés des Alpes étaient encore occupés par les Sarrazins ; 2° parce que le monastère n'a pu être antérieur à l'abbaye de St-Pierre du Mont-Joux, ni coexister avec elle ; or les chartes la mentionnent encore en 1011, etc.; 3° parce que les guerres qui désolèrent le Valais en reculèrent l'achèvement complet jusqu'en 1049 ; 4° parce qu'enfin les plus anciennes vies de saint Bernard mentionnent l'entrevue du saint à Pavie avec Henri IV couronné en 1056. — Dott. C. Manfroni : *Ginevra, Berna e Carlo Emanuele I,* 1589-1592, con nov. doc. della collez. Taggiasco.

Opuscule. — J.-F. Gonthier : *Les Voirons, autrefois et aujourd'hui* ; hist. de l'ermitage et descrip. de la montagne ; Annecy, Abry, 1893, pet. in-8° ; x-78 p.

Revue Suisse de numismatique, 1893 ; 5 et 6. — Dr A. Ladé : *Le Trésor du Pas de l'Echelle* ; desc. avec pl. des deniers de l'év. Frédéric ; l'auteur croit que le trésor a été caché dans la première moitié du XIIe siècle

et démontre qu'au XI^e^ siècle, dans la région du Léman, on taillait les deniers à raison de 288 à la livre *(libra antiqua)*. C. M.

Société physique et d'hist. nat. de Genève, X, 1893. — D'après MM. Duparc et Mrazec, les schistes cristallins du Mont-Blanc sont définitivement des micachistes acidifiés et transformés en sch. granulitisés, sch. protoginisés, faux gneiss, protogines gneiss et schistes lenticulaires, par injection des roches éruptives du massif.

M. Chaix dit que les crevasses des lapiaz du désert de Platet ne sont pas toutes explicables par l'action dissolvante de l'eau. Il existe sur l'étendue du lapiaz (urgonien, nummulitique, flysch) plusieurs systèmes de fentes maîtresses orientées différemment dans les diverses régions et non dirigées suivant la ligne de plus grande pente.

Le même auteur constate que le lac de Flaine près d'Arâches n'a aucun affluent ni émissaire visible en été. L'eau lui arrive d'en haut par une grotte verticale qui traverse la paroi méridionale de la vallée ; elle circule sous les talus déboulés du bord sud.

M. Gosse indique un nouveau gisement de fossiles végétaux mêlés avec des agglomérations d'argile nummulitique au Petit-Salève, près de l'entrée du Viaison dans l'Arve au niveau de cette dernière.

MM. Delebecque énonce le résultat de ses recherches sur les eaux du Rhône et de la Dranse du Chablais ; Duparc et Ritter font une communication sur une formation quaternaire d'éboulis en voie de consolidation sur le flanc N.-O. du Salève entre le pas de l'Echelle et la Grande-Gorge. M. L.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux

1934-94. — Annecy. Imprimerie de F. Abry.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 2 mai 1894.

PRÉSIDENCE DE M. DUCIS, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, dont la rédaction est adoptée.

Le Secrétaire présente de la part de M. Depollier pour le Musée des lettres-patentes signées de Victor-Amédée à la date de 1786 : et un diplôme d'enfant spirituel délivré en 1762 par les capucins de Thonon. Le même fait don pour la collection de trois monnaies romaines en bronze provenant des Fins. L'une est remarquable par sa netteté et sa belle patine ; elle est à l'effigie de Marc-Aurèle.

M. Grivaz fait don au Musée de deux parchemins munis de leurs sceaux. L'un est un diplôme de docteur en théologie délivré à François Lachenal par l'Université d'Avignon en 1738 ; l'autre est un certificat de bourgeoisie accordé au même par les syndics d'Annecy en 1692.

M. Constantin communique à la Société de la part de M. Rassat, instituteur à Gruffy, le dessin d'un fragment d'inscription romaine portant les lettres CIN que l'on peut rapporter au 1er siècle de notre ère.

M. Marteaux lit la suite de son travail sur les noms de lieux en *-acus* dans la Haute-Savoie.

M. Corcelle présente de la part de M. Victor Yzeux, propriétaire du château de Vens, près Seyssel, une inscription romaine trouvée dans un champ voisin du château. Ce fragment épigraphique est destiné au

Savoie (Haute). 3.

Musée lapidaire d'Annecy. Des félicitations et remercîments sont votés par la Société à l'auteur de cette intelligente libéralité. Il est à souhaiter que l'exemple donné par M. Yzeux soit suivi. Tel document, qui isolé dans une maison particulière reste inutile, sera mis en valeur dans une collection publique. Il peut alors être comparé et former une contribution précieuse aux études historiques.

Le Même fait une communication sur les nombreuses antiquités romaines trouvées à Vens, Congeon, Albigny, Seyssel, Anglefort, ainsi que sur l'atelier de poteries romaines découvert à Don en Valromey.

M. Corcelle offre au musée des échantillons divers de poteries provenant de cette fabrique : fragments d'amphore, de dolium, de vaisselle usuelle, ainsi qu'une photographie représentant une amphore complète trouvée à Don.

M. Le Roux montre deux moulages offerts par le musée des antiquités nationales de Saint-Germain : 1° une grande lame d'épée en bronze de l'époque morgienne, qui est probablement un simulacre, un objet rituel et non une arme usuelle, provenant de Plougrescant (Côtes-du-Nord) ; 2° une pointe solutréenne en feuille de laurier trouvée à Volgu (Saône-et-Loire), un des plus beaux spécimens connus de l'industrie paléolithique.

Sur la proposition de M. l'archiviste Serand, la Société décide de modifier le prix des collections de la *Revue savoisienne* de la manière suivante :

Bulletin de l'Association Florimontane, quatre volumes, petit in-8° (1851-1859). — Il ne reste que des volumes dépareillés. — Un volume, 2 fr.; un numéro séparé, 0 fr. 25 ou 0 fr. 50, suivant le nombre des pages.

Revue Savoisienne, de 1860 à 1884 inclusivement (volumes de 100 à 144 pages in-4°). — Un volume broché, 2 fr.; un numéro séparé, 0 fr. 15.

Revue Savoisienne, de 1885 à 1890 inclusivement (volumes

grand in-8° de 300 à 400 pages) — Un volume broché. 4 fr. ; un numéro séparé, 0 fr. 50.

Revue Savoisienne, années 1891, 1892 et suivantes. — Un volume. 6 fr.; un numéro séparé. 1 fr. ou 1 fr. 50 suivant le nombre de pages.

Collection de la **Revue Savoisienne,** de 1860 à 1890 inclusivement, composée de 31 volumes brochés (25 in-4° et 6 grand in-8°), 70 francs.

Collection de 1860 à 1893 inclusivement, composée de 34 volumes brochés, 90 francs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à sept heures moins un quart.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 6 juin 1894.

PRÉSIDENCE DE M. DUNANT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à cinq heures.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

Dépouillement de la correspondance. — Le XIIIe Congrès des sociétés savantes de la Savoie se tiendra à Aiguebelle les 6, 7 et 8 août. Les présidents des sociétés sont priés d'adresser la liste des adhésions et communications avant le 30 juin prochain.

M. Ducis se fait inscrire pour représenter la Société Florimontane à ce Congrès. Il lira un mémoire sur le royaume de Cottius.

M. Mugnier fait don à la bibliothèque de la Société d'une brochure sur la mission du cardinal Maurice de Savoie à la cour de France de 1618 à 1619, pour le mariage de Victor-Amédée, roi de Piémont.

M. Corcelle dépose sur le bureau, deux brochures dont il est l'auteur : *Les Lacs du département de l'Ain* et *Le Trésor des Fins*.

M. Marteaux lit la suite de son travail sur les noms de lieu en-*acus* dans la Haute-Savoie. Il donne à ce sujet une explication intéressante sur l'origine du nom de Bluffy.

M. Serand offre au Musée de la part de M. L. Bétrix, lieutenant d'infanterie de marine, une boîte, sorte de cantine, prise en juillet 1892 dans une embuscade contre les pirates tonkinois, au village de Lang-Quan (Yen-Thé, Tonkin). Le possesseur était un Pho-quan de la bande de Ba-Phuc.

M. Le Roux annonce qu'il fait actuellement des démarches pour obtenir de M. le maire de Gruffy la cession de huit chapiteaux romans représentant des figures humaines et des têtes d'animaux, qui proviennent de l'ancienne église de cette commune.

M. Pissard donne communication d'une pièce relatant la présence de cygnes conservés sur le lac d'Annecy, au commencement du XVIII^e^ siècle. En voici un extrait :

MANDAT DE PAIEMENT.

. . . . . .

De plus Galliard (serviteur de ville) a esté envoyé porter des ordres par les paroisses, nommé veyrier menthon talloire dausard duin S'-jorie et ce pour la defance des signe qui estion seur le lac d'Annessy envoyé par ordre de Monsieur Conte Sindic.

Les nobles scindics d'Annessy

Ordonnons au s^r^ Estienne Rossillion trésorier moderne de Ville, de délivrer. . . . . .

et encore douse florins a Bernard Gaillard pour avoir été faire le tour du (lac) porter les ordres de Monsieur le Commandant pour empescher que l'on ne tue les cignes qui étaient dans le lac.

. . . . . .

Annessy ce dernier avril 1716.

Signé : Ribiollet, Morfn et Comte. syndics.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures et demie.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

LE PALAIS DE L'ISLE A ANNECY

(Suite et fin)

Après la restitution de la Savoie au duc Emmanuel-Philibert, en 1559, son cousin Jacques de Savoie-Nemours avait continué à servir la France. En 1563, il avait le gouvernement du Mâconnais, du Lyonnais, du Dauphiné, de l'Auvergne. Il aurait voulu avoir sa part indépendante des restitutions faites par la France. Il se trouvait à l'étroit dans son comté de Genevois, et surtout humilié d'être le vassal de celui contre lequel il avait combattu dans la guerre précédente. Il ne cessait de réclamer des pensions de son suzerain.

Emmanuel-Philibert, pour le rattacher à sa dynastie et contrebalancer le prestige du titre de duc de Nemours, que lui avait donné François Ier, érigea son comté de Genevois en duché par édit du 31 décembre 1564, et lui accorda successivement diverses pensions. L'acte fut entériné au souverain Sénat de Savoie, le 20 février 1565 et le lendemain à la souveraine Chambre des comptes à Chambéry.

Le 26 février, noble Catherin Pobel, premier président du Sénat, et spécialement député par le duc de Savoie, vint proclamer solennellement l'édit et mettre en possession du nouveau duché le prince apanagé, en présence du Conseil présidial, de la Chambre des comptes, du Juge mage, et de tous les fonctionnaires de la judicature réunis à la Maison forte de l'Isle.

Le même jour et dans la même cérémonie le représentant du duc de Savoie avait promulgué l'extension de juridiction du Conseil présidial du Genevois et autres privilèges, tous reconnus par le Sénat, et en avait saisi publiquement les intéressés.

Il y avait alors comme président du Conseil judi-

ciaire M. Christophe d'Angeville, seigneur du vidomat des Bornes, Jean-Martin de la Court (Veyrier), présidait la Chambre des comptes ; Jacques Lambert était juge mage ; Dominique d'Aussens, capitaine du château ; Claude Baptendier. avocat fiscal, etc.

Le prince avait tout intérêt à réunir en un seul palais de justice toute la hiérarchie judiciaire. C'était un décor pour sa nouvelle dignité et même pour la magistrature, qui s'affranchissait ainsi des conditions précaires d'albergement, pour siéger dans un bâtiment princier.

Il est fort possible que, même avant la cessation des travaux de l'atelier monétaire, et surtout après la création de la *Domus exterior* dont nous avons parlé plus haut, la jugerie ordinaire du Genevois ait siégé à la Maison forte de l'Isle, et même la judicature mage. Car, nous voyons François Soffred, juge mage, tenir ses séances à cette Maison à la salle basse, en 1398. C'est là que résidait aussi le *serviens generalis comitatus,* le sergent général du comté, qui était au service du châtelain.

Mais, il y eut quelques changements à l'arrivée de la Maison de Savoie dès 1401. Mgr Savin de Florano, évêque de Maurienne, l'homme de confiance d'Amédée VIII, fut chargé de réorganiser les services publics du comté de Genevois, de faire réparer les châteaux du domaine, etc.

Aussi, en 1408, le même François Soffred tient ses audiences dans la maison de Jean et des héritiers de François de Verboux, rue Sarvière, sur la rive gauche du Thioux, *in logia bassa,* rez-de-chaussée.

En 1449 la *Curia judicature gebennensis solet teneri* dans la maison de Jean de Saint-Sixt, sur la porte du Sépulcre. C'était la judicature ordinaire.

La Chambre des comptes, de laquelle relevait en partie la comptabilité de l'atelier monétaire, a pu avoir

aussi son siège dans la même Maison forte de l'Isle. Mais en 1482 nous la trouvons établie dans la maison de Jean de Chabod, seigneur de Lescherène, à la rue de l'Isle.

Après l'incendie de Rumilly, le 14 juin 1514, le Conseil judiciaire avait dû quitter cette ville pour s'installer à Annecy. Ce fut dans la maison Guyrod sur la rive droite du Thioux dans la rue de la Hâle. On y reconnaissait encore, il y a quelques années, la salle d'audience au rez-de-chaussée, la salle du conseil, celle du greffe, et à côté le cabinet voûté où se conservaient les archives. Du côté de la rivière une pièce était destinée aux épreuves de la question, avec les restes de suspension, qui avaient été utilisés plus tard à des usages domestiques, lorsqu'un notaire vint occuper l'appartement.

Il était temps de réunir tous les bureaux dans la Maison forte de l'Isle, et de lui rendre ainsi sa destination primitive. C'était entrer dans les vues du souverain et des ordres du Sénat de Savoie, qui avait défendu aux juges de rendre la justice dans leurs maisons ni ailleurs qu'au siège officiel, *loco majorum*. (Arrêts de 1565, 1573, etc.)

La ville d'Annecy acquérait un certain relief, en devenant capitale d'un duché. Il ne paraît pas toutefois qu'elle ait fait aucune démonstration, écrasée qu'elle était alors par des dépenses considérables pour se défendre contre la peste, au point d'être obligée d'imposer une *esgance* à tous les possesseurs de biens.

Quant au nouveau duc de Genevois, son ambition était loin d'être satisfaite. Le duc de Savoie lui avait accordé le droit d'exploitation des mines d'or et d'argent, puis le droit d'affranchissement dans son apanage en 1571, et tout cela, malgré l'opposition qu'y mettaient les deux cours souveraines de Chambéry. Rien ne contentait Jacques, duc de Genevois et Nemours.

L'année suivante Emmanuel-Philibert lui donna le titre de marquis de Saint-Sorlin (Bugey) dont il avait déjà les revenus, et ce en échange du marquisat de Faverges, dont les revenus avaient passé de Louise de Savoie, vicomtesse de Martigues, à Marguerite de Savoie, femme d'Antoine de Luxembourg. Il réserva le titre de ce marquisat pour Louis Millet, qui lui avait rendu de grands services pendant la guerre contre François Ier. Ce fidèle devait aussi avoir l'œil sur les menées de la petite cour d'Annecy. Et l'apanagé ne le comprit que trop.

Le duc de Savoie venait d'étendre sa souveraineté sur quelques fiefs importants aux environs de Gênes et de Nice, par lesquels il tenait la clef des Apennins. Il avait fait échange avec quelques fiefs du Bugey, qui auraient bien convenu à son cousin, Jacques de Genevois-Nemours. Celui-ci n'y tint plus. Il résolut de se créer un Etat indépendant sur les deux rives du Rhône avec Genève pour capitale.

Le premier centre de ses opérations devait être les terres et les fortifications alors très étendues du château de Brens, appartenant à François de Sales, père du saint, lequel refusa énergiquement de se prêter à cette entreprise, attendu que son fief relevait du duc de Savoie. On sait, en effet, que la Maison de Savoie n'a jamais aliéné ni donné en apanage le Chablais, qui autrefois s'étendait jusqu'au-delà de Saint-Maurice, parce que c'était le chemin de ronde de ses Etats du nord, par le Grand-Saint-Bernard.

Avisé par son vassal, le duc de Savoie fit rappeler son cousin au devoir par le gouverneur de Savoie et le président du Sénat, appela à la cour comme otage Charles-Emmanuel de Genevois, fils de Jacques. et pour surveiller les visées de l'insurgé, il créa le marquisat de Saint-Rambert en faveur d'Amédée, bâtard de Savoie. C'était en 1576.

Emmanuel-Philibert vint lui-même en Savoie l'année suivante, fit prêter serment de fidélité à son héritier présomptif, Charles-Emmanuel, prince de Piémont, par toutes les autorités du duché.

En face de ces mesures énergiques, le duc de Genevois dut se contenter de son apanage et de sa capitale, et tourner son activité à la nouvelle installation de ses tribunaux. On eut à faire quelques dépenses pour l'appropriation de chaque étage à sa destination. Les prix d'adjudication se trouvent en partie dans les actes des notaires Favre et Fernex de 1579 à 1580, passés en la place de la Maison forte de l'Isle. Il y est question de réparer les murs contre l'eau du Thioux, les fenêtres, les crottes, dont quelques-unes devaient servir de cachots, d'autres de dépôt des minutaires de notaires, non vendus et réunis à la Chambre des Comptes.

On dut surtout y placer les armoiries du suzerain, Emmanuel-Philibert, qu'on peut encore y reconnaître sur la façade d'entrée au rez-de-chaussée. Nous les donnons ici pour en faciliter l'intelligence aux visiteurs. Jusqu'alors les princes de Savoie portaient de gueules à la croix d'argent. Emmanuel-Philibert est le premier qui ait composé un blason basé sur les origines prétendues de Saxe et sur les premiers duchés possédés par sa famille, Chablais et Aoste, avec l'écu de Savoie sur le tout.

Ecartelé au 1 et 4 de gueules au cheval effrayé et contourné d'argent qui est de Westphalie, parti et fascé d'or et de sable de 8 pièces au Crancelin de Sinople péri en bande brochant sur le tout, qui est de basse Saxe, enté en pointe en forme de triangle d'argent à trois bouterolles d'épée de gueules 2 et 1, qui est d'Angrie; au 2me quartier, d'argent semé de billettes à un lion de sable, qui est du duché de Chablais ; au 3me de sable au lion d'argent armé et lampassé de gueules,

qui est du duché d'Aoste, sur le tout de gueules à la croix pleine d'argent, qui est de Savoie.

Sous cette armoirie était la porte d'entrée du Palais. Elle correspondait à l'escalier de la tour pour monter aux différents étages et ouvrait également un passage à la cour intérieure. A côté se trouvait la loge du concierge, dont on reconnaît aussi l'arcade. Elles paraissent basses, parce que cette cour extérieure a été exhaussée. On y trouve trois pavés superposés. Le mur de clôture est moderne.

La judicature mage reprit ou garda le rez-de-chaussée. Deux pièces servaient de prisons. Un cachot obscur, tout à côté, pouvait servir aux exécutions lorsqu'elles n'avaient plus lieu aux fourches patibulaires élevées sur un triangle de terrain à l'extrémité du territoire de la ville vers Brogny.

Vers la pointe *est* de l'Isle se trouvait un oratoire triangulaire, bien orienté selon les prescriptions canoniques, et que l'on faisait remonter comme oratoire privé à Hélène de Luxembourg. Nous n'avons pas de document précis. Mais le caractère de la petite tourelle posée sur console, et qui lui donnait jour avec deux autres ouvertures, semble appuyer cette donnée. Elle fut réparée alors, car les hauts tribunaux avaient généralement une chapelle. L'espace d'environ 100 mètres carrés, qui la sépare du gros corps de bâtiment, servait de place à la magistrature. Elle est pourvue d'une fontaine.

Le premier étage fut destiné au Conseil judiciaire. On y reconnaît facilement encore la salle d'audience, la salle de délibération, le vestiaire et le cabinet de l'huissier.

On retrouve les mêmes pièces correspondantes au second étage affecté à la Chambre des Comptes. Une pièce voûtée dans une aile parallèle contenait quatre crochets de suspension pour la question ou la pendaison.

Un escalier tournant desservait ces étages jusqu'aux combles, réservés autrefois aux ouvriers mineurs ou au personnel domestique des familles princières qui y ont séjourné.

Le Palais de l'Isle dépendant immédiatement du Château, on y arrivait de la rampe du Château par un pont de pierre accessible aux voitures. D'après les titres des Archives, il a été réparé à plusieurs reprises.

Le public avait une autre entrée par la rue de la Halle ou la rue Grenette sur un pont de bois très étroit. On y montait de dehors par des gradins et on redescendait dans l'intérieur. Les procureurs en provoquaient encore la réparation en 1750.

Entre ces deux ponts et la pointe occidentale de l'Isle, armée d'une tourelle, il y avait une place ombragée de quelques arbres, et tout autour sur les murs d'enceinte de l'Isle on avait construit des cabinets d'études pour les procureurs au service des intéressés dans les questions de police et de jugerie qui se traitaient là.

Avec l'installation définitive des cours judiciaire et financière, on dut ajouter encore d'autres cabinets pour les procureurs qui saisissaient ainsi leur clientèle sur place. A côté de la porte d'entrée chaque cabane avait une ouverture en arcade sur la place et une *banche* où se traitaient les affaires, le public se tenant dehors sous l'auvent ou s'abritant sous les arbres.

C'est là que les notaires passaient des procures, des accords après jugement ou des actes de conciliations ménagées quelquefois par les juges eux-mêmes, ainsi qu'on le voit par les minutaires de notaires.

Construites par le propriétaire de l'Isle, soit le prince apanagé, elles étaient albergées au profit du domaine, en moyenne 60 à 200 florins par an chacune. Il y en avait sept au côté nord et six seulement au sud, à cause de la largeur de la grande porte d'entrée.

La qualité et l'importance de ces tribunaux réunis là, la somme des affaires qui s'y traitaient lui valurent la qualification de *Palais de l'Isle.* Nous ne l'avons pas remarqué avant le commencement du XVII^e^ siècle, et l'ancien nom de Maison forte de l'Isle s'est maintenue encore assez longtemps dans les actes publics.

Le prestige que le célèbre Antoine Favre a répandu sur la première magistrature d'Annecy, l'activité qu'il imprima au mouvement judiciaire, les lumières dont il éclaira l'administration de la justice pendant les quatorze ans qu'il résida dans cette ville, ne furent peut-être pas étrangers à l'illustration de cette maison pour lui faire échanger son nom principal de *Maison Forte* en celui de *Palais de Justice.*

Antoine Favre, sénateur, dès 1587, fut nommé président du Conseil judiciaire du Genevois, le 24 décembre 1596 — et premier président du souverain Sénat de Savoie, le 20 juin 1610. C'est pendant ce séjour à Annecy qu'il composa les *Cent Décades des erreurs des praticiens*, les *Rationnelles*, la *Jurisprudence papinienne* et surtout le célèbre *Code fabrien*, qui devint l'oracle de la magistrature en Europe [1].

François I^er^, en 1539, et Emmanuel-Philibert, en 1560, avaient imposé l'usage de la langue française au barreau. Les consultes et les débats judiciaires du XVI^e^ siècle sont pétris de mots latins grotesquement francisés, formant un jargon à part et inintelligible au public. La prédication, quoique plus française, était criblée de citations latines et grecques, que les auditeurs n'entendaient pas mieux.

Ces pratiques défectueuses inspirèrent au président Favre et à l'évêque de Genève une œuvre : la correction du langage usuel dans les rapports sociaux. Déjà saint François de Sales avait commencé son université de la Sainte-Maison de Thonon. Annecy dut avoir son *Aca-*

1. AVET, *Eloge historique d'Antoine Favre*, p 28, 36.

démie Florimontane avec séance toutes les semaines pour provoquer un travail incessant vers ce but [1].

Elle fut fondée, en 1607, dans la maison qu'Antoine Favre habitait, et qu'il acheta des héritiers de Mgr Galois de Regard en janvier 1608, et dont, à son retour à Chambéry en 1610, il laissa l'usage de la moitié au saint évêque, qui continua à y présider les séances académiques.

Antoine Favre avait succédé à Charles de Rochette dans la présidence du Conseil. Il eut pour successeurs Jean-François de Buttet, Charles-Emmanuel du Coudrey, Réné Favre de la Valbonne, son fils, et Alexandre Joly d'Alléry.

Sous la présidence de Réné de la Valbonne, pendant la peste qui décima Annecy en 1629 et 1630, le Conseil présidial siégea d'abord à Brogny. puis au château de Duingt.

Le Conseil souverain de Savoie, qui avait remplacé le Sénat sous Louis XIII, vint siéger à Aix, puis à Rumilly, chassé de partout par la peste, et enfin à Annecy, où le fléau avait diminué. Il tenait ses séances dans la maison de Chavannes sur le pont Morens [2].

Pendant l'inondation d'Annecy en janvier 1651, les tribunaux purent siéger au Palais de l'Isle. Le Conseil présidial se réunissait chez Réné Favre de la Valbonne [3].

*
* *

Cette organisation judiciaire, qui donnait du mouvement et du relief à la ville d'Annecy, ne pouvait plus survivre à l'apanage qui en était la base.

Après la mort de Charles-Emmanuel, fils de Jacques et d'Anne d'Est, en 1595, sans enfants, son frère Henri,

1 *Anne d Este*, p. 31.
2. *Revue savoisienne*, 1873, p. 67.
3 *Ibid*., 1875, p 73

mort en 1632, avait eu d'Anne de Lorraine Louis mort en 1641 sans postérité, Charles-Amédée, 1652, et Henri le 14 janvier 1659. Ce dernier n'eut point d'enfants de Marie d'Orléans Longueville. Charles Amédée n'avait laissé d'Elisabeth de Vendôme que deux filles Marie-Jeanne-Baptiste et Marie-Françoise-Elisabeth. La succession féodale, instituée le 14 août 1514 en faveur de Philippe de Savoie, se trouvait éteinte. Après 145 ans, l'apanage retournait de droit à la branche aînée, qui régnait à Turin.

Avant d'en finir avec cette famille, rappelons que Marie-Jeanne-Baptiste épousa, en 1664, Charles-Emmanuel II, duc de Savoie, veuf de Françoise-Magdelaine d'Orléans, et que Marie-Françoise-Elisabeth, promise à Alphonse II roi de Portugal, en 1666, épousa son successeur Pierre II, en 1668.

Elles n'avaient pu garder que le fief de Nemours, que Charlotte d'Orléans avait apporté à son mari Philippe de Savoie en 1528. Il n'y avait pas de famille de Nemours. C'était un fief volant que les rois de France donnaient à leurs parents ou amis [1]. Nous n'avons pas à nous en occuper, puisqu'il était situé à l'extrémité de la forêt *Nemoris* de Fontainebleau, et n'avait aucun rapport avec Annecy, malgré les *dire* d'un auteur moderne [2]. Elles le vendirent, en 1666, à Louis XIV, qui en apanagea son frère Philippe d'Orléans.

Le dernier duc apanagé du Genevois était décédé le 14 janvier 1659. Ce fut une douloureuse nouvelle pour Annecy, qui allait perdre son Conseil présidial, auquel on appelait de toutes les judicatures du Genevois, Faucigny, Beaufort, etc., et le séjour d'une cour, qui donnait un décor au pays.

Jean-Louis Michel de Challes, président du Sénat,

1. *Revue savoisienne*, 1877, p. 90, 1884, p 13. — *Le Saint-Suaire à Annecy et la naissance de saint François de Sales*, 2e partie, p 40.

2. *Souvenirs hist d Annecy*, p 60 — *Le Chapitre de St Pierre de Genève*, p 206, 220.

reçut ordre d'opérer cette rentrée. Le 10 juin 1659, il se rendit à Annecy, accompagné du procureur général, d'un sénateur et d'un huissier. Tous les membres du Conseil judiciaire, de la Chambre des comptes, les juge mage et autres juges ordinaires, les avocats et procureurs fiscaux étaient réunis au Palais de l'Isle.

La députation du Sénat était en grand costume. Le procureur général prononça son réquisitoire sur la cessation de l'apanage et sa rentrée au domaine de la couronne. Ensuite le président de Challes déclara solennellement que tous les revenus du feu duc, comme apanagé, se trouvant réunis à la couronne de Savoie, le Conseil judiciaire et la Chambre des comptes de Genevois étaient supprimés. Il installa à nouveau le juge mage et les autres officiers de justice, au nom du duc de Savoie, reçut leur serment, emporta les sceaux et registres des cours supprimées [1], sauf les archives anciennes et les minutaires de notaires de la Chambre des comptes.

Cette suppression causa un grave préjudice à la ville, où cessèrent d'affluer les plaideurs et les fonctionnaires de tout le ressort de l'apanage. Le départ du président, de ses deux collatéraux, du procureur fiscal, du greffier, du président, du trésorier, du receveur, des auditeurs des comptes et autres officiers fit également un vide considérable dans la petite cité. Le commerce s'en ressentit gravement. Le peuple se plaignit hautement.

Le conseil de ville pensa que le mariage de la survivante des derniers apanagés avec le duc de Savoie, 1664, était une bonne occasion pour réclamer. Et de fait, en considération de sa nouvelle épouse, qui avait habité Annecy autrefois du vivant de son père Charles Amédée, Charles Emmanuel II allait faire droit à leur demande. Mais la souveraine Chambre des comptes de

1 Burnier, *Histoire du Sénat*, I p 355

Savoie y mit tant d'opposition que l'affaire fut renvoyée. Le duc mourut le 12 juin 1675.

On attendit après les premiers mois de veuvage pour s'adresser de nouveau à la régente et tutrice de Victor-Amédée II. Pour elle, le Genevois était son ancienne patrie. Afin d'écarter l'opposition que pouvaient lui faire les deux Chambres du Sénat et des comptes, elle eut soin de bien motiver sa décision. « Depuis que le conseil présidial de la ville d'Annessy a esté supprimé, elle s'est si fort affoiblie et dépeuplée qu'elle ne conserve que le nom plustost que l'apparence d'une ville, qui est pourtant la seconde en l'orde de celles de delà les Monts, et capitale du Genevois, et de plus grand abord des estrangers, que la grande dévotion qu'on a à saint François de Sales attire de toutes parts. » Par patentes du 10 décembre 1675, elle rétablit donc le Conseil présidial pour l'ancien ressort du Genevois, du Faucigny et de Beaufort, avec quatre collatéraux, et selon tous les statuts et privilèges antérieurs. « Lequel continuera de siéger et faire les fonctions dans le palais ordinaire appelé de l'Isle dans nostre dite ville d'Annessy [1]. »

Le 31 juillet 1676, elle nomma président Charles Ducloz, collatéraux Jean-François de Montpiton, Pierre Ribiollet, Jean-Baptiste Dumonal et Pierre Danthon, puis les secrétaires et huissiers.

Il ne fut pas question de la Chambre des comptes, dont l'institution avait été spécialement au service de la famille apanagée, et dont les archives rentraient au Domaine.

La tutelle, prolongée au-delà du terme légal, avait enfin cessé en 1680. Victor-Amédée II avait saisi les rênes du gouvernement avec une vigueur nécessitée par les circonstances. Il n'avait vu dans le rétablissement du Conseil présidial qu'un acte de complaisance

1. Dubois, *Raccolta*, III. — Bailly, *Recueil, etc.*, p 403

de sa mère en faveur des anciens sujets de l'apanage. C'était une charge pour le trésor, surtout avec deux collatéraux de plus qu'autrefois. Par égard pour sa mère, il ne toucha pas au Conseil présidial. Mais profitant d'un léger conflit de juridiction [1], il supprima la judicature mage, et en attribua la charge au Conseil en lui laissant deux greffiers pour les deux séries de causes. C'était au 1 avril 1681 [2].

Louis XIV n'ayant pu l'assouplir à son ambition, fit envahir la Savoie, en 1690. Le 17 août, le marquis de Saint-Ruth entrait par la porte Perrière et le marquis de Vins par la porte de Bœuf avec 7,000 hommes cavalerie, infanterie, artillerie, sans aucune résistance en l'absence de garnison [3]. Ils causèrent un incendie à Annecy, en 1691. Le pays fut épuisé par le passage continuel des troupes jusqu'au 6 octobre 1696, que la garnison française évacua le château, ensuite du traité de Turin, du 29 août [4].

Après la paix de Ryswik, Victor-Amédée passa à Annecy le 25 septembre 1698 [5]. Il n'avait pas rétabli la Chambre des comptes. Car, après son édit du 7 mai 1701 sur les modifications de la tenue des Tabellions, la ville d'Annecy demandait au Conseil présidial l'usage d'une pièce laissée libre au Palais de l'Isle, pour y loger les protocoles du Tabellion, 21 juillet 1703. Or, le même jour ce corps recourait à la Cour de Turin pour des mesures à prendre aux bâtiments du Palais de l'Isle et des Boucheries en l'Isle, autour desquels les eaux enchevêtrées de bois ne pouvaient s'écouler pendant l'inondation d'Annecy dès le mois de juin [6]. D'autres épreuves allaient suivre.

1 Registres des deliberations de la ville
2. BAILLY, *Recueil des Edits*, p 501
3 *Mémoire de Dom Luc de Lucinges, (Acad. de Savoie, 3e série, XII)*
4, *Revue savoisienne*, 1872, p 86-93 — *Occupations, neutralité militaire, etc.* p 24
5. *Mémoires de Dom Luc de Lucinges*, p 60.
6 Registres consulaires

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE SOCIÉTÉS SAVANTES 1882 IMPRIMÉS
Savoie (Haute). 3.

N'ayant pu faire saisir Victor-Amédée II après avoir désarmé ses troupes dans un guet-à-pens [1], Louis XIV fit de nouveau envahir la Savoie. Après un siège de quelques jours, le 14 décembre 1703, de Marcilly força la porte de Bœuf. M. de Vallière canonnait encore la porte de Sainte-Claire, lorsque Mgr de Bernex affronta les boulets de canon pour aller empêcher le pillage de la ville, auquel les soldats s'attendaient [2]. Cette occupation dura dix ans, pendant lesquels il fallut subir toutes les déprédations, surtout en 1709 [3].

En 1711 une grande inondation ajouta aux épreuves de la ville. Le Palais de l'Isle était inabordable par l'amoncellement des matériaux portés par les eaux. On désertait la ville. La capitation et les réquisitions devenaient impossibles. La magistrature déploya une grande énergie, comme en 1696, pour empêcher des réactions sanglantes contre la soldatesque française.

* * *

Après dix ans de souffrances, le traité d'Utrecht, du 11 avril 1713, avait rendu à Victor-Amédée II la Savoie et d'autres provinces et y avait ajouté la couronne royale de Sicile avec l'éventualité de celle de l'Espagne, malgré Louis XIV. Toute cette guerre avait affaibli les finances de l'Etat. Il fallait pourvoir aux frais d'installation royale à Palerme. Entre autres économies figurait la suppression du Conseil présidial du Genevois. La ville d'Annecy fit agir à la Cour tout ce qu'elle avait d'amis à Turin. Mgr Gabriel de Rossillon de Bernex était bien en cour, car il venait de refuser l'archevêché de Tarentaise. Il sollicita également pour les intérêts de sa ville épiscopale. M. de Disonche y eut la meilleure part 4.

1 C'était pour la seconde fois. (*Académie de Savoie*, 4e série, III, p. 18-94.)
2. Registres consulaires. — Boudet, *Vie de Mgr de Bernex*, p 183.
3. *Revue savoisienne*, 1873, p. 2
4 Archives de la famille Nouvellet, vol. B, p 408, etc.

Enfin, le 20 septembre 1713, Amédée-Philibert Machet, doyen de la collégiale de Notre-Dame de Liesse, put écrire de Turin où il se trouvait pour le procès avec les Barnabites, que le roi avait promis de conserver le tribunal de judicature mage et la trésorerie, en assignant au premier une juridiction jusqu'au cours de l'Arve par la suppression des judicatures du Faucigny et de Saint-Julien. En partant pour la Sicile, Victor-Amédée II écrivit à la ville d'Annecy qu'il laissait comme lieutenant général de ses Etats son fils le prince de Piémont, 24 septembre 1713 [1].

Mais, ce n'est qu'en novembre 1713 que parut daté de Palerme l'édit de suppression du Conseil présidial de Genevois, des judicatures de Faucigny et de Saint-Julien, et le rétablissement de la judicature mage d'Annecy aux dépens des deux autres [2]. Loin de sa mère et armé du titre de roi, cette fois effectif, il avait osé faire le coup d'Etat qui pouvait la blesser.

Quant aux judicatures supprimées, le Sénat de Savoie obtint leur rétablissement dans l'intérêt des localités.

Les réformes ne s'arrêtèrent pas là. La Chambre des Comptes de Savoie, qui avait pris charge des affaires de celle de Genevois, en 1659, dut disparaître à son tour et se fondre dans celle de Turin, qui devait tout centraliser. On se mit donc à inventorier les archives laissées au Palais de l'Isle, et déjà en 1718 on put expédier ce qui concernait les albergements, les affranchissements et autres privilèges.

Mais, en suite de graves perturbations politiques, Victor-Amédée II avait été forcé d'accepter l'échange de son royaume de Sicile pour celui de Sardaigne, le 10 novembre 1718. Il ne put en prendre possession qu'en 1720, après le retrait de l'Espagne.

1. Archives Nouvellet
2 Burnier, *Hist. du Sénat*, II, 156.

Une autre cause de retard dans les envois d'archives fut l'encombrement à Turin, puis à Chambéry. Il restait encore à Annecy des minutes et des carnets d'arrière fiefs des mandements du Genevois et du Faucigny, des registres de concessions et de privilèges accordés par les princes apanagés à diverses familles, les comptes rendus par les fermiers et châtelains des mandements, ceux des trésoriers des princes apanagés, des sacs de procès relatifs à ces comptes, d'autres sacs de procès intentés par les particuliers par devant la Chambre des Comptes, les minutes d'environ soixante notaires ayant fait eschûte à la Chambre faute d'avoir été vendus, et enfin une multitude de titres non inventoriés.

Des réparations et des modifications intérieures ayant été jugées nécessaires sous l'intendant Corvésy, le clavaire soit archiviste dut entasser rapidement et pêle-mêle tous ces dépôts dans les crottes inférieures. Après la fin des travaux, il dut les remonter dans les deux grandes pièces de l'ancienne Chambre des Comptes.

La *Chambre de Délégation* instituée pour la vérification des droits féodaux, ensuite de l'opération du nouveau cadastre, vint s'installer dans ces mêmes pièces, en 1730. Il fallut de nouveau redescendre les archives aux crottes ou caves, où elles restèrent jusqu'en 1734, que l'intendant Goybet les fit remonter.

Tous ces déplacements avaient été exécutés par les soins de François Nycollin, d'une famille originaire de Groisy, et qui tenait, de père en fils, les archives de la Chambre des Comptes du Genevois depuis plusieurs siècles, avec le titre de *clavaires*, qui leur était resté comme surnoms, ainsi qu'aux familles Blanc-Clavaire et Favre-Clavaire de Beaufort, dont quelques membres avaient rempli les mêmes fonctions à Annecy [1]. Le

1 Rev Dumesnil, *Les Favre de Peroges et les Favre de Savoie.*

clavaire avait un costume officiel comme le reste du personnel, et pouvait introduire une clef dans ses armoiries [1].

Les déclarations de droits et de servis féodaux faites lors de la confection du cadastre devaient servir de base à l'étude du mode d'affranchissement féodal que se proposait d'exécuter le nouveau roi de Sardaigne.

Mais les deux guerres de Successions dans lesquelles Charles-Emmanuel III fut engagé, l'occupation de la Savoie par les Espagnols de 1742 à 1749, la plus douloureuse de toutes, l'épuisement de cette province pour de longues années, firent retarder l'œuvre des affranchissements féodaux, qui allait exiger de nouveaux sacrifices de la part des communes.

Projetée déjà avec celle du cadastre par Victor-Amédée II, le premier roi, elle ne put être édictée qu'au 19 décembre 1771 pour être mise en action l'année suivante. Les opérations du duché de Genevois avaient lieu au Palais de l'Isle au siège de l'ancien Conseil. Victor-Amédée III les poursuivit activement. Mais elles n'étaient pas achevées à l'occupation française de 1792.

Au siège de la Chambre des Comptes du même Palais de l'Isle, les inventaires furent repris en 1771 et 1772. Ils donnent une idée de l'importance et du nombre des documents historiques qui sortirent alors du Palais de l'Isle pour aller s'enfermer à Turin avec les autres si nombreux déjà qui y avaient été transportés de la Savoie auparavant [2].

On n'oublia que quelques comptes épars de trésoriers, de fermiers du domaine avec quelques procédures qu'ils avaient occasionnés. On laissa, à dessein probablement, environ 600 volumes de minutaires de

1. Dubois, *Raccolta*, III

2. *Occupations, neutralité militaire, etc*, p 152. — *Archives historiques de Savoie*, p 8.

notaires, qui n'avaient pas de valeur pour les intérêts de l'Etat. D'ailleurs le séjour qu'ils avaient fait dans les caves, comme nous l'avons dit plus haut, les avait remplis d'humidité et en partie détériorés.

Outre l'inventaire de cette collection, on laissa également celui des restitutions faites à Turin en 1567 par l'Etat de Berne d'une partie des prises qu'il avait faites en 1536.

La judicature mage n'avait pas cessé de siéger au Palais de l'Isle, ainsi que l'office de la police. Plusieurs *banches* ayant souffert du voisinage de l'eau, n'étaient plus occupées par leurs albergataires. D'ailleurs le cours des affaires avait bien diminué depuis la suppression définitive du Conseil judiciaire. En 1750, il n'y avait plus que dix albergataires. Ils demandaient la reconstruction du pont de bois pour leur entrée. Il n'y avait plus de place que pour y loger deux soldats de justice avec leurs familles. Régulièrement il devait y en avoir cinq.

En 1774, il fallait réparer le pont de pierre, par où entraient la magistrature et les prisonniers. Les dépenses se prenaient sur le revenu des banches. Or, le cours des canaux dégradait rapidement ces constructions légères. On n'osait plus y résider.

On trouve des projets de réparation et de reconstruction en 1791. Mais le gouvernement ne se pressait pas, ne sachant quelle autre destination leur donner, si les procureurs venaient à manquer avec la diminution des affaires. C'est ce qui arriva, mais tout autrement qu'on ne le pensait. Tout disparut, juges et procureurs ; seules les prisons gardèrent leur destination.

*
* *

Sans aucune déclaration de guerre préalable, le général français Montesquiou avait pénétré, à la tête de plusieurs corps de troupes, sur le territoire de la Sa-

voie, le 21 septembre 1792 ; le 22 il faisait son entrée à Chambéry. Le 26 il envoyait 600 hommes commandés par de Barthe occuper Annecy, et ainsi de suite pour d'autres vallées.

Sous la protection de ces troupes d'invasion, il se forma un gouvernement révolutionnaire qui, sous prétexte d'apporter la liberté au pays, édicta des mesures despotiques et spoliatrices en contradiction avec toutes les convictions et traditions locales. Il n'est pas étonnant qu'il y ait eu de nombreuses résistances soit de l'intérieur, soit de la part du gouvernement royal de Turin, qui resta sous les armes jusqu'en 1796 pour la défense de ses Etats.

L'histoire de cette révolution est loin encore d'être faite, bien qu'un grand nombre d'épisodes se publient successivement à mesure que les documents se collectionnent.

Notre cadre nous restreint au rôle du Palais de l'Isle.

Le tribunal révolutionnaire créé par la Convention le 11 mars 1793, fut installé à l'évêché d'Annecy. La peine de mort était décrétée contre les émigrés et les prêtres et devait être appliquée dans les 24 heures. Le moindre indice de non-adhésion à ce nouveau régime amenait les réfractaires à la geôle. La surveillance pénétrait dans l'intérieur des familles. Ses perquisitions ne s'arrêtaient nulle part.

Les prisons du Palais de l'Isle comptaient de vingt à trente détenus pour délits ordinaires dans les années 1790, 1791. Mais avec le régime dictatorial de la Terreur, elles se remplirent rapidement et ne purent même suffire au nombre croissant des victimes. Après avoir chassé les religieuses, on transforma en prison le couvent des Clarisses, puis celui des Annonciades. La tour Est du Château devint la *Prison de la Montagne*.

Nous avons sous les yeux une liste de plus de deux cents personnes qui ont été enfermées sous le régime le plus sévère et avec la crainte du dernier supplice.

Plusieurs ont trouvé le moyen de s'évader : d'autres ont subi la mort, quelquefois sans forme de procès, ou ont été envoyées pour la subir à Paris.

Parmi les plus marquants qui ont passé au Palais de l'Isle, nous ne pouvons omettre la célèbre héroïne Marguerite Frichelet, qui avait dirigé la résistance de la vallée de Thônes, comme Jeanne d'Arc, pour Dieu et le roi, et qui fut fusillée au Pâquier, le 18 mai 1793, comme Jean-François Avrillon, le 29 mai, Louis Revet, Joseph d'Oncieu, Dupont, Pierre Duraz, Barthélemy Tessier, Jean-Michel Avrillon, Savay Guerraz, Louis Pin, etc.

Le Consulat ouvrit une ère d'apaisement qui réduisit à un chiffre normal le personnel des accusés.

*
* *

La maison de Savoie ayant enfin récupéré l'arrondissement d'Annecy par le traité de Paris du 20 novembre 1815, le gouvernement y établit l'Intendance, le tribunal de préfecture, présidé par un juge mage, etc.

Le Palais de l'Isle fut approprié au nouveau service des prisons royales.

On réserva aux détenus et au personnel des gardiens les deux tiers de la partie orientale de l'Isle, en élevant un mur de séparation avec porte à guichet. Le reste de la place resta libre avec les deux ponts. Les anciennes banches, qui avaient été transformées en ateliers, continuèrent à être affermées.

Dans la partie réservée, on fit murer la porte d'entrée sous l'armoirie, ainsi que l'arcade du concierge. On ouvrit la porte actuelle en y adaptant le corridor et les autres pièces.

Il est à remarquer qu'en construisant un cabinet à

l'étage supérieur, on y employa comme appareil la pierre tombale de François Voisin, chanoine du Saint-Sépulcre, sépulturé la veille de la Pentecôte 1744. On trouve ailleurs encore plusieurs de ces pièces égarées.

Une véritable amélioration fut l'introduction des sœurs de la Charité, dont la maison-mère est à la Roche-sur-Foron, pour la tenue intérieure des prisonniers. Le bien-être entra dans la vie quotidienne des malheureux, pour qui ce fut une inspiration de meilleure conduite. Le tableau de cette transformation nous a été laissé par un juste appréciateur de ce bienfait.

M. Aimé Burdet, d'une ancienne famille d'imprimeurs, publiait à Annecy un journal L'*Echo du Mont-Blanc*. Un délit de presse l'amena, en 1855, sous les verroux du Palais de l'Isle. Il n'y perdit pas son temps comme tant d'autres. D'une activité incroyable, il occupa ses loisirs à l'étude de l'organisation de l'établissement. Les observations furent consignées dans son journal sous forme de feuilleton intitulé : *Le Palais de l'Isle*.

Description de la maison, marche quotidienne de tous les services, situation économique, M. Burdet a laissé de toute l'administration un tableau des plus complets, des mieux compris : tout y est apprécié avec la finesse, la délicatesse, l'équité et la sagesse de son caractère.

Libéré après la quinzaine et muni de renseignements pris aux registres d'écrou sous le règne de la Terreur, M. Burdet continua son feuilleton en y ajoutant divers épisodes de la Révolution, sans ordre chronologique, mais à mesure qu'il les recueillait. Le feuilleton fut lu partout avec avidité. Malheureusement il ne fut pas tiré à part en brochure. Quelques amateurs seulement en ont collectionné les numéros.

Nous avons eu à notre disposition l'exemplaire donné par l'auteur à M. Eloi Serand, qui y ajouta plusieurs

notes inédites fournies par M. Burdet lui-même, et d'autres prises dans diverses publications. Le cadre de notre travail ne comporte pas même le résumé de cette œuvre. Il est à désirer qu'elle soit rééditée en un volume, qui serait apprécié ; sauf à corriger quelques erreurs sur les origines historiques pour lesquelles son correspondant, que nous avons connu, l'avait mal servi.

Après l'annexion de la Savoie à la France, le gouvernement trouva l'installation des prisons insuffisante et même inconvenante sous le rapport hygiénique. Il réunit dans deux clos contigus la gendarmerie et la Maison d'arrêt et de justice, et vendit l'immeuble du Palais de l'Isle à la ville d'Annecy.

Une association charitable s'était formée sous la direction de M^me^ Amblet pour retirer les vieillards pauvres et sans abri. Installé provisoirement dans un petit appartement de la place Notre-Dame, cet établissement fut autorisé par la ville à aller occuper aux Vieilles-Prisons la place laissée libre par le départ des détenus (1865). Mais cette situation, déjà pénible pour des coupables, n'était pas assortie aux besoins des déshérités de la santé et de la fortune. Au milieu de deux courants d'eau, privés de l'éclat solaire, leur âge et leurs infirmités réclamaient une aération plus saine et surtout une exposition solaire indispensable au rétablissement du bien-être. Quelques âmes généreuses s'étant intéressées à cet établissement si utile, le comité put acquérir un espace bien situé sur la route d'Annecy-le-Vieux, et commencer un bâtiment spécial à cette œuvre. Avant qu'il fut achevé, en automne 1880, le personnel, qui avait bien augmenté depuis sa fondation, y fut installé. Faute de fonds, l'*Asile des Vieillards* n'est point encore achevé ; il se continue graduellement avec les ressources qui lui arrivent.

*
* *

Que va devenir le *Palais de l'Isle,* dont nous venons d'esquisser rapidement l'histoire ? Il a eu un passé assez mouvementé ; c'est un témoin de toutes les vicissitudes d'Annecy. Châtellenie d'abord, puis atelier monétaire, chambre des comptes, judicature-mage, conseil présidial, chambre de délégation pour les servis féodaux, bureau d'affranchissement, asile des vieillards. C'est par un titre de bienfaisance et de charité qu'il clôt sa longue carrière.

Il pourrait la prolonger par un autre service très appréciable. Je ne parle pas des baraques qui font clôture en l'Isle, et qui devraient disparaître pour faire place à un square ombragé. Mais il serait regrettable de voir démolir le bâtiment principal, construit avec des matériaux d'une solidité remarquable, le monument enfin qui concentre tant de souvenirs. Ne pourrait-on pas en utiliser les quatres étages au logement des troupes de passage. Cette destination recevrait les applaudissements de tous les ménages d'Annecy. Succursale des casernes le Palais de l'Isle continuerait sa part dans la vie nationale.

C.-A. Ducis.

NICOLAS-DENIS DE BAS DE L'AULNE

GENERAL DIVISIONNAIRE DE L'ARMEE DES ALPES

(Suite et fin.)

II.

La situation de l'armée des Alpes n'était pas brillante. Formées d'éléments hétérogènes, les troupes étaient réduites, par les maladies et la désertion, de plus du tiers de leur effectif. Il fallait les discipliner, les

instruire, leur donner de la cohésion, et cela malgré les difficultés d'un hiver exceptionnellement long et rigoureux. Il y avait en outre pénurie d'officiers généraux, ceux-ci, en butte à de continuelles dénonciations, étant constamment déplacés [1]. Kellermann, cependant, arriva à bout de sa tâche, et sans doute il trouva le concours nécessaire chez ses officiers d'état-major, les adjudants-généraux, car au mois de juin 1793, Badelaune était promu chef de brigade, c'est-à-dire colonel, et le 25 juillet les représentants du peuple Gauthier et Dubois-Crancé le nommaient général de brigade [2] et lui donnaient le commandement des troupes de la Tarentaise. La brigade formait, avec celle de Maurienne, placée sous les ordres de Ledoyen, la division Dubourg, dont le quartier général était à l'Hôpital-sous-Conflans.

On sait que la campagne de 1793 fut très vive dans la Savoie, que les troupes austro-sardes envahirent à la fois par la Maurienne, la Tarentaise et le Faucigny [3]. Badelaune, pour sa part, dut battre en retraite jusqu'à Conflans. En raison de la gravité de la situation Kellermann fut autorisé, par les représentants du peuple, à quitter le siège de Lyon et à venir prendre la direction des opérations. Le 10 septembre, un conseil de guerre décida une offensive vigoureuse ; Kellermann se mit à la tête des troupes de Badelaune et moins d'un mois après, l'ennemi repassait le Petit-Saint-Bernard et le Mont-Cenis.

Dans l'intervalle, Badelaune avait reçu, le 25 août, l'ordre de remplacer au siège de Lyon le général de division Dumuy ; mais deux jours après, ensuite d'un

1 Krebs et Moris, *Campagnes dans les Alpes*.

2 Un arrêté du Conseil exécutif, en date du 11 octobre 1793, le confirma dans ce grade par suite des rapports favorables qui furent faits de sa conduite

3 Je me réserve de rassembler, dans une publication ulterieure, les récits epars dans divers ouvrages en ce qui concerne les opérations de Badelaune, et j espere y joindre quelques renseignements complémentaires nouveaux.

contre-ordre, il reprenait son commandement en Tarentaise jusqu'à la fin de la campagne où sa conduite lui valait les éloges du général en chef. Le 13 octobre, il recevait le commandement de la division du Mont-Blanc.

Remplacé à Moûtiers par le général Vaubois. Badelaune passa une partie de l'hiver à Chambéry. C'est de là qu'il envoya au ministère l'état de ses services auquel j'ai fait de nombreux emprunts, en y joignant une lettre où il écrivait :

« Je ne suis point noble et je n'en ai jamais connu, ni d'émigrés, dans ma famille. Au sortir de mes études faites à Paris où j'ai pris naissance, j'ai été marin. J'étais major d'infanterie et lieutenant de vaisseau en Hollande la guerre dernière. Toutes les pièces justificatives ont été remises aux bureaux de la guerre par le commissaire ordonnateur et sont détaillées dans l'état énoncé ci-dessus.

« J'étais patriote Hollandais et je ne puis rien ajouter à la profonde horreur que j'ai conçue depuis l'enfance pour les tirans et à mon inviolable attachement à ma patrie et à tous les vrais républicains. »

Pendant son séjour à Chambéry le général fut victime d'une agression que l'on trouve rapportée ainsi que suit dans une lettre écrite, le 16 décembre 1793, par le citoyen Somelier au procureur-syndic du district de Cluses [1] :

« Le bas et imbécile Roitelet de Turin use, actuellement que ses canons sont impuissants, comme ils l'ont toujours été, de l'arme de son pays pour faire assassiner nos généraux patriotes. Hier soir sur les neuf heures, le général Badeloune, environné de cinq ou six bandits, dont un était surtout déserteur piedmontais, actuellement Allobroge, a été assez heureux de faire par un mouvement diriger sur la cuisse un

1 Recueillie par M. Eloi Serand dans les archives départementales.

coup de couteau porté sur le bas-ventre, et d'y user de son sabre pour s'en éviter de nouveaux ; mais les scélérats sont arrêtés, et ne manqueront pas de subir la punission due à leurs forfaits et aux atrocités dont sont coupables les monstres qui les ont achetés. »

Badelaune était depuis peu de temps à Annecy, où il pouvait compter sur un assez long repos tandis que les troupes gardaient leurs quartiers d'hiver, quand il reçut brusquement, le 13 janvier 1794, l'ordre d'aller remplacer à Saint-Jean de Maurienne le général Walther.

En exécution du plan général des opérations de la campagne de 1794, le Comité de Salut public prenait, le 25 janvier, un arrêté prescrivant au général en chef de l'armée des Alpes — le général Alexandre Dumas — de prendre les mesures nécessaires pour s'emparer le plus promptement possible des postes que les ennemis occupaient au Petit-Saint-Bernard, aux grand et petit monts Cenis. La minute de cet arrêté porte, signée de Carnot, la note suivante :

« Le ministre de la guerre est invité à ne rien laisser transpirer du projet ; à recommander également le plus profond secret au général Dumas ; à lui recommander aussi d'employer dans cette expédition des hommes connaissant bien le pays. On assure que Badelonne serait très propre à l'attaque du petit Saint-Bernard et Ratel, capitaine des guides à pied, pour être employé en second à l'attaque du mont Cenis. »

Un conseil de guerre se réunit à Chambéry le 26 février. Après examen des conditions climatériques les plus favorables à l'attaque, le conseil décide de confier l'expédition aux deux officiers généraux — Badelaune et Sanet — « qui connaissent le mieux les localités, qui sont assez robustes et courageux pour l'entreprendre et la soutenir, et ont les talents nécessaires pour la diriger et la faire réussir. »

En conséquence, Badelaune reprend le commandement qu'il exerçait à la fin de 1793 dans les districts de Moûtiers, Cluses et une portion du Genevois ; il se rend le 2 mars à Moûtiers. Sanet, chargé de l'expédition du Mont-Cenis, vient de Barcelonnette se mettre à la tête des troupes de Maurienne.

La première attaque fut celle du Mont-Cenis. Elle eut lieu dans la nuit du 16 au 17 germinal an II, — du 7 au 8 avril 1794. Elle échoua complètement, et Sanet, ce jeune et brillant officier général dont les premiers succès avaient eu le Faucigny pour théâtre en 1793, y trouva la mort.

Cet échec au début de la campagne produisit dans l'armée et dans le pays un effet démoralisant, en même temps qu'il donnait confiance à l'ennemi. On devint fort inquiet sur le résultat de l'attaque du Petit-Saint-Bernard, car les conséquences d'un nouvel échec pouvaient être désastreuses ; et quand on apprit que ce poste avait été enlevé, le 24 avril, avec un plein succès, ce fut une joie d'autant plus grande que l'on avait eu plus d'appréhensions et senti davantage la nécessité de réparer l'effet produit par le premier échec [1].

Les retranchements et les redoutes qui défendaient le Petit-Saint-Bernard avaient été enlevés à la baïonnette à la pointe du jour ; les républicains avaient bivouaqué deux jours, et marché pendant dix heures dans la neige sur la crête des montagnes. Je me bornerai à citer ici la lettre [2] par laquelle Badelaune annonce sa victoire au représentant du peuple Dumaz :

1 A la nouvelle de la prise du Petit-Saint-Bernard, le Conseil général de la commune de Rumilly décide qu'une fête aura lieu en signe de réjouissance publique

2. Elle sera publiée dans le 2e volume des *Campagnes dans les Alpes* de MM Krebs et Moris. Dans cette affaire, 200 hommes d'un régiment suisse qui gardaient une redoute furent faits prisonniers sans qu'il leur fût possible de tenter même un essai de défense. On accusa de trahison le chef qui les commandait, et on prétendit que Badelaune l'avait acheté 300,000 francs. A cette époque, il n'y avait certes pas 300,000 francs qui fussent disponibles dans toute l'armée des Alpes.

« Du Bourg, le 5 floréal, an 2e de la République une et indivisible.

« Je te fais part, citoyen représentant, que j'ai ce matin enlevé le petit Saint-Bernard, et que je vais poursuivre l'ennemi au Val d'Ost. Je n'ai eu que cinq hommes tués et 40 blessés. J'ai 20 pièces d'artillerie et je t'embrasse de tout mon cœur.

Signé : BADELAUNE. »

De son côté, le représentant du peuple Gaston envoyait au Comité de Salut public un rapport débordant d'un enthousiasme lyrique :

« .... Depuis que le monde existe, on n'a pas vu d'action qui fasse plus d'honneur aux Français... Nos héros semblables aux Dieux ont lancé la foudre de toutes parts sur les satellites du tyran de Sardaigne.... »

Et il ajoutait :

« J'ai nommé Bagdelone général de division sur le champ de bataille ; il méritait bien cet acte de reconnaissance, et j'espère que la Convention s'empressera de le sanctionner. »

En effet, cette nomination fut confirmée le 12 floréal par un décret de la Convention. Aussitôt après la prise du Petit-Saint-Bernard, Badelaune reçut l'ordre de passer en Maurienne, avec 2,000 hommes de ses troupes, pour tenter à nouveau l'attaque du Mont-Cenis. Celle-ci eut lieu le 25 floréal, 14 mai 1794, et fut couronnée d'un plein succès.

Badelaune avait rempli les vues de Carnot.

Dans le projet du Comité de Salut public, l'armée d'Italie devait envahir les états Sardes en les tournant par les Alpes-Maritimes, et son mouvement devait être favorisé par l'armée des Alpes descendant directement en Piémont. C'est dans cette intention que la campagne avait été commencée de très bonne heure, car l'expérience du siège de Coni, pendant la guerre de la succession d'Autriche, montrait que le mois de juillet est trop avancé dans l'année pour entreprendre

des hostilités de ce genre. Malheureusement on perdit du temps ; il avait fallu envoyer des renforts sérieux à l'armée du Rhin, et attendre qu'on les eût récupérés d'autre part. Pendant ce temps, les troupes austro-sardes se réorganisaient et essayaient de reprendre l'offensive, à titre de diversion, partout où il serait possible. Badelaune avait repris son commandement au Petit-Saint-Bernard ; mais on lui avait enlevé une partie de ses troupes [1], et tout à coup il se trouva franchement attaqué par des forces en nombre double des siennes.

Le 18 juin il écrivait au général Dours :

« Le Saint-Bernard est attaqué de tous côtés et peut être à l'instant forcé ; fais passer sur le champ des troupes en Tarentaise, en Faucigny ; elles se porteront de suite sur le col du Bonhomme.

« Nargue-Sarde [2], le 30 prairial.

Signé : BADELAUNE. »

L'attaque fut cependant victorieusement repoussée [3], car le même jour Badelaune écrivait de nouveau au général Dours :

« Je te fais part, mon cher camarade, qu'après avoir été chassé ce matin de nos avants-postes, nous avons, après le combat le plus opiniâtre, bien battu nos ennemis et chassé au-delà de la Thuile. »

Une autre lettre se terminait ainsi :

« De la vie, je n'ai passé une aussi mauvaise journée ; mais j'en suis bien récompensé. »

La campagne de 1794 se trouva terminée sur cette

1 Si l'on en croit certaines lettres d agents nationaux et les rapports des représentants du peuple, cette mesure aurait été prise par le général Dumas qui, jaloux des succès remportés par son subordonné, aurait désiré lui créer des embarras. Il est certain que Dumas fut appelé à Paris, à la suite d'une inspection faite par Albitte et Laporte, remplacé provisoirement par l'un de ses divisionnaires, le général Petit-Guillaume, et qu il ne revint plus à l armee des Alpes.

2 Nom donné après 1792 à Bourg-Saint-Maurice

3. L'une des colonnes d attaque etait, paraît-il, sous les ordres de Xavier de Maistre

Savoie (Haute) 3.
88

partie de la frontière. Badelaune profita certainement de l'inaction imposée aux troupes pour se reposer à Annecy, au milieu de sa famille, et remettre sa santé fortement ébranlée par de rudes campagnes. Le 3 janvier 1795, il fut nommé au commandement d'une division de l'armée d'Italie, et il se rendit à Nice ; il était remplacé à Moûtiers par le général de division Muller. Il ne resta que peu de temps à son nouveau poste puisque Kellermann, nommé de nouveau général en chef de l'armée des Alpes et de celle d'Italie, le rappela en mars, à la tête des troupes de Tarentaise.

Avant de rejoindre son poste, Badelaune assez sérieusement malade, s'arrêta quelques jours à Annecy. Il y eut, avec la municipalité, quelques difficultés qu'il tâcha d'aplanir. La cause en était futile, il s'agissait de la nomination d'un officier de gendarmerie ; elle cachait certainement d'autres faits plus sérieux, qu'il n'est pas possible de démêler avec quelque précision dans les trop rares documents des Archives municipales, faits relatifs à l'attitude politique de Badelaune. Celui-ci terminait par ces mots assez précis une lettre écrite au maire le 10 floréal an III, 29 avril 1795 :

« ... Soyez persuadé que quelques soient les hommes que des affaires conduiront chez moi, il ne se tiendra jamais impunément en ma présence, des propos qui tendraient à troubler le repos public et à altérer notre respect et notre ralliement autour de la Convention. »

On était alors, dans l'armée, en pleine réaction thermidorienne ; on poursuivait volontiers tous ceux qui avaient marqué avant le 9 thermidor : Bonaparte avait été rayé des cadres ; le général Garnier, de l'armée d'Italie, suspendu ; Masséna, Sérurier, Gouvion, combien d'autres, n'avaient point été compris dans le premier travail d'organisation du personnel des officiers généraux ; Suchet, alors chef de bataillon, avait échappé par la fuite à une arrestation imminente. Badelaune

sentait évidemment une certaine instabilité dans sa situation. Il est probable que quelque ami bien placé à Paris l'avertit du danger qu'il courait : rappelé le 16 mai en Tarentaise par ordre du général Moulin remplaçant Kellermann, il ne rejoignit pas son poste, alléguant sans doute son état de santé déjà précaire ; mais il partit pour Genève [1]. Or, le 10 prairial an III, le Comité de Salut Public prenait l'arrêté suivant, exécuté le 13 (1er juin 1795) :

« Vu les dénonciations faites au Comité de Sûreté générale et renvoyées au Comité de Salut Public contre les officiers du bataillon de Boulonnais [2] et le citoyen Badelonne, général de division à l'armée d'Italie,

« Arrête que le général Badelonne est suspendu de ses fonctions jusqu'à nouvel ordre.

« La 9e Commission prendra sur-le-champ des informations sur les officiers inculpés, et si elles sont conformes à la dénonciation, elle ordonnera sur-le-champ leur arrestation. »

Badelaune se trouvait donc à son tour victime du mouvement de réaction signalé plus haut ; mais, tandis qu'au bout de quelques mois, l'acharnement des thermidoriens ayant faibli, chacun put faire valoir les droits qu'il avait à reprendre sa place, la mort empêchait Badelaune de se faire rendre justice. L'arrêté de suspension n'a jamais été rapporté ; et actuellement encore dans les Archives administratives de la guerre, Badelaune n'est que général de brigade.

Badelaune mourut à Genève le 27 prairial de l'an III, c'est-à-dire le 15 juin 1795. Sur les circonstances de sa mort, on possède les certificats des médecins qui, appelés près de lui dès le 9 juin, le trouvèrent « grièvement malade dans une auberge de cette ville, avec les

1 Il avait avec lui son premier aide de camp, qui était aussi son beau-frère.

2. Le 2e bataillon du 72e régiment, ci-devant Boulonnais, avait constamment fait campagne en Tarentaise

symptômes les plus alarmants d'hydropisie compliquée avec tous les signes d'une irritation générale dans tous les viscères. » Les nombreux certificats médicaux qu'il fallut réunir pour faire accorder une pension à la veuve et aux enfants s'accordent, au fond, à déclarer que le général était atteint d'un « engorgement considérable et d'un abcès au foie » résultat des fatigues, des variations brusques de température éprouvées dans les montagnes, et surtout d'une chute qu'il y avait faite. L'acte de décès, dressé le 16 juin à Annecy, mentionne que le corps du général a été aussitôt transporté dans cette commune sous l'escorte d'un gendarme muni d'un ordre de route à lui délivré à Carouge ; l'inhumation eut lieu à cinq heures du soir, le 16, au cimetière d'Annecy. Voici la lettre [1] que reçut à ce sujet la municipalité :

« Annecy, 28 prairial, l'an 3e de la République une et indiv.

« Le capitaine 1er aide de camp du général divisionnaire Badelaune aux citoyens, maire et officiers municipaux de cette commune,

« Citoyens, le général étant décédé hier matin à Genève, d'où je l'ai fait ramener, et lui ayant toujours ouï dire que s'il venait à manquer, son désir était d'être enterré ici, j'espère que vous lui donnerez par votre présence à ses funérailles les dernières marques d'amitié que vous lui avez toujours vouée.

« Salut et fraternité, Signé : L. Nicolas. »

« *P. S.* Je prie le commandant de la garde nationale de lui faire rendre les honneurs dûs à son grade; j'espère que vous voudez bien vous joindre à ma demande. Ce sera à 5 heures. »

Il semble d'après cette lettre que le général, ni la municipalité, n'avaient eu connaissance de l'arrêté du Comité de Salut public ; j'ai pensé que, si proche du centenaire des victoires du Petit-Saint-Bernard et du

1. Archives municipales ; recueillie par M. E. Serand.

Mont-Cenis, il nous était permis de n'en point tenir compte et de rendre à Badelaune la justice qui lui est due.

III.

Je terminerai cette note déjà bien longue par quelques indications sur les descendants du général ; ils nous appartiennent bien un peu par leur naissance. De son mariage avec Françoise Gaud, Badelaune eut quatre enfants : un garçon, Joseph-Alexis, né le 14 avril 1788, et mort tout jeune, sans doute à Paris, entre 1790 et 1792 ; trois filles : Louise, née le 10 décembre 1789 ; Augustine, née à Paris le 8 juillet 1791 ; Véturie, née à Annecy le 29 thermidor an II. Françoise Gaud, veuve à 24 ans avec trois jeunes enfants, presque sans fortune, obtint du Directoire, en août 1799, une pension alimentaire de 600 fr. pour elle, et de 300 fr. pour chacune de ses filles jusqu'à ce que celles-ci eussent atteint leur douzième année. Elle épousa en secondes noces Claude-Marie-Joseph Philippe, commissaire du Directoire exécutif près le tribunal correctionnel d'Annecy, et lui donna deux enfants : Joséphine et Alexandre ; celui-ci, avocat au Sénat, n'eut qu'un fils, Jules Philippe.

Louise de Bas de l'Aulne fut mariée à Nicolas Velland, négociant à Annecy : elle eut deux enfants : François et Louise, celle-ci mariée à François Terrier, docteur-médecin.

Augustine, mariée en premières noces à Lemaignan, sous-préfet d'Annecy, décédé le 10 octobre 1809, se remaria en 1821 avec François Saillet, imprimeur-libraire à Annecy ; de ce mariage naquirent deux filles, actuellement vivantes, mesdames Lépine et Valls, et deux fils, morts tous deux : Joseph-Alexandre, bien connu des fondateurs de la Société Florimontane, et François, celui-ci décédé à San-Francisco.

Véturie, enfin, épousa en 1818 Henri Malvani, chirurgien-major de l'armée sarde. Conscrit dans le régiment des fusiliers de la garde impériale en avril 1809. puis chirurgien de 3e classe au mois de juin suivant, Malvani fit les campagnes de 1809 en Allemagne, de 1810 et 1811 en Espagne au service de la France. Chirurgien-major à la formation de la Légion royale piémontaise, en mars 1814, il prit part, en cette qualité, à la campagne de 1815 à Grenoble et mérita une lettre d'éloges du commandant de la Légion pour sa belle conduite et son zèle. Henri Malvani mourut à Berlin en 1844. Il eut cinq enfants.

Martin, l'aîné, mourut en 1841 à peine âgé de 21 ans, et cependant il avait déjà son diplôme de médecin et était aspirant de clinique à l'hôpital de Turin. On a bien voulu me communiquer le sonnet suivant que l'on conserve avec soin dans sa famille :

Per la presa del Monte S. Bernardo fatta dal Generale
Debasdelonne nel 1794,
All' adorna d'ogni virtù Figlia di Lui
Madre dell' Autore.

Guatta sull' Alpi : con superba fronte
Solo un guerrier s'avanza ; alto ardimento !
Incontro al varco con minaccie edonte
Fieramente gli stan popoli cento.
Patria ed onor : son le sublimi impronte
Che gli fanno adeguar l'arduo cimento ;
Già della Dora et soggiogò la fonte
Seminando la morte e lo spavento.
Chi lo rattien ? Vè, colle fauci ingorde
Morde la polve il mordico guerriero.
Spento è il furor delle barbarich'orde.
Che teni, o subalpin, volgi tranquillo
Lo Sguardo a lui ; di libertà foriero
Non di ceppi ministro è il suo vessillo.

Octavie Malvani embrassa la carrière théâtrale ; de 20 à 25 ans elle chanta comme prima donna soprano sur les principales scènes d'Italie, à Vienne et à Berlin :

on l'entendit à Annecy en 1840 dans un grand concert dont la recette procura les premiers fonds de la Salle d'asile que venait de fonder Mme Callies née Carron [1]. Mercadante a écrit pour elle un opéra, le *Reggente*; malgré les succès qu'elle remporta au théâtre, elle dut y renoncer pour cause de santé. En 1845 elle épousa le comte Louis Ferraris, actuellement sénateur, ancien ministre. Octavie Malvani mourut en 1863, âgée de 42 ans; elle a laissé deux filles et un garçon.

Curtins Malvani, mort en 1875 à l'âge de 49 ans, fit ses premières études à Genève et à Lausanne; il entra à l'Ecole centrale de Paris, et devint ingénieur civil; c'est en cette qualité qu'il rentra en 1853 en Italie où il fut employé à la construction des chemins de fer italiens. Il a laissé un fils, Jules.

Camille mourut en bas-âge.

César Malvani, né en 1833, officier de l'armée italienne, a parcouru une belle carrière militaire; il est actuellement lieutenant-général inspecteur des directions du génie. Lui ayant demandé quelques détails, il voulut bien me répondre : « Quant à mon humble personne, il n'y a rien dans ma vie qui mérite d'être rappelé; j'ai toujours servi mon pays de mon mieux, et voilà tout. » L'aîné de ses fils est lieutenant d'artillerie, le second est à l'Académie navale.

Si l'on pense que je viens de faire, dans ces dernières lignes, la part trop grande à la branche italienne des descendants de Badelaune, je répondrai que c'est pour la raison qu'elle est moins connue en Savoie que la branche savoisienne.

Charles PHILIPPE.

1 On lit dans la *Revue savoisienne*, février 1872, une étude sur la *Musique a Annecy*, de M Jules de Vigne : « La Société philharmonique contribua vers 1840 à un concert donné par Mlle Malvani, cantatrice de l'Opéra italien de Paris, née à Paris. La salle d asile venait d être établie par les soins de Mme Callies, née Carron, le nouvel établissement n'ayant pas encore de revenus le concert procura les premiers fonds Pendant la soirée, les petits enfants, vêtus de blanc, vinrent sur la scène offrir un bouquet à l artiste, »

ÉTUDE LITTÉRAIRE
SUR LES ŒUVRES POÉTIQUES
DE
J.-P. VEYRAT

(Suite et fin).

Le départ de Veyrat présente les mêmes traits que celui de Jocelyn, de même que son *Retour au Foyer paternel*, devenu la propriété d'un étranger, a beaucoup d'analogie avec la visite que Jocelyn fait, avec sa mère et sa sœur, dans la maison qui fut jadis la sienne. Y a-t-il imitation de la part de Veyrat? Je ne crois pas; sentant de même, par suite de la ressemblance de leurs caractères, et exprimant leurs sentiments avec sincérité, ils ont dû, tout naturellement, dans les mêmes circonstances, rencontrer les mêmes développements.

Je croirais plutôt à une imitation, bien légitime d'ailleurs, dans l'expression de l'amour, sentiment que Veyrat n'a jamais éprouvé dans toute son intensité, ou du moins qu'il ne percevait plus, au moment où il l'exprimait, qu'adouci et voilé par le rayonnement de l'amour divin. Je rencontre, dans cette triste histoire de Blanche, ces beaux vers, visiblement inspirés par le *Crucifix* des *Méditations*.

> Et sur un crucifix, muette et désolée.
> Elle posait souvent sa lèvre, encor troublée
> De son dernier baiser d'adieu. (I, 187.)

Dans *L'Etoile du Matin*, la pièce où il a le mieux découvert ses véritables sentiments, je trouve d'abord la similitude de décor.

> Un soir, nous étions seuls près du lac solitaire... (I, 141.)

puis une déclaration rêveuse de la jeune fille qu'il

aime, dans laquelle j'entends résonner la douce voix de Graziella *(Premiers Regrets)*.

Oh ! dit alors l'enfant qui fut ma bien-aimée,
Oh ! quel ange a passé dans la nuit embaumée ?
Jamais le rossignol, etc., etc. (I, 142.)

enfin cette conclusion mélancolique, où il oppose la jeunesse éternelle de la nature au douloureux anéantissement de nos plus chères affections, et dans laquelle je retrouve à la fois des échos de la *Tristesse d'Olympio*, de Hugo, du *Souvenir*. de Musset, et surtout du *Lac*, de Lamartine.

Oh ! me dis-je en pleurant. la nuit est aussi belle
Que le jour où l'oiseau chanta si tard pour elle ... (I, 149.)
O vallon des amours, ô lac pur et tranquille !
Vents des nuits, fleurs des eaux, simple et modeste asile,
Vous qui m'avez connu dans ces heureux séjours,
Me reconnaissez-vous. amis de mes beaux jours ? (I, 151.)

L'influence de Lamartine est encore plus sensible dans les adieux touchants qu'il adresse à son pays. Il y a surtout une période de trente-six vers, dont les quatre premiers sont dans la manière âpre et triste de Veyrat, mais dont les trente-deux suivants ne feraient pas mauvaise figure parmi les meilleures effusions du poète.

Mais, pendant que mon cœur dans sa lutte sauvage, etc. (I, 37.)

4° Barthélemy, qui, nous le savons, avait été le dieu de Veyrat adolescent, perd sur lui beaucoup de son influence à mesure que le talent du poète mûrit et que ses idées s'orientent vers la religion. Il en a gardé une certaine tendance à la satire violente, mais combien plus douce que dans ses œuvres de jeunesse, qui renchérissaient encore sur les fureurs de la Némésis. Sans doute il doit à cette première fréquentation littéraire certaines épithètes un peu vives qui reviennent trop souvent sous sa plume ; tels sont les mots « infect » et « immonde », qu'il affectionne particulièrement.

Mais les attaques personnelles dont, à l'exemple de Barthélemy, il remplissait les colonnes de *L'Homme Rouge*, ont fait place à une satire plus générale du siècle et de ses mœurs corrompues.

5° Veyrat a trop d'affinités avec Lamartine pour que Victor Hugo ait pu avoir sur lui une grande influence. Hugo est au fond beaucoup moins ému qu'il ne le paraît; Veyrat est continuellement en proie à une émotion intense. De plus, qu'on me passe ces termes un peu pédants, le génie de Hugo est essentiellement objectif, celui de Veyrat est tout subjectif. Le monde extérieur s'impose à l'un. et l'entraîne, pour exprimer sa pensée, dans un torrent d'images dont il n'est pas le maître; l'autre, tout entier à ses propres sentiments, cherche à les exprimer le plus vivement possible. Chez celui-ci, la pensée évoque l'image; chez celui-là, souvent l'image fait naître la pensée. Ce parallèle semble mettre Veyrat au-dessus de Hugo; cela est vrai pour la nature même du tempérament poétique; mais le talent de Hugo est tellement supérieur à celui de Veyrat que l'on ne peut justement établir entre leurs œuvres de comparaison générale. Il n'existe entre eux, qualité à part, d'autres ressemblances fondamentales que celles qui proviennent des principes mêmes du romantisme. J'ai noté la similitude d'inspiration de *L'Etoile du Matin* et de *La Tristesse d'Olympio*.

Je pourrais encore rapprocher ce cri de douleur de Veyrat

> Je souffre! ah! donnez-moi mon bâton d'aubépine! (I, 179.)

de ces vers, arrachés à Victor Hugo par la mort d'une jeune fille :

> Oh! laissez-moi fouler les feuilles desséchées
> Et m'égarer au fond des bois! *(Orientales.)*

Mais n'est-ce pas là l'influence de l'époque plutôt que celle du poète?

La ressemblance est mieux accentuée dans certaines pièces des *Châtiments*, où Victor Hugo, comme Veyrat, se lamente sur son exil. Voici une strophe qui est tout à fait dans la manière du proscrit de Jersey.

Ma fortune est livrée à la vague contraire,
L'hirondelle est ma sœur, et l'alcyon mon frère ;
Mon aile s'est ouverte au gré d'un vent jaloux ;
Je promène en tous lieux ma douleur inconnue,
Et je dis aux oiseaux qui passent dans la nue,
Je suis plus solitaire et plus errant que vous ! (I, 196.)

Notons encore ce beau vers, qui rappelle la strophe magnifique où Hugo compare Napoléon à l'aigle qui plane au ciel, et à qui un grand coup de vent casse les deux ailes :

Et sa serre brisée a lâché l'univers. (II. 131.)

VI. — Bien plus que de Victor Hugo, Veyrat se rapproche de Musset pour l'intensité du sentiment et la sincérité de l'émotion. Ce n'est pas pour la même cause qu'ils souffrent : le tourment de l'un, c'est quelquefois le doute et toujours la femme ; celui de l'autre, c'est souvent le doute et toujours l'exil. Mais leur douleur est égale, et ils l'expriment avec la même sincérité. C'est là une ressemblance profonde qui n'a pas amené beaucoup de rencontres dans la forme. Ils traitent d'ailleurs des sujets trop différents. L'amour forme le fond des poésies de Musset ; Veyrat n'en parle qu'incidemment, et j'ai dit de quelle façon peu sensuelle il le ressent. Nés la même année, morts jeunes tous les deux, Veyrat et Musset se rencontrent parfois dans le charme printanier de l'expression ou de l'image. Ils adorent tous les deux cette expression vague, mais d'un bel effet, qui emploie le mot « or » dans le sens d'une chose rare et précieuse. On rencontre souvent dans Veyrat les « rêves d'or », les « œufs d'or », les « lettres d'or », les « lampes d'or », etc. Parfois, c'est la tournure générale qui est analogue.

Tu n'existais pas, dit Veyrat à la mort,

Quand l'homme en son âme ravie
Voyait le fruit d'or de la vie
Mûrir pour l'immortalité.

Telle est encore cette invocation à la jeune fille qu'il aime :

O vierge, lys des champs, rose de la vallée,... etc. (I, 114.)

Ici, l'inspiration de Musset est visiblement unie à celle de Lamartine.

Ces beaux vers qu'il consacre à la Savoie,

Terre de mes aieux, ravissante contrée.... (I, 217.)

ont l'allure et le ton de l'apostrophe au Tyrol, que Musset a placée au début de *La Coupe et les Lèvres*.

Enfin, plusieurs autres passages rappellent de très près l'exaltation de *Rolla*. Il suffit de les indiquer ; les vers correspondants de Musset retentiront dans toutes les mémoires.

Dors-tu tranquille enfin dans ta tombe de pierre,
Depuis que le soleil a fui de ta paupière.... (I, 61.)

C'est la forme de l'apostrophe à Voltaire ; en voici le fond maintenant.

Voltaire a tout conquis, les mœurs et les esprits ;
Dans ses hideux instincts le siècle l'a compris.
Attila ne fuit plus à l'aspect d'une étole... (I, 120.)

Comme Musset, Veyrat pleure sur les ruines du catholicisme, et se plaint (plainte étrange dans la bouche d'un converti) que l'homme n'ait plus un asile où se réfugier.

O Christ, ô Fils de l'homme, où sont tes monastères? (I, 189.)

VII. — Encore un rapprochement, le dernier. Je le note, parce qu'il porte sur un passage, d'une espèce rare chez lui, où Veyrat fait abstraction de sa personnalité et raconte un événement auquel il n'a pas pris part. C'est le récit de l'enterrement de Blanche, sobre, mais ému.

Et puis elle mourut, et quatre vierges blanches
Avec des fleurs d'automne et quelques tristes branches
De myrte et de cyprès suivirent son cercueil.
Une seule pleura dans ce pauvre cortège ;
Le lendemain, sa tombe était blanche de neige,
Personne ne porta son deuil. (I, 187.)

N'y a-t-il pas là comme un reflet, très affaibli, mais très pur, d'un tableau que, quatre ans auparavant, dans *La Chaîne d'Or,* avait peint un autre poète, rêveur et sincère comme lui, Brizeux ? N'y a-t-il pas encore une autre analogie entre leurs destinées, alors que, adorant tous les deux leur province natale et déplorant avec les mêmes larmes leur exil à Paris, ils réservent leurs chants, l'un pour les montagnes de la Savoie, l'autre pour les landes bretonnes, et reviennent mourir aux lieux qui les ont vus naître ?

Chapitre VII. — Portrait intellectuel et moral du poète d'après ses œuvres.

I. — Après cette étude des œuvres et des qualités du poète, il convient de réunir tous ces traits épars, et d'en constituer un ensemble où revive cette personnalité si originale.

Le premier caractère qui frappe en Veyrat, c'est l'exaltation. Sa conversion ne l'a pas apaisé ; il attaque le siècle avec la même ardeur qu'il bataillait jadis en sa faveur ; il devient le partisan du catholicisme avec autant de violence qu'il en fut l'ennemi. Les malheurs qui l'ont accablé durant toute sa vie, l'exil, les revers, la mauvaise santé, ont exaspéré cette ardeur primitive au point de provoquer en lui une véritable névrose, et c'est avec une violence fiévreuse et maladive qu'il exhale en cris désespérés ses colères, ses douleurs et ses haines. Cette exaltation l'a conduit à des jugements très exagérés sur la corruption du siècle, et il professe pour l'homme racheté par Jésus-Christ un mépris peu chrétien. Comment ose-t-il dire à Byron :

Tu savais ce que vaut l'immonde race humaine. (I. 62.)

ou s'écrier :

La terre n'est qu'un lac de boue et de mensonge. (I, 128.)

alors que sur cette terre souillée et parmi cette race maudite vivent une sainte mère qui le chérit, une sœur qui l'a sauvé du doute, des amis sûrs et affectueux, qui jadis (tel Hégésippe Moreau), avaient partagé avec lui leur misère et, détail touchant, leur unique habit, des protecteurs bienveillants et dévoués qui ne l'oublièrent jamais, enfin un prince généreux qui lui pardonna tous ses outrages ?

Heureusement la religion, à laquelle il est revenu dans toute la sincérité de son âme, lui fournit un point d'appui solide. Grâce à la foi, grâce aux espérances qu'elle éveille dans son cœur, le désespoir s'adoucit en tristesse, la tristesse en résignation, la résignation va même parfois jusqu'à la mélancolie. Mais il est rare que cette mélancolie soit pure de toute amertume. Toujours sombre, toujours irrité, son sourire est empreint d'une ironie agressive ; si parfois il rit, c'est d'un rire éclatant et sarcastique qui, pour employer sa propre expression, agrafe aux reins de ses ennemis le manteau de l'ironie.

Toujours irrité, ai-je dit ? Peut-être est-il calme deux ou trois fois ; mais ce calme ressemble à la paix romaine dont parle Tacite ; c'est le silence de la mort.

Il se transporte en esprit dans les régions célestes, et là, dans une béatitude de rêve, il goûte doucement la tranquillité d'outre-tombe. D'ailleurs cet état dure peu, et l'agitation de son âme bouleverse jusqu'aux croyances religieuses en lesquelles il a mis tout son espoir. Voyez quelles tortures morales révèlent les deux derniers vers sortis de sa plume ; l'un, presque un cri de doute :

Mon père. dites-moi qu'il est un Dieu là-haut ! (II, 243.)

l'autre, un cri de terreur :

Dieu descendra juger les races criminelles
Par le feu, le sang et la mort ! (II. 252.)

II. — Une question se pose à propos de la conversion du poète. Quelles ont été les causes du scepticisme d'où l'a tiré la grâce divine ? Ce doute avait-il des origines scientifiques ?

Veyrat l'affirme dans sa confession à sa sœur. L'histoire et la science, c'est-à-dire l'homme et la nature lui ont dévoilé leurs mystères douloureux ; le mal et l'erreur l'ont fait douter de Dieu ; puis le besoin du bonheur l'a ramené à la religion.

Le bonheur n'est pas là, ma sœur, il est en Dieu. (I. 123.)

Voilà toute la philosophie du poète ; il est permis de la trouver un peu simple. Il tient beaucoup cependant à paraître un profond penseur. Il se dit de ceux

Qui cherchent l'infini dans leurs vœux solitaires. (I. 100.)

Il insiste sur les angoisses métaphysiques qui l'étreignent. Ce qui me brise, s'écrie-t-il,

C'est de ne rien savoir, ô Dieu, de ta science...

et

Dans l'orage ardent de mes veilles de flamme,
Tourmenté par mon cœur, d'avoir peur de mon âme. (I, 111.)
C'est de m'être cherché sans pouvoir me trouver. (I, 112.)

A-t-il donc été, comme il le dit de Byron, auquel il aime à se comparer, ce

Job de la pensée, *ce* grand désespéré.

qui maudit en connaissance de cause

La science humaine et sa haute imposture ?

Sans vouloir nier que Veyrat ait ressenti, comme toute sa génération, les douloureuses atteintes du matérialisme et de l'incrédulité scientifique, je m'imagine qu'il était trop exalté pour pouvoir déduire rigoureusement les séries de raisonnements qui mènent à la

vérité philosophique ; les emportements de la passion ne peuvent rien sur elle ; c'est pas à pas et avec sang-froid qu'il faut s'avancer sur cette route dangereuse. aux bords de laquelle s'ouvrent les précipices des sophismes subtils. Non, Veyrat, avec son tempérament de feu, sa mobilité d'impression et l'excitation fiévreuse de tout son être, n'était pas capable de suivre cette voie âpre et lente. Aussi je me persuade que, dans la crise qu'il subit pendant son exil, son esprit fut bien moins touché que son cœur, qu'il était plus altéré de bonheur que de vérité, et je vois en lui moins un Job de la pensée qu'un Job du sentiment.

Son doute a eu pour cause principale cet orgueil naïf et cette confiance en soi qui germent au cœur du jeune homme, alors que, enivré par la vivacité de ses impressions et le premier exercice de ses facultés, il croit trouver en lui la force de réaliser tous ses rêves et de satisfaire à tous ses désirs. Mais la vie et l'expérience ont bien vite détruit cette présomption superbe, et, meurtri par le malheur, instruit par les déceptions, épouvanté du vide qu'ont creusé en lui les espoirs abattus et les illusions envolées, pris de vertige en se penchant sur l'abîme de son cœur, faible et seul au milieu du monde indifférent, il sent le besoin d'un soutien, d'un ami et d'un protecteur, et va demander à la foi l'appui solide qu'il n'a pas trouvé dans les hommes.

L'âpreté de ses infortunes et la fougue de son tempérament hâtèrent chez Veyrat cette évolution naturelle, et il n'avait pas encore trente ans, qu'il était revenu à la religion de son enfance.

III. — C'est l'orthodoxie catholique, cela n'est pas douteux, qui est l'objet des croyances du poète, et pourtant la foi qui transparaît dans ses effusions religieuses, c'est moins le catholicisme que le christianisme. Le Dieu qu'il invoque, c'est le Tout-puissant.

créateur des mondes. veillant sur ses enfants, les châtiant par l'infortune, mais leur faisant acquérir par là des titres aux récompenses futures. Il croit

> Que Dieu *lui* doit la paix après tant de douleurs,
> Et qu'il acquittera la dette de *ses* pleurs. (II, 171.)

Celui qu'il célèbre de préférence, celui qui l'accueillera un jour dans la patrie céleste, c'est le Père, c'est l'Eternel, c'est l'Infini. Cependant il précise en quelques endroits la conception chrétienne de la divinité. C'est au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit qu'il se présente au monastère de Haute-Combe. C'est le sang coulant au Calvaire qui lui donne la force de pardonner à ses ennemis. L'Eglise et ses sacrements occupent fort peu sa pensée. En deux passages seulement résonne un accent purement catholique. C'est l'invocation qu'il adresse à la Vierge *Etoile du Lac,* au moment où tinte l'Angelus (II, 21), et ce sont encore les deux vers où il rappelle la victoire remportée par la Femme sur Satan. (II, 56.)

Ce sont là, il faut l'avouer, de bien faibles caractéristiques. Partout ailleurs, ses préférences et ses prières vont à Dieu le père ; le Christ lui-même ne vient qu'en seconde ligne, et il adore plus volontiers le Souverain du Ciel et de la terre, maître de la foudre et du monde, que le Rédempteur sublime de l'humanité déchue,

> Le Dieu né sur la paille et mort sur une croix. (II, 184.)

Mais c'est là surtout une question de forme, une tendance particulière de son imagination poétique. En prose, il se déclare résolument catholique ; et nous n'avons pas le droit de douter qu'il n'ait été sincèrement orthodoxe.

IV. — A partir de sa conversion, la foi règne en maîtresse dans son âme et influe notamment sur ses opinions politiques. Jusqu'à trente ans, il a été le partisan fanatique des idées révolutionnaires, il les a

Savoie (Haute) 3

défendues avec l'âpre violence qui le caractérise. il leur a sacrifié sa carrière et tout le bonheur de sa vie, il se proclame lui-même, dans *La Patrie absente,* un « fier républicain ». Mais depuis sa conversion, le salut de la société lui paraît résider dans la seule religion catholique ; elle seule peut accorder ces deux antinomies sur l'équilibre desquelles repose la paix sociale, la liberté et l'unité. Il rejette avec horreur le siècle et ses théories pernicieuses. La société sera catholique, ou elle ne sera pas. Il est moins explicite sur la forme même du gouvernement ; mais il semble les admettre toutes, sous la haute direction de l'Eglise. Qu'importe, en effet, quel maître gouverne, s'il est gouverné à son tour ? Aussi il se rallie sans peine à la monarchie absolue, « qui de Dieu seul relève » (I, 144), et il affirme sans restriction l'attachement de la Savoie aux rois de Sardaigne.

Nous avons gardé pur, rayonnant et splendide
L'anneau mystérieux qui nous unit à toi. (II. 216.)

dit-il à la veuve du roi Charles-Félix, et il se répand en louanges et en bénédictions sur le roi « selon Dieu ». (II, 109.)

V. — Il est deux autres sentiments que la religion, tout en les dominant, a laissé subsister en lui avec toute leur force : c'est l'amour de la patrie et de la famille, — et son corollaire, l'horreur de l'exil.

On sent qu'il aime profondément la Savoie ; il s'en souvient avec attendrissement, il en évoque l'image avec délices. Il a écrit sur ses parents des pages vibrantes d'émotion ; sa mère surtout lui a inspiré des strophes admirables, toutes mouillées de larmes. Peut-être, comme ses biographes l'affirment, avait-il mauvais caractère ; mais je m'assure que son cœur était bon. La meilleure preuve n'est-elle pas dans ce pardon sincèrement et généreusement accordé à ses ennemis les plus

acharnés ? et un cœur sec aurait-il su interpréter dans sa noble plénitude les sublimes paroles du *Pater* ? N'en est-ce pas une preuve encore que ce cri de douleur arraché par une indigne calomnie :

Et pourtant, ô mon Dieu, c'est mon cœur qui me tue! (II, 193.)

Quant à l'exil, c'est à l'expression de ses douloureux souvenirs qu'il doit ses pages les plus enflammées. Il ne se contente pas de le pleurer ; il le crie, il le rugit comme un fauve en cage.

VI. — Par bonheur, la religion sut calmer la violence de ses emportements et fut assez puissante pour maîtriser sa haine contre ses ennemis, le plus âpre sentiment de sa jeunesse. C'est à elle qu'il rapporte tout, philosophie, politique, vie privée, et ce sentiment même qui est le plus rebelle à l'asservissement divin, l'amour.

Il est un homme auquel il est impossible de ne pas songer en parlant de Veyrat. Ce n'est pas au point de vue littéraire qu'ils doivent être rapprochés ; leur esprit est aussi très dissemblable, mais leur tempérament est le même, et leur vie a des analogies étranges. Tous les deux ont commencé par donner dans l'esprit du siècle et par se mêler à la vie du monde. Tous les deux en ont ressenti l'influence funeste ; tous les deux, conseillés par une sœur chérie que des vœux éternels avaient attachée à la religion, sont revenus à la foi de leur enfance et ont ensanglanté leur cœur pour y arracher jusqu'à la dernière les fatales racines du doute. Tous les deux embrassent la croix avec désespoir, comme le dernier asile qui leur reste, et, brisés par la maladie, exaltés à la fois et dévorés par l'ardeur de leurs sentiments, vivant tous deux à côté d'un abîme, dont l'un a la vision hallucinée, et l'autre l'imagination hantée, ils sont emportés, à peine sortis de la jeunesse, exemples frappants de l'asservissement du corps à

l'âme, et, comme les anciens martyrs, morts pour leur religion reconquise. J'ai nommé Pascal.

Quant à Veyrat, cette ardeur de néophyte ne se serait-elle pas apaisée avec le temps? l'humanité n'aurait-elle pas reconquis en lui plus de place, et ne serait-il pas arrivé à dépouiller ses pensées de cette teinte religieuse qui les colore uniformément, et ne les laisse apercevoir le plus souvent qu'à travers le rayonnement de la Bible? Je ne sais; car, quatre ans après sa conversion, la mort anéantissait en lui ce foyer ardent qui pouvait encore répandre tant de chaleur et de lumière.

Chapitre VIII. — Nature du talent de Veyrat. Sa place dans la littérature française.

I. — Après avoir essayé de reconstituer dans Veyrat l'homme même avec son caractère, ses sentiments et ses pensées, il nous reste à porter un jugement d'ensemble sur le poète et sur la valeur de son œuvre. Veyrat, nous l'avons dit, n'est pas un virtuose de la poésie; la théorie de l'art pour l'art lui est indifférente; il regarde la poésie comme un moyen d'action. Il ne s'inquiète de la forme que dans la mesure où elle sert à l'expression de sa pensée, et sans en rechercher la perfection. L'idée de la gloire littéraire ne semble pas le hanter, ou du moins il n'en parle jamais.

II. — Comme la sincérité est une de ses plus grandes qualités, ce que nous retrouvons dans ses œuvres, ce n'est pas l'auteur, mais l'homme. Pascal eût été content de lui. A l'exaltation de son âme correspondent la véhémence du style et l'outrance de l'expression; à l'orientation de son esprit vers la religion, la prédominance du style biblique; à cette intensité d'émotions et de sentiments qui l'agitent sans cesse, l'impuissance où il est de sortir de lui-même et d'exprimer des idées qui lui soient étrangères.

III. — Si l'on me permet, en parlant de la poésie, de

lui emprunter un instant son langage imagé, je dirai, qu'en sa qualité de poète lyrique, Veyrat possède plusieurs cordes à sa lyre. La corde philosophique est certainement la plus faible; il n'en tire que des sons entrecoupés et peu sûrs. La corde satirique est mieux tendue ; elle résonne parfois avec force et âpreté. La corde religieuse est montée au diapason de la Bible, et elle soutient sans faiblir la mélopée des hymnes grandioses que, semblable aux anciens prophètes, il chante sur le fumier de Job à la gloire de Dieu. La corde descriptive et pittoresque, quoiqu'il la fasse rarement vibrer seule, se distingue par une sonorité claire et expressive. Mais la corde maîtresse de sa lyre, formée des fibres mêmes de son cœur, est la corde élégiaque, celle qui lui sert à exhaler les désespoirs tumultueux de sa pensée et la douloureuse agonie de son âme. Cette corde, qui d'ordinaire vibre en des chants pleins d'irritation et d'amertume, se détend parfois jusqu'à des accents d'une douceur rêveuse et mélancolique, mais elle remonte bientôt à sa tension première, et, sous l'âpre torsion d'une main fiévreuse, elle éclate de nouveau en grondements de colère ou en cris de désespoir.

IV. — Cette note douloureuse et irritée, qui revient sans cesse commé une tonique obstinée dans les chants du poète, a pour origine et pour cause principale son exil. Car Veyrat est avant tout un exilé, et son œuvre n'est pas autre chose que le poème de l'exil. Admirablement choisi est le titre de son premier ouvrage. Quant au second, il pourrait porter en sous-titre : *Nouvelle Coupe de l'Exil*. Car cet *Hymne des Aïeux*, qui forme avec *La Destruction de Haute-Combe* les seuls fragments impersonnels de son œuvre, que racontent-ils, sinon le roi de Sardaigne chassé de ses Etats, et les religieux de Haute-Combe expulsés de leur monastère ?

Oui, si l'exil a été une infortune pour l'homme, il a

été une bonne fortune pour le poète. C'est aux malheurs de sa vie que Veyrat devra de vivre dans l'avenir.

V. — Car il y vivra, je n'en doute pas. Il a, trop rarement sans doute (mais heureux qui une fois seulement a pu atteindre à la vraie poésie !), il a poussé des cris de douleur si sincères, et exprimé des sentiments si élevés et si touchants, qu'ils resteront dans la mémoire des hommes. Une anthologie du XIXe siècle ne sera pas complète si elle n'accueille plusieurs de ses plus belles pages ; la plus parfaite surtout. cette cinquième heure de sa veille où le poète. au nom du Christ, pardonne à ses ennemis. Sans doute, la beauté de ce morceau réside dans le fond plus que dans la forme ; mais, si la forme ne rehausse pas la grandeur et la noblesse des sentiments, elle ne les dépare pas non plus, et la postérité a recueilli et conservé des noms de poètes qui, moins que Veyrat, ont mérité cet honneur.

VI. — Il y vivra, je le répète, et prendra rang parmi les poètes de l'école romantique, à la suite de Lamartine. Ses compatriotes l'ont bien jugé, qui l'ont surnommé le Lamartine des Alpes. Je me représente volontiers les poètes défunts comme vivant ensemble dans je ne sais quels Champs-Elysées du souvenir ; de même que les ombres de Virgile gardent aux enfers les occupations qu'ils ont aimées sur la terre, ainsi les mânes des poètes se plaisent à s'entretenir des hauts problèmes de la poésie et à se réciter de beaux vers. Je vois, formant un cercle bien étroit, les poètes souverains qui ont fait retentir dans leurs chants la voix de l'humanité tout entière, donné aux sentiments de leur cœur et aux pensées de leur esprit une forme parfaite, et ouvert à la poésie les larges routes de l'avenir. Bien rares sont ces génies sublimes qui ont reçu de Dieu le privilège de soulever aux yeux des hommes éblouis un coin du voile de l'éternelle Beauté. Trop heureuse la

France, qui a pu en compter jusqu'à trois en un demi-siècle !

A l'entour de cette glorieuse couronne se promènent lentement des poètes, glorieux aussi, qui ont suivi les premiers dans les voies ouvertes, ou qui, sans prendre l'univers entier pour sujet de leurs chants, ont renfermé leur talent dans un cercle plus restreint ; ils n'ont pas, comme les premiers, découvert un monde : mais ils ont été les Christophes Colombs d'une petite province, où ils sont rois incontestés. Ce sont encore de grands poètes, et je ne doute pas que Veyrat eût pris sa place parmi eux, si la mort lui avait permis d'achever l'œuvre commencée.

Mais, quelques beautés que présentent ses ouvrages, elles ne suffisent pas à le ranger parmi les grands poètes. Grand poète, il l'a été, deux ou trois fois, par une heureuse rencontre ; il le serait devenu, je le crois ; mais son œuvre, inachevée, incomplète, est inférieure à son génie, et, tel que nous le fait connaître l'ensemble de ses poésies, il faut le placer, au premier rang il est vrai, parmi les poètes de second ordre à qui ont manqué, pour atteindre aux sommets de l'art, ou la force de la pensée, ou la sincérité du sentiment, ou la vivacité de l'imagination. ou la perfection de la forme. Si, de ces quatre qualités essentielles dont l'ensemble peut seul former un grand poète, Veyrat a possédé l'une, je veux dire la sincérité du sentiment. à un degré éminent (et encore cette qualité a-t-elle plus d'intensité que d'extension, et se meut-elle dans un cercle trop restreint), il n'en est malheureusement pas de même des trois autres. Ni sa pensée n'a cette vigueur originale et personnelle qui permet au génie de marquer à son coin les idées de son époque en les recréant pour son propre compte ; ni son imagination n'est douée de cette puissance créatrice qui renouvelle la poésie, et fait d'un poète autre chose qu'un simple écho ; ni sa

forme enfin n'a atteint cette perfection plastique sans laquelle les plus belles pensées ne sauraient révéler leur beauté tout entière. Mais s'il ne les a pas développées en lui dans toute leur plénitude, il les possède, nous l'avons vu, à un degré suffisant pour mériter l'honneur, très grand déjà, de prendre place au milieu de ces poètes de second ordre qui, s'ils ne font pas la plus haute gloire d'une nation, témoignent du moins de sa force et de sa fécondité littéraires. C'est là qu'il attendra en paix l'arrêt de l'avenir, marqué du double sceau de la conversion et de l'exil.

Georges MARTIN.

LES NOMS DE LIEUX EN *-ACUS*

EN HAUTE-SAVOIE

(Suite.)

Bluffy qui a donné son nom au col qui conduit de Menthon dans la vallée du Fier est une localité d'origine gallo-romaine comme l'atteste une inscription malheureusement trop mutilée [1]. Dans la charte de fondation de l'abbaye de Talloires, vers 1031, elle est appelée *Blusiacum, Blufiacum* et *Bulfiacum* [2]. Nous croyons la première forme la plus ancienne et la seule étymologique, la seconde étant due à un phénomène phonétique assez fréquent en Haute-Savoie par lequel le son *s* se prononce *f*. C'est ainsi que dans la même charte *Marsaciacum* offre une variante *Marfaciacum*: que le nom ancien du Fier est le *Cyers* et que dans nos patois actuels *Flinjhy* [3] traduit Sillingy ; *Miofy*,

1. REVON, *Inscr ant*, p 14
2. *Cart Sav*, n° 639.
3. *Rev sav.*, 1885, p 330

Mieussy ; *Nant-fet*, Nant-Sec [1]. etc. Mais *Blusiacum*, c'est *Blisiacum* par la permutation ordinaire au moyen âge des sons *i* et *u*, car plus tard *Blufiacum* redevient *Bliffie* (Reg.). *Blisiacum* se retrouve, sous la forme *Blisiaicum*, dans une charte d'Humbert, évêque de Grenoble, vers 1015 [2] et dans l'acte de fondation de l'abbaye de Bonlieu, depuis *Blusié* et Blussy [3]. Tous ces noms de lieu ne peuvent dériver que du gentilice Blœsius. Or il existe à Talloires une inscription célèbre qui mentionne un C. Blœsius Gratus [4] dont le fundus englobait probablement, si nos conclusions sont justes, le village actuel de Bluffy.

Cercier, commune située près du torrent des Usses et où l'on a trouvé des tuiles à rebord et des monnaies [5]. Son nom ne peut venir que de *Celsiacum* avec le changement de *l* en *r*. Vers 1160, dans l'acte de fondation de l'abbaye de Bonlieu [6], *Celsiacum* paraît être devenu *Serziaci*, plus tard *Sersier* ou *Sercier*, *Ciersier* ou *Cersier*. Celsus, cognomen d'origine du gentilice Celsius (A., p. 217), est très répandu en Narbonnaise.

Chessy est un nom assez commun en France (A., p. 143). Il y a au moins trois localités en Haute-Savoie qui le portent, par exemple dans les communes d'Allinges, de Domancy et de Mures. L'une d'elles, sinon toutes trois, a sans doute comme origine un fundus *Cassiacus*, de Cassius, gentilice qu'on lit sur des inscriptions de Grenoble. de Vienne et de Genève 7. Chessy, en Haute-Savoie, a dû subir les mêmes changements phonétiques que Chessy, du canton du Bois d'Oingt (Rhône), qui a passé par les formes *Cassiaco*

1 Je dois ces formes à l obligeance de M Tavernier, de Taninges.
2 *Cart St-Hugues*, p 173
3. *A G*, XIV, n° 330, p 378 *Mém et doc. de l Acad salésienne* . Brasier : *Les Abbayes de Cisterciennes*, XV. 1892 = *Ac sal*
4. Allmer, II, p 363.
5. Rep arch
6. *A. G.*, XIV, p. 378, n° 330 et ci-dessus
7. Allmer, IV, p. 504

villa en 980, *Chassiaco* en 1010, *Chessiaco* en 1060, *Cheyssieu* en 1286 [1].

Chevilly est le nom de deux localités des communes d'Excenevex et d'Arenthon. Il vient probablement d'un fundus *Cavilliacus*, de Cavillius ou Cavilius (A., p. 572). *Les Chevilly*, près de la Thuile, indique au contraire qu'il y avait là une agglomération d'individus portant ce nom.

Chevrier, commune au nord du mont Vuache, appelée encore *Chivriacum* au XIVe siècle. Son nom peut venir de *Capriacum* (A.. p. 435), dérivé de Caprius, gentilice connu dans la Viennoise. D'autres Chevrier ou Chevry, hameaux, paraissent avoir une autre origine.

Choisy, commune de l'arrondissement d'Annecy où l'on a trouvé des tuiles à rebord et hameau de la commune de Sciez, d'origine gallo-romaine. Leur nom est cité par M. d'A. de Jubainville (p. 216) comme venant des gentilices Caucius ou Cautius, donnant un nom de lieu *Cauciacum*, dégénéré en *Causiacum*. Or Choisy, au moyen âge, est restitué en *Cosiacus* [2], avec une altération graphique fréquente de *au* en *o*. Il existe, du reste, un gentilice Cosius, nom d'un potier de Vienne [3], qui a pu donner aussi naissance à *Cosiacus*. Avouons qu'il est très difficile d'arriver à établir l'origine véritable de ces noms de lieu que les scribes devaient facilement confondre. V. Coucy et Cusy.

Coucy (Etat-major) ou **Cossy** (Reg.), localité au sud de Chilly, appelée *Coisy* au XIIIe siècle [4], comme Fessy, *Feisie* à la même époque. Dans l'Aisne, Couci-le-Château, *Codiciacus*, au Ve siècle, devient *Cosiacus* au XIIe. M. d'A. de Jubainville (p. 573) s'appuie sur ce nom de lieu et sur celui de *Codicianicis*, aujourd'hui

1 *Cart. Sav*, Index
2. Reg. gen
3. Allmer, IV, p 87.
4. *A G.*, XIV, p 380, n° 330.

Coussergues (Hérault), pour restituer un gentilice *Codicius* ou *Coticius,* inconnu ailleurs. Il paraîtrait bien hasardé d'y faire remonter notre Coucy ou Cossy, d'autant plus que nous connaissons davantage les gentilices Coccius, Cocius et Cottius.

Crépigny ou **Crempigny**, commune de l'arrondissement d'Annecy. Comme ses similaires (A., p. 224), elle tire son nom de *Crispiniacum,* dont le gentilice, Crispinius, est connu sur une inscription de Genève [1]. La forme Crempigny est due à un phénomène de nasalisation adventice.

Cusy est le nom de plusieurs localités, l'une, réunie à Chens, forme la commune de Chens-Cusy, une autre est célèbre par un ancien château qui dominait la rive gauche du Chéran, un troisième appartient à la commune de Reignier. Ce nom, comme celui de Cusieux [2] (Loire), *Cusiaco* en 1000, paraît dériver du gentilice Cusius (A., p. 227). Cependant ce radical a fourni en France tant de dérivés de formes différentes qu'il est prudent d'y voir aussi avec M. Houzé [3] une déformation celtique *coët* = bois, latinisé et affublé du faux suffixe -iacum. C'est ainsi que dans l'Aisne, la Nièvre et l'Yonne, *Cuseus, Cusiae, Cusiacum* deviennent Cusy, Cuzy et Cuizy ; que *Cutiacum* (v^e^ s.), qui n'en est qu'une variante et auquel on peut comparer *Cotia sylva* dans Grégoire de Tours, aujourd'hui forêt de Cuise ou de Compiègne, donne Cussy, Cuissy et Cuy 4.

Desingy, commune sur la route de Seyssel à Frangy, *Disingiaco* [5] au XII^e^ siècle. Ce nom vient vraisemblement de *Decimiacum*. dont le gentilice Decimius

1 ALLMER, III, p 255
2 *Cart Sav*, n° 518.
3. *Etude sur la formation des noms de lieux*, Paris, 1864, p 109 = HOUZÉ
4 A MATTON, *Dict top de l Aisne*, 1871 — G. de SOULTRAIT, *Dict top de la Nièvre*, 1865 — M. QUANTIN, *Dict. top. de l Yonne*, 1862.
5 *A. G*, IV 2^e^ part., p. 13

était connu à Grenoble [1]. En Dauphiné, le même mot donne Dizimieu [2]; dans l'Yonne, *Disengiacum* au VIII[e] siècle devient Dissangis.

Dessy est le nom d'un village des communes de Mieussy et de Pontchy qui ne peut guère venir que de *Dessiacum* ou *Deciacum*, dérivés des gentilices Dessius et Decius [3], ce dernier connu dans une inscription de Landecy (Suisse) près Saint-Julien, datée de l'an 8 av.

Dingy. Il y a en Haute-Savoie deux Dingy d'origine gallo-romaine, Dingy-en-Vuache et Dingy-Saint-Clair. M. Allmer, par un simple et séduisant rapprochement, a conjecturé que l'un et l'autre venaient du nom de lieu *Tinciacus* parce que dans cette dernière localité habitait un grand propriétaire, L. Tincius Paculus, qui avait rendu praticable le chemin de Dingy à Naves en faisant entailler le rocher au pied duquel coule le Fier et que d'autres riches gallo-romains appartenant à la même famille sont cités sur une inscription de Frangy [4]. Cette étymologie date ainsi du premier siècle l'origine probable du *fundus Tinciacus*. Il est à noter cependant qu'elle heurte un peu les lois de la phonétique française, d'après lesquelles *T* initial, isolé ou en groupe, persiste presque toujours, et qui de *Tinciacum* tireraient des dérivés comme Tincy, Tinsy, Tinzy ou Tinchy. Au premier abord, on serait donc tenté de faire rentrer Dingy dans la catégorie des mots où le groupe *ng* provient d'une nasale latine suivie d'un yod, d'autant plus que les formes médiévales *Dungie, Dongy* (Reg.) peuvent faire songer à des gentilices comme Dinius, Donnius ou Dommius. Mais M. A. Constantin, avec sa profonde connaissance des patois de notre région, m'a fait observer : 1° que *d* pouvait venir d'un *t* initial, en particulier dans la vallée de

1. Allmer, III, p. 149
2. Devaux, p 445
3. Allmer, IV, p 179, III, p 246.
4. Ibid, III, p 347, II, p. 212.

Thônes, où *danma* = *tanma*, tanière, où *daradin* (Manigod) = *tara* (Rumilly), nigaud, sans compter d'autres exemples ; 2° que l'adoucissement du *t* en *d* devait entraîner la prononciation de *sy* ou *zy* en *jy* = *gy*. Le même phénomène apparaît du reste dans une partie du Dauphiné, où Demptézieu s'écrivait, au XVII^e^ siècle seulement, il est vrai, *Dantéjieu*, mais se prononce encore aujourd'hui *Dentejyaw* [1]. Quoiqu'il en soit, Dingy pour *Tinzy* est une déformation qui se rencontre rarement en France et en Haute-Savoie, où les autres noms de lieux en *-ngy* paraissent devoir être rattachés au type *Sancta Euphemia* = Sainte-Offenge.

Doucy est le nom de plusieurs villages ou écarts appartenant aux communes de Menthonnex, Habère-Poche et Thorens, sans qu'on puisse dire lequel d'entre eux dérive, par *Dociacus*, de Doccius (A., p. 228) ou de Duccius, gentilice d'un soldat originaire de Vienne [2].

Epagny est un nom assez fréquent en France. En Haute-Savoie il s'applique à une commune près d'Annecy (Reg.) et à des villages près de Passy, de Saint-Jorioz et de Jonzier (Reg.). Les plus anciens peuvent venir, par *Spaniacum*, de Spanius, forme vulgaire pour *Hispanius*, dont on n'a pas d'exemple (A., p. 410) ; mais les autres ont peut-être une origine plus récente en devant par exemple leurs noms au rappel d'une localité habitée originairement par ceux qui les ont fondées ; c'est ainsi qu'il existe près de Thônes un Carouge, rappelant le Carouge genevois, sans qu'il puisse prétendre, en vertu de l'étymologie, à la même ancienneté. C'est une remarque qu'il est prudent de faire pour les noms de lieu qui apparaissent fréquemment dans l'onomastique topographique d'un pays.

Faucigny, commune située au-dessus de la rive droite de l'Arve et célèbre par un château, demeure des

1. DEVAUX, p 385, 395 et 407.
2. ALIMER, I, p. 375.

puissants seigneurs de Faucigny, dont le nom s'est étendu à tout un territoire. Les chartes du XII^e^ siècle l'appellent *Fulciniacus*, *Foucigniacus* et *Fucinie* [1]. Au contraire, les formes *Falciniacus*. *Faucigniacus* nous amènent, par la confusion entre les sons *au* et *ou*, à l'orthographe relativement moderne Faucigny. Notons encore un gentilice qui ressemble beaucoup à Fulcinius, c'est Falconius.

Flérier (en pat. *Fleiry*), village à un kilomètre de Taninges. Comme Fleyriat (Ain), Fleury (Moselle) [2], qui a donné les formes *Flairey* (1514), *Fléri* (1476), *Florey* (962), *Floreiacum* (875), il remonte à *Floriacus*, dérivé du gentilice Florius (A., p. 237), dont le surnom Florus est très répandu en Narbonnaise.

Germagny, village des communes de Viry et de Marcellaz, dont le nom s'explique par un dérivé de Germanius (A. p. 243).

Gevrier, Gevry. Gévrier est une commune composée du bourg de Cran et de plusieurs écarts situés sur un plateau à deux ou trois kilomètres de l'ancienne station romaine de *Bautas*, près d'Annecy. On y a découvert deux centres d'habitations ; l'un est une villa, aujourd'hui la propriété Galliard et dont on connaît un des anciens possesseurs, le riche S. Julius Optatus, flamine de Mars à Vienne [3], l'autre a fourni des substructions assez considérables dont on n'a pu déterminer encore la destination véritable et qui s'étendent, en partie déblayées, sous les terrains Rey et Aussedat. Le nom primitif de ce fundus était *Gabriacus*, devenu au moyen âge *Givriacum*, comme dans la Marne [4]. Le gentilice Gabrius est au gaulois *gabros*, bouc, comme

1 GUICHENON, I, 4 et 49 — *Mém. de l'Académie de Savoie*, 2^e^ sér., t. II, p 271-272 = *Acad. Sav.* — CIB et PROM., p 69. — J GREMAUD : *Documents relatifs à l'hist. du Vallais* dans *Mém. et doc de la Soc. d'hist de la Suisse romande*, t. XXIX, 1875, p. 78 et 82 = *Doc vall*

2 DE BOUTEILLER, *Dict top de la Moselle*, 1874.

3 REVON, *Inscr. antiq*, p 17. — DUCIS, *Rev sav*, 1862, p. 9

4. *Dict. top*, p VI

Caprius est à *caper* (A., p. 436). Gevry, près de Rumilly, doit avoir la même origine.

Groisy, Grécy. Groisy est une commune de l'arrondissement d'Annecy, connue par deux inscriptions votives du pieux Aurelius Verrius [1]. Son nom semble n'être qu'une variante de Grésy, près d'Aix, appelé dans les chartes *Grayseu* en 1080 [2], puis *Groisie, Graisier, Greysie* (Reg.). Grésy suppose un ancien *Gratiacum,* dérivé de Gratius (A., p. 246), nom commun dans la Viennoise, où il est noté sous la forme Grattius. Grécy, près de Chainaz-les-Frasses, peut peut encore venir de Gratiacum.

(A suivre.) CH. MARTEAUX.

NUIT DE NOËL

A LA GRANDE-CHARTREUSE

To die, to sleep, to sleep, perchance to dream.
(Hamlet)

Il est minuit. La cloche tinte. Les voilà !
A pas graves, un à un arrivent les Pères ;
Ils viennent à l'heure où Jésus se révéla.
Chanter matînes et s'abîmer en prières.

Quels furent-ils ? quels furent-ils ceux qui sont là ?
Ils furent comme nous hantés par des chimères,
L'amour, la gloire, l'art ! ces humaines misères.
Ils vivent maintenant hantés par l'au-delà !

Leur cœur, sans passions, est comme un ossuaire ;
Un froc blanc les revêt, qui sera leur suaire
Mais depuis qu'ils ont dit le mot sauveur : *Je crois,*

1. REVON, *Insc antiq*, p 26
2 CIB et PROM., p 36.

Ils sont heureux !... La paix en leur âme est profonde
Ils sont heureux ?... En extase devant la Croix,
Ils meurent lentement fermés aux bruits du monde !

Jean Reiha.

GLANES

Les 36 médailles impériales composant le Trésor des Fins découvert par M. Crochon, en décembre dernier, ont été vendues à l'Hôtel Drouot pour la somme de 6,000 francs. L'une d'elles à l'effigie de Julia, fille de Titus, a atteint le chiffre de 2.300 francs.

M. Albert Samain, premier prix du dernier concours de poésie ouvert par la Société Florimontane, vient de remporter la plus haute récompense aux Jeux Floraux de Toulouse.

Le jury lui a décerné le *Souci d'Or*.

Notre compatriote Michel Revon, professeur à l'Université de Tokio, vient d'être nommé conseiller du gouvernement impérial du Japon.

ERRATUM

Dans le fascicule de la *Revue savoisienne* (janvier-février 1894), page, 7, ligne 32, au lieu de 16 juillet 1608, lire VII juillet 1608.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux

2036-94. — Annecy. Imprimerie de F. Abry.

N° 4. JUILLET—AOUT—SEPTEMBRE.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 4 juillet 1894.

PRÉSIDENCE DE M. DUNANT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

M. BRUCHET fait don à la Bibliothèque d'une brochure qu'il a publiée sur *La Cour de Turin au XVIII^e^ siècle d'après le journal d'un gentilhomme savoisien*.

M. MIQUET offre également à la Société Florimontane son *Répertoire biographique des Savoyards contemporains (1800-1893)*.

M. GONTHIER lit la communication suivante :

« Dans une promenade que je fis à Poisy, il y a quelques semaines, je remarquai sur la façade du presbytère une grande armoirie avec la date *1272* écrite en chiffres arabes.

« A la forme moderne de ces chiffres, à l'ancienneté extraordinaire de la date, je me doutais immédiatement que celle-ci était fausse ; mais en examinant de plus près, j'en acquis la certitude.

« Une inscription bien conservée, qu'on peut lire sur cette même façade, nous apprend en effet que la cure de Poisy, rebâtie par Marc-Antoine de Granery, abbé d'Entremont, a été dédiée par lui à la Vierge Marie, en 1672.

« Or, les armes, qui dominent la date signalée plus haut, se trouvent précisément être celles des Granery : *d'azur à la fasce d'or, ayant en chef un château donjonné de trois tours crênelées d'or, le tout ouvert, ajouré et maçonné de gueules ; et en pointe, trois épis de blé arrachés et appointés d'or.*

Savoie (Haute). 3.

« Il est donc bien évident que cette date rappelle la dédicace du presbytère et qu'au lieu de *1272*, il faut lire *1672*. »

Le même fait une rectification au sujet de l'*Histoire de Tamié*, par Eugène Burnier. Cet auteur affirme que Félix-Marie-Emmanuel Mouthon, le poète si connu par ses égarements et son repentir, est né à Saint-André de Rumilly, en 1763. La date ou le lieu doit être faux. Le registre des baptêmes de l'ancienne paroisse de Saint-André, conservé aujourd'hui à la cure de Sion, ne renferme aucun nom semblable dans les années avoisinant 1763.

M. Ducis offre pour le Musée un fragment de vase en terre noire trouvé dans la plaine des Fins (clos Châtelet) et portant en rond l'inscription MAXIMUS.

M. Le Roux annonce à la Société un don très important qui a été fait au Musée par M. Buttin, notaire à Rumilly : un arc japonais ancien, une flissah kabyle provenant de l'expédition de Tripoli sous Charles-Félix, et neuf épées ou sabres des XVI^e^, XVII^e^, XVIII^e^ et XIX^e^ siècles, dont plusieurs proviennent de la Brigade de Savoie. Un article spécial sera consacré dans la *Revue* aux plus intéressantes de ces armes.

Une proposition de M. Serand concernant une assurance contre l'incendie au profit de la Bibliothèque de la Société est prise en considération. Il sera statué sur ce sujet à la prochaine séance.

On décide qu'à l'avenir la Société ne tiendra pas de séances pendant la durée des vacances, soit pendant les mois d'août et de septembre. Les deux derniers fascicules de la *Revue* comprendront les mois de *juillet-août-septembre* et *octobre-novembre-décembre*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures 1/2.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

L'ANCIEN CHABLAIS ET LE HAUT FAUCIGNY

A considérer la ligne des Alpes qui sépare aujourd'hui le Chablais et le haut Faucigny du Vallais, on ne se douterait pas des péripéties dont elle a été le théâtre depuis l'époque romaine jusqu'au siècle dernier.

Des bords du Léman en descendant au sud jusqu'au Mont-Ruant et aux Tours-Salières, cette chaîne séparait autrefois les Allobroges, à l'ouest, des Nantuates, à l'est, et de là jusqu'au Mont-Blanc, les Ceutrons au sud, des Véragres au nord.

Les quatre peuplades du Vallais, Nantuates, Véragres, Séduns et Vibères, ayant été réunies en une seule *civitas* administrative dont le centre était à Octodure (Martigny), furent appelées du nom collectif d'*Octodurenses* [1] ou même *Vallenses* du nom de *Vallis Pœnina* [2]. Les *Octodurenses* avaient pour voisins les *Ceutrones*, ce qui ne pouvait s'effectuer que par les vallées de Chamonix et de Montjoie, qui leur servaient de communication, surtout depuis que les deux *civitates* d'*Octodurus* et de *Darentasia* furent réunies en une même province civile des Alpes graies et pœnines, qui se maintint longtemps encore comme province ecclésiastique. J'ai établi ces principes dans de précédents mémoires, d'après les inscriptions romaines et les témoignages des auteurs anciens.

I.

Après les invasions barbares, nous arrivons à l'occupation burgonde, au commencement du v^e^ siècle.

1. PLINE, *Hist. nat.*, III, XX.
2. *Notitia Galliarum.* — MOMSEN, *Incript. Helvetiæ.*

Gondebaud réunit sous son sceptre les conquêtes de ses frères. Son fils Sigismond donna à l'abbaye d'Agaune, soit Saint-Maurice en Vallais, la propriété des deux versants de la chaîne alpine entre Martigny et la tête du lac, *caput laci*. (Acte du 9 mai 516 [1].)

Cette expression de *caput laci* était la traduction latine du nom celtique d'une station romaine marquée dans l'Itinéraire dit d'Antonin par le mot *penne lucos* entre *Tarnaias* et *Vibisco*, et dans la Table dite de Peutinger par celui de *Penno lucos* également entre *Tarnaias* et *Vivisco*. La station de *Tarnaias* était au pont de Saint-Maurice et *Vivisco* à Vevey. *Penno lucos* se trouvait à Roche, au sud de Villeneuve.

Passons au troisième royaume de Bourgogne. Plusieurs officiers de la Cour s'étant emparé injustement de quelques terres appartenant à l'abbaye, Rodolphe III, roi de Bourgogne, restitua à l'abbaye de Saint-Maurice tout ce qui lui appartenait, et, entre autres, les Alpes depuis Saint-Maurice jusqu'à la tête du lac Léman, *caput laci*, selon les expressions de la donation primitive. (Acte du 15 février 1018 [2].) Avant de mourir, il avait laissé ses Etats à Conrad, empereur de Germanie, le 6 septembre 1032.

Celui-ci, pour récompenser Humbert de Savoie des services rendus pendant la guerre contre ses compétiteurs, créa le comté de *Caput laci*, en vulgaire *Capolaii, Capolai,* en faveur d'Humbert. A travers les variantes des dialectes burgonde et franc, ce nom est devenu notre *Chablais*.

Ce comté s'étendait à l'ouest sur la rive droite du Léman jusqu'à la Veveyse de Vevey, sur la rive gauche jusqu'à la Dranse de Thonon et à leurs sources, et au sud-est il remontait jusqu'au-delà de Martigny. Humbert de Savoie en fut le premier comte dès 1034.

1. *Saint Maurice et la Légion thébéenne*, p. 85.
2. *Ibid*, p 130.

Le centre administratif, établi d'abord à Saint-Maurice, fut transféré plus tard au château de Chillon.

Le Vallais se divisait autrefois en dix petits cantons, Aigle. Martigny, Ardon, Conches, Sion, Sierre, Loësch, Viège, Brigue, Mœrel. Les trois premiers ayant passé au comté de *Caput laci* (Chablais), il n'en resta que sept sous le gouvernement civil de l'évêque de Sion, que le même Rodolphe III avait fait comte du Vallais dès 999.

II.

L'abbaye d'Agaune ou de Saint-Maurice avait envoyé des religieux défricher la vallée d'Abondance. Ils y formèrent une communauté, qui, pouvant se suffire, demanda son émancipation. A la requête d'Arluin, prieur d'Abondance, appuyée par Guy de Féterne, avoué de cette église, et du consentement d'Amédée, fils d'Humbert de Savoie, suzerain de cette contrée, le chapitre de Saint-Maurice accorda cette émancipation, le samedi 2 mai 1108, avec la possession de toute la vallée d'Abondance selon les confins indiqués, le col de Morgens et l'arête des montagnes par les eaux pendantes au nord et au midi, *ab oriente Morgens, ab austro et ab aquilone sicut aquæ infra vallem ipsam influunt, ab occidente quoque pertuis*. Une copie authentique de l'acte est aux Archives départementales.

Cette concession de propriété à titre perpétuel et cette création d'une nouvelle communauté, ne relevant plus de la première que par quelques hommages sans importance, se sont faites avec l'approbation d'Amédée de Savoie, comte du Chablais, et d'Aymon de Genève, son tuteur. Cette intervention sanctionnait non seulement la séparation mais les conditions dans lesquelles elle avait lieu, soit les confins du nouvel établissement, et leur donnait un caractère inviolable, une vraie garantie. En 1156, dans une réunion où se trouvaient le métropolitain de la province, archevêque de

Tarentaise, les évêques de Genève et de Belley, les abbés de Saint-Maurice, d'Abondance, de Sixt et d'Entremont, en renouvellant les rapports de confraternité entre les maisons de Saint-Maurice et d'Abondance, la première confirma à la seconde la concession et l'émancipation faite en 1108, en répétant les mêmes confins, *à loco qui dicitur Morgens sicut aquæ in ipsam vallem defluunt*. Morgen n'était qu'un col et un passage de montagne, la ligne de démarcation devait être continuée par les arêtes séparant les eaux pendantes de chaque versant, au nord et au sud du col de Morgens sur une longueur d'environ 22 kilomètres.

Le nom de Morgen a été donné évidemment par les habitants de la vallée d'Abondance ; car pour eux c'était le levant, vulgairement le matin ; c'est ce que signifie l'allemand *Morgen*.

Quelques difficultés s'étant élevées sur les confins entre Abondance et Monthey, Nantelme, abbé de Saint-Maurice, choisi pour arbitre, apaisa le différend en rappelant aux parties les confins par les eaux pendantes exprimés dans les actes précédents (1225).

De nouvelles difficultés s'étant présentées, sous le règne d'Amédée IX, entre l'abbaye d'Abondance et les communiers de Monthey et Trèstorrents, les parties élurent des commissaires et arbitres, qui allèrent sur place, visitèrent toutes les limites et entendirent toutes les prétentions diverses, en explication de tous les actes précédents, depuis celui de 1108 jusqu'alors, et enfin portèrent une sentence arbitrale, le 27 août 1467. Ils déclarent que les lieux appelés de Burtemberg, de les Mollies en la Recula et de Tronches appartiennent à Abondance, et que Chaulonge et Morcland-Roux, Conches et Maczon sont à Monthey, surtout depuis les cinq pierres limites qu'ils ont visitées du côté de Monthey, et en deçà de ces pierres limites tout est à Abondance, ils ordonnent de sculpter des pierres limi-

tes qui portent d'un côté la figure d'une croix blanche, qui est celle de la Maison de Savoie, pour la face contre Monthey, et sur la face du côté d'Abondance, la croix ou mitre, qui sont les armes de l'abbaye, et de les planter entre les lieux dits Trouchex et Chaulonge, en commençant à l'angle des prés de Barbassine ou Barmecine et allant droit entre les deux endroits par la première croupe *(dorsum)* qui tend sur les cimes *(cacumina)* des montagnes, descendant sur le lieu dit *Bione,* sous le carré des prés de Barmecine, tendant droit par les sommités *(cacumina)* de ces prés entre les mêmes prés et Chaulonge jusqu'au mont qui s'élève entre le pertuis soit l'entrée de Chaulonge et Morcland et de ce mont contournant les prés de Barmecine et les frêtes de ces prés et embrassant du côté de Monthey tout l'endroit de Morcland et de là descendant par un fossé et une pierre que nous avons visitée entre les prés d'Abondance et les pentes de Morcland et tendant par dessous Conches-Roux, et plantant des limites dans les lieux où ont été retrouvées et visitées les dites pierres et dans les autres lieux où cela est nécessaire en tirant tout droit vers le lieu appelé Perthuis-de-Morgens. Cet acte se trouve en latin aux archives de Saint-Maurice, où je l'ai copié.

Le territoire de l'abbaye d'Abondance a formé les communes d'Abondance, de la Chapelle et de Châtel, qui confinent avec les communes vallaisannes de Val-d'Illiez, Trois-Torrents, Monthey, Vionnay et Vouvry.

L'abbaye avait acquis encore, en 1188, de la maison Divonne, le territoire de Saint-Gingolph jusqu'au lac Léman, limité à l'est par la crête des montagnes, soit par la pointe de Grammont et la pointe d'Eydiez près le Bouveret. Thomas de Savoie lui reconnut cette juridiction, le 15 mars 1203 ; Amédée IV, en 1239, et Amédée V, le 10 mai 1319. Ce qui ajouta huit kilomètres de frontières aux vingt-deux précédents.

III.

Dès le XI^e^ siècle, des moines venant de Molesme s'étaient établis dans la vallée d'Aulps et y avaient acquis des terres des possesseurs locaux relevant de la Maison de Savoie. Humbert II leur sanctionna la propriété de tout ce qu'ils avaient acquis entre le They et Bordel, en 1096. En 1140, Aymon, Rodolphe et Guillaume de Faucigny leur donnent leur part des Alpes d'Evorée, soit la haute vallée arrosée par le torrent de Montriond. En 1180, Henri de Faucigny leur donne sa part des montagnes de Freyterolles, soit les hauteurs arrosées par le torrent de Morzine. En 1200, Amédée de Rovorée, avec ses fils Aymon et Pierre, leur donnent leur part des montagnes d'Evorée, soit la haute vallée principale de Morzine jusqu'au col de Couz. Thomas de Savoie sanctionnait toutes ces acquisitions en 1204. En 1209, Aymon de Faucigny leur donna sa part des montagnes de Freyterolles et Chardonnières.

En 1329, Edouard de Savoie leur garantissait la juridiction jusqu'aux confins du mandement de Châtillon en Faucigny. Et le 22 juillet 1365, Amédée VI reconnaissait leurs possessions depuis les confluents des Dranses et du Beuvron sous la Vernaz et Beaumont de la Forclaz et en remontant la vallée des Alpes par les crêtes de montagnes de part et d'autre contre les vallées d'Abondance et de Samoëns jusqu'aux sommets appelés Piramyaux, Antennes de Col et de Rancon. C'était encore le principe des eaux pendantes, et tous les albergements qu'ils ont passés de ces montagnes aux jomarons du pays constatent pour limites les crêtes des montagnes à partir des confins de Châtel, le long de ceux de Montriond et de Morzine, qui ont formé de nouvelles communes, contre celles de Val-d'Illiez et de Champéry, sur une longueur de plus de neuf kilomètres.

Mais, comme les crêtes ne suivent pas partout et qu'elles sont entremêlées de plateaux sur lesquels la ligne divisionnelle des eaux n'est pas toujours bien évidente, il y eut des compétitions et des rixes entre les montagnards des deux versants, dès 1525. Diverses commissions furent choisies et approuvées par le duc de Savoie et l'abbaye de Saint-Maurice. Ainsi déjà, le 12 juillet 1526, les commissaires, en présence de nombreux témoins, avaient reconnu la *Pira-Myoux* comme point central entre Monthey, Abondance, Aulps et Illiez. De là la séparation continuait par *Cul-Borret* dans la direction des *Antennes* soit Outanes ; mais la distance étant trop longue, on fit planter une autre limite sous les *Pierres-Noires*.

Après de nouveaux incidents, nouvelle commission établie le 19 septembre 1526, à laquelle on se soumettra sous peine d'amende de 200 écus d'or, etc. Enfin, après bien des rixes, le 11 juillet 1527, de nouveaux arbitres furent élus et, après débats sur place, ils partirent de la *Pierre-Myoux* vers *Cul-Borret* et, à un jet de pierre, plantèrent une limite près d'une grosse pierre sur laquelle ils gravèrent une croix, et de là, allant droit par le chemin en face d'une combe, appelée la *Comba de Leytura*, et, au fond de cette combe, placèrent une limite près d'une grosse pierre sur laquelle ils gravèrent aussi une croix pour indiquer la limite, et ainsi de suite plusieurs autres limites jusqu'au sommet de la *Combe-des-Fardes*, et là presque au sommet d'un petit roc *(saxellum)* aigu, ils placèrent une limite en pierre et de là et du rocher tendant au fond de la *Lyeure*, de la ferme inférieure (*lieure firme inferioris*, bord, lèvre, lisière) du Cul-Borret, où ils placèrent une limite près d'une grosse pierre, gravée d'une croix comme indication de la limite, et, du fond de la *Lyeure*, remontant en haut jusqu'à son sommet, ils placèrent une autre limite sur le bout soit

la fin de la dite *Lyeure,* avec une croix de pierre, et de la sommité tendant directement en face du haut et de la sommité des rocs de Couchex, de limite en limite, distantes d'un trait d'arc, et sur cette sommité des rocs de Couchex fut placée une limite à distance de trois traits d'arc, du haut de la montagne de *Lachaux* et *Aguies*. Il fut prononcé que ceux d'Aulps et du Brouchioux ne pourraient pâturer au-delà de ces limites, ni pareillement ceux du Val-d'Illiez au-dessous de ces mêmes limites (11 juillet 1527).

IV.

Pour éviter l'invasion bernoise, en 1536, l'ancien Chablais se mit sous la protection de l'évêque de Sion, comte et préfet du Vallais, et des sept dizains formant les Etats, mais avec la réserve de pouvoir rentrer sous la domination des ducs de Savoie, quand ils recouvreraient leurs Etats de Savoie. Les Vallaisans acceptèrent cette charge et divisèrent le pays en trois gouvernements, celui d'Evian, celui de Saint-Maurice et Monthey, et celui d'Aulps et d'Abondance.

Les difficultés ne tardèrent pas à reprendre et, cette fois, ceux de Val-d'Illiez se sentaient appuyés par les Etats du Vallais, le 13 septembre 1540. Les représentants de Monthey dédaignèrent de se rendre sur place selon la convocation. On planta, quand même, des limites, qui tendaient transversalement par dessous jusqu'à une limite existant au fond du *Nant du Cul-Borret* et de cette pierre tendant par une lanche jusqu'à la sommité de la montagne du côté gauche, sommité qui s'appelle *Outannaz,* etc. Mais il y eut contradiction de la part de ceux d'Illiez.

Enfin, les gouverneurs respectifs des trois districts, commissaires à ce députés par le gouvernement du Vallais, du 15 décembre 1563, assistés des communiers de Val-d'Illiez et de leurs représentants officiels,

et en face des communiers de Brochioux (Aulps), par acte du 18 juin 1564, et de leurs avocats, visitèrent les lieux, examinèrent les titres, entendirent les débats, et, après avoir recommandé la paix, constatèrent que ceux d'Illiez avaient depuis la *Pira-Myoux*, qui divise quatre juridictions, de limites en limites plantées et existantes jusqu'à une pierre existante à Cul-Borret avec une croix blanche, laquelle pierre fut taillée et piquée pour en faire disparaître la croix blanche de Savoie, et y substituer les armes des seigneurs du Vallais, et de là tendant par dessous à main gauche jusqu'à une grosse pierre au fond du Nant qui coule en bas, laquelle ils tinrent également pour limite, en substituant les armes du Vallais à la croix blanche, et de cette pierre tendant par dessous le long du dit Nant en suivant son cours jusqu'à un fossé ou terrail, que les commissaires ont ordonné aux parties de recreuser à nouveau et de maintenir, et de ce terrail tendant jusqu'au plan de *Cul-Borret* soit au pied des Montets, dans lequel plan est une pierre fixe naturellement sur laquelle on doit faire une croix et y planter une limite, qui sera indiquée par la croix. Et dans ce lieu il y a un terrail indiquant et démontrant la séparation des montagnes et communautés de Val-d'Illiez et de Cheravaux (Montriond-d'Aulps). Et de cette limite tendant par une méthode en français *Syard* (arête prolongée), où il faut planter une limite et graver une croix sur une pierre fixe. Et de là allant directement par la crête ou la cime des *Montets* et la *Syra*, soit les rocs en forme de murs entre le lieu dit *Mollies-Rossaz* et les *Pierres-Noires*, en tendant jusqu'à la sommité soit lieu du rocher dit *Recorbaz*, surplombant à main gauche, au lieu dit le *Haut des Pointettes*, laquelle cime passe pour être le midi et se trouve dans la sommité de la montagne de Jean Berod. Dans lesquels lieux susdits, c'est-à-dire du *Plan du Cul-Borret* jusqu'à la sommité

du roc *Recrochiaz*, les dits gouverneurs ordonnèrent de planter des limites et près de chaque limite de faire graver des croix et les armes du Vallais sur les pierres ou rocs les plus proches, et, comme on n'eut pas le loisir de le faire ce jour-là, d'un commun accord on décida que les gouverneurs, en présence des parties et des prud'hommes à convoquer, planteraient ces limites le lundi suivant, 17 juillet. Fait et prononcé à la montagne du *Cul-Borret,* le 12 juillet 1564. Le lundi 17 juillet, les syndics, procureurs et gouverneurs avec d'autres furent sur place, et furent plantées les limites du *Brochioux* et du *Cul-Borret* par tous les endroits désignés avec leurs garants et témoins, et des fossés furent creusés aux lieux opportuns ; des croix avec les armes du Vallais gravées sur des pierres près des limites plantées ou déjà existantes par Claude Rey, maçon du Val-d'Illiez. Acte en fut dressé (Fontaine, notaire).

Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, avait recouvré, en 1559, la partie du duché que tenait la France. En 1564, il traitait pour reprendre celle occupée par les Bernois. Le gouvernement du Vallais voyait venir le moment où il devait rendre le Chablais, qui, en se mettant sous sa protection, avait stipulé le droit de retourner au duc de Savoie, lorsque les circonstances le permettraient. Il n'est pas étonnant qu'en cette même année 1564, il chargeât les trois gouverneurs, de sa nomination, de modifier en faveur de ses futurs sujets les confins communaux qui allaient devenir politiques dans ses projets. L'époque fut reculée ; mais elle vint.

Par le traité du 4 mars 1569, le duc de Savoie, Emmanuel-Philibert, recouvra ses terres du Chablais, sauf le district de Monthey et Saint-Maurice, que l'Etat du Vallais garda pour frais de protection pendant la guerre précédente, et la limite nouvelle de ce versant ouest des Alpes fut indiquée par la crête des montagnes et le cours de la Morge jusqu'à Saint-Gingolph, le cours de

la Morge devant rester en entier au domaine du duc de Savoie.

V.

Vers 1140, une colonie de l'abbaye d'Abondance vint défricher la vallée de Sixt et y former un prieuré sous la conduite de Ponce de Faucigny, fils de Rodolphe, qui lui abandonna ces terres. Cette nouvelle abbaye fut reconnue par ses frères Aymon de Faucigny et Ardutius, évêque de Genève, en 1144. Les actes n'en donnent pas les confins.

Mais, en 1167, le même évêque Ardutius donna à cette abbaye la paroisse de Samoëns avec toutes ses dépendances. Or, les confins de Samoëns, faisant suite à ceux de Châtel contre la commune de Champéry, commençaient au col de Coux et continuaient par la crête des montagnes jusqu'à la pointe de Bellegarde. La preuve en est aux riches documents des archives de Samoëns, que j'ai dû analyser pour une cause terminée administrativement.

L'abbé de Sixt ayant eu à alberger, vers 1200, les pâturages et forêts des sommets, on indiqua pour confins les crêtes des montagnes par le passage de Saigeron, le roc de Roan, le Grenairon, Taneverges, ce qui forme une longueur d'environ vingt kilomètres contre Champéry et Fins-Hauts.

La bulle d'Innocent III du 6 février 1204 confirmait tous les droits et possessions de l'abbaye de Sixt en énumérant les chalets *usque ad Alpes Agaunensium*, jusqu'aux montagnes relevant de l'abbaye de Saint-Maurice au versant oriental ; il s'agissait du Mont-Rouan. Tanneverges et le Buet, qui n'ont jamais cessé d'appartenir à Sixt.

En 1234, Aymon de Faucigny confirma toutes les donations de sa famille *usque ad Alpes Agaunensium*, soit contre le versant oriental.

VI.

Pour faciliter le service religieux dans la vallée de Chamonix, Aymon, comte de Genevois, d'accord avec son fils Gerold, donna, le 16 août 1091, cette vallée aux Bénédictins de Saint-Michel de la Clusa en Piémont. Les limites sont à l'ouest le torrent de la Diosaz, au sud-est le Mont-Blanc, à l'est le passage des Balmes, avec tous les droits seigneuriaux. Sauf pour la Diosaz qui limitait avec Charousse (Passy) dont il n'est pas question ici, les confins à l'est étaient bien la chaîne du Mont-Blanc, *rupes alba*, *saxus albus*, et la suite des crêtes jusqu'au passage de Balme entre deux arêtes. Celle qui fait suite au col de Balme jusqu'à l'*Eau-Noire* qui traverse Vallorcine est indiquée jusqu'aux rochers blancs et en dehors du village des *Jours*, ou *Jeoires* (*joria*, bois) et presque jusqu'au torrent de la Biolla, dans un acte du 8 juin 1288, déterminant les droits du chapelain établi à Vallorcine par le prieur de Chamonix. Quant à la limite sur la rive gauche de l'*Eau-Noire*, elle est formulée dans un acte d'albergement passé par le prieur de Chamonix aux familles teutoniques de Vallorcine, le 14 mai 1264, ratifié le 5 juin suivant, par l'abbé de Saint-Michel de la Clusa. C'était la moitié de la vallée d'Orsine depuis Salenton et les sources de l'*Eau-Noire* qui traverse Vallorcine, jusqu'à la rencontre de Barberine qui s'y jette sur la rive gauche et le pont qui sert de limite.

Mais, comme le cours de Barberine remonte très haut presque vers la crête de Tanneverges, les gens de Fins-Haut et de Salvant voulaient jouir du territoire des chalets des *Mochons* ou des *Mossons* jusqu'aux flancs du Péron et de là à la Ravine-Blanche, puis du col de Granéron, et cela au nom de l'abbaye de Saint-Maurice dont ils relevaient encore.

Des arbitres furent choisis de part et d'autre ; ils

déterminèrent ces limites par la Roche qui est sur le *Cherchys* soit *Chésery* et du bas de cette roche par la crête sur une autre roche plus forte qui incline vers l'eau de Barberine. Acte passé sur la seconde Roche, le 18 juillet 1307. En définitive, Vallorcine gardait les chalets de la rive droite de Barberine, soit d'*Emossons* avec la petite courbe arrosée par un affluent de la rive droite de Barberine, parallèle aux crêtes du Perron, et limitait avec Fins-Haut par quelques collines jusque vers le col Grenairon où commencent les confins de Sixt, qui n'ont pas varié. Tels étaient les confins de cette chaîne alpine entre les communes des deux versants pendant que la Maison de Savoie les possédait tous les deux.

VII.

Après les victoires de Saint-Quentin et de Gravelines, le duc de Savoie, Emmanuel-Philibert, recouvra par le traité de Cateau-Cambrésis du 3 avril 1559, la partie de ses Etats tenus par la France, par le traité de Lausanne du 30 octobre 1564, les parties tenues par Berne et Genève, et enfin par le traité de Thonon du 4 mars 1569, il recouvra, non pas tout l'ancien Chablais, qui s'était mis sous la protection de l'Etat du Vallais, mais seulement le versant occidental de cette chaîne alpine que nous venons de parcourir.

L'Etat du Vallais remettait les deux gouvernements d'Evian et d'Aulps-Abondance, qu'il avait occupés dès 1535 jusqu'à la Dranse de Thonon, et gardait le gouvernement de Monthey-Saint-Maurice, pour compensation des frais occasionnés par leur occupation pendant la guerre. Au nord, la limite est marquée par le cours de la Morge jusqu'à Saint-Gingolph, la propriété de ce cours restant au duc de Savoie [1]. Les autres confins n'étant pas indiqués devaient être ceux des com-

1. *Traités publics de la Maison de Savoie,* I.

munes respectives, tels qu'on les a suivis dans ce mémoire.

Mais, en prévision de cette retenue du versant oriental des Alpes, le gouvernement du Vallais s'était hâté, comme on l'a vu plus haut, de faire réviser par les gouverneurs qu'il avait nommés, et au profit de ses sujets futurs, les confins qui de communaux allaient devenir politiques.

Emmanuel-Philibert ignorait ces détails. Le traité dissimula ces modifications sous la formule vague et primitive des crêtes de montagnes. Le fait principal une fois acquis, les Vallaisans pensaient que les détails ne souffriraient pas de difficultés selon les accords élaborés sous leur gouvernement.

Ce traité de 1569 ébréchait l'acte de 1034, qui avait créé le comté de *Caput laci*, devenu duché en 1238, et remettait ces contrées dans la situation qu'elles avaient sous les Romains, c'est-à-dire avec la chaîne des Alpes séparant deux nationalités.

Les deux sièges administratif et militaire du duché du Chablais, soit Saint-Maurice et Chillon étant restés au gouvernement du Vallais, la Maison de Savoie installa les dépositaires de l'autorité à Thonon, qui devint ainsi capitale du nouveau duché, amoindri à l'est, mais agrandi de quelques mandements pris à l'ancien Genevois du côté de l'ouest.

VIII.

Le traité d'Utrecht du 13 juillet 1713 avait donné au duc de Savoie la couronne de Sicile, qu'il dut échanger en 1718 pour celle de Sardaigne.

Le nouveau roi conçut alors l'idée d'une œuvre fondamentale, celle de fixer l'état de la propriété par un nouveau cadastre statistique et géographique, pour servir de base à l'assiette des impôts réclamés par la nouvelle organisation de ses Etats. Il fut commencé dès 1729.

Tous les confins des possessions communales et particulières furent délinéés sur des cartes selon les dépositions des assistants et délégués de chaque commune.

Les confins des communes limitrophes du bas Vallais furent marqués d'après les indications des communiers, selon l'usage qu'ils avaient de leurs pâturages, jusqu'à la crête des montagnes, d'après les titres d'acquisitions et les définitions survenues à diverses époques.

C'est ainsi que, au nord, le cours de la Morge fut marqué pour le territoire de Saint-Gingolph, puis la Dent-du-Villan, le Pas-de-Risse, les Cornettes-de-Bise, le passage de Lachau, les cols de Bret, de Recou, Tronchet, Bassemberg, Tour-de-Don, Chaulonge, pic de Morclans et par les crêtes jusqu'à la pointe du Corbeau et au col de Morgens. De là par le pic de Gingua, la pointe de Boccor, Cornebue, Bécret, col de Chésery, Pira-Myaux, pointe de Vorlas, Fourneau, col de Coux, pas de Redaz, Oulaz, Berton, Dents-Blanches, Sageron, Roan, Tours-Sallières, Tanneverges, Cheval-Blanc, Emossons, Barberine vers son embouchure dans l'Eau-Noire, qui descend de Vallorcine, le Rocher-Blanc, les Jeurs jusqu'au col de Balmes et de là par les hautes Autannes, l'aiguille du Tour et les crêtes du Mont-Blanc.

Les plans locaux et les livres correspondants furent exposés aux observations et à la critique des intéressés pendant quinze jours dans chaque localité. Un délégué de la Commission cadastrale était chargé de faire justice des griefs ou de renvoyer à un degré hiérarchique plus élevé le droit de répondre à toutes les réclamations.

Les étrangers n'étant pas admis à réclamer dans les communes dont ils ne faisaient pas partie, s'adressèrent au gouvernement de Turin, qui délégua des commissaires spéciaux dès 1731.

Pour avoir le lac de Morgens, dont les eaux versaient

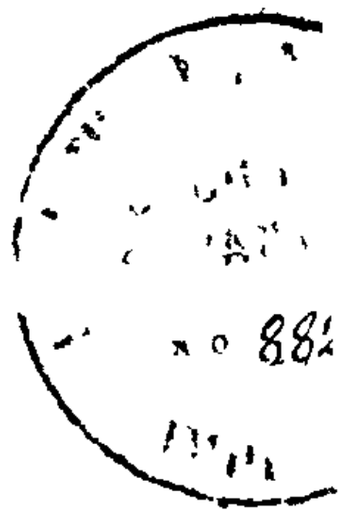

en Chablais, les Vallaisans firent un mur pour arrêter le cours et garder un étang, dont les eaux ne pouvant couler chez eux devinrent une mare. Ils formulèrent d'autres prétentions qui devaient leur donner la pointe du Corbeau, le commencement de l'eau qui en découle du côté de Châtel, le Golliez ou petit lac d'Accoussi, où ceux de Châtel allaient abreuver, tous les flancs ouest de Morclans et de Loëx, les côteaux de Chaulonge contre Barmacine. Ils en dressèrent des plans et les proposèrent; mais il y eut résistance de la part de ceux de Châtel, qui avaient leurs usages immémoriaux.

Il en fut de même du côté de Vallorcine. Mais le commissaire de Turin, en vérifiant les points cadastraux, constata que les gens de Fins-haut, désespérant d'avoir les terrains qu'ils convoitaient du côté de Jeur et du côté d'Emosson et Barbérine, rasèrent des forêts et firent d'autres dégâts.

Il y eut de nouvelles réunions de commissaires sur place, en 1733. Ceux du Vallais présentèrent des plans contradictoires aux cartes cadastrales. Mais rien ne put aboutir. Ceux du Chablais maintinrent leurs usages et leurs anciens droits. La guerre de l'époque arrêta toute décision.

Enfin, à l'occasion des troisièmes noces du roi de Sardaigne, en mars 1737, le gouvernement du Vallais envoya les députés complimenter le roi et le prier, en même temps, de vouloir bien ordonner la terminaison de leurs différends sur la montagne, en faisant intervenir l'abbaye de Saint-Maurice, à laquelle les princes de Savoie avaient toujours été dévoués, puisque saint Maurice était le patron de leurs Etats, et qu'ils y avaient fait des fondations.

IX.

Les députés du Vallais nommés le 18 mai 1737 furent François-Joseph Bourguener, vice-baillif, et le

major Jacinthe Courten, banderet de Sierre. La Cour de Turin, préoccupée alors des discussions diplomatiques des puissances sur l'assiette politique à donner à l'Italie, ne répondit pas de suite à leurs instantes sollicitations. Enfin, pressé d'en finir, le roi nomma, le 25 juin 1737, pour s'entendre avec eux, Charles-Louis Caissotti, comte de Santa-Vittoria, premier président au Sénat de Turin, Dominique-Ignace Bonaud, comte de Monten, collatéral de la Chambre des Comptes de Turin, et Gaspard-Marie Bonaud, comte de Monten, intendant général de Savoie.

Les commissaires vallaisans avaient leur thème préparé, ils étaient munis de cartes avec tous les renseignements en faveur de leur cause. C'est ce qui manquait absolument aux commissaires sardes, qui auraient dû se rendre sur place, entendre les dire pour et contre, se rendre compte des usages précédents, des avantages de parcours en fait de pâturages selon les inclinaisons des vallées, s'enquérir du régime des chalets, des droits acquits et reconnus par les traités précédents, des réclamations des intéressés, etc.

On ne fit rien de tout cela, on ne bougea pas de Turin. Et, le 3 juillet 1737, on signa un accord en forme, d'après lequel on accorda au gouvernement du Vallais toutes ses demandes, en fixant la nouvelle démarcation des territoires respectifs d'après le tracé préparé et présenté par les commissaires de cet Etat.

Les mappes cadastrales, confectionnées et signées en 1730, durent être corrigées conformément au plan de ce nouveau traité. On peut en constater les différences sur les exemplaires primitifs déposés aux Archives départementales.

Ce prétendu traité du 3 juillet 1737 devait être ratifié par les deux puissances contractantes dans six mois, délai que l'on pensa suffire à l'abornage définitif.

Pour cette opération, furent délégués : Claude-Fran-

çois Goybet, intendant du Genevois, Antoine-Laurent de Tavier, intendant du Faucigny, avec Chaulmontel pour secrétaire et l'ingénieur Pillou pour la partie de l'art. A part ce dernier, les autres n'avaient pris aucune part aux conférences de Turin, n'avaient qu'à exécuter aveuglément les articles du traité, sans pouvoir défendre effectivement les intérêts des montagnards de Savoie.

Tandis que les commissaires vallaisans à Turin, maintenus dans leur délégation, allaient continuer avec plus d'intelligence leur œuvre dans ces opérations, assistés des ingénieurs Goris et Gayne et de Torneris comme secrétaire. Ils avaient l'avantage sur les deux intendants savoyards d'avoir été tractateurs aux conférences de Turin et de pouvoir imposer leur dire. Et le piémontais Pillou, désintéressé dans la question, n'avait qu'à opérer conformément avec ses collègues du Vallais.

Ce ne fut qu'au 2 octobre suivant que tous les délégués de part et d'autre se trouvèrent réunis au pont de l'Isle, entre Vallorcine et Trient, pour commencer la plantation des nouvelles limites sur la Balme et Catogne. La partie vallaisane du territoire dépendant encore de l'abbaye de Saint-Maurice, celle-ci y avait député MM. Odet et de Kalbermatten, qui firent opposition à la plantation de la première borne. Enfin, après contestations et explications, ils consentirent à reconnaître la borne du pont de l'Isle, se réservant de continuer cette opération au mois de juillet de l'année suivante, car la neige et le mauvais temps les obligèrent tous à descendre à Saint-Maurice.

Le 9 octobre, le temps s'étant remis, ils partirent de Saint-Maurice pour la vallée d'Abondance, où ils opérèrent du 16 au 19 octobre. Isaac Gamaliel de Rovoréa avait remplacé Goris et Gayne du Vallais. Ils plantèrent des limites depuis Morgens jusqu'au col de Recoux.

Procès-verbal à Châtel, 19 octobre 1737. La suite fut renvoyée à l'année suivante.

Le 4 août 1738, les commissaires de part et d'autre se trouvaient au pont de l'Isle, dont ils reconnurent la limite, et continuèrent à l'ouest par le cours de Barberine, puis par trois bornes qui donnèrent aux Vallaisans les chalets d'Emossons, soit Chésery, puis par la cime du Perron, et de là on indiqua la limite en précipice sur les plans, car on ne put y pénétrer, jusqu'à la rencontre des confins de Sixt, qui n'ont pas varié et qui comprennent Prajon et Taneverges.

Le 7 août, on revint au pont de l'Isle, et sur la droite de l'Eau-Noire, en allant à l'est par Jeurs jusqu'au passage de Balme. Le procès-verbal est du 9 août 1738 à la maison presbytérale de Vallorcines.

A chaque séance, le procès-verbal déclarait que ces opérations n'auraient de valeur qu'après leur complète terminaison. Le procès-verbal du 9 août déclara toutes les plantations de limites achevées et prononça leur valeur définitive. Mais ce prétendu traité n'a jamais figuré dans la collection officielle des *Traités de la Maison de Savoie*.

Traitée comme on l'a vu, cette transaction ou plutôt cette concession contraire aux accords précédents et aux usages constants et immémoriaux, dérogeant aux droits acquis et reconnus jusqu'alors, n'a cessé de soulever des disputes, de provoquer des rixes entre les montagnards des deux versants, de causer des procès dispendieux ; les preuves en sont aux Archives départementales. Des commissions ont été nommées par tous les gouvernements qui se sont succédé en Savoie, et aucun n'a pu amener la paix, et aucun n'aboutira, à moins qu'on ne modifie la ligne des limites, selon les droits et les intérêts réciproques.

C.-A. Ducis.

DEUX LETTRES DE L'ABBÉ JEAN-PIERRE BIORD

(1746 et 1747)

L'un des plus savants évêques de Genève-Annecy a été sans contredit Mgr Jean-Pierre Biord à qui nous avons consacré un chapitre dans nos *Notes et Documents sur les Evêques de Genève-Annecy depuis la Réforme* (chapitre X).

Originaire de Samoëns, il naquit le 16 octobre 1719 à Châtillon-sur-Cluses, où il fut baptisé le 20 du même mois [1]. Après avoir étudié à Thonon chez les Barnabites, puis à Dijon et à Besançon, il fut reçu docteur en théologie dans cette dernière ville. Ordonné prêtre le 21 décembre 1743, le jeune ecclésiastique alla continuer ses études à Paris, où il fut reçu licencié de Sorbonne le 9 février 1750.

La première des deux lettres qui suivent semble indiquer qu'il se rendit à Paris en novembre ou en décembre 1745, à l'âge de vingt-six ans. Il y avait obtenu. nous ne savons au moyen de quelles relations, la cure de la « *Basse-Sainte-Chapelle* ». Les revenus qu'il en tirait, joints à ceux, sans doute plus modiques, de son canonicat à la cathédrale de Saint-Pierre (d'Annecy) qui lui fut accordé en 1747 [3], assuraient largement son existence. On a dit, et nous avons répété, qu'il fut reçu docteur de Sorbonne le 30 septembre 1750; cela est possible, mais nous ne connaissons que le diplôme de licencié publié par M. Tavernier.

Les lettres de l'abbé Biord sont adressées à M. Milleret, notaire et commissaire d'extentes à Annecy, son compatriote. M. Milleret, était depuis longtemps

1. M Hipp Tavernier a publié son acte de naissance dans son *Histoire de Samoëns*, p 190.
2. *Ibid*, page 191.
3. 24 octobre 1747.

l'homme d'affaires en Savoie de Charles-François Graneri, marquis de la Roche, et allait, à cette époque même, vendre à Madame de Warens les mines et fourneaux que le marquis possédait en Maurienne [1]. L'importance des intérêts qui lui étaient confiés et ses grandes relations à Turin en faisaient un personnage dont l'amitié était précieuse. Aussi, c'est sur un ton de déférence que le jeune prêtre correspond avec lui.

Après avoir, dans une première lettre que nous ne possédons pas, raconté à M. Milleret son voyage d'Annecy à Lyon, vraisemblablement par le coche du Rhône, qu'on prenait à Seyssel, M. Biord lui envoie, le 2 janvier 1746, ses souhaits de bonne année et continue le récit des petits incidents de la route de Lyon à Paris, avec des compagnons qui, comme lui, semblent avoir été gens de bonne humeur. Les voyages par le coche sur les rivières étaient alors les plus faciles et les moins coûteux, mais outre qu'on ne marchait pas la nuit, ils étaient parsemés de petits incidents que l'abbé rapporte à M. Milleret, avec beaucoup de gaieté, dans un style correct et agréable.

Cette seconde partie du voyage ne dura pas moins de dix jours ; sept de Roanne à Briare et trois de Briare à Paris [2].

Aussitôt arrivé dans la grande ville, avant même de s'installer au collège de Bourgogne où il devait habiter, l'abbé s'occupe de choisir des échantillons de *ras de castor* violet pour Mgr Deschamps de Chaumont, évêque d'Annecy, à qui il devait succéder dix-

1 Nous venons de retrouver seize lettres autographes que la célebre baronne lui adressa en 1748 et 1749 relativement à cette opération. Peut-être les publierons-nous dans une seconde édition de *Madame de Warens et Jean-Jacques Rousseau*

2 Le Président Favre et saint François de Sales avaient fait un voyage à peu près semblable en octobre et novembre 1618 lorsqu'ils accompagnèrent à Paris le cardinal Maurice de Savoie qui y allait conclure le mariage de son frère Victor-Amédée avec Christine de France. (Voir *Mémoires de la Soc. sav. d'histoire*, t. XXXIII, p. XXXVIII-LXVI et CXXXVI-CXL.)

huit ans plus tard. Il donne ensuite à son correspondant les nouvelles du jour sur les faits de guerre. Elles pronostiquaient l'écrasement du roi de Sardaigne et le succès du prétendant d'Angleterre. Les prévisions parisiennes ne se vérifièrent pas ; il arriva l'inverse. Au lieu d'aller chercher un refuge en Suisse, Charles-Emmanuel III triompha et le prétendant échoua complètement.

Dans la seconde lettre, l'abbé remercie chaudement M. Milleret des soins qu'il a pris pour assurer son élection à un canonicat du chapitre de Saint-Pierre, et lui rend compte encore de l'exécution d'une commission relative à ce qu'avait pu laisser un Savoyard nommé *Comparet*, mort à Paris au service de M^lle^ de L'Epinoy.

François Mugnier,

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques

I.

A Monsieur Millieret, *notaire collégié et commissaire [d'extentes] à Annecy* [1].

à Paris le 2 de 1746.

Monsieur,

Je me flatte que vous ne confondrés point avec les complimens de cérémonie qui sont assez fréquens dans la circonstance présente les souhaits que je viens vous faire d'une heureuse année ; puissent seulement être exaucés les vœux que j'adresse au Seigneur poussé par la reconnaissance que je conserve pour toutes les marques d'attachement que vous m'avés données et vous verrés dans votre famille comme Jacob l'abondance de la rosée du ciel et de la graisse de la terre : *de rore cœli et de pinguedine terræ abundantiam*.

Pour continuer le journal de notre voiage je vous dirai que de Lion nous sommes venus à cheval à Rouane où après deux jours d'attente nous nous sommes embarqués dans un coche tres mal

1. Elle parvient par l'intermediaire de *René Bertrand et fils*, negociants à Genève

construit et cependant extremement chargé ; l'abondance des eaux ne nous empechoit pas de nous trouver de tems en tems à terre au milieu de la rivière *(la Loire)* large de près de trois quarts de lieuë ; c'étoit l'embarras de remettre à l'eau notre cabane retenuë par le poids dont elle étoit chargée, et le tems y passoit bien vite en sorte que nous n'avons pu arriver a Briare que le septième jour apres nôtre embarquement ; la rame étoit l'unique moïen que nous avions pour nous garantir du froid. Eut-on dû nous prendre pour des forçats nous ne nous en embarrassions pas, la necessité l'emportoit sur le point d'honneur ; d'ailleurs nous étions en pais inconnu ; en voilà assés pour faire disparaître la chimère de vanité.

La mauvaise humeur de nos hôtesses à la couchée nous faisoit encore regretter la triste habitation de notre cabane ; vous nous plaignez sans doute à ce récit de nos peines, mais il faut vous dire que nous tachions de nous dédommager et de dissiper notre chagrin avec quelques bouteilles de vin de Bourgogne et de Condrieux [1] ; la volaille et le gibier ne nous ont pas manqué, pour la viande de boucherie on n'en trouvoit point à cause de la maladie des bestiaux. Depuis Briare nous sommes venus à Paris en trois jours et nous y sommes arrivés la nuit de Saint-Etienne. Je suis actuellement chez un de mes amis et dans quelques jours j'irai demeurer au collège de Bourgogne rue des Cordeliers ; ce sera mon adresse au cas que vous vouliés me faire l'honneur de m'écrire ; je serai bien charmé d'apprendre de vos nouvelles et le succès des démarches de M. Nouvelet.

Je joins ici deux échantillons de Rat-de-Castor violet, le croisé est de 5 livres 10 sols et le lisse de 5 livres ; ayès la bonté de les faire voir à Mon-Seigneur et au cas que l'un des deux soit de son gout, je me chargerai volontiers de lui faire emplette de la quantité d'etoffe qu'il souhaitera.

Quant aux nouvelles de guerre qu'on débite ici, elles ne sont point favorables au roi de Sardaigne ; on dit qu'il a demandé en Suisse une retraite pour sa famille, que l'on pourra bien se venger sur Turin du bombardement de la Bastia. Voilà les nouvelles douteuses, mais on assure fortement que les affaires du prétendant prennent le meilleur train qu'on puisse souhaiter ; il est actuellement en Angleterre où il a déjà pris quelques villes. Le duc d'Yorck son frère est prêt à s'embarquer à Dunquerque, s'il ne l'est déjà pas, avec douze mille hommes que la France lui envoit : une bataille pourra décider au plutôt du sort des deux

1. *Condrieu*, bourg sur la rive droite du Rhône en amont de Vienne.

parties ; on ne croit pas cependant que le roi Georges la veuille hazarder n'étant pas assuré de la fidélité de ses troupes. Voilà encore le roi de Pologne chassé de la Saxe, le prince Charles battu, imaginés-vous si l'on ne triomphe pas ici de tant de succès ; puisse le Seigneur les terminer au plutôt par une solide paix, nous avons déjà éprouvé assés les malheurs de la guerre pour en sentir le prix et en sentir avec plus de satisfaction les douceurs lorsqu'elles nous seront rendues.

Je souhaite une heureuse année a toute votre aimable [famille] ; témoignés je vous prie à Madame vôtre épouse les voeux que je forme pour l'accomplissement des siens et les sentimens de vénération et de dévouement avec lesquels je lui suis et à vous

Monsieur

Votre tres humble et tres obéissant serviteur.

Biord, prêtre.

[*P.-S.*] Présentés, je vous prie, mes respects a Monsieur le chanoine Burdin.

II.

Paris ce 18 septembre 1747.

Monsieur.

La nouvelle que vous m'avés apprise de ma nomination au canonicat de S^t^-Pierre n'a pu que m'être bien flatteuse ; je sens quel honneur c'est pour moi d'être membre d'un corps aussi respectable ; mais aussi je ne puis ignorer l'obligation que je vous ais à cet égard ; les soins que vous vous êtes donnés, Monsieur, pour procurer mon élection exigent toute ma reconnaissance, aussi est-elle la plus vive et la plus parfaite. J'ai un peu différé à vous répondre parce que j'attendois d'avoir quelques éclaircissemens par la lettre de mon frère que je n'ais reçu que samedi dernier. Il me marque que je dois envoyer avec la procuration mes lettres de Docteur [1] et de Tonsure ; vous trouverés le tout dans ce paquet, et vous aurés s'il vous plait la bonté de me renvoyer les lettres de Tonsure dont j'aurai ici besoin pendant ma licence ; celle de Doctorat vous pouvés les remettre à mon frère à qui je vous prie de faire tenir aussi la lettre cy jointe que je vous adresse ne sachant où il est actuellement.

Quant à ce qui regarde le nommé Comparet je me suis allé informer chez Mademoiselle de l'Epinoy où l'on m'a dit que la décharge que son frère a faite porte seulemens qu'il a retiré tout

1. Il s'agit des lettres de doctorat obtenues à Besançon.

ce qui appartenoit au défunt sans autre détail, ce qui m'a fait juger qu'il étoit inutile d'en prendre un double outre que je n'aurois pu l'avoir n'ayant pu trouver l'intendant à qui elle avoit été remise l'on m'a dit d'ailleurs qu'il n'avoit laissé que peu de chose, et seulement du linge et quelques habits dont la valeur jointe à quatre ou cinq louis en argent ne peut aller au delà de quatre ou cinq cents livres... Honores moi toujours de vos commissions....

Biord, prêtre.

NOTES

SUR

L'ÉMIGRATION DES SAVOYARDS

Dans une excursion faite l'été dernier dans le Jura, à Chissey, petit village des environs de Dôle, je fus assez surpris, en examinant les registres paroissiaux de cette commune, de trouver très fréquemment l'épithète de *Savoyard* à côté des noms inscrits par le prêtre sur ses livres de baptême, de mariage et de sépulture, surtout à la fin du XVII^e^ siècle. Cette colonie, relativement nombreuse pour une bourgade de population très faible et composée par des Savoyards appartenant à des vallées très éloignées les unes des autres, avait dû être formée peu à peu par des ouvriers journaliers, en quête d'ouvrage, qui avaient trouvé dans ces riches plaines arrosées par la Loue, un travail assuré : ils s'y étaient fixés les uns en ramenant une femme de leur pays, les autres en épousant quelque fille de cette région hospitalière [1].

1. A titre de document, voici l'indication des noms d'émigrés savoyards relevés sur les registres des archives de la commune de Chissey : Reyne, fille de Jean Roy et d'Antoinette de Comba, baptisée le 30 avril 1685. — Claude Plançon, fils de Philibert Plançon et d'Antoinette Panssat, né le 12 février 1685. — J.-F. Blanc, fils de J. Blanc et de Claude Girod, né le 24 juin 1685. — Long, juillet 1685. — Gyroud, mars 1686. — Combet, juin 1686. — Jaquemet, juillet 1686. — Girod-Longet, août 1686. — Destroux, de Saint-

J'ai eu la curiosité de rechercher aux Archives de la Haute-Savoie quelques documents sur cette colonie franc-comtoise ; sans réussir sur ce point, j'ai pu toutefois rassembler quelques notes qui me permettront de donner à la *Revue savoisienne* un premier essai sur l'émigration des Savoyards, principalement au XVIII^e^ siècle.

Les recensements dressés en 1726, qui sont conservés aux Archives départementales, abondent en renseignements précieux par leur intérêt et les garanties de sécurité dont on s'est entouré pour les prendre. En effet, pour faciliter le recrutement des régiments provinciaux, Victor-Amédée II avait enjoint aux châtelains de chaque commune de rédiger un dénombrement de la population masculine de leur paroisse en indiquant soigneusement l'âge, la profession, et la résidence de chaque personne consignée [1]. Ces ordres furent exécutés avec la plus minutieuse exactitude et même avec une solennité quelque peu troublante. Le châtelain, en présence des syndics et des conseillers, et flanqué des soldats nationaux de la commune, se rendit, de maison en maison, pour recueillir les déclarations des pères et des mères de famille sommés d'indiquer, sous la foi du serment, tous les enfants mâles, jeunes gens et hommes, vivant sous leur toit ou à l'étranger, et même ceux de la maison voisine, en cas d'absence.

Une grande partie des individus figurant dans ces

Romain, en Faucigny, et MARTIN, d'Eteaux, octobre 1686. — DOMIET, 1680 — PERRET, RASLE, 1680. — JUBERTA, de Hauteville, 30 octobre 1680. — JACQUEMOT, 1680. — GRAND-JACQUOT, 1681. — CHAPEY, 1682. — Anna OUDAIN, de Savoie, qui épouse, en 1685, un garçon de Chissey. — FEVRE, 1685. — DUFRESNE, FLAGNIN et PORCHAT, 1682. — Denis FLOREND, fils de Claude, Auvergnat. et de Jeanne MUNIER, Savoyarde, 11 février 1682. — GYROUDET, MAYSAND, CHAPUIS, PAUBOL, 1682 — LANTERNIER, TAPONNIER, RIBAUX, 1681. — MICHOT, des Ollières, 1683. — RONDEL, qui épouse, en 1687, une fille du pays. — MARTIN-LONGUET, de La Roche, 1688, mort à 60 ans

1. Par lettres patentes du 24 septembre 1713, publiées dans DUBOIN, *Raccolta delle Leggi*, tome XXVI, page 440.

consignes des mâles étaient portés absents. On ne saurait, en dépouillant ces documents, se défendre d'un profond sentiment de respect pour le courage de ces émigrés. Nul obstacle, ni le temps, ni l'espace, n'arrêtaient leur prodigieuse activité. Cette lutte opiniâtre pour la vie emportait, dans son tourbillon, les enfants et les hommes mûrs, les gens mariés comme les garçons. Même après des pérégrinations infinies, quelques-uns ne croyaient pas encore avoir le droit de se reposer et l'on voyait des septuagénaires donner l'exemple d'une stoïque persévérance. Souvent la mère de famille restait seule au logis avec les derniers-nés, songeant avec angoisse aux souffrances que pouvaient endurer ses enfants, partis parfois bien loin les uns des autres dès l'âge de dix ans et réunis cependant par le désir commun de revenir au foyer maternel prendre de nouvelles forces pour supporter les fatigues de leur existence nomade.

Quelques exemples permettront de comprendre les moyens variés employés par les Savoyards pour réussir à l'étranger et feront bien connaître l'intensité prise, surtout dans le Faucigny, par cette émigration.

A Magland, la plus grande partie de la population mâle émigrait pour aller exercer en France, à l'étranger et surtout en Suisse, le métier de chaudronnier ou très exceptionnellement celui de négociant en mercerie : sur 47 émigrés, 33 sont allés en Suisse, principalement dans les cantons des Grisons, de Soleure et du Valais ; 4 en Allemagne, 3 en Alsace, 2 en Autriche et enfin en France, 5 dans la Provence, 1 dans le Dauphiné et 1 dans le Languedoc. Ces émigrés envoyaient fréquemment de leurs nouvelles, 3 seulement n'ont pas donné signe de vie. Des familles entières partent : un certain Besson, âgé de 50 ans, s'en va en Valais comme chaudronnier emmenant avec lui cinq de ses fils qu'il place comme domestiques, n'en laissant au pays qu'un

seul, âgé de dix ans. Une partie de ces chaudronniers ambulants se rapatriait vers la Saint-Jean-Baptiste, après une rude campagne de neuf mois pour venir dans leurs foyers vacquer à leurs affaires pendant trois mois à peine et se préparer, à retourner, suivant l'attestation de leurs syndics, « dans leurs commerces ordinaires afin d'avoir de quoy payer les deniers royaux et faire subsister leurs familles ».

Sallanches présente un intérêt particulier, par son double courant d'immigration et d'émigration : cette petite ville, si heureusement placée sur les routes du Valais et de la Tarentaise, attirait les voyageurs qui venaient s'y fixer de tous les points de la Savoie et même de l'étranger, se faisaient recevoir bourgeois et obtenaient parfois les suffrages des habitants aux élections du Conseil de la commune. Les plus nombreux de ces immigrants appartenaient soit à la vallée de l'Arve et de ses affluents (Bonneville, Ayse, Cluses, Passy, Chamonix, Servoz, Saint-Gervais, Saint-Nicolas de Véroce), soit aux vallées qui s'appuient sur le plateau de Mégève (La Giettaz, Flumet, Mégève, Combloux, Cordon) ; quelques-uns venaient des confins du Faucigny et du Genevois (Cornier, Eteaux, Massingy, Alby, Thorens) et de la Tarentaise, surtout de Moûtiers et de Hauteluce. Enfin, les plus hardis arrivaient de Franche-Comté, de Champagne, de Valais, de Flandre et même d'Irlande. Un certain Strich, noble d'origine irlandaise, après avoir parcouru bien des pays comme capitaine, vint se fixer à Sallanches vers 34 ans et s'y fit admettre au nombre des bourgeois de la ville où il séjournait depuis trente ans à la date du dénombrement. Depuis la même époque se trouvait aussi un de ses compatriotes, nommé Trante, cordonnier de son état, l'un de ses anciens soldats sans doute, qui quitta l'uniforme pour prendre femme dans le pays. Le succès de tous ces étrangers s'explique de la façon la plus

naturelle : tous avaient une spécialité : les uns, lancés dans les carrières libérales, étaient chirurgiens, architectes, sculpteurs, pharmaciens ou praticiens ; les autres, moins favorisés, essayaient de faire triompher leur petite industrie de mercerie, d'horlogerie, de chapellerie ou de tannerie, ou gagnaient leur vie comme maçons, charpentiers, selliers, tailleurs, tisserands, meuniers, tonneliers ou lanterniers.

Au contraire, les gens du pays qui émigraient faisaient tous le même petit commerce de mercerie ou de chaudronnerie, allaient apprendre quelque métier ou louer leurs services comme domestiques. Le chiffre de l'émigration, d'après le dénombrement de 1726, est formidable, plus du double de celui d'Annecy : il s'élève en effet à 337, tandis que la capitale du Genevois compte à peine 128 absents : la plupart allaient en Suisse, où l'on en trouve plus de 200, ainsi groupés : canton de Berne, 55, dont 8 à Porrentruy ; Fribourg, 51 ; Valais, 26 ; Bâle, 8 ; Rheinfeld, en Argovie, 8 ; Soleure, 8 ; Neufchâtel, 3 ; Lucerne, 3 ; Schaffouse, 2 ; Vaud, 1, et le reste sans résidence fixe. — Les autres allaient dans les pays de langue germanique : en Alsace, 21 ; à Schlestadt, 3 ; en Allemagne, 15 ; en Souabe, 7 ; à Vienne, 2 ; d'autres en France, 18, dont 15 à Paris. — En Italie, 2, l'un à Rome, l'autre à Turin. Plus d'une cinquantaine enfin n'avaient pas laissé de traces.

Un assez grand nombre de ces marchands émigrants revenaient de temps en temps au pays. Quelques-uns même, au nombre de 17, s'éloignaient très peu et exerçaient leur négoce dans les pays de Genevois, de Chablais ou de Tarentaise. Ceux qui se trouvaient en Suisse venaient souvent aussi se retremper en prenant l'air du pays. L'un d'eux, un certain Blanchet, malgré ses 72 ans, continuait toujours à faire du commerce en Valais, tout en retournant à Sallanches de temps à autre, où il avait sa résidence, pour voir sa femme et le

seul fils qu'il eût laissé auprès d'elle : les trois autres étaient partis avec lui en Valais, et le cinquième avait bravement quitté tous les siens en cherchant fortune en Argovie, à Rheinfeld.

Nancy-sur-Cluses, toutes proportions gardées, est un centre d'émigration plus actif encore. Dans le dénombrement du 23 juin 1726, les syndics de cette communauté certifient « qu'il ne reste dans cette paroisse pendant neuf mois de l'année que les hommes décrépits et les enfants, avec quelques journaliers, étant le surplus dans leur commerce ordinaire dans les pays étrangers ». En effet, sur un chiffre total de 76 familles, il n'y en a peut-être pas dix qui aient pu s'abstenir d'envoyer au loin quelque garçon en âge de supporter les fatigues du voyage. Dans cette petite paroisse, on ne compte pas moins de 94 individus qui sont allés chercher fortune à l'étranger : le plus grand nombre se trouve en Suisse, où l'on en rencontre 44 ; l'Alsace aussi abrite une colonie de 32 membres, dont plusieurs, notamment au vieux Brisach et au nouveau Brisach, ont pu obtenir des lettres de bourgeoisie ; les autres émigrés se sont répandus en France, à Lyon, en Allemagne et à Vienne en Autriche : 11 seulement sont sans domicile connu. Tous ces émigrés avaient une spécialité presque exclusive, le commerce de la mercerie : on en peut à peine citer une dizaine qui fasse exception en courant les routes, cherchant du travail comme charpentiers, chaudronniers ou soldats. Tous les membres valides d'une famille partaient : dans la famille Hugard, les cinq fils s'en vont en Suisse pour faire le trafic de la mercerie, laissant à la maison leur grand-père âgé de 64 ans avec ses deux petits-fils dont l'aîné avait à peine 8 ans.

D'autres localités de cette région présentent ce caractère intéressant de spécialisation du métier. A Samoëns, la population est formée presque exclusivement de

maçons qui vont exercer leur métier dans toute la Savoie, dans le Piémont, dans le Valais, dans le Lyonnais et la Franche-Comté. A La Chapelle, les émigrés partent comme frotteurs, surtout à Paris, où l'on en compte 37, dans le reste de la France 5, à Rome 3. Ils quittent le pays ayant souvent à peine 12 ans, accompagnant leur père ou leur frère aîné et ne laissant presque jamais sans nouvelles leur mère inquiète : sur une cinquantaine d'émigrés, 4 seulement n'ont pas fait connaître leur résidence. A Crest-Voland, plus du quart de la population mâle part pour Paris, pour exercer le métier de frotteurs; trois seulement sont négociants et sont allés s'établir à Reims et à Rome.

On peut encore citer, parmi les bourgades du Faucigny, d'autres centres d'émigration. Toute une colonie de Burdignin, comptant 13 membres, s'était établie en Lorraine. Un seul petit hameau, le village des Cars, appelé ainsi du nom d'une ancienne famille, s'était presque dépeuplé. L'un de ces Cars, à 54 ans, emmène dans cette province son fils aîné et peu à peu les trois frères cadets. D'autres individus s'étaient rendus en France ou en Allemagne; 14 avaient disparu sans qu'on en ait jamais entendu parler. — A Vallorcine, un grand nombre des habitants émigre dans la vallée d'Aoste. A Demi-Quartier, à Saint-Gervais, la plupart partent pour se mettre en condition à Paris ou font quelque petit commerce en Lorraine, revenant parfois au pays : tel un certain Jean Dunant, résidant au Fayet, près Saint-Gervais, « marchand trafficquand en Lorraine où il va et vient souvent ».

Mieussy est un foyer d'émigration des plus curieux : on compte environ 70 émigrants. La plupart vont faire le commerce de mercerie en Lorraine, ou exercer le métier de potier en Picardie; les autres vont à Paris, à Besançon, en Flandre et en Allemagne comme meuniers, laboureurs, serruriers ou manœuvres.

On trouve dans ce pays un exemple caractéristique de la dispersion des familles : voici l'article qui concerne l'une d'elles dans le dénombrement de 1726 :

BELLEGARDE Joseph, à feu Gervais Bellegarde, laboureur, âgé de 27 ans, non marié, consigne ses frères :

Nicolas, laboureur, âgé de 66 ans, absent depuis 30 ans, marié à Lanetour *(sic)* en Lorraine ;

Claude, âgé de 50 ans, pothyer à Chattillon-sur-Marne, absent depuis 30 ans, non marié ;

Jean-Jacques, âgé de 38 ans, marchand, marié à Noyon, en Picardie, absent depuis 20 ans ;

Joseph, âgé de 60 ans, marchand, marié à Landoz (Landau en Bavière), absent dès 26 ans ;

François, âgé de 37 ans, marchand, marié à Bourglieux, en Champagne, absent dès 18 ans.

Il ne paraît pas que l'émigration fut aussi active dans le Genevois que dans le Faucigny. Si l'on compare des paroisses, dans ces deux provinces, ayant le même chiffre de population masculine, vòici l'énumération de quelques villages qui sera suffisamment édifiante :

Allèves : population masculine 157 : dont 8 émigrés ; deux d'entre eux sont allés se fixer à Turin pour exercer le métier de cordonnier, les autres sont partis, sans laisser de nouvelles à leurs parents ; deux d'entre eux avaient à peine 12 ans au moment de leur départ.

Alex : population masculine 301 : sur ce nombre 6 garçons seulement ont émigré à Lyon, à Grenoble et à Paris ; l'un d'eux est parti à 8 ans.

Allonzier : population masculine 59 : 2 émigrés seulement partis l'un à 7 ans, l'autre à 10 ans pour des pays inconnus.

Amancy : population masculine 207 : 1 seul émigré, parti dès l'enfance.

André (Saint) de Rumilly : 3 émigrés, l'un à Grenoble, l'autre à Gex, le troisième dans la Franche-Comté, à Arbois.

Annecy-le-Vieux : population masculine 231 : 5 émigrés.

Balme-de-Thuy (La) : population masculine 94 : 15 émigrés, la plupart à Paris ; dans une seule famille 3 enfants partent pour cette ville dès l'âge de 8 ans.

Bluffy : population masculine 69 : 7 émigrés dont 6 à Paris, partis ayant de 10 à 14 ans.

Une seule paroisse du Genevois se distingue par l'activité de l'émigration, c'est le Grand-Bornand. Il est vrai que sa situation isolée dans un pays pauvre rappelle celle de certains villages perdus dans le Haut-Faucigny. Dans cette localité, assez importante par le chiffre de la population, puisque l'on compte 849 individus du sexe fort, 77 ont émigré ; 21 sont à Paris, 10 à Lyon, 5 en Flandre, 4 à Rome, 2 en Allemagne, 1 en Bourgogne ; 34 dans des résidences inconnues.

Il est juste de faire remarquer, pour le Genevois, que notre examen n'a pu porter que sur un nombre assez faible de communes, car les recensements de 1726, conservés aux Archives départementales, contiennent seulement les communes comprises alphabétiquement entre Allèves et Cuvat. Le Chablais malheureusement manque totalement : les registres du Faucigny sont les seuls qui soient complets.

Le mouvement d'émigration a persisté dans tout le cours du XVIII^e^ siècle avec des modifications intéressantes à remarquer. On a vu plus haut que la plupart des habitants de Magland partaient à l'étranger pour exercer leur métier de chaudronnier : quelques-uns seulement se livraient au commerce de la mercerie et ce petit négoce a fini par triompher, d'après le témoignage d'Albanis Beaumont qui visita le pays environ 80 ans après la rédaction de nos recensements [1].

1. Voir sa *Description des Alpes grecques et cottiennes*, publiée à Paris en 1806.

Magland, dit-il, est un grand village bien bâti et très agréablement situé ; les habitants qui, pour la plupart, sortent de chez eux pour aller exercer la profession de marchands ou colporteurs, tant en Suisse qu'en Allemagne, reviennent presque tous après un certain nombre d'années vivre auprès de leurs pénates, où ils apportent avec eux le fruit de leurs épargnes et de leur industrie ; l'on observe sur leur contenance et autour de leurs habitations un air d'aisance et de bonheur que l'on n'apperçoit que bien rarement parmi les paysans des environs de Genève, où les maisons présentent en générale l'aspect de la misère, du besoin et de l'insouciance de ceux qui les habitent, lesquels pour l'ordinaire sont très ignorants, adonnés au vin et sortent peu de chez eux [1].

Mieussy, qui envoyait, en 1726, surtout des potiers et des merciers en Lorraine et en Picardie, a subi aussi une transformation : ses habitants vont surtout à l'étranger se faire embaucher par les entrepreneurs de bâtiments. Le témoignage de Beaumont est utile à produire car il donne des détails très curieux sur les conditions de fortune des émigrés savoyards à l'extrême fin du XVIII[e] siècle :

Les habitants de Mieussy, naturellement très industrieux, sortent en grand nombre de chez eux pour aller exercer tant dans l'intérieur de la France qu'en Suisse l'état de maçon, tailleur de pierres ou charpentiers ; ils quittent ordinairement leurs villages à l'entrée du printemps et n'y reviennent qu'à la fin de l'automne ; la plupart des travaux de la campagne se font par les vieillards, les femmes et quelques ouvriers qu'ils prennent lorsqu'il s'agit de serrer les récoltes. Ce ne sont pas seulement les habitants de Mieussy qui sortent annuellement de chez eux pour aller exercer dans le dehors les professions dont je viens de parler ; mais la plupart de ceux qui habitent les villages ou hameaux des vallées de Taninge, Samoëns, et une partie de Sixt ; c'est à cet amour pour le travail et à l'industrie dont ils sont doués que l'on doit attribuer l'aisance, la propreté et le degré d'instruction que l'on observe parmi les habitants de cette intéressante partie du Faucigny puisqu'il y est reconnu que chaque homme qui sort de chez lui pour aller exercer au dehors son état de maçon ou de tailleur de pierres rapporte toutes les années chez lui la somme moyenne

1 *Description des Alpes grecques et cottiennes*, tome II, 2[e] partie, page 53. — Ce témoignage est corroboré aussi par Grillet.

de 252 livres ; et comme il sort annuellement de ces trois vallées environ 1,500 hommes, il y rentre année commune 378,000 livres sans parler des sommes provenant de la vente de leurs bestiaux [1].

Sans prendre trop à la lettre les chiffres d'Albanis Beaumont, l'on doit convenir qu'il a fait des remarques assez judicieuses sur l'émigration. Un fait ressort avec la plus grande évidence du dépouillement des recensements de 1726 ; c'est le contraste entre l'activité déployée par certaines communes dont la plupart des habitants émigraient avec une grande facilité et l'apathie des villages voisins, plus pauvres peut-être encore, et sans initiative. De même, à la fin du XVIII[e] siècle, dans la vallée de Sixt, les habitants des Feuillis gagnaient leur vie largement en allant à l'étranger comme maçons, tandis que ceux de Nant-Bride menaient une vie misérable en s'obstinant à l'élève des bestiaux et à la fabrication du charbon qu'ils transportaient à Genève [2].

Un autre contemporain, cet excellent chanoine Grillet donne sur la formation des caravanes émigrantes, qu'il a vu partir sous ses yeux, en 1780, dans les environs de Faverges, des détails très piquants qui expliquent très clairement le départ de tant d'enfants à peine âgés de 10 ans que j'avais remarqué avec étonnement dans les registres de 1726.

Un vieux marchand de S[t]-Ferreol, à qui l'expérience de plusieurs courses avait donné une connaissance exacte des pays qu'il avait parcourus et des petits profits que l'on pouvoit y faire pendant l'hiver, rassemblait dans les hameaux et dans les villages voisins toute la jeunesse qui voulait le suivre. Les pères de familles s'empressaient de lui presenter leurs enfants, de louer leur intelligence, leur santé et leurs talens : le marchand en bon recruteur, examinait attentivement leur conformation, les interrogeait sur les connaissances deja acquises en fait de negoce, de service et d'industrie, et décidait du prix qu'il pouvait promettre aux chefs de famille pour se servir de leurs enfants, pendant la course

1. Beaumont, ouvrage cité, même tome, page 127.
2. *Ibibem*, page 171.

hivernale. Six ecus de six francs furent celui des garçons de 18 à 20 ans; 4 ecus furent promis pour ceux de la 2me classe de 14 à 16 ans, et ceux qui n'avaient que 12 ans ne beneficièrent à leur maison que douze francs. Dès que les propositions furent acceptées, toute cette jeunesse se trouva au service et sous l'autorité du marchand ; chaque père recommanda à ses enfants de lui obéir. Le retour de ces jeunes gens fut annoncé par des coups réitérés de pistolet ; la caravane qui, sur ses modiques epargnes, avait acheté un ornement pour l'eglise paroissiale, se présenta d'abord avec son offrande chez le curé qui s'empressa de la recevoir avec la plus vive reconnaissance ; elle fut etalée sur l'autel le dimanche suivant et devint un sujet d'emulation pour ceux que la tendresse de l'âge avait retenus dans le village [1].

Cette expédition, à en croire notre trop optimiste narrateur, n'aurait été qu'une longue partie de plaisir. Son récit badin ne laisse guère supposer les misères de l'émigration : les enfants, à cause de leur extrême jeunesse, pouvaient garder peut-être leur insouciance au milieu des privations ; mais les jeunes gens, qui avaient déjà la préoccupation d'une situation à se créer, étaient souvent aux prises avec de terribles réalités. Voici le témoignage de l'un d'eux, originaire d'Annecy, parti pour Lyon quelques années après la guerre de la Succession d'Autriche et l'occupation de la Savoie par les armées espagnoles :

8 mai 1757, Lyon [2]. — Après avoir demeuré un mois et demy à chercher un magazin, je n'y ai pas reussi comme je l'aurois souhaité, car l'on me demandoit des pensions un peu trop fortes, bien loin d'en gagner, mais *(sic)* le commerce étant tout à fait mort, par rapport à cette guerre, que les negociants qui ont quatre commis en mettent dehors trois et ne prennent que ceux qui leur donnent des pensions fortes, et des quatre à cinq années sans rien gagner, — vous pouvez bien croire que je ne suis pas en etat de demeurer si longtemps sans rien gagner. La grande fabrique est si fort dans la misère que l'on a été obligé de faire donner le pain aux ou-

1. GRILLET, *Dictionnaire des départements du Mont-Blanc et du Léman*, Chambéry, 1807, tome Ier, page 152

2. Lettre adressée par un certain Crochet au Rd de Sales, chanoine de la Collégiale de Notre-Dame de Liesse d Annecy. — Document donné aux Archives de la Haute-Savoie par Mme Capdeville (E Crochet)

vriers pour les aider à se soutenir ; dont il n'y a point de fabrique qui travaille mieux que celle de faiseurs de bas de soye. Par ce moyen, M" Poivre, après avoîr emploié tous leurs parents et amis pour moi et voyant que je ne pouvois pas me placer comme ils auroient voulu, m'ont conseillé d'apprendre le talent de faiseur de bas de soye, dont il y a sept mois que j'y travaille. Et comme tout apprentissage est de cinq ans, et cinq ans de compagnonnage après quoi l'on est reçu maître, de sorte que *(sic)* pour en avoir plus d'agrement, j'ai acheté deux ans de mon apprentissage moyennant la somme de 300 livres dont la moitié en commençant et l'autre à la fin de trois ans. Il y a des apprentis qui font leurs cinq ans et qui donnent plus que moi. Cela etant, il faut me blanchir, m'entretenir ; l'on est obligé que de me fournir le lit et la table... Tout ce qu'on fait au-dessus de sa tache on en est payé, mais je ne suis pas encore trop habile pour en gagner.

La lettre se termine, comme bien l'on pense, par une demande d'argent : l'apprenti réclame à son correspondant les arrérages d'une rente à lui due.

Après des débuts aussi pénibles, le Savoyard qui avait réussi à se créer à l'étranger une certaine fortune avait le légitime désir de transmettre son pécule, quand il n'avait pas d'enfants, à ses frères ou à ses sœurs, qu'il avait laissés au pays dans une situation bien médiocre. Mais, s'il était de condition taillable, et ce cas était fréquent, il se heurtait aux revendications exercées par le seigneur en vertu de son *droit de suite*. Un certain Maurice Ducrest, de Burdignin, homme taillable du seigneur de Veigy, était allé faire le négoce en Allemagne, à Ulm, et avait su assez bien réussir dans ses affaires, puisqu'à sa mort il avait avancé à un seul individu une somme de 3,000 florins. Ne laissant pas d'enfants, ni de condiviseurs, son frère et sa sœur réclamèrent sa succession et notamment cette créance : le seigneur de Veigy y fit opposition, arguant de ses droits seigneuriaux, et le Sénat de Savoie, par arrêt du 24 avril 1728, lui donna gain de cause :

Le Sénat déclare que l'usage est dans la province de Faucigny comme dans les autres de Savoie, que les seigneurs ont droit de

succéder dans les biens de leurs hommes taillables, lorsqu'ils meurent sans enfants ni condiviseurs. soit que les dits taillables décèdent dans leur patrie, ou en quelque pays étranger que ce soit, quand même ils auraient depuis longtemps établi leur domicile en pays étranger et ce, tant par rapport aux biens qu'ils ont acquis dans leur patrie que par rapport à ceux qu'ils ont acquis dans les pays étrangers... et de plus a déclaré que les dits taillables ne peuvent point tester de leurs biens. soit qu'ils soient domiciliés dans le pays ou en pays étranger... et quant aux taillables qui n'ont point procédé à division des biens qu'ils ont eus par succession de leurs parents, le seigneur, en cas de décès de tels taillables sans enfants, succède seulement aux biens qu'ils ont acquis séparément de la communion [1].

La partie masculine de la population dont je me suis exclusivement occupé jusqu'ici, ne forme que la moitié de la masse émigrante. Son exemple était suivi par les filles, qui s'expatriaient si facilement que l'on fit faire, en 1768, des enquêtes pour connaître l'étendue du mal et essayer de le combattre. D'après l'un de ces documents [2], Lyon, avec ses grandes fabriques de soie, d'une communication si facile d'ailleurs par sa proximité, était le refuge de la plupart des filles. Le chiffre des émigrants s'élevait à 677 pour la province de Genevois : les communes qui fournirent le plus gros contingent furent : Saint-Germain, 27 ; Frangy, 21 ; le Grand-Bornand, 20; Chilly, 17 ; Les Clefs, 17 ; Manigod, 15 ; Challonges, 14 ; Boussy, 12 et Chaumont 10. Malheureusement, dans la grande ville, la misère attendait la pauvre ouvrière, qui s'obstinait, par excès d'amour-propre, à végéter misérablement à l'étranger plutôt que d'avouer son dénûment en revenant au pays, où elle finissait souvent par se rendre, affaiblie par les privations et les maladies.

Abordant ensuite la recherche des causes de cette

1. Archives de la Haute-Savoie (E. Ducrest)

2 Mémoire sur l'émigration des filles envoyé par Depassier, intendant de Genevois, à l'intendant général, 4 mars 1768. (Archives de la Haute-Savoie, C. Genevois, affaires générales)

émigration, l'intendant de Genevois fait un récit que l'on peut comparer avec celui de Grillet, dont il a été question au sujet de l'embauchage des jeunes garçons.

Les petites expatriées quittent le pays dans un âge si tendre qu'elles ne sont pas en état par elles-mêmes d'en prendre la résolution et moins encore de l'exécuter, mais leurs parents sont les premiers à les y engager et à se charger de les conduire à Lyon, quand ils se voyent une nombreuse famille sur les bras et sans presque aucune ressource pour son entretien : et actuellement l'intendant soussigné connaît à Talloires un particulier, maître maçon qui a trois garçons et huit filles et qui a déclaré en dernier lieu au secrétaire de la paroisse qu'il étoit dans l'intention d'envoyer à Lyon trois de ses filles pour ne savoir où les placer ailleurs plus avantageusement. Au défaut des parents l'on a dans quelques endroits (notamment à Annecy et à Alby), des femmes qui font le métier de recruter des jeunes filles et de les mener elles-mêmes à Lyon où elles font à cette fin jusques à trois voyages par année.

L'émigration des filles était parfois temporaire : elles allaient louer leurs services à l'étranger pour les travaux de la moisson. Une lettre adressée à l'intendant de Chablais par le curé de Thonon, ému des mauvais exemples rapportés de l'étranger par ses paroissiennes, permettra de rappeler une coutume qui s'est perpétuée encore de nos jours.

Thonon, 25 juin 1777. — Dans la flatteuse espérance que vous daignerez, Monsieur, nous accorder votre puissante protection pour corriger un abus qui règne depuis longtemps dans cette ville et ses hameaux, nous prenons la liberté de vous en faire part. C'est un nombre considérable d'ouvrières de campagne qui sont dans l'usage malheureux d'aller louer leurs journées chez les Genevois et en Suisse chaque année environ deux mois pour travailler aux vignes et à la moisson, sachant positivement les grands inconvénients qui s'ensuivent, de concert avec Monsieur le Fiscal et en conformité du règlement donné par Sa Majesté, on les a averties au prône du 4me dimanche après Pâques de ne pas y retourner. Outre cet avis public, nous avons admonesté les unes et les autres, en particulier toutes celles que nous avons pu savoir être dans cette disposition. Plusieurs se sont rendues dociles,

mais il y en a seize qui ont suivi leur idée et dont quelques-unes ont déclaré hautement, dans des termes très indécents, qu'elles méprisaient toutes les défenses que l'on pourroit faire à cet égard... — BURNAT, *prêtre de la Sainte-Maison et curé de Thonon ;* DROIT, *vice-curé* [1].

En effet, malgré toutes ces défenses, le chiffre de l'émigration atteignait des proportions inquiétantes. D'après un rapport de l'intendant du Genevois, daté de 1768, le quart de la population mâle de cette province s'expatriait : il y avait telle pénurie de garçons dans certaines communautés qu'il était impossible de faire les remplacements ordonnés de temps en temps pour le régiment du Chablais, faute de jeunes gens propres au service militaire.

L'agriculture souffrait de ce manque de bras : la moitié des terres restait en friche, le reste était fort mal cultivé [2]. D'après divers auteurs, notamment d'après Depoisier, à la fin du XVIII[e] siècle, sur une population d'environ 400,000 habitants, on comptait plus de 30,000 émigrants chaque année [3].

Les mesures prises par les pouvoirs publics pour enrayer ce mouvement restaient lettre morte. Un édit [4] du 8 décembre 1645 défendit, *sous peine de mort* et de confiscation de biens, de partir pour l'étranger et enjoignit à tous ceux qui avaient quitté le pays depuis plus de deux ans de se rapatrier dans les trois mois. Il ne paraît pas qu'il ait été pris au sérieux. Le Sénat de Savoie, par arrêt du 9 décembre 1767, renouvela ces défenses pour essayer de frapper l'esprit des populations, vivement sollicitées par des racoleurs étrangers, comme on en a la preuve dans une circulaire de l'intendant général de Chambéry :

23 nov. 1767. — Ayant été sourdement répandu dans la pro-

1. Archives de la Haute Savoie, C, Chablais, 13, pièce 3.
2 Ibid , C, Genevois, affaires générales
3. DUFAYARD, *Revue historique,* novembre 1892, page 228
4. SAINT-GENIS, *Hist. de Savoie,* t II, page 508.

vince de Maurienne un écrit en langue allemande et un autre en espagnol, sans doute par des émissaires suborneurs secrets qui ont déjà occasionné l'émigration de quelques familles entières, sous de vaines espérances et promesses qu'étant arrivées à certains cantons de la monarchie d'Espagne, on leur remettroit à chacunes de grosses portions de terrain à cultiver, dont on leur relâcheroit la propriété, je dois en conséquence vous mander, Monsieur, d'être extrêmement attentif à tout ce qui pourroit arriver de semblable dans votre province pour prévenir de telles émigrations qui sont préjudiciables au service du roi et au bien du public. Devant encore vous ajouter que s'il vous réussissoit de découvrir quelques-uns de ces émissaires embaucheurs, il faudrait les faire sur le champ arrêter [1].

L'inutilité de ces entraves s'explique très naturellement : les habitants se faisaient dans leurs pérégrinations de véritables fortunes. Stimulés par l'exemple de ceux qu'ils avaient vus partir nécessiteux et revenir l'escarcelle bien garnie, ou hantés par le souvenir de ces riches négociants que l'importance de leur commerce avait obligés d'établir leur résidence à l'étranger, ils vivaient depuis des générations bercés par cette idée de l'émigration. Les nombreuses fondations faites par les émigrés étaient un témoignage éclatant de leurs succès. Les évêques de Genève avaient su, en effet, par une habile correspondance, inspirer ces œuvres si utiles. Mgr de Bernex, au XVIIIe siècle, obtint à lui seul 50,000 écus dont il se servit pour fonder des écoles dans les paroisses de son diocèse hors d'état de supporter pareilles dépenses. Un certain Gervet, par exemple, marchand à la cour de Vienne, natif de Scionzier, légua à cette communauté une somme de 12,000 florins de Savoie pour l'établissement d'une école qui devait être dirigée par un prêtre, chargé de tenir les classes 5 jours par semaine et 4 heures par jour sans exception. Il légua en outre 2,000 florins pour la construction de la maison du régent qui devrait contenir une « chambre à feu »

1 Archives de la Haute-Savoie. Fonds de l'Intendance de Genevois.

pour les enfants du hameau de Marnaz, et enfin pour l'instruction des jeunes filles de cet écart. 3,000 florins, destinés au traitement de la régente chargée d'enseigner la lecture, l'écriture et la couture [1]. Dans une seule paroisse, celle d'Arâches, on compte au moins 16 fondations faites par des habitants émigrés en Autriche, dans le Tyrol ou la Bavière, destinées à l'établissement des écoles, à l'entretien de nouveaux vicaires, de prédicateurs [2]. Comment aurait-on pu, quand le nom de ces bienfaiteurs était dans toutes les bouches, empêcher les jeunes gens de suivre leur exemple ?

Il serait bien intéressant de connaître le sort de ces familles savoisiennes fixées à l'étranger. On s'apercevrait que les descendants de ces petits colporteurs ont occupé les premiers rangs dans la bourgeoisie de leur pays d'élection [3] et on pourrait restituer à la race savoisienne bien des gloires : il n'y a pas bien longtemps que l'on reconnaît l'origine savoisienne du célèbre Monge, fils d'un marchand forain natif de Saint-Jeoire en Faucigny, qui était allé se fixer à Beaune. Les auteurs de monographies locales, et l'un d'eux a eu cette intelligente initiative 4, devraient essayer de retrouver les traces des principaux émigrés de leur paroisse : les renseignements qu'ils pourraient se procurer apporteraient des éléments tout-à-fait neufs à l'étude de l'expansion de la Savoie à l'étranger.

Max Bruchet.

---

1 Gonthier, *Histoire de l Instruction publique dans l'ancien diocèse de Genève*, page 88 Cet auteur cite un assez grand nombre de fondations aussi intéressantes.

2 Plantaz, *Monographie d'Arâches*. (*Mém de l'Ac salésienne*, t VIII, p. 216.)

3. Voir Albrier, *Les Naturalisés de Savoie en Bourgogne (1508-1769)*, dans le tome XIII des *Mém. de la Société savoisienne*.

4. M Plantaz, à qui l'on doit cette histoire d Arâches que nous avons déjà eu l'occasion de citer.

LIEU ET DATE

DU MARIAGE DU COMTE AMÉDÉE VIII DE SAVOIE

Amédée VIII, fils du comte Rouge et de Bonne de Berry, naquit, à Chambéry, le 13 septembre 1383. Il avait un peu plus de trois ans, quand son mariage avec une fille du duc de Bourgogne, le célèbre Philippe le Hardi, fut arrêté en Flandre, à l'Ecluse, en présence du roi de France, Charles VI (13 novembre 1386) [1].

Sa très jeune fiancée, Marie de Bourgogne, était née elle-même au mois d'août précédent. Si le comte et la comtesse de Savoie en témoignaient le désir, elle pourrait leur être remise, dès sa septième année, pour être élevée à leur Cour, sous leurs yeux et par leurs soins.

Les événements devaient modifier cette dernière disposition. Le comte Rouge, Amédée VII, mourut prématurément, le 1er novembre 1391, et, en vertu de son testament, la tutelle de son fils était confiée, non à la mère de l'enfant, mais à son aïeule Bonne de Bourbon, veuve du comte Vert. Toutefois, Bonne de Berry protestait contre les dernières volontés de son mari et trouvait de nombreux partisans. Les Etats savoyens ne tardaient pas à se diviser entre les deux princesses, et, bientôt, il y eut deux gouvernements siégeant, l'un, à Chambéry, avec Bonne de Bourbon, et l'autre, à Montmélian, avec Bonne de Berry.

Cette situation troublée appelait, nécessairement, une intervention de la Maison de France, à laquelle, au XIVe siècle, les Blanchemains étaient si étroitement unis. Tout puissant, à Paris, dans les conseils du roi Charles VI, Philippe le Hardi était, plus que tout autre personnage, en position d'imposer ses propres vues et

1. PLANCHER : *Hist de Bourgogne*, t. III, p 97, et aux *Preuves*, p. CVI.

de servir ses intérêts personnels. Il se rangeait du côté de Bonne de Bourbon, mais faisait décider aussi que le mariage du jeune Amédée VIII et de sa fille Marie serait incessamment célébré (mai 1393).

La cérémonie solennelle avait lieu, à Châlon-sur-Saône, le 30 octobre suivant [1].

Amédée VIII était âgé alors de dix ans et Marie de Bourgogne de sept.

Les lois canoniques, on le sait, fléchissaient souvent, au moyen âge, devant des habitudes invétérées ou l'ascendant de hauts seigneurs. Au surplus, le mariage était, en ce temps, l'alliance de deux familles plus encore que l'union de deux personnes [2]. De là des arrangements convenus, comme dans le cas présent, dès la naissance de deux enfants, et souvent réalisés, avant l'âge déterminé par les lois civiles et ecclésiastiques.

Antérieurement à la dérogation nuptiale — et par une dérogation du même genre aux usages ordinaires — Amédée VIII avait été armé « nouveau chevalier ». Cette autre cérémonie équivalait à une déclaration — évidemment prématurée aussi — de majorité.

On sait, d'ailleurs, que rien, au moyen âge, n'était rigoureusement fixé.

Diverses pièces conservées aux archives de la Côte-d'Or, à Dijon, nous apprennent que les communes des Etats de la Savoie eurent à contribuer, suivant leurs ressources, aux frais considérables de la « nouvelle chevalerie » et du mariage d'Amédée VIII. Ainsi, celles de la Châtellenie, de Saint-Sorlin et Lagnieu vôtèrent 160 florins [3]. Treffort en donna 100 [4]. Dans les comptes du trésorier de Bresse, Jean de Lantenay, pour les années 1393 et 1394, il est fait mention du subside accordé au jeune comte « *pro ejus novâ militiâ* et son

1. PLANCHER : *Id*, p. 210.
2. ESMEIN : *Du Mariage canonique*, I, p. 403.
3. *Inventaire des Arch. de la Côte-d'Or*, B., t. III, p. 84.
4. *Ibid.*, p. 55.

voyage à Châlon, où il allait épouser Marie de Bourgogne [1] ».

Il en fut de même dans les domaines de Philippe le Hardi. Dans les *Preuves* de son *Histoire de Bourgogne*, Plancher a recueilli des lettres de la duchesse Marguerite de Flandre, se rapportant à la levée de 40,000 livres octroyées par les gens d'église, nobles et bourgeois, « à l'occasion, dit-elle, des mariages de nos filles Catherine et Marie [2] ». Ce document est du 17 janvier 1394 (style actuel).

La magnificence que Philippe le Hardi et ses successeurs déployaient en pareilles circonstances est demeurée proverbiale. Lors de l'union de Marie avec Amédée VIII, le trésorier Josset de Halle — sur mandement du 1er novembre 1393 — fit, aux seigneurs et dames qui avaient figuré à la cérémonie, d'amples présents en vaisselle, bijoux, pierreries, draps d'or et de soie [3].

La jeune épousée demeura dix ans encore auprès de sa mère. La Cour de Savoie n'était plus en état de la recevoir — comme on l'avait stipulé en 1386 — à un âge aussi tendre. La veuve du comte Rouge, Bonne de Berry, se remariait, dès décembre 1393, avec le fameux Bernard VII d'Armagnac. Eloignée de la Régence après les deux solennités de la « nouvelle chevalerie » et du mariage, qui avaient émancipé son petit-fils, Bonne de Bourbon avait elle-même à se défendre contre les calomnies et les violences des seigneurs qui ne lui pardonnaient pas, sans doute, l'autorité exercée par elle sous son mari, Amédée VI, et son fils, Amédée VII.

Néanmoins, Marie de Bourgogne ne cessa pas, à la Cour de son père, d'être désignée sous le titre de « comtesse de Savoie », et Amédée VIII vient l'y visiter à diverses reprises.

1. *Archives de la Côte-d'Or*, p. 18, 32.
2. PLANCHER, III, p CLXIX, aux *Preuves*.
3. IBID., III, p. 137.

Le lundi, 24 avril 1316, le duc et la duchesse de Bourgogne, avec « Madame de Savoie » passent tout le jour à Dijon, « et furent au souper Monseigneur de Savoie, le connétable de France et plusieurs autres étrangers [1] ».

Dans des comptes relatifs à la période de 1396 à 1398, Amédée VIII annonce qu'il a nommé trésorier Pierre Andrevet, qui devait l'accompagner à Dijon, où il allait « visiter illustre dame, Marie de Bourgogne, *sa très chère épouse, comtesse de Savoie* [2] ».

Le 1er février 1400, on voit Antoine, l'un des fils de Philippe le Hardi, ainsi que « Monseigneur et Madame de Savoie » passer tout le jour à Saint-Cloud [3].

Ce ne fut qu'en octobre 1403 que les deux époux furent définitivement réunis, et, comme eut dit Saint-Simon « tout-à-fait ensemble ». Le 25 de ce mois, Marie de Bourgogne, sous la conduite de son père et de sa mère, arrivait à Châlon-sur-Saône, et, le lendemain, Amédée VIII l'y rejoignait. Le jour suivant, on réglait la question toujours grave du douaire : il était fixé à 10,000 livres de rente, avec assignation sur des terres, en Bresse et Valromey, devenues récemment vacantes par la mort de Bonne de Bourbon. Comme pour les contrats de mariage de nos jours, ce fut l'occasion d'une fête splendide.

Le 28 octobre, Amédée VIII et Marie de Bourgogne se rapprochaient de leurs Etats, en se rendant à Tournus. Le 29, ils y prenaient congé de Philippe le Hardi et de Marguerite de Flandre, et, par la Bresse, entraient enfin sur les terres de leur domination [4].

« L'allée de Madame de Savoie » figure aussi dans les comptes de dépenses conservés aux Archives de la Côte-d'Or.

1. *Arch. de la Côte-d'Or*, t. I, p. 24.
2. *Id*, t. III, p. 271.
3. *Id.*, t. I, p. 141.
4. PLANCHER, t III, p. 198.

Pour y suffire, Philippe le Hardi dut contracter un emprunt auprès des officiers de ses domaines [1]. Il faisait, en même temps, délivrer à sa fille des présents de noce dont on trouvera dans l'*Histoire* de Plancher une énumération détaillée [2].

D'autre part, « le joyeux avénement » de la jeune comtesse dans les Etats de son mari entraîna, dans les localités qu'elle traversait, de coûteuses réceptions, et, tout d'abord, à Bagé, à Pont-de-Vaux et à Bourg-en-Bresse [3].

Tous ces faits ont été empruntés soit à l'Inventaire des Archives de la Côte-d'Or, soit à l'*Histoire* de Plancher qui écrivait sur des documents originaux, et en a même reproduit quelques-uns.

Il s'ensuit que l'on peut en induire les conclusions suivantes :

1° Le mariage d'Amédée VIII et de Marie de Bourgogne a été effectivement célébré en 1393. A cette date, il n'y a pas eu uniquement une simple ratification de l'arrangement convenu, à l'Ecluse, en 1386, comme le prétendent Pingon et Cibrario.

2° La cérémonie nuptiale eut lieu à Châlon-sur-Saône, et non à Tournus ou encore au château de Bicêtre, près de Paris. Cette dernière localité a été indiquée par Machanée, dans son *Epitome,* et, d'après lui, par Guichenon, dans son *Histoire généalogique.*

3° C'est le 30 octobre 1393, et non en mai 1401, que les deux jeunes fiancés furent solennellement unis devant la sainte Eglise. En opposition à Machanée qui, cette fois, avait rencontré juste, Guichenon a mis en avant, sans s'expliquer à ce sujet, la date de mai 1401.

1. *Archiv. de la Côte-d'Or*, t. II, p. 262.
2. T. III, p. ccxv, aux *Preuves.*
3. *Archiv. de la Côte-d'Or*, t. III, p. 32, 79.

Subsidiairement, ajoutons que l'on sait mal quels furent les aînés des enfants d'Amédée VIII, et en quel temps ils vinrent au monde.

Selon Machanée, les premiers-nés auraient été une fille du nom de Marguerite et un fils appelé Antoine.

Selon Litta, l'aîné des fils aurait bien été Antoine, qui, le 12 décembre 1405, fut inhumé à Hautecombe.

Selon Pingon, ce serait Amédée qui porta, le premier, le titre de prince de Piémont réservé depuis à l'héritier présomptif du trône ducal de Savoie. Pourtant, d'après Litta, il n'aurait été baptisé que le 6 avril 1412. Il mourut le 9 août 1431.

Cette fin prématurée transmettait son rang de successibilité et son titre de prince de Piémont à son frère Louis que Pingon fait naître à Genève, le 24 janvier 1400.

Pensant redresser une erreur de son devancier, Guichenon reporte la naissance de Louis, deux ans plus tard, au 24 février 1402 (date adoptée aussi par Litta), — attendu, affirme-t-il, que Marie de Bourgogne et Amédée VIII s'étaient mariés en mai 1401. Seulement, par une inadvertance singulière, il oublie qu'il venait de dire que l'aîné des enfants du premier duc de Savoie était Amédée et non Louis.

On trouverait, peut-être, la solution de ces difficultés dans un examen approfondi des archives de Savoie. Malheureusement, elles ont été transportées au-delà des Alpes, et elles y sont restées, malgré les réclamations des conseils généraux des deux départements savoyens, appuyés par le gouvernement français. Il appartiendrait, s'il était possible, aux savants distingués, à qui la garde en est actuellement confiée, de nous renseigner à cet égard.

E. Pascalein.

*
* *

Le travail qui précède, était terminé, quand le hasard m'a fait tomber sous la main un livre qui con-

firme ce que j'ai avancé sur le lieu et la date du mariage d'Amédée VIII. Il s'agit des *Itinéraires des ducs de Bourgogne Philippe le Hardi et Jean-Sans-Peur*, ouvrage compris dans la *Collection des Documents inédits sur l'histoire de France*. Sauf quelques regrettables lacunes, les maîtres de la Chambre aux deniers y consignent, jour par jour, les allées et venues de ces princes, les localités où ils séjournent, leurs dîners, soupers et gites, et les personnes de haut rang qui les approchent.

On peut, par exemple, y suivre les faits et gestes de Philippe le Hardi, en mai 1401, époque à laquelle il a plu à Guichenon de marier, au château de Bicêtre, le jeune Amédée VIII.

Or, Philippe le Hardi passa la plus grande partie de ce mois, à Conflans sur la Seine, en amont de Paris, et non loin de Charenton-le-Pont qui, de nos jours, l'a englobé. Il fait bien des excursions de courte durée, à Plaisance (près de Nogent-sur-Marne), à Villeneuve-Saint-George, à Corbeil, à Saint-Denis, à Paris, mais il ne va pas une seule fois au château de Bicêtre. Auprès de lui, on ne signale — et pas tous les jours — que deux de ses fils, Jean de Nevers et Antoine.

Amédée VIII était pourtant alors éloigné de ses domaines, et, en effet, on note, à deux reprises, sa présence à Conflans. Le mardi, 17 mai, il y dîna avec Philippe le Hardi, et, le vendredi, 27, « il y vint souper ».

Si l'on ne mentionne pas les noms de la duchesse de Bourgogne, Marguerite de Flandre, et de sa fille, « Madame de Savoie », c'est que ces deux princesses résidaient, en ce moment, à Artois. Philippe le Hardi ira les rejoindre, à Arras, le 23 juin suivant.

Ainsi est réfutée encore la double allégation de Guichenon sur le lieu et la date du mariage d'Amédée VIII.

E. P.

LES NOMS DE LIEUX EN *-ACUS*
EN HAUTE-SAVOIE
(Suite)

Héry, à cinq kilomètres d'Alby, vient d'un dérivé *Ariacum*, cité en 879 dans une charte du roi Boson [1]. Le gentilice Arius ou Arrius, qui a donné naissance à plusieurs localités savoyardes du même nom, se retrouve sous la dernière forme dans une inscription d'Annemasse [2] (A., p. 381).

Humilly, village de la commune de Viry. Nous ne connaissons pas d'exemple du gentilice Humilius, qui est formé sur *humilis* comme Hilarius sur *hilaris*; mais le dérivé latin *Humiliano* a donné en 1120 Humilian [3]; on peut donc restituer la forme gallo-romaine, de basse époque sans doute, *Humiliacus*.

Jonzier, commune située sur la route de Condate à Genève et où l'on a trouvé des tuiles et des marbres de l'époque romaine 4. Son nom s'explique par un dérivé *Jucundiacus* de Jucundius (A., p. 251), formé de Jucundus, surnom assez commun en Narbonnaise.

Jussy est le nom d'une localité qui sert à former la commune de Pers-Jussy et celui de deux villages des communes d'Andilly et de Sciez. On trouve, dans la Moselle, pour Jussy, *Jussiaca* en 869, dans la Vienne, pour Joussé, *Jussiec* en 1415, *Jusciaco* en 970, *Justiaco* en 780 [5]. Jussy, de Sciez, qui est certainement d'origine gallo-romaine, dérive donc du gentilice Justius, connu dans la Viennoise.

Juvigny. Cette commune, située à 5 kil. d'Annemasse, près de la route de Thonon, doit, comme Juvi-

1 *Soc. sav*, V, p 78.
2. Allmer, III, p. 326.
3. Brun-Durand, *Diction. topog de la Drôme*, 1891.
4. Rép. arch.
5 De Bouteiller, Rédet, *Dict. top.*

gny dans la Marne [1], son origine à *Juveniacus*, dérivé de Juvenius ou de Juvinius (A., p. 253).

Lorsier ou **Lorzier** (Et.-Maj.), localité près de Viuz-en-Sallaz ; **Loverchy,** écart de la commune de Seynod. Dans la Marne [1] *Luperciacus* en 850 donne Louvercy ; dans l'Ain [2] *Lupertiaco* en 885 devient Lurcy. Au premier correspond en Haute-Savoie Loverchy avec le changement de *ti* ou *ci* en *chi* [3] ; au second correspond Lorsier, *Lorsiaco* [4] en 1190 avec la chute du *p* médial [5]. Lupercus est un surnom latin qui a donné un gentilice de basse époque, Lupercius, dont on connaît le dérivé latin Lupercianus, nom d'un évêque au concile d'Orange en 529.

Lully, commune sur la route d'Annemasse à Thonon, près de laquelle on a exhumé des tombes et des objets barbares transportés à Genève [6]. Elle a le même nom que Lully et Lullier, hameaux de l'ancien Genevois dont l'un est appelé *Luliacum* [7] dans une charte du commencement du XII[e] siècle. *Luliacum* ou *Lulliacum,* pour *Lolliacum,* est un dérivé de Lollius, nom d'un potier connu à Vienne [8] (A., p. 263).

Magny, hameaux des communes de Moye et de Reignier, dont le nom peut venir, soit d'un dérivé des gentilices Mannius ou Magnius (A., p. 265), comme Magnieux, dans l'Isère [9], soit du bas latin *mansionile* ; dans ce cas, Magny est quelquefois et plus justement précédé de l'article ou fait encore partie d'un nom composé dont l'un des termes est un adjectif ou un nom propre [10].

1. LONGNON, *Dict. top.*, p. VI.
2 *Cart St-Hugues*, p. 10
3. Cf DEVAUX, p 356 et 401.
4. *A. G*, II, 2[e] part., p 45.
5. BRUNOT, p 113.
6. Rép. arch.
7. *A. G*, II, 2[e] part, p. 24.
8. ALLMER, IV, p. 112.
9 *Cart Sav.*. n[os] 79 et 83.
10. HOUZÉ, p 93. — Voir aussi le cours de M Longnon à l'école des Hautes-Etudes, 1887-88

Mannecy ou **Manissy**, village de la commune de Chilly, *Manisie* en 1219 [1]. Il existe un gentilice Manicius, dont le dérivé *Maniciaco,* cité en 941 dans le cartulaire de Saint-Martin de Tulle [2], a dû donner naissance à Mannecy, comme en Isère à Manissieux.

Marigny est le nom d'un des villages de la commune de Marigny-Saint-Marcel et d'un hameau de la commune de Massingy ; **Marignier** est aussi le nom d'une commune située près du confluent du Giffre et de l'Arve. Ces localités, riches en souvenirs gallo-romains, sont les débris de *fundi Mariniaci,* appelés d'un Marinius, dont on retrouve le gentilice à Vienne [3] (A., p. 278). Marigny peut s'expliquer aussi par *Matriniaco,* de Matrinius.

Marlioz, *Marlie* en 1248 (Rég.). M. Houzé (p. 111) fait venir ce nom de lieu d'un mot celtique qui signifierait *marais*. La situation d'aucun des trois Marlioz de la Haute-Savoie ne justifie cette étymologie ; en revanche ces localités sont toutes situées dans des territoires riches en antiquités gallo-romaines. Or le nom ancien de Merlieu, dans la Loire, est *Marliaco villa* [4] en 1000. Dans la Moselle, Marly est appelé *Miriliacum* en 745 [5] ; Chastel-Marlhac (Cantal) provient d'un *Meroliacense castrum,* cité dans Grégoire de Tours [6]. On peut comparer à ces formes le nom de Marlenheim ou Marley au VI^e^ et au VII^e^ siècle, soit *Marilegia villa* ou *Marolegia* [7]. Du surnom Marullus est venu un gentilice Marullius ou Marulius, connu sous cette dernière forme dans des inscriptions de Vieu et de Champagne (Ain) [8]

1 *A G*, XIV, n° 330, p 379
2. CHAMPEVAL, dans *Bullet archéol. de la Corrèze*, 1893, 4° liv., p. 664.
3. ALLMER, II, p 537.
4. *Cart Sav*, n° 541.
5. DE BOUTEILLER, *Dict top*
6. LONGNON : *La Gaule au VI^e^ siècle,* p. 505, Paris, 1878.
7 *Doc. vall*, p 12
8. ALLMER, III, p. 381 et 395.

et qui a dû très probablement donner naissance à Marlioz et à ses dérivés similaires.

Martigny, hameau près de Cranves, peut venir, par *Martiniacum,* de Martinius, peu connu (A., p. 279) ; mais le surnom Martinus était si répandu qu'un scribe a pu écrire, par analogie, *Martin-iacum* pour *Martin-acum*.

Massingy est le nom d'une commune à cinq kilomètres de Rumilly, qu'on prononce aussi *Marsingy*. Comme ses homogènes Marsangis, Massangis dans l'Yonne et la Marne, appelés au moyen-âge *Marsengy* et *Massingi* [1], Messemé dans la Vienne, Meximieux et Messimy dans l'Ain, il dérive par *Maximiacus* de Maximius, gentilice porté par un marchand de vin de Vienne [2].

Massongy, commune sur la route de Genève à Thonon, route d'origine ancienne puisqu'un village situé vis-à-vis en contrebas s'appelle encore Sous-Estraz *(subtus stratam)*. Les formes *Masony* en 1236, *Masongiacum* [3] vers 1185 rappellent un dérivé *Massoniacum* de Massonius 4, gentilice venu du surnom Masso.

Maxilly, commune à quatre kil. d'Evian, est appelée *villa Marciliaco* [5] dans une charte de la fin du XI[e] siècle. C'est un dérivé de Marcellius (A., p. 269) connu dans la Viennoise. La prononciation locale est en effet *Marcilly,* devenu *Massilly* par assimilation, puis Maxilly. Dans l'Eure, *Marcelliacum* donne aussi, par *Massiliacum*, Marcilly [6].

Mercier ou **Mercy** est un hameau près de Faverges qui est peut-être *Marsaciacum* de la charte de la reine Ermengarde en 1031 7. Ce mot semble une mau-

1. LONGNON, *Dict. top* , p. VII, etc.
2. ALLMER, II, p 167
3 *A G* , XIV, p. 386, n° 338 — *Id* , II, p. 2, 2e part.
4 *Rev ép* , I, p 133.
5. *A. G* , I, p 154, 2e part.
6 DE BLOSSEVILLE · *Dict top* , 1878
7. *Cart Sav* , n° 639, var. *Marfaciacum*.

vaise graphie pour *Marsciacum,* précédemment *Martiacum,* dérivé du gentilice Martius (A., p. 270) connu dans la Viennoise sous la forme Marcius.

Messy (en pat. *Méchy*), village de la commune de Mieussy, dans une région riche en débris gallo-romains [1]. *Messiacum* est un dérivé de Messius, gentilice qui n'est pas rare en Narbonnaise.

Mézérier, hameau de la commune de Publier, peut venir de *Maceriacus*, dérivé du gentilice peu connu Macerius (A., p. 481), comme Mezeriat dans l'Ain, *Mesiriacus* au XIII^e^ siècle, et Misérieux dans la Loire, *Maszíriaco* en 1000 [2].

Montigny, village de la commune de Maxilly, est très probablement *villa Mustiniaco* [3] des chartes du comte Manassés en 890, 892 et 899, pour *Montiniaco*. De même Montreux (Vaud) s'appelait vers 1250 *Mustruhel* comme Montreuil, *Monsteriolum* et *Mosteriolum*. Un *Nicolaus de Mustignie* [4] vivait en 1233. Montinius est une variante du gentilice Montanius (A., p. 284).

Nangy, commune sur la route d'Annemasse à Bonneville. déjà *Nangiaco* [5] en 1090. Son nom peut s'expliquer par *Nammiaco,* les groupes *ni, mi* devenant *ng* comme en français [6]. Nammius est un gentilice connu dans la Viennoise, en particulier à Belley et à Genève [7].

Ogny, localité près de Thairy où l'on a trouvé des tuiles à rebord. Son nom, comme ceux d'Aougny dans la Marne, *Ogni* au XIII^e^ et au XVIII^e^ siècle et d'Augny dans la Moselle, *Aviniago* en 857, vient vraisemblablement du gentilice Avonius ou Avinius, forme vulgaire peut-être pour Avennius (A., p. 518). Ougny,

1 *Rev savois.*, 1867, p. 91.
2 *Cart. Sav*, p 924 et 1, n° 679.
3. Rég, p 34.
4. *Doc vall*, p. 309 et 436
5 Besson, dans l'acte de donation de Chamounix.
6. Brunot, p. 123.
7. Ali mfr, III, p 131, 266 et 425.

dans la Nièvre, présente au XIII^e siècle un intermédiaire *Oigniaco*.

Orly, hameau de la commune de Bonne, *Aureliaco* [1] vers 1015 ; c'est un dérivé du gentilice Aurelius connu à Annemasse [2].

Orcier, commune à 8 kil. de Thonon où l'on a trouvé des tombeaux gallo-romains avec des objets en bronze. Orcier ou Orcy, *Orsye* [3] en 1250, paraît dériver, par *Ursiacum,* de Ursius (A., p. 385), plutôt que de *ursarius*, comme dans les Hautes-Alpes, *mons Orserius*, sans doute le mont aux ours. Dans la Nièvre Urzy est *Ursiaco* en 887.

Passy est le nom d'une commune considérable de la vallée de l'Arve, importante par ses souvenirs romains 4. Il vient de *Paciaco,* cité dans une charte de 1019 environ [5], dérivé de Pacius ou Paccius (A., p. 164). Il existe en Haute-Savoie plusieurs Passy qui n'ont pas probablement tous la même origine, car il y a pour les noms de lieu bien des différentes manières de se reproduire, par exemple quand la localité prend le nom de celui qui l'a fondée ou celui du pays dont il était originaire. Ainsi le nom de Carouge, près de Genève, *Quadruvium* en 516 (Reg.), se retrouve près de Thônes sans que ce dernier lieu puisse prétendre en rien à une dérivation primitive semblable.

Perrignier, commune sur la route d'Annemasse à Thonon, où l'on a découvert des sépultures gallo-romaines. Dans la Nièvre, Parigny, écrit Perrigny, vient de *Patriniacus* au v^e siècle ; dans l'Yonne, Perrigny est *Patriniacus* en 680. On peut donc donner aussi à notre Perrignier comme origine le gentilice *Patrinius,* qui est à *pater* ce que Matrinius est à *mater* (Cf., p. 439).

1. *Cart. St-Hugues*, p. 173.
2. ALLMER, I, p 418.
3. *A G*, XIV, p 29, n° 39
4 *Rép. arch* — REVON, *Insc. ant*, p. 29-30.
5. GUICHENON, I, 40.

Pouilly. Pouilly et Saint-Jeoire sont placés dans un *trivium* de vallées. Grâce à cette situation remarquable, ces localités ont été habitées dès la pierre polie. L'époque romaine a laissé de nombreuses tuiles, des poteries et des monnaies. Pouilly est un nom très répandu en France, où il revêt différentes formes suivant les dialectes, comme Paulhac, Pouilley, Pouillat, Poilly, etc. Ce n'en est pas moins le dérivé d'un ou de plusieurs gentilices romains, ainsi qu'en témoignent les chartes. Pouilly, dans l'Aube et dans l'Aisne, c'est *Pauliacum* en 695 et au IXe siècle ; dans le Rhône, c'est *Poliacus* ou *villa quœ dicitur Polliaco* [1] en 930 ; Poully, du pays de Gex, s'appelle *Pulliacum* [2] en 962. Il y a à l'origine de tous ces noms des gentilices tels que Paulius ou Paullius (A., p. 138 et 168), Pollius ou Pullius, ce dernier connu à Vienne [3]. *Pulliacum* a donc donné Pouilly comme Pouillon, dans la Marne, descend de *villa Pullionis* en 850. Dans le même département, il existe un dérivé *Paviliacus*, aujourd'hui Poilly, identique peut-être à *Paulliacus* et qui en Savoie est devenu **Pavully** 4.

Présilly, commune à six kilomèt., de Saint-Julien, *Priscilliacus,* d'après le Régeste genevois (page 521). L'adjectif *priscus*, employé comme surnom, a donné le gentilice Priscius et ses dérivés latéraux Priscinius et Priscillius, connu seulement par son dérivé Priscillianus.

Pressy, hameaux des communes de Moye et de Thiez, et localité suisse près de Vandœuvre. En cette dernière plutôt qu'en Presinge, on doit reconnaître *Persiago* [5] ou mieux *Presiago* d'une charte de 1015. *Presiago,* pour *Prisciaco*, dérive du gentilice Priscius

1. *Cart. Sav.*, n° 36
2. GUICHENON, I, 1.
3. ALLMER, I, p. 231.
4 V. LONGNON, *Dict top.* et les autres cités. — Cf. HOUZÉ, p. 69.
5. *Cart. St-Hugues,* p. 173.

(A., p. 300). Une charte de Cluny en 934 offre les trois formes *Prisciaco, Presciaco* et *Pressiaco* [1].

Pringy, à cinq kil. d'Annecy, a été habité depuis l'époque robenhausienne jusqu'à nos jours [2]. En 867, c'était une des villas données à sa femme Thiedberge par Lothaire [3] ; elle est appelée *Prinniacum* ; mais il faut lire *Primiacum,* et c'est également du gentilice Primius (A., p. 299), connu dans la Viennoise, que dérivent les noms de Pringy, dans la Marne, d'après M. Longnon, et de Prangey, dans la Haute-Marne 4. Pringy, près de Massingy, a sans doute la même origine.

Quincy est un nom répandu en France, en Haute-Savoie ; il se rencontre dans les communes de Sillingy, de Clarafond, de Chilly, de Mieussy, etc. Parmi ces localités, celles qui sont d'origine gallo-romaine viennent par *Quintiacus* du gentilice Quintius ou Quinctius connu à Grenoble [5] (A., p. 156).

Reignier, commune sur la route de La Roche à Annemasse, dont le nom s'écrit Rignier ou Reigny au XIII[e] siècle [6]. Regny, dans la Loire, est *Rigniaco* ou *Regniaco* 7 en 949 ; on peut reconnaître dans ce dérivé le gentilice Rennius (A., p. 393).

Rézier, village important de la commune de Fessy, semble, comme Récy, dans la Marne, provenir d'un ancien *Ricciacum*. Le gentilice Riccius avait précisément un représentant à Bons [8].

Romagny, hameau de la commune d'Ambilly, est sans doute un ancien *Romaniacus*, dérivé de Romanius, connu par une inscription de Sion [8].

Rumilly, ville située entre Aix-les-Bains, Annecy et

1. *Cart Cluny,* I, p. 408
2. *Rev sav* , 1863, p. 23 ; 1892, p 73.
3. *Soc sav.*, V, p 78
4. *Bulletin de la société des sc nat. de l Yonne,* 1894. — A. Roserot : *Diplômes carolingiens*
5. Allmer, III, p. 163
6 *A G* , VII, p 350
7. *Cart Sav.*, n° 69
8. Allmer, II p. 245 ; id III, p 279.

Seyssel, acquit sous les Romains une certaine importance. C'est d'un propriétaire nommé Romilius qu'est venu le nom de lieu *Romeliacum*, qui a donné Romilly et Rémilly dans l'Eure [1] et la Moselle (A., p. 304). Il se peut toutefois que le radical de ce dernier nom soit autre, car Remilia est une femme connue au VI[e] siècle.

Savigny, commune au nord du mont Vuache, dont le nom dérive, comme ses nombreux similaires, par *Sabiniacus*, plus tard *Saviniacus* [2], de Sabinius (A., p. 127).

Sevrier, commune à cinq kil. d'Annecy, près de laquelle on a trouvé une borne militaire datée de Constantin et des monnaies romaines du III[e] siècle [3]. Son nom médiéval, *Syviriacum,* contracté en *Syvriacum* [4], comme celui de Civrieux [5] (Ain) en 990 paraît venir de Severius, par *Severiacum*. Notons cependant que dans la Moselle Xivry, *Sivri* en 1273, vient de *Superiacum* (A., p. 319).

Tessy, village de la commune de Metz, dont le nom ne peut guère venir que du gentilice Tettius ou Tessius connu à Aoste [6].

Trossy, village près du Lyaud. Cette dernière commune est célèbre par une trouvaille de trois trépieds et d'une plaque de bronze. On a supposé qu'il existait non loin de là un camp romain [7]. Trossy, comme Troissy, dans la Marne, d'après M. Longnon, et Trucy dans l'Yonne, *Truciacus* en 634, doit dériver d'un gentilice Truccius ou Troccius, d'origine gauloise (A., p. 408).

Valleiry, à douze kil. de Saint-Julien, *in villa Valeriaco* [8] dans une charte de 1099. Le gentilice

1. De Blosseville, *Dict top.*, 1878
2. Guichenon, I, 82.
3. Revon, *Insc. antiq.*, p. 20 — *Rev sav.*, 1863, p. 16.
4 *A. G*, XIV, p. 58.
5. *Cart. Ainay*, p 1081
6. Allmer, III, p. 206.
7. *Rev. sav.*, 1865, p 70.
8. *A. G.*, I, p. 136, 2[e] p

Valerius était très répandu dans la Viennoise, où M. Allmer en cite 53 exemples (A., p. 145), entr'autres sur des inscriptions de Genève, de Vienne, d'Aix-les-Bains, de Rumilly, etc.

Veyrier est situé sur les bords du lac d'Annecy, entre la villa romaine des Barattes et les bains de Menthon. Au-dessus les rochers sont percés de grottes artificiellement aménagées dans lesquelles on a trouvé des monnaies et divers objets gallo-romains [1]. Veyrier, comme Vayrac [2], dans le Lot, *Vairiacum* en 968, peut descendre de Varius, gentilice d'où sont dérivés beaucoup de Véry de France (A., p. 339), ou plus encore de Verrius, connu à Genève, à Groisy et à Vieu [3].

Vigny, Vignier et **Vinier,** localités des communes de Larringes, Jonzier, Bons, Samoëns, etc. La plupart ont comme origine *Vinearium,* lieu planté de vignes ; d'autres, comme Vigny, de Bons, cité à la fin du XII^e^ siècle 4, peuvent venir du gentilice Vinius ou Vinnius.

Viry, commune à six kil. de Saint-Julien, sur la voie romaine de Condate à Genève, citée en 1306 *(via publica antiqua)* comme traversant le hameau de Vuillonnex, en Suisse [5]. On y a déterré des fragments de sculpture et des monnaies romaines [6]. C'est également non loin de Viry, au château de Novéry, qu'a été trouvée l'inscription de S. Pompeius Macrinus 7. Son nom doit venir par *Viriacum* de Virius, gentilice connu à Vienne et à Aoste avec la variante Virrius [8]. Notons que les dérivés des gentilices Varius, Verrius, Vireius, Virius et Virrius ont pu facilement être confondus par les scribes.

P.-Ch. MARTEAUX.

1. *Rev. sav.*, 1890, p. 263.
2. CHAMPEVAL, *Cart. de St-Martin de Tulle.*
3. ALLMER, III, p. 273, 327 et 394
4 Reg., n° 455 et corr.
5. *A. G.*, XIV, p. 326 ; n° 300.
6. Rep. arch.
7. REVON, *Insc. ant.*, p. 44.
8. *Rev. Ep* , n° 63.

RIMES ANNÉCIENNES

O altitudo !

ANNECY

Quand la barque, aux flots bleus doucement balancée,
Vers le rivage aimé revient avec lenteur,
J'admire longuement le spectacle enchanteur
Qui charme mes regards et ravit ma pensée ;

La cime des roseaux au vent du soir bercée
Ondule autour de nous dans un bruit chuchoteur,
Et du Pâquier fleuri j'aspire la senteur,
Tandis que ma main plonge au fil de l'eau glacée

Dans la poussière d'or qui tombe du soleil,
Vibre, sur le fond clair de l'occident vermeil,
De la ville aux contours aigus l'ardente image ;

Et comme au ciel doré d'un gothique tableau,
Montent, double symbole où revit le vieil âge,
Le clocher de l'église et les tours du château.

DURANDOT.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

(DONS ET ÉCHANGES)

Bulletin de la Soc. d'anthropologie, n° 4, 1894. Extraits. — G. DE M. : *Réforme de la chronologie*; (propose de prendre comme ère initiale la date de 10,000 ans avant J.-C. ce qui nous reporterait à l'an 11894 ; une routine absurde, mais plus commode que toute réforme rationnelle, s'opposera de longtemps à cette transformation). — ID. : *Cachettes de l'âge du bronze en France,* inventaire et classification.

Bulletin hist. et phil. du Comité des travaux hist. — ESNAULT: *Liste des cent gentilshommes de la chambre du roi Louis XIII (1620)*. Le premier est Emmanuel-Philibert de Savoye, marquis de Villars.

Bulletin de la Soc. d'hist. naturelle de Savoie, nº 2, 1894. — *Nécrologie : L. Pillet.* — Révil : *Quelques mots sur la géologie du Chablais.*

Bulletin de l'Institut national genevois, 1894. — L. Dufour : *Un procès de presse en 1603* ; il s'agit d'une chanson savoyarde sur l'Escalade imprimée par Marc de la Rue, à Thonon. — L.-D. V. : *Les victimes de la guerre de Genève contre le duc de Savoie (1589-1590)* ; d'après Gautier, Goulart et les registres mortuaires.

Bulletin de la Soc. vaudoise des sc. naturelles, nº 114, 1894. — P. Jaccard : *Un herbier de J.-J. Rousseau* ; il l'envoya en 1773 à son élève Mlle Delessert avec une lettre (inéd.). Rousseau était en botanique un amateur sérieux, plein de soin et d'exactitude en même temps qu'un maître éclairé.

Cyclamen, nº 17. — Boymond : *Lettre de Berthollet,* déc. 1800, au préfet de police en faveur de l'écrivain Tissot.

Mém. et Doc. de l'Académie chablaisienne, t. VII, 1893. — L.-F. Piccard : *L'abbaye de Filly et quelques seigneurs du voisinage* ; nombreuses chartes inédites.

Mém. et Doc. de l'Académie salésienne, t. XVII, 1894. — *Deux lettres inéd. de saint François de Sales.* — J.-F. G. : *Journal de saint François de Sales (1614-1622).* — M. Orsat et J.-F. G. : *Monographie de Servoz* (l'auteur fait dériver ce nom du bas-latin *serva*, réservoir à poisson, d'après Ducange). — Chavaz et J.-F. G. : *Registre des anniversaires des Macchabées de Genève (1406-1535),* d'après une copie faite aux archives de cette ville. — J.-F. G. : Trois pièces inédites concernant le couvent des Voirons. — *Notes sur Epagny,* avec deux bulles inéd. des papes Paul III et Pie VI.

Opuscules. — Barr Ferree : *Chronology of the Churches of France ;* New-Yorck, 1894 (Annecy, St-Pierre ès liens dep. 1822 ; bâtie au XIIe siècle env., rebâtie au XVIIIe). — F. Bosson : *Samoëns· Sixt,* guide des vallées

supérieures du Giffre ; Chambet, Annemasse, 1894, in-12, 127 p. (rendra service aux amateurs de ces beaux et pittoresques paysages ; pourquoi ne pas citer V. L., *Souvenirs de Sixt,* Genève, 1856 ?) — J. Mercier : *Vie de M. Bouvet,* curé de Saint-Maurice d'Annecy, Abry, 1894 ; (cette nouvelle éd. n'est guère qu'une réimpression de l'éd. de 1870). — L. Terrier : *Choses et gens d'Annecy* ; Hérisson, 1894, in-8°, 27 p. ; poésies et scènes en patois d'un réalisme parfois amusant.

Revue archéologique, 1894 (extrait). — J. Mayor : *Notes sur les anneaux mérovingiens du Musée de Genève* ; à citer l'anneau d'or au nom de *Juliane* (?) trouvé près de Perrignier ou de Bons et entré en 1886 à ce musée.)

Revue suisse de numismatique, nos 1 et 2, 1894. — Dr Ladé : *Le trésor du Pas de l'Echelle* (suite) ; deniers au nom de Saint-Maurice. — Nos 3 et 4. — Id : *Un nouveau denier de Conrad, év. de Genève.* — Id : *Contribution à la numismatique des comtes de Savoie* ; monnaies inédites, rarissimes ou mal attribuées. — *Trouvailles* : prix détaillé des monnaies du trésor des Fins, d'après M. Serrure *(Bull. de Numismatique,* 2e v., p. 146).

C. M.

AVIS.

M. Mugnier, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry, place Saint-Léger, n° 54, prie les personnes qui posséderaient des diplômes universitaires (de doctorat, baccalauréat, licence, en droit, médecine, théologie, arts) ou des thèses sur parchemin, soie ou papier et antérieurs à 1793, de vouloir bien les lui communiquer à ses frais ou simplement de les lui indiquer. M. Mugnier leur fera retour rapidement de ces documents destinés à être utilisés pour une Histoire de l'Enseignement supérieur en Savoie.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

2182-94. — Annecy. Imprimerie de F. Abry.

SOMMAIRE :

Concours de beaux arts de 1894.
Concours de poésie de 1894
C.-A Ducis Les Sarrasins en Savoie.
A F. Les cahiers du capitaine Laugier.
J.-M. Germain. Notes sur l'origine et la formation du lac d'Annecy
C Marteaux Note sur un petit trésor des Fins
Marc Le Roux. La trouvaille monétaire d'Ecole.
Durandot. *Rimes Annéciennes.*
Séances des 10 octobre, 7 novembre, 5 et 22 décembre 1894
Revue bibliographique
Table des matières

Voir à la page 345 les comptes-rendus des séances de la Société Florimontane.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

CONCOURS DE BEAUX ARTS DE 1894

Le concours fondé par M. Andrevetan et la ville d'Annecy en faveur des Beaux-Arts compte, cette année, parmi ceux qui ont attiré le plus grand nombre de concurrents et la plus grande diversité dans leurs œuvres. On trouve dans l'arène artistique, des professeurs de dessin, des élèves de l'Ecole des Beaux-Arts, des amateurs de peinture, une jeune fille.

Les conditions d'inégalité dans la lutte, la variété dans le choix des sujets et le mode d'exécution ont rendu difficile la tâche de la Commission spéciale composée de trois professeurs de dessin et de quelques membres de la Société Florimontane, qui a été chargée d'apprécier les travaux des concurrents, et de distribuer, à titre de récompense, la somme de 400 francs mise à sa disposition.

Cette modeste somme ne lui a pas permis d'établir des catégories de prix, pour chaque genre de travail. Elle a dû se borner à grouper les œuvres qui lui étaient soumises en trois classes générales : dont la première

Savoie (Haute). 3

comprend le dessin et la peinture, la deuxième la sculpture ; la troisième, la gravure.

La Commission s'est inspirée de la pensée des fondateurs des prix, qui ont eu surtout pour but de répandre le goût des arts, d'exciter l'émulation des artistes et des amateurs dans un milieu éloigné des grands centres artistiques. Elle s'est montrée très large dans la distribution des mentions honorables, désirant encourager les artistes et ne pas décourager les amateurs.

Ces explications données pour faire saisir la portée de ses décisions, le Jury passe à l'examen des œuvres des concurrents, en suivant la classification qu'il a établie.

La plus grande toile qui s'offre à son appréciation est intitulée : *L'Exilée*. Une jeune et belle alsacienne portant la coiffure de son pays, vient d'émigrer en Algérie. Assise sur une falaise qui domine une mer argentée, elle soutient de sa main gauche sa tête qui s'incline sous le poids de sa tristesse, tandis que sa main droite repose sur le rocher où elle laisse tomber une lettre et une fleur. La figure contractée par les souvenirs qui l'oppressent, la jeune émigrée suit d'un regard mélancolique le navire aux couleurs nationales qui se dirige vers les côtes de France. C'est en vain que le beau soleil d'Afrique lui sourit à travers la brume de la mer. loin de la consoler il augmente sa peine. Le plus beau soleil est celui de la patrie.

De cette figure de jeune fille correctement dessinée et bien peinte, il se dégage un sentiment plein de patriotisme et de poésie qu'on est heureux de voir exprimé par une peinture attachante.

Quel que soit le mérite de la toile de M. Antony Reignier, la Commission n'a pu lui allouer un premier prix en argent. Cet excellent peintre ayant déjà remporté une distinction de cette haute catégorie dans un

précédent concours de la Société Florimontane, elle a dû se borner à rappeler un premier prix, afin d'éviter que les récompenses soient monopolisées, contrairement aux intentions des fondateurs, et que le concours ne devienne désert par l'effet du découragement.

M. Daisay, professeur de dessin à Chambéry a présenté au concours une peinture à l'huile : *Le Secret,* et un fusain portant ce titre suggestif : *Veille d'Examen*.

Dans le tableau du *Secret,* une jeune fille coiffée et habillée à la dernière mode lit attentivement un livre, debout, accoudée sur la tablette d'une bibliothèque qu'elle vient d'ouvrir furtivement.

Le Jury n'a pu lire par dessus l'épaule de la jeune curieuse le secret mystérieux contenu dans le volume qu'elle a commencé par le milieu, prête à partir à la première alerte. Ce doit être du fruit défendu. La figure qui manque un peu de modelé n'a pas un caractère bien déterminé ; l'attitude est naturelle. Cette peinture ne brille pas par un coloris très remarquable, mais elle a été exécutée par un artiste qui sait dessiner. Elle captiverait davantage l'attention si le spectateur n'était pas distrait par des objets accessoires qui sont disséminés dans la chambre de la bibliothèque et dont la tonalité n'est pas suffisamment amortie. Ce sont au centre du tableau les livres jaunes étalés sur les rayons de la bibliothèque et sur les côtés un buste en plâtre, un vase de fleurs.

M. Daisay a donné une idée plus complète de son talent, au point de vue du dessin et de la composition, dans son fusain : *Veille d'Examen.*

Un jeune lycéen debout devant un tableau noir indique à deux jeunes filles, ses sœurs probablement, une figure qu'il vient de tracer. A en juger par les formules écrites sur le tableau, il répète une leçon de chimie à ses sœurs qui se préparent à l'examen du brevet supérieur. Assises autour d'une grande table de

travail, attentives, dans une attitude différente, elles offrent les lignes d'un profil charmant.

L'une d'elles prend des notes, l'autre entièrement absorbée par la démonstration, a fermé un livre qu'elle tenait dans la main gauche ; son corps abandonné par son esprit occupé ailleurs, s'affaisse. Elle laisse tomber sa main droite sur le bras du fauteuil. Chaque personnage de cette scène de famille est bien à son plan. La lumière est heureusement distribuée, l'air circule dans cette salle où se trouvent dans la pénombre une sphère terrestre et un piano, indiquant qu'on y cultive les sciences et les arts. C'est là une composition bien moderne qui symbolise l'union fraternelle des frères et des sœurs dans la lutte pour le savoir. Elle offre un réel intérêt cette leçon de chimie en famille, surtout si elle doit s'appliquer un jour à l'hygiène et à la cuisine, le premier des arts, — suivant Brillat-Savarin !

La Commission s'est arrêtée avec une vive satisfaction devant cette composition où se joue entre les acteurs le vieux jeu toujours intéressant de l'unité et de l'harmonie, dans un milieu approprié à leur action.

Elle a décerné un premier prix de cent francs à M. Daisay pour son travail très complet, bien composé et fort bien exécuté : *La Veille de l'Examen*.

La Commission a cru devoir attribuer un second prix de quatre-vingts francs à M. Mouthon, élève de l'école des Beaux-Arts. M. Mouthon a obtenu plusieurs distinctions dans les concours de cette école. Il a exposé au concours Andrevetan , des Académies, des portraits, des paysages. Sa touche est à la fois large et précise ; il dessine nettement les contours de ses figures ; il en accuse, avec décision, les reliefs et les méplats. Son paysage de la Puya est bien composé ; les terrains sont traités avec fermeté, les arbres ne sont pas l'image symbolique d'un arbre quelconque ; ils ont le port, la physionomie caractéristique de leur

espèce. La tonalité générale de ce paysage donne l'impression des journées un peu monochromes et sombres qúe nous avons subies l'autome dernier.

L'effet choisi a été peint en plein air, d'après nature ; il emporte son caractère de vérité.

Toutefois, comme le soleil plaît généralement, même en peinture, la Commission aurait désiré voir quelques-uns de ses rayons animer le paysage. Le soleil est un puissant auxiliaire pour obtenir, par le constraste avec les parties ombrées, des effets piquants dans les scènes de la nature. Les portraits du jeune artiste auraient également gagné à être rehaussés par quelques touches plus fraîches, plus lumineuses, à se détacher d'un fond moins noir, et plus nuancé. La lumière donne de la vie et de l'animation aux figures comme aux paysages. M. Mouthon a posé solidement les bases de son éducation artistique, par une étude consciencieuse du dessin ; n'ayant commencé à peindre que depuis quelques mois, il n'est pas étonnant que son coloris n'ait pas encore atteint le degré de perfection qu'il pourra lui donner avec le temps et le travail.

Un jeune instituteur de Leschaux, village de la Haute-Savoie, situé à 900 mètres d'altitude, n'ayant jamais eu de maître de dessin, a demandé, depuis quelques mois, d'être placé à l'école communale d'Annecy, pour avoir l'occasion de perfectionner ses études artistiques.

Il a soumis à l'examen de la Commission diverses études faites au fusain d'après la bosse. Deux de ces études sont vraiment remarquables ; ce sont : la représentation de la statue d'Eve après la chûte, de Delaplanche ; l'autre, le groupe des trois Vertus théologales suivant les uns, ou des trois Grâces, d'après les autres, de Germain Pilon, soutenant l'urne que Catherine de Médicis avait destinée à renfermer le cœur de Henry II.

M. Hudry, c'est le nom du jeune instituteur, a surmonté, avec un rare bonheur, les difficultés que présentait la reproduction au fusain de ces deux modèles.

Eve tourmentée par le remord se tord de désespoir ; elle cache dans ses bras sa tête et sa honte.

M. Hudry a reproduit très exactement les mouvements de son corps, onduleux comme celui du serpent qui est à ses pieds, la rondeur des chairs, les effets de lumière qui glissent sur ses membres, les ombres transparentes, éclairées çà et là par les reflets des objets environnants, la prostration qui l'accable.

Il a aussi rendu avec une grande correction de dessin les beaux corps, à demi-voilés des jeunes déesses, chefs-d'œuvre de Germain Pilon, qui se donnent gracieusement la main. La distinction de leur attitude, les charmes de leur figure ont été vivement saisis. Les blancs ont été si bien ménagés, les ombres ont été mariées avec tant d'art et de fermeté, qu'on croirait être en présence d'une peinture à l'huile. L'ensemble du groupe, qui se trouve dans la grande salle de peinture du Musée d'Annecy se détache avec un relief et un éclat étonnants du fond estompé de la salle, tapissée de tableaux qui s'effacent dans la pénombre.

On a de la peine à s'expliquer comment un simple amateur qui n'a pas été initié aux secrets de l'art a pu les deviner et pénétrer si avant dans la pensée du sculpteur, dont il a copié le chef-d'œuvre.

Il n'y a rien dans la manière de procéder de M. Hudry qui trahisse l'effort, l'empreinte, la marque d'un professeur. Il n'en a jamais eu; il n'a pu consacrer à l'étude du dessin que les rares moments de loisir que lui laissait son travail professionnel. M. Hudry aurait quelque droit d être fier de ses œuvres. — Il n'en est rien. Le jeune instituteur est d'une modestie rare. Il est regrettable que ses ressources ne lui aient pas permis de suivre un cours de dessin, dans une école du Gou-

vernement. Il ne s'est présenté au concours Andrevetan que pour connaître l'appréciation qui serait faite de son travail, et savoir s'il devait faire de nouveaux efforts, dans l'intention de suivre une carrière artistique pour laquelle il se sent un goût décidé.

N'ayant pas de modèle vivant à sa disposition, M. Hudry a fait son portrait avec l'aide d'un miroir. Ce portrait très artistement dessiné et modelé, est d'une ressemblance si frappante qu'un des membres de la Commission qui voyait M. Hudry pour la première fois, n'a pas hésité à le saluer par son nom.

La Commission aurait pu signaler quelques incorrections de dessin qu'elle a remarquées dans deux études, d'après la bosse, moins importantes que celles dont nous venons de nous occuper ; mais, en présence du succès de bon aloi que M. Hudry a obtenu par le seul fait de son talent uni à un travail persévérant, elle ne croit pas devoir insister sur quelques défaillances.

M. Hudry est un bel exemple à offrir à la jeunesse qui se consacre à l'étude des arts.

La Commission lui accorde un troisième prix de 60 francs, en regrettant que le prix ne soit pas plus important, persuadée qu'elle est que si M. Hudry continue à travailler avec la même ardeur, il atteindra le but qu'il poursuit et qu'il s'élèvera toujours plus dans le domaine de l'art.

M. Coppier ne se contente pas d'être un habile graveur, il veut encore être un peintre, et de prime saut, il se met à peindre des jeunes filles, des enfants, des vieillards, des paysages, des animaux; s'il continue toute la création passera sous son pinceau trop fécond.

Dans un tableau en hauteur, M. Coppier développe une jeune bergère à la taille élancée qui occupe presque toute la toile. Légère et court vêtue elle descend à grands pas, en compagnie de deux chèvres, au milieu

d'un feu d'artifice de feuillage qui l'enveloppe, comme d'une auréole lumineuse. La nappe bleue du lac d'Annecy s'étend au-dessous d'elle et remonte, par l'effet de la perspective, jusqu'à la presqu'île de Duingt, la dépasse et ne s'arrête que devant le cirque de montagnes aux grandes vagues immobiles qui ferment l'horizon. Dans ce paysage à plusieurs étages, le peintre a eu de la peine à trouver l'espace nécessaire pour loger le ciel. La place considérable que la jeune bergère occupe dans le cadre, relativement au paysage, lui donne l'aspect d'une géante dans un pays liliputien.

Cette disposition rappelle une jeune fille peinte par un grand maître moderne dont les pieds reposaient sur le cadre du tableau et la tête atteignait la partie supérieure.

La Commission n'a pas cru que ce fût là un exemple heureux à suivre même de loin.

La bergère à la figure allongée, coiffée à la mode, sans expression, produit l'effet d'une jeune citadine que le peintre a transportée, par quelques coups de pinceaux, sur la montagne. En dépit du hâle dont il a eu soin de teindre son visage, elle n'a ni la rusticité ni la naïveté que réclame son emploi. On voit qu'elle a hâte de regagner les arcades d'Annecy.

Volontiers elle enverrait ses deux compagnes paître où bon leur semblerait.

Toute cette scène est d'ailleurs éclairée par un beau soleil ; le lac et les montagnes sont revêtus d'une coloration harmonieuse et vraie.

Dans son marché du Pâquier qui fourmille de villageois et d'animaux, M. Coppier a peut-être un peu abusé de la permission accordée aux poètes et aux artistes de tout oser. Pour avoir la facilité de donner de l'ampleur aux personnages et aux animaux du premier plan, sans être obligé de mettre leurs têtes dans les nuages, comme dans le tableau de la bergère, il leur a

coupé la moitié des jambes ; bêtes et gens ont l'air de sortir du cadre. Ces pauvres mutilés qui reposent sur des moignons font de la peine à voir. Une vieille paysanne vient de vendre sa vache à un villageois roublard qui l'a payée avec de l'or, en napoléons comme on dit au marché, la vieille examine attentivement une pièce d'or, en faisant une grimace affreuse, le vendeur en fait autant de son côté, en clignant de l'œil. Cette scène tourne au grotesque sans être comique. Il y a près de ce groupe une jeune fille qui enlace de son bras la vache vendue, à laquelle elle paraît très attachée. Si cet épisode eut été bien dessiné il aurait pu avoir un certain intérêt; malheureusement la Commission a dû reconnaître que plusieurs personnages n'avaient pas été suffisamment étudiés; le fond, qui ne manque pas de soleil, papillotte et quelques feuillages qui devraient être en arrière plan paraissent, par la vivacité de leur coloris, venir en avant des personnages du premier plan. Si les grands artistes sommeillent quelquefois, il est bien permis à M. Coppier de ne pas toujours être heureux dans le choix de son sujet et dans la manière de le traiter.

Sa composition a inspiré cette réflexion générale qu'il serait beaucoup plus avantageux pour les concurrents de ne donner que le dessus de leur panier, que les meilleures œuvres de leur atelier, au lieu d'exposer toutes les études qui leur tombent sous la main. Ils éviteraient ainsi l'obligation souvent pénible pour le Jury de critiquer des œuvres hâtives, alors qu'il ne demanderait pas mieux de n'avoir que des éloges à distribuer. Mais le choix à faire est souvent difficile pour les artistes. Il leur arrive de nourrir, comme de bons pères de famille, une tendresse égale pour tous les enfants sortis de leurs pinceaux.

Le sujet du troisième et dernier tableau de M. Coppier n'est pas nouveau. Un vieil aveugle assis au bord

d'un chemin, ayant sa jeune fille à ses côtés, implore la charité des passants.

A quelques pas de lui s'avancent trois enfants qui se donnent la main ; le plus jeune porte un cerf-volant aussi grand que lui, les deux autres, un garçon et une fillette, paraissent avoir aperçu l'aveugle ; ils ouvrent de grands yeux sans qu'on puisse bien se rendre compte s'ils expriment l'étonnement ou la pitié, leurs rayons visuels se perdant dans l'espace au lieu d'être dirigés sur l'aveugle. Dans l'esprit de l'artiste cet âge serait-il sans pitié, comme le croyait à tort le bon La Fontaine? L'ensemble de la composition aurait peut-être présenté plus d'intérêt si les enfants attendris par l'aspect misérable de la jeune compagne de l'aveugle eussent versé entre ses mains leurs petits sous de poche. Quoiqu'il en soit, le vieil aveugle n'est pas mal peint. La jeune fille dont le visage est émacié par la souffrance jette un regard d'envie et de tristesse sur les enfants qui vont s'amuser, tandis qu'elle est condamnée à demeurer auprès de son vieux père.

C'est le contraste douloureux qui existe entre l'aisance et la misère et que l'art moderne a souvent reproduit. Il est possible que ce soit là l'idée morale que l'artiste ait voulu mettre en évidence.

Le Jury a remarqué que le groupe des trois enfants qui laissent à désirer au point de vue du dessin, est peint d'une manière trop uniforme ; que la teinte générale aurait dû être modifiée par la couleur locale propre à chaque figure, tout en tenant compte de la théorie du plein air. D'une manière générale, on peut dire que le coloris de cette peinture est agréable.

La Commission a estimé que malgré les lacunes que cette toile renferme, la somme des qualités qu'elle possède était suffisante pour lui mériter une mention très honorable.

Une jeune fille peinte par une jeune fille, c'est là un

fait assez rare pour que le Jury ait examiné ce portrait avec toute la bienveillance possible. Il n'a pu toutefois s'empêcher de constater que les traits du visage de son modèle, les plis, vêtement, sont marqués par des lignes noires, trop accentuées, que la pâle figure de la jeune fille manque de modelé. Mlle Beauquis a mieux réussi dans le portrait plus caractérisé d'un homme d'un âge mûr. Il est peint avec entrain; il se détache bien du fond et ne manque pas d'une certaine vie, d'une certaine animation. On ne pourra pas lui reprocher de n'avoir pas l'œil ouvert et de n'avoir pas de blanc dans l'œil. — Il en a trop. C'est ce qui lui donne cet air un peu étonné qui est peut-être le résultat de l'ennui de la pose, mais qui ne doit pas être habituel au modèle. On croit généralement que le portrait est une des branches de l'art qu'il est le plus facile d'atteindre. — Il n'en est rien. Les bons portraits sont extrêmement rares : que d'études, que de sagacité sont nécessaires pour rendre la physionomie, l'attitude, l'expression habituelle et caractéristique de son modèle, pour le représenter sous son aspect ordinaire, le plus favorable ?

Il n'est pas étonnant que Mademoiselle Beauquis qui débute n'ait pu réunir du premier coup toutes les qualités. C'est pour l'encourager à perfectionner celles qu'elle a montrées, et à conquérir celles qui lui manquent que le Jury reconnaissant les heureuses dispositions de cette jeune fille lui assigne une mention honorable.

Après les paysages ensoleillés de M. Coppier, le Jury s'est trouvé en présence d'une peinture nocturne donnant l'impression générale de la silhouette des tours féodales du château d'Annecy dominant de toute leur hauteur aristocratique les anciens quartiers et le port de la ville.

Quelques rares et pâles étoiles, et la lumière défail-

lante des becs de gaz municipaux, jettent çà et là une lueur incertaine sur les eaux du Thiou. C'est bien la nuit, la nuit noire telle qu'elle existe parfois dans cette bonne ville d'Annecy quand le gaz n'est pas pressé de donner son éclat normal. Sous ce rapport l'impression que M. Callies a cherché à reproduire est vraie. Pour exprimer cette espèce d'incertitude qui règne dans la direction des lignes par une nuit très obscure, il a fait flotter les lignes verticales des murailles des tours au point de leur faire perdre l'équilibre, les toits anguleux se sont arrondis sous son pinceau vacillant. Le spectateur a de la peine à s'habituer à cet équilibre instable de ces vieilles tours qui portent si fièrement le poids des siècles. Il cherche inutilement à découvrir la forme de l'amas d'objets confus qui se trouvent englobés dans le périmètre de la silhouette noire qui les encadre.

Dans cette situation pénible il se prend à envier le sort de l'ami Pierrot dont la chandelle était morte, mais qui avait au moins un clair de lune pour trouver la porte de son voisin et lui demander du feu. Le choix du sujet était heureux ; s'il avait été doucement éclairé par quelques rayons de la lune qui auraient dessiné vaguement la forme du canal, et des constructions étagées sous la protection du château, il aurait pu obtenir un effet intéressant et poétique comme on disait autrefois. M. Callies a-t-il pensé que cet astre était bien vieux, bien usé pour l'introduire dans un tableau moderne ? Les membres du Jury n'ayant pu pénétrer l'intérêt qui s'attache à un tableau qui n'est pas suffisamment éclairé, pour qu'on voie ce qu'il renferme, M. Callies est resté incompris, du moins pour cette étude.

Hâtons-nous de dire qu'il a donné au concours deux sujets beaucoup plus compréhensibles, quoiqu'ils présentent quelques lacunes. Ces deux sujets sont vieux

comme le monde, mais on les revoit toujours avec plaisir. Ce sont l'automne et le printemps. Dans l'automne, M. Callies nous transporte sur la lisière d'une forêt illuminée par un beau soleil. Il y a de jolis tons de feuilles mortes dans ce feuillage jauni que le moindre vent emportera dans la tombe commune.

Le paysage n'a qu'un seul personnage tout de noir habillé; c'est un maître corbeau qui n'est pas perché sur un arbre, mais qui ouvre un large bec, et semble annoncer par ses croassements la prochaine arrivée de l'hiver. L'oiseau de mauvais augure se promène gravement sur les feuilles chûtes en terre — il aurait du reste de la peine à s'installer sur le seul arbre un peu apparent qui est près de lui. Ce dernier n'a que des branches embryonnaires sortant d'un tronc droit comme un poteau et qui a dû être construit en quatre coups de pinceau. Cette manière de symboliser les arbres de toute une forêt a paru un peu archaïque à la Commission. Au moyen âge, l'arbre était aussi représenté par un tronc quelconque, mais il avait quelques gaules au bout desquelles les enlumineurs attachaient une grosse feuille chargée de représenter les feuilles absentes.

Nous ne pensons pas que M. Callies appartienne à cette école qui recule dans le passé, pour prendre son élan, et s'élancer plus avant dans la peinture de l'avenir ; nous sommes plutôt disposés à croire qu'il ne s'inspire que de la nature et qu'il a peint un arbre émondé.

De l'automne nous remontons au printemps.

Le *Printemps* de M. Callies est réduit à sa plus simple expression, puisqu'il ne se compose que de quelques pommiers en fleurs plantés en quinconce dans un verger ; il ne laisse pas que donner une idée assez vraie de cette époque de l'année. L'herbe drue du verger n'est pas mal rendue ; les arbres paraissent en-

veloppés dans l'air ambiant ; les lointains sont réussis, les branches un peu tourmentées ont, il est vrai, quelques solutions de continuité, la couleur a manqué au pinceau dans le feu de l'improvisation, mais en somme, l'ensemble du paysage a paru relativement assez satisfaisant à la Commission pour qu'elle se crût autorisée à octroyer à M. Henry Callies une mention honorable.

Nous voici devant un dessin qui n'est pas à proprement parler une œuvre d'art, mais qui contient quelques vignettes artistiques, et qui offre un véritable intérêt pour le pays. C'est un panorama circulaire des montagnes qui encadrent le lac d'Annecy et de ses environs. L'auteur de ce travail très bien exécuté est M. Guerry. Il suppose un touriste qui fait un voyage au long cours en 2 heures autour du lac d'Annecy, et il lui montre successivement, comme dans une galerie de tableaux, toutes les montagnes, tous les ports, qui s'offrent successivement à ses regards ; la crête crenelée du Parmelan, le Veyrier, les Dents de Lanfon, la Tournette et son fauteuil, les courbes du Grand-Charbon, la vallée d'Entrevernes, la croupe allongée du Semnoz portant sur ses derniers contreforts le château féodal des comtes de Genève.

Toutes ces montagnes, si variées de formes ont été saisies avec leur caractère particulier et rendues avec une fidélité qui les fait reconnaître à première vue. Dans ce panorama, M. Guerry a intercalé quelques vignettes très artistement dessinées qui racontent aux voyageurs les sites pittoresques, les différentes curiosités à visiter. Cette œuvre réunit ainsi l'agréable et l'utile. La Commission a estimé qu'elle méritait une mention honorable.

Aucun prix n'a été donné à la sculpture.

Un élève distingué de l'école des Beaux-Arts, M. Tissot, a essayé de traduire sous la forme plastique d'une statuette ces beaux vers d'Alfred de Musset :

Regrettez-vous le temps où le ciel sur la terre
Marchait et respirait dans un peuple de Dieux ;
Où Vénus Astarté, fille de l'onde amère,
Secouait, Vierge encor, les larmes de sa mère,
Et fécondait le monde en tordant ses cheveux ?

Il n'est pas donné à tous les statuaires, même à de grands artistes, de créer une Vénus vraiment digne de ce nom. La Vénus de M. Tissot est debout sur sa conque marine, sa chevelure l'inonde, non pas comme un manteau de roi, mais comme une cascade tombant à flots pressés derrière elle.

Le jeune statuaire est bien parvenu à imprimer au corps de la plus belle des déesses un mouvement onduleux qui lui a permis de tordre ses cheveux sans cesser d'être gracieuse ; malheureusement les traits du visage sont un peu lourds ; les chairs sont indécises, l'on ne trouve pas dans l'ensemble de cette statuette, la beauté idéale qu'on est en droit de demander dans la représentation d'une Vénus. M. Tissot n'a pu remplir complètement la tâche ardue qu'il s'était imposée. Etant donné ses succès antérieurs il aurait vraisemblablement mieux réussi, s'il avait choisi pour concourir un sujet moins difficile, plus familier. Le Jury n'a pu lui accorder qu'une mention très honorable.

GRAVURE

M. Coppier dont le nom a déjà été prononcé avec éloge, paraît avoir trouvé sa véritable voie dans la reproduction par la gravure des chefs-d'œuvre des grands peintres. C'est dans cet art difficile qui tend malheureusement à se perdre qu'il semble destiné à obtenir des succès de bon aloi. Parmi les séries de gravures qu'il a exposées : portraits de Léonard de Vinci, tableaux de genre de Meissonnier, *Ascension de la Vierge* de Murillo, la Commission a remarqué le portrait de Monna Lisa, épouse del Giocondo, ce chef-d'œuvre de Léonard de Vinci, dont Vasari disait : Ce

n'est pas une peinture, c'est le désespoir des peintres, l'on pourrait ajouter, des graveurs. Reproduire, avec du blanc et du noir, les traits de cette femme aimable au regard fascinateur, au sourire énigmatique, baignée dans une demi-teinte harmonieuse, encadrée dans un voile transparent est une entreprise des plus hardies, dans laquelle bien des graveurs ont échoué.

A part quelques noirceurs, quelques duretés qui enlèvent à la bouche une partie des grâces de son sourire contenu, au paysage du fond son caractère fuyant, et qui tiennent peut-être à la peinture qui a poussé au noir, on peut dire que M. Coppier a triomphé, dans une large mesure, des difficultés qu'il avait à vaincre. M. Coppier s'est également distingué par la manière facile et pleine d'entrain avec laquelle il a interprété la fameuse *Rixe* de Meissonnier, l'attitude de la physionomie violente des adversaires furieux, prêts à se ruer l'un sur l'autre dans une taverne ; par la fidélité avec laquelle il a reproduit le tableau du même auteur représentant *Napoléon* entouré de son état-major.

Le Jury a surtout apprécié la reproduction d'un personnage qui regarde par une fenêtre ouverte sur un paysage lointain. L'attitude du personnage, la perspective fuyante de la campagne entrevue dans le cadre de la fenêtre ont été rendus avec une vérité et une finesse qui captivent.

Bien que M. Coppier n'ait donné au concours aucune œuvre de sa composition, le Jury a cru devoir lui octroyer le premier prix de gravure de 100 francs, en raison de l'habileté rare, de la virtuosité exceptionnelle dont il a fait preuve dans la traduction difficile des chefs-d'œuvre des grands peintres que nous avons cités.

M. Dépollier, graveur de la Banque de France, a soumis lui aussi aux examinateurs du concours, une série de sujets divers qu'il a gravés dans ses moments

de loisirs. Citons des scènes familières du XVIII^e^ siècle, la statue de l'*Annexion de la Savoie à la France*, de Falguières, les portraits de MM. Ducroz et Duval, députés de la Haute-Savoie, des paysages savoyards. Ces gravures sont surtout remarquables par la précision du dessin, le fini. Les scènes du XVIII^e^ siècle rappellent la manière des graveurs de cette époque. Les portraits sont bien étudiés et ressemblants. La gravure de statue produit un effet plus agréable que l'original. Les paysages se ressentent de l'imitation de la photographie, ils en ont l'aspect lisse et sans accent. On n'y sent pas assez la pointe du graveur imprimant à chaque objet son cachet, les impressions qu'il a reçues directement de l'étude de la nature.

Les gravures de M. Dépollier accusent en général un peu de raideur, au milieu de précieuses qualités.

Un second prix de 60 francs lui a été décerné.

En terminant ce trop long rapport, la Commission est heureuse de constater que la modeste fondation instituée par M. le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy, en faveur des Beaux-Arts. au sein de la Société Florimontane, a produit, suivant la vieille devise de cette Compagnie, des fruits et des fleurs.

CONCOURS DE POÉSIE DE 1894

Messieurs.

Si. l'an dernier, nous avons éprouvé le regret de ne pouvoir récompenser dignement toutes les pièces couronnées, nous avons eu cette année le plaisir, qui n'est pas sans regret non plus, de pouvoir amplement mesurer à leur mérite le prix de chacune des œuvres que nous avons distinguées. Le concours. dans son ensemble, est bien inférieur au précédent, et notre tâche sera

moins aisée que l'année dernière. Pour aller, suivant l'habitude, du moins bon au meilleur, nous passerons rapidement sur le n° 4, où l'admiration que l'auteur manifeste pour les savants courageux qui ont établi un observatoire au sommet du Mont-Blanc, ne saurait compenser les fautes de prosodie, de français, d'orthographe et de goût qui fourmillent d'un bout à l'autre de cette pièce dont les vers comptent de cinq à huit syllabes, au petit bonheur.

Le n° 7, *Une Ame (Fac et spera)*. est également une pièce remplie de bonnes intentions ; mais si les bonnes intentions comptent en morale, sans suffire d'ailleurs, puisque l'enfer, dit-on, en est pavé, elles ne comptent point en art, où l'exécution est tout et où l'on considère non pas ce que l'artiste a voulu faire, mais ce qu'il a fait ; or il a fait bien des vers lourds et prosaïques, il en a même commis qui offensent cruellement le goût : tels ceux-ci où un mari retrouvant sa femme, divorcée, et veuve de son second mari, nous raconte ses émotions :

> J'avais l'un de ses bras comme en une tenaille
> J'enlaçais un des miens alentour de sa taille :
> « Quoi ! je puis t'adorer maintenant sans concours !...

Le n° 2, manuscrit, est reproduit par le n° 9, en épreuves d'imprimerie. L'auteur y chante le lac d'Annecy ; ses effusions ressemblent un peu trop à un guide Joanne mis en vers. La poésie descriptive présente une grande difficulté ; car, si l'on veut être poète, on n'est plus exact, et si l'on veut être exact, on n'est plus poète. La géographie et la poésie sont deux sœurs sans doute, mais deux sœurs ennemies. Que l'auteur surveille ses rimes : je relève *volutes* et *abruptes, Fier* et *fer* ; puis il en est encore au bric à brac mythologique, j'entends la mythologie grecque, car la scandinave ou l'indoue est fort à la mode. Mais on ne peut plus écrire, pour dépeindre, sur la route de Cran, les pro-

menades sentimentales des ouvrières et de MM. les Militaires :

Si la tendre Vénus, déesse de Cythère,
Est propice aux amours de l'accorte ouvrière,
Et si Mars est encore un galant séducteur,
Vulcain, dans la fournaise où coule sa sueur. .

La troisième partie est meilleure, il y a du mouvement, et la comparaison du Fier et du Savoyard n'est pas sans saveur. L'auteur peut bien faire ; toute la pièce dans le ton de la dernière partie eût assurément remporté un prix.

Dans le nº 1, *Maternité*, nous trouvons aussi quelques vers passables, mais noyés dans une masse pesante de vers prosaïques et d'expressions gauches, pour ne rien dire de plus. L'auteur manie assez facilement le vers ; mais qu'il réfléchisse un peu avant d'employer un terme ou une image comme celle-ci :

O risée ! elle avait cette prétention
De répandre l'odeur de la distinction.

Le nº 3 renferme trois pièces de valeur inégale. *Et la Lumière fut*, simple fragment d'une épopée, *La Création*, s'attaque à la lourde tâche de décrire la genèse du monde. Il y faudrait à la fois plus de précision et plus d'envolée, deux qualités difficiles à accorder. L'auteur abuse vraiment des épithètes, a des mots malheureux : « et ces mondes *pas nés* », emploie l'adverbe *loin* comme adjectif et ne sait pas mettre en relief les termes importants. Le mot qui devrait éclairer toute la pièce est évidemment « et la lumière fut » ; et voici comment l'auteur le présente :

Car Dieu d'un mot : lumière ! en bon ordre, à leur place
Chatoyants, radieux, les sema dans l'espace.

L'ensemble donne, sans jeu de mots, une impression de chaos : ce n'est point là dans ma pensée un éloge.

Aurore d'Eté est plus aisée, mais bien insignifiante :

c'est de la poésie conventionnelle et doux-coulante, agréable sans doute et harmonieuse, mais entendue combien de fois !

Une Rose est une pièce également agréable et harmonieuse, d'une grâce un peu mièvre, et dont Malherbe eût rayé bien des métaphores incohérentes. D'ailleurs, c'est encore là une musique bien connue. Que l'auteur s'étudie à sentir et à penser par lui-même, et non pas à travers ses souvenirs littéraires, et il acquerra cette originalité dont l'absence est son plus grave défaut.

Le n° 5, *Pour Demain*, est au contraire une pièce personnelle, plus peut-être par la matière même que par la manière dont le sujet est compris, senti et exprimé ; mais enfin l'impression est produite, et il est agréable de trouver dans une pièce une pensée, et une pensée qui ne soit pas tout à fait banale. Il y a de bons vers, solides comme le rocher où s'élève le château de l'auteur ; de nobles sentiments y sont assez fortement exprimés, mais que d'impropriétés et de prolixité ! Toute force se perd dans ce délayage. Il faut savoir condenser, élaguer, et méditer ce vers de Pascal sur sa XVI^e^ *Provinciale* : « Je n'ai pas eu le temps de la faire plus courte. »

Une aimable épître nous présente les *Sensitives* (n° 6). Dans ces nombreuses pièces, il y en a beaucoup qui ne sont que des esquisses ; la qualité de l'auteur est avec une grâce juvénile, trop juvénile, une abondance facile, trop facile. L'auteur, sans renoncer à la sincérité qui est son charme principal, doit travailler à préciser sa pensée, à analyser avec plus de profondeur ses sentiments, à faire acte d'homme en ses vers plutôt qu'à y répandre les effusions un peu, oserai-je dire, larmoyantes de son adolescence. Si j'ai dit à l'auteur précédent : Faites plus court, à celui-ci je dirai : Faites plus long, et surtout, creusez plus profond.

Le n° 10 nous offre un bouquet de sonnets et une

grande pièce philosophique : *Nostalgie*. Les sonnets sont estimables ; chacun d'eux contient une pensée et la chute n'en est quelquefois pas mal trouvée. *Le Grand Prêtre* aurait de la saveur s'il ne rappelait de trop près certaine *Chanson des Rues et des Bois* de Victor Hugo. De même *Nostalgie* nous rappelle un peu trop une méditation de Lamartine. Néanmoins il faut louer dans l'auteur une pensée nette et des vers fermes et bien équilibrés. Je critiquerai un changement de rythme au milieu de la pièce ; sans aucun motif les rimes d'enlacées deviennent croisées. Et puis il y a de la prolixité, du délayage, des répétitions d'idées avec des images trop peu dissemblables. Tout cela n'empêcherait pas la pièce d'être remarquable, s'il ne s'y trouvait cinq vers faux et un solécisme, l'auteur faisant *arcane* du féminin, ce qui fait un sixième vers faux.

La forme du n° 8, *Poésies* est au contraire impeccable. Le *Pantoum* est habilement enlacé, et les deux développements parallèles sont subtilement conduits jusqu'à la fin. *Thaous*, chanson d'Orient, est un petit bijou, un peu frêle, mais si finement ciselé ! *Les Hirondelles d'Hiver* sont un sonnet remarquable, où la sobriété de la forme fait bien valoir l'émotion et le pittoresque de la pensée. *Fiat* n'est qu'une esquisse, mais d'une mélancolie pénétrante. Le reste est plus insignifiant. Tout cela est bien, mais un peu court d'haleine. C'est de la poésie légère, je le sais ; mais enfin *Fiat* pouvait et devait être autre chose : voyez les effusions si catholiques et si touchantes du pauvre Verlaine. Que l'auteur ne se contente pas de polir de toutes petites pièces ; qu'il vise un peu plus au grand art ; s'il arrive dans des œuvres plus importantes à conserver ses qualités de fermeté élégante et de grâce sobre, il pourra, comme on disait jadis, fouler sous ses pieds la cime du Parnasse.

Les quatre dernières pièces ont paru au jury dignes de récompense, et voici, Messieurs, la manière dont il vous propose de distribuer les prix :

1er prix (80 fr.), nº 8, *Poésies*.

2e prix (60 fr.), nº 10, *Nostalgie*.

3e prix *ex æquo* (30 fr.), nº 5, *Pour Demain*, et nº 6, *Sensitives*.

LES SARRASINS EN SAVOIE

On sait que le courant lancé par Mahomet à la conquête du monde [1], entraînait avec lui des bandes de toutes les peuplades qu'il rencontrait sur son passage, Perses, Juifs, Berbères, Maures, Ibères, Arabes de l'ouest ou Sarrasins. C'est sous cette dernière dénomination qu'ils ont laissé le plus de souvenirs dans nos Alpes. Une inscription du Vallais les appelle Ismaelites [2] : On jette encore à leurs descendants le nom d'*Agarènes*, d'Agar, mère d'Ismaël. Leurs stations ont été assez répandues en Savoie. J'en ai mentionné un certain nombre au Congrès scientifique de France tenu à Chambéry en 1863, *compte-rendu*, page 560. Je faisais remarquer que les noms des localités où la tradition plaçait des stations de ce genre appartenaient presque tous aux langues africaines, comme Cevins, Fezzons, Melphe, Rachi, Sofa, Rama, Jarsi, etc. Plusieurs noms de famille ont la même origine, comme Mansor, Magar, Ulliel, Jarre, Jarzuel, David, etc. Une famille de Fezzons a gardé le nom de Sarrasin avec le type de sa race. D'autres sont doublés d'un appoint très significatif : Billiet-Maure, Micoz-Maure, Gaschet-Maure, Viallet-Maure. Le savant cardinal Billiet, archevêque de Chambéry, ne ré-

1 *Alcoran, Soura*, VIII, IX

1 *Saint Maurice et la Legion thebeenne*, 122.

pudiait pas son origine ; car il avait placé deux têtes de Maures dans ses armoiries, et le *facies* ne la démentait pas non plus. Sa famille originaire de Naves en Tarentaise, s'y occupait d'exploitations minérales, comme généralement celles qui venaient d'Afrique.

Sur le versant nord de cette montagne, au village de l'Adray dans la commune de Beaufort, on a conservé le souvenir de familles qui vivaient dans des grottes d'exploitation. Connues sous le surnom de *Gris*, elles passaient pour opérer des sortilèges.

Il y en avait un autre centre dans le bassin des Fontanus-sous-Meraillet près de l'ancien chemin de Roselenc. On y observait dans une grotte deux tables monolytes couvertes de figures d'anatomie animale ou de plantes en relief. On les appelait les tables de la *Sargôga*, contraction du mot synagogue.

Leurs fosses ont été utilisées plus tard par des Sociétés organisées pour l'exploration du fer, du cuivre et de l'argent. Elles sont encore très reconnaissables.

Les officiers et les soldats qui ont séjourné en Algérie n'ont pas eu de peine à reconnaître les types berbères et arabes dans plusieurs familles de Beaufort et de Tarentaise pendant les manœuvres alpines de ces années dernières.

Dans les premiers temps de leur invasion dans le pays, les Sarrasins, pour ne pas exposer leurs cadavres aux recherches des chrétiens, les brûlaient et les cendres étaient enfouies dans une grotte écartée au bois de Rossillon, situé au bas d'un tertre boisé qui porte encore les restes de l'ancien château de Beaufort.

A la longue ils contractèrent des alliances, et, comme leurs galeries d'exploitation minérale étaient rapprochées des chalets des montagnes, ils s'adonnèrent aussi à la fabrication des fromages. On a conservé le souvenir des moyens employés par eux pour obtenir la présure : c'étaient tantôt les fleurs du Chardon dit

Pet-de-l'âne ou épine blanche, tantôt les feuilles de la Grassette ou *Pinguicula vulgaris*. Ces dernières donnent au fromage un goût très agréable. Elles sont encore utilisées comme plantes vulnéraires.

Mais, si elles formaient un fromage plus gras et de meilleur goût, leur usage dépouillait trop le petit lait; on ne pouvait plus faire du sérac. C'est pour cela que l'on a abandonné ce système pour suivre celui des fromagers suisses, qui ont fréquenté nos montagnes dès le XVI^e^ siècle. Ils emploient les fleurs de la plante appelée vulgairement la *Caillette à lait*. à fleurs jaunes *(gallium)*.

Mais les ménagères la trouvent trop faible et y ajoutent assez souvent encore une bouillie de quelques litres du *Pet-de-l'âne*.

On extrayait autrefois de la cire du petit-lait. Mais alors ce dernier ne pouvait plus servir à rien.

S'il y a des plantes qui font cailler le lait, il y en a aussi qui l'empêchent. Ainsi, un pauvre passant qui n'avait pas été accueilli à son gré dans un chalet, jeta une herbe dans le chaudron et s'enfuit. On ne put fabriquer aucun fromage ce jour-là. Je ne pourrais pas assurer que ce fut un Sarrasin. Mais les gens y virent un sorcier.

Dans ce cas, on doit faire chauffer le chaudron à rouge, le battre de coups de baguette. Le malheureux sorcier, qui a dû souffrir personnellement tout ce qu'on a fait au chaudron, arrive tout penaud, tout essoufflé. et se hâte de retirer le *sort* qu'il avait jeté.

Il m'a paru utile de ne pas laisser perdre ces souvenirs. Il est temps d'en recueillir encore ailleurs, avant que les traditions disparaissent dans notre vie tourmentée, sur ces populations étrangères.

C.-A. Ducis.

LES

CAHIERS DU CAPITAINE LAUGIER

En 1835, M. Jérôme-Roland Laugier, ancien capitaine, retraité depuis 1807, déposait à la bibliothèque publique d'Aix en Provence un manuscrit intitulé : *De la Guerre et de l'Anarchie*, ou *Mémoires historiques et aventures d'un capitaine du 27e régiment d'infanterie légère pendant seize années et cinq mois de la Révolution*. Ces Mémoires ont été, par les soins de M. le professeur Pélissier, publiés d'après le manuscrit original et imprimés à Aix en 1893 (imprimerie Remondet-Aubin).

Quelques mots de biographie suffiront à faire connaître le capitaine Laugier. Né à Salon en 1770, il exerçait à Apt un petit commerce, lorsque survint la Révolution ; alors il s'engagea dans un des bataillons de volontaires des Bouches-du-Rhône. Sous-lieutenant élu à son arrivée au corps, lieutenant en vendémiaire an III, capitaine en 1800, il fit avec ces divers grades seize ans et cinq mois de service. Il fit les campagnes de Corse, des Alpes-Maritimes, et, dans l'été de 1796, pendant la célèbre campagne d'Italie, son corps était dans le Tyrol italien, lorsqu'il fut incorporé avec la demi-brigade allobroge et le bataillon des tirailleurs des Basses-Alpes pour former la 27e demi-brigade d'infanterie légère.

C'est par là surtout, par son entrée dans la demi-brigade, qui était formée de l'ancienne légion allobroge, qu'il nous intéresse dans cette rapide étude. Malgré cet amalgame, la 27e n'avait que 1,200 hommes. « Je fus, dit-il, placé lieutenant dans la 1re compagnie du 1er bataillon, et, au lieu d'un capitaine, j'en eus

deux : le second servait d'aide-de-camp au général Rusca. Il y avait des compagnies qui avaient jusqu'à trois officiers surnuméraires et de chaque grade. » Ce grand nombre d'officiers surnuméraires rendait tout avancement impossible.

La 27e légère était sous les ordres du chef de brigade Dessaix ; l'un de ses chefs de bataillon était Dupas, et la demi-brigade comptait encore un très grand nombre de soldats et d'officiers savoyards.

Les récits du capitaine Laugier complètent, en d'intéressants détails, les documents dont je me suis servi pour la *Vie du général Dessaix* et pour les *Volontaires de la Savoie*. Le rôle de la 27e légère, toujours d'avant-garde à l'attaque, d'arrière-garde à la retraite, est aussi actif qu'important. Au combat de Nago, « si le 1er bataillon s'était laissé surprendre, ou n'avait opposé une défense héroïque, toute la division Vaubois était cernée, et les Autrichiens, maîtres du pont de Mori, l'auraient été de Roveredo ».

Au combat du plateau de Rivoli, la demi-brigade était réduite à 900 hommes. Elle chargeait avec avantage l'infanterie autrichienne, lorsque la cavalerie l'attaqua par derrière et la mit en désordre. « Trente-cinq officiers et le général de brigade Dessaix, et environ 150 hommes, après s'être longtemps défendus, se rendirent prisonniers. » Après Arcole, la demi-brigade, qui n'avait plus que 600 hommes, fut envoyée, pour se refaire, au blocus de Mantoue.

C'est avec un vif intérêt que l'on suit, dans les souvenirs du capitaine Laugier, la 27e légère dans cette série de campagnes étonnantes, qui du Tyrol conduisirent l'armée à la conquête de Naples sous Championnet. La 27e eut, pendant deux ans, pour colonel intérimaire, Méjan, attendu que le colonel Dessaix, à son retour de captivité, avait été nommé, par les électeurs du Mont-Blanc, député au Conseil des Cinq-

Cents. Dessaix reprit le commandement de la demi-brigade après le 18 brumaire.

Laugier attendait toujours son grade de capitaine, que le colonel Dessaix lui faisait toujours attendre, en raison du grand nombre des officiers surnuméraires à placer. Laugier attribuait à tort ces retards au mauvais vouloir du colonel Dessaix, à ses préférences « pour sa « coterie, pour ses Savoyards. Suivant lui, c'étaient les « meilleurs officiers, les patriotes par excellence. » Et pourtant les allobroges n'avançaient pas plus vite que les autres : pour se convaincre de cette vérité et de l'erreur de Laugier, il suffit de parcourir les services des officiers allobroges, que j'ai donnés dans les *Volontaires de la Savoie* [1]. Tout en se plaignant de la « partialité » du colonel pour ses vieux allobroges, Laugier ajoute : « J'ai cru cependant que s'il s'était abandonné « à son caractère, s'il avait eu auprès de lui de vrais « amis, il aurait reconnu la justice de ma demande. »

Enfin Dessaix donna l'ordre de le recevoir capitaine, en septembre 1800, à Rotterdam, au moment où le pauvre lieutenant commençait à se décourager : « Ennuyé d'une guerre sans fin et pour laquelle je m'étais déjà assez dévoué, je me persuadai que j'avais eu déjà assez de peines, de fatigues et de dangers pour ma patrie. A cause de ces raisons, je résolus d'user de toutes les économies possibles pour faire une somme suffisante pour m'acheter une petite métairie et m'y retirer. »

Laugier est le militaire « vertueux et sensible », aimant la justice, l'ordre et la discipline, et faisant des économies. Il décrit complaisamment les pays qu'il visite et les mœurs des habitants, et partout il s'efforce de faire aimer le nom français. Tel était d'ailleurs l'es-

1. V. notamment les services des lieutenants Allouard, Bocquet, Petit, Savoye qui attendirent le grade de capitaine bien plus longtemps que Laugier (A. F.)

prit des officiers de son corps, animés des plus nobles sentiments républicains. Le soldat, livré à lui-même, se serait volontiers livré aux excès, mais les officiers et les sous-officiers. dévoués. probes, désintéressés, étaient admirables.

La 27e, désignée pour faire partie de l'expédition de Saint-Domingue, qui fit périr de maladie 60.000 français. eut le bonheur d'échapper à cette triste destination.

« Depuis 1789, on n'avait point donné de congés absolus. Au mois d'octobre 1802, il y eut ordre d'en donner. Quatre cents hommes, anciens de service au régiment, prirent leur congé pour différents pays, de sorte que le régiment resta à 500 hommes environ, 20 hommes par compagnie, dans le courant de 1802. Le régiment fut porté à 1,500 hommes par des conscrits du Tarn ; après. il n'y eut plus de congés. »

En Hollande, la paix était bonne, on ne dépensait rien ; aussi Laugier put, en 1803, acheter dans son pays une propriété pour le prix de 9,000 francs, dont il paya la moitié comptant.

Il fit le voyage de Hollande en Provence, se condamnant à le faire en partie à pied, et « pour éviter tout embarras, je ne conserve qu'une chemise et une paire de bottes dans un mouchoir. Ce petit paquet est suspendu au ceinturon de mon sabre et je mets mes épaulettes dans la poche. Je me rappele alors le temps où j'allai à l'ennemi comme un simple soldat... »

C'est en 1803 que le colonel Dessaix fut nommé général de la brigade à laquelle appartenait le 27e léger, et, en 1804, il passa dans un autre corps d'armée et quitta ses anciens compagnons d'armes, encore nombreux au régiment. Parmi ces officiers, il en est plusieurs à qui Laugier rend justice : de ce nombre est le brave et excellent capitaine Marion, d'Annecy. Mais il en est un autre, aussi d'Annecy, qui est sa bête noire :

c'est « le lieutenant Bocquet, poète-chansonnier », à la charge duquel il met divers griefs, et auquel il reproche une versatilité souvent, hélas ! attribuée aux poètes.

En août 1805, le 27e léger, qui faisait alors partie du corps d'armée de Bernadotte, division Drouet d'Erlon, quitta le Hanovre pour commencer la fameuse campagne d'Austerlitz.

« A une lieue de Salzbourg, nous reçûmes les vivres de campagne pour la dernière fois. Ici va commencer une longue campagne sans magasins, sans administration, ce qui fut appelé par la suite faire la guerre à la Bonaparte. »

Le corps de Bernadotte fut faiblement engagé jusqu'à Austerlitz, et le 27e n'eut qu'une cinquantaine d'hommes hors de combat [1].

« Dans ce temps-là, l'empereur Napoléon rendit une proclamation dans laquelle, pour s'attacher l'armée et lui faire oublier qu'elle venait de perdre 25 pour 100 sur sa solde payée en papier autrichien, promit à chaque régiment qui s'était trouvé à Austerlitz une gratification de cent mille francs, flattant ensuite les soldats de l'espoir de revoir leur patrie, « Vous serez bientôt, « disait-il, dans cette terre sacrée, et pour moi, mon « plaisir sera de vous voir tous réunis autour de mon « palais. » Fausses promesses ! Non-seulement, il ne voulait point donner la paix à notre patrie, mais déjà il méditait une nouvelle guerre. »

En avril 1806, Bernadotte fit manœuvrer à Furth la division Drouet. « Les évolutions finies, il fit apporter des tonneaux de bière pour en gratifier les soldats. Notre régiment, le premier au combat, fut le premier à la distribution. Les carabiniers refusèrent ce don ; ce refus fut suivi de celui des chasseurs. Bernadotte avait

1 C'est à Austerlitz que fut tué le sous-lieutenant Vittet (Maurice) né à Alby (Haute-Savoie) en 1776, volontaire allobroge en 1792, sous-lieutenant en 1804 (A. F.)

complimenté à Lunebourg nos soldats sur la beauté du camp et de leurs baraques ; il leur promit une gratification, un pantalon et une chemise. Les soldats, se rappelant cette promesse, disaient en murmurant : « Ce Gascon veut nous rendre quittes pour une cruche « d'eau. » Un général ne doit rien promettre s'il ne peut tenir parole, car alors il se rend ridicule et affaiblit la confiance. Les soldats des autres régiments refusèrent aussi la bière, disant : « Puisque le 27e n'en veut « pas, il a ses raisons pour cela ; nous ne devons point « en prendre. » Cet accord unanime pour un objet si minime étonna le maréchal, qui eut la prudence d'ignorer, et d'apprendre qu'un chef doit être conséquent dans ses promesses. »

Campagne d'Iéna. — Dans le Mecklembourg, le temps était froid, humide et pluvieux. « Nous faisions des marches et contre-marches dans un pays mêlé de bois, de collines, de lacs, de jolis bourgs et de villages. Nous marchions la nuit comme le jour ; peu d'heures de repos. A la poursuite du corps du général prussien Muller, l'infanterie faisait son possible de bon cœur et sans murmures ; mais elle ne pouvait aller au galop des chevaux ; de quoi le général en chef prince Bernadotte est fâché : « Si l'infanterie ne veut pas marcher, « dit-il à la fin de la harangue, je marcherai seul, moi, « avec la cavalerie. »

« Deux jours après, dans une vaste plaine où il n'y avait ni arbres, ni maisons, le régiment atteint, avec trois régiments de dragons, la cavalerie prussienne forte de 5,000 hommes. Le 27e léger, ayant formé deux carrés de ses deux bataillons, marche en ordre. A la première décharge, les dragons prennent la fuite. Le général en chef reste seul devant la cavalerie ennemie. Les deux compagnies de voltigeurs étaient sorties des carrés, et attaquant à la course, enlèvent et sauvent le prince qui allait être pris. Les voltigeurs entrent dans

les carrés et le corps de cavalerie prussienne avance au galop sur le régiment. Le corps de bataille de la division était encore à une lieue. Les cavaliers prussiens tombent devant nos remparts de fer. Le feu roulant et non interrompu atteint de près comme de loin cette masse de cavaliers. La baïonnette, tenue par des mains fermes, s'enfonce dans la poitrine des chevaux. Les capitaines. solides dans le maniement de l'épée, de leurs créneaux écartent les sabres des cavaliers prussiens et portent des coups mortels au cœur et à la tête. Les carrés ne peuvent plus avancer par les monceaux de cadavres morts ou mourants. La cavalerie prussienne se retire au galop. Cette belle affaire est un chef-d'œuvre militaire, où le courage, le sang-froid et la fermeté sont guidés par les talents de la tactique et la confiance des soldats envers leurs officiers ; et, ce qui est presque sans exemple, nous n'eûmes ni morts, ni blessés.

« Cette affaire du 27e avec la cavalerie prussienne força le général Muller à continuer sa retraite. Notre général aurait voulu le combattre en rase campagne. mais le général prussien connaissant mieux les tours et détours des lacs et des forêts, harassait notre troupe, qui était obligée de marcher jour et nuit sans pouvoir l'atteindre.

« Une nuit après l'affaire, notre général en chef se plut, pendant la marche à côté de ma compagnie, à féliciter les soldats en patois gascon (il savait qu'il y avait des gascons, des basques et des languedociens). Ceux-ci, profitant de l'obscurité de la nuit, répétaient les paroles de Bernadotte : « Si l'infanterie ne veut pas « marcher, j'irai moi seul avec la cavalerie. » Des plaisants répétaient : « Il n'est pas si bête ; il sait comme « les cornichons l'ont lâché. » Les chasseurs appelaient les dragons, qu'ils méprisaient, des cornichons : à cause que, mettant leurs capuchons verts sur leurs casques, ils imitaient les cornichons. La plupart de ces

régiments étaient indisciplinés, bons pour le pillage, lâches dans les combats. Un jour, dans un cantonnement où les soldats étaient fort à l'étroit, on envoya un régiment de dragons pour doubler le régiment. Nos chasseurs prirent les armes et refusèrent de les recevoir. Le chef des dragons insistait, disant qu'ils venaient pour nous soutenir à l'avant-garde. Les officiers du 27e s'assemblèrent et signifièrent à ce corps de se retirer : qu'ils n'étaient faits que pour embarrasser dans un combat et épuiser les vivres ; que le 27e léger n'avait pas besoin de cavalerie, et qu'ils ne souffriraient avec eux que le 2e hussards, ancien régiment brave et discipliné. Ils se retirèrent.

« Les généraux ne trouvèrent point à redire, car ce que le régiment décidait passait pour loi dans tous les régiments d'infanterie du corps d'armée. Nous en eûmes une preuve dans les plaines de Furth, lorsqu'ils refusèrent le pot de bière de gratification.

Au commencement de cette campagne, les généraux et leurs aides de camp traînaient après eux une suite nombreuse de chevaux plus que quadruple de l'ordonnance. Cet abus entraînait un nombre inutile de valets et de palefreniers et hâtait la consommation des fourrages. Entre autres, le général Dupont [1] faisait enlever tous les chevaux de prix qui tombaient sous sa main, qu'il envoyait en France à ses correspondants. Dans les marches de nuit, on l'apostrophait le *marchand de chevaux*.

« Aux premières affaires qu'eut le régiment avec la cavalerie, les officiers se montèrent, et lors du combat, les chevaux restaient en arrière. Cela était arrivé dans les autres campagnes, et les généraux ne se formali-

1. Le même Dupont qui, commandant un corps d'armée en Espagne, capitula en rase campagne à Baylen. L'immense butin qu'il emmenait fut la principale cause de cette honteuse capitulation, d'abord parce que ce convoi et ceux des autres généraux embarrasserent les mouvements des troupes, ensuite parce qu'il espérait, en capitulant, sauver ses richesses du pillage. (A. F.)

saient point. A l'entrée du Brandebourg, le prince Pontecorvo (Bernadotte), conseillé par les généraux sous ses ordres, prit un arrêté portant que les officiers du 27e léger qui auraient des chevaux devaient s'en défaire sous trois jours.

« Le jour que cet ordre fut signifié, le corps d'armée bivouaqua en ordre de colonne à distance de bataille. Plusieurs capitaines et lieutenants des régiments d'infanterie vinrent fraterniser avec nous. Ils nous assurèrent qu'ils allaient tous se procurer des chevaux, que nous devions conserver les nôtres et ne point nous inquiéter de l'arrêté du maréchal ; ce qui fit que sous peu de jours tous les officiers d'infanterie furent montés. On vit des chasseurs de notre corps aller surprendre la nuit les vedettes de la cavalerie ennemie, tuer l'homme pour avoir le cheval, et en faire présent aux officiers des autres régiments.

« Napoléon, après la bataille d'Austerlitz, pour imiter les empereurs romains, avait promis un régal de cent mille francs aux soldats de chaque régiment. Il leur dit dans un discours à l'entrée de la campagne de Prusse : « Ce que j'ai promis, je le tiendrai. » Lorsque les généraux passaient à côté du régiment dans les marches de nuit, les uns disaient à leurs camarades : « Pour avoir la part des cent mille francs, vous n'avez pas assez souffert, il faut avoir patience. » Il y en avait alors qui répondaient : « Le plus souvent qu'il les donnera, c'est jamais. » D'autres disaient : « Il « tiendra parole ; il a dit que ce qu'il avait promis, il « le tiendrait : ainsi il le tient, tu ne peux pas le per- « dre. » Ces railleries finissaient par des éclats de rire, sans que pour cela ils s'inquiétassent ni que les généraux répondissent.

« Le général prussien Muller, continuellement poursuivi jour et nuit, alla se jeter, avec son corps d'armée, dans la ville libre de Lubeck. Cette ville offre une

belle position de défense. Ses antiques remparts, entourés de marais, étaient plus défendus par la nature que par l'art. Le temps était froid et humide, le ciel couvert de brouillards, les chemins remplis de boue.

« Le 1er novembre (1806), notre corps d'armée s'arrête à peu de distance de la partie méridionale, sur la route du Mecklembourg. On ne pouvait avancer que par une chaussée qui aurait contenu 200 hommes de front. Des deux côtés était un marais qui se répandait autour de la ville. Si la saison eût été plus avancée, et que le marais fût gelé, on aurait pu se détourner de la porte et aller à l'escalade par plusieurs points. Dans cette circonstance, on ne pouvait marcher que sur la porte, qui était barricadée. Au dessus, sur les remparts, 12 pièces de canon chargées à mitrailles tirèrent sur nos deux bataillons qui s'avançaient en colonne serrée. Les régiments de la division suivaient après. Notre artillerie était encore loin et n'arriva que dans la nuit à cause des mauvais chemins. La première décharge de l'artillerie nous mit 50 hommes hors de combat, et 20 au régiment qui nous soutenait. Nos deux bataillons avançaient toujours. L'artillerie prussienne continuait son feu. Deux fois le porte-drapeau du bataillon est tué. Mon sergent-major, le plus ancien sous-officier, le relève et avance ; il tombe et le drapeau est renversé pour la troisième fois. Un régiment prussien était en bataille devant la porte, en dehors, et faisait feu. Le général de la division, Drouet, avance à la tête du régiment ; en habile général qui a le coup d'œil, il s'aperçoit de la faute qu'a fait Muller. Il ordonne à notre régiment d'enfoncer ce corps prussien à la baïonnette. Nous fondons sur lui au pas de charge. Il est en déroute. On ouvre une porte de secours pour le sauver. Plus de la moitié sont taillés en pièces ; ce qui resta fut fait prisonnier dans la ville. Nos carabiniers et chasseurs entrèrent pêle-mêle dans

la ville avec les Prussiens. On monte sur la batterie : les canonniers refusent de se rendre et se mettent en devoir de faire feu. Ils étaient ivres d'eau de vie ; on les tue sur place ; une seconde batterie fait feu. Les chasseurs font un détour dans les rues et prennent la batterie par derrière, les canonniers se rendent prisonniers. Ce combat fut assez meurtrier pour le 27e : nous eûmes 150 hommes hors de combat, dont il en mourut les deux tiers. Nous perdîmes un capitaine des carabiniers [1] et deux lieutenants. Deux capitaines furent blessés grièvement et hors d'état de service. Je perdis dans ma compagnie mon sergent-major, mon premier sergent, mon fourrier et trois chasseurs.

« 4,000 hommes de cavalerie se rendirent prisonniers au port de Travernunde, à une lieue de Lubeck. Deux régiments suédois, qui étaient embarqués et avaient vent contraire, furent faits prisonniers. Ce grand nombre de chevaux occasionna une confusion parmi les soldats. Plusieurs quittant leurs rangs, montaient à cheval, le fusil derrière l'épaule, et s'obstinaient à les garder. Bernadotte, à la tête de ses 2,000 hommes de cavalerie, fit choisir les meilleurs chevaux de remonte et ordonna de couper le jarret à tout le reste. On voyait, çà et là, plus de 2,000 chevaux se traînant mutilés et hennissant pitoyablement. Spectacle touchant et nécessaire ! Les soldats les avaient abandonnés au premier ordre du général et rentrèrent dans leurs rangs. La ville de Lubeck, quoique neutre, fut le théâtre de la guerre. Les soldats français, sensibles à ce malheur, respectèrent les habitants et pas un ne se livra au pillage. »

Ces extraits donnent une idée de l'esprit de l'armée impériale et des hautes qualités militaires de ces sol-

1 Les carabiniers étaient les grenadiers de l'infanterie légère Le capitaine tué à Lubeck, que Laugier ne nomme pas, était Joseph Marion, né à Annecy en 1762, qui commandait une compagnie de carabiniers depuis 1794 dans la légion allobroge devenue le 27e léger. (A. F.)

dats qui firent le tour de l'Europe. Un curieux incident eut lieu près de Posen, au commencement de décembre 1806 :

« A l'entrée de la nuit, le régiment se remit en marche par un temps obscur et de mauvais chemins remplis de boue. Après deux heures d'une marche pénible, nous arrivâmes dans un gros bourg où il y avait plusieurs châteaux. Il s'y trouvait toute la division, et les mameluks de la garde. Les maisons étaient remplies de soldats et nos chasseurs augmentèrent le nombre et furent bien reçus par les fantassins de la division. Les officiers furent logés dans un château où étaient déjà les officiers des mameluks : il y avait place pour tous. Nonobstant cela, les domestiques des mameluks mirent nos chevaux dehors, et les trouvant sur le fait, ils nous avouèrent que c'était par ordre de leurs officiers. Le capitaine Lapique, des carabiniers, nous dit : « Mes- « sieurs les officiers, que chacun de vous prenne son « cheval par la bride et le conduise dans la salle à « manger où soupent les officiers des mameluks, ils « feront ordinaire avec eux. » Aussitôt les chevaux montent par les degrés dans la salle. Ils approchent de la table, les uns dressent les pieds sur les plats et les assiettes, dans le temps que d'autres entrent en confusion. Les mameluks se lèvent étonnés, s'excusant en disant qu'ils n'avaient rien dit à leurs domestiques.

« La fatigue de plusieurs journées dans la boue, la mauvaise vie, l'humidité et la froideur de la saison, joint la mauvaise manière de militaires véritablement à notre solde, mais par leur costume ayant plutôt l'air de satellites d'un tyran et de barbares que d'officiers français, toutes ces causes réunies avaient tellement échauffés nos imaginations que, si les mameluks ne s'étaient soumis et excusés ; si quelques esprits modérés ne s'étaient entremis, cette querelle aurait pu avoir des suites fâcheuses, car les autres régiments de la di-

vision étaient si portés d'amitié pour le nôtre qu'ils se seraient mêlés de la partie et de là tout le corps d'armée, sans que les généraux eussent pu y remédier. De plus la confiance des soldats était grande envers les officiers. Certes, il n'en était pas ainsi de plusieurs généraux. De grands vices, tels que l'ambition, la cupidité, l'amour de la fausse gloire, maîtrisant leur cœur et leur esprit, les faisaient haïr, et ce n'était que par l'habitude de la discipline, maintenue par l'estime et le respect de leurs officiers, que les soldats se tenaient dans leurs devoirs. »

Le père Laugier — c'est ainsi qu'on l'appelait au régiment — raconte ensuite comment, le jour de Noël 1806, étant, avec deux capitaines et trois lieutenants, logés chez un tisserand, ayant pour lits de la paille et pour menu du pain et de l'eau, il régala tous ses camarades avec un peu de café et du sucre, en faisant sept fois du café avec le même marc.

« Dans la nuit, il était tombé de la neige, le temps était plus froid, mais plus traitable pour marcher. Les Prussiens venaient de former un nouveau régiment de hussards, qui prirent le nom d'hussards de la mort ; pantalons et dolmans noirs, galons blancs, têtes de mort aux retroussis. Le 2e régiment de hussards, toujours brave, voulut apprendre à ces fanfarons que ni les couleurs ni les mots ne pouvaient l'effrayer. Allant à la découverte, il rencontre ce nouveau régiment : les sabres se croisent, un grand nombre de Prussiens mordent la poussière. On emmène cent prisonniers avec leurs chevaux et un étendard. Les hussards leur dirent : « Vous vouliez guerre à mort ; mais nous vous « apprenons à être plus humains, en vous conduisant « sains et saufs sans aucun risque. »

Le corps d'armée était alors en Pologne et Laugier fait judicieusement ressortir la faute qu'a faite Napoléon en ne reconstituant pas tout de suite le royaume

de Pologne. « Je laisse à mon lecteur à penser si l'on a fait de la Pologne ce que l'on en devait faire les deux fois qu'on y est entré. Le profit qu'on en a retiré, c'est d'avoir eu des Polonais braves soldats en cavalerie et infanterie, d'excellents officiers, d'habiles généraux, qui, comme un million de Français, ont péri sans aucune utilité. »

« Le 11 janvier 1807 nous quittâmes nos cantonnements et nous avançâmes à l'extrémité de la Grande Pologne, vers l'ouest, sur les confins de la Prusse ducale, à quelques lieues de distance de la forteresse de Graudenz. Le 2e bataillon étant d'avant-garde en avant du bourg de Christburg, fut attaqué par un parti sorti de la garnison de ce fort. Cent hommes du régiment prussien de Corbières furent faits prisonniers. Le lendemain au matin, une compagnie étant de bivouac avec celle du capitaine Collet, fut attaquée par un parti de hussards, suivi d'un détachement d'infanterie. Les hussards visant à s'emparer d'une colline nue pour tomber sur nous avec avantage, je dis au capitaine Collet de s'en saisir hardiment; il y arriva avant eux. Pendant qu'il exécutait sa manœuvre, j'avance droit sur les hussards; arrivé sur leurs flancs, à demi-portée de fusil, je fais un feu de file qui blesse quelques chevaux et leur fait prendre la fuite. Nous les poursuivîmes sans trop nous avancer, et fîmes quelques cavaliers prisonniers. Après cette escarmouche, le général nous fit prendre quelques jours de cantonnements et ce furent les derniers.

« Le 17, le maréchal prince de Pontecorvo fit réunir les divisions, par des marches et contre-marches, entre la Prusse ducale et la Pologne : il faisait un froid excessif; nous faisions nos marches en colonne serrée, ce qui nous échauffait. J'ai fait l'épreuve de sortir de la colonne lorsqu'elle faisait halte ; à neuf ou dix pas l'air était tempéré ; ensuite à chaque pas, il se refroidissait;

à vingt pas le froid était extrême. Dans les rangs, en colonne serrée, on ne ressentait point le froid ; excepté en faisant halte trop longtemps, alors le froid saisissait les pieds à cause de la neige et de la cessation du mouvement.

« Quand on s'arrêtait pour bivouaquer, on coupait des arbres entiers et les petites branches mettaient le feu aux grosses ; c'étaient des sapins, dont les sommets en sont couverts. On durcissait la neige à coups de crosses de fusil, et on en faisait un lit de camp dont le talus penchait vers le feu. Les soldats y mettaient dessus des gerbes battues, on s'enveloppait dans les capotes et on dormait quelques heures. En s'éveillant, on avait les pieds dans la boue à cause du voisinage du feu. Quelquefois on était obligé d'interrompre le sommeil pour prendre quelque nourriture, car dans la journée on n'était pas sûr d'avoir les vivres ni le temps de manger. La guerre vous réduisait à cette extrémité : que, si vous dormiez trop, vous manquiez vos repas ; que, si pour attendre le repas vous ne dormiez pas, alors l'insomnie est pire que la faim. Il m'est arrivé, une nuit, marchant en colonne serrée, d'être accablé de sommeil, de tomber sur la giberne du soldat qui était devant moi ; une autre fois, de me renverser en arrière sur celui qui me suivait. J'étais forcé, aux haltes, pour m'échauffer, de battre continuellement des pieds. et faire des mouvements du corps, même ridicules. sans quoi le sommeil et le froid m'auraient saisi, et alors ma vie était en danger. »

Les fatigues de cette campagne avaient épuisé les forces du « père Laugier » qui n'avait pourtant pas 37 ans. On ne donnait point de commandement de place aux vieux officiers qui avaient besoin de repos pour reprendre leurs forces, « il fallait se faire tuer ou périr de faiblesse ». « Il fallait avoir des protecteurs aux états-majors pour avoir un commandement ou une

convalescence. » Voici comment Laugier se décida à prendre sa retraite dans l'hiver de 1807.

« Je ne sais pas quel hasard, dans une nuit des plus rigoureuses, étant étrangement surpris du froid, je m'approchai d'un foyer dressé par les officiers de différents corps. Il se trouvait parmi eux un chef de bataillon provençal à qui j'adressai la parole : « Il paraît, « mon commandant, à votre accent, que nous sommes « du même pays. — Il me paraît que oui ; je suis de « Toulon. »

Nous lions conversation, comme des amis qui se seraient toujours connus. Je fis tomber le discours sur un arrêté rendu par l'Empereur à son arrivée à Varsovie, dans lequel il promettait la retraite aux anciens officiers qui n'auraient pas même 25 ans de service, ayant des blessures ou infirmités survenues par les fatigues de la guerre. Ce qui donna lieu à cet arrêté fut que les esprits éclairés de l'armée commençaient déjà à connaître, depuis la conquête rapide de la Prusse, la mauvaise foi de l'Empereur dans ses promesses. Nous ne combattions plus, comme il avait promis, pour conquérir la paix, mais pour une ambition démesurée qui pouvait bien flatter un grand nombre d'officiers supérieurs et quelques subalternes, mais la majorité ne donnait pas dans ces vues. Ses entreprises gigantesques nuisaient à l'intérêt de la nation qu'il détruisait et appauvrissait par les victoires, dont la réussite était due quelquefois au hasard, et, depuis la décadence de l'enthousiasme, au grand nombre des corps d'armée, y compris même des troupes étrangères.

« Lorsqu'il eut conquis, dans trois mois, le royaume de Prusse jusqu'à l'Oder, s'il n'avait point été aveuglé par l'ambition et par la soif des conquêtes, il aurait pu épargner le sang des Français, en s'arrêtant sur l'Oder. »

Ici le « père Laugier » développe le plan purement

défensif et néanmoins formidable que Napoléon aurait pu adopter alors, et qui eut « laissé cent mille hommes de plus à la charrue et aux ateliers. »

« Tels étaient, continue notre capitaine, les plans mis en avant dans la conversation par des anciens officiers. L'Empereur qui, avait des espions partout, en fut instruit, quoique les anciens militaires, dans leurs sages propos, n'eussent pas l'intention de manquer à leur devoir; ils ne se doutaient pas d'avoir des mouchards dans leurs rangs.

« J'appris, de ce chef de bataillon, que l'Empereur était fâché d'avoir rendu cet arrêté; qu'il croyait que 200 ou 300 officiers se retireraient et que les murmures finiraient. « Il s'est trompé, me dit-il; près de 3,000 « officiers ont demandé et pris leur retraite, et dans ce « moment il sont tous au petit dépôt; si ceux de votre « corps n'ont point reçu ordre de s'y rendre, c'est que « vous êtes les plus éloignés du centre des opérations « de l'armée, cet ordre n'étant point parvenu par suite « de cet éloignement. Si vous perdez un bras ou une « jambe à la première bataille, votre pension ne sera « pas plus forte. Vous êtes inscrit pour la retraite. Il « regarde tous ceux qui l'ont demandée comme ses « ennemis; il ne prise ni les raisons ni les motifs; il ne « fait point de cas des services passés; quand il flatte « les troupes, c'est afin qu'on contente son ambition « et ses caprices, et il s'est persuadé que tout Français « doit se faire tuer pour lui : croyez-moi, prenez un « billet d'hôpital, faites-vous évacuer jusqu'au dépôt, « on réglera vos comptes et on signera vos services. »

« Le 24 janvier (1807) notre régiment eut une affaire d'avant-garde au bourg de Morhungen, dans la Prusse ducale, où je perdis un homme de ma compagnie, et le régiment bivouaqua sur le champ de bataille : ce fut la dernière fois pour moi.

« Le corps d'armée, harassé de fatigue par une con-

tre-marche de jour et de nuit, vint prendre des cantonnements dans un grand bourg nommé Strasburg. C'est là que, muni d'un billet d'hôpital, je quitte le régiment avec deux autres capitaines. Les officiers du corps d'armée, marqués pour la retraite, nous imitèrent, et tous firent route pour Thorn...

« Quand je me présentais, dans ma route, aux commandants d'armes, on voyait des messieurs frais et robustes, ayant un traitement de table, de plus un traitement de représentation plus fort que leur paye, qu'ils se faisaient payer aux magistrats quand ils voulaient, économisant leur vie, et faisant pour l'avenir, de leur solde, un capital de réserve. C'est devant ces bienheureux personnages que je me présentai, la figure hâve, mes habits usés et sentant la fumée des bivouacs — car pour faire la guerre au galop, nous avions laissé nos rechanges où nous avions pu et nos équipages à 300 lieues ; — d'argent, point. Il était impossible, disait-on, de payer en pays étranger ; on paiera après la guerre, et l'argent rentrera en France. Ce qu'il y a de vrai en cela, c'est que la solde de tous ceux qui mouraient était perdue pour les militaires et leurs héritiers. On ne faisait aucune distribution de vivres et les soldats s'en procuraient. Ce que je puis affirmer, c'est qu'il y avait un essaim de garde-magasins et fournisseurs à la suite des corps d'armée, qui mettaient en réquisition sur les derrières viande, farines, etc.. et ne distribuaient rien. Presque tous les employés étaient arrivés déguenillés de Paris, et après une campagne, ils étaient couverts d'or. »

Voilà où l'on en était au commencement de 1807 ! Depuis, les vices du système de la conquête à outrance et de la guerre à jet continu se sont effroyablement développés jusqu'à la chute finale et inévitable.

Le 15 février Laugier arriva à Thon, où l'officier-payeur lui remit la décision qui l'admettait à la

retraite. Le 30 mars 1807, il arriva au grand dépôt du régiment à Aix-la-Chapelle. Il était libre, il ne devait plus sacrifier son existence aux caprices de cet insatiable consommateur d'hommes, que, de nos jours, des écrivains mal informés ou aveuglés par le parti-pris voudraient diviniser.

« Le 1er de mai, j'arrive à Paris où je reste deux jours. Je prends la diligence en poste, et j'arrive le 11 mai à ma campagne, las du métier de la guerre, soupirant après la tranquillité et le repos.

« Je quittai le service à une époque où on ne combattait que pour l'ambition ou la cupidité, sans espoir de paix ni de repos pour les peuples... »

Le « père Laugier » se maria et devint *père* pour tout de bon.

Le capitaine Laugier nous apparaît comme une sorte de philosophe, un peu grognon, mais patient et courageux ; un philosophe déiste, d'une religiosité vague et sentimentale, de l'école de Jean-Jacques, et remerciant Dieu, dans ses vieux jours, « de lui avoir « inspiré les vertus nécessaires pour surmonter toutes « les difficultés et de l'avoir couvert, dans les dangers, « de sa puissance invisible. »

Déjà dans le récit de la campagne d'Italie en 1796, à Nago, il se repose de ses fatigues tout en réconfortant son âme par des sentiments de charité et de tolérance.

« Coucher sur la dure pendant trois mois, faire des marches forcées, vivre de mets grossiers, souffrir la chaleur, le froid, la faim et la soif, voilà des peines physiques. Voir des campagnes ravagées, des maisons brûlées, des habitants réduits à la mendicité et au désespoir ; les jours de combat, être obligé pour garantir sa vie et son pays d'égorger son semblable, voir à côté d'un cadavre étranger celui de son ami et de son compatriote, gémir dans le fond du cœur du

spectacle terrible de tous ces maux, voilà les peines de mon âme. »

On sait que dans les campagnes de la République, les officiers portaient le havre-sac comme les soldats. Laugier dit à ce propos :

« Ces officiers, qu'on pouvait à peine connaître au costume, se font remarquer au combat par leur intrépidité. Quand la trompette sonne, ils ne sont pas occupés à donner des ordres à leurs domestiques pour le soin de leurs équipages, ils sont les premiers sous les armes et souvent ils préviennent une surprise par la vitesse qu'ils se rendent à leurs postes *(sic)*. Le soldat, tranquille la veille d'une bataille, se repose sur ses chefs et ceux-ci sont sûrs des soldats avec lesquels ils partagent les mêmes peines. »

L'opinion de Laugier sur quelques généraux est intéressante à connaître.

L'adjudant-général Duphot (1797). « Nous fumes bien heureux que ce brave général se saisît du commandement de notre corps. Notre chef Dessaix était prisonnier de guerre, et les chefs de bataillon qui auraient pu nous commander étaient tués ou blessés. Il s'en était ensuite présenté une foule d'autres corps qu'on venait d'encadrer qui nous embarrassaient plutôt que de nous être utiles. »

Le général Leclerc, plus tard beau-frère de Bonaparte ; il mourut à Saint-Domingue : « il avait l'abord sec et dédaigneux. »

Le général Bonaparte. Etant arrivé à Milan après la paix de Campo-Formio, le corps des officiers fut lui rendre visite. (Le colonel Dessaix était encore prisonnier de guerre en Hongrie). « Après avoir dit bien des choses flatteuses à la demi-brigade, il s'adressa au chef de bataillon Dupas (Laugier écrit Dupa) et lui dit : « Vous n'êtes que chef de bataillon... Je n'oublierai « jamais les services que vous avez rendus à la tête

« des grenadiers au passage du pont de Lodi, et si « jamais j'écris l'histoire de mes campagnes, vous ne « serez pas oublié. » Nous avions un capitaine d'une taille gigantesque et qui dépassait le plus grand de toute la tête. Bonaparte, surpris, le regarda et lui dit en souriant : « Vous semblez un clocher. » Cet officier ne répondit rien.

Le général Masséna. Tous les régiments de l'armée auraient voulu appartenir à la division sous les ordres de ce grand homme de guerre. « On a beaucoup parlé de la cupidité et des richesses de Masséna. Je pense que ce général, commandant une division toujours victorieuse depuis la prise de Nice sous divers généraux, perdant peu de monde par la manière savante de la conduire, ait pu avoir une fortune considérable par ses économies sur ses forts appointements, par son peu de faste et la simplicité de sa vie, en exceptant ce que son grade permettait pour son rang et sa tenue. Il était l'enfant chéri de la victoire, comme disait Bonaparte; il avait les meilleurs régiments, il savait les commander, ils étaient contents d'être sous ses ordres. Eh! combien de fois j'ai désiré d'être de sa division! Nous allons le voir sans emploi quelque temps, et le Directoire, qui semblait l'avoir compromis pour tirer Berthier d'embarras, est forcé dans un temps de lui donner un commandement en chef, où il fera voir son habileté et la confiance de ses troupes à lui obéir. »

Le général Berthier. « Ce général était plutôt un homme de bureau qu'un homme de guerre. Je l'ai vu une fois après le passage du Tagliamento, à la suite de Bonaparte; il était à cheval, paraissait bel homme, avait une jolie figure, jeune et sans barbe, les airs gracieux d'une femme. »

Le général Augereau. « Caractère violent et impétueux. » « L'époque du 14 juillet (1797) étant arrivé, il

fut ordonné d'en célébrer la fête dans toutes les divisions de l'armée. Notre demi-brigade (qui était à Legnago) reçut ordre de se rendre à Vérone, et fit douze lieues sans s'arrêter pour manœuvrer avec la division qui était dans cette ville et dans les environs. Notre demi-brigade, plus couverte de sueur et plus accablée de fatigue qu'un jour de bataille, repartit le même soir et marcha toute la nuit pour retourner à Legnago. Il faisait une chaleur extrême et le résultat de cette fête pour notre corps fut que les trois quarts des soldats furent aux hôpitaux, et il en mourut 400 des fièvres!

« Les soldats, et même des officiers qui avaient fait partie du corps des Allobroges, disaient à ceux sortis des autres corps qu'Augereau nous avait mis exprès à Legnago parce que l'air y est malsain, et qu'il nous avait fait venir à cette fête pour nous détruire, parce qu'il avait un ressentiment de haine contre le chef de bataillon Dupa *(sic)*, à cause d'un reproche mal fondé que lui fit ce général à l'armée d'Espagne, reproche contre lequel Dupa se défendit avec fermeté, et que, suivant ses soldats, il ne méritait pas. — Sans rien accorder sur le rapport des Allobroges, ce qu'il y a de certain, c'est que ce général combinait mal de faire partir la 27e pour faire douze lieues ou 36 milles d'Italie pour manœuvrer en arrivant à Vérone dans une chaleur extrême. Il y avait de la cruauté et de la barbarie de la faire repartir le soir et marcher toute la nuit avec une ration de pain. Fallait-il sacrifier les pauvres soldats, pour une fête, à une fatigue et à une chaleur dont il n'y avait pas d'exemple dans les deux dernières campagnes ? Il aurait pu célébrer cette fête à Vérone, et donner un ordre à notre chef de la faire célébrer à Legnago par la demi-brigade. Alors il aurait conservé la vie à 400 hommes, qui moururent aux hospices de fièvres d'accès après cette fête, car auparavant il y eut fort peu de malades. »

Plus tard, en 1800, Laugier se retrouve en Batavie avec la 27e légère sous les ordres d'Augereau, bien changé, paraît-il : « Dur et actif dans la pauvreté, les richesses le rendaient mou et efféminé. » Il faut croire qu'Augereau paraissait beaucoup plus âgé qu'il ne l'était réellement ; en effet Laugier, qui n'avait pas de dictionnaire biographique à sa disposition, le croyait sexagénaire en 1800, alors qu'en réalité il n'était âgé que de 42 ans. C'est là une des nombreuses et inévitables inexactitudes que l'éditeur, M. le professeur Pélissier, de la Faculté des Lettres de Montpellier, aurait dû rectifier dans des notes. Quant aux noms de personnes, défigurés dans le manuscrit ou à l'impression, il est regrettable que l'éditeur n'ait pas apporté plus de soin à les écrire exactement. Les généraux Duhesme, Monnier, Broussier, sont au nombre des héros de l'expédition de Naples en 1798-1799 ; leurs noms sont bien connus, et il est inadmissible qu'un éditeur soigneux laisse imprimer *Duchesne, Meunier, Boursier*. Quant à Dessaix, qui a eu Laugier sous ses ordres sept ans comme colonel et un an comme général, Laugier le connaissait assez pour savoir correctement orthographier son nom ; mais M. Pélissier n'en a probablement jamais entendu parler, aussi il l'écrit tout le temps *Desaix*.

Ce sont là de fâcheuses négligences ; mais en dépit de ces incorrections, les *Cahiers du capitaine Laugier* intéressent tous ceux qui, à côté de l'histoire officielle telle que l'écrivent les états-majors, sont curieux de connaître les sentiments, les impressions, les récits de l'un de ces officiers inférieurs vivant de la vie du soldat, et partageant ses dangers et ses fatigues.

A. F.

NOTES SUR L'ORIGINE
ET LA
FORMATION DU LAC D'ANNECY

Le lac d'Annecy appartient à la série des lacs orographiques de Desor. Son grand axe coïncide avec une ligne de fracture qui coupe obliquement les chaînes subalpines. Sa formation est donc intimément liée aux phénomènes orogéniques qui ont plissé et disloqué notre région.

Dans cette monographie géologique du lac, je décrirai très sommairement le relief actuel du bassin d'Annecy [1]. Ces quelques indications permettront de reconnaître l'existence d'une grande faille, avec décrochement horizontal, affectant non-seulement la zone subalpine, mais encore les premiers chaînons du Jura. Après avoir recherché l'âge probable de cette cassure, qui peut être considérée comme une première ébauche du lac, j'essayerai de représenter l'aspect de nos vallées aux différentes époques géologiques. J'étudierai avec plus de détail la période glaciaire ; enfin je signalerai quelques terrasses du lac, du Fier et de la Fillière qui indiquent plus spécialement l'ancien niveau des eaux.

I. — Allure des plis sur les deux versants du lac.

1° Versant est.

Le premier chaînon que l'on rencontre en allant du plateau mollassique vers l'intérieur des grandes Alpes est le Mont-Rampion. Il est formé essentiellement d'une petite voûte urgonienne rompue à Talabar. Le

1. Voir : Favre, *Recherches géologiques en Savoie*, et Maillard, *Bulletin des Services de la carte géologique de France*, n° 6.

crétacé et l'éocène plongent sous la mollasse en bancs renversés.

La montagne de Veyrier est un grand anticlinal séparé du précédent par le petit vallon du Pré-Vernet. Elle se continue par le mont d'Andey au-delà de la vallée de Borne. L'urgonien qui forme la crête de la montagne s'infléchit au « Chapeau », descend jusque près de la route de Thônes, puis se relève verticalement pour donner naissance au col de Veyrier.

Le roc de Chère est une voûte urgonienne sur laquelle se sont déposés le calcaire et le grès nummulitiques. Il correspond au Parmelan, à Soudine et au Mont-Brison. Cet anticlinal a subi un énorme affaissement limité au S.-O. par le lac d'Annecy, au N.-E. par l'étroite vallée du Fier.

Les rochers qui supportent le village de Saint-Germain appartiennent au jurassique supérieur (séquanien). Ils occupent le centre d'une voûte déjetée et rompue, dont les flancs urgoniens se retrouvent au village de Ramponnex et aux Dents de Lanfon. La chaîne de Saint-Germain paraît avoir été entraînée dans sa chute par le roc de Chère; elle se prolonge au-delà du Fier, sous forme de pli régulier, par le Mont-Théret, les Frêtes et les rochers de Leschaux.

La voûte néocomienne du Haut d'Alex est comprise entre les synclinaux de Lanfon et du Lindion. Elle a son prolongement, au N.-E. par Tête-Noire, au S.-O. par le plateau de Montmin.

La chaîne de la Tournette est rompue en combe sur les deux rives du Fier. Elle est représentée par le ravin de Malnant, le col de la Buffaz, le Jallouvre et le Bargy.

2° Versant ouest.

Le Semnoz est le premier anticlinal de la zone subalpine. En raison du cachet « franchement jurassien » des étages crétacés inférieurs, Maillard l'a dis-

tingué sous le nom de *Pré-Alpes de Savoie*. Le néocomien affleure aux Balmettes, à l'entrée même du tunnel du chemin de fer d'Albertville.

La montagne d'Entrevernes est une voûte pincée et écrasée. Par suite de la rupture des couches urgoniennes, le néocomien est très développé au-dessus de Saint-Eustache et de la Chapelle-Saint-Maurice. Les vallées de Leschaux et d'Entrevernes sont des synclinaux.

La petite colline de Duingt n'est que le pan ouest d'un anticlinal rompu dont l'axe correspond à la vallée de Lathuille-Doucy. Un autre anticlinal dénudé coïncide avec la Combe d'Ire. Ces deux chaînes sont séparées par le synclinal du Charbon.

On peut résumer ainsi qu'il suit l'orotectonique des environs du lac :

VERSANT EST.

a) Anticlinaux.

1° Mont-Rampion ;
2° Veyrier-Andey ;
3° Roc-de-Chère — Parmelan — Soudine — Brizon ;
4° Saint-Germain — Théret — Les Frêtes — Leschaux ;
5° Haut d'Alex — Tête-Noire ;
6° Tournette — Jallouvre — Bargy.

b) Synclinaux.

1° Pré-Vernet ;
2° Col de Veyrier ;
3° Talloires — Col de Bluffy — Perthuis ;
4° Roche-de-Roux — Roche-Muraz — Dents de Lanfon — Ablon ;
5° Lindion — Dran.

VERSANT OUEST.

a) Anticlinaux.

1° Semnoz ;

2° Montagne d'Entrevernes ;
3° Combe de Lathuille — Doucy ;
4° Combe d'Ire.

b) Synclinaux.

1° Col de Leschaux ;
2° Vallée d'Entrevernes ;
3° Charbon [1].

II. — Origine du lac.

Il est impossible, à première vue, de trouver une concordance quelconque entre les deux séries de plis formant la ceinture du lac. Le Semnoz disparaît sous la plaine des Fins ; la vallée de Leschaux est dans le prolongement de la montagne de Veyrier ; la montagne d'Entrevernes paraît correspondre au col de Bluffy, etc... On serait naturellement porté à admettre que ces deux systèmes de plis sont indépendants l'un de l'autre. Cependant on ne peut se représenter d'une manière rationnelle que l'anticlinal de Veyrier cesse brusquement au point même où s'est produit le maximum de travail mécanique. Cette observation que l'on pourrait généraliser, doit nous faire abandonner l'hypothèse d'une disparition des plis.

Au nord du plateau mollassique se trouve une chaîne isolée du Jura dont l'allure présente quelque analogie avec celle des plis subalpins. Le Salève, la montagne de La Balme et le coteau de Lovagny offrent, dans leur ensemble, l'aspect de trois voûtes distinctes.

La chaîne primitive, soumise à des pressions inégales, s'est brisée ; les tronçons du Salève et de La Balme ont été plus ou moins transportés vers le nord : il s'est produit deux failles avec décrochements horizontaux.

1. Voir pour plus de détails une étude très complete du massif des Beauges, par M. Hollande. (*Bulletin de la Société d histoire naturelle de la Savoie*, n^os^ 1, 2, 3 et 4 de 1888 et 3 de 1889)

Dans une remarquable étude sur l'extrémité méridionale de la chaîne du Jura [1], M. Schardt a montré que l'une de ces failles, celle qui sépare la montagne de La Balme de la colline de Lovagny, se continue très loin dans la chaîne du Vuache. Or, le lac d'Annecy se trouve exactement dans le prolongement de cette ligne de fracture. Il est donc logique d'admettre, avec Maillard [2], que les dislocations observées dans les premiers chaînons du Jura affectent aussi la zone subalpine. Les plis du versant oriental ont été plus ou moins refoulés vers le nord. Le Semnoz, recouvert sur une grande étendue par le plateau mollassique, doit correspondre aux Voirons ; la montagne d'Entrevernes est la continuation de la montagne de Veyrier ; l'anticlinal de Lathuille-Doucy peut-être rattaché au roc de Chère.

Je n'ai pas l'intention, cependant, de rechercher une correspondance pli par pli entre les deux rives du lac. Les poussées et les résistances ayant été inégales de part et d'autre, il est naturel de supposer que les accidents orotectoniques sont dissemblables. Mais il me suffit, dans cette étude, d'établir que la coupure transversale est compliquée d'un décrochement horizontal.

En exécutant ses sondages du lac d'Annecy, M. Delebecque a constaté que la barre qui sépare le bassin nord du bassin sud n'est pas, comme on pourrait s'y attendre, sur le prolongement du promontoire de Duingt ; elle est rejetée de 1 kilomètre vers le nord [3]. Ce fait me paraît confirmer l'hypothèse de Maillard.

L'origine du lac est maintenant facile à concevoir. La grande faille de Faverges au Vuache, d'abord simple fissure, s'agrandit peu à peu sous l'action des

1. *Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles*, n° 103.
2. MAILLARD . *Bull. Serv. carte géol. de Fr.*, n° 22,
3. *Le Lac d'Annecy*, par M L. Duparc (*Archives des sciences physiques et naturelles de Genève*, n° 1 de 1894).

poussées émanant des grandes Alpes. L'érosion des eaux s'ajouta aux effets du refoulement. Enfin le décrochement horizontal eut pour double résultat d'accentuer la cassure et de donner à la dépression ses limites définitives.

III. — Le lac préglaciaire.

Il serait intéressant de suivre les transformations subies par le bassin du lac aux différentes époques géologiques.

Malheureusement, les indications fournies par la nature et la discordance des dépôts subalpins sont fort incomplètes. N'ayant aucun renseignement précis sur les plissements paléozoïques et les premiers mouvements mésozoïques, nous devrons, dans beaucoup de cas, rattacher l'histoire de notre région à celle des grandes Alpes.

Le silurien et le dévonien ne s'observent nulle part dans la Haute-Savoie. A Crémieux, dans la chaîne du Jura, le houiller est en relation directe avec les schistes cristallins. Il faudrait conclure de là que le bassin du lac d'Annecy était émergé au début des temps primaires.

Une série d'îlots marécageux, recouverts d'une luxuriante végétation, fournissaient les matériaux du terrain houiller. Celui-ci n'affleure pas dans notre région, mais il forme d'importants gisements à Taninges, à Servoz, au col de Balme, à Petit-Cœur en Tarentaise, etc.

La mer triasique était peu profonde. Elle recouvrait en transgression une partie des zones alpines déjà plissées.

Les sédiments liasiques des Annes et de Sulens, à *Gryphea arcuata*, semblent indiquer qu'il existait un haut fond au centre même de la zone subalpine (M. Hollande).

A l'époque du jurassique supérieur, une mer profonde s'étendait à l'est et au sud d'Annecy. A l'ouest et au nord, le Jura s'exhaussait insensiblement. De nombreux récifs coralliens se développaient dans la région du Salève.

Au moment où se déposait dans le massif des Beauges le calcaire sublithographique à *Hoplites privasensis, Lytoceras Liebigi...,* le Jura était hors des eaux. Les grands lacs purbeckiens, à faune d'eau douce, recouvraient une majeure partie du continent.

Le mouvement ascendant du Jura fut bientôt suivi d'un affaissement graduel, qui ramena la mer sur les terres déjà émergées. L'immense plateau qui s'était soulevé au nord-ouest d'Annecy disparut. De nouveau, les eaux recouvrirent uniformément toute notre région.

Cependant, la zone subalpine s'exhaussait à son tour. La crête de toutes les hautes montagnes qui entourent le lac est urgonienne. Le gault se rencontre dans les synclinaux : dans la vallée de Leschaux, à Entrevernes, au col de Veyrier, à Perthuis, à Lindion, etc. L'abondance des fossiles indique qu'il se déposait dans des golfes ou bras de mer peu profonds.

L'absence du cénomanien et du turonien dans tout le bassin du lac dénote un mouvement ascendant au début du crétacé supérieur. Le sénonien de Sevrier, d'Entrevernes, du Charbon, du Lindion... accuse enfin une nouvelle submersion de la zone subalpine.

Pendant les premiers dépôts tertiaires, notre région subit un mouvement oscillatoire. La grande faille de Faverges au Vuache commençait à se dessiner. Elle limite le roc de Chère au sud-ouest ; or cet anticlinal est recouvert de calcaire et de grès éocène : son affaissement, et par suite la cassure du lac, sont donc antérieurs au nummulitique.

A l'époque miocène, la zone subalpine est totalement émergée. Un grand lac d'eau douce occupe le

plateau des Bornes et la plaine des Fins. Il entoure le Semnoz, mais ne recouvre ni la vallée d'Entrevernes, ni le col de Bluffy.

Après le dépôt de la mollasse marine dans le bassin de Bellegarde-Frangy-Rumilly, une poussée intense plisse énergiquement les chaînes extérieures des Alpes. Celles-ci sont rompues, disloquées, rejetées vers l'ouest. Ce mouvement posthelvétien affecte même le miocène, dont les couches, quelquefois, sont entièrement redressées.

De cette époque date le décrochement horizontal dont j'ai parlé précédemment. Une énorme dépression sépare le massif des Bauges de la montagne de Veyrier, du roc de Chère et de la Tournette. Le lac d'Annecy est définitivement formé dans ses grandes lignes; il ne subira que de légères modifications dues au passage des glaciers, aux dépôts d'alluvions et à l'érosion des eaux.

IV. — Le lac pendant la période glaciaire.

Au début des temps quaternaires, les Alpes jouent le rôle d'un immense condensateur. Les pluies sont rares aux sommets des hautes montagnes; toute la vapeur d'eau atmosphérique se transforme en neige. Il en résulte de vastes glaciers qui envahissent progressivement toutes les vallées des zones alpines.

En parcourant le plateau des Bornes (versant O), on observe que les dépôts glaciaires sont très importants dans le fond des vallées, et qu'au contraire, la mollasse affleure à chaque instant sur les collines. Ce fait mérite d'être retenu. Il montre, en effet, que les dépressions dans lesquelles coulent le Fier et la Fillière sont antérieures aux dépôts erratiques.

La dislocation des plis subalpins fut probablement suivie de nombreux éboulements locaux qui comblèrent en partie les fractures transversales. Tous les ter-

rains peu stables des montagnes furent entraînés par les eaux et déposés dans les parties les plus déclives des nouvelles cluses.

Le lac d'Annecy reçut les glaciers secondaires de Thônes et des Bauges. Un glacier beaucoup plus important prit naissance au sud du Mont-Blanc. Il suivit les vallées de Beaufort, de Moûtiers, d'Albertville, se superposa aux petits glaciers calcaires et arriva à Annecy par Ugines, Tamié, Leschaux, Cusy, etc. Les alluvions anciennes et les débris de toutes sortes, accumulés dans le fond du lac, furent partiellement déplacés ou incorporés à la moraine profonde. Un énorme culot de glace se moula dans la dépression, et le glacier s'avança sur cette masse compacte dont le volume surpassait de beaucoup la capacité actuelle du lac.

Le bassin d'Annecy, à cette époque, offrait l'aspect d'une immense mer de glace au milieu de laquelle émergeaient le Semnoz, la Tournette, le Parmelan, etc. L'épaisseur du glacier a été évaluée à 800^{m} [1] ; mais ce chiffre est plutôt un minimum, car les blocs erratiques de nos montagnes n'ont jamais été l'objet de recherches minutieuses. Le niveau supérieur du glacier du Rhône atteignait, entre Bellegarde et Culoz, une hauteur moyenne de 1,200^{m}.

Dans son mouvement de progression, le glacier du lac d'Annecy émoussa les arêtes vives des montagnes avoisinantes. Des blocs énormes, des roches de toutes dimensions furent arrachés, emportés par la glace. Notre vallée perdit cet aspect pittoresque et sauvage qui caractérise toute dislocation récente.

Le climat égal, brumeux et très humide de l'époque moustérienne devint de plus en plus sec et variable. Les chutes de neige, beaucoup moins abondantes, ne suffirent plus à réparer les pertes des glaciers. Ceux-ci reculèrent. Cette phase fut marquée par d'importants

1. MAILLARD : *Géologie élémentaire de la Haute-Savoie.*

transports d'alluvions qui nous permettent aujourd'hui de retrouver l'ancien territoire du lac.

V.—Le lac postglaciaire et le lac moderne

La fonte des glaciers eut pour conséquence l'accumulation de grandes masses d'eau dans les vallées ou plaines basses. Les érosions aqueuses devinrent actives et leurs produits très abondants. Mais le lac d'Annecy fut protégé contre les dépôts d'alluvions par l'énorme culot de glace qui remplissait primitivement le fond de la cavité. Recouvert d'une épaisse couche de graviers et de galets, ce culot ne disparut que longtemps après le retrait définitif des glaciers.

Durant cette époque, les eaux du lac recouvraient toute la plaine des Fins. de Metz, Meythet et Epagny. Elles pénétraient dans les vallées du Fier, de la Fillière, et s'étendaient au sud jusqu'à Faverges. De nombreux lits de graviers, de sables et de limon, étagés les uns au-dessus des autres, indiquent les anciennes limites des eaux.

Les terrasses postglaciaires sont très bien dessinées autour de la plaine de Meythet-Epagny, à Sevrier, Saint-Jorioz, entre Veyrier et Menthon, etc. Elles forment trois séries distinctes et concentriques. Les plus anciennes, parmi lesquelles je citerai celles de Veyrier et de Bredannaz, sont à 30^{m} environ au-dessus du niveau actuel du lac [1].

Un autre système de terrasses s'étend, dans la vallée du Fier, du Pont-Saint-Clair à Thônes. Après la période glaciaire, cette vallée était un véritable petit lac, limité au nord par l'extrémité de la montagne de Lachat et le pan oriental du synclinal de Veyrier. Peu à peu, l'érosion des eaux entama profondément le barrage de Saint-Clair ; le niveau du lac s'abaissa graduellement, et la rivière entraîna dans la plaine des Fins une masse considérable d'alluvions.

1 Maillard, *Loc cit*, n° 6

Les terrasses qui bordent le lit de la Fillière remontent jusqu'à Thorens.

Nous pourrions aisément nous représenter l'aspect du lac postdiluvien en recherchant l'étendue qu'occuperait notre lac moderne si son niveau s'exhaussait subitement de 30^{m}. Cette méthode nous permettrait, en outre, de reconnaître et de suivre facilement les séries de terrasses postglaciaires.

Les eaux du lac qui, jusque-là, s'étaient déversées dans le Rhône par la vallée de Frangy, se creusèrent un autre débouché vers l'ouest. Les gorges du Fier commencèrent à se former. Cette nouvelle issue, agrandie peu à peu par l'érosion, provoqua un rapide abaissement du niveau des eaux : toute la plaine des Fins, de Metz-Meythet-Epagny fut émergée.

Les alluvions du Fier jouèrent un rôle important dans la formation du lac moderne. Aussi longtemps que dura le petit lac de Dingy à Morette, les cailloux roulés ne purent franchir le barrage de Saint-Clair : mais lorsque ce dernier disparut, les couches d'alluvions, accumulées dans le fond de la vallée, furent entraînées par le courant; elles se déposèrent dans la plaine d'Annecy à La Balme et contribuèrent ainsi à l'exhaussement du niveau du lac.

Depuis cette époque, le Fier a creusé son lit dans les graviers postglaciaires et même dans la boue glaciaire des Fins. En aval du pont de Brogny, les berges offrent une bonne coupe des dépôts quaternaires. J'ai évalué à 4^{m} l'épaisseur moyenne des alluvions postglaciaires. La hauteur du terrain erratique, au dessus du niveau de l'eau, peut varier de 15 à 25^{m}.

Les notes qui précèdent suffisent à montrer que le lac d'Annecy n'est pas, comme beaucoup de petits lacs alpins, l'œuvre exclusive des anciens glaciers. Son origine est due au refoulement latéral qui a plissé les

chaînes subalpines. L'érosion et l'affouillement glaciaires, l'action des eaux, les dépôts erratiques et d'alluvions ont contribué, dans une faible mesure, à lui donner sa configuration actuelle.

J.-M. GERMAIN.

NOTE SUR UN PETIT TRÉSOR DES FINS

Le Musée vient d'acquérir un petit trésor de cuivre que l'inventeur, M. Berthet fils, a bien voulu lui céder. Il a été trouvé au fond de son jardin, à quelques mètres du mur de la maison Salles et à 0^m 20 de profondeur. soit au nº 341 du plan cadastral. Il consiste en vingt-six pièces contenues, les unes (14) au fond d'une moitié de vase en terre rouge grossière dont la panse est marquée de dessins géométriques, les autres (12) dans un vase entier en argile bleue, uni. mais qui malheureusement a été brisé. La plupart sont des dupondii en cuivre jaune ou laiton dont Pline dit : *Summa gloria nunc est in marianum conversa. quod et cordubense dicitur. Aurichalci bonitatem imitatur in sesterciis dupondiariisque, cuprio suo assibus contentis* [1]. Leur valeur était de 0,135 et leur poids légal de 13 gr. 44. Les autres pièces sont des as en cuivre ordinaire, dont le poids était également de 13 gr. 44, mais avec une valeur moindre de moitié [2], soit de 0.067. En voici l'énumération :

Vespasien	1	Marc-Aurèle	9
Domitien	1	Faustine jeune	3
Trajan	1	Lucilla	1
Hadrien	2	Crispina	1
Antonin	1	Commode	1
Verus	2	Frustes	2
Faustine mère	1	Total	26

1 *Hist., Nat*, 34, 2

2 BOUCHÉ-LECLERQ : *Manuel des Institutions romaines*, Paris-Hachette, 1880 — DAREMBERG et SAGLIO art *aureus*

Toutes ces pièces sont connues ; nous donnons les revers les plus intéressants :

Hadrien (107-138). IMP · CÆSAR TRAIANVS HADRIANVS AVG · P · M. TR · POT · COS III (119). ℞ VIRTVTI AVGVSTI. Soldat debout. (Belle frappe ; pds, 15 gr.)

Lucius Verus (161-169)... L VERVS AVG · ARMENIACVS ℞ COS II. L'Arménie vaincue assise. (Détériorée ; pds. 10 gr.)

Marc-Aurèle. IMP · M · ANTONINVS AVG · TR · P · XXV (171). ℞ FIDES EXERCITVVM. Minerve debout portant la Victoire et une enseigne. En exergue : COS III. (Frappe médiocre ; rognée ; pds, 15 gr.)

Marc-Aurèle. M · ANTONINVS AVG · TR · P XXV IMP · VI. COS III (172). La Victoire ailée et demi nue attachant à un arbre un bouclier avec ces mots : $\frac{\text{VIC.}}{\text{GER}}$ (Frappe assez belle ; rognée ; pds, 14 gr.)

Marc-Aurèle. M · ANTONINVS AVG · GERM · SARM · TR · P · XXXI. ℞ IMP VIII... III · P · P. Trophée au pied duquel sont assis deux captifs adossés ; en exergue : DE SARM. Frappée à l'occasion d'une défaite des Quades et des Marcomans en 177. (Belle frappe, mais rognée ; pds, 15 gr.)

Marc-Aurèle. M · AVREL · ANTONINVS AVG · TR · P · XXXII (178). ℞ IMP VIIII · COS III · P · P. L'Equité debout. (Sur la tranche, en graffito A M ✕. Pds, 13 gr.)

Faustine (morte en 175). DIVA FAVSTINA. ℞ S · C. Un croissant entouré de sept étoiles. (Mauv. frappe ; rognée ; 10 gr.) La description de ce revers mérite quelque développement. On sait qu'après la cérémonie de l'apothéose (consecratio) les empereurs romains étaient mis au rang des dieux et que leurs génies prenaient place dans le divin séjour. Déjà chez les Egyptiens, l'âme du mort, jugée au tribunal d'Osiris, devenait Osiris à son tour et après une série d'épreuves pouvait parcourir les demeures célestes en compagnie des autres dieux, astres errants ou astres fixes. Chez les Grecs, les héros allaient également, après une vie de

tribulations passée sur la terre, se reposer au sein de l'immensité sous la forme de brillantes étoiles. Ces idées ne pénétrèrent chez les Romains que fort tard. Il n'y eut guère que Romulus qui reçut l'apothéose avant César. Le Sénat ne put enrayer la croyance populaire à la divinité du dictateur et une comète qui parut à propos convainquit la multitude que son âme avait pris place parmi les Immortels. Plus tard, lorsqu'Auguste consacra au divin Jules une statue sur le Forum, il fit placer sur sa tête une étoile [1]. On peut voir dans Cohen [2] un revers au temple portant une étoile à huit rayons dans le fronton avec ces mots inscrits sur la frise : DIVO IVLIO. Les génies de la plupart des empereurs et même des impératrices jusqu'à Gratien reçurent un culte après leur mort. Les astres, le soleil. la lune, les planètes, les étoiles devinrent donc sur les monuments des emblêmes de la divinité et par suite de l'éternité et de l'immortalité de l'âme. C'est de là qu'on voit sculptées sur le fronton des stèles funéraires du IIIe siècle les images des astres telles qu'un cercle. qui est le disque solaire, un croissant, une roue représentant par métonymie le char du soleil, des étoiles. Ces stèles sont fréquentes en Algérie et en Tunisie [3] et dans l'ancienne Narbonnaise. Il existe par exemple au Musée d'Annecy une stèle au nom de Liguria Martina, marquée dans le tympan du fronton d'un croissant et d'une étoile. Certains de ces signes sont parfois mal gravés par le lapicide au point que l'étoile placée au-dessus du croissant est réduite à un simple trait vertical [4]. Ces signes continuent d'apparaître sur les tombes chrétiennes du Ve et du VIe siècle avec le même symbole d'immortalité. Ainsi sur le fronton d'une stèle est

1. PLINE, *Hist. Nat.*, 2, 23.
2. *Monnaies impériales*, I, pl III. N°s 90-91 (ed 1859), et *passim*
3 *Bull. de l Acad d Hippone*, n° 25, 1892
4 ALLMER, *Insc de Vienne*, 2, p 528. — ID., *Atlas*, n° 132, pl 18 et 414-415, pl 68.

gravée une croix à bras égaux et palmés, cantonnés d'une étoile, d'un croissant, de l'alpha et de l'oméga ; une autre ne compte pas moins de sept signes en croix qui sont deux étoiles, formées chacune de deux triangles superposés, l'alpha, l'oméga, la croix, la roue et le croissant. Ces signes existent encore au moyen âge. Dans le trésor du Pas de l'Echelle, il y a une série de deniers au nom de l'évêque Frédéric, dont l'avers offre un temple à cinq colonnes dans le tympan duquel est gravé un signe que le savant numismate compare à un E lunaire renversé, sans pouvoir autrement l'expliquer [1]. Cet E, c'est le croissant surmonté d'une étoile, indiquée grossièrement encore ici par un simple trait vertical. D'autres deniers portent, comme nos stèles, un croissant seul, un cercle, une croix ou un cercle à quatre branches de croix. La présence de ces signes sur des monnaies épiscopales du XI^e^ siècle est une preuve de plus de la persistance des symboles d'origine païenne au moyen âge.

Lucilla (166-183), femme de Lucius Verus. LVCILLA AVGVSTA. Ꝛ IVNO REGINA. (Frappe médiocre ; rognée ; pds, 12 gr.)

Crispina (117-183). CRISPINA AVGVSTA. Ꝛ IVNO LVCINA. (Belle frappe, mais usée ; pds, 6 gr. ; c'est un semis).

La pièce de Commode datant de 183, le petit trésor a dû être enfoui ou abandonné après cette date. Il est à remarquer que l'on recueille fréquemment aux Fins des groupes de monnaies appartenant aux règnes de Marc-Aurèle, de Faustine et de Commode, tandis que les règnes de leurs prédécesseurs ou de leurs successeurs sont représentés isolément ou rarement. Comme les groupes enfouis reparaissent au siècle suivant avec les effigies de Gallien, de Postumus et de Claude jusqu'à Probus, on peut présumer que le bourg gallo-romain a dû être éprouvé à deux reprises différentes

1 *Revue suisse de numismatique*, 1893, liv. V et VI

par un incendie, pendant une guerre civile ou une invasion. Ce qui le prouve, ce sont les deux couches que l'on observe — non partout, il est vrai — en creusant le sol des habitations. L'une, au-dessus de la marne, est d'une terre rougeâtre, calcinée, avec des morceaux de tuiles, de vases et des traces de charbon, l'autre est recouverte d'une masse compacte de débris variés où apparaissent les fragments de verre fondu et les scories de fer. On peut objecter que le premier incendie, n'étant que partiel, a pu être accidentel. Comment alors expliquer que les monnaies trouvées dans les grottes du lac d'Annecy, où les riverains ont dû se réfugier en cas de danger, se répartissent entre ces deux groupes chronologiques? Ainsi dans la Bornale des Sarrazins, dans les grottes du Pertuis et de la Cheminée, les monnaies datent de la deuxième moitié du IIIe siècle et dans la dernière a été ramassé en outre un dupondius de Commode.

C. Marteaux.

LA TROUVAILLE MONÉTAIRE D'ÉCOLE

Le Musée d'Annecy a fait récemment l'acquisition d'un certain nombre de monnaies d'or, d'argent et de billon qui ont été découvertes à Ecole, dans les Bauges, par M. Laurent, maire de la commune.

Ce trésor a été mis au jour pendant les travaux de reconstruction d'une maison. Une grande quantité de déblais avaient malheureusement été déjà rejetés, lorsque les ouvriers constatèrent la présence au milieu des cailloux et de la terre, de quelques pièces de monnaie. Il est probable qu'une recherche attentive effectuée dès le début du travail eut été fructueuse.

Tel qu'il est, le trésor d'Ecole, se compose de 23

pièces : *or :* 2 exemplaires ; *argent :* 11 exemplaires ; *billon :* 10 exemplaires.

La date de l'enfouissement de ces pièces ne paraît pas devoir remonter plus haut que la fin du XVI^e^ siècle, car tous les exemplaires, bien conservés, ont dû toutefois circuler pendant une assez longue période ainsi que le prouve le frai du métal. 13 pièces appartiennent aux règnes de Charles VIII, Louis XII et François I^er^, rois de France.

Charles VIII. — Douzain à l'étoile (2 exemplaires *billon*).

Louis XII. — Grand blanc de France (1 exemplaire *billon*). — Grand blanc de Dauphiné (2 exemplaires *billon*).

François I^er^. — *Ecu d'or* au soleil, frappé à Paris (1 ex.). — *Ecu d'or* au soleil, écartelé de France et de Dauphiné, frappé à Romans (1 ex.). — Teston, buste du roi, frappé en Dauphiné, (1 ex. *argent*). — Blanc, frappé en Dauphiné (1 ex. *billon*). — Blanc, frappé en Bretagne (1 ex. *billon*). — Douzain, frappé à Paris (1 ex. *billon*). — Douzain, frappé à Paris (2 ex. *billon*).

Parmi ces monnaies, trois sont remarquables : les deux écus d'or au soleil, et surtout le teston d'argent de François I^er^ dont l'effigie rappelle d'une façon frappante le célèbre portrait de Cloué.

Les autres monnaies qui composent la trouvaille d'Ecole, présentent un intérêt plus considérable, car elles se rapportent au règne de Charles II de Savoie (1504-1553). Nous avons cru devoir les décrire en détail dans l'intention de compléter le catalogue imprimé dressé par M. Perrin, des monnaies de Savoie appartenant au Musée d'Annecy. Aucune de ces pièces en effet ne figure dans notre médailler.

1. Buste du prince à gauche, CAROLVS › DVX › SAB › II › entre un filet et un grenetis. ℟ Ecu de Savoie avec point secret dans la branche supérieure de la croix, sur-

monté d'un lacs et d'un point ouvert, accosté du mot FERT ✣ NIL DEEST › TIMENTIBVS › DEVM › B › B, entre deux filets et un grenetis extérieur. Ce teston, frappé à Turin par Bartholomeo Brunasso, est une variété de PROMIS, pl. XVII, n° 26, et de PERRIN, *Cat. méd. Savoie*, n° 257. (1 exemplaire *argent* ; poids : 9gr25.)

2. Buste du prince à gauche, point ouvert derrière, ✣ CAROLVS › DVX › SABAVDIE › SECOND entre deux filets et un grenetis extérieur. ℞ Ecu de Savoie timbré du heaume fleuronné surmonté du cimier de Savoie coupant la légende, ✣ N | IL DEEST · TIM | ENTIB · DEVM | B, entre deux filets et un grenetis extérieur. Ce demi-teston est figuré dans PROMIS, pl. XVI, n° 25, et dans PERRIN, loc. cit., n° 256. Rare. (1 exemplaire *argent* ; poids : 4gr60.)

3. Buste du prince à gauche, ✣ CAROLVS « II ‹ DVX ‹ SABAVDIE ‹ IX, entre deux grenetis. ℞ Ecu de Savoie couronné avec point secret, accosté du mot FERT ; ✣ MARCHIO ‹ IN ‹ ITALIA ‹ PRIN ‹ B ‹ IP. Teston, variété de PERRIN, n° 270, frappé à Bourg par Henri Pugniet. Différent par la légende du revers, le numéro IX de l'avers et l'absence de croix secrète à droite de la couronne. (1 exemplaire *argent* ; poids : 9gr04.)

4. Buste du prince à gauche, ✣ KAROLVS · II · DVX · SABAVDIE. ℞ ✣ MARCHIO : IN : ITALIA : entre deux grenetis. Teston, variété de PERRIN, n° 271. (1 exempl. *argent* ; poids : 9gr05.)

5. Ecu de Savoie surmonté de la couronne ducale, accostée de deux lacs, ✣ KAROLVS · DVX · SABAVDIE entre deux grenetis. ℞ Croix de St-Maurice dans un quatre-feuilles, ✣ IN : TE : DNE : CONFIDO : M · P entre deux grenetis. Gros de Savoie, variété de PROMIS, pl. XVIII, n° 44, PERRIN, n° 269 (2 exemplaires *billon* ; poids : 2gr50 et 2gr27.)

6. Ecu de Savoie timbré du heaume fleuronné surmonté du cimier de Savoie coupant la légende ✣ CARO-

LVS ‹ II ‹ DVX ‹ SABAV, entre deux grenetis. ℟ Croix de St-Maurice cantonnée d'un point au quatrième quartier ✣ SANTVS ‹ MAVRICIVS ‹ S ‹ M entre deux grenetis. Denier cornu, PROMIS, pl. XX, n° 59. (2 exemplaires *argent* ; poids : 3gr65 et 3gr62, l'un des exemplaires avec le différent M · S après la légende du revers.)

7. Même avers que le précédent. Les fleurons de l'écu descendent jusqu'au grenetis ✣ CAROLVS ‹ II DVX ‹ SABA ‹ entre deux grenetis. ℟ Croix de Saint-Maurice, ✣ SANCTVS ‹ MAVRICIVS ‹ B ‹ FP. Denier cornu, variété de PROMIS, pl. XX, n° 59. (1 exemplaire *argent* ; poids : 3gr72.)

8. Même avers que le précédent ✣ CAROLVS ‹ II ‹ DVX ‹ SABAVD. ℟ Croix de Saint-Maurice cantonnée d'un pont au premier quartier ✣ MAVRICVS · SANCTVS · ORA PRO. Ce denier cornu, frappé à Bourg par Henri Pugniet (1528) (1 exemplaire *argent* ; poids : 3gr85) n'est décrit ni dans PROMIS, ni dans PERRIN, ni dans RABUT. Peut-être est-il inédit ?

Marc LE ROUX.

RIMES ANNÉCIENNES

O altitudo !

MANDALAZ

Entre le vert Semnoz où les sapins ombreux
Etendent leur manteau d'éternelle verdure,
Et le Salève au dos sinueux, où pâture
Des chevreaux bondissants le peuple aventureux,

Dans un isolement aride et douloureux
Mandalaz se profile, âpre, stérile et dure ;
Les eaux n'y font jamais entendre leur murmure,
Et de maigres taillis vêtent ses flancs pierreux.

Quand, au soleil couchant, la brume violette
Estompe vaguement l'énorme silhouette
De sa croupe onduleuse et couchée à demi,

Bleuâtre en la pâleur claire du soir mystique,
On croirait voir au loin, dans la plaine endormie
Un sphinx égyptien au contour hiératique.

DURANDOT.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 10 octobre 1894.

PRÉSIDENCE DE M. DUCIS, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

Communication est donnée des dons attribués au Musée et à la Société depuis la dernière séance.

Sur la demande du Conservateur, M. le Maire de Gruffy a bien voulu offrir au Musée lapidaire huit corbeaux en pierre, sculptés, provenant de l'ancienne église de cette commune. Ces appareils qui devaient supporter les extrémités d'arcs doubleaux, sont animés de figures humaines et de têtes d'animaux dénotant un art encore rudimentaire. Ils peuvent être restitués à la fin du XII^e^ ou au commencement du XIII^e^ siècle. M. l'Instituteur de Gruffy a également fait don de deux pierres portant des armoiries en bas relief et aussi d'un fragment d'inscription romaine.

M. de Mortillet a envoyé, pour figurer parmi les collections palethnologiques du Musée, plusieurs fusaioles ou pesons de fuseaux en terre cuite, provenant des Pyrénées françaises. C'est un exemple très curieux de survivance des coutumes préhistoriques, car ces petits instruments sont tout à fait analogues aux fusaioles romaines, étrusques, d'Hissarlik, et des périodes du bronze et néolithique.

Le Secrétaire fait passer sous les yeux des membres présents : 1° un tableau de fleurs : *Chrysanthèmes,* par Jules Laurens, don de M. le baron de Rotschild ; 2° une jolie aquarelle : *Environs d'Allevard (Isère),*

que M. Herst, le peintre bien connu, a dernièrement offerte au Musée.

M. Mayor, directeur du Musée Fol, à Genève, fait don d'une série de médailles en bronze et en cuivre qui peuvent présenter un certain intérêt en ce sens qu'elles ont été gravées par un Savoyard : M. Borrel.

Le Conservateur a acquis récemment, pour le Musée, un fort joli bronze antique trouvé dans la plaine des Fins (champ de Mme Robert, près du champ Crochon). C'est un masque, figurant une tête de bacchante couronnée de pampres, qui devait probablement former applique sur la paroi d'un vase de bronze. Cette intéressante pièce d'un art très délicat, sera décrite ultérieurement.

M. Ducis annonce qu'il a recueilli un soulier en faïence de sainte Catherine, dont il fait don au Musée.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants offerts à la bibliothèque florimontane :

1° Mme Carrey : *Grammaire Française*, don de l'auteur ; 2° Paget : *Arithmologie* ; 3° Dumont et Mortillet : *Histoire des Mollusques terrestres et d'eau douce de la Savoie et du bassin du Léman* ; 4° *Santolii Victorini opera poetica*.

Ces trois derniers ouvrages donnés par M. Rime Franklin. Des remercîments unanimes sont votés à l'adresse de tous ces généreux donateurs.

M. Marteaux fait passer, au nom de M. Chambet, imprimeur à Annemasse, la copie d'une inscription gothique dont il manque la partie supérieure ou inférieure et dont la pierre ($0^m90 \times 0^m50$) entrait dans la construction d'un ancien escalier de la maison Gigonnat, à Juvigny. Cet escalier vient d'être refait avec les mêmes matériaux. Les lettres sont en relief, et prises à la demi-grandeur. On peut y lire : OBIIT AMEDEUS.

Le même signale : 1° la découverte d'objets antiques

faite par les orpailleurs dans le Fier entre Lornay et Sion ; plusieurs ont été acquis par Mme veuve Dubois, à Rumilly ; ils consistent en monnaies gauloises et romaines, et en outils de l'âge du bronze tels que hachettes, coin, faucille, fragment d'épée, bracelet ; ces derniers ont été trouvés en juin 1894 ; 2° la mise au jour de plusieurs squelettes déposés dans une gravière située à 400m au sud de Nâves, au lieu dit *aux Crêts*. Leur taille atteint environ 1m70 ; ils ont la tête tournée vers l'est ; les dents, bien conservées, paraissent appartenir à des sujets de 25 à 30 ans. Aucun objet n'accompagnait ces corps. En 1892. cinq squelettes pareils ont été exhumés et il y a dix à vingt ans, on en avait encore déterré près de là d'autres de grande taille ensevelis dans des tombes en dalles de molasse. M. Eminet, propriétaire à Nâves, à qui M. Gonthier, membre de la Société, l'avait adressé et qui a bien voulu fouiller la gravière devant lui, tiendra l'Association au courant de ses découvertes.

Le même rappelle aussi l'intérêt qu'il y aurait à étudier d'une façon plus approfondie les rochers à encoches pour poutrelles relevés à Veyrier, à la Balme-de-Sillingy, au Salève, au roc de Chère et à la Balme-de-Thuy. Ici, comme à la Bornale des Sarrazins, court dans un ressaut du roc vertical une longue corniche aboutissant à une anfractuosité. Cette corniche s'élargit en plate-forme de 3m environ de large et est soutenue vers le vide par un mur en grosses pierres équarries, haut de 1m 20, long de 10m ; il forme ainsi une sorte de réduit rectangulaire, dont la couverture s'appuyait sans doute sur les poutrelles engagées dans cinq encoches, distantes entre elles de 0m 60, 0m 90, 2m 50 et 3m. A l'une des extrémités du réduit, le roc est taillé en une large rainure de 1m 15 × 1m et profonde de 0m 18. L'endroit porte le nom de *Château des Sarrazins* ; la légende locale dit que la construction en a été inter-

rompue par un éboulement dont une croix, près de la route, marque le souvenir. — A quelque distance se trouvent les excavations naturelles faites par la cascade qui alimente la scierie Girod (v. *Rev. sav.*, 1881, p. 44). Il faut donc les rayer de la liste des grottes à visiter, donnée par Revon, comme aussi l'affreux trou qui porte le nom de Barme des Fayes, à 200m du village du Buisson, sur Bluffy, dans un éboulement de rochers, et le couloir dit grotte de Ramponnet, dans le rocher appelé les Aiguilles de Ramponnet, entre Perroix et Menthon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures et demie.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 7 novembre 1894.

PRÉSIDENCE DE M. DUNANT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, dont la rédaction est adoptée.

Il est procédé ensuite à la nomination du Jury pour l'examen des œuvres présentées cette année au concours de poésie et de beaux-arts (fondation Andrevetan).

Rappelons que pour 1894 : 200 francs sont attribués aux lauréats du concours de poésie et 400 francs à ceux du concours des beaux-arts.

La Société décide que les membres du jury désignés pour les beaux-arts se réuniront le dimanche 18 novembre à 10 heures du matin pour examiner les œuvres déposées et qu'une exposition publique aura lieu ce jour-là seulement dans la salle des délibérations du Conseil municipal, à l'hôtel-de-ville, de 1 heure à 4 heures 1 2 de l'après-midi.

M. Ducis raconte la légende suivante, à propos du soulier de faïence dont il a fait don au Musée :

« Une compagnie se promenait dans un bocage à la rencontre d'une source d'eau fraîche et limpide. On voulut se désaltérer. Faute d'une coupe, une demoiselle voulut bien prêter son soulier pour cet usage. De là est venu, dit-on, l'idée de fabriquer des souliers à boire. J'en ai déposé un au musée de Moûtiers. Il provenait de la faïencerie de Saint-Marcel sur Moûtiers. Celui-ci passe pour venir de la faïencerie de Sainte-Catherine, dont il a été fait mention déjà dans cette *Revue*. »

Le même expose quelques détails recueillis dans les montagnes de Beaufort sur les mœurs des Sarrasins. Ils feront l'objet d'une notice.

M. Marteaux fait passer l'estampage d'une scène énigmatique, grossièrement gravée à la pointe sur un petit bloc en pierre blanche et tendre de Seyssel, haute de 0^m 08, large de 0^m 15, que M. Ant. Despine, membre de cette Société, a bien voulu mettre à sa disposition et de qui il tient les renseignements complémentaires qui suivent. Ce n'est qu'un fragment ; à part la cassure, tous les autres côtés sont polis.

Cette pierre a été trouvée dans un tas de cailloux, au milieu d'un champ, au lieu dit *Grandcourt*, à $1,200^m$ environ de Challonges. Ce champ s'étend en un petit plateau, entièrement dénudé d'arbres, d'où l'on jouit sur le Rhône d'une vue remarquable. On y a trouvé des substructions, des monnaies, des briques, de la poterie vernissée rouge, des fragments de pierres taillées, etc. Bien qu'il n'y ait pas eu de fouilles sérieuses, cependant il y a lieu de croire que là s'élevait autrefois une villa romaine à laquelle a succédé une *grandem curtem* mérovingienne. On y accédait par un chemin rectiligne que le chemin moderne a couvert. La scène représente trois personnages, une famille : deux sont

debout, les mains étendues, le troisième est assis au milieu, les bras levés. Les deux premiers semblent tenir à gauche un long bâton ou quelque chose analogue. Les têtes sont des losanges, le corps et les membres des lignes terminées par des rateaux, qui sont les mains et les pieds ; en dessous, l'amateur a figuré horizontalement une sorte de feuille dont on distingue les nervures. Ce grossier dessin ne peut être antérieur à l'époque romaine, étant donné les circonstances et le lieu de la trouvaille ; il est sans doute l'œuvre d'un enfant de la villa gallo-romaine ou de la ferme barbare.

Le même présente divers objets trouvés aux Fins en 1894 et dont la plupart lui ont été cédés gracieusement par les propriétaires. Ce sont : 1° Dans le champ Crochon (n° 413), appartenant à la maison au trésor ou à ses dépendances, un fragment de marbre taillé en coin d'encadrement, un contrepoids en terre offrant dans la partie supérieure, comme marque de fabrique, non une roue ou quelqu'autre signe matériel, mais un animal, un scorpion, un col d'amphore avec ses anses, un briquet en fer, des clous, la partie inférieure d'une cuiller en os, des fragments de fioles en verre et de vases en terre rouge. 2° Dans le potager Scalafiotti (n° 399), un gros fragment de revêtement de mur coloré en rouge et violet séparé par un filet blanc et une coquille d'huître, seuls objets provenant d'une grande salle bétonnée, bornée au nord par un mur à peu près parallèle à la façade de la maison actuelle et traversant obliquement le puits de l'est à l'ouest. Cette salle est contigüe à l'hypocauste. 3° Dans le jardin Fontaine, près de la maison (n° 401 *bis*), un ornement demi-circulaire en bronze, arrondi en cou d'ibis, pouvant servir d'anse à un coffret. 4° Dans le clos de Mme veuve Coster, récemment construit (n° 393), deux fragments de jatte en terre jaunâtre avec la marque

SABINUS déjà connue, deux contrepoids, dont l'un marqué de trois points en demi-cercle, d'un P et d'une X, une bague d'enfant de dix ans environ, en bronze, avec une grossière intaille en verre offrant un enfant debout, un petit anneau ouvert, un fragment de dallage avec un creux de moulure, des clous de fer, des débris de poteries diverses, de tuiles surtout et d'os de cochon et de cheval. Quelques explications topographiques sont nécessaires. Le clos Coster est entouré de trois murs donnant à l'est et au nord sur les clos Châtelet, et à l'ouest sur le clos Pegat. La partie orientale du terrain a déjà été fouillée, en 1892, mais on n'a guère trouvé que des tuiles et quelques monnaies. Cette année, les ouvriers ont miné le long des murs nord et ouest une bande de terre pour espaliers d'environ 2^{m} de large, soit sur une longueur de 54^{m} pour le premier et de 86^{m} pour le second jusqu'à la route. Dans ce minage. ils ont découvert : *a)* Un mur large de o^{m} 60 environ, long de 12 mètres, parallèle au mur nord dont il est distant de o^{m} 95, dirigé par conséquent de l'ouest à l'est, depuis le mur ouest jusqu'à l'amorce d'un mur transversal, soit sur une longueur de 14^{m}. Il est dans le prolongement du mur déjà cité du clos Pegat. C'est au pied de ce mur *a* que les objets énumérés ont été trouvés ; là se trouvaient donc des chambres d'habitation. *b)* A 50^{m} de la route, un mur de 7^{m}, parallèle au mur ouest, à une distance de 2^{m}. *c)* A 20^{m} de la route, l'amorce d'un dernier mur transversal passant sous le clos Pegat. Ces murs se continuent sur une longueur d'au moins 10^{m} dans la partie du clos non explorée. Objets : un contrepoids, des tuiles, des poteries. une rondelle d'argile avec trou central. Au-delà il n'y a plus que du gravier : là se trouvaient donc un chemin ou une place.

Toutes les trouvailles citées plus haut ont été données au Musée par M. Marteaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures moins un quart.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 5 décembre 1894.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

M. Ducis offre à la bibliothèque de la Société. sa *Note sur l'ancien Chablais, le nouveau Chablais et le Haut-Faucigny*.

Le Président annonce que le Jury des Beaux-Arts (concours Andrevetan) a terminé son classement et rappelle que les membres de la Société désignés pour l'examen des œuvres poétiques devront se réunir au plus tôt.

Il est décidé que cette réunion aura lieu le mercredi 12 décembre et qu'une séance supplémentaire sera fixée au 22 courant, afin de proclamer les résultats des concours.

Le Secrétaire présente un lot de monnaies impériales romaines trouvées dernièrement dans les Fins. M. Marteaux en donnera la description raisonnée.

Le même annonce qu'une trouvaille monétaire composée de 23 pièces, or, argent et billon, a été faite à Ecole. M. Le Roux qui a acquis ce trésor pour le Musée en fera l'objet d'une note dans le numéro de décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures 1/2.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 22 décembre 1894.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal dont la rédaction est adoptée.

Sur une proposition de la Librairie Quantin, la Société décide que le service d'échange aura lieu entre la *Revue savoisienne* et le *Monde moderne,* nouvelle et très intéressante publication paraissant tous les mois.

Le Président donne la parole au rapporteur du concours de poésie, et procède ensuite au dépouillement des plis cachetés contenant les noms des auteurs.

1er prix : 80 fr., n° 8, M. Ely Nevil, de Laigle.

2e prix : 60 fr., n° 10, M. Louis Beley, de Châlon-sur-Saône.

3e prix *ex-æquo* : 30 fr., n° 5, M. Camille Granier, de Beaune.

3e prix *ex-æquo* : 30 fr., n° 6, M. Paul Lorans, de Paris.

Le Président lit ensuite le rapport sur le concours des Beaux-Arts qui répartit l'attribution des récompenses de la manière suivante :

PEINTURE

1er prix : 100 fr., M. Daisay, de Chambéry.

2e prix : 80 fr., M. Mouthon, d'Annecy.

3e prix : 60 fr., M. Hudry, instituteur, à Annecy.

Mention très honorable : M. Coppier, graveur, à Annecy.

Mentions honorables : Mlle Beauquis, d'Annecy ; M. H. Callies, d'Annecy ; M. Guerry, d'Annecy.

SCULPTURE

Mention très honorable : M. Tissot, d'Annecy.

GRAVURE

1er prix : 100 fr., M. COPPIER, d'Annecy.

2e prix : 60 fr., M. DÉPOLLIER, de Paris.

La Société ratifie à l'unanimité les conclusions de ses Jurys.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire, MARC LE ROUX.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

Armorial et Nobiliaire de Savoie, par le comte E.-Amédée de FORAS. (Allier, imprimeur à Grenoble.)

Ce splendide ouvrage, dont la publication avait subi des retards, paraît suivre, depuis quelques années, une marche normale. Les deux premiers volumes, d'environ 470 pages *in-folio* chacun [1], sont achevés. Le troisième compte déjà six livraisons, et trois autres, en préparation chez l'imprimeur, conduiront sans doute les généalogies savoisiennes à la lettre *L*. L'auteur aura ainsi réalisé la moitié au moins de la tâche énorme qu'il s'est imposée, même en y comprenant le *Supplément* auquel il a renvoyé un certain nombre de familles.

Cette vaste publication a commencé en 1863. La première livraison du deuxième volume a paru en 1888 ; celle du troisième en 1893. Dans le court avant-propos de ce troisième volume, M. de Foras nous donne les raisons de cette lenteur des premières années. Longtemps elle fut le fait de son éditeur que l'auteur appelle quelque part un *Fabius cunctator*, celle

1 Chacun de ces volumes, imprimés en caractères fins quoique très lisibles, contient la matière d environ quatre *in-octavos* ordinaires

encore des événements politiques peu favorables aux travaux de ce genre ; mais, sûrement aussi, elle devint le sien par la recherche prolongée des documents nécessaires pour combler des lacunes, et par l'attente de pièces qui n'arrivaient pas rapidement.

Depuis 1888, tout a changé. La maison Allier est passée à des mains plus jeunes. Grâce aux progrès de l'industrie, son outillage pour l'impression du texte, comme pour celle des nombreux blasons, avec leurs émaux divers, des lettres ornées et des vignettes aux couleurs multiples, s'est amélioré. De son côté, l'auteur, désabusé de la recherche de la perfection, sait que le mieux, le mieux toujours, est l'ennemi du bien, et qu'à vouloir être vrai et complet au sens absolu des mots, le temps passe et rien ne s'achève. Il marche donc rapidement à son but; la prompte exécution du tome deuxième en est la preuve. Les innombrables matériaux rassemblés et classés dans ses archives lui permettront, dans quelque huit ou dix années, d'écrire au bas du cinquième ou sixième volume son EXEGI MONUMENTUM, à la grande satisfaction des amis de l'histoire nationale, exacte et impartiale.

L'œuvre de M. de Foras, en effet, n'est pas un monument élevé à la vanité de quelques-uns; c'est le travail patient et désintéressé d'un savant qui a fouillé toutes les archives du pays, publiques ou privées, après avoir bu longuement à toutes les sources de l'érudition. Ce n'est pas lui qui supprimerait une barre, une simple brisure dans un écu, qui, malgré l'homonymie, ferait passer à une famille moderne la gloire ou les méfaits d'une autre plus ancienne mais éteinte [1]. Il ne fait pas davantage remonter les familles aux patriciens de la Grèce ou de Rome, ou simplement aux

1 Voir à ce propos les généalogies des comtes et marquis de *La Chambre*, des *Geneve-Lullin*, etc

douze pairs de Charlemagne, comme certains généalogistes des siècles antérieurs. Ce qu'il avance est appuyé sur des citations dignes de foi, et, le plus souvent, sur des pièces authentiques, qu'il a touchées et lues. Lorsqu'il n'est pas certain d'un fait il ne l'énonce que sous forme dubitative.

Des travaux de ce genre n'ont évidemment qu'une utilité restreinte quand ils n'ont pour objet qu'une ou quelques personnes. Il en est bien autrement d'une œuvre d'ensemble embrassant, sous l'ordre alphabétique, toutes les familles vivantes ou éteintes, possédant le titre de *noble*, ou simplement des armoiries, et quel bourgeois n'en avait pas au XVIII^e^ siècle? Grâce à elle, il devient possible à l'historien de se guider dans le dédale des familles succédant les unes aux autres, des fiefs confisqués ou vendus, allant et venant des uns aux autres avec une mobilité extraordinaire, de placer à leurs véritables dates, malgré l'identité des noms et des prénoms, ces nombreux chevaliers, écuyers, damoiseaux, clercs ou moines, docteurs et magistrats, damoiselles, abbesses, prieures ou simples nonnes, brillants cadets de famille allant chercher en France, en Bavière, Hollande, Autriche, etc., une fortune, des grades au moins, que tous obtenaient... lorsqu'un boulet ne mettait pas prématurément fin à leurs aventures[1]. Aussi, dès à présent, personne ne place-t-il plus en tel lieu, à telle époque, ses personnages historiques sans vérifier s'il est d'accord avec l'*Armorial*. En cas de dissentiment, il convient de contrôler avec attention, car, sans vouloir attribuer à l'ouvrage une infaillibilité à laquelle l'auteur est loin de prétendre, l'expérience nous a démontré que presque toujours l'*Armorial* a raison.

M. de Foras fait précéder ses tableaux généalogiques

1 Le plus grand de tous fut le prince Eugène de Savoie

de notices historiques. Leur ensemble constituera une véritable histoire du développement de la bourgeoisie en Savoie. En effet, si l'on en excepte une vingtaine, l'on ne trouve pas chez nous de familles nobiliaires dont les titres remontent au-delà du XVI^e^ siècle ou du commencement du XVII^e^, c'est-à-dire des règnes des ducs Emmanuel-Philibert et Charles-Emmanuel I^er^. L'anoblissement est dû aux services rendus au prince, aux ministres et parfois au pays tout entier par des soldats, des notaires, des magistrats d'ordre inférieur, des banquiers, des chefs d'industrie. Les fils arrivaient aux magistratures et emplois supérieurs, s'introduisaient parfois dans les conseils des princes et bientôt obtenaient des baronnies, des comtés ou des marquisats, comme les *Maillard*, les *Milliet*, les *Carron*, les *Castagneri*, les *Mellarède*, etc.

Mais l'*Armorial* n'est pas seulement un ouvrage de patiente et solide érudition, c'est aussi un véritable monument d'art héraldique. En tête du premier volume, on trouve les armoiries de nos provinces, de nos villes et des principaux bourgs de Savoie ; à la fin, un merveilleux écu de Savoie, ainsi que les armes de tous les chevaliers du Collier et de l'ordre suprême de l'Annonciade. Sauf de très rares exceptions, chaque notice généalogique est surmontée du blason de la famille ; parfois il tient une feuille entière, tels, par exemple, celui des *Chevron-Villette*, et celui des *Genève-Lullin* (p. 72 du t. III) où l'*or* ruisselle sur l'*azur*, les pierres précieuses étincellent sur les couronnes superposées du marquisat. En face, on admire le même écu, entouré de huit autres, le tout peint en camaïeu rouge. Des vignettes, des lettres ornées, aux gracieuses arabesques, des culs-de-lampe viennent en grand nombre reposer et réjouir l'œil de l'érudit. Ces ingénieux ornements sont ainsi répandus comme pour récompenser à l'avance le travailleur de l'application qu'il apportera à

la lecture des tableaux où l'auteur a su condenser, d'une façon claire quoique succincte, tant de renseignements, suc ou moelle de ses documents, si ces plantureuses expressions conviennent à nos sceaux brisés, à nos parchemins recroquevillés, à nos papiers jaunis. Et par un double don, qui ne se rencontre pas fréquemment, l'écrivain n'a pas eu besoin de recourir au talent d'un autre pour l'exécution de ces merveilles de dessin et de peinture. Sa main seule les a tracées. Comme le moine lombard, auteur du *Bréviaire de Marie de Savoie, duchesse de Milan* [1], M. de Foras est à la fois miniaturiste et écrivain, mais avec la science historique en plus.

Nous ne nous étonnons pas qu'un spécialiste renommé, M. Vallet de Viriville, ait dit : « L'*Armorial de Savoie* est le plus beau livre de ce genre qui ait paru depuis l'invention de l'imprimerie [2]. » C'est en 1866 que le savant héraldiste parlait ainsi. Depuis lors, l'auteur et les éditeurs ont redoublé d'efforts et de soins ; ils ont maintenu leur œuvre à la même hauteur, tout en recueillant, hélas ! moins de gain que d'honneur. Que le public lettré les encourage et les soutienne en leur témoignant sa reconnaissance en même temps que son admiration.

Jusqu'à présent, ces belles publications étaient signalées au passage et décrites avec une compétence particulière par M. François Rabut, président honoraire de la Société savoisienne d'histoire. La mort a ravi à la Savoie ce travailleur passionné et consciencieux. Avec quelque témérité, sans doute, nous avons essayé de le suppléer. Qu'on veuille bien nous le pardonner.

François Mugnier.

1 Voir notre livre . *Les Livres a miniatures des Princes de la Maison de Savoie*, avec 17 planches, edité en ce moment par les soins de M François Ducloz, habile imprimeur de Moûtiers

2 Dans *Armorial du Héraut Berry*, folio 141 note *a*

* * *

(DONS ET ÉCHANGES)

La Cour d'Espagne et la situation de la Savoie en 1746, d'après une correspondance contemporaine, par Hippolyte AUBERT.

L'histoire de l'occupation de la Savoie par les Espagnols, de 1742 à 1748, n'est pas encore faite. Divers travaux ont été publiés sur cet épisode des plus douloureux pour la Savoie, entre autres : 1° un mémoire de M. Bonnefoy, dans les *Mémoires de l'Académie de Savoie*, 1re série, IX, page 208 ; — plusieurs documents par Mgr Billiet, archevêque de Chambéry, dans le même recueil, 2e série, I, page XXXIII ; — 3° un *factum* de 1743, par M. Louis Pillet, dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie*, tome X ; — 4° une note de M. Martin d'Arves, dans les *Mémoires de la Société d'histoire de Maurienne*, et un de M. l'abbé Truchet, 1er et 5e bulletins : — 5° *Les Gémissements des Savoyards sous la domination espagnole*, recueillis par M. Eloi Serand, dans l'*Almanach des Gloires de la Savoie* (1868) ; — 6° *Notice sur l'Occupation du Chablais par les Espagnols*, dans le journal *le Léman* ; 7° *Episodes de la dernière Occupation espagnole*, par Ducis, dans la *Revue savoisienne*, 1870, page 75 : récits de Carsey à Marthod, de Gachet à Beaufort, de Bergonsy à Saint-Martin de Belleville : — 8° *Mémoires sur la Savoie*, par le même, 1871 ; — 9° *Choses mémorables de M. Faucon à Evian*, par l'abbé Gonthier, dans la *Revue savoisienne*, 1873, p. 94 ; — 10° M. l'abbé Gros, professeur à Saint-Jean de Maurienne, a lu au dernier Congrès d'Aiguebelle des notes intéressantes sur l'occupation espagnole dans le bassin de Saint-André en Maurienne. Les délibérations capitulaires de la collégiale d'Annecy contiennent des dé-

tails précieux sur cette question. J'ai collectionné aux Archives départementales cinq cartons de documents relatifs à la même question, spécialement sur le Faucigny. Il en reste encore un grand nombre dans les archives communales, que personne n'a explorés. On le voit, les matériaux ne manquent pas. Il y a de quoi exciter le zèle d'un historien.

La brochure de M. Aubert vient ajouter un épisode très intéressant sur cette occupation militaire : c'est la mission dont fut chargé Joseph-François de Conzié, comte des Charmettes, auprès du Gouvernement d'Espagne pour obtenir un dégrèvement des charges excessives imposées à la Savoie, un adoucissement au régime écrasant que l'Espagne faisait peser sur ce malheureux pays. Prévoyant qu'elle ne pourrait le garder, elle l'épuisa et ne voulut jamais entendre d'aucune façon la moindre modification à ce système de réquisitions, d'impôts, de capitations, de vexations de toutes sortes, dont la Savoie ressentit pendant longtemps les funestes conséquences. Car elles retardèrent de vingt ans l'œuvre de l'affranchissement féodal préparée dès la confection du cadastre parcellaire en 1730.

Le travail de M. Aubert se termine par un tableau des personnages de la Cour d'Espagne au point de vue politique et social, qui explique parfaitement son impuissance à repousser l'occupation française sous Napoléon Ier, malgré la bravoure chevaleresque de la nation.

C.-A. Ducis.

*
* *

Le Monde des Plantes, par P. Constantin, agrégé des sciences naturelles, professeur au lycée de Rennes [1].

La collection des *Merveilles de la nature* de Brehm

1 Librairie J.-B. Baillière, 2 vol gr. in-8 de 750 pages, illustrés de 700 figures Se publie en 48 séries à 50 c ou en 8 fascicules à 3 fr

ne comprenait jusqu'ici que l'histoire naturelle de *la Terre*, de *l'Homme* et des *Animaux*. Il restait à connaître les Végétaux. M. Paul Constantin, agrégé des sciences naturelles, professeur au lycée de Rennes. déjà connu du grand public par son ouvrage *Anatomie et physiologie animales*, en collaboration avec le professeur Mathias Duval, a entrepris ce travail et s'est attaché à apporter dans l'accomplissement de sa tâche cet esprit de sérieuse vulgarisation qui a rendu si populaire l'œuvre de Brehm et des savants français qui ont fait de l'édition française l'histoire naturelle la plus au courant de la science : MM. Verneau, Kunckel d'Herculais, Sauvage, T. de Rochebrune, du Muséum d'histoire naturelle, Gerbe, du Collège de France, et F. Priem, de l'Ecole Normale supérieure.

Le *Monde des Plantes* est une description méthodique, famille par famille, du règne végétal. L'auteur s'est attaché à étudier surtout les plantes qui croissent dans notre pays, et, parmi les plantes exotiques, celles qui sont susceptibles d'applications intéressantes. Le lecteur trouvera dans cet ouvrage pour chaque famille, chaque genre et chaque espèce, à côté des caractères botaniques, l'indication de la distribution géographique du groupe étudié, en même temps que l'exposé des nombreux services que peuvent rendre les végétaux à la médecine, à l'alimentation, à l'industrie, à l'agriculture, à l'horticulture, à la décoration des appartements, etc. Les caractères biologiques, c'est-à-dire les phénomènes intéressants de la vie des plantes n'ont pas été oubliés et sont traités avec le plus grand soin. Tous ceux qui aiment les plantes, et ils sont légion. peuvent donc lire avec profit ce livre.

M. Constantin s'est inspiré des travaux des botanistes français et étrangers qui se sont efforcés d'arracher à la nature ses secrets. L'ouvrage est au courant des recherches les plus récentes.

Le livre est écrit très clairement : la lecture en sera facile aux personnes les moins familiarisées avec les études scientifiques. Il est d'ailleurs parfaitement illustré. De très nombreuses figures l'accompagnent : représentations de plantes, fleurs, fruits, vues pittoresques, etc.

En tout, ce volume bien supérieur aux ouvrages de vulgarisation du même genre déjà publiés en France, est digne de prendre place dans la collection des *Merveilles de la Nature*, de BREHM, si apprécié du grand public.

TABLE DES MATIÈRES POUR 1894

ARCHÉOLOGIE

J. Corcelle et Marc Le Roux. Le trésor des Fins, avec une planche 21
Ducis C.-A. Voies romaines de la Savoie (suite et fin), avec une planche 32, 94
C. Marteaux. Les nouvelles fouilles des Fins. . 46
— Note sur un petit trésor des Fins. 337

BIBLIOGRAPHIE

— Revue bibliographique 143
C. M. Revue bibliographique (dons et échanges) 148
M. L. Revue bibliographique — 150
C. M. Revue bibliographique — 276
François Mugnier. Armorial de Savoie 354
C.-A. Ducis. La Cour d'Espagne en 1746. . . . 360
** Le monde des plantes. 360

GÉOLOGIE

J.-M. Germain. Note sur l'origine et la formation du lac d'Annecy. 316

GRAVURES

Le trésor des Fins, phototypie 31
Voies romaines de la Savoie 45
Inscription romaine. 109

HISTOIRE

Max Bruchet. Un gentilhomme savoisien dans l'ordre de Malte. 52
Victor Gay. L'éboulement de Passy 56
H. Tavernier. Le P. Claude Jay, sa patrie et sa famille. 79
J.-F. Gonthier. Sainte Colette et la Balme-de-Sillingy 99

Ch. Philippe. Nicolas Denis de Bas de l'Aulne, général divisionnaire de l'armée des Alpes. 116, 177
C. A. Ducis. Le palais de l'Isle à Annecy (suite et fin) 155
— L'ancien Chablais et le haut Faucigny. . . 217
— Les Sarrasins en Savoie. 300
A. F. Les Cahiers du Capitaine Laugier 303
F. Mugnier. Deux lettres de l'abbé Jean-Pierre Biord 236
Max Bruchet. Notes sur l'émigration des Savoyards 241
E. Pascalein. Lieu et date du mariage du comte Amédée VIII de Savoie. 259

LITTÉRATURE ET POÉSIE

A. Samain. Sonnets : chanson 16, 19
— Le Fleuve. 76
G. Martin. Etude littéraire sur les œuvres poétiques de J. P. Veyrat (suite et fin). 90, 124, 190
Jean Reiha. Nuit de Noël à la Grande Chartreuse. 213
Durandot. Rimes annéciennes : Annecy. . . . 276
— — Mandalaz . . . 344

NUMISMATIQUE

Marc Le Roux. La trouvaille monétaire d'Ecole. 337

PHILOLOGIE

C. Marteaux. Les noms de lieux en *acus* en Haute-Savoie. 106, 206, 266

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Composition du bureau pour 1894. v
Liste des membres effectifs et correspondants. . vi
Liste des Sociétés savantes qui échangent leurs publications avec la *Revue savoisienne*. . . . ix
Dons faits à la Société. 1, 5, 7, 72, 153, 215, 346, 352
Lauréats du Concours de poésie de 1893 1

Rapport sur le Concours de poésie de 1893, par G. MARTIN 8
Société Florimontane. 2, 54, 71, 72, 73, 75, 152, 153, 216
Dons faits au Musée. 7, 74, 151, 152, 154, 216, 345, 346
Programme du Concours de poésie et de Beaux-Arts de 1894 20
Lauréats de ce concours. 353, 354
Rapports des jurys 281, 295
Nécrologie 2, 4, 121
Glanes. 214
Note rectificative et errata 70, 214

Séance du 3 janvier 1894 :

Nomination de MM. CHARBONNIER et DE SAINT-BON. . 1
Nomination du Comité de la *Revue* 2
Présentation d'une candidature 2

Séance du 14 février 1894 :

Admission de MM. MEYER, GUERBY, MATHIEU, PICARD. 5
Communication sur une pendeloque lacustre. . . . 5
— de M. LE ROUX sur des armes romaines et du moyen âge. 6
— du MÊME sur une lettre autographe de saint François de Sales 6
Compte-rendu financier de l'exercice 1893 8
Présentation d'une candidature 8

Séance du 7 mars 1894 :

Admission de M. ROBERT. 71
Présentation d'une candidature 71
Communication de M. CORCELLE sur des monnaies des Fins 71
— de M. LE ROUX sur des trouvailles des Fins . . . 72
Observation de M. CONSTANTIN sur la lampe antique . 72
— du MÊME sur la *Grammaire savoyarde* de Duret. . 73

Séance du 4 avril 1894 :

Admission de M. SEGUIN 74
Communication de M. CORCELLE sur la trouvaille monétaire d'Anglefort 74
— de M. PISSARD sur le dernier pèlerin enterré dans la paroisse de Notre-Dame 75
— de M. LE ROUX sur une monnaie de Balbinus. . 75

Séance du 2 mai 1894 :

Communication de M. Corcelle sur les antiquités romaines de la région de Seyssel. 152

Séance du 6 juin 1894 :

Communication de M. Pissard sur l'existence des cygnes sur le lac d'Annecy au XVIII' siècle 154

Séance du 4 juillet 1894 :

Communication de M. Gonthier sur une armoirie de Poisy 215

— du même sur l'Histoire de Tamié. 216

Séance du 10 octobre 1894 :

Communication de M. Marteaux sur une inscription d'Annemasse, sur des trouvailles d'objets antiques et sur des rochers à encoches. 346

Séance du 7 novembre 1894 :

Nomination des membres du Jury pour les concours. . 348

Communication de M. Ducis sur une faïence 349

Communication de M. Marteaux sur un dessin antique. 349

— du même sur des trouvailles faites dans les Fins. . 350

Séance du 5 décembre 1894 :

Communication de M. Marteaux sur un trésor des Fins. 352

Communication de M. Le Roux sur la trouvaille d'Ecole. 352

Séance du 22 décembre 1894 :

Lecture des procès-verbaux du Jurys. 353

Noms des lauréats 353

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

2299. — Annecy. Imprimerie de F Abry.

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

REVUE
SAVOISIENNE

PUBLICATION PÉRIODIQUE

DE LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

1895 — 36ᵉ ANNÉE

IIᵉ SÉRIE. VOL. XI.

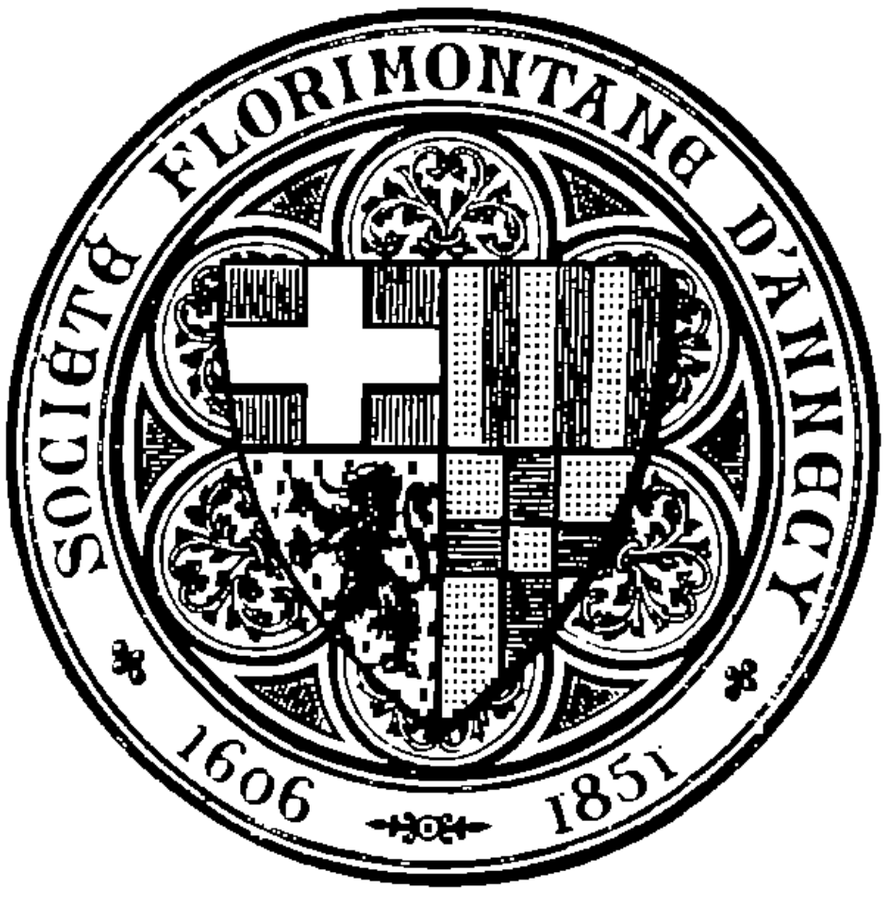

ANNECY

IMPRIMERIE ABRY

LIBRAIRE-ÉDITEUR

1895

Source gallica.bnf.fr / Académie florimontane

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

BUREAU.

Président : M. Camille DUNANT ✻ ✠ ❶ I, conseiller de préfecture honoraire, conseiller général.

Vice-Présidents : MM. le docteur THONION ❶ I, député de la Haute-Savoie, et Ch. MARTEAUX, professeur agrégé au Lycée.

Secrétaire : M. Marc LE ROUX, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.

Secrétaire-adjoint : M. Max BRUCHET, archiviste du département.

Trésorier : M. Jean RITZ ✠ ❶ A, compositeur de musique.

Archiviste : M. Joseph SERAND.

Bibliothécaires : MM. Louis GRIVAZ, notaire, conseiller général, et Ch. MARTEAUX, professeur agrégé au Lycée.

Comité de rédaction : MM. DUNANT, LE ROUX, MARTEAUX, BRUCHET et GONTHIER.

Directeur de la Revue : M. Marc LE ROUX,

MEMBRES EFFECTIFS

MM.

AGNELLET Benjamin, maire de Saint-Jean-de-Sixt.
ALLARD, ingénieur à Annecy-le-Vieux.
BELLY, receveur des finances en retraite, à Chambéry.
BLANCHARD, inspecteur-adjoint des Forêts, à Thonon.
BOCH Louis ✪ A, architecte, maire d'Annecy.
BOUCHET Pierre, négociant, à Annecy.
BRACHET François, à Albertville.
BRUCHET Max, archiviste départemental, à Annecy.
CARREY (Mme) Ernestine, née Robert, à Paris.
CARRON Jacques, avocat, à Annecy.
CHARVIER J., architecte-expert, à Annecy.
CHATELAIN Maurice, notaire, à Faverges.
CHAUDIER, architecte départemental, à Gap (Hautes-Alpes).
CHEVALIER Etienne, chanoine, à Annecy.
CONSTANTIN Aimé ✪ A, secrétaire honoraire de la Société Florimontane, à Annecy.
CORCELLE, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
CROLLARD Albert, ingénieur, à Cran-Gevrier.
DESPINE Antoine, à Annecy.
DOMENJOUD Henri, percepteur à Annecy.
DUBOULOZ, procureur de la République, à Bonneville.
DUNAND Auguste ★, maire de Metz (Haute-Savoie).
DUNANT Camille ✻ ✠ ✪ I, conseiller de préfecture honoraire, conseiller général, à Annecy.
DUPLAN, numismate, à Evian-les-Bains.
DUPONT François ★, ingénieur-chimiste, à Paris.
DURANDARD, avoué à Moûtiers.
DUVAL César ✪ A, député de la Hte-Savoie, maire de St-Julien.
FRÉZAT Simon, à Annecy.
GALLIARD Louis, médecin, à Annecy.
GERMAIN, instituteur à Annecy.
GONTHIER (l'abbé), aumônier des Hospices, à Annecy.
GOUVILLE François, à Annecy.
GRIVAZ Louis, notaire, licencié en droit, conseiller général, à Annecy.
GUERBY, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
LAEUFFER Emile ✠, à Paris.
LAEUFFER Frédéric C ✠ O ✠, administrateur délégué de la Manufacture d'Annecy et Pont, à Annecy.
LE ROUX Marc, docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
LEVET Eugène ✻, major au 7me régiment du génie, à Avignon.
MAILLAND J. (l'abbé), aumônier des hospices de Chambéry.

MANGÉ Auguste ❦ I. architecte de la ville d'Annecy.
MARTEAUX Charles, professeur agrégé au Lycée Berthollet. à Annecy.
MARTIN, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
MATHIEU, ancien conseiller de préfecture, à Annecy.
MATHIEU, capitaine au 1er régiment étranger, à Sidi-Bel-Abbès (province d'Oran).
MEYER ❦ I, inspecteur d'Académie, à Annecy.
MILLET ❦ A, conducteur des Ponts et chaussées, à Annecy.
MIQUET, receveur des finances, à Saint-Julien.
MUGNIER François ✻ O ✠ ✠ ❦ A. conseiller à la Cour d'appel de Chambéry, conseiller général.
NANCHE Isidore, chirurgien-dentiste, à Annecy.
PHILIPPE Charles, principal au collège de Castelnaudary.
PICCARD Louis (l'abbé), aumônier de l'Orphelinat de Monnetier-Mornex.
PISSARD Charles-Eugène ❦ A. secrétaire de la mairie d'Annecy.
PISSARD Hippolyte O ✻, ancien député, à Saint-Julien.
RACT-MADOUX, directeur des fonderies de Cran, à Annecy.
RICHARD Auguste, greffier du Tribunal, à Annecy.
RITZ Jean ✠ ❦ A, compositeur de musique, à Annecy.
ROBERT Victor, conseiller municipal, à Annecy.
ROLLIER Joseph, notaire, à Annecy.
ROMAND Alph. ✠, professeur à l'Académie militaire de Turin.
ROUSSY DE SALES (le comte de) O ✠ ✻, à Thorens.
SAINT-BON (de), à Annecy.
SALLAZ, directeur du Laboratoire municipal, à Annecy.
SCHITZ, à Milhau (Aveyron).
SEGUIN ❦ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
SERAND Joseph, archiviste-adjoint, à Annecy.
THONION ❦ I, médecin, député de la Haute-Savoie, à Annecy.
TISSOT (l'abbé), curé de Cluses.
VASCHY Aimé ❦ A, ingénieur des télégraphes, à Paris.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

BALLIARD Charles, à New-York.
BARTHÉLEMY (Anatole de) ✻ ❦ I, membre de l'Institut.
BERNARDIN ✠, conservateur du Musée de Melle (Belgique).
BOLTSHAUSER ✠, président du lycée à Alexandrie (Italie).
BORREL Alfred ✠ ❦ A, graveur en médailles, à Paris.
BUET Charles, homme de lettres, à Thonon.
CHANTRE Ernest ✠, géologue, à Lyon.
DEMOLE Eugène, conservateur du médailler de Genève.
DOUBLET, bibliothécaire, à Bône (Algérie).
DUBOIS-MELLY, homme de lettres, à Genève.

DUFOUR Th., directeur des Archives de Genève.
GLOVER-MELVILLE, professeur, à Lyon.
GOSSE, conservateur du musée archéologique de Genève.
GUTTIERREZ Y VICTORY, à Tampico (Mexique).
HOLLANDE ❦ I ★, docteur ès-sciences, professeur au lycée de Chambéry.
HOVELACQUE Abel, professeur, à Paris.
LACROIX (l'abbé) O ✠ ❦ A, professeur, à Modène (Italie).
LECOY DE LA MARCHE, sous-chef de section aux Archives Nationales, à Paris.
LOUSTEAU ❋, ingénieur, à Crépy en Valois (Oise).
MARTIN (l'abbé), curé de Foissiat (Ain).
MENN, sculpteur, à Genève.
MORIN-PONS, archéologue, à Lyon.
MORTILLET (Gabriel de) ❋ ✠, professeur à l'Ecole d'Anthropologie de Paris.
PAPIER ❋ ❦ I, président de l'Académie d'Hippone, Bône (Algérie).
PERRIN, archéologue, à Chambéry.
PLEZANCE, à Paris.
RÉGNIER Antony ❦ A, peintre, à Marseille.
RÉVÉREND DU MESNIL, au château de Daron (Saône-et-Loire).
REVON Michel ❋, docteur en droit et ès-lettres, professeur de droit comparé à l'Université impériale du Japon.
REY, sculpteur, à New-York.
RITTER Eug., professeur à l'Université de Genève.
VUY Jules, notaire, vice-président de l'Institut genevois, à Genève.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT

LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *REVUE SAVOISIENNE*

FRANCE

ALAIS. Société scientifique et littéraire d'Alais.
AGEN. Recueil des travaux de la Société d'agriculture, etc.
AMIENS. Société des antiquaires de Picardie.
ANNECY. Académie Salésienne.
AUTUN. Société éduenne.
AUXERRE. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
BEAUNE. Société d'histoire et d'archéologie.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BÉZIERS. Bulletin de la Société archéologique.

Bône (Algérie). Académie d'Hippone.
Bourg. Société d'émulation de l'Ain.
Brest. Société académique de Brest.
Brive. Société scient., hist. et archéol. de la Corrèze.
Chalon-sur-Saône. Société d'histoire et d'archéologie.
— Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.
Chambéry. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
Cherbourg. Société des sciences naturelles.
Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Gap. Société d'études des Hautes-Alpes.
Grenoble. Académie delphinale.
— Société de statistique de l'Isère.
Limoges. Société archéologique du Limousin.
Lons-le-Saulnier. Société d'émulation du Jura.
Lyon. Société de botanique de Lyon.
— Académie des sciences et des belles-lettres.
— Société d'agriculture.
— Société des sciences industrielles.
Macon. Académie des sciences.
Montauban. Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
Montbéliard. Société d'émulation de Montbéliard.
Montpellier. Académie des sciences et lettres.
Moutiers. Académie de la Val d'Isère.
Nancy. Société d'archéologie et de statistique lorraine.
Nantes. Société des sciences naturelles.
Nice. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
Nimes. Académie du Gard.
Paris. La Mélusine.
— Polybiblion.
— Comité des travaux historiques et scientifiques.
— Société de géographie.
— Le Cyclamen.
— Revue bibliographique universelle.
— Annales du Musée Guimet (don du Ministère).
— Journal des savants (don du Ministère).
— Société nationale d'agriculture (don du Ministère).
— Société nationale des antiquaires de France.
Pau. Société des sciences et lettres.
Poitiers. Société des antiquaires de l'Ouest.
Puy (le). Société agricole et scientifique.
Roanne. Ancien Forez.
Romans. Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble.

SAINT-JEAN DE MAURIENNE. Société d'histoire et d'archéologie.
SEMUR. Société des sciences historiques.
THONON. Académie chablaisienne.
TOULON. Académie du Var.
TOULOUSE. Société archéologique du Midi de la France.
— Académie des jeux floraux.
VALENCE. Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.
VITRY-LE-FRANÇOIS. Société des sciences et des arts.

ÉTRANGER

BERNE. Mittheilungen der Natuforschenden Gesellschaft.
— Société générale d'histoire Suisse.
BRUXELLES. Société royale de botanique.
GENÈVE. Institut national genevois.
— Société d'histoire et d'archéologie.
— Société de physique et d'histoire naturelle.
— Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
LAUSANNE. Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
NEUFCHATEL. Société des sciences naturelles.
TURIN. Miscellanea di storia italiana Regia deputazione di storia patria.
WASHINGTON. Smithsonian Institution.
ZURICH. Anzeiger fur schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).
— Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft (Soc. des Antiquaires).

JOURNAUX

ANNECY. Les Alpes. — L'Industriel savoisien.
GENÈVE. La Tribune. — Revue suisse de photographie.
PARIS. Le Monde Moderne.

Archives de la Mairie d'Annecy.
Archives Départementales.
Inspection Académique.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 5 janvier 1895.

PRÉSIDENCE DE M. J. RITZ

La séance est ouverte à 9 heures.

M. Ritz, en l'absence de M. C. Dunant retenu par la maladie, annonce que les membres de la Société Florimontane ont été convoqués aujourd'hui dans le but de se rendre en corps aux obsèques de notre regretté vice-président, M. l'abbé Ducis.

La séance est immédiatement levée en signe de deuil.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 21 février 1895.

PRÉSIDENCE DU SECRÉTAIRE, PUIS DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Le Secrétaire donne lecture d'une allocution que M. C. Dunant, empêché d'assister à la réunion, consacre, en termes émus, à la mémoire du dévoué vice-président dont la Société Florimontane gardera toujours le souvenir.

« Messieurs,

« J'éprouve une émotion des plus douloureuses que vous partagez tous, en ne voyant plus au milieu de nous celui qui était le plus infatigable travailleur de notre Société.

« La perte de M. Ducis, notre vice-président, laisse un vide immense au sein de la Société Florimontane,

dont il était l'âme. Il lui avait consacré dès sa fondation ses veilles et les meilleurs de ses travaux. Il animait nos séances par les récits intéressants de ses recherches historiques, il remplissait les pages de notre Revue de ses mémoires marqués au coin d'une riche érudition. Le développement de notre Société, qu'il considérait comme sa famille, était l'objet de ses constantes préoccupations. Animé d'un profond sentiment patriotique, il cultivait avec autant de succès que d'ardeur toutes les branches des connaissances qui se rattachaient à l'histoire de son pays. L'archéologie, l'épigraphie, la numismatique, la lecture des anciens titres avaient fait l'objet de ses études favorites. Elles lui avaient permis d'éclairer d'un nouveau jour certains points obscurs des annales de la Savoie. La ville d'Annecy lui doit bien des révélations sur ses origines, son développement à travers les âges, sur ses monuments historiques. Pendant les trente-deux années qu'il a exercé les fonctions d'archiviste du département de la Haute-Savoie, il a sauvé de l'oubli ou de la destruction plusieurs documents intéressants, et enrichi le dépôt des archives de précieux minutaires.

« La vie laborieuse de notre regretté collègue, sa vaste érudition, la franchise, l'indépendance de son caractère, lui avaient concilié l'estime et les sympathies de tous ceux qui avaient pu apprécier ses rares qualités.

« La Société Florimontane reconnaissante de tout ce qu'il avait fait pour elle, lui renouvelait, chaque année, son mandat de vice-président. L'Académie Salésienne l'avait choisi pour son président en 1893. Le gouvernement lui avait décerné les palmes d'officier de l'instruction publique. Il était membre de l'Académie de Savoie et de plusieurs sociétés savantes à l'étranger.

« Ce fut lui qui, l'année dernière, à l'âge de 75 ans,

présida avec un entrain tout juvénile les dernières assises des Sociétés savantes de la Savoie.

« Il y a deux mois à peine, M. Ducis m'entretenait de ses projets d'étude et de classement des riches documents historiques qu'il possédait.

« Quelques jours après, il tombait comme foudroyé dans un asile de vieillards dont il était le directeur spirituel aimé et désintéressé. Il terminait ainsi dans une maison de bienfaisance son existence si bien remplie.

« J'ai pu le voir encore à ses derniers moments.

« La maladie m'a empêché de l'accompagner à sa dernière demeure.

« Aujourd'hui j'ai le regret de n'avoir ni la force, ni la compétence nécessaire pour apprécier ses travaux et rendre à sa mémoire tout l'hommage qui lui est dû.

« M. Bruchet, notre secrétaire-adjoint, son digne successeur aux Archives du département, a bien voulu se charger de remplir cette tâche qui lui appartient à un double titre. »

Il est procédé ensuite au scrutin pour le renouvellement annuel du Bureau pour 1895.

Tous les anciens membres sont réélus, l'abbé Ducis étant remplacé comme vice-président par M. Marteaux et comme membre du Comité de rédaction par M. l'abbé Gonthier.

La séance continue sous la présidence de M. Marteaux qui remercie l'Assemblée d'avoir bien voulu lui donner un témoignage de confiance et d'estime en lui conférant cette fonction. Il assure la Société de son dévouement en la priant de lui conserver ses attributions de bibliothécaire, afin de pouvoir mener à bien la tâche qu'il s'est imposée, en vue du classement des livres et de l'achèvement du catalogue.

Le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

M. Corcelle offre à la bibliothèque de la Société deux brochures dont il est l'auteur : *Revue de Géographie pour 1894* et *La Dentelle dans le Velay*.

M. H. Lefort, député au Grand Conseil de Genève, fait hommage à la Société d'une brochure de M. Dufour sur *Charles Lefort (1821-1888)*.

Sur la proposition et d'après les dessins de M. J. Serand, l'assemblée adopte comme sceau de la Société Florimontane, le type décrit ci-après :

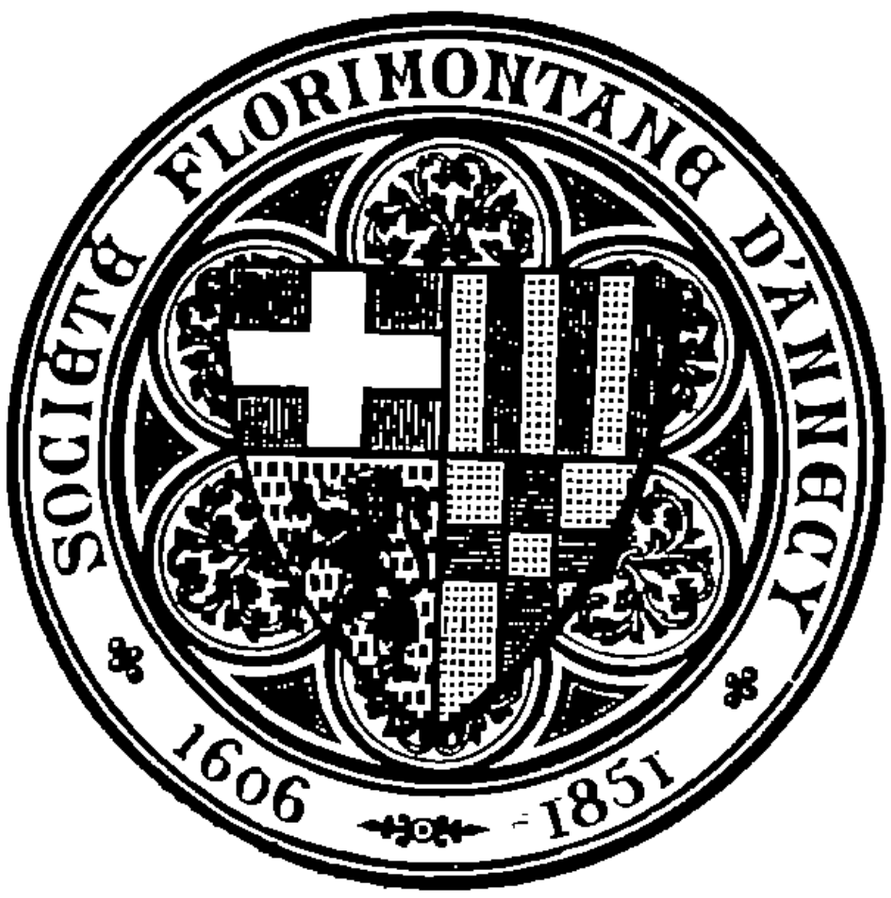

Ecu écartelé aux armes des quatre provinces de : Savoie, Faucigny, Chablais et Genevois, dans une rosace à six lobes fleuronnés dans l'intérieur.

En exergue : SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY 1606 — 1851. Ces deux dates rappelant la fondation de l'ancienne Académie par saint François de Sales et celle de la Société actuelle.

Le Secrétaire donne communication des *nouvelles acquisitions du Musée. Dons et achats.*

Deux *éperons* du XVI^e^ siècle ; paire *d'étriers* du XVIII^e^ siècle. Ces deux pièces largement ouvertes et munies d'une large surface plane évidée, pour le repos

du pied sont analogues aux étriers adaptés à la chaussure dite *sole pied d'ours*, au XVII^e^ siècle, dont la tradition a été conservée jusqu'à la fin du siècle dernier.

Un *fouet de guerre*, ancien Japon. — Cet instrument est formé d'un paquet de lanières de papier fort, rattachées par un ruban à un manche court en laque garni de métal. Ce fouet était rencontré souvent à côté d'armures complètes de l'ancien Japon, sans que l'on ait pu se rendre compte de son véritable emploi comme accessoire de guerre. Or, sur des anciens crepons de soie, des scènes de bataille représentent des cavaliers japonais frappant à tour de bras sur les oreilles de leur monture qui, affolée par le bruit strident des lanières froissées, accélérait considérablement la charge.

Tous ces objets ont été donnés au Musée par M. Buttin, notaire à Rumilly.

Un *peigne en os*, provenant d'une des sépultures découvertes dans les Fins le 12 décembre 1894. Cet ustensile de toilette à deux rangées de dents opposées et orné de lignes gravées en creux peut être rapporté à l'époque mérovingienne (VI^e^ et VII^e^ siècles).

Un *grain de collier* en pâte de verre colorée, de la même époque, ainsi qu'un fragment de *coupe en verre irisé* ont été trouvés ainsi que le peigne, à côté d'une tête osseuse de femme dans l'une des tombes en molasse. (Achat.)

Une *monnaie en bronze*. D. N. GRATIANUS P. P. AUGUSTUS. ℞ REPARATIO REIPUBLICÆ. SCON trouvée sur un mur romain, chez Ducret. (Gratien, empereur, an 375.) (Achat.)

Tableau à l'huile : *La Walkyrie*, par G. Bussière, *Etude* pour son tableau ayant obtenu une troisième médaille, Salon de 1894.

Un *sceau inédit* d'Amédée VIII. — Les sceaux équestres d'Amédée VIII, comte de Savoie, sont bien connus,

mais aucun de ceux décrits par Douet d'Arc, Cibrario et Promis ne peut se rapporter au petit monument sigillographique qui a été obligeamment communiqué par M. Buttin, de Rumilly, au conservateur du Musée. La devise surtout diffère. Voici la description de cette empreinte d'une netteté admirable, et qui peut servir de document au point de vue des costumes et des armes du commencement du XV^e^ siècle.

Grand sceau rond de 100 mill. équestre, représentant un guerrier armé de toutes pièces sur son cheval lancé au galop. Le cavalier brandit son épée de la main droite et soutient du bras gauche son écu aux armes de Savoie. Le cheval est caparaçonné d'une draperie brodée d'une double croix que l'on retrouve également sur la cotte d'armes du chevalier.

Le heaume au cimier à tête de lion ailée, a la visière rabattue. Le champ est fretté de lozanges formés de lacs qui contiennent alternativement une croix simple et une croix fleuronnée. La légende coupée en haut par les ailes du cimier est écrite en petites gothiques : Sigillum Amedei comitis Sabaudie et Marchion in Italia et ponctuée d'un rinceau simple.

Un moulage de ce sceau a été pris et figure au Musée d'Annecy dans la série sigillographique de la Maison de Savoie.

Une série de 55 *papillons et coléoptères* de la Haute-Savoie, don de M. Levêque, instituteur à Annecy.

Une *hermine (Mustela erminea L.)* en pelage de transition d'été en hiver, tuée en novembre 1894, dans le bois de Cuvat, par M. Victor Robert et donnée par lui.

Une tête osseuse d'*hippopotame (Hippopotamus amphibius L.)*, tuée en mars 1892, sur les bords du Limpopo, territoire de Mozambique, par M. Héritier.

Cette magnifique et rare pièce d'ostéologie, très complète, appartient à un individu presque adulte. Elle a

été généreusement offerte au Musée d'Annecy, par M. François Héritier, de Présilly, un compatriote établi à Johannesburg (Rép. Sud-Africaine).

Le même donateur a également envoyé six échantillons de quartz aurifère des mines d'or de Johannesburg contenant une once ou trois onces par tonne.

La Société Florimontane et la ville d'Annecy présentent à M. Héritier l'expression de leur reconnaissance.

Une grande *ammonites inflatus* Sow. et un échantillon du gault fossilifère de la Perte du Rhône, don de M. Sallaz.

Un *poignard* recourbé en forme de yatagan, muni d'une garde et d'une poignée en bronze terminée par une tête d'aigle. C'est le poignard d'ordonnance des Mamelucks, sous le premier empire. (Achat. Provenance Annecy.)

Un *sabre* de sous-officier d'infanterie du régiment de Savoie, fin du XVIII^e^ siècle. La poignée est munie d'une garde dédoublée. Sur la lame, d'un côté, on lit l'inscription, VIVE LE ROY DE SARDAIGNE, de l'autre, se trouve gravé l'aigle de Piémont chargé en cœur de la croix de Savoie, surmonté de la couronne et de divers ornements. (Achat. Provenance Annecy.)

M. MARTEAUX présente quelques menus objets trouvés par lui aux Fins ou qui lui ont été gracieusement donnés par les propriétaires et qu'il offre au Musée de la ville :

1° Clos Coster, cad. n° 392. Un fond de bol hémisphérique anépigraphe à vernis rouge pâle et mat ; un fragment de fond de vase rouge avec un graffito extérieur X : un poids en terre, fouilles 1894.

2° Clos Chatelet, cad. n° 394. Un denier argent portant la tête d'Auguste (?) et dans le champ R, et au revers un temple tétrastyle, non cité dans Cohen. Poids 0,05 gr. (1893).

3° Maison Simon, dans le jardin du fermier Delet-

traz, cad. n° 403. Un poids en terre avec graffito IC (1894).

4° Champ Dunoyer, à quelques mètres au sud de la maison du fermier Jacquet, cad. n° 406. Au milieu de débris calcinés, un fragment de fond de petite tasse rouge jaunâtre avec la marque ///III.

5° Clos Pégat, cad. 392. Un fragment de fond de petite tasse rouge avec la marque ///MOF. Ce champ déjà fouillé en 1884, a été profondément remué à la bêche : il n'a fourni que ce fragment et un bronze de Trajan que le propriétaire a gardé.

6° Champ Ducruet, cad. n° 399. Un sesterce fruste d'Adrien.

7° Champ Crochon, cad. n° 413. Un fond de patère rouge vif avec la marque MERCATOR et les graffiti extérieurs ORM et A ; un fragment de fond rouge avec la marque OF. ARDA et le graffito extérieur // MARCA/// ; sept poids en terre de formes diverses ; plusieurs fragments de poterie rouge ; un quart de gros à l'effigie de Louis, duc de Savoie.

8° Une monnaie de Gallien au revers de PAX AETERNA, dans le champ L, ou un delta trouvé sur la route.

9° Potager Scalafiotti, cad. 369 parcelle. A un mètre de la maison actuelle, les fouilles ont mis au jour un mur à peu près parallèle au mur de la façade sud-ouest et coupé par deux murs transversaux. C'est entre ces murs qui formaient une chambre d'habitation qu'ont été retirés de nombreux débris de tuiles faitières ou à rebord, quelques-unes marquées d'un cercle ou de courbes en S ou en 8 ; quelques morceaux de poterie ou de fer sans intérêt, une moitié d'épingle ou stylet en os, deux bronzes d'Antonin et de Gallien, presque frustes, ces trois derniers objets ne figurent pas au Musée, et plusieurs fragments de crépissage coloré. Ils appartiennent les uns à des panneaux rouges et noir ou noir et jaune, séparés par un filet blanc de 0^m005 à 0^m02

de largeur, les autres à des panneaux rouge et blanc avec filet brun.

La découverte la plus précieuse est relative à un fragment de fresque portant sur fond noir un oiseau blanc et rouge becquetant une grappe dorée de raisin. Les couleurs assez vives sont relativement bien conservées et le procédé de facture de cette décoration rappelle celui des peintures murales de Pompéï. — La chambre antique qui possédait une telle ornementation appartenait évidemment à une riche maison.

La base du crépissage est recouverte d'un enduit blanc sur lequel on a placé la couche plus fine à enduit superficiel coloré et qui est épaisse de $0^{m}02$ (trouvailles de 1895). La plupart de ces fouilles seront continuées.

M. Ritz donne le compte-rendu de l'exercice financier de l'année 1894 :

RECETTES.

Encaisse au 1er janvier 1894	318 85
Produit des cotisations et abonnements	1,298 15
Vente de numéros de la *Revue*	246 75
Reliquat du concours Andrevetan	28 05
TOTAL DES RECETTES	1,891 80

DÉPENSES.

Factures Duc, relieur	70 85	
Facture Gilardi, menuisier	49 »	
Facture Burnod (lithographies)	34 »	
Facture Grillet (gravure)	20 »	
Facture de Mme Gay (papeterie)	2 15	
Facture Abry (*Revue savoisienne*, catalogue, imprimés)	1,343 »	
Frais de recouvrements et de correspondance	37 90	
TOTAL DES DÉPENSES	1,556 90	
Encaisse au 31 décembre 1894	334 90	
TOTAL ÉGAL	1,891 80	1,891 80

En présence de cette situation prospère, des félicitations sont votées par acclamation à notre dévoué trésorier.

M. Ritz dépose une proposition relative à l'emploi d'un reliquat de 135 fr. sur la souscription qui a permis d'élever un monument funéraire à Jules Philippe. On pourrait affecter ces fonds à la construction d'une grille qui entourera le tombeau. Cette destination est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 6 mars 1895.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le Président fait part du décès de M. Montgellaz. ancien conseiller général, médecin à Reignier, et membre actif de notre Société.

Il annonce également la mort de M. Paul Cabaud. ancien professeur de dessin au Collège chappuisien et au cours municipal d'adultes. Peintre distingué en même temps que d'une extrême modestie, Cabaud a enrichi le Musée d'Annecy d'œuvres remarquables où il a traduit, avec une émotion sincère et une grande vérité d'expression, les admirables paysages alpestres. Notre pays perd en lui un artiste de valeur et un homme de bien.

La Société Florimontane adresse aux familles Montgellaz et Cabaud, l'expression de ses plus sympathiques condoléances.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la

dernière séance dont la rédaction est adoptée, et procède au dépouillement de la correspondance.

Communication est donnée d'une lettre de M. l'ingénieur CROLARD, par lequel notre confrère annonce qu'il fait don à la Société de 100 feuilles de papier Japon, de la Papeterie de Crans, destinées à l'impression des diplômes.

Des remercîments sont votés par acclamation à M. Crolard.

M. CONSTANTIN adresse à la bibliothèque florimontane les œuvres manuscrites de Joseph Béard.

M. J. SERAND fait circuler l'épreuve du type choisi pour les diplômes du concours Andrevetan. Ce modèle est accepté.

Il est décidé en outre qu'un droit d'entrée de 3 francs sera perçu sur les nouveaux membres effectifs et correspondants de la Société, contre la remise d'un diplôme, formalité qui existe dans toutes les sociétés savantes françaises.

M. GONTHIER fait une communication qui paraîtra *in extenso*, sur des restes de l'ancienne chapelle du Saint-Sépulcre à Annecy.

LE MÊME signale l'existence en 1644 à Annecy d'une rue appelée rue d'Enfer, qui a dû être mentionnée dans un acte du notaire Polliens à Annecy. Il s'agirait, pour avoir plus de détails, de retrouver les minutes de ce notaire.

M. ROBERT Victor offre au Musée trois fragments épigraphiques de poterie provenant des Fins.

1° Fond de vase en terre noire portant dans trois cercles concentriques la marque M(AR)CVS FE ;

2° Fond de vase en terre rouge portant au milieu d'un cercle en creux, l'inscription : OF SECVND dans un cartouche.

3° Fragment d'anse géminée d'amphore en terre jaune avec la marque SILV.

M. Bruchet fait une communication, qui sera insérée, sur la traversée de la Savoie par un pape au xv^e^ siècle.

M. J. Serand fait don à la bibliothèque florimontane d'une photographie exécutée en 1862 représentant en groupe quelques-uns des fondateurs de la Société : J. Philippe, Replat, Serand, Lecoy de la Marche, l'abbé Ducis, Revon.

M. Sallaz offre obligeamment d'en faire une reproduction qui ornera notre salle des séances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures 1 /2.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

CONCOURS D'HISTOIRE ET DE POÉSIE

Les prix fondés par M. le docteur Andrevetan, avec le concours de la ville d'Annecy, seront décernés par la Société Florimontane en décembre 1895.

Une somme de 400 francs est affectée au prix d'histoire, et une somme de 200 francs au prix de poésie.

Sont seuls admis à concourir pour les deux prix :

1° Les Français, excepté les membres effectifs de la Société Florimontane ;

2° Les étrangers qui sont membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

PRIX D'HISTOIRE.

Le prix sera décerné à l'auteur du meilleur mémoire en langue française, sur un sujet d'histoire, d'archéologie ou de biographie, se rapportant à l'un des départements savoisiens.

Les auteurs ne sont pas tenus de garder l'anonyme.

Ils devront déclarer par écrit que leurs travaux n'ont été présentés à aucun autre concours. Les mémoires imprimés sont admis.

PRIX DE POÉSIE.

En dehors des satires politiques et religieuses et des œuvres blessant la morale, toute latitude est laissée aux concurrents pour le choix du ou des sujets.

Le nombre minimum des vers présentés par le même auteur est fixé à cent. Pourvu que ce chiffre soit atteint, peu importe le nombre des pièces envoyées.

Les travaux devront être composés en langue française. Sous peine d'exclusion, les auteurs devront déclarer par écrit en tête de leur envoi (mais sans signer cette déclaration) que ces travaux sont inédits et n'ont été présentés à aucun autre concours.

Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus : les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté, indiquant le nom et le domicile de l'auteur.

* * *

Les travaux devront parvenir *franco* au Secrétaire de la Société avant le 1er novembre 1895.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

NOTICE SUR LA VIE & LES TRAVAUX

DE

M. LE CHANOINE C.-A. DUCIS

I.

Le chanoine Claude-Antoine Ducis naquit à Beaufort-sur-Doron, le 14 octobre 1819. Il appartenait à une vieille famille de cette vallée, bien connue déjà par le nom de son arrière-cousin, le célèbre successeur de Voltaire à l'Académie française, Jean-François Ducis, dont le père, Pierre Ducis, était allé se fixer à Versailles, obligé de quitter Beaufort avec quelques-uns de ses dix autres frères, à cause des lourdes charges que cette nombreuse famille créait à ses parents. La descendance directe de l'académicien s'éteignit rapidement : mais il resta en Savoie quelques représentants des branches collatérales, entre autres Eloi Ducis, ancien officier de l'armée française, mort assez jeune en 1831, père de Claude-Antoine qui fait l'objet de cette notice [1].

Claude-Antoine Ducis put faire de bonnes études grâce aux conseils de ses oncles qui occupèrent dans le clergé et l'enseignement des places importantes. En effet, l'un d'eux, Marie-Philippe Ducis, fut supérieur et préfet des études au Collège royal de Conflans : un autre, le chanoine Jacques-François Ducis,

(1) Aujourd'hui les principaux représentants de la famille Ducis sont : François-Auguste Ducis, chef d'institution à Buenos-Ayres, le seul qui puisse transmettre le nom ; les abbés Maurice-Joseph Ducis et Léon Bouchage, aumônier des Sœurs de Saint-Joseph à Chambéry, et le Père François Bouchage, rédemptoriste à Contamines-sur-Arve. Nous remercions ces deux prêtres ainsi que les abbés Borrel et Poncet des renseignements qu'ils nous ont donnés. — Voir sur les divers membres de la famille la brochure publiée en 1890 par le chanoine Ducis, intitulée *La Rue Ducis*.

professa la théologie au Grand-Séminaire de Moûtiers, ce fut celui qui eut le plus d'influence, et un troisième, Claude-François Ducis, devint curé de la cathédrale de cette ville. Dans un tel milieu, il est facile de comprendre la vocation ecclésiastique de Claude-Antoine, ayant perdu son père dès l'âge de douze ans et reportant sur ses oncles l'affection qui venait de lui être enlevée. Sous cette direction éclairée, le jeune élève fit des progrès assez rapides pour devenir, en peu de temps, maître à son tour.

Doué d'excellentes aptitudes pédagogiques, C.-A. Ducis débuta dans l'enseignement dès l'âge de 17 ans, au Collège royal d'Albertville, puis à celui de Moûtiers en qualité de répétiteur de mathématiques et de surveillant de 1836 à 1840, tout en continuant à suivre les cours supérieurs comme élève, jusqu'au moment où il entreprit ses études théologiques d'abord à Moûtiers, puis au Séminaire de Saint-Sulpice. Ordonné prêtre le 1er juin 1844 dans la cathédrale de Moûtiers, l'abbé Ducis revint dans sa ville natale, à Beaufort, enseigner les classes de grammaire et diriger le collège communal où l'on suivait les cours de latinité jusqu'en troisième, et où l'on donnait aux enfants des villages voisins l'instruction primaire. La direction de ce collège avait été, de tout temps, confiée de préférence à un prêtre du pays dont la nomination était soumise au consentement du curé, du syndic et du procureur de l'église. L'abbé Ducis, en occupant ce poste, ne fit donc que continuer les traditions. Il y trouva des élèves assidus. « L'enseignement, dit-il, était gratuit pendant onze mois. Dans la plupart des hameaux, diverses fondations permettaient aux plus jeunes enfants de suivre l'instruction primaire pendant les rigueurs de l'hiver. Ils revenaient à l'école centrale dans la belle saison, sans nuire à l'ordre de leurs études, car les instituteurs des villages, formés eux-mêmes à ce *grand collège,*

comme ils l'appelaient, continuaient à en suivre la direction : c'était pour eux l'*Alma Mater*. Et les jeunes gens ne rougissaient pas de la fréquenter de longues années lorsque la position de leur famille le permettait. »

Malheureusement, peu soucieux de sa santé, déjà altérée par ses sérieuses études, l'abbé Ducis dut se décider à prendre un peu de repos en quittant son collège pour se rendre à Marthod, aux environs d'Albertville, où il fut vicaire de septembre 1846 à juin 1850, puis à Aime en Tarentaise, en la même qualité, de juillet au mois d'octobre 1850. Il partagea les loisirs que lui laissait l'exercice du saint ministère entre les recherches épigraphiques et l'enseignement, pour lequel il avait une véritable passion. En 1848-1849, il ouvrit pour les adultes, dans sa petite paroisse de Marthod, un cours gratuit et public de mathématiques appliquées, pour vulgariser la pratique du système décimal qui allait devenir obligatoire dans les Etats sardes dès 1850. Le succès de ses leçons et l'étendue de ses connaissances lui firent confier, le 27 octobre 1850, au Collège royal de Moûtiers, une chaire de professeur qu'il occupa pendant dix ans en enseignant, avec la même facilité, la rhétorique, l'histoire et la géographie, les mathématiques, la cosmographie, l'histoire naturelle, la géologie et la langue italienne.

L'abbé Ducis fit preuve, pendant son professorat, d'une heureuse initiative. Il comprit la nécessité de substituer à l'ancienne méthode de l'enseignement par la lecture fastidieuse des traités oratoires celle de l'enseignement oral et s'efforça de développer chez ses élèves, par des discussions où il leur faisait prendre la parole, leurs dispositions naturelles. Il publia à leur intention un résumé de son cours de rhétorique [1] dont

1. *Résumé de Préceptes littéraires ; l'éloquence ; l'orateur.* — Moûtiers, 1859, 45 p. in-4°.

la préface donne la clef de son système pédagogique :

Dès mon entrée en rhétorique, dit-il, j'ai commencé pour mon usage personnel la rédaction d'un traité de littérature assez étendu, et j'en ai dicté aux élèves le cadre détaillé pour servir de base à l'explication orale de toutes les questions relatives à la classe... Les programmes officiels de 1852 n'y ont rien apporté de nouveau, et les règlements qui ont substitué le développement oral aux anciens traités m'ont trouvé à l'œuvre dans cette forme de l'enseignement, si conforme aux besoins de l'époque. En effet, la parole parlée impressionne plus fortement et développe plus promptement les facultés des jeunes gens que la parole écrite. Il leur est plus avantageux, dans les hautes classes surtout, de s'exercer à reproduire librement la parole libre du professeur que de s'assujettir péniblement à un long traité, en dehors duquel, par le fait même de la servitude de la mémoire, ils ne savent ou n'osent prendre aucun essor. Ces petites improvisations les acheminent à d'autres plus importantes sur les sujets mêmes de composition ; car, pourquoi le maniement de la parole publique, devenu nécessaire aujourd'hui dans la plupart des carrières, avec le progrès de nos institutions sociales, ne trouverait-il pas ses premiers éléments dans les écoles secondaires. Ce besoin se fait sentir surtout chez les enfants des campagnes, qui parlent moins bien la langue française qu'ils ne l'écrivent. Mais l'expérience apprend que dans un âge où les facultés intellectuelles n'ont pas assez de maturité pour préciser exactement une vérité, il ne suffit pas d'un programme, indiquant seulement l'ordre et l'enchaînement des idées, mais qu'il faut une formule abrégée, substantielle et contenant le germe des amplifications didactiques que les élèves ont à faire de vive voix et par écrit. Pour atteindre ce but, j'ai réduit le traité fait à mon usage à sa plus simple expression. Ce que j'offre aujourd'hui n'est donc qu'un résumé très succint qui, depuis quelque temps, me sert de texte pour le développement oral. *L'Eloquence* et *l'Orateur* seront suivis du *Discours* et des autres formes littéraires. La collection complète répondra à toutes les questions des programmes officiels.

C'est avec le même esprit novateur que l'abbé Ducis examine les diverses branches de son enseignement. Entre autres exemples, il rompit franchement avec les vieilles traditions en faisant apprendre à ses élèves de

grec la prononciation moderne de cette langue. Grande fut la surprise du recteur de Chambéry quand il vint à Moûtiers, pensant rencontrer des classes peu intéressantes et trouvant au contraire, dans une vallée obscure de la Savoie, des élèves préparés d'après les idées pédagogiques nouvelles du Collège de France. Aussi, lors de la transformation du collège de Moûtiers, le recteur fit envoyer, le 14 novembre 1860, le professeur qu'il avait remarqué, dans un établissement plus important, au Collège chappuisien d'Annecy, pour enseigner l'histoire et la géographie, et essaya, dans la suite, de lui donner de l'avancement en lui proposant, vainement d'ailleurs, des chaires plus importantes.

Mais les fatigues du professorat déterminèrent à la longue chez l'abbé Ducis des troubles de la gorge assez sérieux pour l'habituer à l'idée de quitter l'enseignement. Une occasion rare allait lui permettre d'occuper une place où il put se livrer à sa passion pour les travaux archéologiques tout en remplissant strictement ses devoirs professionnels.

II.

L'archiviste de la Haute-Savoie, M. Lecoy de la Marche, venait d'être appelé aux Archives Nationales, à Paris. Les amis de l'abbé Ducis songèrent aussitôt à lui faire obtenir sa succession et ne rencontrèrent aucune difficulté. Il fut en effet nommé le 26 juin 1864 ; mais sa nomination ne fut définitive qu'après un examen professionnel : ne sortant pas de l'Ecole des Chartes, le nouvel archiviste, conformément aux instructions ministérielles, dut subir à Paris, devant la Commission supérieure des Archives, un examen spécial qu'il passa le 1er décembre de la même année. Le candidat, précédé d'une réputation brillante de professeur et d'archéologue, portant avec la dignité que l'on sait le costume ecclésiastique, provoqua un vif senti-

ment d'intérêt en pénétrant dans la salle du jury. Le premier mouvement d'émotion passé, l'abbé Ducis fut vite mis à son aise par la vue d'une série de parchemins que l'austère Natalis de Wailly, l'auteur des *Elément de Paléographie*, lui mit entre les mains avec sa gravité un peu triste, en le priant de les déchiffrer et d'en faire le commentaire. Sur une question posée par le professeur de droit à l'Ecole des Chartes, Adolphe Tardif, au sujet de l'interprétation d'une formule juridique terminant un acte de vente passé dans la Champagne, l'abbé Ducis sut conquérir les suffrages de tous ses juges en faisant ressortir les différences qui existaient entre la jurisprudence de cette région et la nôtre et signaler par des exemples précis la persistance en Savoie du droit romain et du droit burgonde.

Après ce succès, l'examen se termina par une causerie amicale entre le futur archiviste et ses juges sur les diverses matières du programme. L'abbé Ducis sut intéresser, par ses discussions sur les églises romanes de la Tarentaise, Prosper Mérimée, qui faisait partie de la Commission en qualité d'inspecteur général honoraire des monuments historiques et se signala à l'attention de Francis Wey, inspecteur général des Archives, qui allait écrire l'*Album de la Haute-Savoie*, comme un collaborateur précieux par sa connaissance approfondie de l'histoire de ces régions.

Quelques explications sur les Archives Départementales sont nécessaires pour expliquer la part considérable prise par mon prédécesseur dans l'organisation de ce service. A l'arrivée de l'abbé Ducis, les Archives de la Haute-Savoie venaient à peine d'être créées. Son devancier, M. Lecoy de la Marche avait commencé la formation de ce dépôt, œuvre difficile dans nos provinces où la plupart des établissements religieux et civils ne possédaient plus leurs chartriers, soit qu'ils aient été détruits pendant la période révolutionnaire, soit

qu'ils aient été dispersés pour d'autres raisons. Et, nouvelle cause d'appauvrissement, l'œuvre créatrice de la Révolution, en matière d'archives, n'a pas été menée à bonne fin dans nos contrées. La Révolution en France, en détruisant les anciennes institutions administratives et judiciaires et en confisquant les biens de l'Eglise, s'empara des documents provenant des divers établissements supprimés et décida leur réunion au chef-lieu de chaque district, puis, par la loi du 5 brumaire an v, prescrivit leur transport au chef-lieu du département. Là, ces vénérables parchemins dormirent pendant 40 ans jusqu'à l'organisation, par la loi du 10 mai 1838, des Archives Départementales, dont les séries anciennes furent constituées précisément par les fonds provenant des établissements supprimés à la Révolution et centralisés au chef-lieu.

En Savoie, malheureusement, sous la période révolutionnaire, cette centralisation ne fut pas faite soigneusement, et, alors que cette mesure aurait été exécutée, Annecy n'aurait pu en bénéficier puisque cette ville ne fut jamais, à cette époque, érigée en chef-lieu de département. Sous le régime sarde, tandis qu'en France on créait les Archives Départementales, aucun effort sérieux ne fut tenté chez nous. Au moment de l'Annexion, les archives de l'Administration intendantielle se trouvaient dans une cave formant dans le plus grand désordre un monceau de papiers. L'un de nos premiers préfets, M. Petetin, les fit transporter dans une pièce voisine de son bureau et ordonna leur dépouillement : ces archives étaient purement administratives et ne contenaient aucun document antérieur à la Révolution. Un jeune élève de l'Ecole des Chartes, M. Lecoy de la Marche s'occupa très activement de combler ces lacunes. Il alla à Chambéry et se fit envoyer les documents relatifs à l'ancien cadastre de 1730 pour toutes les communes de la Haute-Savoie et les fonds si intéressants

des intendances de Chablais, Faucigny et Genevois, mine précieuse pour l'histoire de ces provinces avant la Révolution ; ses inspections annuelles lui permirent de provoquer la réintégration dans son dépôt de nombreux fonds provenant notamment des établissements religieux du Chablais.

L'abbé Ducis, qui lui succéda en juin 1864, poursuivit la tâche de son devancier avec le plus grand succès. Les nombreuses relations qu'il s'était faites dans nos régions, sa réputation d'archéologue et sa qualité de prêtre lui ouvrirent toutes les portes : il accumula dans son dépôt une quantité de pièces anciennes sur les diverses familles du pays, sur les communes, les établissements religieux ou les corps judiciaires, et couronna cette œuvre de reconstitution en provoquant le dépôt aux Archives Départementales de toute une série de minutes de notaires remontant au XIVe siècle et formant actuellement une collection riche d'un millier de registres [1]. Cette fièvre de la chasse aux parchemins l'empêcha de se livrer aussi activement qu'il l'aurait voulu à la préparation de l'inventaire de ses archives : d'ailleurs la plus grande partie de ses occupations professionnelles était absorbée par les recherches nombreuses que les particuliers et les communes le priaient de faire dans le fonds du cadastre de 1730, cette œuvre si précieuse dans notre province pour la détermination des biens fonciers, puisque ses indications, d'après les jurisprudences sarde et française forment présomption de propriété en l'absence d'un titre ou d'une prescription. L'abbé Ducis ne voulut point toutefois quitter les Archives sans donner un spécimen de l'œuvre qu'il aurait désiré pouvoir mener à bonne fin et publia en 1892,

1. L'abbé Ducis essaya vainement d'obtenir la cession des nombreux fonds d'archives concernant les anciennes administrations de Savoie conservés dans divers dépôts étrangers. Voir sa brochure sur les *Archives de Savoie*, publiée en 1870.

première livraison de l'*Inventaire sommaire des Archives départementales de la Haute-Savoie antérieures à 1792*, fascicule in-4° de 23 pages consacré exclusivement à une des séries anciennes, celle des actes du pouvoir souverain, et précédé d'une Introduction historique très intéressante.

C'était en quelque sorte son testament administratif.

Préparé déjà par ses recherches historiques, l'abbé Ducis était, dès son entrée en fonctions, un précieux archiviste. La connaissance approfondie de son dépôt lui permit de donner d'utiles renseignements aux nombreux chefs de service qui lui demandèrent conseil et aux particuliers qui venaient de tous les points du département prendre ses avis. Sa qualité de prêtre l'exposa parfois à des sollicitations assez originales. Un vicaire des environs d'Evian avait à préparer une conférence sur l'apostolat de saint François de Sales dans cette région. C'était un début. Ne sachant à quel saint se vouer, le jeune ecclésiastique, se rappelant avoir entendu parler de l'abbé Ducis comme d'un homme universel, lui écrivit pour lui soumettre son embarras et il n'eut qu'à se louer de sa bonne inspiration, car il reçut aussitôt une réponse documentée qui lui permit d'édifier son auditoire et de mériter les compliments de son archiprêtre.

Le gouvernement sut aussi, pour des négociations administratives assez graves, recourir à l'intervention de l'archiviste. Il fut prié un jour par le préfet de terminer des contestations séculaires qui divisaient deux villages du Haut-Faucigny au sujet de la délimitation de leurs communaux, difficulté qui ne pouvait être tranchée que par l'examen de l'ancien cadastre. L'abbé Ducis fit venir sur les terres litigieuses les conseils des deux communes intéressées et, assista tout d'abord à une série de récriminations présentées par les parties adverses en termes plutôt énergiques qu'il

l'année même où il demanda sa mise à la retraite, la écouta philosophiquement pensant, non sans raison, avec sa grande connaissance des paysans, que les belligérants seraient plus faciles à amener à composition après le premier choc. Et en effet, il proposa un partage qu'il sut faire agréer des deux parties à la satisfaction générale.

L'abbé Ducis avait cette qualité nécessaire à tout archiviste pour triompher de l'indifférence générale qui l'entoure : l'enthousiasme et le culte du document. Il semble avoir écrit une page d'autobiographie dans les lignes suivantes qu'il publiait six ans après son installation aux Archives Départementales :

> La découverte de titres authentiques mais inconnus doit donc faire tressaillir le paléographe qui, en les déchiffrant, calcule déjà toute leur valeur historique, soit pour affirmer un fait inouï jusque-là, soit pour détruire une erreur accréditée, soit enfin pour rectifier ou modifier quelques assertions aventurées. Et ne compte-t-on pour rien l'intime satisfaction qu'apporte la primeur de cette connaissance. Les travaux de collection, de triage, de classement et d'inventaire des Archives Départementales, qui passent au jugement de certains, pour arides et rebutants, sont donc, au contraire, pour les archivistes qui ont le feu sacré, une source de vraies jouissances, où se retrempe, s'il en était besoin, l'amour de la patrie. Ce sont ces parchemins ou ces paperasses anciennes qui nous font entrer dans la vie intime et publique des siècles passés, qui nous révèlent les grandeurs et les faiblesses de ceux qui nous ont précédé sur le même théâtre, les progrès et les décadences des institutions, des corporations, nous rappellent l'origine des monuments, des établissements qui subsistent encore ou qui ont succombé dans des cataclysmes pour faire place à d'autres, déroulent à nos recherches les vicissitudes politiques, religieuses, militaires, industrielles, agricoles et scientifiques de chaque époque [1].

Le séjour de l'abbé Ducis aux Archives de la Haute-Savoie est la dernière étape de sa vie publique. Il y resta aussi longtemps qu'il put et ne se résigna à quitter

1. *Revue savoisienne*, 1870, p. 14.

ce poste de prédilection que sur les conseils réitérés de son médecin : au mois d'août 1892 il obtint sa mise à la retraite. Après quelques mois de repos, débarrassé des préoccupations absorbantes d'un service quotidien, l'ancien archiviste songea à mettre en œuvre les nombreuses notes qu'il avait amassées au cours de sa longue carrière et rédigea une série de mémoires qu'il publia dans la *Revue savoisienne*. Dans nos séances de la *Société Florimontane*, qu'il présidait avec tant de bonhomie, tout en nous lisant de savantes communications, nous étions tous surpris de l'activité infatigable de ce septuagénaire et de sa présence d'esprit à diriger nos discussions. Nous aimions à l'entretenir de ses futurs travaux et il s'en ouvrait volontiers. Dans une lettre écrite le 30 décembre 1894 à son vieil ami, le chanoine Truchet, il passe en revue tous les travaux qu'il avait sur le chantier en regrettant de ne pouvoir les terminer aussi rapidement qu'il l'aurait désiré. Fatal pressentiment : le lendemain, à cinq heures du soir, au moment où, ayant déjà revêtu les vêtements sacerdotaux, il se préparait à donner la bénédiction dans la chapelle de l'Hospice des vieillards, dont il était aumônier, il s'affaisse, frappé d'une attaque d'apoplexie qui devait l'emporter quelques jours après, le 3 janvier 1895, à l'âge de 76 ans.

III.

Ainsi se termina cette vie simple, unie, dominée jusqu'à la fin par l'amour de la science. Qu'il me soit permis, après avoir suivi le regretté défunt dans les diverses phases de sa vie publique, d'esquisser quelques traits de son caractère.

Avec sa fière indépendance, sa fermeté de convictions, son esprit droit, l'abbé Ducis était l'un des beaux représentants de ces montagnards de Savoie qui ont conservé, sans altération, le type

national dans toute sa pureté. Qui ne le reconnaîtra à la lecture de ce portrait qu'il a tracé de ses compatriotes : « Le calme, la réflexion et la ténacité dont se compose le caractère des Savoyards leur permettent, dit-il, d'acquérir une instruction solide qui devient la base de leur conduite [1] . » Certes, l'un des traits saillants de cette physionomie était bien la ténacité : l'abbé Ducis sut poursuivre pendant de longues années, sans découragement, la solution des difficultés et des problèmes archéologiques qui le préoccupaient. Pendant plus de dix ans, hanté par ses recherches sur les *Voies romaines de la Savoie,* il consacra les vacances que lui laissait l'exercice du professorat à parcourir les routes, chaîne en mains et sac au dos, du Petit-Saint-Bernard, à Vienne et de Chambéry à Genève : il voulait déterminer les stations romaines portées sur les anciens itinéraires, et donner aux érudits des identifications sûres, leur permettant d'entreprendre des fouilles fructueuses. Fuyant les chemins battus, l'infatigable marcheur se faisait indiquer par les paysans les routes abandonnées qu'il allait gravir allègrement. Un jour, après avoir longtemps peiné dans un mauvais sentier, il éprouva une de ces émotions qui trempent un archéologue pour la vie. Il venait d'apercevoir à un tournant du chemin un tronçon de voie romaine merveilleusement conservé, indiscutable ; c'était une découverte capitale qui confirmait toute une série d'hypothèses. La surprise avait été trop brusque, la joie trop grande ; notre voyageur dut s'asseoir sur un talus, et tout en couvant des yeux son inestimable ruine, se mit en devoir, avant de s'y rendre, de réparer ses forces en tirant de son inséparable sacoche quelques victuailles.

Ces heureuses découvertes l'exposèrent parfois à de sérieux dangers. Etant allé un jour, au commence-

1. *Revue savoisienne,* 1870, p. 65, note.

ment du printemps, dans une région élevée du Faucigny, et s'étant attardé dans une montagne boisée et escarpée, à la recherche de quelques antiquités, il fut saisi par le brouillard à la tombée de la nuit, et dans son ignorance des chemins, craignant de choir dans un précipice, il se décida stoïquement à passer la nuit sur un énorme bloc erratique et se réveilla le lendemain très dispos, en secouant la neige qui avait couvert ses vêtements pendant son heureux sommeil.

Ces excursions archéologiques, préparées par de nombreuses lectures, donnèrent à l'abbé Ducis une connaissance exacte du pays et lui permirent de faire des travaux d'une valeur solide, d'autant plus remarquables qu'il s'est à vrai dire formé lui-même. En effet, malgré la fréquentation à Paris, lors de ses études théologiques à Saint-Sulpice, de certains cours spéciaux que ses supérieurs, remarquant déjà chez le jeune séminariste de rares aptitudes à l'érudition, l'avaient autorisé à suivre, l'abbé Ducis est surtout un savant local qui a su, sans le secours de ces riches bibliothèques publiques rendant la science si facile aux habitants de la capitale, produire des œuvres originales en vivant au milieu de nos ruines romaines, en respirant la poussière de nos archives, allant de la mairie à la cure et de la cure au château et revenant avec un riche butin. Servi par une mémoire merveilleuse et doué d'une puissance de travail peu commune; l'abbé Ducis était depuis longtemps, pour l'étude de nos antiquités, une grande autorité. Pour ne citer qu'un exemple parmi ces nombreux savants qui firent appel à sa collaboration, l'un des membres les plus écoutés de la Commission des monuments historiques, M. de Mortillet, le savant anthropologiste, ancien attaché du Musée de Saint-Germain, chargé de faire diverses recherches sur les monuments les plus intéressants de la Savoie, s'adressa à l'abbé Ducis qu'il avait

pu connaître et apprécier lors de son séjour à Annecy, où il exerça les fonctions de directeur du Musée et de la Bibliothèque.

Monsieur et ancien collègue de la Florimontane, lui écrit-il le 11 avril 1887, je viens faire appel au savant archéologue savoyard. Je dis savoyard d'une manière générale, parce que je ne m'adresse pas seulement à l'Archiviste de la Haute-Savoie, mais aussi au chercheur qui a si bien exploré la Savoie. Unissons-nous, cher collègue, pour sauvegarder les richesses artistiques et historiques que les brocanteurs de tous les pays ne nous ont pas encore enlevées. Veuillez m'indiquer tout ce que vous connaissez méritant d'être conservé... Je vous demanderai d'une manière toute spéciale de me signaler les inscriptions romaines et les pierres tombales historiques... Je compte sur votre dévouement à la science et à votre beau pays.

En Savoie, l'abbé Ducis exerça une grande influence sur le développement des sociétés savantes. La Société Florimontane surtout, dont il fut pendant plus de trente ans, avec une activité toujours infatigable, le soutien le plus ferme, fait une perte irréparable dont il est facile de juger l'étendue, en parcourant dans la liste bibliographique qui suit cette notice, l'énumération des nombreux travaux qu'il publia sous ses auspices. L'auteur des *Voies romaines* imprima en effet, dès 1861, ce remarquable mémoire dans les colonnes de la *Revue savoisienne* : trois ans plus tard, en 1864, il était élu vice-président de notre Société et, juste hommage dû à ses intéressantes publications, chaque année, cette distinction lui fut renouvelée par acclamation, à l'unanimité. L'Académie de Savoie, qui l'avait élu membre correspondant dès 1854, le reçut au nombre de ses membres effectifs, le 18 mai 1865. Le récipiendaire, suivant la tradition, prononça en cette occasion un discours sur un sujet de son choix intitulé : l'*Organisation provinciale des diocèses de Savoie* : j'aurai l'occasion de citer plus loin la réponse qui lui fut faite,

magnifique éloge de la vie laborieuse du nouvel élu. L'année dernière, les membres de l'Académie Salésienne le choisissaient pour présider leurs séances.

Les principales sociétés savantes de Savoie, de Suisse et de Piémont, que je ne puis citer, car leur énumération serait trop longue, auraient désiré s'assurer la collaboration précieuse de l'abbé Ducis [1]. Je me contenterai de rappeler le succès qu'il remportait aux congrès scientifiques réunissant tous les deux ans, en une assemblée cordiale, les représentants les plus autorisés de ces diverses sociétés. L'année dernière encore, à Aiguebelle, occupant le fauteuil de la présidence, il fut acclamé avec tant d'enthousiasme, qu'il ne pouvait se défendre d'un mouvement d'émotion en racontant le souvenir de cette journée. Il était un peu le père de ces Congrès des sociétés savantes savoisiennes; ce fut, en effet, l'abbé Ducis qui lança l'idée de ces réunions avec son vieil ami, l'ancien président de l'Académie de Savoie, M. Pillet, hélas ! mort aussi.

Le Comité des travaux historiques, au Ministère de l'Instruction publique, et la Commission de topographie des Gaules demandèrent de bonne heure à l'auteur des *Voies romaines* son concours pour leurs divers travaux et le nommèrent, à plusieurs reprises, membre correspondant. Le Ministère lui accorda, en 1862, les palmes académiques et, en 1868, la rosette d'officier de l'Instruction publique. En Savoie, Mgr Isoard voulut, de son côté, honorer l'abbé Ducis en lui conférant le titre de chanoine honoraire de la cathédrale d'Annecy.

La réputation universelle de l'archéologue était, en quelque sorte, consacrée par le peuple même, comme je puis l'attester par un souvenir personnel. Dans une promenade aux environs de Thônes avec mon ami

1. Mention spéciale, toutefois, pour l'Académie de la Val d'Isère que l'abbé Ducis chercha à constituer lors de son séjour à Moûtiers qui, bien que créée en 1855, cinq ans après son départ, est en partie son œuvre.

Marc Le Roux, conservateur du Musée, préoccupés de faire quelque trouvaille que nous désirions faire entrer au Musée d'Annecy, nous arrêtons une bande de paysans en les questionnant sur les inscriptions qui se trouvaient dans leur région. L'un d'eux nous indiqua à La Balme-de-Thuy une pierre intéressante placée au-dessus de la porte d'une chaumière, tout en nous avertissant qu'il était inutile de nous déranger puisque plusieurs « messieurs de la ville » avaient vainement essayé de la déchiffrer et que l'abbé Ducis lui-même y avait perdu son latin.

L'abbé Ducis avait pour son pays un attachement si grand qu'il refusa à diverses reprises des postes avantageux, entre autres, en 1862 une chaire au lycée d'Avignon et l'année suivante une autre dans celui de Chambéry; il voulut désormais se consacrer exclusivement à l'histoire de son cher Annecy devenu un domaine qu'il avait su, par ses heureuses découvertes archéologiques, rendre sien, où il voulut se reposer lors de sa mise à la retraite, malgré les avantages d'un séjour dans ses propriétés de famille, à Beaufort, peuplé cependant pour ce vieillard, qui avait le culte du souvenir, de tant de souvenirs d'enfance. Champion convaincu des gloires de sa Savoie, il sut défendre, souvent avec une chaleur communicative, la politique des princes de ce nom et mettre en relief les institutions sardes en les comparant à celles des puissances voisines. La recherche désintéressée de la vérité l'amena à démontrer par ses nombreuses brochures sur l'ancien régime, que la Savoie était, au siècle dernier, plus avancée que les plus grands Etats qui l'environnaient. « La vérité de cette assertion, disait-il, entrera sous peu dans le domaine de l'histoire par la publication de documents très intéressants de nos Archives Départementales [1]. » Et vraiment, même dans ses disser-

1. *Revue savoisienne*, 1870, p. 65, note.

tations les plus arides, une phrase, un simple mot trahissent souvent, sous le style impersonnel de l'érudit, l'émotion du patriote, exalté non seulement par le souvenir d'un passé glorieux mais encore s'enthousiasmant à la vue des paysages grandioses de nos Alpes dont il aurait voulu faire connaître les beautés. Dans une lettre écrite à ses amis de la *Revue savoisienne*, il y a quelque trente ans, à l'occasion d'un voyage sur les bords du lac de Brienz au milieu d'une foule de touristes, on sent vibrer cette corde sensible :

Avouons en toute humilité que nous autres Savoyards, nous sommes un peu apathiques sous ce rapport. — dit-il, en faisant allusion à l'habileté des Suisses pour garder les voyageurs en leur créant des distractions et un séjour plein de confort. — Vous me direz que nous sommes trop fiers pour mendier l'argent du touriste. Je répondrai que les Suisses sont encore plus fiers quand ils le tiennent, malgré l'extrême politesse avec laquelle ils l'ont obtenu. Cela n'empêche pas qu'il nous escroquent toujours Chamonix et le Mont-Blanc dans leurs guides et leurs cartes. Heureusement que nous les tenons par le pied, comme Jacob tenait Esaü quand ils firent leur entrée en ce monde. Mais à part le géant des Alpes, les lacs d'Annecy et du Bourget, qui est-ce qui connaît nos cascades simples, doubles, triples, nos grottes dont les profondeurs se perdent dans d'immenses pièces d'eau, nos lacs perchés sur les hauts plateaux, et ces profondes crevasses fouillées par les tourbillons des torrents, et ces ponts de roc, et toutes ces sublimes horreurs auxquelles nous sommes tellement habitués que nous ne prenons pas la peine de les offrir aux touristes de la plaine, je dirai mieux, à ces âmes d'élite fatiguées des plaisirs énervants des grandes villes et avides des émotions toujours nouvelles des grands spectacles de la nature [1].

Cette page pleine de verve ne semble-t-elle pas écrite d'hier, au moment où le vieil ami du défunt, M. Camille Dunant, fondait quelques jours après la mort de l'abbé Ducis, le Syndicat d'initiative de l'arrondissement d'Annecy pour attirer et retenir les étrangers dans notre région ?

1. *Revue savoisienne*, 1863, p. 83.

IV.

« Dans son intérieur — m'écrit un parent qui a vécu dans l'intimité de l'abbé Ducis, et toutes les personnes qui ont connu le défunt dans sa vie privée reconnaîtront l'exactitude de ce portrait — c'était le bonhomme vrai. Sous son écorce apparement rude, il y avait un cœur bien ouvert à l'amitié. Je sais un abbé qui, un jour, me dit : « Venez avec moi chez le père Ducis, je vous ferai rire. » Nous y allons ; il m'annonça en riant et comme M. Ducis travaillait, il ajoute : Ne vous dérangez pas, je connais le placard des amis. — Bien, bien, répond M. Ducis et mon ami monte sur une chaise, ouvre un placard, en tire une bouteille que nous bûmes tous trois en bénissant Dieu de ce que la poudre des archives ne faisait pas moisir le cœur.

« On a pu constater sa simplicité de vie, ses vêtements convenables mais modestes, son esprit jovial.... Le prêtre chez lui n'a pas souffert de l'emploi civil. J'ai constaté maintes fois son amour du saint Ministère. Il faisait souvent le prône du dimanche dans ses tournées d'archives. »

Et de fait l'abbé Ducis sut en plusieurs circonstances se montrer prédicateur de talent, notamment lors de la prise d'habit d'une de ses cousines, cérémonie où il prononça le discours de vêture avec une émotion si communicative qu'il s'attira les compliments de Mgr Magnin le félicitant d'être aussi expert à préparer les *voies spirituelles* qu'à découvrir les *voies romaines*.

Je ne saurais parler, comme il convient, des qualités sacerdotales du regretté chanoine Ducis : je me permettrai toutefois de citer un billet qu'il écrivit le 16 décembre, deux semaines environ avant sa mort, rédigé avec une foi naïve et confiante, imprégné de ce mysti-

cisme des pieux testaments qu'il avait si souvent déchiffrés pendant sa longue carrière de paléographe.

Entreprenant un voyage pour aller retirer mon cousin, Gabriel Ligeon, de l'hôpital de Saint-François de Sales à Villard-Sallet et le conduire à Chambéry ou à Annecy, dans une saison où je souffre habituellement beaucoup, je me recommande à la très sainte Vierge Marie, ma bonne mère, à mon ange gardien, à mes patrons les saints Claude et Antoine. à mes protecteurs saint Louis de Gonzague, saint Vincent de Paul, saint François de Sales et autres pour la gloire desquels j'ai travaillé : saint Jacques de Tarentaise, le bienheureux Pierre Favre, saint Germain de Talloires. saint Ruph, le bienheureux Ponce de Faucigny, le bienheureux Guillaume d'Orlié, etc...

V.

Avant de terminer cette notice par l'énumération des nombreuses dissertations de l'abbé Ducis, je crois devoir entrer brièvement dans quelques explications sur ses principales œuvres.

Le mémoire sur les *Voies romaines de la Savoie* contient une riche série d'observations faites avec un tel discernement que l'auteur s'est fait connaître rapidement, par cette œuvre qui est l'une de ses premières publications, comme un archéologue de valeur. Pour bien faire ressortir son importance et celle des études nombreuses que l'auteur publia dans la suite sur le même sujet, il convient de dire quelques mots sur les travaux de ses devanciers.

Albanis de Beaumont, en 1806, dans sa *Description des Alpes grecques et cottiennes,* n'a pas négligé de signaler, dans les localités qu'il a traversées, les antiquités par lui rencontrées et de présenter, le cas échéant, des hypothèses sur l'identification des noms de lieu mentionnés sur les monuments ou dans les documents de l'époque gallo-romaine. Malheureusement les aperçus ingénieux de cet auteur si intéressant sont souvent entachés d'erreur. La seule façon de déterminer avec

critique les voies et stations romaines fut inaugurée en Savoie par M. Pillet, qui se servit pour ces recherches de mesures prises sur le terrain comparées avec les distances milliaires indiquées par les monuments. Le baron Walckenaer, dans sa *Géographie ancienne historique et comparée des Gaules cisalpine et transalpine*, jetta la plus grande confusion dans cette étude en s'efforçant de déterminer les stations par des mesures prises sur des cartes sans aucun contrôle sur le terrain, malheureuse méthode qui obligea ce savant, pour justifier des hypothèses invraisemblables, à supposer dans les documents des erreurs grossières et à inventer des localités impossibles.

L'abbé Ducis, malgré toute l'autorité qui s'attachait au nom de ce membre de l'Académie des Inscriptions, reconnut promptement les graves défauts de la méthode suivie par cet érudit et, résolument, étudia, avec une critique très judicieuse, ce sujet difficile. « Les cartes et les itinéraires modernes, dit-il, avaient induit en erreur ceux qui s'étaient occupés avant moi de cette étude. Je dus recourir au seul moyen possible pour arriver à un résultat sérieux : découvrir les vestiges romains ou qui présentaient quelque analogie, et à l'aide de ces tronçons, qui n'ont pu être isolés, en compléter le tracé, le mesurer sur place et, lorsque le résultat serait satisfaisant, en constater l'antiquité, si déjà elle n'était pas évidente [1]. » Et en effet, d'un pied infatigable, comme on l'a déjà dit plus haut, notre archéologue parcourut sans relâche les régions où il supposait pouvoir trouver les traces des stations mentionnées par l'Itinéraire d'Antonin et la Carte Théodosienne, dite Carte de Peutinger : son mémoire nous donne le résultat de ses sagaces observations pour une partie de la Savoie : c'est à dire la vallée de l'Isère depuis le Petit-Saint-Bernard, la route de Cham-

1. *Mémoire sur les Voies romaines*, p. 18.

béry à Vienne et celles de Chambéry à Genève et de Genève à Albertville.

Mais, dans toute une série de dissertations postérieures, l'abbé Ducis compléta et corrigea même à l'occasion ce premier mémoire. Ses fonctions d'inspecteur des Archives communales, qu'il exerça dès qu'il fut installé, en 1864, archiviste du Département à Annecy, lui permirent de parcourir toutes nos anciennes provinces et de découvrir des monuments remarquables de l'époque romaine. Il a su résumer avec beaucoup de soin, dans ses *Questions archéologiques et historiques sur les Alpes de Savoie*, publiées en 1871, toutes ses trouvailles sur le Chablais, le Faucigny, la Savoie, la Maurienne et la Tarentaise. Cet ouvrage, supplément indispensable à son mémoire sur les voies romaines, renferme une grande partie de l'histoire de ces provinces pendant la période de la domination gallo-romaine. L'auteur s'est efforcé de publier de nombreuses inscriptions relatives à ces pays, en les accompagnant de traductions et de commentaires étendus, souvent hardis, que dans une modeste préface, il croit prudent de soumettre à l'appréciation des hommes compétents. « Quelques conjectures, dit-il, paraîtront peut-être hasardées. La chronique routinière y perdra quelques fois le fil de ses errements. L'expérience des découvertes archéologiques doit nous préparer à ces découvertes imprévues. C'est moins, du reste, une tendance à mesurer des horizons nouveaux que la recherche plus positive d'un passé méconnu. »

La chaleur que l'abbé Ducis mettait à défendre, dans la discussion, ses théories, l'amena souvent, pour réduire au silence ses contradicteurs, à composer des brochures ou même des livres d'une grande importance. Sa monographie de *Saint Maurice et la Légion thébéenne* est due à une polémique soulevée à l'un des

Congrès des sociétés savantes de Savoie dont il est bon de rappeler les phases principales. En 1879, au Congrès tenu à Annecy, dans une lecture faite sur le nom de Saint-Julien en Maurienne, le baron de Ponnat [1] contesta l'existence de ce saint dont la tradition aurait fait un soldat de la légion thébéenne et nia même énergiquement l'authenticité du martyre de saint Maurice, chef de cette légion ; l'abbé Ducis protesta avec âpreté et annonça une réfutation en ajournant son adversaire au prochain Congrès. Et, en effet, l'année suivante, au Congrès tenu à Chambéry, dans la séance du 10 août, l'abbé Ducis ouvrit les débats en lisant un mémoire sur la réalité du massacre de la légion thébéenne : le baron de Ponnat riposta en développant les arguments déjà émis au précédent Congrès. Nouvelle réfutation de l'abbé Ducis, nouvelle réplique de son contradicteur. L'ardeur apportée par les deux orateurs dans cette joute savante nécessita l'intervention d'un des membres les plus autorisés du Congrès, et par ses travaux d'érudition et par sa haute situation dans la magistrature, M. Jules Vuy qui, s'appuyant sur des recherches personnelles, se prononça en faveur de l'abbé Ducis [2]. La presse locale s'émut de cette discussion : chacun des deux adversaires eut de violents partisans : la véhémence de la lutte se trahit dans les réponses de M. de Ponnat [3].

Enfin, pour terminer ce débat, l'abbé Ducis commença la publication d'une monographie relative à saint Maurice qu'il acheva en 1887 et réunit en tirage à part, respectable volume de 221 pages. Cet ouvrage contient non seulement l'historique du martyre de la légion thébéenne, massacrée au commencement du IVe siècle sur l'ordre du César Maximien Hercule, dans

1. Publiée dans la *Revue savoisienne*, 1879, p. 104.

2. Voir son discours dans le *Congrès des Sociétés savantes savoisiennes* tenu à Chambéry en 1880, p. 142 et suivantes.

3. *Mémoires de la Société savoisienne*, 1881, p., 254 et 1882, p. 277.

la vallée du Haut-Rhône, mais encore le récit des faits les plus importants relatifs à l'abbaye de Saint-Maurice, élevée au cours du IVe siècle dans le voisinage du lieu où l'exécution fut consommée, jusqu'au XVIe siècle, c'est-à-dire jusqu'au moment où ce monastère cessa de se trouver sur les terres de la Maison de Savoie. Des notes copieuses, placées en appendices, contiennent des indications utiles sur des points peu connus de l'histoire des princes de cette Maison ou sur l'archéologie de nos régions [1].

La solution de ce problème si embarrassant du passage des Alpes par Annibal, qui a si longtemps occupé l'esprit curieux de l'abbé Ducis, nous prouve la sincérité apportée par l'auteur dans ses travaux et sa franchise à reconnaître ses erreurs, lorsqu'il avait la conviction de s'être trompé, bien qu'il supportât assez peu, en général, la contradiction. Déjà en 1853, dans le *Journal de l'Institut historique de France* il avait essayé de concilier les systèmes de Polybe et de Tite-Live en cherchant la route du général carthaginois par l'Isère, la vallée de Beaufort, les cols du Cormet et de la Seigne et la vallée d'Aoste. Mais les divergences de ces deux historiens l'amenèrent à déclarer dix ans plus tard, au *Congrès scientifique de France* tenu à Chambéry que l'on ne pouvait mettre d'accord ces deux témoignages

1. L'abbé Ducis a été, après la publication de ce mémoire, honoré d'un bref dont je donne la traduction d'après la *Revue du diocèse* du 30 août 1889 :

« Vous Nous avez fait remettre, cher fils, un volume portant ce titre : *Saint Maurice et la Légion Thébéenne*. A ce présent, vous avez joint plusieurs autres ouvrages traitant de divers sujets. La variété même des matières traitées dit assez quel est votre savoir. Nous professons la plus haute estime pour les lettres et les sciences, et l'un de Nos plus grands désirs est qu'elles soient cultivées avec succès par les membres du Clergé.

« C'est par ce motif que Nous aimons à vous adresser Nos félicitations, et que Nous vous engageons à persévérer dans cette application de votre esprit à des études si utiles à la société chrétienne. Comme gage des biens célestes et pour vous témoigner toute Notre bienveillance, Nous vous accordons avec grande effusion la Bénédiction Apostolique.

« Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, le 25 juillet de l'année 1889, et de Notre Pontificat la douzième.

« LÉON XIII, PAPE. »

puisque, d'après la version de Polybe, Annibal avait effectué son passage par la vallée pœnine ; d'après celle de Tite-Live, il aurait choisi les défilés des Alpes cottiennes. Après des courses persévérantes dans toutes nos régions, en 1869, l'abbé Ducis, se prononça résolument pour la version de Polybe dans sa brochure intitulée : *Le Passage d'Annibal du Rhône aux Alpes*, et défendit avec véhémence, l'itinéraire par la vallée du Rhône jusqu'à Seyssel, le Chablais en longeant depuis Machilly les rives du lac Léman, le cours du Haut-Rhône et le Grand-Saint-Bernard, et résuma de nouveau ces mêmes conclusions dans un mémoire composé longtemps après, en 1886, intitulé *Les Pœni d'Afrique et les Alpes pœnines*.

Les nombreuses dissertations publiées, dans la suite, sur les antiquités romaines par l'abbé Ducis, contiennent d'importantes rectifications qui rendaient ses précédents mémoires d'une lecture difficile. Une réédition s'imposait. L'auteur lui-même le reconnaissait en portant un jugement sur l'ensemble de son œuvre épigraphique : « La Société Florimontane, dit-il, m'a engagé à réunir mes dissertations dans une nouvelle édition. Ce serait une refonte totale. Car plusieurs hypothèses présentées alors pour ne négliger aucune des prétentions locales doivent tomber aujourd'hui que des études comparées ont porté une nouvelle lumière sur les lignes indiscutables. Il y aurait des retouches sur bien des détails mieux connus, des affirmations plus certaines pour des tracés proposés timidement aux débuts d'une œuvre qui n'avait pas de précédent dans notre région [1]. »

La mort l'a interrompu dans son œuvre.

1. *Voies romaines, section d'Aoste à Genève*, 1894, p. 7.

Après ses recherches sur l'archéologie gallo-romaine, qui resteront, malgré la tendance de l'auteur à former des conjectures parfois trop ingénieuses, surtout dans le domaine de la philologie, son principal titre scientifique, le sujet qui a le plus passionné l'abbé Ducis est certainement l'étude des faits peu connus de l'histoire des princes de la Maison de Savoie. Là encore, il est regrettable que l'auteur n'ait pu résumer ses trouvailles dans un ouvrage d'une consultation facile. La multiplicité des questions traitées en rendait il est vrai la composition difficile. Toutefois l'un de ses travaux contient un exposé assez étendu des vicissitudes subies par la Savoie depuis le XVI^e^ siècle : C'est sa brochure intitulée *Occupation, Neutralité militaire et Annexion de la Savoie*, publiée en 1877. L'énoncé de ce titre prouve déjà que l'auteur savait, le cas échéant, servir les intérêts supérieurs du pays par ses patientes recherches historiques. Il revint d'ailleurs, plus tard sur cette question de *neutralité*, dans un factum publié en 1892. Cette préoccupation de la défense de nos frontières lui a suggéré également la publication faite quelques mois avant sa mort sur l'*Ancien, le nouveau Chablais et le Haut-Faucigny*, pour démontrer la nécessité de maintenir dans ces régions nos limites naturelles et les fautes commises par la diplomatie sarde au sujet de leur délimitation.

Les intéressantes notes publiées par l'abbé Ducis sur différents princes de la Maison de Savoie sont surtout des éclaircissements et des commentaires. Rarement il a entrepris la publication de documents relatifs à ces règnes, et les quelques exceptions que l'on pourrait citer prouvent avec quel bonheur il savait les choisir. Son *Mémoire sur la Savoie, présenté au Cabinet de Versailles pendant l'occupation espagnole, par M. de Bonnaire*, est un texte très précieux pour l'étude de la situation économique de notre province au milieu du

XVIII^e siècle : les observations judicieuses du ministre de Louis XV, d'Argenson, qui a annoté ce document, en consacrent la valeur officielle.

Le long séjour de l'abbé Ducis à Annecy l'amena à composer une série de dissertations sur l'histoire de notre ville et celle de ses princes. Sa brochure sur *Annecy et les ducs de Genevois et de Nemours*, malgré son développement, ne contient qu'une bien faible partie des précieux renseignements disséminés dans une foule d'articles. On les trouvera groupés dans la Bibliographie ainsi que les Mémoires qu'il a composés sur les sujets les plus divers, et dont le titre indiquera suffisamment la substance.

La longue liste de ces travaux sera plus éloquente que les éloges les plus enthousiastes. Le lecteur restera étonné devant ce témoignage de la prodigieuse activité du vieillard que nous avons eu le malheur de perdre en pleine possession de ses facultés.

Je suis trop heureux, en terminant, de citer les paroles d'un homme qui laissa la réputation d'un esprit droit, éclairé et impartial, M. Greyfié de Bellecombe, ancien président de chambre à la Cour d'appel de Chambéry, cet avocat distingué qui, avant d'occuper ces fonctions élevées, sut mériter les suffrages de ses compatriotes aux élections législatives de 1860, en provoquant par son intelligente activité l'annexion de la Savoie à la France. Lors de l'entrée de l'abbé Ducis à l'Académie de Savoie, en 1865, le comte de Greyfié, occupant le fauteuil de la présidence, sut faire en termes judicieux l'éloge du récipiendaire :

Permettez-moi de vous dire, Monsieur, qu'une des choses que notre Compagnie est heureuse de présenter en votre personne, c'est l'exemple, un grand exemple.

Vous souvient-il, Monsieur, de la première fois que j'eus l'honneur de vous voir, il y a bientôt un quart de siècle ? Vous étiez alors le vicaire inconnu d'une paroisse des montagnes ; vous n'a-

viez à votre disposition ni livres, ni conseils, ni direction scientifique. Et cependant, tout jeune encore, vous aviez trouvé le moyen de parcourir les annales de notre passé, de les étudier dans les anciens auteurs et de comparer leurs passages souvent énigmatiques avec les choses elles-mêmes. L'épigraphie de nos vallées vous était familière, et vous connaissiez déjà tous les monuments de notre histoire nationale. Depuis lors, et au milieu des fatigues de l'enseignement et dans une ville où vous trouviez peu de personnes et peu de livres qui vous pussent aider, vous avez continué à marcher à pas sûrs vers la vérité historique ; vous êtes devenu une autorité dans la science.

Ne m'est-il pas permis de vous dire que vous êtes un exemple, un grand exemple de ce que peut le talent, uni à l'énergie du caractère, un exemple de ce qu'obtient la puissance du vouloir [1].

Tel fut en effet le chanoine Ducis ; cette vie modeste, toute remplie par un labeur obstiné, peut admirablement se résumer dans la devise de l'illustre parent dont il partageait, en véritable fils de la Savoie, les convictions fermes et indépendantes, l'académicien Ducis : *Senex sine tabe.*

Max Bruchet.

* * *

BIBLIOGRAPHIE DES ŒUVRES DE L'ABBÉ DUCIS

L'abréviation *R. s.* désigne la *Revue savoisienne.* — Les travaux relatifs à l'archéologie gallo-romaine et à l'histoire des princes de Savoie ont été classés dans l'ordre des dates de publication, afin de permettre au lecteur de trouver plus facilement les dernières brochures publiées par l'auteur, classement rendu nécessaire en raison des corrections faites par M. l'abbé Ducis dans les brochures imprimées à des dates diverses sur le même sujet.

Je n'ai pas cru devoir faire figurer dans la Bibliographie des œuvres de l'abbé Ducis, les communications faites à la Société Florimontane et résumées dans les procès-verbaux des séances, parce qu'elles ont été utilisées dans les dissertations que l'auteur a publiées.

1. *Mémoires de l'Académie de Savoie*, 2e série, t. IX.

I.

TRAVAUX RELATIFS A LA SAVOIE.

Archéologie gallo-romaine.

Le passage d'Annibal, *Journal de l'Institut historique de France*, année 1853.

Note sur quelques inscriptions, *Académie de Savoie*, 1854, p. XIII.

Gevrier, *Revue savoisienne*, 1862, p. 9.

Antiquités de Seyssel, *R. s.*, 1862, p. 67.

Cachet de Pompée (intaille du Musée d'Annecy), *R. s.*, 1862, p. 26.

Les Fins, Bautas et Annecy. *Annecy*, 1863, in-8°. (Extrait de la *R. s.*, 1863, p. 38, 48, 53.)

Mémoire sur les voies romaines de la Savoie. *Annecy*, 1863. 148 pages in-8° avec 2 cartes (Tirage à part, avec importantes corrections, d'articles parus dans la *R. s.*, années 1861, 1862, 1863.)

A quelle époque pourrait-on rapporter l'invasion des Allobroges, des Ceutrons, des Médulles, des Garoceles. Qu'étaient les Acitavones. (Publié dans le *Congrès scientifique de France*, 30e session, tenue à Chambéry, en 1863, p. 495 à 504.)

Passage d'Annibal. (Publié dans le même volume, p. 511 à 525.)

Epoque de la soumission des Allobroges, des Ceutrons aux Romains. Leur organisation municipale et provinciale. (*Ibidem*, p. 525 à 549.)

Inscription du Larioz, section des Plagnes, commune de Passy), *R. s.*, 1864, p. 117.

Chemin et camp romains en Chablais, *R. s.*, 1865, p. 69.

Le Haut-Chablais à l'époque romaine, *R. s.*, 1865, p. 77.

Amphion, Abondance, J. César et le Léman, *R. s.*, 1865, p. 85.

La voie romaine de Genève au Simplon, *R. s.*, 1865, p. 93.

Le Faucigny à l'époque romaine, *R. s.*, 1866, p. 1.

Les Ceutrons dans le Haut Faucigny, *R. s.*, 1866, p. 13.

Encore les Allobroges et les Ceutrons dans le Haut Faucigny, *R. s.*, 1866, p. 21.

La province viennoise, *R. s.*, 1866, p. 32.

Jules César et le petit Saint-Bernard, les Ceutrons et les Salasses, *R. s.*, 1866, p. 37.

Dolmen, camps celtiques, tumulus, *R. s.*, 1866, p. 45.

Découvertes archéologiques à Viuz-la-Chiésaz (voie romaine), *R. s.*, 1866, p. 57.

Le Forum des Ceutrons, *R. s.*, 1866, p. 95.

Un procès archéologique, *R. s.*, 1866, p. 110; 1867, p. 20.

(Mémoire relatif aux prétentions d'Aime et de Moûtiers sur l'emplacement du forum des Ceutrons.)

Inscriptions romaines à Sion, Brailles, Hauteville, Seyssel, Fréterive, Gilly, Tournon. *Académie de Savoie*, 1866, p. XII.

Les Allobroges, à propos d'Alesia. Discussion historique et géographique. *Chambéry*, 1866, 41 p. in-8°.

La Sabaudia et les Sebagini. Origines de la Sabaudia, des Albanais et des Allobroges, *R. s.*, 1867, p. 37, 41, 49, 67, 101; 1868, p. 1, 29, 49, 67, 75.

Inscriptions de S^{t}-Jean de la Porte, *R. s.*, 1867, p. 39.

Les Allobroges et Annibal, *R. s.*, 1868, p. 83 et 91.

Brigantio en Tarentaise, *R. s.*, 1868, p. 103.

Polybe et le Grand-Saint-Bernard, *R. s.*, 1868, p. 111.

Annibal et l'Alpe pœnine, *R. s.*, 1869, p. 9.

Polybe et le Rhône, *R. s.*, 1869, p. 17.

Le passage d'Annibal du Rhône aux Alpes. *Paris*, 1869, 110 p. in-8°.

Les Gesates, Hercule et Annibal, *R. s.*, 1869, p. 25.

Les Allobroges sous la République romaine, *R. s.*, 1869, p. 68.

Antiquités de Gilly, près Alberville, *R. s.*, 1870, p. 31.

Deux inscriptions romaines de la Savoie (à St-Jean-Puy-Gauthier et à la Chapelle-Blanche), *R. s.*, 1870, p. 39.

Inscriptions romaines de la Savoie (à St-Pierre de Soucy), *R. s.*, 1870, p. 46.

Antiquités d'Aime, *R. s.*, 1870, p. 55, 67.

Bergintrum en Tarentaise, *R. s.*, 1870, p. 82.

La Maurienne, *R. s.*, 1870, p. 87, 95.

Le pagus du bassin d'Albertville, *R. s.*, 1871, p. 2, 9, 17.

La voie romaine et la voie celtique du Chablais, *R. s.*, 1871, p. 27.

Les qualificatifs gaulois dans les inscriptions romaines, *R. s.*, 1871, p. 69.

Un épisode de l'occupation burgonde au ve siècle, *R. s.*, 1871, p. 43, 49, 57.

Questions archéologiques et historiques sur les Alpes de Savoie entre le lac Léman et le Mont-Genèvre. *Annecy*, 1871, 279 p. in-8°.

Inscriptions romaines de St-Jean-Puy-Gauthier, de la Chapelle-Blanche, et de St-Pierre de Soucy, *Académie de Savoie*, 1872, p. CXXI.

Les Alpes graies, pœnines et cottiennes. *Annecy*, 1872, in-8°, 23 pages. (Tirage à part d'un article publié dans la *R. s.*, 1872, p. 25 et 37.)

Polybe d'accord avec tous les historiens sur le passage d'Annibal, *R. s.*, 1872, p. 45.

Les Allobroges sous la République romaine, *R. s.*, 1872, p. 61 ; 1873, p. 17.

La campagne de Pomptinus chez les Allobroges, *R. s.*, 1872, p. 69.

Culte religieux de nos contrées lors de la conquête romaine, *R. s.*, 1873 p. 51.

Une inscription romaine d'Annemasse, *R. s.*, 1873, p. 89.

Transformations sociales sous la domination romaine, *R. s.*, 1873, p. 57, 73.

Inscriptions romaines de Montgilbert, *R. s.*, 1873, p. 51.

Inscription romaine à Rumilly, *R. s.*, 1877, p. 62.

Les camps celtiques du Châtelard. Etude sur les Allobroges et les Ceutrons dans le Haut-Faucigny, avec carte et plan. *Annecy*, 1880, 41 p. in-8°. (Tirage à part d'articles publiés dans la *R. s.*, 1879, p. 99 et 1880, p. 37, 49, 66, 77.)

Albertville à l'époque romaine et la vallée de Beaufort au moyen âge. *Albertville*, 1883, 19 p. (Communication faite au Congrès d'Albertville en 1883.)

Les Pœni d'Afrique et les Alpes pœnines. Annibal en Chablais et en Vallais. *Thonon*, 1886, 36 pages. (Communication faite au Congrès de Thonon en 1886.)

Saint Maurice et la Légion thébéenne. *Annecy*, 1887, 221 p. in-8°. (Tirage à part d'études publiées dans les tomes III, VI et X des *Mémoires de l'Académie salésienne*.)

Les Allobroges et les Ceutrons, *R. s.*, 1890, p. 4, 44.

L'inscription de La Forclaz, sur Saint-Gervais. 8 p. in-8°. (Extrait du *Congrès des Sociétés savantes savoisiennes*, tenu à La Roche en 1892.)

Les voies romaines de la Savoie, section d'Aoste à Genève. *Annecy*, 1894, 36 p. in-8°. (Tirage à part d'un article publié dans *R. s.*, 1893, p. 320 et 1894, p. 32 et 94.)

Le royaume de Cottius, qui sera publié dans le *Congrès des Sociétés savoisiennes, tenu à Aiguebelle en 1894*.

Le Répertoire archéologique des arrondissements de Moûtiers et d'Albertville, couronné par l'Académie de Savoie en 1863, *intéressant surtout pour l'époque de la domination romaine, n'a jamais été publié : l'auteur l'a d'ailleurs utilisé dans ses nombreux travaux sur l'époque romaine parus depuis cette époque.*

Histoire du moyen âge et des temps modernes.

Epoques et limites des invasions gothique, burgonde et franque. Invasions arabe, hongroise et normande. Colonies de Sarrasins. (Publié dans le *Congrès scientifique* de France, 30e session, tenue à Chambéry en 1863, p. 549 à 563.)

Mémoire sur la Savoie, présenté au Cabinet de Versailles pendant l'occupation espagnole, par M. de Bonnaire. *Annecy*, 1870, 46 p. in-8°. (Extrait de la *R. s.*, année 1870, p. 35, 47, 62.)

Pasquinade diplomatique. Dialogue biblique sur la guerre du Montferrat en 1615. *Annecy*, 1870, 19 p. in-8°. (Extrait de la *R. s.*, année 1870, p. 27.)

Mariage de Charles-Emmanuel II, duc de Savoie, *R. s.*, 1870, p. 24.

Episodes de la dernière occupation espagnole [en Savoie, 1742-48] *R. s.*, 1870, p. 75.

Henri IV à Beaufort, *R. s.*, 1871, p. 94.

Un *casus belli* entre Genève et la Savoie, en 1667, *R. s.*, 1873, p. 41, 54.

L'occupation espagnole au siècle dernier (en collaboration avec M. l'abbé Gonthier), *R. s.*, 1873, p. 94, 101.

Occupation, neutralité militaire et annexion de la Savoie. *Paris*, 1877, 164 p. in-8°. (Cf. *R. s.*, année 1877, *passim.*)

Les comtes et ducs de Genevois de la Maison de Savoie, *R. s.*, 1877, p. 89.

Les juridictions du Genevois, *R. s.*, 1878, p. 25.

Date de la naissance de Thomas Ier de Savoie, *R. s.*, 1878, p. 73.

Les anciens comtes de Genevois, *R. s.*, 1879, p. 32.

La campagne de Louis XIII en Savoie. Résumé historique présenté au Congrès des Sociétés savantes savoisiennes à Annecy, août 1879. (*Annecy*, 1880, 18 p. in-8°.)

Henri de Savoie et Anne de Lorraine, *R. s.*, 1882, *passim*.

Charles Emmanuel de Savoie, duc de Genevois, *R. s.*, 1882, p. 53.

Entrée de Jacques de Savoie et d'Anne d'Este à Annecy, *R. s.*, 1883, p. 16.

Henri de Savoie et Anne de Lorraine. Date de la mort d'Anne d'Este, *R. s.*, 1883, p. 41.

Les impôts d'autrefois et ceux d'aujourd'hui. *Montmélian*, 1885. (Extrait du compte rendu du Congrès des sociétés savoisiennes tenu dans cette ville, p. 117.)

L'Epaona du Concile de 517. (Communication faite au Congrès de Thonon en 1886. *Thonon*, 13 pages in-8°.)

Etudes historiques sur le Genevois, le Chablais, le Faucigny et sur les corps judiciaires relevant de différents princes dans ces contrées. Communication faite au Congrès de Rumilly, août 1888. (*Rumilly*, 1889, 43 p. in-8°.)

Anne d'Este, duchesse de Genevois et de Nemours. Ses obsèques à Annecy, en 1607. *Annecy*, 1891, 32 p. (Extrait de la *R. s.*, année 1891, p. 6.)

Décès de Christine de France et de Françoise deValois, *R. s.*, 1891, p. 206.

La neutralité militaire de la Savoie (plaquette de 30 p. publiée en 1892, à Annecy, sans nom d'auteur).

Epoque de la mort d'Humbert III, comte de Savoie, *R. s.*, 1893, p. 38.

L'ancien, le nouveau Chablais et le haut Faucigny. Confins, dès l'époque romaine jusqu'au XVIII^e^ siècle. *Annecy*, 1894, 30 p. in-8°. (Extrait de la *R. s.*, 1894, p. 217.)

Les Sarrasins en Savoie, *R, s.*, 1894, p. 300.

Histoire des localités.

Annecy.

Le Musée d'Annecy, *R. s.*, 1863, p. 4.

Noms des mas consignés au cadastre d'Annecy la ville en 1730, *R. s.*, 1866, p. 59, 84.

N.-D. de Liesse, *R. s.*, 1870, p. 69, 99; 1871, p. 13, 21, 38.

Dénombrement de 1561, *R. s.*, 1871, p. 101.

Le faubourg Perrière et le pasquier du Tillier, *R. s.*, 1872, p. 30.

L'hôpital des pestiférés, *R. s.*, 1872, p. 57, 67, 72.

Les Marquisats, près d'Annecy, *R. s.*, 1872, 77.

La Maison de la Galerie (aux Marquisats), *R. s.*, 1872, p. 78.

L'hôpital général de la Providence à Annecy, *R. s.*, 1872, p. 85, 93 ; 1873, 1.

Annecy et la Maison de Genevois-Nemours, *R. s.*, 1873, p. 20, 25.

Un pèlerinage de Turin à Annecy en 1668, *R. s.*, 1873, p. 62.

Pèlerinage de Paris à Annecy en 1630, *R. s.*, 1873, p. 65.

Pierre tombale de 1596 à Annecy (Philibert Jacquemier, orfèvre), *R. s.*, 1874, p. 31.

L'abbaye de Sainte-Catherine, près d'Annecy, *R. s.*, 1875, p. 6, 19, 28, 38.

L'inondation de 1651 à Annecy, *R. s.*, 1875, p. 73.

Un épisode de l'histoire d'Annecy (1629-1630), *R. s.*, 1879, p. 79.

Discours d'ouverture des tribunaux d'Annecy (1618). Antoine et René Favre. Un mystère au Collège, *R. s.*, 1881, p. 101.

Date de l'érection du diocèse d'Annecy, *R. s.*, 1882, p. 90.

Annecy et les ducs de Genevois et de Nemours. *Annecy*, 1883, 93 p. in-8°. (La couverture porte la rubrique : 2e partie, mais la 1re partie n'a pas été tirée

à part : on en trouvera les éléments dans les articles énumérés ci-dessus). Cet ouvrage renferme, avec quelques modifications, les divers articles publiés dans la *R. s.* en 1882 et 1883.

Le château d'Annecy, *R. s.*, 1884, p. 13.

Les hôpitaux d'Annecy. Le Tripot, la ville de Bouz, *R. s.*, 1886, p. 223.

Personnel du château d'Annecy en 1536, *R. s.*, 1888. p. 35.

Le lac d'Annecy d'après Delbene, *R. s.*, 1890, p. 58.

Un monument retrouvé à Annecy (chapelle de la rue Grenette), *R. s.*, 1891, p. 51, 121.

Le vicus Bous, *R. s.*, 1891, p. 117.

Les origines d'Annecy, *R. s.*, 1891, p. 170.

La cloche N.-D. de Pitié (faubourg de Bœuf), *R. s.*, 1891, p. 254.

Le moulin à tabac de Pierre Roux (moulins de Sainte-Catherine), *R. s.*, 1891, p. 270.

Les origines d'Annecy, *R. s.*, 1892, p. 22.

Les Pasquiers et les chevaliers tireurs d'Annecy, *R. s.*, 1892, p. 196.

Le Palais de l'Isle à Annecy. *Annecy*, 1894, 78 p. in-8°. (Extrait de la *R. s.*, 1892, p. 38, 90 ; 1893, p. 18 ; 1894, p. 155.)

ANNECY-LE-VIEUX.

Notre-Dame de Provins, *R. s.*, 1877, p. 91.

BEAUFORT.

La vallée de Beaufort en Savoie. *Annecy*, 86 p. in-8°. (Extrait de la *R. s.*, années 1863 *passim*.)

Albertville à l'époque romaine et la vallée de Beaufort au moyen-âge. *Albertville*, 1883, 16 p. in-8°.

BELLEVILLE DE HAUTELUCE.

Promenade archéologique à Belleville de Hauteluce. — *Annecy*, 1870, 15 p. in-8°. (Extrait de la *R. s.*, 1869, p. 104.)

Chamonix.

Fondation du prieuré, *R. s.*, 1879, p. 3, 15.

Richesses métallurgiques de cette vallée, *R. s.*, 1880, p. 39.

Dingy-Saint-Clair.

Le pont et le prieuré de Saint-Clair, *R. s.*, 1874, p. 17.

Eteaux.

L'église d'Eteaux, *R. s.*, 1874, p. 80.

La Roche.

Les croix de La Roche, *R. s.*, 1874, p. 80.

La Bénite-Fontaine de La Roche-en-Faucigny. *La Roche*, 1884, (sans nom d'auteur).

Nernier.

Nernier, *R. s.*, 1865, p. 91 et 97.

Thonon.

L'église du collège de Thonon. Gaspard de Genève-Lullin, *R. s.*, 1873, p. 85.

Biographies.

Vies abrégées des saints Jacques et Marcel, premiers évêques de Tarentaise, Maxime, évêque de Riez, et Guérin, évêque de Sion. (Publiées dans la collection des *Petits Bollandistes* de P. Guérin, 1864).

Saint François de Sales en Tarentaise, *R. s.*, 1865, p. 37.

(Note sur les circonstances qui l'amenèrent à exercer en 1613, pendant la mission confiée à Madrid à M^r^ Germonio, archevêque de Moûtiers, les fonctions épiscopales dans le diocèse de Tarentaise.)

Les familles de Sales et de Villette-Chevron, Germonio et le président Favre, *R. s.*, 1865, p. 45.

Quelques portraits de saint François de Sales, *R. s.*, 1884, p. 31.

Le cardinal Chigi au tombeau de saint François, *R. s.*, 1876, p. 1.

Doctorat de saint François de Sales, *R. s.*, 1877, p. 75 ; 1878, p. 53.

Le Saint Suaire à Annecy et la naissance de saint François de Sales. *Annecy*, 1883, 28 pages, et 2me partie publiée à Annecy, 1884, 42 p. (Cf. *R. s.*, année 1883, *passim*.)

Le Bienheureux Favre ou Lefèvre, *R. s.*, 1872, p. 96.

Le cardinal Billiet, *R. s.*, 1873, p. 33.

Jacques Fabri ou Le Febvre d'Etaples, *R. s.*, 1874, p. 59.

Testament [d'Albert Baussant], curé d'Arenthon au siècle dernier, *R. s.*,, 1874, p. 77.

Testament de François de La Perrière, *R, s.*, 1878, p. 45.

Le tombeau Gojon (au Musée d'Annecy), *R. s.*, 1881, p. 20.

Tombeau de Mme Pfingrin Lichholtz à Seyssel, *R. s.*, 1881, p. 103.

Le Père Nouvellet, chanoine d'Annecy, 1881, p. 109, 117.

Vaugelas (sa naissance), *R. s.*, 1870, p. 1.

Innocent V, pape, originaire de Tarentaise, *R. s.*, 1870, p. 43, et 1871, p. 97.

Henri de Granson, évêque de Genève, *R. s.*, 1886, p. 8.

M. l'abbé Martinet, mort à Moûtiers en 1871, *R. s.*, 1871, p. 47.

Notice sur don Baranzano, père barnabite, professeur au collège chappuisien d'Annecy. *Annecy*, 1881, 16 p. in-8°. (Extrait de la *R. s.*, année 1881, p. 85.)

La rue Ducis. Les familles Ducis et de Granier. Communication faite au Congrès de Chambéry 1890. *Chambéry*, 1890, 17 pages in-8°.

Les Mandrin en Savoie. Communication faite au Congrès de Chambéry. *Chambéry*, 1890, 16 p. in-8°.

L'époque de saint Bernard de Menthon. *Annecy*, 1890, 16 p. in-8°. (Ext. de la *R. s.*, année 1890, p. 156.)

André de Montfort, gouverneur de Nice (1539-1562). *La Roche,* 13 p. in-8°. (Communication faite au Congrès tenu à La Roche en 1892.)

Etudes diverses relatives à la Maison de Savoie.

Géographie historique.

De l'origine et de l'organisation provinciale des diocèses de Savoie. Discours de réception à l'Académie impériale de Savoie, prononcé le 18 mai 1865. *Chambéry*, 1866, 47 p. in-8°. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Savoie,* 2e série, tome IX.)

Origine des cité et diocèse de Tarentaise. Communication faite au Congrès de Moûtiers. *Moûtiers*, 1882. 15 p. in-8°.

Bibliographie.

L'histoire et le *Regeste genevois*. Rapport lu à la Société Florimontane le 14 janvier 1867. *Annecy*, 1867, 24 p. in-8°. (Extrait de la *R. s.*)

Les archives historiques de Savoie. *Annecy*, 1870, 19 p. in-8°. (Extrait de la *R. s.*, 1870.)

Inventaire sommaire des archives départementales de la Haute-Savoie antérieures à 1792 (1re livraison). *Annecy*, 1892, xv et 23 p.

La légende de la ville d'Ars. en Dauphiné, *R. s.*, 1867. p. 30.

Le Mystère de saint Bernard de Menthon, *R. s.*, 1866. p. 11.

Notice pour les eaux thermales de Moûtiers, *R. s.*. 1869, p. 55.

Jean de Bourgogne et Pierre de Genève, comte de Vaudemont, *R. s.*, 1880, p. 81.

Les registres de l'état civil en Savoie, *R. s.*, 1883, p. 107.

Copie des manuscrits avant l'imprimerie, *R. s.*, 1884, p. 23.

Philologie.

Origine du nom de Savoie, *R. s.*, 1868, p. 9.
Noëls savoyards, *R. s.*, 1870, p. 56, 66, 74.
Les noëls de Scionzier, *R. s.*, 1878, p. 56, 81, 95.
Prose en l'honneur de saint Nicolas (XII^e siècle), *R. s.*, 1879, p. 25.
Onomatologie, *R. s.*, 1890, p. 86.

Industrie et agriculture.

Les fondeurs de cloches Aubry, *R. s.*, 1892, p. 215.
La Savoyarde, bourdon de la cathédrale de Montmartre, *R. s.*, 1893, p. 39.
La pomme de terre en Savoie (Note sur Jacques Pignarre, curé d'Andilly, au XVIII^e siècle.), *R. s.*, 1869, p. 61.
Ravages des fruits de la terre au siècle dernier, *R. s.*, 1873, p. 36, 47.

Coutumes.

Le roy des cordonniers (1564), *R. s.*, 1883, p. 107.
Le roy des merciers, *R. s.*, 1884, p. 25.
Le gâteau des Rois, *R. s.*, 1884, p. 9.

Miscellanea.

Le sort des trouvailles archéologiques, *R. s.*, 1893, p. 267.
Les joyaux de la Maison de Savoie, *R. s.*, 1877, p. 83.
Regichia, *R. s.*, 1877, p. 65.
Calendrier grégorien, *R. s.*, 1879, p. 1.
A propos des bolides. Un point de mythologie, *R. s.*, 1869, p. 51.
Le bolide et la vouivre, *R. s.*, 1870, p. 18.
Encore les Jomarons, *R.* s., 1881, p. 32.

Sociétés savantes.

Lettre sur le Congrès scientifique de Chambéry, *R. s.*, 1863, p. 63.
Le Congrès de Fribourg, *R. s.*, 1863, p. 82.

Rapport sur le concours d'histoire de la Société Florimontane, *R. s.*, 1877, p. 8 ; 1879, p. 41 ; 1884, p. 56 ; 1893, p. 8.

II.

TRAVAUX ÉTRANGERS A LA SAVOIE.

Résumé de préceptes littéraires. L'éloquence. L'orateur. *Moûtiers*, 1859, 48 p. in-8°.

L'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, *R. s.*, 1875, p. 76, 81.

L'auteur du traité de l'Imitation de Jésus-Christ, nouvelle édition. *Annecy*, 1876, 70 p. in-4°.

PAUL CABAUD

« Les morts vont vite » dit la ballade. La lugubre camarde, servie par le terrible hiver que nous venons de subir, a fait des coupes sombres dans tous les rangs de notre population, fauchant indistinctement, aveugle moissonneuse, vieux et jeunes, riches et pauvres, savants et ignorants, bûcherons et artistes...

Le 6 mars, Paul Cabaud, le maître peintre annécien était enlevé à l'affection de tous. Qu'il soit permis à un de ses élèves, devenu un de ses meilleurs amis, de lui consacrer quelques lignes biographiques avant que sa tombe, trop tôt ouverte, ne soit définitivement scellée de cette lourde pierre : le temps et les soucis de l'heure présente qui emportent si rapidement toutes choses.

Paul Cabaud est né à Cran, en 1817. Il était fils d'un Jurassien, originaire de Champagnole, qui vint établir sur les bords du Thiou les forges exploitées aujourd'hui par la Société des Fonderies et Forges de Crans.

Ces bords du Thiou, encore une curiosité pour les étrangers et toujours chers aux artistes quoique l'industrie humaine y montre déjà sa nivelante régularité, étaient alors bien plus agrestes qu'à présent. De nombreuses chutes d'eau, de magnifiques cascades tombant de rochers moussus et tourmentés, roulant au gré de la plus folle fantaisie leurs flots écumants et grondeurs, mouillaient de leurs embruns irisés d'exubérantes frondaisons que dominaient des chênes superbes. Des îles boisées, dont il reste quelques-unes, divisaient le courant en bras nombreux formant, ici, des nappes tranquilles où se reflétaient les grandes herbes, là, de babillards ruisselets susurrant dans les joncs et les roseaux. Des fabriques rustiques reliées par des passerelles non moins rustiques et branlantes, émergeaient de toute cette libre nature encadrée au loin par les cimes du Parmelan et de la Tournette. Ce lieu était bien choisi pour développer le goût du dessin chez un enfant doué déjà de remarquables dispositions naturelles : le jeune Cabaud n'eut garde de résister à de semblables sollicitations. Guidé par M. Prosper Dunant, amateur éclairé et peintre consciencieux, il se lança bravement dans l'étude du paysage.

Aussi, après de bonnes études au Collège chappuisien d'Annecy, où le dessin ne fut pas oublié, on peut le croire, notre artiste en herbe, léger d'écus mais riche d'ardeur et d'espérance, prit le chemin de Paris.

Là, garanti contre les entraînements de tous genres par la nécessité de vivre avec 16 sous par jour, il se livra à un labeur obstiné. Tout en pratiquant la gravure en taille-douce, il suivait les leçons de l'école municipale de dessin et ensuite celle de l'école préparatoire des Beaux-Arts.

Cependant la vie était dure au jeune Cabaud ; il

apprit la lithographie et put ainsi augmenter ses légers moyens d'existence.

L'Ecole de Genève brillait alors de tout son éclat. Notre artiste se dirigea sur la ville de Calvin où il passa deux ans pour apprendre le portrait dans l'atelier d'Hornung. Puis, notre jeune peintre en tous genres s'achemina par petites journées vers l'Italie, esquissant, croquant les beaux sites du lac Majeur, s'inspirant aux chefs-d'œuvre de Gênes et de Florence. Il rapporta de ce premier voyage quantité de souvenirs et aussi, comme tout rapin qui se respecte, nombre de farces et d'anecdotes qu'il aimait à raconter plus tard, et cela dans un style gaulois, bon enfant, coloré comme sa palette, sérieux à la surface comme un pince-sans-rire mais avec une gaîté intérieure qui se trahissait par un tremblement particulier de sa pipe bien connu dans son intimité. Ses reconnaissants élèves de l'atelier d'amateurs que présidait M. Auguste Dunand ont souvent bien ri à l'audition de ces folles et innocentes histoires. Il y avait surtout une farce d'un certain comte *di Lago Majjore* et de son chapelain d'un inénarrable rabelaisianisme.

Marcheur intrépide et avide de nouveau, il entreprit bientôt un second voyage en compagnie cette fois d'un artiste bien connu parmi nous, M. Loppé, le peintre paysagiste. Ils firent, toujours à pied, croquant et peignant, le tour du Mont-Blanc, du Mont-Rose, de l'Oberland et des lacs d'Italie. On peut croire que la gaîté fut du voyage et que les charges ne chômèrent point. Il y eut là une histoire de sensation de froid que Cabaud, qui en avait été la victime, ne pouvait raconter sans en laisser tomber sa pipe, cette fois !

Après quelque temps passé à Lyon, où il s'était associé à un M. Fatalot pour l'exploitation d'un atelier de lithographie, il revint se fixer définitivement à Annecy.

Nommé professeur de dessin au collège, la municipalité lui confia également la direction de l'école gratuite du soir. Mais les émoluments étaient peu élevés, la peinture se vendait peu, des vues lithographiques de la ville et des environs faites dans les ateliers de l'imprimerie Saillet couvraient à peine les frais d'impression, Cabaud dont le talent d'assimilation était remarquable songea à ajouter à ses diverses ressources artistiques une ressource nouvelle. Les portraits en couleurs étant rares, il fit des portraits au collodion et il monta un atelier et un salon de photographie. Ce fut le premier atelier en ce genre à Annecy et il eut une certaine renommée. Mécanicien habile, chimiste et savant, il perfectionna ses appareils, en fabriqua de toutes pièces pour les agrandissements, trouva des bains de virage nouveaux et parvint à produire ainsi, dans cet art qui a fait tant de progrès de nos jours, de véritables œuvres de mérite.

L'atelier photographique parfaitement mis au point, c'est le mot, il abandonna à Mme Cabaud, sa jeune femme, le ministère du nitrate d'argent pour s'adonner entièrement à la peinture du paysage.

Si le mot de Boileau est toujours vrai, il le fut particulièrement pour notre artiste. Les amis et les profanes ne lui épargnèrent pas les critiques, mais, disons-le à sa louange, il a tout écouté avec une docilité angélique, avec ce mélange de douceur et de modestie qui constituaient le fond de son caractère et que nous avons tous pu apprécier. Profitant de toutes les observations, appelant les conseils, observant beaucoup par lui-même, il transforma comme par enchantement sa première manière, abandonnant le *pignochage*, le *trois-trois-trois*, comme il disait, pour l'étude approfondie des masses et de l'effet.

Comme œuvres principales de Paul Cabaud en ce genre, dont un grand nombre d'ailleurs sont au Mu-

sée de notre ville, signalons dans l'ordre chronologique — et ici nous ferons quelques emprunts à la plume autorisée du regretté Louis Revon :

La *Vue des anciens Canaux d'Annecy*. « Cette œu-
« vre marque le premier acte de la nouvelle manière
« du Maître. Sauf quelques tons qui rappellent un peu
« le genre de la chromolithographie, la couleur est sa-
« tisfaisante, et comme dessin il y a là une étude
« consciencieuse des pittoresques bicoques à peu près
« toutes détruites maintenant depuis la construction
« des quais. La description si colorée que Théophile
« Gauthier donne des baraques du quartier de l'Ile, à
« Genève, pourrait s'appliquer à ces cloisons branlan-
« tes, à ces murailles ventrues, à ces mansardes éta-
« gées les unes sur les autres et à ces galeries de bois
« qui s'avancent pour se mirer dans le canal. » Ce tableau est au Musée.

Le *Défilé de Dingy-Saint-Clair*. « C'est un effet de
« soleil levant ; un léger voile de vapeur s'étend à gau-
« che sur la Rochette ; à droite, une montagne, qui
« tombe presque à pic dans le Fier, est couronnée de
« nuages, au milieu, se dresse la Dent de Lanfon... »

Peut-être pourrait-on désirer dans ce tableau plus de légèreté, plus d'air ; mais il y aurait mauvaise grâce à remarquer ici des défauts qui ont disparu dans les œuvres suivantes.

L'artiste, séduit par le défilé de Dingy a reproduit plusieurs fois ce site dans des effets de lumière différents.

Le Glacier de la Brenva. Acheté par M. Laeuffer.
« Il est dans le même style que le précédent ; il offre
« dans les seconds plans une excellente étude de pins
« et de sapins ; le torrent et les roches qui le bordent
« sont bien rendus. »

Vue du Lac d'Annecy prise des hauteurs de Talloires.
« Tous nos concitoyens et des milliers d'étrangers

« connaissent ce ravissant point de vue ; à droite, la « montagne d'Entrevernes soulevée comme un flot ; la « presqu'île de Duingt et son monticule au terrain « rougeâtre, puis des pointes accumulées dans le loin- « tain, des promontoirs, des groupes de maisonnettes « blanches ; tout cela se reflète dans la nappe bleue « ou se fond dans les vapeurs. Il y a là-dedans un ta- « lent d'observation, une finesse de touche, une har- « monie qui lui font honneur. Cette grande et belle « toile, envoyée à l'Exposition de Paris en 1867, fut « achetée par le ministère des Beaux-Arts et offerte à « notre Musée. »

Le Mont-Blanc vu du Col des Aravis. Cette grande toile, une des meilleures du Maître, est d'une coloration, d'un sentiment absolument exquis et vrai. C'est à l'aube ; le soleil encore loin derrière les sommets du Valais, projette au ciel de timides quoique déjà chaudes clartés qui éteignent les étoiles. Le Mont-Blanc sort de la pénombre, détachant sa masse imposante et blême dans le ciel incertain, étalant ses glaciers que l'on devine et qui se perdent dans les lointains non encore éclairés. Tout le premier plan, noyé dans cette ambiance qui n'est pas l'ombre mais qui n'est pas encore la lumière, a au suprême degré, cette impression particulière de la montagne qui s'éveille, impression unique, indéfinissable que tous les vrais amateurs de la montagne ont ressentie. Trois personnages, sac au dos, des contrebandiers peut-être, s'estompent au premier plan et animent cette grande scène rendue par Cabaud avec une vérité, une sensation aiguë que seul un sensitif de la montagne comme lui pouvait éprouver. (Au Musée.)

Le *Lever du soleil sur les lapiaz du Parmelan*, également au Musée, est dans le même style, le même sentiment de la sublime nature. Au premier plan, au lieu des grands arbres frémissant du *Col des Aravis*, les

rochers cassés, crevassés, nus, tourmentés comme par les affres d'épouvantables agonies, qui constituent les Lapiaz de notre unique Parmelan. Encadrons ce tableau, le chef-d'œuvre du Maître, d'un crêpe de deuil. Fini dans le courant de l'année passée, l'artiste n'a plus repris le pinceau depuis. C'est le chant du cygne ; il n'a rien produit de plus beau. C'est aussi son dernier cadeau à notre ville.

Citons encore, en paysages, les deux *panoramas des Alpes*, du Semnoz et du Parmelan. Les panoramas dont on jouit du sommet de ces deux belles montagnes sont devenus classiques, et si tout le monde les admire à juste titre, il est difficile d'y trouver le sujet d'un tableau au vrai sens artistique du mot. C'est pourtant là le tour de force auquel est arrivé notre artiste annécien. Le panorama du Parmelan, surtout, avec toutes ces montagnes et glaciers bien à leurs places et avec leurs physionomies personnelles, issant des vallées profondes et ensoleillées, tout cela noyé dans une intensité de plein air et de lumière scintillant dans les lacs bleus fait de cette toile une œuvre de tout point remarquable.

Citons pour mémoire les nombreux tableaux qui ornent son atelier, parmi lesquels de remarquables vues des bords du Thiou, quantité d'études dont quelques-unes de grande valeur ; quelques tableaux de fleurs, dont il excellait également à saisir les délicates et fraîches colorations, parmi lesquels une gerbe de chrysanthèmes remarquablement peints. Beaucoup d'autres paysages, achetés par des amateurs, sont allés répandre au loin la renommée d'un de nos premiers peintres de montagnes français.

Parlons maintenant de ses portraits. Notre Musée en possède quelques-uns qui sont certainement les plus remarquables. Les voici :

A citer d'abord le *portrait de Mgr Rendu*, évêque

d'Annecy. Ceux de nos concitoyens qui ont connu le savant évêque demeurent frappés de l'étonnante ressemblance, du mouvement, du souffle de vie qui anime ce portrait et qui le font comme sortir du cadre pour venir causer avec le visiteur.

Le portrait du Docteur Andrevetan. Un des bons morceaux du Maître. Ce sont bien là les traits, l'expression chercheuse et recueillie du poète philanthrope, fondateur de prix de vertu, d'hôpital et des concours de Belles-Lettres et d'Art sous la direction de la Société Florimontane et de la Ville d'Annecy.

Le portrait de Louis Revon. C'est bien là l'expression un peu angoissée bien connue et non moins bien rendue de l'érudit aussi modeste qu'aimable et empressé auquel nous devons personnellement, ainsi que beaucoup de nos jeunes camarades, tant de gratitude pour les précieux enseignements qu'il nous a prodigués. L'artiste n'a eu qu'à penser à l'ami, au réconfortant conseiller pour faire sortir de son pinceau une œuvre excellente.

Signalons encore le *portrait de son maître Hornung,* qui orne l'atelier du défunt et un autre, le meilleur de tous, connu seulement de ses élèves et de quelques personnes : le sien. Quelques-uns de ses élèves l'ont reproduit. Ils sont heureux car ils auront toujours devant eux la bonne et loyale figure de l'artiste désintéressé qui les a initiés aux intimes et profondes sensations de l'art.

Ses amis et ses admirateurs eux aussi seraient certainement très heureux de voir le portrait de Paul Cabaud, en bonne place, au milieu des excellentes œuvres signées de lui, que notre Musée s'honore de posséder.

Fidèle aux principes des vrais maîtres qui ont constitué notre grande Ecole, Cabaud était profondément convaincu que la pierre fondamentale de l'Art est le

dessin. Aussi avait-il travaillé le dessin avec opiniâtreté : il était un remarquable dessinateur et ses paysages au crayon ou au fusain sont de vrais Calame.

Un grand nombre sont aux mains d'amateurs; il en laisse des cartons volumineux. Un seul est à notre Musée : c'est une vue des rochers de Notre-Dame-des-Neiges au-dessus de la cascade de Morette.

Notre Maître était aussi un humoriste et son crayon habile excellait à saisir les scènes drôles et animées. Mais cela constituait ses petits repos artistiques intimes et, seuls, ses bons amis en ont eu connaissance. Nous étions de ceux-là et nous avons gardé le gai souvenir d'une suite d'illustrations au crayon pour les couplets de la *Pasnaille* du chansonnier rumillien Béard. Graveur-lithographe remarquable il a reproduit presque tous nos sîtes et nos vieux quartiers. Il serait facile de retrouver beaucoup de ces lithographies soignées et dessinées comme des tableaux finis.

Nous avons dit plus haut qu'il était un mécanicien habile : c'est dire que la lime était d'une rare docilité dans ses doigts. Si nous ajoutons que le rabot et le ciseau n'avaient pas de secrets pour lui, qu'il en eut remontré à Dubreuil pour la taille des arbres à fruits, nous aurons donné une idée de la rare faculté d'assimilation de notre distingué compatriote.

Dirons-nous les qualités de l'homme ! Aimable et bon, dévoué et généreux, savoyard de la vieille roche, ramenant tout à l'amour de cette terre natale « qu'il faut remercier Dieu pour l'avoir fait si belle » comme dit Jacques Replat, un artiste de la plume, Cabaud ne comptait que des amis.

La mort l'a frappé sans le surprendre ; il avait accompli sa tâche : il est parti riche du bien accompli.

Hélas, sa vieillesse laborieuse qui aurait dû être préservée des soucis misérables qui assombrissent les dernières journées du travailleur, connut les amères

déceptions ; notre humanité égoïste et froide l'avait froissée de sa main ingrate...

Ame stoïque et grande, le vieux Maître qui avait donné trente ans de sa vie à l'enseignement artistique se garda de se plaindre et de récriminer. Il est parti comme il avait vécu, sans connaître la haine et le ressentiment.

Il dort maintenant son dernier sommeil en face de ce Crêt-du-Maure qu'il a peint tant de fois, où il fit sa dernière promenade, dans ce cimetière, en été, si rempli des fleurs qu'il aimait à peindre... Mais il reste éveillé dans le souvenir pieux et reconnaissant de tous ses élèves et de tous ceux qui ont pu apprécier sa bienveillance et son noble caractère.

I. NANCHE.

LE PRIEURÉ DU SAINT-SÉPULCRE D'ANNECY

Entre la caserne Decouz et le cimetière d'Annecy, on remarque, sur les bords du Thiou, un édifice à l'aspect antique, occupé maintenant par une fabrique de poterie et par un magasin à fourrages. — C'était jadis une église, et c'est tout ce qui nous reste de l'ancien prieuré des *chanoines réguliers du Saint-Sépulcre*, ainsi nommés parce qu'ils avaient eu, à Jérusalem, la mission de garder le tombeau du Sauveur.

L'origine de ce prieuré est restée jusqu'ici enveloppée d'un mystère que nous allons essayer de dissiper. Les uns le font remonter au x^e^ siècle : c'est la version qu'adoptaient les chanoines eux-mêmes dans une requête adressée au roi de Sardaigne, Charles-Emmanuel III [1]. Mais on sait que les Ordres religieux, cédant à un amour-propre trop ordinaire, cherchent parfois,

1. Alphonse DESPINE, *Notice Historique sur le Saint-Sépulcre d'Annecy*, 1857.

comme les simples citoyens, à se créer des titres de noblesse.

D'autres, plus modestes, datent sa fondation du XII^e^ siècle [1]. Ils s'appuient sur une bulle du pape Alexandre V, du 18 avril 1410, en faveur de ceux qui feraient du bien à cette église ou qui s'associeraient à leur Ordre. A la demande des chanoines d'Annecy, le pontife déclare renouveler les privilèges que leur avait jadis (1191) concédés le pape Célestin III, son prédécesseur : *gratiose VOBIS concessas*. Mais ce *vobis* se rapporte aux chanoines du Saint-Sépulcre en général, *vobis canonicis Sancti Sepulcri*. Les termes mêmes de la bulle de Célestin III prouvent manifestement qu'elle s'adressait à l'Ordre entier, et non point aux chanoines d'Annecy, dont l'existence ne date que du milieu du XIV^e^ siècle [2].

A cette dernière époque, un chanoine du Saint-Sépulcre, non moins illustre par sa naissance que par ses vertus, vint de Jérusalem en Europe avec la mission de visiter les Maisons des chanoines réguliers. C'était *André d'Antioche*, descendant de ce Bohémond, prince de Tarente, que Godefroi de Bouillon avait établi gouverneur de la ville d'Antioche. Nous le trouvons à Rivarolo, au diocèse d'Yvrée, le 2 septembre 1347. Une année plus tard, il s'est arrêté dans nos murailles où des personnes pieuses avaient formé le projet de fonder un couvent de son Ordre.

Le 5 septembre 1348, une femme de Chavanod, Jaquemette Genevaz, s'engage par acte public à lui payer une certaine cense en blé. Remarquons les termes de la donation : elle fait cette promesse à frère André d'Antioche, clavaire du Saint-Sépulcre, *fratri Andreae de Antiochia, clavigero Sancti Sepulcri*, qui

1. BESSON, *Mémoires*, p. 117 ; DUCIS, *Revue savoisienne*, 1871, etc.; MERCIER, *Souvenirs d'Annecy*, p. 109.

2. Voir le texte de cette bulle dans BESSON, preuves n° 94.

la reçoit au nom du Saint-Sépulcre, *recipienti nomine Sancti Sepulcri* [1]. Pourquoi ne la reçoit-il pas au nom du prieuré d'Annecy, ou bien pourquoi n'est-il point qualifié de religieux ou de prieur du couvent d'Annecy? C'est que cette Maison n'existait encore qu'à l'état de projet.

Le 7 octobre suivant, un charpentier d'Annecy, nommé Jean Bochard, se voyant près de mourir, dicte son testament à un notaire, et dans le but de racheter ses péchés par des aumônes, il lègue une coupe de froment à l'hôpital de Notre-Dame, et quelques meubles, savoir une grande scie avec un petit tonneau, *magnam rexiam et quoddam parvum dolium*, à l'église du Saint-Sépulcre, si toutefois le projet s'en réalise, SI VENIAT AD EFFECTUM [2].

On ne tarda pas de mettre la main à l'œuvre, et bientôt un prieuré de chanoines réguliers s'éleva sur la rive gauche du Thiou, à 300 mètres en aval des murailles du vieil Annecy.

Le premier prieur fut ce même André d'Antioche, qui mourut peu après en odeur de sainteté, car le 27 mars 1360, une femme d'Annecy, Jaquemette, veuve de Gervais de Faucigny, vendant une maison qu'elle possède dans le bourg, déclare qu'elle en destine le prix aux frais du tombeau du père André [3]. Ce tombeau, restauré par les chanoines en 1657, s'élevait à l'entrée du chœur, et la fête du Bienheureux se célébrait au couvent le 30 de novembre.

Après la mort du fondateur, nous trouvons notre Maison du Saint-Sépulcre souvent mentionnée dans les testaments des habitants d'Annecy ou des environs.

Ainsi le 28 septembre 1360, un notaire de Chaumont, Etienne Chevrier, déclare léguer le quart de ses

1. BESSON, p. 119.
2. Archives de l'hôpital Notre-Dame.
3. *Petits Bollandistes*, au 30 novembre ; note de M. Ducis.

biens, s'il meurt sans enfants, à la Maison du Saint-Sépulcre de Jérusalem que l'on vient de fonder à Annecy, *quæ fondata est apud Annessiacum* [1].

Le 11 juin de l'année suivante, Broysette de Villa, coiffeuse de la comtesse de Genevois, lui lègue dix sols [2].

Le 8 août 1363, François de la Perrière, bourgeois d'Annecy, lègue divers meubles à l'église *nouvellement construite* à Annecy, en l'honneur du Saint-Sépulcre [3]. Le 25 juillet de l'année suivante, Nicod Veluz, religieux de notre prieuré, agissant au nom de Robert de Genève, évêque de Thérouanne et conservateur de la Maison du Saint-Sépulcre, nouvellement fondée près d'Annecy, *de novo Annessii fondatæ ab honorem Sancti Sepulcri*, passe l'abergement d'un jardin situé proche le Pâquier d'Ysernon, soit dans le voisinage de son couvent [4].

Cependant, l'église ne fut achevée que beaucoup plus tard, car le 15 mai 1377, noble Albert de Monthouz fait un legs au Saint-Sépulcre d'Annecy *pro ædificatione templi* [5].

Pierre, comte de Genève, lui fait, vers 1390, un don de 50 florins à employer dans l'œuvre et dans la restauration de l'église, *pro ipsis implicandis in operibus et refectione ecclesiæ Sancti Sepulcri* [6], et par son testament du 24 mars 1392, il charge ses héritiers d'achever cet édifice [7].

Outre le maître-autel, sur le rétable duquel on voyait représentés le sépulcre et la résurrection du Christ, cette église, longue de 130 pieds et large de 28,

1. Archives de l'hôpital Notre-Dame.
2. Ibid.
3. Ce testament a été publié par M. Ducis dans la *Revue savoisienne*, mai 1878.
4. Besson, preuves n° 86. Dans le style de la chancellerie épiscopale, l'expression de *novo fundata*, souvent employée, indique une création nouvelle, une création de toutes pièces, et non point une restauration.
5. Archives du château de Villard-Chabod.
6. Demôle, *L'Atelier Monétaire d'Annecy*.
7. Besson, p. 117.

renfermait huit chapelles, parmi lesquelles nous nommerons : 1° celle des Cinq-Plaies; 2° celle de la Sainte-Trinité, rentée par les princes de la Maison de Savoie ; 3° celle du Bienheureux Pierre de Luxembourg, fondée en 1392, par Marguerite de Joinville, femme de Pierre, comte de Genève ; 4° celle de Saint-Eloi, dépendant de la confrérie de ce nom ; enfin une autre fondée par l'antipape Félix V.

Le couvent, placé au couchant de l'église, dont il était séparé par une cour que traversait une galerie, se composait de dix-huit chambres, du réfectoire et des caves.

Les nombreux documents, que nous avons cités, démontrent avec évidence que la fondation de notre prieuré doit être fixée entre les années 1348 et 1360, soit vers le milieu du XIV^e^ siècle.

En veut-on une autre preuve irréfragable ? Nous la trouverons dans l'obituaire même du couvent. Cette pièce a disparu, il est vrai ; mais dom Martène et Durand, ces deux savants bénédictins qui ont visité les monastères de la France en 1708-1712, l'ont tenue entre les mains, et ils y ont vue inscrite à la date de 1408, la mort du *quatrième* prieur [1].

D'après la fondation, les chanoines étaient au nombre de 18. Ils portaient la soutane noire, sur le côté gauche de laquelle on voyait une double croix rouge.

Ils récitaient en chœur le Grand Office. Aux mortifications communes à tous les chrétiens, ils ajoutaient l'abstinence de l'Avent et de tous les mercredis de l'année; le jeûne du vendredi (le temps pascal excepté), le cilice ou la discipline une fois la semaine, deux fois même dans les temps de pénitence.

Mais à côté de ces austérités, il y avait de grands privilèges. Exempts de l'Ordinaire du lieu, ils dépendaient directement du Saint-Siège ; ils étaient affran-

1. *Voyage littéraire de deux Bénédictins*, I, 243.

chis de tout impôt ; ils pouvaient recevoir les Ordres de tous prélats, absoudre des censures réservées au Pape, etc.

Comme c'était le premier couvent établi dans le voisinage immédiat de la ville, notre prieuré devint un centre très fréquenté ; les pèlerins y affluaient, car les fidèles, qui avaient fait vœu de visiter les Saints-Lieux, pouvaient s'acquitter de leur promesse en visitant le Saint-Sépulcre d'Annecy [1]. Outre la réception des pèlerins et le soin des malades de l'hôpital qui s'établit bientôt à côté du prieuré, les chanoines furent chargés du service paroissial de l'église de Saint-Maurice jusqu'à la création de la collégiale de Notre-Dame de Liesse (1395) ; et depuis, ils continuèrent d'administrer les secours spirituels aux habitants des faubourgs, lorsque les portes de la ville étaient fermées.

Au point de vue financier, les débuts du prieuré furent modestes. Les fondateurs l'avaient doté de quelques fonds de terre formant les dépendances du couvent et de modiques revenus provenant des gabelles, du droit de pontenage et des boucheries (Despine). Les chanoines, il est vrai, faisaient ou faisaient faire la quête dans plusieurs diocèses ; mais cette quête, dont le produit pour le diocèse de Genève, était affermé 22 florins en 1418 et 80 florins en 1480, n'avait pour but que l'entretien des malades de l'hôpital ou des pèlerins.

Parfois des particuliers leur faisaient quelques largesses à l'article de la mort. A celles déjà signalées, ajoutons encore la donation de 10 sols que leur fait Jordan Croyson d'Annecy, par son testament du

1. Le 17 décembre 1468, Philippe de Compeys, vicaire général du diocèse, donne aux chanoines du Saint-Sépulcre l'autorisation de quêter à cause des grandes dépenses que leur imposent les pauvres infirmes et les pèlerins étrangers qui affluent *continuellement* à l'hôpital, « *causa pauperum infirmorum et peregrinorum ad ipsum hospitale continue confluencium et in ipso degencium sustentare magnes et graves sumptus continue suppetunt* ». (Arch. de l'Evêché.)

13 mars 1396, sans préjudice de 100 florins légués sous charge d'une messe par semaine [1] ; celle de Mathilde de Boulogne, qui donne aux religieux 200 florins [2], sous charge de dire deux messes par semaine (1396) ; celle d'Humbert de Thoire-Villars, qui leur lègue pareille somme à la même intention [3] ; enfin celle de Girard de Ternier, dernier du nom, qui, par son testament du 13 juin 1418, lègue cent florins aux religieux, à charge pour eux de célébrer chaque année son anniversaire, et 20 florins à l'hôpital [4].

Les secours les plus efficaces leur vinrent des Souverains Pontifes. Ils obtinrent la cure d'Etercy de l'antipape Clément VII par bulle datée d'Avignon le 26 juin 1383 [5], la cure de Mez de Benoît XIII (6 mai 1407 [6] ; d'un autre pape, les prieurés de Rivarolo et de Strambino au diocèse d'Yvrée et celui de Notre-Dame du Puis à Turin ; enfin de Jean XXIII, l'hôpital de Rolle, dont l'union fut acceptée, le 22 juillet 1410, par le cardinal de Brogny, agissant comme conservateur général de l'Ordre, délégué par le prieur général, Nicolas de Ballionibus [7].

Peu après, Martin V détache nos chanoines réguliers du patriarcat de Jérusalem, pour les mettre sous l'autorité des archevêques de Tarentaise (10 juin 1417).

Le xv^e^ siècle fut pour notre prieuré la période de splendeur.

Lorsqu'en 1484, le pape Innocent VIII supprima les chanoines du Saint-Sépulcre d'Italie et de France, ceux d'Annecy échappèrent à cette destruction, comme affiliés à la maison de Miechow en Pologne. Mais ils per-

1. Archives de l'hôpital Notre-Dame.
2. *M. D. Gen.*
3. *Ibid.*
4. Duval, *Ternier et Saint-Julien*, doc. I.
5. Besson, p. 118.
6. Nous reviendrons dans un prochain article sur cette union, qui est restée ignorée jusqu'à ce jour.
7. Besson, p. 120.

dirent les prieurés du Piémont. Cinquante ans plus tard, l'invasion bernoise (1536) leur fit perdre l'hôpital de Rolle et leurs revenus du pays de Vaud.

A partir de cette époque, le nombre des chanoines ne fut plus que de 12 ; chacun d'eux recevait neuf coupes de froment, autant de sommées de vin et 26 florins. Les novices n'avaient droit qu'à la moitié de cette prébende [1].

A la décadence matérielle succéda la décadende morale. Se relâchant de la ferveur primitive, nos chanoines abandonnèrent la vie commune. Vers la fin du XVI[e] siècle, profitant d'un incendie qui dévora le couvent, la plupart d'entre eux se retirèrent dans la ville. Le noviciat fut supprimé, et les vides, remplis par des prêtres séculiers du diocèse de Genève.

Bien que ceux-ci continuassent de porter le nom de chanoines du Saint-Sépulcre, le prieuré se trouvait sécularisé de fait. A partir de cette époque, il ne fit plus que végéter.

Avant de terminer cet aperçu historique sur le prieuré du Saint-Sépulcre d'Annecy, signalons encore deux faits intéressants :

Saint Vincent Ferrier, l'illustre moine dominicain, en fit retentir l'église de son éloquente prédication dans l'automne de l'année 1403 ; et deux siècles plus tard (22-24 janvier 1623), le corps de S. François de Sales, ramené de Lyon, y demeura, pendant deux jours, déposé sur le tombeau du B. André d'Antioche.

Noms des prieurs. — Sans être complète, la liste suivante des prieurs est plus exacte que celles données jusqu'à ce jour.

1. DESPINE, *Notice historique*, p. 9 ; d'après la visite du 28 octobre 1580. Cette même visite estime le revenu total du prieuré à 680 florins. Ces chiffres diffèrent grandement de ceux donnés par M. le chanoine Ducis d'après la visite de 1633. — Voir *Revue sav.*, octobre 1863.

1. **André d'Antioche** (le Bienheureux), de 1350 à 1360 environ.

2. **N.,** 1360.

3. **Nicolas Veluz,** 1385-1392.

4. **Pierre Grassi,** 1396-1408. C'est le prieur, déjà signalé en 1396, qui a dû mourir en 1408, d'après l'indication fournie par l'Obituaire du couvent.

5. **N.** En 1410, union de l'hôpital de Rolle.

6. **Rodolphe Bataillouz,** 1414-1424. A partir de cette époque (1417), les archevêques de Tarentaise deviennent les supérieurs et les protecteurs du prieuré.

7. **Jean Morelli,** 1432 † 1451.

8. **Jacques Morelli,** 1453.

9. **Jacques Ranguis,** 1456-1465.

10. **Jean Ranguis,** 1466, Il avait avec lui en 1475 : F. Pollier, sous-prieur ; Guill. du Temple ; P. Morel ; Jean de Viano et Pierre Delalée. En 1429, nous trouvons G. du Temple, Jean Curtet, Guill. Desbois, Cl. Berthod, J. de Viano. P. Morel, F. Chevallier et Rollin Bertinosii.

11. **Pierre Delalée,** 1480-1495. Avec P. de la Lée, nous trouvons en 1485 : J. Curtet, sous-prieur ; Rollin Bertinosii, sacristain ; F. Chevallier, Claude Berthod. Jean Alliard et Jean Folliet.

? **Jean Lazare,** 1513 (Besson).

12. **Nicod de Pontverre,** prieur commendataire (1501-1515).

13. **Pierre Moine,** prieur commendataire, 1517. En 1522, le prieur d'Annecy fut chargé par le prieur général de l'Ordre de visiter toutes les maisons de France, de Savoie et de Piémont.

14. **Guillaume de Pontverre,** prieur commendataire, 1525-1535.

15. **Louis de Pontverre,** prieur commendataire, 1537 (Besson).

16. **George d'Oncieux,** prieur commendataire, 1551.

17. **Jacques Pompée de la Balme,** prieur commendataire, 1557.

18. **Nicolas de la Balme,** prieur commendataire.

19. **Antoine de Rochette**, prieur commendataire, 1580.

20. **Pierre Bacholet**, prieur commendataire, 15..† 1591, juillet.

21. **Emmanuel-Philibert Pomeo,** 1592-1603. Clerc du diocèse de Turin, fils de Pierre Pomée, maître ès-arts et en médecine, médecin ducal, E. P. Pomeo fut nommé par bulles du pape Clément VIII du 13 avril 1592, mis en possession le 13 juillet même année et mourut au mois d'avril 1603. Il avait été, par bulles du même jour, nommé prieur de Bellevaux en Bauges.

22. **Claude de Menthon-Montrottier,** 1602 † 1622 ; **Jean-Baptiste Basso,** prieur commendataire, 1603-1616. A la mort d'Emman. Pomeo, Claude de Menthon-Montrottier, simple clerc et seigneur de Cormand, s'empara du prieuré sans avoir, paraît-il, de titre canonique. Le 5 novembre 1603, Clément VIII ayant nommé prieur commendataire J.-B. Basso, clerc milanais, Claude de Menthon en appela au Sénat, qui lui donna gain de cause ; et bien que J.-B. Basso eut obtenu de l'official du diocèse un ordre de le mettre en possession (7 avril 1607), Claude de Menthon continua d'administrer le prieuré jusqu'à sa mort, survenue le 23 octobre 1622.

M. Despine signale en 1617 la nomination par le duc Charles-Emmanuel I" d'un François de Rossillon. Cette nomination n'eut probablement pas de suite.

23. **Pierre-François de Vidonne de Novéry,** prieur commendataire, 1623 † 1659. Nommé à l'âge de seize ans par bulles de Grégoire XV du 4 juillet 1623, exécutées le 10 août. Les religieux présents étaient : Louis Truchet, sous-prieur ; Urbain Blanc, Amblard Baudé, Etienne Chardon et Martin Berrot. Dix ans plus tard, nous retrouvons Et. Chardon qui est sous-prieur ; Amblard Baudé, Claude-Philippe Curtet, Jean-Prudent Pavy, P. Chardon, F. Gaudet et P.-F. Grivet.

24. **Claude-François de Monthoux,** 1659, et **Jacques de Regard,** 1660. A la mort de P.-F. de Novéry, il y eut une nouvelle compétition. Le vice-légat d'Avignon, Gaspard Lascaris, nomma prieur Claude-F. de Monthoux, chanoine de Genève, par lettres du 27 décembre 1659, visées au Sénat le 14 décembre 1660. De son côté, le pape Alexandre VII, par bulles du 9 février 1660, nomma Jacques de Regard-Mougnard, qui fut le dernier prieur régulier.

Ce Jacques de Regard, docteur en droit civil et canonique, avait été recteur de l'église de Saint-Louis des Français à Rome, et devint, en 1686, chanoine de Saint-Pierre de Genève. Il était encore prieur du Saint-Sépulcre, au mois d'août 1690, que les troupes de Louis XIV s'emparèrent d'Annecy et transformèrent l'église de nos religieux en hôpital pour y loger les soldats malades [1].

J.-F. GONTHIER.

---

1. MUGNIER, *Les Evêques de Genève-Annecy*, p. 153.

VARIATION PÉRIODIQUE DES SIX GRANDS GLACIERS

DU VERSANT SEPTENTRIONAL

DE LA CHAINE DU MONT-BLANC

pendant l'année 1894

Glacier de Bionnassay.

Ce glacier a eu une assez grande progression pendant l'année, puisque mes points de repères ayant été fixés sur les moraines et le glacier, le dernier d'entre eux a complètement diaparu, entraîné probablement dans une crevasse. Les avalanches qui se succèdent à son extrémité inférieure démontrent le grand mouvement qu'il a eu pour compenser sa fusion et se maintenir dans des limites sensiblement plus avancées qu'il n'était l'année dernière et que j'estime au moins à 20 ou 25 mètres. Il est, du reste, beaucoup plus crevassé, plus accidenté et plus difficile à traverser.

Glacier de Tacconnaz.

Le 9 octobre 1893, il était exactement à 21 mètres du point de repère fixé sur la moraine. Le 13 septembre 1894, il est au même point que l'année dernière, soit à 21 mètres du point de repère. Si ce n'est la masse du glacier, tout au moins une forte partie a pu maintenir sa position sur ce point, grâce surtout aux débris qui recouvraient cette partie qui a été préservée des rayons solaires.

Glacier des Bossons.

Le 6 octobre 1893, il était à 24 mètres du point de repère au milieu du torrent. Le 17 mai 1894, il n'était plus qu'à 16 mètres, il avait donc avancé, pendant la saison froide, de 8 mètres; mais, par contre, du 17 mai

au 13 septembre, il aurait perdu l'avance gagnée pendant la saison froide moins 1 mètre que les chaleurs d'été lui ont fait perdre 7 mètres dans sa partie inférieure, tandis qu'à un kilomètre plus haut, il se serait avancé de 28 mètres qui ont été réduits en fusion dans l'espace du kilomètre, et si on ajoute les 7 mètres qu'il a perdus à son extrémité inférieure cela nous donne 35 mètres de glace fondue comprise dans l'espace du kilomètre. Il faut encore ajouter à ces 35 mètres un amoindrissement en ablation qu'on peut estimer sans risque de se tromper à un abaissement du glacier de 15 à 20 mètres dans toute l'étendue du kilomètre, et même bien plus haut. Si j'avais mesuré la largeur du glacier, on arriverait à démontrer mathématiquement qu'il s'est fondu pendant les quatre mois plusieurs millions de mètres cubes de glace.

Glacier des Bois ou Mer de Glace.

Le 19 septembre 1893, nous l'avons laissé à 99 mètres en avant de mon point de repère. Le 12 septembre 1894, je le retrouve presque au même point moins 9 mètres. Il aurait par conséquent subit un retrait de 9 mètres dans l'année. Au 24 mai 1894, sa partie inférieure avait considérablement grossi et dénotait un grand mouvement par suite de fréquentes chutes d'avalanches qui se projettent en avant du glacier, en formant avec les débris comme un second glacier.

Glacier d'Argentière.

Mon point de repère a été fixé sous un immense bloc mesurant 13 sur 14 mètres d'épaisseur et de largeur. Au 20 octobre 1892, il était à 36 mètres du glacier. Au 12 octobre 1894, il fait partie de la moraine frontale après l'avoir culbutée plusieurs fois, puisqu'il n'est ni à la même place ni dans la même position ; ainsi celui-ci serait le glacier qui aurait fait un si con-

sidérable avancement, au moins de 40 à 50 mètres. Je n'ai pu reconnaître combien de fois il aurait culbuté ce gros bloc.

Glacier du Tour.

Du 27 octobre 1892 au 10 du même mois en 1893, il aurait rétrogradé de 30 mètres, et du 10 octobre 1893 au 12 octobre 1894, il se serait encore retiré de 24 mètres. La mince couche de glace qui existe dans sa partie inférieure est cause de cette réduction. Quoique à une altitude plus élevée que tous les autres, ce glacier a reculé par suite de la fusion de cette légère couche de glace.

Venance Payot.

(Année 1894. — 44e année des observations sur la variation des glaciers.)

CONCOURS DE POÉSIE DE 1894

Nous publions trois pièces de vers de M. Ely Nevil. qui a obtenu le premier prix de poésie au concours de 1894.

SEPTEMBRE

PANTOUM

Ainsi noués en gerbe,
Reverdiront mes jours.
V. H.

Vois, le soleil s'endort dans un ciel d'améthyste ;
Ce ne sont plus les soirs des couchants radieux.
Un regret vague, obscur, flotte, doucement triste,
Tout au fond de mon cœur — regret silencieux.

Ce ne sont plus les soirs des couchants radieux,
Cependant c'est l'été, pas encore l'automne.
Tout au fond de mon cœur — regret silencieux
Du nombre de mes ans écoulés je m'étonne.

Cependant c'est l'été... pas encore l'automne.
Une feuille a jauni dans le bouleau tremblant.
Du nombre de mes ans écoulés je m'étonne,
Sur mon front j'ai trouvé le premier cheveu blanc.

Une feuille a jauni dans le bouleau tremblant,
Au bord des eaux fleurit la sombre scabieuse.
Sur mon front j'ai trouvé le premier cheveu blanc.
J'écoute du passé la voix mystérieuse.

Au bord des eaux fleurit la sombre scabieuse.
L'été se souvient-il des belles moissons d'or ?
J'écoute du passé la voix mystérieuse
Et, de mes jours enfuis, j'évoque le trésor.

L'été se souvient-il des belles moissons d'or,
Des gerbes qu'effleuraient le souffle des zéphires ?
Moi, de mes jours enfuis, j'évoque le trésor
Fait d'amour, de bonheur, de baisers, de sourires.

Des gerbes qu'effleuraient le souffle des zéphires
Rien ne demeure plus dans les vastes sillons.
Fait d'amour, de bonheur, de baisers, de sourires.
Mon trésor a gardé de mystiques rayons.

Rien ne demeure plus dans les vastes sillons,
Mais les fruits ont surgi de la terre féconde.
Mon trésor a gardé de mystiques rayons,
Et que me font à moi les joyaux de Golconde ?

Mais les fruits ont surgi de la terre féconde :
Sous le pampre, la grappe au derme violet ;
Et que me font à moi les joyaux de Golconde.
N'ai-je pas un riant et divin triolet ?

Sous le pampre, la grappe au derme violet,
La pomme dans le plant, l'airelle dans la haie ;
N'ai-je pas un riant et divin triolet
D'enfants blonds, aux yeux bleus, dont mon foyer s'égaie ?

La pomme dans le plant, l'airelle dans la haie ;
Dans le verger, la prune aux tons violacés ;
D'enfants blonds, aux yeux bleus, dont mon foyer s'égaie
Je sens les petits bras à mes bras enlacés.

Dans le verger, la prune aux tons violacés.
Le fruit se noue alors que tombe la corolle.
Je sens de petits bras à mes bras enlacés,
Qu'importe qu'aujourd'hui ma jeunesse s'envole !

Le fruit se noue alors que tombe la corolle,
De la rêveuse automne annonçant le retour.
Qu'importe qu'aujourd'hui ma jeunesse s'envole
En nos blonds chérubins revivra notre amour.

De la rêveuse automne annonçant le retour
Le lac s'estompe au loin d'une ombre violine.
En nos blonds chérubins revivra notre amour.
Telle fleurit deux fois l'enlaçante glycine.

Le lac s'estompe au loin d'une ombre violine,
A l'horizon les monts se teintent de lilas.
Deux saisons voient neiger l'enlaçante glycine.
L'été s'avance... il fuit. La vie aussi, hélas !

A l'horizon les monts se teintent de lilas,
Les vapeurs semblent des flots de mauve batiste.
L'été s'avance... il fuit. La vie aussi. hélas !
Et le soleil s'endort dans un ciel d'améthyste.

THAOUS

CHANSON D'ORIENT

Toi dont les cheveux, légers
Comme les rameaux du saule,
Répandent sur ton épaule
Le parfum des orangers ;

Toi dont les sourcils de reine
Au milieu de ton front pur,
Qu'étoile un signe d'azur,
Rejoignent leur trait d'ébène ;

Toi qui mets chaque matin
A ton cou de tourterelle,

Sous ton voile de dentelle,
Un frais collier de jasmin ;

Toi dont les mains fuselées,
Teintes du plus pur henné,
Ont le ton brun, safrané,
Le ton d'or des giroflées ;

Toi dont le petit pied blanc
Trame une rouge babouche,
Qu'en songe effleure ma bouche,
— O songe exquis et troublant !

Toi dont la taille est plus frêle
Que la tige de l'alfa ;
Toi dont tout le corps simple a
La légèreté d'une aile ;

Dis-moi. petite Thaous,
— Si petite que sans doute
Je t'envelopperais toute
Dans un pli de mon burnous, —

Dis pourquoi mon cœur farouche,
Qu'on surnommait [1] El-Kébir,
Défaille au seul souvenir
De tes grâces d'oiseau-mouche ?

HIRONDELLES D'HIVER

SONNET

Vous voici de retour, hirondelles d'hiver,
Par la pluie et le vent et le froid ramenées.
Partout vous surgissez des hautes cheminées,
Le visage, de suie épaisse, recouvert.

Cependant vous avez un beau regard ouvert,
Des lèvres de carmin fièrement dessinées,

1. Le grand.

D'éblouissantes dents qui vous furent données
Pour croquer le doux fruit du grand châtaignier vert.
Et quand on vous refuse un coin dans une étable.
Sans maudire le riche, égoïste et cruel.
Vous fuyez, résignées, dans la nuit lamentable.

Pleurant au souvenir du foyer paternel...
Puis la neige qui tombe, en silence, impalpable,
Vous endort... hélas, c'est du sommeil éternel !

Ely Nelvil.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

La librairie Jullien, à Genève, vient de faire paraître le tome VII des *Notices généalogiques des familles genevoises*.

M. Jacques-Augustin Galiffe (1776-1853) avait mis au jour les trois premiers volumes de cet ouvrage en 1829, 1831 et 1836.

Vingt ans après, l'œuvre interrompue du père fut reprise par le fils. M. John-Barthélemy-Gaïfe Galiffe (1818-1890) publia un quatrième volume en trois livraisons, qui parurent en 1857, 1860 et 1866.

Après un nouvel intervalle assez long aussi, M. John Galiffe présida et collabora à la rédaction des tomes V et VI, qui parurent en 1884 et 1892, et pour lesquels l'aimable et regretté maître avait accueilli les offres de service de plusieurs collaborateurs, parmi lesquels il faut citer en particulier feu M. Ferdinand Reverdin.

M. Aymon Galiffe, juge au tribunal civil de Genève, avait collaboré à l'œuvre de son père en insérant dans le tome V quelques notices généalogiques. Mais, son temps étant absorbé par ses fonctions officielles et par la préparation d'une nouvelle édition de l'*Armorial genevois*, il a accepté les offres de MM. Louis Dufour-

Vernes et Eugène Ritter, qui lui ont proposé de se charger de publier, avec l'aide de quelques collaborateurs, le tome VII de l'ouvrage que son grand-père, M. Jacques-Augustin Galiffe, avait inauguré il y a plus de soixante ans. — Nous avons dit que ce tome VII vient de paraître.

Entre temps, comme chaque volume peut s'acheter séparément, les tomes II et IV étaient épuisés en librairie. Les exemplaires du tome II, notamment, presque introuvables pendant vingt ans, s'enlevaient au prix de 60 à 80 francs, quand on parvenait à les rencontrer. Le tome II, le plus intéressant peut-être de toute la collection, a été réimprimé en 1892. On espère que la réimpression du tome IV pourra avoir lieu incessamment.

Les premiers volumes de ces *Notices généalogiques* sont essentiellement consacrés aux familles du patriciat genevois, à celles dont les membres, pendant les trois derniers siècles, ont fait partie de la magistrature de la République de Genève, laquelle, on le sait, était gouvernée aristocratiquement.

Les familles dont les notices figurent dans les volumes plus récemment publiés, appartiennent en général à ce qu'on appelle la bonne bourgeoisie. On y peut remarquer quelques familles originaires de la Savoie.

Au tome V : Binet, de Chêne en Savoie ; — Desconfins, de Savigny ; — Desprez, du mandement de Cruseilles ; — Jolivet, de Faucigny ; — Jolivet, de Jolivet (commune de Faucigny) ; — Joly, de Thonon ; — Lachis, de Massongy ; — *Lyanna*, de Copponex.

Sauf la dernière, toutes ces familles sont éteintes à Genève.

Au tome VI : *Choisy*, de Saint-Sigismond.

Au tome VII : de Bontems, d'Evian ; — *De Domo*, de Foncenex ; — *d'Espine*, de Châtelard en Bauges ;

— Godet, de Pouilly en Faucigny ; — Machard, d'Ayrier en Semine ; — Maudry, de Margencel ; — *Moilliet*, d'Araches en Faucigny ; — Piaget, de la Balme de Thuy ; — *Siordet*, de Bellossy ; — *Vignier*, de Thiez.

Les noms en italiques sont ceux des familles qui sont encore aujourd'hui florissantes.

M. Louis Dufour-Vernes a placé, en tête du volume qui vient de paraître, un court avant-propos, dont nous détachons les lignes suivantes :

« Pour nous, dit-il, les généalogies ont un tout autre intérêt que le futile mobile de la vanité. A un point de vue général, la science généalogique est un utile auxiliaire de l'histoire et de la biographie, parce qu'elle peut devenir un filon inattendu dans la recherche des causes d'un événement public, et faire comprendre certains côtés du caractère ou de l'activité d'un homme qui s'est distingué d'une manière ou d'une autre. Mais les généalogies peuvent aussi exercer une action bienfaisante sur les familles elles-mêmes, qu'elles se soient élevées soudainement ou par l'effort constant et béni des générations, ou que, sous le coup de l'épreuve, elles soient descendues dans l'échelle sociale. Si celui qui étudie l'histoire de sa famille le fait dans un simple esprit d'information, il peut en tirer pour lui-même des conclusions moralisantes et salutaires.

« Il est vrai que, pour la publication de ces travaux, nous sommes obligés pour plusieurs motifs, celui de discrétion entre autres, de nous en tenir à une sorte d'esquisse. Ainsi présentée cependant, la généalogie d'une famille peut servir de base à celui de ses membres qui voudra, par une étude plus approfondie, donner à ce squelette un peu de chair, et arriver à se constituer une histoire intime des générations antérieures à la sienne. »

* * *

La Campagne de 1812, d'après des témoins oculaires, publiée par GEORGES BUTIN (Paris, Flammarion).

Ce très récent volume n'est pas une histoire de la campagne de Russie : c'est tout simplement un recueil de fragments d'histoire anecdotique puisés dans les *Mémoires, Souvenirs, Notes de campagne, Relations,* d'un assez grand nombre de généraux, officiers, sous-officiers et soldats ayant fait cette mémorable campagne, ayant été, par conséquent, témoins oculaires des faits de guerre et de l'effroyable désastre de la retraite de 1812. Ces récits un peu décousus, ont tout l'intérêt de scènes vécues.

La Savoie n'a pas été oubliée dans ce recueil. J'y ai retrouvé avec plaisir un extrait d'un petit volume de 180 pages, publié à Moûtiers en 1852 et intitulé : *Histoire militaire* de J.-M. Merme, chevalier de la Légion d'honneur, ex-chasseur à cheval de la garde. On sait que le régiment de chasseurs à cheval de la garde formait toujours l'escorte et la véritable garde du corps de Napoléon Ier. J'ai connu le père Merme dans mon enfance. C'était un alerte et vigoureux vieillard, qui contait admirablement ses campagnes. Un de ses auditeurs, charmé de ses récits guerriers, a eu l'excellente idée d'écrire le petit volume sous sa dictée, car je crois bien que le brave père Merme ne savait ni lire ni écrire. Il était des environs de Moûtiers. C'était lui qui, dans la désastreuse retraite de Russie, était habituellement chargé de *faire le feu* de l'empereur au bivouac.

Dans le volume de M. Butin j'ai retrouvé une autre vieille connaissance : le général Girod (de l'Ain) dont les *Dix Ans de Souvenirs militaires de 1805 à 1815,* (Paris, Dumaine, 1873) ont fourni plusieurs longs extraits à *La Campagne de 1812*. Je l'avais déjà plus lar-

gement encore mis à contribution dans mon volume sur *Le Général Dessaix*, dont Girod, alors capitaine, fut l'un des aides de camp pendant la campagne de Russie. On sait que le général Dessaix commanda dans cette campagne, la 4e division du 1er corps d'armée, sous les ordres du maréchal Davout, le *corps d'armée modèle*, comme l'appelle Thiers. Dessaix eut le bras droit fracassé à la Moskowa, et l'un de ses aides de camp, du Bourget, y fut tué.

Notre bon et brave régiment d'Annecy, le 30e, est représenté dans le volume de M. Butin par des extraits très émouvants des *Souvenirs* du capitaine François, du 30e de ligne. Ce régiment appartenait à la brigade Bonami, 1re division (Morand) du 1er corps.

Un excellent régiment qui appartenait au 3e corps (Ney), le 18e de ligne, comptait encore dans ses rangs beaucoup de Savoyards, anciens volontaires du 1er bataillon du Mont-Blanc. Le colonel Pelleport, devenu général de division, rappelle, dans ses *Souvenirs militaires*, comment, dans la retraite, il distribua entre tous ses officiers, sous-officiers et soldats, la caisse du régiment, qui renfermait 120,000 francs, qui furent intégralement restitués après la campagne, les mourants ayant religieusement remis leur part aux survivants. A côté de cet admirable exemple d'héroïque probité, cité dans le volume de M. Butin, nous trouvons, extrait des *Loisirs d'un Soldat* du chef d'escadron La Fleur, un trait d'humanité tout à l'honneur de notre compatriote le général Chastel.

M. Butin n'a ajouté, à toutes ces notices originales, aucun commentaire. Il a seulement fait précéder son volume d'un tableau indiquant la *Composition de l'Armée française* à son entrée en Russie, en 1812. Il est regrettable que ce tableau, qui ne porte pas de date précise, et qui n'est pas un document officiel, n'ait pas été dressé avec plus de soin et d'exactitude. C'est ainsi

que le général Chastel y figure deux fois : comme commandant la brigade des grenadiers à cheval et dragons de la garde, et comme commandant la troisième division de cavalerie légère. En outre les indications fournies par le tableau de M. Butin ne donnent qu'une idée vague et incomplète de l'organisation et de la force des corps d'armée. Parfois un seul général de brigade est indiqué pour une division, ce qui est bien loin de la vérité. Ainsi le corps d'armée de Davoust, « corps modèle », avait 5 divisions. Chaque division était, au début de la campagne, formée de 4 brigades plus ou moins fortes. Une de ces brigades fut laissée en route avant le passage du Niémen. Après le passage du Niémen, chaque division était encore forte de 3 brigades : l'une d'elles fut encore laissée dans les garnisons de la route et ne rejoignit qu'à la retraite. Chaque brigade était généralement composée d'un seul régiment, mais les régiments avaient été portés à 5 forts bataillons. Ainsi deux régiments, comptant ensemble 10 bataillons forts d'environ 9,000 hommes, formaient chacun une brigade ayant à la tête un général.

Le tableau de M. Butin eût été intéressant, à la condition d'être rigoureusement exact, et d'être accompagné des états de situation de toute l'armée, états qui étaient fréquemment demandés par l'empereur, et qui auraient eu le précieux avantage de montrer comment, à des dates successives, cette immense armée a peu à peu fondu dans l'entreprise la plus gigantesque, mais la plus folle, que le despotisme ait jamais fait peser sur l'humanité.

A. F.

* *

DONS ET ÉCHANGES

Bulletin de la Société de géographie, 1894, I. — G. Bourdon : *Le Cañon du Rhône et le lac de Genève* (étudie le creusement de la vallée entre Collonge et Pyrimont :

cluse de Collonge à Bellegarde ; perte véritable à Bellegarde ; description et conséquences).

Cyclamen, nos 23 à 26. — Borrel : *Notice sur quelques costumes de la Savoie.*

Indicateur d'antiquités suisses, 1895, I. — A. Naef : *Bourg et castrum de Saillon.*

Mém. et doc. de l'Académie de la Val d'Isère, 2e v., 3e liv. — (Doc. divers concernant Moûtiers, Albertville, etc.)

Mém. et doc. de la Société Savoisienne, t. XXXIII, 1894. — **Documents :** Charte de Guigonne de Boëge, de 1456; Les troubles de La Roche en 1742, d'après un manuscrit. — M. Bruchet : *La Cour de Turin au milieu du XVIIIe siècle (1751-54) d'après le journal d'un gentilhomme savoisien* (le comte de Duingt de Sales), manusc. conservé à la bibliothèque de la Soc. Florim. — Fr. Mugnier : *Mémoire des dépenses de M. Démotz, avocat à Chambéry, en 1680, pour l'entrée d'une de ses filles au couvent de Sainte-Claire d'Annecy, etc.* — **Mémoires :** Fr. Mugnier : *Guy de Fésigny et Jean de Montmayeur* (la légende, le récit d'après un manuscit écrit de 1498 et 1500 et renfermant copie des pièces du procès, etc.).

Mémoires de l'Académie de Savoie, t. V, 1895. — L. Pillet : *Histoire du barreau de Chambéry* : Les avocats Décret, Duport, Favre-Buisson, etc.; liste des avocats de 1816 à 1860 ; table alphabétique des noms de personnes. — D'Arcollières : *Eloge funèbre de L. Pillet.* — Tredicini de Saint-Séverin : *Quelques lettres de souverains (1539-1680)*, etc.

Monde moderne, mars 1895. — L. de Launay : *Les Gites métallifères des Alpes françaises.*

Ouvr. et opusc. — A. Castan : *Catalogue des Incunables de la biblioth. publiq. de Besançon,* 1893, in-8°, xix-815 p. (A noter, parmi les ex-libris, sur les *Sermones* de saint Vincent *F. ad usum incertum fratris Iohannis de Parcillis ord. frat. predicatorum conven-*

tus S. Dominici Anessiac. (milieu du XVI^e^ siècle). — Th. DUFOUR : *Charles Le Fort* (notice nécrologique et bibliographie). — H. F. : *Aperçu historique sur la Révolution de 1792 dans la vallée du Giffre*, Annecy, 1892, petit in-8°, 139 pages. (Dans le Haut-Faucigny, la Révolution n'a tenu aucune des promesses qu'elle avait faites.) — G. MAYER, marchand d'estampes. Catalogue n° 18 : Portraits de l'évêque Thiollier, par Pallay ; d'Henri de Savoie-Nemours, arch. de Reims (1651-57), par Cl. Mellan : d'Ant. Faber (1557-1624), de S. François de Sales, de M^me^ de Varens, etc. Vues diverses. — E. RIGAUX : *Les laiteries coopératives en France*, Paris, in-8°, 32 p. (A étudié surtout les laiteries de la Haute-Savoie.)

Revue de l'Ecole d'Anthropologie de Paris, janv. 1895. — G. HERVÉ : *Les Brachycéphales néolithiques* ; ils ont pénétré par la Belgique (groupe belge) et les défilés alpins (groupe allobroge). Ce dernier n'envahit la Lozère et l'Aveyron qu'assez tard ; il s'étend vers la Méditerranée, mais en se fondant de plus en plus, au début de l'âge du bronze, dans la masse des indigènes.

Revue épigraphique du Midi de la France, 1894, n° 76. — A. ALLMER : *Les Dieux celtiques de la Gaule* (suite) : inscript. de la déesse Athubodua, du musée d'Annecy. (N'admet ni la correction de Pictet en Cathubodua, ni sa traduction en corbeau de guerre ; croit que son nom signifie *marais d'Athu*, de *boden*, lieu déprimé, et le retrouve dans Anthon. village situé près d'un ancien lac.) La thèse de M. A. que la plupart des divinités celtiques ont une origine locale est vraie : nous lui ferons respectueusement remarquer, en ce qui concerne notre inscription : 1° que la cassure de la pierre a laissé intact un trou triangulaire qui peut être l'extrémité de la boucle inférieure d'un C ; qu'il est difficile de ne pas voir dans la deuxième partie du nom un thème celtique *bodi* = victoire ou *bodu* = volonté. des-

tin ; 3° que, dans le cas où elle se rattacherait à la racine ligure *bod* que M. d'A. de Jubainville retrouve dans *Bodincus*, ancien nom du Pô, il resterait à expliquer la première partie que je ne crois pas capable de se modifier en Anthon ou Anton (1730), malgré un phénomène de nasalisation fréquent ; 4° qu'il existe enfin d'autres localités de ce nom comme Anthon (Isère), dont l'origine doit être toute différente.

Annuaire du départ. de la Haute-Savoie, in-8° carré, 288 p., Annecy, Abry, 1895. Cette publication renferme, non seulement des renseignements précieux sur le fonctionnement et le personnel de l'administration gouvernementale, départementale et communale et un petit bottin d'adresses commerciales et industrielles, mais encore des détails intéressants sur les diverses sociétés de notre département, une liste des fruitières avec leur rendement, des communes et des hameaux avec leur distance de points centraux (cette liste, déjà augmentée, peut l'être encore : ainsi nous n'avons point trouvé Brassilly, Brogny, Jussy, etc.), enfin la continuation de l'intéressant Dictionnaire des communes qui renferme, entre autres choses, une notice historique suffisamment développée sur Saint-Jean d'Aulps, Saint-Jean de Sixt, Saint-Jean de Tholome, Saint-Jeoire, Saint-Jorioz, Saint-Julien, Saint-Martin en Faucigny, Saint-Martin en Genevois.

C. M.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

2415. — Annecy. Imprimerie Abry.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE SOCIÉTÉS SAVANTES N° 882

Séance du 1er mai 1895.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, gracieusement offerts par les auteurs à la Société Florimontane.

R. DE BOUGLON : *Les Reclus de Toulouse sous la Terreur.*

J. DUBOULOZ : *Les Saisons.* Recueil illustré de poésies.

Remerciements sincères aux donateurs.

Dans le dépouillement de la correspondance, il est fait mention de l'annonce du Congrès archéologique de France dont la 62e session (1895) s'ouvrira à Clermont-Ferrand le mercredi 5 juin prochain. A ce propos, la Société décide l'achat de quelques volumes des comptes-rendus annuels des Congrès archéologiques qui manquent à sa collection et en particulier la souscription au volume relatif à la session de Clermont qui présentera un intérêt tout spécial au point de vue de l'archéologie gallo-romaine.

M. Gonthier lit la communication suivante sur le clocher de Thônes :

Un auteur[1] affirme que le clocher actuel de Thônes fut élevé l'an 1562 avec les matériaux et sur l'emplacement d'un ancien château.

1. Louis BOUVIER, *La Chaîne des Aravis et ses Vallées.* (Voir la *Revue sav.*, août 1866.)

Il se trompe, comme le prouve le document suivant tiré des Archives de l'évêché d'Annecy, et dont nous donnons le résumé.

« Nous Denis d'Aranthon, baron d'Alex et des Clefs, seigneur du Vivier sur Thosne, coseigneur de la Val des Clefs, chevalier des SS. Maurice et Lazare, etc., voulant prévenir les contestations qui pourraient advenir entre nous et nos successeurs avec la communauté de Thosne, à l'occasion de la chapelle, sous le vocable de saint Nicolas, contigue à l'église paroissiale et dépendante de notre maison forte du Vivier;... au lieu et place de laquelle chapelle la dite communauté, auroyt jetté les fondations d'un clocher, auquel travail nous nous serions opposé, ainsi que par acte reçu par Me Deléan, notaire, à La Balme, l'année dernière. Après nous estre transporté sur les lieux, veue la nouvelle construction, rétablissement de la dite église paroissiale, *pour ne pas empescher tel ouvrage* qui ne tend qu'à la gloire de Dieu.... avons relâché à la dite communauté la place où estoit bastye la dite chapelle. De leur côté, les syndics, Henri Vectier et Claude-François Mestral, relâchent à nous, Ne Denis d'Aranthon, une place de huit pieds sur quatre, de la grande nef de l'église, du côté de l'évangile, au pied de l'escalier qui sépare le chœur de la nef, avec pouvoir d'ériger un autel contre l'un des piliers...

« Fait à Thosne ce 25 novembre 1694. »

Il résulte de cette pièce que le clocher actuel a été commencé l'an 1693. Deux ans auparavant, d'après Grillet, on avait refait le chœur de l'église; et c'est probablement cette reconstruction qui nécessita celle du clocher.

M. Le Roux fait part à la Société des dons importants qui viennent d'être attribués par l'Etat au Musée d'Annecy.

1° Une grande toile **Le Dernier Cri du Christ,** signée Jean Brunet, et qui a figuré au Salon des Champs-Elysées en 1893.

L'œuvre de M. J. Brunet est d'une composition habile et mouvementée. Elle est conçue sous l'influence d'une préoccupation de réalisme. La couleur en est agréable, et l'artiste y a retracé avec une émotion sincère le drame poignant du Golgotha. C'est l'heure où, suivant le texte de l'Ecriture, le voile du temple se déchire. Le Crucifié, droit dans les airs, sanglant, les traits émaciés, le bleuissement de l'agonie aux lèvres, vient d'exhaler son dernier souffle. Dans un furieux déchaînement de tempête, les croix des deux larrons vacillent et leurs corps inertes s'affaissent sous la violence de l'ouragan; l'un des suppliciés est tombé et se présente dans un raccourci effrayant.

La scène du drame s'éclaire d'une lumière supra-terrestre, laissant dans la pénombre les personnages du premier plan. A terre, près d'un écroulement de misérables apeurés et en avant du groupe des femmes et du disciple bien-aimé, se dresse la mère du Christ qui, les yeux éteints par les larmes et hypnotiquement fixés sur la croix, écarte les bras dans un geste de désespérance en même temps que de révolte inconsciente ; à côté, la blonde pécheresse se tord les bras en gémissant.

Enfin, au deuxième plan, un peloton de cavaliers dans un tourbillon de manteaux piqué de reflets d'acier, fuit au galop sous le claquement des étendards, terrifié par la nuée sombre rayée d'éclairs; dans le lointain, Jérusalem s'étend livide, dans une éclaircie sinistre.

L'idée choisie par le peintre est grandiose, l'exécution est bonne et toute la scène est traitée avec une profonde intensité dramatique.

2° Une série de faïences de la Renaissance italienne du XVI^e^ siècle savoir :

Sept coupes à reflets métalliques, une assiette, un plat décoré d'une figure de femme, provenant de la fabrique de **Deruta** (XVI^e^ siècle).

Un pot de pharmacie, **Italie**, daté 1581.

Une coupe avec portrait de femme avec, sur une banderolle, l'inscription BEATRICE B, **Italie** (XVI^e^ siècle).

Un grand plateau de la fabrique de **Chaffagiolo** (XVI^e^ siècle).

Une coupe, *Hercule et Antée*, **Italie** (XVI^e^ siècle).

Une assiette creuse, *Diane et Actéon*, fabrique d'**Urbino** (XVI^e^ s.).

Une coupe godronnée, *Mort d'Enée*, id. id. **id.**

Un plat, *Satyre et Nymphes*, id. id. **id.**

Une coupe, *Portrait de femme*, avec, sur une banderolle, l'inscription ANTOINA BELLAFIORE DE QUESTATE, fabrique d'**Urbino** (XVI^e^ siècle).

Quatre assiettes à marli décoré d'amours, de la fabrique de **Castelli**, commencement du XVIII^e^ siècle : 1° *Paysanne* dans un paysage; 2° *Scène champêtre*; 3° *L'Hiver*; 4° *Diane*.

Un grand plat, *Halte de guerriers*, fabrique de **Castelli** (XVIII^e^ siècle).

Enfin un plat circulaire à pied, faïence de **Bernard Palissy**, représentant un épisode mythologique : *Andromède délivrée par Persée*.

M. Le Roux présente six cartons classés contenant un certain nombre d'insectes récoltés pendant l'été dernier dans les environs d'Annecy et qui constituent le rudiment de la collection régionale. Les principaux groupes y sont déjà notablement représentés.

L'ancienne collection entomologique était déjà dans un état lamentable à l'époque où M. de Mortillet faisait paraître une courte notice sur le Musée d'Annecy (*Bulletin de l'Association Florimontane*, 1856) ; elle a été depuis complètement anéantie par les insectes destructeurs.

Cette perte n'étant pas irréparable, du moins en ce qui concerne la faune de la Savoie, le Conservateur du Musée s'est assigné la tâche de reconstituer la collection régionale. La Savoie est en effet un des pays les plus intéressants au point de vue de la distribution géographique des insectes. L'ordre le plus nombreux, celui des coléoptères est répandu dans toutes les localités et les variations spécifiques sont fonction des climats différents qui se rencontrent en Savoie. Dans ce pays, soumis au régime général des climats continentaux, il existe des écarts extrêmes de température et l'on rencontre avec étonnement dans les vallées chaudes et bien abritées, des espèces franchement méridionales tandis qu'à 500 mètres plus haut, sur le flanc des montagnes, le caractère de la faune est tout autre.

Les espèces alpines et du nord de l'Europe abondent en Tarentaise, en Maurienne, en Haute-Savoie, dans le Haut-Faucigny, sur le Mont-Blanc, le Mont-Cenis et sur toutes les montagnes élevées. Les environs d'Aix, de Chambéry, d'Annecy, de Saint-Jean de Maurienne, la Chautagne et quelques localités chaudes du Faucigny et du Chablais sont l'habitat d'espèces tout à fait méridionales, tandis que dans les parties moyennes se retrouve la faune des régions tempérées de l'Europe centrale.

Le même rend compte d'une course zoologique qu'il a faite pendant les vacances de Pâques, aux îles du Fier, en compagnie de M. Flamary, sous-directeur de l'Ecole normale de Mâcon.

La chasse a été très fructueuse. Ils y ont recueilli un grand nombre d'hyménoptères, de diptères, d'hémiptères et de coléoptères dont l'énumération n'offrirait à cette place aucun intérêt, car ces espèces se rencontrent en dispersion indéterminée dans tous les environs d'Annecy.

Il est bon cependant de noter certaines espèces propres à cette localité. La région des Iles offre par la nature sablonneuse du sol, le régime torrentiel des eaux, la présence de mares où se décomposent en été des substances végétales et animales, par l'originalité de sa flore, des caractères bien tranchés.

On y rencontre surtout en été *Stratiomys Chamæléon* L. et *S. furcata* Tab.

La présence du tamarin de Germanie, *Myricaria germanica*. Desv., introduit dans la faune *Coniatus Wenkeri* Cap., espèce très voisine de *C. repandus* Bab., longtemps confondue avec cette dernière dont elle a été séparée par Capiomont. La forme est un peu plus courte que celle de *C. repandus*, les bandes des élytres sont plus tranchées et moins obliques ; enfin la couleur générale est parfois un peu rembrunie. On a

trouvé cette espèce à Lyon et à Saint-Laurent du Pont, sur le tamarin de Germanie.

Parmi les diptères il faut citer : *Myopa buccata* L. Enfin les Iles du Fier donnent asile à un carabique bien spécial, une jolie cicindèle signalée uniquement comme habitant les Pyrénées, par Fairmaire et Laboulbène : *Cicindela hybrida* var. *montana* Charp.

Elle vole en zigzag, lorsque le soleil est ardent, au-dessus des graviers à sec et on peut en un temps relativement court capturer un bon nombre d'individus.

M. Thonion en rendant compte de la dernière session des Sociétés savantes à la Sorbonne, appelle l'attention sur la nécessité, pour les sociétés de province, de communiquer leurs plus importants travaux au Congrès tenu chaque année à Paris. Elles pourraient ainsi faire connaître les résultats de patientes recherches, peu connues du monde savant par suite de la publicité forcément restreinte des bulletins scientifiques de province, et surtout aider parfois à éclairer d'une lumière inattendue certaines questions délicates d'archéologie ou d'histoire.

M. J. Serand annonce qu'il a trouvé dans les archives de la Société divers documents administratifs provenant des bureaux de l'ancienne intendance d'Annecy.

Ces papiers, oubliés sous les combles de l'hôtel de ville lors de l'installation de la préfecture, n'ayant aucune utilité pour la Société, il propose de les réintégrer aux archives départementales. Cette proposition est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

MARQUES DE FABRIQUE
ESTAMPILLES, POINÇONS, GRAFFITI, etc.
DU MUSÉE GALLO-ROMAIN D'ANNECY

L. Revon, dans ses *Inscriptions antiques de la Haute-Savoie* (Annecy, 1870, in-4°), a consacré quelques pages aux noms et marques sur poterie, sur métal et sur pierre qu'il avait, soit relevés dans le département, soit recueillis et classés pour le Musée, en tout 128 numéros. Ces noms ont été fondus en 1876 dans le grand ouvrage de MM. A. Allmer et de Terrebasse et M. Allmer y a ajouté en outre la plupart des marques et des graffiti qui y étaient entrés entre ces deux dates. Nous avons cru utile, vingt ans après, de reprendre et de compléter le travail de nos devanciers dans un catalogue concernant spécialement les richesses de notre Musée municipal. Nous publions donc toutes les marques de fabrique, estampilles, poinçons, graffiti, etc., du Musée gallo-romain d'Annecy, d'origine locale ou étrangère, en les décrivant avec plus de détails, en indiquant leur lieu de provenance et enfin en donnant le catalogue, jusqu'alors inédit, des objets que nous croyons être des poids en terre cuite.

Les vases et les autres menus objets à inscriptions — les poids exceptés, — sont les uns, si peu nombreux, les autres, réduits à un état si fragmentaire qu'il est difficile de tirer de leur examen des conclusions capables de résoudre entièrement les nombreux problèmes que leur étude soulève. Nous nous contenterons donc de résumer les questions relatives à chaque catégorie d'objets et de fournir, autant que nous l'ont permis les modestes ressources de notre bibliothèque, quelques indications bibliographiques, sommaires et forcément incomplètes, mais qui pourront épargner

une perte de temps aux personnes que ces travaux intéressent.

Bibliographie générale. — Depuis la publication des *Sigles figulins* de H. Schuermans (Bruxelles, 1867), ouvrage aujourd'hui épuisé et dont une refonte sérieuse s'impose, il n'a pas paru de catalogue général des noms de fabricants de l'époque romaine ; il faut se contenter pour le moment des catalogues particuliers des musées dont les matériaux ont été condensés en grande partie dans le *Corpus inscriptionum latinarum*, le t. XII, par M. Hirschfeld, renfermant les inscriptions de la Narbonnaise (1888). Voici ceux que nous avons pu consulter depuis 1874 :

1874. Autun. H. DE FONTENAY. *Inscriptions céramiques gallo-romaines...* suivies des inscriptions sur verre... avec pl., in-8°. Une table bibliographique donne 93 titres de publications antérieures relatives aux marques de fabrique gallo-romaine. (*Mém. de la Soc. Eduenne,* t. III.)

1874-75. Nîmes. A. AURÈS. *Marques de fabrique du Musée...* av. pl. et table onomastique, in-8°. (*Mém. de l'Ac. du Gard*, 1875.)

1876. Vienne. A. ALLMER et DE TERREBASSE. *Inscriptions antiques de Vienne,* in-8°. Le t. IV, renferme les marques de fabrique et en particulier celles du Musée d'Annecy. Atlas, in-4°. = Allmer.

1878. Nîmes. LOMBARD-DUMAS. *Mémoire sur la Céramique antique dans la vallée du Rhône* ; av. pl., in-8°. Coll. E. Dumas. (*Mémoire de l'Académie de Nîmes.*)

* 1879. Nice. E. BLANC. *Epigraphie antique du département des Alpes-Maritimes,* in-8°.

* 1882. J.-F. BLADÉ. *Epigraphie antique de la Gascogne,* in-8°. (*Recueil des trav. de la Soc. d'agr., etc., d'Agen,* 1883.)

1884. Reims. THÉDENAT. *Marques sur poterie rouge* trouvées à Reims. Coll. Maxe-Werly. (*Mém. de la Soc. nat. des Antiquaires de France,* t. V.)

* 1885. Nice. F. BRUN. *Poteries sigillées trouvées dans le département des Alpes-Maritimes* ; in-8°. (*Annales de la Soc. des Lettres, etc., des Alpes-Maritimes,* t. X.)

1888. Lyon. ALLMER ET DISSARD. *Antiquités découvertes à Trion en 1885 et 1886 et antérieurement,* in-8°. (*Mém. de l'Acad. des lettres etc. de Lyon,* XXV^e^ vol.) = TRION.

1892. Lyon. ALLMER ET DISSARD. *Inscriptions antiques du Musée,* in-8°. Le t. IV renferme les marques de fabrique dont la majeure partie provient de Trion.

1894. Auch. E. CAMOREYT. *Objets antiques avec marques de fabricant... trouvés à Lectoure,* in-8°. (*Revue de Gascogne*; tir. à p.)

On peut lire encore avec profit : DE CAUMONT : *Cours d'antiquités monumentales,* t. II, 2° partie, in-8° et atlas, id., Paris, 1830, et E. TUDOT : *Collection de figurines en argile, etc.*, Paris, 1860, av. planches.

NOTA : Les ouvrages marqués d'un astérique ne renferment qu'un nombre restreint de marques de fabrique.

*
* *

La plupart des fragments ou objets épigraphiques du Musée ont été trouvés dans les Fins d'Annecy. On appelle ainsi une grande plaine au nord de la ville, traversée autrefois par le vieux chemin d'Annecy à Brogny, remplacé par une nouvelle route rectiligne et qui lui est presque parallèle. Au moyen âge on donnait ce nom à une étendue de terrains le plus souvent incultes et servant de limites entre deux paroisses ; et de fait, à cette époque, les Grandes Fins, au pied de la colline d'Annecy-le-Vieux, étaient coupées d'îles et de marécages ; les petites Fins, plus à l'ouest, étaient couvertes, sur une certaine superficie, de ruines et de ronces, d'où les noms des mas de la *Crotta* ou du *Petit Péron* et des *Allouèges*. Ces ruines étaient les restes d'un bourg gallo-romain dont on connaît les premières lettres par une inscription, trouvée à deux ou trois kilomètres de là à Meythet, dédiée aux divinités augustes et aux *Vicanis Bo*..... D'autre part l'Itinéraire d'Antonin mentionne à xxv milles de Genava, soit à 37 kil., une station appelé Bautae. Dès 1863, l'abbé Ducis plaçait cette station vers le Petit-Brogny ; après lui, M. Bertrand [1] la place à Annecy, ce qui est bien vague ; enfin M. Longnon [2] la met au Pont-Brogny

1. *Les Voies romaines en Gaule, etc.*, Paris, 1864.
2. *Atlas historique de la France* (Notice), Paris, 1884.

(pont de Brogny). Il est impossible de ne pas identifier Bautae de l'Itinéraire avec le *vicus Bo*... de l'inscription qui y correspond étymologiquement comme *Lousonnenses* répond à *lacus Lausonius* et à *Lausanna*. La station pouvait se trouver à l'écart du bourg, mais elle n'en portait pas moins le nom comme une gare porte le nom d'un village éloigné de plusieurs kilomètres.

Les fouilles dont son emplacement a été le théâtre n'ont jamais été faites d'une façon régulière et raisonnée. A l'origine, les plus belles pierres des édifices détruits furent utilisées pour la construction des tombes à larges dalles dites burgondes ; plus tard elles servirent à décorer les murs et les autels des abbayes et des églises environnantes ; enfin, quand le terrain des *fines*, débarrassé des ronces et des ruines superficielles, put être livré à la culture, les fondations, déjà noyées dans un amas de cendres, de charbons, de tuiles et de débris de toutes sortes, se recouvrirent peu à peu d'une couche de terre végétale augmentée sans cesse par des dépôts provenant soit de déblais, soit d'engrais. Récemment encore une quantité de plâtras, tirés de la démolition de la rue Grenette, a été déversée dans la plaine des Fins. Le soc de la charrue a opéré le nivellement final. On trouve ainsi le sol du vicus à un mètre et plus de profondeur et la partie supérieure des fondations de 0^m20 à 0^m60. Dès la fin du XVI^e siècle — c'est du moins dès cette époque que l'on mentionne les premières trouvailles — les propriétaires s'attaquèrent aux fondations mêmes qui rendaient leurs champs improductifs et, les minant à loisir, ils en exhumèrent des monnaies et des objets de toute nature qui se dispersèrent dans les collections des puissants ou disparurent sans laisser de trace. Actuellement le sous-sol gallo-romain a été bouleversé sur les trois quarts de sa superficie sans qu'il ait été possible d'en relever un plan complet. Dans l'espoir de trouver le « veau d'or »,

la plupart des fouilleurs ont consciencieusement poussé jusqu'au sol vierge, traduisant sans y songer le vers de Perse (2, 11) :

O si sub rastro crepet argenti mihi seria !

mais, comme tous les débris ont été déterrés sans contrôle et mélangés, la reconstitution chronologique des couches est devenue impossible. C'est ainsi qu'on a recueilli des sceaux de confréries, des jetons, des médailles de piété, des objets du XVI^e^ siècle, de la poterie de tout âge et de toute forme, etc. Les monnaies anciennes vont de la période gauloise à l'empereur Zénon. Tout ce que l'on peut dire, c'est que la poterie rouge a été trouvée plutôt dans les couches profondes, qu'elle paraît fréquemment associée à des monnaies des Antonins, qu'enfin le vicus a dû subir une série de désastres après Commode, après Probus et enfin à l'époque des grandes invasions.

BB. Outre l'ouvrage de Revon déjà cité, nous avons puisé nos renseignements dans le *Catalogue des Entrées* du Musée, manuscrit précieux, mais dans lequel les objets acquis par voie d'achat ne sont malheureusement suivis, du moins jusqu'en 1890, que d'une indication de provenance incomplète, et dans la collection non moins précieuse des volumes de la *Revue savoisienne*. Nous en extrayons les titres d'articles qui suivent et dont la plupart ont été tirés à part.

Ducis : *Mémoire sur les Voies romaines de la Savoie* (1861-1863). — Id. : *Bautas et Annessy* (1863). — G. Vallier : *Le Trésor des Fins* (1867). — Revon : *Le nouveau Trésor des Fins* (1867). — Id. : *Fouilles dans les Fins d'Annecy* (1868). — G. Vallier : *Le nouveau Trésor des Fins* (1871). — Ducis : *Le vicus Bous* (1891). — Corcelle et Le Roux : *Le Trésor des Fins* (1894). — Marteaux : *Les nouvelles Fouilles des Fins*. — Id. : *Note sur un petit Trésor des Fins*, etc. — Pour les inscriptions conservées à Annecy : Marteaux et Serand : *Catalogue descriptif du Musée lapidaire*, Annecy, 1893. Mais c'est surtout dans les compte-rendus des séances de la Société Florimontane que l'on pourra suivre au jour le jour, pour ainsi dire, toute la série des trouvailles faites aux Fins avec les développements qui les concernent.

POTERIE ROUGE.

Description. — On appelle maintenant *poterie rouge* une poterie revêtue d'une couverte ou engobe ayant l'aspect de la cire à cacheter. On la trouve répandue sur tout le territoire du monde romain avec la même similitude de matière et de forme et il n'y a pas une villa dans les ruines de laquelle on n'ait trouvé un nombre relativement considérable de ces vases, réduits trop souvent à l'état de fragments ou de simples rondelles de terre cuite. Quand ils sont complets, ils offrent un pied généralement bas, ramassé, lourd, et d'une petitesse qui ne s'allie guère avec le reste du corps dont la panse large et développée ne manque pas d'élégance, qu'elle soit hémisphérique, cylindrique, conique ou ovoïde.

On peut les diviser en 1° *Vases rouges unis*, comprenant des plats ou des plateaux avec ou sans anses, décorés à l'intérieur d'une couronne de stries ou de ciselures variées ; le Musée ne possède que des fonds : — des patères, soucoupes ou assiettes à bords droits (*Trion*, fig. 29) ; à bords obliques ou évasés ; — de petites coupes basses et larges à bord rabattu et nu ; des coupes plus grandes et très évasées pourvues d'oreillettes ; — de petits vases renflés et ovoïdes ; — des tasses évasées, à panse conique (*Trion*, fig. 42) et des tasses à double bord (*Trion*, fig. 3 et 44), dont les spécimens, les moins détériorés, sont assez nombreux au Musée, etc.

2° *Vases rouges barbotinés*, c'est-à-dire décorés de sujets ou d'ornements que l'ouvrier a fixés au corps du vase déjà modelé en laissant couler la barbotine, pâte argileuse plus liquide ; elle servait ordinairement à souder le pied, les anses et les oreillettes moulés à part.

Etaient barbotinées les poteries évasées à bords larges et rabattus ou recourbés, surtout les coupes, dont notre Musée possède plusieurs petits exemplaires (*Trion*, fig. 32).

3° *Vases rouges à reliefs*. L'ornementation y est obtenue par le moulage direct ou par surmoulage, dans ce dernier cas les sujets sont écrasés, empatés et mal venus, les contours mal accusés et flous. On peut les diviser en vases hémisphériques, avec ou sans anses et bec d'écoulement, cylindriques et évasés ou coniques, suivant que ce sont des bols, des gobelets, des coupes, etc.

Voici la description des vases ou fragments à reliefs possédés par le Musée.

1. Chevêne. Don de M. Besimo, trouvé dans sa terre à tuiles, mars 1880. Vase (frag.). Poterie rouge à couverte mate. Partie inférieure de la bande décorative limitée à sa base par un filet plein. Ornementation composée de petits compartiments trapézoïdaux alternant avec un sphinx ailé, disposé dans un médaillon à contour perlé, cerclé lui-même d'un double filet plein. *(Fig. 1.)*

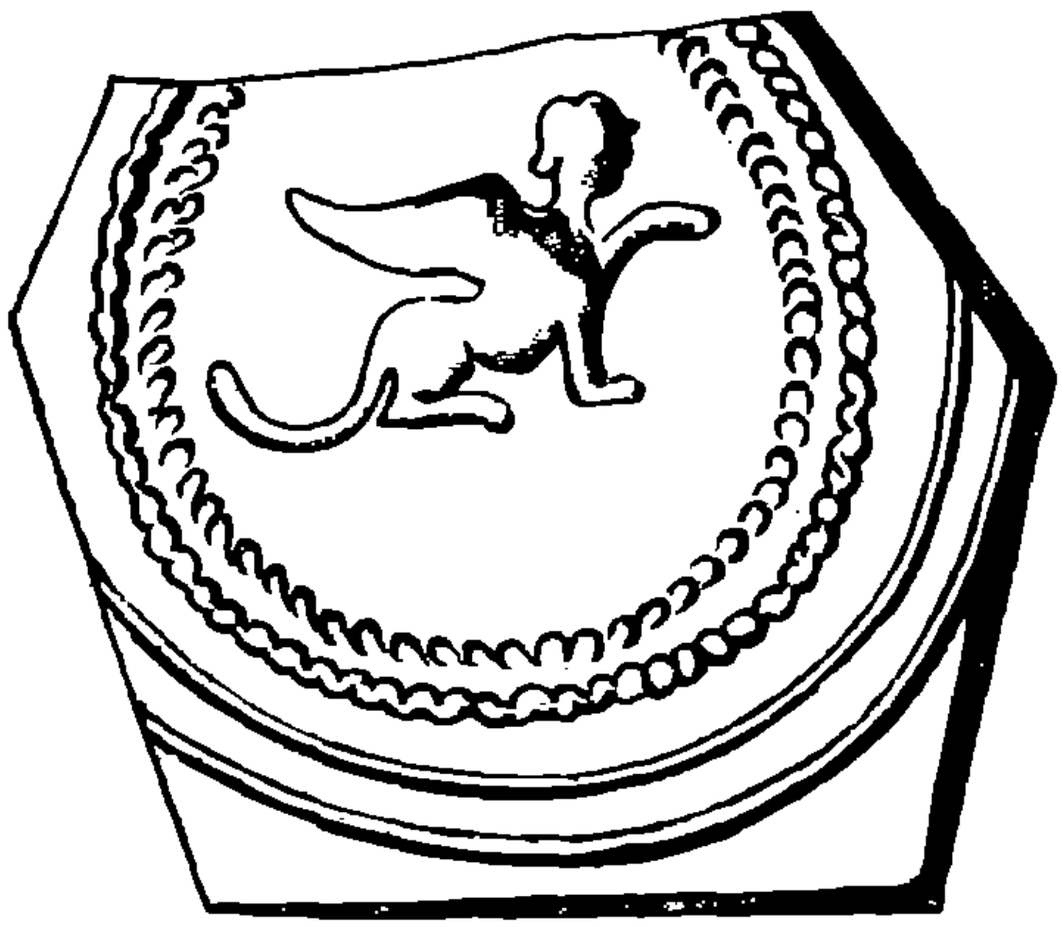

Fig. 1.

2. Banassac. Poterie rouge clair sans couverte (fragment irrégulier). Décoration : dans des compartiments, formés d'un chapelet de perles, réunis à leur point d'intersection par des étoiles multiradiées, sont figurés un cerf courant et une feuille de vigne encadrée

par des festons de feuilles de lotus. Longueur, 0^m12 ; largeur, 0^m07.

3. — Poterie rouge pâle (frag.). Couverte mate à l'extérieur et passée au vernis luisant à l'intérieur. Compartiment en forme de trapèze contenant deux foudres croisés perpendiculairement. En bas deux figures de sphinx. Long., 0^m10 ; larg., 0^m07.

4. Vase hémisphérique incomplet. Poterie rouge à couverte brillante. Le motif décoratif occupe une bande large de 0^m065 couronnée d'un cordon d'oves et formée de compartiments limités par des palmiers. De la base du stipe végétal partent des feuilles à longs pétioles enroulés. Dans le champ, un personnage armé d'un arc lance une flèche dans la direction d'un cerf ; en dessous, on voit un levrier lancé à toute vitesse. Diam., 0^m185 ; haut., 0^m06.

5. Genève (les Tranchées, en face du square des Contamines.) Trouvé le 14 juin 1856. Vase hémisphérique. Poterie à couverte d'un rouge brillant. Une bande large de 0^m07, soulignée par un filet en relief, se déroule sous une bandelette d'oves alternant avec une pendeloque. Le motif décoratif est formé d'un rinceau de forme sinusoïdale contenant dans ses courbes supérieures des médaillons circulaires à double filet qui contiennent un aigle aux ailes éployées. En dessous, l'artiste a figuré un lévrier donnant la chasse à un lièvre. Un des filets de la courbe inférieure s'épanouit en un ornement formé de deux feuilles de lierre dont les pétioles très allongés contribuent par leur enroulement gracieux à l'élégance du rinceau. A l'ombre de ces feuillages marche un oiseau, la tête tournée en arrière ; dans le haut, deux autres oiseaux sont symétriquement placés. Diam., 0^m205 ; haut., 0^m209.

6. Banassac. Grand vase hémisphérique en grande partie restauré. Poterie rouge à vernis mat. Le motif décoratif est contenu dans une bande large de 0^m09,

couronnée par une rangée d'oves et présentant des compartiments à grenetis de forme trapézoïdale. Dans l'un d'eux, un personnage, soutenant du bras gauche les plis de son vêtement, est debout sous une arcade à plein cintre reposant sur deux colonnes à chapiteaux corinthiens. Dans une case supérieure, deux lièvres en regard, dont l'un, debout sur ses pattes de derrière, caresse le museau de son voisin. Plus loin, un lévrier est placé au-dessus d'un foudre divisant verticalement un compartiment trapézoïdal. A côté, une Pallas, d'un dessin très ferme, coiffée d'un casque à crinière hérissée et vêtue d'une robe aux plis ondoyants, tient au bras gauche un bouclier. Diam., 0^m25 ; haut., 0^m125.

7. Fins d'Annecy. Patère (frag.). Poterie rouge à couverte brillante. Ce qui subsiste de la bande décorative montre une femme drapée, relevant d'un simple mouvement son bras gauche pour arranger sa chevelure. Les compartiments sont limités par des longs filets recourbés soutenant un appendice ovoïde strié.

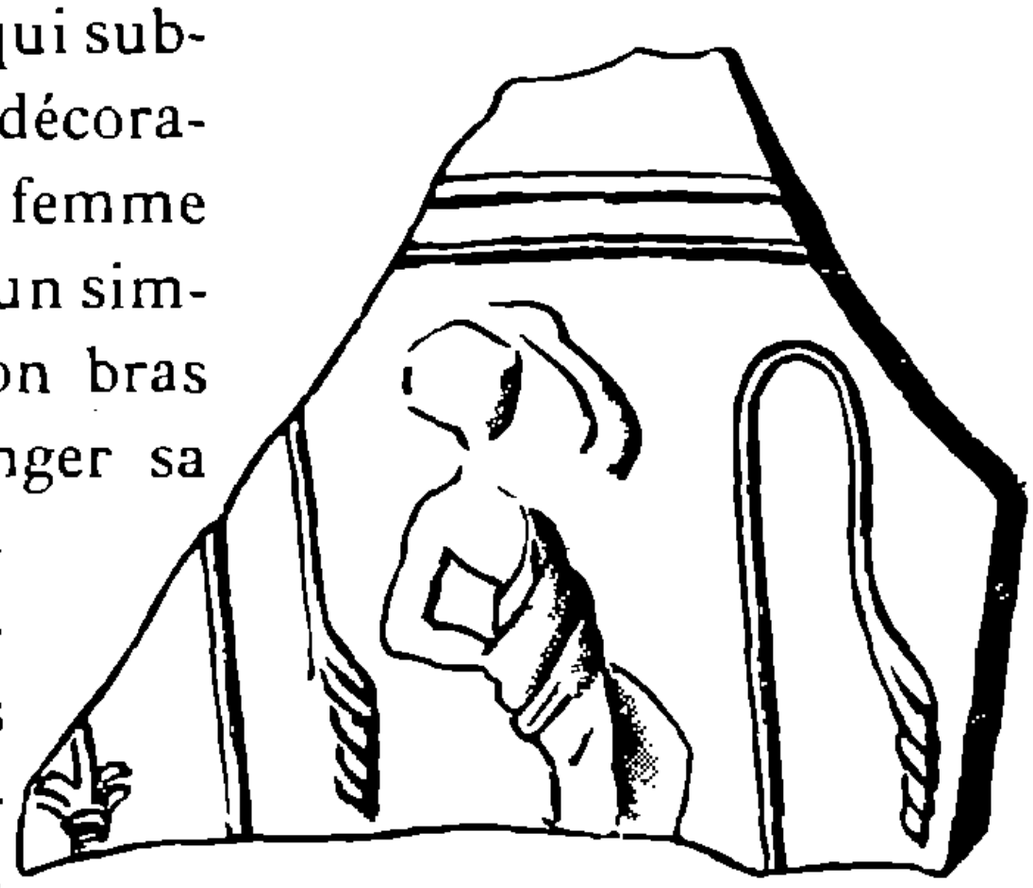

Fig 2.

Dans le champ à gauche, se trouve un ornement en forme de fleur à trois pétales. Larg., 0^m06 ; haut., 0^m05. *(Fig. 2.)*

8. Genève. Vase hémisphérique (n° **94** [1]). Une bande large de 0^m09, limitée en haut par un cordon d'oves, en bas par deux filets pleins parallèles, est divisée longitudinalement en deux zones. Dans la supérieure, épigraphique, chaque lettre est séparée l'une de l'autre par un

1. Ces n°s correspondent aux inscriptions décrites postérieurement dans ce travail.

ornement en forme de foudre ; la zone inférieure est décorée d'un rinceau simple dont les boucles sont terminées par des feuilles de vigne.

9. Fins d'Annecy. Poterie à couverte rouge peu brillante (fr.). Un compartiment, formé de lignes de perles retenues aux angles par des étoiles, montre un combattant retenant son manteau de la main gauche et brandissant son épée de la droite. Haut. 0^m055 ; longeur, 0^m045. *(Fig. 3.)*

Fig. 3.

10. Banassac. Vase hémisphérique très incomplet. Poterie rouge clair à vernis mat, présentant comme motif décoratif une bande large de 0^m03 avec un cerf dans un compartiment perlé, sous une rangée d'oves. La bande se confond à sa partie inférieure avec le pied circulaire du vase. Haut., 0^m07.

11. Lyon. Don de M. Léon Charvet. Vase hémisphérique (frag.). Poterie rouge à vernis brillant. Une bande décorative couronnée d'une rangée d'oves porte un rinceau sinusoïdal formé de feuilles de vigne à long pétiole. Dans la courbe supérieure se trouvent un oiseau au repos et un autre dans l'attitude du vol. Dans la courbe inférieure, deux cercles sont symétriquement disposés de part et d'autre du sommet des limbes. Haut., 0^m105.

12. Albens (n° **87**). Vase hémisphérique. Une bande épigraphique, large de 0^m075, surmontée d'un liseré d'oves à pendeloques alternantes, cercle le vase vers son milieu. Ces oves, comme ceux de tous les vases décrits ici, ont perdu leur caractère typique par suite de la déformation des lignes qui en fait presque des rec-

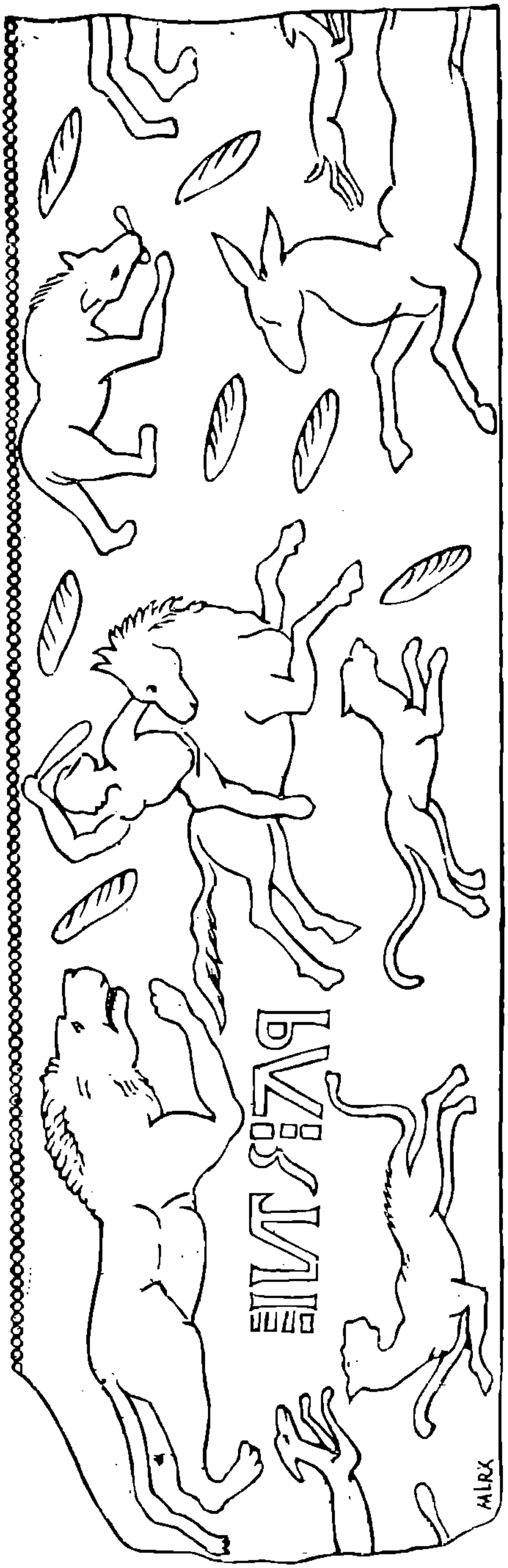

Fig .4.

tangles. Un cordon de perles court en dessous et délimite avec un sillon inférieur le sujet décoratif qui est modelé avec un sens artistique très délicat. Une chasse très mouvementée se développe sans interruption sur la bande. Un cavalier lancé au galop se retourne pour frapper d'un coup de massue un lion bondissant à sa poursuite. Une panthère, d'autre part, donne la chasse à une biche, et le champ, parsemé de sommités de thyrse ou de pommes de pin, s'anime de lévriers courant dans toutes les directions tandis qu'un ours, dans une pose très étudiée, déchire tranquillement une proie. *(Fig. 4.)*

13. Vase (frag.). La bande décorative est limitée en haut par une cou-

ronne de feuilles de laurier tressées. Dans la partie centrale, un rinceau sinusoïdal, formé de feuilles de laurier longuement pétiolées, contient dans sa courbe inférieure un médaillon circulaire avec la figure d'un oiseau debout, la tête tournée vers l'arrière, et accosté de deux étoiles.

14. Vase (portion supérieure). Poterie rouge à vernis mat. Un bandeau large de 0^m02, limité par deux cordons de perles, contient un rinceau simple portant à l'extrémité de longs pétioles enroulés, des feuilles bilobées. Dans la courbe inférieure, un ornement végétal rappelle la forme d'un antefixe.

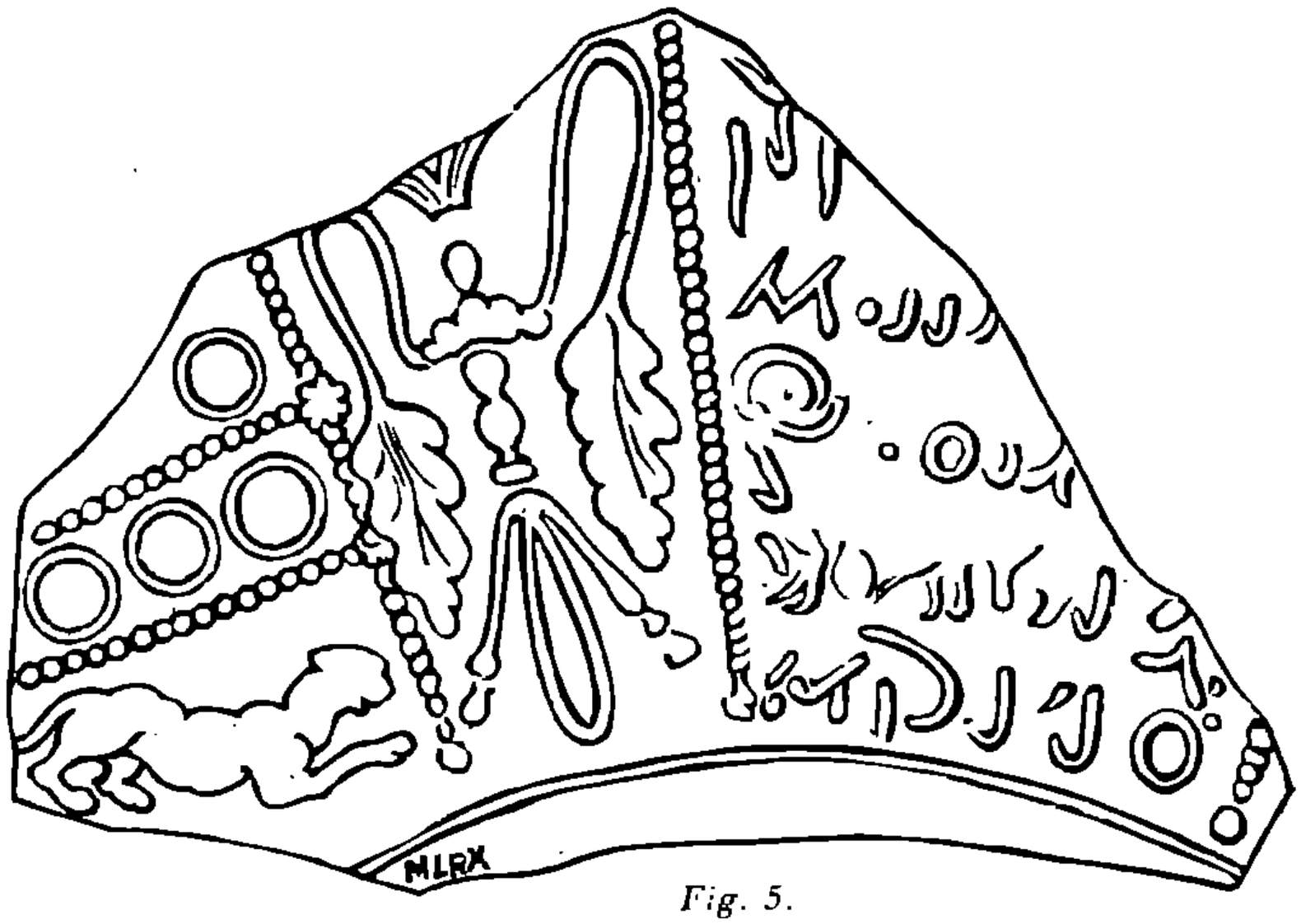

Fig. 5.

15. Fins d'Annecy (n° **116**). Vase hémisphérique (frag. très irrég.). Au centre du pied circulaire, on remarque un bouton en relief, moulage du trou percé dans le fond du creux matrice. Sur le fragment de la bande qui reste, on peut distinguer des compartiments limités par des lignes de perles contenant soit des cercles. soit en dessous une panthère à l'affût, soit un ornement formé de feuilles de chêne à longs pétioles recourbés. Dans l'un des compartiments, existent cinq lignes incomplètes, aux caractères cursifs en relief. *(Fig. 5.)*

16. — Chez Crochon, cad. n° 413, fouilles de février 1882. Vase (frag.). Poterie rouge à vernis mat. Le fragment irrégulier montre encore la partie supérieure d'une bande décorative couronnée par une série d'oves et divisée en compartiments. Dans l'un, est un lièvre au repos ; dans l'autre, au centre d'un médaillon circulaire à double contour, un cavalier lancé au galop se retourne pour frapper. Long., 0^m085 ; larg., 0^m08.

17. — Cad. n° 399, fouilles Scalafiotti (*Rev. sav.*, 1893, p. 70) ; don Marteaux. Vase sphérique à large goulot. Dans ce fragment, une partie seulement de la panse subsiste. Poterie rouge à couverte brillante, décorée d'une bande de 0^m055 montrant en haut relief un lévrier, muni d'un collier, tandis que le champ de la bande présente plusieurs boucles d'un rinceau dessiné avec un filet plein. Diam., 0^m10.

18. — Jardin Bonetto, fouilles de mai 1868. Vase hémisphérique (frag.). Poterie rouge à pâte compacte et à couverte brillante. Sous une rangée d'oves court une bande décorative montrant dans ses compartiments limités par des lignes de perles : une guirlande de palmes qui entoure une feuille de marronnier, un chien poursuivant un lièvre et un chasseur nu frappant de sa massue un cerf qu'il maintient de la main gauche par les bois. Long., 0^m10 ; larg., 0^m09.

19. Banassac. Vase hémisphérique (frag.). Poterie rouge à couverte mate. La bande décorative est incomplète dans sa largeur. Sous une couronne d'oves, des compartiments déterminés par des cordons de perles contiennent un lévrier s'apprêtant pour le saut ; à côté, un personnage nu tient son manteau sur le bras gauche. Long., 0^m17 ; larg., 0^m10.

20. Fins d'Annecy, cad. n° 384, fouilles de 1877. Quatre fragments ayant fait partie d'un vase hémisphérique à couverte rouge pâle et brillante. Décoration d'une bande large de 0^m085, limitée en haut par un cor-

don d'oves, en bas par une zone d'ornements en forme de strigiles. Les compartiments, séparés par des lignes de perles, montrent : 1° une scène comique : un char

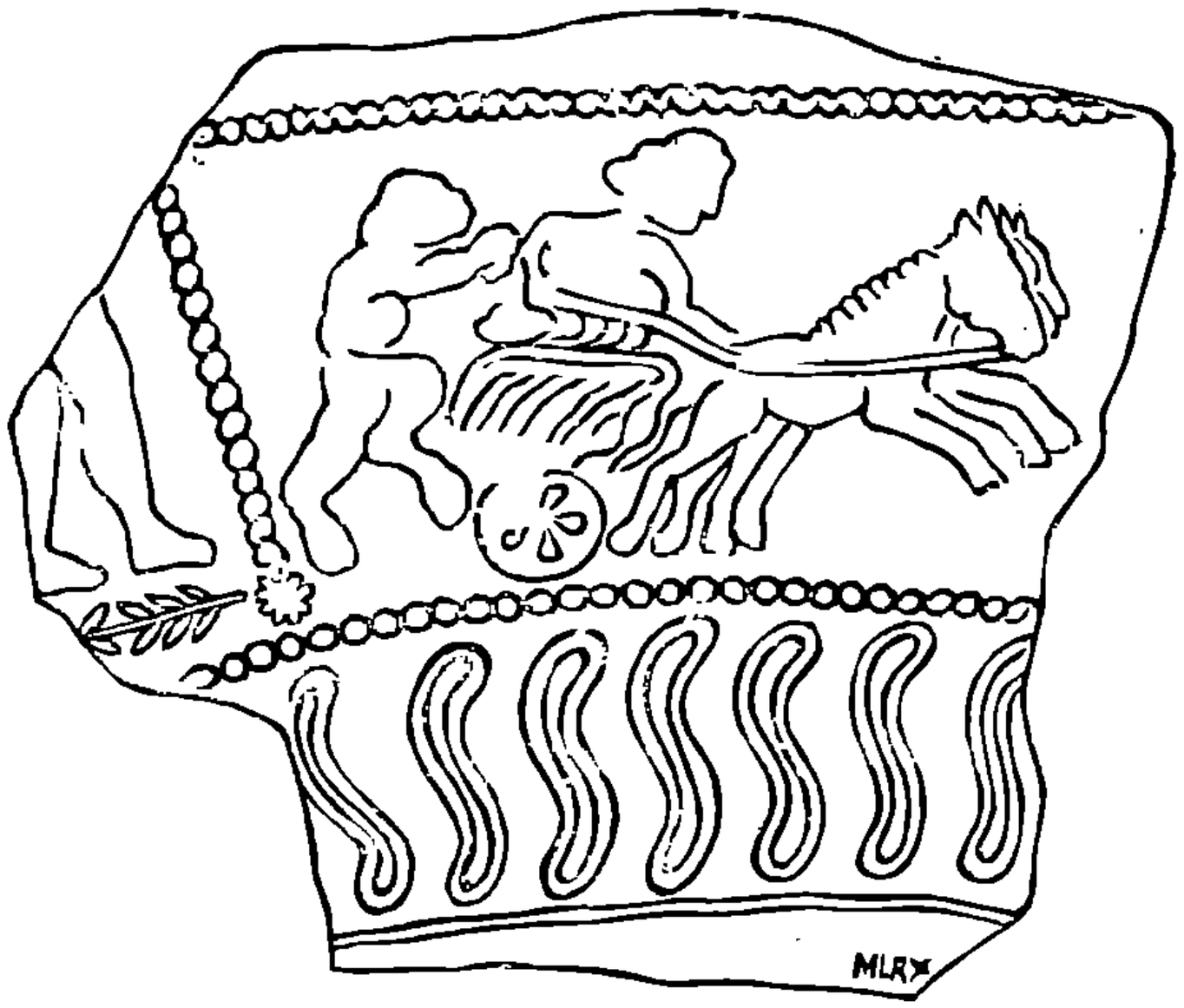

Fig. 6.

roulant à toute vitesse est poursuivi par un ours qui, dressé sur ses pattes postérieures, s'efforce de renverser le cocher. *(Fig. 6.)* 2° Une danseuse dont le voile aux plis ondoyants flotte autour de la tête. *(Fig. 7.)* 3° Un personnage au repos appuyé du bras gauche sur sa lance. 4° Dans de petits compartiments, à la partie supérieure, un sanglier et un ours.

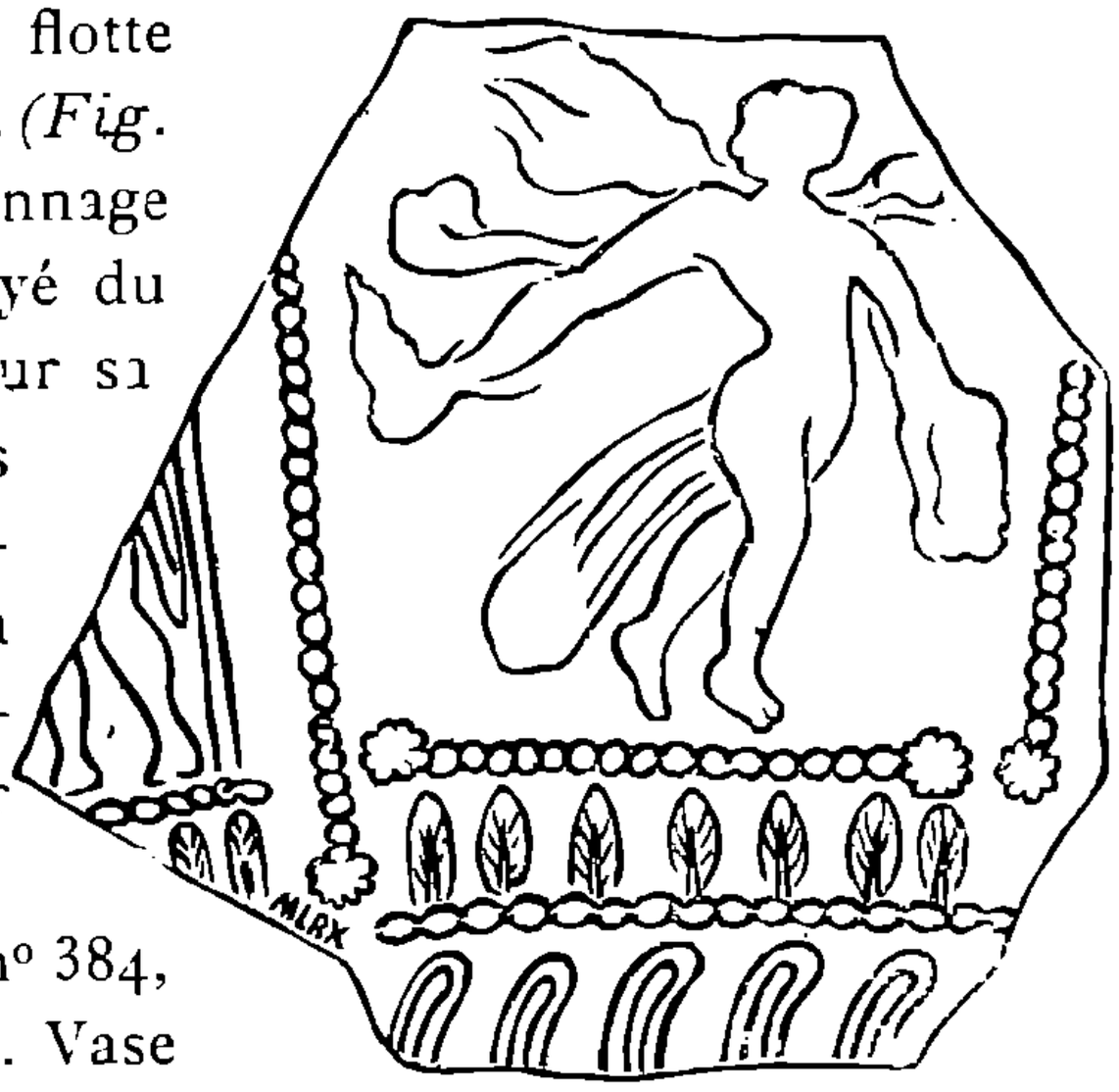

Fig. 7.

21. — Cad. n° 384, fouilles de 1877. Vase frag.). Poterie rouge (à couverte intérieure brillante, mate à l'extérieur, pré-

sentant un mime dansant dans un médaillon circulaire à double contour entouré d'un cercle plein engrêlé.

22. — Cad. nº 384. Vase (frag.). Poterie rouge à couverte intérieure brillante. Sous une rangée d'oves, est un liseré de perles. Des compartiments verticaux contenant des sphinx ailés accroupis, dans un demi-médaillon alternant avec un ornement formé d'une ancre double à pattes fleuronnées.

23. Annemasse. Don Revon, 1859. Vase hémisphérique (frag.). Poterie à couverte rouge vif et très brillante. La base de la bande décorative très incomplète est cerclée par un filet plein entre deux sillons. Compartiments trapézoïdaux, dont l'un montre une figure de femme fort bien modelée, dansant et drapée d'un long voile qui, par suite du mouvement du personnage, s'écarte et laisse voir des lignes souples et d'un dessin très pur. Long., 1m25; larg., 0m085. *(Fig. 8.)*

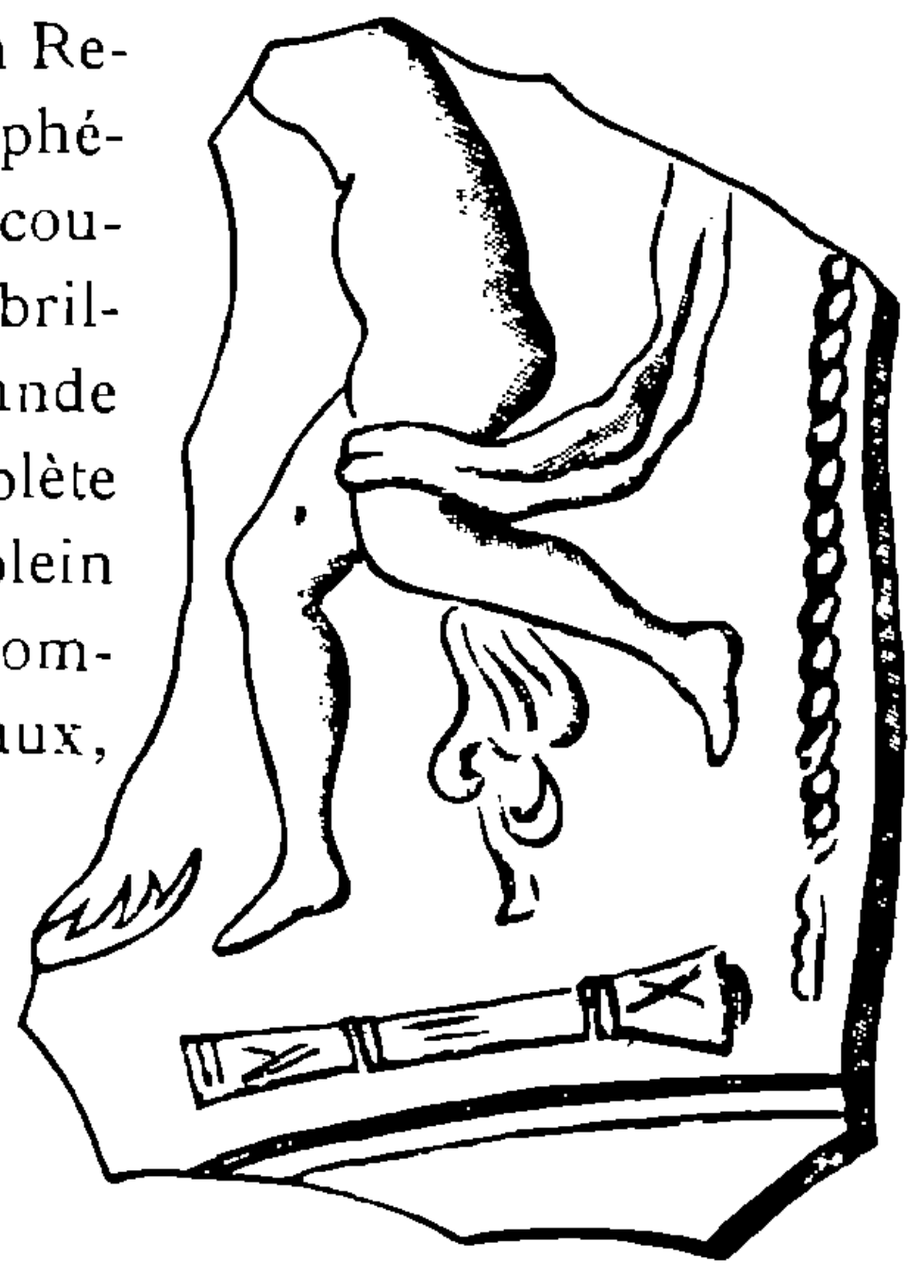

Fig. 8.

24. Fins d'Annecy. Chez Châtelet. Fouilles de mars 1881. Vase à pied circulaire. Poterie rouge à couverte brillante. La bande décorative laisse voir encore des compartiments à lignes perlées contenant un personnage, puis un enfant nu le pied gauche placé sur une roue.

25. — Fouilles de 1894. Vase (frag.). Poterie rouge à couverte brillante. Il ne reste qu'un fragment de la zone décorative qui laisse voir un cerf admirablement

modelé fuyant devant une panthère. Long., 0^m065 ; larg., 0^m05.

26. Albens. Don de M. Garnier. Vase (frag.). Poterie à couverte rouge vif et très brillante. Portion d'une bande décorative à compartiments limités par des filets de perles. Dans l'un, on voit les jambes d'un personnage nu, avec dans le champ une indication de draperie, le pied gauche reposant sur une fleur de

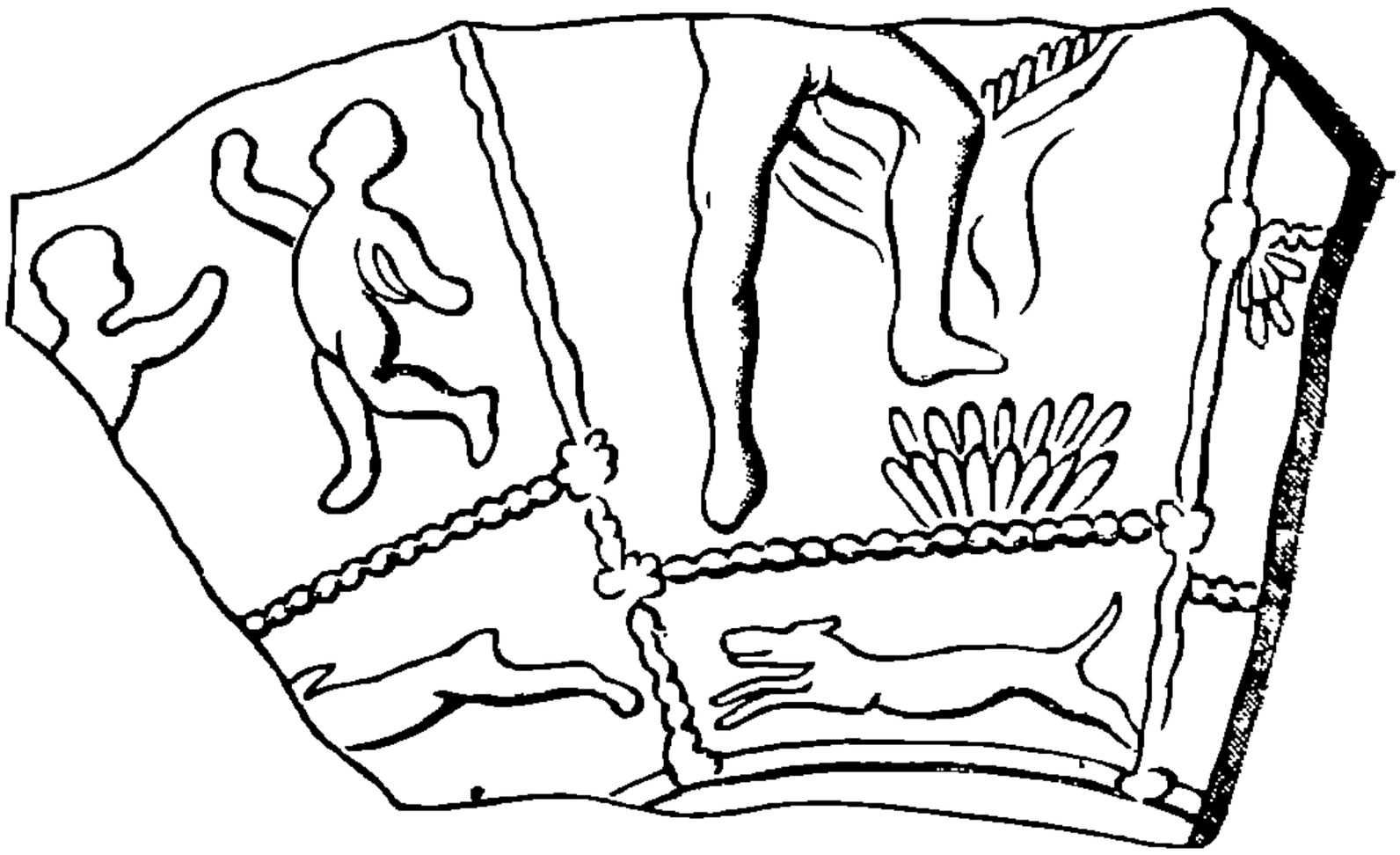

Fig. 9.

nymphea, en dessous un levrier ; dans l'autre, deux enfants nus dansant. Long., 0^m10 ; haut., 0^m06. *(Fig. 9.)*

27. Fins d'Annecy. Vase (frag.). Poterie à couverte brillante d'un rouge vif. La bande décorative est incomplète. Sous un cordon d'oves, deux feuilles d'arum à nervures saillantes, longuement pétiolées, contiennent entre elles dans le champ un oiseau grossièrement modelé. Long., 0^m065 ; larg., 0^m07.

28. — Chez Châtelet, cad. n° 391. Grand vase hémisphérique (frag.). Poterie à couverte d'un rouge brillant. La bande décorative, large de 0^m07, présente sous une rangée d'oves un rinceau sinusoïdal formé de grandes feuilles de vigne. Dans les courbes, sont placés symétriquement en haut des faisans dans l'attitude de

la marche et en bas des cercles ou roues dentées. Long., $8^{m}160$; larg., $0^{m}135$.

29. — Vase (frag.). Poterie rouge à couverte peu brillante. Décoration formée de compartiments engrêlés dans lesquels se trouvent un chien courant muni d'un

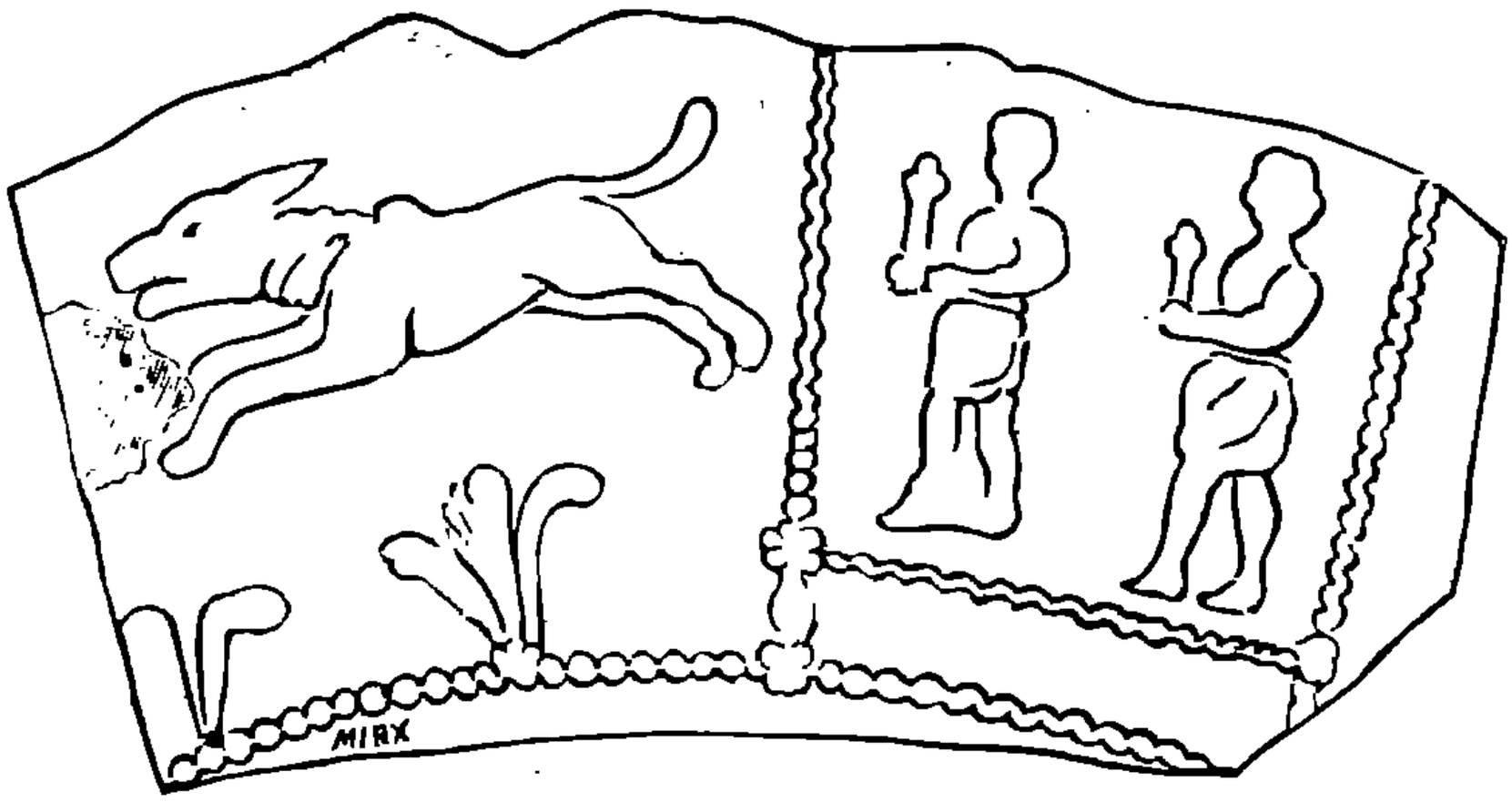

Fig. 10.

collier et deux personnages vêtus de tuniques et portant processionnellement un objet en forme de phallus. *(Fig. 10.)*

30. — Annemasse. 1859. Vase (frag.). Poterie rouge à couverte brillante. De la bande décorative, il ne reste que deux compartiments dont l'un porte un ornement en forme d'X, l'autre un personnage nu soutenant une draperie.

31. Fins d'Annecy. Vase (frag.). Poterie rouge à couverte brillante portant des médaillons dont l'un contient une tête humaine ou un masque tragique à longs cheveux. En dessous se trouvent un lévrier et une étoile ; en dessus un oiseau prêt à prendre son vol.

32. — Vase hémisphérique (frag., n° **93**). Sous un cordons d'oves court un rinceau formé de feuilles de vignes. Une inscription en relief passe sur deux des boucles du rinceau. Long., $0^{m}17$; haut., $0^{m}10$.

33. — Vase épigraphique (frag., n° **117**). La bande décorative laisse voir encore deux compartiments à bordure de perles. Dans l'un se trouve une tête de vieillard dans un médaillon à double contour plein, et à côté, sur une tête d'homme barbu, les deux jambes d'un faune. Dans le champ on lit un fragment d'inscription. *(Fig. 11.)*

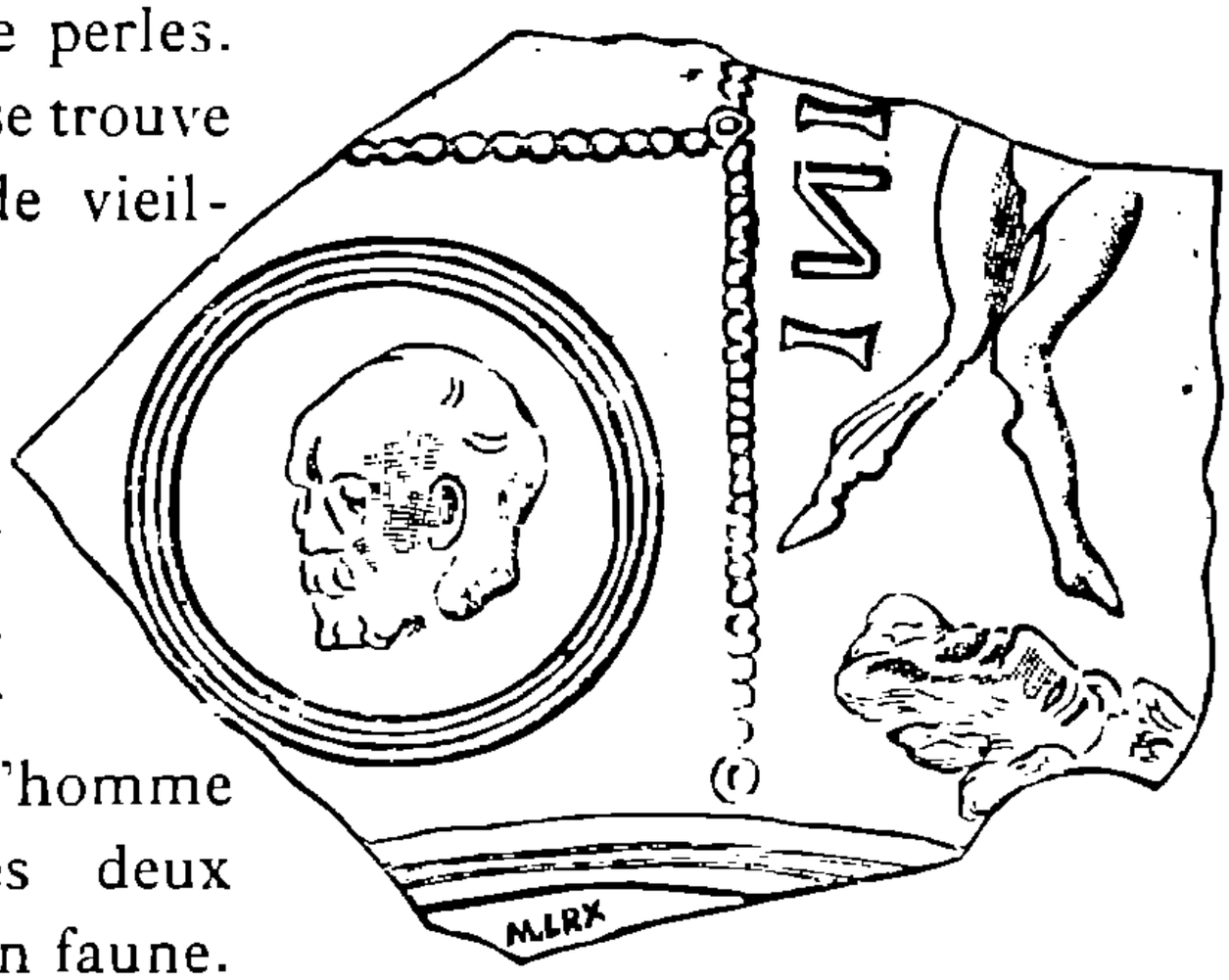

Fig. 11.

34. Albens. Don de M. Garnier. Vase hémisphérique (frag.). Poterie à couverte rouge vif. Une bande décorative large de $0^{m}05$ représente une scène de chasse. Un sanglier aux abois tient tête à une meute de chiens et a déjà mis en fuite l'un des agresseurs. Le champ est semé de sommités de thyrse. *(Fig. 12.)*

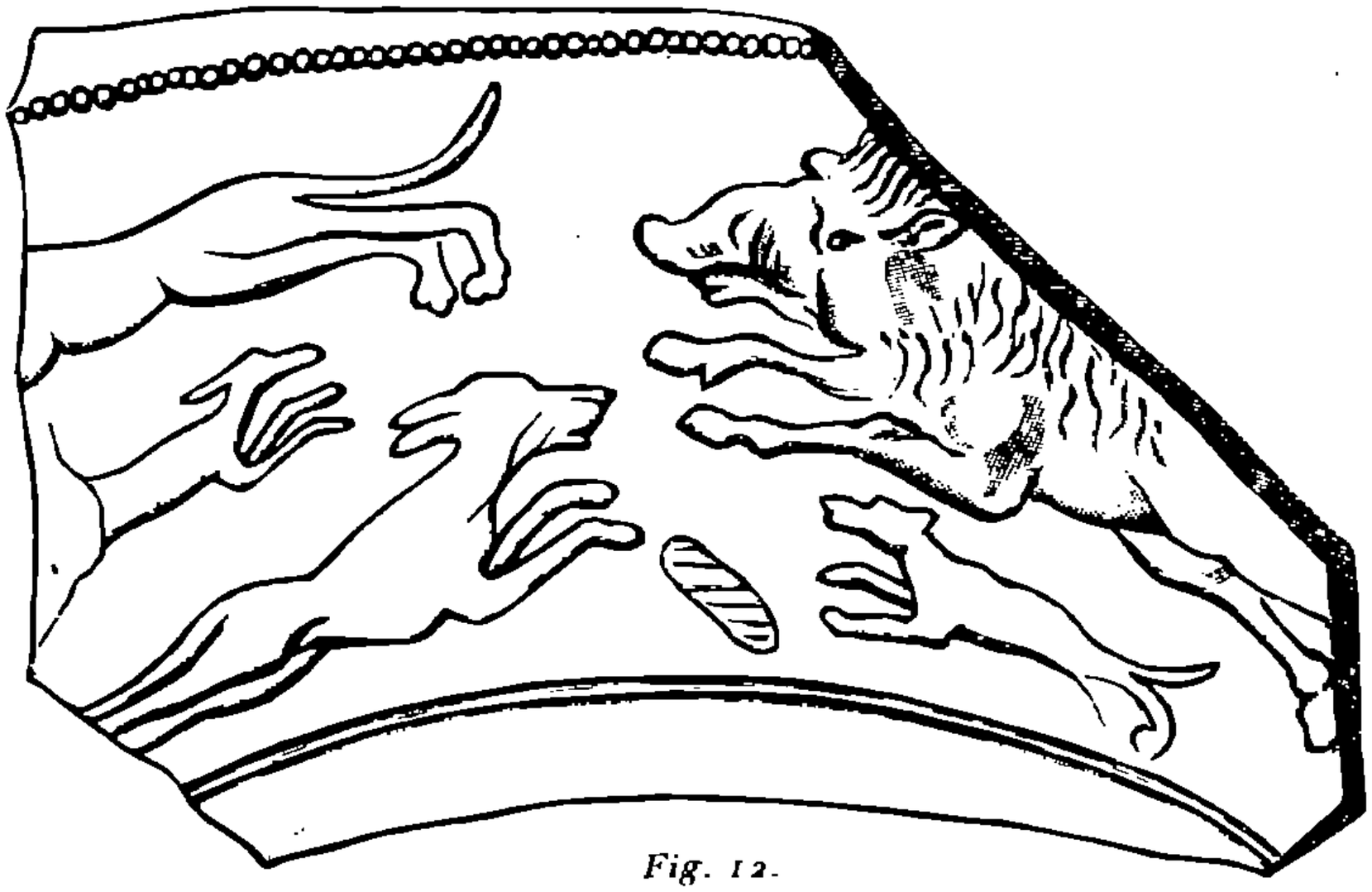

Fig. 12.

35. — Don de M. Garnier. (Frag.) Poterie à couverte rouge vif. Une bande décorative large de 0^m75 et sur-

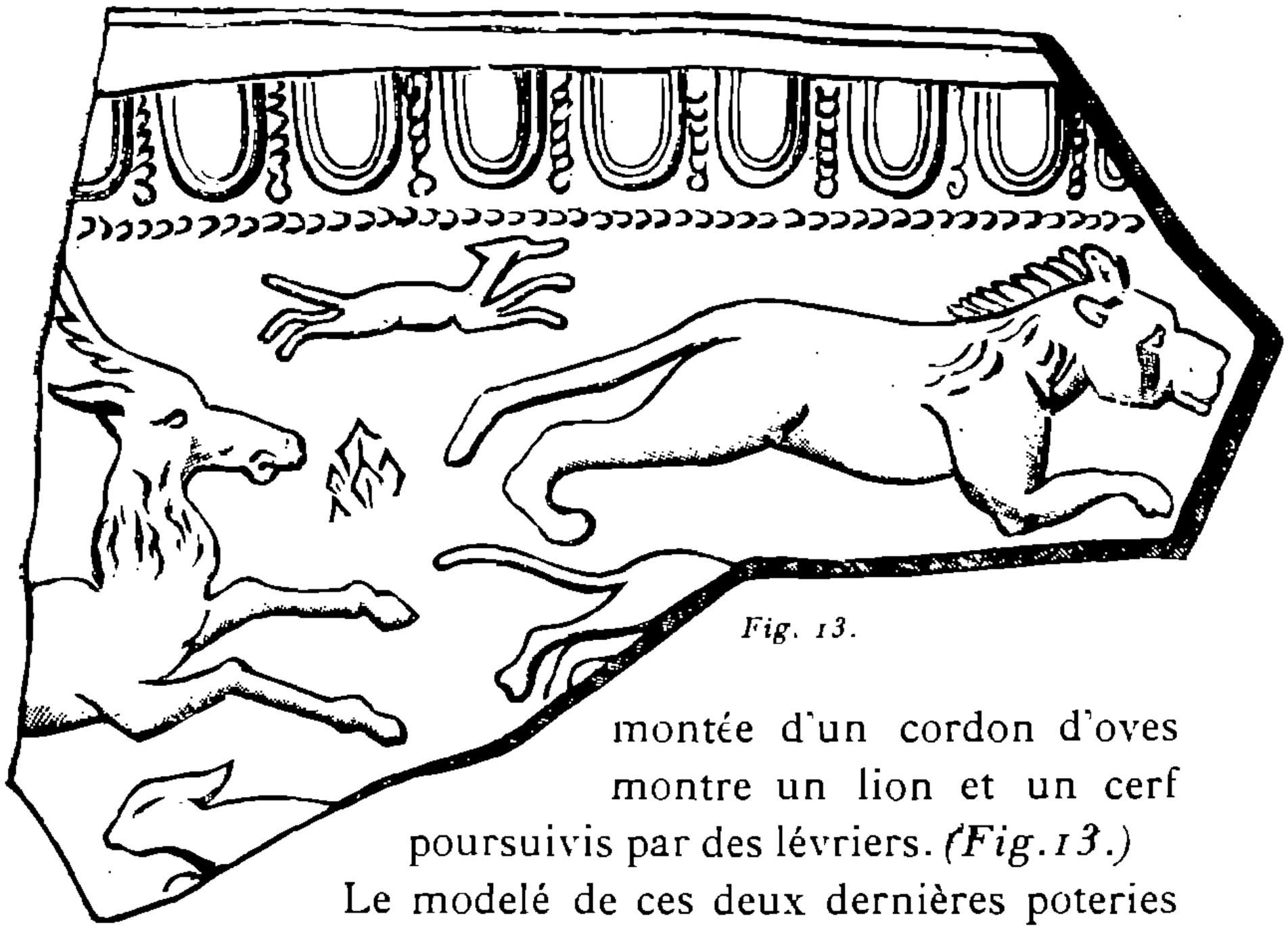

Fig. 13.

montée d'un cordon d'oves montre un lion et un cerf poursuivis par des lévriers. *(Fig. 13.)*

Le modelé de ces deux dernières poteries est d'un dessin très délicat et l'un des plus soignés que l'on puisse voir au Musée d'Annecy.

36. — Vase (frag. d'une bande décorative à compartiments). Poterie rouge à couverte brillante. En bas on voit un lièvre accroupi d'un modelé très délicat, à droite deux personnages vêtus d'une longue robe, assis l'un près de l'autre. La partie inférieure de la bande est cerclée d'un filet plein. Long., 0^m095 ; larg., 0^m065.

37. — Vase (frag.). Poterie rouge à couverte brillante. La partie supérieure de la bande décorative qui subsiste montre, dans un champ uni parsemé de sommités de thyrse, un cerf galopant et un lapin au repos. Haut., 0^m105 ; larg., 0^m08.

On voit par les descriptions précédentes que les motifs décoratifs employés par les potiers gallo-romains sont nombreux, mais en définitive peu variés. Ces

vases, dont on faisait un grand commerce à cette époque, étaient en général modelés d'une façon uniforme au point de vue de l'ornementation, qui consiste en une bande plus ou moins large enserrant la paroi du vase à la hauteur de son diamètre moyen, et destinée à recevoir le bas-relief ou la barbotine. Toujours on constate la présence d'un cordon d'oves à la partie supérieure, quelquefois une série d'ornements strigilés à la base, et dans le cas où le champ n'est pas uni, un réticulum de lignes perlées ou engrêlées dessine des compartiments qui sont animés par des personnages ou par des sujets empruntés à la mythologie ou aux scènes de chasse et de jeux. Tantôt l'artiste s'est complu à modeler des danseuses aux mouvements souples et onduleux, avec un souci d'une certaine recherche dans la disposition des plis flottants du vêtement ou des voiles, tantôt il représente des scènes de cirque, des gladiateurs, des courses de char.

Les types empruntés au règne végétal sont choisis parmi les plantes les plus ornementales, soit au point de vue de l'harmonie des lignes, soit eu égard à la symétrie des feuillages. On y trouve des palmiers, des guirlandes de laurier, des pommes de pin, des feuilles de lierre, de trèfle, d'arum, de vigne, de chêne, de châtaignier, tandis que des feuilles de fougère très modifiées limitent les compartiments concurremment avec des grenetis de perles.

Les animaux les plus souvent figurés sont le lion, la panthère, le sanglier, l'ours, la biche, le cerf, le lièvre et les lapins ; tous ces animaux formant des scènes de chasse à courre par des lévriers, secondés par des cavaliers armés de massues ; enfin des oiseaux, pigeons, paons, aigles, ou des êtres et objets empruntés à la mythologie, tels que des sphynx et thyrses, contribuent heureusement à la décoration de nos poteries.

Le modelé de ces bas-reliefs indique un niveau élevé

d'intelligence artistique. La valeur, l'harmonie des contours, le mouvement des figures sont à remarquer. Malheureusement, plusieurs de ces bandes décoratives de nos poteries sont quelquefois frustes et déformées. Il faut s'en prendre à cette habitude des artisans gallo-romains de surmouler les pièces originales les plus en vogue, travaillées par les potiers en renom, pour subvenir aux nombreuses demandes du commerce, et d'en faire de bons creux dont les épreuves, au bout de quelques tirages, ne pouvaient sortir que très défectueuses.

Usage. — La poterie rouge est généralement regardée comme la vaisselle de table romaine. Elle n'était pas la plus commune, car le Musée possède des fonds de poterie noire et une série de plats, assiettes, gobelets en terre jaunâtre, mal vernissée, et qui constituaient sans doute la vaisselle du pauvre et du campagnard ; elle n'était pas non plus une vaisselle de luxe, car les riches Romains avaient leurs vases murrhins, leurs cristaux, leurs vases en métal ciselé qu'ils payaient parfois des prix exorbitants : c'était la vaisselle de la classe moyenne ; quoique d'une qualité non médiocre, elle coûtait peu cher, et avec son beau vernis et son aspect artistique, elle peut soutenir la comparaison avec nos services de table ou à dessert. Elle comprenait plusieurs variétés et servait à divers usages. M. Camoreyt (p. 14) a récemment émis cette hypothèse qu'en vertu de son état de conservation et de sa forme peu pratique, elle avait une affectation d'apparat, s'employait aux libations, aux offrandes, et ornait l'atrium des maisons avec les portraits des ancêtres. Il est certain que plusieurs ustensiles, patera, patella, scyphus, lanx, etc., avaient une destination religieuse et qu'une partie de la vaisselle devait s'employer dans les cérémonies familiales, s'étaler sur l'abaque aux jours de fête et faire partie du mobilier funéraire ; mais il est non moins

certain qu'ils avaient aussi un but culinaire et qu'ils étaient rangés comme tels sur le dressoir de la maison, les vases larges et bas étant renversés et empilés sur les pieds, soit pour occuper moins de place, soit pour mieux garder l'équilibre [1]. Il se peut que les assiettes et les plats où cuisaient les mets fussent en terre rougeâtre commune, mais les vases de petite dimension, comme les petites coupes basses, souvent ornées des feuilles du lierre cher à Bacchus, les plateaux à oreillettes, les gobelets exigus, les écuelles devaient remplir un rôle analogue, soit à nos petits verres pour vins fins, soit à nos salières, nos huiliers, nos moutardiers et aux récipients pour hors d'œuvre ou condiments ; ce sont sans doute de ces petites coupes que l'on brisait dans les toasts [2]. A une catégorie plus élevée appartenaient les plats où l'on servait les mets et ces vases dans lesquels on peut retrouver le modèle de nos soupières, de nos saucières, de nos compotiers et de nos légumiers, dont les fonds variés, diversement colorés, ornent les vitrines de nos buffets. On connaît aussi la coutume qu'avaient les Romains de s'envoyer des cadeaux aux Saturnales et aux calendes ou aux autres jours anniversaires de la naissance [3]. Ces cadeaux consistaient surtout en vases de métal et d'argile, et il nous semble en voir les modèles dans ces beaux gobelets et ces bols hémisphériques à rinceaux et à reliefs, dont les potiers modelaient à l'avance des séries ou qu'ils fabriquaient sur commande, et que les particuliers s'offraient, parfois de province à province, à l'occasion d'un jour de fête, d'un héritage ou d'un mariage. Ainsi s'achètent encore dans nos magasins ces tasses et ces bols qui ornent la cheminée des ménages modestes et sur la panse desquels rayonnent, dans une couronne d'or, ces mots :

1. Dict. Daremb. et Saglio ; art. *abacus*, fig. 7. — Ausone, *Epig.*, 8, 2 : *Atque abacum samio sæpe onerasse luto.*

2. Martial, 12, 74.

3. Ibid., 5, 59 ; 7, 53 ; 8, 33 et 71 ; 10, 29. — Perse, 2, 12.

Amitié, Fidélité, Souhaits, ou encore le nom d'une femme aimée ; et c'est peut-être parce qu'ils étaient l'objet d'une commande spéciale que certains d'entre eux ne portent pas de marques de fabrication.

Fabrication. — De la racine *fig*, qui exprime l'idée de pétrir et de façonner toute pâte molle, est venu le mot *figulus* (potier) et les dérivés *figularis* et *figulinus* ou *figlinus*, ce dernier adjectif souvent pris substantivement et désignant à la fois l'art du potier et ses produits et au pluriel *figlinæ*, la fabrique de poteries. Un radical verbal particulier donne *fictilis*, d'où *fictile opus*, c'est-à-dire tout objet fait avec de l'argile façonnée.

Une fabrique de poteries devait avoir à proximité un banc d'argile pour la confection des vases et des moules ; elle comprenait une première aire ou fosse où l'argile était lavée, délayée, triturée avec la batte ou avec les pieds et tamisée ; puis une seconde, dite fosse à pourrir, où elle était laissée au repos pour la fermentation à l'air libre ; des fours de formes spéciales suivant le genre et la nature des produits à cuire, des hangars pour sécher les vases, des entrepôts, un attirail d'outils, de couleurs, etc.

L'argile n'était nécessairement pas la même partout ; franchement ferrugineuse dans la Limagne, elle était blanche aux Ségauds près de Moulins et à Saint-Pourçain sur Besbre, jaunâtre à la Graüfesenque, rougeâtre à Banassac. Sa couleur du reste variait suivant le degré de cuisson et la nature de l'argile. Dans les fragments que nous avons examinés la cassure passe par les tons noirâtre, rouge noirâtre, gris rougeâtre plus ou moins clair, rougeâtre foncé avec les variétés de la teinte ocreuse, rougeâtre plus ou moins clair, jaunâtre foncé, gris ou clair, rosé et orangé. La pâte est généralement dure, à cassure nette et sèche ; le grain est compact,

quoique poreux, et plus ou moins fin, à grains blancs à peine perceptibles et plus rarement à paillettes micacées ; dans certains fragments à cassure ancienne, la pâte est devenue friable.

Pour fabriquer une poterie, l'ouvrier prenait une masse d'argile pressée, molle et humide qu'il tirait du magasin, la façonnait au tour et faisait sécher à l'air le vase ainsi formé. Dans les pièces soignées, le pied, les anses, les oreillettes étaient façonnées à part. Auparavant il poinçonnait au fond, à l'intérieur, son nom — dans certains cas, celui du propriétaire ou du directeur de l'exploitation — au moyen d'un poinçon d'argile, de bois ou de métal où étaient gravées en creux les lettres disposées dans un cartouche qui pouvait affecter les formes les plus variées, mais qui était ordinairement rectangulaire avec des coins anguleux ou arrondis, avec des extrémités arrondies en ellipse ou encore terminées par des queues d'aronde. Ce cartouche était presque toujours enfermé dans un cercle de diamètre variable, tracé au tour ou grossièrement esquissé à la pointe. Les lettres, en relief, ne dépassent pas 0^m004 dans les vases ordinaires, mais atteignent près de 0^m03 dans les bols à reliefs, à l'extérieur. Elles peuvent être normales, archaïques, rétrogrades, liées, renversées, retournées, incomplètes, remplacées par des points ou omises. Certaines anomalies ont paru si bizarres qu'on a émis l'idée que les caractères étaient mobiles. Nous croyons qu'en beaucoup de cas le fabricant a voulu soit différencier ses cuissons soit distinguer son nom de celui de ses concurrents, s'il était le même. Il y a lieu de remarquer aussi que les noms les plus communs et qui appartiennent à de grands industriels sont précisément ceux qui offrent le plus de ces anomalies ; dans ce cas, le service du poinçonnage devait être confié à un ouvrier spécial *(sigillarius)* qui, par maladresse, hâte ou ignorance, déformait le nom de

son patron ; au contraire, la grande majorité des noms latins ou gaulois, qui étaient ceux de simples ouvriers signant leurs œuvres, ne présente guère de ces déformations. Le maniement du poinçon exigeait une certaine habitude ; il fallait ne pas l'enfoncer trop, ni trop peu ; parfois l'artisan abusait d'abord de la pression et négligeait de marquer le reste ; parfois le centre du cartouche s'écrasait sur le mamelon des fonds umbonnés ; enfin, en gravant ses lettres, il les serrait par crainte du manque de place et les espaçait ensuite ou réciproquement ; plusieurs ligatures sont dues à cette préoccupation. Le vase fini, le potier *fignolait* son œuvre, en polissait les contours, enlevait les coutures à l'aide d'outils spéciaux.

Les vases à reliefs étaient moulés. L'ouvrier façonnait d'abord un moule d'une argile plus sableuse ou moins pure, quoiqu'à Banassac elle soit aussi fine que celle des vases ; il le polissait soigneusement à l'intérieur et perçait le fond d'un trou pour laisser, croit-on, échapper l'eau, mais qui paraît plutôt causé par une tige-pivot qui le maintenait, comme nous avons pu le voir d'après un fragment provenant de Banassac [1], où le trou est creusé en entonnoir à l'extérieur et est très petit à l'intérieur. Il y imprimait les ornements en creux au moyen d'un poinçon ou d'une série de poinçons, les uns à roulettes [2] pour les cordons d'oves et de grenetis et les décors qui se répètent, les autres fixes pour les sujets séparés ou groupés en compartiments. Quand le moule était cuit, on y introduisait la pâte à vase et on la tournait en l'appliquant contre les parois de la matrice dont elle prenait en relief les empreintes.

1. Il existe au Musée une petite série technologique provenant de Banassac et cédée à titre d'échange, en 1873, par M. G. de Mortillet, alors attaché au musée de Saint-Germain. Elle comprend : deux fragments de fonds de moule ; un support et une cale de vases dans le four ; un vase rouge sans vernis, une coupe déformée ; une tasse restaurée, un vase ovoïde, etc.

2. Un de ces petits instruments porte le nom de Granius, fabricant de moules à Lezoux, cité par Tudot, p. 64. (*Soc. des Antiq.*, 1885, p. 65, bulletin.)

Elle était également traversée et maintenue par la tige-pivot, car le moule cuit n'adhérait pas aussi facilement au tour que le pain d'argile humide ordinaire ; le trou fait était bouché après coup par un petit noyau d'argile, comme le témoigne la protubérance qui garnit l'extérieur de certains fonds de bols hémisphériques. Notre Musée, outre le fragment déjà cité, possède un fragment de moule en terre rouge jaunâtre, friable, provenant de l'ancienne collection Durand et offrant en creux, au-dessus d'un cordon inférieur de grenetis et de fleur de lotus, une divinité rustique (TUDOT, pl. 32 et 34) entre deux médaillons, l'un avec une tête humaine, l'autre avec une roue.

Le vase retiré du moule était verni et porté au four pour une deuxième cuisson qui vitrifiait la glaçure et lui donnait sa belle teinte rouge. On a longtemps discuté la nature de ce vernis. Rayable au burin et parfois à l'ongle, il est écaillé ou fendillé sur certaines pièces et parfaitement adhérent et conservé sur d'autres. Si on jette un morceau dans un feu de houille poussé au blanc, il rougit et en se refroidissant prend une teinte grise ; si on le plonge dans l'eau au sortir du feu, le rouge dans le grésillement reparaît plus intense, sans que la poterie en soit altérée. Sa couleur est en raison directe du degré de cuisson de la pâte et de sa propre vitrification. On a ainsi les variétés de tons suivants : rouge foncé brillant, rouge vif brillant, rouge assez lustré à reflet jaunâtre, rouge mat, rouge jaunâtre. Souvent on remarque, même sur les pièces soignées, autour du pied, des tâches jaunâtres comme autant de points répulsifs pour le vernis. M. Mazard, à la suite d'expériences, est arrivé à cette conclusion que la coloration plus ou moins rouge était due à l'introduction dans une solution siliceuse très liquide d'une quantité plus ou moins grande de peroxyde de fer, que cette solution était étendue sur les vases à l'aide d'un pin-

ceau, ce qui était obligatoire pour ceux qui n'étaient lustrés qu'à l'intérieur, qu'enfin ces vases étaient cuits après le vernissage, à une température approchant de celle du globe des fours à porcelaine, soit de 800 à 900 degrés centigrades. Il se peut toutefois que les petites pièces fussent colorées par immersion. Notre Musée possède un fragment de vase à reliefs d'animal et de fleurs de lotus non vernis ; la terre est rougeâtre très clair ; un autre, portant comme un double foudre de Jupiter, n'est vernis qu'à l'intérieur ; enfin une petite tasse (n° **104**) déformée, incomplètement vernie, à reflets irisés, est un exemple d'accidents qui paraissent avoir été communs dans les fabriques de poterie anciennes.

BB. E. TUDOT : Voir la page 84 et suiv., sur les fours, p. 58 et pl. 2. — A. DE BARTHÉLEMY ; *Vases sigillés et épigraphiques de fabrique gallo-romaine,* Paris, in-4°, avec fig. et une pl., 1875 (ext. de la *Gazette archéolog.*, 1877, p. 172). — G. DE MORTILLET : *Fabrique de poterie de Banassac ; La Céramique soumise aux méthodes des sciences naturelles,* dans *Revue savoisienne,* 1879. — MAZARD : *Communication sur la Glaçure rouge*, faite à la Soc. des Antiq. de France, 1884, p. 278, bullet. — A. DE BARTHÉLEMY-LIÈVRE : *Communication sur la Poterie romaine de Jarnac*; id., p. 207. — Dr PLICQUE : *Lezoux, Etude de céramique gallo-romaine* ; Congrès archéol. de France, LIIe session, 1885-86, p. 280 (essai de classification). — *Trion,* ouv. cité, 1888 (dessins de 48 variétés de vases rouges). — CÉRÈS : *Note sur les Poteries... romaines de l'Aveyron,* dans *Mém. de la Soc. des lettres, etc., de l'Aveyron,* t. XIV, p, 452, avec pl. — DAREMBERG et SAGLIO : *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines ;* art. *Figlinum opus* et *Fornax*, 1893.

Epigraphie. — L'épigraphie des vases rouges comprend : les inscriptions sur vases à reliefs, les marques de fabrique et les graffiti.

Les inscriptions sur vases à reliefs, soit moulées, soit appliquées à la barbotine, ont été étudiées et énumérées en grande partie par M. A. de Barthélemy, en 1877, dans la *Gazette archéologique*. Ce sont soit des souhaits

de bonheur adressés ou aux peuples de la Gaule celtique, Gabales, Séquanes, Rêmes, Lingons, etc.; ils couraient en belles lettres sur la panse du vase, en dessous d'un cordon d'oves; le Musée en possède un fragment, n° 94, ou à des buveurs, ou à de simples particuliers (inscript. érotiques, bachiques) — soit des légendes accompagnant les compartiments ou les médaillons à scènes mythologiques, religieuses, historiques et sociales qui se déroulent sur le pourtour central de la panse. On y trouve des noms de divinités, comme sur les patères étrusques en bronze, de cochers de cirque et de gladiateurs célèbres accompagnés du chiffre de leurs victoires et de la palme que César leur faisait remettre avec la baguette de congé, etc. Ces scènes étaient empruntées aux tableaux célèbres, aux monnaies, à la chronique journalière des fêtes et des plaisirs de la grande ville.

L'étude des marques de fabrique est intéressante par le nombre de leurs variantes, par les problèmes d'origine qu'elles soulèvent et par la variété des noms latins, gaulois et grecs dont elles ont enrichi les vocabulaires. On peut les diviser, en France, sans chercher à établir une ligne de démarcation absolue, en marques d'origine italienne et en marques d'origine locale, c'est-à-dire gallo-romaines.

Les premières, que l'on retrouve à Arezzo, à Modène, à Naples, à Pouzzoles, à Capoue, etc., se distinguent des autres en ce qu'elles sont enfermées dans des cartouches à plusieurs lignes ou registres, de forme rectangulaire ou carrée, mais aussi parfois circulaire ou dessinant une croix, une étoile, une feuille de trèfle, un pied (peut-être par allusion au triturage de l'argile), un croissant, etc., avec un encadrement en stries ou en poïntillé; ils sont ornés de palmes, de palmettes, de couronnes qui rappellent le mot de Pline, *insignibus rotæ officinis*, de caducées, de feuilles de lierre ou de

lotus, indiquant les succès commerciaux de la fabrique ou quelqu'autre particularité qui nous échappe. Les noms sont souvent abrégés, contractés au génitif, avec des ligatures et des singularités d'écriture dont nous avons déjà parlé. Ils comprennent : 1° des surnoms d'origine latine, au nominatif ou au génitif, *Acutus, Albanus, Celer, Felix, Frontinus, Januarius, Janus, Primus, Rufus, Salvus, Secundus, Severus, Silvanus, Sucesus = Successus, Tertius, etc.* On peut y joindre, par analogie, les surnoms suivants que nous n'avons pas retrouvés en Italie, mais qui sont à deux registres ou à palmettes, comme les précédents : *Afer, Albinus, Bubatus, Catus, Crispinus, Florus, Geminus, Paullinus, Sabinus, Triarius, etc.* ; 2° des noms d'esclaves ou d'affranchis, grecs en majeure partie, au nominatif ou au génitif : *Antiochus, Anteros, Anthus, Atticus, Atimetus, Corinthus, Crestus, Evhodus, Gamus, Phileros, Protus, Xanthus, Zoilus,* et par analogie *Dareus, Epacus* (Trion ; = *Eptacus* ?), *Eusebius, Galenus, Inachus, Phertorus, etc.* Ces noms précèdent, au nominatif, le gentilice au génitif du Romain propriétaire des figlinæ, tels qu'*Anteros C. Anii,* c'est-à-dire Anteros, esclave de C. Annius, *Carbo Nævii, Diomedes Vibi, Diomedes Sex. Afri, Romanus A. Vibisci, Quartio L. Annii, Surus Avillii,* mais ils suivent plus généralement au génitif le nom de leur maître, tels les esclaves de Cn. Ateius, *Crestus, Curialis, Eros, Evhodus, Furianus, Mahetis = Maietis* ?, *Salvus, Xanthus, Zoilus* ; de Tettius ou Titius, *Crito, Samius, Thyrsus.* Si l'on ne tient pas compte de la barre de séparation, on peut considérer ces noms comme ceux d'affranchis qui ont pris le prénom et le gentilice de leurs patrons. C'étaient des fermiers ou des régisseurs *(actores, curatores)* travaillant pour le compte des propriétaires sur les *praedia* desquels étaient bâties les fabriques ; ils étaient donc chargés de la direction de l'exploitation et de la

surveillance des ouvriers qui sans doute alors ne signaient pas leurs œuvres ; 3° des noms romains consistant soit dans le gentilice seul, *Ateius, Fabius, Marius, Vibius, Volusius et Potitius* ; soit dans le prénom et le gentilice, *M. Antonius, P. Attius, L. Brinnius, L. Gellius, L. Sempronius, A. Sentius, Cn. Sentius, C. Tigranius* (?), *L. Titius, L. Urbanius, M. Volusius, etc.*, soit dans les *tria nomina* du citoyen *Cn. Ateius Maesius*, nom d'origine osque, *C. Oppius Restitutus, L. Tertius Secundus, A. Vibius Ser...*, et par analogie *S. Avillius Man..., C. Bou... Cent..., T. Flavius Secundus, T. Malius Fortunatus, Ch. Titius Musculus, S. Varius Niger, etc.*

Les noms de la première catégorie peuvent être précédés au génitif des sigles O *(opus, officina)*, OF, OFI, OFIC, OFFIC, OFFICINA ; ils en sont suivis plus rarement ; ou suivis au génitif des sigles M *(manu)*, MN, MA, MAN, etc., et F *(figlinæ)* ou enfin accompagnés au nominatif des sigles F, FE, FEC, FECIT. Ceux de la seconde et de la troisième catégorie sont généralement employés sans sigles.

Le lieu de fabrication n'est pas indiqué ; cependant ne faudrait-il pas voir la lettre initiale de noms de ville dans certains caractères qui paraissent isolément à la fin de quelques marques italiennes, telles que ANTIOCHVS ‖ N = Neapolis ; CN · ATEI ‖ ZOIL · S = Surrentum, à moins que le point ne remplace le V ; L · TETTI SAMIA = Arretium, à moins que ce mot ne soit l'abrégé de Samiarius.

Les marques gallo-romaines sont enfermées dans des cartouches rectangulaires très simples ; les lettres sont souvent encore archaïques, mais elles offrent moins d'abréviations, moins de ligatures. Les noms sont des surnoms latins et gaulois, quelques-uns de ces derniers ayant le nominatif en *os*, comme *Canavos, Cettos, Senonios, Viducos*. Le relevé des noms de po-

tiers présumés gaulois, fait d'après les recueils des inscriptions de Vienne et de Trion, nous a amené aux conclusions suivantes. Ces noms se trouvent en grande majorité au nominatif seul ou suivi de F *(fecit)*, cette dernière formule étant la plus employée ; on la retrouve chez les signataires indigènes des figurines en argile : *Rextugenos, Sacrillos avot*. On rencontre encore assez fréquemment le nom au génitif suivi de M *(manu)* ou employé seul. Au contraire, le génitif suivi de O, OF, OFIC, OFF, OFFIC, etc., est beaucoup plus rare. Les noms gallo-romains avec gentilice d'origine gauloise sont l'exception ; tel peut-être *L. Cosius Virilis*, qui apparaît au nominatif ou au génitif précédé de OF. Les noms employés au nominatif ou au génitif seul ou suivi de M paraissent être généralement des noms d'ouvriers ; aux dernières catégories appartiennent ceux des maîtres fabricants ou directeurs d'officines, que l'on retrouve aussi dans les premières. Enfin, au point de vue de la provenance, nous avons constaté que sur 237 noms de potiers à lecture certaine pris dans le premier recueil, 25 noms latins seulement se trouvent à la fois en Italie et dans l'Europe occidentale ; le reste, qui se décompose en 65 noms présumés gaulois et en 147 latins, n'a pas de représentants en Italie ; dans le deuxième recueil, 30 estampilles se retrouvent en Italie, dont deux à forme gauloise ; les autres comprennent 161 noms latins et 67 noms gaulois.

Les *graffiti* ou inscriptions en lettres capitales rustiques ou cursives, tracées à la pointe généralement après la cuisson, offrent un certain intérêt bien qu'on les ait souvent négligées. Souvent les vases portent sur la panse, ou plutôt sous le fond, la signature du propriétaire, presque toujours son surnom, au nominatif ou au génitif, complet, abrégé ou réduit à une de ces deux lettres. Ainsi deux fragments trouvés dans le même clos Chatelet portent les lettres A ou AT ; à Val-

lières, quatre fonds de tasses sont marqués de l'initiale M. Quand ces objets sont trouvés dans les tombeaux, les graffiti indiquent le nom de la personne inhumée avec quelques-uns des vases qui lui ont appartenu ; parfois les plus proches parents en offraient (*libare*) ; de là cette curieuse inscription cursive tracée sous le pied d'une petite coupe rouge trouvée dans un tombeau romain près d'Arras [1], que nous lisons LIBANT PRIMI CONATTI, mis probablement pour COGNATI. Les fonds de vases rouges un peu larges servaient aussi de planches à ardoise au potier, qui y inscrivait ses commandes ou le produit du travail de chaque ouvrier. Banassac a fourni deux spécimens d'inscriptions intéressantes déchiffrées par M. H. de Villefosse [1]. D'autres fragments sont couverts de lettres dues à un simple caprice ; ainsi un de nos fragments a, sur le rebord extérieur du fond, ORM, fin et début du nom de potier inscrit ; un autre offre MMA, tandis qu'à l'intérieur se lit MNA. Une coïncidence peut-être fortuite, c'est la répétition de l'initiale du nom du potier estampillé, comme s'il avait voulu contresigner le travail de ses ouvriers.

Une dernière catégorie de marques à la pointe, ce sont les chiffres. Ils sont généralement inscrits dans le fond évidé du pied, de manière à ne pas dégrader trop visiblement les vases ; nous croyons qu'ils en indiquent, non la contenance, déjà spécifiée par leur nom, comme *acetabulum, sextarius, bissextialis, cotula, cyathus, etc.*, mais le poids ou le prix, ou l'un et l'autre si la marchandise se vendait au poids. On voit la preuve du prix sur le fond d'un petit vase trouvé à Trion, qui porte à l'extérieur, au milieu, en une seule ligne, XIICLXXVS et autour circulairement la légende : ADVLTIIR QVI NIO SVM IIMPTVS (*Trion*, p. 533). Le premier X étant

1. *Soc. des Antiq. de France*, 1884, p. 87, bull. — *Id.*, p. 83 et *Mém. de la Soc. des lettres de l'Aveyron*, t. XIII, p. 199.

barré indique la valeur du denier ; ce vase coûtait donc, contenant et contenu, deux deniers ; les autres chiffres, le poids ou la capacité de la matière vendue par le marchand Callistus. La légende *adulter qui nimio sum emptus* s'applique, soit au liquide contenu dont le vendeur fait payer cher la fabrication ou mieux la falsification, soit au vase, et elle aurait été écrite par l'acheteur qui trouve qu'un prix exagéré gâte la marchandise. La poterie rouge devait valoir peu de chose, et les archéologues l'estiment plus que ne le faisaient les riches Romains, qui la jugeaient en somme assez grossière. Un petit vase sans ornement, une patère, une tasse moyenne ne devaient guère coûter relativement plus cher qu'une de nos assiettes en faïence commune. C'étaient sans doute deux gobelets rouges que Mamurra, le marchandeur, achetait un as [1]. Aussi inclinerions-nous assez à voir dans les chiffres gravés sous le pied après la cuisson, tels que + et I, III, IIII, V, X, XI, XIIII ou XIV, XX, la valeur d'un as et de ses divisions depuis l'once. D'autre part, nous avons pesé la patère n° 92 et elle nous a donné 269 grammes, soit dix onces, ce à quoi correspond précisément l'X inscrit à l'extérieur. Il faudrait renouveler l'expérience pour tous les vases complets à graffiti et l'on pourrait peut-être en conclure que les vases d'argile se vendaient, les uns à un prix proportionné au poids de l'argile cuite, les autres à un prix équivalent ; dans ce dernier cas, notre patère aurait coûté 0,04 centimes.

(A suivre.) Ch. Marteaux et Marc Le Roux.

---

1. Martial, 9, 60. — Juvénal, 11, 145 : *Plebeios calices et paucis assibus emptos.*

GÉOLOGIE — FEUILLE D'ANNECY

Service des Topographies souterraines
et de la Carte géologique détaillée de la France
au $\frac{1}{80,000}$.

La *Feuille géologique d'Annecy et de ses environs* vient de paraître. Il est intéressant d'en indiquer les traits principaux en publiant la notice explicative.

Les explorations et les tracés géologiques ont été faits de 1886 à 1893 :

Pour le *Chablais*, par MM. Renevier et Lugeon ;

Pour le *Môle*, par M. Bertrand ;

Pour le *Salève*, la *région mollassique*, le *Genevois* et les *chaînes alpines* de Sallanches à Samoëns, par M. Maillard ;

Pour la *chaîne des Aravis* et l'achèvement des contours de M. Maillard, par M. Haug ;

Pour la *chaîne des Aiguilles-Rouges, Pormenaz* et le *Prarion*, par M. Michel Lévy ;

Pour les *courbes du fond du lac d'Annecy*, par M. Delebecque.

NOTICE EXPLICATIVE.

INTRODUCTION.

Le territoire de la feuille d'Annecy se trouve réparti sur cinq régions distinctes : 1° le plateau mollassique des Bornes, avec le chaînon crétacé et jurassique du Salève et la plaine alluviale de Genève ; 2° les chaînes extérieures des Préalpes ; 3° la région de la brèche du Chablais ; 4° les hautes chaînes calcaires ; 5° les massifs cristallophylliens du Mont-Blanc, des Aiguilles-Rouges et du Prarion.

I. Salève et plateau des Bornes, angle nord-ouest de la feuille.

Eboulis, au pied du versant N. O. du Salève, formés essentiellement de débris calcaires de la paroi.

Alluvions modernes, formant le fond des grandes vallées de l'Aire, de l'Arve, de la Fillière, etc.

Alluvions des Terrasses postglaciaires, sables et graviers stratifiés d'un niveau supérieur, mais ne dépassant pas une quarantaine de mètres au-dessus du lac Léman.

Alluvions anciennes, préglaciaires ou interglaciaires, sables et glaciers stratifiés, de niveaux encore plus élevés, formant les plateaux qui dominent l'Arve, et habituellement recouverts de glaciaire.

Terrain glaciaire, peu ou pas stratifié. Moraines alpines, argiles à cailloux striés, etc.

Moraines à blocs jurassiens, observées par Maillard à l'extrémité S. E. du Salève, près de Cruseilles.

Moraines à blocs urgoniens, particulièrement développées sur les plateaux de la rive gauche de l'Arve, entre Saint-Laurent et Reignier.

Mollasse supérieure du plateau des Bornes, occupant le centre du synclinal. Maillard n'y a point trouvé de fossiles ; il hésitait à l'assimiler au Langhien ou à l'Helvétien ; il y distinguait de haut en bas : *i* Marne rouge vif (Evire, Pont-des-Ollières) ; *h* Mollasses schisteuses ; *g* Mollasses à gros rognons.

Mollasse grise, verdâtre ou bleuâtre, avec alternances marneuses, entourant le Salève, et formant la majeure partie du plateau des Bornes, jusqu'à Annecy. Elle est très semblable à la *Mollasse aquitanienne* du bassin du Léman.

Mollasse rouge, avec intercalations marneuses, observée par Maillard à la lisière des Alpes, spécialement près de Thorens. *Aquitanien inférieur ?*

Sidérolithique. Sables blancs de Cruseilles et marnes ferrugineuses du Salève, disséminés à la surface de l'Urgonien, ou en remplissant les crevasses. Dans cette même position on a trouvé, entre Mornex et Etrembières, quelques coquilles marines, supposées oligocènes (Favre. *Rech.*, I, p. 289).

Urgonien, calcaire blanc à *Requienia ammonia*, formant la plus grande partie du versant S. E. du Salève, et s'élevant au Petit-Salève jusqu'au sommet. Le banc supérieur est un conglomérat de gros cailloux calcaires.

Hauterivien, que Favre décompose en quatre assises, soit de haut en bas : 4. Calcaire jaune ; 3. Calcaire marneux à gros céphа-

lopodes ; 2. Marnes argileuses panachées ; 1. Calcaire jaune inférieur à *Alectryonia rectangularis*. C'est le facies jurassien. Il forme en général le dos du Salève.

Valanginien, comprenant d'après A. Favre les quatre assises suivantes de haut en bas, dont les trois inférieures sont activement exploitées dans les grandes carrières de Monnetier : 4. Calcaire roux ; 3. Grand banc à *Natica Leviathan* ; 2. Calcaire à *Nerinea Favrina* ; 1. Banc de fer, à taches bleues.

Le Valanginien forme, sur le versant N. O. du Salève, les bancs réguliers en saillie dans le haut de la paroi abrupte ; il se retrouve partiellement au pied de celle-ci, en bancs redressés verticalement, ou même plus ou moins renversés, qui appartiennent au jambage opposé de la voûte.

Malm, calcaire blanc compact, ou oolithique, à *Heterodiceras Luci*, dit habituellement *Corallien*. C'est un facies récifal du Portlandien, comprenant peut-être encore des niveaux plus anciens.

II. Chaines extérieures des Préalpes.

Mollasse. Grès et poudingues de l'extrémité S. des Voirons, de Bonne, du Mont-Vouan, de Bonneville, etc. Au pied du Môle (vallée de l'Arve), la mollasse rouge existe, mais n'a pu être délimitée.

Flysch. Schistes feuilletés à Fucoïdes, avec plaquettes gréseuses ; mais quelquefois à la base, bancs calcaires : Dans l'anticlinal rompu des Voirons ; au N. de Viuz-en-Sallaz, refoulé sur le Trias ; dans le grand synclinal d'Onion, se prolongeant au Sud, jusque sous la Pointe d'Orchez.

Crétacé supérieur, dit **couches rouges,** Marno-calcaires, plus ou moins schistoïdes, rouges, gris ou verdâtres, souvent panachés, contenant des *Foraminifères*. Parfois calcaires blancs compacts en bancs minces. Forme le bord ou le centre des synclinaux dans les massifs des Braffes, de Haute-Pointe, de Soman, d'Orchez ; et surtout aux environs d'Onion. Dans le Môle, on trouve ces couches rouges, par suite des plissements, intercalées en concordance apparente au milieu du Dogger.

Urgonien. Calcaire blanc à *Requienia ammonia* et *Radiolites Blumenbachi*, rocher isolé au milieu de l'erratique au Sud de Bonne, au château de la Pierre, sur l'alignement de la Moraine à blocs urgoniens du Sud de l'Arve. Les schistes noirs du Reiret (au-dessus de Bonneville) ont été avec doute rapportés à ce niveau.

Néocomien, dit alpin, représentant probablement tout le néocomien. Calcaire schistoïde, grisâtre ou blanchâtre ; continu avec

les bancs fossilifères, situés au Nord sur la feuille de Thonon. Il est fossilifère aux Voirons et près du col de Reiret *(Crioceras Duvali, Holcostephanus Astieri)*. Dans les chaînons plus à l'E., il accompagne, sans fossiles connus, les couches rouges sur le bord des synclinaux.

Malm. Calcaire gris compact, représentant tout le jurassique supérieur (et moyen ?) ; parfois teinté en rouge, quelquefois bréchiforme, surtout dans les bancs inférieurs, mais parfois aussi en interstratification dans les parties moyennes ou supérieures.

Le calcaire gris rognoneux du Malm forme un petit pointement aigu dans le néocomien de l'anticlinal des Voirons. Ici il a fourni des fossiles séquaniens et kimmeridgiens, indiquant un facies pélagique. Un second gisement fossilifère est fourni par le calcaire gris et rouge des carrières de Pouilly, près Saint-Jeoire ; celles-ci ont fourni aussi des Ammonites séquaniennes. Le Malm est surtout abondant dans les massifs du Môle (versant S. E.), des Braffes, Miribel, Don, Orchez, Soman, Haute-Pointe et Pointe de Vésine. Dans les collines au Nord de l'Arve, entre le Môle et Faucigny, on peut distinguer des calcaires compacts à *Phylloceras ptychoicum* ; des calcaires en bancs bien lités, grumeleux à la base, avec nombreux Aptychus, *Phylloceras Loryi* et *Perisphinctes lucingensis*; et enfin des calcaires marneux et des marnes à facies jurassien, représentant l'Oxfordien et peut-être le Callovien supérieur.

Couches à Mytilus. Calcaire foncé schistoïde ; Dogger supérieur littoral. Fossilifère à Chavan et Chavanette, dans le massif de Haute-Pointe et Pointe de Vésine. Les calcaires schisteux à Posidonies, du Môle et des collines de Faucigny ont été rattachés au même niveau.

Dogger. Calcaires et schistes foncés, habituellement sans fossiles, et mal définis ; apparaissant sous le Malm dans les voûtes rompues ; difficile à distinguer du Lias. Dans les mêmes massifs que le Malm.

Lias supérieur. Schistes feuilletés foncés du Lias supérieur, avec rares vestiges de *Belemnites* et *Ammonites*. Aux environs de Viuz-en-Sallaz, dans le massif des Braffes, et formant au Nord de Matringe une zone N. S., recouverte en chevauchement par la région de la Brèche. Cette zone se continue dans la pointe d'Orchez, avec un bon gisement fossilifère aux Bois.

Lias moyen et inférieur. Calcaires foncés, représentant le Lias inférieur et probablement aussi le Lias moyen. Fossiles très rares, quelques *Belemnites* (*Ariétites* au Môle), etc.

Rhétien. Calcaire foncé à *Avicula contorta*, avec schistes noirs à *Bactryllium*, surtout à la base. Fossilifère sur Matringe.

Trias. Cargnieules et calcaires dolomitiques de teintes claires, avec dépôts subordonnés de marnes rouges, grès et schistes gris, au nord de Matringe, et de Gypse (G) au Nord de Viuz, sous les Aulx, au Nord de Matringe, en Farquet près Soman, ainsi que dans le massif d'Orchez.

III. Région de la Brèche.

Extrémité Sud de celle de la feuille de Thonon.

Flysch. Schistes feuilletés, brillants, avec plaquettes de grès. Forment le centre du Praz-de-Lys et du plateau des Gets, la Pointe de Chery, les coteaux de Saint-Sigismond au Sud du Giffre, et enfin la grande zone au contact des hautes Alpes.

Eocène. Conglomérat de Châtillon, au Sud de Taninges, et gisement de *Nummulites* à l'Ouest de Cellières.

Crétacé supérieur. Calcaires schistoïdes, rouges, gris et verdâtres, semblables à ceux des chaînes extérieures. Par petits lambeaux à Lacharre sur Matringe, à Taninges, à Verchaix ; puis au contact des hautes Alpes au Nord de Samoëns et à la Golèze c'est-à-dire environnant le massif de la Brèche, qui a chevauché par dessus.

Brèche supérieure, avec nombreux bancs de calcaire gris interstratifiés. Au Praz-de-Lys, Pointe d'Uble, de Nions, de Ressachaud. Malm ?

Schistes ardoisiers. Grand complexe schisteux, avec intercalations de bancs de Brèche, et de schistes siliceux panachés rouges, verts, noirs. On y rencontre parfois des *Fucoïdes*, par exemple au Lac-de-Roi (Praz-de-Lys). Jurassique moyen ?

Brèche inférieure, souvent à très gros éléments, mais sans bancs de calcaires. Massifs de Haut-Fleury, Pointe de Marcelly, d'Angollon, Hautforts, etc. Dogger ?

Lias. Complexe très épais de schistes foncés, avec interstratifications de bancs calcaires et de quelques bancs de Brèche, peu épais. Large zone depuis Taninges jusqu'au Val d'Illiez (bas Valais), le long du bord des hautes Alpes.

Rhétien. Calcaire foncé à *Avicula contorta*, avec schistes noirs à *Bactryllium*, à la base ; affleurant sous le Lias au Petit-Jutteninge, dans la vallée du Giffre.

Trias. Cargnieule et calcaires dolomitiques, parfois un peu bréchoïdes, comme à Taninges. Entoure le massif de Brèche. En outre, nombreux lambeaux de recouvrement, sur le Flysch des

coteaux de Saint-Sigismond. **Gypse** inclus dans le Trias, aux Balmottes, sur Châtillon ; au-dessus du Verney, près Morillon ; sur Mévautier et sous les Chavonnes, au Nord de Samoëns.

Quartzite blanc, scintillant, affleurant sous les calcaires dolomitiques, au Rocher près Taninges, etc.

Houiller. Schistes noirs, avec grès houillers et poudingues, fortement micacés, contenant des *Calamites* et *Fougères*. Plusieurs affleurements autour de Taninges, dont le principal se trouve dans le cours du Foron, où l'on a tenté d'extraire de la houille.

Protogine massive très pauvre en micas à la Rosière, plus ou moins schisteuse et gneissique aux Atraix, très froissée au bois des Lanches.

Serpentine avec péridot, enstatite et diallage aux Bonnes (la Balme), avec enstatite et pyroxène au Tourne.

Gabbro à hornblende, **diabase** ouralitisée à la Mouille-Ronde et aux Atraix.

Variétés nombreuses de **Porphyrites** : **Porphyrite ophitique,** riche en pyroxène ouralitisé, probablement en place à la Mouille-Ronde. **Porphyrites variolitiques,** en place à la Rosière et à Mont-Caly. **Kersantite** à Farquet (col de la Ramaz).

Les brèches et les poudingues rouges, accompagnant les roches éruptives des Gets, contiennent des débris et des galets de toutes les roches précédentes et en outre des arènes de protogine.

IV. Hautes chaines calcaires.

Le **Flysch** est constitué par des schistes argileux gris alternant avec des bandes de grès bruns, souvent feuilletés, à surfaces couvertes de paillettes de mica. Il contient des traces abondantes de fucoïdes aux châlets de Châtillon, dans le groupe des Annes, et des restes de poissons à Manigod. Il repose presque partout sur des calcaires appartenant à l'Eocène supérieur et paraît correspondre en grande partie au Tongrien. Dans les chaînons extérieurs du Genevois, il repose sur l'Urgonien, quelquefois en discordance, comme à la montagne de Veyrier.

Le Flysch présente à sa partie supérieure, dans le synclinal du Reposoir et dans le massif de Platé, des grès mouchetés *(grès de Taveyannaz)*.

Le **Nummulitique** à l'état calcaire est très développé sur les flancs du Bossetan, dans le massif de Platé et sur les deux flancs du synclinal du Reposoir, il atteint jusqu'à 50 mètres.

A la base des calcaires à petits nummulites, on rencontre au Petit-Bornand, à Pernant, des schistes avec lignites contenant la

faune classique des Diablerets *(Natica angustata, Cerithium plicathum, Cytherea Vilanovae, Cyrena convexa, etc.)*

Le **Sénonien** est représenté par des calcaires gris-bleu, marneux, compacts, parfois avec silex, surmontés souvent par des schistes de même couleur, renfermant des foraminifères. On a rencontré dans les calcaires, aux environs d'Annecy, *Belemnitella mucronata. Inoceramus Cuvieri, Ananchytes ovata.* Le Sénonien atteint 80 mètres dans le massif de Platé et à la chartreuse du Reposoir ; il se réduit à 80 centimètres sur le flanc Sud-Est de la chaîne du Bargy.

Le **Gault** ou **Albien** est schisteux, noir, peu fossilifère à la base, gréseux ou calcaire et très glauconieux dans les couches supérieures très fossilifères aux environs de Thônes, du Grand-Bornand, de Mont-Saxonnex, aux Fiz.

Le Sénonien et le Gault sont absents dans les chaînons extérieurs du Genevois. L'Aptien supérieur se confond d'ordinaire avec l'Albien inférieur ou fait entièrement défaut. Sur le mamelon d'Epa, près de Dran, il est représenté par des schistes marno-calcaires à *Exogyra aquila*, aux Avoudruz et dans le massif de la Dent du Midi, par des schistes rouges et verts. L'Albien et l'Aptien forment entre les masses calcaires du Sénonien et de l'Urgonien une mince bande gazonnée.

Les calcaires de l'**Urgonien** correspondent, dans la Haute-Savoie, à l'Aptien inférieur et au Barrémien, dont ils représentent le faciès zoogène. Ce sont des calcaires gris, bleus ou blancs compacts, saccharoïdes ou quelquefois oolithiques, à stratification peu accusée. Ils constituent une falaise abrupte d'environ 200 mètres de haut. Les couches supérieures, plus marneuses, ont été souvent désignées sous le nom de Rhodanien ; elles renferment presque partout *Toucasia carinata, Heterester oblongus, Pygaulus Desmoulinsi, Orbitolina lenticularis.* L'Urgonien proprement dit est caractérisé par *Requienia ammonia* et *Radiolites Blumenbachi.*

Les deux sous-étages du Néocomien proprement dit, l'Hauterivien et le **Valanginien**, sont nettement distincts dans le N. E. des Hautes-Alpes calcaires. Dans le massif de la Dent du Midi, l'**Hauterivien** comprend des calcaires gris à crinoïdes et des calcaires bruns à *Echinospatagus cordiformis (Toxaster complanatus).*

Le **Valanginien** est représenté par des schistes noirs, plus ou moins marneux, formant un replat gazonné ou raviné et contenant de petites ammonites ferrugineuses telles que *Phylloceras semi-*

sulcatum et *Haploceras Grasianum*. Dans les chaînons extérieurs du Genevois, les calcaires hauteriviens deviennent plus marneux, quelquefois glauconieux ; ils passent insensiblement à la base à des couches exclusivement marneuses, de sorte que, dans cette région, l'Hauterivien et le Valanginien n'ont pu être délimités.

Les couches de **Berrias** se confondent dans le N. E. de la feuille et dans les environs d'Annecy avec les schistes valanginiens ; dans la vallée de l'Arve, elles sont à l'état de calcaires marneux, analogues aux calcaires à ciment de la Porte de France.

Le **Jurassique supérieur** est représenté par une puissante masse calcaire correspondant au Portlandien ou Tithonique, au Kimmeridgien, au Séquanien, au Rauracien et à la partie supérieure de l'Oxfordien. Ce sont des calcaires gris foncé, gris clair à la surface, alternant à la base avec des bancs marneux, rognonneux et mal stratifiés dans la partie moyenne, et bien lités, sublithographiques au sommet. Ils forment sur les versants une falaise abrupte de plus de 200 mètres de haut. Les fossiles y sont extrêmement rares (Ammonites interminables et *Aptychus*).

L'**Oxfordien** et le **Callovien** sont représentés dans la chaîne et aux environs des Contamines par des argiles schisteuses noires qui constituent un sol imperméable, couvert de prairies humides.

Aux environs du Mont-Buet, les schistes ne représentent que le Callovien et sont recouverts par 100 à 150 mètres de dalles spathiques minces, à veines siliceuses ou calcaires.

Le Callovien supérieur et l'Oxfordien inférieur sont très fossilifères au col d'Anterne (*Belemnites hastatus, Phylloceras tortisulcatum, Peltoceras arduennense*).

Le **Bajocien** et le **Bathonien** (Dogger) constituent une puissante masse de calcaires en bancs réguliers alternant avec des couches marneuses ; M. Hollande y a trouvé, aux chalets de Cœur près de Sallanches, *Parkinsonia Parkinsoni* et *Cœloceras Humphriesianum*.

Le **Lias** est constitué tout entier, au Sud de Sallanches et dans le synclinal de Chamonix, par des schistes noirs sans fossiles, extrêmement puissants, présentant à la base, près des Contamines, des calcaires gris en dalles. Dans le cirque des Fonds, près de Sixt, le Lias présente encore le même faciès, mais dans le Fer-à-Cheval il se rapproche déjà du faciès chablaisien et contient des cardinies et des gryphées.

Dans le massif des Annes et dans celui de Sulens, le Lias est à l'état calcaire. A la partie moyenne se trouvent des calcaires gris à silex rubanés, avec *Arietites*, du Lias inférieur. Des calcaires

en bancs, avec *Trochus* et Térébratules, représentent probablement l'Hettangien. Enfin, à la limite du Trias, s'observent des calcaires **rhétiens** avec *Avicula contorta*, *Plicatula intusstriata*.

Le **Trias** supérieur est représenté, sur le bord des massifs des Annes et de Sulens, par deux masses de calcaires dolomitiques et de cargneules séparées par 10 mètres de marnes rouge lie de vin. Les calcaires dolomitiques et les cargneules atteignent une grande épaisseur aux environs de Saint-Gervais, où ils sont associés à du gypse, exploité à Vervex. Aux Hochettes, ils reposent immédiatement sur les micaschistes.

Les **Quartzites** sont très développés autour de Mégève, où ils supportent presque partout des schistes du Lias sans interposition de Trias. A Saint-Gervais, ils contiennent des lentilles de jaspe, autrefois exploitées.

V. Le Mont-Blanc, les Aiguilles-Rouges et le Prarion.

Le synclinal versé de Voza renferme le Trias, le Lias et le Jurassique jusqu'à l'Oxfordien, avec le faciès qu'ils présentent dans la partie occidentale des hautes Alpes calcaires.

Sous les quartzites du Trias, se développe, au Prarion, une formation de quartzites et schistes chloriteux, principalement formés d'arkoses laminées; cette formation, concordante avec le Trias et discordante sur le Houiller, nous paraît plutôt devoir être rattachée au Grès des Vosges qu'au Permien.

Le **Permien,** sous forme de schistes bariolés et de grès rouge foncé, forme un mince liséré de quelques mètres d'épaisseur sur le flanc occidental des Aiguilles-Rouges. Il se développe beaucoup aux environs de Mégève.

Grès et **Schistes ardoisiers** contenant par place de l'anthracite et une flore assez abondante : *Pecopteris Pluckeneti* Brongt., *Nevropteris flexuosa* Heer, *Annularia sphenophylloides* Zenker (sp.), *Asterophyllites equisetiformis* (sp.) Schloth., *Sphenophyllum cf. emarginatum* Brongt., etc. L'anthracite est encore exploité aux Coupeaux; c'est dans les schistes houillers que sont ouvertes les meilleurs carrières d'ardoises de la région.

Le **Houiller** est en discordance angulaire nette avec les schistes et quartzites chloriteux du Prarion, et avec les schistes protoginisés de Pormenaz.

Schistes sériciteux et micacés, avec variétés cornées parfois très riches en biotite, rappelant les schistes méthamorphiques au contact des granites du Plateau central. Cette formation passe au Houillier à l'Ouest du Prarion et au Sud de l'Aiguillette du Brévent.

Mêmes schistes, sériciteux et micacés, se chargeant de chlorite et prenant une teinte verte près du ravin et à l'Ouest de la Diosaz. Les **schistes chloriteux** sont percés de granulite et protoginisés au sommet de Pormenaz ; ils y servent de support aux grès et poudingues houillers qui sont nettement discordants et qui s'enfoncent en concordance apparente locale sous le Trias des Fiz.

Micaschistes très laminés, parfois à grandes lamelles de mica blanc : 1° sur le versant occidental du Mont-Blanc ; 2° de l'aiguillette du Brévent aux chalets de Barme et de Villy ; 3° de Saint-Gervais à Bionnasset ; 4° à l'Est et sous le Permien de Mégève.

Ces micaschistes passent fréquemment, d'une part, à de véritables *gneiss* par injonction de granulite (sommets des Aiguilles-Rouges, crêtes à l'Est des Contamines) ; d'autre part, à des schistes micacès riches en biotite (Plan de l'Aiguille).

Ils contiennent des intercalations d'éclogites (Lac Cornu) et d'*amphibolites*, dont on peut distinguer deux traînées principales, l'une sur le versant occidental du Mont-Blanc, l'autre à l'Ouest et près de la ligne de faîte des Aiguilles-Rouges, cette dernière a son prolongement à Bionnasset, sous le Prarion.

Quelques filons de **porphyrite micacée** traversent les micaschistes et les schistes, au-dessus des Pratz et au Sud du Champel.

La **protogine,** variété de granite pegmatoïde froissé, pauvre en microcline, forme la grande masse en éventail de la chaîne du Mont-Blanc, M. Vallot a constaté que le sommet même paraît constitué, sous la glace, par un lambeau de micaschistes reposant de tous côtés sur la protogine.

MM. Duparc et Mrazec ont trouvé que la protogine est percée par d'assez nombreux filons de *granulite* à grain fin.

TRAVERSÉE DE LA SAVOIE PAR LE PAPE MARTIN V

Le concile de Constance, réuni pour terminer le grand schisme d'Occident, après avoir procédé à la déposition du pape Jean XXIII, porta ses suffrages sur un membre de l'antique maison des Colonna, élu pape sous le nom de Martin V, dans la séance du 11 novembre 1417. Le nouvel élu fut assez heureux pour amener son concurrent, Clément VIII, à abdi-

quer, le 26 juillet 1429, et réussit à éteindre, tout au moins sous son pontificat, ces longues discordes qui avaient désolé l'Eglise romaine.

Pour se rendre à Rome, Martin V traversa la Suisse, la Savoie, le Piémont et la Lombardie. Voici, d'après l'itinéraire publié par M. Miltenberger dans les *Mittheilungen der Instituts für Œsterreichische Geschichtsforschung* (t. XV, p. 661), les noms des villes de nos régions visitées par le Souverain Pontife :

16 mai 1418, départ de Constance ; 11 juin, Genève; 4 septembre, Cruseilles ; 5-9 septembre, Annecy ; 9 septembre, prieuré de Talloires ; 10 septembre, Faverges; 11 septembre, Tournon ; 12 septembre, Aiguebelle ; 13 septembre, Saint-Michel ; 14 septembre, Bourget (commune de Vilarodin) : 16 septembre, Lanslebourg et Mont-Cenis ; 17 septembre, Suse.

Il n'est pas inutile de rappeler à ce sujet le rôle considérable joué, pendant cette période si troublée par divers Savoyards. On sait que le schisme avait éclaté, en 1378, par l'élection d'un pape originaire de nos régions, Robert, comte de Genève, élu quelques jours après Urbain VI, son compétiteur, contre lequel il lutta avantageusement en allant établir sa résidence en France, à Avignon, et en se faisant reconnaître comme pape légitime, sous le nom de Clément VII, par la France, l'Espagne, l'Ecosse et la Sicile. L'élection de Martin V, qui termina momentanément, comme on l'a dit plus haut, ces discordes religieuses, fut l'œuvre du cardinal de Brogny, qui présida le conclave réuni à cet effet et sut faire triompher ses idées de conciliation : malheureusement, après sa mort, la lutte fut reprise avec plus d'âpreté. Le successeur de Martin V, Eugène IV, indisposa tellement, par ses négociations maladroites, les Pères du concile de Bâle qu'il fut déposé. Le concile choisit, pour lui succéder,

un duc de Savoie, Amédée VIII, qui prit le nom de Félix V et se fit consacrer le 24 juillet 1440. La Cour de France ne voulut point embrasser l'obédience de ce nouveau pontife. Il fut néanmoins reconnu par plusieurs Universités, notamment par celle de Paris, par divers Etats, tels que la Hongrie et la Bavière. Après avoir lutté pendant dix ans contre Eugène et son successeur, généreusement Amédée VIII, qui avait accepté la tiare avec de grandes hésitations, abdiqua le 9 avril 1449 et termina ainsi par son désintéressement ce schisme dont toute l'Eglise et tous les souverains désiraient ardemment l'heureuse fin.

Max Bruchet.

LA CHANSON DES PETITS CISEAUX

(BALLADE)

Petits ciseaux d'or et d'argent,
A ma coutume dérogeant,
Près du papillon voltigeant
Je ne cours plus insouciante.
Demain, aux pieds du reposoir,
Avec mes sœurs j'irai m'asseoir ;
Il faut tailler, avant ce soir,
Mon voile de communiante.

Petits ciseaux d'or et d'argent,
Le ciel gris, de bleu se frangeant.
Les poiriers, sur l'herbe, neigeant
Annoncent que l'hiver farouche
A fui... Voici venir l'époux !
Taillez avec un soin jaloux
Dans la batiste, au grain si doux,
Des draps brodés pour notre couche.

Petits ciseaux d'or et d'argent,
Voyez les regards convergeant
Sur ce flot de tulle ombrageant

Mon fils... C'est un frère des anges !
Comme pour un petit dauphin
Taillez le tissu le plus fin :
Mousseline ou dentelle, enfin
Vite, vite, il me faut des langes.

Petits ciseaux d'or et d'argent,
Mon cœur — sous un poids affligeant —
Succombe... Oh ! qu'il est exigeant
Celui qui, pour un jour, nous prête
Un ange... et, dès le lendemain,
Vient l'arracher de notre main !
Taillez un blanc carré de lin
Car la petite bière est prête.

Petits ciseaux d'or et d'argent,
Douleurs, malheurs vont m'assiégeant :
Les draps, où — de fleurs émergeant —
S'enlaçaient nos initiales,
Font un suaire au Bien-aimé,
Afin qu'en leurs plis, enfermé,
Il se souvienne encor, charmé,
De nos ivresses nuptiales.

Petits ciseaux d'or et d'argent,
Vos fines pointes vont plongeant
Dans la soie au reflet changeant
Qui fut ma robe d'épousée.
Ses blancs lambeaux je vais tresser
Pour, dans un chêne, les fixer.
Ce soir, je veux me balancer
Dans le vide... enfin apaisée !

Petits ciseaux d'or et d'argent,
A vos destins je suis songeant...
Quand, sur moi, le prêtre indulgent
Aura dit les chants mortuaires,
En d'autres mains vous passerez...
Toujours, toujours, vous taillerez
Longs voiles fins, draps ajourés,
Langes brodés et blancs suaires.

Petits ciseaux d'or et d'argent,
Petits ciseaux d'or et d'argent !

Auguste VETTARD.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

Eudes, comte de Paris et roi de France, par M. Edouard Favre, président de la Société d'histoire de Genève (1893).

Par le temps qui court de littérature à la vapeur et à l'électricité, on éprouve un vrai soulagement d'esprit à se reposer avec un livre de magistrale érudition, posément écrit, fortement étudié et appuyé. Nous avons rencontré ce phénomène — *rara avis* — dans la studieuse Genève, ville, comparativement à sa grandeur, peut-être sans égale en Europe. Tous les jeunes hommes de famille emploient leur fortune à fréquenter les plus hautes écoles. Ils deviennent ingénieurs, chimistes, naturalistes, historiens, numismates, paléographes et même paléontologues. Il n'y a pas de branche de science la plus abstruse qui n'ait de fervents adeptes, illustrant leur ville natale justement fière d'une pareille aristocratie, où l'on compte des noms comme Saussure, Candolle, Pictet, Favre, etc., etc. Chacun a son « clou » et le fourbit vaillamment. Honneur à ces nobles ouvriers de la pensée !

Il faut élargir leurs rangs pour M. Edouard Favre, qui a éprouvé le besoin irrésistible d'employer sa jeunesse et ses loisirs à élucider trente-huit années du IXe siècle et d'écrire la vie d'*Eudes, comte de Paris et roi de France,* 830, 888, 898 (99e livraison des *Annales de l'Ecole des hautes études de Paris,* grand in-8° de 284 pages, 1893), le fondateur de la dynastie capétienne. « Les dernières années du IXe siècle sont une époque « profondément troublée : les diplômes sont rares ; la « plupart des annales et des chroniques, fragmentaires « ou peu exactes. » Ce qui aurait effrayé bien d'autres

est sans doute ce qui a décidé M. Ed. Favre, l'attrait de la difficulté vaincue. Disons-le, l'auteur en a triomphé, et certainement ce sujet n'avait jamais été aussi bien approfondi. Nous en attestons l'autorité indéniable de MM. Monod, Giry et Paris, dont le rapport a valu à notre auteur le titre envié d'élève diplômé de la section d'histoire et de philologie de l'Ecole pratique des hautes études de Paris.

Nous sommes donc à l'aise pour dire tout le bien que nous pensons de ce livre. Comme l'on aime à raconter les épisodes d'un voyage accompli, nous voulons consigner les impressions de la course que nous avons faite avec fruit et grand intérêt en Neustrie et en « Francia » à la douloureuse époque de la décadence carlovingienne, ou carolingienne selon les modernes.

Après une rapide introduction de XIII pages, où l'auteur rend compte de la valeur des sources où il a puisé, il publie la bibliographie de 75 annales, chroniques, cartulaires et histoires diverses. C'est un bagage fort respectable, c'est dire que tout ce qui pouvait être utilement consulté l'a été. A la grande joie des « Saint Thomas », le rez-de-chaussée de chaque page est chargé de notes de renvoi pour les preuves des faits énoncés. Mais ce n'est pas de l'érudition pesante... à l'allemande... pardon ! A chaque instant l'auteur discute la valeur des témoignages qu'il rapporte, donnant à la place d'une « évidence dont il faut désespérer » parfois, une vraisemblance scientifique : quelques-unes de ces solutions sont frappées au coin de la logique la plus serrée. Il faut admirer le talent avec lequel l'auteur sait grouper les faits ou tirer des faits connexes et contemporains des conclusions qui s'imposent. On sent qu'appuyé sur ce guide sûr, on peut affronter avec certitude de ne pas s'égarer, les ténèbres de cette triste époque.

Il ne peut entrer dans le cadre d'un compte-rendu la possibilité de suivre pas à pas la narration où dans six

chapitres bourrés de faits et de dates se résume la vie d'Eudes ! L'impression qui se dégage invinciblement de cette lecture est qu'au point de vue militaire — sauf le siège de Paris par les Normands — Eudes eut fort peu de succès. En revanche, sa politique est des plus habiles. Les luttes contre les fauteurs du dernier des Carolingiens — car Charles le Simple n'était pas un adversaire digne de lui — le talent avec lequel Eudes a su déjouer les complots formés contre son autorité royale sans racines dans le passé, l'adresse avec laquelle il a acheté ses plus acharnés adversaires, les nobles comtes toujours disposés à se vendre au plus fort enchérisseur, prouvent la valeur du dicton dont Eudes pourrait être l'auteur : « Diviser pour régner ».

Malgré le triste spectacle de compromissions ambitieuses — elles se sont du reste perpétuées sur d'autres échelons, du IXe au XIXe siècle — le philosophe doit reconnaître dans cette époque de transition de la dynastie carolingienne à la dynastie capétienne, les prodromes des institutions féodales, qui ont été un progrès incontestable. C'est à l'abri de positions désormais héréditaires, frein et soutien de l'autorité royale, que cette autorité a pu développer le sentiment national, réunir en un seul faisceau des provinces qui, oubliant leurs anciennes luttes, ont fini par former la France.

L'éminent auteur a su nous donner une excellente notion de cette époque enténébrée, et l'on sourit parfois devant la naïveté avec laquelle il s'excuse de perdre de vue son héros pendant quelques mois, lorsque les chroniques anxieusement consultées n'en disent rien. Les suggestions d'une imagination féconde auraient pu suppléer en invoquant des faits similaires, mais nous préférons expliquer ce silence, avec l'auteur, par une maladie possible de son héros... ou de ses chroniqueurs.

Nous pensons tellement de bien de l'ouvrage dont

nous avons le regret d'avoir achevé la lecture, que nous devons consigner quelques remarques pour affirmer notre indépendance. L'auteur paraît adopter entièrement l'opinion qu'Arnulf était fils bâtard de Carloman, roi de Bavière. Pourquoi le témoignage formel des *Annales Vedastini,* des *Annales Fuldenses,* pourquoi la lettre de Foulques à Arnulf, si catégorique, rapportée par Flodouard, n'auraient-ils pas plus de poids que l'opinion d'auteurs modernes comme Dümmer et Wenck ? Comme aucun document n'établit que le successeur de l'empereur et roi Charles III n'était pas un Carolingien légitime, nous croyons devoir garder notre opinion — on en change difficilement à notre âge — qu'Arnulf était fils (légitime) de Carloman et de sa seconde femme Luitwind.

Pourquoi le savant auteur énonce-t-il (page 93) qu'Eudes était « l'élu d'un peuple ». Heureusement il n'a pas dit « l'élu du peuple ». Il connaît à peine (page 95) « cinq ou six grands du royaume qui favori-« sèrent dès le début la candidature d'Eudes et qui le « nommèrent roi ». D'ailleurs, à la page 167, nous voyons « qu'Eudes s'était élevé lui-même à la royauté ».

Ces critiques légères et bienveillantes prouveront à l'auteur avec quelle minutieuse attention nous avons lu chacune de ses pages, pesé chacune de ses notes.

M. Ed. Favre termine son remarquable livre par quatre appendices : la famille d'Eudes ; les Normands ; le duc des Francs ; de la valeur du témoignage de Richer pour l'histoire d'Eudes. Enfin quelques pièces justificatives (nous remarquons la musique notée du x^{e} siècle d'un chant en l'honneur du roi Eudes) et une copieuse table analytique complètent le volume.

Nous recommandons l'appendice des Normands, aussi attachant qu'un roman. On trouverait bien difficilement mieux condensées en 20 pages autant de notions sur les envahisseurs Wikings, dont les scaldes que

l'auteur peut lire dans leur original nous ont conservé les gestes héroïquement monstrueux. Nous regrettons sincèrement que l'auteur, si bien qualifié, se soit borné à ce qui concernait son sujet.

Le savant auteur, en donnant la mesure de ce qu'il sait faire, a pris un engagement moral avec les amateurs d'études historiques sérieuses.

Nous espérons que se servant d'une rare faculté d'assimilation rendue en style clair et concis, d'une érudition du meilleur aloi, d'un esprit large et impartial, l'auteur, armé du pic du géologue — le fils de l'illustre Favre a de qui tenir — approfondira les strates d'un terrain historique encore peu et mal connu. Nous le suivrons avec intérêt et profit.

Les sujets à traiter ne manquent pas ! Après avoir si bien illustré un Eudes du IX^e^ siècle, M. Ed. Favre — quelle que soit sa modestie — peut dire : *Quo non ascendam !*

Amédée DE FORAS.

*
* *

Orgueil féodal. — Guy de Fésigny et Jacques de Montmayeur, par François MUGNIER. (*Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, tome XXXIII, année 1894.)

Comme le dit Lanfrey, dans ses *Lettres d'Everard,* pour ceux qui aiment encore les ruines et qui y croient la magie des souvenirs double les enchantements de la nature. « Quelque riante qu'elle soit, ajoute-t-il, une terre où l'homme ne retrouve aucun témoignage de son passé, sera toujours pour lui inhospitalière et muette. Si elle veut qu'il la reconnaisse pour sa mère, il faut qu'elle lui montre les empreintes de sa vie et de son activité, les légendes de l'héroïsme et celles de l'amour, les monuments écroulés, les demeures vides,

le berceau des générations à côté de leur tombe. Il n'y a peut-être pas de région en Savoie qui réponde mieux aux rêves du philosophe que la merveilleuse vallée de l'Isère. Des coteaux de La Chavanne, on aperçoit partout à l'horizon des ruines croulantes qui rappellent mille souvenirs de notre histoire. Devant nous, le roc de Montmélian qui résume les annales militaires de notre Savoie ; plus loin, les tours de Chignin, le manoir de Bayart, le château de Miolans, les ruines de Charbonnières. Mais il y a surtout, là, à deux pas de nous, au sommet des pentes verdoyantes où s'éparpillent les maisons de Saint-Pierre de Soucy, deux tours que l'on voit et dont on parle, dix lieues à la ronde : les tours de Montmayeur. Qui ne connaît la sombre et redoutable légende qu'elles rappellent ? Tous nos écrivains savoyards s'en sont occupés. Les historiens comme Cibrario et Ménabrea, les érudits comme Chapperon et de Foras, les fantaisistes comme Replat et Marie de Solms, les romanciers comme Buet ont repris à l'envi le terrible drame féodal que Chambéry a même pu voir sur la scène.

C'est que l'histoire a tous les caractères d'un de ces mélodrames fantastiques comme les aimait le romantisme. Un jour du mois de juin 1464, les bourgeois de Chambéry apprennent avec stupeur que le chef suprême de la justice savoisienne a été enlevé par une bande d'hommes armés, jeté dans un cachot du château d'Apremont. Le prisonnier est Guy de Feysigny, président du Conseil suprême : le ravisseur est le puissant Jacques de Montmayeur, dont l'orgueilleuse devise « *unguibus et rostro* » s'étale sur les plus redoutables châteaux forts de la Combe de Savoie. Vainement le clergé auquel appartient Feysigny, la magistrature dont il est le chef, ses parents et ses amis qui sont nombreux et influents, multiplient les plaintes, les démarches et les réclamations. On lance l'interdit con-

tre le coupable ; le duc Amédée IX intervient : tout est inutile. L'implacable Montmayeur soumet le président à la torture et la tête du puissant magistrat tombe sous la hache d'un charpentier d'Apremont.

Qu'y a-t-il de vrai dans la sauvage légende ? M. Mugnier, avec l'ardente curiosité et la passion de recherches qu'il apporte dans l'étude des moindres détails de notre histoire, a tenté de répondre à la question. Il a pu le faire grâce à la connaissance minutieuse qu'il a de notre XVII^e^ siècle, grâce surtout à un précieux document que possède la Société savoisienne d'histoire. C'est un cahier de 520 pages, qui renferme les pièces diverses du procès intenté par le baron de Miolans aux collatéraux de Jacques de Montmayeur. « Aimant peu, dit l'auteur, les considérations vagues et les opinions toutes faites, cherchant d'ordinaire à conclure nous-même, nous laissons aux autres une égale liberté. Nous savons d'ailleurs qu'il est facile de tirer des déductions exactes des faits exposés avec clarté et impartialité. » Telle est la méthode et tel est le programme de l'auteur : il a suivi l'une et rempli l'autre avec cette conscience profonde et cette logique rigoureuse qui lui assignent une place éminente parmi nos érudits savoyards.

L'auteur, pour mieux faire comprendre les origines du drame qu'il va raconter, a soin de replacer le lecteur au milieu de cette sombre époque où les coups de force se succèdent dans toute l'Europe, où le moyen âge à la veille de finir semble vouloir redoubler de violences et de cruautés. C'est l'époque où Jeanne d'Arc est brûlée à Rouen, où Jacques Cœur va mourir en exil, où les sanglantes tragédies des Compeys, des Bolomier, des Varax et des Valperga jettent un sinistre reflet sur notre histoire savoisienne. Telle est l'atmosphère au milieu de laquelle grandit Jacques de Montmayeur. D'une illustre famille parmi ces « toujours avant Savoyen »

dont parle Froissart, homme de guerre avant tout, il avait combattu sur tous les champs de bataille de l'Europe. Ses passions étaient violentes, ses rancunes féroces, son orgueil démesuré. Dans ses châteaux de Villard-Sallet et d'Apremont, le redoutable baron s'entourait volontiers de toute une clientèle de bâtards besogneux, d'aventuriers faméliques aussi dénués de scrupules que le maître et prêts à tous les services qu'il pourrait leur demander.

C'est alors qu'il entre en lutte avec Guy de Feysigny. Toutes les fois que le comte Jacques quittait son manoir d'Apremont pour venir à Chambéry, il passait devant la maison noble de Charvet que possédait le président à Saint-Baldoph. Cette vue lui rappelait d'amers souvenirs : l'audacieux magistrat n'avait-il pas osé, en 1461, conduire l'expédition que le duc Louis envoyait contre un Montmayeur ! L'escalade d'Apremont avait échoué, mais la plaie restait profonde au cœur du vindicatif gentilhomme. Le vendredi 15 juin 1464, Feysigny est enlevé en plein palais de justice par les gens du baron, et le drame commence. Nous ne voulons pas entreprendre de le raconter. Il faut lire, dans le livre de M. Mugnier, les détails de l'arrestation, les protestations de la famille du président, le voyage des syndics pour obtenir sa mise en liberté, le supplice de l'infortuné magistrat, le pillage de sa maison. Le latin aride des procédures, les dépositions solennelles des témoins permettent à l'auteur de reconstituer toutes les scènes du drame qui, pour être plus vrai, n'en est pas moins saisissant. On sait maintenant d'où viennent les rancunes si profondes de Montmayeur ; on sait que les scènes atroces d'Apremont, la décapitation, la sépulture infamante, la destruction de la maison de Charvet, ne sont qu'une vengeance personnelle du fougueux baron qui, ne pouvant s'en prendre au duc de Savoie de l'affront qu'il avait

reçu en se voyant assiégé dans son château, voulut du moins frapper celui qui avait exécuté les volontés du souverain.

Si cette cause célèbre du xv^e^ siècle est désormais liquidée, comme dit l'auteur, elle l'est avec un luxe de détails et une abondance de documents où l'histoire générale trouvera son compte. M. Mugnier ne se contente pas d'être très exactement renseigné sur le personnage qu'il étudie, de montrer par exemple qu'il ne fut jamais maréchal (p. 36), de discuter clairement les questions les plus délicates du droit féodal (p. 72), il sait élargir le cadre de son sujet, rattacher le personnage au siècle qui l'a formé et l'épisode à l'histoire générale qu'il contribue à expliquer. Voilà pourquoi son étude devra être consultée non seulement par ceux qui voudront connaître le fondement historique d'une légende célèbre, mais par ceux aussi qui voudront pénétrer dans l'histoire de ce xv^e^ siècle qui, comme le dit Michelet, « a le goût du sang ».

Ch. DUFAYARD,

Agrégé d'histoire, docteur ès-lettres.

* * *

DONS ET ÉCHANGES

Société de Physique et d'Histoire naturelle de Genève. Compte-rendu des séances, XI, 1894. — MM. DUPARC et VALLOT font une communication sur *la constitution pétrographique de la partie centrale du massif du Mont-Blanc*. Les auteurs décrivent les échantillons et donnent les résultats de leurs recherches effectuées aux Grands-Mulets, au rocher de l'Heureux-Retour, aux Petits-Mulets, au dôme et au col du Goûter, au grand Plateau et au Mont-Blanc de Courmayeur. Un des points les plus intéressants est la constatation, dans la partie supérieure de l'arête du *Brouillard,* d'un dôme

de protogine supportant de toute pièce une arête de micaschistes injectés. Ce phénomène qui illustre la nature intrusive de la protogine a été mis en évidence par une érosion profonde du glacier de Miage.

MM. Duparc et Ritter étudient *la nature pétrographique du carbonifère de la zone du Mont-Blanc*. Ils décrivent le *conglomerat* dit de Valorsine, où ils ont trouvé dans les cailloux se séparant difficilement du ciment, des représentants des types de roches acides, éruptives ou cristallophylliennes, identiques, à part quelques roches détritiques, aux roches en place dans les massifs cristallins de la zone du Mont-Blanc. C'est leur dénudation qui a fourni les matériaux du houiller; il s'ensuit que ces massifs ont été en tout cas émergés avant la formation de ce terrain.

M. Delebecque fait une communication sur l'*âge des alluvions anciennes du bois de la Bâtie, de Bougy, de la Dranse et leurs relations avec le lac de Genève*. Il admet que le dépôt de l'alluvion ancienne est antérieur à la formation du lac Léman qui ne serait qu'une vallée creusée au milieu de cette alluvion et transformée en lac par l'affaissement des Alpes. Les falaises du bois de la Bâtie et de la Dranse sont les murailles de cette vallée. La succession des phénomènes qui ont trait à la formation du Léman est la suivante, par ordre chronologique : 1° plissement des Alpes et creusement de la vallée du lac ; 2° première période glaciaire et comblement de cette vallée par les alluvions anciennes ; 3° retraits de glaciers et creusement d'une nouvelle vallée dans ces alluvions ; 4° affaissement des Alpes et transformation de la vallée en un lac, dont le niveau dépassait de 30 mètres le niveau actuel ; 5° deuxième et troisième périodes glaciaires, comblant en partie le lac (moraine sous-lacustre d'Yvoire) ; 6° comblement du lac par les affluents et abaissement de son niveau par suite de l'approfondissement du lit

de l'émissaire dans les alluvions anciennes de la Bâtie. Cet abaissement ne se fait pas d'une façon continue, mais, pour une cause encore mal connue, subit des temps d'arrêt, auxquels *correspondent les terrasses post-glaciaires*.

Bulletin de la Société roy. de Botanique de Belgique, tome XXX. — Le savant botaniste François Crépin rend compte de ses excursions rhodologiques dans les Alpes en 1890. Il constate que la Savoie est un pays bien connu des rhodologues. Le Salève est réputé pour l'abondance et la variété de ses Roses. Les courses botaniques ont surtout porté sur la Tarentaise, les Alpes Grées et le Dauphiné. Il signale : à Saint-Germain et au col du Nantet, *Rosa canina* L., et *Rosa agrestis* Savi ; au Salève, *Rosa chavini* Rap ; au Mont-Brizon, *R. glandulosa* Bell ; au Chavin, près de Thônes, *R. salaevensis* Rap ; au Salève, *R. montana* Chaix ; enfin *R. omissa* Déségl (Salève, Pringy, Annecy au bois du Barioz, Epagny, mont de Sion, Argonnex).

GLANES

Dans la séance du 8 mars de l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, M. Héron de Villefosse présente à ses confrères une patère en argent ornée d'intéressants bas-reliefs, qui a été donnée au musée de Saint-Germain par M. Noblemaire, directeur de la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée. Elle a été trouvée près d'Aiguebelle, en Savoie, avec une autre patère semblable.

La décoration du manche est très remarquable ; c'est un spécimen tout à fait intéressant du style byzantin. On y voit des masques bachiques, des perruches à collier, un enfant nu, des petits hermès dans une grotte, une sirène, un pin, etc., le tout disposé avec beaucoup de grâce et d'originalité. Ces bas-reliefs sont exécutés avec finesse et rehaussés de dorures.

Cette trouvaille rappelle celle qui a été faite, en 1862, dans le Rhône, entre Arles et Tarascon, où on recueillit également deux patères en argent décorées d'une façon analogue et qui sont aujourd'hui conservées au musée d'Avignon.

On ne saurait trop remercier M. Noblemaire de sa généreuse pensée. Il a enrichi le musée de Saint-Germain d'un précieux monument, et il est à souhaiter que ce bon exemple soit contagieux. Il serait surtout désirable que la seconde patère vint rejoindre la première à Saint-Germain.

Dans la séance suivante. M. Alexandre Bertrand annonce à l'Académie que M. Noblemaire vient de compléter sa donation et que dès aujourd'hui, la seconde patère est exposée au musée de Saint-Germain.

Nous empruntons à l'*Almanach Hachette*, de l'année 1895, les détails de statistique concernant les mariages et la famille en France (p. 177). En ce qui intéresse la Haute-Savoie, notre département a 170 veuves pour 100 veufs ; la proportion des familles ayant plus de 50 ans de mariage y est de 1.50 pour cent ; il compte 968 femmes sur 1,000 hommes, et un nombre moyen de 276 enfants sur 100 familles,c'est-à-dire près de 3 en moyenne par famille. On y voit en outre (p. 280) que la densité de la population par kil. carré est de 57,5 ; qu'elle a diminué de 8,751 individus de 1886 à 1891, qu'enfin la région du Sud-Est compte 1,390 hab. sur 1,000 qu'elle en avait en 1801.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

2517. — Annecy. Imprimerie Abry.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

882

Séance du 5 juin 1895.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

Le Président annonce les décès de MM. Menn, de Genève, et Révérend Dumesnil, directeur de la revue : *l'Ancien Forez*, membres correspondants. La Société Florimontane adresse à leurs familles l'expression de ses plus sympathiques condoléances.

M. Le Roux présente une nouvelle acquisition de la bibliothèque de la ville : *Les Manuscrits à miniatures de la Maison de Savoie*, par M. Mugnier. Ce livre a été édité avec beaucoup de luxe par M. Ducloz, imprimeur à Moûtiers.

Le même montre également trois flèches à fer triangulaire, provenant du Dahomey, qui ont été données au Musée par M. Rey, juge suppléant au Tribunal d'Annecy.

M. Ritz lit une communication sur les carillons exécutés par les frères Paccard, fondeurs à Annecy-le-Vieux.

M. Bruchet décrit un chapiteau roman provenant de l'ancien prieuré de Contamine-sur-Arve. Il donnera une note à ce sujet dans la *Revue*.

M. Marteaux annonce la démolition de l'ancienne église de la Balme-de-Sillingy. Elle était bâtie sur une butte de sable et de cailloux roulés, le chœur avec le clocher étaient tournés vers l'est, le portail regardant l'ouest : il y avait un petit cimetière autour. Les fouilles n'ont rien fourni d'intéressant. M. l'abbé Vidonne,

Savoie (Haute) 3

curé de la Balme, n'a pu lui montrer qu'une clef de fer à trois dents, longue de $0^m 15$, et un jeton en cuivre de Louis XIV de 1685, trouvés au milieu des tombes : puis, parmi les débris de sculpture, les fragments d'une fenêtre ogivale en molasse, les cubes en tuf qui formaient la voûte du chœur et un chapiteau en grès orné de quatre têtes barbues dont l'angle facial coïncide avec l'angle de la pierre. Une particularité curieuse, ça a été la mise au jour, à un mètre au plus de profondeur, d'un sillon de charbons et d'os calcinés, large de quelques centimètres, dirigé du S.-E. au N.-O. : découvert déjà lors de la réfection de la route, il traversait le cimetière, rasait le portail et se perdait de l'autre côté. — La nouvelle église, beaucoup plus spacieuse, s'élève en sens inverse, le portail occupant la place de l'ancien chœur.

M. Serand annonce qu'il a retrouvé deux des anciennes mesures en pierre qui servaient pour la vente des céréales avant l'Annexion. Le propriétaire. M. Alberti, a bien voulu les céder gracieusement au Musée.

Le même fait part d'une remarque qu'il a faite dernièrement dans la vallée du Giffre au sujet de l'emploi de noms anciens comme noms de baptême. Ainsi, en parcourant les dernières tables décennales de l'état-civil de Morillon, Sixt, Verchaix, il a constaté fréquemment la présence des prénoms suivants : Uranie. Herminie, Alcide, Clovis, Octavie, etc.

Il croit que c'est là une dernière tradition de la période révolutionnaire pendant laquelle on substituait aux noms de saints des noms de héros, car en consultant des documents antérieurs à 1793, tels que le cadastre de 1730 ou des dénombrements de population, on ne rencontre que des Jean, Etienne, Claude, Charlotte, prénoms employés couramment en Savoie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures et demie.

Le Secrétaire, MARC LE ROUX.

Séance du 10 juillet 1895.

PRÉSIDENCE DE M. DUNANT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, dont la rédaction est adoptée.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, hommage des auteurs à la Société Florimontane :

H. Gosse. — *Souvenirs du Danemark* (notes archéologiques).
H. Gosse. — *Lutte contre la Tuberculose en Danemark.*
R. Poulle. — *Le Centenaire de Florian* (conférence).
Revil. — *Notice sur les Travaux géologiques de Louis Pillet.*
Revil. — *Note géologique sur le vallon de Naves en Tarentaise.*
J.-F. Gonthier. — *Les Bernardines de La Roche.*
A. Perrin. — *Cachette de monnaies gauloises et sépultures découvertes sur la commune de Gerbaix, près le col de la Crusille.* Cette trouvaille constitue un des plus importants trésors de monnaies gauloises appartenant aux peuplades des Alpes qui ait été mis au jour en Savoie. De l'étude critique et très documentée faite par M. Perrin, nous détachons les renseignements suivants : 94 pièces appartiennent au type du cavalier. La faible partie du trésor que M. Perrin a pu étudier (il se composait, dit-on, de plus de 300 pièces) comprenait 35 monnaies à la tête de Pallas avec DVRNACOS, au revers un cavalier avec le nom AVSCRO ; 36 au même type avec DVRNACVS et au revers DONNVS. 17 pièces du même type n'avaient pas de légendes par suite d'accidents dans la frappe : pour deux ou trois plus petites, l'absence de la légende semblait intentionnelle. Deux pièces sans légende au revers avaient, derrière la tête de Pallas, le nom RICAT et sous le cavalier celui de VROCA ; deux avaient un M.... au droit et sous le cavalier, EDVRO ; une enfin, sans légende sous le cavalier, portait AMBILL, derrière la tête de Pallas au droit.

M. Miquet fait la communication suivante :

« A l'occasion de l'inauguration d'un monument à Henri Murger, les *Annales* du 23 juin dernier ont publié, sous la signature de M. Arsène Houssaye, un article où je relève textuellement que l'auteur de la *Vie de Bohême* « était d'origine alsacienne ».

« Il importe de protester contre cette allégation, basée sur une erreur assez répandue. Henri Murger, né à Paris, en 1822, était fils d'un Savoyard : son père,

Claude Murger, ancien voltigeur dans la garde impériale, puis concierge à Paris, était né à La Biolle, canton d'Albens, arrondissement de Chambéry.

« La rectification n'est pas sans portée : elle atteint ceux qui se croient obligés de prononcer Murg*erre*, comme s'il s'agissait d'un nom alsacien, — je ne veux pas dire allemand.

« On doit prononcer Murg*é*, comme on dit Boulanger, Berger, etc. »

Le même profite de l'occasion pour répondre à la question posée par M. l'abbé Gonthier, dans le nº 4 de la *Revue* de l'an dernier (page 216), au sujet du lieu de naissance de Félix-Marie-Emmanuel Mouthon. Ce soldat-poète était fils de l'intendant Mouthon, originaire de Villard-sur-Boëge [1] ; mais lui-même est né *à Turin le 12 janvier 1760*. Voyez les *Volontaires* de M. Folliet, page 205.

M. Le Roux fait part des nouvelles acquisitions du Musée :

1° Un tableau. Paysage avec animaux. de l'école française du XVIII^e^ siècle. (Don de l'Etat.)

2° Un fer de lance avec sa douille (long., 0^m^74 ; larg., 0^m^04). trouvé à Serraval. au lieu dit la Perrière, dans les marais, à 1^m^ environ de profondeur. (Achat.)

3° Un fourreau en cuir garni de cuivre à ornements ciselés.. portant des inscriptions. (Achat.)

M. Serand fait une communication sur une découverte d'ossements humains, crânes et squelettes incomplets, faite dans les démolitions de la vieille église du Saint-Sépulcre. On peut voir dans cet ancien édifice les restes d'une voûte à croisées d'ogives, dont la retombée des arêtes est soutenue par un corbeau sculpté représentant une figure de moine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures et demie.

Le Secrétaire, MARC LE ROUX.

1. C'est M. Folliet qui dit *Villard*-sur-Boëge. Moi, j'opine pour *Saint-André-sur-Boëge*, ce qui expliquerait l'erreur de Burnier, qui fait naître Mouthon à Saint-André-*sur*-*Rumilly*.

MARQUES DE FABRIQUE
ESTAMPILLES, POINÇONS, GRAFFITI, etc.
DU MUSÉE GALLO-ROMAIN D'ANNECY

(Suite.)

Industrie et commerce. — Les hommes ont fait de tout temps, dit Pline, une grande consommation de vases en terre, mais ce n'est que par des découvertes et des améliorations progressives qu'ils en sont arrivés en pétrissant, en façonnant et en cuisant un peu de boue argileuse à de véritables créations d'art. Là encore les Grecs ont été les maîtres et les Romains n'ont guère fait que les imiter. Pline nous apprend qu'en son temps, c'est-à-dire dans les deux premiers tiers du premier siècle après C., la poterie de Samos, *vasa Samia,* était encore la vaisselle de table la plus renommée, mais que celle d'Aretium, aujourd'hui Arezzo en Toscane, lui faisait concurrence depuis quelque temps déjà. Martial cite également les *testae Aretinae* (1, 54), les *vasa Aretina* (14, 98), mais sans spécifier leur couleur : s'il ne paraît pas en faire grand cas, c'est qu'il les oppose à des vases plus luxueux. Ailleurs il nous parle de vases rouges, *paropsis rubra* (11, 27) ; *testa rubra* (13, 7) ; *ruber urceus* (14, 106) ; mais il se tait sur leur provenance. Il en est de même de Perse [2]. Malgré cela, il y a lieu de croire que la poterie rouge et la poterie d'Aretium, et aussi celle de Modène, citée par Pline comme excellent dans un genre particulier de fabrication, ne font qu'une, étant donné les nombreux débris

1. *H. N.*, 35, 12 (46). *Major quoque pars mortalium terrenis utitur vasis... Samia etiamnum in esculentis laudantur. Retinet hanc nobilitatem et Aretium in Italia... Haec quoque per maria terrasque ultro citroque portantur, insignibus rotae officinis.*

2. 5, 82 ; *Rubrumque amplexa catinum Cauda natat thynni...* Nous ferons remarquer que chez les poètes *ruber* a généralement le sens de *rouge vif* qui est bien la couleur qui convient à la poterie rouge.

qu'on a exhumés dans ces localités. D'autres villes étaient encore renommées pour la même industrie : telles étaient, en laissant de côté les centres orientaux, Sorrente en Campanie dont le même Martial vante les coupes, *calices,* en terre fine et habilement tournées (14, 102); Asta ou Asti, Pollentia ou Polenza, en Ligurie ; Sagonte en Espagne où se modelaient toutes sortes de vases à boire en argile grossière (14, 108); enfin Cumes, aux *rubicundae testae* (14, 114). Il est probable que ces localités, et bien d'autres, telles que Naples, Capoue, fabriquaient des poteries diverses depuis la poterie doliaire jusqu'à la vaisselle à pâte fine et vernissée ; le commerce en était du reste florissant et les produits s'exportaient de tous côtés par voie de terre et de mer.

A quelle époque la poterie rouge italienne a-t-elle pénétré en Gaule ? Sans doute au premier siècle av. C., dans la Narbonnaise d'abord, par Marseille et les voies terrestres et fluviales qui s'y rattachaient, puis de là dans le reste de la Gaule et les pays environnants où les consommateurs de la première heure furent des fonctionnaires ou de riches gallo-romains que la poterie indigène ne pouvait satisfaire. D'après MM. Allmer et Dissard (*Trion,* p. 472) la poterie rouge n'aurait pénétré à Lyon qu'à partir de la fin du règne d'Auguste ; nous croyons qu'il faut reculer un peu cette date. L'importation a pu durer jusqu'au début du IIe siècle, puisque Pline et Martial ne parlent pas d'une fabrication indigène qui aurait pu rivaliser avec elle ; mais elle a pu se continuer aussi d'une façon intermittente, durant la production des fabriques gallo-romaines, surtout dans le sud de la Narbonnaise si rapproché des ports d'embarquement.

Comment les Gaulois en sont-ils arrivés à modeler et à vernir pour leur usage la poterie rouge ? Il est tout d'abord impossible d'admettre qu'ils aient pu rester pendant plusieurs siècles tributaires de l'Italie pour des

objets de première nécessité et que ses officines aient pu produire de quoi approvisionner à elles seules l'Afrique et toute l'Europe occidentale. Au contraire, il est naturel que les bancs d'argile, connus aux temps de l'indépendance, aient été utilisés par les nouveaux propriétaires et que ceux-ci aient créé sur leurs terres des fabriques de rapport analogues aux fabriques italiennes, dirigées par des maîtres potiers, munies d'un outillage perfectionné et pourvues d'ouvriers et de modeleurs éprouvés. On a supposé avec raison que ces ouvriers et ces modeleurs de la première heure, d'origine étrangère, allaient de fabrique en fabrique et se louaient au plus offrant comme certaines catégories d'ouvriers modernes ; ainsi s'expliquerait que tel ou tel nom se retrouve dans des endroits si différents et si éloignés. Il se peut aussi qu'une communauté de noms explique cette dispersion apparente des marques. Quoi qu'il en soit, la race des potiers nomades a dû peu à peu disparaître quand les ouvriers indigènes, élevés à leur école, purent signer de leurs noms des œuvres d'une facture acceptable et s'établir à leur tour comme fabricants. Peu à peu leurs officines, en se groupant, devinrent de véritables centres industriels qui produisaient dans un but peut-être moins artistique que commercial, en vue de l'exportation et bien au-delà des limites de leur province dolia, amphores, poterie grise, noire, rouge et rougeâtre, vases de forme et de décoration variées, figurines blanches et même des moules pour vases à reliefs. C'est sans doute à un centre de ce genre qu'est dû le nom d'une station de la carte de Peutinger, Figlinae, près de Saint-Rambert d'Albon, dans la Drôme. Parmi les fabriques gallo-romaines, signalées par des fouilles archéologiques, on peut citer dans le bassin de Paris celles de Paris, du Châtelet (Marne), d'Etréaupont [1] (Aisne), etc., dans le massif Central,

1. Th. Eck, Communic. *Comité des trav. hist.*, 1891, p. 474.

celles de Moulins avec Toulon, Champ Lary, la Forest, Vichy, fabriquant de la poterie rouge et des figurines [1]; — de Lezoux, des Martres de Veyre, de Clermont-Ferrand, produisant toutes sortes de poteries ; — de Millau et de la Graüfesenque (Aveyron), de Banassac (Lozère) ; on peut y rattacher celles de Montans-Gaillac (Tarn), de Jarnac (Charente), de Bourbon-Lancy [2] (Saône-et-Loire), cette dernière appartenant surtout à des potiers modeleurs, de Bellevue (Agen), etc., etc. Il en existait pareillement en Angleterre, sur les bords du Rhin et dans le nord de l'ancienne Gaule.

Il n'est pas encore possible de déterminer exactement les dates auxquelles ces diverses fabriques ont pris naissance. Le Dr Plicque place bien vers 70 après C. les débuts des officines de Lezoux, Libertus, le plus ancien fabricant de poteries rouges ayant exercé son industrie de Trajan à Hadrien ; mais en somme les données sont encore trop incomplètes pour qu'on arrive à classer chronologiquement les milliers d'estampilles qu'on a recueillis. Il faut donc avoir soin de ne négliger aucun détail donnant une indication de date ou de provenance. Ainsi les poteries trouvées dans les tombeaux sont datées approximativement par les monnaies qui les accompagnent ; la nature de la pâte et du vernis peut aussi dans une certaine mesure faire ranger la poterie dans telle ou telle période ; enfin les marques qui n'ont pas les caractères déjà spécifiés des marques italiennes appartiendraient plutôt aux IIe et IIIe siècles. Il est nécessaire aussi de classer ensemble les vases ou fragments à reliefs offrant les mêmes sujets et les signatures estampillées ayant la même variante ; car que conclure de ce fait que les marques au nom général de MERCATOR se retrouvent dans une dizaine de localités, en plus ou en moins, de l'Europe occiden-

1. A. BLANCHET, *Etude sur les Figurines en terre cuite de la Gaule romaine* (*Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, 1890.)
2. MELIN et BERTRAND : *Comité des trav. hist.*, 1892, p. 254.

tale, sinon le rayonnement suffisamment constaté de ces marques ? Au contraire, plus on s'en tiendra au caractère d'une variante particulière, plus on aura chance de trouver son centre originaire de dispersion, qu'elle soit due au commerce d'une fabrique locale ou au poinçon d'un potier nomade.

On est d'accord davantage sur l'époque à laquelle ces fabriques ont disparu. Le Dr Plicque place la destruction des officines de Lezoux en 268. A cette date en effet ou une dizaine d'années plus tard commence une période néfaste pendant laquelle la Gaule livrée aux invasions, aux révoltes, aux pillages, aux incendies voit se ternir et s'éclipser l'éclat de la civilisation gallo-romaine du Haut Empire. Les historiens ont à peine mentionné ces faits [1], mais ils sont affirmés par les nombreux enfouissements monétaires aux noms de Gallien, de Claude, de Probus relevés aux quatre coins de la Gaule. Les fabriques ont disparu avec les villas, les stations, les bourgs isolés, et quand avec la tranquillité revient le bien-être, les conditions d'existence étant changées, les procédés de fabrication étant perdus, l'industrie et le commerce se localisent et se concentrent dans les villes fortifiées et les fours en ruine ne sont pas relevés.

*
* *

Nota. — Nous avons reproduit les noms des villes où ont été rencontrées les marques et leurs variantes d'après les recueils déjà cités et nos lectures particulières. Nous nous sommes appuyés, pour la restitution des noms gaulois, sur l'ouvrage de A. Fick, *Vergleichendes Wörterbuch der indogermanischen Sprachen*, 4e éd., 2e part., par W. Stokes et A. Bezzenberger. Göttingen, 1894.

38. Fins d'Annecy : cad. nº 394, clos Bonetto ; fouilles 1868 ; *Rev. sav.*, p. 24 ; Revon, 88 ; Allmer, 942 ; cp. atlas. Fond de petit vase concave ; au centre, cercle grossier traversé d'un cartouche à extrémités arrondies long de $0^{m}024$. Lettres bien en relief, mais dé-

1. Vopiscus, *Vita Probi*, 13, 15.

formées. Pâte dure, cassure rougeâtre ; vernis rouge foncé brillant à l'intérieur, plus clair à l'extérieur.

39. — Avril 1870 ; catal. Musée ; Allmer, 907; atlas. Fond de patère à intérieur umbonné ; au centre d'un cercle de 0^m06 de diamètre, cartouche à extrémités arrondies long de 0^m01 ; lettres de faible relief ; S cursive ; haut. 0^m002. Pâte dure à grains blancs ; cassure rougeâtre presque foncé ; vernis rouge brillant à reflet jaunâtre.

ALBUS

Même marque : Nîmes, Lectoure, Vienne, Trion, Allier, Autun, Poitiers, Jarnac, Rezé, Caudebec. Nombreuses variantes dans l'Europe occidentale.

40. — Cad. n° 391 ; clos Terrier-Chatelet : fouilles 1882 ; cat. Musée. Fond de vase plat décoré d'un double cercle de 0^m05 de diamètre : au centre, cartouche rectangulaire de $0^m01 \times 0^m06$. Lettres de faible relief, hautes de 0^m002 à 0^m003 ; I prolongé. Pâte de dureté moyenne ; cassure jaunâtre foncé : vernis rouge jaunâtre mat, peu épais et mal adhérent.

SEXT
ANNI

Sexti Annii. Même marque : Naples. Variantes : Lyon, Trion, Beuvray, Limoges, Paris, Rouen, Autriche, etc. A l'extérieur, gravé à la pointe après la cuisson un A coiffé d'une barre horizontale [1].

41. — (Voir le n° **40**.) Frag. de fond de petite coupe à intérieur concave ; au centre, cercle grossier tracé à la pointe coupé d'un cartouche rectangulaire incomplet. Lettres de belle forme, à faible relief ; O incom-

1. Les graffiti sont tracés en grandes capitales cursives avec une hauteur de 0^m01 à 0^m03.

plet ; haut. o^{m}002. Pâte dure ; cassure rougeâtre foncé ; vernis rouge à reflet jaunâtre.

///OLINI·OF

Apolini of. Même marque à Poitiers.

42. — Cad. n° 413 ; champ Crochon ; fouilles 1894 ; *Rev. sav.*, 1895, p. 8 ; don Marteaux. Fragment de fond de vase à peine umbonné ; cartouche à extrémités arrondies long de o^{m}015. Lettres de faible relief ; F aux barres étroites, inégales et obliques ; A sans barre : haut. o^{m}003. Pâte dure ; cassure gris rougeâtre ; vernis rouge brillant à léger reflet jaune.

OF·ARDA

Officina Ardaci : Ardacus, nom gaulois. Cp. le vieil irlandais *ard* = haut. Même marque : Narbonne, Nîmes, Trion, Tongres, Terragone. Nombreuses variantes dans l'Europe occidentale. ARD/// au Puech de Buzeins (Aveyron) avec des monnaies du I^{er} siècle ; OF ARD, près d'Autun, avec des monnaies allant de Tibère à Vespasien. A l'extérieur, en grandes capitales rustiques tracées après la cuisson MARCA ; les A sans barre.

43. — (Voir n° **40**.) Fond de grand vase umbonné décoré d'un cercle large de o^{m}01 fait d'une succession de raies obliques enlevées en creux sur la pâte ; au centre un petit cercle large et creux coupé d'un cartouche à extrémités arrondies long de o^{m}025. Lettres en relief, grasses et négligées : N rétrograde ; A sans barre ; haut. o^{m}003. Pâte dure ; cassure rougeâtre ; vernis rouge à reflet jaunâtre presque mat.

ATILIANI·M

Atiliani manu. Même marque : Allier, en lettres cursives sur des moules pour figurines en argile, et Londres. Nombreuses variantes en France, Espagne et Angleterre. ATILIANIO à Barsan (Char.-Inf.) avec

une monnaie d'Antonin. A l'extérieur A en grande capitale rustique avec la pointe après la cuisson.

44. — (Voir le n° **38**.) Revon, 93 ; Allmer, 943 ; cp. atlas. Fond de bol à intérieur fortement umbonné ; cartouche à extrémités arrondies long de 0^m022. Lettres grasses et épaisses : le premier A sans barre, le deuxième piqué ; haut. 0^m003. Pâte dure : cassure rougeâtre clair ; vernis rouge brillant foncé.

ΔT·TIANI

Variante dans l'Europe occidentale.

45. — Cad. n° 413, champ Crochon ; fouilles 1882 ; cat. Musée. Fond de vase plat ; au centre petit cercle incomplet et déformé traversé d'un cartouche à extrémités arrondies long de 0^m026. Lettres de faible relief ; A pointé, L à barre oblique : haut. 0^m003. Pâte dure ; cassure rougeâtre et noirâtre ; vernis rougeâtre, noirci accidentellement à la cuisson ou à la suite d'un feu violent. Ce fond a été trouvé avec une monnaie de Commode.

ATTILLIM

Même marque en Angleterre. Variantes : Vienne, Trion, Bordeaux, Bavière, Trèves, Mayence. A Lectoure, sur un fragment de paroi ornementée en creux, ATTILL///

46. — (Voir le n° **40**.) Fond de vase à intérieur plat ; diam. 0^m07 ; au centre cercle de 0^m032 avec cartouche à extrémités arrondies long de 0^m025. Lettres et signes en relief, les premiers mal venus ; haut. 0^m004. Pâte de dureté moyenne ; cassure jaunâtre gris brûlé ; vernis rouge mat.

Même marque à Vienne et à Sainte-Colombe (3 ex.).

47. — 1873 : cat. Musée : Allmer, 955, atlas. Fond de plat déprimé orné d'un double cercle de 0^m04 de

diamètre ; au centre cartouche à extrémités arrondies long de 0^m018. Lettres de faible relief et de belle forme ; haut. 0^m002. Pâte dure à grains blancs ; cassure rougeâtre foncé teinte ocreuse ; vernis rouge à reflet jaunâtre peu brillant. Ce fond a été employé dans la construction d'un mur ou d'un dallage.

BASS·I·

Même marque : Nîmes, Ste-Colombe, Lyon, Trion, Pupillin (Jura), Reims, Paris, Bavay, Augst, Lunneren (Suisse), Xanten, Tongres, Londres, etc. Nombreuses variantes dans l'Europe occidentale.

48. — Cad. nº 494, clos Bonetto ; fouilles 1867 ; *Rev. sav.*, p. 110 : Revon, 97 : Allmer, 975, atlas. Frag. de fond de grand plat à intérieur umbonné. Le pourtour du mamelon est dessiné par un cercle de 0^m075 de diam. formé sur 0^m012 de largeur d'un semis d'olives enlevées sur la pâte ; au centre petit cercle traversé d'un cartouche rectangulaire long de 0^m028. Lettres inégales, hautes de 0^m002 à 0^m003 ; F aux branches inégales. Pâte dure à grains blancs ; cassure gris jaunâtre ; vernis rouge brillant à reflet jaunâtre.

BVRDONIOF

Burdonii officina, gentilice dérivé du surnom Burdo. Même marque à Londres. Nombreuses variantes : Trion, Franche-Comté, Normandie, nord de la France, Angleterre.

49. — Revon, 101 ; Allmer, 990 ; cp. atlas. Fond de petit vase légèrement umbonné ; au centre petit cercle grossier coupé d'un cartouche à extrémités arrondies long de 0^m022. Lettres bien en relief ; la dernière semble un A piqué ; haut. 0^m003. Pâte dure ; cassure rougeâtre foncé ; vernis rouge foncé brillant. Ce fragment a été utilisé dans la construction d'un mur ou d'un dallage.

50. — (Voir le nº **48**.) Revon, 102 ; Allmer, 1000 ; cp. atlas. Fond de vase umbonné : au centre un cercle large et creux coupé d'un cartouche à extrémités arrondies long de o^m02. Lettres bien en relief : A pointés ; F aux barres étroites et obliques ; haut. o^m003. Pâte dure à grains blancs : cassure gris rougeâtre clair, vernis rouge pâle mat.

OF·CARAN

Officina Carantini, surnom dérivé du gaulois *carantos,* ami, parent. Même marque : Arles, Orange, Vienne, Londres. Variantes : Orange, Sainte-Colombe, Trion, Allier.

51. — Cad. nº 392, champ Pegat ; *Rev. sav.*, 1894, p. 50 : don Marteaux. Fond de petite tasse plat : cercle traversé d'un cartouche à extrémités arrondies long de o^m02. Lettres de fort relief ; A sans barre ; S rétrograde ; haut. o^m003. Pâte dure à grains blancs, cassure rougeâtre foncé et vernis rouge brillant foncé.

CARVSF

Même marque à Trion et Tongres : nombreuses variantes : Trion, Allier, Belgique, bords du Rhin, Angleterre.

52. — (Voir le nº **38**.) Revon, 92 ; Allmer, 931, 1011 et atlas. Moitié de petite tasse conique à fond plat avec un cartouche incomplet. Lettres de faible relief, tendant à la cursive ; les A faits en delta ; V pointé et de forme spéciale avec un rebord aux deux extrémités ; haut. o^m003. Pâte dure, cassure gris rougeâtre ; vernis rouge jaunâtre peu brillant et peu épais, à taches jaunes.

///A·RVSSA

Carussa (Allmer). Même marque : Gilly, Vienne, Londres.

53. — Cad. 384, champ Maffi ; fouilles 1877 ; *Rev. sav.*, p. 43. Frag. de fond de petite tasse ; au centre petit cercle tracé à la pointe et traversé d'un cartouche à extrémités arrondies long de 0^m026. Lettres de faible relief, mal venues dans le bas et à droite. Pâte dure ; cassure gris rougeâtre ; vernis rouge orangé. Ces fouilles ont donné des monnaies gauloises et romaines, une figurine de Vénus en argile blanche, etc.

CASVRI M

Casurii ou *Casuri manu*. Même marque à Vienne. Variantes : Vienne, Lyon, Sceaux (Sarthe), Londres.

54. — (Voir le n° **38**.) Revon, 404 ; Allmer, 1023 ; atlas : fond de tasse ; au centre cercle de 0^m022 de diam. renfermant un cartouche à extrémités arrondies, long de 0^m015. Lettres rétrogrades ; A sans barre ; T incomplet : haut. 0^m002. Pâte dure à grains blancs : cassure rouge foncé ; vernis rouge à reflet jaunâtre peu brillant.

OF CAT

Officina Cati. Au latin *catus*, avisé, correspond le gaulois *catos*, sage, latinisé peut-être ici comme nom propre. Même marque à Nîmes, Die, Sainte-Colombe, Trion, Lyon. Variantes dans l'Italie et l'Europe occidentale.

55. — (Voir le n° **38**.) Revon, 98 ; Allmer, 980, atlas. Fond de petite tasse ; petit cercle grossier traversé d'un cartouche à extrémités arrondies long de 0^m022. Lettres mal venues et usées : les A sans barre ; la troisième un T ou un R ; haut. 0^m002. Pâte dure : cassure rougeâtre clair ; vernis rougeâtre clair : vernis rouge jaunâtre.

Carcati manu ; Carcatos, nom gaulois : cp. Carcaso (César), aujourd'hui Carcassonne ou CATCATIM, va-

riante de GADGATIM (Vienne) avec un changement de douces en fortes.

56. — (Voir le n° **48**.) Revon, 103 ; Allmer, 1019, atlas. Moitié de petite tasse : au centre petit cercle traversé d'un cartouche rectangulaire long de 0^m028. Lettres de fort relief et de belle forme : les A faits en delta : haut. 0^m0025. Pâte dure à grains blancs ; cassure gris rougeâtre ; vernis rouge brillant foncé.

CATIANI·M

Variantes : Vienne, Allier, nord de la France, Angleterre.

57. — (Voir le n° **48**). Revon, 100 ; Allmer, 1028, atlas. Fond de petit vase à intérieur concave orné d'un cercle de 0^m033 ; au centre un cartouche rectangulaire à coins arrondis long de 0^m011. Lettres grêles et de faible relief ; AVV liés ; haut. 0^m002. Pâte de dureté moyenne ; cassure jaunâtre clair ; vernis rouge à l'intérieur, à taches jaunes à l'extérieur.

CAWS

Même marque à Nîmes. Variantes dans la France méridionale.

58. — (Voir le n° **40**.) Frag. de fond de vase plat décoré d'un double cercle : au centre cartouche long de 0^m013. Lettres serrées de faible relief et de bonne forme : AT liés ; I incliné : haut. 0^m002. Pâte dure à grains blancs ; cassure rougeâtre clair ; vernis rouge à reflet jaune peu brillant.

CENNATI

Cennatus, nom gaulois. Cp. Nemetocenna et Cenna Silva dans une charte de Cluny de 948. Variantes à Fréjus, Vaison et Trion.

59. — Cad. n° 394, clos Châtelet ; *Rev. sav.*, 1893, p. 71 : don Marteaux. Moitié de fond de petite tasse ; petit cercle incomplet traversé d'un cartouche rectan-

gulaire long de o^{m}024. Lettres épaisses et usées ; le premier M peut être un N écrasé et coupé par le cercle ; haut. o^{m}003. Pâte de dureté moyenne à grains blancs ; cassure gris rougeâtre : vernis rouge brillant jaunâtre. Trouvé avec une monnaie de Faustine et de la poterie noire.

CIMTVSMI M

Cintusmi manu. Nom gaulois dans lequel on reconnaît le mot *cintus*, antérieur, premier. Même marque : Vienne, Klagenfurth. Variantes : Vienne, Tongres, Angleterre. Cp. **CIMTV**.// à Saint-Jean de Tholome (Revon).

60. — (Voir le n° **53**.) Fond de vase à intérieur légèrement umbonné : cercle de o^{m}06 avec un cartouche coupant le mamelon, long de o^{m}023 et à extrémités terminées en queues d'aronde, ornée de six points. Lettres bien en relief au centre : haut. o^{m}002. Pâte dure et fine à grains blancs ; cassure rougeâtre ; vernis rouge brillant bien adhérent.

⁝⁝· OF. L'C·VIRIL ·⁝⁝

Officina Lucii Cosii Virilis. Cosius, gentilice peut-être d'origine gauloise. Même marque à Vienne. Nombreuses variantes : Vienne (5 exemp.), Genève, Trion, Lyon, Nîmes, nord de la France, Belgique, Angleterre.

61. Pringy. Vase trouvé dans un tombeau, en 1853, lors de la construction de la nouvelle route. Petite tasse basse à lèvre ornée de feuilles de lierre ; vernis rouge peu brillant. A l'extérieur, sur la panse, en grandes capitales rustiques tracées à la pointe après la cuisson, l'O ressemblant à un B

COSSI

Cossus, surnom latin. On retrouve ce nom écrit en lettres cursives sur des moules de l'Allier en argile.

62. Fins d'Annecy. (Voir le nº **48**.) Revon, 118; Allmer, 1069. Fond de plat à intérieur umbonné, cercle de o^m06; au centre cartouche long de o^m024, à extrémités arrondies. Lettres mal venues : haut. o^m002. Pâte dure et fine : cassure gris rougeâtre : vernis rouge jaunâtre peu brillant.

COTT///L·M

Cp. COTULO à Trion. Variantes : Nîmes, Sainte-Colombe, Allier, Autun, Paris.

63. — Revon, 122 : Allmer, 1083. Frag. de fond de vase à reliefs consistant en un rinceau de feuillage et d'oiseaux ; intérieur plat, cartouche cerclé incomplet. Lettres bien en relief : haut. o^m003. Pâte dure, cassure rouge brun à grains blancs ; vernis rouge vif peu brillant.

///CVM///

Decumus, Decumanus, Decuminus.

64. — (Voir le nº **40**.) Frag. de fond de petit vase, plat ; au centre un petit cercle traversé d'un cartouche à extrémités arrondies long de o^m021. Lettres maigres, bien en relief et de belle forme : haut. o^m002. Pâte dure, cassure rougeâtre clair , vernis rouge à reflet jaunâtre assez brillant.

DIVICATVS

Nom gaulois dérivé de *dîvos* = dieu. Cp. Divico. Même marque : Vienne, Trion, Allier, Poitou, Amiens, Angleterre. Variantes : Ste-Colombe, Allier, Londres.

65. — (Voir le nº **53**.) Don E. Serand. Fragm. de fond de plateau : intérieur à peine umbonné : cercle de o^m043 de diamètre avec, au centre, un cartouche aux extrémités peu arrondies, long de o^m021. Lettres grêles, longues, sans relief : haut. $o^m,004$. Pâte dure : cassure gris rougeâtre : vernis rouge orangé : extérieur non vernissé.

EVHODI

Nom grec. Même marque : Trion, Autun. Variantes : Autun. Cp. **ATEI ‖ EVHOD**, Autun, Paris. **IIVHODI ‖ CHRIISTI**, Poitiers. Le nom d'Ateius se trouve fréquemment employé seul en Italie, dans l'Europe occidentale et en Afrique (Carthage, Zian, Sousse, etc.) ; il est souvent aussi suivi d'un nom grec ou latin placé dans un cartouche inférieur et qui est celui d'un de ses affranchis. Le premier potier de ce nom vivait sous Auguste.

66. — (Voir le n° **38**.) Revon, 125. Fond de vase très umbonné : cartouche à extrémités arrondies long de $o^m o23$. Lettres épaisses, de faible relief et en parte détruites ; haut. $o^m oo3$. Pâte dure à paillettes ; cassure gris rougeâtre ; vernis rouge jaunâtre peu brillant.

EL.....I *ou* FL.....T

A l'extérieur, à la pointe sèche, XX.

67. — Fouilles 1889. Cat. Musée. Fond de petit vase, plat : au centre petit cercle grossier coupé d'un cartouche de $o^m o23$ de longueur, à extrémités arrondies. Lettres en relief, inégales : G à branche tombante ; haut. $o^m oo3$: en guise de point un objet de forme indéterminée. Pâte dure à grains blancs ; cassure rougeâtre clair ; vernis rouge peu brillant.

GIIMIT.

68. — (Voir le n° **40**.) Moitié de grande tasse conique : au centre cercle traversé d'un cartouche à extrémités arrondies, long de $o^m o21$. Lettres de fort relief et de la bonne époque ; AT liés ; haut. $o^m oo3$. Pâte dure fine à grains blancs ; cassure rougeâtre foncé ; vernis rougeâtre mat à taches jaunes.

GNATIVS

Variante : Sainte-Colombe.

69. — Revon, 131 ; Allmer, 1163 : cp. atlas. Frag. de petite tasse conique : au centre mamelon coupé d'un cercle et d'un cartouche rectangulaire long de o^m018. Lettres de fort relief, bien gravées, le dernier A sans barre, L à barre oblique ; haut. o^m0035. Pâte dure à grains blancs : cassure gris rougeâtre : vernis rougeâtre mat peu adhérent.

T·IVL·APA

Titus Julius Apa..., nom d'affranchi avec surnom sans doute d'origine grecque. Même marque : Orange, Trion. Variantes : Narbonne, Tongres.

70. — (Voir le n° **38**.) Revon, 130 ; Allmer, 1164. atlas. Moitié de fond de coupe à intérieur concave : au centre cercle de o^m025 enfermant un cartouche à extrémités arrondies long de o^m025. Lettres grêles, bien en relief, N rétrograde et large, IT ou TI liés : haut. o^m004. Pâte dure ; cassure rougeâtre foncé : vernis rouge peu brillant.

IV†/NI

71. — (Voir le n° **40**.) Fond de petit vase légèrement concave ; petit cercle traversé d'un cartouche aux extrémités arrondies long de o^m02. Lettres épaisses, espacées ; haut. o^m003. Pâte dure à grains blancs : cassure rougeâtre presque foncé ; vernis rougeâtre peu brillant.

LVPPA

Même marque : Vienne, Genève. Variantes : Vienne. Sainte-Colombe, Autun, Rouen, Angleterre.

(A suivre.) Ch. MARTEAUX et MARC LE ROUX.

LES REPRÉSENTANTS DE LA SAVOIE

AU PARLEMENT SARDE

I.

Le régime parlementaire, dans les Etats-Sardes, fut établi par le *Statut,* que Charles-Albert accorda le 4 mars 1848. Les articles principaux de cette charte fondamentale exposaient clairement la nouvelle organisation :

Art. 3. — Le pouvoir législatif sera collectivement exercé par le Roi et par deux Chambres : le Sénat et la Chambre des députés.

Art. 35. — Le Sénat se compose de membres nommés à vie par le Roi, en nombre illimité, ayant l'âge de quarante ans accomplis, et choisis dans les catégories ci-après : archevêques et évêques, — députés depuis trois législatures, — ministres, — ambassadeurs, — magistrats, — contribuables qui, depuis trois années, payent 3,000 livres d'impositions directes, en raison de leurs biens ou de leur industrie.

Art. 40. — Aucun député ne peut être élu s'il n'a trente ans révolus.

Art. 41. — Les députés ne peuvent accepter aucun mandat impératif.

Art. 42. — Ils sont élus pour 5 ans.

Art. 50. — Les fonctions de Sénateur ou de Député ne donnent lieu à aucune rétribution ou indemnité.

Art. 62. — Les membres des deux assemblées qui appartiennent à la Savoie et au Val d'Aoste ont le droit de s'exprimer en français.

Art. 63. — Le nombre total des députés est de 204. . . . . .

Une loi du 17 mars 1848 régla les droits électoraux des citoyens sur les bases ci-après :

Art. 1. — Pour être électeur, il faut : 1° être originaire des Etats du Roi ; 2° avoir atteint l'âge de 25 ans accomplis ; 3° savoir lire et écrire ; 4° payer un cens électoral qui, pour la Savoie, sera de vingt livres.

Art. 2. — Les contributions foncières provinciales seront comptées dans le cens, mais non les impôts communaux.

Art. 3. — Le droit électoral appartient. abstraction faite de toute espèce de cens, aux membres des Académies dont la nomination est soumise à l'approbation du Roi, — aux professeurs enseignants, — aux docteurs des Universités et des écoles royales et provinciales, — aux magistrats, — aux membres des chambres d'agriculture, — aux officiers en retraite, si leur grade n'est pas inférieur à celui de capitaine, — aux employés civils jouissant d'une pension de 1,200 livres au moins.

Art. 4. — Le cens est réduit de moitié pour les notaires et procureurs, les officiers subalternes retraités et les employés civils pensionnés de 600 livres à 1,200.

Art. 5. — Sont aussi électeurs, ceux qui exercent un commerce, un art ou une industrie, si le loyer annuel de leur habitation et de leurs locaux s'élève à un certain chiffre (200 livres dans les communes de 1 à 2.500 habitants, 300 livres dans les communes de 2.500 à 10,000, et 400 livres dans les communes au-dessus de 10.000).

Art. 103. — Tout député qui sera nommé à un emploi salarié du Gouvernement ou obtiendra un avancement avec augmentation de traitement, sera soumis à la réélection.....

Ultérieurement (*Gazette de Savoie* du 1er juin 1859), le droit électoral fut étendu, sans condition de cens, aux militaires décorés pour un acte de bravoure, aux personnes décorées d'une médaille pour un acte d'humanité et de courage, aux géomètres, liquidateurs, pharmaciens, courtiers et agents de change.

II.

Les premiers sénateurs, au nombre de 68, furent nommés par décret royal du 3 avril 1848. Six d'entre eux appartenaient à la Savoie. C'étaient : un industriel, le baron Blanc Nicolas ; trois généraux, de Launay, de Sonnaz, Sallier de la Tour ; deux magistrats, de la Charrière et Piccolet.

D'autres décrets conférèrent plus tard le même honneur à huit autres compatriotes, dans l'ordre suivant : Billiet, archevêque (1849) — Comte de Sales (1849) — Guillaume Forest, industriel (1849) — général Milliet d'Arvillard (1849) — baron Jacquemoud (1850) —

général de Maugny (1851) — général Gonnet (1853) — Girod, conseiller à la Cour de cassation (1858). La plupart ont déjà occupé notre attention à d'autres titres ; quant à ceux dont il n'a pas encore été question, on trouvera plus loin les renseignements qui les concernent.

III.

Sur les 204 députés du royaume, il y en eut 22 pour la Savoie. Le duché comptait alors 639 communes et 584,812 habitants. Chaque collège électoral devait donc comprendre, en moyenne, 29 communes et 26,582 habitants. Le nombre des électeurs inscrits, pour 1848, était de 17,960. Ce chiffre représentait une moyenne de 31 électeurs pour 1,000 habitants. Mais la proportion variait fortement suivant les circonscriptions : de 57 °° ₀₀ à Moûtiers, elle tombait à 14 °° ₀₀ à La Motte.

Un décret du 17 mars 1848 convoqua les collèges électoraux pour le 27 avril. La session parlementaire s'ouvrit à Turin le 8 mai suivant. Au dire d'un historien, « l'immense majorité des choix faits par les électeurs ne représentait que des intérêts locaux ». Quoi qu'il en soit, la Chambre arrivait dans un moment des plus critiques. Elle ne fut pas jugée à la hauteur de la tâche qui lui incombait. Dissoute par décret du 20 novembre 1849, elle fut remplacée, le 9 décembre suivant, par une assemblée qui siégea jusqu'au 20 novembre 1853. Le 8 décembre 1853 eurent lieu des élections générales, d'où sortit une Chambre qui, elle-même, le 15 novembre 1857, fit place à la dernière Chambre des Etats Sardes. Indépendamment des élections générales dont il vient d'être question, il fut procédé, dans la plupart des collèges, à des élections partielles qui modifièrent fréquemment le personnel primitif. A ce sujet, comme à bien d'autres égards, le tableau que j'ai dressé, d'après les documents officiels de l'époque, est curieux à consulter.

COLLÈGES ÉLECTORAUX	MANDEMENTS QU'ILS COMPRENAIENT	NOMBRE de communes	POPULATION d'après le recensement de 1848.	NOMBRE des électeurs inscrits
Aix	Aix. Albens, Ruffieux.	37	32,814	839
Albertville	Albertville. Grésy.	28	24,374	669
Annecy	Annecy.	36	25,759	610
Annemasse	Annemasse. Reignier.	17	23,267	375
Bonneville	Bonneville. La Roche.	26	23,882	669
Bourg-Saint-Maurice	Bourg-St-Maurice. Aime.	21	21,963	1,139
Chambéry	Chambéry.	9	20.596	758
Duingt	Duingt. Thônes.	32	24,774	805
Evian	Evian. Le Biot. Abondance.	26	26.324	612
La Chambre	La Chambre. Hermillon. St-Jean d'Arves. Aiguebelle.	41	31,362	1,087
La Motte	La Motte. St-Jean d'Arvey. Yenne.	32	32.159	475
Montmélian	Montmélian. La Rochette. Chamoux.	36	27,804	661
Moûtiers	Moûtiers. Bozel.	34	23,760	1,358
Pont-de-Beauvoisin	Pont-de-Beauvoisin. Les Echelles. St-Genix.	33	26,372	722
Rumilly	Rumilly. Seyssel.	37	28.941	652
Saint-Julien	Saint-Julien. Thorens.	38	29,000	1.108
St-Jean de Maurienne	Saint-Jean. Saint-Michel. Modane. Lanslebourg.	28	24,896	1.072
St-Pierre d'Albigny	Saint-Pierre d'Albigny. Le Châtelard.	18	20.704	449
Sallanches	Sallanches. Cluses. Saint-Gervais.	24	31,230	1.383
Taninges	Taninges. St-Jeoire. Samoëns.	19	27.095	931
Thonon	Thonon. Douvaine.	34	31,238	483
Ugine	Ugine. Faverges. Beaufort.	33	26.498	1,103
		639	584.812	17.960

NOMS DES DÉPUTÉS SUCCESSIVEMENT ÉLUS

De Martinel.

Palluel, Blanc Pierre, Palluel, du Verger, Blanc Pierre, *Bianchi (baron) Alexandre,* Jaillet de Saint-Cergues (le général).
Lachenal, Levet, Mathieu, de Livet, Bachet, Lachenal, Guillet, Replat.

Perravex, Mongellaz.

Bastian François, Jacquier-Châtrier, Pelloux.

Carquet, Martin, Billiet, Chevray, Carquet.

Costa de Beauregard Léon, Justin François, Costa de Beauregard.

Despine, Girod de Montfalcon.

Folliet Basile, Arminjon, Dubouloz, de Blonay, Mathieu, Rubin, Laurent.

Brunier Léon, Grange François.

Gillet, Mollard Benoît, Jaillet de St-Cergues, Girod de Montfalcon, Mollard Benoît.

Louaraz, Le Blanc.

Jacquemoud Antoine, Gonnet, Roux-Vollon, Jacquemoud Antoine.

Jacquemoud (baron) Joseph, Parent Eugène, Guillot, Chapperon.

Girod, Ginet, Chapperon, Ginet.

D'Humilly de Serraval, Bastian Claude, Girard, Pissard, de Viry, Pissard.

Crettin, Menabrea.

Ract, général d'Aviernoz, Jacquemoud Louis (auditeur des guerres), comte de Chambost, Borson.
Chenal.

Allamand, Bastian François, Sommeiller, de la Fléchère.

De Foras, Frézier, Delachenal, Ramel, Favrat de Bellevaux, M^r^ Costa de Beauregard, de Sonnaz Hippolyte, de Sonnaz Alphonse.
De Villette Victor, *Derossi de Santa-Rosa Pierre,* Delachenal, de Villette, Blanc Maurice, Mathieu Antoine, Lachenal Eugène.

Mon intention n'est pas de retracer ici le rôle politique de nos représentants. Je dirai seulement qu'ils formaient deux groupes : les conservateurs-cléricaux et les libéraux-constitutionnels. Les premiers, soutenus à Chambéry par le *Courrier des Alpes* et à Annecy par l'*Echo du Mont-Blanc*, reconnaissaient pour chef le marquis Léon Costa de Beauregard. Ils comptaient, entre autres orateurs de talent, Palluel, Despine, de Viry, Borson, Menabrea. Les libéraux les plus en vue étaient Léon Brunier, Chenal, François Bastian, Levet, Louaraz, Parent. Ils avaient pour organes : à Chambéry, le *Patriote savoisien* ; à Annecy, le *National* ; à Albertville le *Paysan*. Dans son ensemble, la députation représentait assez exactement l'opinion moyenne et les aspirations du pays. Si, d'une part, les événements de 1848 avaient favorisé l'éclosion des idées libérales, il est certain, d'un autre côté, qu'une réaction s'était produite en 1849 à la suite des malheurs de la guerre, et les vœux des électeurs s'inspiraient moins de considérations abstraites que du besoin urgent de satisfaire les intérêts matériels compromis. La nuance politique de certains élus, fort vague il y a quarante ans, serait impossible à définir aujourd'hui. Mais tous avaient à cœur les intérêts de leurs mandants.

Si l'on en juge par les doléances de ses députés, la situation de la Savoie était précaire. Et de fait, ce ne sont guère que des plaintes qu'ils ont fait entendre au Palais Carignan. Leurs griefs sont résumés dans le fameux *Mémoire* qu'ils présentèrent, le 16 février 1849, au Président du Conseil des ministres. Ils obtinrent satisfaction sur quelques points, notamment par le vote des fonds nécessaires à la construction du Palais de justice de Chambéry (1852), la concession d'un chemin de fer (1853) et la prise en charge par l'Etat des dépenses du clergé qui, depuis 1815, en Savoie, incombaient aux communes. On leur accorda quelques hon-

neurs : Palluel fut vice-président de la Chambre, Levet et François Bastian questeurs, Louaraz et Borson secrétaires. Mais leur infériorité numérique (encore accentuée en 1859 par Rattazzi, qui réduisit à 18 le nombre de nos collèges électoraux), la nature même des revendications qu'ils avaient à formuler et jusqu'à la langue dont ils se servaient, étaient autant de causes d'impuissance. Leurs luttes, cependant, ne furent pas stériles. Elles montrèrent au pays que la Savoie, « réduite à un état de vassalité inacceptable », ne pouvait pas compter sur le concours des provinces italiennes pour obtenir « la satisfaction d'intérêts particuliers impérieux et puissants » et qu'elle devait tourner d'un autre côté ses regards et ses espérances.

LES SÉNATEURS.

BLANC NICOLAS, ✠.

Né à Faverges le 26 juin 1780. Il débuta comme fournisseur de menus objets pour la troupe, à la suite de l'armée française. Ayant réalisé de la sorte un certain pécule, il rentra dans sa ville natale, où il épousa la fille d'un riche industriel, M. Duport, fabricant de gaze. A cette industrie, peu prospère, il substitua le tissage de la soie, qui procura du travail à plusieurs centaines d'ouvriers. Créé baron par Charles-Albert, il fit partie du Sénat dès 1848. Mort à Faverges le 22 décembre 1857. Son testament contient un legs important pour assurer l'entretien d'une école qu'il avait fondée.

CHARRIÈRE (DE LA) BERNARD-MARIE, C ✠.

Né à Annecy le 7 février 1789 ; d'abord avocat ; devint président de chambre à la Cour d'appel de Chambéry, le 14 septembre 1842 ; nommé sénateur en 1848 ; mort à Turin en 1851.

FOREST Guillaume, ✠.

Né en 1780 ; fabricant de papier ; sénateur du royaume en 1849 ; mort à Chambéry le 21 juin 1875. A légué 10,000 fr. à la salle d'asile et 10,000 à l'orphelinat de la *Providence* de Chambéry.

PICCOLET Laurent, C ✠ ❋.

Né à la Rochette le 14 mai 1790 ; avocat fiscal général à Chambéry le 13 juin 1840 ; nommé sénateur du royaume le 3 avril 1848 ; 2e président à la Cour d'appel de Savoie le 23 janvier 1849 ; devint conseiller à la Cour de cassation de Turin.

(A suivre.) François Miquet.

ITINÉRAIRES ET SÉJOURS DE HENRI IV EN SAVOIE

DANS L'ANNÉE 1600

Les allées et venues de Henri IV, roi de France, en Savoie, lors de sa dernière guerre contre le duc Charles-Emmanuel Ier, ont été rapportées diversement par les historiens. Nous nous proposons ici de les rappeler, en quelque sorte, jour par jour, bien que sommairement. Nous recourrons surtout aux *Lettres missives* de ce prince, en les rapprochant des principaux écrivains qui se sont occupés de cet épisode de son règne.

La cause du conflit entre les deux souverains est bien connue. Il s'agissait de la possession du marquisat de Saluces dont, en 1588, le duc s'était emparé, par surprise et violemment, sur le roi Henri III. Henri IV en réclamait la restitution effective ou un équivalent. Devant les tergiversations calculées de Charles-Emmanuel Ier, il lui déclarait la guerre, le 11 août 1600, et lançait Lesdiguières, l'un de ses généraux, dans la vallée de la haute Isère.

Afin de suivre, en Savoie, les opérations de ses troupes, il quittait Lyon et se rendait à Grenoble, puis à Barraux.

I. — Premier séjour de Henri IV en Savoie.

16 août 1600, mercredi. — Lesdiguières vient au-devant de Henri IV jusqu'à Barraux et l'amène près de Montmélian : deux jours auparavant, il s'était emparé de « la ville », mais non du « château », où la garnison devait tenir jusqu'au 16 novembre. — Le roi couche aux Marches (*Actes et Correspondance de Lesdiguières*, t. III, p. 313 ; Collection des *Documents historiques du Dauphiné*, in-4°, 1884).

17 août. — Henri IV visite « la ville » de Montmélian (Lestoile, *Journal de Henri IV*, 1879, III, p. 380).

18 août. — Henri IV quitte le village des Marches et se rend auprès de Chambéry, dont Crillon avait surpris les faubourgs.

18-21 août. — Henri IV date ses lettres « du camp des faubourgs de Chambéry ». — La ville capitule le 21.

22-26 août. — Henri IV date ses lettres « de Chambéry », où il est entré, le 21. — Le château n'ouvre toutefois ses portes que le 25 août.

26 août, samedi. — De Chambéry, Henri IV écrit au chancelier Pomponne de Bellièvre (*Lettres inédites de Henri IV*, publiées par Halphen, in-8°, 1872).

Ce même jour, il part pour Conflans (Lestoile, p. 380) et va coucher à Saint-Pierre d'Albigny (*Actes de Lesdiguières*, p. 320). Les deux ouvrages cités se rectifient mutuellement une erreur qu'ils ont commise, le premier en prétendant que le 26 août était un vendredi, et le second en assignant au samedi la date du 25 août.

27 août, dimanche. — Arrivé « devant Conflans », d'après une lettre non datée (insérée, *par conjecture*, au 25 août 1600, dans le recueil des *Lettres missives*,

t. V, collection des Documents inédits de l'Histoire de France), Henri IV écrit à Rosny d'envoyer pointeurs, canonniers et pionniers pour battre la place : demande rendue inutile par la prompte reddition de Conflans à l'armée de Lesdiguières.

Henri IV survient, en effet, quand brèche était faite aux murs, à deux heures (*Mémoires de Bassompierre,* I, p. 86, collection de la Société de l'Histoire de France), ou à quatre heures (*Actes de Lesdiguières,* t. III. p. 315). Il permet à la garnison de se retirer en Maurienne. « Conflans, écrit-il, ne m'a coûté que cinquante coups de canon ». Il couche dans cette ville.

Le même jour, il avait nommé Lesdiguières gouverneur de la Savoie (DUFAYARD, *Le Connétable de Lesdiguières,* p. 238, thèse publiée chez Hachette, à Paris, en 1892).

28-30 août. — Séjour de Henri IV à Saint-Pierre d'Albigny. Le 30, il écrit au marquis de Rosny : « Me venez trouver aujourd'hui ou cette nuit en ce lieu, car je n'en puis partir que je n'aie parlé à vous. »

31 août. — Henri IV s'est rendu, près d'Aiguebelle, « au camp de Charbonnière », pour assiéger le fort qui commande l'entrée de la Maurienne.

1er-10 septembre. — Henri IV date ses lettres « du camp de Chamoux », non loin d'Aiguebelle. (Dans les *Lettres missives,* t. V, p. 733, on a imprimé, par inadvertance, *Chamouny,* au lieu de Chamoux.)

10 septembre. — Il annonce au duc de Montmorency, connétable de France, la capitulation de Charbonnière, qui a eu lieu la veille, et il ajoute : « J'ai été conseillé par mes médecins de me retirer en quelque ville, pour quatre ou cinq jours, afin de me purger et me reposer. »

11 septembre. — Henri IV quitte le camp de Chamoux et va coucher à La Rochette (*Mémoires* de Bassompierre, I, 87).

12 septembre, mardi. — Henri IV se rend de La Rochette à Grenoble.

Dans ses *Economies royales* (Collection Michaud, 2e série, II, p. 335), Sully indique, à tort, avant le siège de Charbonnière, la tenue, à Grenoble, d'un conseil militaire où l'on aurait discuté les moyens d'enlever le château de Montmélian. Cette erreur a été reproduite par plusieurs historiens, Ménabréa (*Mémoires de l'Académie de Savoie*, t. X, 1re série, p. 642), et Dufayard (*Lesdiguières*, p. 238).

II. — Henri IV en Dauphiné.

Pendant le séjour du roi en Dauphiné, Lesdiguières allait occuper, en Maurienne, La Chambre, Saint-Jean et Saint-Michel (12-18 septembre). Revenu à Conflans, le 20 septembre, il pénétrait en Tarentaise, et en achevait la conquête par la prise du fort Saint-Jacques ou Saint-Jacomont, en amont de Moûtiers (12 octobre). D'après ses *Actes* (tome III), le 13 octobre, il revenait vers Montmélian, dont Rosny avait commencé le siège.

Henri IV avait passé lui-même 16 jours (12-28 septembre) en Dauphiné. Le 13 septembre, il s'était rendu, à la Côte-Saint-André, au-devant de l'artificieuse et ambitieuse Henriette Balzac d'Entragues, pour laquelle il avait érigé en marquisat la terre de Verneuil-sur-Oise, à 8 kil. N.-O. de Senlis. Il l'avait emmenée à Grenoble, et elle devait l'accompagner en Savoie, où il revenait assister au siège de Montmélian.

28 septembre. — Henri IV quitte Grenoble.

III. — Henri IV pendant le siège du chateau de Montmélian.

30 septembre, samedi. — Date de la première lettre missive de Henri IV, au sortir du Dauphiné. Il était alors à Chambéry.

Le château de Montmélian tint encore environ cinq

semaines. L'honneur principal de la reddition paraît bien appartenir à Rosny, ainsi qu'il s'en vante, dans les *Economies royales* : c'est à lui que s'adressent à ce sujet, les lettres de Henri IV. Lesdiguières, qu'on lui a associé, ne parut au camp qu'un peu plus de trois semaines : il y vint, vers le 14 octobre, et, dès le 9 novembre, il repartait en Tarentaise.

Henri IV secondait lui-même ses généraux, en se portant, dans le pays de Beaufort, pour y reconnaître le col ou cormet d'Arêche qui eut permis à Charles-Emmanuel de se diriger sur Montmélian, sans se heurter aux garnisons que Lesdiguières avait laissées à Moûtiers et à Conflans.

2 octobre, lundi. — De Chambéry, Henri IV écrit au chancelier, Pomponne de Bellièvre.

3 octobre. — On a de lui trois lettres datées de Chambéry, et une quatrième, d'Aix. Dans celle-ci, adressée au connétable de Montmorency, il dit : « J'ai aujourd'hui commencé ce petit voyage qui ne durera que quatre ou cinq jours. »

5 octobre, jeudi. — Henri IV arrive à Annecy, accompagné du duc Henri Ier de Savoie-Nemours, et loge au château (d'après un document communiqué par M. Bruchet à la *Revue savoisienne*, 1893, p. 213).

5-9 octobre. — Séjour de Henri IV à Annecy.

5 octobre. — Au château, Henri IV « mange, au vu de tout le monde, dans la grande salle », ayant auprès de lui, entre autres personnes, Henriette d'Entragues. (Document cité par *Revue sav.*, 1884, p. 71, et tiré d'une *Petite Chronique* manuscrite, sans nom d'auteur, éditée intégralement, en 1885, à Chambéry, par L. Pillet.)

La marquise de Verneuil n'alla pourtant pas au pays de Beaufort.

6-7 août. — Tandis que les nobles de son entourage vont visiter Genève, le roi passe son temps sur le lac d'Annecy et aux environs (*Revue sav.*, 1884, p. 71).

8 octobre, dimanche. — Henri IV écrit à Rosny : « Je partirai d'ici, demain, et j'irai à Beaufort par Faverges. » (*Lettres missives,* V.) — Reçu par l'évêque Claude de Granier, à la porte de l'église Saint-François, il le tint par la main « tout le long de la messe » et parla longtemps avec lui (*Revue sav.*, 1884, p. 72).

Dans ce séjour, à Annecy, il vit François de Sales, alors prévôt de la cathédrale, mais il n'eut pas, quoi qu'on ait dit, d'entretien avec lui (MUGNIER, *Revue sav.*, 1884, p. 72, note).

9 octobre. — Henri IV quitte Annecy par le lac, passe à Duyn (*Revue savoisienne,* 1893, p. 213) et va coucher à Faverges qui fut brûlée en partie, dans la même nuit (*Mémoires* de Bassompierre), I, p. 88.)

10 octobre. — Henri IV arrive à Beaufort, « à la nuit fermante ». Il loge au château de La Salle, selon la tradition.

11 octobre. — Par un très mauvais temps, il va reconnaître le col du Cormet. « Il y dîna, dit l'historien de Thou, à l'abri d'un rocher, pour se mettre à couvert de la neige qui tombait. » (*Hist. Univ.*, 1734, t. XIII de la traduction, p. 531.)

12 octobre. — Il quitte Beaufort, ayant sous ses ordres 8000 personnes, selon les registres du curé qui lui attribue, en outre, « force des siennes et grandissimes folies » (*Revue sav.*, 1871, p. 94). A Annecy, il avait 15 ou 16000 hommes, d'après le document signalé par M. Bruchet. (*Rev. sav.*, 1893, p. 213).

Le soir, il couchait à Saint-Pierre d'Albigny (*Mémoires* de Bassompierre, I, p. 88).

13 octobre. — Henri IV passe par les batteries de Montmélian et rentre à Chambéry.

14 octobre. — De Chambéry, il écrit à Rosny, qui était en pourparlers avec les défenseurs du château de Montmélian, notamment avec le gouverneur, Jacques de Montmayeur, comte de Brandis : « Je ne hâte pas

tant les gens que vous. S'ils veulent se contenter de trois semaines, je suis d'avis que nous les leur accordions. »

Il ne leur accorda pas seulement trois semaines, mais bien un mois.

18 octobre. — De Chambéry, dans une lettre qui, d'après l'original, a été écrite le 18 octobre (dans le recueil des *Lettres missives*, elle porte la date évidemment erronée du 8 octobre, alors que le roi était de passage à Annecy), Henri IV dit : « Aujourd'hui, j'ai arrêté la capitulation de Montmélian, si, dans un mois qui finira le 16 du mois prochain, ils ne sont secourus d'armée bastante [1]. »

19 octobre, jeudi. — De Chambéry, il confirme au connétable « la conclusion de la capitulation, dont j'ai. dit-il, les otages ».

Dès lors, il n'a plus qu'à « s'entretenir » à Chambéry, comme il le déclare, dans une lettre du 25 octobre, en attendant que le délai pour la reddition de la place fut expiré.

3 novembre. — Ce jour-là, on trouve Henri IV à Annecy, mais, dès le lendemain, on le revoit à Chambéry.

A Chambéry, aussi, il devait être rejoint par le cardinal-légat Aldobrandini que le pape Clément VIII lui dépêchait pour « l'exhorter à la paix ». Le 5 octobre précédent, ce prince de l'Eglise avait consacré, à Florence, le mariage par procureur de Henri IV avec Marie de Médicis, nièce du grand-duc de Toscane. Par des motifs de suprême convenance, il importait donc que l'on éloignât du roi Henriette d'Entragues qui n'avait cessé de résider en Savoie, « tenant plutôt, dit l'évêque de Chartres, Philippe Hurault de Chi-

1. Bibliothèque nationale. *Mss., fonds français*, 3590, f° 9. — A cette date du 18 octobre, voir aussi les réponses de Henri IV à quinze demandes de Brandis, avant la capitulation. *Mémoires* de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. XX, p. 58-64.

verny, la place d'une maîtresse et d'une garce que de femme à être reine, comme son imagination ambitieuse le lui faisait espérer » (HURAULT, *Mém.*, collection Michaud, 1re série, X, p. 600).

Son départ n'était décidé que quand le légat ne se trouva plus qu'à la distance de deux jours de marche. Henri IV la cajola si bien, ajoute Hurault, qu'il la fit se résoudre à quitter Chambéry. Il la conduisit une journée et l'embarqua sur le lac du Bourget. Il retournait vers la ville au moment où de son côté, arrivait le cardinal Aldobrandini, « tant cette séparation fut reculée jusqu'à l'extrémité ».

8 novembre, mercredi. — Entrée du légat à Chambéry. « aux flambeaux ». Henri IV lui avait abandonné son propre logis, et s'était retiré au petit château de Corinthe (dans la commune actuelle de Cognin).

9 novembre. — Henri IV qui, la veille, n'avait point vu le légat, a une entrevue secrète, avec lui, à Chambéry.

10-11 novembre. — Séjour de Henri IV à Corinthe.

11 novembre. — Henri IV, mandant au connétable de Montmorency et au chancelier de Bellièvre l'arrivée du légat, ajoute : « Je lui eusse donné audience (publiquement) dès hier, mais il fait si mauvais temps que je fais conscience de le faire sortir de la ville. »

Il ne paraît pas cependant que cette audience publique ait été différée jusqu'au 25 novembre, ainsi que Lestoile le prétend. Elle eut lieu, le 11 novembre même. Dans une missive adressée, ce jour-là, à Marie de Médicis, qui venait de débarquer à Marseille, le roi s'exprime ainsi : « Je m'en vais ouïr le légat. » Dans la lettre au connétable et au chancelier citée ci-dessus, il dit encore : « Je fusse parti, dès aujourd'hui, au-devant du duc, si je n'eusse été obligé de donner à M. le légat sa première audience publique. »

12 novembre, dimanche. — D'après Hurault (*Mém.*,

p. 601), Henri IV aurait communié de la main du légat, et touché les écrouelles, dans l'église des Cordeliers de Chambéry, aujourd'hui cathédrale. Après un dîner, au logis du cardinal, il serait parti pour Montmélian, laissant Aldobrandini traiter avec son conseil.

14 novembre. — De Montmélian, Henri écrit au légat.

15 novembre. — De Montmélian, Henri IV annonce au prévôt des marchands de Paris la capitulation un peu anticipée du château : « J'ai déjà quarante soldats dans le donjon. »

16 novembre, jeudi. — « Je suis dans Montmélian », s'écrie-t-il, dans une lettre au connétable, bien que, ce jour-là, il n'ait point pris possession par lui-même du château évacué par le comte de Brandis.

Indépendamment de la date erronée du *8 octobre*, attribuée, dans le recueil des *Lettres missives*, à la lettre qui informait le connétable de la convention relative à la capitulation de Montmélian, il importe, dans cette période, de se mettre en garde contre une prétendue excursion que le roi aurait faite — selon de Thou (t. XIII de *la traduction*, p. 529) — en Bresse, en Faucigny, et au fort Sainte-Catherine, avant son voyage à Annecy et dans le pays de Beaufort, c'est-à-dire au commencement d'octobre.

Guichenon (*Hist. généalogique*, I, p. 771) et Poirson (*Hist. de Henri IV*, 2e édition, II, p. 536) se sont approprié cette erreur de de Thou.

IV. — Henri IV en Tarentaise.

Dans les derniers jours du siège du château de Montmélian, Charles-Emmanuel Ier avait tenté de venir au secours de la place. Le 12 novembre, il franchissait le Petit-Saint-Bernard avec 20000 hommes ; le 13, il atteignait Aime, mais il ne s'avança guère au-delà.

En effet, sur le bruit des mouvements du duc, et

avant même qu'il fût sorti du Val d'Aoste, Lesdiguières, sur l'ordre du roi, était accouru de Montmélian. Le 9 novembre, il gagnait Conflans, le 10, Aigueblanche, et le 11, Moûtiers. Le 12, il faisait des reconnaissances sur Montgirod, Villette et Aime, et, le 13, il barricadait le défilé du Saix et les hauteurs qui le dominent, à la droite de l'Isère, en amont de Saint-Jacomont ou Saint-Jacques.

Il était, en dernier lieu, rejoint par un prince du sang, le comte de Soissons, que le roi, selon la Popelinière (*Histoire de la conquête des pays de Bresse et de Savoie*, Lyon, in-8°, 1601), avait d'abord dirigé sur le pays de Beaufort.

16 novembre, jeudi. — Avant de quitter Montmélian, Henri IV écrit au connétable : « Je pars aux ennemis qui ne sont qu'à une lieue de Saint-Jacomont où est M. de Lesdiguières. »

Cette excursion du roi en Tarentaise est rapportée aussi par Bassompierre (*Mém.*, I, p. 89) et Hurault (*Mém.*, p. 602) qui l'y accompagnèrent, par La Popelinière, et par de Thou, qui le conduit même, deux fois, à Moûtiers, à tort, pendant le siège de Montmélian, et, à bon droit, après ce siège.

17 novembre. — Parvenu du côté où se trouvaient Lesdiguières et le comte de Soissons, Henri IV engageait, au-delà du Saix, une « petite escarmouche » vers Villette, mais, contrarié par les neiges accumulées, il s'en retournait, dit Bassompierre, coucher à Moûtiers (BASSOMPIERRE, I, p. 89).

18 novembre. — Laissant Lesdiguières au défilé du Saix, il se rendait, par Conflans, « du côté de deçà », à Villars, près Beaufort, d'où, le jour même, il écrivait à Rosny, qui était demeuré à Montmélian.

18-23 novembre. — Séjour de Henri IV, à Villars, près Beaufort.

Nuit du dimanche 19 novembre au lundi 20. — Il

faisait tâter l'ennemi, vers le col du Cormet. Le sieur de Nérestang chargea et emporta « un de leurs corps de garde, sans que les autres s'en émussent ».

23 novembre. — Henri IV écrit au connétable : « La neige et le mauvais temps me chassent de ce pays. Je m'en revais à Chambéry où je verrai M. le légat. »

Omise, ou, du moins, vaguement indiquée par Sully, dans les *Economies royales* (p. 343), l'excursion du roi à Moûtiers n'a pas été mentionnée par les auteurs qui l'ont suivi, Poirson, Ménabréa, Dufayard.

Par contre, il est vrai, ni Hurault, ni Bassompierre, ni de Thou, ni La Popelinière, ni Poirson encore ne parlent de la seconde apparition de Henri IV dans le pays de Beaufort, qu'atteste suffisamment, d'ailleurs, le recueil des *Lettres missives*.

V. — Henri IV devant le fort Sainte-Catherine.

24 novembre, vendredi. — De Montmélian, Henri IV écrit à Marie de Médicis, alors en marche sur Lyon : « Lundi, je partirai de Chambéry pour aller au fort Sainte-Catherine. » — Surveillé plutôt qu'assiégé par Sancy, puis par Vitry, ce fort était situé à deux lieues au sud de Genève.

Henri ne quitta pourtant Chambéry que le mercredi, 29 novembre, au plus tôt, comme l'indiqueraient deux lettres adressées, l'une au connétable de Montmorency, et l'autre au chancelier de Bellièvre.

30 novembre. — Arrivé à Rumilly, Henri IV écrit au duc de Savoie-Nemours qu'on lui envoie le capitaine Bessonet qui, sorti du fort de Sainte-Catherine, avec des articles de capitulation, avait refusé de se rendre auprès de lui. « Il me trouvera, dit-il, à Sallenove ou plus près dudit fort. »

1er décembre 1600, vendredi. — Lettre de Henri IV au sieur de Brèves, son ambassadeur à Constantinople. Après avoir rappelé ses faits et gestes, à partir de la

capitulation de Montmélian, il ajoute : « J'ai fait aussi couler quelques forces du côté du marquisat de Saluces, lesquelles d'abordée m'ont rendu la moitié d'une vallée nommée Maire. »

Ce mot de *Maire* (en italien *Maira*) se retrouve encore sous sa plume, à la fin de sa lettre, et lui sert à la dater : « Ecrit à Maire, ce 1er décembre ». Comme, sur la route de Rumilly à Viry ou à Saint-Julien, il ne se rencontre pas de localité ainsi dénommée, il est à croire qu'il y a ici une inadvertance. Peut-être faudrait-il lire Frangy ou Sallenove qui figure dans la lettre précédente.

2-7 décembre. — Séjour de Henri IV au camp devant Sainte-Catherine. Arrivé, le 2 décembre, il faillit un moment être exposé au feu des assiégés, par le maréchal de Biron qui, depuis un an, avait noué des intelligences avec le duc de Savoie.

Henri IV y reçut des députés de Genève, et parmi eux Théodore de Bèze, la dernière illustration du protestantisme au XVIe siècle, de même qu'il avait entrevu à Annecy François de Sales, l'une des premières gloires du catholicisme au XVIIe.

5 décembre. — Henri IV arrête et signe la capitulation du fort Sainte-Catherine pour le 17 décembre, si, — comme les châteaux de Chambéry et de Montmélian — il n'était pas secouru en temps opportun.

7 décembre. — Henri IV quitte le camp du Luiset (devant Sainte-Catherine) et arrive à Seyssel, d'où il écrit à Marie de Médicis qui l'attendait à Lyon.

8 décembre, vendredi. — Henri IV prend à Seyssel — et non à Chanaz, quoi que dise Guichenon, I, p. 779 — la voie du Rhône pour sortir du territoire savoyen.

Il débarque à Lyon, le lendemain, au soir.

* * *

On sait comment le traité de Lyon conclu, le 17 janvier 1601, mit un terme aux hostilités. Charles-Emma-

nuel Ier garda le marquisat de Saluces ; Henri IV accepta, en échange, la Bresse, le Bugey, le Valromey et le pays de Gex : acquisitions relativement modestes, des deux parts, mais sûres et utiles, puisque chacun des souverains a pu, jusqu'à nos jours, les transmettre, l'un à sa descendance, et l'autre à ses anciens Etats, sinon à sa postérité.

PASCALEIN.

LE POÈTE CLAUDE DE BUTTET

Parmi les mémoires lus au congrès de Thonon en 1886, se trouve un travail où j'ai réuni tous les renseignements que j'avais pu recueillir sur le poète Claude de Buttet. On sait qu'il est mort à Genève le 10 août 1586. Douze jours auparavant, se voyant malade, il avait fait son testament ; le lendemain, 30 juillet, il fit un codicille. M. Théophile Dufour a analysé ces deux actes dans les Mémoires de la Société genevoise d'Histoire (tome XIX, pages 338 à 340). Le codicille contient entre autres ce paragraphe :

« Item, donne et lègue à Jaquema, femme de Claude Bougey, laquelle sert le dit codicillant en sa présente malladye, la somme de dix escus pour une fois, payables incontinent après son décès par ses dits héritiers. »

Le legs n'avait pas été payé, non plus qu'une note de frais divers dont Buttet devait le montant à son hôte Claude Bougey. Celui-ci, en revanche, avait gardé les meubles qui garnissaient la chambre qu'il avait louée à Claude de Buttet. Le moment vint, plus de huit ans après, où l'hoirie du gentilhomme voulut mettre cette affaire en règle.

Les minutes du notaire genevois Jean Jovenon conservent quelques actes qui furent dressés alors à ce sujet ; ces documents nous fournissent quelques détails

familiers sur l'intérieur du poète et sur ses derniers jours ; aussi m'a-t-il paru intéressant de les copier.

Eugène Ritter.

I.

S'ensuict ce qu'est dheub à Claude Bogey par les hoirs de Mons^r de Butet ; fourny en l'année 1585.

Premièrement pour le louage de deulx chambres (commencé le 6^e may 1586) d'ung an et demy, monte . . . . . fl. 45 — 0 — 0

Plus, livré au serviteur du dit No. de Butet, 12 lb. pain bys à 2^s 6^d lb., monte . . . . . fl. 2 — 6 — 0

Plus, livré au dit quand Mr Bolliet vint en ceste ville, 4 lb. pain blanc à 3 s^s la livre . . . . . 1 — 0 — 0

Plus, pour ung quarteron vin claret prins chez Isaye Comparet. . . . . 0 — 9 — 0

Plus, pour une payre pingeons pour ung soupper du dit S^r Bolliet . . . . . 0 — 10 — 0

Plus, en poyres . . . . . 0 — 2 — 0

Plus, pour ung quarteron de vin au dit soupper . . 0 — 9 — 0

Plus, pour une poule en la maladie du dit s^r de Butet. 1 — 0 — 0

Plus, pour ung poulet en la dite maladie. . . . . 1 — 0 — 0

Plus, pour la nourriture de deulx hommes pendant deulx jours entiers, lors du décès du dit s^r de Butet, à 15^s par homme pour chesque jour . . . . 5 — 0 — 0

Oultre ce que dessus, doibvent les dits hoirs, pour le légat faict par le dit deffunct No. de Butet à la femme du dit Bogey par son dernier testament : dix escus, vallant . . . . . [*mémoire*]

Oultre aussy 6 fl. livrez à No. Jean-Fran^s de Butet, héritier du dit deffunct, lorsqu'il estoit malade au logis de la Grue en ceste cité, et dont en appert par cedulle du dit héritier . . . . . 6 — 0 — 0

fl. 64 — 0 — 0

II.

Inventayre faict et évaluation des meubles estans en la maison de Claude Bougey, lesquelz meubles ont esté laissés en la dite maison par le décès de feu M^r de Buttet, pour payement des parties, à forme du rolle par le dit Bougey produict le 28^e janvier 1595.

Premièrement, une coultre de plumes, vallant et estimée à 35 fl. . . . . fl. 35

Plus, une couverte rouge, taxée 10
Item, servisoyr, taxé 3
Item, ung bois de lavemain, taxé. 1
Item, une table, taxée. . . . . 2 — 6.
Item, ung chalict, taxé 3
Item, une escabelle, taxée . . . . . 0 — 6.
Item, une oulle de métal de cloche, pesant avecq son couvercle 9 lb., taxé 5s . . . . . 3 — 9.
Item, ung brochet de cuyvre, pesant environ 4 lb., taxé 1 fl. lb. 4
Item, une eschauffette de lotton, taxée six solz . . . . 0 — 6
Item, ung chandellier de lotton, taxé . . . . . 0 — 6.
Item, une cassette de lotton, taxée. . . . . 0 — 4
Item, ung pot-de-chambre d'étain, taxé. . . . . 0 — 10.
Item, une forchette de fert, taxée. . . . . 0 — 4
Item, une caisse fustière, taxée. . . . . 0 — 10
Item, ung levrault, taxé 3
Item, une broche de fert, taxée. . . . . 0 — 4
Item, deux landiers de fert, taxés 2s lb., pesant . . . . . .
Item, deux autres landiers, pesant..... taxés 2s lb. . . . . .
Item, ung coumacle, taxé 1
Item, 4 linceulx, taxez 2 fl. pièce. 8
Item, ung mantil, taxé . . . . . 0 — 6.
Item, ung collet, taxé . . . . . 0 — 3
Item, une chemise, taxée . . . . . 0 — 6.

III.

Du 31 janvier 1595.

Personnellement s'est constitué et establi hon. Jean Sermod, marchand, citoyen, agissant au présent acte au nom et comme procureur de Noble Gasparde de la Mure, faisant au nom et comme héritière de feu No. Pierre de la Mure, son frère, héritier de feu No. Claude-Marc de Buttet.....

Lequel, ... pour acquitter la dite No. Gasparde de la Mure de la somme de dix escus d'or sol, par le dit No. Claude-Marc de Buttet donnés et légués à Jaquema, femme de hon. Claude Bogey, par son dernier testament reçu et signé par Jean Jovenon le 30 juillet 1586; ensemble de la somme de soixante-quatre florins deubs au dit Bogey pour fournitures par luy faictes;

Baille et vend... au dit Claude Bogey sçavoir tous et chascun les meubles qu'il avoit entre mains du dit feu Sr de Buttet, et qui sont contenus en ung inventaire escrit de la main du dit Sermod en

datte du 28 de ce moys, sauf deux landiers de fert, pesant environ huict vingt livres, par ledit Bogey remis et delaissés au dit Sermod.

Et la dite vente faite par le dit Sermod par le moyen de la somme de cent cinquante un florins [1] de laquelle le dit Bogey donne entière quittance envers les héritiers du dit feu No. de Buttet.

(*Minutes du notaire Jean Jovenon*, VI, 481 *bis*.)

LES CARILLONS

de la Maison GEORGES & FRANCISQUE PACCARD d'Annecy-le-Vieux

(HAUTE-SAVOIE)

Le premier carillon sorti des ateliers de la maison Georges et Francisque Paccard d'Annecy-le-Vieux a été envoyé à Montréal (Canada) en juillet 1890, il est de treize cloches ; le second, de vingt-trois cloches, vient d'être placé à l'église de Notre-Dame de Buglose, près de Dax, dans les Landes ; le troisième, de vingt-cinq cloches, est en préparation pour l'église de Pontmain, dans la Mayenne.

Les carillons complets sont si rares en France, ils sont surtout si inconnus dans notre région que nous croyons devoir profiter de cette livraison qui marque un pas dans la carrière artistique des fondeurs de la *Savoyarde* pour glisser une petite étude sur ces jeux de cloches.

A l'origine — comme aujourd'hui dans beaucoup de nos églises — le carillon se composait le plus souvent de quatre cloches dont les timbres différents marquaient le quart, la demie, les trois quarts et l'heure elle-même.

Lorsque, pour une cérémonie quelconque, le sonneur carillonnait, il avait une corde à chaque main et

1. Dix écus sol font 105 florins qui, ajoutés à 64, donnent un total de 169 florins, et non pas de 151 ; ces chiffres ne concordent pas non plus avec le total de l'évaluation des meubles (79 florins 8 sous). Mais nous sommes assurés que ces différences n'échappèrent point aux contractants.

à chaque pied ; ces quatre cordes actionnaient les battants des quatre cloches, du quadrille, d'où le mot *quadrillon* que l'on écrivit ensuite *carillon*.

Dans les pays flamands, véritable patrie des carillons, l'accord simultané ou arpégé des cloches horaires ne tarda pas à faire place à des hymnes, des versets — *Veni Sancte Spiritus, Salve Regina, Peccatores* — adaptés à la sonnerie de l'heure au moyen d'un tambour ou cylindre à notes piquées opérant sur un clavier, puis vinrent quelques airs populaires et enfin, ce répertoire un peu uniforme et forcément restreint ne paraissant plus suffisant aux Municipalités à juste titre orgueilleuses de leur beffroi, l'étendue du jeu de cloches s'agrandit de plus en plus et l'on dut établir des claviers pour carillonner. Les grands carillons sont même actionnés par un double clavier que le sonneur, assis, fait, comme un organiste, agir en même temps des pieds et des mains.

Ce fut une ère nouvelle ; le répertoire n'était plus limité comme autrefois et l'on pouvait désormais sonner des airs variés et appropriés aux circonstances. On y exécutait de véritables tours de force. M. Edmond Vander Straeten cite dans le *Guide musical* un curieux recueil qui existe aux archives communales de Bruxelles. Dans ce recueil signé Théodore de Sany, carillonneur de la ville, on trouve notamment un chant intitulé : « *Quand un duc ou une duchesse de Brabant est décédé* ». C'était le *Requiem* usuel, contrepointé dans le goût du XVII^e^ siècle pour double clavier de carillon. De son côté, M. Van Duyse me signale des morceaux fugués écrits pour le carillon gantois de 1660 à 1690, mais, par suite de l'usure du mécanisme et malgré les réparations successives qui y ont été faites, ces morceaux ne pourraient plus être exécutés aujourd'hui.

Un journal littéraire fort répandu disait dernièrement que le premier carillon public fut installé dans la

ville d'Alost, en Belgique, en 1487. Il en existe de plus anciens.

D'après des renseignements que je dois à l'amabilité de M. Van Duyse, de Gand, déjà cité plus haut, les comptes de cette ville mentionnent un carillon à partir du XIV^e^ siècle et la ville de Bruges en possédait un en 1299.

Celui qui fonctionne actuellement à Bruges renferme quatre octaves et 49 cloches ; le *si* bémol, le *do* naturel et le *sol* dièse de l'octave la plus basse manquent. Les 46 cloches fondues en 1743 par Jacques Dumey pèsent ensemble 54,650 livres.

A Gand, il existe deux carillons : celui de la Bibliothèque publique et celui du beffroi ; ce dernier, qui date de 1660, est le plus grand. En voici l'étendue :

Les trois grosses cloches pèsent respectivement 13,973, 10,299 et 7,322 livres. Le poids total du carillon est de 59,602 livres. Deux livres valent à peu près un kilogramme.

Pourquoi ces jeux de cloches sont-ils restés si longtemps confinés dans les pays flamands ? Serait-ce parce que nos fondeurs français ignoraient l'art de couler une cloche d'une tonalité convenue à l'avance ? On le croirait presque en lisant les circulaires de quelques-uns, et non des moins renommés, prétendant qu'il n'est pas possible de garantir sans aucune retouche la tonalité exacte d'une cloche ; l'un parle même d'un tour gigantesque destiné à leur enlever du métal pour

les accorder. Je ne sais si ce procédé a été appliqué au carillon qui figurait à la dernière Exposition de Lyon, mais toutes les personnes qui l'ont entendu doivent avoir encore dans les oreilles les notes discordantes de sa *Marseillaise*.

Quoi qu'il en soit, MM. Georges et Francisque Paccard prouvent que l'on peut garantir absolument la tonalité d'une cloche, *sans retouche après la coulée*.

Lorsque l'exécution de la *Savoyarde* leur fut confiée, ils annoncèrent que cet énorme bourdon, destiné à la basilique de Montmartre, à Paris, donnerait le *contre-ut* grave, et quand cette masse d'airain de 16,888 kilos et de 3 mètres 06 de hauteur fut sortie du moule, nettoyée et suspendue, au premier choc, sa voix puissante fit entendre le *contre-ut* grave à toute la plaine d'Annecy.

Depuis, MM. Paccard ont encore perfectionné leur système afin d'obtenir non seulement la note tonale, mais ses résonnances harmoniques. Dernièrement nous avons assisté au démoulage d'une cloche qui, pour s'accorder avec une autre un peu usée, devait être d'un comma au-dessous du ton de *sol* naturel ; la difficulté s'augmentait encore du poids de la cloche qui avait dû être fort restreint, afin qu'elle pût prendre place dans le clocher un peu étroit. Vérification faite, le *sol* était plus bas d'un comma. La preuve est concluante.

Couler un carillon juste est donc chose facile pour MM. Paccard. Lorsque Mgr Delannoy, évêque d'Aire et de Dax, leur manifesta le désir de placer un carillon à l'église de Notre-Dame de Buglose, ils voulurent bien me confier le soin de le composer dans la limite du poids et par conséquent de la somme dont on pouvait disposer pour son acquisition. Je leur proposai la combinaison suivante qui fut acceptée par Mgr Delannoy :

La cloche la plus grosse pèse 899 kil. 500, la plus petite 15 kilos seulement, le poids total du carillon est actuellement de 4,319 kilos, mais il sera complété plus tard par une vingt-quatrième cloche de 2,000 kilos, donnant l'*ut* grave.

Le carillon de Notre-Dame de Pontmain commence par le *la* grave (clef de *fa*), puis *ré, mi, fa,* et ensuite il s'élève par demi-tons jusqu'au *ré,* quatrième ligne de la clef de *sol*. La cloche la plus grave pèse 3,500 kilos, la plus petite 22 : le poids total du carillon sera de 11,203 kilos.

Nous sommes encore loin de l'étendue des carillons de Gand et de Bruges, mais, tels qu'il sont composés, ceux de Notre-Dame de Buglose et de Notre-Dame de Pontmain offriront de grandes ressources à un sonneur expérimenté, puisqu'ils permettront de sonner dans presque toutes les tonalités.

Ce carillon de Notre-Dame de Buglose sera actionné par un clavier mécanique breveté, de l'invention de M. l'abbé Maisonneuve, professeur de mathématiques au collège d'Aire.

Lorsque nous l'avons essayé à la fonderie d'Annecy-le-Vieux, le clavier n'étant pas adapté, nous nous sommes servis de maillets pour frapper les cloches suspendues. A trois personnes, nous avons pu sonner des airs populaires à l'unisson, en duo, et frapper des accords dans tous les tons. Nous avons constaté une fois de plus que les frères Paccard avaient un procédé leur permettant de garantir une justesse absolue, non seulement dans la note tonale, mais dans les sons harmo-

niques, toutes les cloches donnant la tierce mineure par résonnance.

Puisse la facilité de se procurer des carillons absolument justes, suggérer à quelques personnes l'idée d'en placer dans quelques églises de nos régions alpestres. Après les bourdons sonnant à toute volée, il serait si agréable d'entendre ces voix aériennes chanter des hymnes, frapper des accords harmonieux ou nous redire ces suaves mélodies populaires, simples, naïves, qui sont comme un reflet de l'âme de nos ancêtres.

Jean Ritz.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

La Vallée du Giffre.

Sous ce titre, la brochure, extraite des *Guides Jean d'Ardenne,* donne une description complète d'une des régions les plus pittoresques de la Haute-Savoie. De nombreuses photogravures illustrent le texte dont plusieurs chapitres sont consacrés à Saint-Jeoire, Taninges, Samoëns, Sixt, le Fer-à-Cheval, le Mont-Buet.

On y trouve les renseignements de toute nature qui peuvent être utiles aux touristes et un index alphabétique donne les prix des hôtels, les heures de départ des tramways, le tarif des courses avec guides, etc. Il faut applaudir à cette tentative qui a pour objet de contribuer à la connaissance de nos magnifiques paysages alpestres. C'est un excellent petit livre auquel nous souhaitons tout le succès dont il est digne.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

2579. — Annecy. Imprimerie Abry.

882

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 16 octobre 1895.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

Le Président présente, au nom de M. Thonion et au sien la candidature de M. François Carnot, qui en a fait la demande par lettre en date du 24 août.

Le Bibliothécaire donne communication d'une lettre de notre collègue M. Papier, président de l'Académie d'Hippone, qui offre à la bibliothèque de la Société plusieurs brochures dont il est l'auteur :

Les Ports de Carthage. — La Guelaa de Kebach. — La Mosquée de Bône. — Inscriptions romaines du Ksar-Mezouar. — Description du Mena'a. — Le golfe de Bône : traduction d'après Fischer. — *Interprétation d'un cylindre en terre cuite. — Sur un Bas-relief de sarcophage du Musée de Philippeville.*

Le même dépose sur le bureau, de la part de M. P. Strœhlin, l'ouvrage du Dr Ladé : *Le Trésor du pas de l'Echelle,* 1 vol. in-4° avec 22 pl. (Don de la Société suisse de numismatique.)

M. Le Roux communique les nouvelles acquisitions du Musée :

1° Tableau à l'huile : *Caravane dans le Désert*, par M. Paul Lazerges, 1892. (Don de M. de Rotschild.)

2° Une épée en bronze, magnifique spécimen de l'époque larnaudienne, trouvée en 1855 dans un limon tourbeux de la baie du Mont-Saint-Michel (Normandie). Cette arme mesure 0m57 de longueur y compris l'âme de la poignée. Celle-ci, aplatie, à rebords latéraux et percée de sept trous pour passer les rivets qui fixaient le placage de la poignée, mesure 0m095 de longueur. La lame,

Savoie (Haute). 3.
D. 11.

munie de coches latérales à la base. possède un tranchant rabattu très court. Sa largeur est de o^{m}o3.

3° Une monnaie de Philippe II. duc de Savoie, variété du n° 230 du *Médaillier de Savoie* (Perrin, Chambéry).

Le même fait une communication sur la trouvaille récente faite à l'église du Saint-Sépulcre :

« Au cours des travaux de démolition et d'aménagement des bâtiments, restes de l'église du S^{t}-Sépulcre, appartenant à M. Reignier, d'Annecy, les ouvriers ont mis au jour un caveau en maçonnerie large de 1^{m}50 sur 2^{m} de longueur. Une certaine quantité de débris de statues en pierre remplissait ce trou. Au milieu des fragments, gisait une énorme dalle brisée qui constituait, à n'en pas douter, le plafond de la cavité. Faut-il voir dans cette trouvaille les restes du monument élevé au milieu du XVII^{e} siècle sur le tombeau du bienheureux André d'Antioche ? Les statues toutes très mutilées dont on a exhumé les fragments étaient de grandeur naturelle ; elles appartenaient très vraisemblablement à un groupe représentant soit une *Pieta*, soit une *Mise au tombeau*. Le caractère du modelé et la facture des personnages, ainsi que leur costume et l'interprétation des draperies indiquent sûrement qu'il ne faut pas reculer la date de ces œuvres d'art plus loin que le milieu du XVII^{e} siècle. Il ne reste d'ailleurs rien de la primitive église dans les constructions du Saint-Sépulcre. L'examen des caractères architectoniques, des nervures, des voûtes et des bases de piliers qui subsistent, dénote clairement une reconstruction partielle effectuée au XV^{e} siècle. »

M. Gonthier donne lecture de quelques pages d'un récit inédit des funérailles du prince Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours, tué à Paris dans un duel, le 30 juillet 1652. L'analyse en paraîtra dans la *Revue*.

M. Marteaux dépose sur le bureau pour le Musée, au nom de M. Rouby, propriétaire près de Chavanod,

un petit gond de porte en bronze privé de la partie mobile et une monnaie de Marc-Aurèle ; ces objets ont été trouvés par lui il y a une vingtaine d'années au crêt d'Esti, au sommet d'un deuxième mamelon en contrebas du premier côté 581 et au milieu d'un amas de débris de tuiles à rebord, de vases, de dallages et de moëllons. Ces fondations marquaient sans doute l'emplacement d'une villa gallo-romaine.

Le même annonce que, pendant des travaux d'aménagement faits à l'ancienne maison Bastian, à Frangy, les ouvriers ont découvert, à 0^m20 de profondeur sous le carrelage de la cuisine, trois tombes d'enfant recouvertes de dalles en tuf grossièrement équarries ; aux ossements adhéraient des morceaux de charbon ; un crâne d'adulte, qui gisait à quelque distance, a été replacé dans les tombes et le tout a été recouvert. — A Etaux, au lieu dit pré Vaullet, M. Forestier, en suivant ce pré, a découvert d'anciennes substructions qui se continuent sur dix mètres carrés environ ; malgré la présence de tuiles à rebord, il est difficile d'affirmer qu'on se trouve en face de ruines gallo-romaines. Un peu plus haut, près des Hates, au lieu dit clos du Nay (1730), on a découvert également des murs anciens, des tuiles et des fragments de marbre. — A Thorens, a été trouvée, en 1885, une pièce d'argent de Trajan ; cette année, un paysan a ramassé dans un champ, près de Saint-Laurent, une pièce de la colonie de Nîmes : ces trouvailles ont été signalées par M. Chesnay, de La Roche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

MARQUES DE FABRIQUE

ESTAMPILLES, POINÇONS, GRAFFITI, etc.

DU MUSÉE GALLO-ROMAIN D'ANNECY

(Suite.)

72. — (Voir le nº **40**.) Fond de petite tasse creuse ; dans un cercle un cartouche grossier et mal venu à extrémités arrondies long de o^m012. Lettres effacées et indéchiffrables ; haut. o^m001 à o^m002. Pâte de dureté moyenne ; cassure jaunâtre ; vernis rouge brillant à reflet jaunâtre s'écaillant.

M////

73. — (Voir le nº **38**.) Revon, 134 ; Allmer, 1199, atlas. Fond de vase à intérieur fortement umbonné ; le mamelon entaillé d'un cartouche rectangulaire à coins arrondis long de o^m035. Lettres fines bien en relief et de belle forme, les dernières espacées ; A pointés, M finale incomplète ; haut. o^m002. Pâte dure, cassure gris rougeâtre ; vernis rouge foncé à l'intérieur, plus clair à l'extérieur.

MACRIANIA

Macriani manu. Même marque : Londres. Variantes : Trion, Angleterre.

74. — (Voir le nº **38**.) Revon, 135 ; Allmer, 1203, atlas. Fond de grande tasse conique légèrement umbonné. Au centre petit cercle grossier traversé d'un cartouche rectangulaire long de o^m028. Lettres en relief, courtes et usées ; haut. o^m002. Pâte dure à grains blancs ; cassure rougeâtre clair ; vernis rouge à reflet jaunâtre, écaillé.

MAC R INVS

Même marque : Genève, Fécamp, Douai, Bavay,

Belgique, Angleterre. Variantes : Trion, Lyon, Allier, Autun, etc., et Europe occidentale.

75. — (Voir le nº **78**.) Revon, 136 ; Allmer, 1210, cp. atlas. Fond incomplet de petit vase ; au centre léger mamelon coupé d'un cartouche aux extrémités arrondies, inscrit dans un cercle, long de o^m018. Lettres fines et grêles quoique en relief, N rétrograde ; haut. o^m003. Pâte dure, cassure rougeâtre, vernis rouge peu brillant, plus foncé à l'intérieur.

MAN

Surnom latin ou gaulois : *Mansuetus, Manertus, Manduilus,* etc. Même marque : Bâle. Variante : Genève.

76. — Revon, 139 ; Allmer, 1216, atlas. Fond de vase à intérieur umbonné ; mamelon coupé d'un cartouche à extrémités arrondies long de o^m028. Lettres de largeur et de relief inégaux, les dernières courtes et serrées ; RC illisibles, N rétrograde, jambage final peut-être abrégé de M ; haut. o^m003 à o^m002. Pâte dure à grains blancs ; cassure gris rougeâtre ; vernis rouge peu brillant, mal adhérent.

MA//////ELLINII

Marcellini manu. Même marque à Vienne. Variantes : Allier, Allemagne, Angleterre.

77. — Cad. nº 413, champ Crochon, fouilles 1894. *Rev. sav.*, 1895, p. 8 : don Marteaux. Fond de patère légèrement umbonné d'un diamètre de o^m12 ; au centre un cercle de o^m061 dans lequel un cartouche à extrémités arrondies long de o^m02. Lettres de faible relief, de belle forme, grasses et serrées ; OR liés et plus petits ; haut. o^m003. Pâte dure ; cassure rougeâtre foncé ; vernis rouge brillant.

MERCATOR

Même marque à Gellep. Nombreuses variantes dans

l'Europe occidentale. A l'extérieur, tracés à la pointe après la cuisson, sous le fond, AA avec barre verticale : en dehors, OR^{M}.

78. — Cad. n° 394; clos Bonetto, fouilles juillet 1868. *Rev. sav.*, p. 82 ; Revon, 163. Fond de plateau décoré d'un cercle de o^{m}01, à raies obliques ; au centre, dans un cercle plus petit, sur le mamelon, un cartouche incomplet à extrémité arrondie. Lettres larges et de belle forme ; haut. o^{m}003. Pâte dure et fine à grains blancs ; cassure rougeâtre foncé : vernis rouge brillant. (Trouvé avec le n° **63**.)

OF·MI///

Officina Mercatoris (?).

79. — (Voir le n° **48**.) Revon, 167 ; Allmer, 1251, cp. atlas. Fond de grand plateau ; intérieur plat à petit cercle grossier traversé d'un cartouche rectangulaire long de o^{m}035. Lettres de faible relief, larges, espacées : les S cursives, ERF liés ; haut. o^{m}003. Pâte de dureté moyenne et fine, cassure rougeâtre ; vernis rouge à reflet jaunâtre ; taches jaunâtres à l'extérieur.

MERCVSSERF

Mercus servus fecit. Même marque à Yorck, au lieu MERCVSSEM. La mention faite par l'ouvrier de son état servile n'est pas rare ; c'est ainsi qu'on trouve au musée du Vatican une brique avec l'inscription PRIMGENDVO ‖ DOMITIORSERF.

80. — (Voir le n° **40**.) Moitié de grande tasse (*Trion*, fig. 3 ou 44) profonde de o^{m}05 à fond concave ; dans un cercle un cartouche inscrit long de o^{m}02 à extrémités arrondies. Lettres épaisses, de faible relief, mal venues, M ressemble à un W renversé à pointe unique ; haut. o^{m}004. Pâte dure, cassure gris rougeâtre ; vernis rouge jaunâtre presque mat, mal adhérent.

81. — Cad. nº 383, champ Métral. *Rev. sav.*, 1892, p. 73 : *Rev. ép.*, nº 939 ; don Marteaux. Fond de petite tasse concave : petit cercle avec cartouche, inscrit maladroitement, à extrémités arrondies, long de 0^m015. Lettres de faible relief et usées, A sans barre ; hauteur 0^m003. Pâte tendre, cassure rougeâtre presque foncé : vernis rouge peu brillant.

.MNΛ

Même marque à Paris. A l'extérieur, tracé à la pointe après la cuisson, sous le fond ╳ et sous le rebord du pied ΜΜΛ. Cp. au Beuvray ΝΝΛ.

82. — (Voir le nº **40**.) Fond de vase à intérieur légèrement umbonné ; cartouche mal venu long de 0^m03. Lettres écrasées n'offrant plus qu'une succession de M. Pâte de dureté moyenne, cassure gris rougeâtre, vernis rougeâtre mat.

ΜΜΜΜ

Cp. à Vienne, Orange, Trion, Sainte-Colombe.

83. Vallières, hameau de Jussy, chez Michaud ; fouilles avril 1877. Cat. Musée. Cinq fonds de petits vases plats anépigraphes. Quatre portent à l'extérieur, tracé à la pointe après cuisson, M. Pâte dure, cassure rouge noirâtre, vernis rouge plutôt foncé mat et écaillé. Trouvés avec un grand bronze de Trajan.

84. Banassac. Fragment de fond de moule en terre rougeâtre. A l'intérieur gravé à la pointe en lettre cursive, N.

85. Fins d'Annecy. (Voir le nº **48**.) Revon, 177 ; Allmer, 1984, atlas. Petite coupe incomplète à fond plat anépigraphe et à lèvre ornée de feuilles de lierre, d'un diamètre de 0^m065. Pâte dure, cassure rougeâtre presque foncé, vernis rouge brillant gercé. A l'extérieur P gravé à la pointe après cuisson.

86. — (Voir le nº **85**.) Moitié d'un petit plateau à oreillettes, à fond concave ; au centre, cercle avec car-

touche inscrit incomplet. Pâte dure et fine à grains blancs, cassure gris rougeâtre, vernis rouge. A l'extérieur, sous le fond, gravé à la pointe après cuisson DI.

87. Albens, au lieu dit aux Coutres, fouilles juin 1869. Cat. Musée; Allmer, 1293, atlas. Bol hémisphérique restauré d'un diamètre de 0^m20. Inscription sur la panse parmi les ornements en lettres rétrogrades, liées et abrégées, haut. 0^m008. Pâte dure et fine, cassure gris rougeâtre, vernis rouge foncé. (Voir le n° **12**, fig. 4.)

Paterni F(iglinae) d'après M. Hucher (*Tudot*, p. 68), *Paterni M*(anu) d'après M. Allmer. Même marque : Allier. Nombreuses variantes dans l'Europe occidentale.

88. Fins d'Annecy. Cad. n° 399, potager Scalafiotti; fouilles 1893; *Rev. sav.*, p. 71; don Marteaux. Fragm. de mamelon de fond de vase avec cartouche incomplet. Lettres bien en relief: MVL liés; haut. 0^m003. Pâte dure, cassure rougeâtre foncé, vernis rouge brillant.

///PRIMVL·PAT////

Primulus pater fecit ou *officina Primuli patris*. Nombreuses variantes au nom de Primulus en France, en Espagne et en Angleterre. Cp. la marque PRIMI·PATER à Trion.

89. (Voir le n° **53**.) Moitié de vase conique; fond légèrement umbonné avec un cartouche à extrémités arrondies long de 0^m027. Lettres épaisses, en relief: haut. 0^m003. Pâte dure. cassure rougeâtre clair, vernis rouge jaunâtre peu brillant à taches jaunes.

QVINTIM

Quinti manu. Même marque : Allier, Angleterre. Variantes dans l'Europe occidentale. A l'extérieur X gravé à la pointe après cuisson.

90. Doussard, dans les fondations de la nouvelle

mairie ; fouilles juin 1861. Cat. Musée ; don Chambaz. Revon, 192 ; Allmer, 1383, atlas. Fond de vase umbonné décoré d'un cercle à raies obliques (v. le n° **48**) ; au centre cercle plus petit dans lequel est compris un cartouche à extrémités arrondies long de o^m027. Lettres fines et de faible relief ; VND liés ; barres de liaison à droite et à gauche ; haut. o^m003. Pâte dure, cassure rougeâtre foncé, à teinte ocreuse, vernis rouge brillant. Ce fond a été trouvé avec une monnaie en argent au nom de la gens Scribonia, du poids de 5 gr., restituée par Trajan.

-OFSECVNDI-

Officina Secundi. Même marque : Urbain (Vaucluse). Nombreuses variantes : Italie, Trion et Europe occidentale.

91. Fins d'Annecy, trouvé au bord du chemin des Iles ; cad. n° 492 ; don V. Robert, 1895. Fond de vase à intérieur concave ; cercle de o^m035 de diamètre avec cartouche rectangulaire inscrit à extrémités arrondies long de o^m025. Lettres de fort relief, mal venues au centre et inégales ; haut. o^m003. Pâte dure et fine à grains blancs, cassure rougeâtre foncé, vernis rouge foncé brillant, presque mat à l'extérieur.

OFSECVND •

Même marque : Trion, Sainte-Colombe. Variantes : Europe occidentale.

92. Pringy. (Voir le n° **61**.) Revon, 193 ; Allmer, 1381. atlas. Patère entière, d'un diamètre de o^m16, profonde de o^m25 ; fond légèrement umbonné ; au centre d'un cercle, cartouche rectangulaire. Lettres de faible relief, N rétrograde ; haut. o^m003. Pâte dure, cassure rougeâtre foncé, vernis rouge vif.

OFSECVИD

A l'extérieur, sous le fond du pied, ╳ tracé à la pointe après cuisson.

93. Fins d'Annecy. *Rev. sav.*, 1866, p. 28; Revon, 194; Allmer, 1391, atlas. Fragment de vase à reliefs avec le nom inscrit en surcharge au milieu des ornements. Lettres rétrogrades, haut. o^m012; long. o^m053. Pâte dure, cassure rougeâtre foncé à grains blancs, vernis rouge à reflet peu brillant. (V. le n° **32**.)

Servi manu. Même marque : Allier (*Tudot*, p. 68).

94. Genève, au lieu dit les Tranchées, fouilles 1856; don Gosse. Fragm. de bol hémisphérique à reliefs. Lettres grandes et belles; haut. o^m025. Pâte dure et fine, cassure gris rougeâtre, vernis rouge peu brillant. Lettres d'un beau relief, haut. o^m025. (V. le n° **8**.)

//SFI////CIT////

Sequanis feliciter. Ce bol provient sans doute de Banassac comme les autres similaires.

95. Fins d'Annecy; trouvé en août 1865; *Rev. sav.*, p. 99; Revon, 201; Allmer, 1406, atlas. Fragment de fond de vase plat orné d'un grand cercle; au centre un cartouche à extrémités arrondies incomplet. Lettres hautes de o^m003. Pâte dure, cassure rougeâtre presque foncé, vernis rouge peu brillant.

SIL////

Silvinus ou *Silvanus*.

96. — (Voir le n° **38**.) Revon, 204; Allmer, 1420, atlas. Moitié de fond de tasse à intérieur plat; au centre un cercle de o^m02 de diamètre coupé d'un cartouche rectangulaire à coins arrondis long de o^m026. Lettres épaisses, lourdes, de faible relief, N large et peu rectiligne, L à barre oblique, haut. o^m003. Pâte dure, cassure gris jaunâtre, vernis rouge mat; il a disparu à l'intérieur et a fait place à une teinte grise qui pénètre la pâte.

SVOBNILLI

Suobnillini. Suobnillinus. nom gaulois dérivé d'un

nom plus simple dans lequel on trouve le préfixe *su* = bien, et le substantif *obnos* = crainte. Même marque : Trion, Hufingen, Londres. Variantes : Vienne, Londres.

97. (Voir le nº **40**.) Moitié de fond de petit vase conique ; au centre cercle coupé d'un cartouche incomplet. Lettres rétrogrades ou renversées, grêles, mais d'un relief net ; haut. o^{m}oo3. Pâte de dureté moyenne à grains blancs, cassure gris rougeâtre, vernis rouge à reflet jaunâtre avec taches.

VICTOR////

Victor ou *Victorinus*. Variantes : Trion, Suisse, Allemagne, Belgique, Angleterre.

98. — Cad. nº 393, clos Coster, fouilles 1894 ; *Rev. sav.*, 1895, p. 7 ; don Marteaux. Moitié de fond de vase anépigraphe trouvé dans les fondations d'un mur, à vernis rouge vif brillant. A l'extérieur gravé à la pointe après la cuisson ╳.

99. — (Voir le nº **40**.) Fond de petit vase très concave anépigraphe. Pâte dure, cassure rougeâtre, vernis rouge peu brillant. A l'extérieur, sous le fond, ╳ en forme de croix de Jérusalem.

100. — Fond de très petite tasse ; le pied à peine modelé, légèrement concave et décoré d'un triple cercle avec ╳ inscrit à la pointe après cuisson. Pâte dure, cassure orangé foncé, vernis jaunâtre à taches noires ; travail grossier.

101. — 1866. Tasse conique à fond plat ; au centre un simple cercle.

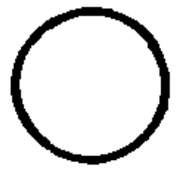

102. — (Voir le nº **40**.) Cat. Musée, nº 10053. Frag. de fond de petit vase concave ; au centre, dans un cercle, un cartouche incomplet à extrémités arrondies. Lettres de faible relief et pâteuses ; haut. o^{m}oo3. Pâte

dure, cassure rougeâtre foncé, vernis rouge peu brillant.

AVI

103. — Revon, 169. Moitié de fond de vase, légèrement umbonné avec cartouche inscrit long de o^m018 à extrémités l'une arrondie, l'autre rectangulaire à coins arrondis. Lettres de faible relief et pâteuses, peu lisibles, A sans barre, haut. o^m003. Pâte dure, cassure rougeâtre, vernis rouge à reflet jaunâtre [1].

104. Banassac. Tasse (v. *Trion,* fig. 3 ou 44) déformée à la cuisson, recouverte d'un vernis rougeâtre peu brillant, à reflets irisés, inégalement répandu. Fond concave ; au centre un cercle grossier avec cartouche inscrit à extrémités arrondies. Lettres mal venues. Pâte dure, cassure gris rougeâtre clair.

IIVII

105. Fins d'Annecy ; cad. n° 384, champ Maffi, fouilles 1877. Fond de petit vase à intérieur plat ; dans un cercle un cartouche rectangulaire long de o^m019. Lettres de fort relief, les dernières espacées ; haut. o^m004. Pâte de dureté moyenne, cassure rougeâtre clair, vernis rouge jaunâtre mat, mal adhérent.

IVII I V I

106. — (Voir le n° **40**.) Cat. Musée, n° 10054. Moitié de fond de petite tasse : au centre un cercle avec cartouche inscrit long de o^m009. Lettres de faible relief et mal venues : A sans barre, AV liés, haut. o^m002. Pâte de dureté moyenne à grains blancs ; cassure gris rougeâtre ; vernis rouge mat, mal adhérent.

1. Les n^{os} 103, 106, 114 doivent se lire rétrogrades.

107. — Cad. nº 413 ; champ Molliez-Crochon, fouilles 1880 ; cat. Musée, nº 9372. Fragm. de fond de vase plat légèrement umbonné ; cartouche incomplet à extrémité arrondie. Lettres d'un relief assez net, mais offrant une succession de traits droits et obliques, VM liés, haut. $0^{m}003$. Pâte dure fine ; cassure rougeâtre gris clair ; vernis rouge assez brillant.

////INIIIVMI:

108. — Cad. nº 407 ; champ Dunoyer ; *Rev. sav.*, 1895, p. 8 ; don Marteaux. Fragm. de fond de petite tasse ; cartouche brisé à extrémité arrondie. Lettres réduites à trois barres verticales incomplètes ; haut. $0^{m}003$. Pâte tendre, cassure rose, vernis rouge jaunâtre mal adhérent.

//'III

109. — 1889. Cat. Musée, nº 11360. Fragm. de fond de petit vase ; intérieur plat avec cartouche incomplet à extrémités arrondies. Successions de barres droites et obliques, N rétrograde, de hauteurs inégales au maximum de $0^{m}003$. Pâte dure, cassure orangé foncé, vernis jaunâtre à taches noires irisé.

110. — (Voir le nº **40**.) Cat. Musée, nº 10051. Frag. de fond de plateau à intérieur légèrement umbonné ; cartouche incomplet occupant le centre d'un cercle. Lettres d'un faible relief, liées et peu lisibles. Pâte dure, cassure gris rougeâtre ; vernis rouge mat.

111. — (Voir le nº **38**.) Revon, 173 ; Allmer, 1280, atlas. Moitié de tasse (*Trion*, fig. 3 ou 44) à fond concave avec un petit cercle et un cartouche incomplet à extrémité arrondie. Lettres fines et serrées ; le premier N incomplet, les T comme des I ; haut. $0^{m}002$. Pâte

dure, cassure gris rougeâtre, vernis rouge à reflet jaune peu brillant, écaillé.

////NTINIM

Frontini ou *Quintini manu.*

112. — Cad. nº 392, champ Pegat ; *Rev. sav.*, 1895, p. 8 ; don Marteaux. Frag. de petite tasse ; au centre un cercle de 0^m015 traversé d'un cartouche brisé. Lettres assez belles, la dernière déformée, la première incomplète ; haut. 0^m002. Pâte tendre à grains blancs, cassure gris rougeâtre, vernis rouge brillant.

////MOF

113. — Cad. nº 413, champ Molliez-Crochon, fouilles 1882 ; cat. Musée, nº 10021. Fragm. de tasse large à pied court et étroit, à bord droit et à bourrelet saillant orné de côtes à mille raies. Fond concave avec un petit cercle de 0^m01 renfermant un cartouche aux extrémités en ellipse. Lettres de très faible relief, N seule bien lisible ; haut. 0^m002. Pâte dure à grains blancs, cassure gris rougeâtre ; vernis rouge brillant à reflet jaunâtre.

////MN

114. — Cad. nº 406, champ Dunoyer ; fouilles 1877. Moitié de fond de petite tasse concave ; au centre un cercle avec cartouche inscrit long de 0^m015 rectangulaire à coins arrondis. Lettres de faible relief, mal venues et peu lisibles, MV liés, haut. 0^m0025. Pâte dure à grains blancs, cassure gris rougeâtre, vernis rouge mat.

[redacted]

115. — (Voir le nº **40**.) Cat. Musée, nº 10052. Fond de vase mamelonné ; au centre un cercle mal venu avec cartouche inscrit à extrémités arrondies en ellipse long de 0^m19. Lettres de faible relief, cursives, inclinées et peu lisibles ; haut. de 0^m002 à 0^m003. Pâte dure à grains

blancs, cassure gris rougeâtre, vernis rouge plutôt foncé ; plus clair et mat à l'extérieur.

116. — (Voir le nº **40**.) Cat. Musée, nº 10057. Moitié de fond de bol hémisphérique anépigraphe ; à l'extérieur, sur la panse, dans un compartiment, lettres cursives dessinées au moule ; haut. $0^{m}005$. Pâte dure, cassure rougeâtre, vernis rouge à reflet jaunâtre peu brillant. (Voir nº **15**, fig. 5.)

117. — Cat. Musée, nº 5517 ; don Ducis. Fragm. de panse de vase à reliefs. Lettres moulées, haut. $0^{m}005$. Pâte dure, cassure gris rougeâtre clair, vernis rouge mat peu épais et usé. (Voir nº **33**, fig. 11.)

POTERIE NOIRE.

Description, usage. — On appelle *poterie noire* une poterie d'aspect noirâtre, gris cendré ou bleuté et plus ou moins émaillée de menues et de brillantes parcelles de mica blanc; dans le premier cas la coloration noire ou bistrée est due à un enduit mat ou poli, que nous étudierons plus loin. A en juger par les fonds et quelques spécimens complets que le Musée possède, elle consistait soit en pots assez analogues comme forme à nos cruches, mais sans anse, ni bec : leur taille et leur épaisseur, de $0^{m}003$ à $0^{m}008$, étaient variables ; renflés en S au milieu, ils reposaient sur un pied rudimentaire, d'un diamètre [1] de $0^{m}034$ à $0^{m}09$, le plus souvent dégagé en un bourrelet parfois ornementé d'un sillon ; ils étaient terminés par un col large, évidé, — soit en petits vases à panse élargie et à bec central, avec ou sans couvercle à bouton, comme ceux que l'on a trouvés à Pringy et à Viuz-la-Chiésaz, — soit en

1. Les dimensions les plus communes sont $0^{m}06$, $0^{m}065$, $0^{m}055$, $0^{m}075$.

plateaux et en assiettes plus ou moins larges et profonds, apodes ou à trois pieds, — soit enfin en vases d'un galbe plus artistique et d'un genre particulier, mais malheureusement incomplets [1]. Généralement le corps est nu ; quelques fragments sont décorés, près du col, d'une série de lignes brisées.

Les débris de cette poterie se rencontrent abondamment, du moins dans nos régions, dans les ruines et dans les sépultures mêlés parfois à la poterie rouge; mais, comme elle attirait moins l'attention que sa rivale, il est certain que beaucoup de fragments de vases intéressants par la restitution de leur forme et par leur ornementation ont été brisés ou ont passé inaperçus. Il est donc téméraire de penser qu'elle était restreinte à des usages spéciaux. En réalité, si nous avons raison de considérer la poterie rouge comme la vaisselle de luxe de la classe moyenne, bien que valant un prix relativement peu coûteux, la poterie noire, indigène d'origine et de fabrication, constituait bien avant les Romains la vaisselle de nos pères et elle a continué sous leur domination et même après eux de servir à leurs besoins surtout chez les classes pauvres et rustiques. Il faut donc admettre qu'elle formait un ensemble de types d'autant plus variés [2] que ces besoins étaient simples et limités. C'est ainsi que notre Musée ne possède point les coupes, bols, vases à boire rencontrés ailleurs, en Narbonnaise, à Nîmes par exemple: les grands plateaux et les assiettes comme ceux des potiers éduens de Bibracte où avaient pénétré, dès le début du règne d'Auguste, les poteries rouges italiennes des Ateius, des Sext. Annius, des Titius Samia, des C. Sentius, des A. Vibius Scr., etc. et qui, à l'imitation

1. Un de nos spécimens (n° 132) rappelle assez le type de vase dit type du Bourget (n° 14 de A. Perrin, dans la *Rev. sav.*: Les palafittes du Bourget ; essai de classification, 1874 ; av. grav.).

2. Sur quarante-deux fonds complets, nous avons mesuré 19 diamètres différents.

de leurs concurrents étrangers, s'habituaient à signer leurs œuvres de leurs noms Oicos, Orios, Rocos, Riocos [1] ; les coquelles à trois pieds, les vases à trous, les jattes et tous les ustensiles nécessaires à l'exploitation et à la fabrication des produits agricoles comme le lait, la crême, le fromage et surtout le beurre qui s'exportait en Italie et y jouissait, au dire de Pline, d'une certaine réputation. Mais cette poterie à enduit noir, micacée, fabriquée à la fin de l'époque beuvraysienne, se retrouve avec une ornementation géométrique et une variété de types singulièrement plus riches non seulement dans les stations lacustres de l'âge de fer, comme celle de Grésine, mais dans celles qui existaient en pleine floraison de l'âge de bronze, à Auvernier et à Mœrigen. Nous devons donc la considérer comme une poterie nationale puisqu'elle a été modelée, puis tournée par la même population peut-être depuis l'époque des inhumations dolméniques jusqu'au début du moyen âge.

Fabrication. — La fabrication de la poterie noire demandait une installation et une main d'œuvre beaucoup moins compliquées que celles de la poterie rouge. L'argile cuite, parfois très lavée et très fine, renferme, quand elle est grossière, des grains quartzeux et calcaires et du menu gravier ; elle est poreuse, tendre et friable, mais allant parfois jusqu'à une dureté notable dans les grands vases et dans les plateaux ; à la cassure, elle est d'une couleur grisâtre ou d'un gris verdâtre à reflet mollassique, mais passant, suivant le degré de cuisson, aux tons jaunâtre, rougeâtre, brun ocreux et noirâtre, surtout à l'extérieur des parois. La pâte est presque toujours micacée ; les paillettes, rares dans le corps de l'argile, reluisent à la surface parfois très

1. G. Bulliot : *Les Fouilles du mont Beuvray*. (Mém. de la *Soc. Eduenne* depuis 1874.)

abondamment aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur ; elles manquent presque sur les gros vases à couleur gris cendré ou bleuté sans couverte.

L'argile qui a servi à confectionner nos poteries noires est une glaise grossière, tenace, faisant pâte avec l'eau et ayant, à un moindre degré, toutes les qualités de l'argile plastique qui rendent cette dernière propre à la fabrication de la céramique domestique. Elle est très abondante en Savoie et en Suisse dans toute l'étendue de la distribution géographique de l'ancien glacier du Rhône où elle provient de la décomposition des schistes argileux, roches noires, ou grises, plus ou moins dures composées d'un silicate d'alumine. Il existe en effet, dans les plaines et sur les plateaux, des cuvettes d'argile glaciaire qui ont une grande importance au point de vue géogénique en ce sens qu'elles sont l'origine et la raison du système hydrographique de nos régions : les graviers diluviens superposés jouant le rôle de collecteurs.

Les industriels qui l'ont exploitée de tout temps au moyen de puits d'extraction ou à ciel ouvert en ont toujours eu des nappes considérables à leur portée. Sa couleur est en général d'un blanc grisâtre lorsqu'elle est sèche, mais lorsqu'elle est humide et à un mètre ou plus au-dessous de la surface, elle est bleuâtre. Cette couleur est due au protoxyde de fer qu'elle renferme. Près de la surface du sol où elle est un peu altérée par l'action des agents atmosphériques, elle présente une teinte rougeâtre, par cette raison que le protoxyde est changé en partie en sesquioxyde de fer. Elle est quelquefois homogène et sans mélange de corps étrangers.

Voici comment on explique leur présence. Sur les terrains cristallins (massifs du Mont-Blanc et du Brévent, vallée du Giffre, etc.), le glacier a rencontré des argiles toutes faites provenant de la décomposition des éléments feldspathiques et contenant des paillettes

de mica et des grains quartzeux arrachés aux granites et aux gneiss voisins. Cette argile a été entraînée dans la moraine profonde, tandis que les éléments accessoires se déposaient par ordre de densité, ce qui fait que sur certains points les argiles sont naturellement plus ou moins riches en mica, tandis que sur d'autres les grains de quartz dominent dans le magma. Cependant il est des cas où l'introduction de grains calcaires et quartzeux a été intentionnelle. Il existe, entre autres, au Musée, un petit vase lacustre provenant de la station des Pâquis, à Genève, dont la surface extérieure est littéralement hérissée de ces menus fragments : c'était sans nul doute — procédé qui a été suivi plus tard — pour donner plus de consistance et d'adhérence à la pâte et en empêcher par là le fendillement à la cuisson. Les paillettes micacées ont pu remplir le même but par suite de leur présence naturelle dans l'argile. Frappés de ce fait qu'elles apparaissaient surtout à la surface, quelques archéologues, après A. de Caumont, ont pensé que les potiers en saupoudraient leurs vases encore humides. On sait qu'il existe deux sortes de gneiss; l'un, à mica noir, d'une couleur blanchâtre et qui renferme une grande quantité de peroxyde de fer. Après lavage et calcination sur une aire à four plate et à l'air, ce mica donne ce qu'on appelle la poudre d'or. Exploitée dans les Vosges et le Morvan [1], cette poudre était connue depuis longtemps puisque certains vases et plats pêchés à Grésine ont leur terre parsemée de paillettes de mica d'un jaune d'or [2]. L'autre gneiss, à mica blanc, garde sa coloration à la cuisson. C'est celui-ci, et non l'autre, que nous avons observé sur nos poteries noires. Si donc l'extraction de la poudre d'or remonte à une haute antiquité, on n'est pas fondé à supposer que les potiers gallo-

1. *Mém. Soc. éduenne*, t. XIII, 1884, p. 537.
2. L. Rabut, *Habitations lacustres de la Savcie*, 1re mémoire, 1864.

romains en émaillaient intentionnellement leurs vases, puisqu'il s'agit surtout du mica blanc. En réalité, en laissant de côté un phénomène peu explicable d'extravasation, par lequel, suivant quelques-uns, les corps étrangers seraient repoussés par la chaleur à la surface des parois, nous croyons que le mica blanc existe naturellement dans l'argile et que, si les paillettes sont plus nombreuses à la surface, c'est qu'elles se trouvaient dans l'enduit que le potier appliquait sur ses vases.

Cet enduit, adhérent à la pâte qu'il pénètre d'une profondeur d'un demi-millimètre, est friable, rayable à l'ongle et s'enlève en poussière noire par des frottements répétés: humecté et frotté, il se délaye en une substance liquide noirâtre ayant un fort goût d'argile. De l'analyse que nous avons faite de plusieurs échantillons bien typiques et d'époques différentes, il résulte qu'il n'y faut voir qu'une poussière de schiste argileux noir, délayée dans un liquide agglutinant, répandu sur le vase avant la cuisson, au balai ou au pinceau, et frotté ensuite au tour pour arriver à un polissage complet dans les petites pièces, partiel dans les grosses. M. le professeur Sacc analysant des poteries de Mœrigen était arrivé au même résultat. Il avait constaté parfois un vernis graphitique obtenu au moyen du vrai graphite ou plombagine, mais le plus souvent un vernis composé d'une argile plus fine, mélangée de graisse ou de résine avec addition de noir de fumée [1]. Comme le degré de température exigé pour la cuisson de la poterie noire était bien inférieur à celui que l'on atteignait pour les vases rouges, il n'y a pas trace de vitrification sauf pour un vase (v. le n° **168**) où l'application de l'enduit a été faite du reste par l'ouvrier avec négligence, ce qui a déterminé des coulées irrégulières sur la panse du vase. Il était donc en somme éminemment

1. E. Desor et L. Favre, *Le bel âge du bronze lacustre en Suisse*, 1874.

caduc et il n'en reste que des traces ayant échappé à l'influence destructive des agents atmosphériques.

Epigraphie. — Quand, au début de la conquête, les potiers éduens s'essayèrent à l'imitation des vases rouges, ils n'eurent garde d'oublier leur signature, d'abord cursive, puis en capitales; elle apparut aussi sur les vases noirs de cette époque avec la fantaisie et l'excentricité étrangère, répétée en double registre, en croix, en carré. Plus tard, quand l'industrie céramique se fut étendue en Gaule et y eut créé des centres propices, que les fabricants de vases rouges se furent organisés en corporations *(figlinæ aretinæ)* avec tout un ensemble de privilèges, nécessairement légalisés, étant donné l'esprit formaliste et hiérarchisant des Romains, et relatif à la fabrication, à la forme et aux marques commerciales de ces vases, il est naturel de penser qu'il en a été de même pour les fabricants de la vaisselle indigène. Aussi, tandis que sur les vases rouges communs la signature des industriels est inscrite à l'intérieur du fond en un rectangle d'une hauteur moyenne de 0^m 003, dans nos vases noirs trouvés dans le territoire de l'ancienne Viennoise, la base du pied est, le plus souvent, évidée de façon à dégager le rebord intérieur du bourrelet protecteur et à dessiner plusieurs filets concentriques, le dernier sillon arron-

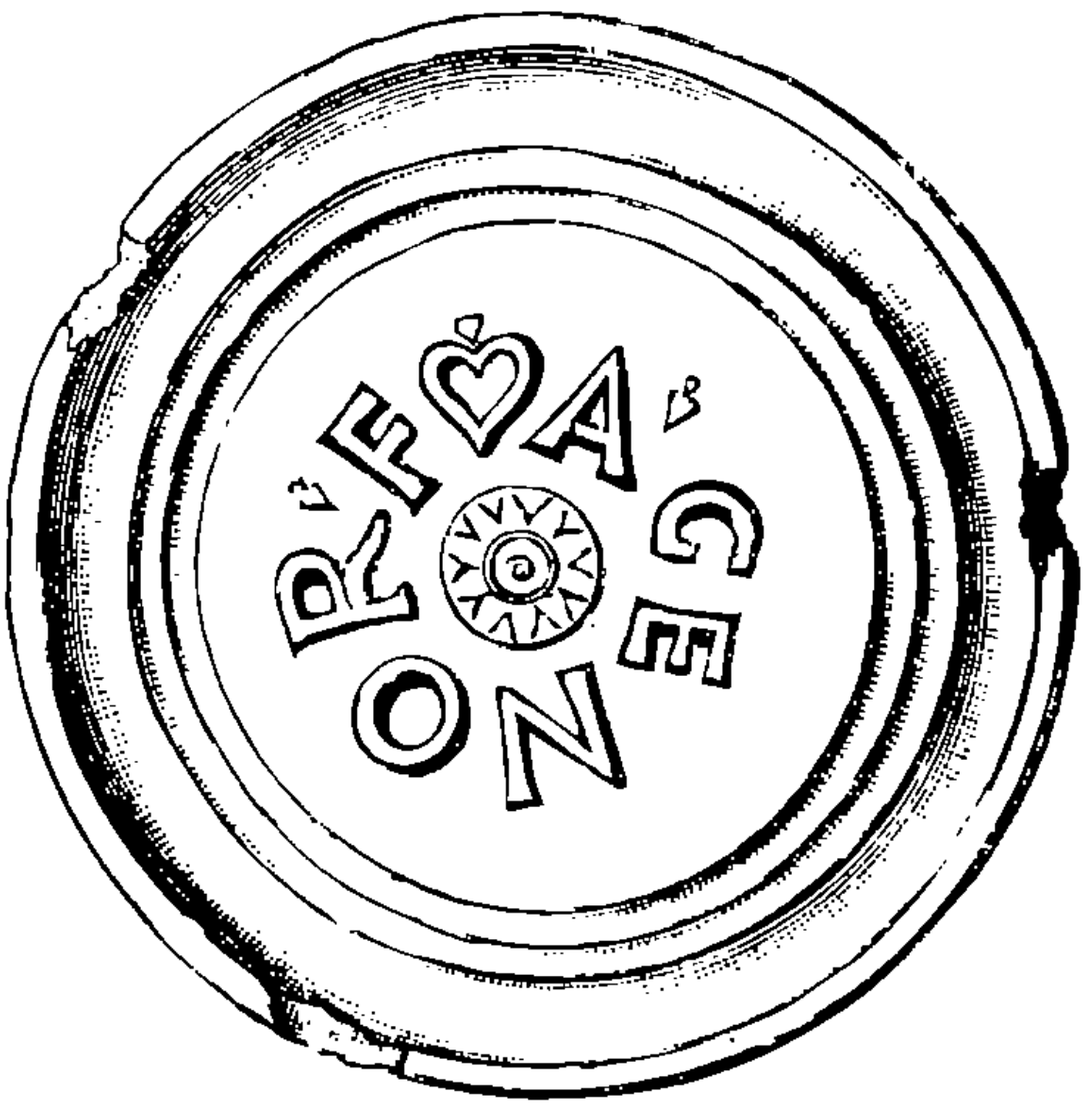

Fig. 14.

dissant la partie centrale plane où s'imprime circulairement, sauf de rares exceptions, autour d'un point central, d'apparence ordinairement globuleuse, le nom du fabricant en lettres grosses, de fort relief et d'une hauteur variant de $0^{m}004$ à $0^{m}01$. Quand le cachet est inscrit dans un cercle rapproché, nous le nommons cartouche circulaire. Quand la base des lettres regarde le centre, parfois orné de plusieurs points formant croix ou couronne, elles sont dites à sens concave et se lisent par le haut de gauche à droite; quand elles sont tournées vers l'extérieur, elles sont dites à sens convexe et se lisent par le bas. Elles sont rétrogrades à l'état isolé, mais disposées souvent inégalement, les dernières plutôt négligées, comme si l'effort de l'ouvrier entaillant le poinçon n'avait pu se soutenir.

Les noms sont des surnoms latins, parfois des gentilices, et encore abrégés, avec quelques noms grecs ou gaulois; les fabricants étaient donc des hommes libres ou des affranchis exploitant la poterie pour leur propre compte ou pour celui de leurs maîtres. Sur les noms relevés dans le recueil d'Allmer déjà cité, la majorité, soit près de la moitié est au nominatif suivi de F; ensuite vient le nominatif seul ou suivi de FE, quelquefois de FEC ou de FECIT; le génitif seul est peu fréquent et rare quand il est suivi de OF. Les points employés sont le point ordinaire placé en haut, le point triangulaire, le point en feuille de lierre qu'on retrouve sur les inscriptions lapidaires et le point ayant la forme d'une feuille triangulaire qui apparaît aussi dans la décoration végétale des vases rouges à relief. Les graffiti sont rares sur nos vases noirs; les marques numérales indiquant le prix manquent, ce qui fait supposer qu'ils se vendaient très bon marché.

Commerce. — M. G. de Mortillet, dans une étude sur la poterie noire publiée dans la *Revue savoisien-*

ne [1], arrive à cette triple conclusion que les marques circulaires sous fonds de vases en poterie grise avec grandes lettres à fort relief appartiennent à des poteries allobroges ; que les fabriques étaient surtout groupées à Vienne, près d'Annecy, et à Aoste (Isère), qu'enfin le grand développement de la fabrication avait eu lieu au commencement de l'occupation de la Gaule par les Romains.

Nous ne différons guère de l'illustre savant que sur la question de date. La poterie noire micacée fabriquée depuis des siècles en Gaule n'a reçu la signature de ses artisans qu'après l'arrivée des Romains. Jusqu'ici, c'est surtout chez les Eduens et les Allobroges qu'on a le plus recueilli d'échantillons épigraphiques; les premiers répétant ordinairement leur nom en un double registre rectangulaire comme ils l'étaient sur les premières poteries italiennes, les seconds l'écrivant circulairement sous le fond ; mais, tandis que les marques éduennes sont presque toutes antérieures à la fondation d'Augustodunum, nous ne croyons pas que les nôtres remontent plus haut que le premier siècle après J.-C. Ces fonds de vases qui rappellent les fonds de patères en bronze et de fioles en verre, la forme des lettres qui offrent surtout les caractères de l'écriture du deuxième siècle, l'emploi des feuilles de lierre et des points triangulaires, l'absence de décoration géométrique, tout prouve que cette fabrication s'est faite aux mains de Gallo-Romains depuis longtemps italianisés et, dans la majorité des cas, contemporains des Antonins.

Il est encore prématuré de chercher à fixer l'emplacement de chacune de ces fabriques allobroges. L'industriel Sevvo, dont les produits soignés se retrouvent en dehors de la Viennoise, pouvait avoir en effet son établissement à Vienne d'où il approvisionnait Lyon

1 Année 1879, *Les Potiers allobroges.*

dont le musée renferme une vingtaine de ses marques et Annecy qui en a recueilli une dizaine. Si Noster fabriquait à Aoste, Bautas peut revendiquer comme sienne la poterie Martinus dont Revon a cru retrouver l'emplacement dans l'enclos Bonetto.

118. Fins d'Annecy. (Voir le n° **48**.) Revon, 89. Fond de vase moyen ; cachet à triple filet. Lettres épaisses, mal disposées, à sens concave; A sans barre; hauteur $0^{m}007$ [1].

AGENORFE

Nom grec. Variante à Soleymieu (Isère).

119. — Cad. n° 391, clos Chatelet, fouilles mai 1880. Fond de vase moyen ; cachet à triple filet et à rosace centrale à dix rayons. Lettres de belle forme, de fort relief, à sens concave ; haut. $0^{m}007$; points en feuilles triangulaires. *(Voir fig. 14.)*

A◂GENOR◂F feuille de lierre

Même marque aux Tranchées (Genève).

120. — Cad. n° 391, clos Chatelet ; fouilles juin 1881. Fond de grand vase ; cachet à triple filet et à point central avec dix autres formant couronne. Lettres de belle forme, de fort relief, à sens concave ; A sans barre ; haut. $0^{m}007$.

A·GENORF feuille de lierre

Variante au Musée de Vienne.

121. — Allmer, 825, cp. atlas. Fond de petit vase ; cachet à triple filet et à point central entouré d'une couronne de sept points. Lettres bien en relief, de belle forme et à sens concave ; haut. $0^{m}005$; points triangulaires.

AGENOR◂F◂

Même marque aux Tranchées, à Détrier (Savoie), etc. Autres variantes : Vienne, Détrier, Aix-les-Bains, Trept (Isère).

1. Nous avons adopté pour cette série un caractère uniforme.

122. — Fouilles janvier 1889 (?). Cat. Musée. Fond de vase moyen ; cartouche circulaire entouré de trois filets concentriques et à roue centrale à quatre rayons en croix. Lettres épaisses, de fort relief, à sens concave ; S rétrograde ; haut. $0^{m}005$; points triangulaires.

ATTIVS◂F◂

Même marque au Mont-du-Chat (Savoie). Variantes à Aoste (Isère).

123 (*a*). — Cad. n° 391, clos Chatelet ; fouilles mars 1881 ; cat. Musée. Fond de vase moyen ; cachet à triple et quadruple filet avec trois points au centre. Lettres de faible relief, à sens convexe ; A sans barre ; haut. $0^{m}006$.

CASSIOL

Variantes à Gilly (Savoie), Cordon (Ain), Aoste, Ste-Colombe (Rhône).

(*b*) Ambilly. Fragm. ; Revon, 175, OLC ; Allmer, 831.

124. Fins d'Annecy. (Voir n° **119**.) Fond de vase moyen, à épais bourrelet et rainure profonde ; cartouche circulaire avec objet globuleux (un fruit ?) au centre. Lettres de faible relief, à sens convexe ; haut. $0^{m}006$.

CATVLLVSF·

Il a été trouvé une dizaine de fonds de vases au même nom dans les Fins ; le Musée de Saint-Germain en possède une partie.

125 (*a*). — (Voir le n° **40**.) Fond de grand vase ; cachet à deux et larges filets circulaires avec objet globuleux au centre. Lettres de faible relief, de belle forme, à sens convexe ; haut. $0^{m}006$.

CATVLLVS F·

(*b*). — Cachet à triple filet, à rainures profondes et point central ; haut. $0^{m}008$.

CATVLLVS F

Même marque à Aix-les-Bains.

126. —(Voir le nº **38**.) Cp. Revon, 119. Fond de vase moyen ; cachet à multiple filet, mal venu et à point central. Lettres d'un relief égal, à sens concave ; L à barre très petite ; avant le gentilice deuxième point en forme de feuille triangulaire allongée regardée comme un P par Revon ; haut. 0m004.

C·IVLI·

Même marque à Aoste.

127. — Cad. nº 399, champ Ducruet ; fouilles 1879. Fond de petit vase ; cartouche circulaire ; en deux lignes droites lettres de faible relief ; haut. 0m007.

feuille de lierre

C T S
F E C

128 (*a*). —Revon, 138 ; Allmer, 850, atlas ; don Rime. Fond de petit vase ; cachet à triple filet et à cinq points en croix au centre. Lettres épaisses, à sens convexe, de hauteur inégale ; A sans barre ; haut. 0m005.

MARCAS·F

Nom gaulois : cp. les mots *marka, markos* : cheval. Variantes à Aoste et à Vienne.

(*b*). — Cad. nº 413, champ Crochon ; fouilles 1894 ; don Marteaux. Fond presque entier.

129. — (Voir le nº **53**.) Fond de vase moyen ; cachet à triple filet avec six points au centre. Lettres de relief inégal, à sens convexe ; haut. 0m008.

MARCVS F

Même marque à Vienne, Aoste, les Tranchées. Variantes aux Tranchées, à Andance (Ardèche), Feurs (Loire).

130. — Don V. Robert. Fragment de fond de grand vase; cachet à triple filet. Lettres usées à sens concave; pointe en feuille triangulaire.

M///CVS FE

Marcus fecit.

131. — Don Gouville, 1877. Fond de vase moyen; cachet à triple filet et à point central. Lettres en relief, d'assez bonne forme, à sens concave; EM liés à la base; haut. o^{m}oo5; points triangulaires.

MARTINVS FE

Il a été trouvé dans les Fins une trentaine d'exemplaires de cette marque dont une dizaine sont au Musée de Saint-Germain.

132. — Cad. n° 361, jardin Vindret; fouilles 1868; Allmer, 852, atlas; don Dufresne-Sommeiller. Cat. Musée, n° 6476. Moitié de grand vase; cachet à double filet et à point central. Lettre de relief inégal, de facture moyenne à sens concave; EMA liés à la base; haut. o^{m}oo5; point à feuille triangulaire.

MARTINVS FE

133. — (Voir le n° **53**.) Fragment de fond de vase; cartouche circulaire en pointillé triangulaire avec cinq points au centre en croix. Lettres longues et serrées, se touchant à la base, à sens concave; haut. o^{m}oo9.

MARTINVSF·

134 (*a*). — (Voir le n° **40**.) Fond de grand vase; cartouche circulaire fait d'une couronne de points, à point central et à triple filet. Lettres à relief usé, à sens concave, MART se touchant à la base; A sans barre; haut. o^{m}oo5.

MARTINVS F

(*b*). — (Voir le n° **119**.) Lettres épaisses, haut. o^{m}oo6.

135. — Fond de vase assez complet ; cachet à triple filet et à point central. Lettres d'un relief égal et d'assez bonne facture, à sens convexe ; A sans barre ; hauteur o^{m}006 ; point triangulaire.

MARTINVS◂

Même marque à Vienne. Variante à S^{te}-Colombe.

136 (*a*). — Fouilles décembre 1878 ; cat. Musée. Fond de vase moyen ; cachet à triple filet et à point central. Lettres de fort relief, d'assez bonne facture, à sens convexe ; A sans barre ; point triangulaire ; hauteur o^{m}006.

MARTINVS◂

(*b*). MENTHON. Fouilles de la Société des bains en 1872.

137. FINS D'ANNECY. (Voir les n^{os} **38** et **48**.) Deux fonds de petits vases ; cachet à triple filet circulaire et à gros point central. Lettres de facture médiocre, à sens convexe ; NV liés par le sommet ; haut. o^{m}005.

MARTINVS

Même marque à La Tour (près de Saint-Jeoire) et à Vienne.

138 (*a*). — (Voir le n^{o} **38**.) Revon, 188-190 ; Allmer, 853. Fragment de fond de plateau ; cachet à point central entouré de deux cercles concentriques et d'un troisième limitant une bande de lettres de fort relief et d'assez belle facture, à sens convexe ; haut. o^{m}009 ; P à panse non fermée ; point à feuille triangulaire.

M/////PVS◂F

Mascarpus fecit. Surnom latin. Variante à Vienne et à Sainte-Colombe.

(*b*). — Fragm. ; point ordinaire ; don E. Serand.

I//:SCARPVS·I//

(*c*). — Fragment.

///V S I/// .

139. — Grotte de Barme, au Mont-Vuache; fouilles E. Tissot; *Rev. sav.*, 1881, p. 45. Fragment de fond de plateau; grand cartouche circulaire à point central cerclé. Lettres de belle forme, à sens concave; haut. $0^{m}005$; point triangulaire.

M///////VSF◂

140. Fins d'Annecy. Cad. nº 413, champ Crochon; fouilles février 1883; cat. Musée. Fond de grand vase à base de pied creuse, sans bourrelet; cachet à point central entouré de deux filets concentriques entre lesquels des lettres effacées, à sens concave; haut. $0^{m}005$; S rétrogrades; point triangulaire.

MASCVRICVS FEC◂

Variantes à Vienne, Aoste, Sainte-Colombe. (Voir le nº **162**.) Une demi-douzaine d'exemplaires aux Fins.

141. — (Voir le nº **78**.) Revon, 165. Fragment de fond de grand vase; cachet à point central entouré de deux filets circulaires entre lesquels des lettres de relief inégal, d'assez bonne forme, à sens concave; S rétrograde; haut. $0^{m}006$.

////RICVS FE

(*b*). — (Voir le nº **48**.) Revon, 127. Petit fragment de fond de plateau; cachet semblable au précédent.

////FEC////

142. — Clos Chatelet; don Ducis; *Rev. sav.*, 1894, p. 216. Fond de grand vase; cachet à triple filet et à point central. Lettres grêles, à relief inégal, à sens convexe; haut. $0^{m}004$.

MAXIMVS

Même marque à Vienne, Lyon, Montélimar et Bourgoin. Variantes à Sainte-Colombe et à Saint-Romain en Galle.

143. — (Voir le n° **40**.) Fond de vase moyen; cachet à triple et à cinq points au centre en croix. Lettres de bonne forme, bien en relief, à sens concave; haut. 0^m007; S et F plus petits.

NOSTER·F·

Même marque à Feurs (Loire). Il a été trouvé aux Fins six marques de ce nom.

144. — Anciennes fouilles; Revon, 1872; Allmer, 858; don E. Serand. Fond de vase moyen épais; cachet à simple filet et point central cerclé. Lettres larges, épaisses, à sens concave, usées; haut. 0^m01.

NOSTER F·

Même marque à Aix-les-Bains, au Mont-du-Chat.

145. — (Voir le n° **40**.) Deux fonds de vases moyens; cachet à triple filet. Lettres négligées, à sens concave, S rétrograde; R en deux barres verticales dont l'une liée par la base à F; haut. 0^m006.

NOSTERF

Même marque à Albens, les Tranchées, Aoste, Bassens, Champagne (Ain), Feurs.

146 (*a*). — (Voir le n° **38**.) Revon, 171; don E. Serand. Fond de vase moyen; cachet à triple filet. Lettres négligées à sens concave; N rétrograde, S couchée; haut. 0^m004.

NOSTRF

Même marque à Aoste. Autres variantes aux Fins, Aix-les-Bains, Gilly, Aoste.

(*b*). — Fragm.; Revon, 203, SON//// = NOS////.

147. — Cad. nº 401bis; clos Fontaine; fouilles 1880. Fond de petit vase en argile grise à peine micacée; cartouche circulaire. Lettres de faible relief et épaisses, à sens concave; haut. 0m004.

PEGASVS·F

Nom grec. Variantes à Vienne.

148. — (Voir le nº **48**.) Revon, 180; Allmer, 862, cp. atlas. Fond de vase moyen assez complet, sans bourrelet; cachet circulaire à point central entouré d'une couronne de neuf points. Lettres d'assez belle forme, à sens concave et à point en feuille triangulaire; hauteur 0m006.

PRISCVS FE·

Nombreuses variantes à Vienne, Lyon, Sainte-Colombe, La Tour-du-Pin.

149. — (Voir le nº **107**.) Fond de vase moyen en argile grise grossière à peine micacée; cachet à point central et à triple filet. Lettres d'un relief inégal, de facture moyenne, à sens concave; haut. 0m006.

PVPASIVS·F

150. — (Voir le nº **78**.) Revon, 186; Allmer, 864, cp atlas. Fond de vase; cachet à double filet et à point central. Lettres de fort relief, à sens concave; haut. 0m005; IN liés.

QVINTINI·

Même marque à Gilly. Variante à Champagne (Ain).

151. — (Voir le nº **59**.) Fragment de fond de grand vase; cachet à triple filet et à étoile centrale à sept rayons. Lettres de belle forme, à sens concave, d'un relief net; haut 0m007; points triangulaires.

S/////TVS·F·

Scottus fecit. Nom gaulois. Variantes à Vienne et à Lyon. Même nom sur poterie rouge.

152. — (Voir le n° **38**.) Revon, 186; don E. Serand. Fond de grand vase; cartouche circulaire à deux filets l'un uni, l'autre ondulé et à point central cerclé. Sur la bande intermédiaire, lettres de fort relief, d'assez belle forme; haut. $0^{m}01$. IT liés; points en feuille triangulaire.

SEVVO◂FEC┼◂

Sevvo fecit. Même marque à Vienne, S^te^-Colombe et aux Tranchées. Dix exemplaires au même nom trouvés dans les Fins, dont plusieurs au Musée de Saint-Germain. Cité sur poterie rouge dans l'Allier par Tudot (p. 67 et 72).

153. — (Voir le n° **119**.) Fond de vase moyen; cachet à point central et à triple filet. Lettres de relief inégal, à sens concave; haut. $0^{m}007$; points triangulaires.

SEVVO◂FEC◂

Même marque ou variantes à La Balme (Isère), Châtillon-sur-Seine, Vienne, Aix-les-Bains, Sainte-Colombe.

154. — (Voir le n° **40**.) Fond de vase moyen; cachet à triple filet et à point central. Lettres de faible relief, de facture moyenne et à sens concave; haut. $0^{m}006$; point en feuille triangulaire.

SEVVO◂FEC◂

155. — Fouilles 1883. Fragment de fond de petit vase; cartouche circulaire à point central cerclé et à quintuple filet de grosseur inégale. Lettres en relief, à sens concave; F renversée; haut $0^{m}005$.

SEVVO·FE

Variante à Sainte-Colombe.

156. — (Voir le n° **40**.) Fond de petit vase; cachet à triple filet et à point central. Lettres d'assez bonne

forme, d'un relief usé, à sens concave; haut o^{m}oo5 ; points triangulaires.

SEVVOIFI

157. — (Voir le n° **119**.) Fond de petit vase; cachet à double filet. Lettres d'assez bonne facture, à sens concave; haut. o^{m}oo5.

SEVVO F·

158. — (Voir le n° **40**.) Fragment de fond de petit vase; cachet à triple filet et à point central. Lettres effacées, à sens concave; haut. o^{m}oo4.

SEVV////

Autres variantes à Vienne, Bourgoin (Isère), Arbin, Saint-Pierre d'Albigny (Savoie), Lyon, S^{te}-Colombe, Trion (Rhône) et dans des collections à Moulins, Montélimar, Uriage, Vaison (Vaucluse), Aspres-les-Veynes (Hautes-Alpes).

159. — (Voir le n° **40**.) Fond de petit vase; cartouche circulaire à étoile centrale à huit rayons et à trois filets concentriques. Lettres à relief inégal, à sens concave; haut. o^{m}oo5.

SEXTVS F

Même marque à Aoste. Variantes à Aoste, Lemenc (Savoie).

160. — (Voir le n° **48**.) Revon, 214. Moitié de fond de vase moyen; cartouche circulaire double à cercle central et à double filet. Lettres de facture moyenne, à sens concave ; haut. o^{m}oo4.

V///;SVS·

Uxsasus (?) : nom gaulois, de *oukso-* élevé. Même nom à Autun.

161. — Don Revon. Fond de petit vase; cachet sim-

ple à point central. Lettres de fort relief et de bonne forme, rétrogrades, à sens convexe; haut. $0^{m}01$; point triangulaire.

VALLO F

Même marque à Aoste. Variantes à Aoste, Champagne (Ain), Vienne, Bressieux, Sainte-Colombe.

162. — (Voir le n° **78**.) Revon, 211; Allmer, 883 atlas. Vase complet de forme cylindrique, sorte d'assiette plate à bords droits; diam. $0^{m}13$; prof. $0^{m}06$. Cachet simple. Lettres de facture médiocre, longues et grêles, à sens concave; A sans barre; les barres des E et des L à peine visibles; haut. $0^{m}12$.

QVERRI ACHILLAEI
MASCVRICVSFEC

Quinti Verrii Achillaei (figlinae). Même marque à Vienne. (Voir le n° **140**.)

163 (*a*). — (Voir le n° **140**.) Fond de vase moyen sans bourrelet; cachet à double bande de lettres usées, à sens concave, haut. $0^{m}006$; F informe: au centre point à deux filets circulaires.

////HILLAEI
MASCVRICVS FEC

(*b*). — (Voir le n° **78**.) Même marque à Lyon et Sainte-Colombe.

164. — (Voir le n° **78**.) Revon, 211. Fragment de fond de grand plateau; cachet à point central entouré de deux doubles filets concentriques, entre lesquels deux bandes de lettres de relief et de hauteur inégales ($0^{m}01$ et $0^{m}005$), de belle forme, à sens concave.

////CHILL////
////VRICV////

165. — (Voir le n° **119**.) Autre fragment de plateau

moyen. Lettres de moindre relief et de hauteur égale: S rétrograde.

////VER////

////I A S////

166. — Revon, 126. Fragment de fond de vase moyen; cachet à triple filet. Lettres à sens concave; haut 0^m006.

VI//////FE

Vitalis fecit (?)

167. — (Voir le nº **40**.) Fragment de fond de vase moyen; cachet à triple ou à quadruple filet. Lettres bien en relief; haut. 0^m007.

feuille de lierre Λ·C////

168. Albens, lieu dit aux Coutres; fouilles juin 1869. Cp. Revon, 119 Allmer, 1984, atlas. Pot entier à bord court et légèrement concave, haut. de 0^m14 avec un diamètre de col de 0^m09. Sur le col, cartouche rectangulaire avec lettres hautes de 0^m003 en majeure partie illisible.

////SVS////

Sur la panse, en lettres grêles tracées après la cuisson, hautes de 0^m06.

L I (P Λ S

Licinii Pastoris (?)

169. — Don en Valromey. *Rev. sav.*, 1894, p. 152; don Corcelle. Fragment quadrillé de panse supérieure d'un pot. A l'extérieur, tracées à la pointe avant la cuisson, trois barres verticales inégales traversées d'une autre droite oblique.

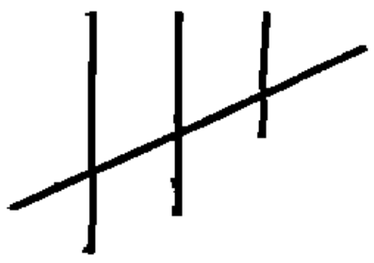

POTERIE DIVERSE.

Le Musée d'Annecy renferme un grand nombre de poteries d'époque et de forme différentes, mais dont le relevé épigraphique est plus que restreint. Nous citerons, pour mémoire, en *terre noire*, des biberons, une urne cinéraire provenant de Mâcon et un joli vase trouvé aux Tranchées, à Genève ; sa forme est tronconique ; la panse, qui est à côtes, est ornée de lignes dessinées avec l'enduit argileux dont nous avons parlé, et polies au frottoir ; elles offrent une succession de compartiments, les uns, à barres horizontales étagées, les autres, au nombre de cinq, à fronde de fougère surmontée d'un bouton en relief ; — en *terre jaunâtre*, des amphores de taille moyenne, des cruches, des sébiles, de nombreux petits pots et assiettes à onguents trouvés aux bains gallo-romains de Menthon ; — en *terre rougeâtre*, des pots à bandes blanches et brunes signalés par Revon comme ayant été déterrés dans les Fins à 0^m20 en dessous de la couche romaine et regardés par lui comme gaulois, bien que la dureté de la pâte semble témoigner une fabrication d'époque postérieure ; des plats, de gros pots ou « toupines » sans anses, offrant en relief des lignes géométriques où dominent les I, les V et les X ou décorés de dépressions à la pointe ; — en terre jaunâtre, mais à *couverte orangé*, tachée de coulées et de plaques brunes irrégulières ou à couverte brillante d'un *brun noirâtre*, également répartie et à reflets irisés, plusieurs exemplaires de petits vases cylindriques à pied rétréci et à panse large marquée de dépressions pour faciliter la préhension ; certains d'entre eux sont ornés de rinceaux ou de croissants appliqués à la barbotine ou peints en brun sur fond orangé ; enfin des coupes, des bols à ciselures triangulaires ; —

pour terminer, des vases en pierre dite ollaire [1], sans compter une belle urne cinéraire en calcaire veiné et quelques bouchons d'argile coniques ou sphériques. La plupart de ces poteries sont postérieures au IIIe siècle; on en retrouve des spécimens un peu partout en France, par exemple dans le produit des fouilles du cimetière franc de Briare-sur-Essonne (Loiret) [2] correspondant particulièrement aux numéros des planches 35, 37, 40, 52, 3 et 4 de AB, CD, etc. Suivent ces deux marques à signaler :

178. — (Voir le n° **40**.) Goulot de vase; pâte tendre; cassure rougeâtre, vernis verdâtre. La base du goulot est décorée d'une triple rangée de points faits à la barbotine et, en dessous, d'une inscription en relief, incomplète. Lettres de facture moyenne; S cursive; la première lettre peut être M ou N ou A sans barre; hauteur $0^{m}012$.

//AVI/IVS·T////III/F

..*ulius*. *T*..... *fe*(cit).

171. — (Voir le n° **40**.) Fond de vase moyen et épais; pâte de dureté moyenne; cassure gris bleuté; couverte orangé foncé. Cartouche rectangulaire, traversé d'un semblant de cercle, long de $0^{m}024$. Lettres larges, peu lisibles.

IAM

GROSSE POTERIE.

La grosse poterie, connue chez les Romains sous le nom de poterie doliaire, comprenait les *dolia* proprement dits et les *cadi* ou tonneaux d'argile, les urnes funéraires, les amphores, les terrines, jattes ou cuvet-

1. Roche talqueuse formée de stéatite compacte, dite *pierre à pot*, facile à tailler au sortir de la carrière (commune en Piémont).

2. *Congrès archéologique de France*, Orléans, 1892, p. 177.

tes, les briques et les tuiles, les antéfixes, les tuyaux d'hypocauste, de drainage, etc. [1]

Amphores. — Le Musée d'Annecy possède quatre amphores presque complètes. Deux sont à anses plates simples ou géminées pliées en angle droit et s'appuyant par leurs extrémités au col et à la naissance d'une panse cylindrique renflée vers le culot ; une d'entre elles atteint près d'un mètre de hauteur ; une troisième est à panse ronde, amincie vers le bas avec une anse courbe géminée également plate ; la quatrième enfin, à panse entièrement sphérique, d'une circonférence de 1^m70 est ornée d'une anse cylindrique contournée; sa hauteur de 0^m70. La majorité de nos anses d'amphores appartient à cette dernière catégorie.

Les amphores servaient chez les anciens à toutes sortes d'usages. Principalement affectées à renfermer le vin destiné à vieillir dans le sable des caves, elles étaient propres aussi à contenir toutes matières sèches ou liquides, grains, huile, résine, cinabre, etc. Ailleurs, elles jouaient le rôle de coffres-forts pour la monnaie. On en a trouvé disposées par couches dans des murs en terre [2] ou dans des fondations soit pour assurer la solidité, soit pour absorber l'humidité ; brisées elles protégeaient les urnes funéraires ou recueillaient elles-mêmes les cendres des pauvres gens; leurs goulots encastrés dans la muraille, faisaient office d'*oculus* ou de lucarnes intérieures. Enfin l'amphore ou *quadrantal* était le type des mesures de capacité pour les liquides et contenait 26^l26 environ ; elle servait à évaluer le tonnage des navires.

La fabrication des amphores, comme celle de toute grosse poterie, constituait une industrie importante

1. Daremberg et Saglio ; art. *amphora, cadus, doliare opus, dolium.*

2. *Bulletin archéol.*, Delattre : *Le mur à amphores de la colline Saint-Louis à Carthage*, 1894, 1er vol., p. 87.

qui exigeait un banc d'argile étendu, de vastes magasins et par suite une mise de fonds plus considérable. Aussi le propriétaire du terrain affermait-il les figlinæ, quand il ne les exploitait pas lui-même, à un citoyen aisé, un chevalier ou un riche affranchi, souvent son associé. La direction était confiée à un régisseur, affranchi lui-même ou esclave, ayant sous ses ordres les esclaves ouvriers : ceux-ci, vu la grossièreté de la manipulation et la vulgarité du produit, ne signaient pas ordinairement leurs œuvres.

La pâte des amphores, dont l'argile semble avoir été suffisamment malaxée, est assez fine dans les anses, bien qu'on y rencontre parfois, outre des parcelles micacées, de petits fragments calcaires ; elle est d'une dureté appréciable ; à la cassure elle passe du ton gris noirâtre à l'intérieur, aux tons jaune et rougeâtre à l'extérieur.

Les amphores sont un produit de l'industrie grecque : Cnide, Thasos, Rhodes en exportèrent longtemps de tous côtés même sous la domination romaine. La concurrence italienne fit sans doute ses premiers essais en Campanie où se récoltaient des vins renommés ; les bouteilles de Sorrente et de Cécube, les tonneaux de Setia étaient nécessairement fabriqués sur place et expédiés au loin avec leur contenu. Il en fut de même pour la Gaule. Si les amphores minces et allongées, au galbe parfois si artistique, accusent une provenance étrangère, en revanche les amphores sphériques et lourdes durent, pour éviter un transport long et coûteux, se modeler dans le pays même [1]. D'autre part les vins de Marseille, de Béziers, de Vienne s'expédiaient à leur tour en Italie avec les récipients qui les renfermaient. Il y a donc eu une industrie doliaire gallo-romaine. Du reste dans les fouilles du Mont-Beuvray

1. Notons dans Pline, XIV, ch. XXVII (21), ce détail que dans le voisinage des Alpes on mettait le vin dans des tonneaux de bois fortement liés avec des cercles.

on a trouvé un fragment portant un nom gaulois *Retiomari*; de plus on a reconnu dans l'argile des amphores éduennes de petites coquilles fossiles caractéristiques du calcaire lacustre qui constitue le sol de la vallée de l'Allier [1].

L'épigraphie des amphores est d'une interprétation difficile. On y lit en effet sur l'anse ou près du col, en tout ou partie et presque toujours réduits à des initiales le nom du citoyen romain ou de l'affranchi précédé ou suivi de celui de l'associé ou du régisseur libre ou esclave qui peut être inscrit plus complètement sur la deuxième anse. Les lettres, en relief, sont parfois rétrogrades ou retournées, souvent liées avec omission des voyelles, larges et épaisses ou longues et grêles, hautes généralement de $o^{m}o1$ dans un cartouche rectangulaire plus ou moins allongé, rarement circulaire. Quand le gentilice et le surnom est complet, il se trouve au génitif, comme s'il y avait sous-entendu *ex praediis*, *ex figlina* ou *ex officina* ou encore *opus doliare*. Parfois le nom de la fabrique est mentionné; parfois aussi apparaissent des marques commerciales comme le soleil, l'étoile, la palme, la couronne, le caducée, etc.

Nota. — Les gentilices et les surnoms seuls suivent l'ordre alphabétique. — Nous n'indiquerons pas la hauteur des lettres quand elles sont de $o^{m}o1$.

172. Les Barattes : fouilles de la maison Replat. Revon, 174; Allmer, 1000, cp. atlas; don E. Serand. Anse ronde courbe; cartouche incomplet. Lettres d'assez belle forme; AE liés.

///OLÆ

Agricolae. Même marque à Trion, Sainte-Colombe, Suisse, Autun AGR///. Variétés à Saint-Romain en Galle, Trion, Tours.

1. *Mémoires de la Société Eduenne*, 1874, t. III, p. 212.

173. Fins d'Annecy. (Voir le nº **40**). Anse ronde courbe ; cart. long. o^m04, larg. o^m014. Lettres rongées ; points triangulaires.

C·A·F

Caii A...F...

174. — (Voir le nº **93**.) Cp. Revon, 91 et Allmer, 1508, atlas. Anse ronde courbe ; cart. long. o^m06, larg. o^m014. Lettres inégales, N rétrogrades.

///ANTON · Q

(*Caii*) *Antonii Quieti*. Var. à Andance, St-Romain, Vienne, Ste-Colombe, Trion, Autun, Londres.

175. Les Barattes. (Voir le nº **172**.) Revon, 99 ; Allmer, 1517, atlas. Anse ronde courbe ; cart. long. o^m55, larg. o^m015. Lettres larges et épaisses ; ALP, VR liés, B effrité.

CALPVRN B

Calpurnii B... Même marque à Orange, Vienne, Ste-Colombe, Autun.

176. Fins d'Annecy, 1887. Cat. Musée, 11317. Anse ronde courbe ; cart. long. o^m045, larg. o^m015. Lettres larges, épaisses, mais empreinte répétée, la première ayant mal réussi.

DOMS

Domitii S... Même marque à Aix, Sainte-Colombe, Angleterre, cf. DOM à Vienne sur jatte.

177. Pringy ; vigne de Lavenay ; minage 1892. *Rev. sav.*, p. 73 ; don Marteaux. Anse ronde courbe ; cart. long. o^m035, larg. o^m015. Lettres usées.

FORTV

Fortunati. C'est vers 95 ap. le nom d'un esclave *figulus* de Cn. Domitius Tullus, fils adoptif du Nîmois Domitius Afer ; on le trouve sur amphores et sur briques.

178. — (Voir le n° **40**.) Anse ronde courbe ; cart. incomplet. Lettres peu marquées ; espaces entre F et C.

SF C

Sexti F... C... Cp. MFC et QFC à Sainte-Colombe.

179. — (Voir le n° **38**.) Revon, 170 ; Allmer, 1589. Anse ronde courbe ; cart. long. 0^m048, larg. 0^m015. Lettres longues et grêles ; haut. 0^m012.

Marci Julii M... Même marque à Orange, Nîmes, Vienne, Sainte-Colombe, Trion, Autun.

180. — Anse ronde courbe ; cart. long. 0^m06, larg. 0^m01. Lettres grêles ; Q incliné à longue queue ; haut. 0^m008.

Q I M F S

Quinti Julii M... Cp. à Trion QIM CALPVR.

181. — (Voir le n° **93**.) Revon, 206, VALO ; Allmer, 1658. Anse ronde courbe ; cart. peut-être incomplet. Lettres en creux et larges ; la première O ou Q renversé, la deuxième I ou L, la dernière P ou F ; haut. 0^m019.

OLVP///

Quinti Lup...

182. — 1878. Cat. Musée, 8202. Anse géminée plate et courbe ; cart. long. 0^m032, larg. 0^m01. Lettres d'assez belle forme et larges ; haut. 0^m007 ; points triangulaires.

Caii M... S... Même marque à Trion.

183. Sevrier, sur la pente, en face du chef-lieu, dans le gravier à 6 mètres de profondeur. Cat. Musée, 7127. Anse ronde courbe ; cartouche presque effacé, à lettres peu lisibles ; haut. 0^m014.

Lucii Q...

184. Fins d'Annecy. (Voir le n° **53**.) Anse ronde courbe ; cart. long. 0^m054, larg. 0^m018. Lettres épaisses et nettes ; haut. 0^m017.

Lucii Q... S... Même marque à Vienne, Ste-Colombe.

185. — (Voir le n° **78**.) Cat. Musée, 3146 ; cp. Revon, 213, VIVIMAN. Anse ronde courbe ; cart. long. 0^m048, larg. 0^m011. Lettres grêles, sans relief et liées ; haut. 0^m008.

Rufini Ati... Aet... Même marque à Trion, n° 222. Nous traduirions, par exemple, par *Rufini* (esclave de) *Atilii* ou *Attii Aethici* (?).

186. — (Voir le n° **38**.) Revon, 184 ; Allmer, 1620, atlas ; don E. Serand. Anse ronde courbe ; cart. long. 0^m05, larg. 0^m018. Lettres grasses ; IT liés.

Publii S... Aviti. Même marque à Arles et à Lyon, avec sur l'autre anse MAR... ou SVAVI... ; cf. Arles, POR·P·S·A·

187. — Don V. Robert. Anse géminée plate de vase moyen; cart. long. 0m025. Lettres bien en relief; haut. 0m008.

SILV

Silvini ou *Silvani*.

188. — Cad. nº 401, champ Fontaine; fouilles février 1882. Anse géminée plate et droite; cart. long. 0m028, larg. 0m009. Lettres nettes, TI liés; haut. 0m007.

SOLIT

Soliti. Même marque à Trion; cp. L.C.SOL à Trion et à Sainte-Colombe. Variété sur jatte.

189. Les Barattes. (Voir le nº **172**.) Cp. Revon, 207; Allmer, 1660; don E. Serand. Anse ronde courbe; cart. long. 0m045, larg. 0m012. Lettres grêles, de faible relief et rétrogrades; haut. 0m007; V lié avec une autre lettre T ou L renversé.

N·PAV

190. — 1880. Anse ronde courbe; cart. long. 0m065, larg. 0m015. La dernière lettre seule bien lisible; point triangulaire.

///PPC◣ ou ///EPC◣

191. — (Voir le nº **172**.) Cp. Revon, 113, CIM, et Allmer, 1527, atlas. Fragm. d'anse; près du col moitié de cartouche circulaire à point central. Lettres de bonne forme; haut. 0m003.

//PIMI///

Jattes. — Les jattes ou cuvettes avaient une forme analogue à celle de nos terrines; elles contenaient, croit-on, le lait à écrémer, elles étaient pourvues d'un bord évidé pour plus de facilité dans la préhension et

d'un bec large de chaque côté duquel était imprimé un cartouche renfermant le nom du fabricant. Il apparaît au nominatif parfois suivi de F(*ecit*). Ces jattes semblent de fabrication locale ; peut-être faut-il voir en elles un genre gallo-romain de ces *bascaudae* barbares dont parle Martial, qui s'exportaient de Bretagne en Italie et que Rome modifia au goût de ses luxueux besoins [1]. Un scoliaste de Juvénal dit que c'étaient des espèces de cuveaux où se lavaient les *calices* ; c'est précisément ce à quoi servent nos terrines d'évier. La pâte est d'une dureté inégale, jaunâtre ou rougeâtre à la cassure, avec des parcelles de mica ; l'intérieur est tapissé de menus fragments de silex ou de calcaire ; l'extérieur laisse au frottement des traces d'une couverte ou d'un badigeon jaunâtre ou rougeâtre.

192. — (Voir le n° **59**.) Don Marteaux. Cart. mouluré, long. 0^m035, larg. 0^m018. Lettres larges, de faible relief, les médiales liées en PIT (?), O ou Q, E ou F.

BEP//OI

193. Albens, 1865 ; don Revon ; Allmer, 1673, atlas. deux cart. dont l'un incomplet, long. 0^m32, larg. 0^m014. Grandes et belles lettres de faible relief ; A dans C.

CAPER

194. Fins d'Annecy. (Voir le n° **107**.) Bord de jatte à rebord plat et à bec en couloir rectangulaire à bords droits ; piqûres de points en creux. D'un côté, carré de $0^m02 \times 0^m02$ piqué de points en creux ; de l'autre, graffito tracé avant la cuisson en lettres rétrogrades ; A piqué, R incomplet ; haut. 0^m02.

CAP$^{D}_{///}$

Capr...

1. Daremberg et Saglio, art. *Bascauda*.

195. — (Voir le n° **40**.) Cart. long. o^{m}038, larg. o^{m}022. Lettres d'assez belle forme et nettes ; haut. o^{m}008.

DOVSAR

Cp. C.S.C.DOVS à Vienne et à Sainte-Colombe et sur un moule d'estampille pour amphores à Vienne DOVSARNI d'un côté, LOTTVS · F de l'autre (Allmer, 1542).

196. — (Voir le n° **38**.) Revon, 123 ; Allmer, 1679, atlas. Cart. incomplet, larg. o^{m}015. Haut. des lettres o^{m}012.

DO///

197. — (*a* et *b*) (Voir les n^{os} **107** et **38**.) Cp. Revon, 94-96 et Allmer, 1693, atlas. Cart. mouluré long. o^{m}035, larg. o^{m}03. Lettres grêles, MG, VA liés ; haut. o^{m}018.

(*c*) (Voir le n° **40**.) Cart. long. o^{m}04, larg. o^{m}02 ; haut. o^{m}008.

MG · VASSO

Marcus G... Vasso. Vasso en gaulois = serviteur.

198. — Cart. orné d'une bordure de feuilles de fougère, long. o^{m}03, larg. o^{m}011. Lettre arrondie dans le bas ; haut. o^{m}009.

M

199. — Cad. n° 393, clos Coster. *Rev. sav.*, 1894, p. 350 ; don Marteaux. Cart. long. o^{m}045, larg. o^{m}015. Lettres grêles, étagées (2 ex.).

SABINVS

Même marque à Genève. Var. : Autun ; cp. à Trion G.ATISIVS SABINVS.

200. — (*a*) (Voir le n° **48**.) Revon, 191 ; Allmer, 1799. (*b*) (Voir le n° **40**.) Cart. long. o^{m}035, larg. o^{m}015. Lettres grêles, ND liés, V dans C ; haut. o^{m}008.

SECvNDVS

Cp. à Sainte-Colombe P.IN.SECVN.F. Même marque sur amphore à Aoste.

201. — 1880. Cat. Musée, 9144. Cart. long. 0m025, larg. 0m016. Lettres grêles de faible relief, S rétrograde, O ou Q.

SIBO

202. — (Voir le n° **48**.) Revon, 205 ; Allmer, 1700, atlas. Cart. mouluré, long. 0m025, larg. 0m018. Lettres rétrogrades, larges, de hauteur inégale.

TITVS

(A suivre.) Ch. Marteaux et Marc Le Roux.

FUNÉRAILLES DE CHARLES-AMÉDÉE DE SAVOIE

DUC DE NEMOURS (1659)

Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours. mourut à Paris le 30 juillet 1652, à la suite d'un duel avec son beau-frère, François de Vendôme. Comme il avait, avant de mourir, demandé et reçu l'absolution, on lui accorda les honneurs d'une sépulture religieuse.

Le corps du prince reposait depuis sept ans à Nemours, lorsque sa veuve, Elisabeth de Vendôme, résolut de le faire transporter dans l'église de Notre-Dame d'Annecy, au tombeau de la famille.

Partie de Paris avec ses deux demoiselles, la princesse prend, en passant à Nemours, le corps de son époux avec celui de ses deux fils, Joseph et François morts en bas âge, et s'achemine vers Lyon où elle trouve un message de la duchesse de Savoie, Christine de France, la mandant à Turin.

Elle laisse les restes des siens en dépôt à Lagnieu (Ain), traverse les Alpes et se rend auprès de la duchesse (16 juin 1659).

Après deux mois de séjour dans la capitale du Piémont, Elisabeth reprend le chemin de Savoie. Elle gagne Faverges où l'attendaient quelques chanoines de la collégiale (24 août), Talloires, où elle fut haranguée par le premier syndic d'Annecy, le sieur Garin ; Menthon, où elle prit logement au château ; enfin, le 26 au soir, elle se rend en barque à Annecy, entre incognito dans la ville et prend son logement au premier monastère de la Visitation.

Pendant ce temps, son aumônier, avec une partie de la suite, était allé prendre les princes à Lagnieu pour les amener d'abord à Seyssel (23 août), puis à Meythet, où leurs corps furent déposés dans l'église, sous la garde du chanoine Favre, curé du lieu (27 août).

Trois semaines se passèrent en préparatifs : convocation de la noblesse et des châtelains de l'apanage (Genevois, Faucigny et Beaufort), décoration de l'église Notre-Dame, etc., etc.

Le 13 septembre, arriva le marquis de Lullin, délégué par Leurs Altesses Royales. Le lendemain, on transporta secrètement dans l'église du premier monastère les corps des deux jeunes princes amenés de Meythet.

Le 17, à midi, « toutes cloches sonnantes » la princesse, avec ses demoiselles, escortées de toute la noblesse et de six cents soldats, se rendit en carrosse à Meythet. Là elle demeura près de quatre heures en prière.

A quatre heures du soir, le cortège partit de Meythet, traversa le pont de Tassé et vint s'arrêter à l'extrémité du faubourg de Bœuf, devant la chapelle de Notre-Dame de Pitié, où l'évêque, Charles-Auguste de Sales, et le marquis de Lullin l'attendaient. L'évêque ayant fait la levation du corps, le convoi se remit en marche dans l'ordre suivant :

1. Les soldats qui, parvenus au pont de Bœuf, s'échelonnèrent le long de la rue pour faire la haie, tenant le canon de leurs fusils abaissé;

2. Les députés des vingt-huit mandements suivis des officiers de justice d'Annecy, des bourgeois de la ville, et de pauvres portant les flambeaux avec les écussons des mandements [1];

3. Le juge-mage avec ses lieutenants-fiscaux, etc., et des pauvres portant les écussons de Savoie;

4. Les pénitents noirs portant chacun un cierge d'une livre à la main. Derrière eux marchaient les corps religieux de la ville, capucins, clarisses, cordeliers, jacobins, chanoines du Saint-Sépulcre, le curé, la collégiale avec ses enfants de chœur, ses habilités, musiciens, prêtres d'honneur et chanoines; le chapitre de la cathédrale, l'évêque portant chape noire, mître d'argent sur la tête et crosse en main, et suivi de prêtres, de quatre chantres, de soixante-quinze pauvres habillés et portant flambeau, enfin de quarante domestiques du défunt au nombre desquels était l'aumônier marchant seul en soutane et manteau.

5. Le corps du prince sur un chariot couvert d'un riche drap de velours et traîné par six chevaux caparaçonnés de noir. Les quatre syndics, Charles Garin, Gaspard-Roch, J.-F. Comte et F. Charcot, leur bâton syndical à la main, entouraient le char. Les girons (coins) du drap étaient tenus par MM. de Menthon, de Monthoux, d'Arenthon et de Boëge, nommés par S. A. R.; les sieurs de Gruel et de Loche, élus par la noblesse, tenaient le milieu.

Enfin le baron de Peronge, les sieurs des Clets, de La Ruaz et de Péron portaient le dais de velours aux armes de la ville. Après eux venaient les pages, les valets de pied et les laquais en quantité.

6. Le marquis de Lullin en manteau de deuil traî-

1. Chaque mandement avait donné six torches.

nant, environné de ses pages, valets, soldats : puis les gentilshommes du prince défunt, savoir les sieurs Dupuis, capitaine des gardes ; La Martinière, écuyer ; de Fremonville, maître d'hôtel ; de Songy de la Tournette, gouverneur du château, etc.

7. La noblesse des trois provinces composée de 300 gentilshommes tous bien montés et suivis, ce qui faisait 600 hommes au moins, précédés d'un trompette et suivis par le carrosse fermé de la princesse, laquelle se fit conduire au 1er monastère sans entrer dans l'église.

Lorsque le corps du prince eut été déposé dans la chapelle ardente, on chanta un *Libera me* ; et chacun se retira.

Le lendemain, 18, des messes furent célébrées dès 4 heures du matin jusqu'à midi à tous les autels de la collégiale.

A 9 heures, arrivée de la princesse qui se place dans une cellule fermée.

A 10 heures, entrée du marquis de Lullin et de la noblesse. L'évêque célèbre pontificalement.

A 11 heures, il monte en chaire, et prononce « de si bonne grâce l'oraison funèbre que son éloquence fut admirée aussy bien que sa mémoire, non-seulement par (pour) les généalogies des Maisons de Savoye, de France, de Lorraine et d'Est, mais encore par l'autre suite de l'oraison, à laquelle il demeura les *trois heures* ».

Le doyen Baytaz chanta l'Absoute ; et l'office se termina vers les 2 heures de l'après-midi.

A 5 heures du soir, le corps du prince fut déposé dans le tombeau par ses serviteurs.

La veuve prolongea son séjour à Annecy, de six semaines environ.

Le 24 novembre, elle partit de la ville et fut accompagnée par l'évêque jusqu'à la Balme ; par les syndics jusqu'à La Combe, et par quelques nobles jusqu'à Clermont.

Ces détails sont extraits du registre capitulaire de la collégiale de Notre-Dame. Au cours de son récit que nous avons abrégé, le secrétaire de la collégiale décrit les écussons des mandements qui figuraient aux obsèques. Les voici dans l'ordre :

BEAUFORT.

Quêge : un agneau d'argent en champ de gueules.
Beaufort : 2 tours d'argent en champ d'azur.

FAUCIGNY.

Samoens : 3 paux de gueules sur or avec un pin.
Charousse : croix d'argent en champ d'azur avec 3 paux de gueules sur or.
Montjoie : lion d'or en champ d'azur.
Sallanches : un chevron d'argent ondoyé en champ de gueules.
Flumet : 3 paux de gueules sur or.
Cluses [1] : une croix d'or en champ d'azur.

GENEVOIS.

Duingt : croix d'argent en champ de gueules avec dentelles d'azur à l'entour.
Chauteauvieux (de Duin) : croix d'argent en champ de gueules, la couronne ducale dessous.
La Balme : croix d'or en champ de gueules.
Ugine : une grille d'argent en sinople.
Clermont : une clef d'or en champ de gueules avec une truffe au-dessous de la clef.
Chaumont : 3 truffes de gueules [2].
Thônes : une claie d'argent sur gueules.
Cruseilles : une coquille d'argent sur gueules.
Alby : deux tours d'argent attachées à un pont en champ d'azur.
La Roche : 4 points d'or équipollés à cinq d'azur.
Mornex [3] : croix de S[t]-André d'or en champ d'azur.

J.-F. Gonthier.

1. Bonne, Bonneville, Le Crêt d'Ost et Faucigny n'en ont point baillé.
2. Besson blasonne ainsi les armoiries de Chaumont : de sinople à 3 pierres marines d'argent.
3. Grésy, Arlod et Cessens manquaient.

LES REPRÉSENTANTS DE LA SAVOIE

AU PARLEMENT SARDE

(Suite.)

LES DÉPUTÉS.

ALLAMAND Georges-Marie, C ✠.

Né à Sixt le 7 septembre 1788. Avocat-fiscal à Saint-Julien en 1815 ; fut successivement vice-intendant à Saint-Julien, Nice, Chambéry, Thonon ; intendant de la province d'Aoste en 1832, de celle de Mondovi en 1839 et de celle d'Ivrée en 1841 ; intendant général à Novare ; créé baron ; premier officier au ministère de l'intérieur en 1847, puis à celui des travaux publics ; élu député de Taninges le 27 avril 1848 par 305 voix ; remplacé par M. Bastian le 9 décembre 1849 ; mort le 20 janvier 1855.

ARMINJON Mathias, C ✠.

Docteur en droit ; avocat au Sénat de Savoie en 1820 ; sénateur en 1835 ; conseiller à la Cour de cassation de Turin en 1848 ; député d'Evian et de Saint-Pierre d'Albigny en 1848 ; décédé à Turin le 3 juillet 1859, à l'âge de 67 ans.

BACHET François-Marie.

Né à Annecy le 15 avril 1817 ; chimiste ; plus tard directeur de la Caisse d'Escompte ; remplaça le baron de Livet, comme député d'Annecy, dès 1852 ; démissionnaire pour raisons de famille en mars 1853 ; mort à Paris.

BASTIAN Claude-Pie-Amédée.

Né à Frangy le 26 floréal an VII (15 avril 1799) ; était

le plus grand propriétaire foncier du Genevois ; syndic de Frangy ; élu député de Saint-Julien le 19 novembre 1848 ; fut presque aussitôt remplacé par M. Girard ; devint maire, conseiller général et chevalier de la Légion d'honneur après l'annexion. Mort à Vichy le 21 août 1872.

BASTIAN François-Marie.

Né à Bonneville en 1795 ; avocat ; représenta le collège de Bonneville (en 1848) et celui de Taninges (du 9 décembre 1849 au 8 décembre 1853) ; fut questeur de la Chambre en 1849 ; auteur d'un projet de loi comprenant le Chablais et le Faucigny dans la zone douanière (1850) ; considéré par la *Gazette de Savoie* comme un des plus fermes soutiens du parti libéral ; décédé le 25 août 1855, à Barby près Bonneville.

BIANCHI (baron) Alexandre.

Etranger à la Savoie ; d'abord député de Novi (1849) ; représenta le collège d'Albertville en 1856 et 1857.

BILLIET Balthazard.

Né aux Chapelles (Savoie) le 6 novembre 1818 ; docteur en droit ; avocat à Chambéry (1854) ; élu député du Bourg-Saint-Maurice en 1856 par 306 voix contre 148 au comte Greyffié ; remplacé par le chanoine Chevray le 15 novembre 1857 ; mort juge au tribunal d'Annecy, le 29 mai 1871.

BLANC Maurice-Antoine.

Né à Faverges le 30 avril 1804 ; maire de Faverges, conseiller divisionnaire ; élu député d'Ugine à la fin de 1851 ; fut évincé par M. Mathieu en 1855 ; conseiller général après 1860 ; mort le 10 juillet 1865.

BLANC Pierre.

Né le 10 juin 1806, à Beaufort ; avocat depuis 1836 ;

élu député d'Albertville, le 29 octobre 1848 ; évincé par M. Palluel le 9 décembre 1849 ; réélu le 8 décembre 1853 ; il conserva son siège jusqu'en 1856. Rentré alors dans la vie privée, il ne reparut que vingt ans plus tard sur la scène politique (20 février 1876) ; c'est le doyen d'âge actuel de la Chambre des députés française.

BLONAY (DE) JOSEPH-EMMANUEL-RENÉ, ✠.

Né à Evian le 19 avril 1777 ; colonel de cavalerie ; élu député d'Evian le 9 décembre 1849 ; conserva ce siège jusqu'à sa mort, survenue le 22 novembre 1852.

BORSON FRANÇOIS (le général).

Etait capitaine d'état-major quand il fut élu député du Pont-de-Beauvoisin, le 15 novembre 1857 ; nommé major le 28 janvier 1859, il dut donner sa démission de député pour se conformer à l'article 103 de la loi électorale ; il fut réélu avec une majorité de 10 voix contre l'ingénieur Sommeiller ; conserva son siège jusqu'en 1860 et fut secrétaire de la Chambre en 1858.

BRUNIER LÉON.

Né à Aiguebelle le 8 janvier 1811 ; avocat ; député de La Chambre, du 27 avril 1848 au 15 novembre 1857 ; apôtre de la réforme douanière en 1850 ; rapporteur de la commission chargée des traités avec la Belgique et l'Angleterre ; très actif et toujours sur la brèche, il occupait le premier rang parmi les libéraux ; il est mort à Saint-Pierre d'Albigny le 1er novembre 1875.

CARQUET FRANÇOIS.

Né à Moûtiers le 22 novembre 1810 ; avocat ; député de Bourg-Saint-Maurice de 1848 à 1854 et de 1858 à 1860 ; membre de la Commission permanente des finances (26 novembre 1850) ; prit souvent la parole, notamment pour signaler les abus de pouvoir de-

la magistrature (29 janvier 1851) ; devint, après l'annexion, député de la Savoie et sénateur ; décédé le 24 février 1891, à Paris.

CHEVRAY Pierre-Joseph.

Né à la Côte-d'Aime le 21 octobre 1794 ; chanoine ; élu député de Bourg-Saint-Maurice le 15 novembre 1857 ; remplacé dès 1858 par M. Carquet ; mort à Chambéry, dans un âge très avancé.

CHEVRON-VILLETTE (Cte de) Théophile-Victor.

Né le 16 août 1806, à Giez ; successivement page des rois Victor-Emmanuel et Charles-Félix ; officier de dragons ; attaché de légation ; écuyer du roi Charles-Albert ; élu député d'Ugine le 27 avril 1848 ; remplacé peu de temps après par M. Derossi de Santa Rosa, il reprit son siège le 9 décembre 1849 et le garda jusqu'à la fin de 1851, date où il fut évincé par M. Maurice Blanc.

CHAMBOST (comte de RIVÉRIEULX de) Hippolyte.

Né en 1800. « Jeune encore, il alla en Espagne, sous la conduite du duc d'Angoulême, combattre en faveur du roi Ferdinand VII contre les insurgés. Il y gagna les épaulettes d'officier. Rentré dans sa patrie, il s'occupa de questions agricoles. C'est à lui qu'on doit, en grande partie, l'endiguement de l'Isère. » Député de Saint-Pierre-d'Albigny en 1855, 1856 et 1857. Mort à Saint-Jean-de-la-Porte le 3 mai 1873.

CHAPPERON Timoléon.

Né à Chambéry le 31 mars 1808 ; docteur en droit le 24 mai 1831 ; avocat à Chambéry ; syndic de cette ville de 1852 à 1853 ; élu député de Rumilly le 9 décembre 1849 ; demanda le rétablissement de la pro-

vince de Rumilly (3 mai 1851); fut remplacé par M. Ginet le 8 décembre 1853 et fut élu le même jour député de Pont-de-Beauvoisin; conserva ce siège jusqu'en 1860; président du Tribunal de commerce de Chambéry après l'annexion; chevalier de la Légion d'honneur et officier d'Académie; homme d'une grande érudition, auteur de *Chambéry à la fin du* XIV^e^ *siècle*; mort le 22 octobre 1867.

CHENAL Joseph-Agricola.

Né à Sallanches le 30 thermidor an II (17 août 1794); avocat; élu député de Sallanches le 27 avril 1848 par 422 voix contre 299 au chanoine Poncet; réélu constamment jusqu'en 1860, notamment le 8 décembre 1853 par 480 voix contre 328 à M. Sauthier-Thyrion: un des orateurs les plus actifs du parti libéral; prit part à de nombreuses discussions, entre autres sur les franchises douanières (10 juin 1851), sur les subventions accordées pour l'endiguement de l'Arve (28 avril 1856). Par son testament du 9 juillet 1834, il légua sa fortune à la ville de Sallanches, sous réserve de verser à la commune de Chamonix une somme de 4,000 fr. pour élever *un monument en granit* en l'honneur de Saussure, « le premier qui ait fait connaître nos vallées et leur ait donné la juste célébrité qu'elles méritent ». Ce monument a été érigé à Chamonix le 28 août 1887. M. Chenal est mort à Sallanches le 26 janvier 1881.

COSTA de BEAUREGARD Louis-Marie-Pantaléon, C ✠ C ✱.

Né le 19 septembre 1806 à Marlieux (Isère); d'abord capitaine au régiment de *Piémont-Royal*, il était premier écuyer du roi Charles-Albert, lorsqu'un décret du 3 avril 1848 le nomma sénateur du royaume; il n'accepta pas; se fit élire député de Chambéry le 27 avril suivant; fut remplacé par l'ingénieur Justin le 9 dé-

cembre 1849; élu député de Thonon le 8 décembre 1853, par 166 voix contre 109 au comte Salmon. Abandonna ce siège pour celui de Chambéry en février 1854 et conserva ce dernier jusqu'en 1860. C'était le chef reconnu des conservateurs savoyards « qu'il guidait à la Chambre avec l'autorité, librement acceptée par tous, du talent, du caractère et du dévouement aux principes qui leur étaient chers ». Il prit une part active à toute les discussions qui intéressaient la Savoie et s'éleva contre l'emprunt de 50 millions pour la guerre (9 février 1859) : « La guerre, s'écria-t-il, est impopulaire en Savoie ; sa conséquence naturelle et qu'on prévoit déjà entraîne la séparation de cette province des Etats Sardes. La Savoie ne consentira jamais à être italienne et, si elle se bat pour cette cause, ce sera lui ôter tout sujet de regrets au jour de la séparation. » Vains efforts, sur l'inutilité desquels le marquis s'illusionnait moins que personne, si l'on en juge par cet extrait d'une de ses lettres : « Les hommes à qui nous avons affaire arrivent, le drapeau tricolore à la main, jeunes comme leurs espérances et hardis comme leurs illusions. Tous voient le problème italien résolu à brève échéance. Ils ont l'habitude de la parole, de la plume, de la foule. Nous, leurs adversaires, sommes usés comme nos principes et pauvres nageurs pour remonter un si formidable courant. » Il mourut à La Motte-Servolex le 19 septembre 1864. C'était une des plus grandes figures de la Savoie contemporaine.

CRETTIN François, C ✠.

Né à Termignon, docteur en droit, était conseiller à la Cour de cassation quand il fut élu député de Saint-Jean-de-Maurienne, le 27 avril 1847; remplacé par M. Menabrea le 9 décembre 1849; premier président de la Cour d'appel de Chambéry, le 17 mars 1851; mort à Turin le 21 octobre 1857.

DELACHENAL Joseph-Marie-Ambroise, ✠.

Né à Ugine, le 24 novembre 1808; docteur en droit de l'Université de Turin; avocat à la Cour d'appel de Chambéry, inscrit au tableau en 1846; membre du Conseil divisionnaire dès 1848, pendant une dizaine d'années; député d'Ugine en juillet 1849 et successivement pour une 2e législature; nommé syndic de la ville de Chambéry, par décret du 4 mai 1853; démissionnaire de ces fonctions le 10 février 1855.

DEROSSI di SANTA ROSA Pierre, ✠.

Etranger à la Savoie; était ministre des Travaux publics dans le cabinet du 15 août 1848, présidé par le marquis Alfieri; figure, sans doute par erreur, comme député d'*Ugine* dans le *Calendario* de 1849; inscrit comme député d'*Utelle* dans celui de 1850.

DESPINE Charles-Marie-Joseph, C ✠.

Né, le 4 décembre 1792, à Annecy; ingénieur des mines en 1812; directeur de l'Ecole des mines de Moûtiers en 1825; inspecteur général en 1835; administrateur de la dette publique; président du Conseil provincial d'Annecy; député de Duingt, depuis le 27 avril 1848 jusqu'à sa mort. Il prit part à la plupart des discussions; fut membre de la Commission permanente des finances et publia régulièrement des comptes-rendus de son mandat. Mort, à Chavanod, le 20 février 1859.

DUBOULOZ Ernest, ✠.

Né à Thonon le 23 janvier 1807; élu député d'Evian en 1848; déclina cet honneur pour se consacrer à l'administration de sa ville natale dont il fut syndic en 1849 et 1850; fut membre du conseil divisionnaire et proviseur royal des études; il mourut à Thonon le 21

février 1867. C'était une des personnalités les plus marquantes du Chablais.

DUPRAZ Jean-Baptiste, C ✠.

Chef de division au ministère de l'intérieur; élu député de La Motte en janvier 1853; vit son élection annulée dans la séance du 4 février « parce qu'il était intendant et chef de division en expectative »; avait pour concurrents le général d'Aix et M. Girod-Montfalcon; décédé à Fossano le 11 décembre 1880.

FAVRAT de BELLEVAUX (baron) Jacques-Laurent-Frédéric, ✠.

Né à Chambéry le 1er juillet 1783; gendre du général Dessaix; élu député de Thonon le 9 décembre 1849; remplacé le 8 décembre 1853 par le marquis Costa de Beauregard.

FLÉCHÈRE (Cte de la) Marie-Ange-Alexis-Etienne.

Né à Saint-Jeoire le 1er juin 1822; élu député de Taninges le 15 novembre 1857, en remplacement de Sommeiller; conserva son siège jusqu'en 1860; conseiller général après l'annexion; mort à Paris le 4 mars 1887.

FOLLIET Jean-Basile.

Né à Evian en 1784; avocat; fut élu député d'Evian le 27 avril 1848 et presque aussitôt remplacé par M. Arminjon; syndic d'Evian jusqu'en 1860; nommé alors juge de paix d'Abondance; mort en 1866.

FORAS (le général comte de) Joseph.

Etait aide-de-camp du roi lorsqu'il fut élu député de Thonon, le 27 avril 1848, par 233 voix.

FRÉZIER Jacques-François.

Né à Vailly en 1798; entra dans la magistrature en

1823 ; fut juge-mage du tribunal d'Annecy; élu député de Thonon vers la fin de 1848, en remplacement de M. de Foras. Il est mort à Thonon le 25 juillet 1858.

GERBAIX DE SONNAZ D'HABÈRES
ALPHONSE (le général).

Elu, le 15 novembre 1857, député de Thonon par 224 voix contre 165 à M. de Monale. Conserva son siège jusqu'en 1860.

GERBAIX DE SONNAZ HIPPOLYTE (le général).

Elu député de Thonon le 5 mars 1854, par 190 voix contre 31 à l'avocat François Bastian. Remplacé, le 15 novembre 1857, par le général Alphonse de Sonnaz.

GILLET FRANÇOIS.

Propriétaire ; fut élu député de La Motte le 27 avril 1848 et remplacé par M. Mollard Benoît le 21 janvier 1849.

GINET JOSEPH, O ✠.

Né à Rumilly le 25 février 1801 ; entré comme attaché au ministère de l'intérieur en 1826. Il fut successivement sous-secrétaire, puis secrétaire au ministère de grâce et de justice. Elu député de Rumilly, le 29 octobre 1848, par 331 voix, sans concurrent; remplacé par M. Chapperon le 9 décembre 1849; reprit son siège aux élections du 8 décembre 1853 et le conserva jusqu'en 1860; syndic, puis maire de Sâles depuis 1850; chevalier de la légion d'honneur après l'annexion ; président du comice agricole de Rumilly; vice-président de la société départementale d'agriculture; président du conseil d'arrondissement; mort en 1872.

GIRARD CLAUDE-ANTOINE.

Né à Viry le 25 nivôse an XI (15 janvier 1803); élu

député de Saint-Julien à la fin de décembre 1848; remplacé par M. Pissard le 9 décembre 1849; appartenait au parti libéral et prit plusieurs fois la parole; décédé le 29 juin 1863, en traversant le Mont-Cenis, au refuge n° 17, sur le territoire de la commune de Ferrières. Enseveli à Viry le 4 juillet 1863.

GIROD Joseph-Louis-Thomas, G O ✠

Né à Rumilly le 14 juillet 1799; entré dans la magistrature en 1822, il devint successivement substitut de l'avocat fiscal général à Turin, sénateur à Gênes en 1838, sénateur au Sénat de Savoie en 1840; élu le 27 avril 1848 député de Rumilly; démissionnaire le 18 octobre de la même année; nommé alors conseiller à la Cour de cassation; avocat-fiscal-général près la Cour de Chambéry en 1851; sénateur du royaume en 1858; premier président de la Cour d'appel de Chambéry le 27 novembre 1859; commandeur de la Légion d'honneur après l'annexion; mort au château de Bordeau (Savoie) le 18 juin 1866.

GIROD de MONTFALCON (baron) Louis.

Né en 1812; se présenta dans le collège de La Motte, avec la recommandation du *Courrier des Alpes*, en janvier 1853; mais il échoua contre l'intendant Dupraz. Celui-ci ayant été invalidé, M. de Montfalcon se représenta, en mars, et fut élu par 127 voix contre M. Besson Louis. Il fut évincé de ce siège le 15 novembre 1857, par M. Mollard Benoît. Le siège de Duingt étant devenu vacant par la mort de M. Despine, il l'obtint contre Sommeiller, le 20 mars 1859, et le conserva jusqu'à l'annexion. Il mourut à Chambéry en décembre 1880.

GONNET Claude (le général).

Elu député de Moûtiers, le 19 décembre 1852, par 530 voix contre 50 au chevalier Seitier; a pris la parole

à propos de la concession des chemins de fer de la Savoie (concession votée le 16 mai 1853 par 56 voix contre 2); remplacé dès le 8 décembre 1853 par Roux-Vollon.

GRANGE François.

Avocat ; fut élu député de La Chambre, le 15 novembre 1857, contre Brunier, et conserva son siège jusqu'en 1860.

GUILLET Alexandre, *aliàs* Alexis, ✠.

Né à Annecy en 1802 ; président du Tribunal de Saint-Jean (1854) ; député d'Annecy dès 1855 ; réélu le 15 novembre 1857 par 114 voix contre 100 à Cavour, il siégea jusqu'en 1859 et fut remplacé par M. Replat ; prit la parole pour signaler les lacunes qui existaient dans le service des lignes télégraphiques (28 avril 1856) ; fut, après l'annexion, président du Tribunal de Thonon, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry et chevalier de la Légion d'honneur ; décédé à Annecy en 1873.

GUILLOT.

Négociant à Turin, natif de Dullin ; élu député du Pont-de-Beauvoisin le 25 avril 1853 par 327 voix sur 339 votants et 636 inscrits ; recommandé par le *Courrier des Alpes*, qui s'exprime ainsi : « M. Guillot, par ses excellentes relations avec les sommités commerciales du Piémont et de Lyon, jouit d'une influence que justifient également sa probité et ses sentiments patriotiques. » Il fut remplacé par M. Chapperon le 8 décembre 1853.

HUMILLY de SERRAVAL (d') Raymond.

Commandant des pompiers de Chambéry ; élu député le 27 avril 1848 ; démissionnaire le 18 octobre suivant.

JACQUEMOUD Antoine.

Né à Moûtiers le 6 novembre 1804 ; docteur-médecin ; élu député de Moûtiers le 27 avril 1848 ; donna sa démission le 24 novembre 1852 ; reprit son siège le 15 novembre 1857 et l'occupa jusqu'en 1860 ; conseiller général après l'annexion ; décédé à Moûtiers le 13 février 1887.

JACQUEMOUD (baron) Joseph, G O ✠ O ❋.

Né à Chambéry le 26 mai 1802 ; professeur suppléant à l'école de droit de sa ville natale en 1822 ; professeur titulaire en 1824 : substitut-avocat-fiscal général près le Sénat de Savoie en 1828 ; baron le 5 juillet 1834 ; sénateur au Sénat de Savoie en 1839 ; vice-président de la chambre d'agriculture et de commerce de Chambéry de 1840 à 1860 : député du Pont-de-Beauvoisin, du 27 avril 1848 au 24 novembre 1850 ; devenu alors sénateur du royaume ; mort à Chambéry le 27 novembre 1863.

JACQUEMOUD Louis ✠.

Né à Chambéry ; frère du baron Jacquemoud ; successivement avocat et auditeur des guerres ; élu député de Saint-Pierre d'Albigny le 8 décembre 1853 ; remplacé dès la fin de 1854 par le comte de Chambost.

JACQUIER-CHATRIER Joseph ✠.

Né à Bonneville le 21 mai 1811 ; avocat ; député de Bonneville de 1849 à 1857 inclus ; déposa et développa un projet de loi pour comprendre le Faucigny et le Chablais dans la zone douanière (9 décembre 1850) ; s'occupa très activement du traité de 1851 avec la Suisse ; fut le traducteur du Code de procédure sarde de 1855 ; ce fut lui qui, lors du vote pour l'annexion de la Savoie à la France, fit insérer dans les bulletins de

la Savoie neutralisée la formule *oui et zone*. Grand propriétaire, il fit faire d'importants progrès à l'agriculture dans sa région ; il mourut le 30 septembre 1876, à Contamine-sur-Arve.

JAILLET DE SAINT-CERGUES HUMBERT (le général).

Etait commandant de la brigade de Savoie quand il fut élu député d'Albertville, en 1858 ; il siégea jusqu'à l'annexion.

JUSTIN FRANÇOIS.

Né à Chambéry le 19 juin 1796 ; ingénieur ; député de Chambéry en 1850-51-52-53 ; décédé à Chambéry le 11 juin 1860.

LACHENAL ALBERT-EUGÈNE, ✠.

Né à Annecy le 29 ventôse an IV (18 mars 1796) ; docteur en médecine en 1817 ; syndic d'Annecy le 17 janvier 1843 ; premier officier (secrétaire général) au ministère de l'intérieur le 29 février 1852 ; membre du conseil provincial, puis du conseil divisionnaire ; proviseur royal des études ; élu en 1848 contre M. de Livet par 129 voix contre 116 dans la circonscription d'Annecy. L'élection fut annulée et M. Lachenal fut remplacé par M. de Livet le 27 juin 1848 ; élu député d'Annecy, le 17 avril 1853, par 177 voix sur 180 votants ; comme le nombre des électeurs inscrits était de 600 et plus, un second tour eut lieu le 19 avril 1853 ; il n'obtint que 109 voix et fut élu ; remplacé dès 1855 par M. Guillet ; élu député d'Ugine le 15 novembre 1857, il conserva ce siège jusqu'en 1860 ; nommé gouverneur de la division d'Annecy par décret du 2 avril 1860 ; commandeur de la Légion d'honneur après l'annexion ; maire d'Annecy pendant quelques mois de 1874 ; décédé le 1er février 1883, à Annecy.

LAURENT Charles, ✠.

Né à Evian le 15 avril 1804 ; docteur en droit ; président du Tribunal de Moûtiers (1854) ; élu député d'Evian le 15 novembre 1857 ; conserva ce siège jusqu'en 1860 ; fit partie de la commission de 20 membres, pour l'examen du projet de loi sur le code de procédure civile (1859) ; conseiller à la Cour d'appel de Gênes, il passa à celle de Chambéry après l'annexion et fut nommé chevalier de la Légion d'honneur ; mort à Evian en 1885.

LE BLANC Etienne.

Elu député de Montmélian, contre Louaraz, le 15 novembre 1857 ; occupa ce siège jusqu'en 1860.

LEVET Aimé-Antoine, O ✠.

Né à Annecy le 25 août 1806 ; docteur en droit le 27 mai 1828 ; avocat, conseiller provincial, puis conseiller divisionnaire ; signalé par la presse libérale comme « un homme de cœur, de conscience et de talent », il fut élu député d'Annecy le 27 juin 1848, par 133 voix contre 86 à M. de Livet ; questeur de la Chambre ; remplacé par M. Mathieu au commencement de 1849 : vice-syndic d'Annecy le 7 avril 1849 ; syndic le 25 mars 1852 ; nommé maire le 11 juin 1860, il devint après l'annexion chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie, président du Conseil général en 1861, 1862 et 1863, directeur de la succursale de la banque de France en 1865 et mourut aux Barattes (Annecy-le-Vieux) le 16 juin 1889.

LIVET (baron de) Joseph-Melchior.

Secrétaire d'ambassade à Berne, à Paris et à Vienne ; conseiller provincial, puis divisionnaire ; député d'Annecy du 9 décembre 1849 à 1852 ; syndic d'Annecy-le-

Vieux ; fut après l'annexion maire de Pringy et chevalier de la Légion d'honneur ; décédé à Pringy le 5 mars 1862.

LOUARAZ Antoine, ✠.

Né en 1792 ; député de Montmélian du 27 avril 1848 au 15 novembre 1857 : un des meilleurs choix du parti libéral ; protesta contre le projet Bastian et Jacquier qui avait pour but de comprendre le Chablais et le Faucigny dans la zone douanière (9 décembre 1850) ; fut nommé, dans la séance du 31 janvier 1856, membre de la commission du budget de 1857 ; secrétaire de la Chambre, de 1854 à 1857. Décédé à Arvillard, le 22 juillet 1861.

MARTIN Joseph-Marie.

Né à Bourg-Saint-Maurice le 27 novembre 1806 ; médecin ; député du Bourg-Saint-Maurice en 1855 ; conseiller provincial en 1860 ; mort à Bourg-Saint-Maurice le 12 septembre 1877.

MARTINEL (de) Gustave.

Propriétaire; député d'Aix depuis le 27 avril 1848 jusqu'à 1860; soutint le projet de vote d'une somme de 900,000 francs pour l'agrandissement de l'établissement thermal d'Aix (26 mai 1856).

MATHIEU Antoine, C ✠.

Né à Annecy le 24 fructidor an VI (10 septembre 1798; successivement secrétaire d'Etat, chef de section au ministère de l'intérieur, conseiller d'Etat; représenta le collège d'Annecy en 1849 (jusqu'au 23 septembre) ; celui d'Evian du 19 décembre 1852 au 7 mars 1854 ; celui d'Ugine en 1856-57.

MENABREA (le général) Louis-Frédéric.

D'abord député de Verrès en Val d'Aoste (17 avril

1848); était colonel du génie quand il fut élu député de Saint-Jean-de-Maurienne le 9 décembre 1849; membre de la commission permanente des finances (26 novembre 1850); interpella le ministre des travaux publics au sujet des chemins de fer de la Savoie (29 novembre 1852); prit une part active au vote de cette concession (26 mai 1853); conserva son siège jusqu'en 1860.

MENTHON D'AVIERNOZ (le général) CHARLES.

Elu député de Saint-Pierre d'Albigny le 9 décembre 1849, en remplacement de M. Ract, il fut lui-même remplacé par M. Louis Jacquemoud le 8 décembre 1853.

MOLLARD BENOIT.

Né à Yenne le 3 pluviôse an VIII (23 janvier 1800); avocat; élu député de la Motte-Servolex le 21 janvier 1849, par 113 voix contre 103 à M. François Gillet député sortant: nommé conseiller à la Cour d'appel de Chambéry en 1851 et remplacé alors comme député par le général Jaillet de Saint-Cergues. Il redevint député le 15 novembre 1857 et conserva son siège jusqu'en 1860. Le *Patriote savoisien* s'exprime ainsi sur son compte : « Nous connaissons peu M. Mollard, mais les efforts inouïs que la réaction savoisienne a faits à Turin pour empêcher sa nomination nous en donnent la meilleure idée. » (Numéro du 3 mai 1851).

MONGELLAZ PIERRE-JOSEPH.

Né à Flumet en 1795; reçu docteur en médecine à Paris en 1820 et à Turin en 1822; s'étant fixé à Reignier, il fut élu député d'Annemasse le 9 décembre 1849; réélu le 8 décembre 1853 par 182 voix contre 101 à M. François Bastian; siégea jusqu'en 1860. Dans un long discours, à propos de la loi de sûreté publique, il parla des vols commis dans les campagnes et de la

multiplication funeste des cabarets (29 janvier 1852); mort le 9 mars 1860 à Reignier.

PALLUEL Joseph-Ferdinand.

Né à Chambéry le 10 avril 1796; avocat dans cette ville dès 1821; député d'Albertville le 27 avril 1848; démissionnaire le 20 juillet suivant: remplacé alors par M. Pierre Blanc, il reprit son siège le 9 décembre 1849; vice-président de la Chambre en 1849-50; remplacé en mai 1852 par M. du Verger: chevalier de la Légion d'honneur après l'annexion; député au Corps législatif en 1862; mort à Frontenex en juillet 1866.

PARENT Eugène-Joseph.

Né à Sallanches, vers 1790; avocat au Sénat, puis à la Cour d'appel de Savoie; élu député du Pont-de-Beauvoisin, le 24 novembre 1850, par 292 voix contre 189 à M. Salmour; auteur d'une interpellation sur la magistrature savoisienne (27 janvier 1851); démissionnaire en 1853; décédé aux Marches (Savoie) le 15 janvier 1858.

PELLOUX François-Joseph, ✠.

Né à La Roche le 11 messidor an VII (29 juin 1799): docteur en médecine; syndic, puis maire de La Roche de 1841 à 1867; représenta le collège de Bonneville de 1858 à 1860; mort le 21 décembre 1866. C'était le père des généraux Pelloux.

PERRAVEX François.

Né vers 1780, à Arbusigny; syndic de Mornex pendant sept ans; conseiller provincial et divisionnaire; propriétaire des verreries d'Alex; élu 27 avril 1848 par 165 voix contre 77 à l'abbé Burnier; prononça un discours en faveur des dames du Sacré-Cœur (15 juillet 1848); remplacé par M. Mongellaz le 9 décembre 1849.

Publiciste agricole ; il fut, avec M. Henry, d'Evires, le principal propagateur, en Haute-Savoie, de la culture du sainfoin, fourrage qui a beaucoup contribué à la prospérité du pays. — Il est mort à Mornex, le 30 mars 1852.

PISSARD Hippolyte.

Né à Saint-Julien le 3 juin 1815 ; avocat ; élu député de Saint-Julien le 9 décembre 1849 ; prit plusieurs fois la parole, entre autres, pour défendre la magistrature savoisienne contre les attaques de MM. Parent père et Sineo (28 février 1851) ; remplacé en 1852 par M. de Viry ; reprit son siège quelques mois avant l'annexion, à laquelle il contribua de son mieux ; fut élu plus tard au Corps législatif, devint conseiller général du canton de Cruseilles et officier de la Légion d'honneur.

RACT Henri.

Propriétaire et industriel à Montmeillerat (Sainte-Hélène) : élu député de Saint-Pierre d'Albigny le 27 avril 1848 ; libéral ; fut remplacé par le général d'Aviernoz le 9 décembre 1849.

RAMEL François-Placide.

Né à Thonon le 18 janvier 1814 ; avocat ; député de Thonon après M. Delachenal ; il fut remplacé par le baron Favrat le 9 décembre 1849 ; chevalier de la Légion d'honneur après l'annexion. En 1891, ses confrères lui ont offert un *Cicéron* en bronze à l'occasion de sa 50e année d'exercice au barreau.

REGARD de VARS (de) Ferdinand.

Né à Lyon le 11 octobre 1808 ; cadet dans Savoie-Cavalerie, le 1er juin 1825, il devint sous-lieutenant le 7 juillet 1829 ; lieutenant en second le 17 février 1834 ; lieutenant en premier le 28 avril 1840 et capitaine dans

Aoste-Cavalerie le 20 septembre 1845. Elu en 1849 député du collège de Vigevano ; frappé mortellement, le 23 mars 1849 à Novare, et mort le 23 avril suivant. Il avait été décoré de la médaille d'argent à la valeur militaire pour sa brillante conduite à Goïto (30 mai 1848). C'était un brave. Quoiqu'il n'ait pas représenté l'un de nos collèges, il devait avoir sa place dans ce recueil.

(Voir le *Discours de réception* de M. le général Borson à l'Académie de Savoie.)

REPLAT Jacques, ✠

Né à Chambéry le 14 décembre 1807; docteur en droit le 11 mai 1827; avocat et littérateur distingué; président de la Société Florimontane; élu député d'Annecy à la fin de 1859; chevalier de la Légion d'honneur après l'annexion ; mort le 28 octobre 1866 unanimement regretté.

(Voir son *Eloge* dans la *Revue* des 15 décembre 1866 et 15 janvier 1867.)

ROUX-VOLLON Michel.

Né à Saint-Jean de Belleville le 14 novembre 1808 ; propriétaire ; fut député de Moûtiers du 8 décembre 1853 au 15 novembre 1857. En homme pratique, il utilisait ses voyages à Turin pour écouler dans cette capitale les fromages qu'il fabriquait dans ses montagnes. Un journal satirique du temps le représente arrivant au palais Carignan avec un pain de gruyère sous chaque bras. Au bas du portrait on lit :

Le soir il fait des lois ; le matin, du gruyère.
A tous les cœurs bien nés, que la patrie est chère !

Il est mort le 4 juillet 1878.

RUBIN (baron) Louis, C ✠.

Originaire de Saint-Pierre d'Albigny; intendant général; échoua à Bonneville le 8 décembre 1853, avec

208 voix contre 253 à M. Jacquier-Châtrier; échoua encore à Taninges, le 22 janvier 1854, avec 82 voix contre 357 à Sommeiller; fut élu député d'Evian le 7 mars 1854 et fut remplacé par M. Laurent le 15 novembre 1857.

SOMMEILLER Germain, C ✲ G C ✢ G C ✣.

Né à Saint-Jeoire en Faucigny le 15 février 1815. Elève du collège des Provinces en 1835; ingénieur; un des hommes éminents dont s'honorait le parti libéral; élu député de Taninges le 8 décembre 1853, par 357 voix contre 48 à M. Dumont, de Boëge; réélu, le 22 janvier 1854, par 357 voix contre 82 à M. Rubin; remplacé par M. de la Fléchère le 15 novembre 1857. Prononça un discours sur les chemins de fer de la Savoie et notamment sur la percée du Mont-Cenis (17 mai 1856); inventeur d'une machine perforatrice; s'est rendu célèbre par la part qu'il a prise à l'œuvre gigantesque de la percée du Mont-Cenis (15 août 1857 — 26 décembre 1870); mort à Saint-Jeoire le 11 juillet 1871. Une statue, œuvre de M. Léon Becquet, lui a été érigée à Annecy le 8 juin 1884.

VERGER (comte du) Charles.

Né à Chambéry; lieutenant puis capitaine au régiment de *Savoie-cavalerie*; élu député du collège d'Albertville en mai 1852 par 174 voix contre 137 à M. Valerio César. Dans la séance du 18 mars 1853 il interpella le ministre de l'intérieur au sujet du pénitencier d'Albertville. Remplacé par M. Pierre Blanc le 8 décembre 1853; auteur de divers écrits sur des sujets militaires.

VIRY (de) Charles, ✣.

Né en 1809; conseiller à la Cour d'appel de Nice; député de Saint-Julien de 1853 à 1860. Par une chaleu-

reuse réclamation, relative aux frais du culte, il amène le président du conseil, ministre des finances, à reconnaître d'une manière solennelle le droit qu'a la Savoie d'être déchargée en totalité de ces frais (29 novembre 1852) ; il combat le projet de modifier l'art. 10 du Code de procédure criminelle (9 décembre 1852) et il obtient gain de cause ; interpelle le ministre, dans la séance du 18 février 1853, au sujet des frais du culte ; interpelle encore au sujet du traitement des magistrats (2 avril 1853) ; se plaint du service défectueux des postes (21 janvier 1856) ; combat l'emprunt de 50 millions pour la guerre (9 février 1859) ; se fait retirer la parole dans cette séance. Comme il menace de donner sa démission, Cavour lui répond : « Vous ferez bien ; envoyez aussi votre démission de conseiller. » Chevalier de la Légion d'honneur et président de chambre à la Cour de Chambéry, après l'annexion : mort en 1888, à Chambéry.

François MIQUET.

LA MASSE D'ARMES DE BAYARD

A l'Armeria reale de Turin est conservée une masse d'armes décrite comme suit dans le nouveau Catalogue (page 345).

I. 35. — Masse d'armes du XVI^e^ siècle. La tête est une sphère armée de vingt et une pointes pyramidales, alternées sur trois lignes, et d'une plus grande au milieu, toutes dorées, et le manche est tronconique. Tant celles-là que celui-ci sont dorés et gravés de rinceaux, feuillages et ornements divers. La longueur du manche est de 0^m547, celle de l'arme 0^m633, et le diamètre de la sphère 0^m086.

L'ancien catalogue du même Musée par le comte Vittorio Seyssel d'Aix disait à propos de cette arme (page 325, n° 1077).

Il y a lieu de présumer que cette masse est celle laissée à Turi par Charles Emmanuel I", et conservée dans sa collection, ave laquelle Bayard combattit au célèbre tournoi donné en son hon neur à Carignan en 1499 par la duchesse Blanche de Monferrat veuve de Charles I" à la cour desquels Bayard avait été élevé e qualité de page.

(Arme donnée à S. M. le roi Charles Albert par le colonel d'ar tillerie Omodei.)

Le savant rédacteur du nouveau Catalogue, le majo Angelucci, voulut contrôler l'authenticité de cette at· tribution. Malheureusement ses recherches portèren exclusivement sur le tournoi de 1499 et non sur l masse d'armes elle-même.

Dans une dissertation très documentée, appuyée su Guichenon, Bertolotti et Petitot (pages 346 et 347 du *Nouveau Catalogue*), il établit clairement :

1° *Que le tournoi de 1499 ne fut pas donné par la duchesse Blanche en l'honneur de Bayard, mais par ce dernier en l'honneur de la duchesse,* ce qui est plus conforme d'ailleurs aux mœurs de l'époque et à ce que nous savons de la galanterie du Bon Chevalier ;

2° Ce qui est plus important pour le sujet qui nous occupe *que, dans ce tournoi on combattit, non à la masse mais seulement à la lance et à l'épée* [1].

Du résultat de ses recherches, le major Angelucci conclut naturellement que Bayard ne se servit pas de cette masse au tournoi de 1499.

Jusque-là, rien de mieux ; mais il va plus loin et déclare qu'il regarde l'attribution comme démentie par les documents cités qui n'ont trait qu'au tournoi ! Il

1. Le major Angelucci eût pu ajouter d'ailleurs qu'à la fin du XV^e^ siècle, dans les tournois à armes courtoises, lorsque par exception on se servait de masses, celles-ci étaient toujours en bois ou du moins dépourvues de pointes. (DEMMIN, *Guide des amateurs d'armes anciennes*, p. 66 et 275 ; BOEHEIM, *Waffenkunde*, p. 522 et 528.) L'usage du marteau d'armes et de la masse, permis dans les pas d'armes dans la première moitié du XV^e^, comme nous l'apprend OLIVIER DE LA MARCHE, *Pas d'armes de Jacques de Lalain*, 1446 avait été interdit comme trop meurtrier.

tient pour certain en revanche que cette masse ait appartenu à Charles Emmanuel Ier.

Le major Angelucci me semble s'être ici départi de sa logique habituelle. De ce que Bayard n'a pas combattu avec cette arme dans le tournoi de 1499, il semble hasardé de tirer cette conséquence qu'elle ne lui a pas appartenu.

L'auteur cité dit, il est vrai, qu'il regarde cette masse comme datant de la seconde moitié du XVIe siècle; mais rien dans sa forme ni dans sa décoration d'ailleurs soignée ne présente de caractère assez précis pour en fixer la date à quelques années près.

La forme qui est celle désignée dans les ouvrages traitant des armes anciennes sous le nom allemand de *Morgenstern*, a été usitée pendant le XVe et le XVIe siècle [1].

Quant à la décoration, ce n'est plus, il est vrai, le style du XVe siècle, et l'influence de la Renaissance est déjà marquée ; mais, si Bayard est né en 1476, il est mort en 1524; il n'a donc pas vécu qu'au XVe siècle et rien ne s'oppose à ce qu'il ait possédé des armes décorées en style de la Renaissance.

Un fait néanmoins est à retenir dans ce qu'avance le major Angelucci : il tient pour certain que cette masse ait appartenu au duc Charles-Emmanuel. Il a sans doute été à même de vérifier cette assertion et il était bien placé pour le faire. Nous sommes donc en présence d'une masse d'armes ayant certainement appartenu au duc Charles-Emmanuel, et qu'une tradition, au sujet de laquelle l'auteur cité n'a pu trouver aucune preuve, prétend avoir appartenu à Bayard.

Est-il possible de trouver, à l'appui de cette tradition, des documents établissant que le duc Charles-Emmanuel a eu en sa possession la masse d'armes de Bayard?

1. Demmin, op. cit. p. 443 ; Maindron, *Les Armes*, p. 196 ; Colonel Robert, *Catalogue du Musée d'artillerie*, p. 56 ; Boeheim, op. cit., p. 359.

C'est là le vrai point de la question, et le seul, semble-t-il sur lequel le major Angelucci eut dû porter ses recherches.

Dans un ouvrage qui ne semble pas, d'après son titre, fournir des renseignements sur les armes anciennes, *Les Poëmes de Messire Claude Expilly* [1], l'auteur après avoir dit comment Bayard arma François Ier chevalier, ajoute (page 400) :

Bayart après cette action fit une grande révérance, et baizant son épée, dit : glorieuze épée qui aujourd'huy as eu l'honeur de faire chevalier le plus grand Roy du monde, ie ne t'amployeray jamais plus que contre les infidèles annemis du non chrétien.

Cette épée a été mal conservée. Ceux qui restent de son nom ne savent qu'elle êt devenüe : le duc Charles-Emanuel de Savoye, petit fis du Roy François, qui vaillant comme luy, aime les vaillans et honore leur mémoire, a déziré de l'avoir pour la mettre parmy un nombre de chozes rares qu'il conserve an sa galerie à Thurin, mais, ne l'ayant peu recouvrer, quele dilijante reçherche qu'il an aye faite, il a mis an sa plaçe la masse d'armes dont le chevalier se servoit an guerre qu'il a retirée avec instance de Charles du Motet, sieur de Chiçhiliane, brave et sage Jantilhóme du Daufiné qui la conservoit soigneuzement. Il luy écrivit une fort honête Letre le priant de luy an faire prezant et qu'il la çhériroit comme çhoye très-précieuze adjoutant pour l'hóneur du çhevalier que parmy le contantemant qu'il auroit de voir cette pièce au lieu plus digne de sa gallerie il était déplaizant de quoy ele ne seroit an si bonnes mains que celles de son premier Maitre.

Voilà qui est catégorique ; or Expilly n'est pas ici une autorité à dédaigner. Originaire de Voiron, en Dauphiné, province où Bayard avait vu le jour, et né le 21 décembre 1561 [2] trente-sept ans seulement après la mort du héros, il avait dû recueillir sur Bayard bien des anecdotes que le temps n'avait pu altérer encore, et

1. *Les Poëmes de Messire Claude Expilly*, conseiller du Roy an son Conseil d'Etat et Présidant au Parlemant de Grenoble, à Grenoble, de l'imprimerie de Pierre Verdier, imprimeur du Roy et de la Cour du Parlemant, demeurant au devant et dans la salle du Palais, MDCXXIIII.

2. C'est Expilly lui-même qui nous apprend cette date dans une des notes écrites de sa main, dont il a enrichi l'édition de ses poëmes qui existe à la bibliothèque de la ville de Chambéry (page 169).

avait probablement connu chez son père, capitaine au régiment de Piémont et maréchal de camp à l'armée du roi [1], d'anciens compagnons d'armes du Chevalier sans peur et sans reproche. Le séjour qu'il fit en Italie pour achever son éducation lui permit de compléter encore ses souvenirs d'enfance sur ce sujet, et, plus tard, de publier, le premier après le *Loyal Serviteur* [2] une histoire du héros, sous le titre de *Supplément à l'histoire du Chevalier Bayard*.

En ce qui concerne la demande de la masse de Bayard faite par le duc Charles-Emmanuel au sire de Chichiliane [3], là encore, Expilly mieux que personne est à même de nous renseigner. En relation pendant sa vie avec tout ce que le Dauphiné comptait d'illustre, il connaissait sûrement le sire de Chichiliane et avait probablement vu la lettre du duc de Savoie dont il semble citer le texte exact. De plus, sa situation toute particulière de magistrat français ayant exercé de hautes fonctions en Savoie pendant l'occupation française de 1600 et 1601 [4] l'avait mis en rapport avec la Cour de Piémont, et, bien qu'il garde le silence sur ce détail, il n'est pas impossible qu'il n'ait lui-même servi d'intermédiaire pour la demande de cette masse d'armes, Expilly, en effet, a été plusieurs fois choisi pour des négociations entre les Cours de France et de Savoie; dans une de ces missions à Turin, Victor-Amédée Ier, successeur de Charles-Emmanuel, lui aurait adressé, s'il faut en croire un historiographe du temps [5] les paroles les plus flatteuses.

Ainsi, par le lieu de sa naissance, par l'époque à laquelle il a vécu, par les recherches particulières qu'il

1. Tué sous les murs de Chabrillan, le 23 septembre 1574.

2. Je ne compte pas le récit de Symphorien Champier qui tient plus du roman que de l'histoire.

3. Séchilienne.

4. Il devait de nouveau y exercer les mêmes fonctions, dans les mêmes circonstances, trente ans plus tard, en 1630-1631.

5. *Vie de Messire Claude Expilly*, par Boniel de Catilhon, Grenoble, 1660.

a été amené à faire, par les fonctions qu'il a exercées, Expilly était l'homme du monde le mieux à même de donner sur la question qui nous occupe les renseignements les plus précis et les plus sûrs.

Une remarque avant de poursuivre : dans le récit d'Expilly, il n'est pas question du tournoi de 1499; loin de là, c'est « la masse d'armes dont le Chevalier se servait en guerre » que le duc Charles-Emmanuel obtient du seigneur de Chichiliane. Nous reviendrons plus tard sur cette observation.

Voyons maintenant si la tradition de cette attribution si nettement affirmée par Expilly s'est conservée après lui.

Dans un ouvrage publié 171 ans après les poëmes de Claude Expilly, et qui, bien que contenant certaines erreurs archéologiques aujourd'hui relevées, résumait toutes les connaissances de l'époque sur les armes anciennes, *La Panoplie*, de J.-B.-L. Carré [1], se trouve le passage suivant (page 229 de l'édition de 1795).

Le Duc Emmanuel de Savoie, petit-fils du roi François, plein d'estime pour les grands hommes, fit des recherches les plus exactes pour découvrir l'épée avec laquelle Bayard avait donné l'accolade à son aïeul à la bataille de Marignan et la mettre à Turin dans sa collection. Mais il ne put avoir d'éclaircissement que sur sa masse d'armes; il l'obtint du sieur Chichilien qui la conservait avec le plus grand soin.

Carré a-t-il eu connaissance du récit d'Expilly ? C'est peu probable; l'orthographe même du nom du *sieur Chichilien* qu'il écrit tout autrement que le président Expilly suffirait à prouver le contraire. A quelque source qu'ait été puisé ce renseignement concordant exactement avec la version Expilly, il en découle qu'en 1783 et 1795 la tradition attribuant cette masse à

1. *La Panoplie*, par J.-B.-L. Carré, de Clermont-sur-Meuse, en 1783, réédité par Michel Carré, à Châlons-sur-Marne, chez Pinteville-Bouchard, imprimeur et à Paris, chez Fuchs, libraire, quai des Augustins, n° 28, en MDCCLXXXXV 3e année ère républicaine).

Bayard survivait intacte avec la même indication de provenance.

Pas plus d'ailleurs que le président Expilly, Carré ne parle du tournoi de 1499 si victorieusement battu en brèche par le major Angelucci ; mais il n'est pas difficile d'imaginer comment cette tradition erronée a pu venir se greffer sur la véritable et donner à cette dernière une apparence de fausseté.

Nous avons suivi notre attribution jusqu'à la fin du XVII^e^ siècle. A ce moment, en Italie comme en France, les collections et leurs catalogues, avec les documents à l'appui, furent dispersés par la Révolution et les invasions. Lorsqu'en 1833, Charles-Albert fit commencer les recherches pour la création de l'*Armeria reale*, et que le colonel Omodei lui offrit cette masse d'armes recueillie par lui avec la tradition qui s'y rattachait, quelque flatteur aura cru devoir broder sur cette tradition la légende du tournoi de 1499 pour faire jouer à cette arme un rôle la rattachant à l'histoire de la maison de Savoie. Hypnotisé par cette assertion d'une fausseté par trop évidente pour qui connaissait comme lui l'histoire des armes et des tournois, le major Angelucci a perdu de vue le véritable côté de la question. Il a enlevé par suite à l'arme dont il s'agit une attribution doublement importante, et parce que celui auquel cette arme paraît avoir réellement appartenu a été le héros de son époque, et parce qu'aucune autre collection publique ou particulière ne compte dans son catalogue une arme ayant appartenu à Bayard.

Ch. BUTTIN.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

(DONS ET ÉCHANGES.)

Annales de la Soc. d'Emulation de l'Ain, I, 1895. — A. CALLET : *Virieu-le-Grand, son château, ses seigneurs* ; Ire partie : Des origines au XVe siècle avec un plan.

Bull. du Comité des trav. hist. (hist. et philol.), 1894, I et II. — LABANDE : *Les manusc. de la biblioth. d'Avignon provenant de la librairie des papes du XVe siècle.* Robert de Genève, devenu l'antipape Clément VII, faisait transcrire par ses copistes les manuscrits qu'il voulait envoyer à Annecy : p. 147 ; le même donne aux Célestins d'Avignon une bible et missel de la fin du XIVe siècle.

Id. (sciences économ. et sociales), 1894. — L. SALEFRANQUE : *Régime fiscal des effets de commerce.* Nous relevons dans le tableau fiscal comparatif que, dans la Haute-Savoie : 1° les produits du timbre des effets négociables ou non ont été en 1881 de 37,927 fr. et en 1892 de 28,783 fr. ; 2° que les capitaux taxés sont de 75,800,000 fr. en 1881, de 57,500,000 en 1892 ; notre département occupe à ce point de vue le 64e et le 68e rang ; 3° que les capitaux taxés par 10,000 habitants sont en 1881 de 2,760,000 fr. et en 1892 de 2,140,000 fr.; à ce point de vue notre département a occupé les 53e et 63e rangs.

Bull. de la Soc. d'anthropologie de Paris (extr.), 1895. — G. DE MORTILLET : *Classification palethnologique* (accepte le dédoublement des époques chelléenne et acheuléenne proposé par M. d'Ault du Mesnil, fait précéder le Campignyen de M. Philippe Salmon d'une époque dite *Tourassienne* qui comble l'ancien hiatus qui séparait autrefois le Magdalenien du Robenhausien ; enfin établit entre l'époque gauloise dite marnienne et l'époque romaine, le *Beuvraysien,* caractérisé par l'usage de la monnaie (250 av. C.).

Journal : *L'Echo du Haut-Giffre,* n° 1. — Le premier article est consacré à la vie de P. Dusaugey, doyen de la collégiale de Samoëns (1636-1717).

Opuscule : Fr. Descotes : *Le monument de Joseph et de Xavier de Maistre* à Chambéry, in-8°, 23 p.

Mém. de la Soc. Eduenne, t. XXII, 1894. — Abbé Berry : *Monastères de la Visitation Sainte-Marie dans le diocèse d'Autun*. Le monastère d'Autun a été fondé en 1624 par Moulins, fondé lui-même en 1616 par Annecy, la *sainte source* ; lettres et voyage à Autun de sainte Chantal ; C. Elisab. de la Tour (1649-1652), professe d'Annecy, supérieure. Le monastère de Mâcon fut fondé en 1632 ; en 1655, M. A. de Rabutin, prof. d'Annecy, en était supérieure.

Revue de l'Ecole d'Anthropologie de Paris, 15 mai 1895. — G. Hervé : *Les populations lacustres* (popul. néolithiques de la Suisse étudiées au point de vue anthropologique. — Pierre. Ep. campignyenne : popul. brachycéphale, du type de Grenelle : deux crânes mésaticéphales dus au mélange avec la population précédente magdalénienne. Ep. Robenhausienne : popul. brachy. et dolichocéphale du type d'Hochberg ; Ep. de transition : popul. franchement dolicho ; — Bronze. Ep. Larnaudienne : même popul. dolich.; nouvelle popul. brachy. du type de Disentis, nombreux mélanges postérieurs.

Revue suisse de numismatique, 1894, liv. V et VI. — Dr Ladé : *Le Trésor du Pas de l'Echelle* (fin), avec 14 pl. 3e p. Deniers anonymes au nom de Saint-Pierre (remarques intéressantes sur le métal, le poids, la taille ; hypothèses et conclusion). — R. Vallentin : *Des causes de la fabrication des premiers testons en France.* C. M.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

2742. — Annecy. Imprimerie ABRY.

SOCIÉTÉS SAVANTES 1882

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 16 novembre 1895.

PRÉSIDENCE DE M. THONION, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

Le Président met aux voix la candidature de M. François CARNOT qui est nommé à l'unanimité membre de la Société Florimontane.

Notre Compagnie est heureuse de compter parmi ses membres le fils du très regretté président de la République, qui fut autrefois, pendant son séjour à Annecy comme ingénieur des Ponts et Chaussées, l'un des collaborateurs de la *Revue*.

M. Le Roux fait une communication sur un nid d'abeilles coupeuses de feuilles *(Megachile centuncularis)* qu'il a trouvé dernièrement dans la feuillure d'une des fenêtres de l'hôtel-de-ville.

M. Ritz fait passer un brevet de la Légion d'honneur délivré en 1819, offrant cette particularité d'être daté de la 25e année du règne de Louis XVIII.

M. Thonion parle de deux monnaies obsidionales frappées pendant le siège de Montmeillan, en 1691.

M. Gonthier fait une lecture sur une représentation théâtrale donnée au Puits-Saint-Jean, au XVIIe siècle, à l'occasion des fêtes de la béatification de saint François de Sales. Un article paraîtra à ce sujet dans la *Revue*.

Diverses questions d'intérêt général pour la Société sont ensuite traitées au cours de la séance.

Savoie (Haute) 3
D. II.

Le Président fait procéder à l'élection des membres des jurys de poésie et d'histoire.

Six membres pour la poésie et quatre pour l'histoire sont chargés de l'examen des œuvres présentées au Concours de 1895.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 4 décembre 1895.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, fixant au mardi 7 avril prochain l'ouverture du Congrès annuel des sociétés savantes. Les mémoires devront être parvenus à Paris avant le 15 janvier au plus tard.

Le Congrès des sociétés des beaux-arts s'ouvrira le même jour 7 avril.

Les présidents de chaque société adresseront au Ministère les demandes des délégués avant le 1er février, terme de rigueur.

Le Président annonce en termes émus le décès de M. Boltshauser. Ce regretté savant qui fut l'un des membres les plus dévoués et les plus actifs de la Société Florimontane à ses débuts, est mort à Turin le 7 novembre dernier.

M. Serand offre au Musée de la part de M. de Mortillet, le portrait gravé de l'illustre savant et rappelle que M. Gabriel de Mortillet, né à Meylan (Isère) en

1821, fut conservateur du Musée d'Annecy du 5 août 1854 au 19 mars 1857.

Elu vice-président de la Société Florimontane le 30 novembre 1854, il résigna ces fonctions le 20 décembre 1855 pour remplir celles de secrétaire qu'il garda jusqu'à son départ d'Annecy le 19 mars 1857. M. de Mortillet occupe avec autorité la chaire de palethnologie à l'Ecole d'anthropologie de Paris dont il fut l'un des créateurs. Il demeure membre correspondant de notre Société depuis le 22 janvier 1858 et ne cesse d'adresser à la bibliothèque florimontane, de nombreux tirages à part de ses travaux.

La Société envoie ses sincères remercîments à M. le Profr de Mortillet.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière séance :

1° *Mémoires et Documents de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève,* tome XVIII.

2° *Mémoires de la Société Eduenne,* tome XII.

que ces Sociétés ont généreusement envoyés sur sa demande, pour compléter la collection de ces mémoires que possédait déjà notre bibliothèque.

3° *Le Dict des Jardiniers* (Epithalame en l'honneur d'un gentilhomme dauphinois marié à une Savoyarde, Pernette de Montvuagnard). (Don de l'auteur : M. Mugnier.)

4° G. de Mortillet : *Classification palethnologique.*

5° Id. : *Animal gravé sur une table de dolmen.*

6° Id. : *Terrasse inférieure de Villefranche-sur-Saône.*

7° Id. : *Le Coup de poing ou instrument primitif* (Congrès de Caen, 1894).

8 Id. : *Les Mottes* (cours de Palethnologie).

(Dons de l'auteur.)

M. Corcelle offre à la Société :

Corcelle : *La Géographie. sa méthode, ses résultats,* discours prononcé à la distribution des prix du Lycée. le 31 juillet 1895.

Id. : *La Savoyarde et la fonte des cloches.* (*Revue scientifique* du 9 novembre 1895.)

M. Nanche remet au conservateur du Musée, au

nom de Mme veuve Cabaud et au sien, un portrait à l'huile de Paul Cabaud, œuvre de notre regretté peintre.

M. Le Roux annonce qu'il a reçu de M. Marteaux, bibliothécaire de la Société, un lot de livres et de brochures formé des doubles non catalogués et destiné, d'après une proposition récemment adoptée, à la Bibliothèque publique. Il comprend des ouvrages reliés et brochés, des brochures, des volumes dépareillés de mémoires de diverses sociétés savantes et notamment un livre assez rare : *Pourpris de la Maison de Sales*.

Le même fait part des nouvelles acquisitions du Musée :

1° 72 gravures et lithographies représentant des paysages ou des monuments d'Italie. (Don de M. François Serand.)

2° Un poids ancien en fer de la ville de Rumilly. (Don de M. Paclet Marie, chef de bureau à la préfecture.)

3° Un modèle en bois des pirogues à balancier en usage chez les indigènes de la Polynésie. (Don de M. Allard, ingénieur à Annecy-le-Vieux.)

4° 296 monnaies diverses dont 9 en argent. Plusieurs de ces pièces du duché de Savoie n'étaient pas représentées dans le médailler du Musée. (Don de M. Joseph Serand.)

5° 6 monnaies d'argent dont un tetradrachme d'Athènes à la tête de Pallas, au ℞ : la chouette et le rameau d'olivier.

M. Corcelle offre deux marques d'amphores, qu'il a trouvées sur l'emplacement d'une poterie gallo-romaine. Il avait déjà présenté un graffito sur poterie noire qui a été décrit dans le travail de MM. Marteaux et Le Roux.

Quelques mots seulement, pour indiquer leur origine, qui a besoin d'être précisée. Elles proviennent d'un champ jusque-là inexploré de la commune de Don en Valromey, situé à peu de distance de ce village de Vieu, qui eut une assez grande importance sous la domination romaine. L'emplacement de la poterie était bien choisi : à proximité se trouvaient des argiles, l'eau d'un torrent, le Seran, coulait à quelques mètres de là.

L'atelier a dû disparaître dans une catastrophe subite : le champ où il se trouvait était rempli de débris de toutes sortes : à côté de détritus de cuisine, de fragment de murs, se rencontraient pêle-mêle, dans un désordre indescriptible, des fragments de vases de tailles différentes, depuis les petites tasses jusqu'aux grandes amphores. Ces dernières étaient les plus nombreuses. Cela tient peut-être à ce que le pays était déjà, comme aujourd'hui, riche en vignobles.

Malheureusement, ces fragments de poterie n'ont pas été recueillis avec soin par le propriétaire du champ. Celui-ci était uniquement préoccupé par la recherche d'un trésor, qu'il croyait enfoui en cet endroit. Le trésor est encore à trouver. Nous avons réussi à sauver ces deux marques, qui seront les seules présentes dans une collection publique rappelant l'existence de la poterie de Don. La première a été détachée du col d'une amphore. Le seconde se trouvait appliquée contre le rebord supérieur, très près du point d'attache de l'anse.

Les auteurs du mémoire précité remercient M. Corcelle de sa communication sur ces marques qui seront décrites et figurées à leur place.

M. Serand propose de réunir dans un album qui sera conservé dans nos archives, les photographies des membres anciens et actuels de la Société. — Ce projet est adopté. En conséquence, les membres effectifs, correspondants et honoraires sont priés d'envoyer leurs photographies. Elles seront reçues avec reconnaissance.

La Société Florimontane, délibérant ce jour en Assemblée générale, adopte, sur la proposition de **M. Marteaux**, la modification suivante intéressant l'art. 3 de ses statuts. Cette décision sera soumise à l'approbation légale.

« La Société se compose de membres *effectifs*, de

membres *correspondants* et de membres *honoraires*.

« Les membres *correspondants* sont choisis parmi les personnes n'habitant pas le département et qui collaborent à la *Revue*. Ils payent une cotisation de 6 francs. Les membres *honoraires* sont choisis parmi les personnages de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à la Société. Ils ne payent aucune cotisation. »

Le Président fait ensuite procéder au vote pour le renouvellement annuel du bureau.

Il rappelle, au préalable, la résolution prise par M. Marteaux de résigner ses fonctions de bibliothécaire, remercie ce dernier, au nom de la Société, des efforts couronnés de succès dont il a fait preuve dans le classement long et minutieux des ouvrages et propose la réunion de la charge de bibliothécaire à celle d'archiviste.

Sont nommés pour l'année 1896 :

Président : M. Camille DUNANT.

Vice-Présidents : MM. THONION et MARTEAUX.

Secrétaire : M. Marc LE ROUX.

Secrétaire-Adjoint : M. Max BRUCHET.

Bibliothécaire-Archiviste : M. Joseph SERAND.

Trésorier : M. Jean RITZ.

Directeur de la Revue : M. Marc LE ROUX.

Sont nommés membres du Comité de rédaction : MM. DUNANT, MARTEAUX, LE ROUX, BRUCHET et GONTHIER.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire, MARC LE ROUX.

Séance du 23 décembre 1895.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Président exprime les regrets causés à la Société par la perte d'un de ses plus anciens membres correspondants, M. J.-F. DOUBLET, bibliothécaire de la ville de Bône, décédé en cette ville le 3 décembre dernier.

Les candidatures de MM. BOIRET, professeur départemental d'agriculture, et Ch. BUTTIN, notaire à Rumilly, sont présentées par MM. Bruchet et Le Roux. Il sera, suivant le règlement, statué sur l'admission de ces nouveaux membres dans la prochaine séance.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages nouvellement reçus :

1° *Mémoires de l'Académie du Gard*, années 1873 et 1874. (Ouvrages envoyés gracieusement par cette société pour combler des lacunes existant dans notre bibliothèque.)

2° AL. BACHELLERIE : *Guide d'Evian et de ses environs*. (Don de la municipalité d'Evian).

M. Robert Victor offre au Musée un plongeon qu'il a tué, le 21 décembre, sur le lac d'Annecy, entre Albigny et la Margeria. Ce palmipède est un mâle adulte, en plumage d'hiver, de l'espèce *Colymbus arcticus* Vieill, ou Plongeon Lumme qui est originaire des régions septentrionales. C'est un oiseau essentiellement de passage qui arrive sur nos lacs au plus fort de l'hiver, mais cette espèce ne se propage jamais en Savoie.

M. Le Roux fait part des récentes acquisitions du Musée :

1° 222 monnaies médailles et jetons. (Don de M. Auguste Dunant, de Metz.)

2° Un *dupondius* d'Antonin le Pieux au ℞ de l'équité debout

à g., tenant d'une main une corne d'abondance, de l'autre une balance. COS IIII SC. (Don de M. le chanoine Chevalier.)

3° Un produit scoriacé, sorte de vitrification en forme de tube aplati, analogue au laitier des hauts fourneaux, trouvé dans un terrain argileux par M. Simon, de Contamines-sur-Arve. (Don de M. le chanoine Chevalier.)

Le Président donne ensuite la parole à M. Martin rapporteur du concours de poésie de cette année.

Les conclusions du jury sont adoptées et les récompenses sont distribuées dans l'ordre suivant :

Premier prix ex-æquo, chacun 40 francs : Mme von Auw Juliette, à Annemasse, auteur de la pièce n° 1 ; M. Converset, lieutenant au 58e de ligne, à Avignon, n° 2 ; M. Coyne Etienne, à Barcelonnette, n° 10.

Mention très honorable : M. Millien Achille, à Beaumont-Laferrière (Nièvre), n° 7.

Mentions honorables : M. Dubois François, au Séminaire d'Annecy, n° 3 ; M. Seguin Lucien, à Paris, n° 4.

M. Bruchet au nom du jury d'histoire donne lecture de son rapport qui est adopté.

Un prix de 300 fr. est attribué à M. Tavernier, juge de paix à Taninges, pour son *Histoire de Samoëns*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures 1/2.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

CONCOURS D'HISTOIRE DE 1895

Messieurs,

Au dernier concours d'histoire, la Commission avait été quelque peu embarrassée par le nombre et la variété des travaux soumis à son examen : cette année elle ne saurait se livrer à de semblables appréhensions : un seul candidat, M. Tavernier, s'est présenté avec une

Histoire de Samoëns, de 1167 à 1792, fort volume de 287 pages in-8° publié à Chambéry en 1892.

L'auteur, par le choix d'un sujet restreint, facile à embrasser, a su se concilier les sympathies du jury. La Société Florimontane ne peut guère en effet songer à provoquer des études générales sur l'histoire de nos régions ; ce serait exiger des candidats un labeur acharné dans de nombreux dépôts d'archives que bien peu ont le loisir de consulter : elle pense faire œuvre beaucoup plus utile en encourageant les études spéciales, et dans cet ordre d'idées, les monographies locales lui semblent particulièrement dignes d'attention.

L'étude de Samoëns, importante commune d'une vallée fort retirée, présentait un véritable intérêt. M. Tavernier, juge de paix à Taninges, était bien préparé par les nombreuses recherches qu'il a faites depuis longtemps dans les archives communales et dans les chartriers de la région. Aussi faut-il le louer de la ténacité dont il a fait preuve dans cette chasse au document. Il a même eu la bonne idée de travailler aux archives de Turin ; cependant il ne paraît pas avoir connu le fonds peut-être le plus important, celui des fiefs relevant de la Maison de Savoie, conservé aux archives de la Chambre des Comptes, à la Cour d'appel de Turin ; les quelques comptes de châtellenie cités par lui sont malheureusement trop peu nombreux. Le Sénat de Savoie, à Chambéry et plusieurs séries des archives de la Haute-Savoie lui auraient révélé bien des richesses.

Mais, en matière historique, il est difficile d'exiger des travailleurs, des dépouillements complets : il convient surtout d'examiner si les documents consultés ont été habilement mis en œuvre. La Commission est heureuse de donner sur ce chef des éloges à l'auteur qui a su avec beaucoup de critique, commenter les textes qu'il a eus entre les mains. Son esprit curieux

s'est attaché à résoudre des problèmes intéressants parfois peut-être avec trop de brièveté. Pour ne citer qu'un exemple, le chapitre consacré à la colonie allemande des Hans aurait été complété heureusement par une étude philologique, que l'auteur était mieux à même que personne de traiter.

Le plan de l'ouvrage a soulevé aussi quelques objections. L'histoire d'une ville présente une telle variété qu'il est bien difficile de ne pas grouper les faits par matière. L'auteur a cru devoir adopter au contraire l'ordre chronologique, s'exposant ainsi à des répétitions fatigantes.

Malgré ces réserves, l'*Histoire de Samoëns* est une œuvre très consciencieuse. Les anciennes institutions, les vieilles familles de la région et de cette ville ont été étudiées avec grand soin.

Aussi, la Commission en décernant un prix de 300 francs à M. Tavernier, juge de paix à Taninges, a été heureuse d'honorer, par cette récompense, un érudit modeste, dont le nom connu déjà par de nombreux travaux sur la vallée du Giffre, est bien digne d'être donné en exemple aux jeunes travailleurs.

Le Rapporteur de la Commission,
MAX BRUCHET.

CONCOURS DE POÉSIE DE 1895

RAPPORT

Seize pièces ont été présentées cette année au concours de poésie. Deux d'entre elles nous sont arrivées avec la signature de l'auteur, et n'ont pu être examinées. Restent quatorze pièces sur lesquelles voici l'avis du jury.

Le nº 9, contenant un certain nombre de *Fables,* révèle quelque ingéniosité dans l'invention, mais en même temps une profonde ignorance des règles de la versification. Ce ne sont pas là des vers ; on n'y trouve ni rythme ni rime.

Le nº 8 nous raconte les aventures du poète *Sur le Lac d'Annecy,* aventures peu intéressantes d'ailleurs. L'auteur ignore qu'on ne fait pas rimer un singulier avec un pluriel et les mérites de la forme ne rachètent pas, tant s'en faut, l'insuffisance du fond.

Voici une légende bourguignonne (nº 6) mettant en action les vertus mystérieuses du *Fil de la Vierge.* Il y a quelques vers faux. Le développement est un peu enfantin. Sans doute une légende peut et doit être naïve. Mais c'est justement l'écueil des pièces de ce genre ; à chercher la naïveté, on tombe dans la platitude. Ajoutons, pour être équitables, que quelquefois le poète a rencontré la note juste.

Le nº 11, *Vengeance,* malgré une certaine netteté de pensée et une certaine élégance de forme, présente bien des incorrections. L'auteur élide rarement la syllabe muette à l'hémistiche : la règle est pourtant absolue.

L'auteur de la *Cêne* (nº 12) a de plus hautes aspirations. Sa pièce est la paraphrase enflammée du *sursum corda.* La péroraison a du mouvement et de l'allure. Mais on peut faire une querelle au poète sur sa théorie des césures dans les vers de dix syllabes. Elles sont mises absolument au hasard, c'est-à-dire qu'il n'y en a pas ; le rythme en souffre ; on est heurté par des chocs, des arrêts, des à-coups, auxquels on ne s'attend pas. Que le poète ait toute liberté, soit ! mais enfin, moi lecteur, je veux à tout prix reconnaître le rythme, et quand je ne sens pas la cadence, j'en éprouve de la peine. Signalerai-je aussi la rime fausse de *abrupte* et de *lutte* ; le solécisme de *ta pensée s'est enquis !* Néanmoins, il y a de réelles qualités dans cette pièce, que

gâtent malheureusement des impropriétés assez nombreuses. Le souffle y est, le travail manque.

Le nº 13 chante l'*Hiver* de l'Année terrible. La pièce est au total correcte ; on y trouve de bons vers, qui révèlent même de l'originalité ; quelques passages ont vraiment du relief. A côté se rencontrent des phrases et des images banales et poncives, et un certain prosaïsme de tournure qui détonne avec le mouvement lyrique de la strophe.

Voici maintenant une *Méditation* nº 5, avec cette belle épigraphe de Lamartine.

J'attends le jour sans fin de l'immortalité.

C'est en effet du Lamartine, comme inspiration et comme forme, mais combien affaibli et délayé ! L'auteur a une grande facilité de facture ; il manie admirablement le vers ; mais pourquoi faut-il que les idées soient si rares, les raisonnements à peu près introuvables, et les mots inutiles si nombreux ? L'auteur peut très bien faire, s'il consent à penser plus fortement et à écrire avec plus de concision.

Le nº 14 est une rêverie romantique sur un vieux manoir féodal, le *Château de Polignac*. L'ensemble est mal équilibré ; la dernière partie est trop courte, et le présent est sacrifié au passé. Pourquoi ces deux strophes paisibles, qui s'opposent aux quinze strophes belliqueuses du début. C'est trop ou trop peu. D'ailleurs çà et là surgissent quelques beaux vers, sonores et bardés de fer, comme les chevaliers dont ils évoquent l'image. Notons encore un certain nombre d'impropriétés assez graves, et de périphrases malheureuses. Telle la *sape de fer* pour désigner la faux du moissonneur.

Encore une légende, savoyarde cette fois, et ayant pour théâtre le sommet du Vuache (nº 3). Elle raconte comment, pour honorer la vertu d'une sainte servante,

qui avait nom Victoire, les anges descendus du ciel construisirent miraculeusement un monastère : C'est le *Moustier des Anges*. Le récit est long et diffus. Le ton change à chaque instant, les impressions se contrarient et se détruisent. Mais il y a quelques passages qui respirent la naïveté, la vraie, celle qui part du cœur, où l'artifice n'a plus de part, langage de l'âme qui rachête bien des défauts.

Le n° 4 chante le *Printemps de Savoie* aux bords enchantés de Talloires. En bons savoyards nous avons été charmés de ses descriptions, qui ne sont pas sans mérite. Deux autres pièces, célèbrent les *Grands Bois* et les *Eaux de l'Etang*. L'auteur sent vivement la nature et la fait sentir dans ses vers.

Le n° 7 contient un certain nombre de pièces de valeur inégale. Le morceau intitulé *Deux Frères,* est d'une bonne venue ; c'est un peu court d'haleine, mais c'est ferme et franc. *La Mère et l'Enfant* sont une esquisse pathétique ; mais combien brève ! ce n'est qu'une note en passant, il est vrai qu'elle est expressive. *Les Adieux du Pâtre,* avec leur refrain pittoresque ont une réelle saveur rustique.

Dans le n° 1 nous avons un drame bourgeois, à la Coppée, qui se nomme *Jalousie*. N'attendez pas que je vous le raconte ; c'est une histoire sentimentale, et les bonnes âmes pourraient y verser plus d'un pleur. La fin est un peu pénible et confuse ; l'aventure est banale ; mais la forme est louable ; l'auteur manie le vers à merveille. Tout le début est bon, d'une précision plastique remarquable ; les discours ne valent évidemment pas les descriptions.

Avec le n° 2 nous sommes en pleine Savoie. C'est la description d'une commune alpestre, avec ses occupations paisibles et ses travaux pacifiques pendant les quatre saisons. C'est *Belval* que l'auteur intitule poème pastoral. C'est plutôt une description pastorale, car il

n'y a là aucune espèce d'intrigue. Le mérite de la pièce, c'est, avec une forme suffisamment correcte, une très grande sincérité. L'auteur s'est placé en face de la nature, il l'a regardée jusqu'à ce qu'il en reçût une impression forte, et il a dit ce qu'il avait vu et senti. C'est là du vrai naturalisme, et du meilleur. A noter surtout ce qu'on pourrait nommer l'épisode du vieux paysan rêvant sur le déclin du jour à ses jeunes années.

Le nº 10 nous retient encore en Savoie. Ce sont les *Sonnets annéciens*. Il sont peu nombreux, et de valeur inégale. La chute du sonnet intitulé *Pessimisme* est exquise, et dans la description de la *Tournette* l'auteur a su dérober à Hérédia quelque chose de sa somptueuse splendeur. Qu'il y a de décadence maladive dans le rêve que forme le poète de vivre sur le *Semnoz*! c'est une combinaison du panthéisme de Leconte de Lisle et du mysticisme de Huysmans : La forêt lui paraît comme une cathédrale : j'y voudrais, dit-il :

M'hypnotiser en des extases monacales...
J'y voudrais être ermite, un ermite très chaste
Qui se ferait une âme et si simple et si vaste
Qu'elle serait lumière, air et parfum des bois :
Une âme toute blanche, ailée et vaporeuse
Où l'humaine raison mettrait si peu de poids
Que je me croirais presque en la Vallée heureuse.

Et nous voici, après une courte excursion dans le panthéisme et dans le mysticisme, en pleine sorcellerie et féerie moyenâgeuse. Cette complexité est bien le caractère de notre fin de siècle. Nous louerons du moins le poète de n'être ni obscur ni symbolique. Il y a de l'excellent dans ces sonnets, c'est la première fois que je peux prononcer ce mot ! mais qu'il y en a peu ! les beautés sont réelles et précieuses, mais rares !

Nous voici au terme de notre examen, et notre conclusion est qu'au total le concours est faible, très fai-

ble. Aussi ne croyons-nous pas devoir, malgré la modicité du prix dont nous disposons, le distribuer en entier. Une honnête médiocrité, voilà ce que présentent beaucoup de pièces, et la seule qui soit supérieure ne l'est que trop brièvement. Voici donc, Messieurs, les récompenses que nous vous proposons d'accorder :

Aux nos 1, *Jalousie* ; 2, *Belval* ; 10, *Sonnets annéciens*, trois prix *ex-æquo* de 40 francs.

Au no 7, *Deux Frères*, une mention très honorable.

Aux nos 3, *Le Moustier des Anges*, et 4, *Printemps de Savoie*, une mention honorable.

Sonnets Annéciens

I.

Sur le roc de Chère, auprès du tombeau de Taine.

(imité de l'antique.)

O berger, amortis tes pas sur le gazon,
Modère ton troupeau. Ne le laisse pas paître
Ces arbustes pieux. Tu troublerais peut-être
Le poète qui dort sous cette frondaison.

Tout t'invite au respect, — l'air, le ciel, l'horizon.
La nuit descend... Un seul bruit pourrait plaire au Maître :
C'est un bruit de prière ou de flûte champêtre.
Donc, module un air — grave ainsi qu'une oraison.

Et regarde ! voici que dans l'herbe se lève
Sous un rayon de lune une clarté de rêve.
Comme un esprit que ta chanson semble bercer....

Tu dis que c'est le vent ? — La réponse est niaise.
Sait-on ce qu'est le vent ? Je préfère penser
Que l'âme du dormeur est là qui frémit d'aise.

II.

Le Lac hypocrite.

Ce Lac est hypocrite et d'un charme perfide.
Entre ses bords fleuris où chantent les oiseaux
Il étale si pur le cristal de ses eaux
Qu'il paraît sans remords comme il paraît sans ride.

Mais malheur à qui tombe en ce gouffre candide !
Il s'en ira voilé d'algues et de roseaux
S'endormir sous l'azur et blanchir de ses os
Le pavé d'un charnier qui jamais ne se vide.

La Mer, plus charitable aux cœurs endoloris,
Quelquefois leur rend morts ceux que vifs elle a pris :
Le Lac n'a même pas de ces pitiés ultimes.

Les larmes de parents en deuil le touchent peu.
En avare il jouit du corps de ses victimes...
Et cependant paisible il sourit au ciel bleu !

III.

Sur le Semnoz.

Je sais dans la montagne un bois mystérieux,
Aux arceaux d'ombre ainsi que ceux des cathédrales,
Où le jour se tamise en des lueurs spectrales
— Tels des rayons éteints par des vitraux très vieux — ;

J'aime y rêver, moins près des hommes que des cieux ;
Et, tandis qu'ennemi des fades pastorales
Je m'hypnotise en des extases monacales,
Des rêves d'au-delà flottent devant mes yeux.

J'y voudrais être ermite, — un ermite très chaste,
Qui se ferait une âme et si simple et si vaste
Qu'elle serait lumière, air et parfum des bois :

Une âme toute blanche, ailée et vaporeuse
Où l'humaine raison mettrait si peu de poids
Que je me croirais presque en la Vallée Heureuse.

IV.

Pessimisme.

Je suis venu trop tard vers ces vallons tranquilles :
Mon cœur s'y rafraîchit mais ne reverdit pas,
Et voudrait-il aimer qu'il ne peut plus, hélas !
Se prendre au sérieux dans ses efforts séniles.

Et pourtant j'étais fait pour me plaire aux idylles.
J'aurais pu vivre aussi très simple et jamais las
De suivre en souriant, une fillette au bras,
Les sentiers qui jamais ne mènent dans les villes.

Mais mon âme à présent n'est, en fait de plaisir,
Apte qu'aux voluptés amères du désir :
Triste flamme veillant encore sous la cendre.

Et mes jours à tel point sont mornes, sans couleur,
Que je me fais l'effet, quand je veux me comprendre,
D'un vieux bouquin très jaune où sèche quelque fleur.

V.

Soleil couchant sur la Tournette.

Portant haut sur un ciel de lapis-lazzuli
L'orgueil impérieux de son blanc diadème,
La Tournette au soleil qui la quitte et qui l'aime
Donne à baiser son front par la neige ennobli.

Méprisante au dessus de l'ombre et de l'oubli,
On dirait qu'elle boit l'Amour dans la mort même
Et son torse se drape avec un art suprême
En un long voile bleu qui descend sans un pli.

L'heure de ces adieux de l'astre à la montagne
Est si grave que tout se tait dans la campagne.
Le lac fume ainsi qu'un gigantesque encensoir.

Et très longtemps après la double apothéose
On voit encor, — pâmée au fond du ciel tout noir —
Comme une déité sculptée en marbre rose.

E. Coyne.

JALOUSIE

(Conte de Noël.)

Mais tout est bien puisque tu n'as pas à rougir,
Que je ne suis pas mort, foudroyé, tout à l'heure,
Que de nous deux c'est toi, toujours toi, la meilleure,
Que je t'ai dans mes bras et que je suis bien sûr
De mettre mon baiser sur un front toujours pur.

F. Coppée *(Les Jacobites)*.

C'est un soir de Noël. — Dans la chambre bien close
La lampe est allumée et, sous l'abat-jour rose,
S'unit à la clarté dansante du foyer,
Pour suspendre gaîment et faire chatoyer.
Le long des murs, parmi les soyeuses tentures,
Quelque brève étincelle aux angles des dorures.
Artistement drapés, les rideaux de velours
Souples, ont de la grâce encore en leurs plis lourds,
Et tout, dans ce doux nid d'amour, où se devine
L'arbitre souverain d'une main féminine,
Parle de vie intime et de bonheur à deux.

Cependant, l'âme sombre et le front soucieux,
Olivier près de Jeanne est assis ; quel nuage
Vient de troubler la paix de ce jeune ménage ?
Il faut si peu de chose, hélas ! Souvent, un rien
Suffit pour ébranler le plus tendre lien,
Entre deux cœurs aimants. — La vie est ainsi faite ;
Et quand le sort avare, à notre âme inquiète
Donne quelques instants de bonheur calme et pur,
Au lieu de se blottir en un doux coin d'azur
Et de se réchauffer à sa tiède atmosphère,
Quelque grief obscur, un tort imaginaire,
Souffle aigu de l'hiver à ce printemps mêlé,
Soudain passe, — et voilà le bonheur envolé.

On ne sait quel démon vient souffler à l'oreille
D'Olivier, qu'il devait chercher dans la corbeille
Où Jeanne a son ouvrage, un objet oublié
La veille ; et sous ses doigts un papier déplié
S'est offert, un billet mignon, plein d'élégance,
Satiné, sentant bon, d'amoureuse apparence,
Et que la jeune femme en rougissant un peu
A froissé dans ses mains, puis jeté dans le feu.
Est-ce une illusion ?... Il est sûr de sa femme...

Pourtant, sur le billet que dévore la flamme,
Il a bien lu ces mots : « Je vous attends ce soir,
« Où vous savez » ; signé « Georges » ; le papier noir
Semble garder, ainsi qu'une ironie amère.
Ces mots en traits ardents, sur la cendre légère...
..... Ce Georges, oui, le peintre, il est de ses amis.
C'est dans l'ordre..... et sa Jeanne !..... hélas ! Il avait mis
Le soin de son honneur dans les mains de cet ange ;
Qu'en avait-elle fait ? De quelle horrible fange
L'avait-elle souillé ?..... « Je vous attends ce soir ! »....
Ce front pur et charmant avait pu concevoir
Et garder, sans effort, une pensée honteuse ;
Ce regard était faux, cette bouche menteuse !
Dieu du ciel ! en qui donc faut-il croire, à présent !

Mais, le cœur dévoré par un chagrin cuisant,
Olivier veut sonder la profondeur du gouffre
Où sombre son bonheur, et cacher ce qu'il souffre.
L'espionnage est vil, n'importe, il veut savoir.
Jeanne a dit : « Mon ami, sortirez-vous ce soir ? »
Et maîtrisant en lui la colère qui gronde,
D'un ton calme, il répond : « Vous le savez, le monde
« Est un tyran souvent exigeant et cruel ;
« Certes, j'aurais voulu, pour ce jour de Noël,
« Au coin de l'âtre et près de vous, mon adorée,
« En un doux tête-à-tête achever ma soirée ;
« Un contre-temps fâcheux en décide autrement,
« Excusez-moi. » — « Va donc retrouver ton amant »,
Songe-t-il, effleurant d'une lèvre glacée
Ce front dont il voudrait pénétrer la pensée,
Et qui s'offre, docile, à son baiser d'époux.
« Va bien vite, il t'attend..... mais prenez garde à vous !.....
« Je veille ! » Puis il sort. — Oh ! l'attente éperdue,
Le long piétinement dans la neige fondue
Où, les tempes battant à coups précipités,
Il guette sa sortie, alors qu'à ses côtés,
Des gens indifférents, le heurtant au passage,
Courent à leurs plaisirs : où, le cœur plein de rage,
Comme en un rêve, il voit ces fantômes joyeux,
D'un regard trouble, avec du sang devant les yeux.

Elle paraît enfin, toute en noir et voilée,
Et du cœur d'Olivier bientôt s'en est allée

La dernière espérance, en la voyant passer.
Il la suit, d'un peu loin, il regarde glisser
Cette ombre fugitive au milieu de la foule,
Dont le flot incessant qui s'agite et s'écoule
La dérobe parfois dans ses replis mouvants.
Une ruelle étroite, ouverte à tous les vents,
Froide, humide, malpropre et suant la misère
Se présente, c'est là que sa marche légère
Les conduit tous les deux ; déjà, tant bien que mal,
Jeanne a risqué ses pas sur le sol inégal
Et suit sans hésiter le dur chemin qui monte ;
Dans quel affreux quartier cache-t-elle sa honte ?
Une haute maison, un escalier bien noir
L'engouffrent. — Olivier, bientôt tu peux savoir
Jusqu'où va ton malheur, et punir ; ton cœur tremble
Pourquoi n'entres-tu pas ? C'est là qu'ils sont... ensemble
Elle, ton seul amour et ton bien, Olivier,
Celle que tu nommais l'ange de ton foyer,
Et l'ami qui serrait hier ta main loyale
Et qui, si tu surgis devant lui, calme et pâle,
N'osera sans rougir se rappeler cela !.....
Oh ! dix ans de bonheur, pour en arriver là !.....
Mais il faut jusqu'au fond vider la coupe amère
Des désillusions, et gravir ce calvaire.
A son tour, à tâtons dans l'escalier fangeux
Il se hasarde, il est maintenant tout près d'eux.
Olivier n'a pas vu Jeanne entrer, mais qu'importe,
Son cœur jaloux la sent derrière cette porte.
— Et toujours sur ses yeux ce nuage sanglant ! —
Et tandis qu'il appuie au mur son front brûlant,
Au milieu du silence lourd qui l'environne
Un frais éclat de rire à son oreille sonne
Qui lui produit l'effet d'un soufflet qu'on reçoit ;
La porte cède, il entre et voici ce qu'il voit :
Eclairant le taudis de sa clarté joyeuse,
En triomphe, dressé sur la table boîteuse,
Le sapin de Noël étale ses splendeurs
Devant les yeux ravis de quatre enfants rieurs,
Jeanne tient un baby de quelques mois à peine,
Un autre plus âgé vient de monter sans gêne
Sur l'épaule de George et tire ses cheveux,

Criant : « Monsieur, moi c'est le fusil que je veux,
« Dis, je suis le plus grand, il faut qu'on me le donne
« N'est-ce pas ? » — Et la mère au profil de madone,
Jeune et belle, ressemble à faire illusion
Au portrait, achevé pour l'exposition,
Qu'on a tant admiré chez Georges cette année.

Mais Jeanne cependant se retourne, étonnée,
Et devant son mari montre quelque embarras,
En serrant tendrement le poupon dans ses bras.
« Quoi ! c'est vous ? » lui dit-elle, « Ah ! vous allez peut-être
« Me gronder ; je devais vous les faire connaître
« Depuis longtemps déjà, mes bons petits amis,
« Mais quoi !..... je n'osais pas, sans cesse j'ai remis
« A plus tard — Olivier (ce n'est pas un reproche),
« Moi, je n'ai point d'enfants, et ce qui me rapproche
« De ces êtres divins que Dieu m'a refusés,
« Et qui croîtraient si bien pourtant sous mes baisers,
« C'est pour mon pauvre cœur affamé de tendresse
« Une joie..... et tenez, je n'en suis pas maîtresse,
« Je pleure !..... L'an dernier, en faisant mon portrait,
« Monsieur Georges, toujours en quête d'un bienfait,
« M'a parlé longuement de cette humble famille,
« Cela m'intéressa ; par la petite fille,
« Je me suis fait conduire à leur pauvre logis
« Où j'ai fait très souvent des visites depuis.
« J'y suis bien, pour un peu de mon luxe éphémère,
« Je prends aussi ma part de ce bonheur de mère.
« En prodiguant ses dons, Dieu sut bien ce qu'il fit,
« Nous partageons, chacune y trouve son profit,
« Mais c'est encore moi qui suis son obligée,
« Car j'ai depuis ce jour cessé d'être affligée ;
« Je voulais des enfants à chérir ; en voilà.....
« C'est vrai que j'aurais dû vous dire tout cela,
« Me pardonnerez-vous cet innocent mystère ? —
Ah ! n'est-ce pas à toi de te montrer sévère,
Jeanne, pour ce mari soupçonneux et brutal,
Pour cet esprit méchant si prompt à croire au mal
Qui, ne méritant pas le trésor qu'il possède,
Aveugle et méfiant à la colère cède,
Mais reconnaît ses torts, et veut cacher en vain
La larme de regret qui roule sur ta main.

Juliette Von Auw.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

L'enseignement vient de perdre dans M. le Commr Boltshauser, Président de Lycée en retraite, un de ses vétérans dont les talents et les vertus ont laissé partout, dans le cours d'une longue carrière, des souvenirs ineffaçables. Aussi d'affectueuses démonstrations sont-elles venues de tous côtés honorer la mémoire du savant professeur et de l'homme de bien.

En s'associant à ces hommages, la Savoie, que l'illustre défunt regardait comme sa seconde patrie, prouvera qu'elle n'a pas oublié les services signalés qu'il lui a rendus pendant tant d'années dans le domaine de l'Instruction publique.

La Société Florimontane, dont il a été longtemps le collaborateur assidu, accomplit un devoir de reconnaissance en ouvrant les pages de sa *Revue* aux pieux souvenirs que lui a consacrés M. Mellé, professeur de belles-lettres à Turin, son vieil ami, demi savoyard comme lui, et qui connaissait mieux que personne les différentes phases de l'existence laborieuse du regretté M. Boltshauser.

Né dans le canton de Thurgovie en 1819, M. Boltshauser fit ses études à l'Ecole normale, dirigée par le célèbre Werhli, l'élève le plus distingué de l'illustre Pestalozzi. Cet habile maître soignait à la fois l'éducation physique et l'éducation morale de ses élèves, de manière à donner au tempérament comme au caractère cette trempe de virilité dont Boltshauser conserva l'empreinte jusqu'à ses derniers jours. Quel contraste avec l'éducation efféminée de notre époque ! C'est à la sévérité de ses premières études et à la méthode qu'on y suivait que M. Boltshauser attribuait la clarté qu'on

remarquait dans ses leçons et le succès de son enseignement.

C'était vers cette carrière qu'il se sentait dès lors entraîné par une force irrésistible, mais pour élargir le champ qui pouvait s'ouvrir devant lui, champ trop restreint s'il ne connaissait que la langue allemande, il se décida à étudier aussi la langue française. Aussi, à peine eut-il terminé ses cours à l'Ecole, couronnés par le plus brillant succès, qu'il se rendit dans ce but à Genève. Il ne tarda pas à se familiariser avec cette langue.

En 1846, il put accepter à Bonneville (Haute-Savoie) une chaire aux écoles professionnelles. La réputation qu'il s'y fit s'étendit hors du Faucigny et en 1854 on l'appela à Annecy pour lui confier la chaire de mathématiques au collège Chappuisien, plus tard la direction même du collège, lorsque celle-ci fut enlevée aux personnes qui en avaient eu pendant longtemps le monopole presque exclusif. Son administration fut d'abord l'objet d'une guerre sourde. Sa position était délicate et difficile, mais l'habileté et la sagesse de sa direction triomphèrent de tous les obstacles, le collège était en pleine voie de prospérité, les familles l'entouraient de leur confiance, et ses adversaires durent eux-mêmes reconnaître sa haute capacité.

Il ne se distingua pas moins dans l'enseignement. Les mathématiques ne sont guère attrayantes pour la jeunesse ; néanmoins, il sut inspirer à ses élèves le goût de cette étude. La clarté de ses leçons était telle que pas un d'entre eux n'eut à échouer dans les examens sur cette matière. M. Boltshauser était d'ailleurs un homme dont le champ des connaissances était bien plus vaste, les articles qu'il a publiés dans la *Revue* de la Société Florimontane le démontrent assez. Cette société s'était empressée de l'admettre dans son sein. Elle le nomma bientôt son vice-président. M. Boltshauser s'occupa toute sa vie d'une manière spéciale de la météo-

rologie ; ses notes climatologiques sur la ville d'Annecy qu'il publia en 1858 furent considérées comme un travail fait de main de maître, il reçut l'approbation même des savants étrangers. Le *Lac d'Annecy* (1859) n'eut pas un moindre retentissement. Il en fut de même de ses autres publications et surtout de son article : *Sur la nécessité de réformer les méthodes d'observation dans la météorologie* (1866). Sa réputation n'avait fait que grandir ; aussi en 1860, lors de la réorganisation de l'instruction publique, le gouvernement voulut lui donner une preuve de la haute considération dont il jouissait auprès de lui en le nommant professeur de physique au lycée de Chambéry, se réservant de lui en confier bientôt la direction. C'est dans cette charge que le trouva l'annexion de la Savoie à la France. Il avait toujours regardé la Savoie comme sa seconde patrie, mais le changement de ses conditions politiques le détermina à opter pour la nationalité italienne. Il ne se faisait pas illusion sur les difficultés qu'il rencontrerait dans l'obligation d'étudier une nouvelle langue, mais la vivacité de son intelligence et la ténacité de sa volonté surmontèrent tous les obstacles. Dans une de ses lettres à un ami, il s'exprime en ces termes : « L'étude de cette langue m'a fait passer de bien mauvais quarts d'heure et m'a en quelque sorte imposé un divorce avec la langue française. Maintenant, Dieu merci ! elles marchent toutes les deux d'accord. »

Le gouvernement italien, qui lui avait fait l'accueil qu'il méritait, le chargea d'organiser l'institut technique de Tortone sur la demande de la municipalité de cette ville qui avait besoin pour ces fonctions d'un homme compétent et actif. M. Boltshauser se mit aussitôt à l'œuvre et, comme à son ordinaire, avec succès. Mais la municipalité, pour des raisons financières, renonça plus tard à son projet, et d'ailleurs M. Boltshau-

ser fut, sur ces entrefaites, appelé à Catane comme professeur de physique au lycée et de sciences naturelles à l'Ecole normale. Il fut plus tard chargé de la direction du lycée, place qu'il occupa pendant plus de douze ans et avec un tel succès que le nombre des élèves, qui tout d'abord n'était que de 250, finit par s'élever à 500.

Sur le rapport favorable de M. Matteucci, il fut chargé de l'enseignement de la physique à l'Université et de la direction de l'observatoire météorologique. Son activité eut ainsi un vaste champ ; il n'est pas besoin de dire la réputation qu'il s'y fit comme professeur ; c'est à lui que l'Université doit la création du cabinet destiné aux expériences scientifiques. Il en profita pour donner des expériences publiques qui attirèrent la population. C'est à ces expériences que se rapporte le mémoire communiqué à l'académie Gioenia de Catane, le 28 février 1869, sur le pendule de Foucault. Il publia aussi divers rapports, les résultats des observations qu'il fit à l'observatoire de Catane, qui, grâce à ses travaux, prit une place importante dans les obsertoires de l'Europe.

Tous ces travaux lui laissaient encore le loisir de s'occuper de la création d'un cercle philologique dont il fut nommé président, institution qui, malheureusement, pour des causes indépendantes de la direction, n'eut qu'une existence précaire. Il fut en même temps président du Club Alpin, section de Catane, qui prit bientôt un grand développement. C'est à ce sujet qu'il adressa à la *Revue savoisienne* le rapport d'une ascension qu'il fit avec ses élèves sur l'Etna en 1875 et un autre sur l'éruption volcanique de 1879.

Ce fut alors qu'il eut l'occasion d'entrer en intime relation avec l'illustre Père Denza venu à Palerme pour des observations et dont il devint le collaborateur le plus assidu.

Nous nous bornerons à citer parmi ses publications celle qui a pour objet la *Détermination théorique de la température en Italie.* Elle avait été précédée de sa nouvelle formule barométrique, idée qui eut un grand retentissement dans le monde scientifique. C'est au sujet de ce travail qu'il écrivait à un ami : « Mon travail a une utilité pratique et pour arriver à ce résultat il n'est pas toujours nécessaire d'étendre la théorie, du reste il y a bien quelque chose de nouveau dans ma formule barométrique, en effet, la fameuse formule de La Place et toutes les autres qui en ont été déduites jusqu'à présent renferment des *quantités variables* et des *quantités constantes* — tandis que ma formule ne contient que des *quantités variables*, ce qui selon moi est une différence essentielle. »

Les ouvrages qu'il publia pendant ces 18 ans de séjour à Catane lui valurent les applaudissements des savants étrangers, l'Académie Gioenia de Catane et quelques autres s'empressèrent de l'admettre dans leur sein, suivant en cela l'exemple de l'Académie de Savoie qui l'avait reçu au nombre de ses membres le 7 février 1861.

La direction qu'il avait donnée à l'enseignement dans tous les établissements qui étaient sous sa dépendance avait porté ses fruits, tout marchait dans l'ordre le plus parfait et la sympathie publique lui en rendait un solennel témoignage. Mais comme il le dit lui-même dans une lettre : « Deux prétendants à la présidence du Lycée de Catane, tous les deux originaires de cette ville, ont tellement intrigué qu'à la fin ils ont réussi à obtenir mon changement. »

Il n'y avait pas là à s'étonner de la part d'un homme comme lui qui écrivait : « J'ai toujours aimé à me retirer devant les personnes qui cherchaient à me passer devant et je suis maintenant trop vieux pour changer d'habitude. » Il fut nommé président du Lycée de San-Remo : là, comme ailleurs, il ne faillit point à

sa tâche et tout marchait à merveille à San-Remo, mais il n'en était pas de même au Lycée d'Alexandrie. Ce fut encore M. Boltshauser qui fut appelé à le réorganiser; au bout de quelque temps son activité ordinaire y avait remis l'ordre, et la ville d'Alexandrie ne cessa jamais, pendant les 5 ans qu'il resta à son poste, de lui en témoigner sa reconnaissance.

Il fut à cette époque chargé de traduire de l'allemand en italien un ouvrage encore en partie manuscrit du docteur Fritz Graef qui en avait fait hommage à la municipalité et il dut pour remplir cette tâche se mettre en correspondance avec l'auteur. Il s'agit dans cet ouvrage d'une question historique assez importante, celle de la fondation d'Alexandrie et M. Graef qui avait fait à ce sujet d'immenses et consciencieuses recherches, jetait là-dessus un jour tout à fait nouveau.

En remerciant tout à la fois l'auteur et le traducteur, la ville d'Alexandrie ordonna de faire à ses frais une édition de la traduction.

Les journaux savants s'en occupèrent et la discussion qui s'ouvrit, excite encore aujourd'hui un vif intérêt.

Il venait à peine de terminer ce travail que le gouvernement eut besoin de nouveau de recourir à ses lumières et à son activité intelligente pour rétablir le Lycée d'Ivrea qui était en désarroi, et le bon M. Boltshauser répondit à cet appel en se rendant à Ivrea où il ne tarda pas à s'acquitter de cette tâche, et si cet établissement est encore aujourd'hui de nouveau florissant, tout le monde lui en rend l'hommage bien mérité.

Après tant de travaux, il était arrivé à un âge où l'homme, quelque robuste et laborieux qu'il soit, a besoin de repos : il ne le demanda pas, car sa fibre était encore assez forte pour pouvoir remplir ses fonctions, mais le ministère, reconnaissant ses droits à la retraite,

voulut la lui accorder. Il se retira alors à Turin, qui avait toujours été pour lui une résidence de prédilection et ne l'éloignant pas de la Savoie, la lui rappelait souvent. Il ne resta cependant pas oisif et voulut encore se charger de l'enseignement de la langue allemande et consacrer le reste de son temps aux ouvrages qu'il avait entrepris. Il laisse entre autres un traité de géométrie complet mais qui attend encore un éditeur et attendra peut-être encore longtemps si les hommes qui sont à la tête de l'instruction publique en Italie se refusent à suivre l'exemple des autres nations.

Voici ce qu'il écrivait à ce sujet à un ami, le 17 juin 1885 : « Dès le mois de mars, le professeur de mathématiques du Gymnase me dit qu'il avait dû mettre de côté le premier livre d'Euclide de Zaifofer parce que les choses y étaient traitées trop scientifiquement. Je pris donc la résolution de composer à ma façon ce premier livre d'Euclide et c'est ainsi que mon pauvre manuscrit est venu au monde. Il n'est pas incomplet et les définitions ne sont pas inexactes, mais il a un autre grave défaut qu'un éditeur ne peut pardonner, il n'a d'Euclide que la substance essentielle et la méthode, tandis que les programmes ministériels prescrivent l'Euclide. Or, je suis de l'avis qu'Euclide est un excellent traité de géométrie, mais un très mauvais livre de texte. Cette opinion domine en Suisse, en France, en Allemagne, en Angleterre où l'on enseigne la géométrie non seulement sans employer Euclide, comme livre de texte, mais sans même tenir compte de sa méthode. En Italie, il est encore difficile de remonter le courant. Je croyais que depuis 1865 la voie du bon sens eût dû s'élargir, mais j'ai fait ces comptes sans mon hôte, et lors même que je vous enverrais une préface divine, l'éditeur trouverait encore une excuse parce que mon manuscrit n'est pas une contrefaçon d'Euclide. J'attendrai donc des jours meilleurs. »

Nous avons mentionné plus haut son opuscule sur la nouvelle formule barométrique qu'il proposait pour les nouvelles observations météorologiques et au sujet de laquelle le P. Denza lui écrivait ce qui suit en date du 22 octobre 1883. « J'ai lu votre travail et je puis vous dire maintenant qu'il me semble très utile et digne de considération, aussi je vous engage à continuer ces études dont le résultat sera d'une grande utilité aux amateurs d'études météorologiques. »

Animé par ces encouragements, M. Boltshauser ne se borna pas là. Pour faciliter les calculs relatifs à ces observations il inventa et construisit une règle à calcul barométrique conforme à sa nouvelle formule et au moyen de laquelle on obtient facilement le résultat mathématique. Cet instrument que la société météorologique italienne avait accueilli avec de grands éloges, après en avoir fait diverses applications pratiques, est encore à attendre une plus grande publicité à la suite de la mort du P. Denza.

Ainsi on voit que M. Boltshauser, laborieux comme il était, continuait toujours à s'occuper de ses études favorites ; il publia sous le titre de *Détermination théorique de la température en Italie* une brochure dont M. E. Tissot, ingénieur, a rendu compte dans cette *Revue* (août 1889). Servons-nous de ses termes : « Il cherche à y résoudre un problème qui ne manque pas d'intérêt. On est quelquefois dépourvu d'observations suivies dans telle ou telle station dont on voudrait connaître le climat. La formule de M. Boltshauser y supplée dans une notable mesure et de quelque côté qu'on l'examine, le travail de M. Boltshauser avec les dix tableaux qui le complètent nous paraît digne de l'attention des météorologistes. » Il compléta ses deux mémoires par celui qu'il intitula le *Linee equitermiche in Italia* publié dans le *Bolletino dell' Osservatorio di Moncalieri*.

Malgré son âge, il laissait espérer encore d'autres publications scientifiques, car sa santé était florissante, mais l'été dernier il fut pris de quelques malaises qui prirent bientôt une gravité inquiétante ; malgré les soins dont il était entouré et l'habileté des hommes de l'art, il succomba le 7 novembre. La religion qui l'avait guidé toute sa vie l'assista à ses derniers moments.

Il avait voulu que sa sépulture fut en harmonie avec ses habitudes simples et modestes ; mais l'admiration qu'on avait pour ses talents et ses vertus, éclata dans cette circonstance en une solennelle démonstration. L'affluence des amis et des collègues fut encore rehaussée par la part que la ville d'Ivrea voulut prendre à ces honneurs funèbres, dans le but de donner encore un dernier témoignage de reconnaissance à celui qui avait rendu à son Lycée son ancienne splendeur. Une députation de Professeurs ayant à leur tête le Président du Lycée vint se joindre au convoi et l'accompagna jusqu'au *Campo santo,* où M. le professeur Ravarino en déposant une couronne sur le cercueil improvisa un éloquent discours qui émut toute l'assistance.

On y remarquait avec attendrissement des étudiants d'Alexandrie qui avaient voulu honorer encore d'un dernier adieu leur cher et vénéré directeur. A ce concert de sympathies et de regrets s'associèrent les journaux de Catane, d'Alexandrie et d'Ivrea qui publièrent des articles nécrologiques en l'honneur de sa mémoire. Il nous fait espérer que le nom de Boltshauser déjà gravé dans tant de cœurs le sera aussi dans les annales des Instituts qu'il dirigea avec tant de zèle, de sagesse et de succès.

Ce sera là une espèce d'immortalité.

J.-O. M.

Turin, le 10 décembre 1895.

MARQUES DE FABRIQUE

ESTAMPILLES, POINÇONS, GRAFFITI, etc.

DU MUSÉE GALLO-ROMAIN D'ANNECY

(Suite.)

TUILES ET BRIQUES.

La fabrication des tuiles et des briques était de la première importance dans le monde romain étant donné leur énorme consommation et la bonne qualité qu'on en exigeait. Les possesseurs des terrains et des bâtiments étaient presque toujours de riches personnages qui tiraient de ces usines une partie de leurs revenus et les empereurs, en cumulant les héritages, devinrent eux-mêmes les plus grands propriétaires d'officines doliaires [1]. Notre Musée renferme divers spécimens des produits de cette catégorie ; ce sont des tuiles à rebord, les unes légèrement courbes, longues de 0^m45, larges aux deux extrémités de 0^m33 et de 0^m265, épaisses de 0^m03, les autres plates, longues de 0^m54, larges de 0^m34 ; outre les tuiles trouvées à Bredannaz, il y en a qui offrent comme marques deux croissants superposés creusés dans l'argile crue ; d'autres ont, comme dimensions, en longueur, 0^m40, 0^m425, 0^m43 ; en largeur, 0^m275, 0^m28, 0^m29 ; en épaisseur, de 0^m038 à 0^m044 avec un crochet en demi-cercle à une extrémité ; — des briques carrées pour supports d'hypocaustes épaisses de 0^m04, ayant 0^m19 ou 0^m22 de côté ; — des tuiles courbes longues de 0^m38, larges de 0^m165 ; — des conduites d'eau tubulaires ayant un diamètre de vide de 0^m08, une épaisseur de 0^m02 sur une longueur de 0^m425. Un coude énorme a comme premières

1. *Journal des Savants* ; A. Geffroy : *L'Epigraphie doliaire chez les Romains,* 1886.

dimensions correspondantes 0m105 et 0m04 ; — enfin des tuyaux d'hypocaustes en parallélipèdes larges de 0m156 et de 0m10 et épais de 0m009 à 0m012. La plupart de ces produits, qui paraissent avoir été fabriqués dans la région, ne portent pas de marques, si l'on ne tient pas compte des rayures destinées à mordre le mortier, ni des courbes concentriques en S ou en 8, ni des empreintes laissées sur l'argile fraîche par les pattes du chien de l'usine.

L'industrie doliaire, implantée en Gaule par les Romains, n'a cessé de prospérer. On sait qu'au moyen âge on fabriqua longtemps encore des tuiles à rebord. Beaucoup de nos tuileries ont donc probablement succédé à des officines gallo-romaines. Nous connaissons, par l'épigraphie, les figlinæ Caniniana, Clariana, Viriana dont le nom se pourrait retrouver dans l'onomastique topographique de la région. La plupart des tuileries mentionnées par Despine dans son ouvrage appartiennent à d'anciennes localités [1] ; la Thuile, Thiolaz près de Chaumont, sont cités au XIIe siècle ; enfin la Tuilière *(tegularia)* près de Perrignier, paraît également d'origine antique.

203. Les Barattes : maison Replat ; Revon, 115 : Allmer, 1726 ; don E. Serand. Fragm. de brique en terre dure et rougeâtre épais de 0m03. Cartouche rectangulaire à coins arrondis, incomplet, large de 0m045. Grandes et belles lettres, hautes de 0m03.

CLARI

CLARIAN à Vienne, Vaison (Vaucluse). — CLARIANVS *fundus* à Vienne, Sainte-Colombe, Aps (Ardèche), Die, Saint-Etienne de Saint-Geoirs (Isère), Sonnaz, Aix-les-Bains (Savoie). — CLARIANA *officina* à

1. *Essai sur le système de toiture, etc.*, Chambéry, 1832, in-8°.

Vienne, Sainte-Colombe, Le Châtelet (Ardèche). — CLARIANVMADA à Lyon, Aix. — CLARIANVS A.DECI ALPIN, officine exploitée par A. Decius Alpinus, à Vienne, Sainte-Colombe, Vaison, Lyon, Aix, etc. Même marque sur tuiles et tuyaux d'hypocaustes.

204. — Fragm. de carreau en terre rouge épais de 0^m023. Lettres en creux hautes de 0^m025.

LVER///

Lucii Ver... Cp. à Andance ///ERIBITI (Allmer, 1733, atlas).

205. Fins d'Annecy ; Revon, 185 ; Allmer, 1735, atlas. Don Despine. Frag. de brique en terre tendre et jaunâtre, épais de 0^m03. Cartouche incomplet terminé en queue d'aronde large de 0^m029. Lettres belles, larges et serrées ; I plus petit ; haut. 0^m018.

///PVBLIC

Même marque et variante au mont du Grand-Saint-Bernard.

206. Bredannaz, commune de Doussard. Tuiles extraites du four romain découvert en mai 1862 ; Revon, 187 ; Allmer, 1737, atlas. Don Guillot. Terre rougeâtre foncé. Lettre tracée au doigt avant la cuisson : hauteurs diverses : 0^m085 à 0^m06.

S

207. Fins d'Annecy ; deux fragments de briques offrant en graffiti, l'un, deux cercles réguliers tangents d'un diamètre de 0^m07, l'autre un cercle d'un diamètre de 0^m03 avec un petit appendice creux qui fait penser au moule d'une roue-pendeloque.

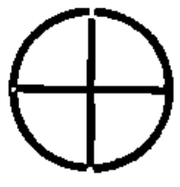

POIDS.

Description. — Le Musée d'Annecy possède plus de 150 petits monuments en terre cuite affectant généralement la forme de pyramides ou de cônes tronqués, hauts de 0^m08 à 0^m18 et recueillis en grande partie aux Fins d'Annecy, à l'intérieur des habitations. Pendant les fouilles faites en particulier dans l'enclos Bonetto [1], là même où Revon a cru retrouver l'emplacement de la poterie Martinus, on a exhumé, dans un espace relativement restreint, un nombre considérable de ces objets, souvent réunis par groupes de douze à quatorze. Ils sont tous percés près du sommet, une fois seulement au tiers de la longueur, d'un trou central,

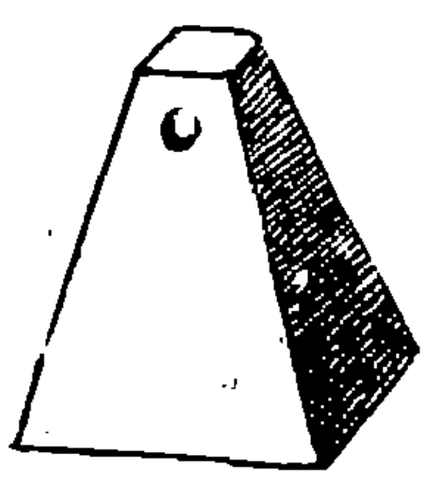

Fig. 15.

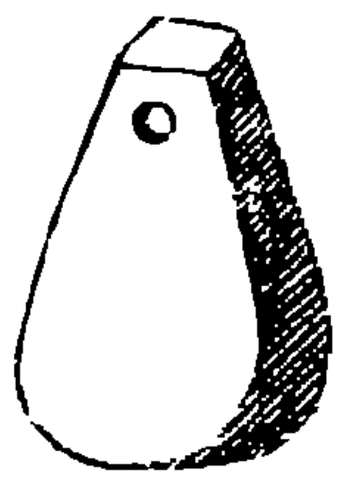

Fig. 16.

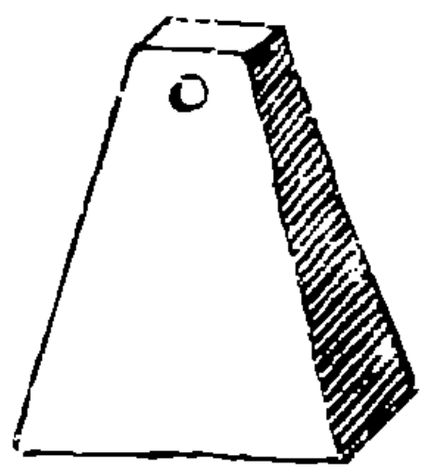

Fig. 17.

ordinairement proportionné au volume, parfois très petit ou se rétrécissant en entonnoir et n'offrant guère en fait d'usure que l'aplatissement causé par la préhension et la pression des doigts. La base est plate ou évidée intentionnellement après la cuisson, de diverses manières, plus ou moins profondément ; les côtés et le sommet sont aussi raclés, celui-ci de façon à déterminer souvent un croissant plus ou moins échancré. L'argile paraît suffisamment travaillée et homogène, avec une teinte de brique à la cassure dénotant une cuisson moyenne allant parfois jusqu'à la vitrification.

1. *Rev. sav.*, 1867, p. 110 ; 1868, p. 25 et 82.

Nous rangerons ces objets en huit séries de types différents par la forme :

A. Type normal ou tronc de pyramide droite à base carrée (*fig. 15*). (Ech. moy. de ces gravures : $\frac{1}{5}$).

a. Tronc de pyramide droite à base carrée, modifié par un arrondissement des arêtes de la grande base (*fig. 16*).

B. Tronc de pyramide droite à base rectangle (*fig. 17*).

C. Type trapézoïdal très fréquent. Solide pyramidal à base carrée à large face trapèze, dont la petite base coïncide avec l'arête de la base carrée du solide (*fig. 18*).

c. Même type que le précédent, mais plus allongé et représenté par un poids de plomb épigraphique.

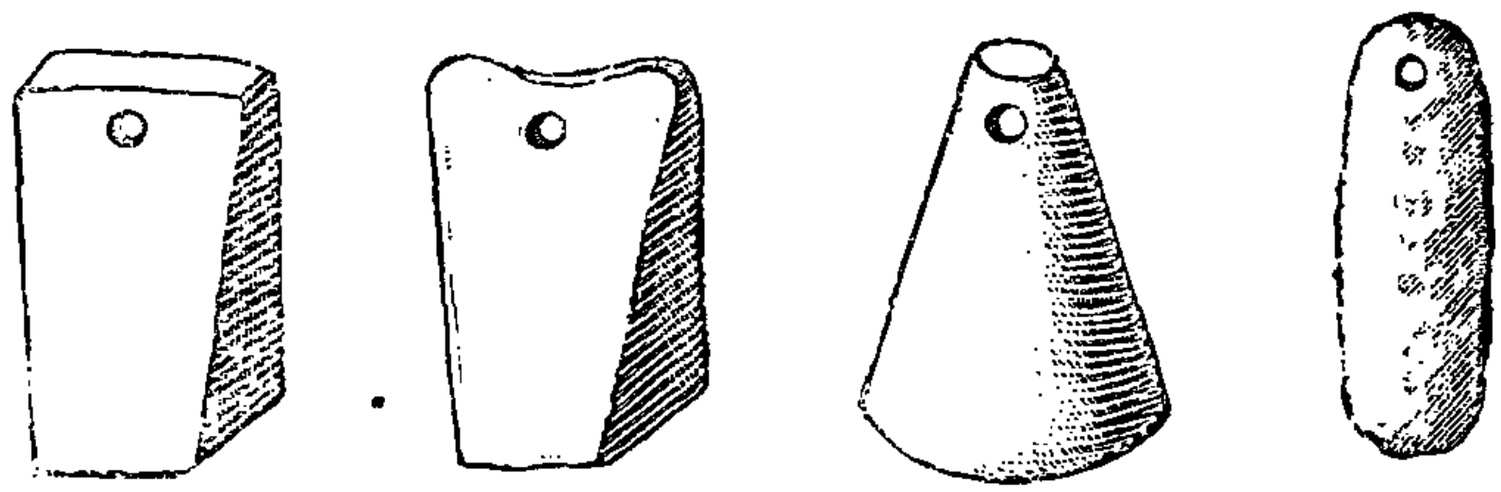

Fig. 18. *Fig. 19.* *Fig. 20.* *Fig. 20 bis.*

D. Type analogue au précédent, modifié par une concavité en croissant plus ou moins prononcé intéressant la petite base du solide et due souvent à l'ablation voulue, après cuisson, de la matière argileuse (*fig. 19*).

E. Solide trapézoïdal à base rectangle ; même type que le précédent légèrement modifié.

F. Type constitué par un tronc de cône droit (*fig. 20*).

Nous mettons à part un exemplaire unique d'un solide cylindrique avec arrondissement ovoïde des bases (*fig. 20bis*).

Usage. — Ces objets n'existent pas seulement au musée d'Annecy ; on en rencontre des spécimens en terre cuite dans les musées de l'ancienne Narbonnaise,

à Vienne, à Nîmes, comme aussi à Lyon, à Lectoure, à Auch, à La Roche-sur-Yon, à Valognes, à Paris, dans le Jura, etc. On a émis au sujet de leur destination différentes hypothèses. On y a vu : 1° des *objets votifs* analogues aux pyramides d'argile que les Egyptiens déposaient dans les tombes en guise de gâteaux d'offrande [1] et qui sont également représentés sur les stèles punico-romaines. On peut faire à cette hypothèse l'objection que ces petits monuments n'ont jamais été trouvés dans des lieux consacrés, qu'ils ne portent pas de dédicaces religieuses [2], que la pyramide normale est plutôt rare, qu'enfin ils ont été exhumés, réunis parfois en grand nombre sur un même point, au milieu de débris concernant la vie bourgeoise ou industrielle ; — 2° des *pesons de tisserands* « destinés à tendre la trame dans les métiers verticaux des anciens », hypothèse inadmissible étant donné la non-usure des trous, la diversité des formes et l'abus insolite des marques sur des objets aussi vulgaires ; — 3° des *contre-poids* pour filets de pêcheurs, sans songer qu'on n'en a jamais trouvé dans le lit des rivières [3] ou au bord de la mer et que les véritables poids destinés à cet usage sont en plomb ou en pierre, d'une forme elliptique ou sphérique et d'un volume infiniment moindre ; — 4° des *outils de foulons* usés à frotter les étoffes (M. Camoreyt, *ouv. cité*, p. 73).

Il faut évidemment écarter aussi cette hypothèse.

L'argile à foulon ou argile smectique diffère notablement de l'argile à potier. Onctueuse, elle possède un pouvoir absorbant considérable à l'égard des corps gras ; elle se délaye mal dans l'eau et perd beaucoup plus de son volume par la dessication que l'argile plas-

1. *Bull. de la Société nationale des Antiquaires de Fr.*, 1877, p. 180.

2. L'un offre en graffito *Marti*, peut-être abrégé de Martii ou Martini.

3. Il faut faire exception pour une pyramide en argile grise séchée au soleil, haute de 0m12, de notre type A, et possédant un trou de suspension intact. Elle figure dans les vitrines du musée comme provenant de la station lacustre de Mœrigen. — Un fragment analogue, à sommet arrondi, a été pêché à Grésine.

tique. Les argiles employées par les foulons se *délitent* dans l'eau en poudre fine et les étoffes sont passées dans ce mélange. Nous ne concevons pas la façon dont les artisans gallo-romains auraient employé ces frottoirs d'argile, car il faut noter, remarque qui a bien sa valeur, que tous ont été soumis à une cuisson plus ou moins poussée, parfois même, comme nous l'avons déjà dit, à une vitrification qui aurait empêché tout délitement de l'argile dans le liquide destiné au dégraissage.

D'autre part, tous les gisements d'argile de la région comprise entre la vallée du Rhône et la dépression du Bourget, en y comprenant les dépôts des plaines, vallées et plateaux dépendant des Préalpes de Savoie sont de formation glaciaire ou alluviale, parfois chimiquement déposés. On n'y trouve pas de cuvettes d'argile smectique et l'industrie locale de la poterie n'a pu s'approvisionner, selon toute vraisemblance, que dans les gisements voisins du lieu de fabrication.

4° Des *poids* rustiques fabriqués économiquement en argile : c'est à cette dernière hypothèse que nous nous rangeons.

Les poids antiques affectaient diverses formes. En laissant de côté les *æquipondia* des balances dites romaines, les poids de balances à plateaux de bronze ou de bois étaient soit des sphéroïdes aplatis, soit des troncs de pyramides quadrangulaires, soit des plaques rectangulaires ou hexagonales, soit des rondelles, soit enfin des capsules s'emboîtant les unes dans les autres pour faire un jeu. La matière employée était la pierre, le marbre, le plomb ou le bronze. Tous ces poids étaient rapportés à un étalon officiel qu'on conservait dans les capitales et contrôlés par des magistrats appelés métronomes ou agoranomes en Grèce, édiles en Italie et dans la Narbonnaise, qui y apposaient leur cachet ou leur nom, celui de la ville ou son emblème, la

valeur pondérale et parfois même la date de la vérification.

Dans notre hypothèse, il y a déjà identité de forme entre le type A de nos objets et les poids de plomb en pyramides rectangulaires trouvés en Grèce, en Italie et aux Fins mêmes. En effet, l'un d'eux (*v. plus loin*), haut de $0^{m}09$, pèse 790^{gr} soit deux livres et cinq onces. De plus, comme lui, nos poids d'argile ont la base évidée pour amener le chiffre exact ; comme lui quelques-uns ont sur les côtés un long cartouche à inscription. Si donc en pesant nos pyramides les mieux conservées, nous arrivons à des valeurs pondérales en dessous, mais rapprochées des valeurs sous-multiples de l'as romain, nous pourrons les qualifier à bon droit de véritables poids. Or, sur 37 poids à peu près intacts que nous avons pesés et dont nous avons soigneusement suppléé aux légères brèches ou cassures par l'adjonction d'une quantité égale de matière similaire, 23, soit les deux tiers, donnent un poids juste, le reste offrant un écart qui ne dépasse pas généralement sept grammes par livre, manque très admissible quand on a pu constater sur un quadrans [1] en plomb une perte de six grammes et sur un semis en bronze une de quatre. Cependant certains écarts exagérés nous ont fait croire à des variantes dans la valeur de l'as légal admises dans les transactions du commerce gallo-romain. C'est ainsi qu'il a été trouvé à Brimeux [2] (Pas-de-Calais) un jeu de poids en bronze contrôlé et dont les valeurs pour le sextans (52^{gr}) le quadrans (78^{gr}) le semis (156^{gr}) et même le dodrans (231^{gr}) supposent une livre faible de 312^{gr} ! D'autre part une rondelle de bronze provenant de Besançon [3] pèse 26^{gr} 6635, ce qui ramène la livre à 320^{gr}, livre moyenne dont les sous-

1. *Mém. de la Soc. nat. des Antiquaires de Fr.*, 1890, E. Michon : *Les Poids anciens en plomb du Musée du Louvre.*

2. *Bull. id.*, 1887, p. 301 et 270.

3. *Mém. de la Soc. d'Emulation du Doubs*, 1874.

multiples s'accordent en revanche avec certaines valeurs de nos poids. — Reste à expliquer la présence et la non-usure du trou. Les poids grecs et romains avaient ordinairement un trou de suspension creusé soit dans la masse, soit dans un appendice ou bélière ; nos poids ont également ce trou, comme leurs similaires pyramidaux en plomb, mais il semble n'avoir été que théorique puisqu'il est réduit même une fois à $0^{m}005$ de diamètre et l'on ne s'en servait probablement pas plus qu'on ne se donne la peine aujourd'hui de mettre le doigt dans les anneaux de nos poids en fonte sauf quand leur masse excède la moyenne de nos forces. Il existe même au Musée de Valognes un poids en terre cuite haut de $0^{m}16$, à base évidée, pesant deux kilogs, 190^{gr} soitsept livres romaines, or son trou, du diamètre de $0^{m}02$, n'offre pas trace d'usure. On a cependant trouvé aux Fins un poids traversé d'un clou oxydé et M. Camoreyt nous apprend qu'à Lectoure et à Auch cette singularité avait été plus d'une fois remarquée. Dans ce cas le clou, remplacé peut-être aussi par une tige de bois cylindrique, ne servait qu'à aider à la préhension ; on le retirait pour peser, à moins qu'on ne tînt pas compte de sa surcharge de quelques grammes. Nous croyons qu'avec ce système on risquait de faire éclater le sommet, ce qui est arrivé à plusieurs de nos poids. Ajoutons qu'ils paraissent avoir servi surtout à peser les denrées ordinaires et les matières vulgaires, les poids en bronze et en plomb étant réservés aux produits plus recherchés et ceux en pierre aux grandes pesées.

Epigraphie. — L'épigraphie des poids est d'une interprétation difficile vu le mauvais état dans lequel la plupart nous sont parvenus et le manque de données précises sur lesquelles on puisse s'appuyer [1]. Elle

1. Les poids anépigraphes sont assez nombreux ; certains sont dans un bon état de conservation.

comprend : 1° des inscriptions en relief ou en graffiti encadrées de longs cartouches rectangulaires occupant un ou deux côtés du poids et donnant un surnom latin ou gaulois seul ou suivi de F ; 2° des marques imprimées en relief avant la cuisson sur le sommet, sur les côtés, rarement sur la base destinée à l'évidement et dessinant des signes sans doute métrologiques, puisqu'on ne les retrouve pas, comme marques commerciales, à quelques exceptions près, sur les autres genres de poterie, mais qui ne correspondent pas aux valeurs pondérales attendues. Ce ne peuvent donc être que des poinçons indiquant le contrôle administratif qui s'exerçait sur la cuisson, sur la forme et approximativement sur le poids qu'on obtenait ensuite plus exactement en enlevant un peu de matière ; 3° des graffiti tracés avec une grosse pointe avant la cuisson et reproduisant quelques-uns des signes précédents ; 4° des graffiti gravés avec une pointe plus fine après la cuisson représentant surtout des X seuls ou ligaturés, des lettres isolées comme P, A, enfin des noms d'hommes abrégés qui pourraient être les noms des possesseurs.

On retrouvera un grand nombre de ces signes dans le tableau **A** dont nous avons emprunté les principaux éléments au *Manuel des Institutions romaines* de M. Bouché-Leclercq (1886) et au *Cours d'Epigraphie latine* de M. Cagnat (1890).

Le tableau **B** donnera la statistique des marques par séries.

Ajoutons enfin que les localités dans lesquelles les poids ont été trouvés sont, par ordre d'abondance, les Fins (plus des deux tiers), Genève, Albens, Viuz-la-Chiésaz, Annemasse, Aviernoz, Doussard ; puis, chacun avec un exemplaire, la Balme-de-Sillingy, Cusy, Gévrier, Hauteville, Minzier, Pringy, Thônes, Vaux.

TABLEAU A

DÉNOMINATIONS	VALEUR en ONCES	SIGNES MÉTROLOGIQUES					VALEUR EN GRAMMES		
		BOUCHÉ-LECLERC		CAGNAT	Musée Bréra à Milan	Divers	Faible	Moyenne	Forte
As, livre (*libra pondo*)..	12	I	Λ Λ̄ 𐌠 Λ'	———	X	Px A	312	320	327,456
Deunx.....	11	S = = —	———	———	V	———	286	293,30	300,168
Dextans.....	10	S = =	———	———	IIII	———	260	266,64	272,880
Dodrans.....	9	S = —	———	———	III	———	234	239,98	245,592
Bes.....	8	S =	———	———	II	———	208	213,32	218,304
Septunx.....	7	S —	———	———	I	———	182	186,66	191,016
Semis.....	6	S	———	———	⁘ [2]	⁖ [2]	156	160	163,728
Quincunx.....	5	= = —	———	———	⁙	———	130	133,30	136,440
Triens.....	4	= =	———	———	∴	.... [3]	104	106,64	109,152
Quadrans.....	3	= —	———	———	∵	———	78	79,98	81,864
Sextans.....	2	=	Ƨ	———	:	———	52	53,32	54,576
Uncia	1	—	⅁	∪ ∞ ≷	·	○ □	26	26,60	27,288
Semuncia.....	½	≷	Ɛ· Ɛ	———	———	Ɐ [4]	13	13,33	13,644
Dupondius	24	———	———	⊣H ϟ	———	———	624	640	654,912

1. *Bul. de la Soc. des Antiq. de France*, 1887, p. 271.— 2. CAMOREYT, *ouv. cité*.— 3. ALLMER, *Musée Lyon*, IV, p. 508.— 4. ID., *Rev. épigr.*, p. II, 57.

TABLEAU **B.**

SÉRIES	ROUES à quatre rayons	CERCLES SOLEIL	ROSACES	GRILLAGES	POINTS	ANIMAL FIGURÉ	GRAFFITI SEULS	CARTOUCHE	ANÉPIGRAPHES	POIDS BRISÉS (Poinçons indéterminés)
A	6	»	»	»	»	»	2	»	2	3
a	2	»	1	»	»	»	1	»	8	2
B	2	»	1	1	3	1	2	1	7	5
C	15	1	1	5	1	»	8	»	8	»
c	1	3	1	1	»	»	6	»	5	2
D	2	»	»	»	»	»	1	1	4	»
E	5	»	3	6	»	»	6	1	4	1
F	1	2	1	»	»	»	3	»	2	»
Divers	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»
TOTAUX	34	6	8	14	4	1	30	3	40	13

NOTA. Les numéros qui ne sont pas suivis de leur lieu d'origine proviennent des Fins. Les numéros, entre parenthèses, continuent à renvoyer au numéro précédent donnant des détails sur ce lieu d'origine.

Série **A.**

208. FINS D'ANNECY ; cad. n° 399 parcelle ; potager Scalafiotti ; fouilles 1892. *Rev. sav.*, p. 138 ; don Marteaux. Arêtes légèrement rongées ; haut. $0^{m}08$. Sur le sommet poinçon en relief d'une roue à quatre rayons *(fig. 21)*. Poids 160^{gr} = un semis, déficit $3^{gr}725$; juste à 320^{gr} pour la livre.

209. ALBENS ; fouilles 1862 ; don L. Revon. Ebréché ; grands côtés légèrement creusés. Sur un petit côté poinçon en relief d'une roue à quatre rayons *(fig. 21)*.

210. PRINGY ; fouilles 1865 ; trouvé avec un fond de vase en pierre ollaire ; don J. Dunand. Cassures légères ; haut. $0^{m}175$. Sur le sommet avec une grosse pointe avant la cuisson ▌ signe du septunx ; à la base deux longs et légers traits parallèles, outre trois larges dépressions qui semblent faites avec les doigts. Poids 850^{gr} = deux livres et sept onces, déf. 4^{gr}.

211. Cassures légères ; hauteur o^{m}15. Sur le sommet, avec une grosse pointe avant la cuisson P^{ds} 435 ^{gr} = une livre et quatre onces.

Série **a**.

212. Cassures légères ; haut. o^{m}085. Sur le sommet poinçon en relief de deux roues à quatre rayons *(fig. 21)*. P^{ds} 480^{gr} = une livre et demie, déf. 11^{gr}, juste à 360^{gr} la livre.

213. Cad. n° 401 ; jardin Fontaine ; fouilles février 1882 ; cat. Musée n° 10017. Grosse cassure à l'angle de la base ; haut. o^{m}09. Sur le sommet, poinçon en relief d'une rosace à sept rayons *(fig. 23)*. P^{ds} 565^{gr} = une livre et neuf onces, déf.

214. (Voir le n° **119**.) Cat. Musée n° 9132. Usé ; base irrégulièrement évidée ; haut. o^{m}13. Sur le sommet poinçon circulaire en relief effacé ; sur un grand côté à la pointe après cuisson *(fig. 23[1])* : *Ju(lii) Al...* P^{ds} 715^{gr} = deux livres et deux onces, déf. 5 gr.

215. Albens ; don Garnier. Quelques cassures ; haut. o^{m}095. Sur le sommet avec une grosse pointe avant la cuisson P^{ds} 436^{gr} = une livre et quatre onces.

Série **B**.

216. *Rev. sav.*, 1894, p. 350 ; don Marteaux. Base évidée ; arêtes écaillées ; usures longitudinales sur les grands côtés ; haut. o^{m}12. Sur le sommet poinçon circulaire en relief offrant l'image d'un scorpion, employé en métrologie comme rappelant sans doute le signe du zodiaque proche de celui de la Balance *(fig. 24[a])*. P^{ds} 555^{gr}.

217. (Voir le n° **53**.) Cat. Musée n° 7057. Hauteur o^{m}117. Sommet percé d'un petit trou vertical, sorte de poinçon en creux représentant l'once ●. P^{ds} 620^{gr} = une livre et onze onces, déf. 7^{gr}.

218. Cad. n° 394 ; jardin Montmasson, août 1865 ; Cat. Musée n° 1885. Haut. o^{m}125. Sur le sommet poinçon en creux 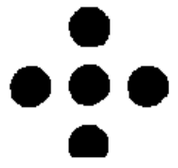 signe du quinconce. P^{ds} 640^{gr} = deux livres, déf. 14^{gr}, juste à 320^{gr} la livre.

219. Don E. Serand. Quelques cassures ; base légèrement évidée ; haut. $0^{m}123$. Sur un petit côté, quinconce en creux ; sur un grand côté, à la pointe fine *(fig. 26)*. P^{ds} 746^{gr} = deux livres et quatre onces à la livre de 320^{gr}.

220. Ebréché ; haut. $0^{m}12$. Sous la base, avec une grosse pointe avant la cuisson, un croissant *(fig. 27)*, sigle qui représentait en métrologie l'once et le sicilicus.

221. (Voir le n° **53**.) Ebréché ; trou large aux bords écrasés. Sur un petit côté cartouche rectangulaire long de $0^{m}063$, large de $0^{m}011$. Lettres en relief, les dernières effacées.

SAC////

222. Don L. Revon. Ebréché ; sur un grand côté, à la pointe fine, incomplet *(fig. 28)*.

223. Trouvé avec un clou oxydé de $0^{m}11$ traversant le trou ; haut. $0^{m}115$. Sur le sommet poinçon en relief d'une roue à quatre rayons ; avec une pointe fine après la cuisson sur un petit et sur un grand côtés *(fig. 22)*, sur l'autre *(fig. 29)*. P^{ds} 600^{gr} = une livre et dix onces, en défalquant le poids du clou.

224. (Voir le n° **53**.) Cat. Musée n° 7057. Une cassure ; haut. $0^{m}135$. Sur un grand côté, avec une pointe fine *(fig. 22)*. P^{ds} 715^{gr}.

Série **C**.

225. Ebréché ; haut. $0^{m}155$. Sur chaque petit côté, poinçon en relief de deux roues à quatre rayons.

226. Ebréché ; haut. $0^{m}13$. Sur un petit côté poinçon en relief profondément imprimé *(fig. 30)* ; sur les deux grands, à la pointe fine *(fig. 22)*.

227. Viuz-la-Chiésaz, chez Maurice Masson, fouilles février 1882 ; cat. Musée n° 10006. Quelques cassures ; base évidée ; trou d'un diamètre de $0^{m}02$ et présentant des traces d'usure inférieure ; haut. $0^{m}15$. Le poinçon en relief *(fig. 31)* est marqué trois fois sur le

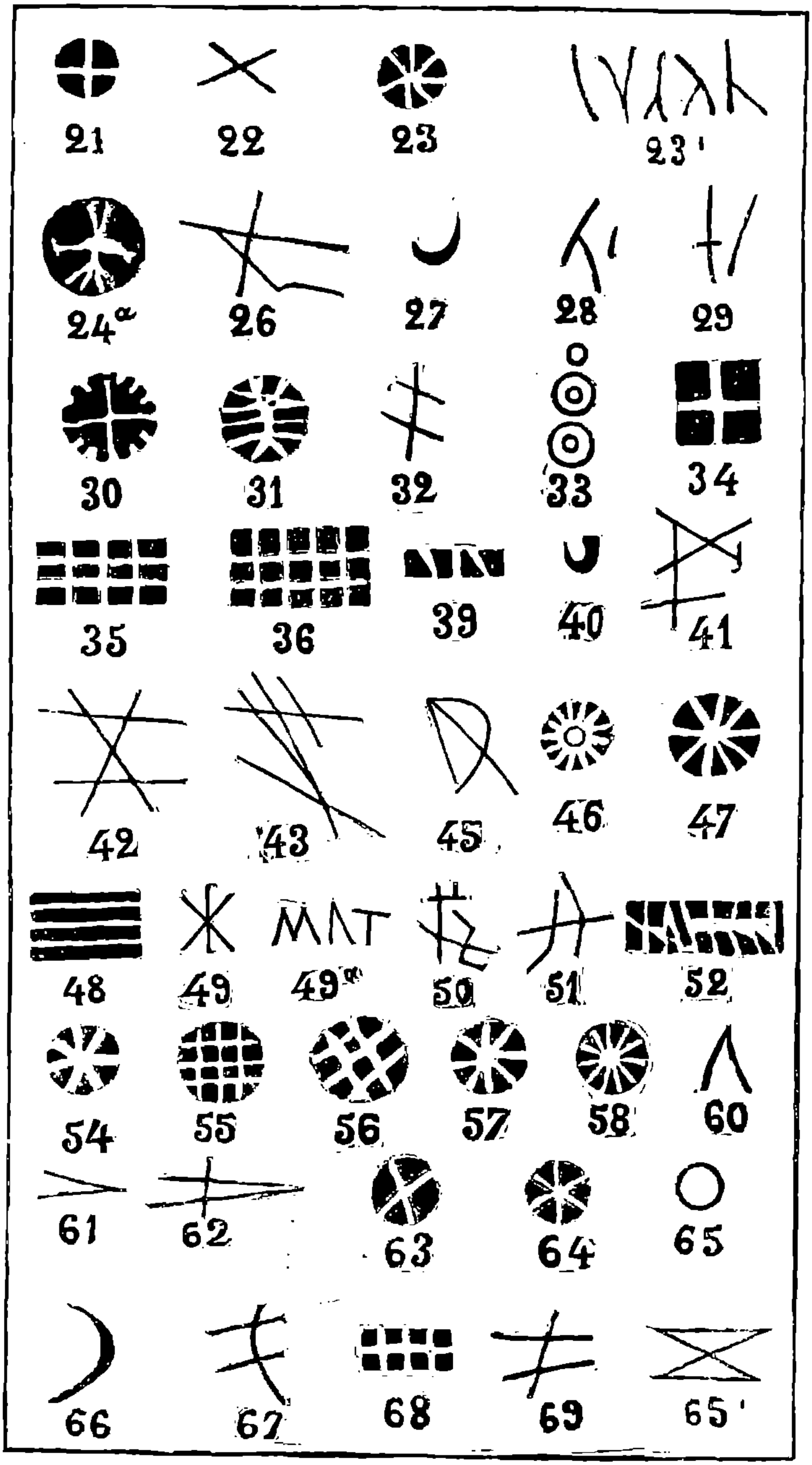
21
22
23
23'
24ª
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
39
40
41
42
43
45
46
47
48
49
49ª
50
51
52
54
55
56
57
58
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
65'

premier côté et quatre fois sur les autres ; un petit côté offre en plus à la pointe fine *(fig. 32)*. P^ds 960^gr environ = trois livres à la livre de 320^gr.

228. Ebréché ; haut. 0^m14. Sur un petit côté trois poinçons en relief *(fig. 33)* et au-dessous le graffito *(fig. 22)* répété sur un grand côté.

229. Ebréché. Sur un petit côté poinçon en relief imprimé profondément *(fig. 34)*.

230. Doussard, au chef-lieu ; cat. Musée n° 6334 ; don Brand, abbé. Ebréché ; haut. 0^m123. Sur deux petits côtés grillage en relief *(fig. 35)*.

231. Ebréché. Sur un petit côté poinçon en relief *(fig. 36)*.

232. Ebréché ; base évidée. Sur un petit côté poinçon en creux ■■■■ ■■■■/// ; sur un grand côté à la pointe fine

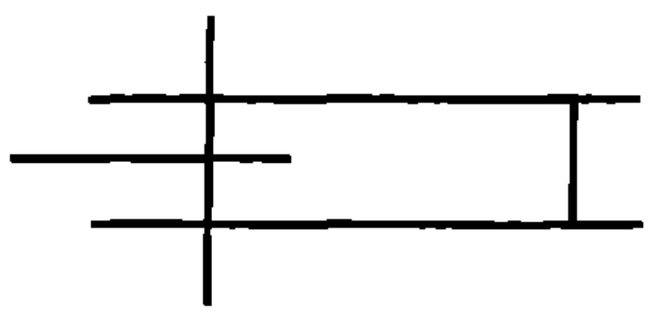

233. (Voir le n° **53**.) Cat. Musée n° 7057. Ebréché ; haut. 0^m135 ; côté raclé. Sur les quatre côtés poinçon en relief d'une roue à quatre rayons ; sur un grand côté poinçon en relief *(fig. 39)*.

234. Ebréché ; haut. 0^m16. Sur un petit côté en creux *(fig. 40)*.

235. Cad. n° 401, champ Bardet ; fouilles mars 1870 ; cat. Musée n° 4091 ; cp. Revon, 140 ; Allmer, 1984, atlas. Ebréché ; haut. 0^m135. Sur un petit côté poinçon en relief d'une roue à quatre rayons ; sur un grand côté, graffito ; M incomplet.

236. Revon, 121 ; don E. Serand. Ebréché ; sur un grand côté, à la pointe fine :

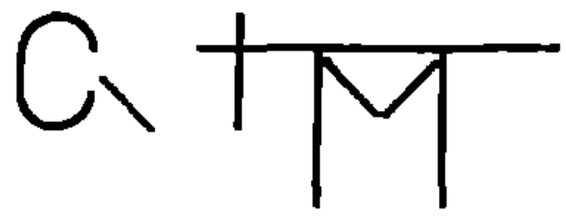

Caii T..... M.....

237. (Voir le n° **45**.) Ebréché ; haut. o^{m}14. Sur un grand côté, à la pointe fine A cursif ; sur un petit côté deux traits longitudinaux.

238. Gevrier ; fouilles 1861 ; *Rev. sav.*, 1862, p. 10. Ebréché ; haut. o^{m}135. Sur un grand côté en graffito C

239. Cp. Revon, 178 ; Allmer, 1984, atlas. Ebréché ; base légèrement évidée ; haut. o^{m}125. Sur un petit côté, en graffito PP

240. Cad. 393, clos Coster ; minage 1894 ; *Rev. sav.*, p. 351 ; don Marteaux. Ebréché ; haut. o^{m}135. Base légèrement évidée. Sur un petit côté, à la pointe, P sur un grand *(fig. 41)*.

241. Don E. Serand. Ebréché ; haut. o^{m}145. Sur un petit côté poinçon en relief de deux roues à quatre rayons ; sur un grand côté, à la pointe fine *(fig. 42)*.

242. (Voir le n° **77**.) Don Marteaux. Ebréché. A la pointe fine sur un grand côté *(fig. 43)*.

243. Ebréché ; haut. o^{m}14. Sur un grand côté, avec une pointe moyenne *(fig. 45)*.

Série **c**.

244. Balme-de-Sillingy, 1881 ; cat. Musée n° 9507. Dépression rectangulaire à la base ; haut. o^{m}13. Sur un petit côté, une rosace en relief *(fig. 46)*. P^{ds} 730^{gr} = deux livres et trois onces, déf. 6^{gr}.

245. Quelque usure ; haut. o^{m}115. Sur le sommet poinçon en relief d'une rosace à neuf rayons *(fig. 47)*. P^{ds} 625^{gr} = une livre et onze onces, déf. 2^{gr}.

246. Ebréché ; sur un petit côté poinçon en relief *(fig. 48)*.

247. (Voir le n° **53**.) Ebréché ; haut. o^{m}13. Sur le sommet, en relief *(fig. 49)*. Le haut de la branche verticale s'écrase de façon à dessiner un P. Revon a pris à tort, ce signe métrologique pour le chrisme.

248. Don L. Revon. Quelques cassures ; haut. o^{m}135. Au bas d'un grand côté près du bord, en graffito *(fig. 49^{a})*. P^{ds} 815^{gr} = deux livres et demie.

249. Don Duck. Quelques cassures ; haut. $0^{m}125$. Sur un petit côté avec une grosse pointe avant la cuisson *(fig. 50)*. P^{ds} 900^{gr} = deux livres et neuf onces.

250. Ebréché ; haut. $0^{m}125$. Sur le sommet avec une grosse pointe avant la cuisson ; sur un grand côté *(fig. 51)*.

Série **D.**

251. Don E. Serand. Ebréché ; haut. $0^{m}14$. Au bas d'un grand côté, près du bord, poinçon en relief dans un cartouche long de $0^{m}033$. large de $0^{m}011$ *(fig. 52)*.

252. Cad. n° 403 ; jardin Simon-Delettraz ; *Rev. sav.*, 1895, p. 7 ; don Marteaux. Quelques cassures ; haut. $0^{m}138$. Sur un grand côté, à la pointe fine sur l'autre graffito incomplet.

Série **E.**

253. Ebréché ; haut. $0^{m}135$. Sur un grand côté poinçon en relief *(fig. 57)*.

254. Ebréché ; haut. $0^{m}15$; trou très petit. Sur deux petits côtés, poinçon de faible relief *(fig. 55)*.

255. Quelques cassures ; haut. $0^{m}135$, rainure profonde longitudinale à la base. Sur les quatre côtés poinçon en relief *(fig. 56)*. P^{ds} 950^{gr} = deux livres et onze onces ou trois livres à 320^{gr} la livre. (2 exemplaires.)

256. Ebréché : haut. $0^{m}125$. Sur les deux petits côtés et à la base *(fig. 54)*.

257. Très ébréché ; haut. $0^{m}16$. Sur un petit côté poinçon en relief d'une rosace à onze rayons *(fig. 58)*.

258. Quelques cassures ; haut. $0^{m}13$. Rainure longitudinale à la base ; sur chaque côté poinçon en relief (*fig. 34*). P^{ds} 654^{gr} = deux livres.

259. Quelques cassures ; haut. $0^{m}12$. Sur un petit côté poinçon en relief (*fig. 35*). P^{ds} 820^{gr} = deux livres et demie.

260. Ebréché ; haut. o^{m}14. Sur un petit côté, poinçon en relief :

261. Quelques cassures ; haut. o^{m}14. Sur un grand côté avec une grosse pointe avant la cuisson. (*fig. 60*). La sigle de la drachme romaine était ∠. P^{ds} 945^{gr} = deux livres et onze onces, déf. 10^{gr}.

262. Haut. o^{m}13. Avec une pointe fine après cuisson longitudinalement en dessous du trou (*fig. 62*) et au-dessus (*fig. 61*). P^{ds} 670^{gr} = deux livres et une once, déf. 12^{gr}.

263. Ebréché ; haut. o^{m}135. Sur un petit côté, en graffito

264. (Voir le n° **59**.) Don Marteaux. Ebréché ; haut. o^{m}145. Sur les petits côtés poinçon en relief d'une roue à quatre rayons ; sur un grand côté, à la pointe fine (*fig. 65'*).

265. Don E. Serand. Ebréché ; sur un petit côté, avec une grosse pointe avant la cuisson

Série **F**.

266. Usure faible, mais générale ; haut. o^{m}095. Base légèrement déprimée. Sur le sommet, poinçonné en relief (*fig. 63*). P^{ds} 372^{gr} = une livre et deux onces, déf. 10^{gr}, juste à la livre moyenne de 320^{gr}.

267. Hauteville ; cat. Musée n° 11586 ; don F. Ravoire. Une cassure ; haut. o^{m}14. Base très évidée ; sur le sommet en faible relief (*fig. 64*). P^{ds} 625^{gr} = une livre et onze onces.

268. Annemasse ; fouilles 1868 ; don Ducimetière, propriétaire ; cat. Musée n° 3498. Poids en bon état ; haut. o^{m}12. Sur le sommet en creux (*fig. 65*). Poids 630^{gr} = une livre et onze onces.

269. Thônes. Ebréché ; haut. o^{m}14. Sur le sommet en creux (*fig. 65*).

270. Genève ; aux Tranchées, sous l'ancien pont suspendu, 8 juin 1861 ; don L. Revon. Sommet brisé ; avec une grosse pointe avant cuisson (*fig. 66*).

271. (Voir n° **40**.) Quelques cassures ; haut. 0m105 ; orifices du trou en entonnoir. A droite, à la pointe grosse avant cuisson (*fig. 67*). Pds 650gr = deux livres, déf. 5gr.

272. Fouilles janvier 1889 ; cat. Musée n° 11361. Quelques cassures ; dépression circulaire à la base ; haut. 0m12. Sur le sommet, avec une grosse pointe avant cuisson Pds 535gr = une livre et huit onces, déf. 10gr.

273. Minzier, 1877 ; cat. Musée n° 7016 ; échange Molland. Cassures à la base ; haut. 0m107. Base et sommet évidés en cupule.

274. Fragment ; don E. Serand. Sur le sommet, grillage en relief (*fig. 68*).

275. Poids cylindrique aplati et qui paraît avoir été martelé à la pointe ; longueur 0m12. Le sommet est percé d'un petit trou vertical communiquant avec le trou ordinaire. Sur un côté avec une pointe moyenne (*fig. 22*) ; sur l'autre (*fig. 69*).

(A suivre.) Ch. Marteaux et Marc Le Roux.

LETTRE

DE L'ABBÉ PUTHOD AU SEIGNEUR DE MONTVUAGNARD

(Lyon, 29 octobre 1642.)

Parmi les seigneurs dont le nom apparaît dans la correspondance de saint François de Sales on rencontre un M. de Rochefort sur l'identité duquel l'on n'est pas bien fixé. Nous croyons qu'il n'était pas un grand seigneur de la Bresse ou du Bugey, comme un auteur l'a pensé, mais bien Prosper de Montvuagnard, sei-

gneur de Boëge, de Rochefort et des Tours, en 1620 déjà, et sans doute auparavant, comme en 1642 lorsque un prêtre du pays, fixé alors à Lyon, lui écrit la curieuse lettre que M. le comte Amédée de Foras nous a communiquée.

La missive de l'abbé Puthod est un plaisant spécimen du style précieux et amphigourique de l'époque. Il était allé loger à Lyon tout près du clocher de Saint-Nizier et le grincement des girouettes de l'église lui rappelait celles du château de Boëge, ainsi que la crainte salutaire que le refrain, ou « drindrin » de l'emblème seigneurial inspirait aux voisins et aux sujets de M. de Rochefort. Le seigneur de Boëge avait de l'ordre, de la conduite et savait se faire craindre, *initium sapientiæ timor domini;* ce sont là, pour M. Puthod des qualités telles que sa plume ni sa main ne les sauraient décrire, ni sa langue en parler!

Après s'être ainsi rappelé au souvenir de Prosper de Montvuagnard, chez qui il était *peut-être* précepteur peu de mois auparavant, M. Puthod s'excuse de n'avoir pas écrit plus tôt, sur sa paresse et sur l'agitation causée à Lyon par le procès et par la mort de Cinq-Mars et de de Thou, qu'il appelle *du Touz*. On sait que ces personnages furent jugés à Lyon par une commission composée en grande partie de magistrats du Parlement de Grenoble, auxquels Richelieu avait adjoint quelques conseillers d'Etat et maîtres des requêtes parmi lesquels le sinistre Laubardemont. Ils furent condamnés le 13 septembre 1642; leur décapitation, ou « détroquement » eut lieu le même jour. Ce fut « une compation de voir le courage avec lequel ils allèrent au supplice » à travers la turbulente multitude accourue à la terrible exécution. Ce fut aussi la dernière victoire de Richelieu sur les conspirateurs et sur ses propres ennemis, puisque le grand ministre mourut le 3 décembre suivant.

ADRESSE *au dos : a M' Monsieur de Montvuaignard, seigneur de Boëge de Rochefort et des Tours, a Boëge.*

Monsieur,

Il y a quelque temps qu'il me vient en pensee de considerer une barque construitte et conduitte avec un bon pilote et sa voile aussi selon l'occurance des vents qui donne quelque esperance de bien voyager ou naviger aux nautonniers et autres assistants ; a plus forte raison mieux lorsqu'il y a un expert marinier ou patron a bien disvener *(deviner)* les contournes des vents et impetuosités du temps.

Il semble qu'ils ont juste subiect de vivre mieux en asseurance avec constance et contentement. De mesme les voisins, encoure mieux les subiects de vostre seigneurie sçavoient cognoistre le profit de retenue et de crainte aux Esprits folatres la veüe de la coëffe avec les sylindres qui la soutiennent et de plus (avec licence) le drindrin ou pour mieux dire refrein des giroüettes du chateau de Boëge il vous plaise de croire que la speculation ou intelligence d'aucunes *(girouettes)* a l'entour de S. Nisier et voire mesme celle du clocher me resiouissent l'entendement en me rememorant de celles vostres, donc a plus forte raison du bon exemple de l'ordre conduitte et de la crainte de vostre seigneurie ; la plume n'y ma main ne le sçauroient descrire, n'y ma langue en parler n'y moins mon jugement bien concevoir au rapport de ce que je soüetteray envers d'icelle. Je ne m'estimeray point absent d'icelle cependant que i'auray quelque place en sa memoire. Tant que ie seray separé de sa veüe les ennuis seront inseparables de ma vie. Luy plaise de faire que mon esloignement ne change point les volontes non plus qu'il esbranle la resolution que i'ay faite de vivre,

M' Vostre tres humble et affectionné serviteur.

PUTHOD p'" ind.

De Lyon au logis de Madame Champy proche de devant l'Eglise de S. Nisier.

Le 29 d'octobre 1642.

En marge : Excusez la paresse de la resolution que i'avois faitte a vous escrire il y a un mois avec ce qu'il ne s'est rencontré la commodité de le pouvoir faire, le supplice et detroquement de M' de cinq mars grand marechal et de M' du toux son conseil, c'estoit une compassion de voir le courage avec lequel ils alloient au supplice nonobstant le trouble de l'abord de la multitude du monde.

FRANÇOIS MUGNIER.

LES CHANSONS POPULAIRES
DE LA HAUTE-SAVOIE

Depuis plusieurs années, nous nous sommes attachés à réunir le plus grand nombre possible de chansons populaires de notre département. Il y a deux ans, nous pouvions déjà en adresser une vingtaine à M. Julien Tiersot, l'érudit et sympathique sous-bibliothécaire du Conservatoire national de musique de Paris, qui devait les publier, après les avoir mises en ordre et fait suivre de notes, comme il l'a fait pour celles recueillies dans le Vivarais et le Vercors par son ami M. Vincent d'Indy. Aujourd'hui, la moisson s'est encore accrue, nous possédons une cinquantaine de mélodies populaires conservées par la tradition dans notre département, et beaucoup d'autres nous sont promises. Nous publierons successivement dans la *Revue savoisienne* celles dont les paroles ne bravent pas l'honnêteté et, afin que la collection soit aussi complète que possible, nous faisons un appel empressé aux fidèles abonnés de la *Revue* et à tous nos amis du département ; nous les prions de nous adresser, au plus tôt, la musique et les paroles, françaises ou patoises, de tous les couplets de chansons populaires qu'ils connaissent ou qu'ils pourront entendre et noter avec soin. Nous accepterons avec reconnaissance les variantes musicales ou poétiques des chansons que nous ferons paraître. Nous pourrons ainsi avoir des versions exactes et, tout en sauvant de l'oubli des mélodies intéressantes qui disparaissent peu à peu de nos campagnes, nous faciliterons la tâche de M. Tiersot, chargé officiellement, depuis le mois d'août dernier, de recueillir les chansons populaires de la Savoie et du Dauphiné.

La Pernette.

Nous donnons la primeur à *La Pernette,* une chanson populaire ancienne et très répandue dans l'Est et le Centre de la France. Il en existe plusieurs versions, la musique et les paroles variant un peu et quelquefois beaucoup, d'un département à un autre. Celle que nous publions ci-après est une des plus belles que nous connaissions, elle nous a été chantée par M^me^ Provent, à Sevrier.

La Pernette se lève
Trois heur' avant le jour.

Ell' prend sa colognette
Et son joli p'tit tour,

Tous les tours qu'elle tourne.
Fait un soupir d'amour.

Sa mère vient lui dire :
Pernette qu'avez-vous ?

Avez-vous mal de tête,
Ou bien le mal d'amour ?

Je n'ai pas mal de tête,
Mais bien le mal d'amour,

Je veux mon ami Pierre
Qui est dans la prison.

Oh ! pour ton ami Pierre...
Demain nous le pendrons.

Si vous pendez mon Pierre.
Vous me pendrez aussi.

Dessus le pont de Nantes
On nous enterrera.

Tous les passants qui passent
Prieront Dieu pour nous.

En voici une autre version que nous avons entendu chanter dans notre jeunesse, et dont nous n'avons retenu que les paroles du premier couplet.

Profitez du temps.

Cette gracieuse mélodie nous a été chantée par M. François Tissot, d'Annecy ; elle a été entendue au col des Aravis, lancée à pleine voix par une bergère.

Les plaisirs sont doux
D'être auprès de vous,
La belle,
Je soupire à vos genoux,
Je brûle d'amour pour vous.
Les plaisirs sont doux,
Demoiselle,
D'être auprès de vous.

Peut-on voir vos yeux
Sans être amoureux,
La belle !
Ils sont doux et gracieux,
Ils sont tout remplis de feux,
Peut-on voir vos yeux,
Demoiselle,
Sans être amoureux !

D'avoir tant d'amants
C'est compromettant,
La belle,
Il faut en prendre un des deux,
Et l'autre lui dire : adieu.
D'avoir tant d'amants,
Demoiselle,
Ça vaudra bien mieux.

Profitez du temps
De vos dix-huit ans,
La belle,
Car il deviendra un temps
Où vous serez sans amant.
Profitez du temps,
Demoiselle,
De vos dix-huit ans.

Petite Madeleine.

Petite Madeleine, veux-tu te marier ?
Oh ! oh ! oh !
Veux-tu te marier ?

Comment me marierais-je quand je n'ai point d'amant.
Oh ! oh ! oh !
Quand je n'ai point d'amant ?

Tu en avais bien trente, tous des beaux compagnons.
Oh ! oh ! oh !
Tous des beaux compagnons.

Le plus jeune des trente disait une chanson.
Oh ! oh ! oh !
Disait une chanson.

La chanson que vous dites, voudrais bien la savoir.
Oh ! oh ! oh !
Voudrais bien la savoir.

Mettez les pieds en barque, chanson vous apprendrez.
Oh ! oh ! oh !
Chanson vous apprendrez.

Ell' mit les pieds en barque et se mit à pleurer.
Oh ! oh ! oh !
Et se mit à pleurer.

De quoi pleurer la belle, pourquoi tant soupirer ?
Oh ! oh ! oh !
Pourquoi tant soupirer ?

Je pleur' mes amourettes du joli temps passé.
Oh ! oh ! oh !
Du joli temps passé.

(A suivre.) Jean Ritz.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

Galerie Française : HAUTE-SAVOIE, par J. Meyer, agrégé de l'Université, inspecteur d'Académie.

« Mettre dans les mains de nos écoliers français un « livre de lecture qui fasse revivre à leurs yeux et « grave dans leur esprit le passé historique de la terre « natale avec son cortège d'illustrations et de célébri- « tés, tel est, aux termes de son prospectus, le but de « la *Galerie Française*. »

Il n'y a pas de publication qui rentre mieux dans le cadre de la *Revue savoisienne*, dont tous les efforts ont tendu, depuis trente-cinq ans, « à élargir dans le sens local le champ des connaissances historiques ». Aussi est-ce avec un véritable plaisir que nous signalons l'apparition de ce petit volume.

Nous avions déjà les *Gloires de la Savoie* et le *Manuel biographique* de Jules Philippe ; mais l'écrivain du crû, que son patriotisme enflamme, est toujours un peu suspect aux yeux du lecteur désintéressé. C'est donc pour nous une bonne fortune qu'un haut fonctionnaire de l'Université — bien placé pour parler sans parti pris, puisqu'il ne se rattache à la Savoie que par les sympathies dont il y jouit — n'ait pas cru indigne de sa situation d'apporter aux recherches de nos biographes la consécration qui leur manquait.

L'ouvrage est d'une lecture attrayante. On sent que

l'auteur a parcouru en tous sens le pays dont il parle, et qu'il possède à fond son sujet.

Nous nous permettrons seulement de lui signaler quelques lacunes regrettables, avec l'espoir qu'il voudra bien les réparer dans une seconde édition.

Parmi les hommes de guerre, nous aurions voulu voir « cet André de Montfort, type de bravoure et de « fidélité, qui, assiégé dans la citadelle de Nice par les « flottes combinées de François Ier et de Soliman, en « 1543, fit aux sommations de l'ennemi cette magnifique réponse que rappela plus tard le mot héroïque de « Mac-Mahon à Malakoff : « *Je me nomme Montfort, « mon fort ne se rend, mes armoiries sont des pals, et « ma devise est : il faut tenir !* »

Amé de Viry, lieutenant-général de Charles VI (1356-1412) ; Jean-Pierre Muffat-Saint-Amour, feld-maréchal célèbre (1667-1734) ; Hector de Sonnaz, commandant du 2e corps d'armée sarde en 1859, et dont la statue orne une des plus belles places de Turin (1787-1867), méritaient également de figurer dans ce recueil.

Le polyglotte Catherin Dulcis (1540-1610) et le professeur Cochet, recteur de l'Université de Paris (1708-1771), auraient pu trouver place parmi les éducateurs ; le vulgarisateur Rambosson (1827-1886) parmi les savants ; le paysagiste Hugard (1818-1886) et le peintre d'histoire Adrien Guignet (1816-1854) parmi les artistes ; enfin les ministres Falquet (1776-1836), Roget de Cholex (1771-1828) et les ambassadeurs Paul-François de Sales (1778-1850) et Joseph-Justin de Viry (1736-1813) auraient fait meilleure figure que Simond parmi les hommes politiques.

Le missionnaire Joseph Dupont (1803-1887), philanthrope auquel la ville de Kingston (Jamaïque) a érigé une statue en 1892, et le premier magistrat de la première cour de France, Georges-Louis Mercier (1808-1883), semblent également dignes d'être cités comme exemples.

François Miquet.

Le Dict des Jardiniers, épithalame pour le mariage d'Anthoine de Disimeu et de Pernette de Montvuagnard. Farce morale du XVI^e^ siècle, publiée et annotée par François MUGNIER. — Paris, Champion, 1896, 78 pages in-8°.

L'infatigable président de la Société d'histoire et d'archéologie de Chambéry vient de publier un texte savoyard très curieux pour l'histoire littéraire du XVI^e^ siècle. Il a eu la bonne fortune de trouver dans les archives de M. de Foras, la *moralité* qui fut jouée à l'occasion des noces de Pernette de Montvuagnard avec Antoine de Disimeu, vers 1530.

La famille de Montvuagnard, originaire d'Alby, possédait aux environs de cette ville les châteaux de Montvuagnard et de Montfalcon. Les Montvuagnard devinrent par alliance seigneurs de Boëge, au XV^e^ siècle : de cette branche descendait Pernette, l'héroïne de la farce symbolisée sous le nom d'une rose,

Rose de may, vermeille et blanche,
Souève, ondorante et franche...

que d'amoureux gentilshommes s'efforceront de conquérir.

L'auteur, qui serait peut-être un certain François de Montfalcon, s'est visiblement inspiré du *Roman de la Rose*. Sa fiction est fort agréable par sa naïve simplicité. Il imagine que dame Nature possède, entre autres domaines, Mont-Vuagnard et Mont-Falcon et qu'elle y a procréé « une fleur belle, noble et très agréable, laquelle a esté baillée en garde à Prudence jusques au droit âge de maturité... Trois nobles jardiniers, oyant le bruit, louange et valeur d'icelle, se sont mis en chemin pour venir audit jardin et pour cueillir ycelle fleur afin d'avoir d'elle autres fleurs et la faire fructifier. Les trois sont *Loyal Désir, Franc Vouloir* et *Cœur Valeureux*. Estant là venus, la demandent tous trois à Prudence :

Vela, Dame, entend nostre fin
Qu'estre ne doibt ne nul blasmée.
Or il est vrai que renommée,
Qui partout ses sons veult estendre,
Nous a faict sçavoir et entendre
Qu'en ces deux monts tant honorables
Tant prisés et recommandables
Que vous et Prudence gardéz
Il y a fruictz recommandéz
De grand doulceur en nourriture.
Et pour parfournir l'adventure
Dedans les jardins l'on y treuve
Maintes fleurs de notable espreuve ;
Et surtout il y en a une
Garnye de noble fourtune
Si joyeuse et si delectable
Si propice et si agreable
Que sur toutes elle a le pris.
Pourquoy avons nos chemins pris
Par deçà, afin de la veoir
Et, si possible est, de l'avoir
Pour d'elle trere le doulx fruict
Et la cultiver jour et nuyt
Jusques elle ayt jetté semence. *(Vers 616 à 639.)*

Dame Prudence déclare qu'elle donnera la rose à celui qui trouvera les meilleurs « dicts ». Les rivaux font assaut d'éloquence, faisant tantôt l'éloge de la fleur si convoitée, tantôt le panégyrique des Monts, berceau de sa famille. Cœur Valeureux finit par l'emporter dans ce gracieux tournoi, car « il n'y a nul qui dise mieux ».

L'éditeur a su transformer cette allégorie en une petite scène de mœurs par les intéressantes recherches qu'il a faites sur les personnages qui pouvaient y être représentés. Sa préface, très substantielle, ne laisse aucun doute à ce sujet. Cette moralité est un précieux type de ces divertissements qui se donnaient aux noces des gentilshommes.

Max Bruchet.

TABLE DES MATIÈRES POUR 1895

ARCHÉOLOGIE

BUTTIN Ch. La masse d'armes de Bayard..... 270
MARTEAUX et LE ROUX. Marques de fabrique estampilles, etc. du Musée gallo-romain d'Annecy (avec gravures)..... 93, 155, 202, 309

BIBLIOGRAPHIE

BRUCHET Max. Bibliographie des œuvres de l'abbé Ducis..... 40
— *Le Dict des Jardiniers*..... 337
De FORAS (A.). *Eudes, comte de Paris et roi de France*..... 139
DUFAYARD Ch. *Guy de Fésigny et Jacques de Montmayeur*..... 143
F. A. *La campagne de 1812*..... 81
C. M. Revue bibliograph. (Dons et éch.) 83, 147, 277
MIQUET. *Galerie Française : Haute-Savoie*.... 335
*** *Notice généalogique des familles genevoises*. 78
*** *La vallée du Giffre*..... 198

BIOGRAPHIES

BRUCHET Max. Notice sur la vie et les travaux du chanoine C.-A. Ducis..... 14
J.-O. M. Le Commr Boltshauser..... 300
NANCHE Isidore. Paul Cabaud..... 53

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE

PAYOT Venance. Variation périodique des six grands glaciers du versant septentrional de la chaîne du Mont-Blanc en 1894..... 72

GÉOLOGIE

Notice explicative de la feuille géologique d'Annecy..... 126

GRAVURES

Sceau de la Société Florimontane..... 4
Portrait de l'abbé Ducis..... 14
Marques de fabrique poinçons, graffiti et poids. 99 à 111, 160 à 170, 202 à 245, 309 à 328

HISTOIRE

Bruchet Max. Traversée de la Savoie par le pape Martin V..... 135
Gonthier J.-F. Le prieuré du Saint-Sépulcre d'Annecy..... 62
— Funérailles de Charles-Amédée de Savoie duc de Nemours..... 245
Miquet François. Les représentants de la Savoie au Parlement sarde..... 171, 250
Mugnier François. Lettre de l'abbé Puthod au seigneur de Montvuagnard..... 328
Pascalein. Itinéraires et séjours de Henri IV en Savoie dans l'année 1600..... 178
Ritter Eugène. Le poète Claude de Buttet..... 190

MUSIQUE

Ritz Jean. Les carillons de G. et F. Paccard.... 193
— Chansons populaires de la Haute-Savoie.... 331

POÉSIE

Auw Juliette. Jalousie..... 296
Coyne Etienne. Rimes Annéciennes..... 293
Nevil Ely. Septembre, Thaous, Hirondelles d'hiver..... 74
Vettard Aug. La chanson des petits ciseaux... 137

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Composition du bureau pour 1895..... V
Liste des membres..... VI
Liste des sociétés savantes qui échangent leurs publications avec la *Revue savoisienne*..... VIII
Dons faits à la Société.. 4, 12, 87, 153, 199, 281 à 285

Programme des Concours d'histoire et de poésie de 1895..... 12
Lauréats de ces Concours..... 286
Rapport sur le Concours d'histoire de 1895, par Max Bruchet..... 286
Rapport sur le Concours de poésie de 1895, par G. Martin..... 288
Société Florimontane.... 1, 3, 4, 10, 11, 92, 279
Compte-rendu de l'exercice financier de 1894... 9
Musée et Bibliothèque : dons et acquisitions.... 4
5, 11, 88, 151, 152, 154, 199, 281, 285
Nécrologies 1, 10, 151, 280
Glanes..... 149
Séance du 5 janvier 1895..... 1
Séance du 21 février 1895 :
Allocution de M. Dunant..... 1
Adoption d'un sceau pour la Société..... 4
Communication de M. Le Roux sur un sceau d'Amédée VIII..... 5
— de M. Marteaux sur des trouvailles aux Fins..... 7
Séance du 6 mars 1895 :
Communication de M. Gonthier sur une ancienne rue d'Annecy..... 11
Séance du 1er mai 1895 :
Communication de M. Gonthier sur le clocher de Thônes..... 87
— de M. Le Roux sur un tableau, et des faïences de la Renaissance..... 89
— du même sur la faune entomologique des Iles du Fier. 91
Séance du 5 juin 1895 :
Communication de M. Bruchet sur un chapiteau roman 151
— de M. Marteaux sur l'ancienne église de La Balme-de-Sillingy..... 151
— de M. Serand sur certains noms de baptême..... 152
Séance du 10 juillet 1895 :
Communication de M. Miquet sur les noms de Henri Murger et du poète Mouthon..... 153
— de M. Serand sur une découverte d'ossements à l'église du Saint-Sépulcre..... 154

Séance du 16 octobre 1895 :

Présentation d'une candidature..... 199
Communication de M. Le Roux sur une épée larnaudienne..... 199
— du même sur une trouvaille de débris de statues au Saint-Sépulcre..... 200
— de M. Marteaux sur des objets gallo-romains..... 201

Séance du 16 novembre 1895 :

Réception de M. François Carnot..... 279
Communications de MM. Le Roux, Ritz et Thonion.... 279
— de M. Gonthier sur une représentation théâtrale au Puits-Saint-Jean..... 279
Election des membres du jury..... 280

Séance du 4 décembre 1895 :

Communication de M. Corcelle sur l'atelier de poterie de Don..... 282
Election du Bureau..... 284

Séance du 23 décembre 1895 :

Présentation de deux candidatures..... 285

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

2815. — Annecy. Imprimerie Abry.

882

CATALOGUE RAISONNÉ

DE LA

BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

D'ANNECY

Savoie (Haute) 3

D. 10.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

CATALOGUE RAISONNÉ

DES OUVRAGES

CONCERNANT LA SAVOIE

CONSERVÉS

A LA

BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ

L 882

RÉDIGÉ PAR

CH. MARTEAUX
Professeur au Lycée Berthollet

MAX BRUCHET
Archiviste de la Haute-Savoie

Membres de la Société Florimontane.

ANNECY
IMPRIMERIE DE F. ABRY
LIBRAIRE-ÉDITEUR

1894

AVANT-PROPOS

La Société Florimontane, créée le 11 juin 1851 à Annecy, sur l'initiative de MM. Eloi Serand et Jules Philippe, entreprit d'encourager les études historiques dans notre région. Rappelant par son nom l'illustre compagnie fondée, dans notre ville, dès 1607, par saint François de Sales et le jurisconsulte Antoine Favre, la Société sut rapidement prendre une influence prépondérante dans le monde des érudits par la publication de la *Revue savoisienne,* par l'importance de ses concours annuels, institués en 1874 par le Dr Andrevetan et par le développement de ses collections. L'utilité de ses travaux a été maintes fois attestée par les précieux encouragements et les nombreux subsides accordés par le Ministère de l'Instruction publique. Aujourd'hui même, une dernière distinction doit couronner nos efforts puisque notre œuvre est sur le point d'être déclarée d'utilité publique.

Les fondateurs s'étaient proposés « de recueillir les « anciens documents pouvant servir à écrire l'histoire « du pays, tels que chartes, mémoires, manuscrits, « publications diverses. » On put suivre pas à pas la réalisation de ce projet dans la *Revue savoisienne* en lisant les titres des ouvrages et les noms des donateurs. Mais, tandis qu'une visite aux vitrines contenant les

trouvailles archéologiques de la Florimontane, soigneusement classées dans les salles du Musée municipal, permettait d'apprécier les progrès et l'importance de cette exposition, l'encombrement dans lequel se trouvait notre Bibliothèque empêcha pendant longtemps l'usage de cet important dépôt qui aurait pu rendre de si grands services aux membres de la Société, autorisés en vertu des Statuts à emprunter les ouvrages nécessaires à leurs études.

La Société s'enrichit rapidement grâce à l'actif dévouement de l'un de ses premiers bibliothécaires, M. de Mortillet, aujourd'hui professeur à l'Ecole d'anthropologie de Paris. Cet exemple fut heureusement suivi : la plupart des ouvrages publiés actuellement sur notre région nous sont envoyés gracieusement par leurs auteurs ; de généreux bienfaiteurs veulent bien se dessaisir, en notre faveur, de livres anciens sur l'histoire de notre chère province ; enfin les principales sociétés savantes de la France nous envoient très régulièrement leurs publications à titre d'échange avec la *Revue savoisienne*. Ces collections sans cesse augmentées depuis plus de quarante ans présentent un intérêt exceptionnel, puisque le plus grand nombre des ouvrages qui y sont renfermés ne se trouvent point sur les rayons de la Bibliothèque de la ville.

L'abondance même de ces collections en rendait l'usage difficile. M. de Mortillet avait fort bien compris que le seul moyen d'en assurer la conservation et la communication était d'en dresser le catalogue : aussi se mit-il à le rédiger rapidement. Ce travail ne fut malheureusement pas tenu à jour ; les recherches devirent assez difficiles. Pour sortir de cette fâcheuse situation nous avons avec le concours de notre dévoué collègue M. J. Serand, classé les ouvrages méthodiquement, non sans avoir, au préalable, enlevé les livres qui encombraient inutilement notre local si étroit, en

mettant à part les volumes doubles destinés à la Bibliothèque publique, conformément à une ancienne délibération de la Société confirmée le 3 janvier de cette année.

Nous avons alors songé à en rédiger le catalogue conformément au désir exprimé par les membres de la Florimontane, dans leur séance du 7 décembre 1892, en pensant que la partie la plus intéressante à publier était celle qui renferme l'énumération des ouvrages relatifs à la Savoie. Nous soumettons aujourd'hui ce catalogue à la bienveillance des membres de la Société. Nous avons eu l'intention en introduisant des divisions systématiques et un ordre raisonné dans cet opuscule, d'en faire une modeste *Bibliographie savoisienne* qui rendra, peut-être malgré ses lacunes, quelques services aux érudits obligés d'attendre, sur cette matière, la suite des publications de MM. Manno et Perrin [1].

Voici l'ordre que nous avons suivi :

Bibliographie : cette rubrique renferme les ouvrages concernant la Bibliographie de la Savoie.

Histoire de Savoie : cette catégorie étant la plus importante du catalogue, on a dû introduire des subdivisions. Les histoires générales de la Maison de Savoie ont été classés sous la rubrique *Généralités*, puis les recueils d'édits, les chartes et les chroniques ont été placés à la suite sous le titre *Sources et Documents*. Enfin les ouvrages spéciaux à chaque règne d'un prince de la Maison de Savoie ont été groupés dans l'ordre chronologique de ces règnes avec la mention : *Histoire de la Maison de Savoie par époques*. Toutefois on a cru devoir insérer sous des rubriques spéciales, à cause de leur abondance, les ouvrages relatifs

1. Manno, *Bibliographia storica degli stati della Monarchia di Savoia* en cours de publication. — Perrin, *Bibliographie savoisienne*, Chambéry, 1892, in-4° (tome I^er^ *Abondance* à *Castellion*.)

à la *Révolution et à l'Empire*, au *Régime sarde de 1816 à 1860*, et à l'*Annexion de 1860*.

Suit une série de subdivisions renfermant des ouvrages concernant des points particuliers de l'histoire de Savoie. Leur énumération suffira pour indiquer le caractère spécial de ces travaux : **Histoire locale**, contenant les brochures relatives aux diverses localités de la Savoie, dans l'ordre alphabétique des noms de ces localités ; **Biographie de personnages savoisiens**, dans l'ordre alphabétique des noms de ces personnages ; **Ouvrages divers d'auteurs savoisiens**, dans l'ordre alphabétique des noms de ces auteurs, chapitre suivi de l'énumération des **Thèses** soutenues par des candidats originaires de notre province. La rubrique **Archéologie** renferme les publications relatives à l'histoire de la Savoie aux *temps préhistoriques*, aux époques *gallo-romaine* et *burgonde* et au *moyen âge*. Les brochures classées sous ces deux premiers titres forment en vérité un chapitre préliminaire à l'*Histoire de la Savoie par époques*, indiquée plus haut, car elles traitent à la fois d'histoire et d'archéologie ; au contraire les travaux groupés sous la rubrique *moyen âge* sont purement archéologiques. Enfin les ouvrages relatifs à la *Numismatique*, à la *Sigillographie* et au *Blason*, réunis sous une rubrique commune, terminent la série archéologique. Nous avons considéré comme des sciences auxiliaires de l'histoire la **Jurisprudence** et la **Philologie**. Ces deux rubriques, avec celles de l'**Histoire ecclésiastique** et des **Miscellanea**, renfermant toutes les publications n'ayant pu être classées dans les précédentes subdivisions, terminent heureusement la partie historique de notre Catalogue.

Nous avons jugé utile pour les lecteurs, dont un grand nombre s'intéresse non seulement aux études archéologiques, mais aussi aux travaux scientifiques

ou littéraires, de publier le catalogue des ouvrages relatifs à la Savoie concernant la **Géologie**, l'**Histoire**, **naturelle**, la **Géographie**, l'**Agriculture**, l'**Industrie**, la **Médecine**, l'**Instruction publique** et la **Littérature**. On trouvera, sous ces rubriques, à la fin de notre Catalogue, les publications de cette nature.

Ce catalogue systématique sera terminé, pour la facilité des recherches, par une **Table** alphabétique des noms d'auteurs.

Ce travail sera suivi d'un supplément qui paraîtra quand le nombre des ouvrages donnés à la Société sera suffisant pour justifier cette nouvelle publication.

Enfin, pour achever cet inventaire de nos collections historiques concernant la Savoie, l'un de nous prépare le répertoire des manuscrits et des chartes conservés dans notre Bibliothèque.

La publication de ces travaux est, pensons-nous, le meilleur témoignage de reconnaissance que nous puissions rendre aux personnes qui ont bien voulu, par des dons parfois considérables, donner à la Société des preuves de sympathie. En remerciant ces bienfaiteurs dont nous avons mentionné les noms sur notre Catalogue, avec le regret d'en omettre involontairement quelques-uns, nous faisons appel à la générosité de nos lecteurs et les prions de suivre cet exemple, en comblant les lacunes qu'ils pourraient remarquer.

Annecy, 18 avril 1894.

CH. MARTEAUX, *Bibliothécaire*

MAX BRUCHET, *Secrétaire-adjoint*

De la Société Florimontane.

Avant d'entrer dans l'énumération des brochures relatives à la Savoie, il convient d'indiquer les collections des Sociétés savantes susceptibles de renfermer des dissertations concernant cette province [1] :

Mémoires de la Société académique de Savoie. Chambéry, 1825-1893. [Oe.70 à 71]. — Cette Société porte aujourd'hui le titre d'*Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie*. Une table a été publiée en 1892.

Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. Chambéry, 1856-1893 [Kh]. — Une table a été publiée en 1890.

Bulletin de l'Association Florimontane. Annecy, 1851-1858, in-8°. [Nb.58]. — *Revue savoisienne,* journal publié par la Société Florimontane d'Annecy, 1860-1892. [Nb.58. — Une table pour les années 1885 à 1889 a été publiée en 1889.

Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne. Annecy, 1879-1892. [Lc.82]

Recueil des mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère. Moûtiers, 1866-1892. [Lc.33]

Mémoires et documents publiés par l'Académie chablaisienne, 1886-1891. Thonon. [Oe.79]

1. Ces indications nous ont été données par M. J. Serand.

Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la province de Maurienne. Saint-Jean de Maurienne, 1859-1892. — [Ob.76]

Congrès des Sociétés savantes savoisiennes, 1878-1890. — [Oc.78]

Chambre royale et Société centrale d'agriculture et de commerce de Savoie. Chambéry, 1826-1892. — [Mj.144 à 145]

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Savoie, 1849-1891. — [Ml.143]

Compte-rendu des travaux de la Société médicale de Chambéry, 1848-1877. — [Mk.139]

Commission de météréologie de la Haute-Savoie. Bulletin mensuel, 1878-1891. — [Oc.77]

Société départementale des médecins de la Haute-Savoie. Compte-rendu des assemblées générales depuis la 12e jusqu'à la 21me. — [Ml.141]

Annales de la Société d'émulation de l'Ain. Bourg, 1872-1892. — [Ki.2]

Revue de la Société littéraire, historique et archéologique de l'Ain, 1877-1888. — [Ld.31]

Bulletin de l'Académie delphinale. Grenoble, 1853-1892. — [Lg.26]

Miscellanea di storia italiana. Torino, 1862-1893. — [Jk.101]

Bulletin de l'Institut national genevois, 1853-1892. — [Id.97] ; *Mémoires,* 1853-1880. — [Ia.100]

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 1844-1893. — [Ie.66] Avec une table des 16 premiers volumes.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, 1857-1893. — [If.95]

Société suisse de numismatique : Bulletin, 1882-1892 ; *Revue*, 1891-1893. — [Ii.91]

ABRÉVIATIONS

Rev. Sav. = Revue Savoisienne, publication mensuelle de la Société Florimontane. — *Annecy*, Abry.

Mém. Soc. Sav. = Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. — *Chambéry*, Ménard.

Ac. Salés. = Mémoires et documents publiés par l'Académie Salésienne. — *Annecy*, Niérat.

Ac. Sav. = Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie. — *Chambéry*, Châtelain.

Ext. = extrait.

S. l. = Sans nom de lieu d'impression.

S. d. = Sans date d'impression.

S. l. n. d. = Sans lieu ni date d'impression.

Les crochets [ ] précédant le nom d'un auteur servent à indiquer, dans un ouvrage anonyme, à quel auteur cet ouvrage peut être attribué. Quand cette restitution est douteuse, on a placé un point d'interrogation à la suite du nom.

Les points ... indiquent une suppression dans l'énoncé du titre d'un ouvrage.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

CATALOGUE RAISONNÉ

DES

OUVRAGES CONCERNANT LA SAVOIE

conservés à la Bibliothèque de la Société

PUBLIQUE 882

BIBLIOGRAPHIE.

1. Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le Mis Costa de Beauregard... *Paris*, 1868, in-8°. — [402-De]

2. Catalogue des livres appartenant à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. *Genève*, 1869, in-8°. — 2e édition, par Carlier et Rivoire. *Genève*, 1887, in-8°. — [8°160-Bh]

3. Bianchi (Nicomède). Le materie politiche relative all' estero degli archivi di stato piemontesi... *Bologne*, 1876, in-8°. — [8°57-Bf]

(Publicat. de la surint. des arch. d'Etat à Turin ; don de l'auteur.)

4. Vuy (J.). Imprimeurs et libraires de Savoie. Notes bibliographiques. *Annecy*, 1878, in-8°. — [B.32-Gd]

(Extrait de la *Revue savoisienne* ; don de l'auteur.)

5. Lasserre. Les archives du Sénat de Savoie. *Chambéry*, 1883, in-8°. — [B.736-Gg]

6. Lasteyrie et Lefevre-Pontalis. Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de France. *Paris*, 1885-1893, 2 tomes. — [4°68-Bd]

(On trouve dans le t. II le dépouillement des articles publiés par les revues des sociétés savantes de Savoie jusqu'en 1885.)

Savoie (Haute) 3.

D. 10.

7. Manno (A.). Bibliografia di Chambery. *Torino*, 1891, in-4°. — [B.961-Gh]

(Ext. du 4e vol. de la *Bibl. stor. degli stati della Mon. di Savoia.*)

8. Perrin et Barbier. Bibliographie savoisienne. *Chambéry*, 1892, in-4°. (Tome Ier, 1re partie : articles *Abondance—Castellion.*) — [4°14-Bc]

HISTOIRE DE SAVOIE. — GÉNÉRALITÉS.

9. Frisatto (J.). Domus Sabaudiae duobus membris divisa priore Comitum, posteriore Ducum, cum... brevi rerum Genevae descriptione, authore Joanne Frisatto, priore Tharentasiensi. *Lugd.*, 1630, in-12. — [192-Bi]

(En vers latins ; don Favre.)

10. De principatibus Italiae Commentarius (incerti auctoris) ex italico in latinum versus a Th. Segetho. *Lugd. Bat.*, elzévir 1631, in-16. — [380-Ci]

(D. G. de Mortillet. — Une part. de l'ouv. concerne la Savoie.)

11. Burchii (Lambertus van der). Sabaudiae respublica et historia. *Lugd. Bat.*, elzévir, 1634, in-12. — [193-Bi]

12. Blanc (Thomas). Abrégé de l'histoire de la royalle maison de Savoye. *Lyon*, 1668, 3 vol. in-12. — [467-Df]

13. Pingon (Philibert). Inclytorum Saxoniae Sabaudiaeque principum Arbor Gentilitia, Philiberto Pingonio authore. *Augustae Taurinorum*, 1681, in-4°. — [4°19-Bc]

14. Pingon. Pro arbore serenissimorum Sabaudiae principum. Philiberti Pingonii Sabaudi Cusiacensis baronis responsio. *Aug. Taur.*, in-4° 1681, in-4°. — [B.86-Gd]

15. J. G. D. T. Gelegenheit und heutig zustand des hertzogthums Savoyen und Fürstenthums Piemont...

Nürnberg, 1690, in-4°, avec cartes et portraits. — [8°12-Be]

16. Ferrerrus a Labriano. Augustae regiaeque Sabaudiae domus Arbor gentilitia... *Aug. Taur.*, 1702, in-folio. — [In-f°10-Ba]

17. Theatrum (novum) Pedemontii et Sabaudiae sive accurata descriptio ipsarum urbium... *Hagae-Comitis*, 1726, 4 vol., in-folio formant 2 tomes, avec pl. — [F°3-Ba]

(Don Constantin Despine, médecin des eaux à Aix, 1862.)

18. Levrier. Chronologie historique des comtes de Genevois, contenant celle des évêques, princes... jusqu'à... 1535. *Orléans*, 1787, 2 tomes in-8° (en un volume). — [239-Ce]

19. Notice historico-topographique sur la Savoie, suivie d'une généalogie raisonnée de la maison royale de ce nom... *Chambéry*, 1787, in-8°. — [8°16-Be]

20. Guichenon (S.). Histoire généalogique de la royale maison de Savoie. *Turin*, 1780, in-folio. — [In-folio 9-Ba]

Incomplet, tome III', contenant l'histoire de ces princes depuis Victor-Amédée I'' et celle des branches collatérales et le 4'' tome renfermant les preuves. Ce tome est suivi de la *Bibliotheca Sebusiana*, du même auteur, publiée à Turin en 1780. Autre édition de cette *Bibliotheca Seb.*, publiée à Lyon en 1660. — [4°65-Bd]

21. M. (abbé de). Abrégé chronologique de l'histoire de... Savoie en vers... *Lyon*, 1780, in-12. — [195-Bi]

(L'auteur serait de Martilly.)

22. Costa de Beauregard. Mémoires historiques sur la maison royale de Savoie... *Turin*, 1816, 3 tomes, in-8°. — [4°135-Cd]

23. Nougaret (P.-J.-B.). Beautés de l'histoire de la Savoie et de Genève, du Piémont, de la Sardaigne et de Gênes... *Paris*, 1818, in-12. — [211-Bi]

24. Abrégé de l'histoire de Savoie... *Annecy*, Burdet, 1820, 27 p., in-12. — [198-Bc]

25. Frezet, (J.). Histoire de la maison de Savoie. *Turin*, 1826-1827, 3 vol., in-8°. — [8°15-Be]

26. — Bertolotti (D.). Compendio della Istoria della R. Casa di Savoia, 2 vol. in-12. *Torino,*, 1830. — [575-Cl]

27. Héran (d') et Darbier. Du duché de Savoie ou Etat de ce pays en 1833, accompagné de l'origine du peuple savoisien... *Paris,* 1833, in-8°. — [8°13-Be]

(Don Eloi Serand.)

28. Cibrario (L.). Notice sur le duché de Savoie. 1838, in-8°. — [B.1044-Gh]

(Ext. du t. 48, du *Dict. de la Conversation.)*

29. Paquier (Ch.). Abrégé de l'histoire de Savoie... jusqu'à Charles-Albert. *Annecy*, 1838, in-12. — [196-Bi]

30. Genoux (Cl.). Mémoires d'un enfant de la Savoie. nouvelle édition. *Paris,* 1847, in-12. [426-De]

31. Genoux (Cl.). Histoire de la Savoie depuis la domination romaine jusqu'à nos jours. *Annecy,* 1852, in-12. — [423-De]

32. Boissat (abbé). Histoire de la maison de Savoie depuis son origine jusqu'à nos jours ; ouvrage élémentaire. *Chambéry*, 1853, in-12. — [422-De]

33. Dessaix (J.). L'histoire de Savoie racontée aux enfants et à la jeunesse. *Annecy,* 1853, in-16. — [229-Bi]

34. Dessaix (J.). La Savoie historique, pittoresque, statistique et biographique. *Chambéry*, 1856, in-4°. — [4°144-Dc]

(La partie historique seule a été traitée.)

35. Baulacre (Léonard). Œuvres historiques et littéraires, éditées par E. Mallet. *Genève,* 1857, 2 in-8°. — [297-Cf]

(Pub. par la Soc. d'hist. d'archéol. de Genève. Cont. des dissert. sur les manusc. de la bibliot. de Genève, les monum. de cette ville, son histoire, celle de Vaud, Valais, de Savoie.)

36. Philippe (J.). Manuel chronologique... de la

Savoie jusqu'à la fin de 1848,.. *Annecy*, 1858, in-8° — [8°102-Bg]

37. Nicole (G.). Le livre d'or de la Savoie et de Nue. *Paris*, 1860, in-8°. — [8°19-Be]

38. Menabrea (L). Des origines féodales dans les Alpes occidentales. *Turin*, 1865, in-4°. — [4°75-Bd]

(Publié par l'Académie des sciences de Turin, série II, volume XXII et XXIII.)

39. Philippe (J.). Les princes-loups de Savoie. Lettre à M. Thiers, 2e édit. *Paris*, 1867, in-8°. — [B.94-Gd]

40. Ducis. Questions archéologiques et historiques sur les Alpes de Savoie entre le lac Léman et le Mont-Genèvre. *Annecy*, 1871, in-8°. — [8°141-Bh]

(Don de l'auteur.)

41. Philippe (J.). Histoire populaire de la Savoie. Première période depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'apparition de la maison de Savoie. *Annecy*, 1873, in-8°. — [609-Dh]

42. Dessaix (A.). Ephémérides tirées de l'histoire de Savoie. *Chambéry*, 1881, in-8°. — [B.10-Gd]

43. Gerbaix-Sonnaz (C.-A. de). Studi storici sul contado di Savoia e marchesato in Italia. 1er vol., 1re partie. *Torino*, 1883, in-8°. — [8°115-Bg]

(Don de l'auteur.)

44. Mugnier (F.). Chronologies pour les études historiques en Savoie. *Chambéry*, 1884, in-8°. — [B.9-Gd]

(Société savoisienne ; don de l'auteur.)

45. Ephémérides annéciennes et savoyardes par un membre de la Société des contribuables de France et Navarre. *Annecy*, Dépollier, 1885, in-8°. — [8°39-Bf]

(Extrait du journal *les Alpes*, 1883-1884 ; don Dépollier.)

46. Ducis. Etudes historiques sur le Genevois, le Chablais, le Faucigny et les corps judiciaires relevant de différents princes dans ces contrées. *Rumilly*, 1889, in-8°. — [B.146-Gd]

(Don de l'auteur.)

47. Genoux (Cl.). Histoire de Savoie, Piémont et Sardaigne, précédée d'une notice sur la vie... de l'auteur, par E. Sue... *Paris,* in-4°. — [4°78-Cc]

48. Mallet (Ed.). Documens genevois inédits par la généalogie historique de la maison souveraine de Savoie depuis le XII^e^ siècle jusqu'au XV^e^. 35 p. in-4° — [B.1183-Fi]

(Ext. du t. XVI, 2^e^ s. des *Mém. de l'Acad. des scienc. de Turin.*)

SOURCES : DOCUMENTS.

CHARTES ET DOCUMENTS.

49. Billet (Mgr). Observations sur quelques anciens titres conservés dans les archives des communes de la province de Maurienne. *Chambéry,* 1836, in-8°. — [B.195-Gd]

(Extr. du t. VIII des *Mém. de la Soc. roy. ac. de Savoie.)*

50. Vuy (J.). Chartes inédites publiées avec un avant-propos et des notes. *Genève,* 1863, in-4°. — [4°33-Bc]

(Relat. à la Mais. de Gen. et à div. loc. du Genev. 1323-1397.)

51. Vuy (J.). Nouvelle série de chartes inédites. *Genève,* 1865, in-4°. [4°39-Bc]

(Ext. des *Mém. de l'Inst. genev.* Ces chartres conc. le Genev.)

52. Pallias (H.). Chartes extraites du manuscrit de Philibert Brun, intitulé « Eclaircissements sur l'histoire de Dauphiné et de Savoie ». *Grenoble,* 1866, in-8°. — [B.96-Gd]

53. Lullin et Lefort. Regeste genevois ou Repertoire chronologique et analytique des documents imprimés relatifs à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève, avant l'année 1312. *Genève,* 1866, in-4°. — [4°133-Cd]

(Don des auteurs. Pub. par la *Soc. d'hist. et d'arch. de Gen.)*

54. Ducis. L'Histoire et le Regeste genevois... *Annecy,* 1867, in-8° — [B.492-Ge]

55. Supplément au Recueil de Chartes inédites concernant l'ancien diocèse de Genève et antérieures à l'année 1312. 56 p. in-8°. — [B.97-Gd]

(Ext. du t. XV des *Mém. de la Soc. d'hist. de Genève.)*

56. Dufour (A.). Documents inédits relatifs à la Savoie, extraits de diverses archives de Turin. Première décade, 1349-1574. In-8° s. l. n. d. — [B.5-Gd] — Deuxième et troisième décade. Franchises, in-8° — [B.6-Ga]

(Extr. des t. III et IV des *Mém. de la Soc. sav.* Don de l'aut.

57. Vuy (J.). Troisième série de chartes inédites *Genève,* 1868, in-4. — [4°36-Bc]

(Extr. du t. XII des *Mém. de l'Instit. genev.* Chartes concern le Genevois, 1242-1336.)

58. Ducis. Les Archives historiques de la Savoie *Annecy*, 1870, in-8°. — [B.33-Gd]

(Extr. de la *Rev. sav.)*

59. Dufour et Rabut. Chartes municipales des pays soumis à la maison de Savoie en deçà des Alpes. *Chambéry*, 1885, in-8°. — [8°98-Bg]

(Extr. du t. XXIII des *Mém. de la Soc. sav. d'hist.)*

60. Ducis (abbé C.-A.). Archives civiles de la Haute-Savoie antérieures à 1792. Introduction historique à l'inventaire sommaire. *Annecy*, 1891, in-4°. — [4°42-Bc]

61. Mugnier (F.). Repertoire de titres et documents divers relatifs à l'ancien comté de Genève et Genevois. *Chambéry*, 1891, in-8°. — [B.88-Gd]

(Don de l'auteur.)

ÉDITS.

62. Stile du Parlement de Chambéry. *Lyon*, 1553, in-4°. — [608-Dh]

63. Edicts d'Emmanuel Philibert, *Chambéry*, 1570-1574, 4 fascicules in-4°. — [4°63-Bd]

(L'un incomplet ne porte pas la date.)

64. Stile (le) et réglement sur le faict de la justice et instruction des procès, dressé par le Souverain Sénat de Savoye. *Chambéry*, 1605, in-4°. — Edicts de très illustre et ser. prince Emanuel-Philibert..., duc de Savoye et des arrests donnés par son souverain Sénat. Livre second, 2e édition, *Chambéry*, 1595, in-4°. Livre 3e, *Chambéry*, 1608, in-4°. — CHARPENE (A. DE). Sommaire recueil des arrests rendus par le souverain Senat de Savoye. *Chambéry*, 1595, in-4°. — [4°61-Bd]

65. Stil et réglement sur le faict de la justice et instruction des procès, dressé par le souverain Sénat de Savoye. *Chambéry*, G. DUFOUR, 1643, in-4°. — Brief receuil *(sic)*des édicts de très illustre prince Emanuel Philibert... duc de Savoye... *Chambéry*, G. DUFOUR, 1643, in-4°. — Edicts et réglemens de très illustre et Ser. prince Emanuel Philibert... Livre second. *Chambéry*, G. DUFOUR, 1643, in-4°. — Edicts de S. A. R. Charles-Emanuel, duc de Savoye... Livre troisième, G. DUFOUR, 1644, in-4°. — [4°67-Bd]

66. BALLY (Gaspard). Recueil des édits et réglements de Savoie... *Chambéry*, 1679, in-fol. — [4°3-Bc].

67. JOLLY (Alexandre). Compilation des anciens édits des princes de la maison de Savoie... *Chambéry*, Riondel, 1679, in-folio. — [4°2-Bc]

(Avec une copieuse table.)

68. Style et réglement du Sénat de Savoye, confirmée par Son Altesse Royale. *Chambéry*, 1681, in-fol. — [4°3-Fl. Bc]

69. Decreta seu statuta octera serenissimorum... Sabaudiae ducum... *Aug. Taurinorum*, 1686, in-4°. — [4°54-Bd]

70. Leggi e costituzioni di sua maestà. 2 vol. in-4°, *Torino*, 1729. — [4°120-Cd]

(Avec la traduction française.)

71. Réglement particulier de Sa Majesté qui... doit

être observé dans le rapport du Sénat de Savoie, *Chambéry*, 1730, in-4°. — [4°60-Bd]

(Contient les art. restés en vigueur d'un réglem. du duc de Savoie Victor-Amédée, en date du 7 avril 1723, conc. le culte, les offic. judic. et le droit civil.)

72. Tarif des droits dus aux finances. *Turin*, 1770, in-4° — [4°56-Bd]

73. Recueil des édits... imprimés en Savoye, 1781. *Chambéry*, Gorrin, in-4°. — [4°128-Cd]

74. Edit de pacification de 1782... *Genève*, Pellet, 220 p. in-8°. — [8°69-Bf]

(Cet édit concern. la répub. de Genève a été rédigé par les plénipot. du roi de Sardaigne et répub. de Berne. Il est précédé d'une lettre et suivi de q.q. autres doc. relat. à la prépar. de cet édit.)

75. Réglement concernant l'exercice et les manœuvres de l'infanterie, du 1er août 1791. *Anneci*, 1792, in-12. — [B.942-Gh]

76. Instruction générale sur les levées provinciales. *Turin*, 1816, in-4°. — [4°31-Bc]

77. Lois et édits pour le service économique des institutions de charité et de bienfaisance. s. l. n. d. 214 p., in-4°. — [8°96-Bg]

(Edit de Charles-Albert en date du 24 déc. 1836.)

78. Recueil des Edits... les plus importants publiés en Savoie antérieurement à l'année 1833... avec table chronologique et table alphabétique des matières. *Chambéry*, 1849, in-8°. — [8°71-Bf]

79. Actes du gouvernement, édits, manifestes de la Chambre des comptes, etc., 1822 et années suivantes, in-4° et in-8° — [B.652-Gf]

80. Documents administratifs. Extraits de délibérations concernant la Savoie de 1800 à 1890. — [B.1120 à 1121-Gi]

80 *bis*. FLANDIN. Répertoire par ordre alphabétique et chronologique des édits... et autres actes du gouvernement, émanés depuis... 1814... jusqu'à... 1834. *Moûtiers*, 1836, in-8°. — [260-Ce]

81. Pillet (Louis). Table décennale alphabétique et méthodique de tous les arrêts rendus par la Cour de cassation des Etats sardes de 1848 à 1858 et des décisions de la Cour d'appel de Savoie contenues dans les 8 premiers vol. de la jurisprudence savoisienne. Droit civil et commercial. *Chambéry*, 1858, gr. in-8°. — [4° 89-Cc]

CHRONIQUES.

82. Petite chronique de frère Billard, chartreux, contenant le récit des incendies de la maison d'Aillon en Beauges, des détails sur quelques réparations et sur les bois possédés par cette maison en 1585. *Chambéry*, s. d., in-8°. — [B.177-Gd]

(Extr. du t. IV des *Mém. de la Soc. sav.)*

83. Paradin (G.). Cronique de Savoye (édition Revilliod et Fick). *Genève*, 1874, Fick, in-4°. (Réimpression de l'édition de 1652, publiée à Lyon chez J. de Tournes.) Voir le mémoire de d'Arcollières. Jean II de Tournes et le Sr de la Popelinière. *Chambéry*, 1888, in-8°. — [B.12-Gd]

84. Du Bois-Melly (Ch.). Mémoires d'un fugitif (1686) suivi de Journal de Genève pour la présente année 1690. *Genève*, 1877, in-8°. — [330-Ch]

(Don de l'auteur.)

85. Million (F.-M.). Chronique du mont St-Michel, dit des Cordeliers à Moûtiers. *Moûtiers*, 1867, in-8°. — [B.198-Gd]

HISTOIRE DE LA MAISON DE SAVOIE (par époques).

86. Carutti de Cantogno. Le comte Humbert Ier (aux blanches mains). Recherches et documents. *Chambéry*, 1885, in-8°. — [B. 101-Gd]

(Don de l'auteur.)

87. Secretan (E.). Notice sur l'origine de Gerold, comte de Genève. In-8°. — [8°68-Bf]

(Ext. des *Mém. de la Soc. d'hist et d'arch. de Gen.*; d. de l'aut.)

88. Replat (J.). Esquisse du comté de Savoie au XI^e^ siècle. *Paris,* 1836, in-8°. — [266-Ce]

89. E. Secretan. Notice critique sur la date qu'on peut assigner au combat de Chillon, mentionné dans les chroniques de Savoie. In-8°. — [B.17-Gd]

(Ce combat aurait eu lieu en 1266. Extrait des *Mémoires de la Société de la Suisse romande.)*

90. Le Fort. Un traité d'alliance au XIV^e^ siècle. *Lausanne,* 1881, in-8°.— B.524-Gf]

(Traité conclu le 25 janv. 1350 entre le C^te^ de Savoie, l'évêché de Lausanne et les villes de Berne et Fribourg.)

91. Le Fort (Charles). Les derniers comtes de Genevois. Aperçu historique. *Genève,* 1888, in-8°. — [B.89-Gd]

(Extr. du t. XXIII des *Mém. de la Soc. d'hist. de Genève.)*

92. Vigé (P. Ludow). Amédée VI (le comte Vert) comte souverain de Savoie, 1300-1383. *Chambéry,* 1868, in-8°, — [B.87-Gd]

93. Germain (L.). Jean de Bourgogne et Pierre de Genève comtes de Vaudemont, épouse de Marg. de Joinville (1368-1392). *Nancy,* 1879, in-8°. —[B.544-Gf]

94. Lecoy de la Marche. Exécution du testament d'Amédée III comte de Genevois en 1371 (l'église N.-D. d'Annecy, la monnaierie des comtes de Genevois. *Paris,* 1863, in-8°. — [B.64-Gd]

(Extrait de la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 1863.)

95. Costa de Beauregard (M^is^). Souvenirs du règne d'Amédée VIII premier duc de Savoie. *Chambéry,* 1859, in-8°. — [8°60-Bf]

96. Morozzo (C.-G.). Vita e virtu del Beato Amédeo terzo, duca di Savoia. Dedicate all'A-R. di Vittorio Amedeo II. *Turino,* 1686, in-f°, 310 p. — [Fl-Bc.4°1]

97. Semeria (G. B.). Storia politico-religiosa del

B. Amedeo IX, duca III di Savoia el di Yolanda di Francia. *Torino,* 1830, in-8°. — [8°18-Bc]

98. Vallier et Despine. Une charte du duc Louis de Savoie. *Annecy,* 1867, in-8°. — [B.98-Gd]

(Charte de 1455, conc. les fortifications de la ville d'Annecy; ext. de la *Revue Savoisienne.*)

99. Rabut (F.). Le séjour de Janus de Savoie en France avec son gouverneur Louis d'Avanches, (1456-1458. *Chambéry*, 1887, in-8°. — [B.91-Gd]

100. Vuy (J.). Les Etats généraux de Savoie de l'an 1522. *Genève,* 1871, in-4°. — [4°38-Bc]

(Extr. du t. XIII des *Mém. de l'Institut national genevois.)*

101. Bonnefoy (J.-A.). La crue des gages des gendarmes. Episode de l'histoire de la Savoie sous le règne du roi Henri II, 1550. Documents extraits des archives de Sallanches. In-8°. — [B.16-Gd]

(Extr. du t. VII des *Mém. de la Soc. sav.*; don de l'auteur.)

102. Monpleinchamp (de). L'histoire d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, gouverneur général des Pays-Bas. *Amsterdam*, 1693, in-12. — [215-Bi]

103. Fortis (c^te^ de). Notice sur la statue equestre d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie. *Paris,* 1838, in-8°. — [B.73-Gd]

(Don Despine.)

104. Ricotti (E.). Degli scritti di Emmanuele Filiberto duca di Savoia. *Torino,* 1857, in-4°. — [4°20-Bc]

(Extrait du t. XVII de la 2^e^ série des *Mém. de l'Acad. des sciences de Turin*. Ce mémoire contient des documents relatifs aux années 1545 à 1557.)

105. Marin (L.-J.) Notice historique sur Philibert-Emmanuel, duc de Savoie. *Chambéry,* 1824, in-8°. — [B.74-Gd]

(Don Despine.)

106. Claparède (Th.). Emmanuel-Philibert, duc de Savoie et l'amirale de Coligny. *Genève,* 1872, in-8°. — [B.92-Gd]

(Don de l'aut. Ext. du t. XVII des *Mém. de la Soc. d'hist. de Gen.*)

107. Jacquemoud (baron Jos.). Emmanuel-Philibert. *Chambéry*, 1839, in-4°. — [B.1176-Fi]

108. Pingon (Philib.). Regalis Sabaudie domus preeminentiæ jura in magnum Hetruriæ ducem, Aug-Em-Philiberti ducis jussu a Philiberto Pingonio, barone du Cusy... ad dominum de La Croix Sabaudiae apud Caesarem legatum missa in solemniþus imperii comitiis X cal sept. MDLXXXII formata. *Chambéry*, s. d., in-8°. — [B.93-Gd]

(Doc. pub. par A. Dufour, dans t. XIV des *Mém. de Soc. sav.*)

109. Pericaud (A.). Notice sur Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Nemours, gouverneur et lieutenant général du Lyonnais... pendant la ligue. *Lyon*, 1827, in-8°. — [B.84-Gd]

110. Cavalier (Le). de Savoye ou Response au soldat françois. Ensemble l'apologie savoysienne. 1605, s. l., in-12. — [373-Ci]

(Don Terrier.)

111. Ducis (chan.). Anne d'Este, duchesse de Genevois et de Nemours. Ses obsèques à Annecy en 1607. *Annecy*, 1891, in-8°. — B.99-Gd]

(Extrait de la *Revue savoisienne*.)

112. Ducis. Pasquinade diplomatique. Dialogue biblique sur la guerre de Montferrat en 1615. *Annecy*, 1870, in-8°. — [B.989-Gh]

113. Favre (A.). De Montisferrati ducatu contra ser. ducem Mantuae pro ser. duce Sabaudiae consultatio Antonii Fabri. *Lugduni*, 1617, in-4°. — [4°59-Bd]

114. Lettre du roy à monseigneur le duc de Montbazon... sur l'heureux succès des armes de S. M. en la conqueste entière du duché de Savoye. *Paris*, 1630, in-12. — [468-Df]

115. Ducis (C.-A.) La campagne de Louis XIII en Savoie. *Annecy*, 1880, in-8°. — [B.15-Gd]

(Extrait du Congrès des Société savantes, 1879.)

116. Truffey (Benedict). Siège de Rumilly en 1630. In-16. — [B.39-Gd]

(Extrait de l'*Indicateur du duché de Savoie*, 1845.)

117. Favre (René). Le bien public pour le fait de la justice proposé à Mad. Chrétienne de France duchesse de Savoye. *Anneci*, 1646, in-12. — [375-Ci]

(Don Chaumontel.)

118. Honneurs (Les) funèbres rendus à la mémoire du prince Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours.... avec la harangue, par Charles-Auguste de Sales, évêque de Genève. *Annessy*, 1660, in-4°. — [4°47-Bc]

119. Noces (Les) de l'amour. Dessein des appareils dressés à Chambéry à l'entrée de Leurs Altesses Royales à l'occasion de leurs nopces. *Chambéry*, 1663, in-4°, 6 fasc à pagination indépendante. — [4°62-Bd]

120. Mugnier (F.). Un capitaine recruteur au XVII^e^ siècle. (Bords du lac d'Annecy 1672). *Chambéry*, 1886, in-8°. — [B.69-Gd]

(Don de l'auteur.)

121. Lucinge (de). Notes sur la guerre de Savoie (1690 à 1697), publiées par L. Pillet d'après un ms. inédit de don François-Luc de Lucinge. *Chambéry*, 1886, in-8°. — [B.19-Gd]

122. Relation de ce qui s'est passé entre le duc de Savoye et M. de Catina avant la rupture de S. M. avec Son Altesse Royale. *Paris*, 1690, in-4°. — [B.78-Gd]

123. Vie (La) ou l'histoire du prince Eugène de Savoye. *Amsterdam*, Desbordes, 1704, in-12.

124. Huchtenburg et Dumont. Batailles gagnées par le serenissime prince F. Eugène de Savoye sur les ennemis de la foi et sur ceux de l'empereur... gravées en taille douce, par le s^t^ Jean Huchtenburg... avec des explications historiques par J. Dumont. *La Haye*, 1725, in-folio. — [Inf.12-Ba]

125. Silorata (P.-B.). Elogio storico del principe

Eugenio di Savoia-Carignano. *Torino*, 1842, in-8°. — [8°59-Bf]

126. Lacroix. Le prince Eugène. Essai biographique. *Modene*, 1870, in-8°. —[B.383-Ge]

127. Histoire de l'abdication de Victor-Amédée, roi de Sardaigne, de sa détention et des moyens qu'il s'est servi pour remonter sur le trône. *Turin*, 1734, in-8°. — [B.102-Gd]

(Don Victor Callies.

128. Bonnefoy (abbé). Notes inédites sur la guerre des Espagnols en Savoie pendant la campagne de 1742. 32 p., in-8°. —[B.68-Gd]

(Ext. du t. IX des *Mém. de la Soc. roy. acad. de Savoie.*)

129. Ducis (C.-A.). Mémoire sur la Savoie présente au cabinet de Versailles pendant l'occupation espagnole, par M. de Bonnaire. Annecy, 1870, in-8°. —[B.18-Gd]

(Extrait de la *Revue savoisienne.*)

130. Guerre de la succession d'Autriche. Extrait des délibérations du Conseil de la ville d'Annecy 1742-1749. *Annecy*, Hérisson. 1887, 205 p., in-16. — [409-De]

131. Relation de la fête donnée au sujet de la convalescence du roy, par M. le c^te^ de Seyssel dans sa terre de la Balme en Bugey, le 8 nov. 1744. 13 p., in-4°. — [B,1179-Fi]

132. Du Bois-Melly (Ch.). Relations de la cour de Sardaigne et de la République de Genève depuis le traité de Turin (1754) jusqu'à la fin de l'année 1773. *Turin*, 1889, in-8°. — [B.104-Gd]

(Don de l'auteur.)

133. Du Bois-Melly (Ch.). Relations de la cour de Sardaigne et de la République de Genève depuis le traité de Turin jusqu'à la fin de l'ancien régime (1754-1792). *Genève*, 1891, in-8°. — [331-Ch]

(Don de l'auteur.)

134. Capra (G.-A.). Applausi poetice per le gloriosissime reali nozze del principe reale di Savoia Vittorio-

Amadeo e l'infanta reale Maria-Antonia Borbona di Espagna. *Brescia*, 1750, in-4°. — [4°-16-Bc]

135. Semeria (G.-B.). Storia del re di Sardegna Carlo Emmanuele il grande. *Torino*, 1831. in-8°. — [8°94-Bg]

136. Oraison funèbre de Charles-Emmanuel, roi de Sardaigne et duc de Savoie, prononcée le 17 mars 1773. *Chambéry*, 1774, in-8°. — [B.76-Gd]

137. Carcy (de). Relation de ce qui s'est passé à Moûtiers et dans la province de Tarentaise à l'occasion de l'arrivée de S. M. le roi de Sardaigne... pendant son séjour du 17 août 1775. In-8°. — [B.79-Gd]

138. Garnier. Oraison funèbre de... Marie-Ant.-Ferdinande, infante d'Espagne, reine de Sardaigne, prononcée le 8 nov. 1785. In-4°. — [B.1178-Fi]

139. Tableau du Grand Orient de S. M. le roi de Sardaigne (1790). 23 p., in-12. — [B.881-Gg]

140. [Doppet]. Etat moral, physique et politique de la Maison de Savoie auquel on a joint une esquisse des portraits de la Maison régnante. *Paris*, 1791, in-8°. — [256-Ce]

141. Lettres sur la Savoie, publiées en 1839 à l'occasion du passage de S. M. à Annecy et de sa visite au pont Charles-Albert. *Anneci*, 1841, in-8°, nouv. éd. — [B.790-Gg]

142. Duval (C.). Un curé de Collonges-sous-Salève il y a cent ans. Notes anecdotiques sur l'état de la Savoie au siècle dernier. *Saint-Julien*, 1874, in-8°. — [B.386-Ge]

RÉVOLUTION ET EMPIRE.

143. Dessaix (J.). Histoire de la réunion de la Savoie à la France en 1892. *Chambéry*, 1857, in-8°. — [365-Ch]

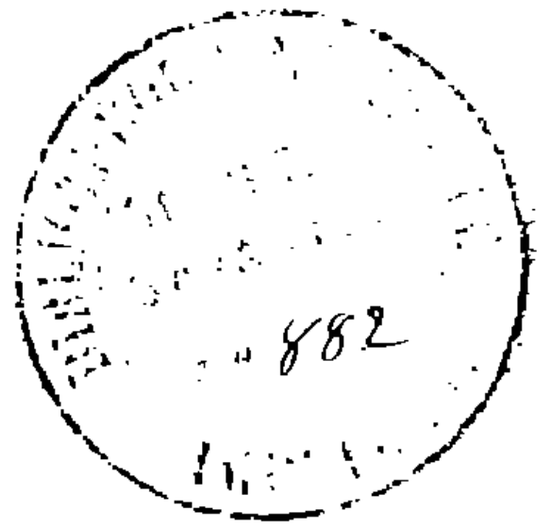

144. Masse (J.). Histoire de l'annexion de la Savoie à la France en 1792. 1re partie du 1er janv. 1792 au 6 oct. 1792. *Grenoble,* 1891, in-8°. — [B.59-Gd]

145. Masse (J.). Histoire de l'annexion de la Savoie à la France en 1792. Seconde partie. 6 oct. 1792 au 31 mai 1793. *Grenoble,* 1892, in-8°. — [8°162-Bh]

(Ext. du *Bulletin de l'Académie delphinale,* 4e série, t. VI.)

146. A l'occasion du Centenaire de 1792. La Savoie est-elle française, par un Savoisien. *Annecy*, 1892, in-12. [B.668-Gf]

147. Duval (C.). L'invasion de la Savoie par l'armée sarde en 1793. *Saint-Julien,* 1892, in-8°. — [8°151-Bh]

148. Duval (C.). Notice sur l'invasion du Faucigny par l'armée sarde en 1793. *Saint-Julien,* 1891, in-8°. — [B.62-Gd]

(Don de l'auteur.)

149. Folliet (A.). Les Volontaires de la Savoie 1792-1799. La légion allobroge et les bataillons du Mont-Blanc. *Paris,* 1887, in-12. — [348-Ch]

---

150. Cause (La) du clergé et de la religion mise à la portée de tout le monde. Dialogue entre le curé et le maire de ***. *Annecy,* Burdet, 7 mai 1791. 3 fasc. in-8°. — [B.851-Gg]

151. Réflexions politiques, morales et théologiques d'un prêtre de Savoye sur le serment ordonné par l'Assemblée Nat. au sujet de la nouvelle Constitution française. 20 mai 1792. 46 p. in-8°. — [B.879-Gg]

152. Règlement pour la Société allobroge des amis de la Liberté et Egalité, séante aux Jacobins à Chambéry 18 oct. 1792. 20 p. in-8°. — [B.892-Gg]

153. Procès-verbaux de l'Assemblée nationale des Allobroges. 21 oct. au 14 nov. 1792, 78 p. in-8°. — [B.891-Gg]

154. Proclamation des commissaires de la Conven-

Savoie (Haute) 3.

tion nat. pour l'organisation du département du Mont-Blanc. *Annecy*, 16 p. in-8°. — [B.914-Gh]

(Relative au diocèse du département du Mont-Blanc.)

155. Règlement pour la Société des amis de la Liberté et de l'Egalité, séant à Anneci. 4 nov. 1792. 18 p. in-8°. — [B.895-Gg]

156. Règlement provisoire sur la formation des nouvelles municipalités. *Chambéry*, 23 nov. 1792. 7 p. in-8°. — [B.899-Gh]

157. Montesquiou. Correspondance du général Montesquiou avec les ministres et les généraux de la République pendant la campagne de Savoie et la négociation avec Genève en 1792. *Paris*, an IV, in-8°. — [8°II-Be]

158. Montesquiou. Copie d'une lettre au ministre de la guerre. 25 sept. 1792. 8 p. in-8°. — [B.868-Gg]

(Sur l'annexion de la Savoie.)

159. Montesquiou ci-devant général de l'armée des Alpes. (Mémoire justificatif.) Nov. 1792. 54 p. — [B.874-Gg]

160. Montesquiou. Correspondance du ministre Clavière et du général Montesquiou, servant de réponse au libellé du général... 47 p. in-8°. — [B.875-Gg]

161. Extrait du Reg. de Délibérations du Conseil provisoire d'administration du district d'Annecy... 15 mai 1793. 16 p. in-8°. — [B.911-Gh] — Réimpression, par Dépollier, in-8°. — [B.912-Gh]

(Sur les troubles de la vallée de Thônes.)

162. Kellermann. Exposé de la conduite de Kellermann depuis l'année 1790 jusqu'à l'époque de son arrestation au 18 oct. 1793. 42 p. in-8°. — [B.902-Gh]

163. Voiron. Eloge funèbre des patriotes Marechal et Jacquemoud, morts à la Vendée pour la défense de la patrie, prononcée à la Société patriotique du Mont-Blanc, le 28 septembre 1793. 8 p. in-8°, *Paris*. — [B.886-Gg]

164. Rabut (F.). Un procès entre les dominicains et les chanoines d'Annecy en 1793. in-8°. — [B.23-Gd]

(Ext. du *Bull. de l'Association Florimontane,* 1856.)

165. Buonfiglio. Retrattazione del giuramento prestato dal signor Buonfiglio, vicario di Freteriva, nella diocesi di Ciamberi. *Verceil,* 1793, in-8°. — [B.860-Gg]

166. Lettre d'un royaliste savoisien à ses compatriotes. *Anneci,* 1793, in-8°, 49 p. — [B.855-Gg]

167. Simond. Réponse du citoyen Simond à un imprimé, extrait des procès-verbaux de la Société de Chambéry. *Anneci,* Durand, 1793, in-8°. — [B.853-Gg]

168. Albitte, représentant du peuple dans le département du Mont-Blanc. (Proclamations diverses, an II), in-8°. [B.900-Gh)

169. Adresse de la Société républicaine et régénérée de Chambéry... lue à la Société des Jacobins dans la séance du 28 nivose an II. 8 p. in-8°. — [B.890-Gg]

170. — Procès-verbal de la fête de l'inauguration d'un nouveau temple destiné aux séances de la Société régénérée des amis de la République... séante à Chambéry. 16 p. in-4°. — [B.894-Gg]

(10 nivose an II.)

171. Chabert (Joseph). Confession d'un patriote de Chambéry... avec des notes sur quelques hommes du jour. 44 p. in-8°. — [B.854-Gg]

172. Réponse justificative de la Société populaire d'Annecy à l'adresse de l'administration du district. 30 fruct. an II. 5 p. in-4°. — [B.893-Gg]

173. Décrets de la Convention. Lettres et arrêtés des divers agents de la Révolution dans le département du Mont-Blanc, extraits de délibérations des directoires de district, ans II à IX. in-4°. — B.1115 à 1117-Gi]

174. Feuille de la République. Journal de la République. Ami de la République, an II. in-4°. — [B.1119-Gi]

(Ces journaux sont incomplets.)

175. Discours prononcé dans le Club régénéré des vrais sans-culottes, séant à Anneci, le décadi trente nivose, l'an second de la République... par un membre du Comité d'instruction. *Anneci*, 20 janv. 1794. 12 p. in-8°. — [B.862-Gg]

176. Tableaux du maximum du district d'Annecy. Ans II-1794, in-4°. — [B.1118-Gi]

177. Droits (Les) et les devoirs de l'homme, du citoyen et du chrétien, par un prêtre de Savoie. *s. l.*, 1794, 304 p. in-8°. — [476-Df]

178. PANISSET. Déclaration et rétractation de F.-Th. Panisset, évêque constitutionnel du Mont-Blanc. 22 fév. 1796. 24 p. in-8°. — [B.841-Gg]

179. MOUGENET. Le citoyen G. Mougenet... aux défenseurs de la patrie à l'occasion de la fête célébrée le 25 floréal an V à Chambéry... en réjouissance des préliminaires de paix signés par les plénipotentiaires de la Rép. franç. et de l'Empr. *Chambéry*, 11 p. in-12. — [B.877-Gg]

180. Appel au peuple français... où l'on démontre que les Savoyards et les Niçards qui se sont retirés en Piémont pendant la guerre ne sont point émigrés de la Répub. fr., mais vrais sujets du roi de Sardaigne..., par un homme de loi du dépt du Mt-Blanc. Prairial an V. 68 p. in-8°. — [B.907-Gh]

181. Procès-verbaux des examens des élèves de l'Ecole centrale du dépt du Mont-Blanc. Vendémiaire an VI. *Chambéry*, 31 p. in-8°. — [B.883-Gg]

182. LASALLE. Discours prononcé au Cercle constitutionnel de Chambéry le 27 pluviose an VI, sur les prochaines élections. 8 p. in-4°. *Chambéry*. — [B.884-Gg]

183. LULLIN. Discours sur les élections prononcé au Cercle constitutionnel de Chambéry le 10 ventose an VI. 12 p. in-12. — [B.882-Gg]

184. Pétition par plusieurs citoyens de la cne d'Annecy. 23 floréal an VI. — [B.921-Gh]

(Adr. au Corps lég., rel. à la réun. de la Savoie à la France.)

185. Duport. Rapport fait au Conseil des Cinq-Cents sur les ci-devant Savoisiens pensionnés. Séance du 29 flor. an vi. 7 p. in-8°. — [B.870-Gg]

186. Curial. Son opinion sur la résolution (prise au Conseil des Anciens)... relative à l'organisation de Genève, du 8 fructidor an vi. *Paris,* 54 p. in-8°. — [B.867-Gg]

187. Castel (Michel). Le cri de la liberté dans les Alpes. *Chambéry*, ans v et vi, 3 fasc. in-8°. — [B.922 à 924-Gh]

(L'auteur fit partie de la première Assemblée des Allobroges.)

188. Philippe. Commissaire du Directoire près l'administration du dép. du Léman. Discours prononcé à la fête de la fondation de la République. Vend. an vii. 15 p. in-8°. — [B.913-Gh]

189. Marin. Discours prononcé... lors de la cérémonie funèbre célébrée le 20 prair., an vii, dans les communes de Chambéry... en mémoire des citoyens Bonnier et Roberjot. *Chambéry*, 16 p. in-8°, — [B.889-Gg]

190. Philippe. Discours en présentant (au Conseil des Anciens), une adresse des citoyens du dépt du Léman. Séance du 18 mess., an vii, 14 p. in-8° — [B.869-Gg]

191. Forel. Le cri de l'Italie. *Grenoble,* 23 mess., an vii, 38 p. in-8°. — [B.925-Gh]

(Sur les campagnes de Bonaparte.)

192. Forel. Discours prononcé le 10 fruct., an vii, au Cercle politique de Chambéry, 8 p. in-8°. *Chambéry*. — [B.888-Gg]

193. Lettres de divers prêtres du diocèse de Genève déportés à l'île de Ré, aux fidèles de ce diocèse. Mai, 1799. — [B.858-Gg]

194. Lettres de remerciements des prêtres déportés et captifs du diocèse de Genève aux fidèles. 1779, 79 p. in-12. — B.871-Gg]

195. T. (baron de). Une rectification moderne-historique ou lettre adressée à M. le victe de C***..., sur un fragment de l'Histoire de la Révolution française, de M. Thiers, par un ancien officier d'état-major général... *Genève,* 1838, 31 p. in-8°. — [B.66-Gd]

(Sur la polit. du roi de Sardaigne pend. la Révol. et le Direct.)

---

196. Pièces diverses sur la Révolution en Savoie. — [B.880-Gg]

197. Lamentation d'un jacobin. 15 p. in-8°. — [B.876-Gg]

(L'auteur est Savoisien.)

198. Procès-verbal de la réception faite au gal Buonaparte allant à Rastadt, à son passage à Chambéry... 15 p., in-8°. — [B.901-Gh]

199. Adresse d'un citoyen français à ses frères du dépt du Mt-Blanc. 16 p., in-8°, *Anneci.* — [B.918-Gh]

200. Au peuple savoisien. Anneci, impr. de la Société des Amis de la liberté. 8 p., in-8°. — [B.920-Gh]

201. Troisième adresse d'un maire du canton de Fernex-Voltaire à ses concitoyens sur la dîme. *Sacconnex*, 2 p., in-16. — [B.917-Gh]

202. J.-Cl. Têtu, maire de Montagnole, district de Chambéry à ses chers concitoyens, les habitans du Mt-Blanc. 16 p., in-8°. — [B.916-Gh]

203. Liste des évêques députés à l'Assemblée Nationale qui ont signé l'exposition des principes sur la constitution du clergé. 14 p., in-8°. — [B.878-Gg]

204. Claus (L.-F.,) vicaire de S.-Léger. Discours prononcé le jour de son serment civique. *Anneci,* 16 p., in-8°. — [B.887-Gg]

---

205. Bigex. La conversation d'un jour dans une ville du dépt du Mont-Blanc. 1809, 69 p., in-12. — [B.856-Gg]

206. Lettre des habitans du Chablais, du Faucigny

et de Carouge aux signataires de l'adresse de la Diète suisse. *Genève,* 1814, in-8°. — [B.910-Gh]

207. Adresse aux habitants de la Savoye, avril 1814. 16 p., in-8°. — [B.909-Gh]

208. Traité de paix signés à Paris les 30 mai 1814 et 20 nov. 1815 entre le roi de France et les alliés. 43 p., in-8°. — [B.872-Gg]

209. Rapport adressé par le préfet du Mont-Blanc... relativement aux mesures administratives auxquelles a donné lieu l'occupation du territoire par les armées alliées depuis le 1er juillet jusqu'au 31 oct. 1815. 15 p., in-8°. — [B.915-Gh]

210. Relation des fêtes qui ont eu lieu à Chambéry, les 16 et 17 déc. 1815... à l'occasion de l'entrée des commissaires et des troupes de S. M. le roi de Sardaigne. S. l. n. d., 53 p., in-8°. —[B.61-Gd]

211. Brochures diverses relatives aux Cent-Jours, contenant des adresses de l'empereur, des adresses de la Chambre des représentants, des Rapports ministériels et des Discours. 1815, in-8°. — [308-Cf]

212. Durhone (Constant.) Le nouveau cri des Alpes. *Chambéry*, 1815, 5 p., in-8°. — [B.926-Gh]

RÉGIME SARDE (1816-1860).

213. Bon (Le) Savoyard à ses chers compatriotes sur leur bonheur actuel et sur l'ancienneté, les prérogatives, la gloire de la royale Maison de Savoie. *Annecy*, 1816, in-8°. — [8°66-Bf]

214. Recueil des diverses pièces de poésie qui ont paru à l'occasion du voyage en Savoie de LL. MM. le roi et la reine de Sardaigne... en 1816, précédé du récit de leur arrivée à Chambéry. *Chambéry*, 1816, in-8°. — [588-Cl]

(Don Louis Calloud.)

215. Supplément au recueil des pièces de poésie publiées à l'occasion du voyage en Savoie de LL. MM. *Chambéry*, 1816, in-8°. — [B.813-Gg et 82-Gd]

216. Rey. Oraison funèbre prononcée pour... Victor-Emmanuel, roi de Sardaigne, le 19 fév. 1824. *Chambéry*, in-4°. — [B.1177-Fi]

217. Récit du voyage de S. M. le roi de Sardaigne Charles-Félix et la reine Marie-Christine... en Savoie et leur séjour à Chambéry en 1824. *Chambéry*, 1824, in-8°. — [8°64-Bf]

218. Relation de ce qui s'est passé dans les villes de Conflans et de l'Hôpital pendant le séjour de LL. MM. et de... la duch. de Chablais... 17 août 1824. *Chambéry*, in-8°. — [B.77-Gd]

(Don Despine.)

219. A. P. D. Etat actuel de la Savoie. Frontières naturelles. Nationalité des peuples en réponse à un livre de MM. d'Heran et Darbier, intitulé de la Savoie en 1833. *Paris*, 1833, 112, in-8°. — [B.58-Gd]

220. Relation du voyage en Savoie du roi et de la reine de Sardaigne, LL. MM. Charles-Albert et Marie-Thérèse en 1834. *Chambéry*, 1834, in-8°. — [8°65-Bf]

221. Solar de la Marguerite (Cte Clément). Mémorandum historico-politique du Cte Clément Solar de la Marguerite, ministre... du roi Charles-Albert, du 7 fév. 1835 au 9 oct. 1847. Traduit par... J.-M. Albrieux. *Paris*, 1854, in-8°. — [8°3-Be]

222. Paravia (P.-A.). Orazioni recitate nella regia Università di Torino. 1836 à 1847, 9 broch. in-8°. — [B.687 à 695-Gf]

(Sur des sujets littéraires et l'éloge du roi Charles-Albert.)

223. N. Lettres sur la Savoie, suivies d'une ode sur le pont Charles-Albert à l'occasion du voyage de S. M. en 1839. *Anneci*, 1839, in-8°. — [B.765-Gg]

224. Instruction pour l'administration des commu-

nes de la division de la Savoie. In-8°, s. l. n. d. — [8°123-Bg]

(Promulguée par Charles-Albert le 30 mai 1840.)

225. Mémoires divers sur le mouvement de la population des Etats Sardes. 1840 et années suivantes. — [B.665-Gf]

226. Tresal. L'Amedeïde, poème en cinq chants. *Albertville,* 1843, in-8°. — [247-Ce]

227. Procès-verbaux des délibérations du Conseil divisionnaire de la division administrative d'Annecy. 1848 à 1858. *Annecy,* 10 vol. in-8°. — [514-Al]

228. Discours divers prononcés à la Chambre sarde par Menabrea, Despine, de Viry et autres députés savoisiens. 1848 et années suiv. in-8°. — [B.634 à 643-Gf]

229. Balbo (César). Quelques mots sur la nouvelle situation des peuples soumis à la Maison de Savoie. Traduit de l'italien par A. Coppier. *Chambéry,* 1848, in-8°. — [B.928-Gh]

230. Reveyron (P.). Appréciation des principes qui ont dirigé et des faits qui ont accompagné le mouvement républicain des volontaires savoyards aux mois de mars et d'avril 1848. *Lyon,* 1848, in-8°. — [B.933-Gh]

231. Précis historique des faits qui ont précédé, accompagné et suivi l'invasion de la ville de Chambéry dans la journée du 3 avril 1848. Publié par ordre du Conseil général de cette ville. *Chambéry*, 1848, in-8°. — [B.932-Gh]

232. Osservazioni... sopra gli avvenimenti ch' ebbero luogo nella città di Ciamberi nel principio di aprile 1848. *Torino,* 1848, in-8°. — [B.934-Gh]

233. Cottet (Aug.). La Savoie avant, pendant et après la Constitution de 1848. *Lausanne,* 1851, in-8°. — [B.930-Gh]

234. Brunier (L). La Savoie en 1848. *Saint-Jean de Maurienne,* 1848, in-8°. — [931-Gh]

(Sur les avantages d'une réunion de la Savoie à la France.)

235. Que doit faire la Savoie, par un Savoisien. *Carouge,* impr. de la *Voix catholique,* 1848, in-8°. — [B.939-Gh]

236. Rubin (B.). Lettre aux Savoisiens, par B. Rubin, ancien proscrit. *Marseille,* 1848, in-8°.—[B.940-Gh]

(Don Terrier.)

237. Que doit faire la Savoie, par un Savoisien. *Carouge,* A. Jacquemot, 1848, 117 p. in-8°. — [388-Ci]

(Aperçu sur les institutions et l'histoire de la Savoie.)

238. Du Verger (Ch.). Essai sur la réorganisation d'une école de cavalerie dans l'armée sarde. *Chambéry,* 1849, in-8°. — [B.943-Gh]

239. Hudry-Menos. Adresse aux paysans savoyards sur l'incamération des biens ecclésiastiques. *Bonneville,* 1850, in-8°. — [B.699-Gb]

240. Verger (Charles du). Une parole sur le recrutement et l'avancement dans l'armée sarde. *Turin,* 1851, in-8°, 262 pages. — [8°58-Bf]

(Don Despine.)

241. Instruzioni date dalla regia commissione per gli onori funebri da rendersi in Torino alla spoglia del re Carlo-Alberto. 10 p. et 4 planches, in-fol. — [B.1182-Fi]

242. Souvenirs d'un beau jour ou relation du voyage de S. A. R. le duc de Gênes dans les Bauges le 13 juin 1845, par l'ermite de Bange. *Chambéry,* 1845, in-8°. — [B.103-Gd.]

(Don Despine.)

243. Notice explicative sur les demandes soumises aux pouvoirs de l'état par les électeurs et les conseils communaux des mandements d'Albens, de Rumilly, de Seyssel et de Saint-Julien. *Chambéry,* 1851, in-8° — [B.999-Gh]

(Sur l'érection de Rumilly en chef-lieu de province.)

244. Delacquis. Oraison funèbre de S. M. Marie-Adélaïde, reine de Sardaigne, prononcée le 31 janv. 1855... *Chambéry,* 1855, in-8° — [B.83-Gd]

ANNEXION DE 1860.

245. Charvaz (Mgr). Orazione funebre di Maria Adelaïde, regina di Sardaigna. *Ponerolo,* 1855, in-8°. — [B.72 bis-Gd]

246. Charvaz (Mgr). Oraison funèbre de S. A. R. le prince Odon de Savoie, duc de Montferrat... prononcée le 24 fév. 1866... *Gênes*, in-8°. — [B.71-Gd]

247. Balthazar Reguéraz à son ami J.-P. Turlod à propos de l'annexion et des annexionnistes. 1er août 1859. *Chambéry*, 15 p. in-8°. — [B.55-Gd]

248. Renand (F.). La Savoie libérale. Simple question d'actualité. *Annecy*, 1859, in-8°. — [B.686-Gf]

249. Blanc (A.). La Savoie et la monarchie constitutionnelle. *Paris,* 1859, in-8°. — [B.42-Gd]

250. G. N. Le roi Victor-Emmanuel II et l'Autriche devant l'Europe. — Considérations historiques, politiques et légales en faveur de l'annexion du duché de Parme, du Modenais et de la Toscane au royaume de Sardaigne (20 nov. 1859). *Paris,* in-8° — [B.41-Gd]

251. Belin (Jean). La Savoie doctrinaire, simple question d'actualité. *Genève*, 32 p. in-8°, s. d. — [B.56-Gd]

Aux lecteurs de la Savoie doctrinaire. *Bonneville,* 11 p. in-8°, 1859. — [Même cote]

252. Cavour. Discorso pronunciato alla camera dei Deputati nella tornata del 26 maggio 1860 dal Cte Cam. di Cavour... sul trattaco sottoscrito in Torino il 24 marzo 1860 per la riunione della Savoia... alla Francia. *Torino*, 1860, in-8°. — [B.664-Gf]

253. Mouchet (abbé). Lettre à Napoléon III pour qu'il accorde à la Savoie, non le suffrage universel, mais le vote libre et éclairé. *Nice,* 1860, in-8°. — [B.54-Gd]

254. Replat (J.). Une solution de la question savoisienne. *Annecy*, 1860, in-8°. — [B.52-Gd]

255. Rey (J.-J.). Quelques mots sur la situation politique de la Savoie avant et après le traité du 24 mars 1860. *Chambéry*, 1860, in-8°. — [B.51-Gd]

256. Corso (Hippolyte). La Savoie devant le suffrage universel. *Chambéry*, 1860, in-8°. — [B.50-Gd]

257. La Rive (William de). La question de Savoie. *Genève*, 1860, in-8°. — [B.49-Gd]

258. Berthet (A.) La Savoie dans la balance politique de l'Europe. *Grenoble*, 1860, in-8°. — [B.48-Gd]
(Don Replat.)

259. [Agnellet, de Thônes ?] Une solution pour la Savoie ou les soirées du hameau par un solitaire. *Annecy*, 1860, 16 p. in-8°. — [B.47-Gd]

260. [Montmayeur, d'Albertville ?] La vérité vraie sur la question de Savoie. Ubi libertas ibi patria. *Annecy*, 1860, 34 p. in-8°. — [B.46-Gd]

261. Thioly (F.) L'Italie et la Suisse dans la question de Savoie. *Genève*, 1860, in-8°. — [B.45-Gd]

262. Greyfié (C^te^ A.). Des prétentions de la Suisse sur la Savoie. 5 mars, 1860, in-8°. — [B.44-Gd]

263. Projets de loi et intéressant la Savoie. Rapports présentés à la Chambre et au Sénat par des sénateurs ou des députés de la Savoie et de la Haute-Savoie, in-4°. — [B.1122-Gi]

264. Projets de lois déposés par divers députés ou sénateurs de la Savoie et de la Haute-Savoie. 1861-1889, in-8°. — [B.632-Gf]

HISTOIRE LOCALE.

265. Documents concernant diverses localités du Genevois, Faucigny, Chablais, entre autres Saint-Julien, Rumilly, Sallanches, Evian, Faverges, Cluses, in-8°. — [B.655-Gf]

266. Règlements municipaux et de police concer-

nant les villes d'Aix (1823), Chambéry (1730), Bonneville (1742 à 1854), Thonon (1846), Evian (1856), Rumilly (1824), Ugine (1829). In-4°. — [B.1114-Gi]

---

267. CHARVET (L.). Recherches sur l'Abbaye d'**Abondance**. *Lyon*, 1863, in-8° — [B.167-Gd]
(Don de l'auteur.)

268. Voyage aux ruines de la Chartreuse d'**Aillon**. *Annecy*, 1839, in-8° — [B.1054-Gh]

269. REPLAT (J.). Notice sur la ville d'**Aime**. *Annecy*, Saillet, s. d., in-8°. — [B.190-Gd]

270. BARBIER DE MONTAULT. L'église du prieuré d'Aime. S. l. n. d., in-8°, avec 2 pl. — [B.193-Gd]
(Extr. du *Bulletin monumental*, 1878.)

271. GUILLAND (L.). Bibliographie d'**Aix en Savoie**. *Chambéry*, 1880, in-8°. — [8°165-Bh]
(Don de l'auteur.)

272. DAQUIN (J.). Analyse des eaux thermales d'Aix en Savoye... *Chambéry*, 1772, in-8°. — [8°20-Be]

273. SOCQUET (J.-M.). Analyse des eaux thermales d'Aix en Savoie... *Chambéry*, an XI, in-8°. — [8°24-Be]

274. DESPINE (Ant.). Essai sur la topographie médicale d'Aix en Savoie. 1802, in-4°. — [4°129-Cd]

275. DACQUIN (J.). Des eaux thermales d'Aix dans le département du Mont-Blanc... 2e éd. *Chambéry*, 1808, in-8°. — [8°21-Be]
(Don Louis Calloud.)

276. FLANCŒUR (J.-B.). Notice sur la ville d'Aix en Savoie et sur ses eaux thermales. *Chambéry*, 1826, in-8°. — [B.1080-Gh]

277. FORTIS (Cte de). Amélion ou voyage à Aix-les-Bains et aux environs. *Turin*, 1829, 2 vol. in-8°. — [264-Ce]

278. BARD (J.). Chambéry. Aix-les-Bains. 1834, in-8°. — [B.1043-Gh]

279. [Baron CHASSELOUP ?] Guide pittoresque aux eaux d'Aix en Savoie. *Paris,* 1834, in-8°. — [251-Ce]

(Don Despine).

280. BONJEAN. Analyse chimique des eaux minérales d'Aix en Savoie. *Chambéry,* 1838, in-8°. — [8°185-B.4]

(Don Despine.)

281. ORDINAIRE (P. C.). Aix en Savoie et ses environs pendant la saison des eaux. *Lyon,* 1840, in-8°. — [8°23-Be]

282. DESPINE (Constant). Manuel topographique et médical de l'étranger aux eaux d'Aix. *Paris,* 1841, in-8°. — [599-Dg] — Edition de 1834. [607-Dh]

283. BONJEAN (J.). Sur la présence de l'iode dans les eaux d'Aix en Savoie. *Lyon,* 1841, in-8° — [B.1076-Gh]

284. DESPINE (Constant). Manuel topographique et médical de l'étranger aux eaux d'Aix en Savoie. Nouv. éd., *Anneci,* 1842, in-8°. — [8°22-Bc]

(Don Charles Burdet.)

285. BONJEAN (J.). Analyse chimique de l'eau minérale... de Marlioz, près d'Aix-les-Bains. *Chambéry,* 1850, in-8°. — [B.1082-Gh]

286. VIDAL (F.). Essai sur les eaux minérales d'Aix en Savoie... *Chambéry,* 1851, in-8°. — [B.1084-Gh]

287. BERTIER. Observations médicales sur les eaux d'Aix en Savoie. *Chambéry,* 1851, in-8°. — [B.1074-Gh]

288. BOUVIER (Louis). De l'emploi des eaux sulfureuses d'Aix-les-Bains dans l'incubation artificielle. *Annecy,* 1852, in-8°. — [B.1079-Gh]

289. KRAMER (prof[r] de). Analyse chimique de l'eau minérale... de Saint-Simon, près d'Aix en Savoie. *Chambéry,* 1853, in-8°. — [B.1073-Gh]

290. GAILLARD (C.). Note clinique sur l'action des eaux d'Aix en Savoie dans le traitement des phlegmasies chroniques des articulations... *Chambéry,* 1855, in-8°. — [B.1078-Gh]

291. VIDAL (F.). De l'emploi des eaux minérales sulfureuses d'Aix en Savoie. *Chambéry*, 1856, in-8°. — [B.1075-Gh]

292. DESPINE (baron). Indicateur médical et topographique d'Aix-les-Bains. *Paris*, 1856-1858. 3 br. in-16. — [362-Ci]

293. DESPINE (baron). Practical guide to the baths of Aix in Savoy. *Paris*, s. d., in-16. — [361-Ci]

294. DESPINE et AUDIFFRED. L'été à Aix en Savoie. Nouveau guide pratique médical et pittoresque, *Paris*, in-12. — [443-Df]

295. MORTILLET (G. de). Guide du chemin de fer Victor-Emmanuel et d'Aix-les-Bains. *Chambéry*, 1857, in-12. — [469-Df]

296. GAILLARD (César). Recherches chimiques sur l'action des eaux d'Aix en Savoie dans le traitement des paralysies. *Aix*, 1861, in-8°. — [B. 1077-Gh]

297. Estelle, Observations curieuses de névropathie, accompagnée de paralysie presque générale, guérie aux bains d'Aix en Savoie par les eaux, l'électricité et le magnétisme. 90 p. in-8o. — [B.1081-Gh]

298. ACHARD (Amédée). Une Saison à Aix-les-Bains. *Paris*, s. d., gr. in-8°. — [4°85-Cc]

299. BESANÇON (Ch.). Aix-les-Bains et les eaux de la Savoie. *Chambéry*, 1875, in-12. — [555-Bl]

300. ORDINAIRE (Dr). Aix ancien et moderne, guide du baigneur et du touriste. *Aix*, 1875, in-8°.

301. GARELLI (G.). La cura termale in Acqui. Guida per i medici e per i balneanti. *Torino*, 1877, in-12.

302. TREMEY (abbé). Notice sur un manuscrit de la collégiale d'Aix-les-Bains, 1883, in-8°. — [B.171-Gd]

(Temporel et spirituel de cette collégiale (1660-1789.)

303. COUSTAN (G.). Découvertes épigraphiques à Aix-les-Bains. *Vienne*, 1884, in-8°. — [B.142-Gd]

(Extr. du *Bulletin épigraphique*.)

304. BARBIER (V.). Club-alpin français. Section

d'Aix-les-Bains. Chemin de fer du Revard. Rapport présenté au Comité d'études. *Aix-les-Bains*, 1888, in-16. — [B.1085-Gh]

305. Cercle (Le) catholique et le républicain d'**Albertville.** Correspondance de l'*Echo des Alpes*, par un membre actif du Cercle. *Annecy*, 1873, in-8°. — [B.706-Gf]

306. Ducis (Ch.). Albertville à l'époque romaine et la vallée de Beaufort au moyen-âge. *Albertville*, 1883, in-8°. — [B.133-Gd]

307. Grand pèlerinage au sanctuaire des **Allinges** en l'honneur de s. François de Sales le 15. sept 1873. *Annecy*, 1873, in-16. — [B.835-Gg]

308. [Montagnoux]. Pèlerinage aux Allinges ou l'Apôtre du Chablais. Poème lyrique. *Anneci*, 1858, in-8°. — [B.834-Gg]

309. Pèlerinage aux Allinges en 1843 par l'ermite de Bange. *Annecy*, 1844, in-8°. — [B.831-Gg]

310. Lochon (Cl.). Les Allinges. La Politique catholique et l'Association de Pie IX. *Annecy*, 1873, in-8°. — [B.841-Gg]

311. Gonthier (abbé J.-F.). Les châteaux et la chapelle des Allinges. *Annecy*, 1881, in-8°. — [B.159-Gd]

312. Alriq (Alph.). Notice sur les eaux alcalines et ferrugineuses d'**Amphion-les-Bains.** *Thonon*, 1869, in-8°. — [B.1059-Gh]

313. Mercier (J.). Souvenirs historiques d'**Annecy** jusqu'à la Restauration. *Annecy*, 1878, in-8°.

314. Mugnier (F.). Petites annales d'Annecy, 1598-1628, publiées et annotées. *Annecy*, 1885, in-8°. — [B.148-Gd]

(Don de l'auteur.)

315. Règles de la Congrégation de la glorieuse vierge Marie érigée sous le titre de l'Annonciation

482

dans le collège d'Annessy sous la conduite des R. P. Barnabites. *Annecy*, 1712, in-12.

316. [P. Montagnoux]. Notre-Dame de Liesse d'Annecy. *Annecy*, 1853, in-8°. — [B.815-Gg]

(Poésie.)

317. Poncet (abbé P.-F.). La cathédrale d'Annecy et ses tombeaux. Notice historique. *Annecy*, 1876, in-8°. — [B.152-Gd]

318. Notice sur l'église paroissiale de Notre-Dame de la ville d'Annecy. *Annecy*, Burdet, 6 p. in-8°, s. d. — [B.150-Gd]

319. Ducis (chan.). Annecy et les ducs de Genevois et de Nemours. Deuxième partie. *Annecy*, 1883, in-8°. — [B.143-Gd]

(Don de l'aut. — Extr. de la *Rev. sav.* La première partie, publiée par la même revue, n'a pas été tirée à part.)

320. Serand (Eloi). Notes et documents sur le château d'Annecy. 16 p. in-8°. — [B.149-Gd]

(Extr. des *Mém. de la Soc. sav.*)

321. Statuts de police de la ville d'Anneci. *Anneci*, 1773, in-4°.

322. Statuts de police de la ville d'Anneci... *Anneci*, Burdet, 1783, in-4°. — [B.-654-Gf]

323. Règlement de police pour la ville d'Anneci du 2 déc. 1825. *Anneci*, Burdet, in-8°.

(Don Ch. Burdet.)

324. Pièces diverses concernant la ville d'Annecy : pétitions extraites des délibérations. 1818 et années suivantes. — [B.658-Gf]

325. Pièces diverses concernant la Caisse d'épargne et l'octroi de la ville d'Annecy, ainsi que l'exploitation du bateau « La Couronne de Savoie ». 1840 et années suivantes, in-8°. — [B.656-Gf]

326. Règlements divers pour la police de la ville d'Annecy sur les bains, les boucheries, etc. 1834 et années suivantes. — [B.657-Gf]

Savoie (Haute) 3.

D 10.

327. Lachenal. La vérité sur Annecy et Rumilly ou Trente ans de justice et de bonne administration. *Annecy*, 1849, in-8°. — [B.935-Gh]

(A propos de la construction des routes d'Annecy à Chambéry.)

328. Signa. Encore Annecy et Rumilly ou réponse à la vérité sur Annecy et Rumilly. *Chambéry*, 1849, in-8°. — [B.936-Gh]

(Don Eloi Serand, 1865.)

329. Lettre à un ami retiré à la campagne, sur le projet de l'établissement d'un théâtre dans la ville d'Anneci. *Anneci*, Dunand (1789), in-8°. — [B.791-Gg]

330. Carron (Ch.). Notice sur les bains de vapeur en général, et sur l'établissement d'Anneci. *Anneci*, 1826, in-8°. — [B.1058-Gh]

331. Compte-rendu du concours international de musique d'Annecy, 22 août 1869. *Annecy*, 1869, in-8°. — [586.Cl]

332. Pensionnat dirigé par le cit. Joseph Rivollet, instituteur à Annecy, dépt du Mont-Blanc. Maison ci-devant des Barnabites. *Annecy*, Burdet, 8 p. in-4°, — [B.1191-Fi]

(Programme des cours.)

333. Discours solennel prononcé le jour de Pâques par la grosse cloche de N.-D. d'Anneci pour servir de réponse au forgeron Fertrempé contre le sieur Feraigu. *Annecy*, Burdet, 1869, in-8°. — [B.666-Gf]

334. Catalogue de la bibliothèque de la communauté évangélique d'Annecy. In-8°, lithographié. — [B.961-Gh]

335. Replat (J.). Voyage improvisé. Une ascension au Semnoz. *Annecy*, 1856, in-8°. — [B.800-Gg]

336. Philippe (J.). Anneci et ses environs. *Annecy*, 1857, in-8°. — [273-Ce]. — Autres éditions. [283-Ce ; 445-Df]

(Don de l'auteur.)

337. Jacobus. Les amours de la Joson. Esquisse des

mœurs du vieil Annecy. *Annecy*, 1862, in-8°. — [B.788-Gg]

338. Descombes (G.). Annecy soit les Marquisats en 1820. Poème... *Annecy*, 1866, in-8°. — [B.806-Gg]

339. Dugieux (A.). Echos des Balmettes. Le lac d'Annecy. La Tournette. *Chambéry*, 1869, in-12. — [B.1052-Gh]

340. Despine (Alph.). Intra et extra muros. Promenades d'un annecien. *Annecy*, 1869, in-16. — [369-Ci]

341. Dunant (C.). Ascension au fauteuil de la Tournette. *Paris*, 1876, in-8°. — [B.1035-Gh]

342. Delebecque et Legay. Notes sur les sondages du lac d'Annecy. *Paris*, 1891, in-8°. — [B.947-Gh]
(Extrait des Annales des ponts et chaussées.)

343. Vachoux (P.). Relation de la mission d'**Arbusigny** en mai et juin 1840. *Genève*, 1840, in-8°. — [B.840-Gg]

344. Menabrea (Léon). L'abbaye d'**Aulps**. *Chambéry*, 1842, in-8°. — [B.160-Gd]
(Don de l'aut.; ext. des *Mém. de la Soc. roy. ac. de Savoie*, t. XI.

345. Notice sur le village de **Brios** où mourut Charles le Chauve. S. l. n. d., 23 p. in-8°. — [B.189-Gd]
(L'auteur place ce village à **Avrieux**, près Modane en Maurienne. Ce mémoire est extrait du t. VII des *Mém. de la Soc. ac. de Sav.*)

346. Dagand (J.). La grotte de **Banges**. *Rumilly*, 1876, in-12. — [B.1051-Gh]

347. Dufourd (abbé E.). Notice sur la Batie d'Albanais, le prieuré de Saint-Robert et Montcel. *Annecy*, 1871, in-8°. — [B.182-Gd]

348. Calloud (Ch.). Analyse de l'eau minérale ferrugineuse de **La Bauche** (canton des Echelles, Savoie). *Chambéry*, 1863, in-4°. — [B.1091-Gh]

349. Guilland (Dr). De la médication par les ferrugineux et plus particulièrement par l'eau de La Bauche. *Chambéry*, 1865, in-12. — [B.1090-Gh]

350. Ducis. La vallée de **Beaufort** en Savoie. *Annecy*, 1864. in-8°. — [B.176-Gd]

351. Ducis. Promenade archéologique à Belleville de Hauteluce. *Annecy*, 1870, in-8°. — [B.175-Gd]

(Don de l'auteur. Extrait de la *Revue savoisienne.*)

352. Glover (Melville). L'abbaye du **Beton** en Maurienne. *Chambéry*, 1852, in-8°. — [B.188-Gd]

353. Carret (J.). Notice historique sur les eaux de **La Boisse**. *Chambéry*, 1879, in-8°. — [B.1086-Gh]

354. Fleury. Lettre sur les vertus des eaux ferrugineuses de La Boisse, près Chambéry, 2e éd. *Chambéry*, 1778, in-12. — [B.1087-Gh]

355. Laissus. Notice sur les eaux thermales de **Bonneval** (Bourg-Saint-Maurice) en Tarentaise. *Moûtiers*, 1878, in-8°. — [B.1104-Gh]

356. Maillard. **Bordeau**. Son château féodal. Le Mont-du-Chat et le lac du Bourget... *Chambéry*, 1874, in-8°. — [8°.45-Bf]

357. Collet (Paul). Le lac du **Bourget**. Causeries historiques. *Aix*, 1853, in-12. — [470-Df]

358. Molens (M.). Une cour d'amour au castel du Bourget, le 1er dim. de mai 1349. *Turin*, 1368. in-12. — [B.781-Gd]

(Poésie.)

359. Rullier. Eaux thermales de **Notre-Dame de Briançon** (Savoie). Lithographie, 1889. — B.1088-Gh]

360. Laissus. Les eaux thermales de **Brides-les-Bains** (Savoie), en 1860 et 1861. *Moûtiers*, 1862, in-8°. — [B.1101-Gh]

361. Laissus. Manuel du baigneur aux eaux de Brides. 1er, 2e et 3e édit. *Lyon*, 1835, *Moûtiers*, 1857 et 1858, in-8°. — [B.1098 à 1100-Gh]

362. Sallavuard. Notice sur le pont Charles-Albert, près **La Caille**. *Anneci*, 1845, in-8°. — [B.1045-Gh]

363. Notice sur le pont Charles-Albert. *Anneci*, 1839, in-8°. — B.997-Gh]

364. Collet (P.). La Caille, son établissement thermal, son pont et ses environs... *Anneci*, 1853, in-8°. — [8°102-Bg]

(Don de Charles Croset-Mouchet.)

365. Bertherand. Nouvelles études sur les eaux... de **Challes.** *Chambéry*, 1862, in-8°. — [B.1094-Gh]

366. Documents et correspondances relatives aux eaux... de Challes, juin 1865. *Chambéry*, 1865, in-8°. — [B.1095-Gh]

367. Domenget. Nouveau recueil de faits et observations sur les eaux de Challes, en Savoie. — *Chambéry*, 1845, in-8°. — [B.1096-Gh]

368. Domenget. Troisième recueil de documents sur les eaux de Challes. *Chambéry*, 1854, in-8°. — [B.1097-Gh]

369. Domenget. Aperçu sur la nature... des eaux minérales de Challes, en Savoie. *Chambéry*, 1841, in-8°. — [B.1093-Gh]

370. Bonjean (J.). Recherches... sur les eaux de Challes... *Chambéry*, 1843, in-8°. — [B.1092-Gh]

371. Menabrea. (L). Histoire municipale et politique de **Chambéry.** 1re livraison. *Chambéry*, 1847. — [8°174-Bh]

372. Mugnier (F.). Lettres des princes de la maison de Savoie à la ville de Chambéry, 1393 à 1528. *Chambéry*, 1888, in-8°. [B.100-Gd]

(Don de l'auteur. Extr. des *Mém. de la Soc. sav.)*

373. Impressions de voyage. Chambéry, Grenoble, Uriage, La Grande-Chartreuse. *Chambéry*, 1855, in-8°. [B.1042-Gh]

374. Chapperon (T.) Chambéry, à la fin du xive siècle. *Paris*, 1863, in-4°. — [4°30-Bc]

375. Rabut (F.) Documents relatifs au couvent de

Saint-Dominique de Chambéry. 1re série, s. l. n. d., 72 pages, in-8°. 2e série, s. l. n. d., 106 p. in-8° — [B.186-Gd]

(Don de l'auteur, 1856.)

376. Claret (A.). Chambéry sous la république et l'empire, 1792-1815. Notes et documents. *Chambéry*, sans lieu, in-16. — [B.60-Gd]

377. Rabut (F.). Fragments de l'histoire de Chambéry sur la place Saint-Léger, le 16 mars 1791 et le 25 septembre 1792. In-8°. — [B.85-Gd]

(Ext. du t. IV des *Mém. de la Soc. sav.*)

378. Dons offerts à la ville de Chambéry, le 1er mars 1822, par le gal cte de Boigne. *Chambéry*, 24 p. in-4°. — [B.437-Ge]

379. Daquin (J.). Topographie médicale de la ville de Chambéry et de ses environs... *Chambéry*, 1787, in-8°. — [8°25-Be]

380. Campenon (V.). Voyage à Chambéry. 3e édition. *Paris*, 1797, in-16. — [370-Ci]

381. Chapperon (C.). Guide de l'étranger à Chambéry et dans ses environs. *Chambéry*, 1837, in-8°. —

(Don Despine.)

382. Ermite (L') de St-Saturnin. Recueil d'articles de mœurs et de critiques. *Chambéry*, 1833, 2 volumes in-8°. — [8°128-Bh]

(St-Saturnin est à une lieue de **Chambéry.**)

383. Perrin (A.). Histoire de la vallée et du prieuré de **Chamonix**, du xe au xviiie siècle, d'après les documents recueillis par A. Bonnefoy. *Chambéry*, 1887, 3 volumes in-8°. — [°885-Bf]

(Les 2 vol. de doc. ont été pub. dans les *Mém. de l'Ac. de Sav.*)

384. Collet (Paul). Chamonix et ses merveilles... s. l., 1853, in-8°. — [8°159-Bh]

(Don de l'auteur dont le vrai nom est C. Viale.)

385. Guide... de Genève... suivi du voyage à Chamonix. *Genève*, 1884, in-12. — [519-Al]

386. Payot (Venance). Oscillations des quatre grands glaciers de la vallée de Chamonix et énumération des ascensionnistes au Mont-Blanc... *Genève,* 1879, in-8°. — [451-Df] — Autre éd. 1884. [Même cote]

387. Besançon (Ch.). Le Mont-Blanc et Chamonix. Guide du touriste. *Genève,* in-12. — [447-Df]

388. Règlement et tarif des guides de Chamonix approuvé par le ministre... *Annecy,* 1862, in-8°. — [B,1023-Gh]

389. Windham et Martel. William Windham et Pierre Martel. Relations de leurs deux voyages aux glaciers de Chamonix, 1741-1742. Texte original français, publié pour la première fois par Th. Dufour. *Genève,* 1879, in-8°. — [B,1022-Gh]

390. Itinéraire de Genève à Chamony et aux environs du Mont-Blanc. *Genève,* 1825, in-8°. — [B.1017-Gh]

391. Depraz (Ch.). Chamonix, station balnéaire. *Annecy,* 1864, in-8°. — [B.1060-Gh]

392. Vuy (J.). Les franchises de **Chatel** en Genevois, du 18 mars 1307. *Genève,* 1866, in-4°. — [4°32-Bc]

(Extr. du t. XI des *Mém. de l'Institut genevois.*)

393. Despine (A.). Notes historiques sur les châteaux et localités de la Savoie appelés **Chatelard**. *Annecy,* 1861, in-8°. — [B.174-Gd]

394. Vuy (J.). **Chézery**, chartes du XII^e^ siècle. *Genève,* 1868, in-4°. — [4°37-Bc]

(Extrait du t. XII des *Mém. de l'Institut genevois.*)

395. Narration de l'incendie de la ville de **Cluses** ... arrivé dans la nuit du 13 au 14 juin 1844. *Bonneville,* 1844, in-8°. — [B.163-Gd]

396. Morin (Pirame), Dubouloz. Notice... sur les eaux... de **Coise** (Savoie)... *Paris,* 1852, in-8°. — [1089-Gh]

397. Vuy (J.). Convention arbitrale entre l'abbaye

de Pomiers et la ville de **Cruseilles**... 1338-1339. *Genève,* 1860, in-4°. — [4°34-Bc]

(Extrait des *Mémoires de l'Institut national genevois.*)

398. Foras (de). Franchises municipales de **Cusy** en Genevois. Annexe contenant la chronique du fief de Cusy... et des détails sur... les Montmayeur. *Chambéry,* 1871, in-8°. — [B.157-Gd]

(Extr. des *Mém. de l'Ac. de Savoie.*)

399. Giober (J.-A.). Des eaux thermales et acidules de l'**Echaillon** en Maurienne. *Turin,* 1822, in-8°. — [B.1106-Gh]

400. Rieux (Dr). Notice sur les eaux minérales alcalines d'**Evian**. *Genève,* 1837, in-8°. — [B.1061-Gh]

401. Tingry. Analyse des eaux minérales savonneuses d'Evian, lue à la Société de physique de Genève le 24 janvier 1808. 32 p., in-8°. — [B.1062-Gh]

402. Andrier (F.). Eaux minérales alcalines d'Evian et minérales, ferrugineuses, acidules d'Amphion, 2e édition. *Genève,* 1848, in-16. — [B.1063-Gh]

403. Morin (Pyrame). Société... des eaux minérales de Cachat à Evian-les-Bains. Analyse de l'eau minérale de la source Guillot. *Genève,* 1865, in-8°. — [B.1064-Gh]

404. Manget (Dr). Promenade médicale aux eaux minérales d'Evian. *Paris,* 1862, in-8°. — [B.1065-Gh]

405. Gonthier (J.-F.). Notice sur l'abbaye de **Filly**. *Annecy,* 1892, in-8°. — [B.158-Gd]

(Extrait de la *Revue savoisienne.*)

406. Le Fort (Charles). Les franchises de **Flumet** de 1228 et les chartes communales des Zaehringen. *Genève,* 1875, in-8°. — [B.161-Gd]

(Extr. du t. XIX des *Mém. de la Soc. d'hist. de Genève.*)

407. Dufour et Rabut. Histoire de la commune de Flumet, suivie de documents inédits. S. l. n. d., in-8°, 166 p. — [8°99-Bg]

(Extr. des *Mém. de la Soc. sac. d'hist.* ; don de l'auteur.)

408. Loche (Cte de). Notice sur la fabrique de faïence de **La Forest**. *Chambéry*, 1880, in-8o — [B.187-Gd]

(La Forest, près Saint-Ours, Savoie.)

409. Gaudy-Le-Fort. Promenades historiques dans le canton de **Genève**. 2e éd., *Genève*, 1849, 2 tomes (en un vol.), in-12. — [411-De]

410. Spon. Histoire de Genève, tome 2e. *Genève*, 1730, in-4o. — [4o127-Cd].

(Ce vol. contient les preuves et des dissertations diverses sur cette histoire.)

411. Code genevois. Recueil complet et méthodique des lois de la république et canton de Genève. *Genève*, 1857, in-8o. — [268-Ce]

412. Coutumes, ordonnances, franchises et libertés de la ville de Genève. 103 p. in-8o. — [C.501-Ge]

(Texte latin avec traduction française des libertés accordées par Félix V., en 1444.)

413. Vuy (J.). Note sur la villa Quadruvium. *Genève*, 1864, in-4o. — [B.1128-Fi]

(Extr. du t. X des *Mém. de l'Institut nat. genevois.*)

414. Blavignac. Notice descriptive sur les monnaies trouvées dans le trésor de Feygères. S. l. n. d. In-8o avec pl. — [B.238-Gd]

415. Lefort. Une société de Jésus au xve siècle. Documents inédits des archives de Genève. *Genève*, 1879, in-8o. — [B.499-Ge]

416. Favre (G.). Notice sur les livres imprimés à Genève dans le xve siècle. *Genève*, 1855, in-8o. — [B.975-Gh]

417. Livre (le) du recteur. Catalogue des étudiants de l'Académie de Genève de 1559 à 1859. *Genève*, 1860, in-8o. — [8o14-Be]

418. Le Fort. Huit jours à Genève en 1595. *Genève*, 1879, in-8o. — [B.498-Ge]

(Extr. du *Voyage de Thomas Platter*, fils du célèbre imprim.)

419. Vuy (Jules). Une chanson sur l'Escalade, publiée avec un avant-propos. *Genève,* 1882, in-8°. — [B.497-Ge]

420. Fromment (Ant.). Les actes et gestes merveilleux de la cité de Genève... fait du temps de leur réformation... commençant l'an 1532, mis en lumière par G. Revillod. *Genève,* 1654, in-8°. — [4°123-Cd]

421. Deleschaux (Nicolas). Difformité de la religion prétendue réformée. *Annessy,* imprimerie du collège, 1665, in-12. — [602-Dh]

422. Magnin. Histoire de l'établissement de la réforme à Genève. *Paris,* 1844, in-8°.

423. Jussie (Jeanne de), abbesse du couvent de Ste-Claire à Annessy. Le levain du calvinisme au commencement de l'hérésie de Genève. *Genève,* Fick, 1853, in-8°. — [4°124-Cd]

(Réimpression de l'édition de Chambéry, 1611.)

424. Bonivard (F.). Advis et Devis de la source de l'idolatrie et tyrannie papale. *Genève,* 1856, in-8°. — [4°122-Cd]

425. Dufour (Th.). Notice bibliographique sur le catéchisme et la confession de foi de Calvin (1537) et sur les autres livres imprimés à Genève et à Neuchatel dans les premiers temps de la Réforme (1533-1540). *Genève,* 1878, in-12.

(Don de l'auteur.)

426. Vuy (Jules). Une procédure calviniste à Genève dans le seizième siècle. *Genève,* 1889, in-8°. — [B.493-Ge]

427. Vuy (J.). Le Réformateur Froment et sa première femme. Esquisse historique. *Paris,* 1883, in-8°. — [B.479-Ge]

428. Manget (J.-L). Guide du voyageur autour du lac de Genève... *Genève,* 1850, in-12. — [444-Df]

429. Manget (J.-L.). Guide du voyageur autour du lac de Genève. *Genève,* 1859, in-12. — [481-Dg]

430. [Ritter E.]. Catalogue des ouvrages, articles et mémoires publiés par les professeurs de l'Université de Genève et Notices sur l'observatoire, le jardin botanique et le musée d'histoire naturelle. *Genève*, 1883, in-8°. — [8°163-Bh]

431 et **432**. Dufour (Th.). Notice biographique sur le Cavalier de Savoie, le Citadin de Genève et le Fléau de l'aristocratie genevoise. *Genève*, 1877, in-8°. — [B.379-Ge et B.13-Gd]

(Pamphlets du commencement du XVII[e] siècle. Extr. des *Mém. de la Soc. de Genève.)*

433. Loche (C[te] de). Histoire de **Grésy-sur-Aix**... *Chambéry*, 1874, in-8°. — [8°35-Bf]

434. Récit de la catastrophe arrivée à madame de Broc, le 10 juin 1813. (Extr. des mém. de M[lle] Cochelet, témoin oculaire.) 4 p. in-8°, s. l. n. d. — [B.40-Gd]

(A **Grésy-sur-Aix.**)

435. Guide et souvenirs artistiques. **Hautecombe**, 4[e] édition. *Hautecombe*, 1882, in-16. — [B.1046-Gh]

436. Lettres sur la royale abbaye d'Hautecombe. *Gênes*. Ponthenier, 1827, in-8°, 35 p. — [B.181-Gd]

437. Blanchard (C.). Histoire de l'abbaye d'Hautecombe. *Chambéry*, in-8°. — [B.185-Gd]

(Extr. du t. XI des *Mém. de la Soc. sav.)*

438. Jacquemoud (B[on] J.). Description historique de l'abbaye royale d'Hautecombe et des mausolées élevés... aux princes de la maison de Savoie. *Chambéry*, 1843, in-8°. — [8°157-Bh]

(Don J. Despine.)

439. Vibert. Notice historique et descriptive sur la royale abbaye d'Hautecombe. *Chambéry*, 1826, in-4°. — [4°91-Cc]

440. Naz (P.-A.) Notice historique sur la fondation de l'aumône de Pâques établie autrefois à **Lanslebourg** (Savoie). *Chambéry*, 31 p. in-8°. — [B.978-Gh]

(Extr. du t. X des *Mém. de la Soc. sav.)*

441. V.-S.-V. Mémoire sur les antiquités religieuses, civiles et politiques de **Manigod**. *Annecy*, 1852, in-8°. —[B. 155-Gd]

442. Grosset (Cl.). Histoire de **Megève**, pendant la Révolution française. *Annecy*, 1869, in-12. —[408-Do]
(Publiée sous la direction de Alph. Despine.)

443. Tavernier (H.). **Mieussy**. Mémoire descriptif et historique. *Chambéry*, 1890, in-8°. — [B.165-Gd]
(Don de l'auteur; extr. des *Mém. de la Soc. sav.*)

444. Borrel (E.-L.). Homélie prêchée par saint Avit au commencement du VI^e^ siècle en la basilique de Saint-Pierre en Tarentaise. *Aix-les-Bains*, 1882, in-8° — [B.979-Gh]

445. Descotes (F.). Courses et ascensions dans les Alpes. Ascension du **Mont-de-Joigny**. *Paris*, 1876, in-8°. — [B.1032-Gh]
(Extrait de l'Ann. du Club-Alpin français.)

446. Piachaud. Une ascension au **Mont-Blanc** en 1884. *Genève*, 1865, in-8°. — [B.1033-Gh]

447. Martel (E.-A.). Les aiguilles du Gouter et d'Argentière. *Paris*, 1888, in-8°. — [B.1031-Gh]
(Extrait de l'Annuaire du Club-Alpin français.)

448. Depraz (Ch.). Catastrophe du 23 avril 1866. Un sauvetage au Mont-Blanc. Narration par un des acteurs. *Annecy*, 1886, in-8°. — [B.1013-Gh]

449. Bisson. Première ascension photographique au sommet du Mont-Blanc. *Annecy*, 1861, in-8°. — [B.1014-Gh]

450. G. C., Savoisien. Ascension au Mont-Blanc faite en 1843. *Bonneville*, 1844, in-8°. — [B.1015-Gh]

451. Ducommun. Une excursion au Mont-Blanc. *Genève*, 1858, in-8°. — [B.1016-Gh]

452. Saussure (H.-B. de). Relation d'un voyage à la cime du Mont-Blanc, en août 1787. *Genève*, Barde, in-8°. — [B.1019-Gh]

453. Catelin (de). Le Mont-Blanc. Deuxième ascension scientifique de M. le Dr W. Pitschner... du 30 août au 16 septembre 1861. Relation sommaire, par E. de Catelin. *Annecy*, 1861, in-8°. — [B.1020-Gh]

454. Martel (E.-A.). Deux ascensions dans le massif du Mont-Blanc. *Berne*, 1888, in-16. — [B.1025-Gh]

455. Chardon (sénateur). Mont-Blanc ou Simplon. *Paris*, 1879, in-8°. — [B.948-Gh]

456. Falconnet (abbé J.). Une ascension au Mont-Blanc. *Annecy*, 1887, in-8°. — [8°169-Bh]

(Extr. des doc. de l'*Acad. salésienne*, t. IX. Don de l'auteur.)

457. Falconnet (Jean). Une ascension au Mont-Blanc et Etudes scientifiques sur cette montagne. *Annecy*, 1887, in-8°. — [8°43-Bf]

(Extr. des *Documents de l'Ac. salésienne*, t. II.)

458. Percement (le) du **Mont-Cenis**. S. l. n. d. in-16. — [353-Ch]

(Ext. de l'*Année scientifique*, par Figuier, 1872 ; don Colladon.)

459. Traforo delle Alpi tra Bardonneche e Modane. — Relazione della Direzione tecnica alla Direz. gen. delle strade ferrate dello stato. *Torino*, 1863, in-4°. — [4°76-Cc]

460. Mollard. Le **Mont-Joly** et ses aspects. *Annecy*, 1865, in-8°. — [B.780-Gg]

(Poésie.)

461. Mothon (le p. J.-P.). Le Couvent des frères prêcheurs de **Montmélian** (1318-1792). *Chambéry*, 1885, in-8°. — [B.184-Gd]

(Extr. du t. XXIII des *Mém. de la Soc. sav.)*

462. Notre-Dame des Sept-Fontaines à **Montmin** (diocèse d'Annecy). *Bulle*, Ackermann, 1891, 31 p. in-16. — [B.156-Gd]

463. Collet (Paul). **Moûtiers**. Brides-Salins. Guide en Tarentaise. *Moûtiers*, 1863, in-12. — [406-De]

(Don Bocquet.)

464. Despine (baron C.). Sanctuaire et abymes de **Myans**, près d'Aix-les-Bains. Notice historique et archéologique... *Annecy*, 1862, in-8°. — [B.173-Gd]

465. Métral (F.-H.). Notions géographiques, physiques et historiques... de la Cne de **Passy**. *Annecy*, 1876, in-8°. — [B.169-Gd]

466. Mugnier (F.). Le prieuré de **Peillonex**, en Faucigny. *Chambéry*, 1884, in-8°. — [B.178-Gd]
(Extr. du t. XXII des *Mém. de la Soc. sav.*)

467. Orsi (Chevalier). Documents historiques sur les eaux thermales du hameau des Bains, dites de **La Perrière**. *Moûtiers*, 1836, in-8°. — [B.1108-Gh]

468. Savoyen. Précis médical sur les eaux minérothermales de La Perrière, près Moûtiers. *Moûtiers*, 1835, in-8°. — [B.1103-Gh]

469. Socquet. Essai... sur les eaux médicales... de La Perrière, près Moûtiers, en Savoie... *Paris*, 1824, in-8°. — [8°80-Bf]

470. Faucher-Decorvey. Des eaux minérales de La Perrière, dites de Brides, en Savoie. *Paris*, 1845, in-8°. — [B.1102-Gh[

471. Chapelle (abbé). Le **Pont-de-Beauvoisin**. *Annecy*, in-8°. — [B.183-Gd]

472. Avis en droit pour... les communiers catholiques de **Presinge**... contre les... communiers de Villelagrand. *Anneci*, 32 p. in-4°. — [1741] Prises au sujet de la cure. — [254-Ce]

473. Vachoud (Pierre). Glanures archéologiques et biographiques dans un canton de la vallée de l'Arve. *Annecy*, 1873, in-8°. — [B.164-Gd]
(Canton de **Reignier.**)

474. Lecoy de la Marche (A.). Notice historique sur **Ripaille**, en Chablais. *Paris*, 1863, in-8°. — [8°73-Bf]

475. Grillet. Histoire de la ville de **la Roche**... 1790, in-12. — [421-De] — Réédition, *Annecy*, 1867, in-8°. [267-Ce]

(Don Fernex.)

476. Vaullet. Histoire de la ville de La Roche en Faucigny. *Paris*, 1874, in-8°. — [8°97-Bg]

477. Mugnier (F.). Corps des fondations pieuses en faveur de l'église S. Agathe et de l'hôpital de **Rumilly.** *Rumilly*, 1889, in-8°. — [272-Ce]

(Don de l'auteur.)

478. Discours de l'exécrable forfait commis par un garson de Rumilly en Savoye, lequel a miserablement pendu et estranglé sa propre mere. Ensemble l'execution qui a esté faicte à Chambery le XX jour de mai l'an 1606. *Chambéry*, format in-8°. — [B.987-Gh]

(Réimpr. à Lyon, chez Perrin, 1876.)

479. Falconnet (abbé J.). Le grand pèlerinage du 28 mai à N.-D. de Rumilly. *Annecy*, 1874, in-16. — [B.837-Gg]

480. Croisollet. Mémoires pour la construction du fort de l'Annonciade. *Chambéry*, s. d., in-8°. — [B.153-Gd]

(Fort situé sur la commune de Sales, près Rumilly. — Extr. du t. IV des *Mém. de la Soc. sav.*)

481. Descotes (Fr.). Les Chevaliers-tireurs de Rumilly. Scènes de la vie municipale en Savoie. *Annecy*, 1869, in-8°. — [B.36-Gd]

482. Ibertis. Le grand **Saint-Bernard** ou essai historique sur ce que l'hospice du g^d^ S. Bernard offre de plus intéressant, suivi d'une notice statistique du duché d'Aoste... Nouv. éd., *Aoste*, 1832, in-8°. — [8°31-Be]

(Don Coppier.)

483. Chretien de Loges. Essais historiques sur le mont Saint-Bernard. S. l., 1769, in-12. — [228-B]

484. Le Mont Joux ou le Mont-Bernard, discours historique... suivi d'une lettre de M. MURITH, religieux du Mt-Bernard. *Paris,* an IX. — [B.885-Gg]

485. FRANÇOIS (V.). Une journée à **Saint-Franc** (Savoie). *Chambéry,* 1874, in-8°. — [B.794-Gg]

486. BILLOUT (A.). Traitement de l'eczéma... par les eaux de **Saint-Gervais**. *Paris,* 1867, in-8°. — [B.1071-Gh]

487. Histoire naturelle, description et analyse d'une source thermale découverte près St-Gervais, dépt du Léman... 27 p. in-12. — [B.1070-Gh]

(Extr. du vol. 34 de la *Bibl. Brit.*)

488. BILLOUT (dr A.). Note sur les eaux de St-Gervais. *Paris,* 1865, in-8°. — [B.1069-Gh]

489. PAYEN (J.-F.). Notice sur les eaux minérales de St-Gervais, 3e éd. *Paris,* 1854, in-8°. — [B.1067-Gh — B.1068-Gh]

490. Manuel du Pèlerin à N.-D. de la Gorge. In-12. — [B.833-Gg]

(Au sommet de la vallée de **Saint-Gervais.**)

491. Etablissement du pavillon de Bellevue à l'extrémité orientale de la commune de Saint-Gervais... *Genève,* 1819, in-8°. — [B.1018-Gh]

492. A. C. Saint-Gervais sur Arve. Vallée de Mont-Joie. *Bonneville,* 1862, in-8°. — [B.1056-Gh]

493. NAZ (P.-A.). Examen des franchises de **Saint-Genix** (1232-1257). *Chambéry*, 1868, in-8°. — [B.172-Gd]

(Don de l'auteur ; extr. du t. XI des *Mém. de la Soc. Sav.*)

494. [ANSELME]. Coup d'œil sur quelques monuments les plus remarquables de la cathédrale de **St-Jean de Maurienne.** *Chambéry*, 24 p. in-12. — [B.194-Gd]

495. TAVERNIER (H.). Les premières franchises de **Saint-Jeoire** (Faucigny). *Chambéry*, 1885, in-8°. — [B.166-Gd]

(Ext. du t. XXIII des *Mém. de la Soc. sav.*)

496. Duval (C.). L'administration de la commune de **Saint-Julien** pendant la Révolution. *Saint-Julien,* 1886, in-8°. — [B.63-Gd]

(Don de l'auteur.)

497. Garin. Notice historique sur **Salins** et ses eaux. *Moûtiers,* 1867, in-8°. — [8°186-Bh]

(Extr. des *Mém. de l'Académie de la Val d'Isère*. Salins est en Tarentaise. — Don de l'auteur.)

498. Laissus (C.). Les eaux de mer thermales de Salins. *Moûtiers,* 1884, in-8°. — [B.1107-Gh]

499. Laissus (C.). De l'emploi combiné des eaux thermales de Brides et de Salins-Moûtiers. *Paris,* 1880, in-8°. — [B.1109-Gh]

500. Laissus (C.). Notice historique, physico-chimique et médicale sur les eaux thermales chlorurées de Salins, près Moûtiers. *Paris,* 1869, in-8°. — [B.1111-Gh]

501. Savoyen. Mémoires sur les eaux minérales de Salins, près Moûtiers. *Moûtiers,* 1840, in-8°. — [B.1105-Gh]

502. Juge (de). **Sallanches**. Au bénéfice des incendiés. *Poésie,* 1840, in-8°. — [B.820-Gg]

503. Relation de l'incendie de Sallanches, écrite d'après des documents officiels... par Oscar le Lancier. *Genève,* 1840, in-8°. — [B.938-Gh]

504. Incendie de Sallanches. *Anneci,* Burdet, 1840, 76 pages, in-8°. — [B.-937-Gh]

505. Tavernier (H.). La confrérie de Saint-Nicolas à **Samoëns** et à Taninges. Mémoire historique. *Chambéry,* 1889, in-8°. — [B.37-Gd]

(Don de l'auteur.)

506. Tavernier (H.). Le gros tilleul dans la vallée de Samoëns. *Chambéry,* 1856, in-8°. — [B.777-Gg]

507. Vuy (J.). Jugement rendu par Amédée VIII à Ripaille le 20 juin 1438 entre l'abb. de S.-J. d'Aulps et

Savoie (Haute). 3.

D. 10.

les communautés... de Samoëns... *Genève*, 1862, in-4°. — [B.1134-Fi]

508. Fenouillet. Histoire de la ville de **Seyssel** (Ain et Haute-Savoie) depuis son origine jusqu'à nos jours. *Seyssel*, 1891, in-8°. — [8°156-Bh]

509. F. J. M. Itinéraire descriptif de la vallée de **Sixt**. Province de Faucigny en Savoie. *Genève*, 1821, in-12. — [428-De]

510. Tavernier (H.). Vallée de Sixt. Itinéraire aux Cirques du Fer à cheval et du Fond de La Combe. *Bonneville*, 1885, in-8°. — [B.1050-Gh]

511. R.-M. N.-J.-C. d'Étersy. Voyage dans une vallée des Alpes ou description topographique et lithologique de la vallée de Sixt. *Anneci*, 1828, in-16. — [B.1057-Gh]

512. Pascalein (E.). Histoire de la **Tarentaise** depuis 1792. *Moûtiers*, 1887, in-8°. — [B.202-Gd]
(Don de l'auteur.)

513. Despine (F.). Promenade en Tarentaise... suivie de notes statistiques et historiques. *Moûtiers*, 1865, in-4°. — [8°166-Bh]

514. Laissus (C.). Essai sur les stations de montagnes en Tarentaise. *Moûtiers*, 1884, in-8°. — [B.1110-Gh]

515. Molluire (la) ou la montagne ensorcelée du Bec-Rouge en Tarentaise. *Moûtiers*, 1878, in-12. 95 p. — [446-Df]

516. Fleury. Mémoire sur le missel appelé de Tarentaise appartenant à la bibliothèque de la ville de Genève. *Moûtiers*, 1872, in-8°. — [B.976-Gh]

517. Duval (César). **Ternier** et Saint-Julien. Essai historique sur les anciens bailliages de Ternier et Gaillard et le district révolutionnaire de Carouge. *Genève*, 1879, in-8°. — [B.941-Gh]

518. Duval (C.). Les terres de Saint-Victor et Cha-

pitre dans l'ancien bailliage de Ternier. *Genève,* 1880, in-8°. — [B.168-Gd]

(Don de l'auteur.)

519. Magnin (Mgr). La guerre de **Thônes** d'après les documents les plus authentiques. *Annecy,* 1879, in-12. — [B.65-Gd]

(Extrait du *Petit Savoisien.*)

520. Piccard (L.-E.). Histoire de **Thonon** et du Chablais depuis les temps les plus reculés jusqu'à la Révolution française. *Annecy,* 1882, in-8°. [8°37-Bf]

(Extr. du t. V des *Mém. et Doc. de l'Acad. salés.*)

521. Glover (M.). Le pont de la Dranse et ses alentours. *Chambéry,* 1854, in-8°. — [B.162-Gd]

(Près **Thonon** ; don de l'auteur.)

522. Piccard (L.-E.). Thonon, Evian-les-Bains et le Chablais moderne. Etude histor. depuis la Révolution jusqu'à nos jours. *Annemasse,* 1889, in-8°. — [8°38-Bf]

523. Thonon et ses environs. Guide de l'étranger en Chablais. *Thonon,* 1885, in-16. — [B.1053-Gh]

524. Perrier (B.). Notice... sur Saint-Saturnin... située sur la par. de **Verel-Pragondran**, près de Chambéry. *Chambéry,* 1839, in-8°. — [B.784-Gg]

525. Fontaine (Cl.). Recherches historiques sur **Versoix**. *Genève,* 1864, in-4°. — [B.1131-Fi]

526. Duval (C.). L'administration de la commune et du canton de **Viry** (dépt du Mt-Blanc), de l'an I à l'an VII de la Rép... *Saint-Julien,* 1883, in-8°. — [8°158-Bh]

527. Vuy (J.). Capitulation du fort Sainte-Catherine, près de Viry. *Genève,* 1877, in-4°. — [4°35-Bc]

(Extrait du tome XIII des *Mémoires de l'Inst. nat. genevois.)*

528. Ferrand (J.) La montagne des **Voirons**. *Paris,* 1864, in-8°. — [B.1049-Gh]

529. Sautier-Thyrion. N.-D. des Voirons. Pèlerinage du 6 oct. 1873. N.-D. des Chavannes, pèlerinage du 15 août 1873. *Annecy,* 1873, in-16. — [B.838-Gg]

BIOGRAPHIES DE PERSONNAGES SAVOISIENS.

OUVRAGES GÉNÉRAUX.

530. Philippe (J.). Les gloires de la Savoie. *Paris*, 1863, in-8. — [8°.100-Bg]

(Avec une table par noms d'auteurs. — Don de l'auteur.)

531. F. P. Vingt-cinq notes sur les gloires de la Savoie de M. Jules Philippe. *Annecy*, 1863, in-8°. — [B.338-Ge]

(Extr. du *Courrier de Savoie*.)

532. Philippe (J.). Manuel biographique de la Haute-Savoie et de la Savoie contenant pour chaque canton une notice sur les principaux personnages qui y sont nés... *Annecy*, 1883, in-8°. — [449-Df]

533. Philippe (J.). Almanach des gloires de la Savoie pour 1868, in-12. — [436-De] — pour 1869 ; pour 1870. [Même cote.]

534. Philippe (J.). Les poètes de la Savoie. *Annecy*, 1865, in-12. — [395-De]

535. Chatelard (P.). Les hommes illustres de la Savoie morts et vivants. *Genève*, 1870, in-12. — [B.317-Ge]

536. Albrier (A.). Les naturalisés de Savoie en France, de 1814 à 1848. *Chambéry*, 1878, in-8°. — [8°72-Bf]

(Extr. du t. XVII des *Mém. de la Soc. sav. d'hist. et d'archéol.* Don Rabut.)

537. Albrier (A.). Les naturalisés de Savoie en Bourgogne, 1508-1769. S. l. n. d., in-8°. —]B.11-Gd]

(Extr. du t. XIII des *Mém. de la Soc. savoisienne*.)

538. Maillard (abbé J.). Les Savoyards et Saint-Louis des Français (Rome). *Chambéry*, 1889, in-8°. — [8°104-Bg]

(Extr. du t. XXVIII des *Mém. de la Soc. sav. d'histoire*.)

539. Mongibello (G.). Panorama politico ossia la camera subalpina in venti vedute. *Torino,* 1849, in-8°. — [B.458-Ge]

(Biographies des députés, notamment de Costa de Beauregard, Jacquemoud, Palluel.)

---

540. Aubertin (Ch.). Nécrologie, Albert **Albrier**. *Beaune,* 1880, in-8°. — [B.414-Ge]

541. Vuy (J.). A propos d'un testament. *Thonon,* 1886, in-8°. — [B.494-Ge]

(Concernant François Bon d'**Allinge.**)

542. Arminjon (Ch.). Panégyrique de saint **Anthelme**, évêque et patron de Belley. In-8°, 39 pages. — [B.377-Ge]

(Né à Chignin, Savoie).

543. Fulgence de Bellegarde. Oraison funèbre de Mgr Jean d'**Arenthon d'Alex**, évêque de Genève, prononcée... le 5 juillet 1696. *Anneci,* in-4°. — [B.1169-Fi]

544. Vie (la) de messire Jean d'Arenthon d'Alex, évêque et prince de Genève... 2e éd., *Lyon,* 1699, in-8°. — [8°9-Be]

545. Truchet (chan.). Un dernier mot sur le B. **Ayrald**, chartreux, évêque de Maurienne. Réponse à la réplique de M. le chanoine Trépier. *Chambéry,* 1888, in-8°. — [B.192-Gd]

(Don de l'auteur.)

546. Grossi (R. P. Jean). La vie de la vénérable mère L. B. T. de **Ballon**, fondatrice et première supérieure de la Congrégation des Bernardines réformées en Savoie et en France. *Annecy,* 1695, in-12. — [207-Bi]

547. Jacques **Balmat**, le premier guide au Mont-Blanc. Notice biographique avec portrait. *Annecy,* 1878, in-12. — [B.334-Ge]

548. Carrier (Michel). Notice biographique sur Jacques Balmat, dit Mont-Blanc. *Genève,* 1854, in-8°. — [B.335-Ge]

549. Colombo. Intorno alla vita ed alle opere del P. Redento. **Baranzano** scienziato da Serravalle-Sesia. Memoria di Giuseppe Colombo B. *Torino,* 1878, in-8°. — [B.467-Ge]

550. Ducis. Notice sur dom Baranzano, père barnabite, professeur au Collège Chappuisien d'Annecy. *Annecy,* 1881, in-8°. — [B.348-Ge]

551. Dufour (Gal A.). La famille des seigneurs de **Barol**. Essai historique. *Turin*, 1884, in-4°, avec planches et photographies. — [4°40-Bc]

(Barol, dans le Piémont, à 13 kilomètres d'Albe.)

552. Lavanchy. Origine et nature de certains droits seigneuriaux possédés par la noble famille de **Beaufort**, dans la vallée de Luce. *Chambéry*, 1886, in-8°. — [B.255-Ce]

553. Tochon. M. Louis-François **Bella** et ses travaux. *Chambéry*, 1882, in-8°. — [B.328-Ge]

(Né à Chambéry, en 1812.)

554. Albrier (A.). Testament de Jean-François **Berliet**, archevêque de Tarentaise, baron du Bourget. 15 pages in-8°. — [B-196-Gd]

(Extr. du t. XI des *Mém. de la Soc. sav.*; don de l'auteur.)

555. Inauguration de la statue de **Berthollet**, à Annecy, le 25 août 1844. *Chambéry*, 1844, in-8°. — [B.442-Ge] — *Anneci*, 1844, in-8°. [B.444-Ge]

556. Jomard. Notice sur la vie et les ouvrages de Claude-Louis Berthollet. *Anneci*, 1844, in-8°. — [B.445-Ge]

(Avec une bibliographie.)

557. Replat. Notice biographique sur le Cte Berthollet. *Annecy*, Saillet, 15 p. in-8°. — [B.440-Ge]

558. Fortin (abbé). Oraison funèbre de messire François-Marie **Bigex**, archevêque de Chambéry, le 22 mars 1827. *Chambéry*, in-4°. — [B.1165-Fi]

559. Arringhe fatte... nel solenne ingresso alla sua chiesa li 21 dec. 1817 dell'... monsignore F.-M. Bigex, vescovo di Pinerolo... in-4°. — [B.1174-Fi]

560. Descotes. Eloge de S. E. le C^al **Billiet**, archevêque de Chambéry. Discours de réception à l'Académie de Savoie, prononcé le... 22 déc. 1874. *Chambéry*, 1875, in-8°. — [B.350-Ge]

561. Bigex. Oraison funèbre de M^gr J.-P. **Biord**, évêque de Genève, prononcée... le 14 juin 1785. *Anneci*, 1785, in-4°. — [B.1167 *bis* Fi]

562. Gay du Borgeal. Notice sur les nobles de **Blonay**, majors de Louèche. *Genève*, 1894, in-8°. — [B.517-Gf]

563. Jalabert (J.-B.-C.). Simon de Blonay ou le Combat des mariés et des non-mariés. *Saint-Julien*, 1868, in-8°. — [B.767-Gg]

564. Symon de Blonay ou le Combat des mariés et des non-mariés. Chronique du XV^e siècle. *Paris*, 1836, in-8°. — [B.973-Gh]

565. Bebert (F.-M.). Aux mânes du G^al de **Boigne**. *Chambéry*, 1830, 8 p. in-8°. — [B.436-Ge]

566. Turinaz (abbé). Eloge historique du général comte de Boigne. *Chambéry*, 1831, in-8°. — [B.435-Ge]

567. Marin (L.-J.). Eloge historique de M. le G^al de Boigne... *Chambéry*, in-8°, 1830. — [B.434-Ge]

568. Mémoire sur la carrière militaire et politique de M. le G^al comte de Boigne. *Chambéry*, 1830, in-8°. — [8°106-Bg]

(Publié par ordre de la *Société royale académique de Savoie*.)

569. Vibert (chan.). Oraison funèbre, prononcée le 19 août 1830... pour le comte Benoît de Boigne. *Chambéry*, in-4°. — [B.1166-Fi]

570. Miquet (F.). Deux artistes savoyards. Jean **Bonier**, peintre, et F. **Dépollier** aîné, graveur en taille douce. *Annecy*, 1890, in-8°. — [B.325-Ge]

(Extrait de la *Revue savoisienne*.)

571. Magnin. Notice sur François de **Bonivard**... et sur ses chroniques de Genève. 90 p. in-8°.—[B.385-Ge]

(Don de l'auteur ; extrait des *Mémoires de l'Acad. de Savoie*.)

572. Dessaix (J.). Notice biographique sur J.-L. **Bonjean**, naturaliste, botaniste de l'impératrice Joséphine. *Annecy*, 1853, in-8°. — [B.422-Ge]

(Né à Chambéry en 1780.)

573. Forni (Jules). Discours prononcé à la Société philanthropique savoisienne sur l'astronome **Bouvard**. *Chambéry*, 1888, in-8°. [B.326-Ge]

574. [Mercier, abbé]. Vie de M. **Bouvet**, dit l'Oncle-Jacques, curé de Saint-Maurice d'Annecy. *Annecy*, 1870, in-12. — [424-De]

575. Croset-Mouchet. Jean Alarmet de **Brogny**. Notice historique du XVI^e^ siècle. *Turin*, 1847, in-8°. — [B.382-Ge]

576. Albrier (A.). La famille de **Brosses**. Notes historiques et généalogiques. *Chambéry*, in-8°. — [B.432-Ge]

(Ext. du t. XV des *Mém. de la Soc. sav.*)

577. Notice biographique sur M. Aimé **Burdet**. *Annecy*, Burdet, 1863, in-8°. — [B.341-Ge]

(Né à Annecy en 1790.)

578. Blanchard. Notice biographique sur Eugène **Burnier**. *Chambéry*, in-8°. [B.430-Ge]

(Ext. du t. VII des *Mém. de la Soc. sav.*)

579. Testament spirituel du R. P. **Caffe**, religieux de l'ordre de Saint-Dominique. *Anneci*, 1789, 76 p. in-12. [B.320-Ge]

580. L.-C. C. Notice... sur le D^r^ Caffe. *Paris*, 1860, in-8°. [B.321-Ge]

(Extr. du *Panthéon bibliographique*.)

581. Rivaud (J.). Notice biographique sur le Dr Caffe. *Paris,* 1876, in-8°. [B.319-Ge]

582. Biographie du Dr Caffe. *Paris*, in-8°. — [B.316-Ge]

(Né à Chambéry. — Extr. de la *Biographie des Hommes du jour,* par Sarrut et S. Edme.)

583. Grobel (abbé). Jacques-Henri **Callies** et ses poésies. *Annecy*, 1859, in-8°. — [B.421-Ge]

584. Fleuret. Notice biographique sur Fabien **Calloud**. *Annecy*, 1856, in-8°. — [B.327-Ge]

(Né à Rumilly en 1781.)

585. J. R. Exposition de sœur Marie **Chantal** dans l'église de la Visitation de Thonon le 25 février 1841. *Lausanne,* 4 p. in-8°. — [B.275-Gd]

(Poésie. — Cette sœur était Mlle **Carron**.)

586. Sales (Ch.-Augt. de). Oraison funèbre sur la sainte vie de la bienheureuse mère de Chantal. *Annecy*, 1645, in-12. — [224-Bi]

587. L. de R. L. La vie abrégée de Madame de Chantal. *Paris,* 1697, in-12. [220-Bi] — Nouv. éd. 1737, in-12. [221-Bi]

588. Saccarelli (Carl-Antonio). Vita della venerabile madre G.-F. Fremiot di Chantal..., 1re éd. *Roma,* 1734, in-4°. [4°50-Bd] — 2e éd. *Roma,* 1740. in-4°. [4°51-Bd]

589. Quadrio a S. Carolo (Steph.). De beata Joanna Francisca Fremiot de Chantal. *Romae,* 1751, in-4°. — [254-Ce]

590. Breve ristretto della vita della beata madre G. F. Fremiot di Chantal... *Roma,* Bernabo, 1751, 48 p. in-16. — [B.272-Gd]

591. Lettre circulaire contenant la relation des cérémonies faites en l'église du premier monastère de la Visitation Sainte Marie d'Annessi pour la solennité de la beatification de... Jeanne Françoise Fremiot de Chantal. *Annessi,* Burdet, 1752, in-4°. — [B.267-Gd]

592. Ode sur la canonisation de sainte Jeanne Fr. de Chantal... *Annèci*, Durand, 1768, in-8°. — [B.271-Gd]

593. Marsollier (abbé). La vie de la vénérable mère de Chantal. *Paris*, 1797, 2 vol. in-12. — [201-Bi]

594. Beaufils (le R. P. G.). Vie de la bienheureuse mère J.-F. Fremiot de Chantal. *Annecy*, 1826, in-12. — [202-Bi]

595. Prevost (J.). Vie de sainte Fremiot de Chantal. *Annècy*, 1826, in-12. — [222-Bi]

596. [Montagnoux Pierre]. Fêtes du premier centenaire de la canonisation de sainte J.-F. de Chantal, célébrées à Annecy du 18 au 21 août 1867. *Annecy*, 1867, in-8°. — [274-Ce]

597 et **598**. Bougeaud (abbé E.): Panégyrique de ste Chantal prêché à Annecy... le 21 août 1867. *Annecy*, 3e éd., 1867, in-8°. — [B.268-Gd] — 2e éd., même date. [B.269-Gd]

599. Allocutions et discours prononcés à Annecy... pendant les fêtes du premier centenaire de la canonisation de sainte Chantal. *Annecy*, 1867, in-8°. — [B.270-Gd]

600. Pel solenne ingresso nella sua Chiesa dell'... Monsignore Andrea **Charvaz**, vescovo di Pinerolo, preposto d'Aulx e di Chaumont... Allocuzioni... *Pinerolo*, 1834, in-8°. — [B.352-Ge]

601. V. I. H et O. S. Un mot... sur la démission de Mgr Charvaz, évêque de Pignerol, par un défenseur officieux qui n'est ni un obscurantiste ni un rétrograde. *Pignerol*, 1848, in-8°. — [B.671-Gf]

602. Croset-Mouchet. Discours prononcé dans l'église paroissiale de Hautecour, le 20 oct. 1870 devant la dépouille mortelle de S. G. André Charvaz, archevêque de Gênes. *Turin*, 1871, in-8°. — [B.351-Ge]

603. Monachon (abbé H.). La baronne de **Chatillon**, fondatrice de la Providence de Chambéry. *Chambéry*, 1890, in-12, avec 3 phot. — [280-Ce]

604. Nadault de Buffon. Le comte **Cibrario**... avec une introduction sur les liens... qui unissent la Bourgogne et la Savoie, par A. Albrier. *Dijon*, 1869, in-8°. — [B.464-Ge]

(Extrait de la *Revue de Bourgogne*.)

605. Costa de Beauregard. Familles historiques de Savoie. Les seigneurs de **Compey**. *Chambéry*, 1844, in-4°. — [4°10-Bc]

606. Montet (A. de). Le meurtre du sire Jean de Compey. Thorens... en 1476. *Chambéry*, 1890, in-8°. — [B.14-Gd]

607. Costa de Beauregard. Un homme d'autrefois. Souvenirs recueillis par son arrière petit-fils, 3e éd. *Paris*, 1878, in-8°. — [410-De]

(Etude sur le marquis Henry-Joseph **Costa**, 1752-1800.)

608. Raymond. Notice historique sur **Costa de Beauregard**. 6 p. in-8°. — [B.424-Ge]

(Extrait de la *Biographie universelle*.)

609. Guilland (Dr). Notice biographique sur le médecin **Dacquin**. *Chambéry*, 1852, in-8°. — [B.420-Ge]

(Né à Chambéry.)

610. Notice biographique sur Mgr C.-M. **Dépommier**, évêque de Chrysopolis... *Annecy*, 1874, in-8°. — [B.450-Ge]

(Né aux Clefs (Haute-Savoie), en 1815.)

611. [Sautier-Thyrion]. Notice biographique sur M. A. **Despine**. *Annecy*, 1872, in-8°. — [B.416-Ge

612. Dessaix et Folliet. Le général **Dessaix**, sa vie politique et militaire. *Anneci*, 1879, in-8°. — [246-Ce]

613. Ducis. La rue **Ducis**. Les familles Ducis et d Granier. *Chambéry*, 1890, in-8°. — [B.28-Gd]

614. Lacroix (Ch.). Quelques mots sur la vie et l caractère de Ducis. *Lyon*, 1870, in-8°. — [B.431-Ge]

(Ducis, auteur tragique.)

615. E. J.-M. Ducis. *Paris,* 1843, in-8°.—[B.429-Ge]
(Peintre, né en 1775.)

616. Chevrat. Oraison funèbre du Révérend Père **Eugène**, de Rumilly, général de l'ordre des Capucins, prononcée... le 11 mai 1843. *Chambéry*, in-4°. — [B.1168-Fi]

617. Mugnier (F.). Claude **Expilly**, président au Conseil de Chambéry et au Parlement de Grenoble... *Chambéry*, 1892, in-8°. — [B.3-Gd]
(Don de l'auteur.)

618. Vuy (J.). Encore **Adhemar Fabri**. *Thonon,* 1889, in-8°. — [B.514-Ge]

619. Le Fort (Ch.). Adhemar, évêque de Genève (1385-1388. *Berne,* 1887, in-8°. — [B.490-Ge]

620. Orlandino (N.). Vita Petri Fabri qui primus fuit sociorum B. Ignatii Loiolae societatis Jesu. *Lugd,* 1617, in-8°. — [385-Ci]

621. Dépommier. Vie du Père Pierre **Favre**, de la Compagnie de Jésus, suivie d'une notice historique sur saint Bernard de Menthon. *Chambéry*, 1832. in-8°. — [269-Ce]

622. Avet. Eloge historique d'Antoine Favre, premier président du Sénat de Savoie. *Chambéry*, 1824, in-4°. — [B.-1171-Fi]

623. Révérend Du Mesnil. Le président Favre, Vaugelas et leur famille. *Paris,* 1870, in-8°. — [B.384-Ge]

624. Mugnier (F.). Registre du Sénat de Savoie pour la présentation des magistrats à la nomination du souverain au XVI^e^ siècle. Pièces relatives au président Favre, à S. François de Sales et à Mad. de Chantal. *Chambéry,* 1889, in-8°. — [B.1-Gd]
(Extrait des *Mémoires de la Société savoisienne.*)

625. Eloge historique de M. l'abbé Favre, missionnaire en Savoie, par l'auteur des Etudes littéraires sur l'Ecriture-Sainte. *Lyon,* 1839, in-8°. — [B.346-Ge]

626. Ferraris (A.). Le dernier des Montmayeur ou le procès féodal du président de **Feisigny**. Drame. *Chambéry*, 1847, in-8°. — [B.803-Gg]

627. Moufflet (S.). Etude sur une négociation diplomatique de Louis XI, roi de France. *Marseille*, 1884, in-8°. — [8°40-Bf]

(Le principal négociateur fut le Savoisien Guillaume **Fichet.**)

628. Philippe (J.). Guillaume **Fichet**. Sa vie. Ses œuvres. Introduction de l'imprimerie à Paris. *Annecy*, 1892, in-8°. — [8°161-Bh]

(Don de l'auteur.)

629. Noces (Les) d'or de M. le chanoine **Fleury**, ancien vicaire général. *Genève*, 1885, in-8°.— [B.452-Ge]

630. Mottard (A.). Notice historique sur la vie et les travaux du professeur **Foderé**, dr en médecine. *Chambéry*, 1843, in-8°. — [B.322-Ge]

(Don Despine.)

631. Souscription pour le monument à élever au Dr Foderé. *Paris*, 1845, in-8°. — [B.323-Ge]

632. Bonafous. Discours prononcé au nom de l'Académie royale de médecine de Paris par Mathieu Bonafous à l'inauguration de la statue de François-Emmanuel Fodéré suivi d'une notice bibliographique. *Turin*, 1846, in-8°. — [B.318-Ge]

(Né à Saint-Jean de Maurienne en 1764.)

633. Philippe (J.). Les hommes de science de la Savoie, A.-F. **Frezier**, ingénieur et architecte, 2e éd. *Annecy*, 1885, in-12. — [B.330-Ge]

634. Bonnefoy (abbé G.). Vie d'Anastase **Germonio**, archevêque et comte de Tarentaise, ambassadeur de... Charles-Emmanuel le Grand... *Lyon*, 1835, in-8°. — [350-Ch]

635. Constantin (Boniface). La vie du rev. et ill. évêque Claude de **Granyer**... *Lyon*, 1640, in-4° — [4°66-Bd]

636. Vie de Mgr Claude de Granier, évêque de Genève, par un ecclesiastique du diocèse d'Anneci. *Anneci*, 1836, in-12, — [378-Ci]

637. ARPAUD (d. Maurice). La vie de Mgr d. Juste **Guerin**, religieux barnabite... évêque de Genève. *Annecy*, 1678, in-12. — [206-Bi]

(Don de l'abbé Despine.)

638. DEPOMMIER. Vie de M. Benoît **Guillet**, 1er supérieur du séminaire de Chambéry. *Chambéry*, 1844, in-8°. — [B.451-Ge]

639. MIQUET (F.). Un émigrant chablaisien. J.-C. **Hudry** (1774-1832). *Annecy*, 1888, in-8°. — [B.376-Ge]

640. ***. **Hudry-Menos**. Un patriote savoisien. *Genève*, 1874, in-8°. — [334-Ch]

641. Vie des bienheureux **Humbert** et **Boniface** de Savoie. *Moûtiers*, 1839, in-8°. — [B.75-Gd]

642. FALCONNET (J.). Vie, culte et miracle du Bienheureux **Jean d'Espagne**, premier prieur de la Chartreuse du Reposoir au diocèse d'Annecy. *Annecy*, 1882, in-8°. — [8°178-Bh]

(Extr. du t. IV des *Mém. de l'Académie salésienne*.)

643. FLEURY. Notice sur l'abbé Charles **Joguet**, vicaire de Chênes, martyrisé à Cluses le 14 août 1794. *Genève*, 1877, in-8°. — [B.344-Ge]

644. TURINAZ (Mgr). La patrie et la famille de Pierre de Tarentaise, pape sous le nom d'**Innocent V**. *Nancy*, 1882, in-8°. — [B.378-Ge]

645. BETHAZ (P.-J.). Le pape Innocent V est-il français ou italien. Pièces du débat. *Aoste*, 1883, in-8°. — [8°184-Bh]

646. BETHAZ (chan. P.-J.). Le pape Innocent V est-il français ou italien. Réponse à M. le professeur Borrel. *Aoste*, 1888, in-8°. — [B.197-Gd]

647. BETHAZ (chan. P.-J.). Pierre des Cours de la

Salle (Aoste), pape sous le nom d'Innocent V. *Aoste*, 1892, in-8°. — [B.199-Gd]

648. Borrel (abbé J.-S.). Patrie du pape Innocent V. 3e réponse à M. le chanoine Bethaz. *Moûtiers*, 1892, in-8. — [B.201-Gd]

649. Sallavuard (chan.). Vie de M. François **Jacquard**, martyrisé dans le royaume de Cochinchine en 1838. *Anneci*, 1843, in-8°. — [345-Ch]

650. Notice nécrologique sur M. le chevalier Anne-François de **Juge**, conseiller d'Etat. *Chambéry*, 1857, in-8°. — [B.419-Ge]

651. Mugnier (F.). Le mariage d'Alphonse de **Lamartine**. Chambéry-Aix-les-Bains 1820. *Chambéry*, 1884, in-8°. — [B.433-Ge]

652. Ruffin. Notice sur M. le chanoine **Lamouille**, supérieur du Grand-Séminaire d'Annecy, mort le 25 mars 1851. *Annecy*, 1851, in-8°. — [B.441-Ge]

653. Vaulet (l'abbé P.-M.). La charité parfaite ou vie de Rd Joseph **Lavorel**, curé... de Thônes. *Anneci*, 1835, in-12. — [209-Bi]

654. Mermillod (J.-J.). Claudius **Lochon**. 38 p. in-16, s. d. — [B.333-Ge]

(Rédacteur de l'*Union savoisienne*.)

655. Ruphy (Théodore). Oraison funèbre de... Prosper, marquis de **Lucinge**.... prononcé le dernier février 1684. *Chambéry*, in-4°. — [B.1167-Fi]

656. Revil (J.). Notice sur les travaux de Gustave **Maillard**. *Chambéry*, 1892, in-8°. — [B.469-Ge]

(Ancien conservateur du Musée d'Annecy.)

657. Gimelle (E.). Joseph de **Maistre**. Ses œuvres. Leur influence. *Chambéry*, 1869, in-8°. — [B.358-Ge]

(*Discours de rentrée à la Cour de Chambéry*.)

658. Levet. Causerie d'un bibliophile savoisien. Maurice **Malicieux**. in-8°. — [B.971-Gh]

(Extr. de la *Rev. sav.*)

659. Rendu. Oraison funèbre de Mgr Ant. **Martinet**, archevêque de Chambéry. *Chambéry*, 1839, in-8°. — [B.447-Ge]

660. **Léon Menabrea**. *Chambéry*, s. d. 7 p. in-8°. — [B.428-Ge]

(Extrait du *Courrier des Alpes.*)

661. Ode à la mémoire de Léon Menabréa. 4 p. in-8°. — [B.427-Ge]

662. Résumé des moyens plaidés devant la Cour imp. de Chambéry pour le gal L.-F. Menabréa... contre Me P.-V. Pillet, avocat à Chambéry, s. l. n. d. 80 p. in-f°. — [4°81-Cc]

(Procès plaidé le 24 fév. 1862 à propos d'une succession.)

663. Philippe (J.). Un moraliste savoyard au XVIe siècle. Jean **Menenc**. *Annecy*, 1867, in-8°. — [B.972-Gh]

664. **Menthon**, barons puis comtes de Menthon... (Généalogie de la famille de), in-4° de 54 pages, avec tableau généalogique. S. l. n. d. — [4°4-Bc]

(Cette histoire généalogique reproduit, avec quelques additions, celle qui fut dressée en 1751 par l'abbé Besson.)

665. Héros (le) des Alpes ou la vie du grand saint Bernard de Menthon. *Aoste*, 1672, in-12, 200 p. — Bernard (Père F.). Eloge de saint Bernard de Menthon. *Aoste*, 1684, in-12. — [203-Bi]

666. Daglio (A.). Della vita di S. Bernardo di Menthon... con riflessioni morali convenienti al comune spirituale profitto. *Asti*, 1788, in-4°. — [4°45-Bc]

667. Héros chrétiens de la Savoie (les). *Annecy*, Prevost, 1852, in-12, — [427-De]

(Vies de saint Bernard de **Menthon**, saint François de Sales et de Mme de Chantal.)

668. Vie de saint Bernard de Menthon. *Annecy*, 1852, in-12. — [B.373-Ge]

669. Vie de saint Bernard de Menthon... *Annecy*, 1856, in-12. — [B.374-Ge]

670. Lecoy de la Marche (A.). Le mystère de saint Bernard de Menthon, publié pour la première fois... *Paris,* 1888, in-8°. — [8°81-Bf]

(Société des anciens textes français.)

671. Lecoy de la Marche. Une œuvre dramatique au moyen âge. Saint Bernard de Menthon d'après un mystère inédit. *Paris,* 1865, in-8°. — [B.988-Gh]

672. Ducis. L'époque de saint Bernard de Menthon. *Annecy*, 1890, in-8°. — [B.145-Gd]

(Extrait de la *Revue savoisienne.*)

673. Mugnier. L'expédition du concile de Bâle à Constantinople pour l'union de l'Eglise grecque à l'Eglise latine (1437-1438). *Paris,* 1892, in-8°. — [B.8-Gd]

(Le chef de l'expédition fut Nicod de **Menthon**. — Ext. du *Bulletin du Comité des Trav. historiques.* — Don de l'auteur.)

674. Brasier (abbé). Paroles prononcées aux obsèques de M. le comte Alexandre de Menthon. *Annecy*, 1879, in-8°. — [B.329-Ge]

675. P. G. Notices biographiques sur Pierre **Mermier**, fondateur et premier supérieur des missionnaires de saint François de Sales d'Annecy et de Mgr Neyret, missionnaire de saint François de Sales, évêque d'Olène. *Annecy*, 1863, in-8°. — [B.347-Ge]

676. Paoletti de Rodoretto (comtesse, née Michaud de Beauretour). Coup d'œil sur la vie de S. E. le comte Alexandre **Michaud de Beauretour**... aide de camp des empereurs de Russie... et sur la vie de son frère le chevalier Michaud Louis... aide de camp de S. M. l'empereur Alexandre Ier. *Turin,* 1869, in-8°. — [8°79-Bf]

(Famille originaire de Savoie.)

677. Vallier (G.). Le poète Jean **Millet** et l'abbaye de Bongouvert. *Grenoble*, 1869, in-8°. — [B.381-Ge]

678. Besson. Histoire généalogique de l'illustre

Savoie (Haute). 3.
D. 10.

maison **Milliet** de Chamberi. Edition Rabut, avec une notice sur l'auteur. *Chambéry*, in-16, — [B.375-Ge]

(Extr. du t. VIII des *Mém. de la Soc. sav.*)

679. Saint-Genis (Victor de). Etudes historiques sur la Savoie. Les femmes d'autrefois. *Paris*, 1869. in-12. — [479-Df]

(Jacqueline de **Montbel**, veuve de Coligny, 1561-1599.)

680. Foras (Cte A. de). Sur la patrie de Richard **Musard**, chevalier de l'ordre du Collier de Savoie. *Turin*, 1889, in-8°. — [B.387-Ge]

681. Pioton. Notice sur M. **Neyre**, confesseur de la foi, curé de Thonon, ensuite supérieur du Grand-Séminaire d'Annecy. *Annecy*, 1856, in-8°. — [B.449-Ge]

682. Guilland (Dr). Jean-Claude **Neyret**. *Grenoble*, 8 p. in-8°. — [B.336-Ge]

(Médecin, né à Lescheraine en 1778.)

683. J.-F. **Palluel**. *Paris*, 1862, in-8°. — [B.315-Ge]

(Ancien député de la Savoie. Extr. du 4e vol. de la *Galerie historique du* XIXe *siècle*.)

684. Levet. Causeries d'un bibliophile savoisien, Joseph **Pâris** de l'Epinard. In-8°. — [B.970-Gh]

(Extrait de la *Revue savoisienne*.)

685. Bouvier (Louis). Biographie de J.-J. **Perret**. 10 p. in-8°. — [B.418-Ge]

(Né à Aix-les-Bains.)

686. Raverat. Rd Germain **Pont**, chanoine de Moûtiers. *Lyon*, 1886, in-8°. — [B.388-Ge]

687. Albrier (A.). Le baron **Puton**. Sa vie et sa famille. Notes historiques et généalogiques. *Chambéry*, in-8°. — [B.372-Ge]

(Extrait des *Mémoires de la Société savoisienne*.)

688. Claret (A.). Notice biographique sur la vie et les travaux de M. A.-C.-M. **Raymond**, avocat et professeur de droit. *Chambéry*, 1855, in-8°. — [B.425-Ge]

689. Rendu (Ch.). Notice historique sur G.-M. Raymond. 31 p. in-8°. — [B.423-Ge]

(Né à Chambéry en 1769.)

690. Buttet (chan.). Oraison funèbre de Mgr Louis **Rendu**, évêque d'Annecy. *Annecy*, 1859, in-8°. — [B.343-Ge]

691. Tochon. L.-V. Rendu, inspecteur général honoraire de l'agriculture. *Chambéry*, 1877, in-8°. — [B.392-Ge]

692. Notice bibliographique sur M. l'avocat J. **Replat**. *Chambéry*, 1857, in-8°. — [B.339-Ge]

693. Philippe (J.). Eloge de Jacques Replat, lu à la Société Florimontane d'Annecy, le 15 décembre 1866. *Annecy*, 1867, in-8°. — [B.340-Ge]

694. Dunant (C.). Louis **Revon**. Notice lue à la Société Florimontane d'Annecy dans la séance du 12 juin 1884. *Annecy*, 1884, in-8°. — [B.331-Ge]

(Extrait de la *Revue savoisienne*.)

695. Sallavuard (abbé). Oraison funèbre de... P.-J. **Rey**, évêque d'Anneci... prononcée le 17 mars 1842. *Anneci*, in-4°. — [B.1170-Fi]

696. Necrologia del Cte **Roget** di Cholex. *Torino*, in-8°. — [B.466-Ge]

(Extrait de la *Gazetta Piemontesa*, 5 août 1828.)

697. Boudet. La vie de M. de **Rossillon de Bernex**, évêque... de Genève. *Paris*, 1751, 2 parties in-12. — [208-Bi]

698. Warens (de). Mémoires de Madame de Warens, suivis de ceux de Claude Anet, publiés par un C. D. M. D. P., pour servir d'apologie aux confessions de J.-J. **Rousseau**. *Chambéry*, 1786, in-8°. — [8°105-Bg]

699. Lakanal. Rapport sur J.-J. Rousseau fait au nom du Comité d'instruction publique dans la séance du 29 fructidor an II. 14 p. in-8°. — [B.368-Ge]

700. Azais. Jugement philosophique sur J.-J. Rousseau et sur Voltaire. *Paris*, 1817, in-8°. — [B.364-Ge]

701. Rousseau (J.-J.). Discours sur les richesses, publié pour la première fois par F. Bovet. *Paris*, 1853, in-8°. — [B.362-Ge]

702. Replat (J.). Note sur Mme de Warens. *Annecy*, 1855, in-8° — [B.363-Ge]

703. Vallier (G.). Lettres inédites de J.-J. Rousseau. *Grenoble*, 1863, in-8°. — [B.359-Ge]

(Extr. du *Bulletin de l'Académie delphinale.*)

704. Vuy (J.). Origine des idées politiques de Rousseau. *Genève*, 1878, in-8°; 2e mémoire, 1881, in-8°; 3e mémoire, 1882, in-8°. — [B.365 à 367-Ge]

(Extrait du *Bulletin de l'Institut.)*

705. Vuy (J.). Origine des idées politiques de Rousseau. 2e éd. *Genève*, 1889, in-12. — [425-De]

706. Dufour (Théoph.). J.-J. Rousseau et Mme de Warens. Notes sur leur séjour à Annecy. *Annecy*, 1878, in-8°. — [B.360-Ge]

707. Metzger (A.). Une poignée de documents inédits concernant Mme de Warens, 1726-1754. *Lyon*, 1888, in-12. — [414-De]

708. Montet (A. de). Madame de Warens et le pays de Vaud. *Lausanne*, 1891, in-8°. — [8°143-Bh]

(Extrait des *Mémoires de la Suisse romande*, 2e série, t. III.)

709. Metzger (A.). La conversion de Mme de Warens. *Paris*, s. d., in-12. — [352-Ch]

710. Metzger (A.). Les pensées de Mme de Warens. *Lyon*, s. d., in-12. — [413-De]

711. Mugnier. A propos d'une attaque de M. A. Metzger, réponse de M. Mugnier. *Chambéry*, 8 p. in-8°, s. d. — [B.369-Ge]

(Au sujet des publications de ces deux auteurs sur Mme de Warens et Rousseau.)

712. Bebert. Biographie de Michel **Saint-Martin**,

professeur de physique au lycée de Chambéry. 23 p. in-8°. — [B.324-Ge]

713. Ruffin. Vie de **saint Guérin**, abbé d'Aulps, évêque de Sion. *Genève*, 1872, in-12. — [429-De]

714. Sales (Charles-Auguste de). Le Pourpris historique de la maison de **Sales**. *Annecy*, 1659, in-4°. — [4°-15-Bc]

(Don Levet, avocat.)

715. Buffier. (le P.). La vie du comte Louis de Sales, frère de saint François. *Paris*, 1708, in-12 — [205-Bi]

716. Buffier (le P.). La vie du Cte Louis de Sales... *Anneci*, 1835, in-12. — [223-Bi]

(Don Burdet.)

717. [Mgr Rendu ?]. Notice sur le comte Paul-François de Sales, lieutenant général des armées sardes, ancien ambassadeur... *Paris*, 1853, in-8°. — [8°89-Bg]

(Dates extrêmes de sa vie, 1778-1850.)

718. Cérémonies (les) et resjouissances faites en la ville d'Annessy sur la solemnité de la béatification et l'élévation du corps sacré du Bienheureux François de de Sales, le 30 avril 1662. *Annessy*, P. Delachenal, s. d., in-4°, 43 p. — [4°-143-Dc]

(Ce volume contient, en outre, les relations faites dans les autres couvents de l'ordre, en France.)

719. Bottinius. De beato Francisco Salesio, episcopo Genevensi, oratio habita in consistorio publico ad... Alexandrum VII die 14 sept. 1662 a Prospero Bottinio Lucensi sacri Consistorii advocato. *Annessii*, ex typographia collegii, 1663, in-8°. — [B.266-Gd]

720. [Menestrier]. Relation des cérémonies faites dans la ville d'Annessy à l'occasion de la solennité de la canonisation de saint François de Sales. S. l. n. d., 40 p. in-4°. — [8°142-Bh]

[Menestrier]. Le nouvel astre du ciel de l'église. Dessin de l'appareil dressé dans le premier monas-

tère de la Visitation, à l'occasion de la 1re solemnité faite pour la canonisation de saint François de Sales... *Grenoble*, 1666, in-4°. — [8°-142-Bh]

721. Relation des cérémonies faites dans la ville d'Annessy, à l'occasion de la solennité de la canonisation de saint François de Sales. *Grenoble*, 1666, in-4°. — [B.250-Gd]

(Don J.-B. Poulet.)

722. Bertrand (R. P. D. Laurent). Cynosura mysticae navigationis sancti Francisci Salesii... *Lugduni*, 1667, in-4°. — [4°55-Bd]

723. Vie abrégée de saint François de Sales... *Anneci*, Burdet, 1826, in-12. — [376-Ci]

(Don Burdet.)

724. Relation des cérémonies faites dans la ville d'Anneci pour la solemnité de la canonisation de sainte J.-F. Fremiot de Chantal... avec la description de la décoration de l'église... *Anneci*, Durand, 1769, in-4°. — [600-Dh]

725. Statuts et règles de la confrérie de la Sainte-Croix... érigée par saint François de Sales dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste de la ville d'Annecy... *Anneci*, 1784, in-8°. — [392-Ci]

726. Chevalier. Relation de la translation des reliques de saint François de Sales et de sainte Françoise, d'Annecy. *Annecy*, 1806, in-12. — [B.251-Gd]

(Don Burdet.)

727. Carlin. Relation de la translation des reliques de saint François de Sales et de sainte Françoise de Chantal. *Anneci*, 1826, in-8°. — [B.252-Gd]

728. [Prevost Joseph]. Vie abrégée de saint François de Sales... *Annecy*, Saillet et Prevost, 1826, in-8°. — [B.260-Gd]

729. Martin (abbé F.). Lettres à l'ermite de Saint-Saturnin sur le pèlerinage des fidèles aux tombeaux de saint Maurice et de saint François de Sales et sur une

promenade au château de... Menthon, suivies de notes historiques. *Anneci,* 1831, in-8°. — [B.832-Gg]

730. [Despraz, abbé]. Saint François de Sales au collège, dans les universités, au cabinet, devant son siècle et la postérité. *Lyon,* 1844, in-8°. — [B.261-Gd]

731. Gaberel (J.). La mission de saint François de Sales, en Savoie. *Genève,* 1855, in-8°. — [8°147-Bh]

(Don Jeanneret.)

732. Grobel (abbé). Panégyrique de saint François de Sales prononcé le jour de sa fête, à Annecy, dans l'église du premier monastère de la Visitation... *Annecy*, 1857, in-8°. — [B.265-Gd]

(Don de l'auteur.)

733. Arminjon (G.). Panégyrique de saint François de Sales, prononcé le 29 janvier 1860, à la métropole de Chambéry. *Chambéry*, 1860, in-8°. — [B.264-Gd]

734. Vie de saint François de Sales. *Annecy*, Thésio, 1865, in-16. — [B.259-Gd]

(Souvenir des fêtes.)

735. Despine (A.). Relation des fêtes commémoratives de la canonisation de saint François de Sales, 19-29 avril 1865. *Annecy*, 1865, in-8°. — [270-Ce]

736. Itinéraire de l'étranger à Annecy pendant les fêtes du 200e anniversaire de la canonisation de saint François de Sales. *Annecy*, 1865, in-12. — [556.Be]

737. Fleury (abbé). Saint François de Sales. Le P. Chérubin et les ministres de Genève. *Paris,* 1864, in-8°; appendice *Genève,* 1865, in-8°. — [B.246-Gd]

738. Burnod (H.). Pèlerinage aux tombeaux de saint François de Sales et de sainte de Chantal et Itinéraire du pèlerin aux divers lieux à Annecy et dans les environs qui rappellent le souvenir de ces deux saints. *Annecy*, 1867, in-12. — [471-Df]

739. Programme des fêtes qui auront lieu à Annecy en 1867 pour le 1er anniversaire de la canonisation de sainte Jeanne-Françoise de Chantal et pour le 3e anni-

versaire séculaire de la naissance de saint François de Sales. *Annecy*, Burdet, 4 p. in-4°. — [B.274-Gd]

740. Alvin (A.). Saint François de Sales, apôtre de la liberté religieuse et de la raison. *Strasbourg*, 1870, in-8°. — [8°155-Bh]

(Don de l'auteur.)

741. J.-M. Quelques documents inédits au sujet de la béatification de saint François de Sales. *Annecy*, 1877, in-8°. — [B.249-Gd]

742. Vuy (J.). La Philothée de saint François de Sales. Vie de Mme de Charmoisy. *Paris*, 1878, in-8°. — [412-De]

743. Montagnoux (le P. P.). Relation des fêtes du doctorat. Compte-rendu des solennités qui ont eu lieu à Annecy les 20, 21 et 22 août 1878 en l'honneur de saint François de Sales. *Annecy*, 1878, in-12. — [B.253-Gd]

744. Ducis (chanoine). Le Saint Suaire à Annecy et la naissance de saint François de Sales. *Annecy*, 1883, in-8°. [B.262-Gd] — (Même titre.) Deuxième partie. *Annecy*, 1884, in-8°. [B.263-Gd]

(Cette 2e partie est une réfutation des critiques faites à l'auteur.)

745. Egger (Max). Deux extrêmes. Souvenirs de Saintonge et de Savoie. — [8°44-Bf]

(Article relatif à Mme de Chantal et à saint François de Sales. Extrait de la *Revue du Monde latin*, 25 juin 1884.)

746. Sautier-Thyrion. Le cœur de saint François de Sales sous la Terreur. Sa préservation providentielle à Lyon et ses différentes stations en Italie et en Autriche (1791-1801). *Annecy*, 1884, in-8°. — [B.247-Gd]

747. Mugnier (F.). Saint François de Sales, docteur en droit, avocat, sénateur. Sa correspondance inédite avec les frères Claude et Philippe de Quoex. Fac-simile et sceaux. *Chambéry*, 1885, in-8°. — [8°87-Bf]

(Extr. du t. XXIII des *Mém. de la Soc. sav. d'hist.*)

748. Gonthier (abbé). La mission de saint François de Sales dans les baillages de Chablais et Ternier-Gaillard. *Annecy*, 1891, in-12. — [336-Ch]

749. Vuy (J.). A propos de la mission du Chablais. Quelques remarques. *Genève*, 1892, in-8°-12. — [B.254-Gd]

Gonthier. A M. J. Vuy. Une réponse. *Annecy*, 1892, in-12. — [B.256-Gd]

Vuy. (J.). A propos de la mission du Chablais. Quelques remarques, n° 2. *Genève*, 1892, in-12. — [B.255-Gd]

750. Abrégé de la vie de saint François de Sales et de sainte Jeanne-Françoise de Chantal. *Annecy*, Durand, s. d., 71 p. in-12. — [B.258-Gd]

751. Révérend J.-L. **Simond**, archiprêtre-curé de Rumilly (1819-1876). Esquisse historique. S. l. n. d. 36 p. in-12. — [B.448-Ge]

752. Maison (E.). Un député du Bas-Rhin en 1792. *Paris*, in-8°. — [B.413-Ge]

(Philibert **Simond**, né à Rumilly.)

753. S.-Joseph-Marie **Socquet**. *Turin*, 1839, in-8°. — [B.426-Ge]

(Médecin, né à Megève en 1771.)

754. Dunant (C.). (Lettre relative à la souscription de la) statue de **Sommeiller** à Annecy. In-4°. — [B.439-Ge]

755. Philippe (J.). Discours prononcé à l'inauguration de la statue de Germain Sommeiller, à Annecy le 8 juin 1884. *Annecy*, 1884, in-8°. — [B.438-Ge]

756. Puget (abbé). Notice biographique sur M. Joseph de **Gerbaix**, comte de **Sonnaz**, baron d'Arenthon... lieutenant-général de Charles-Albert. *Annecy*, 1862, in-8°. — [B.337-Ge]

757. Challamel (abbé). Oraison funèbre de Mgr C.-F. de **Thiollaz**, évêque d'Anneci. *Anneci*, 1832, in-8°. — [B.446-Ge]

758. Boccard, professeur au collège de Mélan. Poésies... sur le rétablissement de l'évêché d'Annecy, gouverné par Mgr C.-F. de Thiollaz. *Genève*, 1823, in-8°. [B.770-Gg]

759. Mémoire sur la vie et les travaux de Pierre **Tochon**, président de la Société d'agriculture du département de la Savoie. *Chambéry*, 1892, in-8°. — [B.314-Ge]

(Extr. des Mém. de cette Société.)

760. Bonafous (M.). Eloge historique du comte Thomas **Valperga** de Chevron, président de l'Académie royale d'apiculture de Turin. *Turin*, 1849, in-8°. — [B.463-Ge]

761. Ferrand (H). Jacques Valperga de Masin, chancelier de Savoye, et Philippe sans Terre, comte de Bresse. Les gentilshommes des pays de Savoye au xvᵉ siècle. *Paris*, 1862, in-12. — [448-Df]

762. Albrier. La famille **Varenne** de Fenille, *Lyon*, 1872, in-8°. — [B.395-Ge]

763. Buet (Ch.). Les Savoyards au cœur de l'Afrique. Alexandre **Vaudey**, Ambroise et Jules **Poncet**. *Paris* [1887] in-12. — [405-De]

764. Falconnet. Les noces d'or de M. le chanoine **Vaullet**, directeur de l'hôpital d'Annecy. *Annecy*, 1875, in-12. — [B.345-Ge]

765. Duval. Notice sur le capitaine de **Viry**... né à Viry (Haute-Savoie) le 31 mai 1786. *Annecy*, 1891, in-8°. — [B.380-Ge]

(Don de l'auteur. — Extr. de la *Rev. sav.*)

766. Vingtrinier (A.). Esquisse sur la vie et les travaux de Arthur de Viry, docteur-médecin. *Lyon*, 1869, in-8°. — [B.411-Ge]

767. [Vittoz Silvain, abbé]. Notice sur M. **Vittoz**, curé de La Giettaz, décédé en 1767. *Annecy*, 1855, in-12. — [B.349-Ge]

OUVRAGES DIVERS D'AUTEURS SAVOISIENS.

768. Ambroise d'Ugines (ministre provincial des capucins de Savoie). Notice sur l'indulgence de la portioncule appelée le pardon d'Assise. *Chambéry*, 1860, in-16. — [B.836-Gg]

769. Andrevetan (Dr). La décoromanie. Pentalogie dialoguée en vers. *Genève*, 1868, in-8°. — [8°110-Bg]

770. Andrevetan (Dr). Poésies. In-8°. — [B.816-Gg]

(Extraites de divers recueils.)

771. Andrevetan. Eglogues, Idylles et Arcachon. *Genève*, 1872, in-8°. — [311-Cf]

772. Aranthon d'Alex. Directoire que feu Mgr Jean d'Aranthon d'Alex, évêque et prince de Genève avait dressé pour sa maladie de mort. *Lyon*, 1696, in-16. — [381-Ci]

(Don J. Philippe.)

773. Arignani (J.-B.). Tractatus de contractibus juxta jus commune. *Annecii*, 1781, in-8°. — [536-Al]

774. Arve (Stephen d'). L'abbaye de Talloires et la femme décapitée. *Annecy*, 1867, in-8°. — [B.795-Gg]

775. Balleydier. Roma e Pio IX. *Torino*, 1848, in-12. — [432-De]

776. Baranzano. Summa philosophica Anneciasensis dialecticae. *Lugd*, 1618, in-8°. — [472-Df]

Novæ opiniones physicae seu tomus primus secundae partis summæ philosophicae Anneciensis. *Lugd*, 1619, in-8°. — [473-Df]

777. Béard (J.). Ma thèse devant le Sénat. *Chambéry*, 1854, in-8°. — [B.808-Gg]

(Autobiographie, suivie d'une poésie sur Sainte-Hélène.)

778. Béard (J.). Napoléon Bonaparte. Epopée, fragment. *Annecy*, 1844, in-8°. — [B.807-Gg]

779. Berlioz (C.). Petits poèmes couronnés en

1883. Au bord de l'eau. Ils revivront. *Albertville,* 1884, in-8°. — [782-Gg]

(L'une concerne **Le Bourget**.)

780. [Bernaz, de Talloires]. Peines et douleurs. *Annecy*, 1842, in-8°. — [B.821-Gg]

781. Berthollet. Recherches sur les lois de l'affinité. *Paris,* an ix, in-8°. — [486-Dg]

782. Biord (évêque de Genève). Oraison funèbre de... Louis XV, roi de France, prononcée le 23 juin 1774. *Turin,* in-4°. — [B.1173-Fi]

783. Bocquet. Mémoire historique de tous les événements politiques et littéraires qui ont eu lieu dans Naples, depuis le départ de l'armée française jusqu'à l'époque de la reddition du fort Saint-Elme. An vii, 28 p., in-8°. — [B.906-Gh]

(L'auteur est d'Annecy).

784. Bonjean (Joseph). Monographie de la pomme de terre. *Paris,* 1846, in-8°. — [560-Bl]

(L'auteur était pharmacien à Chambéry.)

785. Burdet (A.). Vers et couplets présentés à L. M. le roi et la reine. *Annecy*, s. d., in-8°. — [B.775-Gg]

786. Calligé. Epitre deuxième. La situation. A Victor Hugo. *Annecy*, 1849, in-8°. — [B.819-Gg]

787. Calligé (A.). A l'Italie. Ode. *Annecy*, s. d. 22 p. in-8°. — [B.818-Gg]

788. Chantal (J.-F. Frémiot de)... Epistolae... *Romae,* 1730, in-12. — [200-Bi]

(En italien ; commentaire en latin.)

789. Chaumont (G. de). Mitrailleuses savoisiennes. Poésies. *Saint-Julien,* 1871, in-8°. — [B.817-Gg]

790. Chaumont (G. de). Tablettes d'un songe creux savoisien. *Chambéry*, 1846, in-8°. — [B.802-Gg]

(Boutades en prose.)

791. Chaumont (G. de). Promenade sentimentale de Genève à Carouge par omnibus américain. *Annecy*, 1862, in-8°. — [B.798-Gg]

792. Costa de Beauregard (G^{al}). Mélanges tirés d'un portefeuille militaire. *Turin*, 1817, 2 vol. in-8°. — [277-Ce]

(Campagnes du Directoire ; don Terrier fils.)

793. Croset-Mouchet. Gridi di guerra usitati nelle nazioni moderne. *Pinerolo*, 1864, in-12. — [420-De]

794. Croset-Mouchet. Saint Anselme (d'Aoste), archevêque de Cantorbéry. *Paris*, 1859, in-8°. — [8°138-Bh]

795. Delbene (A.). Alphonsi Delbene episcopi Albiensis... de regno Burgundiae transjuranae et Arelatis libri tres. *Lugd*, 1602, in-4°. — [8°70-Bf]

796. Deleschaux (Nicolas), prestre de la sainte maison de Thonon. Difformité de la religion prétendue réformée. *Annessy*, 1665, in-12. — [474-Df]

797. Despine. Œuvres diverses de médecine, 1843 et années suivantes. — [349-Ch]

798. Dessaix (A.). Les baigneuses. *Chambéry*, 1863, in-8°. — [8°152-Bh]

(Poésies d'un auteur savoyard.)

799. Dessaix (J.). Va t'en voir s'ils viennent, Jean, ou la Savoie à la recherche du Mont-Blanc. Folie carnavalesque en 3 actes et 4 tableaux. *Genève*, 1860, in-8°. — [B.667-Gf]

800. Dessaix (J.-M.). Le noiaphanisme ou système des combinaisons. Nouvelle application de la vapeur pour remplacer le génie. *Chambéry*, 1843, in-8°. — [B.796-Gg]

801. Dialogues des morts genevois. Pierre Fatio et Cornuaud. *Genève*, 1843, in-8°. — [B.797-Gg]

802. Doppet. Traité théorique et pratique du magnétisme animal. *Turin*, 1784, in-8°. — [567-Bl]

803. Ducis (J.-F.). Œuvres. *Paris*, 1816, 4 vol. in-8°. — [453-Df]

804. Du Clot (abbé), curé du diocèse de Genève. La Sainte-Bible vengée des attaques de l'incrédulité. *Paris*, 1834, 3 vol. in-8°. — [542-Bl]

805. Ducros (de Sixt). L'abbé Gaultier. *Paris*, 1837, in-8°. — [B.393-Ge]

806. Dupanloup (Mgr). Sermons. Tome Ier. 414 p. in-8°. — [485-Dg]

(Titre arraché.)

807. Dupanloup. La question romaine. Discours prononcé à l'Assemblée natle, le 22 juillet 1871. *Paris*, in-16. — [B.705-Gf]

808. Dupanloup. Séance de l'Académie française du 9 nov. 1854. Discours de réception de M. l'évêque d'Orléans. Réponse de M. le Cte de Salvandy. *Paris*, 1854, in-8°. — [B.354-Ge]

809. Dupanloup. Lettre à M. le duc de Broglie, rapporteur du projet de loi relatif à l'instruction publique. *Paris*, 1844, in-8°. — [B.719-Gg]

810. Dupanloup. Discours prononcé par M. l'abbé Dupanloup... supérieur du Petit-Séminaire de Paris à la distribution des prix faite au Petit-Séminaire le 28 juin 1843. *Paris*, 1843, in-8°. [B.353-Ge]

811. [Dupanloup]. Paroles prononcées par Mgr l'évêque d'Orléans le 19 avril 1864 pour la restauration de la Sainte Baume et du sépulcre de sainte Madeleine dans la crypte de saint Maximin, en Provence. *Orléans*, 1864, in-8°. — [B.827-Gg]

812. Dupanloup. Seconde lettre à M. Minghetti sur la nouvelle loi militaire italienne et ses conséquences pour le clergé, par Mgr l'évêque d'Orléans. *Paris*, 1876, in-8°. — [B.674-Gf]

813. Dupanloup. La brochure : *Le Pape et le Congrès*. Lettre à un catholique. 1859, in-12. — [B.677-Gf]

814. [Dupanloup]. Petit-Séminaire d'Orléans à la chapelle Saint-Mesmin. Enseignement supérieur. Programme des cours vu et approuvé par Mgr l'évêque d'Orléans. *Orléans*, 1859, in-8°. — [B.1192-Fi]

815. Dupanloup. Post-scriptum de la lettre à

M. Rattazzi par Mgr l'évêque d'Orléans. 4 p. in-folio lithograph. — [B.675-Gf]

816. Lettre à M. le vicomte de La Gueronnière en réponse à la brochure *La France, Rome et l'Italie*. 1861, in-8°. — [B.676-Gf]

817. Favre (l'abbé), chanoine d'Annecy. Conférences philosophiques... *Annecy*, 1864, 2 fasc. in-8°. — [587-Cl]

818. Ferraris (Aimé). Tancrède de Miolans. Drame historique en 5 actes. *Chambéry*, 1849, in-8°. — [B.801-Gg]

819. Fleuret. Médecine légale pratique, considérée dans ses rapports avec la législation actuelle des Etats sardes. *Anneci*, 1842, in-8°. — [543-Bl]

820. Folliet (André), député. Chambre des députés. Session de 1888. Rapport... sur l'organisation municipale de la ville de Paris. *Paris*, 1888, in-4°. — [4°121-Cd]

821. Fontaine (abbé). Nouveau plan de mathématiques. *Annecy*, 1779, in 8°. — [564-Bl]

822. Fontaine (chanoine de N.-D. d'Annecy). Réfutation de la nécessité et du fatalisme. *Anneci*, 1783, 2 vol. in-8°. — [535-Al]

823. Frezier. Relation du voyage de la Mer du Sud aux côtes du Chily et du Pérou fait pendant les années 1712, 1713 et 1714. *Paris*, 1716, in-4°. [4°117-Cd]. — Autre édition, *Paris*, 1732, in-4°. [4°118-Cd]

(L'auteur était de Thonon. — Don Jules Philippe.)

824. Gavairon (abbé), curé de Collonges-Bellerive (canton de Genève). Le Saint-Siège depuis 19 siècles. Réplique à ses modernes détracteurs. *Annecy*, 1856, in-8°. — [670-Gf]

825. Gavet, de Rumilly. Traité de la peste... *Lyon*, 1722, in-12. — [537-Al]

826. Gerdil (cardinal). Breve esposizione dei caratteri della vera religione. *Torino*, 1799, in-8°. — [475-Df]

Ragionamenti filosofici sull' uomo. *Roma*, 1828 in-8°. — [Même cote]

827. Grobel, professeur à Annecy. Contemplation des principales merveilles de l'univers ou philosophie religieuse de la nature. *Annecy*, 1858, in-8°. — [577-Cl

828. Grobel (abbé). Gloire scientifique et littéraire de la Savoie. Discours prononcé à la distribution des prix du collège de Bonneville. *Bonneville*, 1849, in-8° — [B.332-Ge]

829. Jacquemar (C.-J.). Poème héroïque ou description poétique en français et en latin à l'honneur de la royale famille de Savoye. *Annecy*, 1719, in-12. — [379-Ci]

(Don du Dr Pinget.)

830. Jacquemoud. Discours du Dr Jacquemoud prononcés à la Chambre des députés pendant la dernière session, 1848. *Moûtiers*, 1849, in-12. — [520-Al]

831. Jacquemoud (Ant., de Moûtiers). Essai d'harmonies lyriques sur le progrès de l'industrie savoisienne. *Paris*, 1840, in-8°. — [B.805-Gg]

832. La Pierre (M. B. de). La délivrance de Pie IX. *Annecy*, 1871, in-8°. — [B.703-Gf]

833. Lepeintre. Portefeuille d'un Savoyard. Manuscrits laissés par L.-A. Lepeintre. *Chambéry*, 1841, in-8°. — [B.799-Gg]

(Nouvelle sur le séjour des Visigoths à Allevard.)

834. Lettre d'un Genevois à M. Malan. *Paris*, 1839, in-8°. — [B.669-Gf]

(Sur le protestantisme et les erreurs de la publication *Le Prêtre et le Ministre*, de Malan.)

835. Lyonnet. Roberti Lyonnet Aniciensis, consiliarii medici regii. Loimographia seu Reconditarum pestis et contagii causarum curiosa Disquisitio, methodica curatio. *Lugduni*, 1639, in-12. — [594-Dg]

836. Maison (Emile). Une page d'histoire. Inès de Castro. *Annecy*, 1885, in-8°. — [B.792-Gg]

837. Maistre (J. de). Les soirées de Saint-Pétersbourg. Tome Ier. *Paris,* 1821, in-8°. — [B.14-Dh]

838. Maistre. Éug. de Costa. Lettre inédite du comte Joseph de Maistre. *Turin,* 1851, in-12. — [B.357-Ge]

839. Maistre (X. de). Le lépreux de la cité d'Aoste. 4e éd. valdotaine. *Aoste,* 1866, in-16. — [359-Ci]

(Don Mellé.)

840. [De Maistre]. Le lépreux de la cité d'Aoste. *Aoste,* 1827, in-8°. — [B.793-Gh]

841. Maistre. Les premiers essais de X. de Maistre. Brochures publiées en 1784 et rééditées pour la 1re fois en 1874. *Annecy,* 1874, in-8°. — [B.356-Ge]

842. Martin, curé de Chêne, près de Genève. Essai analytique sur les vérités fondamentales de la religion. *Annecy,* 1791, in-12. — [477-Df]

843. Menabrea (L.). Feux follets. *Paris,* 1836, in-8°. — [291-Cf]

(Recueil de nouvelles savoisiennes.)

844. Mermillod (G.). Discours prononcé en faveur des pauvres d'Irlande à Paris, dans l'église Sainte-Clotilde, le 22 mai 1862. *Paris,* 1862, in-8°. — [B.828-Gg]

845. Michaud. Histoire des croisades. *Turin,* 1830, 21 vol. in-12, plus 5 de supplément. — [371-Ci]

846. Mouchet, professeur à Annecy. Abrégé des fondemens de la religion chrétienne. *Anneci,* 1787, in-8°. — [438-De]

847. Mouthon (F.-M.-E.). Le triomphe de la miséricorde éternelle. *Chambéry,* 1828, in-8°. — [B.785-Gg]

(L'auteur était religieux depuis 1784 à l'abbaye de Tamié en Savoie, sous le nom de D. Bernard.)

848. Mouthon (F.-M.-E., dom Bernard). Le Jardin du Monastère, la Grande-Chartreuse, les Ruines de Tamié, les Douleurs. *Chambéry,* 1828, in-8°. — [B.783-Gg]

849. Muffat (René). Les premiers malheurs. Elégie. *Chambéry,* 1855, in-8°. — [B.822-Gg]

Savoie (Haute). 3.
D 10

850. Nouvellet (C.-E.). Les Divinailles, poème, édition Girod. *Chambéry*, 1893, in-8°. — [B.768-Gg]

851. [Ougier A., de Moûtiers]. Une page de rêves. *Moûtiers*, 1837, in-8°. — [B.779-Gg]

(Poésie.)

852. [Ougier]. Feuilles mortes. Poésies. *Albertville*, 1846, in-8°. — [8°109-Bg]

853. Pachon (prêtre savoisien). Origine des fossiles et des continents. *Paris*, 1850, in 8°. — [526-Al]

854. Paget. Lettres pastorales. 1791-1802. — [B.843 à 846-Gg]

855. Paget. Lettre pastorale... de Mgr J.-M. Paget, évêque de Genève, pour la consolation et pour l'instruction des fidèles de son diocèse, affligé par la persécution contre la foi..., 8 avril 1793, 39 p. in-12. — [B.842-Gg]

856. Panisset. Idée ou Elemens du beau dans les mœurs. *Anneci*, (1794?) 42 p. in-12. — [B.857-Gg]

857. Pescatore (F.). La manière de profiter des pensées de différents auteurs pour la composition d'un ouvrage, tirée de l'*Essai* de M. Vermeil... dédiée au duc de Chablais. *Anneci*, 1783, in-8°. — [462-Df]

858. Philippe (J.). Origines de l'imprimerie à Paris. *Paris*, 1885, in-8°. — [238-Ce]

(Don de l'auteur.)

859. Pictet (Charles, de Genève). Faits et observations concernant la race des mérinos d'Espagne... *Genève*, 1802, in-8°. — [522-Al]

860. Pingon (P.). Philiberti Pingonii Sabaudi Cusiacensis baronis, Sindon evangelica. Aug. Taurinorum, 1777, in-4°. — [4°46-Bc]

861. Raymond (C.-M.). Monsieur Felicité de Lamennais, traducteur des Evangiles... *Chambéry*, 1846, in-8°. — [B.707-Gf]

(Publié dans le *Courrier des Alpes*.)

862. Récit d'une excursion en Orient par un prêtre

du diocèse d'Annecy, 2e partie. *Annecy*, 1877, in-16. — [357-Ci]

863. Rendu. Essai sur la nature de l'autorité souveraine, par un docteur de Sorbonne, évêque d'Annecy, 2e éd. *Chambéry*, 1831, in-8°. — [545-Bl]

864. Rendu (chanoine). De l'influence des gouvernements monarchiques sur la culture des lettres, des sciences et des arts. *Anneci*, 1832, in-8°. — [489-Dg]

865. Rendu (abbé). De l'influence des mœurs sur les lois. *Lyon*, 1840, In-8°. — [488-Dg]

866. [Rendu, abbé]. Encore quelques paroles d'un croyant. *Paris*, 1834, in-8°. — [454-Df]

867. Rendu (Mgr). Lettre à S. M. le roi de Prusse. *Paris*, 1848, in-8°. — [293-Cf]

(Sur le protestantisme.)

868. [Mgr Rendu]. De la liberté et de l'avenir de la République française, par l'auteur de la lettre à S. M. le roi de Prusse. *Paris*, 1849, in-8°. — [416-De]

869. [Rendu]. Lettre de Mgr l'évêque d'Annecy à M. le cte de Montalembert. 1852, in-8°. — [B.701-Gf]

(Extrait des *Ann. cath. de Genève*, concernant la publication de l'ouvrage de cet évêque sur les intérêts catholiques au XIXe siècle.)

870. Rendu (Mgr). De l'autorité et de la Révolution. *Genève*, 1853, in-8°. [B.683-Gf] — Traduction italienne. [B.684-Gf]

871. Lettres pastorales et mandements de Mgr Rendu, évêque d'Annecy, précédés d'une notice biographique, par l'abbé G. Mermillod. *Paris*, 1862, in-12. — [418-De]

872. Ritz (Jean). Œuvres chorales. Gr. in-8°. — [4°95-Cc]

873. Ritz. Gammograph-Ritz, 1 carton oblong. *Annecy*, chez l'auteur. — [B. 516 *bis* 6-Gf]

874. Ritz (Jean). Romances pour piano et chant. Gr. in-4°. — [4°96-Cc]

875. Roche (J.-J.), directeur des salines de Moû-

tiers. Leçons théoriques et pratiques d'agriculture... *Chambéry*, 1825, in-8°. — [561-Bl]

876. Rosset. Chant royal. *Annecy*, 1816, in-8°. — [B.786-Gg]

877. Rosset, sous-intendant de Genevois. Mon voyage aux eaux d'Amphion et autour du lac de Genève en 1819. *Annecy*, 1820, in-8°. — [B.778-Gg]

(Poésies.)

878. Rosset. Le triomphe de la vérité ou les trente jours de la Révolution piémontaise. *Annecy*, 1821, in-8°. — [B.804-Gg]

879. Recherches sur un ouvrage de saint François de Sales (l'Etendard de la Ste-Croix). *Genève*, 1884, in-8°. — [B.248-Gd]

(Par E. Ritter. Ext. du *Bull. de l'Institut nat. genevois.*)

880. Sales (François de). Défense de la croix de Notre-Seigneur, divisée en quatre livres... 2e éd. *Lyon*, 1603, in-12. — [598-Dg]

881. Sales (François de). Introduction à la vie dévote. *Lyon* (1668), in-12. [459-Df]. — Autre éd., *Paris*, 1696, in-12. [460-Df]. — Autre éd., *Lyon*, 1702, in-12. [461-Df]

882. Sales (François de). Introduction à la vie dévote. *Lyon*, 1694, in-12. — [188-Bi]

883. Sales (François de). Traicté de l'amour de Dieu. *Paris*, 1627, in-8°. [455-Df]. — Autre édition, 1665, in-12. [456-Df]

884. Sales (François de). Les épistres spirituelles du bienheureux François de Sales... 4e éd., recueillies par Louis de Sales. *Lyon*, 1634, in-12. [457-Df]. — Autre édition, *Lyon*, 1691, 2 vol. in-12. [458-Df]

885. Sales (François de). Fleurs spirituelles extraites de ses divers ouvrages. *Paris*, 1859, in-12. — [487-Dg]

886. Constitutions et instructions synodales de saint François de Sales... mises en ordre et augmentées

par Mgr J. d'Arenthon d'Alex... *Annessy*, 1668, in-12. [210-Bi]. — Autre éd., *Lyon*, 1672, in-12. [216-Bi]. — Autre éd., *Annecy*, 1773, in-12. [190-Bi]. — Autre éd., *Annecy*, 1828, in-8°. [439-De]

887. Tissot (Eug.). Les mouvements des montagnes. *Annecy*, 1876, in-12. — [603-Dh]

(Conférences au cercle catholique d'Annecy.)

888. Tochon (d'Anneci). Dissertation sur l'époque de la mort d'Antiochus VII Evergetès Sidétès, roi de Syrie... *Paris*, 1815, in-4°, avec pl. — [4°-87-Ce]

889. Tochon (d'Anneci). Mémoires sur les monnaies de Marinus, frappées à Philippolis. *Paris*, 1817, in-4°, avec pl. — [4°86-Cc]

(Don Didier Monnet.)

890. Tochon (d'Anneci). Dissertation sur... les pierres antiques qui servaient de cachets aux médecins oculistes. *Paris*, 1816, in-4°. — [4°90-Cc]

(Don Masson, notaire.)

891. Tochon (d'Anneci). Notice sur une médaille de Philippe-Marie Visconti, duc de Milan. *Paris*, 1816, in-4°, avec pl. — [4°88-Cc]

(Don Masson, notaire.)

892. Tresal (J.-B.). Le diguement de l'Isère, poème... *Chambéry*, 1834, in-8°. — [B.774-Gg]

893. Vachoux (P.). Extraits inédits de la correspondance et des manuscrits du cardinal Gerdil... *Annecy*, 1867, in-8°. — [B.371-Ge]

894. [Vaugelas]. Remarques sur la langue française... *Paris*, 1659, in-8°. [483-Dg]. — Edit. de Paris, 1647, in-4°. [4°49-Bc]. — Edit. d'Amsterdam, 1665, in-12. [480-Dg]

895. Veyrat (J.-P.). La coupe de l'exil. *Chambéry*, 1845, in-8°. — [302-Cf]

896. Veyrat (J.-P.). A son altesse royale Mgr le duc de Savoie, Ode, à l'occasion de son mariage. *Chambéry*, 1842, in-8°. — [B.771-Gg]

897. VIALLET. La faculté catholique de médecine de Lille. Lettres inédites de Mgr Dupanloup... *Rodez*, 1882, in-8°. — [B.720-Gg]

(L'auteur est Savoisien.)

898. [VOIRON]. Le temple de l'humanité, poésie à Sa Majesté Charles-Emmanuel III, roi de Sardaigne... *Chambéry*, 1772, in-8°. — [B.773-Gg]

899. VUY (Jules). Echos des bords de l'Arve. 3e éd., *Genève*, 1873, 2 vol. in-12. [463-Df]. — Autre éd., *Genève*, 1850, in-12. [464-Df]. — Nouveaux échos des bords de l'Arve. *Genève*, 1878, in-12. [465-Df]

THÈSES

soutenues par des candidats originaires de la Savoie.

900. Thèses soutenues à l'Académie de Turin pour obtenir le diplôme de licencié et de docteur en droit par les candidats suivants : A. GUILLET, d'Annecy, en 1826 [B.1193]; V. PERRIER, de Bonneville, en 1830 [B.1194]; J.-F. PRESSET, d'Annecy, en 1823 [B.1195]; J.-A. PHILIPPE, d'Annecy, en 1823 [B.1196]; J.-F.-H. FALQUET, en 1813 [B.1197]; BERNARD DE LA CHARRIÈRE, d'Annecy, en 1810 [B.1198]; C.-F. MARION, d'Annecy, en 1851 [B.1199]; J.-J. MAURIS, d'Annecy, en 1826 [B.1200]; C.-F. MUGNIER, d'Annecy, en 1842 [B.1201]; C.-A. BARD, de Bonneville, en 1836 [B.1202]; G.-B. USANNAZ, de Moûtiers, en 1835 [B.1203]; C.-M. MAGNIN, de La Muraz, en 1834 [B.1204]; A. FONTAINE, d'Annecy, en 1827 [B.1205]; L. COLLOMB, d'Annecy, en 1829 [B.1206]; P. DE ROCHETTE, d'Annecy, en 1832 [B.1207]; P.-S. DE RUPHY, d'Annecy, en 1827 [B.1208]; E. COTTARD, d'Annecy, en 1849 [B.1209]; P.-A.-M. BIANCO, de Villaz, en 1838 [B.1210]; A.-J.-A. DESPINE,

d'Annecy, en 1838 [B.1211]; D. Pinget, de La Roche, en 1825 [B.1212]; E. Balleydier, en 1839 [B.1213]; A. Fontaine, d'Annecy, en 1826 [B.1214]; C. de La Charrière, d'Annecy, en 1825 [B.1215]; J. Replat, de Chambéry, en 1826 [B.1216 et 1217]; L.-F. Chaumontel, d'Annecy, en 1851 [B.1218]; J.-H. Burdallet, d'Annecy, en 1816 [B.1219]; G. Ruphy, en 1856 [B.1220]; Testa, en 1811 [B.764-Gg]; Rubin, de La Roche, [B.762]; Marclay de Cervin, de Lancy [B.760]; Revillod, de Bonneville, en 1771 [B.759]; Challamel, de Sallanches, en 1822 [B.758]; Burnod, d'Annecy, en 1778 [B.757]; Croset-Mouchet, d'Annecy [B.755]; Tochon [B.753]; Picolet, de La Roche, en 1812 [B.752]; Pinget, de La Roche, en 1825 [B.749]; Decrette, de Bonneville, en 1820 [B.748]; Bouchet, de Cruseilles, en 1825 [B.746]; Falquet, d'Annecy, en 1813 [B.741]; Falquet, d'Annecy, en 1822 [B.740]; Falquet, d'Annecy, en 1816 [B.739]; Coppier, d'Annecy, en 1860 [B.738].

901. Thèses soutenues à la Faculté de droit de Paris par P.-J. Durod, de Thônes, en 1811 [B.1221 et 1222]

902. Déléan (H.-D.). Thèse pour la licence, présentée à la Faculté de droit de Paris. *Paris*, 1862, in-8°. [B.734-Gg] — Dissertation sur l'emphythéose en droit romain et en droit français. Thèse pour le doctorat. *Paris*, 1863, in-8°. [B.735-Gg]

(L'auteur est né à Annecy.)

903. Descôtes (Fr.). Thèse pour la licence, présentée à la Faculté de droit de Nancy. *Nancy*, 1866, in-8°. — [B.732-Gg]

(L'auteur est de Rumilly.)

904. Thèses de droit soutenues par J.-H. Burdallet, d'Annecy, en 1814 [B.1222*bis*]; G. Descombes, de Beaumont, en 1825 [B.1222*ter*]; J. Lachat, de Cruseilles [B.1222*quater*].

905. Thèses de théologie soutenues à l'Académie de Turin par F. Buttet, de Saint-Jean d'Aulph, en 1839 [B.1223]; J. Croset-Mouchet, en 1830 [B.1224]; B. Croset-Mouchet, en 1818 [B.754-Gg].

906. Thèses de pharmacie soutenues par F. Calloud, d'Annecy, en 1842 [B.1245]

907. Thèses soutenues pour obtenir le diplôme de docteur en médecine, soutenues par : A. Million, de Cusy, en 1848 [B.1225]; P.-A.-G. Million, de Cusy, en 1846 [B.1226]; G. Ract, de Chambéry, en 1854 [B.1227]; J.-B. Dubouloz, en 1832 [B.1228]; F. Girod, de Rumilly, en 1830 [B.1229]; A.-P. Fleuret, d'Annecy, en 1826 [B.1230]; L. Terrier, d'Annecy, en 1855 [B.1231]; P. Poulet, de Saint-Jorioz, en 1844 [B.1232]; J. Sauttier, de Menthonnex, en 1820 [B.1233]; A. Gavard, de Ville-en-Sallaz, en 1854 [B.1234]; J. Coster, de Montagny, en 1821 [B.1236]; A.-J.-M. Rosay, de Savigny, en 1832 [B.1237]; F. Calligé, d'Annecy, en 1832 [B.1238]; C.-M. Duparc, de La Balme-de-Sillingy, en 1856 [B.1239]; J.-M. Desaix, de Thonon, en 1806 [B.1240]; C.-F. Delavenay, de Chilly, en 1812 [B.1241]; P.-L.-B. Caffe, en 1833 [B.1242]; A.-M. Broisin, d'Ayse, en l'an ix [B.1243]; V. Truchet-Paris, en 1835 [B.1244]; Falquet de Chavanod, en l'an xii [B.1246]; J.-A. Callies, d'Annecy, en 1816 [B.1247]; J. Fontanel, de Vanzy, en l'an viii [B.1248]; Dusonchet, de Cruseilles, en 1824 [B.742-Gg]; Vallet, d'Annecy, en 1739 [B.750]; Carron, d'Annecy, en 1792 [B.743]; Brunier, d'Annecy, en 1784 [B.745]; Garin, de Faverges, en 1823 [B.747]; Bertini, en 1816 [B.756]; Tessier, d'Annecy, en 1816 [B.763]; Depraz, de Thonon, en 1852 [B.744].

ARCHÉOLOGIE.

TEMPS PRÉHISTORIQUES.

908. Hovelacque. Le crâne savoyard. *Paris*, 1877, in-8°. — [8°63-Bf]

909. Reber (B.). Notice sur des crânes et fragments de crânes trouvés à la colline de La Balme, près du Salève. *Genève*, 1884, in-8°. — [B.114-Gd]

(Extr. du *Bull. de l'Institut nat. genevois.*)

910. Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. Instructions pour diriger les recherches historiques et archéologiques. S.l.n.d. [1856], 16 p. in-16. — [B.4-Gd]

911. Borrel (E.-L.). Les sépultures de la Tarentaise depuis les temps antéhistoriques jusqu'en 1793. *Moûtiers*, 1870, in-8°. — [8°2-Be]

912. Gosse. Rapport sommaire concernant les objets archéologiques trouvés dans le lit du Rhône pendant les travaux exécutés pour l'utilisation des forces motrices. *Genève*, 1890, in-folio avec 8 planches phot. — [F°2-Ba]

913. Costa de Beauregard et A. Perrin. Exposition universelle de Paris, 1878. Catalogue de l'exposition archéologique du département de la Savoie. Avec 21 photogr. *Paris*, 1878, in-4°. — [B.1144-Fi]

914. Revon (L.). La Haute-Savoie avant les Romains. *Paris*, 1878, in-4°. — [4°141-Dc]

915. Thioly (F.). Epoques antéhistoriques au Mont-Salève. Restes d'habitations sous des voûtes et traces d'un refuge. Fouilles de 1865 et 1866. *Genève*, 1867, in-8°. — [B.108-Gd]

916. Favre (A.). Station de l'homme de l'âge de la pierre à Veirier, près de Genève. Lettre adressée à M. E. Lartet. 1868, in-8°, 10 p. — [B.112-Gd]

(Extr. des *Archives des sciences de la Bibliothèque univers.*)

917. THIOLY (F.). L'époque du renne au pied du Mont-Salève. *Annecy*, 1868, in-8°. — [B.110-Gd]

(Extr. de la *Rev. sav.*)

918. THIOLY (F.). Une nouvelle station de l'âge du renne dans les environs de Genève. *Annecy*, 7 p. in-8°. — [B.115-Gd]

(Extr. de la *Rev. sav.* — Cette station est celle de Veirier.)

919. THIOLY (F.). Documents sur les époques du renne et de la pierre polie dans les environs de Genève. *Genève*, 1869, in-8°. — [B.107-Gd]

(Don de l'auteur. — Extr. du t. XV du *Bull. de l'Instit. gen.*)

920. THIOLY (F.). Débris de l'industrie humaine trouvés dans la caverne de Bossey. Fouilles de 1864. *Genève*, 1865, in-8°. — [B.117-Gd]

(Caverne située dans le Salève.)

921. CHANTRE (Ernest). Etudes paléoethnologiques dans le bassin du Rhône. L'âge du bronze. *Paris*, 1875, 3 vol. in-folio [F°8-Ba] et un album in-folio [15-Bb].

922. DESOR et FAVRE. Le bel âge du bronze lacustre, en Suisse. *Neuchâtel*, 1874, in-4°. — [B.7-Ba]

(Extr. du t. IV, 2e partie, des *Mém. de la Société des sciences naturelles de Neuchâtel.*)

923. PERRIN (A.). Etude préhistorique sur la Savoie, spécialement à l'époque lacustre (âge du bronze). *Turin*, 1870, in-folio avec pl. — [in-f° 19-Bb]

924. RABUT (L.). Habitations lacustres de la Savoie. Premier mémoire, avec album. *Chambéry*, 1864, in-8°. — [B.105-Gd — 4°99-Cc]

(Extr. du t. VIII des *Mém. de la Soc. sav.* — Don de l'auteur.)

Deuxième mémoire, avec album. *Chambéry*, 1868. — [B.105bis-Gd — 4°98-Cc]

(Extr. des *Mém. de l'Ac. de Savoie.*)

925. THIOLY (F.). Habitations lacustres du lac de Genève. *Genève*, 1867, in-8°. — [B.116-Gd]

926. RABUT (L.). Notice sur les antiquités lacustres

de la Savoie, dernières découvertes. 1867, in-8° avec pl., 11 p. — [B.109-Gd]

927. Rabut (L.). Anneaux-disques de la ferme des Combes, près de Chambéry, 6 p. in-8°. — [B.111-Gd]

(Extr. du t. XXI des *Mém. de la Soc. sav.*)

928. Thioly (F.). Les sépultures de la première époque du fer dans la vallée du Rhône. *Genève*, 1870, in-8°. — [B.119-Gd]

(Extr. du *Bulletin de l'Institut national genevois.*)

ÉPOQUES GALLO-ROMAINE ET BURGONDE.

PASSAGE DES ALPES PAR ANNIBAL.

929. Luc (J.-A. de). Histoire du passage des Alpes par Annibal. *Genève*, 1818, in-8°, avec une carte. — [8°5-Be]

930. Roche (M.-J.-J.). Notices historiques sur les anciens Ceutrons... sur les gouvernements qui se sont succédés dans leur pays... jusqu'au règne de l'auguste maison de Savoie, avec quelques observations sur le passage d'Annibal, lorsqu'il pénétra en Italie... *Moûtiers*, 1819, in-8°. — [8°129-Bh]

931. F. d'U (le Cte de). Dissertation sur le passage du Rhône et des Alpes par Annibal, l'an 218 av. notre ère... 3e éd. *Paris*, 1821, in-8°. — [8°29-Be]

932. Replat (Jacques). Note sur le passage d'Annibal. *Chambéry*, 1851, in-8°. — [B.128-Gd]

933. Schaub (Ch.). Réfutation de l'ouvrage de M. J. Replat intitulé note sur le passage d'Annibal et défense de l'opinion de De Luc. *Genève*, 1854, in-12. — [368-Ci]

934. Chappuis (C.). Rapport adressé à M. le ministre de l'instruction publique sur le passage d'Annibal dans les Alpes. *Paris*, 1860, in-8°. — [B.123-Gd]

(Don J. Replat.)

935. Roussillon (Victor). Annibal et le Rhône. *Lyon*, 1860, in-8°. — [B.120-Gd]

936. Secrétan (Ed.). Du passage des Alpes par Annibal. *Lausanne*, 1869, in-8°. — [B.121-Gd]

(Extrait de la *Revue militaire suisse.)*

937. Ducis. Le passage d'Annibal du Rhône aux Alpes. *Annecy*, 1869, in-8°. — [B.127-Gd]

938. Ducis. Les Pœni d'Afrique et les Alpes pœninnes. Annibal en Chablais et en Vallais. *Thonon*, in-8°. — [B.126-Gd]

(Communication faite au Congrès de Thonon, 1886.)

---

939. Revon (L.). Inscriptions antiques de la Haute-Savoie. Epigraphie gauloise, romaine et burgonde. *Annecy*, 1870, in-4°. — [4°142-Dc]

940. Macé (Ant.). Mémoire sur la géographie du Dauphiné et de la Savoie avant et pendant la domination romaine. *Grenoble*, 1863, in-8°. — [613-Dh]

941. Ducis. (C.-A.). Les Alpes graies, pœnines et cottiennes. *Annecy*, 1872, in-8°. — [B.122-Gd]

(Extrait de la *Revue savoisienne*.)

942. Les Allobroges et les Ceutrons. *Annecy*, 1890, in-8°. — [B.135-Gd]

(Réponse à une étude de J. Rullier ; extr. de la *Revue sav.)*

943. Ducis (C.-A.). Les camps celtiques du Châtelard. Etude sur les Allobroges et les Ceutrons dans le Haut-Faucigny, avec carte. *Annecy*, 1880, in-8°. — [B.125-Gd]

(Extrait de la *Revue savoisienne*.)

944. Tessier (Jules). Novalaise, en Savoie. La nouvelle Alesia découverte par M. Théodore Fivel, architecte. *Chambéry*, 1866, in-8°. — [B.129-Gd]

945. Ducis. Les Allobroges, à propos d'Alesia. *Chambéry*, 1866, in-8°. — [B.134-Gd]

946. Duboin (E.). La muraille de César. Les Allobroges et l'émigration des Helvètes. A propos de vestiges romains découverts près de Chancy. *Saint-Julien*, 1874, in-8°. — [B.124-Gd]

947. Ducis. Mémoire sur les voies romaines de la Savoie. *Annecy*, 1863, in-8°. — [610-Dh]

948. Ducis. Les Fins. Bautas et Annecy. Etude archéologique. *Annecy*, 1863, in-8°. — [B.147-Gd]

(Don de l'auteur.)

949. Renier. (L.). Note sur une inscription romaine découverte dans les environs des bains de S^t^-Gervais en Savoie et sur le véritable nom des anciens habitants de la Tarentaise et du Faucigny. In-8°. — [B.132-Gd]

(Extrait de la *Revue archéologique*.)

950. Bernard (Aug.). Lettre concernant quelques inscriptions de la Savoie adressée à Léon Renier. *Paris*, 1857, in-8°. — B.131-Gd]

(Extrait de la *Revue archéologique*.)

951. Ollivier (D^r^). Etude géographique sur quelques peuples des Alpes inscrits sur les arcs de La Turbie et Suse. *Digne*, 1870, in-8°. — [B.136-Gd]

952. Blanchard (C.). Note sur un temple de Mercure au Bourget-du-Lac. *Chambéry*, 1887,in-8°. — [B.138-Gd]

(Don de l'auteur.)

953. Rabut (L.). Notice sur une découverte faite à Montagnole d'une urne cinéraire, 7 p. in-8°. — [B.140-Gd]

(Montagnole, près Chambéry. Notice lue à une réunion de la Société savoisienne, le 30 août 1856.)

954. Rivaz (P. de). Eclaircissements sur le martyre de la légion thébéenne... *Paris*, 1779, in-8°. —[8°26-Be]

955. Ducis (chanoine). Saint Maurice et la légion thébéenne. *Annecy*, 1882, in-8°. — [8°54-Bf]

(Don de l'auteur.)

956. Baldesano di Carmagnola. La sacra historia Thebea... due libri ne'quali si narra la persecutione e martirio di tutta la illustrissima legione thebea... *Torino*, 1589, in-12. — [540-Bl]

(Don Chaumontel. Dédié à Charles-Emmanuel, duc de Savoie.)

MOYEN AGE.

957. Ducis. L'Epaona du concile de 517. *Thonon*, 1886, in-8°. — [B.29-Gd]

958. Rabut (F.) Archéologie savoisienne. Instructions. Inscriptions. *Chambéry*, 4p. in-8°.—[B.141-Gd]

959. Rabut (F.). Notice sur une dalle funéraire existant dans l'église du Bourget, près Chambéry. In-8°. —[B.178-Gd]

(Tombe d'Oddon de Luyrieux, 1482.)

— Note sur une inscription existant à Saint-Jeoire, près Chambéry, (Jean-Martin des Echelles). In-8°. — [Même cote]

(Extrait des *Mém. de la Soc. ac. de Savoie*, 1850, 1852.)

960. Rabut (F.). Notice sur quelques inscriptions funéraires trouvées en Savoie. *Chambéry*, in-8°. — [B.179-Gd]

(Ext. du t. XIII des *Mém. de la Soc. roy. ac. de Savoie*.)

961. Seyssel d'Aix (V.) Armeria antica e moderna di S. M. Carlo-Alberto. *Torino*, 1840, in-8°, avec pl. — [8°135-Bh]

962. Blavignac. Histoire de l'architecture sacrée du IVe au Xe siècle dans les anciens évêchés de Genève, Lausanne et Sion. *Leipzic*, 1853, in-8°. — [4°134-Cd]

963. Blavignac (J.-D.). Histoire de l'architecture sacrée du IVe au Xe siècle dans les anciens évêchés de Genève, Lausanne et Sion. *Paris*, 1853, 1 atlas in-folio. — [F° 1-Ba]

964. Sevez (L.). Notice sur la bijouterie et l'iconographie religieuse des campagnes de la Savoie. *Chambéry*, 1862, in-8°. — [B.30-Gd]

(Don de l'auteur.)

965. Mayor (J.). Fragments d'archéologie genevoise. *Genève*, 1892, in-8°. — [8°49-Bf]

(Ext. du *Bulletin de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Genève*; con-

cerne divers monuments de Genève, des tombes de la famille de Saconay, l'église de Satigny et le musée épigraphique de Genève.)

966. Du Bois-Melly. Châteaux, manoirs et monastères des environs de Genève. Quarante dessins lithographiés. *Genève,* J. Lanz, in-4°. — [8°41-Bf]

(Tiré à cent exemplaires ; don de l'auteur.)

NUMISMATIQUE. — SIGILLOGRAPHIE. — BLASON.

967. Vallier (G.). Le trésor des Fins d'Annecy. Lettre à M. le Victe G. de Ponton-d'Amécourt. *Annecy,* 1867, in-8°. — [B.219-Gd]

(Extrait de la *Revue savoisienne.*)

968. Morel-Fatio (A.). Trouvaille monétaire de Rumilly. *Annecy,* 1870, in-8°. — [B.236-Gd]

(Extrait de la *Revue savoisienne.*)

969. Vallier (G.). Quelques mots sur les découvertes archéologiques et numismatiques de Francin, près Montmélian (Savoie). *Chambéry* (1872), in-8°, avec pl. — [B.224-Gd]

(Don de l'auteur ; antiquités et monnaies de l'époque gallo-romaine et du moyen âge.)

970. Vallier (G.). Une médaille de Tetricus et de Probus. *Grenoble,* 1874, in-8°. — [B.222-Gd]

(Pièces trouvées aux Fins d'Annecy ; extrait de la *Revue sav.*)

971. Duplan (A.). Notice sur une trouvaille de monnaies à Vinzier (Savoie). *Fribourg,* 1882, in-8°. — [B.241-Gd]

(Extrait du *Bulletin de la Société suisse de numismatique.*)

972. Duplan (A.). Notes sur le trésor de Vinzier. *Chambéry,* 1882, in-8°. — [B.239-Gd]

(Extrait des *Mémoires de l'Académie de Savoie,* 3e série, t. IX.)

973. Storia metallica della real casa di Savoia. 1828, in-folio, avec pl. — [F°5-Ba]

974 Promis (D.). Monete dei reali di Savoia. *To-*

rino, 1841, 2 vol. in-4°, plus 6 pl. supplémentaires. — [4°13-Bc]

975. Cibrario, Promis. Documenti, sigilli e monete appartenenti alla storia della monarchia di Savoia raccolti in Savoia, in Swizzera ed in Francia. *Torino,* 1833, in-8°. — [8°181-Bh]

976. Perrin (A.). Le monnayage en Savoie sous les princes de cette maison. *Chambéry*, 1872, in-8°. — [263-Ce]

(Extr. du t. XIII des *Mém. de la Soc. savois. d'hist.*)

977. Perrin (A.). Musée d'Annecy. Catalogue du médaillier de Savoie. *Chambéry,* 1885, in-8°. — [8°148-Bh]

978. Rabut (F.). Numismatique savoisienne. Tiers de sol mérovingiens inédits trouvés en Savoie et appartenant à l'ancien royaume de Bourgogne. *Chambéry*, 1856, in-8° avec pl. — [B.230-Gd]

979. Rabut (F.). Notice sur quelques monnaies de Savoie inédites. *Chambéry,* 20 p. in-8° avec pl. — [B.231-Gd]

(Extr. du t. XIII des *Mém. de la Soc. ac. de Savoie.*)

980. Rabut (F.) Deuxième notice sur quelques monnaies de Savoie inédites. *Chambéry*, in-8° avec pl. — [B.232-Gd]

(Don de l'aut. Ext. des *Mém. de l'Ac. de Sav.*, 2ᵉ série, t. II.)

981. Rabut (F.). Troisième notice sur quelques monnaies de Savoie inédites, contenant une restitution à Amédée VIII des demi-gros attribués à Amédée VI. *Chambéry*, in-8° avec pl. — [B.233-Gd]

(Don de l'auteur.)

982. Rabut (F.). Quatrième notice sur quelques monnaies de Savoie, inédites. *Chambéry*, in-8° avec pl. — [B.234-Gd]

(Don de l'aut. Ext. des *Mém. de l'Ac. imp. de Sav.*, vol. V.)

983. Rabut (F.). Quelques mailles de tavernier, en Savoie. In-8° avec pl. — [B.226-Gd]

(Extr. de la *Revue de la numismatique belge,* 5ᵉ série, t. V.)

984. Rabut (F.). Denier de l'évêché de Saint-Jean de Maurienne frappé à Aiguebelle au xie siècle. *Chambéry*, in-8° avec pl. — [B.228-Gd]

(Don de l'auteur. — Extr. du t. III des *Mém. de la Soc. sav.*)

985. Vallier (G.). Glanures monétaires de Savoie. 1188-1630. *Chambéry*, 1881, in-8°. — [B.218-Gd]

(Don de l'auteur. — Extr. du t. XIX des *Mém. de la Soc. sav.*)

986. Demole (E.). Denier au nom de Frédéric, évêque de Genève (xie siècle). *Paris*, 1887, in-8°. — [B.217-Gd]

(Extr. de la *Revue numismatique*, 1887.)

987. Demole (E.). La trouvaille de Versoix, à propos du monnayage d'Amédée VIII à Nyon. *Annecy*, in-8°. — [B.214-Gd]

(Don de l'auteur. — Extr. de la *Rev. sav.*)

988. Vallier (G.). Note sur une médaille de François de La Colombière, trésorier et receveur général du Dauphiné, de la Savoie et du Piémont... en 1545. *Grenoble*, 1872, in-8°. — [B.220-Gd]

989. Demole (E.). L'atelier monétaire des comtes de Genevois à Annecy (1356-1391). *Genève*, 1883, in-8° avec pl. — [B.212-Gd]

(Don de l'auteur. Extr. du t. XXII des *Mém. de la Soc. d'hist. et d'archéologie de Genève.*)

990. Serand (E.). Note iconographique sur les monnaies des comtes du Genevois, frappées à Annecy. *Annecy*, in-8°, 8 p. avec pl. — [B.244-Gd]

991. Demole (E.). Histoire monétaire de Genève, de 1535 à 1792. *Genève*, 1887, in-4°, avec 9 planches. — [4°8-Bc]

992. Demole (E). Histoire monétaire de Genève, de 1792 à 1848. *Genève*, 1892, in-4°. — [4°9-Bc]

993. Demole (E.). Les maîtres, les graveurs et les essayeurs de la monnaie de Genève (1535-1792). *Fribourg*, 1885, in-8°. — [B.213-Gd]

(Don de l'auteur. Ext. du *Bull. de la Soc. suisse de numismat.*)

Savoie (Haute). 3.

D. 10.

994. Rabut (F.). Note sur trois jetons inédits du Genevois. S. l. n. d., in-8°, avec pl. — [B.229-Gd]

(Séance de la Société Florimontane du 5 janvier 1855.)

995. Demole (Eug.). Jetons inédits de Savoie, de Genève, de l'évêché de Genève et de Vaud. *Thonon*, 1886, in-8°. — [B.216-Gd]

996. Soret (F.). Troisième lettre sur les enfouissements monétaires de Genève et de ses environs, à M. Promis. *Genève*, in-8°, s. d. — [B.243-Gd]

(Don de l'auteur, 1855.)

997. Vallier (G.). Trouvailles monétaires en Dauphiné et en Savoie. *Bruxelles*, in-8°. — [B.245-Gd]

(Don de l'auteur ; ext. de la *Rev. belge de numismat.*, 1886.)

998. Dufour et Rabut. Sigillographie de la Savoie. 1re série, sceaux religieux. *Turin*, 1882. in-4°. — [4°84-Cc]

(Extrait des *Mém. della reale Ac. delle scienze di Torino* ; série II, tomes XXXIV-XXXV.)

999. Rabut (F.). Lettres sur la sigillographie savoyarde. *Chambéry*, in-8°, avec pl. — [B.227-Gd]

(Extrait du tome XII des *Mémoires de la Société sav.*)

1000. Rabut (L.). Lettre sur la sigillographie savoyarde. *Chambéry*, in-8°, avec pl. — [B.225-Gd]

(Grand sceau d'Amédée VIII. – Extrait du tome XVII des *Mémoires de la Société sav.*)

1001. Cibrario e Promis. Sigilli dei principi di Savoia. *Torino*, 1834, in-4°. — [4°116-Cd]

1002. Blavignac (J.-D.). Armorial genevois. Essai historique sur les armoiries, les sceaux, les milices... les médailles et les monnaies de Genève depuis l'époque la plus ancienne jusqu'à nos jours... *Genève*, 1849, in-8°, avec 46 pl. — [8°1-Be]

1003. Galiffe et A. de Mandrot. Armorial historique genevois. *Genève*, 1859, in-4°, avec 36 pl. — [4°29-Bc]

JURISPRUDENCE.

1004. Favre (le président). Abrégé de la practique. 165 p. in-12. — [374-Ci]

(Don Puget; incomplet du commencement.)

1005. Oncieu (G. de). La precedence de la noblesse sur un different en cas de precedence plaidé... au souverain Sénat de Savoye. In-16. — [365-Ci]

(La date a été arrachée.)

1006. Codicis Fabriani Definitionum forensium et rerum in sacro Sabaudiæ senatu tractatarum. [4°83-Cc]

(Incomplet; livre IV ; don de M^me^ veuve Carron.)

1007. Bally (G.). Traité des laods et treseins. *Chambéry*, 1670, in-4°. — [B.1040-Gh]

1008. Bally (G.). Traité des laods et treseins. *Chambéry*, 1680, in-12. — [214-Bi]

(Spécial à la Savoie.)

1009. Bally. Traité des laods, des servis et des taillables. *Annecy*, 1741, in-12. — [466-Df]

(Cet ouvrage se divise en trois parties : la 1re concerne les droits de laods; la 2e, diverses servitudes féodales; la 3e, les taillables.)

1010. Ville (Ch.-Em. de). Estat en abregé de la justice ecclesiastique et seculiere du pays de Savoye. *Chambéry*, 1674, in-4°. — [4°58-Bd]

(Deux parties avec pagination distincte.)

1011. Deville, baron d'Aypierre. Questions notables sur le sortilège avec deux celebres arrets du Sénat de Savoie. *Chambéry*, 1696, in-12. — [B.516bis2-Gf]

1012. Procès soutenus par divers personnages appartenant à la Savoie. 1738 et années suivantes. — [B.1151-Fi]

1013. Blanchard (C.). Jurisprudence féodale. Le droit de litre devant le Sénat de Savoie en 1782. In-8°. — [B.21-Gd]

1014. Muffat de Saint-Amour. Institutes du droit civil en theorie et pratique où l'on trouve les principes generaux du droit... suivis dans le duché de Savoie. *Anneci,* 1787, in-8°. — [605-Dh]

1015. Table alphabétique des matières contenues dans les dix premiers volumes du Recueil des actes du gouvt de S. M. le roi de Sardaigne, années 1833 à 1842. *Chambéry*, 1843, in-8°. — [B.945-Gh]

1016. Replat (J.). Manuel du jurisconsulte savoisien. *Anneci*, 1838, in-8°. — [259-Ce]

(Table de concordance entre le code sarde promulgué par Charles-Albert en 1837 et le code français.)

1017. Pillet (F.). Etudes sur l'administration de la justice civile et commerciale en Savoie dès l'année 1838 jusqu'à l'année 1847. *Chambéry*, 1848, in-8°. [B.1041-Gh]

1018. Menabrea (L.). De l'origine, de la forme et de l'esprit des jugements rendus au moyen âge contre les animaux. *Chambéry*, 1846, in-8°. — [241-Ce]

(Don Bétrix.)

1019. Pognient (P.). La Cour d'appel de Savoie. Son premier président et le Statut. *Chambéry*, 1858, in-8°, — [B.737-Gg]

1020. Diffre (H.). Des études de droit comparé. Le bureau des pauvres en Piémont. L'assistance judiciaire en France. *Chambéry*, 1861, in-8°. — [B.1039-Gh]

1021. Blanchard (C.). Les juges seigneuriaux en Savoie au milieu du XVIIIe siècle. *Chambéry*, 1873, in-8°. — [B.22-Gd]

(Extr. du t. XIV des *Mém. de la Soc. sav.*; don de l'auteur.)

1022. Vuy (J.). Petit mémoire sur la Regiquina. *Genève*, 1874, in-4°. — [1130-Fi]

(Terme du moyen âge désignant un supplice.)

1023. Malzac de Sengla. Quelqués réflexions sur l'organisation des tribunaux inférieurs avant la Révolution française et sur la réorganisation des justices de paix... *Nîmes*, 1876, in-8°. — [B.733-Gg]

1024. Duboin. La justice et les sorciers au XVI^e^ siècle. *Nîmes*, 1880, in-8°. — [B.731-Gg]

(Concerne la commune de Viry.)

1025. Soirier d'Evires (de). Notice historique sur l'organisation de la justice et de la magistrature en Tarentaise du XII^e^ au XIX^e^ siècle. *Chambéry*, 1880, in-8°. — [B.200-Gd]

(Don de l'auteur.)

1026. Mugnier (F.). Procès devant le Sénat de Savoie pour la succession du cardinal de Grandvelle (1598-1599). *Paris*, 1887, in-8°. — [B.7-Gd]

(Extr. du *Bull. du Comité des travaux historiques.*)

PHILOLOGIE. — FOLK-LORE.

1027. Brachet (F.). Dictionnaire du patois savoyard tel qu'il est parlé dans le canton d'Albertville... suivi d'une collection de proverbes et maximes... *Albertville*, 1883, in-8°. [8°153-Bh]. — Nouvelle éd., *Albertville*, 1889, in-8°. [8°154-Bh]

(Don de l'auteur.)

1028. Dessaix (A.). Légendes et traditions populaires de la Savoie. *Annecy*, 1875, in-16. — [355-Ci]

1029. Constantin (A.). Etudes sur le patois savoyard. La muse savoisienne ou recueil de chansons... *Paris*, 1878, in-8°. — [B.984-Gh]

1030. [Constantin Aimé]. Littérature orale de la Savoie. *Annecy*, 1882, in-16. — [B.977-Gh]

1031. Constantin. Menus faits relatifs à l'histoire littéraire de la Savoie vers 1600. *Rumilly*, 1889, in-8°. — [B.983-Gh]

1032. Constantin. La muse savoisienne au XVI^e^ siècle. Prologue faict par un messager savoyard sur la rencontre de trois nymphes prisonnières par trois mores faict en rime savoyarde avec la plaincte de la

quatriesme nymphe de l'emprisonnement de ses sœurs. *Annecy*, 1889, in-8°. — [B.990-Gh]

(D'après l'édition de Lyon, 1596.)

1033. Constantin (A.). La muse savoisienne au XVII^e^ siècle. La plaisante pronostiquation faite par un astrologue de Chambéry avec la moquerie savoyarde. *Annecy*, 1884, in-8°. — [B.982-Gh]

(D'après l'édition de 1603.)

1034. Fazy (J.). Jean d'Yvoire au bras de fer ou le tour du lac en 1564. Légende chablaisienne. *Paris*, 1840, in-8°. — [8°111-Bg]

1035. Ducros. Chansons en patois de Jean-Franç. Ducros, de Sixt, avec traduction française et notice sur l'auteur, par H. Tavernier. *Annecy*, 1863, in-8°. — [B.980-Gh]

1036. Miquet (F.). Sobriquets, patois et dictons des communes de l'ancien genevois. *Annecy*, 1890, in-12. — [B.985-Gh]

1037. Vallier. Sur l'origine des noms de l'Isère et de la Tarentaise. *Voiron*, 1880, in-8°. — [B.986-Gh]

1038. Pascalein. (E.). Des mots *savoyen*, *savoisien* et *savoyard*. *Annecy*, 1888, in-8°. — [B.981-Gh]

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE SAVOIE.

CLERGÉ SÉCULIER.

ÉVÊCHÉ DE GENÈVE-ANNECY.

1039. Brand (abbé Placide). Pouillé du diocèse de Genève. *Annecy*, 1881, in-8°. — [B.927-Gh]

1040. Gallia christiana. In-folio. — [F°6-Ba]

(Extrait d'un volume, dont il manque le commencement et la fin, concernant les diocèses de Grenoble et de Genève.)

1041. Fleury (le chan.). Histoire de l'église de Genève depuis les temps les plus anciens jusqu'en

1802, avec pièces justificatives. *Paris*, 1880-1881, 3 vol. in-8°. — [8°91-Bg]

(Avec une carte du dioc. de Genève au XIV^e sièc. dans le 1^er vol.)

1042. MUGNIER (F.). Les évêques de Genève-Annecy depuis la Réforme (1535-1879). 2^e éd., *Paris*, 1888, in-8°, avec 10 portraits à l'eau forte. — [8°36-Bf]

1043. Mandements et lettres pastorales des évêques de Genève. *Annecy*, 1765-1878, in-8°. — [B.848-Gg]

(Avec lacunes.)

1044. *Lettre pastorale* de M^gr l'évêque de Genève... sur les dangers de l'incrédulité. *Anneci*, 1771, in-12.

(M^r Biord.)

1045. Lettres pastorales et mandements des évêques d'Annecy. 1775-1878. *Annecy*, in-4°. — [B.1112-Gi]

1046. Résolutions pastorales du diocèse de Genève. *Anneci*, 1695, 2 vol. in-12. — [212-Bi]

1047. Lettres à un ami sur les visites de M^gr l'évêque de Chambéry et de Genève dans quelques parties de son diocèse en 1809. *Lyon*, 1809, in-8°. — [8°27-Be]

1048. MAGNIN (A.-C.-M.). Juris canonici institutiones in usum Seminarii Majoris Anneciensis. *Annecii*, 1852, in-8°. — [8°140-Bh]

(Don de l'auteur.)

DIOCÈSES DIVERS.

1049. BESSON. Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise, Aoste et Maurienne et du décanat de Savoie. *Annecy*, 1759, in-4°. — 4°119-Cd]

1050. DUCIS (abbé). De l'origine et de l'organisation provinciale des diocèses de Savoie. Discours de réception à l'académie de Savoie et réponse du C^te Greyfié. *Chambéry*, 1866, in-8°. — [B.26-Gd]

1051. DUCIS (chan.). Origines des cité et diocèse de Tarentaise. *Moûtiers*, 1882, in-8°. — [B.191-Gd]

1052. Grands (les) pèlerinages de la Tarentaise en

1873. Tamié, Notre-Dame de la Vie, Notre-Dame des Châteaux. *Annecy*, 1873, in-16. — [356-Ci]

1053. Grobel (abbé F.). Notre-Dame de Savoie et variétés historiques dont les plus célèbres sanctuaires dédiés à la mère de Dieu... rappellent le souvenir... *Annecy*, 1860, in-8°. — [8°56 Bf]

CLERGÉ RÉGULIER.

1054. Trepier (abbé). Origine et influence des monastères et prieurés de la Savoie. *Chambéry*, 1866, in-8°. — [B.31-Gd]

(Extrait des *Mémoires de l'Académie de Savoie*. 2e série, t. IX.)

1055. Fodéré (Jacques). Narration historique et topographique des couvens de l'ordre de St-François et monastères Ste-Claire, érigez en la province anciennement appellée de Bourgogne, à présent de St-Bonaventure... *Lyon*, 1619, in-4°. — [4°57-Bd]

(Cet ouvrage de 1017 pages est suivi d'un autre mémoire de 271 pages, intitulé : *Description des monastères Sainte-Claire de la province de Saint-Bonaventure*.)

1056. Miguet (Père Ch.). La règle et Statuts des sœurs converses de l'ordre de Ste-Claire sous la réforme de la bienheureuse sainte Collette dans la province de Saint-Bonaventure. *Chambéry*, Riondet, 1690, in-16. — [191-Bi]

1057. Dufour (Th.). Notes sur le couvent de Sainte-Claire à Genève (1475-1535). *Genève*, 1879, in-8°. — [B.154-Gd]

(Don de l'aut.; ext. des *Mém. de la Soc. d'hist. de Genève*, t. XX.)

1058. Vuy (J.). Jeanne de Jussie et les sœurs de Sainte-Claire. *Genève*, 1881, in-8°. — [B.34-Gd]

(Extrait de la *Revue savoisienne* ; don de l'auteur.)

1059. Office (l') de la Ste-Croix... à l'usage des pénitents noirs de la confrérie de la Ste-Croix... érigée... en la ville de Chambéry. *Chambéry*, 1674, in-8°. [390-Ci]. — Autre édition, *Annecy*, 1728, in-8°. [391-Ci]

1060. La Batie. Tractatus de rhetorica sacra, ad usum studentium candidatorumque concionatorum ordinis ff. minorum capucinorum provinciæ sabaudiæ, accommodatus a patre Angelo-Josepho à La Bâtie. *Camberii,* 1760, in-8°. — [544-Bl]

1061. Carrara (Irene-C.). Vita civile e religiosa della B. Marguerita di Savoia, marchesa di Montferrato e monaca dominicana in Alba... *Torino*, 1833, in-8°. — [8°18-Bc]

1062. Officium B. Margaritæ de Sabaudia, viduae, ordinis praedicatorum... *Annessii,* 1739, in-12. — [539-Bl]

VISITATION.

1063. Aulnois (Ch. d'). Notice abrégée sur la vie d'Anne-Jacqueline Coste, première tourière de la Visitation d'Annecy. *Saint-Julien*, 1867, in-8°. — [B.443-Ge]

1064. Vie (la) de la vénérable mère Louise-Eugénie de Fontaine, religieuse du monastère de la Visitation (de Paris). S. l., 1694, in-12. — [387-Ci]

1065. [Croisollet]. Vie de la sœur Magdeleine-Angélique d'Arcollières, supérieure... de la Visitation... de Rumilly. *Chambéry*, 1886, in-8°. — [B.455-Ge]

1066. Chaugy (mère Fr. Mad.). Les vies de VIII vénérables veuves religieuses de la Visitation de Sainte-Marie. *Annessy*, 1659, in-8°. — [604-Dh]

1067. Année sainte des religieuses de la Visitation de Ste-Marie. Tome Ier. *Annecy*, Fonteine, 1689, in-4°. — 4°.125-Cd]

1068. Vies (les) de plusieurs supérieures de l'ordre de la Visitation Ste-Marie [d'Annecy]. [*Annecy*, 1693], in-4°. — [4°126-Cd]

HISTOIRE DE SAVOIE.

MISCELLANEA.

1069. Le Fort (Ch.). Les Sarrasins dans les Alpes. *Genève,* 1879, in-8°. — [B.2-Gd]

(Extr. de l'*Echo des Alpes*.)

1070. Monod. Essai historique par le P. Pierre Monod, dans lequel il fait voir que la Savoie n'est point et n'a jamais été fief de l'empire. — Ed. A. Dufour. — *Chambéry*, in-8°. — [B.95-Gd]

(Extr. du t. IV des *Mém. de la Soc. savois*.)

1071. Descotes (F.). Etude sur la lutte de la féodalité et des communes en France et en Savoie. *Chambéry*, 1868, in-8°. — [B.35-Gd]

(Extr. du *Courrier de Savoie* ; don de l'auteur.)

1072. Gerson (M.). Notes sur les juifs des Etats de la Savoie et particulièrement de la Bresse, de Bugey et Gex, pendant les XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles. — [8°83-Bf]

(*Rev. des Etudes juives,* avril-juin 1884. p. 235 à 242.)

1073. Dufour et Rabut. Les armuriers, les fabricants de poudre à canon et les armes en Savoie du XIV^e^ au XVIII^e^ siècle. *Chambéry*, 1884, in-8°. — [B.24-Gd]

(Extr. des *Mém. de la Soc. sav.*)

1074. Dufour et Rabut. Les fondeurs de cuivre et les canons... en Savoie. In-8°. — [B.25-Gd]

(Extr. du t. XXI des *Mém. de la Soc. sav.*)

1075. Mugnier (F.). Trousseau de mariées en Savoie aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles. *Albertville*, 1883, in-8°. — [B.38-Gd]

(Don de l'auteur.)

1076. Perrin (A.). La bazoche. Les abbayes de la jeunesse et les compagnies de l'arc... en Savoie. *Chambéry*, 1863, in-8°, avec un supplément publié en 1867. — [8°187-Bh]

(Extr. des *Mém. de la Soc. sav.*: don de l'auteur.)

1077. Ducis. Les Mandrin en Savoie. *Chambéry*, 1890, in-8°. — [B.27-Gd]

1078. Despine. Essai sur les biens communaux du duché de Savoie. *Chambéry*, 1836, in-8°. — [619-Dh]

ORDRES DE CHEVALERIE.

1079. Bullarium... ad sacram Religionem et ordinem militarem D. D. Mauritii et Lazari necnon ad œdem Thononiensem Deiparae Virgini compassionis seu Septem Dolorum sacram eidem Religioni adjectam. *Aug. Taur*, ex typ. regia, 162 et 45 p. in-folio sans compter les tables. — [4°102-Cc]

1080. Ceremoniale da osservarsi nel dare l'abito, e croce della sacra Religione ed ordine militare de Santi Maurizio e Lazzaro... *Torino*, 1762, in-4°. — [B.1184-Fi]

1081. Capre (F.). Catalogue des chevaliers de l'ordre du collier de Savoye dict de l'Annonciade... depuis son institution. *Turin*, 1655, in-f° avec pl. — [F°4-Ba]

NEUTRALITÉ.

1082. Premier aperçu sur la nouvelle guerre civile de Genève et réponse de Grenus au rapport... des syndics... avec des réflexions sur... la guerre civile de Genève, sur le Mont-Blanc et la neutralité helvétique. 49 p. in-8°. — [B.510-Ge]

1083. Clamoux (E.). A qui la Savoie du Nord. *Annecy*, 1871, in-16. — [B.1004-Gh]

1084. Von Savoyen für die Schweiz. Eine militär-politische Studie von einem schweizerischen Offizier. *Zürich*, Schulthess, 1885, in-8°. — [B.-70-Gd]

(Etude sur la neutralité militaire de la Savoie.)

1085. Das gute Recht der Schweiz auf die nordsavoyischen Provinzen. *Leipzig*, 1886, 15 p. in-8°. — [B.1003-Gh]

1086. Ducis. Occupations. Neutralité militaire et annexion de la Savoie. *Paris*, 1877, in-8°. — [8°150-Bh]

(Don de l'auteur.)

1087. [Ducis]. La neutralité militaire de la Savoie. *Annecy*, s. d., 30 p. in-8°. — [B.20-Gd]

(Don de l'auteur.)

ALMANACHS ET ANNUAIRES.

1088. Etrennes patriotiques ou Manuel du citoyen dédié aux habitants du département du Mont-Blanc, 1793. *Anneci*, in-12. — [493-Dg]

1089. Almanach pour l'an IV de la République française. *Lyon*, in-12. — [494-Dg]

1090. Annuaire portatif pour l'an VIII de la République à l'usage des citoyens du département du Mont-Blanc. *Chambéry*, in-12. — [495-Dg]

1091. Annuaire du département du Mont-Blanc, contenant un essai statistique sur sa population, rédigé par le secrétaire général de la préfecture. *Chambéry*, an XII, in-12. — [496-Dg]

1092. Palluel, secrétaire général de la préfecture. Annuaire statistique du département du Mont-Blanc. *Chambéry*, an XIII, in-12. — [497-Dg]

(La 3e partie de cette annuaire contient une statistique du dép' du Mont-Blanc. par Verneilh, ancien préfet.)

1093. Almanachs du duché de Savoie. *Chambéry*, in-12. — [502-Dg]

(Années 1818, 1821, 1822, 1823, 1825, 1826, 1829, 1831, 1833, 1835 à 1839, 1843, 1844, 1846 à 1849.)

1094. Annuaire administratif, historique et commercial du département de la Haute-Savoie. *Annecy*, Burdet, puis Abry, in-12, depuis 1861. — [509-Al]

(Incomplet.)

1095. Etrennes religieuses aux fidèles du diocèse de Genève pour l'an de grâce 1801. In-12. [504-Dg] — Pour 1802 [505-Dg]

1096. Annuaire ecclésiastique des duchés de Savoie et d'Aoste et des autres lieux qui forment la province ecclésiastique de l'archevêché de Chambéry. *Annecy*, in-12. — [506-Dg]

(Années 1820 à 1823, 1847 et 1848.)

GÉOLOGIE.

1097. Bourrit. Nouvelle description générale et particulière des glacières... qui forment la grande chaîne des Alpes de Suisse, d'Italie et de Savoye. *Genève*, 1785, in-8°. — [574-Cl]

(Tome III seulement, concernant Passy, Chamonix, Aoste et le Saint-Bernard.)

1098. Borson. Notice sur quelques fossiles de la Tarentaise en Savoie. 1827, in-4°. — [B.1151-Fi]

1099. Rendu (chan.). Théorie des glaciers de la Savoie. *Chambéry*, 1840, in-8°. — [284-Cf]

(Ext. du t. X des *Mém. de la Soc. acad. de Savoie*.)

1100. Société géologique de France. Réunion extraordinaire à Chambéry, du 12 au 27 août 1844. *Paris*, 1844, in-8°. — [307-Cf]

1101. Dumont et Mortillet. Histoire des mollusques terrestres et d'eau douce vivants et fossiles de la Savoie et du bassin du Léman... *Paris*, 1852, in-8°. — [333-Ch]

(Don des auteurs.)

1102. Payot (V.). Catalogue de la série des roches de la chaîne du Mont-Blanc... *Genève*, juin 1855, in-4°. — [B1150-Fi]

1103. Saunier. Mémoire sur les richesses minérales de la vallée de Beaufort. 1856, 12 p. in-4°. — [B.1152-Fi]

1104. Dumont et Mortillet. Catalogue critique et malacostatique des mollusques terrestres et d'eau douce

de la Savoie et du bassin du Léman. *Genève*, 1857, in-8°. — [B.1038-Gh]

(Extr. du *Bulletin de l'Institut national genevois.*)

1105. Saunier. Mémoire sur les mines de houille d'Araches, province du Faucigny. *Chambéry*, 1857, 8 p. in-4°. — [B.1149-Fi]

1106. Société géologique de France. Réunion extraordinaire à Saint-Jean de Maurienne (Savoie), du 1er au 10 sept. 1861. 134 p. in-8°. — [606-Dh]

(Don de Mortillet.)

1107. Payot (V.). Erpetologie, malacologie et paleontologie des environs du Mont-Blanc. *Lyon*, 1864, in-8°. — [B.1154-Fi]

1108. Martins (C.). Glaciers actuels et période glaciaire. *Paris*, 1867, in-8°. — [8°114-Bg]

(Extrait de la *Revue des Deux-Mondes*; don de l'auteur.)

1109. Beaumont (Elie de). Sur les roches qu'on a rencontrées dans le creusement du tunnel des Alpes occidentales entre Modane et Bardonnèche. *Paris*, 1871, in-4°. — (B.1148-Fi]

(Extrait des *Comptes rendus de l'Académie des sciences.*)

1110. Mortillet (G. de). Géologie du tunnel de Fréjus ou percée du Mont-Cenis. *Annecy*, 1872, in-8°. — [B.995-Gh]

1111. Falsan et Chantre. Monographie géologique des anciens glaciers et du terrain erratique de la partie moyenne du bassin du Rhône. *Lyon*, 1875, in-folio. — [In-f°18-Bb]

1112. Forel (F.-A.). Les ravins sous-lacustres des fleuves glaciaires. 1885, 3 p. in-4°. — [B.1146-Fi]

1113. Forel (F.-A.). Moraine sous-lacustre de la barre d'Yvoire, au lac Léman. 1886, 3. p. in-4°. — [B.1147-Fi]

1114. Maillard (Dr G.). Considérations sur les fossiles décrits comme algues. *Genève*, 1887, in-4°. — [B.1145-Fi]

(T. XIV des *Mémoires de la Société paléontologique suisse.*)

1115. Pillet (Louis). Nouvelle description géologique et paléontologique de la colline de Lémenc sur Chambéry. Atlas. S. l. n. d., 7 pl. in-4°. — [4°.80-Cc]

1116. Mortillet (G. de). Prodrome d'une géologie de la Savoie. S. l. n. d., 47 p. in-4° avec 2 pl. — [4°79-Cc]

HISTOIRE NATURELLE.

1117. Bailly (J.-B.). Observations sur les mœurs et les habitudes des oiseaux de la Savoie. *Chambéry*, 1847, in-8°. — [B.968-Gh]

(Extrait des *Mém. de la Soc. ac. de Savoie.*)

1118. Chevalier (E.). Notice sur les insectes nuisibles et les insectes utiles de la Savoie. *Annecy*, 1872, in-8°. — [B.967-Gh]

(Extrait de la *Revue savoisienne.*)

1119. Falsan (Albert). Les Alpes françaises. La flore et la faune. Le rôle de l'homme dans les Alpes. *Paris*, 1893, in-8°. [313-Cf] — Les Alpes françaises. Les montagnes... *Paris*, 1893, in-8°. [314-Cf]

BOTANIQUE.

1120. Pouzin (N.-F.). Avis au botaniste qui doit parcourir les Alpes. Essai. Floréal an viii. In-4°. — [B.1159-Fi]

1121. Payot. Catalogue des principales plantes croissant sur le Mont-Blanc. *Bonneville*, 1844, in-4°. — [B.1153-Fi]

1122. Payot (V.). Végétation de la région des neiges ou Flore des Grands-Mulets (Mont-Blanc). 1862, in-8°. — [B.1153-Fi]

1123. Société botanique de France. Session extraordinaire à Annecy en août 1866. *Paris*, 1866, in-8°. — [8°52-Bf]

(Extr. du *Bulletin de la Soc. bot. de France.*)

1124. Payot (Venance). Florule du Mont-Blanc. Guide du botaniste... dans les Alpes pennines. Phanerogames. *Paris*, s. d., in-12. — [450-Df]

GÉOGRAPHIE.

1125. Simler (Josias). Vallesiae et alpium descriptio. *Lugd. Bat.* 1633, in-12. — [194-Bi]

1126. Instruction pour Monsieur de *** où l'on voit une légère description de la Savoye. *Chambéry*, 1761, in-16. — [364-Ci]

(Don Terrier.)

1127. Saussure (H.-B. de). Voyages dans les Alpes précédés d'un essai sur l'histoire naturelle des environs de Genève. *Neuchâtel*, 1779-1796, 4 vol. in-12. — [4°52-Bd]

1128. Beaumont (Albanis). Description des Alpes grecques et cottiennes ou Tableau historique et statistique de la Savoie. *Paris*, 1806, 2 vol. in-4°. — [4°131-Gd]

(Incomp. Cet exempl. ne contient que les 2 tomes de la 2e part.)

1129. Saussay. Statistique du dépt du Mont-Blanc. *Paris*, an IX, in-8°. — [276-Ce]

1130. Bertolotti (D.). Viaggio in Savoia... *Torino*, 1828, 2 vol. in-8°. — [8°7-Be]

1131. [Burdet A.] Géographie des Etats de S. M. le roi de Sardaigne. *Anneci*, 1844, in-16. [225-Bi] — éd. de 1851, in-16 [226-Bi] ; avec un supplt [227-Bi]

(Don Burdet. Livres très élémentaires.)

1132. Resie (cte de). La Savoie. Voyage à Chambéry et aux eaux d'Aix, avec des remarques sur le gouvernement, les institutions... des détails historiques... *Paris*, 1847, 2 vol. in-8°. — [8°90-Bg]

1133. Thioly (F.). Voyage aux glaciers de Savoie. 1861, in-8°, lithographié. — [B.1055-Gh]

1134. Lombard (H.-C.). Les stations médicales des Pyrénées et des Alpes... *Genève*, 1864, in-8°. — [452-Df]

1135. Rabut. Liste des hameaux, châteaux... de la province de la Haute-Savoie. 32 p. in-8°. — [B.658-Gf]

(Extr. du t. III des *Mém. de la Soc. sav.*)

1136. Travaux de l'association des Sociétés suisses de géographie dans sa 2e session à Genève les 29, 30 et 31 août 1882. *Genève*, 1883, in-8°. — [8°76-Bf]

(Pages 132 à 156 se trouve un mémoire historique sur la géographie du canton de Genève, par M. Galiffe.)

1137. [Chanal]. Cinq Lorrains en Haute-Savoie. Relation intime. *Annecy*, 1883, in-8°. — [B.1048-Gh]

1138. Weissen (Alf.). Guide du touriste en Savoie. 1re éd., s. l. n. d., in-12. — [596-Dg]

1139. Marin (A.). Les Alpes sont les limites naturelles et nécessaires du territoire français. *Chambéry*, 20 p. in-8°. — [B.863-Gg]

1140. Club alpin français. Publications diverses, in-8°. — B.1036-Gh]

1141. Descotes (F.). Le Val de Fier. *Paris*, 1876, in-8°. — [B.1034-Gh]

(Extrait de l'*Annuaire du Club-Alpin*.)

1142. F. T. Ascension des Dents-d'Oche et du Midi. 1863, in-8°. — [B.1024-Gg]

1143. Descotes (F.). Trois jours en Savoie. Congrès des clubs alpins à Annecy, août 1876. *Annecy*, 1877, in-8°. — [265-Ce]

CARTES.

1144. Lomgchamps. Carte du Dt du Mont-Blanc. *Paris*, déc. 1792, in-folio. — [B.206-Gd]

1145. Raymond. Carte des départements du Mont-Blanc et du Léman, divisés en sous-préf. et justices de paix. S. l. n. d., in-folio. — [B.207-Gd]

1146. (J.-B.). Carte physique et minéralogique du Mont-Blanc. (1799), in-folio. — [B.209-Gd]

(Vallée de Chamonix ; carte complétant l'ouv. de de Saussure.)

Savoie (Haute). 3.

1147. Mortillet (G. de). Carte des anciens glaciers du versant italien des Alpes. In-8°, 1860. — [B.949-Gh]

(Extr. des *Atti della Soc. ital. di scienze nat. in Milano.*)

1148. Mortillet (G. de). Nivellement trigonométrique de la Savoie, exécuté par l'état major sarde. 1856, 10 p. in-8°. — [B.946-Gh]

AGRICULTURE.

1149. Costa (le M^is^). Essai sur l'amélioration de l'agriculture dans les pays montueux et en particulier dans la Savoye... *Chambéry* [1773], in-8°. — [8°8-Be]

1150. Gayme. Manuel du bon fermier ou cours théorique et pratique d'agriculture... propre à la Savoie et aux pays voisins. *Chambéry*, 1820, in-8°. — [559-Bl]

1151. Despine. Essai sur le système de toiture le plus convenable aux constructions de la Savoie. *Chambéry*, 1832, in-8°. — [8°134-Bh]

(Cet essai est suivi d'un aperçu sur la fabrication des briques en Savoie.)

1152. Favre (J.-C.). Le vétérinaire campagnard. Manuel genevois. *Genève*, 1837, in-8°. — [558-Bl]

1153. Giudizio della camera d'agricoltura et di commercio di Torino sulla esposizione del 1850... *Torino*, 1851, in-8°. — [8°133-Bh]

(Don Bétrix.)

1154. Papa (F.). Considérations sur les forêts de la Savoie. *Chambéry*, 1853, in-8°. — [B.952-Gh]

1155. Calloud (C.). Mémoire sur les miels de la Savoie. *Annecy*, 1861, in-8°. — [B.963-Gh]

1156. Tochon (P.). Traité de la culture du tabac dans les deux départements de la Savoie, sept. 1863. *Chambéry*, 1863, in-8°. — [296-Cf]

1157. Landolt (E.). Les forêts des Alpes et du Jura. *Lausanne,* 1863, in-12. — [B.954-Gh]

1158. Guiny (Du). De l'exploitation des pâturages dans les Alpes. *Paris,* 1865, in-8°. — [B.953-Gh]

1159. Dagand (Dr), maire d'Alby. Des fruitières. Mémoire présenté à la séance annuelle de la Société départementale d'agriculture de la Hte-Savoie. *Annecy,* 1865, in-8°. — [B.964-Gh]

1160. Chautemps. Des fruitières. Leur état et leur influence dans le dépt de la Hte-Savoie. *Annecy,* 1865, in-8°. — [B.966-Gh]

1161. La race bovine de Tarentaise. Définition de ses caractères par le congrès réuni à Moûtiers. *Chambéry,* 1866, 8 p. in-8°. — [B.956-Gh]

1162. Dagand. Quelques mots sur la crise agricole, l'agriculture et les fruitières dans le dépt de la Haute-Savoie. *Annecy,* 1866, in-12. — [B.965-Gh]

1163. Tochon (P.). Rapport adressé au comité départemental de la Savoie sur l'exposition univ. de 1867. (Section d'agriculture.) *Chambéry,* 1868, in-8°. — [B.961-Gh]

1164. Tochon (P.). Comice agricole de Chambéry. Rapport sur l'exposition de cépages tenue à Chambéry le 19, 20 et 21 sept. 1868, in-8°. — [296-Cf]

1165. Enquête agricole, deuxième série. Enquêtes départementales, 25e circonscription : Hautes-Alpes, Haute-Savoie, Savoie, Isère. *Paris,* 1869, in-4°. — [4°82-Cc]

(Publication du ministère de l'agriculture.)

1166. Tochon (P.). Histoire de l'agriculture en Savoie... *Chambéry,* 1871, in-8°. — [8°42-Bf]

(Don de l'auteur.)

1167. Tochon (P.). Histoire de l'agriculture en Savoie depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. *Chambéry,* 1871, in-8°. — [296-Cf]

1168. Calloud (F.). Des phosphates. Leur emploi

pharmaceutique et agricole. Thèse soutenue à l'école de pharmacie. *Paris*, 1874, in-8°. — [B.957-Gh]

1169. Tochon (P.). Les fromages du dépt de la Savoie au concours général de Paris en 1875. *Chambéry*, 1875, in-8°. — [296-Cf]

1170. Tochon et Perrier de La Bathie. Le congrès des sociétés savantes des deux Savoie tenu les 12 et 13 août 1878 à St-Jean de Maurienne. Conférence viticole. *Chambéry*, 1878, in-8°. — [296-Cf]

1171. Tochon (P.). La race bovine de Tarentaise en 1878. *Chambéry*, 1878, in-8°. — [296-Cf]

1172. Tochon (P.). Brochures diverses sur l'agriculture... — [296-Cf]

1173. Tochon (P.). La Savoie viticole aux prises avec le phylloxéra vastatrix. Le sulfure de carbone... Adresse au conseil général de la Savoie. *Chambéry*, 1880, in-8°. [296-Cf]. — Notice sur le phylloxéra vastatrix..... *Chambéry*, 1875, in-8°. [296-Cf]

1174. Briot (F.). Etude sur l'économie pastorale des Hautes-Alpes. *Paris*, 1884, in-16. — [404-De]
(Extrait de la *Revue des Eaux et Forêts*, 1880.)

1175. Tochon (P.). La crise agricole à la réunion départementale de Chambéry du 13 déc. 1884. *Chambéry*, 1884, in-8°. — [296-Cf]

1176. Rapports sur les diverses spécialités du concours régional agricole de Chambéry du 5 au 14 juin 1886, in-8°. — [B.958-Gh]

1177. Gazin (A.). La culture forestière dans la région du Chablais. Etude couronnée par la Société des agriculteurs de France. *Paris*, 1887, in-8°. — [B.955-Gh]

1178. Tochon (P.). Monographie des vignes... des deux départements de la Savoie. *Chambéry*, 1887, in-8°. — [296-Cf]

1179. Concours régionaux agricoles tenus à Annecy. Brochures in-8°. — [B.969-Gh]

INDUSTRIE.

1180. Lyonnaz (Jean). Réduction des florins en livres de Savoie contenant... un calendrier perpétuel... *Anneci*, 1741, in-8°. — [199-Bi]

(Don Terrier.)

1181. Pillet (G.-M.). Barrême des mesures agraires de Savoie... *Chamberi*, an xi, in-8°. — [B.661-Gf]

1182. Empreintes, poids et valeur de Piémont et de France des monnaies d'or et d'argent. 1re éd. *Turin*, an xi, in-16. — [B.659-Gf]

1183. Raymond. Manuel métrologique du dépt du Mont-Blanc ou instruction appropriée aux anciennes mesures locales du Mont-Blanc. *Chambéry*, 1803, in-8°. — [B.663-Gf]

1184. Mallet (G.). Lettres sur la route de Genève à Milan par le Simplon, écrites en 1809. *Paris*, 1816, in-12. — [367-Ci]

(Don Despine.)

1185. Repertorio delle miniere ossia raccolta di regie patenti... e notizie sopra le sostanze minerali degli stati di S. M. il Re di Sardegna. 1815 à 1844. 4 vol. in-8°. — [546-Bl]

1186. Mémoire concernant le projet d'établissement d'un chemin de fer sur la frontière occidentale du duché de Savoie.... par un habitant de la frontière. Avril 1842. 78 p. in-8°. — [B.992-Gh]

1187. Recherches sur la fabrication des fils de fer dans les Etats de S. M. le roi de Sardaigne. *Turin*, 1843, in-8°. — [309-Cf]

(Don Despine.)

1188. Chiron. Essai sur la politique commerciale et agricole de la Savoie dans ses rapports futurs avec les chemins de fer. *Chambéry*, 1845, in-8°. — [B.993-Gh]

1189. Durieux. Promenade de S. M. sur les travaux du diguement de l'Arc et de l'Isère. 12 juin 1845. *Chambéry*, 1845, in-8°. — [766-Gg]

1190. Brunier (L.). De la douane et de ses effets en Savoie. *Saint-Jean de Maurienne*, 1848, in-8°. — [B.1002-Gh]

1191. Brunier (L.). De la douane en général. *Saint-Jean de Maurienne*, 1849, in-8°. — [B.1000-Gh]

1192. Manzon. Méthode simple et facile de convertir les mesures anciennes en nouvelles... *Annecy*, 1850, in-12. — [B.660-Gf]

1193. Brunier (L.). De l'abolition de la douane. *Saint-Jean de Maurienne*, 1851, in-8°. — [B.1001-Gh]

1194. Brunier (Léon). Notes relatives à la suspension des exploitations de mines de fer de Saint-Georges-d'Hurtières en Maurienne. *Turin*, 1853, in-8°. — [8°78-Bf]

1195. Paret (Marcel). Rapport sur les mines et usines de la Compagnie royale franco-savoisienne. *Turin*, 1854, in-4°. — [B.1156-Fi]

1196. Société nationale savoisienne d'instruction mutuelle. Exposition permanente des arts et de l'industrie à Chambéry. *Chambéry*, 1857, in-8°. — [B.959-Gh]

1197. Notice statistique sur l'industrie minérale des Etats sardes. *Turin*, 1858, in-4°. — [4°130-Cd]

1198. Catalogue des produits envoyés à l'Exposition universelle de Paris en 1867 par le Comité départemental de la Savoie. *Chambéry*, 1867, in-8°. — [B.960-Gh]

1199. Mortillet (G. de). Rapport adressé au Comité départemental de la Savoie sur l'Exposition universelle de 1867 (section de l'industrie). *Chambéry*, 1868, in-8°. — [B.962-Gh]

1200. Jacquier-Chatrier. Lettres sur les traités de commerce de la France avec la Confédération helvéti-

que et sur les chemins de fer de la Haute-Savoie. *Annecy*, 1870, in-8°. — [B.1005-Gh]

1201. Yvoire (baron d'). Mémoire pour servir à l'enquête sur les traités de commerce et à l'enquête sur les travaux publics en ce qui concerne les trois arrondissements nord de la Haute-Savoie. *Paris*, 1870, in-4°. — [B.1006-Gh]

1202. Duboin. De l'introduction et de la circulation du sel dans la zone. *St-Julien*, 1874, in-8°.—[B.998-Gh]

1203. Chaulin-Mercier. Le chemin de fer du Faucigny. Lettre... *Paris*, 1874, in-8°. — [B.994-Gh]

1204. Barbier (V.). La Savoie industrielle. *Chambéry*, 1875, 2 vol. in-8°. — [8°4-Be]

(Extrait des *Mém. de l'Acad. de Savoie*, 3e série.)

1205. Mugnier (F.). Les filigranes des papiers, en Savoie. *Chambéry*, 1888, in-8°. — [B.100-Gd]

(Extr. des *Mém. de la Soc. sav.*)

1206. Perrin (A.). Les Caproni... fabricants de papier à La Serraz (Bourget-du-Lac) et à Divonne aux XVIIe et XVIIIe siècles. Leurs marques et filigranes *Chambéry*, 1892, in-4°, avec 10 planches. — [4°41-Bc]

1207. Ducis. La Savoyarde. Bourdon de la Basilique de Montmartre. *Annecy*, 1893, in-8°. — [B.144-Gd]

(Extrait de la *Revue savoisienne*.)

MÉDECINE.

1208. Copponay de Grimaldis. Etablissement du laboratoire de S. A. R. et de son Académie chymique avec le combat de la medecine galenique contre elle fait dans la sale de l'auguste Senat de Savoye. *Chambéry*, 1684, in-12. — [372-Ci]

(Don Signoux, pharmacien.)

1209. Foderé. Recherches... sur le goître et le crétinisme. *Anneci*, 1790, in-12. — [548-Bl]

1210. Calligé et Chevallay. Revue médicale savoisienne ou Lettres critiques sur l'état actuel de la médecine en Savoie. *Anneci*, 1834, 1836, in-8°. — [349-Ch]

1211. Société médicale de Chambéry, 1834-1878, in-8°. Publications diverses. — [B.1012-Gh]

1212. Calloud (Ch.). Rapport sur la collection des eaux minérales de la Savoie. *Chambéry*, 1855, in-8°. — [B.1083-Gh]

1213. Guy et Dagand. Du goître et du crétinisme dans le département de la Haute-Savoie. *Annecy*, 1864, in-8°. — [B.1008-Gh]

1214. Fuster. Du goître dans le département de la Haute-Savoie. Rapport de la commission médicale instituée par arrêté préfectoral. *Annecy*, 1866, in-8°. — [B.1011-Gh]

1215. Jacquemoud (Dr). Le choléra... des Alpes. *Moûtiers*, 1867, in-8°. — [319-Cf]

1216. Saint-Lager. Deuxième série d'études sur les causes du crétinisme et du goître endémique. *Lyon*, 1868, in-8°. — [B.1010-Gh]

1217. Billiet (Mgr Alexis). Observations sur le recensement des personnes atteintes de goître et de crétinisme dans les diocèses de Chambéry et de Maurienne. 40 p. in-8°. — [B.1009-Gh]

1218. Espine (Marc d'). Rapport de la commission créée par le roi de Sardaigne pour étudier le crétinisme. Compte-rendu. *Paris*, 32 p. in-8°. — [B.1007-Gh]

(Extr. de la *Gazette médicale*.)

INSTRUCTION PUBLIQUE.

COLLÈGE CHAPUISIEN.

1219. Selectiora philosophiae specimina propugnata in collegio Chapuisiano Annessiensi apud RR. clericos regulares Barnabitas congregationis S. Pauli, mense

Augusto, anno MDCLXVI. *Annessii,* typis collegii. — [482-Dg]

1220. Machet. Mémoire pour Noss. les archev. eveques, chapitres, villes et provinces qui ont des places dans le college d'Annecy, fondé en l'Université d'Avignon. 28 p. in-4°, 1693. [B516^{bis}7-Gf]

1221. Extraits des archives chapuisiennes d'Anneci. *Anneci*, 1774, 124 p. in-4°. — [B.1188-Fi]

1222. Rapports et arrêtés de la commission des hospices civils de la commune d'Anneci relatifs à l'emploi des revenus des colleges d'Anneci, de Louvain et d'Avignon et de diverses bourses et etablissements affectés auxdits colleges. *Annecy*, an VII, 48 p. in-4°: — [B.1190-Fi]

1223. College Royal d'Annecy. Theses philosophiques. Exercices publics. 1732-1843, in-4°. — [B.1250-Fi]

1224. College royal d'Annecy. Exercices littéraires, 1820, 1821, 1838. *Anneci,* in-4°. — [B.1185, 1186, 1187-Fi]

1225. Documents sur le Collège chapuisien. — [B.711-Gg]

1226. Theses philosophicœ, in regio Anneciensi collegio propugnandæ, 1835-1851, in-8° (avec lacunes). — [B.710-Gg]

1227. Collège chappuisien d'Annecy. Distribution solennelle des prix, 1846-1882, in-8° (avec lacunes). — [B.709-Gg]

1228. Exercice littéraire des demoiselles du pensionnat d'Annecy,... le 15 sept. 1807... *Anneci,* Durand, in-12. — [B.713-Gg]

1229. Dispositions générales relatives aux écoles élémentaires, extraites des règlements (des Etats sardes). *Anneci*, 53 p. in-8°. — [B.729-Gg]

1230. Plan pour la formation de bibliothèques communes. *Anneci,* 1834, in-16. — [B.722-Gg]

1231. Proposition relative à l'établissement d'une

école des Arts et Métiers à Annecy. *Annecy*, 1850, 13 p. in-folio, — [B.1189-Fi]

1232. Vuy (J.). Notes historiques sur le collège de Versonnex et documents inédits relatifs à l'instruction publique, à Genève, avant 1535. *Genève*, 1867, in-4°. [B.1129-Fi]

(Extr. du t. XII des *Mém. de l'Institut genevois.*)

1233. Revon (L.). L'enseignement par les affiches et les tableaux. *Annecy*, 1867, in-8°. — [B.712-Gg]

1234. Revon (L.). L'instruction publique dans la Haute-Savoie. *Annecy*, 1868, in-8°.—[B. 516*bis* 4-Gf]

1235. Gonthier (J.-F.). Histoire de l'instruction publique avant 1789 dans le dépt de la Haute-Savoie et dans l'ancien diocèse de Genève. *Annecy*, 1887, in-8°. — [8°77.Bf]

(Ext. du t. X des *Mém. de l'Acad. sal.*; don de l'auteur.)

1236. Bruchet (Max). L'enseignement dans les collèges du dépt du Mont-Blanc en 1793. *Annecy*, 1893, in-8°. — [B.724-Gg]

1237. Raymond. Dépt du Mont-Blanc. Chambéry. Compte-rendu de l'enseignement pratiqué à l'Ecole centrale du dépt du Mont-Blanc pendant l'an xi, 1803, in-8°. — [B.724*bis*-Gg] ; pendant l'an x, Chambéry, an xi. — [B.726-Gg]

1238. Procès verbal de l'inauguration de l'Ecole secondaire communale de la ville de Chambéry du 1er prairial an xiii. in-8° — [B.727-Gg]

1239. Collège royal de Chambéry. Exercices publics. Thèses philosophiques, 1817-1823. In-4°.—[B.1249-F]

1240. Collège royal puis national de Chambéry. Pièces diverses : Distributions de prix ; Exercices publics, etc., 1823-1859 (avec lacunes). In-8°.—[B.730-Gg]

1241. Billiet (Mgr). Mémoire sur l'instruction primaire dans le duché de Savoie. *Chambéry*, 18 p. in-8°. — [B.728-Gg]

(Extrait des *Mém. de la Soc. ac. de Savoie*, 1845.)

1242. Rolland (J. de). L'instruction primaire en Savoie. *Chambéry*, 1857, in-16. — [360-Ci]

1243. [Hoquiné ?] Costituzioni di Sua Maestà per l'Università di Torino... *Torino*, 1729, in-4°. — [4°48-Bc]

(Ce document, accompagné d'une traduction française est suivi d'un opuscule sans date, de 199 pages, imprimé avec les mêmes caractères, intitulé : *Regolamenti del magistrato della Riforma per l'Università di Torino*, également traduit en français.)

1244. Recueil des dispositions souveraines concernant les études hors de l'Université et les établissements dépendants du magistrat de la réforme. *Chambéry*, 1839, in-8°. — [B.718-Gg]

1245. Vallauri (Th.). De studio antiquitatis; oratio habita in R. Taur. Athenæo. *Taur*, 1842, in-8°. — [B.698-Gf]

1246. Dépoisier (J.). Sur l'instruction publique dans les Etats sardes. *Paris*, 1846, in-8°. — [8°182-Bh]

MUSÉE DE LA VILLE D'ANNECY ET BIBLIOTHÈQUE.

1247. Pièces diverses concernant la Bibliothèque de la ville d'Annecy, 1838-1849, in-8°. — [B.516*bis* 5-Gf]

1248. Favre (abbé,) bibliothécaire d'Annecy. Coup d'œil sur le progrès ou réponse à la lettre que M. le dr Calligé a publiée récemment à l'occasion de la Bibliothèque et de la Caisse d'épargne établies à Annecy. *Anneci*, 1841, in-8°. — [B.673-Gf]

1249. Mortillet (G.). Rapport sur le Musée d'histoire naturelle de la ville d'Annecy. In-8°. — [B.516*bis* 1-Gf]

(Extr. du *Bull. de l'Assoc. Florim.*, 1856.)

1250. Mortillet (G.). Rapport sur le Musée d'histoire naturelle de la ville d'Annecy. *Annecy*, 22 p. in-8°. — (B.950-Gh]

1251. Marteaux et J. Serand. Catalogue descriptif du Musée lapidaire de la ville d'Annecy. *Annecy*, 1893, in-12 avec fig. — [B.130-Gd]

LITTÉRATURE.

1252. Desonnaz, Adelson et Salvini. Tragédie bourgeoise et en vers. *Anneci*, Durand. — [617-Dh]

(L'auteur était officier dans la légion franche Allobroge.)

1253. Replat (J.). Le sanglier de la forêt de Lonnes. Esquisse du comté de Savoie à la fin du XIV^e^ siècle. *Annecy*, 1840, in-8°. — [8°101-Bg]

(A la fin se trouvent réunies, sous la rubrique *Feuillet d'Album*. Notice sur la ville d'Aime — La maison de Favre — La maison de Rousseau.)

1254. Blanc-Garin (née Mermet). Douze fragments poétiques, 1842. *Turin*, in-8°. — [589-Cl]

1255. Philippe (J.). La Savoie poétique ou recueil de poésies, extraits des principaux auteurs savoisiens. *Annecy*, 1849, in-8°. — [262-Ce]

(Don de l'auteur.)

1256. Sue (E.). La marquise Cornélia d'Alfi ou le lac d'Annecy et ses environs. *Annecy*, 1852, in-12. — [618-Dh]

1257. Dumas (Alexandre). La Maison de Savoie depuis 1555 jusqu'à 1850. Roman historique. *Turin*, 1852, 4 vol, in-8° avec dessins. — [4°94-Cc]

1258. Replat (Jacques). Bois et Vallons. *Annecy*, 1864, in-8°. — [8°86-Bf]

(Publication de la Société Florimontane. Récits humoristiques concernant Annecy et un grand nombre de localités et de familles du Genevois.)

1259. Hervieu (Paul). L'Alpe homicide. *Paris*, 1886, in-12. — [616-Dh]

1260. Converset (J.). Philippe sans terre. Drame historique en 4 actes et en vers, avec une préface de Ch. Buet. *Thonon*, 1892, in-8°. — [8°144-Bh]

(Il s'agit de Philippe-sans-Terre c^te^ de Bresse, fils de Louis I^er^, c^te^ de Savoie.)

1261. Replat (J.). Voyage au long cours sur le lac d'Annecy, précédé d'une ascension au Semnoz. *Annecy*, 1859, in-8°. — [243-Ce]

1262. Replat (J.). Duingt, Menthon et Montrotier. *Genève*, 1835, in-12. — [281-Ce]

(Poésies avec notes historiques.)

1263. Ferraris (Aimé). Un épisode du massacre des Espagnols à Annecy. Pièce en un acte. *Annecy*, 1847, in-8°. — [B.151-Gd]

ERRATUM

Les chiffres renvoient aux numéros placés en tête de chaque article.

9. Frisatto, *lire* Frisattus.

45. Ephémérides annéciennes : ouvrage anonyme qu'il convient d'attribuer à Eloi Serand.

245. Ponerolo, *lire* Pinerolo. Cet article **245** et le suivant doivent être placés à la rubrique *Régime sarde*.

275. Dacquin, *lire* Daquin.

328. Signa, *lire* Sigma, pseudonyme de J.-L. Simond, curé de Rumilly.

337. Jacobus, pseudonyme de J. Replat.

352. *Ajouter :* extrait des *Mém. de l'Acad. de Savoie.*

399. Giober, *lire* Giobert.

505. *Ajouter :* extr. des *Mém. de la Soc. savoisienne.*

TABLE

DES NOMS D'AUTEURS

Les chiffres indiquent le numéro du Catalogue. — Les numéros précédés d'un astérique renvoient aux errata.

A

Achard, 298.
Agnellet, 259.
Albitte, 168.
Albrier, 536, 537, 554, 576, 687, 762.
Albrieux, 221.
Alriq, 312.
Alvin, 740,
Ambroise d'Ugines, 768.
Andrevetan, 769 à 771.
Andrier, 402.
Anselme, 494.
Aranthon d'Alex, 772.
Arcollières (d'), 83.
Arignani, 773.
Arminjon, 733, 542.
Arpaud, 637.
Arve (d'), 774.
Aubertin, 540.
Audiffred, 294.
Aulnois (d'), 1063.
Avet, 622.
Azais, 700.

B

Bailly (J.-B.), 1117.
Balbo, 229.
Baldesano, 956.
Balleydier, 775.
Bally, 66, 1007 à 1009.
Baranzano, 776.
Barbier, 8.
Barbier (V.), 304, 1204.
Barbier de Montault, 270.
Bard, 278, 777, 778.
Beaulacre, 35.
Beaumont (A.), 1128.
Beaumont (E. de), 1109.
Bebert, 567, 712.
Belin, 251.
Bellegarde (de), 543.
Berlioz, 779.
Bernard (A), 950.
Bernard (F.), 665.
Bernaz, 780.
Bertherand, 365.
Berthet, 258.
Berthollet, 781.
Bertier, 287.
Bertolotti, 26. 1130.
Bertrand, 722.
Besançon, 299, 387.
Besson, 678, 1049.
Bethaz, 645 à 647.
Bianchi, 3.

Bigex, 205, 561.
Billard, 82.
Billiet, 49. 1217. 1241.
Billout, 486, 488.
Biord, 782.
Bisson, 449.
Blanc (A.), 249.
Blanc (Thomas), 12.
Blanc-Garin, 1254.
Blanchard (C) 437, 578. 952. 1013, 1021.
Blavignac, 414, 962, 963.
Boccard, 758.
Bocquet, 783.
Boissat, 32.
Bonafous, 760, 632.
Bonivard, 424.
Bonjean (J.), 283, 285. 370. 784.
Bonjean, 280.
Bonnefoy (abbé), 128. 634.
Bonnefoy (A.), 101, 383.
Borrel (abbé), 648.
Borrel (E.-L.), 444. 911.
Borson, 1098.
Bottinius, 719.
Boudet, 697.
Bougeaud, 597, 598.
Bourrit, 1097.
Bouvier (L.), 288, 685.
Brachet, 1027.
Brand, 1039.
Brasier, 674.
Briot, 1174.
Bruchet, 1236.
Brun, 52.
Brunier (L.). 234. 1190. 1191, 1193. 1194.
Buet. 763.
Buffier. 715. 716.
Buffon (N. de), 604.
Buonfiglio, 165.
Burchii (Van der), 11.
Burdet (A.), 785, 1131.
Burnod (H.). 738.
Buttet. 690,

C

Caffe (R. P.), 579.
Calligé. 786, 787. 1210.
Calloud (Ch.), 348, 1155, 1212.
Calloud (F.), 1168.
Campenon, 380.
Capra, 134.
Capre, 1081.
Carcy (de), 137.
Carlier, 2.
Carlin, 727.
Carrara, 1061.
Carret, 353.
Carrier, 548.
Carron, 330.
Carutti de Cantogno. 86.
Castel, 187.
Catelin (de), 453.
Cavour, 252.
Chabert, 171.
Challamel, 757.
Chanal, 1137.
Chantal (J.-F. Frémiot de), 788.
Chantre, 921, 1111.
Chapelle, 471.
Chapperon, 374, 381.
Chappuis, 934.
Chardon, 455.
Charpene (A. de), 64.
Charvaz (Mgr). 245, 246.
Charvet (L.), 267.
Chasseloup, 279.
Chatelard, 535.
Chaugy, 1066.
Chaulin, 1203.
Chaumont (de). 789 à 791.
Chevalier, 726.
Chevalier (E.). 1118.
Chevallay, 1210.
Chevrat, 616.

Chiron, 1188.
Chrétien de Loges, 483.
Cibrario, 28. 975, 1001.
Clamoux, 1083.
Claparède, 106.
Claret, 376. 688.
Claus, 204.
Collet, 357, 364, 384, 463.
Colombo, 549.
Constantin (A.), 1029 à 1033.
Constantin (B.), 635.
Converset, 1260.
Coppier (A.), 229.
Copponay, 1208.
Corso, 256.
Costa de Beauregard, 22. 95. 605. 607, 792. 913. 1149.
Cottet, 233.
Coustan, 303.
Croisollet, 480. 1065.
Croset-Mouchet, 575. 602. 793. 794.
Curial, 186.

D

Dagand, 346. 1162, 1218.
Daglio, 666.
Daquin, 272, 275, 379.
Darbier, 27.
Delacquis, 244.
Delbène, 795.
Deléan, 902.
Delebecque, 342.
Deleschaux, 421, 796.
Demole, 986, 987, 989. 991 à 993, 995.
Dépoisier, 1246.
Dépommier, 621, 638.
Depraz, 391, 448.
Descombes, 338.
Descotes, 481. 560.
Descotes (F.), 445, 903. 1071. 1141. 1143.
Desonnaz, 1252.
Desor, 922.
Despine, 98, 228, 797, 1151.
Despine (A.), 340, 393. 442. 735.
Despine (Ant.), 274.
Despine (C.), 282, 284.
Despine (F.), 513.
Despine (baron), 292 à 294, 464.
Despraz, 730.
Dessaix (A.), 42, 798, 1028.
Dessaix (J.), 33, 34, 143, 572, 612, 799.
Dessaix (J.-M.), 800.
Deville, 1010, 1011.
Diffre, 1020.
Domenget, 367 à 369.
Doppet, 140, 802.
Duboin, 946, 1024, 1202.
Du-Bois-Melly, 84, 132, 133. 966.
Dubouloz, 396.
Ducis (chanoine), 40, 46, 54. 58. 60, 111, 112, 115, 129, 306. 319, 350, 351, 550, 613, 672. 744, 937, 938, 941 à 943. 945 à 948, 955, 957. 1050. 1051. 1077, 1086. 1087. 1207.
Ducis (J.-F.), 803.
Du Clot, 804.
Ducommun 451.
Ducros, 805, 1035.
Dufour (A.), 56, 59, 407, 556, 998, 1073, 1074.
Dufour (Th.), 425, 431, 432, 706, 1057.
Dufourd (abbé), 347.
Dugieux, 339.
Dumas (A.), 1257.
Du Mesnil, 623.
Dumont, 124. 1101, 1104.
Dunant (C.), 341, 694. 754.
Dupanloup, 806 à 815.

Savoie (Haute). 3.

Duplan, 971. 972.
Duport. 185.
Durhône. 212
Durieux, 1189.
Duval (C.). 142. 147. 148. 496. 517 et 518, 526, 765.
Du Verger, 238, 240.

E

Egger, 745.
Espine (d'). 1218.

F

Falconnet (J.). 456. 457. 479. 642, 764.
Falsan, 1111. 1119.
Faucher-Decorvey, 470.
Favre (président), 113. 1004.
Favre (A.), 916, 922.
Favre (G.), 416.
Favre (René), 117.
Favre (abbé), 817. 1248.
Fazy, 1034.
Fenouillet. 508.
Ferrand, 761, 528.
Ferraris, 626, 818. 1263.
Ferrerus (a Labriano). 16.
Flancœur, 276.
Flandin, 80*bis*.
Fleuret, 584, 819.
Fleury, 354, 516, 643. 737. 1041.
Fodéré, 1209, 1055.
Folliet, 149, 612, 820
Fontaine, 525, 821 et 822.
Foras (de), 398, 680.
Forel, 191, 192, 1112. 1113.
Forni, 573.
Fortin, 558.
Fortis (de). 103. 277.
François, 485.
Frezet, 25.
Frézier, 823.
Frisattus. 9.
Fromment. 420.
Fuster. 1214.

G

Gaberel, 731.
Gaillard (C.), 290, 296.
Galiffe, 1003.
Garelli, 301.
Garin, 497.
Garnier. 138.
Gaudy, 409.
Gavairon. 824.
Gavet, 825.
Gay du Borgeal. 562.
Gayme. 1150.
Gazin, 1177.
Genoux, 30, 31. 47.
Gerbaix-Sonnaz. 43
Gerdil, 826.
Germain, 93.
Gerson, 1072.
Gimelle. 657.
Giobert, 399.
Glover. 352, 521.
Gonthier (abbé). 311, 405. 748, 749, 1235.
Gosse, 912.
Greyfié (C^te), 262.
Grillet, 475.
Grobel, 583. 732, 827. 1053.
Grosset, 442.
Grossi, 546.
Guichenon, 20.
Guilland, 271, 349. 609, 682.
Guy, 1218.

H

Héran (d'), 27.
Hervieu, 1259.
Hoquiné, 1243.
Hovelacque, 908.
Huchtenburg. 124.
Hudry-Menos. 239.

I-J

Ibertis, 482.
Jacquemar, 829.
Jacquemoud, 107, 438, 829 et 830, 1215.
Jacquier, 1200.
Jalabert, 563.
Jolly, 67.
Jomard, 556.
Juge (de), 502.
Jussie (J. de), 423.

K

Kellermann, 162.
Kramer (de) 289.

L

La Batie, 1060.
Lachenal, 327.
Lacroix (Ch.), 126, 614.
Laissus, 355, 360, 361, 498 à 500, 514.
Lakanal, 699.
Landolt, 1157.
La Pierre (de), 832.
La Rive, 257.
Lasalle, 182.
Lasserre, 5.
Lasteyrie (de). 6.
Lavanchy, 552.
Lecoy de la Marche. 94. 474. 670, 671.
Lefèvre-Pontalis, 6.
Le Fort, 53, 90, 91, 406. 415, 418, 619, 1069.
Legay, 342.
Lepeintre, 833.
Levet, 658. 684.
Levrier, 18.
Loche (C^te^ de), 408, 433.
Lochon, 310.
Lombard, 1134.
Lomgchamps 1144.
Luc (de), 929.
Lucinge (de), 121.
Lullin, 53, 183.
Lyonnaz, 1180.
Lyonnet, 835.

M

Macé, 940.
Machet, 1220.
Magnin, 422, 519, 571, 1048.
Maillard, 356, 1114.
Maillard (abbé), 538.
Maison, 752, 836.
Maistre (J. de), 837, 838.
Maistre (X. de), 839 à 841.
Mallet (E.), 35, 48.
Mallet (G.), 1184.
Malzac, 1023.
Mandrot (A. de), 1003.
Manget, 404, 428, et 429.
Manno, 7.
Manzon, 1192.
Marin, 105, 189, 567, 1139.
Marsollier, 593.
Marteaux, 1251.
Martel, 389, 447, 454.
Martin, 842.
Martin (abbé F.), 729.
Martins, 1108.
Masse, 144, 145.
Mayor, 965.
Menabrea (L.). 38, 228, 344. 371, 843, 1018.
Menestrier, 720.
Mercier (J.), 313, 574.
Mermillod, 654, 844.
Métral, 465.
Metzger, 707, 709, 710.
Michaud, 845.
Miguet, 1056.
Million, 85.
Miquet, 570, 639, 1036.
Molens, 358.

Mollard, 450.
Monachon, 603.
Monod, 1070.
Monpleinchamp, 102.
Montagnoux, 308, 316, 596, 743.
Montesquiou. 157 à 160
Montet (A. de), 606, 708.
Montmayeur, 260.
Morel-Fatio, 968.
Morin, 396, 403.
Morozzo, 96.
Mortillet (de), 295, 1101, 1104, 1110, 1116, 1147, 1148. 1199, 1249, 1250.
Mothon, 461.
Mottard, 630.
Mouchet (abbé), 253.
Mouchet, 846.
Moufflet, 627.
Mougenet, 179.
Mouthon, 847, 848.
Muffat, 849, 1014.
Mugnier (F.), 44, 61, 120, 314, 372, 466, 477, 617 624, 651, 673, 711, 747, 1026, 1042, 1075, 1205.
Murith, 484.

N

Naz, 440, 493.
Nicole (G.), 37.
Nougaret, 23.
Nouvellet. 850.

O

Ollivier, 951.
Oncieu, 1005.
Ordinaire, 281, 300.
Orlandino, 620.
Orsi, 467.
Ougier, 851, 852.

P

Pachon, 853.
Paget, 854, 855.
Pallias, 52.
Palluel, 1092.
Panisset, 178, 856.
Paoletti de Rodoretto, 676.
Papa, 1154.
Paquier, 29.
Paradin, 83.
Paravia. 222.
Paret, 1195.
Pascalein. 512, 1038.
Payen, 489.
Payot (V.), 386, 1102, 1107, 1121, 1122, 1124.
Pericaud, 109.
Perrier, 524.
Perrin, 8, 383, 913, 923, 976. 977, 1076, 1206.
Pescatore, 857.
Philippe, 188, 190.
Philippe (J.), 36, 39, 41, 336, 530, 532 à 534, 628, 633, 693, 755. 858, 1255.
Piachaud. 446.
Piccard, 520, 522.
Pictet (Ch.), 859.
Pillet, 81, 121. 1017, 1115.
Pillet (G.). 1181.
Pingon, 13. 14. 108, 860.
Pioton, 681.
Pognient. 1019.
Poncet (abbé). 317.
Pouzin, 1120.
Prévost. 595, 728.
Promis, 974. 975. 1001.
Puget. 756.

Q-R

Quadrio a S. Carolo, 589.
Rabut (F.). 59. 99, 164. 375.

377, 407, 958 à 960, 978 à 985, 994, 999, 1073, 1074. 1135.
Rabut (L.), 924. 926. 927, 953, 1000.
Raverat, 686.
Raymond, 1183, 1237, 608, 861, 1145.
Reber, 909.
Reguéraz, 247.
Renand, 248.
Rendu, 659, 689. 717, 863 à 871. 1099.
Renier (L.), 949.
Replat, 88, 254, 269. 335, 337. 557, 702, 932, 1016, 1253. 1258, 1261, 1262.
Resie (de), 1132.
Reveyron, 230.
Revil (J), 656.
Revillod, 420.
Revon, 914, 939, 1233, 1234.
Rey (J.-J.), 255.
Rey (Mgr). 216.
Ricotti, 104.
Rieux, 400.
Ritter, 430.
Ritz, 872 à 874.
Rivaud, 581.
Rivaz (P. de). 954.
Rivoire, 2.
Roche, 875, 980.
Rolland (de), 1242.
Rosset, 876 à 878.
Rousseau (J.-J.). 701.
Roussillon. 935.
Rubin, 236.
Ruffin, 652. 713.
Rullier, 359.
Ruphy, 655.

S

Saccarelli, 588.
Saint-Genis, 679.
Saint-Lager, 1216.
Sales (Ch.-Aug. de). 118, 586, 714.
Sales (S' François de), 879 à 886.
Sallavuard, 362, 649, 695.
Saunier, 1103, 1105.
Saussay, 1129.
Saussure (de), 452, 1127.
Sauthier-Thyrion, 529, 611, 746.
Savoyen, 468, 501.
Schaub, 933.
Secretan, 87. 89. 936.
Segethus, 10.
Semeria, 97, 135.
Serand (E.), 45, 320, 990.
Serand (J.), 1251
Sevez, 964.
Seyssel d'Aix, 961.
Silorata, 125.
Simler, 1125.
Simond, 167.
Simond (abbé), 328.
Socquet, 273, 469.
Soirier, 1025.
Solar de la Marguerite, 221.
Soret, 996.
Spon, 410.
Sue (E.), 47, 1256.

T

Tavernier (H.), 443, 495, 505, 506, 510.
Tessier, 944.
Têtu, 202.
Thiolly (F.), 261, 915. 917 à 920, 925, 928, 1133.
Tingry, 401.
Tissot (E.), 887.
Tochon, 553, 691, 1156, 1163. 1164, 1166, 1167, 1169 à 1173, 1175. 1178.

Tochon (d'Anneci), 888 à 891.
Trepier, 1054.
Tremey (abbé), 302.
Trésal. 226. 892.
Truchet, 545.
Truffey, 116.
Turinaz, 566, 644.

V

Vachoud, 473.
Vachoux, 343, 893.
Vallauri. 1245.
Vallier, 98, 677, 703, 967, 969. 970, 985, 988, 997, 1037.
Vaugelas. 894.
Vaulet, 653.
Vaullet, 476.
Veyrat, 895, 896.
Viallet, 897.
Vibert, 439, 569.
Vidal, 286, 291.
Vigé, 92.
Ville (de), 1010, 1011.
Vingtrinier. 766.
Viry (de), 228.
Vittoz, 767.
Voiron, 163. 898.
Vuy, 4, 50, 51. 57, 100, 392 394, 397, 413, 419, 426, 427 507, 527, 541, 618, 704. 705 742, 749, 899, 1022, 1058 1232.

W-Y

Warens (de), 698.
Weissen, 1138.
Windham. 389.
Yvoire, 1201

2040-94. — Annecy. Imprimerie de F. Abry.

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

REVUE SAVOISIENNE

PUBLICATION PÉRIODIQUE

DE LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

(37e Année)

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
SOCIÉTÉS SAVANTES
N° 882
IMPRIMÉS

ANNECY
IMPRIMERIE ABRY
LIBRAIRE-ÉDITEUR

1896

BIBLIOTHÈQUE CENTRALE PRÊT NATIONALE
Pér. 8°
12380

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

BUREAU.

Président : M. Camille Dunant ❋ ✠ ❦ I, conseiller de préfecture honoraire.

1er Vice-Président : M. le docteur Thonion ❦ I, député de la Haute-Savoie.

2e Vice-Président : M. Ch. Marteaux ❦ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet.

Secrétaire : M. Marc Le Roux, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.

Secrétaire-adjoint : M. Max Bruchet, archiviste du département.

Trésorier : M. Jean Ritz ✠ ❦ I, compositeur de musique.

Bibliothécaire-Archiviste : M. Joseph Serand.

Comité de rédaction : MM. Dunant, Le Roux, Marteaux, Bruchet et Gonthier.

Directeur de la Revue : M. Marc Le Roux.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

BALLIARD Charles, à New-York.

BARTHÉLEMY (Anatole de) ❋ ❨ I, membre de l'Institut.

CHANTRE Ernest ✠, géologue, à Lyon.

DEMOLE Eugène. conservateur du médailler de Genève.

DU BOIS-MELLY, homme de lettres, à Genève.

DUFOUR Th., directeur de la Bibliothèque de Genève.

GUTTIERREZ Y VICTORY, à Tampico (Mexique).

HOLLANDE ❨ I ★. docteur ès-sciences, professeur au lycée de Chambéry.

LECOY DE LA MARCHE, sous-chef de section aux Archives Nationales, à Paris, ancien archiviste de la Haute-Savoie.

MORTILLET (Gabriel de) ❋ ✠, professeur à l'Ecole d'Anthropologie de Paris, ancien conservateur du Musée d'Annecy.

PAPIER ❋ ❨ I, président de l'Académie d'Hippone, Bône (Algérie).

REVON Michel ❋ ★, docteur en droit et ès-lettres, professeur de droit comparé à l'Université impériale du Japon.

RITTER Eug., professeur à l'Université de Genève.

MEMBRES EFFECTIFS.

MM.

AGNELLET Benjamin, maire de Saint-Jean de Sixt.

ALLARD, ingénieur à Annecy-le-Vieux.

BELLY, receveur des finances en retraite, à Chambéry.

BLANCHARD, inspecteur-adjoint des Forêts, à Thonon.

BOCH Louis ❨ A, architecte, maire d'Annecy.

BOIRET, professeur départemental d'agriculture, à Annecy.

BOUCHET Pierre, négociant, à Annecy.

BRUCHET Max, archiviste départemental, à Annecy.

BUTTIN Ch., notaire, à Rumilly.

CARNOT François, à Paris.

CARREY (Mme) Ernestine, née Robert, à Paris.

CARRON Jacques, avocat, à Annecy.

CHARVIER J., architecte-expert, à Annecy.

CHATELAIN Maurice, notaire, à Faverges.

CHAUDIER, architecte départemental, à Gap (Hautes-Alpes).

CHEVALIER Etienne, chanoine, à Annecy.

CONSTANTIN Aimé ❨ A, secrétaire honoraire de la Société Florimontane. à Annecy.

CORCELLE, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.

CROLARD Albert, ingénieur, à Cran-Gevrier.
DESPINE Antoine, à Annecy.
DOMENJOUD Henri, percepteur, à Annecy.
DUBOULOZ, procureur de la République, à Bonneville.
DUNAND Auguste ★, maire de Metz (Haute-Savoie).
DUNANT Camille ❋ ✠ ❦ I, conseiller de préfecture honoraire, à Annecy.
DUPLAN, numismate, à Evian-les-Bains.
DUPONT François ★, ingénieur-chimiste, à Paris.
DURANDARD, avoué à Moûtiers.
DUVAL César ❦ A, député de la Hte-Savoie, maire de St-Julien.
FRÉZAT Simon, à Annecy.
GALLIARD Louis, médecin, à Annecy.
GERMAIN, directeur de l'école primaire de Thonon.
GONTHIER (l'abbé), aumônier des Hospices, à Annecy.
GOUVILLE François, à Annecy.
GRIVAZ Louis. notaire, licencié en droit, conseiller général. à Annecy.
GUERBY, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
GUIGNÉ (de). aux Barattes, Annecy-le-Vieux.
GUILLERMIN, percepteur de Gevrier.
LAEUFFER Emile ✠, à Paris.
LAEUFFER Frédéric C ✠ O ✠, administrateur délégué de la Manufacture d'Annecy et Pont, à Annecy.
LE ROUX Marc. docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
LEVET Eugène ❋, major au 7me régiment du génie, à Avignon.
MANGÉ Auguste ❦ I. architecte de la ville d'Annecy.
MARTEAUX Charles ❦ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
MATHIEU, ancien conseiller de préfecture, à Annecy.
MATHIEU, capitaine au 1er régiment étranger, à Sidi-Bel-Abbès (province d'Oran).
MEYER ❦ I, inspecteur d'Académie, à Annecy.
MILLET ❦ A, ingénieur à Bonneville.
MIQUET, receveur des finances, à Saint-Julien.
MUGNIER François ❋ O ✠ ✠ ❦ I, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.
NANCHE Isidore, chirurgien dentiste, à Annecy.
PHILIPPE Charles, principal au collège de Castelnaudary.
PICCARD Louis (l'abbé), aumônier du Collège de Thonon.
PISSARD Charles-Eugène ❦ A, secrétaire de la mairie d'Annecy.

PISSARD Hippolyte O ✠, ancien député, à Saint-Julien.
RACT-MADOUX, ancien directeur des fonderies de Cran.
RICHARD Auguste, greffier du Tribunal. à Annecy.
RITZ Jean ✠ I, compositeur de musique, à Annecy.
ROBERT Victor, conseiller municipal, à Annecy.
ROLLIER Joseph, notaire, à Annecy.
ROMAND Alph. ✠, professeur à l'Académie militaire de Turin.
ROUSSY DE SALES (le comte de) O ✠ ✠, à Thorens.
SAINT-BON (de), à Marseille.
SALLAZ, directeur du Laboratoire municipal, à Annecy.
SCHITZ, à Milhau (Aveyron).
SEGUIN ✠ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
SERAND Joseph, archiviste-adjoint, à Annecy.
THONION ✠ I, médecin, député de la Haute-Savoie, à Annecy.
TISSOT (l'abbé), curé de Cluses.
VASCHY Aimé ✠ A, ingénieur des télégraphes, à Paris.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

FENOUILLET, instituteur à Desingy.
GOSSE, conservateur du musée archéologique de Genève.
MARTIN (l'abbé), curé de Foissiat (Ain).
PERRIN, archéologue, à Chambéry.
PLEZANCE, à Paris.
TAVERNIER, juge de paix, à Taninges.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ECHANGENT

LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *REVUE SAVOISIENNE*

FRANCE

ALAIS. Société scientifique et littéraire d'Alais.
AGEN. Recueil des travaux de la Société d'agriculture, etc.
AMIENS. Société des antiquaires de Picardie.
ANNECY. Académie Salésienne.
AUTUN. Société éduenne.
AUXERRE. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
BEAUNE. Société d'histoire et d'archéologie.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.

Béziers. Bulletin de la Société archéologique.
Bône (Algérie). Académie d'Hippone.
Bourg. Société d'émulation de l'Ain.
Brest. Société académique de Brest.
Brive. Société scient., hist. et archéol. de la Corrèze.
Chalon-sur-Saône. Société d'histoire et d'archéologie.
— Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.
Chambéry. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
Cherbourg. Société des sciences naturelles.
Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Gap. Société d'études des Hautes-Alpes.
Grenoble. Académie delphinale.
— Société de statistique de l'Isère.
Limoges. Société archéologique du Limousin.
Lons-le-Saunier. Société d'émulation du Jura.
Lyon. Société de botanique de Lyon.
— Académie des sciences et des belles-lettres.
— Société d'agriculture.
Macon. Académie des sciences.
Montauban. Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
Montbéliard. Société d'émulation de Montbéliard.
Montpellier. Académie des sciences et lettres.
Moutiers. Académie de la Val d'Isère.
Nancy. Société d'archéologie et de statistique lorraine.
Nantes. Société des sciences naturelles.
Nice. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
Nimes. Académie du Gard.
Paris. La Mélusine.
— Polybiblion. Revue bibliographique universelle.
— Comité des travaux historiques et scientifiques.
— Société de géographie.
— Le Cyclamen.
— Annales du Musée Guimet (don du Ministère).
— Journal des savants (don du Ministère).
— Société nationale d'agriculture (don du Ministère).
— Société nationale des antiquaires de France.
— Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie.
Pau. Société des sciences et lettres.
Poitiers. Société des antiquaires de l'Ouest.
Puy (le). Société agricole et scientifique.
Romans. Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble.
Saint-Jean de Maurienne. Société d'histoire et d'archéologie.

SEMUR. Société des sciences historiques.
THONON. Académie chablaisienne.
TOULON. Académie du Var.
TOULOUSE. Société archéologique du Midi de la France.
— Académie des jeux floraux.
VALENCE. Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.
VITRY-LE-FRANÇOIS. Société des sciences et des arts.

ÉTRANGER

BERNE. Mittheilungen der Naturforschenden Gesellschaft.
— Société générale d'histoire Suisse.
BRUXELLES. Société royale de botanique.
GENÈVE. Institut national genevois.
— Société d'histoire et d'archéologie.
— Société de physique et d'histoire naturelle.
- Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
LAUSANNE. Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
MOSCOU. Société impériale des naturalistes.
NEUFCHATEL. Société des sciences naturelles.
TURIN. Miscellanea di storia italiana. Regia deputazione di storia patria.
WASHINGTON. Smithsonian Institution.
ZURICH. Anzeiger fur schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).
— Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft (Soc. des Antiquaires).

JOURNAUX

ANNECY. Les Alpes. — L'Industriel savoisien.

Archives de la Mairie d'Annecy.
Archives Départementales.
Inspection Académique.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 8 janvier 1896.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

Dépouillement de la correspondance.

Le Président communique le programme et les circulaires du groupe de l'Art ancien à l'exposition nationale de Genève. Le comité des Beaux-Arts espère que la Savoie participera à cette exposition et demande à la Société de bien vouloir lui confier les objets d'art de provenance savoyarde qu'elle pourrait posséder. La Société Florimontane, ayant déposé au Musée d'Annecy les dons de toute nature qui lui ont été attribués, décide de renvoyer cette demande à l'examen du conservateur du Musée qui la soumettra, s'il y a lieu, à l'appréciation de M. le Maire.

Il est ensuite procédé au vote sur les deux candidatures présentées au cours de la dernière séance. A la suite du scrutin, MM. Boiret et Buttin sont proclamés membres de la Société.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. G. Martin donne sa démission de membre de la Société, dans le but de prendre part, dans l'avenir, aux concours Andrevetan.

Cette démission est acceptée et la Société vote, à ce sujet, une modification au règlement intérieur de ses concours, qui paraîtra prochainement dans les statuts.

M. Constantin fait une communication sur l'ori-

gine de la légende du massacre des Espagnols à Annecy, en 1741. Cette note sera insérée dans la *Revue*.

M. Serand fait don, pour l'album de la Société, des photographies suivantes d'anciens membres : Etienne Machard, membre fondateur ; Rabut Laurent, ancien conservateur du Musée de Chambéry ; Griollet, numismate de Genève ; Durand, numismate à Lancy, membres correspondants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 12 février 1896.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Tavernier, qui remercie la Société du prix d'histoire qui lui a été décerné.

Le même fait circuler le programme du concours de poésie ouvert en 1896 par l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Savoie. Le prix de la fondation Guy est de 400 fr. Les œuvres (minimum : cent vers) devront être adressées au secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 1er juillet 1896, accompagnées d'un billet cacheté contenant le nom de l'auteur, et portant à l'intérieur une épigraphe écrite en tête du manuscrit. Une personne a prié l'Académie d'annoncer que si le travail qui sera couronné et aura mérité à lui seul le prix, traitait de la Très Sainte Vierge Marie, Mère de Dieu, elle ajouterait un supplément de 100 fr.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

MEYER : *Galerie des Hommes célèbres de la Haute-Savoie.* (Don de l'auteur.)

M. FAURE : *Rapport sur le Budget général de 1896 pour le ministère de l'instruction publique.* (Don de M. Thonion.)

MARTEAUX et LE ROUX : *Catalogue descriptif du Musée gallo-romain de la ville d'Annecy.* (Marques de fabrique.)

H. FORESTIER : *Rapport du Syndicat général des Alpes françaises,* 1895. (Don de l'auteur.)

Catalogues du Metropolitan Museum of Art (9 brochures). (Don de M. Ch. Balliard, de New-York.)

L'Allobroge, revue imprimée à Grenoble en 1840. (Un volume remis à la bibliothèque par M. Nanche, au nom de M. de Fésigny.)

M. Le Roux fait une communication sur une arme qu'il a récemment acquise pour le Musée.

Il s'agit d'une **petite dague** à simple rouelle datant de la seconde moitié du XVI^e^ siècle. La lame fine à section droite lozangique est longue de o^m^24 et large de o^m^018 au talon. Le filigrane ancien qui recouvrait la poignée est tombé en poussière par suite de l'oxydation. La soie est à nu et se termine par un pommeau sur lequel sont gravés à la pointe deux *lacs d'amour* alternant avec deux *cordelières*. Les quillons recourbés dans le plan de la lame présentent aussi des traces de gravure. Sur le talon est frappée une marque d'armurier (M surmonté d'une couronne à trois pointes).

L'identification de cette marque est possible. On peut y reconnaître la signature de Juan Martinez Menchaca qui travailla à Tolède vers la fin du XVI^e^ siècle [1]. L'emblème du lacs d'amour personnel aux princes de Savoie indique que cette arme très élégante et d'un travail achevé devait appartenir à un écuyer de la suite ou à un homme d'armes de la Maison de Sa-

1. Cette marque n'existe pas au *Musée d'artillerie* de Paris, pas plus qu'à l'*Armeria reale* de Turin L'ouvrage de Maindron ne la mentionne pas, mais elle est figurée dans les catalogues de Demmin et de Boeheim, qui tous deux l'attribuent à l'armurier précité.

voie. D'autre part, les relations de Philibert-Emmanuel avec la Cour d'Espagne rendent vraisemblable l'attribution d'une arme de cette nature à un fabricant espagnol.

Cette pièce très intéressante, qui a été trouvée par un cultivateur de la Balme, en janvier 1896, sur la montagne de Mandallaz, en défrichant un champ, doit être contemporaine de Charles-Emmanuel. Peut-être a-t-elle été perdue dans la marche contre Genève en 1602, lors de la fameuse tentative de l'Escalade. C'est d'ailleurs Charles-Emmanuel qui, le plus volontiers, faisait graver sur ses armes des lacs d'amour, et la seule expédition qui ait été dirigée à cette époque d'Annecy vers Genève étant l'expédition de l'Escalade, l'hypothèse proposée au sujet de notre dague semble très plausible.

Le même fait part des objets nouvellement entrés au Musée :

1° Un **tableau à l'huile**, signé C. Curtelin, de Seyssel : *Steamers au mouillage sur la Gironde*. (Don de l'auteur.)

2° **Hache en serpentine,** spécimen poli de l'époque robenhausienne. Cette arme, longue de 125ᵐᵐ/ᵐ, d'un travail admirable, a été trouvée en décembre 1876, à la Bovière, entre Chosal et le nant de la Motte (commune de Mésigny). (Don de M. Aimé Constantin.)

3° **Galet plat circulaire en serpentine** (trouvé à côté de la hache de Mésigny) offrant un poli remarquable qui peut avoir été complété par le travail humain ; diamètre moyen : 125ᵐᵐ/ᵐ. (Don du même.)

4° Six grandes **photographies d'églises romanes** de la Charente-Inférieure et dix-neuf **reproductions photographiques** en grand format de tapisseries anciennes des Gobelins. (Don de M. Allard, ingénieur à Annecy-le-Vieux.)

5° Un **tableau à l'huile,** par Bernard Claris : *Portrait de mon père*. (Don de M. Joseph Excoffier, juge au tribunal de St-Julien.)

M. Marteaux offre au Musée différents objets trouvés aux Fins et qui lui ont été gracieusement cédés par le propriétaire ; il ajoute les renseignements suivants :

Les fouilles, peu importantes, ont été exécutées dans le champ Cornachon en décembre 1895 et janvier 1896. *a)* Nouv. cad. n° 415 parcelle ; à sept mètres du chemin un minage défonce un puits maçonné et comblé de terre et de pierres, auquel s'amorce un mur qui est entouré d'une aire de menu gravier sur laquelle gisent des débris divers, parmi lesquels de larges anneaux en fer, des anses d'amphores marquées LANSEC et //RI [1] avec une palme, des rebords de jattes anépigraphes, un fragment de vase noir à côtes, etc. — *b)* Cadastre n° 414*bis* ; à 80 mètres de là, un nouveau minage dégage un long mur nord-est et sud-ouest, au pied duquel gisaient deux squelettes et auquel aboutissent deux murs transversaux séparés par un couloir ; de chaque côté, s'étendaient les aires bétonnées ou en terre battue des chambres qui paraissent avoir subi un feu violent. Objets recueillis : manches de clefs, charnières, tiges en fer, contrepoids en plomb ; aiguille, petit lion courant en bronze ; marques sur poterie rouge : LVPINIM (2 ex.), P·APE// [2] ; quelques monnaies les unes des Antonins, frustes, les autres, du IIIe siècle, mieux conservées.

Le Président présente la candidature de M. DE GUIGNÉ, et **M. Ritz** celle de M. GUILLERMIN.

Sur la proposition de **MM. Marteaux** et **Serand**, la Société nomme, à titre de membres correspondants, MM. FENOUILLET, instituteur à Desingy, et TAVERNIER, juge de paix à Taninges.

M. Ritz lit le compte-rendu de sa gestion pour l'exercice financier de la Société pour 1895, qui se traduit par un excédent sérieux des recettes sur les dépenses.

La Société remercie son dévoué trésorier et passe à la discussion de plusieurs questions d'intérêt général.

1. *Rev. sav* , janvier-février 1896. — *Catal. du Musée gallo-romain*
2. *Ibid.*

Compte-rendu financier de l'année 1895.

RECETTES.

Encaisse au 1er janvier 1895.....	334	90
Produit des cotisations et abonnements à la *Revue* ..	1,195	25
Vente de numéros de la *Revue*	81	»
Intérêts des fonds déposés à la Caisse d'épargne en 1894 et 1895.....	40	»
Reçu de la Municipalité pour le concours Andrevetan.	420	»
TOTAL DES RECETTES.....	2,071	15

DÉPENSES.

Facture Abry, imprimeur (*Revue savoisienne* et imprimés).....	953	15
Clichés et gravures pour la *Revue*.....	117	65
Papeterie et achat de volumes pour la bibliothèque	50	50
Frais de recouvrements et correspondance.	52	»
Concours Andrevetan : Prix d'histoire...	300	»
— 3 prix de poésie.	120	»
Reliures	34	60
TOTAL DES DÉPENSES.....	1,627	90
Encaisse au 31 décembre 1895.....	443	25
BALANCE ÉGALE.....	2,071 15	2,071 15

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures 1/2.

Le Secrétaire, MARC LE ROUX.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PROGRAMME DU CONCOURS DE POÉSIE DE 1896.

La somme à distribuer sera de 600 francs.

Sont admis à concourir : 1° tous les Français, excepté les membres effectifs de la Société Florimontane ; 2° les étrangers qui sont membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

En dehors des satires politiques et religieuses et des

œuvres blessant la morale, toute latitude est laissée aux concurrents pour le choix du sujet.

Le nombre minimum des vers présentés par le même auteur est fixé à cent. Pourvu que ce chiffre soit atteint, peu importe le nombre des pièces envoyées.

Les travaux devront être composés en langue française. Sous peine d'exclusion, les auteurs devront déclarer par écrit, en tête de leur envoi (mais sans signer cette déclaration), que ces travaux sont inédits et n'ont été présentés à aucun autre concours.

Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus : les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté, indiquant le nom et le domicile de l'auteur.

Les travaux devront parvenir *franco* au Secrétaire de la Société avant le 1er novembre 1896.

Les manuscrits restent la propriété de la Société.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

CONCOURS LITTÉRAIRE & POÉTIQUE DU " CYCLAMEN „

Le *Cyclamen,* société littéraire, artistique et scientifique des Savoyards de Paris, ouvre un concours littéraire et poétique qui sera clos le 15 mai de cette année.

Tous les Savoyards peuvent y prendre part et traiter des sujets à leur choix ; mais les personnes qui ne sont pas d'origine savoisienne sont tenues de prendre pour thème une question ou un sujet se rattachant à un titre quelconque à la Savoie.

Comme indication la Société propose aux concurrents les sujets suivants.

Pour la prose :

1° Etude sur les patois savoyards ;

2° De l'émigration des Savoyards ; causes, pays d'exode, existence et vitalité des colonies savoyardes ;

3° Exposé et critiques sur les préjugés à l'endroit de la Savoie ;

4° Sujets historiques : Résumé de l'histoire de la Savoie ;

5° Bibliographie savoyarde.

Pour la poésie :

1° Lyrisme alpestre ;

2° Epopée nationale.

Les récompenses consistent en médailles d'or, de vermeil, d'argent, de bronze et mentions honorables. Les intéressés peuvent demander le programme complet au président du *Cyclamen,* M. F. Dupont, 37, rue de Dunkerque, Paris.

L'ANCIEN CADASTRE DE SAVOIE

Le Cadastre de Savoie, dressé de 1728 à 1738,. malgré sa date reculée, est encore aujourd'hui et sera pendant longtemps un instrument précieux et parfois indispensable pour l'assiette de l'impôt, la délimitation des propriétés et l'histoire du pays.

En effet, dans une grande partie des communes de Savoie, la répartition de l'impôt foncier se fait actuellement en prenant pour base ce document, pour l'excellente raison que le nouveau cadastre entrepris au moment de l'Annexion, est loin d'être terminé. D'autre part, en matière de procès touchant la possession d'immeubles, les tribunaux, par une jurisprudence constante, ont considéré les indications portées sur l'ancien cadastre comme faisant présomption de propriété en l'absence d'un titre ou d'une prescription. L'érudit enfin puise souvent à cette source pour l'étude des vieilles familles, des anciens établissements religieux et des communes.

Il a paru intéressant d'étudier dans quelles conditions l'ancien cadastre a été composé et s'est conservé jusqu'à nos jours. L'auteur a surtout puisé les éléments de cette étude dans les documents manuscrits conservés aux archives de la Haute-Savoie ou à l'*Archivio di Stato* à Turin et dans la précieuse *Raccolta delle leggi* de Duboin. Voici le plan qui a été suivi :

1° Premiers essais de cadastre en Savoie.

2° Confection du cadastre de 1728 à 1738.

3° Mesures prises pour assurer la conservation de l'ancien cadastre jusqu'à nos jours. Mutations.

4° Valeur juridique.

5° Principaux textes relatifs à l'ancien cadastre. Valeur des anciennes mesures de superficie. Glossaire des mots difficiles employés dans les tabelles cadastrales. Mappes et documents cadastraux conservés aux Archives départementales de la Savoie et de la Haute-Savoie.

I. — Premiers essais de cadastre en Savoie.

On désigne sous le nom de *Cadastre* les documents servant à la répartition de l'impôt en prenant pour base la propriété.

Pour bien comprendre dans quelles circonstances le cadastre de Savoie a été élaboré, il est nécessaire d'indiquer en quelques mots le système des impôts sous l'ancien régime.

Au moyen âge, l'impôt fut d'abord extraordinaire : il ne pouvait être établi qu'avec le consentement des Etats généraux, convoqués spécialement dans ce but par le duc de Savoie qui exposait les raisons pour lesquelles il le sollicitait. La levée de ce subside était confiée aux communes sans que le gouvernement ducal intervint sérieusement pour en assurer la répartition. Aussi, suivant les localités, l'assiette de l'impôt

fut-elle des plus arbitraires. Si l'on peut citer quelques villes, dès le XIII^e^ siècle munies d'un cadastre des biens fonciers, on peut affirmer que ces cas sont très exceptionnels [1]. En réalité, voici comment se faisait le plus souvent en Savoie la perception de l'impôt.

Dès qu'un subside avait été ordonné, les syndics de chaque communauté, après l'avoir fait publier, procédaient avec l'assistance de quelques notables, à la composition des rôles en prenant pour base le feu taxé proportionnellement à sa valeur. Cette estimation était loin d'être équitable et dépendait surtout des influences locales : aussi soulevait-elle de nombreuses réclamations et parfois de véritables révoltes. Le pauvre diable se lassait de supporter la plus lourde part de l'impôt tandis que la bourgeoisie, la noblesse et le clergé réussissaient constamment, grâce à leurs privilèges ou à leurs relations, à se faire exempter. Les gens du tiers état firent souvent retentir leurs doléances. Dans une assemblée des Etats généraux de Savoie tenue à Chambéry en 1487, leurs mandataires, après avoir accordé au duc le subside demandé, insistèrent sur la nécessité de répartir équitablement les charges publiques et de soumettre à l'impôt les riches, le clergé et les étrangers [2].

Vœux stériles ; cent ans plus tard, la situation était aussi lamentable :

> La principale charge demeuroit sur les bras des moins aisés : au lieu que le fort devoit porter le foible, il se trouvoit que le foible portoit le fort, à l'occasion de ce que plusieurs riches et opulens et autres ayant quelque autorité entre nos dits sujets se seroient faits distraire et exempter, soit par le moyen du titre de noblesse

1. D'après Cibrario (*Della Economia politica nel medio evo*, p. 451), dès le XIII^e^ siècle dans la ville piémontaise de Montecalieri, les magistrats municipaux, faisaient procéder à la rédaction d'un registre contenant la description et l'estimation des immeubles possédés par les habitants, sur la déclaration des intéressés, à peine de payer double taxe en cas de mensonge : une grande partie des villes italiennes, après avoir conquis leur autonomie, adoptèrent cette mesure.

2. MENABREA : *Histoire de Chambéry*, p. 271.

nouvellement acquise, offices et charges publiques à ces fins recherches, qu'aussi par la connivence des péréquateurs qui auraient voulu soulager les riches, pour charger les pauvres et moins puissans [1].

Ces doléances furent pour le duc de Savoie une excellente raison qui lui permit, sous prétexte de décharger les basses classes, d'augmenter ses revenus en soumettant aux charges publiques le plus grand nombre possible de ses sujets par le système de la péréquation de l'impôt foncier basée sur le cadastre.

Cette importante réforme ne put être entreprise fructueusement que lorsque la puissance du gouvernement ducal se fut fortifiée par la disparition progressive des Etats généraux et l'établissement des franchises municipales [2]. Emmanuel-Philibert, en recouvrant ses Etats par le traité de Cateau-Cambrésis, en 1559, avait obtenu des Etats généraux un subside extraordinaire pendant plusieurs années consécutives, destiné à lui permettre, après avoir payé les dettes contractées pour la conquête de ses domaines, l'organisation des services publics. Ce prince, aussi habile administrateur qu'heureux guerrier parvint à transformer ce subside extraordinaire en subside ordinaire et annuel : c'était enlever aux Etats généraux leur principale raison d'existence et provoquer leur suppression.

La perception de ce subside présenta les plus grandes difficultés : il fallut sans cesse en modifier la forme, car les populations, ruinées par la longue occupation française et les invasions bernoises, manquaient d'ar-

1 Lettres patentes du 16 mai 1856, publiée dans Duboin, *Raccolta delle leggi... dai sovrani della real casa di Savoia* .. tome XX, (volume 22^me^)

C'est dans ce tome que se trouvent les textes dont nous ne donnons pas la référence La table chronologique placée à la fin du volume permet de retrouver ces documents sans tâtonnement. Nous avons traduit en français les textes italiens ; les citations empruntées à des textes français ont été parfois rajeunies.

2. Le duc Louis, par lettres patentes du 20 avril 1454 avait essayé de répartir l'impôt en prenant pour base le revenu déclaré par le propriétaire. Il ne semble pas que cet essai ait été sérieusement mis à exécution. — Tochon, *Mémoires de l'Académie de Savoie*, 2^e^ série, t. XII, p 56.

gent. Voté en 1559 par les Etats généraux sous le nom d'accroissement sur les droits de la gabelle du sel, cet impôt indirect parut si lourd que deux ans plus tard il fut remplacé par une taxe directe, annuelle de 200,000 écus d'or, répartie entre les diverses communes proportionnellement à leur richesse. Les communes, qui jusqu'alors avaient eu toute liberté pour l'exaction des impôts, employèrent les moyens les plus divers pour payer au prince le contingent auquel elles avaient été taxées : telle eut recours à l'impopulaire gabelle du sel, telle autre à un droit sur les denrées alimentaires, d'autres encore à un impôt foncier. Mais le duc de Savoie, voulant essayer d'établir quelque unité dans cette répartition décida que l'impôt serait établi sur les biens fonciers : mais si peu de villes étaient alors en état de faire la répartition sur cette base qu'il fallut renoncer à l'exécuter : par lettres patentes du 24 décembre 1567, Emmanuel-Philibert déclara que la moitié de l'impôt foncier serait remplacée par des droits sur le sel et les objets d'alimentation [1].

Son successeur, Charles-Emmanuel Ier, fut plus heureux. L'édit qu'il signa le 27 mars 1584 pour la répartition de la taille, en prenant pour base la propriété, fut exécuté et eut comme conséquence la rédaction d'un premier cadastre, entrepris au commencement du XVIIe siècle. Voici d'ailleurs le texte des passages les plus intéressants de ce document :

> Comme dès notre avenement à la dignité ducale nous aient été faites diverses remontrances, plaintes et doleances par plusieurs de nos fideles sujets du tiers état de nos provinces de là les monts [c'est-à-dire de la Savoie], sur ce, qu'encore que nos tailles, aydes et gabelles du sel et du vin, et augmentation d'icelles qui ont été levées sur eux jusqu'à present ne soient en rien excessives ni de grand revenu au respect de la fertilité et étendue de nos dites provinces, moyens et commodité de nos dits sujets

1. Voir Duboin, vol XXII, pages 17, 21, 1039 et 1067

et regard des grandes charges et depenses qu'il convient supporter pour la conservation de leur repos et tuition de nos Estats, pourvu que les dites gabelles et augmentations d'icelles fussent egales, imposées et comparties egalement sur tous contribuables, le fort portant le faible, ce qui n'a eté fait jusques à present, — tant occasion de ce que d'icelles plusieurs riches et opulens se sont faits distraire et exempter. soit par le moyen de titre et privilège de noblesse nouvellement acquise ou usurpee, accords faits avec les communautés, offices ou charges publiques qu'ils ont à ces fins recherché, *que pour avoir été les cottisables imposés au lieu de leur domicile pour l'universel de leurs biens, desquels ou de la plupart d'iceux les perequateurs n'ont pu savoir la valeur ;* — a été la cause que la principale force et surcharge est demeurée sur les bras des moins aisés..... Par l'advis et deliberation des gens de notre Conseil d'Etat, ... voulons et nous plait que les tailles auxquelles ont été cottisés ci-devant les contribuables pour le fait de notre dite taille ordinaire de la commutation [1], rière leurs domiciles pour l'universel de leurs biens et heritages, seront d'ores en avant icelles tailles et gabelles imposées, assises et levées par les sindics et perequateurs des paroisses... ayant egard au revenu et valeur des biens qui par les dits habitants et autres seront possédés... sans que nuls puissent s'en pretendre exempts sauf excepté seulement les ecclesiastiques pour les biens anciens du patrimoine de l'église... comme aussi les biens des gentilshommes nos vassaux issus d'ancienne race et autres de qualité noble, tenus et approuvés pour tels avant l'accord et imposition des dites gabelles.

Cet édit fut d'une application assez malaisée. Les hautes classes, directement visées par cette mise en demeure de payer l'impôt ou de faire la preuve de leurs privilèges, opposèrent une résistance opiniâtre que le duc ne parvint pas toujours à surmonter malgré le nombre considérable d'instructions qu'il adressa à ce sujet. Les basses classes, résignées à payer leur quote-part, protestèrent au moment de la répartition, contre les attributions des biens fonds dont la possession était l'objet de maint litige. Et ces conflits au sujet des dé-

1. On a vu plus haut qu'en 1561 le subside voté par les Etats généraux sous forme d'accroissement de droit de gabelle, à cause de la difficulté de la perception, fut *commué* en une taille annuelle et ordinaire : d'où l'expression : taille ordinaire de la commutation

limitations n'étaient pas des cas isolés : l'incertitude du bornage exact des propriétés était si grande que les communautés même étaient dans l'impossibilité de déterminer leur périmètre. La base de la répartition de l'impôt foncier, qui avait été le territoire de la communauté, dut être modifiée et remplacée par celui de la châtellenie, la plus ancienne circonscription administrative dont les confins étaient, par tradition, d'une détermination moins discutée [1].

Le véritable moyen de sortir de cette confusion était la confection d'un cadastre. Charles-Emmanuel en décida l'exécution par lettres patentes du 1er juillet 1601. Des commissaires furent envoyés dans chaque communauté pour dresser le rôle de la taille avec le concours du conseil et des notables de la paroisse, obligés de lui fournir toutes les indications nécessaires sur le nombre, la valeur des immeubles et la qualité des propriétaires. Les exemptions furent rigoureusement limitées aux biens de l'ancienne noblesse et de l'ancien patrimoine de l'église ; à cette preuve de sollicitude pour les classes pauvres, le duc en ajouta une autre en décidant que les petits propriétaires possesseurs d'une terre valant au-dessous de 150 florins, seraient rayés des rôles « comme tenus pour misérables ».

Pour donner à ce travail considérable une valeur constante, le duc de Savoie décida que les rôles seraient tenus à jour en mentionnant les mutations des propriétés. Toutes les fois qu'il y eut vente d'immeubles, les intéressés furent tenus, sous peine de confiscation, de la déclarer, dans les huit jours, au châtelain chargé de faire sur les rôles les changements nécessaires et responsable pécuniairement, en cas de négligence [2].

1. Lettres patentes du 16 mai 1586, dans Duboin.

2. Ces prescriptions furent rappelées dans un édit de 1678, 31 août, relatif aux attributions des officiers ducaux dans les communautés :

Art. 7. — Les officiers locaux feront avertir, par le métral, ceux qui se trou-

La conservation de ces rôles fut confiée aux syndics de chaque communauté.

L'exécution de ce cadastre laissa beaucoup à désirer ; pour ne citer qu'un exemple, celui de Thônes, fait en 1605, était si incomplet que, un siècle après, au sujet d'une délimitation de communaux entre cette paroisse, les Villards-sur-Thônes et Saint-Laurent, les intéressés, n'ayant pu se servir de ce document après plusieurs journées d'opérations sur les lieux, demandèrent à l'intendant général l'autorisation de faire un nouveau cadastre [1].

Malgré ses imperfections, le cadastre de Charles-Emmanuel avait rendu de tels services que ses successeurs résolurent d'étendre cette mesure à tous leurs états. Les guerres du milieu du XVII^e^ siècle les empêchèrent de mettre rapidement à exécution ce projet : ce fut à la fin de ce siècle seulement que la réforme cadastrale fut sérieusement mise à l'étude : une commission composée de membres de la Chambre des comptes et de sénateurs fut chargée par le duc de Savoie en 1697 d'élaborer des instructions relatives à la péréquation des tailles : dès l'année suivante ses instructions furent approuvées et mises à exécution en Piémont. On commença par Coni, dont le territoire fut mesuré. Cette mensuration générale fut appliquée à toute la

veront avoir vendu, acheté, échangé ou partagé des fonds sujets à la taille, de comparoir par devant eux à heure assignée pour voir procéder à la revision du rôle et cottes, chargé et déchargé, à forme de ce qu'ils se trouveront posséder.

ART 8 — Les charges et décharges se feront à forme du cadastre, et suivant ce que chaque pièce se trouvera tirée, et où il n'y auroit point de cadastre, les parties conviendront des preud'hommes et experts pour régler la cotte desdits biens vendus, échangés ou partagés selon leur bonté et qualité, et par parification des fonds voisins, si faire se peut. (DUBOIN, vol. XXII, p. 138).

1. « Attendu que la plus grande partie des pièces de terre sont une partie seulement confinées, les unes par trois confins, d'autres par deux seulement et diverses autres sans confins ; et en plusieurs endroits mal relatées et en confusion, ainsi il est impossible de procéder à la dite désunion [de Saint-Laurent que l'on voudrait séparer de la communauté de Thônes] sans que l'on procède à une mensuration tant des pièces de terre possédées par ceux du Villars sur la présente paroisse aussi bien que celles possédees par les particuliers dudit Thônes sur ladite paroisse de Saint-Laurent » — Archives de Thônes, Registre des Délibérations consulaires 21 et 28 juin 1716. (Registre BB, 2, fol. 72 et 73.)

province : un peu retardée par les hésitations et les tâtonnements du début, et aussi par la politique extérieure, elle fut néanmoins menée à bonne fin : et complètement terminée le 5 mai 1731.

Au moment où le cadastre de Piémont allait être achevé, le roi Victor-Amédée décida, en 1728, que la Savoie serait cadastrée : telle est l'origine du document connu sous le nom d'*ancien cadastre de la Savoie.*

(A suivre.) Max Bruchet.

FÊTES DE LA BÉATIFICATION DE SAINT FRANÇOIS DE SALES EN 1662

François de Sales avait à peine rendu le dernier soupir, que l'on instruisit la cause de sa béatification. Mais divers obstacles tels que la peste, la guerre, des irrégularités commises tantôt par des commissaires, tantôt par le peuple contre le décret de non-culte, retardèrent d'une trentaine d'années l'heureuse issue de ce procès, qui coûta des sommes énormes.

Enfin, le 10 janvier 1662, la Mère de Chaugy, supérieure du premier monastère de la Visitation, reçut de Rome le décret de béatification signé le 28 du mois précédent; et le jour même, elle le fit porter solennellement à l'évêque, M^gr^ d'Arenthon d'Alex. Ce prélat, au comble de la joie, ordonna sur le champ de sonner un carillon à tous les clochers de la ville, se rendit lui-même avec tout le clergé à l'église du premier monastère pour y chanter un *Te Deum* d'actions de grâces, et fixa au 30 avril les fêtes qui devaient solenniser cet heureux événement.

En attendant ce jour, le clergé et le peuple d'Annecy ne laissaient échapper aucune occasion de témoigner leur joie. C'est ainsi qu'ils célébrèrent avec une grande dévotion la fête du Saint que le pape avait assignée au 29 de janvier.

On consacra tout le mois d'avril aux préparatifs des fêtes de la béatifioation.

Le 25 avril, arriva de Turin une châsse offerte par la duchesse de Savoie, Christine de France. Cette châsse était magnifique : on y remarquait surtout 32 colonnes d'argent d'une ciselure « fort

mignarde et délicate », et huit beaux cristaux de Venise, à travers lesquels on voyait les reliques du Saint [1].

Le 29, après avoir reçu cette châsse des mains de S. E. le marquis de Lullin, Mr d'Arenthon d'Alex commença la solennité « par un très docte sermon » et par la publication de l'indulgence plénière. Cela fait, on pria la foule de sortir de l'église dans laquelle restèrent les trois évêques venus à la solennité, les commissaires apostoliques au nombre de 50, trois Pères Minimes, toutes les Visitandines de Savoie avec quelques supérieures du dehors, ainsi que les Bernardines du Pâquier. En présence de cette auguste assemblée, on leva le corps du Saint du caveau humide où il reposait depuis 14 années, à la chapelle des SS. Innocents ; on le mit dans la châsse et l'on plaça cette dernière au milieu de l'église *dans un lit d'honneur*, soit sur une espèce d'estrade ou de chapelle ardente.

Pour la grande fête du 30, nous donnerons la parole au secrétaire du chapitre de N.-D. de Liesse, qui nous en a laissé un récit circonstancié :

30 avril. — Dès les 4 heures du matin du 30, l'église s'est ouverte avec un abord d'un si grand peuple que le peuple d'Annessy se réserva seulement l'entrée de ceste sainte église après l'octave.

A l'entrée de l'église il y avoit une fontaine d'eau laquelle coulait les deux heures, l'eau de laquelle fut en partie emportée par les estrangers.

Sur le pourtail estoit un pourtraict du Bienheureux selon sa stature naturelle donné par la ville [2] ; au milieu du chœur (celui) de leurs Altesses Royales, tous lesquels tableaux estoient enrichis de cadre de très riche et belle dorure avec les armes du Saint, de leurs AA. RR. et celles du prélat séant ; et au-dessus du tableau du Bienheureux estoit le tableau de Sa Saincteté avec ses armes au dessous dudist tableau.

Quand à l'église, elle estoit parée, le chœur d'une ta-

1. La châsse avait coûté 3,000 pistoles et les cristaux 2,000 écus.

2. On y voyait le Saint représenté sous une impériale glorieuse, soutenue par les deux évêques de sa famille, son frere, Jean-François et son neveu Charles-Auguste. Au bas étaient à ses genoux, d'une part, son père, sa mère, tous ses frères peints au naturel, et de l'autre, la Mère de Chantal avec plusieurs de ses premieres Filles.

pisserie de cuivre doré ; les chapelles, de damas rouge. A laquelle église la cathédrale vint en procession sur les neuf heures du matin, où la messe y fut dicte par Monseigneur nostre Evêque, laquelle fut respondu par un très beau concert de musique, le peuple admirant en ceste solennité les très riches habits de satin blanc tous relevés de si belle broderie d'or et de soye, en la dicte broderie ne paraissant que palmes, cœurs et flammes. A l'offertoire de la messe pontificalle preschat un abbé de France comme aussy toute l'octave deux fois par jour preschèrent des doctes, pieux et relevés prédicateurs.

Nos Messieurs de ville eurent de peine à assister à la messe à cause de la foulle du peuple.

Après la messe, on fit la procession solennelle à travers les rues de la ville.

Le Saint était porté sur un brancard, arrangé de façon que les porteurs ne se voyaient point. A côté de lui, se tenaient les gardes du corps de Son Altesse, tenant d'une main l'épée nue, de l'autre, un flambeau ; et tout autour formant une espèce de cercle, marchaient en habit violet, avec une couronne de laurier sur la tête, les malades guéris par l'intercession du Bienheureux : c'étaient des morts ressuscités, savoir Françoise de la Pesse et Jérome Genin ; des paralytiques guéris, des aveugles, des sourds, etc. Derrière eux, venaient quatre neveux et dix petits-neveux du Saint. en habit long et violet ; tous les corps tant civils qu'ecclésiastiques, tous les bourgeois en armes, enfin une foule si nombreuse « que le premier bout allant touchait le dernier (bout) en revenant. »

Pendant la marche, on entendait les trompettes jouer du haut des clochers ; toutes les cloches de la ville sonner, les canons du château tonner, et le peuple pousser des acclamations de joie.

Au retour de la procession, on replaça le Saint sur son estrade ; et vers les 5 h. du soir, la foule ayant été congédiée, les religieuses eurent le bonheur de le transporter elles-mêmes sur le maître-autel, où il devait trôner désormais.

Après cela, les évêques et les commissaires sortirent, laissant les religieuses veiller seules autour de leur père bien-aimé.

Sur les huit heures du soir, nos Messieurs de ville firent voir aux estrangers et à tout le peuple leur zèle et

leur dévotion envers ce Saint protecteur par le feu d'artifice qu'ils firent représenter au Pasquier dont je n'ay faict icy la description pour avoir esté redigée par escript et imprimée par ordre des Messieurs de ville. Et lequel feu de joye et d'artifice estoit repondu par un autre ordonné par le conte de Sales dans sa maison du Trezon. L'on eut dit dès ce coup que ce n'estoit que météores dans l'eau puisque les fusées sortoient des deux monastères de la Visitation en affluence, d'autre costé du Trezon et enfin du Pasquier, d'autant qu'alors Messieurs de ville firent jetter toujours (au moins) les cent douzaines de fusées.

A ce feu de joye assistat nostre prélat avec les sindiques, lesquels sortirent de la ville après avoir assisté à un mouttet dict à la louange du Sainct à la Collégiale. Ce n'estait alors au Pasquier que mousquetterie, fanfares, tambours, tompettes, le tout avec une très belle règle et le tout suyvi et correspondu de la mousquetterie du chasteau, de la décharge de toutes les pièces du preside et enfin de toutes les cloches de la ville.

Ce feu d'artifice ne feut pas couronne (?) comme celuy de Chambery, qui ne dura que deux heures, puisqu'il continuast tousjours (au moins) les deux heures, ce que fust la cause que le peuple se retirat fort tard du Pasquier ; mais il fust bien éclairé dans la ville d'autant qu'à toutes les fenestres il y avait deux chandelles, et le peuple se retirast fort content.

1^er^ mai. — Ce qu'il ne fit pas moins le *lundy, 1^er^ de may*, d'autant que l'église collegiale de la ville sur les neuf heures du matin, alla à l'église du Saint en intention d'y célébrer la grande messe, ce qui feust faict par le seigneur doyen, assisté du sieur Delacombe chanoine, qui luy fist grand assistant, et des sieurs Burnet et Delaplace qui firent la chantrerie. L'Excellence du marquis de Lullin assista à la dicte messe, laquelle fust respondue par nos musiciens qui se firent

admirer par la belle messe qu'ils chantèrent et par les mouttets composés à l'honneur du Saint.

La grande messe ne feust dicte que fort tard et la foulle du peuple n'estoit pas seulement à la Visitation mais à toutes les églises, lesquelles estoient très bien parées ; mais surtout celle de la collegialle estoit tapisée de très riches tapisseries dautelice (haute lice) de ceste église représentant l'histoire de la Vierge,

Le dedans de l'église n'estoit pas seulement paré, mais encore le dehors puisqu'il y avoit une grande allée de pesse (sapins) depuis le pont de Nostre-Dame jusqu'à la dicte église à l'entrée de laquelle y avoit des pourteaux de buis et de pesse, et sur le pourtail sur un très riche tapis, il y avoit un grand tableau de huict pieds en trois compartiments. Au compartiment du milieu estoit l'effigie du Bienheureux à son naturel avec ces mots en latin au dessoubs : *Beato Francisco de Sales quod in hac ecclesia in utero matris præsagiæ futuræ sanctitatis et pontifex factus signa p ..... acceperit perpetuæ devotionis et religiosi cultus monimentum*. Dans le compartiment à la droiste estoit la mère du Bienheureux à genoux devant le S^t^ Suaire avec ce dicton au dessous : *Dans ceste église le 21 juillet 1566, le bienheureux François de Sales feust consacré à Dieu par sa mère qui le portait en son ventre devant le S^t^ Suaire de notre Sauveur qui y avoit esté apporté de Chambéry* [1], et dans le compartiment à gauche estoit le bienheureux celebrant pontificallement avec cest escript au dessus : *dans ceste eglise, le 8 septembre 1614, le bienheureux François de Sales celebrant pontificalement la messe, à mesme temps qu'il voulust eslever la très sainte hostie une colombe blanche se vint reposer sur sa teste avec grande admi-*

1 Cette inscription a été reproduite en ce siècle et se voit actuellement dans l'église de Notre-Dame, mais on a eu tort de mettre la date 1567 au lieu de celle de 1566, qui est la véritable date de l'exposition du Saint-Suaire à Annecy.

ration de tout le peuple. Au-dessous du dict tableau estoit un escriteau auquel estoit ces paroles : *totus Salesius Marianus erat, idem est esse Salesius et Marianus.*

Mystères. — Comme l'office à l'église de la Visitation ne feust faict que fort tard, la comédie de l'HERCULE CRESTIEN ne feust aussy représentée que fort tard et ne peut estre parachevée le mesme jour, car sur le tard du mesme jour se devoit représenter la CONVERSION DU CHABLAIS avec un feu de joye et d'artifice, le tout ordonné de la part de Messieurs de la Collégiale, et laquelle pièce feust représentée le soir à la clarté et lueur de vingt-quatre flambeaux de trois livres pièce devant toutesfois l'église de S^t^-Jean sur un théâtre de cinq pieds de tous costés. Au milieu du dict théâtre en lieu de tapisserie estoit une peinture sur aix (bois) faicte en grisaille de la hauteur de dix pieds avec trois pourteaux pour l'entrée et sortie des acteurs, huict niches en plate peinture et sur chaque niche un emblême.

En la première niche du costé droist estoit une statue en platte peinture pourtant (portant) une Croix avec l'emblème au-dessus d'un soleil couchant, l'estoille à huict rayons avec ceste devise : *hæc prævia semper*. En la seconde niche estoit un autre statue pourtant en ancre l'emblème au-dessus d'un vaisseau flottant, l'estoille à huict rayons avec ceste devise : *hoc sydere tutus*. En la troisiesme, une autre statue pourtant trois enfants, l'emblème d'un jardin avec une fontaine, l'estoille à huict rayons avec ceste devise : *hic fertilis undis*. En la quatriesme estoit une statue tenant un miroir d'une main, de l'autre main, un serpent, l'emblème d'un puis, l'estoille à huict rayons avec la devise : *hinc divisit aquas*. En la cinquiesme estoit une autre statue portant une épée en main ayant les yeux bouchés avec l'emblème du portail, l'estoille à huict rayons avec ceste devise : *hac iter ad superos*. En la sixiesme,

autre statue portant et tenant une collevrine avec l'emblème d'une tour, estoille à huict rayons avec la devise : *his claruit armis*. En la septiesme niche estoit une autre statue en platte peinture sortant de l'eau, l'emblème une fleur de lys, l'estoile à huict rayons avec la devise : *hac* ..... *virgo*. Enfin en la huictiesme estoit encore une statue de la mesme façon que la précédente, eslevant les mains au ciel par son admiration, l'emblème une plante de rose, l'estoille à huict rayons avec la devise : *his ornata erat*.

Au-dessus des dictes emblèmes estoit escript en grosses lettres romaines : BEATE FRANCISCE DE SALES DEIPARÆ DEVOTISSIME, ECCLESIÆ BEATÆ MARIÆ LOETITIAM EXHIBES. Au-dessus du portail du milieu estoit les armes du Bienheureux, et plus au-dessus une estoille à huict rayons, le Saint à son naturel au milieu avec ceste devise autour : *sicut lætantium omnium habitatio ejus fuit in te ;* et encore plus au-dessus les armes du pape séant. Sur le portail à la droicte estoit au-dessus les armes de l'evesque, plus au-dessus celle de notre fondateur [1]. Au portail à gauche estoit au-dessus les armes du Chapitre, dessus les armes du Chapitre celles de leurs Altesses Royalles. Velà ce qui est de la décoration du théâtre.

Enfin les huict heures du soir arrivées, le prologue commençant à ouvrir la comédie, laquelle feust très bien représentée pour estre les acteurs tous des hommes faicts, et comme la pièce estoit composée de quatre parties en quatre actes, à la fin de chasque acte il y eut beau concert de musique. Et comme la pièce représentoit la *Conversion du Chablais* et qu'à tous les actes il y avoit des disputes entre huguenots et catholiques, toutes les dictes disputes se terminèrent par de très beaux combats de feu d'artifice, ce qui donna bien du contentement aux spectateurs qui furent contraints de

1. Robert de Genève, antipape sous le nom de Clément VII.

se retirer cinq ou six fois du théâtre à cause des dicts feux d'artifice. Les quatre actes estant finis, le grand feu d'artifice jouast et l'on fist partir une si grande quantité de fusées deux ou trois fois tout-à-coup que l'air estoit tout en feu.

La pièce ne feust parachevée que sur les dix heures et demye du soir, et le lendemain les Pères Barnabites continuèrent la comédie de leur *Hercule Crestien*, et tous les jours de la sepmaine continuèrent les églises de la ville d'aller en procession à l'église de la Visitation et y célébrèrent la grand-messe, et peu à peu les estrangers se retirèrent, mais le peuple d'Annecy estoit tousjours dans les resjouissances puisque toutes les portes de la ville preparoient, à l'envie l'une des autres, des feux d'artifice, mais surtout la porte de la Perrière emportat le prix par le beau feu d'artifice qu'elle fist représenter sur la grande arcade du port de l'Asle, à laquelle arcade estoit escript en grosses lettres les mots latins : *hæresis intonuit sed petra firma tenet*.

Je laisse toutes les autres particularités de ceste feste puisqu'elles ont estés couchées par escript jà imprimées et dont les curieux sont saisis de l'impresse. Ce discours n'est faict que pour estre inséré dans ce présent livre, et pour suppléer à quantité de manquements faicts par l'auteur qui a faict rédiger par escript l'impresse dont j'ay faict ci-dessus mention. — DELACOMBE, *secrétaire*.

J.-F. GONTHIER.

HUGUENOT

M. Constantin, dans la *Revue savoisienne* de 1885 (pages 207 et suivantes, 315 et suivantes) a traité de l'étymologie du mot *huguenot*. J'ai trouvé, dans un livre assez rare, un passage à joindre au dossier : c'est un piquant exemple de l'antipathie que les huguenots du XVI^e^ siècle inspiraient à beaucoup de leurs contemporains ; et on y trouve mentionnée une chanson de l'époque, dont notre auteur ne cite malheureusement que le premier vers.

Ajoutons, pour en revenir à l'étymologie du mot *huguenot*, que le *Dictionnaire général de la langue française* de MM. Hatzfeld, Darmesteter et Thomas, la donne en ces termes, qui me paraissent excellents : « Altération populaire, sous l'influence du nom propre *Hugues*, de l'allemand eidgenossen, confédéré. » — On sait avec quelle faveur le Dictionnaire de MM. Hatzfeld, Darmesteter et Thomas, qui est en cours de publication, a été accueilli par les savants les plus autorisés.

Eugène Ritter.

Je lairray au jugement d'un chacun si onques il y eust transmutation plus certaine ni entiere, d'hommes en singes et guenons (reservé la semblance humaine, et l'ame qui demeure eternelle) que de ceux qui pour cest effect sont nommés huguenots, par voix corrompue du langage François, qui nomme un guenau ce qu'on appelle une guenon, espece de singe. Je say bien qu'on a donné plusieurs étimologies à ce nom. Aucuns dient . . . . . .

Autres dient que ce mot est derivé de ce mot de Suysse : Eydgenossen, qui signifie confédéré. Ainsi furent au commencement appellez ceux de Geneve Ainguenaux, quand ils se rebellerent contre leur Prince le duc de Savoye, et leur evesque : d'où la chanson fut faicte : *les Ainguenaux sont au dessus*.

Quoy que ce soit, transmuant une seule lettre nous dirons Huguenau estre un guenau et un singe. Le François heretique a pris ce nom, pour s'estre plus tost transformé en singe et guenon qu'en autre beste, suyvant un certain naturel d'aucuns François, qui se rendent assez souvent imitateurs des nations estrangeres és meurs, gestes et habillemens : qui est le propre du singe.

(*Genealogie et la fin des Huguenaux et descouverte du Calvinisme,* où est sommairement descrite l'histoire des troubles excitez en France par les dits Huguenaux jusques à present, par M. Gabriel de Saconay, Archidiacre et Conte de l'église de Lyon. A Lyon, par Benoist Rigaud, 1573.)

ORIGINE DE LA LÉGENDE DU MASSACRE DES ESPAGNOLS A ANNECY

Après tout ce qui a été écrit à ce sujet, il y avait lieu de penser qu'il n'en serait plus question que comme d'une légende ; il n'en est rien. Dernièrement encore une feuille hebdomadaire qui est très répandue dans notre ville donnait à ses lecteurs un récit fantastique de cet évènement avec une telle abondance de détails que l'on pourrait croire que le narrateur en a été témoin oculaire. A l'appui de son dire, il rappelle l'existence d'un hameau nommé Les Espagnoux, qui doit son origine « aux rares Espagnols qui échappèrent au massacre de 1741, et qui se réfugièrent sur la colline de la Puyat, appelée depuis lors Les Espagnoux ».

Si l'auteur de cet article s'était adressé au Sommaire du cadastre de 1738 ou au recensement de 1726, il aurait pu s'assurer que le hameau des Espagnoux existait déjà à cette époque, qu'il s'y trouvait deux familles du nom de Molinoz, possédant de grands biens : 1° Molinoz Pierre, laboureur, veuf, 60 ans ; deux fils âgés l'un de 26 ans, l'autre de 16 ; 2° Bernarde Serand, veuve de Jean-Pierre Molinoz, avec quatre fils dont l'aîné avait 36 ans.

Comme on trouve un Molinoz Antoine en 1561, c'est-à-dire 28 ans avant la première occupation espagnole, qu'on en trouve encore plus tard dans d'autres titres avec la mention d' « originaire de la sainte Espagne », on peut bien en conclure que les Molinoz ont été désignés anciennement sous le nom d'*Espagnoux*, leur domaine sous celui de Chez les Espagnoux, et que l'origine du nom de ce hameau ne vient pas des « rares Espagnols échappés au massacre de 1741 ». Ajoutons qu'en cette année il n'y avait aucune garnison espagnole dans notre ville, que ces hôtes incommodes n'y vinrent que l'année suivante.

Il est évident qu'un massacre partiel ou général des Espagnols n'a pu avoir lieu à une époque si rapprochée de nous, sans laisser quelque trace dans les archives d'Annecy ou de Chambéry. En l'absence de tout document authentique, on a le droit de le considérer comme une légende. Quelques-uns de nos historiens se sont demandé si elle ne se rapporte pas aux occupations espagnoles de 1589, de 1595 ou de 1602 [1] ; d'autres ont cherché à savoir quand elle a pris naissance et qui en a parlé le premier ; personne n'a encore pu jusqu'à présent répondre à ces questions. Il ne faut pas désespérer que la vérité ne sorte un joûr du puits où elle est cachée. En effet, dans le dernier volume que vient de publier la jeune et vaillante Académie Chablaisienne, il se trouve une lettre du 24 juillet 1608 des syndics d'Annecy, qui vient à point pour nous édifier sur la légende des Vêpres siciliennes d'Annecy.

Les Espagnols tenaient garnison à Annecy depuis six ans, en qualité d'amis et d'alliés ; il est aisé de comprendre que la population avait eu souvent à se plaindre, pendant un si long séjour, des troupes espagnoles composées en grande partie de soldats mercenaires, et que l'animosité de part et d'autre allait chaque année grandissant. Dans les premiers jours de juillet 1608, un procureur de la ville fut victime, en pleine rue, de l'agression d'un soldat, qui le maltraita jusqu'au sang. La surexcitation des habitants était extrême, et, comme l'enquête ordonnée par le colonel traînait en longueur, les syndics et le conseil crurent de leur devoir d'informer le duc Henri de Savoie-Nemours de ce qui se passait et de le prier d'obtenir du duc de Savoie le changement de la garnison espagnole ; ce qui fut fait quelques mois après.

La lettre des syndics est du 24 juillet 1608 ; nous

1. Voir *Souvenirs historiques d'Annecy*, par le chanoine J. Mercier, 1878, p 425.

donnons ici le texte du passage qui a trait aux Vêpres siciliennes, nous bornant à en rajeunir l'orthographe et les tournures tombées en désuétude.

« ..... Les Espagnols, disent les syndics, auraient « bien voulu faire accroire que nous étions des mutins « et que nous les menacions des *Vêpres siciliennes*. « Le sieur Colonel se serait plaint au premier de nos « compagnons (collègues), ensuite au sieur de la Tour- « nette, notre capitaine, et après à l'un des seigneurs « de votre Conseil de Genevois. Celui-ci, reconnais- « sant l'importance de l'affront (la gravité de l'imputa- « tion), l'aurait sommé en présence de M. le Révéren- « dissime évêque de Genève (François de Sales) de lui « déclarer les auteurs de tel langage, faute de quoi il « croirait que ce langage était une invention des Es- « pagnols. En effet le Colonel nomma une personne « comme étant l'une de celles qui a mieux chanté (dé- « blatéré) contre eux ; mais cette personne s'en est « trouvée innocente ; alors le sieur Colonel n'a pas « voulu permettre que l'on en fît plus grande recher- « che. Il est plutôt à craindre que *telles vêpres* ne se « chantent à nos dépens, suivant les propos qu'un sol- « dat a tenus à une femme de cette ville, laquelle nous « les a rapportés en présence du sieur de la Tournette ; « le soldat aurait dit qu'il viendrait un temps que l'on « y donnerait la livre de la chair à un sou et le pôt de « vin pareillement, avec plusieurs autres paroles odieu- « ses que nous ne rapporterons pas, vu qu'elles ne « sont pas pleinement confirmées. »

Grâce à ce document, nous savons désormais à quoi nous en tenir sur le prétendu massacre des Espagnols et sur l'origine de cette légende qui, comme on le voit, ne repose que sur une parole mensongère, lancée à la légère par le chef même de la garnison.

Je ne puis terminer cet exposé sans y ajouter quelques considérations. Lisez cette lettre en son entier,

vous ne manquerez pas d'être frappé de la finesse et de l'habileté du préambule, comme de la souplesse de la langue, qui dénotent une plume exercée. En tout cas vous conviendrez que le style en est bien supérieur à celui des autres actes de l'époque, et vous vous demanderez quel en est l'auteur.

Parmi les personnes citées dans la lettre, il en est une qui n'est désignée que par ces mots : « un des Seigneurs de votre Conseil de Genevois » et qui ne craint pas de dire au colonel en présence de notre saint évêque, que s'il ne décline pas les noms de ceux qui lui ont parlé de vêpres siciliennes, il sera considéré comme l'auteur de cette calomnie.

Cette personne devait occuper une haute place pour oser parler ainsi. Quel peut être ce seigneur du Conseil de Genevois, qui, reconnaissant la gravité de l'imputation, sait se rencontrer à point avec le colonel pour le mettre sur la sellette devant la plus haute autorité morale de l'époque? J'ai beau chercher, je ne trouve qu'un seul homme dont la sagacité, le caractère et la position sociale soient à la hauteur du rôle qu'il a joué en cette occasion, et cet homme, c'est l'ami intime de François de Sales, le savant et intègre président du Conseil du Genevois, le père de Vaugelas, qui est universellement connu sous le nom de Président Favre.

Qu'il me soit permis de présenter ici mes plus sincères compliments à M. Jules Vuy, vice-président honoraire de l'Institut genevois, de l'heureuse idée qu'il a eue de tirer de ses riches cartons ce précieux document qui met en lumière la noble part qu'ont prise dans l'affaire des soi-disant vêpres siciliennes d'Annecy les illustres fondateurs de l'Académie Florimontane, en 1607, et qui, en même temps, réduit à néant le prétendu massacre des Espagnols à Annecy.

A. Constantin.

NOTE SUR UN « MAISTRE FONDEUR » DE CLOCHES

Le succès des habiles fondeurs de la *Savoyarde* a mis leur industrie à la mode. J'en profite pour publier le texte d'un marché qui fut conclu, dans le milieu du siècle dernier, par un « maistre fondeur » avec la paroisse de Pers, pour le remplacement de deux cloches félées. On y verra des détails curieux sur l'industrie en question : le fabricant se transportait, avec ses outils, dans la commune où on l'appelait, et il procédait sur place à toutes les opérations, ce qui paraîtra naturel si l'on songe que le mauvais état des chemins n'aurait guère permis de faire voyager des cloches.

Au point de vue annécien, l'acte ne manque pas d'intérêt, car il nous apprend le nom d'un devancier des frères Paccard dont il n'avait pas encore été fait mention jusqu'à ce jour : le sieur Lièvremont Jean-François, natif de Pontarlier. Ce « maistre fondeur » mourut à Annecy le 27 mai 1764, âgé de 52 ans, laissant plusieurs enfants dont aucun ne paraît avoir exercé l'industrie paternelle. Le dernier représentant de sa famille était, il y a quelques années, greffier du conseil de préfecture de la Haute-Savoie.

Extrait du registre consulaire de la paroisse de Pers, f^os^ 68 et suivants.

DU 7 JANVIER 1754.

Comme ainsy est que les deux cloches de la paroisse de Pers se trouvent cassées, et que le S^r^ Lièvremont Jean-François, feu Claude, natif de Pontarlier en Franche-Comté, maistre fondeur habitant Annecy, s'est offert, dès le 16 décembre dernier, pour les refondre, apportant en conséquence différentes propositions aux syndic et notables, ceux-ci, avant de prendre à cet égard aucun engagement, avaient demandé quelque temps de délai, tant pour pressentir le sentiment des paroissiens que pour ne rien faire avec trop de précipitation en une affaire de cette conséquence.

Mais, se trouvant en mesure aujourd'hui de délibérer valablement, d'un commun accord ils ont arrêté :

1° Que ledit s' Lièvremont refondra les deux cloches et les rendra dûment posées, sonnantes et concordantes, entre les fêtes de Pâques et celles de Pentecôte, moyennant 200 livres monnaie de Savoye pour sa main d'œuvre, sur quoi il sera obligé de se nourrir pendant son travail ;

2° Qu'il prêtera et fournira, à raison de 26 sols de Savoye par livre, poids de Genève, tout le métal nécessaire pour le déchet de la fonte ;

3° Que les cloches étant fondues, ledit s' Lièvremont reprendra, aux mêmes poids et prix que dessus, tout le métal qui restera, tant dans le canal et le creuset qu'autrement, sauf la crasse, qui restera au compte de la paroisse, expliquant que par la crasse on ne devra entendre que ce qui se jette dehors du creuset en écumant le métal avant que de le faire couler ;

4° Que ledit maistre fondeur se contentera que cent livres lui soient payées à compte de sa main d'œuvre quand lesdites cloches seront rendues dûment posées et sonnantes, et que pour les cent livres suivantes, et le prix du métal qu'il aura fourni il attendra le payement, sans intérêts, jusqu'à la Saint-Martin de la présente année ;

5° Que la paroisse sera tenue de faire à ses frais les transports, de la ville d'Annecy à Pers, des outils nécessaires au maistre fondeur ainsi que du métal dont il veut faire œuvre, et après l'ouvrage fait, de remporter à Annecy les mêmes outils et ce qui restera de métal ;

6° Que la paroisse fournira, à l'exception du métal, tous les autres matériaux nécessaires, comme les pierres pour le fourneau, le bois à brûler, les charbons, la terre grasse, rittes, chanvre, œufs pour les moules, suif, cire neuve, huile pour les inscriptions, cordages, bois et ferraments (?) nécessaires pour les montée et placement des cloches en temps et lieu dus et convenables ;

7° Que la paroisse fournira les ouvriers nécessaires pour faire les creux, pétrir la terre, s'aider à faire le fourneau et à y entretenir le feu, descendre, monter et placer lesdites cloches, ayant été dit expressément qu'elle ne sera tenue de fournir aucun maçon.

Le tout arrêté et convenu, les jour et an que dessus, en la ville de la Roche, dans la maison de spectable M° Ducroz, secrétaire de Pers.

Pour extrait :

François MIQUET.

MARQUES DE FABRIQUE
ESTAMPILLES, POINÇONS, GRAFFITI, etc.
DU MUSÉE GALLO-ROMAIN D'ANNECY

(Suite et fin.)

OBJETS INDÉTERMINÉS.

Nous rangeons sous cette rubrique de petits cylindres à base aplatie ou sphérique, différents de dimensions, caractérisés par une rainure centrale circulaire creusant la surface suivant une section droite et qui ne présente généralement pas de traces d'usure. Cette rainure s'enlevait sur le boudin d'argile au moyen d'un instrument analogue à une gouge ou à un burin ; dans un spécimen, l'ouvrier a simplement utilisé la pression des doigts pour figurer la rainure. Comme ces objets ont été tous trouvés aux Fins, dans les clos Bonetto et Chatelet, avec nos poids pyramidaux, nous avions supposé que ce pouvait être aussi des poids représentant les sous-multiples inférieurs de l'as ; mais alors qu'étant donné leur petitesse et leur état assez bon de conservation nous nous attendions à des valeurs absolument concordantes, celles-ci au contraire sont inférieures ou même supérieures au poids réel de quelques grammes. Pour vérifier la justesse de l'hypothèse, il faudrait donc la vérifier sur un plus grand nombre d'objets ; malheureusement, le Musée n'en possède guère qu'une douzaine.

*
* *

Il n'y a sans doute qu'un simple rapport de ressemblance entre nos objets et les cylindres d'argile lacustres sans rainure figurés dans l'ouvrage de V. Gross : *Les Protohelvètes,* Paris, 1883, in-4°, p. 100 ; pl. XXXI, f. 3. En revanche, un spécimen du Musée analogue, en grés, anépigraphe, à rainure concave, à dépression

en cupule sur chaque base et mesurant o"17 de circonférence, est d'origine gallo-romaine ; il pèse de 165 à 170ᵍʳ.

276. Longueur o^{m}05, diam. o^{m}045. Sur chaque base, rosace à huit rayons *(fig. 57)*. Même marque agrandie sur la base d'un autre cylindre de volume semblable.

277. Longueur o^{m}045, diam. o^{m}04. Sur chaque base, poinçon en relief représentant peut-être une tortue.

LAMPES.

Une lampe antique *(lucerna)* était constituée par une sorte de vaisseau cylindrique aminci en bec à une extrémité et orné souvent à l'autre d'une anse forée ; haut. de o^{m}02 à o^{m}03, il avait une longueur supérieure de o^{m}09 à o^{m}11, du moins dans les spécimens que nous avons examinés. Il se composait de deux parties fabriquées séparément au moule : 1° la partie inférieure ou cuvette reposant sur un aplatissement esquissé circulairement en pied ; ce dernier est légèrement évidé et protégé par un ou deux filets quand il porte le nom du fabricant ; 2° la partie supérieure ou disque, qu'on raccordait habilement au récipient ; elle était percée d'un ou de plusieurs trous faits pour verser l'huile, recevoir la mèche et la fixer ; la dépression centrale était limitée, dans les lampes de belle fabrication, par une petite barrière enserrant le corps et le bec. Le disque enfin est nu ou orné de sujets en relief encadrés de filets circulaires simples ou festonnés et empruntés à la vie mythologique, sociale et animale de l'antiquité.

Ces lampes, domestiques ou funéraires, offrent la même aire de dispersion que la poterie rouge et sont

sans doute de fabrication italienne; certaines, plus grossières, peuvent être des produits de l'industrie locale. Sous l'empire, elles ne valaient guère qu'un as (0 fr. 067).

278. Fins d'Annecy; don Bonetto, 1868; Revon, 120; Allmer, 1481, atlas. Argile rougeâtre. Sous le fond, en relief, haut. $0^{m}007$:

CRESCES

Crescens, avec omission de la nasale. Même marque et variantes dans la Narbonnaise, Lyon et l'Europe occidentale.

279. Annecy-le-Vieux; jardin Rochet, fouilles 1866; don du propriétaire. Argile et couverte rougeâtre foncé. Le couvercle est percé de cinq trous, dont l'un ouvre la bouche d'un masque tragique aux cheveux et à la barbe tressés. En relief, sous le fond, avec O pointé, haut. $0^{m}006$:

STROBILI
F

Strobili figlinæ. Strobilus, nom grec latinisé = la toupie. Même marque à Magreta (Modénais), Pompéi, Naples, Narbonnaise et Europe occidentale.

280. Annemasse, 1868; Revon, 208; Allmer, 1504, atlas. Argile rougeâtre; anse brisée. Sous le fond, en relief, A sans barre; haut. $0^{m}008$:

VIBIANI

Même marque et variantes en Italie, Narbonnaise, Allemagne, etc.

281. Aix-les-Bains; don Despine. Argile et couverte rougeâtre foncé; anse forée. Sous le fond, nom en creux, peu lisible; A sans barre; haut. $0^{m}004$:

L SAIA · M *ou* L SACR · M

Cp. à Sousse L · SAIAOR · F *(Bull. archéol.*, 1894, n° 1, p. 268.)

282. — Dans un tombeau. Don Despine. Argile et couverte rougeâtre foncé; anse forée. Sur le couvercle, génie marchant à droite et portant des objets indéterminés. Sous le fond, marque en creux effacée. Cette lampe paraît de la même fabrication que la précédente.

283. Tranchées de Rive ; avril 1860. Argile blanchâtre ; couverte marron clair. Couvercle orné de filets variés dont l'un à bord dentelé encadrant un buste de Diane limité dans sa partie inférieure par un croissant dont les deux extrémités semblent sortir de la draperie. Même sujet à Trion (n° 1477), Avignon.

284. Lyon, dans un tombeau. Argile blanchâtre; couverte carmin. Sur le couvercle, en relief, deux gladiateurs armés face à face en posture de combat.

285. Fins d'Annecy, dans un tombeau ; *Rev. sav.*, 1864, p. 88; don Lavigne. Argile grise ; couverte marron clair. Sur le couvercle, génie conduisant un bige au galop à gauche. Même sujet à Trion, n° 1499.

286. Genève, aux Tranchées ; don L. Revon. Argile blanchâtre à couverte brune. Sur une moitié de couvercle, génie ailé debout à droite en relief, le bras droit levé.

287. Fins d'Annecy ; cad. 391 ; clos Chatelet ; fouilles 1882 ; cat. Musée, n° 10070. Couvercle seul à argile rougeâtre, avec un masque de théâtre comique en relief. Même sujet à Trion, n° 1509.

288. Lyon, à Fourvière ; don Chaplan. Lampe minuscule en argile rougeâtre clair et à couverte rougeâtre grenat ; haut. 0^m015, long. 0^m045. Couvercle orné d'une étoile à quinze rayons bouletés en creux et dont le centre est le trou unique de la lampe; sous le fond, deux cercles concentriques.

FIGURINE.

289. Il existe au Musée quelques figurines en argile blanche ou jaunâtre provenant la plupart de l'Allier; deux statuettes de Vénus ont été trouvées aux Fins ;

l'une n'est qu'un tronc ; l'autre, privée de la partie antérieure du visage, haute de 0^m135, (cad. n° 384, champ Maffi ; *Rev. sav.*, 1877, p. 43) est un modèle de la Vénus dite impudique de Tudot. Sur la draperie postérieure, près du socle, apparaît un cartouche rectangulaire mouluré à la base avec, en dessous, un petit trait vertical. Les lettres en creux, hautes de 0^m004, sont peu lisibles :

PIS///

Pistillus (?) (Sur les figurines, voir M. Blanchet ; *ouv. cité,* p. 158.)

OBJETS EN PIERRE.

290. Fins d'Annecy ; décembre 1869 ; Revon, 217 ; Allmer, 111, 671, atlas. Poids en calcaire urgonien, en forme de sphéroïde aplati. Sur une face en graffito XXIII. P^{ds} 7 kil. 420^{gr} = vingt-trois livres romaines ; défic. 111^{gr} ; mais il y a lieu de tenir compte de quelques cassures. Un sphéroïde analogue anépigraphe, un peu moins volumineux, a la même provenance que le numéro suivant.

291. Cad. n° 359, enclos Bonetto ; fouilles nov. 1867 ; *Rev. sav.*, p. 110. Enorme poids en grès en forme de sphéroïde aplati ; sur la base supérieure, détériorée, cinq gros trous restent visibles :

/ / / ● ●
● ● ● / /

OBJETS EN MÉTAL.

292. Fins d'Annecy ; cad, n° 391 ; fouilles fév. 1881. cat. Musée, n° 9553. Poids en plomb très oxydé ; en forme de pyramide quadrangulaire type **c**. Base et sommet évidés ; sur chaque côté, cartouche rectangulaire à inscription en relief illisible ; haut. 0^m009. P^{ds} 790^{gr} = deux livres et cinq onces.

293. Macon ; anc. coll. Lacroix (éch.). Petite balance romaine pourvue, dans la partie aplatie (o^{m}o55 de long) de trois crochets de suspension ; la tige *(jugum)* à section carrée épaisse de o^{m}oo5 et incomplète vers le curseur avec une longueur de o^{m}o8, offre une succession de barres verticales et de points en creux. Sur un côté :

sur l'autre opposé :

294. Mésigny, au lieu dit les Esserts ; fouilles 1870. Cuiller en argent ; à l'intérieur du cuilleron, avec une pointe très fine, nom du propriétaire à peu près indéchiffrable, terminé en MI ou NII.

295. Viuz-la-Chiésaz ; fouilles dans les ruines de l'ancien château ; cat. Musée, n° 11658. Cuiller en bronze ; long. o^{m}17. Près de la jonction du cuilleron et de la spatule terminée en pied de biche, poinçon circulaire en relief composé d'une étoile à huit rayons cerclée et entourée d'un grenetis.

296. Macon ; anc. collection Lacroix. Cuiller en bronze ; longeur o^{m}15. Spatule terminée en pied de biche ; au bord du cuilleron, dans un grenetis circulaire en relief, rosace à six rayons. Autre ex. en laiton.

297. La Balme-de-Sillingy. Bague en or ; *Rev. sav.*, 1866, p. 46 ; Revon, 216 ; Allmer, 111, 670. Sur la plaque, en lettres hautes de o^{m}oo2 et en creux :

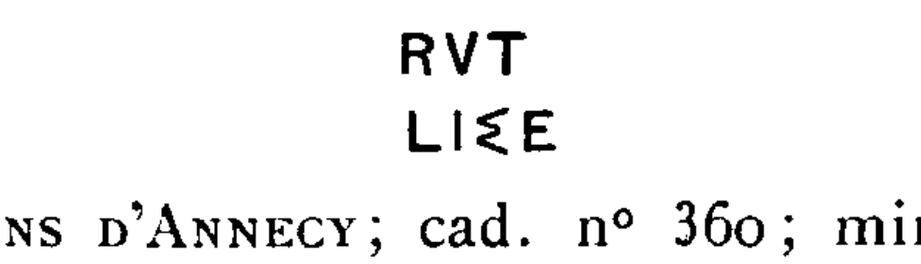

298. Fins d'Annecy ; cad. n° 360 ; minage 1880 ; cat. Musée, n° 9140. Bague en bronze à plaque rectangulaire ornée d'un pointillé et d'un sillon ; dans le champ, en creux :

Cp. les noms gaulois Vimpuro (Evaux) et Vimpurila (Reims).

299. Viuz-la-Chiésaz. Bague en cuivre jaune trouvée dans un champ; don H. Communal, 1878; cat. Musée, n° 7949. Sur la plaque octogonale, entourée d'un grenetis, en creux, un ibis tenant dans son bec une palme, entre une étoile à six pointes et deux palmes verticales, en dessous P R; les montants sont décorés d'une palmette. Ci-joint l'empreinte suivante :

MONNAIES CONTREMARQUÉES.

« On donne le nom de contremarque, dit de Saulcy [1], à une empreinte qu'a reçue le flan d'une monnaie à une époque postérieure à son émission. Cette empreinte est due à l'action d'un poinçon produisant une image en relief et très rarement en creux. » L'illustre numismate rapporte l'émission de ces contremarques à trois causes : un moyen économique pour certaines colonies romaines d'user de leur droit de frappe en marquant simplement de leur emblême d'autres monnaies ; la création, dans des circonstances critiques d'un numéraire marqué d'un prix supérieur au cours ordinaire et forcément transitoire ; enfin l'annulation de l'effigie d'un empereur décédé par un poinçon aux initiales de son successeur.

Nous en supposons une quatrième due à la nécessité de redonner une valeur légale aux pièces anciennes, usées et démonétisées, par l'adjonction d'un poinçon destiné en les rajeunissant à leur permettre une circulation de bon aloi. Il est à remarquer en effet qu'un grand nombre des monnaies contremarquées sont frustes en totalité ou en partie.

1. *Journal des Savants*, nov. et déc. 1879. *Recherches sur les monnaies romaines contremarquées.*

300. *Annia gens*; denier; don Rochet; dans le champ, en creux, ss.

301. *Calpurnia*; denier, dans le champ, à la pointe fine, N.

302. *Clodia*; dans le champ, en creux, un croissant angulaire ∨.

303. *Cloulia*; quinaire; en exergue, sous la tête de Jupiter, à la pointe fine, NXI.

304. *Cœlia*; denier trouvé aux Ollières en 1873; sur la tête, en creux, P.

305. *Cornelia*; denier trouvé à Marnaz; don Antoine; en creux, sur la tête, un croissant angulaire ∨; dans le champ, un cercle; au revers, dans le champ, en creux, ⊏.

306. *Farsuleia*; denier; don Rochet; dans le champ, en creux, ○>.

307. *Julia*; denier; don Rochet; dans le champ du revers, en creux, s rétrograde.

308. *Julia*; quinaire; don Rochet; dans le champ, en creux, un croissant, c.

309. *Lucinia*; denier; sur la joue et dans le champ, un cercle en creux, ○.

310. *Minutia*; denier; don Rochet; dans le champ, en creux, s et un croissant c.

311. *Plaetoria*; denier; dans le champ, en creux, un croissant angulaire ∨.

312. *Plautia*; denier; don Rochet, dans le champ, à la pointe fine, A à barre oblique.

313. *Scribonia*; *a)* denier trouvé avec le nº **90**, à Doussard; don Chambaz. Sur la tête, poinçon en creux, ⁚⁚TƎR. Revers au *puteal* avec palmes et tenailles; dans le champ à la pointe fine XV. *b)* Revers au *puteal* avec palmes et marteau; id. A.

314. Denier à la tête de Rome et au revers de la Victoire. Sur la tête, en creux, ou VϽR.

315. *Auguste*; denier; tête nue à dr.; dans le champ, en creux, R et en dessous C; sur le cou, en creux, un croissant, C; revers : Temple à fronton orné de statues et d'acrotères; dans le tympan une divinité et un croissant; portique tétrastyle; au-dessus poinçon circulaire minuscule, grossi ici, ◡.

316. *Auguste*; denier (v. Cohen, éd. 1859, n° 90). Sur la joue, en creux, S rétrograde.

317. *Auguste et Agrippa*; dupondius au revers de la proue de vaisseau surmonté d'un globule cerclé. Sur la face, entre les deux têtes, concavité circulaire, ◉.

318. Nîmes; *Id.*; *a)* en dehors du grenetis, poinçon ovale en relief, DD. P^ds 10^gr. *b)* Sur une tête, poinçon en relief circulaire avec grenetis et DD *(Decreto decurionum)*.

319. *Emporiæ*; bronze trouvé à Marseille; don Nicollet. P^ds 9^gr. Tête de Pallas à bords frustes ///ON//. Sur le casque, en creux, un dauphin; dans le champ, poinçon rectangulaire en relief, DD pointés. Revers presque fruste au cheval courant, EMP. Même monnaie à Lectoure.

320. *Auguste*; as presque fruste (v. Cohen, id., 434). Dans le champ, sorte d'esquisse grossière en creux de l'autel de Lyon (?).

321. *Tibère*; as usé au revers de l'autel de Lyon; dans le champ, poinçon rectangulaire avec, en relief, TIBIM.

322. *Claude*; as. Sur le cou et dans le champ, en creux, S.

323. *Titus*; as à bord frustes. Le cou est contremarqué d'un poinçon carré en relief à buste d'empereur, Hadrien ou Antonin. Revers : dans une couronne de laurier, S.C.

324. *Trajan*; sesterce (v. Cohen, id., n° 318). Sur le cou, en creux, ●◗●.

325. *Marc-Auréle*; as (cad. n° 356; cp. *Rev. sav.*, déc. 1894, p. 327). Sur la tranche, à la pointe, AM⋋.

326. *Marc-Aurèle* (?); as presque fruste. Tête laurée jeune à dr ; dans le champ, tête du même empereur (?) barbu avec x derrière le cou dans une contremarque circulaire en relief.

SUPPLÉMENT.

Poterie rouge. — 327. Fins d'Annecy, cad. n° 414*bis*, champ Cornachon ; fouilles 1895-96 ; don Marteaux. Moitié de fond de vase umbonné ; cart. rectangulaire à coins arrondis, incomplet. Lettres de faible relief, mais nettes ; A large ; la troisième lettre ressemble à deux P liés ou à deux C affrontés en une barre verticale dépassant légèrement leur base ; haut. 0^m003. Pâte dure et fine ; cassure rougeâtre ; vernis rouge pâle, noirci à l'extérieur par une violente calcination.

P'AΦE//

Cp. à Trion et à Sainte-Colombe : APPE///.

328. — (Voir le n° précédent.) Deux fragments de fond de bol avec moulure intérieure ; au centre, umbonné, d'un cercle guilloché, cartouche rectangulaire à coins arrondis en ellipse, incomplet. Lettres de bonne forme et en relief ; haut. 0^m003. Pâte dure ; vernis noirci à la suite d'un feu violent.

LVPINIM///

Poterie noire. — 329. Autres exemplaires, trouvés aux Fins, des n^{os} **125** *b*, **137**, **145**, **158**, **164**. Sur un fragment de grand plateau très micacé :

////TINV////

Amphores. — 330. Fins d'Annecy ; cad. n° 415 ; champ Cornachon (parcelle) ; fouilles décembre 1895 ; don Marteaux. Anse ronde courbe ; cart. long. 0^m045, larg. 0^m014. AN liés ; C = G ; a été utilisée dans la construction d'un mur.

LANSEC

Lucii An... Sec...

331. Anse ronde courbe ; cart. incomplet. Lettres épaisses ; haut. o^{m}011.

POR///

Cp. à Thonon PORPAH ; à Genève POR·P·S ; à Vienne PORTES ; à Autun PORLFS et POR·I·S ; à Londres POR·L·AN.

332. Don en Valromey ; *Rev. sav.*, 1895, p. 282 ; don Corcelle. Fragment de col d'amphore à argile rougeâtre. Cartouche elliptique long de o^{m}04 ; lettres maigres ; haut. o^{m}01 ; la première peu lisible.

///MEVG

333. — (Voir le n° précédent). Fragment de col d'amphore plus petite en terre rougeâtre. Cercle incomplet ou croissant imprimé près de l'anse profondément en relief et strié dans sa largeur par des barres parallèles.

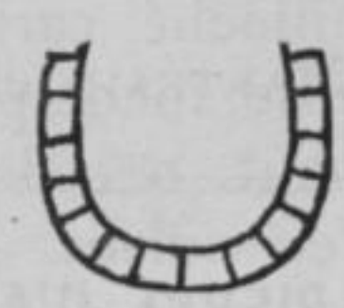

334. — (Voir le n° **330**.) Anse courbe ; cart. incomplet ; larg. o^{m}015. Lettres grasses, R incomplet.

///RI

Cp. M·R·I (palme) à Sainte-Colombe, Saint-Romain en Gal, Vienne et Genève.

335. Don Leblond. Fragment de rebord de jatte (?). A o^{m}02 de distance, deux poinçons en relief, l'un haut de o^{m}025 à fronde de fougère à huit rameaux ; l'autre offrant, en deux compartiments, la disposition figurative suivante :

M///
IXE

Poids d'argile. — 336. Cad. n° 401*bis*, jardin Fontaine ; janvier 1896 ; don Marteaux. Type **C** *(fig. 18)* ; ébréché ; haut. 0^m14. Sur un grand côté, à la pointe fine :

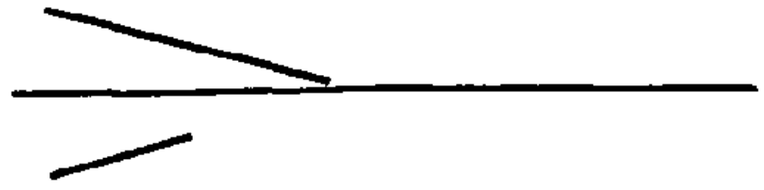

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Page 125, ligne 21. — Il n'y a là qu'une simple coïncidence, l'X étant le signe de l'as ; il n'a donc aucun rapport avec le poids et doit désigner ici simplement le prix. C'est ainsi que, sur d'autres vases, XIIII traduirait 4 as ; III, IV, V, neuf, dix et onze onces, etc. Au reste la question est loin d'être élucidée. Quant à l'hypothèse de voir dans l'X la signature des illettrés elle nous paraît peu admissible.

N° **48**, cad. 494, *lire* cad. 394.

N° **63**, *ajouter* fouilles Bonetto, juillet 1868.

N° **90**, *supprimer* restituée par Trajan.

N° **178**, *lire* n° **170**.

Ch. Marteaux et Marc Le Roux.

A PROPOS DE PIERRE D'AIGUEBLANCHE

Dans le livre qu'il a publié en 1891, sur les émigrants de Savoie qui, au XIII^e^ siècle, firent fortune en Angleterre, M. Mugnier a placé au premier rang le tarin Pierre d'Aigueblanche, évêque de Hereford, ministre et diplomate au service de Henri III. Ce personnage se distingua notamment, en 1254, dans une convention avec le Saint-Siège qui donnait le royaume de Sicile à Edmond, second fils du roi anglais.

Cette convention était datée de *Vendocinum*, nom que M. Mugnier a francisé en *Vendocin*, en l'accompagnant d'un signe d'interrogation. (*Les Savoyards en Angleterre*, p. 112.)

Avant lui, le consciencieux auteur de *Peter von Savoyen*, Wurstemberger, s'était déjà demandé si Vendocinum ne serait pas *Vincennes*, près de Paris. (T. IV, p. 179, aux *Preuves*.)

Plus récemment, en 1893, dans son *Contado di Savoia*, le comte Albert de Gerbaix-Sonnaz s'est préoccupé aussi de la question. Repoussant l'hypothèse de Wurstemberger, il inclinerait à penser que Vendocinum était situé, soit en Angleterre, soit dans l'un des domaines anglais du continent. (T. II, p. 300.)

Cette conjecture n'est pas fondée non plus.

Vendocinum s'identifie, en réalité, avec *Vendôme*, alors chef-lieu d'un comté qu'un mariage, vers la fin du siècle suivant, transférera à la maison capétienne de Bourbon.

Dans la notice sur *Pierre d'Aigueblanche*, dont M. Mugnier nous avait fourni les éléments, nous avions déjà, en passant et sans insister, indiqué *Vendôme* comme forme moderne et actuelle de Vendocinum. (*Revue savoisienne*, 1892, p. 157.)

Il ne nous paraît pas inutile d'y revenir aujourd'hui.

E. Pascalein.

SCÈNES DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Cinquante gardes-suisses sauvés par un Savoyard, le 11 août 1792

NOTICE HISTORIQUE.

L'attaque des Tuileries eut lieu dans la matinée du 10 août, après le départ du roi et de la famille royale pour l'Assemblée.

Les péripéties de la lutte engagée entre le peuple et les défenseurs du château des Tuileries sont connues ; parmi ces derniers se trouvaient 800 gardes suisses

environ, des gardes nationaux restés fidèles et près de 200 gentilshommes.

Les Suisses, retenus par l'honneur du drapeau et la discipline, obéissant aux ordres de leurs officiers tirèrent sur la foule qui venait de pénétrer sans défiance dans la cour et en firent un horrible carnage. Formés en bataille dans le Carrousel, placés aux fenêtres du château, ou dans le grand escalier et jusque dans l'intérieur des salles, « ils faisaient de toute part « un feu extrêmement meurtrier, la cour royale fut « bientôt jonchée de morts, de mourants et de bles- « sés ». (Pfyffer).

Mais, attaqués furieusement par les sections du faubourg Saint-Antoine, du Marais, par les Marseillais, les fédérés qui arrivaient en foule, ils furent accablés par le nombre. Cédant la place pour rejoindre le roi, qui avait enfin envoyé l'ordre de cesser le feu, les Suisses se retirèrent. une partie du côté des Feuillants et l'autre par la grande allée, vers les Champs-Elysées. Cette dernière colonne, avant d'atteindre la place Louis XV, fut presque entièrement massacrée, ainsi que les combattants trouvés dans le château.

C'est au lendemain de cette lutte que se place l'épisode que nous publions et la belle scène de dévouement dont l'Assemblée nationale voulut consacrer le souvenir, en décrétant que le nom du modeste citoyen qui en était le héros serait inscrit, séance tenante, à son procès-verbal.

ASSEMBLÉE NATIONALE LÉGISLATIVE.

Séance permanente commencée dans la nuit du 9 au 10 août 1792.

Journée du 11 août, vers 11 h. du matin. . . . . .

. . . . . .

Plusieurs citoyens se présentent à la barre :

L'un d'eux, au nom de tous, rapporte ce dont ils avaient été témoins hier pendant l'action, sur la terrasse des Feuillants. Ils attestent que 200 Suisses, (dont plusieurs sont aujourd'hui arrêtés,

non détenus, et eourent risque si on les confond, d'être immolés à la vengeance du peuple), s'étaient retirés pendant le combat vers l'extrémité de la terrasse, et qu'à la première canonnade partie du château, ils déchargèrent en l'air leurs fusils.

« Je demande, s'écrie l'orateur, que les tribunes, que les braves « sans-culottes, aillent faire part de ces faits à leurs frères, afin « que ceux qui nous ont ménagés soient aussi ménagés par « nous. »

Nombre de citoyens des tribunes se précipitent à l'instant vers les issues pour courir au lieu où la présence des Suisses détenus entretient le rassemblement.

On introduit à la barre, peu de minutes après, le même citoyen qui venait par son discours énergique d'exciter ce beau mouvement. Environ cinquante Suisses, dépouillés de leurs habits, l'accompagnent, il est au milieu d'eux.

« C'est avec une grande joie, dit-il, que je me vois entouré de « citoyens à qui la proposition que j'ai faite tout à l'heure a sauvé « la vie, ils demandent à prêter serment de fidélité à la na- « tion. »

Un membre atteste que ce sont ceux-là, qui avec un plus grand nombre de leurs camarades, firent la fusillade sur la terrasse près de la salle, jusque sous les fenêtres, et qu'elle avait été tirée en l'air ; en conséquence il convertit en motion leur demande ; et à l'instant, les mains levées ils s'écrient tous ensemble : *Vive la nation*.

Ils sont admis à la séance.

L'Assemblée décrète que le nom du citoyen qui a si généreusement servi l'humanité, en les faisant connaître, soit inscrit au procès-verbal.

Il déclare s'appeler : **Auger** [1], **Savoyard**.

Après diverses autres affaires . . . . . .

. . . . . .

Deux des Commissaires envoyés vers le peuple pour l'éclairer sur la conduite à tenir à l'égard des Suisses, pour ne pas envelopper dans la même proscription l'innocent avec le coupable, assurent que le peuple est disposé à les accompagner lui-même à l'Abbaye ; en conséquence, les Suisses traversent la salle, mais à l'instant un 3e Commissaire vient annoncer que les prisons de l'Abbaye sont en ce moment attaquées, les Suisses rentrent, et, de

1. Le nom d'Auger peut aussi s'ecrire Oger, nom très répandu dans une commune de la Savoie avec cette orthographe. Il est possible que le secrétaire de l'Assemblée ait écrit Auger au lieu d'Oger, suivant son inspiration.

l'ordre du Président, reprennent dans l'intérieur de la salle les places que le premier avis leur avait fait quitter.

(Archives nationales, registre A 1, fol. 54, n° 296. — Notes et minutes pour la rédaction du procès-verbal de l'Assemblée nationale. Copié sur l'original même du procès-verbal.)

Il a été publié en 1824 (Genève, chez Abraham Cherbuliez, libraire), un récit de la conduite du régiment des gardes suisses à la journée du 10 août 1792, par le colonel Pfyffer d'Altishoffen.

Ce récit est suivi d'éclaircissements anecdotiques, « destinés à signaler à la reconnaissance des Suisses « les personnes généreuses qui s'occupèrent à sauver « les nobles restes du combat du 10 août ».

« Nous terminerons, dit le colonel Pfyffer, en payant « la dette de reconnaissance des Suisses qui ont sur- « vécu au 10 août, vis-à-vis des Français généreux « dont l'humanité (ce jour-là elle ne s'exerçait pas « sans courage) les conserva pour leur patrie ».

Parmi les personnages de marque cités dans ce récit, le nom du patriote savoyard Auger ne figure point ; pas plus du reste qu'il n'y est fait mention d'un grand nombre d'actes de dévouement accomplis par d'autres citoyens en faveur des gardes suisses, dans les journées mémorables des 10 et 11 août 1792, relatés par des historiens dignes de foi.

Nous sommes persuadé que réparation lui sera faite, et qu'aujourd'hui encore, les Suisses, nos voisins et amis, rendront, comme nous le faisons nous-même, l'hommage dû à notre compatriote pour ses généreux sentiments et sa courageuse conduite.

Le lion de Lucerne n'en souffrira pas !

Dr THONION.

LES CHANSONS POPULAIRES
DE LA HAUTE-SAVOIE
(Suite.)

Petite Madeleine *(suite)*.

Il existe plusieurs variantes de cette chanson. L'une d'elles commence ainsi :

Petite Madeleine, veux-tu te marier ?
Comment me marierais-je de tant d'amants que j'ai ?
Tu en avais bien trente, etc., etc.

Version de Saint-Julien, communiquée à M. Constantin par M. Duval :

A Marlioz, une autre version commence par :

O ptita Mardoleinna,
Vus-te të mariâ ?

Version de M. Despine. (*Revue savoisienne*, année 1869, page 31) :

Ma ptiouta Mardoléna,
Vus-te të mariâ ?

La Pernette *(suite)*.

Dans les chansons que veut bien nous communiquer M. Constantin, nous trouvons une *Pernette* en patois que nous avons copiée il y a une dizaine d'années. Elle n'a pas la modulation en *la* mineur de la

première, mais elle paraît plus complète, car elle s'achève par la cadence sur la tonique.

Le texte en patois est incomplet et ne fait d'ailleurs que reproduire une partie du texte français.

Dans une version annécienne, nous trouvons trois couplets qui n'existent pas dans celle de M^me^ Provent. Après :

Je n'ai pas mal de tête
Mais bien le mal d'amour.

nous lisons :

Ne pleure pas Pernette
Nous te marierons
Avec le fils d'un prince
Ou le fils d'un baron.

Je ne veux pas de prince
Ni de fils de baron.

Le reste comme précédemment.

M. Despine (*Revue savoisienne,* année 1865, p. 55) a publié une *Pernette* qui, après :

Je pleur' mon ami Pierre
Qui est dans la prison.

se termine ainsi :

Si l'on pendenait Pierre
Pendenez-moi-z-aussi.
Tous les passants qui passent
En prendront une fleur

Couvrez Pierre de roses
Et m$_{o}$i de t$_{ou}$tes fle$_{u}$rs.
Diront adieu en larmes
Aux pauvres trépassés.

Chansons de conscrits.

Quand on parle de chansons de conscrits, la première qui se présente à la pensée de tout Annécien est :

Ce que je regrette en partant,
C'est le tendre cœur de ma maîtresse.

Quel est celui d'entre nous qui ne l'a entendue les jours de tirage ou de révision ? Elle était chantée dans toutes nos communes. Cette année, pour la première fois, son air bien connu n'a point frappé nos oreilles. En revanche, nous avons entendu les violoneux et la grosse caisse qui, depuis quelques années, tendent à remplacer — remplacer, est-ce bien le mot ? — la chanson populaire.

Nous publions cette version telle qu'elle nous a été chantée par M. François Richard, de Sevrier, mais le premier couplet étant peu répandu, nous appliquerons les notes sur le troisième par lequel la plupart de nos conscrits commençaient cette chanson.

Un peu lent et à pleine voix.

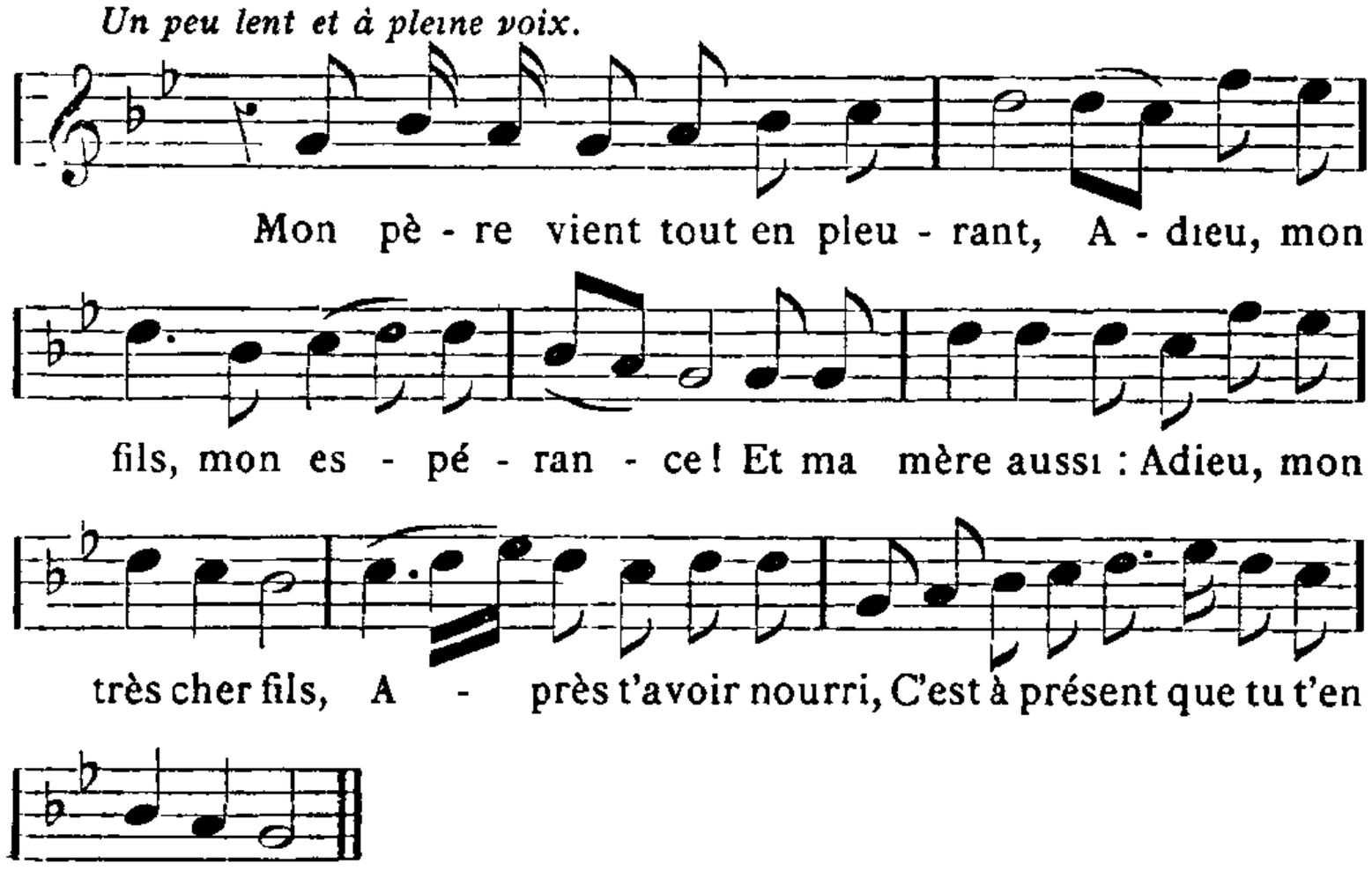

1.

Qui veut entendre une chanson,
Une chanson bien composée ?
Cell' d'un citoyen

Ayant le cœur humain,
Pauvre républicain
Dont on ne connaîtra jamais la fin.

2.

Partons conscrits subitement,
A peine à la fleur de notre âge.
Il nous faut partir,
Camarades conscrits,
Il nous faut obéir,
Quand on devrait y laisser notre vie.

3.

Mon père vient tout en pleurant :
Adieu, mon fils, mon espérance ! —
Et ma mère aussi :
Adieu, mon très cher fils,
Après t'avoir nourri,
C'est à présent que tu t'en vas périr.

4.

Mon cher papa, embrasse-moi,
C'est pour la dernière fois que je te parle,
Adieu, mon papa,
Et ma chère mama,
Et ma sœur, je m'en vas,
Peut-être jamais l'on n' se reverra.

5.

Ce que je regrette en partant
C'est le tendre cœur de ma maîtresse,
Après l'avoir tant aimée
Et tant considérée
De toutes nos amitiés,
C'est à présent qu'il m'y la faut quitter.

Cette chanson doit être incomplète, il n'y a pas de liaison entre le premier et le second couplet. Au cinquième couplet, il faudrait :

C'est l' tendre cœur de ma maîtresse,

mais nos conscrits n'ont jamais fait l'ellision de l'*e*, au lieu de lier deux notes *ré* et *do* sur « C'est », ils ont appliqué « C'est » sur le *ré* et « le » sur le *do*. Au troi-

sième vers du même couplet « Après » est de trop, il faudrait :

L'avoir tant aimée,
Et tant considérée,
Après tant d'amitiés.

mais en supprimant le premier « Après » nous n'aurions plus la chanson que nous connaissons : son titre, dans plusieurs communes, étant *Après l'avoir tant aimée.*

Même observation pour le second vers du dernier couplet, qui est certainement défectueux, mais qui existe dans toutes les versions que nous possédons.

Une seule version diffère pour le cinquième vers du dernier couplet, elle remplace « Et ma sœur, je m'en vas » par « A la guerre je m'en vas ».

Dans une chanson de conscrits en cinq couplets, recueillie par M. Vincent d'Indy dans le Vivarais et publiée par M. Tiersot, le quatrième couplet est pareil à notre quatrième et le dernier commence par ces deux vers :

Adieu, papa, adieu, maman.
— Adieu, mon fils, bonne espérance !

La musique est presque la même, mais les deux premiers vers se répètent deux fois, et, chose singulière, ils ne se répétent que pour le quatrième couplet qui est notre troisième, les autres ayant deux vers de plus. Nous croirions volontiers que la poésie du Vivarais est plus moderne ; elle est, d'ailleurs, plus correcte que la nôtre.

Ma bell' Madelon.

Cette chanson était aussi répandue que la précédente dans les communes de l'arrondissement d'Annecy, mais les conscrits ne connaissaient que deux ou trois couplets de la première, alors qu'ils chantaient le texte complet de *Ma bell' Madelon.*

Allegretto.

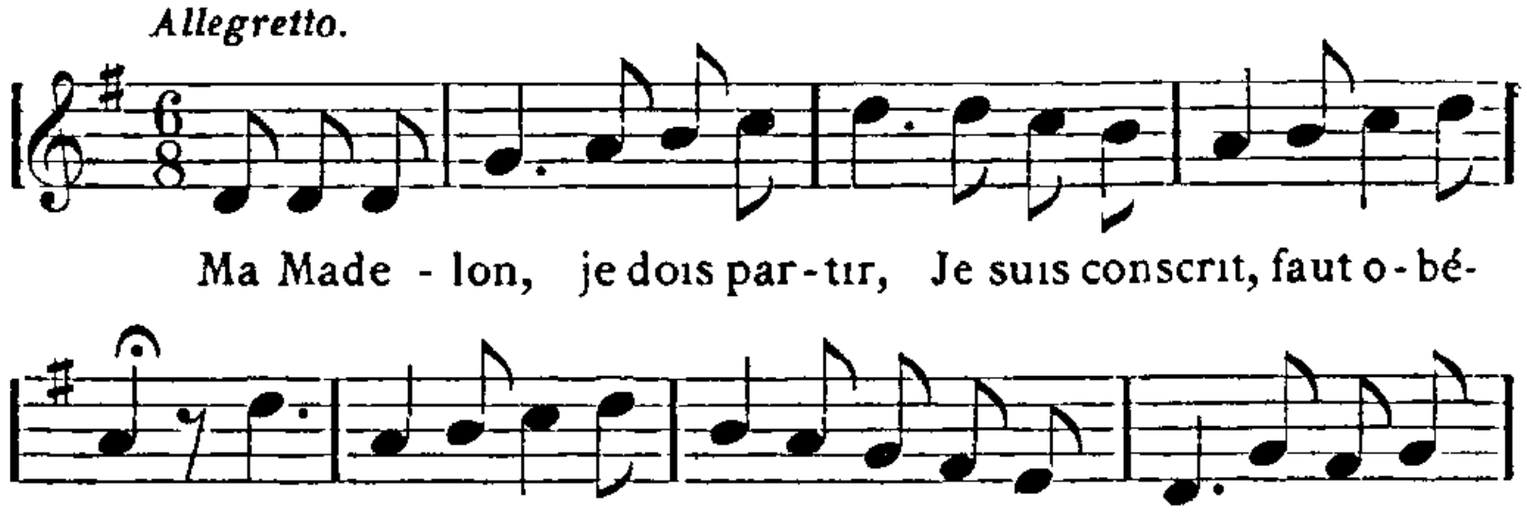

1.

Ma Madelon, je dois partir,
Je suis conscrit, faut obéir ;
Je dois servir la France,
Et adieu donc, et adieu donc,
Je dois servir la France,
Ma bell' Madelon.

2.

Mon cher amant, toi tu t'en vas,
Moi, me voilà dans l'embarras.
C'est bien chose cruelle !
Et adieu donc, et adieu donc,
C'est bien chose cruelle,
Ma bell' Madelon.

3.

Dans l'embarras, comment dis-tu,
Crains-tu que j' ne retourne plus,
Tu as donc peur que j' meure ?
Et adieu donc, et adieu donc,
Tu as donc peur que j' meure,
Ma bell' Madelon ?

4.

Mon cher amant, c'est que j'ai peur
Qu'une autre belle ait ton cœur
Voilà pourquoi je pleure.
Et adieu donc, et adieu donc,
Voilà pourquoi je pleure,
Ma bell' Madelon.

5.

Je te l'assure, sur ma foi,
Je penserai toujours à toi,
Je te serai fidèle.
Et adieu donc, et adieu donc.
Je te serais fidèle,
Ma bell' Madelon.

6.

Tu le dis, mais, en garnison,
L'on trouve toujours l'occasion :
Pour tous il y a des belles.
Et adieu donc, et adieu donc.
Pour tous il y a des belles.
Ma bell' Madelon.

7.

Je te promets de retourner
Et aussitôt de t'épouser ;
Compte sur ma promesse.
Et adieu donc, et adieu donc.
Compte sur ma promesse,
Ma bell' Madelon.

8.

Quand tu seras au régiment,
Tu m'écriras de temps en temps,
Envoie de tes nouvelles.
Et adieu donc, et adieu donc.
Envoie de tes nouvelles,
Ma bell' Madelon.

9.

Je t'écrirai, sèche tes pleurs,
Tu es la seule dans mon cœur,
Va, ne sois pas en peine.
Et adieu donc, et adieu donc.
Va, ne sois pas en peine,
Ma bell' Madelon.

10.

Je sens mon cœur rempli d'espoir
Mais, voici l'heure du départ.
Je promets de t'attendre.
Et adieu donc, et adieu donc.
Je promets de t'attendre,
Ma bell' Madelon.

11.

Madelon, faut se dire adieu,
En se quittant les larm' aux yeux.
Viens me faire la conduite,
Et adieu donc, et adieu donc,
Il faut que l'on se quitte,
Ma bell' Madelon.

(A suivre.) Jean Ritz.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

(DONS ET ÉCHANGES)

Annales de la Soc. des lettres, etc., des Alpes-Maritimes, t. XIII et XIV. — Krebs et Moris : *Campagnes dans les Alpes pendant la Révolution*; camp. de 1793 et 1794, avec cartes, pièces justificatives, etc.

Bull. de la Soc. de géographie, 1895, 2e trim. — G. Bourdon : *Le canon du Rhône et le lac de Genève* (fin).

Congrès des Soc. sav. savoisiennes, 1892, 12e session, La Roche, 1894. — P.-J. Poncet : *Un procès à Genève en 1499 entre deux vicaires perpétuels de Marthod.* — J.-E. Borrel : *Un vieux bréviaire,* antérieur au concile de Trente. — A. Contantin : *Jean Ménenc*; détails inéd. sur ses ouvrages. — F. Truchet : *Le mystère de l'Antechrist et du Jugement*; joué à Modane en 1580. — L.-E. Piccard : *Une ordonnance de saint François de Sales*; inéd. — J.-F. Gonthier : *Lettre du même*; inéd. — Id : *Les Bernardines de La Roche.* — L.-E. Piccard : *Livre de raison de J.-Louis de Loys, seig. de Bonnevaux,* 1644-1712. — F. Paul : *Géologie de La Roche et de ses environs,* etc., etc.

Globe. — E. Ritter : *Etudes sur l'orographie et l'hydrographie des Alpes de Savoie.* — E. Chaix : *La topographie du désert de Platé,* avec 15 pl. et une carte.

Mém. et doc. de l'Acad. chablaisienne, t. VIII. — Frère VALFRID : *Les Annonciades célestes à Thonon*; doc. — J. VUY : *Pièces relatives à la vie municipale d'Annecy,* 1608. — Chartes concernant la vallée d'Aulps, 1312, 1518, 1543; la Chartreuse de Vallon, 1312, 1408; la corporation des merciers, 1549, 1580, 1628, 1637.

Mém. de l'Acad. delphinale, 1894, t. VIII. — J. MASSE : *Hist. de l'annexion de la Savoie à la France en 1792,* troisième partie. Il est peut-être encore prématuré d'écrire l'histoire de cette période; mais on doit savoir gré à l'auteur de l'avoir tenté, d'en avoir posé les bases avec une certaine impartialité et d'avoir éclairci bien des points obscurs. Il eut été bon de mettre les dates vulgaires en regard des dates républicaines; — page 398, nous avons trouvé aux archives de la Société Florimontane un arrêté du Conseil général de l'administration du district, du 12 nivôse an II, créant un collège national à Moûtiers, en vertu d'un arrêté du département du 1 nivôse.

Miscellanea di Storia italiana, t. I, 1895. — G. STRICKLAND : *Recherches historiques sur B. Boniface de Savoie,* arch. de Cantorbéry, 1207-1270. — T. II, J. GABOTTO : *Le Comte Vert au Piémont et son temps,* 1350-1383; doc. et tables. — G. ROSSI : *M.-L. Gabrielle de Savoie à Nice en 1704*; relation des fêtes, etc.

Ouvrages. — A. BACHELLERIE : *Guide officiel d'Evian-les-Bains et de ses environs,* Munier, 1895, in-8°; promenades et excursions, traditions et légendes; appendice sur la faune, etc. Agréable à lire et fait par un écrivain d'esprit; certains détails historiques et étymologiques auraient pu être supprimés sans inconvénient. — *Annuaire administratif et commercial du département de la Haute-Savoie pour 1896,* Annecy, Abry, in-8°, 288 pages, prix : 1 fr. 50; *franco,* 1 fr. 80 : Dictionnaire des communes de la Haute-Savoie, comprenant une notice sur les communes de S'-Laurent à Sallanches.

Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie de Paris, 15 août 1895. — G. DE MORTILLET : *Les Mottes.* Ces cônes tronqués avec plate-forme au sommet et fossé circulaire ont servi de redoute dès le début du moyen âge; les tumulus, mamelons hémisphériques sans fossé, ont servi au contraire de sépultures et ne dépassent pas le début de l'occupation romaine.

C. M.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

1911. — Annecy. Imprimerie ABRY.

Savoie (Haute). 3.

AUTOCOPISTE PARIS

LES BORDS DU THIOU, à Chevênes près Annecy

Première Illustration de la "Revue Savoisienne" offerte à la Société Florimontane par J. Dubouloz.

882

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 4 mars 1896.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

Le Président prononce l'allocution suivante :

« La Société Florimontane a perdu dernièrement deux de ses membres correspondants qui avaient prêté gracieusement l'appui de leur talent à ses travaux : M. HOVELACQUE et M. Jules VUY.

« M. Hovelacque, directeur de l'Ecole d'anthropologie de Paris, auteur de plusieurs ouvrages importants de linguistique, avait fondé, avec le concours de M. de Mortillet, ancien conservateur de notre Musée, et d'autres savants, la *Bibliothèque des Sciences anthropologiques*. M. Hovelacque était devenu membre de notre Société à la suite du généreux concours qu'il nous avait donné pour le développement de nos collections. Après avoir fait une étude spéciale des crânes de différentes races qui font partie des collections du Musée d'Annecy, le savant anthropologiste avait constaté qu'à de légères différences près, les crânes des Savoyards des différentes époques appartenaient au type général de la race celtique. Ses ouvrages les plus remarquables sont : *Mélanges de Linguistique et d'Anthropologie. — Les Débuts de l'Humanité. — Notre Ancêtre. — Précis d'Anthropologie. — Racines et Eléments simples dans le système linguistique indo-européen.*

« M. Jules Vuy, né à Menthonnex, dans la Haute-Savoie, naturalisé Genevois, avait conquis, par sa haute intelligence, les positions les plus élevées dans sa patrie d'adoption. Il a été, pendant le cours de sa

Savoie (Haute). 3.

laborieuse existence, président de la Cour de cassation, président du Conseil d'Etat.

« Au milieu de ses graves occupations, il trouvait le moyen de publier plusieurs mémoires sur les relations des Genevois avec les Savoisiens et leurs ducs et divers autres ouvrages d'histoire littéraire qui ont paru dans le *Bulletin de l'Institut genevois,* dont il était vice-président. M. Jules Vuy était poète à ses heures : ses *Echos des bords de l'Arve* ont eu un certain retentissement. Sa poésie intitulée *Le Rhin suisse* est devenue populaire dans la Suisse romande. Ses œuvres en prose les plus importantes : *L'Origine des Idées politiques de Jean-Jacques Rousseau* et son livre sur *Philothée* (Mme de Charmoisy), à qui saint François de Sales donna des conseils qui sont devenus la base de l'*Introduction à la Vie dévote,* ont été couronnés par l'Académie française.

« Bien qu'il fût devenu citoyen genevois, M. Jules Vuy n'avait jamais cessé d'entretenir des relations avec son pays d'origine ; il s'intéressait au développement des sociétés littéraires de la Savoie, il était en quelque sorte un trait d'union entre ces sociétés et celles de la Suisse romande.

« Membre correspondant de la Société Florimontane depuis 1866, il a donné à la *Revue savoisienne* plusieurs articles intéressants.

« Il a été un fidèle et précieux collaborateur jusqu'à la fin de sa vie. Sa perte est pour nous une source de profonds regrets. Nous devons à sa mémoire un souvenir reconnaissant et la Société envoie l'expression de ses sympathiques condoléances aux familles de ces deux regrettés savants. »

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière séance :

H. Aubert : *Documents diplomatiques relatifs au traité de Soleure (8 mai 1579).*

DuBois-Melly : *Le Déclin de la Chevalerie et de la Gent d'armerie du règne de Jean le Bon à celui de Louis XI (1350-1483),*

D'Arcollières : *Réponse au Discours de M. le Dr Piot.*

Id. : *Eloge funèbre du chanoine Ducis.*

Corcelle : *Excursion à Doussard sur la glace du lac d'Annecy.*

Id. : *Galerie française : Département de la Haute-Loire.*

(Dons des auteurs.)

M. Le Roux communique les récentes acquisitions du Musée :

1° **Bronze de Trajan,** au revers de *Senatus populusque romanus* avec une victoire ailée marchant à droite, trouvé à Meythet. (Don de M. Crolart, ingénieur à Cran.)

2° **Plaque** à l'écusson fleurdelysé d'employé des postes d'Annecy. (Don Desbiolle.)

3° **Médaille en argent** commémorative du sacre de Louis XIV à Reims, en 1654. (Don de M. Rey-Mury.)

4° Collections d'**entrées de serrures** provenant de vieux meubles savoyards. (Achat.)

M. Marteaux, rappelant un précédent article consacré à un petit autel gallo-romain du Musée lapidaire sur la face antérieure duquel étaient sculptés le dieu au maillet, sa compagne et son emblême, annonce qu'un autel analogue a été récemment exhumé à Sarrebourg (Meurthe) avec l'image et le nom des deux divinités. Le premier y est appelé *Sucellus,* la seconde *Nantosvelta ,* vocable dans lequel on peut retrouver le thême *nanto* de *nantos,* vallée et l'adjectif *velta,* sauvage, sans doute avec le sens de l'allemand *wild,* en regard de *wald* et du latin *silvestris,* en regard de *Silva*. Sucellus était déjà connu à Vienne, à Yverdon (en Suisse), et à Mayence. Comme beaucoup d'autels votifs ayant l'emblême du maillet sont consacrés à Silvain en Narbonaise, il est certain que le dieu gaulois a été identifié avec ce dieu latin sous l'empire; mais Sucellus peut être aussi une des dénominations d'un dieu ancien dans lequel plusieurs savants ont cru reconnaître le Dispater gaulois mentionné par César.

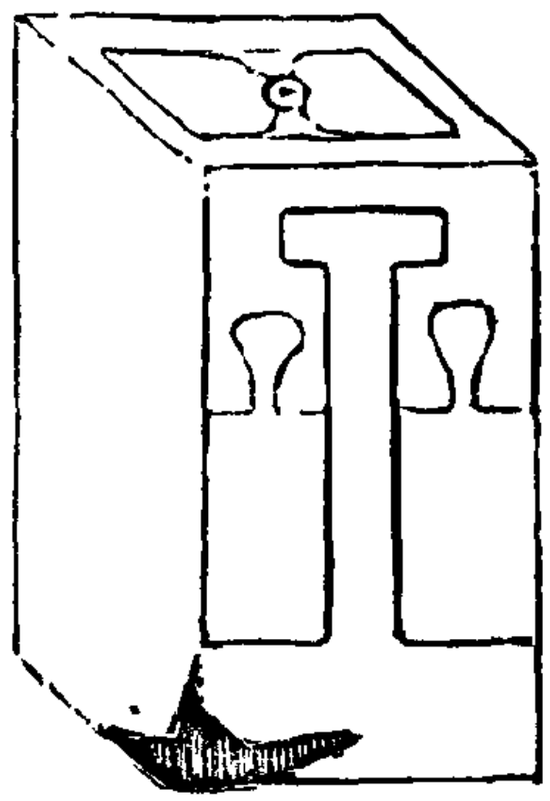

Sur la proposition de **M. Serand,** la Société décide de s'abonner à la *Revue alpine* de Lyon. L'acquisition de cette publication comblera heureusement une lacune, car la bibliothèque ne possédait aucun ouvrage traitant des montagnes et de toutes les questions qui se rattachent à l'alpinisme.

Le Président met aux voix les candidatures proposées dans la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, MM. DE GUIGNÉ et GUILLERMIN sont proclamés membres de la Société.

M. Marteaux présente la candidature de M. DESORMAUX, professeur au Lycée d'Annecy. Il sera statué sur cette admission à la prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures 1/2. *Le Secrétaire :* Marc LE ROUX.

Séance du 23 avril 1896.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

L'Académie de Savoie a pris l'initiative de l'érection à Chambéry d'un monument à Joseph et Xavier de Maistre. « La Savoie, tout en se développant à travers les siècles dans son autonomie, a maintenu, par la communauté de race et de langue, ses liens avec la France jusqu'au jour de son annexion définitive à la mère-patrie. Le monument à J. et X. de Maistre sera un témoignage de sa vie intellectuelle dans le passé. » La Société Florimontane s'associe avec empressement à ce projet destiné à honorer la mémoire de nos deux célèbres écrivains. Elle s'inscrit au nombre des souscripteurs pour une somme de 50 francs.

M. Dubouloz, un Annécien établi à Paris, s'occupe

depuis longtemps d'un procédé de reproduction aux encres grasses (autocopiste photographique) et est arrivé à des résultats véritablement très artistiques. Notre compatriote annonce qu'il va adresser à la Société 300 épreuves d'une vue des bords du Thiou, destinées à être encartées dans le prochain numéro de la *Revue*. La Société envoie ses bien sincères remerciements au généreux donateur.

M. A. Perrin fait don à la bibliothèque florimontane d'un exemplaire de l'excellente carte d'Annecy et de ses environs au $\frac{1}{50,000}$ qu'il vient d'éditer.

M. le Président annonce qu'un de nos membres honoraires, M. Ernest CHANTRE, sous-directeur du Museum des sciences naturelles de Lyon, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, pour ses nombreuses missions scientifiques et ses importants travaux de palethnologie.

M. Bruchet fait don au Musée d'un fragment d'une inscription romaine du IIe siècle de notre ère, trouvée jadis dans les Fins par l'abbé Ducis.

M. Thonion annonce que des fouilles faites à Viuz-la-Chiésaz ont amené au jour des trouvailles intéressantes au point de vue archéologique. Il mentionne un fragment de mosaïque, des débris de revêtement de parois, des fragments de marbre moulurés et des vases. Il rappelle que Mme veuve Masson possède encore, provenant d'un minage exécuté dans son clos en 1882, une lampe d'argile marquée COMVNI, quelques monnaies et des clefs en fer.

M. Marteaux complète la communication de M. Thonion par les renseignements suivants. M. Lapeyrousaz dit Martin, ayant fait miner son pré, a défoncé les ruines d'une maison gallo-romaine qui semble appartenir au groupe d'habitations dont on a exhumé les restes, en 1882, dans le clos Masson. Sur les bienveillantes indications de M. Charvier, membre

de la Société, M. Marteaux s'est transporté à Viuz, alors qu'une partie du pré avait déjà été fouillée. Il a été dégagé dans ce minage qui sera repris à l'automne plusieurs murs séparant diverses chambres où l'on a recueilli des fragments de stuc diversement colorés, des tuyaux d'hypocauste, des rectangles en argile crue dont la superposition constituait de petits piliers de soutènement, des tuiles à rebord formant canaux, un objet indéterminé en pierre dure, une ascia en fer, des sections de colonnes en briques, des fragments de marbres et de schistes moulurés, une mosaïque assez importante et les débris d'un autre pavement de même nature entièrement disloqué, des fragments de verre moulé, une épingle en os, des clous ayant subi l'action du feu, le tout gisant au milieu de cendres et de charbons. Ces objets ont été donnés au Musée par M. Marteaux, excepté l'ascia, qu'il n'a pu se procurer.

Le même dit qu'un habitant du hameau de Vignères possède une pierre en mollasse taillée provenant de la démolition de la ferme Croset-Mouchet récemment incendiée, où elle entrait dans la composition d'un escalier. Elle offre sur une de ses faces une croix grossièrement sculptée avec la date 1779 et sur une autre un animal ressemblant à un scorpion.

M. Le Roux expose les résultats du travail qu'il a entrepris en vue de la reconstitution de la faune entomologique de la Savoie. Dix-huit cartons, classés en séries, sont déjà exposés dans la salle des collections régionales.

Les Coléoptères sont représentés par		137	genres et	247	espèces.
Les Orthoptères	—	5	—	7	—
Les Hyménoptères	—	17	—	19	—
Les Diptères	—	27	—	30	—
Les Lépidoptères	—	78	—	134	—
Les Névroptères	—	10	—	12	—
Les Hémiptères	—	19	—	22	—
		Soit au total : 293	genres et	471	espèces.

Il adresse ses remercîments à M. Flamary, de Mâcon, qui a bien voulu nous donner quelques doubles de sa collection recueillie en Haute-Savoie au cours de ces dernières années, à MM. Lévêque, Palloux, instituteurs à Annecy, Louis, Emmanuel et François Ritz, d'Annecy, qui ont généreusement abandonné au Musée les produits de leurs chasses de l'été dernier.

M. Gonthier fait une communication sur la peste qui survint à Annecy en 1629. Une note à ce sujet paraîtra dans la *Revue.*

Le Président met aux voix la candidature proposée au cours de la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, M. Desormaux est nommé membre de la Société Florimontane.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures 1/2. *Le Secrétaire,* Marc Le Roux.

JULES VUY

M. Eugène Ritter a eu l'obligeance de nous adresser l'éloge funèbre qu'il a prononcé sur la tombe de J. Vuy, ainsi qu'un fragment de son éloquent discours consacré à la mémoire de notre regretté membre correspondant, dans la séance annuelle de l'Institut genevois.

« L'Institut genevois doit adresser son adieu à M. Jules Vuy, qui a été un de ses membres fondateurs, et qui l'a honoré par de solides travaux. Quand M. James Fazy, dans la Genève transformée par la révolution de 1846, a voulu, en fondant notre Institut, créer un centre démocratique de science et d'études, M. Vuy a salué cette idée avec une pleine et joyeuse conviction ; et il a mis, à la faire réussir, tout ce qu'il avait d'ardeur et d'esprit de suite.

« Notre collègue aimait, en effet, après avoir donné aux affaires le temps qu'elles réclament, à consacrer

ses loisirs à la littérature, à l'histoire, à des recherches désintéressées. Ami de Richard d'Orbe, M. Vuy aimait les beaux vers ; il aimait aussi à fouiller les reliques du passé. Il a déchiffré beaucoup de parchemins, beaucoup de ces papiers jaunis qui veulent de la patience pour être lus, une sagacité attentive pour être parfaitement compris ; et dans sa vie d'érudit, il a eu un très grand bonheur : celui de trouver un intéressant et beau sujet pour y consacrer ses recherches et y attacher son nom, ainsi lié pour tout l'avenir à un de ces noms qui traversent les âges. M. Vuy a reconstitué la biographie de Madame de Charmoisy, la *Philothée* de saint François de Sales, une de celles qui ont concouru à faire écrire au célèbre successeur de nos anciens évêques l'*Introduction à la Vie dévote*, ce livre qui vivra aussi longtemps que la langue française, et que l'Eglise chrétienne.

« Les deux volumes où notre collègue a mis au jour les documents qu'il avait recueillis sur ce chapitre d'histoire littéraire et locale, sont vraiment son chef-d'œuvre ; c'est un ouvrage qui suffit à son auteur, selon le mot d'un ancien, *ut frustra se natum non existimet* : il n'est pas né pour rien, il n'est pas mort sans laisser quelques deniers au trésor de l'histoire.

« *De jour en jour, en labourant, mourant* : cette noble devise d'un travailleur du moyen âge eût pu être celle de notre collègue ; il travaillait encore dans sa retraite, à l'extrême vieillesse. Hélas ! cette fin d'une vie jusqu'alors heureuse a été attristée par les deuils. M. Vuy a vu la mort, à son foyer de famille, frapper les coups les plus sensibles à son cœur. Aujourd'hui, le mari, le père a rejoint les siens. Qu'il repose en paix !

« L'Institut genevois, qui m'a chargé de rendre à ce vétéran un hommage mérité, lui gardera un fidèle souvenir. »

Eugène Ritter.

*
* *

« C'était aussi un vieux savant, un vieux lutteur, que M. Vuy. Sa vie, à lui aussi, a été remplie par le travail. Il a beaucoup écrit, beaucoup publié ; et il laisse beaucoup de matériaux : des travaux manuscrits, dont quelques-uns sans doute pourront voir le jour ; des mémoires commencés ; des documents curieux, accumulés et classés dans les archives particulières qu'il s'était formées : pendant sa longue vie, M. Vuy a profité des occasions qui s'offraient à lui pour recueillir des livres anciens, des papiers, des parchemins, que souvent il a sauvés de la destruction. Sa riche correspondance est aussi un des héritages qu'il a laissé aux siens.

« M. Vuy était poète : dans un moment d'inspiration, il a écrit *Le Rhin suisse,* noble témoignage des idées qui enthousiasmaient sa jeunesse ; et, on peut le dire, date mémorable dans l'histoire de notre pays. Ces beaux vers fixent le moment où, dans le petit territoire qui fut réuni à la Suisse après les guerres du premier Empire français, les générations nouvelles qui avaient grandi à l'ombre du drapeau fédéral ont senti vibrer dans leur âme les sentiments de fierté patriotique que notre ancienne histoire suisse inspire si naturellement. La petite branche allobroge, greffée sur le vieux tronc helvétique, était définitivement unie à lui, et la sève circulait. Dans des pages d'un accent sincère, M. Vuy a raconté avec quelle émotion il avait écrit une poésie qui demeure sa meilleure page. Les *Echos des bords de l'Arve* en contiennent beaucoup d'autres qui sont aussi d'un souffle élevé, et qui respirent également l'amour du pays natal :

Voici notre Léman, Saint-Pierre et ses clochers,
Les Voirons, le Salève aux bleuâtres rochers ;
Voici cette nature aimée, enchanteresse,
Ce sol de mon pays, ce ciel de ma jeunesse ;

L'Arve au cours sinueux se déroule là-bas :
Je crois lire ma vie écrite à chaque pas !

« M. Vuy était jurisconsulte. Son étude d'avocat et de notaire l'occupait beaucoup ; il a été membre et président de notre Cour de cassation ; il a fait dans notre *Bulletin* le récit intéressant de quelques épisodes dramatiques de sa carrière d'avocat.

« M. Vuy était un érudit ; et nous pouvons dire que notre Institut a contribué à éveiller et à entretenir chez lui cette vocation. Nos *Mémoires,* notre *Bulletin* lui ont été ouverts avec empressement ; il y a publié des documents inédits de sa riche collection ; il y a inséré beaucoup de travaux d'histoire locale. Nos annales genevoises, vous le savez, messieurs, sont entrelacées avec celles de la Savoie ; et c'est de ce côté que, par ses origines, par sa foi catholique, par l'aimable accueil qu'il recevait chez nos voisins du sud, M. Vuy s'est toujours senti encouragé à porter ses recherches ; c'est sur ce terrain qu'il a fait ses plus remarquables découvertes.

« M. Vuy aimait à prendre part à ces congrès de sociétés savantes qui se réunissent dans les petites villes de Savoie ; et quand je lui ai, pour ainsi dire, succédé à ces assemblées comme représentant de notre Institut, j'ai toujours entendu résonner l'écho prolongé et vibrant des souvenirs d'affection et de respect qu'il avait laissés à ceux qu'il y avait connus.

« Le léger crayon que je viens de tracer est peu de chose : il faudrait une biographie détaillée pour un homme qui, comme M. Vuy, a incarné, pendant toute une époque, l'âme de cette petite race qui vit dans la plaine étendue au pied du Salève. L'Institut avait un hommage à rendre à un homme qui l'a fidèlement servi et qui l'a beaucoup aimé. J'ai fait de mon mieux pour m'acquitter de ce devoir. » E. R.

L'ANCIEN CADASTRE DE SAVOIE

(Suite.)

II. — Confection du cadastre de Savoie de 1728 à 1738.

Le roi Victor-Amédée II décida l'exécution du cadastre de Savoie par lettres patentes du 9 avril 1728.

L'intendant général du duché eut la haute direction des travaux. Chargé de nommer les délégués, les géomètres et les autres agents, il devait leur adresser toutes instructions nécessaires, vérifier leurs travaux, ordonnancer leurs honoraires ; il eut à notifier aux communes les volontés royales et à les faire respecter ; en cas de conflit grave entre les employés du cadastre, les corps municipaux et les propriétaires, il pouvait intervenir et imposer sa décision.

La surveillance technique fut confiée à un surintendant du cadastre placé sous ses ordres, destiné à centraliser les travaux des géomètres et à en vérifier l'exactitude.

Les géomètres furent la cheville ouvrière de cette grande œuvre. Il convient d'entrer dans quelques détails sur leurs attributions et celles de leurs auxiliaires, indicateurs et estimateurs, pour bien établir les principes qui présidèrent à la confection de l'ancien cadastre.

Les géomètres furent groupés par escouades *(squadre)* plus ou moins nombreuses sous la direction d'un *délégué*.

Le délégué était ainsi nommé parce qu'il avait reçu délégation de l'intendant général pour faire exécuter dans les communautés les ordres du roi. Dès son arrivée dans une localité, il devait les publier et les expliquer aux habitants et inviter ces derniers à présenter des indicateurs et des estimateurs pour donner

tous renseignements nécessaires sur les noms des propriétaires et la qualité des terrains. Avant de recevoir le serment de ces auxiliaires, il avait à s'assurer de leur loyauté et de leur expérience, et pour contrôler leurs affirmations intéressées, il avait l'obligation de faire une enquête discrète et intelligente sur le prix des denrées et la valeur des récoltes. Lorsque la mappe d'une communauté était terminée, le délégué la faisait afficher pendant quinze jours en l'accompagnant d'un répertoire contenant le nom des propriétaires et l'indication des parcelles et engageait les intéressés à présenter leurs *griefs*, faisant rectifier les erreurs relatives à la superficie et transmettant à l'intendant les réclamations relatives à l'estimation.

Le délégué répartissait, entre les géomètres de son escouade, les diverses parties du territoire d'une communauté, examinant avec la plus grande attention leurs travaux et les condamnant à l'amende en cas de négligence.

Ces attributions importantes ne furent confiées qu'à des hommes expérimentés ayant déjà fait leurs preuves en Piémont : aussi sont-ils presque tous originaires de cette province ou de la Lombardie. Leur nombre fut assez restreint : le délégué dirigeait successivement les opérations cadastrales d'une région. Pour citer un exemple, le bassin du lac d'Annecy, les vallées de Faverges, Serraval et Thônes furent cadastrés par Maurice Roggieri, de Saint-Benigne en Piémont, notaire royal. Sept ou huit délégués suffirent pour diriger les travaux dans le Genevois.

Les géomètres avaient aussi pour la plupart fait campagne dans les provinces du Piémont et du Milanais. Il leur fut instamment recommandé, pour lever leurs plans, de se servir de la table prétorienne, c'est-à-dire de la planchette *(tabella, o sia tavola pretoriana)*. Les registres explicatifs accompagnant ces plans ou *map-*

pes durent porter pour chaque parcelle son numéro, le nom du mas, les nom et prénoms du propriétaire, son étendue et sa qualité. Ce sont les livres dits de *Géométrie* ou *Numéros suivis*. Voici, d'ailleurs, la traduction des passages les plus essentiels des instructions qui leur furent adressées à ce sujet [1].

Le géomètre devra procéder à la mensuration et à la reconnaissance des confins des territoires avec l'assistance des indicateurs des parties intéressées ; en cas de discussion, si la difficulté n'a pas été tranchée par l'intendant compétent, il devra prendre soigneusement note de la différence que la contestation amènera sur la ligne divisionnelle, en mesurant très exactement le terrain contesté et donnant des indications nécessaires pour établir les prétentions des deux parties adverses.

Quant à la mesure des biens-fonds particuliers, le géomètre devra toujours être assisté des indicateurs présentés par les communes pour indiquer leurs propriétaires, la qualité et la valeur de ces biens, en tenant compte des observations présentées par les propriétaires ou leurs fermiers et tenanciers, — les estimateurs de la paroisse et ceux d'office devront également être présents pour indiquer, après la mensuration d'une parcelle, son genre de culture et sa qualité, si c'est un champ ou un pré et si on peut la ranger dans les catégories des bonnes, médiocres ou mauvaises terres.

En cas de contestation entre les possesseurs de biens-fonds, pour l'étendue de leurs parcelles, il ne conviendra pas de s'arrêter, on mesurera la terre telle qu'elle se trouve en mentionnant toutefois cette contestation de façon, lorsqu'elle sera terminée, qu'on puisse modifier la mesure.

La mensuration devra être faite en tables et journaux de Piémont, bien que dans les pays où l'on opérera, on se serve de mesures spéciales dont le géomètre devra prendre note afin de pouvoir, au besoin, réduire ses mesures conformément à celles du pays.

Les biens non productifs, tels que les rochers, les lits des rivières, les routes, doivent être mesurés à part, avec un avertissement, de même que les terres, jadis cultivées, aujourd'hui ravagées par les eaux.

Responsables pécuniairement de leurs travaux, les géomètres apportèrent le plus grand soin à les faire avec attention, car un contrôle très sérieux fut organisé.

Dans chaque escouade un géomètre inspecteur (*geometra visitore*) était chargé de vérifier l'exactitude des

1. Duboin, volume XXII, page 495.

travaux de ses collègues et de les conseiller en cas de difficulté : Le délégué chef de l'escouade n'ordonnançait les honoraires des agents qu'après un examen très approfondi de leur ouvrage; en cas de négligence trop fréquente, il pouvait même les faire révoquer. Enfin, avant d'arriver au surintendant, les travaux des géomètres étaient encore soumis à l'appréciation d'un délégué reviseur. Cette série de vérifications fut faite avec la plus grande régularité, car les mappes originales conservées aux Archives départementales en portent les traces : en dernier lieu les erreurs de superficie mentionnées dans les griefs portés par les habitants au moment de l'exposition de la mappe étaient rectifiées aux frais des agents fautifs.

Dans les nombreuses instructions relatives au cadastre, on ne trouve aucune mention de l'échelle qui servit à établir les plans. Cette échelle a été depuis, expérimentalement déterminée d'une façon officielle. A l'occasion des travaux cadastraux entrepris sous le premier Empire, le gouvernement eut besoin de réduire les mappes des communes de Savoie et chargea une commission d'étudier l'échelle de l'ancien cadastre. L'un des membres de cette commission, G.-M. Raymond, après avoir minutieusement comparé les plans avec le terrain, constata que l'échelle devait être de $\frac{1}{2,372}$: ses conclusions furent adoptées par ses collègues, le 18 thermidor an XI (6 août 1803) et approuvées par le préfet le 21 thermidor suivant [1]. Ce chiffre a été admis dans la suite non sans soulever des protestations que semblaient rendre légitimes les erreurs assez nombreuses qu'un examen attentif du plan et du terrain pouvait révéler. Ces erreurs sont causées non pas par la négligence du géomètre mais par la maladresse des relieurs. Les mappes originales sont formées d'une

1. Le texte imprimé de ce document existe aux Archives départementales de la Haute-Savoie.

série de plans sur papier, avec lesquels les géomètres de 1730 ont fait leurs opérations à l'aide de la planchette, plans juxtaposés ensuite et collés sur toile. Il y eut un retrait assez sensible dans le papier, très variable suivant la trame plus ou moins serrée des toiles employées par les relieurs. Les mappes copies exécutées en 1733 ont subi peut-être moins de variation, puisqu'on se servait de papier collé sur toile avant le piquage. Mais l'opération de la copie faite dans les bureaux par des employés subalternes ne présente pas la même exactitude que celle des plans primitifs exécutés sur le terrain par des agents expérimentés et responsables. Si l'on tient compte enfin de l'âge vénérable de ces plans qui sont parvenus jusqu'à nous, non sans avoir beaucoup souffert dans des locaux parfois humides, on s'expliquera assez facilement les contestations que soulèveraient, surtout sur des étendues importantes, une application très rigoureuse de la mappe, puisque chaque millimètre sur le papier représente $2^{m}372$ sur le terrain.

Le géomètre était suivi en campagne d'un assistant ou porte-chaîne, appelé aussi *trabucant* du nom d'une mesure piémontaise, le trabuc, qui servait à calculer les longueurs. Il était aussi accompagné d'auxiliaires indispensables : les indicateurs et les estimateurs.

Sur la réquisition du délégué, chaque communauté devait, au jour fixé, présenter des personnes ayant une connaissance approfondie des terrains situés dans l'étendue de la paroisse, « capables d'indiquer les confins et limites et en quoy consiste l'étendue de leur respectif territoire, comme aussi pour indiquer par surnom et nom propre les particuliers possesseurs des biens situés dans iceux, en distinguant les fonds qui sont sujets au paiement indistinctif des tributs royaux et autres et ceux que l'on en prétend exempts ». C'étaient les indicateurs. En outre, chaque communauté devait égale-

ment choisir deux « personnes de probité et d'expérience, capables pour estimer la qualité, bonté et fruits naturels des susdits fonds ». C'étaient les estimateurs. Pour éviter les fausses évaluations que ces estimateurs, intéressés à déprécier la valeur des terres, auraient pu faire, l'intendant général leur adjoignit un estimateur d'office dont la nomination lui appartenait. Les terres, suivant leur nature furent divisées en 3 catégories : bonne, médiocre et mauvaise. Ce classement fut fait après un examen très attentif de la situation du terrain, de la valeur et du prix des récoltes.

Pour assurer la prompte exécution du choix de ces auxiliaires indispensables du géomètre, les syndics, furent rendus responsables, pécuniairement, sous peine d'une amende de dix écus d'or, du retard apporté aux opérations cadastrales par la non présentation, au jour fixé, des indicateurs dont l'élection était réservée aux communautés. Dans le cas de non présentation, il devait être procédé purement et simplement à l'estimation des terres par l'estimateur d'office.

Enfin, et cet article a la plus grande importance, les propriétaires furent invités à assister aux opérations relatives à leurs terres.

> Nous ordonnons, — dit l'intendant général dans son manifeste du 19 avril 1728, — à tous et un chacun possesseurs de biens, de quelle nature et qualité qu'ils soient, nuls exceptés, situés audit territoire, de comparaître, audit temps fixé, en personne ou par procureur, avec leurs fermiers, grangers ou tenanciers, sur leurs fonds respectifs ; et à l'égard des fermiers, de présenter dans le même temps leurs contrats de baux à ferme les plus récents, pour indiquer ou faire indiquer lesdits biens, avec spécifique distinction de leurs qualités et nature, par situation, dénomination, mas et confins, et ainsi intervenir et assister tous à la mensuration de leurs dits fonds.

Les intéressés mirent le plus grand soin à assister à ces opérations, car ils avaient été avertis que les mensurations et évaluations faites, eux faisant défaut, seraient valables sans qu'il leur fût permis d'y faire in-

troduire des rectifications : les fermiers qui auraient négligé de produire leur contrat étaient en outre passibles d'une amende de dix écus d'or. Les indications données par les estimateurs sont consignées dans le *Livre d'estime* dressé comme le *Livre de géométrie* dans l'ordre des numéros de la mappe. Il porte en plus des renseignements donnés par le *Livre de géométrie* les mentions relatives à la qualité de la terre et à sa production annuelle.

L'escouade était complétée par le notaire chargé de rédiger les procès-verbaux concernant la nomination des estimateurs et des indicateurs, la désignation des confins et tous actes qu'il importait de conserver sous forme authentique.

Le géomètre et ses auxiliaires, après avoir terminé leurs travaux, faisaient parvenir au surintendant du cadastre la mappe, le livre de géométrie et le livre d'estime relatifs à la communauté qu'ils venaient de mensurer. Ces documents étaient soumis aux calculateurs qui avaient le double soin d'évaluer, à l'aide de la mappe, la superficie de chaque parcelle et de déterminer leur valeur et leur revenu en prenant pour base le livre d'estime. Leurs travaux sont renfermés dans le *Livre de calculation*.

Dès que les résultats de la calculation furent connus, on put enfin rédiger une tabelle alphabétique des propriétaires contenant pour chaque parcelle le numéro, le nom du mas, la nature de la culture et la contenance.

Cette tabelle, dite *tabelle-minute* (et l'on reviendra sur l'importance de ce dernier registre dans le chapitre consacré à la valeur juridique du cadastre) fut affichée dans les communautés avec une copie de la mappe. Les *griefs* ou protestations auxquels elles donnèrent lieu furent soigneusement recueillis et satisfaction fut donnée aux intéressés.

A l'aide de tous ces éléments, il fut enfin procédé à la rédaction, pour chaque communauté, de la tabelle définitive du cadastre ou *Tabelle récapitulative.*

Ce registre donne la liste des propriétaires dans l'ordre alphabétique de leurs noms, d'où le nom de *Tabelle alphabétique* par opposition aux livres des *Numéros suivis,* registres dressés par les géomètres et les estimateurs donnant la liste des parcelles dans l'ordre des numéros avec l'indication du nom des propriétaires. pouvant servir de répertoire à la tabelle définitive lorsqu'on ignore le nom du propriétaire d'une parcelle.

Dans cette tabelle définitive, le nom du propriétaire est suivi de la liste des parcelles qui lui appartiennent avec les indications suivantes :

1° Numéro de la parcelle portée sur la mappe cadastrale :

2° Nature de la parcelle : champ, grange, maison. etc.;

3° Nom du mas ;

4° Degré de bonté indiqué par 4 chiffres : 0, 1, 2, 3 ;

5° Superficie en journaux, tables et pieds de Piémont ;

6° Superficie en journaux, toises et pieds de Savoie ;

7° Estimation en argent du journal de Savoie ;

8° Application pour chaque parcelle, suivant sa contenance, de l'estimation précédente ;

9° Déduction des frais de culture et de semence ;

10° Déduction des servis ecclésiastiques et féodaux. — Cet article concerne les possesseurs de biens relevant du clergé et de la noblesse et payant pour cette raison des servis souvent assez considérables, diminuant d'autant le revenu de ces biens ;

11° Revenu net ;

12° Augmentation du revenu sur chaque parcelle en raison du bénéfice des biens communaux. — La taille des biens communaux était payée non pas directement par la commune, mais au contraire par les habitants

proportionnellement à leurs revenus[1]. Toutefois les communaux destinés à l'usage exclusif d'un hameau ne bénéficiaient pas de cette faveur ; ils étaient soumis à une taille payée uniquement par les communiers ayant la jouissance de ces biens. Certains hameaux, pour éviter de supporter seuls le poids de la taille de leurs communaux, les firent porter sur la tabelle récapitulative à la cote de la communauté les déclarant comme biens destinés à l'usage commun : cette fausse déclaration entraîna des procès dont il sera parlé au chapitre relatif à la valeur juridique du cadastre ;

13° Addition du revenu net et de la part proportionnelle du revenu des communaux ;

14° Revenu final ;

15° Cote pour la taille.

(A suivre.) Max Bruchet.

LES REPRÉSENTANTS DE LA SAVOIE

AU PARLEMENT FRANÇAIS

depuis 1860

Au moment de l'annexion (24 mars 1860), le Parlement français se composait du *Sénat* et du *Corps législatif*. Le *Sénat* comptait 150 membres, nommés par l'Empereur, outre les cardinaux, amiraux, maréchaux et membres de la famille impériale, qui étaient sénateurs de droit. Chaque sénateur était gratifié d'une dotation annuelle de 30,000 francs.

Mgr Billiet, précédemment sénateur du royaume de Sardaigne, ayant été nommé membre du Sacré-Collège

1. Par exemple, à Rivière-Enverse, le revenu des communaux destinés à l'usage de toute la commune s'élevait à 769 livres 2 s. 7 d. qui furent répartis entre tous les habitants proportionnellement au revenu de chaque parcelle. C'est ainsi que le champ n° 3049 1/2, d'une superficie de 6 journaux 159 toises 3 pieds, rapportant net 48 l. 6 s. 11 d., fut chargé d'une taxe de 5 l. 4 s. 8 d représentant la part du propriétaire dans la répartition du revenu des communaux.

le 27 septembre 1861, sa nouvelle dignité lui ouvrit les portes du Sénat français. Le général Mollard (Félix-Philibert), aide-de-camp de l'empereur y fut également admis le 5 mars 1866. Ce sont les seuls Savoyards qui aient fait partie de cette Assemblée. A titre de curiosité, voici quels étaient les appointements cumulés de nos deux compatriotes :

BILLIET ..	Sénateur	30,000	»
	Cardinal	10,000	»
	Archevêque	20,000	»
	Indemnités pour visites diocésaines.	1,000	»
	Logement	»	»
		61,000	»
MOLLARD .	Sénateur	30,000	»
	Général de division	15,000	»
	Aide de camp de l'empereur	12,000	»
	Gd-Officier de la Légion d'honneur.	2,000	»
	Six rations de cheval	»	»
		59,000	»

Le *Corps législatif* se composait d'autant de députés que la masse électorale contenait de fois trente mille électeurs. Les membres étaient élus, au suffrage universel, pour six ans ; le sénatus-consulte du 30 décembre 1852 leur attribuait une indemnité, fixée d'abord à 2,500 francs par mois, puis à 10,000 francs par an. La session ne durait guère que trois ou quatre mois.

Chacun de nos deux départements fut divisé en deux circonscriptions électorales, et les électeurs furent convoqués pour les 30 et 31 décembre 1860. Voici les noms des élus :

Savoie.....	1re circonscription :	Cte DE BOIGNE.
	2e —	Cte GREYFFIÉ DE BELLECOMBE.
Hte-Savoie .	1re circonscription :	M. PISSARD.
	2e —	M. BARTHOLONI.

Les élections de la Haute-Savoie furent annulées par le Corps législatif, dans la séance du 18 février 1861, parce que, dans la plupart des communes, le scrutin

n'était resté ouvert qu'un seul jour, au lieu de deux. Les électeurs, convoqués à nouveau pour les 14 et 15 avril 1861, confirmèrent leurs premiers choix.

Des élections générales eurent lieu les 31 mai-1er juin 1863 et les 23-24 mai 1869. Le comte de Boigne et M. Pissard conservèrent leurs sièges. Le comte Greyffié, démissionnaire en mars 1862, fut remplacé par M. Palluel, qui mourut en 1866, et qui eut pour successeur M. Bérard. Enfin, M. Bartholoni, réélu en 1863, fut battu en 1869 par le baron d'Yvoire, candidat de l'opposition.

Les Assemblées dont il vient d'être question disparurent avec l'Empire. Elles furent remplacées, après cinq mois d'interrègne par l'*Assemblée nationale,* issue des élections du 8 février 1871, et qui comptait 750 membres, élus au scrutin de liste, au nombre desquels nous relevons :

MM.	Carquet Costa de Beauregard Grange Guinard Parent Viallet	**pour la Savoie.**
et MM.	Chardon Duparc Philippe (démissionnaire) Silva Taberlet Folliet (dès le 2 juillet 1871)	**pour la Hte-Savoie.**

L'Assemblée nationale se sépara le 30 décembre 1875, après avoir voté, le 25 février et les 13 et 30 novembre précédents, une loi organique instituant, comme pouvoirs publics, un *Sénat* et une *Chambre des députés*. Le *Sénat* sortit des élections du 30 janvier 1876 et se réunit pour la première fois le 8 mars suivant. Le nombre de ses membres est de 300. Ils sont nommés pour neuf années, au scrutin de liste, et par le suffrage restreint. Ils se renouvellent par tiers, et reçoivent une indemnité annuelle de 9,000 francs. Au

début, 75 d'entre eux étaient inamovibles ; mais, depuis le mois d'avril 1884, les sièges des inamovibles sont attribués aux départements, par la voie du tirage au sort, au fur et à mesure des extinctions. Chacun de nos départements doit en avoir un : ce qui portera à trois le nombre de ses sénateurs. Le tableau suivant donne les noms de nos représentants successifs dans la Haute Assemblée.

Département	NOMS DES ÉLUS	DATES DES ÉLECTIONS	OBSERVATIONS
Savoie	Bon d'Alexandry	30 janvier 1876	remplacé par M. Carquet en 1882.
	Dupasquier	30 janvier 1876	décédé le 16 avril 1880.
	Carquet	8 janvier 1882	décédé le 24 février 1891.
	Parent	13 juin 1880	décédé le 18 avril 1890.
	Forest	6 juil. 1890, 4 janv. 1891	*loco* Parent.
	Gravin	4 janvier 1891	*loco* Carquet.
Hte-Savoie	Chardon	30 janvier 1876, 8 janvier 1882, 4 janvier 1891.	décédé le 10 août 1893.
	Chaumontel		décédé le 13 octobre 1892.
	Francoz	8 janvier 1893	*loco* Chaumontel.
	Folliet	7 janvier 1894	*loco* Chardon.

La *Chambre des députés* est élue par le suffrage universel direct. Elle compte actuellement 581 membres, qui reçoivent la même indemnité que les sénateurs. Chaque arrondissement forme une circonscription ; mais les arrondissements dont la population dépasse 100,000 habitants, nomment un député de plus par 100,000 ou fraction de 100,000 habitants et sont divisés par la loi en autant de circonscriptions qu'ils ont de députés à élire. Chaque législature est élue pour quatre années. Toutefois, celle de 1876 a été écourtée par la dissolution prononcée le 16 mai 1877 et, par exception, les pouvoirs de la législature de 1893 dureront jusqu'au 31 mai 1898. On trouvera ci-après les noms de nos élus, avec les dates des élections générales :

DÉPARTEMENTS	COLLÈGES ÉLECTORAUX	ÉLECTIONS AU SCRUTIN D'ARRONDISSEMENT			SCRUTIN DE LISTE (loi du 16 juin 1885)	RETOUR AU SCRUTIN D'ARRONDISSEMENT (loi du 13 février 1889)		OBSERVATIONS
		20 février 1876. I	14 octobre 1877. II	21 août 1881. III	4 octobre 1885. IV	22 septembre 1889. V	20 août 1893. VI	
Savoie	Chambéry..	PARENT BEL	PARENT BEL	CHEVALLAY BEL	HORTEUR BLANC CARRET ROCHE Jules	ROCHE Jules PERRIER	ROCHE Jules PERRIER	1. Le 20 février M de Boigne Octave fut élu contre M. Folliet par 6,929 voix contre 6,609 ; mais son élection ayant eté invalidee, M Folliet fut élu au second tour (21 mai).
	Albertville .	BLANC	BLANC	BLANC		BLANC	BLANC	
	Moûtiers...	MAYET	MAYET	MAYET		CARQUET fils	CARQUET fils	
	Saint-Jean..	HORTEUR	HORTEUR	HORTEUR		HORTEUR	HORTEUR 2	
Hte-Savoie	Annecy....	PHILIPPE	PHILIPPE	PHILIPPE	DUVAL FOLLIET PHILIPPE DUCROZ	BRUNIER	THONION	2 M Horteur, décédé le 12 septembre 1895, a eté remplacé par M. Jouart, le 27 octobre 1895.
	Bonneville .	DUCROZ	DUCROZ	DUCROZ		DUCROZ	ORSAT	
	Saint-Julien	SILVA	DUPONT	DUPONT		DUVAL	DUVAL	3. M. Folliet, élu sénateur le 7 janvier 1894, a eté remplacé par M Mercier le 18 fevrier 1894.
	Thonon ...	FOLLIET 1	FOLLIET	FOLLIET		FOLLIET	FOLLIET 3	

Indépendamment des Savoyards qui figurent dans nos tableaux, quelques autres ont représenté, non sans distinction, divers départements dans les Assemblées de la République. Ce sont : l'historien Pierre Lanfrey, député des Bouches-du-Rhône à l'Assemblée nationale ; Mgr Dupanloup, député du Loiret, puis sénateur inamovible ; M. Rumillet-Chartier, député de la Haute-Loire en 1885 ; M. Louis Terrier, ancien ministre du commerce, député de Dreux ; M. Chautemps, député de la Seine, ancien ministre des colonies.

Depuis 1871, la Haute-Savoie n'a élu que des républicains [1]. La Savoie, après avoir eu pendant quelques années une représentation mixte (MM. Costa de Beauregard, Grange, Dupasquier et d'Alexandry siégeaient à droite) a, depuis longtemps, fait sa conversion à gauche. Nos élus font, en général, plus de besogne que de bruit. Dépourvus d'ambition personnelle, ils n'intriguent pas pour renverser les ministères : tout en exerçant leurs droits de contrôle avec indépendance, comme il convient à des hommes libres, ils forment le plus sérieux appoint des majorités gouvernementales d'où découlent la stabilité du régime... et les subventions qui ont transformé notre pays.

LES SÉNATEURS.

ALEXANDRY D'ORENGIANI (baron D') FRÉDÉRIC, O ✻ O ✠ ◐ A.

Né à Chambéry le 9 mars 1829 ; syndic de Villardhéry de 1851 à 1860 ; maire de Chambéry de 1860 à 1870 ; membre, puis vice-président du Conseil général de la Savoie ; élu sénateur le 30 janvier 1876 par 206 voix ; échoua le 8 janvier 1882 et n'obtint que 86 voix sur 395 votants.

CARQUET FRANÇOIS, père.

Ancien député au Parlement sarde ; élu représentant de la Savoie à l'Assemblée nationale, le 8 février 1871 ;

1. Voir la note 1 de la page précédente.

ne fut pas candidat en 1876 ; enleva au baron d'Alexandry son siège de sénateur, le 8 janvier 1882, et le conserva jusqu'à sa mort.

CHARDON Alfred, ❦ A.

Né à Bonneville le 4 octobre 1828 ; docteur en droit en 1851 ; avocat au barreau de sa ville natale ; membre du Conseil général depuis 1866; vice-président, puis président de ce conseil ; élu député de la Haute-Savoie à l'Assemblée nationale par 26,440 voix ; a été secrétaire du bureau de la dite Assemblée ; élu sénateur le 30 janvier 1876, par 218 voix; réélu le 8 janvier 1882 et le 4 janvier 1891 ; mort à Bonneville le 10 août 1893. Son buste a été érigé sur une des places de Bonneville le 12 avril 1896.

CHAUMONTEL Louis-François, ✲ ❦ A.

Né à Annecy le 2 octobre 1828 ; avocat ; élu conseiller municipal d'Annecy le 11 juillet 1858, il a conservé ce mandat jusqu'en 1892, sauf une interruption de 4 ans, de 1884 à 1888 ; adjoint au maire, de 1860 à 1870; maire, de 1870 à 1884, sauf interruptions du 11 février 1874 au 16 février 1875 pour cause de démission, et du 5 octobre 1877 au 31 décembre même année pour cause de révocation. Elu conseiller général le 8 octobre 1871, réélu en 1874, 1880, 1886 et 1892 ; il a présidé l'assemblée départementale pendant 21 ans. Elu sénateur le 30 janvier 1876, réélu en 1882 et en 1891. Décédé à Annecy le 13 octobre 1892.

DUPANLOUP Félix-Antoine-Philibert.

L'attitude d'opposition discrète prise par l'évêque d'Orléans pendant l'Empire, son ancienne nomination en 1848 par Cavaignac et les sévérités des Allemands à son égard durant la seconde occupation de sa ville épiscopale avaient rendu Mgr Dupanloup populaire : il

fut élu, le 1er février 1871, représentant du Loiret à l'Assemblée nationale par 28,596 voix. Il devint sénateur inamovible en 1875. On n'a pas oublié les luttes sans nombre auxquelles il a pris part. « C'était une nature supérieure de prêtre militant, une des physionomies les plus originales de l'épiscopat français. »

DUPASQUIER Charles, C ✻ O ✠.

Né à Chambéry le 14 août 1804; fit une brillante carrière dans la magistrature. Conseiller à la Cour d'appel de Chambéry dès le 20 mai 1848, il fut nommé gouverneur de la Division de Chambéry le 2 avril 1860 et présida en cette qualité aux opérations électorales de l'Annexion. Président de chambre en 1860, il devint premier président en 1866 et fut admis à la retraite en 1874. Il a été président du Conseil général de la Savoie. Elu sénateur le 30 janvier 1876, par 203 voix sur 401 votants, il est mort le 15 avril 1880.

FOLLIET André-Eugène, ✠ ❦ A.

Né le 18 mars 1838 à Saint-Jean de Maurienne, d'une famille originaire d'Abondance ; docteur en droit ; avocat à la Cour d'appel de Paris depuis 1862 ; conseiller général du canton de Douvaine ; élu, le 2 juillet 1871, député de la Haute-Savoie, par 25,000 voix ; réélu le 21 mai 1876, dans l'arrondissement de Thonon, par 7,943 voix contre 6,814 à M. de Boigne, il a conservé son siège jusqu'au 7 janvier 1894, date de son élection comme sénateur en remplacement de M. Chardon. M. Folliet, représentant très actif, a consacré ses rares loisirs à des travaux historiques sur notre province, qui sont justement appréciés.

FOREST Charles-Romain, ✠ ❦ I.

Né à Chambéry le 3 août 1827 ; industriel (fabricant de papier) ; ancien conseiller municipal et président

du Conseil d'arrondissement ; conseiller général depuis 1883 ; a professé gratuitement les sciences à l'Ecole préparatoire de Chambéry ; lieutenant-colonel des mobilisés de la Savoie en 1870-71 ; élu sénateur le 6 juillet 1890 en remplacement de M. Parent ; réélu en 1891 par 568 voix sur 661 votants.

FRANCOZ Félix-Aimé, ✿ A.

Né à Trévignin (Savoie) le 3 juillet 1847 ; docteur en médecine de la Faculté de Paris, le 25 juin 1873 ; ancien adjoint au maire d'Annecy (1881-1888) ; conseiller général du canton d'Alby depuis 1886 ; président du Conseil général de la Haute-Savoie ; élu sénateur le 8 janvier 1893, en remplacement de M. Chaumontel décédé.

GRAVIN François, ✿ A.

Né à Albertville le 15 octobre 1845 ; industriel (minotier) ; conseiller général depuis 1884 ; adjoint au maire d'Albertville en 1882 et maire en 1884 ; élu sénateur le 4 janvier 1891, en remplacement de M. Carquet, par 399 voix sur 661 votants.

LANFREY Pierre.

Elu représentant des Bouches-du-Rhône en 1871, le troisième sur onze, par 47,323 voix ; devint sénateur inamovible en 1875. Il est mort à Pau le 16 novembre 1877. « Un même sentiment semble avoir dicté ses écrits et dominé sa carrière politique : l'amour du pays et de ses libertés. »

PARENT Nicolas-Eugène.

Né à Sallanches le 21 mars 1817 ; avocat au barreau de Chambéry ; fondateur du journal le *Patriote savoisien* qui demanda, dès 1848, la réunion de la Savoie à la France ; élu député de la Savoie à l'Assemblée natio-

nale en 1871 ; député de la première circonscription de Chambéry le 20 février 1876 ; réélu en 1877 ; élu sénateur le 13 juin 1880 ; président du Conseil général de la Savoie ; décédé le 18 avril 1890. Il a joui pendant longtemps d'une très grande influence.

LES DÉPUTÉS.

BARTHOLONI Anatole, ❋ ✠ ✠.

Né le 22 août 1822, à Versailles ; ingénieur civil ; maire de Sciez ; conseiller général du canton d'Abondance ; candidat officiel élu dans la deuxième circonscription de la Haute-Savoie, en 1861, par 10,998 voix sur 21,079 votants ; réélu en 1863 par 16,932 voix sur 23,581 ; échoua en 1869 et fut remplacé par le baron d'Yvoire. Il est devenu vice-président du conseil d'administration de la compagnie d'assurances *La Providence*.

BEL François, ❋.

Né le 25 novembre 1805, à Rumilly ; avocat au barreau de Chambéry ; président du Conseil général de la Savoie, où il représentait le canton de Montmélian ; élu, le 20 février 1876, député de la 2e circonscription de Chambéry par 7,204 voix ; réélu le 14 octobre 1877 et le 21 août 1881 ; ne s'est pas représenté en 1885 ; décédé le 12 janvier 1891, à Chambéry.

BÉRARD-BLAY Louis-François, ❋.

Né à Moûtiers le 26 novembre 1827 ; avocat ; a été président du Conseil général de son département ; élu député de la Savoie (2e circonscription), comme candidat du Gouvernement, par 15,389 voix contre 6,020 à l'avocat Brunier, d'Aiguebelle (9 septembre 1866) ; réélu par 21,830 voix aux élections des 23-34 mai 1869. Après la chûte de l'Empire, il s'est représenté inuti-

lement contre les candidats républicains ; néanmoins, il est conseiller général du canton d'Aime.

BLANC Pierre.

Ancien député sarde ; élu député d'Albertville le 20 février 1876, il a occupé ce siège pendant vingt ans. Doyen d'âge de la Chambre dès 1885, il s'est fait remarquer par les discours pleins de patriotisme et de bon sens qu'il prononçait chaque année à l'ouverture de la session. Il est mort à Saint-Sigismond (Savoie) le 28 avril 1896. « Le recueil de ses harangues est toute une suite d'excellents conseils et de virils encouragements. »

(Voir au *Journal officiel* l'oraison funèbre prononcée par M. Brisson dans la séance du 29 avril.)

BOIGNE (comte de) Ernest-Paul-Marie, ✻.

Né à Chambéry le 7 décembre 1829 ; conseiller général pour le canton d'Yenne. Entré au Corps législatif en 1860 sous le patronage du Gouvernement comme représentant de la 1re circonscription de la Savoie ; réélu en 1863 par 25,246 voix, et en 1869 par 20.642 voix sur 28,463 votants. Rentré dans la vie privée après 1870, il resta pourtant maire de Lucey jusqu'à sa mort survenue à Chambéry le 27 novembre 1895.

BOUVIER d'YVOIRE (baron) Jean-Paul-François.

Né à Loëx le 18 février 1834 ; élu (23-24 mai 1869) comme candidat de l'opposition dans la 2e circonscription de la Haute-Savoie, par 14,344 voix contre 13,338 voix données à M. Bartholoni, candidat officiel, qui avait eu la majorité relative au premier tour. A été directeur politique de la *Défense*.

BRUNIER Marie-Félix.

Né à Annecy le 26 octobre 1841 ; avocat ; a com-

mandé un bataillon de mobilisés pendant la campagne de 1870-71 ; adjoint au maire d'Annecy en 1871 ; élu successivement conseiller d'arrondissement et conseiller général ; a remplacé Jules Philippe comme député d'Annecy (29 avril 1888) ; réélu en 1889 par 10,504 voix. Mort d'un accident de chasse, à Annecy, le 4 novembre 1891.

CARQUET Francis.

Né à Séez (Savoie) le 12 octobre 1845 ; fils du sénateur Carquet ; avocat ; ancien magistrat ; conseiller général de Bourg-Saint-Maurice ; officier porte-drapeau des mobiles de la Savoie pendant la campagne de 1870-71 ; élu député de Moûtiers en 1889 par 3,945 voix ; réélu en 1893 par 4,442 voix.

CARRET Jules.

Né à Aiguebelle le 10 janvier 1844 ; ancien volontaire de Garibaldi ; docteur en médecine de la Faculté de Paris, le 13 août 1869 ; conseiller municipal de Chambéry en 1871 ; élu, en remplacement de M. Chevallay, député de la 1re circonscription de Chambéry, le 22 avril 1883, par 7,733 voix ; réélu, le 5 octobre 1885, par 29,635 voix ; battu par M. Jules Roche en 1889. Il a été secrétaire de la Chambre.

CHAUTEMPS Emile.

Né à Valleiry le 2 mai 1850 ; docteur-médecin le 18 juin 1875 ; fixé à Paris ; élu membre du Conseil municipal de la capitale en 1884 et en 1887 ; président dudit Conseil pendant l'Exposition universelle de 1889 ; élu député du 3e arrondissement de Paris, en 1889, par 10,250 voix ; réélu en 1893 ; ministre des colonies dans le cabinet Ribot (26 janvier-28 octobre 1895). Conseiller général de Chamonix en 1895.

CHEVALLAY Bernardin.

Né à Chambéry le 15 août 1816; neveu du général Doppet; élu, le 22 août 1880, député de la 1re circonscription de Chambéry en remplacement de M. Parent nommé sénateur; réélu en 1881; mort le 12 février 1883 à Paris.

COSTA de BEAUREGARD (marquis) Charles-Albert-Marie, ❋.

Né à La Motte-Servolex le 24 mai 1835; filleul du roi Charles-Albert; commanda le 1er bataillon des mobiles de la Savoie pendant la campagne de 1870-71; fut blessé à Béthoncourt et décoré pour faits de guerre; élu député de la Savoie à l'Assemblée nationale le 8 février 1871; a été l'un des secrétaires de cette Assemblée; rentré dans la vie privée en 1876, il a consacré ses loisirs à des travaux littéraires qui lui ont ouvert les portes de l'Académie française, le 23 janvier 1896.

DUCROZ Albert, ❦ A.

Né à Sallanches, le 21 mai 1820; avoué; maire de Bonneville; conseiller général; élu député de Bonneville le 20 février 1876, par 8,417 voix; réélu constamment jusqu'à sa mort, survenue le 22 juin 1891.

DUPARC François.

Né à Sillingy le 11 février 1808; docteur en droit en 1834; avocat au barreau d'Annecy; conseiller d'arrondissement depuis 1860; élu député de la Haute-Savoie à l'Assemblée nationale le 8 février 1871; rentré dans la vie privée à la dissolution de cette Assemblée; mort subitement, de la rupture d'un anévrisme, à la chasse, le 11 octobre 1877, au village de Vovray (Annecy).

DUPONT Théobald.

Né à Saint-Julien (Haute-Savoie) le 24 mars 1841;

avocat au barreau de sa ville natale ; sous-préfet de Saint-Julien le 4 septembre 1870 ; démissionnaire le 24 mai 1873 ; élu député, le 14 octobre 1877, par 8,030 voix contre 5,028 à M. Montgellaz ; réélu en 1881 ; mort à Nice le 25 mars 1883. Affable et sympathique, il ne comptait que des amis.

DUVAL Joseph-César, ✪ A.

Né à Saint-Julien-Genevois le 20 janvier 1841 ; pharmacien dès 1865 ; aide-major pendant la campagne de 1870-71 ; maire de Saint-Julien depuis 1881 ; conseiller général du canton de Seyssel en 1895 ; élu député le 8 mai 1883, en remplacement de M. Dupont, décédé ; réélu dès lors à chaque élection, notamment en 1889 et en 1893, *sans concurrent*. Laborieux autant que patriote, il s'occupe de recherches historiques sur notre province et a publié divers ouvrages, dont le principal a été couronné par la Société Florimontane.

GRANGE Humbert.

Né à Aiguebelle (Savoie) le 8 mai 1830 ; maître de forges à Randens ; élu député de la Savoie à l'Assemblée nationale le 7 janvier 1872, pour remplacer M. Viallet, décédé ; n'a plus été réélu dès 1876. Il est mort à Aiguebelle le 16 mai 1889.

GREYFFIÉ de BELLECOMBE Amédée-Charles-Henri, C ❋.

Né à Moûtiers le 20 novembre 1811 ; docteur en droit en 1831 ; substitut de l'avocat fiscal général en 1841 ; conseiller à la Cour d'appel de Chambéry le 17 mars 1851 ; transféré à Gênes en 1853 ; démissionnaire, inscrit comme avocat au barreau de Chambéry en décembre 1853 ; élu député de la 2e circonscription de la Savoie, comme candidat du Gouvernement, le 9 décembre 1860 ; démissionnaire en mars 1862 ; ren-

tré dans la magistrature le 27 juin 1866 comme conseiller à la Cour de Chambéry ; décédé le 1er octobre 1879.

GUINARD Auguste, O ❋.

Né à Londres le 9 mars 1836 ; fils et petit-fils de députés républicains ; entré à l'Ecole polytechnique en 1855, il devint ingénieur des ponts et chaussées. Il occupait ce poste à Chambéry quand les électeurs de la Savoie l'envoyèrent siéger à l'Assemblée nationale en 1871. Rentré dans la vie privée lors de la dissolution de cette Assemblée, il est actuellement (1896) inspecteur général des ponts et chaussées à Paris-Passy.

HORTEUR Jules-François.

Né aux Chavannes le 17 septembre 1842 ; avocat ; maire des Chavannes ; président du Conseil général de la Savoie ; élu député de Saint-Jean de Maurienne le 20 février 1876, et réélu constamment jusqu'à sa mort, survenue aux Chavannes le 12 septembre 1895. Il a plusieurs fois fait partie du bureau de la Chambre comme secrétaire.

JOUART Charles, ✠ A.

Né à Gray (Haute-Saône) le 4 avril 1850 ; d'abord sous-préfet de Saint-Jean de Maurienne, puis secrétaire général de la Somme ; il a été élu député de Saint-Jean le 27 octobre 1895, par 7,037 voix contre 2,938 à M. Antoine Deléglise, avoué.

MAYET Daniel-Henri.

Né le 18 juillet 1815 à Bourg-Saint-Maurice (Savoie) ; procureur, puis avoué près le tribunal de Moûtiers de 1843 à 1863 ; juge de paix de Bozel en décembre 1870 ; élu député de Moûtiers le 20 février 1876 ; réélu en 1877 et en 1881 ; non réélu en 1885 ; redevenu alors

juge de paix du canton de Bozel, il a conservé ces fonctions jusqu'en décembre 1895 ; élu maire de Moûtiers en 1896 ; officier du Mérite agricole.

MERCIER Jules, ✻ ❶ A.

Né à Thonon le 23 mars 1835 ; avocat au barreau de sa ville natale ; conseiller général ; élu député le 18 février 1894, en remplacement de M. Folliet, nommé sénateur.

ORSAT Léon, ❦ A.

Né à Samoëns le 27 juin 1849 ; avocat ; substitut en 1870, démissionnaire en 1871 ; conseiller général ; élu député de Bonneville en 1891 (élection partielle) en remplacement de M. Ducroz, décédé ; réélu en 1893 par 9,377 voix, sans concurrent.

PALLUEL Joseph-Ferdinand, ✻.

Ancien député sarde ; après l'annexion de la Savoie à la France, il devint conseiller général pour le canton de Bourg-Saint-Maurice ; élu député de la 2e circonscription de la Savoie, le 23 mars 1862, comme candidat du Gouvernement (en remplacement de M. Greyffié de Bellecombe, démissionnaire) ; réélu au même titre en 1863, par 20,237 voix sur 22,002 votants ; il est mort à Albertville le 7 juillet 1866.

PERRIER Antoine, ✻.

Né à La Rochette le 15 avril 1836 ; ancien avoué, ancien maire de Chambéry ; président du conseil général de la Savoie en 1895 ; élu député de la 2e circonscription de Chambéry en 1889, par 7,288 voix ; réélu en 1893 par 8,346 suffrages.

PHILIPPE Jules-Pierre-Joseph, ✠.

Né à Annecy le 30 octobre 1827 ; écrivain patriote ;

fondateur du *Moniteur savoisien*, de la *Revue savoisienne* et des *Alpes*; auteur des *Gloires de la Savoie* et de nombreuses publications d'histoire locale; ancien secrétaire de la Société Florimontane; candidat de l'opposition en 1869, il obtint 11,500 voix contre 17,000 données au candidat officiel; il était, sans contredit, à cette époque, l'homme le plus populaire de la Savoie; nommé préfet de la Haute-Savoie le 6 septembre 1870; démissionnaire le 24 mai 1873; élu député en 1871, il donna sa démission pour rester préfet; réélu le 20 février 1876, dans l'arrondissement d'Annecy, par 9,456 voix, il a conservé son siège jusqu'à sa mort, survenue à Paris le 24 mars 1888. Il repose au cimetière d'Annecy, où un monument lui a été érigé sur l'initiative de la Société Florimontane. Il aimait notre province avec passion, jusqu'au sacrifice de ses propres intérêts.

(Voir *Revue savoisienne* de 1888, page 97.)

PISSARD Hippolyte, O ❋.

Ancien député sarde, élu par la 1re circonscription de la Haute-Savoie les 30-31 décembre 1860; réélu en 1863 et en 1869 comme candidat officiel; rentré dans la vie privée après le 4 septembre 1870.

ROCHE Jules.

Né le 22 mai 1841 à Serrières (Ardèche); d'abord avocat au barreau de Lyon, puis rédacteur en chef du *Patriote savoisien*; secrétaire général de l'Ardèche en 1870, et du Var en 1871; collaborateur au *Siècle,* au *Rappel,* à la *Justice,* etc.; conseiller municipal de Paris en 1879; élu député du Var le 22 août 1881; député de la Savoie en 1885, 1889 et 1893; rapporteur général du budget en 1883, 1884 et 1888; président de la commission du budget en 1889; a été deux fois ministre du commerce: dans le cabinet de Freycinet du 17 mars 1890, et dans le cabinet Loubet du 27 février 1892.

RUMILLET-CHARTIER Joseph.

Né le 3 juillet 1833, à Champagneux (Savoie) ; négociant en spiritueux au Puy-en Velay ; directeur de la grande distillerie du Velay ; conseiller municipal du Puy ; juge consulaire ; élu député de la Haute-Loire, au scrutin de liste, par 35,316 suffrages, le 18 octobre 1885 ; il ne s'est pas représenté en 1889.

SILVA Clément, ✻.

Né à Chambéry le 7 février 1819 ; juge de paix d'Annemasse et de Seyssel sous le régime sarde ; avocat au barreau de Saint-Julien dès 1860 ; député de la Haute-Savoie à l'Assemblée nationale en 1871 ; réélu le 20 février 1876, dans l'arrondissement de Saint-Julien, par 6,684 voix ; ne se représenta pas aux élections du 14 octobre 1877 ; fut nommé successivement vice-consul de France à Cuneo, consul à Cagliari, consul général à Lisbonne ; retraité avec ce dernier grade en 1889.

TABERLET Jean-François, ✻.

Né à Evian le 21 février 1836 ; docteur en médecine de la Faculté de Paris le 7 septembre 1864 ; élu député de la Haute-Savoie à l'Assemblée nationale en 1871 ; rentré dans la vie privée en 1876.

TERRIER Jean-Jacques-Louis.

Ce regretté compatriote, député de Dreux depuis 1888, avait été réélu, sans concurrent, en 1893 par 11,360 voix. Il est mort à Paris, le 20 août 1895, après une cruelle maladie. Doué d'une vive intelligence et d'un agréable caractère, il était hautement apprécié par tous ceux qui l'ont connu.

THONION Bernard, ✪ I.

Né le 17 décembre 1830, à Albertville ; docteur en

médecine de la Faculté de Paris, le 13 août 1858; exerçait à Annecy depuis 1860, quand il fut choisi par les électeurs de cet arrondissement pour remplacer M. Brunier décédé; élu le 10 janvier 1892 et réélu le 20 août 1893. Auteur de nombreux mémoires sur la médecine légale et sur les épidémies; lauréat de l'Académie de médecine; vice-président de la Société Florimontane.

VIALLET Achille-Constantin.

Né à Beaufort le 6 octobre 1820; notaire; élu député de la Savoie le 8 février 1871; décédé le 18 août de la même année et remplacé par M. Grange Humbert.

François Miquet.

REFONTE DE CLOCHES

POUR LES PAROISSES D'ÉVIAN ET DE LA TOUVIÈRE

(1687)

Dans le dernier numéro paru de la *Revue savoisienne,* M. François Miquet nous fait connaître qu'un Sr Lievremont Jean-François, natif de Pontarlier, fut appelé à remplacer les deux cloches félées de la paroisse de Pers.

Déjà, en 1687, le même cas s'était présenté pour les paroisses d'Evian et de la Touvière. D'habiles fondeurs, originaires de Pontarlier, s'étaient chargés de cette délicate opération, et ces fondeurs qualifiés de bourgeois d'Evian, dans les actes cités plus loin, s'appelaient Guillaume et Antoine Livremont frères, fils de feu Claude, « maistres fondeurs de cloches à Pontarlier ».

Je crois qu'il est inutile d'insister sur la presque similitude de nom : Livremont, fondeurs à Evian en

1687, et Lieuremont, fondeur à Pers en l'année 1764, tous originaires de Pontarlier, pour en conclure, que le nom de Livremont ou celui de Lièvremont s'applique bien aux membres d'une même famille qui exercèrent, pendant un espace de temps d'assez longue durée, leur industrie de fondeur, soit dans nos contrées, soit dans les pays voisins. A. DUPLAN.

Conseil général du 29 juin 1687.

Mons' Ducrest procureur d'Eglize a représenté au Conseil general que la *3me cloche* de l'eglize de Nre Dame d'Evian estant depuis quelques années fendue et hors d'estat de servir et comme c'est une reparation qui est necessaire à la faire refondre et replacer, le Conseil Géneral a respondu et chascun en son particulier qu'ils vouloient tous contribuer pour le restablissement de la d' cloche et mesme ont tous promis des aprezent de souffrir qu'on les escrive sur un Roole afin de voir leurs largesses auquel roolle seront inscripts tous les bourgeois qui délivreront leurs contributions . . . . . .

Signé : J. C. DE BLONAY — André TABRELET MAGNIN — DE CHASTILLION — DE VARAX DE NOVECELLE — BORDET — BRUN — DELALE — CAPPEL — GUILLIOT — COMMUNAUX, etc.

(T. 2, fol. 13.)

Conseil particulier du 3 iulliet 1687.

Auquel sont comparuz les honnestes Guillaume feu Claude et Anthoine Livremont frères Maistres fondeurs de cloches de Pontarliés bourgeois d'Evian qui auroient promis de fondre la 3me cloche d'Evian et icelle rendre consonante aux autres et le tout suivant les conventions cy apres.

Scavoir a esté convenu ce iourdhuit par Mess" du Conseil cy dessus aveq les susd" frères Livremont qu'ils refairont et refondront la cloche de la présente ville et icelle rendront faicte et parfaicte, et consonante aux autres entre cy et la fin du mois d'aoust prochain et icelle maintiendront pendant une année et pour cet effect Mess" de Ville leurs ont promis la somme de *vingt une pistolles* a raizon de vingt un florins pièce monnoye de Savoye a condition que s'il y a du moins les dits Livremont payeront le d' mestail araizon de vingt sols la livre par imputation sur le d' prix des vingt une pistolles et en cas qu'il aye du mestail de plus Mess" de Ville ont promis de le payer araizon de vingt deux sols payables les d" vingt une pistolles, comme cy apres scavoir, le tiert

en commençant, le second tiert la cloche estant faicte et fondue et le tiert restant à la fin de l'année scavoir dans douze mois a compter depuis qu'elle serest faicte et en cas que il arrivasse du dechet en fondant la d' cloche ou apres qu'elle serat fondue il se payerat sur les d" vingt une pistolles convenues. De plus a este convenuz que Mess" de ville fourniront tous les materiaux comme mestal s'il y en faut terre bois charbon et autres choses qui seront necessaires, et qu'ils feront creuzer en l'endroit le plus necessaire à leurs frais pour fondre la d' cloche et le tout a este convenuz ainsy entre les parties qui ont promis obseruer tout le prix contenuz respectivement soubs l'obligation quant aux d" Livremont de leurs biens et quant a Mess" du Conseil des biens de la Ville. A esté baillée d'advance une pistolle présentement aux d" S" Livremont.

De plus at este deslivré au S' Prestre Ducrest Guerlaz procureur des Esglises d'Evian et la Thouvière la somme de douze escuz blancs pour fornir a compte des materiaux qu'il faudrat pour la d" facture de la d' cloche et at este prié par le Conseil le d' S' Ducrest Guerlaz d'avoir la bonté de continuer sa bonne volonté pour les d"' Eglizes et ses bons soings pour les réparations qu'il convient y faire et a tout ce qui en dépend, ce qu'il at accepté soubs conditions que la Ville le rembourserat de tout ce qu'il aurat fourny au surplus des d" douze escus.

De plus le d' S' Ducrest a esté prié par le Conseil d'aller faire une collecte vers tous les Bourgeois qui donneront quelques choses pour la refacture de la d' cloche estant accompagné de Mess" Bruno Grilliet et Delale Conseillers de la ville lesquels prendront les Vallets de Ville toutes fois et quantes il en serat requis.

La Ville a encor prié Mons' de Blonay premier scindic d'aller a Greizy accompagné de Mess" Ducrest Guerlaz et de M' Bordet pour prier Mons' le marquis de Coudrez de vouloir estre parrain avec Mad"" la marquise d'Aix de la cloche qui est a refondre.

Signé : De Blonay — Ducrest Guerlaz — De Chastillion — Chessel — Bordet — Brun — Delale — Grilliet.

(T. 2, fol. 14.)

Conseil particulier du 29me iuillet 1687.

Ensuite de la délibération du Conseil tenuz le 3 présent mois Mons' de Blonay premier scindique et Mons' Ducrest Guerlaz et M' Bordet sont allez en Greizi faire compliment a Mons' le marquis de Coudrez pour estre parrain de la cloche qui est a refondre

lequel at accepté genereusement et en meme temps a remercié Messieurs de ville du choix qu'ils avoient faict de sa personne.

Deplus a este conclud de faire aussy une lettre de compliment à Madame la marquise d'Aix pour la prier d'accepter la qualité de marraine de la d' cloche. . . . . .

S. DE BLONAY — DUNANT DE LA PLACE — BORDET — BRUN — TAVERNIER — DELALE.

(Et à la suite de la délibération qui précède :)

L'on pesat hier les 3 cloches que l'on veut refondre, scavoir

la 3^{me} d'Evian peze	1379 livres
la 4^{me} d'Evian peze	469 livres
celle de la Thouviere peze	387 livres
Le tout ensemble peze	2235 livres

Conseil particulier du 1er 7^{bre} 1687.

Le Seigneur de Chastillion a remis au Conseil la somme de dix pistolles d'Espagne envoyés par Mons' le Marquis de Coudrez de liberalité pour la refonte de la troisiesme cloche dont la ville l'ast prié d'estre parrain avec Madame la marquise d'Aix.

(Signé comme dessus.) *(T. 2, fol. 16.)*

Conseil particulier tenu le 13 7^{bre} 1687.

Auquel a esté resoluz de faire refaire les ferrures des *trois cloches* que l'on a refonduz, en suite de quoy on a fait appeler les m^{es} Andre Duffour fournier de cette Ville et Pierre Cupilliand de Pontarlier en Bourgogne les quels ont promis par leur serment et sur l'obligation de leurs biens de refaire les d^{es} ferrures a dites de maistres en fournissant par eux mesmes le charbon et Mess^{rs} de Ville fourniront le fer et l'acier, et c'est moyennant le prix de dix escus blancs dont on leur en a prezentement délivré deux a compte.

(T. 2, fol. 16.)

Conseil particulier tenuz le 16 7^{bre} 1687.

Auquel a esté resoluz de faire le compte aux freres Livremont fondeurs pour avoir refonduz les trois cloches dont est fait mention au Conseil tenuz le 19 aoust dernier a forme des deux prix faicts a eux ballies par Mess^{rs} de Ville le présent receupt par M^{e} Bugniet Not^{re} dont est fait mention au Conseil du 3 iuillet pourtant vingt-une pistolles dont ils ont eu une, et le dernier receupt par M^{e} Philippe Tavernier le 7 aoust dernier portant douze pistolles espagne araizon de vingt un florins piece monnoye de Savoye, portant les d^{es} prix faits en tout trente trois pistolles

Espagne donct on leurs en at delivre prezentement vingt six pistolles et un ducaton y compris la pistolle qu'ils ont recuz au premier prix faict dont ils ont faict quittance ce iourduit, en y comprenant aussy huictante huict livres de metail qui ont esté de surplus dans le d"' trois cloches qui reviennent a la somme de cent soixante deux florins six sols araizon de vingt deux sols de Savoye qui leurs ont estés aussy prezentement payés et il en reste douze pistolles et deux ducatons qu'on at promis payer aux d" Livremont des ce iourduit en une annee a forme de leur prix faict de laquelle somme de vingt six pistolles et un ducaton la Ville en at emprunté vingt et une et un car descuz de l'hospital lesquelles seront remboursees par icelle aud' hospital.

(T. 2, fol. 16.)

Du 5me 8bre 1687.

La premiere cloche pese prezent...	1523	livres
La cloche des messes.....	426	—
Celle de la Thouviere	375	—

Les quels ayant pris garde cy deuant que la premiere cloche refondue estant preste a estre baptizée et estant cellée sur le pas de chevre on auroit treuvé que la d' cloche n'estoit point consonante selon le prix faict baillé par la Ville aux freres Livremont et ayant trouve qu'elle n'estoit point en estat de sonner selon que les d" conseillers ont trouvé, ils ont rezolus qu'ils la refondroient a leurs despents ce qu'ils ont exécuté presentement et il s'est trouvé qu'elle est assez consonante au gres de la Ville et elle peize cent seize livres et demy de plus qui ont esté prezentement payées aux dits fondeurs a raison de vingt deux sols la livre que fait en tout 213 florins sept sols, la quelle somme a este payee en vingt six escus blancs et treize sols et trois pistolles Espagne, la quelle cloche ils promettent de maintenir a forme de leurs prix faicts pour une année.

LES CHANSONS POPULAIRES
DE LA HAUTE-SAVOIE

(Suite.)

La Fiancée du Conscrit.

Cette chanson est connue dans notre région sous le titre de *Le beau Jour du Tirage*. Le premier couplet,

qui lui donne son véritable caractère, est peu répandu ; on commence par le second, en transformant « Quand vint l' jour du tirage » en « Le beau jour du tirage ». C'est sur les paroles de ce second couplet que nous donnons la musique, telle que nous l'avons entendu chanter un jour de révision.

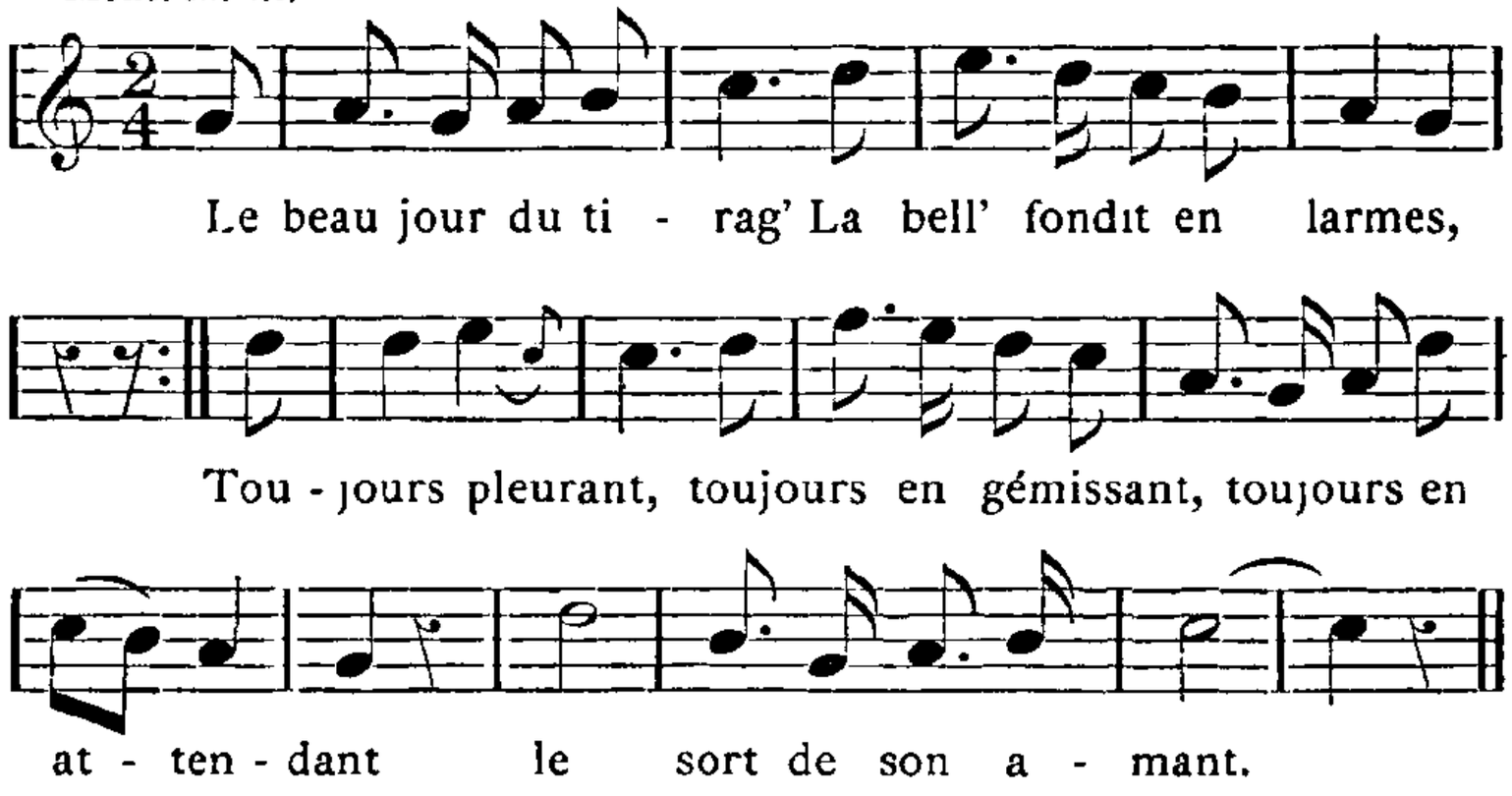

1.

C'était un' jeune fille
Qui s' mit l'amour en tête.
Elle s'éprit
D'un garçon du pays
Qui, la saison finie,
Devait être conscrit.

2.

Quand vint l' jour du tirage,
La bell' fondit en larmes,
Toujours pleurant,
Toujours en gémissant
Toujours en attendant
Le sort de son amant.

3.

De loin, le voit venir
Avec ses beaux plumaches,
Des beaux rubans
Garnis d'or et d'argent.
« Belle, si tu m'aimais,
« Je te les donnerais. »

4.

De tous ces beaux rubans
Je ne me soucie guère,
J'aimerais mieux
Fixer tes beaux yeux bleus,
Que de te voir partir.
Adieu, mon cher amant.

5.

Quand tu seras là-bas,
M'écriras-tu des lettres ?
Oh ! oui, oh ! oui,
Toutes les trois semaines,
Un mois, sans plus tarder,
La bell' je t'écrirai.

Dans la version suivante, notée à Nâves par M. Provent, professeur au lycée de Tourcoing, la phrase musicale des deux premiers vers est plus longue d'une mesure.

Le beau jour du ti - ra - ge, La bell' fondit en

(Le reste comme ci-dessus.)

larmes, Tou-

Dans quelques communes, on chante un couplet de plus et les premier, troisième et quatrième sont modifiés, les voici :

1.

C'était un' jeune fille
Qui s' mit l'amour en tête.
Ell' se le mit
Pour un jeune garçon
Qui par malheur tirait
A la conscription.

3.

De loin le voit venir
Avec ses beaux plumaches :
Tête baissée,
Les larmes aux yeux
Tout en criant : « Grand dieux,
Que je suis malheureux ! »

4.

Tous ces beaux rubans,
Ils sont à toi, ma chère,
Ceinture en or
Et beaux bouquets d'argent,
Quand je partirai
Je te les donnerai.

5.

De tous ces beaux rubans,
Je ne me soucie guère :
J'aimerais mieux
Ta figure à mes yeux,
Que tous ces beaux rubans
Garnis d'or et d'argent.

Le second et le dernier couplet comme à la première version.

Le Départ pour l'Amérique.

Andantino

Je me suis enga - gé, charmante Eugé - ni - e, sur

1.

Je me suis engagé,
Charmante Eugénie,
Sur mer, je vais voguer
Jusqu'en Amérique.
Si je quitte ce bon port,
C'est avec tristesse,
Mais dans peu je reviendrai,
Charmante maîtresse.

2.

Oh ! va, amant ingrat,
Où sont les promesses
Que tu me fis hier ?
Amant, tu me laisses.
Ne m'avais-tu pas promis
Ton amour extrême,
De m'aimer jusqu'au tombeau,
Autant que toi-même ?

3.

Avant que de partir,
Viens, que je t'embrasse,
L'anneau que j'ai au doigt,
Je t'en fais hommage.
Dans cinq ans, je reviendrai
De ce long voyage,
La belle, je t'aimerai
Encor davantage.

4.

Amant, n'entends-tu pas,
La trompette sonne,
Le vaisseau n'attend pas,
Le canon résonne.
Nous aurons le vent du nord,
La mer nous est bonne.
Nous arriverons au port,
Charmante mignonne.

La version notée par M. Provent diffère un peu aux troisième et quatrième vers.

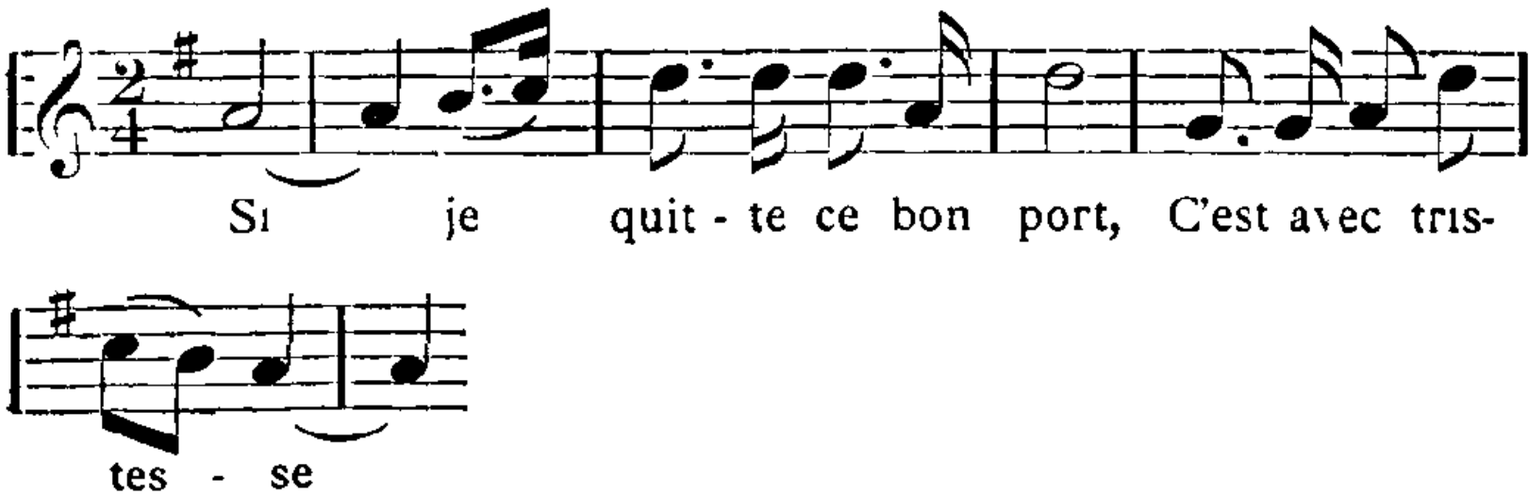

J'ai relevé quatre versions différentes pour le premier vers de cette chanson :

Je pars pour m'engager...
Je me suis engagé...
Je vais m'engager...
Adieu, je vais partir...

Les quatre premiers vers du quatrième couplet sont souvent remplacés par ceux-ci :

Amant, il faut partir :
Le canon résonne,
Déjà midi, midi,
La trompette sonne.

Charmante Rosalie

ou la Fille engagée au Régiment.

1.

Je viens te dire : « adieu »,
Charmante Rosalie,
Je pars demain matin,
Tout rempli de chagrin.
Bell' donne-moi ton cœur :
Je suis ton serviteur.

2.

Pour te donner mon cœur,
La chose est impossible :
Tu pars au régiment,
Tu resteras longtemps ;
Tu trouveras des fleurs
Qui charmeront ton cœur.

3.

Amant, tu n'y sais pas
Ce qui me prend envie ?
C'est d'aller avec toi
Au service du roi.
Dedans ton régiment
Il y a de beaux enfants.

4.

Pour venir avec moi,
Quitte l'habit de fille
Et mets-toi en garçon ;
Demain, nous partirons,
Je t'y ferai rentrer
Dans ces beaux grenadiers.

5.

Elle a servi sept ans,
Sept ans dedans l'Afrique.
Nul ne la connaissait
Que son p'tit officier.
Ell' allait s' promener
Avec son bien-aimé.

6.

Au bout de ces sept ans,
Se livre une bataille.
Au milieu du combat,
La belle, blessée au bras,
S'écrie, à haute voix :
« Je ne suis plus soldat. »

7.

Si tu n'es pas soldat,
Faut te faire connaître ?
« Une fille de vingt-deux ans
Qui a servi sept ans,
Elle a bien mérité
L' congé d' son bien-aimé. »

Deux variantes au cinquième couplet :

Personne ne la connaissait
Qu'un p'tit sous-officier
Qui allait s' promener
Avec sa bien-aimée.

Nul ne la connaissait
Qu'un petit officier.
Ell' causait avec lui,
C'était son bon ami.

La Fille engagée au Régiment.

Allegretto.

1.

J'étais en Italie,
Je me suis engagé
Dedans la compagnie
Des fameux grenadiers.

2.

J'ai reçu une lettre
De mon commandant,
Qu'il me fallait rejoindre
Dedans mon régiment.

3.

Maudite soit la lettre !
Et maudit soit le jour
Que mon amant me quitte
Dedans mes plus beaux jours !

4.

J'aurais bien grande envie
De partir avec toi,
Dedans la compagnie
Des grenadiers du roi.

5.

Vite, elle se déguise
Et s'habille en garçon,
Semblant, en son costume,
A un vaillant dragon.

6.

Mais la première balle
Lui traversa le bras.
Hélas ! la pauvre fille
Ne put rester soldat.

7.

Rentourne-toi, ma fille,
Dedans notre pays,
Tu te tiendras tranquille,
Je t'épouserai.

8.

Prêtez-moi de l'encre
Et du papier blanc,
De l'argent pour boire
Dans mon régiment.

Le Soldat qui a tué son Capitaine.

Andantino.

1.

Je me suis-t-engagé
Pour l'amour d'une blonde.
Ce n'est pas les cadeaux
Qu'elle m'y a donnés,
C'est les doubles baisers
Qu'ell' m'y a refusés.

2.

En mon chemin faisant
J' rencont' mon capitaine,
Mon capitain' me dit :
« Où vas-tu sans-souci ? »
Je m'en vais à Mâcon,
Rejoind' mon bataillon.

3.

Mon capitain' me dit :
« Ce n'est point là ta route. »
Je pose mon sac à terre,
Mon sabre au bout du bras,
Et je m'y battis là
Comme un vaillant soldat.

4.

Du premier coup tiré
Je tue mon capitaine.
Mon capitaine est mort
Et, moi, je vis-t-encor !
Peut-être que, dans trois jours,
Cà sera-z-à mon tour.

5.

Soldat de mon pays,
N'y dites pas à ma mère.
Dites lui-z-y plutôt
Que je suis, à Bordeaux,
Prisonnier des Anglais...
Ne m'verra plus jamais.

6.

Qui m'y feront mourir ?
Sera mes camarades.
Qu'on m'y bande les yeux
Avec un ruban bleu,
Qu'on m'y fasse mourir
Sans m'y fair' trop souffrir.

7.

Et, quand je serai mort,
Qu'on coup' mon corps en quatre,
Qu'on l'envoie-z-à Paris,
A Paris, chez ma mie,
Quand ell' verra celà.
Ell' s'en repentira.

Chantée par M. Voisin Joseph. d'Annecy.

(A suivre.) Jean Ritz.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

2986. — Annecy. Imprimerie ABRY.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

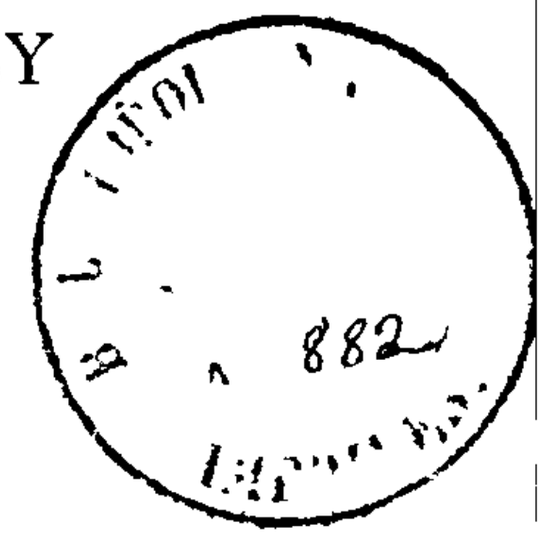

Séance du 13 mai 1896.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

M. Le Roux annonce que les pièces du Musée d'Annecy communiquées, en vertu d'une délibération récente du Conseil municipal, au comité de l'Exposition nationale suisse, ont été très bien exposées et mises en valeur par les organisateurs. Ces objets, qui tiennent une place des plus honorables au milieu des galeries de l'art ancien, sont :

1° Un grand vase d'étain à couvercle avec anse mobile en fer et à goulot décoré d'une tête de chien (vase d'église du XVIII° siècle), timbré d'un poinçon rond avec deux P et deux D.

2° Grand vase à pied en faience décoré en camaieu bleu ; anses formées de deux serpents entrelacés, le couvercle surmonté d'un buste d'Hippocrate. L'étiquette « *Rapontic* » est inscrite sur une banderolle qui entoure la panse. (Pot de pharmacien du XVIII° siècle provenant de l'ancienne fabrique de La Forêt (Haute-Savoie).

3° Une soupière ou légumier avec couvercle en faience de forme ovale ondulée et reposant sur quatre pieds. Le couvercle porte au sommet deux champignons et le décor général est constitué par des bouquets de roses. (Commencement du XVIII° siècle, ancienne fabrique de Sainte-Catherine, près Annecy.)

4° Une lampe en bronze à trois becs pouvant se mouvoir le long d'une tige verticale en bronze munie d'un anneau fixe et reposant sur une base octogonale plate (XVII° siècle).

M. Marteaux fait une communication sur les nouvelles trouvailles de Viuz-la-Chiésaz. Il donne au Musée de nombreux fragments de stuc diversement colo-

Savoie (Haute) 3

rés, des clous recouverts d'oxyde rouge, un fragment de verre à faces parallèles qui présente un dessin tracé à la pointe, une plaque rectangulaire en argile crue blanchâtre et deux morceaux de marbre rouge et blanc moulurés.

M. Thonion propose une hypothèse sur l'origine du mot *gavotte* qui proviendrait d'une danse en usage chez les habitants du pays de Gavot, région figurée sur les anciennes cartes de Savoie entre Thonon et Ripaille.

M. Corcelle offre au Musée un fragment d'amphore sur laquelle on lit une marque de potier, les lettres BR liées, etc., ont une hauteur de $o^{m}012$. Il l'a trouvé à Ceyzerieu en Bugey, dans un champ où se voyaient en abondance des tuiles à large rebord et des débris de maçonnerie. Il a eu souvent l'occasion de rencontrer dans la commune des débris de ce genre, notamment au village de Barbillieux où des travaux de vicinalité ont mis à découvert un vieux cimetière. Allmer cite dans son recueil d'inscriptions de Vienne une inscription placée dans le mur intérieur d'une maison de Ceyzerieu. Elle existe encore mais entièrement recouverte de plâtre. Dans toute la région qui avoisine Ceyzerieu, les Gallo-Romains avaient élevé des constructions. Les trouvailles faites n'ont pas toujours été signalées. La marque de potier récemment trouvée est destinée à faire suite à celles déjà décrites de Don en Valromey.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures 1/2.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 3 juin 1896.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

M. Gonthier fait une communication sur le château de Tresun. Cette notice paraîtra dans la *Revue*.

M. Bruchet résume, d'après des documents inédits, la situation économique du Faucigny à la fin du XVIII^e^ siècle. L'agriculture était sinon très florissante, du moins très en honneur : malheureusement l'esprit routinier des habitants les empêchait d'en tirer tout le profit possible. Dans la plupart des paroisses, après avoir prélevé la dîme et l'impôt foncier, la récolte était insuffisante pour nourrir les habitants qui se contentaient le plus souvent de blé avarié et de pommes de terre. La vallée moyenne de l'Arve, avec Cluses et ses environs, était très industrieuse. De nombreux commerçants en mercerie partaient à l'étranger et amenaient l'argent au pays ; ces émigrants revenaient généralement chaque année pour les travaux de la terre ; mais le développement de l'industrie horlogère paralysa ce mouvement d'émigration et amena un accroissement important dans le chiffre de la population. Dans la vallée du Giffre toutefois, l'émigration annuelle des maçons, quittant leur foyer de Pâques à Noël, semble avoir été constante pendant toute la durée du siècle dernier. Les communes où le mouvement d'émigration était le plus intense se trouvaient beaucoup plus riches que celles qui étaient exclusivement agricoles. C'est dans les premières surtout que l'on peut signaler les fondations d'écoles ; le nombre de ces établissements était assez restreint : sur 80 paroisses

composant le Faucigny en 1776, une trentaine seulement était pourvue de régents. Le défaut capital des habitants — et il est signalé presque dans toutes les communes — était l'abus du vin. La plupart avaient la manie des procès; quelques-uns surtout dans les vallées de Chamonix et de Saint-Gervais avaient l'esprit quelque peu frondeur et un certain fonds de paillardise.

Les étrangers commencaient à visiter le pays ; quelques-uns venaient dans la vallée de Chamonix, admirer le Mont-Blanc, « montagne très respectable », suivant l'expression du secrétaire de cette paroisse en 1776.

En général les habitants étaient pauvres, souvent endettés, parfois même possédant à crédit leurs terres; la mendicité était considérable ; dans quelques paroisses elle était dès l'hiver le seul moyen d'existence.

M. Marteaux, ayant appris d'un habitant de Bredannaz, qu'il existait dans le rocher au-dessus du village une grotte appelée *borne* des Sarrazins, en a fait l'ascension. Cette grotte, profonde d'une dizaine de mètres, à plan rocheux incliné, est sans intérêt historique. Formée par les eaux, elle offrait comme la barme de Sévrier, un ensemble de stalactites que les pâtres ont détruits. Sur le plateau qui surplombe la grotte, les paysans avaient remarqué un ancien mur qui passait pour être dû au travail des fées; d'après des renseignements plus sérieux, il se réduirait à un reste de cabane élevée par les bûcherons. Il existe, au-dessus de Morat près Veyrier, une grotte bien connue, appelée bornale des Sarrazins. Ce serait une grave erreur de supposer que ces deux vocables sont dus à une station de ces envahisseurs dans nos parages; ils sont synonymes ici de fées, de géants, de Romains et désignent dans l'esprit des paysans tout travail naturel ou humain dont l'explication leur pa-

raît impossible ou dont l'origine se perd dans la nuit des temps.

MM. Le Roux et **Ritz** présentent la candidature de M. MAYAN, trésorier général de la Haute-Savoie. Il sera statué sur cette admission, suivant le règlement, dans la prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures 1/2.

Le Secrétaire, Marc LE ROUX.

Séance du 8 juillet 1896.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les périodiques habituellement reçus par la Société, ainsi que les ouvrages acquis depuis la dernière séance.

J. REVIL : *La Formation des Montagnes.* Conférence. (Don de l'auteur.)

M. Le Roux fait part des nouvelles acquisitions du Musée :

1° Un jeton en bronze du XV^e^ siècle avec la légende AV. MARIA GRACIA PL. trouvé près du château de Viuz-la-Chiésaz. (Achat.)

2° Une pièce en argent de Louis XIV au buste d'enfant lauré ; au revers, l'écu fleurdelysé et couronné avec la date 1644, trouvée à Duingt. (Achat.)

3° Une pierre sculptée décrite dans le compte-rendu de la séance du 23 avril 1896, provenant de la ferme incendiée de Crozet-Mouchet, à Vignières. Un examen plus attentif a permis de reconnaître sur l'une des faces la figure d'une salamandre grossièrement modelée.

4° Une pièce de deux gros d'Emmanuel-Philibert (variété de Promis, pl. XXIII, n° 23 et de Perrin, Cat. mus. Chambéry, n° 318), avec le différent E + PHILIBERTVS + DVX + SABAV + et au revers KBLASI + AVG + RO + IMP + VI + PER + P.

trouvée dans un champ près du village de l'église de Lovagny. (Achat.)

M. Buttin donne lecture d'une note qui paraîtra dans la *Revue* sur certaines armes dont le port était autrefois prohibé en Savoie.

M. Marteaux fait don au Musée d'un fragment de panse d'amphore trouvé par lui dans les Fins, sur lequel on peut lire en caractères cursifs l'inscription *Cullοris*.

M. Bruchet donne quelques renseignements sur le cardinal de Brogny, qui feront postérieurement l'objet d'une notice.

M. Corcelle fait la communication suivante :

« J'ai pratiqué en août-septembre 1894 et 1895 des fouilles qui ont été fructueuses : elles m'ont permis de découvrir des instruments en silex d'une certaine valeur. Je dépose au Musée de la ville ceux qui me paraissent présenter un réel intérêt scientifique. Ils en complèteront les collections locales fort utilement. Ces silex, en effet, proviennent sinon du département de la Haute-Savoie, du moins d'une région limitrophe, de l'Ain. Ils ont une parenté sensible avec ceux déjà connus de la grotte de Veyrier.

« Les silex proviennent de trois grottes situées dans l'arrondissement de Belley, à peu de distance du Rhône. La grotte de Glandieu ne nous a donné que des briques romaines et quelques éclats de silex. La grotte de la Bonne-Femme (commune de Bregnier-Cordon) est plus importante. Elle se creuse dans un îlot calcaire, qui se dresse sur la rive droite du Rhône en face du Guiers : au pied de la grotte dort le lac de Pluvis. Nous avons trouvé là de très délicats objets en silex taillé, d'une exécution soignée. Ils étaient enfouis sous un mètre de terre dure, argileuse, rougeâtre. Ces instruments sont de la même période que ceux beaucoup plus nombreux trouvés dans la troisième grotte.

« Cette grotte, dite grotte des Hoteaux, est située à deux cents mètres de Rossillon, station du chemin de fer Lyon-Genève. Elle est à l'entrée de la gorge des Hôpitaux, sauvage, étroite, parallèle au cañon du Rhône, entre Yenne et Lagnieu. L'escarpement très abrupt qui domine au nord le couloir des Hôpitaux est fissuré de nombreuses crevasses, d'où jaillissent de belles sources aux eaux limpides. La grotte est orientée vers le midi, reçoit pendant de longues heures les rayons du soleil. Elle se compose d'une première cavité largement ouverte, ayant douze mètres de haut. Elle se continue par un couloir étroit, menant à une caverne circulaire, sur laquelle se greffe un nouveau couloir conduisant à une dernière caverne, absolument obscure ; là, sous une couche de sable d'un mètre, est apparu un foyer, sans trace d'instruments.

« C'est dans la première grotte que les récoltes ont été abondantes. En raison de sa grandeur, elle semble avoir eu une population nombreuse : nous avons compté dix foyers, répartis des deux côtés de la grotte. Ces foyers étaient enfouis sous une couche de cailloutis et de sable, mesurant en moyenne un mètre. Autour du foyer, des amas considérable d'os de toutes natures, souvent brisés ; quelques-uns avaient été taillés, d'autres étaient ornés de dessins grossiers. Nous avons rencontré une foule de « nuclei » fort intéressants, en raison de leur variété de couleur et de la netteté des éclats dont ils portent la trace en creux. Les « rebuts de fabrication » étaient accumulés autour du foyer.

« J'arrive aux instruments véritables. Nous les avons fait déterminer par M. G. de Mortillet. Il les a attribués à la série magdalenienne. Suivant son observation il y a prédominance de certains instruments servant à racler, couper, à percer, de dimension exiguë. Les racloirs à main sont particulièrement remarquables par la variété de la matière employée, par le soin avec

lequel le tranchant a été retouché. L'un d'entre eux de couleur sombre est, dit M. de Mortillet à base toute particulière. Les couteaux étaient abondants : il y avait de grandes lames, dont nous avons pu trouver un échantillon complet ; à côté, des lames, petites et fines, quelquefois avec un des tranchants abattu. Enfin les perçoirs étaient faits avec beaucoup de soin ; ils avaient des pointes bien aiguisées. Ceux qui ont confectionné ces instruments étaient en leur genre de véritables artistes.

« Un mot encore : les deux stations principales, que nous venons d'indiquer ne sont pas isolées. Dernièrement des abris sous roches, situés sur la route de Virieu à Artemare, ont donné des silex et de grossières poteries. A Puguieu sur le Furan, un magnifique abri sous roche de 20 mètres d'ouverture, fouillé très légèrement, a fourni des preuves indéniables de la présence de l'homme à l'époque préhistorique. Nous avons là un des anneaux de cette grande chaîne de stations qui commence à la grotte de Veyrier, chaîne qu'on pourra bientôt suivre sans interruption. Nous espérons pouvoir y apporter encore quelques compléments. »

Le Président fait procéder au vote sur la candidature proposée dans la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, M. Mayan est proclamé membre résident de la Société Florimontane.

La Société ajourne au mois d'octobre la reprise de ses séances, qui seront suspendues comme d'habitude pendant la durée des vacances universitaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

LES ARMES PROHIBÉES EN SAVOIE

SOUS LES ROYALES CONSTITUTIONS

Il n'est pas d'arme qui n'ait été à quelque époque frappée d'une prohibition restrictive, sinon d'une interdiction absolue, et les lois sur les armes sont une source précieuse de documents pour qui s'adonne à l'étude de la Panoplie.

Les lois et constitutions des Etats sardes codifiées par ordre du roi Victor-Amédée Ier et publiées d'abord le 20 février 1723, furent refondues et promulguées le 17 juillet 1729 en deux volumes in-4° imprimés sur deux colonnes, l'une en italien, en caractères romains, l'autre, pour la Savoie et le Val-d'Aoste, en français, en caractères italiques. Dans l'édition définitive de 1729 qui reproduit d'ailleurs à peu de chose près le texte de 1723, on lit[1] :

DES ARMES DÉFENDUES, DE LEUR PORT, ET RÉTENTION.

1.

« *Personne ne pourra porter des fusils, mousquets*
« *et pistolets, soit à pierre ou à mèche, à corde ou à*
« *roue, quoique de mesure ; ..... sous peine de...*

2.

« *Nous défendons non seulement de porter des pis-*
« *tolets courts, des* Balestrins, *stilets, poignards, cou-*
« *teaux à la génoise et autres armes fuselées, de même*
« *que des estocs et des épées dans des batons.....*

3.

« *L'on regardera pour pistolets courts ceux qui se-*

1. Liv, IV, tit XXXIV, chap. XIII.

« *ront d'une longueur moindre d'un tiers de ras de* « *canon.* »

Parler des armes désignées dans l'art. 1 entraînerait hors des limites du cadre de cet article et conduirait à l'étude complète des armes à feu portatives en 1729 ; d'ailleurs les Royales Constitutions rééditées sous le règne du roi Charles-Emmanuel III, le 7 avril 1770, avec des dispositions plus libérales quant au sujet qui nous occupe, portaient à l'article 1er ce changement capital :

1.

« *Permettons à toutes personnes le port des armes* « *longues à feu et des pistolets de mesure...* »

Les articles 2 et 3 de 1729 étaient au contraire à peu près textuellement reproduits en 1770 sous les articles 3 et 4 du même chapitre XIII ; mais l'édition de 1770 ajoutait à la liste des armes prohibées :

« *Les baïonnettes, quand même elles n'auraient* « *qu'un seul tranchant.* »

Les baïonnettes à un ou deux tranchants étaient d'ailleurs déjà prohibées dans l'édition de 1723. Le législateur n'a pas cru devoir reproduire cette disposition en 1729, peut-être à cause de la prohibition absolue portée contre les armes à feu même longues, qui la rendait inutile ; elle se comprend très bien au contraire en 1770 où ces armes sont permises.

Les Royales Constitutions furent en vigueur en Savoie, au point de vue pénal, jusqu'au 15 janvier 1840, date à laquelle devint exécutoire le Code pénal Sarde promulgué en 1839. Il ne sera donc pas sans intérêt de connaître ce qu'étaient les armes défendues par ces constitutions, armes dont quelques-unes portent des noms qui pouvaient peut-être étonner, aux environs de 1840, même les magistrats chargés d'appliquer la loi qui les prohibait.

Suivons l'ordre de l'article 2 reproduit plus haut :

1° Pistolets courts ; longueur moindre d'un tiers de ras de canon.

Cette mesure de longueur, le ras — ou le bras mesuré au *ras* du corps, — avait dans les Etats sardes environ 60 centimètres, soit pour un tiers de ras environ 20 centimètres.

Les auteurs de lois sur les armes à feu se sont toujours préoccupés de fixer la longueur minimum permise pour ces armes, mais cette longueur variait d'un Etat à l'autre et dans le même Etat, d'une loi à l'autre. Ainsi pour ne pas sortir de la Savoie, nous voyons la longueur minimum du canon des armes à feu fixée successivement :

1° Par un édit d'Emmanuel-Philibert, du 16 octobre 1568 à trois quarts de ras (45 centimètres) ;

2° Par un édit de Charles-Emmanuel du 27 décembre 1581, à deux tiers de ras (40 centim.) ;

3° Par un édit du même, du 30 avril 1602, à trois quarts de ras (45 centim.). (Exceptionnellement, il s'agit dans cet édit, non de la longueur du canon mais de la longueur totale de l'arme.) ;

4° Par un édit de Victor-Amédée II, du 15 février 1698, à un demi ras (30 centim.) ;

5° Par les Royales Constitutions du 20 février 1723, à même longueur d'un demi ras ;

6° Et enfin par les Royales Constitutions du 11 juillet 1729 dont le texte est reproduit au commencement de cet article, à un tiers de ras (20 centim.).

Cette longueur parut dans la suite un minimum au-dessous duquel il ne fallait pas descendre, et la prohibition de porter ou de posséder des armes à feu dont le canon fût supérieur à un tiers de ras, reproduite dans les Lettres patentes de Charles-Emmanuel II, du 26 août 1760 et dans les Royales Constitutions du 7 avril 1770 dura jusqu'à la promulgation du Code pénal

Sarde qui fixa définitivement la longueur minimum du canon à 171 millim., mesure prise à l'intérieur, (art. 496).

La peine édictée par les R. C. pour le port de pistolets courts était de dix ans de galères ; elle fut réduite par le code sarde à quatre ans de prison.

Il y a loin de ces armes immenses aux minuscules revolvers de notre époque, et les dimensions atteignaient le but que s'était proposé le législateur en rendant impossible le port dissimulé de ces petites pièces d'artillerie. Aussi la loi fut-elle souvent violée par ceux — honnêtes gens ou bandits, — qui éprouvaient le besoin de porter des armes cachées, les uns pour se défendre, les autres pour attaquer, et le pistolet de poche — qu'on appelait alors en italien *mazzagatto* — se fabriquait-il en bien des endroits, en dépit des édits.

Les frères Mouton, armuriers savoyards établis à Groisy, près d'Annecy, produisaient notamment des pistolets de poche à silex à un ou deux coups, d'un modèle curieux. Le fût, tout en bronze, contenait la platine à l'intérieur ; la crosse en forme de tête d'oiseau était décorée d'une gravure au poinçon imitant des plumes. Un de ces pistolets de la collection de l'auteur, a une longueur totale de 17 centimètres et le double canon n'a que 8 centimètres de long.

Presque tous les édits sur les armes à feu courtes exemptent d'ailleurs de la prohibition telles ou telles personnes désignées, magistrats, policiers, douaniers, etc. Il fallait nécessairement des armuriers munis d'une autorisation spéciale pour fabriquer et réparer les armes courtes que ces personnes avaient le droit de porter. Cette autorisation, après enquête minutieuse sur la moralité et les antécédents des demandeurs avait notamment été conférée par lettres patentes, le 5 février 1724 à Joseph-Louis, le 4 juin 1749 à Claude Simon et

le 26 novembre 1776 à Aimé-Louis, tous trois armuriers à Chambéry [1].

2° **Balestrins**.

Aucun dictionnaire français ancien ou moderne ne mentionne ce vocable étrange, et le rédacteur du texte français des R. C. semble avoir eu quelque hésitation à l'écrire, car dans l'édition de 1729 *balestrins* est écrit en caractère romains, et c'est dans les deux volumes le seul mot du texte purement français pour lequel on ait employé ces caractères, tout le surplus étant en italique. Il est vrai que l'édition de 1770 l'a ensuite reproduit en italique comme le reste, probablement parce que ce passage étant textuellement copié, l'attention n'a plus été appelée sur ce mot.

Voyons si le texte italien, en regard du texte français pourra fournir quelque éclaircissement. Le texte italien dit *balestrini*. Etant donné qu'en italien *balestro* ou *balestra* signifie arbalète, le diminutif *balestrino* représente nécessairement une arbalète de dimensions réduites qui serait à l'arbalète ordinaire ce que le pistolet est au fusil.

Quelque bizarre qu'il puisse paraître de voir au XVIII^e^ et au XIX^e^ siècle une arbalète de n'importe quelle dimension rangée dans les armes prohibées, c'est cependant d'une arbalète qu'il s'agit ici et les trois balestrins conservés à l'Armeria reale de Turin sous les n^os^ L. 10, 11 et 12, ne laissent aucun doute à cet égard ; ce sont bien des arbalètes, minuscules il est vrai et pouvant facilement se dissimuler. La première, artistiquement ciselée, porte sur toutes ses faces les armes de Savoie et est attribuée par le catalogue au duc Charles-Emmanuel I^er^, fils d'Emmanuel-Philibert, né en 1562 et mort en 1630. Les deux autres appartiennent au XVI^e^ siècle.

Cette arme paraît d'ailleurs avoir été peu connue

1. DUFOUR et RABUT, *Les Armuriers en Savoie*.

hors de l'Italie, sauf peut-être en Suisse, la patrie classique des arbalètes de tout système et de toute dimension. Demmin n'en fait pas mention dans son *Guide des Amateurs d'Armes et Armures anciennes,* non plus que le comte de Belleval dans sa *Panoplie,* ni M. Maindron dans son ouvrage *Les Armes*. Le Musée d'artillerie de Paris, sur 137 numéros consacrés aux arbalètes, n'en compte qu'une seule (L. 133) répondant à peu près au type des balestrins, bien que de dimensions un peu plus fortes que les trois exemplaires du Musée de Turin. D'ailleurs le catalogue suppose cette arme vénitienne.

M. Wendelin Boeheim ne mentionne pas non plus cette arme dans son savant traité sur la science des armes *(Waffenkunde),* ce qui laisse supposer qu'il n'en existe pas dans le Musée royal d'armes de Vienne dont il est conservateur.

Le balestrin devait en revanche être en Italie d'un usage répandu et fort ancien, car on le trouve fréquemment mentionné dans les inventaires, et dans les lois sur les armes prohibées édictées dans les divers états italiens.

Peut-être faut-il voir des balestrins dans les « trois petites arbalètes d'acier » décrites dans un inventaire du château de Chambéry, en date du 25 octobre 1497 [1].

Un autre inventaire fait l'année suivante au château de Pont-d'Ain [2] mentionne une « petite arbalète dont la noix va quérir la corde » qui pourrait bien aussi être un balestrin et dont la description correspond exactement aux types du Musée de Turin.

Une ordonnance du Sénat de Venise, du 15 février 1561 [3] prohibe formellement les balestrins.

1 *Miscellanea di storia italiana*, tome XXII.
2 Même recueil Pont d'Ain faisait alors partie de la Savoie..
3 Arch de Brescia, cart 336, reg 325, f. 38, maj. ANGELUCCI, op cit p 277.

Les privilèges de la milice de Mantoue en 1570 [1] exceptent les balestrins des armes permises à cette milice.

L'inventaire des armes du duc d'Urbin, en date du 6 octobre 1630 [2], mentionne un petit balestrin à pied de biche, avec fût en bois sculpté.

Quant aux édits publiés par les ducs de Savoie et rois de Sardaigne qui prohibent le port et souvent même la détention du balestrin, ils sont légion. Voici les principaux par ordre chronologique :

1° Edit d'Emmanuel-Philibert, du 4 avril 1565, sous peine d'amende ;

2° Edit du même, du 15 octobre 1568, même peine ;

3° Edit de Charles-Emmanuel 1er, du 27 décembre 1581, même peine ;

4° Edit du même, du 21 septembre 1598, même peine. (Cet édit a été rendu en français et c'est la première fois que le mot « balestrin » figure dans un texte français.) ;

5° Edit du même. du 30 avril 1602. sous peine de mort. (Il paraît que le balestrin avait fait des siennes.) ;

6° Edit du même, du 25 juillet 1623 ;

7° Ordonnance de Charles-Philibert d'Este, gouverneur de Turin, du 20 juin 1695, sous peine des galères ;

8° Edit de Victor-Amédée II, du 15 février 1698, sous peine de trois coups de corde et des galères perpétuelles ;

9° Edit du même, du 21 février 1709, sous peine de dix ans de galères ;

10° Royales Constitutions de 1723, même peine ;

11° R. C. de 1729, même peine ;

12° Lettres patentes de Charles-Emmanuel, du 26 août 1760, même peine ;

13° R. C. de 1770, même peine.

1 Arch Gonz coll. Bastia, IV, C. 27 , Angelucci, p 391.
2. Arch. d'Urbin, classe 2, division A ; Angelucci, p. 391

C'est la dernière fois qu'il est parlé de balestrin dans les lois sur les armes prohibées, mais il est à remarquer que l'interdiction portée en 1770 a eu force de loi jusqu'au 10 janvier 1840, comme on l'a vu au début de cet article. Est-ce à dire que l'usage de cette arme se soit perpétué jusqu'en 1840 ou même jusqu'en 1770? C'est peu vraisemblable. Il est à supposer que, pour la rédaction des édits sur les armes prohibées, on adoptait parfois les dispositions antérieures sans songer à rayer le nom des armes dont l'usage était abandonné.

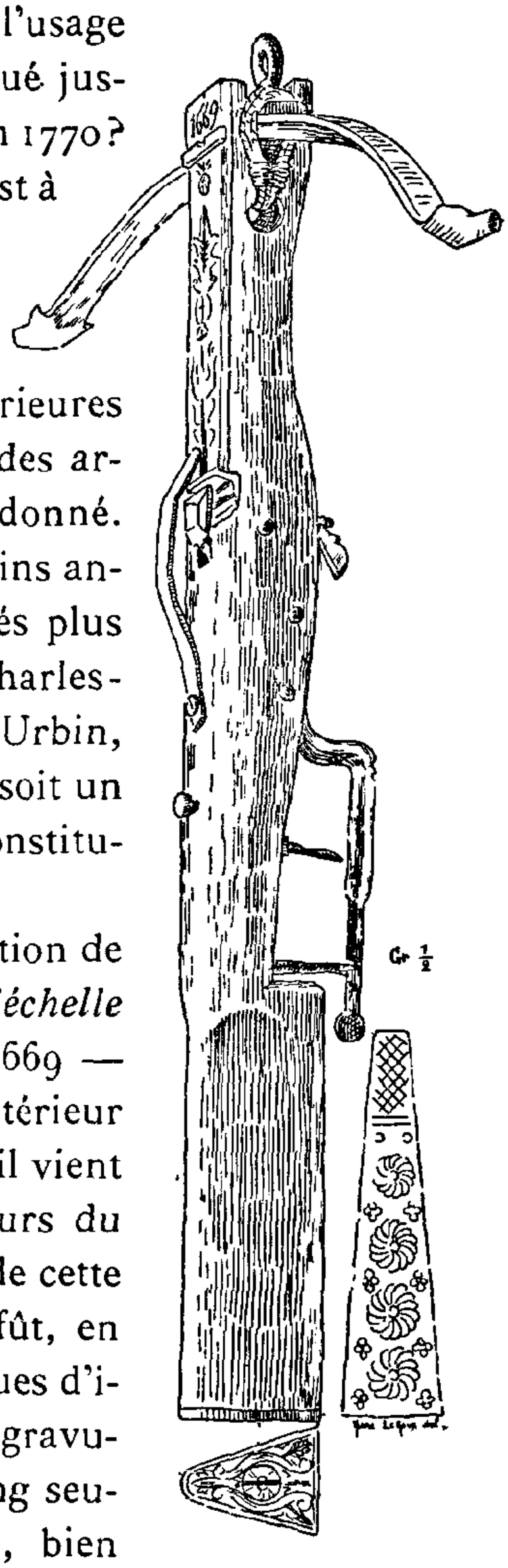

Les deux balestrins les moins anciens parmi ceux mentionnés plus haut sont ceux du duc Charles-Emmanuel Ier et du duc d'Urbin, tous deux antérieurs à 1630, soit un siècle avant les Royales Constitutions.

Un balestrin de la collection de l'auteur *(figure ci-contre à l'échelle de 1/2)* porte sa date — 1669 — gravée sur le fût. Il est postérieur par conséquent à ceux dont il vient d'être question, mais toujours du XVIIe siècle. Les dimensions de cette arme sont fort petites : le fût, en bois revêtu en partie de plaques d'ivoire et d'acier décorées de gravures, a 25 centimètres de long seulement, et l'arc, en acier, bien que puissant, ne mesure que 17 centimètres. Ce balestrin est pourvu, comme les grandes arbalètes, d'un ressort pour maintenir le trait en place avant le

tir, et d'une détente compliquée avec appareil de sûreté très curieux pour empêcher tout départ involontaire.

C'est l'exemplaire le plus récent qui soit connu, et il est à présumer que si l'usage de cette arme s'était perpétué il eut été plus facile d'en rencontrer des modernes que des anciens, et que l'on eut trouvé, pour les placer dans l'Armeria reale, des balestrins du XVIII^e^ siècle, alors que ce musée n'en contient que deux du XVI^e^ et un du XVII^e^.

3° Stilets, poignards, couteaux à la génoise et autres armes fuselées.

Un seul mot frappe dans cette nomenclature, le reste étant connu de tout le monde : c'est le *couteau à la génoise*. Qu'était au juste cette arme dont, pas plus que du balestrin, ne parle aucun des traités sur les armes anciennes de Demmin, du comte de Belleval, du D^r^ Llewelyn-Meyrick, de M. Boeheim et de M. Maindron, et que nul dictionnaire ne mentionne ? Ici, le texte italien consulté ne fournit aucun éclaircissement ; il dit *coltello genovese*, couteau génois. Cela donne bien l'origine probable de l'arme, mais ne fait pas deviner en quoi elle consiste.

Puisqu'il s'agit d'une arme italienne, voyons au musée d'armes de Turin : sur 239 numéros de la série H, consacrés aux dagues et poignards, il ne s'en trouve qu'un seul qui soit catalogué sous le nom de *coltello genovese*, n° H. 36. C'est un couteau poignard à lame ordinaire, dont le manche contient un poinçon à chas ou passecorde. Le maj. Angelucci le donne comme étant l'arme prohibée sous le nom de couteau génois, parce qu'il résulte de ses recherches que les détenteurs de couteaux à la génoise cherchaient à faire passer cette arme pour un instrument de sellier afin d'éluder les lois prohibitives. Il ajoute que pendant quelque

temps on réussit effectivement à faire prendre cette arme pour un outil de sellier. Cela étant, on se demande comment le maj. Angelucci a pu appliquer le nom de *coltello genovese* à un poignard qui pouvait peut-être rendre les services d'un outil de sellier, mais avec lequel on ne pouvait songer à donner le change à personne. Il fallait pour cela qu'il y eut dans l'aspect de l'arme une ambiguïté suffisante pour tromper l'œil de l'officier de police auquel elle était soumise.

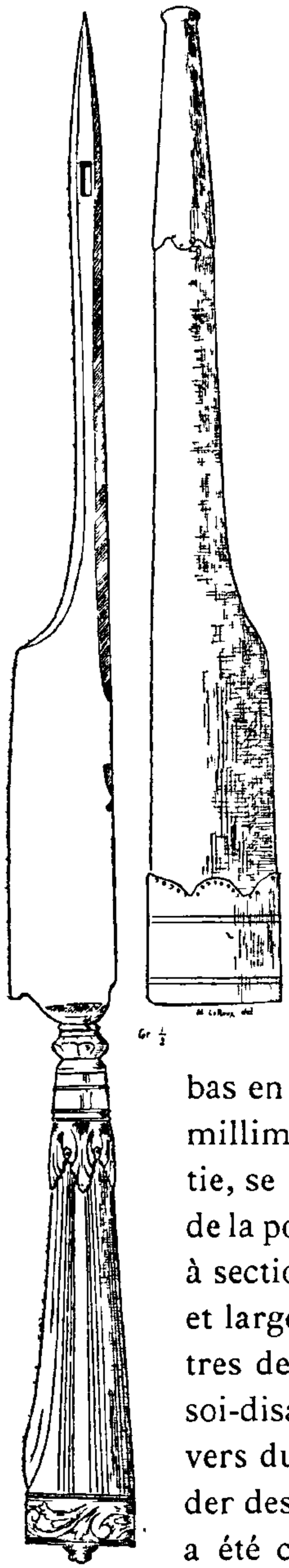

Gr ½

Mieux que toute explication, la figure ci-contre, qui reproduit à l'échelle de 1/2 un couteau à la génoise de la collection de l'auteur, avec son fourreau, fera comprendre ce qu'était cette arme. Le talon de la lame présente une échancrure caractéristique, commune d'ailleurs à bien des poignards italiens sans garde, destinée à fixer le pouce, pour porter avec plus de force le coup de bas en haut. La lame, large au talon de 23 millimètres, et à un tranchant dans cette partie, se rétrécit brusquement à 8 centimètres de la poignée pour se terminer en un poinçon à section hexagonale, long de 13 centimètres et large de 6 millimètres, muni à 4 centimètres de la pointe d'un trou ou chas, destiné soi-disant à passer un fil de couture à travers du cuir, par exemple pour raccommoder des harnais, ce qui fait que ce couteau a été connu en dernier lieu sous le nom de *passe-corde,* comme on le verra ci-après.

On saisit de suite le double aspect de ce poignard, tel qu'on pourrait se demander si le nom de *cultellus Januensis,* qui lui est donné dans les anciens édits rédigés en latin, ne dérive pas de Janus plutôt que de Gênes. Outil de sellier le jour où il était soumis à l'examen d'un magistrat, c'était en même temps une arme d'autant plus redoutable que la finesse de la lame « fuselée » lui permettait de passer à travers les mailles des cottes [1].

Il n'est pas d'arme qui ait eu, en Savoie, plus que le couteau à la génoise, les honneurs des lois prohibitives, du jour où il fut connu pour ce qu'il était en réalité. Il paraît pour la première fois dans les lettres patentes de Charles-Emmanuel Ier du 15 mai 1620 qui le déclarent prohibé, et fait ensuite si bien parler de lui que le 19 juillet 1681 le procureur fiscal général se croit dans l'obligation d'adresser au duc Victor-Amédée II une supplique lui demandant de punir des galères perpétuelles le port du couteau à la génoise et de cinq ans de galères la simple détention de cette arme. Le même jour le duc fait droit à cette supplique et édicte les peines demandées qu'il rappelle encore dans une ordonnance du 20 avril 1686 et dans son édit du 15 février 1698. Il réduit ensuite la peine à dix ans de galères par son édit du 21 février 1709, et maintient cette pénalité dans ses R. C. du 20 février 1723 et du du 11 juillet 1729.

Le 26 août 1768, le roi Charles-Emmanuel III, par lettres patentes, prohibe de nouveau le couteau à la génoise sous peine de dix ans de galères, disposition reproduite dans ses R. C. du 7 avril 1770.

Enfin, le 20 juin 1797, le roi Charles-Emmanuel IV, dans ses lettres patentes sur les armes, prohibe de nouveau le port, la détention et la vente de ce poignard,

1 Elle passe facilement jusqu'à la partie large de la lame à travers les mailles d'une cotte de la même collection.

mais se sert cette fois pour le désigner d'un terme nouveau ; au lieu du *couteau à la génoise* visé par les lois précédentes, c'est le *couteau dit passecorde,* dont parle le § 4 de ces lettres. Il suffit d'ailleurs d'en rapprocher le texte du texte des lois précédentes sur la même matière pour voir qu'il s'agit bien toujours de la même arme ; le mot seul a changé, l'ancien terme de *couteau à la génoise* étant probablement tombé en désuétude.

C'est sous ce nouveau terme de passecorde que le couteau à la génoise est prohibé dans le code pénal Sarde du 15 janvier 1840, qui lui consacre un article spécial (502).

Ces deux derniers textes, surtout celui des L. P. de 1797 suffiraient au besoin pour établir que le couteau à la génoise n'était pas, comme l'a cru le major Angelucci, un couteau poignard ordinaire dont le manche pouvait porter un poinçon passecorde, mais un couteau passecorde.

Du reste, les nombreuses prohibitions dont cette arme a été frappée suffisent à en expliquer l'extrême rareté. Dans toutes les lois sardes autorisant le port de quelques armes, on voit toujours excepter le couteau à la génoise des armes tolérées, et l'un des rares exemples que l'on puisse citer autorisant, et encore en des circonstances exceptionnelles, le port de cette arme, est précisément celui donné par le maj. Angelucci dans les notes de son catalogue (p. 317).

« *Son A. I., considérant qu'elle n'a jamais appris*
« *que les cavaliers de cette arme... aient jamais abusé*
« *de l'autorisation... de pouvoir porter le couteau à*
« *la genoise... se plait à leur confirmer cette autori-*
« *sation... à condition... qu'ils ne puissent porter ce*
« *couteau en ville, sauf quand ils seront de service*
« *pour Son Altesse, et qu'ils ne le portent qu'en cam-*
« *pagne, de façon à pouvoir s'en servir pour réparer*

« *leurs harnais.* » (Commission impériale à Mantoue, 1er juin 1699.)

Ici encore c'est bien le *couteau à la génoise* que ces cavaliers emploieront pour réparer leurs harnais, et non le poinçon qui pourrait l'accompagner.

Une autre exception à la prohibition de se servir de cette arme semble exister dans les lettres-patentes de 1797 déjà citées. Après avoir prohibé les couteaux dits passecorde, le texte ajoute : « *Si la personne aux* « *mains de qui on les aura trouvés n'en a pas besoin* « *pour l'exercice de sa profession.* »

En résumé, le couteau à la génoise et le couteau dit passecorde sont une seule et même arme désignée sous des noms différents à des époques différentes. Cela résulte :

1° Des édits sur les armes prohibées où le couteau à la génoise et le passecorde ne figurent jamais en même temps, ce qui fut arrivé parfois, s'il s'était agi de deux armes différentes ;

2° De ce que, dès que le vocable *passecorde* eut remplacé le terme abandonné de *couteau génois,* on ne retrouve plus jamais cette dernière expression, pas plus qu'on ne trouve dans les édits le mot de passecorde à l'époque où on disait couteau génois;

3° Enfin, des documents qui indiquent l'usage auquel on pouvait employer le couteau génois, qui, pour pouvoir servir à cet usage, devait nécessairement être un passecorde.

Le poignard H. 36 du Musée de Turin, qui n'est pas lui-même un passecorde, semble donc mal choisi pour représenter le type du couteau génois.

Le major Angelucci ne paraît pas d'ailleurs avoir été parfaitement fixé sur cette arme, car il classe le n° suivant, — H. 37 — comme « couteau peut-être génois » [1].

1. C'est un couteau-poignard de forme très ordinaire et qui n'a rien de commun avec le passecorde.

Des autres poignards, stylets, etc., compris par les R. C. sous la même prohibition que le couteau à la génoise, il y a peu à dire, sinon que le stylet avait parfois une lame si étroite qu'elle partageait avec le couteau à la génoise le privilège de passer à travers les cottes de mailles. La lame triangulaire d'un stylet du XVI^e^ siècle de la collection de l'auteur, bien que longue de 15 centim., n'a que 7 millim. d'épaisseur dans sa partie la plus forte, et passe facilement jusqu'aux deux tiers à travers les cottes à mailles un peu larges.

C'est pour éviter cela que le duc Charles-Emmanuel, dans un édit du 10 avril 1609 avait fixé les dimensions de la lame des poignards autorisés ; elle devait avoir *la largeur de deux doigts et la longueur d'au moins un demi ras* [1], *garde non comprise, avec pointe ordinaire et non fuselée.* Par ce qui a été dit ci-dessus, on voit facilement ce qui s'entendait par pointe fuselée.

4° **Estocs et épées dans des bâtons.**

Il n'est personne qui n'ait vu des cannes à épée, croyant peut-être d'ailleurs que l'invention en est moderne ; on voit qu'il n'en est rien et que le bâton à estoc ou à épée est connu depuis fort longtemps. C'était même une invention déjà ancienne au temps où parurent les R. C. ainsi qu'on va le voir :

— Le musée d'armes du Bargello à Florence renferme (1^re^ salle, 5^e^ vitrine) un bâton du XVI^e^ siècle en ébène marqueté d'ivoire, dont le pommeau et le bout sont damasquinés d'or et d'argent. Dans ce bâton est une lame d'épée signée du Marson, et dans le manche s'introduit un stylet avec quillons à ressort (autre invention donnée aujourd'hui comme toute récente).

— L'armeria reale de Turin possède (G. 170) un bâton à estoc ou à épée de la fin du XVI^e^ siècle que le catalogue donne comme précieux par sa rareté.

1. 30 centim. Voir la partie de l'article qui concerne les pistolets.

— Le musée d'artillerie de Paris a une très belle canne à épée ancienne (J. 371); elle ne date il est vrai que de la fin du XVIII^e siècle.

La canne dite aujourd'hui canne à dard, d'où l'on peut faire jaillir une pointe de fer par un vigoureux lancé en avant, comprise sous la même prohibition, n'est pas non plus d'invention moderne. Exemples :

— Le musée d'artillerie de Paris en possède une du XVI^e siècle (K. 512), d'où sortent trois lames qui prennent ensuite des directions divergentes. Celle du milieu a 77 centim. de long.

— Le musée de Turin en a trois du même modèle (J. 267-269); l'une de ces armes a sa plus grande lame de 84 centim. de longueur.

Les cannes à dard dont il vient d'être parlé sont désignées dans les ouvrages anciens sur les armes sous le nom de brin d'estoc en français, et de *brandistocco* en italien.

Bien que connue sous toutes ses formes actuelles dès le XVI^e siècle, ainsi qu'on vient de le voir, la canne à épée ne fait en Savoie son apparition dans les édits sur les armes qu'en 1723, dans la 1^re édition des R. C.; on peut en conclure que jusqu'à cette époque elle n'existait qu'à l'état d'exception. Elle a d'ailleurs été frappée d'interdiction bien moins souvent que les armes que l'on vient d'étudier, et à part les trois éditions des R. C. on ne la trouve guère que dans les Lettres patentes de Charles-Emmanuel du 20 juin 1797. Le Code pénal sarde de 1840 en a réitéré la prohibition sous l'article 496.

Les bâtons à épée du XVI^e et du XVII^e siècle ne ressemblaient guère d'ailleurs par leurs dimensions aux cannes à épée actuelles, pas plus que les épées qu'elles renfermaient ne rappelaient les aiguilles à tricoter des cannes modernes. On a vu plus haut les dimensions des lames des brins d'estoc des musées de Paris et de

Turin ; la lame du bâton à estoc de ce dernier musée dont il a déjà été question (fin XVI^e siècle), a 1 mètre de long, et avec la poignée 1^m13. La lame d'un bâton à épée de la collection de l'auteur, de la même époque que la précédente, mesure 95 centimètres et avec la poignée 1^m12. C'étaient là de vraies armes et non des articles de bazar comme les cannes à épée d'aujourd'hui.

5° Baïonnettes, même à un seul tranchant.

L'arme dont il s'agit ici n'a pas grand rapport avec la baïonnette à douille des anciens fusils d'infanterie, bien que cette dernière en soit dérivée par des transformations successives, et les personnes étrangères à l'étude de la panoplie ne supposeraient jamais en la voyant que c'était là une baïonnette.

Cette « baïonnette à un ou deux tranchants » était alors un poignard quelquefois de très grandes dimensions, dont la poignée était faite de façon à pouvoir se planter solidement dans le canon même du fusil qu'elle transformait bien ainsi en arme d'hast, mais dont elle rendait le tir impossible.

La fusée, tronconique, en bois ou en corne et jamais en métal pour ne pas déformer la bouche du canon, n'avait pas de pommeau pour que rien n'en arrêtât l'introduction dans le canon ; elle se terminait du côté des quillons par un renflement bulbeux assez gros pour servir d'arrêt dans les plus forts calibres de fusil.

Les quillons étaient ordinairement taillés en tournevis, parfois l'un en tournevis et l'autre en marteau.

Cette arme étant aussi connue des auteurs qui ont écrit sur les armes anciennes que le balestrin et le couteau à la génoise le sont peu, il suffit de renvoyer à ces traités [1]. Pour les personnes désireuses de voir de ces

1. DEMMIN, *Guide des Amateurs d'Armes anciennes*, p. 169 et suivantes ; LACOMBE, *Les Armes et les Armures*, p 223 ; M. MAINDRON, *Les Armes*, p 326 ; Maj. ANGELUCCI, op. cit., p. 481 ; SCHMIDT, *Traité des Armes à feu portatives*, planches 11 et 12, pages 29 et 30 du texte ; M. W. BOEHEIM, *Waffenkunde*, p. 487 et suivantes.

armes, le Musée d'art. de Paris en offre une suite bien complète sous les nos J. 869 à J. 876; le Musée archéologique de Lyon possède une baïonnette à manche de corne, dont la lame, du commencement du XVIe siècle, signée Pollet [1], est une merveille.

On a vu que cette arme avait parfois de grandes dimensions. Une baïonnette de la collection de l'auteur a une lame de 58 centimètres de long sur 4 cent. 1/2 de large. Aucune de celles du musée de Paris n'atteint cette longueur. Le musée de Turin conserve, sous les nos C. 252 à 271 des épées baïonnettes du XVIIIe siècle dont la lame a 76 centimètres de long, mais ces armes, bien que fort curieuses, ne rentrent pas dans la catégorie de celles que l'on vient de décrire; elles ont un système analogue à celui des sabres-baïonnettes actuels, qui permet de les placer au bout du fusil sans condamner le canon, et par conséquent ne pouvaient servir que pour le fusil sur lequel elles avaient été ajustées.

La première prohibition contre la baïonnette rencontrée dans les édits des princes de Savoie se trouve dans l'édit de Victor-Amédée II du 15 février 1698, sous peine des galères à perpétuité. Elle reparaît ensuite dans l'édit du même prince du 21 février 1709, sous peine de dix ans de galères, et dans les R. C. de 1723 et 1770, sous peine dans les premières de dix ans et dans les autres de cinq ans de galères.

S'il n'en est pas question dans les R. C. de 1729, il faut l'attribuer, comme il a été dit au commencement de cette étude, non à un oubli, mais à la prohibition absolue des armes à feu édictée par ces Constitutions, qui rendait inutile l'interdiction de la baïonnette.

On comprend très bien d'ailleurs l'interdiction de cette arme, dont le manche pouvait s'adapter, par

1. Signature relevée aussi sur quelques armes du musée d'artillerie et de la collection Spitzer, toutes très remarquables.

suite de sa forme, à tout canon de fusil, même de fusil de chasse, qu'elle transformait ainsi en arme de guerre, et dont l'emploi était même plus avantageux avec les fusils de chasse, la plupart de ces fusils ayant deux canons, dont l'un restait libre pour le tir quand l'autre avait reçu la baïonnette. On voit de suite quel parti en eut pu tirer une insurrection à une époque où la baïonnette était précisément le seul avantage de l'arme de guerre sur l'arme de chasse.

Aussi le Code pénal sarde de 1840 a-t-il, sous l'article 501, prohibé toute espèce de baïonnette.

6° **Tromblons.**

Avant de terminer, il faut, pour être complet, dire quelques mots d'une arme ne figurant pas au nombre de celles prohibées par les R. C. mais qui a été interdite par un édit postérieur alors que ces constitutions avaient encore force de loi. Il s'agit du *tromblon*.

Tout le monde connaît cette arme à feu dont le canon se termine en entonnoir plus ou moins évasé, rond ou elliptique ; il est donc inutile d'en faire la description, et il suffit pour ceux qui désireraient l'étudier plus à fond de renvoyer aux auteurs spéciaux [1].

Autrefois arme d'ordonnance dans la marine, puis cher en Espagne aux troupes carlistes, et en Italie aux bandits des Abruzzes, le tromblon ne figure plus guère aujourd'hui que dans les mains des brigands d'opéra-comique. On en trouve cependant encore en usage dans l'Afrique méditerranéenne et dans les pays turcs, et la Turquie et l'Egypte en ont exposé à Paris, en 1889, dont le damasquinage d'or ou d'argent atteignait un remarquable degré de finesse.

Cette arme a tantôt une crosse de fusil, tantôt une crosse de pistolet ; parfois, surtout dans les anciens tromblons de marine, l'extrémité du canon, au lieu

1. Demmin, op cit., p. 88 ; Schmidt, op. cit., atlas, pl. 10, fig. 51, texte p. 33.

d'être en entonnoir, est cylindrique, mais d'un diamètre bien supérieur à celui de la base du canon.

Les tromblons atteignaient par exception la longueur d'un fusil ordinaire, mais étaient en général beaucoup plus courts. Un tromblon de la collection de l'auteur n'a que 52 centimètres de longueur totale.

L'interdiction des tromblons — en Piémont *spaꝛꝛa-fossi* ou *spaꝛꝛacampagne* — apparaît pour la première fois en Savoie dans les L. P. du roi Victor-Amédée dirigées spécialement contre cette arme, et datées, pour le texte italien du 12 août 1791 et pour le texte français du 19 août de la même année. Cette interdiction est reproduite dans les L. P. du roi Charles-Emmanuel du 20 juin 1797.

Le Code pénal sarde de 1840 met les tromblons au nombre des armes prohibées par son article 496.

*
* *

En terminant cette étude sur les armes prohibées en Savoie, on ne peut s'empêcher de regretter que le maj. Angelucci, rédacteur du Catalogue de l'Armeria reale de Turin, si prodigue cependant de citations érudites à l'appui de sa classification, n'ait presque jamais mentionné les nombreux édits des princes de Savoie sur les armes. Il eut semblé naturel au contraire, dans le catalogue de cette si remarquable collection, propriété particulière du roi d'Italie, de voir citer surtout, comme pièces à l'appui, les édits des Princes de la Maison de Savoie, qui, comme on vient de le voir, peuvent fournir à la Chronologie de la Panoplie des documents nombreux et importants, et où l'on trouve, mentionnées en leur temps et souvent avec détails précieux, non seulement les armes prohibées dont on vient de parler, mais presque toutes les armes portatives.

Ch. Buttin.

LE CHATEAU DE TRESUN

Au S.-E. d'Annecy, sur les premiers gradins du Crêt-du-Maure, s'élève une maison à deux étages, flanquée à son extrémité orientale de deux échauguettes soit tourelles en encorbellement : c'est le château de *Tresun*.

De l'ancienne route de Faverges qu'il domine, on y monte par trois larges escaliers de pierre. Au midi, s'étend un parterre assez étroit, au-delà duquel se dresse un pavillon [1] adossé à une petite élévation dont le flanc est couvert d'arbres de diverses essences, notamment d'un pin maritime.

Sur les deux portes d'entrée du château on lit la date 1661. Pourtant cet édifice a été commencé, habité même avant cette date. Il est l'œuvre de Charles-Auguste de Sales, successeur de saint François de Sales, son oncle, sur le siège épiscopal de Genève.

Doué d'une complexion délicate, devenu boiteux dès son enfance à la suite d'un accident, Charles-Auguste manifesta toute sa vie un goût prononcé pour la solitude. Aussi le vit-on se retirer tantôt dans le château de la Thuille, qui lui appartenait, tantôt dans le couvent solitaire des Voirons, dont il édifia les moines par ses austérités.

Nommé évêque d'Annecy dans la 39e année de son âge, Charles-Auguste ne put se résigner à habiter longtemps, au centre de la ville, une maison d'emprunt, et résolut de se bâtir un palais dans les alentours, afin d'y échapper au tumulte du monde.

1. Au-dessus de la margelle d'une citerne qui occupe maintenant le rez-de-chaussée, ce pavillon présente une pièce dont les quatre faces sont percées chacune de trois fenêtres carrées, et dont la voûte en coupole, formée d'un assemblage de huit voûtes élémentaires montées sur arêtes et reposant sur pendentifs, porte à la clef les armes de la famille de Sales.

Ayant acheté de noble Théodore Mermillod et de ses neveux une propriété située sur les premiers gradins du Crêt-du-Maure [1], il y bâtit, dans la partie inférieure d'un terrain en pente et boisé, le corps de logis qui subsiste encore.

En creusant les fondations, au printemps de l'an 1653, on trouva une médaille de l'empereur Domitien, COS. XIII ; c'est Charles-Auguste qui annonça lui-même cette découverte dans une lettre à l'historien Guichenon [2].

Dans le plan de Charles-Auguste, ce corps de logis, qui mesure 28 mètres sur 13, devait être beaucoup plus long ; ce qui le prouve, ce sont les pierres d'attente que l'on observe dans la partie occidentale, et c'est que la porte d'entrée, au lieu d'être au milieu de l'édifice, en occupe quasi l'extrémité.

Pendant qu'on bâtissait cette maison, Charles-Auguste, impatient de la voir achevée, allait souvent inspecter les travaux, et trouvait qu'ils n'avançaient pas assez à son gré : « *C'est que vous y venez trop souvent* », lui dit un jour l'architecte. — « *C'est vrai,* répondit l'évêque, *je veux me priver de ce plaisir.* » En effet, il n'y parut plus avant un mois entier [3].

Les travaux avancèrent rapidement puisqu'au 13 avril de l'an 1654, l'évêque donna la tonsure dans une chambre de la maison « *in loco de Treson extra muros Annessiaci* », à noble Jean de Gruël, de Duingt [4]. Cependant il ne paraît y avoir établi son séjour que le dimanche de la Trinité, 11 juin 1656. A partir de cette

1 Par acte du 29 mai 1649, reçu par le notaire Flory, Charles-Auguste achete de N^e^ Théodore Mermillod et de N^rs^ Boniface, Louis et Bernard feu Jean Mermillod, une maison avec jardin, verger, vigne, bois, etc , situés derrière le château, au prix de 2,800 florins et d une pistole d Espagne Le prelat et ses deux petits neveux augmentèrent ce petit domaine de quelques parcelles achetées de divers particuliers, notamment de N^e^ J -B. de Regard et de N^e^ Annet de la Pesse

2. Hauteville, *Maison naturelle de saint François de Sales*, p 740

3. *Ibid.*

4 Archives de l évêché d Annecy.

époque, la plupart des ordinations [1] se firent dans la chapelle du château, « *in sacello Tresuni* ».

Où était cette chapelle ? Rien ne l'indique aujourd'hui. Peut-être occupait-elle le rez-de-chaussée du pavillon dont nous avons parlé plus haut.

Charles-Auguste dédia château et chapelle aux trois personnes divines, et voulut qu'en leur honneur on l'appelât *Treson*. Sur le frontispice des deux portes d'entrée, il grava lui-même l'inscription suivante :

TRES VNVM SVNT

NOMEN V. S. SALVS

La première ligne a été grattée à la Révolution ; la seconde peut se lire encore.

L'évêque vivait là retiré avec deux aumôniers et quatre domestiques, savoir un valet de chambre, un cuisinier, un aide-cuisinier et un jardinier. Il n'avait ni chevaux ni carrosse.

Il affectionnait grandement ce séjour, et fit établir autour de sa demeure « un dédale de faux fuyans et des allées secrètes pour s'y dérober à la vue des hommes et même de ses domestiques, prenant plaisir de s'entretenir seul avec Dieu ». « La petite montagne de mon solitaire Treson me paraît si aimable, disait-il, qu'il me semble qu'à tous les pas que j'y fais pour m'y promener, je me déprends d'un degré de la terre et qu'insensiblement je monte dans le Ciel [2]. »

Le site est en effet des plus charmants. Au-dessus du château, le bois dont nous venons de parler. Au-dessous, la route qui conduit au Crêt-du-Maure (ancienne route de Faverges), les jardins et les maisons des Marquisats, le lac d'Annecy à Veyrier, les collines d'Annecy-le-Vieux et de Villaz, et comme fond de tableau,

1. Savoir, celles des 11 mars et 23 septembre 1656, 26 mai et 22 septembre 1657, 15 juin et 21 décembre 1658, 8 mars, 29 mars, 12 avril et 20 décembre 1659. (Ibid.)

2. HAUTEVILLE, *Maison naturelle de saint François de Sales*, p. 720 et 721.

le Parmelan, le mont de Veyrier et la Tournette. En se tournant vers la gauche, on voit d'abord l'esplanade de saint Bruno, dont les tilleuls masquent la plus grande partie de la ville, du moins durant l'été, puis le Séminaire, le Château, et les rives du Fier jusqu'à l'entrée du val de ce nom.

C'est à Tresun que Charles-Auguste acheva le *Pourpris historique de la Maison de Sales,* livre non moins curieux que rare. Cet ouvrage, imprimé en 1659 chez Jacques Clerc, rue Mercière, est divisé, à l'instar d'une maison, en quatre pans, chaque pan en dix toises, et chaque toise en dix pieds. Au milieu d'assertions gratuites, fabuleuses même sur l'antiquité de la famille de Sales, on y trouve des renseignements précieux sur l'ancien château de Sales à Thorens, sur la famille de l'auteur et sur toutes les familles alliées à la sienne.

Le prélat ne vécut que quatre années dans sa chère solitude de Tresun. Il y mourut à l'âge de 54 ans, un dimanche, 8 février 1660, sur les quatre heures du matin. En consignant son décès dans le registre de l'évêché, le greffier y ajouta ces mots qui sont à la fois son éloge et celui du défunt :

« Dieu aie miséricorde de son âme. Il a esté regretté
« d'un chascung par ses grandes vertus. prédications
« et doctrines, affable à un chascung. Il m'aimait uni-
« quement. Je l'ay pleuré et regretté pendant sa mala-
« die, et escripvant cecy, je continue mes larmes. »

La veille de sa mort, le prélat avait dicté au notaire Vincent ses dernières volontés, par lesquelles il instituait héritier son frère, Jean-François de Sales, comte de Thorens.

Celui-ci ne tarda pas à faire ériger Treson en seigneurie (30 août 1669) [1].

Dès lors, le château fut habité, de temps à autre, par des membres de la famille de Sales, et Mgr d'Arenthon

1. Archives de M. de Roussy, à Thorens.

d'Alex, bien qu'il fût en délicatesse avec cette maison, y conféra deux fois les Ordres au printemps de l'an 1677 (3 et 13 avril).

A la Révolution, le fameux jacobin Burnod prit possession de Tresun comme étant bien d'émigré, et y installa un club secret, qui dirigeait l'application des principes révolutionnaires en Savoie. Aussi, le jour de la *bagarre*, soit de l'insurrection d'Annecy, une bande d'insurgés vole à Tresun, brise tous les insignes de la loge, saccage le mobilier, pille, déchire, brûle ou jette au vent les papiers et les livres qui s'y trouvaient. Parmi ces livres, il y avait, au dire de Burnod, 2,500 exemplaires des *Fables* de La Fontaine, pour lesquels il se fit adjuger plus tard une indemnité de 140,000 francs, à prendre sur le produit des biens du ci-devant comte de La Fléchère, qu'il avait fait tuer, dans un guet-apens, dit-on.

Vendu par la nation quelques mois plus tard comme bien d'émigré, il devint la propriété de Joseph-Michel Recordon, qui le paya 3,640 livres.

C'est au château de Tresun qu'au mois de janvier 1796, l'évêque constitutionnel Panisset eut, avec le vicaire-général Dubouloz et le célèbre Vuarin, l'entrevue dans laquelle il résolut définitivement d'abandonner son siège usurpé.

Le marquis de Roussy (Léonard-Félix), racheta le château et l'habita, à diverses reprises, avec sa belle-mère, Claudine-Alexandrine de Grolier [1].

Après la mort de celle-ci (1849), Tresun demeurant désert, la jeunesse brillante d'Annecy s'y donnait rendez-vous. « On y dansait, on y mangeait, on y buvait sans plus de façons que si l'édifice eût été une propriété publique. »

A cette époque, la maison renfermait quelques meubles Louis XV, des tableaux mythologiques, des por-

1. Archives de M. de Roussy, à Thorens.

traits de famille, parmi lesquels un portrait en pied de Louis de Sales, un bâton de commandeur à la main, enfin une galerie des prévôts de la cathédrale. Cette galerie se voit maintenant dans la salle de la bibliothèque du Grand-Séminaire, et le portrait, au château de Thorens.

Le domaine de Tresun est, à l'heure actuelle, la propriété de Mme Pauline de Pontgibaud, née de Roussy de Sales, qui y tient des locataires. J.-F. G.

DEUX DOCUMENTS SUR LE CHATEAU D'ANNECY

Les comtes de Genevois, d'après L. Ménabréa, tenaient déjà, en 1219, une petite cour où figuraient quatre grands-officiers : le *sénéchal*, le *maréchal*, le *panetier* et le *boutelier* [1].

Comme on le sait, Amédée VIII, comte puis duc de Savoie, succéda bientôt aux comtes de Genevois. Le château d'Annecy se trouvait en mauvais état ; aussi projeta-t-il de le restaurer complètement. Il s'adressa donc, à cet effet, à l'ingénieur Guillaume Pollier d'Annecy qui, paraît-il, avait déjà fait ses preuves. Celui-ci prit des engagements le 29 mai 1428, où des lettres ducales lui confièrent la direction des travaux à exécuter, et ce, moyennant 600 florins annuels à verser, la moitié à la Saint-Michel et l'autre moitié à Pâques [2].

Parmi les officiers du château venaient le commandant ou capitaine et le portier ou concierge, chargé des clefs de la forteresse. C'était une place de confiance que celle de portier du château. Aussi le duc ne voulut-il la confier qu'à un homme d'une fidélité éprouvée, à Jean de la Porte dit Besanczon, auparavant portier de son fils aîné, le prince de Piémont. Les lettres du souve-

1. *Origines féodales*, p 277.
2. Document I.

rain, datées du 21 octobre 1431, sont signées des grands noms de Savoie, tels que Jean de Beaufort, chancelier, Henri du Colombier, Antoine de Dragons, Robert de Montvuagnard, maître d'hôtel, Pierre de Menthon, etc... [1].

L.-E. PICCARD.

I.

CONSTITUTIO MAGISTRI OPERIS CASTRI ANNESSIACI *(1428, 29 mai)*.

Amedeus, dux Sabaudie Chablaysij etc. Universis serie presentium fiat manifestum quod Nos, restorationem Castri Nostri Annessiaci merito annelantes, Attendentesque legalitatem et indefessam solicitudinem dilecti fidelis nostri Guillelmi Pollerij de Annessiaco, Ipsum gratuite Nostri contemplacione acceptantem facimus et Constituimus per præsentes magistrum operum et fabrice Ipsius Castri nostri Annessiaci quamdiu bene fecerit et nostre fuerit voluntatis. Ita tamen quod ipse Guillelmus nobis promisit, sub suorum omnium obligatione bonorum, circa premissa legaliter se habere deque, Receptis et libratis per eum fiendis Nobis bonum Computum et legitiman Rationem Reddere et generaliter omnia alia facere premissis Jncombentia, Dolo fraude et aliis quibusvis reiectis Inhonestis. Mandantes propterea Universis et singulis officiariis fidelibus subdictis nostris quatenus idem Guillelmo suisque iniunctionibus et mandatis in et circa premissa pareant efficaciter et intendant velut nostris, ceterum volentes Eidem fabrice de condigna assignatione providere. Eidem per presentes assignamus de et super quibuscumque exitibus et emolumentis sigilliferie comitatus nostri gebennensis Tercentum florenos parvi ponderis, et alios Tercentum De et super quibuscumque victualibus preysiis obuentionibus et aliis emolumentis Castellanie nostre Anneciasj soluendos ab inde singulis annis vsque ad perfectionem Ipsorum operum, Dicto guillelmo per sigilliferum et Castellanum Nostros presentes et futuros, Videlicet medietatem In festo beati michaelis et aliam medietatem In festo Pasche prima tamen solutione In proximo festo beati michaelis Incohante. Non obstantibus quibuscumque aliis assignationibus super eis acthenus factis, quibus huiusmodi assignationem nostram anteferri volumus. Mandantes hoc Ideo memoratis Sigillifero et Castellano nostris Ipsorumque vices gerentibus et cuilibet eorumdem sub pena xxv librarum forcium pro quolibet ipsorum et vice qualibet qua non obtemperauerint exigenda et nobis jure

1. Document II.

applicanda quod et Inde singulis annis terminis supra expressis librent et realiter vice nostra expediant memorato guillelmo videlicet quilibet Ipsorum Supradictos Tercentum florenos per nos ut supra assignatos Recipiendo ab eodem Guillelmo In prima solutione cum copia presentium. Licteras opportunas de Confessione et Recepta In aliis autem sequentibus solutionibus, licteras opportunas de Confessione et Recepta. Et Nos Illas pecuniarum summas quas sic soluerint. Eisdem et cuilibet Ipsorum singula singulis Debite Refferendo In Ipsorum primis et seguentibus Computis per presidentem magistrosque et Receptores Computorum nostrorum precipimus Indifficiliter allocarj. Datum Annessiaci Die xxix maij anno Domini m° iij ij^co vicesimo octavo.

Per Dominum presentibus Dominis Miolanj ; Ludouico bastardo Achaje ; Lamberto Oddineti presidente ; Johanne de Compesio ; Urbano Ciriserij ; Francesco Compesij ; Roberto de Montevuagnardo ; Johanne de Dyuona.

II.

PORTERIA ANNESSIACI *(1431, 21 octobre)*.

Amedeus dux Sabaudie Chablaysij etc. Universis serie presencium fiat manifestum. Quod Nos actendentes gratuita seruitia per Johannem de porta dictum Besanczon Bone memorie Illustri primogenito nostro principi pedemontium Cuius erat porterius. Diutius Impensa. Ipsum Johanem facimus et constituimus per presentes. Porterium Castri nostri Annessiaci per Unum Annum proximum die prima proximi mensis Novembrisi ncohandum et ulterius quam diu benefecerit et nostre fuerit voluntatis. Eidem propterea Regimen exercitium ac omnimodam administrationem Ipsius porterie officij commictendo Sub annuis stipendiis aliisque commoditatibus pariter et oneribus. Ibidem percipi et supportari Consuetis. Mandantes propterea Bailliuo Judici Sigillifero et procuratorj gebennesij. Castellanoque nostro Annessiacj, modernis et posteris Ipsoaumque locatenentibus et cuilibet eorumdem quatenus Ipsum Johannem, Visis presentibus, quocumque alio Sublato, ad huiusmodi porterie officium gratiose admittant Clauesque Ipsius Castri, eidem expediant. Ac illum de Ipsius officij commoditatibus plenefaciant perceptione gaudere. Et In Super dictus Castellanus predicta omnia et solita stipendia Eidem Johanni quamdiu Ipsum exercebit officium, Solitis terminis persoluat. Que per Inde per presidentem magistrosque et Receptores Computorum nostrorum In ipsius primo et sequentibus Computis precipimus vt moris est, Indifficiliter allocari Ipse enim Johannes

Nobis promisit corporaliter et jurauit sub suorum omnium expressa obligatione bonorum huiusmodi officium bene et fideliter exercere. Nemini Ignoto Nec maliuolo nostro. In Ipso Castro Ingressum prebere. Sed omnia alia legaliter facere, que dicto Incombunt officio. Remoto quolibet Inhonesto. Datum Thononij Die xx j^a octobris anno Domini m^o i i i j^c x x x j^mo.

Per Dominum presentibus Dominis, Johanne de bello fortj Cancellario ; bastardo de Sabaudia ; Henrico de Columberio ; Claudio de Saxo ; Anthonio de Draconibus ; Roberto de Montevuagnardo ; Magistro hospitij ; Petro de Menthone ; et Michaele de ferro thesaurario.

L'ANCIEN CADASTRE DE SAVOIE

(Suite)

III. — De la répartition de la taille et de ses conséquences jusqu'à nos jours.

L'établissement de la *cote pour la taille* ou, pour se servir d'une expression actuelle, le repartement de l'impôt foncier présente beaucoup d'intérêt pour l'étude économique des diverses provinces de la Savoie. Le résumé des opérations faites à ce sujet permettra de comprendre les résultats financiers de la péréquation des tailles dont les conséquences persistaient encore il y a à peine deux ou trois ans : cet exposé historique donnera l'explication des difficultés rencontrées par les Conseils généraux de la Savoie et de la Haute-Savoie lors des récentes discussions relatives à l'assiette de l'impôt.

Les diverses opérations cadastrales faites de 1728 à 1738 avaient permis d'établir pour chaque propriété *non bâtie*[1] son revenu net. Il fut décidé en principe

1. La propriété bâtie n'était pas imposée sous l'ancien régime Le 19 juin 1848, le Conseil divisionnaire d'Annecy, assemblee dont les attributions correspondaient à celles de notre Conseil général actuel, émit le vœu de faire imposer les maisons des bourgs et des villes pour permettre de dégrever la proprieté foncière.

que la taille serait calculée en prenant le 1/5 moins 1/76 de ce revenu, soit suivant un taux de 18,4 °/₀.

Voici les chiffres de cette première opération par province, comparés avec les précédents contingents payés avant le commencement du cadastre :

PROVINCES	TAILLE ANTÉRIEURE au cadastre de 1738	PROJET DE TAILLE calculée d'après le cadastre de 1738 suivant la proportion 1/5 moins 1/76
Genevois	193.747	257.911
Faucigny	172.894	134.842
Chablais	65.867	95.608
Savoie	280.071	313.423
Tarentaise	142.881	81.799
Maurienne	126.286	94.685

On remarquera dans ce tableau que trois provinces, d'après le nouveau projet de répartition [1], se trouvaient surtaxées : la Savoie, le Genevois et le Chablais.

Malheureusement ces provinces, surtout les deux dernières, étaient précisément les plus pauvres de Savoie : payant déjà très difficilement leur ancien contingent, elles n'auraient pu supporter la moindre surcharge : il fut résolu qu'elles seraient dégrevées, cette décharge devant être compensée par une surtaxe équivalente des régions plus riches.

Les considérations dont on tint compte dans cette nouvelle répartition furent assez complexes. Tout d'abord on s'aperçut que certaines provinces avaient bénéficié beaucoup plus que d'autres de l'obligation imposée aux nobles et aux bourgeois de participer aux charges publiques. La part contributive de ces classes privilégiées s'éleva à plus de 200,000 livres soit environ le 1/5 du chiffre total de la taille. La province de Savoie fut particulièrement favorisée : la noblesse lui

1 Les chiffres cités se trouvent dans un rapport officiel sur le cadastre du 3 mai 1738 publié par Dubois, vol. XXII, p. 478.

apporta une contribution de 114,318 livres, soit plus du tiers du contingent fixé pour cette région. Cet apport considérable lui permit de supporter la surtaxe que révelait la comparaison entre la taille antérieure au cadastre et celle qu'on allait établir. Le Chablais et le Genevois seuls attirèrent la sollicitude du Gouvernement parce que, malgré les contributions de la noblesse, ces deux pays étaient encore plus imposés qu'avant la réforme fiscale.

Pendant les premières opérations du cadastre, on n'avait évalué ni les communaux ni les bois. La Tarentaise, le Faucigny et la Maurienne en possédaient la plus grande partie : on résolut d'imposer cette source de revenus, et, de ce chef, la Tarentaise fut surtaxée de 25,533 livres, la Maurienne de 13,790 l. et le Faucigny de 11,841 l. Cette surcharge servit à dégrever le Chablais et le Genevois.

Malgré ce dégrèvement, certaines communes se trouvaient encore plus lourdement frappées qu'avant : on employa un dernier moyen pour les alléger en prélevant sur le chiffre total de la taille une somme de 15 % destinée à la subvention des communes les plus pauvres.

Cette série d'opérations avait amené dans la répartition de la contribution foncière, une proportion très variable suivant la richesse des communautés, l'abondance des communaux et la part contributive des nobles.

Voici quel fut le chiffre définitif de la taille fixée par l'édit général de péréquation du 15 septembre 1738 qui rendit exécutoire les travaux du cadastre et fut observé rigoureusement jusqu'à la Révolution [1]. Pour lui donner toute sa signification, on l'a accompagné de l'indication des contingents payés auparavant, et du taux qui servit à calculer l'impôt proportionnellement au revenu porté dans les premières évaluations :

1. On en trouvera le texte à l'appendice.

PROVINCES	TAILLE ANTÉRIEURE au cadastre de 1738	TAILLE FIXÉE par l'édit de pérequation (1738)	TAUX DE L'IMPOT suivant la PREMIÈRE ÉVALUATION des revenus
Genevois.....	193.747	226.963	1/6 plus 1/333
Faucigny	172.894	155.871	1/4 moins 1/8
Chablais.....	65.867	63.748	1/7 moins 1/10
Savoie.....	280.071	318.848	1/5 moins 1/76
Tarentaise..... ...	142.881	120.607	1/3 moins 1/11
Maurienne	126.286	113.175	1/4 moins 1/9

Cette disproportion du taux de l'impôt aurait pu soulever des protestations : on trouva un moyen très spécieux de dissimuler, suivant les procès-verbaux, « cette difformité ». On reprit le taux primitif du 1/5 moins 1/76 du revenu, soit 18,4 °/₀ et, sans modifier sensiblement le chiffre de la taille, on exagéra ou on abaissa l'estimation des revenus pour ramener le taux à une proportion constante : c'est ainsi que dans le Faucigny, province que l'on avait surchargée parce qu'elle était signalée, dans la correspondance des intendants comme riche et payant bien ses impôts, Nancy-sur-Cluses supportait, pour un revenu évalué à 2,950 livres, une taille de 1,012 livres représentant un impôt de 35 °/₀ ; pour ramener ce taux à celui de 18,4 °/₀ on déclara que les premières évaluations avaient été trop faibles et on estima le même revenu à 5,124 livres et on abaissa légèrement la taille à 947 livres. Dans le Chablais, au contraire, province pauvre que l'on était obligé de dégrever, Ballaison supportait primitivement une taille de 1,156 livres pour un revenu de 8,134 livres : la proportion est de 14,2 °/₀ ; pour ramener cette proportion au taux uniforme de 18,4 °/₀, on abaissa l'estime du revenu à 4,122 livres et on abaissa également le chiffre de la taille à 757 livres.

On vient de voir comment le taux de l'impôt fut variable suivant les régions : si l'on veut examiner maintenant l'impôt frappant diverses communes voi-

sines d'une même province, on s'apercevra que le taux était extrêmement inégal : cette inégalité s'explique pour les raisons qui ont été développées : les paroisses riches en biens communaux furent imposées plus que les autres ; celles qui étaient plus pauvres bénéficièrent davantage de l'allocation du 15 °/₀ destiné à cet usage. Voici, à titre de curiosité, l'énumération de quelques communes avec le taux de l'impôt calculé sur l'évaluation primitive : Nancy-sur-Cluses, 35 °/₀ ; Chamonix, 31 °/₀ ; Charvonnex, 17 °/₀ ; Thonon, 13 °/° ; Vailly, 8 °/₀. Pour rendre plus sensible cette disproportion, la *même* cote pour la taille correspond à un revenu plus ou moins élevé selon la richesse de la localité : ainsi à Vailly, paroisse située dans le Chablais, province qui fut considérablement dégrevée, une terre payant 1 livre 1 sou 6 deniers de taille rapportait de revenu net 11 livres 13 sous 1 denier, tandis que, dans le Faucigny, une terre frappée de la même taille correspondait à un revenu de 3 livres 0 sou 2 deniers ; cette dernière terre, sise dans une paroisse riche subissait un impôt quatre fois plus lourd que l'autre [1].

1 Voici les chiffres relevés sur la tabelle de 1738 conservée aux Archives de la Haute-Savoie pour chacune de ces communes :

COMMUNES	NUMÉRO de la PARCELLE	CONTENANCE			REVENU NET			AUGMENTATION pour la jouissance des communaux			REVENU TOTAL			TAILLE		
		journ	toises	pieds	liv	sols	den	liv	sols	den	liv	sols	den	liv	sols	den
Nancy-s-Cluses.	3486 champ	1	249	3	4	5	10	1	17	9	6	3	7	2	3	11
Chamonix. . .	17302 id	1	16	3	2	17	3	0	7	7	3	4	10	1	0	1
Charvonnex . .	462 id.	1	327	1	1	17	5		»		1	17	5	0	5	8
Thonon . . .	3398 id.	1	3	5	7	4	6		»		7	4	6	0	8	7
Dingy-St-Clair.	105 id	1	177	1	9	5	2	1	6	3	10	11	5	2	9	9
Vailly.	3949 id	3	200	7	31	15	8	3	8	1	35	3	9	3	4	10

Dans la commune de Nancy-sur-Cluses, le revenu des communaux était évalué à 901 livres ; à Chamonix, à 2,620 livres ; à Dingy-Saint-Clair, à 1,895 livres ; à Charvonnex et Thonon, leur revenu était si petit qu'il fut négligé.

Ces chiffres ont été pris d'après l'estimation primitive La revision de l'estime — faite surtout pour dissimuler la disproportion de l'impôt sans le modifier, comme on l'a expliqué — n'a pas amené pour toutes les communes un taux semblable. C'est ainsi qu'en tenant lieu des corrections faites pour Nancy et Vailly, on trouve que la première payait 21 °/₀ et la seconde 13 °/₀.

On conçoit que, dans une répartition aussi arbitraire, les membres de la Chambre des comptes chargés de faire un rapport sur cette délicate opération se soient écriés qu'elle dépassait les forces humaines et qu'après avoir fait tous leurs efforts tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes [1]. Leurs hésitations eussent sans doute été plus longues encore s'ils avaient pu prévoir que leur décision devait être respectée durant 150 ans.

L'ancien cadastre servit en effet de base à la répartition de l'impôt non seulement sous le régime sarde : de nos jours encore, jusqu'à l'évaluation des revenus fonciers faite de 1879 à 1884, il fut le seul document dont le fisc put se servir ; actuellement même, dans un grand nombre de communes, il n'a pas encore été remplacé par le nouveau cadastre entrepris au moment de l'annexion.

La répartition de l'impôt foncier se fit donc jusqu'à ces dernières années en prenant pour base ce document : base devenue complètement fausse car la situation économique du pays avait changé depuis plus d'un siècle.

En effet, en 1738, d'une manière générale, les pays sis en montagnes avaient été très lourdement grevés parce qu'on les avait considérés avec raison comme beaucoup plus riches que les régions de la plaine à cause de l'importance de leurs bois et de leurs communaux. Mais l'amélioration ou la construction des routes et l'endiguement des rivières transformèrent complètement la valeur des communes des basses vallées ; les habitants des hauteurs descendirent peu à peu dans la plaine dont les terrains jusque-là peu produc-

1. 1738, 3 mai. — *Stabilisce quindi un sistema di perequazione di cui può dire si che, se non è perfettamente giusto, proporzionato ed eguale, laqual cosa in un' opera di questa natura non potrà mai l'umana mente sperare, è per lo meno il migliore di tutti per essere quello, nel quale s'incontra il pericolo di minori inconvenienze.* — Dani, avvocato generalo, Cassotti, etc.

tifs ou même laissés en friche faute de bras, furent mis en valeur par l'affluence des travailleurs ; la montagne au contraire s'appauvrit ; elle supporta néanmoins toujours la plus lourde part de l'impôt.

La Révolution avait amené une nouvelle cause de déséquilibrement dans la répartition des charges publiques. La cote pour la taille avait été calculée en 1738 en tenant compte des servis féodaux dont certaines terres étaient chargées. Ces servis n'existaient pas dans toutes les communes. La suppression des servis féodaux fut donc un bénéfice pour les communes qui y étaient astreintes, puisque leur revenu net fut augmenté des redevances précédemment payées aux seigneurs; le taux de l'impôt fut par le fait abaissé dans ces localités tandis qu'il resta constant dans les pays qui n'étaient pas soumis à ces redevances en 1738.

Telles sont les deux principales causes qui modifièrent la situation économique des communes depuis 1738 et amenèrent des injustices considérables dans la répartition de l'impôt. On constata cet état de choses seulement quand l'Administration des contributions directes, en vertu d'une loi du 3 août 1879, évalua le revenu net de la matière imposable. Au Conseil général de la Haute-Savoie, dans la séance du 21 août 1891, M. Goy crut devoir signaler les disproportions étonnantes entre communes voisines que ce travail releva. C'est ainsi que dans le canton d'Annecy, Charvonnex supportait un impôt de 1,880 °/₀ et Dingy celui de 4,883 °/₀, chiffre indiquant le rapport entre l'impôt foncier *en principal* et le revenu net des propriétés imposées ; dans le canton de Cluses, Marignier représentait 1,923 °/₀ et Vougy 3,512 °/₀ ; enfin, pour prendre deux extrêmes, Armoy représentait 0,762 °/₀ et Le Reposoir 6,849 °/₀. En prenant le taux moyen de l'impôt fixé par les Contributions directes, en 1880, à 2,60 °/₀ (rapport entre le revenu net de la matière im-

posable dans la Haute-Savoie s'élevant à 16,729,600 fr. et le contingent voté par les Chambres (434,529 fr.), on s'aperçut, dans la Haute-Savoie, que deux arrondissements, ceux d'Annecy et de Bonneville, présentaient un impôt foncier supérieur à ce taux moyen ; Saint-Julien et Thonon, au contraire, bénéficiaient d'un taux plus faible. La péréquation de l'impôt suivant le taux moyen fut proposée et, malgré les efforts des représentants des cantons que cette réforme devait surtaxer, fut adoptée le 27 août 1892, sur le rapport de M. Louis Orsat.

Dans la Savoie, l'évaluation des revenus fonciers de 1879 avait mis au jour des différences encore plus considérables. Tandis que le taux moyen de l'impôt dans ce département était 3,58 °/₀, certaines communes payaient 1,29 °/₀ seulement (Chindrieux) et d'autres 11,82 °/₀ (Montvalezan-sur-Bellentre). D'une manière générale, la Maurienne et la Tarentaise se trouvaient surchargées : Moûtiers, suivant le rapport du conseiller d'Etat directeur général des contributions directes, aurait été l'arrondissement le plus imposé de France ; la Savoie propre, au contraire, c'est-à-dire Chambéry, jouissait de faveurs exceptionnelles. Le représentant d'un des cantons les plus chargés, M. Bérard, réclama au Conseil général de la Savoie la révision du répartement de l'impôt [1]. Il réussit, dans la séance du 4 avril 1894, à faire dégrever Moûtiers et Saint-Jean de Maurienne au préjudice de Chambéry ; les changements relatifs à Albertville furent peu importants.

Il est intéressant de constater que les régions dégrevées sont précisément celles qui avaient été surtaxées en 1738. En effet, la Tarentaise, la Maurienne et le Faucigny, qui avaient supporté la plus lourde part de l'impôt sous l'ancien régime, correspondent aux arrondissements de Moûtiers, de Saint-Jean de Mau-

1. Voir son rapport dans la séance du 24 avril 1893.

rienne et de Bonneville qui ont bénéficié d'une réduction assez importante en 1892 et 1894 ; c'est ainsi que Bonneville qui payait, avant la répartition votée par le Conseil général de la Haute-Savoie le 27 août 1892, le contingent annuel en principal de 126,603 fr., a vu ce chiffre s'abaisser à 97,559 fr. en adoptant le taux moyen de 2,60. Les autres arrondissements, surtout Thonon et Saint-Julien, ont été au contraire augmentés. Le contingent de Thonon (Chablais), qui était de 77,495 fr., a été élevé au chiffre de 93,511 fr. [1].

Un détail emprunté à l'une des discussions que souleva au Conseil général de la Haute-Savoie l'examen de cette nouvelle répartition du contingent foncier prouvera bien l'influence de l'ancienne évaluation du taux de l'impôt faite en 1738. Dans la séance du 27 août 1892, les représentants de l'arrondissement de Thonon combattirent la nouvelle répartition ayant pour but de surcharger cette circonscription. M. Saillet, conseiller général de Boëge, déclara que, bien qu'appartenant à l'arrondissement de Thonon, il représentait un canton dont les communes allaient être dégrevées : il votait par conséquent la nouvelle répartition. Or, Boëge faisait partie en 1738 du Faucigny, c'est-à-dire d'une province qui avait été surchargée au profit du Chablais.

Pour terminer ce chapitre d'histoire financière, voici pour l'ancien régime un tableau contenant, par province, l'énumération des communautés présentant, d'après l'édit de péréquation, les plus fortes et les plus faibles contributions. Le chiffre de la taille n'a guère

1. L'arrondissement de Saint-Julien est formé en partie par des communes des anciens bailliages de Ternier et Gaillard ou le taux de l'impôt fut abaissé parce que les habitants bénéficièrent moins que dans les autres provinces de la contribution des nobles à l'impôt, à cause des exemptions accordées aux Genevois conformément au traité de 1754 L'ancien cadastre d'ailleurs est postérieur à celui du reste de la Savoie pour les raisons qu'on développera au chapitre suivant. L'arrondissement d'Annecy, dégrevé par le Conseil général, aurait pu être légèrement augmenté : mais ce dégrèvement est peu important ; cette circonscription ne correspond pas d'ailleurs exactement à l'ancien Genevois.

varié de 1738 à la Révolution : ce tableau donnera par conséquent l'indication des localités les plus riches et les plus pauvres des diverses intendances :

Genevois : Faverges, 5,671 ; Thorens, 5,354; Thônes, 4,413; Talloires, 4,306; Doussard, 4,082; Annecy, 4,012; Annecy-le-Vieux, 4,060. — Bans, 305; Avregny, 262; Etrembières, 201.

Chablais : Thonon, 3,609; La Chapelle, 3,329; Vacheresse, 2,217. — Novel, 97.

Faucigny : Megève, 7,392; Chamonix, 6,139; Passy, 5,114; Sallanches, 5,794; Samoëns, 5,823. — Bonneville, 423; Pont-Notre-Dame, 149.

Savoie : Beaufort, 9,021 ; La Motte de Montfort, 6,563 ; Hauteluce, 5,401 ; Ugine, 5,038. — Brison, 179 ; Bourdeau, 154.

Maurienne : Saint-Jean d'Arve, 4,653 ; Valloire, 4,531 ; Bessans, 4,666 ; Fontcouverte, 3,663 ; St-Jean de Maurienne, 3,554. — Fresney, 334 ; Fourneau, 248.

Tarentaise : Bourg-Saint-Maurice, 8,619 ; Les Allues, 5,743 ; St-Martin de Belleville, 7,000 : Ste-Foy, 4,712 ; St-Amédée de la Côte, 4,251. — Celliers, 483 ; Briançon, 415 ; Les Frasses, 104.

Voici quelques exemples permettant de comparer l'impôt foncier de l'ancien régime et celui de nos jours :

COMMUNES	RÉPARTITION PRÉPARATOIRE (1730 1738)			RÉPARTITION de 1738 à 1792			REPARTITION ACTUELLE. Propriété foncière non bâtie.			
	REVENU d apres la 1re evaluation	TAILLE projetee	TAUX de la taille	REVENU définitif	TAILLE définitive	TAUX définitif	REVENU	IMPÔT avec centimes	IMPÔT en principal	TAUX de l'impôt avec centimes
Nancy	2.950	1,012	34.3°/₀	5,124	947	18.4°/₀	20.162	1,855	866	8,9°/₀
Chamonix . .	22,464	6,563	29,2°/₀	33,256	6,139	18,4°/₀	75,360	7.232	3,388	9,5°/₀
Loéx	3 188	637	19.9°/₀	3,231	596	18.4°/₀	15,370	1,341	367	8,7°/₀
Excenevex . .	7,878	518	6,5°/₀	2,634	484	18.3°/₀	31,759	4.327	828	13,6°/₀
Douvaine. . .	17,423	1,546	8,8°/₀	7,869	1.446	18.3°/₀	86,868	8,166	2,208	9,4°/₀
Charvonnex .	4,489	667	14,8°/₀	3,394	624	18.3°/₀	28,554	1.863	539	6,5°/₀
Dingy-St-Clair	15,283	3,448	22.5°/₀	17,536	3,225	18.3°/₀	53 277	6.598	2,611	12,3°/₀

On remarquera pour l'ancien régime que la taille, d'après la répartition définitive, semblait calculée d'après un taux uniforme de 18,4 °/₀ environ ; mais ce taux est illusoire ; la véritable proportion se trouve dans les colonnes de la répartition préparatoire présentant sui-

vant la richesse des communes des différences considérables variant du 6 au 34 °/₀. Pour arriver au taux uniforme, l'estimation a été, comme on l'a dit, suivant les cas, dans la répartition définitive augmentée ou abaissée tandis que le chiffre de la taille, le seul qui fût véritablement important, ne présente pas proportionnellement des différences aussi sensibles ; on doit donc se défier de l'évaluation définitive des revenus puisqu'elle a été faite pour justifier un chiffre de taille arrêté à l'avance.

Les chiffres de la répartition actuelle sont ceux qui ont été adoptés par le Conseil général en 1892, d'après les travaux d'évaluation des revenus fonciers dressés par l'Administration des contributions directes, de 1879 à 1884. Le taux de l'impôt actuel est plus faible en général que celui de l'ancien régime. Comme il a été calculé avec les centimes additionnels affectés aux dépenses locales du département ou de la commune, centimes qui quintuplent parfois le principal de l'impôt, on peut en conclure que la plus grande partie de cette charge est affectée à des dépenses d'utilité locale ; sous le régime sarde, au contraire, la taille établie par le cadastre était une taille royale qui allait alimenter les caisses du Piémont; les dépenses d'ordre public, telles que les subventions, les ponts et chaussées ou les constructions faisaient l'objet d'impositions particulières. On peut donc conclure que l'impôt foncier est moins lourd et d'une affectation plus locale aujourd'hui que sous l'ancien régime.

IV. — **Conservation de l'ancien cadastre. Mutations.**

L'édit qui rendit exécutoires les travaux de l'ancien cadastre, connu sous le nom d'édit de péréquation générale, fut signé le 15 septembre 1738, dix ans après le commencement des opérations.

Il semble bien surprenant qu'une œuvre aussi considérable ait pu être achevée dans une période aussi courte. On sera encore plus étonné de constater que les travaux relatifs à la levée des plans, à l'estimation des terres, à l'évaluation des superficies et des revenus, étaient terminés en cinq ans [1], à l'exception toutefois des terres sises dans les bailliages de Ternier et Gaillard, qui donnèrent lieu à des négociations diplomatiques qui en retardèrent l'exécution, comme on le verra plus loin.

La période de cinq ans, qui sépare la date de l'achèvement des travaux de celle de l'édit de péréquation, fut occupée par l'examen approfondi des requêtes faites par les classes privilégiées pour échapper à l'impôt. Dès le 12 septembre 1729, le roi de Sardaigne avait institué une *Délégation pour la vérification des servis en Savoie,* qui portera peu de temps après le titre de : *Délégation générale pour la vérification des fiefs.*

Les membres de cette délégation donnèrent à tous les nobles qui prétendaient posséder des fiefs, et à tous les ecclésiastiques qui déclaraient tenir leurs biens de l'ancien patrimoine de l'Eglise, l'ordre de produire une liste de ces biens, avec la concordance des numéros du cadastre, en énumérant les actes qui pouvaient servir à appuyer leurs prétentions. A l'origine, les preuves durent remonter, pour la noblesse comme pour le clergé, à 1584, date d'un édit d'Emmanuel qui avait exempté de l'impôt ceux qui avaient pu prouver qu'ils appartenaient à ces deux classes privilégiées.

On usa de faveurs exceptionnelles, envers le clergé

1. Pour citer un exemple : voici, pour une commune considérable, celle du Biot, qui ne comprenait pas moins de 16,000 parcelles, la date des opérations : Le 11 avril 1731, le délégué annonce aux autorites locales l'arrivée de quatre geomètres, assistés plus tard de trois autres collègues Le lendemain, les indicateurs et les estimateurs élus par la commune prêtent serment Le 13 août suivant, la mappe était terminée, les calculs relatifs aux superficies et aux revenus furent achevés le 22 février 1732 ; enfin le 17 juillet, soit quinze mois apres l arrivée des géomètres, les opérations étaient complétées par les rectifications faites ensuite des réclamations des intéressés.

séculier pauvre : il suffit de faire la preuve jusqu'en 1620 ; en outre, lorsque le curé était réduit à la portion congrue, fixée alors à 333 livres, les commissaires reçurent l'ordre de déclarer l'exemption, même sans preuves. Cette faveur souleva souvent dans la suite les réclamations des habitants.

Les décisions de ces délégations générales sont conservées dans la collection dite *Déclaratoires des biens féodaux* et *Déclaratoires des biens de l'ancien patrimoine de l'Eglise,* déposée aux Archives départementales de la Savoie et de la Haute-Savoie. C'est le véritable livre d'or de la noblesse savoyarde.

L'extrême rapidité des travaux de l'ancien cadastre ne nuisit pas à sa bonne exécution. Les témoignages des communautés sont généralement très favorables à cet égard : dans la province du Faucigny, d'après les statistiques communales données en 1776, 64 paroisses sur 75 attestaient l'exactitude des opérations de géométrie [1]. Les erreurs que l'on constate parfois aujourd'hui viennent le plus souvent du mauvais état des mappes cadastrales, qui ont subi bien des assauts depuis 150 ans ; dans certains cas, les opérations n'ont pu être faites avec la précision que l'on pourrait obtenir aujourd'hui avec les appareils de nos géomètres : les géomètres de 1730 ne se sont servi que de la planchette ; au lieu de les critiquer, il convient au contraire de les louer pour avoir pu, en si peu de temps, à l'aide d'un instrument imparfait, lever des plans d'une exactitude suffisante dans la plupart des cas.

Dans une partie de la Savoie toutefois, les travaux du cadastre subirent un retard considérable.

Dans les bailliages de Ternier et Gaillard [2], le cadas-

1 Voici les noms des mappes où les secrétaires de communauté ont remarqué des erreurs : Bogève, Petit-Bornand, Entremont, Chamonix, Saint-Jean de Tholome, Magland, Megève, Mont-Saxonnex, La Rivière-Enverse, Saint-Sigismond et Sixt.

2. Le bailliage de Ternier composé de 15 communes correspondait à la plus

tre, entrepris en 1730 comme dans les autres provinces de Savoie, ne put être terminé que 30 ans plus tard à cause des difficultés soulevées par les Genevois qui se refusaient à payer la taille. Ces contestations donnèrent même lieu à un traité conclu le 3 juin 1754 qui réglait les confins entre ces bailliages et Genève et consacrait les revendications de cette République en stipulant l'exemption de taille pour les biens dits de l'*ancien dénombrement,* c'est-à-dire possédés par les Genevois sur les terres de Savoie au moment du traité de Saint-Julien, du 21 juillet 1603, conclu entre ces deux puissances, et pour les biens dits du *nouveau dénombrement*, c'est-à-dire pour les biens appartenant à des Genevois dans les localités cédées à la Savoie par le nouveau traité de 1754. L'édit de péréquation des tailles pour ces deux bailliages fut enfin signé le 9 mai 1760.

Le chiffre total de la taille s'éleva pour le bailliage de Ternier à 13,424 livres et pour celui de Gaillard à 3,641 livres. Il présentait sur l'ancien contingent un bénéfice de 3,189 livres au profit du roi qui cependant avait réduit du quart les avantages qui provenaient de la péréquation, voulant dégrever ces deux bailliages qui n'avaient pu bénéficier de l'obligation faite aux nobles et aux bourgeois de payer l'impôt parce que la plupart de ces biens appartenaient à Genève et étaient exempts de toute charge en vertu du traité de 1754.

Enfin, pour clore cette liste des travaux du cadastre, il convient d'ajouter que les terres échelonnées le long du Rhône, cédées à la Savoie par le roi de France en 1760, furent cadastrées de 1760 à 1764 [1].

Afin d'assurer aux travaux du cadastre une valeur

grande partie du canton de Saint-Julien et à 4 communes limitrophes cédées à Genève en 1815 ; celui de Gaillard composé de 8 communes dont 4 cédées depuis à Genève, et les autres appartenant aux cantons d Annemasse et Douvaine.

1. Voici les noms des localités nouvelles cédées à la Savoie : Seyssel, Lessiaud, Certons d Arlod, Chapareillan, Aire-la-Ville, Chapelle-Blanche, La Balme et Chanaz

constante, le roi de Sardaigne eut la sage idée de confier au secrétaire de chaque communauté et au conseil des habitants le soin de faire les mutations. Cette question des mutations est revenue bien souvent dans les délibérations des Conseils généraux de la Haute-Savoie et de la Savoie : les plus grands éloges ont été donnés au système sarde qu'on s'est efforcé de conseiller à l'administration actuelle. Il est donc utile d'entrer dans quelques détails à ce sujet.

L'édit de péréquation de 1738 avait décidé que dans chaque communauté le conseil et le secrétaire seraient chargés de veiller à la conservation du cadastre. A cette époque, l'organisation municipale n'existait que dans les villes : les petites communautés agricoles étaient souvent privées d'administration régulière.

L'édit de péréquation eut comme conséquence des instructions très détaillées faites en 1739 relatives à l'organisation et à l'administration des communes. C'est le code municipal du XVIII^e^ siècle : ce fut un moyen très habile de centraliser le pouvoir en plaçant auprès de chaque communauté un secrétaire nommé par l'intendant, soutenant les intérêts de l'administration et éveillant parfois les soupçons assez justifiés des habitants. L'une des attributions de ce secrétaire fut précisément la conservation du cadastre et la rédaction des mutations de propriété.

Le cadastre fut déposé à la maison commune lorsqu'il y en avait une, ou au domicile du secrétaire ou des syndics, parfois même, — et le fait prouve combien les habitants le tenaient en vénération — il fut placé à l'église (Vallorcine).

Le secrétaire de la communauté était obligé de consigner les mutations sur deux registres spéciaux appelés *Livre journalier* et *Livre de transport*.

Le *Journalier* devait contenir, jour par jour, les changements relatifs à la transmission des propriétés.

Ces mutations ne devaient être faites qu'avec le consentement des parties et sur le vu des documents qui les motivaient ; en cas de difficulté, le secrétaire en référait au conseil ; et, en dernier ressort, les contestations étaient tranchées par l'intendant. Voici le type de la formule généralement employée :

L'an... et le... ont comparu par devant moi, secrétaire de la communauté... les sieurs... qui ont représenté que les numéros... inscrits au folio... du cadastre à la colonne de... leur sont parvenus par tel titre *(analyse de ce titre, date et nom du notaire)* et requis qu'ensuite de l'acte de délibération du conseil de la paroisse de *tel* jour par moi reçu qu'il m'a exhibé, j'eusse à faire l'annotation requise ; de quoi je leur ai donné acte ; et ensuite d'icelui je procéderai à la charge et décharge et transport des biens et taille due pour raison des dits numéros en conformité du cadastre, ainsi qu'il est porté par l'article 6 de l'édit de la péréquation. En foi de quoi ils ont signé.

Lorsque les parties intéressées pouvaient produire un titre notarié ou un acte authentique quelconque, le secrétaire faisait la mutation sans difficulté à condition que le document mentionnât les numéros des parcelles intéressées ; si ces numéros étaient omis, le secrétaire devait aller les déterminer sur les lieux en présence des deux parties et, avec leur consentement, opérait la mutation ; en cas de contestation il faisait porter le différend par devers le juge dans un délai d'un mois. S'il y avait avis d'expert et désaccord, l'intendant était en dernier lieu saisi de la difficulté.

Le livre de *transport*, ainsi nommé parce que le secrétaire faisait le transport des propriétés d'une cote à une autre, suivant les changements survenus, contenait par ordre alphabétique les noms de tous les propriétaires de la paroisse avec la mention, d'après le *Journalier*, de toutes les acquisitions ou les cessions d'immeubles correspondant au point de vue fiscal à une augmentation ou à une décharge d'impôt.

Voici le modèle d'une des formules employées.

L'an... et le... les numéros... qui étaient inscrits à fol... du cadastre à la colonne du feu... sont passés par succession au susdit sieur... ainsi qu'il en résulte par l'annotation mise au *journalier* folio... et la cote de la taille due pour raison des dits biens ou suivant le cadastre, montant à la somme de... nous en avons chargé le dit... qui devra dès ce jourd'hui la somme... La décharge en a été annotée à la colonne du sieur... folio...

Les livres *journaliers* de l'ancien cadastre, grâce aux indications relatives aux dates des actes et aux noms des notaires forment un véritable état civil de la propriété dont les *livres de transports* seraient la table. Il est facile de retrouver les actes notariés qui motivèrent ces mutations. Les minutes des notaires de cette époque existent en effet non seulement chez leurs successeurs actuels, mais encore au greffe du tribunal de chaque arrondissement pour les communes du ressort. Ces minutes proviennent de l'ancien tabellion et existent presque sans interruption de 1696 à 1792 et de 1815 à 1860; elles sont classées par années et par bureau d'insinuation : les recherches sont donc des plus faciles. Celles de l'arrondissement de Saint-Julien actuel ont été en grande partie transportées aux archives cantonales à l'Hôtel-de-Ville de Genève, lorsque cette ville devint le chef-lieu du département français du Léman.

Les registres de mutations, tout au moins le *Journalier*, qui est de beaucoup le plus important, furent assez régulièrement tenus au XVIII^e^ siècle. Dans la province de Faucigny, d'après les statistiques officielles de 1776, sur 75 communautés, 12 seulement étaient signalées par la mauvaise tenue de leurs registres de mutations, surtout du livre de transport [1], soit par l'incurie des habitants, soit par la négligence du secrétaire. Voici une citation curieuse relative à l'une de ces communes :

1. Ces communes sont Châtillon, Contamines-Saint-Gervais, Côte-d'Hyot, Domancy, Saint-Etienne (Bonneville), Faucigny, Saint-Gervais, Saint Jean de Tholome, Morillon, Saint-Nicolas de Véroce, Peillonex et la Rivière-Enverse

Les livres journalier et de transport de la paroisse de Faucigny sont assez bien tenus et seroient en règle si l'on étoit assez exact à faire faire les mutations. L'exécution de ce devoir s'éloigne toujours plus parce que les habitants ont pris la ridicule et très mauvaise coutume de diviser entre eux les pièces depuis une partie jusques à 10 ou 12, même par portions indéterminées, et de les aliéner de la même façon, ce qui fait que l'on ne peut pas égancer la taille, de manière qu'il faudrait une mensuration pour chaque transport dont ces misérables ne pourroient fournir la dépense, puisqu'ils restent le plus souvent en arrière de payer leur cote de taille ; par ainsi il se fait très peu de mutations. C'est aussi ce qui rend l'exaction des tributs très difficile, un exacteur ne pouvant d'ailleurs en faire le recouvrement qu'à force d'exécutions. (Statistique de 1776. Archives de la Haute-Savoie. C. Fau. Communes I, f. 163.)

A Morillon, le secrétaire de la communauté constate une telle négligence dans la confection du livre de transports qu'il refuse de faire des annotations afin d'éviter de commettre des injustices : il serait indispensable de refaire le cadastre en interrogeant chaque propriétaire.

Mais ce sont là des exceptions. D'une manière générale, les mutations furent assez régulièrement tenues jusqu'à la Révolution. Pendant cette période si troublée, les secrétaires des communautés n'eurent pas le loisir de remplir cette partie de leurs attributions. Il y eut des lacunes considérables que l'administration, sous le 1er Empire, essaya de combler : les résultats furent très incomplets.

A cette époque, on songea à faire exécuter dans la Savoie, appartenant alors à la France, un nouveau cadastre. De 1802 à 1808, il fut procédé à la confection d'un cadastre par plans de masse : ce travail, qui aurait dû être fait sur le terrain, fut exécuté par des géomètres peu consciencieux à l'aide des anciennes mappes et des anciens livres cadastraux. Lorsqu'en 1808 on substitua le plan parcellaire à l'arpentage par masses, l'opération n'eut lieu que dans un très petit

nombre de communes ; elle était terminée seulement dans 20 de ces communes en 1813. Les travaux en cours d'exécution furent suspendus au moment de la Restauration. Tous ces documents du cadastre du Ier Empire sont restés dans les cartons et n'ont jamais été employés [1].

Après le retour de la Savoie à ses anciens souverains, un manifeste de l'intendant général du 18 août 1816 décida que les déclarations de mutation de propriété et les transports de cotes continueraient à se faire comme sous l'ancien régime, conformément à l'édit de péréquation de 1738. Les articles suivants de son ordonnance attestent les lacunes qui existaient dans les registres :

> Les déclarations de mutations et les transports de propriété, dans les communes cadastrées on non sous le gouvernement français seront faits dans trois mois à dater du présent manifeste, sous peine d'une amende de 20 écus d'or pour les propriétaires et de 25 écus pour les syndics, conseils et secrétaires.
>
> Le cadastre pourra être renouvelé dans la forme prescrite par l'arrêté de 1728 dans les communes où les déclarations de mutations et les transports de propriétés auraient été tellement négligés et seraient dans un si grand désordre que les possesseurs actuels ne pussent être reconnus que par un travail trop long et trop dispendieux, ou qui exigeât des opérations d'arpentage quelquefois hors de la portée des secrétaires.

A notre connaissance, il ne semble pas que les communes aient profité de cette autorisation de renouveler leur cadastre.

L'idée de confier aux administrations locales le soin de rédiger les feuilles de mutations avait été très heureuse : les habitants, pouvant sans déplacement consulter ces documents, en apprécièrent l'utilité. Le contrôle des déclarations fut plus facile. On reconnut toute l'importance de cette mesure lorsqu'on en fut privé. Après l'annexion, conformément aux traditions

1. Noizet, *Du Cadastre*, Paris, 1861, in-8°, p 72. — Les plans du Ier Empire relatifs à la Haute-Savoie sont conservés au nouveau cadastre de ce département.

françaises, les mutations furent faites au chef-lieu du département ; les feuilles, centralisées par le directeur des Contributions directes, furent considérées comme des renseignements purement fiscaux ; au bout d'une période de 12 ans elles furent brûlées comme vieux papiers. Le Conseil général de la Haute-Savoie, considérant avec raison ces mutations comme des éléments indispensables pour établir la filiation des propriétaires, après de nombreuses réclamations. put obtenir que l'administration verserait aux communes les feuilles de mutations hors d'usage. Le Conseil général de la Haute-Savoie avait pu également se faire accorder non sans peine, grâce surtout à l'insistance de M. Pacthod, qu'une colonne serait réservée dans ces feuilles de mutation pour la mention de l'acte qui motivait le changement avec la date et le nom du notaire [1], comme sous le régime sarde.

La loi du 4 juin 1855, qui a ordonné la confection d'un cadastre général dans les provinces de terre ferme du royaume de Piémont, n'avait pas encore reçu d'application en Savoie au moment de son annexion à la France.

La répartition équitable de l'impôt était devenue très difficile et souvent impossible en prenant pour base de cette opération des documents ayant plus de 120 ans d'existence. Les Conseils généraux de la Haute-Savoie et de la Savoie votèrent, un an après l'annexion, en 1861, les crédits nécessaires pour la confection d'un nouveau cadastre. Mais l'exécution de ce travail, qui est loin d'être achevé aujourd'hui, souleva dans ces Assemblées de nombreux orages. Il y avait une cause de conflit permanente : l'Administration voyait dans ce travail une mesure purement fiscale, les Conseils généraux au contraire auraient voulu

1. Voir les délibérations du Conseil général du 26 août 1872, 28 août 1876, 23 avril 1879.

qu'il fût établi de manière à servir pour la délimitation des propriétés.

Les inscriptions portées sur l'ancien cadastre furent admises en effet par les tribunaux comme faisant présomption légale de propriété en l'absence d'un titre ou d'une prescription, comme on le verra par le chapitre suivant : le cadastre français n'a jamais eu cette valeur parce que les arpentages sont faits d'après la jouissance sans que la légitimité de cette jouissance ait été examinée, les propriétaires n'étant pas obligés d'assister à cette opération. Dans sa séance du 24 août 1892, le Conseil général de la Haute-Savoie revint de nouveau à la charge en émettant un vœu pour que le nouveau cadastre fût établi de façon à pouvoir servir de titre de propriété ; le directeur des contributions directes déclara « qu'en l'absence d'une loi obligeant tous les « propriétaires à procéder, avant l'ouverture des tra- « vaux d'arpentage, au bornage de leurs parcelles et à « assister à la reconnaissance qui en est faite par les « agents du cadastre, *il paraît impossible que le ca- « dastre actuel puisse servir de titre de propriété,* « malgré les garanties d'exactitude que présente le « système adopté dans le département. L'administra- « tion ne peut intervenir, sous l'empire de la législa- « tion actuelle pour provoquer le bornage des pro- « priétés [1]. »

V. — **Valeur juridique de l'ancien cadastre.**

Au moment où les géomètres commencèrent les travaux de l'ancien cadastre, la plupart des limites des propriétés ne pouvaient se prouver, en l'absence de titres, que par la possession.

Les précautions prises pour déterminer ces limites contradictoirement en présence des parties intéressées

1. Volumes du Conseil général de la Haute-Savoie, session d'août 1893, rapport du préfet, p. 95.

ont permis d'établir avec sûreté la possession à cette époque.

On a vu plus haut que, en exécution des ordres du roi, l'intendant général, par son manifeste du 19 avril 1728 avait ordonné à tous les propriétaires de comparaître à un jour déterminé au moment où les géomètres commençaient les opérations dans leurs paroisses, pour donner les indications nécessaires sur la délimitation de leurs biens : les fermiers durent en outre présenter leurs baux à peine d'une amende de dix écus d'or : les propriétaires ayant fait défaut avaient été avertis que les indications portées par les géomètres seraient valables, malgré leur absence.

Les tabelles cadastrales présentent donc, grâce à ces mesures, une valeur très grande pour l'assiette de la propriété en 1730 : cette valeur est encore appuyée par la communication faite dans chaque commune des résultats des travaux. La *tabelle préparatoire* contenant l'indication, par ordre alphabétique de propriétaires, de tous les biens cadastrés dans la communauté, fut notifiée et affichée sur les lieux avec une copie de la mappe : les intéressés furent invités à présenter leurs réclamations dans un délai de 15 jours. Cette dernière opération consacrait les travaux des géomètres relatifs aux délimitations : elle a eu des conséquences si importantes au point de vue légal, qu'il a paru intéressant de donner le texte d'une de ces notifications :

Jean-Michel Pouillot, de Mirandol, province de Pignerol, notaire royal soussigné, spécialement délégué pour le fait de la publication de la mappe du territoire de la commune de Frangy, par lettres de M. l'Intendant général du 7 septembre 1731... nous faisons savoir à la communauté de Frangy à tous et un chacun les possesseurs des biens fonds situés au territoire d'icelle, et à tous autres qu'il appartiendra, qu'en exécution du manifeste général du 19 avril 1728... il a été procédé par J. Fornion et J.-F. Armand, géomètres, avec l'assistance des indicateurs et estimateurs, députés par ladite communauté à la mensuration générale du

susdit territoire et de chaque fond y existant, et d'icelle dressé la mappe originale, — copie de laquelle est ci-jointe, — contenant la figure régulière dudit territoire, avec la ligne divisionnelle, confins et limites d'iceluy, avec les territoires des communautés confinantes y marqués et de chaque fonds y existant, tant en extention, contours que circonférence respectivement, avec l'échelle formée au bas de ladite mappe, pour que l'on puisse reconnaître sur icelle la conte ance dudit territoire et de chacun desdits fonds ; — étant pareillement ci-joint copie du cahier de la récapitulation faite par ordre alphabétique contenant les surnoms et noms desdits possesseurs, les numéros rapportés à chaque figure de ladite mappe, la contenance et qualité d'un chacun desdits fonds à la mesure de Piémont, avec la réduction à celle de Savoye ; — ... notifions et signifions tout ce que dessus pour que les intéressés et prétendants avoir cause de grief contre ladite mesure et actes faits en dépendance d'icelle proposent et *cottent lesdits griefs,* comme de ce faire par ce présent [manifeste] nous les assignons, dans le délay de quinze jours après la publication de ladite mappe, récapitulation et du présent [manifeste], par devant le chatelain dudit lieu et à son absence par devant son lieutenant soit curial,... pour y être ensuite par nous pourvu, ainsi que de raison, sous peine contre quelque personne que ce soit non comparaissante aux fins et dans le temps susdit de ne plus pouvoir à l'avenir être reçue à proposer ses prétendus griefs ; mais au contraire que ladite mensuration résultant par ladite mappe et récapitulation, tant pour ledit territoire en général que pour les fonds en particulier, soient tenues, considérées et confirmées pour valables, de même que les actes faits en dépendance d'icelle. Et pour que chaque particulier et ayant intérêt puisse avec aisance voir et reconnaître sur ladite mappe et récapitulation ce qui leur appartient, icelles resteront rière ledit châtelain audit lieu pendant ledit temps de quinze jours. Mandons en outre au châtelain, après la publication susdite, de recevoir les oppositions contenant les prétendus griefs pendant ledit temps et successivement nous en donner avis dans le lieu d'Annecy, maison du sieur Masson, que nous avons élu pour notre domicile, pendant ladite quinzaine afin que ensuite nous nous transportions audit lieu pour vuider lesdites oppositions... Annecy, 14 septembre 1731. POULLIOT.

Nous Loys Magnin, chastelain de la presente parroisse et communauté de Frangy soussigné, declarons et certifions à tous ceux qu'il appartiendra d'avoir, le jour d'hier 15 du courant, après le son de la cloche, le peuple duement assemblé, lu et publié le manifeste ci-devant... avec la mappe et livre de récapitulation y

mentionnés... comme aussy d'avoir affiché au lieu et manière accoutumés dans ladite presente paroisse lesdits manifeste, mappe et livres de récapitulation en presence de tout ledit peuple. Certifions en outre d'avoir ce jour d'huy 16 du courant, jour de dimanche, à l'issue des vêpres, à notre intelligible voix lu et publié le manifeste, mappe et livre de récapitulation susdits et y ceux affichés au lieu et manière accoutumé... Frangy, 16 septembre 1731.

MAGNIN.

Voilà quelles furent les précautions prises pour sauvegarder les intérêts des propriétaires. Elles furent assez efficaces pour que les tribunaux aient cru pouvoir attribuer au cadastre de 1730 une valeur juridique.

L'inscription à l'ancien cadastre, en effet, forme, en faveur de celui qui peut l'invoquer, une *présomption légale de propriété*.

Cette présomption a pour résultat, dans une action en revendication, d'intervertir les rôles : le défendeur, auquel on oppose l'inscription à l'ancien cadastre, devient par le fait même demandeur dans son exception de propriété. Il doit alors pour détruire la présomption invoquée prouver, soit par titres, soit par une possession trentenaire, qu'il est devenu lui-même propriétaire de l'immeuble revendiqué. (Arrêt de la Cour d'appel de Chambéry, 20 janvier 1890, publié à l'appendice.)

Certains jurisconsultes auraient même voulu faire attribuer à l'ancien cadastre une valeur plus grande encore en déclarant qu'il formait une véritable preuve de propriété. La Cour de cassation de Turin, par arrêt du 7 mars 1856, a rejeté cette prétention, se bornant à consacrer son caractère de présomption légale.

Cette présomption légale est souvent assez difficile à établir : en effet, pour qu'elle soit admise, il faut que le propriétaire qui revendique la propriété d'un immeuble en vertu d'une inscription sur le cadastre de 1730 puisse démontrer qu'il a succédé aux droits de celui qui est inscrit à cette époque ; cette démonstra-

tion ne peut guère être établie que par les livres de mutation, dont les lacunes, assez importantes malheureusement sous la Révolution laissent subsister souvent quelques doutes sur la filiation des possesseurs. (Jugement du tribunal d'Annecy, du 21 janvier 1895, publié à l'appendice.)

La détermination du nom d'un propriétaire sur l'ancien cadastre paraît au premier abord tout à fait élémentaire : un simple regard jeté sur la tabelle définitive, où se trouvent groupés par ordre alphabétique tous les possesseurs, donnerait ce renseignement. Il convient toutefois d'agir avec quelque circonspection. Une comparaison entre les divers livres de l'ancien cadastre d'une commune amènent parfois des résultats contradictoires : Deux cas surtout peuvent se présenter.

Il suffit de se rappeler, pour bien les résoudre, que la tabelle récapitulative ou cadastre mis au net contient le relevé de tous les autres livres cadastraux, y compris les changements causés par les réclamations portées sur le cottet à griefs ; que les livres des numéros suivis rédigés par les géomètres et les estimateurs ayant servi à la confection de la tabelle préparatoire ou cadastre minute, soumis aux habitants pour provoquer leurs revendications, contiennent les noms des possesseurs avant tout changement.

1er Cas : *Contradiction entre le cadastre mis au net d'une part et tous les autres livres de l'ancien cadastre de l'autre, justifiée par le cottet à griefs.*

Dans la pratique, il peut arriver que connaissant le numéro d'une parcelle on ait à déterminer le nom du propriétaire en 1738 : on consulte le livre des numéros suivis qui donne le nom au numéro indiqué, et pour avoir de plus amples détails, sur la superficie par exemple, on recherche la parcelle dans la tabelle définitive au nom du propriétaire ainsi trouvé. On constate qu'il n'y a rien. L'explication est très simple. En

se référant à la tabelle préparatoire au nom du propriétaire porté sur le livre des numéros suivis, on s'apercevra que ladite parcelle a été l'objet d'un *grief* lors de l'exposition de la tabelle préparatoire dans la commune. Dans le *cottet à griefs*, on trouvera la réclamation d'un autre propriétaire au sujet de la parcelle qu'il revendique comme sienne et le jugement du délégué consacrant cette revendication. La rectification a été faite sur la tabelle définitive mais n'a pas été faite sur tous les livres de numéros suivis. Sur les trois livres des numéros suivis rédigés pour chaque commune généralement, celui qui a été fait pour l'estime contient seul un renvoi au cottet à griefs. Donc, si une différence se produit dans les indications portées sur le cadastre mis au net d'une part et les livres des numéros suivis de l'autre, il convient de consulter le cottet à griefs qui donnera la décision justifiant cette contradiction.

2e Cas : *Contradiction entre le cadastre mis au net d'une part et tous les autres livres cadastraux de l'autre, sans aucune justification.*

Ce cas est assez embarrassant. Il concerne exclusivement les biens communaux possédés dans une paroisse par certains hameaux. Les procès retentissants qu'il a soulevés et qu'il peut encore provoquer justifieront les détails suivants sur la jurisprudence suivie à ce sujet.

Il est arrivé souvent qu'une commune fut en contestation avec un hameau au sujet de la possession de biens communaux. La commune produisait à l'appui de ses prétentions l'inscription des biens litigieux sur la tabelle définitive au nom de la *communauté en général* : quelle valeur les tribunaux ont-ils attribuée à cette inscription ? Un procès soutenu par la ville de Thônes dans ces circonstances donne de précieux renseignements.

Au XVIIIe siècle, le Conseil de ville de Thônes fut en

contestation avec les habitants de divers hameaux, notamment de Bellosière et des Pesets au sujet de l'aliénation des biens communaux. Le cadastre attribuait à la *communauté en général* la possession de ces biens (et par cadastre, l'on entendait la tabelle définitive) ; mais les habitants des hameaux produisirent des titres établissant leurs droits avant la confection du cadastre et déclarèrent que les dits biens avaient été induement portés à la cote de la communauté. La commune introduisit une instance par-devant le Sénat de Savoie pour revendiquer les biens que le cadastre lui attribuait. Mais, sur les conclusions de l'avocat général en date du 8 mars 1785, les administrateurs de la commune renoncèrent à soutenir l'instance parce que ce magistrat les avait engagés « à ne pas insister à soute-
« nir ladite cause s'ils ne trouvent pas quelques autres
« titres plus décisifs que le cadastre et propres à prou-
« ver que la communauté a fait quelques actes de pro-
« priété ou de possession sur les pièces dont s'agit ; et
« que lesdits administrateurs doivent craindre de s'ex-
« poser à être chargés des frais dudit procès s'ils n'y
« emploient pas de moyens de défense plus légitimes. »

Les administrateurs de Thônes prirent en conséquence une délibération le 8 mars 1787 pour renoncer à toute instance : mais peu après, sur les conseils de l'Intendance du Genevois, ils consultèrent un avocat à Chambéry, spectable Saillet, qui ne put que confirmer les conclusions de l'avocat général dont la valeur juridique lui avait été démontrée par la solution de divers procès de même nature soulevés entre communes et hameaux, notamment à Hauteluce (arrêt du 27 août 1760), à Magland (arrêt du 31 juillet 1779) et Abondance (arrêt du 4 juin 1771).

Obligés de s'incliner devant les droits des habitants des hameaux, les administrateurs de Thônes les reconnurent formellement dans une procuration

donnée pour soutenir une instance devant le Sénat de Savoie sur l'administration de ces biens communaux, — question de propriété mise à part, — puisqu'ils chargeaient leur procureur, par délibération du 12 mai 1788, « d'exposer que, dès un temps immémo-
« rial, tant la ville que chaque hameau qui composent
« ladite communauté de Thônes ont joui et jouissent
« encore chacun en leur particulier à l'exclusion les
« uns des autres, des fonds situés rière leurs districts
« respectifs, mesurés au nom de la *communauté en*
« *général,* sans que cette inscription ait en aucune
« manière dérangé la manière d'en jouir ; que cette
« même possession a été autorisée par le seigneur avo-
« cat général de ce duché par conclusions du 13 janvier
« 1757 et du 15 mars 1785, et reconnue par les décrets
« du seigneur intendant de Genevois des 28 décembre
« et 10 avril derniers [1]. »

A l'époque de ce procès, on n'avait pas songé à consulter la tabelle préparatoire ou cadastre minute ; on aurait vu : 1° que tous ces communaux litigieux étaient précisément portés au nom des hameaux et non de la communauté ; 2° que cette inscription n'avait soulevé aucune réclamation de la part de la commune lorsque cette tabelle préparatoire fut soumise à l'examen public et qu'il n'y a aucune mention de rectification sur le cottet à griefs : que par conséquent l'inscription sur la *tabelle définitive* a été faite sans que le procès-verbal mentionne le consentement des parties intéressées.

Aujourd'hui, à la Cour d'appel de Chambéry, on a reconnu la valeur de la *tabelle préparatoire* ou *cadastre minute* et ce sont ses indications qui triomphent, en cas de différence avec la *tabelle définitive* ou *cadastre mis au net* quand cette différence n'est pas justifiée par une rectification dans le cottet à griefs.

1. Archives de Thônes, Registre des délibérations, fol. 163, 172 v°, 200, 205.

Tout récemment la Cour de Chambéry a rendu un arrêt à ce sujet, le 29 janvier 1895, à propos d'un procès entre la commune de Passy et la section de Montcouttant, pour une forêt revendiquée par cette dernière. Cet arrêt fixe la jurisprudence en pareille matière, on en trouvera le texte à l'appendice [1].

Ces contradictions entre les divers livres de l'ancien cadastre pourraient jeter quelque confusion dans les esprits ; il est important de faire remarquer qu'elles sont très restreintes et ne concernent que les propriétés des biens communaux ; elles ne peuvent exister pour les biens possédés par des particuliers.

En effet les hameaux, véritables propriétaires de certains biens communaux, avaient imaginé de les faire porter sur la tabelle définitive au nom de la commune en général, dans l'espoir d'échapper à l'impôt, persuadés que les biens portés au nom de la commune pour l'usage général ne payaient aucune taille. On a expliqué plus haut, combien leurs prévisions étaient fausses puisque la taille des biens communaux fut répartie sur tous les habitants proportionnellement aux biens de chacun.

Ce changement de cote, fait dans un but purement fiscal ne pouvait être employé par un particulier, parce que aucun particulier s'il n'était noble ou prêtre ne pouvait échapper à l'impôt.

Ce deuxième cas ne peut donc s'appliquer aux inscriptions cadastrales des biens possédés par des particuliers.

Quelques mots enfin, pour terminer ce chapitre juridique, sur la valeur que l'on peut attribuer aux extraits suivant l'état d'authenticité du document qui a servi à faire la copie.

Les mappes de 1730 existent à plusieurs exemplaires. L'exemplaire original, formé par la juxtaposition des

1. Ce document nous a été obligeamment communiqué par M. Mugnier, conseiller à la Cour.

plans levés par les géomètres de cette époque, existe aux Archives départementales de la Savoie et de la Haute-Savoie pour la plupart des communes.

La copie authentique faite vers 1732 d'après le précédent, et certifiée conforme, est déposée aux mêmes archives.

Une seconde copie authentique faite à la même époque et envoyée à toutes les communes, n'existe plus dans la plupart des localités.

Des copies récentes faites de 1738 à nos jours, d'après les mappes conservées aux archives départementales se trouvent conservées dans les mairies.

Il est indubitable que tout extrait devrait être fait d'après la mappe originale. Il arrive assez souvent que deux extraits des mêmes parcelles présentent des différences très grandes suivant le document qui a servi à l'établir. Dans ce cas, il est évident que l'extrait fait d'après l'original seul peut faire foi.

Malheureusement les mappes originales sont souvent très détériorées ; les lacunes peuvent alors être remplacées par les copies authentiques faites en 1732 et 1733. Il convient auparavant par une comparaison attentive de la mappe originale (qui présente toujours certaines parties assez bien conservées) et de la copie authentique, de s'assurer si le copiste de 1732 a exécuté son œuvre avec soin.

En aucun cas il ne faut se servir, pour faire ces extraits, de mappe non signée puisqu'il existe pour toutes les communes des copies authentiques. On peut lire à ce sujet l'arrêt de la Cour d'appel de Chambéry du 16 décembre 1871, publié à l'appendice.

La jurisprudence, en reconnaissant l'importance de l'ancien cadastre de Savoie a pris soin de déclarer en même temps qu'il était le seul admis devant les tribunaux pour déterminer les limites d'une propriété, et qu'en aucun cas on ne saurait se baser sur le nouveau

cadastre et sur les plans parcellaires dressés sous le premier empire.

Ce cadastre a été fait en effet à un point de vue purement fiscal ; ne présentant aucun caractère légal au point de vue de la propriété, il ne saurait, comme l'inscription à l'ancien cadastre de Savoie, former présomption en faveur de celui qui peut l'invoquer [1].

CONCLUSION.

D'après cet exposé juridique, on voit que les propriétaires font encore aujourd'hui usage de l'ancien cadastre dans des instances judiciaires : certaines communes même n'ont pas reculé devant de lourdes dépenses pour se faire délivrer une copie de ce document, bien que leur territoire eut été dernièrement mesuré par les géomètres du nouveau cadastre. L'œuvre de 1730 est donc une preuve ancienne et actuelle, très vivante, de cette nécessité pour tout bon cadastre d'être basé sur la délimitation contradictoire des propriétés.

Cette précieuse qualité de l'ancien cadastre, admis par les tribunaux comme présomption légale de propriété en l'absence d'un titre ou d'une prescription, a survécu à l'œuvre fiscale qui fut, pour l'époque, une réforme remarquable et courageuse.

A ce moment, un très grand nombre de paroisses se trouvaient si chargées d'impôts que les habitants avaient peine à sortir de leur misère [2]. Les riches, sous prétexte de noblesse et d'autres privilèges, échappaient aux charges publiques et rendaient par cette faveur la situation du paysan plus précaire : les rois de Sardaigne,

1. Voir les dates des arrêts consacrant cette jurisprudence du cadastre français dans le *Journal des Cours de Grenoble et de Chambéry*, année 1890

2. D'après un document des archives de Turin, citons deux exemples : Bons, communauté réunie aujourd hui à Vulbens, et Arcine en Genevois étaient « deshabités d'hommes et entierement de betail, et le peu qui s'y seme est en- « levé par les exacteurs ne pouvant qu'à peine servir pour les depens des exe- « cutions ». Epagny, près d'Annecy, était « presque toute deshabitée et ses « biens aliénés : elle pourroit se remettre par la radiation de plusieurs bourgeois « d'Annecy qui l'alloient rendant miserables ».

en les contraignant à payer la taille — à moins de fournir leurs preuves de noblesse jusqu'en 1584 — dégrevaient les classes pauvres presque sans modifier le chiffre de la taille, qui resta sensiblement le même avant et après les opérations de la péréquation générale, ils obligèrent les nobles de date récente à payer le 1/5 environ du contingent annuel de l'impôt [1].

Le résultat immédiat de cette réforme fut un réel bénéfice pour les finances, puisque l'impôt, moins lourd et mieux réparti, fut payé avec plus de régularité.

Dans le but de soulager le menu peuple, les ducs de Savoie ne craignirent pas de s'aliéner la noblesse par leurs rigoureuses poursuites. Leur intérêt personnel eut été certes de céder aux instances de leurs gentilshommes [2] capables d'aller les soutenir à l'étranger de leur épée ou de défendre dans le pays les actes de l'autorité. Charles-Emmanuel III et son père, Victor-Amédée II, qui entreprirent le cadastre de Savoie de 1728 à 1738, ont préféré défendre la cause des humbles, dans une province que son éloignement, depuis l'orientation italienne de la politique des ducs de Savoie, semblait rendre plus facile à sacrifier. Ils ont fait preuve d'un grand esprit de justice dans cette importante réforme, précieux témoignage de l'initiative prise par les représentants d'une monarchie autoritaire pour l'amélioration de la condition du tiers état, bien avant la diffusion dans le pays des idées nouvelles de la Révolution.

(A suivre.) Max Bruchet.

1. Chiffre de la taille avant la péréquation : 981,746 livres ; après, 999,212 livres, chiffre contribution de la noblesse, 209,268 livres.

2. Voici l'avis d'un fermier general de Châlons, M. de Bonnaire, envoyé par le ministre français d'Argenson pour faire une enquête sur la situation économique de la Savoie au moment de l'occupation espagnole, vers 1745 : « L'on se per-« suadera aisément que les gentilshommes, confondus par cette taxe avec les « roturiers ne demeurèrent pas dans le silence ; ils firent en effet des représen-« tations au roi ; mais elles ne furent pas favorablement écoutées. Cet événe-« ment a un peu refroidi leur zèle et leur attachement à sa personne ; ils ne « craignent même pas d'en faire l'aveu à leurs amis dans le particulier. » — Cet intéressant mémoire a été publié par l'abbé Ducis.

LA PESTE A ANNECY

EN 1629-1630

Dans ses *Souvenirs d'Annecy,* M. le chanoine Mercier a consacré à l'histoire de ce fléau quelques pages fort intéressantes. Ne voulant pas répéter ce qui a été dit, nous nous bornerons à relever deux ou trois inexactitudes et à combler quelques lacunes.

La peste ayant éclaté le 12 avril 1629, la plupart des bourgeois et artisans se sauvèrent, les uns à la campagne voisine ou à la montagne, les autres dans les cabanes que les syndics leur firent élever dans les Iles du Fier. « La ville est quasi toute vide », écrivait, le 11 du mois d'août, la mère de Chantal.

Ceux qui restèrent, c'étaient en général les malades et les pauvres. Avec eux demeurèrent les syndics, Hector de Fésigny, etc., dont le dévouement fut admirable, et l'évêque J.-F. de Sales, accompagné de son neveu, l'abbé Amédée de Sales dit de Boisy, et de son aumônier, l'abbé Clerc.

Ces trois prêtres, nous dit sainte Chantal, se prodiguèrent au service des pestiférés « avec une charité, un courage et une allégresse non pareille [1]. »

Ils se livraient depuis quatre mois à ce ministère héroïque, lorsque tout à coup, sur la fin de juillet, le neveu du prélat [2] et son aumônier sont atteints et succombent.

C'est alors (26 juillet) que le Conseil et le clergé, représenté par le prélat suivi de quelques ecclésiasti-

1. On peut voir dans les *Evêques de Genève* de M Mugnier le récit de la visite que ces trois prêtres firent, le 19 juin 1629, aux pauvres pestiférés logés dans les cabanes des Iles du Fier.

2. Le testament du chanoine Amédée de Sales est du 29 juillet (Archives de M de Roussy de Sales à Thorens.)

faire peindre un tableau représentant la ville d'Annecy aux pieds du Christ, ayant autour de lui la Sainte Vierge, sainte Anne, saint Maurice, ainsi que « Mgr François de Sales, jadis nostre Rme prelat » et de porter cet ex-voto à N.-D. de Myans.

Forcé de quitter le palais épiscopal après la mort de son neveu, l'évêque s'était réfugié dans une maison où il y avait une galerie. Mais là encore la peste vint faire des victimes.

A ce moment, toute la ville sollicita le vénérable prélat de ne plus exposer ainsi sa vie : « Nous avons tant pressé, écrit la mère de Chantal, que nous avons fait retirer ce bon seigneur à la Thuille. Il a fait et continue de faire des charités aux pauvres si grandes que c'est chose admirable. »

Certains (Grillet, Mercier, etc.) ont écrit que le prélat ne sortit point de la ville durant toute la durée de la peste ; d'autres, comme le chanoine d'Hauteville, retardent son départ jusqu'au mois de juillet 1630 ; on voit que les uns et les autres se sont trompés.

Après avoir fait plus de 2,000 victimes, la peste commença de diminuer sur la fin de l'été.

Le 6 décembre, sainte Chantal écrit : « La ville n'est pas encore purgée, quoiqu'il y arrive peu de mal ; mais cela nous tient toujours dans notre prison, et fait que le pauvre peuple souffre des nécessités et misères très grandes. »

Le 25 décembre, une proclamation du délégué du magistrat de santé permettait aux habitants qui étaient sortis, de rentrer pour dix jours, avec défense, sous peine d'être *irrémissiblement pendus et étranglés,* de rentrer des meubles ou des hardes *non parfumés ou purgés*.

Enfin le 23 février de l'année suivante, on publia à son de trompe pleine et entière liberté pour tous les bourgeois et habitants de la ville et des faubourgs.

La joie fut de courte durée.

Trois mois plus tard, l'armée de Louis XIII entrait en Savoie et occupait (23 mai) la ville d'Annecy, qui prêtait serment de fidélité au vainqueur le 2 du mois de juin.

Le registre de ville donne à cet événement la date du 2 mai, mais c'est un *lapsus calami* bien manifeste. Déjà, à la page précédente, le secrétaire avait écrit : « Le dimanche, 2e jour de mai », puis, reconnaissant son erreur, il écrivit le mot *juin* en surcharge. Du reste, le 1er dimanche de mai tombait, cette année-là, le 5 et non le 2 mai.

Les soldats français ramenèrent la peste en introduisant en ville des meubles achetés dans les villages infectés ; et les premières victimes furent cette fois les concierges du château (9 juin).

Le 24 du même mois, mourait le vicaire de la paroisse, l'abbé Maurice Châtelain [1], et le curé se voyait forcé par le magistrat de santé d'aller faire quarantaine hors de ville.

Mgr Jean-François de Sales, qui était lui-même rentré dès la fin de l'automne, sortit de nouveau et se rendit à Thorens, où il demeura jusqu'en novembre, c'est-à-dire jusqu'à la disparition du fléau. C'est à Thorens, au château de Sales, qu'il fit l'ordination des Quatre-Temps de septembre (21 sept.).

Aux ravages de la peste s'ajoutèrent ceux d'un ouragan terrible, accompagné de grêle, lequel, sur la fin d'août, broya la récolte dans les environs d'Annecy, déracina quantité d'arbres, emporta plusieurs couverts et renversa plusieurs granges. (Lettres de sainte Chantal.)

J.-F. G.

1. Il ne mourut donc pas, comme on l'a dit, au début du fléau.

LES REPRÉSENTANTS SAVOYARDS
AUX ASSEMBLÉES FRANÇAISES
DE 1800 A 1815

En 1884, M. André Folliet a publié à Paris (Charavay frères éditeurs) une étude très instructive sur *les Députés savoisiens aux assemblées législatives de la Révolution (1792-1800)*. Je la signale aux lecteurs que cette période intéresse ; ils y trouveront de nombreux renseignements sur les personnages suivants :

Conventionnels : Balmain, Carelli, Dubouloz, Dumaz, Duport, Genin, Gentil, Guméry, Marcoz, Marin, Simond.

Membres du Conseil des Anciens : Curial, Dufourd, Guméry (pour le Mont-Blanc) et Philippe (pour le Léman).

Membres du Conseil des Cinq-Cents : Balmain, Chamoux, Chastel, Dessaix, Dubouloz, Dumaz, Duport, Favre, Gavard, Mansord, Marcoz, Marin, Mermoz, Philippe, Rosset, Roze (pour le Mont-Blanc) et Frarin (pour le Léman).

Je veux ajouter à ces noms celui d'un conventionnel annécien, totalement inconnu de ses concitoyens :

MOREAU Marie-François.

Né à Annecy le 31 août 1764, fils de Joseph-Louis-Nicolas Moreau, maître chirurgien, et de demoiselle Elisabeth Grimard. Il eut pour parrain noble François Favre, capitaine, et pour marraine demoiselle Marie-Colette Leprince de Beaumont. Ce n'est pas accidentellement qu'il naquit en Savoie. Sa famille y était fixée [1], car à la date du 3 novembre 1767 et à celle du

1. Un peintre de ce nom, cité par Grillet, vivait à Annecy en 1807 ; son fils se disait arrière-neveu de M^me^ Leprince de Beaumont : voir la communication faite par M. Serand, à la Florimontane, le 28 avril 1881, *Revue* de 1881, p 45.

9 novembre 1768 elle s'est augmentée de deux filles : Marie-Charlotte et Gabrielle-Françoise, inscrites à l'état-civil d'Annecy. Marie-François Moreau était ingénieur du canal du Charolais à Chalon-sur-Saône et administrateur du département de Saône-et-Loire, quand les électeurs de ce département l'envoyèrent siéger à la Convention, le 8 septembre 1792. Plus tard, il exerça les fonctions de receveur général à Mâcon, de 1799 à 1814. Le dictionnaire Larousse, qui l'appelle *Moreau de Chalon,* le fait mourir vers 1820.

* * *

Un autre représentant a été oublié par M. Folliet. C'est :

CHARTIER Louis-Joseph.

On ne sait rien de lui, sinon qu'il fut élu au Conseil des Anciens le 24 germinal an VI. Il représentait le département du Mont-Blanc et demeurait à Paris, « rue Nicaise, 18 ».

* * *

Quoique, à partir du 18 brumaire, il n'y eût plus, à proprement parler, de représentation nationale, et qu'on puisse, à la rigueur, considérer comme des fonctionnaires plutôt que comme des mandataires du pays les députés choisis par le pouvoir en vertu de la constitution de l'an VIII (13 décembre 1799), il semble convenable de rappeler les noms, trop oubliés aujourd'hui, des Savoyards qui ont occupé des sièges dans les assemblées législatives du Consulat et de l'Empire :

1° Sénat conservateur (1799-1814) : Berthollet, de Viry, *Monge, Ducis.*

2° Tribunat (1799-1807) : Aucun.

3° Pairs de France (1814-1848) : Berthollet, Curial, *Maison, Monge.*

4° Corps législatif (1799-1815) : De Chevillard, Dumaz, Durandard, Picollet, Ruphy, Saultier de Mon-

thoux, de Sauzay (pour le Mont-Blanc) et Plagnat (pour le Léman). Ce dernier département était, en outre, représenté par les Genevois *Duvillard de Durand*, *Lefort* et *Pictet-Diodati*, dont je n'ai pas à m'occuper ici.

5° Chambre des Cent-Jours (20 mars-8 juillet 1815) : Armand, Bastian, Emery, Janin, Philippe.

6° Corps législatif de la 2e Restauration (22 août-29 novembre 1815) : Finot, Tochon, de Viry.

Je ne reviendrai pas sur la biographie de Berthollet, qui a déjà été donnée ; voici les renseignements que j'ai recueillis sur les autres législateurs :

ARMAND Joseph-Marie-Rose.

Né le 30 août 1757, à Chindrieux ; entré dans la magistrature, il était substitut de l'avocat fiscal général de Savoie en 1793 ; président du tribunal civil d'Aoste de 1808 à 1814, et de celui de Rumilly en 1815 ; élu, le 12 mai 1815, membre de la Chambre des Cent-Jours, contre Jérôme Milliet, ex-sous-préfet de Thonon ; mort à Rumilly le 28 août 1821.

BASTIAN Claude-François ❋.

Né le 13 février 1764 à Annecy. Etait notaire à Frangy en 1792 ; joua alors, comme agent révolutionnaire, un rôle très actif ; acquit, dans les seuls cantons de Frangy, Seyssel et Viry, pour 778,800 fr. de biens nationaux ; devint maire de Frangy et président des collèges électoraux de son département sous l'Empire ; fut élu, le 12 mai 1815, député du Mont-Blanc à la Chambre des Cent-Jours. Il est mort à Frangy le 10 janvier 1838.

BAVOUZ Pierre ❋.

Né le 18 août 1754 à Chambéry ; d'abord secrétaire d'ambassade, puis secrétaire d'Etat aux affaires étrangères sous le régime sarde, il devint, après la réunion de la Savoie à la France, secrétaire de l'Administration

centrale du Mont-Blanc, conseiller de préfecture à Chambéry, sous-préfet de Biella, et fut élu, le 5 nivôse an XII, député du département de la Sézia, dont le chef-lieu était Verceil. Maintenu dans ces fonctions par le Sénat conservateur, le 3 mai 1809, il les occupa jusqu'en 1815.

CHEVILLARD (DE) VICTOR-JOSEPH, O ❋ ✠.

Né le 21 février 1757 à Aix-les-Bains ; entré dans la marine sarde le 17 mars 1773, il parvint au grade de commandant et se distingua dans différents combats contre les corsaires barbaresques, notamment le 21 juillet 1790 et le 3 janvier 1793, où il captura plusieurs bâtiments. Ces divers exploits lui valurent le titre de colonel commandant d'un régiment de troupes légères ; il servit en cette qualité sous les ordres du général baron Colli pendant la Révolution. Après la défaite de l'armée sarde, il fut nommé colonel de la légion du Midi. Admis à la retraite en 1806. Député du Mont-Blanc, du 2 mai 1809 à 1815 ; syndic d'Aix après la Restauration. Mort dans sa ville natale en 1836.

DURANDARD JEAN-MARIE.

Né à Moûtiers le 3 décembre 1766 ; était président du tribunal de sa ville natale, quand il fut élu, le 2 mai 1809, par le Sénat, député du Mont-Blanc au Corps législatif ; il siégea dans cette assemblée jusqu'en 1813.

ÉMERY HENRY.

Né à Crempigny, le 14 juin 1767 ; secrétaire de l'Administration centrale du Mont-Blanc en 1793 ; conseiller de préfecture à Chambéry le 24 floréal an VIII ; élu représentant du Mont-Blanc à la Chambre des Cent-Jours, le 12 mai 1815, par 48 voix sur 56 votants et 144 inscrits.

FINOT ANTOINE-BERNARD ❋.

Né à Dijon le 2 décembre 1750 ; fut receveur général

sous le premier Empire, puis conseiller référendaire à la Cour des Comptes ; élu député de l'Yonne le 5 janvier 1813, il devint député du Mont-Blanc le 22 août 1815, grâce à son fils, qui était préfet de ce département ; mort à Paris le 26 août 1818.

JANIN (le général baron) ANTOINE.

Etait colonel, quand il fut élu, le 11 mai 1815, représentant de l'arrondissement de Chambéry à la Chambre des Cent-Jours, par 27 voix contre 17 à l'ancien conventionnel Dumaz.

(Voir *Rev. sav.*, 1875, page 67.)

MICHAUD JOSEPH-FRANÇOIS, O ❋.

Membre de l'Académie française, déjà mentionné comme tel ; fut élu député de l'Ain le 22 mai 1815.

PHILIPPE PIERRE-JOSEPH.

Né à Annecy le 23 janvier 1761 ; avocat au barreau de sa ville natale ; était commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal correctionnel d'Annecy quand il fut désigné pour remplacer l'avocat Favre au Conseil des Cinq-Cents ; validé le 12 floréal an VIII, il fut compris dans les 61 députés que Bonaparte exclut de la représentation nationale au 18 brumaire ; il échappa à la déportation, pour laquelle il avait été désigné, et rentra au barreau d'Annecy ; il fut envoyé, le 12 mai 1815, à la Chambre des Cent-Jours et mourut à Annecy le 26 janvier 1834. Il avait épousé la veuve du général Badelaune : c'était l'aïeul de Jules Philippe. Il ne faut pas le confondre avec un autre Philippe (François-Jérôme) qui représentait le Léman et n'était pas Savoisien.

PICOLLET CLAUDE.

Né à Chambéry le 25 juillet 1746 ; avocat à Chambéry, puis président du Tribunal civil ; maire de Chambéry ; professeur de droit à l'Ecole centrale du

Mont-Blanc ; élu, le 27 brumaire an XI, par le Sénat conservateur, député du Mont-Blanc au Corps législatif ; siégea dans cette assemblée jusqu'en 1808, époque où il fut nommé commissaire du Gouvernement près le Tribunal d'appel de Grenoble ; promu, le 17 avril 1811, conseiller à la Cour de Grenoble.

PLAGNAT FRANÇOIS.

Né à Morzine le 1er novembre 1757 ; homme de loi avant la Révolution ; devint membre du directoire de Thonon, puis sous-préfet de ce district sous le Consulat ; fut élu, le 29 thermidor an XII, par le Sénat conservateur, député du Léman au Corps législatif ; ce mandat lui ayant été renouvelé le 10 août 1810, il l'exerça jusqu'en 1815.

RUPHY FRANÇOIS-LOUIS ❋.

Né à Annecy le 9 septembre 1765 ; était maire de sa ville natale depuis 1801, quand il fut élu, le 2 mai 1809, par le Sénat conservateur, député du Mont-Blanc au Corps législatif ; il y siégea jusqu'en 1813 ; créé chevalier de l'Empire le 3 juillet 1813 ; il se rallia aux Bourbons et devint sous-préfet d'Annecy le 16 juillet 1814. Il obtint, en 1815, l'autorisation d'ajouter à son nom celui de sa mère et de s'appeler Ruphy-Menthon de Lornay ; plus tard, le titre de baron lui fut accordé par le roi de Sardaigne ; il mourut le 1er septembre 1853.

SAULTIER DE MONTHOUX JOSEPH-FRANÇOIS-VICTOR ❋

Né le 6 janvier 1743 ; sous-préfet d'Annecy au 18 brumaire ; fut élu, le 6 germinal an X, par le Sénat conservateur, député du Mont-Blanc ; conserva ces fonctions jusqu'en 1806 et mourut le 12 janvier 1808.

SAUZAY (DE) ANTOINE ❋.

Né à Lyon le 1er avril 1745 ; était administrateur du département du Mont-Blanc au moment du 18 bru-

maire ; rallié à Bonaparte, il devint préfet du Mont Blanc le 10 ventôse an VIII, et fut ensuite élu, le 6 germinal an X, par le Sénat conservateur, député de ce département au Corps législatif, d'où il sortit en 1806. Il est mort à Paris le 26 avril 1821.

SEYSSEL (comte DE) JOSEPH-VICTOR-THOMAS.

Né à Turin le 20 décembre 1770 ; maître des cérémonies de l'impératrice ; élu, le 6 janvier 1813, par le Sénat conservateur, député du Pô au Corps législatif ; il en sortit en 1814, lors de la séparation de l'Italie et de la France.

TOCHON JOSEPH-FRANÇOIS ❋.

Membre de l'Institut ; élu, le 22 août 1815, député du Mont-Blanc ; cessa de siéger dès la fin de novembre, quand la Savoie fut enlevée à la France.

VIRY (comte DE) FRANÇOIS-MARIE-JOSEPH-JUSTIN, C ❋ G-C ✠.

Né à Viry le 1er novembre 1736 ; d'abord au service du roi de Sardaigne, il fut ambassadeur à Madrid, à la Haye et à Paris ; il adopta ensuite les principes de la Révolution ; devint maire de Viry en 1793 ; se rallia à Bonaparte au 18 brumaire ; fut bientôt nommé préfet du département de la Lys ; puis membre du Sénat conservateur, le 14 pluviôse an XII, et enfin chambellan de l'Empereur. Il mourut à Paris le 23 août 1813. Son corps repose au Panthéon.

(Voir *Rev. sav.*, 1875, page 67.)

VIRY (comte DE) FRANÇOIS-JOSEPH-MARIE-HENRY.

Fils du précédent ; né à Londres le 27 juillet 1766 ; élu député du Mont-Blanc le 22 août 1815 ; mort à Tours (Indre-et-Loire) le 15 janvier 1820 ; il était père du contre-amiral Jean-Henri-Georges et du député Charles.

(Voir *Rev. sav.*, 1875, page 67.)

* * *

La liste qui précède a pour complément naturel celle qui va suivre, où je fais revivre les noms de quelques fils de Savoyards appelés à siéger dans les Assemblées françaises depuis 1815. Nous devons bien un souvenir à ces demi-compatriotes : ils ont prouvé que nos émigrants ne sont pas indignes de leur pays d'adoption. Si un certain nombre de malheureux, descendus de nos montagnes, vont grever le budget de l'assistance publique dans les grandes villes, on aura quelque indulgence pour ces non-valeurs, en songeant que leur pays d'origine a enrichi la France de célébrités telles que Monge, Ducis, Jules Favre et le maréchal Maison. Quand on pense qu'une rue importante de Paris porte le nom d'un rémouleur de Saint-Jeoire, et que les cités les plus en vue ont choisi pour représentants les fils ou petits-fils de nos plus humbles *gagne-deniers,* on ne peut se défendre d'une réelle sympathie pour cette race d'émigrants qui lutte avec ténacité contre tous les obstacles et qui finit par occuper — fût-ce à la troisième génération — les premières places des pays où elle s'implante.

BARRACHIN Augustin.

Né à Reims (Marne) le 26 août 1797, d'un père originaire de Marlens ; maître de forges dans les Ardennes, il fut élu député de Mézières le 5 juillet 1831 et siégea jusqu'en 1834. Il est mort à Château-Regnault (Ardennes) le 7 mai 1883.

BONJEAN Louis-Bernard, G-O ✻.

Né à Valence (Drôme) le 4 décembre 1804, d'un père originaire de Chambéry ; prit une part active et énergique à la Révolution de 1830 et reçut la croix de Juillet. Docteur en droit ; d'abord avocat à la Cour de cassation (1838), il fut élu représentant de la Drôme à

l'Assemblée constituante (1848) comme républicain ; se rapprocha de l'Elysée et se fit nommer avocat général à la Cour de cassation (1850) ; fut ministre de l'agriculture et du commerce pendant quinze jours (9-24 janvier 1851) ; sénateur en 1855 ; premier président de la Cour de Riom en 1863 et président de la chambre des requêtes à la Cour de cassation en 1865. Arrêté comme otage, par ordre de la Commune de Paris, le 10 avril 1871, il fut fusillé le 24 mai suivant, après une courte délibération d'une prétendue cour martiale présidée par un nommé Genton. C'était un travailleur intigable et un éminent jurisconsulte.

CURIAL Napoléon-Joseph, ❋.

Né à Paris le 19 janvier 1809, fils du général Curial, de Saint-Pierre d'Albigny (Savoie) ; membre de la Chambre des pairs le 23 mars 1835 ; maire d'Alençon en 1843 ; député de l'Orne le 23 avril 1848 ; réélu en 1849 ; nommé sénateur en 1852 ; mort à Paris le 22 septembre 1861.

DUCIS Jean-François ❋.

Né le 22 août 1733, à Versailles, où ses parents, natifs d'Hauteluce (Savoie), tenaient un commerce de lingerie et de poterie ; poète tragique ; successeur de Voltaire à l'Académie française en 1779 ; déclina l'offre de la mairie de Versailles en 1789 et refusa également une place de conservateur à la Bibliothèque nationale le 23 août 1790 ; inscrit sur la première liste des membres du Sénat conservateur, le 3 nivôse an VIII, il refusa encore cette dignité, malgré la dotation annuelle de 25,000 francs qui y était attachée, et quoique la nomination fût renouvelée à trois reprises dans le *Moniteur* ; nommé, en 1803, membre de la Légion d'honneur, il n'accepta pas davantage et répondit : « J'ai refusé pis. » Ce n'est que par Louis XVIII qu'il se laissa décorer. Il est mort à Versailles le 31 mars 1816.

DURANT Pierre.

Né à Ceyzérieu (Ain) le 25 avril 1820, d'un père originaire de Saint-Genix (Savoie) ; officier de santé à Lyon ; élu député du Rhône le 20 février 1876, par 13,075 voix ; réélu le 14 octobre 1877 par 15,002 voix ; décédé le 15 juillet 1878 à Lyon.

FAUCIGNY-LUCINGE (prince de) Charles-Marie.

Né le 16 août 1824 d'une ancienne famille de Savoie ; élu en 1876 député de Guingamp (Côtes-du-Nord) ; invalidé le 27 août 1876 ; réélu le 14 octobre 1877 et invalidé de nouveau en 1878.

FAVRE Jules.

Né à Lyon le 21 mars 1809 ; appartenait à une famille de commerçants originaires de Beaufort (Savoie) ; élu, le 23 avril 1848, par le département de la Loire, représentant du peuple à la Constituante ; élu représentant à la Législative par le département du Rhône le 8 juillet 1849 ; député de la Seine le 25 avril 1858 ; conserva son siège jusqu'en 1870 ; membre du Gouvernement de la défense nationale, ministre des affaires étrangères en 1871 ; élu député par 6 départements en 1871 ; sénateur du Rhône de 1876 à 1880 ; mort à Versailles le 20 janvier 1880.

FOREL Pierre-Louis-Joseph-Carlos.

Né à Nancy (Meurthe), le 27 octobre 1795, de parents originaires de Bogève (Haute-Savoie) ; s'allia à la famille Kœchlin, de Mulhouse ; fut élu, le 23 avril 1848, représentant des Vosges à l'Assemblée constituante ; quitta la vie politique en 1851 ; il est mort à Paris le 28 janvier 1872.

GENOUDE (de) Antoine-Eugène.

Né à Montélimar (Drôme) le 9 février 1792, d'un père cabaretier, nommé Genoud, natif des Marches

(Savoie) ; élu député de la Haute-Garonne le 1er août 1846 ; ne fut pas réélu en 1848 ; mort à Hyères (Var) le 19 avril 1849.

GENOUX-PRACHÉE Georges.

Né à Vesoul le 13 novembre 1794, d'un père natif d'Habère-Poche (Haute-Savoie) ; d'abord avocat, puis conseiller de préfecture à Vesoul ; élu député de la Haute-Saône le 5 juillet 1831 ; réélu en 1834, en 1837, en 1839 et en 1842. Il montra toujours un grand désintéressement ; il faisait remettre au bureau de bienfaisance de Vesoul la partie de son traitement de conseiller de préfecture correspondant au temps qu'il passait à la Chambre. Mort à Vesoul le 29 octobre 1846 : une rue de cette ville porte son nom, et un monument érigé par souscription publique au cimetière de Vesoul porte cette inscription : Rien pour moi, rien pour les miens, tout pour mon pays, tout pour la patrie !

GENOUX-PRACHÉE Victor [1].

Né le 12 juin 1854 à Vez-lès-Lure (Haute-Saône), d'un père originaire d'Habère-Poche (Haute-Savoie) ; pharmacien, conseiller général et maire de Luxeuil-les-Bains ; élu député de la 2e circonscription de Lure, le 19 août 1894, par 7,679 voix.

GÉVELOT Jules-Félix, O ❋.

Né à Paris le 6 juin 1826, descendant d'une famille Bastard-Gévelot, du Grand-Bornand (Haute-Savoie) ; a obtenu en 1862 l'autorisation de porter le seul nom de Gévelot ; industriel (fabricant de capsules et de car-

1. Cette famille a pris une extension considérable dans son pays d'adoption : dans une lettre de faire part, à la date du 15 mai 1896, je relève les noms suivants : Genoux-Prachée Gustave, percepteur en retraite à Luxeuil, Edmond, commis de 1re classe du commissariat de la marine à Brest ; Alfred, tanneur à Pont-Audemer ; Paul, comptable à la raffinerie Say, à Paris ; Henri, percepteur à Villers-la-Montagne ; Fernand, lieutenant d'artillerie à Stenay ; Alfred, propriétaire à Chemilly.

touches) ; licencié en droit ; élu député de l'Orne au Corps législatif en 1869 comme candidat indépendant ; membre de l'Assemblée nationale en 1871 ; député de Domfront depuis 1876 ; a été, pendant la guerre de 1870-71, président de la commission d'armement au ministère des travaux publics.

MAISON Nicolas-Joseph, G-C ✻.

Né à Epinay-sur-Seine le 19 décembre 1771, fils de Joseph Maison, né à Jarsy-en-Beauges le 20 avril 1731 ; membre de la Chambre des Pairs le 4 juin 1814 ; créé marquis le 31 août 1817 ; maréchal de France (22 février 1829) ; ministre des affaires étrangères dans le cabinet Laffite (2-16 novembre 1830) ; ambassadeur à Vienne de 1831 à 1833 et à Saint-Pétersbourg de 1833 à 1835 ; ministre de la guerre (30 avril 1835-6 septembre 1836) ; mort à Paris le 13 février 1840.

MERMILLOD Guillaume-Jules.

Né à Paris le 13 juillet 1802 : fils d'un officier supérieur originaire des Villards-sur-Thônes ; avocat à Paris dès 1823 ; élu député de la Seine-Inférieure le 4 novembre 1837 ; réélu le 2 mars 1839 et le 9 juillet 1842 ; mort à Paris le 24 juin 1844.

MONGE Gaspard, G-O ✻.

Né à Beaune, le 10 mai 1746 ; fils de Jacques Monge, de Saint-Jeoire en Faucigny, marchand forain « qui « ne dédaignait pas d'aiguiser les couteaux et les ci- « seaux des ménagères bourguignonnes », a dit Arago ; élu, le 23 germinal an VI, député au Conseil des Anciens par le département des Bouches-du-Rhône, et le 27 du même mois député de la Côte-d'Or au Conseil des Cinq-Cents ; nommé membre du Sénat conservateur le 3 nivôse an VIII ; pair de France le 2 juin 1815 ; mort à Paris le 28 juillet 1818.

RAMBAUD Alfred-Nicolas, O ✻ ❦ I.

Né à Besançon le 2 juillet 1842 ; fils de Pierre-François Rambaud, relieur-papetier, dont le père était de Valloires (Savoie) ; admis à l'Ecole normale supérieure en 1861 ; agrégé des lettres en 1864 ; licencié en droit en 1868 ; docteur ès-lettres en 1870 ; professeur d'histoire aux lycées de Nancy, Bourges, Colmar, puis aux Facultés de Caen, Nancy et Paris ; chef de cabinet de Jules Ferry au ministère de l'Instruction publique en 1879 ; élu sénateur du Doubs le 17 novembre 1895 ; nommé ministre de l'Instruction publique, des beaux-arts et des cultes, dans le cabinet Méline (29 avril 1896).

SONGEON Jacques-Nestor-Lucien.

Né à Bourgoin (Isère) le 3 septembre 1818 ; fils du général Songeon, d'Annecy ; nommé sénateur de la Seine, le 8 août 1885, en remplacement de Victor Hugo décédé. Mort à Paris le 17 février 1889.

François Miquet.

LE CHAPITEAU ROMAN DE CONTAMINE-SUR-ARVE

Contamine-sur-Arve, aux environs de Bonneville, possède une des églises les plus intéressantes de Savoie. Cette localité fut le siège, à l'origine, d'un prieuré de Bénédictins, relevant de l'abbé de Cluny, depuis 1083, date de la donation de l'église à cet ordre par l'évêque de Genève.

L'église actuelle présente d'une façon très précise tous les caractères de l'architecture gothique du commencement du XIV^e^ siècle ; le profil des moulures, la forme des meneaux des fenêtres ne laissent aucun doute à cet égard ; d'ailleurs, Besson a eu le bonheur de découvrir un texte très précieux qui donne exacte-

ment la date de la reconstruction de l'église actuelle ; c'est un accord passé à ce sujet entre le prieur Guillaume de Bussière et la princesse Béatrix de Faucigny, en l'an de grâce 1295 [1].

Dans le jardin confinant à cette église, propriété aujourd'hui des Rédemptoristes [2], se trouve un chapiteau de style beaucoup plus archaïque comme on en pourra juger par le fac-similé ci-joint, reproduit par l'habile crayon de M. Marc Le Roux d'après une photographie que l'abbé F. Bouchage a bien voulu nous communiquer. Ce chapiteau est d'un type extrêmement rare ; il présente sur chacun des quatre côtés une tête, grandeur naturelle en relief, logée dans un ovale, orné d'une décoration fruste de feuilles d'eau très peu développées. La grossièreté de la sculpture, l'emploi de la feuille d'eau comme motif de décoration et sa forme peu épanouie sont autant de caractères qui permettent d'assigner à ce curieux morceau de sculpture, la date de la fin du XI[e] ou du commencement du XII[e] siècle.

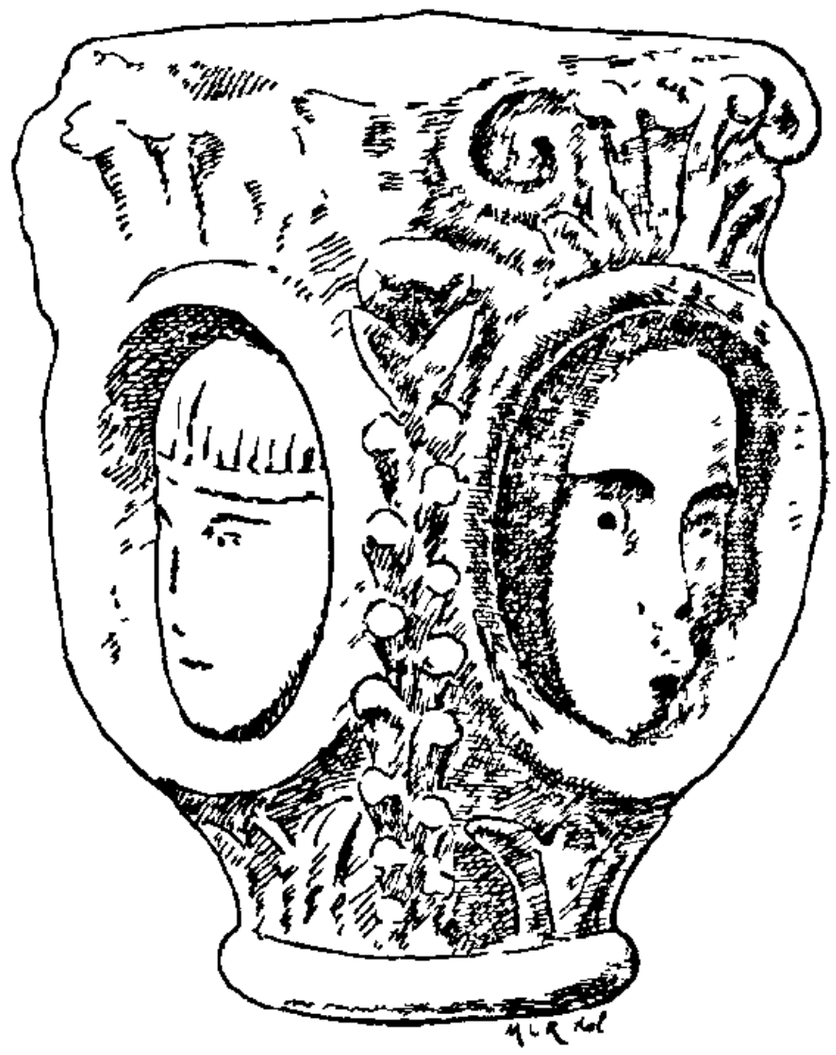

Ce chapiteau provient-il de l'église qui aurait pu être construite par les Bénédictins après 1083 au moment de la donation de Contamine à Cluny : provient-il de la primitive église de cette commune existant au moment de cette donation? Faisait-il partie d'une trans-

1 « *Item nos, prior Contaminæ, debemus in eadem domo Contaminæ facere conventum et, eo ibidem statuto et facto, debemus talem ecclesiam construere ibidem qualem decebit dictum conventum* » (BESSON, *Mémoires sur l Histoire ecclesiastique du diocèse de Genève*, preuve 70.)

2. Voir l'excellent ouvrage de l'abbé Bouchage sur les vicissitudes du *Prieuré de Contamine*, 1889, in-8 .

formation de la vieille église qui eut de puissants protecteurs, puisqu'elle fut le siège des sépultures de la maison de Faucigny ? Quelle que soit l'origine de ce chapiteau, il est certain qu'il est d'un type très rare, non seulement en Savoie mais même en France. Nous n'avons guère vu de chapiteau présentant ces têtes si caractéristiques qu'à Nevers (débris de l'église Saint-Sauveur, aujourd'hui au Musée de la Porte de Crould, XI^e^ siècle) et à Cluny (débris de l'ancienne abbaye, au Musée de la ville). Peut-être a-t-il été fait sous l'inspiration de ces derniers par quelque moine envoyé de la maison-mère au nouveau prieuré.

Max Bruchet.

DE L'INVASION DES FRANÇAIS EN TARENTAISE

EN 1536

Dans l'histoire militaire de la Tarentaise, il y a deux pages remarquables.

D'abord, en 58 avant J.-C., les Ceutrons, premiers habitants connus du pays, s'unissaient à deux autres petites tribus des Alpes, les Graiocèles et les Caturiges, pour fermer l'entrée de la Gaule à Jules César, lors de son expédition contre les Helvètes. Retranchés à Ocelum, entre Suse et Turin, ils soutenaient plusieurs combats, mais finissaient par perdre leurs positions, et le vainqueur poursuivait librement sa marche vers les vallées du Rhône et de la Saône.

Environ seize siècles après, en 1536, leurs descendants, les Tarins modernes, allaient à leur tour se jeter audacieusement au-devant des Français. Dans ses démêlés avec le duc Charles III de Savoie, le roi François I^er^ avait fait occuper Bourg-en-Bresse, Chambéry, Montmélian et la Maurienne, c'est-à-dire la voie qui mène en Italie. Sur la haute Isère, ses troupes n'a-

vaient point dépassé Conflans : le comte de Saint-Pol y avait mis en garnison sa compagnie d'hommes d'armes et cent archers.

Les Tarins se trouvaient ainsi placés, du moins pour un moment, dans une sorte de neutralité entre leur souverain fugitif et les Français victorieux. Néanmoins, bien que Charles III n'eut opposé nulle part de la résistance aux agresseurs, ils projetaient de relever une cause qui s'était abandonnée elle-même. Dans la nuit du 30 avril au 1er mai 1536, sous la conduite d'un noble, François de Loctier, seigneur de Bellecombe, ils emportaient les murailles de Conflans par escalade, massacraient une partie de la garnison et rejetaient le reste, soit sur Faverges et Annecy, soit vers le Graisivaudan.

Non contents de cet exploit, ils se dirigeaient sur Montmélian, en se bornant toutefois à l'observer, puis sur Chambéry dont ils expulsaient les envahisseurs. Les communications entre les divers corps de l'armée du roi menaçaient d'être coupées.

C'est ce qu'entrevit aussitôt le comte de Saint-Pol. Il commençait par renvoyer de Grenoble un gentilhomme député par les Tarins pour proposer une trêve de huit jours. Il réunissait en même temps huit mille lansquenets, auxquels s'adjoignaient des Français, sous le jeune François de Guise, alors comte d'Aumale, des Italiens, sous le comte de Brienne, de la famille de Luxembourg, et d'autres troupes sous le comte de Candalle, de la maison de Foix, et d'autres seigneurs.

Remontant rapidement le cours de l'Isère, il refoulait les Tarins jusqu'au défilé de Briançon, dont il s'emparait en le tournant, du côté de la Maurienne, par ce qu'on appelait « le mont de la Colombe ». Moûtiers, ville ouverte, « pas ne voulait se rendre », et subissait, par suite, notamment de la part des lansquenets et des italiens, tous les excès d'une place prise de

vive force : attentats aux biens et aux personnes, pillages, incendies. Tout le pays, au surplus, fut saccagé.

De ces deux faits d'armes, la rencontre des Centrons avec César a été maintes fois rappelée. En l'exaltant sans mesure, on en est venu à prétendre que la soumission de leur pays coûta aux Romains les plus énergiques efforts, bien qu'on ignore en quel temps et comment il fut réduit en province.

L'aventureux coup de main de 1536 n'a pas obtenu la même bonne fortune, n'ayant pas eu, au début, celle d'être consigné dans les *Commentaires* d'un César. C'est à peine si quelques écrivains l'ont mentionné en passant [1]. Il n'était pas cependant demeuré inaperçu des contemporains, d'après la « Chanson de la prinse de Tharentaise », composée alors à Chambéry et probablement imprimée dans la même ville.

Sous l'impression des événements qui venaient de s'accomplir, un chantre populaire anonyme, s'élevant à une sorte d'allure épique, y énumérait les troupes du comte de Saint-Pol, et, après l'affaire de Briançon et le « sacquement » de Moûtiers, invectivait « l'arrogance » des Tarins, en les invitant à ne plus être « ingrats envers le noble roi de France ».

Si la valeur littéraire de cet écrit, malgré un certain souffle qui y respire est médiocre, il n'en constitue pas moins un document historique de quelque importance. Il comprend 112 vers de six syllabes partagés en quatorze strophes.

Comme il est, à proprement parler, introuvable, on nous permettra de le reproduire, d'après un exemplaire acquis récemment par la Bibliothèque nationale de Paris [2].

PASCALEIN.

1. Citons pourtant une communication de M. Durandard, de Moûtiers, membre de la Florimontane, sur François de Loctier, sire de Bellecombe, au congrès des Sociétés savantes savoisiennes, tenu à Montmélian, en 1885.

2. Il a été enregistré sous la cote : RÉSERVE, pièce, *Ye*-216 (caractères gothiques), in-4° de 4 pages.

Chanson nouvelle de la prinse de Tharentaise.

Gens de la Tharentaise,
Où prendrez-vous confort?
Par trop estre à vostre aise
Vous avez desconfort.
Le roy est le plus fort :
Vous en scavez nouvelles,
Au moins ayez remort
Que avez esté rebelles.

Quant mistes à Grenoble
Vers le conte Sainct-Pol
Ung gentilhomme noble
Qui n'estoit pas trop fol,
Demander tout d'ung vol
Les trêves pour huytaine,
On luy dict, par Sainct-Pol,
Qui ne perdoit que peine.

Lors Sainct-Pol fut habille,
Mena à Brienson
Des lansquenetz huict mille
D'une estrange façon,
Disant : « lans, avançon ;
« Tuons ceste mesgnie,
« Et si les destrousson,
« Pour Dieu, je vous supplie. »

Le bon conte d'Aumarle,
Avecques les Françoys,
Marchoit bien en bataille,
Criant à haulte voys :
« Enfants, à ceste foys,
« Faictes chose qui vaille.
« Ne soyez pas courtoys
« A ceste orde quanaille. »

Le conte de Brienne
Marchoit d'une aultre part
Le hault de la montaigne,
Trop plus fier qu'ung liépart
Sans craindre leur rempart ;
Avoit l'arrière-garde
D'ytaliens à part
Dont se prenoit de garde.

Le conte de Candalle
Estoit avecques luy,
Qui menoit l'avant-garde.
Le seigneur Julle aussy
Conduist si bien cecy
De si bonne manière
Qu'il entra sans nul cy,
A la poincte première.

Le seigneur de Huistelle
Marchoit treffort empoint,
Joinct comme une esrondelle,
La hacquebuse au point,
Et ne les doubtoit point
Ne aussi leur querelle,
Mais leur vouloit à point
Livrer guerre mortelle.

Le mont de la Coulombe
Et les passaiges estroys
Montèrent tous ensemble
En soufflant à leurs doys,
Disant à ceste foys :
« Prenons trestous couraige,
« Abatons tous le boys,
« Et gaignons le passaige. »

Quant à la Tharentaise
Vindrent Ytaliens,
Firent feu à leur aise
De maisons et de biens.
Il n'y demeura riens
Que tout ne fust en pouldre ;
Puis hurlent comment chiens,
Tant qu'il sembloit la fouldre.

Quant vindrent pour la prendre,
La ville de Moutier
Pas ne se vouloit rendre,
Mais luy en fust mestier.
Chascun print à crier :
« Vive la noble France ! »
Puis vindrent à entrer
A toute grant puissance.

Quant furent dans la ville,
Ce feust la grant pitié.
N'y eust femme ne fille
De qui on eust pitié.
Or, argent à planté,
Et tout aultre baguaige
Fust tout sacquemanté,
Aussi mis au pillaige.

Puis, de l'aultre partie,
Estoient les lansquenetz
Faisant grant pillerie ;
Sans point estre estonnés,
Faisoient passaige nectz
Et mettoient en flambe :
Par eux estoient bruslez
Les Tharins, ce me semble.

Tharins de poure affaire,
Plus ne soyez ingrats.
Vostre arroguance fière
Vous a bien mis au bas.
Criez trestous : « Hélas ! »
Faictes obéissance,
En joingnant mains et bras,
Au noble roy de France.

La chanson en Savoye
Fut faicte à Chambéry
Par ung que Dieu convoye,
Qui estoit bien marry.
Il en venoit aussy
Et s'en alloit en France
Racompter tout cecy
A la noble puissance.

Finis.

LES CHANSONS POPULAIRES DE LA HAUTE-SAVOIE

(Suite.)

Les Regrets du Soldat mortellement blessé.

1.

Le vingt-cinque du mois d'avril
Soldats de guerre, il faut partir.
Il faut partir en Angleterre,
Il faut partir, soldats de guerre.

2.

En Angleterre débarqués,
On nous a mis tous à tirer.
En avant comme en arrière
Le sang coulait comme rivière.

3.

Le colonel vient à passer :
« N'y a-t-il personne de blessé ? »
Il n'y a que moi, mon colonel,
Il n'y a que moi, le porte-enseigne.

4.

Mon porte-enseigne, mon ami,
Te fâche-t-il bien de mourir ?
Tout le regret que j'ai au monde
C'est de mourir sans voir ma blonde.

5.

Ta blonde, on l'enverra chercher
Par quatre de nos grenadiers.
Quatre officiers de la marine
Iront la chercher dans la ville.

6.

De tant loin qu'il la voit venir,
De pleurer ne peut se tenir :
« Ne pleure pas, ma chère blonde,
« Je vais aller dans l'autre monde. »

7.

J'engagerai mon ceinturon,
Ma giberne et mon éperon.
Moi, j'engagerai ma coiffure,
Amant, pour guérir ta blessure.

8.

Mie, n'engage rien pour moi :
Je suis au service du roi.
N'engage rien pour moi, ma blonde,
Car ma blessure est trop profonde.

Chantée par M^me^ Jacquet, âgée de 75 ans.

Dans une version bretonne, c'est le capitaine qui est blessé ; dans une version canadienne, c'est le contre-maître.

L'Amant malheureux.

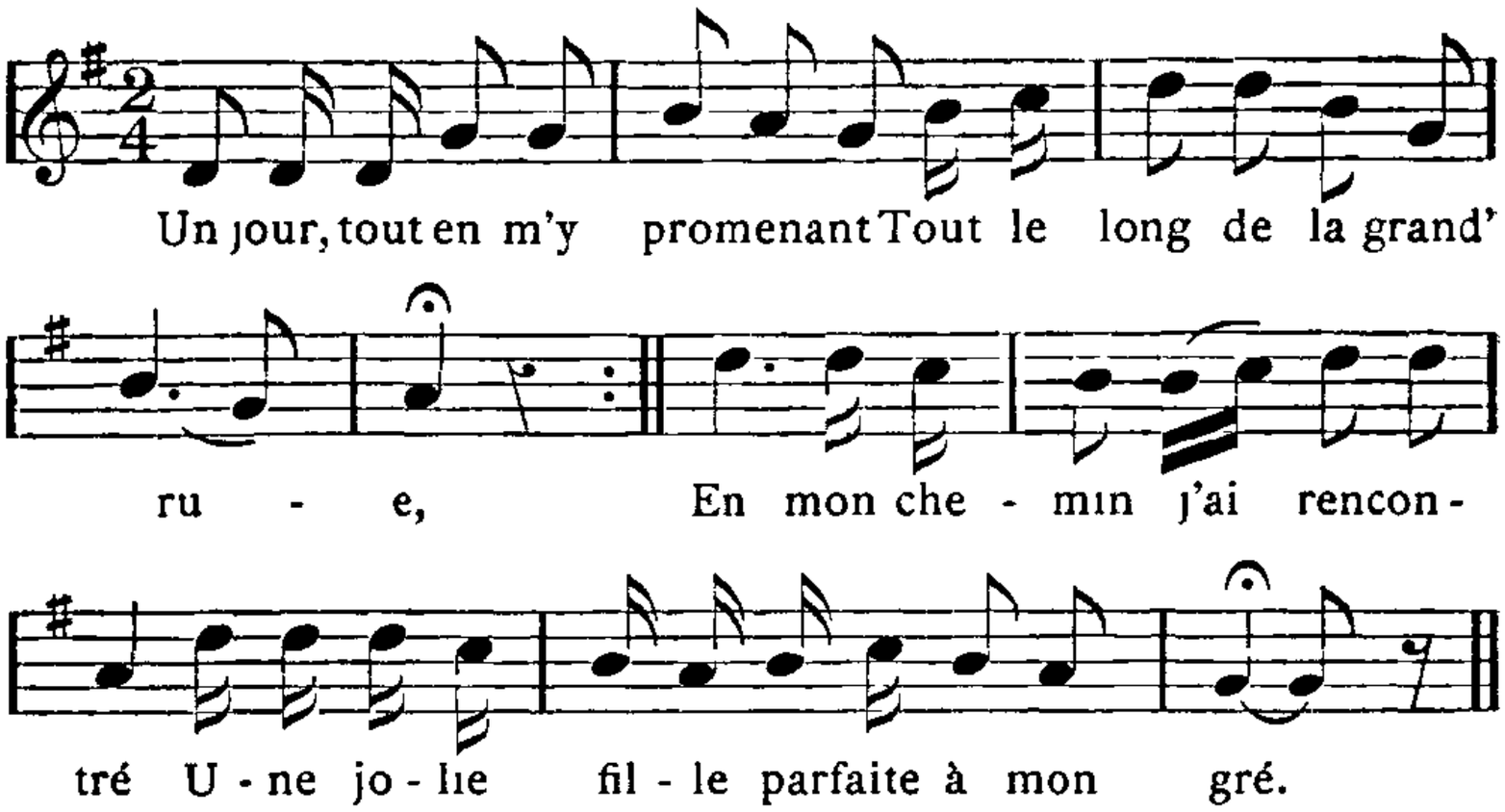

1.

Un jour, tout en m'y promenant
Tout le long de la grand'rue,
En mon chemin j'ai rencontré
Une jolie fille parfaite à mon gré. } *bis*

2.

Or, je lui dis, tout en riant : —
Belle, êtes-vous mariée ? —
Oh ! non, non, mon gentil dragon,
Jamais je n'en ai eu l'occasion. } *bis*

3.

Oh ! tiens, voilà mon anneau d'or,
Il te servira pour gage.
Je m'en irai au régiment,
En attendant que tu aies dix-huit ans. } *bis*

4.

Il n'en fut pas au régiment.
Que son père la marie
Avec un vieux tout gris, tout blanc ;
Son petit cœur en était mécontent. } *bis*

5.

Permettez-moi, mon cher papa, } *bis*
Que j'écrive-z-une lettre
A mon amant du temps passé
A celui que mon cœur a tant aimé.

6.

Il n'en eût pas la lettre en mains } *bis*
Qu'il se mit en fondre en larmes,
En s'écriant : « Suis-j' malheureux,
C'est ma maîtresse qui m' fait ses adieux.

7.

Soldats, je n'y survivrai pas, } *bis*
Vous aurez mon héritage,
Vous écrirez à mes parents
Que je suis mort dedans le régiment.

Les Amants constants.

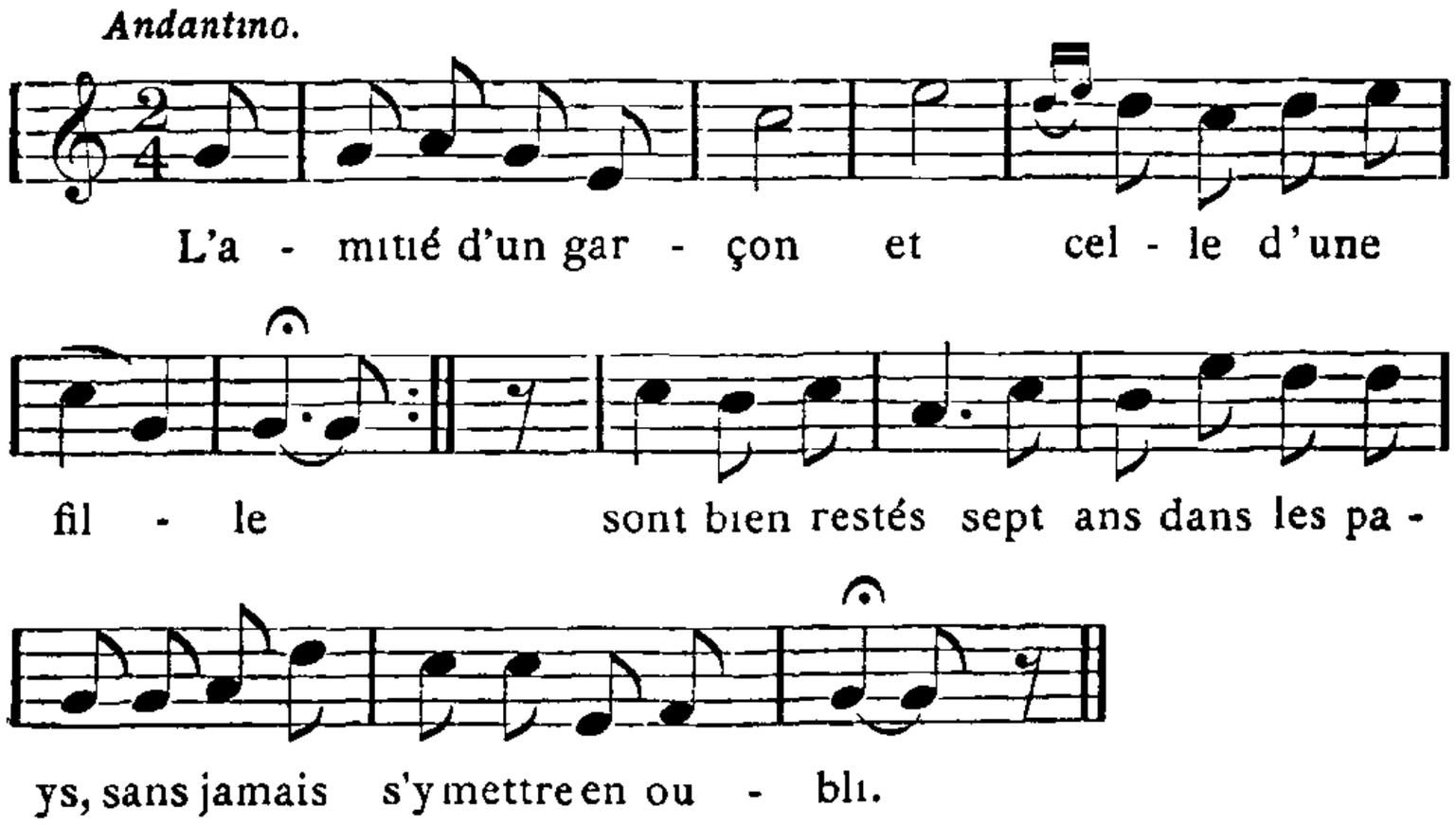

1.

L'amitié d'un garçon
Et celle d'une fille :
Sont bien restés sept ans dans les pays,
Sans jamais s'y mettre en oubli.

2.

Au bout de ces sept ans,
S'habille en cavalière,
En cavalièr' s'habille proprement
Pour aller voir son cher amant.

3.

Arrivée à Paris,
Ell' se mit à chanter.
Elle disait une si bell' chanson
Que son amant n'entend le son.

4.

Si loin la voit venir,
Lui présente son verre :
« A ta santé, mie jolie, je bois,
Prends ton verre et fais comme moi. »

5.

Si j'avais du papier,
De l'encre pour écrire,
Ah ! j'écrirais un' lettre à mes parents
Que j'ai trouvé mon cher amant.

Chantée par M. Thévenet, avoué à Annecy.

J'entends le Ranssignolet.

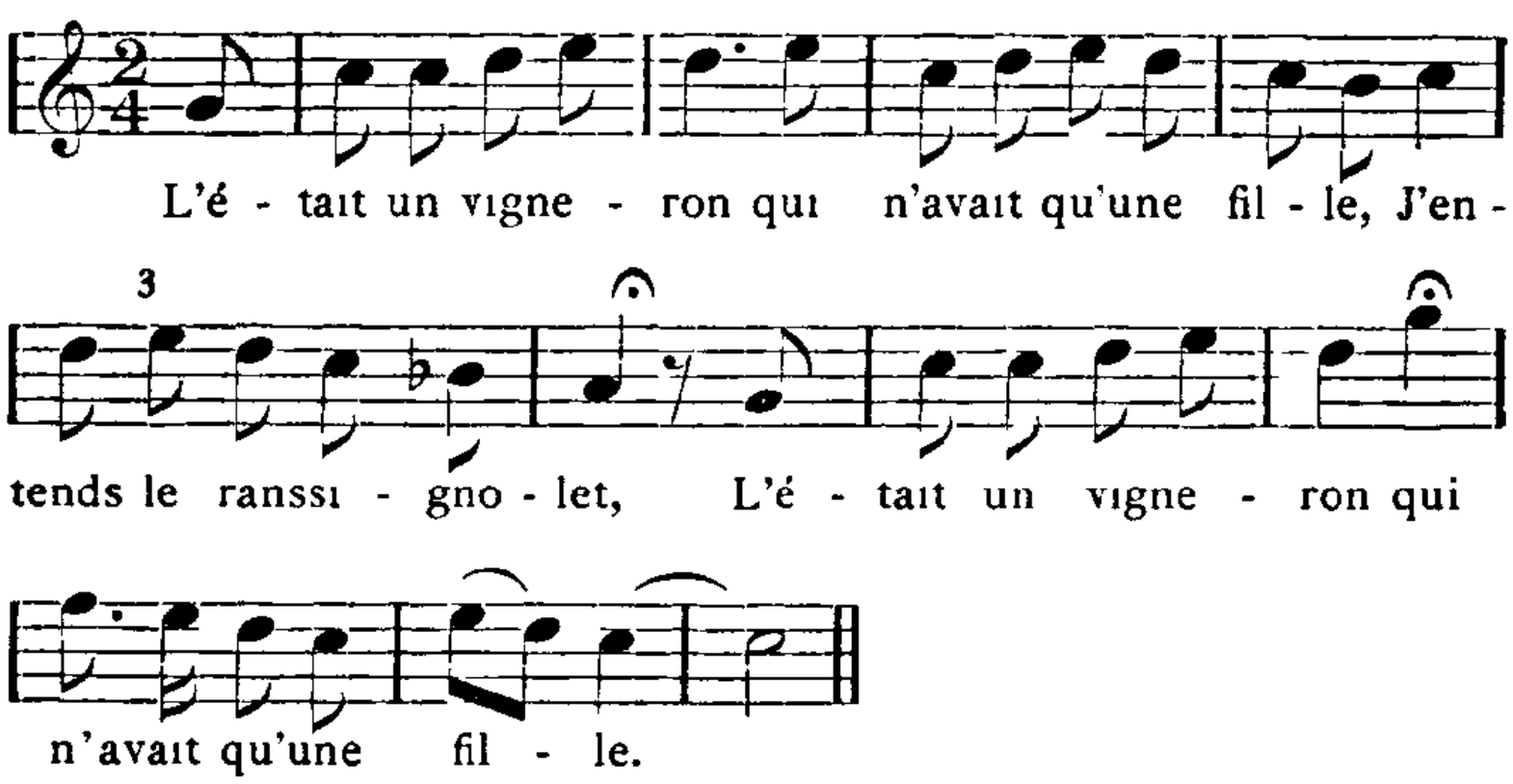

L'était un vigneron qui n'avait qu'une fille,
J'entends le ranssignolet,
L'était un vigneron qui n'avait qu'une fille.

Un jour il l'envoya pour travailler sa vigne,
J'entends le ranssignolet.
Un jour il l'envoya pour travailler sa vigne.

N'eût pas coupé trois brots, la fill' fut endormie,
J'entends le ranssignolet,
N'eût pas coupé trois brots, la fill' fut endormie.

Lorsque vinr't à passer trois chevaliers d'Hongrie,
J'entends le ranssignolet,
Lorsque vinr't à passer trois chevaliers d'Hongrie,

L' premier vint à passer : « Voilà-t une endormie ! »
J'entends le ranssignolet,
L' premier vint à passer : « Voilà-t-une endormie ! »

L' deuxièm' vint à passer : « Elle est encor jolie ! »
J'entends le Ranssignolet,
L' deuxièm' vint à passer : « Elle est encor jolie ! »

L' troisièm' vint à passer : « Je la prends pour ma mie ! »
J'entends le ranssignolet,
L' troisièm' vint à passer : « Je la prends pour ma mie ! »

Il la prit, l'emmena dans son château d'Hongrie,
J'entends le ranssignolet,
Il la prit, l'emmena dans son château d'Hongrie.

Chantée par M. Thévenet.

Rossignolet des Bois.

I.

Rossignolet des bois, rossignolet sauvage,
Apprends-moi ton langage,
Apprends-moi-z-à parler,
Apprends-moi la manière comment l'on doit s'aimer.

2.

Garçon qui fait l'amour doit avoir bonne grâce,
Doit avoir bonne grâce
Et n'être point trompeur,
A sa chère maîtresse, il doit garder l'honneur.

3.

Belle, dans ton jardin, il y a de belles roses,
Il y a de belles roses
Qui ont si bonne odeur,
Permettez-moi, la belle, d'en cueillir une fleur.

4.

Non, je ne permets pas que l'on touche à mes roses;
Apportez-moi la lune,
Le soleil à la main,
Vous cueillerez les roses qui sont dans mon jardin.

5.

Le jeune amant s'en va, là-haut sur la montagne
Croyant prendre la lune,
Le soleil à la main.
La chos' fut impossible, la bell' le savait bien.

Communiquée par M. Provent, de Nâves.

Marguerite est bien malade.

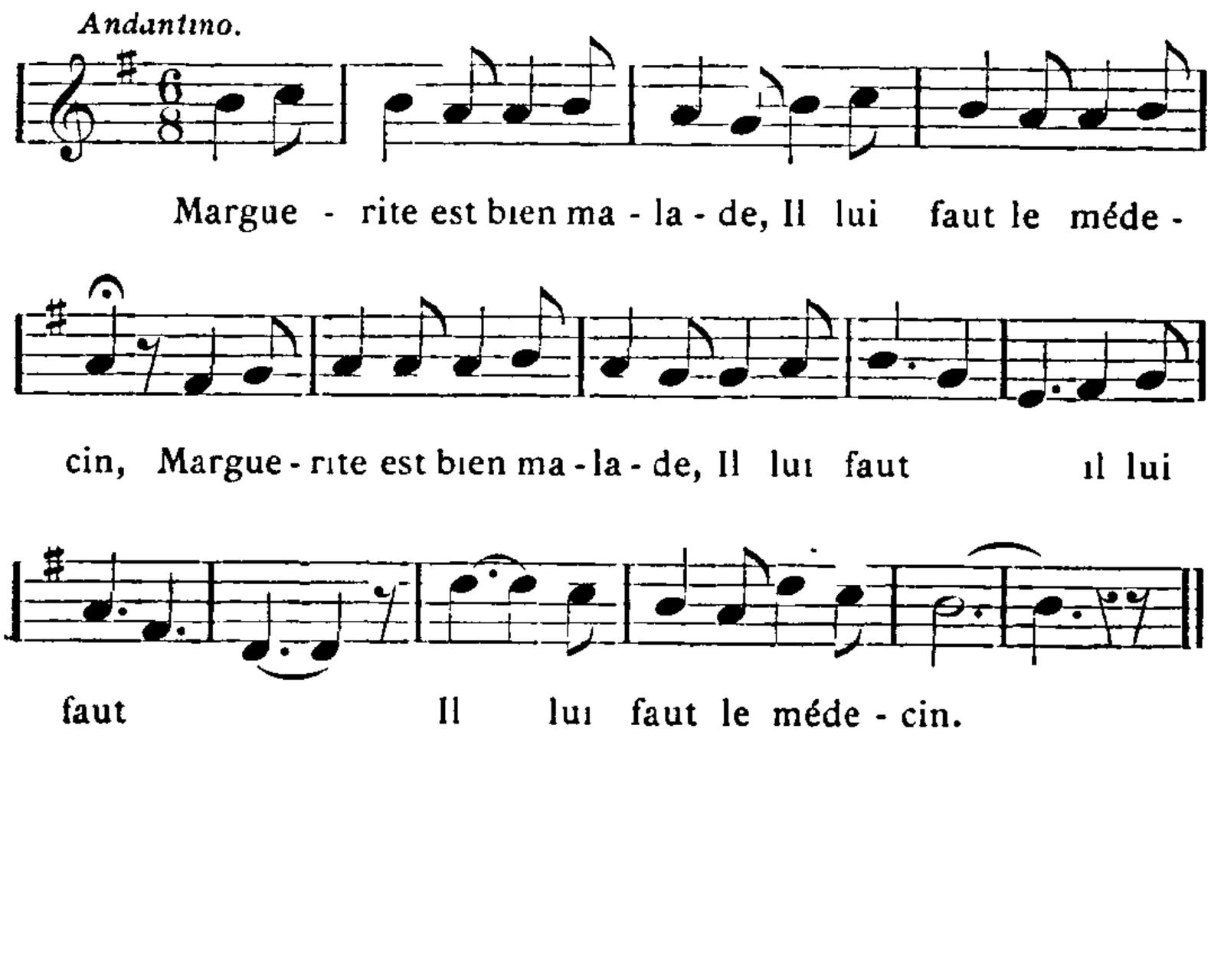

1.

Marguerite est bien malade,
Il lui faut le médecin,
Marguerite est bien malade,
Il lui faut le médecin.

2.

Le médecin dans sa visite
Il lui défendit le vin. } *bis*

3.

Médecin va t-en-z-au diable,
Moi qui aime tant le vin. } *bis*

4.

Si je meurs que l'on m'enterre
Dans la cave où est le vin. } *bis*

5.

Les deux pieds contr' la muraille,
La tête sous le rubin. } *bis*

6.

S'il en tombe quelques gouttes
Sera pour me rafraîchir. } *bis*

7.

Mais si le tonneau s'enfonce
J'en boirai-t à mon loisir. } *bis*

8.

Qui est-ce qui sonnera les cloches,
Ce sera les sacristains. } *bis*

9.

Quatr' vignerons de Bourgogne
Porteront les coins du drap. } *bis*

10.

Qui est-ce qui portera le deuil,
Ce sera les marchands de vins. } *bis*

Chantée par M. François Richard, de Sevrier.

(A suivre.) Jean Ritz.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

3138. — Annecy. Imprimerie ABRY.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 15 octobre 1896.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

DE E' L 882

La séance est ouverte à 5 heures.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, dont la rédaction est adoptée.

M. Serand fait part de la mort de M. Benjamin AGNELLET, membre effectif de la Société depuis 1865. Né à Saint-Jean de Sixt, le 21 mars 1810, M. Agnellet fut conseiller général du canton de Thônes de 1860 à 1869 et maire de sa commune de 1858 jusqu'à sa mort, survenue le 12 août dernier. Poète à ses heures, il a laissé un recueil de chansons inédites qui sont aujourd'hui la propriété de son successeur, M. Vulliet.

La Société adresse à sa famille l'expression de toutes ses sympathies.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière séance.

GONTHIER : *Le Bienheureux Amédée de Savoie.*

— *Vie de saint Guérin, évêque de Sion.*

METZGER : *Le Livre d'Honneur républicain des communes de Savoie.*

F. MUGNIER : *Marie-Claude de Buttet, poète savoisien au XVI^e^ siècle.*

HOLLANDE : *Généralités sur la Géologie du Département de la Savoie.*

VAN MUYDEN et COLOMB : *Album des Collections lacustres du Musée de Lausanne,* publication de la Société d'histoire de la Suisse romande.

Plans, Devis et Renseignements concernant les Fruitières, don de M. Boiret.

Savoie (Haute). 3

CORCELLE : *Etudes de Géographie ancienne : La Région de Seyssel.*
— *En Savoie à bicyclette : D'Annecy au Col des Aravis.*
(*Tour du Monde,* 1896, n° 36.)

La Société remercie ces auteurs, qui ont bien voulu offrir leurs ouvrages à la Bibliothèque.

M. Le Roux fait part des récentes acquisitions de la Société, dons de M. Belly, ancien receveur des finances :

1° Une toile : *Portrait de Lièvremont,* par Bertrand.
2° Une gouache représentant des fleurs, par Lièvremont.

M. Gonthier relève une erreur de Grillet.

Parmi les personnages nés à Thonon, Grillet énumère un Claude-François de Genève, prêtre, qui vivait en Piémont dans les premières années du XVIII^e^ siècle et y publia divers ouvrages. Grillet s'est trompé. Les registres de baptême de Thonon, soigneusement compulsés de 1620 à 1740 par M. l'abbé Grorod, à la prière de M. le curé de Saint-Sigismond, ne mentionnent la naissance d'aucun enfant de ce nom.

Le personnage qui nous occupe naquit, l'an 1676, à Saint-Sigismond-sur-Cluses, de Claude de Genève et de Marie Maure. Son titre clérical a été fait en 1700 par sa mère, alors veuve, et par ses frères Joseph, Jean, Claude et François[1] ; et son ordination à la prêtrise est du 24 septembre 1701.

Nous le voyons nommer recteur d'une chapelle à Ugine en 1705.

A cette époque, il était déjà, croyons-nous, aumônier militaire en Piémont. Comme il possédait des connaissances étendues en histoire et en mathématiques, il fut employé à la Cour du roi Victor-Amédée II, et ce prince le conduisit en Sicile lorsqu'il y alla ceindre la couronne royale.

1. Claude, l'un d'eux, alla s'établir à Thonon ; c'est probablement ce qui aura induit Grillet en erreur.

Pendant son séjour en Italie, Cl.-F. de Genève a publié :

1° *Catalogue historique du Vieux et du Nouveau Testament, etc.,* 1707 ;

2° *Relation du Couronnement de Victor-Amédée II, Duc de Savoie, Roi de Sicile, fait à Palerme,* 1713 ;

3° *Recueil historique et géographique sur le Royaume de Sicile,* 1714 ;

4° *Abrégé de l'Histoire des quatre Monarchies et des Dignités romaines,* 1716.

L'an 1717, Cl.-F. de Genève, de retour en Savoie, obtint la cure de Saint-Eustache, qu'il résigna douze ans plus tard, pour aller remplir à Lovagny les fonctions de vice-prieur. C'est là qu'il mourut le 9 mai 1732, à l'âge de 55 ans, laissant la réputation d'un bienfaiteur des pauvres.

A Saint-Eustache, il avait occupé ses loisirs à dresser une grande *Carte du Diocèse de Genève,* qu'il dédia à Mgr de Rossillon de Bernex (1720).

M. Miquet, empêché d'assister à la réunion, adresse à la Société les communications suivantes dont il est donné lecture :

Le 26 juin 1896 est mort à Paris, M. Louis Courajod, conservateur au Musée du Louvre et professeur d'histoire de la sculpture à l'école du Louvre. La *Revue savoisienne* de 1883 (pages 6, 25, 51, 59), a consacré à ce savant archéologue une longue notice dont je veux rappeler un passage : « Quoique né à Paris, M. Courajod est un enfant de la Savoie. Son grand père est né au pittoresque village de Mornex, sur les pentes du Salève. » L'auteur, M. Pol Nicard, ajoute : « J'ai passé plusieurs fois la belle saison dans la demeure que cette famille avait cédée à M. le professeur Gaullieur. » A l'aide de ces indications, j'ai retrouvé le nom du grand-père en question : c'était Jean-Jacques-Joseph Corajod, né à Mornex en 1778. Il était banquier des sels et

tabacs à Annemasse. Son père, Claude-François, maître-chirurgien, avait acquis de Charles-Gaspard-Bernard de Granery, marquis de La Roche, par acte du 26 mai 1769, Durando, notaire, la propriété plus tard cédée au professeur Gaullieur. Cette propriété, figurée sous le n° 363 du vieux cadastre, appartient actuellement à M. Auguste Corajod, de Mornex.

*** M. Michel Revon, dont la Société Florimontane a toujours suivi la brillante carrière avec une sympathie spéciale, vient encore d'ajouter à sa couronne un nouveau fleuron : le 21 juillet dernier, il s'est fait recevoir, à Paris, docteur ès-lettres, avec une thèse latine intitulée : *De Arte florali apud Japonenses* et une *Etude sur Hoksaï.*

Dans le cours de cette année, deux de nos compatriotes ont subi les mêmes épreuves avec le même succès ; ce sont : M. Payot (Jules-Antoine), de Chamonix, inspecteur d'Académie, qui a été reçu docteur ès-lettres le 27 mars 1896, et M. Charléty (Sébastien), de Chambéry, professeur d'histoire au lycée de Lyon, reçu le 5 juin.

*** Le Savoyard *Auger,* dont M. Thonion a rappelé, dans la livraison de janvier-février, la brillante conduite en 1792, n'est pas absolument un inconnu. C'était un des trois secrétaires de la *Société des Savoisiens résidant à Paris,* « séante dans l'église des Petites-« Maisons, l'an premier de la liberté et de l'égalité ». Les deux autres secrétaires étaient Voiron et Jacquier, comme on peut le voir au bas d'une adresse envoyée à l'Assemblée nationale des Allobroges et lue dans la séance de cette assemblée du 11 novembre 1792. Cette adresse invitait les Savoyards à « se jeter dans les bras « français » pour « poser avec leur concours la pierre « fondamentale de la liberté ». (Voir Joseph Dessaix, *Histoire de la Réunion de la Savoie à la France en 1792,* pages 348-356.) Le nom d'*Auger,* peu répandu

dans notre contrée avec cette orthographe, existe cependant : l'annuaire du duché de Savoie pour 1854 mentionne un Auger Gaspard, notaire à Lullin.

⁂ Au moment où l'on est sur le point d'élever un monument aux frères de Maistre, je crois devoir rectifier la date de naissance que la plupart des biographes attribuent à Xavier. Ce n'est pas en 1764, comme le dit Larousse, ni en *octobre 1763* comme je l'ai lu dans divers auteurs et comme je l'ai moi-même répété, qu'est né François-Xavier-Joseph-Marie de Maistre ; c'est le *8 novembre 1763* qu'il a vu le jour.

⁂ En ma qualité de membre survivant de la commission jadis nommée pour la désignation des noms de personnages marquants qui doivent être inscrits sur un tableau d'honneur au parloir du Lycée, je propose qu'on mette à profit le bon vouloir et les connaissances spéciales de M. l'Inspecteur actuel d'Académie pour aboutir à une solution.

Je vous adresse une liste établie par M. le député Brunier, qui en a donné lecture à la distribution solennelle des prix du 30 juillet 1888.

En combinant cette liste avec le recueil fait par M. Meyer, on arriverait sans difficulté à choisir quelques noms qui mériteraient l'approbation de l'autorité académique.

A ce propos, l'examen des divers volumes de la *Galerie française* qui ont déjà paru m'a permis de constater que le volume de la Haute-Savoie est aussi complet qu'il pouvait l'être, étant donné le nombre de pages imposé à l'auteur. Les lacunes que j'avais signalées étaient volontaires, M. Meyer ayant été prié de faire un choix pour ne pas dépasser le programme adopté pour la *Galerie*.

La Société s'occupe ensuite d'un projet de transfert de sa bibliothèque, le local actuellement occupé étant devenu trop étroit. D'accord avec le Bibliothécaire de

la ville, un rapport a été adressé à M. le Maire. **M. Bruchet** donne lecture de ce document, qui est soumis aux voix et approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures et demie.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

LES SAVOYARDS AU XIX^e SIÈCLE

LES PREMIERS PRÉSIDENTS ET LES PROCUREURS GÉNÉRAUX

Depuis le commencement du siècle, un certain nombre de magistrats savoyards ont atteint les plus hauts degrés de la hiérarchie. Nous en avons déjà cité quelques-uns, comme ministres ou membres des assemblées politiques : c'est le cas des premiers présidents Crettin, Dupasquier, Girod ; des procureurs généraux Falquet et Piccolet, et du sénateur Avet. Les autres sont indiqués ci-après :

ALEXANDRY d'ORENGIANI (baron d') Christophe-Hippolyte, C ✠.

Né à Chambéry le 30 mars 1774 ; sénateur au Sénat de Savoie le 13 février 1816 ; avocat-fiscal général le 21 août 1827 ; président de chambre le 13 juin 1840 ; membre de la commission du code civil et du code pénal sarde ; mort à Villard-d'Héry le 21 mai 1850.

AVET (comte) Auguste, O ✠.

Fils aîné du comte Avet, ministre d'Etat ; entré dans la magistrature italienne, il devint premier substitut du procureur général à Turin, puis successivement

procureur général près les Cours d'appel de Bologne, de Florence et de Gênes. Il est mort en janvier 1876.

CARELLI DE BASSY (comte) FRANÇOIS-JEAN-BAPTISTE, ❋.

Né à Chambéry en 1759 ; était, au moment de la Révolution, substitut de l'avocat général près le Sénat de Savoie ; fut un des premiers à « offrir l'hommage de son dévouement à l'Assemblée des Allobroges » ; changea son nom contre celui de « Bassy » ; fut élu député du Mont-Blanc à la Convention le 10 février 1793 ; se signala par sa sévérité contre les émigrés ; fit un don de 50,000 francs à la patrie et adopta un orphelin ; fut membre du Comité des transports, postes et messageries. Fougueux révolutionnaire, « il aurait immolé à la République ses frères même » ; mais, au 18 brumaire, il se rallia à Bonaparte ; à l'avènement de l'Empire, il reprit son titre de comte et son rang dans la magistrature ; il fut nommé procureur général à Florence en 1810. Il rentra « dans la retraite et dans l'obscurité » en 1814, et mourut à Bassy le 18 juin 1818. L'*Armorial* mentionne simplement ce noble conventionnel, sans parler du rôle qu'il a joué ; mais on peut consulter l'*Histoire de Seyssel,* par Fenouillet (pages 171-172).

COPPIER JOSEPH-MARIE, C ✠.

Né le 12 février 1789, à Annecy ; docteur en droit de la Faculté de Turin en 1810 ; avocat fiscal à Annecy en 1816; juge à Evian en 1818 ; substitut avocat général en 1826 ; avocat des pauvres le 21 mars 1828 ; sénateur au Sénat de Savoie le 9 janvier 1829 ; avocat-fiscal général près la Cour de Chambéry en 1848 ; conseiller à la Cour de cassation en 1849 ; président de la Cour de cassation de Turin le 6 décembre 1855 ; admis à

la retraite, par décret du 15 janvier 1858, avec pension de 5,750 fr.

DUBOIN Jean-Marie-Eloi, ✻ ❦ A.

Né à Saint-Julien (Haute-Savoie), le 1er février 1845 ; substitut dans sa ville natale le 1er septembre 1868 ; révoqué de ses fonctions, le 4 octobre 1872, pour avoir, dans un banquet, porté un toast à Gambetta ; se fit alors inscrire au barreau de Saint-Julien, où il prit une place prépondérante ; rentra dans la magistrature comme avocat général à Nîmes en 1880 ; fut nommé procureur de la République à Reims le 15 septembre 1883, et procureur général à Grenoble le 29 août 1886.

FINET Jean-Baptiste, ✻ ✠ ❦ A.

Né à Saint-Jean de Maurienne en 1813 ; docteur en droit ; était avocat au barreau de Chambéry depuis le 12 juin 1841, quand le gouvernement de la République lui confia le poste de procureur général à Chambéry, le 4 septembre 1870. Révoqué par le ministère du 24 mai 1873, il reprit son cabinet d'avocat. Mais le parti républicain étant revenu au pouvoir, M. Finet fut nommé conseiller à la Cour de Chambéry le 7 janvier 1878 ; il conserva cette situation jusqu'à la limite d'âge, en 1883, et fut alors mis à la retraite avec le titre de président de chambre honoraire. Il est mort en 1892.

MERCIER Georges-Louis, G-O ✻ C ✠.

Né à Saint-Jeoire (Haute-Savoie) le 20 février 1808 ; docteur en droit de l'Université de Turin, se fit d'abord inscrire comme avocat au barreau de Chambéry ; substitut au bureau des avocats des pauvres le 20 décembre 1831 ; avocat général près le Sénat de Savoie le 1er décembre 1838, et près la Cour de cassation de Turin le 26 février 1848 ; intendant général de 2e classe

à Chambéry le 2 janvier 1849, et de 1re classe le 3 septembre 1852 ; avocat-fiscal général près la Cour d'appel de Casal le 17 avril 1853 ; conseiller à la Cour de cassation de Turin le 26 octobre 1855, et à celle de Paris le 4 juin 1860 ; membre du Tribunal des conflits de 1872 à 1875 ; président de la Chambre civile le 8 décembre 1874 ; premier président de la Cour de cassation le 10 mars 1877 ; admis à la retraite le 18 mai 1883, et nommé premier président honoraire ; décédé à Saint-Jeoire le 15 mars 1893. « Ses arrêts resteront des modèles de concision, de justesse et de science juridique. »

VUY Jules.

Né le 21 septembre 1815, à Copponex (Haute-Savoie), d'une famille originaire de Taninge, mais fixée à Carouge. Cette ville ayant été annexée au canton de Genève par les traités de 1815, le père de Jules Vuy devint Suisse et légua sa nationalité à son fils. Docteur en droit, ce dernier se fit inscrire au barreau de Genève, où il eut des débuts fort brillants. Il se rallia en politique au parti de James Fazy, et devint successivement président de la Cour de cassation, président du Grand-Conseil et conseiller d'Etat du canton de Genève, député à l'Assemblée fédérale de Berne et président de l'Institut genevois. Poète à ses heures, historien et jurisconsulte, il possédait au même degré des talents variés qui souvent s'excluent. Il est mort à Carouge le 15 février 1896.

*
* *

A côté de ces personnages représentant officiellement la magistrature, on trouvera naturel que je mentionne trois érudits dont les recherches consciencieuses et sagaces ont considérablement élargi, dans notre pays, le champ des connaissances historiques, et qui ont imprimé à ce genre d'études une impulsion sans précé-

dent. Je veux parler de Léon Menabrea, d'Eugène Burnier et de M. François Mugnier. Le premier a déjà fait l'objet d'une notice comme membre de l'Académie des sciences de Turin. Je me contente ici de rappeler son nom.

BURNIER Eugène-Didier.

Né à Chambéry le 7 février 1831 ; docteur en droit en 1853 ; juge-adjoint au tribunal de Chambéry le 21 février 1855 ; juge au tribunal de Saint-Jean de Maurienne le 6 février 1861 ; juge d'instruction à Bonneville le 24 juillet 1867 ; mort à Bonneville le 27 février 1880. Ses principaux ouvrages sont l'*Histoire du Sénat de Savoie,* l'*Histoire de l'Abbaye de Tamié,* l'*Histoire de la Chartreuse de Saint-Hugon.* Infatigable explorateur d'archives, il a tiré de l'oubli des documents d'un prix inestimable. Passionné collectionneur, « il avait réuni en volumes, sous le nom de *Patria,* toutes les brochures intéressant la Savoie qui lui tombaient sous la main. Les 70 volumes qu'il forma ainsi ont été acquis par l'Académie de Savoie, qui continue cette collection. »

MUGNIER François, ❋ ✠ O ✠ ❦ I.

Né à Rumilly le 26 avril 1831 ; docteur en droit civil et canonique le 18 juillet 1854; juge du mandement de Lanslebourg en 1856 ; juge-adjoint au Tribunal civil de Chambéry en 1857 ; substitut du procureur du roi le 1er mai 1860 ; substitut à Valence le 14 août 1860 ; procureur impérial à Embrun en 1863, à Die en 1866, à Vienne en 1867 ; procureur de la République à Annecy le 1er octobre 1870 ; substitut du procureur général à Aix en 1874 ; conseiller à la Cour d'Aix en 1875 et à celle de Chambéry en 1878. Membre fondateur de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie en 1855, il a été l'un des secrétaires de cette Société de 1857 à

1861 et il en est le président depuis le 22 février 1882. On peut dire sans exagération qu'il l'a mise au premier rang des sociétés de province. Digne émule de Burnier et de Menabrea, il continue leur œuvre avec un zèle, une puissance de travail et un dévouement vraiment extraordinaires. On ne compte plus les ouvrages dont il est l'auteur.

LES MARINS

Quoique la position de notre pays, dans l'intérieur des terres, ne semble guère propice à l'éclosion des vocations maritimes, on peut citer en bon rang les noms de plusieurs compatriotes qui ont parcouru de brillantes carrières dans la marine. Pendant la période de 1815 à 1860, on n'a compté, dans les Etats sardes, que quatre amiraux ; deux étaient Savoyards : MM. Courtois d'Arcollières et de Viry. Savoyards également l'intendant général de la marine Vichard de Saint-Réal, et le général Pierre d'Humilly de Chevilly, qui commanda longtemps le bataillon de *Real Navi* : bien que ces deux personnages ne fussent pas, à proprement parler, des marins, leurs états de service ont ici leur place naturelle. A la fin d'octobre 1873, le *Courrier des Alpes* constatait que, sur les neuf amiraux de la flotte italienne, quatre appartenaient à notre province : MM. Martin-Franklin, Pacoret de Saint-Bon, Eugène et Henri de Viry. Le même journal ajoutait que le premier capitaine de vaisseau susceptible d'être promu était un Chambérien, M. Arminjon, et effectivement cet officier devint contre-amiral en 1876. Actuellement, dans la marine française, nous comptons plusieurs officiers d'avenir ; sans sortir de l'arrondisse-

ment d'Annecy, nous pouvons citer M. de Menthon (Bernard-François-Henri), admis à l'Ecole navale en 1883 avec le n° 26 sur 100 ; — M. Decoux (Laurent-Claude-Pierre), Annécien, (n° 15 de la promotion de 1891) et M. Martin (Auguste-Joseph-Alphonse), de Rumilly, admis dans la promotion de 1890 avec le n° 52 et sorti le 1er août 1892 avec le n° 1. Je dois à l'obligeance de M. le député Duval, qui les a obtenus du ministère compétent, les renseignements concernant les marins qui ont servi en France. Quant aux autres, sauf indications contraires, ils m'ont été fournis gracieusement par le ministère de la marine royale italienne, avec une complaisance à laquelle il m'est agréable de rendre hommage.

1° Marine française.

FÉSIGNY (DE) ALBERT-CLÉMENT-MARIE-JOSEPH,

❋ ❦ A.

Né à Annecy le 14 janvier 1849 ; entré à l'Ecole navale le 5 octobre 1865 ; aspirant de 2e classe le 1er août 1867 ; aspirant de 1re classe le 2 octobre 1868 ; enseigne de vaisseau le 15 août 1870 ; lieutenant de vaisseau de 2e classe le 29 janvier 1879, promu à la 1re classe le 1er mars 1884 ; capitaine de frégate le 1er janvier 1893. — *Commandements, évènements, etc.* : Commandant de *la Framée,* en Cochinchine, du 7 mai au 20 novembre 1883 ; aide de camp du gouverneur de la Cochinchine, du 20 novembre 1883 au 1er mars 1884 ; commandant de *la Sagaie,* en Cochinchine, du 1er mars 1884 au 14 avril 1886 (évènements du Cambodge) ; missions hydrographiques au Cambodge, du 14 avril au 17 mai 1886, du 20 janvier au 1er juin 1887, et du 1er juin 1887 au 22 avril 1888 ; était, pendant cette dernière période, aide de camp du gouverneur général de

l'Indo-Chine. Commandant de *l'Eclaireur,* expédition du Dahomey, du 10 juillet au 1er novembre 1890; commandant du *Corail* et de la flotille du Bénin, du 23 juin au 1er décembre 1892.

GALLIFET (DE) JOSEPH-MARIE.

Né le 21 septembre 1751 à Lépin (Savoie); garde de marine le 5 octobre 1767; garde du pavillon le 1er novembre 1773; enseigne de vaisseau le 4 avril 1777; lieutenant de vaisseau le 4 avril 1780; major de vaisseau le 16 décembre 1786; capitaine de vaisseau le 1er janvier 1792; absent de la revue passée le 15 mars 1792.....; capitaine de vaisseau, chef de division, le 31 décembre 1814; admis à la retraite, à compter du 1er janvier 1816, par ordonnance du 9 décembre 1815; naturalisé Français le 6 août 1817; mort à Marseille le 9 décembre 1838. Etait chevalier de Saint-Louis depuis le 26 octobre 1782. — *Commandements, événements, etc.* : Commandant de la frégate *la Sylphide* du 12 février 1782 au 5 janvier 1784; combat du 10 août 1778 (devant Pondichéry); campagne des Indes (1778-1784).

ONCIEU DE LA BATIE (D') AUGUSTE-MARIE-EDOUARD, C ❋.

Né à Chambéry le 25 novembre 1833; commença sa carrière dans la marine sarde, où il comptait, au moment de l'annexion, 9 ans, 2 mois et 23 jours de service effectifs; opta pour la France et fut nommé lieutenant de vaisseau de 2e classe le 18 mars 1860; lieutenant de vaisseau de 1re classe le 31 décembre 1862; capitaine de frégate le 8 décembre 1870; capitaine de vaisseau le 24 février 1881. A commandé *l'Etoile,* au Sénégal, du 1er juin au 10 août 1867; *l'Ajaccio,* dans les mers du Levant, du 5 octobre 1867 au 16 août 1869; *le Bisson,* dans la mer des Indes, du 14 août

1879 au 5 avril 1881 ; *la Victorieuse,* dans les mers de Chine et du Japon, du 1er décembre 1881 au 3 juin 1884, et *le Sfax,* dans l'escadre d'évolution de la Méditerranée, du 16 janvier au 21 octobre 1887. Chef d'état-major du contre-amiral Serre, commandant de Taïti, du 1er décembre 1877 au 4 février 1878 ; chef d'état-major du contre-amiral Meyer (1er décembre 1881-3 juin 1884) ; attaché naval à Londres, du 15 mars 1885 au 26 octobre 1886 ; en mission à Copenhague en 1886 ; admis à la retraite à titre d'ancienneté de services, et sur sa demande, par décret du 24 février 1888 à compter du 1er mai suivant (pension de 6,000 francs). A cette dernière date, il comptait, comme services effectifs, 38 ans, 5 mois et 6 jours, et comme campagnes 17 ans, 9 mois et 10 jours, soit un total de 56 ans, 2 mois et 8 jours, dont 24 ans, 7 mois et 27 jours à la mer et 2 ans, 1 mois et 2 jours en guerre. Outre les campagnes de Crimée (1856) et d'Italie (1859), il a pris part au siège de Paris, du 15 septembre 1870 au 21 février 1871 (batteries des Buttes-Montmartre et de Saint-Ouen) ; à la prise d'Epinay et aux combats sur la Marne, du 30 november au 2 décembre 1870.

PEYTAVIN Louis-Marie.

Né à Chambéry le 15 décembre 1773. — *Services dans la marine de l'Etat :* Aide timonier, second maître et maître de timonerie, à terre et sur les bâtiments de l'Etat, du 22 septembre 1793 au 19 février 1806. — *Services en course :* Capitaine du brick *l'Uni,* du 3 au 15 novembre 1808 ; prisonnier de guerre, dans les prisons d'Angleterre, du 15 novembre 1808 au 14 mars 1810 ; capitaine du corsaire *Dame Ernouf* du 21 décembre 1810 au 31 décembre 1811 ; prisonnier de guerre dans les prisons d'Angleterre, du 1er janvier 1812 au 18 juin 1814. — *Services au commerce (long cours) :* capitaine du brick *le Henri,* du 23 septembre

1814 au 23 février 1815; capitaine du brick *le Jean-Charles*, du 18 mai 1815 au 6 septembre 1818; capitaine de la goëlette *l'Astrée*, du 20 octobre 1818 au 30 mai 1819, jour de son décès à la Côte d'Afrique.

2° Marines sarde et italienne.

ARMINJON François-*Victor*, C ✠ C ✠ ❋.

Né à Chambéry le 9 octobre 1830, fils de Mathias Arminjon, alors avocat des pauvres. Entré dans la marine comme élève à l'Ecole royale le 8 septembre 1842; garde-marine de 2e classe le 1er juillet 1846 et de 1re classe le 1er juin 1847; sous-lieutenant de vaisseau le 13 février 1849; lieutenant de vaisseau de 2e classe le 11 janvier 1855 et de 1re classe le 11 juin 1859; passé dans la marine française le 23 juin 1860; décoré de la Légion d'honneur le 31 décembre 1860; réintégré dans la marine italienne le 20 mars 1861; capitaine de frégate de 2e classe le 28 avril 1861 et de 1re classe le 18 février 1864; capitaine de vaisseau de 2e classe le 5 décembre 1867 et de 1re classe le 24 mars 1872; contre-amiral le 23 novembre 1876; admis à la retraite en 1877. A négocié les traités de commerce de l'Italie avec le Japon et la Chine.

BELLEGARDE (comte de) Auguste, ✠.

Né le 27 octobre 1802 à Leybak (Illyrie); élève à l'Ecole royale de marine le 14 décembre 1816; garde-marine de 2e classe le 20 janvier 1819 et de 1re classe le 26 avril 1820; sous-lieutenant de vaisseau le 24 décembre 1821; lieutenant de vaisseau effectif le 17 février 1826; premier lieutenant de vaisseau effectif le 15 novembre 1830; promu au titre et au grade de capitaine de vaisseau en second le 21 juillet 1834; capitaine de

vaisseau effectif, en second, le 8 janvier 1836; capitaine de frégate le 22 août 1837; capitaine de vaisseau de 2e classe le 19 septembre 1843; destiné au commandement du 3e département maritime le 1er novembre 1837; nommé commandant du corps royal d'artillerie des côtes le 18 mai 1844. — *Services à la mer :* 7 ans, 2 mois et 26 jours. Au milieu d'une bourrasque qui sévit dans le port de Gênes pendant la nuit du 25 décembre 1821, il s'exposa volontairement à de graves dangers pour porter une ancre au brick *il Zeffiro,* et pour empêcher ce bâtiment, dont presque tous les câbles s'étaient rompus, de s'en aller à la dérive. Se distingua pendant la campagne contre la régence de Tripoli de Barbarie en septembre 1825.

COURTOIS D'ARCOLLIÈRES LOUIS-PHILIBERT, G-O ✠.

Né à Corsinge (Meynier) le 17 décembre 1800; entra à l'Ecole de marine en 1816; fut promu sous-lieutenant de vaisseau en 1824; lieutenant de vaisseau commandant du brick *il Zeffiro* au moment de l'expédition de Tripoli en 1825; capitaine de frégate en 1833; capitaine de vaisseau le 16 août 1837; commandant et directeur de l'arsenal de Gênes de 1845 à 1849; contre-amiral en octobre 1848; vice-amiral le 11 juin 1859; il prit sa retraite le 7 octobre suivant. Il avait succédé au contre-amiral Albini dans le commandement de l'escadre qui avait été envoyée devant Venise cernée par les Autrichiens en 1849, et il avait occupé les plus hautes situations : président de la commission d'études pour l'établissement d'une darse à la Spezzia, inspecteur de la marine marchande et des ports; président du conseil consultatif et du conseil d'amirauté de la marine marchande et vice-président du conseil général de santé. Il est mort à Fumeri (Italie) le 13 février 1870. — *Décorations :* Commandeur des Ordres

de l'Aigle-Rouge de Prusse et de Sainte-Anne de Russie, chevalier de Saint-Grégoire le Grand.

(Journaux.)

HUMILLY DE CHEVILLY (D') PIERRE, C ✠ C ✠.

Né à Lyon le 21 février 1820 ; frère cadet du général baron Charles ; a fait toute sa carrière dans le bataillon de *Real-Navi*. Volontaire le 30 janvier 1837 ; sous-lieutenant le 3 juillet 1842 ; lieutenant le 24 mars 1849 ; capitaine de 2e classe le 14 avril 1856 et de 1re classe le 11 juin 1859 ; major le 31 juillet 1859 ; lieutenant-colonel le 12 septembre 1861 ; colonel le 12 mars 1863 ; admis à la retraite, avec le grade de major général, par décret du 23 juin 1874. — *Campagnes :* 1848, 1849, 1859, 1866. Habite Gênes.

LAMPOZ JACQUES, ✠.

Né à Chambéry le 4 octobre 1782 ; d'abord timonier dans la marine française, entra dans la marine sarde le 25 mars 1801 ; fut nommé sous-lieutenant au 2e régiment d'artillerie de marine le 1er mars 1815, lieutenant le 6 septembre 1817 ; sous-lieutenant de vaisseau le 13 janvier 1819 ; lieutenant de vaisseau de 2e classe le 12 août 1820 et de 1re classe le 8 février 1823 ; capitaine de corvette le 8 février 1826 ; capitaine de frégate appliqué à l'état-major général le 15 novembre 1830 ; capitaine de vaisseau de 2e classe le 12 mars 1833 ; promu à la 1re classe le 22 août 1837 et chargé du commandement de la compagnie des canonniers de mer ; retraité avant 1840 ; vivait encore en 1851.

MARTIN-FRANKLIN ERNEST, G-C ✠ G-O ✠ ✵.

Né à Chambéry le 2 janvier 1829 ; garde-marine de 1re classe le 16 mai 1846 ; sous-lieutenant de vaisseau le 1er novembre 1848 ; lieutenant de vaisseau de 2e

classe le 20 mai 1853, promu à la 1re classe le 16 mai 1859 ; capitaine de corvette le 16 août 1860 ; capitaine de frégate de 2e classe le 1er janvier 1861 et de 1re classe le 1er avril 1863 ; capitaine de vaisseau de 2e classe le 1er août 1866, promu à la 1re classe le 1er octobre 1871 ; contre-amiral le 1er novembre 1873 ; aide de camp honoraire du roi le 14 mars 1878 ; aide de camp effectif le 11 avril 1880 ; vice-amiral le 1er octobre 1880 ; aide de camp général effectif du roi le 17 avril 1881 ; aide de camp général honoraire le 1er avril 1882 ; passé au cadre du service auxiliaire le 1er septembre 1887 ; mort à Paris le 3 novembre 1893. — *Décorations :* Médaille d'argent à la valeur militaire ; chevalier de l'Ordre militaire de la Croix de Savoie ; grand'croix des Ordres de Léopold d'Autriche, de Sainte-Anne et de Saint-Stanislas de Russie ; grand-officier des Ordres de Charles III d'Espagne, du Sauveur de Grêce, de Saint-Benoît d'Aviz de Portugal, et de l'Epée de Suède ; commandeur du Nicham Iftikar de Turquie. — *Campagnes :* 1848, 1849, 1855, 1859, 1860-61, 1866.

(D'après une note communiquée par M. Mugnier.)

PACORET DE SAINT-BON ANTOINE-FRANÇOIS-*SIMON*-MARIE-BENOÎT, G-C ✠ G-C ✝ G-O ❋.

Né à Chambéry le 20 mars 1828, « fils de M. le chevalier président Charles-François Pacoret de Saint-Bon, coseigneur de Veigy, et de demoiselle Louise-Françoise de Grailly, de Veigy ». Entré à 14 ans à l'Ecole de marine de Gênes, le 1er avril 1842, il passait garde-marine de 2e classe le 1er juillet 1846 et de 1re classe le 8 juin 1847 à bord du *Daino* ; sous-lieutenant de vaisseau le 13 février 1849 ; lieutenant de vaisseau de 2e classe le 11 janvier 1855, promu de 1re classe le 11 juin 1859. Capitaine de corvette le 17 novembre 1860, il se distingua au siège de Gaëte, où il commandait la canonnière *Confienza* et reçut la croix de Sa-

voie ; capitaine de frégate de 2e classe le 6 janvier 1861 et de 1re classe le 8 mars 1863. Appelé en 1863 à diriger le second bureau du ministère de la marine, il quitta bientôt cette situation pour prendre le commandement de la frégate *Principe Humberto*. Son courage à la bataille de Lissa (19 juillet 1866) lui valut la médaille d'or à la valeur militaire : il commandait alors le cuirassé *il Formidabile* et la presse constata que, dans les plus graves conjonctures, son impassibilité, devenue plus tard légendaire, « avait sauvé l'honneur de la marine italienne ». Capitaine de vaisseau de 2e classe le 5 décembre 1867 et de 1re classe le 24 mars 1872, il était le septième de son grade lorsque, sur l'avis unanime du conseil de l'amirauté, il fut nommé contre-amiral le 4 juillet 1873. Un décret du 10 juillet lui confiait le portefeuille de la marine. Il déploya, dans ces hautes fonctions le plus grand zèle et un esprit d'initiative qui l'a fait considérer comme le véritable restaurateur de la marine italienne. Elu député de Venise et de Pozzuoli en 1873. il opta pour Pozzuoli le 21 janvier 1874. Elu de nouveau, en 1874, à Gênes et à Pozzuoli, il opta encore pour cette dernière circonscription le 3 décembre 1874. Il représenta plus tard les collèges de Castel-Franco Veneto et de Messine. Nommé vice-amiral le 27 octobre 1887 et sénateur du royaume le 26 janvier 1889. Il fut deux fois ministre de la marine : du 10 juillet 1873 au 25 mars 1876, et depuis le mois de février 1890 jusqu'à sa mort, survenue à Rome le 26 novembre 1892. Enseveli aux frais de l'Etat, dans le cimetière de Campo-Verano, il reçut tous les honneurs dus à son mérite : une statue lui a été élevée en 1895. « C'était, dit le *Secolo* des 27-28 novembre 1892, un des plus brillants officiers de la jeune marine italienne, et l'auréole qui entourait son nom depuis Lissa faisait converger sur lui les espérances de ceux qui rêvaient d'une revanche. Aucun amiral ita-

lien ne jouit de la popularité et de la confiance très-méritée qui entourait le nom de Saint-Bon et qui le faisait considérer comme le seul capable de commander heureusement la formidable marine, fruit de ses études et de son initiative hardie. »

ROCHETTE DE SALAGINE (baron DE) JOSEPH-MARIE-JÉRÔME, ✠ ❋.

Né à Rumilly le 7 mars 1804 ; élève à l'Ecole de marine le 1er février 1817 ; garde-marine de 2e classe le 26 août 1820 et de 1re classe le 27 décembre 1821 ; sous-lieutenant de vaisseau le 11 février 1825 ; lieutenant de vaisseau de 2e classe le 14 février 1826 et de 1re classe le 4 juin 1833 ; capitaine de vaisseau en second le 23 avril 1840 ; capitaine de frégate le 19 septembre 1843 ; capitaine de vaisseau de 2e classe le 13 février 1849 ; nommé commandant du chantier de la Foce le 19 mai 1849 ; membre du conseil supérieur d'amirauté le 22 septembre 1849 ; capitaine de vaisseau de 1re classe le 18 décembre 1849 ; commandant du port de Gênes le 14 juin 1852 ; mort du choléra le 23 août 1855, à Gênes.

(Voir *Mém. de la Soc. sav. d'histoire,* p. 355-56 du vol. XXVI.)

VICHARD DE SAINT-RÉAL JACQUES-ALEXIS, G-C ✠.

« Fils de noble François et de demoiselle Anne-Marie d'Humbert, natif de Saint-Réal, paroisse de Saint-Jean de la Porte en Savoie. » Admis au collège des Provinces en 1766, en même temps que Berthollet (voir *Revue savoisienne,* 1866, p. 18), il y étudia le droit ; prit service dans l'administration, en 1771, en qualité de juge chargé du règlement des frontières de la Savoie avec la France ; fut nommé intendant à l'office général des finances en 1777 ; intendant de la province de Maurienne en 1779 ; réformateur des études de cette province en 1787 ; intendant du duché d'Aoste en 1789 ; intendant général de l'armée du duc de Montferrat en

1793 ; intendant général du royaume de Sardaigne en 1797 ; sous-intendant général des mines et conservateur des bois et forêts du royaume de Sardaigne en 1803 ; décoré du titre de régent de la Sardaigne et créé chef de l'office de péréquation en 1805 ; intendant général de la marine royale le 30 janvier 1816 ; admis à la retraite le 19 février 1831 ; mort le 13 novembre 1832. Membre de l'Académie des sciences de Turin, physicien et géologue, il était aussi remarquable comme savant que comme administrateur.

VIRY (comte DE) JEAN-HENRI-*GEORGES*, C ✠.

Né le 28 février 1792, à Hintehenbrooh (Angleterre) ; petit-fils de l'ambassadeur Joseph-Marie-François-Justin de Viry ; fils du député François-Joseph-Marie-Henry ; frère du député Charles, et père des amiraux Eugène et Henri. « Entré en 1805 dans la marine anglaise, il fit avec distinction la guerre des Indes. A la restauration, il passa dans la marine sarde. » Gratifié du titre de sous-lieutenant de vaisseau le 3 avril 1816, il devint sous-lieutenant effectif le 5 août 1817 ; capitaine de vaisseau en second le 13 janvier 1819 ; sous-adjudant général appliqué à l'état-major de la division de Nice, le 10 juillet 1822 ; capitaine de vaisseau effectif le 10 janvier 1829 ; contre-amiral le 22 juillet 1834 ; lieutenant général d'armée le 31 décembre 1840 ; commandant général de la marine le 15 mai 1841. — *Services effectifs à la mer* : 5 ans, 2 mois, 21 jours. — *Distinctions* : Chevalier de 1re classe de l'Ordre de l'Aigle-Rouge de Prusse ; commandeur de l'Ordre de Ferdinand des Deux-Siciles ; décurion honoraire de la ville de Gênes. Mort au château de Viry le 9 septembre 1844, il a été inhumé à Gênes.

VIRY (comte DE) EUGÈNE, G-O ✠ G-C ✠ ❋.

Fils de Georges, né le 23 août 1822 à Boulogne-sur-

Mer ; après avoir passé par l'école royale de marine de Gênes, il fut nommé garde-marine de 2e classe le 21 juillet 1835 et de 1re classe le 18 septembre 1838 ; sous-lieutenant de vaisseau le 8 juin 1841 ; lieutenant de vaisseau de 2e classe le 23 janvier 1847 et de 1re classe le 19 juin 1850 ; capitaine de vaisseau en second le 12 juin 1855 ; capitaine de frégate le 18 mars 1860 ; capitaine de vaisseau de 2e classe le 7 avril 1861, et de 1re classe le 12 septembre 1861 ; contre-amiral le 6 mai 1866 ; vice-amiral le 17 mars 1873. Il est mort à Rome le 28 août 1877. — *Services à la mer :* en temps de paix, 15 ans, 10 mois, 26 jours ; en temps de guerre, 1 an, 11 mois, 8 jours. — *Campagnes de guerre :* 1848, 1849, 1856 (campagne d'Orient contre la Russie). — *Distinctions :* officier d'ordonnance du prince de Savoie-Carignan en 1849 ; commandant de l'Ecole royale de marine de Gênes, du 1er mai 1865 au 17 mai 1866 ; membre du conseil d'amirauté (1866-1867) ; nommé commandeur de l'Ordre mauricien pour services exceptionnels ; commandant en chef de l'escadre de la Méditerranée, du 6 janvier au 8 novembre 1868 ; membre du conseil supérieur d'amirauté siégeant à Gênes, du 18 novembre 1868 au 11 avril 1869 ; directeur général des arsenaux du 1er département maritime, du 1er janvier au 1er mars 1869 ; chef d'état-major de l'escadre de la Méditerranée, du 28 février au 20 juillet 1869 ; commandant en chef du 2e département maritime (11 août 1870-1er octobre 1871) ; président du conseil supérieur de la marine, du 31 octobre 1871 au 1er janvier 1876 ; commandant en chef de l'escadre permanente, du 1er janvier au 1er décembre 1876 ; grand'croix de l'Ordre d'Isabelle la Catholique (1871) ; commandeur de celui du Christ du Portugal (1863) ; chevalier des Ordres de Saint-Grégoire le Grand (1849) ; du Nicham ottoman (1850) ; du Medjidié de 3e classe (1863).

VIRY (DE) *HENRI*-JOSEPH-MARIE, C ✠ C ✠ ✻.

Fils de Georges, né à Nice le 9 décembre 1825 ; élève à l'Ecole de marine de Gênes en 1836 ; garde-marine de 2e classe le 14 juillet 1840 et de 1re classe le 10 décembre 1842 ; sous-lieutenant de vaisseau le 10 janvier 1846 ; lieutenant de vaisseau de 2e classe le 13 février 1849 et de 1re classe le 29 août 1858 ; capitaine de corvette le 18 mars 1860 ; capitaine de frégate de 2e classe le 6 janvier 1861 et de 1re classe le 7 avril 1861 ; capitaine de vaisseau de 2e classe le 8 mars 1863 et de 1re classe le 5 décembre 1867 ; contre-amiral le 5 novembre 1871 ; mis en disponibilité pour raisons de santé le 22 octobre 1875 ; mort à Gênes le 19 février 1879. — *Services à la mer :* 19 ans, 1 mois, 22 jours, dont 1 an, 8 mois, 22 jours en temps de guerre. — *Campagnes de guerre :* 1848, 1849, 1859, 1860-61, 1866. — *Distinctions :* décoré pour sa belle conduite à la prise d'Ancône le 29 septembre 1860. Félicité « pour les qualités louables dont il fit preuve dans le commandement de la frégate *Principe Umberto* pendant la période d'instruction des élèves des écoles royales en 1869 ».

LES EXPLORATEURS.

Dans le mouvement très accentué qui, depuis cinquante ans, pousse les Européens vers les régions précédemment inexplorées, la Savoie a pris une part active. Le *continent noir* a particulièrement séduit nos premiers explorateurs, et Charles Buet a popularisé les aventures de quelques *Savoyards au cœur de l'Afrique*. Aux noms cités par lui, d'autres sont venus s'ajouter, qu'on retrouvera plus loin. Je rappelle, à cette occasion, que la belle carte de l'Afrique au $\frac{1}{2,000,000}$, hono-

rée d'une médaille d'or par la Société de géographie de Paris, dans l'assemblée générale du 26 avril 1890, est l'œuvre d'un de nos compatriotes, M. le commandant de Lannoy de Bissy. Dans toutes les parties du monde, la Savoie a été représentée par de hardis pionniers de la civilisation. Mais c'est surtout en Indo-Chine que les savantes recherches de M. Aymonier et les travaux hydrographiques de M. de Fésigny ont attiré l'attention. Me permettra-t-on d'ajouter que le jeune et courageux M. Fernand Grenard, qui accompagnait au Thibet l'infortuné Dutreuil de Rhins et qui a rallié les débris de la mission après le massacre de son chef, se rattache à notre pays par sa mère, M^me^ Eugénie Grenard, née Panthin, d'Etrembières (Haute-Savoie) ?

AYMONIER Etienne-François, O ✻ ❶ I.

Né le 26 février 1844, au Châtelard (Savoie) ; engagé volontaire au 54^e^ régiment d'infanterie, en juillet 1862, comme remplaçant d'un frère plus âgé ; profita du séjour de son régiment à Paris pour suivre les cours du soir des Associations polytechnique et philotechnique ; acquit ainsi l'instruction secondaire qui lui manquait ; fut reçu bachelier ès-sciences en 1865 ; admis à S^t^-Cyr en 1866 avec le n° 178 sur 250, il en sortit en 1868 avec le n° 33 sur 240 promus ; sous-lieutenant d'infanterie de marine en 1869 ; envoyé en Cochinchine, il devint administrateur des Affaires indigènes, se livra avec ardeur à l'étude des langues, et fut, en 1874, chargé de professer le cambodgien au Collège des administrateurs stagiaires. En 1877-78, il fut directeur de ce collège ; puis, en 1879-81, représentant le protectorat français au Cambodge. Nommé en 1885 résident de France à Thuan-Khanh, il conserva ce poste jusqu'en 1888, époque où sa santé l'obligea de rentrer en France. Il fut alors (21 novembre 1888) nommé directeur de l'Ecole coloniale, poste qu'il occupe actuellement. Deux fois

lauréat de l'Institut, le commandant Aymonier a rempli plusieurs missions scientifiques et s'est fait un nom dans le monde savant par ses publications sur les peuples et les langues de l'Annam, du Cambodge et du Laos. Pendant quatre années, de 1882 à 1885 inclus, il parcourut toute l'Indo-Chine méridionale, relevant des milliers de monuments et des centaines d'inscriptions ; c'est à la suite de cette mission qu'il reçut de l'Institut le prix Jean Reynaud, de 10,000 fr., décerné alternativement par l'une des cinq Académies à toute œuvre intéressant la gloire de la France. Devenu chef de bataillon d'infanterie de marine hors cadres, il a offert sa démission de ce grade, qui a été acceptée par décret du 2 juin 1896.

BAUD Joseph-Marie-Louis, ✻ ❍ A.

Né le 26 avril 1864, à Annecy-le-Vieux ; admis à l'Ecole de Saint-Cyr en 1885 ; lieutenant de 1re classe d'infanterie de marine ; décoré par décret du 15 juillet 1895, comme second de la mission Decœur : « Titres exceptionnels ; s'est acquitté avec succès d'une mission dangereuse et difficile. » Il a accompli, dans la boucle du Niger, un voyage d'exploration très hardi, qui doit avoir de précieuses conséquences pour l'extension de l'influence française au Soudan. Il a fait paraître, en 1896, à la librairie Hachette, la carte des régions qu'il a parcourues : établie en quatre couleurs, cette carte renferme tous les territoires compris entre le cours moyen du Niger et le Dahomey, d'un côté, notre colonie de la Côte d'Ivoire et le Soudan français, de l'autre.

(Voir les *Alpes* du 21 juin 1896.)

BOURGEAUX Eugène, ✻.

Né à Brison le 13 avril 1813 ; botaniste ; explora les îles Canaries (1845), l'Espagne (1849-57 et 1863-64), l'Amérique du Nord (1857-59), la Syrie (1860-62), le

Mexique (1865-67) et les îles Baléares (1869). Recueillit, pendant ses voyages, plus de 14,000 espèces de plantes, distribuées aux plus illustres botanistes ; introduisit en France un grand nombre de plantes utiles ou ornementales. Mort à Paris le 21 février 1877.

(Jules PHILIPPE, *Manuel biographique*, page 33.)

BRUN, dit BRUN-ROLLET JACQUES-ANTOINE.

Né à Saint-Jean de Maurienne le 25 juillet 1807 ; partit pour l'Egypte en 1831 ; remonta le Nil; atteignit, au commencement de 1832, les frontières de l'Abyssinie; parcourut la Nubie et se fixa à Khartoum. De là, sous le nom de marchand Yacoub, il établit des relations de commerce avec les peuplades qui habitent les rives du Nil, les Bagghanas, les Barys, les Denkas, les Hassanieks, etc., il observa leurs mœurs, étudia le pays, visita la région marécageuse située à l'ouest du Nil blanc ; parcourut le lac, de 200 kilomètres de long, qui met en communication ce fleuve avec le Modj et le Misslad ou Bahr-el-Gazal et fut un des plus intrépides chercheurs des sources du Nil. La relation de ses voyages a été publiée en 1855 ; elle est des plus instructives. Brun-Rollet mourut à Khartoum le 25 septembre 1858. Il était membre de la Société de géographie de Paris et correspondant de celle de Londres.

(Voir *Revue savoisienne,* 1876, pages 58-60 ; *Mém. de la Soc. savois.*, 1892, pages LXXXIV et XCII, et LAROUSSE.)

EMONET FRANÇOIS-AMBROISE.

Né à Megève le 26 mars 1828 ; parti pour l'Amérique du Sud, comme missionnaire, en 1853, il devint préfet apostolique de la Guyane. « Tout en baptisant les petits Indiens et en bénissant les mariages », il s'occupa pendant vingt-cinq ans de recherches intéressant l'histoire naturelle et l'ethnographie ; ce fut lui qui organisa le premier voyage du docteur Crevaux, et il l'accompagna

en juillet 1877 chez les Poligoudoux, à la bifurcation du Maroni, sur un parcours de 100 milles marins. Le docteur Crevaux a donné le nom de ce « voyageur intrépide » à un pic situé sur la rive droite de l'Oyapock, chez les Oyampis. Epuisé par les fatigues d'un long apostolat, Mgr Emonet est rentré en France en 1880, pour prendre la direction, comme supérieur général, de la congrégation des missions du Saint-Esprit, à Paris.

(Voir *Rev. sav.*, 1881, page 98, et le *Tour du Monde*, tomes 37 et 40, *passim*.)

FÉSIGNY (DE) ALBERT-CLÉMENT-MARIE-JOSEPH, ❋ ❦.

Cet officier de marine, distingué entre tous, a fait sur le Mékong, au Cambodge, des travaux hydrographiques considérables, dans les conditions les plus périlleuses (1886-1888) ; ce fut lui qui établit la carte du Dahomey, pendant qu'il commandait la canonnière l'*Eclaireur*, dans la lagune de Porto-Novo (1890-91).

PONCET AMBROISE.

Né à Bricherasco, province de Pignerol, en 1835, d'un père mauriennais ; partit pour l'Egypte en 1851, avec son frère Jules, sous la direction de son oncle Vaudey ; il explora comme eux le cours du Nil ; ses aventures ont été racontées par Charles Buet dans *Les Savoyards au cœur de l'Afrique* (Paris, 1888, Letouzey et Ané, éditeurs). Membre de la Société de géographie de Paris, il est mort à Alexandrie (Egypte) le 19 novembre 1868.

(Voir *Revue savoisienne,* 1888, pages 246-256.)

PONCET JULES.

Né à Lanslebourg, en 1838 ; frère du précédent ; parti pour l'Egypte en 1851, sous la conduite de son oncle Vaudey, il explora le Nil Blanc, le Haut Nil et les

parages du Niger ; membre de la Société de géographie de Paris ; mort à Paris le 29 août 1873.

(Voir *Revue savoisienne,* 1888, pages 246-256.

RAMBOSSON Jean-Pierre, ✱ A.

Né à Saint-Julien-Genevois le 26 mars 1827 ; parti jeune à Paris, il y professa les sciences, fonda de nombreux cours et conférences, puis entra dans la presse. Il a rédigé pendant 25 ans le bulletin scientifique de la *Gazette de France* (à partir de 1852). Rédacteur en chef, pendant plusieurs années, de la *Science pour tous,* journal de vulgarisation scientifique, il a présidé, en 1855. la classe des sciences de la Société des arts, sciences, et belles-lettres de Paris. « Il a fait de très grands voyages d'explorations, principalement en Afrique, et a parcouru la plus grande partie du globe dans un but d'observations scientifiques, philosophiques et anthropologiques. » Les résultats de ses observations sont consignés dans d'importants ouvrages ou mémoires, couronnés à plusieurs reprises par l'Académie française et par l'Académie des sciences. Il est mort à Paris le 12 avril 1886.

(Voir Larousse.)

VAUDEY Alexandre, ✠.

Né à Saint-Michel de Maurienne en 1818 ; partit pour l'Egypte en 1839 ; fut successivement précepteur de Méhémet-Ali et professeur de langues au Caire. Il explora la haute Egypte et le Soudan, jusqu'au 4ᵉ degré de latitude nord, à un point où les cartes placent une montagne qui est désignée sous le nom de mont Vaudey ; secrétaire général de la junte sanitaire d'Egypte, de 1843 à 1849 ; proconsul de Sardaigne à Khartoum (1852) ; membre de la Société de géographie de Paris et correspondant de celle de Londres ; massacré, le 5 avril 1854, aux environs de Gondokoro.

(Voir *Revue savoisienne,* 1877, pages 58-60.)

LES HUMBLES

CARQUILLAT Michel-Marie.

Né au Petit-Bornand le 31 décembre 1802. « Parti de nos montagnes avec 0 fr. 30 dans sa poche, il est devenu un des tisseurs les plus renommés de la ville de Lyon. » Dès 1840, son atelier se rendit célèbre par la découverte d'une application nouvelle du métier Jacquard : *le portrait tissé*. Depuis lors, sa réputation grandit et tous les personnages de l'époque se firent un devoir de visiter l'atelier du modeste Savoyard, rue d'Isly, 8, au 3e étage. Il suffit de citer : le duc et la duchesse de Nemours, l'empereur Napoléon III, le roi de Portugal, le maréchal de Mac-Mahon, le grand-duc de Bade, Jules Ferry, etc. Dix-sept médailles récompensèrent l'inventeur. Il est mort le 31 janvier 1884.

(Voir l'*Industriel savoisien* du 26 janvier 1884.)

HERMIRAZ Ferdinand.

Né aux Fourneaux en 1816. Il mourut victime de son dévouement pour le bien public, le 18 juin 1848, en préservant d'une destruction certaine son village natal qui allait être envahi par un torrent débordé. « La digue se rompait. Les habitants consternés attendaient le signal convenu, deux ou trois coups de cloche, pour fuir à la montagne. Malgré les suppli-« tions de sa sœur, Hermiraz, accompagné d'hommes « courageux, se rend à la brèche et parvient à détourner l'inondation... Le village est sauvé. Mais déjà, « un des sapins que l'on couchait pour barrer la brèche « ayant atteint Hermiraz, l'avait brusquement lancé « dans le gouffre... Le corps du malheureux n'a jamais « été retrouvé. » Une simple plaque de fer, clouée sur une croix, rappelle sa belle action.

(Voir *Rev. sav.*, 1883, page 96.)

(A suivre.) François Miquet.

ÉMEUTE POPULAIRE A LA CLUSAZ
(1755)

L'abbé et les religieux de Talloires ayant demandé communication de l'ancien cadastre de La Clusaz, il s'ensuivit une émeute populaire dont on va lire les diverses phases. Ces documents, qui se rattachent spécialement à Talloires, Annecy et à l'ancienne province de Genevois, ne peuvent manquer d'intéresser les membres de la Société Florimontane, c'est à ce titre que je les envoie.

L'abbaye de Talloires possédait entre autres domaines une ferme sise à La Clusaz-lieu-Dieu (aujourd'hui La Clusaz, au canton de Thônes). Ayant besoin de consulter au sujet de cette propriété l'ancien cadastre, elle envoya à l'intendant de Genevois une requête pour en obtenir communication. Après divers échanges de correspondances, cette autorisation fut accordée par l'intendant le 27 mai 1755. Le commissaire de l'abbaye fut avisé qu'il pourrait prendre connaissance de ce document dans une des chambres du presbytère de La Clusaz, en présence du syndic ou de l'un des conseillers de la communauté.

Trois jours après le décret intendantiel, le commissaire de l'abbaye se rendit à La Clusaz, accompagné du métral de Thônes. Voici, d'après le procès-verbal de ce dernier, le récit des faits :

L'an 1755 et le 30 du mois de May, Je metral soussigné certifie qu'en exécution du decret sus ecrit et à requete des R^ds^ Seig^rs^ Impetrants d'iceluy je me suis exprès transporté le jour d'hyer de la ville de Thône ma demeure jusques à la Clusaz distant de mad^e^ demeure d'environ deux lieues, estant accompagné de M^e^ Claude-Joseph Vuy commissaire desd^s^ R^ds^ Seigneurs Impetrants, ou estant et aud^t^ lieu de la Clusaz, j'ai intimé le susd^t^ decret à hon^le^ Pierre-François de Thovex en qualité de scindic, et assisté du conseil de

la communauté de lad' Clusaz, lequel a fait réponse auec tous les parroissiens de lad' Clusaz, excedent les deux tiers, ces derniers comme s'opposants à la réponse faitte par led' conseil le 23 du courant cy deuant designé, qu'ils offrent d'exhiber led' liure de cadastre designé à la requête cy devant, aud' s' Commissaire des R^ds^ Seig" demand" dans la place publique dud' lieu de la Clusaz en présence de la plus grande partie de lad' parroisse auec promesse d'empécher que point de tort ne luy sera fait : et cette réponse ayant été notifiée aud' Commissaire par je Metral soussigné en presence du s' secretaire de lad' Clusaz et de tout le conseil d'icelle, led' Commissaire a répondu qu'il ne vouloit pas outrepasser les ordres de Monsieur l'Intendant, que la hâle n'étoit pas le lieu destiné pour ces opérations, qu'il ne pouuoit les y faire, et qu'il étoit pret d'ailleurs de s'acquitter de la commission dans l'une des chambres du presbytère conformement au decret dud' Seig' Intendant du 27 dud' courant, lequel j'ai notifié auxd" parroissiens en présence et assistance dud' s' Secretaire et des témoins cy bas nommés, laquelle reponse aiant été aussi notifiée auxd" parroissiens par Jed' Metral soussigné, ils me dirent en me repoussant par deux fois, que jamais on ne verroit le cadastre en question ailleurs que sous lad" hâle, qu'ils etoient maitres de ce titre, proferant ces paroles avec des grincemens de dents et des gestes qui étoient l'indice de l'émeute qui s'est ensuivie tant contre la personne du commis' desd" R^ds^ Seig", dud' Secrétaire que de je soussigné ; tous les trois ensemble voyant que nous n'étions pas en sureté, nous fumes contraints de demander l'assistance dud' Conseil pour nous escorter dans notre route jusques dans la parroisse voisine, et cela touttefois après le refus qu'il fut fait dud' cadastre de la manière portée par led' décret, tandis que led' S° Commissaire prenoit sa refection chez l'aubergiste Masson, ce peuple tout en furie, vint pour parler au commis" qui étant prévenu des masques, Je veux dire, des hommes habillés en femmes, et de l'affront que ces mêmes venoient de faire aud' S' Secrétaire, lorsqu'il alloit prendre led' cadastre dans la sacristie de lad' parroisse pour le remettre aud' S' Commissaire en présence du Conseil, il en fut violemment empêché par lesdits hommes déguisés en femmes qui luy dirent « ce titre ne t'appartient pas, laisses le ou il est, ceux qui en ont besoin peuuent le voir en nôtre présence et celle des parroissiens sous lad' hâle ; » lequel susd' Commis' étant, dis-je prévenu de ce qui vient d'être narré, et voiant ce peuple toujours furieux et partie d'icelluy masqué, comme est dit, se disposa à s'en retourner auec led' S' Secret" et Je soussigné en demandant

l'escortement dudit Conseil, lequel effectiuement le luy accorda, et cet escortement ne fut demandé au Conseil que sur la relation qui fut faite aud' Commissaire qu'il y auoit enuiron vne douzaine d'hommes habillés en femmes qui l'attendoient vers la chapelle du parc située sur sa route en chemin faisant, Etant vis-à-vis de la maison du s' Auocat Ruphy : ce peuple plus furieux que jamais, descendit pour nous arrêter, et je Metral ne pouuant suiure lesd" S" Commis" et Secret", je fus contraint de me cacher et réfugier dans la maison dud' s' Ruphy pour me mettre à l'abri desd" parrois-siens, soit peuple mutiné : Cependant je vis qu'ils arrêtèrent lesd" S" Commis" et Secret" devant la maison de Marin Galley située à l'extrémité du bourg dud' La Clusaz, où ils les fouillèrent pour sauoir s'ils n'emportoient point auec eux led' cadastre ; Ayant reconnu par cette publique et solennelle visite qu'ils n'en étoient point saisis, ils les contregnirent de rebrousser chemin et de leur faire voir led' Cadastre. Led' Commis" leur répondit en présence dud' Secret" et dud' Conseil ; Messieurs, le titre que vous me demandés doit être dans votre Sacristie ; croyés vous que je sois un voleur public ? Allés le prendre vous-même, ce qui fut fait sur le champ par une douzaine de particuliers, soit desd" parroissiens ; le reste d'Iceux retenant led' Commissaire qu'ils obligèrent d'aller voir led' Cadastre sous lad' hâle, ou il se trouva déposité sur une petite table. Alors ce peuple rebelle luy dit : Vois si ce titre n'est pas le cadastre de notre paroisse et lui redit plusieurs fois par dérision. Vois le bien : led' Commissaire leur répliqua : Oui c'est bien le cadastre de votre paroisse. Le vois tu bien encore une fois ? oui je le vois bien. Eh bien, foutre, tu ne le reverras pas : En effet l'on ne scait pas en quelle main il tomba et ce qu'il devint. Nous nous retirames ensuite chez le susd' aubergiste pour y chercher vne sureté, et lesd" Commis", Secret" et Je soussigné y soupames auec le Conseil de lad' parroisse : A la fin duquel souper le nommé Jean-Pierre Pergouz de lad' parroisse grenadier dans le régiment de Chablais, et Claude-François Guedun du même lieu habillés en femmes entrèrent dans led' cabaret enuiron les onze heures du soir pour y boire, dirent-ils, bouteille, laquelle leurs aiant été refusée par led' aubergiste Masson, il leur dit, Je n'ay pas coutume de donner à boire aux gens de la paroisse si tard, et surtout à des personnes de vôtre sexe, si cependant la charité m'obligeoit de vous l'accorder, ce ne seroit qu'après que vous aurez pris une autre forme ; car je connais bien que vous n'êtes pas avec votre vniforme ordinaire : Ledit Pergouz voiant qu'il étoit découvert, pria led' aubergiste de lui preter vn habit d'hommes, ce qu'il

fit, et se présenta tant aud' Conseil qu'auxd" S" Secret" et Commissaire plutot pour leur demander excuse par moquerie, que par soumission, En disant qu'il n'étoit pas seul, qu'une cinquantaine de personnes bordaient la maison et qu'ils n'en vouloient pour lors qu'aux fermiers de l'abbaye R" de Talloires contre laquelle, dans le tems de lad' émeute plusieurs des susd" parroissiens auoient dit que si quelqu'un s'avisoit de miser la ferme de la Clusaz, on luy mettroit la tête aux pieds : ces excès ont commencé, et ont été occasionnés ce jourdhuy environ les 7 a 8 heures du matin par le son de la grande cloche réitéré par trois differentes fois : la 1" desquelles fut ordonné par tout le Conseil assemblé et continué pour le moins environ vne heure chaque fois ; le son de lad' grande cloche étoit accompagné de celuy des petites, soit des sonnettes qu'on est en coutume de sonner et porter aux processions, et encore de deux tambours que led' Pergoud auec un autre parroissien portèrent à cheval dans les hameaux de lad' parroisse pour avertir les habitans de l'arrivée dud' S' Commissaire, lequel aussi bien que Je Metral soussigné fut contraint de coucher deux nuits dans lad' parroisse avant que de pouvoir se retirer pour attendre le calme et que la fureur desd" parroissiens violens et téméraires fust appaisée a l'effect de tout quoi et à quoi étoient présents Pierre-Jean Merandon de Morgenaz, Joseph Vittoz de la parroisse du Villard sur Thône et de Pierre-François Bernard de Manigod, et pour ce faire j'ay vacqué accompagné dud' S' Commis" Vuy cinq jours, et ay receu de Rd D. Estiuent procur' des Rds Seig' Abbé et religieux de l'abbaye de Talloire dix liures. Ainsi est. Gollier.

L'enquête dressée au sujet de cette émeute confirme le récit du métral de Thônes. On ignore quelle en fut la conséquence.

L.-E. PICCARD.

LE GRAND MAITRE DES TEMPLIERS, GUILLAUME DE SONNAC

Dans un article inséré, en 1891, dans la *Revue savoisienne* (page 123), je m'étais demandé si la Savoie avait donné deux grands maîtres aux Templiers. Des écrivains estimés, l'abbé Grillet, Henri Costa de Beau-

regard et Jules Philippe lui attribuent, en effet, un Guiffred d'Allinges et un Guillaume de Sonnaz.

Sur Guiffred d'Allinges, je n'ai rien à ajouter, puisqu'il n'a jamais existé.

A propos de Guillaume de Sonnaz, je remarquais que les historiens français les plus compétents lui assignent une origine « languedocienne ».

D'ailleurs, ils l'appellent *Sonnac* et non Sonnaz.

Il me semblait donc qu'une ressemblance de nom ne suffisait pas pour le rattacher aux « Gerbais de Sonnaz », comme H. Costa de Beauregard paraissait l'affirmer.

C'est aussi l'opinion du savant auteur de l'*Armorial* de Savoie. Au tome III de son splendide ouvrage (p. 102), le comte Amédée de Foras reconnaît qu'une tradition — constatée dans des lettres patentes ducales de 1681 — attribuait à la famille des Gerbais un Guillaume Sornat ou de Sorniac (il y a d'autres variantes) qui fut grand maître des Templiers de 1244 à 1250.

Mais il déclare aussitôt que cette tradition n'a qu'un *seul* appui, une ressemblance de noms.

En examinant, dans les tableaux dressés par l'éminent héraldiste, la généalogie des Gerbais actuels, on voit que cette famille n'est apparue qu'au milieu du XIV^e^ siècle — c'est-à-dire cent ans après la mort du grand maître — et la seigneurie de Sonnaz ne lui est même venue qu'en 1387, ainsi que le remarque le comte de Foras.

Il y a donc désaccord complet entre la tradition rappelée dans les patentes de 1681 et l'histoire.

PASCALEIN.

UN VIEUX DE LA VIEILLE

JEAN-PIERRE SIBELET

Il s'agit d'un personnage qui intéresse doublement, comme militaire et comme conteur.

Né au Grand-Sacconex, près de Genève, il s'engagea très jeune au régiment de Foix, le 4 janvier 1781. Ce régiment faisait partie du contingent français qui occupa Genève avec les contingents sarde et suisse, pour mettre fin aux troubles dont la cité calviniste était alors le foyer.

Sibelet, congédié par grâce en 1783, se rengage au même régiment en mars 1785, y obtient ses premiers galons en 1791, passe ensuite au 11e régiment de chasseurs à cheval et devient successivement maréchal des logis le 1er avril 1793, sous-lieutenant le 11 août suivant; lieutenant le 30 juin 1804; adjudant-major le 11 décembre 1805; capitaine le 22 novembre 1806.

Il est nommé membre de la Légion d'honneur le 14 mars 1806, et décoré de l'Aigle d'or le 15 juin 1809.

Retraité le 8 septembre suivant, il rentre au service le 9 août 1812, comme capitaine à la 25e cohorte, passe avec son grade au 145e régiment d'infanterie de ligne et prend définitivement sa retraite le 15 novembre 1813, ayant eu la cuisse droite fracassée par un biscaïen, à la bataille de Bautzen.

Il avait fait. avec le régiment de Foix, les campagnes dites de Genève en 1781 et 1782; — avec le 11e chasseurs toutes celles de 1792 à 1809, et avec le 145e de ligne celles de 1812-1813.

Une aussi longue carrière, en ce temps-là, ne pouvait être parcourue sans gloire. Au *déblocus* de Maubeuge, en 1793, Sibelet prend un canon et fait des

prisonniers à l'ennemi ; — à Fleurus, il dégage son colonel au péril de sa vie ; — à Spire, en l'an II, encore une action d'éclat ; — en l'an IV, il résiste, seul, à onze hussards ennemis et quoique atteint à la tête, en blesse cinq et délivre pareil nombre de ses camarades sur le point d'être emmenés. Il a sur le corps huit blessures, dont la dernière le rend impropre au service.

Quoique assez peu lettré, ce brave a écrit des mémoires, dont voici le titre : *Journal indicatif des royaumes, provinces, villes, duchés, comtés, marquisats, baronnies, villes impériales, ports de mer, forteresses, et à qui appartiennent ces contrées, les fleuves, rivières, montagnes, les villes capitales, leurs principaux commerces, les religions dominantes, les distances des frontières de France des principales villes en lieues communes de France, lieux où se sont données les principales batailles où je me suis trouvé avec les régiments dont j'ai fait partie; ceux de ces régiments qui ont obtenu des récompenses militaires, les dénominations des différentes armées dans lesquelles j'ai fait la guerre, sous les ordres de quels généraux et chefs de division ou de brigade; curiosités extraordinaires qui se trouvent dans les pays que j'ai parcourus, etc., etc.*

Ouf! Si bizarre que soit pareille énumération, j'ai dû la reproduire, parce quelle est caractérisque.

Le manuscrit autographe du *Journal* en question, formant un volume in-4° de 396 pages, et se terminant par une prière à l'Etre suprême, a été découvert à Ferney par M. Georges Bertin, l'un des membres les plus zélés et les plus érudits de la *Sabretache*. Le général Vanson en a publié quelques extraits dans le *Carnet de la Sabretache*. M. Frédéric Masson lui a emprunté le récit de la bataille d'Austerlitz pour l'insérer dans son bel ouvrage, *Aventures de guerre (1792-1809)*.

Sibelet, soldat sorti du rang non sans peine, avec ses soixante-deux ans, onze mois et huit jours de campagnes, maniait mieux le sabre que la plume, est-il besoin de l'ajouter ? Point d'orthographe dans son livre. Ce qu'il préfère, et cela saute aux yeux, c'est la géographie. Admirablement servi par une excellente mémoire des lieux, il appelle encore à son secours les dictionnaires et les manuels. De là, des descriptions plus ou moins oiseuses, puisées on ne sait où, qui rendent le *Journal* un peu diffus. Mais quelle précision dans les détails ! Quel naturel et quelle sincérité dans le récit ! C'est là que le 11e chasseurs à cheval doit chercher son histoire : il la trouvera, dans ces pages vécues, autrement vraie que dans les documents officiels. Sibelet lui est un ancêtre, et de ceux qu'il doit honorer. Sans doute on ne saurait songer à publier *in extenso* son journal ; mais en abrégeant certaines prolixités, ce qui resterait suffirait pour constituer un témoignage des plus intéressants et des plus curieux sur les grandes guerres auxquelles le narrateur a pris part.

C. Duval.

L'ANCIEN CADASTRE DE SAVOIE

(Suite et fin)

APPENDICE.

Mesures de surface employées dans l'ancien cadastre.

Les surfaces portées sur l'ancien cadastre ont été évaluées en mesure de Piémont et en mesure de Savoie. Voici, brièvement, les notions indispensables pour établir leur concordance avec le système métrique.

1° *Mesure de Piémont.*

L'élément fondamental du système piémontais est la mesure de longueur appelée le *pied liprand*, valant

$0^{m}513,766$ [1]. Six pieds formaient la mesure de longueur appelée *trabuc,* soit $3^{m}082,596$, et deux trabucs formaient la *perche*.

Le *pied,* la *table* et le *journal* étaient les mesures de surface basées sur ces mesures.

Le *pied,* dit pied de table ou perche pied, était un parallélogramme ayant 1 pied liprand de base et 12 pieds liprands de haut. Il valait $3^{m\ car}$ 167467.

La *table* ou perche carrée était composée de 12 pieds de table équivalant à 4 trabucs carrés et valait $38^{m\ car}$ 009599.

Le *journal de Piémont,* composé de 100 tables ou de 400 trabucs carrés, valait 38^{ares} 009599.

Ces mesures furent celles dont se servirent les géomètres et les arpenteurs de l'ancien cadastre lorsqu'ils firent leurs opérations sur le terrain.

Elles présentent le grand avantage d'avoir été constantes.

Elles furent ensuite traduites, à l'aide d'une concordance, en mesure de Savoie, en considérant que le journal de Piémont correspondait à 1 journal 115 toises 5 pieds et 4 pouces de la mesure adoptée dans la plus grande partie des communes, sous le nom de *journal commun de Savoie*; la table correspondait à 5 toises 1 pied et 3 pouces, et le pied de table à 0 toise 3 pieds et 5 pouces.

2° *Mesure de Savoie.*

Cette réduction de la mesure de Piémont en mesure de Savoie, travail de cabinet, présente sur l'évaluation

1. Ce chiffre a pu être déterminé avec la plus grande exactitude, grâce à un étalon authentique conservé à l'hôtel de ville de Turin C'est celui dont l'auteur s'est servi, parce qu'il a été employé à l'époque de l'ancien cadastre, avant la rectification faite par la Chambre des Comptes en 1818, sur l'avis de l'Academie des sciences de Turin, qui fit remarquer l'avantage qu'il y aurait à porter ce chiffre à $0^{m}51440329$; ce dernier chiffre, étant une partie aliquote de la distance de l'Equateur au Pôle, donnerait une base invariable de comparaison avec le mètre. L'erreur était assez minime pour être négligée dans la pratique. Cette nouvelle mesure fut appelée le pied piémontais.

en mesure de Piémont le grand désavantage d'être soumise aux chances d'erreurs que les calculateurs ont pu commettre en faisant cette opération.

Un autre inconvénient qui doit faire préférer les évaluations en mesure de Piémont à celles qui sont indiquées en mesure de Savoie, c'est que dans ce dernier pays les mesures ne furent pas partout identiques : non seulement il y a des différences de province à province, mais même dans la même commune on se servit de journaux d'une valeur variable : l'obligation de connaître la valeur du journal pour chaque localité est une difficulté que l'on évitera en ayant recours à la mesure de Piémont.

Il est néanmoins utile de connaître la valeur des mesures de Savoie, puisqu'on en trouve mention dans les actes notariés.

Voici quelques notions sommaires sur la valeur des mesures de surface en Savoie, d'après les *Tables de rapport des anciens poids et mesures avec le Système métrique*, dressées par le Ministère de l'agriculture en 1849, à l'occasion de l'édit du 11 septembre 1845 qui prescrivit l'adoption du système métrique dans les états de terre ferme du royaume sarde.

Dans la plus grande partie de la Savoie (489 communes), on se servait du *journal,* dit journal commun de Savoie.

Cette mesure de surface avait pour base la mesure de longueur appelée *pied de chambre* [1], valant $0^{m}339,368$,

1. La valeur exacte du pied de chambre, en l'absence d'un étalon authentique, a été soigneusement déterminée par Pillet en comparant l'évaluation des surfaces faites en mesure de Piémont, dont on connaît exactement la longueur métrique, avec celles faites en mesure de Savoie (Voir sa précieuse brochure, imprimée à Chambéry en l'an XI, intitulée *Barrême des mesures agraires de Savoie*)

La Commission des poids et mesures, en l'an VII, avait d'abord adopté pour le pied de chambre la valeur de $0^{m}342$, estimation fautive d'environ 2 millimètres, qui a causé par journal une erreur de 46 mètres carrés, puisque le journal est évalué dans son rapport à 29 ares 94. C'est conformément à ces indications erronées que les notaires du pays ont fait alors, en vertu de la loi, la réduction en ares des contenances des terrains évaluées en anciennes mesures, dans les contrats qu'ils avaient à passer.

divisé en 12 pouces. Un carré ayant un pied de chambre de côté formait une mesure de surface appelée *pied* ou *pied de cadastre,* valant $0^{m\ car}\ 92^{d\ car}\ 13^{c\ car}\ 69^{m\ car}$.

La *toise carrée* était un carré ayant 8 pieds de chambre de côté et valait $7^{m\ car}\ 37^{d\ car}\ 09^{c\ car}\ 54^{m\ car}$.

Le *journal* comprenait 400 toises carrées et valait $29^{a}\ 48^{m\ car}\ 38^{d\ car}$.

Ce *journal commun de Savoie* fut adopté :

1° Dans la province de Savoie-Propre, aujourd'hui arrondissement de Chambéry.

2° Dans la province de Haute-Savoie, correspondant aux cantons d'Albertville, Beaufort, Faverges, Grésy-sur-Isère et Ugines — sauf dans la commune de Rognaix où l'on employait le journal de 400 toises carrées de 7 pieds 1/2 de chambre de côté (journal = $25^{a}9135{,}08$; toise = $6^{m\ car}\ 4784$; pied = $0^{m\ car}\ 8638$.)

3° Dans le Genevois, arrondissement actuel d'Annecy (sauf Faverges, qui se servait d'ailleurs de la même mesure), et cantons de Cruseilles, Frangy, Saint-Julien et Seyssel dans l'arrondissement de Saint-Julien.

4° Dans la plus grande partie du Faucigny, arrondissement actuel de Bonneville, cantons d'Annemasse et Reignier dans l'arrondissement de Saint-Julien, et partie de celui de Boëge dans celui de Thonon. — 57 communes du Faucigny employaient le journal commun, exceptions : Taninges, journal de 450 toises carrées de 8 pieds de chambre de côté ($33^{a}16\,92\,91$) ; Samoëns, journal de 240 toises carrées de 12 pieds de chambre de côté (journal = $39^{a}80\,31\,49$; toise = $16^{m\ car}\ 5846$) ; Passy, fosserée de 104 perches carrées ($3^{a}95\,06\,93$), autre fosserée valant la moitié de la précédente : perche carrée dite de Passy ($3^{m\ ccr}\ 798744$) ; Servoz, quarteron de 312 perches carrées de Passy ($11^{a}85\,20\,80$).

5° Dans une partie de la Tarentaise [1] (communes de Feisson-sous-Briançon, Saint-Laurent de la Côte, Aime,

1. D'après l'ouvrage de Pillet, déjà cité.

Tessens, La Côte-d'Aime, Villette, Macôt, Bellentre, Peisey, Landry et Séez) ; dans le reste de cette province, qui correspondait à l'arrondissement de Moûtiers, on employait le journal de 400 toises carrées de 7 pieds 1/2 de chambre de côté (journal = 25ª9135o8 ; toise = $6^{m\ car}478377$; bichet ou fosserée de 5o toises = 3ª2391 89) et parfois aussi des journaux ayant pour base la toise carrée de 5 1/2 pieds de chambre de côté (toise = $3^{m\ car}4839$) et comptant 576 ou 600 ou 640 de ces toises. Les tables officielles ne mentionnent pas les noms des communes de la Tarentaise qui firent usage de ces dernières mesures.

6° Dans une petite partie de la Maurienne (Aiguebelle, Bonvillard, Bourgneuf, Chamousset, Randens, Montgilbert, Montsapey, Notre-Dame de Cruet et canton de Chamoux).

Telles sont les régions où le journal commun de Savoie était employé. Voici l'énumération des autres mesures employées dans le duché. Toutes ces mesures avaient pour base le pied de chambre dont on a donné ci-dessus la dimension.

Journal de 5oo toises carrées de 8 pieds de chambre de côté (=36ª854768). Tout le Chablais c'est-à-dire l'arrondissement actuel de Thonon moins Boëge, Bogève, Burdignin, Saint-André et Villard, autrefois du Faucigny, et Loisin, Machilly, Saint-Cergues, qui se servaient du journal commun de Savoie. Le journal de 5oo toises était également en usage à Montaimont en Maurienne pour les champs, concurremment avec un journal de 75o toises de même base employé pour les bois valant 55ª2822.

La Maurienne présente une très grande variété de mesures, on en a déjà cité deux plus haut : voici les autres : toutes les localités mentionnées font partie de cette province.

Journal de 8oo toises carrées de 7 pieds de chambre

de côté (= 45a147090) aux Chavannes ; journal de 480 toises semblables (= 27a088254) pour les prés en montagne employé à Montgelafrey concurremment avec un journal de 300 de ces mêmes toises, pour la plaine (= 16a930159).

Journal de 720 toises carrées de 6 pieds de chambre de côté (= 29a852361 ; toise = 4m car 146161 ; cartelée de 120 toises, 4a975393), assez généralement employé dans la Maurienne. — Cette toise de 6 pieds de chambre fut la base des journaux suivants. Le journal comprenant 600 de ces toises (= 24a876968) était employé en Maurienne à Pontamafrey, Albanne, Valloire, Albiez-le-Jeune, Saint-Léger, Epierre, Saint-Pierre-Belleville, Saint-Etienne, Saint-Rémy, Saint-Jean d'Arves et Saint-Sorlin. — Le journal de Ayton comptait 500 de ces mêmes toises (= 20a730807). — Celui de La Chambre en valait 750 (= 31a096210). Ce dernier était aussi employé à Saint-Avre, concurremment avec celui de 480 de ces dites toises de 6 pieds (= 19a901574) et celui de 400 des dites toises (= 16a584645) : celui de Saint-Jean d'Arve et de Saint-Sorlin, de Montrond et La Chapelle en valait 1050 (= 43a534594) il était employé dans ces localités concurremment avec celui de 900 toises valant 37a315452 ; celui de Montrond de 450 toises (= 18a657726) et celui de Saint-Martin de La Chambre, 120 toises (=4a975393).

Le journal de 960 toises carrées de 5 3/4 pieds de chambre (journal = 33a445701 cartelée de 120 toises = 4a180713) était employé en Maurienne dans les communes de Lanslebourg, Bramans, Lanslevillard, Sollières, Termignon, Avrieux, Fourneaux, Freney, Orelle, Saint-André, Villarodin-Bourget, Saint-Michel, Beaune, Saint-Martin de la Porte, Saint-Martin d'Arc et Valmeinier.

La toise carrée de 5 1/2 pieds de chambre de côté (= 3mc48393) était employée à Argentine, Saint-Alban

et Saint-Georges des Hurtières où le journal valait 720 de ces toises (= 25ª084276). A Albiez-le-Vieux, le journal en comprenait 660 seulement (= 22ª993920) et à Thyl 160 (= 5ª574283).

La toise carrée de 5 pieds de chambre de côté était employée à Jarrier dont le journal en comprenait 220 (= 6ª334413).

La toise carrée de 4 1/2 pieds de chambre de côté était employée à Modane où le journal valait 960 de ces toises (= 22ª389271).

Enfin à Aussois le journal était formé par 960 toises carrées ayant chacune 5 1/2 pieds d'Aussois de côté. La base de cette mesure n'est plus le pied de chambre mais le pied d'Aussois valant $0^{m\,car}598732$. Ce pied n'était en usage que dans cette commune la toise d'Aussois valait $3^{m\,car}293$ et le journal 31ª613061.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I.

1728, 29 avril. — Manifeste de l'Intendant Général du duché de Savoie annonçant les travaux de la mensuration générale.

Dom Louis Lovere, Chevalier Commandeur de la Sacrée Religion des Sts. Maurice et Lazare, Intendant General deçà les Monts, et en cette Partie spécialement Delegué par Sa Sacrée Royale Majesté, *par Lettres Patentes du 9 du courant mois d'Avril.*

De Tous les Avantages plus essentiels et de plus de durée que le Roy veut faire ressentir à ses Sujets; un des Principaux est de reparer les abus qui peuvent s'être glissés dans les tems passés, par une distribution inégale des Tributs, tant Ordinaires qu'Extraordinaires, causés par le défaut des Notices justes et fideles, sur la qualité et bonté de chaque Territoire. C'est dans cette vûë, et pour parvenir à une fin si loüable pour ses Etats du Duché de Savoye, que S. M. a déterminé d'Ordonner une mensuration generale; non seulement de chaque Territoire, mais encore dans le même tems de chaque Fond, en faisant la figure reguliére de sa Contenance, tant en Extension, Contour que Circonferences;

afin que par ce moyen, et par l'Estimation du Revenu annuel de chacun desdits Fonds, faite en même temps, l'on puisse proceder, non seulement à un juste Repartement des susdits Tributs entre Communauté et Communauté de tous les Etats dudit Pays, dont il sera fait une Carte Generale ; mais encore pour que l'on puisse établir dans chaque Communauté le Cadastre qui devra à l'avenir être Certain, Invariable et servir de Regle pour la Distribution annuelle des Tributs Royaux et Charges de Communauté.

Et comme S. M. a bien voulu nous charger de l'éxécution de ses Ordres, ainsi que par les Patentes cy-devant désignées, Nous FAISONS SÇAVOIR à toutes les Villes, Communautés, Terres et Lieux des susdits Etats de Savoye, et à tous et un chacun Possesseurs des Biens y situés en general et en particulier, et à tous autres qui pourroient avoir Intérêts ou Droits sur iceux, que Sadite MAJESTÉ pour le Bien Public et l'Interest particulier de tous ses Sujets, Nous a Ordonné de faire proceder, aux Frais de ses Finances, à la Mensuration Generale et Particuliere, dans le même tems ; comme aussi à l'Estimation du Revenu annuel de chaque Fond d'un chacun des Territoires, pour parvenir à une plus juste et plus équitable Répartition des Tributs, et servir de Regle à la distribution particuliére des autres Charges en chaque lieu. A quel effet. NOUS ORDONNONS à toutes lesd" Villes, Communautés et Particuliers Possesseurs des Biens Fonds situés en ce Duché, d'assister à ladite Mensuration avec toute l'attention possible, en ce qui regarde leurs obligations respectives, afin que cette Opération puisse être accomplie et perfectionnée avec toute l'exactitude possible, lorsqu'ils seront assignés par celuy qui sera par Nous delegué. A ces fins, ENJOIGNONS à toutes les Villes et Communautés de choisir et presenter au tems qui leur sera préfigé par ledit Delegué, des Personnes qui soient capables d'indiquer les Confins et Limites et en quoy consiste l'étenduë de leur respectif Territoire ; comme aussi pour indiquer par Sur-nom et Nom propre, les Particuliers Possesseurs des biens situés dans iceux, en distinguant les Fonds qui sont sujets au Payement indistinctif des Tributs Royaux et autres, et ceux que l'on en prétend Exempts par quel Titre et Cause que ce soit, et même ceux qui pourroient être chargés de Servis, Cences et autres Redevances annuelles, tant en Argent, Danrées qu'autrement, envers quelle Personne, Université ou Collège que ce soit.

Lesdites Villes et Communautés devront pareillement, et dans le tems que dessus, élire et presenter des Personnes de Probité, d'Expérience, et Capables pour estimer la Qualité, Bonté et Fruits

naturels des susdits Fonds, conjoinctement avec l'Estimateur d'Office qui sera par nous deputé ; bien entendu que les Estimateurs de chaque Communauté, ne devront pas être ny plus ny moins du nombre de deux.

Nous ordonnons aussi à tous et un chacun Possesseurs de Biens de quelle nature et qualité qu'ils soient, nuls exceptés, situés audit Territoire, de comparoître audit temps en Personne, ou par Procureur, avec leurs Fermiers, Grangers, ou Tenanciers sur leurs Fonds respectifs ; et à l'égard des Fermiers de presenter dans le même temps leurs Contracts de Beaux à Ferme les plus recens, pour indiquer ou faire indiquer lesdits Biens, avec spécifique distinction de leurs qualités et nature par Situation, Denomination, Mâs et Confins, et ainsi intervenir et assister tous à la Mensuration de leursdits Fonds.

Il est pareillement Ordonné à toute sorte de Personne pretendant avoir droit de Servis, Censes et Redevances, tant en Danrées, Argent, qu'autrement sur les Fonds existants dans lesdits Territoires, soit par Titre ou Droit, tant universel que particulier, d'indiquer et consigner leursdits Droits, et sur quels Fonds ils pretendent les établir, et cela dans le temps et occasion de ladite Mensuration.

Tout ce que dessus sera observé et exécuté de point en point par chacun en ce qui le concerne, sous les peines cy-après déclarées par S. M. Elle-même : Sçavoir, quant aux Villes, Communautés, Terres et Lieux, en cas qu'elle ne presentent dans le tems assigné par le Delegué des Indicateurs de probité et capables, d'être responsables de tous dépens, dommages et intérêts, que le Service du Roy et du Public en pourroit souffrir, desquels seront tenus en propre les Sindics, Conseillers, ou autres Officiers representants le Public ; notamment du plus long séjour du Delegué, Geomètre et de sa suite ; et en cas que lesd. Villes et Communautés n'ayent fait dans le tems prédit l'Election et Presentation des deux Estimateurs, ils encourront la peine de dix Ecus d'Or en leur propre et sans aucun recours ; et l'Estimation des Fonds qui sera faite en ce cas par le seul Estimateur d'Office, est declarée, dez à present comme pour lors, legitime, sans que personne en puisse jamais plus revenir.

Et quant aux Particuliers Possesseurs qui n'auront pas indiqué ou fait indiquer fidelement leurs Fonds, à l'égard des Biens allodiaux et sujets aux Tributs et Charges, la Mensuration et Estimation qui en sera faite en leur absence, sera valable sans qu'ils puissent en revenir en quel tems que ce soit. Et pour ce qui concerne

les Possesseurs des Biens prétendus exempts par quel titre ou cause que ce soit, en cas qu'ils ne soient indiqués spécifiquemens, ils devront sans autre être mensurés, décrits, tenus et reputés comme Biens indifferemment sujets à tous Tributs et Charges.

Quant aux Pretendants Droits de Servis, Censes et Redevances annuelles, en cas que l'Indication spécifique n'en soit pas faite comme dessus, les Biens pretendus sujets ausdits Servis et Redevance, devront pareillement être décrits, et seront tenus et considérés comme entierement exempts des susdits pretendus Droits, et seulement sujets au Payement des Tributs et Charges publiques indistinctement.

A l'égard des Fermiers, Grangers et Tenanciers respectifs desdits Fonds, en cas qu'il n'ayent indiqués les Biens qu'un chacun tient, et presentés leurs Contrats de Bail à Ferme, comme dessus, ils encourront la peine de dix Ecus d'Or, selon la circonstance des Cas et des Notices qui nous en seront donnés par le Delegué en cette Province, et à Messieurs les Intendants dans les leurs.

FAISONS sçavoir en outre à tous ceux qui pretendent avoir Intérêts en chacun desdits Territoires et Biens Fonds, d'intervenir, si bon leur semble, à tous les susdits Actes, en declarant que soit qu'ils interviennent ou non, il sera procedé indifferemment à perfection desdits Actes.

Nous chargeons Messieurs les Intendants des Provinces de ce Duché, de faire parvenir deux Copies de nôtre present Manifeste à Chaque Ville, Communauté, Terre et Lieu de leur Ressort; sçavoir, l'une pour l'Usage et Exécution du contenu en iceluy, et l'autre pour leur être renvoyée avec le Certificat de Publication, laquelle lesdits Messieurs les Intendants remettront ensuite aux Delégués respectifs, lorsqu'ils s'y rendront pour faire proceder à ladite Mensuration.

MANDONS que la Presente soit lûë, publiée à la forme et maniere accoûtumée, et qu'à la Copie imprimée par le Sieur Imprimeur du Roy GORRIN, foy soit ajoûtée comme à son propre Original. Fait à Chambéry ce dix-neuf Avril mil sept cens vingt-huit.

Signé LOVERE. *Et plus bas* FALQUET Secretaire.

2.

1738, 15 septembre. — Edit de la péréquation générale des tailles.

Charles Emmanuel, par la Grace de Dieu, Roy de Sardaigne, de Chypre, et de Jerusalem; Duc de Savoye, etc.

Vne des attentions dignes d'un Gouvernement équitable étant celle de conserver dans un juste équilibre les Charges de l'Etat, et d'établir par là une Regle de proportion, suivant laquelle un chacun portant son propre poids, eû égard aux Biens qu'il possede, ne rejette jamais sur son Concitoïen, ce à quoi par droit de nature, et par les Loix d'une Société égale, doit satisfaire lui même, Nous avons voulu donner la derniére main à l'Ouvrage de la Peréquation qui, ayant été conduite à sa perfection sur ces mêmes principes, ne peut être regardée que comme salutaire, d'autant plus que n'ayant eû en vuë que de rendre une parfaite justice à Nos Peuples delà les Monts; Nous avons, par un désinteressement propre, de Nôtre inclination naturelle pour le bien public, regardés comme bien employés les frais considerables que Nous avons fait pour cela; et de plus quand aux fonds, qui par des exemptions, ou abusives, ou induës, et non legitimes, ne concourent pas comme les autres au payement qui nous étoit dû Nous avons preferé le bien de Nos Sujets à Nôtre propre avantage, en Ordonnant que le profit du Concours de ces mêmes fonds rejaillisse sur les autres, de sorte qu'il en resultera, à Nôtre satisfaction, un soulagement general.

Or, les moyens par lesquels on pouvoit parvenir à cette fin, ayant été exactement employés, Nous avons lieu d'être persuadés que le succés répondra à Nôtre attente; car premiérement Nous avons fait examiner si tous les Biens, qui n'ont pas un véritable Droit d'exemption, contribuoient avec les autres aux frais communs de l'Etat; et, ayant connu qu'il y en avoit un grand nombre qui étoient exempts par des Privileges accordés à Titre de Noblesse, de Bourgeoisie, et d ancienne Inscription; Nous aurions souhaité que ces Franchises eussent pû s'accorder avec le Bien public, mais étant par elles mêmes contraires aux Regles d'une juste contribution [elles] étoient aussi devenues toujours plus onereuses au Peuple, sur lequel tomboit le gros des Impôts; c'est pourquoi Nous avons crû du devoir d'un bon Prince de les faire cesser, et en rendant par là le Concours general, remettre les choses dans leur état naturel.

A l'égard des Biens cottisables, pour repandre sur eux le payement de la Taille avec cette justesse qui est toujours l'objet des Peréquations, la Regle la plus sûre étant la Mensuration des Fonds, et l'Estimation des Fruits qu'il produisent puisque la véritable proportion du contingent de chaque Piéce, dépend de la proportion de son Revenu, Nous avons employés tous Nos soins pour rendre ces deux operations exactes et achevées.

Quant à la premiére, l'Ouvrage est d'une nature à ne pas s'y méprendre aisement; on a d'ailleurs choisi les Personnes les plus capables à s'en acquitter, et après en avoir rendu public aux yeux d'un chacun le résultat, par l'exposition de la Mape de chaque Territoire, on a satisfait à tout ce que les Communautés, ou les Particuliers ont fait connoitre qu'il y avoit à redresser.

Et pour ce qui est de l'Estimation du Revenu, cet ouvrage étant le plus délicat, et le plus interessant, demandoit aussi une attention toujours égale, et bien exacte, pour ne rien hazarder sur un point, qui plus que tout autre, décidoit du sort des Cottisables en particulier, et de la justesse de la Peréquation en général; ainsi on a pris à ce sujet toutes les précautions que la prudence humaine peut mettre en œuvre: on y a donc fait proceder par deux Estimateurs nommés par chaque Paroisse, et par un autre d'Office; les deux premiers étant du lieu, ils étoient bien informés, et l'autre n'en étant pas, ne pouvoit être suspect, d'ailleurs étant du Pays, et entendu en fait de Terrein, [il] pouvoit menager les sentiments des deux autres, et les amener par la combinaison de leurs informations réciproques, et des connaissances même prises sur chaque Pièce, à un juste éclaicissement du véritable produit d'icelle.

On a ajouté à ces trois Estimateurs des Reviseurs, qu'on a choisis parmi les plus experimentés, avec charge non seulement de veiller sur la conduite des Estimateurs pour empêcher tout abus, mais aussi de conferer avec eux, et de se faire rendre compte de leur avis touchant les dégrès de bonté des Fonds, leur Revenu, et la Valeur des Danrées, avec ordre d'avoir toujours attention à ce qu'on garda une mesure égale entre les Paroisses d'une égale bonté, et une juste proportion avec toutes les autres; ils étoient aussi obligés de se transporter de tems en tems sur les Piéces à leur choix pour juger par eux-mêmes, si les estimateurs des Paroisses, et d'Office avoient fait leur devoir, et suivi les Regles qu'on leur avoit prescrit, et de verbaliser ensuite avec serment sur tout ce que dessus, entre les mains des Délegués nommés pour tenir main à l'exécution de ces Ordres.

Outre l'Estimation du Revenu des Fonds en Espece, et en Argent, on a fait distraire les Frais de Culture, selon les différens usages de chaque Endroit, et les Dimes aussi, et Servis féodaux, ou d'ancien Patrimoine de l'Eglise, pour ne compter que sur le Revenu net.

Et comme en estimant les Fruits des Biens, on avoit eù égard qu'aux Paturages, et Bois necessaires à la culture d'iceux, sans y

comprendre les autres, lesquels sont cependant d'un grand usage pour les Provinces et Villes qui en possedent ; il Nous a paru qu'il n'étoit pas convenable que celles qui n'en sont pas également partagées, et encore moins les autres qui n'en ont point, dûssent être chargées comme celles qui en abondent, s'agissant d'un avantage qui resulte du même Terrein, et doit par là entrer à balancer le poids dont il est chargé ; Nous avons donc ordonné d'y avoir un égard equitable, relativement à la nature de ces Bois, et de ces Paturages, et même à beaucoup moins du profit qui peut en revenir ; et ce temperament est d'ailleurs d'autant plus juste, que ces Communaux peuvent en partie être défrichés dans les cas permis, et augmenter par là le nombre des Fonds cultifs ; les Communautés qui en sont dépourvûes n'ayant la dessus rien à esperer.

L'on a enfin donné ordre aux mêmes Estimateurs Reviseurs, de revoir avec la derniére attention tous les Actes d'Estimation, et de corriger s'il s'y étoit glissé quelque chose de defectueux ; ce qu'ayant été exécuté avec une exacte connoissance de cause, et d'une maniére satisfesante, Nous avons vû par là que rien ne manquoit désormais à rendre cette Peréquation parfaitement achevée ; c'est pourquoy par ce present Edit signé de Nôtre main, de Nôtre certaine Science, pleine Puissance et Autorité Royale, eû sur ce l'avis de Nôtre Conseil, avons Dit, et Ordonné, Disons, et Ordonnons.

I. — Les mêmes principes qui Nous invitent à conserver aux Biens veritablement Feodaux l'Exemption de la Taille, dont ils joüissent, eû égard aux autres charges qui y sont attachées, Nous obligent aussi à Ordonner, comme Nous Ordonnons, que tous les Biens Allodiaux en general, exceptés seulement ceux de l'ancien Patrimoine de l'Eglise, au sujet desquels l'Edit du 27. Mars 1584. sera observé sans rien innover, concourent dorénavant, par une Obligation qui leur est naturelle, au payement de la Taille, sans avoir aucun égard aux Privileges, ou Concessions d'exemption d'icelle accordés par Nous, ou par Nos Predecesseurs à Titre de Noblesse, de Bourgeoisie, d'ancienne Inscription, ou autre quelconque, auxquels en ce Nous dérogeons ; Voulant cependant que ceux qui auroient acquis de tels Privileges moyennant finance, puissent dans le terme d'un an avoir recours à Nôtre Chambre des Comptes, pour en avoir le remboursement qui leur sera dû.

II. — Et quoyque les Biens se mouvans de la directe des Fiefs, ou de l'ancien Patrimoine de l'Eglise, ayent jusqu'à present étés sujets à la Taille sans aucun égard aux Censes, Servis, et Rede-

vances qu'ils payent; lesdits Servis, Censes, et Redevances étant cependant une portion des Fruits que les Seigneurs Feodaux, ou Ecclesiastiques se sont reservés sur lesdits Biens, laquelle a par là conservé sa premiére nature, Déclarons que les Possesseurs desdits Biens sortis du Fief, ou de l'ancien Patrimoine de l'Eglise comme dessus, ne soient cottisés qu'à proportion du Revenu net de chaque Piéce, déduction faite desdits Servis, Censes, et Redevances, à moins qu'il ne s'agit de Droits si modiques, qu'étant par eux mêmes presque de nulle valeur, ne puissent être regardés que comme reconnoissances purement honorifiques; ayant sur ce donné les Regles convenables.

III. — Quant aux Biens dépendans des autres Seigneurs, Nous avons fait reflection que l'obligation du payement des Tributs est selon les Regles ordinaires à charge des Possesseurs, et par là des Emphiteotes, et Albergataires ; et quoyque la Taille soit imposée pour raison des Fruits, et les Seigneurs directs en ayant une portion, cela ne fait pas qu'ils doivent contribuer à proportion à ce payement, parce que cette participation tient lieu de la reconnoissance dûë au Domaine direct : Ces considerations sont en regle, dès qu'il s'agit des veritables Emphiteoses et des Servis, qui par eux mêmes ne peuvent avoir d'autre raport que celui d'une redevance envers le Domaine direct ; mais lorsque la valeur de ces Servis est telle, qu'elle est plûtôt relative aux Fruits des mêmes Biens, comme delà s'ensuit que le Contract n'ait de l'Emphiteose que le nom seulement, et dans le fond est équivalant à une vraye Location ; l'obligation qui dans le premier cas tomboit sur le Favetier, retombe dans l'autre sur le Seigneur Direct, pour se la partager entre eux à proportion de la participation que l'Emphiteose prend du Contract de Location ; Et pour établir une Regle de ce partage, qui pour être équitable, doit être plus favorable au Seigneur Direct qu'au Possesseur, Nous avons Ordonné que si la Redevance annuelle ne répond pas à la moitié du Revenu net du Fond, le Seigneur Direct ne contribuera aucunement au payement de la Taille, et si elle se monte à la moitié, ou au delà, le Seigneur Direct, et le Favetier concourront ensemble au payement des Tributs à proportion du Revenu qu'un chacun en perçoit : et à cet effet Nous Voulons que le Favetier ne laisse pas de payer la Taille en entier tant en son nom, que du Seigneur Direct, en déduisant annuellement du Servis le contingent dû par le Seigneur Direct, ayant sur ce donné les Ordres necessaires, d'une manière que l'exécution sera faite sans frais, et sans préjudice ny de l'un, ny de l'autre.

IV. — Le désir que Nous avons de rendre les Villes, et chefs lieux des Bourgs, et Paroisses toujours plus fournis de Batimens, et Peuplés Nous a engagé à déclarer, comme Nous Déclarons, que les Fonds sur lesquels sont batis lesdites Villes, et chefs lieux, ne seront point cottisés.

V. — L'experience ayant fait connoitre qu'on ne sauroit bien gouverner un Corps de Communauté, et pourvoir à la conservation de ses Droits, et de ses Interêts, sans un Conseil qui soit chargé de ce maniment, Nous Ordonnons que ce Conseil soit établi generalement avec la même autorité, et les mêmes obligations dans toutes les Paroisses qui n'avoient pas jusques à present un Reglement si convenable au Bien public, ayant sur ce donné aux Intendans les instructions necessaires.

VI. — Ayant aussi fait proceder aux frais de Nos Finances à la formation du Cadastre de chaque Ville, Bourg, et Paroisse, contenant tous les Biens fonds de leur Territoire, soit exempts, soit cottisés en Taille, avec annotation du Mas, Contenance, et Numéro des Piéces qui le composent, de la Cotte des Sujets à la Taille, et du Nom des Particuliers qui les possedent; Ordonnons qu'il soit consigné aux Administrateurs pour leur servir au besoin, et particuliérement à la formation du Cottet, que l'on devra chaque année remettre à l'Exacteur, après que l'Imposition sera reglée par l'Intendant de la Province ; Défendons à qui que ce soit, nul excepté, d'alterer, ny de rien changer audit Cadastre, à peine de faux contre tous ceux qui y auront fait ou permis quelque alteration, variation, ou changement.

Et à fin que l'on puisse toujours verifier la Cotte, et les Pièces qui changeront de Possesseur, et les Particuliers auxquels elles parviendront, Ordonnons auxdits Administrateurs de tenir un Livre à part numeroté, et d'y inscrire le Nom de tous ceux qui en auront fait l'Acquisition, en y raportant à leur Colonne par Numero, Mas, et Contenance, les Piéces acquises, soit en entier, soit en partie, le Titre de l'Acquisition, la Colonne, et Feuillet du Cadastre dont elles seront distraites, en y désignant ses Confins.

Lesdits Administrateurs seront en même tems chargés d'annoter au Cadastre, et à la Marge des Piéces parvenuës aux nouveaux Possesseurs la Colonne, et Feüillet du Livre où elles se trouveront raportées ; la même annotation sera faite à la Marge des Piéces raportées audit Livre, s'il arrive qu'elle change nouvellement de Possesseur.

Et à cet effet tout Acquereur des Biens Cottisables tant par Contract, que par disposition de derniére volonté, ou autrement,

devra dans le terme d'un mois, après qu'il en aura pris possession, exhiber le Titre de son Acquisition au Conseil de la Communauté, et en tirer un Acte pour le transport desdits Biens à sa propre Colonne, à defaut de quoi le Domaine ne sera pas censé transféré, et la Communauté pourra agir pour le Payement des Charges non seulement sur les mêmes Biens, et leurs Fruits, mais encore contre les premiers Possesseurs, ou leurs Héritiers.

Lesdits Administrateurs conserveront de même avec une parfaite attention, la Mape, soit Carte Topographique du Territoire, que Nous leur faisons remettre conjointement audit Cadastre, pour que l'on puisse en tout tems reconnoître la contenance, situation, et confins des Piéces y marquées, et ils seront responsables de toutes alterations, changemens et déperissemens, avec obligation de la faire renouveler sur l'Original à leur dépens s'il y a de leur faute.

VII. — Quoique le payement de la Taille dût se faire à l'échéance de chaque Quartier, Nous Voulons cependant donner des moyens aux Particuliers de la payer avec aisance, Ordonnons à ces fins que l'exaction des deux premiers Quartiers n'en sera faite qu'à la fin de Juillet, celle du troisiéme à la fin d'Octobre, et du quatriéme à la fin de Janvier suivant, et les Exacteurs devront payer en Tresorerie quinze jours après l'échéance de chaque terme.

VIII. — Attendu que la quantité des Fonds cottisés pourroit diminuer à cause de quelque corrusion, éboulement ou ravine, Nous Déclarons que lorsqu'il arrivera de semblables accidens, que les Possesseurs malgré les précautions requises n'auront pû éviter, et qu'ils en demeureront sans revenu, la Cotte de ses Biens sera suportée, et rapartie sur les autres Cottisés jusques à ce que lesdits Biens reduits nouvellement à culture soient en état de concourir à proportion à la Taille, lesdits Particuliers cependant seront chargés de les rédifier autant que faire se pourra dans les termes convenables selon l'exigence des cas ; et à défaut, Mandons aux Intendans de permettre aux Administrateurs Locaux de s'en emparer au profit du Public, et de les vendre à l'encant au plus offrant et dernier encherisseur, avec obligation d'en payer la Taille proportionnée aux Revenus qui en resulteront.

Et comme les Biens inscrits à la Taille pourroient augmenter par le moyen des Communaux, ou autrement Nous Déclarons aussi que le contingent qui sera endossé à ces Biens sera déduit generalement, et à proportion des autres sur le même Territoire, sous l'autorité, et direction des Intendans.

Si Mandons à Nôtre Senat de Savoye, et Chambre des Comptes d'enregistrer le Present, et à tous ceux qu'il appartient, de l'observer, et le faire inviolablement observer, et Voulons qu'à la Copie imprimée par Nôtre imprimeur Gorrin foi soit ajoutée comme à l'Original, car ainsi Nous plaît. Donné à Turin le quinzième du mois de Septembre, l'an de grace mil sept cent trente huit, et de Nôtre Regne le neufviéme.

Signé C. EMANUEL.

3.

1871, 16 décembre. — Arrêt de la Cour d'appel de Chambéry relatif à la valeur des copies de mappes cadastrales.

.... En ce qui touche la question de savoir si la mensuration doit se faire d'après l'extrait de la mappe produit par les appelants ou d'après celui qu'ont produit les intimés :

Attendu que le premier de ces extraits est donné comme tiré de la mappe originale de Ville-la-Grand, dressé en 1730 et le second comme tiré de la mappe copie de 1732, et qu'ils sont en désaccord sur la largeur du chemin que le second élargit notablement au préjudice de la propriété Dupont :

Attendu que des attestations de l'archiviste départemental constatent qu'il n'existe pas dans ses archives de mappe que l'on puisse considérer comme la mappe originale authentique de la commune de Ville la-Grand ; que celle d'où est tiré le premier extrait ne porte ni date ni signature ; qu'au contraire la mappe copie de laquelle est tiré le second extrait porte une date et une signature authenthique ; que l'authenticité de cette mappe copie doit d'autant plus être retenue que la copie authentique existant dans les archives de la commune également de 1732 lui est conforme ;

Attendu que l'ancien cadastre est tenu en Savoie comme formant, à défaut de titre contraire, présomption légale de propriété. . . . . .

4.

1890, 20 janvier. — Arrêt de la Cour d'appel de Chambéry relatif à une revendication de propriété faite par la commune du Grand-Bornand contre le sieur Favre.

La Cour,

Attendu que l'instance sur laquelle a statué le jugement du tribunal d'Annecy du 13 juillet 1887, dont est appel, a pour objet

une action en revendication de propriété, formée par la commune du Grand-Bornand, ladite action portant sur deux parcelles de terrain...

Attendu qu'il résulte des documents placés sous les yeux de la Cour et notamment d'un extrait de l'ancien cadastre de 1732 que les parcelles litigieuses figurent sur ledit cadastre comme faisant partie du domaine communal ; que ce fait constitue incontestablement en faveur de la commune, au point de vue de l'instance actuelle une présomption de propriété de nature à justifier sa demande en revendication, si cette présomption n'est pas contredite et détruite, en conformité des prescriptions de la loi et par les moyens qu'elle autorise ;

Qu'il suit de là que, bien que la commune du Grand-Bornand fût demanderesse et tenue à ce titre à justifier sa demande, la production du document précité modifiait cette situation et obligeait Favre à prouver, à l'encontre de la demande, qu'il avait acquis par les voies légales sur ces mêmes parcelles le droit de propriété dont il excipe ; que d'ailleurs lui-même, en demandant par des conclusions formelles à établir ce droit soit par titres soit en justifiant, par témoins, de faits de possession capables, à raison de leur caractère et de leur durée, de lui faire acquérir par prescription ce droit de propriété, a accepté cette situation. . . . . .

5.

1895, 21 janvier. — Jugement du tribunal de 1re instance d'Annecy au sujet d'une revendication de propriété.

.... Attendu que le sieur Dufour a introduit une action devant le tribunal pour revendiquer la propriété d'une parcelle de terrain faisant partie du n° 647 de l'ancienne mappe cadastrale de Crempigny.

.... Attendu que, le sieur Dufour fonde sa demande sur une présomption de propriété qu'il prétend faire résulter en sa faveur de l'inscription au cadastre de 1730 du n° 647 pour la partie litigieuse.

Attendu que si l'inscription à l'ancien cadastre sarde doit être considérée comme formant en faveur de celui qui peut l'invoquer une présomption légale de propriété, ce n'est que lorsqu'elle a été opérée ensuite des édits des 19 avril 1728 et 15 septembre 1738 et conformément à leurs prescriptions, c'est-à-dire lorsque les mutations ont été portées régulièrement par le secrétaire de la paroisse sur le livre journalier et ont été annotées en marge du cadastre.

Attendu que les documents versés au procès par le demandeur contiennent à cet égard des lacunes importantes ; qu'il en résulte que le n° 647 a été divisé en plusieurs parcelles depuis 1730 et a passé entre les mains de possesseurs qui ne sont pas indiqués sur le livre journalier et en marge du cadastre ; que par conséquent le sieur Dufour ne peut invoquer comme présomption légale de propriété à l'encontre du possesseur actuel l'inscription primitive du n° 647 au cadastre de 1730, puisqu'il ne démontre pas qu'il est aux droits de celui qui y est inscrit à cette époque.

. . . . . .

6.

1895, 29 janvier. — Arrêt de la Cour de Chambéry au sujet de la propriété de biens communaux contestés entre la commune de Passy et un hameau de cette commune.

Attendu que l'ancien cadastre sarde constitue au profit de ceux qui y sont portés comme possesseurs une présomption de propriété qui ne peut être détruite que par la preuve contraire ;

Que les appelants et l'intimé invoquent également le principe, mais qu'ils ne sont point d'accord sur le point de savoir quel est, parmi les documents divers dont se compose le cadastre, celui auquel est attachée la présomption ci-dessus ;

Attendu qu'il résulte d'une jurisprudence constante que c'est « la tabelle préparatoire », ou cadastre minute, dressée en présence et en contradiction de tous les intéressés et après examen de leurs griefs, qui doit être considérée comme étant le cadastre original ; que ce que l'on a appelé « cadastre mis au net » n'est qu'une copie, d'où il suit qu'en cas de contradiction entre la tabelle préparatoire et le cadastre mis au net, c'est la première seule qui fait foi ;

Attendu que, si dans le cadastre mis au net la forêt de Montcouttant inscrite sous le n° 15,627 est attribuée à la commune de Passy, la tabelle préparatoire, conforme d'ailleurs aux « *livres de géométrie et d'estime* attribue ce même numéro aux communiers de Montcouttant ;

Attendu que cette énonciation, indépendamment de sa valeur juridique, est d'autant plus probante en fait qu'il est certain que les intérêts de la commune de Passy ont été défendus avec un soin extrême aux cours des opérations cadastrales, qu'il a été fait en son nom, ainsi que cela résulte du « cottet à griefs » 68 réclamations dont l'examen a occupé 17 séances et qu'aucune de ces

réclamations n'était relative au n° litigieux, dont l'importance est cependant assez considérable, puisqu'il a une contenance de 55 hectares environ ;

Attendu que les droits des appelants sont en outre établis par les titres anciens ; qu'ils produisent une transaction du 4 juin 1611 entre les habitants de Vaudagne et ceux de Montcouttant, prouvant que ces derniers étaient à cette date en possession de la forêt litigieuse ;

Que, dans une autre transaction du 1er juin 1717, la commune de Chamonix, de laquelle dépendait le hameau de Vaudagne, et celle de Passy, de laquelle dépendait le hameau de Montcouttant, procédèrent à la délimitation de leurs territoires respectifs et qu'il fut expressément déclaré que cette transaction ne dérogeait en rien aux accords du 4 juin 1611, qui précisaient très nettement la ligne divisionnelle entre Vaudagne et Montcouttant ;

Que les opérations du cadastre ayant été faites en 1731 et 1732, il est aisé de comprendre que la commune de Passy ne pouvait alors contester les droits de Montcouttant, qu'elle avait reconnus moins de 15 ans auparavant ;

Attendu que les actes postérieurs invoqués par la commune de Passy ne prouvent que des faits de possession insuffisants pour prescrire, puisque la commune étant chargée d'administrer sa section, c'est pour le compte de cette dernière qu'elle est censée avoir possédé.

. . . . . .

Ainsi jugé et prononcé, au palais de justice à Chambéry, à l'audience publique de la Cour d'appel, du 29 janvier 1895.

Documents de l'ancien cadastre conservés aux archives de la Haute-Savoie et de la Savoie.

Les **Archives de chaque commune** contiennent deux registres très importants, parce qu'ils n'existent que là : les livres de mutations, appelés livre-journalier et livre de transport, contenant les changements survenus dans la propriété depuis l'édit de péréquation de 1738 jusqu'à la Révolution et de 1815 à 1860.

Ces archives contiennent aussi, souvent dans un état très défectueux, les plans cadastraux et les registres cadastraux, contenant, l'un l'énumération des propriétaires dans l'ordre des numéros des parcelles, l'autre l'énumération dans l'ordre alphabétique des possesseurs.

En cas de besoin, on trouvera aux archives départementales les mappes cadastrales originales, ou à leur défaut les mappes copies authentiques, les livres de numéros suivis originaux dressés par les géomètres, les arpenteurs et les estimateurs, les tabelles préparatoires contenant l'indication des propriétaires dans l'ordre alphabétique des noms, le cottet à griefs contenant les réclamations des propriétaires, les tabelles définitives et enfin les procès-verbaux de délimitation de chaque commune.

Archives de la Haute-Savoie. — Dans ce dépôt sont conservées les mappes originales pour toutes les communes, sauf les suivantes : Ambilly, Archamps, Cranves, Demi-Quartier, Excenevex, Fessy, Fillinges, Filly (section de Sciez), Gaillard, Juvigny, Larringes, Le Sappey, Les Etoles (section de Machilly), Messery, Nangy, Neydens, Onnion, Perrignier, Pers, Saint-Romain (section de Reignier), Saint-Jean d'Aulps, Saint-Jeoire, Saint-Paul, Samoëns-Vallon, Seyssel, Ville-la-Grand, Viuz-en-Sallaz et Yvoire.

Les mappes authentiques permettent de combler cette lacune. Il n'y a en effet qu'une seule commune, celle de Gaillard, pour laquelle il n'existe aux archives départementales ni mappe originale ni mappe copie.

Les livres de numéros suivis manquent pour les communes de Demi-Quartier, Gaillard, Vaux et Viuz-la-Chiésaz.

La tabelle préparatoire ou cadastre-minute manque à Gaillard, Le Sappey, Esery (section des Esserts), Seyssel et Vovray.

Archives de la Savoie. — Les mappes originales des communes ci-dessous manquent : Les Avanchers, La Bathie, Le Bois, Drumettaz Clarafond, Esserts-Blay, Gerbaix, Hauteville, Montgelafrey, Montsapey, Montvernier, Moûtiers, Petit-Cœur, Pugny-Chatenod, Saint-Marcel, Saint-Martin outre Arc, Villarambert, Villargondran, Villette. — Toutefois, pour toutes ces communes, on conserve dans ce dépôt la copie authentique faite de 1732 à 1733.

La tabelle préparatoire manque dans les communes d'Aiguebelette, Champagneux, Chignin, La Croix de la Rochette, Les Marches.

Les autres registres sont complets.

Max Bruchet.

LES CHANSONS POPULAIRES

DE LA HAUTE-SAVOIE

(Suite.)

Amour malheureux.

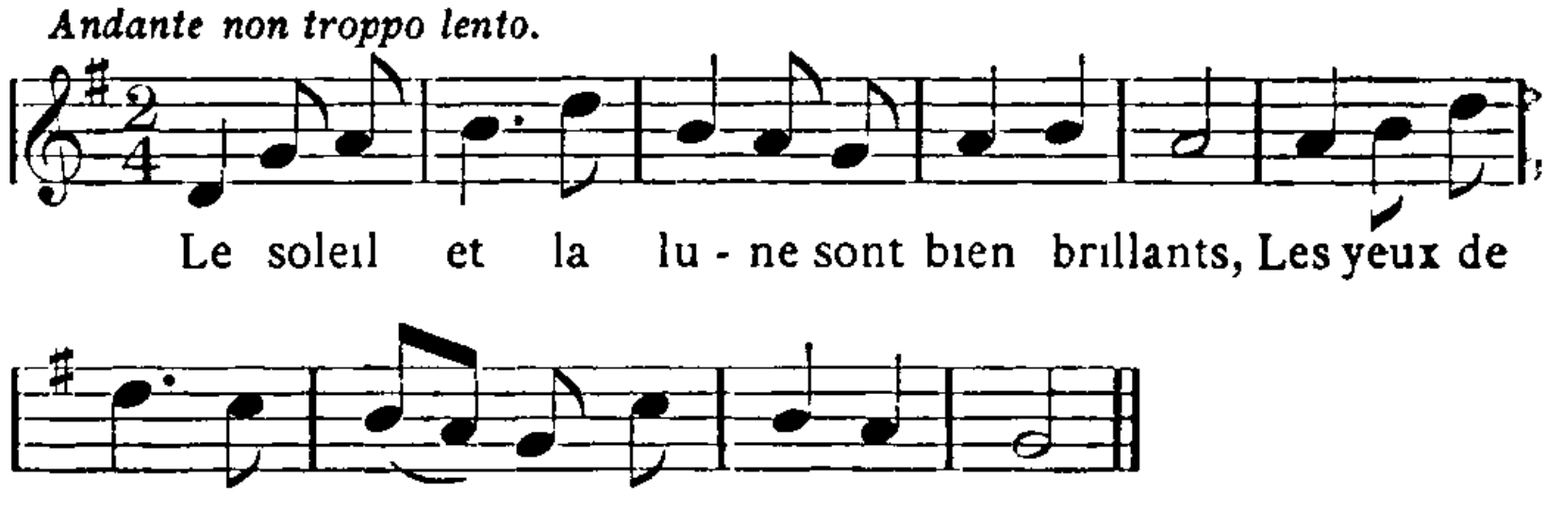

1.

Le soleil et la lune
Sont bien brillants,
Les yeux de ma maîtresse
Sont plus charmants.

2.

Mon père, aussi ma mère,
N'ayant que moi,
Un jour me viennent dire :
Marie-toi.

3.

Moi, je dis à mon père :
J'obéirai,
Celle que mon cœur aime
J'épouserai.

4.

Celle que ton cœur aime;
Si tu la prends,
Cent fois je te renie
Pour mon enfant.

5.

L'enfant, en grand' colère,
S'en est allé
Au château de la belle,
La saluer.

6.

Or donc, bonjour Annette,
Non sans-souci
Je m'en vais à la guerre
Le roi servir.

7.

Le soleil et la lune
Sont bien brilllants,
Les yeux de ma maîtresse
Sont plus charmants.

Chantée par M. Richard François, de Sevrier.

La Demande en Mariage.

(XVII^e SIÈCLE.)

1.

Dedans Paris, y avait une brune *(bis)*
Croyant d'y faire mon bonheur
Je voulais lui donner mon cœur.

2.

Jeune garçon, faut l' dire à mon père, *(bis)*
A mon père, à tous mes parents,
S'ils veulent bien, moi j'y consens.

3.

Bon paysan, donne-moi ta fille *(bis)*
Donne-la moi en te priant,
Tu nous rendras le cœur content.

4.

Ma fille est encor trop jeunette, *(bis)*
A peine elle a fini quinze ans !
Faites l'amour en attendant.

5.

Faire l'amour, ne le veux plus faire : *(bis)*
Garçon qui fait l'amour longtemps
Risque bien de perdre son temps.

6.

Je m'en irai sur la montagne, *(bis)*
J'y ferai construire une tour
Pour y renfermer mon amour.

7.

J'y ferai faire une chapelle. *(bis)*
Tous les amants qui passeront
Prieront Dieu pour ce garçon.

Chantée par Mme Richard François.

La Demande repoussée.

1.

J'ai fait une maîtresse,
Huit jours, y a pas longtemps;
J'irai la voir dimanche,
Lundi, sans trop attendre,
Mardi, sans y manquer,
J'irai la demander.

2.

Je pass' devant la porte,
Je lève mon chapeau :
« Bonjour la compagnie,
Sans oublier ma mie,
Vot' fille je viens d'mander
Sans savoir sa pensée. »

3.

Le pèr', devant la porte,
Entend ces compliments :
« Demand' la à sa mère
D'une amitié sincère,
D'une amitié de cœur,
Tu seras son vainqueur. »

4.

La mère, dans sa chambre,
Entend ce discours-là :
« Si ma fille a fait faute,
Elle en boira la sauce.
Ma fill' n'est pas pour vous,
Galant, retirez-vous. »

5.

S'il faut que j'me retire,
Je me retirerai ;
Dans un couvent d'ermites,
Pour l'amour d'une fille
Ermite je serai,
Jamais n' la reverrai.

6.

Le frèr', par la fenêtre,
Répond tout hardiment :
« Tout bas, tout bas, ma mère,
C'est un garçon que j'aime,
C'est un garçon d'honneur,
Ne vaut-il pas ma sœur ? »

7.

Mignonne, ma mignonne,
Prête-moi ton mouchoir
Pour essuyer les larmes
Coulant sur mon visage :
Les larmes de mes yeux
Sont pour te dire « adieu ».

8.

Mignonne, ma mignonne,
Prête-moi ton couteau
Pour partager la pomme
Que j'ai dedans ma poche ;
Nous la mang'rons tous deux
En faisant nos adieux.

9.

Mignonne, ma mignonne,
Prête-moi tes ciseaux
Pour couper l'alliance
Que nous avons ensemble :
L'alliance de l'amour
Ne dure pas toujours.

Communiquée par M. Provent, de Nâves.

Le Portrait de ma Maîtresse.

1.

Grand Dieu, que je suis à mon aise
Quand j'ai ma mie auprès de moi,
De temps en temps je la caresse
En lui disant : « Embrasse-moi. »

2.

Comment veux-tu que je t'embrasse
Puisque tu t'éloignes de moi ?
On dit que tu vas à la guerre
Dans le Piémont, servir le roi.

3.

Ceux qui t'ont dit cela, ma mie,
Ils t'ont bien dit la vérité :
Mon cheval est à l'écurie,
Sellé, bridé pour s'en aller.

4.

Quand tu seras sur ces frontières,
A moi tu n'y penseras pas :
Tu penseras aux étrangères
Qui sont cent fois plus bell's que moi.

5.

Je ferai faire une peinture
Semblable à ton joli portrait,
Je la mettrai dans ma ceinture,
Chaque jour, je l'embrasserai.

6.

Que diront-ils, tes camarades
Quand ils verront ce portrait-là ?
Je leur dirai : « C'est ma maîtresse,
Jamais mon cœur ne l'oubliera. »

Musique copiée à Nâves par M. Provent.

Belle Rose.

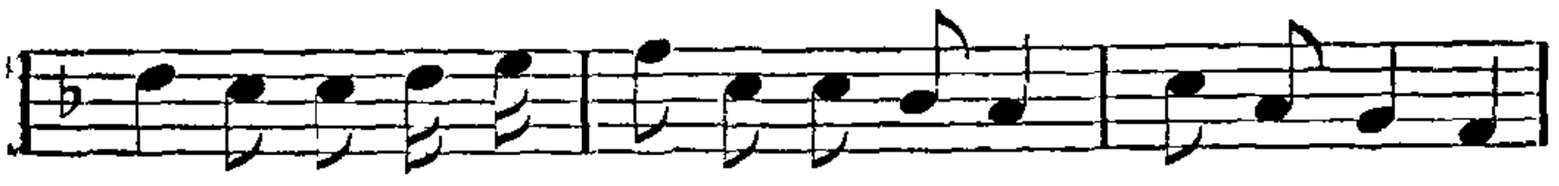

1.

Marions-nous, tant belle Rose *(bis)*,
Marions-nous, car il est temps,
Belle Rose,
Marions-nous, car il est temps,
Belle rose de printemps.

2.

Comment veux-tu que j' me marie *(bis)*
Moi qui n'ai pas encor quinze ans,
Belle Rose,
Moi qui n'ai pas encor quinze ans,
Belle rose de printemps.

3.

Combien te donne-t-on pour gage ? *(bis)*
On me donne cent francs par an,
Belle Rose.
On me donne cent francs par an,
Belle rose de printemps.

4.

Viens avec moi, tant belle Rose *(bis)*
J' te donnerai quat' fois autant,
Belle Rose,
J'te donnerai quat' fois autant,
Belle rose de printemps.

5.

Je ne vais point seule chez les hommes *(bis)*
Avant que d'être mariée,
Belle Rose,
Avant que d'être mariée,
Belle rose de l'été.

6.

Tu remporteras la victoire *(bis)*,
La couronne sur le front,
Belle Rose,
La couronne sur le front,
Belle rose de saisons.

Chantée par M^lle^ Joséphine Richard.

Le Retour du Croisé.

1.

Germaine se promène
Dans ses jardins fleuris.
Trois cavaliers passant, trois cavaliers gentils
Lui dirent : ô Germaine,
Que faites-vous ici ?

2.

Je vais sur la falaise
Voir si, dans l'horizon,
Je ne vois point flotter l'étendard du baron ;
Messires, je suis aise,
Entrez dans mon donjon.

3.

Dites-moi si le sire
Armory de Gusman

Quitte la Palestine et tous ses mécréants,
Et finit d'en occire
Pour revenir céans ?

4.

Ah ! sous votre visière,
Je ne puis moult vous voir.
Messire, vous pleurez ? Vierge ! au seuil du manoir,
Verrai-je à sa bannière
Flotter un crêpe noir ?

5.

Doux époux de ma vie,
Las ! qu'es-tu devenu ?
Au camp de Saladin, que t'est-il advenu ?
Au deuil tout me convie,
Mon Dieu, tout est perdu !

6.

Ne pleure pas, Germaine,
Ton époux est céans.
Lors, détachant son casque et le genoux ployant
Lui dit : « Ma souveraine,
D'amour, refais serment. »

Manuscrit de M. Belly-Moisin (1806). Chantée par M. Adolphe Belly.

De quoi nourrit-on les Femmes ?

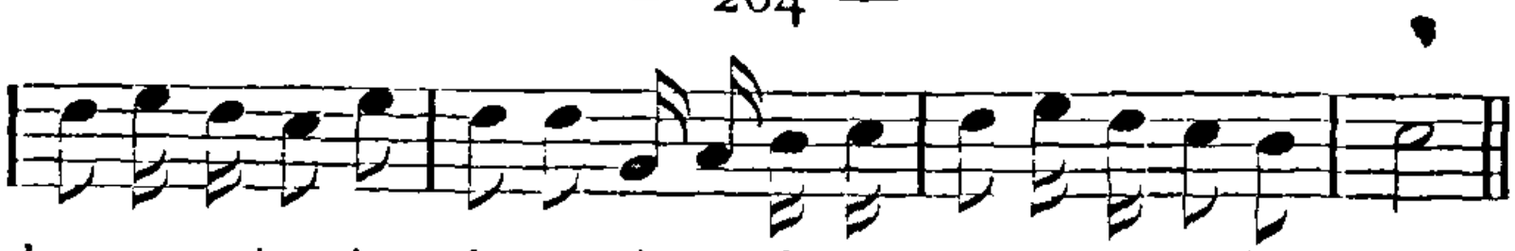

1.

De quoi nourrit-on les femmes,
De quoi les nourrit-on ?
Rigodon.
De l'eau de la rivière,
De grands coups de bâton.
Rigodigodon, rigodon, dondaine,
Rigodigodon, rigodon, dondon.

2.

De quoi nourrit-on les filles,
De quoi les nourrit-on ?
Rigodon.
Du son de la musique,
Du son du violon.
Rigodigodon, rigodon, dondaine,
Rigodigodon, rigodon, dondon.

3.

De quoi nourrit-on les hommes,
De quoi les nourrit-on ?
Rigodon.
Du bon vin de la treille,
D'un morceau de jambon.
Rigodigodon, rigodon, dondaine,
Rigodigodon, rigodon, dondon.

Communiquée par M. Provent.

La Bergère aux Champs.

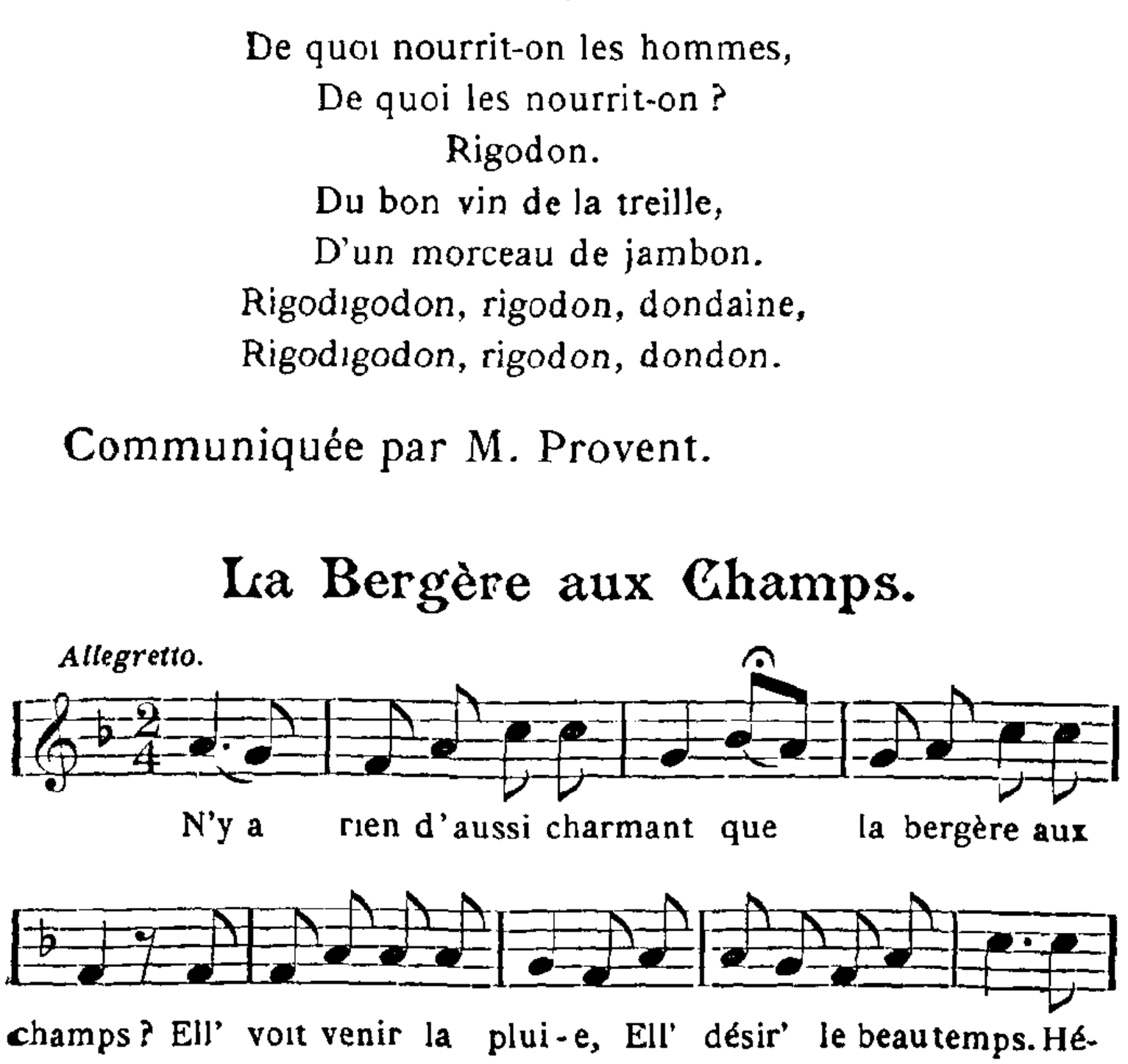

1.

N'y a rien d'aussi charmant
Que la bergère aux champs.
Ell' voit venir la pluie,
Ell' désir' le beau temps ;
Hélas ! la pauvre fille
Ne perd jamais son temps.

2.

Toujours, matin et soir,
Son amant va la voir
En lui disant : « Bergère,
Mignonne, levez-vous,
Les moutons sont en plaine,
Le soleil est partout. »

3.

Berger, mon doux berger,
Qu'aurons-nous à manger ?
Des perdrix et des cailles,
Un bon petit gâteau ;
Nous boirons la bouteille
Que j'ai sous mon manteau.

4.

Berger, mon doux berger,
Entendez-vous marcher ?
C'est peut-être mon père
Qui vient pour me chercher ;
Asseyons-nous sur l'herbe
Et laissons-le passer.

Cette pastourelle, très répandue dans nos communes, est connue en Bretagne, en Vendée, dans l'Anjou, le Boulonnais, le Perche, etc., etc.; la mélodie varie d'un pays à l'autre.

(A suivre.) Jean Ritz.

VARIÉTÉS

PRINTEMPS DE SAVOIE

(TALLOIRES.)

Son bâton à la main, son manteau sur l'épaule,
Il part, le vieil hiver, il s'en va d'un pas lent ;
A regret il retourne en ses glaciers du pôle,
Et le printemps paraît sur son beau cheval blanc.

L'hirondelle revient, fidèle à ceux qui l'aiment,
Au nid qu'elle a quitté vers l'automne dernier,
Et tapisse ce nid de la laine que sèment
Sur le bord des chemins les moutons du fermier.

Le ruisseau court, joyeux de voir reverdir l'aune ;
De l'odeur du muguet le bois est parfumé,
Le lilas de ses fleurs au passant fait l'aumône,
Et pointent les boutons de la rose de mai.

Sur les rives du lac où le roseau se penche,
Le bleu myosotis se mêle aux boutons d'or,
Sur les monts d'alentour, l'amoureuse pervenche
Abrite sous sa fleur le lézard vert qui dort.

Superbe en sa hauteur la Tournette se dresse
Pour s'offrir la première aux rayons du soleil,
De ses rayons d'adieu le soleil la caresse,
Que le Parmelan dort déjà son lourd sommeil.

Douce est la nuit qui vient, promettant sa rosée
Aux fleurs qu'ont pu froisser les rayons déjà chauds,
Chacun va reposer de sa folle journée,
L'aigle au sommet des monts, aux buissons les oiseaux.

La lune blanchit tout de son reflet mystique,
Et, quand elle s'arrête au-dessus du Semnoz,
La Dent de Lanfon semble une église gothique
Taillée en un seul bloc de marbre de Paros.

Autour de l'eau les monts arrondissent leur croupe ;
Le pêcheur attardé, qui passe sur son bac,
Croit dans le clair-obscur distinguer une troupe
De monstres accroupis s'abreuvant dans le lac.

Et, docile au rameur, sans bruit la barque glisse,
Et sans bruit le pêcheur tend ses derniers filets,
Cependant qu'on entend monter d'un précipice
Comme un bruit de rochers, l'un sur l'autre écroulés.

Lucien SEGUIN.

Excelsior

Sur mon âme meurtrie aux tristesses humaines,
Une brise, un matin frais et doux, a passé
Et las, voilà que je me sens poussé
Vers le calme attirant des campagnes lointaines.

Mais non !... Durs paysans pliés aux durs sillons,
Laissez-moi gravir seul la pente solitaire
Où s'atténue, à l'or pur des rayons,
Le pleur évaporé qu'exhale encor la terre.

Plus haut !... N'ouïs-je pas le sapin qui gémit,
Le rocher qui s'émeut sous d'obscures poussées ?
Au sommet, nu de plaintes insensées,
Je veux me reposer dans le jour qui blémit.

Par les blancheurs sans fin le chant des harpes roses
S'égrène sur mon âme en hymne de beauté !...
Terre, sous le ciel noir, calme de toutes choses,
Laisse-moi m'endormir près de l'éternité.

M.

12 septembre 1896.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

La commune et paroisse de Marthod.

Marthod est une commune de Savoie située à cinq kilomètres au nord d'Albertville. Entre autres localités, elle confine à Queige, Ugine, Marlens, Cons et Thénésol. Traversée par l'Arly, elle possède, sur la rive gauche de ce cours d'eau, le plus considérable de ses quinze hameaux, celui des Ratelières, que domine la sombre forêt de Cornillon. Sur la rive droite, s'élève son chef-lieu, au-dessus duquel s'étagent quatre plateaux.

La superficie est d'environ 1,025 hectares. La population qui était de 1,383 habitants en 1841, n'en comprend plus aujourd'hui que 830.

D'après une *Monographie* [1] due au curé actuel, l'abbé Poncet, le nom de Marthod n'apparaît, pour la première fois, que vers 1170, c'est-à-dire en pleine ère féodale.

Quatre familles y ont exercé successivement la prépondérance. La plus ancienne, celle des sires de Cornillon, était représentée, en 1260, par un Vullierme. Elle tirait son nom d'un château-fort dont il ne reste plus que quelques vestiges sur les hauteurs, à la gauche de l'Arly. Elle s'affaiblit par des partages, et, en 1454, sept personnages, dans une convention au sujet des fourches patibulaires du Thouvet, près des Ratelières, s'intitulaient « tous coseigneurs de Cornillon et de Marthod. »

Apparaissent ensuite les familles de Beaufort et de Verdon. Celle-ci s'éteindra en 1630, au profit des Blancheville.

A côté de ces puissantes maisons, d'autres nobles, tels que les Villette-Chevron et les Du Verger, tenaient des fiefs de moindre importance. Le chapitre métropolitain de Moûtiers y figurait également pour les dépendances de son prieuré de Marthod.

Au-dessous d'eux, les hommes de condition inférieure avaient à compter, comme partout ailleurs, avec leurs agents, juge, châtelain, curial et métral. Réunis en assemblée de chefs de famille, ils désignaient eux-mêmes deux syndics annuels, qu'assistaient deux ou trois conseillers. Bien que rétribuées, ces fonctions n'étaient point recherchées : à leurs risques et périls, les syndics avaient charge de lever les redevances dues, soit aux seigneurs, soit aux princes de Savoie. En 1648, l'un d'eux, Laurent de Montvi--

1. Moûtiers, imprimerie Garnet, 1896, in-8°, 455 pages

gnier, était emprisonné pour retard dans le versement des fonds perçus. Parfois, on payait pour être exempté de cet honneur dangereux, et cet expédient aidait à équilibrer les budgets communaux.

A cet égard, le XVIII^e^ siècle fut, en Savoie, une époque de réformes analogues à celles que la Révolution française accomplit.

En 1729, Marthod dressait ses mappes cadastrales avec registres à l'appui, œuvre qui rappelait des travaux du même genre exécutés antérieurement, notamment en 1606, comme l'abbé Poncet le prouve par des extraits de rôles.

Quarante-un ans plus tard, le dernier des Blancheville, Pierre-Louis, comte de Cornillon et de Marthod, voulant payer ses dettes décidait de vendre à ses sujets sa renonciation à tous droits féodaux. Il en possédait, à lui seul, trois fois autant que les autres nobles possessionnés à côté de lui. En 1775, après examen, l'affranchissement des taillables, en capital, arrérages et frais accessoires, était autorisé par le roi Victor-Amédée III, pour 38,924 livres.

Ce fut peut-être l'événement le plus important de l'histoire intérieure de Marthod. Autrement, on n'aurait guère à signaler que quelques inondations de l'Arly qui, en 1740, transforma toute la vallée en lac, ou des irruptions assez fréquentes de la peste. A ce dernier fléau succombait subitement, en 1630, le vicaire perpétuel, Jean Combéren, dans l'église même où il officiait, et le sous-vicaire périssait trois mois après.

A l'extérieur — comme les grands états — Marthod eut à préserver l'intégrité de son territoire contre les entreprises de deux voisins, Marlens et Thénésol.

Dès 1300, Marlens lui disputait une partie de la montagne de l'Alpettaz. Celle-ci était précieuse non seulement par ses pâturages, mais aussi pour ses forêts de sapins : en 1702, Marthod faisait marché avec le gou-

vernement français pour fournir à la flotte de Toulon 60 mâts par an, et cela pendant cinq ans. Marqué quelquefois par des violences, poursuivi ordinairement par voie judiciaire, le conflit entre les deux communes ne se terminait qu'en 1827, sur une intervention personnelle du roi de Sardaigne, Charles-Félix.

Avec Thénésol, il s'agissait, en 1694 et en 1729, de la propriété des pâturages de Montriond, de Charaveret et de la Combe-Noire. En 1747, il fallait encore défendre une annexe spirituelle, le hameau des Replens, qui était enclavé dans la paroisse de Thénésol, et convoité par le curé, Antoine Girod.

Nécessairement, à partir du XVI^e^ siècle, Marthod fut mêlé aux guerres qui commencèrent alors entre la France et les princes de Savoie. Je ne suivrai pas l'abbé Poncet dans l'exposé d'événements qui se rattachent à la politique générale du temps. Je me bornerai à remarquer avec lui que souvent le pays souffrit de ses alliés autant que de ses ennemis. Aux années 1587 et 1591, on voit les soldats espagnols réquisitionner des montures pour le transport de leur bagages, et, finalement, les garder en maltraitant les conducteurs.

L'histoire de Marthod serait incomplète, si l'on omettait de parler de son prieuré de chanoines augustins.

Il fut, peut-être, créé, au XI^e^ siècle, vers 1070, époque à laquelle l'archevêque de Tarentaise, le célèbre Pierre II, attribua cette église et ses dépendances aux chanoines réguliers introduits par lui dans sa cathédrale. Administré, probablement, d'abord par des membres du chapitre, il se trouva remis ensuite à un vicaire remplissant les fonctions curiales et veillant sur le temporel.

Curés et prieurs primitifs, les chanoines métropolitains de Moûtiers n'avaient plus qu'à recevoir leur part des revenus. Ils déléguaient, toutefois, deux des

leurs pour présider aux cérémonies de la fête patronale, la Saint-Jean-Baptiste.

Amovible jusqu'en 1425, le vicaire du chapitre devint « perpétuel » par décision de l'archevêque, le deuxième Jean de Bertrand. Indépendamment d'un sous-vicaire (celui-ci est mentionné dès 1498), il fut secondé d'un clerc s'acquittant des soins matériels du culte. Cet ordre de choses dura jusqu'à l'invasion française de 1792.

Dans la liste des vicaires perpétuels dressée par l'abbé Poncet, quelques noms sont à retenir.

En 1498, Hugues Bon se fit nommer par le pape Alexandre VI et se maintint en dépit de Jean Pangon, l'élu du chapitre.

En 1667, Claude Credoz (des Clefs, près de Thônes), est de même désigné par Clément IX, en opposition à un Claude Poencin, auquel il est associé par une transaction, et qu'il finit par annihiler. D'un caractère batailleur, il intente « plus de cinquante procès » à ses paroissiens. Il mourut en 1680.

De son temps, et non sans qu'il soulevât des difficultés, la commune, par acte du 17 juillet 1675, obtint du chapitre, moyennant un versement annuel de 400 florins, de percevoir elle-même et à son profit les dîmes et autres redevances. Elle devait, il est vrai, « stipendier et entretenir » les vicaires perpétuels et les sous-vicaires. De ces derniers, Jean Berline (de Nâves), fut ainsi le premier « affermé ».

Au XVIII^e^ siècle, Gaspard Voutier exerça soixante-deux ans (1707-1769) le ministère pastoral. En 1768, il décidait que l'antique église, étroite, obscure et couverte de paille, serait démolie, et, l'année d'après, il léguait à la paroisse un capital dépassant 60,000 francs, dont la rente sert encore à l'assistance publique.

Sous son successeur, Joseph Vionnet, l'église actuelle était consacrée, en 1774, par l'archevêque Gas-

pard de Sainte-Agnès. On ajournait toutefois la construction du clocher. Par son testament, en 1777, Vionnet laissait une somme de 1,000 livres dont le revenu serait affecté à la tenue d'une école pendant les mois d'hiver. L'enseignement élémentaire ne florissait certes pas à Marthod : en 1738, sur cent dix-neuf pères de famille, neuf seulement savaient signer leur nom.

Citons, de plus, comme œuvre de bienfaisance, l'existence d'une confrérie du Saint-Esprit. A la Pentecôte, elle distribuait à chacun de ses membres un pain entier, et à chaque indigent, étranger ou indigène, le quart d'un pain : on comptait jusqu'à 2,000 quémandeurs.

L'invasion française de 1792 ruina cette institution comme beaucoup d'autres. Le 23 octobre, le délégué de Marthod à l'assemblée des Allobroges, François Pépin votait la réunion de la Savoie à la République. Sous la Terreur, un autre citoyen, Joseph Avrillier, n'hésitait pas à se conduire, à l'égard de ses compatriotes, en agent des pires vexations. On trouvera dans le livre de l'abbé Poncet, un tableau des réquisitions en nature exigées par les autorités administratives. Quant aux réquisitions en hommes, on n'y obtempérait pas toujours : le 14 décembre 1793, sur trente conscrits, vingt-cinq ne se présentaient pas.

Les deux cloches de l'église furent brisées et emportées à Annecy, mais le destructeur des clochers, le conventionnel Albitte n'eut point la satisfaction d'abattre un édifice qui n'existait pas. Le dernier vicaire perpétuel, Michel Perret, se conforma à toutes les volontés des pouvoirs séculiers, et finit même, en 1794, par répudier tout caractère sacerdotal, en livrant ses lettres de prêtrise. Dès lors, il n'y eut plus de culte public, à Marthod, jusqu'au consulat.

Au XIX^e^ siècle, l'abbé Poncet ne donne que quelques-

indications. Ainsi, dans l'ordre matériel, il rapporte la construction d'une digue le long de l'Arly : elle soutenait, en même temps, la nouvelle route de l'Hôpital à Ugine qui borde constamment la rivière.

Dans l'ordre ecclésiastique, Marthod était compris dans les diocèses de Chambéry, en 1803, et d'Annecy, en 1822, pour revenir à celui de Tarentaise, en 1825. L'un de ses curés, François Rey, aidait, en 1840, à l'installation des religieuses de Saint-Joseph pour l'éducation des jeunes filles. Quinze ans auparavant, il avait déjà ajouté deux cloches à la cloche unique qu'abritait un clocher construit enfin en 1819. « Une seule cloche dans un clocher, dit l'abbé Poncet, c'est un seul garçon dans sa maison. » Incontestablement, dans ce dernier cas, la maison est morne pour quiconque ne déteste pas les cris et le tapage.

Tels sont quelques-uns des traits les plus saillants de la *Monographie de Marthod*. Peut-être pensera-t-on qu'ils sont un peu dispersés dans le livre. L'auteur répondrait, sans doute, que, à l'exemple de l'historien des Bauges, feu l'abbé Morand, il s'est proposé surtout de recueillir et de classer des documents locaux pouvant servir à l'histoire générale de la Savoie, et ce but, il l'a atteint. PASCALEIN.

*
* *

Poésies du XVI^e^ siècle relatives à Charles-Emmanuel I^er^.

Dans son numéro de juillet 1895, la *Revue des Langues romanes* a inséré un intéressant article de M. F. GABOTTO, professeur à l'Université de Turin. En parcourant le manuscrit 297 de la bibliothèque du roi d'Italie, à Turin, M. G. a trouvé plusieurs pièces de vers inédites. Ce sont autant de documents littéraires qui intéressent l'histoire de la France et de la Savoie, vers la fin du XVI^e^ siècle.

Voici d'abord un dialogue entre la France et sa fille, la Provence, œuvre d'un certain J. de la Court. On se souvient des querelles intestines qui ont déchiré notre patrie à l'époque de la Ligue. Aussi le poète compare-t-il la France à un vaisseau assailli par la tempête en pleine mer et qui sera bientôt « le jouet des Tritons au cœur impitoyable ». Ces Tritons ne sont autres que les Huguenots.

Tout le mal vient de ces « vipereux avortons de Navarrois », qui ont comploté de « tremper les lis de France dans l'eau exécrable du lac de Genève », « vipereaux qui veulent mettre à mort leur nourrice ». Ainsi gémit la France. Pour mettre fin à ses lamentations, la Provence conduit sa mère consulter Echo : Echo seul lui dira :

Quelle est sa cynosure, et sa guide, et sa voye.

Savoye ! répond l'écho [1].

. . . . . Car elle est sa voysine.
Son ange allyée et sa propre cousine.

Il convient de citer ici les vers suivants sur la Savoie :

Savoye est de la France et le tige fertille,
Et le rameau yssu, et la mère et la fille.
Savoye roydist les nerfs pour deffendre l'honneur
Du lys et de la Foy, car aussi sa grandeur
Son appuy et son nom a pris son origine
De la Religion tout celeste et divine.
Savoye est la Judith qui d'un robuste bras
L'Holopherne bearnoys plongera au trepas.
Mais ce trois fois grand Duc plein de gloire immortelle
Mettra-t-il pour sauver la France les mains ou elle.

A ce vers de treize syllabes, Echo plein de bonne volonté répond : Emanuel !

1 Ces fantaisies sur la rime en écho se trouvent à toutes les époques. En voici un nouvel exemple :

Mets voile aux vents, cingle vers nous, Caron,
Car on t'attend. . . .

Ce nom d'heureux augure est accueilli avec joie par la France et par le poète, dont l'unique but est de plaire au duc de Savoie et de flatter ses secrets désirs. On sait en effet que Charles-Emmanuel, prince intrigant et ambitieux, voulut profiter des dissensions survenues entre Ligueurs et Huguenots pour envahir la Provence ; il eut même quelque temps l'espoir de monter sur le trône de France.

On voit ici que l'Echo n'a rien d'une nymphe en pleurs se plaignant de Narcisse. Les Protestants auraient pu lui reprocher à bon droit d' « Emmanuéliser », tout en faisant d'assez médiocres calembours. A citer particulièrement les jeux de mots sur Marseille (marche en aile), et Toulon (tout au long). Sans doute, l'auteur eut fait bonne figure parmi ces « plaisanteurs » dont parle G. Tory, « lesquels semblent faire aussi grand dommage à notre langue qu'ils font en déchiquetant leurs habits ». Après tout, les réponses d'Echo valent bien l'épitaphe consacrée au célèbre imprimeur lyonnais Sébastien Gryphe par le poète Charles Fontaine, et l'amphigourique description de la cathédrale de Lyon, « cette église maîtresse, où le saint d'une large peau ceint, qui montra l'Agneau saint, tient siège [1] ». Mais c'était là une manie fort répandue parmi les poètes de troisième ordre, vers la fin du XVI[e] siècle.

Suit un parallèle entre Charles de Savoie et Jupin. L'auteur n'a pas de peine à établir la supériorité du duc de Savoie sur le maître de l'Olympe, car, à défaut des Champs-Elyséens, il a

> . . . des temples-chasteaux [2] dont le superbe front
> Qui se tapit en l'air ne craint du temps l'affront.

1. Ch. FONTAINE : *Ode en l'honneur de Lyon.*

2 Notons en passant le compose « temples-chasteaux » que M. G croit devoir corriger en « amples chasteaux » Cette locution est tout à fait dans le goût des composés de Ronsard et de son école. Il en est de même pour l'épithète grave-doux (son parler), qu'il est inutile de corriger en grave et doux.

D'ailleurs Jupin n'est pas digne d'être comparé à un prince chrétien qui suit les traces de Jésus-Christ.

Conclusion : Vive Emmanuel, qui « prend en sa tutelle la France », si bien en sa tutelle qu'il prétendrait volontiers lui imposer toutes ses volontés ; car, après nous avoir montré le duc subjuguant la Provence, notre poète l'invite gracieusement à châtier Ligueurs et Béarnais, et à les mettre d'accord en courbant les uns et les autres sous un même joug.

Un autre poète plus connu, César de Nostredame, s'inspirait des mêmes sentiments dans son *Hymne de louange à son Altesse Sérénissime :*

Ad Principem Invictissimum
Carolum Emanuellem
Sabaudiæ Ducem, Provinciæ Proregem.
Pyrrhus, Alexander, Cæsar et Carolus unum
Musa, Charis, Phœbus, Pallas et Emanuel.

Ce qu'il trouve à louer principalement dans le duc de Savoie, c'est sa fidélité envers l'Eglise catholique, car c'est lui qui

A chassé l'hérésie et l'a jettée à bas.

Tous ces poètereaux ne sont guère tendres pour les protestants, et ils sont unanimes à crier haro « contre le gros loup ravajut ». Ainsi faisait Jean Menenc, le régent du collège de Rumilly, dans ses poésies populaires. Que le duc de Savoie déclare donc hautement ses prétentions à la couronne de France : par son origine, par ses alliances, par sa valeur et ses autres vertus, il en est digne ; mais il la mérite surtout parce qu'il a vengé l'Eglise, châtié les hérétiques et rendu aux catholiques abattus la force et l'espérance.

Au poème de Nostredame, M. G. ajoute quelques sonnets inédits sur la mort de la Valette, sur le châtiment que mérite Antibes « ville à Nice contraire », contre Henri IV triomphant, et une satire sur la rivalité survenue entre d'Epernon et Lesdiguières.

La plupart de ces vers sont assurément fort médiocres, la flatterie y tient trop de place. Mais quiconque voudra étudier d'une façon complète le rôle des ducs de Savoie, en cette période si troublée de la fin du XVIe siècle, devra rechercher avec soin tous ces poèmes, satires, sonnets, madrigaux, documents qui intéressent à la fois l'histoire et l'histoire littéraire de la France et de la Savoie. Aussi doit-on savoir le meilleur gré au savant professeur de Turin, et nous espérons bien que là ne se borneront point ses découvertes.

J. DÉSORMAUX.

*
* *

(DONS ET ÉCHANGES)

Académie chablaisienne, t. IX. — L.-E. PICCARD : *L'abbaye d'Entremont ;* doc. inéd. ; 1154-1634 ; marques de notaires.

Académie de la Val d'Isère, 1896. — J. PONCET : *Monographie de Marthod ;* doc. de 1405 à 1794.

Académie salésienne, t. XVIII. — J.-F. GONTHIER : *Nécrologie de l'abbé Ducis.* — J. FALCONNET : *La Chartreuse du Reposoir* (monogr. importante, mais d'une prolixité un peu trop apologétique et tendancieuse).

Annales agronomiques, mars 1896. — BOIRET : *Origine et développement du gruyère dans la Haute-Savoie ;* extr. in-8°, p. 20.

Le Globe, 1896, n° 2. — F. PITARD : *Notes préliminaires sur les grottes du Salève,* mensur. topogr. et relevé géologique.

Opuscule. — H. AUBERT : *Docum. diplom. relatifs au traité de Soleure,* 8 mai 1579, d'après les papiers de M. de Hautefort, ambassadeur de France en Suisse de 1566 à 1571, et de 1572 à 1573.

Revue de l'Ec. d'anthropologie de Paris, mars 1896. — A. LEFÈVRE : *Abel Hovelacque,* 14 nov. 1843 — 22 fév. 1896, av. portrait.

Revue suisse de numismatique, t. V, nov.-déc. 1895. — RANGÉ VAN GENNEP : *Les monnaies d'Amédée VIII de Savoie ;*

catal. des demi-gros, quarts de gros, etc. — T. VI, n° 1. — D' Ladé : *Contribution à la numismatique des ducs de Savoie* (1416-1490).

Soc. des Antiquaires de France. — M. Prou : *Table alphab. des publications,* 1807-1889, in-8°, 1894, xviii-676 p. Voir les art. *Alpes, Annecy, les Bautes* (!), *Ducis,* etc.

Soc. Eduenne, t. XXIII. — L.-C. Berry : *Les monastères de la Visitation Ste-Marie* (suite) de *Paray-le-Monial,* 1626 ; cite les professes d'Annecy : E. Garin, 1642, Greyfié, 1678 ; de *Châlon,* 1636. — A. Martinet : *Armorial de S'-Pierre de Mâcon,* cite le chanoine J.-L. du Planet, 1660 ; son aieule Catherine d'Urfé était fille de J. d'Urfé et de Renée de Savoie, dont les armes étaient de gueule à la croix d'or.

Soc. d'hist. de Maurienne, 1896. — Mémoires : *Notes sur l'occupation de la Maurienne par François Ier et Henri II, 1586-1559. Notice sur J.-G. Sautier de la Balme* (originaire de La Roche) et *son frère Claude Raymond,* etc., au xviii° s., etc. Docum. inédits.

Soc. des sc. de l'Yonne, 1895. — Molard : *Les Bandits dans l'Auxerrois,* 1523-1535, il s'agit de la condamnation d'une bande de brigands, parmi lesquels un certain Grandjean, originaire de Savoie.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

3304. — Annecy. Imprimerie ABRY.

ES
882

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Au moment de mettre sous presse nous apprenons que la Société Florimontane vient d'être **reconnue d'utilité publique,** *par décret du Président de la République, en date du 17 décembre 1896. — C'est aux démarches et à l'activité infatigable de notre dévoué vice-président, M. le Dr* THONION, *que nous devons ce résultat. La Société Florimontane lui adresse ici l'expression de sa vive gratitude.*

Séance du 6 novembre 1896.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, dont la rédaction est adoptée.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus dernièrement pour la bibliothèque de la Société.

G DE MORTILLET : *Les Fusaioles en plomb.*
ID. : *Dents de Rhinocéros,* discussion sur la terrasse de Villefranche.
ID : *Menhirs et Dolmens de France. — Département de l'Ain.*
(Dons de l'auteur)
BRUCHET : *L'Ancien Cadastre de Savoie.*
ID : *Biographie du chanoine Ducis.*
(Dons de l'auteur)
Collection des *Guides* publiés par les différents syndicats de la région pour l'année 1896. (Don de M. J Serand.)

Le Président fait part de la mort de M. Gutierrez, de Tampico (Mexique), membre correspondant depuis le 23 mars 1870. Ami d'un de nos compatriotes, M. Tripp, il s'associa à ce dernier pour doter la ville d'Annecy de la très précieuse collection d'antiquités mexicaines, qui est un des joyaux de son musée. La Société Florimontane adresse un souvenir reconnaissant au regretté M. Gutierrez, dont la mémoire restera vivante parmi ses membres.

Savoie (Haute) 3.

M. Charvier offre pour le musée, de la part de M. Lucien Jacquot, substitut à Sétif. par l'entremise de M. Cattin, notaire, une boîte renfermant un certain nombre d'œufs d'acridiens recueillis en Algérie.

A propos du récent travail de M. de Mortillet sur les fusaioles en plomb, **M. Le Roux** fait passer sous les yeux de ses collègues six objets à peu de chose près semblables aux petits monuments décrits par l'éminent membre honoraire de la Société. Cinq de ces fusaioles, fortement crénelées, recueillies aux environs de Beaugé (Maine-et-Loire) à la surface des champs où les cultivateurs en ramassent souvent, et une provenant des environs d'Annecy, non crénelée et ornée radialement de huit lignes en relief, étaient rangées dans le médailler à la période gauloise. Il convient de leur restituer leur véritable place en les classant parmi les ustensiles divers de l'époque médiévale.

M. Le Roux montre une trouvaille qu'il a faite dernièrement au fond d'un des greniers de l'hôtel de ville. Il s'agit d'un pistolet dont on peut reporter la fabrication au milieu du XVIII^e^ siècle. La platine, sous le biseau de laquelle on lit la signature G. STORNAT, ainsi que la contreplatine, sont décorées, suivant le style particulier à cette époque. d'un faisceau d'étendards, de timbales et de canons accompagnés d'élégants rinceaux. Au centre se trouve un médaillon d'argent au contour quadrilobé, figurant en relief un buste drapé d'un manteau. Le même médaillon est reproduit sur la sous-garde. A la partie suprême de la crosse, le même personnage est ciselé au centre d'un écusson fleuronné et surmonté d'une couronne. Des traces de dorure se retrouvent tout le long du canon. Malheureusement la calotte métallique de la crosse manque. La tête ciselée sur le médaillon offre de grands points de ressemblance avec la physionomie de Charles-Emmanuel III. On a, selon toutes probabilités, affaire à une arme

d'origine savoyarde, sur laquelle l'armurier, suivant une pratique courante à cette époque, aura reproduit les traits du duc de Savoie.

M. Corcelle lit la communication suivante :

« Nous avons présenté, dans la séance de juillet dernier, un certain nombre de silex taillés, que nous avions trouvés dans les grottes de la Bonne Femme et de Glandieu, et surtout dans la grotte des Hotteaux, placée entre Rossillon et La Burbanche. Nous en avions réservé quelques-uns, que nous n'avions pas cru devoir attribuer, comme les autres, à l'âge de la Madeleine. Nous les avions, en effet, rencontrés à un niveau supérieur à celui où nous avions découvert les premiers. La couche où ils se trouvaient, et qui n'a pas donné de très nombreux instruments, était séparée de la précédente par de larges bandes infertiles ; ce qui tendrait à prouver que la grotte n'a pas été habitée d'une façon continue.

« Pour fixer ce point intéressant, nous nous sommes adressés à M. G. de Mortillet, qui avait déjà déterminé nos premiers silex. Sa conclusion est la suivante : « A « mon avis, la grotte des Hotteaux n'a donné dans « sa partie éclairée et à l'air que du magdalenien. Il va « sans dire que je néglige sa couche superficielle. Ce « magdalenien se rencontre à divers niveaux, mais ap- « partient à une seule et même époque. »

« Les silex que j'offre au musée, pour compléter la première collection, proviennent pour la plupart de la partie antérieure de la grotte formant abri sous roche, où s'étaient entassées, à un niveau plus élevé qu'ailleurs, les couches préhistoriques. Ils ont été récoltés au milieu de pierraille calcaire entremêlée de cendres.

« Je mentionne d'abord quatre lames, dont deux fort jolies, de silex fin, sans aucune brisure. Un cinquième instrument est « un beau grattoir typique, malheureusement cassé ». Les grattoirs étaient abondants et tail-

lés avec beaucoup de soin, comme le témoigne cet échantillon et ceux que nous avions précédemment trouvés. J'ajoute à ces pièces, qui sont les meilleures du lot, un éclat de taille et quelques menus éclats, curieux, soit par un essai de retouche, soit par la nature même de leur calcaire.

« La saison n'a point été favorable pour les fouilles dans la région jurassique. Cependant, aux découvertes que nous avons indiquées dans notre première note, nous pouvons en ajouter une nouvelle. Dans la commune de L'Hôpital, située dans la vallée du Rhône (canton de Châtillon de Michaille), au lieu dit Sous-Sac, et non loin du torrent la Vezeronce, se voit l'abri sous roche de Sous-Sac. Il a été fouillé récemment. Il renfermait un cendrier énorme mesurant jusqu'à 1 m 50 au centre, des instruments divers, notamment des polissoirs en grès, des sépultures. Nous rappelons que non loin de là, sur la rive droite du Rhône, M. E. Tissot. en faisant des recherches dans les grottes du mont Vuache (*Rev. sav.*, 1881, p. 45), a trouvé un silex taillé en pointe de flèche. Si les découvertes continuent à être fréquentes, on aura bientôt toute la série des stations préhistoriques dans le Haut-Rhône. »

M. Marteaux présente à la Société divers objets recueillis par lui aux Fins et acquis par le musée. Ce sont : Nouv. cad. n° 493, un denier fourré de Caïus et de Lucius (Cohen, 1859, n° 87). — Cad. n° 391, un fort chaînon et fragment de crochet en bronze, une aiguille en fer et divers fragments de poterie irisée accompagnant une monnaie de Julia Paula. — Cad. n° 393, un grand bronze de Faustine mère, assez rare (Cohen, 279) ; une moitié d'as de Tibère ; une feuille de laurier en bronze, provenant sans doute de la couronne qui ornait la tête d'une statue impériale ; un bracelet gourmette et autres fragments de même métal ; des poteries, avec noms de fabricants ; pour la rouge : DVPPIVS,

PRIMANI, non encore recueillis ici ; pour la noire, CATVLLVS (2), SEVVO (2), ///TM, *(Ver)*RI ACHILL *(aei)*, NOSTER, MARTINVS, et autres morceaux ornementés ; deux poids d'argile contremarqués ; enfin un beau bronze d'Hadrien (Cohen, 964) et un billon d'Aurélien (id., 138), sans provenance précise.

Le Président met aux voix la nomination du jury destiné à apprécier les œuvres envoyées au concours Andrevetan de cette année. Cinq membres sont élus, qui s'ajournent à la fin du mois pour exposer les résultats de leur examen et attribuer les récompenses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures et demie.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 2 décembre 1896.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Secrétaire donne connaissance des circulaires de M. le Ministre de l'Instruction publique, qui fixe au mardi 20 avril 1897 l'ouverture à Paris du congrès des sociétés savantes et des beaux-arts des départements. Les manuscrits devront être adressés au ministère avant le 31 janvier. Les présidents des sociétés devront désigner pour la date sus-indiquée, dernier délai, les délégués qui désirent prendre part aux travaux du congrès.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

Abbé Martin : *Mes Adieux à la paroisse de Foissiat.* (Don de l'auteur.)

J. Corcelle : *Genève et la Suisse romande,* extrait de la *Revue de géographie,* octobre 1896. (Don de l'auteur.)

Euripide : *Hecuba,* texte grec et traduction latine, édition de 1727. (Don de M. Rime Franklin.)

M. Le Roux fait part des nouvelles acquisitions du musée :

1° Un cavallot de Charles-Emmanuel I^er^. Promis, pl. xxxi, n° 24 (n'était pas représenté dans le médailler du musée). (Achat.)

2° Un grand blanc aux écus de Henri VI (FRANCORVM et ANGLIE REX), frappé à Saint-Lô en 1426. (Achat.)

Le Président donne la parole à M. Desormaux, rapporteur du Jury de poésie, pour l'exposé de la critique des œuvres et des conclusions et procède ensuite à l'ouverture des plis cachetés contenant l'épigraphe des œuvres couronnées et les noms des lauréats.

Les récompenses sont distribuées dans l'ordre suivant :

1^er^ prix, 200 fr., à M. Converset, lieutenant au 3^e^ de ligne, à Nice, auteur de la pièce n° 6 : *Jeanne d'Arc.*

2^e^ prix, 150 fr., à M. Ferdinand Chenu, curé de Montvalezan, pour la pièce n° 2 : *Le Baptême des Francs.*

3^e^ prix, 100 fr., à M. Camille Granier, de Saint-Pierre de Souci, auteur du n° 10 : *Légende d'Oiseau.*

Mention très honorable à M. Ely Nevil de Laigle, n° 11 : *Poèmes d'Orient.*

Mention honorable à M. Charles Bayle, interne suppléant des hôpitaux de Lyon, n° 5 : *Volonté.*

Aux termes des statuts, le bureau de la Société doit être renouvelé dans la dernière réunion de l'année ; en conséquence, le Président fait procéder au scrutin. Tous les membres sortants sont réélus pour 1897.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE POÉSIE DE 1896

Douze concurrents ont répondu cette année à l'appel de la Société Florimontane. Un treizième poète, à qui les préoccupations de la rime font sans doute oublier le prosaïque souci du calendrier, nous a malheureusement adressé son envoi après le 1er novembre. La commission a chargé M. Le Roux, secrétaire de la Société, de renvoyer à l'auteur son manuscrit. Elle profite de cette circonstance pour rappeler aux futurs candidats qu'elle ne saurait examiner les pièces communiquées après la fermeture du concours.

*
* *

Les poésies soumises à l'examen du jury sont de valeur fort inégale. Rares sont les vrais poètes, nombreux les versificateurs. Un trop grand nombre, oubliant le précepte d'Horace, se contentent d'une honnête médiocrité. Assurément leurs vers témoignent d'une grande, d'une trop grande facilité ; mais où est le travail de la lime ? Vingt fois sur le métier..... faut-il rappeler l'exhortation bien connue ? Elle serait sans doute encore de mise aujourd'hui. Il est vrai qu'à notre époque de production hâtive, le sévère Nicolas lui-même se contenterait peut-être de corriger son ouvrage cinq ou six fois seulement. Ne soyons donc pas trop exigeants, car nous devons encourager toute vocation poétique. Souvenez-vous cependant que les ouvrages bien écrits sont les seuls (j'allais dire : qui passeront à la postérité), contentons-nous d'ajouter : qui seront couronnés par la Société Florimontane.

*
* *

Commençons par l'œuvre d'un débutant qui semble assez mal connaître les règles de notre versification.

La Violette (n° 1) a pour épigraphe ces beaux vers de Musset :

Les moissons pour mûrir ont besoin de rosée,
Pour vivre et pour sentir, l'homme a besoin de pleurs.

Il suffira de citer quelques vers pour être édifié sur les innovations métriques de l'auteur :

Reviens chaque année, ô belle fleur des prés,
De la modestie le plus touchant symbole.....
Le zéphyr s'imprègne d'enivrantes senteurs.....

La description du *Fier supérieur,* « ce torrent qui va rouler ses eaux non esclaves », est bien médiocre. Trop d'expressions faibles et négligées dans les petites pièces intitulées : *Aux Jeunes Filles, Nuit de Printemps, Nuit d'Eté* (pâles reflets de Musset). On supprimerait volontiers une foule d'épithètes sans nuire à la pensée, sinon à la rime. Ce seraient quelques vers faux de plus. ce qui peut sembler à l'auteur chose d'importance fort secondaire. Il est permis au jury de ne pas être de cet avis.

*
* *

Sous l'épigraphe *Amor, Dolor* (n° 4), sont inscrits quatre sonnets d'invention peu nouvelle. L'auteur nous dit qu'il a pris sa lyre, et il a essayé de la faire vibrer ; reste à savoir si « l'étoile en délire », comme il l'espérait. Il y a un certain charme dans le *Sonnet à l'Etoile,* de beaucoup supérieur aux autres *(Le Convoi, A mon Ami, Pour Etrennes)*. Çà et là, comme dans le poème intitulé *Pauvres Gens,* perce une pointe de sensibilité vraie. On trouve dans *Le Chant d'un Vieux* des vers bizarres et d'assez mauvais goût. Pour être brûlants, des aveux « qui sortent, comme une ardente lave, de cœurs qui sont des volcans de vœux », le sont évidemment ; mais ils ne seraient pas déplacés dans la bouche d'un euphuïste ou d'un disciple de Gongora.

Trop d'étoiles aussi dans ces vers. Sans doute, l'au-

teur aime à rêver souvent à l'obscure clarté..... Mais il abuse un peu de

Cette vierge et blanche étoile
Que chastement l'ombre dévoile,

et qui

Nonchalamment lance ses rayons d'or.

*
* *

Voici encore un fabricant de sonnets (n° 9) ; il nous envoie les *Sonnets d'un Pauvre*. L'épigraphe promet beaucoup :

Un sonnet sans défaut s'y trouvera peut-être.

Un sonnet sans défaut ! Aurions-nous assez de félicitations et de précieuses récompenses pour l'auteur ? Il en est qui donneraient volontiers tout Delille, avec Lefranc de Pompignan, et même bien d'autres longs poèmes, pour une telle merveille. Songez combien rares sont ces joyaux dans notre littérature. Si le nom d'Arvers vit encore de nos jours, c'est qu'il nous rappelle le sonnet si justement vanté. Mais qu'aurait dit Alceste de « ce pauvre soleil qui se laisse éclipser sans rougir par un nuage noir », et de ce critique qui « gâte le gâteau » ?

*
* *

L'auteur du n° 12 escorte de loin Déroulède, comme le précédent suit de très loin Hérédia. — Le général Poilloué de Saint-Mars passait un jour l'inspection du 50e de ligne. Il s'adresse à une recrue : « A quel moment doit-on battre en retraite ? » lui demande-t-il. — « Mon général, on ne bat jamais en retraite », répond le jeune soldat. L'auteur du poème *Jamais en Retraite* nous apprend que, soldat au moment de ce petit fait militaire, il improvisa quelques strophes pour en perpétuer le souvenir. Cette prose rimée a sans doute le mérite de l'impromptu, mais elle a aussi tous les défauts d'une improvisation. On y apprend que Brennus était un

« Gaulois à la force d'un chêne », que, dans l'arène. Vercingétorix, comme un lion (pourquoi ce mot est-il monosyllabe ?)

Luttait pour le pays des souvenirs sacrés.

Il y a là, comme dans la pièce intitulée *Aux Zouaves,* autre à-propos composé lors des fêtes franco-russes, des pensées très patriotiques, très dignes d'un ancien conscrit qui a su faire, nous n'en doutons pas, vaillamment son devoir. Souhaitons-lui qu'il devienne aussi habile à toucher de la lyre qu'à manier le fusil Lebel.

Le Printemps, Lilas blancs, Chevaux-Fantômes, sont déjà la preuve d'une assez grande dextérité. Citons aussi la petite pièce en l'honneur de la Savoie, « où tant de grands cœurs sont plantés » (?). Le poète en a choisi les deux premiers vers comme épigraphe :

Savoie a gardé son honneur,
Comme le lis sa blancheur.

Pourquoi faut-il que ces petits poèmes semblent tous des improvisations d'un style prolixe et traînant ? Sans doute, l'auteur de *Timidement* connaît mieux que personne ses défauts ; du moins fait-il preuve d'une modestie qui tranche avec les *exegi monumentum*. Sa dédicace « aux doux poètes d'Annecy » dont il aime « les strophes ailées »,

— Ah ! qu'en termes galants ces choses-là sont dites ! —

montre bien qu'il ne se fait aucune illusion sur les mérites de son œuvre :

Timidement je vous envoie
Des vers qui ne sont pas fameux,

écrit-il au début. Qu'il se défie de sa facilité qui est réelle, qu'il châtie son style, et les membres du jury accueilleront plus volontiers sa « muse frileuse ».

*
* *

Les mêmes conseils, comme aussi les mêmes criti-

ques, peuvent être adressés à l'auteur de la *Lettre d'un Voyageur* et de *L'Auto-da-fé* (nº 8). A l'abus du procédé descriptif s'ajoutent quelques vers faux : l'octosyllabe devient parfois hypermètre, comme disent, je crois, les métriciens. Il y a aussi des néologismes dans les formes verbales :

J'ai revu le passé, j'ai revu toutes celles
Qui *luirent* au ciel de mes jours !

Cependant, à défaut d'invention, l'auteur a fait preuve de naturel et de sentiment. *L'Auto-da-fé* m'a rappelé une douloureuse nouvelle de ce pauvre grand Maupassant. Un vieillard relit tristement les douces lettres d'antan, encore toutes parfumées de souvenirs heureux ; il revoit ses jeunes années, et plus sombre lui apparaît l'avenir. Il n'a plus le courage de supporter sa déchéance et sa solitude : mieux vaut mourir. Et, comme le héros de la nouvelle, « J'ai vécu, je ne vivrai plus », songe douloureusement notre poète ; car « sa pensée n'est qu'un roseau », et « il se sent au cœur le trou béant d'un glaive ».

Que répondre à cet accès de pessimisme ? Dirons-nous, avec Madame Ackermann :

Sous le poids de tes maux, ton corps usé succombe,
Et, goûtant de la nuit le calme avant-coureur,
Ton œil se ferme enfin du sommeil de la tombe,
Réjouis-toi, vieillard, c'est ton premier bonheur ?

Ne vaut-il pas mieux répéter le vers fameux du grand poète, qui aimait tant « la majesté des souffrances humaines » :

Fais énergiquement ta longue et dure tâche.....

Et d'ailleurs, la vie est-elle réellement si triste pour vous, Monsieur, qui aimez sans doute à feuilleter les poètes, même moroses, qui courtisez les Muses, tandis que deux blonds chérubins égayent votre foyer de leur doux sourire ? Non, la Ballade du Vieil Homme n'est

point faite pour vous. Aussi bien, si le Jury ne peut vous couronner, permettez du moins qu'il vous console.

*
* *

Transportons-nous maintenant près des rives du Jourdain. L'auteur décrit, dans la *Mer Morte* (n° 3), la ruine de ces cités coupables que dix justes, suivant la Bible, auraient suffi à protéger. Le sujet prêtait à une évocation grandiose de civilisations disparues, à la résurrection de ces époques lointaines et mystérieuses, où Sémites et Koushites erraient à travers les déserts. Pour cela, il fallait un poète qui eût le sens du passé, qui, après avoir relu la Bible, aimât encore à feuilleter Renan et Maspéro. Il y avait là matière à une belle Légende des Siècles ; Leconte de Lisle en eût tiré un merveilleux poème antique. Mais on trouve plus de poésie dans certaines pages de *La Galilée* de P. Loti, que dans tous les vers de notre poète. Les descriptions, malgré l'effort visible de l'auteur, sont assez médiocres, et la couleur locale n'est guère qu'un pastiche.

Ne parlons pas de rimes telles que « informes » et « difformes », « montagnes » et « campagnes », « chétivement » et « constamment », « style » et « péristyle », etc. Mais quel triste pays

> Où, dans l'air empesté, de terribles moustiques
> Sont les seuls animaux qui s'y puissent trouver !

Y aurait-il grave inconvénient à supprimer de pareils vers ? Sachons gré cependant à l'auteur de ne pas en avoir écrit « douze fois douze cents ».

Mêmes défauts à signaler dans le roman versifié qui a pour titre *La Confession*. Le début est une maladroite imitation de Casimir Delavigne, comme l'aurait pu faire, il y a quelque trente ans, un bon élève de seconde, enthousiaste des *Messéniennes :*

> Pour qui sont ces apprêts funèbres, etc.

L'auteur avait dit dans son premier poème :

Jamais l'horreur n'avait atteint ce paroxysme,
Tout s'était abîmé dans l'affreux cataclysme.....

Ces vers sont une merveille auprès des suivants :

Son âge ? Elle accuse vingt ans.....
J'allais tomber inanimée
Sous l'excès de l'émotion,
Quand ces mots : « O ma bien aimée »
Appellent mon attention . ..
Mettant à profit l'occurrence, etc.

Mais peut-être l'auteur faisait-il, lui aussi, de la prose sans le savoir ?

*
* *

La courte composition intitulée *Le Lion* (n° 7) ressemble trop au *Lion en Cage* de Jean Aicard. Si les rimes sont moins riches, (« nuit » et « gourbi »), l'idée est la même, et les expressions bien peu différentes.

Qu'il se lève du moins ! Allons, des coups de tringle !
Le gardien dit alors : Debout !
Et sa barre de fer le torture et le cingle,
Avec un bruit sourd, coup sur coup.....
Le lion s'est levé. Pour la main qui le fouaille...

Ces vers vous sont connus. Voici maintenant l'écho :

Allons ! debout ! vaincu qui gromelle de rage . ..
..... sous la main qui le fouette... etc.

La conclusion n'est pourtant pas la même. Le lion d'Aicard sait que la révolte est vaine, que sa force est impuissante, car il n'est rien sans la liberté. Dès lors à quoi bon « rugir son désespoir » ? Gémir ou rugir, n'est-ce pas également lâche ? Car ce lion est philosophe à la manière du loup de Vigny. Un jour vient pourtant où, dans l'œil du vaincu, « un éclair fauve luit », et la mort du dompteur venge le lion de sa longue captivité. Cette sorte d'épilogue ajouté à la poésie du maître a le mérite d'être assez fréquemment conforme à la réalité.

Jehan le Troubadour, « simple histoire d'antan », œuvre du même auteur, nous reporte au moyen âge. époque dont le poète a l'air sincèrement épris. L'histoire est connue (elle a eu récemment les honneurs d'un journal illustré). Trois personnages : un châtelain, une châtelaine (pourquoi rêvent-elles toujours les châtelaines ?) et un pauvre diable de troubadour ou de trouvère. Récits épiques et chants d'amour..... Or, tandis que dans l'œil de la comtesse s'allume un rayon d'or, le châtelain continue de caresser son grand levrier roux. Il ne cesse que pour endosser sa belle cuirasse : le voilà qui, par vaux et par monts, chevauche son dextrier. Et la châtelaine rêve toujours... Puis elle pleure... Mais le troubadour est là qui veille, et la console. « On devine le reste », est-il écrit ingénument dans notre moderne fabliau. Conclusion : « le vil baladin » voit la hart de plus près encore que Villon. Il ajoutera, dans l'autre monde, à son répertoire, la ballade des Pendus. Quant à la châtelaine, elle pleure toujours, mais c'est au sommet de la tour où, nue, roulée en ses grands cheveux d'or, elle attend, si elle n'a pas le courage de Sélysette, que la mort vienne mettre fin à sa honte.

L'auteur a fait un effort sensible pour rimer des vers nouveaux sur un sujet aussi antique. Le jury le reconnaît volontiers, tout en regrettant que les mérites du style soient insuffisants pour qu'on puisse lui accorder une mention. Il est juste d'ajouter que, sauf certains rejets mal venus, l'auteur s'est montré bon versificateur.

*
* *

Malgré la concurrence des Parnassiens et des Symbolistes, A. de Vigny exerce encore une très remarquable influence sur la jeunesse de nos jours. L'imitation du grand poète est très sensible dans plusieurs compositions que nous avons examinées. Il aurait, j'imagine, approuvé la pensée qui termine le poème

intitulé *Volonté* (n° 5) : C'est sur lui-même que, chaque jour, l'homme doit remporter la victoire, et c'est en souffrant qu'on devient immortel. A Vigny, l'auteur a emprunté non seulement son épigraphe :

Tout sera révélé dès que l'homme saura
De quels lieux il arrive et dans quels il ira,

mais encore plusieurs de ses idées, et peut-être la conception même de son poème. Aussi bien ses premiers vers sont-ils le juste tribut de l'admiration et de la reconnaissance.

Vrai poète, ô Vigny, toi qui le mieux peut-être
Enfermas la pensée dans le rythme des vers ;
Toi qui sus modeler avec l'art du grand maître
Des chants harmonieux où l'esprit, au travers
Du symbole frappant, trouve une idée immense,
Je m'accoude rêveur sur ma table, et je pense.....
Ton « Mont des Oliviers » m'ouvre tout l'univers.
. . . . . .

Le Christ aux Oliviers ! et le Christ au Calvaire !
C'est l'humanité qui souffre et qui va mourir,
C'est l'esprit engaîné dans la lourde matière,
Cette porte qu'il sent fermée et veut ouvrir,
C'est cette éternité dont a peur l'éphémère,
C'est l'Infini qu'il sent, qu'il craint et qu'il espère,
Tous les maux du passé qu'il voit dans l'avenir.

Aux lieux communs, dont quelques-uns remontent à Lucrèce, sur l'idée, la volonté, la vérité, la misère des premiers hommes, les inventions scientifiques, c'est la beauté de la forme qui manque le plus. Et puis, est-ce bien à la volonté seule que l'homme doit ses conquêtes sur la nature? La dure nécessité, comme l'a fait justement remarquer un membre du jury, ne joue-t-elle pas souvent le premier rôle? *Labor omnia vicit improbus,* dit-on ; mais le poète ajoute aussitôt :

Et duris urgens in rebus egestas.

En somme, malgré la faiblesse ou la vulgarité de certaines images (je n'aime guère

Le grand taureau d'airain aux veines de métal,
Nourri par le charbon, abreuvé d'eau bouillante)

Volonté est une œuvre sérieuse dont les pensées, sinon toujours bien neuves, sont nobles et élevées. Aussi l'auteur mérite-t-il à juste titre d'être encouragé.

*
* *

Les Poèmes d'Orient (n° 11) relèveraient plutôt du poète des *Orientales*. L'auteur a le sens très vif de la couleur : c'est un poète doublé d'un peintre et, je crois bien aussi, d'un musicien. Il essaye de rendre, par le choix des mots et par le rythme, les mélopées arabes, et il y réussit. La langue est riche, trop riche même, car il y a un véritable amas d'épithètes. C'est la rime, direz-vous, qui semble les mener comme par la main. La rime est une grande coupable, puisqu'elle oblige le poète à répéter maintes fois d'inutiles chevilles. Pour elle, mais pour elle seulement, « irréel, matutinel, vernal, estival, hivernal. bruinal, lilial, virginal, pelucheuse, cotonneuse, limoneuse », sont des mots pleins de charme. « Grandiose » et « pluviose » manquent seuls à l'appel.

Ces défauts sont aussi sensibles dans *Les Mois Normands*. Est-ce parce que c'est *terza rima,* que chaque mois a son cortège d'adjectifs qui cheminent noblement trois à trois ? Tel

Février, suave, doux et triste,

dont notre âme « calme, sereine et forte » ne goûte pas suffisamment le charme « discret, fragile et doux ». Citons encore la « lente, douce et grave mélodie », et le « mélange discret, délicat, transparent » qui « bronze, cuivre et rouille ». — On croirait lire parfois le dictionnaire des synonymes.

Le lecteur préfère sans peine la *Ballade monorime* (fantaisie sur la rime en *ier*), et surtout la *Méditation sur les trois Dons,* que nous citerons plus loin.

Cette méditation a valu à l'auteur une mention honorable.

*
* *

Quelle touchante et gracieuse légende nous est rapportée sous l'épigraphe : *Fidèle jusqu'à la mort !* (n° 10). Avec quel plaisir nous suivons le vol du petit oiseau qui, du bout de son aile, vient effleurer le front du Christ, mortellement triste, au jardin des Oliviers, qui l'accompagne jusqu'auprès de Caïphe et de Pilate, et vient se blottir enfin sur l'épaule saignante de Jésus crucifié ! Alors, tandis que la terre sans clarté frémissait, on vit une goutte de sang divin tomber sur l'oiselet et maculer son col. C'est depuis lors que l'ami du Christ s'appelle le rouge-gorge.

Nous donnerons plus loin les meilleurs passages de cette légende. Comme on le verra, c'est l'œuvre d'un vrai poète, qui sait être ému et traduire son émotion. Il a, lui aussi, marché sur les traces d'A. de Vigny : le plus grand éloge qu'on puisse faire de la *Légende d'Oiseau* est qu'on la lit encore avec plaisir, même après le *Mont des Oliviers*. Le rythme est vraiment musical, et les vers harmonieux ne sont pas rares. Les diverses parties du poème sont loin cependant d'avoir la même valeur, et quelques taches déparent malheureusement cette belle pièce. Trop d'adjectifs par exemple dans les vers suivants :

> Là pour consommer l'œuvre abjecte, infâme et lâche.....
> Les lourds soldats romains, sombres, sanglants, hideux...

Quelques images ont aussi paru trop vulgaires. Quant aux deux vers faux relevés par le jury, il convient de plaider les circonstances atténuantes, car une légère modification suffirait pour les reconstituer. L'auteur a écrit :

> En un lieu qu'on appelait alors Gethsémani.....
> Humble et doux, courbait la tête et se taisait.....

Nous lirons volontiers :

En un lieu qu'on nommait alors Gethsémani.

et

Humble et doux, il courbait la tête et se taisait.

*
* *

L'anniversaire du baptême de Clovis (496) a inspiré un assez long poème (n° 2). *Le Baptême des Francs* porte comme épigraphe les mots bien connus du Prologue de la Loi Salique : *Vivat qui Francos diligit Christus!* Le poème peut se diviser en quatre parties. La première et la meilleure est une invocation à Odin. Certaines strophes sont animées d'un souffle vraiment poétique. On lira plus loin, avec plaisir, cette prière.

Suit le récit plus prosaïque de la bataille de Tolbiac. Les Allamans sont vaincus, grâce au courage de Clovis et aux prières de Clotilde.

La scène est ensuite à Reims, où sont accourus les guerriers blonds après leur victoire. Clovis tient sa promesse : la vieille cité gauloise est en liesse, car elle célèbre le baptême du chef franc.

Le tempérament de l'auteur semble se prêter facilement au lyrisme ; il est plus à l'aise dans les strophes chantées par les soldats francs au pied de l'autel de Reims, que dans les descriptions un peu diffuses de la seconde partie.

Reste un quatrième fragment, sorte de hors d'œuvre assez mal lié à ce qui précède. Dans la plupart des vieux poèmes épiques, il y a une vision des temps futurs. C'est là une machine poétique dont on a maintes fois usé et abusé. *Le Baptême des Francs*, qui a des allures d'épopée, aura donc sa vision : l'auteur l'a intitulée *Apothéose*. Au milieu de sa cour céleste, le Très-Haut « découvre les arcanes de l'avenir ». Il dévoile le rôle que jouera la France à travers les âges ; il montre aux anges étonnés Charlemagne qui marche appuyé

sur Roland ; plus loin sont les Croisés, saint Louis devant qui s'incline le Soudan, et la glorieuse Pucelle devant qui s'inclineront même les anges du Ciel. Puisse la France, conclut le poète, rester fidèle à son passé, et garder au fond du cœur l'espérance.

Ce poème est une œuvre fort inégale, où l'on trouverait aisément à critiquer des longueurs, des réminiscences et des vers trop facilement rimés. Rien de plus démodé et de plus froid que cette personnification du Désordre « livide, échevelé »,

Le prodrome effrayant des tragiques désastres,

et de la Foi, « lumineux arc-en-ciel », qui surgissent tour à tour à Tolbiac.

L'*Apothéose* débute par des strophes franchement médiocres. L'accumulation de substantifs abstraits n'a rien de poétique : mission rime avec vocation, jubilation avec civilisation, etc. L'auteur affectionne la coupe en 5 + 7 : l'effet produit est assez malheureux. On en jugera par quelques vers :

Enfantait l'autre, l'unité nationale.....
A ce spectacle, ses yeux s'emplissent de larmes.....
Versant sa lumière aux quatre points de l'espace.....
Sur les planètes, sur les comètes frileuses.....
Les troupes franques, sous les énormes poussées.....

On ne saurait dire des vers suivants et de leurs pareils que « le vers sur le vers n'ose plus enjamber » :

Et les Alamanni sont en plein désarroi
Maintenant. La frayeur s'empare d'eux. Leur roi
Est tué.

Le fameux « escalier | Dérobé » n'est plus l'exception : c'est presque la règle dans notre poème.

Mais il convient aussi de citer des vers bien frappés, où l'image est poétique, l'expression sobre et juste. Voici l'invasion des barbares ; les mains rouges de sang, ils s'avancent,

Et guidés par les feux qu'à l'horizon lointain
Répandent les cités qui flambent dans l'espace.
On comprend qu'une force irrésistible passe ;
Comme celle qui jette, aux doux souffles de mai,
Les neiges des grands monts au vallon embaumé —
Voici rouler vraiment une avalanche humaine...
Mais le monde s'agite et c'est Dieu qui le mène.

Les barbares ont passé :

Des vols lourds de corbeaux les suivent dans les airs.

Puis c'est la mêlée,

C'est la lutte horrible, où le glaive frémissant
Mord les chairs, et les fait saigner sous les armures,
Comme dans le pressoir saignent les grappes mûres.

Il serait à souhaiter que le poème entier fût écrit avec ce style. Tel qu'il est, il mérite encore les éloges du jury, qui attribue un second prix à l'auteur.

*
* *

Il nous reste à parler du premier acte d'un drame historique en vers qui a pour titre *Jeanne d'Arc* (n° 6). L'auteur s'est borné à exposer le sujet : il insiste sur l'état du pays et la situation des partis au moment du siège d'Orléans, détails qui lui semblent indispensables pour nous permettre d'apprécier comme elle doit l'être la noble mission de la Pucelle.

L'acte est divisé en deux tableaux. La scène est d'abord dans une auberge de Neufchâteau. Un vieux bourgeois se lamente sur la misère de toute la région, sans cesse troublée par les querelles des Bourguignons, partisans des Anglais, et des Armagnacs, partisans du Dauphin. Il s'entretient avec l'aubergiste et quelques paysans des visions de Jeanne. Arrive une procession qui fait le tour de la place en chantant une paraphrase du *Veni Creator*. Elle est conduite par frère Jehan Pasquerel, moine augustin, confesseur de Jeanne. Survient à l'improviste un parti bourguignon commandé

par Jean de Luxembourg. Vive Bourgogne, mort aux Dauphinois ! crient les hommes de guerre en dispersant la procession. Jean de Luxembourg remarque un jeune enfant qui s'est blotti tremblant sous un arceau. Il le désigne comme but aux flèches de son neveu. L'enfant tombe, frappé au cœur ; puis c'est le tour de sa mère et d'un paisible vieillard.

A cette vue, frère Jehan rallie quelques courageux citoyens et s'élance à leur tête contre les Bourguignons, tandis que Baudricourt débouche sur la place avec un renfort de Lorrains. Après une courte lutte, les Bourguignons sont repoussés. Qui mettra fin à ces scènes sauvages sans cesse renouvelées, se demande l'aubergiste. Ah ! si le roi écoutait la Pucelle ! Mais a-t-il souci de sa gloire et du bonheur de son peuple ?

Cependant Baudricourt harangue les prisonniers bourguignons. Pourquoi s'entredéchirer ? Que tous les Français ne s'unissent-ils contre l'étranger, contre l'Anglais ! Plus d'Armagnacs, plus de Bourguignons ! Rien que des Français impatients de venger Azincourt ! Et tous suivent Baudricourt qui part pour Orléans, aux cris de : Vive la France, mort à l'étranger !

Nous sommes maintenant dans la grande salle de réception du château de Chinon. Le poète Alain Chartier cherche à prouver au jeune duc d'Alençon, enthousiaste de la Pucelle, que seul le peuple a la haine de l'étranger, dans les rangs duquel combattent nombre de grands seigneurs. Entre le roi Charles VII, suivi de son favori La Trémouille et du chancelier Regnault de Chartres, archevêque de Reims. « Que nous restera-t-il si nous perdons la Loire ? » interroge-t-il avec assez de placidité. — « Fions-nous au Ciel », répond le chancelier. — « Faites-vous roi d'Ecosse », ajoute La Trémouille. Mais le roi ne saurait échanger contre les brouillards du Nord le ciel bleu de la France.

Voici venir la bonne Lorraine, accompagnée de la

belle-mère du roi, Yolande d'Aragon, reine de Sicile. Jeanne va droit au roi dont elle embrasse les genoux, ce qui n'empêche pas La Trémouille de la traiter de vachère, et le chancelier d'oiselle. De quel droit le peuple se mêle-t-il maintenant des affaires de la noblesse ? se demandent-ils : la France aux Anglais plutôt qu'à la populace !

Cependant le roi veut s'entretenir avec Jeanne. Contre le chancelier, elle soutient que ses voix lui viennent du Ciel. C'est affaire à débattre devant les savants docteurs de l'Université de Poitiers, objecte l'archevêque, car grandes sont les ruses du « perfide ». Jeanne proteste avec indignation. Ses réponses ne laissent pas de faire quelque impression sur le roi, tandis que le chancelier continue de la traiter de vieille sorcière, et La Trémouille d'écervelée qu'il faudra juger au plus tôt, « pour son commerce avec les esprits invisibles ». Mais la reine Yolande prend la défense de Jeanne :

La Pucelle est l'idée et la France la suit,

dit-elle, et les raisons ne lui font pas défaut pour convaincre ses contradicteurs. Le chancelier, à bout d'arguments, en est réduit à se demander ce qu'on fera de Jeanne après la victoire. Auparavant, que les docteurs l'examinent ! Le roi finit par se ranger à cet avis. En attendant, rendez-vous est donné au camp de Blois, à tous ceux qui, sous la conduite de Jeanne, sont prêts à lutter pour la France.

Certes un pareil sujet n'a rien de bien original. Pour l'aborder, après tant de devanciers illustres ou médiocres, il fallait à l'auteur une certaine confiance en ses propres forces qui n'est point faite pour nous déplaire. Nous ne sommes pas de ceux qui pensent que tout est dit sur l'un des épisodes les plus glorieux de notre histoire, et que l'on vient trop tard. Il nous suffit que l'écrivain donne une forme nouvelle à d'antiques pen-

sées. L'auteur a voulu faire œuvre de créateur, il a essayé de donner la vie à ses personnages, et s'il n'y a pas toujours réussi, c'est déjà un assez grand mérite de l'avoir entrepris.

On ne saurait dire cependant que son drame *ad eventum festinat*. Ses personnages perdent en discours un temps précieux qu'ils auraient mieux employé à agir. Mieux eût valu quelques fiers coups d'épées que de longues tirades. Le théâtre exige plus de mouvement, plus de vie ; il ne faut pas que l'intérêt languisse un instant. Aussi le premier tableau a-t-il été regardé comme de beaucoup supérieur au suivant.

Le style est net, clair, mais manque un peu de nerf et de relief ; les images sont rares. Peut-être la prose eût-elle d'ailleurs mieux convenu au sujet. Malgré quelques coupes et quelques rejets bizarres, le vers a l'allure classique, et la rime, sans être toujours très riche, est suffisante.

Le jury a été d'avis qu'un travail aussi consciencieux méritait d'être récompensé, et a décerné un premier prix à son auteur. Il lui souhaite, en terminant, de mener bientôt à bonne fin l'œuvre entreprise dont on ne peut qu'entrevoir jusqu'ici la structure définitive.

*
* *

Au n° 6, *Jeanne d'Arc,* est décerné un 1er prix, de 200 fr.
Au n° 2, *Baptême des Francs,* un 2e prix, de 150 fr.
Au n° 10, *Légende d'Oiseau,* un 3e prix, de 100 fr.
Au n° 11, *Poèmes d'Orient,* une mention très honorable.
Au n° 5, *Volonté,* une mention honorable.

Le Rapporteur,

J. DÉSORMAUX.
Professeur agrégé au Lycée Berthollet.

Nous publions ci-dessous les meilleurs fragments de trois des poèmes couronnés au concours de poésie de cette année :

LE BAPTÊME DES FRANCS

(496-1896.)

—

Dieu des combats, Dieu de la gloire,
Odin, accorde la victoire
A tes guerriers assemblés là.....
Vaincre ou mourir !... Mourir ! qu'importe,
Quand devant soi s'ouvre la porte
De l'éblouissant Walhalla !...

A travers forêts et prairies,
Teintes de sang, les Walkyries
Feront copieuse moisson
D'âmes, car tout héros qui tombe
Passe, glorieux, de la tombe
Au ciel, sans payer de rançon...

Accourez, ô blondes déesses,
Soyez témoins de nos prouessès,
Applaudissez à nos efforts.....
Parmi les rudes chevauchées,
Cueillez, comme des fleurs fauchées,
L'âme des vaillants et des forts.....

Non, jamais en nos cœurs la crainte
Ne marquera sa lâche empreinte.
S'il faut mourir, nous sourirons.....
Que le tonnerre éclate et roule !
Que le ciel lui-même s'écroule,
Des lances nous le soutiendrons !...

Dans les enchantements du rêve,
Là-haut, nous combattrons sans trêve.
Sans blessures et sans douleurs.....
Déesses, remplissez les coupes
D'hydromel, et, par joyeux groupes,
Couronnez les héros de fleurs.....

Préparez des festins immenses,
Des jeux, des luttes et des danses....
Vos sourires et vos baisers
Verseront toutes les ivresses ;
Et vos mains pleines de caresses
Berceront nos sens apaisés.....

Mais avant, les têtes coupées
Doivent rouler sous nos épées,
Sans qu'un seul de nous ait frémi ;
Il faut, par les champs verts de seigles,
Donner, pour leur pâture, aux aigles
Les cadavres de l'ennemi.....

Allons follement à la fête !
Notre âme à cette orgie est faite,
L'œil à la mort habitué.....
Nous voulons bien, Dieu de la guerre,
Rougir de notre sang la terre,
Mais pas avant d'avoir tué.....

Dieu des combats, Dieu de la gloire,
Odin, accorde la victoire
A tes guerriers assemblés là.....
Vaincre ou mourir !... Mourir ! qu'importe,
Quand devant soi s'ouvre la porte
De l'éblouissant Walhalla !.....

. . . . . .
. . . . . .

Ainsi chantaient les Francs, près du Rhin aux eaux vertes...

Ferdinand Chenu.
(Deuxième prix.)

LÉGENDE D'OISEAU

I.

Jésus accompagné de ses disciples arrive à Gethsémani, il sent que son heure est venue et se résout au sacrifice :

Or, tandis qu'à genoux, humble, il priait ainsi,
Tendant ses bras lassés vers le ciel, obscurci,

Et du Père divin implorant la clémence,
Un oiseau, seul témoin de sa douleur immense,
Léger comme un flocon de neige, et si menu
Qu'un tout petit enfant dans ses doigts l'eût tenu,
Près de lui voletait, et, du bout de son aile,
Comme pour en chasser la tristesse mortelle,
Effleurait, par instants, le front de l'Homme-Dieu.
De quels rameaux cachés, de quel nid, de quel lieu,
Par cette nuit brumeuse, aux nuits de mars pareille,
Bien avant le lever de l'aurore vermeille,
Pour venir jusqu'à lui, ce petit être ailé,
Ange, sylphe ou lutin, s'était-il envolé ?
On ne sait. Mais Jésus, sa prière finie,
Les yeux déjà mouillés des pleurs de l'agonie,
Tristement regarda le nocturne oiselet,
Et, de sa main divine et pâle qui tremblait,
Le bénit. Puis, soudain, la frêle créature
Disparut. C'est alors que selon l'Ecriture
Pensif, Jésus revint auprès de ses amis :
Sous les verts oliviers ils s'étaient endormis.
« Faibles hommes, dit-il ! quoi ! l'âme en vous se laisse
Vaincre ainsi par la chair ? O faiblesse ! ô faiblesse !
Vous n'avez pu veiller une heure, et vous dormez !
Et, comme des enfants, les yeux vite fermés,
Vous vous êtes laissé choir sur la terre nue !
Allons ! relevez-vous ; voici qu'elle est venue
L'heure où sera livré votre Christ au méchant. »

II.

Arrive Judas — Jésus est pris et conduit à Caïphe qui ordonne qu'on l'amène devant le gouverneur romain :

L'aube, à ce moment-là, naissait : une clarté
Vague et fauve, du ciel tomba sur la cité
Et l'on vit, par les vents du matin remuée,
Le long des toits flotter une rouge buée
Et se teindre de sang le mont du Golgotha.
Pour annoncer le jour, le coq, alors, chanta.
Et Jésus, qu'on vêtit d'une robe écarlate,
Selon l'ordre donné, fut conduit à Pilate ;
L'errante multitude, accrue à chaque pas
Le suivait, et, distraite, elle n'entendit pas,
Dans la sourde rumeur des voix crachant l'insulte,

Une petite voix se mêlant au tumulte,
Aérienne, et douce et triste infiniment,
D'où s'exhalaient, plaintifs, de moment en moment,
Des cris faits d'amertume et de pitié secrète.
Mais, Jésus l'entendit et releva la tête ;
Car, cette voix d'amour qui dans l'air sanglotait,
Il l'avait reconnue et comprise : C'était
Celle du frêle oiseau, l'ami resté fidèle
Dont il avait au front reçu le baiser d'aile,
Lorsqu'à Gethsémani sous les bruns oliviers
Il priait, les genoux traînant dans les graviers.
Il le vit, escortant la foule par la ville,
Inquiet, effaré, passant d'un vol agile
De la cîme des toits aux bornes du chemin.
Et lorsqu'on fut devant le tribunal romain,
Quand, pour sauver Jésus de la soldatesque ivre,
Pilate eût dit : « lequel faut-il que je délivre,
L'homme de Nazareth, ce juste ? ou, ce damné
Barrabas, l'homicide au gibet condamné ? »
Et, quand la populace au cœur gonflé de haine
Eut répondu : « Qu'on ôte à Barrabas sa chaîne !
Christ aperçut encor, derrière un pan de mur
Blotti, comme en un gîte impénétrable et sûr
L'oiseau des oliviers, le petit être étrange
Dont l'aile frissonnait ainsi qu'une aile d'ange.

III.

Suivent les scènes de la flagellation et de la crucifixion sur le Golgotha :

A ce moment, les rocs du Golgotha tremblèrent ;
Du froid Septentrion au lointain Orient
Passa, couvrant le ciel, un nuage effrayant ;
L'azur clair se ternit voilé d'ombres funèbres
Et des plaines aux monts tout s'emplit de ténèbres.
Or, pendant que Jésus, cloué sur le gibet,
Pour la rédemption du monde succombait,
Le corps tout nu, les flancs lacérés par les verges,
Blême, un frisson de mort secouant ses chairs vierges,
Et, comme il murmurait : « Lamma sabachtani ! »
L'oiseau des Oliviers et de Gethsémani
Pour la troisième fois survint ; ses brunes ailes
Semblaient lasses ; des pleurs luisaient dans ses prunelles.

Sur l'épaule saignante et froide du martyr,
Près du cœur, doucement il alla se blottir.
Jésus, à ce contact doux comme une caresse
Tressaillit, et, mourant, l'œil empli de tendresse,
Il inclina vers lui son front endolori.
Ensuite, il rendit l'âme en poussant un grand cri...
Alors, du front divin, ardente et purpurine,
Une goutte de sang tomba sur la poitrine
De l'oiseau, qui, dans l'air — l'ami n'étant plus là —
Du côté du lointain Occident s'envola.
Il franchit les Ourals, les steppes désolées,
Les fleuves bleus, les lacs dormants dans les vallées,
Et, par delà les monts au torse de granit
Elut le sol gaulois pour y faire son nid.
Et, c'est depuis ce jour qu'on voit aux crépuscules,
Insaisissable autant que sont les libellules
Et le col maculé du stigmate divin
Un oiseau voltiger dans quelque obscur ravin,
Autour des toits de chaume ou parmi les blés d'orge,
Et que l'ami du Christ a nom le Rouge-gorge.

C. GRANIER.
(3e prix.)

LES TROIS DONS

MÉDITATION.

I.

Oui, vous m'aviez en partage donné
Un des sept dons de votre Esprit : la Force.
Mon corps semblait ici-bas destiné
— Tel que le chêne à la robuste écorce —
A voir longtemps passer le flot des jours.
Mais quelques-uns d'entre eux furent si lourds !...
Comme le fer se tordant sur l'enclume
J'ai, de douleur, hélas ! agonisé...
N'achevez pas l'humble roseau brisé,
N'éteignez pas le lumignon qui fume.

II.

Sur moi, Seigneur, vous avez répandu
Cet autre don sacré : l'Intelligence.

A votre appel mon âme a répondu.
Mais vous avez la terrible puissance
D'éteindre ce mystérieux flambeau
Et de laisser, plus sombre qu'un tombeau,
L'esprit voilé d'une éternelle brume.
Ah ! qu'à mon front ce feu reste posé.
N'achevez pas l'humble roseau brisé,
N'éteignez pas le lumignon qui fume.

III.

J'ai pris ma part au don divin : l'Amour.
Vous me l'avez, il est vrai, faite grande.
Mais je ne puis sans elle vivre un jour,
Et vous êtes Celui qui, pour offrande
Du père, attend l'holocauste du fils ;
Parmi les fleurs vous choisissez les lis ;
Et vous changez l'ivresse en amertume...
Oh ! Dieu jaloux, et jamais apaisé,
N'achevez pas l'humble roseau brisé,
N'éteignez pas le lumignon qui fume.

Ely Nevil.

(Mention très honorable.)

PORTRAITS HISTORIQUES
DU CHATEAU D'ARENTHON EN FAUCIGNY

Guillaume de Sonnaz ; le Président Favre ; Jacqueline Favre ; Vaugelas.

Dans le dernier numéro de la *Revue savoisienne* (p. 231), M. Pascalein fait remarquer que la généalogie de la grande famille *Gerbais de Sonnaz,* publiée récemment au tome III de l'*Armorial et Nobiliaire de Savoie,* ne comprend pas Guillaume de Sonnaz qui, d'après une tradition de la famille, aurait été grand-maître des Templiers au XIII^e^ siècle.

M. le comte de Foras, dans l'*Armorial,* place effectivement en tête des Gerbais *Pierre* et *Amblard,* frères,

citoyens de Belley [1], qui furent successivement trésoriers généraux de Savoie ; le premier dès 1354, le second en 1386. Il pense, justement, que la tradition ne s'appuie que sur une ressemblance entre le nom de *Sonnaz* et celui de *Sonnac, Sornat* ou *Soniac,* porté par le grand-maître qui fut le compagnon de saint Louis et de Robert d'Artois, son frère, à la croisade d'Egypte et de Palestine en 1248-1254. Il donne, en outre, une raison absolument péremptoire de l'inanité de la légende. C'est que les Gerbais n'ont été seigneurs de Sonnaz que cent trente-sept ans après la mort du grand-maître des Templiers. Ils tenaient ce fief des Châtillon qui ne l'eurent eux-mêmes qu'au milieu du XIVe siècle (*Armorial,* III, p. 102, note 1). Ces objections décisives n'ont pas empêché des généalogistes complaisants de faire entrer Guillaume de Sonnac, qu'ils appelèrent *de Sonnaz,* parmi les Gerbais, afin, peut-être, de rendre possible le rappel d'un ancêtre célèbre, dans les patentes d'érection de la seigneurie de Sonnaz en comté le 14 juin 1681 (*Armorial,* III, p. 102). Et déjà alors, ou peu après, comme pour donner une preuve concrète de l'existence du grand-maître Guillaume de Sonnaz, on fit son portrait. C'est une peinture du commencement du XVIIIe siècle, peut-être même plus récente, qui se trouve dans le petit château d'Arenthon en Faucigny [2], cette gentilhommière, bien délaissée maintenant, que le comte Joseph de Conzié offrait si gracieusement, en mars 1761, à Jean-Jacques Rousseau alors réfugié à Motiers-Travers [3]. Le personnage, de fantaisie, est un guerrier d'environ cinquante ans, à belle physionomie, tête grisonnante, recouverte d'une calotte rouge ; il porte un grand manteau blanc avec la croix rouge latine sur le cœur. On lit, sur le tableau, cette inscription :

1. La commune de Gerbaix, canton de Saint-Genix (Savoie), est située dans le Petit-Bugey, dont Belley, ville épiscopale, était le chef-lieu
2. Sur la rive gauche de l'Arve, à 5 kilomètres de La Roche ; à 7 de Bonneville.
3. *Madame de Warens et J.-J Rousseau,* Paris, Calmann-Lévy, 1891, p. 395.

GVILLAUME DE GERBAIX DE SONNAZ GRAND MAISTRE DES TEMPLIERS DOVÉ D'VNE EMINANTE VERTU ET TRES VERSÉS EN L'ART MILITAIRE PAR LES SAGES ET PRUDENTS CONSEILS QU'IL A DONNÉ A ROBERT FRÈRE DE S^t^ LOUIS DANS LES GUERRES DE LA PALESTINE CONTRE LES SARRASINS OU IL FUT TUÉ L'AN 1263.

Remarquons que Robert, comte d'Artois, n'a pas fait la guerre de la Palestine puisqu'il a été tué à la bataille de Mansourah le 8 février 1250. Le grand-maître des Templiers, Guillaume de Sonnac, échappa presque seul de son Ordre, mais avec un œil crevé [1]. Le portrait du château d'Arenthon ne reproduit pas ce détail.

*
* *

L'ancien château de Joseph de Conzié renferme encore trois portraits historiques, ceux d'Antoine Favre, premier président du Sénat de Savoie, de son fils Claude, dit de Vaugelas, et de sa fille Jacqueline, qui fut la première religieuse de la Visitation après Madame de Chantal.

Ces trois portraits ont dû être apportés à Arenthon par Louise Favre des Charmettes de Félicia, seconde femme d'Edouard de Conzié, marquis d'Allemogne [2]. Elle avait pu les recueillir dans l'héritage de ses parents, ou seulement faire prendre elle-même des copies de tableaux originaux. Le portrait du président Favre, avec cette date : 1624, nous semble, en effet, une peinture faite rapidement d'après un autre tableau ; et, sans doute, sa date n'est pas exacte. On sait que le célèbre Président mourut à Chambéry le 1^er^ mars 1624. Bien

1. Henri MARTIN, *Histoire de France*, éd de 1878, IV, p 226.

2. Edouard de Conzié avait d'abord épousé Marguerite de Livron d'Allemogne Le 14 novembre 1705, à Chambéry, il se remaria avec Louise Favre, fille de Joseph Favre, comte de Chanaz (près de Chambéry), baron des Charmettes. — (Voir notre *Généalogie des Montfort et des Conzié* au tome XXXII des *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*)

Le portrait du prétendu grand-maître des Templiers, ainsi que d'autres, fort authentiques, de personnages illustres des Sonnaz, proviennent peut-être de M^me^ la baronne de Livet, née de Sonnaz, propriétaire actuelle du beau domaine d'Arenthon.

qu'il ait assisté aux audiences de janvier et à quelques-unes de février, même à celles du 21 et du 23, il n'est pas vraisemblable qu'il ait pu donner en 1624 les séances nécessaires à un peintre. Il était malade depuis longtemps et, seul, l'amour du devoir devait être assez puissant pour l'enlever à son cabinet et à ses études.

Ce portrait est plus grand que ceux des Musées de Chambéry et d'Annecy, la peinture en est moins étudiée et précise.

Le portrait de la sœur *Jacqueline Favre* est fort noir ; on n'y distingue guère que le visage, sans caractère spécial, et ne suggèrant aucune observation. Celui de Claude Favre, sieur de Vaugelas, est au contraire une bonne peinture, dans le genre des Philippe de Champaigne. Elle a passé au noir, cependant, les cheveux ramenés en boucles sur le front, la figure régulière et belle, le vaste col blanc étalant ses broderies à jour sur le pourpoint, se voient encore distinctement. C'est bien là, nous a-t-il semblé, une peinture originale ; et c'est d'après elle qu'a été faite la bonne lithographie qui se trouve dans l'album de la *Savoie historique,* de Joseph Dessaix.

François Mugnier.

LE CLOCHER D'ANNECY-LE-VIEUX

Il y a bien longtemps, la jolie colline d'Annecy-le-Vieux fut choisie comme un agréable séjour de villégiature par les riches Gallo-Romains de la cité voisine Bautæ, qui y installèrent des maisons de campagne plus ou moins somptueuses.

Des fouilles anciennes et récentes ont mis au jour de nombreux vestiges de cette époque reculée. La plupart des trouvailles ont été dispersées ; quelques-unes seulement sont conservées au Musée d'Annecy.

Revue savoisienne (nov.-dec. 1896) Autocopiste Duroulor (cliché Allant)

LE CLOCHER D'ANNECY-LE-VIEUX

Un temple s'élevait là, ainsi que le prouve la dédicace d'un autel consacré à « Jupiter le plus grand des dieux par un certain Vinicius Severus en son nom et en celui de son père [1] ».

Le flot des invasions a passé amoncelant les ruines sur la plaine et le coteau. Sur l'emplacement même du temple païen on construisit au moyen âge, une modeste église dont les substructions peuvent encore être discernées. La nef et l'abside de la primitive église ont disparu, il ne reste qu'un clocher carré qui a dû être consolidé il y a quelques années, car il menaçait ruine. Une destruction complète eut été regrettable, car en notre pays relativement pauvre en églises romanes et gothiques, il importe de conserver avec soin tous les débris de cette brillante époque qui a fourni à la Haute-Savoie deux joyaux : le cloître d'Abondance et l'abbaye d'Aulps.

Il est impossible de se rendre compte exactement du plan de l'église dont le clocher d'Annecy-le-Vieux était le couronnement. Un bâtiment moderne s'élève, en effet, à la place même où se trouvaient la nef et l'abside. Si nous entrons, nous constatons la présence d'un portail formé de deux pilastres carrés surmonté d'un arc en tiers point dont le tympan a été bouché. Une corniche à gorge, très simple, surmonte les pieds droits et se continue avec un bandeau de même profil qui s'arrête sans les envelopper, au niveau des baies percées en forme de meurtrières à large ébrasement intérieur sur les façades est et sud.

Des fenêtres s'ouvrent dans la tour au niveau de trois étages. Celles du premier, une par face, sont étroites et à plein cintre. Les étages supérieurs sont percés de deux fenêtres géminées sur chaque façade. Les détails d'architecture peuvent être encore bien

1. On peut lire cette dédicace en caractères d'un beau style, sur un bloc carré qui sert de soubassement au pilastre du portail intérieur du clocher. (Revon : *Les Inscriptions antiques de la Haute-Savoie*)

étudiés sur celles du nord et de l'ouest car les baies symétriques ont été en partie bouchées, ou sont dans un tel état de délabrement qu'il est possible seulement de constater qu'elles avaient une ornementation analogue aux premières.

Chaque fenêtre est divisée dans le sens de sa longueur par un système de deux colonnes dont les chapiteaux reçoivent la retombée des archivoltes. Ces chapiteaux sont décorés soit de feuilles spiralées, soit de feuilles d'eau simples dont les pointes supportent les quatre angles du tailloir, soit de feuilles enroulées terminées au sommet par une boule, ou bien encore l'un des tailloirs est fouillé de denticules en forme de queue d'aronde. Les colonnes internes sont construites avec la mollasse schisteuse de la colline d'Annecy-le-Vieux, à délit si facile que les intempéries ont dégradé le fût par larges écailles. Celles de l'extérieur ont mieux résisté car elles ont été taillées dans un calcaire très solide. Un filet à profil de tore sépare le chapiteau du fût. Ces colonnes n'ont point de bases et on ne peut vraisemblablement expliquer l'absence d'un membre si important et si caractéristique des périodes architecturales qu'en admettant quelles ont été noyées, à la suite de réparations postérieures et déjà très anciennes, dans l'entablement de la fenêtre formé de larges dalles inclinées vers l'intérieur.

Ne possédant pas de documents sur la date de la construction de l'église d'Annecy-le-Vieux, on en est réduit à des conjectures. La seule lumière qui peut éclairer la question peut être fournie par l'examen des particularités du style. Disons d'abord, qu'il est probable que le monument dont la tour seule nous reste fut élevé dans le commencement du XII^e^ siècle. Un examen attentif permet en effet de constater le mode très particulier de l'appareillage des claveaux qui forment le voussoir des fenêtres. On sait que dans tous

les édifices du moyen âge jusqu'au XII^e^ siècle le nombre des claveaux du cintre est d'autant plus grand que l'ouvrage est plus ancien. A partir du XII^e^ les constructeurs ayant appris à contrebalancer par des organes nouveaux la poussée verticale, en diminuent le nombre. C'est ce que l'on peut voir dans la tour d'Annecy-le-Vieux où six claveaux au plus appareillent chaque baie.

En outre on observe de chaque côté des fenêtres, du côté extérieur, des colonnettes d'angle qui s'élèvent jusqu'à l'archivolte en se continuant par un boudin entourant le cintre, ce qui est un fait caractéristique du style déjà modifié au commencement du XII^e^ siècle. D'autre part, la présence de cet arc évasé en tiers point du portail intérieur ne constitue pas une certitude absolue. mais c'est au moins l'indice d'une construction déjà avancée dans la période romane primitive.

Les chapiteaux du XI^e^ siècle dans les églises rurales surtout sont très grossiers, largement épanelés et décorés seulement d'ornements en méplat. Au commencement du siècle suivant, on choisit des motifs tirés du règne végétal ; l'interprétation des feuillages y est presque schématisée et c'est à ce moment qu'apparaît le chapiteau formé de larges feuilles à pointe recourbée et enroulée, préfoliaison de cette admirable flore qui va bientôt s'épanouir et acquérir tout son éclat avec ses lignes sobres et élégantes à l'aurore du XIII^e^ siècle.

Les auteurs qui jusqu'à ce jour se sont occupés de l'église d'Annecy-le-Vieux ont fixé au XI^e^ siècle l'époque de sa construction. Il convient, croyons-nous, faute de meilleurs documents, en tenant compte des caractères architectoniques de rapporter cette date à la première moitié du XII^e^ siècle.

Marc Le Roux.

Nous adressons nos sincères remercîments à M. Achille Allart qui a bien voulu nous communiquer pour la Revue *son excellent cliché de l'église d'Annecy-le-Vieux.*

NOTES ET DOCUMENTS SUR LA VIE PRIVÉE SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Voici, d'après un inventaire dressé en 1729, après le décès de François-Thomas de Loche, co-seigneur de Servoz, quelques mentions relatives à la bibliothèque et au mobilier de ce gentilhomme. Ce document est conservé aux archives de la Haute-Savoie sous la cote E. 80. Max Bruchet.

Bibliothèque : *Trésor de la Langue latine, Incrédulité savante et la Crédulité ignorante, Roger Bontemps, Le Journal amoureux, Introduction à la Vie dévote, Le Diable boiteux, Le Travail de la Volupté, Chronique ou Histoire curieuse du Pays de Vaud, La Vie du Prince Eugène de Savoie.* (Folios 468 à 480.) — Mobilier : « Une torne broche « de fer, avec ses boisages, cordages et pierre ; des « mouchettes de fer ; deux plaques d'acier à étirer « le linge ; un chauffe-lit de cuivre ; onze bonnets de « nuit ; un poids à peser avec ses garnitures, tirant « d'un côté 118 livres et de l'autre 25 livres ; un fer « à faire des oubly ; un fer à faire des goffres ; une se- « ringue de laiton pour éteindre le feu ; un lit bois « noyer garni de sa garde pallie, d'un matelas de laine, « d'une couverture drap de pays et d'une autre cou- « verture piquée d'indienne, d'un chevet de plume, les « rideaux dudit lit de cadi vert, garni de bandes de « tapisserie à point-croisé, le tour de lit dessus de « tapisserie en soye, avec des carrés de satin, le der- « nier *(sic)* du lit de cadi vert sans bande, le ciel du dit « lit de toile peinte en vert ; idem un lit ouvragé bois « noyer, avec ses rideaux, tour de lit et telleriere de « pierrelatte aurore, avec des petits rubans bleu autour « avec un ciel de lit garni de cadi aurore ; un miroir à « cadre noir avec une garniture de verre bleu avec sa « glace d'un pied de carrure ; une commode de bois « noyer ouvragé, en pièces rapportées blanche et noire, « à 3 tiroirs garnis de leurs ferrures, avec leurs bou-

« cles et clefs des ferrures de laiton ; six petites cuil-
« lers à café, d'argent, pesant 4 onces les six, que la
« dame de Loche a déclaré avoir fait faire avec une
« pièce d'argent que feue madame sa belle-mère lui
« avait donnée l'année qu'elle se mariat ; au devant du
« fourneau, à côté de la cheminée, un petit rideau vert
« en deux pièces, garni de ses boules et baguettes de
« fer ; un parepluye de toile cirée, avec ses garnitures ;
« un timpanon, bois de sapin, garni d'une partie de
« ses cordes, sans baguettes ; un petit horloge sans
« cordage ; un prie-dieu noyer garni de ses ferrures,
« fermant à clef en deux endroits, avec 3 tiroirs, gar-
« nis chacun d'une boucle de fer ; un tapis de satin,
« couleur rose pale, doublé de toile ; 12 chaises *à la*
« *Dauphine,* noyer, garnies de bourre, doublées de
« cadi rouge avec une bande de tapisserie à point de
« Hongrie ; un coffre bahut de sapin, couvert de cuir
« en dehors et garni en dedans de toile de ménage ren-
« fermant du linge ; un corps *à la Vallezane,* couvert
« d'un satin rose garni de bizette d'argent avec des pe-
« tits bottons d'argent ; un chapeau fin avec un bord
« de deux doigts de largeur d'or ; un billard, poirier,
« avec ses 4 pilliers, avec sa couverte drap vert ; un
« atelage de cheval pour la chaise roulante ; un porte-
» voix de fer blanc ; 9 pièces de tapisserie Bergame ;
« 1 robe de chambre pour homme, flanelle, avec une
« doublure de flanelle ; une chaise à porteur, noyer ;
« dix livres beurre cuit ; 1 habit de drap mi-fin, com-
« plet, couleur de cendre ; 2 paires de souliers avec
« des boucles ; 6 cravattes de mousseline avec 6 paires
« de petites mouchettes ; 1 tabatière de vaux marin,
« plate, bordée, avec sa pompe d'argent ; plus de 60 ta
« bleaux représentant des membres de la famille de
« Loche et des alliances et des tableaux religieux, no-
« tamment le portrait de saint François de Sales et
« des scènes des évangiles. » (Folio 481 et suivants.)

PREMIÈRE CONTRIBUTION
A L'ÉTUDE DE LA FAUNE DES LACS DE LA SAVOIE

Depuis quelques années, l'étude de la faune lacustre a été l'objet de nombreux travaux dans les différents pays d'Europe. Les Alpes suisses, si riches en lacs alpins, offraient un vaste champ d'exploration qu'ont mis à profit de nombreux savants. C'est ainsi que certains lacs de la Suisse orientale et centrale ont été explorés par le professeur ASPER [1], de Zürich ; ce dernier, dans les années suivantes, en collaboration avec HEUSCHER [2], étudia la faune lacustre des lacs d'Appenzell et de Saint-Gall.

Quelques-uns des lacs des Grisons ont été soumis aux investigations de IMHOF [3] et du professeur ZSCHOKKE [4] de Bâle.

En Allemagne, OTTO ZACHARIAS, POPPE, SELIGO ont publié des travaux intéressants sur la faune de quelques lacs du nord de l'Allemagne et des Riesengebirge. En Bohême, grâce au « Komité für naturwissenschaftliche Landesdurschforschung » des faits intéressants sur la faune et la flore de ce pays ont été acquis. En France, la faune des lacs des régions montagneuses n'a donné lieu qu'à un nombre relativement restreint de travaux. J. DE GUERNE et J. RICHARD [5] ont

1 ASPER G , *Die pelagische und Tiefenfauna der Schweiz* ; in : Bericht über die internationale Fischereianstellung Zu Berlin, Leipzig, 1880.

2. ASPER G et HEUSCHER, *Zur Naturgeschichte der Alpenseen* Jahresbericht der St-Gallischen naturforschenden Gesellschaft, 1885-86, 1888-89.

3. IMHOF O. E., *Studien über die Fauna hoch alpiner Seen insbesoudere der Kanton Graubündens*, Chur, 1887

4. ZSCHOKKE, *Vie zweite zoologische Exkursion an die Seen des Rhætikon*. Verhandlungen der natur forschenden Gesellschaft, Basel, Bd IX, 1891.

5 GUERNE (J DE) et J. RICHARD, *Sur la Faune pélagique de quelques lacs des Hautes-Pyrénées*. Assoc. française pour l'avancement des sciences, congrès de Pau Paris, 1892. — ID., *Sur la Faune pélagique des lacs du Jura français*. Comptes-rendus, Acad sciences, Paris, 1893.

recherché quelle était la faune pélagique de quelques lacs des Hautes-Pyrénées et du Jura français. J. Richard [1] a également étudié la faune des lacs d'Auvergne.

Quant aux lacs des Alpes françaises, ils n'ont pour ainsi dire pas été explorés.

Les seuls lacs qui ont été l'occasion de travaux faunatiques ont été les lacs d'Annecy et du Bourget, dont la faune profonde a été étudiée en partie par Imhof [2] et par le Prof^r Forel [3]. La faune pélagique et littorale du lac d'Annecy a fait également le sujet d'une intéressante étude due au D^r Le Roux [4]. Or, l'étude générale de la faune des lacs alpins est intéressante à plus d'un titre et soulève des questions qui sont loin d'être résolues. Quelles sont par exemple les causes qui font varier la limite supérieure de la vie animale dans les massifs montagneux ? Le professeur Zschokke a cru observer que dans les massifs élevés et de grande superficie, elle montait plus haut que dans des massifs moins étendus et d'altitude moins considérable. Et d'autre part, quels sont les facteurs qui règlent la richesse en espèces animales de tels ou tels lacs ?

Toutes ces questions ne peuvent être éclaircies que par un nombre considérable de travaux. La science possède des données assez nombreuses sur la faune des lacs alpins, mais il n'est pas encore permis d'en tirer des conclusions générales. Aussi est-il à désirer que les faits s'accumulent, que les recherches se multiplient et que chaque région montagneuse soit soigneusement explorée dans sa faune lacustre. C'est dans le but

1. Richard Jules, *Sur la Faune pélagique de quelques lacs d Auvergne.* Comptes-rendus, Acad sciences, Paris, 1887 — Id , *Remarque sur la Faune pélagique de quelques lacs d'Auvergne* Ibid.

2. Imhof, *Die pelagische Fauna ù die Tiefseefauna der Zwei Savoyerseen. Lac du Bourget et lac d'Annecy.*

3. Forel, *Dragages zoologiques et Sondages thermométriques dans les lacs de Savoie Revue savoisienne,* Annecy, 1883. — Id , *Etudes zoologiques dans les lacs de Savoie Revue savoisienne,* Annecy, 1884.

4. Marc Le Roux, *Les Faunes lacustres. Revue savoisienne,* 1892

d'apporter une première contribution à l'étude de la faune lacustre des Alpes françaises en général et des Alpes de Savoie en particulier que nous avons entrepris ce travail, il est bien loin d'être achevé : de nombreux lacs n'ont pu encore être étudiés ; mais notre espérance la plus chère est de pouvoir le compléter dans les années qui vont suivre.

* * *

Les lacs dont nous avons étudié la faune, au nombre de sept, sont situés dans la Haute-Savoie. Trois d'entre eux se trouvent sur le mont Salève. Les autres sont compris dans ce massif montagneux qui sépare la vallée du Giffre et celle de l'Arve (lacs de Flaine, Gers, Parchet) ou dans les montagnes de la vallée de Morzine (Montriond). Leur altitude varie entre 1,000^{m} et 2,000^{m} ; ils appartiennent par conséquent aux zones subalpine et alpine.

Lacs du mont Salève.

On rencontre, près des Treize-Arbres, non loin du bord nord du Salève, deux petits lacs qui, à vrai dire, n'en méritent guère le nom. Très petits, peu profonds, ils possèdent une végétation peu abondante. Leur altitude est de 1,172^{m}.

Dans le premier, le plus rapproché des Treize-Arbres, nous avons trouvé :

Rotateurs..... *Brachionus urceularis* Ehrlg.
Copépodes.... *Cyclops diaphanus*.
Ostracodes.... *Cypris strigata* O. F. Muller.
Rhynchotes... *Corixa nigrolineata* Fich.

Le Brachionus urceularis a été déjà signalé dans ce lac par Weber [1], dans son beau travail sur les Rotateurs des environs de Genève.

Le second de ces lacs, bien que situé à une faible distance du premier, possède une faune toute différente :

1. Weber, *Note sur quelques Rotateurs des environs de Genève* (Archives de biologie, 1888.)

Copépodes....	*Cyclops strenuus* Fisch (variété littorale).
Cladocères....	*Daphnia obtusa* Kurz.
Ostracodes....	*Cyclocypris laevis* O.-F. Müller. *Eucypris spec.*
Rhynchores ..	*Corixa Geoffroyi* Leach.
Coléoptères...	*Agabus bipustulatus* Linn. *Hydroporus pubescens* Gyl.

Près du lieu dit : les Rochers Sidérolithiques, sur le versant sud du Salève, on rencontre un lac beaucoup plus grand que les précédents ; il est également mieux protégé contre les intempéries. Des rochers assez élevés et des sapins en dominent tout un des côtés et le garantissent en partie des vents du N. et du N.-O. Sa surface est assez considérable ; ces conditions nous permettent de comprendre que sa faune soit beaucoup plus riche que celle des précédents.

Infusoires	*Epistylis spec.*
Turbellaires..	*Mesostoma lingua* O. Sch. *Derostoma unipunctatum* Oe. *Vortex sexdentatus* Graff. *Vortex armiger O.* Sch. *Castrada spec.*
Rotateurs.....	*Colurus spec.*
Copépodes....	*Cyclops serrulatus* Fisch. *Cyclops strenuus* Fisch. *Canthocamptus staphilinus* Jurine.
Cladocères....	*Daphnia obtusa* Kurz.
Ostracodes....	*Cyclocypris laevis* O.-F. Müller. *Cypris spec.*

Nous tenons ici à remercier M. le Dr O. Fuhrmann, à l'obligeance duquel nous devons la détermination des espèces de Turbellaires qui vivent dans ce lac.

Lac de Flaine (1,411m d'altitude).

Ce lac, dont la topographie a été en partie étudiée par M. le professeur E. Chaix [1], est situé dans une petite plaine, qu'il occupait autrefois entièrement, et à

1. Chaix, *Le Lac de Flaine* (Archives des sciences phys et natur, t XXX 1893.)

laquelle on arrive en une heure, depuis les chalets de la Colonnaz. Il est encaissé entre deux hautes murailles de rochers, qui tombent presqu'à pic au-dessus du lac ; il est alimenté par une source qui provient d'une grotte, et dont les eaux se déversent au bord sud du lac. Le trop-plein s'écoule par des entonnoirs.

Sa profondeur est peu considérable et sa végétation peu abondante. Voici la liste des espèces que j'y ai trouvées :

Infusoires	*Pleuronema spec.*
	Epistylis spec.
Rhizopodes ..	*Difflugia constricta* Ehrbg.
Turbellaires ..	*Vortex truncatus* Ehrbg.
Rotateurs.....	*Euchlanis dilatata* Ehrbg.
Copépodes....	*Diaptomus denticornis* Wierz.
	Macrothrix hirsuticornis Norman.
	Cyclops serrulatus Fisch.
Cladocères....	*Alona affinis* Leyd.
	Chydorus sphaericus O.-F. Müller.
	Daphnia longispinna Leyd.
	Acroperus leucocephalus Koch.
Tardigrades ..	*Macrobiotus macronyx* Duj.
Rhynchotes...	*Hydrometra costae* H. Sch.
	Larves jeunes de Corixa.
Coléoptères...	*Agabus bipustulatus* Linn.
Vertébrés.....	*Triton alpestris* Laur.

Les espèces qui prédominaient par le nombre de leurs représentants étaient :

Cyclops serrulatus, Chydorus sphaericus, Diaptomus denticornis.

Lac Parchet.

Il occupe une légère dépression, située au pied de la pointe Parchet. Cette petite pointe appartient à la chaîne qui de la Tête Pelouse, se dirige vers le N.-E. et constitue une barrière entre le désert de Platé et la combe du lac de Gers. Il se trouve sur le versant, tourné du côté de la combe de Gers. Peu profond, de faible superficie, il est dépourvu de toute végétation ;

de petits mamelons rocheux, couverts de mousse et de rhododendrons l'entourent. Sa faune est très pauvre ; elle se compose de :

Infusoires.....	*Epistylis spec.*
Rotateurs.....	*Pedalion mirum* Hudson (avec œufs d'hiver).
Copépodes....	*Diaptomus bacillifer* Hœlbel.
Cladocères ...	*Daphnia longispinna* Leyd.
	Chydorus sphaericus O.-F. Müller.

Le Diaptomus bacillifer et le Pedalion mirum sont très abondants par rapport aux autres espèces.

Le Pedalion mirum a été signalé par Zschokke [1] dans le lac de Drônaz supérieur (massif du St-Bernard) et par Imhoff [2] dans l'étang de Lens (vallée du Rhône).

L'altitude de ce lac, qui est à peu près de 200m supérieure à celle du lac de Gers (1,555m), ne saurait à elle seule expliquer ce nombre restreint d'espèces. La nature rocheuse des terrains qui constituent le fond de ce lac est peut-être l'un des facteurs qui déterminent sa pauvreté.

Lac de Gers (1,555m).

Ce lac est placé à l'entrée de la combe de Gers. Sa superficie est considérable ; la végétation y est assez bien développée. Il est alimenté par un torrent, le Nant-Pro, dans lequel se déversent une foule de petits ruisseaux qui descendent des pentes des montagnes de Gers. Il possède les espèces suivantes :

Copépodes....	*Cyclops serrulatus* Fisch.
Cladocères ...	*Daphnia longispinna* Leyd.
	Chydorus sphaericus O.-F. Müller.
Rhynchotes...	Très jeunes larves de Corixa.
	Jeunes larves de Notonecta.
Coléoptères...	*Hydroporus Davisii* Curt.
Vertébrés.....	Larves de grenouille, en grande quantité.

1. Zschokke, *Die Fauna hochlegener Gebirseen* Separat Abdruck aus den. Verhandlungen der Naturforschenden Gesellschaft in Basel, Bd XI.

2. Imhof, *Les Organismes inférieurs des Lacs de la région du Rhône* (Archives des sciences phys et nat. Oct -déc 1893)

La Daphnia longispina y pullulait ; presque tous les individus portaient des œufs d'hiver.

Malgré des conditions plutôt favorables, ce lac ne contient qu'un nombre très restreint d'espèces. Et cependant nous avons pêché, pendant plusieurs heures, à différents points et à différentes profondeurs. Peut-être faudrait-il chercher la cause de cette pauvreté faunistique dans ce fait que le lac est vivement éclairé ; or, l'on sait qu'une luminosité trop grande est une condition qui s'oppose au développement des espèces lacustres.

Lac de Montriond (1,049^{m}).

Ce merveilleux lac, dont les bords sont comme gardés par une armée de noirs sapins, occupe une partie de cette petite vallée latérale, qui se détache de la vallée de Morzine pour venir se terminer aux Lyndarets.

A son extrémité orientale, il reçoit le torrent de Montriond qui ressort du lac pour aller constituer l'un des affluents de la Dranse. Tant par sa profondeur que par son étendue, il présente une zone littorale et une zône pélagique très nette. Nous n'avons pu étudier cette dernière, mais nous comptons bien dans une prochaine excursion faire des pêches pélagiques. Ses eaux contiennent les espèces suivantes :

Flagellés	*Ceratium hirundinella* O.-F. Müller.
Infusoires.....	*Loxodes rostrum* Ehrbg.
Rotateurs	*Anurea acuminata* Ehrbg.
Copépodes....	*Cyclops fimbriatus* Fisch.
Cladocères....	*Chydorus sphaericus* O.-F. Müller. *Bosmina longirostris* O.-F. Muller. *Alona guttata* Sars. *Pleuroxus excisus* Fischer (avec œufs d'hiver).
Vertébrés.....	*Phoxinus laevis* Agas.

L'espèce représentée par le plus grand nombre d'individus était le Pleuroxus excisus.

* * *

Si nous cherchons maintenant à résumer les données que nous avons obtenues, nous pouvons dresser le tableau suivant, dans lequel sont indiqués les lacs et le nombre des espèces qu'ils possèdent :

LACS	ALTITUDE	NOMBRE DES ESPÈCES
I. Lac de Flaine.....	1,411	17
II. Lac du mont Salève.....	1,170	16
N° III. **Rochers Sidérolithiques.**		
III. Lac Montriond.....	1,049	9
IV. Lac de Gers.....	1,555	8
V. Lac du mont Salève.....	1,172	7
N° II. **Treize-Arbres.**		
VI. Lac Parchet..... ...	1,700 (?)	5
VII. Lac du mont Salève.....	1,172	4
N° I. **Treize-Arbres.**		

Le lac de Flaine vient en première ligne avec 17 espèces ; les lacs qui sont les plus pauvres sont les lacs n° I des Treize-Arbres avec 4 espèces et le lac Parchet avec 5.

Si l'on indique les conditions dans lesquelles chacun de ces lacs est placé, on remarque, ce qui est assez naturel, que leur faune est d'autant moins riche qu'ils sont moins bien protégés contre les vents et les intempéries, et que la luminosité y est plus grande. C'est ainsi que le lac de Flaine, entouré de hautes parois rocheuses, plongé dans une demi-obscurité, a une faune en rapport direct avec cette situation favorable.

Il en est de même avec le lac du mont Salève (lac des Rochers Sidérolithiques) qui, caché dans un pli de terrain, sur le versant S. du Salève, et fort en dessous du sommet, bordé sur son côté nord de sapins et de rochers, est soustrait à l'action des vents du N. et du N.-O.

Les lacs de Gers et de Montriond sont exposés à une lumière trop vive, ce qui explique en partie la pauvreté de leur faune.

Les régions arides qui entourent le lac Parchet et les conditions physico-chimiques encore inconnues qui s'opposent au développement de la végétation dans ce lac, nous permettent de comprendre que la faune y soit si mal représentée.

Quant aux lacs des Treize-Arbres, on peut difficilement imaginer des conditions aussi défavorables : ils ne sont pas protégés, ils sont exposés à tous les vents et la lumière les éclaire vivement sans que rien l'atténue.

Pris dans leur ensemble, les lacs de la Savoie que nous avons étudiés possèdent une faune très pauvre. Ce fait pourrait s'expliquer, si ces lacs étaient situés à une altitude variant entre 2000 et 3000^{m} ; mais tel n'est point le cas.

Nous ne voulons pas faire d'hypothèses sur les causes qui ont pu s'opposer au libre développement de leur faune. Mais nous désirons insister sur cette circonstance que nos pêches ont été faites pendant le mois d'août de l'année 1896, si mauvaise au point de vue météorologique. Or, il est très probable que la richesse de la faune varie suivant les conditions météorologiques et le niveau plus ou moins élevé des eaux. On peut supposer que les animaux lacustres ont souffert cette année des intempéries ininterrompues.

De nouvelles et patientes recherches, répétées souvent dans les lacs déjà étudiés et dans les autres lacs de la Savoie, nous permettront peut-être de formuler des conclusions plus générales et d'indiquer quelles doivent être les causes déterminantes de leur richesse ou de leur pauvreté faunistiques.

Charles-Amédée Pugnat,
(Université de Genève.)

LES NOMS DE LIEUX EN *-ACUS*

EN HAUTE-SAVOIE

(2e article [1].)

Les encouragements que nous avons reçus au sujet de notre travail nous engagent à le continuer ici. Nous donnons donc une deuxième série de noms de lieux dérivant vraisemblablement de gentilices gallo-romains, en renvoyant le lecteur aux ouvrages précédemment cités avec les abréviations adoptées ; en particulier à celui de M. d'Arbois de Jubainville (A) et aux dictionnaires topographiques des départements dont il y a lieu de comparer les noms aux nôtres. Une remarque cependant :

M. G. Paris, dans son compte-rendu de l'ouvrage de M. de Jubainville (*Romania*, t. XIX, 1890, p. 474), formule ainsi les règles qui régissent les groupes *sj, tj, cj* : « Toutes les fois qu'en français moderne nous avons un nom terminé en *-jsi* (écrit *-isi*), la désinence remonte à *-siacus* ou à *-tiacus* non appuyé ; toutes les fois que nous avons *-ci,* la désinence remonte à *-ciacus* ou à *-tiacus* appuyé. La graphie, à partir d'une certaine époque, a écrit *t, c,* et même *s* devant *j,* l'un pour l'autre, mais la transmission phonétique est irréprochable. » Il est donc besoin de rétablir pour quelques-uns de nos noms de lieux leur véritable filiation. Ainsi *Aniciacum* donne bien Annecy, mais Anizy ne peut en venir ; il faut supposer un gentilice Anitius ou Anisius. Grécy ne vient pas non plus de *Gratiacum,* mais de *Grattiacum* ; de même Rézier suppose *Ratiacum* et Récy ou Ressy, *Ricciacum*. Reste à savoir maintenant si les graphies du XIIIe s. en *-isie,* par exemple, traduisant

1. Voir *Rev sav*, 1894

d'anciens *-iciacum*, n'ont pas quelquefois faussé en Savoie cette transmission phonétique et ne se sont pas substitués jusqu'à nos jours à la forme normale, ou si Rézier n'est pas simplement une modification peu ancienne d'un précédent Récy. D'autre part, si Anizy ne peut dériver d'Anicius, il ne s'ensuit pas qu'il ne puisse y avoir aucune parenté entre ce nom et Anitius ; celui-ci est très probablement une simple variation dans la graphie du même gentilice, comme cela existe pour Minucius et Minutius, Mauricius et Mauritius, seulement ils ont eu une postérité différente.

Avregny apparaît en 1110 sous la forme *Avriniaci*, dans une charte citée par Guichenon (I, 82), plus tard *Avrignie*. Avrigny (Vienne) est aussi une *villa Avriniacus* en 926. Ce nom semble dériver, par *Apriniacus*, d'Apronius.

Césy, de la c. de Vieugy, a livré des substructions et des tuiles à rebord. Comme Césy, dans l'Yonne, *Cesiacus* en 631, il peut dériver de Caesius, connu dans la cité de Vienne, au féminin, par une inscription d'Ambléon [1].

Crépy, près de Douvaine, lieu-dit célèbre par ses vignobles et certainement ancien, puisqu'il a donné son nom au ruisseau de Crèpe, qui est à Crépy ce que *Fringe* est à Frangy. Son nom, comme son similaire de la Meurthe, *Crepiaco*, en 836, est un dérivé de Crispius. (A, p. 223.)

Dursilly, h. de Margencel, est peut-être un ancien *Dulciliacum*. Dulcilius, qui dérive, comme Dulticius, de *dulcis*, a donné lui-même un dérivé Dulcilio, *Dulcelon* (Aisne), en 1132, plus tard *Doceillon*.

Flagy, h. de Groisy, sur un plateau où l'on a exhumé de nombreuses tombes barbares, doit dériver, comme ses congénères de France, de Flavius (A, p. 234 et 595), gentilice fréquent dans la Narbonnaise. Dans

1. Allmer, 3, 433.

la Vienne *Flaviacus*, *Flaiacus* et *Flagiacus* en 924, donne Flée.

Lossy ou Lochy, village au nord de Cranves, identifié par de Salvaing avec *Luxuviacum* dans la charte d'Humbert, év. de Grenoble [1]. Il y a certainement là une inexactitude de graphie ou de lecture ; le nom moderne de la localité suppose une forme mediévale, *Lusceiacum*, dérivée par *Lusciacum* des gentilices Luccius, Luccius ou Lucceius. Dans l'Oise, Luchy est un ancien *Luciacus* (A, p. 259). Dans le Vallais, Lussy s'écrit *Lusci* en 1177.

Machilly, *Maciliago* [2] en 1015, est probablement un doublet de Maxilly.

Mésigny, commune connue par ses trouvailles préhistoriques, gallo-romaines et barbares, et **Masigny,** hameau d'Alby, semblent bien des doublets de Massingy. Dans notre pays, les consonnes nasales suivies d'un yod comme dans *Maximiacum,* donnent *ng* ou *gn* mouillé. A une certaine époque, ces deux traitements furent sans doute employés simultanément. Dans l'Yonne, par exemple, Bancigny est à la fois *Bancegnies* et *Bancengiez* au XII[e] s. [3].

Milly est le nom de deux localités des communes de Lucinge et de Neuvecelle, la première étant *Milie* au XIII[e] s. (Rég.). Il peut venir : 1° par *Aemiliacum,* avec aphérèse de l'*a,* de Aemilius, plus tard Amilius ; cp. Milhac (Dordogne) *Ameliacum castrum* en 1156 ; 2° par *Maeliacum* ou *Milliacum*, de Maelius ou Melius (A, p. 284) ; cp. Milly (Yonne), *Miliacus* au VII[e] s. ; 3° par *Malliacum,* de Mallius ; cp. Mailly (Marne), *Malliacum,* 948 ; *Milleium,* 1100.

Minzier, où l'on a trouvé un petit trésor de monnaies antiques, est certainement d'origine gallo-romaine.

1. *Cart St-Hugues*, p 173 J. Marion identifie à tort *Luxuviacum* avec Loëx, appelé *Loyas* dans une charte de la même époque.
2. *Cart. St-Hugues*, p. 174. — GUICHENON, I, 40.
3. Sur ce double traitement, voir des exemples dans HOUZÉ, p. 45-48.

Son gentilice probable est Minutius. La forme latine qui s'en rapproche est *Menziacum* au XII^e^ s., pour Mancy (Marne), mais cette dernière suppose un primitif *(A)mantiacus*.

Moiry, près de Poisy, d'où l'on a exhumé des tombes barbares, viendrait, d'après A. (p. 281), du gentilice Maurius, inconnu en Gaule. Moiré (Rhône) est *Mauriacus* [1] en 975.

Moussy est le nom de plusieurs localités situées près de Cornier, Reignier, St-Laurent, etc. Toutes ne dérivent pas comme Moussay (Vienne), *Musciacus* en 673, du gentilice Mustius (A, p. 287). **Mieussy,** c. de la vallée du Giffre, connue par ses antiquités gallo-romaines, au XIII^e^ s. *Mioutie* (Rég.), est sans doute un dérivé analogue, qui n'en diffère que par la diphtongaison de la voyelle. Un gentilice, dont les dérivés ont pu se confondre avec ceux de Mustius, c'est Mucius, d'où Moussey dans l'Aube, *Muciacum* en 1097.

Navilly, de la c. de Pers-Jussy, comme son semblable de Saône-et-Loire, *Naviliacus* [2] en 1096, paraît dériver de Novellius, connu à Genève. Ailleurs, *Noveliacus* devient *Nobiliacus,* d'où Nouilly (A, p. 291).

Nernier, c. dont le nom peut s'expliquer par un dérivé de Nigrinius. *Nigriniacum* = *Neriniacum,* lieu inconnu de l'Yonne en 867, comme *flagrare* donne flairer, = *Nerniacum, Nerni* et *Nernei* [3] en 1181. Il s'explique aussi vraisemblablement par *Nerviniacus* [4], nom d'une villula en 917.

Orbessy, h. de la c. de St-Eusèbe, s'explique par *Urbiciacum,* de Urbicius, nom d'homme dans Ammien Marcellin, dérivé d'un gentilice Urbius ou Orbius. On peut comparer à ce nom de lieu la *villa Orbaciacus*, en 882, du cartulaire de Beaulieu.

1. *Cart. sav.*, n^os^ 182 et 649.
2. P. Canat de Chizy, *Cart. du prieuré de Saint-Marcel.*
3. A. G., t. II, partie II, p. 42.
4. *Cart. Cluny,* I, p. 193.

Pologny, près de Seyssel, qui est à comparer avec la *villa Poloniaco,* en 990, du cartulaire d'Ainay, peut venir du gentilice Pollinius. Pollionnay, au contraire, autrefois Pollenay (Rhône), reproduirait, comme Poliénas [1] (Isère), *Pollinaicum* au XII^e^ s., un ancien *Paullinacum*.

Pompagny, près de Taninges, pour *Pomponiacum,* de Pomponius. En Haute-Savoie, *on* a une tendance à se prononcer plus ouvertement en *an*. Dans la Meurthe, Pompey, *in Pompangio vinea* en 896, *Pompanium* en 965 redevient *Pomponium* en 1105.

Pontchy, *Ponchier* au XIV^e^ s. (Rég.), comme Poinchy, dans l'Yonne, peut remonter au gentilice Pontius (A, p. 294).

Thairy, commune sur la route de Seyssel à Genève, citée au XIII^e^ s. (Rég.), peut s'expliquer par *Tariacum,* du gentilice Tarius, connu à Vienne.

Vanessy, hameau de la commune de Desingy, semble un dérivé de Vinicius, la syllabe initiale *an* remontant à *in* par *en*. Venissieux (Rhône) est aussi un ancien *Viniciacum*. Une déformation contemporaine de ce gentilice, c'est Vinitius, à moins que Venetius n'existe, d'où *villa Venetium* en 1070, aujourd'hui Veniers (Vienne) et *Vinisei* au IX^e^ s., maintenant Venizy (Yonne) (Cp. A, p. 617). **Vouzy**, hameau près de Rumilly, *Vanzier* au XIII^e^ s. (Rég.) et les communes **Vanzy** et **Vinzier** appartiennent sans doute à cette dernière famille.

Villy est le nom de deux communes et d'un hameau près de Contamine-sur-Arve, cités au XIII^e^ s. Il en est de même de Villiat (Ain), *Villiaco* au X^e^, et de Villieux (Isère), *Viliacus* au IX^e^. Rien n'empêche de voir en certains de ces noms des dérivés du gentilice Villius (A, p. 336), avec cette réserve qu'il est très peu connu en Gaule.

1. *Cart. St-Hugues,* p. 245.

Vincy, h. de la commune de la Balme-de-Sillingy, semble venir des gentilices Vencius ou Vintius (A,. p. 336).

Vraisy, localité de la c. de Montagny, où l'on a découvert des traces de station romaine. Son nom paraît formé de Veratius, connu à Annecy.

SURNOMS GALLO-ROMAINS AVEC LE SUFFIXE *-ACUS.*

Nous étudierons dans ce paragraphe le même suffixe *-acus* ajouté à des thèmes consonantiques de surnoms gallo-romains. Dans le sud de la France, il se maintient *ac,* et en Bretagne se fléchit en outre en *ec* ou en *oc* ; dans d'autres pays, il se présente des variantes dues à l'influence des parlers locaux, telles que *ai, ay (acum = agum, aigum = aeum = ayum), é, as, at, a.* En Haute-Savoie, *ay* est remplacé, mais seulement à une époque moderne, c'est-à-dire postérieurement au XIV^e^ siècle, et graphiquement par *ex* ou encore *aix,* prononcé comme *è* ouvert.

Boconay, localité près de Sallenôve. Pontius d'Alunzié y possédait au XII^e^ s. des biens qu'il donna à l'abbaye de Bonlieu [1]. *Boconacum* est sans doute le dérivé du surnom satirique Bucco ou Buco, comme au génitif. *Bucconis* est en effet une station gallo-romaine que M. Longnon identifie avec l'Isle-Jourdain (Gers). Le gentilice Boconius paraît en venir. On retrouve ce surnom au moyen âge. Bouconville, de l'Aisne et de la Meuse est au X^e^ s. *Boconis villa.*

Charansonnex, hameau et château près de Massingy. Comme Charantonnay, dans l'Isère, on peut voir en ce nom un ancien *Carantonacus,* de Caranto, surnom d'origine gauloise. En Savoie, la diphtongaison de la voyelle *o* en *io* a dû amener la dentale *t + i* à se changer en la sifflante *s* dure. On peut ajouter ici que ce phénomène affecte assez communément, vers

1. *Acad Sal.,* t. XV, p. 97.

le XIII^e^ siècle, les voyelles *o, e, eu, ou,* ainsi qu'en témoignent ces exemples relatifs, il est vrai, au Faucigny. Scionzier est écrit à cette époque *Syoncie* et *Sonziæ* ; Scientrier, *Sintrie* ; *Syervoz* en 1236 a précédé Servoz ; enfin Mieussy = Moussy, se lit *Meucie* en 1218. Carsan, dans le Gard, au XIII^e^ s. *Carensano,* est bien un ancien Carantianus.

Charvonnex. *Calvonacum* est le nom d'une villa donnée au monastère de Talloires par la reine Ermengarde en 1051 environ [1]. Guichenon a lu *Calvenacum,* dérivé probable non du gentilice Calvenus, mais du surnom Calvinus, et qui a pu donner Charvonnex. Il y a, à douze kil. d'Annecy, une commune de ce nom qui, malgré son éloignement. pourrait bien être la localité mentionnée dans la charte. Nous avons en effet *Calvinacum* = *Calvenacum* = *Calvonacum,* d'où Charvonnay et Charvonnex. Remarquons, au sujet de ces modifications, que les règles qui régissent en français les permutations des voyelles nasales ne sauraient toutes convenir aux parlers de nos pays qui ont conservé une tendance plus marquée à l'apophonie. Nous avons déjà noté *in* latin = *en*. Il en résulte que les finales *-enacus* qui font supposer à M. de Jubainville des gentilices en *-enus* rares en Gaule ont succédé en réalité à des finales *-inacus* ; *Carendenacus* dérive moins d'un gentilice restitué, Carantenus, que du surnom Carantinus. En second lieu, le changement de *en* en *on* n'est pas seulement admissible par des exemples, puisque Frontonas (Isère) est l'analogue de Frontenas (Rhône) et de nos Frontenex, et que Seythenex, Setenay au XIII^e^ s., est latinisé vers cette époque en *Setonacum,* mais encore par ce fait que *en* passant à *an* et *an* à *on, en* a pu également permuter avec *on*.

Corbonex, près de Sales, vient d'un nom de lieu gallo-romain qui a donné également Corbeny, dans

1. *Soc. sav.*, t. V, p. 78

l'Aisne, en passant par les formes *Carbnacum* (ép. mérov.), *Corbunaco* 708, *Corbennacum* 768, *Corbonacum* 771. A (p. 497) y voit un dérivé du surnom gallo-romain Corbo. Il est cité dans *Salina Corbonis,* XI^e^ s., aujourd'hui Corbon (Calvados).

Frontenex est un nom qui n'est pas rare dans nos régions et dont les similaires se retrouvent assez fréquemment en France. Il paraît impossible que le gentilice hypothétique Frontenus (A, 456), ait produit une telle lignée. Si Frontenex, près d'Annecy-le-Vieux, venait d'un nom de personne, nous préférerions y voir un dérivé de Frontinus.

Germonay, Germinay, Germonex, près de Sales, a livré des antiquités romaines. Il est possible d'y voir un dérivé du surnom Germanus.

Martiney ou Martenex, hameau près de Marigny-St-Marcel, **Martenaz,** près de l'antique Ceysolaz, c. de Sillingy. Bien qu'il y ait lieu de redouter une confusion avec martinet ou martenay, nom populaire de la forge, il se peut que ces noms de lieu dérivent, par *Martinacum,* du surnom fréquent Martinus.

Mornex, hameau sur le Salève dont la chapelle est mentionnée dans une bulle du pape Eugène III en 1153, sous le nom de *Maorna* [1]. La forme intermédiaire *Madorna,* fournie par le Cartulaire de Savigny, concerne Mornay. en Saône-et-Loire, et nous fait ainsi remonter par *Maternacum* à Maternus.

Sonnex, h. près de St-Laurent, et **Sionnaz** ou Sonnaz, près de Vallières, sont des variantes de Sonnay (Indre-et-Loire), nom vulgaire, dit M. Longnon [2], qu'explique un *vicus Solonacus* du VII^e^ s. M. de Jubainville (p. 172) y voit un dérivé du surnom gaulois Solo. Il serait téméraire d'y faire remonter tous les noms analogues, comme Saunay (Vienne), *Sonnay* 1512, Sonnay

1. A. G, t. XIV, n° 12.
2. *Géogr. de la Gaule au VI^e^ s*, Paris, 1878, p. 293.

(Eure-et-Loir), *Soneium* 1268, Sonnay (Isère), *Sonnacum* 1171. Il y a là certainement un élément tout autre.

LES NOMS DE LIEUX EN *-ACUS* AU MOYEN AGE.

Les noms de lieux que nous venons d'énumérer ont pu se former pendant la période gallo-romaine, suivant une loi générale qui consistait à ajouter le suffixe *-acus* aux thèmes à voyelle des gentilices et aux thèmes consonantiques des surnoms. En réalité, bien que cette loi, mise en lumière par M. d'A. de Jubainville, soit évidente, il n'en est pas moins vrai que ses applications sont parfois difficiles à relever dans le domaine des textes. Les formes des documents de la fin de l'empire et du moyen âge sont peu sûres et les plus anciennes ne sont pas exemptes d'altérations. Les inscriptions et les itinéraires sont instructifs à cet égard. Ces troubles affectèrent aussi les finales, dont la valeur significative diminua, ce qui amena le mélange des suffixes. En ce qui concerne *-acus,* les lettrés suivent encore au v^e^ siècle les lois ordinaires de la dérivation, mais au vi^e^ la confusion s'établit et elle dure pendant tout le moyen âge. Ainsi les scribes, frappés de la fréquence des dérivés en *i-acus,* tirent un faux suffixe analogique *-iacus,* qu'ils ajoutent : 1° soit à des surnoms gallo-romains, ce qui les ramène à des gentilices, graphies inexactes qui subsistent dans les chartes postérieures. Ce cas a dû être fréquent pour les surnoms Acer, Albinus, Albus, Bassus, Blandus, Hispanus, Florus, Germanus, Humilis, Macer, Martinus, Romanus, etc., plus connus que les gentilices correspondants ; 2° soit à des noms germaniques ; ainsi la ferme du leude Theudebercth s'appelle au vi^e^ siècle *Teodeberciaca villa* (A, p. XVIII). Les formations de ce genre sont plutôt rares en Savoie. Quand les Burgondes occupèrent le pays, ce ne fut pas en conquérants, mais en fugitifs ; il n'est donc pas

prouvé qu'ils aient rien changé aux dénominations des localités près desquelles ils s'établirent. Plus tard, quand avec le morcellement territorial, s'accrut l'afflux des noms germaniques, on ne vit pas pour cela se créer, comme dans le nord de la France, des noms de lieux composés d'un thème étranger et des finales *court, ménil, mont, val, ville, villier,* tels que Badonviller, de *Baldovillare*; Adoménil, de *Aldomansionile*; Baudrecourt, de *Baldericicurtem,* etc. Ce n'est que plusieurs siècles après l'invasion que les scribes formèrent analogiquement des noms de lieux germaniques en *acum, iacum*. Voici deux exemples intéressants à signaler :

Aléry, anc. château près d'Annecy, *Alarai* en 1142 (Rég). On peut lui comparer Aleyrac (Drôme), *Ayleracum* en 1250, et Magaille (Nîmes), *Alairaco*[1] en 1043, venant sans doute du nom germanique Alacharius. d'où *Alharius* et *Ailherus*[2]. La finale *y* vient d'un *Alariacum* du XIII[e] s.

Jouvernex, Jouvernaix, hameau de Margencel, *Geverney* en 1261. C'est évidemment le même que Giverny (Eure', *Warnacus* en 671, *Vuarnacus* en 690, *Wariniacus* en 863, et *Givernacus* en 1026. *Warna* entre dans le composé Warnacharius et Givernacus a dû être amené par la forme intermédiaire *Gwernacus*. On peut comparer à Jouvernex le diminutif Jouvernesinaz, hameau d'Orcier.

3° Les scribes ajoutent enfin le suffixe *-acus* ou *-iacus* aux noms communs les plus variés. Ainsi *Compendium* désigne en latin classique une abréviation, un chemin raccourci ; c'est le nom même de Compiègne au VI[e] siècle. En 1005, *Compendiacum* (Rég.) est Compengiez, aujourd'hui Noville, près de Villeneuve (Vaud). Nous citerons encore, en renvoyant

1. GERMER DURAND, *Cart de N.-D. de Nimes,* 1874.
2. Sur ces formes, v. *Romania,* 1872.

pour le reste à l'étude des noms communs au moyen âge :

Bourly, Borly, hameau près de Cranves, *Broliacus* dans une charte du comte Robert [1], fondateur du prieuré de Peillonnex en 1012. Le thème est un nom commun, *brolium,* bois. On peut lui comparer le Breuil (Rhône) [2], *villa quæ dicitur Brolius* en 980, latinisé plus tard aussi en *Broliacus.*

Une dernière source de difficultés dans l'identification des noms de lieux, c'est le mélange des suffixes au moyen âge, de telle sorte qu'il est souvent téméraire de chercher à rétablir la forme originale d'un mot en s'appuyant seulement sur une forme intermédiaire subsistante. On voit ainsi *acus* permuter avec *anus* ; *iacus* succède souvent aux suffixes *itum = etum, aticum, arius,* même *inus* ; il précède *ancum, erius, icus,* même *icius,* etc. Il faut enfin tenir compte de l'étourderie du scribe, qui introduit parfois dans le corps d'un dérivé des lettres ou des syllabes étrangères, comme pour *Videliacuu = Villiacum, Patriciniacum = Patriniacum, Codiciacus = Cotiacus,* sans qu'il soit nécessaire pour cela de supposer l'existence de gentilices non connus.

Il nous reste à parler enfin des noms en *-arius* suivis du suffixe *acus.* A partir du IXe siècle, ils deviennent plus nombreux. Ils peuvent être, soit des gentilices dérivés de noms propres gallo-romains, comme Ambarius, Andarius, Caesarius, Hilarius, Lollarius, soit des noms communs masculins désignant certains employés et qui ont été pris aussi comme noms propres, tels Armentarius, Porcarius, soit enfin la forme féminine des mêmes noms désignant l'habitation de ces employés. Chambéry, par exemple. est un ancien *Cambariacus* comme un *locus* de la villa *Sarsaico* au Xe s.

1. GUICHENON, I, 40.
2. *Cart sav.,* n° 207.

dans le Cartulaire de Savigny. Faut-il y voir avec A (p. 206) un dérivé du gentilice Cambarius ou un dérivé du *Cambarius,* le fabricant de cervoise, ou de la *Cambaria,*. brasserie, *la Chambéri* au XIII^e^ s., d'où Chambière. Il est prudent de ne pas être trop affirmatif, si l'on sait d'autre part que Chambéraz, près d'Albens, est *Cambaïreu* en 1202 (Rég.) et qu'il existe encore près de Quintal un lieu dit Chambéroz. Même remarque pour Ceyzériat (Ain), Ceyzérieux et Chézery, le premier *Saisiriaco* [1] au XIII^e^ s. Ces noms viennent-ils des noms propres Cæsarius, Cesarius, Casarius, du nom commun casarius = colonus ou du féminin casaria ? En revanche, Jeanneyriat (Isère) ne pourrait, d'après M. Devaux (*Op. cit.*, p. 239), que dériver du nom propre Johannarius.

Chapeiry, de Caparius + *acum,* que Ducange rattache au mot *Capa* et qui a pu s'employer aussi comme nom propre. Il se peut encore que Chapeiry soit une dénasalisation de Champeiry, de *Camparius,* sorte de garde-champêtre.

Novéry, château de la commune de Jonzier, cité au XIII^e^ s., tient peut-être lieu d'un nom d'origine celtique comme Novaria, capitale des Insubriens, ou Noverus, localité citée par Ausone (*Epist.*, 24, 95), que l'on aurait fait suivre au moyen âge des suffixes *acum* ou *iacum,* à moins que *Novariacus* ne soit un dérivé du nom propre Novarius, que je n'ai pas vu encore.

Préméry, ancien château près d'Annecy, dont le nom peut venir de l'adjectif bas-latin *primarius,* devenu nom propre. Dans la Nièvre, Préméry est *Primiriaco* en 887.

Ch. MARTEAUX.

1. *Cart. Savigny. — Cart. Lyonnais.*

FEUILLE GÉOLOGIQUE DE THONON

Dans le but de compléter la bibliographie géologique du département de la Haute-Savoie, nous publions ci-dessous, la notice explicative de la feuille géologique de Thonon, éditée par le Service des Topographies souterraines et de la Carte géologique détaillée de la France au $\frac{1}{80,000}$ sous la direction de M. A. Michel Lévy [1]. Nous avons laissé de côté les portions de la feuille qui n'intéressent pas notre région. Savoir : toute la rive nord du Léman, la région du Jura à l'angle N.-O. de la Feuille et le massif de Tréveneuse ainsi que le val d'Illiez dans le bas Valais à la limite des Hautes-Alpes calcaires.

NOTICE EXPLICATIVE.

I. Bassin mollassique du lac Léman.

Région basse, entre le Jura et les Alpes, en grande partie recouverte d'erratique ± remanié, au travers duquel on voit surgir un assez grand nombre de pointements mollassiques. Subdivisé longitudinalement en deux zones inégales, par un grand axe anticlinal, qui traverse toute la Suisse en diagonale. Cet axe anticlinal peut être constaté sur la feuille, de Savigny à Lausanne et à Sciez près de Thonon; il aboutit au Salève, qui en est la continuation.

1. Zone subjurassienne, où la Mollasse est habituellement horizontale, mais se relève parfois un peu au pied du Jura.

2. Zone subalpine, où la Mollasse plonge généralement de 15 à 30 degrés au S. E., soit contre les Alpes. Dans cette seconde zone les affleurements de Mollasse sont beaucoup plus continus, spécialement à l'Est de Lausanne et aux Voirons. Elle consiste indubitablement en une série de plis mollassiques isoclinaux, fortement déjetés au N. O. Les monts de Saxel et les Voirons sont des plis de la zone subalpine, plus accentués, dans lesquels la rupture de la voûte déjetée a mis à jour le Flysch, le Néocomien, ou même, sur quelques points, le Malm.

1. Paris, Baudry, éditeur, prix de chaque feuille accompagnée de sa notice explicative : 6 francs.

a^2 **Alluvions modernes** de la vallée du Rhône et des bords du lac, Cônes de déjections au pourtour du lac.

a^{1b} **Alluvions post-glaciaires.** Terrasses lacustres du pourtour du lac, à environ 7 mètres. 15 mètres et 30 mètres au-dessus du niveau actuel des eaux.

a^{1gl} **Erratique** ou **Glaciaire.** Moraines alpines, à cailloux et blocs cristallins du haut Valais.

a^{1a} **Alluvions anciennes,** pré-glaciaires ou inter-glaciaires, peut-être en partie pliocènes ? Graviers et sables stratifiés, formant des plateaux ou terrasses élevées, jusqu'à l'altitude d'environ 700 mètres (sur Armoy). Dans les gorges de la Dranse et sous le Signal de Bougy, agglomérés en un poudingue, parfois très solide, à gros cailloux calcaréo-schisteux, sans mélange de cailloux cristallins (?).

a^1 **Erratique** indéterminé, ± remanié, formant les hauts plateaux au N. O. et S. E. de la moitié occidentale du lac Léman.

m^{1l} **Burdigalien** *(Langhien)*. Mollasse de Lausanne à *Acerotherium incisivum* et *Palœomeryx Scheuchzeri*. Grès tendres, gris ou verdâtres, avec beaucoup d'alternats marneux, ± panachés.

m_{1a} **Aquitanien.** Alternats de grès, parfois poudingoïdes, avec marnes ± schistoïdes, à teintes grisâtres prédominantes. Divers facies locaux :

a **Mollasse à lignites** de Rochette, etc , avec *Anthracotherium, Helix Ramondi,* etc.

b **Mollasse saumâtre** de Saint-Sulpice, avec *Cerithium margaritaceum, Cyrena sp.*, etc.

c **Mollasse** des environs de Genève et du Mont-de-Boisy (Chablais).

d **Grès des Allinges** ± poudinguifère, avec ambre jaune.

e **Poudingues de Lavaux,** avec alternats schisteux, contenant la riche flore de Rivaz.

f **Grès poudinguifères** des Voirons, Saxel, Burdignin, Foge, etc.

m_{1b} **Mollasse rouge.** Alternats de grès et marnes ± rougeatres (Aquitanien inférieur ?).

m_{1} e^3 **Flysch** schisto-arénacé, renversé sur la mollasse le long du pied des Playades et au Bouveret ; affleurant normalement sous elle dans les anticlinaux rompus des Voirons et de Saxel-Foge.

c_{IV} **Néocomien** schisto-calcaire, à facies pélagique, dit *Néocomien alpin*. Apparaît au centre des voûtes rompues des Voirons et des Playades, où il a livré d'assez nombreux fossiles, surtout

des Céphalopodes hauteriviens, barrémiens et aussi valanginiens (Pictet et de Loriol, *Foss. néocom. des Voirons,* 1858.)

j 7-1 Malm. Calcaire blanc, jurassique supérieur, formant le noyau desdits anticlinaux, aux Playades, à Charnex-sur-Montreux, et enfin aux Voirons, où il forme quatre petits pointements étroits, alignés sur l'axe du pli. Faune séquanienne décrite par M. Ernest Favre (Mém. Soc. paléont. suiss. II, 1875).

II. Chaînes extérieures des Préalpes.

Large faisceau de chaînes arquées, formant un quart de cercle, depuis la vallée du Rhône, où leur direction est Est à Ouest, jusqu'à celle du Giffre où ils sont dirigés du Nord au Sud. On peut y distinguer trois zones, différentes par leur constitution stratigraphique.

1. Une zone bordure, formée de quelques chaînons essentiellement liasiques, dont les anticlinaux sont fréquémment rompus jusqu'au Trias, et les synclinaux occupés par le Dogger. Cette première zone est en contact anormal avec la région mollassique, sur laquelle elle est refoulée, de manière que, sur divers points de leur limite, le Trias se trouve en contact avec le Flysch, et paraît le recouvrir.

2. Une seconde zone plus large, essentiellement jurassique, comprenant quatre ou cinq anticlinaux, généralement moins profondément rompus séparés par des synclinaux, formés de Crétacé ou de Flysch. Ces plis sont habituellement déjetés du côté extérieur, au Nord, au N. O. ou à l'Ouest, suivant la partie de l'arc de cercle.

3. Enfin, du côté interne, une zone déprimée, assez large aussi, en grande partie comblée par le Flysch, au travers duquel les terrains secondaires n'apparaissent guère qu'à l'état de pointements ou de Klippes.

A Eboulis divers.

a 2 Alluvions modernes du bas Valais et des grandes vallées transversales du Chablais, dites des Trois-Dranses.

a 1 gl Glaciaire. Anciennes moraines.

a 1 Erratique ± remanié. Quartenaire indéterminé.

m„ e 3 Flysch. Schistes ± foncés, avec plaquettes de grès, contenant beaucoup de *Fucoïdes* et surtout d'*Helminthoides*. La base présente parfois des bancs calcaires interstratifiés (Saint Jean-d'Aulps), et parfois des marnes rouges argilo-schisteuses, dites *Flysch rouge* (Val d'Abondance). Presque dans tous les synclinaux un peu évasés, surtout dans la zone centrale déprimée, où

il est prédominant : Vionnaz, Chapelle, Pointe-de-Cercle, Seytroux, Vallon.

$c^{8\,7}$ **Crétacé supérieur** dit **couches rouges.** Marno-calcaires rouges, verts ou gris, avec Foraminifères ; ± calcaire ou marneux suivant les lieux. Accompagne le Flysch dans les synclinaux, ou en forme le centre lorsque le Flysch manque. Sauf les Foraminifères, fossiles très rares ; seulement quelques mauvais *Inocérames,* de types sénoniens.

c_{IV} **Néocomien** pélagique comme celui des Voirons, mais plus calcaire et beaucoup moins fossilifère. Ordinairement bancs calcaires blanchâtres minces, avec alternats schistoïdes, souvent tachetés et avec rognons siliceux. On y trouve quelques rares *Aptychus* et *Belemnites*. Forme le bord des synclinaux, dans les chaînes médianes : massifs d'Oche, d'Ouzon et du Bilat, Bellevaux, Vésine, Mégevette, etc.

$j^{7\,9}$ **Malm.** Calcaire gris compact, parfois teinté en rouge (marbre de la Vernaz), quelquefois rognoneux et poudingoïde, surtout à la partie inférieure, mais pas exclusivement. Fossiles rares : *Belemnites hastatus* et *Perisphinctes Martelli* à la Vernaz et Bellevaux. Charpente principale des chaînes médianes du Chablais, depuis le bas Valais à Mégevette. Forme la plupart des arêtes des sommets, et rétrécit les vallées transversales par des barres très caractéristiques.

j_c **Calcaire à Mytilus.** Dogger supérieur, calcaréo-schisteux, de teintes foncées, à fossiles littoraux ou même saumâtres (de Loriol et Schardt, Mém. Soc. paléont. suisse, X, 1883). Immédiatement sous le Malm, dans une zone des chaînes médianes qui comprend au N. E. les gisements de Utane, Pas-de-Vernaz, Darbon et Mont-Chauffé, ainsi qu'au S. O., sur la feuille d'Annecy, ceux de Chavan et Chavannette.

$j_{c\text{-}IV}$ **Dogger** schisto-calcaire à *Zoophycos scoparius,* de teintes généralement foncées. Complexe d'une grande épaisseur, qui forme les flancs de la chaîne extérieure de l'Armône, et apparaît dans les voûtes rompues des chaînes plus internes.

l^{4} **Toarcien** (*Opalinien* compris). Schistes foncés, marno-calcaires ± feuilletés, fossilifères sur quelques points : Meillerie, Vailly, Moises ; mais se confondant ailleurs avec le Dogger inférieur, également schisteux.

$l^{3\text{-}1}$ **Lias** (Charmouthien, Sinémurien et Hettangien) essentiellement calcaire ou marno-calcaire. Bancs calcaires d'aspect très varié, ordinairement foncés, souvent compacts, d'autrefois grenus et spathoïdes (Gramont, etc.). Au Mont-Forchet, etc., calcaire

café au lait à la base. Fossilifère à Meillerie, Dérotchiaz, etc. Surtout étendu dans les chaînes les plus extérieures ; dans les intérieures n'apparaît qu'au centre des anticlinaux.

l_c **Rhétien.** Calcaires et schistes foncés à *Avicula contorta.* Fossilifère surtout dans les chaînes du bord extérieur : gisements de Meillerie, Armône, Mont-Forchet, Chalet-Marmoi.

t_{a-3} **Trias.** Affleure les anticlinaux les plus profondément rompus, et sur le bord de la région. On y reconnaît du haut en bas :

a. Calcaire dolomitique blanc, bien lité ; gorges de la Dranse, etc.

b. Cargnieule, ± vacuolaire, mal stratifiée.

c. Gypse en appointements très restreints : sous Armoy, sous l'Epine, Bioge, etc.

III. Région de la brèche du Chablais, au sud-est de la feuille.

Région ovalaire succédant à la précédente au S. E. ; dans laquelle les chaînons sont moins régulièrement parallèles, et où prédomine le facies bréchoïde. Elle a l'apparence d'une grande vasque dont le bord est renversé sur le Flysch qui l'entoure, et dont le centre déprimé est également occupé par le Flysch.

A. Eboulis divers (marqués là où ils jouent un rôle important).

a^{4a} **Alluvions modernes** du fond des vallées.

a^{4a} **Terrasses** de la Haute-Dranse, près de Morzine.

a^{4gl} **Glaciaire.** Anciennes moraines.

a^{4} **Erratique** plus ou moins remanié, indéterminé.

m_{a-} e^{3} **Flysch.** Comme dans les chaînes extérieures, mais fossiles beaucoup plus rares. Schistes feuilletés luisants. Repose en synclinal sur la Brèche, ou renversé sous elle. Flancs du Sex-de-Grange, Lens d'Abondance, Joux verte, côte d'Arbroz, etc.

c^{8-7} **Crétacé supérieur** ou **couches rouges,** comme dans les chaînes extérieures ; toujours reconnaissable à ses Foraminifères ; se rencontre dans le massif du Sex-de-Grange, reposant normalement sur la Brèche supérieure et recouvert par le Flysch. Souvent aussi recouvert par la Brèche, par suite du renversement ou chevauchement de celle-ci : Guillermine, Trebante, Val-Charmy, Essert-la-Pierre, sous Grivacu.

j^{7-1} **Malm.** Calcaire blanc compact, fossilifère à Trebante (sous le Sex-de-Grange au N. E.). Forme un anticlinal, recouvert par le chevauchement de la Brèche dès la vallée du Rhône, par Trebante et Val-Charmy, à Essert-la-Pierre.

j^{bs} **Brèche supérieure.** Grand complexe de brèche calcaire, avec nombreux alternats de bancs calcaires grisâtres ou blanchâtres, qui caractérisent ce niveau. Sans fossiles, mais assimilée au

Malm par sa position stratigraphique. Forme les sommets suivants du N. E. au S. O. : Pic de Cholonge, arête et pointe de Chesery (Becret), Sex-de-Grange, Pointe de Chevache, Pointe de Nantaux, Pic de la Corne, Rochers de Graidon et Roc d'Enfer.

j^{bm} Schistes ardoisiers. Complexe schisteux avec bancs de brèche intercalés. Schistes foncés ± ferrugineux ou siliceux, panachés, rouges, verts, gris ou noirs, avec quelques rares Fucoïdes. Partie supérieure exploitée pour *ardoises* dans les vallées de Morzine, de Montriond et de la Haute-Dranse en amont du Châtel.

j^{bi} Brèche inférieure. Complexe à brèche généralement plus grossière, parfois sans ciment, sans bancs calcaires gris, mais interstratifiée de schistes gris ou noirs, et de bancs calcaires noirs et spathoïdes. Forme du N. E. au S. O. les sommets suivants : Pointe du Corbeau et du Midi, Rocs de Taveneuse, Pointe de Vorla.

l$^{4-1}$ Lias. Grand complexe schisto-calcaire noir ou foncé, interstratifié de quelques bancs de brèche, sous-jacent à la brèche inférieure Fossilifère au col de Morgins : *Gryphœa arcuata,* etc.

t$_{,,}^{3}$ Trias. Calcaire dolomitique de teintes claires ± bréchiforme, ordinairement massif, passant latéralement à la cargnieule. En petits pointements ou klippes : sous le Sex-du-Ryz, Ville-Torrent, col de Morgins, col de Brion, Grivacu. Accompagné de *gypse* à Ville-Torrent et dans le Val-Charmy.

t$_{,,,}$ Quartzites. En bancs ± verticaux d'un beau blanc, formant une petite zone, de Lesse d'Amont aux Dames-des-Moulins, sur Saint-Jean-d'Aulps.

r Permien. Schistes rouges et poudingues, affleurant sous la zone **t$_{,,,}$** à l'Est.

Régime des eaux.

Les couches aquifères du Chablais sont essentiellement les schistes du Flysch, et aussi en une moindre mesure le Dogger et le Toarcien schisteux. Les rivières ne coulent point ici dans les vallées synclinales, mais sont généralement transverses à la direction des plis, et ont creusé de profondes vallées d'érosions, et parfois d'étroites cluses, dans lesquelles se rassemblent les eaux provenant de petites vallées longitudinales, aussi bien anticlinales que synclinales. Les principaux cours d'eau du Chablais sont les trois Dranses (Dranse d'Abondance, Dranse du Biot et Dranse de Bellevaux ou Brévon) qui confluent à Bioge, pour s'écouler ensemble dans le lac Léman par les belles gorges de la Dranse, près Thonon, creusées dans l'Alluvion ancienne.

A PROPOS DE LA CHANSON NOUVELLE SUR LA PRINSE DE TARENTAISE

La chanson dont le titre est ci-dessus, a été insérée, cette année même, dans la *Revue savoisienne* [1]. Une indication indirecte de M. Ritter nous a fait connaître qu'elle avait été reproduite en juillet 1895, dans la *Revue d'Histoire littéraire de la France*. L'auteur de la publication, M. Emile Picot, en donne, en même temps, la bibliographie.

L'édition originale *(sans lieu, ni date)* est entrée récemment à la Bibliothèque nationale de Paris.

La seconde édition a été jointe à un recueil de chansons paru en 1535, mais dont la date n'a pas été changée.

La troisième figure dans un recueil de 1543.

M. Picot en a tiré quelques variantes. Nous nous bornerons ici aux observations suivantes :

Strophe III, vers 5, M. Picot a substitué « Sus! avançons », à *lans* qui n'a pas de sens connu.

VII, 1. Lire le seigneur de GUISTELLE au lieu de *Huistelle*.

VIII, 2. M. Picot a retranché la syllabe ET qui commence ce vers dans les trois éditions (ET *les passages étroits*). Dans *Le Roi s'amuse* (acte III, sc. III), Victor Hugo a mis les quatre premiers vers de ce couplet, avec une légère variante, dans la bouche du bouffon Triboulet :

Au mont de la Colombe,
Le passage est étroit, etc.

XII, 6. — *Et mettaient* TOUT *en flambe. Tout* manque dans l'édition originale.

E. PASCALEIN.

1. *Revue savoisienne*, 1896, p. 190.

LES CHANSONS POPULAIRES

DE LA HAUTE-SAVOIE

(Suite.)

La Belle au Jardin d'Amour.

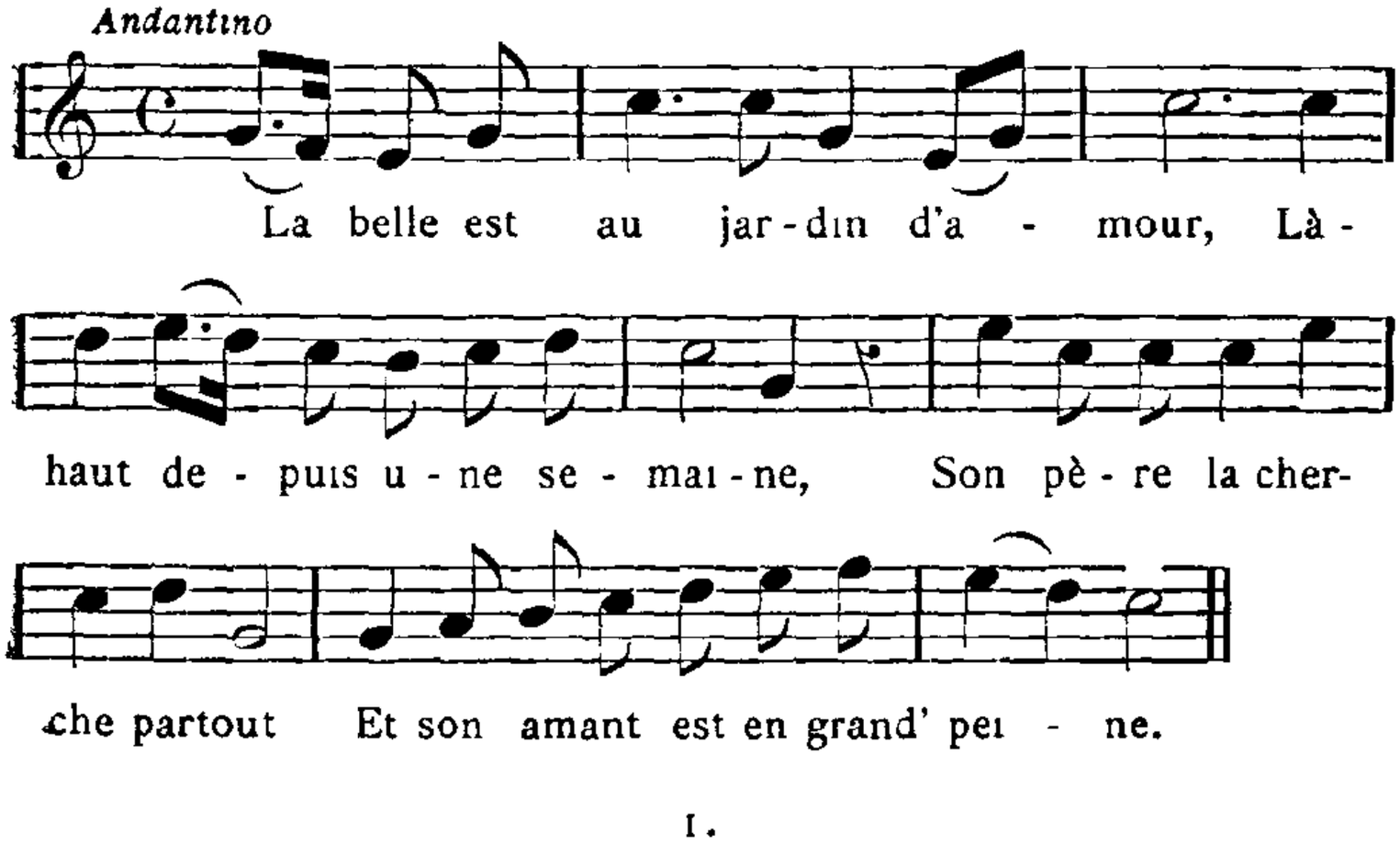

1.

La belle est au jardin d'amour,
Là-haut, depuis une semaine,
Son père la cherche partout
Et son amant est en grand' peine.

2.

Allez donc dire à ce berger
S'il l'avait vue, qu'il nous renseigne.
Berger, berger, aurais-tu vu
Passer ici ma bien-aimée ?

3.

Le berger répondit d'abord :
« Comment était-elle habillée ? »
Son mouchoir est en satin noir,
Avec sa robe de futaine.

4.

Elle est là-haut sur ces coteaux,
Assise auprès d'une fontaine ;
Entre ses mains tient un oiseau
Lui racontant toutes ses peines.

5.

Oiseau, que tu es donc heureux
D'être entre les mains de ma belle !
Car, moi qui suis son amoureux
Je ne puis point m'approcher d'elle.

6.

Faut-il être près du rosier
Sans y pouvoir cueillir la rose ?
Cueillez, cueillez, mon bien-aimé,
Car c'est pour vous que je l'arrose.

Connue en Bretagne, dans le Boulonnais, le Doubs, etc., etc.

Rupture.

1.

Mon cher amant, je m'en repens *(ter)*
D'avoir tant aimé ;
J'voudrais vous voir aucune fois
Dedans l'année.

2.

Oh ! dites-moi, mie, pourquoi *(ter)*
Vous ne m'aimez pas,
Vous ai-je pas récompensée
Du temps passé.

3.

Je t'ai vu battre l'autre jour *(ter)*,
Mais, bien promptement,
Je suis rentrée dans mon jardin,
Le cœur chagrin.

4.

N'avais-tu pas l'épée en main *(ter)*
Et l'anneau au doigt ?
L'anneau d'or que tu as au doigt
Il est à moi.

5.

Tiens, le voilà ton anneau d'or *(ter)*
Et marie-toi.
Je me soucie de ton anneau
Comme de toi.

6.

Mon cher amant, je m'en repens *(ter)*
D'avoir mal parlé,
Si tu voulais un doux baiser,
Serais charmée.

7.

Oh ! non, mie, il n'en est plus temps *(ter)*
De te repentir :
Vous m'avez donné mon congé,
Moi, je l'ai pris.

8.

Et adieu donc, fille sans cœur *(ter)*,
Pleine de vanité.
Si tu veux d'autre amant que moi,
Va le chercher.

Là-haut sur la Montagne.

Andante.

1.

Là-haut, sur la montagne,
Il y a un pré ;
Les perdrix et les cailles
Y vont chanter.

2.

J'ai pris mon arbalète,
J'y suis allé ;
Croyant en tuer quatre,
J'ai tout manqué.

3.

C'est le cœur de ma mie
Que j'ai blessé.
Mie, ma douce amie,
T'ai-je fait mal ?

4.

Un petit peu, pas guère.
Si j'en mourrais,
Un baiser de ta bouche
Me guérirait.

L'Infidèle.

1.

J'ai reçu ma billette,
En guerre il faut aller :
Ma charmante maîtresse
Ne fait rien que pleurer.

2.

Ne pleure pas, la belle,
Un jour je reviendrai,
Je te rendrai contente
Et je t'épouserai.

3.

La campagne finie,
L'amant est revenu.
A la porte de la belle
Trois petits coups frappa.

4.

Belle, ouvre donc ta porte
A ton fidèle amant
Qui revient de la guerre,
De son beau régiment.

5.

Je n'ouvre pas ma porte
A l'heure de minuit
Car je suis fiancée
Avec un autre ami.

6.

Que les fill's sont trompeuses !
A l'âge de dix-huit ans
Ell' font mille promesses
A leurs jeunes amants.

7.

Apportez-nous à boire
Du vin, encor du vin
Pour chasser l'humeur noire
Pour noyer mes chagrins.

Variante pour le quatrième couplet :

Belle, ouvre donc ta porte
A ton amant chéri
Qui revient de la guerre,
Plaira-t-il de l'ouvrir ?

Dimanche au Soir.

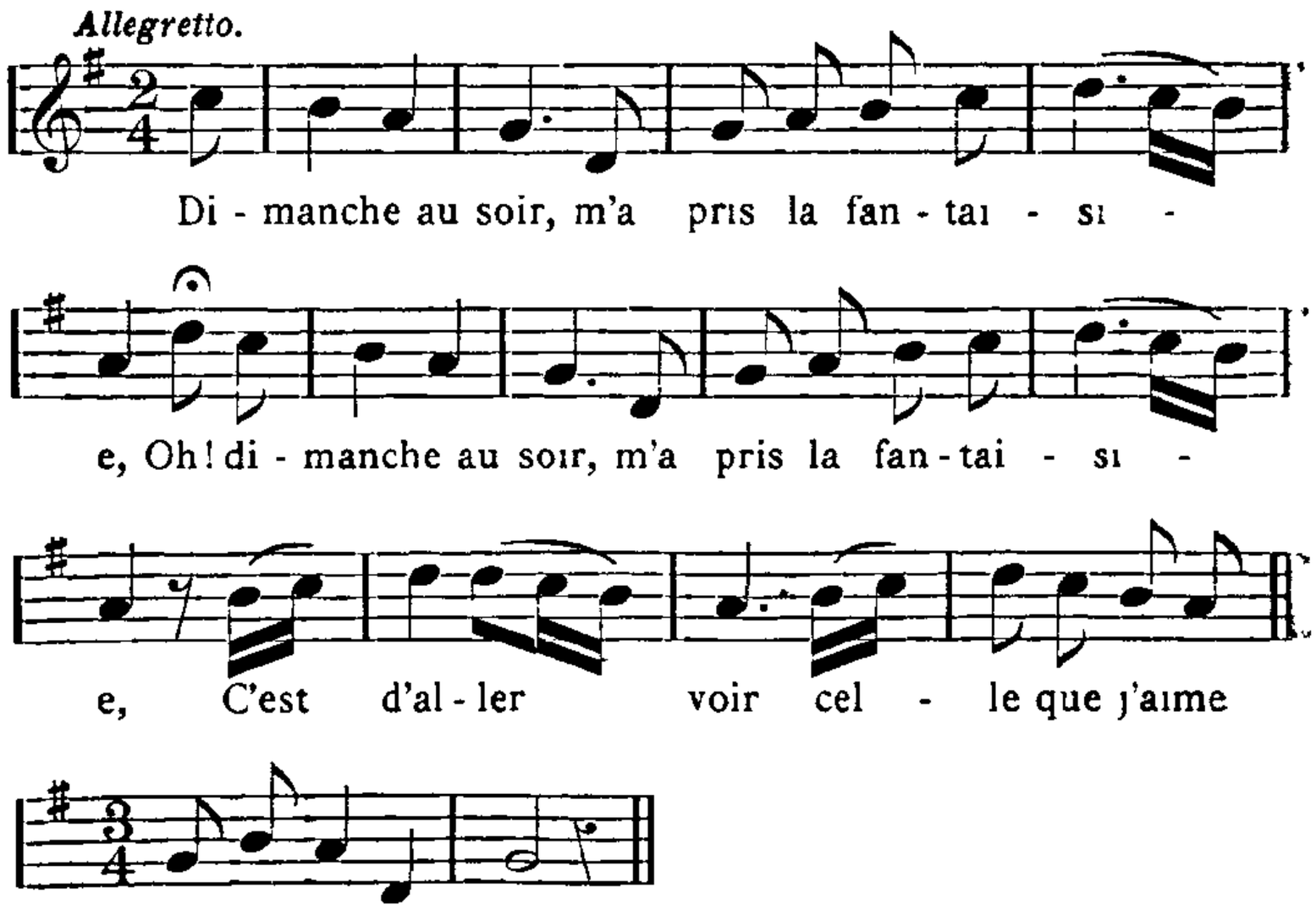

1.

Dimanche au soir, m'a pris la fantaisie,
Oh ! dimanche au soir, m'a pris la fantaisie,
C'est d'aller voir celle que j'aime tant,
Depuis longtemps.

2.

Tout en passant, passant devant sa porte,
Oh ! tout en passant, passant devant sa porte :
Ouvrez, ouvrez, la bell', si vous m'aimez,
J'veux vous parler.

3.

Je n'ouvre point, j'connais pas vot' langage,
Oh ! je n'ouvre point, j'connais pas vot' langage,
Allez, allez tout droit au cabaret
Boire et chanter.

4.

Tout en rentrant : « Bonjour dame l'hôtesse »,
Oh ! tout en rentrant : « Bonjour dame l'hôtesse,
Apportez-nous une bouteill' de bon vin
Sur mon chagrin.

5.

Apportez-nous le tonneau sur la table,
Oh ! apportez-nous le tonneau sur la table,
Nous le boirons et nous le payerons,
C'est la raison. »

La Belle aux Dragons ou la Fille perdue.

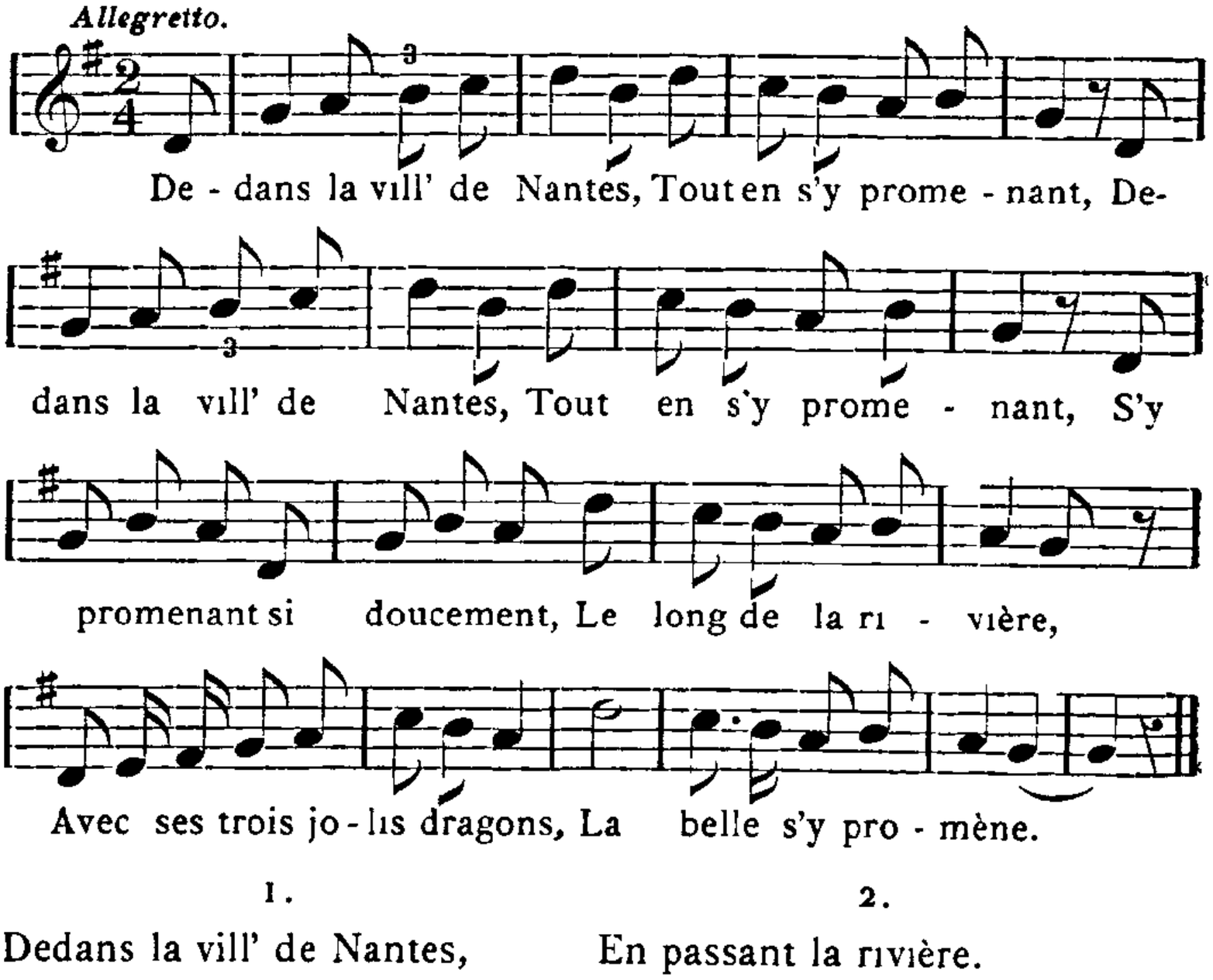

1.

Dedans la vill' de Nantes,
Tout en s'y promenant,
S'y promenant
Si doucement
Le long de la rivière.
Avec ses trois jolis dragons,
La belle s'y promène.

2.

En passant la rivière.
La belle s'est mouillé
Son cotillon,
Son blanc jupon,
Sa chemine bien fine.
Avec ses trois jolis dragons,
La belle s'y promène.

3.

Son père ainsi qu' sa mère
Qui s'en vont la chercher,
L'ont tant cherchée,
Qu'ils l'ont trouvée
Le long de la rivière.
Avec ses trois jolis dragons,
La belle s'y promène.

4.

Son pèr' lui dit : « Ma fille,
Il faut s'en retourner. »
Oh ! non, papa
Chère mama
Je suis fille engagée.
Avec ses trois jolis dragons,
La belle s'y promène.

5.

Si vous saviez, mon père,
Que l'on est bien ici,
L'un coup' mon pain,
L'autr' tir' mon vin,
L'autre me verse à boire.
Avec ses trois jolis dragons,
La belle s'y promène.

6.

Quand il vient le dimanche,
Cela va beaucoup mieux :
L'un fait mon lit,
L'autr' ma toilette
A la mode nouvelle.
Avec ses trois jolis dragons,
La belle s'y promène.

7.

Si vous allez à Nantes
Faites des compliments,
Des compliments
A mes parents,
A ma sœur Joséphine.
Avec ses trois jolis dragons
La belle s'y promène.

Comment cette chanson, assez répandue dans nos campagnes, nous est-elle venue de la Bretagne où elle se chante encore avec des variantes ?

Le Seigneur et la Bergère.

Que fais-tu donc, bergère, seulette dans les champs ?
Tu y souffres la pluie, le froid, le mauvais temps.

Je n'y souffre ni pluie, ni froid, ni mauvais temps,
Filant ma colognette, gardant mes moutons blancs.

Oh ! charmante bergère, me veux-tu pour berger ?
Nous irons à l'ombrette, là-bas dans ton beau pré.

Mon brave gentilhomme, vous vous moquez de moi,
Vous n'avez pas la mine, la mine d'un bourgeois.

Allez trouver ces dames qui sont de qualité,
Et laissez les bergères seulettes dans leur pré.

Oh ! aimable bergère, tu ne sais ton bonheur,
Le noble gentilhomme te fait beaucoup d'honneur.

Rentre dans mon carosse, quitte ton blanc troupeau,
Tu seras riche dame, là-bas, dans mon château.

Monsieur, pour vos richesses, carosses et château,
Il ne me prend envie de quitter mon troupeau.

Les oiseaux de campagnes sont cent fois plus hardis
Que les oiseaux de cage, aussitôt qu'ils sont pris.

J'ai parcouru la ville et vu tous les marchands,
De boutique en boutique, pour vous faire un présent.

J'ai rien trouvé, la belle, qui soit digne de vous,
Qn'un petit cœur fidèle qui tombe à vos genoux.

Et si le loup approche de ton joli troupeau
Nous marcherons ensemble défendre tes agneaux.

Variante :

La Bergère et le Monsieur

ou Petite Sylvie.

(Patois d'Annecy.)

1.

— Petite Sylvie, servante à Monsieur,
Dis-moi donc, la bell', que fais-tu en ces lieux ?
— Dĕ filŏ ma colonyĕ, dĕ gârdŏ mô meuton,
É can la né vin, dĕ rêntr' à la mêson.
(Je file ma quenouille, je garde mes moutons,
Et, quand la nuit vient, je rentre à la maison.)

2.

— Petite Sylvie, quels sont tes amus'ments ?
Qu'est-ce qu'une fille qui n'a pas d'amants ?
— 'T-ou qĕ vô mĕ dĕtĕ ? 'T-ou q'ë q'on-n aman ?
Jamé ma mârĕ m'ê-n a fé sênblan.
(Qu'est-ce que vous me dites ? Qu'est-ce que c'est qu'un
Jamais ma mère ne m'en a fait semblant.) [*amant ?*

3.

— Petite Sylvie, les mèr' n'en parlent pas,
Mais l'amour aux filles ne le dit-il pas ?
— 'T-ou qĕ vô mĕ detĕ ? 'T-ou q'é qĕ l'amour ?
Jamé dĕ ma vĭa d'ê-n é avwi parlâ.
(Qu'est-ce que vous me dites ? Qu'est-ce que c'est que l'a-
Jamais de ma vie je n'en ai entendu parler.) [*mour ?*

4.

— Petite Sylvie, tu me fais bien souffrir,
Oui, de vrai, ma fille, tu me fais mourir.
— 'T-ou q'é vô fou prêndrĕ pĕ vô fér' gari ?
Çhi l'apotiqérŏ dĕ vrê vo-z i cri.
(Qu'est-ce qu'il faut prendre pour vous faire guérir ?
Chez l'apothicaire j'irai vous le chercher.)

5.

— De l'apothicaire je n'ai pas besoin,
Mon cœur et mon âme sont entre tes mains.
— 'T-ou qĕ vô mĕ dĕtĕ ? Dĕ nĕ tènyŏ rên,
Rên qĕ ma colonyĕ dĕ ritä dĕ lın.
(Qu'est-ce que vous me dites ? Je ne tiens rien,
Rien que ma quenouille de filasse de lin.)

Communiquée par M. Aimé Constantin.

(A suivre.) Jean Ritz.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Album des Antiquités lacustres, publié par la Société d'histoire de la Suisse romande et la Société académique vaudoise.

MM. B. van Muyden et A. Colomb viennent de publier avec un grand luxe les riches collections lacustres que possède le musée cantonal vaudois. L'album se compose de 41 pages in-4°, dont plusieurs en couleurs, dessinées par M. Fayod. Une carte des stations lacustres des lacs Léman, de Neuchâtel et de Morat est jointe à l'ouvrage. Elle montre la manière dont les premiers habitants de la Suisse se groupaient le long des rives. On voit qu'ils bâtissaient de préférence leurs demeures au fond de golfes où se jetaient des cours d'eau et parfois aussi au milieu de petits lacs solitaires (Luissel, sur le plateau de Chiêtres). Une notice très documentée, servant de préface, rappelle l'histoire des recherches lacustres et mentionne les travaux de Troyon, Forel, Morel Fatio, Carrard, etc., dont les récoltes ont enrichi la collection de la ville de Lausanne. Les bourgades primitives étaient rangées le long des côtes basses du Léman, de Vevey à Genève et de Genève à Thonon. Quatre époques y sont représentées :

I. Age de la pierre.

II. Age de transition (pierre et bronze).

III. Age du bronze. Les stations sont nombreuses.

IV. Age du fer, représenté seulement par la station de Plongeon, près Genève.

Dans les parties abritées des lacs de Neuchâtel et de Morat, c'est une succession ininterrompue de cités lacustres. On en compte 70 sur le lac de Neuchâtel et 9 sur celui de Morat.

Le classement méthodique des planches rend extrêmement facile la détermination et l'identification des objets des anciennes périodes, et il faut parcourir cet admirable album pour se rendre compte des importants services que sa consultation procurera aux collectionneurs ainsi qu'aux musées.

GLANES

Le 1er novembre dernier paraissait le premier numéro du *Savoyard de Paris*, sous la direction de notre confrère Joseph Orsat. Ce journal, organe de la colonie savoisienne de Paris et des savoyards émigrés, sera spécialement consacré aux intérêts de nos compatriotes. Nous souhaitons longue vie et prospérité à notre nouveau confrère.

ERRATA.

Page 55, ligne 28. — Au lieu de : *M. Jules Vuy, né à Menthonnex,* il faut : *M. Jules Vuy, né à Copponex.*

Page 234, ligne 26. — Au lieu de : *caractérisque,* lire *caractéristique.*

TABLE DES MATIÈRES POUR 1896

ARCHÉOLOGIE.

BRUCHET Max. Le chapiteau roman de Contamine-sur-Arve..... 185
LE ROUX Marc. Le clocher d'Annecy-le-Vieux . 310
MARTEAUX et LE ROUX. Marques de fabrique, etc., du musée gallo-romain d'Annecy *(suite et fin)* 31

ARMES.

BUTTIN Ch. Les armes prohibées en Savoie sous les Royales Constitutions (avec gravures)..... 111

BIBLIOGRAPHIE.

C. M. Revue bibliographique savoisienne (Dons et échanges)..... 53, 277, 353
DÉSORMAUX J. *Poésies du XVI^e siècle relatives à Charles-Emmanuel I^er*..... 273
PASCALEIN. *La Commune et Paroisse de Marthod* 267

GÉOLOGIE.

Notice explicative de la feuille géologique de Thonon..... 337

GRAVURES.

Les bords du Thiou (autographie Dubouloz), n° de mars-avril *(hors texte)*.
Le clocher d'Annecy-le-Vieux (autographie Dubouloz), n° de novemb.-décemb. *(hors texte)*.
Dieu au maillet..... 57
Balestrin (dessin de M. Marc Le Roux)..... 118
Couteau à la génoise (id.)..... 120
Chapiteau roman de Contamine-sur-Arve (id.).. 186

HISTOIRE.

BRUCHET Max. L'ancien cadastre de Savoie.... 8
65, 138, 235

— Notes et documents sur la vie privée sous l'ancien régime..... 314
Constantin. Origine de la légende du massacre des Espagnols à Annecy 25
Duplan A. Refonte de cloches pour les paroisses d'Evian et de la Touvière (1687)..... 91
Duval C. Un vieux de la vieille : Jean-Pierre Sibelet..... 233
Gonthier J.-F. Fêtes de la béatification de saint François de Sales en 1662..... 16
— Le château de Trésun 130
— La peste à Annecy en 1629-1630..... 170
Miquet F. Note sur un « maistre fondeur » de cloches 29
— Les représentants de la Savoie au parlement français depuis 1860..... 73
— Les représentants savoyards aux assemblées françaises de 1800 à 1815..... 173
— Les Savoyards au XIXe siècle..... 204
Mugnier. Portraits historiques du château d'Arenthon en Faucigny..... 307
Pascalein. A propos de Pierre d'Aigueblanche.. 42
— Invasion des Français en Tarentaise en 1536. 187
— A propos de la chanson nouvelle sur la prinse de Tarentaise..... 343
— Le grand maître des Templiers Guillaume de Sonnac 231
Piccard L.-E. Deux documents sur le château d'Annecy..... 135
— Emeute populaire à La Clusaz en 1755..... 228

MUSIQUE.

Ritz Jean. Chansons populaires de la Haute-Savoie..... 47, 95, 191, 256, 344

PHILOLOGIE.

Marteaux Ch. Les noms de lieux en *-acus* en Haute-Savoie *(2e article)*..... 325
Ritter Eugène. Huguenot..... 23

POÉSIES.

CHENU Ferdinand. Le baptême des Francs..... 302
GRANIER C. Légende d'oiseau..... 303
MARTEAUX. Excelsior 267
NEVIL Ely. Les trois dons..... 306
SEGUIN Lucien. Printemps de Savoie..... 265

ZOOLOGIE.

PUGNAT Charles-Amédée. Première contribution à l'étude de la faune des lacs de la Savoie..... 316

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE.

Liste des membres de la Société V
Liste des sociétés savantes qui échangent leurs publications avec la *Revue savoisienne*..... VIII
Dons faits à la Société..... 2, 3, 56, 58, 107, 199, 200, 279, 283
Programme du Concours de poésie de 1896.... 6
Lauréats de ce Concours..... 284
Rapport sur le Concours de poésie de 1896, par M. DÉSORMAUX..... 285
Concours poétique et littéraire du *Cyclamen*.... 7
Société Florimontane..... 1, 5, 58, 59, 203, 279
Compte-rendu de l'exercice financier de 1895 ... 5
Musée et Bibliothèque d'Annecy : Dons et acquisitions..... 4, 57, 59, 107, 108, 279, 281
Nécrologies :
Hovelacque, par M. C. DUNANT 55
J. Vuy, par MM. DUNANT et RITTER..... 55, 61
Agnellet..... 199
Guttierrez y Victory..... 279
Séance du 8 janvier 1896 :
Admission de MM. BOIRET et BUTTIN 1
Séance du 12 février 1896 :
Communication de M. LE ROUX sur une dague du XVI^e^ siècle..... 3
— de M. MARTEAUX, sur des fouilles aux Fins..... 4
Présentation de deux candidatures..... 5

Séance du 4 mars 1896 :

Communication de M. Marteaux sur le dieu au maillet. 57
Admission de MM. de Guigné et Guillermin..... 58
Présentation d'une candidature..... 58

Séance du 23 avril 1896 :

Souscription au monument des frères de Maistre..... 58
Communication de MM. Thonion et Marteaux sur les fouilles de Viuz-la-Chiésaz..... 59
— de M. Marteaux sur une pierre sculptée de 1779.... 60
— de M. Le Roux sur la faune entomologique de la Savoie..... 60
Admission de M. Désormaux..... 61

Séance du 13 mai 1896 :

Envoi de pièces du Musée d'Annecy à l'Exposition de Genève..... 103
Communication de M. Marteaux sur de nouvelles fouilles à Viuz-la-Chiésaz..... 104
— de M. Thonion sur l'origine du mot *gavotte*..... 104
— de M. Corcelle sur des antiquités gallo-romaines.... 104

Séance du 3 juin 1896 :

Communication de M. Bruchet sur la situation économique du Faucigny à la fin du XVIII^e^ siècle..... 105
— de M. Marteaux sur une grotte à Bredannaz..... 106
Présentation d'une candidature..... 107

Séance du 8 juillet 1896 :

Communication de M. Corcelle sur des silex du Bugey.. 108
Admission de M. Mayan..... 110

Séance du 15 octobre 1896 :

Communication de M. Gonthier sur Claude-François de Genève..... 200
— de M. Miquet sur des rectifications biographiques ... 201

Séance du 6 novembre 1896 :

Communication de M. Le Roux sur des fusaioles en plomb et sur un pistolet du XVIII^e^ siècle..... 280
— de M. Corcelle sur des silex magdaleniens..... 280
— de M. Marteaux sur des trouvailles des Fins..... 282
Nomination du jury de poésie pour 1896..... 283

Séance du 2 décembre 1896 :

Congrès des sociétés savantes en 1897..... 283
Election du Bureau pour 1897..... 284

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

3393. — Annecy. Imprimerie ABRY.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

REVUE

SAVOISIENNE

PUBLICATION PÉRIODIQUE

1897 — 38me ANNÉE

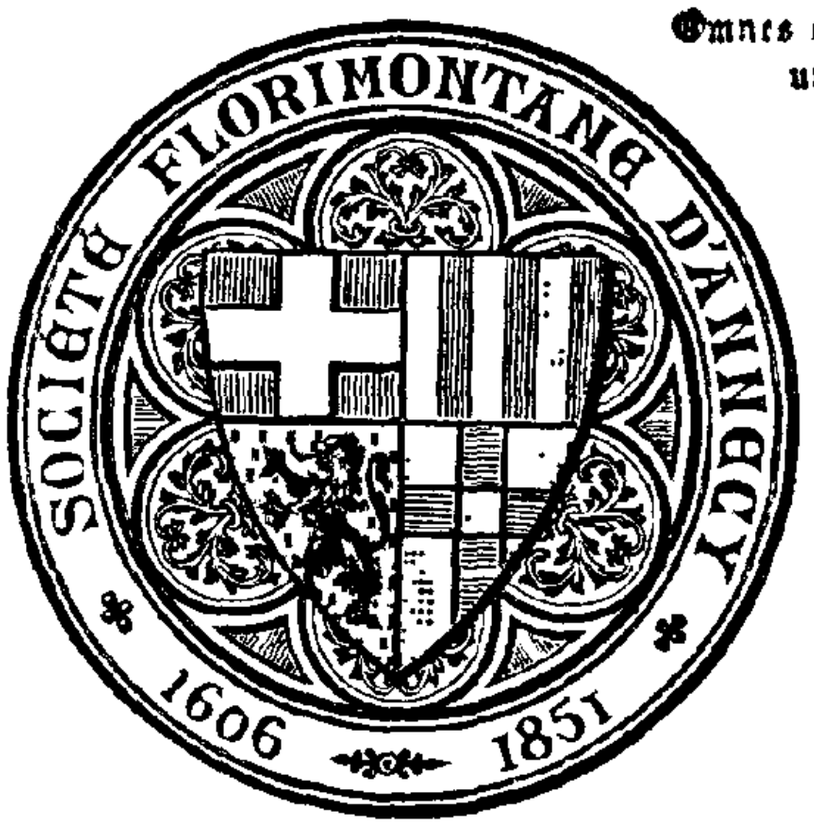

Omnes omnium caritates patria una complexa est.
(*De Officiis*, lib. I)

BIBLIOTHÈQUE DE SAVOIE
1882

ANNECY
IMPRIMERIE ABRY
LIBRAIRE-ÉDITEUR

1897

Per. 8°
12380

DÉCRET

reconnaissant la Société Florimontane d'Annecy comme établissement d'utilité publique.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉCRET

—

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu la demande formée par la Société Florimontane d'Annecy, à l'effet d'être reconnue comme établissement d'utilité publique ;

Vu les statuts de la Société ;

Vu l'extrait du procès-verbal de la séance tenue, le 4 décembre 1895, par l'assemblée générale des membres de la Société ;

Vu la situation financière de l'œuvre ;

Vu le procès-verbal de l'enquête *de commodo* et *incommodo* ;

Vu l'avis de M. le Recteur de l'Académie de Chambéry en date du 16 avril 1894 :

Vu l'avis de M. le Préfet de la Haute-Savoie en date du 11 mars 1896 ;

La section de l'Intérieur, des Cultes, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts du Conseil d'Etat entendue ;

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — La Société Florimontane d'Annecy, fondée le 11 juin 1851, est reconnue comme établissement d'utilité publique.

ARTICLE II. — Les statuts sont approuvés tels qu'ils sont ci-annexés. Aucune modification ne pourra y être apportée sans l'autorisation du Gouvernement.

ARTICLE III. — Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 17 décembre 1896.

Signé : Félix FAURE.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Signé : A. RAMBAUD.

Pour ampliation :

Le Chef de bureau au Cabinet,

LEROY.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

STATUTS

ARTICLE PREMIER. — La Société Florimontane a été fondée à Annecy le 11 juin 1851 pour faire revivre l'Académie Florimontane, créée dans cette ville en 1606 par saint François de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres, les sciences et les arts ; — de recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent intéresser l'histoire locale ; — d'exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est utile et réalisable ; — enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et au bien-être de la patrie.

ART. 2. — Elle s'interdit toute discussion politique ou religieuse. Elle exclut de ses concours toute polémique ou toute œuvre blessant la morale.

ART. 3. — La Société se compose de membres effectifs, de membres correspondants et de membres honoraires en nombre illimité. Les premiers sont admis sur leur demande et sur la présentation d'un membre. Ils doivent être majeurs ; ils paient une cotisation annuelle de 12 francs. Si l'admission est prononcée en cours d'exercice, la somme à payer sera calculée sur le nombre de mois qui restent à courir.

L'élection des nouveaux membres commence par un scrutin préparatoire qui décide de l'admissibilité du candidat. L'admission définitive est prononcée un mois plus tard et doit réunir les deux tiers des votes exprimés.

Les démissions doivent être adressées par écrit au Président ; elles ne produisent leur effet que pour l'année à venir.

Les membres correspondants sont choisis parmi les personnes n'habitant pas *l'arrondissement d'Annecy* et qui collaborent à la *Revue*. Ils payent une cotisation de 6 francs.

Les membres honoraires sont choisis parmi les personnages de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à la Société. Ils ne paient aucune cotisation.

ART. 4. — La Société tient séance à l'Hôtel-de-Ville d'Annecy, le premier mercredi de chaque mois, sauf en cas d'empêchement. Tous les membres résidant au chef-lieu sont invités par lettre à y assister.

ART. 5. — Le Conseil d'administration se compose de membres élus pour un an par l'Assemblée générale. Chaque année au mois de janvier, il est procédé à la formation du bureau chargé de l'administration pour l'année courante. Ce bureau comprend : un Président, deux Vice-Présidents, un Secrétaire, un Secrétaire-adjoint, un Archiviste, un Bibliothécaire et un Trésorier.

Tous les membres sont élus pour une année à la majorité des voix. En cas de vacance, il sera procédé à une élection supplémentaire, si le bureau en reconnaît l'utilité.

Les membres sortants sont rééligibles.

ART. 6. — Le Président convoque les assemblées à moins qu'il ne préfère déléguer ce droit au Secrétaire. Il recueille les voix, fait le dépouillement des scrutins, prononce le résultat des votes et signe les correspondances que la Société peut avoir avec les autorités. La police des séances lui appartient. Il prononce l'admission des nouveaux membres ; il donne ou retire la parole ; il a la charge de faire observer strictement les statuts.

ART. 7. — Le Secrétaire ou son adjoint rédige les procès-verbaux des séances, en donne lecture, écrit et signe la correspondance ordinaire et établit le compte-rendu des travaux de l'année.

ART. 8. — Le Trésorier perçoit les cotisations, poursuit les recouvrements par tous les moyens légaux et solde les dépenses. Il donne quittance des sommes reçues et se fait délivrer des récépissés chaque fois qu'il règle une facture. Il doit présenter chaque année, à la première réunion, les comptes de l'exercice précédent.

ART. 9. — L'Archiviste classe les manuscrits, les correspondances, les registres terminés, les diplômes, gravures et médailles. Il en a la garde et la responsabilité.

ART. 10. — Le Bibliothécaire rédige le catalogue des volumes ou imprimés de toute nature, il tient un registre de prêt pour constater la date de la sortie des ouvrages, avec les noms des

emprunteurs ; il a l'initiative de toutes les dépenses qui lui semblent nécessaires pour assurer le bon entretien du dépôt qui lui est confié.

ART. 11. — Les délibérations relatives à l'acceptation des dons et legs, aux acquisitions et échanges d'immeubles sont soumises à l'approbation du Gouvernement.

ART. 12. — Les délibérations relatives aux aliénations constitutives d'hypothèques, baux à long terme et emprunts ne sont valables qu'après l'approbation par l'assemblée générale.

ART. 13. — Le Trésorier représente la Société en justice et dans tous les actes de la vie civile.

ART. 14. — Toutes les fonctions de la Société sont gratuites.

ART. 15. — Les ressources de la Société se composent :

1° Des cotisations et souscriptions de ses membres ;

2° Des dons et legs dont l'acceptation aura été autorisée par le Gouvernement ;

3° Des subventions qui pourraient lui être accordées ;

4° Enfin, du revenu de ses biens et valeurs de toute nature.

ART. 16. — Les fonds disponibles seront placés en rentes nominatives 3 p. °/₀ sur l'Etat ou en obligations nominatives de chemins de fer dont le minimum d'intérêt est garanti par l'Etat.

ART. 17. — Le fonds de réserve comprend :

1° Le dixième de l'excédent des ressources annuelles ;

2° La moitié des libéralités autorisées sans emploi.

Ce fonds est inaliénable : ses revenus peuvent être appliqués aux dépenses courantes.

ART. 18. — Comme moyens d'action, la Société Florimontane a organisé, dès le début, des cours publics, elle a entrepris des fouilles et dirigé des promenades botaniques ; elle donne des conférences, décerne tous les ans des prix de poésie, d'histoire et de beaux-arts ; elle publie un organe paraissant tous les deux mois : la *Revue savoisienne,* que tous les membres actifs reçoivent gratuitement et dont le service est fait à prix réduit aux établissements d'instruction publique.

Elle a pour but, en outre, l'augmentation des collections de toute nature du Musée d'Annecy dont elle est la fondatrice.

Sont admis aux concours organisés par la Société : 1° Les nationaux, excepté les membres effectifs de la Société ; 2° Les membres effectifs démissionnaires, quatre années révolues après l'effet de leur démission ; 3° Les étrangers membres effectifs et les membres correspondants de la Société.

Un règlement spécial règle l'organisation et le fonctionnement des concours.

Art. 19. — La Société peut se diviser en différentes commissions annuelles.

Art. 20. — Aucune publication ne peut être faite au nom de la Société sans l'examen préalable et l'approbation du Bureau.

Art. 21. — Un Comité de publication, nommé chaque année et rééligible, examine, accepte ou refuse les manuscrits présentés à l'impression.

Art. 22. — La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

Elle prend pour devise cette phrase de Cicéron qui résume bien son esprit : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* » *(De Officiis,* Lib. I.*)*

Art. 23. — Tous les manuscrits ou imprimés communiqués pour la *Revue savoisienne,* ou pour les concours, deviennent la propriété de la Société et ne sont pas rendus.

Art. 24. — L'assemblée générale des membres de la Société se réunit, au moins, une fois par an.

Son ordre du jour est réglé par le Conseil d'administration.

Son bureau est celui du Conseil.

Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil d'administration, sur la situation financière et morale de la Société.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, et pourvoit au renouvellement des membres du Conseil d'administration.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés, chaque année, à tous les membres, au Préfet du département et au Ministre de l'intérieur.

Art. 25. — La qualité de membre de la Société se perd :

1° Par la démission ;

2° Par la radiation prononcée, pour motifs graves, par l'assemblée générale, à la majorité de deux tiers des membres présents, sur le rapport du Conseil d'administration et le membre intéressé dûment appelé à fournir ses explications.

Art. 26. — Les statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Conseil d'administration ou de vingt-cinq membres, soumise au Bureau au moins un mois avant la séance.

L'assemblée extraordinaire spécialement convoquée à cet effet ne peut modifier les statuts qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

L'assemblée doit se composer du quart, au moins, des membres en exercice.

La délibération de l'assemblée est soumise à l'approbation du Gouvernement.

ART. 27. — L'assemblée générale appelée à se prononcer sur la dissolution de la Société et convoquée spécialement à cet effet, doit comprendre, au moins, la moitié plus un des membres en exercice. Ses résolutions sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents et soumises à l'approbation du Gouvernement.

ART. 28. — En cas de dissolution de la Société, les livres, gravures, manuscrits et le médaillier deviendront de plein droit et sans formalité la propriété de la ville d'Annecy; la dévolution et l'emploi de l'actif monnayé feront l'objet d'une délibération de l'assemblée générale qui sera soumise à l'approbation du Gouvernement.

ART. 29. — Il sera procédé de même en cas de retrait de l'autorisation donnée par le Gouvernement. Dans le cas où l'assemblée générale se refuserait à délibérer sur cette attribution, il sera statué par un décret rendu en forme de règlement d'administration publique.

ART. 30. — Les jeux sont interdits.

ART. 31. — Les difficultés de toute nature qui pourront se présenter et qui ne sont pas prévues, seront tranchées par le Bureau : les pouvoirs les plus étendus lui sont donnés à cet effet.

Le Président,

C. DUNANT.

Vus et approuvés pour être annexés au décret du 17 décembre 1896.

Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts,

Signé : A. RAMBAUD.

Pour copie conforme :

Le Chef de bureau au Cabinet,

LEROY.

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

BUREAU.

Président : M. Camille Dunant ❋ ✠ ❦ I, conseiller de préfecture honoraire.

1er Vice-Président : M. le docteur Thonion ❦ I, député de la Haute-Savoie.

2e Vice-Président : M. Ch. Marteaux ❦ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet.

Secrétaire : M. Marc Le Roux ❦ A, docteur ès sciences, conservateur du Musée.

Secrétaire-adjoint : M. Max Bruchet, archiviste du département.

Trésorier : M. Jean Ritz ✠ ❦ I, compositeur de musique.

Bibliothécaire-Archiviste : M. Joseph Serand.

Comité de rédaction : MM. Dunant, Le Roux, Marteaux, Bruchet et Gonthier.

Directeur de la Revue : M. Marc Le Roux.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

Balliard Charles, à New-York.

Barthélemy (Anatole de) ❋ ❦ I, membre de l'Institut.

Chantre Ernest ❋ ✠, sous-directeur du Muséum des sciences naturelles de Lyon.

Demole Eugène, conservateur du médaillier de Genève.

Du Bois-Melly, homme de lettres, à Genève.

Dufour Th., directeur de la Bibliothèque de Genève.

Hollande ❦ I ★, docteur ès-sciences, professeur au Lycée de Chambéry.

Mortillet (Gabriel de) ❋ ✠, professeur à l'Ecole d'Anthropologie de Paris, ancien conservateur du Musée d'Annecy.

Papier ❋ ❦ I, président de l'Académie d'Hippone, Bône (Algérie).

Revon Michel ❋, docteur en droit et ès-lettres, professeur de droit comparé à l'Université impériale du Japon.

Ritter Eugène, professeur à l'Université de Genève.

MEMBRES EFFECTIFS.

MM.

ALLART, ingénieur à Annecy-le-Vieux.
BELLY, receveur des finances en retraite, à Chambéry.
BLANCHARD, inspecteur des Forêts, à Gex.
BOCH Louis ❦ A, architecte, maire d'Annecy.
BOIRET, professeur départemental d'agriculture, à Annecy.
BOUCHET Pierre, négociant, à Annecy.
BRUCHET Max, archiviste départemental, à Annecy.
BUTTIN Ch., notaire, à Rumilly.
CARNOT François, à Paris.
CARREY (Mme) Ernestine, née Robert, à Paris.
CARRON Jacques, avocat, à Annecy.
CHARVIER J., architecte-expert, à Annecy.
CHATELAIN Maurice. notaire, à Faverges.
CHAUDIER, architecte départemental, à Gap (Hautes-Alpes).
CHEVALIER Etienne, chanoine, à Annecy.
CONSTANTIN Aimé ❦ A, secrétaire honoraire de la Société Florimontane. à Annecy.
CORCELLE ❦ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
CROLARD Albert, ingénieur, à Cran-Gevrier.
DÉSORMAUX, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
DESPINE Antoine, à Annecy.
DOMENJOUD Henri, percepteur, à Annecy.
DUBOULOZ, procureur de la République, à Bonneville.
DUNAND Auguste ★, maire de Metz (Haute Savoie).
DUNANT Camille ❋ ✠ ❦ I, conseiller de préfecture honoraire, à Annecy.
DUPLAN, numismate, à Evian-les-Bains.
DUPONT François ❦ A ★. ingénieur-chimiste. à Paris.
DURANDARD, ancien avoué à Moûtiers.
DUVAL César ❦ A, député de la Haute-Savoie, à Collonges-sous-Salève.
FITREMAN ❋, proviseur honoraire, à Annecy.
FRÉZAT Simon, à Annecy.
GALLIARD Louis. médecin, à Annecy.
GELEY Gustave, médecin, à Annecy.
GERMAIN, directeur de l'école primaire de Thonon.
GONTHIER (l'abbé). aumônier des Hospices, à Annecy.
GOUVILLE François, à Annecy.
GRIVAZ Louis, notaire, licencié en droit, conseiller général, à Annecy.
GUERBY ❦ A, professeur au Lycée Berthollet. à Annecy.
GUIGNÉ (de), aux Barattes, Annecy-le-Vieux.
GUILLERMIN, percepteur de Gevrier.
LAEUFFER Emile ✠. à Paris.
LAEUFFER Frédéric C ✠ O ✠, administrateur délégué de la Manufacture d'Annecy et Pont, à Annecy.
LE ROUX Marc ❦ A, docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
LEVET Eugène ❋. major au 7me régiment du génie, à Avignon.
MANGÉ Auguste ❦ I. architecte de la ville d'Annecy.
MARTEAUX Charles ❦ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.

MATHIEU, ancien conseiller de préfecture, à Annecy.
MATHIEU, capitaine au 1er régiment tonkinois, à Cao-Bang.
MAYAN, trésorier général de la Haute-Savoie, à Annecy.
MEYER ❦ I, inspecteur d'Académie, à Annecy.
MILLET ❦ A, ingénieur à Bonneville.
MIQUET, receveur des finances, à Saint-Julien.
MUGNIER François ✲ O ✠ ✠ ❦ I, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.
NANCHE Isidore, chirurgien-dentiste, à Annecy.
PHILIPPE Charles, principal au collège de Castelnaudary.
PICCARD Louis (l'abbé), aumônier du Collège de Thonon.
PISSARD Charles-Eugène ❦ A, secrétaire de la mairie d'Annecy.
PISSARD Hippolyte O ✲, ancien député, à Saint-Julien.
RACT-MADOUX, ancien directeur des fonderies de Cran, à Lyon.
RICHARD Auguste, greffier du Tribunal, à Annecy.
RITZ Jean ✠ ❦ I, compositeur de musique, à Annecy.
ROBERT Victor, conseiller municipal, à Annecy.
ROLLIER Joseph, notaire, à Annecy.
ROMAND Alph. ✠, professeur à l'Académie militaire de Turin.
ROUSSY DE SALES (le comte de) O ✠ ✲, à Thorens.
SAINT-BON (de), à Marseille.
SALLAZ, directeur du Laboratoire municipal, à Annecy.
SCHITZ, à Milhau (Aveyron).
SERAND Joseph, archiviste-adjoint, à Annecy.
THONION ❦ I, médecin, député de la Haute-Savoie, à Annecy.
TISSOT (l'abbé), curé de Cluses.
VASCHY Aimé ❦ A, ingénieur des télégraphes, à Paris.
VERNAZ O ★, président de la Société d'agriculture de Thonon.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

DUBOULOZ, autocopiste, à Paris.
FENOUILLET, instituteur à Desingy.
GOSSE, conservateur du musée archéologique de Genève.
MARTIN (l'abbé), à Foissiat (Ain).
PERRIN, archéologue, à Chambéry.
PLEZANCE, à Paris.
TAVERNIER, juge de paix, à Taninges.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *REVUE SAVOISIENNE*

FRANCE.

ALAIS. Société scientifique et littéraire d'Alais.
AGEN. Recueil des travaux de la Société d'agriculture, etc.
AMIENS. Société des antiquaires de Picardie.
ANNECY. Académie Salésienne.
AUTUN. Société éduenne.
AUXERRE. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
BEAUNE. Société d'histoire et d'archéologie.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BÉZIERS. Bulletin de la Société archéologique.
BÔNE (Algérie). Académie d'Hippone.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
BREST. Société académique de Brest.
BRIVE. Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
CHALON-SUR-SAÔNE. Société d'histoire et d'archéologie.
— Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
CHERBOURG. Société des sciences naturelles.
DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie delphinale.
— Société de statistique de l'Isère.
LIMOGES. Société archéologique du Limousin.
LONS-LE-SAULNIER. Société d'émulation du Jura.
LYON. Société de botanique de Lyon.
— Académie des sciences et des belles-lettres.
— Société d'agriculture.
MACON. Académie des sciences.
MONTAUBAN. Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
MONTBÉLIARD. Société d'émulation de Montbéliard.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val d'Isère.
NANCY. Société d'archéologie et de statistique lorraine.
NANTES. Société des sciences naturelles.
NICE. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
NIMES. Académie du Gard.

PARIS. La Mélusine.
— Polybiblion. Revue bibliographique universelle.
— Comité des travaux historiques et scientifiques.
— Société de géographie.
— Le Cyclamen.
— Annales du Musée Guimet (don du Ministère).
— Journal des savants (don du Ministère).
— Société nationale d'agriculture (don du Ministère).
— Société nationale des antiquaires de France.
— Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie.
PAU. Société des sciences et lettres.
POITIERS. Société des antiquaires de l'Ouest.
PUY (le). Société agricole et scientifique.
ROMANS. Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble.
SAINT-JEAN DE MAURIENNE. Société d'histoire et d'archéologie.
SEMUR. Société des sciences historiques.
THONON. Académie chablaisienne.
TOULON. Académie du Var.
TOULOUSE. Société archéologique du Midi de la France.
— Académie des jeux floraux.
VALENCE. Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.

ÉTRANGER.

BERNE. Mittheilungen der Naturforschenden Gesellschaft.
— Société générale d'histoire suisse.
BRUXELLES. Société royale de botanique.
GENÈVE. Institut national genevois.
— Société d'histoire et d'archéologie.
— Société de physique et d'histoire naturelle.
— Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
LAUSANNE. — Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
MOSCOU. Société impériale des naturalistes.
NEUFCHATEL. Société des sciences naturelles.
TURIN. Miscellanea di storia italiana. Regia deputazione di storia patria.
WASHINGTON. Smithsonian Institution.
ZURICH. Anzeiger fur schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).
— Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft (Soc. des Antiquaires).

JOURNAUX.

ANNECY. Les Alpes. — L'Industriel savoisien.
PARIS. Le Savoyard.

Archives de la Mairie d'Annecy.
Archives Départementales.
Inspection Académique.

Cliché Michel. Autographie Dubouloz.

Robert de Genève (Clément VII)

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 6 janvier 1897.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Le Président prononce l'allocution suivante :

« Vous avez été convoqués, Messieurs, pour recevoir communication d'un acte qui marquera une date importante dans l'existence de votre Compagnie.

« La Société Florimontane a été reconnue comme établissement d'utilité publique par un décret présidentiel du 17 décembre 1896.

« Un de nos vœux les plus chers se trouve ainsi réalisé.

« Héritière des traditions de l'ancienne Académie dont elle porte le nom, votre Société a travaillé, pendant plus de 40 ans, à répandre dans sa sphère d'action, le goût des études littéraires et scientifiques. Elle a institué avec de faibles ressources des cours publics, fondé une école professionnelle, une bibliothèque savoisienne, une revue où l'on recueille, où l'on élabore les éléments de l'histoire locale qui peuvent être utilisés dans le fonds historique de la France.

« Elle ouvre chaque année des concours de poésie, d'art et d'histoire et contribue à enrichir les collections du Musée du chef-lieu du département.

« Votre Société sollicitait depuis quelque temps, sans aboutir, un acte officiel qui donnât une consécration à ses travaux, et affermît son existence, en vous attribuant la capacité légale de recevoir des donations.

« Du sein de la capitale inondée de lumières, il n'est pas toujours facile de se rendre compte de l'intérêt qui s'attache à un modeste foyer littéraire et scientifique perdu dans un coin des Alpes. Votre vice-président, M. le député Thonion qui participe à vos travaux et s'y intéresse vivement, les a fait valoir auprès des autorités compétentes, en les plaçant sous leur véritable jour.

« Avec cette ardeur patriotique, cette constance qu'il déploie

dans la réalisation des œuvres utiles au pays, il a réussi à obtenir le décret si désiré.

« Je suis heureux de lui dire au nom de tous ses collègues qu'il a bien mérité de la Société Florimontane.

« Vous trouverez, Messieurs, dans la faveur qui vous a été accordée un encouragement pour donner plus de développement à vos recherches, à vos études.

« Les personnes qui prennent intérêt aux institutions destinées à répandre un peu la vie intellectuelle dans leur région éloignée des grands centres, seront plus disposées à favoriser votre Société de leurs libéralités, lorsqu'elles sauront que son utilité a été reconnue par décret. Il y a dans cet acte une source de vitalité pour l'avenir de la Société Florimontane.

« Je suis certain, Messieurs, d'être votre interprète en exprimant les sentiments de profonde reconnaissance que vous ont inspirés la faveur spéciale avec laquelle M. le Ministre de l'Instruction publique et ses collaborateurs ont accueilli votre demande et la haute sanction que M. le Président de la République a bien voulu lui donner. »

Après ces paroles très applaudies, tous les membres présents se joignent au Président pour adresser le témoignage de leur vive gratitude à M. le député Thonion qui remercie et se montre très touché des sentiments exprimés par M. Dunant et par les membres de l'Assemblée. Il donne alors quelques explications sur les nombreuses démarches qu'il a dû effectuer en vue d'obtenir la signature du décret d'utilité publique. Rendant hommage au bienveillant accueil qu'il a toujours reçu du ministre et des hauts fonctionnaires du département de l'Instruction publique, MM. Charmes et de Saint-Arroman, ainsi qu'au concours dévoué de M. Mouxy de Charrières attaché à ce ministère, M. Thonion rappelle que la mère de M. de Mouxy est une demoiselle de Boringe dont la parenté est directe avec saint François de Sales. Notre compatriote s'est souvenu de l'Académie fondée par son illustre ancêtre. Il n'a pas ménagé son appui à la Société qui, ayant repris l'emblême et le nom de l'ancienne Académie Florimontane, s'efforce dans notre cher pays de Savoie, d'en continuer l'esprit et les traditions en « excitant à tout ce qui est beau, à tout ce qui est bien » et en provoquant dans la mesure de ses forces les recherches et les travaux qui peuvent contribuer à la grandeur de la Patrie. M. Thonion dit aussi la joie qu'il a éprouvée en apprenant que le but poursuivi depuis si longtemps était atteint et qu'une

juste et légitime satisfaction était enfin donnée à une Société aussi méritante et aussi laborieuse que la Florimontane.

Le Secrétaire fait ensuite la lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée. Il donne connaissance d'une lettre par laquelle M. SEGUIN donne sa démission de membre de la Société.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière séance.

DUFOURNY et LANCELOT : *Notes sur les anciens Inventaires du Trésor des Chartes de Lorraine.*
Paul QUESVERS : *Gastine en Gatinais.*
ID : *Vieux Marolles et Alsiacum.* (Dons de M. Bruchet)

M. Thonion expose un projet qui pourrait être mis à exécution dans l'avenir si la Société Florimontane venait à bénéficier de libéralités imprévues.

Il s'agirait d'un bâtiment destiné à recueillir les riches collections du Musée, le médaillier, la bibliothèque florimontane et ses précieux manuscrits ainsi que la bibliothèque de la ville. Les locaux actuels sont en effet trop exposés par suite de la multiplicité des appartements occupés par les services municipaux et judiciaires et les pertes, dans le cas d'un sinistre, seraient à peu près irréparables. Un vaste hall avec premier étage voûté dans lequel n'entreraient exclusivement que des matériaux pierre et fer, répondrait à tous les besoins et la sécurité serait absolue.

La Société approuve l'idée de M. Thonion et s'associe entièrement à ses vues.

Le même fait don au Musée d'une lampe gallo-romaine en terre cuite provenant de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Il s'empresse d'ajouter qu'il ne fait pas un cadeau inappréciable, car cette pièce est fausse. En effet des échantillons de cet ustensile sont couramment fabriqués un peu partout, par centaines pour les besoins des archéologues. Point n'est besoin d'être érudit pour reconnaître que la signature A. V. du fabricant a été grossièrement moulée sur une pièce originale antique et imparfaitement rendue.

M. Bruchet fait une communication sur les *Instructions* adressées à ses enfants par Jacques, duc de Genevois-Nemours, en 1582, d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris. Cette communication sera insérée dans la *Revue*.

Le même résume plusieurs récits de voyageurs du XVIII^e^ siècle relatifs à la région d'Annecy.

M. Mugnier nous écrit que le mobilier de François-Thomas de Loche, énuméré dans la note de M. Max Bruchet, à la page 314 de la *Revue savoisienne* de 1896, n'a pas complètement disparu. On peut voir au château de Loche, chez M. le comte de Mouxy de Loche, à Grésy-sur-Aix, un grand nombre de portraits de famille et celui de saint François de Sales.

M. Mugnier a décrit ce portrait dans ses *Evêques de Genève-Annecy* ; et, dans sa splendide édition de l'*Introduction à la vie dévote,* M. Ducloz, l'habile imprimeur-éditeur de Moûtiers, l'a reproduit en phototypie (pl. III), avec une ample description aux pages LIII-LIV.

M. Ritz lit le compte-rendu de l'exercice financier pour 1896.

Compte-rendu financier de l'année 1896.

RECETTES.

Encaisse au 1er janvier 1896	443 25	
Produit des cotisations et abonnements à la *Revue*	1,226 07	
Vente de numéros de la *Revue*	18 »	
Vente d'un catalogue	2 »	
Reçu de la Municipalité pour le concours Andrevetan	450 »	
TOTAL DES RECETTES		2,139 32

DÉPENSES.

Reliures et cartonnages	28 »	
Facture Abry (*Revue savoisienne* et imprimés)	1,000 »	
Achat de volumes	10 85	
Concours Andrevetan : trois prix de poésie	450 »	
Envoi des mandats de ce concours	3 »	
Frais de recouvrements et de correspondance	45 72	
TOTAL DES DÉPENSES	1,537 57	
Encaisse au 31 décembre 1896	601 75	
TOTAUX ÉGAUX	2.139 32	2,139 32

La Société remercie son trésorier du concours si dévoué qu'il apporte à l'administration de ses finances.

M. Le Roux présente la candidature de M. FITREMANN, proviseur honoraire.

M. Buttin formule quelques observations au sujet d'un inventaire d'armes et d'armures provenant du château d'Annecy et publié autrefois par Eloi Serand. Il se propose d'expliquer dans un article ultérieur certains termes dont il donne la signification.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire, Marc LE ROUX.

Séance du 10 février 1897.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre du *Cyclamen* de Paris qui adresse ses félicitations à la Société au sujet de sa reconnaissance d'utilité publique. Bien sincères remercîments à notre confrère.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière séance.

La Société, l'Ecole et le Laboratoire d'Anthropologie de Paris à l'Exposition universelle de 1889. (Don de l'Ecole d'Anthropologie.)

J. ORSAT : *La Moralité en Littérature.* (Don de M. Mugnier.)

HOLLANDE : *Les Sources et les Nappes aquifères qui alimentent la ville de Chambéry.* (Don de l'auteur.)

BOIRET : *Géologie de la Haute-Savoie.* (Don de l'auteur.)

V. CURCI : *Nuevo Fermento butyrico.* (Don du Muséum de Montevideo.)

PIELTE : *Les Plantes cultivées de la période de transition au Mas d'Azil.* (Don de l'auteur.)

A. PAPIER : *Etudes sur deux Sarcophages romains de Tipasa.* (Don de l'auteur.)

ID. : *Notice sur J.-F. Doublet.* (Don de l'auteur.)

ID. : *Notice sur les Recherches et Découvertes paléontologiques de Ch. Heinz.* (Don de l'auteur.)

H. FAZY : *La Guerre du Pays de Gex et l'Occupation genevoise* (1589-1601).

CORCELLE : *Académie Florimontane,* brochure.

J. MAYOR : *L'ancien Genève. L'Art et les Monuments* (1re série). (Don de l'auteur.)

Rapport sur les services des Beaux-Arts en 1896. (Don de M. Thonion.)

La Société adresse ses remercîments aux donateurs.

M. le Roux fait part des récentes acquisitions du Musée.

1° **Tableau** de Burgat : *En chauffant le four.* (Don de l'Etat.)

2° **Disque en molasse** perforé d'un trou circulaire, diamètre 0m07, trouvé dans les draguages de la station lacustre de l'entrée du port d'Annecy en 1893. (Don de M. J. Ritz.)

3° Une **fibule** en bronze, provenant des Fins à l'endroit où l'on a découvert les substructions circulaires d'un théâtre antique. (Don de M. J. Ritz.)

4° **Inoceramus** du terrain sénonien de Sévrier. (Don de M. L. Ritz.)

5° Un **instrument de musique** à tuyaux accouplés et à anches. Cheng ou orgue chinois provenant de Hanoi. (Don de M. J. Ritz.)

6° Un **petit bronze** de Gallien (Cohen, n° 168), trouvé aux Fins, chez Châtelet.

7° **Contrepoids** en plomb de balance romaine et bouton de bronze provenant des Fins.

8° **Statuette** en bronze représentant un personnage nu debout, les bras allongés et collés le long du corps. De longs cheveux s'étalent en nappe sur le dos. Hauteur o"08. Belle patine et assez bon style archaique. Provenant des Fins.

9° Lame de **couteau de chasse.** Longueur o"78. La poignée manque. La lame à tiers de fil est ornée de dessins gravés sur fond doré, à la base un cerf courant, au-dessus deux figures en cariatides entourées de rinceaux. Vers le milieu de la lame, une tête casquée avec l'inscription Pallas. Une devise est inscrite sur un cartouche à la base de la lame. Cette arme peut être attribuée au milieu du XVIII° siècle et probablement a été fabriquée à Solingen. Sur la soie on relève une marque d'armurier : tête de roi couronné. (Don de M. Saugeon, directeur des Postes.)

10° Un **siège en bois** courbé dit « Savonarole » fabriqué en Maurienne dans le courant du siècle dernier. Imitation italienne. (Don de M^me^ Félix Deschamps.)

M. Marteaux dépose sur le bureau les objets acquis aux Fins et cédés ensuite par lui au Musée. Ce sont : n. cad. n^os^ 393 et 361, deux monnaies dont l'une de Licinius, l'autre fruste (?) une navette de bronze pour résille ou filet fin fait d'une tige terminée par deux petites branches recourbées formant pince, un joli stylet pour écrire, avec 2 similaires en fer et un fragment, un fragment de boucle de ceinture, une épingle à cheveux ayant une tête à plaque triangulaire, garnie de deux petits anneaux en pendants ; en outre une petite pince en cuivre et une boucle plus récente, un grain de collier en verre bleu, et un fragment de fibule. Parmi les poteries, il a pu recueillir les marques NOSTER (var.), SEVVO FEC+, SEXTVS (var.), CATVLLVS (var.) pour la noire; STRATONIS en deux lignes au fond d'une petite tasse rouge ; C·I·R·P/// sur une anse d'amphore ; enfin cinq poids d'argile à graffiti, un objet en terre dit indéterminé (voir *Catalogue gallo-romain)* et une tuile triangulaire. Dans la première parcelle, les fouilles ont exhumé des substructions, séparées par des espaces à gravier, et offrant les mêmes débris, sans qu'on n'ait à signaler qu'un fond d'amphore renfermant de la chaux grasse. Dans la seconde, le champ miné semble coupé transversalement par une allée pavée de menus cailloux roulés, dirigée du N.-O. au S.-E., et bordée de murs dans la partie qui regarde le bourg ; on y a défoncé un puits fait de cailloux roulés qui n'a livré que des pierres, des tuiles et des os de sanglier et de cheval. Au n° 393, ont été trouvés en outre un denier de la République, des bronzes de Claude et d'Hadrien, etc., que le propriétaire a gardés.

M. Serand soumet à l'approbation de la Société un projet de règlement intérieur pour la Bibliothèque.

Un membre exprime le désir que le Bibliothécaire de la ville soit autorisé à communiquer avec déplacement les ouvrages de la Florimontane.

M. Bruchet fait observer que, si l'on admet cette proposition, on s'expose au grave inconvénient de répartir la responsabilité de la Bibliothèque sur deux personnes.

Après discussion de chaque article, la Société approuve le Règlement proposé en modifiant la rédaction de quelques-uns d'entre eux, relatifs au prêt, ainsi qu'il suit :

ART. 2. — Le Bibliothécaire de la Société a seul le droit de communiquer avec déplacement les ouvrages, et à l'exception du Secrétaire, Directeur de la *Revue*, personne ne peut entrer dans la Bibliothèque en son absence.

ART. 3. — Les membres effectifs de la Société peuvent se faire communiquer, pour les consulter sur place, ou les emporter à domicile, les livres, revues ou journaux que possède la Société. — Lorsqu'il s'agit d'une communication en dehors d'Annecy, les frais de port et de correspondance sont à la charge du sociétaire.

ART. 4. — Le Bibliothécaire ne communique de livre avec déplacement que sur la présentation d'un bulletin signé par le demandeur et conforme au modèle adopté.

ART. 7. — Un sociétaire ne peut avoir à la fois en communication plus de 15 volumes, à moins de cas exceptionnels qui seront soumis à l'appréciation du Bureau de la Société. Le même volume ne pourra être gardé plus de deux mois sans une nouvelle inscription : ce délai pourra être réduit à 15 jours lorsque l'ouvrage communiqué sera demandé par un autre sociétaire.

ART. 10. — La Bibliothèque est ouverte le mercredi, de 4 heures 1/2 à 5 heures, sauf pendant les vacances universitaires. Le mercredi, il est répondu à toutes les demandes adressées pendant la semaine, et les ouvrages demandés par des sociétaires qui ne peuvent venir ce jour-là à la Bibliothèque sont mis à leur disposition dans le cabinet du Conservateur de la Bibliothèque municipale, où ils peuvent les faire retirer.

ART. 11. — Les membres qui n'auraient pu se rendre à la Bibliothèque de la Société aux heures fixées par le règlement, auront toujours la ressource de consulter les ouvrages qui les intéressent, en les demandant au Conservateur de la Biblio-

thèque municipale. Mais cette communication ne pourra se faire que dans la salle de lecture de la Bibliothèque de la ville, car le séjour dans le local de la Florimontane leur demeure interdit en l'absence du Bibliothécaire de la Société, conformément à l'article 2. Les ouvrages ainsi communiqués ne pourront être emportés à domicile, à moins que le sociétaire ne se soit conformé à l'article 10 relatif au déplacement.

Une copie du règlement sera affichée dans la salle de la Bibliothèque.

Le Président met aux voix la candidature proposée à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, M. FITREMANN est nommé membre de la Société.

MM. Serand et **Le Roux** présentent la candidature de M. A. VERNAZ, président de la Société d'agriculture de Thonon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Séance du 10 mars 1897.

Le Président et le vice-président s'étant fait excuser de ne pouvoir assister à la réunion, la séance est ouverte à 5 heures sous la présidence de **M. Charvier.**

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Dépouillement de la correspondance : M. FITREMANN remercie la Société d'avoir bien voulu l'admettre au nombre de ses membres.

M. Charles BALLIARD, du Metropolitan Museum of Art de New-York, remercie de sa nomination en qualité de membre honoraire de la Société Florimontane et annonce qu'il expédie, pour le Musée d'Annecy, deux caisses contenant environ 200 spécimens d'antiquités américaines.

La Société adresse l'expression de sa vive gratitude au généreux donateur.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages et publications reçus dernièrement :

Introduction à la Vie dévote, édition du XVII^e^ siècle, sans date. (Don de M. Grivaz.)

P. DUMOULIN : *Eléments de Logique françoise,* édition de 1629. (Don du même)

J. CORCELLE : *L'Académie Florimontane.* (Extr. *Rev. bleue,* février 1897.)

M. Serand annonce la mort de M. LECOY DE LA MARCHE,

sous-chef de section aux Archives nationales. Archiviste de la Haute-Savoie de 1861 à 1864, M. Lecoy de la Marche fut pendant quelque temps secrétaire-adjoint de la Société Florimontane et depuis est resté membre honoraire. L'Académie des Inscriptions lui décerna le grand prix Gobert pour son ouvrage *Les Comptes de René d'Anjou*.

M. Buttin signale la découverte d'un certain nombre de sépultures, toutes orientées vers l'E., au hameau dit chez les Gay, sur une colline près de Rumilly. Ne possédant actuellement que des renseignements très sommaires, il essayera plus tard de les compléter.

M. Serand, reprenant la proposition faite dernièrement de souscrire une assurance contre l'incendie au profit de la bibliothèque florimontane, demande à la Société de prendre une décision à ce sujet. Ce projet est mis aux voix et adopté.

M. Le Roux fait une communication préliminaire sur quelques points de détail concernant la géologie du Semnoz, qui fut autrefois très bien étudiée par un de ses prédécesseurs, M. G. de Mortillet [1].

Il expose, avec coupes à l'appui, le résultat de ses recherches :

1° Tectonique de l'éperon avancé du Semnoz : le Crêt-du-Maure, depuis les Puisots jusqu'au château d'Annecy, ainsi que du chaînon latéral secondaire de la Croix-des-Dames, détaché par décrochement latéral et qui flanque le synclinal du vallon de Sainte-Catherine où se trouve pincé un lambeau molassique.

Trois failles parallèles en déterminent la structure : celle de l'escarpement de la Jeanne, celle du vallon des Becs, enfin celle de Vovray en face Malaz. Deux autres failles ont disloqué le Crêt-du-Maure. La première orientée N. N. O.-E. S. E. passe au N. de la colline de la Puya entre le château d'Annecy et la nouvelle route en lacets ; la deuxième S. S. E.-E. N. E. jalonne le vallon qui débouche au pied des fours à chaux de la Puya. Ces directions soigneusement repérées indiquent deux lignes d'effondrement qui vont se croiser vers la dépression du lac profonde de 80^{m} appelée le Boubioz.

2° Le noyau néocomien de l'anticlinal du Semnoz, formé de deux niveaux est visible dans la première partie du tunnel aux Balmettes, les couches plongeant vers le lac parallèlement à celles du calcaire compacte à Requienies (Urgonien des auteurs).

1. G. de Mortillet, *Bulletin de l'Association Florimontane*, 1855, p. 201.

3° Au point de vue stratigraphique on peut constater la présence d'un lambeau assez étendu d'une formation sidérolitique représentée par l'horizon constant des grès quartzeux et des sables blancs du Salève. Cette nappe qui contient de nombreux nodules de fer hydraté, couvre, sous une puissance indéterminée, tout le plateau compris entre la crête de l'Observatoire et l'abrupt au-dessus de Sevrier à la hauteur des Puisots.

4° Le crétacé supérieur, connu depuis longtemps à Sevrier, s'avance au nord jusque sur la colline de la Puya. On en trouve l'affleurement à l'ouest des bois de châtaigniers dans l'ancien chemin près d'une carrière de rhodanien dont les couches fortement relevées sont polies par une énergique action de glissement. Les nodules de silex caractéristiques du sénonien existent en ce point.

M. Le Roux, par suite du mauvais temps, n'a pu pousser ses courses aussi loin qu'il l'eût désiré. Il reste à établir dans leurs détails les contours du dépôt sidérolitique et du sénonien. Une note accompagnée de coupes paraîtra à ce sujet dans la *Revue* dès que le travail sera complètement achevé.

M. Bruchet donne, pour être déposée dans les collections de la Société, la photographie d'une quittance originale d'Antoine Mandrin cadet, signée le 2 mai 1759 et délivrée par ce chef de brigands à l'une de ses victimes, le sieur Rendu, de Lancrens, pièce conservée aux Archives du département (liasse E 97).

Le Président met aux voix la candidature proposée à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, M. Vernaz est proclamé membre de la Société Florimontane.

MM. Désormaux et **Le Roux** présentent la candidature de M. le Dr Geley, d'Annecy.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

CONCOURS DE POÉSIE ET DE BEAUX-ARTS DE 1897

Le Concours de cette année sera consacré aux Beaux Arts et à la Poésie. 200 fr. seront affectés à la Poésie et 400 fr. aux Beaux-Arts. Les œuvres devront parvenir *franco* au secrétaire de la Société, avant le 1er novembre 1897, *terme de rigueur.*

Sont admis à concourir : 1° tous les Français (excepté les membres effectifs de la Société Florimontane) et les anciens

membres de cette Société dont la démission remonte à quatre années révolues ; les étrangers qui sont membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

POÉSIE. — Le choix du ou des sujets est laissé aux concurrents : seront exclues cependant les œuvres présentant un caractère de discussion, de polémique ou de satire politique ou religieuse, de même celles qui ne pourraient supporter une lecture publique ; le nombre minimum des vers présentés par le même auteur est fixé à cent. Les auteurs devront déclarer par écrit en tête de leur envoi, mais sans signer cette déclaration, que ces travaux sont inédits et n'ont été présentés à aucun autre concours. Les concurrents qui se feraient connaître seront exclus ; les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté dans lequel l'auteur écrira son nom et son domicile. Les manuscrits restent acquis aux archives de la Société ; les auteurs pourront en prendre copie.

BEAUX-ARTS. — Sont acceptées les œuvres de peinture, sculpture, dessin ou gravure. Le choix des sujets est laissé aux concurrents ; les œuvres peuvent être signées, mais celles qui auraient été couronnées dans d'autres concours sont exclues.

La Société décline toute responsabilité au sujet des accidents qui pourraient survenir aux œuvres d'art. Les concurrents sont invités à les retirer avant le 1er janvier 1898.

Les œuvres seront adressées, soigneusement emballées, au Musée d'Annecy avec la mention « *Concours de 1897* ». Les concurrents devront les faire parvenir *franco de port et d'emballage* par les soins de M. Robert Victor, commissionnaire de la Société Florimontane, qui se chargera, aux frais des intéressés, de l'emballage et du retour des œuvres présentées.

ROBERT DE GENÈVE

Le Musée Calvet, à Avignon, possède entre autres merveilles, un remarquable buste qui peut figurer avec honneur dans la série de phototypies archéologiques entreprise par la *Revue savoisienne* : c'est celui de Robert de Genève, plus connu de ceux qui ont étudié l'histoire du Grand Schisme d'Occident sous le nom de Clément VII.

Appartenant par sa naissance à l'une des plus puissantes familles de nos régions, Robert de Genève, né en 1342, fut destiné

au clergé par son père Amé III, comte de Genève : chanoine de Notre-Dame de Paris, puis évêque de Cambrai, il fut appelé rapidement aux plus hautes dignités ecclésiastiques : dès 1371, il était revêtu de la pourpre cardinalice. L'habileté et l'énergie dont il sut faire preuve en diverses circonstances le désignèrent, en 1378, aux suffrages des membres du conclave lorsque ceux-ci, mécontents de l'attitude d'Urbain VI qu'ils venaient d'élire, s'avisèrent de casser l'élection sous prétexte qu'elle avait été faite sous la pression du peuple romain et choisirent, pour le remplacer, Robert de Genève qui prit le nom de Clément VII.

Cette élection détermina, dans toute la chrétienté, un désordre général : Le pape déposé n'avait point voulu abdiquer, prétendant qu'il avait été légitimement élu et son parti fut soutenu par un grand nombre de princes européens. Son adversaire Clément VII, qui avait été nommé grâce à l'appui des cardinaux français, eut dès le début un puissant protecteur, le roi de France, auprès duquel il alla s'installer, pour résister avec plus de sûreté au pape romain. Il fixa sa résidence dans le domaine pontifical d'Avignon : tel fut le début du Grand Schisme d'occident, cette crise douloureuse qui devait être apaisée quelques années plus tard par le désintéressement d'un autre pape savoyard Félix V, qui avait laissé en Savoie sous le nom d'Amédée VIII le souvenir d'un prince si éclairé que les pères du concile de Bâle l'arrachèrent à sa solitude de Ripaille pour lui confier la direction suprême de la chrétienté.

Le règne de Clément VII (1378-1394) fut pour le clergé de la Savoie une époque de prospérité : le descendant de la Maison de Genève aima à s'entourer de prêtres originaires de ce diocèse : le plus connu est le cardinal de Brogny dont le souvenir à Avignon devait être toujours conservé par la fondation d'un collège qu'il destina à ses compatriotes dont il porte le nom, le Collège de Saint-Nicolas d'Annecy.

Annecy fut aussi pour Robert de Genève une préoccupation constante. Il songea à y fonder un couvent de Célestins : dans cette intention il fit exécuter luxueusement des manuscrits qu'il destinait à leur Bibliothèque [1] : quelques-uns de ces manuscrits

1. Dans les comptes de Clément VII, à la date du 5 juillet 1393, on trouve mention de 25 florins payés « *Magistro Johani de Tholosa, illuminatori pro solvendo sexdecim scriptoribus et notatoribus qui faciunt libros Celestinorum quos dominus Papa vult mittere apud Anessiacum, Gebennensis diocesis.* » (LABANDE : *Catalogue des Mss. d'Avignon*, Paris, 1894, in-8°, tome I, page XXII, — et « *Les manuscrits de la Bibliothèque d'Avignon provenant de la librairie des papes du XIV^e siècle* » dans le *Bulletin historique du Comité des travaux historiques*, 1894, pages 149 et suiv.)

ont été retrouvés par M. H. Labande, conservateur du Musée Calvet : la description qu'il en donne fait regretter que ces chefs-d'œuvre de calligraphie et d'enluminure nous aient échappé. Le projet de Robert de Genève fut sans doute arrêté par la mort de ce prélat : les richesses qu'il destinait au couvent d'Annecy furent transmises aux Célestins d'Avignon par son exécuteur testamentaire François de Conzié, archevêque de Narbonne, d'une vieille famille du Genevois, dont il avait fait son camérier [1].

Ce fut François de Conzié qui se chargea de faire ériger à la mémoire de Clément VII un monument digne de son puissant protecteur, mort en 1394 : le corps du défunt, déposé provisoirement dans la cathédrale de Notre-Dame des Doms, fut transporté solennellement le 8 septembre 1401 dans l'église des Célestins d'Avignon, et placé dans le tombeau qui avait été élevé en son honneur au-devant du maître autel [2]. A la Révolution ce chef-d'œuvre fut détruit avec la plupart des richesses qui se trouvaient dans ce couvent. Le Musée Calvet [3], put toutefois en sauver un débris qui fait partie de ses collections depuis 1844 : c'est le buste du défunt dont nous donnons la reproduction, l'identité de cette tête énergique, traitée avec une sobriété admirable, n'est pas douteuse : l'élégante décoration des coussins est formée par une alternance d'armoiries représentant soit les clefs pontificales soit les cinq points équipollés, blason de la famille du défunt, cest-à-dire de la Maison de Genève [4].

En terminant je suis heureux de remercier mon aimable confrère M. Labande, qui a bien voulu me communiquer la photographie de ce buste et M. Dubouloz qui a offert gracieusement à la *Revue savoisienne* les reproductions faites sur son autocopiste.

Max Bruchet.

1 Voir sur ce prélat la notice de M Mugnier dans la *Généalogie des familles de Montfort et de Conzié* (Paris, 1893, in-8°, p. 163-175)

2. *Idem dominus camerarius monumentum ibidem marmoreum cum cancellis ferreis notabiliter et honorifice construi fecit, necnon occasione hujusmodi multa ipsius domini Clementis bona pro quodam monasterio ordinis nostri, quod idem dominus Clemens, dum viveret, in Anessiaco, Gebennensis diocesis, facere proposuerat, dudum preparata .. nobis et monasterio nostro donari procuravit* (*Martyrologe des Célestins*, cité par M. Labande dans son *Catalogue*, t I, p xxii)

3. Le Musée Calvet publie en ce moment son *Livre d'or* contenant les pièces les plus remarquables de ses collections. Le buste de Clément VII en fait partie. Cet ouvrage sera tiré à tres petit nombre et ne sera pas mis dans le commerce.

4 Voir dans Doüet d'Arcq, *Sceaux des archives nationales*, tome III, n^os^ 11580 et 11581, la description de sceaux de cette famille du xiv^e^ siècle représentant un écu à 5 points (d or), équipolles à 4 (d'azur).

LES SAVOYARDS AU XIX^e SIÈCLE

SOLDATS DÉCORÉS POUR FAITS DE GUERRE

« Enseigne ces choses à tes enfants
et aux enfants de tes enfants. »
(*Deut*, IV, 9)

Le courage militaire est une vertu qui n'a jamais été contestée aux Savoyards. Outre le témoignage, si connu, de Bayard, on peut invoquer celui de Bonaparte qui, dans le *Souper de Beaucaire* (29 juillet 1793), s'exprime ainsi sur le compte des *Allobroges* : « Ces soldats que vous appelez brigands sont nos meilleures troupes et nos bataillons les plus disciplinés ; leur réputation est au-dessus de la calomnie. » Il sera édifiant d'appuyer ces dires par des faits.

J'aurais voulu retracer les exploits de tous les hommes de troupe qui, braves entre les plus braves, ont obtenu des armes d'honneur ou la décoration pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire. Mais les archives de la Légion d'honneur ont été détruites par l'incendie, en 1871, et celles du ministère ne sont pas en situation de fournir les renseignements dont j'aurais eu besoin. Force a été pour moi de m'en tenir à quelques noms, péniblement recueillis avec le concours obligeant de M. le député Duval.

J'ai été plus heureux en ce qui concerne les décorés de l'armée sarde. Il m'a été possible de retrouver la trace d'un grand nombre des titulaires de la médaille instituée, le 26 mai 1833, par Charles-Albert *en faveur de ceux qui ont accompli un fait d'armes individuel sur le champ de bataille.* A l'aide de hautes recommandations, j'ai obtenu communication des motifs officiels des décorations tels qu'ils sont gravés sur les médailles. On en trouvera plus loin la traduction littérale. Quoique ma liste soit incomplète, elle suffira pour expliquer à beaucoup le prestige dont la *Brigade de Savoie* jouissait dans l'armée sarde. Exclusivement recrutée dans notre pays, cette troupe d'élite constituait le 1^er^ et le 2^e^ régiments d'infanterie. Elle fut engagée dans les combats les plus meurtriers des campagnes de 1848 et 1849 : Pastrengo, Santa-Lucia, Goïto, Santa-Giustina, Sona, Somma-Campagna, Custozza, Valeggio, Volta, puis Mortara, La Sforzesca, Novare ! A chaque station de ce san-

glant calvaire elle multiplia les preuves d'un héroïsme, hélas ! inutile. Il faut lire, dans *Les dernières Années du Roi Charles-Albert,* le récit de l'assaut de Volta, pour s'en faire une idée. Les drapeaux des deux régiments furent décorés. En 1859, la Brigade acheva brillamment sa carrière en prenant une part glorieuse aux victoires de la Madonna della Scoperta et San Martino. La conduite admirable des Savoyards est constatée par le nombre élevé des récompenses qu'ils ont obtenues. Il y a, dans les faits d'armes que je vais rapporter, de beaux exemples pour nos jeunes gens. Qu'ils y songent ! Et quand, sur les champs de bataille de l'avenir, un chef bien inspiré, imitant le marquis Costa de Beauregard à Béthoncourt, leur commandera : *Savoyards ! en avant ! comme du temps de la Brigade !* ils comprendront ce que cela veut dire.

ARMÉE FRANÇAISE.

1° Soldats « qui ont rendu des services éclatants en combattant pour la République » et qui ont reçu des armes d'honneur, en vertu de l'arrêté des consuls du 4 nivôse an VIII. *(Devenus légionnaires de droit, ils ont été compris dans la promotion du 1er vendémiaire an XII.)*

AVOINE Cathelin, ❋.

Né à Chambéry le 21 octobre 1778 ; tambour dans les chasseurs à pied de la garde des consuls. « A la bataille de Marengo, pendant toute l'action et au milieu d'un feu de mousqueterie foudroyant, il battit la charge avec une rare intrépidité, et en se précipitant le premier en avant ; il reçut des baguettes d'honneur pour ce fait, le 3 thermidor an VIII. Compris dans la 7e cohorte, il mourut sous les drapeaux le 11 thermidor an XII. »

BOGEY Baptiste, ❋.

Né le 14 octobre 1764 à Grésy-sur-Aix ; sergent à la 111e demi-brigade, « obtint un fusil d'honneur pour avoir soutenu, avec 17 hommes de sa compagnie, un engagement contre un bataillon ennemi qui voulait pénétrer dans le village dont la garde lui avait été confiée. Retraité à la fin de 1806, il a terminé sa carrière dans ses foyers ».

CARLIN Jean-Nicolas, ❋.

Né à Annecy le 27 décembre 1771 ; fils d'Etienne et de Marie Guindin. « Reçut, le 3 thermidor an VIII, un fusil d'honneur

pour sa conduite à Marengo. Il était caporal lorsqu'il obtint sa retraite en 1804. »

COUTIN Jean, ❋.

Né à Saint-Jorioz, le 19 août 1771, fils de Nicolas Coutin et d'Anne Siméon. « Etait attaché à la 7e légion de gendarmerie, lorsqu'en 1800 il arrêta, lui second, cinq conscrits réfractaires, armés, qui s'étaient réfugiés dans un bois. Le sangfroid et l'intelligence qu'il déploya dans cette circonstance lui firent décerner, le 28 messidor an IX, un mousqueton d'honneur. »

DÉTRY Joseph, ❋.

Né à Cervens (Haute-Savoie) le 29 mai 1770. Vétéran au 1er régiment. « Le premier Consul lui accorda, le 19 ventôse an XI, un fusil d'honneur pour s'être fait remarquer pendant les guerres de la Révolution, de 1793 à 1800. Dans un combat partiel, il s'élança le premier sur une colonne ennemie et tua, à coups de baïonnette, un officier autrichien. Son exemple, suivi par ses camarades, amena la défaite entière de ce corps. Caporal en 1804. »

DUBOUCHET François, ❋.

Né à Viry (Léman) le 21 mars 1778 ; caporal à la 26e demi-brigade de ligne. « Reçut, le 4 pluviôse an XI, un fusil d'honneur pour sa brillante conduite au moment d'un engagement de tirailleurs dans lequel il s'empara d'un obusier et fit deux prisonniers. Promu sergent en 1806 ».

GENEVOIS Antoine, ❋.

Né à Chambéry en 1772. Caporal à la 21e demi-brigade d'infanterie légère, « se distingua pendant les guerres de 1794 et se fit remarquer à l'armée d'Italie en 1800, notamment au passage du Mincio. Il reçut, le 28 fructidor an X, un fusil d'honneur. Mort sous les drapeaux en 1806. »

LALLIER Pierre, ❋.

Né à Ugine, le 24 décembre 1779 ; fusilier à la 18e demi-brigade de ligne. « Reçut, le 28 fructidor an X, un fusil d'honneur pour s'être signalé pendant les campagnes de l'expédition d'Egypte, de 1798 à 1801, et notamment à l'assaut de Saint-Jean d'Acre. Il passa, en 1802, dans le 2e régiment de vétérans. »

LIVRON François, ❋.

Né à Saint-Julien-Genevois le 6 novembre 1775 ; grenadier au 1er bataillon de la 38e demi-brigade de ligne. « A l'affaire

de Mærskirch, le 15 floréal an VIII, voyant son capitaine et son lieutenant poursuivis par quatre cavaliers autrichiens, il abandonna son fusil déchargé, s'empara de celui d'un de ses camarades resté sur le champ de bataille, tua un des quatre cavaliers, tint les trois autres en échec avec sa baïonnette, et parvint par cet acte d'intrépidité à sauver la vie à son capitaine, à son lieutenant et à plusieurs de ses camarades menacés du même péril. Le Gouvernement lui adressa, le 6 vendémiaire an X, un fusil d'honneur. Passé en 1805 dans les grenadiers à pied de la garde impériale. Mort en 1808. »

MALFROY, ❋.

Né dans le département du Mont-Blanc ; tambour-major de la 18e demi-brigade de ligne ; reçut du général Bonaparte, en l'an VI, un sabre d'honneur « pour avoir fait des prodiges de valeur à l'affaire de Rivoli et de Cerea ».

MANANTAZ JEAN-MARIE, ❋.

Né le 10 juillet 1773 à Saint-Martin de Belleville (Savoie) ; sergent à la 27e demi-brigade d'infanterie légère. « Fit les campagnes de 1799 et 1800 aux armées d'Angleterre et du Rhin. Détaché en tirailleur à Hohenlinden, il attaqua avec neuf hommes de sa compagnie une batterie de quatre pièces de canon et s'en empara après avoir tué ou dispersé les canonniers qui la servaient. Le premier Consul lui décerna, le 10 prairial an XI, un sabre d'honneur. » Devenu sous-lieutenant, il fut naturalisé français le 24 janvier 1815.

PEPIN FRANÇOIS-LAURENT, ❋.

Né le 6 février 1776, à Morillon. « Fit partie de l'armée d'Orient en Egypte et en Syrie ; se fit surtout remarquer au siège de Saint-Jean d'Acre, où il fut blessé d'un coup de feu à la tête. Sa conduite dans cette occasion lui valut un fusil d'honneur décerné par le premier Consul le 27 frimaire an XI. Pepin, devenu plus tard capitaine, donna sa démission le 31 janvier 1811 ; il la motiva sur les quatorze campagnes qu'il avait faites avec honneur et sur les six blessures qu'il avait reçues. »

PERRET CHARLES, ❋.

Né à Daille (?) (Mont-Blanc) en 1768 ; sergent à la 18e demi-brigade de ligne. « Fit avec distinction les guerres de l'armée d'Orient de 1798 à 1801, et se signala particulièrement à la prise de Jaffa et au siège de Saint-Jean d'Acre. Le Gouverne-

ment lui décerna, le 10 prairial an XI, un fusil d'honneur. Mort sous les drapeaux en 1807. »

RACT FRANÇOIS, ✵.

Né à Chambéry le 11 mars 1778; fusilier à la 18e demi-brigade de ligne. « Fit les guerres d'Egypte de 1798 à 1801, et se signala au siège de Saint-Jean d'Acre, notamment à l'assaut du 28 ventôse an VII. Il reçut, le 18 germinal an X, un fusil d'honneur. Caporal en 1803, et admis l'année suivante à l'hôtel des Invalides. »

SILVESTRE JEAN-PIERRE, ✵.

Né le 10 août 1776 aux Villards; caporal à la 106e demi-brigade de ligne. « Il déploya une grande valeur pendant le blocus de Gênes (1800), notamment à l'affaire de Montefacio, où, aidé du caporal Renaud (de Méhoncourt, Meurthe), il fit capituler 68 Autrichiens, dont 7 officiers. Cette action d'éclat lui mérita, le 6 vendémiaire an X, un fusil d'honneur. »

2° Soldats décorés ou médaillés pour actions d'éclat.

ANCENAY VICTOR-HENRI.

Né dans l'arrondissement de Moûtiers; sergent-major au régiment de tirailleurs sénégalais; inscrit d'office, à la suite de la colonne du Dakol (Soudan), sur la liste de classement (faits de guerre) des candidats présentés pour la médaille militaire (combat de Sangha : 19 juin 1896); décision du ministre de la marine en date du 11 décembre 1896.

(*Officiel* du 12 décembre 1896.)

BRACHET ANTOINE-LOUIS, ✵.

Né à Rumilly le 20 décembre 1779. Admis, le 17 vendémiaire an VII, dans les grenadiers de la Représentation nationale (plus tard garde des Consuls, puis garde impériale), il fit la campagne de l'an VIII, et se distingua à la bataille de Marengo, le 25 prairial, et quitta le service le 22 brumaire an X. Membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII; mort à Paris en 1810.

BRAND, ✵.

Sergent au régiment de zouaves de l'ex-garde impériale; décoré par décret du 31 mai 1871 pour sa belle conduite au combat de Rezonville (16 août 1870).

BROISIN Joseph-Marie, ❋.

Né à Saint-Jeoire en Faucigny le 7 mai 1851 ; engagé volontaire ; cité à l'ordre du jour et décoré de la Légion d'honneur en 1871 pour sa belle conduite dans les combats sous les murs de Paris.

BUFFET François-Marie, ❋.

Né à Clermont le 1er janvier 1832 ; décoré de la Légion d'honneur, en 1871, pour sa courageuse conduite devant l'ennemi ; retraité comme gendarme, il s'est retiré à Grenoble.

CAFFE Auguste-Charles-François, ❋.

Sergent-major au 2e régiment d'infanterie de ligne ; décoré par décret du 22 mars 1872 : cinq ans de services, une campagne, sept blessures.

CARRON Jean-Baptiste.

Né à Vérel-Pragondran (Savoie). Etait soldat depuis huit mois au 92e régiment d'infanterie lorsqu'il se distingua d'une façon particulière à la prise de Sfax (Tunisie), le 16 juillet 1881. Lors du débarquement de l'escadre, il s'élança à l'assaut de la Kasbah et fut assez heureux pour enlever, au milieu d'une pluie de balles, un des trois drapeaux kroumirs qui flottaient sur la forteresse. Il porta le drapeau à son capitaine et s'élança de nouveau au feu. Il fut blessé en enfonçant la porte du fort : une balle lui traversa le côté droit et sortit au-dessus de l'épaule. Un décret du 10 août suivant lui conféra la médaille militaire.

(Voir le *Journal officiel* du 12 août 1881 et l'*Industriel savoisien* du 3 septembre 1881.)

COURTOIS Jean, ❋.

Sergent tambour en retraite ; décoré par décret du 28 août 1860 : 15 ans de services, 10 campagnes, une blessure.

CURTAZ-CADET Victor-Marie.

Né à Annecy le 27 août 1852 ; volontaire aux *Francs-Tireurs du Mont-Blanc* en 1870 ; était sous les ordres du général Ricciotti, commandant de la 4e brigade de l'armée des Vosges, lorsqu'il prit le drapeau du 61e poméranien, au combat de Pouilly, près Dijon, le 23 janvier 1871 : ce glorieux trophée figure au Musée d'artillerie des Invalides, depuis le 30 décembre 1885. Curtaz n'a encore reçu aucune récompense ; mais on ne me pardonnerait pas de l'oublier ici.

(Voir les *Alpes* du 5 novembre 1896.)

DARCHE Louis, ❋.

Né à Faverges en 1772. Entré au service, le 17 mai 1793, dans la 67e demi-brigade, devenue plus tard le 34e régiment d'infanterie. Il fit ses premières armes à l'armée des Côtes de Brest, alla à l'armée du Nord en l'an II, et à celle d'Italie en l'an V. Nommé caporal le 11 nivôse an VII, il fut blessé la même année au passage du Mincio. L'année suivante, il combattit à Marengo, obtint le grade de sergent le 1er floréal an X et la décoration de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII. En l'an XIV, il rejoignit la Grande Armée, prit part aux opérations du 5e corps pendant la campagne de 1806, passa au 8e corps en 1807 et se trouva aux batailles d'Eylau et de Friedland. A la paix, il fut envoyé au dépôt de son corps pour l'instruction des conscrits et continua jusqu'à son décès, survenu le 4 janvier 1812.

DHONNEUR Jean-Marie, ❋.

Né à Desingy le 10 février 1836 ; soldat ; décoré de la Légion d'honneur par décret du 8 décembre 1870.

DUCIMETIÈRE François-Anthelme, ❋.

Maréchal des logis au 11e régiment d'artillerie ; décoré par décret du 24 juin 1871.

DUTRET Pierre, ❋.

Né le 15 février 1775, à Chambéry ; entra dans la 27e demi-brigade légère, en qualité de carabinier, le 15 septembre 1793 ; fit toutes les campagnes de la République aux armées des Pyrénées-Orientales et d'Italie et passa, le 5 ventôse an X, dans les grenadiers de la garde des consuls. A la bataille de Novi (28 thermidor an VII), il reçut trois fois le choc de la cavalerie russe, fut renversé à la troisième charge et eut la poitrine écrasée par les pieds des chevaux. Nommé légionnaire à la promotion du 15 pluviôse an XII, et dirigé sur le dépôt de la garde à Fontainebleau, il y obtint sa retraite le 11 juin 1806. Il est mort à Varzy (Nièvre) le 6 décembre 1807.

FÉJOZ François, ❋.

Né à Saint-Jean d'Arves (Savoie) en 1849. Incorporé, le 8 août 1870, au 114e régiment d'infanterie, il fut cité trois fois à l'ordre du jour et décoré par décret du 18 décembre 1870 (*Officiel* du 20 décembre) pour sa belle conduite à Champigny le 2 décembre précédent. Actuellement camionneur à Saint-Jean de Maurienne.

LOSSERAND Joseph. ❋.

Né à Faverges le 21 novembre 1835 ; brigadier au 1er régiment des carabiniers de la garde ; décoré par décret du 12 mars 1871 ; mort à Faverges, facteur des postes, le 3 avril 1885.

MÉGEVAND Joseph-Marie.

Né dans l'arrondissement de Thonon ; soldat au 11e chasseurs alpins, incorporé au 40e bataillon pour l'expédition de Madagascar ; il reçut la médaille militaire pour sa belle conduite dans un combat d'où il rapporta une grave blessure au bras droit. Mort de la fièvre, à l'hôpital de Majunga, peu de temps après.

TAPPONNIER Bernard-Louis, ❋.

Né à Andilly le 23 juin 1845 ; nommé sous-lieutenant et fait chevalier de la Légion d'honneur sur le champ de bataille de Gravelotte (16 août 1870). Mort de ses blessures, à Laon, le 4 septembre 1870.

(A suivre.) François Miquet.

DOCUMENTS INÉDITS

RELATIFS A

VIUZ-EN-SALLAZ, CLUSES, GAILLARD ET COLLONGES

Nous sommes heureux d'envoyer à la *Revue Savoisienne* quelques concessions de foires ou de marchés accordées par les ducs de Savoie à diverses localités de leurs Etats ; ces actes complètent les documents de ce genre publiés soit par la *Société d'Histoire et d'Archéologie* de Genève et la *Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie* de Chambéry, soit par les auteurs des monographies communales relatives à Cluses et à Viuz-en-Sallaz publiées par l'*Académie Salésienne*. Nous devons la copie de quelques-uns de ces documents, conservés aux Archives d'Etat à Turin, au regretté et savant M. F. Rabut : nous nous faisons un devoir de lui rendre hommage.

L.-E. Piccard.

VIUZ-EN-SALLAZ.

1597, 4 octobre. — *Erection de marché pour les communiers de Viuz en Salaz.* (Archives de la Chambre, Turin. Patentes de Savoie, vol. 33, p. 38.) [1].

Charles Emanuel par la grâce de dieu duc de Sauoye etc... a tous ceux qui ses presentes verront salut scauoir faisons que desirans baillier à noz subiectz tous

1. Le privilège accordé aux habitants de Viuz provoqua les réclamations des habitants de

moyens de commerce et negoce les vngs auec les aultres, et auec leurs voisins pour vivre et s'entretenir en trafficq et marchandises pour leur commoditté et pour le debitement de leurs danrees et marchandises, et moyen d'en auoir des circonuoisins pour leurs necessitez, desirantz aussy les grattifier de tout ce qu'il nous sera possible, et decorer les villes, bourgades et villaiges rière nos estatz et pays de priuilléges et droictz, à ceste cause Inclinantz liberalement à l'humble requeste que nous ont faict noz bien amez et subiectz les manants et habitantz de Thie, auons de nostre certaine science plaine puissance et authorité souueraine ayant sur ce participé auec nostre conseil pres nostre personne créé érigé et estably comme par ces presentes creons et establissons au lieu de Vieu en Sala mandement de Thie vng marché vne fois la sepmaine a chascung jour du lundy, et quattre foires franches l'année, Scauoir a la feste S^{t} Blaise du moys de feburier et aux trois festes de S^{t} Pierre qui sont au moys d'apuril, juing et aoust auxquels jours de foire voulons et nous plaict que tous venantz en icelles soient Immunes et exemptz d'emprisonnement de leurs personnes ny leurs personnes ny leurs marchandises detenues pour aulcungs debtes civilz et en oultre leur en baillie pouuoir puissance ausd^{ts} manantz et habitantz de Vieu exiger prendre et percepuoir laide des grains bestail et marchandises qui se vendront et debiteront ausd^{ts} foires et marchés sur les estrangiers tant seulement Assauoir :

Le companage desd^{ts} grains qu'est vng pocheron pour sac reuenant à la trentesiziesme partie d'une mesure pour chascung quintal des marchandises qui se passeront.

Deux quartz pour la vente d'vng bœuf vache moge,

De chevaline vng quart.

Comme leur permettons d'exiger et retirer des bochiers et autres vendantz chair scauoir :

Pour chascung bœufs deux sols — pour chascune vache vng solz et pour chasque veau, et moutton deux quartz ensemble.

Sur chasque tonneau de vin qui se vendra et débitera aud^{t} Vieu en destail sera prins et retiré par lesd^{t} dud^{t} Vieu dix solz desquels deniers sera pour lesd^{ts} de Vieu acquise vne place à laquelle sera édifié et construicte vne halle et bancs commodes pour tenir lesd^{ts} foires et marché, et sera obserué rière led^{t} lieu de Vieu les mesurages et poidz accoustumez vser aud^{t} mandement de Thie a la vente des marchandises. Et en oultre leur auons accordé, et concédé et attribué tous droict de combourgeoisie comme est aussy accoustume d'vser en aultres lieux ou se tiennent semblables foires et marchés, et ce auons faict et faisons de nostre grâce spéciale et afin de les releuer de la pauureté en laquelle ilz'ont esté par le moyen des ravages et ruines par eulx souffertes aux présentes guerres,

Cluses qui réussirent, en évoquant les anciennes franchises stipulant en leur faveur la tenue d'un marché le lundi de chaque semaine, à obtenir du duc de Savoie des lettres patentes en date du 28 novembre 1599 (archives de la Chambre, Turin, patentes de Savoie, vol. 33, p. 40), transférant le marché de Viuz au samedi — Toutefois, grâce à l'intervention de l'évêque de Genève (alors saint François de Sales), qui regardait à juste titre Viuz comme faisant partie de sa mense épiscopale, le duc de Savoie par lettres du 15 juin 1622 fixa de nouveau au lundi le marché de Viuz, s'appuyant notamment sur cette raison « que ceulx qui fréquentent le marché de Cluses ne peuvent guères estre divertis par celluy desdits de Thié à cause des rivières fort impétueuses et chemins grandement scabreux et fascheux qui sont entre deux. » — Malheureusement la mort de saint François laissa les habitants de Viuz sans défenseur : Cluses fut assez puissante pour obtenir du duc de nouvelles lettres, en date du 30 mars 1623, qui renvoyaient définitivement au samedi le marché précédemment établi le lundi à Viuz. (Patentes de Savoie, vol. 33, p. 39 et 42.)

mesmement en contemplation de nostre cher bien amé et feal Jacques de Bracorans cappitaine d'vne compagnie de gens de pied estantz presentement à nostre suitte et armé sans qu'iceulx exposantz soient tenus baillier aucvne finance pour raison de ce à nostre chambre des comptes ny aillieurs de laquelle en tant que de besoing nous leur en faisons don pur et irreuocable. Si donnons en mandement à noz tres chers bien amez et feaulx conseillers les gentz tenantz noz Senat et Chambre des comptes deça les montz de faire obseruer les présentes a ce quelles sortent leur plain et entier effect et que dicelles lesd[es] manantz et habitantz dud[t] Thié en puissent jouir et vser plainement et paisiblement..... Données au camp de Barreau le 4[e] octobre 1597.

C. Emanuel. V[a] Rochette pour M[r] le g[d] chancelier.

Soubsigné Achiardi et scellé à grand sceau pendant.

1630, 16 février. — *Arret portant établissement d'un banc à sel riere la communauté de Viuz.* (Archives de la Chambre, Turin. Répertoire des arrêts. 1630-31, vol. 52, p. 41.)

Sur la requeste présentée par les scindics de la parroisse de Vieu en faucigny aux fins d'estre estably vn banc à sel rière la dicte parroisse pour la vente du sel de la gabelle et quil soit ordonné au gabellier gen[l] d'y mettre vng commis pour la vente et debitement du dict sel et aultrement comme par la dicte requeste et sur ce leur prouvoir.

Veu la dicte requeste signé Dichat. decret de commission pour informer sur la commodité ou incommodité du dict banc du 30 décembre dernier signé L. de Coysia et J. Benoict, la dicte information faicte par le sieur de la Roche con[r] seiller et des M[rs] auditeurs ceans du 8 janvier 1630 conten[t] la déposition de 16 témoings avec le verbal dud[t] s[r] de la Roche dud[t] jour..... etc...

La chambre, faisant droict sur la dicte requeste ayant esgard au consentement presté par le procureur patrimon[l] a permis et permet aux suppliants l'erection et establissement d'ung banc a sel riere la parroisse de Vieu à la charge qu'ils ballieront vng homme resseant et soluable au gré du gabelier general pour le débitement du sel au dict grenier et duquel ils demeureront responsables. Fait a Chambéry au bureau des comptes le 16 feburier 1630.

L. de Coysia. L. de Rochefort.

CLUSES.

1599, 24 janvier. — *Erection en faveur de la ville de Cluses de deux foires de plus oultre les deux qui y sont desja établies* [1]. (Archives de la Chambre, Turin. Patentes de Savoie. 1612-1615, vol. 26, p. 258.)

Arret du penultiéme Julliet 1615.

Charles Emanuel par la grace de dieu Duc de Savoye...

A tous presents et aduenir salut. Receue avons l'humble supplication de noz bien amez et feaulx les scindicz manantz et habitantz de nostre ville de Cluses en foucigny contenant que pour estre icelle ville située en pais fertil et abondant en bestail et aultres choses necessaires et commodes bien construicte et edifice

1. L'établissement de ces deux nouvelles foires souleva les protestations des habitants de Taninges qui réussirent pendant quelques années à en faire retarder l'exécution Toutefois Cluses finit par triompher : le duc de Savoie, par des lettres de jussion en date du 21 mars 1615, ordonne l'entérinement de ses lettres patentes du 24 janvier 1599.

dvng bon nombre de maisons habitantz marchands bien aises traficquantz auec leurs voisins et aultres. Parquoy pour leur plus grande commodité et restauration des degatz et foulles et ruines supportes par la d^e^ ville durant ces dernières guerres notamment en la fortification dicelle ils desireroient et supplieroent voi lontiers que nostre bon plaisir fut oultre les deux foires franches annuelles qut y sont desia esté establies par noz sereniss^mes^ preécesseurs Scauoir l'vne a S^t^ Lucas, et laultre a S^t^ Andre de quattre de jours chascune de leur en conceder encores deux aultres de plus et sur ce leur octroyer nos lettres convenables Scauoir faisons que, Nous Inclinantz à la supplication et requeste desd^es^ scindicz bourgeois et habitantz de lad^e^ ville de Cluses, en consideration des choses susdictes que par la fidélité et promptitude quils ont tousiours monstré ez occasions de nostre service et pour aultres dignes respectz a ce nous mouvantz auons concédé et octroye ainsi que par ces presentes de nostre propre mouvement certaine science aucthorité souveraine et par l'advis de gens de nostre conseil nous leur concedons et octroions, creons, ordonnons, instituons et establissons deux foires franches l'année de quattre jours entiers chacune oultre les deux susdictes que seront quattre en tout pour estre dores en là tenues en la Ville de cluses. Scauoir est la premiere commencera le jour de lannonciation de nostre dame au mois de mars. et l'aultre commencera le jour de l'assumption nostre Dame au mois daoust et dureront chascune quattre jours entiers comme dessus pour estre par cy appres les dictes quattre foires tenues, gardees obseruees et entretenues Veuillantz et ordonnantz que aux dites quattre foires tous marchands y puissent aller venir séiourner trocquer et echanger toutte manière de marchandises licite, et qu'ils jouissent de tous et telz droits privilleges franchises libertez que l'on a accoustume de jouir aux aultres deux foires pourueu toutesfois que a quattre lieues à la ronde de lad^e^ ville n'y aye aultres foires auxd^es^ Jours dessusd^es^ ausquelles ces presentes ne puissent nuire n'y préiudicier Si donnons en mandement a noz tres chers bien amez et feaulx conseillers les gens tenantz notre Senat et Chambre des Comptes de Sauoye et tous aultres noz ministres et officiers qu'il appartiendra que de nos presentes concession creation et institution de foires ils facent souffrent et laissent les habitants susd^es^ et tous aultres marchandz allantz venantz frequentantz Icelles foires, jouir vser plainement et perpetuellement les faisant crier et publier es lieux circonvoisins et ailleurs ou et ainsi qu'il appertiendra sans permeitre ny souffrir leur y estre faicte, mis ou donne ores ou pour t'aduenir aucun destourbie ny empechement au contraire Car ainsi nous plaict. Donné au Mondenis le 24^e^ janvier 1599.

C. Emanuel

V^a^ Milliet *Soubsigne* Borsier scellées en plac^d^.

GAILLARD.

1658, 12 décembre et 1664, 9 avril. — *Erection d'un marché hebdomadaire et de 4 foires l'année en faveur de la Communauté de Gaillard.* (Archives de la Chambre, Turin. Patentes de Savoie, 1664-69. Vol., n° 49, p. 297 et 298.)

Charles Emmanuel par la grace de dieu duc de Savoye etc... La terre de gaillard a présent possédée par nostre trés cher bien amé et feal le marquis de Bernex comte de Rossillion gentilhomme de nostre Chambre et Capitaine de la Compagnie des gentilhommes archers de nos gardes estant considerable par son

estendue par la capacité des Maisons et l'abord de plusieurs villages voisins Nous auons bien volontiers condescendu à la suplication que nous a faicte led' marquis de Bernex d'y establir vn marché public vn jour de chaque sepmainne pour donner la commodité aux habitans dudict lieu et a tous les autres circumvoisins d'y vendre et d'y débiter leurs denrées et achepter les choses qui leur manquent de ceux qui concourent aud' marché pour les y débiter. C'est pourquoy par ces présentes... Nous avons estably et establissons vn marché ouuert et public aud' lieu de Gaillard qui se tiendra chaque jour de mardy de chaque sepmaine de l'année auquel il sera permis a toute personne de quelque condition et qualité quelles soient tant de nos subiectz que estrangères de vendre ou faire vendre ou achepter toutes sortes de denrées et marchandises tout ainsi qu'il se pratique aux marchés publictz des autres villes bourgz et terres de nos estatz. Si donnons en mandement à tous nos magistrats..... de faire observer les présentes..... Donné à Chambéri le 12 de décembre 1658.

C. Emanuel. V^a de Blancheuille, pro dom^e Cancell^e.

V^a Cartagney. Reg^a Chastellain pour le s^r controt^r gen^l scellé et contresig. Cauly.

Charles Emanuel par la grâce de dieu duc de Savoye..... A nos trés chers bien ames et feaux conseillers les gens tenans nostre chambre des comptes de Sauoye salut. De la part du marquis de Bernex gentilhomme de nostre chambre et capitaine de la compagnie des gentilhommes Savoisiens archers de nostre garde Nous a esté tres humblement représenté que nous ayant pleu de luy accorder cy deuant la permission de faire tenir vne foire franche dans le lieu de gaillard qui est de sa jurisdiction et qui est dune grande commodité pour la situation proche de la ville de genéue et qui recoit l'abord des prouinces du Geneuois Faucigny Chablais et Beaufort et des enuirons on a veu par experience quelle estoit d'une grande vtilité à nos subiectz bien qu'elle ne se tiennent qu'une fois l'année sur la fin du mois d'aoust et que s'il nous plaisoit de luy accorder la permission de la faire tenir au mesme lieu quatre fois l'année de trois mois en trois mois se seroit vn moyen plus grand de faciliter à nosd^s subiectz la vente de leurs denrées et particullierement de leurs bestiaux par le moyen du concours que pourroient auoir lesd^s foires de plusieurs estrangers puisque led lieu est situé sur la frontière et peu eslogne du pays de gex des suisses et de la franche Comté Nous ayant tres humblement suplié de luy accorder lad' permission et nos lettres patentes sur ce nécessaires a quoy Inclinant tant en considération des mérites dud' supliant des bons et agréables seruices que luy et ses prédécesseurs Nous ont rendu et quil continue de nous rennre a nos entière satisfaction que pour autres dignes respectz et considerations à ce nous mouvantz, par ces présentes..... Nous auons ordonnée instituée et estably ordonnons Instituons et establissons trois autres foires franches audict lieu de Gaillard oultre celle qui est desia establie et qui se tient sur la fin du mois d'aoust lesquelles quatre foires franches seront reparties de trois mois en trois mois pour estre tenues a jour certain et au temps qui seront de : terminés par vous et ensuitte garder et obserués dores en avant perpetuellement pourueu toutefois qu'aux jours qui seront assignes et determines pour lesd^s foires il n'y en aye point d'autres a trois lieux aux enuirons ne preiudicient pas aux autres et quand ils sen rancontreraient vous assignerez pour celles cy des autres jours plus auancés ou plus reculés selon que vous verres plus à propos auxquelles foires ainsi establies aud' lieu de Galliard pourront venir tous marchands et y séjorner ven-

dre et achepter eschanger toutes sortes de marchandises licites et non deffendus et jouiront et vzeront de tous et telz droictz privileges franchises libertés quon a accoustume de faire autres foires lranches de nos Estatz Si vous donnons en mandement et à tous offlciers..... d'obseruer et faire obseruer..... Donné à turin le 9 auril 1664.

C. Emanuel. V^a Busquet-Graneri scellé et contresig. Cauly.

COLLONGES.

1582, 1^er janvier. — *Erection de trois foires franches et d'un marché, en faveur de Collonges (Ain).* (Archives de la Chambre, Turin. Patentes de Savoie 1582-1584, v. 15, p. 44.)

Charles Emanuel par la grace de Dieu duc de Sauoye etc. A tous presentz et aduenir scauoir faisons que nous ayant très humblement remonstré et faict entendre nostre tres cher bien amé et feal conseiller d'estat Claude de Pobel Baron de La Pierre qu'au lieu et villaige de Farges rière lad^e baronnie auroit lieu cy deuant vng marché duquel entre aultres biens et droictz Il nous rend recognoissance lequel pour l'incommodité du lieu a fautte de logis et hostelleries pour les marchands et aultres occasions seroient peu à peu allé diminuant et finallement auroyt esté et dez long temps a inlermis Et que désirant led^t baron pour la commodité et prousfict desd^es subictz remettre ledit marché en quelque aultre villaige commode et prope à ce rière lad^e baronnie Il auroyt choysi et esleu le villaige de Collonges près la Cluse tant pour l'amitié et bonne voullonté qu'il porte aux habitants d'icelluy que pour estre ledict villaige en lieu de passage, garny de diuerses bonnes hostelleries et de quelques artisantz et eslongné d'aultres marchés. Nous suppliant tres humblement luy voulloir accorder et conceder le transmarchement dudit marché du village de farges en celluy de collonges et en tant que de besoingt le luy octroier et accorder de nouueau pour le jour du mardy, et en oultre luy voulloir accorder aud^t lieu et villaige de Collonges trois foyres franches toutes les années aux jours sainct george jour saincte Anne et au lendemain de la toussainctz Et voullant en ce..... gratiffier le d^t baron tant en contemplation des bons et aggréables seruices par luy faictz a nostre d^t feu seigneur et père de trés heureuse memoire qu'avons et continue nous fere journellement avons de nostre vollonté certaine science..... transmué et transmuons le marché questoit anciennement audict lieu et villaige de farges aud^t villaige de Collonges Et en tant que de besoing auons de nouueau constitué estably et érigé constituons establissons et erigeons vng marché aud^t lieu et villaige de collonges pres la cluse lad^e baronnie de la pierre et c'est à tous les jours de mardy pour y estre tenues toutes les années es jours sainct george, saincte Anne et le jour suyvant la Toussainctz auec tous les honneurs et droictz de layde au prousfict dud^t baron et de ses successeurs en lad^e baronnie..... a la charge que led^t baron et les siens recognoistront led^t marché et foires de nous et nos successeurs..... Si donnons en mandement etc....

Données à Turin le premier Jour du mois de janvier 1582.

C. Emanuel.

V^a Milliet — Lavreste. Scellées à Cordons pendants.

HARANGUES EN PATOIS SAVOYARD

Imprimées en 1685.

Les deux discours, dont j'ai l'honneur de vous envoyer la copie et la traduction, m'ont paru intéressants à divers titres : écrits en patois, en 1685, ils sont attribués à un représentant de la ville d'Annecy. L'un est un compliment fait à Madame Royale, femme de Victor-Amédée II, à l'occasion de sa première grossesse ; l'autre, le discours prononcé à son audience de congé par l'ambassadeur de la ville d'Annecy, délégué à Turin pour cette mémorable circonstance.

Imprimés sur deux feuilles in-plano de 42 1/2 sur 30, leur texte est entouré d'un cadre formé de vignettes de deux types différents. Sous les titres sont de larges bandeaux et au bas du texte de l'une est un paraphe et pour l'autre un de ces paniers à fleurs si fréquemment employés, comme culs-de-lampe, par les imprimeurs du XVII^e^ siècle.

A première lecture, si le nom d'Annecy *(Ennensi)* n'eût point figuré dans le texte, la nomenclature des produits variés, offerts dans le but de prévenir les suites d'une envie non satisfaite, eût montré qu'il s'agit ici de la patrie du Vairon. Il figure en tête des poissons énumérés, écrit avec une majuscule, tandis que les autres noms, placés modestement à la fin de cette curieuse nomenclature, par ex. *chamberou* (écrevisses, origine prétendue du nom de Chambéry) commencent tous par une minuscule. Ce premier point acquis, il restait à découvrir le lieu d'impression, l'imprimeur de ces deux placards afin d'en fixer la date et par suite la princesse à qui ils avaient été présentés et le lieu d'origine de leur auteur.

Les filigranes des deux feuilles de papier étaient différents et n'appartenaient pas à des fabriques de Savoie ; l'un d'eux était certainement d'une fabrique de Piémont. Le cadre, identique, qui entoure les textes me parut d'abord composé de vignettes appartenant à une imprimerie de Chambéry, mais les bandeaux et les culs-de-lampe ne se retrouvaient sur aucun ouvrage imprimé dans cette ville. J'attendis du hasard la solution du problème ; il eut la gentillesse de ne point trop me faire attendre. Quinze jours après ma curieuse découverte, j'eus l'occasion d'examiner un fort bel exemplaire de l'*Arbor gen-*

tilitia de Ferrero. En revoyant les beaux portraits des princes de Savoie, dus au crayon si fin de l'artiste annécien Lange, je découvris aux pages 3 et 7 du texte les deux bandeaux et à la page 150 le vase de fleurs reproduits dans mes deux placards. J'avais trouvé la solution d'une partie du problème : l'imprimeur, le lieu d'impression et la date approximative : Jean-Baptiste Zappata, imprimeur à Turin. L'ambassade avait eu lieu en 1685, à l'occasion de la première grossesse d'Anne-Marie, fille de Philippe d'Orléans, dont la fille aînée Adélaïde, devenue ensuite duchesse de Bourgogne, naquit le 6 décembre 1685. Aucune des alliances contractées antérieurement entre la Maison de Savoie et la Maison de France ne peut se rapporter aux données du problème. Pour l'auteur, que je supposais de Chambéry. malgré quelques différences de prononciation, il devenait impossible à trouver ; les deux discours pouvaient être l'œuvre de la collaboration de Savoyards de provinces différentes. C'était sûrement un ou plusieurs Savoyards savoyardisant, amis plaisants ou ennemis se riant ou se vengeant par une satire.

Quant au représentant d'Annecy, à l'éloquence si plaisamment persiflée, j'espérais que son nom pourrait se retrouver dans les délibérations du Conseil de la ville d'Annecy de 1685. M. Bruchet, archiviste de la Haute-Savoie, eut l'obligeance de se livrer à des recherches dont le résultat a été purement négatif.

Les délibérations de la ville d'Annecy ne renferment non plus aucune mention de l'envoi d'un représentant à l'occasion de la grossesse de la duchesse. A l'annonce de son heureux accouchement, il y eut des réjouissances officielles à Annecy, chant du *Te Deum*, etc., la ville écrivit au commandant de la province (15 décembre 1685) pour savoir s'il y avait lieu d'envoyer à Turin une délégation pour la complimenter. La réponse fut sans doute négative, les syndics écrivirent à Madame Royale le 22 décembre et le même jour au comte de Marcenaz le priant de présenter les compliments de la municipalité à la duchesse. Celui-ci répondit le 29 qu'il avait eu le plus grand plaisir à faire leur commission. Il est difficile d'admettre que nos deux *Moqueries* aient été adressées à ce personnage ; les termes mêmes des deux discours font plutôt présumer l'envoi d'un représentant de la ville d'Annecy, lors de l'annonce officielle de la grossesse de la princesse, dont le nom ne nous a pas été conservé.

A. Perrin.

COMPLEMEN
DE L'AMBASSADIAY DE SAVOI'
le plie eſtroudenairau
fait à M. la D. R. ſu ſa groſſeſe
à ſa premire audiença.

Madama come de to ten voutrou pouurou Sauoiar on toior ita de to voutrou ſouiet lou plie fedelou allon arri ita lou plie fenſibliou à cen que fa la giouai comonna de to voutro-z eta, i voz en on voulu bailli on febliou temougniajou en me manden upre de voutron Arteſe Roiala pe li dire de l'au part que rendon graſe v fir to lou jor de voutra groſſeſe, demanden à Di que le ſai heireuſa aſſe bin que voutra cuche e pe ce moian que vos nos pouiſſia bailli on brauou Prinſiôu, le ca ſara en eſtat de ſoulagi pare, & mare ſu lau viau jor ſe vo le dreſi come vo, voutrou educaſion per maſiota vo ſai etre l'admeraſion de touta l'Auroupa. Tot voutrou pay de Savoi, & principalament Ennensi va fare on voutiou v ſir pe que tot reauſſaiſſe à la ſateffaſion de lau AA. RR. pe le profi de lau Courena, & la giouai du Pupliou, cant a me M. cai ita tau fourtena que d'etre preferia à tot atrou, i m'étai bin diu aien ita de premi à vo vai Madamoiſela en Franſe, Ducheſe en Savoi, & grouſſa en Pimon, ſe to lou plaiſi von tojor en creſcen e ne me manque plie per marma que de vo vai Mare gran, pe pouuai me baga dauai ita canque à trai generaſion de mon prinſiou le plie fedelou, le plie ombliou, & plie priont à vbei à lau coman de lau valet, & ſouiet.

Come on sa chi no M. que le fene grouſſe ſon ſoujette e zenuigiou, & que marcon ſouuent l'au menia pe eueta on pari malau,

COMPLIMENT
DE L'AMBASSADEUR DE SAVOIE
le plus extraordinaire
fait à M. la D. R. sur sa grossesse
à sa première audience.

Madame, comme de tout temps vos pauvres Savoyards ont toujours été de tous vos sujets les plus fidèles ils ont aussi été les plus sensibles à ce qui fait la joie commune de tous vos états, ils vous en ont voulu donner un faible témoignage en m'envoyant auprès de votre Altesse Royale pour lui dire de leur part qu'ils rendent grâce au Ciel tous les jours de votre grosesse demandant à Dieu qu'elle soit heureuse aussi bien que vos couches et par ce moyen que vous nous puissiez donner un beau Prince, lequel sera en état de soulager père et mère sur leurs vieux jours si vous l'élevez comme vous, votre éducation par ma foi vous fait être l'admiration de toute l'Europe. Tout votre pays de Savoie et principalement Annecy va faire un vœu au Ciel pour que tout réussisse à la satisfaction de leurs Majestés Royales pour le profit de leur couronne et la joie du peuple ; quant à moi, Madame, qui ait été si fortuné que d'être préféré à tout autre, cela m'était bien dû ayant été des premiers à vous voir Demoiselle en France, Duchesse en Savoie, et grosse en Piémont, si tous les plaisirs vont toujours en augmentant il ne me manque plus sur mon âme que de vous voir grand'mère, pour pouvoir me vanter d'avoir été jusqu'à trois générations de mes princes le plus fidèle, le plus humble et le plus prompt de leurs valets et sujets à obéir à leurs commandements.

Comme on sait chez nous, Madame, que les femmes grosses sont sujettes à des envies qui marquent (laissent trace) souvent leurs enfants; pour

i vo mandon de touta ſourta de Tiuſe.

De fruita, de fre, d'ampie, de greſion, de paigourman, d'ambourſale, de quecombrou, de melon, de perou, de poume [pronme ?], de pomme, de perce [1], de grioute, de ſeriſe, & prau d'atra.

De Peſſon de Veiron, de bliajon, d'amaret, de ſachot, de dremelie, de mille canton, & la resta.

D'Eigio, de poulaille, de cliouſſe auouai lau pugin, de coulon, de paſſera, de raipatin, & permi tot ſou i a de chamberou, de renouillie, et de tot ſen qu'on enuigiou d'ourdenairou le ſene.

DESCOR DE L'AVDIENCA
DE CONGIA
De l'Ambaſſadiau de Sauoi
le ple eſtrordinairau
fai à M. la D. R.

Artefe Royala pe gran que ſai le pliaiſi que jay aiiu du riant acuai don vos i onora mon embaſſada i ne ſara jamais parie à la delau que ie començou d'auai me veient à la veilla d'etre preua dou caraterou que me baillive la liberta d'entreteni voutra Augusta Presena, que ne fari jou pas pe merita oncor vn honiou ſemblabliou pe caque empliai nouiau, Le Carmentran que pouuieue ſoulet me percoura cet auentajou mode, & je modou auoi louy, que voutra A. R. ne trouuai pas mauai l'equepaio à to le Ca ie venou prendre mon congia, comme ie fai on Ambaſſadiau de plé eſtroudenairou, je ne me ſai pas reglia ſu la manire de lous atrou, i'ay volu en tot diffe-

DISCOURS DE L'AUDIENCE
DE CONGÉ
de l'Ambassadeur de Savoie
le plus extraordinaire
fait à Madame la Duchesse Royale.

Altesse Royale, pour grand que soit le plaisir que j'ai eu du riant accueil dont vous avez honoré mon ambassade il ne sera jamais égal à la douleur que je commence à éprouver *en* me voyant à la veille d'être privé du caractère qui me donnait la liberté d'entretenir votre Auguste Personne ; que ne ferais-je pas pour mériter encore un semblable honneur par quelque nouvel emploi. Le Carnaval qui pouvait seul me procurer cet avantage part et je pars avec lui, que votre Altesse Royale ne trouve pas mauvais l'équipement avec lequel je viens prendre mon congé ; comme je suis un ambassadeur des plus extraordinaires, je ne me suis pas réglé sur la façon des autres, j'ai éviter un pareil malheur, ils vous envoyent de toutes sortes de choses.

Du fruit, des fraises, des framboises, des bigarreaux, des pois gourmands, des myrtilles, des courges, des melons, des poires, des *prunes* (?), des pommes, des pêches, des griottes, des cerises et beaucoup d'autres choses.

Du poisson, des vairons, des goujons, des lavarets (?), des chabots, des dormilles, des mille-cantons et le reste.

Des oiseaux, des poules, des poules avec leurs poussins, des ramiers, des moineaux, des roitelets et parmi tout cela il y a des écrevisses, des grenouilles et de tout ce dont les femmes ont envie d'ordinaire.

1. L'r du latin *persicum*, pêche, s'est conservee dans le patois de différentes localités de Savoie : *pêrse*, à Aussois, c de Modane ; *pêrche*, Albertville, Ugines, *pêrche*. Aime, *pirche*, Montagny, c. de Bozel ; *pêrfie*, Gruffy, c. d'Alby ; Choisy, Balme-de-Sillingy, c. d'Annecy ; *pêrfe*, Saint-Paul, c. d Evian.

renſii, j'ai fai fare l'abillemen que vo veide pe montra e jenti de voutra Cor ona faſon de ſe boutta que non pas oncor enuenta de parilie, je ſai venu à ſçeuau pe fare vei à V. A. R. que de to ten lou jenti de noutron pai on ita atan adrai que lous atrou, & ſe vo voliua permettre que mou cambrada fiſſon caque tor aſthaura, ieſperon que porrion reauſſi aſſe bin que mai dien l'enuia que nos in to de diuerti V. A. R.

Horendrai que je me ſai aquita de ma negotiaſion i ne me reste qu'a prendre congia de V. A. R. & de louy demanda la continuaſion de ſa proteſion pe noutron pay d'on je l'achurou de la mema fedelita qu'allon tojor aiiu iuſcaſthaura e en mon partecouli je me trouuou bin heirau dauei aiiu ona comiſſion parillie, de li pouuai bailli de marque de mon obeiſſence aſſe bin que de cela de to ſto jenti que m'accompagnon.

voulu me différencier en tout, j'ai fait faire l'habillement que vous voyez pour montrer aux gens de votre cour une manière de se mettre qu'ils n'ont pas encore inventé de pareille, je suis venu à cheval pour montrer à Votre Altesse Royale que de tout temps les gens de notre pays ont été aussi adroits que les autres, et si vous vouliez permettre que mes camarades fissent quelques tours à présent, j'espère qu'ils pourraient réussir aussi bien que moi dans l'envie que nous avons tous de divertir Votre Altesse Royale.

Maintenant que je me suis acquitté de ma négociation, il ne me reste qu'à prendre congé de Votre Altesse Royale et de lui demander la continuation de sa protection pour notre pays où je l'assure de la même fidélité qu'ils ont toujours eue jusqu'à présent et en mon particulier je me trouve bien heureux d'avoir eu une semblable commission de lui pouvoir donner des marques de mon obéissance aussi bien que de celle de tous ces gens qui m'accompagnent.

STATISTIQUE MINÉRALOGIQUE
DE LA CHAINE DU MONT-BLANC

Genre HYDROXYDE.

Glace. Tous les glaciers de la chaîne du Mont-Blanc.

Genre SILICE.

Quartz avec ses variétés cristallographiques : toute la chaîne.
— avec Rutile bacillaire : aux Mottets, sous le Chapeau et au Nant du Greppon.
— avec Amphibole : base de l'Aiguille du Midi.
— chloriteux : vallée de la Mer de Glace.
— tourmalinifère : Bionnassay.
— avec Oligiste spéculaire : aux Charmoz.
— avec Épidote : glacier d'Argentière.
— avec Fluorine rose : vallée de la Mer de Glace.

Quartz avec Titane : Aiguilles Rouges.
— avec Adulaire ou Orthoclase : Aiguille du Goûter.
— birhomboëdre et cruciforme : Mer de Glace.
— à inclusions gazeuses et liquides : aux Mottets.
— noir prismatique tordu : Mer de Glace.
— enfumé : les Courtes, Mer de Glace.
— améthyste : glacier d'Argentière.
— laiteux : Aiguilles Rouges.
— hyalin (conchoïdal) : Entremont, Ferret (d'ap. Tavernier).
— azulin, coloré par l'oxyde de Manganèse : glacier de Triolet.
— enfumé de couleur violacée : toute la chaîne.
— amorphe : Barme-Rousse, Tête-Noire.
— lydien (pierre de touche) : Pormenaz.
Calcédoine diaphane : forme la brèche, avec le Jaspe du torrent du Gibeloux, à Saint-Gervais.
Jaspe de couleurs très variées : Saint-Gervais.
Opale dendritique : sur la route d'Ivrée à Corgnier, à moitié route entre ces deux localités ; Botzé, au-delà du village.

GENRE SILICATE.

Zircon : dans la Protogine et le Gneiss des Charmoz et Mer de Glace.
Allanite en cristaux microscopiques brun rouge foncé : dans la Protogine du Mont-Blanc (Michel Lévy).
Cyphoïte : Aiguille du Goûter et col du Bonhomme.
Kaolin : anciennes moraines des Thynes.

Groupe de l'Amphibole.

Tremolite = Grammatite : Moraines des Bossons.
Asbeste : Nant de Fouilly et Grands-Mulets.
Byssolite, variété verte d'Asbeste : Aiguille du Goûter.
Actinote : Nant profond.
Horn blende : Moraines des Bossons.
Amphiboles fondues par la foudre, diversement vitrifiées : Sommet du dôme du Goûter, aux rochers de la Tourette aux Petits-Mulets, 4,400^{m} et 4,600^{m}, les dernières roches visibles à cette altitude.

Groupe du Pyroxène.

Diopside : dans les Eclogites du lac Cornu et dans la Porphyrite des Bonnes.
Diallage : dans les Amphibolites et Euphotides des Bonnes.
Enstatite : dans les Euphotides des Bonnes.
Bronzite : même gisement.

Hypersthène : Bonnes et roches qui descendent du col de Miage dans le val Montjoie.

Rhodonite : à Botzé.
Gadolinite : dans la Protogine du Mont-Blanc.
Talc (pierre Ollaire) : Aiguilles Rouges, Montanvers, Vaudagne.
Chrysocole : Aiguille du Goûter, col du Bonhomme.
— variété **Kupfer blau** : Pormenaz.
Serpentine massive, verte ou noirâtre : Hortaz.
Retinalite cristallisée, renfermant des cristaux de Pennine : Source de l'Arveyron.
Picrosmine en prismes rhombiques ou en masses cristallines bacillaires d'un beau vert foncé : chaîne du Mont-Blanc.

Groupe des Feldspathides.

Orthose en prismes quadratiques et en lamelles : Aiguille du Goûter.
— adulaire chloriteux, associé au quartz hyalin avec groupements de Ripidolite : Aiguille du Goûter, glacier des Bossons.
Microcline en prismes ou en grains : dans les Protogines.
Albite compacte, vert pâle ou grisâtre : torrent des Pèlerins.
— en grains et lamelles hémitropes blanches dans les Calciphyres du Bonhomme.
Oligoclase blanc grisâtre ou blanc verdâtre : entre dans la composition des Protogines.
Andésine : dans les Calciphyres du Bonhomme.
Labrador en cristaux hémitropes : entre dans la composition de quelques roches du val Montjoie (Favre) et dans les granites à Amphibole, Diorites, Diabases et Gabbro des moraines des Bossons et de Tacconnaz.
Anorthite : dans les Protogines et la plupart des roches cristallines de la chaîne.
Petrosilex (Feldspath compact), Sphérolite de couleur variable gris brunâtre ou rougeâtre : aux Rupes, à Valorcine.

Groupe des Feldspathoïdes.

Triphane = Spodumène : dans la Protogine du Dru.
Haüyne : dans le Macigno alpin des Fys (Favre).
Outremer = Lazulite : Sommet du glacier de Saleinaz.

Groupe des Micas.

Biotite (Mica noir) : entre dans la constitution des Protogines du versant méridional de la chaîne.

Muscovite, variété Damourite, Mica blanc à lamelles transparentes entre dans la constitution d'un certain nombre de roches des terrains cristallins de la chaîne.

Lépidolite : même gisement.

Séricite en paillettes très minces, allongées et tordues : dans les mêmes roches de la chaîne.

Cordierite, variété bleue (saphir d'eau) : dans les Gneiss, Granulites et Protogines (Michel Lévy et Lacroix).

Pinite : dans la Pegmatite des Jeurs, sur Tête-Noire.

Sphène : dans le quartz, au Chapeau ; entre dans la constitution d'un grand nombre de roches des environs du Mont-Blanc ; en cristaux isolés bien caractérisés dans les fentes de la Protogine et des schistes cristallines de la chaîne ; souvent associé au quartz, en cristaux jaunes ou roses, aplatis et bien tranchants, dans les Protogines du Jardin de la Mer de Glace, au Talèfre, aux Courtes et à la montagne de la Côte.

Pictite (Sphène rayonnant en mâcles avec gouttière) ; rarement petits cristaux hyacinthe pâle, rappelant la couleur de l'Axinite : se trouve dans les Protogines du Mont-Blanc et de Pormenaz.

Tourmaline : lac Cornu, les Posettes.

— en voie d'altération micacée : le Brévent.

Axinite avec l'Idocrase, accompagnant les Granulites et tapissant les cavités des Calcites : Fontaine du Caillet, chemin du Montanvers, glacier des Bossons (en cristaux d'un violet brunâtre).

Emeraude = Beryl : Protogine des Charmoz et Aiguille du Moine, près le col du Géant.

Groupe des Zéolithes.

Mesotype en cristaux bacillaires : dans les moraines des glaciers de Miage et d'Orny.

Gismondine : moraines du glacier de Miage et Allée Blanche.

Stilbite blanche ou laiteuse, parfois brun rouge, accompagne la Heulandite.

Heulandite en cristaux bacillaires aplatis, de couleur blanc jaunâtre, quelquefois rouge et à éclat vitreux : glacier d'Argentière et moraines du glacier de Miage ; Allée Blanche, dans les fentes de la Protogine et des schistes cristallins.

Scolésite en petits cristaux nets, implantés dans les cavités de la Stiblite et de la Heulandite, remplissant les fentes d'une Granulite.

Laumonite accompagnant Mésotype, Sphène et Fluorine rose : au glacier de Miage (Soret et Favre).

Prehnite en cristaux lamellaires rappelant la Coupholite, d'un blanc un peu jaunâtre ; dans les fentes des schistes cristallins métamorphosés par la Protogine : Aiguille du Goûter, col du Bonhomme, moraines des Bossons.

Brewstérite en cristaux tubulaires blancs, jaunes ou verdâtres, à éclat vitreux : moraines du glacier d'Argentière et col du Bonhomme (d'ap. Dufresnoy).

Glauconie : terre verte des Fys, grés verts du Gault.

Groupe des Grenats.

Almandine : entre dans la composition des Granulites des Aiguilles Rouges ; moraines des glaciers de Miage et d'Orny.

Idocrase = Vesuvianite : sous la fontaine de Caillet, chemin du Montanvers, dans le Gneiss.

Epidote (Pistazite) : aux Pélerins, roches qui dominent le glacier d'Argentières.

— filonienne, formant des croûtes en buissons dans les fissures de la Protogine du glacier des Bossons, des Petits-Mulets, du dôme du Goûter et de l'Etalaz, sous les Charmoz ; présente plusieurs types : en cristaux aplatis de 2 à 3 cent. de largeur dans une roche quartzeuse ; 2° en cristaux aussi très développés présentant des mâcles sans angles rentrants ; 3° en cristaux minces très aplatis.

Zoïzite, de couleur jaune verdâtre, abonde dans les schistes cristallins ; est le produit d'altération des Diorites, Diabases, Gabbros et Amphibolites ; forme des croûtes en buissons dans les fissures des Protogines sous les Charmoz, aux Petits-Mulets, aux Bossons, vallées de la Mer de Glace et du Géant.

Piémontite : se rencontre à Botzé, au-dessus du village.

Groupe de la Chlorite.

Ripidolite tapissant les fentes de la Protogine ou en filonnets dans les mêmes roches.

Pennine en cristaux : dans la serpentine de la source d'Arveyron.

GENRE CARBONE.

Graphite : Sainte-Marie, vallée de Chamonix.

GENRE CARBONATE.

Calcaire (Calcite) : aux Fys, à Bionnassay.
Chaux carbonatée métastatique et manganésifère à Pormenaz.
Aragonite : à Bionnassay
Sidérose : à Salvan (suivant Tavernier) et à Pormenaz.
Malachite terreuse : mines de Pormenaz.
— antimoniale : mines de Pormenaz.
— pulvérulente : mines de Pormenaz.

GENRE TITANOXIDE.

Rutile en paillettes aciculaires : aux Mottets, sous le glacier des Bois, dans la Pegmatite.
Anatase octaédrique : sous la Tête-Noire.
Brookite : sous Tête-Noire.

GENRE ARSÉNIURE.

Nickéline : galeries de la Loriaz.

GENRE PHOSPHATE.

Apatite : Bionnassay, dans le val Montjoy.
Klaprothine : sommet du glacier de Saleinaz, vallée de Ferret.
Wavellite : Mer de Glace.

GENRE SULFURE.

Molybdénite : cîme de l'Aiguille du Midi et à droite en descendant le col du Géant, ainsi que dans les rochers qui avoisinent le col.
Pyrite cubique : à Sainte-Marie, aux Houches.
Sperkise (Marcassite) : Grand-St-Bernard (suivant Tavernier).
Magnetkise : val d'Essert (suivant Tavernier).
Blende : Pormenaz.
Galène : mines du lac, à Servoz
— argentifère : à Pormenaz.
— en cubo-octaèdres : à Pormenaz.
Bournonite : mines de Pormenaz.
Chalcopyrite et Pyrite cuivreuse aurifère : Pormenaz.
Panabase terreux : Sainte-Marie ; vallée de Chamonix.

GENRE SULFATE.

Barytine : mines du lac à Servoz ; Pormenaz.
Karstenite : la Griaz.

GENRE FLUORURE.

Fluorine rose : vallée de la Mer de Glace, dans la Protogine.

Fluorine violette : moraines du glacier d'Argentières.

GENRE ALUMINE.

Corindon adamantin : Entremont (suivant Tavernier).

GENRE FERROXYDE.

Oligiste spéculaire : Pormenaz et Charmoz.

— lamellaire : Pormenaz et Charmoz.

Limonite (fer hydroxidé limoneux) : sources ferrugineuses du Coupeau.

Magnétite en cristaux du col de Fenêtre, pointe de Dronaz.

— en masses grenues, sur Pierre-Gaillard, Salvan (suivant Tavernier).

GENRE ARGENT.

Argent natif : minerai des Contamines.

GENRE OR.

Or en paillettes, charrié autrefois par le torrent d'Arveyron ; existe aussi dans les mines sur Contamines.

Venance PAYOT,
Naturaliste à Chamonix.

NOMS DE LIEUX LIGURO-CELTIQUES
EN HAUTE-SAVOIE

L'onomastique alpine renferme un grand nombre de noms antérieurs à la domination romaine, mais qu'il est difficile d'identifier d'une façon satisfaisante. Nous donnons ici quelques-uns des noms de lieux de la Haute-Savoie qui, dans l'état actuel de la science, peuvent être considérés comme ligures ou celtiques; nous y joignons quelques autres d'origine incertaine. Nous avons utilisé nos sources habituelles [1], c'est-à-dire, pour le raccolement et l'orthographe des noms, les tabelles du cadastre de 1730, la carte de l'Etat-Major, le Dictionnaire des communes publié dans l'*Annuaire de la Haute-Savoie* (Abry, Annecy), les utiles monographies consacrées aux paroisses parues dans les mémoires de l'Académie Salésienne, le Regeste genevois et les chartes originales auxquelles il renvoie ; pour les comparaisons, les Dictionnaires topographiques de France et les Cartulaires régionaux de A. Bernard, J. Marion, C. Guigue, etc. ; enfin, pour la partie linguistique, l'ou-

1. Voir *Revue savoisienne*, 1894 et 1896.

vrage de Whitley Stokes (S), *Urkeltischer Sprachschatz*, traduit par A. Bezzenberger, Gœttingen, 1894 ; et *Les premiers Habitants de l'Europe*, 2e édition, Paris 1894, t. II, par M. d'Arbois de Jubainville (B) ; nous renverrons comme précédemment, s'il y a lieu, à l'ouvrage du même auteur : *Les Origines de la Propriété foncière* (A) [1].

Il est admis aujourd'hui, comme M. de Jubainville l'a prouvé, que la langue des Ligures, c'est-à-dire, par exemple, des populations lacustres de la Savoie qui occupaient le pays avant l'arrivée des Allobroges au IIIe siècle av., est indo-européenne. Il ne peut être encore question d'établir la ligne de démarcation phonétique qui la sépare de la langue celtique ; ce qui est certain, c'est qu'elles ont bien des mots communs et des suffixes identiques. Nous ferons suivre, s'il est nécessaire, ces mots de leur postérité gallo-romaine et médiévale, où le thème ancien s'allonge en des suffixes d'origine diverse.

Aire (l') ; *area, aria* désignent souvent en bas-latin un terrain plat non cultivé, propre à bâtir. Une charte de Cluny de 850 parle de *hortis, areis, vineis* ; c'est de là que vient le nom des Aires (Groisy, Thollon). Cette origine ne semble pas convenir à l'Aire, nom de deux ruisseaux de Saint-Julien et dont l'analogue dans la Meuse offre les formes *Ageira* et *Heyra* au xe s. Il y a évidemment là une racine AR (ou ARR), non latine, de signification obscure. On la retrouve dans :

Arrium, XIIIe s., l'Arre, riv. Gard. Cp. les bois dits l'Arroz (Annecy-le-V.) ou l'Arre (H.-Alpes) et l'Arioz, non Larioz (St-Gerv.-les-B.) ; et encore la pointe d'Arreu (Magland).

Erria, villa au XIIe s. dans la Meuse et *Hera* ou *Eira*, XIIe s., auj. St-Martin d'Hére (Isère), cp. Hérée, ancien château (Duing).

En Savoie, *Aria* donne Hyère : c'est le nom d'un torrent à Chambéry ; à Doussard, l'influence patoise le transforme en Ire, d'où la combe d'Ire. Au moyen âge, *Ari-acum* ou *Ariacum*, d'où en Savoie Héry, donne un nom de lieu qu'il est difficile de distinguer du dérivé des gentilices Arius ou Arrius (A, p. 375 et 380). — A cette racine appartient peut-être encore le nom de montagnes les Aravis, *Aravi* au XIIIe s.

Albane (l'), riv. près de Viuz-en-Sallaz, *aqua dicta Albagny* au XIVe s. [2]. Il existe en latin une racine *alb*, blanc, qui a donné l'adjectif *albus*, d'où le nom de ville Alba, le nom d'homme Albius et des dérivés comme Albula, Albinia, Albunea, ap-

1. Nous avons également eu recours aux travaux de M. Longnon : *La Géographie de la Gaule au VIe s* et la *Notice* accompagnant l'*Atlas historique* de la France.

2. A.-G., XVIII, n° 20.

pliqués à des sources, probablement à cause des dépôts blanchâtres ou de l'écume de leurs eaux. Cette racine est indo-européenne; on la retrouve en grec dans *alphos,* lèpre blanche, dans le nom du fleuve Alphée et en celtique, vraisemblablement avec le même sens, dans les noms de villes Alba, Album, Albia, Albinnum (Albens) ; de pays, Albion [1] (S, p. 21) ; de cours d'eau, Albis ou Alba, l'Elbe, avec Albula, son affluent, d'où aussi l'Aube, l'Auve, l'Arve, etc., etc., celle-ci caractérisée par son courant blanchâtre (v. ce mot) ; de dieux, Albiorix, Albiorica, Albarinus et Albius qui, associé à Damona comme Bormo, semble être associé aussi à ce dernier sous le nom équivalent de Candidus [2].

On retrouve cette racine au moyen âge dans les noms de torrents :

Albalona, XII[e] s., l'Albarine, Ain ; cp. *Albarone culmis* [3].
Rivus de Albarna, 971, la Font-Aubarne, Gard; l'Albagne, id.; l'Albanche (Albens), etc.
Albentum, 1070, le Ton, Aisne.

Et de localités :

Albion, Albon, Drôme (Cart. St-Hugues).
Albiadi, 739, pour *Albiati,* Albiez, Savoie (id.); cp. Alby, *Albiacus,* Albiez ou Arbiez (Reg.).
Albanatum, 739 (Cart. St-Hugues).
Albiniacum, Albigny : il y a en France une trentaine de communes de ce nom avec des variantes, sans compter les lieux-dits ; l'origine due à un gentilice doit donc être l'exception.
Albuna, XI[e] s., Aubonne, Vaud (Reg.).
Alburno, 879, Aubord, Gard.
Albencum, XV[e] s., l'Albenc, Isère, etc.

Il est difficile de faire ici la part du latin et du celtique ; il est certain toutefois que plusieurs de ces noms désignent des arbres à bois blanc. Ducange cite *alba, albara, albarus,* peuplier blanc, orme, tremble ; *albania,* c'est le bois où domine l'essence de ces arbres (cp., A, p. 377) ; en espagnol, *alborno* = saule ; en provençal, c'est *albar* comme dans le Berry, aubier ; les localités, et les cours d'eau parfois, tireraient donc leur dénomination d'une plantation voisine, le simple *alba* formant des dérivés à suffixes variés, parmi lesquels *alban* et *albin,* également latins et celtiques, seraient à comparer avec les dérivés de **cassos,* chêne, soit *cassano* et *cassino.*

Alpes (les), puissantes chaînes de montagnes dont les con-

1 M. DE JUBAINVILLE (cp. B , p. 213) croit le thème *Albo,* ligure, sans signification connue
2. ALLMER, *Rev. épigr. du Midi,* n[os] 1146 et 1176.
3. GUIGUE, *Cartulaire du Lyonnais, Bresse. etc.*

treforts ou préalpes couvrent presque tout le département : « *Alpes qui gallorum lingua alti montes vocantur* », explique Servius, et de fait, au VI^e^ s., ce mot recommence à désigner toutes hautes montagnes. L'étymologie est donnée par Festus : « *Alpes a candore nivium dicti sunt qui perpetuis fere nivibus albescunt.* » Bien que la permutation de *b* en *p* soit confuse, *Alpis* se rattacherait donc à une racine ALB commune au latin et au celtique [1], avec le sens de blancheur (S, p. 21). En Suisse et en Savoie, alpe, arpe (Allinge, Thonon) est un nom commun désignant un pâturage dans la montagne ; l'alpage, *alpaticum, alpagium,* était au moyen âge le droit d'inalper ou de faire paître les troupeaux. De *alp* viennent encore les noms de Saint-Jean d'Aulps, *de alpibus,* v. 1140 (Reg.), la montagne l'Alpettaz (Marlens), le torrent l'Arpettaz (les Gets), l'Arpeyron (XVII^e^ s., Serraval) soit un pré au milieu des rochers, *alparionem,* etc.

Amphion, moulin situé au bas du Lyaud, sur un torrent appelé sur la carte de l'Etat-M., d'une façon qui paraît singulièrement altérée, le ruisseau de Plamphiot, et village de la commune de Publier, avec un mas avoisinant très étendu. L'orthographe semble venir d'une fausse étymologie rappelant un propriétaire gallo-romain du nom, d'ailleurs connu dans la Viennoise, d'Amphio. Les chartes du XIII^e^ s. offrent *Ancion* et *Oncion*. Il faut admettre une nasalisation et le changement de *c* + *i* en *fi,* si l'on veut établir un rapprochement avec le nom que les Grecs donnaient anciennement, dit Festus Avienus, au lac Léman [2]. Mais Accion est un nom celtique recueilli par les marchands grecs, dont Festus aurait conservé la tradition. Il y a lieu, du reste, de le comparer à Axona, la Saône dans César, et à Acionna, déesse de la fontaine de l'Etuvée à Orléans [3]. Ax est une racine que l'on retrouve encore dans Axima (Peutinger), Aime.

Andey, h. et mont au-dessus de Pontchy. Le thème semble celtique ; on le retrouve dans les noms de peuples, Andes, Andecavi ; d'hommes, Andus, Andius, d'où Andiacum (Angeac), Andilus, Andilius, d'où Andiliacum (Andilly), Andilavus (Andelot) et Andiloha (Andlau) (A, p. 562, et Longnon, *op. cité*), Ando, puis Andecamulos, Andecumborius, Andebrocirix, etc.;

1. Ce mot est cité comme tel par M. Holder dans son ouvrage en cours de publication, *Altceltischer Sprachschatz*, Leipsig, 1891.

2. *Ora maritima*, v. 672-674 . (Rhodanus) *Inserit semet vastam in paludem quam vetus mos Græciæ vocitavit Accion*

3. ALLMER, *Rev épigr.*, n° 1060

de localités, Andusia, Andematunnum, Anderitum, Andethannale dans les itinéraires ; de déesse, Andarta ; enfin dans les noms de rivières, l'Andelle, l'Andon, l'Andiole, le *mons Andaoni*, 999 (Gard), etc. Pour M. de Jubainville, *ande* est un préfixe augmentatif ; Andecamulos veut dire très Camulos, c'est-à-dire très (semblable au dieu) Camulos ; S, p. 15, explique *ande* ou *ando* par contre, envers. — A cette particule se rattache aussi le nom du mont Anjou (Viuz-en-Sallaz), au XII^e^ s. *Angion*, latinisé *mons Angionis*, sans doute pour *Andionis*, cp. le pic Anjean (Gard).

Arcine, commune sur un escarpement du Vuache, au XII^e^ s. *Arcena*, *Arsina*. Son nom, qui n'est pas rare en Dauphiné, paraît reproduire le celtique *arkunion* pour *parkunion*, montagne, car le *p* n'existait pas à l'origine chez les Celtes (B, p. 281 et 372). Adjectif, *Arkunia* s'est transformé chez César en *Hercynia* silva et au moyen âge en *Fergunna* ou *Vircunnia*, auxquels il faut peut-être comparer le nom de la Vergonne, affluent de la Népha. — Argonnex, à l'extrémité de la montagne de St-Martin, est un dérivé *Argunnacum*, Arconay au XIII^e^ s. (Reg.), dont on retrouve le simple dans l'Argonne, nemus *Argunnæ* au XII^e^ s. (Aisne) et peut-être dans Arquion (Nièvre), *Arcun (ci) acus* au VI^e^.

Arrondine (l'), torrent près de Flumet[1]. Son nom semble un diminutif de l'Aronde, affluent de l'Oise, *Aronna* en 861 (B, p. 173), où la racine AR serait la même que dans Arar.

Arve (l'), torrent qui se jette dans le Rhône en-dessous de Genève. Au XIII^e^ s., les chartes l'appellent flumen *Araris*[2] (Reg.) ; ce nom est aussi celui de l'Aar au moyen âge et de la Saône dans César. M. de Jubainville (B, p. 172) y voit la forme redoublée de la racine AR donnant les noms latinisés de cours d'eau *Arus*, *Ara*, *Arum*, et qui serait apparentée à la racine sanscrite *ar*, aller, d'où *aras*, rapide. Cette dernière signification a dû s'affaiblir de bonne heure en celle plus générale de cours d'eau, car on ne voit pas pourquoi les Ligures l'auraient appliquée à la lente Saône. — Un autre nom de l'Arve, *Arva* au XI^e^ s., reproduirait cette même racine. S, p. 19, l'admet avec doute pour l'Erve, et en effet il y a lieu de remarquer qu'en Savoie et en Dauphiné *l* devant une labiale se change en *r* dès

1. On lit la Norandine sur la carte publiée en 1861 par A. Perrin, Chambéry ; c'est sans doute la transcription de la locution patoise : *en*-Arondine, cette préposition étant fréquemment placée devant des noms de lieux, dont elle a modifié nécessairement l'orthographe.

2. A.-G., XIV, n° 93.

le XI^e^ s. Le véritable nom ancien de l'Arve serait donc plutôt Alba, plus tard *Arva* et *Alva,* comme il en est pour l'Aube, l'Aubetin et l'Auve (Marne). — D'Arve vient *arvense castrum,* Bonneville, et l'Arveyron, riv., *Albarionem,* à comparer avec *Albarioscus,* 739, des Hautes-Alpes.

-ascus, -asca. M. de Jubainville fait tout d'abord reposer sur le suffixe *ascus* l'extension du domaine ligure dans l'Europe occidentale. Il est à noter toutefois que si ce suffixe est fréquent en Italie au moyen âge, c'est que les habitants l'ont accolé par tradition à des thèmes, le plus souvent latins, à sens très divers. La liste pourrait s'en augmenter encore, par exemple, de l'adjectif *Comovianasca* [1], en 810. En Haute-Savoie, nous citerons la pointe Chevache ou Chavache (Montriond), de *cava* + *asca,* soit la Pointe percée, analogue au *mons Cavus* d'une inscription pyrénéenne. Au moyen âge, plusieurs noms présentent les suffixes *-asco, -usco, -osco,* comme le celtique *-isco,* mais avec l'insertion d'un *i,* donnant au nominatif des mots en *-ascius, -uscius, -oscius* et *-iscius*. Ces thèmes dérivatifs en *-io* semblent dus à l'influence latine des noms en *-ius*.

-ava. D'après B, p. 129, c'est un thème ligure désignant les cours d'eau ; d'après S, p. 23, ce thème est celtique ; c'est même d'*ava* que certains font dériver le fr. eau ; mais, comme le remarque Littré, *aqua* a pu le donner aussi ; en effet, ce mot, au XIII^e^ s., devient *awe* ; de plus, en Haute-Savoie, *Aquianum* donne Evian, *Aquaria,* Yvoire et Evire ; *aquariæ,* terrains détrempés, Evières, d'où à Genève la porte d'Yvoire (cp. Reg.), où aquaria est simple adjectif. Cependant *avos, ava,* ligures ou celtiques, peuvent être aussi l'origine de ève, car on le retrouve, comme finale, dans des noms comme *Genava*, embouchure, d'après M. de Jubainville [2]. Maintenant est-ce ava, est-ce aqua qui terminait originairement les noms suivants ?

Allève, *Alevum,* XIII^e^ s.
Balevaz (Cusy).
Bogève, *Bogeva,* 1153 (A.-G., XIV, p. 29, n° 39).
Eves (le plan des), près de la Giettaz).
Machevaz, pron. *Mach'va.*
Malève, riv. Abondance, *mala aqua.*
Megève, *Megeva,* 1202 (A.-G., VII, p. 292, n° 3), *media aqua.*
Pellève, riv. Alby, peut-être pour Bellève,*bella aqua.*
Salève, mons *Saleva,* XII^e^ s. (Reg.), etc.

Balme (la) ou Barme, anfractuosité dans le rocher plus ou

1. *Miscllan di Storia ital.,* XXIV, 1885.
2. *Rev. celtique,* 1875, p. 316.

moins profonde. Ducange explique : « *Caverna in rupe excisa, tumba* », plusieurs de ces grottes ayant livré des ossements. Nous avons en Haute-Savoie deux communes de ce nom, la Balme-de-Sillingy et la Balme-de-Thuy et plusieurs lieux-dits, tels que *Balmam rossam,* XII^e^ s. (le Reposoir). Diminutifs : *Balmetum, Balmeta,* d'où Balmette, les Balmettes, les Balmottes, etc.

Bardonèche ou Bardonenche, h. de Vétraz-Monthoux, cité dès 1279 (Reg.). Les formes modernes supposent d'anciens *Bardonisca* ou *Bardonincum,* le premier cité par Guigue au XIII^e^ s. Le thème, Bardo, est un nom propre, celui par exemple d'un archevêque de Mayence au XI^e^ s., dérivé hypocoristique de Bardos, le barde, en celtique, d'où Bardomagus, le champ de Bardos (A, p. 167).

Bloye, au moyen âge *Blavia* (Reg.), comme Blaye, dans Ausone. En celtique, l'adjectif *blâvos* veut dire jaune (S, p. 188). C'est sans doute de lui, par le bas-lat. *blavum* que le blé tire son nom. Blavia serait la plaine au blé, la terre aux emblavures.

Borbannaz (la), source et fontaine à Musiège, *Borbane* en 1308 (Reg.). *Borbana* pour *Borvana* se rattache à la racine celtique *borv,* secondaire de *berv,* d'où *bervo,* je bouillonne, et les noms de dieux Borvo, Borvonia ; de ville, Borbetomagus pour Borveto- (S., p. 172). Borbannaz serait ainsi un équivalent de Bourbonne. Cette racine *borv* a donné encore en français, outre bourbe, les noms de localités Bourbourée (Drôme), *Borborea* en 1228, la Burbanche (Ain), la Bourboule (Puy-de-Dôme), etc. — Il est probable qu'il faut rattacher à la racine *berb* pour *berv* les nombreux noms de hameaux et de ruisseaux comme Barberolle (Drôme), *Barbeyrola,* XV^e^ s., Barberon (id. et Hautes-Alpes), la Font-Barbarine (Gard), la Barboure (Meuse), et notre Barberine (Vallorsine), *Barbarina* en 1307 (Reg.), dont le masculin est cité comme nom d'homme au moyen âge et qui est à comparer avec la localité italienne Barbarasco. Il se peut toutefois que la filiation ait eu lieu sous l'influence du lat. barbarus, mais on sait qu'en grec *barbaros* signifie aussi proprement celui qui fait du bruit, qui parle un langage inintelligible. Littré rattache avec raison à cette racine le fr. barboter.

Borne (la), **Bourraz** (la), torrents à Entremont et à Passeirier. Dans Ducange, *borra,* XIII^e^ s., est défini : *Cavus dumetis plenus ubi stagnat aqua* ; par suite est traduit par cisterna. Y a-t-il un rapport de dérivation entre *borra* et *borna* ? C'est

vraisemblable, puisque ce dernier mot renferme aussi l'idée de cavité ; car dans notre patois borna, bornalu (cp. languedocien borne) signifient creux ; la bornetta, c'est l'abeille des bois faisant son nid dans la terre (Brachet) ; la bornale, c'est la grotte dans le rocher. La topographie offre souvent en France le mot borne appliqué à des bois, des ruisseaux, des étangs, des landes, des hameaux. En Haute-Savoie, nous avons, outre le plateau raviné des Bornes, divers torrents et hameaux comme :

La Borne, riv. *Borna,* XII^e^ s., Reg.; cp. la Bourne, Drôme.

Le Bornet, la Bournette (Doussard).

Bourneau, *locus qui vocatur Bornel,* XI^e^ s. (St-Jean d'A.). Dans Ducange bornellus = tuyau, canal.

Borny (Moye) cp. Borny, *Burnen,* 960, Moselle, et l'allem. Born, source, Bornand, Bornachon, etc.

Brévent, montagne près de Chamonix, est vraisemblablement, avec métathèse de la racine, le celtique *bervant* (S., p. 172): celui qui bouillonne, qui a ses sources.

Bromine, hameau au pied de la montagne de Mandallaz, connu par ses eaux minérales. Nous supposons *Bromina* = *Bormina,* rattaché ainsi à la racine ligure *borm* (B, p. 120), d'où les noms de dieux Bormo, celui-ci changé plus tard par les Celtes en Borvo, Bormanus, Bormanicus [1]. On peut comparer à Bromine *fons de la Berminousa,* XII^e^ s., près de Meximieux (Ain), d'après Guigue.

Brevon (le), ruisseau de Saxel et torrent qui se jette dans la Dranse d'Enfer. La forme étymologique *Bevro* est citée dans une charte de 1138 (Reg. n° 292) ; c'est également au IX^e^ s. le nom du Beuvron (Meurthe). Ce mot est un dérivé masculin du celtique *bebros,* bièvre ou castor, dont la forme féminine *Bibronna* se retrouve dans de nombreux mots français tels que Brévanne, Brévenne, etc.

Bronnaz (la), lieu dit près de Feigères et de Thiez. Dans plusieurs communes, il désigne un terrain humide, marécageux ou avoisinant une source. Bronnaz, comme l'all. Brunnen, fontaine, remonte au celtique *brenno,* je bouillonne (S, p. 172) cp. *vercheria dicte Brune,* XIII^e^ s., dans Guigue, et dans la Marne Bronne, *Borona* au XII^e^ s., pour Brona, comme dans la Meuse *Borolium* pour brolium. Dans le même département Brugny et, en Haute-Savoie, Brogny ont le thème suivi d'un faux suffixe *iacum*, si ce thème n'est pas celui d'un gentilice inconnu du reste.

Chailloux, Chilly. Il existe une racine CAL non latine, d'où

1 Pour les inscriptions les concernant, v. ALLMER, *Rev. épigr.*, n^os^ 1143, 1145, 1146.

Cala, nom d'une villa au VI^e^ s., aujourd'hui Chelles, qui entre dans les composés celtiques Calatonnum et Caladunum (B, p. 258). A côté de cela, on trouve Calo et *Calacus* (Peutinger), corrigé par M. Longnon en Caliacus, parce que la forme moderne est Chailly. Aussi M. de Jubainville (A, p. 204, 537) voit-il dans Cala, Caliacus, et même dans *Calaoilum,* Chaillot, des thèmes de noms propres latins Calus, Calius, Callius. Cette origine doit être l'exception, car ces noms sont plutôt rares. Au contraire, il y a en France de nombreuses communes, sans compter les moindres localités comme Chail, Chaille et Chille, Chaillon ou Chillon, Chaillac ou Chillac, Chailly ou Chilly qui ont évidemment une autre origine. En Haute-Savoie, nous avons relevé deux Chilly dont on ne saurait dire s'ils dérivent d'un gentilice ou d'un nom commun suivi du faux suffixe *iacum,* d'après la forme *Chiliacum,* XII s. [1]. On trouve également la racine cal dans des mots désignant des cours d'eau :

Callus, 674, la Chée, Meuse, cp. *Calnantum,* Ain.
Calona, la duiz de Calonan, *Challonana* au XIII^e^ s. (Guigue).

Ou des montagnes :

Calomontis, XIII^e^ s., Chalamont, Ain.
Calescii [2], v. 1224, peut être l'alpe Chailloux ; cp. *Caliscum,* 885, Chalay [3], Rhône, les localités italiennes Calasca et Calusca et, près de Saint-Sigismond, Chalesson, comme dans l'Isère, Chaleyssin, *Calessianum* (Devaux, p. 213), Caly ou Callier (les Gets), Chalune (Mieussy).

Ou des localités diverses :

Calaoige, 912 (Reg.), Chalex, Gex.
Chalengo, XII^e^ s. (Guigue), Chaleins, Ain, etc.

Chandouze (la), torrent à Saint-Cergues dont le nom serait celtique s'il est vrai qu'on en retrouve le radical dans *candos-occus,* marcotte de vigne selon Columelle (5, 5, 16), *Candosino,* XII^e^ s. (Reg.), Chandossin en Valromey et *Candiacus,* Changy.

Chêne, Chessenaz. M. G. Paris (*Romania,* XIX, p. 626), s'appuyant sur l'a. fr. *chassain* et le prov. *cassan* admet un dérivé *cassanum,* avec un parallèle *cassinum,* d'un thème celtique *caissn* ; on peut le comparer au lat. et grec *castan,* sans pouvoir les identifier complètement. Le latin *quercum,* qui aurait donné *cercum, cercetum,* n'a pas laissé de trace sensible dans la topographie. Il en est tout autrement de *caissn,* dont les dérivés sont nombreux et qui se rattache peut-être lui-

1. A.-G., XIV, p. 378, n° 330.
2. A. Perrin, *Histoire de la vallée de Chamonix,* Chambéry, 1887.
3. *Cart. St-Hugues.*

même à un adjectif **cassos* : fort (S, p. 67), cp. robur, chêne, d'où robustus, fort comme un chêne. — *Casnus* est le nom du chêne au moyen âge ; Guigue cite même dans son Cartulaire une femme nommée Casna. De là les localités appelées Chêne, *Chaygna*, *Chaignu*, *Chanu* (Reg.) et, par *casnetum*, Chesnay, Chenay, Cheney, Chenex, Chainex, le Chainet ou Chainaz par *Casnatum*. — Le thème *Cassino* existe dans le nom de localité Cassinomagus (Peutinger) et de Cassinogilum (cp. A, p. 567). On le retrouve probablement dans Chessin (Taninge, Magland) analogue à l'ital. Cassino (cp. B, p. 94) et, par *Cassinatum* ou *Cassinetum*, dans Chessenaz, *Chissinaz* au XIII^e^ s. (Reg.), Chessenex et Cessenaz (Sevrier), bien qu'il y ait ici les restes d'une châtaigneraie autrefois très productive. Cp. Sassenage (Isère) pour Chassenage, de *Cassanaticum*. — Le dérivé *Cassanum* a donné dans l'Ain de nombreux dérivés comme *Cassanie*, XI, *Chassagneu*, XI^e^, *Chassagnion*, XIII^e^, et *Chassaignola*, XIII^e^ (Guigue).

Chère, Chéran. M. P. Vidal a donné une liste aussi complète qu'intéressante [1] des noms de lieux du Roussillon renfermant le mot *quer*, rocher, fém. *quera*, avec ses dérivés et leurs diverses graphies. Le primitif semble être *car*, *cara*, qui, n'étant pas latin, est ligure ou celtique. M. de Jubainville a signalé comme pouvant s'y rapporter l'irl. *carric*, le bret. *carrek*, rocher, le v. irl. *cara* : des pierres, et *carn*, un tas de pierres ; mais il ne cite guère comme dérivé, avec Müllenhoff, que Carrare ; au contraire, la racine liguro-celtique KA, qui a donné naissance, dans son thème primaire Ka-ra, Ka-ro, à tant de cours d'eau, exprimerait l'idée de plaire (B, p. 166, 169, 196), telle qu'on la trouve dans les noms propres Carus, Carantus, Caratus, etc. (S, p. 72). Nous sommes, à tort ou à raison, d'un avis différent ; nous pensons que *car*, rocher, a fourni des dérivés analogues à ceux de la racine Ka, et que par suite, entre Carantos, aimant, et Carantonus, la Charente, il n'y a aucune parenté de sens. Pourquoi appeler tant de cours d'eau le cher, la chérie, l'aimant, plutôt que le pierreux, la pierreuse ? C'est supposer une âme bien tendre à nos vieux ancêtres ; et passe encore pour la rivière, mais la montagne, le rocher ? Quoi qu'il en soit de notre supposition, voici les noms que nous avons relevés :

Le Char, monticule, la partie la plus élevée d'un plateau (Brachet) lieux dits sur les Chars.

1. *Bull hist. et phil. du Cour. des trav hist*, 1888, n^os^ 1-2.

Charousse, ancien château (Passy), *Cherrossa* [1], *Carrossia,* XIII[e] s., cp. Charosse (Isère), Charousse (Drôme), *Rocha rossa* en 1240.

Le grand Carroz, Carraz (Ville-la-Grand), Caraz (Burdignin); la pierre d'Equarroz (Yvoire); lieux-dits aux Carroz. au Carray, indiquant des cailloux roulés, des substructions anciennes, des tuiles gallo-romaines; cp. à Marlens, la Combe carrée, recouverte par un éboulement, maintenant aux Perrus [2].

Le roc de Chère (Talloires), *Cheria* [3], 1051, en patois *Chire* et peut-être Surchère (Rumilly).

Cheravaux (Montriond), *Carevallis,* XIV[e] s.

Charavay, h. près Passy.

Le Chéran, riv. *Cara,* XIII[e] s. (Reg.); ailleurs le Cher, *Caris,* VI[e] s., la Chiers, le Chernis, le Charans, la Charente, etc.

Les monts Cheray (Taninge), Chéry (les Gets), Chérel, etc. Cherantaz, h. Magland, XIV[e] s., et peut-être Charagny, cp. Caranusca, dans la carte de Peutinger.

Clés (les), nom d'un village près de Thônes et localités (les Clets) à Bons et à Cusy. Les Clés, aujourd'hui les Clefs, sont appelés *de Cletis* en 1161 (Reg.), en patois *lés Clyés* au lieu de *lés Clyës* [4]. D'après Ducange, *cleta, cleda, cleia* est une barrière, une grille d'osier ou de branchage, faisant porte ou enclos ; on trouve, avec ce dernier sens, *unam cletam vineæ* au XIII[e] s. (Reg.) et au XV[e] s. *Clye : locus cledis septus* (Duc.). Clet vient moins du latin *crates* que du celtique *cleta* (S, p. 101). Dimin. : les Eclaittes.

(A suivre.) Ch. MARTEAUX.

NOTES ET DOCUMENTS

SUR LA VIE PRIVÉE EN SAVOIE SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Voici quelques brèves indications tirées de testaments provenant de la famille de Loche, qui possédait avant la Révolution des domaines importants aux environs de Sallanches. Ces documents sont actuellement aux Archives départementales de la Haute-Savoie et font partie de l'intéressant fonds de cette famille, donné il y a quelques années à cet établissement par l'un des héritiers, M. René Goblet, ancien ministre. M. B.

1531, 30 septembre : Testament de Jean de Loche, fils de Claude de Loche, de la paroisse de Magland ; il donne 3 sous à chacun des prêtres qui assisteront à ses funérailles et veut que l'on place 12 cierges, pesant chacun 2 livres, pour le luminaire ; il y aura aumône générale pour les pauvres, le jour de son enterrement, suivant la coutume; les nobles des paroisses

1. A.-G., XIV, p. 261, n° 252.
2. DUCRETTET, *Monogr. de Marlens* dans *Acad. Salés*, VI, 1883.
3. *Soc. Sav*, V, p. 85.
4. CONSTANTIN, *Rev. sav.*, 1882.

voisines seront convoqués pour un festin plantureux *(ipsis dari ad prandium honorifice)*. (Archives de la Haute-Savoie, E 78, pièce 2.)

1584, 1er juillet : Testament de Jean de Loche, bailli de Faucigny, coseigneur de Servoz, par lequel il désire que le jour de ses funérailles on se serve de cire sans aucune térébenthine ni autre « matière vile », que l'on habille 12 pauvres, de gros drap blanc de pays à condition qu'ils se tiendront auprès du cercueil le jour de l'enterrement une torche à la main ; il fonde dans l'église de Sallanches, une messe en musique pour son anniversaire, « durant laquelle messe seront assistant douze « pauvres de Dieu, tenant chacun d'eux une chandelle de cire « pure, allumée, en leur main, du prix de 1 sol de Savoie cha- « cune, et sera donné à chacun des dits douze pauvres 1 sol « de Savoie » ; il lègue à 4 mendiants, 4 florins ; aux lépreux de la maladière de Sallanches, 5 florins ; aux pauvres de l'hôpital de Sallanches, 5 florins ; à 4 pauvres filles, à chacune d'elles, le jour de ses noces, 100 florins « pour les aider et « soulager à se marier, lesquelles quatre pauvres filles seront « choisies et élevées par Madame de Loche, pourvu qu'elles « soient sages et honnêtes » ; quant à ses fils Claude et Bernard, chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, « s'il « advenoit que Dieu veuille qu'ils fussent pris des Turcs ou « ennemis de notre foi, ses héritiers seront tenus de les rache- « ter et mettre hors de captivité » ; parmi les revenus du testateur se trouvent ceux des maisons fortes de Sallanches, Magland et Pormenay, le droit de langues sur les bouchers de Sallanches et celui des souliers sur les cordonniers de la dite ville. (E 78, pièces 3 et 4.)

1744, 5 février : Testament du marquis de Lescheraines ; il lègue à son domestique : « sa nourriture et aliment dans sa « maison, avec une pension annuelle de 80 livres et une cham- « bre ; et au cas qu'on lui fit la moindre difficulté de lui four- « nir le dit aliment, il lui laisse la somme de 366 livres et la « susdite chambre garnie selon son « état ». (E 78, pièce 8.)

1786, 7 décembre : Legs de Marie-Louise de Loche : « à la « baronne de Saint-Martin, six mouchoirs des moins usés et « du coton en fil pour faire des bas ; à la comtesse d'Outre- « chaise, 2 paires de « gants, l'une de soie blanche, l'autre de « soie noire, deux coeffes à dentelles et le plus beau de ses « éventails ; à sa filleule, la meilleure de ses mantilles de taffe- « tas noir, un deshabillé d'indienne en bleu ; à sa nièce, la

« plus jolie de ses robes en soie ; aux deux domestiques de la « maison, à chacun un mouchoir de soie, tel qu'on les porte « par le cou en forme de cravatte ». (E 78, pièce 11.)

Testament de *Englina de Balmis*, veuve de noble Marquet de Thoyre, fait le 13 septembre 1452 : elle veut qu'il y ait 200 prêtres à son enterrement chantant le *requiem* et 13 pauvres qu'elle habille de drap blanc, en souvenir des 13 apôtres : legs aux maladreries de Chêne, Carouge, *de Bogio* (Boëge?) et de Cluses. (E 84, pièce 8.)

1660. 24 décembre : Dépenses pour les obsèques de Anne-Françoise de Loche à Chambéry : 1 messe au vicaire de Saint-Léger, 6 sous ; pour les pauvres qui ont porté les torches, 4 florins 8 sous ; pour les écussons, 12 florins ; pour celui qui a crié par la ville la défunte pour les confréries, 6 sous ; au total, 241 florins 9 sous. (E 90, pièce 77.)

LES CHANSONS POPULAIRES DE LA HAUTE-SAVOIE

(Suite)

La Jardinière et le Seigneur.

Andantino.

1.

Dis-moi, charmante Catin [1],
Que fais-tu seule en ton jardin ?
J'y cueille des fleurs,
Aux mille couleurs,
Pour mon serviteur.
J'en veux faire un doux présent
A mon fidèle amant.

2.

Ah ! dis-moi, rare beauté,
Voudrais-tu bien me les donner ?
Choisissez, Monsieur,
Parmi ces œillets
Si beaux, si bien faits,
La fleur qui vous plaira mieux
Sera pour vos beaux yeux.

1. Diminutif de Catherine. Ce mot n'avait pas alors la signification qu'on lui prête aujourd'hui.

3.

La fleur que je choisirai
N'est ni la rose, ni l'œillet,
C'est tes beaux yeux bleus,
Doux et gracieux,
Dont j' suis amoureux.
Belle, je t'offre mon cœur
Et je veux ton bonheur.

4.

Je crois bien que vous riez
Ou bien, Monsieur, que vous rêvez,
Moi, fille de rien,
Je n'ai pour tout bien,
Que mon entretien ;
Voudriez-vous épouser
La fill' d'un jardinier ?

5.

Quoique fill' d'un jardinier,
Belle, tu as su me charmer.
Prends ce diamant,
Coûtant mille francs,
Je t'en fais présent.
Tu seras dame d'honneur
La femm' d'un grand seigneur.

6.

Adieu donc, mon beau jardin,
Adieu rosier, mon beau rosier,
Je pars demain matin,
C'est sûr et certain
Que je vais bien loin.
J' m'en vais voir l'appartement
De mon fidèle amant.

La Bergère et le Seigneur.

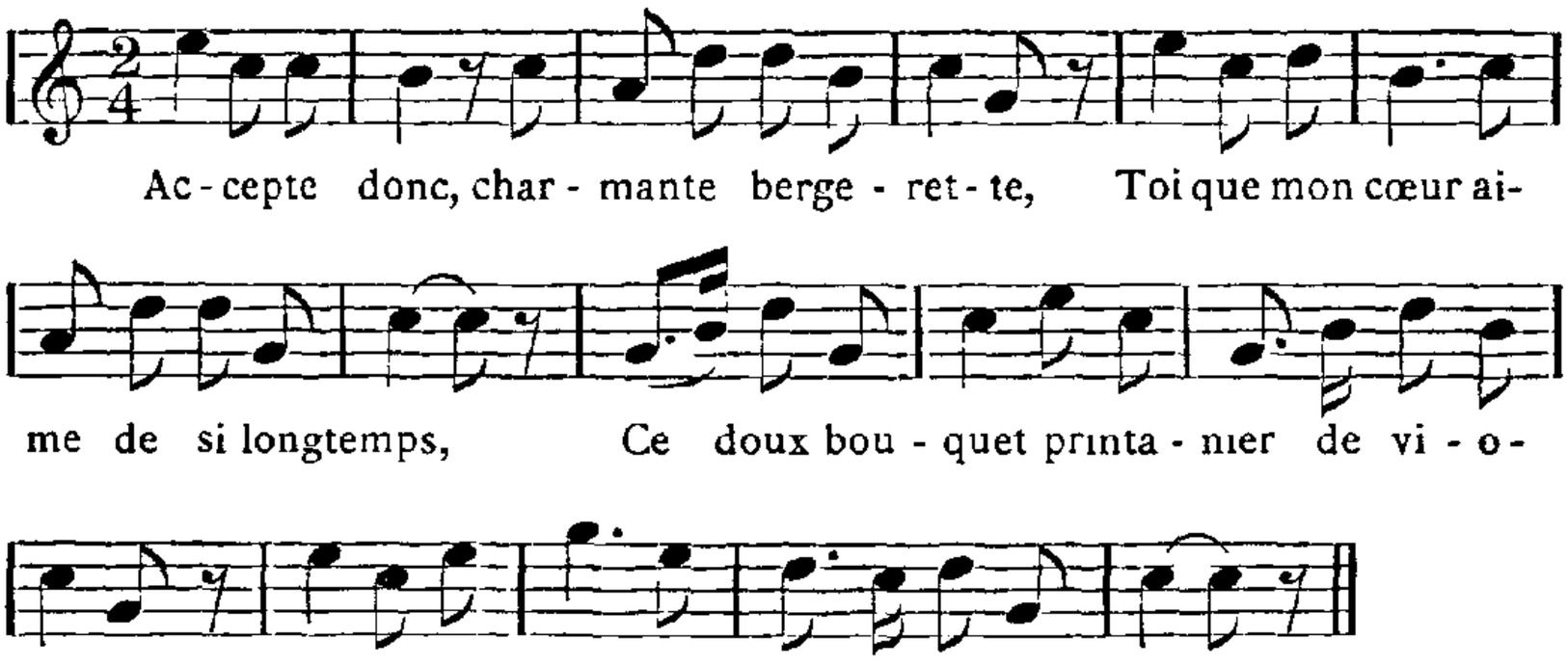

1.

— Accepte donc, charmante bergerette,
Toi que mon cœur aime de si longtemps,
Ce doux bouquet printanier de violettes,
En attendant la fleur du doux printemps.

2.

— Dĕ rĕchĕvrê vò é vôtrĕ violëtĕ ?
Dĕ rĕchĕvrê la fê d'on gran sényeur ?
Allâ alyeu contâ vôtrĕ florëtĕ,
Dĕ nĕ sé pâ pĕ r'chêvrĕ tan d'oneu.
(Je recevrai vous et vos violettes ?
Je recevrai la foi d'un grand seigneur ?
Allez ailleurs conter vos fleurettes :
Je ne suis pas pour recevoir tant d'honneur.)

3.

— Dis-moi, Nanon, le nom de ton village ?
— Aprenyi-le, Monsu, vô le sari.
(Apprenez le, Monsieur, vous le saurez.)
— Qu'y a-t il donc dans ton charmant bocage ?
— On grou lourdau, monsu, quan v'z y sari.
(Un gros lourdaud, Monsieur, quand vous y serez.)

4.

— Pourquoi, Nanon, es-tu si rigoureuse ?
— E võ, monsu, ét' vò tan-t amoêreu ?
(Et vous, Monsieur, êtes-vous tant amoureux ?)
— J' suis amoureux pour te rendre amoureuse.
— E mê, monsu, pĕ mĕ moqâ dĕ vò.
(Et moi, Monsieur, pour me moquer de vous.)

5.

Dĕ crêye bin qĕ vô-z éte sincére,
Pĕ vô-z âmâ, y ë-t impossible à mê ;
E pwé, d'alïeu, votron ran n'mĕ plé guére,
D'âme bin mïò restâ qĕman dĕ sé.
(Je crois bien que vous êtes sincère,
Pour vous aimer, cela m'est impossible,
Et puis, d'ailleurs, votre rang ne me plaît guère,
J'aime bien mieux rester comme je suis.)

6.

— Adieu, Nanon, je quitte ton village.
— E mĕ, monsu, d'y vweu tojhor rĕstâ.
(Et moi, Monsieur, j'y veux toujours rester.)
— Je me retire en un vieil ermitage.
— E mĕ, monsu, dian mon pastorâ.
(Et moi, Monsieur, dedans mes pâturages.)

Communiquée par M. Jacques Sermet, de Sallanches.

Le Mari malheureux.

Allegretto moderato.

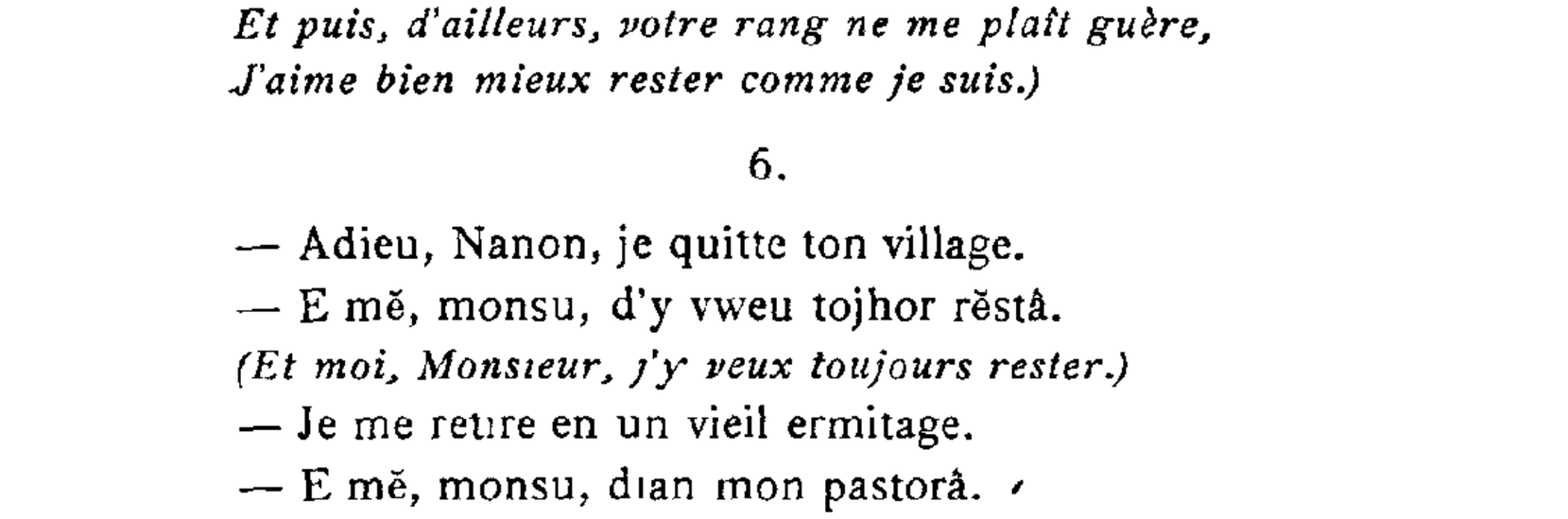

1.

Vêtiă la Sin-Jan q'arivĕ,
Ntron valë va modâ,
Fôdra l'ôgmêntâ son gajhŏ
S'on vu l'férĕ rĕstâ.
Së ntron valë vin à modâ
Nŏ pardin tò :
E fâ mé d'uvrâ diên on jhò
Qĕ mê é vò.
Tra la la la, etc.

(Voici la Saint Jean qui arrive,
Notre valet va partir,
Il faudra lui augmenter son gage.
Si on veut le faire rester.
Si notre valet vient à partir,
Nous perdons tout.
Il fait plus d'ouvrage en un jour
Que moi et vous.)

2.

Savi-vŏ qin pan dĕ mëjhŏ
Can d'sé diẽn ma mêson ?
Dĕ mëjhŏ dĕ pan d'avênă,
É q'al pâ trô bon,
Ya bin d'bon pan diẽn ma mêson,
Mé n' pâ par mê,
Al ë pĕ ma diâblă dĕ fënă
E p' son valé.
Tra la la la, etc.

(Savez-vous quel pain je mange,
Quand je suis dans ma maison ?
Je mange du pain d'avoine,
Et qui n'est pas trop bon.
Il y a bien de bon pain dans ma maison,
Mais il n'est pas pour moi ;
Il est pour ma diablesse de femme
Et pour son valet.)

3.

Savi-vĕ qin vin dĕ bêvŏ
Can d'sé diẽn ma mêson ?
Dĕ bêvŏ dĕ vin dĕ citre,
E q'al pâ trò bon.
Y a bin d'bon vin diên ma mêson,
Mé n'pâ par mê,
Al ë pĕ ma diâblă dĕ fënă
É p' son valé.
Tra la la la, etc.

(Savez-vous quel vin je bois,
Quand je suis dans ma maison ?
Je bois du vin de cidre,
Et qui n'est pas trop bon.
Il y a bien de bon vin dans ma maison,
Mais il n'est pas pour moi.
Il est pour ma diablesse de femme
Et pour son valet.)

4.

Dĕv'nâ vi yŏu dĕ dromêssŏ
Can d'sé diẽn ma mêson ?
Dĕ dromêssŏ diẽn la réçhĕ,
La tétă d'su on bĕnon.
Y a on bon lyê diẽn ma mêson,
Mé n' pâ par mê,
Al ë pĕ ma diâblă dĕ fénă
É p' son valé.
Tra la la la, etc.

(Devinez donc où je dors,
Quand je suis dans ma maison ?
Je dors dans la crèche
La tête sur une manne.
Il y a bien un bon lit dans ma maison,
Mais il n'est pas pour moi,
Il est pour ma diablesse de femme
Et pour son valet.)

Variante au premier couplet en patois de Saint-Jeoire, en Faucigny, recueillie par M. Constantin :

Vatĭa la San-Dĭan q'aproçhe,
Nutron valë s'en va dman.
Savê-t-é batre à la granjhe !
Avê-t-é le cou du van !
Vô ne farĭâ pâ d'on-n an
Ce q'é fassîve d'on mê ;
S'é mode qın malor par mé !
Refraın : Tromlalali, lalilalêra ;
Troumlalalı, lalıloulă.

Autre version chantée par M. Jean Terrier, d'Annecy :

1.

Voli-vŏ don savê cĕ qĕ dĕ vëyŏ
Ên-n êntrên diên ma mêson ?
Dĕ vêyŏ su l'sûê d'la peurtă,
Tŏ lô jhor,
Lĕ valë avwé la métră
S'embrassan.
Tradéridéra, lon la la léra *(bis)*.

(Voulez vous donc savoir ce que je vois
En entrant dans ma maison ?
Je vois sur le seuil de la porte,
Tous les jours,
Le valet et la maîtresse
S'embrassant.)

2.

Voli-vŏ don savê cĕ qĕ dĕ mėdyŏ
Tŏ lĕ lon dĕ la sêson ?
Dĕ mėdyŏ dĕ pan dĕ sêlă,
Tŏ lô jhor,
Lĕ valé avwé la métră
D'bon pan blıan.
Tradéridéra, lon la la léra *(bis)*.

(Voulez-vous donc savoir ce que je mange
Tout le long de l'année ?
Je mange du pain de seigle,
Tous les jours,
Le valet et la maîtresse
De bon pain blanc.)

3.

Voli-vŏ don savê cĕ qĕ dĕ bêvŏ
Tŏ lĕ lon de la sêson ?
Dĕ bĕvŏ dĕ la piqétă,
Tŏ lô jhor,
Lĕ valë avwé la métră
D'bon vin blian
Tradéridéra, lon la la léra *(bis)*.

(Voulez-vous donc savoir ce que je bois
Tout le long de l'année ?
Je bois de la piquette
Tous les jours,
Le valet et la maîtresse
De bon vin blanc.)

4.

Voli-vŏ don savê su qê dĕ cuçhŏ
Tŏ lĕ lon dĕ la sêson ?
D'cuçhŏ su 'na ponyà d'palyĕ,
Tŏ lô jhor,
Lĕ valë avwé la métră
Bon li blian.
Tradéridéra, lon la la léra *(bis)*.

(Voulez-vous savoir sur quoi je couche
Tout le long de l'année ?
Je couche sur une poignée de paille,
Tous les jours,
Le valet et la maîtresse,
Bon lit blanc.)

5.

Dĕman, é la fêre à Favarjhĕ,
Ntron valë va l'y mĕnâ ;
Tĕ gardĕré la baraqă,
Tê q' t'é vïeu,
Lĕ valë avwé la métră
Marçh'ron mïeu.
Tradéridéra, lon la la léra *(bis)*.

(Demain, c'est la foire de Faverges,
Notre valet va l'y conduire ;
Tu garderas la baraque (maisonnette),
Toi qui es vieux,
Le valet et la maîtresse
Marcheront mieux.)

Le Mariage ridicule.

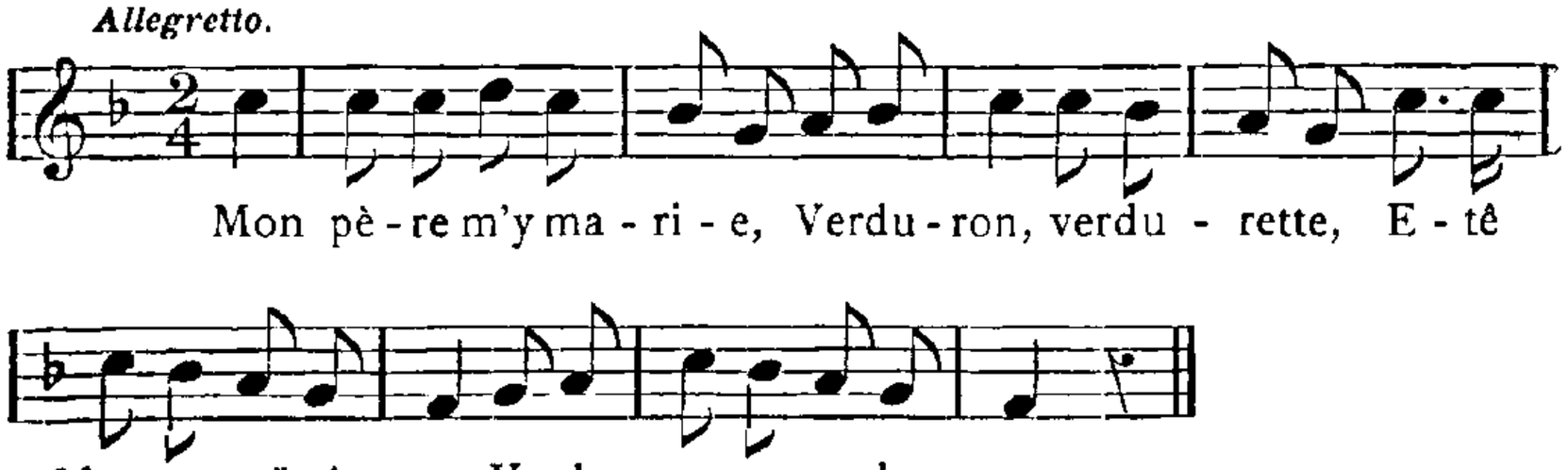

1.

Mon père m'y marie,
Verduron, verdurette,
Etê bin 'na croë sêson !
Verdurette, verduron.
(Mon père me marie,
C'était bien une mauvaise saison !)

2.

E in' balyĕ, ên mariajhŏ,
Verduron, verdurette,
Trê copĕ dë croêson.
Verdurette, verduron.
(Il me donne, en mariage
Trois hectolitres de poires sauvages.)

3.

Mô solâ 'ton dĕ mossă,
Verduron, verdurette,
La palyĕ é p' lô rĕvon,
Verdurette, verduron.
(Mes souliers étaient de mousse,
La paille est par les bords)

4.

Mon çhap'lë é d' bobinĕ,
Verduron, verdurette,
Inf'lâ u bë d'on bâton,
Verdurette, verduron.
(Mon chapelet est en bobines.
Enfilées au bout d'un bâton.)

5.

On m'ménĕ a l'églisĕ,
Verduron, verdurette,
Su on âne d'arcolon,
Verdurette, verduron.
(On me mène à l'église
Sur un âne, à reculons.)

6.

Can d' fure dïên l'églisĕ,
Verduron, verdurette,
D' mĕ mete a grëbolion,
Verdurette, verduron.
(Quand je fus dans l'église,
Je m'accroupis.)

7.

L'êncorâ vin mĕ dirĕ :
Verduron, verdurette,
« Q' fât' itïe a grèbolion ? »
Verdurette, verduron.
(Le curé vient me dire .
« Que fais-tu là accroupie ? »)

8.

E mê, dĕ liu répondŏ :
Verduron, verdurette,
« D' récitŏ m'n orêson. »
Verdurette, verduron.
(Et moi, je lui réponds :
« Je récite mon oraison »)

Chantée par M. François Richard, de Sevrier.

(A suivre.) Jean Ritz.

TRAVAUX CONCERNANT LA SAVOIE

MM. Crouva et Houdaille ont exposé le résultat de leurs recherches sur les courbes diurnes de l'intensité calorifique de la radiation solaire au Mont-Blanc. Ils ont spécialement étudié ce que devient à diverses hauteurs la dépression de midi qui se produit dans des conditions très nettes au mont Ventoux. (*Comptes-rendus de l'Académie des Sciences,* 30 novembre 1896.) Les observations faites du 19 au 23 août de cette année ont déterminé les conclusions suivantes : 1° La radiation est plus intense aux Grands-Mulets (1 calorie 497) qu'à Chamonix (1 cal. 242) ; 2° la dépression de midi est manifeste à Chamonix et aux Grands-Mulets : la courbe diurne paraît se déprimer dès que le soleil plonge dans les vallées et se relève l'après-midi pour suivre ensuite une marche assez régulière. Ces phénomènes s'expliquent par la migration diurne de la vapeur d'eau du fond des vallées, sa condensation contre les sommets plus froids, puis sa dissolution dès que l'air ascendant est devenu plus sec.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Un portrait de saint François de Sales.

Les *Annales salésiennes*[1] publient, dans leur nº du 20 décembre 1896, une jolie héliogravure d'un tableau attribué à Philippe de Champaigne et appelé SOMMEIL DU JUSTE. Ce tableau qui se trouve à l'église de Saint-Leu de Paris, serait non le portrait, mais la représentation de saint François de Sales sur son lit de mort à Lyon (28 décembre 1622).

« La peinture, dit l'auteur de l'article des *Annales*, Mr P. D., mesure environ un mètre de long sur une hauteur de soixante-quinze centimètres. Une draperie d'un rouge clair, bordée d'une crépine d'or, garnit la partie supérieure de la composition et retombe en larges plis sur l'un des côtés. La tête du saint légèrement surélevée, repose sur un coussin de velours rouge orné d'une large broderie d'or avec glands aux angles. Le corps en partie couvert par le drap du lit, et dont la partie supérieure du buste est seule visible, est habillé d'un vêtement blanc. Le collet en est garni par une sorte de collerette garnie d'une large dentelle dont l'artiste a su rendre avec une délicatesse admirable et pour ainsi dire point par point toute la transparence. Des manchettes finement plissées et ornées elles aussi d'une garniture de dentelle terminent les manches.

« Ce portrait est un peu différent d'un autre que Philippe de Champaigne composa sur les indications de Madame de Chantal.

« Notre intention, ajoute l'auteur de l'article, n'est pas de donner ce portrait comme une copie parfaite et authentique des traits du saint Docteur, mais simplement comme une représentation fort curieuse et jusqu'ici entièrement inédite. » L'auteur aurait pu rappeler aussi que l'évêque de Genève ne portait pas de chemises ornées de dentelles. Il était bien trop pauvre et trop modeste. La « logette » du jardinier de la Visitation de Lyon, où il mourut, n'avait non plus ni draperies ni coussins de velours.

Le tableau, d'après une inscription placée au dos de la toile, a été donné en 1816 à l'église de Saint-Leu par M. Giguet.

1. Petite revue mensuelle des *Oblats de saint François de Sales*, 79, rue de Vaugirard Paris.

Avant la Révolution, il se trouvait dans l'église, actuellement détruite, de Saint-Jean de Grève, et alors déjà, il était attribué à Philippe de Champaigne, bien que le jeune peintre, âgé de vingt ans en 1622, ne fût arrivé à Paris que depuis peu de temps.

La notice des *Annales salésiennes* contient encore divers renseignements intéressants sur saint François de Sales. Il nous a paru utile de la signaler au passage.

F. Mugnier.

* * *

Alfred Covelle, docteur en droit. — *Le Livre des Bourgeois de l'ancienne République de Genève,* publié d'après les registres officiels. Genève, librairie Jullien, 1897, xvi-563 pages.

Un acte du 11 novembre 1191 est le premier qui donne les noms de quelques bourgeois de Genève. A cette époque sans doute, déjà, on devait avoir quelque chose comme un rôle des bourgeois ; mais ces antiques documents ont disparu de temps immémorial.

Quand M. Covelle a voulu reconstituer la liste des réceptions à la bourgeoisie de Genève, il n'a rien trouvé qui remontât au XII^e^ siècle ou au XIII^e^, et pour la première moitié du XIV^e^, il n'a trouvé qu'un nom à citer : celui d'un tailleur, Hugonod de Jussy, dont on a conservé par hasard la lettre de bourgeoisie, datée du 15 novembre 1339.

A partir de 1364 et jusqu'à 1436, en s'aidant de quelques livres de compte et des registres du Conseil, M. Covelle a pu recueillir les noms de plus de quatre cents individus qui ont payé les droits de bourgeoisie à Genève. Mais les listes qu'il a établies ainsi ne sont évidemment que des débris.

Depuis 1442, deux registres conservés aux archives de Genève, et dont les renseignements, sans être complets, peuvent en somme être considérés comme satisfaisants, ont aidé M. Covelle à établir la liste des réceptions à la bourgeoisie de Genève, pendant les 350 ans qui se sont écoulés jusqu'à l'édit du 12 décembre 1792, qui donna d'un seul coup le droit de cité à tous ceux qui étaient établis dans la ville et dans le territoire de Genève.

Le travail de M. Covelle a été fait avec beaucoup de conscience et de soin. En l'examinant de près, on y trouvera des

détails à corriger ; dans l'ensemble, cet ouvrage inspire une juste confiance, et fait honneur à celui qui s'est chargé et qui s'est bien acquitté d'une tâche difficile et longue.

Ce livre des bourgeois de Genève, comme l'histoire de Genève elle-même, se divise en deux parties, que séparent la rupture avec la Savoie, et la Réformation. La réception de *maître Guillaume Farel, de Gap, prescheur de la Sainte-Escripture,* qui est du 14 février 1537, fut l'avant-coureur d'une série de réceptions de réfugiés français.

Dans un petit mémoire que j'ai présenté en 1890 au congrès des Sociétés savantes de Savoie, à Chambéry, sur *les Familles genevoises d'origine savoyarde,* on trouvera quelques vues sur les périodes successives du recrutement de la population de Genève [1]. Le livre de M. Covelle facilitera les recherches qu'on pourra faire à ce sujet. Il serait intéressant de rechercher, pour chaque localité de Savoie, la trace de ceux de ses enfants qui sont allés autrefois s'établir à Genève. Si beaucoup de ces familles sont éteintes aujourd'hui dans cette ville, leur postérité subsiste par des descendances féminines.

Dans son beau livre : *Le Refuge italien de Genève,* pages 18 et 97, M. John Galiffe a fait de justes et piquantes remarques sur l'énorme prépondérance que l'affluence des réfugiés protestants avait temporairement donnée à la population masculine dans la ville de Genève : « L'élément assimilateur par « excellence, dit-il, a été, pour tous nos Refuges, la Femme de « l'ancienne Genève, puisque sans les Genevoises, veuves ou « filles encore disponibles, les deux tiers des réfugiés seraient « restés célibataires. »

Quand on cherche, en établissant des tableaux de quartiers, à déterminer dans l'ascendance de tel individu notable qui est né à Genève : Jean-Jacques Rousseau, par exemple, Sismondi, Töpffer, Madame de Gasparin, Amiel — la part de l'élément étranger et celle de l'élément local, le résultat varie naturellement à chaque nouveau cas qu'on examine. Mais quand on cherche à établir une moyenne, on arrive à trouver qu'en somme la part de l'élément local oscille autour de la moitié.

Dans ces recherches, on avait souvent à prendre en mains les manuscrits des archives dont M. Covelle s'est servi pour composer son livre : celui-ci les remplacera désormais avec avantage.

1. Il faut citer aussi de judicieuses remarques de M. Louis Dufour-Vernes, dans le septième volume des *Notices généalogiques* de Galiffe, pages 92 et suivantes.

Depuis la mort d'Edouard Mallet, en 1856, en fait de travaux publiés par les érudits genevois sur l'histoire des temps qui ont chez nous précédé la Réforme, on ne trouve guères à côté de ceux que son initiative avait préparés : le Régeste genevois (1866) et le tome XVIII des Mémoires de notre Société d'histoire (1872) — que le livre de M. Frédéric Borel sur *Les Foires de Genève*. Les 200 premières pages du livre de M. Covelle se rapportent à cette époque, et sont très précieuses à cet égard.

Dans cet ordre d'études, on attend aujourd'hui la prochaine publication du premier volume de l'*Histoire de Genève*, de Gautier († 1729) qui sera annoté par MM. Edouard Favre et Victor van Berghem, et qui comprendra les temps antérieurs à 1499. Mais les archives de Turin et de Rome conservent sans doute bien des documents qui éclaireraient d'une lumière nouvelle cette période intéressante. Nous appelons de nos vœux l'historien qui ira les chercher et qui les mettra au jour.

Eugène Ritter.

*
* *

J. Mayor. — *L'ancienne Genève, l'Art et les Monuments*. (1re série). Genève, Ch. Eggimann et Cie, 1896, 32 pages in-4° avec 8 figures dans le texte et 6 phototypies hors texte.

H. Fazy. — *La Guerre du Pays de Gex et l'Occupation genevoise (1589-1601)*. — Genève, Georg et Cie, 1897, 416 pages in-8° avec 1 carte et 3 planches. (Publication de l'Institut national Genevois).

L. Dufour-Vernes. — *Analyses de Notaires*, publiées dans le volume de la 13e session du Congrès des Sociétés savantes savoisiennes tenu à Aiguebelle. Chambéry, 1895, in-8°.

Si l'on excepte la remarquable église de Saint-Pierre et certaines maisons des vieux quartiers qui ont grandi sous son ombre, et qui sont déjà menacées par la pioche du démolisseur, Genève compte peu de monuments anciens. L'œuvre entreprise par M. J. Mayor, conservateur du Musée Fol, sur l'art et les monuments de l'*Ancienne Genève* sera surtout une restitution : les divers travaux publiés par cet archéologue sur les antiquités de cette ville lui donnent l'autorité nécessaire pour mener à bonne fin ce difficile labeur.

Avant de plonger le lecteur dans l'étude détaillée de la vieille cité, M. Mayor lui permet de jeter un coup d'œil d'ensemble sur son développement en publiant plusieurs vues ou plans représentant Genève à diverses époques. L'une des plus intéressantes est empruntée à la si précieuse *Cosmographie universelle* de Sébastien Munster (1548) : c'était la Genève telle qu'elle existait au moment où elle venait de secouer le joug de la Maison de Savoie : depuis cette ère de liberté, elle grandira et ses accroissements successifs peuvent se suivre grâce aux vues du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle publiées avec celle de Sébastien Munster.

Cet esprit d'indépendance qui poussa les Genevois à s'affranchir de la tutelle des princes savoyards a son origine dans les anciens privilèges de la cité, codifiés en 1387 par l'évêque Adhemar Fabri, confirmés en 1444 par le pape Félix V, traduits et imprimés en 1507. M. Mayor publie une reproduction phototypique de cet important document d'après l'original conservé aux Archives cantonales en l'accompagnant d'un commentaire historique et d'une traduction. Cette monographie, forme avec les planches et le texte du *Genève à travers les âges* la 1^re^ série de la publication luxeuse que vient d'éditer la maison Ch. Eggimann.

Le soin avec lequel les planches phototypiques ont été exécutées font de cet ouvrage un précieux « livre d'images » selon l'expression trop modeste de l'auteur : le choix intelligent des planches, la clarté du commentaire dont la sobriété laisse deviner une érudition très sûre, l'élégance de la forme et la solidité du fonds méritent tous les suffrages des amateurs et des érudits.

* * *

Genève, après avoir chassé, en 1534, les princes de Savoie eut toujours à redouter leurs entreprises. L'un d'eux surtout, Charles-Emmanuel I^er^ fut hanté par l'idée de reconquérir la fière cité, devenue indispensable à ses chimériques projets d'agrandissements territoriaux. M. Henry Fazy, en retraçant les péripéties de la *Guerre du Pays de Gex et de l'Occupation genevoise (1589-1601)*, a apporté une nouvelle contribution à l'étude d'un de nos ducs les plus ambitieux. Ses recherches faites d'après les documents conservés aux riches archives de Genève, dont il est le Directeur (et les étrangers n'auraient garde d'oublier la bienveillance de son accueil), complètent

heureusement celles que M. Manfroni a publiées naguères d'après les sources piémontaises [1].

En 1585, allant à Sarragosse épouser l'infante Catherine Michel, Charles Emmanuel s'écrie « qu'il bruslera plustost ses « bottes que de n'avoir pas Genève à son retour ». Deux ans plus tard, à la nouvelle de l'exécution de Marie Stuart, il déclare qu'il rasera Genève en représailles : L'année suivante, il songe à mettre son projet à exécution soit en cherchant par d'habiles négociations à isoler les Genevois de toute alliance, soit en garnissant de soldats les localités frontières de leur République.

Les Genevois fort émus de tous ces préparatifs résolurent de prendre l'offensive pensant tirer quelques succès de cette audacieuse tactique : les esprits étaient très surexcités : le peuple, las de souffrir, voulait vivre et non pas languir : la guerre fut décidée dès le mois de novembre 1588. Mais avant de s'engager dans les vicissitudes d'une lutte inégale, les prudents magistrats de Genève songèrent à se concilier quelques alliés. Six mois de négociations ne réussirent pas à triompher de la mauvaise volonté de la République de Berne, et de l'inertie de la France qui avait cependant un affront sanglant à venger, l'affaire du marquisat de Saluces dont le duc de Savoie venait de s'emparer au mépris des droits du Roi Très Chrétien. Une seule sympathie vraiment sérieuse leur était acquise : celle de l'ennemi juré de Charles-Emmanuel, Lesdiguières, qui pouvait faire d'utiles diversions en inquiétant le duc de Savoie sur les frontières du Dauphiné.

Ainsi isolée, la petite République de Genève ne craignit point de se mesurer avec un prince allié aux plus puissantes maisons d'Europe, qui avait osé braver avec succès le roi de France. L'inégalité des deux adversaires donne à la lutte un intérêt poignant : M. Fazy a su faire revivre les diverses péripéties de ce duel avec une émotion communicative.

Au début des hostilités, la République n'avait même pas d'argent : elle avait été obligée de faire appel à la générosité des citoyens : les magistrats donnèrent eux-mêmes l'exemple du dévouement en prêtant des sommes importantes ou des bijoux et des marchandises de valeur. Dès que la guerre fut décidée par le Conseil des Deux Cents, dans la séance du 2 avril 1589, une troupe se dirigea sur le Faucigny, détruisit le pont d'Etrem-

1. *Ginevra, Berna e Carlo Emanuele I* (*Miscellanea di storia italiana,* tome XXXI. Turin, 1894)

bières et s'empara dans la nuit du château de Monthoux, et le lendemain occupa avec le même succès ceux de Bonne et Saint-Jeoire. Dans le bailliage de Gex, les efforts des Genevois furent aussi efficaces : tout le pays fut conquis : les deux places les plus importantes tombèrent même en leur pouvoir : Gex capitula le 20 janvier 1590 et le fort de l'Ecluse, réputé imprenable, subit la même fortune le 21 avril suivant.

La rapidité de ces succès s'explique assez facilement. Les populations étaient hostiles au duc de Savoie « pour les grandes et insupportables exactions qu'il tire de ses sujets » : témoignage précieux corroborant ceux des ambassadeurs vénitiens qui nous ont laissé des tableaux si lamentables de la situation des basses classes sous Charles-Emmanuel Ier. Dans une déclaration des magistrats de Genève, les sympathies des habitants sont clairement exprimées : « Les sujets de Savoie, disent-ils, tendent la main pour estre deschargés en tant de fascheries qu'ils supportent [1]. »

Les Genevois profitèrent de leurs succès pour raser la plupart des châteaux qu'ils occupèrent, même ceux des gentilhommes amis : triste nécessité de la guerre qui a rendu notre pays si pauvre aujourd'hui en richesses archéologiques : dans les seuls bailliages de Ternier et Gaillard, les châteaux suivants subirent ce malheureux sort : Corsinge, Compesières, Laconay, Beaumont, La Grave, Villards, La Perrière, Châtelard, Ogny, Confignon et Saconay.

Le Fort de l'Ecluse, dont la possession garantissait toutes les conquêtes des Genevois, ne resta pas longtemps entre leurs mains. Le duc de Savoie y envoya des troupes nombreuses qui réussirent à s'en emparer le 11 mai, moins d'un mois après son occupation. Dès cette époque le fort fut la résidence d'une bande d'avides pillards qui mirent en coupe réglée le pays. Les Espagnols, qui formaient la majeure partie de la garnison, appelaient la terre de Gex la *terre déserte* et en effet ils en faisaient un véritable désert : « Le 31 juillet, dit un contemporain, toute la terre déserte a esté en fumée et en flamme « presque depuis un des bouts jusques à l'autre. » Le pays fut si bien ravagé que les ennemis ne purent plus y subsister et qu'ils allèrent camper, vers le mois de juillet, dans une région qui n'avait pas encore souffert des horreurs de la guerre, celle de Seyssel. « Jamais le bailliage de Gex, depuis qu'il est habité, ne fut plus dénué de gens, de vivres et d'habitants qu'il a esté ce

1. Fazy, page 53.

jourd'huy, ne s'y étant pas trouvé ni bestes ni hommes depuis le départ des ennemis, et tout y est fourragé et bruslé. »

Pour échapper à toutes ces calamités, les habitants du pays de Gex réussirent en avril 1592 à obtenir un pardon du duc, moyennant la forte somme : l'année suivante, il y eut une trève entre la République de Genève et le duc de Savoie grâce à l'intervention de Lesdiguières et de Henri IV. La période douloureuse était terminée. Désormais les Genevois continueront l'occupation du bailliage de Gex, non sans protestations de la part du duc, mais sans incident grave : cette situation prit fin en 1601 par la cession du bailliage de Genève stipulée dans le traité de Lyon, au profit du roi de France en échange de ses droits sur le marquisat de Saluces.

L'ouvrage de M. Fazy renferme le récit très intéressant des diverses négociations entreprises par la République de Genève avec la France ou avec la République de Berne souvent détruites par les intrigues adroites du duc de Savoie. L'auteur a consacré deux chapitres remarquables à l'administration des pays conquis par les Genevois et au développement du culte protestant. Son livre est très vivant et d'une lecture attachante, d'une érudition solide et aimable, et d'une haute impartialité.

*
* *

Le nom de M. Fazy éveille, pour tous ceux qui ont fréquenté les archives de Genève, le souvenir de son collaborateur M. l'archiviste Dufour-Vernes. Dans un mémoire, malheureusement trop court, cet érudit si consciencieux cite quelques actes caractéristiques empruntés aux minutes notariales relatives à la Savoie, conservées dans ce dépôt.

Les anciennes minutes des notaires de Genève, au lieu d'être, comme en France disséminées dans les diverses études de ces officiers ministériels sont centralisées à Genève aux archives cantonales. Des répertoires, contenant une brève analyse des actes et une table alphabétique des noms, ont été dressés pour la période qui va de 1535 à la fin du XVIII^{e} siècle. M. Dufour-Vernes s'occupe de compléter ce travail si utile en dépouillant les registres antérieurs à la Réforme : la collection de ces répertoires compte déjà 16 ou 17 volumes grand in-8°.

Beaucoup de ces minutes notariales concernent la Savoie : M. Dufour-Vernes a cité dans son mémoire quelques traits fort curieux qui doivent donner à tous ceux qui s'occupent soit de la monographie de nos diverses localités soit de travaux

plus généraux sur les mœurs et la situation économique de nos régions, le désir de puiser à cette source précieuse.

On trouvera des mentions curieuses notamment sur Annemasse, Veigy, Lyaud, Pontchy, Etrembières, La Roche, etc. La notice de M. Dufour-Vernes est facile à consulter ; elle a été publiée dans un recueil qui contribue si heureusement à maintenir de bonnes relations entre les travailleurs de notre pays et nos amis de Genève, du pays de Vaud et du Valais, le *Congrès des Sociétés savantes savoisiennes*. Max Bruchet.

* * *

Marc-Claude de Buttet, poète savoisien (XVI^e^ siècle), par F. Mugnier. — Paris, Champion, 1896.

M. F. Mugnier vient d'adresser à la Société Florimontane un exemplaire de son intéressante étude sur Marc-Claude de Buttet. Ce disciple de Ronsard est le premier poète savoisien vraiment digne de remarque. Ses écrits sont nombreux et fort divers : sonnets, odes, élégies, épithalames, etc. ; Buttet a abordé la plupart des genres en honneur à l'époque de la Pléiade. Ses poésies ont été plusieurs fois rééditées, notamment par le bibliophile Jacob et par M. Philibert Soupé. Aussi souhaitons-nous vivement que la Bibliothèque de la Société Florimontane, ou à son défaut la Bibliothèque de la ville d'Annecy, puisse bientôt offrir au lecteur une édition des œuvres de Buttet, car elles n'intéressent pas seulement les bibliophiles, mais tous les curieux de la littérature savoisienne.

Après de nouvelles recherches biographiques, M. Mugnier analyse et apprécie fort justement les poésies de Buttet [1]. Mais la partie la plus attrayante de son livre est consacrée à l'*Apologie de la Savoie contre Barthélemy Aneau.* Le professeur lyonnais [2], principal du Collège de la Trinité, provisoirement en 1540, et définitivement en 1558, avait eu la malheureuse idée d'écrire que les mœurs des Savoyards manquaient de politesse, et que leur langage était rude et barbare. Ces aménités et autres analogues servaient de préface au « *Stile et Reiglement sur le Faict de la Justice, abbréviation des procès*

1 Notons en passant que l'auteur de l'*Amalthée* est loin d'être un inconnu pour les lecteurs de la *Revue savoisienne,* car dès 1868 M. F. Rabut examinait « de quelle couleur étaient les yeux de la dame de C. de Buttet ».

2. Lire sur cet écrivain qui eut une fin si malheureuse, la notice de M. Demogeot sur le *Collège de la Trinité,* les très intéressants chapitres de la thèse de M. F. Buisson sur *Sébastien Castellion* (tome I, chapitres 2, 3 : Lyon sous François I^er^ ; de l'Humanisme à la Réforme sqq.), les *Archives historiques du Rhône,* tome XI, etc.

et modération des frais d'iceulx, dressé par la Court du Parlement de Savoye », publié à Lyon en 1553.

Parmi les nombreux recueils de libelles du XVI^e^ siècle que renferme la Bibliothèque de la ville de Lyon, nous avions lu par hasard le factum d'Aneau, ainsi que la virulente réponse du poète savoisien, publiée à Lyon en 1554, chez Angelin Benoist (Cf n° 20464, 63 ; in Rec., tome XXII, in-12.) Nous regrettions alors que cette polémique fût si peu connue. En réimprimant cet opuscule très rare et très intéressant, M. Mugnier a rendu un réel service à tous ceux qui s'occupent du mouvement littéraire au XVI^e^ siècle.

Dans son Collège de la Trinité, Aneau avait élevé un petit théâtre : les élèves y récitaient les vers de leur principal, et les Lyonnais ne se faisaient pas faute d'applaudir le jugement de Dame Vérité qui décernait la palme à « Lyon marchant », placé bien au-dessus de Paris, Rouen, ou Orléans. Ces discussions sur la prééminence de telle ville ou de telle région sont fréquentes au XVI^e^ siècle.

Il n'y eut lieu en France égal
Au grand Lyon que l'on renomme,

dit un poète de cette époque. Clément Marot n'avait-il pas écrit, dans un joli dizain, où il célèbre la belle Jeanne Gaillarde :

Qui ne voit la ville de Lyon,
Aucun plaisir à ses yeux il n'octroye ?

Lyon est alors une vraie métropole commerciale et industrielle, un centre littéraire dont l'attraction est si puissante, que des poètes parisiens, comme Charles Fontaine, séjournent plus de dix ans dans la « ville longue assise sur Saône ». Tous se plaisent à répéter qu'on ne saurait trouver une cité

. . . . . ayant tel bruit
En changes, foires, marchandise,
Pas même Anvers ni Venise....

« Lyon fut fait devant Paris », les Romains y ont bâti « des édifices excellents », et la double ville, gauloise et latine, est aussi renommée « pour son trafic que pour son état scientifique », comme le remarque Charles Fontaine, dans ses odes peu connues en l'honneur de Lyon.

Mais était-ce une raison pour qu'un modeste pédagogue, fût-il même l'auteur de la *Picta Pœsis,* « plus illustrée d'images que de bons vers », du *Chant natal,* ou du *Quintil Horatian* (attribué pendant longtemps à Ch. Fontaine), s'arrogeât et droit de critiquer « la férité des mœurs » des gens de Savoie,

et la barbarie de leur langage? Buttet ne le pensa pas, et sa réponse fut plus vive que l'attaque. Il se plut à défendre le dialecte de ses compatriotes, et son apologie ressemble fort à la *Défense et Illustration de la Langue française,* le fougueux manifeste de son ami Joachim du Bellay. Sa critique est d'un homme du XVI^e^ siècle ; aussi ne faut-il pas s'étonner outre mesure, en lisant les épithètes dont Buttet gratifie son adversaire : Aneau est non seulement un « rymailleur, un grimaud, mais un badaud et connard, un âne qui mérite d'être accoutré en chien courtaut, un sot Vulcain, boiteux fait en dépit du ciel ». Comment ce pédant, ce maître d'école, ce Bartholemy le veau, ce Bartholemy fessecul (!). est-il si sot que de produire des vers si lourds, rudes et impropres ? Ces vers boiteux sont l'œuvre d'un boiteux d'esprit encore plus que de corps, etc. On peut juger par là de l'aménité de nos doctes controversistes. Pauvre Aneau ! « tu as trouvé les Muses savoisiennes qui te pelauderont », concluait victorieusement le poète de Chambéry ; et le régent lyonnais n'eut pas à se féliciter « d'avoir voulu, s'armant d'une éloquence pédagogique, abatardir et déprimer l'honneur de la Savoye ».

Cette façon d'entendre la critique littéraire semble de nos jours parfaitement grotesque ; on ne retrouve guère ces procédés que dans les polémiques de certains journalistes qui ne se piquent pas « d'atticiser ». Mais au XVI^e^ siècle les savants en *us* ou en *ès* se donnaient libre carrière. Ils sont érudits avant d'être d' « honnêtes gens », comme on dira à l'époque de La Bruyère, et leur goût est plus souvent en défaut que leur savoir. L'hôtel de Rambouillet et les salons se chargeront plus tard d'épurer le langage de la conversation, mais ils ne réussiront qu'imparfaitement à bannir de la critique les épithètes chères à Trissotin et à Vadius. A la belle époque même du siècle de Louis XIV, plus d'un pédant mêlera à la discussion des injures souvent grossières. Qu'on lise les œuvres de Saumaise, et l'on verra que « ce prince des doctes, ce phénix des critiques, ce Varron du siècle », comme on l'appelait alors, est aussi peu courtois et délicat que la plupart des contemporains de Scaliger ou d'Aneau.

A la suite de l'*Apologie de Marc-Claude de Buttet pour la Savoye,* M. Mugnier reproduit intégralement le testament et codicille du poète. Puis il donne de nouveaux renseignements très exacts sur les amis de Buttet, tels que Daurat, Belleau, du Bellay, J. Pelletier, et particulièrement sur ses amis de Savoie,

Alardet, Battendier, les Lambert, les Piochet, Emmanuel-Philibert de Pingon, etc. Le livre se termine par une notice sur les habitants de Chambéry en 1551, et par diverses pièces justificatives dont l'une est relative au procès survenu entre Louis de La Ravoire et les frères Marc-Claude et Jean-Louis de Buttet.

Cette nouvelle étude de l'infatigable Président de la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie est l'œuvre d'un érudit et d'un lettré qui aime fort la terre de Savoie, et avec elle les nombreux écrivains qui l'ont illustrée. L'érudition de M. Mugnier est rarement en défaut ; à peine pourrait-on signaler quelques variantes orthographiques, que nous avons relevées en comparant l'Apologie avec le texte copié sur l'original de Lyon, détails qui n'ont pas d'importance. L'auteur a mis à profit les plus récentes études publiées sur le poète savoisien ; il a su tirer parti des lettres jusque-là inédites de Jean de Boysonné dont notre collègue et ami, M. Joseph Buche, continue la publication dans la *Revue des Langues Romanes*. (Dernière série parue, fascicule de décembre 1896.)

A propos du *Stile et Reiglement sur le Faict de la Justice* dressé par la Cour du Parlement de Savoie, et publié à Lyon, le 27 juillet 1553, par Pierre de Portonaris, M. Mugnier nous apprend que les archives et la bibliothèque de Chambéry ne possèdent aucun exemplaire de cet important recueil, « d'ordonnances royales, tant anciennes que nouvelles ». C'est sur un exemplaire de la bibliothèque publique de Grenoble, acheté par Expilly en 1600, que M. Mugnier a relevé la préface d'Aneau, dont il a fidèlement reproduit l'orthographe.

La bibliothèque de la Société Florimontane possède elle aussi un exemplaire de ce *Règlement*, don de M. L. Chaumontel. Il porte le numéro 62, 608 Dh, dans le Catalogue raisonné des ouvrages concernant la Savoie, publié par MM. Marteaux et Bruchet. La préface de l'écrivain lyonnais manque : ce fait confirmerait l'allégation de Buttet prétendant que les magistrats du Parlement de Chambéry ont fait supprimer cette préface. La suppression était facile, car il suffisait d'enlever le second et le troisième feuillet.

L'exemplaire de la Société Florimontane contient l'épitre en hexamètres latins adressée « *ad eximium virum, D. Philippum Montelonium, in Camberiana Allobrogum Basilica Consiliarium* ». Cette épître se termine par ce vers où Aneau se fait connaître :

Sic tuus ex animo tibi ne Anulus excidat unquam.

Le texte qu'en a donné M. Mugnier comprend un vers qui n'a point de sens, parce qu'il a été mal reproduit :

Consiliarus (sic) *eis tôn andrôn dodecaë sôtôn* (sic).

Dans notre édition ces mots sont en caractères grecs ; M. Mugnier les transcrivant en caractères ordinaires, se demande ce que peut signifier « un des douze hommes sauveurs ». Le texte rectifié est :

Consiliarius cis tôn andrôn dôdeca prôtôn.

L'allusion aux douze membres du Parlement de Savoie est ainsi plus transparente.

A la fin des Ordonnances (folio 95), on trouve la marque suivante :

A Lyon
par Jean Pidie, pres nostre
Dame de Confort
1553.

Or nous savons que la publication eut lieu à Lyon par les soins de Pierre de Portonaris. En effet, au recto du titre suit la teneur du privilège extrait des registres du Parlement, privilège accordé sur la requête de Pierre de Portonaris, auquel il est permis d'imprimer le *Stile* « en beau volume, belle marge et bonne lettre correcte », avec défense à tous imprimeurs, libraires et marchands du ressort, d'imprimer et vendre durant cinq ans ledit volume. Qu'était-ce donc que Jean Pidie ? M. Mugnier nous permettra à ce sujet, d'ajouter, d'après le *Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire*, par Breghot du Lut et Péricaut aîné, quelques renseignements aux lignes qu'il a consacrées (page 98) à Portonaris et à Jean Pidie.

Vincent de Portonaris, ou Portunariis, naquit à Tridino, dans le Montferrat, et vint s'installer à Lyon, rue Mercière, comme imprimeur, dès 1507. Sa marque était l'image de l'ange Gabriel. Il est sans doute, comme l'observe M. Mugnier, le père de Pierre de Portonaris qui lui succéda. (Voir pour plus de détails Panzer, *Annales Typog.*, xi, 610.) Portonaris est souvent cité parmi les grands imprimeurs lyonnais du xvi^e^ siècle.

Quant à Jean Pidie, ce n'était pas, ainsi que le pense M. Mugnier, un simple artisan, comme le furent, je crois, Jean Cleyn, Jean Moylin et autres ouvriers qu'employait V. de Portonaris pour l'impression de ses éditions. M. Mugnier n'a pas trouvé son nom dans l'*Inventaire des marques d'Imprimeurs*

de Lyon, ni dans Brunet. Pidie est cependant loin d'être inconnu. Jean Pidie ou Pidier, lisons-nous dans le Catalogue cité, fut imprimeur à Lyon, vers le milieu du XVI^e^ siècle. Quelques-uns de ses livres portent le nom de Diepi, anagramme de Pidie. (Voir BRUNET, supplément I, 108, et l'article Guillaume des Autelz, dans la *Biographie Universelle.*)

Il est donc vraisemblable que les deux imprimeurs Portonaris et Pidie se sont associés pour publier le *Stile* du Parlement de Chambéry [1]. Peut-être l'*Histoire de l'Imprimerie à Lyon,* par M. A. Vingtrinier, bibliothécaire de la ville, ouvrage que je n'ai pu consulter, confirmerait-elle cette assertion, en donnant de nouveaux détails sur les imprimeurs dont nous venons de parler.

Nous souhaitons vivement que M. Mugnier continue ses recherches sur le XVI^e^ siècle, et qu'il nous envoie bientôt un nouveau volume aussi intéressant que la notice consacrée à la vie et aux œuvres de Marc-Claude de Buttet.

JOSEPH DÉSORMAUX.

*
* *

Quelques mots sur Sébastien Castellion.

« Je laisse les illustres personnes de maintenant en si grand nombre et plus que jamais : soit en guerre, soit en temps de paix, soit en scavoir et cognoissance de toute bonne discipline : comme Louys Allardet, abbé de Feilli, imbeu à la perfection de tous arts. lequel je nomme pour cause d'honneur et ornement de notre ville, Sébastien Castallion très excellent poète..... » Ces paroles sont tirées de l'*Apologie pour la Savoie,* de Buttet, dont nous avons parlé dans un autre article. Il n'est pas d'érudit ou de lettré s'intéressant à l'époque si attrayante de la Renaissance qui n'ait lu avec le plus grand profit la thèse remarquable de M. Buisson sur Castellion. Celui-ci n'est pour Buttet qu'un « très excellent poète » ; pour Michelet, c'est « un pauvre prote d'imprimerie, qui posa pour tout l'avenir la grande loi de la tolérance ». M. Buisson a presque tout dit sur la vie et l'œuvre de Castellion, à propos duquel il examine les origines du protestantisme libéral français ; il ne reste, semble-t-il, qu'à glaner çà et là quelques épis oubliés Nous ajouterons cependant quelques détails au chapitre

1. Ces associations étaient fréquentes Citons Jean de Tournes et Jacques Franconis, Jean de Tournes et Guillaume Gazeau, etc. Peut-être Pidie fut-il l'imprimeur et Portonaris seulement l'éditeur. Les publications étaient faites à frais communs, et le privilège portait : « Il est permis d'imprimer ou de faire imprimer ».

que M. Buisson a consacré aux *Oracles Sibyllins* (tome I, p. 278 sqq.).

En étudiant un volume rare et fort curieux de Jacques Gohory, j'ai remarqué quelques pages où il est longuement question de Castellion. Ce livre imprimé à Paris, chez Vincent Sertenas, en 1550 [1], a pour titre :

IAC. GOHORII, DE VSU ET MYSTERIIS NOTARUM LIBER
in quo vetusta literarum & numerorum ac divinorum ex Sibylla nominum ratio explicatur.

Après avoir traité dans une première partie « *de usu notarum* », l'auteur consacre une longue étude à ce qu'il appelle « *notarum mysteria* ». Il rappelle que les anciens Egyptiens, les Hébreux, les Grecs, les Latins ont laissé des monuments « *sacrosanctæ vetustatis* », qui renferment une multitude de mystères occultes. Pour les comprendre, il est besoin d'un esprit pénétrant : Fables, énigmes, paraboles, tels étaient les moyens propres aux premiers philosophes pour dissimuler l'antique sagesse à la multitude profane. Ceux-là seuls pouvaient pénétrer dans le sanctuaire qui avaient longtemps cultivé leur intelligence ; grâce à la méditation, ils étaient dignes d'être initiés. La plupart de ceux qui lisent ces livres n'en saisissent que le sens littéral. Pour en comprendre le sens intime et caché, il faut, comme disait Rabelais, briser l'os médullaire et en tirer la substantifique moelle, ou, comme l'avait dit Plaute, briser la coquille, pour manger la noix.

Cette recherche a tenté Castellion, comme elle avait tenté Pic de la Mirandole, dont Gohory déplore la mort en termes émus. Ici nous nous bornerons à citer les propres paroles de l'auteur : « *Cui tandem mortalium non est Sibyllæ nomen auditum?..... Sit saltem princeps Cumana Vergilio, Erythrea Constantino, cujus dicuntur hodie extare et a Sebastiano Castellione revocati tanquam ab inferis libri.* » Voici comment, dans ces livres, Dieu s'adresse à Noé (Suivent 6 vers grecs, dont Gohory donne la traduction latine, due à Castellion, en redressant les vers qui étaient « *paulum claudicantes* ») :

Sunt elementa novem mihi, sum tetrasyllabus : en me
Percipe quæque trium primarum syllaba constat
Duntaxat binis elementis : cætera restant
In reliquis : quorum sunt non vocalia quinque.
Totius numeri bis sunt hecatontades octo,

1 Cette date est remarquable, elle montre avec quelle rapidité s'étaient répandues les idées de Castellion.

Et ter treis decades cum septem, si scieris me,
Ignarus sophiæ non potes esse meæ.

Ces vers promettent la sagesse à qui en découvrira le sens caché. Dès lors, ajoute Gohory, quel homme véritablement intelligent ne délaisserait pas toute autre étude pour rechercher de toutes ses forces « ce nom divin » ? Cependant nombreux sont ceux qui ont vainement essayé de découvrir le mot de l'énigme, et Castellion ne se fait pas scrupule d'avouer sur ce point son ignorance. *(Castellione ignorantiam suam ingenue confesso.)*

Gohory remarque ensuite que les Muses sont au nombre de neuf ; or ce nombre a quelque chose de mystérieux, car c'est le triple de la triade sacrée. Un autre nom fort intéressant est celui du Messie, dont l'explication par les nombres a coûté tant d'efforts aux Juifs. Voici comment Castellion a traduit certains vers grecs dont l'auteur a soulevé, paraît-il, les voiles du mystère :

Tunc ad mortales veniet mortalibus ipsis
In terris similis, natus patris omnipotentis,
Corpore vestitus, vocales quatuor autem,
Fert non vocales duas binum geniorum.
Sed quæ sit numeri totius summa docebo :
Namque octo monadas, totidem decadas super ista
Atque Hecatontadas infidis significabit
Humanis nomen.

Nul n'en doute aujourd'hui, ajoute Gohory, c'est du nom de Iesous qu'il s'agit ici, mot formé de quatre voyelles et de deux consonnes, qui en grec donnent le nombre 888. On doit admirer le mystère surprenant qui est caché en ces trois chiffres « *quæ tres cum sint, una est tamen 8 unius ternique dei index* ». Suivent des considérations sur le nom du Christ, avec des citations de Cicéron, de Plaute, de Suidas, d'Aulu Gelle, de Suétone, etc.

On voit par ces quelques lignes combien au XVI^e^ siècle les plus libres esprits étaient encore imbus d'idées bizarres ; certains attachent la plus grande importance aux « *Sortes Virgilianæ* », ou expliquent les attributs de Dieu par les nombres qui correspondent aux lettres de tel ou tel mot d'un rébus à peine déchiffrable. Mais peut-être les controversistes et les érudits de cette époque ne cherchaient-ils (le fait est certain pour Gohory et je crois fort qu'il en fut ainsi pour Castellion), dans cet emploi des nombres et des énigmes, qu'une façon de cacher leur pensée à des regards indiscrets. A son tour, Galilée, dit-on,

aura recours à cet usage, et exprimera d'importantes découvertes au moyen de chiffres dont il fut seul pendant longtemps à connaître la clé. J. D.

*
* *

(DONS ET ÉCHANGES)

Le Globe, bulletin n° 2, février-avril 1896. — *Note préliminaire sur les grottes du mont Salève.* M. E. PITARD commence l'étude systématique des grottes de cette montagne. Après avoir entrepris le relevé topographique qui fournit des renseignements sur la forme et la direction des grottes, l'auteur en recherche l'origine — les unes sont dues à l'érosion, les autres résultent de cassures — puis il effectue des opérations thermométriques. La faune se compose de chéiroptères, d'insectes, d'arachnides et de crustacés. La végétation est très restreinte ; quelques lichens tapissent les parois, des champignons et moisissures recouvrent le sol. En ce qui concerne la partie préhistorique, il est démontré que les hommes ont habité ces grottes à l'époque magdalenienne ; de nombreux ossements d'animaux y ont aussi été recueillis.

Revue Suisse de Numismatique, tome VI, 1re livraison. M. le Dr LADÉ apporte une importante contribution à la numismatique des ducs de Savoie, en étudiant des monnaies inédites, rarissimes ou mal attribuées, qui se rapportent à Amédée VIII, Louis, Amédée IX, Philibert I et Charles I.

GLANES

Dans sa belle édition des Œuvres de Villon (Paris, librairie Lemerre, 1892), à propos du vers 1174 du *Grand Testament* :

Quoy que maistre Iehan de Poullieu
En voulsist dire,. . . . . .

M. Longnon identifie Jehan de Poullieu avec Jean *de Poliaco,* docteur en théologie de l'Université de Paris, fameux prédicateur, dont les propositions furent condamnées en 1321 par le pape Jean XXII. (BOULAY, *Historia Universitatis parisiensis,* tome IV, page 187.)

« Le surnom de ce personnage a été, dit M. Longnon, ordinairement traduit par *de Pouilly* ; mais le texte de Villon semble indiquer qu'il se terminait en *ieu* : — dans le huitain CVIII, dont le premier vers est plus haut cité, Pouillieu rime avec *lieu, Mathieu, Dieu* ; — et dans ce cas, il faudrait peut-être considérer le village de Pollieu, *Poliacus,* en Bugey, entre Culoz et Belley, comme lieu de naissance du célèbre docteur. »

On sait que Pollieu faisait partie de l'ancien diocèse de Genève.

E. RITTER.

Dans le numéro de décembre 1896, de la *Revue des Langues romanes,* M. F. Gabotto a publié un « document inédit sur l'histoire de Provence à la fin du XIVe siècle », qui intéresse également l'histoire de la Maison de Savoie.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

3520. — Annecy. Imprimerie ABRY.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

SOCIETES
TE
882

Séance du 7 avril 1897.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

M. Dunant, se faisant l'interprète des profonds regrets que la perte de M. Lecoy de La Marche inspire à la Société Florimontane. s'exprime ainsi :

« Quelque temps après l'annexion de la Savoie à la France, un jeune élève de l'école des Chartes, M. Lecoy de la Marche, qui avait soutenu avec un certain retentissement une thèse originale sur *L'Autorité historique de Grégoire de Tours,* reçut la mission d'organiser les Archives de la Haute-Savoie.

« Doué d'un caractère aimable, toujours souriant, très laborieux, très érudit, il avait conquis toutes les sympathies des membres de la Société Florimontane. Il devint bientôt leur collègue et fut nommé le secrétaire-adjoint de notre compagnie.

« Au milieu du travail considérable que lui imposaient ses fonctions, spécialement la réintégration des documents historiques qui devaient compléter les archives du département, il trouva le moyen de publier dans la *Revue savoisienne* divers articles très appréciés sur le fonds historique de nos annales.

« Il écrivit pour cette *Revue* une étude sur les franchises d'Alby-sur-Chéran, ancienne capitale de l'Albanais. Dans une *Notice* remarquable sur *Ripaille en Chablais d'après des documents inédits,* il détruisit la légende accréditée par Voltaire, qui représentait Amédée VIII, devenu pape sous le nom de Félix V, comme menant dans cette solitude, un train de vie qui n'avait rien de monastique, en compagnie de joyeux compagnons.

« Par contre, il a fait revivre plusieurs légendes savoisiennes, en les contant avec beaucoup de grâce et d'entrain, et en décrivant avec amour les gracieux paysages où elles sont écloses.

« Après trois années de séjour parmi nous, notre collègue fut appelé par l'éclat de son mérite aux archives de l'empire.

Savoie (Haute) 3

Placé sur un plus grand théâtre il put y développer ses merveilleuses aptitudes pour des recherches nouvelles, des conceptions originales dans le domaine de l'histoire et de la critique.

« Ses profondes convictions religieuses le portaient naturellement à étudier la vie des personnages historiques qui s'étaient illustrés, par leur pieux dévouement au soulagement des souffrances humaines.

« Nous citerons au point de vue de notre histoire locale, la publication du *Mystère inédit de saint Bernard de Menthon*, qu'il a encadré, comme un précieux reliquaire, dans des notes historiques très intéressantes sur la vie du Saint au x^e^ siècle, sur les mœurs du temps, sur les mystères au xv^e^ siècle, sur la langue en usage à cette époque dans notre région.

« Dans la *Vie de Saint Martin*, écrite avec une verve entraînante et une grande érudition, M. Lecoy de la Marche embrasse l'histoire de la substitution du christianisme à l'idolâtrie dans la région qui est aujourd'hui la France.

« M. Lecoy a publié plusieurs volumes sur les *Sceaux*, sur les *Manuscrits* et la *Miniature*, la *Peinture religieuse*, qui dénotent de profondes études et une saine interprétation des documents relatifs à l'histoire des arts en France. Il a acquis une grande notoriété comme historien par la publication de deux ouvrages très documentés, très complets, d'une grande valeur : *L'Histoire de la Chaire française au Moyen Age, Le roi René.* Le premier a été couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; le second a obtenu la plus haute récompense qu'elle puisse accorder : le grand prix Gobert.

« La mort impitoyable est venue briser avant l'heure, le cours de la laborieuse existence de notre collègue, et l'enlever à ses travaux, à ses nombreux amis, à sa famille éplorée.

« Après les premières atteintes d'une cruelle maladie qu'il supportait avec une résignation toute chrétienne, il disait souvent à un de ses amis : « J'aurais dû mourir après ma première attaque ; j'étais si bien préparé ; j'ai manqué le coche. »

« Tous ceux qui ont pu apprécier comme nous la bonté de notre collègue, sa haute intelligence, sa vaste érudition, garderont une profonde estime pour sa mémoire, un douloureux et sympathique souvenir pour sa personne. »

On procède ensuite au vote sur l'admission de M. le D^r^ Geley qui est reçu à l'unanimité des suffrages.

MM. Le Roux et Bruchet présentent la candidature de M. Raillon, architecte du département.

MM. J. Serand et **Le Roux** présentent la candidature de M. Francis CROLARD, secrétaire général du Syndicat d'Initiative de l'arrondissement d'Annecy.

M. Bruchet donne lecture d'une lettre qui lui a été adressée le 6 avril dernier par M. Pingard, chef du secrétariat de l'Institut de France, pour annoncer le don à la bibliothèque Florimontane de chacun des volumes publiés par l'Académie des Inscriptions et belles lettres dont celle-ci peut encore disposer, savoir :

Mémoires de l'Académie, du tome XIV au tome XXXV (le dernier paru).
Mémoires des Savants étrangers, 1re série du tome III au tome X ; 2e série du tome III au tome VI.
Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale, du tome II au tome XXXV (le dernier paru), sauf le tome XVI et les premières parties des tomes XVII et XVIII.
Recueil des historiens des Croisades, Historiens occidentaux : tomes I à V ; Historiens orientaux arabes : tomes I à III ; Historiens orientaux arméniens : tome I ; Historiens orientaux grecs : tomes I et II.

M. Bruchet fait savoir qu'il a pu obtenir cette collection grâce à l'obligeante intervention d'un de ses anciens professeurs à l'école des Chartes, M. Giry, récemment élu membre de l'Académie des Inscriptions.

La Société Florimontane charge son président d'exprimer à l'Académie des Inscriptions ses sentiments de vive gratitude et vote à l'unanimité l'envoi de la collection complète de ses publications depuis 1860 en priant l'Académie d'agréer ce faible témoignage de sa reconnaissance.

M. Bruchet donne lecture d'une notice qui lui a été adressée par un de ses confrères, M. Labande, conservateur du Musée Calvet à Avignon, relative au buste de Robert de Genève, connu par les historiens du *Grand Schisme d'Occident* sous le nom de l'antipape Clément VII et qui complète très heureusement les détails déjà donnés dans le dernier numéro de la *Revue savoisienne.* M. Labande est arrivé à dégager avec une grande sagacité, en se servant des miniatures ornant les remarquables missels enluminés luxueusement sur l'ordre de ce souverain pontife, cette importante conclusion que le buste de Robert de Genève est un véritable portrait. Cette communication sera insérée dans la *Revue*.

Le Secrétaire-adjoint fait part à la Société des nouvelles acquisitions du Musée, notamment de l'envoi d'antiquités égyptiennes et arabes fait au Musée par M. le docteur Fouquet, du Caire :

N° 1. Fragment d'une **étoffe de lin** provenant de la momie de Sésostris (Rhamsès II). Découverte à Deïr-el-Bahari, en 1881, ouverte au Caire en 1886 (au Musée de Boulak).

N° 2. **Etoffe** trouvée dans le sarcophage inviolé d'une prêtresse d'Hathor de la XI° dynastie. Cette momie, découverte par M. Grébant, en 1891, à Thèbes, n° 115 du Musée de Ghizeh, fut développée par le D° Fouquet en présence de MM. Daressy et Bazil, en 1892.

N° 3. Fragment de **bandelette de la momie** d'un prêtre d'Ammon, de la XXI° dynastie. Trouvaille de M. Grébaut à Deïr-el-Bahari, 1891.

N° 4. **Toile** venant d'une autre momie de la même trouvaille.

N° 5. **Toile** venant d'une autre momie, toile très fine, même trouvaille.

N° 6. **Bandelette** de toile forte, même trouvaille.

N° 7. Large bande en toile forte, **bordure d'un drap,** même trouvaille.

N° 8. **Toile** venant de la même trouvaille de Deïr-el-Bahari. Elle se trouvait près du corps et conserve encore une forte odeur des substances aromatiques employées pour l'embaumement.

N° 9. Grand fragment d'une **fine tunique de lin** venant de la momie d'une jeune prêtresse d'Ammon (même série), n° 29674 du Musée de Ghizeh.

N° 10. **Bandelette** de forte toile venant d'une momie romaine du II° siècle après J.-C. (Fayoum).

N° 11. **Brocatelle de soie** d'époque byzantine (vient de la nécropole d'Akhmûn, Haute-Egypte). (Une pièce analogue, sinon identique, se trouve au Musée de Cluny, à Paris.)

N° 12. Fragments de **cuir** teint en rouge pâle. Vient d'une bretelle des prêtres d'Ammon de la XXI° dynastie.

N° 13. **Cheveux** de la jeune prêtresse d'Ammon, n° 29674.

N° 14. **Flacon,** verre arabe, trouvé au vieux Caire (Fostat). Pièce taillée à la meule, irisée par suite de son séjour prolongé dans la terre salpêtrée, hauteur o"047, intacte.

N° 15. **Flacon quadrangulaire,** verre blanc, taillé à la meule, incomplet, doit être de fabrication antérieure au IX° siècle de l'ère chrétienne, hauteur o"055.

N° 16. **Flacon quadrangulaire**, verre, vert émeraude, hauteur o"062. Le col manque. Ces objets sont encore peu connus en Europe, on en voit au Louvre d'analogues dans la collection de Sarzec et trouvés en Mésopotamie. Ces deux objets ont été sûrement fabriqués en Egypte, du I^er^ au IV° siècle de l'Hégire.

N° 17. Petit **vase à parfums,** arabe, Fostat, antérieur au XV° siècle, hauteur o"032.

N° 18. **Flacon** en verre, aplati, hauteur o"041, même provenance que le précédent.

N° 19. **Flacon tubulaire,** arabe, verre irisé, même provenance que 17 et 18, hauteur o"045.

N° 20. **Poids de viande,** inscription peu lisible, un fragment manque. Les poids de ce genre sont rares. C'est le spécimen qui se rapproche des poids en terre cuite gallo-romains [1].

N° 21. **Lampe chrétienne,** en terre cuite, trouvée dans les ruines de Fostat, longueur o"10.

1. Voir : *Catalogue du Musée gallo-romain d'Annecy*, signification des poids.

N° 22. **Sceau en terre cuite** servant à imprimer les hosties coptes. L'hostie copte est un pain un peu plus grand que le sceau et ayant la forme d'une galette ronde un peu bombée, diamètre o",075.

N° 23. **Capsule en bronze** munie d'une poignée, d'un bec et de deux oreilles. Trouvée au vieux Caire (Fostat). Est-ce un instrument destiné à verser un corps en fusion ? La grande analogie qui existe entre cet objet et ceux que le Musée Guimet attribue au culte brahmanique fait hésiter sur la destination. Longueur o"085, largeur o"055.

N° 24. **Poterie vernissée** sur engobe, de l'époque des Sultans Mamelouks, fragment. Longueur o"090, largeur o"070. Ce fragment, ainsi que toutes les faïences qui suivent, vient du vieux Caire.

N° 25. Fond de **coupe armoriée**, même époque, etc. Fleur de lys.

N° 26. Fragment de **bol** d'un beau style, faïence émaillée en blanc sur pâte blanche. Les dessins ont une grande analogie avec ceux des faïences dites siculo-arabes.

N° 27. Fragment de **faïence** analogue au précédent, moins bon style.

N° 28. **Faïence arabe** de fabrication cairote, probablement du XVII° siècle (Fostat).

N° 29. Fragment, bord de **bol,** même fabrication que le n° 28.

N° 30. Fragment de **bol,** probablement antérieur aux deux précédents n°.

N° 31. **Faïence émaillée,** imitant le céladon chinois et fabriquée au Caire.

N° 32. **Faïence**, pâte rouge grossière, émaillée en vert sur engobe, inscription en blanc verdâtre sous couvert. Fabrication au Caire. Produit de décadence, probablement de la fin du XVIII° siècle.

N° 33. **Amulette magique,** pâte de verre blanc, inscription en caractères jusqu'à présent indéchiffrables.

N° 34. **Estampille,** échantillons de la première série décrite par Casanova. Inscription mal venue.

N°° 35 et 36. **Amulettes religieuses.**

La Société adresse ses remercîments à M. le docteur Fouquet pour cette libéralité qui vient compléter heureusement les vitrines des antiquités égyptiennes.

M. Serand offre pour l'album de la Société une photographie représentant Lecoy de La Marche en 1863, à l'époque où il était archiviste du département de la Haute-Savoie.

Le même propose de reprendre les anciennes traditions de la Société en organisant des excursions archéologiques ou scientifiques dont le regretté Jacques Replat nous a laissé un souvenir si humoristique dans son *Voyage au long cours sur le lac d'Annecy* précédé d'une *Ascension au Semnoz*. Il exprime le désir que l'on fasse paraître dans la *Revue* le compte-rendu de la promenade faite l'année dernière aux grottes de Saint-Sylvestre, sous la direction de notre collègue M. Buttin.

M. Bruchet place sous les yeux des membres de la Société

une intéressante carte des états Sardes faite en 1772, réédition de la carte de Borgonio. Il fait observer à ce sujet que les nombreuses routes qui sillonnent cette carte étaient loin d'être praticables. Il cite notamment la route de Chamonix : d'après ce document la route passait par Sallanches, Servoz, Chamonix, Vallorcine et allait rejoindre le Valais par le val d'Illiers. Or un voyageur contemporain, de la Roque, en 1775, fait observer que « le chemin de Sallanche à Chamouny est impraticable avec des voitures, il faut nécessairement le quitter et s'y rendre à cheval. On repasse au travers du village de Saint-Martin et l'on continue à remonter vers les sources de l'Arve plusieurs fois sur des ponts de bois d'une construction hardie et singulièrement ingénieuse et légère. »

M. Dunant, de la part de M. Dubuisson, donne deux fragments de clefs qui paraissent être du moyen âge, trouvés dans la propriété de ce dernier à Vignières, près Annecy-le-Vieux.

Le Secrétaire-adjoint donne lecture de deux demandes de souscription adressées, l'une par la Société de secours des amis des sciences résidant à Paris, l'autre par le comité pour l'érection d'un monument à la mémoire de l'égyptiologue F. Chabas, à Chalon-sur-Saône. La Florimontane exprime le regret de ne pouvoir que former des vœux pour le succès de ces deux entreprises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire-adjoint, Max Bruchet.

Séance du 5 mai 1897.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Président met aux voix les candidatures proposées dans la dernière réunion. A la suite du dépouillement du scrutin, MM. F. Crolard et Raillon sont proclamés membres résidents de la Société Florimontane.

Le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

M. Rassat, instituteur à Gruffy, qui a déjà enrichi les collections du musée d'Annecy d'intéressantes pièces archéologiques, nous écrit :

« En défonçant un terrain, lieu dit au Cobliet, qui n'est

séparé que par un chemin du cimetière actuel et de l'emplacement de l'ancien temple romain, un propriétaire a mis au jour un tombeau et un grand nombre de squelettes disséminés dans ce champ. Le fond du tombeau était en béton, les côtés en maçonnerie, et il était recouvert par des dalles non ouvrées, composées de pierres ardoisées et de larges tuiles à rebord gallo-romaines. J'ai recueilli six crânes que je tiens à la disposition du Musée d'Annecy, ainsi que les débris du tombeau.

« Il a été constaté que tous les corps reposaient sur le ventre, les pieds tournés au levant, soit du côté du Semnoz.

« Je tiens également pour la même destination trois manuscrits :

« 1° Une note autographe de l'ex-vicaire de Gruffy, Philibert Simond, député et commissaire de la Convention, à la municipalité de cette commune.

« 2° La note minute des dépenses faites par Nicod de Menthon pour être allé chercher à Constantinople les Pères de l'Eglise grecque et les amener à Bâle. — Cette pièce a déjà été communiquée à M. Mugnier, qui en a fait usage pour son histoire de cette expédition.

« 3° Bans et publications accoutumé de faire de la part de illustre seigneur Jean Baptiste de Menthon la Balme baron de Gruffy. 1717. »

La Société adresse tous ses remercîments au généreux donateur. **MM. Marteaux** et **Le Roux** se rendront à Gruffy pour étudier la trouvaille mentionnée par M. Rassat.

M. Bruchet fait remarquer que le papier de Nicod de Menthon porte son origine dans la pâte, car on peut y discerner un filigrane : la grappe de raisin, marque d'une fabrique de papier savoyarde.

Le Président annonce la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur de notre compatriote, M. Dubouloz. Le décret du 16 avril 1897 énumère les états de service suivants :

« Dubouloz (Joseph-Antoine), fabricant d'appareils et de produits photographiques à Paris. Auteur d'applications nouvelles de la photographie. Président de la chambre syndicale des négociants et fabricants de la photographie. Médaille d'or à l'exposition d'Anvers. Grands prix aux expositions de Lyon et d'Atlanta. Membre du jury des expositions d'Amsterdam et de Bordeaux. Membre du comité de l'exposition d'Innsbruck. Président d'un jury de classe à l'exposition de Rouen. »

Félicitations bien cordiales au nouveau chevalier.

M. Le Roux appelle l'attention sur le don considérable qui vient d'être adressé au Musée d'Annecy par M. Charles Balliard de New-York, l'un des bienfaiteurs de notre collection publique.

Dans cet envoi qui ne comprend pas moins de 280 pièces d'ethnographie ancienne et moderne on remarque :

Nombreux *outils* (industrie des peuplades américaines). *Racloir* à peaux, en ivoire, *celts, haches, ciseaux, grattoirs, pilons* cylindriques, *masses de guerre* à rainure, *marteaux* en pierre polie provenant du Connecticut et de l'Ohio.

Ciseaux, haches en pierre dure, *statuettes* en terre cuite provenant de Chiriqui et de Davids, Etats-Unis de Colombie.

Aiguilles en bois élégamment sculptées, *trousse* avec coton, *plat, outils, poignards* et *idoles* en bois, *vases* en terre cuite décorés de figures, *fusaioles*. (Antiquités péruviennes provenant d'Ancon près de Lima.)

Terres cuites de l'ancien Mexique. *Poignard* en os, *sifflets* à figures grotesques, *grelots* en bronze. *Divinités aztèques,* dont l'une en argent ayant la tête surmontée d'un cerf debout. *Statuettes* diverses en terre cuite. L'une d'elles très instructive et fort curieuse représente une femme occupée à pétrir le crâne de son enfant [1]. *Masques* astèques.

Objets d'ethnographie des indiens du Nord-Amérique. *Colliers* en graines et en coquilles marines, *pipes, idoles, armes* en obsidienne (lances, pointes de flèches, nucléus), *celt* en hématite, *pierres* à brunir en agate. *Vase grec* avec figures rouges sur fond noir. *Bronze* représentant un sanglier couché. *Statuette* ciselée dans un bloc de pagodite de Chine. Diverses antiquités égyptiennes, *scarabées, œils* symboliques, *amulettes, bronze, lampes,* etc.

M. Gonthier donne lecture d'une communication qui paraîtra dans la *Revue*, sur la généalogie de la famille de Compey.

M. Bruchet annonce que les papiers archéologiques et numismatiques de Tochon d'Annecy viennent d'entrer à la Bibliothèque nationale (fonds des nouvelles acquisitions françaises.)

Le Même soumet à la Société la question de la réimpression des documents très rares qui peuvent intéresser la Savoie. Il est décidé, qu'en principe, la *Revue savoisienne* pourra, le cas échéant, publier sans pagination spéciale les pièces que le Comité de rédaction estimera devoir apporter une contribution sérieuse aux recherches historiques ayant trait à notre pays.

M. Desormaux demande si la *Revue,* sans se consacrer uniquement aux études régionales, ne pourrait insérer des productions littéraires ou scientifiques d'un intérêt général. Après

1. On sait que la déformation crânienne artificielle, pratiquée encore de nos jours dans quelques pays, était une coutume fréquente chez les peuples américains. Le Musée d'Annecy possede dans sa collection anthropologique le moulage d'un crâne exhumé des tombes des îles Sacrificios et celui d'un crâne d'indien aimara de Caranguas qui offrent des déformations avec aplatissements latéraux et antéro-postérieurs donnant à la boîte osseuse une forme tétraëdrique.

une longue discussion, la Société estime qu'en adoptant sans réserves une telle proposition, la *Revue* sortirait de son cadre et de ses traditions et ne remplirait pas le but en vue duquel elle a été fondée, à savoir : réunir des documents et publier tous les travaux concernant la Savoie. Toutefois, le comité de rédaction pourra, dans certains cas, décider de l'impression des manuscrits qui seront soumis à son examen.

Un des desiderata les plus ardents de la Bibliothèque Florimontane est la possession de l'*Armorial* de M. de Foras. Sur la proposition de M. Bruchet qui plaide chaleureusement en vue de l'achat de ce très important ouvrage, le trésorier consulté, pense que nos ressources ne nous permettent pas, en ce moment, de disposer d'une somme aussi considérable que celle qui est demandée en librairie. Il faudrait attendre une bonne occasion ou une libéralité très problématique. La Société en est réduite à regretter son impuissance financière et renvoie à l'année prochaine l'examen de ce projet.

M. Marteaux mentionne la trouvaille de deux haches en pierre polie ; l'une longue de 0^m10 environ appartient à M. Moene à Filly ; elle a été trouvé à 2^m de profondeur par des ouvriers qui extrayaient de l'argile à proximité de la tuilerie de Saint-Jorioz ; l'autre de 0^m05 seulement a été ramassée par lui-même dans un champ à fleur de terre, sur le territoire de la commune de Seynod aux confins des mas du Brézy et de la Brunaz.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 16 juin 1897.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Despine propose la candidature de M. Maurice Sautier-Thyrion.

Le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

M. Baud, secrétaire de la Société philanthropique « Les Savoyards de Tunis » annonce que nos compatriotes habitant la régence, viennent de fonder sous la présidence de M. Curtelin une société qui a pour but : 1° De fournir des renseignements

et de tâcher d'attirer vers la Tunisie les familles désireuses d'émigrer aux colonies; 2° de faire connaître aux touristes africains les Alpes de Savoie et leur indiquer les endroits de villégiature.

Le Comité se propose de créer une union étroite et fraternelle entre les Savoyards habitant la Tunisie et leurs compatriotes restés dans la mère patrie et aussi de venir en aide aux membres nécessiteux de cette association philanthropique.

La Société Florimontane envoie toutes ses sympathies à cette intéressante initiative et transmet aux Savoyards de Tunis ses vœux de prospérité.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

G. DE MORTILLET : *L'Origine de la Nation française.*
J. MAYOR : *L'ancienne Genève,* 3e livraison.
RÉVIL et VIVIEN : *Sur la tectonique de la chaîne Nivollet-Revard.*

M. Allart offre au Musée la photographie panoramique du lac d'Annecy prise des hauteurs d'Annecy-le-Vieux et fait la communication suivante :

« Voulant photographier, du chef-lieu d'Annecy-le-Vieux, le panorama des montagnes entourant le lac, je constatais à maintes reprises la difficulté d'obtenir les lointains; en employant des plaques ordinaires, ils étaient toujours brûlés. Je voulus alors essayer l'emploi du verre jaune et des plaques orthochromatiques, et pour me rendre mieux compte des résultats que peut fournir cette association, je fis des essais comparatifs sur plaques au gelatino-bromure ordinaires et sur plaques orthochromatiques avec verre jaune, dans des conditions identiques de pose, de développement.

« Tout d'abord j'ai dirigé l'objectif sur un cercle Chevreul; je remarquai que sur plaque ordinaire la région du bleu-violet est plus impressionnée que les autres; tandis que sur plaque orthochromatique la différence est peu sensible. J'en concluai que le verre jaune éteint le bleu. Or, si l'on remarque que la brume est bleuâtre lorsque le temps est beau, il y avait lieu d'espérer que l'emploi du verre jaune atténuerait son effet désastreux; ce que je constatais sur deux clichés comparatifs représentant le massif de la Sambuy.

« Le panorama que je présente aujourd'hui à la Société est la preuve de ce que j'avance et je conclus en conseillant l'emploi d'un verre jaune augmentant de 1/2 à 1 fois la pose avec plaques orthochromatiques pour la photographie instantanée des lointains tout en choisissant un jour où l'atmosphère est pure.

MM. Le Roux et **Marteaux** rendent compte de leur excursion à Gruffy. Elle a été fructueuse grâce à l'intelligente générosité de MM. Rassat et Adolphe Travers. M. Rassat, l'instituteur instruit et dévoué, est depuis longtemps avantageusement connu de la Société pour les dons aussi nombreux qu'intéressants qu'il a faits au Musée. Il a recueilli bien des objets trouvés sur le territoire de sa commune qui, sans lui, se seraient perdus sans retour. Cette fois encore il a bien voulu se dessaisir en faveur de nos collections publiques des trois pièces manuscrites dont il a déjà été question, et d'un lot d'antiquités consistant : 1° en trois haches en pierre polie trouvées l'une, en diorite, longue de o^m1, au mas des Châtelets, près de la voie romaine ; l'autre, en chlorito-schiste, au Buisson, et la troisième, en serpentine, aux Chênes ; leurs dimensions sont : de o^mo5 et o^m8 ; 2° en objets de bronze tels que fibules avec bossettes à cercles concentriques, jolie fibule, boucle, qui appartiennent à l'ensemble des trouvailles faites au Mollard et dont la majeure partie est en la possession de notre dévoué vice-président, M. Thonion ; 3° deux objets en bronze : une agrafe à deux pointes et une plaque rectangulaire gravée de lignes en creux ; 4° en crânes et fémurs provenant des fouilles faites dans la propriété de M. Guévin, maire, au lieu dit au Cobliet. Un de ces crânes très caractérisque appartenait à un grand squelette étendu dans un tombeau maçonné formé de dalles schisteuses, de tuiles à rebord et de cubes de tuf.

M. Ad. Travers, de son côté, a donné une hache en diorite, d'une longueur de o^mo8, trouvé au crêt des Chambillons et quelques objets exhumés de la cour de l'ancienne cure, côté nord, près du cimetière actuel ; ce sont des fragments de fioles à parfums en verre d'un travail original, une pointe de javelot en fer, un couvercle de vase en pierre ollaire, un large bouton en bronze. Ajoutons que l'oncle de M. Travers a trouvé également dans le jardin de sa maison, entre autres débris, un triens mérovingien en cuivre plaqué d'or, malheureusement très mal conservé, qu'il cèderait peut-être au Musée.

ETUDE CRANIOMÉTRIQUE. — Sur les sept crânes qui nous ont été remis par M. Rassat, six ont pu être rangés en série. Ce sont les nos 2, 3, 4, 5, 6, 7. — Le n° 1 ne fait pas partie de la trouvaille récente ; il a été exhumé, il y a quelques années, de la cour de l'ancien presbytère de Gruffy. — L'état de conservation des pièces n'a pas permis d'effectuer toutes les mensurations désirables : quelques unes de celles-ci, cependant, les

plus importantes au point de vue anthropologique, ont été relevées.

N° 1. Homme. — Jeunesse. — Crâne globuleux, cryptozyge. — Bosses frontales très marquées. — Suture métopique. — Indice céphalique : 89°13. — Angle occipital de Broca : 8°. — Indice nasal : 48°20 (mésorhinien).

Tous les caractères réunis accusent nettement le type savoyard pur avec forte brachycéphalie.

N° 3. (Trouvé dans le tombeau). — Homme. — Adulte. — Inion très développé (n° 3 notation de Broca). — Arcs sourciliers énormes.

Les autres crânes (3 hommes, 1 femme, 1 sexe incertain) ne présentent pas de particularités intéressantes à noter.

Le calcul des moyennes nous a donné :

Indice céphalique	76,48
Diamètre frontal minimum	98,20
Indice orbitaire	86,53
— nasal	45,41

L'indice céphalique correspond bien (quelques dixièmes d'écart) à celui des crânes burgundes [1]. Les indices orbitaire et nasal rentrent également dans le type. Seul le diamètre frontal minimum s'élève de 3 unités au-dessus de la moyenne de la race.

Les crânes de Gruffy ont donc été, suivant toutes probabilités, exhumés d'un ancien cimetière burgunde du Ve au VIIIe siècles de notre ère. La trouvaille faite, non loin de cet endroit, des deux objets en bronze signalés plus haut tend à confirmer cette hypothèse. L'agrafe à crochets, dite agrafe de linceul, a été en effet très fréquemment rencontrée dans les sépultures burgundes et l'examen des dessins gravés semble devoir assigner la même origine à la plaque rectangulaire en bronze.

M. Le Roux fait part des nouvelles acquisitions du Musée :

1° **Pierre carrée** en schiste argileux gravée sur les deux faces de dessins en creux ; probablement matrice spéciale analogue aux fers des relieurs, ayant servi peut-être à estamper le cuir, XVIe ou XVIIe siècle, trouvée dans les fondations du lycée de jeunes filles. (Don de M. Favre, jardinier.)

2° **Tête osseuse** du chevreuil qui a été conservé en captivité pendant deux ans près de la maison forestière du Crêt-du-Maure. (Don de M. Guinier, inspecteur des forêts.)

3° **Moule gallo-romaine** trouvée dans les fondations du Lycée de jeunes filles. (Don de M. Mangé.)

4° **Œuf d'Emeu** (casoar d'Australie) monté sur un support en argent. (Don de M. Ach. Allart.)

5° Empreinte du **sceau de saint François de Sales.** (Don de M. le comte de Roussy de Sales.)

1. A. Hovelacque, *Le Crâne des Burgondes du moyen âge*, in *Rev. anthrop*, 2e série, t. II. — de Mortillet, *Bullet. de la Soc. d Anthrop*, 1873. — Topinard, *L'Anthropologie.*

6° **Statuette d'Osiris** en bronze et **double** funéraire égyptien en terre émaillée. (Don de M. Desormaux.)

7° Fragment de **Stuc** avec oves, provenant de la frise de la cella du temple de Jupiter à Pompéi. (Don de M. Ch. Coppier.)

8° **Lare,** statuette en bronze hauteur o^{m}08. Le petit dieu familier est vêtu de la tunique courte flottant au vent. Il est chaussé de sandales montantes et tient de la main droite une patère, la gauche levée devait tenir un rhyton. Assez bon travail, patine verte, provenant d'Italie. (Achat.)

Deux **statuettes indoues** en bois rougeâtre, h. o^{m}25. (Don de M. l'abbé Gonthier.)

M. Gonthier fait une communication sur trois prévôts de la cathédrale d'Annecy en 1206. Cette note sera insérée dans la *Revue*.

M. Marteaux dépose sur le bureau quelques menus objets gallo-romains qu'il a acquis pour le Musée. Ce sont, provenant des Fins, cad. n° 393 : un poids d'argile, série B, marqué sous la base d'une étoile à cinq rayons en graffito ; un fragment de tasse rouge avec un cartouche incomplet //CILIM et un graffito à l'extérieur de la panse, JVLIANVS AFR, très lisible ; un fond de petit vase mince avec la marque POPE ou IOIF et un graffito sous le fond CII ; trois fonds de vases noirs aux noms d'Agenor (var.) de Martinus (2), un autre ayant comme marque un cercle en relief; parmi les objets en bronze, un outil de chirurgien (tige s'arrondissant à une extrémité en un globule ovoïde et à l'autre en une spatule allongée et étroite, le tout long de o^{m}15), une petite bague d'enfant, une clavette, un fragment à déterminer, un as d'Auguste, au revers S. C. Providentia et un autel; enfin deux petits couteaux en fer ; — cad. n° 411, des fragments divers parmi lesquels des débris de cols de vases à liseré supérieur brun ou blanc et à panse rayée de lignes droites ou obliques noires sur fond blanc ou brun, trois fragments de poterie rouge aux marques CRVCVRI, IN et //VI, etc., fragment d'hématite ou ocre rouge.

M. Marteaux y joint un morceau de dallage indiquant qu'une habitation romaine existait sur l'emplacement de la tuilerie d'Epagny, près Metz, un poids d'argile série D, marqué de dix-huit étoiles à huit rayons exhumé dans le jardin Jacquet, au Plot, à 1^{m}40 de profondeur avec d'autres objets similaires transportés au musée scolaire de Groisy, dirigé par M. Rosset ; la couche qui les recouvrait renfermait des clefs et un éperon en fer du dernier siècle ; enfin un coude de conduite d'eau en plomb trouvé dans les substructions d'une maison romaine, à Villaz.

A la suite de la proposition de **M. J. Serand** adoptée dans la séance du 7 avril dernier, quelques membres de la Société ont fait les promenades suivantes :

11 avril. — Course à Manigod, ayant pour but l'examen de la coulée de lave boueuse qui a comblé le thalweg d'un des affluents torrentiels du Fier.

9 mai. — Excursion à la Combe-d'Ire. M. Cartier, maire de Doussard, s'est mis obligeamment à la disposition des membres de la Société pour les guider. Examen de la source chaude du Martinet. Des vapeurs décèlent, seulement en hiver, la présence du cours d'eau souterrain qui passe sous les éboulis du flysch et se jette dans le torrent.

16 mai. — Ascension de la montagne de Veyrier, ayant pour but l'étude de sentiers commodes destinés à faciliter l'accès du point culminant de cette montagne trop peu fréquentée, d'où l'on jouit d'un très beau panorama sur les Bauges et le Mont-Blanc.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

LA POINTE D'ARCALOD

(2223 mèt.)

De toutes les montagnes qui, semblables à des vagues gigantesques, encadrent l'extrémité sud-ouest du lac d'Annecy, la Pointe d'Arcalod est assurément la plus majestueuse et la moins connue.

Située sur la limite des deux départements de la Savoie et de la Haute-Savoie, elle élève son arête élancée aux confins du massif des Bauges entre les cols de Chérel et d'Orgeval, en face de la Sambuy et du Trélod.

Malgré sa situation relativement rapprochée, nous ne connaissions cette montagne que par sa réputation de pointe peu fréquentée et difficile à escalader, lorsqu'un alpiniste convaincu, notre ami, M. Louis Grivaz, nous ayant proposé d'en tenter l'ascension, nous partions le soir même, en compagnie de MM. Francisque Grivaz et François Serand qui voulurent bien se joindre à nous.

Conduits par le guide Laperrière Germain, nous quittons Doussard à 10 heures 30 pour suivre la route qui traverse le

village d'Arnand, laisse Chevaline à droite et s'enfonce dans la Combe d'Ire.

Couverte d'immenses forêts de sapins, traversée par l'Ire, torrent impétueux qui roule ses eaux dans un lit encombré de blocs de rochers énormes, la *Combe Noire,* comme on la désigne encore, a gardé jusqu'à ces dernières années de mystérieuses solitudes souvent visitées par les ours [1].

Un étroit et mauvais sentier tracé sur la rive droite du torrent était autrefois le seul passage frayé à travers ces hautes futaies. Depuis 1856, époque à laquelle fut vendue la première coupe franche, une route d'exploitation a été construite le long de l'Ire, du village d'Arnand au lieu dit le Martinet [2].

Nous suivons cette dernière en nous enfonçant sous les bois, seuls vestiges de cette forêt séculaire où l'on voyait encore, il y a quelques années, des sapins dont le tronc mesurait plus de 3 mètres de circonférence [3].

A 11 heures 45, après avoir traversé plusieurs fois le torrent sur des ponts rustiques, nous faisons une première halte aux granges du Martinet, non loin des ruines d'une ancienne fonderie.

A partir de ce point, la route cesse ; à droite un chemin conduit au Charbon et au Trélod par les chalets du Planay, et à gauche, un sentier rejoint l'ancien chemin du col Chérel. C'est celui que nous prenons après avoir monté vers l'est. Nous marchons maintenant au milieu d'une obscurité presque complète et c'est à peine si parfois nous voyons scintiller une étoile à travers les sapins dont les silhouettes se détachent sur le fond noir du ciel.

Au bruit assourdissant du torrent dont nous nous éloignons peu à peu, a succédé le silence ; la forêt entière est endormie et le grand calme de la nuit n'est troublé que par les sons lointains d'un violon et le bruit rhythmé de danses montagnardes

1. On compte 9 de ces animaux tués dans la forêt de Doussard, pendant la période de 1867 à 1893. Le dernier, qui pesait 153 kilos, fut abattu par M. de Boigne et les gardes forestiers, le 19 décembre 1893.

2. La première coupe franche des forêts dites *forêts vierges* de Doussard, de la contenance de plus de 250 hectares, possédés en indivision par les communes de Doussard, Chevaline, Lathuile et Entreverne, fut adjugée, le 30 juillet 1856, à M^me^ Schmidt, veuve Perravex, pour la somme de 276,000 fr , avec l'obligation de construire une route d'exploitation évaluée à 24,000 fr A l'occasion du commencement de cette entreprise, un grand banquet eut lieu au milieu de la forêt et là, en présence des syndics des communes voisines et d'une foule de personnes, au bruit des detonations des salves d'artillerie, M^me^ Perravex, munie d'une hachette d argent, porta le premier coup à l'antique forêt.

3. Le musée d'Annecy possède une rondelle découpée dans un tronc de sapin provenant de cette forêt : elle a 3 metres 90 de circonférence et 1 mètre 35 dans son plus grand diametre ; on y a compté 274 couches annuelles.

que nous apporte par moments la brise fraîche du soir. Il y a fête, paraît-il, au Planay ; c'est du reste une coutume dans nos montagnes de prolonger la veillée du samedi. Ce jour-là, bergers et bergères se réunissent dans un chalet convenu où l'on danse jusqu'au matin.

Ces veillées sont les seules distractions des habitants de la montagne ; aussi n'est-il pas rare de rencontrer quelquefois de jeunes chalezans venant de très loin pour se rendre à ces réunions auxquelles ils n'auraient garde de manquer.

Tout en écoutant cette musique bizarre, nous attteignons les prés, puis les chalets du Plan-du-Tour [1], où nous décidons de prendre quelque repos.

Il est 1 heure 45, nous avons marché pendant 3 heures 1/4 depuis Doussard. Grâce à un feu de brindilles, nous nous réchauffons un instant avant de prendre nos dispositions pour dormir. Malheureusement nous ne tardons pas à constater qu'il n'y a céans ni foin, ni paille. Tandis que l'un s'étend bravement sur une sorte de table, un autre sur un coffre, le reste de la caravane s'endort prosaïquement sur le sol. Ce sommeil est de courte durée, car nous avons compté sans le froid qui ne tarde pas à nous assaillir si bien qu'au bout d'un moment, la situation devenant intenable, engourdis, gelés, nous devons renoncer au repos.

Dès 3 heures 1/2 du matin, nous sommes sur pied, et 30 minutes plus tard nous quittons le chalet pour reprendre notre marche à travers les prés. Le ciel est complètement pur et tout présage une belle journée. Aussi oublions-nous bien vite les fatigues d'une nuit sans sommeil pour goûter le plaisir de cette marche matinale dans l'herbe couverte de rosée.

Arrivés près de quelques granges, blotties d'une façon très pittoresque sous d'énormes rochers couronnés de sapins moussus, nous traversons le sentier qui conduit aux chalets de l'Eau Froide par le Plan de France [2] et nous montons, en suivant de nombreux lacets, le long d'un ravin.

A mesure que nous nous élevons, la vue s'étend de plus en plus ; nous dominons maintenant toute la combe et son immense forêt au-dessus de laquelle flottent de légers brouillards.

1. Dénomination assez fréquente en Bauges et qui doit désigner d'anciens emplacements d'ateliers de tourneurs sur bois, dont l'industrie est très répandue dans toute la région.

2. Petit plateau élevé, situé entre l'Arcalod et la Pointe de Velan, et d'où la vue s'étend jusqu'aux sommets lointains du Jura, ce qui, à notre avis, explique l'étymologie de cette ancienne dénomination antérieure à l'annexion de 1860, « Plateau d où l'on voyait la France ».

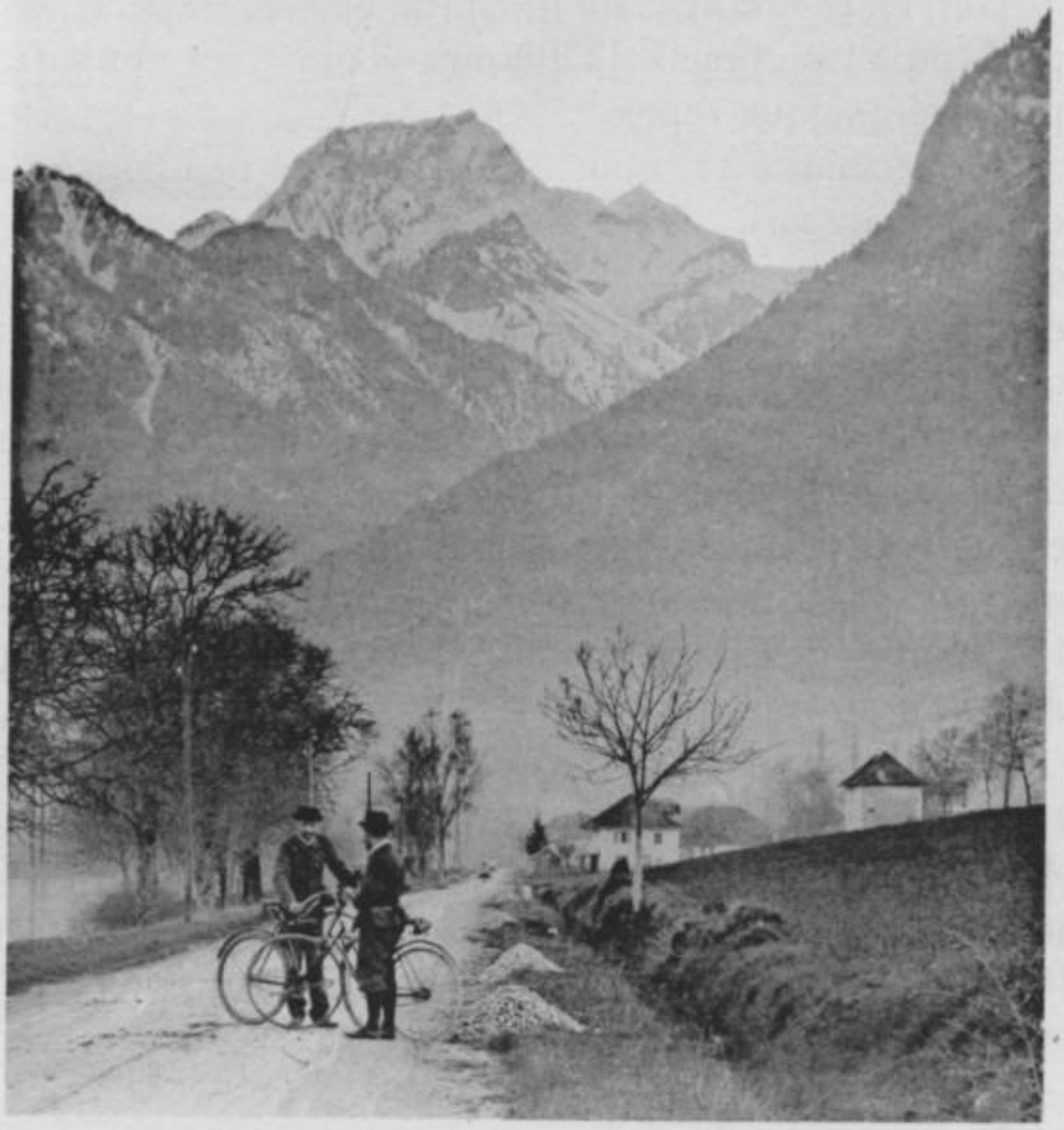

Revue savoisienne (1897, n° 2). Autocopiste Dubonloz (cliche Allart)

LA POINTE D'ARCALOD

VUE DU BOUT DU LAC D'ANNECY

Au lointain, un bout de lac apparaît dans une demi-obscurité, tandis qu'en face de nous le Trélod élève sa cime imposante que viennent dorer les premiers rayons du soleil levant.

Nous contournons le Banc de la Croix, sorte de contrefort de 1800 mètres d'altitude, qui forme avec la cime de l'Arcalod un vaste cirque de rochers au centre duquel se trouve le chalet du Curtillet, où nous ne tardons pas à arriver.

Après un léger déjeuner tiré des sacs, notre caravane reprend sa marche, augmentée du fils du chalezan, le jeune Roux, qui a fait plusieurs fois l'ascension du sommet et dont la connaissance des cheminées nous sera d'une grande utilité.

Au sortir du Curtillet, nous tournons à gauche pour monter dans la direction du Banc de la Croix, à travers un dédale de blocs de rochers épars et d'éboulis au milieu desquels s'épanouissent une quantité de pavots blancs *(papaver alpinum)*, assez rares dans nos montagnes.

Le sentier monte presque directement par de maigres gazons à un petit col situé entre le Banc de la Croix et les premiers rochers de l'Arcalod, pour descendre ensuite sur les chalets de Bonvardan et le val de Saint-Ruph. Nous devons donc l'abandonner pour nous engager à gauche et attaquer le rocher au Pas du Loup, passage étroit qui nous permet de traverser le commencement de l'arête pour cotoyer sa face orientale, la seule accessible. La pointe extrême de l'Arcalod est formée d'une arête présentant grossièrement l'aspect d'une pyramide tronquée dont le sommet s'élève insensiblement du nord au sud. Tandis que la face ouest est taillée à pic au-dessus du cirque du Curtillet, la face est s'incline d'abord légèrement pour se terminer ensuite également par un à-pic qui domine les éboulis du col d'Orgeval.

Au point de vue géologique, le sommet d'Arcalod est formé par deux plis de calcaire urgonien, l'un synclinal et l'autre anticlinal. Aussi de la rencontre de ces deux couches différentes, il résulte un bouleversement général qui explique les difficultés de l'ascension [1].

Nous traversons d'abord quelques éboulis, puis commence l'escalade dans de nombreuses cheminées, où nous devons tout mettre en œuvre pour nous hisser de rochers en rochers, et atteindre d'étroites corniches qui surplombent au-dessus du vide.

1 Hollande, *Stratigraphie de la vallée de Bellevaux*, massif des Bauges, *Rev. sav*, 1882, page 57.

La pente est de plus en plus inclinée et les aspérités sont souvent glissantes. Aussi devons-nous redoubler d'attention pour franchir de grands bancs de roche nue, avant d'arriver au premier sommet où nous prenons quelques instants de repos.

Çà et là dans les moindres anfractuosités, des touffes d'edelweiss étalent leurs étoiles veloutées à côté des silènes acaulis dont les petites fleurs sont autant de taches rouges sur les rochers aux tons argentés.

Cependant comme nous désirons parvenir au point culminant situé plus au sud, nous reprenons bientôt notre marche en inclinant légèrement à droite pour atteindre une sorte d'échancrure sur une étroite corniche de la face ouest.

C'est le passage le plus difficile ; nous devons nous glisser accroupis sous un roc arc-bouté au-dessus d'un abîme vertigineux au fond duquel nous apercevons briller au soleil le chalet de Curtillet, puis, revenant du côté d'Orgeval, nous atteignons en quelques minutes le point culminant, couronné d'un cairn élevé l'année précédente par MM. Chappet et Rodet de la section lyonnaise du Club Alpin. Il est 10 heures 30 ; l'ascension de la cime proprement dite a donc duré près de 4 heures, mais en revanche, le panorama que nous avons devant les yeux en fait heureusement bien vite oublier les fatigues.

Comme ses voisines plus connues, la Pointe d'Arcalod est un admirable belvédère d'où la vue embrasse toute la chaîne du Mont-Blanc, les massifs de la Tarentaise, de la Maurienne et du Dauphiné. Tandis que tout près de nous se profilent les rochers déchiquetés de la Sambuy qui dominent Chaurionde [1], le dôme herbeux du Pécloz, l'arête calcaire du Banc-Plat et la masse imposante du Trélod, plus loin le regard plonge dans les vallées verdoyantes du massif des Bauges ou sur les eaux bleues du lac d'Annecy.

Partout des villages, des chalets animent ce paysage alpestre que termine un horizon de glaciers et de pics neigeux tout resplendissants au radieux soleil de midi.

Ce panorama est vraiment remarquable, et c'est bien à regrets que nous devons renoncer à le contempler pour songer à la descente.

1. La carte de l'Etat major et celle du Ministère de l'Intérieur attribuent à la Pointe de Chaurionde une altitude supérieure à celle de la Sambuy C'est une erreur que l'on remarque très bien du sommet d'Arcalod, d où il est facile de voir que la Sambuy domine sa voisine de toute la hauteur de ses rochers Du reste, M. Bartoli, dans son intéressant travail sur les Bauges (*Ann C. A. F.*, 1892) a déjà signalé cette erreur et estime que la cote de Chaurionde doit être fixée à 2175 mètres et non pas à 2291 comme l indiquent les cartes.

Des chasseurs prétendent qu'un étroit passage, le passage des chamois [1], suivant leur dénomination, permet de regagner le Curtillet par la face ouest en se dirigeant légèrement vers le sud pour atteindre les éboulis du bas de l'arête. Cette voie nous paraissant peu praticable et certainement hérissée de nombreuses difficultés, nous préférons opérer le retour par les passages de la montée.

A quelques pas du sommet commence la descente dans les cheminées, les couloirs, sur les corniches et les rochers glissants. Par instants, engagés dans d'étroites fissures. le dos collé contre la paroi, nous nous glissons lentement en nous retenant à toutes les aspérités du roc, luttant contre l'attraction du vide qui s'ouvre sous nos pieds. Cependant, malgré l'absence d'une corde qui serait très utile et faciliterait la descente, nous atteignons sans encombre le Pas du Loup, puis les prés ; et à 2 heures nous sommes de retour au Curtillet.

Dans les montagnes, la température varie très souvent pendant la même journée ; c'est ainsi qu'au froid vif du matin a succédé une chaleur accablante, un soleil de plomb darde maintenant ses rayons sur la vallée ; aussi tout sommeille au chalet, bêtes et gens font la sieste, et notre soudaine arrivée est le signal d'un réveil général.

Sans plus tarder nous remplissons le vide de notre estomac par un repas réconfortant que chacun apprécie, et mis en gaîté par la complète réussite de notre ascension, nous dévalons, à 3 heures de l'après midi, dans les prés où s'épanouissent, semblables à des étoiles d'argent, quantité de carlines *(carlina acaulis)* au milieu des gentianes et des orchis.

Nous traversons de nouveau la Combe d'Ire, toute bourdonnante d'insectes, et à 6 heures nous arrivons à Doussard au moment où l'Angelus du soir égrène lentement ses notes claires dans la tranquillité de la campagne assoupie.

*
* *

En résumé, la Pointe d'Arcalod, encore très peu connue, mérite cependant d'attirer l'attention. Bien que son altitude soit relativement peu élevée, elle a déjà le caractère d'une haute cime, et son ascension très intéressante est une excellente école d'escalade de rochers. Elle demande toutefois une certaine habitude de la montagne et ne doit être entreprise que par des

1. Il n'est pas rare de rencontrer, en hiver, des troupes de chamois sur les hauteurs du col Cherel et les pâturages d'Orgeval

personnes ne craignant pas le vertige. Ajoutons qu'une corde peut être d'une grande utilité pour la descente et qu'il convient de prendre un guide pour éviter des hésitations et des pertes de temps. Nous indiquons, à titre de renseignement, Laperrière Germain, qui nous a conduit lors de notre ascension et dont nous avons apprécié les bons services. Il habite au hameau du Bout du Lac, à 5 minutes du port.

En terminant, voici, à notre avis, l'itinéraire qui nous paraît le plus pratique pour gravir la pointe d'Arcalod dans de bonnes conditions. C'est du reste celui que nous nous étions tracé et qu'il ne nous a pas été possible de suivre exactement par suite de circonstances tout à fait imprévues.

Partir d'Annecy par un bateau de l'après-midi ; au bout du lac, prendre la voiture de Faverges jusqu'au bureau de poste de Doussard. De ce point on se rendra au Plan-du-Tour ou mieux encore au chalet du Curtillet pour y passer la nuit. Le lendemain matin, après un déjeûner substantiel, indispensable pour être bien disposé et éviter les causes de vertige, on partira dès le point du jour afin d'arriver au sommet vers 8 ou 9 heures au plus tard. De cette façon, on pourra redescendre assez tôt à Doussard pour prendre le dernier bateau et rentrer à Annecy dans la soirée. Ajoutons que l'ascension peut également se faire du Châtelard, en passant par Jarsy, Précherel. le col Cherel et de là par le chalet de Curtillet, et de Faverges en remontant le val de Saint-Ruph pour aboutir au Pas du Loup, au-dessus des chalets de Bonvardan.

INDEX *(sans haltes)*.

Ascension	De Doussard (chef-lieu) au Martinet	1 h. 15
	Du Martinet au chalet du Plan-du-Tour. . . .	2 h. »
	Du Plan-du-Tour au chalet du Curtillet. . . .	1 h. 30
	Du chalet du Curtillet au sommet.	4 h. 15
Descente	Du sommet au chalet de Curtillet.	3 h. »
	Du Curtillet au Plan-du-Tour.	» 45
	Du Plan-du-Tour au Martinet.	1 h. 15
	Du Martinet à Doussard	1 h. »

Jh SERAND.

*
* *

Nous adressons nos sincères remercîments à notre dévoué collègue et ami, M. Achille Allart, qui a bien voulu exécuter spécialement pour cette notice le cliché de la Pointe d'Arcalod.

LE TOMBEAU DE CLÉMENT VII

(ROBERT DE GENÈVE)

Nous avons reçu trop tardivement la notice de M. Labande pour l'insérer avec la phototypie du tombeau de Clément VII qui a été publiée dans le premier fascicule de la *Revue savoisienne* de cette année. En remerciant notre aimable confrère de son intéressante communication, nous exprimons le désir qu'il veuille bien nous continuer sa précieuse collaboration. M. B.

Le 16 septembre 1394 [1], Robert de Genève mourait presque subitement à Avignon d'une attaque d'apoplexie. Quelques heures après, son corps revêtu des habits pontificaux était exposé, dans la grande chapelle du palais apostolique, à la vue de tout le peuple, qui pouvait remarquer combien son visage avait conservé une expression calme et naturelle [2].

Le vendredi suivant, c'est-à-dire le 18 septembre, eurent lieu les obsèques solennelles en l'église cathédrale de Notre-Dame des Doms. Après l'office célébré en présence du sacré collège clémentin, après l'oraison funèbre dite par le cardinal Léonard de Giffon, la dépouille mortelle du pape avignonais fut mise en dépôt dans une chapelle de cette même église, dans celle où, en 1334, avait été inhumé Jean XXII, où, en 1370, le corps d'Urbain V avait attendu son transfert à Saint-Victor de Marseille.

Clément VII avait en effet témoigné de son vivant le désir de reposer dans le couvent des Célestins, qui grâce à lui étaient venus s'établir dans la ville d'Avignon, et auxquels il avait toujours témoigné une affection particulière. On sait que ce monastère s'éleva sur l'emplacement du cimetière de Saint-Michel ou des pauvres gens, en la paroisse de Saint-Didier. Le cardinal Pierre de Luxembourg (décédé le 2 juillet 1387) ayant

1. Sur ce tombeau de Clément VII, quelques pages ont été écrites par M. L. DUHAMEL, dans son article : *Les Œuvres d art du monastère des Célestins d Avignon* (*Bulletin monumental*, 1888, p. 109 et 217); seulement le texte qu'il publie comme donnant la description de ce monument s'applique en réalité à tout autre chose — Voici la nomenclature des documents qui le concernent et l'indication des principaux auteurs qui ont vu le tombeau : Martyrologe des Celestins d'Avignon (1er tiers du XVe siecle), ms. 1753 de la Bibl d'Avignon, fol 11 ; delibération capitulaire des Célestins du 12 octobre 1658, publiée par L. DUHAMEL, *ibidem*, p 114; P. Nicolas MALET, *Histoire des Célestins d'Avignon*, ms. 2885 de la Bibl. d'Avignon, fol. 46 v° 49, marquis de CAMBIS-VELLERON, *Annales de la ville d Avignon*, ms. 2778 de la même Bibl, fol. 167 v°, chanoine DE VÉRAS, *Recueil des épitaphes des églises et chapelles d Avignon*, ms. 1738 de la même Bibl, fol. 132.

2. « *Visus est dormire et talis semper apparuit in vultu duobus diebus in palatio, omnibus visus.* » P. Nicolas MALET, *op. cit.*

demandé par humilité à être enseveli dans cet endroit, et des événements prodigieux ou miraculeux s'étant produits sur sa tombe, Marie de Bretagne, reine de Sicile, y avait d'abord fait construire un oratoire ou chapelle en bois. Immédiatement les pèlerins s'y dirigèrent en foule pressée et leur piété laissa de nombreuses et riches offrandes. Ce fut à un tel point que, le 24 septembre 1392, Clément VII adressa des bulles aux cardinaux Jean de Neufchâtel, Jean Allarmet de Brogny et Amé de Saluces, exécuteurs testamentaires de Pierre de Luxembourg, et leur donna mission de faire construire un couvent de religieux en ce cimetière. Le 22 février de l'année suivante, les Célestins furent invités officiellement à venir prendre possession des terrains et des offrandes que le pape leur concédait ; ils furent reçus à Avignon le 31 mars 1393, et le 15 juin de l'année 1395 la première pierre de leur église fut posée par le cardinal de Neufchâtel en présence des ducs Jean de Berry, Philippe de Bourgogne et Louis d'Orléans [1]. Les libéralités du pape avaient soutenu l'œuvre naissante et en avaient favorisé le développement ; malheureusement sa mort subite avait interrompu ses bienfaits.

D'autre part, Robert de Genève avait eu, pendant sa vie, le dessein bien arrêté de fonder encore un autre monastère du même ordre à Annecy : depuis l'année 1393, au moins, il faisait écrire et enluminer des livres d'offices et d'autres manuscrits qu'il lui destinait [2] ; il réunissait aussi dans ce but de magnifiques et précieux ornements d'église : « *Casulam unam de veluto intextam auro cum ymaginibus aurifregii de perlis ante et retro, ac unum calicem pulcherrimum de argento deauratum cum sua patena, necnon alia multa ornamenta, paramenta ac vestimenta sacerdotalia pulcra* », dit le rédacteur du Martyrologe des Célestins d'Avignon.

Sa bienveillance envers ces mêmes religieux, les désirs qu'il avait exprimés de vive voix, la volonté de son camérier François de Conzié, archevêque de Narbonne, étaient des raisons plus que suffisantes pour la détermination du lieu de sépulture de Clément VII. La construction de l'église des Célestins d'Avignon fut donc très activement poussée : en 1401, malgré les grandes proportions qui lui furent données, une partie assez importante avait pu en être achevée pour être livrée au culte. On songea aussitôt à y opérer la translation du corps du pape.

1. Cf Martyrologe des Célestins d'Avignon, *loc. cit.*
2. P. Ehrle, *Historia biblioth. Romanor. pontificum*, t. I, p. 171.

Cette cérémonie eut lieu le 8 septembre 1401 [1] : « Il y avait au convoi, dit un des annalistes les plus dignes de foi de la ville d'Avignon, quatre cents torches de cire, sçavoir cent de la ville, cent du comté Venaissin et deux cents des héritiers du pontife défunt. Les archevêques de Narbonne, de Rheims [2] et de Rouen [3], et les évêques de Maguelonne [4], d'Avignon [5], de Valence [6], d'Orange [7], et Guillaume de Pesserac, évêque de Vaison [8] y assistèrent. Le cardinal d'Albane [9] fit l'oraison funèbre et célébra la messe, après laquelle on mit le corps de Clément VII dans un tombeau de marbre blanc [10]. » Parmi les largesses qui furent prodiguées aux moines en cette occasion, il y a lieu de signaler celles de François de Conzié, aux soins duquel on devait cette translation et qui remit aux Célestins, entre autres choses, les livres et ornements sacrés que Robert de Genève avait préparés pour le couvent projeté à Annecy. Parmi ces livres est le fameux missel aujourd'hui conservé à la Bibliothèque d'Avignon sous le n° 136 de ses manuscrits, dont il sera encore question ci-après.

Le caveau, au-dessus duquel s'élevait le sépulcre qu'ont vu jusqu'à l'époque de la Révolution tous ceux qui visitèrent l'église des Célestins, avait été creusé juste devant les degrés du grand autel. D'après les quelques renseignements que l'on possède, on peut très bien se figurer le monument qui le surmontait. Il affectait la forme d'un bloc cubique [11] ; sur les parois étaient des petites niches, dans lesquelles le sculpteur avait placé les statuettes de la Vierge et des Apôtres [12]. Sur la dalle supérieure était couchée la statue du pape, d'une taille plus grande que Clément VII n'avait été effectivement ; celui-ci était figuré coiffé de la tiare et revêtu de ses ornements pontificaux.

1. Et non le 18 janvier 1401, comme l'a dit par erreur le marquis de Cambis Velleron, *op cit*

2. Gui de Roye, archevêque de Reims de 1390 à 1409.

3 Guillaume de Vienne, archevêque de Rouen de 1388 à 1407.

4 Antoine de Lovier, évêque de Maguelone de 1389 à 1405.

5. Le fameux canoniste Gilles de Bellamera, évêque d'Avignon de 1390 (?) à 1406.

6. Jean de Poitiers, évêque de Valence de 1390 à 1448

7 Pierre « *Didaci de Mahania* », évêque d'Orange de 1389 à 1413.

8 Évêque de Vaison de 1401 à 1410.

9 Nicolas de Brancacci, cardinal évêque d Albano de 1391 à 1412.

10. Cambis-Velleron, *op cit*

11. Selon François Duchesne, *Histoire de tous les cardinaux françois*, t. I, p. 654, et t. II, p 485, qui s'appuie sur l'autorité des mémoires manuscrits du R. P. de Goussancourt, le sépulcre aurait été en marbre noir ; seule la statue de Clément VII aurait été en marbre blanc. Cette affirmation est contraire à celle du marquis de Cambis-Velleron, qui vivait et écrivait à Avignon, et déclare que le tombeau était tout entier en marbre blanc.

12. « *In cujus rei memoriam super tumbam ejus effigiem praeferentem in habitu pontificali, circonseptam effigiebus beatae Mariae Virginis et Apostolorum, construi curavit.* » P. Nicolas Malet, fol. 48 v°.

Sa tête reposait sur un coussin, dont les motifs de décoration étaient les clefs, signe distinctif de la papauté, et les armoiries des comtes de Genève : *d'or à quatre points équipolés d'azur.* Enfin, tout autour du tombeau on avait gravé l'inscription suivante, dont le texte a été conservé par différents auteurs [1] : « *Hic requiescit dominus Clemens, papa VII, primus hujus cenobii fundator* [2], *ex patre Amedeo, comite Gebennensi, matre vero Matilda de Bolonia* [3] *genitus, qui fuit prothonotarius* [4], *Morinensis et Cameracensis episcopus, deinde cardinalis, demum ad papatum Fundis* [5] *assumptus, et curia huc incolume* [6] *reducta, dominum Petrum, cardinalem de Lucembourcho* [7], *miraculis coruscantem, in hoc cemeterio* [8] *sepultum, ad cardinalatum assumpsit, et in fine anni decimi sexti* [9] *sui pontificatus migravit ad Christum, die decima sexta septembris, anno Domini MCCCXCIIII* [10]. *Cujus anima requiescat in pace* [11]. *Amen.* »

Le monument tout entier, exécuté d'après les ordres et sous la direction de François de Conzié, était entouré d'une grille de fer : c'est du moins ce qu'il faut comprendre de ce que rapporte l'auteur du Martyrologe des Célestins d'Avignon. L'archevêque de Narbonne, dit-il, « *monumentum marmoreum cum cancellis ferreis notabiliter et honorifice construi fecit.* »

La situation de ce tombeau, placé juste devant et au pied du grand autel était plus ou moins heureuse. Les Célestins en furent gênés dans leurs mouvements soit pour s'approcher de cet autel, soit pour accéder à la chapelle du bienheureux Pierre de Luxembourg ; cependant ils furent plus de deux siècles et demi avant d'y porter la main, tellement ils avaient conservé en vénération la mémoire du pontife avignonais, dont ils cé-

1. Martyrologe des Celestins déja cité, fol 5 (addition du XVII[e] siècle), P Nicolas MALET, fol 49, CAMBIS-VELLERON, ms 2778, fol 168, DE VERAS, ms. 1738, fol 132. — Elle a été publiee tres incorrectement par François DUCHESNE, *op cit*, t II, p 485, et par M. L. DUHAMEL, *loc. cit*, p 128. — J ai cru devoir remplacer dans le texte les *ae* ou *oe* par *e* : c'était tres certainement là l'orthographe du lapidaire.

2. Martyrologe : « *Fondator* ».

3. CAMBIS-VELLERON : « *Mathilda de Bononia* ». — DE VERAS : « *Bononiâ* ».

4. CAMBIS-VELLERON et DE VÉRAS : « *Protonotarius* ».

5. CAMBIS-VELLERON et DE VÉRAS : « *Invitus* ». — Il faut evidemment « *Fundis* », Robert de Genève ayant été élu pape à Fondi ; d'ailleurs c'est ce qui explique les mots : « *et curia huc incolume reducta* ». Clément VII reussit à ramener de Fondi à Avignon la cour pontificale. — F Duchesne a imprimé « *invitus* » et a tiré des conclusions de la présence de ce mot. Il a imprimé aussi . « *curia tunc incolumi relicta* ».

6 CAMBIS VELLERON et DE VÉRAS : « *Incolumi* ».

7. CAMBIS-VELLERON : « *Luxemburgo* » — DE VÉRAS : « *Lucemburgo* ».

8. Martyrologe : « *Coemiterio* ».

9 CAMBIS-VELLERON et DE VERAS : « *Decimi septimi* ».

10. Les mêmes : « *Die 17 septembris 1394* ».

11. Les mêmes intervertissent l'ordre de ces trois derniers mots.

lébraient l'anniversaire. Ce ne fut qu'en 1658 et le 22 octobre que le prieur Bonaventure Bauduy, après avoir pris l'avis de son chapitre, se décida à reculer le monument et à le faire transporter au milieu du chœur ; mais il laissa là où ils reposaient les restes du corps de Clément VII, qui n'eurent pas à subir de nouvelle translation.

Il n'y eut plus aucun changement jusqu'à l'époque de la Révolution. Alors commença pour le couvent des Célestins une ère de vandalisme, qui n'est pas encore près de se clore. Leur église, remplie des œuvres d'art les plus merveilleuses, tant en peinture qu'en sculpture et en architecture, fut honteusement saccagée : à peine a-t-on pu sauver quelques pièces intéressantes, dont la vue ne fait qu'aviver les regrets de tant de belles choses disparues. L'église paroissiale de Saint-Didier en a recueilli le fameux *Portement de Croix* que le roi René avait commandé à Francesco Laurana et le grand autel de marbre que les religieux s'étaient fait faire au XVIII^e^ siècle. Le Musée de la ville d'Avignon conserve aussi plusieurs morceaux sculptés par des artistes du moyen âge, qui en proviennent : parmi eux et non des moins importants est le buste de la statue qui était couchée sur le tombeau de Clément VII. Par malheur, elle a subi des mutilations : des coups de hache ont, malgré la dureté du marbre, brisé le nez, coupé les lèvres à gauche, éraflé le menton. Mais cependant telle qu'elle est, la tête a encore un très grand caractère et mérite d'attirer l'attention.

Une question se pose : les traits qu'on y voit sont-ils bien ceux de Robert de Genève, autrement dit, le sculpteur a-t-il reproduit le portrait exact du pape avignonais ? Je n'hésite pas à répondre par une affirmation catégorique. C'est qu'en effet il existe un moyen de contrôle, avec le missel que Clément VII avait fait écrire par Guillaume le Bouteiller et enluminer par Jean de Toulouse, pour le futur couvent des Célestins d'Annecy. L'histoire de ce précieux volume, conservé, comme je l'ai dit, à la Bibliothèque d'Avignon, est parfaitement connue [1] et je n'ai pas à la rappeler ici, sinon pour appuyer mes conclusions et faire remarquer qu'il a été fait du vivant de notre pape et sur son ordre. Qu'on l'ouvre aux folios 278, 319 et 321, on y verra en

1. Cf l'article que j'ai publié dans le *Bulletin historique et philologique* de 1894. *Les Manuscrits de la Bibliothèque d'Avignon provenant de la librairie des Papes du XIV^e^ siècle* (le tirage à part contient quelques notes concernant ce missel qui ne sont pas dans le *Bulletin*) ; et mon introduction au t. I du *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque d'Avignon* (t. XXVII de la nouvelle série du *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques des départements*), p. XXII.

tête d'oraisons pour les messes « *in vigilia omnium santorum* », « *pro papa* » et « *pro omni gradu ecclesie* », trois miniatures à peu près semblables : c'est un même portrait de souverain pontife. Il y a cette différence seulement que le pape est représenté dans la première vu de trois quarts et dans les deux autres presque de face avec la tête un peu inclinée sur l'épaule gauche. En dehors de cela, tout est semblable, aussi bien les traits de la physionomie que les détails du costume et même les gestes du personnage.

Une simple observation suffira à prouver que Jean de Toulouse a voulu dans ces miniatures figurer Robert de Genève lui-même. En effet, au commencement des commémoraisons, il a peint les uns après les autres les saints invoqués ; en tête des messes particulières, il a reproduit quand il y avait lieu le saint ou la sainte à intercéder plus spécialement, ou bien il a représenté en une petite scène le malheur qu'on veut écarter, le bienfait qu'on désire obtenir. Pourquoi, lors des oraisons dites pour le pape *vivant* se serait-il écarté de cette règle et n'aurait-il pas donné les traits du souverain pontife *actuel*, surtout quand celui-ci lui avait commandé et lui payait son œuvre ?

Or, si l'on rapproche ces miniatures de la tête de marbre, qui a été ici reproduite en phototypie, on ne peut que constater leur ressemblance frappante : mêmes yeux enfoncés, mêmes plis autour des lèvres, mêmes pommettes saillantes, même mâchoire inférieure carrée, etc. Il n'y a donc pas après cela d'hésitation possible à conserver [1].

Il serait intéressant de connaître le nom de l'artiste auquel François de Conzié avait confié le soin de reproduire les traits de Robert de Genève et d'édifier son tombeau : les recherches des érudits n'ont pas encore abouti sur ce point. Qui sait même si elles réussiront jamais à le découvrir ? A établir des points de comparaison entre la facture du buste de Clément VII seul conservé et d'autres œuvres sculptées à la même époque, on risquerait fort de se tromper : il est donc préférable de se tenir sur une prudente réserve et d'attendre la certitude d'un document authentique.

L.-H. Labande.

1. Il est vrai que ni les miniatures ni le buste en marbre ne reproduisent la même figure que le portrait gravé par Fr. Duchesne, dans son *Histoire de tous les cardinaux françois*, t. I, p. 651, d'après « une médaille conservée dans le cabinet de M. de Liergues » ; mais aussi quelle confiance doit-on apporter aux différentes représentations de cardinaux qu'il a données ? Elles semblent bien à peu près toutes exécutées d une façon fantaisiste.

PRÉVOTS DE LA CATHÉDRALE DE GENÈVE

Une liste de ces dignitaires a paru dans les *Mémoires* de Besson ; une autre, plus complète, dans le *Chapitre d'Annecy* de M. le chanoine Mercier (p. 185 et 313). Comme il s'est glissé dans cette dernière plus d'une erreur typographique, et que nous avons quelques noms à y ajouter, nous jugeons utile de donner une liste nouvelle.

1052 (avant). AMALDRIC. (Reg. Gen., n° 204.)

1078 (après). AIMON. (Ibid., n°° 223-258.)

1091-1113. BOSON, qui était en même temps évêque d'Aoste [1].

1113-1124. GÉRARD DE FAUCIGNY, évêque de Lausanne de 1103 à 1128 environ.

1134. AIMON. (R. G., n°° 283-284.)

1140 (vers). Saint ANTHELME, ensuite évêque de Belley.

1168. HENRI DE FAUCIGNY.

1181-1185. NANTELME, ensuite évêque de Genève (†1206).

1205-1206. AMÉDÉE. Le 10 janvier 1206, indiction IX°, Nantelme, évêque de Genève, ayant confirmé la donation de l'église de Présilly au monastère de Pômiers, faite par l'évêque Arducius, les chanoines de la cathédrale, assemblés capitulairement, approuvent cette donation. Voici le nom des quinze chanoines présents : Amédée, prévôt; Landry, grand chantre; Frenard de Jussy, maître Gubert, Albert de Grésy, P. Bocani, Falco d Nangy, Girod Benoît, Pierre Delarive, maître Anselme, Amédée d'Hauteville, Turumbert d'Annecy, Anselme de Saint-Victor, Pierre Sapiens et maître Gaufred, chanoines [2]. On trouvera plus loin cet acte en entier.

1215-1223. REYMOND.

1229. PIERRE DE SAVOIE.

1246-1256. GÉROLD, fils d'Albert DE COMPEYS. Le 3 des nones d'octobre 1256, Gérold fonde son anniversaire dans l'église de Genève dont il est prévôt, et donne au chapitre, dans ce but, Vullielme et Gérold de Presinges dits Chevaliers, et Etienne du Crest du dit lieu, avec leurs ténements et postérité, du franc alleu du prévôt. Il charge le chapitre de livrer aux moniales de Bellerive 20 sols genevois annuels, savoir 13 qu'il leur donne en aumône et 7 que le dit couvent avait obtenus sur les biens, situés à Presinge, de Marguerite de Compeys, jadis moniale au dit monastère. (FORAS, *Armorial et Nobiliaire,* art. Compeys.)

1263. AIMON. (R. G., n° 961.)

1290-1297, etc. FRANÇOIS DE LUCINGE (†1301), auparavant doyen de Sallanches (1275).

1303-1305. PIERRE DE VOSERIER.

1. Dans l'*Inventaire inédit de l'Abbaye d'Aulps*, dont nous possédons une copie, on voit figurer, en 1213, un Benoît, prévôt de Genève Nous pensons que c'est le même que Boson

2. C'est évidemment le maître Gaufred ou Geoffroy, chanoine de Genève, homme de sainte vie et mœurs, qui fut assassiné par les sicaires albigeois, et dont le meurtre est mentionné dans le 20° canon du concile tenu à Avignon l'an 1209.

1309-1311. Pierre de Faucigny, ensuite évêque de Genève (†1342).
1312-1343. Jacques de Faucigny, frère du précédent.
1345 environ. Perceval de Barbania. (*M. D. Gen.*, XXI, 116.)
1355-57. Jacques Alamand. (Voir *M. D. G.*, XXI, 82.)
1359. Guillaume de Chatillon.
1360-1362. Jean de Quintaz.
1363-1375. Nicod de Bignin, nommé évêque de Belley le 26 novembre 1375, †29 avril 1394. (*Gallia Christiana.*)
1377†1383. Guillaume du Lac.
1387-1412. Jacques de Monthoux.
1424-1430. Guy d'Alby.
1450-1472. François de Fitignieu.
1482-1514. Guillaume de Fitignieu.
1518†1529. Guillaume de Grammont.
1534. Helain Ranguis.
15..-1548. François Marron, déjà chanoine en 1502.
1548†1551. Jean de Montfalcon, déjà chanoine en 1513.
1551†1563. Jean de Charansonnay, dernier prévôt nommé par le chapitre.
1563†1572, 13 juin. Janus de Regard, nommé par le pape.
1574†1592, 14 octobre. François Empereur.
1593-1602. François de Sales (saint), ensuite évêque de Genève.
1602-1625. Louis de Sales, cousin du saint.
1625†1630. Gaspard Perrucard de Ballon.
13 février 1631-1634. Charles-Auguste de Sales, plus tard évêque de Genève.
1635†1675, janvier. Adrien d'Oncieu.
11 février 1675†1675, 3 mars. Jacques-Gd de Montfort de Loblaz [1].
20 juin 1675-1676. Jean-Antoine Viollon de la Pesse. Nommé par Clément X le 20 juin 1675, J.-A. Viollon ne prit possession que le 4 janvier suivant, et il ne tarda pas à démissionner pour laisser la place libre à M. de Monthoux, que patronnait Madame Royale [2].
9 février 1677†1686. Claude-Fois de Montiioux de Queige.
10 juillet 1686†1722, 1er juillet. Charles-François de Sales, nommé à l'âge de 31 ans, « *conditione et scientia conspicuus, Sanctissimæ Sædi addictissimus, tenuissimæ valetudinis* ».
1723†1732, 11 mai. Philippe de Richard, prieur de Douvaine.
1732†1770. Jh-Auguste de Vidonne de Saint-Ange, mort âgé de 89 ans.
1771-1793. Jh-Marie Paget, plus tard évêque de Genève, †1810.

DOCUMENT.

Donation de l'église de Présilly à la chartreuse de Pômiers

(10 janvier 1206).

In nomine sancte et individue Trinitatis Nantelmus divina miseratione Gebennensis ecclesie minister humilis universis ad quos presens scriptum

1. A la mort du prévôt de Loblaz, le pape Clément X nomma, pour lui succéder, le chanoine Joseph-Etienne de Lucey de Mareste, qui était originaire du diocèse de Belley. Mais ce dernier mourut le 8 août 1675, avant l'expédition de ses lettres ; il doit donc être rayé de la liste des prévôts.

2. Dans ses mémoires manuscrits, Mgr d'Arenthon parlant de ce prévôt, dit qu'il donna sa démission « probablement par crainte de se commettre, lui et sa parenté, avec Madame Royale (Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours), laquelle patronnait M. de Queige ». Le prélat avoue du reste que M. de Queige était « notoirement plus digne de la prévôté ».

devenerit æternæ salutis gaudia promereri. Quia rerum gestarum memoria certa manat ad posteros litterarum caracthere, per presentem paginam declaramus presentibus et futuris quod predecessor noster Arducius bone memorie olim Gebennarum episcopus concilio et assensu totius capituli Geb. domui de pomier et fratribus ibidem servientibus dedit et concessit legitime et libere et absolute ecclesiam de presiliaco cum omnibus appendiciis suis a jam dicta domo pomerii perenniter possidendam. Dictam autem donationem nos quoque fecimus confirmavimus et approbavimus. sed super eam postmodum Frenardus Iussiaci canonicus Gebennarum factus decanus de ulima ? [1] movit calumniam allegans dictam ecclesiam suam esse gratia decanatus. sed postmodum resipiscens et cognoscens quod injuste vexaverat domum pomerii resignavit sue calumnie et ab Huguone tunc priore et ab aliis fratribus ejusdem domus veniam postulavit ad dictam donationem jam secundo confirmatam et approbatam a nobis et ab universo capitulo gebennensi. Idem Frenardus confirmavit et approbavit. Si quis autem super donationem dictam jam pluries domum Pomerii inquietare presumpserit aucthoritate Patris et Filii et Spiritus sancti et omnium sanctorum Dei et nostra ipsum cum adjutoribus? et coadjutoribus et consentientibus excommunicamus. Facta fuit a nobis hec ultima donatio et confirmatio in capitulo Gebennensi millesimo ducentesimo quinto [2] anno Dominice Incarnationis indictione nona quarto idus januarii. Testes Amedeus prepositus gebennensis, Landricus precentor. Frenardus Jussiaci. magister Gubertus. Albertus Greysiaci. Petrus Bocani. Fulco Nangiaci Vultinaci. Giroudus Benedictus. Petrus de Ripa. Magister Anselmus. Amedeus de Altavilla. Trumbertus Annessiaci. Anselmus Sancti Victoris. Petrus Sapiens. Magister Gaufredus, omnes canonici Gebennenses et preterea Ricardus de ruffin vidomnus Gebennarum, Vu. de nemore vicedomnus Terniaci milites testes fuerunt.

Collationatum super proprio originali quod remansit apud dictos R^dos priorem et religiosos Cartusianos Pomerii. Cl.-A. Diaconis.

Le parchemin contenant cette confirmation fut présenté par les Chartreux à M^gr d'Arenthon, lorsque ce prélat se présenta à la porte du monastère, le 19 novembre 1667, et par ses ordres, le texte en fut joint au procès-verbal de la visite de l'église paroissiale de Presilly.

J.-F. Gonthier.

LES *VIES* DE SAINT BERNARD DE MENTHON

La vie de saint Bernard de Menthon, le fondateur des deux célèbres hospices alpins qui portent son nom, a donné lieu, à diverses époques, à des controverses. On s'est demandé notamment à quel siècle il a réellement appartenu.

1. De Avullionay.
2. Soit l'an 1206, d'après le nouveau style

A s'en tenir à cette dernière question, on pourrait, peut-être, la résoudre par un examen de ses biographies, en y ajoutant un aperçu sur les lieux et les temps dans lesquels il aurait vécu.

Quelques-unes des *Vies* de saint Bernard de Menthon ont été reproduites intégralement par les Bollandistes. D'autres ont été brièvement analysées, en 1894, par Mgr Duc, évêque d'Aoste, dans les *Miscellanea di Storia italiana*.

Dans la collection des Bollandistes, on trouve — à la date du 15 juin [1] — trois biographies différentes d'origine, et, par suite, de très inégale valeur.

La plus ancienne est due à Richard de la Valdisère, des seigneurs de Séez, dans la haute Tarentaise. Lié d'amitié avec Bernard de Menthon, il lui succéda en la dignité d'archidiacre d'Aoste. Dans sa notice, il s'inspira de ses souvenirs personnels, et, ajoute-t-il en terminant, de renseignements puisés dans le pays et les diocèses voisins.

Dans un manuscrit cité par le chanoine Ducis [2], il omet toutefois cette indication, et, pour de plus amples détails, il renvoie à une biographie que devait écrire un certain Azolinus, proche parent, dit-il, de saint Bernard. Si cet ouvrage a été composé, on n'en connaît pas d'exemplaire.

La notice de Richard de la Valdisère se divise en deux chapitres.

Dans le premier, on apprend que saint Bernard naquit, en 923, au château de Menthon en Genevois, sur la rive droite du lac d'Annecy. Son père s'appelait Richard, sa mère Bernoline de Duyn. Il fut tenu sur les fonds du baptême par son oncle paternel, Bernard, qui lui donna son nom.

Le biographe parle ensuite de l'éducation de son héros. Au milieu de ses études, il aurait voué un culte particulier à saint Nicolas, évêque de Myre, le destructeur des idoles. Il se serait surtout adonné à la théologie, penchant qui détermina, sans doute, — comme, plus tard, chez saint François de Sales — sa vocation pour la carrière ecclésiastique.

Sa famille ne l'entendait pas ainsi. Fiancé à une noble jeune fille de la maison de Miolan, il s'échappait, une nuit, à la veille même de son mariage, du château de Menthon, et, par des chemins détournés, se rendait à Aoste. Il y recevait les ordres sacrés, et, en 966, à la mort de l'archidiacre Pierre, il lui était substitué, par « l'élection de tout le clergé, du peuple et des nobles », — comme il était d'usage encore au xe siècle.

1. *Acta sanctorum* ; junii, t II, p. 1070.
2. *Revue savoisienne*, 1890, p 164.

Dans le second chapitre sont consignés les faits qui ont consacré à jamais sa mémoire. Sur les exhortations de saint Nicolas, qui lui apparaît en songe, et avec son appui, il chasse les démons qui, non loin d'Aoste, occupaient les défilés du Mont-Jou et de la Colonne-Jou. Il aurait mis en pièces, sur l'un, la statue de Jupiter et, sur l'autre, la colonne dédiée à ce dieu. Sur ces sommets stériles et glacés, il établissait deux hospices pour abriter les voyageurs, et instituait des chanoines réguliers pour les desservir.

Ses derniers jours s'écoulaient dans la pratique des devoirs de son état. Il mourait en 1008 (la date du jour présente une altération dans les manuscrits) pendant un voyage, au couvent de Saint-Laurent, près de Novare. Il y était inhumé.

A qui l'examine sans opinion préconcue, cette biographie — telle qu'elle est rapportée par les Bollandistes — offre, en dépit de remaniements manifestes et d'interpolations incontestables, un caractère frappant d'unité et de sincérité. Les faits les plus saillants de la vie de Bernard de Menthon y sont rappelés, et ils ne pouvaient être bien nombreux dans une carrière d'ecclésiastique, en un obscur repli des Alpes. Sa naissance en 923, sa fuite du manoir paternel, son élection à l'archidiaconat d'Aoste en 966, l'occupation du Mont-Jou, la fondation de ses deux hospices, enfin sa mort en 1008, telles en sont les étapes. Trois dates inscrites par le biographe marquent, en quelque sorte, les points culminants de cette existence, sans que, dans les actes attribués personnellement à Bernard de Menthon, il y ait d'anachronisme.

Mais, à ce monde du moyen âge tout épris du merveilleux, un récit exact et sobre ne suffisait pas. Il fallait que le fondateur des deux grands hospices alpins se montrât entouré de cet appareil de surnaturel et de fausse érudition que les Bollandistes ont élagué en le rejetant en partie dans des notes. Comme ces écoliers du XIII^e^ siècle — auquel appartenait probablement un des auteurs de ces suppléments parasites — Bernard de Menthon conquérait son grade de docteur à Paris. C'est là qu'il se prenait d'enthousiasme pour saint Nicolas de Myre, son auxiliaire futur, lors de sa fuite, de l'attaque du Mont-Jou, et aussi aux approches de la mort.

De même que les poèmes homériques se transformaient en passant de chanteurs en chanteurs, de même l'opuscule de Richard de la Valdisère s'est modifié de copistes en copistes. Le cadre, — heureusement pour nous — a, du moins, été respecté.

L'occupation des deux défilés du Mont-Jou et de la Colonne-Jou, a été, selon toute vraisemblance, la portion la plus altérée. Si nous consultons l'histoire, on y voyait, au milieu du xe siècle, des Sarrasins venus des bords de la Méditerranée. en escaladant les contre-forts des Alpes occidentales. En 972, un célèbre abbé de Cluny, saint Mayeul, descendait le versant septentrional du Mont-Jou pour tomber entre leurs mains, au village d'Orsières, sur la Dranse, affluent du haut Rhône. Il ne recouvrait la liberté, au bout d'un mois, qu'au prix d'une énorme rançon.

Ce fut donc à des païens, à des « fils de Satan », que Bernard de Menthon eut à enlever les deux défilés. Il n'y avait pas loin à métamorphoserles bandits musulmans en démons, et ce pas, la légende le franchit, en les donnant, par un retour inattendu à l'antiquité, pour satellites à Jupiter. Aussi, ils ne succomberont pas devant une puissance matérielle : ils ne cèderont qu'à une force morale. En 965, Izarn, évêque de Grenoble, expulsait, par les armes. les Sarrasins de sa ville épiscopale. Après lui, Bernard de Menthon n'aura besoin que de son étole pour renverser la statue de Jupiter et sa colonne, et précipiter les démons au fond des abymes.

Notons ici que la légende n'a pas la précision de détails qui, sans nul doute, ne faisait pas défaut à l'œuvre primitive de Richard de la Valdisère. Pour la légende, la statue et la colonne de Jupiter sont abattues, pour ainsi dire, du même coup. Or, les Bollandistes remarquent qu'il y eut nécessairement deux expéditions, puisque les deux idoles se dressaient en des lieux relativement éloignés. Au surplus, cette colonne qu'on nous représente mise en pièces par le saint archidiacre, elle subsiste encore aujourd'hui, sur le plateau du Petit-Saint-Bernard, indestructible monument, non d'une puissance diabolique, mais des races antiques du pays.

La narration de Richard de la Valdisère a donc été un cadre dans lequel l'imagination des légendaires s'est exercée, en tirant parti, selon toute apparence, des croyances populaires. Une partie du récit a été défigurée, et ce que l'on n'a pas défiguré, on l'a embelli. Si les trois dates qui nous servent de points de repère, ont persisté, c'est qu'il n'y avait, pour personne, intérêt à les supprimer ou à les modifier.

Ecrite par un ami et dans la cité qui fut témoin des mérites du vénéré archidiacre, cette biographie fut reproduite par les Bollandistes, d'après un manuscrit alors conservé à

Saint-Jean de Maurienne, c'est-à-dire dans la région même des Alpes.

Il en a été autrement des deux autres notices qui figurent dans leur recueil. Elles leur sont venues d'Allemagne, et rien ne prouve qu'elles n'y ont pas été composées. On s'explique ainsi que leurs rédacteurs — tous deux sont anonymes — se soient bornés à quelques traits généraux. Pas un mot n'indique chez eux qu'ils aient vécu dans les lieux habités par Bernard de Menthon.

La seconde *Vie* a été extraite d'un manuscrit naguère gardé chez les chanoines réguliers de Bodiken ou Bodechen. au diocèse de Paderborn. Immédiatement, on s'aperçoit qu'elle n'est point l'œuvre d'un contemporain. A deux reprises, l'auteur use de cette formule : « On lit sur ce saint personnage », *legitur de sancto viro*. Aussi bien, il se hâte d'avertir qu'il songe moins à louer les morts qu'à édifier les vivants. On ne doit donc pas attendre de lui une page d'histoire, mais un fragment d'une sorte de *Morale en actions*.

Son récit se partage aussi en deux chapitres.

Dans le premier, il parle de l'origine noble de Bernard de Menthon, mais il ne dit rien de ses parents. de sa patrie, de la date de sa naissance, et de sa fuite du manoir paternel. Devenu archidiacre d'Aoste, Bernard parcourt les contrées voisines prêchant et se livrant tout à la fois aux macérations. C'est après une apparition de saint Nicolas et sur ses conseils, — seul rapport qu'il y ait entre cette biographie et la précédente — qu'il va bâtir la maison hospitalière du Mont-Jou : mais, ici, il n'a à combattre que les éléments naturels, la neige, le froid, la stérilité du sol et les brouillards des hauts sommets. Nul écho, même affaibli, de la lutte contre les Sarrasins n'est arrivé à ce légendaire d'outre-Rhin. Il ne servirait donc pas à prouver leur présence dans les Alpes.

Il ne mentionne pas davantage la Colonne-Jou.

En revanche, il signale les indulgences et les privilèges dont les souverains pontifes ont comblé l'hospice du Mont-Jou, autre indice de l'époque tardive à laquelle il a écrit.

Vient ensuite l'indication de divers miracles opérés par Bernard de Menthon, soit après sa mort, soit de son vivant : vue rendue à un enfant, pays délivré des sauterelles, châtiment d'un usurier, etc.

L'auteur de la seconde *Vie* le montre enfin à Pavie, se rencontrant — comme naguère le pape saint Léon Ier devant

Attila — avec l'ennemi de Grégoire VII, l'empereur allemand Henri IV. Ne parvenant pas à le détourner de sa marche sur Rome, il s'écriait : « Tu peux y aller, mais tu ne feras point ce que tu veux, et dommage arrivera à nombre des tiens. » Nous sommes ainsi transportés, soixante-treize ans après la date assignée par Richard de la Valdisère à la mort de son prédécesseur et ami. On a démontré, en effet, qu'une pareille entrevue n'aurait pu avoir lieu qu'en 1081. L'hagiographe de seconde ou de troisième main que nous étudions, eut donc été bien inspiré en nous apprenant à quelle source il avait puisé ce fait dont, certes, il n'était pas contemporain. Il est vrai qu'en sa qualité de moraliste, il n'avait pas les soucis d'un historien de profession. Les Bollandistes ont cherché à suppléer à son silence, en supposant que l'archidiacre avait apparu en songe à Henri IV (saint Nicolas de Myre apparaissait bien à Bernard de Menthon), ou bien il s'agissait d'un Bernard autre que le « Menthoniste ».

Quant à la prédiction — si, sur la foi d'un auteur innommé et sans autorité par lui-même, on en admet l'existence, — elle se serait accomplie en 1081, et encore en 1082, mais non en 1083, où Henri IV s'emparait, à Rome, de la cité Léonine, ni en 1084, où il installait son antipape, Clément III, au palais de Latran.

Comme le premier, le second chapitre du manuscrit de Bodechen a été composé pour « l'édification » des âmes. Venu de Pavie à Novare, le pieux archidiacre y tombe malade, au monastère de Saint-Laurent. Pendant six semaines, de ses paroles et de ses exemples, il exhorte la foule accourue pour le visiter, se confessant et communiant tous les jours. Même quand il a expiré, il se refuse à entrer dans un cercueil apporté par un usurier, race détestée de lui, et apparemment aussi de son second légendaire qui insiste volontiers sur ce point de son récit. Suivent encore d'autres miracles qu'il est inutile d'énumérer.

Du sommaire aperçu qui précède, il ressort bien, ce semble, que l'on ne saurait accorder à la seconde *Vie* une valeur historique à laquelle elle ne vise point.

Les Bollandistes lui ont annexé une « séquence » ou prose qui se chantait à la fête solennelle du saint. Ils l'avaient rencontrée à Bodechen et dans un autre prieuré de chanoines réguliers, à Corsendonk, près de Turnhout, à 42 kilomètres N.-E. d'Anvers. Elle paraît s'être inspirée de la seconde biographie

de Bernard de Menthon, et non, comme le pensaient les savants religieux, avoir servi à la composer.

La troisième biographie a été reléguée par les Bollandistes dans une note, comme n'ayant aucune importance. Elle provenait d'un manuscrit de la Chartreuse de Cologne. Elle a été écrite, au plus tôt, dans la première moitié du xv^e^ siècle, alors que la Maison de Savoie venait d'être investie de la dignité ducale.

Dans cette légende, Bernard est fils unique d'un duc de Savoie, et non plus d'un seigneur de Menthon. Renonçant à l'hoirie paternelle, il devient « pauvre de Jésus-Christ ». Après trente ans passés dans la solitude, il lui est prescrit par un ange de bâtir, sur le Mont-Jou, un hospice et un monastère. Les travaux à peine commencés, le diable suscite contre lui un Guillaume que l'élection avait fait duc de Savoie et non sa naissance, remarque le légendaire qui, évidemment, est un légitimiste.

Ce Guillaume — dont nul catalogue officiel ou privé ne fit jamais mention — s'imagine que Bernard construit une forteresse pour le supplanter. Il accourt avec une armée. Mais alors Dieu prend la défense de son serviteur. Il frappe le peuple de Savoie de quatre plaies terribles, analogues à celles qui éprouvèrent l'Egypte de Pharaon. Le duc s'humilie enfin, et demande grâce. Comblant le monastère de ses dons, il s'y retire et y termine sa vie. Bernard y passera lui-même dix-neuf ans encore. Puis, averti que sa mort arrivera dans trois jours, il obtient de Dieu, pour ceux qui l'invoqueront, d'être exempts des quatre fléaux dont l'armée de Guillaume avait été victime : trépas subits, obsessions du démon, épilepsies et paralysies. Cette faveur s'étendra même aux animaux, à toute créature vivant de chair et de sang.

De l'examen des trois biographies recueillies par les Bollandistes, il résulte donc que l'œuvre de Richard de la Valdisère — réserve faite des interpolations — possède seule une valeur historique. Seule, elle présente un récit vraiment continu, à la différence de la seconde *Vie,* compilation sans critique, et de la troisième, un pur roman. A travers les variantes des manuscrits, un fonds commun subsiste, se rattachant aux trois dates de la naissance du « Menthoniste », de son archidiaconat, et de sa mort auxquelles le moyen âge n'a point touché.

C'est d'elle que s'est inspiré le mystère de *Saint Bernard de Menthon,* composition du xv^e^ siècle publiée, en 1888, par la

Société des anciens Textes français. Il fut probablement représenté sous le duc Louis, époque où dominait la puissante famille de Compey qui y est citée. Suivant pas à pas le récit de Richard de la Valdisère (avec ses interpolations, il est vrai), elle lui doit, sans doute, une part de son originalité.

La conclusion à laquelle nous sommes parvenu, ne nous semble pas devoir être infirmée par les biographies passées en revue dans les *Miscellanea di Storia italiana*. Mgr Duc les partage en deux séries.

Dans l'une se place Richard de la Valdisère, (et, conséquemment, les écrivains qui l'ont suivi). Nous n'avons pas à nous y arrêter de nouveau.

Dans l'autre, que l'érudit prélat met au premier plan — car elle lui agrée davantage — figurent tous les documents qui ont pour trait commun de relater une entrevue de l'empereur Henri IV et du saint, à Pavie. A leur égard, la critique devient difficile, soit qu'on ne puisse les juger sur une succincte analyse, soit surtout parce que la plupart d'entre eux demeurent aujourd'hui introuvables. C'est ainsi, par exemple, que l'existence de trois de ces biographies ou réputées telles, n'est attestée que par un témoin depuis longtemps disparu, un honorable chanoine de Sion en Vallais, Anne-Joseph de Rivaz, mort en 1836. Sans mettre en doute la loyauté de personne, on aimerait pourtant à voir ces manuscrits, à les manier, en un mot, à en contrôler directement la valeur historique.

En définitive, les écrits de cette série se réduisent, pour nous, à la seconde *Vie* insérée au recueil des Bollandistes et à la « séquence » qui l'accompagne, compositions dont, plus haut, on a marqué le caractère.

Sans doute, le récit de l'entrevue de Pavie — bien que non dénué de merveilleux, puisqu'on y fait prophétiser le « Menthoniste », — n'est pas entouré des invraisemblances et des interpolations dont on a défiguré l'œuvre de Richard de la Valdisère. On conviendra néanmoins que l'absence de tout élément incohérent ou insolite ne constitue point, pour un fait quelconque, une garantie d'authenticité. Toujours, il se rencontrera des gens pointilleux qui se refuseront à tenir pour articles de foi les assertions aventurées de compilateurs avérés, d'une époque incertaine, faisant métier de moralistes ou de panégyristes, mais non d'historiens. Avant de croire à la réalité de l'entrevue de Pavie, ils réclameront qu'on apporte à l'appui tout autre document ayant autorité et crédit.

De là une différence capitale entre les deux séries de biographie établies par l'éminent évêque d'Aoste.

Tandis que l'écrit de Richard de la Valdisère, dégagé de tout alliage impur, se suffit à lui-même, les partisans de la série opposée sont amenés, s'ils veulent donner à leur œuvre une sorte de contexture, à lui faire des emprunts que parfois on estimera bien arbitraires. Dès que l'on conteste au « Menthoniste » sa naissance en 923, son archidiaconat en 966, et sa mort en 1008, de quel droit lui attribuerait-on un archidiaconat de quarante-deux ans, et une longue carrière de quatre-vingt-cinq ans ?

Large aussi serait la voie des conjectures et des interprétations de textes, si l'on entendait tirer parti de quelques données de l'histoire générale.

Jetons un coup d'œil sur la fin du x^e^ siècle et le commencement du xi^e^.

On a parlé plus loin de l'établissement des musulmans dans le bassin du Rhône, de leurs déprédations et de leurs violences. Sur bien des points, cependant, on s'était insurgé contre eux, mais le coup le plus terrible leur fut porté par le comte Guillaume de Provence. En 975, ce seigneur leur enlevait, près du littoral méditerranéen, leur forteresse de Fraxinet qui les maintenait en rapports constants avec leurs frères d'Espagne ou d'Afrique.

Incapables désormais de se recruter au dehors, les Sarrasins du Mont-Jou et de la Colonne-Jou, durent être expulsés par le vaillant archidiacre d'Aoste, entre les années 975 et 985. C'est à partir de cette période aussi que purent être jetés les premiers fondements des deux hospices qui, du nom de leur fondateur, ont valu à ces deux passages des Alpes, les appellations de Grand-Saint-Bernard et de Petit-Saint-Bernard.

Dès lors, en effet, on voit de hauts personnages se hasarder dans ces régions naguère si redoutées.

Le 19 mars 985, on signale, à Saint-Maurice d'Agaune, abbaye naguère incendiée par les musulmans, la présence de Conrad le Pacifique, roi de Bourgogne, et en même temps celle de l'évêque de Sion, Amison, qui assiste à la concession d'une terre sise, à Nendaz, non loin de sa ville épiscopale [1].

Après 988, l'évêque de Genève, Hugues, relève de ses ruines l'église de Bourg-Saint-Pierre située, à cinq heures de marche du faîte du Mont-Jou [2].

1. *Mémoire de la Soc. d hist. de la Suisse romande,* t. XXIX, p. 47.
2. *Ibid.*, p. 48.

En 996, dans les Alpes Grées, le diocèse de Tarentaise est conféré, à titre de comté, à son archevêque, Amison, par le roi bourguignon, Rodolphe III. Dans cet acte, encore rédigé à Saint-Maurice d'Agaune, on constate à la fois que le pays a été dépeuplé par les Sarrasins et aussi, semble-t-il, qu'il en est délivré [1].

Il en était de même dans le Val d'Aoste, où l'évêque Anselme III (988-1025) réédifiait sa cathédrale et s'efforçait de rendre des bras à la culture du sol.

Au commencement du XI[e] siècle, rien non plus n'indique l'existence d'une colonie musulmane indépendante, dans les parages du Mont-Jou [2].

En 1001, Bernard, évêque de Hildesheim, arrive d'Italie à Martigny, puis à Saint-Maurice d'Agaune, non sans fatigue, mais il ne s'en prend point à des infidèles [3].

Il en fut de même d'un successeur de saint Mayeul, Odilon, abbé de Cluny (994-1049) qui eut bien des fois à franchir le Mont-Jou, soit en allant à Rome, soit en revenant en France [4].

Vers l'an 1020, il est vrai, des Normands qui se rendaient dans l'Italie méridionale, étaient sommés, sur le versant septentrional de la montagne, de payer une taxe de passage. Indignés, il brisaient les barrières qui fermaient le chemin, et en tuaient les gardiens. Mais le moine Raoul Glaber qui rapporte ce fait, attribue la tentative d'extorsion, non à des Sarrasins, mais aux « seigneurs du pays », *praepotentes in regione* [5].

Or, le chroniqueur dont il s'agit, connaissait par lui-même la chaîne des Alpes, ayant eu — selon son propre récit — à la franchir pour assister à Suze, à l'inauguration des reliques d'un prétendu saint Just. Il n'ignorait certes pas le nom des Sarrasins et leurs brigandages : c'est en partie par lui que nous savons la captivité de saint Mayeul et la chute de Fraxinet qui, à ses yeux, équivaut à la ruine totale des musulmans dans le bassin du Rhône.

Les barrières fiscales, brisées par les Normands, s'étaient naturellement relevées après leur départ, et Canut le Grand s'en plaignit vivement, en 1027. En promettant d'exempter de tout péage les sujets de ce prince, danois et anglais, qui iraient en pèlerinage à Rome, Rodolphe III eut pris, à coup sûr, un enga-

1. Besson, *Mémoires ecclésiastiques*, p. 331.
2. *Bulletin de la Soc. académiq. d'Aoste*, 1894, p. 44.
3. *Mém. de la Soc. d hist. de la Suisse romande*, p. 53.
4. Duc, *Miscellanea di Storia italiana*, t. XXXI, p. 352.
5. Raoul Glaber, *Chroniq* , livre II, chap. I.

gement téméraire, si les défilés alpins fussent restés aux mains des Sarrasins [1].

On ne comprendrait pas davantage que le principal conseiller du roi bourguignon, le célèbre Humbert-aux-Blanches-Mains, se fût résigné à demeurer le tributaire des infidèles. Possesseur de terres en Val d'Aoste, dans le Vallais, comme dans le bassin de l'Isère, il aurait dû, en allant de l'un de ses domaines à l'autre, acquitter à tout moment une taxe de passage. Il est à peu près certain qu'il s'en fût affranchi, les armes à la main, bien avant 1034, année où, à travers le Mont-Jou, il amenait, sur le Léman, à l'empereur allemand Conrad une formidable armée d'Italiens.

S'il n'eut point cette tâche à entreprendre, c'est qu'elle avait été accomplie avant lui.

Concluons donc encore, d'après les données de l'histoire générale, que de toutes les *Vies* de saint Bernard de Menthon, la seule acceptable est celle qui nous est venue sous le nom du tarin Richard de la Valdisère. Par ses actes les plus mémorables, ce héros de la charité appartient bien au x^e^ siècle, selon la tradition générale et constante de ses fils, les religieux du Grand-Saint-Bernard.

E. Pascalein.

NOMS DE LIEUX LIGURO-CELTIQUES
EN HAUTE-SAVOIE

(Suite et fin)

Combe (la), la Combaz, nom commun employé fréquemment en Savoie pour désigner une petite vallée étroite, à fond concave, et par suite le hameau qui s'y est construit. C'est le celtique *kumba*, qui a le même sens et dont la racine offre l'idée générale de courbe. Diminutifs : le Combet, les Combettes. — Composés : Combachenex (Massingy), la Combe au Chêne, Combafol (la Côte-d'Arbroz, *Cumbafollis*, XIV^e^ s.), Combasseran (Habère-Lullin).

Condate, station romaine entre Yenne et Genève, que l'on admet avoir existé au confluent du Rhône et du Fier. Son nom celtique se décompose en un préfixe *com, con*, avec, un radical verbal *da*, qui exprime l'idée de placer, être situé, et un suffixe locatif *ate* ; il signifie : là où il y a un confluent. Congeon, sur le plateau, est peut-être un ancien Condatomagus.

1. Baronius, *Annales*, t. XVI, p. 560.

Coucy, Cossy, Cusy. Grégoire de Tours mentionne au VI^e^ s. une *Cotia silva,* forêt de Coise lès Compiègne. Cotia est aussi le nom ancien de Coise (Maurienne), de la Coise, *Cosia aqua* [1] au X^e^ s., et des communes Cuse, Coise, Cuise, etc. Ces noms représentent-ils des gentilices Cotius ou Cosius (A, p. 459) ou ceux-ci viennent-ils plutôt d'un nom commun ? Ce qui le ferait supposer, c'est que la racine cos apparaît, suivie du suffixe celtique *-antia,* dans des noms de rivières telles que *Cosantia* (Ain, Meuse), la Cousance, à comparer avec Cosantia, Cosenza (Calabre) et les noms de communes Cousance, Cosance et Cuisance. Au moyen âge, elle est suivie du faux suffixe *iacus* dans *Cosiacus* ou *Cotiacus* [2], d'où les nombreux Coisiat, Coisy, Cuisia, Cuisy, Cusey, Cusy, Cuzy, Cuzac et Cuy, dont l'appellation semble venir du nom d'une forêt voisine plutôt que d'un gentilice peu connu (A, p. 227). Deux thèmes secondaires dérivés de la racine *cos,* c'est *Cosano* et *Cusino,* + *iacus* ou *incus* dans Cosagny (St-Félix) ; cp. Courangy ou Cosangy, dans la Nièvre, et dans Cuisinens (St-Germain ; *Cosinincus* ?). D'autres dérivés donnent Couson ou Couzon, Couzan, Cuiseaux, et peut-être Cuseret (Yvoire, *Cusaretum* ?). — *Cot* ou *cos* s'allonge en *cott* ou *coss.* sans que l'orthographe soit bien précise, car *Cotiacum* s'écrit *Cocciacum* dans la même charte. Y a-t-il là un dérivé des gentilices Coccius, Cottius ou Cocceius? (A, p. 221.) Ce ne doit être le cas que pour quelques-uns des Cossé, Cossy (Chilly), Coussay, Coussac, Coussy, Coucy, Cussac, Cussy, Cussy (Regnier), Cuissy, etc. de France. Comme dérivés, citons Cusson (Nancy-s-C.) et Cossengy, ancien château près de la Balme-de-S. *Cosongiei* [3] en 1160 ; cp. Cussangy (Aube). — Dans la Meuse, Cousance aux Bois est *Cussiliacum* en 709. — La signification de la racine *cos* ou *cus, cot, coss,* est inconnue.

Don, nom d'un château à Bassy et de deux localités, Sur Don et Vers Don, placées l'une au pied, l'autre au sommet de la montagne qui domine Mieussy. C'est le celtique *dunon,* forteresse (S, p. 154), latinisé *dunum* (B, p. 257). Comme au moyen âge *dunum* semble inséparable de l'idée de hauteur, il faut bien que ce dernier sens ait fini par prévaloir. — Composés : Salvadon (Sixt, *Silva-dunum* ?) Trédon (la Frasse, *transdunum*) et peut-être Graidon ou Grédon, appelé aussi roc d'Enfer (Essert-

1. *Cart de Savigny,* Index.
2. *Cart. St-Hugues,* p. 11.
3. A.-G., XIV, p. 378, n° 330

Romand). — Près de Saint-Jorioz coule un petit torrent, le Laudon ; il est appelé nant de *Hoon* [1] au XIII^e^ s., *aqua de Hoons* au XV^e^, *l'Aiguedon* au XVII^e^ ; l'eau Don traduirait donc *aqua de duno*. Ce dernier sens s'étant perdu, Hon s'est pris dès le XIV^e^ s. pour le ruisseau même, d'où l'étymologie probable du hameau Entredozon, c'est-à-dire *entre deux hons*.

Douvres, hameau de la commune de Desingy, sur la pente d'un petit plateau raviné par plusieurs ruisseaux, dont l'un a sa source dans une cavité du rocher. Son nom vient du celtique *dubron,* eau, latinisé *dubrum,* et sans doute par le datif-ablatif *dubris* (B, p. 279) ; il est écrit *Doures* au XIII^e^ s. (Reg.).

Dranse (la), torrent du Chablais formé de trois affluents du même nom : la Dranse d'Abondance, la Dranse du Biot et celle de Bellevaux ou Brevon. Dans les chartes, elle est appelée *Drancia* [2], 1015, *Dranciola* (Reg.), et au XVI^e^ s. Durance. Comme sa congénère de Provence, *Druentia,* la Dranse est d'origine ligure (B, p. 152) ou celtique (S, p. 157), la racine DRU, courir, étant indo-européenne.

Eloise, près du Vuache, *Ehelusia* en 1110 (Reg., p. 69). Une localité qu'on peut lui comparer au point de vue phonétique, c'est Solaise, francisé pour Seloise (Devaux, n° 176), *Celosia,* 946, *Celusia,* XI^e^ s., et *Celoisi* au XIII^e^ s. La forme ancienne d'Eloise est donc Elosia ou mieux Elusia. Le suffixe se retrouve dans le nom du Cheruis (Isère), *Carusius* en 709 et la racine, qui est ligure ou celtique, dans *Elusa* et *Elusio* des Itinéraires. — Dimin. : l'Eluiset (Viry).

Englannaz, localité près de Giez, pour *en*-glannaz, la préposition étant due à l'influence patoise. Le substantif paraît celtique ; comme Gland (Vaud), *villa Glannis* au XI^e^ s. (Reg.) et Glennes (Aisne), *Glanna* au IX^e^ s., il représente les mots *glennos* ou *glanna,* vallée (S, p. 120). On doit peut-être y rattacher aussi Magland, *Maglans, Maglens* [3], XIV^e^ s., analogue à Voglans (Isère), où apparaît le préfixe *vo* : sous. S (p. 119) cite aussi un adjectif *glanos,* pur, brillant, d'où pourrait venir, avec d'autres cours d'eau, le nom de la Glane (Fribourg). — Un nom similaire, c'est celui d'Anglenaz, nant de Saint-Sigismond.

Fier (le), affluent du Rhône, au XIII^e^ s. *Cyers* et *Gyer* (Reg.)

1. LAVANCHY, *Monog. de la paroisse de Saint-Jorioz,* 1887. — Nous ne savons s'il faut rattacher à cette étymologie *Hons,* ancien nom d'un hameau de Lugrin, plus tard *Verhons,* aujourd'hui Veron. Ce renseignement nous a été obligeamment fourni, ainsi que plusieurs autres, par M l'abbé Gonthier.

2. *Cart. St-Hugues,* p 174.

3 A.-G., IX, p 244

avant le changement de *c* + *i* en *fi*. Analogue au Sierroz, de Grésy-sur-Aix, il est à comparer aussi avec l'italien Serio, au VII^e^ s. *Sarius*. Le thème, *Sara*, a donné les noms de la Sarre, la Serre, etc. La racine serait ligure (B, p. 150) ; on la retrouve dans *Samina*, la Saime.

Gers (lac de), près de Tête-Pelouse. Son nom paraît dériver. comme celui de la Garonne et des torrents le Gers, le Giers, le Guiers, de la racine indo-européenne GAR, qui signifie faire du bruit, gronder, murmurer (B, p. 183), d'où le celtique *garo*, je parle (S, p. 106). Dans l'Ain, Guigue cite *aqua de Garon* au XII^e^ s.

Grons *(montem de)* apparaît en 1329 dans un inventaire des chartes de Mélan, près Taninge ; c'est vraisemblablement le celtique *gromna*, marais, latinisé *gronna* (S, p. 119) et défini par Ducange : locus bituminosus, uliginosus, palus, soit loca humentia.

Jalouvre (le), montagne au-dessus du Petit-Bornand, semble reproduire dans sa terminaison le substantif celtique *dubrum* ou *briga* accolé à un thème *galo* ou *calo* difficile à expliquer. La forme pré-romaine serait donc *Galobriga* ou *Galodubrum*.

Jambaz (montagne de) avec le col du même nom, citée sous la forme *Gembam* dans une charte relative au prieuré de Belle-vaux au XII^e^ s. C'est le même mot que jambe [1] = *gamba* = *camba*, féminin de *cambos*, courbe, qui reparaît au moyen âge avec un sens détourné, dans camba, brasserie, cambaria, cambium, cambiare, etc. On peut lui rattacher les noms suivants : Chambéroz (Serraval, Quintal), le ruisseau de Chamburaz (Douvaine), Camburce (les Clefs, Et. M. Gomburce), et peut-être Cambin (Beaumont) qui, en patois, signifie aussi boiteux.

Lauzenette, h. de Margencel, *in loco qui dicitur Lausanneta,* XI^e^ s. (Reg.). Cette localité reproduit, avec le suffixe *-eta,* le nom de la ville de Lausanne, *Lousonna* d'après le lac *Lausonio* ou *Losonne* des Itinéraires et l'ethnique Lousonnenses.

Léman (lac), *Lemannus* dans César, paraît (B, p. 200) devoir se rattacher à la racine ligure *lem,* d'où *lemos* : orme, en celtique *leima* (S, p. 242), de même que Lemenc près de Chambéry, *Lemincum* (Itin. d'Antonin) et Leyment (Ain), *Leimen* au XII^e^ s. Cependant la situation fluviale des localités mentionnées par M. de Jubainville, celle de Lemençon (Aveyron), *Lymencionis* en 937, le nom de la Limagne, vallée dépourvue de bois et sujette aux inondations [2] », *Lemano, Limane,* d'où *Li-*

1 Il est à noter que dans notre patois jambe se dit *çhamba*.

2 A. LONGNON, *Géogr. de la Gaule au VI^e^ s.*, p. 500.

mania et *Lemanicus,* font penser à une autre racine épanouie dans *leimôn* et *limus* : boue, alluvions.

Mélan, nom d'une chartreuse édifiée dans une grande plaine entre Taninge et le Giffre au XIII^e^ s. (Reg.). Comme ses nombreux congénères Meylan, Miolan, (Mont)mélian, il tient lieu d'un ancien Mediolanum, de *medios* : qui est au milieu, et de *(p)lanon* : la plaine (S, p. 236).

Morge (la), riv. près Clermont. Ce nom n'est pas rare dans nos régions ; il est porté en Suisse et en Dauphiné par deux villas appelées *Morgae* au IX^e^ s. De *Morga* dérive celui du col de Morgin, au S.-E. du Chablais, qui reproduit le celtique Morginnum, station de la Narbonnaise (Peutinger). M. de Jubainville (B, p. 162) rapporte ces mots à une racine indo-européenne MERG, essuyer, laver, qui ne s'appliquerait dès lors qu'à des cours d'eau.

Nant (le), nom commun sous lequel on désigne en Savoie les petits ruisseaux et les torrents, et qui s'est ensuite appliqué aux localités environnantes. Répandu autrefois dans toute la Gaule, puisque Nantus est le nom d'un lieu du Cotentin au VI^e^ s. [1], il a été généralement supplanté par le latin *rivus*. Il vient du celtique *nantos,* vallée. Parmi les dérivés anciens on peut citer *Nantoacum* au VII^e^ s., aujourd'hui Nantua (Ain, *Nantuas* [2], XIII^e^) et *Nantiacum* au VI^e^, d'où Nancy, en Lorraine, qui s'élevait alors près d'un ruisseau menant à la Meurthe les eaux de l'étang St-Jean, et Nancy-sur-Cluses, *Nansiacum* [3] en 1205. Il y a là un emploi du faux suffixe *iacum,* car le gentilice Nantius est inconnu. Le surnom Nantinus est au contraire cité dans Grégoire de Tours, et *Nantinacum,* au lieu de *Nantiniacum,* au VI^e^ s., serait la vraie forme latine de Nannay (Nièvre). — Il existe aussi, au bord du Fier, près de Nâves, un hameau appelé Nanay ; mais c'est sans doute une appellation patoise un peu méprisante, à moins qu'elle ne soit due à un petit ruisseau voisin qualifié *nant nê,* soit nant noir. — Nant entre en juxtaposition avec de nombreux qualificatifs ; tels sont les noms de torrents : Bonnant, Bruinant, Clernant, Clénant, Fornant, Malnant et Manant, comme aussi le Nantbellet (St-Ferréol, *nantus bellus,* XV^e^ s.), le Nantbruyant, *brugiens,* le Nantcruy, Nantcrues (les Gets, *nant cruz,* XIV^e^ s.), Nantdadon, l'insignifiant, Nantegay, Nant-Sec, etc. Trainant pour Trénant (*Tresnant,*

1. A. LONGNON, *Géogr. de la Gaule*
2. GUIGUE, *Cartul. Lyonnais.*
3. PERRIN, *Cartul de Chamonix.*

Reg. 1188), hameau d'Arcine, vient probablement de *transnantum*. Nantaux (la pointe de) est peut-être un ancien *nantellus* correspondant au dérivé plus moderne nantet. — Restent à expliquer les noms de lieux ou de cours d'eau dans lesquels nant semble entrer en composition : Crenant ou Grenant (les Ollières), Nambride (Sixt), Nantassens (les Villards), Nanterne (Habère-Lullin), Nantgizel (Thorens), Nantgollier (Manigod), Parnant (Eloise), etc.

Rhône (le), dont le nom a été connu des Grecs de Marseille sans doute dès le VI^e^ siècle av. Selon W. Stokes (S. p. 141), il dériverait d'un primitif celtique *danos* précédé du préfixe augmentatif *ro* = *pro* : le grand batteur. M. d'A. de Jubainville (B, p. 125) suppose avec plus de raison *Rodanos* = *Rotanos*, mot ligure dont la racine indo-europ. est *rot,* exprimant une idée de courir. Le même auteur rappelle qu'il y a en Europe plusieurs autres cours d'eau du même nom.

Saime (la) ou la Seime, affluent de l'Arve, *Sayma* au XIII^e^ s. (Reg.) ne peut être que *fluvius Samina* [1] d'une charte vaudoise de 1079; la racine SA est ligure d'après B (p. 150).

Soman, Somens, montagne près d'Onnion, sans doute l'alpe *Somènes* du XII^e^ siècle (Reg.). On peut comparer à ce nom ceux de la commune de Sumène (Gard) et du fleuve de la Somme, *Sumena* au XII^e^. Celle-ci est appelée *Sumina* au VI^e^, et M. de Jubainville (B, p. 181) voit dans ce nom deux éléments ligures, une racine SU et un suffixe féminin *mina*. Il est à noter toutefois que la forme ancienne de notre lieu-dit paraît avoir été plutôt *Sumana,* comme la *Roca-Sumana* du Gard, appelée aussi *Malus Passus* au XV^e^ s.

Ussillon, village de la commune de Thorens, semble un diminutif médiéval en *-io* de l'adjectif celtique *uxellos,* élevé (S, p. 267).

Valentine (la), affluent du Giffre, *Valentina* en 1209, porte le même nom qu'un ruisseau du Gard. C'est un dérivé latin de l'adjectif *valens*, d'où dérive aussi Valentia, qualificatif appliqué à plusieurs oppida d'Italie, de Gaule et d'Espagne. Mais *valos,* puissant, fort, est celtique, et le suffixe *-entia,* qui se retrouve dans Druentia, l'est également.

Vance, Vens, localité de la commune de Seyssel, au confluent du Rhône et du Fier, sur un plateau riche en débris gallo-romains. Son nom ancien a dû être Vintium, comme Vence (Alpes-Maritimes). Au masculin Vintius est le nom du

1 *Mém. Suisse Romande,* t. VII.

génie divinisé du lieu. Connu à Hauteville, il a été identifié à Pollux, à Condate même [1]. C'est aussi un gentilice qu'on écrit parfois Vencius. B (p. 158 et 177) explique le ligure Vi-ntium par la racine VI, aller vers, appliquée, suivant les cas, à un oiseau, à la flèche et à la rivière. Ce n'est peut-être aussi qu'un dérivé du substantif celtique *ventos*, vent (S, p. 263), dont on retrouverait le radical dans le *deo Venturi* du mont Ventoux.

Vernaz, la Verna, *locus qui dicitur Verna* (Reg., XI^e^ s.), forme féminine dont le masculin *vernos* signifie en celtique l'aune. De là Entrevernes, qui est situé au milieu des aunes, et les dérivés, par *vernetum*, Vernet, Vernay et Verney ou Varney, par *vernatum*, Vernod, puis Vernand, Vernanche (Reg. 1279), Vernessy, **Vern-ic-iacum*, etc.

Versonnex, commune près de Rumilly, est l'équivalent de l'ital. Verzenasco et de Verzenay (Marne), *Vercenaium* au XIII^e^ s., mais *Virdunacus* au IX^e^, cp. dans le Gard *Vedenobrium* qui donne Vezénobre. Virdunacus est un dérivé médiéval du gaulois Virodunum (B, p. 261) dont le premier terme **viros* = vert.

Vesonne, *potestas Vesona* (Reg. 1016 env.), aujourd'hui hameau de la commune de Doussard. Son nom est à peu près le même que Vesunna, capitale des Petrocorii, et on le retrouve encore dans Vesunianehae, localité ancienne de la Prusse rhénane. Le thème est *vesu*, bon, qualificatif qui s'applique sans nul doute aux eaux du nant de Montmin, que les habitants utilisent encore dans un but industriel. Vesonne est donc l'équivalent de Bonnefontaine, Eaux-Bonnes, etc.; c'est aussi le nom d'une rivière de l'Isère.

Viraz (nant de), Langin. Il existe en Savoie plusieurs torrents qui portent un nom analogue, comme le Viroz (Ballaison, St-Didier), le Viran (St-Martin), etc. On peut leur comparer, dans le Gard, la Virenque, *fluvius Virs*, XIII^e^ s., et le nom de commune, tiré d'un ruisseau *Viro-secco, in valle quae vocant Virenca* au XI^e^ s. *Virus* n'est que le celtique *viros*, latinisé au moyen âge, et qui signifie penché, qui va de travers (S, p. 270).

Yvre, h. de Reignier, reproduit *eburos*, nom celtique de l'if, comme *Eburiacus* donne Ivry (A, p. 168; B, p. 199). Un dérivé au moyen âge, c'est *eburetum*, *eburela*, d'où Evoray (Mieussy) et l'alpe *Evoreia* au XII^e^ s., auj. Avoriaz (Morzine).

Ch. MARTEAUX.

1. ALLMER, *Insc. de Vienne*, 3, 243.

LES SAVOYARDS AU XIX^e SIÈCLE

SOLDATS DÉCORÉS POUR FAITS DE GUERRE

(*Suite*)

ARMÉE SARDE

AILLOUD Jean.

Né le 7 novembre 1830, à Grésy-sur-Aix ; soldat pointeur dans la 12^e batterie d'artillerie ; décoré par décret du 12 juillet 1859, « pour avoir montré, en dirigeant ses pièces, autant d'énergie que de sang-froid (Madonna della Scoperta, 24 juin 1859) ».

ANDRÉ Antoine.

Né à Montgellafrey ; sergent dans les grenadiers-gardes ; décoré par décret du 28 octobre 1848, « pour s'être distingué à Santa-Lucia (6 mai 1848) et à Goïto (30 mai) ».

APPLAGNAT Frédéric.

Né le 16 septembre 1833 à Villard (?) ; soldat au 9^e bataillon de bersagliers ; décoré par décret du 19 juin 1859 : « bien que blessé grièvement, il continua de se battre, en excitant ses compagnons (fait d'armes de Confienza) ».

ARBET Gaspard.

Né le 11 janvier 1833 aux Marches ; soldat au 2^e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 12 juillet 1859 : « blessé, il continua de rester au feu (Madonna della Scoperta) ».

ARPIN Paul.

Né le 2 avril 1833, à Bourg-Saint-Maurice ; soldat au 6^e bataillon de bersagliers ; décoré par décret du 19 juin 1859 : « quoique blessé, il continua de combattre ».

BALSAT Jean-Auguste.

Né le 11 février 1832, à Lully ; soldat au 2^e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 12 juillet 1859 : « blessé à la main droite par un coup de baïonnette, et se trouvant entouré par trois Autrichiens, il en tua un, désarma le second et mit le troisième en fuite ; malgré ses blessures, il ne quitta pas le feu (Madonna della Scoperta) ».

BARRAL Isidore.

Né le 19 février 1835, aux Allues ; sergent des sapeurs du génie ; décoré par décret du 26 novembre 1860 : « pour le courage et la constance dont il donna la preuve en menant à bonne fin l'exécution des plus périlleux travaux des tranchées sous Peschiera et sur les hauteurs de Ponti, enflammant par sa parole et son exemple ses subordonnés et ses compagnons (travaux devant Peschiera (juin 1859) et services rendus pendant la campagne) ».

BASTARD Jean.

Né le 10 mai 1837, à Mégevette ; soldat au 2e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 16 janvier 1860, « pour s'être toujours valeureusement battu, quoique blessé, et ne s'être retiré qu'à la fin du combat (Madonna della Scoperta) ».

BAUDIN Joseph.

Né le 19 octobre 1828, à Saint-Michel ; bersaglier ; décoré par décret du 25 juin 1859 : « quoique blessé, il continua de combattre (passage de la Sesia) ».

BEL Joseph.

Né le 11 juin 1833, à Faucigny ; soldat au 9e bataillon de bersagliers ; décoré par décret du 12 juillet 1859 : « quoique blessé, il continue de se battre et reste dans les rangs de la compagnie jusqu'à la fin du combat (San-Martino) ».

BELLEVILLE François.

Né le 5 mai 1827, à Chavanod ; soldat au 2e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 16 janvier 1860, « pour avoir toujours courageusement combattu, quoique blessé, et pour ne s'être retiré qu'à la fin de l'action (Madonna della Scoperta) ».

BERTHET Humbert.

Né le 21 décembre 1831, à Sillingy ; soldat au 2e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 12 juillet 1859 : « blessé, il continua de rester au feu (Madonna della Scoperta) ».

BESSON François.

Né le 16 juillet 1837, au Bourget ; soldat dans la 8e batterie d'artillerie ; décoré par décret du 16 janvier 1860, « pour s'être louablement comporté ; blessé grièvement à l'épaule droite par un boulet de canon (San-Martino) ».

BLAIN Antoine.

Né à Doussard le 4 décembre 1822 ; chasseur ; décoré par

décret du 5 novembre 1849 : « Après avoir tué quatre Autrichiens, il se voit poursuivi par un officier ; il lui répond par un coup de fusil dans la poitrine et l'étend roide mort (Sona, 23 juillet 1848) ».

BLANC Ambroise.

Né à Chambéry ; soldat au 1er régiment d'infanterie ; décoré par décret du 12 juillet 1859, « pour le courage et l'impétuosité dont il a fait preuve dans l'attaque à la baïonnette (Madonna della Scoperta) ».

BOCQUET Pierre.

Né à Annecy le 11 octobre 1837 ; soldat à la 4e batterie d'artillerie de campagne ; décoré par décret du 12 juillet 1859, « pour la valeur et le courage dont il fit preuve au combat de San-Martino : le second servant de droite étant mort, il en retira le cadavre et redoubla de zèle auprès de ses compagnons pour accélérer le service de la pièce ».

BOISSAT Ambroise.

Né le 15 janvier 1828, à Albertville ; soldat au 2e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 12 juillet 1859 : « blessé, il continua de rester au feu (Madonna della Scoperta) ».

BONGAIN (de) François.

Né le 13 mai 1834, à Pallud ; soldat au 1er bataillon de bersagliers ; décoré par décret du 12 juillet 1859, « pour l'intrépidité et le courage exemplaires avec lesquels, dans une attaque à la baïonnette, il tua plusieurs Autrichiens près la cassine de San-Martino ; dès le début, se trouvant aux prises avec un officier, il l'avait terrassé et mis à mort (San Martino) ».

BOSSON Blaise.

Né le 14 juin 1834, à Seyssel (Haute-Savoie) ; soldat au corps des bersagliers ; décoré par décret du 12 juillet 1859 : « quoique blessé, il reste à son poste en continuant le feu (Porte Valenza) ».

BURGEOD Georges.

Né le 8 décembre 1833, à Giez ; soldat tambour au 2e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 16 janvier 1860 : « quoique blessé à une jambe, il ne cessa pas de marcher et de battre la charge pendant toute la durée de l'action, à la tête de la compagnie (Madonna della Scoperta) ».

CHAMOUX François.

Né le 6 juin 1832, à Méry ; soldat au 2e régiment d'infanterie ;

décoré par décret du 12 juillet 1859, « parce qu'étant blessé il continua de combattre jusqu'à ce qu'une seconde blessure, reçue à la jambe gauche, le mît dans l'obligation de se retirer (Madonna della Scoperta) ».

CHAMOUX Pierre.

Né le 8 février 1829 à Drumettaz ; soldat au 1er bataillon de bersagliers ; décoré par décret du 12 juillet 1859 : « blessé, il continua de se battre (San-Martino) ».

CHAMPVILLARD Louis.

Né le 18 septembre 1837, à Saint-Offenge ; soldat dans la 8e batterie d'artillerie ; décoré par décret du 16 janvier 1860, « pour s'être louablement comporté ; blessé grièvement à la cuisse gauche par une balle (San-Martino) ».

CHAPELLE Pierre.

Né au Pont-de-Beauvoisin (Savoie) ; sergent dans les chasseurs des Alpes ; décoré par décret du 16 juin 1859 « pour la part glorieuse par lui prise au fait d'armes de Côme, où il tua un officier, un soldat, et mit en fuite les autres assaillants ».

CHAPPAZ Claude-Marie.

Né à Thorens, le 20 février 1834 ; soldat au 6e bataillon de bersagliers. Décoré par décret du 17 mai 1859 ; pour le rare courage avec lequel, après avoir traversé de nuit le Pô à la nage, au péril de sa vie, il parvint à incendier et détruire le matériel d'un pont que l'ennemi avait préparé sur la rive opposée (Castelnuovo-Scrivia). « Dans une reconnaissance faite par nos troupes, pendant la nuit du 8 mai 1859, à Frassinetto, on résolut d'incendier sur la rive gauche le matériel du pont qui devait servir à l'ennemi pour traverser le fleuve. C'était une entreprise difficile et hardie : on demanda quatre hommes de bonne volonté. Le bersaglier Chappaz se présenta, et fut de suite désigné. Avec ses trois camarades, il se jette à l'eau, traverse le Pô à la nage et arrive, lui le premier, sur la rive gauche. Un seul des trois avait pu le suivre ; des deux autres, l'un s'était noyé, le deuxième avait été rejeté à moitié mort sur le rivage. Nos deux braves avaient emporté sur eux le phosphore incendiaire, et parvinrent, non sans peine. à appliquer le feu aux bateaux et aux madriers, dont ils jetèrent à l'eau les chaînes, les avirons et autres engins. Cela fait, Chappaz et son compagnon Perotti Jean se remirent à la nage. Malgré l'impétuosité du courant et malgré leur fatigue, ils eurent le bonheur d'aborder sur la rive

droite, où les attendaient avec anxiété les applaudissements de leur bataillon et une gratification de leur colonel. »

(*Unione*, reproduite par la *Gazette de Savoie* du 19 mai 1859.)

CHAVASSE, dit GUILLAUME, Claude.

Né le 13 mars 1831 à Saint-Pierre-de-Genébroz ; soldat au 2e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 12 juillet 1859 : « blessé, il continua de rester au feu (Madonna della Scoperta ».

CHEDAL-BORNU Paul.

Né le 2 avril 1829, à La Perrière ; soldat au 2e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 12 juillet 1859 : « blessé, il continua de rester au feu (Madonna della Scoperta) ».

CLAPPIER Joseph-François.

Né le 30 juin 1835, à Modane ; soldat au 2e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 12 juillet 1859 « quoique blessé au bras droit, il resta au feu, encourageant ses compagnons par la voix et par l'exemple ; et blessé une seconde fois au bras gauche, il n'abandonna le champ de bataille qu'étant à bout de forces (Madonna della Scoperta) ».

COTTAREL Claude.

Né à Chambéry ; soldat au 1er régiment d'infanterie ; décoré par décret du 5 novembre 1849, « pour s'être distingué dans plusieurs faits d'armes, à la Sforzesca (21 mars 1849) et à Novare (23 mars).

COTTAREL Pierre.

Né le 30 mars 1830, à Traize ; soldat au 2e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 16 janvier 1860, « pour s'être, quoique blessé, battu courageusement (Madonna della Scoperta) ».

COTTET François.

Né le 19 août 1833, à Vétraz-Monthoux ; soldat au 2e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 16 janvier 1860 : « quoique grièvement blessé aux jambes, il reste à son poste pour exciter ses compagnons au combat ».

DEBEAUGE Pierre.

Né le 18 août 1832, à Belmont-Tramonet ; soldat au 2e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 12 juillet 1859 : « blessé, il continua de rester au feu (Madonna della Scoperta) ».

DELÉGLISE Jean-François.

Né le 10 novembre 1829, à Villarembert ; soldat au 2e régi-

ment d'infanterie ; décoré par décret du 16 janvier 1860, « pour avoir fait l'admiration de ses supérieurs et avoir eu une jambe traversée par une balle en s'élançant le premier à la charge à la baïonnette (Madonna della Scoperta) ».

DENAZ, dit MALAZARD, Joseph.

Né le 7 mai 1831, à Saint-Thibaud de Couz ; soldat au 2e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 12 juillet 1859 : « blessé, il continua de rester au feu (Madonna della Scoperta) ».

DEREMBLE François.

Né le 29 octobre 1835, à Habère-Poche ; soldat au 2e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 5 juillet 1860, « pour s'être distingué au fait d'armes de la Madonna della Scoperta, quoique blessé à la main droite ».

DRUZ Jean-François.

Né le 10 août 1837, à Chavanod ; soldat au 2e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 16 janvier 1860 : « quoique blessé à un pied par une balle, il n'abandonna pas les rangs pour aller à l'ambulance, tant que le combat ne fut pas terminé (Madonna della Scoperta) ».

DUFOURNET Joseph.

Né le 13 juin 1837, à Dingy-Saint-Clair ; soldat dans la 6e compagnie du génie ; décoré par décret du 16 janvier 1860, « pour l'intelligence et la valeur dont il fit preuve au plus haut point dans les travaux sous Peschiera (campagne de 1859) ».

DUMONT Lucien.

Né à Saint-Jean-de-Tholome, le 25 décembre 1823 ; soldat au 2e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 5 novembre 1849, « pour s'être distingué à la bataille de Novare ».

DUPERIL Antoine.

Né à Veyrier ; artilleur ; décoré par décret du 2 novembre 1849, « pour s'être distingué au fait d'armes de Mortara (21 mars 1849) ».

DURET Philibert.

Né à Francin ; soldat au 1er régiment d'infanterie ; décoré par décret du 16 janvier 1860 : « quoique blessé à la cuisse gauche, il fut durant la campagne un modèle d'exactitude et de discipline et se fit remarquer, dans les derniers combats, par son entrain, qu'il communiquait à ses compagnons (Ma-

donna della Scoperta). Il dut rester plus de quatre mois à l'hôpital. Père de famille. »

DUTIL Pierre, ✪ I.

Né à Machilly le 15 avril 1821 ; caporal dans les grenadiers-gardes ; décoré par décret du 19 juillet 1849, « pour s'être distingué au combat de Santa-Lucia (6 mai 1848) ». Devenu instituteur dans sa commune, il y resta de longues années et prit sa retraite en 1885 ; il est mort le 26 avril 1890.

EMERY Joseph.

Né à Chambéry, le 21 avril 1833 ; soldat au 10e bataillon de bersagliers ; décoré par décret du 12 juillet 1859 : « se montra constamment parmi les premiers à l'assaut et, quoique blessé, continua de combattre jusqu'à la fin de l'action (San Martino) ».

EMERY Louis.

Né le 31 décembre 1834, à Chambéry ; caporal tambour au 2e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 12 juillet 1859, « pour le courage et le sang-froid qu'il a montrés en exécutant ponctuellement, pendant toute la durée du combat, les divers signaux qui lui ont été commandés (Madonna della Scoperta) ».

EMPEREUR-BISSON Ambroise.

Né le 3 juin 1830, à Sainte-Foy ; soldat au 2e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 16 janvier 1860, « pour avoir combattu avec courage et énergie jusqu'au moment où grièvement blessé à la main gauche, il dut renoncer à la lutte (Madonna della Scoperta) ».

ETIÉVENT Isidore.

Né le 13 octobre 1835, aux Allues ; caporal au 6e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 16 janvier 1860, « pour s'être trouvé toujours le premier à charger l'ennemi, tout en excitant ses compagnons à le suivre (San Martino) ».

FALCOZ Etienne-Joseph.

Né le 11 avril 1825 à Saint-Jean de Maurienne ; artilleur ; décoré par décret du 2 novembre 1849, « pour s'être distingué à la bataille de Novare ».

FAVRE Pierre.

Né le 22 mai 1825, à Viry ; soldat au 5e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 29 septembre 1849, « pour s'être distingué à la bataille de Novare ».

(A suivre.) François Miquet.

QUELQUES INDUSTRIES EN SAVOIE

PAPETERIE DE CRAN

Par le canal du Thioux, le lac d'Annecy se déverse dans le Fier, et la configuration est telle que le niveau des eaux du lac étant..... 446m,520

Le niveau des eaux du Fier sous le pont du Tasset, à Cran, étant 415m,230

On a une hauteur de chute de..... 31m,290

répartie sur toute la longueur du canal du Thioux.

D'un autre côté, dans le rapport du très regretté Sadi Carnot, qui a servi de point de départ à l'établissement des ouvrages régulateurs de la retenue du lac, on trouve 10,000 litres comme débit moyen du Thioux.

Il résulte de ces chiffres que le lac d'Annecy emmagasine une force hydraulique de 4,000 chevaux de 75 kgm., chiffres ronds. Or, la puissance hydraulique étant la force industrielle économique par excellence, le canal du Thioux est devenu un centre industriel et nous y voyons, à Annecy même, une manufacture de coton ; puis, dans la commune de Cran-Gevrier, une fabrique de pâte et carton de bois, une scierie, une fabrique de galoches, une annexe de la manufacture de coton, la papeterie Aussedat, dont je parlerai aujourd'hui, et enfin, au confluent même du Thioux et du Fier, les Fondéries et Forges de Cran.

La papeterie fut fondée, en 1738, par Gabriel Vélasque, de Saint-Gingolph. En 1773, elle appartenait à une veuve Torillon. Suivant un rapport fait à l'intendant général de la province de Genevois, elle était dans un état de ruine presque complet : elle n'avait qu'une seule cuve et deux roues hydrauliques ; 300 kil. de chiffons suffisaient à sa consommation.

En 1800, elle passa entre les mains de M. Alexis Aussedat, qui la releva ; et en 1813 sa consommation annuelle s'élevait à 90,000 kilog. de chiffons, et la production était de 2,350 rames de papier de 16 qualités [1].

A sa mort, ses trois fils lui succédèrent, et en 1846 Jean-Marie resta seul. En 1842, la fabrication du papier à la main

1. *La Savoie industrielle,* par Barbier.

avait cessé ; une première machine à papier continu avait été installée ; une deuxième fut montée en 1845.

Jusqu'à l'annexion de la Savoie à la France (1860), les produits de l'usine s'écoulèrent exclusivement en Piémont, et leur réputation était si bien établie que, durant quatre années encore, et malgré les droits de douane italiens, ils étaient recherchés de l'autre côté des Alpes. En 1864, la papeterie de Cran, qui transformait et améliorait constamment son outillage, établit son principal débouché à Paris ; le marché reconnut la supériorité de sa fabrication, lui accorda de suite sa faveur et la lui continue.

Depuis 1867. la papeterie appartient à Mme veuve J.-M. Aussedat ; elle est secondée dans sa gestion par son fils, M. J.-M. Aussedat, et son gendre, M. A. Crolard, ingénieur des arts et manufactures.

Les genres de papier fabriqués à Cran sont très variés, ainsi qu'on peut le voir par la nomenclature suivante :

Papiers pour registres et imprimés administratifs ;

Papiers parcheminés pour titres, mandats et polices d'assurances ;

Papiers pour impressions en *taille douce*, chromolithographie, *phototypie* ;

Papiers d'alfa, papiers à dessin, papiers à calquer ;

Papiers à lettres (nacrés, parcheminés anglais) ;

Papiers parchemins et bulles pour dossiers ;

Première fabrication des chines à longues fibres.

Comme spécialités, nous trouvons :

Peau d'âne pour diplômes, imitation de parchemins anciens ;

Véritable papier Japon pour édition de luxe, cartes géographiques, gravures, etc.

C'est une création de la maison, qui se procure la fibre vraie employée au Japon, c'est-à-dire la fibre du *Broussonetia papyrifera*, en japonais *Koshio*.

Le Japon de Cran possède cet encollage spécial, auquel il doit le brillant métallique et le velouté qui le caractérisent. Il peut être tordu, froissé ; il prend alors la souplesse de l'étoffe ; sa solidité n'est presque pas compromise ; à poids égal, il possède la résistance de l'acier. C'est sur ce papier Japon qu'est imprimée la carte au 1/100,000e du Ministère de l'Intérieur.

Enfin depuis cette année (1897), la papeterie de Cran possède un atelier spécial pour la préparation des papiers couchés pour similigravure, papiers gélatinés pour archives, lettres, etc.

Les lecteurs de la *Revue* ont tous entre les mains le *Guide* du Syndicat d'initiative d'Annecy ; ils ont remarqué certainement l'énorme différence que présente l'impression des deux éditions 1896 et 1897, surtout dans les gravures ; et pour n'en citer qu'une, comparons la planche des Gorges du Fier dans ces deux éditions. Nous avons là un exemple frappant de l'influence de la qualité du papier dans l'impression de la similigravure en demi-teinte. C'est un progrès dû aux Américains, qui emploient beaucoup ces genres de papier couché pour illustrer leurs revues, comme le *Munsey's Magazine* et l'*Outing,* éditées à New-York. Et d'ailleurs, au point de vue de la perfection dans les travaux d'imprimerie, il y a lieu d'établir la classification suivante : 1° Américains ; 2° Allemands ; 3° Français ; 4° Anglais.

Grâce donc à la papeterie de Cran, nous pouvons dès à présent laisser aux Américains leurs papiers couchés.

Faisons maintenant une visite rapide de l'usine.

Tout d'abord nous trouvons les appareils de filtration mécanique de l'eau qui sera employée dans la fabrication même du papier.

Tout à côté sont les ateliers de mécanique, menuiserie et charpente pour l'entretien de l'usine et de son matériel.

Nous parcourons ensuite les ateliers de triage des chiffons. Arrivés en ballots, ils sont tout d'abord débarrassés des boutons, agrafes, ourlets, etc.; puis rangés en deux grandes classes, chiffons neufs et chiffons vieux, et ensuite suivant : 1° la nature de la fibre (chanvre, lin, coton) ; 2° la grosseur du tissu ; 3° son état d'usure ; 4° enfin suivant qu'il est teint ou non.

Tout ce travail est fait à la main et confié à des femmes.

Les chiffons sont alors blutés pour les débarrasser de leur poussière et passent dans une coupeuse mécanique.

Nous arrivons ensuite à l'atelier de lessivage ; nous y trouvons une grande lessiveuse fixe pour les chiffons blancs, traitant 2,000 kilos par opération et deux lessiveurs rotatifs pour les chiffons gris ou teints.

Viennent les *piles* laveuses qui débarrassent les chiffons de leur lessive ; puis les piles défileuses ou effilocheuses, opération purement mécanique qui continue le lavage et amène le chiffon à l'état de charpie, ou mieux de bouillie.

Nous voyons ensuite l'égouttage de cette bouillie, puis le blanchiment au chlore, suivi d'un nouvel égouttage et d'un lavage abondant.

Alors interviennent dans la fabrication les succédanés du chiffon. La papeterie de Cran emploie les pâtes de sapin, de paille, d'alfa, de tremble. Ces matières arrivent à l'usine sous forme de feuilles en rouleaux et toutes blanchies. Il faut alors leur faire subir un broyage sous des meules en pierre pour les ramener à l'état de bouillie et pouvoir les mélanger à la pâte de chiffons.

Ce mélange s'effectue dans les piles raffineuses en même temps que l'encolage et la coloration de la pâte.

Il faut encore achever d'épurer cette pâte pour la débarrasser aussi complètement que possible de tous corps étrangers aux fibres textiles. Dans ce but, la pâte à papier circule dans la rivière artificielle ; c'est une auge en ciment, à pente sensible, munie de chicanes en bois et inclinées ; on obtient ainsi une sorte de décantation et toutes les particules constituant les impuretés se déposent au fond contre les chicanes.

Ensuite la pâte est pour ainsi dire calibrée en passant au travers de cribles en bronze dont les ouvertures présentent des intervalles de 3/10 à 6/10 de millimètre.

Nous voyons enfin la pâte arriver à la machine à papier continu qui à l'une de ses extrémités reçoit une bouillie claire et à l'autre donne des rouleaux de papier.

Pour terminer cette visite, nous mentionnerons les salles de satinage, découpage, empaquetage et expédition et aussi pour mémoire, l'atelier des papiers couchés et gélatinés dont j'ai parlé plus haut.

L'usine de Cran occupe 130 ouvriers, moitié hommes, moitié femmes, produit 3,500 kilos de papier par jour, emploie 20 turbines de différents systèmes qui fournissent une force totale de 500 chevaux. Comme machines spéciales de papeterie, nous y avons vu 22 piles tant laveuses que défileuses et raffineuses, 2 machines à papier continu, 2 machines à satiner, 2 machines à découper; un générateur de 50^{m} de surface de chauffe fournit la vapeur nécessaire aux lessiveurs et aux sécheurs des machines à papier.

Depuis 1882, l'usine est éclairée à l'électricité, système Edison.

Le musée d'Annecy, dans la salle de l'Industrie, possède toute une série d'échantillons, produits, spécimens relatifs à la fabrication du papier et provenant de l'usine que nous venons de visiter.

A. Allart, *Ingénieur E. C. P.*

LES CHANSONS POPULAIRES DE LA HAUTE-SAVOIE

(Suite.)

Margotton et son Ane.

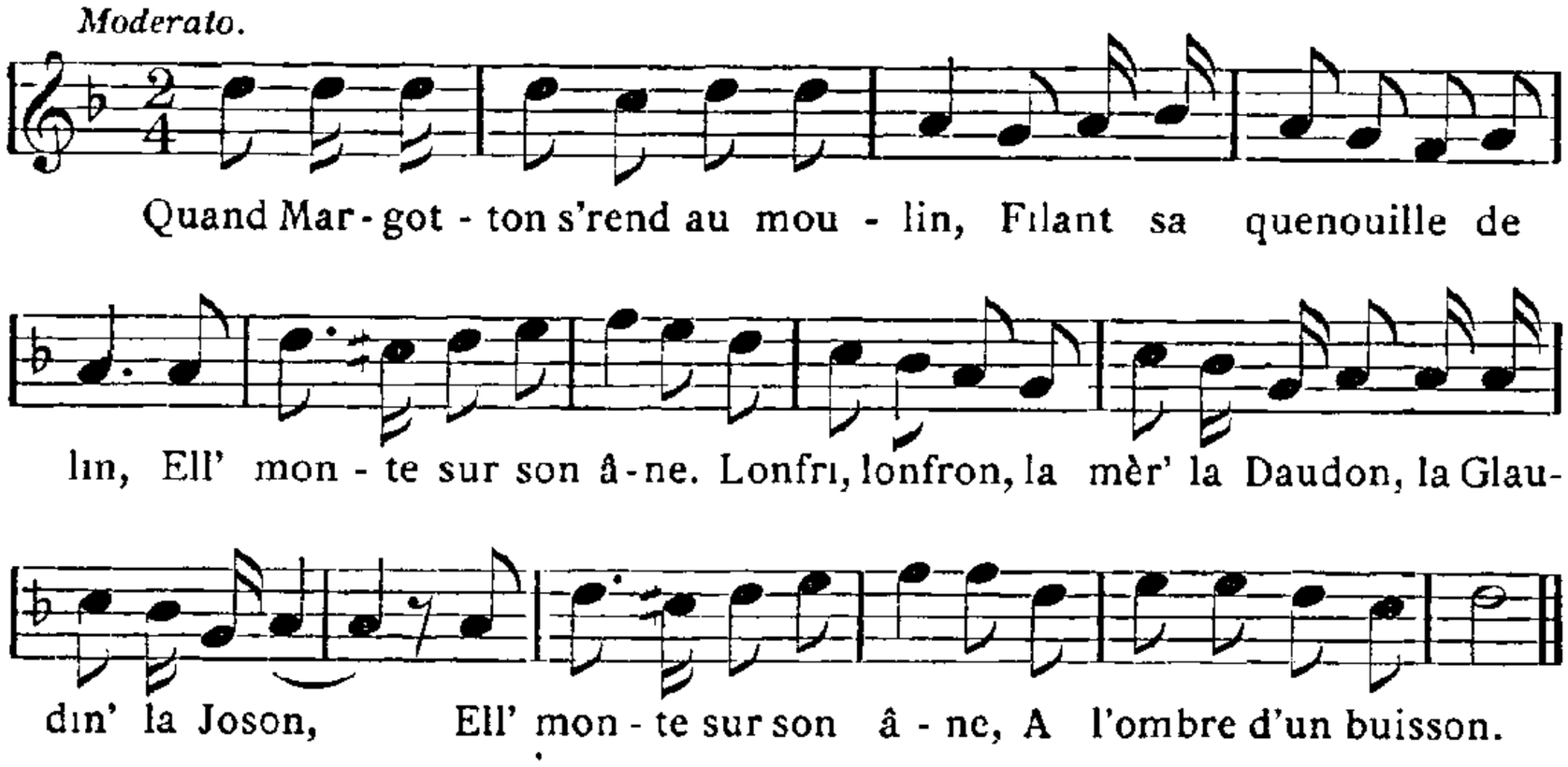

1.

Quand Margotton s'rend au moulin,
Filant sa quenouille de lin,
Ell' monte sur son âne :
Lonfri, lonfron, la mèr' la Daudon,
La Glaudin', la Joson,
Ell' monte sur son âne,
A l'ombre d'un buisson.

2.

Quand le meunier la voit venir,
De rire il ne peut se tenir :
« Attache là ton âne :
Lonfri, lonfron, etc. [1]

3.

Pendant que le moulin tournait,
Qu'le meunier la bell' embrassait,
Le loup a mangé l'âne,
Lonfri, lonfron, etc.

4.

Le meunier la voyant pleurer,
Ne peut s'empêcher d' lui donner
De quoi rach'ter un âne.
Lonfri, lonfron, etc.

5.

Son mari, la voyant r'venir,
De pleurer ne peut se tenir :
« Cên n'é pâ lĕ nutr' ânŏ ! »
(Ceci n'est pas notre âne !)
Lonfri, lonfron, etc.

6.

Ntron ân' avê lô qat' pi blan,
É lĕ mosô à l'avënyan,
Lĕ bë d'la cavă nêră.
Lonfri, lonfron, etc.
(Notre âne avait les quatre pieds blancs
Et le museau à l'avenant,
Le bout de la queue noire.)

7.

N' savi-vŏ pâ q'u mê dĕ mé,
Totĕ lé bétiĕ çhanjhon d'pé ?
É dins' q'a fé ntron ânŏ.
Lonfri, lonfron, etc.
(Ne savez-vous pas qu'au mois de mai
Toutes les bêtes changent de peau ?
C'est ainsi qu'a fait notre âne.)

1. Reprendre au refrain le 3e vers de chaque couplet.

Il y avait, une fois, une fille.

1.

Y avê on vĭajh na fĕlĭĕ,
Q'avê mâ à r-on dê. } *(bis)*
Q'avê mâ, mistinguëtă,
Q'avê mâ, la brunëtă,
Q'avê mâ à r-on dê.
(Il y avait, une fois, une fille
Qui avait mal à un doigt.
Qui avait mal, mistinguette,
Qui avait mal, la brunette,
Qui avait mal à un doigt.)

2.

Francê 'tê dĭên la réçhĕ
Q'écotâvĕ c' q'on dzê. } *(bis)*
Q'écotâvĕ, mistinguëta,
Q'écotâvĕ, la brunëta,
Q'écotâvĕ c' q'on dzê.
(François était dans la crèche
Qui écoutait ce que l'on disait.)

3.

Q'mĕ baré-tŏ, ma fĕlĭĕ,
D'irê trérĕ par tê, } *(bis)*
D'irê trérĕ, etc.
(Que me donneras-tu, ma fille,
J'irai traire pour toi.)

4.

Dĕ tĕ barê ma bagă,
Ma bëlă bag' ên-n ô. } *(bis)*
Ma bëlă, etc.
(Je te donnerai ma bague,
Ma belle bague en or.)

5.

Va-t'ên m'çharçhi la sëlă
É lĕ pò du lafé, } *(bis)*
É lĕ pò, etc.
(Va me chercher la chaise
Et le pot du lait)

6.

'Lin, tourt' ichë, grilĭëtă,
D'wê avê ton lafé. } *(bis)*
D'wê avê, etc.
(Allons, viens ici, grillette,
Je veux avoir ton lait.)

7.

La grilĭët' a 'tâ léstă
L'a jhingâ du jharë. } *(bis)*
L'a jhingâ, etc.
(La grillette a été leste,
Elle a joué du jarret.)

8.

L'a mtâ Francê p' lé beusĕ
Jusq'à sé dŭë-z orlĭĕ, } *(bis)*
Jusq'à sé, etc.
(Elle a mis François dans la fiente
Jusqu'à ses deux oreilles.)

9.

Jamé d'ma vĭà dĕ rteurnŏ
Trérĕ d' lafé p' lé flyë. } *(bis)*
Trérĕ d' la, mistinguëtă, etc.
(Jamais de ma vie, je ne retourne
Traire du lait pour les filles.

Chanson de Mensonges.

1.

D'mĕ sé lĕvâ dĕ gran matin
Pé-r alâ à la fêrâ.
Dĕ crĕyou d'êtrĕ l'promi,
D'é vĭu q'lô-z âtr' ên vnĭîvon, la la,
Tra la la la la la léra,
Tra la léra la la.
(Je me suis levé de grand matin,
Pour aller à la foire,
Je croyais être le premier,
J'ai vu que les autres en venaient.)

2.

Dĕ crĕyou d'étrĕ l'promi,
D'é vĭu q'lô-z âtr' ên vnĭîvŏn.
Dĕ alâvŏ p'açhtâ dĕ bu,
É s'é trovâ dĕ vaçhĕ, la la,
Trala la, etc.
(Je croyais être le premier,
J'ai vu que les autres en venaient.
J'y allais pour acheter des bœufs,
Il s'est trouvé des vaches.)

3 [1].

D'é passâ dzò on pomi
Q'étê çhardĭà dĕ râvĕ, la la, etc.
(J'ai passé sous un pommier
Qui était chargé de raves.)

4.

D'é çhampâ mon parĭò dsù,
É tonbâv' d'êngorsalyĕ, la la, etc.
(J'ai jeté mon curoir 2 dessus,
Il tombait des groseilles)

5.

D' sé alâ lé ramassâ,
É s'é trovâ d' çhâtanĭĕ, la la, etc.
(Je suis allé les ramasser,
Il s'est trouvé des châtaignes.)

6.

D'é prè lé vaçhĕ su mon cou,
La çharwi su ma tétă, la la, etc.
(J'ai pris les vaches sur mon cou,
La charrue sur ma tête.)

7.

D'mĕ sé rêntornâ çhi nò,
Com' onnă fotwà bétĭĕ, la la, etc.
Je me suis rentourné chez nous
Comme une fichue bête.)

8.

Tot' lé mûçhĕ du planchi
Sĕ fondivŏn dĕ rirĕ, la la, etc.
(Toutes les mouches du plancher
Se fondaient (pâmaient) de rire.)

9.

La pĕ groussă é tombâ,
E s'é cassâ la cwéssĕ, la la, etc.
(La plus grosse est tombée
Et s'est cassé la cuisse.)

10.

D'sé alâ cri lĕ rabilĭeu,
Lĕ rabilĭeu dé muçhe, la la, etc.
(Je suis allé chercher le rebouteur
Le rebouteur des mouches.)

Chantée par M. François Tissot, d'Annecy.

1. On reprend toujours les deux derniers vers du couplet précédent.
2. Bâton qui sert à enlever la terre du soc de la charrue.

La même (autre air et autre forme de couplets), chantée par M. François Richard, de Sevrier.

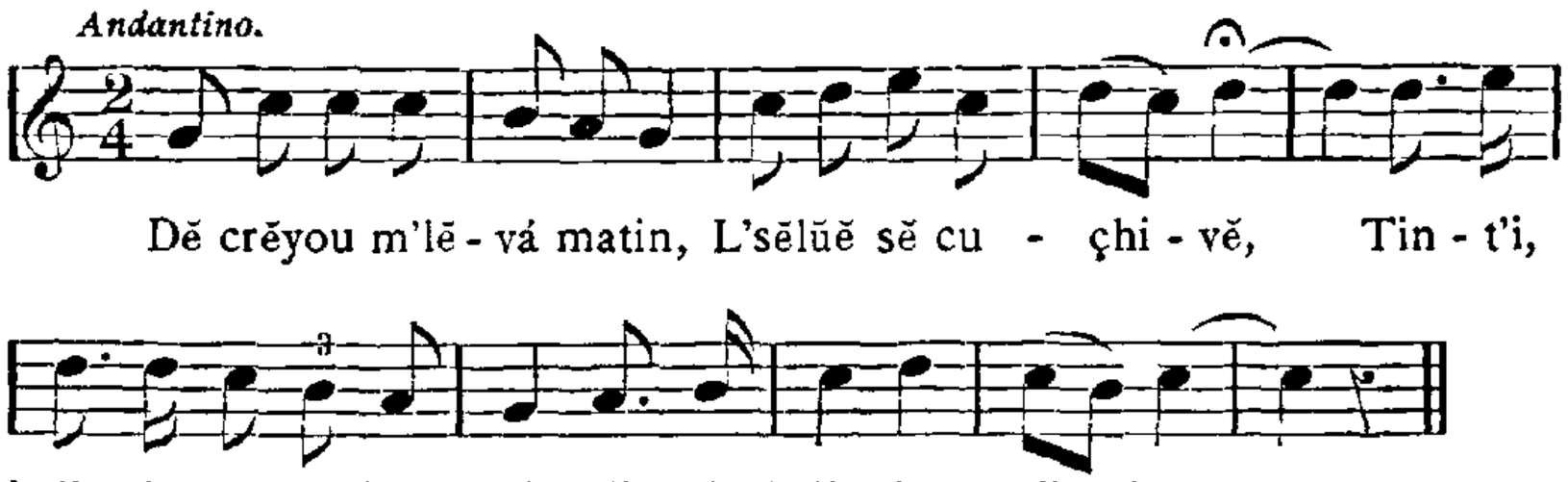

1.

Dĕ crĕyou m' lĕvá [1] matin,
L' sĕlŭê sĕ cuçhivĕ.
Tin-t'i, belle, à l'ombre d'un bois,
Tin-t'i, belle, à l'ombre.
(Je croyais me lever matin,
Le soleil se couchait.
Tiens-t'y, belle, à l'ombre d'un bois,
Tiens-t'y, belle, à l'ombre)

2.

D'aláv' à la fêrã,
Lô-z átrõ n-ê vnĭivŏn.
Tin-t'i, belle, etc.
(J'allais à la foire,
Les autres en venaient.)

3.

D' crĕyou d'açhta on bû,
É s' trovă 'na mulă.
Tin-t'i belle, etc.
(Je croyais acheter un bœuf,
Il s'est trouvé une mule.)

4.

D'é passá dzò on pomi,
Q'tê çhardĭà dĕ rávĕ.
Tin-t'i, belle, etc.
(J'ai passé sous un pommier
Qui était chargé de raves.)

5.

D'sé alá lé ramassá,
S'é trovă d'çhátanĭĕ.
Tin-t'i, belle, etc.
(Je suis allé les ramasser,
Il s'est trouvé des châtaignes.)

6.

D'é prê la mûl' à mon cou.
Ma çharwi su ma tétă.
Tin-t'i, belle, etc.
(J'ai pris la mule à mon cou,
La charrue sur ma tête.)

7.

D'mĕ sé rêtorná çhi nò,
Com' onnă fotwà bétĭĕ.
Tin-t'i, belle, etc.
(Je me suis rentourné chez nous
Comme une fichue bête.)

8.

Tot' lé mûchë du plançhi
Sĕ fondivŏn dĕ rirĕ,
Tint'i, belle, etc.
(Toutes les mouches du plancher
Se fondaient (pâmaient) de rire.)

9.

La pĕ groussă é tonbá,
L' s'é cassá la cwéssĕ.
Tin-t'i, belle, etc.
(La plus grosse est tombée,
Elle s'est cassé la cuisse.)

10.

Alá çharçhi l' mĕdĕcin,
L' mĕdĕcin dé muçhĕ.
Tin-t'i, belle, à l'ombre d'un bois,
Tin-t'i, belle, à l'ombre.
(Allez chercher le médecin,
Le médecin des mouches.
Tiens-t'y, belle, à l'ombre d'un bois,
Tiens-t'y, belle, à l'ombre.)

1. *á* surmonté de l'accent aigu a un son qui se rapproche de *ô*.

Les trois Commères.

Allegretto moderato

1.

No-z étin dŭë, trê comârĕ *(bis)*,
Tot' lé trê d'on bon volê.
Tiră lon, tira lê, tiră lon ton tê,
Tot' lé trê d'on bon volê.
(Nous étions deux, trois commères
Toutes les trois d'un bon vouloir.)

2.

Nŏ sĕ dirŏn l'òn' à l'âtră *(bis)*
Yòu lĕ bon vin sĕ tĕnïê.
Tiră lon, tiră lê, tiră lon ton tê,
Yòu lĕ bon vin sĕ tĕnïê.
(Nous nous dîmes l'une à l'autre
Où le bon vin se tenait.)

3.

Mê, dĕ passĕrê p'la fnétră *(bis)*,
Passin-z-i tòtĕ lé trê.
Tiră lon, tiră lê, tiră lon ton tê,
Passin-z-i tòtĕ lé trê.
(Moi, je passerai par la fenêtre,
Passons-y toutes les trois.)

4.

Can-t é fûrŏn tòt' trê sûlĕ *(bis)*,
S'acapirŏn pĕ lô pê,
Tiră lon, tiră lê, tiră lon ton tê,
S'accapirŏn pĕ lô pê.
(Quand elles furent toutes trois saoûles,
Elles se prirent par les cheveux.)

5.

Yën' étê dari la peurtă *(bis)*,
Lé-z âtrĕ cont' la parê.
Tiră lon, tiră lê, tiră lon ton tê,
Lé-z âtrĕ cont' la parê.
(L'une était derrière la porte,
Les autres, contre la paroi.)

(A suivre.)

Jean Ritz.

GLANES

Dans le *Martyrologe universel* de Claude Chastelain, publié en 1706, on rencontre le nom de saint Aquilon, confesseur, honoré à Genève le 19 octobre. On lit à ce propos, dans les *Acta Sanctorum* des Bollandistes, au tome VIII d'octobre, page 381 : « *S. Aquilonius, confessor, cujus apud solum Castellanum hac die mentionem reperio ; qui et ipse aliud non habuit quod diceret, nisi olim cultum fuisse apud Genevenses.* »

A cette même date du 19 octobre, l'Eglise honore saint Aquilin, évêque d'Evreux, qui vivait à la fin du VII[e] siècle, et sur lequel on peut lire une notice aux pages 489-510 du tome VIII précité ; il n'est pas inconnu dans

nos contrées, puisqu'il est patron de la paroisse de Frangy. Il semble probable que son nom a été mal prononcé ou mal lu, en sorte que saint Aquilon serait le même que saint Aquilin.

Quoiqu'il en soit, il serait intéressant de savoir à quel texte, à quel document genevois se rapporte la mention de saint Aquilon, qui figure dans le *Martyrologe universel* de Chastelain.

Eugène Ritter.

HARMONIA

Harmonie, et c'est toi la Vierge secourable... *A Monsieur Jean Ritz.*

A. Samain.

Quand belle, d'un profil pur de déesse antique,
Elle glissa sur moi la flamme de ses yeux,
Je crus sur mon chemin voir l'étoile mystique
Dont la douce clarté me guidait vers les cieux.

Depuis, à l'instant morne où le destin se venge
Du bonheur sur nos deuils à regret répandu,
Près de moi tendrement ouvrant ses ailes d'ange,
Rêves, sourire, amour, elle m'a tout rendu.

Aussi je vis par elle et ces heures bénies,
Répits à ma pauvre âme en souffrance laissés,
Ne sont que voluptés et langueurs infinies.
Dirais-je qu'elle est brune ou blonde ? Je ne sais.

Sa voix a la douceur d'une musique aimée,
Chant d'extase perlé d'indicibles lointains.
Quand au bleu des coussins ma chair vibre pâmée,
Vainement au cartel les sons fuient indistincts.

Aux torchères flamboient des âmes violettes.
Chut ! C'est elle qui pleure en larmes de cristal.
Comme l'encens se mêle au feu des cassolettes,
A sa plainte s'unit un accord magistral.

L'art qui l'oppresse éclate à sa gorge divine ;
L'Idéal flotte aux plis de l'air énamouré.
Immortelle splendeur du Beau dont s'illumine,
Comme d'un rayon d'or, mon cœur décoloré.

Son chant finit trop tôt pour ma béatitude !...
Oh ! Si jamais hors toi tout en moi s'oublia,
Puissé-je sur ma chair sentir de gratitude
Ton souffle frissonner sans fin, Harmonia !

Puissé-je, quand sevrés des longues agonies,
Nous jouissons enfin du bonheur tant rêvé,
Ouïr dans le concert troublant des symphonies
Le plaisir éternel de ton chant retrouvé !

Charles Marteaux.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

J. Mayor. — *L'ancienne Genève, L'Art et les Monuments*, Genève, Ch. Eggimann et C^ie^, éditeur, (3^e^ livraison).

Le troisième fascicule de cette belle et importante publication vient de paraître, il contient la suite et la fin de l'étude sur *Les franchises de l'évêque Adhémar Fabri*, étude terminée par une ample bibliographie; une notice sur le beau gobelet d'argent donné en 1703 par des négociants d'Augsbourg à André Falquet, un Genevois qui joua un rôle honorable pendant la guerre de la succession d'Espagne et obtint du maréchal de Villars — dont on trouvera là deux lettres inédites — la restitution d'un convoi de marchandises appartenant aux donateurs de cette belle pièce d'orfèvrerie; le commencement d'une monographie de l'*Eglise d'Hermance*, l'une des très rares du canton de Genève qui ait conservé quelques parties anciennes. Quatre planches hors texte accompagnent cette livraison, deux représentent le gobelet Falquet sous deux faces, les autres l'ancienne chapelle d'Hermance. Dans le texte nous trouvons différentes vignettes, entr'autres les armoiries en couleurs de la famille Falquet, une vue intérieure de la susdite chapelle et les chapiteaux de son portail.

*
* *

L'Origine de la Nation française, par Gabriel de Mortillet. (1 vol. in-8° de la Bibliothèque scientifique internationale avec 153 gravures et 18 cartes dans le texte, cart. à l'anglaise, 6 fr. — Félix Alcan, éditeur.)

Sous ce titre, M. G. de Mortillet vient de publier un livre d'une lecture prodigieusement attachante, où des idées neuves et originales surgissent au tournant de chaque page, et qui, nous en sommes persuadés, sera bien accueilli, autant par le monde savant que par ceux qui désirent acquérir des notions précises sur les origines et l'évolution de la nation française.

Ces origines sont étudiées dans toutes les Histoires de France, mais cette étude pêche toujours par son point de départ; une trop grande place y est donnée à la légende et à l'imagination,

l'histoire naturelle de l'homme et la palethnologie y sont trop négligées. M. de Mortillet n'a pas suivi la méthode de ses devanciers ; il n'a tenu compte que de l'observation directe et ne s'est appuyé que sur une discussion impartiale et précise des textes et des faits.

Son livre est divisé en quatre parties : 1° *Textes*. Critique chronologique des anciens textes. Populations sédentaires et populations mobiles. Gaulois et Germains formant un seul et même type. 2° *Linguistique*. Langues parlées. Evolution de l'Ecriture en France. 3° *Anthropologie*. Précurseur de l'homme. Naissance et développement de l'industrie et de la civilisation. Absence de culte. Invasion et révolution sociologique. Protohistorique et métallurgie. 4° *Anthropologie*. Races humaines primitives de la France. Dolichocéphales et brachycéphales. Origine et variations des cultes. Les premiers habitants apparaissent il y a 230 à 240 mille ans. Races françaises pures pendant la période paléolithique. Mélange des races autochtones avec les races envahissantes. Formation de la population française.

Plusieurs chapitres intéresseront vivement les lecteurs savoyards, car ils exposent le résultat des études entreprises par M. de Mortillet au temps où la ville d'Annecy lui avait confié la direction de son musée.

A citer : la discussion des nombreuses dissertations faites sur le passage des Alpes par Annibal, la reproduction de la pierre à cupules d'Annemasse, la similitude étymologique des noms Doire, Doron et Foron, ainsi que la différence des mots Doire et Loire, enfin la démonstration bien plus importante de l'antiquité prodigieuse de l'apparition de l'homme basée sur l'étude des glaciers des Alpes et sur les érosions calcaires d'Aix-les-Bains.

Ce livre très documenté est pour ainsi dire la profession de foi scientifique du savant dont le nom est inséparable de tout ce qui relève de la préhistoire. C'est le résumé des recherches poursuivies sans relâche au cours d'une longue et laborieuse carrière. Il condense en un mot l'enseignement magistral professé aujourd'hui dans la chaire occupée par M. de Mortillet à l'Ecole d'anthropologie de Paris.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

3685. — Annecy. Imprimerie ABRY.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 7 juillet 1897.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière séance :

Dr A. CHABERT : *Sur la Disparition de quelques Plantes en Savoie.*
ID. : *Des Plantes comestibles de la Savoie.*
J. CORCELLE : *Géographie gastronomique du département de l'Ain.*
ID. : *Grottes du Jura méridional* (autour de Culoz).

M. Le Roux fait part des récentes acquisitions du Musée :

Ecorce de bouleau découpée au canif, représentant des rosaces et des guirlandes. Travail russe des environs d'Astrakan. (Don de Mmes F. Juget, d'Annecy.)

Hache polie à talon biseauté, en serpentine. Arme des Canaques de la Nouvelle-Calédonie. (Don de M. le capitaine A. Dufresne.)

Une **Rhynchonella irregularis,** provenant de l'Urgonien, au-dessus de Sevrier. (Bel exemplaire donné par M. L. Ritz.)

Une **série de pièces de monnaie** actuellement en usage en Egypte : 5 en argent, 3 en nickel, 2 en bronze. (Don de M. Edouard Auclair, professeur à l'Ecole polytechnique khédivale du Caire.)

65 pièces de monnaie dont quelques unes en argent relatives notamment à la Russie, la Finlande, la Prusse. (Don de M. A. Constantin.)

Collection d'histoire naturelle donnée par M. Venance Payot, naturaliste à Chamonix, qui a été installée, suivant le désir du donateur, dans une salle spéciale du Musée. Cette collection, presque complètement régionale, comprend : un bouquetin (*Capra ibex* L.) ; 70 échantillons de lichens provenant des environs de Chamonix ; nombreuses roches provenant du massif du Mont-Blanc ; fossiles des grès verts du Platé et des Fys et des terrains nummulitiques de l'Aiguille de Varens et du Traversant blanc ; un très beau groupe de cristaux (quartz noirs) de la Mer de Glace et 3 gros échantillons de quartz hyalin de la même provenance ; 6 boîtes vitrées contenant des coléoptères, des lépidoptères, des diptères et des arachnides.

M. Marteaux étudie l'étymologie des noms de Féterne et de Scientrier. La forme la plus ancienne de Féterne est *Fisterna* qui apparaît vers 1300 dans Besson avec la variante *Fisternu* (*A. G.*, IX, p. 224). Si l'on admet que l'aire d'extension

Savoie (Haute) 3.

de $c+i=fi$ a atteint, peut-être par émigration, le Chablais et que ce phénomène phonétique a pu aussi bien affecter la vallée de la Dranse que les vallées de l'Arve et du Giffre, nous aurons le mot latin *Cisterna* comme origine très probable de Féterne. Au moyen âge, ce mot s'employait pour désigner, non pas une citerne, mais un souterrain, un lieu profond et humide où l'eau séjourne, dénomination qui pourrait s'appliquer aux grottes qui dominent Féterne et dont l'une renferme une succession de petits bassins circulaires recueillant les eaux de la voûte. Comme à cette dernière se rattache une légende de trois fées, un érudit a expliqué plaisamment Féterne par *fadae ternae*, étymologie qui a eu le plus brillant avenir. Il y a du reste en France des communes appelées Citerne et Cisterne.

Scientrier s'écrivait en 1228 *Sintrié*; la diphtongaison qui affecte le radical paraît donc relativement moderne. La forme médiévale latine est *Sinteriacum* au x^e^ s. d'où Sœtrich (Moselle), Chaintrix (Marne) et sans doute Ceintrey (Vosges). On reconnaît là un dérivé en *-acus* de *senterius*, sentier, autrefois *semitarius*, de *semita*, sente (v. *Cart. d'Ainay*, n° 189). La situation topographique de Scientrier, à l'écart de la route de Bonneville à Reignier, confirme cette origine.

Le Président fait procéder au vote sur la candidature proposée à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, M. SAUTHIER-THYRION est proclamé membre de la Société Florimontane.

M. Max Bruchet annonce qu'il espère pouvoir enrichir le dépôt des Archives départementales d'assez nombreux documents relatifs aux Biens des Emigrés et à ceux des Etablissements religieux supprimés pendant la Révolution. Ces documents sont assez nombreux dans quelques bureaux de l'Enregistrement du département. Il a pu, notamment à Thônes, à Thonon, à Annecy, prendre communication d'intéressants documents que l'Administration des Domaines a bien voulu promettre de déposer aux Archives départementales l'an prochain. Il est heureux d'exprimer des remerciements à MM. Delalonde et Vuillet, directeur et inspecteur de l'Enregistrement à Annecy, qui lui ont facilité l'accès de ces diverses recettes et il espère pouvoir continuer fructueusement son voyage d'exploration dans les autres bureaux.

Le même signale un autre dépôt de M. Phulpin, notaire à Annecy, fait aux Archives départementales et qui consistera en 154 registres et 3 cahiers des minutes des notaires Richard,

Mauris, Berger, Philippe, Quétand, Buttin, Novel et Marion, qui exercèrent à Annecy de 1675 à 1795, et ceux des notaires Puthod, à Saint-Jorioz (1692 à 1696) et Paris, à Allonzier (1754 à 1770).

La Société ajourne au mois d'octobre la reprise de ses séances qui seront suspendues, comme d'habitude, pendant la durée des vacances universitaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

PETITS TRAITÉS APOCRYPHES
DE SAINT FRANÇOIS DE SALES

LEUR AUTEUR

I.

En 1866, « un directeur de séminaire » publiait à Avignon [1] six lettres inédites de saint François de Sales. La première, datée de Nessy, 12 février 1604, était adressée « a tres honoré *Monsieur Thomas,* à Paris ». C'était bien moins une lettre qu'un court traité sur l'Eucharistie, ou le Sacrifice de la Messe. « Ce traité, disait l'éditeur, venait très heureusement combler « une lacune qu'on remarquait dans les œuvres théologiques « de l'évêque de Genève. A peine était-on parvenu à recueillir, « sur cette importante matière, trois ébauches de sermons « dont les brèves et pâles analyses d'Auguste de Sales, son ne- « veu, ne reproduisent que très imparfaitement la substance. »

L'heureux possesseur du manuscrit, écrit, pensait-il, tout entier de la main du Saint, éprouva bientôt une vive déception en voyant paraître au tome IX, colonne 1397, des *Œuvres complètes de saint François de Sales,* publiées par Migne, la lettre sur le *Saint-Sacrifice* dont il avait cru jusque-là avoir seul le texte complet et inédit.

La lettre publiée par Migne, datée du 20 décembre 1603, est adressée à M^me^ de la Fléchère [2]. Elle débute ainsi :

1. Chez Amédée Chaillot ; petit in-8°, 1866.

2. Madeleine d'Avully, fille d'Antoine de Saint-Michel d'Avully, baron d'Hermance Cette dame habitait Rumilly et y possédait une maison et des terrains sur lesquels fut construit, en 1625, un monastère de la Visitation. (A. de Foras, *Armorial,* II, p. 391.)

Madame, pour repondre à la question que vous me posez touchant le sainct sacrifice de la messe, je dois vous dire que l'on ne pourroit oncques assez priser le lot *(los)* et merite de la mort douloureuse de nostre adorable redempteur.....

Le commencement de la *lettre à M. Thomas* est celui-ci :

Pour reprendre le fil de l'entretien que nous eusmes ensemble sur le tres sainct sacrifice de la messe, lorsqu'après avoir prins congé de Sa Majesté tres chrestienne Henri IV et de Son Altesse le duc de Savoye nostre Souverain, nous eusmes, Monsieur, mon premier vicaire et moy, l'honneur et dilection de faire votre cognoissance, ie dois vous dire que l'on ne pourroit oncques assez priser le los et les merites de nostre adorable Sauveur Jesus-Christ pour nostre redemption parce qu'ils sont infinis.

Or qu'est-ce que la Redemption ?

L'éditeur écrit, en note, que saint François a voulu parler ici du voyage qu'il avait fait à Paris en 1602 « et qui lui permit de se mettre en rapport avec les personnages les plus éminents en science et en vertu que possédait alors la capitale de la France ».

François de Sales, alors coadjuteur de Mgr de Granier, se rendit en effet à Paris en 1602 ; il y vit Henri IV et plusieurs personnages importants, mais non le duc de Savoie, et il n'avait alors ni « premier » ni second vicaire. Il était accompagné du chanoine Rogex et voyageait avec Antoine Favre, président du Conseil de Genevois, et le fils aîné de celui-ci, René Favre de la Valbonne. Claude de Granier étant mort, le 17 octobre, François fut consacré évêque de Genève [1] le 8 décembre suivant. Charles-Emmanuel était en ce moment en Savoie pour surveiller l'entreprise sur Genève et en profiter, si « l'Escalade » du 22 décembre [2] avait réussi. Il est fort vraisemblable que le nouvel évêque eut avec lui une ou plusieurs entrevues ; toutefois, ce fut seulement, le 1er mai 1603, à Mondovi, qu'il prêta serment de fidélité au duc de Savoie [3].

Ces inexactitudes de la lettre « à Monsieur Thomas » auraient dû faire suspecter son authenticité, malgré le soin qu'on avait eu d'écrire sur les gardes du manuscrit les noms de ses possesseurs successifs, comme pour en établir l'existence au cours du temps, au dix-septième comme au dix-huitième siècle : — *Estienne Vautier,* avec un élégant parafe, — *Jehan Vignolles,* estudiant à Saint-Claude, 1698, — *Jérôme de Morzier,* à Begnins, 1793.

1. A la résidence d'Annecy.
2. Du 12 décembre, suivant le style genevois (vieux style).
3. Abbé Gonthier, *Journal de saint François de Sales.*

Le petit volume d'Avignon contient en second lieu (p. 47-61), d'abord un traité de la *Sanctification par les Œuvres* qui aurait été (p. 5) adressé à « une dame récemment convertie du protestantisme », daté de Nessy, vigile de Saint-Nicolas, 1603, et portant sur l'une des gardes le nom de Sylvestre Paccard, puis une lettre *a tres Reverende Sœur Loyse au couvent des Ursulines à Estavayer*.

On savait bien dans nos pays qu'il existait un grand nombre de pièces apocryphes attribuées à saint François de Sales. Le bibliophile chambérien, M. Jean Faga, décédé il y a deux ans, possédait un autre traité de la *Sanctification par les Œuvres,* adressé à « Maistre Vincent Michel, *docteur en droit de Grenoble* », dont il ne cachait pas la fausseté [1]. Mais tout le monde n'imitait pas la sincérité de M. Faga, car chaque possesseur d'une nouvelle pièce « autographe et inédite » a de la peine à la considérer comme fausse et à en faire le pénible aveu.

Les choses en étaient là lorsque, il y a quelques mois, un honorable ecclésiastique, prédicateur goûté et sage écrivain [2], rencontra chez un bouquiniste de Lyon et acquit, à un prix modéré, un superbe manuscrit de 26 feuillets signé *Franc. e. de Geneue.* Il traitait de l'*Eucharistie* et était daté d' « Annecy iour d assumption 1603 ». Il le joignit à un manuscrit du même genre qu'il possédait aussi sur la *Sanctification par les Œuvres,* véritable frère jumeau des précédents, car il est du même format, du même papier et recouvert d'un parchemin pareil.

Ayant pu examiner ces manuscrits, nous avons cru utile d'en établir le caractère apocryphe et de donner en même temps quelques renseignements sur leur auteur.

II.

Matériellement le traité de l'*Eucharistie* est fort beau. Il a, ainsi que les deux autres, 225 millimètres de haut sur 222 de large. Il contient 51 pages, de 18 lignes chacune, très régulière-

1. Sa bibliotheque a été vendue en mai 1897, à Lyon, par les soins du savant libraire, M. Louis Brun. Le manuscrit apocryphe a été acheté par un amateur d'autographes, M. L. Levesque, d'Angers, qui nous l a envoyé en communication avec la meilleure bonne grâce. A la vente Faga se sont dispersés bien des livres, des manuscrits et des gravures intéressant la Savoie.

2. M le chanoine Toupin, aumônier du monastère de la Visitation de Romans, auteur de l'*Histoire de la Vénérée Mère du Vivier, fondatrice de la Congrégation de Sainte-Marthe,* d'une *Histoire de sainte Hélène,* de savantes *Recherches sur la vie de Pie VI en France,* etc.

ment écrites. L'écriture, un peu grosse, imite certaines calligraphies du commencement du XVII^e^ siècle. A première vue, elle offre une grande ressemblance générale avec la belle écriture de saint François de Sales dans sa lettre à Philippe de Quoëx du 13 octobre 1599 [1]; mais un examen attentif fait bientôt apercevoir des différences essentielles. Ainsi, dans les lettres authentiques, le signe d'abréviation du mot *por* (pour) est toujours placé, régulièrement, au-dessus de l'*o*; dans le manuscrit, on le voit toujours dans la queue du *p*, ce qui est irrégulier car le signe placé ainsi indique *pro*. La majuscule M et les *r* du traité diffèrent tout à fait de ceux que l'évêque employait. Il écrivait encore la lettre *f* avec une queue se terminant toujours par un trait horizontal lancé de gauche à droite; au contraire, dans le traité, la minuscule *f* finit nettement et sans trait de plume au bas.

On peut donc, sans pousser plus loin cette expertise en écritures, affirmer que le nouveau manuscrit n'a pas été écrit de la main de saint François de Sales.

Mais, ne l'aurait-il pas été, sous sa dictée, par un secrétaire; ou, du moins, n'aurait-il pas été rédigé d'après un projet plus ou moins achevé? S'il en avait été ainsi, on comprendrait facilement les différences de rédaction que l'on constate, d'abord entre les deux versions déjà connues, et encore entre elles et la troisième. Cela expliquerait aussi la différence des préambules.

Dans la lettre à « Monsieur Thomas » et dans celle à M^me^ de la Fléchère l'évêque s'adresse à des catholiques fervents qu'il s'agit moins de convaincre que d'édifier. Le manuscrit est envoyé « A TRES NOBLE ET TRES ILLUSTRE MONSIEUR DE BUDE EN BELLERIVE ». Ici le destinataire serait un protestant de Genève, homme influent, récemment converti au catholicisme, que les objections de MM. de Bèze et Briand pourraient ébranler encore; il faut le persuader. Dès lors le préambule doit être plus développé; et en effet il prend les proportions d'une véritable préface.

Comme dans les autres manuscrits, la lettre est la suite d'une conversation que l'évêque est censé poursuivre avec son correspondant afin de lui fournir des armes pour « éconduire les hérétiques, suppôts de l'antechrist »; il lui recommande de communiquer ce traité à ses anciens amis parce que sa lecture doit les convaincre de leur erreur. Et, à propos de cette héré-

1. MUGNIER, *Saint François de Sales, docteur en droit, avocat,* p 53 et planche I.

sie, qui a ravi à l'évêché de Genève son siège même, François de Sales se laisse aller à l'espoir de le recouvrer, comme il l'a fait de ses ouailles du Chablais. Déjà, comme le père a reçu l'enfant prodigue, il presse sur son cœur ses brebis égarées qui lui reviennent. Il prie Dieu de se hâter..., mais il s'en remet à sa providence. Ces lignes chaudes et émues sont dignes d'attention.

Revenant à son interlocuteur, l'évêque le supplie de persévérer, de ne pas craindre les tribulations qui pour le néophyte sont un gage de la félicité future. Qu'il déjoue l'astuce des ennemis de la foi, qu'il déteste l'hérésie en aimant toutefois les hérétiques ; il aura ainsi combattu le bon combat et mérité la vie éternelle.

Voici, à titre de spécimen de ce qu'il est possible de faire de plus habile dans l'art de tromper, cette préface où l'onction, la grâce et la force sont adroitement mélangées et où les idées exprimées sont bien celles que l'évêque aurait développées s'il avait écrit à un des magnats de Genève nouvellement converti par lui au catholicisme :

+

A tres noble et tres illustre Monsieur de Bude en Bellerive.

Monsieur,

Ainsi que ie vous lavoye promis la derniere fois que ieus laduantage de vos voir a Geneve, ie vos envoye un brief resume de nos convictions et cuydance sus ladorable sacrifice de lautel $\overline{q}$ nos nommons messe. Le tout appuye fermement sur le canon de la saincte Escripture, par laquelle pouvons nous vos preuver que cestuy sacrifice quotidian est du tout legitime et raisonnable. item que le nous enseignent la tradition et les escripts des peres de leglise. Si treuverez en cestuy opuscule des armes propres a guerroyer et desconfire lennemy, scavoir : lheresie, ceste zizanie qui vous investi de toutes parts, et qui menaceroit quasi de vous envahir, et si vos faire perdre ceste marguerite de grand prix que vous avez eu le bonheur de treuver par une grace toute singuliere : scavoir la verite. Or ie desire que vous soyez arme de toutes flesches pour esconduire le lion rugissant que vaut a dire antechrist. duquel ces heresiarques modernes nen sont que les agents et desquels deves vous vous *(sic)* choyer [1] comme dun serpent. Ie voudroye de tout mon coeur que vos fassiez part de ce traicte a vos anciens amis ces pauvres freres separes, ces ouailles errantes de la cite de Geneve ou illecques sevit lheresie dune facon sy felone et lamentable, et surtout a M^rs^ de Besze et Briand. ils en tireront la consequence quils voudront. ains nonobstant ce ie prie N. S. que cestuy mien petit traicte leur soit pourfitable. et si contribue a les convaincre de leur erreur.

Las, mon Dieu, sy le scais ie bien, chose aucune ne vos est impossible. Peut estre, avecque vostre ayde pourroye ie (a l'exemple de la moisson de

1. Choyer = garder.

ces bonnes ames du Chablaix) ramener ces miennes ouailles errantes [1] dont ie suis le pasteur legitime dans mon bercail soubz ma houlette, adonc ma liesse seroit parfaicte, et pareille a celle du Pere du fils prodigue. Et item pourroye ie leur dire en les pressant sur mon giron : mes enfans vos estiez perdus, et ie vous ay retreuves, ie vous cuydoie morts, ains vos estes en vie, doncques a bon escient sy pareil bonheur pouvoit madvenir ne pourroye ie pas dire du fond de mon ame, item que de la voix : *Gloria Patri, etc.* Me voicy Seigneur ensemble ceux que vos mavez donnez. Oui Seigneur si cest vostre volunte de me faire recouvrer encore ceste partie de ces mesmes ouailles, hastez vous de le faire, en ce faisant et voulant ma ioye sera sans bornes et sy ne cesseray oncque de priser et magnifier vostre nom adorable. Toutes fois seigneur, non ce que je veuil, ains ce que vos voulez, ie me remets aux sages decrets de vostre providence. Amen.

Maintenant Monsieur ie vos coniure au nom du Seigneur et pour vostre benefice eternel de ne vos desvoyer ny a dextre ni a senestre de la bonne voye que vos aves choisie et en laquelle vos voisez (*sic*, marchez). Car voyrement estes vous en la vraye route de N. S. et en la suivant strictement vos adviendrez a coup seur a lhuis estroit qui donne entree en vie eternelle. Or ainsy que le scavez, nos sommes en ceste vallee de larmes pour estre espreuvez par la tribulation, et surtout pour le nom de N. S. et un neophyte tel que vous doibt voyrement en tirer grand proufit, par tant que dit saincte escripture quune legere tribulation en cestuy monde donne un poids infini de felicite pour la vie future. Et item que vous debvez le scavoir. Un gendarme ne remporte point de laurier sans avoir moult combattu. Eh bien M', ou pour desvyser (parler) selon mon cœur Mon tres ame fils, ie vos en coniure encor au nom de N. S. et pour vostre bien espirituel de porter avecque patience son ioug et sa croix, et si de vous choyer (garder) tousiours plus des infidelles qui ne demanderoyent pas mieux que vos faire perdre le prix de vostre course et de vostre labeur, de ne point vos laisser prendre par la cautelle et astuces de ces agents du maling, et sy garder tousiours songneusement ceste verité que vos avez le bonheur de posseder, et estre tousiours prest a rendre raison de vostre foy a quiconque vos en demandera conte en esconduisant tousiours avec force leur heresie, ains nonobstant ce les aymer comme de pauvres freres errants sans pasteurs legitimes et sy leur faire voyrement tout le bien qui dependra de vous car iceulx sont plus a plaindre qua tancer et comme debvez le scavoir : ce n'est pas lheretique que nous debvons hayr et blasmer mais son heresie.

Bref mon tres cher fils portez tousiours avec liesse la croix de N. S. et si combattez tousiours vaillamment pour son nom adorable, a celle fin que puissiez vos escrier comme un bon gendarme de J. C. avecque S. Paul en vostre derniere heure : *Bonum certamen certavi, cursum consummavi, fidem servavi.* Iay bien bataille. Iay acheve ma course, iay garde la foy.

C'est ce que nous devons trestous desirer de tout nostre cœur, afin de pouvoir arriver a bon port en la hierusalem celeste ou illecque descoule la source de grace et de vie qui nous a este ouverte par l'effusion du sang precieux de Nostre adorable redempteur, laquelle iaillit pour son Eglise en vie éternelle. Dieu nous octroye pareille grace en nostre heure derniere par l'intercession de sa saincte mere N. D. et de tous les saīns de la cour de Paradis a celle fin que trespassant en grace, nous puissions nous abreuver en

1. C'est-à-dire qui se trompent.

ycelle source es siecles des siecles et si estre hebergiez dans les bras de Iesus. Amen.

DEO GRATIAS.

Vive Iesus au tres saint Sacrement de l'autel.

In nomine patris et fili et spir. scti. Amen.

Après cet exorde l'auteur aborde son sujet, en demandant, comme dans les autres manuscrits : « Pourroit-on iamais assez priser le los et les merites de la mort dolloureuse de nostre adorable Sauveur I. C. ? » Il termine par cette formule : « en ceste esperance ie demeure tousiours en N. S. — Monsieur — vostre plus humble et affectionne servit. — franc^{s} e de Geneve ».

A madame de la Fléchère, il dit : « ie demeure en lui (N.S.) ma tres chere fille, — vostre tres humble et obeissant serviteur ». Enfin à « Monsieur Thomas » : « ie demeure invariablement en luy (N. S.) mon tres cher fils — vostre plus humble serviteur et frere ».

Bien que le plus ancien de date, notre manuscrit semble plus complet que les deux autres. Tous les mots en sont lisibles. Il pourrait donc être imprimé sans lacunes ; — ce qui n'a pas eu lieu dans *Migne,* où un certain nombre de courts passages ont été omis, parce que, dit l'éditeur, ils étaient « illisibles ». On peut croire que quelques-uns n'ont été qualifiés ainsi que parce que le sens n'en était pas compris. C'est certainement ce qui a eu lieu pour les lignes où l'évêque compare « le sacrifice adorable du Calvaire à iceluy globe terrien lequel se treuve enclos en cestuy firmament si comme le grumeau d'une allongne en sa coquille ». Migne, qui ignore ce que c'est qu'une allongne, écrit : « se treuve au milieu d'iceluy comme le ... allongé dans sa coquille ». L'éditeur d'Avignon (p. 20-21) le reprend : « leçon évidemment défectueuse, dit-il, et qui ne présente aucun sens raisonnable à l'esprit ». Il ajoute : « ce nom si étrangement défiguré dans le texte de M. Migne, nous paraît être le nom populaire d'un insecte. Nous retrouvons en plusieurs autres endroits des ouvrages du Saint la même comparaison ».

L'explication n'est pas meilleure que la faute. *Allongne* ou *allougne* et *allogne* est tout simplement le nom de la noisette, en patois savoisien, et le traité veut dire que : comme l'air enveloppe la terre, de même le sacrifice du Calvaire enclot notre globe à la façon de la coquille entourant le grumeau ou noyau de la noisette.

L'éditeur d'Avignon dit encore, pour expliquer les variations des deux textes qu'il connaissait, que « le Saint savait améliorer son travail en le reproduisant ».

Nous n'avons aucune compétence pour décider s'il en a été ainsi au point de vue de la doctrine catholique, qui sans doute est toujours orthodoxe, puisque rien n'y a été relevé de contraire par les savants ecclésiastiques qui ont étudié les manuscrits. Mais, en général, les modifications ne semblent dues qu'à la différence de la situation sociale des destinataires et au désir de ne pas présenter un texte semblable à celui déjà écrit, afin de justifier la pluralité des manuscrits sur un même sujet.

Malgré cette orthodoxie, malgré la certitude, affirmée par des personnes compétentes, qu'on se trouvait en présence de pièces écrites de la main même de l'évêque de Genève, on avait encore à Avignon quelques soupçons. Ils furent dissipés par un certificat constatant que les trois lettres provenaient des derniers descendants du Président Favre (p. 9). C'est l'un d'eux « qui les a cédées au libraire de qui le Grand-Séminaire d'Avignon et M. l'abbé Marrel, aumônier du couvent de la Visitation (en 1864) qui les possèdent aujourd'hui, en ont fait l'acquisition. Une déclaration authentique signée de Louis-Etienne Favre et légalisée par le juge de paix de Morges, le 16 mai 1864, atteste à la fois et la parfaite légitimité de cette transmission et l'intime persuasion où avaient toujours été les derniers possesseurs de ces lettres qu'elles étaient toutes sorties de la plume même de François de Sales ». Dans son certificat, M. Favre (de Morges) déclare « avoir vendu à M. David Henri, citoyen de Bade (Suisse) un bloc de tableaux anciens, de livres rares, de manuscrits et autographes de saint François de Sales qui avaient été *achetés de rencontre* » (p. 10). M. Favre n'y dit nullement qu'il soit un descendant du Premier Président Favre (ce qui ne serait pas vrai), ni même que les manuscrits proviennent de la famille du magistrat chambérien. La joie de posséder de précieux autographes avait fait mal apprécier le certificat. Il aurait fallu pousser plus loin les recherches ; c'est ce que nous allons faire.

Nous n'avons pas sous les yeux les manuscrits d'Avignon, mais leurs congénères. Nous remarquons d'abord, quant aux nôtres, que le parchemin dont ils sont recouverts est de fabrication moderne, que le papier a un aspect relativement jeune, malgré sa teinte jaunâtre, qui est due à un procédé et non à

l'ancienneté. Les 31 feuillets du traité sur l'*Eucharistie,* les 15 du traité sur la *Justification par les Œuvres,* les 17 du ms. *Faga-Levesque* sont complètement dépourvus de filigrane, faute par l'écrivain d'avoir pu se procurer du papier qui portât le signe des fabriques de Savoie, de Suisse ou de France de l'époque. Comme sur le MS. d'Avignon, on a voulu prouver leur longue existence par l'indication de leurs possesseurs successifs. On lit en effet sur la garde du premier traité : *Jehan Estienne de Bude 1603,* — et, plus bas, *Vincent Gauard, estudiant en théologie, 1634*; et encore, sur la garde de gauche, en écriture d'écolière, *se livre et ta moy mapele Marie Durieux le 27 mai 1782.*

Le traité de la *Justification par les Œuvres,* qui est adressé « A TRES HONORE MONSIEUR DORIVAL EN AMIENS », et qui est daté d'*A Nessy ce 3 juing 1612,* porte sur la garde ces noms : *Pierre Dorival a Bordeaux 1613,* — *Jacques Emery 1628,* — *Jean Gabriel Bautier,* et, d'une écriture informe d'enfant, *jecdie goy 1704.* Le traité Faga porte sur la seconde garde, à moitié déchirée : *Pierre...-Jehan..., Jeanne-Marie Emery à...,* et sur le deuxième feuillet : *Vincent Michel a Grenoble 1604, advt* (advocat). Cette indication de possesseurs successifs, répétée ainsi sur tous les manuscrits, aurait pu persuader le propriétaire d'une seule pièce ; mais elle se retourne contre son but dès que l'on en a plusieurs sous les yeux. Il est évident que c'est un *truc.*

A Avignon, l'on n'avait rien pu découvrir de certain sur le « tres honoré M. Thomas, a Paris », ni sur *F. Thomas,* d'Avignon, dont le nom se lit sur la garde, mais l'on avait identifié ce dernier avec « le célèbre P. Thomas, de l'Ordre des Frères Mineurs, originaire d'Avignon » (p. 17). Le manuscrit Toupin portant des indications un peu plus précises, nous avons fait quelques recherches sur *Jehan-Estienne de Bude,* 1603, et *Vincent Gavard,* étudiant en théologie, 1634.

Quant à ce dernier nom nous n'avons pu en retrouver aucune trace, à Genève et à Annecy, ni dans nos nombreuses notes sur les étudiants et les docteurs en théologie de l'époque. Pour Jean-Etienne de Budé nous pensons être arrivé à démontrer qu'il est un personnage imaginaire.

Les archives de la famille de Budé [1] sont riches et là, pas plus que dans les Archives d'Etat à Genève, on n'a pu trouver

1. Ce nom écrit, selon l'usage, sans accent sur l'*e,* se prononçait *Budé.* Dans le contrat de mariage de Jean, le notaire l'a écrit *Budey.*

de Budé portant le prénom d'*Etienne*. Il y avait bien à Genève un *Jean de Budé,* seigneur de Verace, qui fut syndic de la ville, en 1603 précisément, mais il n'avait pas le second prénom d'*Etienne,* ainsi que nous l'avons vérifié dans son contrat de mariage [1]. Il était fils d'un autre Jean de Budé et avait été lieutenant d'une compagnie d'hommes d'armes français à la bataille de Pontcharra gagnée le 18 septembre 1591 par Lesdiguières sur les Espagnols et les Savoisiens. Dans son contrat de mariage du 25 avril (3 mai, style grégorien) 1602, il est qualifié de gentilhomme de la Maison du roi (de France). Dès 1587, il était membre du Conseil des CC (Deux Cents) à Genève. Nous ne savons s'il habitait « en Bellerive » sur la rive gauche du lac Léman, mais, sûrement, il n'était pas « néophyte catholique » ou nouveau converti. L'année précédente il avait épousé au château du Colombier, dans le pays de Vaud, Esther d'Allinges de Coudrée, de la branche protestante de cette grande famille savoisienne. Ils eurent un fils, Bernard, protestant aussi, qui, le 19 octobre 1631, épousa Marie-Jérémie Turrettini. Jean de Budé mourut le 4 juin 1610, à l'âge de 54 ans [2]. La famille des Budé est fort connue ; si elle avait eu parmi ses membres un *Jean-Etienne,* il aurait été retrouvé.

Parmi les hérétiques genevois auxquels saint François prie M. de Budé de communiquer le traité sur le sacrifice de la messe, il cite Théodore de Bèze et Briand. Le premier vivait encore en 1603 ; mais *Briand* est absolument inconnu. Certainement il n'était pas au nombre des pasteurs ou ministres du Saint Evangile, et on ne le trouve pas davantage parmi les laïques pieux et militants de Genève au commencement du dix-septième siècle. Bien plus tard, il y eut en France des pasteurs et des étudiants en théologie de ce nom.

Ces erreurs certaines que l'évêque de Genève ou ses secrétaires n'auraient évidemment pas pu commettre, démontrent, péremptoirement, la fausseté de la pièce.

Pas plus que M. de Budé, Madame de la Fléchère ne nous semble une destinatrice réelle, bien qu'elle ait été en correspondance avec saint François de Sales. Elle habitait ordinairement Rumilly, à quatre lieues d'Annecy où elle se rendait fréquemment ; l'évêque la visitait parfois chez elle ; il y a donc

1. Il nous a gracieusement été communiqué par le représentant actuel de cette grande famille, M. E. de Budé, à Petit-Sacconex, et on pourra le lire dans le bulletin du tome XXXVI (1897) des *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*

2. Galiffe, *Notices généalogiques genevoises,* III, p. 83 ; — A. de Foras, *Armorial de Savoie,* I, p. 286.

peu de probabilité qu'il ait cru devoir, durant la première année de son épiscopat, composer pour elle un traité d'un sacrement dont elle connaissait certainement les caractères essentiels. On doit retenir cependant que fille de M. d'Avully, l'un des premiers convertis de marque dans le Chablais et ayant été élevée dans le protestantisme qu'elle avait sans doute abjuré dans le même temps que son frère [1], elle eût pu demander à l'évêque une démonstration écrite de la doctrine qu'il lui avait alors enseignée.

La quatrième pièce publiée à Avignon (p. 76) est une simple lettre adressée, le 15 octobre 1607, à « Monsieur de Villette, conseiller d'estat et maistre d'hostel de S. A. », que l'évêque qualifie de « Monsieur mon oncle ». L'écrivain a voulu désigner ici Amédée de Chevron ou Chivron-Villette, créé baron en 1604, marié en 1579 à Marguerite de Pingon, mort en juillet 1521 (*Armorial de Savoie*, II, p. 25). Il était oncle par alliance de Louis de Sales, frère de François, époux de Claudine-Philiberte de Pingon, nièce de la dame de Villette. Il n'en aurait pas fallu davantage pour que François l'appelât son oncle. Rien donc à reprendre dans l'adresse de cette lettre. Nous n'avons pas vérifié s'il y avait en 1612 à Estavayé un couvent d'Ursulines au nombre desquelles aurait été la « tres reverende sœur Loyse » ; mais il suffit que la lettre à son adresse, ainsi que celle à M. de Villette aient la même provenance que les deux traités pour que leur fausseté soit certaine.

Une dernière remarque. Toutes les lettres ou traités dont nous venons de parler sont datés de *Nessy* ou *Necy*, suivant la manière adoptée par saint François de Sales et le Président Favre. Seul, le nouveau manuscrit du traité sur l'Eucharistie est daté d'*Annecy*, conformément à l'orthographe actuelle. On ne doit pas, pourtant, trouver là un nouvel élément de fausseté, car on écrivait alors souvent *Annessy* et parfois *Annecy*. On rencontre en effet ce nom sous cette dernière forme dans les *Epistres morales* d'Honoré d'Urfé ; Paris, Micard, 1608.

III.

Disons quelques mots des traités sur la *Sanctification ou Justification par les Œuvres*.

1. Antoine de Saint-Michel, seigneur d'Avully, se convertit au catholicisme vers le milieu de l'année 1596 et reçut du pape Clément VIII un bref de félicitation daté du 20 septembre. Son fils Gabriel se convertit à son tour le 4 octobre suivant (1596).

Ils sont exactement de la même forme et sur le même papier que le MS. de l'*Eucharistie*. L'écriture, beaucoup plus rapide, plus nerveuse, est bien moins lisible ; il y a plus de ratures, quelques renvois, en marge des citations latines, indiquent l'évangile d'où elles sont tirées. L'exemplaire de M. Toupin consiste en un cahier de 15 feuillets avec 24 pages de texte. Il commence ainsi :

A tres honore Monsieur Dorival en Amiens.

Monsieur, Pour respondre a la question que vous me posez touchant la foy et les bonnes œuures pour le salut je dois vous dire que sans la sanctification, nul ne verra le Seigneur et que par consequent les bonnes œuures nous sont indispensables pour luy plaire et pour avoir part au salut. Nenny pour le faire parce qu'il est faict, qu'il existe, etc. (fol. 1). M. de Besze (ce perdu cest ennemy de l Eglise de N. S.) prosnoit encor ces temps (malgré son grand aage :) que fut le Brigand [1] sauvé par la foy sans aucune sienne œuure. Vray est. Mais sur ce pouvons nous luy respondre que ceste grace particulière ne faict point une regle generale pour un chascun, etc. (fol. 5).

M. de Besze nous obiectoit encor l'autre iour [2] que fut le patriarche (*en renvoi* Abraham) sauve pōr sa foy sans ses œuures. Sy que luy fut icelle imputee a justice. — Sur ce nous pourions encor luy respondre que ce fust en cest endroit une grace toute particuliere et assez mysterieuse, etc. (fol. 6).

Bref. Voicy en resume ma conviction que nos œuures vis a vis de la grace c'est l homme qui plante et qui seme, et Dieu benit son labeur en donnant accroissement a nature par son soleil et ses pluyes. — Le soleil est pour la terre comme la grace est pour nos œuures. Or sans le soleil que seroit la terre ? elle seroit tout inculte et sans vegetation. Que seroit la besongne du laboureur ? Du tout folle et vaine. Et finalement quel fruit pourroit elle produire ? Aucun..., etc. (fol. 10 v° et 11).

Le MS. Levesque contient 28 pages de texte. L'écriture en est mauvaise, tourmentée et parfois difficile à lire. Il ne mérite pas le nom de « chef-d'œuvre d'un faussaire » que le catalogue de la vente Faga lui donnait. Au premier coup d'œil on reconnaît qu'il n'est pas de l'écriture de saint François de Sales. En voici le commencement :

A tres honore maistre Vincent Michel docteur en droit [2] en Grenoble.

Monsieur

En response a la theze que vous me posastes touchant l'important subiect de la foy et des bonnes œuvres pour avoir part a salut lorsquen passant en vre ville enseınble mon premier vicaire nous eusmes illec l honneur et dilection de faire vre aimable congnoissance a laquelle theze ie ne [pus] pas respondre aussi promptement que ne lauroye voulu a cause du trespas de ce mien compere. (son ame repose en paix), item pour quelques

1. Le bon larron.

2. Une inexactitude est échappée ici à l'*écrivain*. Le traité est daté de 1612 et Bèze était mort en 1605.

3. En 1604, on n'aurait pas manqué d'écrire docteur *es droits* ou *es droicts*.

choses pressantes de mon diocese qui occasionnerent soudenement mon depart...

Ici l'invective contre Bèze est tout à fait violente :

Monsieur de Besze ensemble aucuns ennemis de l'eglise scavoir : Borel, de Pourtales, Guinand, nous obiecterent l'an passe a la dispute religieuse d'Evian ; a laquelle furent ils semonds et y purent defendre leur herezie tout a leur ayze : que fut le Brigand *(le bon larron)* sauve par la foy sans aucune sienne œuvre, etc. (fol. 5 v° et 6).

Maistre de Pourtales (quoique un petit plus raisonnable que de Besze cestuy vieil Radoteur, cestuy grand heresiarque, cestuy agent d antechrist, cestuy pr... (?), cestuy instrument du maling, cestuy semeur de zizanie, cestuy entesté qui maulgre son aage advance ne veut rien comprendre ne entendre et qu en cuydant de le convaincre derreur sur cestuy endroit important lon perd son savoir comme cil qui savonneroit le chief d'un asne) nous obiectat aussy que fut le patriache Abraham sauve par foy sans aucune sienne œuvre (fol. 7).

Pesez meurement ces miennes paroles, bravez cestuy mauldict respect humain en rentrant soubs la houlette du pasteur legitime que N. S. a commis sus nos ames et a lexemple de vos braves freres du Chablais..., etc. (fol. 14) ...pour vous endormir heureusement apres votre pelerinage terrien en vie eternelle. N. S. octroye a trestous pareille grace en n^re^ heure derniere. Amen. En ceste esperance ie demeure toujours invariablement en luy — Monsieur, — v^re^ plus h^ble^ et obeis^t^ servit. — FRANC., *e de Geneve*. A Nessy 5^e^ janvier 1603.

IV.

L'AUTEUR.

Si nous n'avions pas les renseignements particuliers [1] dont nous allons parler, si nous nous trouvions dans la situation des premiers possesseurs des manuscrits, nous n'aurions peut-être pas comparé ces nouvelles pièces « à l'œuvre d'Apelles dont un coup de pinceau sur la première toile venue suffisait pour faire reconnaître le maître ». Nous n'aurions pas osé dire : « Parmi les tableaux que saint François de Sales a laissés si le plus grand nombre est déjà connu, plusieurs se produisent aujourd'hui pour la première fois. Aveugle serait celui qui, après les avoir vus et comparés ne reconnaîtrait en tous la main de l'artiste et ne s'écrierait à son tour : c'est l'œuvre du maître [2]. » Un doute plus persistant nous aurait saisi à la seule inspection de l'écriture, du papier et du parchemin employés. Passant à l'examen du style, nous aurions constaté qu'il est d'un archaïsme affecté. Saint François de Sales, il est vrai,

1. Ils sont dus à l'obligeance de M. le Vicaire général de Genève et de M. le Syndic de Villars-sur-Yens.

2. *Lettres inédites d'Avignon*, p. 8.

bien que plus jeune que le Président Favre avait, volontairement peut-être, conservé plus que lui l'usage des vieux mots, des locutions anciennes ; mais on ne les rencontre pas, dans ses écrits authentiques, accumulés comme dans les manuscrits, et cette recherche exagérée d'exactitude se retourne encore contre l'auteur. Souvent aussi la discussion manque de cohérence.

L'emploi de noms tels que ceux de Budé, Gavard, Durieux, Paccard, Vautier, assez communs en Savoie et en Suisse, celui des localités de Bellerive, Saint-Claude, Begnins, Morges, Estavayé indique un Savoisien ou un Suisse romand. Mais quel est au juste le but poursuivi ?

La première idée qui se présente à l'esprit est que le falsificateur a travaillé pour gagner de l'argent ; qu'il a spéculé sur la crédulité des amateurs d'autographes, et sur l'intérêt particulier des personnes dont les noms seraient indiqués comme ceux de correspondants du Saint [1]. Mais encore a-t-il fallu pour cela acquérir d'abord la connaissance et la pratique manuelle des écritures de la fin du XVI^e^ siècle de façon à s'en servir sans une seule défaillance dans des écrits fort étendus, puis étudier à fond le style à imiter, connaître assez les ouvrages de l'évêque de Genève pour arriver à composer de vrais traités dogmatiques pouvant faire illusion. Le tout pour un gain fort hypothétique et qui ne devait jamais rémunérer la somme de temps et de travail, physique et intellectuel, nécessaire à la réussite de l'entreprise. Il aurait donc fallu croire plutôt à quelque théologien de Savoie ou de Fribourg possédant des loisirs et ardent à la controverse. Se trompant sur la moralité de ses actes pour n'en voir que le résultat, c'est-à-dire l'édification des catholiques et la confusion des protestants, il n'aurait pas craint de se livrer à d'odieuses falsifications. Heureusement il n'en a pas été ainsi ; l'auteur des pièces que nous venons d'examiner est simplement un famélique qui, abusant d'un don funeste, a cherché dans une coupable industrie des ressources qu'en définitive il n'y a pas trouvées.

Il s'appelait FAVRE Henri-David, et était né à Villars-sur-Yens, canton de Morges, au pays de Vaud, le 28 juillet 1829. C'est le nom de son père *Louis-Etienne Favre* qui figure au certificat de vente du 16 mai 1864, légalisé par le juge de paix

1. Il paraît en avoir été ainsi pour un M. de Beaumont dont un ancêtre est nommé dans la correspondance de saint François de Sales.

de Morges [1] et le prétendu acheteur « de tableaux anciens et de manuscrits autographes de saint François de Sales », David Henri, n'était autre, sans doute, que David-Henri Favre. Le juge de paix de Morges ne s'appelait pas *Guenot-Gonnet,* mais *Cuénod-Gonet,* ce qui ferait croire que le certificat même était faux.

David-Henri Favre, fils d'un pauvre colporteur sans instruction et sans fortune, était doué d'une vive intelligence. Ayant, en voyageant avec son père, rencontré peut-être quelques vieux parchemins, quelques débris d'antiques manuscrits des minutaires de Suisse, sa curiosité s'éveilla, et, à force d'application, à défaut de l'instruction première qui lui manquait, il parvint à les lire et à les comprendre. Il en arriva à reproduire exactement des parchemins du XIII^e^ et du XIV^e^ siècle, avec le signet du notaire, les trous, les plis, de telle sorte que des personnes habiles s'y trompèrent. Né protestant il se fit catholique à Lyon et se mit à fabriquer des eucologes et autres livres religieux. Ses acheteurs ordinaires étaient des antiquaires juifs qui lui payaient à peine son temps et ses déboursés. Le filon des chartes et vieux livres étant épuisé il pensa trouver un emploi lucratif de ses talents en exploitant l'attrait qu'exercent les Œuvres de saint François de Sales. Toujours dans les bibliothèques, lorsqu'il ne *travaillait* pas dans l'isolement de sa chambre, il avait étudié à fond les livres de l'évêque et sans avoir jamais suivi de cours de théologie, il en arriva à composer, sous le nom du Saint, des lettres acceptables et de petits traités religieux, ces étonnants pastiches que nous avons signalés, et bien d'autres encore. Le nombre en est si grand [2], que Favre avouait à l'ancien vicaire général de Genève, le chanoine Fleury, qu'il y en avait tant qu'il ne pouvait plus en indiquer le chiffre et les différents titres. Il avait ainsi, crut-on, fait retrouver le *Traité sur le Saint-Sacrifice* signalé par Charles-Auguste de Sales et dont on déplorait la perte. Son œuvre avait résisté à l'examen sérieux d'un directeur de séminaire et d'un théologien occupant actuellement un siège élevé dans l'Eglise ! De tels succès flattaient son orgueil d'habile écrivain, dans les deux acceptions du mot, mais ne l'enrichissaient pas. Une pièce longue et bien réussie lui rapportait soixante, cent francs, et de telles aubaines étaient rares. L'an-

1. *Lettres d'Avignon,* p. 10

2. La liste des mystifiés serait longue à établir. Il suffira de rappeler la mésaventure du célèbre géomètre Michel Chasles, avec de prétendues lettres de Pascal et de Newton.

tiquaire juif ne paye pas cher ; s'il sait duper, il n'est pas dupe lui-même. Aussi, quand sa main fut devenue défaillante, ou quand l'abondance de la marchandise l'eut complètement dépréciée, Favre alla s'humilier et demander pardon, peu repentant sans doute, mais bien aise à coup sûr de recevoir de l'évêque-cardinal Mermillod, de M. Fleury et d'ecclésiastiques encore vivants aujourd'hui, des secours qu'ils ne lui refusèrent pas. Tombé dans la dernière détresse, il retourna dans son pays et revint au protestantisme.

En pratiquant ainsi l'escroquerie, en se moquant de sentiments respectables, Favre a-t-il jamais bien compris l'ignominie de ses actes ? C'est fort douteux. Ayant étudié tout seul et vivant isolé, le plaisir d'admirer une pièce bien venue, la joie mauvaise du mystificateur devant la crédulité de sa victime, et, aussi, l'innocuité apparente de ses falsifications ont pu lui faire illusion ; et, le 1er novembre 1891, en mourant à l'hôpital cantonal de Morges, il a dû dire à son tour : *un grand artiste s'en va*.

François MUGNIER.

LE CHATEAU DE LA CHAPELLE-MARIN ET LA FAMILLE DE COMPEYS

La famille de Compeys, l'une des plus illustres du Genevois, a eu la bonne fortune d'avoir pour historiens M. Léon de Costa et le comte Amédée de Foras [1]. Après ces deux maîtres, il ne reste pas grand'chose à dire : tout ce que l'on peut espérer, c'est de glaner par-ci par-là quelque détail inédit, ou de jeter un peu plus de lumière sur certains faits isolés. C'est ce que nous allons essayer de faire en causant un instant du château et de la maison-forte de la Chapelle.

Le voyageur, qui se rend de Thonon à Evian, aperçoit, dominant l'entrée orientale du pont de la Dranse, un castel dont les blanches murailles se détachent sur le ton vert des grands arbres qui l'entourent. Ce castel, habité par les descendants de l'illustre famille de Blonay, est de construction moderne : il a été bâti, dans la première moitié de ce siècle, sur les ruines d'un antique château dit de la *Chapelle*, ou de la Chapelle-Marin, ou encore de la chapelle lès Thonon, parce que, dans son voi-

1. Voir *Les Seigneurs de Compeys* de M. de Costa et l'*Armorial-Nobiliaire* de M. Amédée de Foras.

sinage, s'élève une chapelle d'apparence modeste, il est vrai, mais vénérable tant par son antiquité que pour avoir abrité sous son toit le saint Apôtre du Chablais [1].

Commandant le gué de Vongy, et le pont jeté sur la Dranse en amont de Tully, ce château surveillait les communications entre le bas Chablais et le pays de Gavot ou le Vallais.

C'était un carré long de 69 pieds de roi sur 54. Le côté nord-ouest était protégé par la déclivité du terrain et par des murailles de 6 pieds de large flanquées de deux tours carrées ; le côté sud, plus accessible était défendu par un fossé profond, deux tours rondes et une muraille de dix pieds d'épaisseur [2].

Ayant vu détruire leur château, à une époque inconnue mais reculée, les seigneurs de la Chapelle bâtirent, à 3 ou 400 mètres plus au sud-ouest, une maison forte dont il reste encore une tour ronde et le four. Cette seigneurie semble avoir tout d'abord appartenu à une famille noble du nom de la Chapelle. On voit en effet, le 17 juillet 1279, un noble Girod de la Chapelle, ratifiant une donation faite par Rd Hugues d'Allinge, chanoine de Genève, accorder à l'abbaye d'Aulps le droit de prendre l'eau de la Bezière du battoir qui est sous la Chapelle et de la conduire sur les terres dudit Ne Girod et de ses frères, jusqu'à la grange de la Genevreaz. (Inventaire inédit de l'abbaye d'Aulps, nº 932.)

Mais à la fin du siècle, la Chapelle-Marin était devenue la propriété du comte de Savoie, Amédée V, qui l'échangea en 1306 contre la seigneurie d'Yvoire.

Par son château, ses murs d'enceinte et ses franchises, par sa position à l'extrémité du promontoire qui sépare le petit et le grand lac, Yvoire avait alors une certaine importance, car de son port les galères pouvaient facilement guetter et chasser les embarcations qui auraient essayé de franchir la passe.

C'est pourquoi le comte Amédée V, en guerre avec le Dauphin qui possédait le port d'Hermance, jugea que la possession d'Yvoire lui serait d'une plus grande utilité que celle de la Chapelle-Marin.

Si l'on en croit le *Sommaire des Fiefs,* la seigneurie de la Chapelle fut, en 1306, cédée par le comte de Savoie, Amédée V. en échange du château d'Yvoire, à nobles François, Richard et Isabelle, enfants mineurs de défunt noble Anthelme d'Yvoire. Cependant, quelques années plus tard, soit dès 1327, nous

1. Cette chapelle, dédiée à saint Etienne, fut jadis le siège d'une paroisse filleule soit annexe de celle de Publier C'est pour venir dire la messe dans cette chapelle que saint François de Sales traversa plusieurs fois la Dranse sur une simple poutre couverte de glace.

2 Notes de M. Mudry, curé de Publier, en 1835.

voyons cette maison-forte entre les mains de nobles François et Richard de Compeys, dits aussi de la Chapelle, dont les descendants la possédèrent jusqu'en 1518 [1].

Ces renseignements, basés sur des documents authentiques, soulèvent plusieurs problèmes :

1. La seigneurie d'Yvoire appartenait, en 1264 et 1293, à Ne Anselme ou Nantelme ou Nantelin de Compeys, qui se qualifie « *dominus de Aquaria* [2] » et qui avait épousé en premières noces une Marguerite de Theys, en deuxièmes noces une Uranie de Pontverre. Comment cette seigneurie a-t-elle passé dès lors dans la famille d'Yvoire ? 1er problème.

2. Comment la maison-forte de la Chapelle, cédée par Amédée V, en 1306, à Nes François et Richard, enfants de Ne Anthelme d'Yvoire, est-elle devenue, en 1327, la propriété de Nes François et Richard de Compeys ?

3. De qui descendent ces François et Richard de Compeys, autrement nommés de la Chapelle, *de Capellâ* ? — M. de Costa les dit fils de Ne Henri de Compeys ; ce que M. de Foras nie, sans toutefois établir autrement leur filiation.

4. Dans l'acte de 1306, on voit intervenir un Rd Henri de Compeys en qualité de tuteur des pupilles d'Yvoire, avec Nes Richard et Guillaume de Pontverre qualifiés d'oncles maternels, *avunculis,* des contractants. Comment expliquer cette parenté ?

De tous ces problèmes, en apparence insolubles à l'aide des documents publiés jusqu'à ce jour, nous croyons avoir trouvé la solution. Supposons en effet que l'Antelme de Compeys, *dominus de Aquariâ* en 1288, et l'Antelme d'Yvoire dont les enfants font échange avec Amédée V en 1306, sont un seul et même personnage. Alors toutes les difficultés s'évanouissent comme par enchantement ; tout s'explique avec une facilité merveilleuse. — François et Richard de Compeys, qui possédaient Yvoire du chef de leur père, le cédèrent au comte de Savoie, et reçurent en échange la maison-forte de la Chapelle, dont ils prirent habituellement le nom. Ces deux seigneurs étant fils de Ne Antelme de Compeys et d'Uranie de Pontverre, se trouvaient naturellement représentés par leurs oncles de Pontverre et de Compeys.

1. Voir les deux auteurs cités plus haut, ou encore les *Mém. de l'Acad. chablaisienne*, I, p. 41-42.

2. En latin, Yvoire s'appelait *Aquaria* tout court, ou encore *Aquaria prope lacum*, pour le distinguer d Evires. Celui-ci était généralement désigné par les mots : *Aquaria in bornis.*

Or, rien de sérieux, que nous sachions, ne s'oppose à l'admission de cette hypothèse que tout semble au contraire étayer.

Suivant M. de Gingins, Antelme de Compeys eut d'Uranie de Pontverre un fils nommé François qui fut châtelain de Martigny, gouverneur de Montreux (1333), major de Viège (1339-48), et dont la veuve, Isabelle de Blandrate, fut tuée avec son fils Antoine par les patriotes vallaisans, le 3 novembre 1365.

C'est, selon nous, ce François qui figure dans l'échange de 1306 avec son frère Richard et sa sœur Isabelle.

Nous avons trouvé dans les archives du château de la Chapelle, que Mme de Blonay a eu l'amabilité de nous ouvrir, la copie d'un vidimus de cet échange. Cette copie n'est pas authentique ; elle renferme de plus une ou deux fautes grossières ; mais les détails circonstanciés, qu'elle nous donne, méritent d'être rapportés.

Le comte de Savoie, considérant que la possession de la ville et de la maison-forte d'Yvoire, que les enfants de Ne Antelme (de Compeys) tenaient de lui en fief, lui était plus utile et plus nécessaire qu'aux dits pupilles, s'aboucha avec leur tuteur, Ve Henri de Compeys, leurs oncles maternels Richard et Guillaume de Pontverre, et plusieurs autres de leurs parents, et proposa de leur donner, en échange d'Yvoire, des biens d'un revenu supérieur.

Après de longs pouparlers, Amédée V convint de céder :

La maison-forte de la Chapelle ;

La mestralie de Thonon ;

66 hommes taillables de Marin et des environs avec leurs tènements ;

Diverses censes en argent ou en nature, savoir : entre autres, un muid d'avoine dû par le Chapitre de Montjoux sur la dîme de Larringe, 26 sols dus par Pierre d'Anthier, etc. ; enfin la juridiction omnimode avec tous les droits qu'il pouvait avoir entre le ruisseau de la Châtaigneraie autrement dit de la Ruinaz du levant, le chemin d'Amphion au gué de Vongy de bise, la Dranse du couchant, et du midi, une ligne allant dès le pont de la Dranse, en amont de Tully, au nant de la Ruinaz par Chullins, le ruisseau de Maravant, la pierre Curseille et la Bezière des moulins de Darbon [1]. Le comte ne se réservant dans ces confins que les hommes de Pont, Thomas de Champange

1. Le territoire cédé comprenait donc les villages suivants La Chapelle, Sussinge, le Pont (aujourd'hui disparu). Chulins, Champange, Marin, Marinel, Moeruel, Murat, Rovachaux, Avonex, Bissinge, Publier et Amphion.

damoiseau et ses frères, Jacquet de Champange, damoiseau, et deux autres tenanciers.

L'acte d'échange fut passé au Bourget, près Chambéry, le 29 août 1306, en présence de Hugues de Choudens, chevalier, de Julien Pruceys de Saint-Maurice d'Agaune, jurisconsulte, de P. Curband de Villeneuve, etc.

Des nouveaux seigneurs de la Chapelle, l'un, *François,* mourut dans les guerres du Vallais, et sa veuve, Isabelle de Blandrate, fut elle-même, comme nous l'avons dit plus haut, tuée par les patriotes vallaisans avec son fils, Antoine, le 3 novembre 1365.

L'autre, Richard, forma la branche des Compeys-Gruffy-la Chapelle. Son petit-fils, Jean de Compeys (†1457), conseiller intime du célèbre Amédée VIII, duc de Savoie, laissa de nombreux enfants, dont quatre furent d'Eglise ; le cinquième, Amédée-Bon, eut Gruffy et Prangins ; le sixième, Philibert, eut la Chapelle (1459-1481) avec Draillant.

Dans la lutte des nobles savoyards contre les favoris d'Anne de Chypre, Philibert suivit le parti de Philippe-Monsieur et fut l'un des principaux acteurs du drame sanglant qui se passa dans le château de Thonon, les premiers jours de juillet 1462.

Les nobles conjurés, ayant résolu la mort des deux principaux favoris (le maréchal de Saint-Sorlin et le chancelier de Valpergue), se réunissent dans la maison-forte de la Chapelle, au nombre de 80 à 100 chevaux renforcés par 30 archers amenés de Genève.

A la tombée de la nuit, Philibert de Compeys et son cousin Antoine de la Pallud, dit Varembon, seigneur d'Escorens, descendent à Thonon afin d'étudier le terrain, et reviennent dire que le chancelier et Saint-Sorlin sont couchés au château. Comprenant qu'avant d'arriver à leurs victimes, il faudra violer la demeure du souverain, plusieurs conjurés montrent de l'hésitation. Mais Philippe-Monsieur par ses larmes et ses instances les entraîne.

Vers les 4 heures du matin, on part de la Chapelle et l'on arrive bientôt à la porte du château ducal. D'Escorens heurte, criant : « Ouvrez à Philippe-Monsieur. » A ces mots, le portier ouvre la grande porte. Les conjurés entrent, et conduits par le bâtard de Rochechouart, ils pénètrent jusqu'à la chambre du maréchal de Seyssel où le chancelier, son fils et Saint-Sorlin entendaient la messe. Trouvant l'huis fermé, d'Escorens heurte

de nouveau, disant : « Ouvrez à Philippe-Monsieur. » — « M'assurez-vous », crie Seyssel de l'intérieur. — « Oui, vous », répond Philippe. La porte s'ouvrant aussitôt, les conjurés se précipitent dans la chambre. Le bâtard de Rochechouart saisit Saint-Sorlin pendant que d'Escorens et Pierre de Chissé enfoncent la porte d'un retrait où le chancelier et son fils s'étaient jetés, et les remettent tous deux à Pierre de la Frasse qui les emmène hors du château. A ce moment, le bailli de Vaud venant dire à Philippe-Monsieur que son père le demandait, Philippe, avant de quitter la chambre, dit au bâtard de *dépêcher* Saint-Sorlin, c'est-à-dire de le poignarder, ce qui fut fait. Quant au chancelier, conduit à Morges et jugé par un tribunal choisi par le prince rebelle, il se vit condamné à être noyé dans le lac.

Le seigneur de la Chapelle continua de partager la fortune de Philippe-Monsieur. Arrêté en même temps que celui-ci par les archers de Louis XI, il demeura pendant trois années enfermé dans la forteresse de Chinon, devint plus tard gouverneur de Nice (1478) et mourut sans postérité.

Amédée-Bon, son frère et son héritier, eut de son épouse, Guigone de Montbel [1], deux filles et deux fils. L'aîné, Sébastien, laissa également deux fils : Georges, prieur de Megève, et François.

Ces derniers, ainsi que leur mère, Françoise de Montchenu, paraissent s'être conduits en véritables enfants prodigues. Aussi voit-on François vendre successivement toutes ses seigneuries, savoir : Prangins (1505) ; Draillant, acheté par le seigneur de Lullin (1519) ; Gruffy, vendu aux frères Mareschal (1522), et la Chapelle, qu'il vendit pour 1,800 florins d'or à Nes Charles, Jean et François de Saint-Jeoire (7 avril 1518) [2].

La seigneurie de la Chapelle demeura dans la famille des nouveaux acquéreurs près de trois quarts de siècle. Pendant ce

1 Les deux époux étant parents au 4e degré obtinrent dispense le 20 décembre 1468. (Archives de l'evêché d'Annecy)

2. Non content de dévorer sa fortune, le seigneur de la Chapelle paraît s'être mésallié. Nous voyons en effet, vers cette époque, un noble François de Compois, seigneur de la Chapelle, épouser « honeste Pernette Pernot », de Vy, près Nyon, qui lui donna deux fils, Jacques et Nicolas, morts tous deux avant leur mère. Celle-ci, convolant en secondes noces, eut de son mari, J. Bellossat, de Boëge, une fille Etienna, qui, par acte du 15 mai 1597, passé devant l'église de Douvaine, vendit à Ne Ant. de Saint-Michel, seigneur d'Avully, « tous les fiefs, hommes, hommages... et tous aultres biens qui à la dite Etienna, comme héritière prédite des dits nobles de Compois peuvent competer et appartenir rière la seigneurie et juridiction de la Chapelle en quel lieu ils soient. ., tout ainsy que par cy devant le dit feu noble François de Compois et par conséquent les dits nobles Jacques et Nicolas, ses enfants, l'ont tenus, jouy et possede » Etienna était alors mariée à Ne Jacques Mestral dit de Cotins. Jacques de Compois, frère utérin d'Etienna, avait épousé une Claudine Dubouloz, dont il n'eut pas d'enfants Par sentence du 4 décembre 1589, les seigneurs de Berne, comme baillis de Nyon, adjugèrent son hoirie à Pernette, sa mère, sous charge de pension à sa veuve.

temps, le pays de Gavot fut occupé par les Vallaisans (1536-1569) et ravagé par les Berno-Genevois (1589-1591). Dans l'une de ces expéditions, ceux-ci démantelèrent la maison-forte de la Chapelle qui appartenait à François-Melchior de Saint-Jeoire, baron d'Hermance et gouverneur des Allinges pour S. A. Charles-Emmanuel [1].

Mourant peu après (1595) sans postérité, le baron d'Hermance laissa son hoirie à N^e^ Antoine de Saint-Michel, seigneur d'Avully et mari de sa sœur Jeanne-Andréanne.

François-Melchior de Saint-Michel, fils ce dernier, reconnut, le 23 janvier 1605, tenir en fief noble de S. A. : « sa maison-forte de la Chapelle à present ruynée par la guerre fors la tour ronde servant de prison et pingonière, le four et certain bastiment auprès avec la grange novellement construicte ès murallies de la maison avec ses entrées, issues et fossaux, et le boys qui est sous la dite maison, etc... ».

Françoise de Saint-Michel, fille unique du reconnaissant porta la seigneurie de la Chapelle à son mari, Victor *Scaglia,* marquis de Calluso et de Verrüe.

Plus tard, nous voyons cette seigneurie passer aux Ferrod du duché d'Aoste (1714), puis à S. E. Claude-Louis de Blonay, qui, par acte du 31 octobre 1755 (Perroud, notaire), l'acheta, ainsi qu'Hermance, de l'hoirie Ferrod [2].

Vendue à la Révolution comme bien national, la Chapelle fut acquise, pour 30,000 livres payables en assignats, par MM. Anthoinoz, de Thonon, qui firent élever sur les ruines de l'antique maison-forte une maison carrée à un étage, et revendirent, en 1867, au baron François de Blonay. Ce dernier éleva la maison d'un étage et fit bâtir le beau donjon carré qui la borne à l'ouest et qu'habite actuellement sa veuve, M^me^ la baronne de Blonay, née de Mayrot.

J.-F. GONTHIER.

*
* *

Echange entre le comte Amé V et les nobles de Compeys.

Nos Consilium Ill^mi^ principis dni nostri dni Amedei Sabaudie ducis cum eo residens notum facimus universis quod nos vidimus legimus et de verbo ad verbum inspeximus quandam literam pargameneam nobilium francisci

1. Depuis lors, les seigneurs de la chapelle habitèrent une maison forte qui existe encore en grande partie, à 3 ou 400 mètres S.-O. de l ancien château.

2. Dans son testament du 9 juin 1762, Claude-Louis de Blonay légua un capital de dix mille livres, destiné à preserver du froid sur ses terres « les personnes pauvres, les infirmes et les enfants au dessous de neuf ans ».

Richardi et Isabella *et Compagnie* [1] liberorum domini Ansermi domini de Hermencia militis quondam receptam per Guillermum de Castellione notarium et juratum curie domini officialis geben. datum apud Burgetum quarto calendas septembris anno domini tercentesimo sexto sigillatam duobus sigillis quorum unum est cere rubra et est sigillum prefati dni nostri. aliud est cere viridis et est sigillum dicti dni officialis curie geben. que litera pargamenea continet in effectu permutationem factam inter prefatos liberos unacum dno Henrico de Compeis tutore et curatore... ex una parte et inter recollende memorie illustrem principem dnum nostrum Amedeum tunc Sabaudie comitem avum paternum dicti dni nostri Sabaudie ducis moderni ex parte altera de domo forti *Hermentie...* [2] et de domo forti de Capella etc. prout plenius continetur in litera dicte permutationis pro parte nob. Johannis de Compesio filii nob. Petri de Compesio domini de dicta Capella nobis oblata, sana et integra... et super hoc... de eadem litera fieri fecimus per secretarium subscritum presens transsumptum vidimus et exemptum, cujusquidem litere tenor sequitur de verbo ab verbum.

Nos Amedeus comes Sabaudie notum facimus universis pres^m^ literam inspecturis quod cum domus fortis de *Hermencia* [2] et villa ejusdem loci spectaret ad Franciscum Richardy *(sic),* Isabellam de *Champagniaco* liberos dni Ansermi dni de *Hermancia* militis quondam qui predicta tenebant a nobis in feudum. que domus et villa magis erat nobis utilis et necessaria quam dictis liberis, dno Henrico de Compey curato de Armoy tutore et curatore dictorum liberorum, dno richardo de ponte vitreo milite, Vulliermo de ponte vitreo avunculis dictorum liberorum et pluribus aliis amicis, agnatis et cognatis eorundem et ipsi nobiscum tractamus ad invicem super permutatione fienda de predictis. ità quod predicta ad nos devenirent et nos ex causa dicte permutationis eisdem liberis daremus alias res ex quibus possent habere uberiorem utillitatem quam haberent de rebus superius nominatis.

Sic quod post diversos tractatus ad hoc finaliter est deventum quod dicti liberi et dicti dnus Henricus tutor et curator tut^r^ et curat^r^ nomine de consilio et consensu prefat^m^ dnorum Richardi, Vulliermi et plurium aliorum amicorum dictorum liberorum titulo perpetue permutationis et perpetui excambii tradiderunt, cesserunt et concesserunt nobis recipienti nomine nostro, heredum et successorum nostr^m^ prefatam domum de *Hermencia* et villam ejusdem loci una cum omnibus pertinenciis et appedentiis earundem cum omni jure, imperio et jurisdictione eisdem liberis competenti in predictis vel ratione predictorum et cum hominibus *Hermencie* et tenementis eorum et generaliter unacum omnibus bonis et juribus que dicti liberi habent vel eis competunt inter et infrà confines infrascriptos, videlicet a villa Jussiaci Episcopi tendendo per bellam rippam usque ad medium lacum et a predicta villa Jussiaci usque ad montem de Ballesone et ab inde tendendo per stratam dicti montis usque ad nantum de marclaz et descendendo per dictum nantum et per pontem ipsius nanti usque ad medium lacum in quibuscumque predicta bona et jura consisterent tam in hominibus talliabilibus, censis terris cultis et non cultis, servitiis, usagiis, aquis, aquarum decursibus, furnis, molendinis, pascuis, nemoribus, jurisdictionibus, mero et mixto imperio, jurisdictione quacumque...

1. Un peu plus bas, au lieu de : *et Compagnie,* on lit . *de Champagniaco* Nous croyons que dans les deux cas, il faut lire : de Compesio. On trouve cependant en 1302 une Compagnie de Compeys mariée à N^e^ Amé de Feterne.

2. Par une erreur inconcevable ou par malice, le copiste a mis *Hermencia* pour *Aquaria.*

Quare Nos scientes et sponte, non vi, non dolo, non metu inducti nec ab aliquo circonventi, sed considerata nostra evidenti utillitate recipiendo excambium et permutationem dicte domus et rerum predictarum damus, cedimus et concedimus titulo et ex causa permutationis perpetue et irrevocabilis pro nobis et successoribus nostris prefatis liberis et dicto dno Henrico tutori et tutorio nomine eorumdem recipienti nomine eorumdem heredum et successorum suorum bona et jura inferius declarata.

Primo domum fortem de Capella cum introitu ipsius domus desuper veniendo de novem pedibus latitudinis unacum fossalibus prout dona? terralis externi scendit per circum circà dictam domum usque ad nuces Aymonis de Novassella subtùs domum unà cum nemore quod est subtus dictam domum usque ad dictos nuces unacum predictis coherentiis (quas) habuimus pro excambio a dicto Aymone de Novacella domicello.

Item damus et concedimus eisdem ut supra totam mistraliam de Thonon cum omnibus juribus et pertinentiis dicte mistralie.

Item homines talliabiles infrascriptos et eorum tenementa et omnia et singula in quibus nobis tenentur : primo Johannem Cheney, Aym. Albi de capella, perretum gouver, ferrodum de Sissingio, And^a Macherel de Champengio, Joh^a pariat, Aymonem fratrem ejus, pet. Alby, Jaquetum Morand, heredes Joh^i Saubon, Girardum Cornu, Hug. Cornu, Hudricum Taluz, dictum Bugniet, Pet. de la Praz, Jaquetum Lombard, heredes petri Clerici de Murat, Util. Vulliermi du murat, Bonumfilium du Murat, heredes Bessonis du murat, heredes Vauteri, Ansermum Aygly, Girard. Demoeruel, Perret-Donzel, Boccardum de moernel, Joh. du Gerdil, Roll^a Dugerdil, Vull^a de rovachaulx, Garinum et Aym^a fratres ejus, Jaquetum filium Cecilie dicte Foviataz, heredes Albergini dicti Martine, Joh. Pouget, Joh^a filium Juliane, Hudricum de cresto. ejus filium, Joh. Boucet, Joh. Concelliere, Jaquetum Cullierери, Pet. Brothier, Girodum Darmuis, Hugon. filium quondam Mermodi Reymondum de Publier, Petrum fratrem ejus, Beatricem uxorem Hudrici Macherel, Perrerium Macherel, heredes P. Macherel, Humb^a Derria alias de Poseys, Merm^a Derria, Joh. Derria dictum Frossard, P. Dusouzon, P. Pellissier, P. Forcul, Mich^a Fornier, Martirum Frocier, heredes Petri Mabeu, Perretum Vellaz et Mart^a Villars unacum omni posteritate predict^a hominum et quicquid haberemus in predictis hominibus et probis mullieribus supradictis et eorum universis et singulis tenementariis.

Item damus eisdem liberis ut supra et ex causa predicta homines liberos et censitos infrascriptos et quicquid possumus habere in eisdem, videlicet Mart. Costard, Amed. Feaz, Am. Berra et Joh. ejus filium naturalem, Petrum filium Jaqueti Demoeruel, Gir. Brothier, Petrum dictum Gagny, Merm. Bovet, Vull. Jacobi de Cessingio, heredes Petri de Vacheresse, de Marinello, heredes Ferreri de Rovachaux, Girardum Maclet de Meyserier unacum omnibus hominibus talliabil. et censitis nostris infra confines infra scriptos. — Item 17 denarios redditus quos nobis debent Joh. pictet et participes. Item 18 den. redditus q^t n^t d^i Martinus Clericus de Marinel. Item sex cupas frum^ti et 2 solidos et 2 denarios redditus q^t n^t d^i Jaquetus et Petrus Lombard et participes. Item tres cupas avene census q^t n^t d^i relicta Joh. Velet et participes. Item 12 den. census q^t d. Girardus de Massinge et omnia que n^t d^i homines infrascripti, videlicet Nicodus de Masssinge debet nobis 12 den. Martinus de Curia, 12 den., Perretus Beguinus, 7 den.; Emericus Decombas et participes, 14 den., Joh^a Rodulphi, 7 den.; Perretus Tissot 14 den.

et 2 cupas avene : Emer. Boelaz et participes 4 sol. et 2 cupas avene. Albergum de Avonex 14 den. et corvatas et bastimentum ; Nicol' Salamnar 12 den.; Girardus Nigri et participes 2 cupas avene. Joh. Rolaz 3 sol. et dimid" sextarium vini ; Hugo Cecipria unum modium avene vel decemt solid. ged. Perretus Baddou pro terra Petri Albi 6 den. Joh. Chapperon 12 den.; Petrus filius Laur'" de Champengio pro *furno* de Champengio et alio censu 15 solid. 4 den. Joh. Reymundi et participes novem den.; Vulliermus de Hons pro terra Joh" de Murat 3 sol. Quarteronus du Flons pro eodem 3 sol. Aymo de Novasella pro eodem 6 sol. Boverius Rufferii 14 den. Heredes Jaq" Regis pro campo juxta le *maravant* 4 cupas frumenti. Item Vull' Boveri et participes 2 sol. 5 den. et 4 cupas frumenti. Illi *de monte Jovis* pro decima Larringii unum modium avene. Item Jaquetus de Petra de Ancyon, homo noster 22 sol. Petrus de Anthier de Thovaci 26 sol. Item... que nobis debentur suprà molendinum nominatum de Darbon cum pertinentiis, juribus, aquagiis et aquarum decursibus dicti molendini.

Item damus eisdem et concedimus ut suprà albergum Admoudrici Viezo talliabile. Item modium unum et unum receptum *(sic)* in q' n' tenetur Girardus Ducloz de Marinello et participes. Item 3 sol. et 6 den. q' n' d' Amed. Feaz. Item heredes Hud' Machirelli 4 cupas f". Homines Maringlier 5 cupas f". Liberi Joh" Rufferi 3 cupas f" et 3 avene. Heredes du Vuagnoux unam octaaam f". Thomas de Maravant et participes unam octanam et dimidiam. Joh" de Molaz unam cupam bladi. Perretus Mariollaz unam cupam bladi. Item heredes Vull. Boverii talliabilis. Item 19 posas terre arative et octo seyturatas prati in territ' Champengii et Maringii quas et que unacum predictis albergamentis Picteti, Amoudrici Viezo et omnium in hac clausula contentorum habuimus in excambio a Vulliermo Decresto burgensi nostro Aquiani. Quosquidem homines nostros supradictos universos et singulos talliabiles et censitos unacum omnibus abergamentis et tenementis eorum et cum omnibus et singulis talliis, servitiis et usagiis et aliis quibuscumque in quibus nobis et quacunque ex causa tenentur damus et concedimus liberis predictis nomine et ex causa excambii supra dicti et tunc generaliter.

Et specialliter jura, dominia et quasi, merum mixtum imperium et omodam jurisdictionem quas et que habemus et habere possumus et nobis competunt... inter et infra confines inferius declaratos videficet a nanto de Chastagnereaz dicto ruynaz venientem per inter Bissingium et publiacum versus lacum tendendo per stratam publicam subtus Ancyon usque ad vadum de Vongier et ab ipso vado veniendo superius usque ad pontem Drancie et a dicto ponte ascendendo superius per juxta crestum de cucloz videlicet per viam publicam de combis tendendo per juxta viam de Chulins et per territorium de les Chilies et ad ipso loco usque ad nantum de Maravant tendendo per ipsum nantum usque ad viam publicam tendentem a Champengio versus Fisternam et ab ipsa via tendendo versus petram Cursillie et ab ipsa petra tendendo per inter villas Champengii et Marningii usque ad petram que est junctura duarum publicarum viarum de Chosalles et ab inde tendendo usque ad exclusum dicti Molendini de Darbon descendendo per juxta bezariam ipsius molendini et per nantum juxta dictum molendinum per inter Publiacum et Bissingium usque ad predictam viam publicam tendendo ab Aquiano versus pontem Drancie per subtus de Ancion, et generaliter quicquid habemus et habere debemus infrà confines predictos in villis insfrascriptis, vid. in villis de Ponte Drancie, de Chulins et de Bissingio. de

Capella, de Cissingio, de Avonex, de Marin, de Rovachaulx, de Murat, de Marinello, de Moeruel, de Publier, de Ancion, de Champengio in quibuscumque predicta consistant in terris cultis et non cultis, pratis, vineis, nemoribus, arboribus, talliis, consibus, servitiis, usagiis, aquis, aquarum decursibus, furnis et molendinis, pascuis, pasqueragiis, complentis *(sic)*, curvatis, exhactionibus, calvacatis, jurisdictionibus, mero mixto imperio, jurisdictione quacumque cum omnibus bannis, aliis juribus quocumque nomine censeantur. Retentis dumtaxat nobis et nostris heredibus infra confines predictos omnibus hominibus de ponte Drancie et de villa ejusdem loci, exceptis Johanne Corlaz et liberis ac heredibus petri Forcur et retentis nobis ut supra Thoma de Champengio domicello et fratribus suis domicellis et Jaqueto filio quondam Hugonis de Champengio domicello unacum omnibus eorum tenementariis.

Hoc acto inter nos ex una parte et dictum dnum Henricum nomine quo supra ex altera quod dicti liberi et eorum successores habeant et habere debant merum mixtum imperium et jurisdictionem omnimodam et super omnes homines et feminas cujuscunq. sint sive sint.. religiosorum sive quorumlibet aliorum prout nos generaliter ante presentem permutationem infra dictam terram habebamus, exceptis hominibus quos supra retinuimus in quibus una cum bonis et tenementis eorum omnem jurisdictionem omne imperium retinemus. Item actum est quod nos habeamus omne dominium et jurisdictionem nobis retinemus super omnes res hominum nostrorum morantium ad presens extra dictos confines superius nominatos.

Item actum est quod dicti liberi et eorum posteritas habeant et nos eis concedimus merum et mixtum imperium omnimodam jurisdictionem etiam extra dictos confines in omnes et super oes homines liberorum (predict[m]) tantum et in res et bona etiam dictorum hominum per totum territorium de plano de Ancion et de Genevreaz a predicta via subtus Ancion usque ad lacum et in omnibus bonis et rebus que et quas homines quondam nostri qui modo sunt dictorum liberorum morantes infra dictos limites habent ad presens alibi videlicet extra confines superius declaratos.

Item actum quod si homines dictorum liberorum aliquid commiserunt seu fore fecerunt quod absit extra dictos terminos seu confines in districta nostra (sic) videlicet in rebus vel infrà res quas ipsi habent ad presens extra dictos confines banna et punitio ad dictos liberos pertineat, ita tamen damnum sive injuria eis passum vel passa competenter debeat emendari — et e converso si homines nostri in rebus vel infra quos ad presens habent infra dictos confines delinquerunt seu commiserunt, bannum et punitio ad nos debent pertinere et passis damnum vel injuriam emenda fieri debeat competenter. Item tradimus eisdem et concedimus omne dominium et imperium in abergamentis cheneis ? et tenementariis ipsius tam in confinibus predictis quam extrà.

Item actum est ut suprà.. quod omnes homines et habitantes infra dictos confines habeant eundem usum et idem jus utendi et pascendi in pascuis et nemoribus tam infra dictos confines quam extra et quod ipsi consueverunt habere ante presentem permutationem. temporibus retroactis. et e converso homines nostri habeant infra dictos confines illum usum in predictis quem habere consueverunt ante presentem permutationem. preterea actum est ut suprà... quod dicti liberi et posteritas eorum in perpetuum habeant et habere debeant... jus scindendi et capiendi ligna in nemore mortuo de lonna et alio ne-

more et ipsa ligna deportandi pro affuagio suo, ità tamen quod ab incisione quercuum et aliorum arborum fructum ferentium debeant se penitùs abstinere.

Item actum est... quod nos vel successores nostri nullo modo possimus vel debeamus recipere aliquem hominem talliabilem ipsorum in burgensem vel juratum alicujus ville nostre et hoc promictimus non facturos. Item.. quod nos debemus et tenemur compellere homines et habitantes de Larringio ad molendum in dicto molendino de Darbon.

Preterea actum est ut suprà quod omnia predicta et singula in superioribus contenta que nos tradimus et concedimus nomine presentis permutationis sint et esse *debeant de feudo nostro ligio* et pro eis fiat et fieri debeat nobis et nostris successoribus homagium ligium. Dictus dnus Anricus nominibus quibus supra, dnus Richardus et Vulliermus de Pontevitreo predictis nominibus stipulantes promiserunt se facturos et curaturos quod predictus Franciscus predictam recognoscet defeudo nostro et pro predictis nobis vel nostris vel heredi nostro homagium faciet quam cito venerit ad tempora pubertatis.

Quibus sic actis et conventis ut supra, nos dictus comes scientes et prudentes ut suprà et certi, ad hoc deliberatione diligenti prehabita super dictis permutationibus fatemur et confitemur dictam permutationem nobis et nostris successoribus fore *utilem et necessariam* et prefata bona et jura per nos ex causâ dicte permutationis tradicta et concessa ut superiùs... volentes transferre in dictos liberos, devestimus nos de eisdem pro nobis et successoribus nostris et dictum tutorem et curatorem recipientem nomine et ad opus dictorum liberorum heredum et successorum suorum *investimus* per traditionem presentium licterârum. Constituentes nos predicta per nos concessa possidere et quasi nomine dictorum liberorum donec de predictis possessionem apprehendant corporalem, quam apprehendere deinde per se vel per alium eis damus authoritatem et licentiam a nobis vel ab alio de cetero requisitam ; et nichilominus ex causa predicta cedimus eidem tutori et curatori nominibus quibus supra omnia jura et omnes actiones nobis competentes et competentia in predictis per nos traditis et conventis tam contra dictos homines per nos assignatos quam contra quascunque personas cujuscumq. status et dignitatis existant, directo dominio quod nobis remanere debet in predictis rebus fendalibus nobis et nostris retinendo.

Promictimus insuper... dictam permutationem... et per juramentum nostrum tactis evangeliis in manu Guilliermi de Castellione notarii publici et jurati curie officialis gebennensis recipientis nomine et ad opus dictorum liberorum et heredum suorum attendere servare complere et in contrarium aliqualiter non venire.. Renuncians.....

In quorum omnium premissorum testimonium sigillum nostrum presentibus duximus apponendum.

Datum apud Burgetum quarto calendas mensis septembris anno Domini millesimo tercentesimo sexto coram testibus dno Hugone de Choudeyns milite, Juliano Pruceys de Sancto Mauricio Agaunensi jurisperito et Petro Curbaudi de villa nova clerico cum pluribus aliis.

Suit la testation de l'official du même jour.

Puis le témoignage du Conseil ducal en faveur du vidimus par lui délivré à la prière de Jean de Compeys, à Thonon, le 1er juillet 1421, signé : Jean de Beaufort, conseiller, Jean Delafontaine, Urbain Cerisier, Bolomier.

LE COMTE DE VIRY

Ancien ambassadeur du roi de Sardaigne, maire de Viry pendant la Révolution.

Notre distingué confrère, M. Flammermont, a publié récemment des *Correspondances des Agents diplomatiques étrangers en France avant la Révolution* [1] contenant de curieux détails sur le séjour à Paris et la disgrâce du comte de Viry, ambassadeur du roi de Sardaigne Victor-Amédée III. En signalant cette publication aux lecteurs de la *Revue savoisienne*, il a paru intéressant de faire revivre cette figure originale d'un homme de l'ancien régime en l'accompagnant de quelques notes prises dans d'autres relations contemporaines et de compléter cette esquisse en indiquant le rôle joué sous le régime français par cet habile diplomate qui sut résister à la tourmente révolutionnaire, se faire élire maire de sa commune, devenir préfet sous Napoléon et mériter à sa mort les honneurs du Panthéon.

Le comte Joseph-Marie de Viry, fils d'un ancien ministre des affaires étrangères du roi de Sardaigne, était dans la diplomatie depuis dix ans quand Victor-Amédée III, peu après son avènement, lui confia l'ambassade de Paris, brillamment occupée auparavant par le comte de La Marmora qui avait réussi à négocier le mariage de deux filles de son roi avec les deux fils du roi de France, le comte de Provence et le comte d'Artois [2].

Le comte de Viry arriva à Paris précédé d'une excellente réputation :

> Cet ambassadeur,— dit le baron de Choiseul, ministre du roi de France à Turin, dans une dépêche du 28 juillet 1773, — joint à un extérieur poli et réservé beaucoup de douceur et d'aménité dans le caractère et des qualités aimables. En outre des connaissances qu'il a été à portée d'acquérir dans les différentes Cours où il a déjà résidé, d'où l'on rend justice à sa prudence et à sa modestie, on lui accorde généralement de l'esprit et du talent, et le Roi son maître qui m'a souvent fait l'éloge de ses lumières et de sa probité, l'honore de sa confiance et de son estime.

Dès son arrivée, le comte de Viry remporta un réel succès :

1. Dans la collection des *Nouvelles Archives des Missions scientifiques et littéraires*, Paris, 1896, in-8°, pages 316 à 346.

2. L'un de ces mariages, celui du comte de Provence eut lieu en 1771 ; celui du comte d'Artois, célébré en 1775, à l'époque ou le comte de Viry était à Paris permet à ce dernier de jouir du succès de cette heureuse négociation dont le mérite revenait surtout à son prédécesseur.

il plut aux femmes dont le jugement, nous déclare M. Flammermont, était en France encore plus qu'aujourd'hui souverain et sans appel :

J'ai vu le nouvel ambassadeur, — écrit la comtesse de Pons, dame de compagnie de la comtesse de Provence, le 19 août 1773, — il est grand et gros : on prétend que c'est le vampire de son prédécesseur. J'ai causé avec lui, il cause bien, parle français à merveille, a la physionomie pleine d'esprit et en a à ce que tout le monde dit. Je trouve convenable d'être bien avec le ministre de ma princesse.

En homme expérimenté, le comte de Viry démêla vite les intrigues de la Cour de Versailles : le duc d'Aiguillon, ministre des affaires étrangères, était la créature de la favorite de Louis XV, la comtesse Du Barry. Celle-ci, malgré le crédit tout puissant qu'elle avait auprès du roi, était tenue à l'écart par une grande partie de la Cour : le comte de Viry sut gagner ses bonnes grâces en allant lui présenter sa femme comme il nous l'apprend dans sa curieuse dépêche du 16 août 1773 :

Madame Du Barry, écrit-il, n'est fréquentée que par 4 ou 5 dames de ce pays-ci dont les deux principales sont la maréchale de Mirepoix qui s'est toujours prêtée aux plaisirs du roi de France, et la duchesse d'Aiguillon qui se gêne à cette société par rapport à son mari. Aucune des autres dames de qualité de la Cour et de Paris ne veulent mettre les pieds chez Madame Du Barry, et elles poussent même la répugnance au point d'éviter de fréquenter celles qui y vont. Cependant, tout pesé et ne m'occupant essentiellement que de l'objet de mon ministère et des moyens de le rendre plus aisé et peut-être plus utile au service du Roi, j'ai cru dans cette vue que l'inconvénient que M^me^ de Viry, à l'imitation de M^me^ de Fuentès, n'allât pas chez M^me^ Du Barry serait beaucoup plus grand que les désagréments que lui présente pour la société, ainsi qu'à moi, la visite qu'elle lui ferait, que je chercherais d'ailleurs de colorer par l'étiquette établie à cette cour-ci qui est que la dame qui arrive, même étant ambassadrice, fasse la première visite à celles qui y sont, et M^me^ Du Barry ayant été présentée, ayant surtout travaillé efficacement à la réussite du mariage de Madame la comtesse d'Artois et me faisant beaucoup de politesses.

Cette politique, nous dit M. Flammermont, « était la continuation du système adopté par le précédent ambassadeur, le comte de La Marmora, qui avait essayé de former à la Cour de Versailles un parti piémontais avec l'appui de la comtesse de Provence. Cette princesse, plus souple et plus docile que Marie-Antoinette, s'y était prêtée de bonne grâce. Pendant que la Dauphine affectait de se tenir sur la plus grande réserve vis-à-vis de la favorite et n'osait même pas lui adresser deux ou trois paroles banales, tellement elle craignait de s'exposer aux récriminations de Mesdames, la comtesse de Provence, à la fois moins timide et plus prudente, recherchait les occasions de

dire quelques mots à la Du Barry et flattait adroitement le parti dominant. »

Le parti piémontais fut assez puissant à Paris pour faire réussir une troisième union entre la Maison de France et celle de Savoie : le mariage de M^me^ Clotilde, sœur de Louis XV, avec le prince de Piémont, en 1775, fait le plus grand honneur aux négociations du comte de Viry. Aussi, après ce succès, la surprise fut-elle générale lorsque l'on apprit que cet heureux diplomate était rappelé par lettres du 14 juin 1777 et que, malgré l'intervention chaleureuse du ministre des affaires étrangères du roi de France et de nombreux amis, ce rappel était une disgrâce complète.

Les causes de cette disgrâce nous permettront de présenter au lecteur un confident de l'ex-ambassadeur, qui était un peu son compatriote, le sieur Vuy qui va nous faire pénétrer dans les secrets du bureau des affaires étrangères du roi de Sardaigne. Pour ce court voyage, nous allons nous servir du témoignage d'un ancien résident de France à Turin, M. de Sainte-Croix, dont la relation a été publiée avec tant d'érudition par M. le baron Manno[1].

Le roi Victor-Amédée III, dès son avènement, avait renvoyé les vieux serviteurs de son père pour les remplacer par les compagnons de ses jeunes années : c'est ainsi qu'il confia à l'un d'eux, le marquis d'Aigueblanche, le portefeuille des affaires étrangères. Rien ne justifiait un pareil choix : « nulle aptitude « aux affaires — nous dit Sainte-Croix — nulle aptitude au « travail, un esprit confus, un style énigmatique, une élocu- « tion pénible et fatigante, tout semblait l'exclure du ministère « public ».

Ce ministre incapable avait besoin d'un auxiliaire intelligent: il le trouva dans un avocat, le sieur Vuy, qu'il connaissait déjà depuis plusieurs années alors que ce dernier — occupant à Turin les fonctions de sous-secrétaire au bureau des affaires étrangères depuis le 27 décembre 1765 — pouvait le renseigner utilement sur les intrigues de la Cour. Il le fit élever aux premières places de ce bureau dès qu'il fut arrivé au ministère, en lui faisant délivrer des patentes de secrétaire d'Etat le 3 mai 1773, puis celles de premier officier le 6 août suivant :

Ebloui d'abord de sa fortune, — nous dit Sainte Croix, — puis sagement occupé des moyens de la conserver et de l'accroître, le sieur Vuy fait avec

1. *Miscellanea di Storia italiana edita per cura della Regia deputazione di storia patria*, tome XVI, pages 149 à 152 et page 400.

succès tous ses efforts pour captiver les bonnes grâces du Roi, plaire à la nation et mériter les suffrages des ministres étrangers. Un esprit net, une conception facile, une finesse réfléchie, un travail assidu, une expédition prompte, une discrétion éprouvée le rendent digne du poste important qu'il occupe... C'est en effet le sieur Vuy qui dirige le département [des affaires extérieures]. Les ministres étrangers traitent eux-mêmes plus souvent avec le premier officier qu'avec le marquis d'Aigueblanche, dont le caractère minitieux, les idées vagues et obscures, les contre-sens bizarres, les digressions toujours contentieuses, les subtilités toujours fausses traversant la discussion des objets les moins graves et dans laquelle on a d'ailleurs à combattre sans cesse une présomption opiniâtre, et cette hésitation, cette méfiance inquiète et chagrine, compagnes ordinaires de l'ignorance. Le plus souvent aussi le sieur Vuy travaille directement avec le Roi auprès duquel il acquiert chaque jour un nouveau degré de faveur et d'estime. Le Marquis n'en a point encore paru jaloux. Le premier commis a pour son amour-propre les ménagements les plus adroits et les plus attentifs.

Pour bien établir son crédit, entre autres moyens, Vuy s'efforça de se faire l'homme du comte de Viry désigné par ses hautes capacités comme le successeur dans un délai plus ou moins rapproché du marquis d'Aigueblanche au ministère des affaires extérieures. Il sut si bien gagner sa confiance qu'il s'établit entre lui et l'ambassadeur près la Cour de France une correspondance fort compromettante où tous deux se gaussaient et du pitoyable marquis et de Sa Majesté sarde. Le comte de Viry mandait très expressément à son confident de détruire ces dangereux billets, mais celui-ci, loin d'en rien faire, gardait bien précieusement ces armes par devers lui dans l'intention de s'en servir le jour où son correspondant arriverait au pouvoir. Averti des trahisons de son protégé, le marquis d'Aigueblanche le fit arrêter ; les perquisitions faites au domicile de Vuy amenèrent la découverte de sa correspondance avec le comte de Viry : cette découverte fut la cause de son rappel [1].

La première partie de la vie du comte de Viry — celle qu'il passa si brillamment au service de la Maison de Savoie — est terminée. Voici, en matière de conclusion, le portrait tracé par un homme qui, malgré son peu de sympathie pour ce gentilhomme qui l'avait traité parfois avec la plus grande désinvolture, ne peut s'abstenir de lui rendre hommage, Dutens [2], qui fut longtemps secrétaire de l'ambassade anglaise à Turin :

Le comte de Viry était l'homme le plus extraordinaire et le plus fin politique de l'Europe, ou pour mieux dire le politique qui usait le plus de finesse. Je l'ai vu à la Cour de Turin traiter des bagatelles avec le même mystère avec lequel il avait traité de la paix. Il avait toujours un secret à

1. Flammermont, page 344.
2. Dutens, *Mémoires d'un Voyageur qui se repose*, Paris 1806, tome I, p 202 et 205.

vous dire, et ce secret n'était rien ; et comme Timante dans le *Misanthrope*, jusqu'au bonjour, il disait tout à l'oreille.

*
* *

Pour étudier le rôle du comte de Viry pendant la Révolution, il n'y a qu'à feuilleter l'intéressante publication de M. César Duval sur les registres de l'administration municipale de la commune et du canton de Viry de 1793 à 1799. Voici quelques faits caractéristiques :

« Dès 1789, déclare le comte de Viry, j'ai toujours été partisan de la Révolution française, ayant vu de si près les abus, les dilapidations dans les finances et les actes arbitraires exercés sous le gouvernement des tyrans Capet, et je me procurais en secret tous les papiers, nouvelles par la voie de Genève, ainsi que je puis le prouver aisément. »

Et de fait il embrassa les idées nouvelles.

Elu à l'unanimité le 7 février 1793 par les habitants de Viry, maire de la commune, le citoyen Joseph-Marie Viry donna, le 8 septembre suivant, des preuves de son civisme en déposant sur le bureau de la municipalité la grand'croix de l'Ordre des Saints-Maurice et Lazare qu'il reçut du feu roi sarde en 1767, et en faisant disparaître les *signes de Féodalité* « dès l'instant de sa métamorphose en homme libre ». (Délibération du 21 avril 1794.) Bien que le Conseil de ville, pour empêcher les poursuites qui furent dirigées contre l'ancien ambassadeur sarde eut certifié qu'il n'avait « d'autre fortune que la misère », — attestation douteuse puisque peu après, le 8 pluviose an IV il était inscrit et payait en espèces la forte somme de 1200 livres pour l'emprunt forcé — Viry dut se rendre à Carouge où il resta du mois de mars au mois de septembre 1794 sous la surveillance du Comité révolutionnaire. Le Conseil de ville qui lui resta néanmoins toujours fidèle exprima dans la séance du 5 floréal de cette année les regrets que lui causait son absence.

Cette municipalité étant forcée d'avouer que ses facultés physiques et morales ont été frappées de paralysie dès l'instant que le citoyen Viry, lui dont la vie privée et politique honore l'homme et le citoyen ; lui, le plus chaud défenseur de la liberté ; lui, qui s'est constamment identifié aux succès de la cause des peuples ; lui, qui n'a jamais dévié de la carrière du patriotisme ; lui qui ne s'occupait qu'à faire respecter les lois, aimer la vertu ; lui, enfin, qui était l'*Hercule constitutionnel* de ce canton et le *limonier* de cette

1. Dans un mémoire adressé au sujet de l'ordre d'arrestation lancé par Albitte contre tous les nobles savoyards, publié dans DUVAL, 2e partie, p. 142.

commune, qui chaque jour se distinguait par des sacrifices, tant en faveur de la République que de l'humanité souffrante : oui, dès l'instant que ce vertueux républicain a été enlevé au poste de maire de cette commune, qu'il remplissait si dignement.....

Le Comité révolutionnaire finit par lâcher sa proie et renvoya le citoyen Viry à ses fidèles électeurs. Quand l'organisation municipale fut modifiée par la Constitution du 5 fructidor an III, — qui, en créant des cantons, plaça à leur tête une assemblée formée des représentants de chacune des communes de cette circonscription — l'ancien maire fut élu président de l'administration cantonale de Viry, le 10 brumaire an IV. Il crut devoir donner de nouvelles preuves de son enthousiasme républicain à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Louis XVI, le 2 pluviose an V, en prêtant le serment de haine à la royauté et d'attachement à la République.

Au 18 brumaire, le comte de Viry adhéra au nouveau régime. Napoléon, comprenant l'heureux parti que l'on pouvait tirer d'un caractère aussi souple, le nomma préfet du département de la Lys, à Bruges, le choisit comme candidat aux élections sénatoriales du département du Léman le 14 pluviose an XII; et l'éleva à la charge de chambellan le 1er brumaire an XIII : entre autres missions, il lui confia la responsabilité d'accompagner le pape Pie VII pendant son séjour en France à l'occasion du sacre en 1804 et 1805.

Le comte de Viry mourut à Paris en 1808 et fut inhumé au Panthéon où sa sépulture se trouve encore aujourd'hui.

M. B.

LES SAVOYARDS AU XIXe SIÈCLE

SOLDATS DÉCORÉS POUR FAITS DE GUERRE

ARMÉE SARDE

(Suite)

ARVIN-BÉROD Marie-Théophile.

Né à Megève le 11 juillet 1825; brigadier au régiment de Nice-cavalerie; décoré par décret du 4 avril 1850 « pour s'être distingué par son courage et sa bravoure au fait d'armes de Mortara (21 mai 1849) ». Dans cette affaire, il fut atteint de

plusieurs coups de baïonnette aux épaules et blessé au bras droit par un coup d'arme à feu. Mis à la retraite le 16 juin 1850, il s'est retiré à Paris.

(Renseignements fournis par M. Dussaix.)

FRACHAT Joseph-François.

Né à Annecy le 8 septembre 1820; soldat au 2e régiment d'infanterie; décoré par décret du 24 août 1848, « pour s'être distingué sous Sona (23 juillet 1848) et Volta (26-27 juillet) ».

GALLOZ Jean.

Né à Chambéry le 26 avril 1824; soldat dans Nice-Cavalerie; décoré par décret du 25 octobre 1849, « pour s'être distingué au fait d'armes de Mortara (21 mars 1849) ».

GAVARD Jérôme.

Né le 13 janvier 1828, à Contamine-sur-Arve; caporal au 2e régiment d'infanterie; décoré par décret du 16 janvier 1860: « quoique blessé dès le commencement de l'action à l'épaule droite, il resta dans les rangs jusqu'à la fin du combat (Madonna della Scoperta) ».

GAY Jean.

Né le 14 août 1828, à Menthonnex-sous-Clermont; soldat au 2e régiment d'infanterie; décoré par décret du 16 janvier 1860: « quoique grièvement blessé, il continua de combattre (Madonna della Scoperta) ».

GENOUX Marie.

Né le 25 juin 1831, à Marigny; soldat au 2e régiment d'infanterie; décoré par décret du 12 juillet 1859: « blessé, il continua de rester au feu (Madonna della Scoperta) ».

GOJON François.

Né le 23 août 1808, à Saint-Germain-sur-Rhône; soldat au 2e régiment d'infanterie; décoré par décret du 5 juillet 1860: « pour s'être distingué au fait d'armes de la Madonna della Scoperta, continuant la lutte quoique blessé aux deux jambes ».

GRAND Pierre.

Né à Chambéry; soldat au 1er régiment d'infanterie; décoré par décret du 16 janvier 1860, « pour s'être battu de fort belle façon *(in molto bella maniera)*; grièvement blessé (Madonna della Scoperta) ».

GREFFIOZ Jacques.

Né le 31 décembre 1823, à Marcellaz en Genevois ; artilleur ; décoré par décret du 4 décembre 1848, « pour s'être distingué au fait d'armes de Busiasco ».

GUILLET Claude.

Né le 2 mai 1832 à Saint-Baldoph ; brigadier dans les chevau-légers de Montferrat ; décoré par décret du 16 janvier 1860 : « Ayant son cheval malade, il en monta volontairement un de ceux de l'escadron ; il combattit avec courage et énergie jusqu'à ce que, blessé au bras gauche par un coup de feu, il dut se retirer amputé (Montebello, 20 mai 1859) ».

HÉRITIER Alexandre.

Né à Saint-Jean de Chevelu, le 18 juillet 1831 ; soldat dans la 3e batterie d'artillerie ; décoré par décret du 19 juin 1859, « pour l'intelligence et le sang-froid qu'il montra au service de sa pièce, à la bataille de Palestro (31 mai 1859) ».

HONGONNIER-GINET Antoine.

Né le 29 novembre 1830, à Montailleur ; soldat au 6e bataillon de bersagliers ; décoré par décret du 19 juin 1859 : « quoique blessé, il continua de combattre (à Palestro, 31 mai 1859) ».

HUGONNIER Sylvestre.

Né le 12 décembre 1831, à Saint-Pierre d'Alvey ; soldat au 2e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 16 janvier 1860 : « quoique blessé par une balle au cou dès le commencement de l'action, il continua de se battre jusqu'à la fin, animant ses compagnons par la voix et par l'exemple (Madonna della Scoperta) ».

LAMBERT Joseph.

Né à Hauteluce ; sergent au corps royal d'artillerie ; décoré par décret du 5 septembre 1848 : « pour s'être distingué à Staffalo, Somma-Campagna, Berettara, Custozza, Valeggio (23, 24, 25 juillet 1848), ainsi qu'aux portes de Milan (4 août) et au siège de Peschiera (29 avril, 6 mai 1848) ».

LAMOUILLE François.

Né le 14 mai 1836, à Reignier ; soldat au 2e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 16 janvier 1860 : « quoique blessé aux deux jambes, il combattit toujours valeureusement

et ne se retira que quand le combat fut terminé (Madonna della Scoperta) ».

LATHUILE Louis.

Né à Thônes le 13 avril 1837 : soldat au 5e régiment d'artillerie ; décoré par décret du 12 juillet 1859 : « bien que blessé à la tête, il resta à son poste et continua de remplir ses fonctions au service de sa pièce (San-Martino) ».

LEVRON ou LEVROT Pierre.

Né le 14 juillet 1823, à Annecy ; soldat au 2e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 1er décembre 1859, « pour s'être distingué dans la campagne de 1859 : blessé par une balle, au bras gauche, au combat de la Madonna della Scoperta ».

LOMBARD Claude.

Né le 28 novembre 1828, à Groisy ; soldat au 9e bataillon de bersagliers ; décoré par décret du 12 juillet 1859 : « blessé à la cuisse au passage d'un pont, il continua l'attaque à la baïonnette et ne se retira que lorsqu'un renfort ennemi fut venu le chasser de sa position (sur les hauteurs de Redone) ».

LYARD Michel.

Né à Sillingy, en 1831 ; soldat au 1er régiment d'infanterie ; décoré par décret du 16 janvier 1860, « pour s'être battu très bravement, et pour être resté à son poste quoique grièvement blessé (Madonna della Scoperta) ».

MÉRARD Joseph.

Né le 10 février 1836, à Saint-Julien-Genevois ; soldat au 2e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 12 juillet 1859, « pour s'être toujours montré parmi les premiers à l'assaut et pour avoir, avec d'autres, enlevé un canon à l'ennemi (San-Martino) ».

MIÈGE Pierre.

Né le 15 avril 1824, à Saint-Blaise ; artilleur ; décoré par décret du 30 octobre 1848, « pour s'être distingué sous les murs de Milan (4 août 1848) ».

MILLIET Joseph.

Né à Cranves-Sales, le 5 janvier 1836 ; soldat au 2e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 12 juillet 1859 : « blessé, il continua de rester au feu (Madonna della Scoperta) ».

MONGE Thomas.

Né à Chambéry ; soldat au 1er régiment d'infanterie ; décoré par décret du 16 janvier 1860. « pour s'être très bien battu. Quoique atteint par deux blessures assez graves (perte du médius de la main gauche et balle dans le genou droit), il continua de combattre après la première blessure (Madonna della Scoperta). Avait déjà fait la campagne de Crimée ».

MONTANT Jean-Claude.

Né à Châtillon ; soldat au 1er régiment d'infanterie ; décoré par décret du 16 janvier 1860 : « combattit avec beaucoup d'énergie et resta blessé au bras droit (Madonna della Scoperta) ».

MOREL Célestin.

Né le 28 janvier 1834, à Challonges ; soldat dans les chevau-légers de Novare ; décoré par décret du 12 juillet 1859 : « pour s'être distingué par sa valeur en poussant la charge, entre les premiers, contre l'ennemi à Montebello (20 mai 1859) ».

MOREL Jean-Joseph.

Né le 4 septembre 1831, à Cranves-Sales ; soldat au 2e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 16 janvier 1860 : « quoique blessé à une jambe, il continua de combattre jusqu'à la fin de la bataille (Madonna della Scoperta) ».

MOREL-CHEVILLET Joseph.

Né à Vailly ; caporal dans l'artillerie ; décoré par décret du 2 novembre 1849, « pour s'être distingué à la bataille de Novare ».

MOUTHON Jean.

Né le 10 février 1836, à Villard-sur-Boëge ; soldat au 13e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 12 juillet 1859 : « étant dans l'attente du major, et, par conséquent, désarmé, il eut à peine aperçu l'ennemi, qu'il se précipita sur un fusil, et courut vers sa compagnie, dans les rangs de laquelle il combattit avec ardeur (San-Martino) ».

MUGNIER Jean.

Né le 4 septembre 1823, aux Gets ; soldat à la 2e compagnie des bersagliers ; décoré par décret du 29 août 1848, « pour s'être distingué dans le fait d'armes de Governolo ».

MUGNIER Joseph.

Né le 17 avril 1822, à Mieussy ; soldat au 2e régiment d'in-

fanterie ; décoré par décret du 30 mai 1849, « pour s'être distingué à la bataille de Novare ».

NOVEL Jean-Baptiste.

Né le 4 décembre 1831, à La Table ; soldat au 2e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 16 janvier 1860 : « Assailli par trois ennemis, il se défendit héroïquement, en tuant deux : l'un par une décharge d'arme à feu, l'autre avec la baïonnette, et faisant prisonnier le troisième (Madonna della Scoperta) ».

ODÉON François.

Né le 23 décembre 1823, à Méry ; soldat dans les grenadiers-gardes ; décoré par décret du 5 septembre 1848, « pour s'être distingué à Staffalo, Somma-Campagna, Berettara, Custozza, Valeggio (23, 24, 25 juillet 1848), ainsi qu'aux portes de Milan (4 août 1848) et au siège de Peschiera (29 avril, 6 mai 1848) ».

ORTHOLAND Louis.

Né le 13 septembre 1831, à Curienne ; soldat au 2e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 12 juillet 1859 : « blessé au bras droit, il continua de rester au feu et n'entra que le lendemain à l'hôpital (Madonna della Scoperta) ».

OUVRIER-NEYRET Joseph.

Né à Flumet, le 9 avril 1823 ; sergent dans Savoie-cavalerie ; décoré par décret du 26 octobre 1849, « pour s'être distingué à la bataille de Novare ».

PACHE Claude.

Né à Chambéry ; caporal au 1er régiment d'infanterie ; décoré par décret du 16 janvier 1860 : « pour l'ardeur et l'impétuosité avec lesquelles il s'élança contre l'ennemi. Il fut blessé par un coup de fusil à la main droite (Peschiera, juin 1859) ».

PACOT Pierre-Louis.

Né le 22 août 1832, à Vinzier ; soldat au 16e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 16 janvier 1860 : « Quoique blessé par une balle au bras gauche, il continua de combattre jusqu'à la fin (Palestro) ».

PAULIER Joseph.

Né le 19 avril 1829, à Sixt ; soldat au 2e bataillon de bersagliers ; décoré par décret du 12 juillet 1859 : « Se distingua d'une façon particulière en continuant de combattre, quoique blessé (Vinzaglio, 24 juin 1859) ».

PAULME Michel.

Né le 1er août 1829, à Ferrières; tambour au 2e régiment d'infanterie; décoré par décret du 12 juillet 1859 : « pendant toute la durée de la charge, il ne cessa de battre le tambour et d'exciter les soldats par ses cris (Madonna della Scoperta) ».

PAYRAUD Jean-Baptiste.

Né à Sallanches le 1er décembre 1820; soldat au 1er régiment d'infanterie; décoré par décret du 15 août 1848, « pour s'être distingué dans les faits d'armes du 22 au 25 juillet 1848, sur les hauteurs de Rivoli, Santa-Giustina et Volta. (Blessé à l'assaut de Volta, le 25 juillet 1848.) »

PERCEVAL Jacques.

Né aux Marches; sergent au 1er régiment d'infanterie; décoré par décret du 22 mai 1850, « pour s'être distingué à la bataille de Novare. »

PERRIER-LECLERC Noël.

Né le 15 décembre 1831, à Vimines; soldat dans les guides; décoré par décret du 12 juillet 1859, « pour l'intrépidité et l'intelligence dont il fit preuve le matin de la bataille, étant aux ordres d'un capitaine d'état-major détaché à l'extrême droite de l'armée (San-Martino). »

PESSET Claude.

Né le 7 décembre 1831, à Versonnex; soldat au 8e régiment d'infanterie; décoré par décret du 12 juillet 1859 : « bien que blessé, il continua de combattre (San-Martino) ».

PETIT-MARTENON François.

Né le 1er avril 1832, à Saint-Thibaud de Couz; soldat au 2e régiment d'infanterie; décoré par décret du 12 juillet 1859 : « blessé, il continua de rester au feu (Madonna della Scoperta) ».

PLAT Louis-Thomas.

Né à Rumilly, le 5 juin 1823; soldat au corps des bersagliers; décoré par décret du 3 octobre 1855; « se distingua par son sang-froid; s'exposant dans les tranchées les plus avancées le jour de la prise de Sébastopol, il fut atteint par un éclat de grenade qui lui fit une grave blessure au coude du bras droit ».

PLATTIER-GODDARD Alphonse.

Né le 6 octobre 1827, à Jongieux; soldat dans Novare-cava-

lerie ; décoré par décret du 22 octobre 1849, « pour s'être dis tingué à la bataille de Novare ».

RÀMBOSSON Joseph.

Né le 22 janvier 1834, à Saint-Julien-Genevois ; soldat dans les chevau-légers d'Alexandrie ; décoré par décret du 12 juillet 1859 : « s'offrait comme volontaire chaque fois et partout où il y avait les plus grands périls à affronter (Madonna della Scoperta).

RAVONEL Joseph.

Né à Perrignier le 18 janvier 1817 ; soldat dans Piémont-Royal-cavalerie ; décoré par décret du 15 juillet 1849, « pour s'être distingué au fait d'armes de la Sforzesca (21 mars 1849) ».

REBOTTON Barthélemy.

Né le 23 avril 1826, à Chambéry ; caporal au 2e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 21 avril 1850, « pour s'être distingué au combat de Volta (26-27 juillet 1848) ; blessé par un coup de mitraille au fait d'armes de Croce-Bianca (6 mai 1848) ».

ROBERT Louis-Joseph.

Né le 16 octobre 1833, à Aix-les-Bains ; caporal dans le régiment des chevau-légers de Montferrat ; décoré par décret du 23 mai 1859, « pour le courage qu'il montra dans le combat de Montebello (20 mai 1859) : se trouvant à côté du sous-lieutenant Govone, et voyant celui-ci frappé mortellement par un cavalier autrichien, il vengea son chef en abattant le meurtrier à coups de sabre, après l'avoir poursuivi jusqu'au milieu des rangs ennemis ». La municipalité d'Alba lui fit don, en 1859, d'un sabre d'honneur portant cette inscription : « Au caporal Robert, vengeur de son lieutenant François Govone. »

(Voir la *Gazette de Savoie* du 9 juin 1859.)

ROSAY Joseph-Marie.

Né le 17 mai 1837, à Burdignin ; soldat au 2e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 16 janvier 1860 : « par son intrépidité, se trouvant toujours parmi les premiers, il fit tant, qu'il fut atteint par une balle qui lui traversa l'épaule droite et le menton (Madonna della Scoperta) ».

RUBELLIN François.

Né à Chambéry ; soldat au 1er régiment d'infanterie ; décoré par décret du 16 janvier 1860 : « pour sa belle conduite durant

le combat, d'où il rapporta une grave blessure à la cuisse droite (Madonna della Scoperta) ».

RUBIN Joseph.

Né à Moûtiers ; fourrier au 1er régiment ; décoré par décret du 24 août 1848, « pour avoir fait prisonniers un officier et douze soldats, à l'assaut de Volta (26 juillet 1848) ».

SALOMON Louis.

Né le 21 janvier 1832, à Saint-Pierre de Soucy ; soldat dans l'escadron des guides ; décoré par décret du 12 juillet 1859 : « pour l'intrépidité dont il fit preuve, ayant eu son cheval blessé et se trouvant blessé lui-même (San-Martino) ».

SAUNIER Jean-Louis.

Né à Bonne, le 18 septembre 1817 ; soldat au 2e régiment d'artillerie de place ; décoré par décret du 24 août 1848, « pour s'être distingué dans les faits d'armes de Rivoli, Santa-Giustina, Volta et Sona, du 22 au 26 juillet 1848. » « Le 22 juillet, nos troupes, obligées de courir à la défense de Rivoli qui venait d'être subitement attaqué, sont forcées d'abandonner deux pièces de quatre sur les bords de l'Adige. Mais, le combat tournant à notre avantage, deux artilleurs savoyards, Barrot et Saunier, demandent et obtiennent la permission d'aller les reprendre. Ils descendent alors sur la rive du fleuve et, aussitôt aperçus par l'ennemi campé sur le bord opposé, ils deviennent le point de mire de tous les coups. Au milieu d'une grêle de balles, ces intrépides soldats chargent sur leurs épaules une des pièces et l'emportent, redescendent ensuite prendre la seconde, puis les deux affûts, et le plus heureux effet couronne leurs efforts. La distance à parcourir était de vingt minutes, la montée très rapide et l'opération fut accomplie sous un feu continuel de mousqueterie. » Cette scène a été popularisée par la lithographie.

TAGAND Joseph.

Né le 13 septembre 1825, à Vacheresse ; caporal au corps des bersagliers ; décoré par décret du 7 novembre 1849, « pour s'être distingué à la bataille de Novare ».

TARAVEL Damas.

Né à Fontcouverte ; maître poudrier au corps de l'artillerie ; décoré par décret du 30 avril 1850, « pour s'être distingué au combat de Gênes (11 avril 1849) ».

TERRIER Pierre.

Né le 30 août 1826, à Rumilly ; soldat au 2e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 5 novembre 1849, « pour s'être distingué à la bataille de Novare ».

THÉVENON Joseph.

Né le 5 août 1831, à Novalaise ; caporal dans les chevau-légers de Montferrat ; décoré par décret du 26 novembre 1860 : « pour avoir, au combat de Montebello, montré de l'intelligence, du courage et de la bonne volonté en se jetant au plus fort de la mêlée, partout où l'action chauffait le plus (San-Martino, 24 juin et Montebello, 20 mai 1859) ».

VALLIER Claude.

Né le 14 décembre 1833, à Montmélian ; soldat au 2e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 16 janvier 1860, « pour avoir fait preuve de sang-froid et de courage en exécutant avec la trompette tous les signaux qui lui furent ordonnés (Madonna della Scoperta) ».

VIALE Marc.

Né le 25 avril 1829, à Chambéry ; caporal au 2e régiment d'infanterie ; décoré par décret du 5 mars 1860 : « pour s'être distingué au fait d'armes de la Sforzesca et à Novare ».

VIDAL Jean.

Né à Albens ; artilleur ; décoré par décret du 4 décembre 1848, « pour s'être distingué au fait d'armes de Valeggio (25 juillet 1848) ».

VINCENT Joseph.

Né le 1er septembre 1829, à Yenne ; soldat au 10e bataillon de bersagliers ; décoré par décret du 12 juillet 1859 : « blessé, il continua de combattre (San-Martino) ».

VUARCHET Joseph.

Né à Bossey le 29 avril 1826 ; carabinier au corps royal d'artillerie ; décoré par décret du 5 septembre 1848, « pour s'être distingué à Staffalo, Somma-Campagna, Berettara, Custozza, Valeggio, du 23 au 25 juillet 1848, ainsi qu'aux portes de Milan (4 août) et au siège de Peschiera (29 avril, 6 mai 1848) ».

(A suivre.)

François Miquet.

LA VIE DE SAINT BERNARD DE MENTHON

par Richard de la Valdisère.

Passant en revue les anciennes Vies de saint Bernard de Menthon, M. Pascalein nous disait récemment que la plus ancienne, la seule qui possède une valeur historique, qui offre un caractère d'unité et de sincérité, est celle due à Richard de la Valdisère. Malgré l'érudition déployée par cet écrivain en faveur de sa thèse, nous avouons qu'il n'a pas réussi à nous convaincre.

Selon nous, cette Vie ne possède aucune des qualités énumérées, et pour mettre le lecteur à même de juger du débat en connaissance de cause, nous allons la résumer d'après l'édition qu'en ont donnée les Bollandistes.

L'auteur nous fait tout d'abord l'histoire des lieux habités par son héros.

Après la mort de Noé, nous dit-il, Jupiter et son frère Cordelès, fuyant la colère de leur père Saturne, vinrent se réfugier dans les Alpes. Ils bâtirent une ville qu'ils nommèrent Cordelès — aujourd'hui Aoste. Sur le col qui séparait cette cité du bassin du Rhône, ils élevèrent en l'honneur de Jupiter une statue de marbre : c'est pourquoi cette montagne fut appelée Mont-Joux. Enfin, un homme riche, nommé Polycarpe, ayant dressé, sur le col qui conduit en Tarentaise, une colonne très haute en pierre surmontée d'un escarboucle luisant, ce passage porta le nom de colonne Joux.

Plus tard, entre 703 et 720 (!), Charlemagne, ou mieux son neveu Roland chassa les païens de la vallée. Mais le démon, qui avait pris possession des deux statues élevées sur les hauteurs voisines, continua d'opérer des prestiges en ces lieux.....

Bernard de Menthon naquit en 923 de Richard de Menthon et de Bernoline de Duin ; il fut tenu sur les fonts baptismaux par son oncle paternel, nommé Bernard. A deux ou trois ans, cet enfant commençait à lire ; à quatre ans, il servait la messe et composait ; à cinq ou six ans, il chantait en musique, récitait l'office divin et portait le cilice. Ce que voyant, son père se hâta de l'envoyer dans une école publique.

Là, entendant raconter les prodiges innombrables que saint Nicolas, mort en 363, avait opérés, tant dans la ville de Myre en Lycie, que dans la ville de Bari, au royaume de Naples, où les Turcs l'avaient transféré en 1088 [1], le jeune écolier sent naître en son cœur une vive confiance en ce grand saint, il se met sous sa protection et conçoit le projet de chasser un jour, avec son aide, les démons du Mont-Joux.

En attendant, Bernard fit de rapides progrès dans les sciences, car il devint *docteur in utroque* [2], surtout dans la science de la théologie, qu'il enseigna même quelque temps.

1. Saint Nicolas mourut en réalité vers 327 ; ses reliques furent transférées en 1087 à Bari, non par les Turcs, mais par les habitants de Bari, qui voulaient les soustraire aux profanations des Turcs.

2. A cette époque, ce titre n'existait point encore.

Craignant que son fils unique ne songeât à entrer dans les Ordres, Richard de Menthon le rappelle, lui choisit une épouse non moins distinguée par sa naissance que par sa beauté [1], et convoque toute la noblesse du voisinage pour assister aux fiançailles.

La veille du jour fixé, Bernard, retiré dans sa chambre, adresse une prière fervente à Dieu et à saint Nicolas, et s'étend sur sa couche. Il était à peine endormi, que saint Nicolas lui apparaît en songe, lui disant de se sauver à Aoste. Bernard se réveille en sursaut, écrit quelques mots à ses parents pour leur dire qu'il s'en va où Dieu l'appelle, sort secrètement du château, et, prenant des chemins détournés, il se dirige en toute hâte vers la cité d'Aoste, où il arrive bien vite.

L'archidiacre Pierre accueillit à bras ouverts le jeune gentilhomme, lui fit conférer en peu de temps les Ordres sacrés, l'admit au nombre de ses chanoines, et à sa mort, en l'an 966, il le désigna pour son successeur.

Cependant le démon continuait ses prestiges sur le Mont-Joux, et poursuivant de sa rage les pèlerins obligés de traverser la montagne, il immolait le dixième de chaque groupe, prélevant ainsi sur eux un tribut vivant.

Le nouvel archidiacre brûle de chasser l'Esprit mauvais. Encouragé par Nicolas qui lui apparaît en songe, muni de l'autorisation de son évêque, il convoque le peuple d'Aoste et se dirige à sa tête vers le Mont-Joux. Au bourg de Saint-Remy, Bernard congédie le clergé, et gardant avec lui un certain nombre de pèlerins (peut-être aussi le peuple), il gravit la montagne.

Lorsqu'il arrive près de la statue, l'homme de Dieu se place au milieu des pèlerins, au dixième rang. Le démon veut le saisir ; mais lui, jette au coup du démon son étole, dont l'extrémité se change en chaîne de fer, et lui ordonne de se retirer sur les monts Mallets ou monts Maudits (le Mont-Blanc). Après avoir brisé les deux statues, notre héros regagne la ville d'Aoste où il continua d'exercer avec zèle les fonctions d'archidiacre.

Il bâtit pendant ce temps sur Mont-Joux et sur Colonne-Joux un couvent où il établit des chanoines. Enfin, plein de jours et de mérites, il tombe malade à Novare, et y meurt la 6ᵉ férie, soit le vendredi après la fête de la Sainte-Trinité de l'an 1008. On l'inhuma le 15 juin [2] dans le monastère de Saint-Laurent, où ses reliques sont encore aujourd'hui vénérées.

Les couvents, dédiés d'abord à saint Nicolas seul, ont ajouté depuis, au nom de cet évêque, celui du glorieux saint Bernard.

En terminant, l'auteur ajoute :

« Moi, Richard, des seigneurs de Festi (Séez ?) dans la Val d'Isère, archidiacre d'Aoste, et chanoine en ce lieu du temps de Bernard, après avoir fait des recherches à Menthon, Aoste et Novare, après avoir compulsé maintes chroniques et documents, j'ai rédigé le précédent écrit.

Tel est le résumé de la Vie de saint Bernard attribuée à Richard de la Valdisère. Elle n'est, on le voit, qu'un tissu de fables, d'anachronismes et de contradictions.

1. Richard n'indique ni le nom ni la famille de l'épouse.

2. En 1008, le vendredi après la Sainte-Trinité tombait le 28 mai, et non le 15 juin Du reste, la fête de la Sainte-Trinité ne fut établie dans le diocèse d'Aoste que trois siècles et demi plus tard. (Mᵍʳ Duc.)

— Ces fables et ces anachronismes ne sont point, nous dit-on, l'œuvre de Richard de la Val d'Isère, mais celle d'un interpolateur.

— Eh ! qu'en savez-vous ? Certes, il n'est pas rare de rencontrer des anachronismes ou des contradictions dans des écrits publiés de nos jours, même signés par des membres de nos Sociétés savantes, et qui n'ont pas été interpolés.

Mais admettons un instant que le texte primitif de Richard ait été remanié, augmenté ; à quoi reconnaîtrez-vous ces remaniements ? quel sera votre criterium pour séparer le texte authentique du texte falsifié, la vérité du mensonge ? Supprimer tout ce qui paraît fabuleux et contradictoire, pour s'écrier ensuite : « Vous le voyez, ce récit offre un caractère de vérité et de sincérité », c'est un procédé commode mais par trop arbitraire.

S'il nous fallait admettre que la Vie en question a été interpolée, nous croirions volontiers que ce qui a été ajouté, ce sont les deux alinéas où l'auteur déclare être un Richard de la Valdisère, contemporain et familier de saint Bernard.

D'après le chanoine Derivaz, cette Vie a été composée vers l'an 1400 par un Chamoisi, prieur de Séez en Tarentaise, qui a reculé d'un siècle la mort du saint pour faire plaisir à certains seigneurs. — Or Derivaz n'est pas un romancier ; c'est un chroniqueur sérieux qui a compulsé de son vivant la plupart des archives du Vallais, et qui a laissé dix-huit gros volumes de notes manuscrites très intéressantes. Son affirmation a donc une réelle valeur.

Une preuve selon nous que le couvent du Montjoux n'a pas été fondé au x^e^ siècle, c'est qu'on n'en trouve aucune mention certaine avant l'an 1125. Comment croire en effet qu'un établissement de cette importance n'eût pas été signalé par quelques chartes de donation ou dans le récit des chroniqueurs !

Le premier archidiacre d'Aoste qui soit mentionné après Richard de la Valdisère, c'est Etienne, qui vivait en 1133. Le premier prévôt de Montjoux après saint Bernard, c'est Ulric, qui aurait reçu le pape Eugène III au monastère l'an 1148, et qui est nommé dans diverses chartes de 1165 à 1168.

En dehors du saint, le premier membre de la famille de Menthon, dont l'existence soit prouvée par documents, c'est Jean de Menthon vivant en 1201 ; et la généalogie des seigneurs de ce nom publiée récemment n'en signale pas d'autres [1].

1. Sur la foi d'un inventaire du XVII^e^ siècle, elle signale, il est vrai, un Jean de Menthon, seigneur de Disonche en 1147 ; mais cette date doit être fausse (Voir *Acad. Sal.*, XIX, 338.)

Tout concourt donc à reporter la vie de saint Bernard à la fin du XI^e^ siècle. C'est du reste l'opinion qui depuis longtemps prévaut en Italie. Dans ses Notes sur la *Vie des Saints* de Galizzia publiées en 1756, l'abbé Dusini, s'appuyant sur l'autorité de codex du XII^e^ siècle conservés à Novare, fait mourir notre héros en 1086 ; et dans l'Office propre aux chanoines de Latran, les leçons de la fête du saint placent sa mort à l'an 1108.

C'est cette même opinion qui est de nos jours le plus communément admise par les chroniqueurs sérieux. Parmi eux nous citerons, après le chanoine Derivaz († 1836), M^gr^ Luquet (*Etudes historiques sur le Grand-Saint-Bernard*, 1849) ; le savant abbé Gremaud, de Fribourg († 1896) ; l'abbé Genoud (*Les Saints de la Suisse Française*, 1882) ; le chanoine Ducis (*L'Epoque de saint Bernard de Menthon*, 1890) ; M^gr^ Duc, évêque d'Aoste (*A quelle date est mort saint Bernard de Menthon?* 1893) ; etc., etc.

Enfin cette opinion est seule compatible avec le texte de très anciennes chroniques affirmant que le saint eut une entrevue à Pavie avec le roi Henri (H. IV, empereur d'Allemagne), marchant contre la ville de Rome à la tête de son armée.

J.-F. GONTHIER.

L'ÉCOLE NATIONALE D'HORLOGERIE
DE CLUSES (HAUTE-SAVOIE)

Continuant notre enquête sur les diverses industries savoisiennes, nous publions aujourd'hui une première étude sur l'horlogerie, travail que nous avons demandé à l'un des hommes les plus compétents en la matière ; sa modestie nous empêche, à notre grand regret, de le présenter à nos lecteurs : son nom eut été une nouvelle preuve des efforts tentés par la Société Florimontane pour grouper les hommes d'études disséminés dans le département autour d'un but commun : le culte réfléchi de notre pays.

Le Comité de Rédaction.

Avant de parler de cette Ecole, jetons préalablement un coup d'œil rétrospectif et rapide sur l'histoire et l'industrie horlogère en Savoie, sur ses progrès et sur les différentes phases qui se sont succédé depuis son origine jusqu'à nos jours.

L'horlogerie fut introduite vers 1715 dans l'ancienne province du Faucigny par un nommé Ballaloud, arrivant d'Allemagne et natif de Saint-Sigismond-sur-Cluses. Les ouvriers

que cet horloger forma dans cette commune se répandirent d'abord à Cluses, puis à Arâches, à Nancy-sur-Cluses, à La Rivière-Enverse et à Morillon. Ballaloud, qui avait conservé des relations avec l'Allemagne, y trouva les premiers débouchés aux produits de son industrie, plus tard, des relations s'établirent avec Genève et Neuchâtel.

La fabrication de l'horlogerie fit de tels progrès qu'en 1792 elle occupait les deux tiers de la population de Cluses et des localités que nous venons de citer. L'industrie horlogère, favorisée par l'intelligence des habitants, l'isolement, la tranquillité d'esprit, indispensables aux ouvriers de cette profession, avait donc pris un grand développement pendant la dernière moitié du XVIII^e^ siècle et jusqu'à la chute du premier Empire. En 1807, elle occupait 1470 ouvriers dans la région de Cluses, dont 1150 travaillaient à Cluses même, 125 à Magland, 85 à Arâches, 97 à Scionzier et 13 au Mont-Saxonnex. Les ouvrages sur lesquels elle s'exerçait étaient des mouvements bruts ou cheminants dits à roue de rencontre.

Jusqu'en 1815, époque où la Savoie fut encore séparée de la France, cette prospérité ne fit qu'augmenter ; mais à partir de ce moment et malgré l'essor que prirent les affaires dans les années qui suivirent la Révolution de 1830, nous voyons cette industrie décroître insensiblement et arriver enfin à un abaissement auquel l'incendie de Cluses, qui eut lieu en 1844, vint mettre le comble par l'émigration presque totale des horlogers qui formaient la majeure partie de la population de la petite ville incendiée. Un relevé très exact fait en 1846, deux années après l'incendie, porte le nombre des ouvriers à 593 seulement, ce qui accuse une diminution de 877 depuis l'année 1807, dans un espace de trente années environ.

Ce nombre de 593 ouvriers existant en 1846, était réparti de la manière suivante et par commune :

Cluses	36
Arâches	186
Châtillon	1
Magland	116
Marnaz	70
Scionzier	89
Mont-Saxonnex	62
La Rivière-Enverse	5
Saint-Sigismond	27

On attribue généralement cette décadence aux développements rapides de l'horlogerie genevoise et suisse, que nos

industriels savoisiens, soit par apathie, soit par esprit de routine, n'ont pas voulu apporter dans leur fabrication. Aux montres à roue de rencontre ont succédé les montres à cylindre et la vallée de Cluses n'a pas assez tenu compte de ce perfectionnement. Il est cependant juste de dire que jusqu'à ce moment les ouvriers du pays avaient toujours manqué d'émulation, ce stimulant énergique, et aussi de bons modèles; l'incendie de Cluses vint heureusement leur apporter ces facteurs importants.

Le Gouvernement piémontais, touché de la position des malheureux habitants de Cluses, s'occupa, non seulement de relever de ses ruines la ville incendiée, mais encore d'assurer l'avenir de la population en reconstituant l'industrie locale.

Un projet de grande manufacture fut élaboré en haut lieu à la suite d'un rapport de l'un des principaux horlogers de Paris, M. Benoît, qui avait été chargé par le Gouvernement sarde d'aller étudier sur les lieux les moyens les plus propres à arrêter l'émigration et à procurer un travail assuré aux ouvriers ruinés par l'incendie. Malheureusement ce grand et utile projet ne put recevoir son exécution. La guerre contre l'Autriche eut pour résultat d'obérer les finances du Piémont et de rendre impossible l'établissement de la fabrique projetée.

Néanmoins, dans le but de venir en aide à l'industrie de la localité, de lui faciliter les moyens de se reconstituer en donnant à la classe ouvrière une instruction professionnelle en rapport avec les progrès de la science, une Ecole technique y fut fondée aux frais du Gouvernement.

Cette Ecole, décrétée par le roi Charles-Albert, le 31 mars 1848, prit le titre d'Ecole royale d'horlogerie et ouvrit ses ateliers le 2 juin 1849, avec 24 élèves, soit 12 garçons et 12 jeunes filles, tous appartenant à la ville et aux environs. Malgré d'assez grandes difficultés contre lesquelles il eut à lutter à son début, l'Etablissement, pendant les onze premières années de son existence, c'est-à-dire de 1849 à 1860, donna les plus beaux résultats. En effet, en peu de temps d'habiles élèves furent formés et répandirent dans leurs communes respectives de nouvelles idées qui ont excité l'émulation ; la population horlogère s'accrut, de nouveaux ateliers furent créés et en 1860 on comptait 1700 à 1800 ouvriers dont la production annuelle pouvait être évaluée à 1,500,000 francs.

Par suite de l'annexion de la Savoie à la France, l'Ecole devint française, fut réorganisée et complétée en 1863 par décret

du 30 novembre et prit le titre d'Ecole impériale; son enseignement, dès lors, dut s'appliquer non seulement à la Savoie mais à tous les jeunes gens français qui se destinent soit à la fabrication, soit au commerce d'horlogerie.

Enfin en 1870 l'Ecole devint nationale et depuis cette époque elle s'est développée à tel point qu'elle se trouva bientôt trop à l'étroit dans les anciens bâtiments où elle avait été primitivement installée.

Le Gouvernement de la République dans ses efforts incessants pour développer l'enseignement professionnel a fait construire un superbe édifice bien situé, renfermant trois grandes salles de cours et de dessin, cinq vastes ateliers bien aérés, bien appropriés à leur destination et pouvant contenir plus de 200 élèves. Commencé en 1880, ce nouveau bâtiment a été inauguré solennellement en 1886, par MM. Lockroy et Goblet, alors ministres du Commerce et de l'Instruction publique.

Dispositions générales.

L'Ecole nationale d'horlogerie est placée sous l'autorité du Ministre du Commerce et du Préfet de la Haute-Savoie. Elle a pour objet de former :

1° Des ouvriers instruits et habiles, capables d'exécuter en tout ou en partie les appareils destinés à la mesure du temps ou tous autres mécanismes de précision appropriés aux usages des sciences et des arts ;

2° De donner l'instruction nécessaire aux jeunes gens qui se destinent à devenir dans ces genres d'industries fabricants ou chefs d'atelier.

On n'y reçoit actuellement que des externes.

Enseignement.

La durée des études est de trois ans.

L'enseignement est gratuit ; il est à la fois théorique et pratique.

L'enseignement théorique, toujours dirigé dans le sens des applications, comprend la langue française, l'arithmétique, les éléments d'algèbre, de géométrie, de trigonométrie, de mécanique, de cosmographie, de physique (spécialement l'électricité), le dessin des machines.

L'enseignement pratique est donné dans quatre ateliers. Il embrasse :

1° La fabrication des blancs ou ébauches, les pignons, le remontoir au pendant, la cadrature, le finissage, les diverses espèces d'échappements, le plantage, l'emboîtage et le réglage ;

2° Les diverses parties accessoires telles que le denturage des roues, le travail des pierres fines et le sertissage ; enfin les réparations d'horlogerie.

Dans un cinquième atelier sont placés les élèves qui se destinent spécialement à la construction des appareils électriques, tels que télégraphes, téléphones, pendules, etc., et à la petite mécanique en général.

Des brevets sont délivrés par le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes aux élèves de troisième année qui, aux examens généraux de sortie, ont satisfait d'une manière complète à toutes les épreuves. Il est décerné, à ceux qui ont obtenu une moyenne générale au moins égale à 15 et aucune moyenne particulière inférieure à 11, un brevet parti-

culier et une médaille d'argent d'après le modèle adopté par le Ministre. L'élève sortant le premier de sa promotion reçoit la même médaille en or.

Des prix, consistant en outils et ouvrages scientifiques, ainsi que des mentions honorables peuvent être accordés aux élèves les plus méritants de première et de deuxième année à la suite des examens de fin d'année scolaire.

Conditions d'admission.

Il n'est reçu à l'école que des élèves âgés de plus de 14 ans ; la rentrée des classes ayant lieu chaque année le 3 novembre, les candidats doivent justifier qu'ils auront au moins 14 ans le 1er dudit mois.

Les demandes d'admission doivent être adressées par écrit au préfet du département dans lequel réside la famille du candidat, du 1er août au 20 septembre. Ces demandes doivent être accompagnées des pièces suivantes :

1° Un extrait authentique de l'acte de naissance du candidat ;

2° Un certificat de vaccine d'un docteur assermenté : ce certificat constatera, en outre, que le candidat ne possède aucune infirmité permanente pouvant nuire au travail de l'horlogerie, et qu'il n'est atteint d'aucune affection scrofuleuse ou maladie chronique contagieuse ;

3° Un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par l'autorité locale attestant, de plus, que le candidat jouit de la qualité de Français ;

4° Le certificat d'études primaires ou, à défaut, un certificat délivré par un fonctionnaire de l'enseignement public, justifiant que le candidat possède les connaissances suivantes : la lecture, une écriture lisible et courante, une orthographe à peu près correcte, l'arithmétique comprenant les quatre premières règles, les fractions, le système métrique, les règles de trois simple et composée ;

5° Un engagement *(sur papier timbré)* pris par les parents d'acquitter, aux époques fixées, la totalité ou la fraction des frais d'entretien laissés à leur charge.

Les signatures des certificats et celle de l'engagement doivent être légalisées.

L'admission des élèves est prononcée par le Ministre.

Les élèves admis doivent être rendus à l'Ecole le 3 novembre au plus tard.

Tout élève qui ne s'y est pas présenté à cette date est considéré comme démissionnaire, sauf le cas d'excuse légitime.

Un certain nombre de places sont réservées chaque année aux ouvriers horlogers qui voudraient se perfectionner dans une ou plusieurs parties de la fabrication de la montre.

Ces ouvriers sont reçus par le directeur qui doit préalablement s'assurer de leur moralité et de leur conduite.

Frais d'entretien. — Bourses d'entretien.

Le régime de l'Ecole est l'externat. Les élèves sont placés par leurs parents chez des correspondants domiciliés dans la commune de Cluses et agréés par l'administration de l'Ecole.

Toutefois l'administration peut, sur la demande des familles, se charger de placer les jeunes gens. Dans ce cas, les parents doivent verser par trimestre et d'avance une pension annuelle de 600 francs environ.

Des bourses ou fractions de bourse d'entretien peuvent être accordées, sur les fonds de l'Etat, portés à cet effet au budget de l'Ecole, aux élèves dont les familles ont préalablement fait constater l'insuffisance de leurs res-

sources. Ces bourses ne sont accordées que pour une année scolaire. Elles sont renouvelables.

Les demandes de bourse *(sur papier timbré)* sont adressées au Ministre. Elles sont déposées à la préfecture en même temps que les demandes d'admission et soumises par les soins du préfet à l'instruction réglementaire.

Des bourses d'entretien sont également accordées par des départements et des communes.

Frais accessoires.

Une somme de 25 francs est versée à l'entrée par chaque élève pour répondre des dégâts qu'il commettrait ou des pertes des matières premières résultant de sa négligence ou de sa faute. En outre, les parents doivent verser chaque année une somme de 5 fr. pour abonnement aux bains froids.

L'entretien du petit outillage et les fournitures de matières premières à l'usage des ateliers sont à la charge de l'Etat, sauf les menus outils dont la liste est annexée au présent programme et qui sont fournis par les élèves à leur entrée à l'Ecole; ces derniers doivent en outre se procurer les livres nécessaires à leur instruction.

Tenue des élèves.

Les élèves devront toujours se présenter à l'Ecole dans une tenue convenable. En conséquence, leurs familles devront pourvoir à l'entretien et, s'il y a lieu, au renouvellement de leurs vêtements. En cas de refus ou de retard prolongé après l'invitation qui serait adressée à la famille d'un élève par l'administration de l'Ecole, l'exclusion de cet élève pourra être prononcée.

Les élèves portent une casquette d'uniforme.

Liste des menus outils que les élèves doivent se procurer.

Pour la première année :

Un tour à finir, une pince à bouts ronds, un compas à coulisse, un compas aux douzièmes, un tour aux vis, un perce-droit, une pierre à l'huile, un marteau, un chalumeau, quatre burins, six équarissoirs assortis, deux limes carrelettes, une rude et une demi-rude, deux limes barettes, deux limes feuilles de sauge, deux limes rondes (le tout avec manches), deux archets en baleine, un bâton de cire, un morceau de laiton rond.

Pour la deuxième année :

Un compas aux engrenages et un outil à planter.

(On peut se procurer tous ces objets à Cluses, chez les marchands de fournitures d'horlogerie.)

Renseignements divers.

Une bibliothèque et un musée d'études, renfermant une collection de modèles des plus complètes, sont à la disposition des maîtres et des élèves.

A l'extérieur, des surveillants spéciaux assurent la bonne tenue des élèves et leur rentrée, le soir, dans leurs chambres respectives, aux heures réglementaires. Chaque jour ces fonctionnaires rendent compte de leurs observations à la Direction de l'Ecole.

L'établissement est chauffé au moyen de quatre grands calorifères et éclairé à la lumière électrique.

Un excellent médecin payé par l'Etat donne les meilleurs soins aux élèves indisposés ou malades et ceux-ci ne sont jamais laissés seuls.

Un établissement de bains froids, offrant toutes les garanties de sécurité,

installé suivant une décision de M. le Ministre, est à l'usage spécial des élèves. Toutefois, ceux-ci ne peuvent s'y rendre qu'accompagnés de leurs maîtres.

Une société de musique est organisée entre les élèves ; les répétitions se font dans une des salles de l'établissement, en dehors des heures de travail.

Il n'y a pas de jeudi : les élèves travaillent chaque jour de 7 heures à midi et de 1 heure 1/2 à 6 heures 1/2 : soit 10 heures par jour, dont 8 pour le travail d'atelier et 2 pour les cours appliqués de théorie et de dessin.

Les dimanches et fêtes, un appel est fait à 10 heures du matin en vue de s'assurer de la présence des élèves à Cluses. Dans leurs promenades, ceux-ci ne doivent pas dépasser un périmètre de 2 à 3 kilomètres de rayon sans en avoir préalablement obtenu par écrit la permission du Directeur qui fixe lui-même l'heure de la sortie et de la rentrée.

Chaque année, l'administration des Postes et des Télégraphes, sur la proposition du Directeur de l'Ecole, reçoit dans ses ateliers de Paris, sans examen, deux élèves choisis parmi les quatre premiers de la promotion sortante. En cas de places disponibles, d'autres élèves peuvent être admis, mais au concours. Ces jeunes gens font un stage d'une ou deux années pendant lesquelles ils reçoivent une indemnité annuelle de 1,800 francs. En suite d'un examen, ils sont reçus agents spéciaux des télégraphes au traitement de 2,000 fr., pour arriver, par des augmentations successives, à 3,400 fr. avec pension de retraite. Ils sont nommés à cet emploi dans les principales villes de France.

Au point de vue du service militaire, les élèves de l'Ecole nationale d'horlogerie de Cluses sont admis aux examens d'ouvriers d'art qu'ils subissent presque tous avec succès. Ils ne font ainsi qu'une année de service militaire.

Les travaux de l'Ecole ont été appréciés par le public connaisseur et par les artistes les plus éminents à 19 expositions, dont 11 universelles, savoir :

Londres	1851 et 1862
Paris.	1855, 1867, 1878, 1881
Lyon.	1872
Vienne (Autriche).	1873
Anvers.	1885
Paris.	1889
Chicago (Amérique).	1893
Besançon, ...	1893

A chacun de ces grands concours industriels, les produits de l'Ecole ont été, par les jurys internationaux, jugés dignes des plus honorables distinctions, notamment 10 médailles d'or et 3 diplômes d'honneur.

A partir de 1889, l'Ecole de Cluses prit un nouvel essor ; elle comptait alors 98 élèves, en 1892, ce chiffre est porté à 120 et l'année scolaire 1896-1897 vient de se terminer avec 164 jeunes gens.

En 1893 elle a dignement figuré à l'Exposition internationale de Chicago. Dans son rapport à M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie le directeur de l'Enseignement technique, délégué du Gouvernement, s'exprimait ainsi :

« L'Exposition de l'Ecole de Cluses a été tout spécialement

« remarquée; la presse de Chicago s'en est occupée à plusieurs « reprises, en insistant sur l'utilité d'une création analogue « aux Etats-Unis. »

Mais c'est surtout par sa participation à l'Exposition du Centenaire de l'horlogerie, à Besançon, que l'Ecole Nationale de Cluses a, dans ces derniers temps, justifié et affirmé son universelle renommée. Tous les maîtres en l'art de l'horlogerie ont loué sans réserve ses méthodes d'enseignement, d'ailleurs affirmées par les résultats les plus satisfaisants, prodigieux même, au dire de quelques-uns, si l'on considère qu'ils s'obtiennent en 28 mois de travail. (La durée des vacances étant de 2 mois par année, il en résulte une diminution de 6 mois dans les trois années d'études ; si nous ajoutons les dimanches et jours fériés, il ne reste réellement que 28 mois de travail.)

Ne citons que l'une de ces appréciations :

« L'Ecole de Cluses tient le premier rang, laissant bien loin « derrière elle les autres Ecoles de France, et son exposition « n'a pas été sans stupéfier plus d'un horloger franc-comtois. « Seule elle a présenté ses instruments de démonstration, ses « modèles, ses cours théoriques, donnant ainsi une idée « exacte et complète de son enseignement, tout en prouvant « par les résultats obtenus l'excellence de cette méthode.

« L'Ecole de Cluses montre, à côté d'une importante collec- « tion d'échappements et de quelques pendules d'une exécution « parfaite, un tableau de petit outillage et de pièces détachées « vraiment remarquable, tant par sa disposition que par le « fini des objets qui le composent, une importante collection « de pièces compliquées et de mouvements à divers degrés « d'avancement, ainsi que quelques belles montres finies.

« Les dessins sont habilement faits et fort bien conçus.

« A signaler les appareils construits dans son atelier de « télégraphie : télégraphes, sonneries, etc.

« L'Ecole de Cluses seule a abordé cette branche de l'horlo- « gerie, et en raison de l'extension de jour en jour plus consi- « dérable que prend l'horlogerie électrique, cette direction « donnée à l'enseignement ne peut que rendre de très grands « services.

. . . . . .

« L'Ecole nationale d'horlogerie de Cluses, en allant se faire « juger par ceux-mêmes qui, mus par un chauvinisme exagéré, « ont toujours cherché à la discréditer, a fait preuve d'une « grande confiance en ses moyens. Elle revient plus forte,

« dignement récompensée et hautement proclamée la première « entre toutes. »

Depuis l'annexion, plus de 1,300 jeunes gens ont traversé l'école et, à de rares exceptions près, sont restés dans les rangs de l'armée industrielle. Les uns sont d'importants chefs d'usine, fabricants d'horlogerie, des contre-maîtres distingués ; d'autres sont ouvriers dans les ateliers du pays ; quelques-uns sont adonnés à la construction des appareils télégraphiques et des instruments des sciences pour lesquels une main habile, jointe à une grande rectitude de coup d'œil, est indispensable ; enfin, d'autres, et c'est le plus grand nombre, sont répandus dans tous les départements où ils exercent avec intelligence et habileté le commerce et le travail des réparations d'horlogerie.

En résumé l'Ecole nationale d'horlogerie de Cluses, l'aînée de toutes celles qui existent en France n'a plus à faire ses preuves ; ce qui précède démontre suffisamment que depuis son origine elle a largement rempli la mission déterminée par ses programmes.

LES CHANSONS POPULAIRES DE LA HAUTE-SAVOIE

(Suite)

Le Grain de Blé.

1.

D'é açhtâ on gron dĕ blâ,
On gron dĕ blâ, toulalà ;
D'é açhtâ on gron dĕ blâ,
On gron dĕ blâ, toulali, toulalà,
On gron dĕ blâ, toulalêră.
(J'ai acheté un grain de blé,
Un grain de blé, toulala, etc.)

2.

Dĕ l'é prê, dĕ l'é portâ
Vĕ lĕ moni, toulalà,
Dĕ l'é prê, dĕ l'é portâ
Pĕ lĕ polé, toulali, toulalà ;
Pĕ lĕ polë, toulalêră.
(Je l'ai pris, je l'ai porté
Vers le meunier.)

3.

Lĕ moni qĕ m' l'a molu,
M' l'a mi molu, toulalà, etc. [1].
(Le meunier qui me l'a moulu
Me l'a moulu à moitié.)

4.

Dĕ l'é prê, dĕ l'é portà,
U bolonjhi, toulalà, etc.
(Je l'ai pris, je l'ai porté
Au boulanger.)

5.

L'bolonjhi q' l'a enpâtâ
M' l'a mi empâtâ, toulalà, etc.
(Le boulanger qui l'a empâté,
Me l'a empâté à moitié.)

6.

Dĕ l'é prê, dĕ l'é portâ
A l'enforni, toulalà, etc.
(Je l'ai pris, je l'ai porté
A l'enfourneur.)

7.

L'enforni q' l'a infornâ
M' l'a mi brulâ, toulalà, etc.
L'enfourneur qui l'a enfourné
Me l'a brûlé à moitié.)

8.

Y en-n a fé diswi bô pon
E on levon, toulalà, etc.
(Il en a fait dix-huit beaux pains
Et un levain.)

9.

Y en-n ĕ rĕstâ on tortilyon
Pĕ lĕ minon, toulalà, etc.
(Il en est resté un petit morceau
Pour le petit chat.)

10.

Y en-n u côre on garolë
Pĕ lĕ polé, toulalà, etc.
(Il y en eut encore une boulette
Pour le coq.)

Communiquée par M. Aimé Constantin.

L'Alouette.

(PATOIS DE THÔNES)

Allegretto quasi andantino.

1.

Na brav' aluïëtă
Matin s' tê lĕvâ;
Matin s' tê, marilà, riri,
Tonton, mari, marilà,
Matin s' tê lĕvâ.
(Une jolie alouette
De bon matin s'était levée.)

2.

Drê ïô dïên lé nïolĕ,
La pour' é montà;
La pour' é, marilà, riri, etc.
(Droit en haut dans les nues,
La pauvresse est montée)

3.

Lé, on la parchvivĕ,
S'on la vëïê pâ;
S'on la vë... marilà, riri, etc.
(Là, on l'entendait
Si on ne la voyait pas.)

4.

Lé, on l'êntêndivĕ
Tirliri chantâ;
Tirliri, marilà, riri,
Tonton, mari, marilà,
Tirliri chantâ.
(Là, on l'entendait
Chanter ses tirliri.*)*

1. Tous les couplets se répètent d'après le modèle du premier.

5.

Lé, l' fassê d' prêhîrĕ
Pĕ tô lou danâ ;
Pĕ tô lou, etc.
(Là, elle faisait des prières
Pour tous les damnés.)

6.

Pwé su çlà nohirĕ
L'ĕ vnĭu s'arposâ ;
L'ĕ vnĭu s'ar'... etc.
(Puis sur ce vieux noyer,
Elle est venue se reposer.)

7.

La branchĕ 'tê sëtă,
L'êzé a tombâ;
L'êzé a, etc.
(La branche était sèche,
L'oiseau est tombé.)

8.

Ma pour' aluïëtă,
T' é-tŏ bin fé mâ ?
T'é-tŏ bin, etc.
(Ma pauvre alouette,
T'es-tu bien fait du mal ?)

9.

Dĕ m' sé rontu l'âlă
D'é lĕ cou cassâ ;
D'é lĕ cou, etc.
(Je me suis rompu l'aile,
J'ai le cou cassé.)

10.

U pi dĕ çli âbrŏ,
Pĕ mĕ consolâ,
Pĕ mĕ con... etc.
(Au pied de cet arbre,
Pour me consoler.)

11.

Awé d' boqë rôsĕ
Dĕ l'é êntară ;
Dĕ l'é ên... etc.
(Avec des fleurs roses,
Je l'ai enterrée.)

Communiquée par M. Aimé Constantin.

La Marion sur un Pommier.

(PATOIS DE THÔNES.)

1.

La Marĭon su on pomi,
Qĕ sĕ guinguinâvĕ,
Qĕ sĕ guinguinâvĕ dĕ cé,
Qĕ sĕ guinguinâvĕ dĕ lé,
Qĕ sĕ guinguinâvĕ.
(La Marion sur un pommier
Se dandinait,
Se dandinait de çà,
Se dandinait de là,
Se dandinait.)

2.

Lĕ bossu vin à passâ
Qĕ la rĕgardâvĕ,
Qĕ la rĕgardâvĕ dĕ cé,
Qĕ la rĕgardâvĕ dĕ lé,
Qĕ la rĕgardâve.
(Le bossu vint à passer
Et il la regardait,
Qui la regardait de çà,
Qui la regardait de là,
Qui la regardait.)

3.

— T' m' arguétĕ bin tan, bossu,
T-ou qĕ d' sé si drôlă ?
T-ou qĕ d' sé si drôlă dĕ cé ? etc.
(Tu me regardes bien tant, bossu !
Suis-je donc si jolie ?)

4.

— T'é bin brâvă, t'é d' mon gò,
Tĕ saré ma mîă,
Tĕ saré ma mîă dĕ cé, etc.
(Tu es bien jolie, tu me plais,
Tu seras mon amie.)

5.

— M'arguétă pâ tan, bossu ;
Dĕ n' sé pâ ta mîă,
Dĕ n' sé pâ ta mîă dĕ cé, etc.
(Ne me regarde pas tant, bossu,
Je ne suis pas ton amie.)

6.

— P'étrĕ ta mîă, bossu,
Fô t' copâ ta bossĕ,
Fô t' copâ ta bossĕ dĕ cé, etc.
(Pour que je sois ton amie, bossu,
Il te faut couper ta bosse.)

7.

Can la bossă fu copâ,
Lĕ bossu cwinnâvĕ,
Lĕ bossu cwinnâvĕ dĕ cé, etc.
(Quand la bosse fut coupée,
Le bossu criait en grognant (com-
[me crient les petits porcs)

8.

Pleură dan pâ tan, bossu,
On t' rêndrà ta bossă,
On t' rêndrà ta bossă dĕ cé, etc.
(Ne pleure pas tant, bossu,
On te rendra ta bosse.)

9.

Can la bossă fu rêndùà,
Lĕ bossu chantâvĕ...
Lĕ bossu chantâvĕ dĕ cé, etc.
(Quand la bosse fut rendue,
Le bossu chantait.)

(A suivre.)

Jean Ritz.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Les Epées de Bordeaux.

M. J.-B. Giraud, le savant conservateur des Musées archéologiques de Lyon, a publié, en 1895 [1], et dans une seconde édition de 1896, une étude fort intéressante sur les épées dites de Bordeaux et sur la localité que ce nom désignait en réalité : la capitale de l'Aquitaine ou le modeste village de Savoie, sur la rive gauche du lac du Bourget.

En faveur de la première opinion, M. Giraud cite un passage de la *Géographie d'Abufeda* [2] où l'on vante les épées de Bordeaux (Gironde) : « les épées qu'on y fabrique sont célèbres ».

1. *Bulletin du Comité des Travaux historiques*, 1895, p. 171.

2. *Collection de Documents inédits*, III, p. 307. — M. Giraud prépare un *Supplément* contenant de nouveaux documents à l'appui de sa démonstration qui, d'ailleurs, semble dès à présent irréfutable

Il analyse un certain nombre de documents anciens, du XIVe et du XVe siècles, prouvant l'existence dans cette ville de fabricants d'épées. Il cite enfin l'association conclue, en 1485, devant un notaire de Bordeaux (Gironde), entre quatre armuriers étrangers, « Ambroise de Karoles, Etienne Daussone, Glaudin Bellon, natifs du pays de Milan en Lombardie, et Pierre de Sonnaz du duché de Savoie », pour la fabrication des cuirasses et des armures damasquinées [1].

Ces textes rares et vagues établissent bien qu'il y a eu en Guienne des fabricants d'armes, et il ne pouvait en être autrement, car on a dû s'y efforcer de se passer de l'industrie étrangère, espagnole, française [2], allemande ou italienne. Cependant ils sont loin de prouver que Bordeaux ait jamais possédé une fabrique d'épées spécialement connue et célèbre. M. Giraud ajoute avec raison que les industries naissent le plus souvent dans les milieux produisant la matière première, et il y a là encore un argument contre la Guienne où le minerai de fer ne se rencontre pas. Il en est tout autrement de la Savoie et spécialement de Bourdeau [3]. Ce village, favorablement assis au bord d'un lac qui était au moyen âge, et assez longtemps plus tard, une voie de communication importante [4], possédait dans ses environs des mines de fer hydraté, aujourd'hui à peu près épuisées [5], un cours d'eau puissant et intarissable et de vastes futaies. Il pouvait recevoir facilement aussi le minerai de la Basse-Maurienne. Une circonstance particulière y favorisa longtemps le développement de la fabrication de belles et bonnes épées, c'est le voisinage du vaste château ducal du Bourget où, du commencement du XIIIe siècle à la fin du XVe,

1. La commune de *Sonnaz*, entre Chambéry et Aix-les-Bains, n'est séparée du lac du Bourget que par la petite commune du Vivier. Pierre de Sonnaz a pu donc être un ancien ouvrier de Bourdeau.

2. On sait que la Guienne n'est devenue française que sous Louis XI, vers la fin du XVe siècle

3. L'*o* se prononçait *ou*, et les noms de Bourdeau, Bordeaux, Bordeaulx et Bourdeaulx sont absolument identiques.

4. C'est ainsi qu'en novembre 1244, le pape Innocent IV, fuyant l'Italie pour échapper aux poursuites de l'empereur Frédéric II, traversa le Mont-Cenis, puis le lac du Bourget d'où il arriva au Rhône par le canal de Savière et se rendit à Lyon. Déjà, en 1235, Anselme, archevêque de Patras, suivait cette route lorsqu'il mourut à l'abbaye d'Hautecombe, située sur la même rive du lac du Bourget. (MUGNIER, *Les Savoyards en Angleterre au XIIIe siècle*, p. 204-206) — Du Rhône, et en le remontant, on arrivait assez rapidement en Franche-Comté et en Suisse ; en le descendant, on traversait la Bresse et l'on était bientôt dans le Lyonnais ou dans la Bourgogne.

5. C'étaient des dépôts de très bon fer hydraté, appelés sidérolithiques, comme ceux de Cuvat, Ferrières, Cruseilles, près d'Annecy. Des recherches y ont été pratiquées, il y a vingt ans, par M. le comte de Certeau et M. René Gigodot. (Note due à l'obligeance de l'ingénieur en chef des mines, M. Hipp. Lachat, de Cruseilles.)

la Cour de Savoie séjourna souvent, avec ses hommes d'armes et son cortège de gentilshommes, tous jaloux de porter à leur côté une épée solide, « la meilleure de toutes les sauvegardes », au dire de l'un d'eux [1].

Dans sa *Monographie de Bordeau,* le regretté M. Mailland constate que, lors de la confection du cadastre de Savoie, en 1738, les géomètres notèrent l'existence dans ce village de 4 forges, 2 martinets et 2 grandes meules. Assez récemment, suivant le même auteur, des débris d'armes, parmi lesquels une épée entière, y ont été trouvés. A ces indices, qu'il serait facile de multiplier, s'ajoutent des preuves indiscutables : d'abord le témoignage de Montaigne, puis un acte découvert à Lyon par M. J.-B. Giraud.

II.

Dans l'une des dernières pages de son *Voyage en Italie,* Michel de Montaigne rapporte qu'en s'en retournant, il passa par Chambéry, Bordeau, le col du Mont-du-Chat : « Chamberi, 2 lieues, ville principale de Savoie, petite, belle et marchande, plantée entre les mons, mais en un lieu où ils se reculent fort et font une bien grande plaine. De là nous vinmes passer le Mont du Chat, haut, roide et pierreux, mais nullement dangereus ou mal aisé, au pied duquel se siet un grand lac et le long d'icelui un chateau nommé *Bordeau ou se font espees de grand bruit* [2]. » Ces lignes sont d'autant plus importantes que l'attention du célèbre écrivain a dû être éveillée par l'identité du nom du village savoisien et celui de Bordeaux, sa patrie, dont il avait été le maire quelques années auparavant. Si Montaigne attribue ainsi à Bourdeau la fabrication « des épées de grand bruit », c'est bien parce que cela était un fait notoire, incontesté, et que Bordeaux, sa ville natale, n'élevait aucune prétention à ce sujet.

A cette époque, d'ailleurs, les fabriques d'épées à Bourdeau étaient en pleine activité, car M. Giraud a trouvé aux Archives départementales du Rhône un contrat passé devant Me Southonnas, notaire à Lyon, le 22 août 1576 ou 1586, par lequel « Michel et Claude Pasquier, forgerons d'espées près le Borget lez Chambery en Savoye, s'engagent à livrer exclusivement a

1. MUGNIER, *Jehan de Boyssonné et le Parlement de Savoie,* p. 192. *(Sous presse.)*

2. La note de voyage de Montaigne, écrite très rapidement sans doute, place au château de Bordeau la fabrique d'épées. Il est certain, comme l'a fait observer M. Mailland, que ces fabriques étaient au dehors, certainement le long du cours d'eau. (MONTAIGNE, *Voyage en Italie* en 1580-1581, Rome-Paris, 1774, p. 411.)

maistre Jehan Perret, marchand de Lyon, toutes les espées qu'ils feront ou forgeront dans leur martinet pendant trois ans, au prix de 8 livres 12 sols tournois monnoye du roi la douzaine de lames fines, et à onze florins monnoye de Savoie, les moyennes..., la marchandise à faire de la façon que leur sera commandée par l'acheteur qui leur fait une avance de cent florins sur le marché ». (J.-B. GIRAUD, *Les Epées de Bordeaux,* p. 43 et 77.) Les lames *fines* étaient ainsi payées 14 sols et 4 deniers la pièce; la lame seule, semble-t-il, sans poignée ni pommeau, et encore moins sans fourreau. Ce que le marchand de Lyon recherchait paraît être le monopole assuré durant trois ans d'une marque spécialement connue et réputée parmi les divers fabricants de Bourdeau. Il y a dans ce contrat signalé par M. Giraud une indication précieuse pour notre industrie nationale. Nos *armophiles* ne manqueront pas d'en profiter pour rechercher la marque des Pasquier et celles de leurs prédécesseurs.

Léonard du Gourt, archer du duc de Savoie, et fabricant ou simplement marchand d'armes à Chambéry, avait, le 23 janvier 1460, obtenu du duc de Savoie le privilège de marquer sa marchandise *d'une cloche surmontée d'une étoile (campana cum stella desuper).* Les fabricants de faulx du Faucigny avaient aussi leurs marques spéciales [1]. Dans des Lettres-Patentes du 2 novembre 1619 [2] accordées à Jean-Baptiste-Bernard et Pierre-Antoine Castagneri, de Turin, par le duc de Savoie Charles-Emmanuel Ier, on rappelle que « les fabriques de faulx et *d'épées de toute sorte* se sont, peu à peu et *depuis longtemps,* introduites dans les Etats de Savoie, particulièrement par les soins des deux Castagneri qui, à grands frais et travail, ont établi à Argentine (près Aiguebelle) plusieurs martinets ou fabriques de faulx et *d'épées en toute perfection,* en faisant fabriquer les fers et aciers dans ce même lieu pour mieux en assurer la bonté, et dans lesquels la fabrication est si considérable qu'elle fournit non seulement aux besoins du pays mais qu'elle expédie encore ses produits en France et autres Etats [3] ». La marque des Castagneri (plus tard comtes de Castagneri de Châteauneuf) n'est pas indiquée ; ce pouvait être un *châtaigner* comme sur les contre-cœurs ou plaques de cheminées

1. DUFOUR et MUGNIER, *Les Ouvriers sur le Cuir, sur le Fer, etc*, p. 40, 47 à 54 ; — voir aussi DUFOUR et F. RABUT, *Les Armuriers et les Armes de diverses espèces en Savoie,* dans *Mémoires S. S H. et A.*, p. 120 et s.

2. *Les Ouvriers sur le Cuir, sur le Fer,* p. 58.

3. *Id*, p. 59.

qu'ils fabriquaient [1]. Des recherches dans les collections particulières [2] et dans les musées de Turin, Genève, Lyon, Paris, pourraient avoir d'heureux résultats. Si M. Charles Buttin, notre collègue de la Société Florimontane, et M. J.-B. Giraud voulaient bien y employer leur science spéciale et leur patiente application, ils arriveraient certainement à retrouver les épées *de grand bruit* de Bourdeau et celles *de toute perfection* d'Argentine.

François MUGNIER.

*
* *

DONS ET ÉCHANGES

Ne sont pas cités les ouvrages déjà mentionnés dans les compte-rendus des séances, à moins qu'ils ne fassent ici l'objet d'un article spécial.

Bulletin de l'Institut national genevois, t. XXXIV (extr.). — J. VUY : *(1815-1896) Souvenirs personnels* ; notice bibliographique et gravure.

Journal de la Soc. d'archéol. lorraine, 1896. — L. GERMAIN : *De la Qualification « en Savoie » attribuée à Salm, près de Senones* (explique, d'après des actes du XIV[e] s., par en Saulnois ou en Sauvoy, de *Salinensis* ou de *Silvensis*).

Mém. et doc. de l'Académie chablaisienne, t. X. — A. DUPLAN : *L'Hôpital d'Evian-les-Bains,* notes et documents. — A. FOLLIET : *Le Chablais dans la seconde moitié du XVIII[e] s.* — DE FORAS : *Pièces relatives à la soumission d'Annecy en 1703.*

Mém. et doc. de l'Académie salésienne, t. XIX. — Abbé ROLLIN : *Monographie de Viuz-en-Sallaz* (les monog. de ce genre, toujours utiles, sont surtout intéressantes pour la période médiévale et moderne ; les périodes antérieures sont généralement à peine esquissées ; l'étude topographique demanderait aussi à être traitée d'une façon plus étendue ; mais il est difficile aussi de tout faire). — J. MORAND : *Monographie de Villaz.*

Ouvrage. — G. DE MORTILLET : *Formation de la Nation française,* in-8°, 336 p., 1897. C'est un nouvel et intéressant volume que l'infatigable professeur de l'Ecole d'Anthropologie vient d'ajouter à la collection de la Bibliothèque scientifique internationale. Comme c'est avant tout un ouvrage de vulgarisation, l'auteur a simplifié le plan, réduit la discussion et condensé les conclusions en formules. Il avertit d'abord que les légendes historiques et linguistiques sur lesquelles on s'appuie pour démêler le chaos de nos origines nationales sont trop souvent fragiles et mensongères et qu'il n'y a que la palethnologie et l'anthropologie qui offrent, par les fouilles et les monuments, un terrain solide à l'investigation. Dans la première partie,

1. *Mémoires S. S H et A*, t. XXXIII, p. XVI — Il est possible que cette plaque qui porte les armes avec la devise des Castagneri : FAVEO BONOS PVNGO MALOS et sous le pied de l'arbre W. CASTAGNERI, 1634, soit une pièce unique fabriquée spécialement pour leur demeure à Chambéry.

2. Celle, par exemple, de M. Guicherd, de Lyon, à qui l'épée trouvée à Bourdeau a été vendue. (MAILLAND, *Monographie de Bourdeau*, p. 154)

de Mortillet montre que les renseignements fournis par les anciens historiens sont vagues et contradictoires. Aussi renonce-t-il à résoudre la question des Ligures et des Ibères (ceux-ci précédant chronologiquement les Celtes) ; dans l'imbroglio de la question celtique, gauloise, galate, il arrive à cette conclusion que Celtes et Gaulois et même Germains sont des peuples d'une même souche ethnique, distingués par une aristocratie envahissante et guerrière qui a soumis, sans les détruire, les populations indigènes sédentaires. Au sujet de la linguistique, il y a un chapitre intéressant sur les écritures et les sculptures anciennes trouvées en France, mais le début du chapitre suivant pouvait être supprimé. — La troisième partie, qui traite de la palethnologie, est le résumé de l'ouvrage connu et recherché du même auteur, *Le Préhistorique* ; il l'a rajeuni en faisant une place à la paléonthologie et au transformisme et en mettant sa classification au courant des nouvelles découvertes. C'est ainsi qu'il insiste sur les produits éburnéens surtout étudiés par Piette dont il combat les conclusions stéatopygiques, sans citer ses cailloux colorés et ses couches à escargots ; sur l'époque campignyenne où les indigènes se réfugient sur les pilotis devant l'invasion néolithique à laquelle l'auteur n'accorde que deux pages. Les âges du bronze et du fer sont traités aussi d'une façon très résumée, quoique très claire. — Dans la quatrième partie sont étudiées, d'après les derniers travaux anthropologiques, les deux grandes races qui forment le fond de la population française. Il reste maintenant à formuler le vœu que de nouvelles découvertes permettent, en dissipant les malentendus qui existent entre les historiens anciens et les savants modernes, de faire revivre nos ancêtres sous leurs vrais noms, qu'ils soient Ibères, Ligures, Celtes ou Galates et d'établir ainsi une identification à laquelle l'éminent auteur s'est refusé.

GLANES

☞ Le *Journal officiel,* dans un résumé statistique concernant la population française, reproduit dans le *Temps* du 16 mars 1897, donne les renseignements suivants sur nos départements :

Haute-Savoie	Population : 265,090 ; Mariages : 1,688 ; Divorces : 10.		
	Naissances : 6,102 ; Décès : 5,886.		
Savoie	Population : 261,250 ; Mariages : 1,733 ; Divorces : 7.		
	Naissances : 5,880 ; Décès : 5,954.		

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

3867. — Annecy. Imprimerie Abry.

882

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 13 octobre 1897.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages dernièrement reçus :

Abbé Lombard : *Le Livre des Psaumes.*
Abbé Gonthier : *Statue de N.-D. de Lourdes à Ballaison.*
M. Bruchet : *L'Emigration des Savoyards originaires du Faucigny au XVIII^e siècle.*
J. Serand : *La Tournette.*
Id. : *La Pointe d'Arcalod.*
Desormaux : *Le Joueur de Regnard,* étude littéraire.
J. Corcelle : *Annecy et son Lac.* (*Rev. de Géog.,* septembre 1897.)
Id. : *La Tarentaise et le Petit-Saint-Bernard.* (*Tour du Monde,* août 1897.)
Id. : *Au Sommet du Mont-Blanc.* (*Nature,* juillet 1897.)
(Dons des auteurs.)
De Marcheville : *Louis X le Hutin a-t-il frappé des gros tournois ?* broch.
(Don de M. Bruchet.)

M. Le Roux fait part des nouvelles acquisitions de la Bibliothèque et du Musée. Il a pu se procurer, par l'intermédiaire de M. Drivet, chef de gare à Narbonne, qui a bien voulu s'en dessaisir pour un prix abordable, l'*Armorial et Nobiliaire de Savoie,* par le comte Amédée de Foras (72 livraisons parues), ouvrage d'une importance capitale au point de vue des recherches historiques sur la Savoie.

Le Musée s'est enrichi des objets suivants :

Une **hermine** (*Mustela erminea* L.) en pelage d'automne. (Don de M. Robert Victor.)

Un **muscardin** (*Myoxus avellanarius* L.) ou rat des noisetiers, avec son nid, provenant des bords de la Menoge. (Achat.)

Un **roitelet** (*Regulus cristatus* L.), de Vétraz-Monthoux. (Achat.)

Quatre **gravures** représentant des vues du lac d'Annecy, le château de Montrottier et le portrait de notre sympathique confrère J. Ritz. (Don de M. Dépollier aîné.)

Un **herbier d'algues marines,** comprenant une centaine d'espèces de Chlorophycées, Phéophycées et Rhodophycées, recueillies et préparées par le Conservateur du Musée pendant son voyage de vacances sur les côtes de la Manche et de l'Océan. (Don de M. Marc Le Roux.)

Savoie (Haute) 3

Armoiries d'Annecy, épreuve en plâtre tirée sur le moule en buis gravé pour la décoration du bourdon la *Savoyarde*. (Don de M. Nanche.)

Panorama du lac d'Annecy, vu des hauteurs d'Annecy-le-Vieux, en quatre feuilles 13 × 18. (Œuvre et don de M. Allart.)

M. Desormaux fait une communication sur les bateaux dits « Savoyardes ». Cette note sera insérée dans la *Revue*.

M. Despine présente quelques observations et fait remarquer que, sur les bords du Rhône, à Seyssel, les mariniers désignent ce genre de barque sous le nom de *Savoyardo*.

M. Marteaux annonce à la Société que M. Châtelain, notaire à Faverges, offre de donner gracieusement au Musée d'Annecy sa belle collection de phanérogames. Ce superbe herbier se compose de 20 cartons in-folio renfermant plus de 2,000 espèces appartenant pour la presque totalité à la flore savoisienne et soigneusement classées par lui, avec l'indication des familles et de l'habitat des plantes. Ces renseignements sont en outre catalogués à part dans un volume spécial. La Société florimontane adresse à M. Châtelain ses sincères remercîments pour ce don généreux.

Le Même communique des signes énigmatiques sculptés en relief sur une pierre formant clef de voûte à la porte de la ferme de M. Decarroux, au lieu dit les Hates, commune d'Etaux. Il demande si un membre pourrait fournir quelques explications à leur sujet. A propos d'Etaux, il fait remarquer que le lat. *stabulum* a enrichi notre département de trois formes onomastiques différentes. C'est d'abord, comme en fr., Etable, hameau de la c. de Desingy, peut-être celui cité par Guichenon (*Bibl. Seb.*, C. 1, ch. 40), *stabulo* et *establu* au XIII^e^ s.; puis Etrable, ham. de Bogève, où se produit, comme dans l'anc. lyonnais, une épenthèse de l'*r*; enfin Etaux pour Etau, autrefois *Estave* et latinisé en *Estavium* au XIV^e^ s. Il y a là un changement du *b* médial en labiale sonore *v* et une apocope de *l*. Le fr. offre une quatrième forme, Etaule.

M. Gonthier signale l'état de décrépitude dans lequel se trouve la vieille tour qui domine La Roche-sur-Foron. Il est regrettable de voir tomber en ruines un monument qui, tout en ne présentant pas un grand intérêt archéologique, donne cependant un cachet très pittoresque à la ville si coquettement située au débouché de la merveilleuse vallée de l'Arve.

M. Le Roux a eu l'occasion de voir au musée de Beaune une grande partie de l'œuvre du peintre Adrien Guignet. Cet artiste, d'un talent assez remarquable pour avoir tenté la plume du

grand critique Théophile Gauthier, qui lui consacra un de ses articles, est né à Annecy en 1854. La bibliothèque d'Annecy possède dans ses cartons un certain nombre de lithographies de ce maître estimé et un peu oublié.

M. Bruchet présente les candidatures de MM. le sénateur Folliet, Crozet, économe de l'hospice, et Dussaix, propriétaire à Megève.

Il est ensuite procédé à la nomination des jurys de poésie et d'histoire pour le concours Andrevetan de 1897. — L'exposition publique des œuvres d'art aura lieu le dimanche 7 novembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 10 novembre 1897.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages et publications périodiques reçus depuis la dernière séance.

Gonthier : *L'Archevêque de Grimaldi et sa parenté.* (Don de l'auteur.)

300 brochures diverses sur des sujets relatifs à la Savoie. (Don de M. Levet.)

Un don important, comprenant 19 volumes, du comité des Annales de l'Université de Lyon, qui entre en relations d'échange avec la Société florimontane, savoir :

F. Roman : *Recherches stratigraphiques et paléontologiques dans le Bas-Languedoc.*

H. Douxami : *Etude sur les Terrains tertiaires du Dauphiné, de la Savoie et de la Suisse occidentale.*

H. Rigollot : *Recherches sur quelques Actinomètres électro-chimiques.*

R. Kœhler : *Résultats scientifiques de la campagne du « Caudan » dans le golfe de Gascogne,* août-septembre 1895, 3 vol. avec pl.

R. Dubois : *Physiologie comparée de la Marmotte.*

Ch. Renel : *L'Evolution d'un Mythe : Açvins et Dioscures.*

M. Gérard : *La Botanique à Lyon avant la Révolution.*

E. Barral : *Recherches sur quelques dérivés surchlorés du Phénol et du Benzène.*

P. Regnaud : *Phonétique historique et comparée du Sanscrit et du Zend.*

J.-M. Soum : *Recherches physiologiques sur l'Appareil respiratoire des Oiseaux.*

E. Legouis : *La Jeunesse de William Wordsworth, 1770-1798.* Etude sur le *Prélude.*

L. Autonne : *Sur la Représentation des Courbes gauches algébriques.*
L. Rousset : *Synthèses d'Aldéhydes et d'Acétones dans la série du naphtalène au moyen du chlorure d'aluminium.*
M. L. Houllevigue : *Sur le Résidu électrique des Condensateurs.*
A. Waddington : *La République des Provinces-Unies. La France et les Pays-Bas espagnols de 1630 à 1650,* 2 vol.
G. Appleton : *Histoire de la Compensation en Droit romain.*

Le Conservateur du Musée annonce qu'il a reçu l'herbier promis par M. Châtelain, notaire à Faverges. Le donateur y ajoute une bonne série de mousses de Savoie, ainsi que trois grands cartons renfermant les doubles des phanérogames et des mousses.

M. Le Roux fait part des nouvelles acquisitions du Musée :

Une petite **fiole lacrymatoire** en verre; une **tête en bronze** de dieu cornu gallo-romain; une **tête en bronze,** extrémité d'anse d'un vase; **fragment de bronze,** applique ornée de trois boutons; **bague en bronze** avec chaton de corraline portant en intaille une Minerve reposant sur son bouclier; cinq fragments de **bagues en bronze** avec chatons gravés, le tout provenant des Fins. (Achat.)

Une **statuette en bronze,** haut., 0m04, représentant une panthère accroupie avec anneau de suspension. Provenance : environs d'Arles. (Achat.)

Statuette bronze : Jupiter tenant la foudre; haut., 0m065, provenant d'Aix-les-Bains. (Achat.)

Une **petite lampe en bronze** dont le couvercle est muni d'une charnière; long., 0m04. La base est percée de trois trous disposés en triangle. C'était probablement un ex-voto. Provenance : environs d'Arles. (Achat.)

Enfin **trois monnaies d'argent :** 1 gauloise, provenant des Fins; 1 de Milan; 1 République de Gênes, 1653; et **deux monnaies de bronze :** 1 Philippe IV d'Espagne, 1653; 1 gauloise Sequanes (?). (Achat.)

M. Désormaux donne lecture d'une étude sur « *l'origine des Mythes* », étude qui paraîtra prochainement dans la *Revue du Siècle.* L'auteur examine successivement les différentes théories relatives à la genèse du sentiment religieux, au développement des légendes et des traditions mythiques. Il rappelle le culte des ancêtres, les coutumes phalliques et le fétichisme dit primitif; il fait l'historique et la critique de l'Evhémérisme, du Symbolisme, de l'allégorie, interprétations que n'admet plus la science contemporaine. Il insiste sur l'école naturaliste (Max Muller), et sur l'école philologique (Sayce, Bréal, etc.), suivant laquelle la mythologie ne serait qu'une maladie du langage, et les formules mythiques de simples métaphores.

Passant à l'école dite anthropologique, ethnologique et traditionniste, il rend hommage aux nombreux travaux des Folk-Loristes (Gaidoz, Lang, etc.). Il examine ensuite les théories relatives à la prière et au sacrifice (Darmesteter), et fait l'histo-

rique du culte du feu (Kuhn, Goblet d'Alviella, Regnaud). — Peut-on attribuer à ce culte l'origine des mythes aryens et celle des contes de Perrault ? M. Regnaud, prof. à la Faculté des Lettres de Lyon, répond affirmativement, et dans un livre récent, il explique les légendes du Petit Poucet par « des substitutions et des personnifications verbales », provenant de métaphores védiques incomprises.

M. Désormaux discute l'origine populaire ou védique des contes (exemples empruntés aux légendes relatives aux héros dormants, Artus, Frédéric Barberousse, Napoléon, aux contes égyptiens publiés par Maspéro, etc.).

Il montre combien complexe est l'origine du sentiment religieux, et, à ce sujet, rappelle les théories de certains naturalistes (Hœckel : *Le Monisme*). Il insiste sur la difficulté de connaître exactement les rapports des races primitives entre elles, et de distinguer chez un même peuple les traditions autochtones des traditions importées, les inventions dues à l'imagination populaire et celles qui doivent leur origine aux lettrés (exemples tirés de l'antiquité grecque : hymnes homériques, les milésiennes, les sybaritiques). Quel sera donc le criterium, le garde-fou du Mythologue ? La philologie ne suffit pas toujours, et la méthode des folk-loristes est incomplète. La science n'a pas dit son dernier mot. Mais l'hypothèse du culte du feu, source de tout le développement religieux et intellectuel des races aryennes, n'en est pas moins pleine de simplicité et de grandeur et provoque à penser.

Le Président met aux voix les candidatures proposées à la dernière réunion. A la suite du dépouillement du scrutin, MM. Folliet, Croset et Dussaix sont proclamés membres de la Société Florimontane.

MM. Guerby et **Le Roux** proposent la candidature de M. Barou, professeur au lycée Berthollet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 15 décembre 1897.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. le Ministre

de l'Instruction publique, qui a fixé l'ouverture du congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne au mardi 12 avril prochain. Le président de la Société est prié de désigner, pour le *30 janvier, dernier délai,* les délégués qui se seront inscrits et de signaler les communications annoncées. Les manuscrits *in-extenso,* ainsi que l'analyse détaillée du sujet dont ils désirent entretenir le congrès, s'il s'agit d'une communication verbale, devront être reçus au Ministère avant la date précitée.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, qui ont été achetés pour la Société :

VERNIER : *Dictionnaire du département de la Savoie.*
BUTTET : *Œuvres poétiques,* édition Philibert Soupé, Lyon, 1877.
CARUTTI : *Storia della Diplomazia della Corte di Savoia.*
CIBRARIO : *Relazioni dello Stato di Savoia nei secoli XVI, XVII et XVIII.*
ALBERI : *Relazioni degli Ambasciatori Veneti.* 2ᵉ vol. de la 2ᵉ série, contenant les relations de Cavalli (1564), Morosini (1570), Lippomano (1573) et Molino (1574).

Le même annonce qu'il a commencé le classement des ouvrages donnés à la Société par M. le commandant Levet, et qu'il est heureux de signaler dès à présent les ouvrages suivants qui manquaient à nos collections :

VALLAURI (TOMMASO) : *Storia de la Poesia in Piemonte.* Torino, 1841, 2 vol. in-8°. — SAUVAGE (l'abbé H.) : *S. François de Sales, prédicateur,* thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris. — JACQUEMOUD : *Le Comte Vert de Savoie,* poème héroïque. — *Stile et Manière de procéder en Matières criminelles,* Chambéry, 1680. — *Le Long de l'An,* chansons en patois savoyard avec la traduction française en regard. — TREPIER : *Notes et Observations sur l'Origine et la Domination des comtes Guigues à Grenoble et dans le Graisivaudan et sur la Valeur historique des Cartulaires de Saint-Hugues.* — CHRISTINE TRIVULCE DE BELGIOJOSO : *Histoire de la Maison de Savoie.* — PERRIN : *Marche d'Annibal, des Pyrénées au Pô.* — BURDET : *Exposition de la Doctrine romaine sur le Régime dotal.* — FORESTIER : *Le Conseiller du Baigneur ou Etudes pratiques sur les vertus des Eaux d'Aix en Savoie.* — CHARLES BUET : *Paul Féval, Souvenirs d'un Ami.* — *Rapport et Discussion d'une Pétition relative à la Banque de France et à la Banque de Savoie.* — Extrait du *Moniteur universel* des 21 et 31 mai 1864. — Mᵍʳ ISOARD : *Est-ce juste ?* — Une liasse de brochures de Mᵍʳ Dupanloup, évêque d'Orléans (ancien membre de la Société Florimontane) parmi lesquelles : *Oraison funèbre du général de La Moricière ; La Convention du 15 septembre et l'Encyclique du 8 décembre ; Lettre sur le futur Concile Œcuménique ; Femmes savantes et Femmes studieuses ; Second Panégyrique de Jeanne d'Arc ; Etude sur la Franc-Maçonnerie ; La Liberté de l'Enseignement supérieur, etc., etc.* — Quelques vues anciennes de la Savoie de la fin du XVIIIᵉ s., dont quelques-unes provenant des ouvrages de Bourrit, et une liasse de documents et papiers divers pour les archives de la Société.

Le même dépose sur le bureau, de la part de notre collègue, M. Mugnier, les ouvrages suivants :

Mugnier : *Petits Traités apocryphes de S. François de Sales. Leur auteur.* Paris, 1897, in-8°.

Page : *Le Juge d'Instruction et les Droits de la Défense à l'Information préparatoire devant le Parlement.* Discours prononcé à la Cour d'appel de Chambéry.

Martinet, archev. de Chambéry : *Mandement de 1837.*

M. Max Bruchet dépose sur le bureau la collection de la *Biblioteca Storica italiana* publiée par la *Regia Deputazione di Storia patria* de Turin, qu'il a pu obtenir avec l'aimable intervention de M. le baron Antonio Manno, secrétaire de cette société. Il fait ressortir l'intérêt que présente, pour tous ceux qui étudient l'histoire de la Maison de Savoie, cette importante publication qui vient compléter si heureusement la série déjà très volumineuse des *Miscellanea di Storia italiana* que fait paraître depuis 1862 la *Regia Deputazione* sur l'histoire de nos anciens princes et dont elle nous envoie régulièrement depuis cette époque le volume annuel. La Société Florimontane, profondément reconnaissante de cette nouvelle marque de sympathie pour ses travaux, charge son président d'exprimer à M. le baron Manno et aux membres du bureau de la *Regia Deputazione* ses sentiments de vive gratitude.

Voici l'énumération des diverses œuvres parues ou en cours de publication publiées dans cette collection :

Ant. Manno : *L'Opera cinquantenaria della Regia deputazione di Storia patria di Torino, notizie di fatto storiche, biografiche et bibliografiche sulla Regia deputazione e sui deputati nel primo mezzo secolo dalla fondazione.*

Giul. Porro : *Catalogo dei Codici manoscritti della Triulziana.*

Ant. Manno : *Bibliografia storica degli Stati della Monarchia di Savoia.*

Manno, Ferrero e Vayra : *Relazioni diplomatiche della Monarchia di Savoia.* Francia, 1713-1719.

Carutti : *Regesta comitum Sabaudie, marchionum in Italia usque ad annum 1254.*

M. Max Bruchet attire l'attention de ses collègues sur les richesses des Archives d'Etat de Turin où il a pu travailler grâce à la bienveillante autorisation de M. le baron Bollati de Saint-Pierre, surintendant général des Archives de l'Etat, bien connu de tous ceux qui s'occupent de notre histoire notamment par la publication des procès-verbaux des séances des Etats généraux des pays appartenant à la Maison de Savoie et ses éditions des chroniques françaises de Savoie. En exprimant

à M. de Saint-Pierre ses sentiments de reconnaissance, il se fait un devoir de remercier aussi les personnes dont il a pu durant son séjour dans la capitale piémontaise apprécier la parfaite obligeance, M. Giacomelli, archiviste aux Archives Camerales, M. d'Agliano aux Archives de Cour et M. Fornarese à la Section des Finances. Il regrette que, depuis la mort du général Dufour, qui a publié dans les *Mémoires de la Société savoisienne de Chambéry* tant d'intéressants documents sur les Savoyards des divers états, ou l'histoire des communes, cette riche mine de matériaux n'ait pas tenté la curiosité de nos nombreux travailleurs savoisiens, sauf de rares exceptions, par exemple : M. l'abbé Gonthier et M. Blanchard, nos collègues, l'un pour sa monographie d'Allinges, l'autre pour celle de l'abbaye d'Hautecombe. Les érudits s'exposent, en effet, en se restreignant à l'examen de nos dépôts d'archives, souvent très pauvres, à produire des travaux toujours incomplets et souvent erronés faute d'avoir puisé à une source plus abondante.

M. Le Roux annonce que, d'après une communication faite par M. Omont à la Société des Antiquaires de France (insérée dans le Bulletin de cette Société, 1896, p. 223 et 341), la Bibliothèque Nationale vient de s'enrichir d'un manuscrit classé aux nouv. acq. 6539, contenant un poème copié à la fin du XIII^e^ siècle. C'est un traité d'hygiène, en tête duquel se trouve un prologue qui contient le nomde son auteur : « Mestre Thomas, nez de Thonons — Que l'en appele le Bourgaigno[ns] — [Au nom] de Dieu cest livre escris, — [L'an] . CC . quatre vinz et . VI . . »

Ce poète, dont le nom apparaît pour la première fois, appartiendrait, d'après M. Eugène Ritter, à la famille du chanoine Humbert de Thonon, official de Genève en 1287.

Il est intéressant pour notre histoire littéraire de conserver le nom du plus ancien poète savoyard, Thomas de Thonon, et de signaler ce nouveau champ ouvert aux recherches des historiens.

Le même fait part de nouvelles acquisitions du Musée :

1° Une reproduction en photosculpture de la fameuse **Pierre de Rosette,** inscription trilingue qui a donné à Champollion la clef du déchiffrement des hiéroglyphes.

2° Une reproduction par le même procédé, d'une **stèle égyptienne** de l'époque saite.

3° Quelques échantillons de **roches éruptives,** et fossilifères des bords du Nil. (Dons de M. le D^r^ Fouquet, du Caire.)

4° Un **cachet en bois** sculpté de chef pirate, deux **étuis de cartouches** bambou, un **couteau,** un **pinceau** à écrire avec son étui et des **bâtons à**

manger, pris dans un repaire de pirates à Dong-Chau (Tonkin). (Don de M. Gustave Didier)

5° Un **teston en argent** de Louis XII frappé à Milan en 1499, trouvé à Saint-Jorioz. (Achat.)

6° Une **pièce en bronze** tornesi dieci, de Ferdinand II, roi de Naples. (Achat.)

M. Desormaux demande la parole pour une proposition qu'il énonce en ces termes :

« J'ai l'honneur de soumettre à votre étude la proposition suivante, en vous priant de vouloir bien donner votre avis sur elle :

« N'y aurait-il pas lieu de recueillir, en un petit volume, « la fleur » des écrits de nos meilleurs auteurs relatifs à la Savoie ?

« Une première partie comprendrait les plus belles descriptions en prose, empruntées aux écrivains anciens. Une bonne place serait réservée aux modernes et à nos contemporains. On aurait recours à leur obligeance, comme à celle des éditeurs. La plupart, j'aime à le croire, ne refuseraient pas leur concours gracieux à une œuvre intéressante qui aurait pour but, en vulgarisant d'excellentes pages choisies, de mieux faire connaître votre beau pays.

« Dans une seconde partie, nous grouperions les extraits poétiques. On pourrait réserver un appendice destiné à la reproduction de quelques pièces remarquables d'auteurs savoisiens, traitant d'autres sujets que de la Savoie. On ajouterait les meilleurs *poésies couronnées* par la Société Florimontane.

« Avec tous ces éléments, je ne doute pas qu'on ne parvienne à composer un excellent ouvrage. Il aurait « je ne sais quoi de court, de naïf, de hardi, de vif et de passionné » comme eût dit Fénelon.

« Le prix de ce petit volume serait peu élevé ; par suite il aurait sa place marquée dans toutes les bibliothèques, si modestes fussent-elles, à côté de l'ouvrage de M. Meyer et des recueils de Philippe.

« Pourquoi l'enfant de la Savoie n'aurait-il pas soit un livre de lectures courantes, soit un recueil de morceaux choisis, dont chaque page, extraite des chefs-d'œuvre classiques ou modernes, lui apprît à admirer chaque jour davantage les merveilles de son pays, et par suite à l'aimer encore plus, s'il est possible ?

« Il serait même à souhaiter que cet exemple s'étendît à toutes les provinces de notre patrie.

« Rien de plus facile, avec votre bienveillant concours, que de rédiger un pareil ouvrage.Chacun apporterait, suivant ses aptitudes spéciales, sa petite pierre à l'édifice.

« Ce recueil, dû à la bonne volonté de tous, publié sous votre égide, serait vendu au profit de la Société Florimontane, dont les ressources seraient accrues d'autant.

« Quoi qu'il advienne de ce projet, je suis heureux d'appeler là-dessus votre attention. »

La Société applaudit à cet intéressant et très patriotique projet. Elle nomme une commission composée de MM. Désormaux, Bruchet et Marteaux qui devra rechercher les moyens de publier une anthologie des nombreux prosateurs et poètes qui ont illustré notre Savoie.

M. Miquet fait la communication suivante :

« Le 25 novembre 1897, est mort à Grenoble un ancien membre correspondant de la *Revue savoisienne*, M. B. Nicollet, publiciste, officier d'Académie et officier du Mérite agricole.

« Né à Laissaud (Savoie), le 3 août 1820, Jean-Baptiste Nicollet partit tout jeune *pour la France*, comme on disait alors, et fut longtemps ouvrier imprimeur à Grenoble. Il fut naturalisé Français le 21 avril 1848. A force de travail et de privations, il parvint à se créer une modeste aisance. Il était, depuis vingt ans, secrétaire de la Société d'agriculture de Grenoble. On lui doit de nombreux ouvrages relatifs à l'agriculture, et la *Revue Savoisienne* a publié de lui, en 1885-1886, une importante étude intitulée *Le Régime et la Réforme pénitentiaires*. Il était, en outre, directeur-gérant du journal agricole le *Sud-Est*.

« Le même jour (25 novembre) expirait à Paris notre compatriote Charles Buet, le romancier bien connu, qui fut également collaborateur de la *Revue savoisienne* et membre correspondant de la Société Florimontane. Il laisse un bagage littéraire considérable, dont nos lecteurs trouveront une juste appréciation dans la *Revue* de 1886, pages 68 à 78. Il fut membre de la Société Florimontane de 1868 à 1894. »

L'ordre du jour appelant la lecture des rapports sur les concours de cette année, **le Président** donne la parole à **M. Désormaux**, rapporteur du Jury de poésie.

La Société, ayant approuvé les conclusions de ce rapport, il est procédé à l'ouverture des plis cachetés contenant les noms des concurrents.

Les récompenses sont, en conséquence, distribuées dans l'ordre suivant :

Le premier prix n'est pas décerné.

2e prix ex-æquo { M. Ely Nevil, de Laigle (n° 4), 50 fr. / M. Jean Bach-Sisley, de Lyon (n° 6), 50 fr.

3e prix : Mme Elise Goffin, de Glain-lez-Liège (Belgique) (n° 5), 30 fr.

1re mention honorable ex-æquo { Mme Antonia Bossu, à Saint-Rambert-île-Barbe (n° 7). / M. Alexis Bachellerie, à Evian-les-Bains (n° 3).

2e mention honorable : M. Despois, vicaire à Marignier (n° 9.)

M. C. Dunant lit ensuite son rapport sur le concours des beaux arts et la Société ayant approuvé les décisions du Jury, le Président proclame les noms des lauréats.

PEINTURE.	*1er prix :*	MM. Coppier,	150 fr.
	1er second prix :	Mouthon,	75 fr.
	2e second prix :	Hudry,	75 fr.
	3e prix :	Desmedt,	50 fr.
DESSIN.	*1er prix :*	MM. Pinet,	50 fr.
	Rappel de 1er prix :	Hudry.	
GRAVURE.	*Rappel de 1er prix :*	M. Coppier.	

ARTS INDUSTRIELS. *Mention très honorable* : M. Guerry.

A l'occasion des concours Andrevetan ouverts pour 1898 (histoire et poésie), **M. Bruchet** propose d'indiquer comme sujet du concours d'histoire : *la monographie d'une commune de la Savoie.* Il croit qu'il serait possible de provoquer par ce moyen des recherches intéressantes pour l'histoire de ce pays. Plusieurs membres combattent cette idée, excellente en principe, mais qui ne permettrait pas, dans le délai si court d'une année, d'arriver à mettre au point un travail aussi minutieux. La Société Florimontane pourra cependant spécifier dans le programme du prochain concours, qu'elle verrait avec plaisir les travailleurs diriger leurs études dans le sens des monographies historiques.

Le Président met aux voix la candidature proposée dans la dernière réunion. A la suite du dépouillement du scrutin, M. Barou est élu membre de la Société.

M. Despine propose la candidature de M. Fontaine, architecte à Annecy, et **M. Le Roux** la candidature de M. Casimir Perier, substitut à Annecy.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE BEAUX ARTS DE 1897

MESSIEURS,

Le concours de Beaux-Arts fondé par M. le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy présente, cette année, un ensemble de peintures, de gravures et de dessins atteignant un chiffre relativement élevé. Les concurrents ne se sont pas contentés de soumettre le dessus de leurs œuvres à la Commission de la Société Florimontane chargée de les apprécier, ils lui ont apporté tout leur bagage artistique : tableaux, études, ébauches, peintures à l'huile, à l'aquarelle, à la gouache, gravures, dessins à la plume et au crayon, lui laissant le soin de choisir les œuvres dignes d'une récompense.

Cette grande liberté de sélection dans des œuvres de différents genres ne laisse pas que d'être embarrassante.

La Commission ne pouvant avoir l'ambition de couronner un chef-d'œuvre avec la modeste somme dont elle dispose, a jugé à propos de la répartir, suivant l'usage, entre les œuvres qui lui paraîtraient avoir le plus de mérite.

Pour simplifier son travail et rendre ses appréciations plus justes, elle a classé les œuvres de différents genres dans trois catégories correspondant aux travaux similaires ; ce qui permet d'établir des comparaisons entre eux.

La première catégorie comprend la peinture de tout genre ; la deuxième, les gravures ; la troisième, les dessins.

La peinture occupe naturellement le premier rang parce qu'elle exige dans l'artiste deux qualités difficiles à réunir : la correction du dessin, la beauté du coloris.

PEINTURE.

La Commission a classé au premier rang quelques tableaux de M. Coppier et lui a attribué une somme de 150 fr. Cet artiste qui s'est acquis une réputation méritée comme graveur, a fait, depuis le dernier concours de la Société Florimontane où il figurait, de très grands progrès dans la peinture. Il a rapporté d'un voyage en Italie une collection d'études qui séduisent généralement par la finesse du coloris. Ses tableaux brillent tous plus ou moins par une éclatante coloration ; ceux qui ont été les plus appréciés par la Commission

sont une vue de Venise, *La Mer au Soleil couchant, Les Lavandières de nuit.*

La première composition représente le grand canal de Venise sillonné d'embarcations, dont une perce le cadre avec son mât, tandis qu'une autre s'y perd malheureusement en partie. Cette toile est resplendissante de lumière ; les vagues du bras de mer y scintillent avec des nuances d'or et d'améthyste qui donnent l'illusion du soleil vénitien. Il est regrettable aux yeux de la Commission que le peintre ait adopté, dans sa composition, le parti de donner un si grand développement, une si grande importance au premier plan au préjudice des autres parties du tableau ; on dirait que l'édifice religieux qui en occupe la partie supérieure, terminée par une étroite zone de ciel, est situé à un premier étage.

Ce genre de composition, dessiné d'un point de vue surélevé, introduit par quelques peintres anglais entraînés par les données de la photographie, qui tend à exagérer démesurément les dimensions du premier plan, n'a pas été admis par la généralité des artistes français.

Il n'est pas conforme à la vision habituelle que les spectateurs ont d'un site même maritime. Cet entraînement de l'artiste vers les points de vue très élevés se manifeste encore, mais avec moins d'intensité, en raison de l'étendue du site, dans sa marine illuminée par les derniers rayons du soleil couchant, à moitié noyé dans la mer, comme un navire en feu qui sombre à l'horizon suivant l'expression du poète. Les éclats de lumière rutilants, frissonnants sur le dos des vagues violettes, qui vont mourir sur le rivage, la hardiesse de l'exécution et du coloris, impressionnent néanmoins vivement le spectateur.

M. Coppier paraît doué d'une grande facilité d'assimilation. L'on découvre dans quelques-unes de ses peintures, comme un vague souvenir des compositions des grands maîtres de la peinture française. Dans un tableau inspiré par un site de la Puya, on trouve au premier plan traité dans la tonalité de Corot, un faune enseignant la musique à une jeune nymphe étendue à ses pieds. A travers des arbres d'une espèce douteuse, dont le feuillage tombe comme les draperies d'un saule pleureur, on voit éclater les tons incendiaires d'un soleil italien. Les lointains semblent seuls appartenir à la nature tempérée des rives du lac.

A cette composition qui manque un peu d'homogénéité,

nous aurions préféré la représentation du paysage purement savoyard de la Puya, avec ses terres rougeâtres, ses châtaigniers aux branches vigoureuses, au feuillage ferme et luisant sous lequel on aperçoit les contours brumeux du lac et des montagnes azurées qui l'encadrent. Il y aurait, croyons-nous, dans l'étude consciencieuse de cette nature rustique un élément de succès de bon aloi pour M. Coppier. Sa tendance à reproduire dans le même tableau le coloris de deux maîtres différents se remarque encore dans un paysage éclairé par les reflets d'un soleil couchant qui glissent sous deux pins formant un arc de triomphe et vont se réfléchir dans une eau dormante en changeant de nuance. Cette composition bien ordonnée dans son ensemble ne manque pas de charmes poétiques malgré un peu de disparate dans le coloris.

Mais la toile la plus originale, la plus saisissante de l'exposition de M. Coppier consiste dans un paysage pyramidal composé d'un lac développé dans le sens de la hauteur, surmonté d'un obélisque de rocher. Les pâles rayons de la lune et les éclats de lumières mystérieuses se répercutent sur les flots et sur des jeunes filles aux cheveux épars, aux gestes animés. La première, agenouillée sur les bords de l'eau, le visage empourpré par une lueur écarlate, lève un bras menaçant prêt à frapper un ennemi invisible. Au-dessus d'elle une autre jeune fille soulève avec effort du sein des eaux un linge qui paraît ensanglanté, une troisième jeune fille non moins échevelée que la première se dresse au-dessus de la seconde, lève les mains au ciel en agitant des linges dans la pénombre.

Au premier aspect de cette curieuse composition dont on fait l'ascension sur des rayons de lune, disposés sur le lac comme les échelons de l'échelle de Jacob qui allait jusqu'au ciel, on se croirait en présence d'une scène dramatique sanglante, on serait tenté de prendre ces jeunes filles dont les gestes sont tragiques au clair de lune, pour des sorcières de Macbeth. On regrette presque d'apprendre, en lisant la notice, que l'on est en face de simples lessiveuses qui lavent leur linge sale, ou celui des autres en famille.

Quoiqu'il en soit, l'impression que produit l'ensemble du tableau est surprenante, et lorsqu'on en examine de près les détails, on y découvre de réelles qualités de dessin et de coloris. La première lessiveuse est très bien peinte et très jolie. Les gens difficiles pourront même lui reprocher de l'être trop et de n'avoir pas la figure de son emploi, comme s'il était interdit

aux lessiveuses d'être jolies. Ne choisit-on pas à Paris des Reines de beauté dans les lavoirs !

Du clair de lune de M. Coppier, nous passons au clair de lune de M. Mouthon, dans un paysage de la vallée de Faverges.

Les données générales de ce paysage sont heureuses, elles expriment bien le caractère de la nature savoyarde. De grands peupliers du pays s'élèvent sur la droite du tableau. Un ruisseau déroule lentement ses eaux sous les rayons de la lune, il passe sous un pont qui lui sert de repoussoir et continue sa course. Des montagnes se dessinent vaguement dans le fond du tableau.

Le premier plan de gauche paraît un peu trop noir, les silhouettes des grands arbres ne sont peut-être pas suffisamment atténuées sur les bords.

Il est difficile de peindre un tableau de nuit qui exerce une séduction sur le spectateur. Il faut travailler de souvenir, dans un champ de couleurs trop restreint. La peinture à l'huile, qui a une gamme de nuances si variées quand elle est employée à donner la représentation d'un paysage ensoleillé, est réduite à jouer le rôle d'un fusain dans une scène nocturne.

Le clair de lune de M. Mouthon n'impressionne pas, de prime abord, mais si on le contemple pendant quelques instants, il s'en dégage un sentiment mélancolique très pénétrant. Son portrait de femme est conçu dans le même sentiment. Correctement dessiné et bien peint il donne l'impression d'une peinture de la primitive école française, revêtue de la patine du temps. La simplicité du costume est en harmonie avec le calme mélancolique de la figure qui pense et qui fait penser.

La Commission a classé le portrait de M. Mouthon dans les premiers rangs des récompenses et lui a attribué une somme de 75 francs.

Nous ne connaissons rien de plus honorable pour un artiste que de pouvoir dire : je suis entré dans le domaine de l'art sans guide, sans maître, par mon travail et la constance de mes efforts. C'est le témoignage que peut se rendre avec une légitime satisfaction, M. Hudry.

Instituteur à l'école communale d'Annecy, M. Hudry a consacré les rares loisirs que lui laissait sa profession à l'étude du dessin. Dans un concours ouvert par la Société Florimontane, qui s'était plu à encourager ses premiers essais, il avait obtenu un prix de dessin. Enhardi par le succès, il s'est présenté au concours de Paris pour la nomination des professeurs de des-

sin dans les lycées. En dépit des prédictions d'insuccès qui lui avaient été faites par des personnes compétentes, attendu qu'il n'avait pas fréquenté l'école des Beaux-Arts, M. Hudry est sorti dans les premiers rangs à l'épreuve du concours. Il est aujourd'hui professeur de dessin dans un lycée.

M. Hudry soumet à l'appréciation de la Commission deux portraits, deux paysages à l'huile et des dessins.

Il a fait un portrait de sa femme très réussi aux divers points de vue de la ressemblance qui est une des premières qualités du portrait, du naturel de la pose et de l'expression. Son portrait d'homme est très hardiment et très largement brossé. Ses paysages se ressentent naturellement des efforts des premiers pas dans une voie nouvelle pour lui, sa vue du lac et des montagnes est très fidèlement dessinée, mais la touche est encore un peu hésitante et trop précieuse ; l'effet n'est pas suffisamment déterminé.

Le canal du Thiou au crépuscule accuse déjà un progrès sensible sous le rapport de la composition, de l'éclairage et de la fermeté de la touche. Le fond de la montagne de Veyrier est encore plongé dans l'ombre, un rayon matinal traverse l'espace et se brise sur les flancs du bateau à vapeur la *Couronne* et se reflète dans les eaux du canal. Cette composition forme un ensemble satisfaisant.

La Commission estime que le portrait de M. Hudry mérite un prix de 75 fr.

Dans le domaine de la peinture à l'huile, on trouve deux tableaux de nature morte de M. Desmedt : des fleurs de chrysanthèmes et des fruits de diverses espèces.

Les fleurs sont peintes avec beaucoup de soin et de précision dans la touche. Il serait à désirer qu'elles se détachassent plus nettement du fond, qui est un peu clair, uniforme. Les fruits sont traités d'un pinceau délicat. L'effet du luminaire n'est pas assez décidé. L'œil n'est pas frappé par le point lumineux plus ou moins intense qui doit éclairer toutes les compositions, comme dans la grappe de raisin donnée en exemple par le Titien.

Un troisième prix de 50 fr. a été décerné à M. Desmedt.

M. Guerry possède à son actif, qui se compose d'une grande quantité de dessins topographiques coloriés, une aquarelle donnant bien la sensation d'une vallée aride et désolée des Alpes. Les contours des montagnes du second plan sont un peu trop accusés. Cette aquarelle lestement enlevée ne manque

pas d'un certain mérite, qui lui a valu une mention honorable. Les vues panoramiques des vallées alpestres coloriées, très intéressantes pour les excursionnistes, dont elles fixent l'attention et les souvenirs, appartiennent plutôt à l'art topographique qu'à la peinture. Elles ne peuvent être prises en considération dans le concours que pour encourager M. Guerry à continuer le travail qu'il a entrepris dans les Alpes françaises.

La Commission est maintenant en face de plusieurs gouaches de M. Déthiollaz, qui représentent les rues et les canaux du vieil Annecy. Voilà encore un amateur de peinture qui a eu le mérite de s'initier seul aux secrets de l'art. Ses vues sont généralement d'une grande exactitude et très lumineuses. On pourrait leur reprocher d'avoir de vieilles maisons aux murs trop nets, des ombres un peu trop bleues, des jaunes un peu durs. Toutefois, étant données les difficultés que présente la gouache pour fondre les nuances, et l'absence d'un enseignement artistique, on ne peut que féliciter M. Déthiollaz des résultats qu'il a obtenus par ses dispositions natives et son travail.

Il existe encore comme peinture un petit portrait à l'huile, signé de Plument, qui, sans offrir des qualités exceptionnelles, est cependant traité avec une certaine délicatesse de coloris.

GRAVURE.

C'est une bonne fortune pour un concours de réunir une collection de gravures aussi complète que celle de M. Coppier.

Cet artiste est un virtuose du burin ; il traduit avec une égale facilité les œuvres des grands peintres les plus diverses, les plus opposées comme dessin et comme couleur. Rien ne lui échappe. Le caractère spécial de chaque personnage, la nature particulière des objets naturels, les nuances du coloris, les effets d'optique, l'expression propre à chaque physionomie sont saisis et interprétés de main de maître.

La Commission a retrouvé dans la collection de gravures de M. Coppier une réduction du portrait de la Joconde qui lui avait valu le premier prix de gravure au dernier concours de beaux-arts de la Société Florimontane. Le portrait réduit ne le cède en rien à celui qui a été couronné.

Dans la collection, on peut apprécier côte à côte des portraits de Vélasquez, la figure émaciée et satyrique de Voltaire, la morbidesse des chairs d'une femme de Rubens, la transparence des draperies flottant autour de jambes nues de jeunes filles qui célèbrent le printemps, l'*Ensevelissement du Christ* de

Mantegna, où l'on aperçoit des figures minuscules de femmes empreintes d'une profonde douleur.

Il faudrait un opuscule pour passer en revue toute la collection de gravures de M. Coppier, qui produit des œuvres remarquables avec une rapidité et une sûreté d'exécution que bien peu de graveurs peuvent atteindre.

M. Coppier ayant reçu un premier prix de gravure dans un précédent concours, la Commission ne peut que faire un rappel de ce prix pour le concours de 1897.

M. Dépollier aîné, graveur à la Banque de France, a reproduit avec fidélité une photographie de M. Ritz, compositeur de musique ; il a aussi gravé, avec beaucoup de soin, probablement d'après des vues photographiques, divers paysages des environs d'Annecy.

DESSIN.

Dans le dessin au crayon, nous avons deux portraits très ressemblants, habilement modelés par M. Hudry, comme tous ceux qui sortent de son pinceau ou de son crayon. M. Hudry a déjà eu un prix de dessin dans le dernier concours ; la Commission lui fait un rappel de ce prix.

Les anciens quartiers d'Annecy, reliés autrefois par un mur d'enceinte au château fort qui les domine, présentent encore une mine très riche de dessins pittoresques, dans leurs rues tortueuses, dans leurs habitations supportées sur de sombres arcades, ou profilant leurs façades vermoulues sur des canaux.

Un artiste parisien, M. Pinet, que le service militaire de 28 jours, a conduit dans notre ville, s'est épris de sa physionomie originale ; il en a tracé les traits les plus caractéristiques par la plume et le crayon, avec une étonnante virtuosité.

Dans les 50 ou 60 vues ou vignettes qui composent son Album, la Commission a remarqué un dessin à plume du canal rappelant une vue des petits canaux de Venise ; un dessin au crayon reproduisant ces vieilles maisons dont les fondements bordent les eaux du Thiou et dont les toits en amphithéâtre sont couronnés par les tours du château qui les domine, comme une apparition fantastique.

Il est difficile de concevoir une baraque plus pittoresque et mieux rendue que cet échafaudage d'auvents superposés étayés sur les ruines de l'ancien mur d'enceinte du passage Nemours, et formant une habitation hybride ouverte à tous les vents, où

les passants peuvent voir tous les actes de la vie domestique intérieure des habitants.

Une des vues les plus remarquables est celle de la rue Sainte-Claire. Le premier plan est formé par un grand arc sous lequel s'ouvre la perspective de la rue encadrée d'arcades de toutes les formes, de toutes les dimensions, reposant sur des piliers bâtis comme des pieds d'éléphants. La rue obscure, coupée çà et là par des jets de lumière, va se perdre dans les profondeurs mystérieuses de la ruelle de l'Ile, dont l'extrémité est éclairée par un jour douteux.

L'effet est étonnant. On dirait que la première grande arcade est une espèce de mère Gigogne qui en enfante de plus petites. Il y aurait là un motif original de décor théâtral pour représenter une ancienne ville.

M. Pinet a voulu conserver le souvenir du vieux Palais de l'Ile, dont la chapelle, taillée comme une proue de navire, s'harmonise si bien avec les tours du château ; il a fait un portrait très ressemblant de cet édifice qui rappelle tout le passé administratif et judiciaire d'Annecy, comme on fait le portrait d'un mourant. Il en regrette vivement la perte, à l'exemple de tous les artistes, de tous les littérateurs étrangers qui s'intéressent à notre ville. Un des plus éminents d'entr'eux, M. Theuriet, n'a-t-il pas fait un éloquent plaidoyer pour tenter de sauver les jours du condamné.

Quand nous aurons détruit tout ce qui présente de l'intérêt aux yeux des étrangers dans notre ville, ils la traverseront comme des étoiles filantes.

M. Pinet ne s'est pas contenté de reproduire les constructions pittoresques existantes ; il a ressuscité celles qui ont disparu.

C'est ainsi qu'il a fait revivre le *Château Branlant*, cette maison caduque penchée comme la tour de Pise, rapiécée comme un habit d'arlequin, se soutenant comme une habitation lacustre sur des béquilles plantées dans le canal. Il a aussi reconstruit avec beaucoup d'intelligence cette partie des fortifications de l'ancienne ville appelée l'*Arc de Boringe*, qui traversait le Thiou, sous la forme d'un pont crénelé destiné à défendre l'entrée du canal. Il n'y manque que les chaînes qui interdisaient au besoin ce passage aux bateaux.

Il serait à désirer que les dessins des curiosités pittoresques de notre ville que M. Pinet a détaillées d'une main si alerte fussent reproduits par la gravure ; ils formeraient une collec-

tion d'un réel intérêt. Les mystérieux effets de ces constructions fantaisistes, où chaque propriétaire a mis son cachet, ont été rendus avec une telle virtuosité que malgré quelques incorrections de dessin dues à la rapidité de l'exécution, l'image artistique, sans être surfaite, est plus intéressante que la réalité.

Le prix de dessin de 50 fr. a été décerné à M. Pinet.

Les jeunes filles qui débutent dans l'art difficile du dessin ne peuvent évidemment songer à lutter avec succès dans un concours où figurent des professionnels. Aussi c'est moins pour leur disputer des prix que pour sonder le terrain artistique sur lequel elles désirent s'engager qu'elles présentent généralement leurs premiers essais au concours de la Société Florimontane.

Mlle Carrey a peint avec une certaine facilité d'exécution un jeune garçon et une jeune fille en costume de Louis XV sur la toile de canevas d'un paravent. Ces panneaux appartenant plutôt à l'art décoratif qu'à la peinture proprement dite, n'ont pu être classés dans cette dernière catégorie.

Elle a aussi dessiné avec assez de correction et de finesse une tête de vieillard d'après nature.

La Commission estime que les premiers essais de Mlle Carrey, qui promettent des succès, méritent d'être encouragés.

C. Dunant.

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE POÉSIE

Messieurs,

Votre commission m'a de nouveau confié la tâche, parfois délicate, de rédiger le rapport sur le concours de poésie. Je pensais avec plaisir que nous aurions à louer autant qu'à critiquer, car le concours nous semblait fort supérieur à celui de l'an passé. Nous avions d'abord le nombre. Je ne sais si, comme l'écrivait un ancien, « cette année a été fertile en poètes » ; toujours est-il que votre dévoué secrétaire n'a pas reçu moins de 66 pièces sur les sujets les plus divers. Cet empressement fait d'autant plus honneur à votre Société que la somme dont elle dispose est relativement peu élevée. Qu'importe, il est vrai ? Tous les poètes ne sont pas tourmentés par la soif

de l'or [1] et plus d'un, j'aime à le croire, s'estime suffisamment récompensé de ses laborieuses veilles, s'il parvient simplement à mériter vos éloges. Ceux-là même qui ne peuvent emporter le prix ne se consolent-ils pas en songeant (vieux souvenir classique) qu'ils ont du moins l'honneur de l'avoir entrepris?

Nous avions aussi, ce qui vaut mieux, la qualité. Parmi ces 66 poésies, il y en a de fort remarquables. Malheureusement nous avons été obligés, à notre très grand regret, d'en éliminer plus de la moitié et, dans le nombre, certaines pièces que tout d'abord nous avions placées hors de pair. Pourquoi faut-il que, sur dix-huit concurrents, neuf aient oublié d'inscrire la mention usuelle : « travail inédit et qui n'a été présenté à aucun concours » ? Le règlement est formel. *Dura lex, sed lex* [2].

Voici quelles ont été les pièces ajournées : N° 1 : *Buées et Pollens*. — N° 8 : *Mazeppa, Paysages*. — N° 10 : *Les Victimes de la Misère*. — N° 11 : *Le Savant*. — N° 12 : *Près d'un Berceau*. — N° 14 : *Simples Poésies*. — N° 15 : *Vertu*. — N° 17 : *Le Lac, A Paris, Les Chants du Laboureur, Laigle*. — N° 18 : *Essai de Fables*.

*
* *

Avant d'examiner en détail les œuvres que nous avons acceptées, permettez-moi de vous exposer brièvement quelques réflexions générales sur ce concours.

La plupart des sujets choisis sont intéressants ; plusieurs, très élevés, surpassent visiblement le talent de l'auteur, qui n'a pas su consulter longtemps son esprit et ses forces, comme le conseillaient avec raison les antiques régents du Parnasse. Les pensées sont souvent généreuses, les sentiments délicats. Quelques poètes ont su inventer des situations neuves et touchantes.

1. Citons à l'appui ce fragment d'une poésie envoyée à ce concours :

> .. . Ces êtres fous qu'on nomme les poètes,
> Ont dans un cœur de femme une candeur d'enfant :
> Ils ne connaissent pas le calcul etouffant..... *(Le Poète.)*

2 Cette formalité exigée par les règlements est indispensable, comme l'ont fort bien montré quelques membres de la Commission. Il existe, paraît-il, une sorte d'agence parisienne qui a la specialité d'envoyer des poesies aux concours annuels. Souvent des bohêmes faméliques se bornent à signer de leur nom des vers publiés dans un journal ou dans une revue. Votre secrétaire honoraire, M Constantin, qui nous a signalé cette officine, nous a raconté avec humour comment il avait déjoué, il y a quelque dix ans, les calculs d'un scribe peu scrupuleux Celui ci n'avait trouvé d autre moyen, pour accroitre son pécule, que de transcrire, sans faute d'orthographe, une poésie destinee, le siècle dernier, aux Jeux Floraux. Heureusement M Constantin avait lu par hasard, quelques jours auparavant, cette même pièce imprimée Elle aurait peut-être ete couronnee Certes la méprise eût eté tres regrettable. Mais peut-on exiger de votre Commission qu'elle ait lu tous les vers imprimés aux differentes époques de notre littérature ?

(Inutile d'ajouter que les auteurs des poésies ajournées pourront les représenter à tout autre concours poétique, avec la mention exigée : poésie inédite, etc)

C'est, il est vrai, l'exception ; car la plupart des concurrents se plaisent à rimer des vers antiques sur d'antiques sujets. Vous trouverez force lieux communs. Mais, vous dira-t-on, le grand écrivain ne fait souvent que donner une forme personnelle et définitive aux idées générales. Quoi qu'en pense Sully-Prudhomme, en matière de poésie, ce n'est pas « la beauté du sujet qui seule fait frissonner le souffle du large et des cimes ». « La versification la plus habile, la plus savante, nous dit-il, ne suffit pas à constituer la poésie[1]. » Rien de plus vrai. Cependant que serait-elle, sans la beauté de la forme ? Qui de nous ne s'est plu souvent « à rêver de vers doux mourant comme des roses » ? Qui n'a essayé de « ciseler, avec l'art patient des orfèvres », quelque coupe de précieux métal ? Mais combien ont ce don de l'expression imagée et chantante qui est la marque du vrai poète ?

Beaucoup de concurrents sont évidemment fort jeunes ; quelques-uns peut-être en sont à leur début. On le reconnaît à l'embarras du style et aux fantaisies de la versification. Une autre marque est l'imitation parfois servile des maîtres. Il ne serait pas sans intérêt de rechercher à ce sujet quels sont, parmi nos grands poètes, classiques ou contemporains, ceux que les nouveaux venus prennent le plus volontiers pour modèles et pour guides. On pourrait étudier et comparer les œuvres nombreuses envoyées chaque année aux sociétés littéraires qui, comme la Société Florimontane, se font un devoir et un honneur d'entretenir le culte du vrai et du beau. Ne serait-ce pas un curieux chapitre d'histoire littéraire ? Au demeurant, cette consultation pourrait nous renseigner aussi exactement que le verdict de telle Revue qui a recours au suffrage populaire pour classer les dieux et les demi-dieux de la poésie.

A en juger par toutes les œuvres que nous avons examinées, nos *poetæ minores* seraient bien peu révolutionnaires. Ils en sont restés à la forme d'alexandrin chère à Boileau. Il en est qui essaient à leur tour de disloquer « ce grand niais », comme disait Victor Hugo ; le résultat est souvent bizarre. Ceux-là du moins n'ignorent pas que le vers français, comme toute chose ici-bas, s'est transformé, a évolué, puisque tel est le terme consacré. Ils chérissent davantage nos grands poètes romantiques ; si bien qu'il nous arrive parfois de saluer au passage des vers ou des hémistiches de Hugo ou de Musset, de Lamartine ou de Vigny.

1. *Revue des Deux Mondes* : Qu'est-ce que la Poésie ? 1er octobre 1897.

Parmi les poètes vivants, F. Coppée est le seul, je crois, avec de Hérédia, dont on pourrait signaler l'influence sur les œuvres que nous avons examinées. La multiplicité des épithètes, la platitude de certaines chevilles font seulement songer à « la veine ridicule » de tel de nos contemporains qui se pique de faire des vers en dépit de Minerve. Félicitons-nous cependant de n'avoir pas été condamnés à lire 25 strophes sur un pétale de rose, ou 30 sur une aile de papillon. Rien qui nous rappelle, et c'est fort heureux, *Demi-Teintes*, *Ténèbres*, *Pénombre*, *Office de la Lune*, *Jets de feu et Eaux d'artifice*, *Vieilles Lunes et Lunes Rousses*, *etc.*, qu'il est de mode d'admirer, paraît-il, en certains cénacles enthousiastes des *Hortensias bleus*.

Quant aux symbolistes et aux naturistes, ils n'ont guère eu d'émules. Et pourtant, s'il faut en croire les plus récents critiques, « les Jeunes » se recommanderaient volontiers, non plus de Leconte de Lisle ou de Sully-Prudhomme, mais de Verlaine et de Mallarmé, de M. H. de Reignier et de M. Francis Vielé-Griffin. Moins heureux que l'Académie, nous n'avons pas encore pu couronner de poète qui fasse des vers de quinze pieds. Nous découvrons bien, par aventure, quelque alexandrin ayant une syllabe de plus ou de moins ; mais nous croyons volontiers que les théories nouvelles n'y sont pour rien. Sans doute l'auteur du vers boîteux n'a pas eu la prétention d'« illustrer » un mètre méconnu.

Décadents et déliquescents se sont abstenus. Je doute fort qu'ils eussent obtenu vos suffrages.

*
* *

Commençons par deux pièces assez faibles d'invention et surtout de style. L'auteur du « fait divers » qui a pour épigraphe : « *J'aurai peut-être froid, mais je n'aurai plus faim* » (n° 2) ignore les lois élémentaires de notre versification. Il n'a qu'une idée assez rudimentaire de ce que doivent être le rythme et la rime. « Etions », « pitié », « devient » sont pour lui des mots de trois syllabes. Son style est souvent trivial ; un dictionnaire de l'argot serait parfois nécessaire pour le comprendre. De même, pour certaines de ses fantaisies orthographiques, il est indispensable de songer aux réformes de nos phonétistes. Les membres du jury se sont justement souvenus de l'axiome bien connu : « Sans la langue, un auteur est toujours un méchant écrivain. » Aussi n'ont-ils pas fait au chantre du jeune « mai-

griot et du vieux compagnon pégriot » l'honneur d'une bien longue discussion.

*
* *

L'auteur de *Fleurs d'Amour et d'Amitié : Désespérance, Espérance, Consolation* (n° 13) est un de ceux qui ne se lassent pas de mourir en métaphore, et qui désespèrent alors qu'ils espèrent toujours. *A Réginette. Vœux d'Amante* sont de courtes pièces, correctes, mais très banales. Nous retrouvons, dans *Le Chant Vénitien,* « la brise embaumée » et « la mer argentée », « la barcarolle » et « la gondole », « le beau ciel », « les blanches voiles » et « les étoiles », et, dans la nuit douce, « le miroir limpide » et « l'oiseau rapide », qui sont de rigueur, à ce qu'il semble. Quant à Régina, inutile de vous rappeler qu'elle est reine, que, par conséquent, « elle éclipse les princesses », et que « chacun tombait à ses genoux ».

Ces vers monotones sont d'ordinaire richement rimés. L'auteur, a-t-on dit, a l'oreille très musicale. Il lui arrive pourtant d'être insensible à certaines cacophonies. Quelle harmonie dans ce vers :

Dans ce cœur que mon cœur adore !

La belle strophe que celle-ci :

Est-il vrai qu'on puisse oublier
Tant de serments et de promesses,
Et qu'il faille se replier
Après d'expansives tendresses ?

« Ah ! que « se replier » est là joliment dit !
Et que la métaphore est mise avec esprit ! »

Mais la Commission n'a pas cru, comme Bélise, que cela valût toute une pièce.

*
* *

Il serait facile de compter les rares poètes qui, à notre époque, « cuident pindariser » ; mais ceux qui pétrarquisent, comme on disait au XVI^e^ siècle, sont encore légion. L'auteur de la *Neuvaine à une Blonde* a une noble ambition :

Je veux, comme Pétrarque, et d'un accent plus chaud,
Dire un sonnet par jour à celle que j'adore :
Je veux que son nom soit comme celui de Laure,
A jamais célébré dans des vers sans défaut.

« Sans défaut » est d'une sereine confiance ! « Qu'on dise : il

osa trop, mais l'audace était belle », telle était sans doute la secrète pensée du poète.

Aux souvenirs de Pétrarque, il joint l'imitation de Catulle et d'Horace. Il traduit une fois de plus le *Carpe diem*, le *Fugaces labuntur anni*. Il nous apprend que « le temps est court et s'enfuit comme un rêve ». Il dirait volontiers avec A. Samain :

> Allez vite — *l'heure est si brève !* —
> Cueillir, au jardin des aveux,
> Les cœurs qui se meurent du rêve
> De mourir parmi vos cheveux [1].

Las ! c'est nous qui passons ! Hâtons-nous donc, Iris, de célébrer vos cheveux, vos dents, vos yeux, votre lèvre et tous vos charmes puissants. Demain, peut-être, ces splendeurs si vantées ne seront plus qu'un souvenir, et nous aurions mauvaise grâce à vous narrer « rêve, fin de rêve et lendemain de rêve ».

L'auteur semble bien connaître en effet le prix du temps. Il n'a guère le loisir de varier ses rimes, et voilà pourquoi « rêve » est plusieurs fois l'écho de « brève », « vœux » de « cheveux », tandis que « griser » suggère infailliblement « baiser ». Le procédé est expéditif : avec quelque peu d'habitude, ce n'est pas un sonnet par jour, mais « une neuvaine de sonnets » qu'on peut fabriquer ainsi. Reste à placer quelques concetti ; après quoi l'auteur écrira modestement qu'il vient d'achever « un sonnet plus pur que la lumière ».

Il y eut au XVI^e^ siècle toute une pléiade de poètes qui ne se lassaient pas de décrire les moindres charmes de la femme. Rappelez-vous le fameux tournoi littéraire des *Blasons,* les épigrammes de Marot sur le sein et le déluge de petits vers dus à l'inspiration facile des Hugues Salel, des Maurice Scève et de toute l'école lyonnaise. C'est l'époque de la *La Parfaicte Amye* d'Heroët, de *L'Amye de Cour* de La Borderie, et de *La Contr' Amye* de Charles Fontaine. Si l'auteur de *La Neuvaine* eût vécu alors, nul doute qu'il n'eût *blasonné* avec fureur. Malheureusement, le temps n'est plus où l'on devenait célèbre pour un blason, un sonnet ou un huitain.

Comme les vers de l'école marotique, ceux de notre poète sont souvent « gentils et précieux », non sans quelques traces d'afféterie et de mauvais goût :

> Ta chair est le soleil qui me donne la vie.

1. *Au Jardin de l'Infante* : Arpège.

Ils sont d'un tour agréable et facile; on y sent parfois la passion véritable [1]. Certains passages ont paru trop libres; ils ne pourraient guère, a-t-on dit, soutenir une lecture publique. Resteraient six ou sept sonnets, ce qui est quelque peu insuffisant. Aussi, malgré son talent de versificateur, qui est remarquable, l'auteur n'a-t-il pu être proposé pour une mention.

* * *

L'auteur du n° 9 a choisi un des sujets les plus douloureux qui puissent inspirer un vrai poète : *La Mort de la Mère.* « Heureux l'homme à qui Dieu donne une sainte mère » : telle est l'épigraphe empruntée à Lamartine. On n'écoute pas sans émotion les dernières paroles de cette mère qui recommande à son fils de veiller pieusement sur sa petite sœur. Et, devant « la grande faucheuse », nous songeons aussi, comme tant d'autres, qu'il est bien doux d'avoir en l'au-delà quelque suprême espoir, que tout ne finit pas avec la vie, et que tout rentre dans l'ordre à la mort.

Il est regrettable que l'expression trahisse parfois la pensée de l'auteur. Le style est trop souvent prolixe et négligé. Il y aurait à reprendre bien des métaphores émoussées, en quelque sorte, par un trop grand usage, des épithètes banales ou triviales : « blés jaunis », « vagues bruits » (?), « épi doré », etc.; des locutions telles que : « aux beaux jours du printemps », « l'air des cieux », « cœur transpercé ». Une foule d'adjectifs n'ont d'autre raison que de terminer le vers. Il y a aussi des alexandrins de mirlitons :

Pour toi je veux braver *et la pluie et l'orage.*

Soyez-vous à vous-même un sévère critique, eût dit là-dessus l'excellent Boileau, et feuilletez nuit et jour les chefs-d'œuvre des grands écrivains, car le cœur ne suffit pas pour être poète.

* * *

La *Première Académie* (n° 3) est un poème correct, mais prosaïque et froid, et d'une exactitude historique qui a été contestée dans les détails. L'auteur semble pourtant connaître assez bien les institutions et les mœurs d'Athènes et les théories platoniciennes. Mais « que n'écrit-il en prose » ? a-t-on pu dire avec raison, à propos de certaines tirades. Ces vers monotones et traînants ne sont pas faits pour démentir la comparaison

1 Quelques-uns rappellent le fragment bien connu de Cn Matius : *Sinuque, etc.*

fameuse : comme les bœufs attelés à la charrue, ils vont péniblement, deux à deux, d'un pas lourd et lent.

Soudain parut Platon, le divin philosophe... Tout se tut...

> Autour de lui pressés, ses disciples — Speusippe,
> Polémon, Xénocrate, Aristote, Xantippe,
> Arcésilas, Cratès, Carnéade, Philon....

Vous croyez que c'est là quelque table des matières? Erreur. Heureusement l'auteur n'ignore pas que la poésie diffère quelque peu d'un index onomastique. Il nous fait grâce « de plusieurs que nommer ici serait trop long ».

Après les philosophes, les dieux :

> Maint temple fastueux érigeait sa coupole :
> De Thésée et de Zeus, d'Hermès et d'Héphœstos,
> De Pallas Athênê, d'Hêrê, de Dionysos.....

Ici c'est le « dictionnaire de la Fable ».

Plus loin, le poète se surprend à compter les chefs-d'œuvre de Phidias. Il découvre

> . . . . . un monde de statues
> Que pétrit Phidias ou que sculpta Myron,
> Purs chefs-d'œuvre de marbre — *un millier environ.*

Mais il y a aussi plusieurs passages descriptifs où les qualités l'emportent de beaucoup sur les défauts. Ils ont valu à l'auteur mieux que l'indulgence des membres du jury.

*
* *

Eve, « n'es-tu plus la compagne de l'homme », « l'ombre douce faisant de la clarté d'un geste de ta main » ? N'es-tu plus « la chair alliée à sa chair », « la muse », « la chaste héroïne », « l'ange au front de lumière », « la sœur compatissante », « la vierge douce », « l'amante au cœur solide où l'on peut s'appuyer » ? Eve, n'es-tu plus.....

On saisit le procédé : c'est la même idée exprimée sous de multiples formes. *Eve* (n° 7) pourrait être le chef-d'œuvre de l'amplification en vers.

Voici quel est le sujet : Quand verrons-nous la femme ne plus mettre sa coquetterie à

> Devenir cette enfant sotte autant que jolie,
> Image de la fleur ne charmant que les yeux,
> A qui l'on ne demande, en son été joyeux,
> Que d'être sans parfum et sans mélancolie ?

Qu'elle cesse d'être une poupée, un jouet de plaisir ; qu'elle

apprenne à l'homme à penser avec noblesse. — Voilà, certes, pour la femme une généreuse ambition. — Mais quel nom te donner, ô toi à qui tout peut être pardonné parce que tu as tant souffert et tant aimé, quand tu auras mis au jour l'homme né pour accomplir l'immortel devoir?

C'est le doux nom de Femme et le saint nom de Mère!

On voit bien que Dieu créa la femme un samedi soir, après une semaine de labeur ; cela sent la fatigue, disait un écrivain spirituel, mais très irrévérencieux. Il ne tient qu'à Eve, suivant notre poète, et nous le croyons volontiers, de donner de plus en plus à cette boutade un éclatant démenti.

Malheureusement à côté de très belles strophes, il en est de faibles, comme la suivante :

Eve ton sort est beau ! Crois en ta *mission* ;
Régénère les temps par ton œuvre *durable* ;
Va, reprends sans dédain ta tâche *incomparable*
Et prépare en secret la future *moisson* !

Ce poème d'une haute élévation morale semble écrit trop rapidement. On dirait que l'auteur n'a pas eu le loisir de corriger ce qui est obscur et d'effacer certaines négligences. Mais les vers gracieux ne manquent pas. (Serait-ce l'œuvre d'une femme qui a mis à célébrer un *féminisme* vrai toute sa coquetterie?)

*
* *

Voici l'envoi d'une « heureuse mère ». Après avoir bercé dans ses bras son petit enfant, elle nous confie le secret de sa tendresse, mêlée parfois d'inquiétude.

Toute la pièce *A mon Fils* (nº 5), qui est courte, se lit avec plaisir. La délicatesse du sentiment exprimé nous fait oublier la faiblesse de certains hémistiches.

Endors-toi dans mes bras, ô mon bel ange rose,
Mon fils, aux yeux si bleus que j'y crois voir le ciel ;
Abaisse ta paupière, et confiant repose,
Mon tout petit enfant, souriant et vermeil.

Veux-tu, pour t'endormir, que je dise à voix lente
Quelque vieille légende, un conte merveilleux ?
Ou bien aimes-tu mieux que tout bas je te chante
Une douce complainte au rythme gracieux ?

Le soir vient, dans le ciel, éveiller les étoiles ;
Un bruit d'ailes s'éteint dans le feuillage noir ;
Sur la Meuse, bien loin, glissent de blanches voiles ;
Et l'on n'entend plus rien que ma chanson du soir.

Il dort. Comme il est beau dans sa charmante pose,
Sa tête à mon épaule et ses pieds dans ma main,
Avec ses cheveux blonds et sa figure rose,
Et ses petits bras nus, doux comme le satin !

Mon fils !... Oh ! c'est ainsi qu'on est heureuse mère,
Quand l'enfant tout entier tient sur vos deux genoux ;
Quand il est tout petit, et que rien sur la terre
N'existe encor pour lui, que son père et que vous...

Il est si bien à vous !... rien qu'à vous seuls au monde !
Voyez comme il repose en son mol abandon,
Comme il laisse en mon sein sa douce tête blonde,
Comme pure est sa lèvre et tranquille son front !

Dans ses rêves d'enfant, c'est mon image chère
Qui s'élève au milieu de son calme sommeil ;
C'est à moi qu'il sourit, moi qu'il aime, sa mère !
Moi qu'il cherche des yeux au moment du réveil...

Quand il sera plus grand, d'autres ombres chéries
Viendront bercer sa nuit de songes radieux ;
Il aura bien souvent de longues rêveries,
Sans me prendre avec lui dans son voyage aux cieux.

Oh ! je sais bien qu'il faut que l'oisillon s'envole
Et qu'il aille bien loin fonder un autre nid ;
C'est pourquoi dans mon cœur je voudrais, pauvre folle,
Que mon petit enfant restât toujours petit !

Le poète est moins heureux dans *Le Nid,* sorte de romance sentimentale dont la conclusion est cette pensée si souvent répétée :

Et l'on n'est pas heureux quand on n'a pas souffert.

Un souvenir aux strophes qui débutent par le vers

Que voudrais-tu ? parle, pauvre âme...,

dont le rythme convient peu aux idées philosophiques exprimées.

L'auteur de ces différentes poésies a un talent souple et facile. Il ne s'élève pas très haut ; il n'évite pas toujours les redondances et les banalités ; mais on sent qu'il traduit avec émotion des sentiments délicats qui lui sont chers. Il s'en faut de bien peu que cette émotion ne soit communicative.

*
* *

Sous l'épigraphe *Malgré tout* (n° 6), figurent des pièces de genres très divers. Mentionnons d'abord deux Rondels gra-

cieux. Le premier célèbre les aveux d'amour, qui sont « des oiseaux frêles ». L'autre est en l'honneur du *Rythme :*

Poète aime le rythme et l'adore à genoux ;
C'est lui qui donne au vers la grâce et l'harmonie.....

Ajouter que le rythme « est frêle et léger comme une symphonie » serait, a-t-on dit, presque une méprise.

Le rythme (tout le monde en convient) est bien l'un des éléments essentiels de la poésie. Quant au poète, qu'est-il ? Un phare, disait Hugo ; ou, suivant les cas, un mage, un pilote, un roi, un berger, ou simplement un boulanger, puisque c'est lui qui

Fait le pain merveilleux dont vit l'Humanité.

A cette « fanfare de mots », l'auteur préfère une autre définition. Les poètes sont des fous, mais des fous au cœur de femme, à la candeur d'enfant :

Leur âme est un jardin qui rit après l'averse ;
L'illusion y règne et le soleil y verse
Ses rayons les plus doux en des coins très fleuris. *(Le Poète.)*

Cependant tous ceux qui ont rêvé de s'égarer dans le bois sacré, cher à Apollon et aux Muses, sont-ils bien

. . . . . des êtres très débiles,
Pleurant au moindre choc des réalités viles ?

Ont-ils tous de grands chagrins sans cause (ce qui est bien romantique) ? Il en est qui répondraient mal à cette définition. Tous ne songent pas non plus à l'humaine douleur. Ils n'ont pas toujours une exquise pitié pour les affamés, « ces délicats si doux qu'on les conduirait par la main ». Nous admettons volontiers avec V. Hugo, que le poète est « roi » : Béotien qui soutiendrait le contraire. Hélas ! ce roi, comme le Gripus de Plaute, risque parfois de mourir de faim :

Sed hic rex cum aceto pransurus est et sale, sine
Bono pulmento [1].

Aussi bien lui pardonne-t-on d'oublier que l'altruisme est l'égoïsme vrai, suivant l'expression d'un penseur contemporain.

Le Poète m'a rappelé quelques passages d'un de nos plus remarquables critiques. « La poésie est chose de rêve, écrivait René Doumic ; le poète est le rêveur... Il aperçoit dans les choses des visages qui le regardent ; il discerne des pleurs dans

1. Rappelons-nous Verlaine et la mort de Zorilla, l'illustre poète espagnol.

la pluie, des voix dans la nuit ; il entend le silence où quelqu'un est vivant. C'est pourquoi les hommes le traitent de fou, le clouent au mât du navire et le crucifient aux arbres du chemin ». (Les Jeunes : *La Poétique nouvelle.*)

Ces paroles auraient pu servir d'épigraphe à l'un des concurrents oublieux de la formule règlementaire, qui avait pris la défense de tous les prêtres du beau, peintres, sculpteurs ou poètes, contre le bourgeois dédaigneux ou le vil marchandeur de toiles. Qu'importent les railleries, si, « avec la clé d'or des vocables sacrés », le poète sait entrouvrir « le palais des rêves adorés ? »

N'oublions pas toutefois que nous sommes déjà loin des conceptions romantiques. Le poète ne joue pas, ne jouera jamais, dans la société, le rôle que V. Hugo prétendait lui attribuer. Mais il se pourrait qu'il lui fût plus utile qu'un bon joueur de quilles, en dépit des boutades de Malherbe. D'autre part le type bohême émigre quelque peu. Tels « mesureurs de syllabes » ne dédaignent pas de fréquenter chez les « Philistins » de la finance. J'imagine qu'à notre époque de *struggle for life,* la lutte pour la vie les a obligés, eux aussi, à évoluer. « Verseurs d'idéal de bonheur et de rêve » : certes ces mots ne sont pas pour déplaire aux poètes. D'aucuns préfèrent entendre dire qu'ils sont les mieux rentés de tous les beaux esprits.

Peut-être ont-ils médité ces vers d'un poète du XVI^e^ siècle :

> En tout honneur et excellence,
> Quiconque veult aller avant,
> Quiere l'argent, non la science,
> Les lettres n'aille poursuyvant.....
> Pour faire un sçavant, la ressource
> La plus certaine, c'est l'argent :
> Aujourd'hui l'homme est fort sçavant
> Qui sçait force escus en sa bourse. (Ch. Fontaine.)

L'auteur du *Poète* nous envoie aussi un sonnet *La Bonté,* d'une forme délicate, mais un peu maniérée, et *Profil,* courte pièce agréable, mais sans grande originalité. Dans *La Chimère,* il donne une forme nouvelle à des pensées déjà exprimées. Le poète est devenu le gardien de l'antique fontaine dont la fraîcheur guérit notre lassitude et fait naître la fleur du *Rêve.*

Vous n'avez pas oublié *Le Vase,* de Hérédia :

> Enfin, en forme d'anse arrondissant leurs flancs,
> Et posant aux deux bords leurs seins fermes et blancs,
> Dans le vase sans fond s'abreuvent les *Chimères.*

Ce vase, ou cette fontaine, éveille un symbole. La Chimère de bronze accroupie et rêveuse qui, dans le calme des nuits,

Défend le noir secret de l'eau mystérieuse,

n'est-elle pas l'emblème du Poète ?

Au pied de la fontaine érigeant vers le ciel
La hautaine splendeur de sa stèle de marbre,
Et le faîte éclatant baisé par le soleil
Que recouvre à demi l'ombre d'un très vieil arbre,

Au-dessus de la vasque aux larges bords verdis,
La Chimère de bronze accroupie et rêveuse,
Dans le calme des nuits et l'ardeur des midis,
Défend le noir secret de l'eau mystérieuse.

Sous ses pattes crispant leurs griffes de métal,
Elle garde le flot endormi sous la pierre.
De ses lèvres jadis en ondes de cristal
Sortait le jet brillant qu'irise la lumière.

Les filles aux pieds nus portant la lourde amphore
Près du bassin de marbre égrenaient leurs propos
Y miraient au matin, dans des douceurs d'aurore,
Leurs grands yeux qu'on croyait des bluets frais éclos.

Le mendiant songeur y baignait son front pâle,
Ecoutait murmurer la nymphe tendrement,
Et quand Phébé semait ses clairs reflets d'opale,
Non sans se retourner s'éloignait lentement.

Mais la source est tarie ou le cours détourné ;
Goutte à goutte, sans bruit, sur la verte poitrine,
Creusant le bronze dur d'un sillon obstiné,
L'eau coule rongeant le sein du monstre androgyne.

O Poète ! gardien de l'antique fontaine
Dont l'eau pure s'irise aux rayons du soleil,
Dont la fraîcheur guérit la lassitude humaine,
Et fait naître la fleur du Rêve sans pareil.

Tu dois en jets puissants en lancer sur le monde
Le flot sauveur ; mais si ton élan est brisé,
Si ta force est séchée en sa source profonde,
Sous ton génie hélas, tu languis épuisé.

Sur ton cœur retombé, le flot de ta pensée
Chaque jour voit creuser plus large, plus amer,
Le sillon par où fuit ta pauvre âme blessée
Car les larmes enfin usent les seins de fer.

On a critiqué, dans ces différentes pièces, quelques né-

gligences, des réminiscences, des rimes faibles, un médiocre souci de l'alternance des rimes masculines et féminines dans la strophe, et même un vers faux :

Gardons le silence, le long des venelles,

qu'il est d'ailleurs facile de rétablir :

Gardons le silence, au long des venelles.

Nous aurions mauvaise grâce à trop insister sur ces défauts, comme aussi sur l'écriture illisible de l'auteur (le manuscrit, a-t-on dit, est d'une lecture presque aussi pénible que celle d'un palimpseste). Ordinairement, le vers est bien frappé, le style imagé et expressif. L'auteur mérite mieux que l'épithète de versificateur. Il n'a guère envoyé que des ébauches ; à lui de parfaire bientôt une œuvre d'art, car il est né poète.

*
* *

Sous le simple titre de *Poésies,* sont réunis des vers très différents de forme et d'inspiration. Ce sont d'abord deux sonnets qui n'ont rien de bien remarquable : *El Dhor* et *A l'Ombre d'un Adolescent.*

Dans les *Poèmes divins*, l'auteur décrit *L'Office du Matin* célébré dans la plus modeste des églises de village.

C'était une humble église au cintre surbaissé
L'église où nous entrâmes. (V. Hugo.)

Tout est matière à longues descriptions : « sommet d'un mont », « église rustique », croix de fer », « tableau représentant le Christ en croix », etc. L'altitude a été scrupuleusement mesurée ; on ne nous fait pas grâce d'un mètre : dans les cieux, la croix de fer étend ses deux bras noirs,

Cinq cents mètres plus haut que le niveau des mers.

Le style est négligé ; les épithètes banales fourmillent. C'est toujours « l'humble église », « l'humble clocher », « l'humble porche », etc.

Voici une strophe bien mauvaise :

Oh ! qu'il fait bon prier dans ces temples rustiques !
Ni le marbre, ni l'or, ni les riches émaux,
Ni les coloris crus des styles exotiques
Ne les ont transformés en autant de chromos.

Et puis qu'est-ce que « les bras de l'arbre *abominé* » ?

Mais les néologismes et les incorrections ne nous font pas oublier les qualités de l'auteur : chaleur, mouvement, sensibilité.

Ces qualités sont remarquables surtout dans le poème de plus longue haleine, intitulé *La Côte*. « Mourir, c'est l'heure de savoir », telle en est l'épigraphe empruntée à Victor Hugo. C'est encore une œuvre inspirée par la pensée de la mort, mais elle est fort supérieure à *La Mort de la Mère* dont nous avons parlé plus haut.

Tout jeune encore, le poète a bien souvent suivi avec son père la route qui longe le cimetière. Craintif, il n'osait franchir le grand portail, pour épeler les noms gravés sur les tombes. Il se signait pieusement, et sa main se glissait dans celle de son père

Qui, tout ému, pressait alors ses petits doigts.

L'enfant a grandi : il s'en est allé loin, bien loin des vertes combes ; lui aussi a voulu « construire son nid ». Un an plus tard, il revient en France, mais, hélas ! c'est pour recueillir le dernier soupir de son père.

Et voici qu'il reprend en pleurant le chemin de la côte : le père n'est plus là pour lui donner la main ! Dès lors, chaque année, recommence le douloureux pèlerinage.

Mes pas ne vont plus seuls au sentier solitaire.
Trois blonds enfants chargés de fleurs et de roseaux
Entourent tendrement la tombe du grand-père,
Et gazouillent près d'elle, ainsi qu'un nid d'oiseaux.

Parfois le tout petit, pour placer sa couronne,
Grimpe sur le granit..... D'avance il est absous,
Le grand-père dont l'âme était aimante et bonne
Eût tant aimé le voir grimper sur ses genoux !

Bientôt peut-être, ce sera mon tour, songe le poète :

Pour la dernière fois, je gravirai la côte,
Sans que personne, hélas ! ne me donne la main,
Car de l'Eternité déjà je serai l'hôte.....

Cette pensée n'a rien de désolant pour le poète spiritualiste : dans l'au-delà ne retrouvera-t-il pas tous ceux qu'il aimait ici-bas ? Et n'est-ce pas cette conviction intime, conviction que ne sauraient ébranler toutes les affirmations des matérialistes, qui lui permet de trouver, dans les grandes douleurs, une suprême consolation ?

L'auteur de *La Côte* a le tempérament d'un vrai poète : ses conceptions sont élevées, sa sensibilité vraie, son émotion communicative. Et maintenant nous sommes d'autant plus à l'aise pour signaler certains défauts qu'il serait facile d'éviter,

grâce à l'*ultima lima* dont parlait le poète latin. Il y a des longueurs, des répétitions, de nombreux adjectifs qui n'ajoutent rien à l'idée. « L'herbe au vert émail » (style homérique ?) revient souvent à la fin du vers. La versification n'est pas toujours sans défaut, ni le rythme excellent. « Août » compte pour deux syllabes, suivant la prononciation ancienne, qui persiste en de nombreuses régions. Il y a des rimes qui font penser aux fantaisies d'un de nos humoristes. Quelquefois elles se réduisent à une simple assonance. La strophe « ose enjamber » sur la strophe d'une façon peu discrète. Voici un quatrième vers :

Bruns comme le thuya, dorés comme l'ambre, ou

(strophe suivante) :

Du blanc immaculé, lilial, de l'ivoire.

Aussi le Jury a-t-il tempéré ses éloges de critiques bienveillantes, mais fondées. Il n'a pas cru devoir décerner un premier prix à l'auteur de *La Côte*. Il a estimé cependant que les qualités surpassaient de beaucoup les imperfections de la forme signalées, et qu'elles méritaient une récompense.

* * *

Voici les conclusions que nous vous proposons d'adopter :

A l'unanimité, il n'est pas décerné de premier prix.

Un second prix, d'une valeur de 50 francs, est attribué à chacun des auteurs du n° 4 *(Poèmes divins, La Côte)*, et du n° 6 *(La Chimère, Le Poète)*, classés *ex-æquo*.

Un troisième prix, d'une valeur de 30 francs, est attribué à l'auteur du n° 5 *(A mon Fils, Le Nid)*.

Une première mention très honorable est décernée aux auteurs des n^os^ 7 *(Eve)* et 3 *(La Première Académie)*.

Une deuxième mention honorable, à titre d'encouragement, à l'auteur du n° 9 *(La Mort de la Mère)*.

Restent 70 francs que votre Commission vous propose de réserver, suivant l'usage.

Espérons que, l'année prochaine, les poètes nous reviendront tout aussi nombreux, qu'ils n'oublieront plus la formule fatidique, et que le Jury aura le plaisir de décerner un premier prix.

Nascentes hedera juvat exornare poetas.

Le Rapporteur, Joseph DÉSORMAUX.

CONCOURS D'HISTOIRE ET DE POÉSIE DE 1898

Les prix fondés par le Dr Andrevetan avec le concours de la Ville d'Annecy, seront décernés par la Société Florimontane en décembre 1898.

Une somme de 400 francs est affectée au prix d'histoire et une somme de 200 francs au prix de poésie.

Sont seuls admis à concourir pour les deux prix : 1° les Français, excepté les membres effectifs de la Société Florimontane ; 2° les étrangers qui sont membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

HISTOIRE. — Le prix sera décerné à l'auteur du meilleur mémoire en langue française, sur un sujet d'histoire d'archéologie ou de biographie se rapportant à l'un des départements savoisiens. La Société Florimontane verra avec plaisir les travailleurs diriger leurs recherches dans le sens des monographies de communes. Les auteurs ne sont pas tenus de garder l'anonyme. *Ils devront déclarer par écrit* que leurs travaux n'ont été présentés à aucun autre concours. Les mémoires imprimés sont admis pourvu que leur publication soit postérieure au 1er janvier 1896.

POÉSIE. — En dehors des satires politiques et religieuses et des œuvres blessant la morale, toute latitude est laissée aux concurrents pour le choix du ou des sujets. Le nombre minimum des vers présentés par le même auteur est fixé à cent. Pourvu que ce chiffre soit atteint, peu importe le nombre des pièces envoyées. Les travaux devront être en langue française. *Sous peine d'exclusion, les auteurs devront déclarer par écrit en tête de leur envoi (mais sans signer cette déclaration) que ces travaux sont inédits et n'ont été présentés à aucun autre concours.* Les concurrents qui se feraient connaître seront exclus : les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté, indiquant le nom et le domicile de l'auteur.

Les travaux devront parvenir *franco* au Secrétaire de la Société avant le 1er novembre 1898.

Le Comité de la Société Florimontane.

A PROPOS
D'UN CASQUE A TROIS CRÊTES

I. — Quelques notes sur le timbre et la crête.

Au commencement du XVI^e^ siècle, le faiseur d'armures, le *batteur de plates,* pouvait se dire en pleine possession de son art. Il triomphait, en se jouant, de difficultés qui paraîtraient presque insurmontables aux meilleurs ouvriers de nos jours, et M. Maurice Maindron a pu dire à bon droit [1] qu' « on ne « trouverait plus un seul forgeron capable de frapper un armet « d'une seule pièce, ou d'évider un morion ». La plupart des beaux casques de cette époque ont en effet leur timbre d'une seule pièce, si bien que le comte de Belleval a cru pouvoir commencer un de ses ouvrages sur les armes anciennes [2] par ces mots : « On appelle *timbre du casque* la partie bombée qui em- « boîte et recouvre la tête et qui est toujours d'un seul morceau. »

Il y a lieu, il est vrai, de faire des restrictions sur cette assertion par trop absolue; bien des casques ont leur timbre forgé de deux pièces serties au sommet de la crête et rivées à ses extrémités ; la plupart des armets savoyards notamment sont faits de cette manière. On peut observer ce mode de fabrication sur un armet du Musée d'Annecy et sur un autre du Musée de Chambéry, tous deux du genre de celui reproduit par Demmin sous le nom d'armet savoisien [3] ; on le remarque encore sur bon nombre des armets de l'Armeria de Turin, et sur la plupart de ceux du Musée historique de Genève qui ont été pris aux Savoyards tués sous les murs de cette ville dans la nuit du 12 décembre (vieux style 22 décembre) 1602, lors de *l'Escalade.*

Cette particularité de timbre en deux pièces n'a pas échappé au colonel Robert, qui la constate notamment dans la description d'un armet ainsi fait, conservé au Musée d'artillerie [4]. Ce casque, de la forme de ceux des hommes d'armes du duc Charles-Emmanuel I, et de l'époque de *l'Escalade,* est très probablement Savoyard, bien que la visière qui manque et qui

1. Maurice Maindron, *Pour l Histoire de l Armure* (*Monde moderne,* fev. 1896, p. 177).
2. C^te^ de Belleval, *La Panoplie du XV^e^ au XVIII^e^ siecle,* p 1.
3. Demmin, *Guide des Amateurs d'Armes et Armures anciennes,* p 303, n° 175.
4. Col Robert, *Catalogue du Musée d'Artillerie,* vol. II, p. 189, n° H. 125, le col Robert a encore relevé ce mode de fabrication sur les morions H. 207, 211, 215, 217 et 220, sur le cabasset H 230, et sur le casque H. 266.

servirait surtout à le caractériser, empêche de se prononcer avec certitude.

Mais pour la plupart des beaux casques et pour les casques de parement, le comte de Belleval a raison ; leur timbre est toujours forgé d'un seul morceau.

Comme si ce n'eut pas été assez d'avoir à creuser, à refouler ce timbre d'une seule pièce dans un bloc de fer, les habiles batteurs de plates l'avaient comme à plaisir compliqué de diverses saillies prises dans la masse, comme l'ergot des cabassets et surtout *la crête* qui surmonte la plupart des armets, bourguignotes et morions.

Dans les anciens textes, le mot crête n'est pas toujours pris dans ce sens ; parfois il désigne un ornement mobile destiné à être placé sur le casque, comme un cimier ou un plumail. Ainsi l'inventaire de Mahaut d'Artois, en 1313 [5], cite des « *crestes* à mettre sur heaumes ». Bien plus tard, l'inventaire des armes du château d'Annecy, en 1616 [6], mentionne, comme objet à part et détaché d'un casque, « *la creste* d'ung morion à ondes ». Mais on trouve le plus souvent le mot crête employé dans le sens actuel, comme dans ce texte du xv^e^ siècle qui nous montre la crête déjà en usage dans ces casques que l'on appelait chapeaux de fer ou chapeaux de Montauban [7] : « Les chap-
« peaux de Montaulban sont rons en teste, à une *creste* ou
« meilleu qui vait tout du long, de la haulteur de deux doiz. »

Aujourd'hui, dans l'étude de la Panoplie, le mot crête est toujours pris dans ce dernier sens, et désigne exclusivement la saillie qui surmonte le timbre du casque dont elle fait partie ; cette saillie, qui atteint parfois une certaine hauteur, augmentait beaucoup, comme on le comprend facilement, les difficultés de la forge du timbre. Nos armuriers français restèrent pendant longtemps inférieurs sur ce point aux Italiens et surtout aux Milanais, s'il faut en croire Brantôme qui donne sur le sujet qui nous occupe de précieux détails [8] :

« Il (Strozzi) approvoit fort les corcelletz gravez de Milan et
« ne trouvoit poinct que nos armuriers parvinssent à la per-
« fection, non plus qu'aux morrions ; car ils ne les *vuidoient*
« pas si bien, et leur faisoient la *creste* par trop haute.
« Mais amprès il crya tant qu'ilz y vindrent ; et trouva un

5 V Gay, *Gloss archéol*. p 495, col. 2.

6 Eloi Serand, *Notes et Documents sur le Château d'Annecy*, Soc. savois d'hist et d'arch, tome XXVIII, p. 428.

7. *Traité anonyme du Cost. milit*, Bibl Richelieu, ms. 1997, f° 62; et édition Belleval, p. 2.

8. Brantôme, *Couronnels françois*, tome VII, p. 230 de l'édition elzév.

« doreur à Paris, qui les dora aussy bien ou mieux, d'or moulu,
« que dans Milan, ce qui fust une grande espargne pour les
« soldatz : car, au commancement, il n'y avoit morrion ainsin
« gravé d'or, qui ne coustast dudit Negrot quatorze escuz. Je
« le puis dire, pour en avoir acheté plusieurs de luy à tel prix,
« ce qui estoit trop.

« Mais amprès, M. de Strozze mit ordre qu'on achaptoit du
« dit Négrot [9] le morrion blanc gravé à bon compte, et puis on
« le donnoit à ce doreur de Paris, et ne revenoit qu'à huict ou
« neuf escuz. »

L'origine italienne de Strozzi pouvait peut-être le rendre quelque peu partial en faveur de ses compatriotes ; mais Milan, que Cervantès non suspect, lui, de partialité appelait [10] « un véritable atelier de Vulcain » avait bien vraiment à cette époque une réputation sans égale pour la production des armes et des armures.

9 Le « *Négrot* » dont il est ici question est l'un des membres de l'illustre famille des *Negroli*, armuriers milanais dont la réputation était européenne au XVI[e] siecle Rivaux de Desiderius Colman qui cherchait parfois à les imiter et qui est bien meilleur dans les œuvres de son propre style que dans celles ou il a copié les maîtres milanais, les Negroli étaient, comme le célèbre armurier d'Augsbourg, fournisseurs attitrés de Charles-Quint et de Philippe II.

Brantôme n'a pas d'ailleurs été seul à defigurer leur nom que l'on trouve orthographié, dans les comptes de la Cour de Madrid, tantôt Noquerol, tantôt Nogueral ou Noqueral, rarement Negrolo ou Negroli.

Les Negroli s'étaient illustrés au XV[e] siècle sous le surnom de *Missaglia*, nom d'un petit village d'Ello (circ de Lecco, prov de Como) d'ou ils étaient, paraît-il, originaires.

M. Wendelin Boeheim, le savant conservateur du Musee de Vienne, a retrouvé dans l'église de *San Satiro* l'épitaphe d'un *Negroli* « qualunque detto *Missaglia* », qui semble prouver que ces deux dynasties d armuriers celebres n'en faisaient qu'une, connue sous le nom de *Missaglia* au XV[e] siecle et sous le nom de *Negroli* au XVI[e]

Cf. sur Communauté d'origine des *Missaglia* et des *Negroli*

— ANGELUCCI, *Catal Armeria reale*, p 47, note 1, ; p. 109 et suivantes ; p 194, note 2.

— Col ROBERT, *op. cit*, tome III, p. 422

— M. BOEHEIM, *Waffenkunde*, p 229 et 664 ; LE MÊME, *Die Maïlander Negroli*... (*In Repertorium fur Kunstwissenscaft*, VIII, 191)

— A MAINDRON, *Les Collections d'Armes du Musée d Artillerie* (*Gazette des Beaux-Arts*, mars 1894, p 255).

Pour avoir lu trop rapidement le passage de Brantôme cité plus haut, V Gay, dans son *Glossaire archéologique*, a commis une des rares erreurs qu'il y ait à relever dans cet excellent ouvrage. Il prend (p. 434, col 2) *le dit Négrot* pour le doreur de Paris auquel Strozzi confiait la dorure des morions fournis par le maître milanais.

Mais, si le fournisseur de Strozzi faisait partie de la famille des Negroli, ce n'était pas, comme l'ont cru les auteurs qui ont cité ce passage de Brantôme, l'armurier milanais lui-même C'était un de ses parents, simple marchand d'armes qui, sur la demande de Strozzi, s'était établi à Paris — ou il fit rapidement fortune — pour y vendre les armes sorties des ateliers si réputés de la « *Via degli Spadari* » de Milan (Voir BRANTÔME, *Vie de Strozzi*, tome VII, p. 226 de l'édit elzev)

Il serait certes intéressant de faire des recherches sur ce Negroli qui a contribué à répandre en France les chefs-d'œuvre dont s'enorgueillissent aujourd hui les rares collections qui les possèdent.

Le Musée d'Annecy conserve un plastron du XV[e] siècle portant les marques et le monogramme d'un Missaglia, plastron non signalé jusqu'ici aux amateurs d'armes anciennes.

10. CERVANTES, *Le Petit-Fils de Sancho Pança*, 8[e] alinéa

Quoi qu'il en soit, il résulte du passage de Brantôme que la crête présentait, dans la forge du casque, une difficulté que seuls les armuriers passés maîtres savaient vaincre ; mais, comme cette crête augmentait considérablement la force de résistance du timbre, la mode ne fit que s'en accroître ; et d'habiles armuriers, non contents de forger des casques à simple crête arrivèrent à « *vuider* » suivant l'expression de Brantôme des casques à *plusieurs crêtes* toutes prises dans la masse.

II. — Chez les auteurs anciens et modernes.

D'après ce qui précède, on comprend que cette forme de défense de tête resta toujours exceptionnelle et qu'il est fort difficile de trouver des auteurs qui la mentionnent.

Victor Gay, cet infatigable fouilleur d'archives, reproduit bien dans son Glossaire archéologique, comme on le verra plus loin, quelques casques à plusieurs crêtes, mais sans relever cette particularité et sans mentionner de texte y ayant trait.

Douët d'Arcq qui, lui aussi, a dépouillé un si grand nombre d'anciens documents, cite, sans d'ailleurs en tirer de déduction, parmi des pièces d'armures vendues à l'occasion de l'entrée de Charles IX à Paris [11], « ... habillemens de teste, 2 morions, l'ung commung, et l'aultre carré. » Il n'est pas impossible que ce morion « carré » ne soit un casque à trois crêtes, mais ce n'est qu'une hypothèse.

Angelo Angelucci, l'auteur regretté de tant de savants ouvrages sur les armes anciennes, mis en éveil par les casques à trois crêtes de l'Armeria de Turin est arrivé à trouver deux documents relatifs aux casques à plusieurs crêtes, et dont l'un au moins est parfaitement explicite. Voici le premier [12] :

« I capitani degli archibugieri sogliono armarsi.... di un « morione leggiero e basso *con quattro fili.* »

Ce « morione *con quattro fili* » semble un proche parent du morion carré de Douët d'Arcq ; est-ce un morion à plusieurs crêtes ? Angelucci le croit. Jusqu'ici rien de bien net ; mais voici le second texte qui cette fois est bien clair [13] :

« Li vorrei (gli archibugieri a cavallo) tutti bene armati di

11. D. d'Arcq, *Rev. archéol*, 1848, p 54.

12. Melzo, *Regole militari*, p 39, cité par Angelucci, *Documenti inediti*, vol I, part. I, p 203, note 7. (L'ouvrage de Melzo dont il est ici question a eté imprime à Anvers en 1611.)

13. Pistofilo, *Oplomachia*, p. 189, cité par Angelucci, *Catalogo dell' Armeria reale*, p. 185, note 1. (L'ouvrage de Bonaventura Pistofilo dont il s agit a ete imprime à Sienne en 1621)

« petto forte, il morione con.., *creste in cima separate l'una « dall' altra.* »

Cette fois-ci pas de doute ; ce morion dont le timbre est surmonté de *crêtes séparées l'une de l'autre* est bien le casque à plusieurs crêtes sur lequel nous cherchons à nous renseigner, et nous savons de plus que Pistofilo en faisait la défense de tête des arquebusiers à cheval.

Se fondant sur ces deux passages de Melzo et de Pistofilo, le major Angelucci a cru pouvoir dire, en cataloguant deux casques à trois crêtes de l'Armeria de Turin [14] :

« Morioni a tre creste *proprj* degli archibugieri a cavallo. »

Angelucci termine en attribuant ces deux casques aux arquebusiers à cheval des Médicis. Cette dernière partie de son attribution paraît bien fondée, car elle repose sur la décoration même de ces armes ; nous y reviendrons d'ailleurs tout à l'heure en parlant de ces deux casques.

Mais il est peut-être imprudent de généraliser, et de conclure de deux textes, dont l'un seulement est explicite, que le morion à plusieurs crêtes était l'armement habituel, *l'ordonnance* des arquebusiers à cheval. Pistofilo dit « vorrei », je voudrais ; c'est plutôt un souhait qu'il exprime. Il avait vu probablement quelques casques de ce genre, et c'est là l'armement idéal qu'il eut voulu pour le corps d'élite des arquebusiers à cheval ; mais de sa phrase même il semble que l'on peut déduire que cette forme de casque est toujours restée à l'état exceptionnel.

Nous avons d'ailleurs vainement dépouillé un grand nombre d'auteurs anciens, français ou italiens, dans lesquels il est question de l'armement des arquebusiers à cheval, et dont plusieurs sont prolixes de détails au sujet des pièces de leur armure ; nous n'en avons trouvé aucun qui vint appuyer le passage de Pistofilo [15].

14. Angelucci, *op. cit*, p. 185.

15. Voir notamment :

Funerali di Luisa di Savoia, dans *Miscellanea di Storia italiana,* tome XXII, p 365 ;
Albizzi, *Vite di uomini d'Arme .. del secolo XVI.* . Firenze, G Barbera edit. 1866, p. 533 ;
P. Daniel, *Histoire de la Milice de France,* liv. XII, t. II, p 334,
Mémoire de messire Martin du Bellay, dans Petitot, vol III, p. 449,
Fr de Rabutin, *Comment. des Guerres en la Gaule Belgique,* p 457.
Langey, *Discipl milit*, p. 51 ;
Montgommery, *Mil franç*, part. 2, p. 187 ;
Et. Binet, *Merveilles de la Nature,* chap. xvii, § 32 ;
Brantôme, *Grands Capitaines estrangers,* liv. I, chap. v (tome I, p. 165 de l'édit elzev) ;
Id., *Id*, liv. I, chap. xxxii (tome II, p. 278) ;
Id, *Grands Capitaines françois,* liv. I, part. II, chap. xxxiv (tome VI, p 48)

Tous ces passages mentionnent les arquebusiers à cheval ; presque tous donnent des détails tres precis sur leur armure de tête ; aucun ne parle du *casque à trois crêtes.*

Une remarque en passant : Dans ses *Documents inedits* (vol. I, part I, p. 286 et 287), le

Si nous n'avons pu découvrir aucun texte à ajouter à ceux du major Angelucci, nous avons été plus heureux avec les documents figurés, et nous en avons trouvé un inobservé jusqu'ici, à ce que nous croyons, qui, s'il ne jette aucun jour sur l'emploi spécial des casques à plusieurs crêtes, indique du moins qu'ils étaient encore connus vers le milieu du XVII^e^ siècle :

Le musée du Prado à Madrid possède, entre autres toiles du célèbre Maître, un tableau de Vélasquez, peint vers 1645, représentant Juan de Austria, bouffon de Philippe IV. Aux pieds de Juan, avec d'autres pièces d'armes, figure, au premier plan, à droite, un *casque à trois crêtes,* à peu près du type de ceux de l'Armeria de Turin dont il sera parlé tout à l'heure. Il n'y a pas, à ce que nous pensons du moins, à conclure de là à une origine espagnole pour cette forme de casque qui, si l'on en juge par les exemplaires qui restent, paraît plutôt allemande ou italienne. Vélasquez à cette époque était de retour de son premier voyage d'études en Italie ; il avait fort bien pu rapporter dans ses cartons le dessin de ce casque dont la forme inusitée l'avait peut-être frappé, pour en faire ensuite un accessoire de ses tableaux.

Quoi qu'il en soit, en 1645 cette forme de casque était encore connue ; l'ouvrage de Pistofilo étant antérieur de vingt-quatre ans environ au portrait de Juan de Austria, ce tableau serait le dernier document relatif aux casques à trois crêtes.

Il faut s'en contenter, car aucun des auteurs qui ont écrit sur la Panoplie ne cite d'autre texte relatif à ces casques, que la plupart ne mentionnent même pas.

Le col. Robert dans sa *Notice sur les Armures et Coiffures de Guerre* ne dit que deux mots des casques à plusieurs crêtes, et encore il paraît n'avoir pris garde qu'aux armets [16].

« On voit parfois sur l'armet *deux ou même trois crêtes* qui « sont toujours peu saillantes et en torsade. »

(Il eut été plus exact, comme nous le verrons, de dire « *trois ou même cinq crêtes* », et il eut fallu pour être complet men-

major Angelucci revendique avec vivacité, pour l'Italie, la paternité des arquebusiers à cheval — les ancêtres de nos dragons — qui auraient été créés par Pierre Strozzi en 1543 et amenés par lui d'Italie en France.

Or, le premier des ouvrages que nous venons de citer (*Funerali di Luisa di Savoia*) établit nettement, et *par une chronique italienne,* qu'en 1531 il y avait des arquebusiers à cheval à Paris.

Peut-être néanmoins le major Angelucci a-t-il raison au moins sur un point, et les arquebusiers à cheval de Strozzi, anciens condottieri du terrible Jean des Bandes noires ont-ils été les premiers à appliquer la tactique *d'infanterie montée* qui caractérise les dragons.

16. Col. ROBERT, *Catal. Musée Artill.*, vol II, p 31.

tionner les bourguignotes à plusieurs crêtes qui les ont bien plus saillantes que les armets).

M. Wendelin Boeheim, le savant conservateur des musées historiques de Vienne mentionne les casques à trois crêtes à propos d'une bourguignote de l'époque de Charles-Quint, à trois crêtes en scie, dont il donne le dessin [17].

Enfin Demmin, sur 187 types de casques reproduits par lui, en donne un à trois crêtes, le n° 95, et dit en avoir vu de semblables à l'arsenal de Munich et dans deux collections particulières de cette ville, ainsi que dans la collection Ambras et au château de Laxenburg [18].

Il émet ensuite cette assertion quelque peu fantaisiste :

« Ce casque... servait particulièrement à la chasse. »

Se fondant peut-être sur Demmin, le rédacteur du catalogue de la collection *Ullmann* de Munich (collection dispersée aux enchères publiques les 26 et 27 octobre 1897), a désigné sous le nom de casque de chasse — Jagdhelm — une bourguignote à trois crêtes qui figurait dans cette collection [19].

Malgré toute l'autorité de Demmin qui aurait bien dû dire sur quoi il base son opinion, nous ne pensons pas qu'il y ait jamais eu de type de casque affecté spécialement à la chasse, où le port d'un casque quelconque devait même être très rare.

Demay nous apprend qu'au moyen âge, dans les quelques circonstances où l'on revêtait l'armure pour la chasse, c'est le harnois de bataille qui était employé et non un armement spécial [20].

A partir de la Renaissance, les tableaux, gravures et tapisseries qui reproduisent des chasses sont innombrables; dans aucun je n'ai su voir de personnage coiffé du prétendu « *casque de chasse* », pas plus que dans les scènes de vénérie qui décorent les objets affectés à l'usage des chasseurs.

Au reste, si tel eût été l'emploi de cette forme de casque, elle ne se fût pas soustraite à la logique de l'art décoratif ancien qui ornait chaque objet de motifs ayant trait à son attribution. Or, sur aucun des casques à plusieurs crêtes que nous avons pu observer nous n'avons remarqué de décoration se rapportant à la chasse.

Nous croyons donc qu'il n'y a pas lieu de s'arrêter à cette

17. M Boeheim, *Waffenkunde*, p. 48.

18. Demmin, *Guide des Amateurs d'Armes, etc*, p. 285.

19. *Katalog der Waffensammlung* A. Ullmann, in München, 1897. Catalogue d'ailleurs très bien fait et illustré avec un grand luxe de phototypies.

20. Demay, *Le Costume d'après les Sceaux*, p 240.

attribution des casques à plusieurs crêtes qui ont dû être bien moins encore l'apanage exclusif des veneurs que celui des arquebusiers à cheval. Cette forme d'armure de tête a pu être portée par quelques arquebusiers à cheval, ceux de Florence par exemple, comme elle a pu être portée aussi par un chasseur. Mais il y a loin de là à généraliser son emploi qui a toujours dû être absolument exceptionnel.

III. — Dans les collections publiques ou particulières.

Si les auteurs anciens ou modernes qui ont parlé des casques à plusieurs crêtes sont rares, non moins rares sont ceux de ces casques qui restent et figurent aujourd'hui dans les collections et dans les Musées. Nous allons passer rapidement en revue ceux qu'il nous a été donné d'étudier.

A. Le Musée d'Artillerie, sur plus de six cents casques, en comprenant ceux des armures complètes, ne compte guère que sept casques à plusieurs crêtes, dont quatre armets et trois bourguignotes. Les quatre armets, catalogués sous les numéros G. 33, G. 41, H. 74 et H. 78 [21] justifient pleinement le dire du colonel Robert cité précédemment; leurs crêtes sont toutes en torsade et si peu saillantes que quelques-unes peuvent passer pour de simples cannelures. Les seules particularités qu'il y ait à signaler à leur endroit, sont :

1° Pour l'armet G. 41, que sa crête médiane règne sur tout le pourtour du timbre, tandis que les deux crêtes latérales beaucoup plus courtes, n'existent qu'à l'arrière du timbre, et sont divergentes, en sorte que, partant du bas de la crête médiane elles vont rejoindre les pivots de la visière. Nous reviendrons sur ce casque dont l'attribution est établie de façon certaine;

2° Pour l'armet H. 74, qu'il a 5 crêtes, singularité qu'il partage avec une bourguignote de la collection Riggs. La crête centrale d'ailleurs est seule quelque peu saillante.

Des trois bourguignotes, l'une, H. 59, n'offre rien de particulier que ses trois crêtes; une autre, H. 158, a ses trois crêtes en dents de scie, comme la bourguignote de l'époque de Charles-Quint mentionnée par M. Boeheim et dont il a déjà été parlé.

La troisième bourguignote, H. 163, qui provient du legs fait

21. A ces quatre armets, on pourrait encore ajouter l'armet H. 63 auquel sa crête aplatie et divisée en deux par une gorge donne au premier abord l aspect d'un casque à *deux crêtes*, et l'armet H. 62 d'un modèle analogue.

au Musée par le baron des Mazis, est seule remarquable ; ses trois crêtes sont entièrement décorées au repoussé de trophées d'armes, de guerriers, de masques et de guirlandes de fruits ; le reste du timbre est orné de gravures : sur l'une des oreillères la tête d'Henri IV ; sur l'autre, les armes de France et de Navarre[22].

Le col. Robert, après avoir décrit cette bourguignote, ajoute[23] :

« Toutes ces gravures, assez maigres, sont modernes, tandis « que le repoussé ancien est fort beau. »

Si le repoussé de ce casque est d'une exécution admirable, nous n'en dirons pas autant de sa conception. Relégués de parti pris sur les trois crêtes, les motifs d'ornementation ont naturellement des dimensions fort exigues qui ne donnent aucune impression d'ensemble. Un casque n'est pas un bijou, et le système décoratif qui convient à l'un destiné à être examiné de près ne vaut rien pour l'autre qui doit produire tout son effet sur la tête d'un cavalier. De plus, le décor surchargé des crêtes devait faire ressortir encore le nu du timbre entièrement uni ; c'est sans doute cette impression de nu qui avait déterminé le propriétaire de ce casque à faire couvrir de gravures modernes les parties unies.

Peut-être d'ailleurs l'habile ciseleur des trois crêtes avait-il voulu, en ne décorant que celles-ci, forcer l'attention à s'arrêter précisément sur ce qu'il y avait d'exceptionnel dans cette bourguignote.

B. Le Glossaire Gay reproduit trois casques à plusieurs crêtes, tous trois empruntés à la célèbre collection de M. W. Riggs :

1° Un armet[24]. — De celui-ci, rien à dire au point de vue spécial qui nous occupe, sinon que, comme les armets du Musée d'artillerie, il justifie le dire du colonel Robert : crêtes basses et en torsade.

2° Deux bourguignotes[25]. — L'une, donnée comme de la fin du XV^e^ siècle, a cinq crêtes ; c'est, avec l'armet H. 74 du Musée d'artillerie, les seuls casques à cinq crêtes que nous connaissions ; l'autre bourguignote, du commencement du XVII^e^ siècle, n'offre rien de remarquable que la particularité qui la distingue.

C. M. Boeheim, nous l'avons déjà vu, reproduit dans son ou-

22 Ces gravures avaient d'abord fait attribuer le casque à Henri IV par la Direction du Musée ; cette opinion a été abandonnée lorsque le col. Robert eut reconnu que les gravures etaient modernes.

23. Col ROBERT, *op. cit*, vol. II, p 196.

24 V GAY, *Glossaire*, p 70, col. 1.

25. IBID, p. 194, col. 1.

vrage sur *La Science des Armes* une bourguignote à trois crêtes, mais nous ignorons dans quelle collection le savant auteur en a relevé le dessin.

D. Demmin, nous l'avons dit, reproduit une sorte de bourguignote à trois crêtes dessinée dans les collections Spengel et de Hefner-Alteneck, de Munich, et dit avoir vu un semblable casque, recouvert de drap noir et jaune à l'arsenal de cette ville, et d'autres dans la collection d'Ambras et au château de Laxenburg.

E. La collection Ullmann, de Munich, possédait un casque à trois crêtes dont nous avons déjà parlé. C'est une bourguignote à oreillères mobiles, ayant le sommet des crêtes en torsade. Elle porte un poinçon d'armurier et les initiales M. R.

F. L'Armeria reale de Turin conserve deux casques à trois crêtes, tous deux fort remarquables et d'ailleurs à peu près pareils. Laissons ici la parole au major Angelucci, qui les décrit comme suit [26] :

« *Morions à trois crêtes*, d'acier fourbi, spéciaux aux arque-
« busiers à cheval des XVI^e^ et XVII^e^ siècle. Ils sont repoussés et
« ciselés ; des torsades décorent le sommet des crêtes entre les-
« quelles courent des rinceaux et autres ornements. Sur l'a-
« vance est une belle tête de satyre ; ils n'ont pas d'oreillères ;
« de chaque côté du timbre est une fleur de lys entre les fleu-
« rons de laquelle sortent les pistils qui caractérisent le « giglio »
« de Florence ; d'où l'on peut être certain que ces morions ont
« appartenu aux arquebusiers des Médicis du XVI^e^ ou de la pre-
« mière moitié du XVII^e^ siècle. »

De cette description, retenons d'abord que le major Angelucci appelle ces casques des « *morions* ». Or, abstraction faite des crêtes, leur timbre affecte la forme des casques à l'antique que l'on est partout convenu aujourd'hui de ranger dans la classe des bourguignotes. Le maj. Angelucci, pour déroger à cette classification qu'il connaissait mieux que personne, s'est évidemment laissé influencer par les deux passages cités plus haut de Melzo et de Pistofilo, découverts par lui, et relatifs aux casques à plusieurs crêtes, passages qui tous deux parlent du « *morion* ». Ce qui le prouve clairement, c'est que l'opinion du savant archéologue a varié au sujet de ces casques. Son catalogue, en effet, a été imprimé en 1890 ; or, quatre ans auparavant, en 1886, l'un de ces casques avait été envoyé à Rome à l'Exposition des Métaux Artistiques, comme l'une des pièces

26. ANGELUCCI, *Catalogo*, p. 185.

remarquables de l'Armeria reale, et le même major Angelucci, chargé de cataloguer les armes figurant à cette Exposition, s'exprimait ainsi au sujet de ce casque [27] :

« *Bourguignote à trois crêtes* des arquebusiers à cheval de « Florence au XVI^e^ et XVII^e^ siècle. C'est un merveilleux travail « dû probablement au ciseau des armuriers florentins. »

Si donc le casque qualifié *bourguignote* en 1886 est devenu *morion* en 1890 ce ne peut être que pour les motifs que nous avons indiqués.

Peut-être n'y a-t-il pas lieu d'attacher tant d'importance aux appellations des anciens ouvrages. Si aujourd'hui la classification admise par les archéologues ès-armes est devenue rigoureuse, il s'en faut qu'il en ait été toujours ainsi, et je n'en veux pour preuve que les auteurs précédemment cités à propos de l'armure de tête des arquebusiers à cheval. En effet, Langey, Montgommery et Binet donnent à ces soldats d'élite un cabasset et Rabutin un morion ; quant à Brantôme, il les coiffe tantôt d'un morion doré, tantôt d'une bourguignote.

Les deux casques de Turin n'ayant pas le rebord en bateau qui caractérise les morions et possédant au contraire l'avance ou visière, et le couvre-nuque qui sont propres aux bourguignotes, nous continuerons à ranger ces deux casques dans cette dernière catégorie, de même que le casque dont nous allons parler, qui présente la même forme.

Morion ou bourguignote, cela a d'ailleurs peu d'importance ; ce qui en a davantage c'est l'attribution aux arquebusiers florentins, énoncée dans le catalogue de l'Armeria, et la supposition que ces casques ont été forgés, repoussés et ciselés par des armuriers de Florence, émise dans le catalogue de l'Exposition de 1886, hypothèses basées toutes deux sur les fleurs de lys florentines qui décorent ces casques.

La première attribution nous paraît suffisamment appuyée par cette fleur de lys qui évoque sûrement l'idée d'un possesseur florentin, à supposer que ce ne fût pas un arquebusier à cheval. Pour la seconde, qu'Angelucci n'émet d'ailleurs que comme une probabilité, on peut hésiter. Sans doute Florence comptait au XVI^e^ siècle nombre d'artistes assez habiles pour exécuter un semblable travail. Mais il est prouvé que les Médicis ne s'en tenaient pas exclusivement aux armuriers florentins pour la fourniture de leurs armures, et, sans sortir de notre Musée d'Artillerie, nous avons pour le démontrer l'armure

27. ANGELUCCI, *Le Armi del. cav. Raoul Richards*, appendice, p. 136.

G. 179, œuvre des Negroli et qui a appartenu sûrement à l'un des Médicis et probablement à Laurent, père de Catherine de Médicis [28].

Les casques de Turin pourraient donc fort bien être l'œuvre des maîtres milanais dont ils ne sont du reste pas indignes.

En admettant avec le major Angelucci que ce type de casque ait été porté par les arquebusiers à cheval des Médicis, on peut se demander comment il n'en reste pas un plus grand nombre, comment surtout il ne s'en trouve pas au Musée du Bargello, à Florence, où nous n'avons su en découvrir aucun. La réponse est facile. La magnifique collection d'armes commencée au XVI^e^ siècle par François I^er^ de Médicis et continuée pendant tout le XVII^e^ siècle par ses successeurs, fut vendue aux enchères en 1776, comme vieux fers ! Les casques notamment furent mis à prix à quatre sous la livre [29]. Après cela on ne peut s'étonner que d'une chose, c'est qu'il en soit resté, si peu que ce soit.

G. Il nous reste à parler du casque reproduit sous quatre faces dans la phototypie qui accompagne cette étude (coll. de l'auteur). C'est une bourguignote italienne du XVI^e^ siècle, entièrement d'une seule pièce et qui rappelle exactement dans son ensemble les deux casques de l'Armeria de Turin dont elle ne diffère que par le décor.

Le timbre est légèrement rejeté en arrière comme celui des casques à l'antique ; il est surmonté de trois crêtes de hauteur à peu près égale, qui vont se rapprochant à chacune de leurs extrémités, et dont celle du milieu est chargée à l'arrière d'un porte-plumail rivé. Sur les côtés de la crête médiane deux serpents enlacés, dont le corps est couvert d'écailles finement ciselées, dressent l'un contre l'autre leurs têtes menaçantes ; les autres crêtes sont décorées sur leurs deux faces de godrons espacés. Entre les crêtes, une sorte de grande fleur de lys dont les fleurons latéraux se terminent dans le haut en têtes d'aigle, et se développent dans le bas en rinceaux qui vont diminuant jusqu'à l'extrémité des crêtes.

De chaque côté du timbre, à la place du lys florentin des casques de l'Armeria, est un médaillon serti d'une bordure sobre et élégante, encadrant une chimère à tête et poitrine de femme, ailes d'aigle et corps de lion. La chimère du côté droit du casque tient entre ses griffes un bouclier reproduisant une tête

28. Col ROBERT, *op cit*, vol II, p. 86 ; M MAINDRON, *Les Collections d'Armes du Musée d'Artillerie* (*Gazette des Beaux-Arts*, mars 1894, p. 264), LE MÊME, *Pour l'Histoire de l'Armure* (*Monde Moderne*, fév 1896, p 186).

29. *Archives de la Galerie royale*, à Florence, dossier de 1776, n° 55.

Revue savoisienne (4ᵉ fasc. 1897).

Cliché A. Allart.

d'homme à l'expression terrifiée. Celle du côté gauche s'appuie sur un casque à l'antique décoré du lys florentin. Ce casque, comme le bouclier qui lui fait pendant dans le médaillon de droite, se détache sur un fond de drapeaux, de hallebardes et autres armes.

Sur le devant du timbre, les trois crêtes se fondent dans la chevelure d'une magnifique tête de satyre dont la barbe s'étale sur l'avance. Le surplus de la visière est décoré de deux dragons ailés dont

La croupe se recourbe en replis tortueux,

et dont la gueule ouverte vient toucher la barbe du mascaron. Entre leurs griffes, sous la barbe du Faune, et comme dans le lointain, un trophée d'armes : des drapeaux, une masse d'armes, un bouclier offrant encore un petit mascaron, et un carquois décoré d'une *fleur de lys, française cette fois*.

A l'arrière les crêtes rejoignent également une tête de satyre de plus petites dimensions, de chaque côté de laquelle *deux Dauphins* d'un relief très accentué se détachent sur le couvre nuque et font pendant aux dragons de la visière.

Le timbre est séparé de l'avance et du couvre-nuque par un cordon de feuilles de laurier imbriquées, qui naît d'un fleuron de la bordure des médaillons latéraux, et va se perdre sous la barbe du Faune de la visière et dans les cheveux du mascaron du couvre-nuque.

Enfin tout le pourtour du casque est ourlé d'une torsade ininterrompue.

La décoration de cette pièce remarquable, due dans son entier au repoussé et à la ciselure, est sans contredit supérieure à celle des deux casques similaires de l'Armeria de Turin, et de tous les casques à plusieurs crêtes dont nous venons de parler. Elle brille par une originalité fort rare à une époque où les poncifs se copiaient d'atelier en atelier. L'artiste qui a créé cette bourguignote s'est bien gardé de puiser dans les cartons de Stephanus Delaulne les captifs enchaînés dont ont tant abusé les repousseurs de la Renaissance, et, s'il a emprunté à l'orfèvre-dessinateur ses trophées de drapeaux, il l'a fait dans une mesure discrète et les a toujours relégués au second plan. Il s'est gardé également de tomber dans un défaut fréquent dans les pièces de parement, l'excès de l'ornementation ; il a su ménager des champs suffisamment larges pour faire valoir les parties décorées, et en même temps donner assez de développement au décor pour qu'aucun point ne semblât trop nu. Enfin,

par la vigueur du modelé, il a su donner à ses figures un relief apparent plus accentué que le relief réel du repoussé.

Malheureusement il a omis de signer son œuvre.

Quel est l'auteur de cette bourguignote, et pour qui a-t-elle été faite ? Double problème qu'il ne paraît pas possible de résoudre complètement, et au sujet duquel on ne peut faire que des suppositions.

L'auteur est évidement le même que celui des deux casques à trois crêtes de l'Armeria de Turin ; même forme dans l'ensemble, mêmes dimensions, même disposition des trois crêtes, même tête de satyre sur le devant du casque ; si le « *giglio* » des casques de Turin cède la place aux deux chimères, il se retrouve, quoiqu'un peu effacé, sur le casque placé sous la griffe de l'une d'elles. Pas de doute, la même main a repoussé les trois casques [3o]. Est-ce celle d'un artiste florentin, comme le suppose Angelucci ? C'est possible et même probable ; mais, comme nous l'avons dit, il se pourrait fort bien que ces bourguignotes eussent été commandées par les Médicis à quelque armurier milanais, peut-être même aux Negroli dont elles rappellent la manière par plus d'un côté, et dont un des motifs favoris était les têtes de satyre que l'on remarque sur ces trois casques.

Si le nom de l'artiste reste dans l'ombre, il n'est pas plus facile de découvrir le nom du destinataire. Certes les trois casques ont été commandés par les Médicis ; du moins le « *giglio* » semble en être une attestation suffisante ; mais, à supposer, comme le croit le major Angelucci, que les deux casques de Turin fussent du modèle spécial aux arquebusiers à cheval de Florence, pourquoi ce troisième casque, semblable aux autres par sa forme, a-t-il reçu une ornementation plus riche et plus artistique ?

A-t-il appartenu à quelque seigneur exerçant un haut commandement sur ces arquebusiers ? Peut-être.

Un fanatique d'attributions *quand même* pourrait aller plus loin et voir dans la réunion des Dauphins du couvre-nuque et de la petite fleur de lys qui décore le carquois de la visière un

3o. On peut objecter, il est vrai, qu'il existe trois casques célèbres, plus semblables encore entre eux que ceux dont il est question ici, le premier au Musée d'Artillerie (H. 253), le second à l'Armeria real de Madrid, le troisième dans la collection de M le baron de Cosson, et que ces trois casques ne seraient pas de la même main l'un, celui de Madrid, ayant été exécuté pour Charles-Quint par les Negroli qui l'ont signé, et les deux autres ayant été copiés, vers 1551, par Lucio Piccinino, autre célèbre armurier milanais. (Voir M. MAINDRON, *Coll. du Musée d'Artill.* (*Gaz. des Beaux-Arts*, mai 1894, p 410, et les *Musées de Madrid*, p. 239)

motif de supposer que cette bourguignote a été au moins destinée à un Dauphin de France [31] supposition à laquelle la parenté lointaine des Médicis, sur l'ordre desquels ce casque aurait été forgé, avec les rois de France du XVI^e^ siècle, viendrait encore ajouter une apparence de vraisemblance.

Mais la fleur de lys joue un rôle bien secondaire et bien effacé dans la décoration de notre casque ; quant aux Dauphins, ornement très employé par la Renaissance, on les trouve sur nombre d'objets de cette époque qui n'avaient pas une destination royale. D'ailleurs, en matière d'attribution on ne saurait être trop prudent, eut-on même des preuves mieux étayées et des raisons autrement convaincantes que celles-ci.

Quels qu'aient été d'ailleurs le ciseleur de cette bourguignote et celui qui l'a portée, le travail de cette pièce vaut assez par lui-même pour qu'on puisse se dispenser de chercher à le rehausser par une attribution plus ou moins fantaisiste.

IV. — Epoque et nationalité des casques a plusieurs crêtes.

On voit par ce qui précède que la mode, si l'on peut s'exprimer ainsi, des casques à plusieurs crêtes a duré à peu près autant que celle des casques à crête simple, bien qu'elle se soit toujours maintenue à l'état d'exception.

Les plus anciens de ces casques seraient en effet la bourguignote à cinq crêtes de M. W. Riggs, attribuée à la fin du XV^e^ siècle, et les armets G. 33, H. 74 et H. 78 du Musée d'artillerie, qui sont de la forme dite maximilienne et par conséquent du commencement du XV^e^ siècle [32].

Le passage cité de l'Oplomachia de Pistofilo (1621) et enfin le tableau de Velasquez peint vers 1645 donneraient la fin de la période.

Entre ces deux dates viennent se placer tous les autres cas-

31. Cette raison a du moins paru déterminante pour l'attribution de quelques casques du Musée d'Artillerie de Paris. Prenons pour exemple le suivant dont la description semble en certains passages écrite pour notre bourguignote. Je copie textuellement le catalogue (vol. II, p. 209) : « H. 258. Casque italien de l'espèce des bourguignotes, milieu du XVI^e^ siècle, repoussé, ciselé .. d'une fabrication remarquable sur le frontal un grand masque à barbe ; « *au couvre-nuque une fleur de lys et deux dauphins* Ce dernier ornement indiquerait que « ce casque a pu appartenir à un Dauphin de France, ce ne pourrait être que François II « qui a été le dernier Dauphin du XVI^e^ siècle, le casque étant postérieur à 1550. » Autre exemple encore (p. 213) : « H. 280. Casque d'enfant qui a été fait pour le Dauphin . le « décor consiste en rinceaux, attributs militaires, *dauphins et fleurs de lys* qui ne laissent « aucun doute sur la destination pour un Dauphin de France »

32. La première idée des casques à plusieurs crêtes pourrait bien d'ailleurs avoir été inspirée par les cannelures des armures maximiliennes.

ques que nous avons mentionnés, pour quelques-uns desquels on pourrait même établir une date précise, leur propriétaire étant connu.

Ainsi l'armet à trois crêtes qui fait partie du harnois G. 41 du Musée d'artillerie, attribué d'abord à Adolphe de Bourgogne[33], a été reconnu ensuite, à n'en pouvoir douter, avoir appartenu à Albert de Brandebourg, né en 1490, archevêque de Mayence de 1514 à 1545[34].

La nationalité de ces casques peut également se préciser, et, comme nous l'avons dit, se partager entre l'Allemagne et l'Italie. La première peut revendiquer l'armet d'Albert de Brandebourg et ces casques à trois crêtes que Demmin nous dit avoir vus à l'arsenal et dans les collections particulières de Munich, encore recouverts de drap noir et jaune, aux couleurs de Munich[35]. A la seconde, il faudra attribuer les bourguignotes portant le lys florentin, que ses pistils fleuronnés ne permettent pas de confondre avec les lys de France, non plus qu'avec les fleurs de lys qui décorent certains casques allemands, les morions des compagnies civiques de Munich, par exemple, et dont parlent Demmin[36] et M. Maindron[37].

Mais de quelque époque et de quelque pays qu'ils soient, nous persistons à croire que les casques à plusieurs crêtes n'ont jamais eu une destination spéciale — sauf peut-être à Florence, et encore — et qu'ils n'ont jamais été qu'une exception.

Ch. Buttin.

UNE ALGUE AÉRIENNE

L'ordre des algues vertes ou Chlorophycées est représenté dans nos eaux douces, notamment dans le lac d'Annecy, par un nombre assez grand d'espèces. Leur détermination sera prochainement l'objet d'un travail déjà avancé, en vue duquel je poursuis depuis longtemps des recherches.

Parmi ces algues, un certain groupe très particulier procède de conditions biologiques tout autres par l'adaptation du végétal à la vie aérienne. Leur existence a été constatée d'autre part

33. Col Robert, *Catalogue*, vol II, p 53.
34. Ibid., vol. III, p 431.
35 Demmin, *op cit*, p. 285.
36. Ibid, p. 294.
37. M. Maindron, *Les Armes*, p 250.

par les anatomistes qui ont défini la structure intime du Lichen : plante résultant d'une association à bénéfice réciproque d'une algue et d'un champignon [1]. L'algue assimile pour elle et le champignon l'acide carbonique de l'air et fait la synthèse des composés hydrocarbonés ; le champignon désorganise la roche à l'aide des filaments et y puise les sels nécessaires à la synthèse rapide des matières albuminoïdes à l'aide des hydrates de carbone.

En 1879, le prof[r] Schnetzler [2] décrivait une algue aérienne découverte sur un gneiss des environs de la Tête-Noire, au Châtelard (vallée de Chamonix), et identifiait ce cryptogame avec **Chroolepus Jolithus** Ag. dont les filaments simples, dichotomes ou ramifiés contiennent un liquide rouge.

J'ai eu l'occasion de découvrir, le 15 novembre dernier, une de ces Chlorophycées aériennes.

En parcourant l'ancien chemin de Sévrier qui surplombe la propriété Lachenal, après avoir dépassé le chalet restaurant, à environ 100 mètres de ce point, on rencontre sur le bord de la route, à droite, un pointement de calcaire urgonien, dont la surface est parsemée sur un espace d'un décimètre carré de taches crustacées irrégulières d'une couleur brun rouge tranchant nettement sur la pierre qui les supporte (exposition N.-E.).

Ayant détaché avec la pointe d'un couteau un fragment de ce végétal, l'examen sommaire à la loupe me fit reconnaître une algue de la famille des *Chroolepidées* dont plusieurs espèces présentent la singulière propriété d'émettre à l'état frais une odeur caractéristique de violettes.

L'algue forme des coussinets irrégulièrement étalés, d'une largeur moyenne de 2 à 5 $^{c}/^{m}$. Quelques thalles isolés, jeunes, de 2 à 3 $^{m}/^{m}$ de diamètre, sont arrondis ou ovales. Leur couleur ne se conserve pas longtemps ; elle tourne au jaune brun par la dessication. La face adhérente à la roche est formée d'un sorte de feutrage blanc velouté presque pulvérulent. Examiné au microscope à un grossissement de 400 diam. (Leitz, obj. VII, oc. 2), le thalle se décompose en filaments simples ou rameux constitués par une file unique de cellules, à paroi épaisse, incolore et rugueuse, d'une longueur moyenne de $0^{m}/^{m}$ 027 et d'une épaisseur de $0^{m}/^{m}$ 01.

Le contenu cellulaire est formé d'une énorme quantité de granulations rougeâtres au milieu desquelles se montrent de

1. Van Tieghem, *Traité de Botanique.*
2. *Bulletin de la Société vaudoise des Sciences naturelles,* vol. XVI, n° 82.

petites gouttelettes d'huile jaune-orangée. Le champ de la cellule est teinté en vert par les chloroleucites, mais la chlorophylle est masquée en partie par l'accumulation de grosses gouttes très réfringentes d'une magnifique couleur orange et mesurant jusqu'à $0^m/^m 008$ en diamètre.

Tous les termes de cette description répondent bien à **Trentepohlia aurea** Mart [1] ; *Chroolepus aureum* Kützing, pour laquelle ce dernier auteur a créé la variété **c alpinum** avec la diagnose « laxe implicatum, fulvum, filis paulo gracilioribus, virgatis [2]. »

J'aurais vivement désiré suivre le développement de cette Confervacée isogame et voir la formation des zoospores. Il m'a été possible de constater seulement le processus évolutif de la formation du zoosporange. La formation débute par un étranglement de la cellule terminale à l'extrémité de laquelle l'endochrôme va se loger. En même temps que le zoosporange se forme, la paroi cellulaire suit son mouvement et se renfle en sphère, puis s'ouvre un pore terminal qui permettra la sortie des zoospores.

La trouvaille de M. Schnetzler, jointe à celle qui fait l'objet de cette note, assigne donc notre région comme habitat pour deux algues aériennes déjà décrites, appartenant à la famille des Chroolepidées, l'une végétant sur des roches quartzifères, l'autre trouvant des conditions de vie favorables sur un substratum calcaire.

MARC LE ROUX.

ÉTYMOLOGIE DE QUELQUES NOMS DE LIEUX

CRAN.

Il existe dans Pline (*H. N.*, XI, 37, 68) un mot *crena* avec *e* long, entaille, coche, auquel Littré rapporte le fr. *Cran*. En réalité, il faut admettre un masc. *crenus* formé sur *crena* comme *testus* sur *testa*, d'où *cren* et *cran*. C'est le nom de plusieurs communes et lieux-dits indiquant des entailles, le plus souvent artificielles, faites dans les rochers pour l'établissement d'une route. On peut citer dans la Marne le cran de Brimont, dans les Vosges, à Neufchâteau, les Crans, Cran, près d'Annecy, *Crans* au XIV^e^ s. et Crans (Vaud) *Crenz* au XIII^e^. — Le fém. *crena* donne l'anc. fr. *crene, crenne* comme *strena,*

1. DE WILDEMAN, *Flore des Algues de Belgique.*
2. RABENHORST, *Flor. europ.* Algarum aquae dulcis et sub marinae.

étrenne. Il semble y avoir eu confusion de genre pour Crans (Ain), la *Cran* au XIII^e^ s. — Un composé, c'est *increna* (d'où le v. fr. *encrené,* entaillé) qui apparaît dans une charte concernant la chartreuse du Reposoir en 1451 : *ad quamdam encrenam existentem in quodam turcheto rocharii supra Bou*[1] ; mais on trouve aussi au même siècle la forme *lencryna,* où l'*i* provient soit de la réduction d'une diphtongue, soit d'une simple permutation de *e* : de là le col de l'Encrena ou de l'Ancrenaz, nom de lieu assez répandu dans le Faucigny[2].

Enfin, c'est sans doute à un parallèle *increnus* qu'est dû le nom de Lancrans (Ain), autrefois *Lancrenz* pour l'Encrans.

SERRAZ.

Serare, fermer avec une barre, b. l. *serrare* a donné *serrer,* mettre sous barre, sous clef ; en provençal fermer, obstruer. Il a fourni un part. prés. employé en v. fr. comme adjectif, *serrant, sarrant,* qui serre ; comme substantif dans : les *sarrans,* cordons de bourse, et comme adverbe, *serrant, serant, siérant :* près. Le simple *sera,* barre, fermeture, b. l. *serra,* soit sous l'influence de *serra,* v. fr. *serre,* scie, soit plutôt par une loi de redoublement des consonnes, a donné *serre* qui, avec de nombreux sens métaphoriques, a conservé le sens premier de fermeture, barrière, surtout dans l'onomastique topographique. Par extension, il a désigné la chose même qui empêche, ferme le passage, et a servi ainsi à qualifier des hauteurs ne laissant aux routes qu'un étroit espace entre elles et des hauteurs avoisinantes, ou encore un marais, un cours d'eau, un ravin ou quelque autre obstacle naturel ; puis l'idée d'obstruction ayant confondu ce qui fait obstacle avec ce qui subit l'obstacle, *serre* a encore désigné le passage même, la route, le col.

Serre, dans les chartes, comme beaucoup d'autres noms, est masculin ou féminin : *serrus, serra*

Serra est au VII^e^ s. le nom d'une villa *Curba serra* ; c'est le nom d'une villa dans l'Isère en 1083 ; il offre ailleurs le sens de colline, montagne, chaîne de montagnes. En Savoie, de nombreux l.-dits sont appelés la Serraz ; près d'Annecy, à Doussard, à Sévrier, ils désignent une colline qui resserre le chemin entre elle et un marais, un ravin. On trouve ce mot en composition dans Serraval, *Sarravallis* (XIII^e^ s., Reg. gen.), c'est-à-dire le passage resserré de la vallée ; cp. dans la Drôme, Serre de la

1. J Falconnet, *La Chartreuse du Reposoir.* (*Acad. Salés.*, XVIII, p 29)
2. H. Tavernier, *Monogr. des Gets et de la Côte-d'Arbroz.* (*Id* , IX, p. 246)

Val. Dans les H.-Alpes, *serre* désigne un endroit fermé, la Serre-Joubert, plus tard clos Joubert ; dans la Drôme, une colline dans Serragut, *serrum acutum*. Cette forme, à désinence masculine, a souvent le genre féminin dans *serrum pelatam*. 1306 (GUILLAUME ; *Chartes de Durbon*). Elle s'écrit aussi *Serruz*, 1050 (DELOCHE ; *Cart. de Beaulieu*) ; Serroz, h. de Savoie, etc.

Les dérivés sont nombreux ; nous citerons :

Serratus, qui est fermé ; cp. *mons Serratus*, XII^e^ s. ; plus tard *mons clusus*, Monclus (Gard). Serrata désigne aussi une montagne, une colline.

Serretum : le Sarret, le Serret.

Serrarius, serraria est l'origine des noms comme Serier, Serrières (Savoie, *Serreriis*, XII^e^ s. Reg. gen.) ; *Seracio*, Serrasson, passage sur les Usses (H^te^-Sav.) ; cp. le suffixe dans *Terracio* 1074, Terrasson (Dordogne).

Serrale, serralium, serralia, d'où en v. fr. *serrail*, verrou ; en Dauphiné, en Savoie : les Sarrailles.

C'est sans doute également à *serre*, qu'il faut rapporter les noms de lieux comme Serans (Drôme, *Ceranis*, XII^e^ s.), Serrans (bois ; Calvados), les Serans (Lyaud), le Séron (Lucinge), où *an* a passé à *on*, phénomène qu'on ne rencontre qu'isolément dans le Lyonnais et le Dauphiné ; — Serande, Serrande (Ain, XIII^e^ s.) et peut-être Séranche (Massingy, *Seranica*), etc.

SEYNOD.

Seynod, commune à cinq kil. d'Annecy, *Seyno* au XIV^e^ s., est appelé *villa Sugenadum* dans une charte de 867 (Reg. gen.). Il y a certainement là une faute de graphie ou de lecture qui rend la forme moderne phonétiquement inexplicable. Un *a* ayant pu facilement être pris pour un *u*, nous restituons *Sagenadum* pour Saginatum. L'origine est *sagina*, graisse (b. l. *sagena*, v. fr. *seïne*), suivi du suffixe locatif *atum* : lieu où l'on engraisse les animaux. Au moyen âge, on parquait les porcs dans les bois de chêne (silvæ glandiferæ), et ce droit de pâture s'appelait *saginatio* (DUCANGE). Ainsi Seynod devrait son existence à une forêt où la glandée était commune à plusieurs propriétaires. On sait que le porc était depuis longtemps la base de l'alimentation et que les chênes, presque disparus aujourd'hui, formaient aux environs des étendues assez considérables, comme l'attestent les énormes souches, trouvées dans le lit du Thiou lors de la construction du Pont-Neuf, en 1848, et actuellement du pont du chemin de fer.

C. M.

LES COLONELS

ARMÉE FRANÇAISE.

AUDÉ PIERRE-ANTOINE, O ❋.

Né le 31 mars 1775, à Lanslebourg (Savoie) ; élève ingénieur géographe en Piémont le 10 avril 1789 ; lieutenant au corps du génie piémontais le 19 août 1800 ; admis au service de France, dans la même arme, le 26 août 1801 ; promu capitaine au 1^er bataillon des sapeurs le 9 mars 1805 ; passé à l'état-major du génie le 20 février 1806 ; chef de bataillon le 22 février 1829 ; lieutenant-colonel le 27 décembre 1833 ; retraité le 24 novembre 1835.

BADUEL LOUIS-HENRI, O ❋.

Né à Evian ; lieutenant-colonel d'artillerie, retraité par décret du 16 mars 1867 — 45 ans de services — 1,646 fr. de pension.

BALLEYDIER CLAUDE-JOSEPH-CÉSAR, O ❋.

Né à Annecy le 12 février 1762 ; successivement commandant en chef du 3^e bataillon des volontaires nationaux du Mont-Blanc ; chef de la 18^e demi-brigade d'infanterie légère, puis de la 29^e ; commandant d'armes à l'île d'Elbe ; colonel du 18^e léger ; tué en novembre 1805, près de Wordenberg, dans le Tyrol.

(Voir FOLLIET, *Volontaires*, p. 263-65.)

BIGEX PIERRE-MARIE, O ❋.

Né à La Balme de Thuy le 1^er mai 1759 ; engagé dans le 104^e de ligne, en 1789, il passa bientôt dans les volontaires de Paris, où il devint capitaine (1792) ; il entra en 1793 dans l'état-major ; repassa par tous les grades inférieurs ; fut nommé commandant en 1807 et colonel en 1811 ; il fut retraité le 1^er août 1815 et se fixa à Paris, où il mourut.

BOCHATON JEAN-MARIE, O ❋.

Né à Evian le 31 décembre 1771 ; volontaire en 1792, au 5^e bataillon du Mont-Blanc ; élu bientôt lieutenant ; nommé capitaine le 29 prairial an III ; aide-de-camp du général Dupas

(1803) ; major en 1811 ; colonel du 1er régiment d'infanterie de marine en 1813 ; colonel du 53e de ligne en 1814 ; baron de l'Empire, omis dans l'*Armorial.* Se distingua à Friedland, Wagram, Leipsick, Montmirail.

(Voir FOLLIET, *Volontaires*, p. 334.)

BORSON ETIENNE-LOUIS, C ✵.

Né le 28 mai 1771, à Saint-Pierre d'Albigny ; lieutenant-colonel d'artillerie, inspecteur de la manufacture d'armes blanches de Klingenthal (Bas-Rhin) ; retraité comme colonel en 1850 (41 ans de service effectif, 11 campagnes) ; mort à Dijon le 13 octobre 1853.

BURNIER ANDRÉ-ELISABETH, C ✵ ✠.

Né à Chambéry le 4 novembre 1793. Reçu à l'Ecole polytechnique, en 1812, avec le n° 61 sur 184, il était encore élève quand Paris fut assiégé : ce fut sa première campagne. Passé comme élève sous-lieutenant à l'école d'application d'artillerie de Metz, il fit, en cette qualité, la campagne de 1815 ; il fit, en 1831 et 1832, les campagnes de l'armée du Nord ; il entra, en 1832, avec le grade de capitaine, à l'atelier de précision de l'artillerie de Paris, en qualité d'adjoint au directeur, fut promu directeur en 1844, et passa dans ce poste le reste de sa carrière ; nommé colonel d'artillerie en 1852, il fut retraité à la limite d'âge, le 25 novembre 1853, avec une pension de 2,925 fr. Il prit une grande part aux progrès que l'artillerie fit de son temps ; contribua, notamment, par ses travaux, à l'adoption de l'étoupille à friction qui remplaça, comme amorce du canon, la mèche ancienne et le boutefeu ; il construisit, à l'atelier de précision, la première machine à rayer les canons ; on doit aussi au colonel Burnier une boussole éclimètre, portant son nom, employée aux travaux du génie et aux reconnaissances militaires, enfin un homographe, instrument avec lequel la personne la moins expérimentée peut exécuter d'après nature, avec célérité, des dessins fort exacts ; mort à Paris le 2 août 1879.

CARTIER JACQUES-ANTOINE, O ✵.

Né le 3 avril 1796, à Sallanches ; neveu (par sa mère) du général de Montfort, il embrassa la carrière militaire : il était lieutenant à la légion de la Meuse, quand il fut naturalisé français, le 26 août 1818. Devenu colonel, il prit sa retraite à Verdun-sur-Meuse et fut maire de cette ville.

CHABORD Pierre-Auguste, C ❋.

Né à Chambéry le 16 septembre 1766 ; naturalisé français, le 3 février 1819 ; il devint colonel, chef d'état-major de la place de Paris ; il est mort le 12 janvier 1854.

CHASTEL Balthazard-Marie-Michel, ❋.

Né à Veigy en 1768 ; sous-lieutenant dans l'infanterie allobroge le 13 août 1792 ; capitaine au mois de décembre suivant; quitta le corps le 25 octobre 1793 pour devenir chef de brigade de la légion de la montagne, levée dans le Midi ; devint plus tard colonel-major dans les grenadiers de la garde.

(Voir Folliet, *Volontaires,* page 136.)

CLERMONT-MONT-SAINT-JEAN (marquis de)
Joseph-Claude, ❋ ✠.

Né le 9 juillet 1782, à la Bâtie d'Albanais ; d'abord page d'honneur du roi de Sardaigne, passa au service de la France en 1798 et devint lieutenant-colonel du 2ᵉ hussards ; il est mort à Paris en 1850.

DELAMARE Gaspard-Philibert-Madeleine, ❋.

Né à Bonne le 10 juin 1761 ; garde-du-corps en 1778 ; sous-lieutenant au régiment provincial de Maurienne en 1784 ; lieutenant dans celui d'Oneille en 1793 ; capitaine dans la 3ᵉ demi-brigade piémontaise en l'an vii ; chef d'escadrons aux dragons piémontais en l'an viii ; passé au service de France, il devint adjudant-commandant en 1807 ; retraité en 1810, remis en activité comme chef d'état-major des gardes nationales en 1815 ; retraité définitivement en 1817, naturalisé français le 3 décembre de la même année, il est mort à Ferney, le 14 mars 1833.

DOMENGET Claude-Philibert, O ❋.

Né à Chambéry en 1760 ; garde du corps du roi de Sardaigne en 1784, passa au service de France en 1792, entra avec le grade de lieutenant dans un des régiments de chasseurs à cheval de l'armée des Pyrénées-Orientales ; le 17 septembre 1793, à la bataille de Peyretortes, enveloppé par la cavalerie espagnole, il refusa de se rendre et reçut un coup de feu et quarante coups de sabre. Passé dans le service des places, il devint commandant à Genève en 1798 ; adjudant commandant (colonel d'état-major) le 14 mars 1814, il fut nommé le 22 mars 1815, chef d'état-major du général Dessaix, gouverneur de Lyon.

(Voir Folliet, *Volontaires,* page 353.)

DUMONT Antoine-Joseph, O ❋.

Né le 1er janvier 1785, à Saint-Jean de la Porte ; était capitaine d'artillerie à Rennes, quand il fut naturalisé français, le 23 mai 1817 ; il devint colonel, et mourut vers 1855. C'était le père du général Dumont.

DUPLAN Joseph-Marie-Victor, O ❋.

Né à Moûtiers le 2 juillet 1773 ; entra comme cadet dans la légion des campements, le 13 mars 1791 ; devint lieutenant dans la légion du Midi au service de France le 19 mars 1803 ; se distingua en Espagne ; fut nommé chef de bataillon au 39e de ligne et parvint au grade de lieutenant-colonel ; naturalisé français le 6 août 1817 ; mort le 30 mars 1847.

(*Acad. de la Val d'Isère*, 1894.)

FAVRE Jean-François, ❋.

Né à Thonon le 11 avril 1764 ; soldat dans les gardes suisses à Versailles en 1782 ; chef de bataillon le 30 octobre 1793 ; adjudant général chef de brigade le 23 juin 1794 ; réformé pour blessures en 1796 ; remis en activité comme colonel d'état-major le 23 février 1814. Fit la campagne de Savoie et fut chef d'état-major du général Dessaix ; mort à Thonon le 25 septembre 1825.

FOLLIET Jacques, ❋.

Né à Evian le 23 janvier 1768 ; volontaire au 1er bataillon du Mont-Blanc, élu lieutenant en 1793 ; démissionnaire en 1797 ; reprit du service en 1799 ; capitaine en 1800 ; chef de bataillon en 1813 ; nommé lieutenant-colonel pendant les Cent-Jours ; mort à Gex le 7 mars 1817.

GUIGUE Joseph, ❋.

Né à Chambéry en 1750 ; sous-lieutenant au régiment provincial de Genevois en 1774 ; lieutenant dans Chablais-Infanterie en 1795 ; capitaine en 1793 ; major d'état-major en 1795 ; passé chef du 1er bataillon de ligne piémontais, fit la campagne d'Italie en 1801, sous le général Brune ; nommé adjudant-commandant en 1806, après la bataille d'Iéna ; attaché au 3e corps de la Grande-Armée dans la campagne de Pologne ; mort des fièvres en 1807.

(A. Folliet, *Les Volontaires*, page 357.)

LOUIS Antoine.

Né à Tournon (Savoie) ; adjudant-commandant (colonel

d'état-major) ; reçut une blessure à la tête en l'an VII, à la défense de la citadelle d'Alexandrie.

(FOLLIET, *Volontaires*, p. 351, note.)

MARTHOD LOUIS-IGNACE, O ❋.

Né à Chambéry le 7 novembre 1771 ; sous-lieutenant aux dragons allobroges le 13 août 1793 ; lieutenant le 20 septembre suivant ; capitaine le 25 ventôse an V ; chef d'escadon le 7 ventôse an XI ; colonel-major aux dragons de la garde en 1809.

(Voir *Revue sav.*, 1876, p. 14. FOLLIET, *Volontaires*, p. 146.)

MARTINEL (DE) ALBAN, ❋ ✠.

D'abord officier dans les troupes sardes, il prit du service en France en 1798. Il fut tué à Lutzen, où il commandait le 32e.

(TREDICINI, *Rég. prov.*, p. 170.)

MARTINEL (DE) JOSEPH-FRANÇOIS-MARIE, O ❋.

Né à Aix-les-Bains le 28 octobre 1763 ; d'abord officier dans la légion des campements de Sardaigne, il passa au service de France en 1798 ; il resta attaché au service topographique, et devint colonel ; rentré dans la vie civile en 1814. il s'établit à Lyon et s'occupa d'horticulture et de botanique ; il est mort à Lyon le 10 avril 1829.

(Jules PHILIPPE, *Manuel biographique*, p. 67.)

MOLLOT JEAN-FERDINAND-EMMANUEL-JOSEPH, O ❋ ✠.

Né à Palerme le 30 septembre 1806 ; entré au service en 1823, il fit la campagne de 1848 et celles de 1855 et 1859 ; après avoir été quelque temps major d'infanterie appliqué à la division militaire de Chambéry, il fut nommé commandant militaire du Faucigny le 23 mai 1855 ; passé au service de France en 1860, il devint colonel, commandant de place au Hâvre, où il résida jusqu'en 1868, époque de son admission à la retraite ; mort à Genève le 15 mai 1891.

MONTMASSON ANDRÉ, O ❋.

Né le 27 août 1788 à Evian ; entra à l'Ecole polytechnique en 1805, en sortit officier du génie, fut envoyé à Corfou en 1810, devint capitaine en 1812 ; chef de bataillon en 1829 ; lieutenant-colonel en 1837 ; colonel en 1841 ; naturalisé français le 13 août 1817 ; retraité le 17 octobre 1848, avec pension de 2,985 fr. (43 ans de services, 6 campagnes) ; retiré à Chabeuil (Drôme) ; il est mort le 1er janvier 1866.

PICOLLET Marc-Antoine, O ❋ ✠.

Natif d'Albens, fit la campagne de 1859 comme major commandant le génie militaire de la 3e division de l'armée sarde ; passé au service de France en 1860 ; devint lieutenant-colonel, commandant du génie, à Saint-Omer ; fut nommé directeur des fortifications à Ajaccio en février 1868 ; mourut colonel à Marseille, en 1871.

PILLET Louis-Marie, ❋.

Né à Chambéry le 18 avril 1775 ; engagé dans les volontaires allobroges, il fit, de 1793 à 1802, les campagnes des Pyrénées-Orientales, d'Italie et des Grisons. Successivement sous-lieutenant, lieutenant et capitaine, il fut nommé commandant par le général Championnet le 11 août 1799 ; major au 10e régiment d'infanterie légère le 22 décembre 1803 ; colonel du 1er régiment d'infanterie légère le 5 mai 1812 ; chevalier de l'Empire le 15 juin suivant ; admis à la retraite en 1814 ; mort à Chambéry le 8 mars 1830.

(Voir *Revue savoisienne*, 1876, p. 28.)

RAYMOND Jacques-Marie-Jules, O ❋.

Né le 12 janvier 1843, à Chambéry. Entré à l'Ecole polytechnique en 1863, avec le n° 43, il y fit de brillantes études, ainsi qu'à l'Ecole d'application, et fut nommé lieutenant d'artillerie le 1er octobre 1867. Le mois suivant on l'affecta à une batterie du 6e régiment monté de l'arme, avec laquelle il fit la campagne contre l'Allemagne. Après avoir assisté à la terrible journée de Frœschwiller (6 août 1870), M. Raymond fut promu capitaine le 20 août. Il se battit de nouveau le 31 du même mois, à Bazeilles, et le 1er septembre à Sedan. Fait prisonnier, il déjoua la surveillance des Allemands et vint mettre son épée à la disposition du Gouvernement de la Défense nationale. On le retrouve bientôt dans les rangs de l'armée de la Loire, avec laquelle il combat : à Coulommiers, le 9 novembre ; à Orléans, les quatre premiers jours du mois de décembre ; au Mans, les 10 et 11 janvier 1871. Pendant la Commune, il fit partie du 2e corps de l'armée de Versailles. Il obtint une citation à l'ordre du jour, le 30 avril 1871, pour sa conduite à la redoute de Châtillon, où il reçut plusieurs éclats d'obus à la tête et à l'épaule droite. Du mois de mai 1871 au 29 janvier 1883, date de sa promotion au grade supérieur, M. Raymond servit successivement à la manufacture d'armes de Châtellerault, à la

commission d'expériences de Bourges et aux 37e, 16e, 23e, 6e et 11e d'artillerie. Avec le grade de chef d'escadron, il fut d'abord employé au 27e et au 2e de l'arme. Puis, comme il avait obtenu le brevet du service d'état-major, on le plaça hors cadre le 13 février 1886, pour être employé à l'état-major du 14e corps d'armée. Lieutenant-colonel, directeur de l'école d'artillerie du 14e corps le 12 septembre 1889, il revint à son régiment d'origine, le 6e d'artillerie, du mois de décembre 1889 au 30 avril 1891. Depuis cette époque, il a été successivement : sous-chef d'état-major du gouvernement militaire de Lyon et du 14e corps d'armée ; maintenu dans ce poste avec le grade de colonel par décret du 10 juillet 1894 ; désigné pour commander le 23e d'artillerie, le 11 octobre 1894 ; nommé directeur d'artillerie à Toulouse par décision ministérielle du 12 novembre 1896 ; enfin, directeur d'artillerie à Lyon par décision du 30 décembre 1896.

REGNAULT DE LANNOY DE BISSY (DE), O ❋.

Entré à l'Ecole polytechnique en 1864 il en sortit officier du génie en 1866 ; devenu lieutenant-colonel au 4e régiment du génie, il a été nommé directeur à Epinal par décision ministérielle du 16 décembre 1896.

RIONDET JOSEPH.

Né aux Echelles (Savoie) le 4 décembre 1755 ; fit, avant la Révolution, un congé de huit ans dans Toul-artillerie, où il devint sergent ; fut élu capitaine au 1er bataillon du Mont-Blanc le 5 avril 1793 ; chef de bataillon le 4 octobre suivant ; chef de la 5e demi-brigade provisoire en 1795 ; nommé chef de la 18e demi-brigade de ligne en mars 1796 ; tué à l'attaque du château de Cosseria, le 14 avril 1796. Le certificat de décès délivré par le conseil d'administration de la 18e porte ces mots : « mort en combattant courageusement contre les ennemis de la République, à la tête de sa demi-brigade ».

(Voir FOLLIET, *Volontaires*, p. 193-194.)

ROYER FRANÇOIS-MICHEL, ❋.

Né à Thonon en 1770 ; garde national à Paris de 1790 à 1792 ; entré dans la légion allobroge le 20 août 1792 ; nommé lieutenant le 8 décembre de la même année ; capitaine le 23 prairial an II ; chef de bataillon en 1811 ; lieutenant-colonel en 1813 ; retraité le 27 mars 1834.

RUBELLIN CLAUDE, O ❋.

Né à Rumilly le 7 janvier 1772 ; lieutenant-colonel, com-

mandant supérieur d'Auxonne en 1814 ; il défendit cette place pendant cinq mois avec 1,200 conscrits, contre 15,000 Autrichiens ; mort à Saint-Tropez en 1835.

THOMAS Charles-François-Bertrand, O ❋.

Né le 19 novembre 1791 à Montmélian ; devint colonel de la 9e légion de gendarmerie ; retraité en cette qualité le 20 janvier 1852 : 42 ans, 2 mois de services effectifs ; 5 ans de campagnes ; pension de 2,925 fr. ; il est mort le 23 mai 1854 ; il avait été naturalisé français le 4 juin 1817.

VIVIAND Gaspard, ❋ ✠.

Né à Aix-les-Bains le 27 août 1772 ; volontaire en 1792 ; élu lieutenant au 1er bataillon du Mont-Blanc le 5 avril 1793 ; nommé capitaine le 15 mars 1795 ; chef d'escadron d'état-major en 1803 ; adjudant-commandant (colonel) en 1810 ; naturalisé français le 7 août 1816 ; mort à Tresserve en 1838.

ARMÉE SARDE.

ANDRÉ François-Marie, ✠.

Caporal-major au régiment de Maurienne en 1792, il sauva l'un des drapeaux du régiment au moment de sa dispersion. Nommé premier enseigne à la reconstitution du régiment en 1793, il franchit lentement les grades subalternes et devint successivement lieutenant-colonel commandant de place à Moûtiers (1818-1824), à Saint-Jean de Maurienne (1825), enfin colonel avec le même emploi (1826).

ARMAND Louis, ✠.

Major dans la brigade de la Reine en 1831 ; lieutenant-colonel d'infanterie, chef de division au ministère de la guerre (1832-1836) ; colonel d'infanterie commandant la ville de Thonon et la province de Chablais (1837) ; passé au corps des invalides en 1844.

ARMAND Paul, ✠.

Lieutenant-colonel, major de place à Chieri (1829-1830).

ARMINJON Jean-Marie, ✠.

Né à Annecy le 15 février 1794 ; volontaire au régiment de Savoie le 12 avril 1814 ; sous-lieutenant de grenadiers le 1er novembre 1815 ; major au 1er régiment de la brigade de Savoie (1833-1838) ; lieutenant-colonel au 2e régiment de Savoie (1839) ;

nommé colonel le 10 août 1842, attaché à la division de Gênes; colonel surnuméraire au corps des Invalides en 1847 ; retraité par décret du 7 avril 1851, avec pension de 2,925 fr.; décédé à Menthon le 3 août 1873.

BARDY (baron) JEAN-BAPTISTE-GAETAN-BONAVENTURE, ✠.

Né à Turin le 14 juillet 1774; sous-lieutenant en 1791 ; capitaine en 1815; retraité comme major et nommé commissaire aux levées à Bonneville en 1818 ; lieutenant-colonel commandant la province de Carouge, à Saint-Julien en 1831 ; commandant de place à l'Hôpital (1836) ; colonel commandant la ville et province de Saluces en 1838 ; retraité en 1840.

(Voir *Rev. sav.*, 1870, p. 5.)

BARDY JEAN-BAPTISTE, ✠.

Neveu du précédent; fils de François-Eugène Bardy, secrétaire d'Etat au bureau des guerres et de la marine ; lieutenant-colonel.

(Voir *Rev. sav.*, 1870, p. 5.)

BERTHIER DE MANESSY FRANÇOIS, ✠.

Né à Crempigny le 8 février 1805 ; lieutenant au 2e régiment de Savoie (1836 1841) ; capitaine au 13e régiment (Pignerol) en 1845 ; major au 1er régiment de Savoie en 1851 ; commandant de place à Albertville en 1855; élevé au grade de lieutenant-colonel en 1859; retraité le 16 août 1862 ; décédé le 28 août 1870. Avait obtenu la médaille d'argent à la valeur militaire en 1849.

BLONAY (DE) JOSEPH-EMMANUEL-RENÉ, ✠.

Né le 29 avril 1777 à Evian ; colonel de cavalerie.

BLONAY (DE) LOUIS-HYACINTHE-FRANÇOIS, ✠.

Né à Evian le 8 mars 1766; colonel commandant la province de Domo d'Ossola.

BLONAY (DE) MATHIAS-FRANÇOIS, ✠.

Né le 6 août 1769 ; colonel commandant la province de Novare.

BOTTEILLER (DE) CLAUDE-GEORGES, ✠.

Né le 9 juin 1741 à Saint-Martin-sur-Arve ; ancien colonel du régiment de Savoie; fut chargé par le général de Sonnaz d'organiser à Bonneville le bataillon des volontaires sardes en 1814.

BOURGEOIS, ✠.

Lieutenant-colonel d'infanterie, commandant la province de Maurienne (1818-21); colonel avec le même emploi (1822); chevalier de l'Ordre militaire de Savoie.

BUTTET (DE) LOUIS-ELOI-AUDIFAX, *aliàs* BONIFACE, ✠.

Né le 25 août 1795; major de cavalerie attaché à l'état-major de la division de Chambéry (1835); fut retraité comme colonel.

CAPRÉ DE MEGÈVE (comte) MAURICE, ✠.

Né à Tresserve le 27 août 1763; fit avec distinction les campagnes de la Révolution dans le régiment de Savoie; devint plus tard major de place à Chambéry (1818), puis colonel commandant la ville de Chambéry et la province de Savoie propre (1823-1826); mort le 8 août 1827.

CARRON JOSEPH, ✠.

Sous-lieutenant au régiment de Savoie, engagé dans les volontaires de M. de Sonnaz le 18 janvier 1814; major d'infanterie, major de place à Thonon (1823-1831); lieutenant-colonel, commandant de place à Thonon (1832-1836).

CARRON PIERRE-MARIE, ✠.

Né en 1771; entré d'abord au service du roi de Sardaigne, il passa plus tard dans l'armée française et fit, dans la Grande-Armée, la campagne de Russie avec le grade de capitaine. Emmené captif en Sibérie, après la retraite de Moscou, il ne fut libéré qu'en 1814. A ce moment, il rentra dans la brigade de Savoie et y devint lieutenant-colonel (1829), puis colonel (1832); vice-syndic de Thonon en 1834; chevalier de l'Ordre militaire de Savoie; mort à Thonon le 17 juillet 1845.

(Voir *Courrier des Alpes* du 24 juillet 1845.)

CARRON DE GRÉSY (comte) CLAUDE-MARIE, ✠.

Né à Grésy-sur-Aix le 20 décembre 1760; capitaine-lieutenant dans la compagnie des fusiliers du régiment provincial de Maurienne en 1792; devint colonel du régiment de Savoie-Cavalerie; mort à Turin vers 1830.

CHARBONNEAU (DE) MAURICE, ✠.

Né en 1768 à Aiguebelle; major au régiment de Savoie; retraité en 1817, il reprit du service comme commandant de place à Moûtiers (1825-1829). Au moment de sa mort, survenue en décembre 1829, il avait le grade de colonel.

CHEVILLARD (DE) VICTOR-JOSEPH, ✠ O ❋.

Déjà mentionné comme député du Mont-Blanc. Nommé colonel dans l'armée sarde, par lettres patentes du 10 mai 1797, il passa au service de France et devint colonel de la légion du Midi en l'an XI ; il fut retraité en 1806.

CHISSÉ DE POLLINGE (DE) JULIEN-FRANÇOIS, ✠.

Né à La Roche-sur-Foron le 28 février 1782 ; fut longtemps capitaine au régiment de Savoie ; devint major au 1er régiment de la brigade de Pignerol (1832) ; fut retraité comme lieutenant-colonel le 7 octobre 1835, et mourut le 17 février 1842.

CHOLLET, baron DU BOURGET VICTOR-MAURICE, ✠.

Né à Chambéry le 27 septembre 1748 ; lieutenant-colonel de cavalerie ; décédé le 14 octobre 1819.

COLLOMB D'ARCINE JEAN-FRANÇOIS, ✠.

Né à Arbusigny le 1er février 1791 ; capitaine dans Nice-cavalerie (1835-1838) ; major dans Gênes-cavalerie (1839-1847) ; nommé, le 16 mai 1848, colonel du régiment de Savoie-cavalerie, à la tête duquel il se battit héroïquement à Somma-Campagna (23-24 juillet 1848) ; retraité sur sa demande par décret du 9 septembre 1848, il reçut la médaille d'argent à la valeur militaire par décret du 11 décembre 1849 ; mort à Genève le 22 avril 1874.

CONSTANTIN DE MAGNY ALEXIS-FRANÇOIS-MARIE, ✠ ✠.

Né à La Roche-sur-Foron, le 6 décembre 1824 ; sous-lieutenant au 1er régiment de Savoie en 1848 ; passa au 2e régiment, où il était capitaine en 1859 ; décoré de la médaille d'argent à Solférino ; cité à l'ordre du jour de l'armée après la bataille de Custozza, à laquelle il prit part comme lieutenant-colonel du 1er régiment des grenadiers de Sardaigne. *Campagnes :* 1848, 1849, 1859. Il habite Nyon (Suisse).

CONSTANTIN DE MAGNY JOSEPH-MARIE, ✠.

Né à Annecy le 20 mars 1747 ; commandait le fort de Bard en 1796 et en 1800 ; colonel le 27 décembre 1814 ; décédé à Reignier le 3 août 1818.

CONSTANTIN DE MAGNY LOUIS-JOSEPH-FRANÇOIS, ✠.

Né à La Roche-sur-Foron le 2 septembre 1789 ; nommé major provincial du régiment de Savoie le 18 mars 1826 ; devint colonel, et mourut à Reignier le 12 octobre 1867.

CONSTANTIN DE MOUSSY SYLVAIN, ✠.

Né à Fribourg le 24 janvier 1795 ; entra dans le corps des carabiniers royaux ; devint capitaine en 1824 ; major en 1837 ; lieutenant-colonel en 1840 ; colonel en 1844 ; commandant de place à Pallanza (1848). Il mourut en 1872.

CONZIÉ (DE) FRANÇOIS-JOSEPH, ✠.

Né à Chambéry le 3 février 1747 ; longtemps capitaine au régiment de Savoie ; mourut colonel d'infanterie, le 20 octobre 1819, à Thoiry.

COUCY (DE) JEAN-MAURICE-JOSEPH, dit JANUS, ✠.

Né à Versonnex le 23 mai 1803 ; fit toute sa carrière dans le 2e régiment de Savoie, où il devint major en 1848 et lieutenant-colonel en 1851 ; médaillé par décret du 28 octobre 1848 ; retraité le 21 juin 1854, avec pension de 1,914 fr.

CRUD JEAN-PHILIPPE. ✠ ❋.

Né à Moûtiers en 1786 ; débuta dans le 2e régiment de Savoie, où il devint capitaine en 1835, et major en 1843 ; nommé lieutenant-colonel commandant le dépôt du 2e régiment d'infanterie en 1848 ; commandant de place à Thonon de 1850 à 1857 ; colonel commandant la place d'Annecy et la province de Genevois en 1858 ; retraité par décret du 20 janvier 1861, avec pension de 2,454 fr. ; mort en 1871, à Moûtiers.

DONNIER ADRIEN, ✠.

Né à Moûtiers ; capitaine, adjudant-major de place à Annecy (1826) ; capitaine, faisant fonction de major de place à l'Hôpital (1830) ; lieutenant-colonel d'infanterie, nommé commandant de place au Pont-de-Beauvoisin le 29 septembre 1832 ; décoré par décision du 3 février 1834 de la médaille d'or de l'ordre militaire de Savoie ; passé à Saint-Julien avec son grade le 31 octobre 1835 ; à Bonneville en 1838 ; retraité par décret du 27 novembre 1841 (pension de 1,800 fr.) ; habitait Turin en 1860.

DUCLOS DE LA PLACE JOSEPH-MARIE-GABRIEL, ✠.

Né à Chambéry le 10 septembre 1782 ; longtemps capitaine dans Piémont-Royal cavalerie ; devint lieutenant-colonel et mourut à Turin le 3 janvier 1856.

DULAC CAMILLE, ✠.

Capitaine au 2e régiment de Piémont (1840) ; major au 14e régiment (Pignerol) en 1841 ; du 2e régiment de la Brigade de

Savoie en 1843 ; nommé colonel et appelé au commandement du 1er régiment le 8 juin 1848; admis à la retraite le 23 août 1848.

DUPUY Gaspard, ✠.

Né à Chambéry ; débuta au 1er régiment de Savoie, où il était capitaine en 1836 ; passa comme major au 2e régiment en 1849 ; fut nommé commandant de la province de Voghera (1850) ; devint lieutenant-colonel et fut admis à la retraite par décret du 14 avril 1856, avec pension de 2,328 fr.; fixé à Broni (Italie) en 1860.

DURIEUX Claude, ✠.

Major d'infanterie appliqué à l'état-major de la division de Gênes (1833) ; lieutenant-colonel (1839) ; nommé colonel en 1844 avec la même affectation ; retraité en 1845 ; chevalier de l'ordre militaire de Savoie.

FAVIER du NOYER de LESCHERAINES (baron) Louis-Marie-François, ✠.

Né à Chambéry le 7 février 1770 ; premier écuyer du duc de Montferrat ; capitaine de cavaleric en 1796 ; major en 1814 ; lieutenant-colonel, chef de l'état-major général de la division de Savoie en 1815 ; décédé à Chambéry le 8 juillet 1819.

FLÉCHÈRE (comte de la) Claude-François-Marie, ✠.

Né à Veyrier-sous-Salève le 6 juin 1762 ; nommé lieutenant-colonel de la brigade de Savoie le 10 mai 1821 ; mort à Veyrier le 12 janvier 1835.

FLÉCHÈRE (de la) Pierre-Jean-Isidore, ✠.

Né à Saint-Jeoire le 15 juillet 1769 ; colonel de la brigade de Piémont ; décédé à Chambéry le 16 septembre 1830.

FLOCARD François.

Né le 30 août 1772, à Annecy ; fils de Jean-Michel Flocard, colonel du régiment de Chablais ; sous-lieutenant surnuméraire dans le régiment de Genevois, le 28 février 1791 ; sous-lieutenant effectif le 3 avril 1793 ; lieutenant le 28 mars 1794 ; mis en expectative avec traitement de disponibilité le 18 novembre 1796 ; rappelé à l'activité dans le régiment de Casal, du 10 mars au 17 juin 1800; nommé capitaine, adjudant-major de la place de Bonneville le 23 janvier 1816 ; major de la même place le 23 juin 1819 ; lieutenant-colonel et retraité le 17 avril 1838. Ses états de service portent qu'il « a fait avec honneur les campagnes de 1792 à 1796 ». Il avait hérité d'un titre de

noblesse octroyé à ses ascendants directs, avec droit de transmission à perpétuité, par le duc de Savoie Victor-Amé le 30 septembre 1631. Il mourut à Sevrier, le 6 avril 1853, chez M. Alexis Domenjoud, son gendre.

FRÈRE (DE) CLAUDE-JOSEPH, ✠.

Né à Carouge le 9 avril 1792 ; capitaine au régiment de Novare-cavalerie (1835) ; major dans Piémont-royal (1836-1843) ; nommé en 1843 lieutenant-colonel commandant la province de Maurienne ; retraité avec le grade de colonel de cavalerie par décret du 6 janvier 1851 ; 2,925 fr. de pension ; mort à Vétraz-Monthoux le 6 mai 1864.

GABET MARIE-PHILIBERT, ✠.

Né en 1786 à Chambéry ; major d'infanterie, commandant Moûtiers et la province de Tarentaise (1829) ; lieutenant-colonel commandant la place de Saint-Jean de Maurienne (1833-1843) ; passé au corps des invalides avec le grade de colonel (1843) ; admis à la retraite par décret du 5 avril 1851 (pension de 2,400 fr.) ; décédé à Chambéry le 22 avril 1861.

GRENAUD (baron, puis comte DE) MARC-FRANÇOIS-ENARD, ✠.

Capitaine au corps des carabiniers royaux (1835) ; capitaine commandant avec le grade de major (1836) ; avec le grade de lieutenant-colonel (1840) ; promu colonel commandant le 2e régiment de la brigade de Savoie le 8 avril 1843 ; admis à la retraite le 4 octobre 1843 ; mort à Turin le 5 janvier 1854.

(Voir *Rev. sav.*, 1871, p. 67.)

HUMILLY DE CHEVILLY (D') FRANÇOIS-JÉRÔME, ✠.

Capitaine instructeur à l'Ecole royale d'équitation (1829) ; major au régiment de Nice-cavalerie (1833-1838) ; lieutenant-colonel dans Savoie-cavalerie (1839) ; décoré de l'Ordre militaire de Savoie ; nommé colonel de cavalerie, commandant la place de Saint-Jean de Maurienne en 1842 ; retraité en 1846.

HUMILLY DE SERRAVAL (D') RAYMOND, ✠.

Né à Viry le 20 pluviôse an II (8 février 1794) ; d'abord officier dans la Jeune-Garde, entra dans le régiment de Savoie en 1815 ; capitaine au 2e régiment de Savoie (1835-1838) ; major au corps (1839-1844) ; quitta la brigade avec le grade de lieutenant-colonel en 1846 ; fut élu député à Saint-Julien en 1848 ; mort à Viry le 7 mars 1851.

JAILLET Louis-Joseph, ✠.

Lieutenant-colonel du régiment de Genevois ; décédé le 2 mars 1853, à Veigy, âgé de 88 ans.

(*Courrier des Alpes* du 12 mars 1853.)

MAGDELAIN (de) Joseph-Louis-Alexandre, ✠.

Major au corps de carabiniers royaux (1835-1838) ; lieutenant-colonel (1839) ; nommé colonel de cavalerie, commandant Chambéry et la province de Savoie propre en 1842 ; décédé le 25 juin 1844.

MAISTRE (de) François-Nicolas ✠.

Nommé colonel de la brigade de Savoie le 6 janvier 1816 ; admis à la retraite le 30 novembre suivant.

MENTHON de LORNAY (baron de) Guillaume, ✠.

Colonel de cavalerie commandant la province d'Asti (1828-1832).

MIGIEUX (de) Joseph, ✠.

Né à Yenne (Savoie) ; longtemps capitaine au 1er régiment de Savoie (1835-1845) ; major en 1846, passa au 2e régiment en 1848 ; fut nommé lieutenant-colonel commandant le dépôt du 1er régiment en 1849 ; retraité comme colonel par décret du 13 octobre 1851 (pension de 2,286 fr.).

MILLIET de FAVERGES (comte) Jean-Charles-Auguste, ✠.

D'abord page, puis cornette des dragons du roi. Engagé le 3 février 1814 dans les volontaires de M. de Sonnaz ; colonel d'état-major (1829) ; directeur supérieur de la comptabilité et conservateur des instruments de géodésie (1835) ; retraité en 1837 ; décédé à Chambéry le 18 décembre 1854.

MOISY (de) Hyacinthe, ✠.

Né à Leipsick en 1794 ; capitaine d'infanterie faisant fonctions de major de place à Montmélian (1831) ; à Saint-Julien (1834-1836) ; nommé en 1844 lieutenant-colonel commandant de place à Saint-Julien ; retraité par décret du 20 février 1849 (pension de 1,800 fr.) ; mort à Vétraz-Monthoux le 6 mars 1863.

MORAND de la MOTTE SAINT-SULPICE (baron) Josepii-Nicolas, ✠.

Successivement gentilhomme de bouche du duc de Chablais ; capitaine dans Savoie-cavalerie ; passé avec son grade à l'état-

major général ; lieutenant-colonel de cavalerie ; mort à Chambéry en octobre 1842.

MOUXY DE LOCHE (DE) JOSEPH, ✠.

Né à Grésy-sur-Aix le 29 juin 1768. Entré dans la légion des campements comme cadet, il fut nommé sous-lieutenant le 19 juin 1784. Il passa successivement, et avec avancement, dans le régiment de Saluces, dans les chasseurs et dans le corps des pionniers. Il était capitaine dans cette arme quand, au combat du Faye, sur le mont Cenis, le 26 avril 1795, il reçut une balle dans le pied gauche. Cette blessure l'obligea alors à quitter le service actif. En 1814, il reprit du service, devint plus tard commandant de place à Chambéry avec les grades de major (1836) et lieutenant-colonel (1839) ; il fut retraité en 1855 avec le grade de colonel, et mourut à Chambéry le 13 octobre 1855.

(Voir *Histoire de Grésy-sur-Aix,* p. 178.)

MUDRY LOUIS, ✠.

Né à Thonon le 13 octobre 1800 ; entré dans les gardes du corps le 24 août 1818. il devint sous-lieutenant le 31 octobre 1821. lieutenant dans la brigade de Pignerol le 28 janvier 1827, capitaine en 1832, major au 1er régiment d'infanterie le 14 mars 1846 ; décoré de la médaille d'argent à la valeur militaire le 15 août 1848 ; colonel commandant le 12e régiment d'infanterie le 12 décembre 1848. Appelé au commandement du 2e régiment de la brigade de Savoie le 17 février 1849, il se distingua à la bataille de Pastrengo et à Novare. Mis en disponibilité le 16 mars 1855, à la suite d'un conflit avec le général de La Marmora ; retraité le 19 avril 1857 (pension de 3,195 fr.) ; mort à Thonon le 2 mai 1868.

NICOD DE NEUVECELLE DE MAUGNY JEAN-BAPTISTE, ✠.

Né en 1782 à Draillant ; frère du général de Maugny ; quitta l'armée active avec le grade de capitaine ; fut nommé commissaire aux levées à Bonneville en 1834 ; major de place à Bonneville (1839) ; lieutenant-colonel commandant de place à Albertville (1843-1847) ; à Bonneville (1848) ; retraité comme colonel d'infanterie en 1850 ; mort à Collonges (Vétraz-Monthoux) le 11 février 1859.

ONCIEU DE CHAFFARDON (marquis D') EUGÈNE-PAUL, ✠.

Lieutenant-colonel (1830), cornette surnuméraire dans la 1re compagnie des gardes du corps.

PALLUD (DE LA), ✠.

Colonel, commandant la province de Haute-Savoie (1823) ; chevalier de l'Ordre militaire de Savoie.

PELLY (DE) CLAUDE-MAURICE, ✠.

Né à Desingy le 13 avril 1793 ; servit d'abord dans l'armée française en 1813, 1814 et 1815 ; major dans Savoie-cavalerie (1834) ; lieutenant-colonel d'Aoste-cavalerie (1835-1838) ; décoré le 4 mai 1838 ; colonel commandant des chevau-légers de Sardaigne (1839) ; retraité par décret du 6 novembre 1846 (2,550 fr. de pension) ; mort à Desingy le 6 octobre 1869.

PERRET PIERRE-PAUL, ✠.

Lieutenant au 1er régiment de Savoie (1835-1845) ; nommé capitaine au corps en 1845 ; major en 1849 ; major au 2e régiment de 1851 à 1857 ; nommé lieutenant-colonel commandant la province de Savoie-propre en 1857.

PERRET D'ANGLOZ FRANÇOIS-MARIE, ✠.

Né à Sillingy ; major d'infanterie faisant fonctions de préfet militaire à l'Académie royale militaire (1835-1845) ; nommé en 1845 colonel commandant Thonon et la province du Chablais ; retraité le 6 janvier 1850 (pension de 2,880 fr.) ; décédé le 4 mars 1866 à Chavanod.

PEYTAVIN JOSEPH-MARIE, ✠.

Né à Aix le 31 décembre 1890 ; capitaine au 2e régiment de Savoie (1835-1847) ; major au 1er régiment en 1848 ; passé au 8e régiment en 1849 ; décoré le 9 octobre 1849 ; admis à la retraite comme lieutenant-colonel par décret du 27 janvier 1851, avec une pension de 1,870 fr. ; habitait Chambéry en 1861.

PIGNIER CHARLES, ✠.

Colonel commandant la ville et province de Suse (1829).

PORTIER DU BELAIR, ✠.

Lieutenant-colonel, major de place à Annecy (1822-1827).

PORTIER DU BELAIR CHARLES-AMAND, O ❋ ✠.

Né à Viuz-la-Chiésaz le 1er novembre 1812 ; entré au service en 1827 ; lieutenant au 2e régiment de Savoie (1835-1846) ; capitaine au corps en 1847 ; décoré de la médaille d'argent en 1849 ; devint lieutenant-colonel au 1er régiment ; appelé au commandement du 2e régiment par décret du 29 juin 1859 ; promu colonel par décret du 14 mai 1860 ; admis à la retraite

par décret royal du 16 juin 1860 (pension de 2,835 fr.) ; mort à Viuz-la-Chiésaz en 1875.

RAPHOZ Jean, ✠ ❋.

Né à La Roche le 29 juillet 1791 ; capitaine aide-major de place à Saint-Julien (1832) ; major d'infanterie, major de place à Annecy (1836-1847) ; lieutenant-colonel en 1847 (même emploi) ; admis à la retraite par décret du 19 novembre 1850 (pension de 2,286 fr.) ; mort à Annecy le 8 novembre 1872.

REGARD de VILLENEUVE (comte de) Pierre-Louis, ✠.

Lieutenant-colonel ; décédé à Chambéry le 25 janvier 1855, à l'âge de 96 ans.

ROCHETTE de SALAGINE (baron de) Claude-Gabriel, ✠.

Né à Rumilly le 10 février 1765 ; officier dans Savoie-infanterie en 1787 ; capitaine dans le régiment de Coni, il fit la campagne de 1815 en Provence ; major en 1816 ; commissaire aux levées de la province de Carouge (1831) ; lieutenant-colonel d'infanterie, commandant la place de Montmélian (1833) ; quitta le service en 1836 ; mort à Rumilly le 20 novembre 1837.

ROGÈS Urbain, ✠.

Natif de Saint-Jean de Maurienne ; engagé dans les volontaires du général de Sonnaz en 1814 ; nommé 2e sous-lieutenant dans la 3e compagnie de ce bataillon ; passé avec son grade au régiment de Savoie en 1815 ; major à la maison royale des invalides, avec grade de lieutenant-colonel (1833) ; lieutenant-colonel de 1re classe au corps royal des vétérans (1837-1843) ; passé au corps des invalides avec le grade de colonel (1843) ; mort à Asti en 1852.

ROGET de CHOLEX (comte) Edouard, O ✠.

Né à La Roche ; lieutenant au corps des carabiniers royaux (1835-1841) ; capitaine en 1842 ; major en 1848 ; lieutenant-colonel de cavalerie, commandant le dépôt de la vénérie royale (1856) ; admis à la retraite par décret du 8 août 1858, avec pension de 2,286 fr. Fixé à Turin dès 1860.

ROSSET de TOURS Victor, ✠.

Lieutenant-colonel commandant en second le fort de Lesseillon (1829).

SALTEUR DE LA SERRAZ (marquis) PAUL-ERNEST, ✠.

Lieutenant-colonel d'infanterie attaché à la division de Turin (1833-1838).

SAXEL DU NOYER (DE) JEAN-LOUIS. ✠.

Né aux Allinges ; capitaine au 2e régiment de Savoie (1836-1841) ; major au 1er régiment en 1842 ; lieutenant-colonel commandant la réserve au 1er bataillon du 2e régiment en 1848 ; lieutenant colonel au corps des invalides (1850) ; admis à la retraite par décret du 7 avril 1851 (pension de 2400 fr.) ; mort à Evian le 18 février 1865.

SEYSSEL D'AIX (DE) VICTOR, ✠.

Colonel d'artillerie, directeur de l'arsenal royal de Turin, « arsenal devenu, grâce à lui, un des plus beaux ornements de la capitale subalpine ». Il est mort en 1856.

SYON DE SAINT-ANDRÉ (baron DE) CHARLES-LOUIS, ✠.

Né à Rumilly en 1760 ; colonel commandant la province de Chablais en 1815 ; commandant la province de Gênes (1824-1832) ; mort en 1838.

VIALET DE MONTBEL CHARLES, ✠.

Né à Chambéry ; entra dans la cavalerie, devint capitaine dans Piémont-Royal (1836) ; major dans Savoie-cavalerie (1840) ; colonel en 1848 ; commandant de la province de Savoie propre en 1849 ; admis à la retraite par décret du 12 novembre 1850, avec pension de 2925 fr.; mort à Chambéry le 27 mai 1865.

(A suivre.) François MIQUET.

« SAVOYARDE »

A l'article *Savoyard,* Littré donne la définition suivante : « 1° Habitant de la Savoie... || 2° Il se dit populairement d'un homme grossier. C'est un Savoyard. || 3° *S. f. Savoyarde.* Sur le canal de Lunel, petite barque chargée de fumier. »

La dernière partie de la définition n'est guère plus exacte que celle qui précède n'est équitable. Au premier abord, on peut s'étonner que l'usage d'une barque originairement construite en Savoie (d'où le nom qu'elle porte) soit aussi restreint. Pourquoi seulement « sur le canal de Lunel » ? (On y trouve aussi

la *Pénelle* qui, suivant Littré, ne différerait de la *Savoyarde* que par sa grandeur [1].)

En réalité, la *Savoyarde* était bien connue de tous les riverains du Rhône. C'est l'un des six ou sept bateaux, de forme et de nom différents, qui composaient une flottille pour la « descise » du fleuve. Fortis, dans son *Voyage pittoresque et historique à Lyon* [2], ouvrage que l'on consulte encore avec fruit, nous a laissé l'intéressante description d'un train de mariniers :

« Ces bateaux ont presque tous une forme différente qui indique leur usage, le lieu de leur destination ou de leur fabrication. L'on en remarque six attachés à la suite les uns des autres ; ils composent ce que les mariniers de Lyon appellent un *train* ou un *équipage*, dont la longueur est d'environ 600 pieds. Le premier, qui porte le nom de *barque*, de 65 pieds de long, est toujours placé en tête de l'équipage lorsqu'il remonte le Rhône ; sa proue très relevée et terminée en pointe brise les vagues de ce fleuve impétueux..... Le patron, monté sur le pont, tient le gouvernail et commande les manœuvres dans une langue sonore, dont les terminaisons, allongées en *o* ou en *a*, retentissent sur les rives de la Saône et du Rhône..... A la suite de la barque est la grande *penelle*, genre de bateau dont les deux extrémités, relevées en forme de berceau, sont percées pour le passage de deux avirons servant à la diriger. Les deux barques suivantes sont des *Seysselanes* ou *Ciselandes*, qui tirent leur nom de la petite ville de Seyssel où elles sont fabriquées [3]. L'une des extrémités de la Ciselande est terminée en pointe, et l'autre coupée verticalement. Les deux dernières barques sont des *Savoyardo*, fabriquées en Savoie. »

1. « *Pénelle* : sur le canal de Lunel, grande barque chargée de fumier. »

2. Paris, 1821 ; tome I, p. 285 sqq.

3. La construction des bateaux à Seyssel daterait d'une époque fort ancienne. Nous savons en effet que, dès 1457, Charles VII envoyait son maître de charpenterie, Guillaume David, construire deux galères à Seyssel (*Archivio di Stato* de Turin, reg. di Corte 94, fol. 267.) Ce roi voulait augmenter les galères de France et leur donner le monopole du transport des marchandises des ports français dans les ports musulmans. Sur sa demande, le duc de Savoie avait déjà permis à l'argentier royal, Jacques Cœur, de prendre les merrains, fûts et cinq ou six mâts nécessaires pour construire plusieurs galées. Ces matériaux devaient descendre le Rhône en un radeau (Thonon, 25 juin 1444). Cette ordonnance est consignée dans les lettres patentes de Louis de Savoie, adressées à ses officiers de *Seyssel*, Chambéry, Saint-Geniès, « *pro transitu nemoris ad faciendas naves et galeas regis Franciæ apud Aquas Mortuas* ». (Renseignements tirés d'une intéressante brochure de M de La Roncière, intitulée *Première guerre entre le protectionnisme et le libre-echange* (1895), brochure obligeamment communiquée par M Max Bruchet.)

Parmi les bateaux du Haut-Rhône, n'oublions pas de mentionner la *Rigue*. La rigue a 35 à 45 mètres de long sur 6 de large, mesurés dans le milieu du fond. Il y avait jadis jusqu'à 70 de ces bateaux qui transportaient les pierres de Villebois à Lyon. L'avant de ces bateaux est relevé, mais moins franchement que dans la *Seysselande*. (Puitspelu.)

D'après le même écrivain, on trouvait aussi le *Savoyardo* sur la Saône, escorté de la *Siselande,* du *Chenard* (ainsi appelé parce qu'il est en bois de chêne) et de la *Sapine* (qui doit son nom au sapin, comme la penelle au pin).

Dans son beau poème du Rhône *(Lou Pouèmo dóu Rose),* F. Mistral parle en différents passages de certaines *grandes* barques qui servaient fréquemment à transporter les *houilles* de Givors. Ce sont des *Savoyardes :*

Dos grandi savouiardo pèr adurre
Li carboun de Givors.

Il peint les portefaix barbus qui, le coussinet au dos, reversent les mannes de charbon aux savoyardes :

Lou peiré sous l'esquino,
Li porto-fais abarbassi revèsson
Li coufo de carboun i savouiardo. (Chant II.)

Plus loin, le poète se plaît à esquisser le portrait de l'un de ces robustes mariniers, « beau mâle brun, de la forte race de riverains des eaux du Dauphiné, qui, sur les graviers du fleuve, entre le Royaume et l'Empire, gouvernent radeaux et savoyardes ». Le patron de la flottille, maître Appian, possédait, construites en bois brut, sept bonnes barques pontées ou non : le *caburle,* la penelle ou barque *civadière,* le bateau de *carate,* une *sisselande* plate, convexe sur l'avant, carrée sur l'arrière, « *courbudo sus l'avans, carrado en rèire* », une *sapine* et deux grandes *savoyardes,* sans compter deux *coursiers* ou chaloupes, amarrés sur les flancs de la flottille, pour embarquer les chevaux haleurs.

*
* *

A côté de la forme savoyarde (savoyárdo, savouiárdo), il existerait, paraît-il, une forme légèrement différente : *Savoyandeau.* L'érudit lyonnais Cochard, qui avait consigné ce mot dans son vocabulaire, l'expliquait ainsi : « bateau plus petit que la penelle, dont on se sert sur le Rhône ». Puitspelu, dans son excellent *Dictionnaire étymologique du Patois lyonnais,* après avoir rappelé l'explication de Cochard, ajoute : « Je ne connais pas cette espèce de bateau. Je suppose que c'est celui que Fortis, en 1820, désignait sous le nom de *Savoyardo*..... Il se peut du reste que les deux termes fussent employés. »

La forme donnée par Fortis et par Mistral, qui correspond à la *Savoyarde* de Littré, nous semble préférable. Il y a eu sans doute confusion de sons. En leur « langue sonore », les

mariniers prononçaient savouiárdo ; ils faisaient sentir la finale, tout en gardant l'accent sur la pénultième. Les érudits ont cru reconnaître le suffixe diminutif *eau* ; par suite ils ont changé le genre du mot et la (barque) savoyarde est devenue le savoyardeau.

Quant à la forme *savoyandeau,* si elle a jamais existé, il convient de l'expliquer comme le propose Puitspelu. Seyssel a donné sisselande, par analogie de flamande, allemande, normande et autres formes semblables. On aurait dit de même *savoyande,* d'où dériverait le diminutif *savoyandeau.*

Quoiqu'il en soit, ce substantif féminin « *savoyarde* » n'est guère connu que d'un public assez restreint, même en Savoie. Sans doute il est destiné à disparaître, comme l'objet qu'il désignait..... à moins que, grâce à la maison Paccard et à la fonderie d'Annecy-le-Vieux, le même mot ne finisse par s'appliquer à toute belle et grosse cloche, comme on le verra peut-être dans les Littrés du xx^e^ siècle.

J. Désormaux.

LA CAILLE

I. — **Les bains de la Caille.**

A l'extrémité septentrionale de la petite chaîne de Mandallaz, coule le torrent des grandes Usses qui, descendant du flanc oriental du Salève, viennent, en décrivant un quart de cercle, prendre la direction du couchant pour aller se jeter dans le Rhône en amont de Seyssel.

Ce torrent a creusé, entre la chaîne dont nous parlons et le plateau de Cruseilles, un ravin ayant environ 200 mètres de largeur. 150 de profondeur et une longueur de mille pas.

Sur ce ravin. on a jeté un pont hardi bien connu sous le nom de *pont de la Caille* ou *pont Charles-Albert* ; et là-bas, au milieu de ces gorges pittoresques, on aperçoit, entourées d'arbres de haute futaie, deux ou trois maisons qui forment l'établissement des eaux thermales de la Caille. La source, située sur la rive gauche du torrent, se trouve dans la commune d'Allonzier, tandis que les hôtels, bâtis sur la rive droite, ressortissent à la commune de Cruseilles.

C'est de ces bains, appelés de nos jours bains de la Caille, que nous allons entretenir les lecteurs de la *Revue,* en essayant d'en esquisser l'histoire.

Anciens bains. — La découverte de ces eaux remonte au xv[e] siècle. A cette époque, quelques personnes des environs ayant obtenu, par leur usage, la guérison de leurs infirmités, le bruit s'en répandit au loin, et l'on vit affluer, chaque jour de l'été, une foule de malades, venus de toutes les directions. Parmi ces derniers, se trouvait un bourgeois de Genève, nommé Jean Tournier.

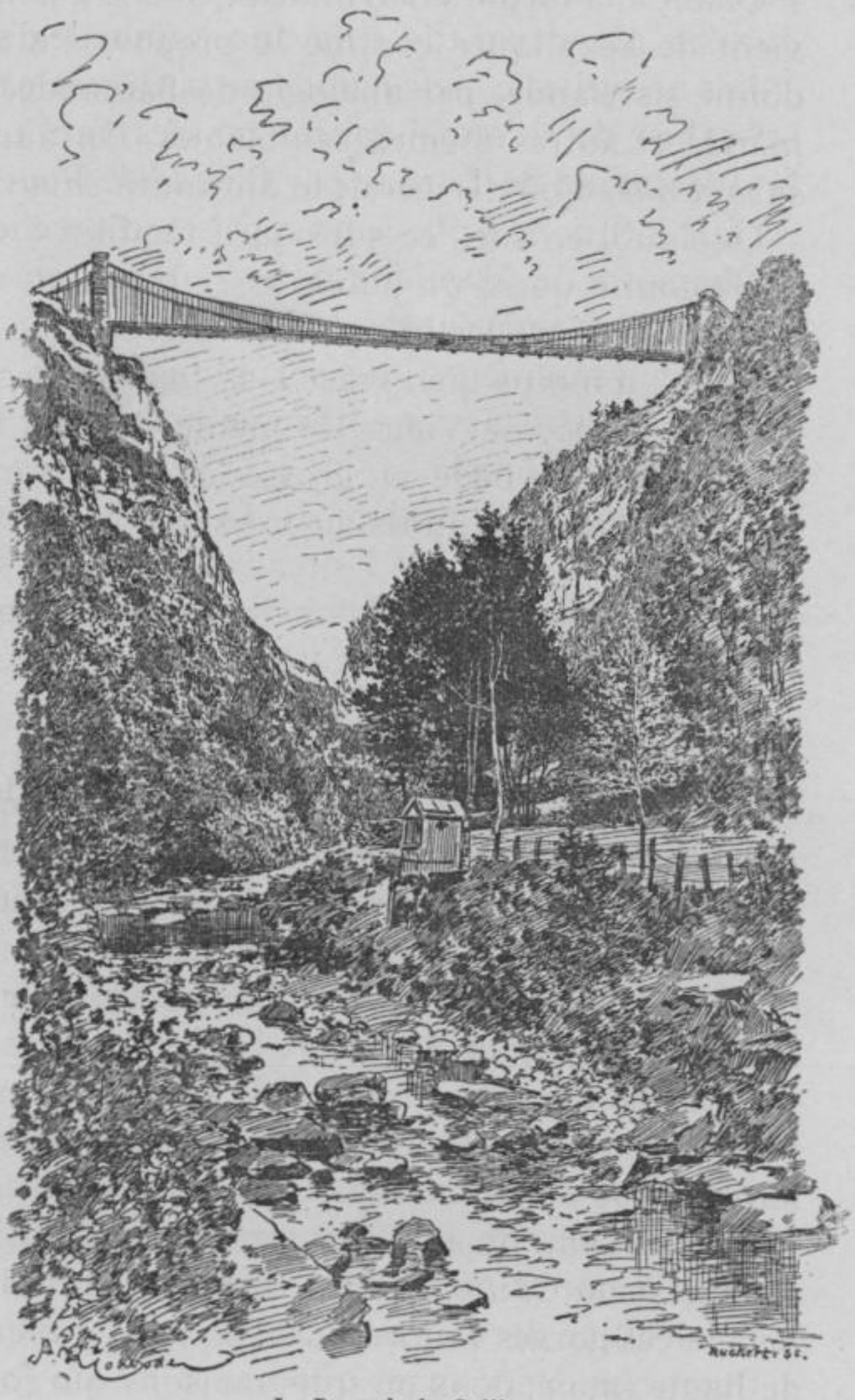

Le Pont de la Caille.

Guéri par ces eaux d'une méchante plaie à la jambe droite, Tournier résolut d'en faciliter l'usage à ses semblables. Il demande donc à Son Altesse Louis, duc de Savoie, pour lui et pour Jaquet Grandol, son gendre, l'autorisation d'aménager cette source, dite alors fontaine de *Cherpié* [1], de construire tout auprès des habitations pour les malades et d'y nourrir ceux-ci à des prix modérés. L'autorisation lui est accordée par lettres datées de Genève, le 2 mai 1447.

Il ne paraît pas toutefois que Tournier ait mis son projet à exécution, car, moins de deux mois après la concession précédente, de nouvelles lettres ducales, datées de Thonon, auto-

1. Les vieillards donnent encore parfois le nom de *Cherpier, Chèpe* ou *Chepyes* aux bois de la rive droite, avoisinant la source.

risent un pâtissier de Genève, nommé Jean Brulequin, à construire, au même lieu, un hôtel avec écuries et jardin [1].

Le même jour, S. A. prend sous sa protection Jean Brulequin, sa femme, ses enfants, les gens de sa maison, son hôtel et ses dépendances, ses meubles et les immeubles qu'il construira, et lui permet de placer sur ces constructions des panonceaux aux armes ducales, moyennant la redevance annuelle d'une livre de cire.

Les nouvelles constructions ne tardèrent pas à s'élever. Dans un cahier de reconnaissances passées l'an 1475 en faveur de Ne Pétremand de Lornay par Claude de Pouilly d'Allonzier, il est fait mention, à plusieurs reprises, d'un chemin qui conduit du hameau de Mandalla à la fontaine, soit aux bains « *ad fontem, sive ad balnea* » de Cherpier [2].

Malheureusement, une partie du rocher qui surplombe la source s'abattit sur cet édifice, et la fontaine bienfaisante fut à peu près abandonnée.

Une statistique minière du Genevois dressée au siècle dernier, par les ordres de l'intendant général, s'exprime en effet comme suit, à l'article Allonzier : « *On dit* qu'il y a dans l'étendue de cette communauté, au lieu appelé *Vers les Bains*, une source d'eau souphrée [3]. »

Visites et analyses. — En 1784, M. Bonvoisin visita cette source, ou plutôt ces sources, car il y en a deux, peu éloignées l'une de l'autre. Sur la foi de leur réputation et d'après quelques expériences qu'il fit lui-même, il insista pour qu'elles ne fussent pas laissées dans l'oubli.

Sept ans plus tard, quelques fouilles exécutées par le médecin Despine, sur les ordres de l'intendant Secchi, amenèrent la découverte d'anciennes constructions que l'on attribua aux Romains, mais qui n'étaient autres que celles élevées au xve siècle par le genevois Brulequin.

M. Despine y revint en 1796 avec son fils Charles-Humbert, étudier la source principale. « Nous ne la trouvâmes qu'à 22 de-
« grés, dit ce dernier dans ses notes ; il est vrai que nous ne
« fîmes nos expériences que sur la fin de l'automne, et après
« quelques jours de pluie habituelle. » « ... L'autre source pa-
« raît moins chaude que la précédente et semble déposer un
« peu moins. »

Albanis de Beaumont y vint à son tour, le 14 septembre 1800,

1 Ces documents ont été publiés dans les *Mémoires de la Société sav. d'Hist et d'Archéol.* de Chambéry, t XII, p xlviii.

2 Arch. départem , série E, au mot Lornay.

3 *Rev. sav.*, août 1872.

accompagné de plusieurs membres de la Société d'histoire naturelle de Genève. D'après leurs observations la source principale avait une température de 24 5/8 degrés Réaumur ; elle renfermait les principes suivants : *Sulfures alcalins ; sélénite ; sel marin ; carbonate de chaux ; terre siliceuse ; fer.*

L'année suivante, sur les instances de M. de Beaumont, des membres de la Société des arts et sciences de Genève, savoir : MM. Tingry, Pictet, de la Rive, de Saussure et Colladon, en firent une analyse nouvelle, en présence de M. Eymar, préfet du Léman.

Non content de cela, l'illustre naturaliste écrivit une description de la vallée, qu'il transmit au ministre de l'intérieur, avec une invitation au gouvernement d'y construire des bains dans le genre de ceux de Louèche. En attendant, il décida quelques paysans des environs à y établir un bain de bois, soit une espèce de cuvier, pour leur usage.

Ces visites répétées de savants et de nombreuses guérisons obtenues augmentèrent grandement la réputation des eaux de *la Caille*[1]. Mais la difficulté d'accès les empêcha longtemps d'être bien fréquentées. On ne pouvait y arriver en effet que par un chemin mauvais, long, étroit, remontant le cours des Usses, ou par deux sentiers de chèvres très pénibles et bordés d'affreux précipices.

En 1825 cependant, le nombre des baigneurs augmentant toujours, quelques personnes, à la tête desquels Michel Baussand, de Copponex, firent élever des baraques en bois. Deux ans plus tard, une première construction en maçonnerie étroite, légère, s'éleva sur le versant de Cruseilles.

Dans le but d'en faciliter l'accès, Michel Baussand consacre maintes journées à rectifier le sentier de la rive droite, à l'élargir et à l'améliorer. Stimulés par son exemple, des habitants de Cruseilles lui prêtent aide, et le conseil municipal vote 400 francs pour l'achèvement des travaux.

Malgré ces réparations, le sentier demeurait impraticable pour les vieillards et pour les malades, et les bains n'auraient jamais attiré beaucoup de baigneurs, si Baussand n'eût trouvé un associé charitable qui pût avancer les capitaux nécessaires. Cet associé fut un prêtre, le chanoine Paul-Bernard Croset-Mouchet, d'Annecy-le-Vieux.

1. *La Caille* est le nom d'un hameau qui est en bas de l'église d'Allonzier et qu'on nommait ainsi, dit-on, parce qu'on y voyait une auberge ayant une caille sur son enseigne. Ce nom a passé au vieux pont construit plus bas sur les Usses, puis au pont suspendu, enfin aux bains sulfureux, nommés autrefois bains de Cherpier.

Grâce au dévouement de ce prêtre, on vit dès 1847, s'élever sur la rive gauche, adossée au rocher d'où sourd la principale source, une maison à deux étages, renfermant 12 cabinets de bains au rez-de-chaussée et huit chambres au-dessus ; c'est le *château*.

Les années suivantes, on agrandit le *restaurant* déjà établi sur la rive droite, on édifia une petite chapelle à l'une de ses extrémités, puis on éleva tout auprès la maison dite des *galeries*, à cause des galeries en bois qui ornent ses deux façades, et la maison dite du Bosquet ou encore l'Elysée!!

En même temps, M. Croset-Mouchet fit ouvrir à grands frais, une route carossable qui, remontant par de nombreux lacets les bois de la rive gauche, reliait l'établissement des bains au pont suspendu, jeté douze années auparavant sur le ravin des Usses, soit à la grande route d'Annecy à Genève. L'inauguration de ce chemin eut lieu le 23 mai 1852, en présence de toutes les autorités d'Annecy et de plus de mille spectateurs accourus de dix lieues à la ronde.

La vogue fut dès lors aux eaux de la Caille, où l'on vit chaque été, de 80 à 100 baigneurs s'entasser dans des chambres à deux lits et même dans des galetas.

M. Secretan, qui succéda au chanoine Croset, sut maintenir une bonne clientèle à son établissement; il le dota même d'une piscine assez grande sur la façade de laquelle il fit graver cette inscription aussi fautive que prétentieuse :

BALNEUM CÆSARIS
ANNO DNI MDLVIII
INSTAURATVM

Après sa mort, sous la direction inhabilé de sa veuve, la clientèle se retira peu à peu. Une société anonyme essaya de la rappeler. Elle bâtit même un nouvel édifice qu'elle eut le tort d'asseoir à cheval sur les Usses (1883). Mais un soir, le torrent enfla démesurément ses ondes, et renversa la maison. C'était la nuit du 3 au 4 octobre 1888.

A ces dangers venant du torrent, si l'on ajoute l'étroitesse de la vallée ou mieux de la gorge où s'élèvent les bains, la difficulté d'accès, et les dépenses énormes que nécessite l'entretien de la route carrossable, on comprendra que les propriétaires se découragent et que les baigneurs s'éloignent. Ce double fait est d'autant plus regrettable que les eaux de la Caille ont une efficacité incontestable dans une foule de maladies.

Propriétés des eaux. — Il y a, comme nous l'avons dit, deux

sources sulfureuses, dont le débit est en moyenne de 2 litres par seconde soit de 120 litres à la minute. A peine distantes de quelques pas, elles ont toutes deux des propriétés identiques.

L'eau de la Caille se prend à l'intérieur et à l'extérieur. Limpide à sa sortie, elle se trouble dès qu'elle est exposée au contact de l'air, et dégage une odeur de soufre très prononcée, elle se digère facilement ; aussi les malades peuvent en boire de 8 à 12 verres par jour. On l'emploie avec grand succès contre le rachitisme, les différentes formes d'ostéites au début, les arthrites chroniques ; le scrofule avec toutes ses manifestations sur le système lymphatique : engorgements, abcès, rhumatismes chroniques, contre les affections cutanées, eczéma, psoriasis, impetigo du cuir chevelu, dans les paralysies, l'albuminerie et surtout le diabète. M. le docteur Bouchet, de Cruseilles qui, durant de longues années, a rempli à la Caille les fonctions de médecin-inspecteur affirme même en avoir obtenu des effets merveilleux dans quelques bronchites et plusieurs catarrhes pulmonaires. La cure est ordinairement de 21 jours.

Mais les affections aiguës, accompagnées de fièvres, de maladies organiques du cœur et des gros vaisseaux, les gastrites aiguës, les hépatites et les engorgements du foie ainsi que les maladies des voies urinaires, *coliques néphrétiques, gravelles,* les *cystites* ne doivent jamais être traitées par les eaux de la Caille. Les personnes d'une constitution nerveuse, facilement irritable, devront en user avec précaution.

Ces eaux ont été analysées bien des fois notamment en 1841 par Pyrame Morin, célèbre chimiste de Genève, et en 1882, par MM. Grabe et Monnier, professeurs à l'Université de cette même ville. Ceux-ci ont trouvé par 1,000 grammes :

Substances fixes	**Acide sulfhydrique**	**Acide carbonique**
0,350	0,0089	0,228

Les substances fixes sont :

Bicarbonate de potasse. . . .	0,0039
Bicarbonate de soude.	0,0639
Bicarbonate de magnésie . . .	0,0188
Carbonate de chaux	0,1040
Sulfure de calcium.	0,0052
Chlorure de sodium	0,0052
Sulfate de chaux.	0,0120
Sulfate de magnésie	0,0512
Sulfate d'alumine	0,0046
Silicate d'alumine	0,0052
Silicate de magnésie	0,0215
	0,3500 en chiffres ronds.

Si nous comparons les substances fixes et la quantité d'acide sulfhydrique que contient l'eau de la Caille avec les sources similaires françaises, voici le tableau que nous trouvons :

	Substances fixes	*Acide sulfhydrique* (en milligrammes)
La Caille	0,350	8,90
Amélie-les-Bains.	0,317	4,90
Cauterets	0,1823	8, —
Saint-Sauveur.	0,250	8,90
Saint-Sauveur (Hontalade) . .	0,2562	8,20
Aix-les-Bains	0,430	4, —

Les eaux de la Caille appartiennent donc à la classe des *eaux sulfureuses calciques*, avec une quantité d'*acide sulfhydrique libre et combiné, relativement considérable.*

(A suivre.) J.-F. GONTHIER.

NOTES ET DOCUMENTS

SUR LA VIE PRIVÉE EN SAVOIE SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Dans une précédente livraison de la *Revue savoisienne* (année 1897, p. 47 à 49), nous avons analysé quelques testaments tirés du fonds de la famille de Loche conservé aux Archives départementales : voici quelques actes de même nature tirés du fonds important de la famille de **Menthon,** provenant du même dépôt. M. B.

1443, 17 février : Contrat de mariage entre Claire, fille de Henri, seigneur de Menthon, d'une part, et Aimon Allamand, seigneur de Champ, de l'autre, rédigé d'après les conventions arrêtées par divers arbitres parmi lesquels se trouvent, au nom du seigneur de Menthon, Raoul de Chevron Villette, seigneur de Bonvillars et Jacques de Bellegarde. Enumération de bijoux appartenant à la mariée : « tam in una cathena auri ponde-
« rante unam marcam cum una oncia et uno denario, in una
« alta cathena auri ponderante quinque oncias, uno fermallio
« auri munito quinque perliis grossis, uno saphiz et uno valeys,
« et in uno alto parvo fermallio auri quam in duabus zonis
« seu texutis, uno rubeo et alio nigro ad novam facturam,
« videlicet tercentum florenos auri et ponderis predictorum, ad
« quos tercentum florenos dicta jocalia supradeclarata fuerunt
« per parentes, affines et amicos dictorum conjugum exti-
« mata. » *(E 108, pièce 10.)*

1493, 28 mai : Contrat de mariage entre Pierre de Menthon, seigneur de Cornant et de Montrottier, d'une part, et Jeanne, fille de Jean de Roussillon, seigneur de Saint-Genis : vêtements

de noce que le mari s'engage à donner à sa femme : « scilicet « unius vestis velluti nigri duplate seu foderate pellicie nigre « de Romanya, unius vestis de Damax duplata de taffataz, « unius vestis pagni nigri etiam duplate pellicie de Romanyaz, « unius alterius vestis pagni gusti de Rion, unius tunice seu « cotte cerici de Dagmax et aliarum cottarum seu tunicarum « condecentium. » *(E 109, pièce 3.)*

1574, 6 novembre, château de Confignon « en la chambre près la sale » : Testament de Charles de Menthon, fils de Claude de Menthon, seigneur de Beaumont. Il désire que, le jour de ses funérailles, « en l'honneur de Dieu, treze pauvres « soient vestus de gros drap de pays, selon la coustume usitée « par les gentilshommes ;..... item, ordonne que ce que l'on « pourroit donner aux pauvres pour l'honneur de Dieu en une « ausmone généralle, qu'il soit donné et distribué secretement « aux pauvres où il y aura nécessité. Item, déclare avoyr fait « ung vœu à saint Anthoyne de Padoue en Italie d'une image « soit pourtraict d'ung homme entier, fait de cire, jusques à la « valleur de deux escus soleil et d'une grande messe. *(E 111, pièce 17.)*

1589, 11 février : Contrat de mariage entre Bernard, baron de Menthon, seigneur de Dingy, Villa, Bonatrait et Nâves, d'une part, et Clémence, fille de François-Prosper de Genève, seigneur de Lullin, Corsinge, Boringe, Etrambières, Monetier, etc., « chevalier de l'ordre et général des gardes de son Altesse » de l'autre : Dot de la mariée : Château d'Etrambières et Grière, seigneurie du Saix, à Rumilly, 3,100 écus d'or au soleil : « une robbe toile d'argent. une cotte satin violet rayée « d'or ; une robbe satin blanc ; une robbe vellours noir, passe- « mantée d'or ; une robbe satin orangée, passementée d'argent ; « une robbe vellours noir playne, faicte à queue, passemantée « d'or et d'argent ;... ung manteau de vellours viollet cramoisy, « doublé de toyle d'or, passemantée d'argent, large de deux « doigts ; une chaîne d'or faicte à la Lemande, de la valleur de « cent escus ;... un patenostre d'agathe, enchassé d'or, le tout » ayant cousté 32 écus ;... item, ung paire de pendant d'oreille, « 30 livres. » Don de 4,000 écus fait à la mariée par sa mère Jeanne de Transsilvant, dame de Lamprigue en Flandre. L'acte est passé au château d'Etrambières, en présence de « Pierre de « Grillye, seigneur de Ville-la-Grand ; noble Charles de Tho- « rens, Loys Floccard, docteur en droit, président de la Cham- « bre des Comptes de Genevois. » *(E 114, pièce 14.)*

LES CHANSONS POPULAIRES DE LA HAUTE-SAVOIE

(Suite.)

Le Bûcheron et sa Femme.

Andante non tropo lento.

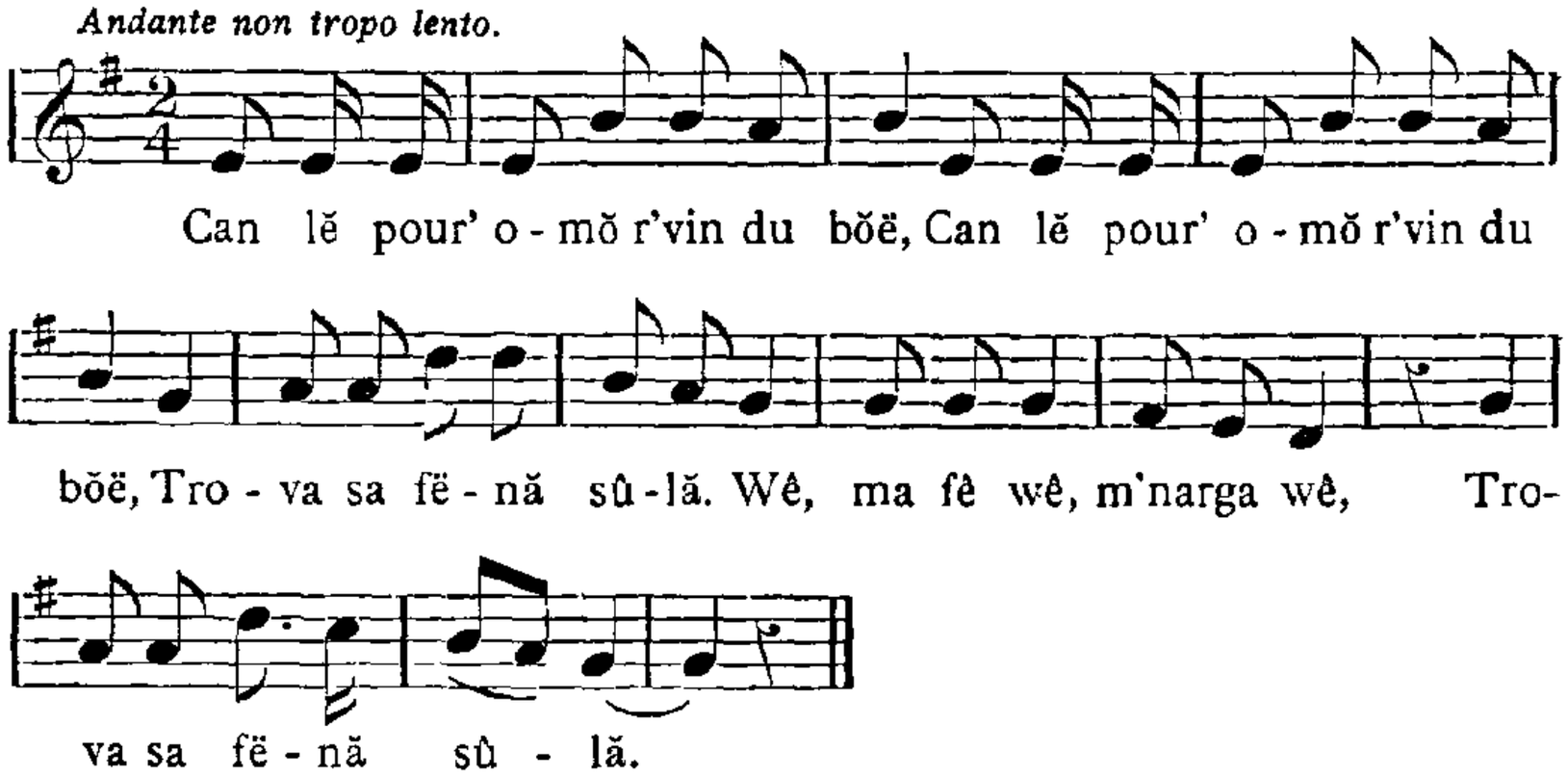

1.

Can lĕ pour' omŏ r'vin du bŏë *(bis)*
Trova sa fénă sûlă.
Wê, ma fê wê, m'narga, wê,
Trova sa fénă sûlă.
(Quand le pauvre homme revint du bois,
Il trouva sa femme ivre.
Oui, ma foi oui, m'narga (?) oui,
Il trouva sa femme ivre.)

2.

Ma poura fénă, q'a-te don ? *(bis)*
D'é on gran mâ dĕ tétă.
(Ma pauvre femme, qu'as-tu donc ?
J'ai un grand mal de tête.)

3.

E don bin vĕniu prontamin ? *(bis)*
Fau bêre onna tisannă.
(C'est donc bien venu promptement ?
Il faut boire une infusion.)

4.

L'omŏ, dĕ n'é pa trô gran sê. *(bis)*
L'égă mĕ fâ maladă.
(Mon homme, je n'ai pas une soif ar-
L'eau me rend malade.) [*dente,*

5.

E fô çharçhi lĕ mëdecin, *(bis)*
Lĕ mëdecin dè vélă.
Wê, ma fê wê, m'nargua wê,
Lĕ médecin dê vêlă.
(Il faut aller chercher le médecin.
Le médecin de ville.
Oui, ma foi oui, m'nargua (?) oui,
Le médecin de ville.)

6.

Can le mëdecin fo veniu *(bis)*
Coniu la maladiă.
(Quand le médecin fut venu,
Il connut la maladie.)

7.

E lĭu fô fâre on bon bolion *(bis)*
On bolion dĕ boraçhe.
(Il faut lui faire un bon bouillon
Un bouillon de bourache.)

8.

D'âmerou mieu la s'pa u vin *(bis)*
Trimpâ dĭen 'na sëlĭëtă.
(J'aimerais mieux la soupe au vin
Trempée dans un petit seau.)

9.

L'omŏ, sé dĕ venió à mori *(bis)*
Êntarâme à la câvă.
(Mon homme, si je viens à mourir,
Enterrez-moi à la cave.)

10.

Lô dou pi contrĕ la parê *(bis)*
La tétă d'zo la guillĕ.
(Les deux pieds contre la paroi
La tête contre le robinet.)

11.

Totĕ lé gotĕ që chéron *(bis)*
M'arouseron la linguă.
(Toutes les gouttes qui tomberont
M'arroseront la langue.)

12.

Fëliĕ, q'alâ sovin u vin *(bis)*
Ne torzi pa la guillé.
(Filles qui allez souvent au vin
Ne tordez pas le foret.)

Chantée par M. Belly.

La Chanson du Duc de Savoie.

Allegro marziale.

1.

Noutron bon Dŭ dĕ Savoyă
N'ét-i pô zanti, galan ?
Él a fa fârĕ n'arméĭă
Dĕ qatrŏ vin paysan.
Lironfa ! gàră, gàră, gàră !
Lironfa ! gàră dĕ devan !
(Notre bon duc de Savoie
N'est-il pas gentil, galant ?
Il a fait faire une armée de quatre-
[vingts paysans.
Lironfa ! gare de devant !)

2.

Coquion pourtĕ 'n' alebârdă,
N' épé dĕ beu a son flan,
Lo çapé a la coucardă
E y-on floqë dĕ rıban.
Vartubleu ! gàră, gàră, gàră !
Vartubleu ! gàră dĕ devan !
(Chacun porte une hallebarde,
Une épée de bois à son flanc,
Le chapeau a la cocarde
Et une touffe de rubans.
Vertubleu ! gare de devant !)

3.

El on per leu capeténe
Christôflŏ de Carignan.
Vin-t ônŏ çarza dĕ rôve
Von deri lo reziman.
Bon, bon, bon ! gàră, gàră, gàră !
Bon, bon, bon ! gàră dĕ devan !
(Ils ont pour leur capitaine
Christophe de Carignan.
Vingt ânes chargés de raves
Vont derrière le régiment.
Bon, bon, bon ! gare de devant !)

4.

El on per arteilleriă
Qatrŏ canon dĕ farblan,
Noutron bon Du lieu comandĕ :
Soudar, é fô batr' u çan.
Patapan ! gàră, gàră, gàră !
Patapan gàră dĕ devan !
(Ils ont pour artillerie
Quatre canons de ferblanc
Notre bon duc leur commande :
Soldats, il faut battre au champ.
Patapan ! gare de devant !)

5.

I von ataqŏ la France
Per defour ĕ per dedan,
Se qoquion sĕ wi defandrĕ
Nô le betron to-t en san,
Vartuchou ! gàră, gàră, gàră !
Vartuchou ! gàră dĕ devan !
(Ils vont attaquer la France
Par dehors et par dedans.
Si quelqu'un veut se défendre,
Nous le mettrons tout en sang.
Vertuchoux ! gare de devant !)

6.

No vitĭa su la frontirĕ.
O ! O ! qĕ lŏ mond' é gran !
No no poran bin morfondrĕ ;
Ne no-z avanchon po tan.
Halte-là ! gàră, gàră, gàră !
Halte-là ! gàră de devan !
(Nous voila sur la frontière.
Oh ! oh ! que le monde est grand !
Nous nous pourrions bien morfon-
Ne nous avançons pas tant. [*dre ;*
Halte-là ! gare de devant !)

7.

Aluman la cordă rossă
Dé dou bo abilaman.
Fassan trê po an derire,
E pi trê po an avan.
U sont-i ? gàră, gàră, gară !
U sont-i ? gară dĕ devan !
(Allumons la corde rousse
Des deux bouts habilement ;
Faisons trois pas en arrière
Et puis trois pas en avant.
Y sont-ils ! gare de devant !)

8.

Tiran tui contre la France
E to drê fuyan no-z an,
Cé, di lo Du dĕ Savoyă :
Vo-z étŏ de brovă zan !
Tot é mour ! gàră, gàră gàră !
Tot é mour ! gàră dĕ devan !
(Tirons tous contre la France
Et, tout droit, enfuyons-nous.
Çà, dit le duc de Savoie,
Vous êtes de braves gens !
Tout est mort ! gare de devant !)

9.

Nos avan pro fé la guàră ;
Repousan-no tan qu'à tan.
El antriron dan 'na sòlă
Tapicha dĕ matafan
Son to çau ! gàră, gàră, gàră !
Son to çau ! gàră dĕ devan !
(Nous avons assez fait la guerre ;
Reposons nous un instant.
Ils entrèrent dans une salle
Tapissée de matefains [*gros beignet*]
Sont-ils chauds ? gare de devant !)

10.

U qatrŏ coin de la troblă
Lé bugnet' i von pandan.
L'an meziron çoquion quinze
E atan dĕ matafan.
Son bian seu ! gàră, gàră, gàră !
Son bian seu ! gàră dĕ devan !
(Aux quatre coins de la table
Les beignets pendent
Ils en mangèrent chacun quinze
Et autant de matefains
Ils sont bien saouls ! gare de devant !)

11.

Pi, fassan trinco leu varĕ,
I dĕsirŏn brovaman :
Q'étou celi rê dĕ France ?
Noutron Du an vô bin çan !
Lironfa ! gàră, gàră, gàră !
Lironfa ! gàră dĕ devan !
(Puis, faisant choquer leur verre,
Ils dirent bravement :
Qu'est-il ce roi de France ?
Notre duc en vaut bien cent !
Lironfa ! gare de devant !)

Cette chanson, communiquée par M. Belly, est tirée d'un manuscrit de 1715. Elle a trait très probablement aux entreprises de Charles-Emmanuel contre la France.

Le Départ de la Garnison.

Mouvement de marche.
Dè la ci - tà de Çambé - ry, Soldats, bien vite il faut per-
ti. Faut quitter nos maî - tres - ses et les bourzeois aus - si. Il n'est
pas personna qui piore Per quitta Çambé - ry. Il n'est pas personna qui
pio - re Per quitta Çambé - ry. Tra la la la la la la la la la la la la
la la la la la la la la la la la la la la la la la la la la la la la la
la la la la la la la la la la la la la la la la la la la la la la la la
la la la la la la la la la la la la

5.

Là-yaut, là-yaut, sur ces vallons
Ze vois d'zà briller nos maisons
Z'y vois venir mon père,
Mon père il est le mien :
Z'embrasserai ma mère,
Mes cusin', mes cusins. } *(bis)*
Tra la la la la, etc.

6.

Ceux qu'ont composà c'ta çanson
Sont três soldats del bataillon ;
L'on faite et l'ont çantée
Au son des instriments,
Et tut en buvant buteille
A la santé del réziment. } *(bis)*
Tra la la la la, etc.

Jean-Pierre s'y marie.

Andante.

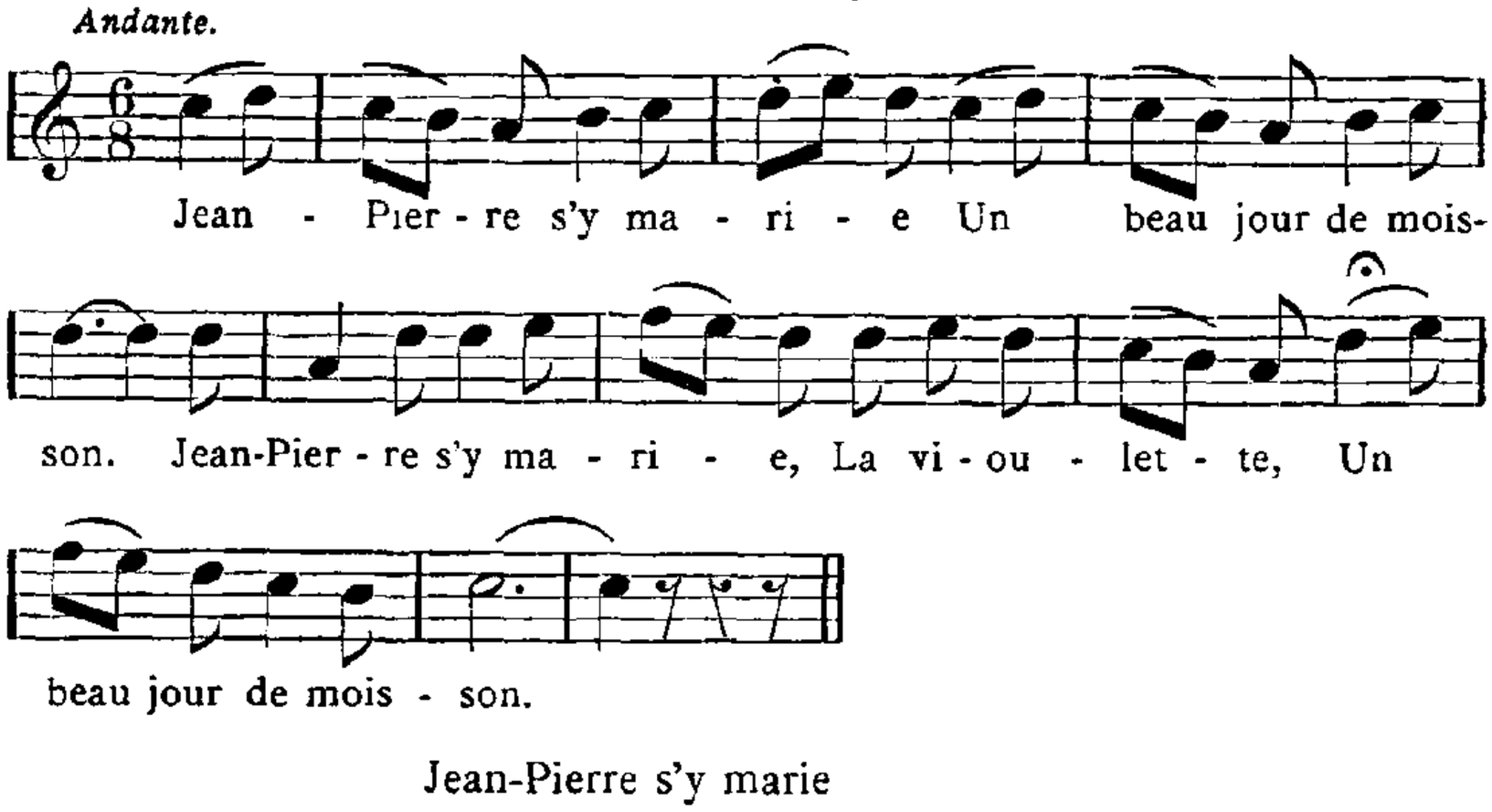

Jean-Pierre s'y marie
Un beau jour de moisson.
Jean-Pierre s'y marie,
La violette,
Un beau jour de moisson.

Le premier jour des noces,
En guerre il faut aller.

Et ma jeune épousée,
Qu'en ferai-je, grands dieux ?

Je la donne à ma mère,
A ma mère à garder.

Ne lui laisser rien faire,
Sinon coudre et filer.

Et se rendre à la messe
Quand elle voudra prier.

Et donnez-lui ses heures,
Un page pour les porter.

Jean-Pierre fut pas en guerre,
Les Sarrasins l'ont pris.

L'ont pris, l'ont emmené
Au château de l'Ombrie.

Au bout de sept années,
Jean-Pierre est revenu.

A frappé à la porte :
« Florence, viens m'ouvrir. »

N'appelle point Florence,
Les Sarrasins l'ont prise.

L'ont prise et emmenée
Au château de l'Ombrie.

Grand Dieu ! comment donc faire
Pour pouvoir la trouver ?

Jean fit faire une barque
Couverte de satin.

Et celui qui la mène
Habillé de basin.

N'a bien fait six cents lieues
Sans personne attraper.

Vit que des bouyandières [1]
Qui lavaient des draps fins.

Dites-moi, bouyandières,
Pour qui ces beaux draps blancs ?

Ces beaux draps sont au comte,
Au comte sarrasin.

Dites-moi, bouyandières,
La maîtresse qu'il a.

On la nomme Florence,
La fleur de son pays.

Dites-moi, bouyandières,
Comment donc lui parler ?

Habillez-vous en pauvre,
En pauvre paysan.

Et demandez l'aumône
Au nom de Jésus-Christ.

Il frappa à la porte,
Florence vint l'ouvrir.

Il me semble, cet homme,
De l'avoir déjà vu.

Oh ! oui, chère Florence,
Je suis bien ton mari.

Va-t-en plier bagage,
Fais vite ton paquet.

Je te ramène en barque
Dans notre beau pays.

Oh ! oui, mon cher Jean-Pierre,
Je suis de ton avis.

La Voix de ma Compagne.

1.

Là-haut sur la montagne,
J'ai z-entendu pleurer ;
Ah ! c'est la voix de ma compagne
Je m'en irai la consoler.

2.

Qu'avez-vous donc, la belle,
Qu'avez-vous à pleurer ?
Oh ! si je pleure, c'est de tendresse,
Regret de vous avoir aimé.

3.

Aimer, n'est pas un crime,
Dieu ne le défend pas ;
Faudrait avoir un cœur de pierre
Belle, pour ne pas vous aimer.

4.

Les moutons, dans la plaine,
Sont en danger du loup,
Et vous et moi, jeune bergère,
Nous sommes en danger d'amour.

5.

Les moutons vivent d'herbe,
Les papillons de fleurs,
Et vous et moi, jeune bergère,
Nous ne vivons que de langueur.

(A suivre.)

Jean Ritz.

1. Lavandières

GLANES

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs un intéressant projet relatif à la création d'une **Société savoisienne des Amis des Arts**. Notre sympathique collègue M. Raillon, architecte du département, est chargé de centraliser les adhésions. Voici le programme de la future société que nous extrayons d'une circulaire signée de MM. A.-C. Coppier et Fleury Raillon :

Une tentative de décentralisation artistique et de propagande intellectuelle est organisée en Savoie et rencontre partout des bonnes volontés, des encouragements et des adhésions.

Sur le modèle des « Sociétés d'Amis des Arts » qui groupent en France les amateurs d'une même province, un Comité s'organise et a pour but de créer une société coopérative qui offrira à tous ses adhérents et à ses sociétaires :

1° Des entrées à une exposition artistique faite sur invitations auprès des maîtres contemporains et des artistes récompensés ou sociétaires des salons annuels ;

2° Une gravure (eau-forte, burin ou lithographie) ou un moulage de statuette dont le tirage sera limité au nombre des souscripteurs ;

3° Des numéros ou chances de gain à une tombola comportant comme lots une série d'œuvres acquises avec le montant des cotisations : tableaux, bronzes et marbres, pastels, dessins, émaux, dont la valeur variable sera d'au moins 200 francs et atteindra 1,000 à 1,200 francs pour les œuvres principales.

L'organisation coopérative de cette Société, supprimant tous intermédiaires, permettra d'offrir même à chaque adhérent un objet d'art dont la valeur marchande sera *toujours supérieure* à celle de sa cotisation. Si même les sommes recueillies étaient supérieures aux plus modestes prévisions, il deviendrait possible d'augmenter sensiblement la valeur de cette part fixe qui revient à chaque souscripteur et de répartir des œuvres importantes. C'est ainsi que les *Sociétés des Amis des Arts de Paris* et *de Normandie* donnent à leurs participants des albums de 5 à 10 gravures indépendamment des chances de gain à des tombolas d'œuvres maîtresses.

La *Société savoisienne des Amis des Arts* se propose d'organiser à Aix-les-Bains, à Chambéry, à Annecy, Evian et ailleurs peut-être des expositions importantes et très artistiques, grâce au concours toujours bienveillant et généreux des artistes français.

Le projet constitutif comporte : 1° des adhésions à *5 francs* donnant droit à une entrée à l'Exposition et à une épreuve non signée de la statuette ou de la gravure constituant la part fixe *remboursant toujours* la cotisation ; 2° des parts de sociétaires à *20 francs* donnant droit à cinq entrées, à une épreuve signée par l'auteur de l'objet d'art, et à une chance de gain (1 contre 30 au maximum) à la tombola des œuvres acquises.

ERRATA

Page 89, ligne 21 — au lieu de : *pour nous engager à gauche*, il faut : *pour nous engager à droite.*

TABLE DES MATIÈRES POUR 1897

N. B. *Les petits caractères indiquent une communication insérée dans le procès-verbal des séances.*

ALPINISME.

SERAND. La Pointe d'Arcalod..... 86

ARCHÉOLOGIE.

BUTTIN. A propos d'un casque à trois crêtes..... 237
— Inventaires d'armes du château d'Annecy.. 4
BRUCHET. Tombeau de Robert de Genève à Avignon... 11
LABANDE. Le tombeau de Clément VII (Robert de Genève) 93
MARTEAUX. Trouvailles gallo-romaines aux Fins..... 6
— Trouvailles gallo-romaines aux Fins, à Metz et au Plot..... 85
MUGNIER. Portraits de la famille de Loche et de saint François de Sales à Grésy-sur-Aix..... 4
RASSAT, LE ROUX et MARTEAUX. Découvertes gallo-romaines à Gruffy..... 78, 83

BIBLIOGRAPHIE.

COVELLE. *Le Livre des Bourgeois de Genève* (Ritter).... 57
CROVA et HOUDAILLE. Radiation solaire du Mont-Blanc..... 55
DUFOUR-VERNES. *Analyses des Notaires* (Bruchet)..... 63
FAZY. *La Guerre du Pays de Gex* (Bruchet)..... 59
GIRAUD. *Les Epées de Bordeaux* (Mugnier)..... 195
LADÉ. *Numismatique des Ducs de Savoie*..... 72
MAYOR. *L'Ancienne Genève* (Bruchet)..... 59, 135
MORTILLET. *Origine de la Nation française*..... 135, 199
MUGNIER. *Marc-Claude de Buttet* (Désormaux)..... 64
P. D. Un portrait de saint François de Sales à Saint-Leu de Paris (Mugnier) 56
PITTARD. *Grottes du Mont-Salève*..... 72

BIOGRAPHIE.

BRUCHET. Le comte de Viry, ambassadeur du roi de Sardaigne 166
— Manuscrits de Tochon à la Bibliothèque nationale..... 80

DÉSORMAUX. Quelques mots sur Sébastien Castellion... 69
GONTHIER. La vie de saint Bernard de Menthon..... 181
MIQUET. Les Savoyards au XIXe siècle : Soldats décorés pour faits de guerre. — Les colonels.. 14, 118, 171, 257
MUGNIER. Petits traités apocryphes de saint François de Sales. Leur auteur [Favre]..... 139
PASCALEIN. Les vies de saint Bernard de Menthon..... 101
RITTER. Jehan de Pollieu..... 72
*** Saint Aquilin, patron de Frangy..... 133

GRAVURES.

Tombeau de Robert de Genève à Avignon *(hors texte)*.
La Pointe d'Arcalod *(hors texte)*.
Casque de la Renaissance *(hors texte)*.
Le Pont de la Caille 279

HISTOIRE.

BRUCHET. Notes et documents sur la vie privée sous l'ancien régime. (Familles de Loche et de Menthon). 47, 284
— Instructions du duc de Genevois-Nemours..... 3
— Voyageurs en Savoie au XVIIIe siècle..... 3
— Mauvaises routes du Faucigny au XVIIIe siècle et erreurs des cartes. 77
— Anciens documents conservés dans les bureaux de l'enregistrement; don de minutaires aux archives départementales..... 138
GONTHIER. Prévôts de la cathédrale de Genève..... 99
— Donation de l'église de Présilly à la chartreuse de Pomiers..... 100
— Le château de la Chapelle-Marin et la famille de Compeys..... 154
— Bains de la Caille..... 278
PICCARD. Documents inédits relatifs à Viuz-en-Sallaz, Cluses, Gaillard et Collonges..... 21

INDUSTRIE.

ALLART. Papeterie de Cran 125
*** L'Ecole nationale d'horlogerie de Cluses..... 184

LITTÉRATURE ET POÉSIE.

MARTEAUX. *Harmonia,* poésie 134
LE ROUX. Note bibliographique sur le poète Thomas de Thonon... 208
DÉSORMAUX. Projet d'anthologie savoyarde..... 209

PHILOLOGIE ET FOLK LORE.

DÉSORMAUX. « Savoyarde » 275
— Sur l'origine des mythes..... 204
MARTEAUX. Noms de lieux liguro-celtiques en Haute-Savoie 37, 111
— Etymologie de quelques noms de lieux..... 254
— Etymologie de Féterne et Scientrier 137
— Etymologie d'Etaux..... 202
PERRIN. Harangues en patois savoyard..... 27
RITZ. Les chansons populaires de la Haute-Savoie... 49, 129, 192, 286

SCIENCES.

ALLART. Emploi du verre jaune et des plaques orthochromatiques pour les vues panoramiques..... 82
LE ROUX. Une algue aérienne..... 252
— Note sur la géologie du Crêt-du-Maure..... 9
LE ROUX et MARTEAUX. Etude anthropologique sur les crânes de Gruffy 83
PAYOT. Statistique minéralogique de la chaîne du Mont-Blanc..... 31

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE.

Décret reconnaissant la Société comme établissement d'utilité publique..... V
Discours de M. Camille DUNANT à ce sujet..... I
Statuts de la Société..... VII
Liste des membres..... XII
Liste des Sociétés qui échangent leurs publications avec la *Revue savoisienne*..... XV
Admission de MM. FITREMAN, VERNAZ, CROLARD, GELEY, RAILLON, SAUTHIER-THYRION, FOLLIET, CROZET, DUSSAIX, BAROU.... 8, 10, 78, 138, 205, 211
Nomination de M. BALLIARD comme membre honoraire..... 8
Nécrologie : Lecoy de la Marche et discours de M. DUNANT sur cet ancien membre. — B. Nicollet. — Ch. Buet..... 8, 73 210
Compte-rendu financier pour 1896 4
Règlement de la Bibliothèque de la Société..... 7
Adoption du projet d'assurance de la Bibliothèque..... 9
Dons faits à la Bibliothèque de la Société et achats... 3, 5, 6, 8, 10, 75, 77, 78, 81, 82, 137, 201, 203, 206, 207
Dons faits à la Bibliothèque de la ville et achats 201

Dons faits au Musée de la ville et achats. 3, 5, 75, 79, 80, 84, 85, 137
201, 202, 204 208
Proposition de M. THONION sur la nécessité d'un nouveau bâtiment pour le Musée 3
Excursions des membres de la Florimontane..... 77, 86
Caractère des publications de la Société..... 80
Congrès des Sociétés savantes à Paris en 1898..... 206
Concours de 1897 : Programme..... 10
— Rapport de M. DUNANT sur le concours des beaux-arts. 212
— Rapport de M. DÉSORMAUX sur le concours de poésie. 220
— Noms des lauréats..... 211
Concours de 1898 : Programme..... 236
— Projet pour le concours d'histoire 211
Glanes..... 72, 200, 292

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

4004. — Annecy. Imprimerie ABRY.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

REVUE
SAVOISIENNE

PUBLICATION PÉRIODIQUE

1898 — 39me ANNÉE

Omnes omnium caritates patria
una complexa est.
(*De Officiis*, lib. I.)

882

ANNECY
IMPRIMERIE ABRY
LIBRAIRE-ÉDITEUR

1898

Per. 8°
12380

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

BUREAU.

Président : M. Camille Dunant ❋ ✠ I, conseiller de préfecture honoraire.

1er Vice-Président : M. le docteur Thonion I, député de la Haute-Savoie.

2e Vice-Président : M. Ch. Marteaux A, professeur agrégé au Lycée Berthollet.

Secrétaire : M. Marc Le Roux A, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.

Secrétaire-adjoint et Bibliothécaire : M. Max Bruchet, archiviste du département.

Trésorier : M. Jean Ritz ✠ I, compositeur de musique.

Archiviste : M. Joseph Serand.

Comité de rédaction : MM. Dunant, Le Roux, Marteaux, Bruchet et Gonthier.

Directeur de la Revue : M. Marc Le Roux.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

Balliard Charles, à New-York.

Barthélemy (Anatole de) ❋ I, membre de l'Institut.

Chantre Ernest ❋ ✠, sous-directeur du Muséum des sciences naturelles de Lyon.

Demole Eugène, conservateur du médailler de Genève.

Du Bois-Melly, homme de lettres, à Genève.

Dufour Th., directeur de la Bibliothèque de Genève.

Hollande I ★, docteur ès-sciences, professeur au Lycée de Chambéry.

Mortillet (Gabriel de) ❋ ✠, professeur à l'Ecole d'Anthropologie de Paris, ancien conservateur du Musée d'Annecy.

Papier ❋ I, président de l'Académie d'Hippone, Bône (Algérie).

Révil, géologue à Chambéry.

Revon Michel ❋, docteur en droit et ès-lettres, professeur de droit comparé à l'Université impériale du Japon.

Ritter Eugène, professeur à l'Université de Genève.

MEMBRES EFFECTIFS.

MM.

ALLART, ingénieur à Annecy-le-Vieux.
BAROU, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
BELLY, receveur des finances en retraite, à Chambéry.
BLANCHARD, inspecteur des Forêts, à Gex.
BOCH Louis ❦ A, architecte, maire d'Annecy.
BOIRET ★, professeur départemental d'agriculture, à Annecy.
BOUCHET Pierre, négociant, à Annecy.
BRUCHET Max, archiviste départemental, à Annecy.
BUTTIN Ch., notaire, à Rumilly.
CARNOT François, a Paris.
CARREY (Mme) Ernestine, née Robert, à Paris.
CARRON Jacques, avocat, à Annecy.
CHARVIER J., architecte-expert, à Annecy.
CHATELAIN Maurice, notaire, à Faverges.
CHAUDIER, architecte départemental, à Gap (Hautes-Alpes).
CHEVALIER Etienne, chanoine, à Annecy.
CONSTANTIN Aimé ❦ A, secrétaire honoraire de la Société Florimontane. à Annecy.
CORCELLE ❦ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
CROLARD Albert, ingénieur, à Cran-Gevrier.
CROLARD Francis, directeur de l'exploitation du tramway Annecy-Thônes.
CROZET F. ★, économe de l'hôpital d'Annecy.
DÉSORMAUX. professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
DESPINE Antoine, à Annecy.
DOMENJOUD Henri, percepteur, à Annecy.
DUBOULOZ, procureur de la République, à Bonneville.
DUNAND Auguste ★, maire de Metz (Haute-Savoie).
DUNANT Camille ❋ ✠ ❦ I, conseiller de préfecture honoraire, à Annecy.
DUPLAN ❦ A, numismate, à Evian-les-Bains.
DUPONT François ❦ A ★, ingénieur-chimiste, à Paris.
DUSSAIX, propriétaire, à Megève.
DUVAL César ❦ A, sénateur de la Haute-Savoie, à Collonges-sous-Salève.
FITREMAN ❋, proviseur honoraire, à Annecy.
FOLLIET André ✠ ❦ A, sénateur de la Haute-Savoie, à Paris.
FONTAINE Antoine, architecte, à Annecy.
FRÉZAT Simon, à Annecy.
GALLIARD Louis, médecin, à Annecy.
GELEY Gustave, médecin, à Annecy.
GERMAIN, directeur de l'école primaire de Thonon.
GONTHIER (l'abbé), aumônier des Hospices, à Annecy.
GOUVILLE François, à Annecy.
GRIVAZ Louis, notaire, licencié en droit, conseiller général, à Annecy.
GUERBY ❦ A, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
GUIGNÉ (de), aux Barattes, Annecy-le-Vieux.
GUILLERMIN, percepteur de Gevrier.
LAEUFFER Emile ✠, à Paris.

* Laeuffer Frédéric C ✠ O ✠, administrateur délégué de la Manufacture d'Annecy et Pont, à Annecy.
Le Roux Marc ❨ A, docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
Levet Eugène ❋, major au 7me régiment du génie, à Constantine.
Mangé Auguste ❨ I, architecte de la ville d'Annecy.
Marteaux Charles ❨ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
Mathieu, ancien conseiller de préfecture, à Annecy.
Mathieu, capitaine au 1er régiment tonkinois, à Cao-Bang.
Mayan, trésorier général de la Haute-Savoie, à Annecy.
Meyer ❨ I, inspecteur d'Académie, à Annecy.
Millet, ❨ A, ingénieur à Bonneville.
Miquet, receveur des finances, à Saint-Julien.
Mugnier François ❋ O ✠ ✠ ❨ I, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.
Nanche Isidore ❨ A, chirurgien-dentiste, à Annecy.
Périer Casimir, substitut du procureur de la République, à Annecy.
Philippe Charles, principal au collège de Castelnaudary.
Piccard Louis (l'abbé), aumônier du Collège de Thonon.
Pissard Charles-Eugène ❨ A, secrétaire de la mairie d'Annecy.
Pissard Hippolyte O ❋, ancien député, à Saint-Julien.
Ract-Madoux, ancien directeur des fonderies de Cran, à Lyon.
Raillon, architecte départemental, à Annecy.
Richard Auguste, greffier du Tribunal, à Annecy.
Ritz Jean ✠ ❨ I, compositeur de musique, à Annecy.
Robert Victor, conseiller municipal, à Annecy.
Rollier Joseph, notaire, à Annecy.
Romand Alph. ✠, professeur à l'Académie militaire de Turin.
Roussy de Sales (le comte de) O ✠ ❋, à Thorens.
Saint-Bon (de), à Marseille.
Sallaz, directeur du Laboratoire municipal, à Annecy.
Sautier-Thyrion, à Lyon.
Schitz, à Milhau (Aveyron).
Serand Joseph, archiviste-adjoint, à Annecy.
Thonion ❨ I, médecin, député de la Haute-Savoie, à Annecy.
Tissot (l'abbé), curé de Cluses.
Vaschy Aimé ❨ A, ingénieur des télégraphes, à Paris.
Vernaz O ★, président de la Société d'agriculture de Thonon.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

Dubouloz ❋, autocopiste, à Paris.
Fenouillet ★, instituteur à Desingy.
Gosse, conservateur du musée archéologique de Genève.
Martin (l'abbé), à Bâgé-le-Châtel (Ain).
Perrin, archéologue, à Chambéry.
Plezance, à Paris.
Tavernier ❨ A, juge de paix, à Taninges.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *REVUE SAVOISIENNE*

—

FRANCE.

AGEN. Recueil des travaux de la Société d'agriculture, etc.
AMIENS. Société des antiquaires de Picardie.
ANNECY. Académie Salésienne.
AUTUN. Société éduenne.
AUXERRE. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
BEAUNE. Société d'histoire et d'archéologie.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BÉZIERS. Bulletin de la Société archéologique.
BÔNE. (Algérie). Académie d'Hippone.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
BRIVE. Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
CHALON-SUR-SAÔNE. Société d'histoire et d'archéologie.
— Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
CHERBOURG. Société des sciences naturelles.
DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie delphinale.
— Société de statistique de l'Isère.
LIMOGES. Société archéologique du Limousin.
LONS-LE-SAULNIER. Société d'émulation du Jura.
LYON. Société de botanique de Lyon.
— Académie des sciences et des belles-lettres.
— Société d'agriculture.
— Annales de l'université.
MACON. Académie des sciences.
MONTAUBAN. Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
MONTBÉLIARD. Société d'émulation de Montbéliard.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val d'Isère.
NANCY. Société d'archéologie et de statistique lorraine.
NANTES. Société des sciences naturelles.
NICE. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
NIMÉS. Académie du Gard.
PARIS. La Mélusine.
— Rolybiblion. Revue bibliographique universelle.
— Comité des travaux historiques et scientifiques.
— Société de géographie.

PARIS. Le Cyclamen.
— Journal des savants (don du Ministère).
— Société nationale d'agriculture (don du Ministère).
— Société nationale des antiquaires de France.
— Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie.
— Académie des inscriptions et belles-lettres.
— Ministère de l'instruction publique (bureau de l'enseignement et des manufactures nationales).
PAU. Société des sciences et lettres.
POITIERS. Société des antiquaires de l'Ouest.
PUY (le). Société agricole et scientifique.
ROMANS. Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble.
SAINT-JEAN DE MAURIENNE. Société d'histoire et d'archéologie.
SEMUR. Société des sciences historiques.
THONON. Académie chablaisienne.
TOULON. Académie du Var.
TOULOUSE. Société archéologique du Midi de la France.
— Académie des jeux floraux.
VALENCE. Société d'archéologie et de statistique de la Drôme,

ÉTRANGER.

BERNE. Mittheilungen der Naturforschenden Gesellschaft.
— Allgemeinen Schweizer Geschichtsforschenden Gesellschaft.
BRUXELLES. Société royale de botanique.
GENÈVE. Institut national genevois.
— Société d'histoire et d'archéologie.
— Société de physique et d'histoire naturelle.
— Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
— Comité des archives des sciences physiques et naturelles.
LAUSANNE. Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
MOSCOU. Société impériale des naturalistes.
NEUFCHATEL. — Société des sciences naturelles.
TURIN. Miscellanea di storia italiana. Regia deputatione di storia patria.
WASHINGTON Smithsonian Institution.
ZURICH. Anzeiger fur schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).
— Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft (Soc. des Antiquaires).

JOURNAUX.

ANNECY. Les Alpes. — Industriel savoisien. — Annecy, son lac, ses environs.
PARIS. Le Savoyard.

Archives de la Mairie d'Annecy. — Archives départementales. — Inspection académique.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Art. 3. — Les membres effectifs de la Société peuvent se faire communiquer, pour les consulter sur place, ou les emporter à domicile, les livres, revues ou journaux que possède la Société. — Lorsqu'il s'agit d'une communication en dehors d'Annecy, les frais de port et de correspondance sont à la charge du sociétaire.

Art. 7. — Un sociétaire ne peut avoir à la fois en communication plus de 15 volumes, à moins de cas exceptionnels qui seront soumis à l'appréciation du Bureau de la Société. Le même volume ne pourra être gardé plus de deux mois sans une nouvelle inscription : ce délai pourra être réduit à 15 jours lorsque l'ouvrage communiqué sera demandé par un autre sociétaire.

Art. 8 — Tout sociétaire qui égare ou macule un livre, doit le remplacer. Si le livre fait partie d'un ouvrage en plusieurs volumes qui ne se vendent pas séparément, l'ouvrage entier est remplacé aux frais du sociétaire.

Art. 10. — La Bibliothèque est ouverte le mercredi, de 4 heures 1/2 à 5 heures, sauf pendant les vacances universitaires...

Art. 12. — Ne peuvent sortir du local de la Bibliothèque sans autorisation spéciale du Bureau : les livres rares, de grande valeur ou qu'il serait impossible de remplacer, les atlas, cartes, albums, etc.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 12 janvier 1898.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Président annonce que M. Boiret, professeur d'agriculture de la Haute-Savoie, vient d'être nommé chevalier du Mérite agricole. Il se fait l'interprète des membres de la Société pour présenter à notre collègue de cordiales félicitations pour cette distinction bien méritée.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus:

Chabert : *De l'Emploi populaire des Plantes sauvages en Savoie* (2e édition).

M. Ritz expose la situation financière au 1er janvier 1898 et donne le compte-rendu des opérations de 1897.

Compte-rendu financier de l'année 1897.

RECETTES.

Encaisse au 1er janvier 1898	601 75
Cotisations des membres effectifs	921 25
Abonnements à la *Revue savoisienne*	458 »
Vente de nos de la *Revue* et de rapports du concours Andrevetan	23 80
Reçu de la municipalité pour le concours Andrevetan	500 »
Intérêts des fonds placés	31 45
Total des Recettes	2,536 25

DÉPENSES.

Facture Abry : service de la *Revue*, papeterie, cartons et bandes pour la bibliothèque	1,040 »	
Achat de volumes et ports	95 90	
Reliures	16 »	
Frais de bureau et de recouvrements	59 65	
Cliché pour la *Revue*	33 05	
Prix du concours Andrevetan	500 »	
Total des Dépenses	1,744 25	
Encaisse au 31 décembre 1897	791 65	
Totaux égaux	2,536 25	2,536 25

Le Président donne acte de cette situation florissante et

des félicitations sont votées par acclamation à notre dévoué trésorier.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Durandard, ancien avoué à Moûtiers qui, s'occupant exclusivement depuis longtemps de questions agricoles, donne sa démission de membre de la Florimontane.

L'ordre du jour portant, aux termes des Statuts, le renouvellement annuel du bureau, le président fait procéder au scrutin.

Tous les membres sortants sont réélus.

M. Serand ayant terminé le rangement de la bibliothèque demande à être relevé de ses fonctions de bibliothécaire pour se consacrer plus spécialement à la mise en ordre des nombreuses archives de la Société. En conséquence, la charge de bibliothécaire est dévolue à M. Bruchet, déjà secrétaire-adjoint.

Il est ensuite procédé au vote sur les candidatures proposées à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin MM. C. Périer et Fontaine sont proclamés membres de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 2 février 1898.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

Le Président ouvre à 5 heures la séance en adressant au nom de la Société des félicitations à nos deux confrères, MM. I. Nanche, d'Annecy, et Tavernier, de Taninges, qui viennent d'être nommés officiers d'Académie. La distinction dont le président de la Chorale d'Annecy vient d'être l'objet est la récompense justement méritée de l'activité et du dévouement déployés par M. Nanche en vue de la prospérité de sa Société. Quant à M. Tavernier, nos lecteurs n'ont pas oublié les consciencieuses recherches historiques de ce savant modeste dont l'*Histoire de Samoëns* a été couronnée au concours Andrevetan de 1895.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée, et procède au dépouillement de la correspondance.

Mme E. Goffin, de Liège, a obtenu au concours de 1897 le 3e prix de poésie. Or, le règlement interdit aux étrangers de

prendre part à ces concours. Cette dame, priée par le Comité de faire connaître son état civil, ayant répondu qu'elle était de nationalité belge, le prix en argent de 30 fr. n'a pu lui être décerné.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, dons des auteurs à la bibliothèque Florimontane :

F. Descostes : *Genèse du monument de Maistre;* conférence.
Converset : *Rimes.*

M. Le Roux annonce que, sur sa demande, le Comité des archives des sciences physiques et naturelles de Genève a bien voulu consentir l'échange avec la *Revue savoisienne.* En raison de l'importance scientifique de cette publication, la collection complète de la *Revue savoisienne* (38 années), a été échangée contre trente-huit volumes des *Archives.*

Le même fait part des nouvelles acquisitions du Musée.

1° Un **vitrail rond** de 0^m12 de diamètre représentant saint Pierre en grisaille sur fonds jaunes, provenant de l'ancienne église de Gruffy. (Don de M. Travers.)

2° Un denier d'argent d'**Elagabale** (Cohen, t. III, n° 91) ; un dupondius de **Néron** assez fruste ; un bronze d'**Otacilie** (Cohen, t. IV, n° 3), provenant des Fins. (Don de M. Jourjon, professeur au Lycée.)

M. Bruchet communique un calendrier publié en 1774 par le Réformateur des études de Savoie et donné aux Archives départementales par M. Dussaix. Ce document est intéressant par les mentions des jours de fête ou congés, les dates des examens des élèves de théologie, de rhétorique, d'humanités, enfin les noms des auteurs portés au programme.

M. Marteaux tient la Société au courant des fouilles de la plaine des Fins. Dans la partie nord de la parcelle n° 390, le propriétaire a mis au jour deux grands murs parallèles réunis par plusieurs murs de refend délimitant des chambres pavées d'un solide béton, un lambeau de route empierrée de menus cailloux se continuant d'une part, par delà le chemin, dans la parcelle 401, de l'autre, dans le clos Chatelet. Les objets trouvés sont rares : une petite enclume en fer, une sorte de grappin dont les pointes offrent la disposition des piques d'une hallebarde ; une aiguille en os de 0^m10, un bec de terrine marqué TBIT·PRIN, etc. — Dans la partie ouest de la parcelle n° 411, une autre route large de plusieurs mètres, également empierrée, a été découverte ; elle était bordée de murs avec les chambres pareillement bétonnées et chauffées au moyen d'un hypocauste, ainsi que l'attestent les débris des tuyaux. M. Mugnier, pro-

priétaire, y a trouvé une belle monnaie en bronze de Maxime : *Av.* MAXIMVS CAES GERM, tête à dr.; *rev.* génie debout avec deux enseignes S·C, PRINCIPI IVVENTVTIS ; une anse d'amphore marqué M▾FE; un bec de jatte (AV)G·VASSOF; les deux premières lettres sont ligaturées ; un fond de vase en terre noire au nom bien connu de MARTINVS ; une moitié de beau bol rouge malheureusement brisé par accident; une clef en fer, une tige en bronze longue de 0^m14 terminée en anneau; un poids d'argile estampillé de treize rosaces, et divers fragments. M. Mugnier a bien voulu donner ces objets à M. Marteaux qui se fait un plaisir de les offrir au Musée.

M. Le Roux fait part à la Société d'un don très important fait à la bibliothèque de la ville par M. Boch, maire d'Annecy. Il s'agit de 47 volumes in-4° et in-f° tous relatifs à l'architecture et aux industries du bâtiment. Ces ouvrages écrits par des auteurs en renom, accompagnés de magnifiques planches viennent heureusement combler une lacune dans notre bibliothèque municipale. La Société adresse ses félicitations à notre collègue dont la libéralité sera hautement appréciée par les travailleurs du cours municipal de dessin auxquels ces ouvrages offriront de précieux modèles pour leurs études.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 9 mars 1898.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre annonçant que M. Melville-Glover a légué à la Société Florimontane, par testament olographe, en date du 24 février 1897, la partie de sa bibliothèque relative à la Savoie et pays voisins (Bresse, Lyonnais, Suisse), ainsi que ses manuscrits historiques.

Le Président se fait l'interprète des membres de la Société pour exprimer les regrets causés par la perte de notre collègue, décédé à Lyon, le 9 novembre dernier, et rappelle d'après une notice lue par M. Perrin à l'Académie de Savoie, les travaux de Melville-Glover.

Né aux Eaux-Vives (Genève), le 1er octobre 1834, d'une fa-

mille anglaise, Glover fit ses études à Thonon, vint s'établir à Chambéry avec sa mère et sa tante, en 1859, et y fut professeur d'anglais; à l'Annexion, il alla s'établir à Lyon. On lui doit des études historiques relatives à la Savoie et plus particulièrement au Chablais : *Le Pont de la Dranse et ses alentours,* 1854; *Notice sur l'Abbaye du Betton* (*Mémoires de l'Académie de Savoie,* 1859); *Liste de Baillis, Gouverneurs, Châtelains et Juges du Chablais,* 1861; *Les Augustins de Thonon,* 1863. En collaboration avec R. Muffat il rédigea trois catalogues de vente de bibliothèques, contenant des notices instructives, des renseignements curieux. A Lyon, il donna : *Notice historique sur le château de Montellier en Bresse,* 1869; *Monuments préhistoriques des environs de Tarare,* conférence, 1876.

M. Bruchet donne connaissance d'une lettre de M. Dussaix, de Megève, annonçant l'envoi d'un certain nombre de brochures ayant trait à la Savoie et son projet de copier certaines délibérations du conseil municipal de Megève antérieures à la Révolution, présentant un intérêt historique. La Société est heureuse de remercier notre confrère de son obligeance et de le féliciter de l'intéressante initiative qu'il a prise de transcrire des pièces d'archives, exemple qu'il est utile de signaler à d'autres chercheurs de documents du passé. M. Dussaix envoie en outre pour la bibliothèque la photographie d'une pagode cochinchinoise et quatre enluminures sur moelle d'œschinomène.

Le Conservateur du Musée fait part des nouvelles acquisitions :

1° Une pièce en bronze de **Julia Mammaea** (Cohen, édition 1860, t. IV, n° 53), trouvée dans un puits romain aux Fins. (Don de M. Chevalier, aumônier de la Visitation.)

2° Un fragment de **bas-relief** en marbre avec figure d'ange, provenant d'un sarcophage chrétien des catacombes de Rome. (Don de M. Guinier, ancien inspecteur des forêts.)

3° Un fragment de **tasse rouge** avec l'estampille VITAL, provenant des Fins. (Don de M. Robert Victor.)

M. Marteaux décrit une nouvelle trouvaille monétaire faite aux Fins. En fouillant l'automne dernier un puits romain, MM. Jacquet ont recueilli dans la marne boueuse, à onze mètres environ de profondeur, 84 pièces de monnaie s'échelonnant de 12 av. J.-C. au milieu du III^e^ siècle après. Bien que la plupart soient frustes on reconnaît que les plus nombreuses appartiennent aux règnes des Antonins. Leur présence dans le

puits s'explique par leur état d'usure; n'ayant ni valeur, ni cours, elles y ont été jetées. Quelques-unes sont en cuivre jaune, les autre en cuivre rouge, sauf un billon d'un empereur du IIIe s.; peut-être de Gallien. Voici ce qu'il a pu déterminer :

Auguste et **Agrippa.** Têtes adossées ; revers à la proue de vaisseau.

Drusus ; rev.; S-C. TRIBVN POTESTITE *(sic)* PONTIF ; percée d'un trou de suspension.

Antonin. ANTONINVS AUG PIUS PPTRPCOSII (139 ap.) rev.; tête de Marc-Aurèle jeune.

Caracalla ; rev. ; TRPXX COSIII PP (217); l'empereur debout conduit un quadrige à gauche; en ex. SC.

Julia Domna ; monnaie percée de deux trous incomplètement faits comme pour une plaque de collier.

Alexandre Sévère. IMP ALEXANDER PIVS AVG; rev: MARS VLTOR.

Julia Mœsa ; rev. PIETAS AVG. L'impératrice debout sacrifiant au dessus d'un autel.

Gordien III. IMP..... PIVSFELAVG ; rev : IOVISSTATOR *(sic)*.

Philippe I. IMPIVLIVS PHILIPPVS AUG; rev. : SALVS AUG.

Le même a lu dans les *Alpes* du 17 février 1898 une note d'après laquelle M. Mégevand Jules aurait trouvé sur sa propriété à Sciez un diamant brut (??) du poids de 47 gr. ; il est blanc, d'une parfaite beauté avec une face polie et gravée représentant les têtes d'Auguste et de Livie couronnées avec dans le champ, le sigle A. Il s'agit sans doute d'une intaille sur quartz qu'il serait curieux de comparer avec celle décrite par l'abbé Ducis dans la *Revue savoisienne* de 1862. Le Musée qui possède l'une ne pourrait-il pas acquérir l'autre ?

M. Le Roux répond qu'il écrira à l'auteur de la trouvaille pour obtenir communication de la pièce qui en fait l'objet. A propos de l'intaille du Musée présentant les têtes accolées de Pompée et de Cornélie, à laquelle fait allusion M. Marteaux, il est persuadé que ce n'est pas une œuvre de glyptique romaine. A son avis, elle doit être tout au plus attribuée à l'époque de la Renaissance. Peut-être pourrait-on y voir le travail de l'un de ces *intagliatori* milanais, habiles à graver le verre et le cristal de roche : l'ortorino, Rossi, de Trezzo [1], qui florissaient vers le milieu du XVIe siècle ? D'ailleurs le modelé et l'interprétation des bustes, le caractère des lettres grecques de la légende, tout dénote une œuvre de la Renaissance.

Le même donne connaissance d'une lettre de M. Bosson, pharmacien à Saint-Jeoire-Faucigny, qui signale une trouvaille d'ossements dans l'exploitation de graviers du village, dit chez Millet, à la Tour. Ces graviers forment un talus à la base d'un

1. MAZE-SENCIER *Le Livre des Collectionneurs.*

rocher qui fait partie de la montagne de Vernant, dernier anneau méridional de la chaîne de Miribel.

C'est à une cinquantaine de mètres de la voie du tramway que les ouvriers ont mis au jour une certaine quantité d'ossements humains. L'un de ces os était encore entouré d'un bracelet en bronze.

On a aussi ramassé non loin de là trois pièces de monnaie de la période impériale romaine.

Les têtes des squelettes étaient tournées vers le levant, d'après les renseignements fournis par le chef de l'exploitation.

M. Le Roux a examiné le bracelet que M. Bosson a eu l'obligeance de lui envoyer en communication. Le cercle large de

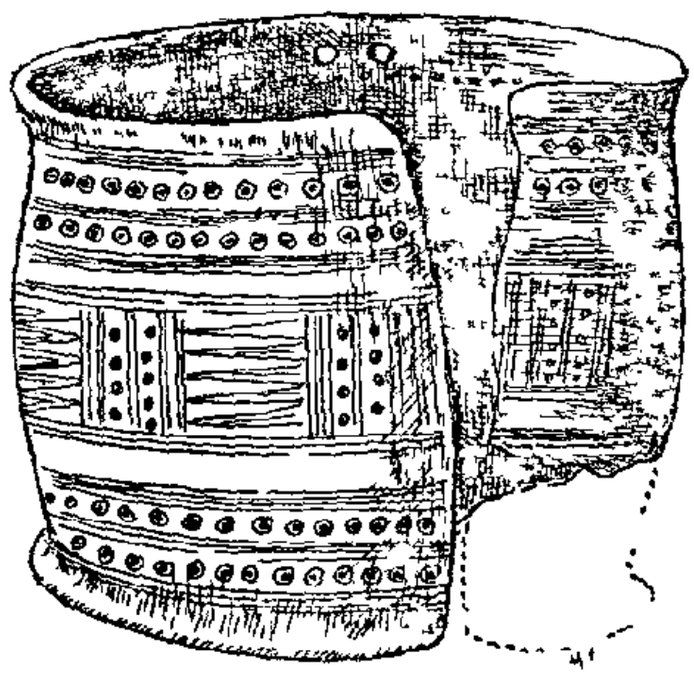

$52^{m}/^{m}$, recouvert d'une belle patine, est d'un galbe très délicat et sa surface est ornée de cercles et de lignes en creux. Le métal est martelé. L'ornementation formée de lignes géométriques, de points ajourés cerclés, de lignes faisant des angles aigus emboîtés, est caractéristique. Les disques à point central sont fréquents sur la poterie de Hallstadt et se retrouvent constamment sur les vases lacustres. Ces dessins étaient estampés, c'est-à-dire imprimés par le moyen de la frappe. On n'a pas ici affaire à de la gravure au trait, car les lignes ne sont pas fouillées et n'offrent pas les échappées habituelles dans le travail du burin. Des bracelets analogues à celui de Saint-Jeoire ont été rencontrés dans le trésor de Réalon et la même ornementation est fréquente sur ces brassards en bronze battu formés d'une large feuille mince que l'on trouve communément dans toutes les sépultures de l'âge du bronze.

Ce style décoratif n'est pas spécial à cette dernière période, car il s'est conservé pendant longtemps jusqu'à l'aurore des temps historiques. C'est à une époque intermédiaire qu'il faut faire remonter le bracelet de Saint-Jeoire : vraisemblablement au premier âge du fer. La découverte des sépultures du Valais (Sion, vallée de la Loetschen) vient confirmer cette opinion. Leurs squelettes étaient accompagnés de nombreux objets en bronze, parmi lesquels des bracelets analogues à celui du Faucigny. Thioly les attribue à la race helvète, rameau gaulois, qui envahit la Suisse au moment où les populations lacustres de l'âge du bronze étaient dans leur état le plus florissant,

c'est-à-dire à l'époque du 1^er^ âge du fer [1]. D'autre part, Bonstetten remarque que tous les bijoux trouvés dans ces tombes helvètes sont décorés de chevrons et de disques pointillés [2]. Tout près de nous, les cimetières de Saint-Jean de Belleville [3] ont livré des mobiliers funéraires qui établissent la transition entre les stations lacustres du Bourget et les temps historiques.

Tous ces faits réunis concordent au même résultat, à savoir qu'il est naturel de supposer que sur les deux versants des Alpes habitaient des peuples à un état identique de civilisation et possédant une industrie assez avancée dans l'art décoratif, si l'on en juge par le beau spécimen sorti des tombes de S^t^-Jeoire.

Les ossements recueillis dans cette localité ont été malheureusement brisés. C'est regrettable, car l'étude de plusieurs crânes eût évidemment donné quelques notions ethniques précieuses sur la race de ces populations qui vécurent au pied des Alpes après la fin de l'âge du bronze.

La Société Florimontane remercie M. Bosson de l'envoi de cette antiquité intéressante pour l'histoire du pays et le félicite d'avoir bien voulu offrir au Musée, pour enrichir nos collections numismatiques, les trois pièces trouvées dans le voisinage des ossements : deux grands bronzes : *Lucius Verus* (COHEN, t. III, n° 121, frappé en 162 de J.-C.) et *Alexandre Sévère* (COHEN, t. IV, n° 371, fr. en 230 de J.-C.), un moyen bronze d'*Antonin le Pieux* (COHEN, t. II, n° 479, fr. en 154 de J.-C.)

M. Guerby entretient la Société des observations météorologiques faites à Annecy depuis trois ans. Il a construit des courbes et des diagrammes fort intéressants dont la lecture facile permet de se rendre compte d'un seul coup d'œil des variations climatériques. Quelques-uns de ses graphiques paraîtront dans la *Revue*.

M. Gonthier lit une notice sur les deux Jacques de Savoie.

M. Désormaux donne lecture d'un travail linguistique sur les mots *Pastenade* et *Pasnalie*.

M. Bruchet donne quelques renseignements sur les recherches qu'il a faites récemment aux archives de Genève sur les documents relatifs à notre pays. Il a pu, grâce à l'obligeance de M. Dufour-Vernes, archiviste dans ce dépôt, prendre la liste des minutes de notaires intéressant la Savoie.

1. THIOLY : *Sépultures helvètes*, in *Anzeiger f. Schweiz. Alterthumsk*, 1868, p. 104.
2. BONSTETTEN : *Recueil d'Antiquités suisses*, planche VII.
3. COSTA DE BEAUREGARD : *Les Sépultures de Saint-Jean de Belleville*, 1867.

Il signale l'intérêt particulier que l'on témoigne à Genève pour ces sources si précieuses sur l'histoire des familles. Des répertoires manuscrits très complets ont été dressés par les soins de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève et déposés dans les archives de cette Société. Cette collection est très riche parce que les notaires, suivant une louable tradition, ont versé dans ce dépôt public leurs vieilles minutes.

Indépendant de ces fonds d'origine genevoise, les archives du canton de Genève renferment tout le fonds du tabellion de Saint-Julien et de Carouge de 1697 à 1792, dont l'usage est facilité par 7 portefeuilles de tables, collection ininterrompue qui contient la copie de toutes les minutes passées dans les différentes localités ressortissant de l'ancienne province de Carouge. Ce fonds important fut transporté à Genève un peu avant l'invasion de la Savoie par les Français, ainsi qu'il résulte d'une lettre adressée le 20 septembre 1792 à l'Intendant général de Savoie par l'ancien trésorier de la province de Carouge, Magnin, conservée aux Archives départementales de la Haute-Savoie (fonds de Carouge, liasse 26, pièce 1).

Voici l'énumération des minutaires anciens qui peuvent intéresser la Savoie :

Il faut signaler tout d'abord 3 volumes de minutes des notaires secrétaires du duc, ceux de Guillaume Favier (1487), d'Amédée Favier (1488) et de Jacques Vulliod, qui complètent la célèbre série conservée aux Archives de Cour à Turin sous la rubrique de Protocoles des notaires ducaux.

Voici les noms des notaires groupés par régions :

Région de Ville-la-Grand, Douvaine et Chablais.

Claude Blecheret, à Ville-la-Grand, 1551-1595.
Aimé Benod, à Douvaine, Thonon et Massongy, 1588.
de Villette Jean-Pierre, notaire à Veigy-Foncenex, 1734-1735.
Humbert Brigand, à Veigy, Hermance, Armoy, 1580-1589.
Charles Buffet, à Ville-la-Grand, 1567-1571.
Pierre et Louis de Ville, en Chablais, notamment à Hermance, 1573-1582.
Jean Duverney, à Brécorens, puis à Genève, 1502-1546.
Charles-Amédée Foudral, à Veigy, 1546-1547.
Nicolas Guigonat, à Thonon, 1577-1608.
Jacques-Amédée Lemasson, à Chens, 1721-1743.
Jean-Louis Masson, à Ville-la-Grand, 1736-1777.
Georges Merme, à Veigy, 1598-1602.
Michon, à Nernier et Veigy, 1577-1580.
François Chuit, à Veigy et Collonge-sous-Bellerive 1758-1791 (avec registre de délibérations consulaires de Veigy, de 1760 à 1790).

Claude Pyu et Gabriel Pyu, à Hermance, 1535-1628.
Quisard, à Corsier, Hermance, Nernier, etc., 1560-1562.

Région d'Annemasse.

François Carussin, notaire à Chêne, 1732-1780.
Guillaume Carussin, notaire à Chêne, 1783-1807.
Joseph-Marie Babaz, notaire à Chêne, 1798-1802.
François-Joseph Brun, notaire à Chêne-Thonex, 1802-1806.
François-Auguste Chatrier, à Chêne-Thonex, 1802-1817.
François de Laissu, à Chêne, 1567-1587.
Marin Dunant, à Chêne, Troinex, 1568-1581.

Région de Saint-Julien.

Guillaume Colomb, à Troinex, puis à Saint-Julien, 1575-1577.
Etienne Burdallet, notaire à Carouge, 1777-1808.
Claude-François Lafontaine, notaire à Carouge, 1764-1808.
Claude-François Vuarin, notaire à Carouge, 1787-1791.
Aimé Babel, au bailliage de Ternier, 1543-1574.
Aimé Berthollet, à Collonge-sous-Salève, 1616-1619; 1657-1683.
Claude Buttaz, à Archamps, Soral, Ternier, etc., 1581-1588.
Louis et Joseph Christiné, à Carouge, 1756-1783; 1792-1798.
François de Veyrier, à Ternier, 1497-1504.
Jacques Frère, à Saint-Julien, puis à Carouge, 1769-1790;
Messier et Claude Testu, notaires jurés de Saint-Victor, 1531-1556 et 1543-1569.
Antoine Pasteur, à Saint-Julien, 1617-1654.
Claude Testet, à Léluiset et à Viry, 1596-1607.
Philippe Vial, à Archamps et Beaumont, 1567-1574.
Louis Vieux, à Saint Julien et au bailliage de Ternier, 1571-1589.
Etienne Vignier, au bailliage de Ternier, 1564-1586.

Régions diverses.

Michel Pernat, notaire à Arâches. puis à Carouge, 1768-1800.
Alexandre et Jean Cléjat, à Bonne et dans diverses localités du Faucigny et du Genevois, 1583-1596.
Henri de Bosco, à Bonne, 1509-1511.
Deléaval, à Thônes, 1550.
De Perra, à Viuz-en-Sallaz, 1555.
Franç' Vuarrier, instrumentant dans tout le diocèse de Genève, 1524-1567.
Cocheard, de Yenne, 1373-1380.
De Villette Jean-Pierre, notaire à Challonge-en-Semine 1716-1725.

Le Secrétaire annonce qu'une nouvelle série d'ouvrages se rapportant à l'architecture et à la construction vient d'entrer à la bibliothèque de la ville. M. Mangé a bien voulu, en effet, lui offrir la collection complète, texte et planches, soit seize années du *Génie civil.* La Société adresse ses remerciements à notre collègue pour ce don généreux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

SÉPULTURES BURGONDES

ANTHROPOLOGIE

STATIONS ET MOBILIER FUNÉRAIRE

Cette étude a pour objet la description d'une partie des collections du Musée d'Annecy. Elle est destinée à faire suite aux deux catalogues déjà publiés [1] sous les auspices de la Société Florimontane.

Loin d'avoir eu la pensée de nous placer sur le même plan au point de vue critique que les savants autorisés dont les travaux ont déjà éclairé d'une lumière conductrice l'obscurité de la période dite *mérovingienne,* nous nous contenterons de présenter ce travail comme une modeste contribution à la connaissance des temps barbares, dans la région encore peu explorée des Alpes qui comprend le département de la Haute-Savoie.

Nous donnerons les résultats des fouilles en énumérant les documents archéologiques qui sont les guides indispensables aux recherches historiques.

Sans nous hâter de généraliser et en évitant le danger des conclusions prématurées, nous avons poursuivi ce seul but : mettre les lecteurs au courant de l'état actuel de la question et leur présenter, sous une forme plus attrayante que celle d'un catalogue sèchement descriptif, les objets conservés dans les collections du Musée en leur exposant, chemin faisant, les considérations que nos études anthropologiques et l'examen des mobiliers funéraires ont pu nous suggérer.

Notre érudition bibliographique a souffert de la pénurie des ouvrages spéciaux qui ne sont que peu ou point représentés dans les rayons de nos bibliothèques. Nous n'avons pu utiliser que les notes ou mémoires dispersés dans les publications de quelques sociétés savantes. Toutefois M. Barrière Flavy, l'un des savants qui connaissent le mieux la période barbare dans ses monuments, nous faisait dernièrement hommage de son bel ouvrage sur les sépultures wisigothiques [2]. La lecture de ce

1 Marteaux et Serand : *Catalogue du Musée lapidaire*, 1893. — Marteaux et Le Roux: *Catalogue du Musée gallo-romain* (marques de fabriques, graffiti, poids, etc), 1896.

2. Barrière Flavy : *Etude sur les Sépultures barbares du Midi de la France*, in-4°, Toulouse, 1895.

livre nous a été très profitable. Que M. Barrière Flavy veuille bien recevoir ici nos sincères remercîments.

Avant d'entrer en matière c'est-à-dire de dresser la liste des stations et des nécropoles burgondes, il sera nécessaire d'indiquer sommairement dans quelles conditions les Barbares se sont établis en Savoie, et à quelle souche ethnique ils appartiennent.

Les crânes burgondes forment un groupe important de la collection anthropologique du Musée d'Annecy. Leur description trouve sa place ici, car ces pièces ont été toutes recueillies dans des tombes et sont par conséquent d'origine certaine. Leur étude apportera donc quelques notions utiles à la connaissance de cette race qui a déjà provoqué d'intéressants travaux de la part de MM. Topinard et Abel Hovelacque.

Le nomenclature des cimetières trouvés en Haute-Savoie, la description des mobiliers funéraires, accompagnée, autant que possible, de dessins pour faciliter leur comparaison avec les objets analogues des autres pays ; quelques observations sur les inscriptions et les trouvailles monétaires formeront la deuxième partie du présent travail.

Les sépultures burgondes ayant été, la plupart du temps dans notre région, mises au jour par l'effet du hasard, leur découverte, fait insignifiant pour les cultivateurs, a souvent passé inaperçue. Il a fallu attendre les recherches méthodiques des savants suisses tels que MM. Gosse, Troyon, etc. [1], qui les premiers ont publié des notices et mémoires avec planches et ont marqué ainsi la première étape dans la voie de ces études.

L. Revon, au cours de ses recherches sur l'époque gallo-romaine, a noté au passage la découverte d'un certain nombre de cimetières, mais sans entrer dans des détails circonstanciés.

Longtemps après ces travailleurs, nous cherchons à continuer leur œuvre, à condenser les notions acquises en ajoutant nos observations à l'ensemble. Ce travail est donc, dans notre pensée, un nouveau point de départ pour les études ultérieures qui feront connaître d'une façon plus complète la civilisation burgonde durant les premiers temps de l'occupation de la Savoie par ce peuple.

1. Troyon : *Descriptions des Tombeaux de Bel Air*, 1841. — Soret *Enfouissements monétaires de Genève et de ses environs et anciens lieux de Sépultures des environs de Genève. (Mémoires de la Soc d'hist. et d'arch. de Genève = A.G.*, 1841.) — Gosse : *Notice sur d'anciens Cimetières trouvés en Savoie et dans le canton de Genève* A.G., 1853 et suite à cette notice, 1857 — Reber · *Recherches archéologiques dans le Territoire de l'ancien Evêché de Genève. A.G*, 1892.

LES BURGONDES EN SAVOIE.

ETAT DE LA GAULE ET DE LA CITÉ DE VIENNE DU IIIe AU Ve SIÈCLE. — Vers la fin du IIIe siècle, la paix romaine à laquelle la Gaule avait dû l'éclat de sa civilisation et de sa prospérité, subit un commencement d'éclipse. Les frontières de l'Empire, autrefois défendues sur le Danube par Trajan et Marc-Aurèle, étaient maintenant forcées sur le Rhin par des bandes, des armées de pillards que les révolutions intérieures et les guerres chassaient de Germanie. Après avoir poussé des pointes audacieuses jusqu'au cœur de la Gaule, les unes. pourchassées par les soldats, repassaient le fleuve rassasiées de butin et de sang, les autres, vaincues, allaient grossir le nombre des esclaves ou ne laissaient que le souvenir de leur extermination. Mais, victorieuses ou anéanties, elles n'en couvraient pas moins la Gaule de ruines et avançaient ainsi l'œuvre de dissolution à laquelle devait succomber l'Etat romain.

On peut juger des souffrances endurées du IIIe au Ve siècle par la chronologie [1] de ces implacables razzias, auxquelles se joignaient les révoltes des campagnards, les luttes acharnées des compétiteurs à l'Empire et le passage incessant des fonctionnaires et des armées que les habitants devaient encore héberger et nourrir. C'est l'époque de ces enfouissements précipités de monnaies, de bijoux, d'objets précieux que les propriétaires ne sont jamais venus reprendre ; de ces lieux de refuge établis dans les endroits sauvages et inaccessibles ; c'est l'époque où bientôt les grands propriétaires fortifieront leurs luxueuses villas, où les villes, en qui se réfugie toute activité commerciale et industrielle, se resserreront, se feront petites derrière les épais remparts dont elles empruntent les matériaux aux débris des monuments détruits.

Sous Gallien, les calamités sont particulièrement effroyables. En 256, les Francs traversent et pillent la Gaule entière. Trois ans plus tard, les Alamans après avoir. selon Grégoire de Tours. ravagé l'Auvergne, franchissent les Alpes au mont Genèvre et envahissent l'Italie. De ces années date, en Haute-Savoie, un enfouissement de 180 pièces en billon près de Minzier et de plusieurs milliers près de la Balme-de-Sillingy. Après les luttes de Gallien et d'Aurélien contre les Césars gaulois, vers 277, les Francs et les Alamans ravagent la Gaule à loisir jusqu'à

1. G GOYAU : *Chronologie de l'Empire romain*, 1891.

leur expulsion par Probus. Sous cet empereur. les enfouissements sont nombreux ailleurs et dans la province viennoise, aux environs de Genève et d'Annecy, à Sévrier, à la Bâthie et sur l'emplacement du *vicus Bautas* où l'on a trouvé en plusieurs cachettes plus de 1,500 monnaies, des têtes de statues en bronze de grands fonctionnaires, une jolie statuette de même métal, etc. Le fait que ces trésors, enfouis parfois à 0^m 50 du sol, sont restés intacts jusqu'à nos jours, prouve évidemment que la plupart des habitants se sont dispersés dans des lieux plus sûrs ou ont péri, puisqu'aucun n'en a conservé le souvenir. C'est également sous Probus que les campagnards se réfugient dans les grottes du Salève, du Vuache et des montagnes qui environnent le lac d'Annecy. Après la révolte d'Ælius à Lyon et les insurrections des Bagaudes, les victoires de Constance Chlore et de Constantin ramènent un peu de tranquillité. Les campagnes alors se repeuplent; les vici et les villas se relèvent de leurs ruines et les routes impériales, devenues impraticables, sont restaurées. Mais les misères recommencent sous Constance II et c'est peut-être de son règne qu'il faut dater les trésors monétaires trouvés dans le val de Fier près de Saint-André et à Bredannaz.

En 357, Lyon et ses environs sont ravagés par les Lètes ; puis, malgré les victoires de Julien sur les Alamans, ceux-ci reprennent leurs incursions pendant que les campagnes ouvertes deviennent la proie des brigands. Enfin, en 406-410, après le règne paisible de Théodore, des bandes de Suèves, de Vandales et d'Alains, appelées par Stilicon, dévastent horriblement la Gaule, que parcourent encore les armées des usurpateurs. Les chefs-lieux des cités entourés de murailles, les villas fortifiées échappent à la destruction, grâce aux grands propriétaires qui, surtout dans le Midi, organisent la résistance et aménagent des refuges sur leurs terres [1] ; mais les villas isolées, les petits vici disparaissent.

Ainsi pillage, massacre, incendie, captivité, famine, tels furent les nombreux maux qui accablèrent pendant deux siècles, avec de rares accalmies, les malheureuses provinces. Ils n'eurent pas seulement pour résultat de diminuer la population déjà bien éprouvée par les effrayantes épidémies des règnes de Néron, de Marc-Aurèle et de Gallien [2], ils eurent aussi sur la

1. Allmer : *Inscript de Vienne*, IV, p 237.

2 Mollière : *Statistique gallo-romaine*, dans *Mém Académ. de Lyon*, 1893, XXVIII. L'auteur arrive à cette conclusion que quatre siecles après la conquête la Gaule était plutôt moins peuplée qu à l arrivée du premier César.

situation politique une répercussion désastreuse. En lisant dans les panégyriques du temps le tableau de la civilisation romaine ou les descriptions que fait Sidonius de ces magnifiques demeures de Provence et d'Aquitaine et de ces villes où s'agite cette riche et brillante société du v^e^ siècle, si optimiste, si contente d'elle-même, on pourrait croire que ces troubles ne causèrent que des dégâts matériels peu sensibles et vite réparés. En réalité c'est le corps social lui-même qui se trouve atteint et avarié ; insensiblement l'état de la population s'est profondément modifié. Ce qui faisait la richesse de la Gaule, c'était le nombre et l'activité de ses commerçants, de ses industriels, de ses petits propriétaires, de ses petits capitalistes et de ses ouvriers. Or, cette classe moyenne n'existait plus guère. F. de Coulanges [1] a montré par quelle progression la misère avait ruiné cette classe d'hommes libres dans laquelle une ambitieuse poussée vers les fonctions sénatoriales avait tout d'abord fait un vide qui ne s'était plus comblé. Puis l'industrie et le commerce ayant été paralysés à la suite des premières invasions, les corporations avaient disparu, le capital s'était fait rare et la terre avait perdu de sa valeur. Le petit propriétaire avait naturellement le plus souffert de sa dépréciation. Pressuré d'impôts, obligé de faire rentrer ceux de ses concitoyens, pour cela responsable du déficit, mais non de la haine que ses fonctions lui attiraient, il n'aspirait plus qu'à la servitude. Ne trouvant ni acheteur, ni argent pour améliorer son outillage, ni bras pour cultiver son fonds, il était bien forcé de le laisser hypothéquer par le grand propriétaire auquel il empruntait et finalement, ne pouvant s'acquitter, il en était dépouillé et n'y travaillait plus que comme colon à perpétuité avec sa famille. Beaucoup d'hommes libres du reste devenaient colons d'eux-mêmes et échangeaient volontiers leur petit fonds improductif et trop imposé pour une tenure dans la villa du riche. La population gallo-romaine se répartit ainsi peu à peu en deux classes : l'une, la classe aristocratique, celle des grands seigneurs, patrices, sénateurs, fonctionnaires, possesseurs de nombreux domaines peu ou mal cultivés, maîtres de plusieurs milliers de travailleurs ; l'autre, la classe rurale, formée de cette masse de travailleurs sujets, colons, affranchis, esclaves gallo-romains ou barbares. A côté, une minorité d'hommes libres, appauvris,

1. F. de Coulanges et C. Jullian : *L'Invasion germanique*, 1891. — F. de Coulanges : *Recherches sur quelques Problèmes d histoire*, 1885 : Le Colonat romain, chap. III.

découragés, méprisés autant qu'ils méprisaient l'Empire : tel était l'état de la société à la fin du IVe siècle.

Si les empereurs s'étaient trouvés impuissants à empêcher l'appauvrissement et l'extinction des curiales, ils avaient essayé du moins de lutter contre la dépopulation des campagnes et le manque d'ouvriers agricoles en établissant des barbares sur les propriétés publiques et privées, soit à titre d'esclaves vendus en détail sur les marchés, soit à titre de colons payant tribut quand ils demandaient eux-mêmes un sol à cultiver. Comme depuis longtemps aussi ils avaient pris à leur solde des troupes auxiliaires de fédérés, ils avaient permis à ces soldats étrangers de cultiver des terres et de s'y caserner avec leurs femmes et leurs enfants. Plus tard, quand s'augmenta aux frontières l'afflux des masses barbares, les empereurs s'efforcèrent d'arrêter les envahisseurs en les cantonnant dans des provinces suivant un traité particulier en vertu duquel, devenus soldats d'empire, ils devaient, moyennant un droit d'hospitalité et des terres à cultiver, protéger le territoire qui leur était abandonné. Ce fut dans ces dernières conditions que les Wisigoths, les Francs entrèrent en Gaule au Ve siècle. Certes, ce ne furent pas des protecteurs modèles ; ils ne s'abstinrent, dans des accès de mauvaise humeur et de violence, ni de ravager les propriétés, ni de molester les populations, soit qu'ils voulussent se venger de l'inexécution des conventions, soit qu'ils cédassent aux offres intéressés des usurpateurs. Seulement, quand la paix était faite entre eux et l'Empire, leurs rois n'étaient plus que des gouverneurs militaires, des comtes impériaux, veillant à la sécurité des indigènes, levant les impôts et rendant la justice au nom de l'empereur [1]. Tout fait supposer qu'il en a été de même en Savoie en ce qui concerne les Burgondes.

Les Burgondes [2]. — Voici, en résumé, les renseignements chronologiques qui les concernent.

Pline les cite (*H. N.*, IV, 28, 99) au premier siècle ; on les perd ensuite de vue jusqu'au troisième.

1. F. de Coulanges · *L'Invasion germanique*, II, ch V, VI, VII et IX.

2. Ammien Marcellin dit que les Burgondes (ou Burgondions) savaient qu'ils étaient autrefois de race romaine D'après Orose, c'etaient d'anciens prisonniers germains qui, répartis dans les camps, placés le long de la frontière, formèrent une nation et tirèrent leur nom des *burgi* ou habitations agglomérées qui s'y trouvaient Cette étymologie, admise par les chroniqueurs, est étrange Notons que dans le nom de peuple, les Urugundes, apparaît le même suffixe comme aussi dans nombre de noms de personnes tels que Gondebaud, Baudegunde, Aldegunde etc,et que le radical se retrouve dans les Buri, cités par Tacite, les Burions et les Boranes.

En 245, les Gépides exterminent les Burgondes. — 277. Probus bat une de leurs bandes et prend les survivants à sa solde. — 286. Alliés aux Alamans auxquels ils faisaient le plus souvent la guerre, ils préparent une incursion en Gaule et sont décimés par la famine et par les troupes de Maximien. — 291. Les Burgondes, alliés aux Alains, sont battus par les Goths. — 370: Invités par Valentinien à combattre les Alamans, ils les dispersent et se présentent sur le Rhin, mais l'empereur, ayant refusé de les recevoir, ils retournent dans leur patrie. — 373. 80,000 guerriers viennent sur la rive droite du fleuve, appelés, dit Frédégaire, par les Gallo-Romains. — 404. Une bande pille la Gaule avec les autres barbares. — 412. Gonthaire, chef des Burgondes, aide l'usurpateur Jovin à se faire proclamer empereur dans Mayence. — 413. Les Burgondes obtiennent une partie de la Gaule avoisinant le Rhin et s'y établissent à demeure. Les historiens les dépeignent comme des gens paisibles, vivant presque tous de leur métier de maçons ou de charpentiers et subissant facilement en chrétiens catholiques l'influence des clercs romains. — Vers 436, les Burgondes s'étant révoltés contre l'Empire et ayant fait une incursion en Belgique, Aëtius bat leur roi Gundicharius, que les Huns exterminent l'année suivante avec son peuple. — En 443, dit Prosper Tyro [1], la Sabaudia fut donnée aux restes des Burgondes pour être partagée avec les habitants. — 451. Un contingent burgonde combat dans les rangs de l'armée impériale contre Attila. — 456. Des Burgondes, dit Marius d'Avenche [2] occupent une partie des Gaules et partagent le territoire avec les sénateurs (c'est-à-dire les grands propriétaires) gaulois. A cette époque les rois Gundioc et Chilpéric sont en Espagne comme auxiliaires de Théodoric, roi des Visigoths, dans sa guerre contre les Suèves. — 463. Gundioc et Chilpéric, revenus d'Espagne, se mettent eux et leurs troupes au service de Majorien qui leur confie la garde et l'administration de la Viennoise et de la Lug-

1. *Theodosii Augusti anno xx Sabaudia Burgundionem reliquis datur cum indigenis dividenda* Le nom de *Sapaudia* paraît pour la première fois dans Ammien Marcellin (XV, II, 17) « *per Sapaudiam fertur et Sequanos*, dit-il en parlant du Rhône, *longeque progressus Viennensem latere sinistro perstringit, dextero Lugdunensem et emensus spatia flexuosa* etc Il désigne évidemment le territoire de la cité de Genève jusqu'aux limites de celles de Vienne. D'après la notice des Dignités rédigée au debut du v^e^ siècle, Grenoble et Yverdon (Suisse) font également partie de la Sabaudia. Cette dénomination s'appliquait donc aux hauteurs boisées des préalpes et des chaînons jurassiques, par opposition aux parties plus planes qui avoisinent le Rhône. (Voir L. MENABREA *Des Origines féodales dans les Alpes occidentales*, p. 213 216.

2 *Eo anno Burgundiones partem Galliae occupaverunt terrasque cum gallicis senatoribus diviserunt.*

dunaise. Ils ont le titre de *viri illustres* et de *magistri militum* et ils gouvernent ces provinces au nom de l'empereur concurremment avec les patrices qui détiennent le pouvoir civil. Ils sont donc à la fois rois barbares et fonctionnaires impériaux. Quelques années plus tard, leurs successeurs, Gondebaud et Sigismond, investis de la dignité de comtes ou de patrices, cumulant les deux pouvoirs civil et militaire, chefs de soldats, seuls dispensateurs de la justice et des impôts, réunissant ainsi toutes les attributions, deviennent les vrais maîtres de leur province et le lien qui les rattache à la cour de Constantinople n'est plus qu'un lien de vassalité idéale se traduisant par des formules de banal respect et par une reconnaissance de plus en plus rare de la suzeraineté impériale [1]. Ils ont donné du reste à leurs possessions territoriales une extension considérable. D'abord en résidence à Genève, les rois burgondes s'étendent dès 457 sur la rive droite du Rhône où la villa Ambariacum (Ambérieux) paraît avoir été un de leurs séjours favoris et un lieu de réunion pour les assemblées nationales; puis, au sud, au delà de l'Isère; après 470, Lyon et Vienne reconnaissent leur domination dont Vaison et Langres marquent les limites extrêmes [2].

Etablissement des Burgondes en Savoie. — F. de Coulanges s'est efforcé de jeter quelque lumière sur la question si obscure et si controversée de l'établissement des Burgondes dans nos contrées. Il est arrivé à ce résultat important, déjà partiellement entrevu, qu'il n'y a pas eu à proprement parler de conquête germaine, ni de spoliation générale des terres des indigènes, mais que les Barbares, entrés en Gaule à des titres différents, se sont diversement établis dans les domaines des grands propriétaires. Il faut donc distinguer : 1° Ceux qui y furent admis à demeure, de gré ou de force, comme colons ou comme esclaves; dans le premier cas, ils étaient tenanciers d'un lot plus ou moins considérable pour lequel ils payaient en argent ou en nature une redevance annuelle appelée *tertia*, c'est-à-dire qu'ils laissaient au propriétaire un tiers de la récolte. Ces admissions de Barbares, appelés par les propriétaires eux-mêmes, durent être fréquentes du IIIe au Ve siècle. Il est vraisemblable que ce fut comme colons que les premiers Bur-

1. Nous renvoyons, pour les références aux textes anciens, aux nombreuses notes recueillies par F. de Coulanges dans l *Invasion germanique*, p. 452 et suiv. et dans *Nouvelles recherches sur quelques problèmes d histoire*, 1891, p. 279 et suiv.

2. A Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, 1878, p. 70.

gondes vinrent s'établir dans la Sapaudia en 443, après le désastre qui les avait presque anéantis et les avait rendus peu redoutables. 2° Ceux qui, entrés au service de l'empereur, à titre de fédérés, furent cantonnés d'une façon permanente, comme cela s'était fait pour d'autres soldats de l'Empire sur le territoire d'une cité ou d'une province, sur les vastes domaines des riches propriétaires fonciers qui leur devaient le logement et la nourriture, ainsi qu'à leurs femmes, leurs enfants, et leurs esclaves. Tels avaient été les Lètes autour de Lyon, tels furent ces hôtes barbares, ces singuliers *patroni* dont parle Sidoine Apollinaire (*Carmen*, XII). Il n'est pas douteux qu'ils firent endurer aux possesseurs gallo-romains toutes sortes d'ennuis, mais ils ne s'emparèrent pas de leur fonds, ni ne le partagèrent avec eux, sauf exception. Ceux-ci durent seulement leur abandonner les deux tiers des terres et le tiers des esclaves, c'est-à-dire, explique l'historien, du revenu du sol et des esclaves. Il est possible que la *divisio* dont parle Marius d'Avenche en 456 et celle qui s'opéra en 463 au retour des rois Gundioc et Chilpéric fussent des contrats de cette nature. 3° Ceux enfin qui, postérieurement émigrés de Germanie, reçurent par édit royal, le tiers des esclaves, les deux tiers des terres arables, la moitié des forêts, du verger, de la cour et de la maison. Il est peu probable que l'édit de Gondebaud qui règle ce partage ordonne la division matérielle en deux parties égales d'une maison et d'une cour : il veut évidemment parler du logement et des produits de la cour, c'est-à-dire des greniers et des étables qui l'entouraient. Plusieurs historiens rangent parmi cette catégorie d'hôtes, les hommes libres burgondes appelés Faramanni [1]; ils les regardent comme des chefs de famille ou de groupes barbares ayant gardé leur ancienne appellation germanique et que Gondebaud aurait installés sur les territoires des villas et auxquels il aurait accordé la moité des fruits, des vergers et des essarts. M. H. Beaune voit dans les Faramanni les familiers du roi Gondebaud, les habitués de son palais, appelés ailleurs *amici. convivæ regis* [2].

Ce qui tend à prouver que l'établissement des Barbares a été en somme légal et pacifique, c'est la permanence des domaines gallo-romains qui subsistent encore aujourd'hui et dont on retrouve les noms, les limites, et la superficie dans la plupart

1. F. de Gingins-la-Sarraz . *Essai sur l'Etablissement des Burgundes,* p. 101 (extr.), *Mém. Acad. de Turin,* t. IX.

2. H Beaune : *Les Faramanni burgondes dans la loi Gombette ;* (*Mém. Académie de Lyon,* 1895, III)

de nos communes. Il est fort douteux qu'ils offrissent alors leur aspect florissant d'autrefois. Les minages exécutés sur l'emplacement du vicus Boutas laissent à penser qu'il a été partiellement détruit par un incendie postérieurement au IIe siècle et reconstruit ; il a dû ensuite beaucoup souffrir des invasions du IIIe siècle, car après cette époque les monnaies impériales deviennent plus rares. Il en est de même après Constantin ; aussi le nombre des habitants du petit bourg devait être bien réduit quand il fut ruiné et abandonné au début du Ve siècle. Il y avait donc quarante ans qu'il n'existait plus quand quelques familles burgondes élevèrent leurs cabanes au milieu de ses débris. Il en fut de même dans les campagnes environnantes. Depuis longtemps les villas avaient disparu. Les tenanciers barbares en utilisèrent les décombres. Ils prirent les plus beaux blocs pour leurs églises, consolidèrent leurs tombes en molasse avec les tuiles ou entourèrent pieusement le corps de leurs enfants des morceaux de marbre enlevés aux parois des habitations. On a trouvé même certaines sépultures qui reposaient sur les mosaïques et le béton des chambres ; ils choisissaient ainsi comme lieux de repos, ces amas de pierres autour desquels ne croissaient plus que les ronces. Ce n'est donc pas aux Burgondes que sont dues les ruines que l'archéologue relève dans notre département. Bien avant leur arrivée, les incursions d'autres barbares, les révoltes, les passages d'armées, la haine que les chrétiens portaient aux monuments païens [1] furent la cause de la destruction des temples, des maisons de maître et des bourgs isolés que l'insécurité persistante et l'indifférence empêchèrent de reconstruire. Au reste la politique des rois burgondes fut plutôt conservatrice ; dans leurs lois ils ne cherchèrent pas à séparer le Romain du Barbare, mais s'appliquèrent à régler minutieusement leurs rapports, à sauvegarder leurs droits de propriété et la condition des personnes qu'ils employaient sur leurs terres. Si des Barbares devinrent propriétaires, ce fut rarement par la violence, mais plutôt par voie d'achat, de testament ou de prescription, au cas où celui dont ils étaient les hôtes avait négligé de réclamer la redevance qui lui était due. Seulement il a pu arriver aussi que les rois, à qui avaient été cédées les terres des villes, des corporations, des temples et

1. C'est à la fin du IVe siècle que le christianisme devint persécuteur et s'attaqua aux temples et aux chapelles des campagnes. En 399, un édit d Honorius ordonna la destruction totale des édicules et des autels. Aux temples succédèrent alors les églises rurales elevées surtout dans les villas des grands propriétaires. (IMBART DE LA TOUR : *Les Paroisses rurales dans l'ancienne France ; Revue historique,* mars-avril 1896.)

du fisc impérial, auxquelles s'ajoutèrent celles provenant de confiscations, récompensèrent par des dons domaniaux leurs meilleurs serviteurs.

On peut dès lors se faire une idée à peu près exacte de ce qu'était la Sapaudia au VI^e^ siècle [1]. Son sol était divisé en plusieurs milliers de domaines. les uns, possédés par un seul propriétaire, d'autres partagés en portions appartenant à des propriétaires différents qui peu à peu leur ont donné leurs noms, tout en gardant le nom général du domaine. Parmi ceux-ci les uns ont des terrains étendus et variés, les autres ne possèdent que des parcelles. Parfois un domaine englobe dans ses limites d'autres villas plus petites. Sur tous le maître, Romain ou Burgonde, qu'il y habite temporairement ou à demeure, s'est réservé une part de terrain qu'il fait exploiter par son régisseur et ses serfs et une maison. Ce n'est plus l'habitation gallo-romaine, parfois luxueuse, toujours commode, c'est une grande bâtisse mi-pierre, mi-bois, dont il ne restera aucune ruine. Devant s'élargit une cour, qu'enferment le corps de logis principal, les écuries, les étables, les granges, etc., et les murs où s'ouvre la porte d'entrée en pierre. Non loin d'elle s'élève la chapelle seigneuriale, où le prêtre, ancien esclave affranchi et reconnu par l'évêque, officie pour tous les habitants du domaine. Tout autour s'étend la terre domaniale comprenant un petit parc, un verger, un jardin potager soigneusement clos de haies et des cultures de divers produits. Le reste de la propriété est divisé en lots d'étendue inégale ou tenures, appelés *mansi,* et répartis entre le personnel agricole : esclaves de la glèbe, affranchis, colons qui les cultivent moyennant certaines redevances le plus souvent en nature, des corvées et autres services supplémentaires nécessaires aux besoins du maître. Ils y habitent, soit dans des cabanes isolées, soit réunis en des groupes d'habitations qui deviendront nos hameaux et nos villages. Les terres incultes, landes et forêts, forment une troisième part dont usent communément les tenanciers pour le pâturage des bêtes, la glandée, le bois. Dans la forêt même, le maître s'est réservé une portion où il chasse à loisir avec ses chiens et ses faucons. Enfin le domaine a ses limites, souvent tracées de toute antiquité et indiquées par de grosses pierres, des bornes marquées, des murs en pierre sèche, des fossés, des arbres taillés, un molard, des ruines, etc.

Ainsi, après les premières années de gêne causée par l'igno-

1 F. DE COULANGES : *L'Alleu et le Domaine rural pendant l'époque mérovingienne,* 1889.

rance, la grossièreté et la brutalité des immigrants, peu à peu la civilisation gallo-romaine reprend le dessus. Les races se mêlent, les différences de mœurs disparaissent ; les Burgondes chrétiens, ariens, puis catholiques, parlent latin, et se transforment en de vaillants agriculteurs, pleins d'amour pour la terre de leur nouvelle patrie dont les tenures en friche s'offrent à leur activité ; les bois, les marais disparaissent peu à peu et font place aux champs de blé, aux prairies et aux vignes [1].

NOTICE ANTHROPOLOGIQUE.

L'anthropologie régionale de la Haute-Savoie est représentée au Musée d'Annecy par deux importantes collections : l'une est relative aux races qui ont habité autrefois notre sol (Gallo-romains, Burgondes); l'autre consistant en une nombreuse série de crânes exhumés des cimetières modernes se rapporte à la population indigène du pays dont le pur type celtique s'est conservé sans mélange dans les hautes vallées de nos montagnes et chez laquelle le degré de brachycéphalie est poussé au maximum [2].

C'est de la série des crânes burgondes dont nous allons nous occuper maintenant.

Déjà en 1876, A. Hovelacque [3] examinait six crânes provenant de Cruseilles et de Viuz-Faverges. Les mesures qu'il donne sont :

Indice céphalique.....	75.81
— de hauteur.....	72.53
— nasal	47.21

Plus tard, le même savant publiait un travail plus considérable sur nos crânes burgondes [4]. Les pièces qui lui avaient été communiquées par Revon se composaient de 15 crânes, la plupart en bon état, quelques-uns assez avariés.

Les mesures principales sont les suivantes :

Indice céphalique (sur 14 crânes).....	75.39
— de hauteur (sur 10 crânes).....	72.60
— nasal	46.51
— orbitaire (sur 7 crânes).....	85

1. E. Cailliemer : *L'Etablissement des Burgondes dans le Lyonnais.* (*Mém. Académie des Sc. de Lyon*, t. XVIII, 1879)

2. L'intérêt ethnique de ces collections a paru suffisant pour avoir déterminé à deux reprises un voyage d études des élèves de l'Ecole d'anthropologie de Paris, sous la conduite du professeur Gabriel de Mortillet.

3. A. Hovelacque : *Bull. de la Soc. d'Anthr. de Paris*, 19 octobre 1876.

4. Id. : *Le Crâne des Burgondes du moyen âge. (Rev. d'Anthr.*, 2e série, tome XI.)

En 1897, on nous signalait la découverte à Gruffy d'un certain nombre de cercueils en pierre avec des ossements. Sur les 7 crânes soumis à notre examen, l'un très brachycéphale a dû être écarté de la série. L'ensemble des autres a donné comme moyenne :

Indice céphalique	76.48
Diamètre frontal minimum	98.20
Indice orbitaire	86.53
— nasal	45.41

La comparaison de nos mesures avec celles des crânes burgondes de Ramasse (Ain), nécropole qui date du milieu du v[e] siècle, n'a pu être effectuée, car il nous a malheureusement été impossible de nous procurer le mémoire si important et si estimé de M. Topinard. C'est une lacune regrettable.

* * *

Trente crânes burgondes de la collection du Musée n'ont pas encore été soumis à un examen scientifique. Ce sera le but de cette notice. Nous eussions vivement désiré faire suivre leur étude anthropologique du tableau des mensurations prises sur les diverses parties du corps ; les données relatives à cette race en eussent été éclairées d'autant mieux qu'on a jusqu'à ce jour à peu près négligé la morphologie comparée du squelette complet. Malheureusement, il faut reconnaître que les inventeurs des trouvailles ont négligé la plupart du temps les amas d'ossements et se sont souciés de recueillir seulement des crânes. Dans les caisses qu'ils adressaient au Musée, on trouvait bien quelques fémurs, tibias, humerus, etc., mais ces os étaient brisés en nombreux fragments, les indications de provenance manquaient, de sorte qu'il nous a été impossible de reconstituer une seule pièce propice aux mesures.

Une étude entreprise dans ces conditions peu favorables, sur des éléments aussi incomplets, n'eût donné que des résultats fautifs. Nous avons dû nous occuper uniquement des crânes. Quelques-uns étaient dans un état lamentable, mais avec beaucoup de soin et énormément de patience il a été possible de recoller leurs fragments et de procéder à des mensurations dont les chiffres sont devenus acceptables dans le calcul des moyennes. Nous avons écarté de la série les crânes déformés ou trop incomplets. Ceux-ci sont d'ailleurs en très petit nombre.

* * *

Les particularités les plus importantes à connaître, les dis-

positions anatomiques exceptionnelles que chaque crâne peut présenter seront maintenant décrites ici sommairement. Le tableau des mesures craniométriques qui suivra donnera d'ailleurs avec une précision supérieure à toute description l'ensemble des caractères de ces crânes. (Les numéros correspondent à ceux du registre inventaire du Musée.)

N"' 6985. Fins d'Annecy, mas Maffi. — Homme adulte. Inion recourbé en bec (n° 5 de l'éch. de Broca). Plagiocéphalie droite. Epaisseur considérable de la boîte cranienne. Saillie des arcades sourcilières énorme. Os propres du nez droits accolés en angle aigu. Appareil masticateur puissant. Gonion recourbé en dedans.

12470-1. Fins. Trouvaille de 1894. — Jeune femme, à en juger par le peu de saillie de la glabelle et la délicatesse des impressions musculaires. Trous pariétaux très marqués. Grande complication des sutures lambdoides. Crâne se retrécissant fortement vers les tempes. La *norma verticalis* présente la forme d'un trapèze.

12470-2. Fins. Trouvaille de 1894. — Femme adulte. Glabelle et inion absolument nuls. Un large os wormien dans la région du lambda, presque un épactal. La face manque.

12470-3. Fins. Trouvaille de 1894. — Homme adulte. Bosses frontales élevées. Inion faible et repoussé vers l'opisthion. Les trous pariétaux bien nets. La crête temporale du frontal très marquée sous la forme d'une ligne âpre. La grande courbe sagittale descend rapidement jusqu'au lambda.

12470-4. Fins. Trouvaille de 1894. — Homme adulte. Arcades sourcilières énormes. Bosse pariétale gauche très saillante. Plagiocéphalie droite. Inion en crochet.

12470-5. Fins. Trouvaille de 1894. — Homme adulte. Epaisseur exceptionnelle de la voûte du crâne. Toute la face manque. Synostose commençant sur la suture sagittale.

12470-6. Fins. Trouvaille de 1894. — Femme très âgée. Synostose très avancée des sutures coronale et sagittale. Dépression sénile des pariétaux. La suture écailleuse n'est pas oblitérée. Inion et crête occipitale externe absolument nuls.

12470-7. Fins. — Homme adulte. Plagiocéphalie gauche posthume. Os wormiens oblongs sur la suture lambdoide (n° 3 de l'éch. de Broca). Commencement d'oblitération de la coronale. Crêtes sourcilières très marquées.

12470-8. Fins. — Sexe incertain. Synostose de la sagittale. Inion proéminent (n° 2 éch. de Broca).

12470-9. Fins. — Homme. Suture en voie d'oblitération. Inion assez prononcé. Bosses frontales et glabelle très marquées.

12470-10. Fins. — Sexe incertain. — Crâne très âgé remarquable par son épaisseur et la synostose complète. Mentionné pour mémoire; son mauvais état empêchant de prendre des mesures.

12470-11. Fins. — Vieillard. Inion très prononcé (n° 3 de l'éch. de Broca). Synostose complète même de la suture écailleuse. Dépression sénile des pariétaux. Crâne très léger.

12470-12. Fins. — Vieillard. Synostose complète excepté pour les sutures lambdoïdes. Crête temporale très marquée. Inion développé (n° 3 de l'éch. de Broca).

3316. Noiret, près Cruseilles, dans un cercueil en molasse. — Jeune fille. Crâne extrêmement mince, incomplet, les mesures faciales seules ont pu être prises. Indice orbitaire 85,33. Indice nasal 44,46.

3318. Noiret. — Femme adulte. Apophyses styloides très développées. Sutures assez compliquées. Crête occipitale externe très marquée. Inion à peine sensible.

3319. Noiret. — Homme très âgé. Edentation presque complète avec ancienne atrophie des arcades alvéolaires. Synostose complète. Dépressions séniles au sommet des pariétaux. Voussure énorme de l'écaille occipitale. Inion nul. Glabelle et arcades sourcilières énormes. Front fuyant. Les os propres du nez très développés.

8648. Bellecombe. — Femme adulte. Sutures compliquées. Un os wormien sur la lambdoïde. Os propres du nez saillants sur la face.

4510. Hautevillette. — Homme âgé. Synostose de la suture coronale. Aspect globuleux à cause de deux bosses à la hauteur et de part et d'autre du lambda. Trous pariétaux très nets.

8453. Mésigny. — Homme adulte. Degré n° 5 de complication des sutures. Plusieurs os wormiens sur les lambdoïdes. Inion peu indiqué. Arcades sourcilières énormes. Os propres du nez aplatis.

6436. Saint-Julien. — Sexe incertain. Os wormiens sur la lambdoïde, complication extrême des sutures. Glabelle déprimée. Arcades sourcilières très fortes. Inion absolument nul. Périostite alveo-dentaire. Apophyses styloïdes très longues.

10339. Mieussy, lieu dit le Char des Morts. — Femme jeune. Bosses frontales assez saillantes. Forte dépression au bregma. Les trous pariétaux bien ouverts. Apophyses mastoïdes très réduites.

10340. Mieussy, lieu dit le Char des Morts. — Femme adulte. Commencement d'oblitération de la sagittale. Suture métopique. Os wormiens près de l'obélion. La face manque. Ptérion en K.

10341. Mieussy. — Homme adulte. Glabelle saillante (n° 2 de l'éch. de Broca). Bosses sourcilières très proéminentes. Développement extraordinaire des apophyses mastoïdes. Deux os wormiens symétriquement placés sur chacune des lambdoïdes. Synostose de la sagittale. Légère scaphocéphalie. Les os de la base du crâne manquent.

9484. Flérier, tumulus de la Chauffa. — Femme très âgée. Edentation ancienne. Synostose complète. Crête occipitale externe saillante. Apophyse mastoïde très petite et obtuse, rainure digastrique à peine indiquée.

10342. — Flérier, tumulus de la Chauffa. Homme âgé. Synostose partielle de la sagittale et de la coronale. Inion proéminent (n° 3 éch. de Broca). Apophyse mastoïde et rainure digastrique très développée. Longues apophyses styliformes.

10343. Flérier, tumulus de la Chauffa. — Homme âgé. Suture métopique. Fortes arcades sourcilières. Epaisseur considérable des os du crâne. Os wormien très large près de l'astérion. Condyles occipitaux très réduits.

13065. Gruffy, au Vernay. — Homme adulte. Inion développé (n° 3 éch. de Broca).

13066. Gruffy. — Sexe incertain. Suture métopique. Ptérion en K. Suture métopique. Inion peu saillant.

13067. Gruffy. — Femme adulte. Grand degré de complication des sutures. Deux os wormiens (n° 3 de Broca) sur chacune des lambdoïdes. Bombement considérable de l'écaille occipitale.

13068. Gruffy. — Homme adulte. Deux os wormiens sur les lambdoïdes. Glabelle prononcée. Inion recourbé en crochet.

Quelques vues d'ensemble se dégagent nettement de l'examen des caractères principaux décrits ci-dessus. Par exemple : Les arcades sourcilières et la glabelle sont fortement saillants. Les crêtes destinées aux insertions musculaires sont également très marquées chez les hommes. L'inion est développé, parfois recourbé en bec. L'accolement à angle obtus et la proéminence des os propres du nez sont aussi à signaler. En général, on constate une complication extrême des sutures ainsi que la présence d'os wormiens. Les crânes vus suivant la *norma verticalis* laissent apercevoir les arcades zygomatiques : quelques-uns sont absolument cryptozyges.

*
* *

Pour l'étude collective nous avons rangé en une série unique tous les crânes dont la liste précède. Un certain nombre de ces pièces proviennent de localités différentes, mais les circonstances de leurs trouvailles déterminent une présomption suffisante de similitude ethnique. Il est évident que ces populations ont subi dès le Ve au VIIIe siècle des croisements qui ont un peu altéré certains individus. La comparaison des indices édifiera le lecteur à ce sujet. Mais le type dominant subsiste cependant et nos résultats ne sont pas sensiblement différents de ceux qui découlent des précédentes études. Voici maintenant le relevé des moyennes du registre craniométrique :

Région cranienne	Diamètre	antéro-postérieur maximum	186
		transversal maximum	140
		vertical	134
		frontal minimum	102
		stéphanique	122
		iniaque	194
		biauriculaire	130
		bitemporal	142
		astérique	127
	Indices	céphalique	75,26
		vertical	72,05
	Trou occipital	longueur	37
		largeur	30
	Courbe médiane	sous-cérébrale	28
		frontale totale	135
		pariétale	130
		occipitale	120
		sus-occipitale	88
	Courbe transversale	totale	450
		sus-auriculaire	320

Région faciale	Largeur	biorbitaire	externe	96
			interne	86
		bimalaire		97
		bijugale		105
		bizygomatique (E)		141
	Hauteur	totale de la face (F)		101
		spino-alvéolaire		18
		de la pommette		25
	Indice facial (100 F/E)			71,63
	Espace inter-orbitaire			97
	Largeur de l'orbite			36
	Hauteur de l'orbite			31
	Indice orbitaire			86,11
	Nez	longueur		48
		largeur		22
	Indice nasal			45,83
	Courbe horizontale totale			560
	Projection	antérieure		95
		postérieure		112
	Angle	facial ophryo-spinal		78°
		occipital de Daubenton		—1°
Mandibule (Les mesures ont porté sur 9 pieces.)	Largeur	bicondylienne		112
		bigoniaque		111
		bimentonnière		47
	Hauteur	symphysienne		36
		molaire		26
	Cordes	gonio-symphysienne		93
		condylo-coronoïdienne		39
	Branches	longueur		65
		largeur		32
	Courbe bigoniaque			211

Faute de goniomètre, les angles mandibulaire et symphysien n'ont pu être calculés.

Telles sont les mesures relatives à 28 crânes sur 30, deux d'entre eux ayant dû être mis de côté à cause de leur état de délabrement.

On remarquera que l'indice céphalique des moyennes est de 75,26, ce qui range nos crânes parmi les sous-dolichocéphales. Ce résultat était à prévoir, nos résultats ne s'écartent guère de ceux des études antérieures effectuées sur le même sujet. Le n° 4510, très raccourci a pour indice 83,31 ; il est donc sous-brachycéphale de même que le n° 10339 dont l'indice monte à 80,95. Le maximum de la mésaticéphalie est atteint par le n° 8453 avec un indice de 80. Enfin le crâne le plus allongé est le n° 10341 dont l'indice s'abaisse jusqu'à 69,70.

En résumé, 11 crânes sont des dolichocéphales vrais ; 10 sont

sous-dolichocéphales; 5 mésaticéphales et 2 sous-brachycéphales.

L'indice nasal a particulièrement attiré notre attention. D'après Broca [1], cet indice ainsi que la longueur absolue des os propres du nez fournit de bons caractères de race, les sexes n'influant pas sur son chiffre. Or, le calcul des moyennes a donné 45,83 ; on en conclut que les Burgondes étaient leptorhiniens comme presque toutes les races de l'Europe. Chez les Parisiens actuels cet indice s'élève à 46,87.

On voit par la comparaison des indices céphaliques que les Burgondes sont proches parents des Francs. Les Mérovingiens mesurés par M. Topinard ont donné 76,36. La différence est en moins pour nos crânes burgondes de la Haute-Savoie de 1,10. Une divergence se manifeste cependant en ce qui concerne l'indice nasal qui chez 84 Mérovingiens s'élève à 48,17. Les Francs seraient donc des mesorrhiniens.

Un fait à noter encore est la présence de la suture métopique que nous avons constatée 4 fois sur 30 crânes étudiés, ce qui donne un pour cent de 13,33.

La mandibule est forte, carrément tronquée dans sa partie symphysienne. Les dents sont régulièrement disposées.

Enfin l'angle du prognathisme alvéolo-sous-nasal atteint une moyenne de 78 degrés [2].

*
* *

Dégageons-nous maintenant de l'aridité des chiffres et tentons d'esquisser à grands traits la physionomie des Burgondes de la Haute-Savoie en prenant pour base les données fournies par l'anthropologie ; nous rappellerons ensuite ce que l'on connaît sur les origines de ces peuples.

Tous ceux qui ont exhumé des tombes dans notre pays ont été frappés de la grandeur inusitée des ossements qu'elles contenaient ainsi que de la puissance de l'appareil masticateur et de la belle conservation des dents. Les relations des trouvailles sont unanimes sur ce point. Ces hommes étaient donc d'une taille élevée, ils avaient un corps bien proportionné et des muscles puissants. Leur visage étroit et allongé dessinait un ovale agréable ; le front s'élevait droit et large au-dessus d'arcades sourcilières assez prononcées. Le nez était mince et long. La mâchoire forte, les dents saines et bien rangées. Nous sommes

1. *Bull. Soc. anthropolog. de Paris*, p. 106.

2. M. Topinard a trouvé sur 42 mérovingiens une moyenne de 76,54. Le prognathisme à cette époque se serait accru dans la classe aristocratique pour diminuer ensuite (P. Topinard : *L'Anthropologie*, 1879.)

donc bien en présence de cette race dont parle Sidoine Apollinaire lorsqu'il décrit les géants burgondes hauts de sept pieds, *Burgundio septipes*. M. G. de Mortillet a acquis la certitude que l'on pouvait encore de nos jours observer sur le vivant, dans certaines parties du canton de Vaud, les caractères de cette belle race à crâne dolicho-ogival. Ce serait en remontant plus haut dans le passé le type perpétué de Bel-Air de MM. Rutimeyer et His. On observe un fait analogue en France, dans les pays où le territoire a été longtemps occupé par les Burgondes (Doubs, Jura, Côte-d'Or).

En effet, suivant les remarques de Broca, les conscrits de ces départements présentent le minimum d'exemptions pour défaut de taille.

En Haute-Savoie, le type celtique s'est conservé prédominant dans la population actuelle.

La fusion des dolichocéphales s'étant effectuée dans le milieu ambiant en laissant peu de traces d'influences sur les caractères ethniques actuels, probablement à cause du nombre restreint du groupe envahisseur. L'étude craniométrique a démontré cependant que des croisements évidents ont modifié certains types, ce que l'on constate par le relèvement des indices céphaliques dans un certain nombre de crânes exhumés de nos sépultures.

Que dire maintenant des origines de ce peuple ? Il est généralement admis, d'après les faits qui ressortent du domaine historique que le principal noyau des Burgondes était fixé vers 370 av. J.-C. dans la Germanie centrale [1]. Ils occupèrent aussi les parties orientales de la Germanie, tout le pays entre la Vistule et l'Oder d'où ils sont arrivées par poussées successives jusque sur le Rhin.

Pline croit à la parenté des Burgondes et des Vandales. Suivant Procope, ces deux types d'une même race seraient d'origine gothique. M. Lagneau croit que les Burgondes ont beaucoup de rapports avec certains peuples de la Scandinavie [2]. Nous acceptons volontiers cette opinion, d'autant mieux que les monuments archéologiques, l'art et l'industrie des Burgondes nous paraissent avoir beaucoup de points de contact avec ceux des peuples du Nord [3].

Enfin des considérations d'un autre ordre viendraient encore

1. Gingins la Sarraz (ouv. cité).
2. Lagneau : *Bull. de la Soc. d'Anthropol.*, 20 nov. 1862.
3. Montenius : *Les Temps préhistoriques en Suède*, trad. par M. S. Reinach.

à l'appui de cette thèse. D'après Malte-Brun et Balbi, la parenté linguistique des Burgondes qui ont envahi les Gaules et des Goths qui se sont établis en Suède (Gothie, Götaland) serait un fait certain.

Il nous reste à mentionner une autre donnée s'appuyant sur des faits d'ordre sociologique. M. E. Beauvois démontre qu'une certaine pénalité de la loi Gombette [1] s'est conservée dans la vallée de Valdresdal depuis le Ier jusqu'au VIIe siècle. Les Burgondes auraient emporté dans leurs migrations cette coutume du pays qui fut leur berceau et qui renferme encore trois localités du nom de Borgund. L'auteur du mémoire spécifie qu'ils seraient originaires des deux versants du plateau de Fillafial en Norvège. Nous lui laissons la responsabilité de cette dernière affirmation si précise, tout en admettant sa principale conclusion : la péninsule scandinave comme point de départ de la race burgonde.

LES SÉPULTURES.

L'aspect d'une carte sur laquelle on fait le pointement des stations et des nécropoles burgondes est très instructive. On y voit du premier coup d'œil que les agglomérations barbares furent surtout nombreuses le long des vallées et sur les plateaux qui avoisinent le Léman et le Rhône, précisément là où les Gallo-Romains ont laissé le plus de traces de leur existence. Plus rares à mesure que ces vallées pénètrent dans les massifs élevés, elles jalonnent en général les anciennes routes du moyen-âge qui ont succédé aux voies et aux chemins antérieurs. Le cimetière burgonde, creusé près des ruines de la villa, prouve donc la répartition des groupes germains sur les propriétés gallo-romaines. Les tombes du VIe siècle sont pour l'archéologue l'indice que non loin d'elles le sol cache les débris du siècle précédent.

Mode de construction. — Un mode assez uniforme préside à la construction des tombes. Elles sont formées de dalles de pierre le plus souvent dégrossies pour l'usage auquel on les destinait; dans beaucoup de cas on a fait usage des débris que l'on avait sous la main, tuiles à rebord, pierres avec inscriptions datant de l'époque gallo-romaine.

En général ces tombes barbares ne diffèrent pas essentiellement de celles des Francs et des Wisigoths.

1. E. Beauvois . *Matériaux pour l'Hist de l'Homme*, janvier 1867.

Il est intéressant de remarquer à cette occasion que les peuples des invasions ont conservé dans la construction de leurs sépultures — par une sorte de survivance des coutumes au travers des âges lointains, — la manière probablement rituelle employée par leurs ancêtres des époques préhistoriques.

M. de Morgan au cours de ses savantes recherches sur les *Premiers Ages des Métaux dans l'Arménie russe* a eu maintes fois l'occasion de constater combien les *cists* en pierre brute de ce pays, ressemblaient aux tombes franques ou burgondes formées de cercueils en dalles simplement dégrossies.

Nous voyons que l'on peut considérer en somme l'édifice d'une sépulture barbare comme une sorte de dolmen souterrain : une série de pierres placées de champ pour former les parois et une ou plusieurs dalles rectangulaires juxtaposées reposant sur le tout. Le fond est généralement occupé par une autre dalle ou un lit de pierres. Souvent les ossements reposent sur une simple couche de gravier.

A propos de la similitude des tombes du Caucase et des sépultures burgondes, nous croyons utile de rapprocher de ce fait les explications ingénieuses de M. le baron de Baye au sujet de ses trouvailles d'Ananino [1]. Les civilisations du bronze et du fer se seraient succédé sans introduction d'éléments ethniques nouveaux. L'art des Scythes de l'Ukraine, les antiquités finno-ougriennes (grains de colliers en pâte de verre ou en chrysocole, bijoux zoomorphiques) auraient une origine sibérienne. Or, les Scythes ont transmis leur ornementation zoomorphique aux Barbares qui séjournèrent plus tard sur les bords de la mer Noire, aux Goths. Ces principes décoratifs passèrent de ces derniers chez les peuples dits germaniques : Francs, Burgondes, Longobards. Les bijoux aviformes des tombeaux francs seraient un souvenir des bronzes scythes ukrainiens.

Les sépultures burgondes en Savoie n'ont pas livré, à notre connaissance, de bijoux zoomorphiques, mais les grains de collier en pâte de verre bleuâtre ou à tons polychromes, les perles en ambre sont communes. Ne pourrait-on voir dans ce fait une relation certaine entre l'art des anciens peuples du bronze et celui des Barbares envahisseurs venus du Nord, ces derniers ayant remplacé le minéral qui leur faisait défaut par la pâte de verre et par l'ambre substance précieuse abondante sur les bords de la Baltique?

On a rencontré aussi en Savoie, mais à l'état d'exception,

1. De Baye : *La Nécropole d'Ananino.* (*Mémoires de la Société des antiq. de France*, 1895.)

des tombes constituées par un seul bloc ou sarcophage en forme de parallélipède creux. Deux fois nous avons constaté que le monolithe a dû être fortement entaillé dans sa paroi antérieure afin de permettre d'y loger la tête du cadavre, celui-ci étant d'une taille trop considérable pour y reposer commodément.

Quelques-unes de ces tombes ont été percées, près de la base et à l'un de ses angles, d'un trou d'écoulement, peut-être destiné à faciliter la sortie des liquides cadavériques [1].

Matériaux de construction. — Les sarcophages burgondes sont généralement à parois parallèles ; ils s'élargissent aussi parfois dans leur portion antérieure, mais ce fait est l'exception. On a utilisé pour leur construction les matériaux qui se trouvent communément dans le pays : la molasse, le schiste ardoisier, ou bien dans le Chablais et le Faucigny, les protogines et gneiss erratiques ; les calcaires urgoniens ou néocomiens, les marbres provenant des débris des constructions antiques, enfin la brèche jaspique de Saint-Gervais, plus rarement des cubes de tuf.

Un soin tout particulier préside à la construction des tombes destinées à des personnages d'un certain rang. Les pierres pariétales sont dressées, le couvercle généralement monolithe est creusé d'une rainure en forme de mortaise qui permet l'encastrement du bord supérieur des parois. En dehors et en dessous on a ménagé des creux ou évidements destinés probablement à faciliter la préhension du couvercle.

Les cercueils sont généralement isolés ; d'autres fois ils se touchent et une même paroi peut servir de cloison de séparation.

Situation et orientation. — Les cimetières sont ordinairement situés sur des éminences et le récit des trouvailles mentionne presque toujours l'existence d'un *crêt*.

La direction des tombes est loin d'avoir toujours été relevée d'une façon rigoureuse. Mais si l'on tient compte de la majorité des observations qui sont concordantes, on peut établir en principe que les corps étaient toujours déposés la tête à l'ouest, les pieds au levant. Mais cette orientation est variable dans les limites peu étendues dans toute la région du cadran qui s'étend du nord-est au sud-est. Nous aussi serions tentés de voir dans ce

1. Dans quelques villages des caisses en pierre de cette nature ont été utilisées de nos jours, en guise de *bachals*, pour recueillir les eaux pluviales, ou comme bassins de fontaines publiques.

fait une disposition rituelle se rapportant au cycle solaire. Les cadavres sont orientés pendant les diverses saisons, la tête regardant le point où le soleil se lève à ce moment de l'année déterminé par le jour de l'inhumation, ce point se déplaçant d'une façon continue sur l'écliptique [1].

Le sol n'a jamais été creusé à une très grande profondeur pour la construction des tombes. On trouve souvent des squellettes à 0^m50, parfois la profondeur atteinte est de 1^m50. Dans ce dernier cas d'autres cercueils rangés au-dessus des premiers sont alignés perpendiculairement à la direction de ceux-ci.

Les squelettes sont généralement couchés sur le dos. Les bras allongés le long du corps, la tête inclinée sur le côté. Quelquefois les bras sont ramenés en croix sur la poitrine. On trouve un corps par tombe, quelquefois deux ou trois, rarement un plus grand nombre. Dans une sépulture relevée au Noiret, près de Cruseilles, et qui a été reconstituée dans tous ses détails au Musée (salle du moyen âge), on a rencontré deux cadavres. Le premier était celui d'un homme très âgé. A côté de sa tête reposait un crâne de femme dont les dents venaient s'appuyer sur les siennes.

Les ossements du second squelette y compris le maxillaire inférieur gisaient en tas aux pieds du premier. Le déplacement des ossements est peut-être dû à une action mécanique, à un tassement avec glissement produit par la filtration des terres diluées par le ruissellement, combiné avec un défaut de niveau du sol de ce tombeau.

Mobilier funéraire. — Un fait constant et caractéristique à signaler est la pauvreté du mobilier funéraire. Le sol, depuis longtemps fouillé, n'a livré, à part quelques rares exceptions, qu'un petit nombre de ces spécimens si nombreux de l'industrie et de l'art des peuples dont les cimetières francs et wisigothiques ont enrichi les collections.

Les objets peuvent être classés en groupes : Les armes. Les bijoux et ornements. Les ustensiles et poteries.

La description de ces objets trouvera sa place naturelle au cours de l'énumération des stations burgondes en Savoie. Nous publierons ensuite, à la fin de ce travail, une carte de la Haute-Savoie indiquant l'emplacement des cimetières.

1. H Gosse . *A. G*, IX, *Notice sur d'anciens Cimetières.*

LES STATIONS BURGONDES.

Nous entrerons maintenant dans l'énumération des stations burgondes de la Haute-Savoie dont l'existence est attestée par la découverte des cimetières, des sépultures isolées ou des objets se rapportant à cette époque.

Il nous a semblé rationnel de grouper les localités par régions physiques naturelles plutôt que de suivre l'ordre alphabétique. L'examen d'une carte au 80 millième par exemple, permettra de retrouver la position des fouilles faites sur le territoire de la commune citée. Il est évident que pour bien des raisons cette liste est loin d'être complète, mais telle qu'elle est, elle peut servir de base pour des recherches ultérieures.

Pour un certain nombre de localités où les découvertes n'ont pu être soumises au contrôle de notre examen personnel, il a fallu avoir recours, faute de renseignements plus précis, au Répertoire archéologique manuscrit, conservé dans les archives de la Société Florimontane. Ce manuscrit a été établi au moyen de questionnaires qui furent transmis, il y a une trentaine d'années à tous les instituteurs du département de la Haute-Savoie. Les notes y sont malheureusement trop concises et documentées d'une façon trop peu rigoureuse. Quoi qu'il en soit, chaque fois qu'il a été possible de le faire, nous avons vérifié les assertions de ce manuscrit.

I. — Région du Chablais.

Bassin des Dranses et rives du Léman.

Les plateaux de la bordure côtière du Léman, les vallées que drainent vers ce grand bassin lacustre les torrents des Dranses ont fourni un certain nombre de nécropoles, des tombes isolées, des monnaies et une inscription.

Bernex, lieu dit au *Creux d'Anières.* — Tombes en molasse contenant des squelettes, de petits bracelets de cuivre, des grains grossièrement taillés en émail bleu et vert et en ambre, une jatte de pierre. Le tout est au Musée de Genève [1].

Marin, à *Avonay.* — Tombes formées de grandes pierres plates et de tuiles, contenant des ossements. (Rep. Arch. ms.)

Lugrin. — Inscription burgonde trouvée en 1855 en labourant le cimetière de l'ancien couvent de Sainte Offenge, au bord

1. *A. G.*, t. II, p. 240.

du lac ; elle est au Musée de Lausanne [1]. Cet emplacement a livré des restes de fondations d'origine gallo-romaine, des tuiles, des débris de béton et une dalle en calcaire roux grisâtre, moulurée d'un côté sur laquelle est gravée l'inscription ci-contre, plusieurs fois publiée en particulier par Revon dont la lecture est la meilleure [2]. Nous traduisons : *Dans ce tombeau repose Brovaccus, de bonne mémoire, qui vécut 13 ans et 4 mois et trépassa le dix des calendes de septembre sous le consulat de Mavurtius, vir clarissimus* (527). *Sous ce consul les Brandobriges reçurent* (l'argent de) *leur rançon du roi Godomar, notre maître.* Il s'agit sans doute des membres d'une noble famille burgonde, emmenés peut-être comme otages par les Francs, réduits en servitude et rachetés par Godomar ; plutôt que d'une peuplade du Chablais comme le croit M. Longnon (ouv. c., p. 82).

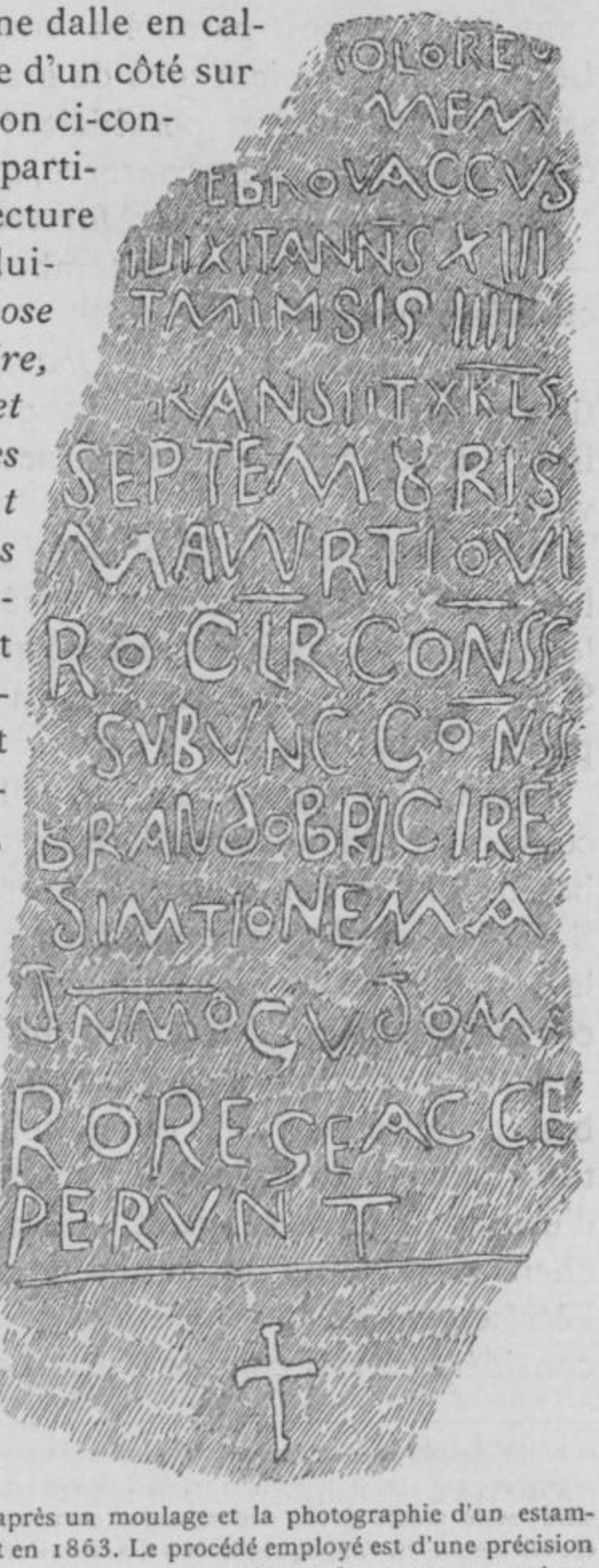

Messery, au mas des *Esserts*. — Tombes en dalles de grès schisteux [3].

Nernier, sur le plateau des Esserts [4], au lieu dit *Cremur* (?). — (Rep. Arch.)

1. Cette inscription est reproduite ici d'après un moulage et la photographie d'un estampage communiqués à Revon par M. Morlot en 1863. Le procédé employé est d'une précision absolument rigoureuse. Il consiste à tirer une épreuve sur papier au ferro-cyanure, et à repasser les contours à l'encre de chine, on fait ensuite disparaître l'image bleue dans un bain de carbonate de sodium. Notre confrère, M. Sallaz a trouvé une formule très commode qui rétablit après l'action du réactif le papier dans toute sa blancheur primitive ; les contours seuls apparaissent en noir. Le dessin est donc éminemment propre à la zincographie. (Solution de $Co^3 Na^2$ à 5 °/₀, laver et s'il reste encore quelques traces jaunes d'oxyde repasser dans un bain à 10 °/₀.

2. *Indicateur d'Hist. et d'Antiq. suisses,* 1855, p. 48 ; 1856, p. 5 et 37 ; 1857, p. 10. — Revon : *Inscript. antiques,* p. 46.

3. *Rev. sav.,* 1881, p. 81.

4. *Id.,* 1865, p. 91, 97 et 1874, p. 16.

Sur un terrain en pente douce, on découvrit, il y a environ quarante ans, un cimetière composé de tombes rangées suivant trois lignes parallèles sous 30 centimètres de terre. Les squelettes étaient tous de grande taille, à l'exception d'un seul. Les maxillaires possédaient toutes leurs dents dont l'émail était parfaitement conservé, quoique les os fussent friables.

Excenevex, lieu dit au *Marterey* [1], à 2 k. N. du chef-lieu. — Cimetière composé de tombes construites avec des dalles en grès schisteux.

Chens-Cusy, canton de *Douvaine.* — Le Rep. Arch. mentionne la découverte à une époque indéterminée d'une tombe isolée, contenant un squelette accompagné d'une épée et d'un vase de verre.

Douvaine. — En 1892, dans un jardin au N.-E. du chef-lieu, on trouva un tombeau formé de dalles en gneiss erratique, long de 1m 75. Avec le squelette qui avait la tête tournée vers le S.-E., on a recueilli des pots en terre noire grossière et une perle d'ambre [2].

Sciez, à *Choisy.* — Sur une colline, dite le Martray, on a découvert en 1888 un cimetière contenant une vingtaine de tombes formées de dalles en gneiss erratique orientées du N.-W. au S.-E. Les squelettes étaient bien conservés, les bras croisés sur la poitrine. Une tuile romaine était sous une tête. Aucune de ces tombes ne possèdait de mobilier funéraire.

A *Jussy*, commune de Sciez, au lieu dit le Martray. — Tombes en dalles de gneiss et de molasse superposées à des sépultures romaines. Le mobilier funéraire se composait uniquement d'un pot de terre rouge et d'un collier [3]. A ce groupe se rattachent sans doute les tombeaux découverts en 1896, lors de l'écrêtement de la rampe Jussy-Sciez et qui alors auraient été considérés à tort comme d'origine romaine [4].

1. En Savoie le mot *marterey* (qui se retrouve du reste en France), écrit aussi *martray*, *marteret* avec son diminutif *martellet*, désigne toujours l'emplacement d'un ancien cimetière ; mais, tandis qu'une dénomination comme le *champ des morts*, avec sa voie d'accès, le *chemin des morts*, s'applique plutôt à des cimetieres du moyen âge établis autour d'une vieille église ou chapelle aujourd'hui détruite, nous croyons que celle de Martray concerne surtout une agglomération de tombes burgondes. En effet *mortarinus*, vase à piler, mortier, a signifié dans la langue populaire un récipient en forme d'auge, puis une fosse funéraire Il a donc pu s'appliquer aux tombes en molasse. Au moyen âge, Ducange dit qu'il désignait d'anciennes sépultures. *Mortarius* + *etum*, suffixe locatif marquant réunion d'objets, donne *mortaretum* d'où *marteret* ou *marterey*. Dans la Drôme, on rencontre en 1190 la forme *martoredum*. On trouvera donc presque sûrement les tombes de l'époque burgonde dans les localités ou les lieux dits de ce nom.

2. Reber : Ouv. c, *A. G.*, 1892, p. 288.

3. Id, p 300.

4. *Mém. Acad. chablaisienne*, t. X, p. xxiii.

Loisin. — Dans le jardin du presbytère, on a trouvé des cercueils en pierre dont l'un contenait une épée qui est conservée au Musée de Genève. (Rep. Arch.).

Massongy, au lieu dit sous *Etraz*. — Le Rep. Arch. mentionne la découverte, à une époque indéterminée, de tombeaux en pierre.

Ballaison, au lieu dit le *Châtelard,* tumulus situé au-dessus du château de Tenières. — Une levée de terrain circulaire présentant un bombement de 8m de haut, mais qui n'a pas encore été fouillée méthodiquement, a fourni des tombeaux en pierre. (Rep. Arch.).

Lully, près du chef-lieu. — En minant deux monticules on a trouvé à une profondeur de 3m des squelettes, un anneau d'or, une épée, des débris de casque, des vases, des boucles en laiton. Cette trouvaille est au Musée de Genève. (Rep. Arch.).

Brenthonne. — Le Rep. Arch. mentionne des tombes en pierre présentant un mélange d'ossements.

II. — Région du Faucigny.

Bassin de l'Arve. Vallées du Giffre et de la Menoge.

La situation et l'accès facile de la riante vallée qui est parcourue par le Giffre était propice à l'établissement d'agglomérations burgondes. Aussi y relevons-nous des nécropoles importantes.

Mieussy. — Le Rep. Arch. mentionne la découverte dans cette localité de tombeaux, contenant des agrafes et des plaques de ceinturons. Nous ignorons ce que ces objets sont devenus.

A *Quincy*. — On a trouvé des tombeaux en dalles renfermant ce que les paysans appellent des *épaulettes* et des *boucles de souliers* lesquelles ne sont autre chose que des agrafes et des plaques de ceintures burgondes. Ces mobiliers funéraires ont été vendus à Genève [1].

A *Dessy*, au lieu dit le Char des Morts. — Un tumulus ouvert sur le flanc occidental d'une colline a livré des fragments de tombes en dalles rouges, contenant quelques ossements et plusieurs crânes qui sont conservés au Musée.

Samoëns. — En 1869, M. Riondel, de Samoëns, exhumait

1. Tavernier : *Hist. de Mieussy.* (*Mém. et Doc. de la Soc. sav. d'Hist. et d'Archéol.*, t. XXIX)

au lieu dit le Hâr ou crêt du Martellet, devant le hameau de *Secouen*, un certain nombre de tombes recouvertes de dalles en schiste ardoisier. Orientées du N.-N.-W. au S.-S.-E., elles contenaient un, deux et jusqu'à trois squelettes. Le mobilier funéraire se composait des pièces suivantes (Musée d'Annecy) :

Fig. 1

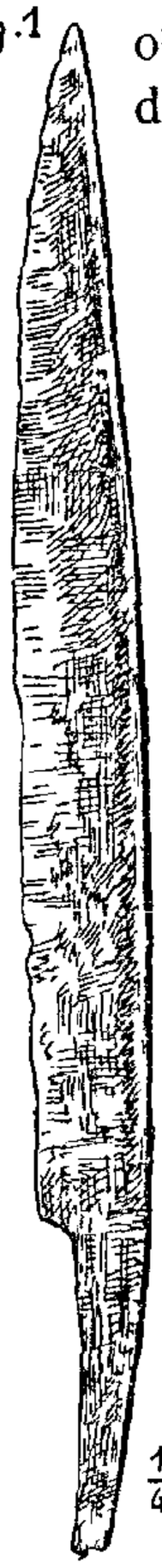

1/4

Un coutelas en fer *(fig. 1)* ; long. 0^m43, larg. au talon 0^m034. Le dos de la lame est légèrement incurvé, le côté du tranchant est convexe vers la pointe. Cette arme était cannelée comme les poignards dits scramasaxs, ainsi que le démontre l'existence d'un sillon en partie oblitéré par la rouille, près du dos. La pointe est émoussée. Sur toutes les armes similaires trouvées dans les tombes de la H^te^-Savoie, nous relèverons cette particularité exagérée intentionnellement.

Fig 2

1/3

Plaque de ceinturon en fer, munie de sa boucle et d'un ardillon à talon élargi *(fig. 2)*. Malgré l'oxydation très avancée on peut se rendre compte qu'un placage d'argent recouvrait cette pièce qui est ornée en plus de trois bossettes.

Fig. 3

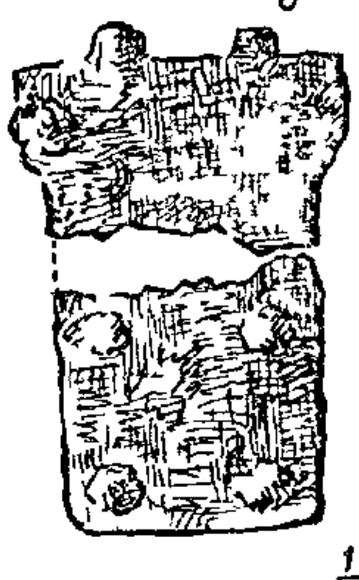

1/3

Une contreplaque de ceinturon en fer *(fig. 3)* de forme rectangulaire ; long. 0^m09, larg. 0^m06. Six bossettes garnissent cette pièce. Des traces d'incrustation d'argent sont visibles encore par places.

Un fragment de boucle avec son ardillon ; deux pièces à peine reconnaissables sous l'oxydation.

Taninges. — Près du mont Marcelly, un cimetière a donné un grand nombre de dalles de grès schisteux [1].

A *Flérier,* en 1868, on trouva quelques cercueils en pierre dont l'un contenait une boucle.

Dans la même localité, en 1874, on découvrit, à 20 mètres à l'est du cimetière moderne, à une profondeur de 1 mètre, cinq tombes en dalles de grès schisteux. Quelques ossements gisaient épars ; nul autre objet n'y fut recueilli [2].

Enfin, sur Flérier, au lieu dit la Chauffa, colline qui se ter-

1. *Rev. sav.*, 1866, p. 5.
2. *Id*, 1874, p. 100.

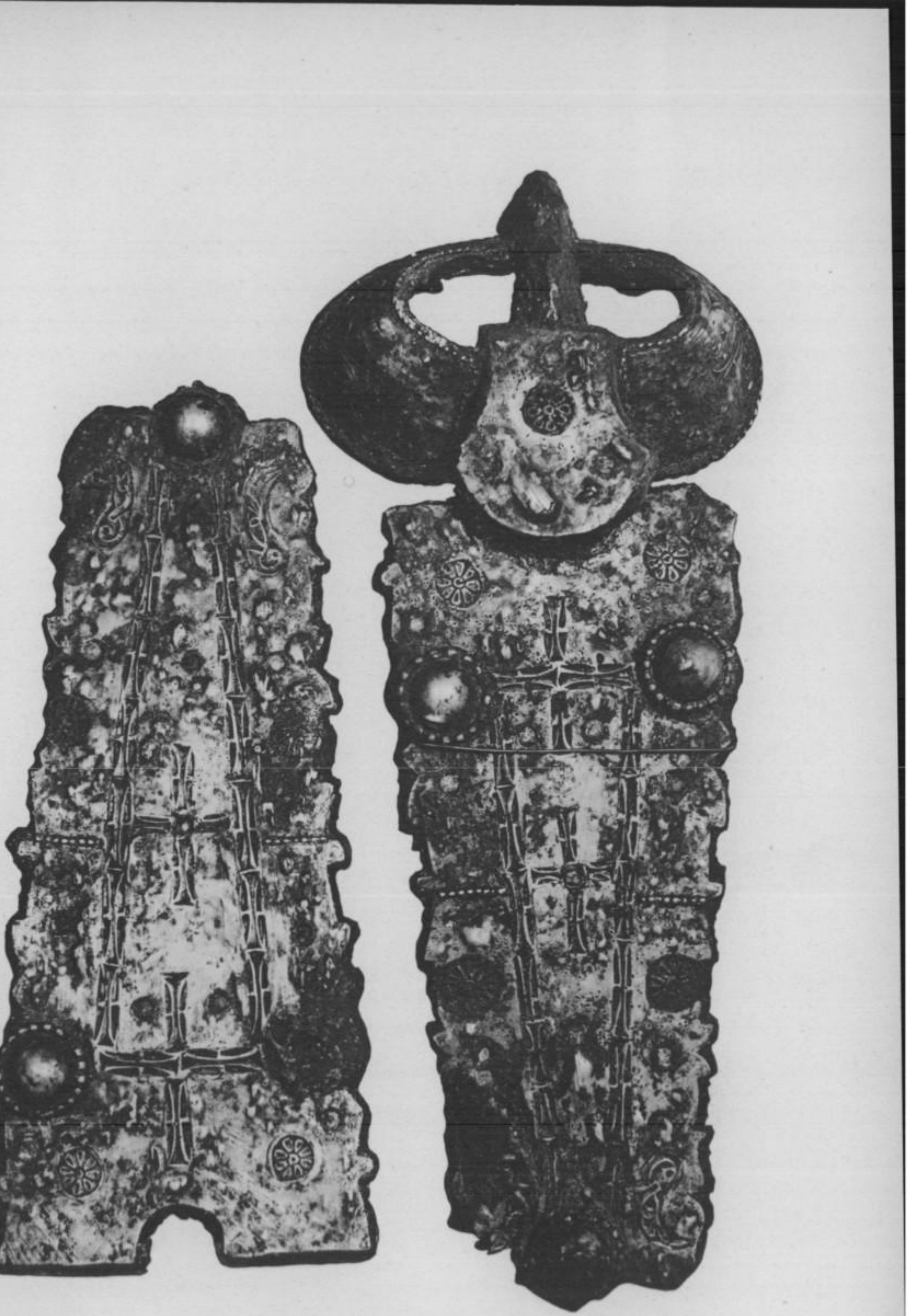

PLAQUE DE CEINTURON BURGONDE

DE FLÉRIER PRÈS TANINGE

mine à la combe des Cochenées [1], des travaux de défrichement mirent au jour trente tombes dont les dalles en grès schisteux étaient parfaitement ajustées. L'une mesurait $2^{m}30$ de longueur. On y trouva une belle tête osseuse à laquelle des cheveux étaient encore adhérents (?). D'autres contenaient quelques ossements et des crânes (collection du Musée) et des fragments de vases en pierre ollaire.

Certaines de ces tombes étaient uniquement formées de fragments de tuiles à rebord. C'est de l'une d'elles que provient la magnifique plaque de ceinturon du Musée d'Annecy.

Cet ornement, en fer recouvert d'une épaisse feuille d'argent, se compose de trois parties : la plaque, la contreplaque, la boucle et son ardillon. La longueur totale est de $0^{m}42$, la plus grande largeur à l'endroit de la boucle mesure $0^{m}10$. Cette dernière partie est réunie à la plaque au moyen d'une double charnière et peut basculer en s'écartant de l'ardillon. Trois bossettes hémisphériques disposées en triangle sont cerclées à leur base d'un grenetis perlé. Nos plaques sont très richement décorées d'un style sobre et élégant à la fois. Quatre rosaces étoilées chamlevées d'or alternent avec les bossettes. Le sujet principal de l'ornementation se compose de deux grandes croix fouillées au burin, flanquées de deux lignes travaillées de la même manière. Leur centre ainsi que les cantons inférieurs des croix placées entre les bossettes étaient garnis de gouttes d'émaux bleus et verts ainsi que de grenats. Les faces de la boucle, de forme tronc-conique et dont les bases sont formées d'un chapelet de perles métalliques, présentent aussi une décoration cruciforme. On remarque encore deux sortes de palmes en creux aux extrémités de la plaque et de la contreplaque dont les contours sont élégamment festonnés [2].

(A suivre.) M. Le Roux et Ch. Marteaux.

1. Tavernier : *Taninge et ses environs.* (*Mém. et Doc. de la Soc. sav. d'Hist et d'Arch.*, t. XXVII)

2. Cette plaque doit évidemment être attribuée à la première ou pure époque burgonde Celles qui ont été trouvees en Suisse, à Fétigny (Musée de Fribourg) et à Elisried (Musée de Berne) sont absolument identiques. (Note communiquée par M. Barrière Flavy.)

LES COMPTES DES CHATELLENIES DE SAVOIE

aux Archives Camérales de Turin

Les Archives de l'ancienne Chambre des Comptes de Savoie, dont le siège était à Chambéry, furent réunies en 1720 à celles de la Chambre des Comptes de Turin et sont conservées actuellement dans ce dépôt, formant la 3e section de l'*Archivio di Stato* de Turin.

Parmi les mines précieuses pour notre histoire que renferme ce beau fonds d'archives se trouvent les comptes des diverses châtellenies de Savoie. Sauf ceux de la châtellenie de Chambéry qui ont été connus de MM. Menabrea et Chapperon, grâce surtout à une analyse faite au XVIIIe siècle et conservée aux Archives Camérales, et ceux d'Allinges, ces comptes de châtellenie forment une source complètement inédite. Le grand historien piémontais Cibrario a connu quelques-uns de ces documents et s'en est servi, notamment dans ses travaux sur l'Economie politique au moyen âge, mais d'une manière très exceptionnelle. Il a donc paru intéressant de signaler aux érudits savoyards les châtellenies dont les comptes sont conservés aujourd'hui à Turin, avec leurs dates extrêmes.

Cette série est extrêmement riche. Pour ne citer que quelques exemples, elle renferme sur la seule châtellenie de Montmélian de 1263 à 1528, 235 rouleaux ou volumes ; sur celle de Montfalcon de 1289 à 1490, 197 articles ; sur celle d'Annecy de 1325 à 1534, 180 articles.

On sait que la châtellenie était au moyen âge la circonscription administrative, judiciaire et financière de la Savoie. Le châtelain, qui centralisait les divers pouvoirs, était tenu de présenter chaque année par devant la Chambre des Comptes à Chambéry, les comptes de sa châtellenie divisés en recettes et dépenses. On trouve surtout dans les dépenses des renseignements très variés et très imprévus sur les mœurs, l'histoire militaire, l'archéologie de la région et sur une infinité de sujets qui permettent de restituer avec une grande intensité de vie ces époques reculées. Un exemple tout récent et fort intéressant des ressources que peuvent présenter ces documents vient de nous être donné par le Conseil fédéral suisse qui, faisant procéder à la restauration du beau château de Chillon, a fait

copier pour la période du XIII^e^ et du XIV^e^ siècles, les dépenses relatives à sa construction [1].

Voici l'énumération de ces comptes de châtellenie :

Savoie. — Chambéry, Saint-Alban et Entre-deux-Guiers, 1270-1585. — Aiguebelle, 1275-1562. — Aiguebelle, mines de cuivre de cette châtellenie et de la seigneurie d'Hurtières, 1338-1349. — Apremont, 1482-1506. — Beaufort, 1355-1519. — Le Bourget et mestralie de Voglans, 1289-1571. — Châtelard en Bauge, 1272-1514. — Ecole en Bauge, 1504-1514, — Chevron, 1523-1531. — Conflans, 1305-1514. — Cusy et terre de Grésy, 1289-1480. — Entremont et mestralie de la Chartreuse, 1305-1485. — Hauteville de Rumilly, 1350-1392. — La Bâthie de Seyssel, 1503-1504. — Les Molettes, 1317-1323. — Les Marches et Apremont, 1340-1502. — Montmélian, 1263-1528. — Miolans, 1452-1457. — Montfalcon, 1289-1490. — Pont-de-Beauvoisin, 1299-1557, — Novalaise, mestralie, 1270-1279. — La Rochette, 1290-1438. — Rumilly, 1325-1533. — Saint-Alban et Monterminod, 1499 1502. — Saint-Genis et Cordon, 1298-1565. — Saint-Hippolyte-sur-Aix, prieuré et châtellenie, 1308-1359. — Tournon, 1270-1521. — Villard-Sallet, Montmayeur et Saint-Pierre de Soucy, 1472-1497. — Yenne et Chanaz, 1312-1562. — Seyssel, 1377-1562.

Genevois. — Annecy, 1325-1534. — Annecy, compte des blés et du vin, 1343-1349. — Alby, 1325-1515. — Arlod, 1325-1551. — Les Bornes, vidomnat, 1325-1401. — La Bâthie et la Balme de Sillingy, 1356-1577. — Chaumont, 1356-1528. — Chaumont, comptes des blés, 1337-1384. — Cruseilles, 1370-1593. — Cessens et Grésy-sur-Aix, 1317-1543. — Duingt, 1325-1552. — Duingt, comptes des blés et des vins, 1331-1352. — Faverges, 1318-1506. — Gruffy, 1326-1420. — La Roche, 1321-1586. — La Roche, compte des blés, 1336-1382. — Rumilly-sous-Cornillon, 1345-1515. — Sallenôve, 1579-1581. — Soirier, 1332-1333. — Ternier, comptes de la châtellenie et du péage du Pont d'Arve, 1325-1488. — Ternier, comptes des blés, cidres, vins et foins, 1331-1348. — Thônes, 1340-1515. — Val des Clefs, 1329-1336. — Ugines, 1289-1519. — Vuache, 1326-1343.

1. Quelques comptes conservés aux Archives de la Haute-Savoie ont été analysés par M. Mugnier dans une brochure publiée en 1891 sous le titre de *Comptes de Châtelains en Savoie aux* XIV^e^ *et* XV^e^ *siècles.* L'abbé Gonthier a utilisé ceux d'Allinges dans sa monographie historique de cette commune publiée dans le tome III des *Mém. de l'Ac. salésienne.* Il est regrettable que son exemple n'ait pas eté suivi par les chercheurs qui ont publié dans cette même collection, après lui, des monographies de paroisses.

Faucigny. — Bonneville, 1355-1663. — Bonne, 1313-1543. Charousse, 1325-1534. — Faucigny, 1308-1552. — Châtelet du Credo, 1307-1529. — Châtillon et Cluses, 1355-1553. — Flumet, 1283-1553. — Monthoux, 1332-1444. — Montjoye, 1355-1568. — Rosey, maison, 1412-1414. — Sallanches, 1317-1530. — Samoëns, 1310-1546.

Chablais. — Thonon, les Allinges, Balaison et maison forte de Bonnant, 1271-1536. — Balaison, Beauregard et Troche, 1325-1475. — Balaison, compte des blés et vins, 1331-1333. — Corbières, 1301-1407. — Evian et Féternes, 1271-1573. — Gaillard, 1320-1532. — Hermance, 1356-1475. — Yvoire et La Ravorée, 1305-1364. — Massongy, vidomnat. 1406-1452. — Nernier, 1451-1517.

Maurienne. — Comptes de la châtellenie de Maurienne « tant en bas qu'au dessus de la Verna », 1266-1535.

Tarentaise. — Comptes de la châtellenie de Tarentaise « tant en bas qu'au dessus du Saix », 1275-1565.

On conserve également aux Archives Camérales les comptes des diverses châtellenies du Valais et du pays de Vaud du XIII^e^ au XVI^e^ siècles, à l'époque où ces domaines faisaient partie des Etats des princes de Savoie. Les comptes de la châtellenie de Genève, connus sous le nom de château de l'Ile et vidomnat, sont conservés exceptionnellement dans la 1^re^ section de l'Archivio di Stato, connue sur le nom d'Archives de Cour, dans la 13^e^ catégorie du fonds de Genève et vont de 1278 à 1522 : il y en a 21 paquets.

Ces comptes des châtellenies de Savoie sont complétés très heureusement par la série des *Comptes des subsides,* conservés aussi aux Archives Camérales de Turin et dressés à l'occasion de la levée des subsides en argent accordés aux princes de Savoie par leurs sujets. La répartition des subsides se faisait par feux : les comptes donnent l'énumération de ces feux avec les noms des habitants et souvent la désignation précise du village où ils se trouvent. Ils sont suivis aussi de l'indication de diverses dépenses payées sur les fonds du subside, mentions qui renferment autant d'imprévu que celles des comptes de châtellenie propremens dits. Voici la liste de ces comptes de subsides classés par châtellenie :

Savoie. — Aiguebelle, 1333-1527. — Albens, 1377. — Apremont, 1356. — Beaufort, 1356-1467. — Le Bourget, 1331-1527. — Châtelard en Bauge, 1325-1511. — Conflans, 1331-1514. — Cusy, 1331-1373. — Entremont, 1331-1402. — Les

Marches, 1366-1388. — Montmélian, 1331-1527. — Saint-Pierre d'Albigny et Miolans, 1335-1386. — Montfalcon, 1313-1508. — Chautagne, 1356. — Pont de Beauvoisin, 1331-1451. — La Rochette, 1331-1451. — Rumilly, 1330-1500. — Saint-Genis et Cordon, 1331-1527. — Tournon, 1331-1526. — Yenne et Chanaz, 1331-1527. — Seyssel, 1359-1504.

Genevois. — Annecy, 1361-1560. — Alby, 1361-1515. — Arlod, 1361-1527. — La Bâthie et la Balme de Sillingy, 1361-1500. — Chaumont, 1352-1511. — Clermont, 1361-1518. — Cruseilles, 1407-1514. — Cessens et Grésy, 1356-1526. — Duingt, 1361-1479. — Faverges, 1356-1527. — La Roche, 1361-1515. — Mornex, 1372-1522. — Rumilly-sous-Cornillon, 1405-1515. — Ternier, 1331-1527. — Thônes, 1361-1515. — Ugines, 1331-1432.

Faucigny. — Bonneville, 1356-1527. — Bonne, 1356-1504. — Charousse, 1361-1525. — Faucigny, 1356-1501. — Châtelet du Credo, 1356-1515. — Châtillon et Cluses, 1356-1515. — Flumet, 1356-1467. — Monthoux, 1356-1439. — Montjoye, 1356-1527. — Sallanches, 1356-1527. — Samoëns, 1356-1527.

Chablais. — Allinges et Thonon, 1356-1578. — Balaison, 1331-1473. — Corbières, 1404. — Evian et Féternes. 1356-1504. — Gaillard, 1361-1534. — Hermance, 1356-1473. — Nernier, 1451. — Yvoire, 1356-1362.

Tarentaise, 1331-1530, et **Maurienne,** 1318-1515.

Il y a aussi des comptes généraux de subside pour toute la Savoie relatifs à la période de 1357 à 1534, intéressants à étudier. Il importe de faire remarquer qu'il y a une autre série des Archives Camérales renfermant de véritables recensements de la population au XVI^e^ siècle, principalement en 1561, à l'époque où Emmanuel-Philibert fit rechercher très exactement le nombre d'habitants de chaque paroisse pour établir la gabelle du sel. On en trouvera l'énumération dans deux inventaires manuscrits des fonds de la Chambre des Comptes de Savoie, aux Archives Camérales de Turin (n^os^ 192 et 72).

Les archéologues qui rechercheraient dans les comptes de châtellenies des mentions relatives à la construction des châteaux de Savoie trouveront, toujours aux Archives Camérales, dans la série des comptes des constructions des châteaux, une source précieuse. Voici l'énumération des châteaux dont on possède les comptes :

Allinges, 1636. — Annecy, 1393-1687. — Annonciade, 1569-1581. — Bonneville, 1385. — Le Bourget, 1408-1564. — Cham-

béry, château et Sainte-Chapelle, 1321-1711. — Charbonnière, 1633. — Corbières, 1338-1343. — Evian, 1376-1377. — Faverges, 1321. — Miolans, 1564, — Montmélian, 1300-1688. — Pont-à-Mafrey, 1628-1632. — Sainte-Catherine, 1589-1599. — Saint-Genis, 1330-1347. — Ternier, 1331-1405. — Thonon et Ripaille, 1433-1434. — Yenne, 1316. — Yvoire, 1318.

Max Bruchet.

LA CAILLE

(Suite et fin.)

II. — Les ponts de la Caille.

Avant la création du pont Charles-Albert, on passait la grande Usse plus en amont.

Parvenu à la bifurcation de la route actuelle d'Annecy à Genève et de celle qui monte à Villy-le-Pelloux, le voyageur venant d'Annecy suivait un instant cette dernière, traversait le hameau de la *Caille,* ainsi baptisé, dit-on, à cause d'une auberge à l'enseigne de la caille, et descendait sur le bord du torrent.

A cet endroit, la rivière, quittant la direction du sud, prend celle du couchant et coule paisible dans un rustique vallon, entre des bois de sapins mêlés de hêtres et des prairies en pente. Au bas du vallon, un petit ruisseau, dit le nant de Bougy, vient se jeter dans les Usses après une série de chutes ou cascades sur les marches de son lit taillé en escalier.

Le pont romain. — C'est près de ce confluent, à vingt pas en amont que s'élevait l'antique pont de l'Usse, dont l'origine remonte à l'époque romaine, peut-être même bien au-delà.

Sur la rive droite, dans cette prairie escarpée dont vous voyez les eaux corroder la base, on avait bâti, au moyen-âge, une léproserie avec une chapelle dédiée à sainte Madeleine : c'était la *maladière* soit l'hôpital du pont d'Usse, *maladeria pontis Ussie* [1]. Il en est assez souvent fait mention dans les testaments des nobles d'autrefois, par exemple dans ceux d'Henri de Menthon, seigneur de Nâves (23 novembre 1300), et d'Henri seigneur de Menthon (1437). Le 28 avril 1413, Nᵉ Hugonin de Lucinge lui légua la somme de 20 sols, soit environ trente francs

1. Archives de l'Evêché, *passim*.

de notre monnaie. Elle était à la nomination du curé et de la communauté de Cruseilles. Ses revenus consistaient en biens fonds, acensés pour le prix de 42 livres, avec une cense de dix livres dues par les frères Challut et les deux tiers de la dîme du crêt Rambert évalués à six quarts de froment.

Au XVII^e^ siècle (5 juillet 1640), cette maladière fut unie à la Congrégation des Douze Apôtres [1] qui la laissa tomber en ruines. Aussi dans sa visite de l'an 1665, M^gr^ d'Arenthon ordonna-t-il de la raser.

LE DEUXIÈME PONT. — Le pont romain durait depuis une longue suite de siècles, lorsque tout-à-coup, sur la fin du siècle dernier, il menaça ruine. S. M. le roi de Sardaigne, Victor-Amédée III, ordonna d'en construire un autre, à 130 mètres plus en amont (1780).

Afin de diminuer la pente à gravir du côté de Cruseilles, l'architecte voulut donner une grande hauteur à son œuvre. Il éleva dans ce but deux murs parallèles dont il remplit l'intervalle de cailloux jetés pêle-mêle sans les lier par du mortier.

Le nouvel ouvrage présentait un bel aspect, et le naturaliste Albanis de Beaumont qui publia en 1802, sa *Description des Alpes grecques et cottiennes,* ne craint pas de dire que « le pont de la Caille est un des plus beaux édifices de ce genre dans toute la province de Genevois. L'on est fort surpris de trouver un pont aussi grand et aussi élevé sur une aussi petite rivière que celle des Usses, qui n'est considérable que lors de la fonte des neiges... ».

Malheureusement, cet édifice manquait de solidité. Bientôt il menaça ruine, et s'écroula définitivement en 1813.

LE TROISIÈME PONT. — On le remplaça par un simple pont de bois qu'on construisit à cent mètres en amont, à moitié chemin d'un moulin qu'on appelle de nos jours le moulin du Bois, mais

1. La Congrégation des Douze Apôtres avait été fondée le 12 février 1612, entre les curés des environs de Cruseilles qui se réunissaient le jeudi de chaque Quatre-Temps, pour aviser aux moyens les plus propres à bien instruire leurs ouailles et à les préserver des opinions hétérodoxes. On l'appelait aussi la congrégation de *sainte Agathe*, parce qu'elle tenait ses conférences dans la chapelle érigée en l'honneur de cette sainte dans le petit château de Cruseilles, depuis la donation que leur en avait faite, le 29 novembre 1622, Henri de Savoie, duc de Genevois et de Nemours. (Voir Archives de l Evêché et *Acad. chablaisienne*, t VIII, p 5)

Cette congrégation prit fin en 1772, par la démission de ses membres M^gr^ Biord unit alors la chapelle de la maladiere, soit ses revenus à la cure de Cruseilles (26 juillet 1780). Dans la mappe de 1730, elle n'est pas indiquée ; mais le pré sur lequel elle avait été bâtie, porte le nom de pré de la *male*.

qui se nommait jadis le moulin de Coppet [1]. De ce point une route aux lacets nombreux remontait la côte de Cruseilles.

Le 25 février 1814, il y eut une escarmouche aux abords de ce pont. Une colonne autrichienne, fuyant d'Annecy poursuivie par le général Serrant, fit mine de vouloir défendre le passage des Usses. Mais les Français les attaquent vigoureusement à la baïonnette, les font plier, et les chassent le lendemain jusqu'à Copponex [2].

Le pont Charles-Albert. — Cependant l'interminable montée du passage des Usses rendait très difficile les communications entre Annecy et Genève. Des plaintes unanimes s'élevèrent de la part des commerçants et des voyageurs, demandant qu'on étudiât les moyens de remédier à cet inconvénient. Les uns préconisaient un hardi pont de pierre, dont le plan fut dressé par l'architecte Ruphy ; d'autres, un pont en fil de fer.

En aval du pont romain soit de l'embouchure du ruisseau de Bougy, la berge se relève soudain de chaque côté ; et la rivière, creusant son lit, se précipite entre deux rochers perpendiculaires qui la dominent de 450 pieds. C'est sur ces rochers posés en face et faisant suite au mont Terreaux que l'on résolut de jeter le pont suspendu. Par ce moyen on abrégeait de 3/4 d'heure la distance entre Annecy et Genève, et l'on supprimerait la plus grande partie de la montée. Mais il fallait obtenir l'autorisation et l'appui du gouvernement.

Sur ces entrefaites, Charles-Albert étant venu visiter la Savoie, les habitants d'Annecy lui présentèrent une requête dans ce but. Le bon monarque accueillit favorablement leur demande, qui était d'ailleurs chaudement appuyée par son ami, Mgr Rey, évêque du diocèse, et donna aussitôt des ordres pour qu'on en procurât la réalisation.

Le gouvernement promit 95,000 francs, et le surplus de la dépense devait être fourni par les entrepreneurs qui se rembourseraient au moyen d'un péage de 66 ans.

Entre les divers plans présentés, on choisit celui de M. Em. Bertin, ingénieur en chef des ponts et chaussées de France.

L'adjudication eut lieu le 30 juin 1837 en faveur de MM. Ant. Blanc, d'Annecy, L. Bonnardet, de Lyon, Bertin, de Paris ; et la direction fut confiée à M. P. Lehaître. Les travaux, com-

3. Le moulin de Coppet existait déjà au XIIIe siècle ; il appartenait à l'abbaye de Talloires. En 1730, il est la propriété de Ne J.-B. Delorme.

2. *Vie du général Dessaix*, page 312.

mencés le 10 mars 1838, furent poussés avec assez d'activité pour que les tours aient été achevées et les câbles jetés avant l'hiver. Voici la description qu'en faisait, en 1839, M. le chanoine Sallavuard [1].

« Le pont est suspendu par deux groupes chacun de 12 câbles en fil de fer, qui posent sur deux couples de tours élevées à chaque extrémité. Ces tours sont rondes, en maçonnerie pleine et couronnées par des créneaux ; elles ont 20 mètres de hauteur au-dessus du seuil du pont, 4 mètres de diamètre, et sont construites en assises de pierre dure, liées de cinq en cinq par des crampons intérieurs en fer. Un arc en pierre unit les deux tours, et présentant la coupe d'un arc de triomphe, leur donne un aspect tout à fait monumental.

« Les rouleaux qui portent les câbles sont à 18m60 de hauteur. Ceux-ci vont s'amarrer dans des puits de 30 pieds de profondeur creusés dans le roc ; ils ont 300 mètres de développement, et la distance des points d'amarre est de 235 mètres. La longueur du tablier est de 192 mètres, sa largeur de 6, y compris les deux trottoirs de 70 centimètres chacun. Le pont est porté par 133 poutrelles transversales, sur lesquelles le plancher est établi [2], et les extrémités en sont attachées aux grands câbles par 266 tiges de suspension en fer. Les gardes-fous sont en bois. »

Au printemps de 1839, un temps froid et pluvieux retarda beaucoup la reprise des travaux. Enfin, tout étant achevé, l'essai se fit le 10 juin.

L'épreuve exigée était un poids de 225,000 kil., réparti sur toute la longueur du pont. Lorsque les graviers représentant ce poids y furent posés, une pluie survint, et l'absorption d'eau que firent ces matériaux, augmenta considérablement leur pesanteur. Au même temps un ouragan furieux vint agiter le pont ; mais celui-ci résista vaillamment à tous ces assauts. On pouvait donc procéder à l'inauguration.

Elle eut lieu un mois plus tard, soit le 11 juillet, et fut brillante. On y voyait l'évêque du diocèse, le gouverneur de la Savoie, Victor Casazza di Valmonte, l'intendant du Genevois, F. Lenciza, le comte de Sales, ministre d'Etat, avec une foule de 10 à 12,000 personnes de tout rang et de tous pays. Sur la rive gauche du pont, pavoisé aux couleurs sardes, étaient, rangées en bataille, deux compagnies de chasseurs, et sur la rive droite, le corps des pompiers. La musique de la garnison

1. *Notice sur le Pont Charles-Albert*, Annecy, Burdet, 24 pages in-12.
2. On les a remplacés en 1883 par des traverses en fer.

d'Annecy et celle de la milice urbaine exécutaient de triomphantes symphonies.

Après un discours de l'entrepreneur Bonnardet à l'intendant et la réponse de ce dernier, l'évêque d'Annecy, revêtu de ses habits pontificaux, monte sur une estrade dressée à l'entrée du pont. Sa voix s'élève majestueuse. « Le Seigneur est admirable dans les choses élevées », s'écrie-t-il, *Mirabilis in altis Dominus,* et il fait sortir de ce texte de magnifiques considérations qu'il répète à l'autre bout du pont. Puis, retournant au milieu, suivi de plus de cent prêtres, il chante avec eux le *Te Deum,* et termine la cérémonie en bénissant solennellement le pont selon la formule du Rituel.

Au banquet qui suivit, le syndic d'Annecy, P. Chaumontet, lut une pièce de vers marquée au coin de la bonne inspiration. Vingt ans plus tard, le poète Veyrat, rentrant en Savoie après son exil, aperçoit le pont de la Caille, et s'écrie [1] :

A l'horizon sublime,
Un arc démesuré s'élance sur l'abîme
Et mon œil ébloui se demande comment
S'est posé dans les cieux ce hardi monument,
Quel habitant de l'air, quel démon, quelle fée
A suspendu si haut ce magique trophée...
Satan a-t-il construit ce pont audacieux
Pour tenter de nouveau l'escalade des cieux ?
. . . . . .
Et l'homme sur ce pont qui tremble au moindre vent
Sans un pacte infernal peut-il passer vivant ?
L'homme seul a vaincu cette invincible cîme...
Il s'était dit : troublant l'aigle au fond de son aire,
Je prendrai son chemin à l'oiseau du tonnerre,
A ces monts révoltés je jetterai mon frein,
Et le pont s'élança sur ses câbles d'airain.

Malgré l'impôt perçu par la compagnie, c'est sur le pont Charles-Albert que passa dès lors presque tout le trafic entre Annecy, l'Italie et Genève [2].

Un jour de l'an 1861, sous la poussée d'un violent ouragan, on vit le tablier du pont se soulever de quelques mètres, redescendre tout à coup, et l'une de ses extrémités se brisant tomber au fond de l'abîme. Le docteur Bouchet, qui venait de

1. *Progrès de l'Industrie en Savoie.*

2. Une personne payait 5 centimes, les bœufs et les porcs, 10 centimes, les bêtes de somme, 20 centimes Une voiture suspendue à deux roues payait 1 fr. 20 ou 1 fr. 50, voyageurs compris, suivant qu'elle était traînée par un ou plusieurs chevaux ; les voitures à quatre roues 2,50 à 3 francs ; les autres chars de 0,80 à 1 fr. 20 ; ce péage fut du reste supprimé par décret dès le soir du 13 août 1869.

traverser le pont au galop de son cheval, fut témoin de la catastrophe et sentit à cette vue les cheveux lui dresser à la tête. Afin de prévenir le retour de pareil accident, le tablier est maintenant retenu par des chaînes supplémentaires placées sous le tablier lui-même.

La création du chemin de fer d'Annecy à Genève a grandement diminué l'importance du pont Charles-Albert ; mais si les voitures passent plus rarement, il est à chaque instant traversé par les habitants de la rive gauche qui viennent dans les magasins de la rive droite, jouissant de la *zone,* s'approvisionner de denrées coloniales (sucre, café, chocolat, etc.).

III. — **La vallée des Bains.**

En aval du pont Charles-Albert, la vallée des Bains étroite et profonde suit la direction du nord-ouest ; mais à l'endroit où s'élèvent les thermes elle fléchit vers l'ouest pour s'élargir et s'abaisser tout-à-coup aux abords du moulin Dunand.

Du pont à ce moulin, qui en est éloigné d'environ 1200 pas, le géologue et le touriste rencontrent une foule de choses dignes de fixer leur attention.

Signalons tout d'abord dans la berge de la rive gauche, à 50 mètres en amont du pont et presque au niveau du torrent, une grotte ou *Danna* qui renferme de très belles stalactites ; et sous le pont même des coquillages ou fossiles abondants.

Dans la berge de droite, on remarque de nombreuses grottes. Ce sont, en descendant :

La *Grotte du Tunnel,* dont l'entrée inaccessible a la forme d'une gigantesque porte de cathédrale romane ;

La *Bornala du Charbon,* assez vaste mais n'offrant rien de remarquable ;

La *Danna à Pequets,* dont l'abord est facile mais dans laquelle on ne pénètre qu'en se traînant sur les genoux. Elle est ainsi nommée à cause de belles stalactites qu'on y admirait jadis, avant que des amateurs indiscrets ne se permissent de les emporter ;

Et derrière celles-ci, la grotte de *Catalanna* dont l'entrée se trouve à l'ouest dans un repli du chemin à talons qui descend de Cruseilles. Elle est très inclinée, et présente vers le milieu une pierre taillée par le ciseau du temps, dont la forme ressemble à celle d'un tigre, qui garde l'entrée. C'est à quelques mètres en aval de la grotte *Catalanna* que l'on prend l'étroit sentier qui conduit aux deux grottes précédentes.

Plus bas, s'élève l'établissement des Bains dont nous parlerons ci-après. On est agréablement surpris de trouver, au milieu de cette gorge sauvage, un hôtel confortable avec chapelle et trois autres édifices entourés d'un jardin et de corbeilles de fleurs cachés au milieu des grands arbres.

Vers les Bains, la vallée, nous l'avons dit, fléchit à l'ouest, et la montagne de gauche s'écarte assez pour que l'on ait pu tracer un chemin carrossable, qui remontant par de multiples lacets les pentes boisées de la berge, relie l'établissement des Bains à la route de Genève près l'entrée méridionale du pont Charles-Albert.

Ce chemin, commencé par le chanoine Croset en 1852, a été reconstruit à grands frais en 1883, au moyen de subsides fournis par l'Etat et par la Société des eaux de la Caille. Il traverse les Usses à trente pas en aval des Bains, sur un pont de pierre dit le pont des *Tines*, à cause de deux grandes cuves ou tines dans lesquelles les eaux du torrent se précipitent en produisant un bruit sourd imitant le roulement d'une grosse voiture. Au fond de l'une de ces tines, jaillit une source d'eau sulfureuse. A 5 ou 6 mètres du pont, s'élève une modeste croix de bois, à laquelle se rattache une légende dont nous parlerons bientôt.

Au dessus de ce pont, sur la droite, se trouve une grotte assez vaste et à deux étages : c'est la grotte du *Diable*. L'étage inférieur a la forme d'une chapelle précédée d'un petit vestibule, tandis que l'ouverture supérieure représente la porte d'une cathédrale gothique.

Presque en face, sur la gauche, au milieu de la montagne du Châtelard, on aperçoit un trou, par lequel, après des pluies abondantes, on voit s'élancer une cascade aux jets impétueux et aux flots écumants. Elle sort d'un réservoir creusé dans le rocher et que les gens du pays ont baptisé du nom de *Baçhai dé Fây-es*. Au pied de cette cascade, jaillissent deux sources d'eau, dont l'une est ferrugineuse et l'autre produit des tufs.

En continuant à descendre la vallée par le chemin établi sur la droite des Usses, on trouve à 200 mètres en aval du pont des Tines, une espèce de faille ou gorge étroite par laquelle on peut monter au village de Féchy. Au bas de cette gorge ou couloir, est une grotte assez vaste, dont l'accès est facile et dans laquelle coule un filet d'eau : c'est la *Danna du Pontet*, qui se prolonge dans la montagne. M. Paul Collet y place une légende [1].

1. *La Caille, son Etablissement thermal, son Pont et ses Environs*, Annecy, 1853, 172 pages in-8°.

« Au siècle dernier, nous dit-il, trois personnes vivaient cachées dans cette grotte : une jeune femme d'Annecy, Marie, avec son époux, Pepito, capitaine espagnol, et son beau-père Fernando Gomez, échappés tous deux au massacre général que firent les habitants d'Annecy, de la garnison espagnole, le soir de Noël en l'an 1746. Avertis secrètement par la jeune femme, les deux étrangers s'enfuirent avec elle déguisés en capucins, et vinrent se cacher dans ce rocher. C'est là qu'ils moururent l'un après l'autre ; et leurs corps déposés dans une fosse commune, reposent au pied de la croix de bois dont nous avons parlé plus haut. »

Trois cadavres ont réellement été trouvés, en 1852, à l'endroit où s'élève cette croix. Mais qu'étaient ces personnes réunies après leur mort dans ce lieu solitaire ? La tradition est muette à cet égard. Nous avons interrogé, il y a près de trente ans, les vieillards de Féchy. Aucun d'eux n'avait ouï parler des Espagnoux de la vallée ; et le père Jacquet, vénérable octogénaire, n'avait jamais connu dans sa parenté non plus que dans le voisinage, le Mathurin dont parle la légende, bâtie de toutes pièces par l'auteur précité.

De la grotte du Pontet, on peut se rendre directement à celle du Diable en suivant le sentier qui longe le rocher. A l'endroit où nous sommes, les deux berges ou montagnes s'abaissent graduellement et se rapprochent comme pour fermer la la vallée. Continuons cependant à descendre.

Au bout d'une centaine de pas, voici une nouvelle curiosité.

Vous entendez d'abord tout près de vous sur votre droite un bruit sourd semblable à celui d'une eau courante, et bientôt après vous voyez sortir du rocher, claire et limpide, une source très abondante, dont une partie, captée dans des canaux de bois, s'en va mouvoir la roue d'un moulin que nous allons rencontrer sur notre route : c'est la Doue ou la *Diouè* [1],

On croit que cette eau, prenant sa source au pied du Salève un peu au-dessus du village de Vovray, se perd dans des marais pour ressortir ici. Au fait, pendant que des ouvriers italiens exploitaient le minerai de fer qui se trouve au lieu dit les Grottes entre Cruseilles et Vovray, l'eau de la Diouè était chargée de fer.

En face de la Diouè, au pied de la berge de gauche, on re-

1 Doix, du latin *ductus*, est, en Normandie, le nom d un petit cours d'eau. — Autrefois, la Diouè sortait plus haut, près de la gorge du Pontet, mais vers 1840, un maçon creusa dans le rocher le souterrain qu'elle y suit aujourd'hui.

marque une petite cascade à laquelle sa forme étrange et grotesque a fait donner le nom de Pissevache.

Encore quelques pas, et la vallée s'élargit tout-à-coup. Aux rochers abruptes de la rive droite succède une côte douce plantée de vignes, au pied de laquelle bruit la roue d'un moulin, dit le moulin Dunand, du nom de son propriétaire.

En continuant de suivre la rive droite des Usses on rencontre bientôt (25 min.) le petit hameau de *Vers-les-Gots*. En face s'élevait jadis une véritable forteresse ; c'était la maison forte de *Vulpillières* qu'ont possédée successivement les de Compeys de Thorens (1317-1538), les de Viry, de l'Allée, enfin les Nes Reydet de Choisy (1568-1793). Elle était déjà en masures, il y a deux siècles. Une passerelle jetée sur les Usses permet d'aller chercher parmi la broussaille et les chênes les rares pans de murs qui subsistent.

IV. — **Les environs de la Caille.**

Si le baigneur peut trouver, dans la seule vallée des Bains, tant de choses dignes d'attirer son attention, les alentours lui offriront des promenades non moins intéressantes que variées.

Un jour, il visitera le pont Charles-Albert, qui produit, depuis les Bains, un effet réellement fantastique ; et *remontant* la rive gauche par un chemin qui *descend* en pente douce, il ira voir le moulin des Bois et les vestiges des vieux ponts dont nous avons parlé.

Une autre fois, après avoir donné un coup d'œil à l'église du village d'Allonzier, il examinera sur les murailles du château soit de la dernière maison au Sud-Est, les armoiries des nobles d'Allonzier « d'azur à une croix double de gueules » et celles des Ns d'Angeville « de sinople à 2 fasces ondées d'argent » avec la date 1666. Légué par le dernier d'Angeville à Me F. Delaplace (1765), ce château, aujourd'hui délabré, fut acheté par J.-B. Garnier, sénateur, et vers la fin du siècle, par les nobles de Reydet, qui le possèdent encore.

Il pourra ensuite faire l'ascension, très facile d'ailleurs, de la petite montagne de Montmin, d'où l'on jouit d'un ravissant panorama ; ou bien prenant le chemin qui longe la base orientale du mont, il ira, à vingt minutes de là, au pied d'un rocher taillé à pic, cueillir quelques fleurs d'une plante inconnue dans le reste de la France, je veux parler du *Cyclamen napolitanum*. Puis traversant le col de Mandallaz, il visitera les ruines de la maison forte de Rossy, ancien fief des Reydet, et regagnera ra-

pidement les Bains par Avregny, autrement dit le Feug (fayard) et la passerelle du moulin Dunand.

Aux archéologues, nous conseillons de visiter les ruines qui couronnent la montagne du Châtelard au S.-O. des Bains et dont l'histoire est ensevelie dans l'oubli. Après quoi, traversant les hameaux champêtres de *Mépii* soit du Néflier, de la *Greuba* et du Feug, ils iront fouiller les ruines de Vulpillières.

Une autre promenade fort agréable conduit du clocher d'Allonzier au Feug par un chemin tracé entre deux petites montagnes ou collines.

Parcourons maintenant la rive droite des Usses. A l'extrémité du pont Charles-Albert, deux ou trois cafés et hôtel vous offrent un rafraîchissement; 10 min. plus haut, voici le hameau du Noiret au centre duquel on a trouvé, il y a quelque trente ans, un cimetière burgonde.

15 min., la route de Genève oblique à droite. De ce point, orné d'une belle croix de pierre vue splendide sur le bassin tourmenté des Usses et sur la province du Genevois.

25 min., Cruseilles (altit. 770^{m}), antique bourgade couronnée jadis par un château fort, qui commandait la route de Genève, et dont il reste des vestiges.

De Cruseilles, on peut monter vers la grotte des Coudrets ou même faire l'ascension du Salève (1381^{m}).

Descendant de Cruseilles, on peut regagner les Bains en suivant un sentier pittoresque qui du Noiret, traversant le hameau de Féchy, conduit aux Bains par la gorge du Pontet ou par un autre sentier moins raide aboutissant au moulin Dunand.

Nous signalerons encore plus au loin : le château de *Boisy*, qui domine la gare de Groisy-le-Plot : c'était jadis le fief du père de saint François de Sales, le château de *Thorens*, et la chapelle voisine qui a été bâtie sur le lieu où naquit le saint évêque de Genève. Un service régulier de voitures y conduit 2 fois le jour.

Enfin de la gare de Groisy-le-Plot, on peut gagner rapidement Annecy et visiter ses monuments qui rappellent le souvenir de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal, sa forteresse aujourd'hui transformée en caserne et son joli lac dans les eaux duquel se mirent les ravissantes stations de Veyrier, Menthon, Talloires, Duingt, Saint-Jorioz et Sévrier. — On peut se rendre de même à Genève par Annemasse, ou, par La Roche, Bonneville et Cluses pousser une pointe jusqu'à Chamonix.

J.-F. GONTHIER

NOTES DE LINGUISTIQUE

Pastenade et Pasnalie.

Voici un des mots les plus populaires qu'on puisse trouver dans les parlers de la Savoie. Qui ne connaît la fameuse chanson de Joseph Béard, *Lô K'apoé* ou *La Pasnalie*? M. Constantin, qui a donné de cette chanson une transcription phonétique nouvelle [1], n'a pas manqué d'ajouter un utile commentaire historique et linguistique, à l'usage des Savoisiens curieux de reproduire, en un patois quelque peu différent, le célèbre refrain :

Jamais Vayron n' vaudra Pasnalïe.

Aux étrangers il rappelle que le mot *pasnalie* désigne la carotte *(carotte jaune ; Daucus carotta),* tandis que la plante appelée en patois carotte se nomme en français *betterave* [2].

Ce terme n'est pas particulier aux nombreux idiomes de la Savoie. Nous le trouvons dans un grand nombre de provinces de la langue d'Oc comme de la langue d'Oïl, et dans la Suisse romande, sous une multitude de formes voisines, mentionnées dans les lexiques spéciaux ou dans le Dictionnaire de Godefroy. On peut classer les principales de ces formes en trois groupes, d'après la nature du suffixe :

A. **Suffixe à Gutturale** [3]...	Pastenaque. Pastenaga, pastenague, pasternague, pastenargo.
B. **Suffixe à Dentale**	Pastenate ou pasténate. Pastenade, pastinade, pastonade ou pastonnade, pastounade. Pasquanade 4, pasquenade. Pastenée (chûte de la dentale, dans le français propre). (Avec chûte de *s*) : patenade, patenée.
C. **Yod ou L mouillée**	Pastenaille, pastenaye. Parstenaillô. Pasnaille ou pasnalïe. (Avec chûte de *s*) : Patenaille, patenêie, pétenaille, potenaille.

1 *Etudes sur le Patois savoyard.*

2 *Dictionnaire de Trévoux* : On appelle, dans quelques provinces du Royaume, carotte la bete-rave, et pour la carrote *(sic)* on la nomme *pastenade.*

3 On trouve le suffixe *aca* dans cloaca, portulaca, lingulaca, verbenaca, pastinaca et surtout dans les mots du règne végétal. Signalons aussi arboraca, dans Isidore. (DIEZ, *Grammaire des Langues romanes,* II, p 281)

4 C *pasquenade,* dans Rabelais, nom du poisson appelé en latin *pastinaca.*

Mentionnons pour mémoire la forme bretonne (?) *pastonnadez*, et l'hypothétique *pestinak*, donné comme mot teuton (?) dans un *Glossaire genevois*.

Tous ces mots désignent le plus souvent la carotte (ou racine jaune), le panais, rarement l'épi (WALLON : *Pastenarde*), ou la berce-branc-ursine (*Heracleum Sphondylium* de Linné).

*
* *

Nous citerons d'abord quelques passages intéressants, recueillis dans Godefroy ou dans les textes de la Renaissance :

« Les pastenee et racine estoient sy chieres c'on vendoit .IIII. navel .II. den., .IIII. pastenee .I. d. » (J. AUBRION, *Journ.*, an 1473.)

« Les salades sont bonnes de capres, laitues, sicorees, pimpenelle, vinette, *pastinades*, et plusieurs autres herbes. » (J. BOUCHET, *la Noble Dame*, éd. 1530.)

Au commencement du IIe livre de la *Savoye*, J. Pelletier du Mans énumère les nombreux produits de cette « plaisante et fructifieuse » contrée, comme disait son contemporain Buttet : « La prune violette, la pomme dousse et la guigne mollette, l'artichot, le melon, le safran, le chou, la laitue, l'endive, l'hysope, la mente, le thin, la marguerite, le liz, les euillets et les roses, spic, baselic et soussi, le fenoil, la marjolaine, le roumarin, l'aniz. » Il ajoute :

Je n'oublieroi le doussatre Cherui,
La Pastenade et l'Asperge avec luy.

Aussi bien ce terme est-il d'un usage courant, dans la langue littéraire, au XVIe siècle. Olivier de Serres nous apprend que « en Languedoc et ailleurs n'appellent autrement les carrottes que *pastenailles* blanches ». A Paris, ces deux mots *pastenade* et *carotte* étaient synonymes. En effet, « les *pastenades* et carrottes ne diffèrent pas entre elles presques en autre chose qu'en la couleur : celle de l'une estant rouge et de l'autre blanche », (*Th. d'Agric.* VI, éd. 1605.)

Le lexicographe anglais Cotgrave signale les deux formes *pastenaque* et *pastenade* (1611). Il définit ainsi ce dernier mot :

Pastenade : « The garden carrot, or a root like a carrot (most commonly) of a bloudred colour ; and sometimes of a yellow ; but that by art ; some authors also call the parsenip thus. »

*
* *

Quelle est l'origine de ce mot ? La question ne pouvait jadis embarrasser maint érudit :

« Les *pastenagues* qui ont toute leur vertu en la racine et en la semence sont ainsi appellees pour ce que leur racine est ung agreable et convenable *past* à l'homme. » (*Platine de Honneste Volupté*, éd. 1528.)

Cette étymologie a pu contenter Ménage, mais elle ne saurait suffire aujourd'hui [1].

On ne manquera pas tout d'abord de rapprocher *pastenade* et *pasnalie* du mot latin *pastinaca*. Beaucoup d'anciens glossaires traduisent déjà ce mot par l'une des nombreuses graphies que nous avons énumérées. A côté de la glose PASTINACA *pastinacie*, on trouve *pasternague (Gloss. de Douai), panaye, pasnaise* ou *panaise* (*Catholicon*, ap. GODEFROY). — Au mot *pastinaca*, dans ies additions qu'il a faites au Dictionnaire de Du Cange, P. Carpentier signale la forme *pasnasie* (IN GLOSSAR. LAT. GALL. EX COD REG.) ; vulgo *panais* et *pastenade*.

Voici ce que dit Littré à ce sujet : « Le latin a *pastinaca ;* mais *pastinaca* peut-il donner *pastenade* ? D'ailleurs le sens ancien de Pastenade est carotte ; il est donc plus probable que c'est un dérivé de *pastinare*, fouir, houer. » (Sub. verb. : *Pastenade.*)

On peut concilier les deux étymologies indiquées par Littré. Il est bien évident que *pastináca* n'a pu donner *pastenade*. Mais à ce mot latin on doit rapporter toutes les formes à gutturale. telles que *pastenague*, ou le vx. prov. *pastenaga*. Quelques-unes de ces formes semblent être d'origine savante, comme nous le remarquons pour le nom du poisson que les Latins appelaient *Pastinaca*.

A *pastenague* correspondrait la forme française *patenaie*. Suivant les lois de la phonétique française, le *c* post-tonique suivi d'*a* devient *yod* après *a, e, i, (Cf. báca = baie)*, tandis qu'après les autres voyelles il s'affaiblit en *g*, puis disparaît.

Les différentes graphies en *aye, aïe* peuvent aussi venir de *Pastináca*. Mais, le plus souvent, le même radical a été augmenté du suffixe *aille*, de *ália*. Comme le remarque Darmesteter (*Mots nouveaux*, p. 84), ce suffixe évoquait d'abord l'idée de pluralité ; cette idée primitive se laisse encore reconnaître dans le caractère collectif de nombre de mots ainsi formés. Souvent ce même suffixe prit un sens nettement péjoratif.

Enfin le latin, surtout le latin populaire, avait de nombreux diminutifs en *áculus*. Ainsi à côté de bēta, on trouve *betá-*

1. Cf l'étymologie de *Rapum* (rave), dans le poème latin *Rapina*, de BIGOTHIER.

« *Rapaque dicta quidem quoniam rapiuntur ubique.* »

culus = petite rave. *Acula* aboutit de même que *ália*, à la finale française *aille*. Les deux suffixes ont donc fini par se confondre. (L'italien offre un suffixe nouveau : *pastricciano*, terme de botanique comme de zoologie.)

Quant aux formes à dentale, auxquelles correspondent les doublets français *pastenée* et *patenée* (Cf. *salade* et *salée*), c'est encore au même radical qu'il convient de les rapporter. Seul le suffixe serait différent. C'est l'avis de Puitspelu, l'auteur bien connu du *Littré de la Grand'Côte* et du *Dictionnaire étymologique du Patois Lyonnais*.

Après avoir mentionné ce vers d'un poète stéphanois du XVII^e^ siècle :

L'hiver n'a ren lessi que quauque pastounade,

Puitspelu ajoute : « De *pastináca*, avec substitution du suffixe provençal áda, de áta. D'où *past'nada*, past[*e*]nada, (par insertion d'une voyelle d'appui) ; *pastinada* ou *pastonada*. Au pluriel *pastonades*. »

Cette substitution de suffixe est d'autant plus admissible que le latin *pastinaca* appartient (comme le participe passé *pastinata*), à la famille du verbe *pastinare*, de *Pastinum*, d'où *pastinare* = creuser, houer.

L'étymologie populaire a pu rattacher *pastenade* à un second verbe *pastinare*, diminutif de *pascor* (d'où *pastinagium* = jus pascendi porcos in silva domini (DU CANGE), et le vieux verbe *pastiner* = paître). Un souvenir de cette étymologie est resté dans l'explication souvent donnée de *Pastinaca*, qui venait, disait-on, *a pastu*, « parce que l'on mange le panais des jardins ».

La persistance de *s*, que Puitspelu trouve assez bizarre, s'explique naturellement dans les formes provençales. Dans certaines formes françaises, *s* fut sans doute maintenu par une influence savante ou dialectale.

*
* *

On peut se demander maintenant quel rapport de sens existe entre *pastináta* (carotte) et l'espèce particulière de plantoir pour les jeunes vignes que les Latins appelaient *pastinum*. « C'était un long bâton se terminant par deux dents, entre lesquelles on saisissait le jeune plant, et au moyen de cette pince on l'enfonçait dans le sol à la profondeur voulue. » (RICH.)

Ce mot nous fournira l'occasion d'étudier comment peuvent naître et se développer des significations nouvelles.

Pastinum (mot qu'on a proposé de rattacher à la racine qui

se trouve dans le verbe *pango*) a donné *pastinâre* = faire usage du *pastinum*. Le laboureur qui défonce le sol d'un vignoble et y plante de jeunes vignes s'appelait *pastinator*. Le terrain de ce vignoble s'appela soit *pastinatum* (solum), soit *pastinum*, du nom même de l'instrument, soit *pastinatio*, comme l'action même de houer la vigne.

Pastinare qui primitivement ne s'appliquait qu'à un travail viticole très spécial, prit un sens plus étendu, celui de creuser, fouir, houer, cultiver, planter, provigner.

La pastenade serait ainsi simplement la « *cultivée* », *pastinâta* (radix) [1].

Cette origine nous explique fort bien comment *pastenade* (ou *pasnalie*) a pu désigner souvent des plantes assez différentes. C'est d'abord un terme générique :

« Une espèce de pastenades est la betterave », dit Olivier de Serres, « laquelle nous est venue d'Italie n'a pas longtemps ». S'agit-il de préciser, on ajoute d'ordinaire un qualificatif : « pastenaille sauvage » (JOUBERT, *Pharmac.*, éd. 1588, Cf. l'italien : pastricciano salvàtico); ou pastenaille blanche, rouge, jaune.

Ainsi pour les bettes : « Il y a de trois couleurs de bettes, de blanche, de verte et de rouge » (Ol. de SERRES). Il en est encore de même aujourd'hui pour le mot racine : *racines jaunes*. Cette locution est employée par ceux qui, sachant le français, ne veulent pas se servir de termes patois. (PUITSPELU).

Obligé de lutter contre les mots carotte, racine, betterave, *pastenade* a peu à peu perdu du terrain. Çà et là il est complètement tombé en désuétude; ailleurs le sens s'est spécialisé, mais non cependant partout de la même façon.

Ce qui a le plus contribué à la disparition de ce mot, c'est peut-être l'extension du mot *panais*. Pour les auteurs du Dictionnaire de Trévoux, aucune différence entre *pastenade* et *panais* : « c'est la même chose ».

Littré observe aussi, que *pastenade* est l'ancien nom du *panais*, « plante potagère dont la racine est d'un blanc jaunâtre *(pastinaca sativa)* ». Il donne comme étymologie de *panais* le latin *panacem*, « grec *panax* et *panakes*, qui vient de *pâs*, tout, et *akos*, remède, parce qu'on lui attribuait toute sorte de vertus».

J'observerais que *pánacem* est accentué sur l'antépénultième ;

1 « Elle croit *naturellement* dans l'Europe centrale et méridionale, sur les bords des champs, dans les prés et les haies. *Par la culture*, les feuilles et la tige, qui sont naturellement velues dans la plante sauvage, deviennent glabres, et la racine devient plus grosse et plus tendre ». (*Dict. des Sciences naturelles.*)

s'il a donné *panais,* ce ne peut être que par suite de l'analogie avec les nombreuses finales latines en *ácem* : *fornácem*, *capácem*, etc.

Les botanistes s'accordent à reconnaître que peu de plantes ont donné lieu à d'aussi confuses discussions que le *panax* des Anciens. Ce qu'il y a de certain, c'est que le mot latin *panax* désigne des plantes fort diverses : l'heracleum, la centaurée etc. Le sens du dérivé français *panais* aurait donc été restreint et spécialisé, comme le fait s'est produit pour le mot *pastenade,* ainsi que pour le mot *radis,* issu de *radicem*. Mais pourquoi et à quelle époque a-t-on fini par appliquer exclusivement au panais cette dénomination de plante curative par excellence? D'ailleurs ce mot panax fut-il jamais véritablement populaire?

On trouve la forme *panax* dans Ambroise Paré (VIII, 4) : « escorces de racines de panax ». Ce n'est ici que le mot latin emprunté à Pline ou à Columelle. Quant à la forme *panais,* si elle provient véritablement de *panácem, elle se rapproche assez d'un certain nombre de dérivés de *pastinaca*. Tels sont pasnaise, basnaie, pasnaie.

« Car une truie une basnaie
Aime assez mielz c'un marc d'argent. »
(G. de Coinci, ap. Godefroy.)

Cette ressemblance a sans doute contribué à la vulgarisation du mot panais. Peu à peu le terme savant aura supplanté le nom ancien et d'origine populaire, sans pouvoir toutefois l'évincer d'un grand nombre de patois. Aujourd'hui beaucoup de gens ignorent le mot *panais,* ou désignent ainsi tout autre chose que la *pastinaca sativa* de Linné.

Pastenade et *pasnalie* ont-ils eu un développement métaphorique analogue à celui que reçut le mot *carotte* en français, *carote* en italien? (Cf. Littré.) Il serait intéressant de le constater, mais je n'ai pu recueillir d'exemple probant. Signalons cependant qu'en italien *pastricciano* s'applique parfois à un homme « *sémplice e quièto* ». Nous n'aurons garde d'oublier, pour terminer, une métaphore originale qu'on trouve mentionnée dans le *Dictionnaire du Patois savoyard,* tel qu'il est parlé dans le canton d'Albertville, par M. F. Brachet, au mot *Parstenaillô*. « On appelle ainsi les pièces de vingt francs, parce qu'elles ressemblent à une tranche de carotte rouge. »

Nous sommes loin du *Pastinum*. Mais ce n'est pas la dernière surprise que nous réserve la Sémantique, cette branche de la Linguistique si nouvelle et si pleine d'attraits.

J. Désormaux.

LES SAVOYARDS AU XIX^e SIÈCLE

QUELQUES TYPES D'OFFICIERS

ARMÉE FRANÇAISE.

ALLOUARD Jacques, ✻.

Né à Chambéry le 18 mars 1770 ; volontaire allobroge le 16 septembre 1792 ; sergent le 10 décembre ; sergent-major le 29 janvier 1793 ; sous-lieutenant le 30 septembre 1793, devant Toulon ; lieutenant de carabiniers le 4 thermidor an II. Cité à l'ordre du jour pour avoir passé un des premiers le pont de Lodi, le 21 floréal an IV. En prairial an IV, il passa l'Adige à la nage avec quelques carabiniers de sa compagnie et surprit un poste ennemi qui gardait une barque sur la rive opposée ; deux mois plus tard, il enleva trois canons ; il se distingua au pont de Mori, le 10 brumaire an V, et y fut blessé d'un coup de feu à la mâchoire inférieure. Aide de camp du général Dessaix le 26 pluviôse an XII. Capitaine le 5 ventôse an XIII. Le 8 mai 1809, il passa le premier la Piave et eut trois chevaux tués. Il fut ramassé sous son cheval à Wagram. Criblé de blessures, il prit sa retraite le 1^er novembre 1811, et mourut à Chambéry en 1816.

(Voir Folliet, *Vie du général Dessaix*, p. 492.)

BLANC-GARIN Jean-François, O ✻.

Né le 13 février 1782, à Serraval. Vélite le 29 mai 1804, il fut d'abord au camp de Boulogne, puis à Austerlitz. Passé aux grenadiers de la garde, il fit en 1806 et 1807 les campagnes de Prusse et de Pologne. Sous-lieutenant le 6 janvier 1808, il prit part aux opérations qui se poursuivaient dans l'Italie orientale en 1809 ainsi qu'à l'expédition de Sicile en 1810. Envoyé en 1811 à l'armée de Valence en Espagne, il y fut fait lieutenant aux chasseurs à pied de la garde, le 8 février 1812. Il partit de Valence pour Moscou. En 1813, il fut nommé successivement capitaine le 8 avril ; membre de la Légion d'honneur le 17 mai et officier du même ordre le 14 septembre, après des faits nombreux témoignant de son énergie et de sa valeur. « Le 3 février 1814, étant en position devant La Ferté-sous-Jouarre, la droite du 5^e corps fut repoussée vigoureusement par 1,000 ou 1,200 Russes. Il chargea à la tête de sa compagnie et arrêta l'ennemi,

qui se replia en désordre avec une perte considérable. » Grièvement blessé, le 27 mars 1814, au pont de Doulaincourt, près Bar-sur-Aube. Après avoir pris part à la campagne d'Espagne en 1823, il sollicita et obtint son admission au traitement de réforme. Il reprit du service en 1830. Il était attaché à l'état-major de Lyon quand éclata l'insurrection de 1834. Il tomba sous les balles des émeutiers et mourut de ses blessures le 17 juillet 1834. La ville de Lyon lui éleva une tombe à côté de celles des autres officiers victimes de l'insurrection, et le général Dessaix prononça un discours à ses obsèques.

(*Panthéon de la Légion d'honneur,* communiqué par M. Buttin.)

CHALLUT Claude, ❋.

Né à Annecy le 2 juin 1771 ; enrôlé, le 10 février 1793, comme capitaine de la 4e compagnie du 3e bataillon des volontaires du Mont-Blanc. Il combattit aux armées des Alpes, du Midi et d'Italie, de l'an II à l'an VII. Momentanément détaché au siège de Toulon, il entra le premier dans cette place, à la tête d'une patrouille de 120 hommes. Le 21 floréal an V, à Lodi, il ramena au combat une colonne de quatre à cinq cents hommes dont le courage était ébranlé. A l'affaire du 12 ventôse an V, dans le Tyrol, avec une centaine d'hommes il débusqua l'ennemi des postes qu'il occupait. et le poursuivit la baïonnette dans les reins jusqu'au village de Faedis, défendu par une colonne de 600 fantassins, avec laquelle il soutint pendant une heure un combat acharné. Blessé dès le commencement de l'action par un coup de feu à la main gauche, il ne quitta le champ de bataille que lorsqu'une balle lui eut traversé le corps. Cette courageuse résistance sauva le 3e bataillon, qui allait être cerné par des forces supérieures. Challut fit toutes les campagnes avec son corps, finalement celles d'Autriche et de Prusse, et mourut glorieusement à Iéna le 14 octobre 1806.

(Fastes de la Légion d'honneur.)

DECOUZ Jean-Joseph, ❋.

Né à Annecy le 10 novembre 1769; engagé en 1787 au 2e régiment de chasseurs à cheval, il fit les campagnes du Rhin de 1792 à 1796. Capitaine de cavalerie, il fut tué en avant de Raab le 13 juin 1809 : entouré par 20 hulans, il refusa de se rendre et ne succomba qu'après avoir mis quatre des assaillants hors de combat. Frère aîné du général Decouz, il avait encore deux autres frères plus jeunes, qui tombèrent également au champ d'hon-

neur : Etienne, lieutenant, tué à Bautzen en 1813, et Sigismond, major dans la garde impériale, qui succomba à Waterloo.

(Voir FOLLIET, *Volontaires*. p. 222.)

DUCROS, ✻.

Né à Sixt en 1820 ; chirurgien militaire ; s'est illustré, le 11 avril 1842, dans le combat de Beni-Mered, près Bouffarick, où 21 hommes portant la correspondance, sous la conduite du sergent Blandan, furent assaillis par 300 cavaliers arabes et massacrés, sauf quatre, après une glorieuse résistance. En signalant ce fait d'armes à l'armée d'Afrique, le maréchal Bugeaud s'exprimait ainsi : « Tous ont mérité qu'on garde d'eux un éternel souvenir... Je compte, parmi eux, le chirurgien sous-aide Ducros, qui revenait de congé et rejoignait son poste avec la correspondance ; il a saisi le fusil d'un blessé et a combattu jusqu'à ce que son bras eût été brisé. » Décoré le 29 mai 1842, il était le plus jeune chevalier de l'armée. Malheureusement, il n'avait pu se remettre des suites de son amputation, et il mourut en 1844. Il est représenté deux fois dans les bas-reliefs de la statue qui a été élevée à Bouffarick, au sergent Blandan, le 1er mai 1887. Les photographies de ces bas-reliefs figurent au Val-de-Grâce, dans la salle d'honneur de l'Ecole.

PHILIPPE FRANÇOIS.

Né à Annecy le 20 janvier 1774 ; élu lieutenant au 3e bataillon des volontaires nationaux du Mont-Blanc, le 15 mai 1793 ; capitaine le 30 mai suivant. Il fit avec son bataillon la campagne de 1793 et après le siège de Toulon il fut détaché en qualité d'adjoint à l'adjudant général Delort. Après un premier fait d'armes dans les montagnes du Piémont en septembre 1794, il fit la campagne de 1795 dans les montagnes de la Ligurie. Signalé dès lors comme *brave, vertueux, zélé, connaissant bien son état,* il se prodigue sans compter, partout où il y a des coups à recevoir. Le 23 novembre 1795, à la bataille de Loano, il est atteint d'un coup de feu au bras et à la poitrine. Au pont de Lodi, le 10 mai 1796, il commandait les éclaireurs des six compagnies de carabiniers placées sous les ordres de Dupas qui s'élancèrent sur le pont. Il tomba criblé de blessures, de l'autre côté du pont ; il reçut un coup de sabre à la jambe droite, un coup de lance à la main gauche, quatre coups de sabre à la tête et un coup de feu à la jambe gauche, qui fut fracturée. Incapable de continuer le service actif, il obtint le commandement de Crémone le 16 vendémiaire an v, sur les recomman-

dations des généraux Berthier, Vaubois et Vignolle. L'année suivante, il reçut le commandement des îles Sainte-Marguerite. Nommé chef de bataillon le 7 germinal an VIII, sur la demande de ses camarades, Philippe dut bientôt prendre un congé pour rétablir sa santé dans son pays natal, mais il mourut à Menthon (Haute-Savoie) le 30 octobre 1803.

(Voir FOLLIET, *Volontaires*, p. 268-272.)

SAVOYE CLAUDE, O ❋.

Né à Chambéry en 1772 ; volontaire allobroge le 20 septembre 1792 ; sergent le 6 décembre ; sous-lieutenant de carabiniers le 4 thermidor an II ; lieutenant le 5 vendémiaire an IV. Blessé devant Toulon d'un éclat d'obus le 11 frimaire an II. Fut un des premiers à passer le pont de Lodi. En prairial an IV, il passa l'Adige à la nage et enleva un poste ennemi. Le 4 thermidor an IV, il reçut à Salo un coup de feu qui lui traversa la cuisse droite et un coup de baïonnette à la hanche gauche pendant qu'il gisait à terre. Le 8 brumaire an VIII, à la tête de 25 carabiniers, il enleva aux Autrichiens la tête du pont de Tanaro et leur prit une pièce de canon. Adjudant-major le 1er vendémiaire an IX ; capitaine le 1er germinal an X ; fut blessé à Durago, en 1808, d'un coup de feu à la cuisse gauche. Retraité en 1811, il fut rappelé à l'activité en 1814, nommé chef de bataillon au 8e léger ; blessé d'un coup de boulet à la cuisse droite au deuxième combat d'Annecy, le 24 mars 1814, et retraité définitivement le 1er septembre 1815. Il mourut à Grenoble le 1er octobre 1841.

(Voir FOLLIET, *Volontaires*, p. 150.)

THONIN FRANÇOIS-THERÈSE, ❋.

Né à Chambéry en 1763. « Entré au service en 1780 dans les gentilshommes archers de la garde du roi de Sardaigne, il passa au service de France et se distingua à l'armée des Pyrénées-Orientales, dans la guerre contre l'Espagne. Avec un faible détachement de troupes, il fit mettre bas les armes à un très grand nombre d'ennemis. Il était alors adjudant-général. Peu de temps après la paix avec l'Espagne, il fut compris dans une réforme. Il sollicita de l'emploi et obtint de servir en qualité de capitaine à l'armée d'Italie, commandée alors par Bonaparte. Sa bravoure et son intrépidité lui méritèrent sur le champ de bataille le grade de chef d'escadron. Cet acte de justice ne fit qu'enflammer son courage, et une occasion éclatante de se distinguer se présenta bientôt à son impatience. Chargé

de garder un pont à l'affaire de Cerea, et voyant un gros de cavalerie autrichienne qui se disposait à lui passer sur le corps pour prendre en flanc la division du général Murat, il se détermina à charger l'ennemi au lieu d'attendre le choc qui menaçait sa faible troupe. Ce nouveau Curtius, bientôt dépasse le pont, s'élance à toute bride sur les Autrichiens, vingt fois supérieurs en nombre, et les étonne par son incroyable audace. Forcé de battre en retraite, il exécute encore plusieurs charges, jusqu'à ce qu'accablé par la multitude il tombe percé d'un coup de feu dans le flanc droit, le poignet droit coupé et le crâne ouvert d'un coup de sabre. Cette valeureuse résistance fit perdre un temps précieux à l'ennemi et donna au général en chef le temps de tout disposer pour enfoncer cette cavalerie qui fut, en effet, fort maltraitée dans cette mémorable journée. Passé dans le service des places, il fut quelque temps chargé du commandement de Modène ; lors de sa rentrée en France, il fut appelé successivement à différents emplois et commanda le fort Lamalgue à Toulon. Il mourut le 1er mai 1814. »

ARMÉE SARDE.

CATHIARD François-Ferdinand.

Lieutenant au 2e régiment de Savoie ; se distingua à l'assaut de Volta (26 juillet 1848). Ayant pénétré dans une maison, il y est attaqué par quatre soldats autrichiens et parvient à se débarrasser d'eux, malgré deux graves blessures.

COCATRIX (de) Léon.

Lieutenant au 1er régiment ; se signala par plusieurs actions d'éclat pendant la campagne de 1848, notamment à Sainte-Lucie, où il fut sauvé d'une mort certaine par le soldat Perrier, et à Volta, où, sous les ordres du capitaine Roux et avec l'aide du sous-lieutenant Louvatier, il fit 60 prisonniers. A la bataille de Novare, il se précipita le premier pour chasser l'ennemi d'une caserne et tomba blessé mortellement par une balle dans la poitrine. Comme ses soldats voulaient le transporter à l'ambulance : « Non, dit-il, laissez-moi mourir sur le champ de bataille, c'est le plus beau lit de mort pour un militaire. »

DELAVENAY Michel, ✠ ✠.

Natif d'Amancy ; capitaine au 1er régiment de Savoie. A la bataille de Pastrengo (30 avril 1848), il commandait la 2e compagnie des grenadiers du 1er régiment. Sur l'ordre du colonel,

il s'avance avec un peloton contre une compagnie autrichienne qui avait surpris une des escouades dispersées en tirailleurs, et s'élançant hardiment vers l'ennemi, il l'attaque à la baïonnette, le serre de près, saisit un officier, et lui ordonne, sous peine de mort, de lui remettre son épée et de faire déposer les armes à ses soldats. Frappés d'une terreur panique, les Autrichiens se rendent prisonniers ; ils étaient au nombre de 149, y compris trois officiers. Retraité comme major par décret du 6 décembre 1850, avec une pension de 1,835 fr. Fixé à Turin en 1860.

FORAS (comte DE) CHARLES-FÉLIX, O ❋ O ✠.

Né à Gênes le 28 janvier 1825 ; lieutenant au 2e régiment de Savoie ; à l'assaut de Volta (26 juillet 1848), il force un capitaine de tyroliens à lui remettre son épée. Décoré de deux médailles d'argent à la valeur militaire pour actions d'éclat le 24 août 1848 et le 5 novembre 1849. Décoré de l'Ordre militaire de Savoie pour services brillants en Crimée, le 12 juin 1856. Démissionnaire, en 1860, du grade de major qu'il venait d'obtenir, il est devenu plus tard colonel commandant supérieur des quatre légions des mobilisés de la Haute-Savoie, sur la demande du corps d'officiers, le 8 février 1871, et lieutenant-colonel du 107e territorial le 23 juillet 1875 ; démissionnaire le 9 février 1881.

GENY VICTOR-MARIE, O ❋.

Né à Ugine le 14 septembre 1820 ; engagé volontaire au 1er régiment de la brigade de Casale le 16 avril 1839 ; sous-lieutenant au 1er régiment de Savoie le 13 septembre 1842 ; lieutenant le 8 mai 1848. A la bataille de Goïto (30 mai 1848), il fut cité à l'ordre du jour de l'armée pour avoir amené un certain nombre de prisonniers ; décoré de la médaille d'argent le 15 août 1848, pour l'intrépidité rare dont il fit preuve à l'assaut de Volta (26-27 juillet 1848). Cerné par l'ennemi à la bataille de Novare, il se défendit comme un lion et resta sur le champ de bataille, couvert de blessures ; décoré d'une seconde médaille d'argent le 13 juillet 1849 pour cette héroïque résistance ; nommé capitaine le 31 mars 1851, il prit part à l'expédition d'Orient, du 26 avril 1855 au 10 mai 1856. Se distingua encore, le 24 juin 1859, au fait d'armes de la Madonna della Scoperte, et reçut la médaille de bronze. Nommé major au 8e régiment d'infanterie le 26 septembre 1859, il passa au service de la France le 27 juin 1860, devint chef de bataillon au 21e de ligne et plus tard (1869) au 10e de ligne. Le décret du

29 décembre 1860 qui le décora de la Légion d'honneur mentionne à son actif cinq campagnes et *dix* blessures. Celui du 14 août 1869, qui le fit officier du même ordre, indique 37 ans de services effectifs, 7 campagnes, plusieurs coups de sabre, une citation. Cet intrépide soldat fit encore avec son ardeur habituelle la campagne de 1870-71. Avec de pareils états de services, on peut regretter qu'il n'ait reçu aucun avancement depuis 1860. Il est mort à Ugines le 3 octobre 1884.

LOCHE DE VANZY (comte DE) JULIEN.

Né aux Avanchers (Savoie) le 26 octobre 1824 ; sous-lieutenant au 2e régiment de Savoie. A l'assaut de Volta, le chevalier de Villeneuve, major au second régiment de Savoie, venait d'être tué à la tête de son bataillon ; le capitaine Joseph de Charbonneau l'avait remplacé et tombait lui-même quelques instants après, criblé de blessures. Assailli par trois Croates, il allait périr, lorsque le jeune sous-lieutenant comte de Loche, s'élançant à son secours, tua le plus acharné et blessa les deux autres, qui cherchèrent leur salut dans la fuite. M. de Loche est mort en Crimée, en 1855.

François MIQUET.

QUELQUES INDUSTRIES EN SAVOIE

FONDERIE DE CLOCHES G. & F. PACCARD

En 1796, la commune de Quintal (canton sud d'Annecy), ayant besoin d'une cloche, s'adressa à un maître-fondeur de Carouge, près Genève, J.-B. Pitton. C'était encore le temps où cette opération se faisait à pied-d'œuvre. J.-B. Pitton eut besoin d'un aide ; le syndic de la commune s'offrit, et c'est ainsi qu'Antoine Paccard, fondateur de la maison, fit son apprentissage. Il créa la fonderie de Quintal et la dirigea jusqu'en 1816. A cette date, nous le trouvons associé avec son fils Jean-Pierre. Vers 1825 il céde sa maison à ses fils, Claude et Jean-Pierre, et se retire à Lyon, où il a dirigé pendant quelque temps la fonderie Frèrejean, et a formé un élève M. Morel, qui est devenu un fondeur réputé, et a fait les gros bourdons de son temps.

Claude et J.-P. Paccard ont travaillé ensemble jusqu'en décembre 1847, date de la mort de Jean-Pierre, sous les raisons

sociales Claude et J.-P Paccard, ou Paccard frères ; on trouve ces deux manières de signer soit sur leurs conventions, soit au bas de leurs cloches.

De 1847 à 1858, Claude Paccard continue l'exploitation de la fonderie, tant en son nom qu'au nom de ses neveux. Ce fut Claude qui, en 1857, transféra la fonderie de Quintal à Annecy-le-Vieux, parce que son industrie prenait de l'extension. A sa mort (février 1858), ses neveux Victor, Georges et Francisque Paccard continuèrent sous la raison sociale Victor Paccard et frères jusqu'en 1865 ; et sous celle de Paccard frères jusqu'en 1881. Victor Paccard se retire alors, la maison Paccard frères entre en liquidation. Les deux cadets Georges et Francisque ont monté, à cette même date, au lieu dit Joly toujours commune d'Annecy-le-Vieux, la fonderie actuelle qui fait l'objet de la présente notice : toutes leurs cloches sont signées : Georges et Francisque Paccard, Annecy-le-Vieux, Haute-Savoie.

Nous allons exposer la méthode généralement suivie pour la fabrication des cloches ; mais auparavant nous rappelerons que le nombre des vibrations d'une cloche est en raison inverse de son diamètre ou de la racine cubique de son poids : la gravité du son croît en raison directe des diamètres.

Ils seraient pour une série de cloches formant l'octave complète :

ut	*ré*	*mi*	*fa*	*sol*	*la*	*si*	*ut*
1	8/9	4/5	3/4	2/3	3/5	8/15	1/2

Pour exécuter le tracé d'une cloche, le fondeur se sert de la *brochette,* tableau donnant pour une cloche d'un poids déterminé l'épaisseur du bord et le plus grand diamètre. Le *bord* ou la plus grande épaisseur de la cloche est pris pour unité ; toutes les autres dimensions sont fonction du bord. En général, chaque fondeur a sa brochette particulière. Le diamètre de la partie supérieure de la cloche ou *cerveau* n'est que la moitié du plus grand diamètre ou diamètre inférieur de la cloche : il donnerait donc s'il pouvait entrer en vibrations, l'octave supérieure de la note fondamentale de la cloche. Il en sera de même de deux cloches dont l'une aurait son plus grand diamètre double de celui de l'autre.

Le profil extérieur et intérieur de la cloche est tracé sur une planche, dite *planche à trousser*. On la découpe successivement, au fur et à mesure de l'avancement du moule suivant ces différents profils. Le tracé des *anses* ou *colombettes*, qui servent à suspendre la cloche, n'est pas aussi rigoureux, mais se base

également sur le bord. Le battant doit avoir environ 1/20 du poids de la cloche.

Passons maintenant au moulage : il se fait en terre et utilise les procédés ordinaires quant au choix des terres, sables, etc.

Le moule d'une cloche comprend 4 parties : 1° le noyau ; 2° la fausse cloche ; 3° la chemise ou chape ; 4° les colombettes ou anses.

Le noyau construit en briques et terre, est profilé par la planche à trousser suivant le vide intérieur de la cloche ; à cette fin la planche à trousser est montée sur une tige en fer de manière à pouvoir pivoter autour de l'axe vertical de la cloche.

Sur ce noyau on applique une couche de terre, mélangée de chanvre, profilée également par la planche à trousser suivant l'épaisseur que devra avoir le métal, c'est la *fausse cloche*.

C'est sur cette fausse cloche que se placent les inscriptions, dessins, figures, qui doivent orner la cloche. Toute cette ornementation a été gravée en creux sur bois ; le mouleur en prend des empreintes en cire, qu'il n'a qu'à disposer convenablement sur la fausse cloche.

Reste maintenant à faire la *chemise*. Elle recouvre tout le travail précédent et prend en creux l'empreinte des reliefs en cire. On l'obtient à l'aide de couches de terre appliquées successivement sur la fausse cloche, entremêlées de chanvre; renforcées par du fil de fer et toujours profilées par la planche à trousser.

La beauté des cloches dépend en grande partie de la qualité de la potée recouvrant la fausse cloche et formant l'intérieur de la chemise.

Les différentes parties du moule, noyau, fausse cloche et chemise, sont séparées par des couches de suif qui empêchent leur adhérence réciproque. Le noyau est creux pour permettre d'y faire du feu et dessécher ainsi le moule. La chaleur fait aussi fondre la cire donnant l'ornementation ; cette cire est absorbée par la fausse cloche et la chemise ; c'est le procédé dit moulage à cire perdue.

Le moulage des colombettes se fait à part : on peut employer soit des modèles en bois sur lesquels on fait directement le moulage en terre ; soit des moules creux en plâtre qui donnent des colombettes en cire ; et ces dernières servent au moulage en terre ; en faisant dessécher ce moule à l'étuve, la cire fond ; on la recueille ; elle sert à une autre opération.

Les différentes parties du moule étant prêtes, on soulève la

chape, on enlève la fausse cloche, on ragrée la surface du noyau, la surface intérieure de la chemise ; on garnit le fond encore couvert du noyau avec un bouchon de terre, dans lequel est scellé l'anneau porte-battant ou bélière (quelques fondeurs disent encore colombette). On replace la chemise sur le noyau ; entre les deux se trouve maintenant le vide qui recevra le métal. Enfin on pose sur la chape le moule des colombettes et le bassin de coulée qui fait corps avec lui.

Le moule est alors prêt ; il ne reste plus qu'à l'enterrer dans la fosse de coulée, en avant du four, et à ménager les rigoles qui distribueront le métal aux différents moules.

Le métal est fondu dans un four à reverbère ordinaire ; il présente généralement la composition suivante :

Cuivre rouge .	78
Etain.	22
	100

La Savoyarde.

Après la coulée et quand on suppose le métal suffisamment refroidi, on brise les moules pour en sortir les cloches et les nettoyer.

MM. Paccard font actuellement quatre coulées par an en moyenne, qui donnent de 80 à 100 cloches.

La plus grosse qui soit sortie de leurs ateliers est la *Savoyarde* dont le poids exact est 18.835 kil., suivant la pesée faite à Paris. Je ne la cite ici que pour mémoire ; le regretté chanoine Ducis lui a consacré une notice spéciale dans cette *Revue*[1]. Je citerai ensuite le Bourdon de N.-D. de Liesse à Annecy fondu à l'époque du doctorat de Saint-François de Sales et qui pèse 5.105 kil. On peut estimer à 1.353 environ le nombre de cloches sorties à ce jour (25 mars 98) de la fonderie d'Annecy-le-

1. Année 1893, page 141.

Vieux et dire qu'il s'en trouve dans les cinq parties du monde.

Les cloches sont montées à *battant lancé* ou à *battant rétrograde*.

Dans la cloche à battant lancé, (mode généralement adopté dans notre région), le *joug* ou *hune* a des proportions telles que le battant participe au mouvement oscillatoire de la cloche ; de ce fait il se trouve comme lancé en l'air contre la cloche, et vient la frapper à sa partie la plus haute dans chaque envolée.

Cloche à battant lancé.

Dans la cloche à battant rétrograde, la hauteur du joug égale le grand diamètre de la cloche, et lui fait contrepoids autour de l'axe des tourillons ; les oscillations sont plus lentes, le battant, plus léger dans ce cas que dans le précédent et presque immobilisé, tend à revenir toujours dans la verticale ; la cloche vient frapper contre le battant ; résultat, la sonnerie a moins d'ampleur.

Si la cloche à battant rétrograde est sonnée à trop grande volée, le battant reste appuyé contre la cloche et arrête les vibrations : le système isolateur de l'abbé Maisonnave obvie à cet inconvénient.

En 1865, Georges Paccard trouva le moyen d'accorder les cloches par le moulage et la fusion mêmes et sans aucune espèce de retouche après la coulée.

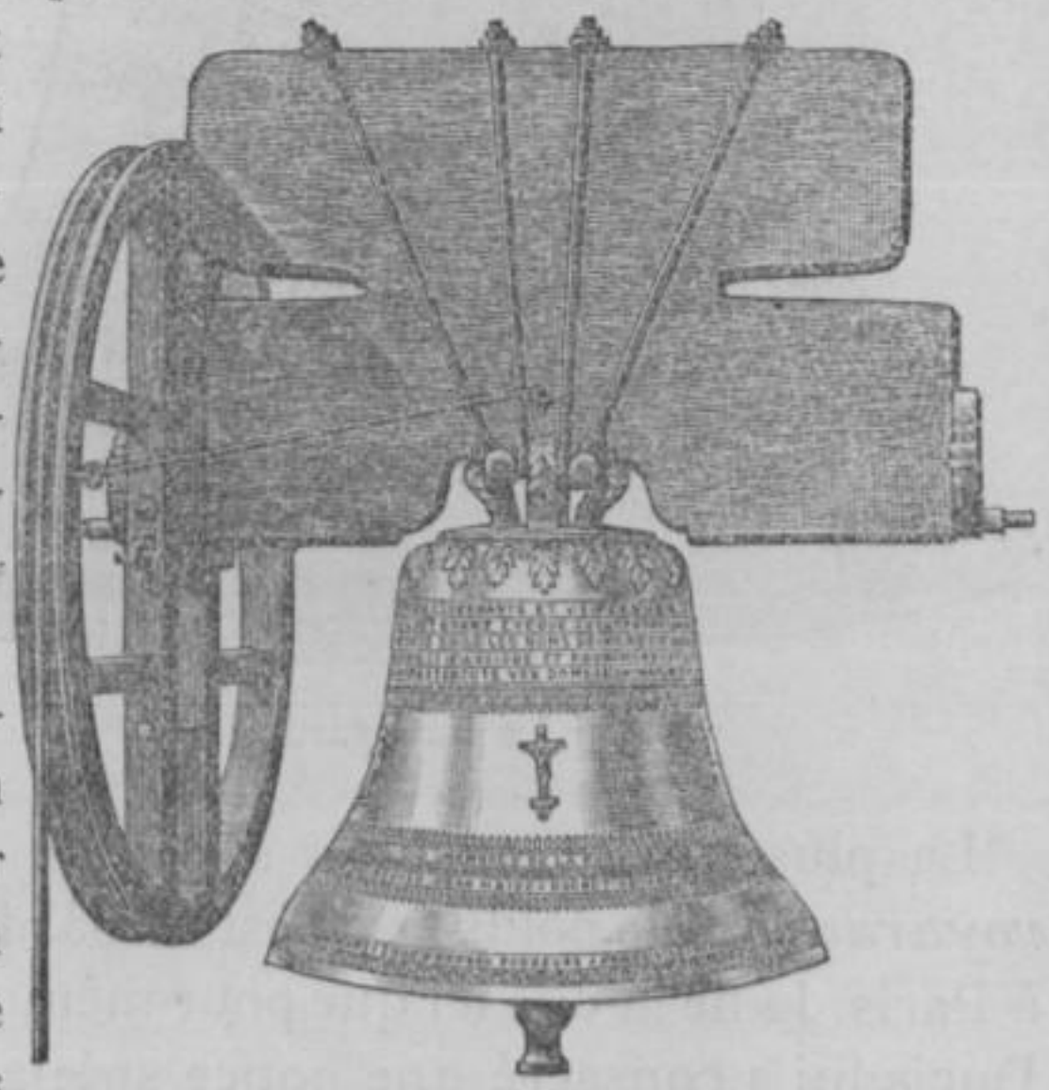

Cloche à battant rétrograde.

Aussi la fonderie Paccard a-t-elle produit de nombreux carillons parmi lesquels je citerai : ceux de N.-D. de Buglose qui de 25 cloches va être porté à 32, — de même pour le carillon de N.-D. de Pontmain (Mayenne), — le carillon de Saint-Sauveur

de Québec (Canada), 12 cloches, — de Saint-Pierre de Montréal (Canada), 26 cloches, — Saint-Patrice de New-York, 19 cloches. — Citons encore les carillons de Mégève (12 cloches), de Sallanches (Haute-Savoie) (9 cloches) ; de Colombo (Ceylan) ; de Port-Victoria, aux îles Seychelles ; d'Ismaïlia (canal de Suez) ; de Saint-Léonard (Angleterre) ; d'Oackfort (Natal) ; de l'Anse-à-Veau (Haïti) ; de Tevigne (Sénégal) ; Laos (Siam) ; Lagos

Machine à carillonner.

(Afrique occidentale). Pour actionner les carillons, MM. Paccard ont acquis le brevet d'une machine à carillonner qui permet de jouer du carillon aussi facilement qu'on jouerait de l'harmonium. Je rappelerai ici aux lecteurs de la *Revue* la note si intéressante de M. J. Ritz intitulée : *Les Carillons de G. et F. Paccard* [1].

Enfin, pour terminer, quelques considérations sur les cloches au point de vue musical.

1. *Revue savoisienne*, année 1895, page 193.

Le poids d'une cloche influe sur la qualité du son ; ce dernier est d'autant plus plein, plus nourri que les parois de la cloche sont plus épaisses. Une bonne cloche doit avoir des sons secondaires concomittants en harmonie, tels que tierce ou sixte majeures ou mineures, quinte ou octave justes. Il faut remarquer en effet que, outre le son principal, une cloche donne encore deux sons accessoires au moins, l'un plus aigu, l'autre plus grave que le son principal. De ces sons accessoires dépend la qualité d'une cloche. Le son secondaire grave se développe seulement lorsque l'on sonne la cloche à toute volée, et le rôle qu'il joue, dans l'ensemble de la sonnerie, n'est pas aussi important que celui du son secondaire aigu, à cause de sa plus grande distance au son principal : conséquemment, si le son secondaire grave n'est pas juste, il ne nuit pas autant à l'ensemble de la sonnerie. Une cloche est mauvaise lorsque les sons secondaires sont à intervalle de seconde, septième ou neuvième du son principal. La forme des bonnes cloches d'aujourd'hui est telle qu'elles donnent la tierce majeure ou mineure du son principal comme son accessoire aigu, et l'octave grave du son principal ou du son accessoire aigu, comme son accessoire grave. Les sons accessoires aigus jouent dans une sonnerie un rôle très important en ce qu'ils se tiennent dans la région tonale de la plupart des sons principaux. Ces sons doivent donc être bien pris en considération. Une sonnerie sera harmonique ou mélodique suivant les goûts. En général la sonnerie diatonique mélodique est préférée.

A. ALLART,
Ingénieur des Arts et Manufactures.

NOTE SUR LES PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES

dans l'année 1897

L'année 1897 [1] s'est fait remarquer par de nombreux orages qui ont éclaté de fin mars au commencement de septembre, puis par une sécheresse de plus de deux mois. Aucune goutte de pluie appréciable au pluviomètre n'est tombée à Annecy, du 24 septembre au 29 novembre. Durant cette période on compte

1. Les observations concernant Annecy ont été faites au Jardin public sous la direction de M Mangé.

de nombreux jours de brouillard ou de brume; des hauts sommets on jouit souvent du spectacle toujours émouvant de la mer de nuages.

Au point de vue de la température, l'année 1897 ne présente rien de bien particulier. Au début de janvier, le temps est assez beau jusqu'au 18, date à laquelle la neige commence à tomber. La température la plus basse à Annecy est de —12°5 le 25 janvier ; on mesure dans ce mois $42^{m}/^{m}$ d'eau. A partir de cette époque, le thermomètre remonte assez régulièrement pour atteindre son point maximum le 11 juillet avec 34°. Comme d'ordinaire les écarts de température sont toujours plus grands en été qu'en hiver.

On a compté à Annecy 17 jours d'orage, spécialement en juin (8 jours) et en juillet (4 jours). La grêle fait plusieurs fois son apparition mais surtout le 4 août à 5^{h} 40^{m} soir où pendant 12^{m} des grêlons dont quelques-uns mesurent $13^{m}/^{m}2$ de diamètre tombent sur Annecy et sur la côte ouest du lac. Le premier orage a éclaté à Annecy le 28 mars à 11^{h} 45^{m} soir et le dernier, le 3 septembre.

Dans un récent travail, M. Plumadon, de l'Observatoire du Puy-de-Dôme, a déterminé d'après les Annales du Bureau central, avec les moyennes de quinze années, les quantités de pluie tombées dans les principales villes de France et le nombre de jours correspondants. Au point de vue de la quantité, Annecy n'est pas heureux, il occupe le 85e rang avec $1278^{m}/^{m}$, mais il reprend l'avantage pour le nombre de jours où il pleut; il arrive au 30e rang seulement, avec 121 jours. C'est qu'Annecy jouit à certains points de vue d'un climat méridional : fortes ondées donnant une grande quantité d'eau au pluviomètre. mais aussi de nombreux beaux jours. Enfin Annecy est un pays de montagnes ; l'hiver il y tombe de la neige, et l'eau qui en provient élève de beaucoup la moyenne. Pour bien montrer ce fait pour 1897, nous avons dressé ci-contre un diagramme dans lequel le nombre de jours où il pleut est représenté chaque mois par une ligne perpendiculaire à la ligne horizontale suivant laquelle sont marqués les mois. On obtient un total de 123 jours, qui s'écarte peu de la moyenne de 15 ans.

La hauteur d'eau tombée à Annecy, soit sous forme de neige, soit sous forme de pluie est en 1897 de $1410^{m}/^{m}5$, à peu de chose près la même quantité qu'en 96 ($1509^{m}/^{m}6$) et qu'en 95 ($1437^{m}/^{m}6$). Mais ce qui caractérise l'année dernière c'est la distribution

des pluies. Pour permettre de bien s'en rendre compte on n'a qu'à consulter les diagrammes ci-contre. Les hauteurs de pluie recueillie au pluviomètre et ramenée à la hauteur qui resterait sur le sol si ce dernier était imperméable, sont représentées comme ci-dessus par des droites perpendiculaires à la ligne horizontale suivant laquelle se trouvent les mois ; les longueurs de ces droites sont proportionnelles aux sommes des nombres donnés par le pluviomètre. La neige est comprise dans ces diagrammes, l'eau provenant de la fusion étant comptée comme pluie. Du reste, il ne tombe de la neige seule que du 18 au 31 janvier. En observant les diagrammes pour 1897, on s'aperçoit immédiatement du maximum de pluie qui s'est produit en août et de la sécheresse d'octobre et de novembre ; toutefois, pour les derniers mois de l'année, il faut se rappeler que les $32^{m}/^{m}$ de novembre n'ont été recueillis que le 29 et le 30, et qu'il n'y a eu que sept jours de pluie en décembre.

On voit nettement aussi, la différence de distribution des hauteurs d'eau tombées avec les deux années précédentes ; en 1896, c'est au début de l'année que les pluies ont été peu abondantes, mais il a plu tous les mois, en 1895 aussi, et même d'une façon encore plus uniforme, mais la quantité d'eau se rapproche sensiblement de celle de 1897.

La quantité d'eau qui se trouve dans l'atmosphère à l'état de vapeur peut être mesurée par l'humidité relative ou état hygrométrique. On se rappelle que cet état hygrométrique est défini : le rapport qui existe entre la tension de la vapeur d'eau actuellement dans l'atmosphère et la tension de cette vapeur si l'air était saturé. Ce rapport est déterminé dans les trois stations d'Annecy, de Bonneville et de Mélan par le psychromètre. Les résultats envoyés à la Commission de météorologie ont été figurés par des diagrammes disposés comme les précédents ; La valeur moyenne des humidités de chaque mois est représentée par une droite perpendiculaire à la ligne du temps. On peut ainsi facilement se rendre compte des mois où la fraction de saturation a été la plus forte. On a dit depuis longtemps qu'Annecy est plus humide que Mélan ; en effet la somme de toutes les humidités relatives pour les différents mois de l'année nous donne pour Annecy 982 et pour Mélan 936. Il nous faut remarquer toutefois, en comparant les deux diagrammes, que Mélan a possédé des mois beaucoup plus humides qu'Annecy : janvier, novembre, décembre, par exemple. Mais, en revanche, les mois de mars, avril, mai, juin, juillet ont été

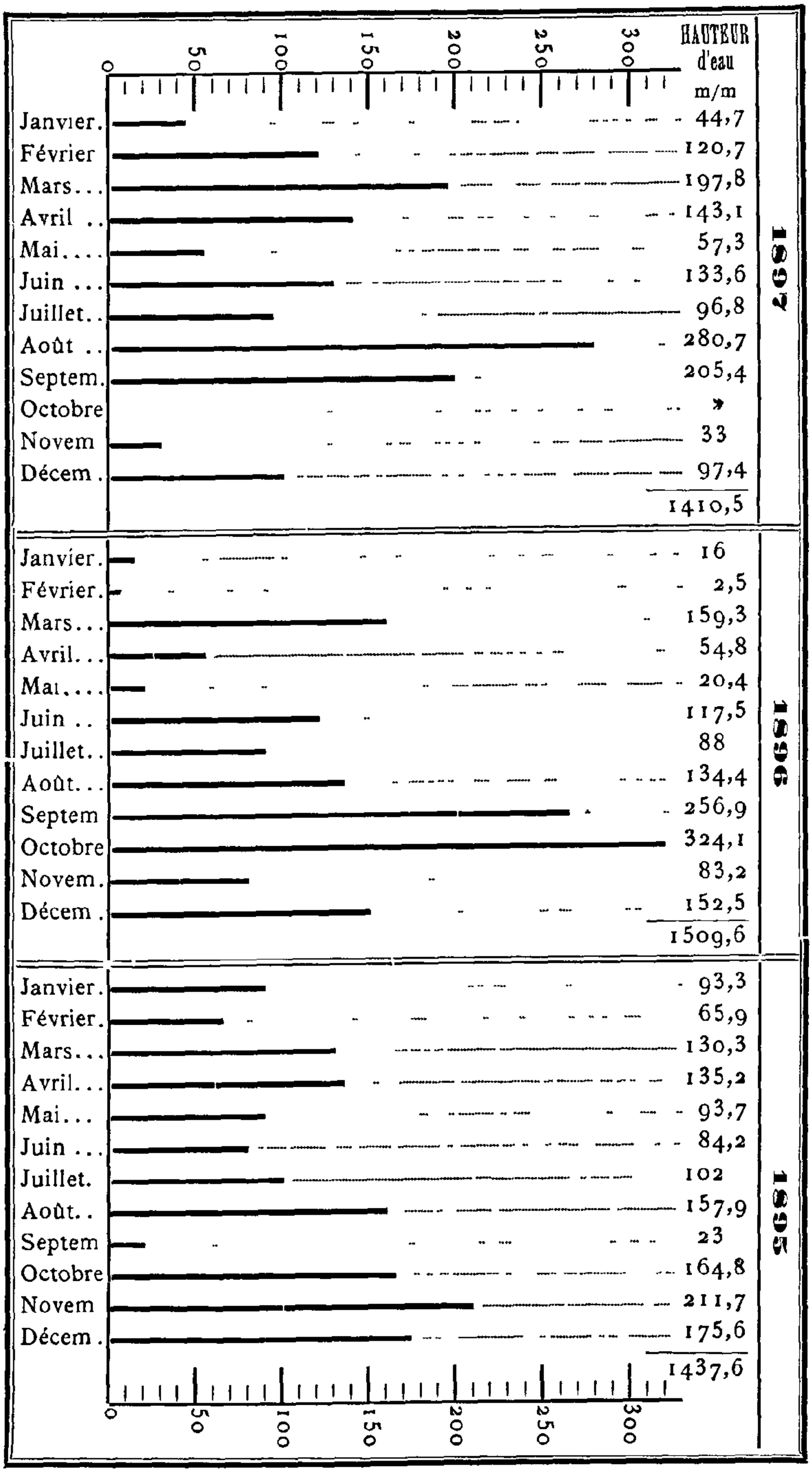
0
50
100
150
200
250
300
HAUTEUR d'eau m/m
Janvier. 44,7
Février 120,7
Mars... 197,8
Avril .. 143,1
Mai.... 57,3
Juin ... 133,6
Juillet.. 96,8
Août .. 280,7
Septem. 205,4
Octobre »
Novem 33
Décem . 97,4
1410,5
1897
Janvier. 16
Février. 2,5
Mars... 159,3
Avril... 54,8
Mai.... 20,4
Juin .. 117,5
Juillet.. 88
Août... 134,4
Septem 256,9
Octobre 324,1
Novem. 83,2
Décem . 152,5
1509,6
1896
Janvier. 93,3
Février. 65,9
Mars... 130,3
Avril... 135,2
Mai... 93,7
Juin ... 84,2
Juillet. 102
Août.. 157,9
Septem 23
Octobre 164,8
Novem 211,7
Décem . 175,6
1437,6
1895
0
50
100
150
200
250
300

Humidité relative observée au psychromètre.

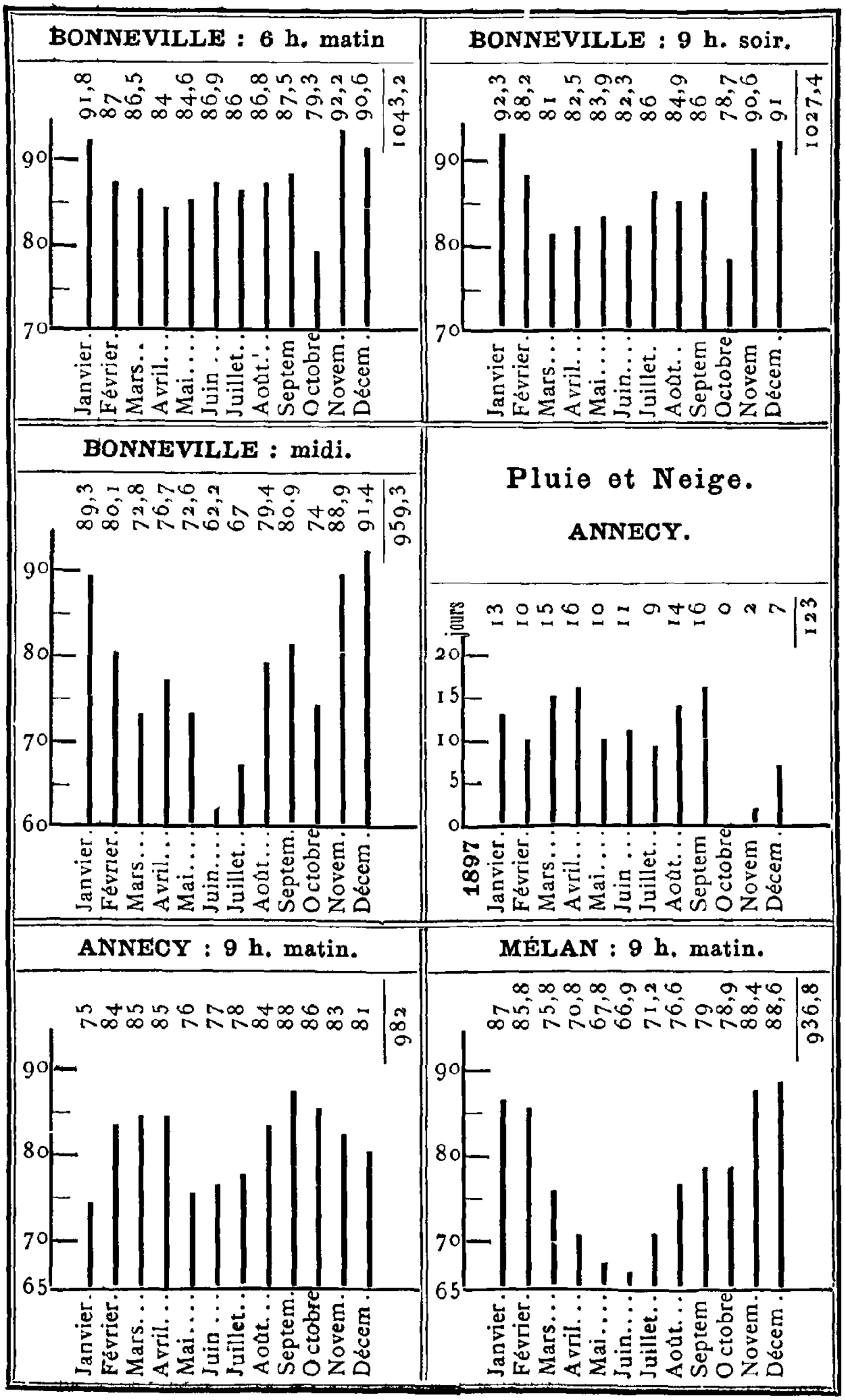

beaucoup plus secs. En résumé, l'été s'est trouvé plus sec à Mélan, l'hiver beaucoup plus humide. Ce fait peut s'expliquer si on remarque que Mélan se trouve à 645^{m} d'altitude, tandis qu'Annecy n'est qu'à 448 et que les brumes de la fin de l'année se trouvaient à peu près partout à cette hauteur, de sorte que lorsque la sécheresse régnait à Annecy, l'humidité relative augmentait à Mélan. Remarquons d'autre part que le Jardin public où se font les observations à Annecy se trouve bien près du lac, et qu'il serait peut-être hardi d'en tirer une conclusion trop hâtive sur l'humidité de la région d'Annecy.

Dans la station de Bonneville (449^{m} d'altitude), à l'Ecole normale d'instituteurs, les observations se font à 6^{h} du matin, à midi et à 9^{h} du soir. L'étude des trois diagrammes correspondant à ces trois heures de la journée peut être intéressante. Remarquons en particulier qu'à 6^{h} matin et à 9^{h} soir l'humidité relative est assez considérable, mais varie entre des limites assez faibles ; ce n'est qu'au mois d'octobre, le mois de la sécheresse, que l'on constate un fléchissement bien net. Cette chute se retrouve du reste dans le diagramme d'Annecy où la sécheresse a été un peu plus prolongée. Le matin, l'humidité est en général plus grande que le soir, mais les variations sont encore relativement faibles. Le diagramme de midi présente de plus grands écarts pour les différents mois et se rapproche davantage de celui de Mélan.

Si on fait la somme des humidités relatives, on a à 6^{h} matin 1043, à 9^{h} soir 1027 et à midi 959. L'écart entre le matin et midi est donc assez sensible.

GUERBY.

LES CHANSONS POPULAIRES DE LA HAUTE-SAVOIE

(Suite.)

La bella Louison.

Andantino. 1er GROUPE DE MOISSONNEURS.

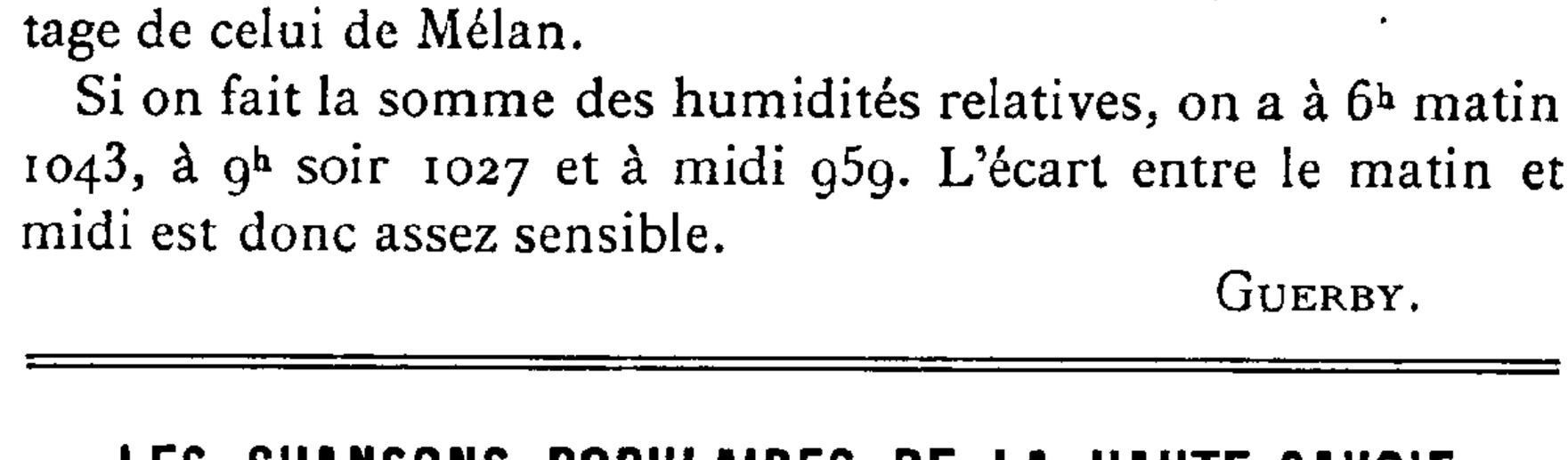

1.

Louison, bella Louison,
L'on dit qu'elle est tant bella!
Louison, bella Louison,
L'on dit qu'elle est tant bella! *(ter)*

2.

Pas si bell' que l'on dit,
Elle est un peu brunette [1].

3.

Tout' la beauté qu'elle a
'l a été dérobée.

4.

'L a été dérobée
Par trois de ses gens d'armes.

5.

L'ont prit l'ont emmenée
Au château de Plaisance.

6.

'l a bien resté sept ans
Sans voir soleil ni lune.

7.

Au bout de ces sept ans,
Se mit à la fenêtre.

8.

Tant loin 'l a vu venir
Le valet de son père.

9.

Valet, mon doux valet.
Que dit-on d' moi en France?

10.

Louison, bella Louison,
Contre vous y a grand' guerre.
Louison, bella Louison,
Contre vous y a grand' guerre *(ter)*.

11.

Valet, mon doux valet,
Rentourne-toi en France.

12.

Tu diras à mon père.
Que je suis mariée.

13.

Que je suis mariée
Au château de Plaisance.

14.

Si vous êtes mariée,
Donnez-moi la livrée.

15.

Sept aunes de rubans
Pour faire une cocarde.

16.

Encore une fois autant
Pour mettre à mon épée.

17.

C'est pour leur faire voir
Que je reviens de noce.

18.

Louison, bella Louison
L'on dit qu'elle est tant bella!

1. On reprend tous les couplets comme le premier.

Pastorale.

Allegretto.

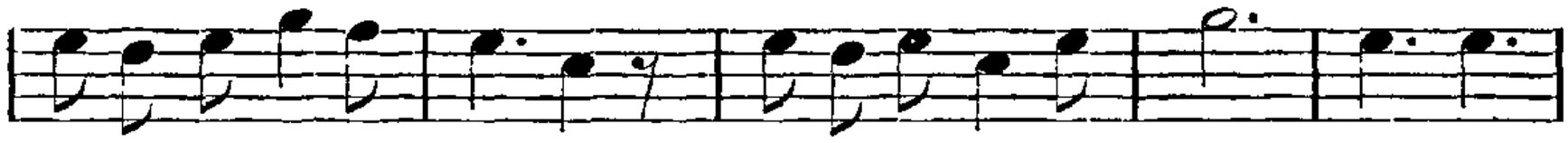

1.

Quand j'étais chez mon père,
Petit gas pastoureau,
J'allais, par la bruyère,
Conduire mon troupeau.
Yo ! yo ! voici la fête,
Jouez douce musette,
Yo ! yo ! voici la fête
La fête du hameau.

2.

J'allais, par la bruyère,
Conduire mon troupeau,
Un loup, rusé compère,
Vint gober un agneau.
Yo ! yo ! etc. [1].

3.

Un loup, rusé compère,
Vint gober un agneau,
Se disant : « qu'à tant faire,
Choisissons le plus beau. »
Yo ! yo ! etc.

4.

Se disant : « qu'à tant faire,
Choisissons le plus beau,
Je prendrais bien la paire,
Mais que dirait Rusteau ? »
Yo ! yo ! voici la fête,
Jouez douce musette,
Yo ! yo ! voici la fête
La fête du hameau.

5.

Je prendrais bien la paire,
Mais que dirait Rusteau ?
C'est bien assez, j'espère,
Monsieur du Louveteau.
Yo ! yo ! etc.

6.

C'est bien assez, j'espère,
Monsieur du Louveteau ;
Il fallait, en bon frère,
Laisser au moins la peau.
Yo ! yo ! etc.

1. Comme au premier couplet.

7.

Il fallait, en bon frère,
Laisser au moins la peau
Et l'os que je préfère
Pour faire un chalumeau.
Yo ! yo ! etc.

8.

Et l'os que je préfère
Pour faire un chalumeau,
Pour charmer ma bergère
Conduisant son troupeau.
Yo ! yo ! etc.

Chantée par M. Charles Buttin.

Mon Père avait six cents Moutons.

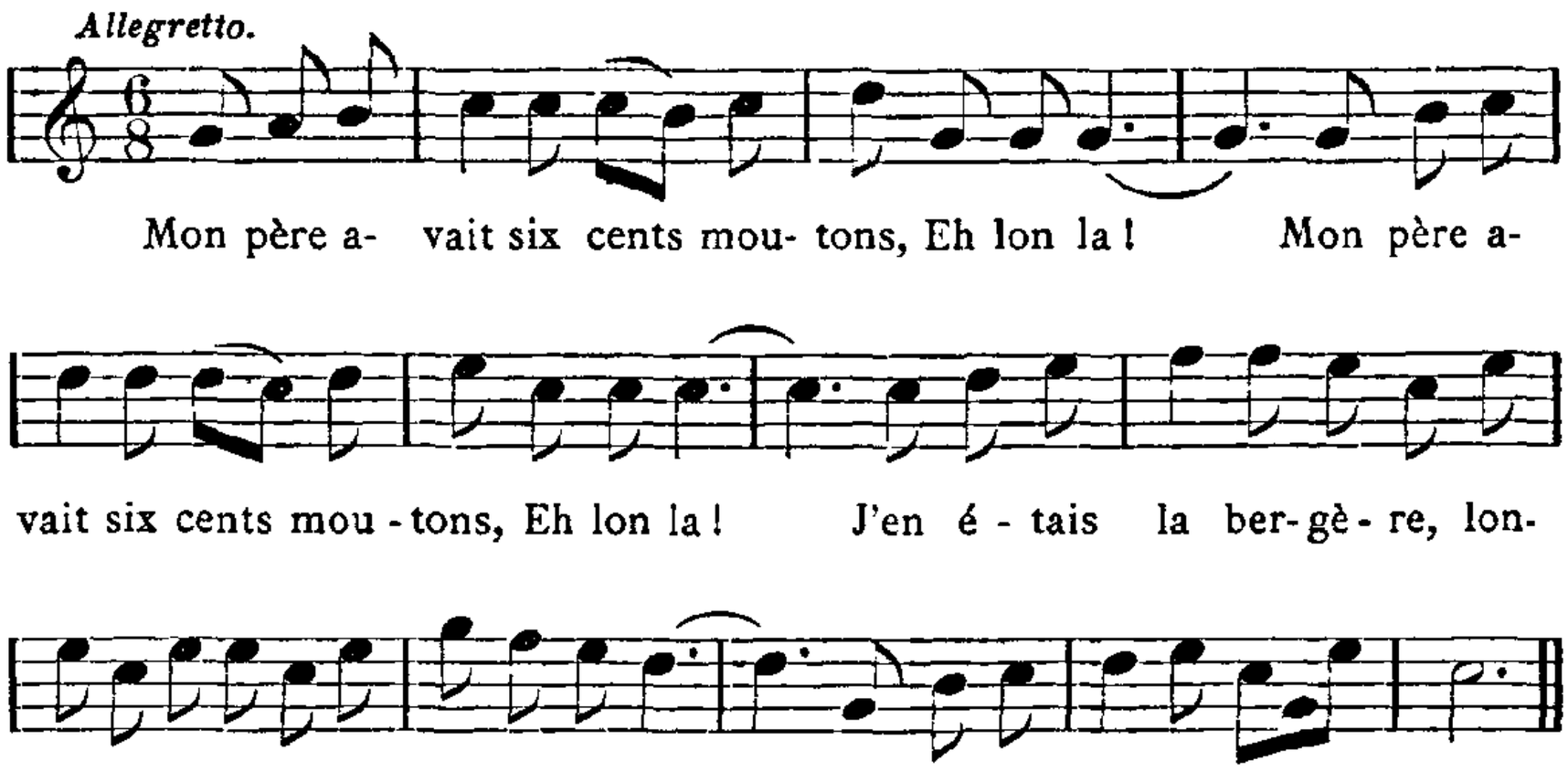

1.

Mon père avait six cents moutons,
Eh lon la !
Mon père avait six cents moutons,
Eh lon la !
J'en étais la bergère,
Lon laire lon laire lon laire, lon la,
J'en étais la bergère.

2.

Un beau matin, j'les mène aux champs,
Eh lon la !
Le loup m'en a pris quinze [1].

3.

Un beau Monsieur vint à passer,
Eh lon la !
M'a rendu ma quinzaine.

4.

Quand je vendrai mes blancs moutons,
Eh lon la !
Vous en aurez la laine,

5.

Ce n'est pas la laine qu'il me faut,
Eh lon la !
C'est ton p'tit cœur, bergère.

1. On reprend toujours comme au premier couplet.

6.

Mon petit cœur, tu ne l'auras pas,
Eh lon la !
Je l'ai promis à Pierre.

7.

Je tuerai Pierre s'il le faut,
Eh lon la ! }
Pour ton p'tit cœur bergère.

Chantée par Mme Provent.

*
* *

Variante de M. Charles Buttin :

Le reste comme ci-dessus.

tons, J'en é- tais...

(A suivre.)

Jean Ritz.

GLANES

L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie adresse le programme du concours de poésie (fondation Guy) pour 1898. Les œuvres devront contenir un minimum de cent vers et être adressées au secrétariat avant le 1er juillet 1898. Nul n'est admis à concourir s'il n'est né ou domicilié dans l'un des deux départements de la Savoie. — Le prix sera de 400 fr. Une personne a prié l'Académie d'annoncer que, si le travail qui sera couronné et aura mérité à lui seul le prix, traitait de la *T. S. Vierge Marie, Mère de Dieu,* elle ajouterait un supplément de 100 fr. Le prix dans ce cas serait de 500 fr.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

M. F. MUGNIER. — *Jehan de Boyssonné et le Parlement français de Chambéry.* (Paris, Champion, 1898.)

Dans l'introduction à la belle édition qu'il a donnée des Œuvres poétiques de Marc-Claude de Buttet, M. Philibert Soupé écrivait, à propos du poète savoisien : « Il contribua pour sa part à ce magnifique réveil des lettres qu'on a appelé la Renaissance, et sur lequel *tout a été dit et redit.* » Ainsi l'on viendrait trop tard, après tant d'érudits qui ont beaucoup cherché et beaucoup écrit, et qui pensaient. Cette sentence n'a pas empêché nombre de critiques de produire beaucoup de travaux remarquables sur cette époque féconde. Comment tout serait-il dit, alors que nous n'avons aucun travail d'ensemble, ni sur les Scève, ni sur la Pléiade lyonnaise et l'Italianisme à Lyon, ni sur la Renaissance en Savoie, pour ne citer que quelques exemples. En publiant, sur la vie et les œuvres de Buttet, l'intéressante notice dont nous avons rendu compte dans la *Revue savoisienne,* M. F. Mugnier s'était chargé de donner un piquant démenti à la boutade de M. Philibert Soupé. La récente étude que l'infatigable érudit nous adresse de nouveau, étude qui vient s'ajouter à la liste déjà si longue de ses travaux, suffirait à prouver combien la mine est loin d'être épuisée.

Comme beaucoup de ses contemporains, Jehan de Boyssonné eut longtemps une existence inquiète et tourmentée. Pendant vingt ans, il vécut en Savoie, « tantôt heureux, tantôt persécuté, mais toujours écrivant et versifiant ». Jurisconsulte éminent, il professa d'abord le droit, avec un vif succès, à Toulouse. L'ode que Buttet lui adressa est dédiée au Seigneur Iean Boissoné, *Tolosan* (bien qu'il ne fût pas né dans cette ville, mais à Castres). A Toulouse, on n'aimait guère alors ceux qui pensaient et professaient librement. Aussi Boyssonné fut-il obligé de chercher une ville plus clémente. Il avait le tort, paraît-il, de prendre parti pour ses étudiants contre les archers du guet qui les pendaient sans autre forme de procès, et contre les Capitouls ignares et barbares qui s'éjouissaient à ce spectacle. Avant de quitter Toulouse, Boyssonné avait pu méditer non seulement sur les périls que l'on court à commettre certaines imprudences de langage, mais aussi sur la fragilité des charges publiques,

sur la grandeur et la décadence de certains magistrats. Il avait connu ce président d'Ulmo, qui fut dégradé et promené ignominieusement sur une charrette dans les rues de la ville. « *Qui quanto altiore loco positi sunt, tanto graviore casu corruunt* », écrit-il mélancoliquement, en annonçant cette nouvelle à Mathieu Pac.

Après de nombreux voyages, Boyssonné est enfin nommé conseiller au Parlement de Chambéry, au moment où François Ier venait d'occuper la Savoie.

M. Mugnier s'est attaché à étudier avec le plus grand soin le milieu nouveau où la destinée amenait le brillant professeur toulousain. On trouvera dans son livre une foule de renseignements précieux, qui ne sauraient manquer d'intéresser vivement tout lecteur curieux de l'histoire et des lettres savoisiennes.

Il y avait alors à Chambéry, dit M. Guibal, « une colonie d'hommes instruits dont la société offrait les plus grands charmes ». M. Mugnier fait revivre les principaux, surtout les lettrés, et les hommes de loi. Ceux-ci ne chomaient guère, à en juger par les nombreuses affaires qu'ils avaient à examiner. L'une des plus curieuses est le procès de la Dame de Chuit et de Jacques de Savoie. Puis ce sont de multiples informations contre hérétiques et sorciers. Enfin procès de magistrats contre magistrats : différends survenus entre Tabouet et le Parlement ; poursuites contre Pélisson, Boyssonné et autres conseillers ; leur condamnation suivie de leur réhabilitation et de la déchéance de « l'impur » Tabouet. Il y a là quantité de documents qui intéressent également critiques, historiens et même psychologues.

L'étude de M. Mugnier, on ne manquera pas de le remarquer, et d'ailleurs le titre l'indique suffisamment, offre un double caractère. D'abord, et c'est là le sujet principal, c'est une histoire du Parlement français de Chambéry, histoire faite à propos de Boyssonné, mais que l'auteur aurait pu écrire également à propos de Tabouet ou de tout autre magistrat important. Ici l'érudit se complaît volontiers. Il a fait les recherches les plus minutieuses, consulté avec soin tous les documents, et nous sommes amplement satisfaits [1]. Mais c'est aussi une étude littéraire. Là, M. Guibal avait indiqué la voie. Dans son livre *Jean de Boysson ou la Renaissance à Toulouse*, il avait esquissé le portrait de l'écrivain, apprécié son caractère et ses œuvres.

1. M. Mugnier a dû lire au moins trois fois, nous dit-il, les 50 ou 60 Registres manuscrits du Parlement, et trop souvent l'écriture des greffiers du XVIe siècle est presque illisible.

M. Mugnier ne s'est nullement proposé de refaire un travail qui sur beaucoup de points est définitif. C'est plutôt la société qui entourait Boyssonné qu'il a voulu étudier. Par suite, la figure de l'humaniste est quelque peu effacée. On risque parfois de l'oublier : il y a tant de détails nouveaux et intéressants qui peuvent nous distraire ! Nous aurions aimé néanmoins scruter les sentiments intimes de Boyssonné, alors qu'il était conseiller à Chambéry. Que pensait-il de ces malheureux, convaincus du crime « d'heresie, dogmatisation, scisme et leze majesté » ? M. Buisson, dans sa thèse sur Sébastien Castellion, semble presque reprocher au professeur toulousain de n'avoir été ni un apôtre, ni un martyr, à une époque où tant de braves gens mouraient en confessant le Christ. Il n'eut pas, il est vrai, le courage ou l'obstination de Jean Cadurque ; mais, à Chambéry comme à Toulouse, il fut de ceux qui détestaient secrètement « la stupide brutalité des bourreaux, en déplorant le candide entêtement des martyrs ».

Et tel était bien, en effet, l'état d'âme de beaucoup de lettrés contemporains. « Il vaut mieux plier qu'être rompu », écrivait Ducher. — « *Annon hoc satius quam male malle mori ?* » se demandait Barthélemy Aneau. C'était aussi l'avis de Boyssonné. Hommes faibles, mais honnêtes, et les premiers amis de la tolérance, dans un siècle qui la pratiqua si peu.

Il y a dans ce livre un certain nombre de détails qui pourront intéresser plus spécialement le lecteur annécien de la *Revue savoisienne*. Signalons, par exemple, le passage relatif à François de Miosinge, chroniqueur de Savoie (p. 79 sqq.), où sont rectifiées diverses inexactitudes de Grillet [1]. Un dixain de Boyssonné est adressé à un professeur de rhétorique au Collège d'Annecy, doyen de la Collégiale de Notre-Dame de Liesse, Angelot de Bellegarde, le même qui devait être incriminé dans

1. A propos de faits mal établis, nous nous permettons de soumettre à M Mugnier, dont l'érudition est si étendue, la question suivante. Il a publié, on s'en souvient, l'*Apologie de Marc-Claude de Buttet pour la Savoie contre les injures et calumnies de Bartholomé Aneau*. Cette Apologie, nous dit-il, « est en prose française et non *en latin* ou *en vers français*, comme tant d écrivains et de critiques littéraires l'ont dit et répété ». Or dans la *Bibliographie savoisienne*, de MM Barbier et Perrin, nous trouvons mentionnée comme œuvre de Buttet une *Apologia pro Sabaudia contra Bartholomœum Anneau (de Bourges)*. Suit cette conjecture : « probablement une réponse à la *Lettre du Roy très Chrestien aux Souverains Estats du Saint Empire*, traduite du latin par B Anneau. » Sur quoi est fondée cette conjecture ? L'*Apologie* a été publiée chez Angelin Benoist, en 1554 ; l'*Apologia* aurait été éditée la même année, toujours à Lyon, par Benoît Rigaud Il serait intéressant de savoir avec certitude si réellement cette *Apologia* existe et d'en connaître le sujet autrement que par des hypothèses. Buttet n'aurait-il pas rédigé d'abord en latin sa réponse au factum de B. Aneau ? Par suite, l'*Apologie* pourrait n'être qu'une simple traduction de l'*Apologia*, comme le style de certains passages nous le ferait supposer.

l'affaire Vindret. Ce dernier, qui est appelé tantôt Marc (p. 95), tantôt Nicolas (p. 181), fut poursuivi avec de nombreux complices pour avoir « mis à Annecy des tillets et placards contre la majesté du feu roy que Dieu absolve ». Vindret s'enfuit. Il fut condamné par contumace « à avoir, dès qu'il pourrait être saisi, la tête tranchée au bout du pont devant l'église de Notre-Dame d'Annecy, sa tête fichée à un poteau, et ses biens confisqués ». L'auteur a eu aussi l'occasion de mentionner les poursuites intentées contre le prieur des Dominicains d'Annecy, frère Jacques Nicodi (p. 148), et les démêlés des Bénédictins de Talloires avec ces mêmes Dominicains. Enfin on trouvera quelques détails sur Guillaume Regard, de Rumilly, et sur Jean Milles (p. 274 et passim), président à Annecy, qui eut à se défendre contre les accusations d'un avocat de cette ville, nommé Bernard de La Fontaine.

La seconde partie du livre de M. Mugnier est consacrée aux *Poésies françaises et latines de Jean de Boyssonné*. Pas plus que les lettres, les poésies de Boyssonné n'ont encore été publiées complètement. Elles méritent pourtant de l'être. M. Buche prépare, croyons-nous, une édition des lettres. Plusieurs ont déjà paru dans la *Revue des Langues romanes*. Elles sont pleines de détails intéressants. Il en est de même des poésies, à en juger par celles que M. Mugnier nous a fait connaître.

Boyssonné préférait la Muse latine à la Muse française, comme il l'écrivait à Hugues Salel. « C'est beau de composer des vers en notre langue, dit-il ailleurs, mais les vers latins sont plus gracieux. » En effet ses poésies latines sont plus remarquables que ses poésies françaises. Sur cette question, Boyssonné n'avait pas les mêmes idées que les poètes de la Pléiade. « Le français doit être loué, le latin davantage », disait-il. En quoi il retardait quelque peu, car « c'estoit aux temps passés qu'on brouilloit tout en latinois », aurait pu lui répondre un poète lyonnais, son contemporain.

M. Mugnier a publié, avec quelques dixains, « toutes les poésies latines adressées à des habitants de la Savoie, ou ayant pour objet les événements survenus au sein du Parlement, ou bien encore pouvant renseigner sur les faits et les habitudes du temps ». Quelques-unes de ces poésies sont traduites, la plupart seulement analysées. Elles nous font regretter que M. Mugnier n'ait pas jugé à propos de donner une édition complète du manuscrit de Toulouse.

Parmi les poètes ou les humanistes à qui Boyssonné dédiait

ses vers français, citons Hugues Salel, Richier, Guillaume du Bellay-Langeai, Angelot de Bellegarde, Mosinge « cronicqueur de Savoye né d'Anissy, et qui laissa

Aux Anissiens grand regret et douleur. »

Les poésies latines comprennent cinq livres : *Hendécasyllabes, Elégies, Epîtres, Iambiques, Odes.*

Nombreux sont les correspondants à qui Boyssonné les adressait. Nous trouvons beaucoup de noms bien connus : Dolet, Salel, Voulté, Rabelais, Ducher, Michel de Lhospital, Guillaume Scève. Citons encore Salomon Macrin, Gribaldi Mopha, Pomponne de Bellièvre, G. Pélissier, évêque de Montpellier. D'autres noms intéressent plus spécialement la littérature ou l'histoire de la Savoie : Delexi, Truchon, Philibert Pingon, Baptendier, J. Reynier, le grand maître des écoles de Chambéry, Philippe de Monthelon, Claude Paschal, président de Savoie (ode importante *De nomine et situ Camberii*) [1].

Dans quelle pensée M. Mugnier a-t-il écrit son livre ? Il a voulu, nous dit-il, acquitter le tribut de reconnaissance que la Savoie doit au magistrat-poète *dont les écrits ont révélé tant de détails nouveaux sur nos compatriotes lettrés du XVIe siècle et sur la vie intellectuelle de notre pays à cette époque* ». Nous appliquerons volontiers à M. Mugnier lui-même la dernière partie de cette phrase, car il a bien mérité des lettres savoisiennes.

J. DÉSORMAUX.

1. Nous avons relevé quelques assertions contestables, mais sans importance. *Excles* (p. 134), ne saurait venir *d'In Excelsis*. — A propos de l'arrêt rendu contre Boyssonné, dont il est question dans l'épître XVI, M. Mugnier propose de changer un mot du texte latin :

« *Nec majore fuit sententia dicta senatu.* »

Il y a là, sûrement, dit-il, une erreur de copie et il faut lire *saniore* (p. 225). Sûrement on doit trouver dans le manuscrit autre chose que *saniore* qui rendrait faux l'hexamètre. Il n'y a pas, semble-t-il, de difficulté sérieuse à conserver *majore*. Les mêmes règles de critique s'imposent, qu'il s'agisse d'un texte de l'Antiquité ou de poésies latines de la Renaissance.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

4154. — Annecy. Imprimerie ABRY.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 20 avril 1898.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

882

La séance est ouverte à 5 heures.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, dont la rédaction est adoptée.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Le Génie civil, revue des industries françaises et étrangères, six années complètes. (Don de M. Allart.)

CIBRARIO : *Delle Finanze della Monarchia di Savoia,* in-4°. (Achat)

COVELLE : *Le Livre des Bourgeois de l'ancienne République de Genève,* Genève, 1897. (Achat.)

TURRETTINI et GRIVEL : *Inventaire des Documents contenus dans les Portefeuilles historiques des Archives de Genève,* Genève, 1877. (Achat.)

ROSSOTTI a MONTEREGALI : *Syllabus scriptorum pedemontii... additi sunt scriptores Sabaudi,* 1667. (Achat.)

M. Bruchet annonce que la Bibliothèque savoisienne léguée à la Société par M. Melville Glover est arrivée et présente le plus grand intérêt par le choix intelligent des volumes qui s'y trouvent. Il montre quelques-unes des plus précieuses raretés bibliographiques, notamment la 2e édition des *Statuta Sabaudiæ* (Turin 1487), l'*Amedeus Pacificus,* attribuée au Père Monod, avec une belle reliure en maroquin aux armes du célèbre érudit Peiresc. Il préparera le catalogue de cette importante collection pour le prochain numéro de la *Revue savoisienne,* afin de mettre le plus tôt possible cette riche mine à la disposition des membres de la Société.

Le même fait circuler la photographie d'un dessin du milieu du XVIe siècle, conservé à la Bibliothèque nationale de Paris, qui représente l'un des anciens possesseurs du château d'Annecy, Jacques de Savoie, duc de Genevois-Nemours (1531-1585), dont Brantôme a fait un bel éloge, déclarant « que qui n'a vu M. de Nemours en ses années gayes il n'a rien vu, et qui l'a vu le peut baptiser par tout le monde la fleur de chevalerie ».

Le même communique diverses photographies qu'il a prises de beaux bas-reliefs du XIIIe siècle trop peu connus qui se trou-

Savoie (Haute) 2

vent à l'église du Bourget, représentant notamment l'Adoration des Mages, la Descente de Croix et diverses scènes de la vie du Christ.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 25 mai 1898.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

A 5 heures, en ouvrant la séance, le **Président**, se faisant l'interprète des profonds regrets causés à la Société par la perte de M. Mangé, architecte de la ville, décédé à Annecy le 7 mai dernier, prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

« La Société Florimontane vient de perdre un de ses membres, dont l'existence était précieuse à plus d'un titre. M. l'architecte Mangé a succombé sous le poids de ses divers travaux, après une courte maladie.

« M. Mangé était le fils de ses œuvres ; il avait conquis par des dispositions natives, par la constance de ses efforts, une situation très honorable parmi ses concitoyens. Ses premiers pas dans la vie avaient été pénibles. Il avait dû, dans son enfance, venir chaque jour de son habitation lointaine à la ville pour y suivre les cours élémentaires d'une école professionnelle. Il avait travaillé seul à perfectionner son instruction. Après une étude de géométrie pratique, un stage de quelques années dans les bureaux de M. l'Architecte départemental, Camille Ruphy, il devint lui-même un architecte expérimenté. Ses plans, très appréciés, créaient des constructions parfaitement appropriées à leur destination ; ses devis, chose rare, ne donnaient lieu à aucun mécompte. Nommé architecte de la ville d'Annecy, il a dressé les plans de deux grands édifices : du Lycée de garçons et du Lycée de jeunes filles.

« Les rapports techniques qu'il était dans le cas de faire pour la municipalité étaient remarquables par leur précision et la justesse des avis qu'ils renfermaient.

« Capitaine de la Compagnie des sapeurs-pompiers, il apportait dans les combats contre l'incendie, où les minutes sont tout, un dévouement, un sang-froid, une sûreté de coup-d'œil

dans la direction des secours qui ont puissamment contribué à sauver notre ville de bien des désastres.

« Administrateur habile, il connaissait tous les rouages de l'administration, il consacrait ses connaissances pratiques à la bonne gestion des fonds de sa compagnie, et des ressources de sa commune natale qui l'avait appelé, par ses représentants, à la présidence du Conseil municipal.

« Au milieu des occupations multiples de sa laborieuse existence, M. Mangé trouvait encore le temps de préparer de précieux bulletins météorologiques pour la *Revue savoisienne*, publiée par la Société Florimontane, dont il était membre depuis 23 ans.

« Notre collègue était affable, généreux, dévoué à ses parents et à son pays : il laisse dans sa famille dont il était l'âme et le soutien, dans tous ses concitoyens qui appréciaient ses rares qualités et les services rendus à la ville d'Annecy, de vifs et profonds regrets, qui ont un douloureux écho au sein de la Société Florimontane. »

Ces paroles sont écoutées par toute l'assistance avec une tristesse recueillie et les membres de la Société adressent à la famille si éprouvée de notre regretté confrère, l'expression de leurs respectueuses sympathies.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, accordés à la Société Florimontane par le ministère de la Maison royale d'Italie, grâce à la bienveillante intervention de M. le sénateur Carutti, directeur de la Bibliothèque royale de Turin :

CIBRARIO : *La Reale Badia d'Alta-Comba,* 2 vol. f°.
La Giostra corsa in Torino nel 1839.
Il Carosello fatto in Torino nel 1842.
Il Regno di Vittoria Amedeo II in Sicilia, dell'abate Stellardi, 3 vol.
Statistica de R. Stati 1840, del Bartolomeis, 5 vol.
La Battaglia di San-Quintino, 1 vol.
CARUTTI : *Il Conte Umberto I biancamano.*

Des remercîments chaleureux sont votés à l'adresse de M. Carutti, si connu en Savoie par ses remarquables travaux historiques.

M. Le Roux fait la communication suivante :

Le Musée d'Annecy vient de s'enrichir, grâce à la libéralité de M. Bosson, pharmacien à Saint-Jeoire-Faucigny, d'un objet fort intéressant qui tiendra une place honorable parmi la belle

série de bronzes préhistoriques exposée dans la salle d'archéologie. Cet ornement, dont les similaires sont connus sous le nom de *rouelles à pendeloques,* n'a pas été trouvé dans notre pays, comme le beau bracelet décrit dans le dernier fascicule de la *Revue,* mais il provient d'une gravière près de Saint-Claude (Jura), où un ouvrier savoyard l'a recueilli il y a une dizaine d'années.

Il est peu de stations depuis l'époque larnaudienne qui n'ait

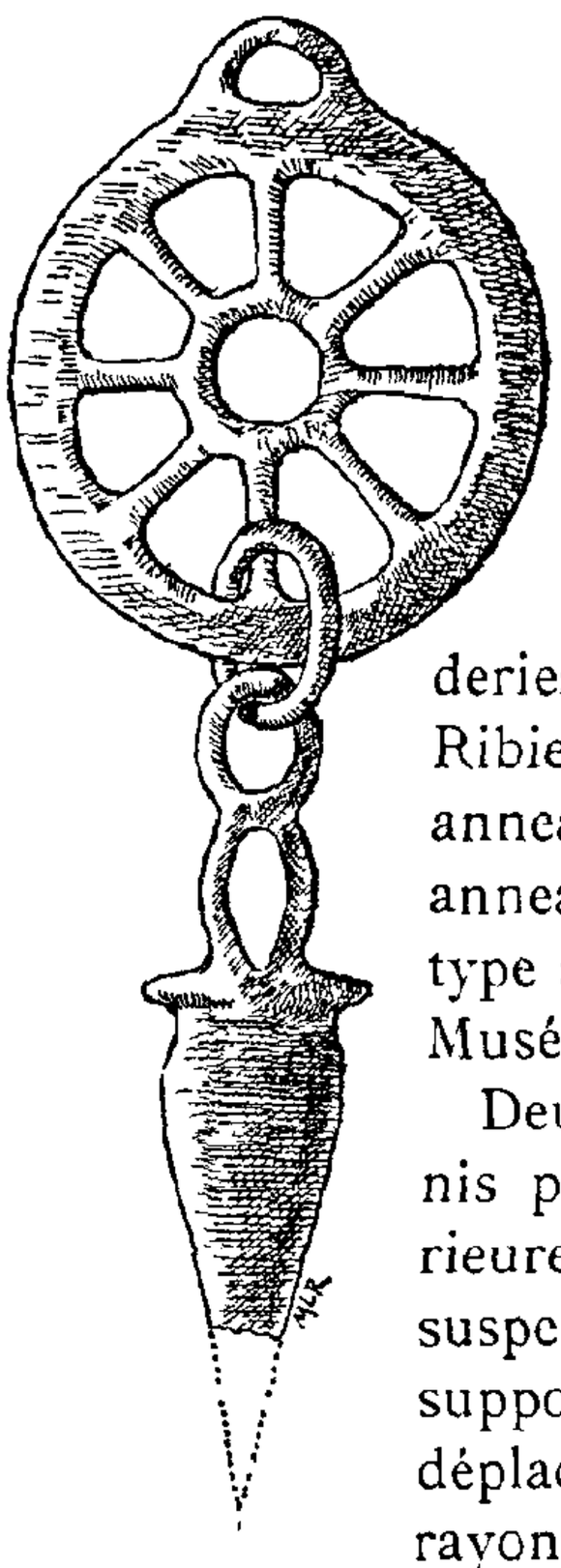

fourni des rouelles accompagnées ou non de pendeloques. Le Dr Gross suppose que les objets de cette nature ont servi d'amulettes [1]. Les planches du *Musée préhistorique* de G. de Mortillet en contiennent de nombreux dessins. M. E. Chantre [2] cite des rouelles provenant du trésor du bassin du Rhône, des palafites, de l'Italie (nécropoles proto-étrusques), et des fonderies de Larnaud et de Vernaison. Celles de Ribiers et de Realon sont formées d'un grand anneau au centre duquel se trouve un autre anneau ; toutes ont des bélières. A ce dernier type se rapporte la rouelle à pendeloques du Musée d'Annecy.

Deux cercles aplatis, concentriques sont réunis par huit rayons ; la circonférence extérieure est munie d'une sorte de bélière de suspension. La rouelle de 45m/m de diamètre supporte, par le moyen d'un anneau plein se déplaçant dans l'intervalle compris entre deux rayons, une pendeloque ayant une certaine ressemblance avec un poignard à poignée ajourée et à garde transversale, le tout ne faisant qu'un avec la lame dont la pointe est cassée.

Au premier coup d'œil, on serait tenté de reconnaître, dans cette pendeloque, la représentation de ces poignards à lame triangulaire et à large base, communs dans les trouvailles de l'âge du bronze ; mais M. Salomon Reinach, le savant conservateur adjoint du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain, auquel j'ai communiqué cette pièce, a donné de cette forme une explication ingénieuse. Les ornements de ce genre

1. Gross : *Deux Stations lacustres. Mæringen et Auvernier,* 1878.
2. Chantre : *Age du Bronze,* p. 190.

sont rares, il est vrai, cependant on connaît une grande fibule en bronze découverte à Cavedine (Tyrol) qui porte sur son pourtour des pendeloques en forme d'épées. D'autre part, on a rencontré à Hallstadt et en Wurtemberg des pendeloques à peu de chose près semblables à celle du Musée d'Annecy. D'après l'interprétation de M. S. Reinach, le fabricant de cet ornement préhistorique n'aurait pas eu l'intention d'imiter un poignard. Faut-il y voir la représentation grossière d'un personnage les bras étendus? Ce type ne serait, parmi tant d'autres, qu'une des nombreuses formes résultant de l'évolution décorative du triangle [1].

MM. Bruchet et **Guerby** présentent les candidatures de MM. Guinier, inspecteur des Forêts en retraite, et Dumont, professeur au Lycée Berthollet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures et demie. *Le Secrétaire,* Marc Le Roux.

Séance du 8 juin 1898.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, dont la rédaction est adoptée.

Les ouvrages reçus depuis la dernière réunion sont déposés sur le bureau :

La Picardie historique et monumentale, n° 5.
Société des antiq. de Picardie : *Album archéologique,* 13e fasc.

M. Bruchet communique les renseignements que lui a fournis M. Jaclot, receveur de l'Enregistrement à Frangy, sur la découverte faite dans une maison située près de l'église de cette localité d'un sarcophage de l'époque burgonde renfermant un squelette. Ce tombeau, qui ne renfermait ni armes, ni fibules, ni autre objet quelconque, a été laissé en place et recouvert.

MM. Le Roux et **Marteaux** prient M. Bruchet de remercier l'auteur du renseignement sur cette trouvaille. Ils essayeront de se documenter d'une manière plus complète afin de faire figurer cette localité dans leur travail en cours de publication sur les sépultures burgondes.

A propos de la récente exposition de la Santissima Sindone

1. S. Reinach : *La Sculpture en Europe,* p 44.

(Saint-Suaire) à l'église Saint-Jean de Turin, **M. Barou** résume, dans une intéressante causerie, les données relatives à l'histoire de cette vénérable relique.

M. Le Roux annonce que deux nouvelles œuvres artistiques viennent d'entrer au Musée.

M. A. Beauvais a bien voulu faire don à la ville d'Annecy d'une toile de $1^m70 \times 1^m$ représentant un troupeau de moutons et des vaches paissant sur une falaise ensoleillée à Bretteville (Manche).

Le ciel est très doux, la mer bleue à demi-retirée découvrant la grève bordée de tamaris rabougris, laisse voir les varechs noirs que la lame vient doucement effleurer en molles ondulations. Au loin les falaises du cap Lévy barrent l'horizon que piquent d'une note claire quelques voiles de pêcheurs.

Cette œuvre d'un paysagiste-animalier très estimé et hors concours a figuré au Salon de 1886.

Un de nos compatriotes M. Tissot, d'Annecy, a également offert au Musée son *Saint Sébastien* qui fut exposé au Salon de 1898. Le martyr renversé sur un tronc d'arbre développe une ligne très harmonieuse, le modelé de cette figure en plâtre plus grande que nature est sévèrement étudié et la composition indique chez le jeune sculpteur, déjà récompensé au Salon, un sens artistique très développé.

La Société adresse des remercîments et des félicitations à ces deux artistes pour leur généreuse initiative.

M. Le Roux propose à l'assemblée de nommer membre honoraire M. le Docteur Fouquet, du Caire. Il rappelle les titres du savant collaborateur de M. de Morgan en Egypte, à la reconnaissance de la Société. En effet, M. le Dr Fouquet, à la suite d'une visite faite au Musée d'Annecy en 1896, a bien voulu s'intéresser à la prospérité de cet établissement et lui envoyer gracieusement, à plusieurs reprises, des collections d'antiquités égyptiennes et arabes.

Cette motion est favorablement accueillie, et le Président proclame M. le Dr Fouquet membre honoraire de la Société Florimontane.

Il est ensuite procédé au vote sur les présentations faites pendant la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, MM. Guinier et Dumont sont nommés membres de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

LES ÉPÉES DE BORDEAUX

en Guyenne et en Savoie.

Dans le savant commentaire qui accompagne son édition de *La Guerre de Navarre* par G. Anelier, Francisque Michel, il y a une quarantaine d'années, faisait déjà remarquer qu'à la fin du moyen âge les armes blanches. et particulièrement les épées, fabriquées à Bordeaux avaient joui d'une grande renommée. Plus tard, revenant sur ce sujet dans son *Histoire du Commerce à Bordeaux,* le célèbre médiéviste écrivait encore, en indiquant divers documents à l'appui : « Dès le XII^e^ siècle, on trouve à Bordeaux une manufacture d'armes célèbre au point d'avoir donné lieu à un écrivain arabe du XIII^e^ de mentionner avec éloges les épées de cette ville. Cette manufacture produisait également des targes et des lances ; et, vers le même temps, nous voyons un certain *Reymunde de Burdieus* occupé à fabriquer des armures pour des chevaliers anglais. Dans le siècle suivant, un document des Rôles gascons signale la sortie d'un navire de Dieppe chargé à Bordeaux de cette sorte d'armes et de chevaux. D'un autre côté, Froissart nous montre les acteurs du combat des Trente armés de courtes épées, *roides et aigües,* et le sire de Berkley combattant avec une épée de Bordeaux *bonne et lègere et roide assez* ; il nous parle de lances affilées de fer de Bordeaux, de larges fers de Bordeaux, aigus, mordants et tranchants comme un rasoir, et d'épées forgées dans cette ville, *dont le taillant estoit si aspre et si dur que plus ne pouvoit.* Enfin Cuvelier en donne à un écuyer anglais une *qui moult chier li cousta,* et Eustache Deschamps mentionne les dagues de Bordeaux en même temps que les épées de Clermont, les couteaux de Milan, les masses de Damas [1], etc. »

Or, s'il fallait en croire M. J.-B. Giraud, conservateur des musées archéologiques de la ville de Lyon, Francisque Michel se serait singulièrement trompé : les épées de Bordeaux, si estimées aux XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles, auraient été forgées, non sur les bords de la Gironde, mais sur ceux du lac du Bourget en Savoie, dans l'humble village qui porte aujourd'hui le nom de Bourdeaux.

1. Francisque MICHEL : *Histoire du Commerce et de la Navigation à Bordeaux, principalement sous l'administration anglaise,* vol. I, pp. 315-316. — Bordeaux, 1867.

Grand fut mon étonnement, je l'avoue, lorsque j'appris par les journaux la nouvelle de cette découverte. Et cependant, me disais-je, aucun des érudits qui se sont occupés de l'histoire de la Savoie au moyen âge n'a relevé l'importance de ce village dans le passé. Le colonel Angelucci, si compétent pour tout ce qui touche à l'histoire des armes, ne dit pas un mot de ces épées du lac du Bourget dans son beau Catalogue de l'armurerie royale de Turin. Ni Costa de Beauregard, ni Cibrario, ni Promis, ni de Saint-Genis, ni Chapperon, ni Manno, ni Mugnier, ni personne enfin de ceux qui, dans notre siècle, ont dépouillé tant de parchemins relatifs à la Savoie, ne semble avoir jamais rien rencontré de notable à cet égard.

C'est donc avec la plus vive curiosité que, dernièrement, je pris connaissance de l'opuscule publié, en 1896, par M. J.-B. Giraud, sous le titre : « *Les Epées de Bordeaux. Archéologie comparée des industries du fer dans la Biscaye française, le pays de Guyenne et le duché de Savoie*[2]. »

Disons-le tout d'abord, cette brochure n'offre pas le moindre document prouvant qu'il ait existé au moyen âge une fabrique d'armes quelconques à Bourdeaux-lès-Bourget, bien que l'auteur, animé d'une forte conviction, écrive hardiment : « La petite bourgade qui martelait ses épées sur la rive du Bourget a lancé dans la plus grande partie de l'Europe alors civilisée des produits dont l'excellence et la réputation sont incontestées. »

En substance, voici sur quoi est basée cette conviction : La ville de Bordeaux est située dans une région où les exploitations minières font défaut, « où le système hydrographique est absolument défavorable à l'extension d'une grande industrie sidérurgique », et l'on ne voit pas d'où elle pouvait tirer le minerai nécessaire à la fabrication des armes. Au contraire, le village de Bourdeaux-lès-Bourget fait partie d'un pays très riche en gisements de fer, et l'on sait par deux documents d'une authenticité incontestable que, dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle, on y forgeait des épées, dont Montaigne, quoique Bordelais, a parlé avec éloges.

Naturellement, M. Giraud interprète en faveur de sa thèse les citations littéraires mentionnées par Francisque Michel ; c'est-à-dire que pour lui, l'auteur de la chanson de geste *Girard de Roussillon*, les poètes Cuvelier et Eustache Deschamps, ainsi que Froissart, tous entendent parler d'armes fabriquées

2. C'est la réimpression d'un article paru, en 1895, dans le *Bulletin des travaux historiques et archéologiques du ministère de l Instruction publique.*

près du lac du Bourget, lorsqu'ils vantent les lances, les glaives, les dagues et les épées de Bordeaux.

En ce qui concerne Froissart, l'invraisemblance est manifeste, puisque le célèbre chroniqueur dans ses volumineux écrits n'a pas une ligne pouvant faire soupçonner qu'il ait jamais entendu parler du village de Bourdeaux en Savoie, tandis que très souvent il nous parle de la « *cité de Bourdeaulx* », où il avait séjourné en 1366 et en 1367, à l'époque de la plus grande prospérité de cette ville sous la domination anglaise. Si à quinze endroits différents de ses Chroniques il loue les produits de l'industrie bordelaise, c'est assurément comme admirateur des Anglais qu'il le fait, lui, qui dans sa jeunesse avait été clerc au service de la reine d'Angleterre, et qui plus tard, comme il le dit, était resté « *plus de ung quart d'an en l'hostel du roy Richart de Bourdeaulx* (Richard II) », après avoir été « *moult famillier au noble roy Edouard, son tayon, de bonne mémoire, et à madame Phelippe de Haynnau, royne d'Angleterre, sa taye* [3] ».

Mais ce qu'il y a de plus contrariant pour la thèse en question, c'est le témoignage du géographe Ibn-Sayd (1214-1274), dont Francisque Michel n'avait donné que le texte arabe [4]. Le voici en langue française, d'après la traduction de M. Reinaud : « *Bordeaux se trouve hors de l'Andalos dans le pays des Francs, au commencement du sixième climat. Sa situation est au nord de Barcelone. Les épées qu'on y fabrique sont célèbres. Elle est bâtie à l'orient d'une petite mer d'eau douce* (la Gironde) *dans laquelle se jette le fleuve de Toulouse ; le fleuve sort ensuite de cette mer et va se jeter dans la mer environnante* [5]. »

En reproduisant cette citation, M. Giraud fait remarquer que l'auteur hispano-arabe n'avait que des renseignements assez vagues sur le pays des Francs, et il ajoute : « Ce qu'il y a de plus clair dans son texte, c'est que la réputation des épées de Bordeaux (entendez de Bourdeaux-lès-Bourget) avait non seulement franchi les Pyrénées, mais avait encore pénétré dans cette terre classique des belles épées, célèbres déjà du temps des Scipions. » On ne saurait se tirer plus cavalièrement d'embarras.

D'autre part, M. G. cite, d'après diverses sources, plus de documents relatifs aux armes bordelaises qu'il n'en fallait pour

3. Œuvres de Froissart (édition Kervyn de Lettenhove), tome XVI, pp. 233-34.

4 Francisque MICHEL : *Histoire de la Guerre de Navarre, en 1276-1277, par Guillaume Anelier de Toulouse*, tome II, p 307, note 3.

5. *Géographie d'Aboulfeda*, par M. Reinaud, tome II, 1re partie, p. 307.

prouver tout le contraire de ce qu'il voulait démontrer. Ainsi il rappelle qu'en 1244 le roi d'Angleterre Henri III faisait payer par Robert de Mucegros une somme de 40 livres pour 100 targes et 100 lances fabriquées à Bordeaux, d'après ses ordres *(ad opus Regis apud Burdegalam)*. En 1367, le roi de Navarre se rendant à Paris fait acheter à Bordeaux cinq demi-glaives. Une pièce des Archives des Basses-Pyrénées, de 1375, mentionne un « *Guitard de Junquyères, armurer de Bordeu* ». L'on trouve parmi différentes fournitures pour la cour de Navarre, en 1378, « *une espada de Burdeos, 6 florines* ». Puis dans les comptes de l'Archevêché de Bordeaux, il est parlé d'un certain « *Guilhem de Sauveterre, faure d'espadas* », en 1382, et de *Ramond le Riche,* armurier vers 1394. Les Archives municipales de la même ville (Registres de la Jurade) conservent un acte de 1416 ayant trait à une saisie d'épées destinées à la France ; etc.

M. Giraud reconnaît donc forcément que la ville de Bordeaux a eu sous la domination anglaise « des armuriers, des fourbisseurs, des heaumiers, des forgerons », une *rua fabrorum* et même *un putz des faures* ; « mais, dit-il, sauf Guilhem de Sauveterre, le *faure d'espadas* (qu'il suppose être un industriel de passage !), nous n'avons trouvé aucune trace d'atelier, forge, martinet ou autre organisation spéciale comme il s'en trouve toujours en nombre dans les centres métallurgiques ». Ici l'auteur évidemment perd de vue le moyen âge et pense à Saint-Etienne ou au Creusot.

Venons maintenant à la question des métaux employés sur les bords de la Gironde. Faut-il nécessairement qu'un endroit où l'on a forgé de bonnes armes soit situé sur un terrain riche en minerai de fer ? M. G. ne devrait pas le penser, puisqu'il nous parle de la renommée des armuriers de Milan, et que cette ville est dans une plaine entièrement dépourvue de gisements de ce métal. Milan ainsi que Bordeaux faisaient venir du dehors le fer nécessaire à leurs forges ; seulement cette dernière ville se trouvait dans de meilleures conditions pour l'importation, vu qu'elle est placée à l'entrée d'une des voies commerciales les plus fréquentées en Europe depuis l'antiquité. L'auteur arabe Ibn-Sayd, cité plus haut, disait, au XIII^e^ siècle, en parlant de la Garonne : « Le fleuve qui coule au midi est remonté par les navires qui viennent de la mer environnante avec de l'étain et du cuivre, apportés de l'Angleterre et de l'Irlande ; de Toulouse ces métaux sont transportés à dos d'animaux à Narbonne, d'où on les expédie sur des navires francs

pour Alexandrie[6] ». Fr. Michel, à qui ce passage du géographe arabe a échappé, nous apprend seulement qu'en 1289, Edouard Ier avait fait venir à Bordeaux du fer acheté au pays de Labourd. Toutefois il me semble que la plus grande partie de ce métal employé dans la capitale de la Guyenne provenait de l'Angleterre, et surtout de l'Espagne, qui en expédiait jusqu'en Normandie au XIVe siècle[7].

L'opuscule de M. G. renferme de copieux extraits du livre de M. Gabriel de Mortillet sur la géologie et la minéralogie de la Savoie, lesquels nous montrent qu'il y a dans ce pays des gisements de fer partout, excepté à Bourdeaux-lès-Bourget. Cette localité n'est pas comprise dans la nomenclature de M. G. de Mortillet, comme le fait observer l'auteur ; mais tout près de là, au Mont-du-Chat, l'on rencontre « du fer hydraté concretionné », et au Bourget « du fer en grains, au bout de l'avenue de la Serraz », ce qui est déjà quelque chose.

En outre, se basant sur un mémoire de MM. A. Dufour et Fr. Rabut, M. Giraud publie une liste de fabricants d'armes blanches en Savoie antérieurs à 1650. Pour tout le moyen âge il y en a deux de cités : 1340, Jean Ramelet — 1392, Simon Brulafer ; puis l'on saute à l'année 1569. Ainsi pas d'armuriers, pas de fourbisseurs en Savoie, aux XIIIe et XVe siècle, ni même au XIVe sous le Comte Vert et le Comte Rouge. Et pourtant, en faisant quelques recherches particulières sur ces deux grands batailleurs, pour une période d'une vingtaine d'années (1372-1391), j'ai trouvé dans les registres des trésoriers généraux de Chambéry, qu'Amédée VI avait pour « *armeours* » Simond de Berthelot, en 1374 ; Pierre Garnier, en 1378 ; Jaquet Dynoys, en 1382, sans parler de « Simond, valet armeur », en 1376, qui paraît être le « *Symondus dictus Brulafer, armeator Domini* » si souvent nommé dans les comptes de 1380 à 1391. De plus j'ai relevé un « *maistre Anthoine le furbissiour* », *Tierry le furbisseur, Conchelin furbisseur, Soffred furbisseur ;* en 1383, *Reynaud furbisseur* vendait au Comte Rouge une épée et une dague, Guigo Vionet des *auberions d'acier* et « *mestre Johan de Montmelian, faure* », lui faisait « *des garnisons de lances de jouste* ». Du reste l'on se procurait aussi des armes hors de la Savoie. En 1374 « *Jaquemolus armeator Pinerolii* » livrait un certain nombre de lances au Comte Vert ;

6. *Géographie d'Aboulfeda*, loc. cit.

7. Vers 1375, l'on fit faire à Caen un grand canon pour lequel « on employa, dit M. L. Delisle, 885 livres de fer d'Auge, 1200 livres de fer d'Espagne et 200 livres d'acier ». (Voy. Froissart (édit. Kervyn), vol VIII, p. 465, en note.)

en 1384, *Johan du Liege, mestre des ovres des forteresces* du Comte Rouge, se fournissait de fers de flèches à Lausanne, tandis que l'arbaletrier Mathieu acquérait une arbalète de Gênes « *aubaleste janueyse* » ; en 1390, Breton, archer d'Amédée VII, était envoyé à Paris pour acheter des arcs et des flèches ; etc. Ces quelques notes sont prises un peu au hasard dans les comptes des trésoriers Pierre Gerbais, André Belletruche. Pierre Voisin, Amblard Gerbais et Martin Deleschaux, mais elles suffisent pour montrer à quel point un travail tel que celui de MM. Dufour et Rabut eût pu s'enrichir par le dépouillement systématique d'une foule d'autres registres analogues.

Quiconque veut traiter d'une question historique relative à l'ancienne Savoie devrait se persuader qu'il est impossible de le faire convenablement sans consulter les riches dépôts des Archives de Turin. C'est ce qu'aurait dû faire, par exemple, M. Mailland avant de publier son histoire de Bourdeaux, et surtout M. Giraud avant de parler de ce village, dont il ne connaît rien de certain avant le XVI^e^ siècle, si ce n'est qu'en 1497, il comprenait seulement six feux ou familles, qu'il n'avait point de maison curiale et que son église était desservie par un prêtre du Bourget. Qu'il y ait eu là une forge d'armes dès le XI^e^ siècle, comme le suppose gratuitement M. Mailland, c'est fort peu probable. Toutefois Bourdeaux est très ancien. Déjà vers 1100. d'après un cartulaire de Grenoble, l'on a une « *Ecclesia de Bordels* » (plus tard « *Ecclesia Sancti Vincentii de Bordellis*) [8] ». Les Archives de Turin me fournissent en outre quelques données intéressantes à ce sujet. Le 12 juin 1263, Aymon de Seyssel prêtait hommage au comte Pierre de Savoie pour sa maison de Bourdeaux et pour ce qu'il possédait au-delà du Mont-du-Chat. « *Anno Dom. mill^o^ cc lx^mo^ iij, indiccione vj, iij idus ljunii, Dominus Aymo de Saysello juramento recognovit quodipse erat homo ligius Domini comitis Sabaudie et quod tenebat ab eodem in feudum domum suam de Bordellis et totum illud quod possidet ultra montem Catii* [9]..... »

Vers 1290, les habitants de Bourdeaux payaient annuellement à la châtellenie du Bourget une obole pour leur défense [10], et, au commencement du XIV^e^ siècle, quatre deniers pour cha-

8. J.-J. VERNIER . *Dictionnaire topographique du département de la Savoie*, p. 257. — Chambéry, 1896.

9. Turin, *Archives de Cour*, province de Savoie, paquet 8, n° 1.

10. *Ibidem, Arch. camerali*, compte de Pierre Morery (1289-1293), fol 3 : « *Item reddit computum.. de j. ob. r de hominibus de Bordus pro garda, per annum.* »

que feu [11]. Les feux ou familles étaient au nombre de 23, en 1334, alors que Le Bourget en comptait 245 [12]. Il est à remarquer que les trésoriers des subsides indiquent les noms de ceux qui représentent ces feux au Bourget, en y joignant çà et là leur profession (*faber, carpentator, escofferius, mugnerius,* etc.) ; au contraire pour Bourdeaux les 23 noms sont donnés tout simplement, comme s'il n'y eût eu alors aucun artisan dans la localité.

A la même époque, la propriété du château de Bourdeaux était revendiquée par Guigues, dauphin de Viennois, ainsi qu'on le voit par l'une des nombreuses *demandes* que celui-ci formulait, le 2 août 1330, contre le comte Aymon de Savoie : « *Item le chastel de Bordex en Savoie et ses appartenances, liquiex est du fief Aynardet de Bellecombe, homme lige et aydant du Daufin, et ly est commis pour ce que le Sire d'Aix, qui le tient, ne ly a reconneu le fieu, et ly cuens de Savoie par force empesche touz jours le dit Aynardet qu'il n'en use de son droit a recouvrer le dit chastel* [13]. » Ce sire d'Aix était Humbert de Seyssel [14].

Un compte de 1389, relatif aux travaux de fortification exécutés au château du Bourget, nous apprend que quelques habitants de Bourdeaux faisaient alors le commerce de bois de charpente : « *(Libravit) Johanni, filio Hugonis Foyssat de Bordellis, pro precio postium infrascriptorum per ipsum venditorum et expeditorum Johanni de Sura, scutiffero dicti Johannardi (Provane) in Reyssia de Bordellis...* » — « *Item Mermeto de Comba de Bordellis et Johanni ejus filio, manu dicti Johannis de Sura, pro precio duodenarum chivronum quarrotorum pro tanto venditorum, ij s. ij den. gr.* [15]. »

Ensuite, pendant un siècle, les trésoriers de la châtellenie du Bourget sont absolument muets sur l'existence de Bourdeaux. On serait tenté de croire que ce village eut à subir quelque catastrophe, car lorsque nous le voyons réapparaître, en 1487, dans les registres des subsides, c'est avec sept feux seulement ; en 1499, il n'en avait plus que six, mais il revint à sept dans les années suivantes, jusqu'en 1527, époque où s'arrête la source de nos informations [16]. Je dois ajouter que diverses pièces con-

11. *Ibid* Compte de Girard de Crest (1334-1337), fol 3 : « *In mandamentis de Aquis et de Bordellis solverunt pro quolibet foco quatuor den gr. tur.* »
12. *Ibid* Computus Jacobi de Bordellis, castellani Burgeti (1331), fol. 2.
13. Samuel GUICHENON *Histoire de Bresse et du Bugey*, 1re partie, pp. 64.
14 Turin, *Arch de Cour*, protocole de Renaudi (1329-1332), n° 154, fol. 4
15. Turin, *Arch. Cam* , Compte de Johannard Provana (1389), ff. 4 et 8.
16. *Ibidem*, Subsides du Bourget (1487-1527)

servées aux Archives de Turin, font mention de quelques personnages nobles appelés *de Bordellis* : tels sont, *Jaquemus de Bordeliis* et *Guillelmeta de Bordellis*, dans une investiture de 1350 [17] ; et *Johannis de Bordellis, domicellus*, dans plusieurs comptes de la châtellenie de Seyssel, de 1378 à 1389 [18] ; le 24 septembre 1473, Jean de Bordeaux, seigneur de Broissieux *(nobilis Johannes de Bordellis, dominus Broyssiaci)* ratifiait l'hommage prêté en son nom, au duc Philibert de Savoie, par son fils naturel *(nobilis Anthonius de Bordellis, naturalis)* [19], etc. Mais je ne voudrais pas affirmer que tous ceux qui portaient ce titre aient été seigneurs de Bourdeaux.

L'on voit clairement par ce qui précède que, loin d'être devenu au moyen âge le grand centre d'industrie imaginé par M. Giraud, Bourdeaux n'a jamais été alors qu'un pauvre village sans aucune importance, si ce n'est par son château qui dominait la route de Yenne au Bourget. Il en fut ainsi d'ailleurs de toutes les localités qui, formées originairement de quelques cabanes *(bordæ, bordella)* près d'un bourg ou d'un château, prirent jadis les noms de *Bordes, Bourdets, Bourdelas, Les Bourdeaux* (Vaucluse), *Bordeaux de Saint-Clair* et *Bordeau de Vigny* (Seine-et-Oise), etc.

Mais ici se présente une question philologique qui doit être prise en considération. Si le village des bords du lac du Bourget et la capitale de la Guyenne étaient appelés de même en français, il n'en était pas ainsi en latin. La ville de Bordeaux, dans les textes latins du moyen âge, n'était pas désignée par *Bordella*, mais bien, comme au temps du poète Ausone, par *Burdigala* ou *Burdegala*, nom, apparemment d'origine ibérique, qui ne s'est jamais appliqué à aucun des autres Bordeaux ou Bourdeaux [20].

M. Giraud, conservateur de musées archéologiques, n'ignorant certainement pas les faits linguistiques dont nous venons de parler, il y a lieu de s'étonner qu'il n'ait pas pensé à chercher quelque mention des épées de Bordeaux dans les textes latins des XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles. Sur ce point, de nouveau, les Archives de Turin lui auraient fourni un document d'autant plus important qu'il émane de la Savoie. En effet l'on conserve

17. Turin, *Arch. de Cour*, Protocole de Boniface de la Motte (1350), n° 21, fol. 30 v°.
18. *Ibid. Arch Cam.*, Compte de François Bonivard (1375-1378), fol. 9.
19. *Ibid Arch. de Cour*, province de Savoie, paquet 8, n° 2.
20. Dans le *Dizionario geografico* de G. Casalis, *Burdigala* se trouve, il est vrai, accolé à Bourdeaux, mais cela prouve seulement que l'auteur n'avait jamais vu de document latin concernant le village du lac du Bourget.

aux dites Archives un curieux inventaire des meubles du château d'Annecy, rédigé le 5 mars 1393, où, parmi divers objets ayant appartenu au comte Pierre de Genève, une épée de Bordeaux, échue en partage au sire de Saint-Georges, est indiquée comme il suit : « *Item recepit dominus de Sancto Georgio unum gladium de Burdegal* [21]. »

Il est donc bien établi que les épées de Bordeaux, mentionnées par Cuvelier, Froissart et autres, étaient forgées sur les bords de la Gironde. Mais qu'était-ce que ces fameuses épées ? Les historiens ne nous le disent pas, et il paraît qu'aucune d'elles n'est parvenue jusqu'à nous. Tout porte à penser que c'étaient de courtes épées ou dagues de luxe, fort chères, car il était difficile de se les procurer à cause des hostilités continuelles qui existaient entre les Français et les Anglais. Le roi Charles VI en possédait huit, en 1401 ; l'une d'elles avait été payée 108 sols parisis [22]. Son frère, Louis d'Oriéans, en eut également plusieurs ; lorsqu'en 1391, il se rendit en Lombardie, près de Jean Galéas, son beau-père, il en emporta deux, dont l'une était *de parement* (de parade) [23].

Cependant la prospérité de la fabrication des armes à Bordeaux déchut rapidement au xv^e^ siècle, après l'expulsion des Anglais de la Guyenne et la réunion de cette province à la couronne de France. En effet, devenu maître de Bordeaux, en 1453, Charles VII ne tarda pas à s'apercevoir que les habitants étaient mécontents de la nouvelle domination, et il voulut prévenir leur rébellion par des mesures de rigueur qui eurent pour résultat de provoquer l'émigration en Angleterre d'un grand nombre de commerçants et d'artisans, attirés du reste par les faveurs que leur promettait le roi Henri VI. Ce fut là sans doute la cause première de la misère dans laquelle cette ville tomba au xv^e^ siècle. Au commencement du siècle suivant, la manufacture d'armes de Bordeaux ne fonctionnait plus, fait justement observer Francisque Michel, puisqu'en 1533, un armurier bordelais achetait une certaine quantité de lames d'épées à un marchand de la ville de Crecq, nommé Jean Baro [24].

21. Turin, *Arch. de Cour*, Genevois, paquet 1, n° 27, fol. 11 v°. — Cet inventaire doit être publié sous peu par M. Max Bruchet, archiviste de la Haute-Savoie, qui a eu dernièrement l'obligeance de me le signaler pour mes recherches à Turin.

22. Voy. Victor Gay : *Glossaire archéologique* (voc. *Epée*).

23. J. Roman : *Inventaires des princes d'Orléans-Valois, n^os^ 16 et 25.* (Recueil d'anciens inventaires, t. I. — Paris, 1896). — M. J. Roman a fait erreur en disant que le frère de Charles VI alla en Lombardie, en 1389. (Voir à ce sujet, J. Camus, *La Venue en France de Valentine Visconti, duchesse d'Orléans*, p. 25, note 1. — Turin, 1898).

24 Fr. Michel : *Hist. du Commerce à Bordeaux*, vol. I, pp. 317 et 359.

Quoiqu'il en soit, l'on ne rencontre aucune mention des épées de Bordeaux postérieure à la première moitié du xv^e^ siècle, et il est probable qu'au temps de la Renaissance, on en avait perdu le souvenir partout, excepté chez les amateurs d'armes et les armuriers. Deux de ces derniers, deux frères, originaires de Bourdeaux-lès-Bourget, tentèrent alors de faire revivre l'ancienne renommée de ces armes en exploitant l'homonymie du nom de leur village et de celui de la capitale de la Guyenne. C'est du moins ce qui me paraît ressortir d'un intéressant contrat, découvert par M. le D^r^ Coutagne aux Archives départementales du Rhône et publié *in-extenso* dans la brochure de M. Giraud. Cette pièce nous apprend que, le 22 août 1576, M^e^ Sonthonnax, notaire royal à Lyon, enregistrait un acte par lequel les frères Michel et Claude Pasquier[25], « forgeurs d'épées de Bordeau près le Borget lez Chambery en Savoie », vendaient et promettaient de fournir à Jehan Perret, marchand, bourgeois de Lyon, toutes les lames qu'ils forgeraient sur leur martinet, durant le temps de trois années entières.

Cinq ans après, Montaigne, de passage à Bourdeaux, à son retour d'Italie, ayant entendu vanter ces épées, écrivait dans ses notes de voyage : « De là (de Chambéry) nous vînmes passer le Mont-du-Chat.... au pied duquel se siet un grand lac, et le long d'icelui un château nommé Bordeau, où se font des espées de grand bruit[26]. » Il résulte de ce passage que l'auteur des *Essais* ne se doutait pas de la réputation qu'avaient eue, au moyen âge, les épées forgées à Bordeaux, sa ville natale. Mais il est très probable que la plupart de ses concitoyens se trouvaient alors dans le même cas.

En 1568, Bourdeaux ne comprenait toujours que sept feux[27], et les martinets des frères Pasquier ne semblent pas avoir contribué beaucoup à son accroissement dans les années suivantes, puisque Montaigne ne parle que du « château nommé Bordeau » sans mentionner le village.

J'ignore ce que devint ensuite l'entreprise des deux armuriers, mais certes elle n'enrichit pas la contrée. Au commencement du xvii^e^ siècle, les habitants des bords du lac du Bourget n'avaient apparemment pas d'autres ressources pour vivre que

25 C'étaient sans doute les descendants du *Johannes Pasquier* qui représente constamment l'un des feux de Bourdeaux, de 1487 à 1527, dans les Comptes des subsides de la châtellenie du Bourget, que nous avons cités plus haut.

26 MONTAIGNE : *Journal du voyage en Italie* (édit. D'Ancona), p. 556.

27. Document dans les *Mém et Doc publiés par la Soc savoisienne d'hist et d'arch.* (1872), p. XIV. — (Citation de M. Giraud, p. 56).

JACQUES DE SAVOIE

DUC DE GENEVOIS-NEMOURS

(1531 † 1585)

les récoltes. Celles-ci étant venues à manquer, la misère fut telle dans le pays, que le duc Charles Emmanuel, par un arrêt du 17 juin 1609, exempta de toutes tailles « les manantz et habitantz du Bourget et Bourdeaux, pour avoir esté affligé tout leur terroir par la tempeste et greslé trois années de suite [28] ».

Jules CAMUS.

JACQUES DE SAVOIE

DUC DE GENEVOIS-NEMOURS

Instruction et Discours sur le faict du Gouvernement (1582)

La gloire éclatante dont se couvrit, au milieu du XVI[e] siècle, le restaurateur de la Maison de Savoie a suscité, chez les contemporains ou chez les érudits modernes, un tel concert de louanges que le rôle joué à l'époque d'Emmanuel-Philibert par divers personnages de sa famille semble avoir été singulièrement effacé : il a paru intéressant de remettre en lumière la figure de l'un des plus proches parents de ce prince, Jacques de Savoie, duc de Genevois, qui fut à la Cour de France où il était connu sous le nom de duc de Nemours, non seulement le « fort aimé des dames », mais aussi l'un des conseillers et des capitaines les plus écoutés d'Henri II et de ses fils.

On sait que la famille de Genevois-Nemours formait une branche collatérale de la Maison de Savoie, remontant au père de notre héros, Philippe, qui reçut en apanage le 14 août 1514 concession de son frère Charles III, duc de Savoie, les baronnies de Beaufort et de Faucigny et le comté de Genevois, érigé 50 ans plus tard en duché. L'importance de ces domaines et surtout leur situation au cœur de la Savoie fit du comte de Genevois un seigneur puissant dont François I[er] résolut de se faire un allié en le comblant de faveurs. Pour gagner à sa politique ce prince attiré à la cour de France par sa sœur Louise de Savoie, mère de François I[er], ce dernier lui donna, le 22 décembre 1528, le duché de Nemours, dans l'Ile de France, après l'avoir attaché à son parti par des liens plus étroits encore en lui faisant épouser, trois mois auparavant, une princesse française, Charlotte d'Orléans, fille du duc de Longueville ; et, en effet, le

28. Turin, *Arch. cam.* Répertoires des patentes de 1609 à 1611, n° 25.

nouveau duc de Nemours et surtout son fils Jacques justifièrent la confiance témoignée par François Ier en mettant au service de sa couronne tout leur dévouement.

Serviteur des rois de France, Jacques de Nemours se trouvera parfois, suivant les hasards de la guerre, combattre sur le champ de bataille le chef de sa famille, Emmanuel-Philibert, notamment au Mesnil, près d'Hesdin, en 1553, et à Piquény, l'année suivante, au moment où ce dernier dirigeait les opérations de l'armée impériale, sur la frontière septentrionale de la France, contre les troupes de Henri II. Les actions d'éclat des deux parents, en ces rencontres exceptionnelles, intéresseront directement les historiographes de la Maison de Savoie, mais le plus souvent le duc de Nemours s'emploiera avec succès, notamment pendant la période des guerres de religion, en des expéditions qui deviennent étrangères à l'histoire militaire de la Savoie et du Piémont.

La meilleure et l'on peut dire la seule étude générale qui ait été faite sur les princes de Genevois-Nemours est due à la plume infatigable d'un éminent historien piémontais, M. le baron Claretta, qui a su, par la découverte d'intéressants documents puisés aux Archives de Turin ou à la Bibliothèque nationale de Paris, faire revivre des personnages qui n'étaient guère connus avant ses travaux, que par les biographies arides et incomplètes de Guichenon. Toutefois, M. Claretta n'a pas pu, à notre grand regret, donner à cette étude générale les développements nécessaires, ce travail ayant été considéré par lui comme un chapitre d'introduction sur les ascendants d'une des dernières princesses de la famille Genevois-Nemours, Marie-Françoise-Elisabeth, l'infortunée reine de Portugal [1]. Afin d'attirer l'attention des érudits sur ce sujet, il a paru intéressant de publier l'une des œuvres du plus brillant représentant de cette branche collatérale de la Maison de Savoie, l'*Instruction et Discours sur le faict du Gouvernement et Conduite d'un grand Estat et d'une grande armée*. Quelques mots sont

1, *Vita di Maria-Francesca-Elisabetta de Savoia-Nemours, regina di Portogallo*, per il barone Gaudenzio Claretta, Torino, 1865, 312 pages in-8°. Le chapitre Ier, comprenant 68 pages est consacré à la biographie des ducs de Genevois-Nemours : Philippe, 1490-1533 ; Jacques, 1531-1585 ; Charles Emmanuel, 1567-1595 ; Henri Ier, 1572-1632 ; Charles-Amédée, 1624-1652 ; Henri II, 1625-1659, dernier prince mâle On trouvera l'histoire généalogique des ducs de Nemours dans GUICHENON, *Histoire généalogique de la Maison de Savoie*, édition de Turin, 1778, tome III, p. 189 à 215. Voir l'intéressante bibliographie de manuscrits relatifs aux domaines de la Maison de Nemours, publiée par M. le baron Antonio Manno dans le tome Ier, p. 46, de la belle *Bibliografia degli Stati della Casa di Savoia*, ainsi que le manuscrit A.15 des Archives départementales de la Haute-Savoie contenant les privilèges de la Maison de Genevois-Nemours de 1514 à 1609.

nécessaires pour présenter l'auteur et esquisser les traits principaux de cette figure originale du XVI^e^ siècle.

Le duc de Nemours était un chef-d'œuvre de la nature ; ce qu'il avait de moins admirable était d'être l'homme du monde le mieux fait et le plus beau. Ce qui le mettait au-dessus des autres était une valeur incomparable et un agrément dans son esprit, dans son visage et dans ses actions que l'on n'a jamais vu qu'à lui seul. Il avait un enjouement qui plaisait également aux hommes et aux femmes, une adresse extraordinaire dans tous ses exercices, une manière de s'habiller qui était toujours suivie de tout le monde sans pouvoir être imitée et enfin un air dans toute sa personne qui faisait que l'on ne pouvait regarder que lui dans tous les lieux où il paraissait. Il n'y avait aucune dame, dans la Cour, dont la gloire n'eut été flattée de le voir attaché à elle, peu de celles à qui il s'était attaché se pouvaient vanter de lui avoir résisté, et même plusieurs à qui il n'avait point témoigné de passion n'avaient point laissé d'en avoir pour lui.

C'était, en un mot, un véritable héros de roman : et, en effet, Madame de la Fayette, qui a tracé de notre auteur le séduisant portrait que l'on vient de lire, en a fait le personnage principal de sa *Princesse de Clèves,* témoignage curieux de la persistance de cette réputation chevaleresque acquise par le duc de Nemours tant célébrée par ses contemporains, notamment par Brantôme.

Né le 12 octobre 1531, dans l'abbaye de Vauluisant en Champagne, Jacques de Savoie, duc de Genevois et de Nemours, qui avait à peine deux ans au moment de la mort de son père, fut élevé par sa mère Charlotte d'Orléans, en grande partie à la cour de France.

Il s'adona, dès sa petitesse, suivant sa naturelle inclination, à l'exercice des armes tant à pied qu'à cheval, (aimant avec ce tres grandement la musique), à l'occasion de quoy son escuerie et armamentaire feurent de tout temps des mieulx fornies de chevaulx et toute sorte de armes et harnois de France, tellement que dans peu de temps il se rendît si adroit et si parfaict en l'exercice militaire que en la 15^me^ année de son aage, il se trouva avec le roy Henry au siege de Bologne, là où il bailla à la presence de ce grand roy toute esperance de soy mesmes [1].

Le jeune duc de Nemours suivit l'exemple de son père en servant dans les troupes de France. Sa naissance, puis sa valeur

1. Eloge funèbre de ce prince rédigé le 20 juin 1585 par son confesseur et conservé, aux Archives de Cour de Turin (*Storia della real Casa*, 4^e^ categoria, mazzo 5); ce document inédit est un manuscrit de 12 pages autographes, avec nombreuses ratures et additions; l'auteur s'appelait Cristin et avait été choisi par la famille de Nemours l'année de la mort de Jacques, pour diriger les exercices pieux du Carême Il assista aux derniers moments de ce prince et nous en a conservé la relation un peu verbeuse en l'accompagnant de quelques notes biographiques que nous aurons l'occasion de citer au cours de cette introduction. — Le siége de Bologne dont il est question est celui de Boulogne en 1546 : le « Roi Henry » n'était alors qu'héritier de la couronne.

lui firent confier rapidement des charges importantes. Dès l'âge de 15 ans, il commanda en Lorraine un détachement de 200 chevaux légers. Il se signala sous les ordres du duc de Guise en 1552, au siège de Metz bloqué par Charles-Quint, et à l'attaque du Renty, en 1554. Divers succès lui firent confier, en 1556, dans l'expédition dirigée en Italie par le duc de Guise, la charge de colonel général de l'infanterie ; le duc de Nemours avait alors 25 ans. Ayant sous ses ordres 4,000 hommes, le jeune prince se signala avec tant d'éclat par sa bravoure, surtout à l'assaut de Valenza, sur le Po, en janvier 1557, ville qu'il prit au pas de course avec ses gens de pied, que les soldats des autres corps d'armée, notamment ceux de l'intrépide maréchal de Brissac, se débandaient pour avoir l'honneur de servir sous ses ordres [1]. Deux ans après, il fut nommé colonel général de la cavalerie légère : « bref, durant le règne du Roy Henry, luy « estant en tres bonne disposition, ne se fist voyage ni entre- « prinse de guerre en laquelle il ne se trouva le premier allé et « le dernier revenu [2] ».

Sous les fils de Henri II, le duc de Nemours eut à se plaindre, au début du règne de Charles IX, des intrigues de cour qui le rejetèrent au second plan.

Vous ne m'aves faict — dit-il dans une lettre adressée à la Reine-Mère, vraisemblablement vers le 15 mai 1561 [3] — cet honneur de reconnoitre [ma bonne volonté] comme il me sembloit qu'elle et les servisses que j'ay faite à cette cour le meritoit, mais davantage outre qu'il vous a pleu me discontinuer l'honneur que me voullies faire de me commander et fier de moy, vous n'aves laissé que moy seul avec occasion de se plaindre des honneurs qu'il vous a pleu despartir depuis la mort des feus rois mes mestres, dont il est venu que je n'ai peu faire de moins que de vous remonstrer, avec tout l'honneur et le respect que je dois à Votre Majesté, le tort qui m'a esté faict, lequel d'autant j'ai estimé plus grand qu'il est venu de personne de la bonne grace de laquelle m'assurait la fidelité.

Catherine de Médicis, pour calmer l'irritation légitime du duc, qui avait rendu de grands services lors de la conspiration d'Amboise, l'année précédente [4], lui écrivit une lettre très affectueuse :

1. De Ruble, *Le Duc de Nemours et Mademoiselle de Rohan*, p 62.

2. Eloge funèbre de Révérend Cristin aux Archives de Cour à Turin.

3. Cette lettre, non datée, a été publiée par le baron Claretta : *Vita di Maria Francesca Elisabetta di Savoia-Nemours, regina di Portogallo*, page 24, note. En la rapprochant d'une lettre de Catherine de Médicis publiée postérieurement par le comte de La Ferrière, dans le tome I, p 197 de son édition des *Lettres de Catherine de Médicis*, on acquiert la certitude que la lettre du duc de Nemours est antérieure de quelques jours à celle de Catherine, laquelle est du 21 mai 1561.

4. Sur le rôle politique du duc de Nemours pendant la conspiration d'Amboise voir les intéressants détails donnés par le baron de Ruble dans le chapitre VIII du 2e tome de son ouvrage sur Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret.

1561, 21 mai. —Si vous avez rapporté si peu de satisfaction qu'il vous semble avoir grande occasion de vous plaindre, c'est au malheur du temps à qui il faut que vous en preniez, qui m'a forcée souvent faire tout le contraire de ma volonté, et non à moy qui ay esté contraincte de m'y accommoder mesmes en choses qu'en aultre saison pour riens du monde je n'eusse voullu faire. Or, mon cousin, perseverant en la devotion que vous portez au Roy mon filz et à moi et luy touchant de si pres que vous faictes, vous ne debvez esperer de luy et de moy que toute l'amytié et faveur que pouvez desirer de personnes qui seront tousjours bien fort ayses de vous veoir et de vous faire bonne chere à toute heure que voz affaires vous permettront de revenir par deçà. Et sur ce, mon cousin, je prieray Dieu vous avoir en sa saincte et digne garde [1].

Malgré ces paroles flatteuses, la défaveur dont se plaignait le duc de Nemours, causée sans doute par son attachement à la famille de Guise que la reine mère tenait en défiance, devint même momentanément une disgrâce complète. Catherine de Médicis s'imagina qu'il avait trempé dans une conspiration qui aurait eu pour but de lui enlever son fils le duc d'Orléans, — premier prince du sang, le futur Henri III, dont le parti catholique pensait se servir pour augmenter son crédit, en opposant au besoin ce prince à Charles IX, — et s'en plaignit au roi d'Espagne.

1561, novembre. ... Je me decouvre à vous d'une chose qui me pese infiniment sur le cœur pour m'en douloir premierement avec vous et puis vous demander avis et conseil de ce que j'aurai à faire en cet endroit : c'est que ayant toute ma vie aimé Monsieur de Nemours aussi cherement que autre prince qui fut en ce royaume, pour les services qu'il a fait à cette couronne, et pour l'avoyr toujours estimé des plus afectionnés et obligés envers ceux qui me touchent de si pres que sont mes enfants, je n'avais jamais pensé qu'il lui put tomber au cœur de faire autre chose qui fut tant à leur desavantage et au mien que celle qu'il a quelques jours auparavant son partement de cette cour tentée en l'endroit de mon fils d'Orleans, qui a esté de le me vouloir lever d'entre les bras pour le mener hors de ce royaume, faignant que c'étoit pour le faire nourir ou avec Madame ma sœur la duchesse de Savoye ou sa sœur de Lorraine, où il lui promettoit, pour plus aisement le persuader à se laisser enlever, qu'il seroit plus doucement traité et caressé qu'il n'étoit auprès de moi... Je m'assure que... me conseillerez ainsi que je vous en supplie de tout mon cœur comme je aurai à me gouverner à l'endroit dudit sieur de Nemours pour l'avenir. J'avais deliberé de lui faire dire qu'il ne s'ingere plus de venir en ce royaume, d'autant que je ne saurais jamais prendre nulle sureté de lui, après m'avoir voulu faire un si lache tour ; toutefois, si l'affaire ne me presse davantage, j'attendrai votre meilleur conseil et avis... ; je vous suplye ne le vouloir recevoir en votre compagnie ni service [2].

1. La Ferrière, *Lettres de Catherine de Médicis*, I, 198.

2. Ibid., I, 245. Voir à la page suivante le récit, par un agent diplomatique, de la tentative d'enlèvement du duc d'Orléans. L'orthographe de la citation que l'on vient de lire a été

Catherine de Médicis ne tint pas toutefois longtemps rigueur à celui qu'elle accusait si véhémentement : six mois après, en mai 1562, elle annonçait à la duchesse de Savoie que le fait de M. de Nemours était accommodé [1]. Celui-ci essaya sans doute de la convaincre que ses griefs, basés sur le témoignage d'un enfant, interprétés par un esprit méfiant, n'étaient pas fondés : le crédit dont il jouissait auprès d'une des plus puissantes familles de France par son intimité avec la duchesse de Guise fit paraître ses raisons vraisemblables. La reine-mère craignait d'ailleurs, en lui gardant rancune, de jeter dans les rangs des séditieux du parti catholique un de ses plus valeureux capitaines. Dès cette époque, elle ne cessa de lui témoigner sa confiance. Arrivé à la Cour en juillet 1562, le duc de Nemours reprit sa charge de colonel général des chevau-légers et reçut en outre celle de colonel des chevau-légers italiens. Nommé au mois de septembre suivant lieutenant général de l'armée en Lyonnais et circonvoisins où régnait une agitation dangereuse, il obtint encore le 25 décembre de cette même année grâce à la reine-mère, après la mort du maréchal de Saint-André, le gouvernement du « Lionnais, Forest, Beaujolai, Dombes, Bourbonnais, Haute et Basse-Auvergne, Haute et Basse Marche et Combraille [2] ».

Les services qu'il rendit en ces fonctions difficiles lui donnèrent, dans les conseils, une part prépondérante. Le duc de Nemours sauva même la famille royale, en une circonstance mémorable, de l'un des plus grands dangers qui l'aient menacée à cette époque si troublée, « quand l'an 1567, étant le roy Charles IX avec toute la royale maison, mère, frères et sœurs à Meaux en danger d'être pris des Huguenots, contre l'oppinion de presque tout le conseil, il fut seul cause de faire déloger le roi à 4 heures du matin avec 600 chevaulx et 6000 Suisses, à la tête desquels il se mit pour conducteur, et conduisit très heureusement Leurs Majestés à Paris en dépit des ennemis qui ne s'épargnèrent pas pour parfaire leur malheureux dessein, de façon que le Roy eut à dire qu'il ne tenait la vie, après Dieu, que du duc de Nemours [3] ».

rajeunie afin d'en rendre la lecture plus facile. Voir le récit détaillé de cet incident dans DE RUBLE : *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. III.

1. LA FERRIÈRE : *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 303.

2. DE RUBLE : *Le Duc de Nemours et Mademoiselle de Rohan*, p. 96.

3. Arch de Turin : Eloge déjà cité. Il faut lire aussi dans Brantôme le récit vivant de cette affaire : le 29 septembre 1567, à 4 heures du matin, la reine-mère et ses enfants sortent de Meaux placés dans un carré commandé par le duc de Nemours. Poursuivi par les Huguenots, celui-ci descend de cheval et reconforte le courage de l'escorte : « C'est avec vous, mes amis,

La maladie empêcha ce fidèle serviteur de la France de rendre à cette couronne les services que l'on attendait de son expérience et de son dévouement. Ayant subi déjà au commencement de l'année 1567 une première attaque de goutte, en février 1568, Catherine de Médicis lui exprimait toute la peine qu'elle ressentait de le savoir alité et mettait à sa disposition son médecin [1]. L'année suivante, deux attaques l'obligèrent de renoncer aux expéditions qu'il dirigeait. Le roi et la reine même s'inquiétaient avec beaucoup de sollicitude de son état.

Je me trouve bien de mes breuvages leur répondit, en décembre 1569, le duc de Nemours — quant à l'apoplexie, mais pour les gouttes et sciatiques, je ne m'en apperçois point, et s'il y a 3 mois que je suis au gaiac et à la salse pareille, je suis encore si faible sur les jambes qu'il n'est de plus et ne puis demeurer à cheval [2].

L'année suivante une saison aux eaux de Bourbonne ne lui réussit pas davantage [3] ; depuis cette époque, la santé du duc de Nemours devint si précaire qu'il dut renoncer à prendre une part active aux affaires.

Je suis en si mauvais état, — écrivait-il au duc de Savoie, — que si on me donnoit un royaume pour demeurer aupres du plus grand prince du monde ordinairement, je m'en excuserois car il me seroit impossible de porter la peine ny le travail, ne demandant que repos de corps et d'esprit et estre en un lieu à mon aise propre à ma santé esloigné de toutes affaires [4].

Le plus souvent alité, il passa ses dernières années dans une retraite édifiante que son confesseur se complaît à retracer :

Au meilleur de son aage, la santé luy faillist, estant par violance de gouttes reduict du tout à impotence, lequel mal par divine volonté à luy envoyé de Nostre-Seigneur il le receut et a supporté avec patiense incroyable, veue l'extremité de ses douleurs et impotence qui tout à coup accablerent en l'aage de 39 ans un prince le plus dispost de la terre qui le tourmenta l'espace de 14 ans, durant lesqueles il s'adona aux choses spirituele ; et tant plus son mal alloit croissant, tant plus s'augmentoient en luy patience et devotion, luy-mesmes composant et couchant par escrit ses oraisons et prieres, esqueles l'on conoistra à l'avenir la ferveur de sa devotion et resignation en la main de Dieu... Augmentant sa maladie de jour en jour, il estoit presque impossible (oultre come il estoit de tant de douleurs) qu'il

dit-il aux Suisses, que je veux combattre et mourir. Sus, marchons et ne vous souciez Ils ne sont pas gens pour nous, car nous nous retirerons en dépit d'eux et si sauverons notre roy et maistre. » Sa ferme attitude en imposa aux ennemis et il put ramener à Paris avec un rare bonheur la famille royale . « Sans lui, disait le roi, et ses bons comperes les Suisses, ma vie et ma liberté étaient en très grand branle. » (Brantôme, éd. Lalanne, tome IV, p. 170 et t. VII, p. 294)

1. La Ferrière : *Lettres de Catherine de Médicis*, tome III, page 116.
2. Id., p. 287.
3. De Ruble : *Le Duc de Nemours*, p 165.
4. Claretta, p 33, note 1. Lettre du 6 octobre 1580.

ne se courroçast aulcunes foys; mais vous l'eussiez veu tout soubdain se raviser et sans differer s'excuser envers les assistans avec paroles plaines de toute humanité et debonnaireté. Il se voyoit peu à peu faillir, luy-mesme predisoit sa mort, disant et repetant souvent : *Mes amis, je suis de terre et fault que je retourne en terre.* Et pour s'appreter à bien mourir quand il plairoit au Seigneur de l'appeler, il s'adona à se confesser souvent et recevoir le Sainct Sacrement. Il prioit ordinairement nuict et jour et n'eust prins ny repos ny repas que prealablement il n'eust achevé toutes ses devotions qui estoient longues et frequentes, ordinairement accompagnées de chaudes larmes et ardents souspirs [1].

Bien que le duc de Nemours eût fait de nombreux séjours en son château d'Annecy depuis ses premières années où il termina, dans la capitale du Genevois, son éducation sous la surveillance de sa mère, — notamment en novembre 1561 quand il s'enfuit de Paris pour échapper avec une escorte de 13 serviteurs au courroux de Catherine de Médicis, lors de la tentative d'enlèvement du futur Henri III, en 1563, au mois de mai quand il y vint pour rétablir sa santé au moment de la mort du duc de Guise et en 1576 quand il eut des difficultés au sujet du meurtre d'un de ses écuyers César Besso [2], — le duc de Nemours passa les dernières années de sa vie en Piémont, dans un domaine appelé la Cassine-Chastelier, près Montcalier, sis à proximité de Turin où sa présence pouvait être nécessaire, surtout au début du règne de Charles-Emmanuel Ier, étant son plus proche parent et même, en cas de décès, avant le mariage de ce jeune prince, l'héritier présomptif de la couronne. Il mourut dans cette résidence le 18 juin 1585 [3]. Son corps fut transporté à Annecy et enseveli le 8 août suivant dans le caveau de l'église Notre-Dame de Liesse, où se trouvaient depuis deux siècles les sépultures des princes de la Maison de Genevois [4]. La ville obérée de dettes, ne put lui faire des funérailles aussi majestueuses que celles de ses prédécesseurs. Dans sa séance du 23 juillet de cette année, elle avait arrêté « qu'il ne serait fourni que deux douzaines de torches de « cire; que le poele, au lieu d'etre en velours avec franges « serait en satin noir et que la ville ne feroit aucun habit aux « syndics [5] ».

1. Archives de Turin, Eloge cité.

2. De Ruble : *Le Duc de Nemours, passim.*

3. Guichenon et les nombreux auteurs qui l'ont copié font mourir à tort ce prince à Annecy le 15 juin 1585 M. Claretta a démontre la fausseté de cette assertion.

4 Les tombeaux des princes de Genevois-Nemours furent démolis avec une partie du chœur de Notre-Dame le 17 juillet 1793. Une partie de la balustrade en marbre noir qui entourait le mausolée des princes a été utilisée pour faire la table de communion placée dans la cathedrale actuelle d Annecy (Poncet : *La Cathédrale d Annecy,* page 55.)

5. Archives de la ville d'Annecy, Reg des Délibérations de 1585.)

Ainsi finit dans la retraite, en ermite, le plus brillant prince de la famille de Genevois-Nemours, celui qu'on a appelé le « don Juan de la Cour des Valois ». Quelques anecdotes permettront de justifier cette réputation.

Merveilleusement doué pour tous les exercices physiques, le duc de Nemours faisait l'admiration de tous ceux qui l'approchaient. Les dames de la Cour, le dimanche, à l'heure de vêpres, s'esquivaient de la chapelle du roi pour aller le voir jouer dans la cour du château. On lui avait vu faire des tours de force. Merveilleux cavalier, il s'avisa un jour avec succès de descendre à cheval, à la grande stupéfaction de la galerie, les degrés de la haute chapelle. De près comme de loin, à la Cour, comme aux armées, ses « exploits couraient dans toutes les bouches : « c'était la fleur de toute chevalerie ».

Après une trève qui le condamnait à l'inaction dans la guerre de Piémont, en 1555, le duc de Nemours envoya défier le commandant de l'armée ennemie, le marquis de Pescara « luy et 4 contre autant et davantage à donner à coups de lance a fer esmoulu, fust-on pour l'amour des dames ou pour la querelle generalle ». Le combat eut lieu sous les murs d'Asti, les deux champions rompirent chacun une lance sans se blesser ; mais des six seconds, deux Français et un Italien furent blessés.

Un si courageux chevalier ne pouvait manquer de plaire au sexe faible ; il était, en effet, « fort aymé de tout le monde et principalement des dames ».

« Tres beau prince, de très bonne grâce, brave, vaillant, bien disant, bien ecrivant, s'habillant des mieux », le duc de Nemours méritait cet éloge de Brantôme, comme on peut s'en convaincre par la vue du portrait contemporain qui accompagne cette notice [1]. « Celui qui ne l'a pas vu, continue le célèbre « biographe, en ses années gaies n'a rien vu, et qui l'a vu peut « le baptiser par tout le monde la fleur de toute chevalerie. « C'est le fort aimé des dames : il en a tiré des faveurs et bonnes « fortunes plus qu'il n'en vouloit [2]. »

1. Ce portrait nous a été indiqué par M. de Vesmes, le très distingué directeur de la Pinacothèque de Turin, qui a bien voulu nous communiquer le cliché qu'il en avait pu prendre. C'est un portrait aux trois crayons de couleurs, anonyme, conservé (d'après les renseignements que nos aimables confrères MM. Léon Dorez et Georges Riat, de la Bibliothèque nationale, ont pris la peine de nous envoyer) dans ce dépôt collection ms. Clairambault 1114, fol. 268 recto. Il existe un autre portrait, au burin, dans ce même ms, fol. 282 verso : il est douteux. On connait un troisième portrait, publié dans Gower, *The Lenoir Collection of original french portraits at Stafford house*, London 1874, n° 43.

2. Brantôme, éd. Lalanne, IV, 164.

Je lui ay ouy raconter — nous dit Brantôme — plusieurs fois de ses advantures d'amour : mais il disoit que la plus propre recette pour jouyr de ses amours estoit la hardiesse ; et qui seroit bien hardy en sa premiere poincte infailliblement il emportoit la forteresse de sa dame ; et qu'il en avoit ainsi conquis de ceste façon plusieurs, et moictié à demi-force, et moictié en jouant.

Sa réputation galante avait commencé de bonne heure. En 1549, alors qu'il avait à peine 18 ans, il devait épouser une nièce de Madame de Valentinois, la toute puissante maîtresse de Henri II [1]. Quelques années après commencèrent ses aventures avec Françoise de Rohan et avec la duchesse de Guise. Ses succès d'homme à bonnes fortunes eurent un tel retentissement que la reine d'Angleterre, Elisabeth, éprouva une envie folle de le connaître. « Le comte de Randan, qui se rendait en Ecosse, traversant Londres, ayant été reçu par elle au passage, mit naturellement l'entretien sur le duc, sa grande préoccupation du moment. Randan, aussi expert aux bagatelles de la galanterie qu'aux armes, lui fit avec intention un portrait si séduisant du duc, qu'il vit briller dans ses yeux une étincelle d'amour ; il n'eut donc pas grand peine à lui faire avouer qu'elle désirait le connaître. A son retour en France, Randan en parla au duc et lui fit entrevoir que, s'il se rendait en Angleterre, il aurait peut-être quelque chance d'épouser la reine. Randan s'en ouvrit également à François II, qui y vit peut-être un moyen de rapprochement entre la France et l'Angleterre, profondément divisées alors à l'occasion de l'Ecosse. Il encouragea donc Nemours à tenter l'aventure ; une couronne étant au bout, le duc, par prudence, envoya en éclaireur à Londres Lignerolles, son plus fidèle serviteur. Lignerolles étant revenu avec une réponse encourageante, il n'y avait plus à hésiter ; le duc songea à ses préparatifs. François II l'aidant de sa bourse, il acheta des chevaux, des équipages et commanda les plus riches costumes. Tous les jeunes gentilshommes qui se modelaient sur lui briguèrent l'honneur de l'accompagner quand, tout d'un coup, le projet de voyage se rompit. Brantôme nous en dit le motif : *Une dame le serroit trop d'amour*. S'il ne la nomme pas, il la désigne suffisamment pour qu'on ne s'y trompe point. C'était la duchesse de Guise, Anne de Ferrare, si belle, à l'en croire, que, la voyant un jour danser avec Marie Stuart, il ne put dire *qui l'emportait en beauté*. L'inclination de la duchesse pour lui datait de longues années. *J'ai connu deux dames,* nous

1. Saint-Simon, édition de Boislisle, tome V, p. 208, note.

dit en effet Brantôme, *qui ont bien aimé le duc de Nemours et qui en ont brulé à feu couvert et decouvert. Pour en aimer trop une, il ne voulut aimer l'autre, qui pourtant l'aimoit toujours* [1]. »

Brantôme fait allusion, dans ce dernier passage, à l'aventure de l'irrésistible Nemours avec Françoise de Rohan, dont l'infortune, alertement narrée par Saint-Simon, a suscité il y a quelques années deux remarquables études du comte de la Ferrière et du baron de Ruble [2].

Françoise de Rohan, fille de René de Rohan, chef de cette illustre maison, appartenait par sa mère à la famille des d'Albret et était cousine germaine d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre. Elle entra comme fille d'honneur, en 1553, à l'âge de 18 ans, dans la maison de Catherine de Médicis, où se trouvait déjà Jeanne de Savoie, sœur du duc de Nemours, âgé à ce moment de 22 ans; l'intimité entre les deux jeunes gens s'établit aussitôt et dura plusieurs années sans donner prise à la médisance. « En voyant le duc engagé si avant avec une fille d'une si haute naissance et si digne de lui sous tous les rapports, dit M. de La Ferrière, on devait croire qu'il pensait uniquement à l'épouser. Par sa réserve et la dignité de son maintien, Françoise de Rohan s'était fait une place à part dans ce milieu de femmes affolées dont un contemporain a pu dire avec quelque raison : *Elles recherchent plutôt les hommes que les hommes ne les recherchent ;* c'est ce contraste qui peut expliquer la sorte d'attraction qui retint si longtemps le duc de Nemours à la poursuite de Françoise de Rohan. »

Françoise de Rohan finit par succomber et condescendit, suivant son propre aveu, à accorder au duc de Nemours ce qu'il voulait pendant qu'elle était au château de Blois, en 1556, auprès de Catherine de Médicis. Ce fut le commencement de ses malheurs, contés avec tant de malice par Saint-Simon.

Le duc de Nemours lui donna une promesse de mariage et prit en attendant un pain sur la fournée, d'où vint un fils. Pressé par cette aventure d'effectuer sa promesse, l'aventure même l'en dégouta et il s'en alla en Piémont, où etoient lors les plus beaux faits d'armes ; mais, de retour, la demoiselle, desespérant de l'épouser de gré, lui intenta un procès. Il le tira en

1. Cte DE LA FERRIÈRE : *Françoise de Rohan.* — Voir aussi les intéressants documents cités par le baron de Ruble dans *Le Duc de Nemours,* p. 79 à 83, et l'ouvrage du comte de La Ferrière intitulé *Les Projets de Mariage de la reine Elisabeth,* publié en 1882.

2. SAINT-SIMON, édition de Boislisle, tome V, p. 208 et suiv et 536. — Comte DE LA FERRIÈRE : *Une Cause célèbre au XVIe siècle : Françoise de Rohan* (*Revue des Deux-Mondes,* 1er octobre 1882). — Baron DE RUBLE : *Le Duc de Nemours et Mademoiselle de Rohan,* Paris, Labitte, 1883, 186 pages in-8°.

longueur, se defendit parce qu'elle etoit huguenote et lui catholique et fit si bien qu'il ne fut point jugé de tout le regne d'Henri II. Les Guises, après, devenus les maitres de plus en plus, et qui par les interets de leurs vastes vues supportoient fort M. de Nemours à cause de M. de Savoie et qu'il etoit gendre d'Espagne, tirèrent encore l'affaire en longueur parce qu'elle ne valoit rien et que le roi de Navarre, Antoine de Bourbon protegeoit sa cousine germaine. Mais après sa mort devant Rouen, 1562, M. de Nemours voulut se depetrer de cette facheuse affaire. M. de Guise ayant été assassiné par Poltrot devant Orléans, 18 fevrier 1563, M. de Nemours eut encore plus d'empressement d'en sortir pour se trouver libre dans ses amours avec Madame de Guise et elle avec lui afin de se marier avec tant de grandeur, de si proches alliances royales pour M. de Nemours et d'accomplissement de desirs de tous les deux [1].

Il faut lire dans les ouvrages du comte de La Ferrière et du baron de Ruble, les vicissitudes de ce curieux procès soutenu par Françoise de Rohan contre le duc de Nemours dont la querelle devint un des gros griefs jetés à la tête du parti catholique, dirigé par les Guise dont le duc de Nemours était un des partisans les plus dévoués, par le parti protestant qui soutenait Françoise, ayant embrassé depuis longtemps les idées de la Réforme. Par la puissance de son crédit, le duc de Nemours triompha, malgré les résistances du Parlement, auprès du roi et auprès du pape des poursuites que lui avait intentées Françoise de Rohan « pour promesse de présent et mariage consommé ». Toutefois, malgré cet échec, malgré le mariage en 1566 de son séducteur avec la duchesse de Guise, Françoise de Rohan persista dans ses revendications : elle donna à son fils le nom de prince de Genevois et il fallut des lettres patentes de Henri III pour lui interdire de porter le nom de Nemours [2] ; Henri IV, jaloux de l'honneur de sa maison, continua à appeler Françoise, sa cousine, la duchesse de Nemours.

On voudrait croire que, dans cette malheureuse affaire, le duc de Nemours a été aveuglé par sa passion pour la duchesse de Guise et qu'il n'a pas transigé, par désir d'augmenter son crédit, avec les principes d'honneur qu'il professa dans les instructions morales destinées à ses enfants, rédigées à la fin de sa vie pendant qu'il expiait dans des souffrances prématurées ses

1. Saint-Simon, édition de Boislisle, tome V, appendice x.

2. Ces lettres sont datées du 2 décembre 1575. Le duc de Nemours finit par désavouer avec éclat le fils qu'il avait eu avec Françoise de Rohan. Le baron de Ruble a publié le texte de cette déclaration publique, datée du 12 juin 1579 (*Le Duc de Nemours*, p. 136). Cette dernière insulte brisa l'énergie de M^lle^ de Rohan qui finit, dans le désir de créer une situation à son malheureux fils, par transiger avec le duc de Nemours, le 22 janvier 1580 Elle renonça à ses poursuites moyennant pour elle le duché de Loudun et 50,000 livres de rente, indépendamment d une rente de 20,000 livres attribuée à son fils. (De Ruble, *Ibid.*, p 137)

succès retentissants. Peut-être aussi, catholique sincère, répugnait-il à l'idée d'associer à sa vie une protestante, lui qui devait si souvent s'illustrer pendant les guerres de religion par des victoires sur les partisans de la Réforme et mériter les éloges que le pape lui adressait en déclarant « qu'il le chérissait à cause de son zèle pour la religion catholique et de la constance de la foi qu'il avait manifestée dans les périls du royaume de France [1] ».

Un autre reproche a été fait également au duc de Nemours par quelques érudits savoyards : celui d'avoir été l'adversaire du duc de Savoie et d'avoir essayé de susciter à son cousin des difficultés pour agrandir à son détriment l'apanage de la maison de Genevois-Nemours [2]. Le principal intéressé, Emmanuel-Philibert, ne semble point en avoir pris ombrage, et à en croire un contemporain, il ne cessa de témoigner à son prétendu ennemi des marques de son affection :

1559. — La paix estant faicte, le roy d'Espaigne fit grand cas de M. de Nemours et surtout M. de Savoye, son bon cousin, qui commança à l'aymer extrêmement tant pour ses vertuz que pour la privauté qu'il prit aussitost avec luy, se jouant avec luy comme s'ilz n'eussent jamais bougé d'ensemble. Et la plupart du temps, alloit toujours en crouppe derriere luy a cheval ; et sans autre cerimonie sans qu'il se donnast garde, y montoit d'une telle disposition qu'il estoit plustost monté qu'il en sceust rien : dont il etoit si aise que rien plus. Aussi depuis se sont ils bien aymez tousjours et se sont tres bien accordez ensemble de leur partage, sans avoir noise autrement ; et de plus M. de Savoye luy donna sur ses [derniers] jours Montcallier pour s'y retirer [3].

Le duc de Nemours donna une preuve de son loyalisme envers la branche aînée de la maison de Savoie en 1583 quand, pendant une grave maladie du duc Charles-Emmanuel, dont l'état paraissait désespéré, il refusa, malgré le désir de ce prince, de prendre logis au palais ducal et de recevoir les clefs de Turin en qualité d'héritier présomptif de la couronne, le duc n'étant pas encore marié, déclarant qu'il espérait le prompt rétablissement du malade [4].

Son confesseur raconte quelques anecdotes qui permettent d'apprécier la générosité et l'élévation du caractère de ce prince.

Le duc de Nemours estoit plus que parfait, n'aiant jamais laissé service

1. Bref du 5 juillet 1568 traduit par Sismondi dans son *Hist. des Français*, tome XIII, p. 178, cité par Claretta

2. Ducis : *Revue savoisienne*, 1876, page 27. — Mercier : *Souvenirs hist. d'Annecy*.

3. Brantôme, éd. Lalanne, IV, p. 167. Voir dans Claretta le récit des diverses transactions intervenues entre ces deux princes au sujet des réclamations du duc de Nemours.

4. Guichenon, édition de Turin, t III, p. 200.

a remeriter ni esconduit quelconque de son aide et secours, se doulant si quelqu'ung luy ostoit le moien de le guerdoner et premier, come avint à ung sien familier qu'il aimoit fort, lequel feut, par la fante des rideaux, par lui descouvert qu'il luy desroboit une chaisne de cinq cents escus avec son ordre, auquel pour lors il ne dit rien : le lendemain, pendant que ses aultres valets de chambre cerchoient cete chaine, il appella ce pauvre miserable et, sans le diffamer, lui dit en secret qu'il s'en allast avec la chaine et qu'il ne le vist plus, ajoustant : Tu m'as empesché de te gratifier de plus grand chose.

Mais qui sera celui qui ne conoisse à cet aultre faict la magnanimité de son cuer liberal. Il s'apparceut et se certifia que deux de ses domestiques l'avoient trompé en un marché de dix mille livres, et parce qu'ils les aimoit, il esleut de perdre cette somme plus tost que, en la recherchant, infamer ceulx qu'il avoit aimé et cheri, et voulant bannir tout soupçon des cuers des aultres, leur faisoit bon visage et bonne chere combien qu'il n'oubliast le debvoir de bon prince pour les emender amiablement.

Cette liberalité estoit en lui accompagnée d'une affabilité et courtoisie si tres grande que jusques aux moindres, du plus bas estat que ce fut, estoient par lui courtoisement reçeus et caressés, car quant aux aultres, il estoit envers eux si cordial que mesmes en ses plus griefves maladies, ne permettoit que la porte fut fermée à aulcun, ordonnant davantage qu'on l'esveillat et interrompit son repos s'il avenoit que quelcung le vint assister, voir en ses plus aspres douleurs, craignant qu'ilz ne s'en allassent sans les voir et recevoir d'une amitié incomparable.

Par ces deux vertus comme nées avec luy ou sucées avec le laict se rendoit ce grand prince si aimable à toute la noblesse de France qu'ung chascun estoit forcé de le reverer, et s'espandant la renomée de sa courtoisie et liberalité, des meilleurs et des plus braves capitaines de France et d'Italie feurent attirés à son service, et plusieurs y ont depuis continué et continueront jusques à la mort, auxquels, sans faillir pas ung jour, il parloit ou les regardoit de sorte qu'ils estoient contens et se sentoient heureux d'avoir rencontré un prince si affable et si cordial pour le service duquel ils se feussent touts mis a toutes sortes de hazards et exposés aux plus grands dangers du monde. Cette affabilité toutefois estoit tousjours conjoinctes avec une singulière gravité et grandeur de cuer digne d'ung prince tel qu'il estoit, car tout ce qu'il faisoit et disoit avoit de grand ; et jamais n'oublia le rang qu'il debvoit tenir mesmes avec les plus grands, aulcuns desquels se peuvent souvenir quelle entreprinse et de quelle importance feust luy bailler occasion de se ressentir en chose qui touchast tant soit peu soy ou sa maison, parceque ses resolutions faites avec meureté de jugement et toute raison estoient exécutées si vivement et avec si grande valeur qu'elle se rendoient irréparables, je dis mesmes à ceux qui tenoient des premiers rangs.

... Il attendoit à ordonner des aulmosnes extraordinaires pour les pauvres, mais le plus secretes qui luy estoit possible. Environ Pasques passées [1585], luy estant remonstré par Mons. Gerard Bonmercat, son grand maistre dhostel, qu'il eust esté chose de grande charité que d'avoir fait faire une quantité de matelats [1] pour les pauvres prisonniers qui dormoient sur la terre et qu'on l'en y eust faict peindre ses armoiries, il luy respondit : *Ne sçaves vous pas qu'il ne fault que la senestre sçache ce que faict la destre,*

1. *Ms.* matarats.

dont vous voules que cherche [1] *gloire ès aulmosnes : je n'en veux rien faire.* Aussi ne fist il, mais luy ordona de faire aultres aulmosnes secretes [2].

Le duc de Nemours a été célébré par ses contemporains non seulement par sa valeur militaire ou ses qualités chevaleresques mais aussi par sa culture intellectuelle : « Bien disant, dit Brantôme, bien écrivant autant en rime qu'en prose, il était pourvu d'ung grand sens et d'esprit. » Il aimait à s'entourer d'hommes intelligents :

Ung qui feut doué de quelque singulière vertu, fust en letres ou en armes ou en artifices et telles choses d'esprit se saisissoit tellement de ce grand prince qu'il s'en rendoit presque de tout maistre : aussi s'offroit il à le gratifier et le faisoit avec si grande liberalité qu'il ne cedoit aux plus grands roys et monarques [3].

Les mathématiques et les sciences naturelles, la peinture, la sculpture et l'architecture lui étaient familières, si l'on en croit l'éloge dithyrambique de Frugoni [4] — et à ces connaissances il convient d'ajouter la musique cultivée par ce prince avec succès dès son enfance — la possession du latin, du français, de l'italien et de l'espagnol lui permettaient « de se faire comprendre non seulement avec l'épée, mais avec la parole » des nations qui parlaient ces langues.

On peut juger de ses goûts artistiques par le luxe des meubles qui ornaient ses résidences, notamment en Savoie le château d'Annecy, décoré d'un grand nombre de tapisseries et de belles armes, et par la description de ses bijoux, de sa vaisselle et des divers objets qui ont appartenu à ce roi de la mode qui avait, à l'époque de ses succès, lancé à Paris un orfèvre qui était connu à la Cour sous le nom d'orfèvre de M. de Nemours [5].

On conçoit, en présence d'un prince doué de si brillantes qualités, l'enthousiasme de ses contemporains même les plus graves, d'un de Thou par exemple, qui exprimera le regret de n'avoir pu voir la publication des œuvres de Jacques de Nemours comparables, à son avis, aux glorieux écrits des Strozzi et du duc d'Atri.

1. *Ms.* cerche.

2. Turin, Archives de Cour : *Storia della Real Casa,* 4ª catég mazzo 5, dossier Jacques de Nemours. Eloge de ce prince par son confesseur Christin.

3. Turin, Arch de Cour, éloge funèbre de ce prince par Christin.

4 *Accademia della Fama,* p 243, d'après une citation de M. Claretta.

5. D'après l'enquête du procès soutenu par Françoise de Rohan contre le duc de Nemours (Bibl. nat., fr. 3169, fol. 39), ms. qui a inspiré les travaux du baron de Ruble et du comte de La Ferrière. L'inventaire du château d'Annecy est conservé aux Archives de Cour à Turin. L'auteur de cette notice en prépare la publication Quant à l'inventaire dresse à Turin le 11 septembre 1585, ms. de 48 pages, en en trouvera le texte dans le ms. fr. 3424, fol. 65 de la Bibliothèque nationale de Paris.

Nous avons pensé, en retrouvant à Paris, dans le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale, l'un des travaux littéraires du « bien disant » duc de Nemours, accomplir un pieux devoir en exécutant le vœu formé il y a trois siècles par le président de Thou.

Ce manuscrit se trouve dans le fonds français nº 8967 (ancien suppl. fr. 20) et forme un volume de 34 feuillets in-folio sur papier à filigrane représentant un écu orné d'un aigle aux ailes éployées, surmonté d'une couronne comtale supportant une fleur quadrilobée à longue tige ; la pointe de cet écu repose sur un cartouche en forme de bâton, placé horizontalement, décoré d'une inscription fruste en lettres capitales. L'écriture de ce manuscrit est de la fin du XVI^e^ siècle ; la mention suivante, tracée de la même main sur le 1^er^ feuillet : *Instruction que feu Monseigneur a laissé à Messeigneurs ses deux enfans,* prouve que cet exemplaire a été copié à la mort de l'auteur, soit après 1585, et vraisemblablement avant le décès de son fils aîné, mort en 1595. Ce manuscrit fit partie d'une bibliothèque inventoriée au commencement du XVII^e^ siècle, et porta alors la cote *dddd,* inventaire dressé probablement au décès d'un membre de la famille de Genevois-Nemours. A la fin se trouve un intéressant dessin à la plume représentant une armée en ordre de combat.

Il existe une copie moderne de ce document, faite d'après l'exemplaire de la Bibliothèque nationale par les soins de M. Champollion, pour un érudit piémontais, le chevalier César de Saluces. Elle est conservée actuellement dans la riche bibliothèque du duc de Gênes, à Turin, dont les collections, si intéressantes pour l'histoire militaire de la Savoie et du Piémont, sont mises avec une grande courtoisie à la disposition des travailleurs. M. le baron Claretta en a pris connaissance et en a signalé l'intérêt dans sa *Vita di Maria-Francesca-Elisabeth di Savoia-Nemours* et en a publié le préambule en regrettant de ne pouvoir en donner le texte complet. Il existe une autre copie du XVI^e^ siècle des Instructions à la Bibliothèque nationale de Paris, vol. 255 des Cinq-Cents de Colbert, fol. 324.

Le duc de Nemours aimait à montrer cette œuvre de prédilection aux personnes de son entourage. Son confesseur Cristin déclare qu'elle était réputée « de tous ceux qui l'ont vue pour un des plus admirables legs que jamais père laissât à ses enfants ».

Le manuscrit que nous publions se compose de deux par-

ties. La première partie ou « Instruction » est à proprement parler un recueil de préceptes moraux dont devront s'inspirer ses fils pour se conduire dans la vie en gens de bien et d'honneur. La deuxième partie ou « Discours » contient des conseils adressés à un prince pour la direction d'un Etat et à un capitaine pour le commandement d'une armée.

L'intérêt principal présenté au point de vue historique par l'œuvre du duc de Nemours, indépendamment de la curiosité que peut exciter les productions d'un personnage aussi remarquable, est son caractère personnel. L'auteur, « nourri parmi tant de grands hommes et capitaines, en ce grand chaos d'affaires tant d'estat que de guerre qu'il a pu apprendre depuis 36 ans qu'il porta les armes au service de cette grande et puissante couronne de France », a bâti son discours, suivant ses expressions, « sur les malheurs, desastres, ruines, pertes d'estats et d'armes et un monde d'inconvénients et fautes qui en dépendent ». Ces conseils, sorte de testament politique écrit pour ses enfants, portent l'empreinte d'une grande sincérité. Malheureusement, l'auteur, en donnant à son œuvre, par l'usage de préceptes, un caractère philosophique, s'est abstenu le plus souvent de justifier ses aphorismes par le récit des évènements qui les suggéraient.

Les curieux de la littérature du XVI^e^ siècle trouveront dans ce morceau les qualités et les défauts de l'époque : des expressions heureuses et des pensées énergiques, au milieu de périodes verbeuses, tiendront continuellement le lecteur en haleine ; les philologues remarqueront, à divers mots et à certains tours de phrases, l'influence de la langue italienne, très naturelle par la connaissance qu'en avait l'auteur.

Dans ce livre de bonne foi, le duc de Nemours se révèle à cette époque si troublée du milieu du XVI^e^ siècle où l'intérêt fit si souvent changer les hommes, comme un chevalier qui plaçait au-dessus de tout le culte de la gloire que ses ancêtres avaient acquise par le monde.

Souvenez-vous de la maison d'où vous estes sortis, dit-il à ses enfants et tout ainsy que vos predecesseurs vous ont éclairé par leur vertu et prudence, mettez peine aussi de servir de lustre par la vostre à ceux qui viendront après vous. Car ce n'est pas peu d'ensuivre les vertus et bonne vie de ses antecesseurs, mais c'est encore davantage de servir de lustre à ses successeurs. Prenez garde de vivre si en gens de bien et de conscience que vous serviez plustost d'exemple à vos serviteurs et à vos subjects que eulx à vous, car il fault que la teste montre le chemin aux pieds et non les pieds à la teste.

Et il s'efforce par ses conseils « de leur montrer le vray chemin par où, sans nulle hypocrisie ni feintise l'on se peut rendre digne d'être employé aux grandes et honorables charges ».

Le lecteur, hanté par le souvenir de l'attitude du duc de Nemours avec M^lle^ de Rohan, parcourra peut-être d'un regard sceptique ces conseils d'un pécheur repenti. Il convient, pour donner à notre personnage sa véritable physionomie, de proclamer que si Jacques de Savoie fut, dans ses aventures galantes, d'une rare inconstance, il manifesta dans ses amitiés une telle fidélité qu'on en peut conclure qu'il plaçait dans cette sûreté de relations son point d'honneur, ainsi que dans un dévouement absolu à la même cause. On en a la preuve dans cette célèbre affaire de Meaux quand, bien que goutteux et alité, il prit le commandement de l'escorte royale, responsabilité que les autres capitaines avaient esquivée. Plus tard, en 1575, alors que ses infirmités perpétuelles l'empêchaient depuis plusieurs années de jouer un rôle actif à la Cour de France, il continuait à défendre avec désintéressement la cause du roi et contribuait par ses bons conseils à apaiser les troubles que le duc d'Alençon, héritier présomptif, voulait susciter par une prise d'armes.

La partie politique du *Discours sur le faict du Gouvernement* est l'œuvre d'un homme dont les opinions, suivant le mot de Brantôme, « étaient belles et recevables en un conseil ». La partie militaire est due à un capitaine ayant conquis son expérience sur les champs de bataille, détestant « ces guerriers par livre qui, sous ombre de leurs lettres, veulent plus parler de la guerre que les vieux capitaines », ayant su se faire écouter dans les cas difficiles dès ses débuts dans la carrière des armes, par ses rivaux dans les conseils de guerre [1] ; sa supériorité était si incontestable que, au témoignage de Brantôme, « soldats et capitaines se mettaient aux champs pour être sous lui [2] ».

Avant de publier ce document, d'après le manuscrit fr. 8967 de la Bibliothèque nationale de Paris, quelques mots encore pour montrer comment se réalisèrent les espérances de Jacques de Savoie, persuadé que les deux enfants auxquels il destinait cette instruction se conduiraient « si en gens de bien et d'honneur qu'ils ne forligneraient jamais ».

L'aîné, Charles-Emmanuel (1567-1595), qui avait débuté avec

1. Voir dans les commentaires de Montluc (édition de la Société de l'*Histoire de France*, tome I, p. 350), comment le duc de Nemours, en 1551, âgé alors de 20 ans, sut amener les jeunes gens qui composaient le conseil de guerre du maréchal de Brissac à se ranger à l'avis du capitaine le plus expérimenté.

2. BRANTÔME, éd. Lalanne, t. VI, p 174.

succès à la Cour de France au témoignage du cardinal de Guise, « en gagnant le cœur de tout le monde », prit une part très active dans les guerres de la Ligue et se distingua notamment dans la défense de Paris en 1590. Fier de la gloire acquise pendant ce siège, le duc de Nemours s'était imaginé qu'il était le seul qui fut digne de monter sur le trône de France depuis la mort du cardinal de Bourbon que la Ligue avait proclamé roi sous le nom de Charles X [1] ; il fit fabriquer dans cette intention, par Nicolas de Lange, une généalogie établissant ses droits comme héritier de Louis XII, son bisaïeul maternel. Il avait commencé à se tailler, dans le Lyonnais, le Dauphiné, le Mâconnais, le Beaujolais et le Forez, une petite souveraineté grâce à ses fonctions de gouverneur de Lyon qu'il exerçait depuis 1588. Mais le régime despotique qu'il établit dans cette ville le fit détester par la population qui lui reprochait d'avoir substitué à l'autorité légitime de ses magistrats celle de gens à sa dévotion. Aussi, lorsque le duc de Mayenne, son frère maternel, avec lequel il avait eu de violentes discussions engendrées par leur rivalité, entreprit d'arrêter la tyrannie de ce prince ambitieux, les Lyonnais lui prêtèrent main-forte. Le duc de Nemours, fait prisonnier par ses propres sujets, fut conduit en 1593 au château de Pierre-Encize ; il s'en échappa l'année suivante, jurant de tirer une vengence éclatante de ses sujets rebelles et mourut dans son château d'Annecy en août 1595, avant d'avoir exécuté ses menaces, sans avoir pu se consoler de l'avortement de ses projets ambitieux étouffés par l'abjuration d'Henri IV.

L'aîné des fils de Jacques de Savoie nous apparaît comme le type caractéristique de ces seigneurs, nombreux à cette époque troublée, qui essayèrent de profiter des embarras de la France pour s'ériger en princes indépendants. Le cadet, Henri (1572-1632), connu d'abord sous le nom de marquis de Saint-Sorlin, puis, après qu'il eut hérité de son frère, sous celui de duc de Genevois et Nemours, fut entraîné naturellement dans la Ligue par l'ascendant de son aîné; il s'empressa de la quitter aussitôt que ce dernier eut disparu. En 1596, il fit la paix avec Henri IV : désireux surtout de quiétude, il sut rester neutre pendant la guerre entreprise par ce roi contre son cousin le duc de Savoie. Il fallut, pour le faire sortir de son inertie, l'affront que lui fit ce prince en refusant de lui donner sa fille en mariage. Il guerroya quelque temps contre lui dans la lutte soutenue avec l'Es-

1. A. Pericaud l'aîné : *Notice sur Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Nemours*, Lyon 1827, et *Les Gouverneurs de Lyon*, Lyon 1841.

pagne puis, préférant sa tranquillité à ses rancunes, il se réconcilia dès qu'il le put faire honorablement.

Doué d'un certain goût artistique, qu'il manifestait dans l'organisation des fêtes de la Cour, le second fils de Jacques de Nemours, qui n'avait point hérité des autres qualités si brillantes de son père, ne paraît point avoir pris peine « à servir de lustre à ses successeurs », malgré les conseils que celui-ci lui donne dans ses Instructions.

L'éditeur a pensé, par la publication du texte inédit de ces Instructions, intéresser les nombreux érudits qui s'occupent, en deçà et au delà des monts, de la Maison de Savoie, en leur donnant une nouvelle preuve de l'activité littéraire des princes de ce nom, si brillante dans la deuxième moitié du XVI^e^ siècle, depuis l'union d'Emmanuel-Philibert avec une protectrice éclairée des lettres, Marguerite de France, sœur de François I^er^.

Max Bruchet.

***

INSTRUCTION ACCOMPAGNÉE D'UNG DISCOURS SUR LE FAICT DU GOUVERNEMENT ET CONDUITE D'UNG GRAND ESTAT ET D'UNE GRANDE ARMÉE, POUR SERVIR TANT A UNG GRAND PRINCE QU'A UNG GRAND CAPPITAINE, QUE MOY JAQUES DE SAVOYE, DUC DE GENEVOIS ET DE NEMOURS. LAISSE A MES DEUX ENFANS CHARLES ET HENRY DE SAVOYE, POUR S'EN AYDER QUAND DIEU LEUR FERA LA GRACE D'ESTRE L'UN OU L'AULTRE OU QU'IL SE PRESENTERA L'OCCASION DE S'EN POUVOIR AYDER, LEQUEL JE N'AY BASTI SUR LES LIVRES MAIS SUR CE QUE J'AY VEU PAR EXPERIENCE DEPUIS TRENTE SIX ANS PASSEZ QUE JE PORTE LES ARMES. ET PREMIEREMENT, JE COMMENCERAY PAR L'INSTRUCTION, PUIS JE VIENDRAY AU DISCOURS. LE TOUT FAICT A MONTCALIER L'AN MIL CINQ CENTS QUATTRE VINGTS ET DEUX.

Charles et Henry, mes enfans bien aiméz, me veoyant gouteux, vieulx, estropié et maladif, et n'attendant tous les jours sinon l'heure qu'il plaira à Dieu me prendre et faire sa volonté de moy pour me rendre (s'il luy plaist et comme j'espere qu'il m'en fera la grace), plus heureux que je ne suis en ce miserable monde et vous y laisser sans que j'aye eu la santé et le moyen de vous y aquerir les biens et honneurs que j'eusse bien désiré, tant pour l'amitié que je vous porte que pour l'esperance que j'ay que vous serez tous deux si gens de bien et d'honneur que ne forlignerez jamais, qui me fera avoir plus de regret quand je vous abandonneray que non pas d'abandonner les choses

mondaines qui ne sont que vanitéz ; et, aussy que vivant je n'auray eu ce plaisir, pour mon indisposition, de vous avoir peu conduire avec une espée à la main pour le service du Roy ou de Monseigneur et nepveu duc de Savoye, qui sont noz souverains princes, aux lieus où, ayant apprins en ma jeunesse d'aquerir honneur et reputation, je vous y eusse encore peu monstrer le vray chemin par où sans nulle hypocrisie ni feintise l'on se peult rendre digne d'estre employé aux grandes et honnorables charges ; mais, puisqu'il plaist à Dieu que je sois privé de ce contentement, et ne pouvant bouger d'une chaize sans que mes vallets m'en ostent, je prens mon plus grand plaisir à faire quelque chose qui vous puisse tourner à benefice et servir d'augmenter vostre reputation apres moy.

Et, parce qu'il m'a semblé tant pour m'acquitter du debvoir de pere que pour rendre le tribut à l'amour naturel de vous deux, que je tiens pour moy mesme vous debvoir laisser ce peu d'instruction avec un petit discours fondé sur ce que j'ay peu apprendre depuis trente six ans qu'il y a que je porte les armes au service de cette grande et puissante coronne de France, et nourri parmy tant de grands hommes et cappitaines et en ce grand chaos d'affaires tant d'estat que de guerre que j'y ay veu traitter de mon temps, estant le plus grand legat, plus riche et proufitable heritage que je vous puisse laisser, j'entends de ce qui deppend de moy, lequel discours et instruction je vous encharge tous deux, tant pour vostre bien et utilité que pour contenter la memoire de vostre pere, le lire souvent, le bien retenir, garder et observer selon les affaires et occasions qui se presenteront ; car il vous en peult arriver bien peu que, en le lisant, vous n'y trouvez quelque chose qui vous y puisse servir. Et, encore que ledict discours s'addresse aux grands princes et aux grands cappitaines et que ne soyez ni l'ung ni l'aultre pour cette heure, vous estes assez bien néz et d'assez bonne maison pour me faire esperer, estans gens de bien envers Dieu et le monde, que pourrez estre ung jour plus grans et d'une façon et d'aultre, et arriver auec la prudence, experience et valeur que Dieu vous donnera, s'il luy plaist, à l'honneur et gloire que noz predecesseurs ont acquis par tout le monde. Et ne laissera cedict traicté de vous servir aussy bien d'intruction qu'à des plus grands que vous n'estes.

Donques, mes chers enfans, je vous enjoindray et commanderay comme pere et vous prieray, comme le plus grand amy que vous aurez jamais en ce monde, de vouloir vous estudier

de tout vostre pouvoir d'ensuivre et bien observer ce peu d'advertissement que je vous laisse, lequel j'ay basti sur les malheurs, desastres, ruines, pertes d'estats et d'armes et ung monde d'inconveniens et faultes qui en deppendent, lesquelz à mon regret j'ai veu arriver en plusieurs estats et seulement pour avoir oublié et ne tenir conte d'observer ce qui s'ensuit et pour s'estre servi de gens tant d'age que de sçavoir incapables de leurs charges.

Premierement, vous servirez bien Dieu et l'aimerez et craindrez de tout vostre pouvoir, vous recourrez à luy en toutes vos adversitéz, vous le remercierez en vos fœlicitéz et les tiendrez de luy, vous le recognoistrez en toutes voz actions comme celuy qui peult tout, et en aurez tousjours sa crainte devant les yeulx : car il vous peult prendre aussy bien aujourd'hui que demain, jeunes que vieulx et sains que malades. Et fault croire que non seulement uous mais le plus grand roy du monde ne sçauroit prosperer ni arriver à nul de ses desseins ou intention sans sa volonté et sa grace.

Obeissez, craingnez, aimez et honnorez apres Dieu surtout vos princes souverains et n'espargnez vie, bien, sang ni rien qui deppende de vous pour leur service : car, oultre que le leur debvez, vous en serez tousjours plus estiméz de tous gens de bien et d'honneur et plus satisfaicts en vous mesmes.

Soyez obeissants à vostre mere [1], portez luy honneur et reverence et prenez garde de luy complaire en tout ce que vous pourrez comme le luy debvez, tant parce que c'est le commandement de Dieu, que je sçay qu'elle le merite, et que le debvez faire, si voulez reussir à bonne fin, car l'ayant cognue, je sçay qu'elle vous conseillera si bien qu'en serez contents.

Souvenez vous de la maison d'où vous estes sortis, et tout ainsy que vos predecesseurs vous ont esclairé par leur vertu et prudence, mettez peine aussy de servir de lustre par la vostre à ceulx qui viendront apres vous : car ce n'est pas peu d'ensuivre les vertus et bonne vie de ses antecesseurs, mais c'est encore davantage de servir de lustre à ses successeurs.

Ne vous desesperez ni mouvez jamais trop si par fortune n'estes tenu au comte que debvez par l'occasion d'aultruy à l'endroit de vostre prince car, pourveu que soyez gens de bien, vous serez tousjours tenus pour telz et les meschants qui vous

1. Anne d'Este, fille du duc de Ferrare, veuve de François de Lorraine, duc de Guise, qui épousa en 1566 le duc de Nemours et mourut à Paris en 1607. Son corps fut porté à l'église Notre-Dame d'Annecy.

nuiront soubz main tenus pour telz qu'ilz seront aussy. Et croyez et vous y arrestez que la verité, qui est l'escu et le recours des gens d'honneur et de valleur, sera tousjours cognue, et qu'il n'y a nulle meschanceté ni artifice desguisé qui sceut si bien couvrir son effect que la verité et la sincerité ne le gaigne tousjours. Je le vous dy par ce que je l'ay esprouvé.

Gardez vous bien, pour quelque amitié que sceussiez prendre à qui que ce soit, de vous laisser posseder comme il y en a en ce temps si avant, et comme il ne manque de proposeurs d'entreprinses ruineuses que l'on vous voulut conduire, vous chatouillant de plus d'honneur et grandeur, en chose qui puisse tant soit peu alterer l'estat de vostre prince : car ce seroit faict contre vous mesmes et seriez tenus pour gens legers, sans jugement et infidelles à Dieu, à vostre prince, à vostre honneur et à vostre reputation.

Ne jugez jamais par faveur et pensez que Dieu vous jugera.

Il vous fault estre veritables en tout ce que vous traicterez et avec qui que ce soit et fust ce bien avec vostre ennemy, car c'est la plus belle part que puisse avoir ung prince.

Il ne fault rien promettre que ne vueilliez tenir, et par ce fault bien penser, avant que parler et avant que promettre, si pouvez tenir et si vous dites verité : car il n'y a rien au monde qui face plus desdaingner et mesestimer ung prince ou ung chevalier de qualité et qui garde plus les gens d'honneur de traiter avec luy que quand il est cognu trompeur et menteur sans tenir sa parolle, et nul ne s'y peult fier.

Ne croyez legerement sans ouïr la partie accusée, car oultre que souvent l'on veult mal à qui n'en peult mais, cela est attribué à legereté qui est chose mal seante, et personne ne veult servir tel maistre.

Ne jugez jamais legerement ni sans ouïr les deux parties car, oultre que sortiriez de la justice et de la raison, personne ne se vouldroit soubzmettre à vous, qui seroit vous tenir en peu de comte et en grand mespris.

Ne faites tort ni desplaisir à personne à vostre escient, mais plustost faites vous aimer d'ung chascun et leur en donnez occasion ; car la plus grande richesse que sçauroit avoir ung prince c'est d'avoir beaucoup d'amys lesquelz amys fault aimer de loing comme de pres et ne les point oublier.

Faites du bien à voz serviteurs sans qu'ilz vous en demandent, j'entends à ceulx qui le meriteront et qui vous seront fidelles, car c'est le moyen d'estre bien servi.

Prenez garde de vivre si en gens de bien et de conscience que vous serviez plustost d'exemple à voz serviteurs et à voz subjects que eulx à vous, car il fault que la teste monstre le chemin aux pieds et non les pieds à la teste.

Prenez tousjours conseil des plus vieulx et des plus sages car, quoy que vous puissent dire les jeunes, ils en sçavent plus qu'eulx, et par ainsy vous en pouvez apprendre davantage.

Prenez vous garde de trop escouter ung grand parleur, car d'ung costé ilz sont volontiers de peu d'effect et de l'aultre il n'est pas possible de tant parler sans dire ung monde de choses mal à propos en bonne compagnie, et n'ont jamais faulte de mettre en avant quelque entreprinse mal fondée et dommageable ; et faire de mesme d'ung grand venteur et qui blasme aultruy.

Fuyez l'avarice et mesprisez la prodigalité, car l'ung est mal seant et l'aultre procede d'ignorance, et tous deux sont desagreables à Dieu.

Ne soyez point moqueur ne trompeur, car la moquerie injurie plus le moqueur que non pas le moqué, et la tromperie est accoustumée de retourner sur le trompeur et n'en reçoit que mauvaise reputation et inimitié de ceulx à qui il touche.

Parlez peu et pensez beaucoup, mais ne laissez pour cela de mettre peine de sçavoir bien faire entendre vostre conception pour n'estre tenu ignorant, et vous souvenez qu'il fault que la langue soit subjecte au cueur et non pas le cueur à la langue.

Ne jugez jamais d'aultruy, mais jugez vous bien vous mesme, car cela vous gardera de faillir.

Soyez liberal à ceux qui le meriteront.

Honnorez les vieulx, car il est bien seant aux jeunes ; et quand serez vieulx, on le vous rendra.

Cherchez bon conseil et fuyez le mauvais.

Recherchez la vertu et fuyez le vice.

Courroucez vous tard et pardonnez à bonne heure, j'entends les choses licites et raisonnables à pardonner, car c'est ignorance et faulte de jugement de pardonner ung crime de lese-majesté, une trahison faicte à son maistre, et ung homicide de guet a pend, tant pour avoir le bien d'aultruy que pour avoir contentement en ce monde, car ilz ne sont excusables ni envers Dieu ni envers le monde.

Ne vous laissez jamais tromper qu'une fois. car nul ne se peult garder de la premiere ; mais si attendez jusques à la deuxiesme, vous ne serez tenus pour gens d'esprit ni d'enten-

dement et personne ne craindra de vous tromper. Et croyez que qui a esté une fois meschant, il luy est bien aisé de l'estre plus de quattre.

Monstrez la prudence en adversité comme en la prosperité et faictes, s'il est possible, que quoy qu'il vous advienne l'on ne cognoisse jamais trop de changement ni trop d'esmotion en vous pour joye ou fascherie que vous ayez, car tel effect ha plus de la femme ou de l'enfant que non pas de l'homme.

Ayez tousjours plus en recommendation l'honneur que la vie, car l'honneur dure à jamais et la vie ne dure presque rien.

Ne prenez point une querelle mal fondée ni ne monstrez jamais d'estre mutins ou malaiséz, car au lieu d'estre recherchéz d'honnestes gens, ils vous fuiront; mais mourez plustost mille fois que d'endurer rien qui touche tant soit peu à l'honneur.

Ne souhaitez jamais la mort pour chose qui vous advienne, mais gardez vous bien de la craindre; car en faisant l'ung, vous offenseriez griefvement Dieu et en faisant l'aultre, trop vostre reputation et le lieu d'où vous estes sortis.

Ne chastiez jamais personne sans premierement sçavoir bien s'il a malfaict, car c'est aussy bien peché envers Dieu de punir l'innocent comme c'est malfaict selon la loy de pardonner au meschant.

Ne gardez jamais sur le cœur une inimitié cachée à personne, mais esclaircissez vous bien devant que vouloir mal; et surtout ne vous fiez d'ung amy reconcilié.

Ne soyez point cruels ni sanguinaires car, oultre l'offense de Dieu, l'ung et l'aultre n'ont rien de l'honneste homme ni du cavalier, mais ont plustost de la beste brute.

Ne dites mal des morts, car c'est taxer leur memoire et ilz ne nous peuvent respondre.

Ne vous resjouissez point du mal d'aultruy, mais vous opposez tousjours aux choses malfaictes, reprenans ceulx qui feront mal, monstrans de le trouver mauvais et ne l'endurez point où vous aurez pouvoir.

Soyez aulmosniers et non pas par gloire et hypocrisie, mais faites le pour obeir à Dieu et par charité.

Ce que pourrez faire aujourd'huy n'attendez jamais au lendemain, et ce que vous pourrez faire vous mesmes, ne le faites jamais faire par aultruy.

Sçachez vous bien vaincre vous mesmes, car ce sera la plus grande victoire que vous sçauriez acquerir et la plus proufitable.

Servez vous des vieulx serviteurs de voz pere et predecesseurs

et leur faictes du bien et de l'honneur s'ilz sont et ont esté fidelles à la maison, et s'ilz sont aultres, n'ayez respect à la vieillesse en ce cas : car, plus ilz auront esté de longue main en ladicte maison et plus ilz auront apprins des affaires et de ce qui concerne l'estat ; par mesme moyen, pourroient faire plus de mal s'ilz sont meschants, qui les rendroit plus dignes de chastiement et vous plus excusables.

Ne donnez jamais estat d'importance en vostre maison, pour priere que l'on vous face ni par faveur, à qui ne la merite, car c'est trop de rompement de teste pour vous et de mescontentement à vos aultres serviteurs : qui est bien souvent occasion que l'on perd ung bon serviteur pour gratifier ung ignorant.

Ne recepvez nul homme de mauvaise vie ni de mauvaise conscience en vostre maison ni homme qui aye trahi son maistre, car il vous en pourroit faire de mesme ; et si en cognoissez quelqu'un, chassez le incontinent.

Ne tenez point de querelleux, car qui engendre querelle en une maison monstre de ne porter point de respect à son maistre, et qui ne luy en porte point, c'est signe qu'il ne l'aime point et qu'il ne se soucie point de le maistre en peine, et par mesme moyen, ne luy peult estre fidelle serviteur.

N'endurez point de partialitéz chez vous, mais mettez peine que tous soient unis ; ne vous servez de blasphemateurs, larrons, flatteurs ni rapporteurs : car c'est la ruine entière d'une bonne maison et qui en leve ordinairement le repos.

Ne soyez superbes ni glorieux, car oultre qu'il desplaist à Dieu et au monde, vous ne trouverez jamais galand homme qui face comte de vous.

Ne vous fiez ni servez d'ung que vous cognoistrez avoir son proufit particulier plus en recommandation que celuy de son maistre et sa grandeur : car telles gens ne servent que pour en tirer ce qu'ilz peuvent puis abandonnent le maistre, leur honneur, leur conscience et leur debvoir.

Ne recepvez jamais benefice de personne que s'il est possible et qu'il soit en vostre puissance *(sic)* il ne se sente obligé du mesme plaisir qu'il vous aura fait et en reçoive utilité au double.

Souvenez vous que c'est une chose bien dangereuse, et de quoy il fault bien qu'un jeune prince qui n'ha encore l'experience pour cognoistre les gens tels qu'ilz sont se garde, de favoriser seul ung ignorant malicieux : car d'ung costé, de peur que le maistre cognoisse son ignorance, et cognoissant qu'il le possede, ne lairra jamais approcher homme sage ni

d'experience ni nul bon conseil, et ne vouldra que le sien seul, blasmant tousjours les actions des sages et des vieulx ; et de l'aultre, il mescontentera tout le monde, d'ou procederont mille inconveniens, sans qu'il y puisse remedier ni qu'il vous sçache servir ni soulager, à propos de rien que ce soit.

Et surtout ne vous laissez jamais tant posseder à personne, ni mesme à vostre femme, que pour leur complaire ilz vous mettent en peine : car celuy qui possede son maistre veult que tout passe par ses mains, que tout mouve de luy et que rien ne se face sans luy, et lairra à part le service du maistre pour son ambition particulière, sans regarder aultrement à son debvoir, mais seulement à faire ce qu'il veult qui soit faict. Et s'il porte haine à quelqu'un, encore qu'il vous soit bon serviteur, sans vous respecter il vous empeschera de luy faire du bien et de l'honneur et le vous fera perdre s'il peult. Et souvenez vous que les plus fins y sont prins s'ilz se laissent tant soit peu posseder ; non que je vueille dire que ce ne soit beaucoup de soulagement et repos en la maison d'ung prince quand il y a une sage et vertueuse femme et quelque serviteur de mesme aussy, sur qui l'on se puisse reposer des choses que l'on ne peult quelquefois faire soy mesme.

Regardez bien quand vous vous marierez : comme il est nécessaire, pour avoir lignée, de prendre une femme qui soit saine et de bonne maison, sans macule, tant pour la posterité que pour vostre contentement, et qu'elle soit bien conditionnée, bonne catholique et tenue en bonne reputation, laquelle vous aimerez et luy tiendrez loyaulté et bonne compagnie comme Dieu vous le commande, qui sera le chemin de bien vivre ensemble et avoir des enfans, s'il plaist à Dieu vous en donner, qui vous sera une grande consolation sur voz vieulx jours.

Ne signez jamais lettre que n'ayez leu ce qui est dedans, quelque fidelle serviteur que ce soit qui la vous baille à signer : car ce sont choses trop dangereuses et d'où il vient trop d'inconveniens. Ne fault aussy bailler blancs signéz ni vous rapportez de voz depesches d'importance à personne, soit de dons ou de gratifier quelqu'un : car, voulant faire plaisir à qui il touche, on flatte où l'on trahit bien souvent.

Ne vous laissez aussy jamais aller aux persuasions des grands harangueurs, car la persuasion ne s'applique jamais qu'à faire trouver bon ce que le persuadeur demande. Mais ce qui doibt persuader ung prince sont les effects et services esprouvéz et la raison, non les parolles.

Ne monstrez jamais avoir peur du danger de la vie où il y ira de l'honneur et de la reputation : mais en toutes vos actions, ayez peur de faillir, car la peur de faillir est louable et celle de la vie est ville et blasmable.

Mes enfans, je vous ay dit ce que j'ay pensé pour le mieulx pour votre honneur, conscience, reputation et repos de vostre vie. En lisant ce traicté suivant, vous verrez aussy la façon de vous conduire quand Dieu vous fera la grace à tous deux d'estre seigneurs d'estat ou conducteurs d'armée, selon ce que j'en ay peu apprendre durant ma vie. Je prie Dieu qu'il vous face la grace à tous deux de bien ensuivre l'instruction que je vous ay donnée cy dessus et le traicté que je vous laisse cy apres, pour quand il s'en presentera occasion. *(A suivre.)*

SÉPULTURES BURGONDES

STATIONS ET MOBILIER FUNÉRAIRE

(Suite.)

Passy. — A *Marlioz*, près du château, on a trouvé, à 4^{m} de profondeur, des squelettes enfermés sous des dalles de grès. Quelques monnaies romaines ont été recueillies à côté de ces sépultures [1].

Saint-Jean de Tholome. — A *Lachat* et à *Savernaz*, des trouvailles de tombes en pierre avec squelettes sont indiquées par le Rép. Arch.

Thiez. — Le Rep. Arch. mentionne la découverte, à une époque indéterminée, de cercueils en pierre contenant deux squelettes de grande taille, dans le cimetière de la commune, aux environs du presbytère.

Arenthon. — Un cimetière burgonde découvert depuis longtemps, au lieu dit *Thévely*, est cité par M. Gosse [2].

Scientrier. — Douze squelettes de grande taille furent découverts dans cette localité en 1854. (Rep. Arch.)

Arthaz. — Sur un tertre, au lieu dit *Cimetière des Païens*, à 500^{m} de l'ancienne église, on a trouvé des cercueils en molasse renfermant un, deux et jusqu'à trois squelettes. (Rep. Arch.)

Cranves. — Tombes en dalles de molasse ou en gneiss, grossièrement taillées. Les squelettes avaient les pieds tournés

1. *Rev sav*, 1880.
2. *A. G*, IX, loc cit

du côté de l'est ; les têtes reposaient parfois sur une grosse pierre [1].

Annemasse. — De nombreuses tombes en molasse ont été, d'après le Rép. Arch., exhumées sur l'emplacement du cimetière actuel.

Vétraz-Monthoux. — Le même Rep. signale la trouvaille de tombes de même nature sur le tertre de *Monthoux*, près des ruines de l'ancien château.

Ville-la-Grand. — Des cercueils construits avec des tuiles gallo-romaines ont été exhumés dans cette localité. (Rép. Arch.)

Ambilly. — Cimetière signalé par Revon. Les tombes sont formées de dalles de molasse rectangulaires ou rétrécies vers les pieds. L'orientation est peu constante ; quelques tombes sont à angle droit sur les autres [2].

III. — Pays de Saint-Julien-en-Genevois.

Bossey. — Un cimetière, cité par Revon, contenait de nombreuses tombes en molasse.

Archamp. — Au lieu dit la *Vigne des Morts,* on a découvert des tombes en molasse irrégulièrement orientées. Leur mobilier funéraire se composait uniquement de poterie grossière [3].

Saint-Julien. — L'importance d'un cimetière trouvé au centre même de cette ville démontre que cette localité peut être comptée au nombre des établissements burgondes fondés aux environs de Genève au v^e^ siècle par les débris de l'armée du roi Gondicaire [4]. M. César Duval mentionne la découverte de cette nécropole en ces termes : « Dans les travaux exécutés en 1874 pour l'élargissement de la rue principale de Saint-Julien, on a exhumé, sur l'emplacement méridional de la maison Hofman, une partie assez considérable d'un cimetière burgonde. Les tombes en grès serpentin contenaient des squelettes dont la face était tournée vers le levant ; quelques-unes de ces tombes étaient cimentées, d'autres non. L'une d'elles cimentée contenait deux squelettes, un d'homme et un de femme. On n'a trouvé dans ces tombes aucun objet, arme, monnaie, ustensile, etc., qui ait pu donner une indication précise sur la date de ce cimetière ; l'état de friabilité des ossements indique en tous cas une époque très reculée. »

1. *A. G.*, t. I, p 251.
2. *Rev. sav.*, 1866, p. 102.
3. *A. G.*, t. I, p. 254.
4. C. Duval *Ternier et Saint-Julien,* p. 8 et note.

Thairy. — Le Rep. Arch. signale simplement la découverte de cercueils de pierre disposés symétriquement.

IV. — Vallée de la Borne et Plateau des Bornes.

Petit-Bornand. — Au hameau du Crêt, lieu dit *Saint-Martin,* on a trouvé vers 1840 sur les deux versants d'un petit plateau un cimetière important contenant environ 80 cercueils en tuf recouverts d'une pierre gréseuse semblant provenir d'Ayse. Chacun d'eux renfermait un squelette et parfois deux individus. (Rep. Arch.). M. Gosse fait remarquer que les paysans appellent ce cimetière le Charny [1].

La Roche. — C'est au lieu dit *La Balme* que fut découvert l'un des plus intéressants cimetières de la Haute-Savoie au point de vue de la richesse du mobilier funéraire. Cette nécropole appelée le Charny n'a d'ailleurs pas été complètement fouillée. M. Gosse qui a étudié les objets recueillis dans ses tombes a déposé au Musée de Genève, où les archéologues peuvent les consulter, une abondante moisson d'agrafes, plaques, fibules, colliers, chaînettes, bracelets et épingles [2].

Les cercueils sont tous en molasse, en forme de parallélipipède rétréci vers les pieds. On trouve dans les tombes dont l'orientation est confuse, souvent deux squelettes ensemble, quelquefois trois. Le mobilier funéraire est aussi abondant que varié. Parmi les pièces les plus remarquables, il faut citer trois plaques de ceinturon à figures humaines. L'une d'elles représente un personnage donnant la bénédiction. Sur une autre l'artiste a gravé deux figures debout levant les bras ; dans l'inscription peu lisible qui court le long des bords on peut discerner le mot *fecit.*

Les agrafes en fer plaqué d'argent sont en très grand nombre ; à côté se trouvent des lamelles de ceinturon en bronze portant des lignes tracées à la pointe.

Les épées en fer, très rares, sont à un seul tranchant avec sillon longitudinal sur le plat de la lame près du dos. En revanche on trouve communément des poignards ou coutelas en fer.

Les lames d'épées sont toujours placées à droite du corps ; les poignards, sur les os du bassin ou entre les fémurs.

Les parures de femmes sont représentées dans les tombes

2. *A. G.*, t. IX, p 5.

1. Gosse. *Notice sur d'anciens Cimetières* et suite à cette notice. *A. G.*, t. IX et suite à cette notice, *A. G.*, t. XI.

par des grains de collier en verre ou en terre émaillée, des épingles et des bouclettes en bronze, des boucles d'oreille en argent, des doubles crochets, des chaînettes et des bracelets en bronze. Enfin des vases en terre cuite et en pierre ollaire représentent les ustensiles communément recueillis dans les sépultures. Dans une tombe d'enfant on a trouvé deux singulières fibules circulaires plaquées d'or et ornées de boutons en verre bleuâtre, une boucle en bronze, une bague avec monogramme et deux autres à chaton de verre bleu serti au moyen d'un anneau ciselé en forme de corde.

Tous ces objets ont été minutieusement décrits et figurés dans les notes publiées par M. Gosse. Nous ne les mentionnons ici que pour mémoire.

Un fait caractéristique ressort de l'étude du mobilier funéraire des sépultures de La Balme. On n'y trouve ni boucliers, ni haches, ni fer de lances ou de flèches. Les fibules à rayons ne s'y rencontrent pas plus que les grandes agrafes de ceinturon à plaque et contre plaque, ces dernières assez communes comme nous le verrons dans les tombes des autres régions de notre département.

Pers. — A *Chevrier,* au lieu dit *Margueire* on a découvert un cimetière cité par Revon [1] et auparavant relevé par M. Gosse [2].

Reignier. — A *Villy,* les tombes construites en dalles de grès étaient orientées de l'Est à l'Ouest. Dans l'une d'elles on a trouvé un squelette de femme âgée ; sur ses pieds était placé le crâne d'un homme adulte, puis tout à fait à l'extrémité de la tombe reposaient les autres ossements disposés à peu près suivant leurs relations anatomiques. Quelques crânes exhumés de plusieurs tombeaux présentaient une conformation particulière ; l'os frontal était aplati, comprimé et fuyant en arrière jusqu'à la hauteur du bregma. M. Gosse qui les a mesurés, ayant diagnostiqué une déformation artificielle effectuée sur le vivant, nous n'avons pas cru devoir en parler dans notre étude anthropologique. Le mobilier funéraire du cimetière de Villy rappelle un peu celui de La Balme, mais il est incontestablement moins riche.

Monnetier. — A *Mornex,* sur le col, entre le grand et le petit Salève, un cimetière peu important a été mentionné par M. Gosse. (Loc. cit.)

1. *Rev. sav.,* 1866, p. 102.
2 *A. G*, t. IX, p.

Groisy. — Un grand cimetière a été déblayé vers 1854, au hameau de *Fontaine-Vive,* au lieu dit le Champ des Tombeaux. Non loin de cet endroit, un crêt miné en 1864 et en 1869 par M. Fontaine-Viveroux a donné quelques tombes en molasse avec squelettes. L'une d'elles contenait une épée en fer qui fut vendue à Genève [1]. Un crâne dolichocéphale provenant de ce cimetière est conservé au musée de l'école communale de Groisy.

A *Flagy,* on a signalé également des tombes en molasse (Rép. Arch.), sans plus de détails.

A *Boisy,* au nord du château, des fouilles effectuées en 1874 ont mis au jour quelques tombes en molasse avec squelettes. Elles étaient situées à une certaine profondeur dans du gravier ; quelques-unes contenaient au milieu d'ossements calcinés, un poignard, des couteaux en fer, ainsi que des boucles de ceinturon du même métal.

Aux *Aires,* chez un sieur Henry François, en écretant le sommet d'un mamelon, situé au lieu dit Dossenay ou aux Molasses, on a trouvé des tombes en molasse renfermant chacune deux squelettes. Le mobilier funéraire était composé uniquement de grains de collier.

Il est probable que le cimetière cité par M. Gosse à Saint-Hilaire se confond avec celui des Aires, car il nous a été impossible de retrouver la station indiquée par le savant genevois.

V. — Vallée des Usses.

Par leur situation géographique commandant la profonde gorge des Usses, au pied des dernières ondulations méridionales du Salève, dans le voisinage d'un chemin antique très fréquenté, Cruseilles et ses environs étaient tout désignés pour l'établissement d'une agglomération burgonde. Les nombreuses trouvailles de tombeaux contenant un mobilier funéraire remarquable dont le Musée d'Annecy possède de beaux spécimens, témoignent de l'importance de cette station.

Dans le hameau du *Noiret,* situé entre Cruseilles et le pont de la Caille, il y a une trentaine d'années, on découvrait souvent des tombes uniformément construites en molasse, mais ces fouilles de terrain destinées aux travaux de l'agriculture ont passé, la plupart du temps, inaperçues. Les squelettes fu-

1. Il s'agit probablement de l'arme décrite par M. Gosse : *A. G.*, IX pl. IV et figurée pl. III, fig. 10 de la même notice.

rent brisés et dispersés et les objets de parure qui les accompagnaient furent égarés.

Cependant, après bien des recherches infructueuses, Revon [1] put recueillir dans cette localité une plaque de ceinturon très curieuse et complète. Toute en bronze et légèrement patinée *(fig. 5)* cette plaque est découpée à jour et représente un personnage à cheval vu de face et levant les bras. L'œil de l'animal est figurée par un point entouré d'un cercle, trois autres cercles centrés sont également frappés au poinçon sur le flanc. La facture de cet ornement est tout à fait grossière et l'artiste inexpérimenté a tout simplement représenté le visage de son cavalier par un contour ovalaire au trait, divergeant en deux pointes pour figurer la barbe. Une croix à branches égales occupe le milieu de la plaque dont la longueur y compris la boucle et l'ardillon est de $o^m o55$; la largeur $o^m o45$. Le bord est orné de nombreux traits parallèles et régulièrement espacés.

C'est à notre connaissance la première plaque de ceinturon ajourée à représentation humaine qui ait été jusqu'à ce jour découverte en Haute-Savoie. M. Gosse a donné dans sa notice [2] des dessins qui se rapportent à deux plaques de ceinturon analogues, mais d'un art encore plus sommaire, qui étaient conservées, à cette époque, dans la collection de M^me^ Fèvre de Chiseul. Celles-ci provenaient de Châlons-sur-Saône ; il est par conséquent intéressant de rapprocher ces trouvailles de la nôtre, étant données les relations ethniques qui unirent longtemps la Bourgogne et la Savoie.

Dans cette localité du Noiret, les tombes construites avec des dalles de molasse bien ajustées étaient toutes orientées uniformément de l'ouest à l'est.

La trouvaille principale a été celle d'une sépulture complètement envahie par la terre. Elle contenait un crâne brisé de jeune fille et quelques vertèbres seulement. A côté de ces ossements on a recueilli :

1° Une plaque de ceinturon en fer avec bossettes hémisphériques, munie de sa boucle et de son ardillon. L'état d'oxydation très avancé de cette pièce ne permettait pas de l'étudier dans ses détails ; ce n'est qu'après une immersion d'un mois dans le pétrole que nous avons pu réussir à détacher la couche superficielle au moyen du burin et de la brosse. La plaque est alors apparue recouverte d'une lame d'argent qui ne présentait ni

1. *Rev sav.*, 1866, p. 102.
2. *A. G.*, t. XI, pl. II, fig. 3 et 5.

ornements, ni dessin, ni inscription d'aucune sorte. En certains points la couche de rouille avait nettement conservé l'empreinte d'un tissu. Longueur totale de la plaque et de la contreplaque, 0^m31 ; largeur de la boucle, 0^m08.

2° Un certain nombre de grains de collier *(fig. 20)* dont la série représente à peu près tous les types qui se sont rencontrés jusqu'à présent dans le mobilier funéraire de notre région.

(A) Grain en verre brun sombre, formé d'un anneau aplati et orné sur son pourtour de trois lentilles en verre jaune brillant ;

(B) Un cylindre en verre couleur d'ambre clair, avec application de traînées d'émail grenat disposées en dents de scie ;

(C) Un grain à grosses côtes obliques, en pâte grossière émaillée bleu clair ;

(D) Un cylindre en pâte d'émail à festons polychromes alternativement bruns, blancs et jaunes ;

(E) Un grain en forme de barillet, recouvert d'émail brun ;

(F, G) Grains à grosses côtes peu nombreuses, en verre très transparent, bleu pâle et bleu foncé.

Dans une autre tombe, on a trouvé une bouclette *(fig. 10)* constituée par un fil de bronze recourbé d'une part en anneau, puis enroulé en hélice et redressé pour former l'ardillon ;

Des agrafes de vêtement : l'une *(fig. 6)* faite d'une petite plaque de bronze terminée par des crochets et ornée sur le plat de trois cercles centrés disposés de chaque côté d'une ouverture qui permettait de la rattacher à une chaîne ;

Une chaînette *(fig. 7)* supportant un double crochet à corps arrondi et cannelé, dont les maillons sont formés par un fil de bronze enroulé.

Il importe de signaler un remarquable bijou, trouvé dans la tombe de jeune fille citée plus haut. C'est une broche ou fibule circulaire de 0^m033 de diamètre. L'ardillon à ressort est monté sur un disque en bronze. Le cercle extérieur est constitué par une feuille d'or d'où partent des rayons de même métal dessinant des espaces qui emprisonnent 27 petits trapèzes en verroterie rouge et verte. Le milieu est occupé par une croix dont les bras égaux en verre rouge aboutissent à un bouton central de couleur verte. Entre les bras de la croix, la plaque est ornée d'S en filigranes d'or. Cette pièce, très rare dans notre région, a été vue par Revon (*Rev. sav.*, 1866, p. 102) et n'a pu malheureusement venir enrichir les collections du Musée d'Annecy. Nous ignorons ce qu'elle est devenue.

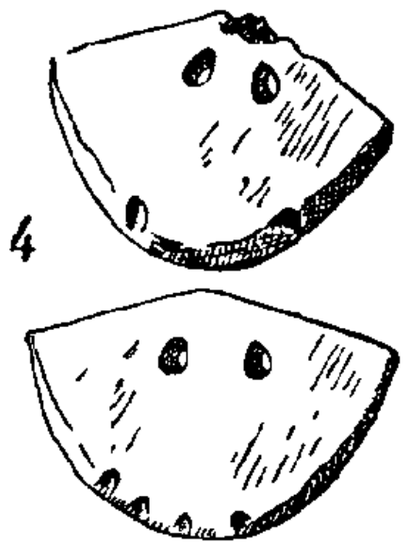
4

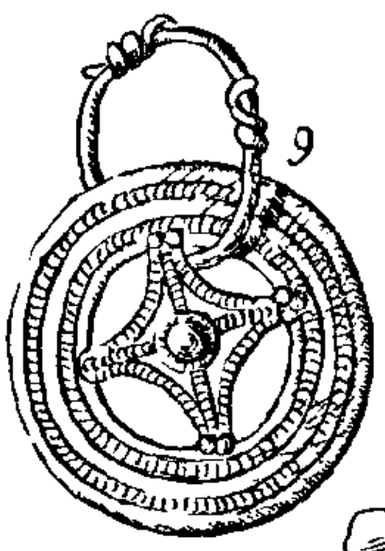
9

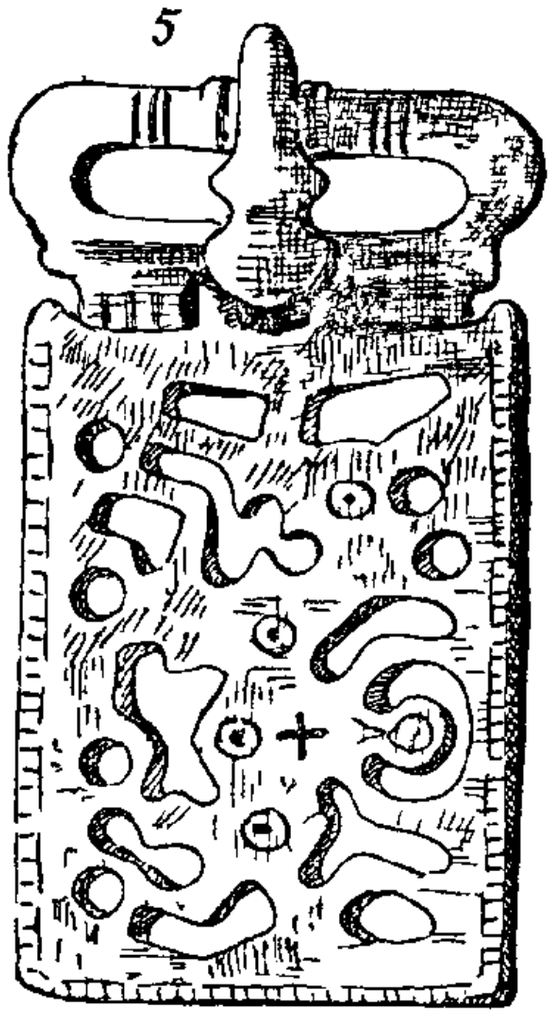
5

7

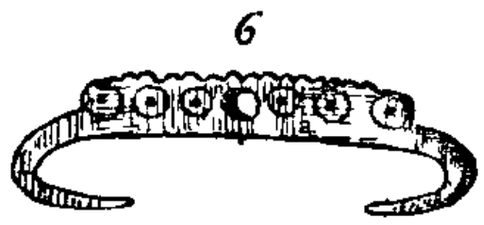
6

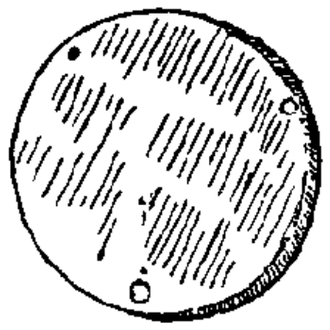
8

12

13 a b

11

10

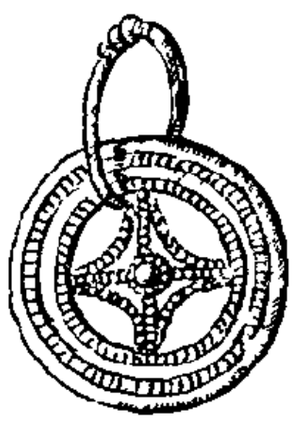
15

14

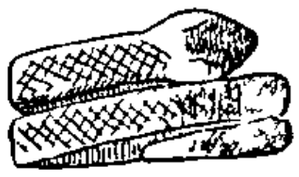
16

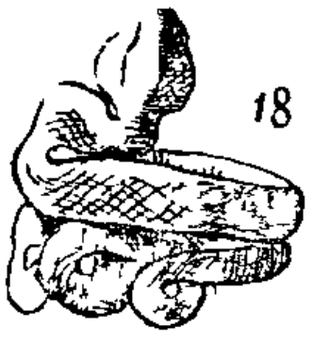
18

17

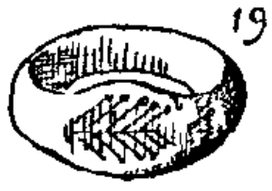
19

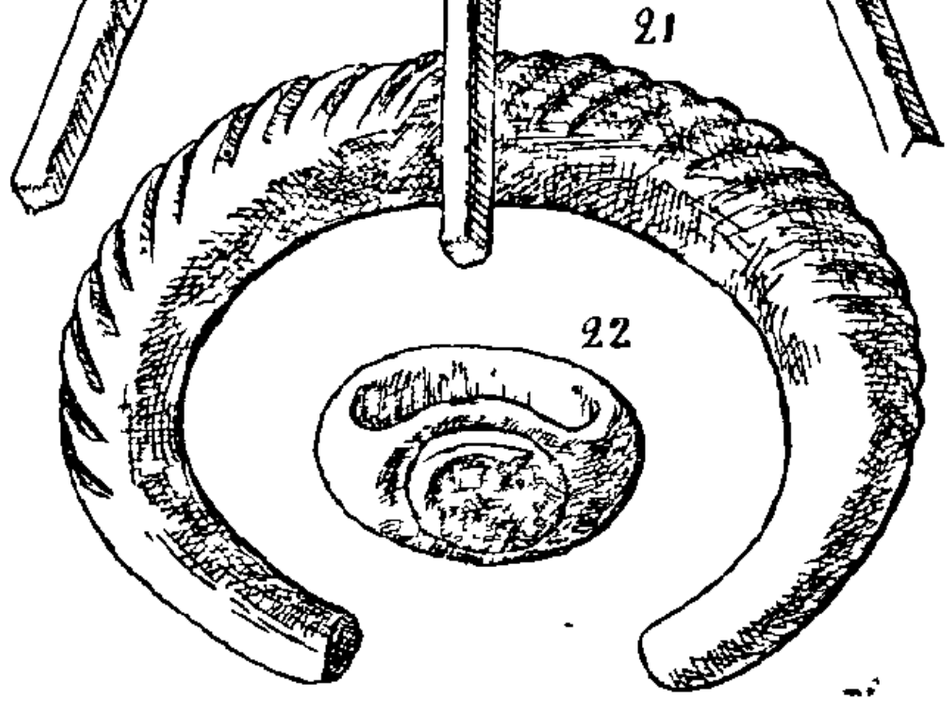
21 22

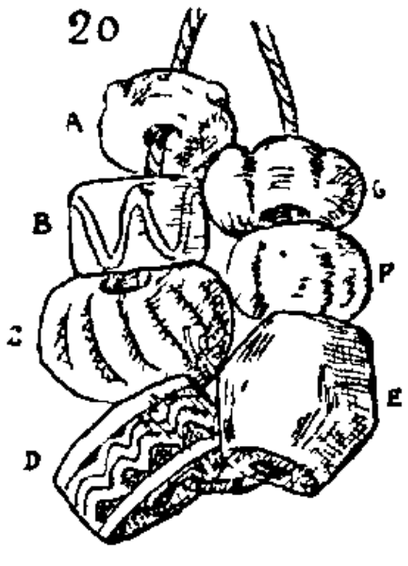
20 A B C D E F G

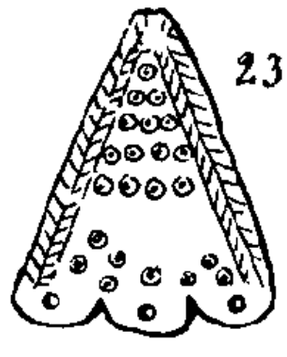
23

Dans la commune de *Copponex,* sur une pente rapide qui domine la route de Saint-Julien, est le cimetière dit des Petits-Bois. Les tombes, en cet endroit, étaient juxtaposées et souvent une même paroi servait à séparer deux corps. Les dalles, toutes disloquées, recouvraient là souvent trois crânes dans une même tombe : généralement un crâne d'homme, un de femme et un d'enfant. L'une de ces tombes, solidement construite en dalles de molasse, était intacte. Epaisseur des parois, $0^{m}12$; dimensions intérieures, $1^{m}80$ sur $0^{m}50$ et $0^{m}43$ de profondeur. Les deux squelettes qu'on y a trouvés réunis ont été transportés au Musée d'Annecy, où l'on peut voir la tombe reconstituée et contenant les ossements replacés dans leur situation primitive.

Il faut, en outre, peut-être regarder comme étant d'origine burgonde, un tombeau dont parle de Reydet [1] : « M. Ph. Noe, de Cruseilles, m'a dit qu'en l'an 1789, en creusant les fondations du clocher que l'on reconstruit, on avait trouvé, à deux pieds au-dessous des anciennes fondations, un tombeau taillé dans le roc, tourné au levant et recouvert d'une large bande de grès grossièrement adaptée à la forme du tombeau et qui ne renfermait que les os d'un corps humain. »

Nous arrivons maintenant à la description d'un trésor découvert à Cruseilles au mois d'avril 1875. Il se composait de très beaux bijoux d'argent, dont un certain nombre ont été acquis par M^lle^ Sommeiller et généreusement offerts par elle au Musée d'Annecy en mai 1875. Les autres ont été malheureusement vendus à l'étranger, pour un prix égal à celui qu'avait offert Revon, par l'inventeur de cette trouvaille, peu soucieux d'accorder la préférence à une collection publique de son pays.

En ce qui concerne trois de ces bijoux, nous avons hésité longtemps avant d'en publier les dessins, car ils ne nous semblaient pas nettement de fabrication barbare. Ce n'est pas la première fois que l'on rencontre mélangés des ornements d'âge différent et qui ont exercé la sagacité des archéologues [2], hésitant devant l'attribution des objets qui composent en certains pays le mobilier funéraire du v^e^ siècle. Tels ont été décrits comme propres à l'industrie de ces peuples, que l'on doit rapporter à une basse époque de la période antérieure. Quoi qu'il en soit, la plupart de nos bijoux offrent un caractère indéniable de fabrication barbare ; pour les autres, il nous est permis de supposer qu'ils sont tombés entre les mains des envahisseurs

1. Manuscrit sur les voies romaines de la Savoie. (Archives de la Société Florimontane.)
2. Taillebois : *Les Bijoux de Donzacq et du Leuy*, Société de Borda, 1881.

et que ceux-ci, les considérant comme objets très précieux, les ont transmis à leurs descendants, qui s'en sont parés jusque dans la tombe.

Les bijoux du trésor de Cruseilles, conservés au Musée d'Annecy, sont :

1° Deux pendeloques en jais *(fig. 4)* percées de deux trous de suspension ; les deux côtés supérieurs sont amincis, le bord inférieur, qui est curviligne et taillé en biseau, présente quatre et deux encoches ;

2° Une rondelle en bronze *(fig. 8)* d'un usage indéterminé ; elle est percée de trois trous, disposés en triangle, qui sont oblitérés par des rivets d'argent ;

3° Deux pendeloques triangulaires *(fig. 12 et 23)*, formées d'une mince feuille d'argent, ornées de points cerclés et de lignes en chevrons. Il est probable qu'elles faisaient partie d'une grande fibule ;

4° Une chaînette *(fig. 14)* à maillons formés d'un fil d'argent tordu et supportant deux petits cylindres en verre noir ;

5° Un pendant d'oreille *(fig. 13)*, constitué par une sorte de fusaiole en émail blanc ornée d'une spirale noire se déroulant du centre jusqu'à la circonférence. Par le trou central passe un fil d'argent tordu en boucle qui sert à la suspension ;

6° Deux boucles d'oreilles *(fig. 9 et 15)* en argent. Leur ornementation est formée d'une croix en filigranes *funiformes* portant au centre un bouton, sertie par un cercle aplati, ciselé de la même manière.

7° Un torque en argent *(fig. 21)*, sorte de bracelet ouvert festonné sur son pourtour de cannelures obliques peu profondes ;

8° Une grande fibule *(fig. 11)* demi-circulaire en argent, formée d'une lame mince découpée en dents émoussées sur sa circonférence extérieure et supportant de longues tiges ou pendeloques du même métal, présentant une section droite triangulaire très aplatie.

Il est intéressant de comparer ce bijou avec la grande fibule trouvée dans une tombe barbare près d'Aubonne et figurée par M. Gosse (loc. cit.) pl. I, fig. IV. Cette fibule diffère de la nôtre par la présence de cercles concentriques gravés sur le plat et par ses pendeloques triangulaires qui sont soutenues par une chaînette.

9° Une bague en argent *(fig. 18)* en forme d'armille, d'un très beau style, représentant un serpent enroulé dressant la tête ;

10° Une autre bague en argent *(fig. 16)* du même type que la précédente mais d'un art moins délicat.

Ces deux derniers bijoux pourraient bien être de fabrication gallo-romaine ainsi que le suivant.

11° Bague en argent *(fig. 17)* à cercle ciselé sertissant un chaton en pâte de verre sur lequel sont représentés en creux deux lutteurs. L'anneau est évidemment romain, mais l'imperfection du dessin nous fait supposer que ce bijou n'est qu'une imitation d'une intaille antique essayée par un artiste barbare. Les Francs ont cherché quelquefois à reproduire les intailles par des applications sur la matière vitreuse en voie de refroidissement [1]. Mais les résultats en sont toujours très grossiers et nous ne serions pas éloignés de voir dans la bague *(fig. 17)* un travail de cette nature.

12° Une bague en argent *(fig. 22)* à anneau très épais supportant un chaton en verre noir, dont la surface est rugueuse et dépolie par suite de son séjour prolongé dans la terre;

13° Une bague en argent *(fig. 19)* portant au lieu de chaton une surface aplatie ovalaire gravée d'un dessin représentant une palme dont les éléments sont terminés par des globules.

Andilly. — Dans cette commune, aux villages de *Charly* et de *Jussy*, en des lieux dits le Cimetière des Bêtes, on a trouvé des cercueils en pierre renfermant un ou deux corps. (Rep. Arch.).

Cercier. — Le même Répertoire signale une découverte de tombeaux en pierres plates superposées, renfermant des squelettes de grande taille.

Marlioz. — Un cimetière y a été relevé par M. Gosse (loc. cit.).

(A suivre.) M. Le Roux et Ch. Marteaux.

LES DEUX « JACQUES DE SAVOIE », ABBÉS DE TALLOIRES

En lisant dans le dernier volume de la *Société savoisienne d'Histoire* l'étude très documentée de M. Mugnier sur le conseiller Boyssonné, nous avons remarqué une erreur qu'il nous semble bon de relever, soit à cause de son importance, soit à cause de l'autorité dont jouit son auteur [2].

1. Renseignement donné par M. Barrière Flavy.

2. Au dernier moment, nous apprenons que M. Mugnier vient lui-même de reconnaître son erreur. En la relevant, du reste, nous n'oublions pas que nous en avons nous-même

Jacques de Savoie, abbé de Talloires en 1537, et Jacques de Savoie, abbé du même monastère en 1592, ne sont point, comme le croit M. Mugnier, une seule et même personne, mais forment deux personnages bien distincts. Le premier était frère naturel du célèbre Jacques de Savoie, duc de Nemours, que Brantôme appelait « la fleur de la chevalerie » ; le second était son fils.

Jacques l'aîné, fils de Philippe, duc de Genevois et Nemours, naquit en septembre 1520 et reçut le baptême dans l'église collégiale de Notre-Dame de Liesse des mains de Mre Jacques Ruphy, chapelain d'honneur, Jacques de Pontverre, chanoine de la même église faisant fonctions de parrain. Il fut successivement ou simultanément protonotaire apostolique, abbé de Talloires (1537), doyen de Sallanches (1538), chanoine de N.-D. de Liesse et abbé d'Entremont (1540), enfin prieur, puis abbé commendataire de Pignerol (1544).

Accusé devant le Parlement de Chambéry de complicité dans une affaire d'empoisonnement, il se vit condamner par contumace à avoir la tête tranchée ; mais ayant obtenu que sa cause fût portée devant le Parlement de Grenoble, il fut renvoyé des fins de la plainte (oct. 1548) et put conserver ses divers bénéfices, Entremont jusqu'en 1554, et Talloires jusqu'en 1563. On vit même Henri II, roi de France, le proposer, en 1556, pour l'évêché de Genève.

En 1567, Jacques de Savoie, encore abbé de Pignerol, fit donation à son frère Jacques, duc de Genevois, de la seigneurie de la Perrière. (Archives de la Savoie, C. 1779). Il mourut le 27 septembre de la même année.

*
* *

Jacques de Savoie, le cadet, naquit vers l'an 1561, et probablement au diocèse de Sens, où il reçut la cléricature. On le voit successivement pourvu de l'abbaye d'Entremont (1582), du doyenné d'Annecy (1583)[1], du prieuré Saint-Jean hors les murs de Genève, 14 juin 1591, enfin de l'abbaye de Talloires (23 décembre 1592) [2].

plus d'une à notre actif. — C'est ainsi que donnant, l'an dernier, dans la *Revue* la liste des *prévôts de la Cathédrale de Genève*, nous avons, par une distraction étrange, omis de citer le dernier et l'un des plus illustres, savoir M. Claude-François de Thiollaz, nommé le 11 mai 1787.

1. Élu le 14 septembre 1583, alors que sans doute il étudiait dans une Université, il ne prit possession que le 24 février 1585.

2. Il avait déjà été nommé en 1591, par bulles d'Innocent XI, qui ne furent pas expédiées avant la mort de ce pontife puis, le 9 février 1592, par bulles de Clément VIII, mais celles-ci étant subreptices, durent être confirmées par de nouvelles.

A cette occasion, Mgr de Granier lui délivra une attestation fort élogieuse. « Illustre et Rd Jacques de Savoie, *dit-il en substance,* fils naturel d'illustre Jacques de Savoie, autrefois duc de Genevois et de Nemours, âgé d'environ 29 ans, et doyen de Notre-Dame de Liesse, a été, dès son enfance, formé à la piété et à la vertu. Résidant à Annecy depuis cinq ans, il a grandement édifié, non seulement cette ville mais encore tout le diocèse; et son zèle, la pureté de ses mœurs ecclésiastiques jointes à sa science des lettres nous donnent lieu d'espérer qu'il rendra de grands services à la République Chrétienne. Nommé abbé d'Entremont par le pape Grégoire XIII, il a rétabli dans son couvent la régularité de la discipline qui avait quelque peu décliné. C'est pourquoi nous le jugeons digne de l'abbaye de Talloires, et nous recevons sa profession de foi ». (19 janvier 1593.)

Jacques de Savoie fut mis en possession, le 29 avril suivant, des prieurés de Talloires et de Saint-Jorioz.

Le prieur claustral Nicolas Duche lui présenta les reliques à baiser. L'abbé aspergea les moines et le peuple et reçut les clefs, symbole de son autorité. Etaient présents Claude d'Angeville, primicier de La Roche ; Jean Tissot et Jean Portier, chanoines de Saint-Pierre ; F. de Lornay, sacristain de Notre-Dame de Liesse, les moines, ainsi qu'un nombre incalculable de personnes « *aliisque innumerabilibus personis* ». Parmi les moines présents, l'acte nomme J.-L. Pelard, sacristain ; Alexandre Petri, ouvrier ; Claude de Charansonay, infirmier ; Amédée de Quoex.

Jacques de Savoie mourut le 13 décembre 1595, et fut inhumé dans l'église de Notre-Dame. Son épitaphe, publiée par M. Rabut, se trouve dans la *Revue savoisienne,* nº de juillet 1860.

J.-F. Gonthier.

LES CHANSONS POPULAIRES DE LA HAUTE-SAVOIE

(Suite.)

En revenant de Noces

ou Claire Fontaine.

Allegretto

En re - ve - nant de no-ces, j'étais bien fa - ti-guée, Au bord d'u-

1.

En revenant de noces
J'étais bien fatiguée.
Au bord d'une fontaine
Je me suis reposée.

2.

Au bord d'une fontaine
Je me suis reposée.
L'eau en était si claire
Que je m'y suis baignée.

3.

Avec un' feuille de chêne
Je me suis essuyée.

4.

Auprès de la fontaine
Etait un beau rosier.

5.

Sur la plus haute branche
Le rossignol chantait.

6.

Chante rossignol, chante,
Toi qui as le cœur gai.

7.

Pour moi je ne l'ai guère
Mon amant m'a laissée.

8.

Pour un bouton de rose
Que j' lui ai refusé.

9.

Je voudrais que la rose
Fût encore au rosier.

10.

Et que le rosier même
Fût encore à planter.

11.

Et que mon ami Pierre
Fût encore à m'aimer.

Variante recueillie à Sevrier ; elle se chante en faisant des ronds :

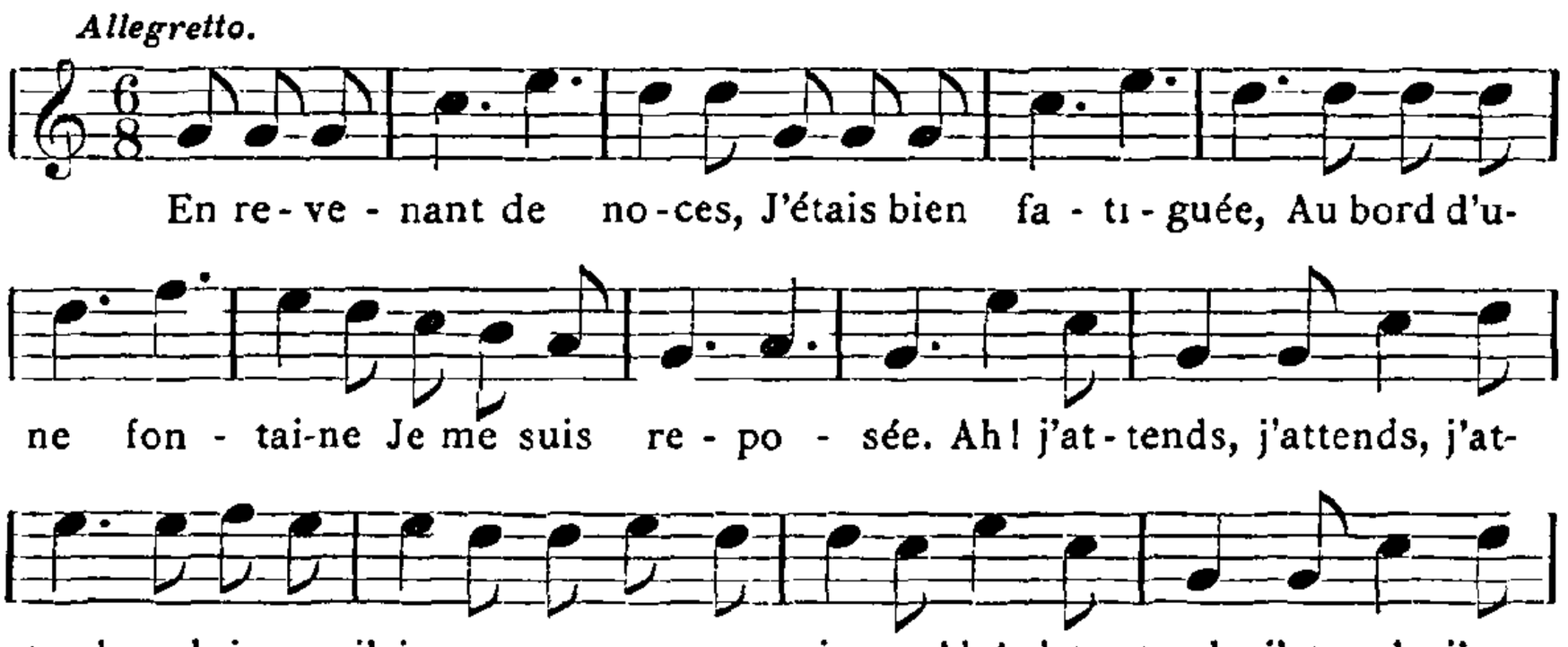

1. On reprend toujours les deux derniers vers du couplet précédent

Autre variante chantée par M. Jean Terrier :

Chant des Lavandières.

Cet air, chanté autrefois par les lavandières, est un curieux mélange de patois et de français.

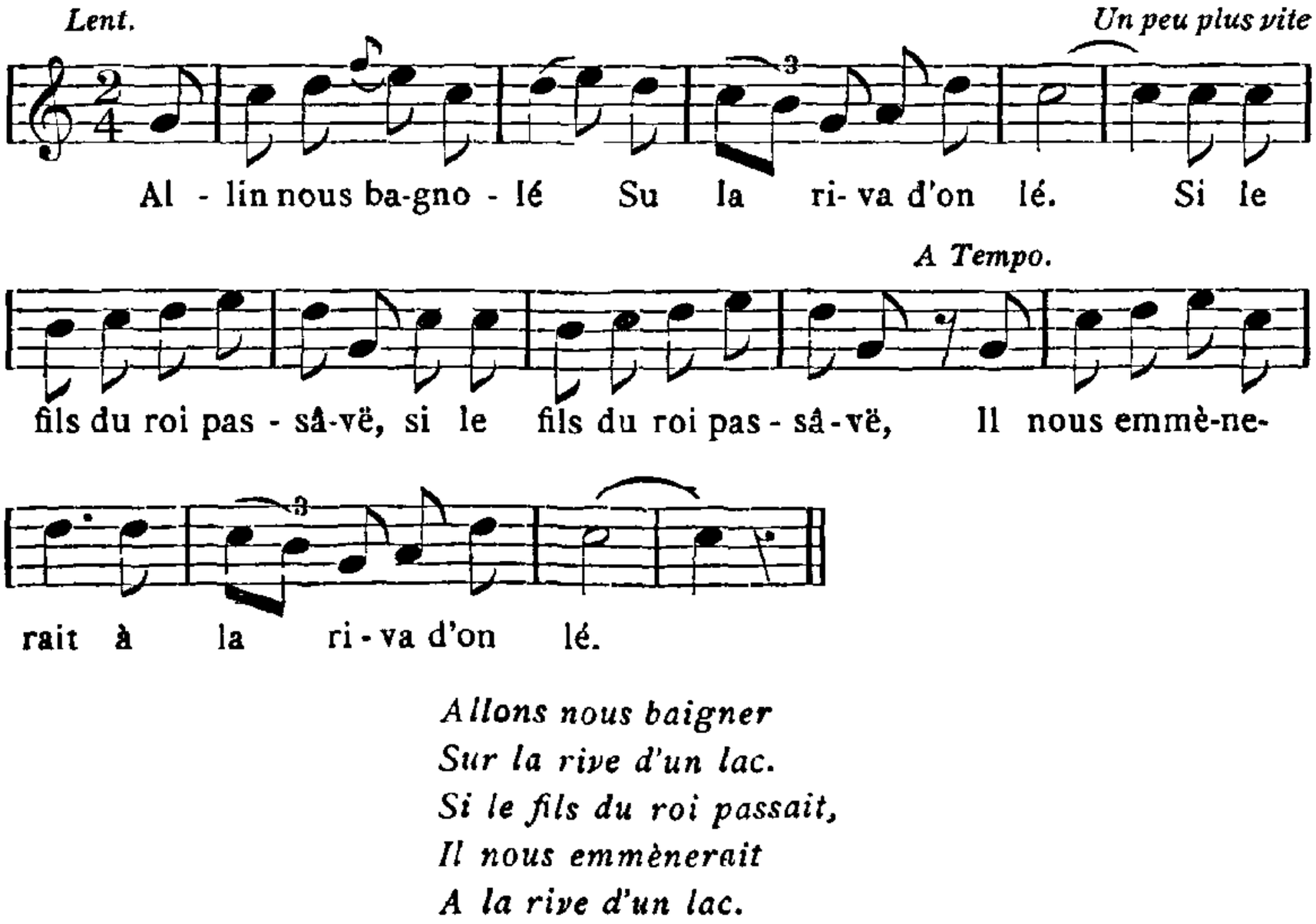

Allons nous baigner
Sur la rive d'un lac.
Si le fils du roi passait,
Il nous emmènerait
A la rive d'un lac.

(A suivre.)

Jean Ritz.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

NOTE SUR LES POÉSIES DE JEAN DE BOYSSONNÉ, — SUR L'*Apologie de la Savoie contre Barthélemy Aneau* ; SUR JACQUES DE SAVOIE-NEMOURS, ABBÉ D'ENTREMONT, ET LES POURSUITES CONTRE NICOLAS VINDRET, D'ANNECY, ACCUSÉ DE LÈSE-MAJESTÉ EN 1547.

I.

Dans le bienveillant compte-rendu qu'au dernier numéro de la *Revue savoisienne* (p. 82-86), M. Désormaux a fait de mon livre *Jehan de Boyssonné et le Parlement français de Chambéry*[1], notre savant collègue regrette que je n'aie pas jugé à propos de donner une édition complète de toutes les poésies françaises de Boyssonné. Je partage ce regret, non seulement pour les *dixains* français du magistrat-poète, mais aussi pour les très nombreuses poésies latines que je n'ai pu qu'analyser, ou dont j'ai dû souvent me borner à indiquer le titre. L'histoire littéraire générale aurait certainement gagné à une publication intégrale ; mais une édition complète aurait exigé un second volume que beaucoup de lecteurs n'auraient pas apprécié, car notre goût commun pour les poètes latins du XVI^e^ siècle ne se retrouve peut-être pas chez le plus grand nombre des membres de nos sociétés savantes de Savoie. La Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, en outre, manquait des ressources suffisantes pour subvenir à une dépense plus grande. Force a donc été de me borner aux pièces concernant la Savoie et son voisinage, Turin, Grenoble, Lyon, ou les personnages de notre région.

II.

Incidemment, M. Désormaux me demande s'il n'existerait pas une édition latine de l'œuvre de Marc-Claude de Buttet, l'*Apologie pour la Savoie contre Barthélemy Aneau,* et la valeur de la conjecture suivant laquelle dans leur *Bibliographie savoisienne*[2], *v°* Buttet, MM. André Perrin et Victor Barbier ont pensé que l'écrit du poète savoisien était « proba-

1. Un volume in-8° de 508 pages ; prix : 3 fr. 50, chez H. Champion, 9, quai Voltaire à Paris, et chez les libraires d'Annecy et de Chambéry.

2. Cette utile publication, qui en était restée depuis quelques années aux lettres CAST., va reprendre son cours.

blement une réponse à la *Lettre du Roy tres chrestien aux Souverains Estats du Saint-Empire* traduite du latin par B. Aneau ». Voici ce que j'ai trouvé à ce sujet.

MM. Perrin et Barbier tiennent leur indication de notre compatriote M. Levet, commandant du génie en Algérie. J'avais espéré trouver dans la bibliothèque de ce bibliophile, si expert en livres savoisiens, la brochure qu'il signale, une *Apologia* en latin, éditée aussi à Lyon en 1554, mais chez *Angelin Benoist,* et non chez *Benoist Rigaud*. Malheureusement M. Levet ne possède ni cette *Apologia* ni la *Lettre du Roy*. Il croit avoir pris son renseignement dans un *Catalogue de livres rares*, comme les amis des livres en reçoivent tant, et qui contiennent parfois de nombreuses inexactitudes. Cependant on peut tenir pour certain qu'il y a eu une traduction du français en latin de l'*Apologie*, car, dans son *Syllabus Scriptorum* et au nom *Marcus-Claudius Buttet*, Rossotti ne cite pas l'édition française mais une *Apologia Sabaudiæ,* imprimée celle-ci, comme l'édition française, chez Benoist Rigaud... à moins que Rossotti n'ait oublié les mots *gallicè scriptum* dont souvent il fait suivre l'indication latine des ouvrages français.

L'édition latine aurait-elle précédé l'édition française? J'estime que cela est impossible parce que la principale « injure » d'Aneau contre la Savoie est l'accusation de « barbare langue et barbares mœurs ». Il était donc essentiel de montrer, par la langue même de la réponse, que le langage savoisien n'était nullement barbare et valait au moins celui de l'auteur du factum. Et, s'il y a eu, en 1554, deux éditions de la verte réponse de Buttet à Aneau, c'est sans doute parce qu'elle avait obtenu un vif succès et que notre poète qui, au fond, préférait pour le langage oratoire le latin au français, a voulu la faire connaître au monde entier des lettrés de l'époque que les querelles de cette sorte intéressaient fort.

Quant à l'objet de l'Apologie en latin, ce n'est pas, ce semble, une hypothèse, mais bien une certitude qu'il n'était autre que celui de l'Apologie française où rien ne se rapporte à la *Lettre du Roy aux Souverains Estats,* et qui n'est, exclusivement, qu'un virulent plaidoyer en faveur de la terre de Savoie et de ses habitants.

III.

Revenant à *Jehan de Boyssonné,* je m'empresse de signaler une erreur dans laquelle je suis tombé au sujet de Jacques de

Savoie, abbé d'Entremont et de Sainte-Marie de Pignerol, prieur de Talloires [1].

Faute de documents établissant d'une façon indubitable la mort en 1567 de ce Jacques de Savoie-Nemours qui avait été compris dans les poursuites dirigées contre la dame de Chuit pour empoisonnement d'Alexandre du Fresnay, son mari, j'avais pensé que ce Jacques Ier, après avoir, en 1563, résigné son prieuré de Talloires à Claude de Granier, l'avait racheté ensuite, en 1590, de l'ancien évêque de Genève, Ange Justinien [2]. L'acquéreur de 1590 était aussi en effet un Jacques, bâtard de Savoie-Nemours, protonotaire apostolique et abbé d'Entremont. S'il était né en 1530, il n'aurait eu que 60 ans en 1590, et il n'aurait pas été surprenant qu'il eût repris à cet âge la commende de Talloires.

Depuis, j'ai reçu de M. le baron Carutti di Cantogno, le célèbre auteur de l'*Histoire de la diplomatie de la Cour de Savoie,* une note tirée du Cartulaire de Sainte-Marie de Pignerol, ne laissant plus aucun doute sur la mort du premier Jacques de Savoie puisqu'on y trouve, à la date du 4 novembre 1567, l'élection de son successeur, le cardinal Bobba, à la dignité d'abbé, vacante par le décès, *per obitum,* du titulaire, « l'Illme et Révme de bonne mémoire seigneur D. Jacques de Savoie, protonotaire du Siège apostolique, seigneur et commendataire perpétuel de Sainte-Marie de Pignerol, Entremont et Talloires ». Ce premier Jacques est donc bien mort en 1567, et vraisemblablement le 27 septembre, comme on le lit dans la Chronique manuscrite de Talloires [3]. Suivant l'abbé Croset-Mouchet [4] qui, à tort, l'appelle *Jean,* il aurait été enseveli dans l'abbatiale de Sainte-Marie de Pignerol.

D'autre part, j'ai retrouvé une procédure latine, commencée en septembre 1531, concernant un litige entre Rd Père en Christ D. Jacques de Savoie, protonotaire, prieur de Talloires, et noble Joseph Folliet, ou de Folliet, châtelain de Talloires, qui revendiquait la possession de l'office de *cuisine* du prieuré. Ce document établit péremptoirement que Jacques de Savoie était alors prieur de Talloires depuis quelque temps, depuis 1530, ou 1529 peut-être. La date de la naissance doit donc être reculée

1. Je l'ai déjà indiquée à la Société savoisienne d'histoire dans la séance du 20 mars dernier.
2. Voir les *Evêques de Genève Annecy*, p 34, note 2, et *Jehan de Boyssonné*, p. 185, note 1.
3. *Chronicon Talluriense compendiose descriptum.* Cette chronique passe complètement sous silence le *second* Jacques, prieur de Talloires.
4. *L'Abbaye de Sainte-Marie de Pignerol au bourg de Saint-Véran.* Pignerol, 1845, p. 33-34.

à 1520 au moins, comme M. Ducis l'a indiqué [1], ou plus loin encore, mais sans remonter à une époque où ce prieur ne pourrait plus être considéré comme fils naturel de Philippe de Savoie, comte de Genevois. Il faut encore retenir que le titre de protonotaire apostolique qui lui est attribué déjà ne pouvait pas provenir d'études faites à Rome, mais de la simple faveur du Saint-Siège.

Ce point élucidé, il reste à déterminer la date de la naissance et la filiation du second Jacques de Savoie, bâtard de Nemours et également protonotaire, abbé d'Entremont, prieur de Talloires, et, en outre, doyen de la collégiale de N.-D. de Liesse à Annecy, mort le 13 décembre 1596 [2]. Ses armes gravées sur la pierre qui recouvrait sa tombe dans l'église de Notre-Dame ne sont autres que celles de Savoie, avec une bordure engrêlée indiquant qu'il appartenait à une famille collatérale, celle de Savoie-Genevois-Nemours, et avec la barre de bâtardise.

Une lettre du 3 janvier 1586 de Charles-Emmanuel, duc de Genevois-Nemours, signale bien un « protonotaire de Savoye » comme son oncle *défunt* [3], mais il s'y agit sans doute de Jacques, mort en 1567 et certainement pas de Jacques, décédé en 1596. On doit croire que ce dernier était fils de Jacques de Savoie, duc de Genevois et de Nemours, mari d'Anne d'Est, mort en juin 1585. Il était donc le frère naturel des ducs Charles-Emmanuel et Henri, qui semblent avoir eu pour lui des attentions particulières. J'ai découvert, en effet, dans un compte de 1593-1594 de Jean-Pierre Marcher, commis du receveur général de leurs finances, M. de Moyron, divers articles de dépenses : août 1593, livré 250 florins à Me *Jehan* Ducquin, homme de chambre de Monsieur d'Entremont pour avoir des habits ; — 24 sep- septembre, 100 florins pour du vin vendu à Monsieur d'Entremont ; — 17 février 1594, à Ducquin, 100 florins ; — 4 mars, à Mauris, cuisinier de Monsieur d'Entremont, 60 florins ; — 15 avril, 10 ducatons au même ; — 8 mai, prêt de 300 florins à Monsieur d'Entremont ; — 17 juin, au cuisinier Mauris, 100 florins ; — 22 juin, prêt de 300 florins à Monsieur d'Entre-

1. *Revue savoisienne*, 1883, p. 81.

2. L'inscription de sa pierre tombale a été publiée par M. François Rabut, dans la *Revue savoisienne*, 1860, p 50.

3. « Annessy le 3 janvier 1586. — Charles Emmanuel de Savoye Duc de Genevoys et de Nemours, Baron de foucigny et beaufort — A la requête de notre tres cher et bien amé humbert notre recepveur et commissaire general de notre chambre des comptes de Genevois, en consideration de ce qu'il a pris a femme francoise de la perriere fille donnée a *feu* nostre oncle le prothonotaire de Savoye, le voulant gratifier à cette occasion, — lui donnons le pouvoir de tester et disposer de ses protocoles, minutes et registres, — et lui faisons remise du droit de finance. *Signé* CHARLES E. et, par Monsieur, *Lapalud* ».

mont. Ces remises d'argent, toutefois, peuvent n'avoir été que des prêts faits en son nom personnel par M. de Moyron à l'abbé d'Entremont, et non des cadeaux du duc de Genevois-Nemours à son frère naturel.

IV.

Nicolas Vindret. — François Ier était mort le 31 mars 1547. La nouvelle arriva rapidement à Annecy, et, le 7 avril, jour de Pâques, les partisans du duc de Savoie témoignèrent de leur joie en répandant et affichant dans la ville des « tillets » et placards injurieux pour la mémoire du roi défunt. Le Parlement de Chambéry considéra l'affaire « comme de grande conséquence » et ordonna des poursuites d'autant plus sévères qu'elle semblait se relier à des violences graves commises par les *Enfants de la ville* sur un archer de la « bande écossaise » en garnison à Annecy, appelé *Le Viston*. J'ai fait le récit de ce procès dans *Jehan de Boyssonné* (p. 181-185), sans pouvoir indiquer le texte des placards et les motifs pour lesquels Nicolas Vindret, qui avait réussi à s'enfuir à Compesières dans la seigneurie de Viry, soumise alors à la domination bernoise, n'avait pas été livré au conseiller Jehan de Boyssonné que le Parlement avait chargé d'aller le réclamer. Grâce à l'obligeance de M. César Duval, sénateur de la Haute-Savoie, je puis aujourd'hui combler cette lacune et ajouter à mon récit quelques renseignements intéressants pour Annecy.

M. Duval a copié, il y a de longues années, dans les archives du château de Viry, près Saint-Julien, la procédure suivie devant le châtelain du lieu, Jehan Chrestien, entre le magistrat français et Nicolas Vindret. On y lit que les tillets et placards contenaient « ces paroles formelles ou véritablement semblables : *le roi est mort, que le diable aie son âme !* qui sont paroles et crime de lèze-majesté, attendu qu'il est sujet et vassal du dit seigneur roy [1] ».

Vindret avait d'abord été interrogé à Annecy par Clériadus de la Noe, huissier du Parlement, à qui il avait fait des réponses dont l'inexactitude fut rapidement démontrée. Le Parlement envoya à sa poursuite « un gentilhomme français Jehan le Jude, dit La Brosse » qui l'accusa formellement devant le bailli bernois de Ternier et dut se constituer prisonnier en même

1. En 1554, le notaire Marguet Bernard qui avait traité le roi Henri II de *nez pourri* fut condamné à la dure amende honorable, à un an de bannissement et cent livres d'amende. (Burnier, *Hist. du Sénat de Savoie*, p. 153.)

temps que Vindret pour répondre par corps de son accusation. Interrogé de nouveau à Viry par le commissaire du Parlement il nia naturellement d'avoir écrit ou de savoir qui avait écrit les placards injurieux; et, questionné sur l'emploi de son temps le jour de Pâques, il déclara « qu'il était allé à matines dans l'église de Notre-Dame de Liesse où l'on joua une *Histoire de la Résurrection* entre cinq et six heures du matin ».

Parmi les nombreux Annéciens arrêtés à l'occasion de cette affaire, se trouvait Angelon de Bellegarde, prévôt de Notre-Dame de Liesse et professeur de rhétorique. Il semble que sa famille tout entière était hostile à la France. Boyssonné questionne en effet Vindret sur un fait qui avait dû se passer en juin ou juillet de l'année précédente et dans lequel le Parlement avait sans doute entrevu un complot. « Interrogé pourquoi il fit des billets avec Bonjour, Favre, Vassal, Murger et autres *(inculpés aussi dans le procès)* au château de Montagny [1] où était écrit : *tout pert*, et où il y avait un épi de blé qui signifiait qu'ils faisaient cela par dépit ; il répond que lorsqu'ils firent les billets où était écrit *tout pert,* cela signifiait abondance de blé et de vin, et qu'ils ne le firent par dépit ; et davantage les dames de Montagny leur mirent des chapelets *(couronnes)* de vigne où il y avait des épis ».

Pour sortir de prison La Brosse dut fournir pour caution un habitant des pays soumis aux Bernois. Vindret ne fut pas extradé parce que Boyssonné ne put pas démontrer qu'il était réellement l'auteur des placards. Seulement, à raison de ses variations dans ses réponses, il fut condamné aux dépens et maintenu aux arrêts; puis en définitive, le 7 juillet, déclaré tenu de crier *merci à Dieu et à justice* et à payer au baron de Viry un *ban* de cinq florins d'or. J'ai déjà dit que le Parlement condamna Vindret par contumace, à avoir la tête tranchée au bout du pont devant l'église de Notre-Dame ; mais le bourreau ne décapita que « son fantôme » que le peintre Mazerier avait fabriqué.

François Mugnier.

1. Commune à 9 kilomètres d'Annecy.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

4268. — Annecy. Imprimerie Abry.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 19 juillet 1898.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

892

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages et les périodiques reçus :

Un certain nombre de volumes et de brochures concernant la Savoie sont offerts à la Société par notre confrère M. Levet.

Corcelle : *La Géographie et l'Education nationale.*

Id. : *Etude sur la Population du département de l'Ain.* (Dons de l'auteur.)

M. Bruchet annonce qu'il a terminé le classement des livres légués à la Société par M. Melville Glover et donne la liste des ouvrages relatifs à la Savoie dont la Bibliothèque de la Florimontane n'avait pas encore d'exemplaires :

Agliano : *Memorie storiche sulla guerra del Piemonte dal 1741 al 1747, scritte dal conte Gaspare Galleani d'Agliano, pubblicate per cura del cavaliere L. Cibrario,* Torino, 1840, in-8°.

Angley (chanoine A.) : *Histoire du Diocèse de Maurienne,* Saint-Jean de Maurienne, 1846, in-8°.

Blanc Albert : *Mémoires politiques et Correspondance diplomatique de Joseph de Maistre* avec explications et commentaires historiques par A. Blanc, Paris, 1863, in-8°.

Blanchard C. : *Histoire de l'Abbaye d'Hautecombe,* Chambéry, 1875, in-8°.

Bouchet : *Catalogue de la Bibliothèque de Chambéry,* Chambéry, 1846, in-8°.

Bourrit : *Nouvelle Description des Glacières et Glaciers de Savoye, particulièrement de la vallée de Chamonix et du Mont-Blanc et de la dernière découverte d'une route pour parvenir sur cette haute montagne,* Genève, 1785, in-12°.

Buet Charles : *Les Ducs de Savoie aux XV° et XVI° siècles,* Tours, 1878, in-8°.

Capré François : *Traité historique de la Chambre des Comptes de Savoye,* Lyon, 1662, in-4°.

Chevray (abbé) : *La Vie de Saint Pierre II, archevêque de Tarentaise,* Baume, 1841, in-8°.

Savoie (Haute) 3

CHIESA F.-A. della : *Corona reale di Savoia o'sia relazione delle provincie e titoli ad essa appartenenti.* Cuneo, 1655, 2 vol. in-4°.

ID. : *Relazione dello Stato presente del Piemonte 1635*, Torino, 1777, in-4°.

ID. : *Fiori di Blasoneria per ornare la Corona di Savoja con i fregi della nobiltà...* Torino, 1777. in-4°.

CIBRARIO L. : *Storia della Monarchia di Savoia.* Torino, 1840-1844, 3 vol. in-8°.

ID. : *Della Economia politica del medio evo.* Torino, 4° éd., 1854, in-8°.

ID. : *Recherches sur l'Histoire et sur l'ancienne Constitution de la Monarchie de Savoie*, traduit de l'italien de M. L. Cibrario par M. A. Boullée, Paris, 1833, in-8°.

ID. : *Origini e Progresso delle instituzioni della Monarchia di Savoia*, Torino, 1854-1855, 2 vol. in-12.

ID. : *Notizie sopra la Storia dei principi di Savoia... ad uso delle scuole del regno di Sardegna.* Torino, 1825, in-8°.

ID. : *La Vie et la Mort du roi Charles-Albert, initiateur et martyr de l'indépendance italienne*, par M. L. Cibrario, traduit par Ch. de la Varenne, Paris, 1862, in-12.

ID : *Delle Storie di Chieri. Libri quattro con documenti.* Torino, 1827, 2 vol. in-8°.

Citadin (le) de Genève ou Response au Cavalier de Savoye. Paris, 1606, in-12.

COSTA DE BEAUREGARD : *Guerre de Lombardie et Mariage de Marie de Savoie avec le duc de Milan (1426-1427). Bataille d'Anthon (1430). Surprise de Trévoux par François de la Palud, seig. de Varembon (1431). Conspiration d'Antoine de Sure dit le Galois contre le duc Amédée VIII (1433)*, Tours, 1853, in-8°.

DATTA P. : *Spedizione in Oriente di Amedeo VI, conte di Savoia*, Torino, 1826, in-8°.

ID. : *Storia dei principi del Savoia del ramo d'Acaia, signori del Piemonte dal 1294 al 1418*, Torino 1832, 2 vol. in-8°.

DU RIVAIL Aymar : *Description du Dauphiné, de la Savoie, du Comtat Venaissin, de la Bresse et d'une partie de la Provence, de la Suisse et du Piémont au XVI^e siècle*, extraite du premier livre de l'*Histoire des Allobroges*, par Aymar du Rivail, traduite par A. de Terrebasse... précédée d'une introduction... par A. Macé, Grenoble, 1852, in-8°.

FABRE A. : *Trésor de la Chapelle des ducs de Savoie aux XV^e et XVI^e siècles*, étude historique et archéologique, Vienne, 1868, in-4°, — 2° édit., Lyon, 1875, in-8°.

FAVRE René : *Le Bien public pour le fait de la justice...* édité par Humbert Ferrand, précédé d'une étude biographique sur l'auteur et son époque, Lyon, 1867, in-8°

GINGINS LA SARRAZ : *Essai sur l'établissement des* Burgunden *dans la Gaule et sur le partage des terres entr'eux et les regnicoles.* (Extrait du tome XL, des *Mém. de l'Ac. des Sciences de Turin)*, in-4°.

GRILLET Jean-Louis : *Dictionnaire historique, littéraire et statistique des départements du Mont-Blanc et du Léman.* Chambéry, 1807, 3 vol. in-8°.

HAUTEVILLE Nicolas (de) : *L'Histoire de la très ancienne et illustre Maison de saint François de Sales*, Paris, 1669, in-4°.

ISNARDI L. : *Vita di Sua Altezza Reale il principe Ferdinando di Savoia, duca di Genova [1822-1855]*, Genova, 1857, in-8°.

JACQUEMOUD A. : *Le Comte Vert de Savoie*, poème héroïque, Paris, 1844, in-8°.

JUSSIEU (A. de) : *La Sainte Chapelle du Château de Chambéry*, Chambéry, 1868, in-8°.

LARAUZA J.-L. : *Histoire critique de Passage des Alpes par Annibal*, Paris, 1826, in-8°.

MENABREA L. : *Montmélian et les Alpes*, Chambéry, 1841, in-8°.

ID. : *De la Marche des Etudes historiques en Savoie et en Piémont depuis le XIV^e siècle jusqu'à nos jours*, Chambéry, 1839, in-8°.

MONOD : *Amedeus pacificus seu de Eugenii IV et Amedei Sabaudiae ducis, in sua obedientia Felicis papae V nuncupati, controversiis Commentarius*, Parisiis 1626, in-12 (exemplaire relié avec le monogramme de l'érudit Peiresc).

PARADIN Guillaume : *Chronique de Savoye extraicte pour la pluspart de l'histoire de M. Guillaume Paradin*, continuée jusques à la paix de l'an 1601, Lyon, 1602, in-folio.

PELETIER : *La Savoie de Jacques Peletier du Mans*. Annecy, 1572, in-8° (l'une des deux réimpressions sur vélin).

Première (la) et seconde Savoisienne où se voit comme les ducs de Savoie ont usurpé plusieurs estats appartenant aux rois de France, 1630, in-12.

RAVERAT Ach. : *Savoie, Promenades historiques, pittoresques et artistiques en Maurienne, Tarentaise, Savoie-propre et Chautagne*, Lyon, 1872, in-8°.

ID. : *Haute-Savoie, Promenades historiques, pittoresques et artistiques en Genevois, Semine, Faucigny et Chablais*, Lyon, 1872, in-8°.

ROCHEX Jean Louis : *La Gloire de l'Abbaye et vallée de la Novalese... ensemble un discours de la Savoye et de la ville de Chambéry*, Chambéry, 1670, in-4°.

SAINT-GENIS V. (de) : *Histoire de Savoie d'après les documents originaux depuis les origines les plus reculées jusqu'à l'Annexion*. Chambéry, 1868, 3 vol. in-8°.

SALUCES (comte Alexandre de) : *Histoire militaire du Piémont*, Turin, 1818, in-8° (5 premiers vol.).

SASSONE Frédéric : *La Savoie armée pendant la guerre franco-allemande de 1870-1871*, Chambéry, 1874, in-8°.

SAULI L. : *Sulla Condizione degli Studi nella Monarchia di Savoia sino all' età di Emanuele Filiberto*. Torino, 1843, in-4°.

SENEBIER Jean : *Catalogue raisonné des Manuscrits conservés dans la Bibliothèque de la ville et République de Genève*. Genève, 1779, in-8°.

SERVION Jehan : *Gestez et Croniques de la Mayson de Savoye*, par Jehan Servion, publiées par F.-E. Bollati, Turin, 1879, 2 vol. in-8°.

SPON : *Histoire de Genève*, Genève, 1730, 2 vol. in-4°.

Statuta Sabaudie, Turin, 1487, 96 feuillets in-folio plus 7 feuillets préliminaires, suivi d'un supplément de 10 pages, imprimé à Turin *per Franciscum de Silva* le 21 juillet 1497.

TARDY Joseph : *La Savoie de 1814 à 1860*, Chambéry, 1896, in-8°.

VEYRAT J.-P. : *Station poétique à l'Abbaye de Hautecombe*, Paris, 1843, in-8°.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. le docteur Fouquet, du Caire, qui remercie la Société de la distinction qu'elle lui a accordée en l'admettant au nombre de ses membres honoraires ; il envoie en même temps pour la bibliothèque florimontane une brochure avec planche sur *Le Tatouage médical en Egypte dans l'antiquité et à l'époque actuelle.*

Le même fait part du projet émis par les présidents des Sociétés savantes de Chambéry de réunir le XVI[e] Congrès des Sociétés savantes savoisiennes dans la ville d'Annecy. Le secrétaire général de ce Congrès devra être choisi parmi les membres de la Florimontane et sera présenté à la première séance du Congrès de Chambéry, le 8 août prochain.

Il est délibéré que la Société Florimontane se réunira le mercredi 27 juillet, pour discuter cette question.

M. Gonthier fait la communication suivante sur l'incendie qui consuma la ville d'Annecy en 1726 :

« Les écrivains qui se sont occupés de l'histoire d'Annecy : Grillet, Ducis, Mercier, Jules Philippe, etc., ont parlé des incendies qui consumèrent la ville entière en 1412 et 1448, et des incendies survenus en 1559, 1752, 1759, etc. Aucun d'eux, à notre connaissance, n'a signalé un incendie qui fut pourtant terrible dans ses conséquences, car s'il ne dévora point des rues entières, il coûta la vie à une douzaine de personnes.

« Ce désastre eut lieu le 10 ou le 11 février 1726. Quelques-unes des victimes moururent à l'instant, d'autres ne succombèrent qu'après de cruelles souffrances. Les registres paroissiaux de Saint-Maurice, quoique peu explicites, mentionnent une dizaine d'entre elles, savoir : Le 11, Jacques Duclos, âgé de 40 ans ; J.-J. Duclos, âgé de 3 ans ; Marion Jacquet, 44 ans et Claudine Bazin, 36 ans ; le 13, Philibert Munier ; le 14, Antoine Burdet, 38 ans ; le 18, Jean Bouvier, 15 ans ; Louis Levrier et M. Biollon « morts dans le feu ».

« Le 4 mars 1726, le Conseil étant réuni, le 1[er] syndic, Ribiollet, dit que « dans le malheur arrivé dans la rue Fillaterie,
« il y a dix neuf jours, où ont péri une douzaine de personnes,
« ils ont été obligés de faire beaucoup de dépense tant pour la
« grande quantité de seaux pris, pour du vin distribué, pour
« des outils qui ont estés pris ou gastez ; en conséquence il prie
« le Conseil de vouloir ordonner que mandat en sera fait ».

« Un mois plus tard (1[er] avril), le Conseil ordonna à tous bourgeois de faire nettoyer ses cheminées deux fois l'an, sous peine de cinq livres d'amende. »

M. Bruchet fait au nom de M. Dussaix une communication sur des extraits de registres communaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures 1/2.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 27 juillet 1898.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

L'ordre du jour portant la décision à prendre au sujet de la réunion du prochain Congrès des Sociétés savantes de la Savoie à Annecy, le **Président** soumet la question aux membres présents.

Après discussion, la Société Florimontane décide, en principe, que la réunion du XVI^e^ Congrès aura lieu à Annecy; mais en raison de l'Exposition universelle de 1900 elle estime que la date doit être reculée d'une année et elle exprime le vœu que ce Congrès puisse coïncider avec la fête de son cinquantenaire qui aura lieu en 1901.

Elle décide en outre que les analyses des travaux lus aux séances de ce Congrès seront *seules* imprimées dans la *Revue savoisienne* après avoir été soumises à l'appréciation de son comité de rédaction. Elle se réserve le droit de publier *in extenso* les travaux qui lui paraîtront rentrer plus spécialement dans le champ de ses études.

Les auteurs qui désireront, d'autre part, publier en totalité leurs lectures, seront tenus de participer dans une mesure déterminée par le comité de rédaction, aux frais d'impression.

La Société nomme en conséquence, M. A. Constantin, secrétaire général du prochain congrès, et lui adjoint M. l'abbé Gonthier comme vice-secrétaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

LE REGESTE GENEVOIS

Le *Regeste Genevois* est, comme on le sait, le répertoire chronologique de tous les documents imprimés antérieurs à l'an 1311, et relatifs à l'histoire du diocèse de Genève. A la suite de l'analyse des chartes, on trouve dans ce volume, qui a paru en 1866, une table alphabétique complète des noms de lieux et de personnes énumérés dans les chartes en question.

Les deux auteurs du Regeste, MM. Paul Lullin et Charles Lefort, de Genève, ont déployé dans ce double travail une érudition et une sûreté de critique vraiment admirables. Aussi leur ouvrage est-il devenu le Guide indispensable de tous ceux qui veulent étudier l'histoire politique et religieuse de nos contrées.

Mais plus un livre est consulté, plus son autorité est grande, et plus il importe qu'il ne puisse jamais induire en erreur ceux qui l'interrogent. C'est pourquoi nous pensons rendre un vrai service aux chercheurs, en leur signalant certaines inexactitudes que nous y avons découvertes [1].

Disons tout d'abord que la lecture de la bulle du pape Eugène III, énumérant les paroissses qui dépendaient au XII^e^ siècle du prieuré de Saint-Jean de Genève, est fautive en plus d'un point ; que celle publiée, soit dans le cartulaire d'Ainay, soit dans le tome XIX^e^ des Mémoires de la Suisse Romande est meilleure. D'après ces textes et d'autres documents, ces paroisses étaient les suivantes : Annemasse, Bardonex, Bellevaux en Chablais, Bogève, Boringe, Bourdigny, Chavannaz (Iavenno), Cholex (Jolliaco), Collonge-Bellerive [2], Confignon, Cusy en Chablais, Douvaine, Genevray près Saint-Cergues, Marclaz (Saint-Marcel), Marèche, Mesigny, Meynier, Meyrin, Monnetier, Mornex, Passeirier, Pouilly, Saint-André-sous-Boëge (de Capella), Saint George d'Essertines, Saint-Gervais de Genève, Saint-Gingolph, Saint-Laurent de Cornillon, Thonon, Tully (Tolliaco), Vailly, Villaz, Ville-en-Salaz (Saint-Pancrace) et Viuz-en-Salaz (Saint-Laurent de Sala *aliàs* de Gebennis). Ajoutons *S. Geraldi,* qui peut être Saint-Girod. Au lieu de : « Ana-

1. Les erreurs du Regeste concernant Charvonex, Cologny et Cossingy ont déjà été relevées dans la *Revue sav.* en 1867 et 1885.

2. Et non pas Collonge-fort-l'Ecluse ni Collonges-sous-Salève.

masci de Canal », nous proposons de lire : *Anamasci decanatûs*. (Reg. Gen. nº 331.)

Le *Boringe* mentionné dans ce numéro et dans le nº 827, c'est Boringe, aujourd'hui hameau de la paroisse de Saint-Cergues, à laquelle il a été uni en 1598. Avant la Réforme, Boringe était une fille de Genevrey.

Bresenatis ou Brenaz, mentionné au nº 159, n'indique pas Brens, mais Brenaz, hameau dc Viuz-en-Salaz.

L'église de *Saint-Blaise-ès-Liens*, donnée à Cluny en 1019, pourrait être Saint-Blaise au mont de Sion, ou bien Chaumont, dont l'église était dédiée à Saint-Blaise, et dans le territoire duquel on voit plus tard Cluny gratifié d'une manse [nº 193].

La Bàtie. ancien château et ancienne paroisse, aujourd'hui hameau de La Balme-Sillingy, mentionnée aux nºs 1620, 1677, est omise, à sa place, dans la Table.

Il en est de même de *Ceyserieu*, décanat nommé dans le Pouillé (nº 1568) et de plusieurs paroisses alors existantes.

Au lieu de *Chantre* en Valromey, qui n'a jamais été paroisse [nº 1103], nous proposons de lire : Chainiaz ou Chêne en Semine, qui dépendait de Nantua en 1273.

Capella de Boegio, c'est Saint-André-sous-Boëge [nes 331, 827, 1568 et 1615], appelé parfois Saint-André du Fraynet.

Le *Calvurnum* et le *Calvonacum* des nos 95 et 182, c'est Charvonnex, entre Groisy et Saint-Martin.

Chetonay, paroisse du décanat d'Annecy, ne désigne point Pugny-Chatenod, qui ressortissait au décanat de Savoie, soit au diocèse de Grenoble, mais bien Sallenôve, que l'on appelait encore Cheptonex au siècle dernier [nos 354, 1547 et 1568].

La ville de *Cluses*, non plus que La Clusaz, sur le chemin du Grand-Bornand aux Aravis, n'a jamais eu de prieuré. Le *prior Cluse*, des nos 634, 700 et 1175 *bis*, désigne le prieur de Saint-Clair, entre Nâves et Dingy, ou comme on disait anciennement, le prieur de la Cluse-Saint-Bernard.

Cologny, paroisse du décanat de Rumilly [nos 1476, 1568] est aujourd'hui un hameau de Seyssel. Son église a été démolie au commencement de ce siècle. Cologny sous Bans, aujourd'hui hameau de Vulbens [nos 465, 1144] avait une maison de Templiers, mais non une église paroissiale.

Cosengier est l'ancien nom de la paroisse dite aujourd'hui Balme-de-Sillingy, comme les auteurs du Regeste le reconnaissent au nº 1594 : c'est donc par inadvertance que la Table l'identifie avec Sillingy.

Droisy, ancienne paroisse, est maintenant un hameau de Clermont [n° 1096, etc.]; mais la maison des Hospitaliers de Droisier se trouvait à Droise, paroisse de Mognard [n° 1568]. (Voir de Loche, *Histoire de Grésy-sur-Aix*, p. 196.)

Le prieuré de *Duesno*, des nos 331 et 827, c'est Douvaine et non Duingt : celui-ci n'eut jamais de prieuré.

Ce qui est dit de la seigneurie et du château d'*Entremont* aux nos 1231, 1593, 1597, doit s'appliquer à Entremont-le-Vieux (Voir *Rev. sav.*, 1893, page 263.)

L'église Saint-Lazare de Feigères, donnée à saint Victor [n° 237], c'est Feigères du mont de Sion.

Au lieu de *prior Fillinci* [n° 295], il faut lire : Filliaci.

Genevrey, hameau de Thonon, n'a jamais été paroisse. Il s'agit de Genevrey près de Moniaz, hameau aujourd'hui presque désert, et dont l'église, démolie pendant la Réforme, fut unie, en 1598, à celle de Saint-Cergues, en même temps que Boringe, sa filleule.

Je n'ai jamais rencontré de paroisse en Valromey qui s'appelât *Gigny* ou *Gignaz*, mais bien une paroisse de Grigny ou Gregny, au pays de Gex (voc. St-Martin) : c'était en 1443-1481 une annexe de Peron.

Gilon ou Gillon. comme les auteurs du Regeste le disent aux errata, est un hameau d'Epagny. Mais il faut appliquer à Chilly et non à Gillon les nos 465 et 575.

La paroisse de *Saint-Innocent*, en changeant de vocable, est devenue, au xve siècle, Saint-Maurice sous Cornillon.

L'église de *Servoz* soit du Lac était dédiée à Notre-Dame et non à Saint-Martin. Je ne crois pas qu'elle ait jamais dépendu du prieuré de Saint-Jean.

Le *Locon* ou *Locum*, dont il est question au n° 418, est un château dont on voit encore des traces au-dessus de l'ancienne église de Saint-Cergues.

Outre le château de *Lompnes*, il y avait une église de ce nom dans le décanat de Ceyserieu ; on l'appelait aussi Hauteville en Lompnes.

Nous avons déjà dit qu'en 1250 [n° 827], il faut lire Meynier et Mésigny, au lieu de *Magny* et *Maisonnex*, qui n'ont jamais eu d'église.

Lauzenette est un hameau de la commune d'Allinges, et *Marêche*, de Neuvecelle.

Marval, d'après Galiffe, n'a jamais été prieuré.

Au n° 655, il faut lire *Méry* et non *Meyrieux*. Les autres lo-

calités : *Cerarges* et *Fresney* sont deux hameaux de la paroisse de Drumettaz-Clarafond, au diocèse de Chambéry.

Le muid, mesure de capacité, représentait chez nous douze coupes s'il s'agissait de froment et vingt-quatre coupes pour les céréales inférieures.

Le *Ravorée* du nº 1147 est une grange située dans la paroisse de Fessy.

Rives du nº 1402 est un hameau de Desingy.

De Salâ [nos 872, 1112, 1466, etc.] doit se traduire, ce nous semble, par de la Salle et non par de Sales.

Le *Savigny* donné à Bonmont [nos 306, 375 et 376] ne serait-il point celui du diocèse de Lausanne?

Il ne faut pas confondre *Saint-Sixt,* église entre La Roche et Saint-Laurent, avec Saint-Jean des Siz qui est entre le Grand-Bornand et La Clusaz.

Thiollaz, et non Thiolly, est en effet une annexe de Chaumont.

Le *Vallières* du nº 1402 est un hameau de Desingy ; et *Venteres*, même nº, doit être Veytrens, ancienne paroisse annexée à celle de Bassy.

Vallon des nos 343 *bis*, etc., est un hameau de Samoëns, et *Vernaz* du nº 180, un hameau de Sciez.

La paroisse de *St-Victor*, nommée dans le Pouillé [nº 1568], dépend aujourd'hui de Trévignin.

La grange de *Vigny,* mentionnée au nº 1240, est une localité de Brenthonne.

C'est au château du *Vuache,* « apud lo Vacho », et non pas au Bachet qu'est mort, en 1308, Amédée, comte de Genevois. On sait qu'à une certaine époque le B et le V étaient fort semblables. D'où la confusion. Dans d'autres actes, ce château est appelé *de Vaschio,* ailleurs *du Vuachu*.

Faisons enfin remarquer que le mot latin *idiota*, traduit par idiot dans l'enquête dirigée contre l'évêque Aimon de Grandson [nº 634], signifie également un homme simple, ignorant ; et c'est évidemment dans ce sens qu'il faut l'entendre ici.

En terminant cette énumération, nous déclarons que nous avons été fort étonné de trouver un si petit nombre d'inexactitudes dans un ouvrage qui renferme des milliers de noms et de dates, et que le Regeste genevois demeure à nos yeux, comme aux yeux de tous les érudits, un livre d'une grande, d'une incontestable valeur.

J.-F. Gonthier.

LES ARTISTES

Le goût des beaux-arts n'a jamais été bien répandu dans notre pays [1]. Pour quelles causes ? J'en ai déjà fait l'examen dans la *Revue savoisienne* de 1890 (pages 72-73). Il est clair que, si les arts sont *fils de l'oisiveté*, comme le prétend Musset, l'ancienne Savoie, pauvre et laborieuse, ne pouvait pas être un milieu propice à leur éclosion.

D'autre part, au dire de Voltaire, « presque tous ceux qui se sont fait un nom dans les Beaux-Arts les ont cultivés malgré leurs parents ». Or, chez nous, l'autorité du chef de famille a toujours été à peu près intangible et protégée par les lois : combien de fils auraient eu l'audace ou les moyens de braver la volonté du père ? Et si quelques-uns purent briser ce joug de fer, abandonnés à eux-mêmes et deshérités, ce n'est pas vers la carrière onéreuse des arts qu'ils se tournèrent : il fallait vivre, et les professions artistiques n'assuraient pas alors le pain quotidien. Les Savoyards sont positifs. Ils ne perdent pas de vue que

> . . . . . la vie est attelée
> De deux mauvais chevaux, le boire et le manger,

et tout métier qui ne nourrit pas son homme est dédaigné par eux. Bien faible a été, pendant longtemps, le nombre de nos peintres ; plus faible encore celui des artistes courageux qui ont fait des envois aux salons de Paris. Un critique expert, devenu plus tard député d'Albertville, M. Forni, s'est donné, depuis vingt ans et plus, la tâche louable de rechercher ces tableaux, *rari nantes*, à travers les milliers de toiles annuellement exposées, et d'en rendre compte aux lecteurs de certains journaux savoisiens. On trouvera dans la collection des *Alpes* bon nombre de ses comptes-rendus : je mentionnerai notamment ceux qui ont paru dans les numéros des 1^er^ juin 1876, — 7, 14, 24 juin 1877, — 20, 27 mai 1883, — 17 juin 1888, — 7 juin 1896.

1. Il y aurait peut-être lieu de faire exception pour la musique, assez généralement cultivée un peu partout. Voyez *Les Musiciens, la Musique et les Instruments de musique en Savoie*, dans les *Mémoires de la Soc. sav. d'histoire*, tome XVII.

Après avoir, pendant de longues années, déploré la pénurie des envois faits par nos artistes, M. Forni constate que, depuis quelque temps, une véritable renaissance se manifeste en Savoie. On peut attribuer ce réveil à la création de plusieurs musées, entre autres celui d'Annecy ; à l'institution de concours artistiques par l'Académie de Savoie et la Société Florimontane ; à l'amélioration des conditions générales de l'existence ; enfin, à l'influence bienfaisante de quelques hommes, au premier rang desquels il faut placer Molin, Cabaud et Louis Revon.

Dès maintenant, nous pouvons citer plusieurs jeunes gens qui font honneur à notre province : MM. Cachoud, Coppier, Cottet, Mouthon, Tissot, Vallet, Weitmen, pour ne parler que des médaillés de l'école des Beaux-Arts et des Salons de Paris. N'oublions pas M. Rey, qui s'est fait, comme sculpteur, une belle réputation en Amérique.

A ces noms, je veux rattacher ceux de quelques hommes remarquables, nés hors de notre province, de pères savoyards. On compte parmi eux de véritables illustrations : les sculpteurs Guméry, Maniglier et Rochet, les deux premiers, Grands prix de Rome, et les deux derniers, professeurs à l'école nationale des Beaux-Arts ; le graveur en médailles Borrel, etc.

Le succès qu'ils ont obtenu témoigne éloquemment que le défaut de vocations artistiques en Savoie est imputable, non à la race, mais au milieu peu favorable où elle se meut. Que le milieu change, ou s'améliore, et la race reprend son rang.

ARTISTES NÉS EN SAVOIE.

BAIN Jean.

Né le 8 juillet 1860, à Monnetier-Mornex ; peintre, fixé à Lyon. Principaux tableaux : plusieurs *Effets de Neige, à Mornex* ; *Le Petit Savoyard* ; *Portraits* divers. Il expose à peu près chaque année au Salon lyonnais, des œuvres remarquées. Il a obtenu plusieurs récompenses, entre autres un rappel de 3e médaille en 1897 pour deux toiles intitulées : *Village d'Essert* ; *Rue de la Mouche*.

BONIER Jean.

Né à Clermont (Haute-Savoie) le 5 juin 1817 ; peintre ; élève de l'Académie des Beaux-Arts de Turin, dont il fut lauréat en 1834 (médaille d'argent) ; se perfectionna dans l'atelier de Paul

Delaroche, à Paris. Principales œuvres : *Les Moissonneurs, La Nativité, Les Bergers, La Laitière* ; portraits nombreux. Mort à Annecy, le 10 mars 1875.

(Voir *Revue savoisienne,* 1890, pages 74-76.)

BORREL Joseph.

Né à Saint-Martin de Belleville ; architecte ; a exposé au Salon de 1881 un *Projet d'Abattoir pour la ville de Mantes.*

BRUNIER Joseph.

Né à Chambéry en 1860 ; peintre, élève de Boulanger ; a exposé au Salon de 1888 un tableau intitulé : *Dans mon Atelier* (portrait de l'auteur). Habite Lyon, où il expose assez régulièrement.

BURGAT-CHARVILLON Eugène, ❦ A.

Né à Manigod en 1844 ; peintre ; élève de l'Ecole des Beaux-Arts (peinture) et de Pils. Principales œuvres : *Les Cagnards du vieil Hôtel-Dieu de Paris* (1866), acquis en 1896 par la ville de Paris pour le Musée Carnavalet ; *Prunes* (1880) ; *Raisins* (1880) ; *Portrait de l'Auteur* (1881) ; *La Fileuse de Manigod* (1885) ; *Le Kirsch du Grand-Père* (1888) ; *Le Four* (1888), acquis par l'Etat ; *La Sortie de la Mariée* (1893) ; *Le Cidre* (1896) ; *Intérieur de Cuisine* (1898) ; *Timbale d'argent avec Fruits* ; nombreux tableaux de fruits, natures mortes et portraits. « Il excelle dans la représentation simple et naturelle de ces petits intérieurs comme les aimaient les vieux maîtres hollandais, qu'on ne se lasse pas de regarder ».

(Voir *Revue sav.,* 1885, page 229 ; *Les Alpes* du 17 juin 1888 ; *Le Cyclamen,* mars 1894.)

CABAUD Paul, ❦ A.

Né à Gévrier en 1817 ; peintre de paysages et de portraits ; élève d'Hornung, de Genève. Principales œuvres : *Mgr Rendu* (1857) ; *Les anciens Canaux d'Annecy* (1866) ; *Vallée de Dingy-Saint-Clair* (1869) ; *Le Lac d'Annecy vu des hauteurs de Talloires* (1870) ; *Le Mont-Blanc vu du col des Aravis* (1872) ; *Le docteur Andrevetan* (1873) ; *Rives du Fier, à Brogny* (1875) ; *Environs d'Annecy* (1877) ; *Etude de Châtaigniers aux Environs d'Annecy* (1881) ; *Le Glacier de la Brenva* ; *Le Pont de la Bornale* ; *La Vallée des Mormons* ; *Portrait de Louis Revon* ; *Le Mont-Blanc au lever du soleil, vu des lapiaz du Parmelan* (1887) ; *Panorama des Alpes, vu du Semnoz* ; très nombreux

portraits. A enseigné le dessin à Annecy pendant plus de quarante ans. Mort à Gévrier le 6 mars 1895.

(Voir *Les Alpes* du 14 juillet 1870 ; *Revue savois.*, 1866, p. 69; 1870, p. 58 ; 1873, p. 6 et 95 ; 1895, p. 53-62.)

CACHOUD François-Charles.

Né à Chambéry le 23 octobre 1866. Peintre, élève de E. Delaunay et de M. G. Moreau. Principales œuvres : *Soleil couchant à Vanves*, pastel (Salon de 1892) ; *Matinée de Septembre : lac d'Aiguebelette (Savoie)* (Salon de 1893, mention honorable) ; *Effet de Crépuscule,* deuxième mention honorable au concours Troyon de 1895 ; *Soleil matinal à Châtillon (Savoie)* (1896) ; *Lisière de Bois au crépuscule,* pastel (1896) ; *Le Lac de Lamartine* ; *Au Bourget,* peinture (1896). Le jury du Salon des Champs-Elysées lui a décerné en 1896 une troisième médaille pour ce triple envoi. *Les Covasses, feux de mauvaises herbes (Savoie)* (1897) ; *Le Vallon, aux Charmettes (Savoie)* (1897) ; *Vers la Nuit, baie d'Hautecombe (Savoie)* (1898). « Le lac du Bourget surtout a tenté sa palette et, depuis 1893, il l'a traité sous tous ses aspects avec une entente merveilleuse des colorations diverses qu'amène le changement des jours et des heures. » (Forni.)

(Voir *Industriel savoisien* du 3 août 1895 ; *Les Alpes,* du 7 juin 1896.)

CLARIS Bernard-Antoine.

Né à Thônes le 1er mai 1815 ; élève de Lugardon, de Genève; reçut de l'Académie de Savoie, le 11 août 1848, une médaille de 100 francs pour un tableau intitulé *Petits Pêcheurs* ; une médaille d'argent, le 8 août 1850, pour *Le Poëte Veyrat rentrant dans sa patrie*. Autres œuvres : *Rosa mystica* ; *La Marchande de Violettes* ; *Madeleine au Désert* (galerie royale de Turin). Le Musée d'Annecy possède de lui : *Saint Bernard fuyant le château paternel* (tableau couronné par l'Académie de Savoie en 1853) ; *La Catéchisée,* pastel (1857) ; *La Cruche à l'Eau* ; *La Cruche cassée* ; le portrait de l'auteur, celui de sa mère et celui de son père. Mort à Chambéry le 7 décembre 1857.

(Voir *Rev. sav.*, 1866, p. 66 ; 1874, p. 8 ; 1880, p. 69 ; 1882, p. 97-99; 1885, p. 97 ; 1886, p. 346.)

COPPIER Charles-André.

Né à Annecy le 17 novembre 1866 ; graveur et peintre ; élève de Feyen-Perrin et de M. Laguillermie. Principales œuvres : *Une Exécution à Tanger* (1888), eau-forte d'après le tableau

de Regnault ; *Les Illusions perdues* (1888), eau-forte d'après le tableau de Gleyre ; *La Faneuse* (1889), eau-forte d'après Feyen-Perrin ; *L'Ange quittant Tobie et sa famille* (1890), eau-forte d'après Rembrandt ; *Femmes fellahs au bord du Nil,* d'après Fromentin (1890) ; première mention honorable pour ce double envoi ; *Portrait de Rembrandt* (1891) et *La Fête-Dieu,* d'après M. Aublet (1891) ; médaille de 3e classe et bourse de voyage au Salon de 1891 ; *La Descente de Croix* (1893), eau-forte d'après Rubens et gravure d'un tableau de Franz Hals au Musée d'Haarlem (1893) ; *Le Repos des Archers* (1896) ; *La Belle au Bois dormant* (1896). En 1896, médaille d'or à Rouen ; hors concours à Berlin ; acquisition de cent épreuves de la *Joconde* par la Ville de Paris. En 1897, envoi au Salon des Champs-Elysées de quinze eaux-fortes pour son ouvrage *Les Maîtres du Passé*. En 1898, envoi de deux eaux-fortes pour le même ouvrage : *L'Embarquement pour Cythère,* d'après Watteau, et *Le Calvaire,* d'après Mantegna. Deuxième médaille, qui met M. Coppier *hors concours*. Au même Salon, *Les Lavandières de Nuit,* peinture.

COTTIN Jean-Joseph.

Né à Annecy le 31 juillet 1834 ; subventionné par sa ville natale en 1860 ; élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris ; a fait au Musée l'envoi de trois tableaux : 1° une copie du *Mendiant* de Murillo ; 2° *Narcisse se mirant* ; 3° un *Paysage*. Il est l'auteur d'un tableau symbolique intitulé *La Ville d'Annecy offrant son vote d'annexion à la France,* qui a été présenté au conseil municipal dans la séance du 18 novembre 1861 et qui a orné pendant longtemps la salle consulaire de l'hôtel-de-ville d'Annecy. A exposé au Salon de 1877 : *Loin du Monde,* moine en prière.

(Voir *Rev. sav.*, 1860, p. 24, et *Les Alpes* du 24 juin 1877.)

CURTELIN Charles.

Né aux Echelles (Savoie), en 1859 ; élève de M. Cabié. S'est exercé avec talent, pendant son séjour à Bordeaux, à la peinture des sujets maritimes. A exposé au Salon de 1898 un *Brouillard en Gironde.* Habite actuellement Lyon, où il est vérificateur des douanes.

DAISAY Jean-Marie, dit Jules, ✪ A.

Né à Barberaz le 15 mars 1847 ; peintre de portraits, élève

de Molin et de Pils ; admis au Salon de 1875, pour la première fois. Principales œuvres : *Sortie de Bal* (1876) ; *Lectrice* (1876) ; *Le comédien Delannoy* (1877) ; *Le compositeur Ben-Tayoux* (1877) ; *Jeune ramoneur* (1880) ; *Portrait de Madame de **** (1880) ; *Portrait de l'Auteur* (1880) ; *Portrait de Madame D**** (1883) (voir *Les Alpes* du 27 mai 1883). A aussi envoyé au concours de la Florimontane, en 1894, *La Veille de l'Examen* (1er prix) et *Le Secret*. Enseigne son art à Chambéry.

(Voir *Les Alpes* du 1er juin 1876 ; *Revue savoisienne*, 1880, p. 62 et 1894, p. 281-282.)

DREVET (Mlle) Marie.

Née à Chambéry le 16 janvier 1852 ; peintre de paysages ; a débuté au Salon par *Le Chêne* (1878) ; a envoyé ensuite *L'Automne* (1879) ; *Bois de Ville-d'Avray* (1880) ; *La Mare du Pâtis, à Combron* (1881) ; *La Cabane abandonnée* (1882) ; *Sentier des Artistes* (1883), (voir *Les Alpes* du 20 mai 1883) ; *La Mare aux Bouleaux* (1884) ; *Rochers de Saint-Germain* ; *Forêt de Fontainebleau* (1885) ; *L'Hiver*, étude (1885) ; *A la Gorge aux Loups*, étude (1888) ; *L'Hiver* (1890) ; *La Futaie du Gros-Fonteau, en décembre, près de Fontainebleau* (1892).

DUCRUET (Mlle) Jeanne.

Né à Thusy (Haute-Savoie) ; élève de M. Bellay et des écoles professionnelles. A envoyé au Salon de 1890 un *Portrait de M. J. J.*, miniature.

DUNANT Prosper.

Né à Lathuile (Haute-Savoie) en 1790 ; architecte, collectionneur et amateur instruit ; passionné pour la peinture, il s'était donné la tâche de représenter tous les vieux monuments d'Annecy et des environs. Il a laissé de nombreuses toiles et aquarelles, parmi lesquelles nous citerons : *Le Fier au-dessous de Brogny* et *Le vieux Pont de Tasset, à Cran*, dont ses héritiers ont fait don au Musée d'Annecy. L'annuaire de 1846 le qualifie « maître de peinture et d'architecture » ; il a effectivement formé plusieurs élèves. Il est mort à Annecy, le 2 juillet 1878.

(Voir *Revue savoisienne*, 1883, page 61.)

DUVERNEY Paul-Charles.

Né à Chambéry le 13 mars 1866 ; aquarelliste ; a successivement exposé : quatre *marines*, au Salon de 1896 ; *Vue de la*

Tamise, aquarelle (1897) ; *Marines,* quatre aquarelles (1897) ; *Le Pont Neuf, à Paris,* aquarelle (1898).

FILLIARD Ernest.

Né à Chambéry le 15 décembre 1868 ; aquarelliste ; élève de B. Molin ; a exposé en 1896, au Salon des Champs-Elysées : *Soleil d'Automne* ; *Fleurs dans un vieux cuivre,* aquarelles ; et en 1898, au Salon national des Beaux-Arts : *Automne,* aquarelle.

GUIAUD.

Né à Chambéry ; peintre ; a exposé au Salon de 1876 : *Rialto* ; *La Porte de l'Horloge de la cathédrale de Strasbourg.* C'est en Bretagne et à Venise qu'il a puisé ses meilleures inspirations, dit M. Forni, qui mentionne de lui : *Quai des Esclavons* ; *La Place Saint-Marc* ; *L'Escalier des Géants.*

(Voir *Les Alpes* du 1er juin 1876.)

GUIGNET Jean-Adrien.

Né à Annecy le 21 janvier 1816 ; peintre d'histoire, élève de Blondel de 1832 à 1839. Exposa au Salon de Paris, à partir de 1840, de nombreux tableaux « remarquables par leur énergie et leur originalité ». Principales œuvres : *Moïse exposé sur le Nil* (1840) ; *Joseph expliquant les songes* (1840) ; *Agar dans le Désert* (1840) ; *Cambyse vainqueur de Psammétícus* (1841) ; *Combat de Barbares* ; *La Retraite des Dix-Mille* ; *La Défaite de Xerxès* ; *Le mauvais Riche* ; *La Fuite en Egypte,* etc., etc. Plusieurs de ces tableaux sont au Musée de Beaune. Mort le 18 mai 1854. Voir son portrait dans le *Magasin pittoresque* de 1869, page 28, avec un article biographique par Théophile Gautier.

(Voir *Magasin pittoresque,* 1869, p. 27-31, et *Rev. sav.,* 1871, p. 15-16, 1897, p. 202.)

GUILLE Jacques.

Né à Saint-Jean de Maurienne ; peintre ; professeur de dessin au collège de Chambéry avant 1860 ; auteur de quatre médaillons qui ornent les murs de la chapelle paroissiale dans la cathédrale de Chambéry ; a peint de nombreux portraits, entre autres celui de Melchior Reymond (1856) ; s'est surtout occupé de sujets religieux, dont la plupart ornent les églises des diocèses de Maurienne, de Tarentaise et de Chambéry. Décédé le 10 décembre 1873, à Chambéry.

GUILLOT Louis.

Né à Chambéry le 21 septembre 1837; a envoyé au Salon de 1881 : *La Chaumière et le Chemin des Charmettes,* fusain ; *Chemin sous Bois,* fusain.

GUILLOT Théodore.

Né à Chambéry le 30 juin 1842 ; peintre ; a exposé au Salon de 1881 : *Portrait de M. L.,* pastel ; a envoyé, en 1885, à l'exposition des Amis des Arts de Dijon un *Paysage des Environs de Culoz* et deux portraits qui lui ont valu les éloges du *Journal des Arts,* de Paris.

(Voir *Rev. sav.,* 1885, p. 185.)

HUGARD de la TOUR Claude-Sébastien.

Né à Cluses en 1818 ; peintre paysagiste, élève de Diday et de Calame. Obtenait, dès 1844, au Salon de Paris, une médaille de 3e classe avec *Un Effet du Matin dans les Alpes*. En 1846, deux autres excellents paysages : *La Campagne au Lever du Soleil, Le frais Vallon,* lui valurent une médaille de 2e classe. Hors concours dès lors, il n'a presque pas cessé de faire des envois aux Salons annuels. Mentionnons au hasard : *Matinée sur le Lac d'Annecy* (1848) ; *Orage dans la Vallée de Servoz* (1859) ; *La Vallée de Faucigny au lever du Soleil* (1867). Une exposition de ses œuvres, suivie de vente publique, a eu lieu le 3 avril 1878. On y comptait quarante-six toiles, présentées au public avec de grands éloges, par Louis Enault. Parmi les derniers envois de M. Hugard, il faut citer : *La Chûte de l'Arve au Glacier des Bois,* effet de nuit (1877) ; *Le Soir dans les Alpes* ; *Vallée de Faucigny* (1881) ; *L'Ecluse de Morin (Seine-et-Marne)* (1881) : *Le Cirque du Garbet à Saint-Girons* (1883) ; *Lac dans l'Ariège* (1883) (voir *Les Alpes* du 27 mai 1883) ; *Un Printemps à Louvecienne* ; *Bords de la Seine* (1884) ; *Coucher de Soleil,* vallée du Faucigny (1885) ; *Le Soir,* rives du Léman (1885) ; *Dans les Gorges de la Dranse* (1885), exposé en 1886, après la mort de l'auteur. Mort à Couilly (Seine-et-Marne) en 1885.

Mme Hugard (Lina) a exposé des *porcelaines* au Salon de 1877.

(Voir *Rev. sav.,* 1878, p. 82 ; 1885, p. 372 ; *Les Alpes* des 7, 14 et 24 juin 1877, et Larousse, 2e supplément, p. 1400.)

LEVRET Jean-Fleury, ✠ O ✠.

Né à Albertville le 9 septembre 1820 ; sculpteur ; d'abord

sous-commissaire des guerres à Albertville, il fut retraité avec le grade de commissaire-major. A fait, comme premier essai, le buste du général Pillet, frère de Pillet-Will (1851), les bustes de Calloud (au Musée d'Annecy); de Pillet-Will (distribué dans la plupart des communes de la Savoie); de son père; de sa sœur; de M^lle Doix (Turin); du commandant du Verger; du docteur Ducrest (Albertville); de M. Arnaud, conseiller à la Cour de Grenoble; du docteur Arnaud (Albertville); de Fleury Lacoste, agronome. On lui doit aussi : un groupe représentant MM. Pierre Blanc, de Manuel et Rey (Albertville); une statuette de M. Pierre Blanc; et les médaillons en marbre d'Eugène Süe et du docteur Rostaing (S^t-Michel). Il est mort à Albertville le 28 juillet 1895.

MEZZI Pierre.

Né à Chambéry le 24 juillet 1853; céramiste; a exposé au Salon de 1880 : *Fruits,* étude; *Gibier,* étude; et à celui de 1881 : *Huîtres,* faïence.

MOLIN Benoît-Hermogaste, ✪ I.

Né à Chambéry le 14 mars 1810; peintre, élève du baron Gros; médaille de 3^e classe au Salon de 1837. On cite, parmi ses œuvres : *Une Séance solennelle à l'Académie Florimontane* (prix de la fondation Guy en 1843, devint la propriété de la reine Marie-Christine). Une copie de ce tableau et le *Portrait du cardinal Billiet* ornent la salle des séances de l'Académie de Savoie. *Portrait de M.* *** (1877); *Orpheline* (1877); *Judas et Satan*; *Le Baiser rendu* (1880), acquis par l'Etat pour le Musée de Chambéry; une *Baigneuse,* offerte au Musée de Chambéry en 1897 par M. Albert Metzger; nombreux portraits. Directeur de l'Ecole de peinture de Chambéry; a formé beaucoup d'élèves. Mort à Chambéry le 17 février 1894.

(Voir *Les Alpes* des 7, 14 et 24 juin 1877.)

MONOD Jean-Alphonse.

Né à Chambéry le 5 mai 1867; aquarelliste, élève de Cabanel et de Pinta; a exposé au Salon de 1896 : *Effet de Neige,* aquarelle; et à celui de 1897 : *Le Chemin de Bel-Ebat (forêt de Meudon),* effet de neige, aux derniers rayons du soleil.

MORION Jacques.

Né à Chambéry; élève de Pelouse et de M. Jourdeuil; a ex-

posé au Salon des Champs-Elysées, en 1898 : *Soir d'Automne*; *Village d'Aiguebelette (Savoie)*.

MOUTHON Charles-François.

Né à Annecy le 29 décembre 1871 ; peintre ; ancien élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, puis élève de Delaunay et de M. G. Moreau ; deuxième médaille au concours de figure dessinée d'après nature en 1892 ; première mention honorable au concours Troyon en 1895 (*Effet de Crépuscule,* acheté par la comtesse de Trédern) ; a envoyé plusieurs portraits au Salon de 1894, et à celui de 1896 des *Etudes* et *Têtes*. Lauréat de l'Ecole des Beaux-Arts (prix de La Tour) le 31 octobre 1896. Au Salon de 1897, il a exposé : *Soleil levant avant l'Orage* ; *L'Argipan,* paysage.

(Voir *Industriel savoisien* du 3 août 1895.)

PELLEGRINI Charles-Barthélemy-Gaetan.

Né à Chambéry le 24 août 1790 ; architecte. Etait garde du génie à Metz quand il se fit naturaliser français le 19 juillet 1832. Le casino d'Aix et l'établissement de Marlioz ont été construits sur ses plans ; construisait le théâtre et l'hôtel-de-ville de Chambéry quand la mort le surprit, en décembre 1864.

(Voir *Rev. sav.*, 1864, page 136.)

PETTEX Eugène.

Né à Ugines ; a envoyé une *sépia* au Salon de 1881.

PILLET-WILL Michel-Frédéric, C ❋ C ✠.

Né à Montmélian le 26 août 1781. Doué d'une vive intelligence et d'une rare entente des affaires, il devint banquier à Paris, juge au Tribunal de commerce de la Seine ; régent de la Banque de France en 1828. Il fut, avec Benjamin Delessert, un des fondateurs de la Caisse d'épargne, en 1818. Très habile violoniste, il a composé une cinquantaine de *Mélodies* dédiées aux plus illustres artistes de son temps : Rossini, Meyerbeer, Auber, Berlioz, etc. Il a aussi fait la musique de quelques romances : *Le Pèlerin,* paroles de A. Nourrit ; *Amélie,* paroles de Perlet ; *Le Singe du petit Savoyard,* etc. Artiste et philanthrope autant que riche, il a été le bienfaiteur généreux de toutes nos sociétés littéraires et musicales, ainsi que des écoles, bibliothèques, églises, presbytères de la Savoie. Il mourut à Paris le 10 février 1860. Il avait été créé comte le 27 novembre 1833. Son nom patronymique était Pillet : il y avait ajouté,

depuis 1805, celui de sa femme, qui était fille de Louis Will, banquier à Lausanne.

(Voir *Mémoires de la Soc. sav. d'Histoire,* tome XVII, p. 175 et 338.)

RASSAT Félix.

Né à Annecy le 30 août 1820 ; peintre de fleurs, élève de Redouté ; obtint une mention honorable à Paris, deux médailles d'argent à Nice en 1863 et 1865, une médaille de vermeil à Chambéry et une médaille d'argent à Florence en 1874, à l'exposition qui s'ouvrit après son décès. Avait enseigné son art à Marseille, où il comptait de nombreux élèves. On cite, parmi ses principales œuvres : *Primevères* ; *Bouquet de Roses* (1870) ; *Eglantines* ; *Capucines jaunes* ; *Chrysanthèmes* ; *Violettes* ; *Epis et Fleurs des Champs*. Mort le 25 mai 1873, à Florence, où il avait été appelé par le gouvernement italien pour peindre à l'aquarelle toutes les variétés de raisins d'Italie.

(Voir *Rev. sav.,* 1873, p. 48 et 1879, p. 7.)

REY François-Joseph.

Né à Annecy le 27 septembre 1855 ; sculpteur ; après un apprentissage de plusieurs années à Turin, il partit pour tenter fortune en Amérique et il se fixa à New-York. Il réussit. Plusieurs des monuments de cette ville ont été embellis par ses productions. A ses débuts, il avait soumis au concours de la Florimontane un *Jeune Martyr,* qui fut couronné en 1880.

(Voir *Rev. sav.,* 1880, p. 60.)

RITZ Jean, ❶ I, O ✠.

Né à Annecy le 14 février 1846 ; compositeur de musique ; élève de Besozzi. Parmi ses œuvres gravées qui ont eu le plus de succès, il faut citer : Chœurs a quatre voix d'hommes : *Tableaux champêtres* (1869) ; *Patrie* (1870) ; *Les Guides du Mont-Blanc* (1872) ; *Chants des Montagnes* (1877) ; *Le dernier Jour de Pompéi* (1877) ; *Le Soir au Village* (1879) ; *Gloria Victis* (1879) ; *Les Chercheuses d'Azur* (1882) ; *Chant d'Avril* (1882) ; *L'Adieu aux Hirondelles* (1882) ; *Bluets, Marguerites et Coquelicots* (1882) ; *Vers les Etoiles* (1884) ; *Neige de Fleurs* (1884) ; *L'Absente* (1885) ; *La Terre* ; *Les Pigeons voyageurs* ; *Halte dans les bois* ; *La Chanson des Basques* ; *A toute Volée* ; *Fils de Bohême* ; *La France* ; *Hymne aux Aïeux* ; *Aux Montagnes* ; *A Carnot* ; *Avenir et Progrès* ; *Les Flots sont doux* ; *La Charrue*. — Avec accompagnement d'harmonie ou fan-

FARE : *Hymne à la Patrie* ; *Hymne aux Morts pour la Patrie* ; *La Savoisienne*. — Les chœurs *Le Col du Fréjus* ; *A Carnot* et *La Charrue* ont été également chantés avec accompagnement. — CHANT ET PIANO : *La Fleur du Souvenir* (1868) ; *La Patrie absente* (1871) ; *La jeune Fille et le Ruisseau* ; *Le Vent souffle du Nord* ; *Je pense à toi*, etc., etc. — PIANO SEUL : *Le Pont des Soupirs*, valse (1870) ; *Souvenirs de Savoie*, valse (1871) ; *Nuit de Mai*, valse ; *Bouquet de Cyclamens*, mazurka ; *Gentiane bleue*, schottisch ; *Contes aux Etoiles*, valse ; *Valse des Eventails* ; *Doux Propos*, gavotte ; *La Valse des Cygnes*. etc. Plusieurs de ces danses sont éditées pour orchestre et jouées à Monte-Carlo, Nice. Paris, Lyon, Turin, etc. N'oublions pas une vingtaine de solfèges à 2, 3 et 4 voix, imposés à divers concours ; plusieurs *Cantiques* et *Litanies*, enfin quantité d'œuvres manuscrites, pour piano seul, chant et piano, violon, violoncelle et piano, orchestre. Plusieurs des œuvres mentionnées plus haut *(Les Guides du Mont-Blanc, Le dernier Jour de Pompéi, La jeune Fille et le Ruisseau, Je pense à toi)* ont été couronnées dans des concours spéciaux. Directeur pendant quatorze ans de la *Société chorale d'Annecy*, qu'il avait conduite et maintenue en division d'excellence malgré son petit nombre d'exécutants, il a fondé en 1888 et dirigé depuis cette date un orchestre symphonique : *Le Cercle musical d'Annecy*. Inventeur du Gammographe-Ritz. On lui doit aussi un recueil des *Chansons populaires de la H^te^-Savoie*. Membre du jury des concours musicaux depuis 1869, il a siégé en cette qualité : trois fois à Paris, puis à Lyon, Alger, Nancy, Grenoble, Saint-Etienne, Toulon, Dijon, Genève, Dôle, Vienne, Romans, Dreux, etc. Enfin, en 1898, il a été la cheville ouvrière du concours musical de Turin. Promu, à cette occasion, officier de la couronne d'Italie, il a reçu de la commission de ce concours une médaille de vermeil grand module avec cette mention : « Le Comité à son meilleur ami et collaborateur Jean Ritz. »

(Voir l'*Accord parfait* et le *Monde orphéonique* du 14 juillet 1898.)

SIMON JEAN.

Né à Chambéry en 1848 ; élève de Molin, de Pils, de van Elven et de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris ; ex-professeur de S. A. R. la reine de Portugal ; professeur de peinture à Cannes et à Pau. Principales œuvres : *Souvenir d'Antibes* (1877) ; *Portrait de M^me^ B.* (1877) ; *Portrait de M. l'abbé D...* (1877) ; *Portrait de M^me^ de S^te^-L.*, fusain (1879) ; *Portrait d'un Lutteur*

(1881); *Fils d'Artiste,* tableau acheté par l'empereur du Brésil; a remporté les deux premiers prix du concours organisé entre les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie en 1878; a fondé à Cannes l'atelier de la colonie étrangère qui fonctionne depuis 1877, atelier très suivi et apprécié pour les excellents principes qui s'y enseignaient.

TISSOT Marius.

Né à Annecy le 7 janvier 1871; sculpteur, élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris et de M. Thomas; a obtenu en 1892 la première des deux médailles décernées aux élèves les plus méritants de la section de sculpture; lauréat du prix Chenevard avec l'esquisse d'un *Saint Sébastien* (1896); mention honorable au Salon de 1897 avec *La dernière Prière du Martyr,* statue, plâtre; a exposé en 1898 un *Saint Sébastien* (Musée d'Annecy).

VALLET Marius.

Né à Chambéry le 5 novembre 1869; sculpteur, élève de M. Falguière. Principales œuvres : *Portrait de M. Davet, avocat* (1893); *Le Roi Lear* (1893); *Eternelle Folie* (1895), mention honorable; *Enfant* (1896). statue, étude; *Eternelle Vie* (1896), étain (section des arts décoratifs).

VUILLERME Jane (M^lle^).

Née à Chambéry; a envoyé au Salon des Champs-Elysées, en 1898, trois miniatures.

WEITMEN Claude-Jean-Baptiste.

Né à Albertville le 27 février 1867; sculpteur, élève de MM. Dufraine et Thomas. Œuvres exposées : *Vieillard,* buste en plâtre (1891); *Portrait de Pierre Blanc* (1892); *Caïn* (1894); médaille de 3^e^ classe au Salon de 1894; a envoyé au Salon de 1896 : un *Buste,* et à celui de 1898 : *Buste,* plâtre; *Eve,* statuette, plâtre.

ARTISTES NÉS HORS DE SAVOIE.

BORREL Maurice, ✠.

Né accidentellement, le 24 juin 1804, à Montataire (Oise), où son père, Valentin Borrel, voiturier, de Saint-Marcel (Savoie), se trouvait en voyage. Graveur en médailles; élève de J.-J. Barre; a gravé plus de cent médailles représentant les

principaux personnages de son temps ; toutes ces œuvres parurent aux expositions de 1832 à 1875, et valurent à l'artiste les récompenses suivantes : médaille de 3e classe en 1842, rappel en 1859 et médaille en 1864; classé hors concours dès lors. Mort à Chevilly (Seine) le 29 mars 1882.

(Voir *Rev. sav.*, 1882, p. 39-40.)

BORREL Alfred, ✠ ❦ A.

Né à Paris le 18 août 1836, fils de Maurice. A suivi avec succès la carrière paternelle : élève de son père et de MM. Jouffroy et Merley ; admis à l'Ecole des Beaux-Arts en 1855 ; a successivement obtenu une mention honorable en 1863, la médaille de 3e classe en 1880, de 2e classe en 1890, de 1re classe au Salon de 1896. Il exposait, cette année-là, le portrait de M. Perrier, député de la Savoie. Principales œuvres : Cavour, Nigra, Rattazzi, Cibrario, Victor-Emmanuel II, Claude Bernard, Crémieux, Paul Bert, Pasteur, etc., etc.

(Voir *Rev. sav.*, 1882, p. 40 et 74.)

COTTET Jacques-Joseph-Marie-*Charles*.

Né le 12 juillet 1863. au Puy (Haute-Loire) où son père, M. Henry Cottet, d'Evian, était magistrat. Peintre, élève de Puvis de Chavannes et Roll. Principales œuvres : *Rayons du Soir, port de Camaret* (1893, Musée du Luxembourg) ; série de scènes et paysages maritimes pris en Bretagne, sous le titre : *Au Pays de la Mer* ; — *Enterrement en Bretagne* (1895) ; *Le Pardon de Saint-Jean à Ladandec* (1894). Cette toile, acquise par l'Etat, a obtenu la bourse de voyage de 4,000 francs, fondée pour permettre aux artistes d'étudier les écoles étrangères et de se perfectionner dans leur art (décision du Conseil supérieur des Beaux-Arts du 19 juin 1894). Cité par l'*Illustration* du 2 mai 1896 (supplément, page 3, colonne 2) au nombre des artistes « dont l'exposition est des plus recommandables » (Champ-de-Mars). « Ses marines vigoureuses et ses puissantes études bretonnes ont éveillé à bon droit l'attention de la critique parisienne et dénotent un exceptionnel tempérament. » (Forni.) En 1896, une exposition générale de son œuvre a obtenu un grand succès. On y admirait, entre autres, une vingtaine de toiles rapportées de Venise. Son envoi de 1898 au Salon de la Société nationale des Beaux-Arts a fait sensation. Il comprenait trois *marines* et un triptyque continuant la série *Au Pays de la Mer* et représentant : 1° *Le Repas d'Adieu* ; 2° *Ceux qui*

s'en vont; 3° *Celles qui restent*. Ce triptyque a été reproduit par la plupart des journaux illustrés.

(Voir un extrait de la *Revue blanche* dans *Les Alpes* du 7 janvier 1897.)

DÉPOLLIER François, aîné.

Né en 1840, à Genève, de parents savoyards originaires de Mésigny; graveur. Principales œuvres : *Contes de la Fontaine*; *Baigneuse aux Fleurs*; *Printemps*; *Portrait de M. Ducroz, député*; *La Savoie pittoresque,* etc., etc.

(Voir *Rev. sav.*, 1890, p. 77-80.)

DUBOULOZ Jean-Auguste, ❋.

Né à Paris en 1800, de parents chablaisiens. Peintre, graveur, dessinateur, élève de l'Ecole des Beaux-Arts et du baron Gros. Parmi les tableaux qu'il envoya au Salon. il faut citer : *Louis XI à la Chasse*; *Quentin Durwart et maître Pierre*; *Le Déjeuner de Louis XI*; *La Piété de Crillon*; *Le Prédicateur de Pontoise*; *Le Christ aux Oliviers*; de nombreux portraits; *La Tentation*; *Le Mai* (1857); *L'Invasion* (1861); *Le Colin-Maillard* (1863); *Les Corsaires* (1864); *La Licence écrasant la Liberté* (1865); *Les Damnés* (1866); *Les Saltimbanques* (1868); *Ronde d'Enfants* (1869); *Petits Baigneurs* (1870). Il obtint une 3e médaille en 1838 et une 2e en 1840. Il est mort à Paris en 1870.

GUMÉRY Charles-Alphonse, ❋.

Né à Paris le 14 juin 1827. Son père, Nicolas-Achille, était fils d'Augustin Guméry, né à Notre-Dame des Millières (Savoie) le 12 avril 1755. Statuaire; entra à l'Ecole des Beaux-Arts en 1846 et, quatre ans plus tard, obtint le grand-prix de sculpture avec *La Mort d'Achille*. On a surtout remarqué de lui : *Faune jouant avec un Chevreau* (1855); *Le Retour de l'Enfant prodigue* (1857); *La Fontaine de l'Amour* et *Le Moissonneur* (1859); *Les deux Pigeons* (1863); *Le Président Favre* (1864); *La Science et la Jurisprudence* (1865), ces deux dernières œuvres pour la ville de Chambéry; *L'Adolescence* (1867) et *Le Moissonneur* (1867) qui valut à l'auteur une médaille de 1re classe. On doit encore citer deux *Bustes* envoyés au Salon de 1868 et une *Nymphe jouant avec un Amour* (1869). Il est mort à Paris le 19 janvier 1871, pendant le siège. Il possédait au plus haut degré les qualités saillantes du statuaire : la simplicité dans les lignes, la finesse dans le modelé, la science de l'exécution.

GUMÉRY Adolphe-Ernest.

Fils du précédent; né à Paris; peintre, élève de Boulanger et de M. J. Lefebvre. Principales œuvres : *Départ pour la Fête* (1884); *Dans le Plâtre* (1885); *Portrait de Mlle G. D. du V...* (1890); « *Les voilà !* », *rentrée des troupeaux à la ferme après la belle saison*; *Provence* (1890); *La Terre* (1891); *Au Bord de la Creuse* (1891); mention honorable au Salon de 1891; *La Réalité chasse le Rêve* (1896); *Les Flamants* (1896); *Illumination du Sacré-Cœur* (1897); *Derniers Rayons* (1898).

HUGARD Claude-Salvator.

Né à Paris, fils de Claude-Sébastien; peintre, élève de son père et de M. Cormon. Principales œuvres : *Brodeuses, à Boulogne-sur-Mer* (1890); *Peinture d'Images* (1890); *La Grand' Mère* (1897); *Intérieur hollandais* (1898).

HUGARD Eva.

Née à Paris, fille du paysagiste Claude-Sébastien; a envoyé au Salon de 1881 un *Portrait de M. B.*, aquarelle.

MANIGLIER Henri-Charles, ✻.

Né à Paris le 11 octobre 1826; fils de Jean-François Maniglier, né à Saint-Sigismond sur Cluses le 10 décembre 1788, et petit-fils de Joseph-Marie Maniglier qui fut maire de Saint-Sigismond en 1814. Sculpteur, élève de Ramey et Dumont. Entré à l'Ecole des Beaux-Arts en 1843, il remporta d'abord le deuxième prix au concours pour Rome avec *Les Grecs et les Troyens se disputant le corps de Patrocle.* — *Romulus, vainqueur d'Acron, porte les premières dépouilles opimes au temple de Jupiter Feretrien* lui valut le grand prix de Rome en 1856. Il débuta au Salon en 1860, avec deux *Portraits* et *Don Diego Velasquez da Silva*. Depuis, il a exposé successivement : *Pêcheur rajustant ses Filets* (1861); *Berger jouant de la Flûte* (1863), acquis par le Musée de Bordeaux; *Saint Félix de Valois, fondateur de l'Ordre de la Trinité,* destiné à l'église de la Trinité (1865); *Les bustes de MM. Lepère et Bonnet* (1866); *Saint Georges terrassant le Dragon* et *Achille blessé* (1867); *Pénélope portant à ses prétendants l'arc d'Ulysse* (1868), composition dont la reproduction en marbre fut acquise par l'Etat pour le Musée du Luxembourg; *Portraits de Mlle Cartellier et du jeune Pauffin* (1869); *La Cène,* bas-relief pour l'église de Montrouge (1870). Puis parurent : *Saint*

Pierre, statue en bronze pour l'église de Montrouge, « œuvre d'un caractère imposant et d'une ciselure achevée » ; *La Fortune* (1876), « un des meilleurs bronzes de l'Exposition ». Citons encore de ce sculpteur « plein de savoir et de conscience dans toutes les pratiques de son art » : *La Science et l'Industrie,* statue bronze (1880) ; *Portrait de Mlle Rose Baron,* buste bronze (1880) ; *Armurier du XVe siècle* (1881) ; *Portrait de Mlle de Vère,* de l'Opéra (1883) ; *Portrait de M. Chauvel* (1884) ; *La Bacchante* (1888). On lui doit également la décoration de la façade de la mairie du XIe arrondissement de Paris ; *La Science et l'Art,* bas-relief qui se trouve à la façade latérale (côté droit) du nouvel Opéra. M. Maniglier est, depuis de longues années, professeur de sculpture pratique à l'Ecole nationale des Beaux-Arts. Il a reçu en 1863, 1868 et 1889 plusieurs médailles qui l'ont classé hors concours.

(LAROUSSE, 2e supplément.)

NOUVELLE, dit NOVELLI, OCTAVE.

Né à Turin vers 1860 ; fils de Théophile Nouvelle, de l'Eluiset (Viry) ; ténor ; a obtenu de grands succès en Italie, et notamment au théâtre de la *Scala* de Milan. « A une voix superbe, il joint l'élégance du maintien et une profonde connaissance de la scène. » S'est également fait applaudir comme acteur, au théâtre de la Renaissance, à Paris, dans divers rôles où ses métamorphoses de physionomie ont excité l'admiration générale. Dans les *Revenants* d'Ibsen, il fut particulièrement surprenant.

(Voir l'*Illustration* du 25 juin 1898.)

RAFFORT ETIENNE, ✻.

Né à Châlon-sur-Saône, le 11 mai 1802, de Philippe Raffort né aux Allues en 1781 ; peintre. Principales œuvres : *Sites de Palerme et de Gênes* (1831) ; *Plage de Saint-Malo* (1837) ; *Cour de Ferme en Bretagne* ; *Grand Canal de Venise* (1840) ; *Entrée de Henri III à Venise* (1843) ; diverses fresques remarquables dans l'église de Gergy (Saône-et-Loire), qui lui valurent la croix de l'Ordre pontifical de Saint-Sylvestre (1870). Médaille d'or de 3e classe en 1837, de 2e classe en 1840 et de 1re classe en 1843.

(Voir *Rev. sav.*, 1876, page 20.)

ROCHET LOUIS, ✻

Né à Paris, en 1813 ; fils de Jean-Pierre Rochet et de Fran-

çoise Pochat-Cotilloux, originaires du Grand-Bornand. Sculpteur, un des meilleurs élèves de David d'Angers ; médaillé au Salon de Paris en 1841 et en 1855 ; fut professeur à l'Ecole des Beaux-Arts. On lui doit notamment : *Le Comte Ugolin pleurant ses Enfants,* groupe (1839) ; *Le Christ et les Enfants* (1841) ; *Le Docteur Fodéré* (1846) ; *Saint François d'Assise* (1844) ; *Guillaume le Conquérant* (1851) ; *Napoléon Bonaparte* (1853) ; *Mme de Sévigné* (1857) ; *Dom Pedro, empereur du Brésil* (1861) ; *Notre-Dame de Savoie* (1867) ; *Cassandre* (1870) ; *Mercure et Bacchus,* groupe qui a figuré en plâtre au Salon de 1875 et en bronze à celui de 1876 ; enfin un *Buste de M. de Rubisson* (1877). Sa dernière œuvre est une statue colossale de *Charlemagne* qui a figuré à l'Exposition universelle de 1878. Il est mort à Paris le 21 janvier 1878. Versé dans les langues et fort instruit, cet artiste a publié un *Manuel pratique de Langue chinoise vulgaire* (1846) et a fait à l'Ecole des Beaux-Arts, en 1869, un cours d'anthropologie appliqué à l'enseignement artistique.

RUBELLIN Joannès, ❦ I.

Né à Lyon, en 1827, d'une ancienne famille de Rumilly. Elève de l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon, il remporta à cette Ecole, en 1847, un 2e prix (médaille d'argent) pour la peinture des fleurs. D'abord dessinateur pour l'industrie de la soie, il quitta cette spécialité pour aller se fixer à Rumilly comme professeur de dessin. Il a peint de remarquables *natures mortes, tableaux de fruits, fleurs,* etc. Citons aussi les superbes *Armoiries de la Ville de Rumilly*. Le Musée d'Annecy possède de cet artiste une toile intitulée *Narcisses* (1876). Lauréat de la Société Florimontane en 1880, 1885 et 1888.

(Voir *Rev. sav.,* 1873, p. 40 ; 1880, p. 63.)

VUAGNAT François.

Né le 7 juin 1826, à Prégny (canton de Genève) ; fils de Martin-Nicolas Vuagnat, de Machilly (Haute-Savoie). Peintre, élève de Lugardon, de Diday, d'Humbert et de l'Ecole des Beaux-Arts de Genève. Il s'est adonné avec succès au paysage et à la représentation des animaux. Il avait exécuté de nombreux tableaux, lorsqu'il exposa pour la première fois à Paris, en 1867, un *Transport d'Animaux sur le Lac de Brienz*. Il envoya ensuite : *Un Chemin d'autrefois* (1868) ; *Chèvres dans les Alpes* (1869) ; *Vaches à l'Abreuvoir* (1870) ; *L'Abreuvoir*

dans le Ravin (1873) ; *Marais de la Vallée du Rhône* (1874) ; *Le Gué* (1875) ; *Une Matinée d'Automne* (1876) ; *Départ de la Montagne, à Arâches* (1877) ; de nombreux *portraits* ; *A la Fontaine* (1880) ; *Marécage de la Dranse* (1881) ; *A la Rivière* (1882) ; *Portrait de Mgr Mermillod* (1883) ; *En Marais* (1884) ; *Un Abreuvoir* (1885) ; *Les Bords du Léman, près Bellerive* (1886) ; *Mare sous bois* (1887) ; *En route pour le marché* (1888) ; *Le Lac d'Annecy* (1889) ; *Sur le Mont Salève* (1898).

(Voir LAROUSSE, supplément.)

François MIQUET.

JACQUES DE SAVOIE

DUC DE GENEVOIS-NEMOURS

Instruction et Discours sur le faict du Gouvernement

(Suite.)

Cecy sera ung petit traicté pour servir d'advertissement aux grands princes souverains qui vouldront estre bons conservateurs de leurs estats et y estre aiméz, craints, obeïs et honnoréz comme les princes doibvent estre, et aussy s'ilz desirent estre grands cappitaines et bien obeis.

Nous commencerons donques à parler de ce d'où deppendent toutes choses servans à nostre subject qui est d'ung conseil, et ce qui se peult appeller conseil en effect et non pour le nom que l'on luy donne. Et diray que les sages ont dict communement que ung grand prince ni un grand cappitaine ne pouvoient estre accomplis en leurs professions ni moins dignes de leurs charges et authoritéz s'ilz ne croyoient conseil avant que de rien entreprendre : d'autant que chascun se peult perdre en ses opinions et passions particulieres et que sans conseil l'ung ne pourroit bien gouverner son estat et contenter ses subjects ni l'aultre bien conduire ses armées aux grands effects et executions ; et mesmes ont dit que si l'ung ou l'aultre faisoit quelque faulte avec conseil, qu'elle estoit excusable : ce que je n'approuve pas bien aisement, d'autant que toutes faultes sont faultes, encore que estans tous comme nous sommes soubz la main de Dieu, il nous arrive des fortunes et desastres qu'il luy plaist nous envoyer. Mais pour ce que tout le monde appelle

conseil ceulx qui y sont appelléz et que beaucoup de gens se sont trompéz à ce mot de croire conseil pensans qu'il fallut croire le conseil de ceulx qui conseillent sans s'enquerir s'ilz meritent de conseiller ou [*ms.* out] s'ilz ont besoing eulx mesmes d'estre conseilléz par aultruy ; parce que il n'y a rien au monde plus dangereux que de croire ung mauvais conseil et qui conduise plustost ung grand prince ou ung grand cappitaine à tomber en inconvenient trop dommageable, pensans bien faire de croire simplement ung conseil, sans eslire le blanc d'avec le noir, qui est toutesfois chose bien aisée à qui ha jugement.

Je vous diray donc en peu de parolles comme l'ung et l'aultre peuvent, en fuiant toutes erreurs, suivre cet enseignement des sages : car, pour bien croire conseil, il fault en premier lieu qu'ilz sçachent bien eulx mesmes eslire leurs conseillers telz qu'ils oyent, craingnans Dieu surtout, qu'ilz soient gens de bien, de bonne conscience et sans reproche, esprouvéz de longue main et qu'ilz soient de leur mesme religion, point avaricieux, point partiaux et sans passion particuliere ni ambition, point flateurs, point pensionnaires de plus grands princes, et tous amys en ce qui concerne le service du prince ou du general d'armée. Car aultrement, ne se pourroit trouver fidelité en ce conseil, d'aultant que celuy qui ne craindra Dieu luy sera bien aisé de tromper son prince sans crainte de peché ; car qui ne craint offenser Dieu craindra encore moins d'offenser ung prince. Et qui est homme de bien, d'honneur et de valleur et de conscience, esprouvé de longue main, oultre qu'il ne fera jamais une meschanceté pour les bonnes parts que j'ay dictes estre en luy il ne vouldra jamais perdre en ung quart d'heure ce qu'il aura acquis en si long temps. Celuy qui est avaricieux se lairra corrompre pour de l'argent. Celuy qui a aultre religion le trahira pour maintenir la sienne ; celuy qui est pensionnaire d'alieurs et d'ung plus grand ne se pourra garder d'avoir tousjours la volonté du costé qui plus luy donne ; celuy qui aura passion particuliere tiendra plustost bon pour sa passion que pour le service du prince, car la particularité le porte. Et qui sera flatteur dira tousjours à son maistre qu'il faict bien encore qu'il sçache le contraire en sa conscience, pour penser estre plus en sa bonne grace, et luy lairra rompre le cou sans penser que les maistres ne sont tousjours aveugles. Et venants à veoir cler, sont les premiers qu'ilz doibvent chastier, car il n'y a plus grande ni plus dangereuse trahison de serviteur au maistre

que, pour le flatter, luy celer la verité. Et n'estant point amys, chascun ne regardera que à vouloir chasser son compagnon et d'estre tousjours de contraire opinion, encore qu'il sçache en sa conscience celle de son compagnon estre meilleure que la sienne, et en fin ne se pourroient jamais accorder, et ne s'accordans point, il n'en peult arriver rien qui vaille, mais au contraire une assemblée de confusion trop dommageable, et une ruine evidente des grands estats et des grandes armées.

Et si ce n'estoit que, depuis trente six ans qu'il y a que je porte les armes, je n'avois veu arriver en France, tant aux armées royales où estoient en personne le roy Henry et l'empereur Charles que aux guerres civiles advenues depuis sa mort et du regne de trois de ses enfans roys, et en leurs conseils ordinaires tant d'estat que de guerre, je n'en parlerois pas si librement et me contenterois seulement d'en plaindre le fascheux evenement tant de la France que d'aultres estats où j'ay cognu, et non moy seul, trop grandes et trop dangereuses erreurs par faulte de bon conseil uny et fidelle.

Or ce n'est pas tout, car ayant ainsy meurement et sagement estably ung conseil comme j'ay dict, il fault avoir si bon jugement, ayant ouï les opinions de ses conseillers, que l'on en sçache prendre le meilleur et plus proufitable et le bien retenir, et puis avoir la prudence et maturité en soy si certaine que le bon qu'en aurez prins le joingniez avec vostre opinion interieure et cachée pour selon cela l'executer, se presentant l'occasion, sans en faire demonstration, encore que en vostre conseil vous monstriez vouloir conclurre aultrement, estant vostre intention de mettre la chose en effect premier qu'elle soit sceue : et vous ne lairrez d'avoir creu conseil et vous estre servi de leurs opinions, et nul ne sçaura vostre deliberation qu'apres l'avoir executée : car rien ne peult estre secret depuis que plus d'ung le sçait, d'aultant que nul n'est sans ung amy en qui il se peut fier et, avec quelque ambition d'une certaine vanité mondaine qui pour se faire entendre *Je suis du Conseil et m'empesche des affaires*, sans regarder qu'à se donner de l'honneur et de la faveur, se contienne si bien qu'il ne luy eschappe d'en dire quelque chose à son amy, dont en arrive de grands desastres tant aux grands estats qu'aux grandes armées. Et, y remediant comme j'ay dict, tous deux en leurs estats et charges suivent la doctrine des sages executans leurs intentions sans pouvoir estre reprins de personne, car ilz ont creu leur conseil, ont ouï leurs opinions et n'ont rien faict sans con-

seil ; lequel conseil, pour estre bon, juste et fidelle, fault qu'il soit composé de telles gens que je les ay depeints cy dessus ; et tant plus il se traicte avec eulx de choses plus secretes et d'importance, le nombre en doit estre plus petit.

Et si encore le prince ou le chef d'armée veult plus secrettement executer quelque grande entreprinse qu'il a en sa conception sans s'en fier à luy seul et vouloir avoir l'advis de son conseil et sans se descouvrir du tout, il peut mettre en avant et proposer beaucoup d'autres subjects, meslant le sien par dedans, sans monstrer de l'avoir plus en recommendation que les aultres, traitant souvent de semblable subject sans dire pourquoy, pour mieulx arriver à son desseing, retenant bien ce qui luy peut servir ; puis en parler de loing particulierement à l'ung et à l'aultre tant en sa chambre que aux champs, en se pourmenant, et tousjours de semblable subject au sien, pour en recueillir tout ce de quoy il s'en pourra servir ; et en prendre en luy seul puis apres la resolution selon son bon jugement. Ainsy il executera intentions et entreprinses secrettement, sans qu'il puisse estre descouvert de personne, et n'aura rien faict sans conseil, il aura satisfaict son conseil et aura faict avec prudence et sans estre trompé ce qu'il aura voulu, et luy en demeurera l'honneur, l'utilité et la reputation.

* * *

Nous avons parlé de quelle façon les grands princes et les grands cappitaines doibvent eslire leurs conseillers et comme ilz le doibvent prendre d'eulx, à cette heure nous parlerons d'ung jeune prince et d'ung jeune cappitaine appelez en tel grade.

Il fault que le jeune prince, qui vient à succeder à l'estat en l'age qu'il n'ait encore acquis l'experience, regarde et s'enquiere de ceulx qui ont sceu le plus des affaires de son pere ou de son predecesseur, et ceulx qui les auront mieulx servi, les plus vieulx, plus experimentez et plus fidelles aux affaires tant d'estat que de la guerre. Car, ayant esté le pere ou predecesseur grand prince et grand guerrier et pour tel tenu de chascun, il est à croire qu'il ne se sera servi d'ignorans ; et se doibt servir aussy de ses plus proches parens et successeurs, s'il en ha quelqu'un qui soit d'aage et digne pour conseiller, qui aye commandé tant aux grandes armées que practiqué les grands conseils d'estat des grandes cours estrangeres et des grands roys, où l'on apprend plus en un jour que l'on ne faict aux moindres estats en

ung an ; d'autant que aux grandes cours des roys, il y a plus grande quantité d'hommes et d'humeurs differentes, plus d'envies, d'ambitions, de traverses et d'erreurs, ne regardans la pluspart du temps sinon à qui chassera son compagnon. Et de telles gens qui sont ainsy experimentéz, fault il qu'il prenne conseil et advis, et non de jeunes gens comme luy, j'entends jeunes de sens et d'aage, car il s'en trouve assez de vieulx qui sont plus jeunes que les jeunes mesmes : lesquelz jeunes ignorans, s'ilz estoient aupres de luy et qu'il s'en voulut conseiller, pour estre la jeunesse plus convenable avec la jeunesse qu'avec la vieillesse, et pour avoir luy mesme comme jeune faulte d'experience pour cognoistre l'astuce dont ilz vouldroient cacher mieulx leur ignorance, ne permettroient que ni parent proche ni grand personnage de conseil approchat de luy, et luy feroient entendre d'ung costé que les vieulx sont resveurs et de l'aultre qu'il ne fault jamais approcher ung parent successeur pres de sa personne, le mettans en soubçon de toutes les façons qu'ilz peuvent, luy voulant deppeindre la conscience d'aultruy selon la leur, tendans tousjours à esloingner les sages pour cacher leurs folies et leurs faultes, qui est chose trop dangereuse à croire telles gens. Car, si le jeune prince n'ha ung conseil meur et sage en quoy il aye fiance et qu'il ne croye, il est impossible que ses affaires aillent bien pour estre conduicts par gens qui ne sçavent rien et qui ne luy feront que prescher que si [il est] conseillé par ces sages et parens proches ou successeurs, que ledict parent s'authorisera tant qu'il vouldra estre luy mesme le maistre et que les aultres vieulx se vouldront attribuer tout l'honneur des bons evenemens et qu'ilz ne luy en lairront point, de façon que tout ce qui se fera ou dira seront les aultres qui l'auront faict : qui seroit trop grande erreur car, en matiere de guerre ou d'estat, c'est tousjours le prince ou cappitaine qui a tout faict et qui en a l'honneur. Et sur ces faulses et ambitieuses remonstrances, ilz embarqueront le jeune prince, qui n'est que tout feu et tout couraige, sans biscuit, et en ce commencement, le feroient entrer en ung jeu si dangereux pour son estat que, avec leur jeune cervelle, ilz ne l'en sçauroient pas retirer, comme l'on a veu arriver de fresche memoire au roy Sebastian de Portugal [1] ; et ne seroit pas temps de recouvrre alieurs apres la faulte faicte. Et pour luy complaire et flatter, luy mettroient tousjours quelque entreprinse ruineuse en

1. Allusion à la malheureuse expédition de ce prince en Afrique, suggérée par son entourage, dans laquelle il perdit la vie à l'âge de 25 ans en 1578.

avant, pour s'entretenir aupres de luy, selon qu'ilz cognoistroient s'y adonner l'humeur du prince et pour tousjours esloingner ces sages, sans considerer que les jeunes gens de grand esprit et prompts ont plus de besoing d'estre tenus avec la bride de prudence et sagesse que d'estre invitéz ou conviéz au cours de la gloire. Et fault qu'il pense qu'il n'y a meilleur conseil ni plus certain que de vieulx experimentéz et qui ont veu beaucoup, ni plus de fidelité que au conseil d'ung parent successeur : car, encore qu'il eut toutes les mauvaises volontéz du monde oultre l'extreme offense qu'il feroit à Dieu, s'il est homme de jugement, il cognoistra bien qu'il ne peult faire faulte contre le prince ou son estat qu'il ne la face contre luy mesme, et ne se trouvera jamais habile homme ni homme d'entendement qui se vueille ruiner à son escien ; car tout ce qu'il fera de bien pour la conservation de l'estat il le fera à son benefice. Et fault que ce jeune prince pense que ceulx qui ont plus vescu et veu sçavent tousjours davantage, et que le plus vieulx et le plus sçavant qui soit en ce monde quand il meurt ne faict que commencer à apprendre : or pensez donc où les jeunes en sont logéz.

Et le jeune cappitaine doibt rechercher d'avoir une couple de vieulx et experimentéz cappitaines et d'authorité aupres de luy sur lesquelz il fault qu'il se repose et ne face rien sans leur conseil, escoutant tous les aultres mais se remettant tousjours à eulx sans rien faire que par leur advis; et qu'il se resolve d'apprendre d'eulx, ainsy que s'il estoit vieulx et grand cappitaine comme eulx il vouldroit que l'on apprit de luy sans penser d'en sçavoir trop, comme beaucoup de jeunes gens font aujourd'huy, mais ne penser qu'à apprendre pour avoir cet honneur ung jour d'acquerir le nom et reputation de ces vieulx sages valeureux et experimentéz cappitaines, qui est tout ce que ceulx qui font ce mestier peuvent et doibvent desirer et ce qui ne se peult que malaisement recouvrer que pour avoir fait de longue main le mestier et estre venu par les menus de petit au grand. ayant bien sceu obeir premier que d'avoir voulu commander, Et ne fault que ce jeune cappitaine, apres avoir communiqué en ce vieulx et mur conseil, aille faire ung aultre conseil à part avec les jeunes ses favorits qui ne luy persuaderoient sinon de combattre à tort ou à droict tout pour ne sçavoir que c'est que pour se faire plus maulvais garsons qu'ilz ne sont. Et luy, pour avoir le courage, la valeur et envie de bien faire, s'y pourroit laisser aller, qui seroient choses trop dangereuses. Car, les croyant sans aultre consideration, ilz le pourroient conduire en

ung jeu où peult estre il y perdroit et l'honneur et la vie tout en ung coup, et se seroit gouverné par ceulx qui ne se sçavent pas gouverner eulx mesmes et qui veulent sçavoir premier que d'avoir apprins, comme j'ay veu arriver de mon temps en plusieurs lieus, là où encores aujourd'huy les jeunes gens sans experience gouvernent et empeschent que l'on ne fait compte des gens de bien, d'honneur, de valleur et de reputation qui est cause des ruines et miseres que nous y veoyons aujourd'huy; et ne me puis garder de dire sur ce subject que j'ay veu depuis que je me cognois, beaucoup de gens qui sçavoient courir mais je n'en ay gueres veu qui se sceussent arrester à temps.

*
* *

Nous avons parlé du conseil que doibvent avoir ung grand prince et ung grand guerrier et de la façon qu'ilz s'en doivent ayder et de quelle condition ils doibvent eslire leurs conseillers pour n'estre point trompéz, nous parlerons à cette heure de ce qui est plus necessaire à ung grand prince et à ung grand cappitaine.

Et pour commencer, je vous diray qu'il fault qu'ung grand prince ait trois choses principales, apres la crainte de Dieu qu'il fault qu'il ait surtout, car tout deppend de luy et ne peult rien quelque grand qu'il soit sans luy et sa volonté.

Premierement, il doibt avoir la prudence, secondement la justice et l'espée : la prudence luy fera faire bonne justice et le fera ayder de l'espée à temps et avec raison ; la justice le fera aimer et craindre de ses subjects, la faisant administrer bonne et incorruptible, et en naistra toute equité, qui est chose aggreable à Dieu et à tous gens de bien, sans tyrannie ni engarie. Et l'espée joincte avec la prudence luy fera maintenir ses estats et craindre et aimer par force de ses voisins, car l'espée est aussy bien destinée pour la paix que pour la guerre, et sans l'espée ung estat est tousjours malade.

Le grand cappitaine doibt avoir aussy trois choses en recommendation : la premiere, sçavoir bien commander, la seconde, se sçavoir bien faire obeir, et la tierce de sçavoir bien chastier et à temps. De bien commander naissent les grands effects et executions, d'estre bien obei vient le bon ordre et la crainte, et de sçavoir bien chastier à temps viennent la bonne discipline et la justice; et de ces trois choses en deppend tout ce qui est necessaire à la conduite d'une armée. Et l'ung et l'aultre doibvent escouter beaucoup et croire peu et toutesfois n'anon-

chalantir jamais ung advertissement, de quelque part qu'il vienne ni de lire promptement les lettres qui leur seront envoyées ; et ce souvenir de ce qui advint à Caesar pour n'avoir pas leu ce qu'on luy bailla en allant au Senat, dont il luy cousta la vie. Car oultre cela, il peult arriver à ung prince des advertissements, tant de machinations que de prinses de villes et aultres choses concernants son estat et la vie, que quelquefois une demye heure de temps faict perdre l'occasion d'y remedier, et à ung grand cappitaine, oultre le danger de sa personne, luy faict faillir l'execution de beaucoup de belles entreprinses qu'il pourroit faire, estant adverti à temps, et ne le perdant point, ou de remedier aux entreprinses faictes par luy.

Fault aussy qu'ung grand prince face comte [des gens] de sa noblesse et qu'il les entretienne en amitié et en bonne volonté, car ce sont ceulx qui meinent les mains et mettent la vie pour luy au besoing et qui est la force d'ung grand estat, qu'il les envoy nourrir aux grands cours et aux grandes armées deçà delà quand il n'en a point affaire pour les rendre plus capables de le servir en ayant besoing. Car c'est une belle chose à ung prince d'avoir des gens capables en son estat pour luy faire service sans en aller chercher allieurs, encore qu'ilz se doibvent chercher partout ; et pour avoir plus d'occasion de les employer aux grandes affaires avec le temps, fault aussy en avoir tousjours aux estats de ses voisins proches, tant pour soubz ombre d'apprendre les langues et meurs si elles sont differentes que pour, soubz ce pretexte, apprendre le pouvoir du païs tant d'argent que de gens, les coustumes, l'estat des forteresses, garnisons, les passages et les amys de qui ilz se peuvent servir, qui sont toutes choses necessaires à sçavoir à ung prince et encores à ung grand cappitaine, selon le païs où il faict la guerre.

Le prince ne doibt jamais croire celuy qui luy vient dire mal de quelqu'ung, ou qu'il aye dict mal de luy, sans qu'il en aye bonne preuve, car il n'y a rien de plus dangereux à ung prince que de croire si legerement et qu'il prenne l'occasion de vouloir mal à quelqu'ung sans coulpe, pour avoir creu ung menteur ou ung ennemy de celuy de quy il parle, d'aultant qu'il y a tant de flatteurs et d'ennemys les ungs des aultres qu'ilz sont bien aisés de mettre leurs ennemys en disgrace ; et pour cognoistre qu'ilz mentent, ilz vous diront tousjours. *Ne dictes pas que c'est moy qui vous l'ay dict.* Et le prince doibt, apres avoir faict la preuve, chastier aussy bien celuy qui accuse faulsement que celuy qui a faict la faulte, pour estre juste.

Le grand cappitaine doibt aussy prendre garde à ce mesme pretexte, d'aultant qu'en une armée il y a tant d'humeurs differentes, tant d'ambitions, d'honneurs, de charges d'estre commandéz et d'envies que l'ung vouldroit veoir son compagnon ruiné pour le moins d'honneur ou de charge qu'il pourroit acquerir davantage. Et surtout fault qu'il se garde d'employer en ung bon effect ung guerrier par livre et ung cappitaine hypocrite.

Le Prince ne doibt jamais pardonner à trois sortes de gens, à celuy qui aura attenté à sa vie, celuy qui aura attenté à l'estat et au juge qui aura corrompu la justice. Et pareillement le general d'une armée ne doibt pardonner à celuy qui fait une mutination dans ung camp, celui qui emporte le mot aux ennemys pour faire faire une entreprinse contre l'armée et à ung espion double. Mais le principal est que le prince et le cappitaine soient tous deux dignes de leurs charges. Car, s'ilz n'en sont dignes de demonstrance et d'effect. l'ung ne sera ni aimé ni obey, et l'aultre n'aura point de credit parmy les soldats et ne sera craint.

Il fault que l'ung et l'aultre ayent tousjours en la memoire que la rigueur de quoy il se traicte pour conserver ung estat ou une armée il peult appeller vertu, mais celle qui se faict pour la ruine de l'ung ou de l'aultre s'appelle vice.

Et parce que souvent l'on veoit arriver la bonne fortune d'ung prince proceder du mauvais gouvernement de son voisin et aussy de mesme les victoires d'ung cappitaine du peu d'ordre et vigilance de son ennemy, il fault que l'ung et l'aultre prenne garde de si pres et s'estudient à pourveoir si bien à toutes choses necessaires à leur charge qu'ilz se puissent tousjours plustost aider de la faulte de leur ennemy que non pas leur ennemy de la leur.

Le grand prince et le grand cappitaine font une grande erreur quand l'ung faict eslection d'ung ignorant pour conduire les affaires de son estat et l'aultre quand il luy donne une grande charge de guerre à executer car, en ce faisant, ilz mettent tous deux leurs estat et armée sur le tablé et en si grand hazard qu'ilz se peuvent dire comme perdus, qui est occasion que ni l'ung ni l'aultre ne dobvent jamais accorder chose dont leur puisse arriver honte ou dommage; et s'il baille ces mesmes charges par faveur d'aultruy, à l'ung, il faict perdre l'estat et la reputation ensemble et à l'aultre luy fera peult estre perdre l'honneur et la vie et en ung coup toute la reputation

qu'il aura acquise toute sa vie. Et par ce, il est aussy mal seant en une chose de grande importance en grand faict d'armes d'employer ung jeune au lieu d'ung vieulx comme en une chose de peu d'effect ung vieulx pour ung jeune. Et trouve encore plus d'erreur à ceulx qui acceptent telles charges ne s'en sentans capables, car ilz n'en peuvent recevoir que honte et dommaige.

*
* *

Nous avons parlé comme les princes et cappitaines tant jeunes que vieulx doibvent eslire leurs conseillers et la façon de quoy ilz s'en doibvent ayder et aussy ce qui leur est plus necessaire en leurs estats et charges : à cette heure, nous parlerons comment ung prince entrant nouvellement en ung estat se doibt gouverner pour régner longuement à son aise, et y estre aimé, craint et obei.

Il fault que le prince qui entre en ung estat regarde premierement quel moyen luy a laissé son predecesseur et ce à quoy il aura pourveu durant sa vie. Puis, fault qu'il prenne garde de se fortifier sur les frontieres de ses voisins, pour eviter tous inconvenients, et aussy dans le corps de son estat où il doibt faire sa demeure, pour tousjours mieulx tenir, et pres et loing de luy, ses subjects en obeissance et pour, estant couvert de cette façon au loing et asseuré au centre de son dict estat, demeurer plus en repos et avoir temps de remedier aux choses necessaires qui luy pourroient survenir. Et surtout fault que ceulx qu'il eslira pour la garde desdictes forteresses tant loing que pres soient fidelles et cognus de longue main pour gens de bien et experimentéz aux choses de guerre, et que l'avarice ne leur commande point, affin qu'au lieu de desrober aux monstres qu'ilz feront de leurs compagnies destinées pour la garde de leurs places, ilz ne regardent sinon soit en temps de paix ou de guerre d'avoir tousjours leur nombre complet pour le service du maistre, leur honneur et la conservation de leur vie ; car bien souvent le larrecin affoiblit tant le nombre, pensant estre en paix sans penser qu'à son particulier, que l'on trouve la guerre à la porte et perd on tout en ung coup la place, l'honneur et la vie, et le prince en ha le dommage. Et ne fault aussy que soubz ombre de leur charges, comme chascun y est accoustumé en ce temps, qu'ilz foulent le pauvre peuple ni qu'ilz le facent contribuer de leur authorité pour necessité qui advienne sans le commandement du prince ; et les vouldrois plustost de ses

subjects que d'aultres, s'il en a de telle qualité, pourveu toutesfois que ledict Prince soit aimé des siens, car de l'amour et de la crainte vient la fidelité et non pas de la haine ; et puis le subject ha le serment et debvoir à son prince et crainte de perdre en ung coup l'honneur, la vie et les biens, ce que n'ont pas les estrangers. Non que je veuille inferer qu'un grand prince ne se puisse servir d'estrangers et s'y fier selon qu'il les aura cognus fidelles et affectionnéz à son service, car il doibt chercher partout les gens de bien et de longue experience, et jusques à les acheter au poix de l'or, oultre que ce luy est tousjours reputation et credit par le monde d'avoir de grands hommes estrangers à son service; mais ce que j'ay dict des patriotes est pour une maxime fondée sur la raison ordinaire.

Puis, fault que le prince se souvienne de ne fortifier jamais à demy, ce qui sert d'eschelle pour ung voisin, ni pourveoir ladicte forteresse d'ung mauvais chef : car ce seroit aultant que de la mettre en proye audict voisin, et s'il luy est ennemy, il s'en saisira et de cette mesme eschelle se servira pour entrer en sa maison, et auroit faict la despense pour aultruy et non pas pour luy. Et surtout qu'il se garde bien, s'il ne veult perdre son estat, de mettre plusieurs chefs en sesdictes forteresses tout à la devotion d'ung seul et faicts de sa main, quelque favorit qu'il luy soit et quelque amitié qu'il luy porte. Car le monde est aujourd'huy si incertain et les hommes si subjects à leur particulier que la friandise de se veoir tout ung estat entre les mains, comme ilz auroient en ce cas là, ayant tous les chefs des forteresses en sa devotion et pouvoir, l'on pourroit l'empatronir et de tout le reste de l'estat, avec si peu d'ayde que luy pourroit faire ung voisin qui seroit bien aise d'en avoir sa part, ou bien le remettre entre les mains d'ung plus grand que celuy qui le possede pour se cuider faire par ce moyen plus grand et mieulx accommodé ; et surtout s'il est patriote et qu'il soit parent ou appellé à la parenté dudict prince et aspirant à l'estat soit de loing ou de pres, car il seroit encore plus dangereux.

Puis, fault qu'il establisse une bonne justice incorruptible de gens de bien, de conscience, bien experimentéz aux loix, sans avarice, bons catholiques, gens doulx et modestes aux bons et rigoureux aux meschants, ayant le droict du plus pauvre en aultant de recommendation que du plus riche. Et que tous juges, presidiaux, potestats, prefects et aultres juges particuliers soient esleus et recherchéz gens dé bien comme j'ay dict, sçachants bien administrer bonne justice à son peuple. Et ne

fault jamais qu'il vende office de judicature ni aultre car c'est le moyen de corrompre sa dicte justice, d'aultant que celuy qui achette son office l'achette pour y gaingner et non pour y perdre ; et n'est jamais content qu'il n'aye retiré son argent ou bien souvent le double ; et le prince en demeure sa conscience chargée et sa justice mal administrée. Il fault aussy que le nombre en soit moderé et non trop grand, parceque quand il y en a beaucoup c'est tant plus de foulle pour ses subjects.

Il ne fauldroit aussy jamais permettre en ung grand Senat souverain qu'il y fust receu ung advocat faisant mestier d'entreprendre les mauvaises causes et les deffendre contre le droict et la raison, ni comporter les chicanneries ordinaires et les faveurs qu'on veoit partout pour estre occasion de veoir durer trente et quarante ans ung proces entre deux maisons, qui est souvent cause, quelques riches et grandes qu'elles soient de les veoir paouvres et ruinées et sans moyen de pouvoir faire service au prince : et tout leur bien demeure à ces gens là qui, cependant que la noblesse met le bien et la vie pour le service du prince en une occasion de guerre, sont bien à leur aise aupres du feu à faire festin aux dames et à tirer l'argent des pauvres gens et sans danger de leur vie. Et par ce, le prince debvroit avoir tousjours aupres de luy de grands hommes de loix estrangers, sans nulle charge audict Senat, bien entretenus de luy pour, avec leur advis et conseil, faire une ordonnance apres estre bien instruicts des loix et coustumes du pais où il seroit enjoinct à son Senat, sur peine de la vie, de ne permettre qu'il fust plaidé ni à eulx de juger sinon purement et simplement sur les loix et coustumes du pais entre ses subjects ; et y contrevenans, ces grands hommes de loix qui ne seroient interesséz en la cause. feroient leur procès et par leur advis se feroit le chastiement, lequel seroit exemplaire pour ceulx qui entreroient [*ms* entrereroient] apres en leur estat et pour leur donner crainte de faillir ; ne permettant aussy que ses principaulx juges s'apparentassent dans le païs avec les plus apparens et les plus favoriséz, parce que c'est chose trop dangereuse à ceulx qui ont proces contre le moindre qui leur touche, car quelque bon droict que puisse avoir la partie contraire sa cause s'en va tousjours à vau l'eau. Et anciennement non seulement ne se permettoient telles alliances entre les principaux juges et senateurs, mais encores ne vouloit on pourveoir ung principal juge en tel estat qui fust du païs. affin que d'ung costé il n'eut point de particularité que celle de la justice, et de l'aultre costé qu'il ne

craingnit point tant les intimidations des grands du pays, comme font les patriotes et ne fust corrompu si aisement [1].

Et parce qu'il y en a qui disent qu'il est dangereux qu'ung estranger sçache les tiltres et pretentions d'ung grand estat, d'aultant que n'estant point subject il ne pourroit avoir la fidelité audict prince si grande que estant du pays, et qu'il pourroit estre corrompu par argent de quelque aultre prince pretendant action sur ledict estat et puis s'en aller hors du pays estre quelque chose davantage qu'il n'estoit en biens et en honneurs, et dit on que c'est chose que l'on a veu par les histoires; ce qui est vray car je les ay veu aussy bien qu'eulx et si ay veu davantage de mon temps, trois patriotes à trois princes et des plus grands dont l'ung des trois ayant vendu ung tiltre quattre mille escuz feit perdre ung proces de deux cents mille escuz, et recognoissant sa faulte; se jetta avec son argent et une chaisne qu'il avoit eu davantage dedans les fosséz de Milly en Gastinois pres de Paris; l'aultre eut douze ou quatorze mille escuz pour avoir fait perdre ung tiltre à son prince, dont ledict prince en demeure encore aujourd'huy en grande peine, et luy a faict couster plus de deux cents mille escuz et si il n'a pas recouvert son tiltre; et le troisiesme receut trente mille escuz pour avoir empesché, ayant la faveur de son maistre, de faire une citadelle dans une ville, laquelle ville luy a cousté depuis la vie de plus de cent mille hommes et plus d'un million d'or et si est encore entre les mains de ses ennemys. J'en diroys une infinité d'aultres, mais j'ay parlé de ceulx là pour les avoir veus parce qu'on sçait bien que le monde est païs et qu'il y a des gens de bien et des meschants par tout. Je vous diray le remede qu'il y a en cela et pour les faire taire, qui est fort aisé et que tout prince de bon jugement peult faire de soy mesme. Nous sçavons bien qu'il fault que les principaulx officiers d'ung prince soient bien informéz des tiltres et pretentions d'ung estat pour les sçavoir bien debattre au besoing et aux occasions qui y peuvent arriver, et qu'il fault par necessité qu'il se fie de remettre les tiltres qui servent à la cause entre les mains de celuy qui la va debattre, affin qu'il soit tousjours fourni de ce qu'il luy fault; mais il fault que ce soit à telle condition qu'il

1. Les idées du duc de Nemours en matiere de réforme judiciaire sont parfaitement justes. On peut avoir la preuve des dangers qu'il prévoyait dans la courageuse brochure écrite un demi siècle apres par René Favre en 1646 sous le titre de *Le Bien public pour le faict de la justice* proposé à Madame Christine de France, duchesse de Savoie, qui valut à son auteur qui était membre du Sénat de Savoie toutes les rigueurs de cette cour souveraine. Voir dans CLARETTA *Storia della reggenza di Cristina di Francia*, le récit des tribulations de René Favre.

ne luy en puisse faire dommage, car le remede est cettuy-ci. Vous metterez, comme c'est la coustume, tous vos principaulx tiltres entre les mains de vostre Chambre des Comptes et tout par inventaire soubz deux clefs differentes pour une mesme serrure, une pour la Chambre des Comptes et l'aultre pour le greffier qui aura enregistré et inventorizé tous lesdicts titres, pour les sçavoir trouver quand besoing sera ; et ne s'en tirera ung seul tiltre qu'en le prenant, à quoy qu'il serve, il ne soit mis, en ung cahier à part, le jour et la datte qu'il aura baillé ledict tiltre, retirant de celuy à qui il le baille, si c'est original ou coppie collationnée, bonne descharge. Mais fault aussy que le prince aye ung coffre là où il faict sa demeure duquel personne n'aura la clef que luy mesme où il y aura ung inventaire de tout semblable à celuy du greffier et collationné, lequel ne bougera de là, Et toutes et quantes fois qu'il sera baillé des principaux tiltres à celuy qui va en embassade pour traicter avec les voisins ou ennemys pour les pretentions de son maistre ou aultres choses qui meritent porter tiltres, fauldra que ledict embassadeur envoye le jour de la reception au prince et qu'il s'en charge, qui sera aussy mis dans ledict coffre à part ; et quand il les rendra, luy en sera faict descharge, et que tousjours il y ait une coupple d'hommes de sa compagnie qui s'en chargent avec luy ; et ne laisser dormir ung tiltre entre les mains de qui que ce soit apres avoir faict sa commission. Et par ainsy il ne sera jamais en danger d'estre trompé ni de perdre ung tiltre qu'il ne sçache tousjours ce qu'il sera devenu ; et ni subject ni estranger ne le pourra tromper.

Ne fault qu'ung prince, pour faire plaisir et gratifier qui que ce soit, reçoive jamais en son estat celuy qui aura attenté ou conspiré contre la personne ou estat d'ung aultre prince, car il luy en peult advenir de mesme, et seroit donner courage aux siens, s'ilz en avoient occasion d'en faire aultant.

Le prince se doibt garder de communiquer des choses d'estat et de guerre à ceulx qui ne sont de la profession comme à prestres, practiciens et à femmes, car il s'en est veu de nostre temps arriver de trop grands inconveniens, ruines, despense grande et perte d'ames inestimable en France par ces trois sortes de robbe longue : ce que j'ay veu à mon grand regret, qui ne me seroit pas bien seant à les nommer, mais trop de gens l'ont assez veu et cognu et mesme en Flandre. Chascun sçait assez qu'ung homme d'eglise du Conseil du Roy d'Espaigne et des premiers, pour luy avoir conseillé et avoir esté creu de retirer

les Espagnols de Flandre, apres la prinse d'Anvers avec ung si grand advantage qu'avoit son maistre sur les estats, a esté cause de luy faire despendre douze ou quinze millions d'or qui estoient suffisans pour conquerir ung royaulme, et perte d'une infinité de gens de bien et de reputation tout ensemble. Et par ce, le prince se doibt bien deffendre à propos de telle gloire et ambition, car s'il y consent tant soit peu, c'est ordinairement sa ruine. Mais le prince est bienheureux quand il trouve en son estat quelque grand prelat qui a esté souvent employé aux royaulmes et republiques estrangeres et qui a acquis sa dignité par sa vertu et prudence et non par faveur, et qui n'ha devant les yeulx aultre passion que sa conscience, comme j'en ay veu et cognu depuis que je suis en ce monde et mesme en ce païs, car à telles gens on se peult conseiller de tout et en apprend on tousjours quelque chose, et les fault honnorer tant pour leur vertu que pour la reverence de l'eglise ; et semblablement quand il trouve une femme sage et ung practicien sans ambition et sans avarice.

Fault aussy que le prince se garde d'employer en quelque faict de guerre que ce soit ung guerrier par livre : car soubz ombre de leurs lettres, ilz veullent plus parler de la guerre que les vieulx cappitaines et par leurs beaus discours, ilz veullent qu'on les tienne guerriers, sans experience de la guerre ni sans avoir jamais tiré espée, et quelquefois se font employer par importunité et quantité de parolles, et puis, quand ilz se trouveront et qu'ilz veoient ce qu'ilz n'ont jamais veu, ilz se trouvent si estonnéz et font de si grandes erreurs que souvent ilz sont cause de la perte d'une ville ou d'une armée avec l'estat. Et parce, se fault garder de telles gens et de grands parleurs, car ilz sont volontiers et les ungs et les aultres de peu d'effect ; et puis il n'est plus temps de s'en repentir.

Ne fault qu'ung prince se laisse tant posseder à ung sien favorit que, cognoissant sa grande faveur et ayant trop d'asseurance de luy et que estant corrompu d'ung sien ennemy comme il advient souvent, il n'oste à son maistre pour estre trop creu et par ses subtils moyens venans de sa faveur d'ung costé et de sa meschanceté de l'autre, les moyens de se deffendre au besoing dudict ennemy, mais, au contraire ouvrir le chemin d'offenser son maistre et son estat.

Il ne fault jamais qu'ung prince estant en dispute de ses pretentions ou choses concernans son estat s'en soubmette au jugement de ses voisins s'ilz sont tant soit peu interesséz en la

chose qu'il debat, ou bien pour leur monstrer fiance et amitié, affin qu'ilz luy en facent de mesme comme par arbitrage mais non diffinitivement ni depost avec repentailles.

Ne fault aussy qu'il tienne en son estat nul d'aultre religion que la sienne par quelques prieres ni parentelle de favorits et parents que l'on luy en puisse faire, car oultre que ce sont espions pour leur, ils n'y sont jamais trois mois qu'ilz n'y en attirent tant qu'on ne les en peult oster et ne laissent jamais l'estat en repos s'ilz peuvent par leurs practiques et menées, comme nous avons veu en France, Flandres et ailleurs.

C'est chose dangereuse à ung prince de donner des dignitéz à gens qui ne le meritent, mais il est encore plus dangereux entre beaucoup de serviteurs egaulx d'en exalter ung plus tant en dignité et honneur que credit et faveur, car tous les aultres se mutinent et souvent les perd on pour serviteurs, oultre que ce seul ainsi mis en avant tout en ung coup veult tenir le lieu du Prince.

Il fault aussy qu'ung grand prince prenne bien garde quand il envoye dehors ung lieutenant de son armée et là où il ne peult aller luy mesme que ce soit ung homme qui soit prudent, valeureux et bien experimenté en tel faict et sur qui il se puisse reposer de tout son estat ; car il ne seroit raisonnable quand il sera besoing de son maistre que l'on luy mandat *Combattez ou ne combattez point,* estant pres de l'ennemy, car il fault que cela deppende du jugement de ce cappitaine qui sçait cognoistre l'advantage et le desadvantage et les occasions qu'il veoit à l'œil de combattre ou de ne combattre point, et s'en fault du tout reposer sur luy : aultrement, son prince luy feroit tort. Et non pas s'arrester sur les discours qu'en feront les aultres ministres demeuréz aupres de la personne du prince qui en parleroient soubz la cheminée et peult estre pour l'envie qu'ilz auroient eu sur la charge de cettuy-ci ou pour monstrer qu'ilz en sçavent davantage, et pensans ruiner leur compagnon : qui les vouldroit croire seroit occasion de ruiner l'estat ou perdre quelque grande et bonne occasion, comme j'ay veu arriver et où je me suis trouvé trois ou quattre fois en France, tant aux guerres avec le Roy d'Espagne et l'Empereur que depuis aux guerres civiles où j'ay veu ceulx à qui on avoit donné charge de mener l'armée et de combattre estans pres et avec advantage de gaingner la bataille leur envoyer deffendre sans s'enquerir d'aultre chose sinon *Ne combattez point* : qui, non seulement estoit cause de defavorizer nostre armée et la faire retirer en

desordre pour donner plus de courage aux ennemys, et de quoy nous fumes reduicts à faire une paix tres vilaine et tres honteuse. Comme aussy je vey à Givers où estoit l'armée de l'empereur Charles et celle du Roy, conduicte par Messieurs de Nevers et mareschal de Saint André, là où ayant desjà beaucoup gaingné d'advantage sur eulx et estant desjà attaquée une partie de la cavallerie legere où j'estois avec eulx, et voyant les trouppes dudict Empereur se retirer à ung fort nouveau qu'ilz faisoient où ilz ne pouvoient tenir : arriva le sieur du Boucar envoyé de la part du Roy leur deffendre sur leur vie de ne combattre point et de se retirer. Ce qui fut faict et qui fut cause que nous ne taillames en pieces et chassames toute l'armée de l'Empereur et gaingnames le fort d'où nous eussions faict la mesme frontiere pour le Roy, que nous laissames faire à l'Empereur pour luy et qui nous feit faire apres une trefve fort desadvantageuse.

Fault aussy sur toutes choses qu'ung prince se garde de se laisser tant aller en l'ambition de ceulx qu'il aime et favorize que l'on le tienne retiré à part, comme la pluspart de ceulx qui gouvernent font pour avoir tout à eulx : car cela le faict haïr de ses subjects et principalement de sa noblesse, laquelle se contente plus de veoir son prince souvent et d'en estre quelquefois caressé que de toutes les aultres choses, et leur faict mettre plus librement la vie et les biens pour le service du prince quand il s'en presente occasion. Et au contraire, quand il ne les veoit point et qu'il est ainsy retiré, chascung se refroidit et perd la volonté.

Fault aussy que le prince aye en recommandation d'escouter les plaintes de ses subjects tant du petit que du grand et eslire quelques jours de la sepmaine pour quelque effect et qu'il les depesche soubdainement sans les consommer en despense, ni moins permettre, apres avoir decretté, qu'ung secretaire ou referendaire retienne ledict decret pour faire plaisir à ung sien amy contre la partie, ni souffrir que nulle partie soit empeschée de presenter sa plainte contre qui qu'elle soit formée : car c'est chose qui charge la conscience du prince et qui taxe sa preudhommie et les ministres qui tiennent la main à telles choses meritent grand chastiement.

Il ne fault jamais, pour quelque faveur que ce soit, qu'ung prince laisse à chastier le mal : car il ne peult estre si petit que, n'en faisant conte, il ne croisse soubdainement si grand qu'on n'y peult plus mettre remede. Et aussy, chastiant le mal et re-

munerant le bien, l'on se met hors de doubte et donne on occasion d'estre bien servi.

Ung prince souverain qui aura ung estat envié et qui se trouvera voisin de plus grand prince que luy se doibt garder de mettre l'ung ou l'aultre en jalousie : car l'ung pour l'amour de l'aultre le pourroit mettre en chemise, et quelquefois s'accorderoient à partir le gasteau. Et qu'il se souvienne qu'ung estat n'est jamais en seureté quand il ne se peult conserver sans avoir de quoy offenser.

Fault aussy qu'il prenne garde quand il envoyera des ambassadeurs en pays estrangers, qu'il les eslise les plus propres et plus approchans des coustumes du pays où il les envoye, et surtout les plus sages et experimentéz aux grandes cours des Roys et aux republiques où se font les grandes negotiations en corps et où les plus sages testes ne sont pas trop suffisantes. Et fault aussi n'envoyer jamais ung embassadeur au pays de là où il est né, car d'ung costé il n'en est jamais faict tant de comte que d'ung estranger, et de l'autre l'inclination naturelle à sa patrie ne peult estre si petite que quelquefois elle ne soit occasion de faire fermer les yeulx en chose qui importe beaucoup.

Et de mesme fault qu'il prenne garde, quand il aura à negocier quelque faict d'estat entre ung aultre prince estranger et luy, de n'envoyer celuy qui aura esté nourri audict pays estranger ou qui en sera subject naturel, ni encore celuy qui sera introduict par ung subject ou serviteur dudict prince estranger, car il pourroit gratifier ledict prince aux despens de son maistre.

Quand ung prince a estabLi et mis ung bon ordre en son estat, il ne se doibt rompre, ains le doibt continuer et regarder de l'observer et faire observer le plus soingneusement qu'il peult, parce que du bon ordre derivent toutes les bonnes œuvres qui se font en l'estat et le soulagement du maistre. Et d'aultant qu'il y a ung commun proverbe qui dict que les Roys font les loix et qu'ilz y sont subjects et ne les peuvent rompre, j'approuve bien que quand ung prince a faict les loix telles qu'il a bien consideré les pouvoir observer et tenir, et qu'elles sont utiles et proufitables pour son estat, qu'il les doibt maintenir, mais non pas qu'il ne les puisse rompre. Car s'il meut ung trouble en l'estat entre luy et ses subjects, soit par difference de relligion ou par ambition, qui ne sont jamais desjoincts l'ung d'avec l'aultre, et qui ne tende sinon qu'à deposseder le prince de son authorité et que cesdicts rebelles vinssent par leurs menées et faulx artifices à s'ayder de ses loix mesme contre luy

pour faire trouver leur cause bonne, comme j'ay veu arriver en France plusieurs fois durant les troubles, voulans lesdicts rebelles contraindre leur Roy ou leur prince d'observer la loy qui estoit du tout contre luy, et qui faisoit pour le party desdicts rebelles, en ce cas le prince la doibt rompre et non seulement rompre la loy mais la teste à telz rebelles et les chastier si cruellement qu'ilz donnassent exemples aultres de n'entrer en telle temerité, car qui flatte et comporte les rebelles, il met l'estat en danger.

Il ne fault jamais que le prince permette à personne de quelque estat que ce soit qu'il fasse double expedition sans le faire chastier, ni moins, qui est encore pis, faire des antidattes pour argent ou par faveur, car il en advient de grands maulx oultre la charge de conscience.

Il ne fault aussy que nul, ou par la faveur du maistre ou par sa presomption et gloire, soit si respecté qu'il luy soit permis en quelque estat que ce soit s'empescher de faire ou entreprendre sur l'office d'aultruy, car ce seroit trop desdaingner le serviteur à qui il touche.

Ne fault jamais donner tant d'authorité et de biens à son favorit seul en ung estat qu'il y puisse acquerir tant d'amys et de moyens que, venant le prince à le desdaingner comme il arrive souvent, il puisse avec l'ayde d'ung mauvais voisin luy faire mal ou competer contre luy.

Se fault garder de legitimer jamais bastard et encore moins de l'apeller à la succession comme legitime, car il s'en est veu arriver de grandes ruines, principallement en France, comme l'on pourra veoir par les Croniques, mais plustost en fault faire de bons prelats et les faire bien estudier et qu'ilz puissent servir aux maisons; et puis avec des benefices, ilz peuvent mieulx servir qu'avec l'espée.

Et parceque une des plus grandes seuretéz et repos que puisse avoir ung prince est d'estre aimé de ses subjects, il doibt fuir toutes occasions d'angarie, car oultre que le subject qui n'est point surchargé secourt volontiers son prince au besoing de tout ce qu'il ha, ne se trouvant point tyrannizé dudict prince, la bonne volonté et l'amour luy croist tous les jours et donne occasion aux subjects de ses voisins mal traictéz desirer d'estre le sien, et au contraire quand on luy oste le sien on luy oste la fidelité, le debvoir et la volonté tout ensemble : d'où il n'aist bien souvent de grands troubles aux estats.

Fault aussy qu'il prenne garde de ne faire mettre ung homme

de bien en prison ni en justice legerement, sans sçavoir s'il l'a merité, car l'homme d'honneur et qui n'a point failly se souvient tousjours de tels affronts.

Et fault surtout que par persuasions ou estre animé de favorits ou aultres passionnéz, il se garde d'entrer jamais en une guerre qu'il ne sçache bien comment il en peult sortir ; et apres y avoir beaucoup pensé, s'il la veult commencer, pourveoir bien premierement à toutes choses necessaires en tel faict.

Il fault que le prince soit liberal, mais la vraye liberalité est de donner à qui le merite.

Et fault bien qu'il se garde de se laisser tant aller à l'amour d'une femme qu'il luy descouvre ses secrets. Car la femme pour estre femme ne peult rien celer. Et qu'il se souvienne combien de grands empereurs ont perdu leurs estats et eulx mesmes a cause des femmes où ils se sont abandonnéz.

Ung grand prince qui ha soubçon de sa vie doibt avoir des gens supposéz pour, en pleine compagnie et là où il y a plus de gens, monstrer de luy venir donner advertissement sur ce faict, et luy feindre devant tout le monde d'avoir eu l'advertissement aggreable, et de faire donner ung bon present à celuy duquel il aura eu l'advertissement affin de donner crainte à ceulx à qui il touche s'il y en a en la compagnie, et prendre garde s'il verra changer de visage à quelqu'un.

Fault tousjours qu'ung prince souverain entretienne en amitié le plus qu'il peult son plus grand voisin et principalement s'il est plus puissant que luy, et se fasse aimer et craindre des moindres et s'en asseure le plus qu'il pourra, affin que si le plus grand veult rien entreprendre contre luy, qu'il luy mette tous ces petits ensemble en jeu pour l'amuser et monstrant en apparence d'estre amy de tous, se conserver les laissant faire s'il peult, et veoyant l'avantage faire en habile homme.

Si ung prince se veult faire grand, il fault qu'il essaye de gaingner soit par argent, amitié ou aultre benefice ceulx qui luy peuvent nuire, et entretenir en amitié ceulx qui luy peuvent ayder.

Et pour fin, fault que le prince se souvienne de ces deux maximes : l'une, que quand un petit compagnon entreprend sans regarder à ce qui luy en peult advenir et qu'il perd, il perd peu et peu est aisé à recouvrir, mais quand le grand perd, il perd beaucoup et ne se recouvre qu'avec trop de peine, et bien souvent demeure en chemise ; l'aultre est que la grandeur d'ung

estat procede d'avoir ses voisins plus foibles que luy et d'estre aimé et craint de ses subjects.

Le grand prince doibt penser que, quand ung aultre prince estranger l'envoye visiter plus souvent que la coustume et principalement par gens de qualité et d'entendement, que ce n'est pas tant pour le visiter soubz couleur d'amitié que pour sçavoir de ses nouvelles et descouvrir de l'estre (*sic*) en quoy est son estat, de la commodité ou de la necessité : et parce, l'on doibt bien recueillir telles gens, leur faire bonne chere, leur faire des presens, mais les tenir peu et monstrer d'avoir eu la visitation aggreable et en avoir obligation à son maistre : et s'il en ha quelque suspect ou doubte pour une visite qu'il en reçoit, il luy en doibt rendre deux pour tousjours, en monstrant de vouloir conserver l'amitié, apprendre de l'estat d'aultruy ce que l'on veult apprendre du sien.

Fault aussy penser que les meilleures espies et les plus certaines qu'ayent aujourd'hui les princes ce sont les embassadeurs residens ordinaires aux cours, j'entends s'ilz sçavent bien faire leur debvoir, car la demeure qu'ilz font, les cognoissances qu'ilz prennent et l'argent qu'ilz jectent pour le service de leur maistre leur font sçavoir toutes nouvelles, et aussy volontiers les princes qui sçavent leur mestier eslisent tousjours quelque personnage digne pour tel effect. Donques il est bon d'en avoir en sa cour le moins que l'on peult et en tenir beaucoup dehors.

Les trois principalles ruines des estats sont le croire de leger, avoir ses subjects parents des favorits et les favorits flatteurs et corrompus et celants la verité au maistre. Car, quand cela est, l'on croit sans preuve, il n'y a point de justice, chascun mal content, et tousjours le maistre en peine et engage sa reputation et sa preudhommie.

Le prince ne doibt jamais demeurer en soupçon, sinon de ce où il ne peult mettre ordre, ni ne doibt aussy estre paresseux à qui touche sa vie ou son estat.

Et, pour conclusion, fault que le prince ait tousjours devant les yeux deux choses oultre celles que j'ay dictes cy dessus, et qu'il les tienne pour certaines : l'une que c'est aussy grande louange à ung prince de sçavoir bien conserver son estat que d'en acquerir ung aultre ; et l'aultre que c'est aussy grande victoire d'avoir faict une bonne paix à temps que d'avoir gaingné une bataille ; car qui sçait bien faire la paix à temps sçait aussy bien faire la guerre et emporte la louange aussy bien de l'ung que de l'aultre.

*
* *

Nous parlerons à cette heure de quoy se doibvent pourveoir tant le prince que le cappitaine dressant une armée avant que marcher et assembler ses forces, comme il doibt loger, comme il doibt marcher, comme il doibt combattre et comme il doibt eslire ses officiers d'armée.

Premierement, ung grand chef d'armée, avant que marcher et commencer son entreprinse, doit sçavoir le moyen qu'il ha et pour combien de payer et entretenir son armée selon l'entreprinse qu'il veult faire ; puis, quel equipage d'artillerie il veult conduire et où il prendra les chevaulx, charroy, pouldre, boullets, cordages, attellage, charpentiers, maistres de hache et tous aultres officiers et choses necessaires à tel faict et l'argent qu'il ha pour payer son armée, car c'est le principal et qui garde les mutinations et l'armée complette. Puis, fault qu'il se pourveoye de bons commissaires de vivres, fidelles et d'entendement et qui cognoissent tant le pays d'où il part comme celuy où il doibt aller pour sçavoir mieulx les lieus où il y aura quantité de vivres pour l'entretenement de son armée, les ayant envoyé recognoistre soubz ombre de traffic de marchandise ou aultre chose, et dresser ses magazins de vivres aux lieus plus seurs et plus commodes et selon où il assemblera son camp et où il vouldra sejourner. Puis, se pourveoyra d'ung bon cappittaine d'artillerie et bien experimenté. avec bons commissaires soubz luy et sera pourveu à la plus grand part de la despense de l'armée, d'autant qu'en une armée realle volontiers l'artillerie avec son equipage porte ung tiers de la despense et les vivres ung aultre. Puis, eslira ung lieu pour assembler son camp le plus commode qu'il pourra pour recueillir toute son armée selon les lieus d'où il tire ses forces tant de cavallerie et fanterie pour la commodité de leur chemin par où ilz viennent et des logiz où ils debvront loger. Puis, fault qu'il prenne garde d'eslire de bons mareschaux de camp, et qu'ilz soient experimentéz de longue main de sçavoir bien loger ung camp, et surtout ung bon mareschal des logis soubz les mareschaux de camp qui sçache bien loger et bien entendre la façon de laquelle on luy aura monstré une fois ce qu'il fault qu'il fasse pour soulager les lieutenans de Roy et mareschaux de camp. Car c'est une des principales choses que de sçavoir bien loger et seurement ung camp : et fault, s'il est possible, pour lever toute confusion d'alarmes tant de nuict que de jour loger vostre armée selon

qu'elle doibt marcher affin que chascun sçache sa place en deslogeant et se puisse mettre en bataille, sçachants selon les passages et destroicts où ils passeront se separer par files selon la largeur du chemin et se rejoindre venant au lieu large pour combattre. Et fault bien instruire les sergens majeurs et en eslire une coupple de bons qui sçaichent bien separer les bataillons de gens de pied et les remettre en bataille en ung pays large et en ung pays estroict, et que chascun cappitaine soit bien instruict de sa place à main droicte ou à main gauche, affin qu'il n'y ait point de confusion et que les gens de cheval sçachent bien leur place pour couvrir l'enfanterie. Puis ung bon general de cavalerie legere avec ung bon maistre de camp soubz luy ; et de mesme d'ung colonel d'enfanterie et de son maistre de camp, recherchant les meilleurs cappitaines tant de cheval que de pied qu'il pourra trouver et sans faveur et qui seront plus cognus des vieulx soldats pour luy en pouvoir amener davantage, tant pour s'en pouvoir plus asseurer en ung combat que pour monstrer le chemin aux nouveaus qui n'auront encore l'experience. Et estant resolu du chemin qu'il doibt faire, selon son entreprinse et en quel pays il doibt aller, il doibt faire recognoistre les ponts, passages, rivieres et aultres chemins, destroicts, montaignes, bois et marescages par où son ennemy peult venir à luy, et l'advantage ou desadvantage qu'il y peult avoir pour luy pouvoir donner une estrette en ung logis ou en marchant. Et fault qu'il le face faire par gens incognus au pays, monstrants qu'ilz ayent aultre chose à faire et qu'ilz sçachent bien retenir les passages et les distances des passages. Il se pourvoira aussy de bonnes espies sans y rien espargner, car ilz sont cause quelquefois de faire de grandes choses, et surtout force bons guides et praticqz du pays tant de nuict que de jour et avoir tousjours son chemin et celuy de son ennemy pres de luy en desseing, pour mieulx veoir les passages, ponts et rivieres. Puis, regardera le nombre de gens et forces qu'il pourra avoir, d'où ils viendront et de quelle nation, pour s'en sçavoir aider et les gouverner, selon les humeurs du pays d'où ilz sont et selon cela les faire combattre. Puis, se fauldra pourveoir d'une couple de bons prevosts de campagne qui ayent chascun cinquante chevaulx pour le moins entretenus comme harquebuziers à cheval pour marcher ordinairement sur la queue et flanc de l'armée quand elle marchera, et aussy pour accompagner les fourrageurs et garder le desordre l'armée estant logée et prendre garde à ceulx qui se desbanderont et pas-

seront par les cassines, maisons et bourgades pour les chastier sur le lieu ; et lesdicts deux prevosts seront oultre les prevosts ordinaires de l'armée tant de cheval que de pied. Puis, fauldra regarder où se feront les levées des pionniers et en avoir la quantité necessaire selon les lieus et places qu'il vouldra assaillir et deux ou trois bons hommes qui leur commandent et qui les sçachent bien chastier quand ilz s'en veullent aller : car une des choses la plus necessaire en une armée sont des pionniers tant pour assaillir une ville que pour se trancher quand il en est besoing et faire explanade au marcher ; et se fault souvenir que, comme les pionniers font des forteresses, ilz les desfont aussy.

Fauldra regarder aussy de loger une armée en lieu qu'ilz se puissent secourir l'ung l'aultre et que vous les puissiez couvrir de vostre camp et les loger aussy selon qu'ilz doibvent marcher, pour les avoir tousjours tout prests, selon les occasions. Il vient de grands inconveniens de loger la gendarmerie sans gens de pied et escartée sans se pouvoir secourir l'ung l'aultre : car, si vostre armée est logée escartée et sans estre couverte, vous ne sçaurez faire cela trois ou quatre fois que si vostre ennemy est guerrier et galland homme il ne rompe la moitié de vostre armée et la deffera petit à petit. Et parce que l'on loge volontiers la cavallerie legere à la teste, prenez garde de ne la loger jamais sans gens de pied qui leur donnent le loisir de monter à cheval, et non si loing que vous ne les puissiez secourir.

Fault au marcher prendre garde de bailler toujours ung chemin à vostre artillerie qui ne soit point empesché ni embarrassé de vostre armée, et force pionniers qui facent l'esplanade ; et fault en son chemin qu'elle soit tousjours couverte de voz forces du costé de l'ennemy, affin que vous puissiez avoir le loisir de la planter là où vous vouldrez pour vous en ayder sans empeschement. Et que les gens de pied qui la conduiront mettent les picques aupres des pouldres et les harquebuziers aupres des pieces et boullets.

Fauldra aussy ordonner comme l'armée marche, selon la quantité de cappitaines de gens de pied que vous avez, qu'il y en ait tousjours trois ou quattre à la queue et sur les flancs, chascun à son jour et à son tour, pour garder que les soldats ne s'ostent de leur file et ordonnance au marcher, et qu'ilz ne descendent point de cheval que toutes les troupes ne soient logées, ayant le cappitaine pouvoir de commander aussy bien

au soldat de son compaignon comme au sien mesme, le veoyant desbander.

Sera ordonné aux cappitaines tant de cheval que de pied, selon les lieus où le camp logera, de n'aller point aux fourrages sans escorte et aux lieus qui leur seront ordonnéz; car, quand le soldat va à sa discretion au fourrage ou à la busque sans regarder si c'est du costé des ennemys ou non, bien souvent les compagnies demeurent defournies si on a besoing de s'en servir et se font tailler en pieces, qui est une grande defaveur oultre le dommage et affoiblissement de l'armée. Et par ce, fauldra ordonner les escortes des fourrageurs chascun à son tour; car bien souvent ilz se desdaignent d'aller à l'escorte desdicts fourrageurs et en arrive de grands inconveniens et quelquefois aussy il s'y faict de belles factions, car soubz ombre d'envoyer une escorte avec des fourrageurs ung peu loing, on peult faire de grosses embuscades et donner envie à l'ennemy d'y venir et il se trouve bien souvent battu.

Fault qu'ung colonel de la cavalerie legere commande bien expressement à tous les cappitaines ung pour ung de tenir la main que les soldats n'abandonnent jamais leur cornette marchant pour aller aux villes, cassines ou aultre part.

Comme vous aurez ainsy mis ordre à tout vostre camp et que vous serez prests à marcher fauldra, acheminant vostre armée où vous voulez aller, faire les mesmes gardes et tenir la mesme reigle que si vous aviez l'ennemy pres de vous pour tousjours accoustumer davantage voz soldats, affin qu'ilz ne trouvent rien estrange et que l'occasion se presentera.

Et si vostre ennemy a desseing d'entrer dans vostre païs, vous ferez retirer toutes sortes de fourrages et grains aux villes fermées au devant de son chemin à main droicte et à main gauche, faisant oster tous les fers des moulins, meules et toutes choses servans à mouldre du bled pour les discommoder tant de loger ensemble que pour faire leur chemin et leur donner aussy occasion, pour la necessité en laquelle le gast que vous aurez faict devant eulx les mettra, d'aller chercher vivres loing, loger escartéz et se desbander, affin que vous leur puissiez donner une estrette. Mais fault regarder, si au chemin que vostre ennemy prendra y a quelques passage avantageux pour vous, de leur laisser plus de commodité sur ce chemin là affin de leur donner plus d'occasion de le prendre, comme passages de ponts et lieux estroicts pour, estants à demy passéz, rompre la moitié de leur armée à vostre avantage et seurement. Et,

estant pres de voz ennemys, fauldra que vostre mareschal de camp ne mette jamais pied à terre qu'il n'aye bien recognu, ayant faict vostre logis, les lieus où il doibt asseoir ses gardes et poser les sentinelles, et estre bien asseuré de toutes les avenues par où l'ennemy pourroit venir ; puis, à la nuict, luy mesme les aller asseoir et poser, donnant charge aux cappitaines qui sont de garde, tant de pied que de cheval, de ne laisser retourner personne au logis et respondre du corps de garde, car bien souvent ilz s'en revont au logis et beaucoup de soldats avec eulx, tellement que les corps de garde demeurent degarnis et foibles et en arrive de grands inconviens comme j'ay veu.

Fault aussy, soubdain que vostre armée loge, que des premiers qui arriveront se jectent sur l'avenue de vostre ennemy des vedettes et une troupe de chevaulx, à mode de corps de garde.qui puissent descouvrir de bien loing, pour vous donner loisir de vous pouvoir loger à vostre aise ; et soubdain estre logéz, envoyer une troupe qui ne revienne point jusques à ce qu'elle ait veu loger voz ennemys, affin que vous soyez seurs du lieu où ils logeront et comme ils seront logéz, ayant tousjours une troupe devant minuict et une apres qui batte le chemin jusques au camp de l'ennemy pour sçavoir qui remue, qui va et qui vient, affin que vous puissiez tousjours dormir seurement et estre adverti de ce que faict vostre ennemy.

Le general de l'armée doibt estre son principal maistre de camp pour loger ; et ne se doibt jamais loger en lieu où il ne puisse sortir en bataille et prest à combattre ni marcher, ayant ung camp devant luy pour se retirer. Car les retraites apportent volontiers desordre si elles ne sont bien considerées.

Fault que ledict general prenne garde de se loger de façon qu'il ne laisse jamais le flanc ni la queue libre en descouverte à son ennemy, de peur qu'il ne luy couppe les vivres et qu'il ne luy puisse donner une estrette par le flanc de son logis, et qu'il couvre tousjours tant au loger que au marcher les jeunes soldats des vieulx pour les asseurer davantage.

Fault que ledict general regarde de bien payer ses gens pour en estre bien servi, et les bien discipliner et chastier, quand il en est de besoing, affin qu'ilz ne se desbandent ; car quelquefois qui lasche trop la bride aux soldats, on trouve quand on en a affaire qu'on n'en a point ou bien peu, car ilz se sont licentiéz.

Ne permettra que gendarmes, chevaulx legers et gens de pied

s'en allent sans congé ou sans maladie, qui sont excuses legitimes, estant pres des ennemys ou esperant de combattre, et s'ilz le font, les chastier par la honte des armes ou degradement, car ung bon soldat ne s'en ira jamais quand il fault combattre.

Ung cappitaine d'armée doibt souvent, quand on pense qu'il dorme, revisiter ses gardes pour se certifier de son armée et de ceulx qui font bien leur debvoir ; et s'il sejourne aupres de son ennemy, fault bien qu'il advise de mettre bien ses corps de garde et vedettes de jour qui veoyent loing devant eulx. Car j'ay veu en noz guerres de France arriver de grandes confusions par deffault de gardes de jour ; et que tousjours le cappitaine de la compagnie, son lieutenant ou enseigne s'y trouve en personne. Et s'il vient à marcher et son ennemy aussy, il ait tousjours des trouppes entre deux pour sçavoir quel chemin il fait et en rapporter des nouvelles pour, selon cela, se loger aussy.

Fault qu'il regarde en marchant, s'il peult, de ne passer ung chemin estroict pour sortir au large à la teste de son ennemy, car son ennemy estant au large et luy y entrant lairroit passer à la campagne tout ce qu'il vouldroit, et puis veoyant sa charge, il les romproit sans que l'armée peult secourir ce qui seroit passé, pour estre encore à l'estroit dans les passages.

Et parce que j'ay veu en plusieurs grands combats et batailles d'armées reales où je me suis trouvé que nous combattions tous ensemble et d'un reng gens de pied et gens de cheval sans laisser nulle troupe derriere, mettant seulement quelques coureurs devant par les deux bouts de noz batailles et les gens de pied tous ensemble et les gens de cheval tous ensemble, qui est une chose que par experience j'ay trouvé fort mauvaise, parce que rompez la file, tout est rompu, et cette façon n'y a point de recours en ung grand combat, je parle pour combattre en une grande campagne, car là où les lieus sont plus estroits, il est forcé de redoubler voz batailles et faire plus d'une troupe. Et parce que j'en ay veu et que je me suis trouvé en deux ou trois combats seulement de mille et deux milles chevaulx contre cinq et six cents chevaulx de mon costé et à qui je commandois et, nous veoyans rompus, pour avoir rallié seulement quarante ou cinquante chevaulx serrés ensemble et redonné dedans, avoir recueilly et sauvé toute la troupe et aussy ceulx qui avoient rompu, des nostres s'estoient rompus eulx mesmes. Aussy fault croire qu'une troupe ne sçauroit rompre qu'elle ne se

rompe elle mesme, et une petite troupe serrée venant à la routte de l'aultre faict plus d'effect et la sauve. Et parce que j'en ay veu par experience je vouldrois combattre en ung grand combat de cette façon : une grosse teste de cavallerie doublée à trois rengs seulement, car, quand il y en a plus, les lances ne peuvent jouer, bien flancquée des deux costéz de bonne harquebuzerie, ung gros bataillon d'infanterie, ses deux flancs couverts de bonne cavallerie. Puis vouldrois separer mon artillerie selon ce que j'en aurois trois ou quattre pieces des deux costéz de ma cavallerie. et des deux costéz de mon infanterie, qui seroit en quattre endroicts et feroit la separation de mes batailles. Je vouldrois avoir quattre troupes de cavallerie de 150 ou 200 chevaulx seulement, deux au millieu et deux aux deux costéz, chascun environ trente pas devant moy et non plus en esquadron quarré seulement pour faire trois trous devant mes gros esquadrons de cavallerie donnant dedans seulement vingt pas devant la grosse troupe pour les mettre en desordre. Et sur ce mouvement, quand les grosses troupes donnent ilz les trouvent en desordre ; car il n'y a si grosse troupe que, quand une petite troupe determinée donne dedans, ne la mettent en desordre à la faveur de ce qui la suit. Et derriere toute cette troupe, je vouldrois laisser deux vieulx cappitaines bien asseuréz qui ne combattissent point, chascun avec 4 ou 500 chevaulx selon la quantité de nostre cavallerie, qui se monstreroient serréz au combat et regarderoient où il seroit besoing de donner. Car la faveur des troupes qui demeurent ensemble sont celles qui font gaingner les grands combats, et cinq cents chevaulx serréz feront honte d'ordinaire à deux mille desbandéz. Et affin que la forme du combat dont je parle cy dessus soit mieulx entenduc, je la metteray icy en desseing [1].

(A suivre.)

LES RELIQUES DE SAINT FRANÇOIS DE SALES ET DE SAINTE JEANNE DE CHANTAL AU CHATEAU DE DUINGT *(Mars 1793)*

Despine et Serand [2], dans l'intéressante notice qu'ils ont publiée sur les reliques de saint François de Sales sous la Terreur,

1. Le manuscrit 8967 est terminé par un dessin à la plume, finement tracé, servant de commentaire à ce petit traité de tactique militaire (M B)

2. *Saint François de Sales, ses reliques sous la Terreur et Annecy*. Annecy, imp. Burdet, 1865, p. 116-118.

relatent que dans la nuit du 23 mars 1793, une barque guidée par un seul homme, portant quelques religieuses de la Visitation et, dissimulées sous des linges, les reliques de saint François et de sainte Chantal, se dirigeait sur le château de Duingt. Plus loin, ils ajoutent que leur enlèvement ne tarda pas à être connu et que, le 6 avril, les religieuses rentrèrent à Annecy.

Deux délibérations de l'administration du district d'Annecy des 27 et 28 mars, dont M. Vernier, archiviste de la Savoie, a bien voulu me donner copie, fixent d'une façon précise la date de leur retour par ordre de cette administration. Elles furent rapportées le 27 mars et probablement les religieuses qui s'étaient rendues à Duingt ne rentrèrent à Annecy que le 6 avril. Il m'a paru que ces deux pièces présentaient un véritable intérêt pour l'histoire d'Annecy sous la Terreur et pourraient trouver place dans la *Revue*. Malgré les précautions prises par les religieuses de la Visitation pour enlever secrètement les reliques de saint François et de sainte Chantal et les mettre à l'abri des fureurs révolutionnaires au château de Duingt, leur départ fut connu et dénoncé par Jean-Louis Vautier, nommé par la municipalité gardien de la Visitation. A la requête du procureur syndic, l'administration arrête que ces reliques seront rapportées de Duingt, déposées dans l'église paroissiale et remises au citoyen curé provisoire de la commune, et enjoint aux religieuses d'avoir à les représenter sous leur responsabilité. Le curé et le procureur syndic du district accompagnés d'un détachement de cavalerie se transportèrent le jour même à Duingt et en rapportèrent les deux cercueils qui furent déposés au 1er monastère de la Visitation et non pas à l'église paroissiale, probablement afin qu'ils puissent être replacés dans leurs châsses, ce qui eut lieu après leur vérification par l'évêque. Le lendemain 28, le procureur syndic rend compte de sa mission, il a fait ramener à Annecy les reliques de saint François de Sales et de la mère de Chantal et requiert que l'on prenne les mesures nécessaires pour faire constater leur identité.

Le conseil général arrête que le citoyen évêque sera invité à se rendre au 1er monastère de la Visitation, où les reliques sont déposées, à faire ouvrir les bières dans lesquelles elles sont renfermées pour être remises dans leurs châsses respectives au cas où il sera reconnu qu'elles n'ont point été changées ni altérées. Malheureusement la suite des délibérations de l'administration du district d'Annecy ne contient pas le procès-verbal de constatation fait par l'évêque, acte qu'il eut été intéressant de

rapprocher du procès-verbal dressé lors de leur enlèvement en janvier 1794 et de la vérification des corps saints faite le 24 septembre 1804. A. PERRIN.

ADMINISTRATION DU DISTRICT D'ANNECY.

DÉLIBÉRATIONS [1].

Séance du 27 mars 1793, an II de la République.

Sur les réquisitions du procureur syndic qui a observé qu'il venoit d'apprendre du citoien Jean-Louis Vautier en cette partie commis par la municipalité par son arrêté du second courant que les ci-devant religieuses du 1" monastère de la Visitation de cette ville (d'Annecy) avoient fait transporter à Duingt les os, soit reliques de saint François de Sales et de la mère Chantal, l'administration arrête que l'on agira sans retard à ce que lesdites reliques soient rapportées et déposées dans l'*église paroissiale* de cette ville, à quel effet est enjoint à la supérieure et autres religieuses préposées en charge de les représenter sur leur responsabilité personnelle à peine d'être poursuivies par toutes les rigueurs de la loi, et de les remettre au citoyen curé provisoire de cette commune qui sera invité de se transporter à Duing avec le citoyen procureur syndic du district suivi d'un détachement de cavalerie pour veiller à l'exécution du présent arrêté.

Séance du 28 mars 1793, an II de la République au matin [2].

Le procureur syndic chargé de se transporter à Duing a rendu compte de sa mission et a fait part qu'il avoit fait ramener en cette ville les reliques de saint François de Sales et de la mère Chantal et a requis qu'il fut avisé aux moyens d'en pouvoir constater l'identité.

Sur quoi le conseil général arrête que le citoyen évêque sera invité de se rendre au 1" monastère de la Visitation de cette ville où lesdites reliques sont déposées et d'ouvrir les bières où elles sont enfermées pour ensuite être remises dans leur chasse respective en cas qu'il soit reconnu qu'elles n'ont point été changées ni altérées, et charge à cet effet le citoyen Fernex de se transporter auprès du citoyen évêque pour agir de concert avec la municipalité en conformité du présent.

NOTES ET DOCUMENTS

SUR LA VIE PRIVÉE EN SAVOIE SOUS L'ANCIEN RÉGIME

1515, 7 novembre : Testament de François de Menthon, chevalier, seigneur de Beaumont. Il veut être enterré au tombeau de ses ancêtres, dans l'église de Notre-Dame du Château près Sallanches : « Ordinat pro luminario suo, die ejus sepul-
« ture, poni quinquaginta torchias cere, quelibet trium libra-
« rum ponderis, que dicte, die ejus sepulture, teneantur in-
« cense per quinquaginta pauperes, eligendos per exequtores
« suos, quos pauperes vult, ante dicta die sepulture, indui una

1. Archives de la Savoie, ray. 35, vol. 1, folio 9, verso.
2 Même volume et même page.

« veste et uno capucio de pagno albo patrie taliter quod, dicta « die, suas vestes et capucia dicti pauperes deportent tenendo « et portendo dictas torchias. Ordinat offerri in ipsa sua sepul- « tura duos equos, copertos duabus sufficientibus coperturis, « una de armis dicti testatoris et alia nygra, unacum ense, « timbro, galea, scuto, banderia et arnesio dicti militis testa- « toris, de quibus remaneant ad paramentum altaris Beate « Marie de Castro et Beati Anthonii dicte ecclesie... ; due co- « perture, gallea, timbrum, scutum et vexillum seu banderia « ponantur super capellam dicti testatoris Beati Anthonii, in « ecclesia supradicta. » Don à l'hôpital du Mont-de-Sion, 1 florin ; pour réparer les toits de la maladrerie de Sallanches, 1 florin ; dons à la maladrerie de Cluses : don à la confrérie du Saint-Esprit de Sallanches, sa meilleure robe avec son chaperon *(capucio)* ; don à celle de Saint-Jacques de Sallanches, 1 robe ; à celle du Saint-Esprit de Beaumont, 1 bonne robe ou 3 florins ; dons à diverses confréries de Sallanches, de Notre-Dame du Château et de Domancy ; dons aux maladreries de Chêne *(de Quercu)* et de Carouge *(pons Arreris propre Gebennas)*, 5 florins ; dons aux deux curés des églises sises vers Rumilly, sous Cornillion, près de la maison du dit testateur, à Sauterens ; fondation de 9 livres pour la construction d'une chapelle dans l'église de Beaumont conformément au désir exprimé par un de ses ancêtres. « Idem testator, consideratis... serviciis « impensis per Franciscum Vicarii, de Bellomonte, hominem « talliabilem ipsius testatoris,... dat atque legat... posteris libe- « ris et heredibus dicti Francisci... videlicet omnem piluche- « riam bladi, gallinarum, gerbarum avene et corvatarum et « cetera alia tributa quecumque per ipsum Franciscum Vicarii « quondam dicto testatori debita pro albergo et hereditate pa- « tres dicti quondam Francisci..., heredes descendentes legi- « time ab eodem de matrimonio legitimo francos et liberos « faciendo de pilucheria supradicta, et quod tallia eisdem non « possit augmentari post obitum dicti testatoris. » Il lègue à ses petits-fils Jean et François son château de Beaumont avec ses appartenances « cum juribus quibuscumque que habet ipse « testator a loco Nanti de Mornay usque ad Rodanum et a « ponte Areris usque ad domum hospitalis de Monte de Sions « et a dicto Rodano usque ad summitatem montis de Salevuz. » Il lègue le château sur Sallanche à son fils Pierre avec tous les revenus qui lui appartiennent dans les mandements de Sallanches, Montjoie, Flumet, Charousse, Rumilly-sous-Cornillon, La Roche, Bonneville et Chatillon « videlicet a nanto de Mor- « nay usque ad nantum de Flous versus Flumetum et ab aqua « vocata Menogea usque ad pontem de Lacu. » Fondation à Beaumont, d'un dîner, chaque année « tempore cadragesime » auquel prendront part 25 pauvres. *(E 110, pièce 7.)*

(Extrait de l'*Inventaire des Archives de la Haute-Savoie*, rédigé par M. Max Bruchet.)

LES CHANSONS POPULAIRES DE LA HAUTE-SAVOIE

(Suite)

La Maison de chez nous.

Mouvement modéré.

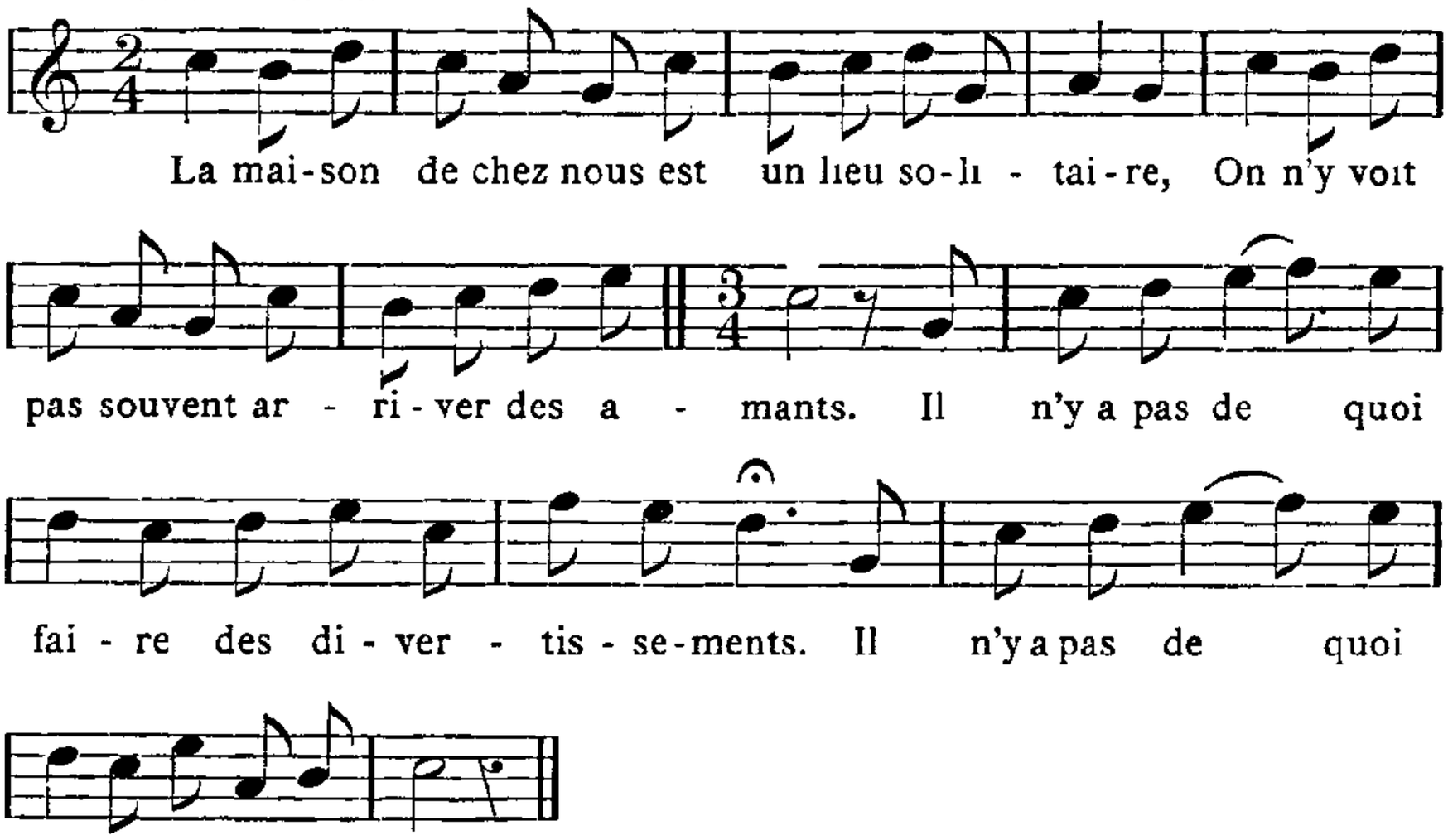

1.

La maison de chez nous est un lieu solitaire,
On n'y voit pas souvent arriver des amants.
Il n'y a pas de quoi faire
Des divertissements,
Il n'y a pas de quoi plaire
A un amant.

2.

Mon amant m'a quitté, ça n'me fait pas grand peine,
Le regret que j'en ai sera vite passé.
J'en porterai le deuil
D'un habit rouge et blanc,
Je verserai des larmes
Et du vin blanc.

3.

Amant, que t'ai-je fait qui puisse te déplaire?
Ne t'ai-je pas aimé quand tu l'as mérité?
Oh ! j'aimerai qui m'aime,
Mon aimable amant,
Oh ! j'aimerai qui m'aime,
En attendant.

4.

Garçons à marier, sur moi prenez exemple,
Ne vous fiez jamais à ces jeunes beautés
Qui ne cherchent qu'à plaire
A cinq ou six amants,
Crainte de rester fille
Dans un couvent.

La Fille qui sauve son Amant prisonnier.

1.

Mon pauvre amant, ô sort infortuné !
Par le conseil vient d'être condamné.
C'est pour un seul coup qu'il avait porté
A l'officier qui l'avait insulté.
Je deviens folle
De tristesse et d'ennui
Il se désole
Et moi je pleure aussi. } *bis*

2.

A la prison je vais le retrouver :
Mon cœur me dit que je peux le sauver,
Rien ne résiste au pouvoir de l'amour
Je m'en vais bien l'éprouver en ce jour.

Ouvre tes portes
Geôlier compatissant
C'est moi qui porte
Des fruits à mon amant. } *bis*

3.

Entrez-y poussant des cris, des sanglots,
Il est là-bas dans ce sombre cachot,
Mon pauvre Charles
Gémit sous les verroux,
Faut que j' lui parle
Bon geôlier laissez-nous. } *bis*

4.

Une fois seule, à mon amant je dis :
« Bien vivement il faut changer d'habits
Mets cette robe et ce grand voile noir,
De te sauver je conserve l'espoir.
Pars au plus vite,
Ton mouchoir sur tes yeux,
Et prends la fuite.
Je te fais mes adieux. } *bis*

5.

Le lendemain, quand on vint m'éveiller,
On m' dit : soldat ! l'on va te fusiller !
Mais quand on fut au dehors des remparts,
On vit flotter mes longs cheveux épars.
C'est une fille
S'écriér' les soldats
Elle est gentille
Ne la fusillons pas. } *bis*

6.

Au même instant, j'aperçois mon amant
En grande joie devant le régiment.
Au général on a fait le rapport,
Il a suspendu son arrêt de mort.
Brisons nos chaînes !
L'on nous a grâciés.
Et plus de peines !
Allons nous marier. } *bis*

Le Buveur ou « la Grenade ».

1.

Cher camarade
De la Grenade,
Tu es malade, je le vois bien.
Si tu buvais du jus divin,
Soir et matin *(bis)*.
Oh ! tu t'en porterais fort bien.

2.

Buvons bouteille,
Pleine et vermeille
Qui tienne au moins cinq ou six pots.
Il faut la boire et la remplir,
Mes chers amis *(bis)*.
Auparavant que de partir.

3.

N'ayez pas peine
De faire faire
Un inventaire après ma mort
Pour vous garantir des procès
A tout jamais *(bis)*.
J'ai tout laissé au cabaret.

4.

Dame l'hôtesse
Viendra sans cesse
Viendra prier sur mon tombeau
En se disant : « Voilà l'enfant
Qui buvait tant, payait comptant.
Nous n'aurons plus de son argent. »

La Ronde du Roi d'Angleterre.

1.

Dedans la cour du roi,
Il est une fontaine.
Que di, que don,
Que dit-elle donc ?
Dedans la cour du roi,
Il est une fontaine.

2.

Sont venus s'y baigner,
Quatre-vingts demoiselles.
Que di, que don, etc.

3.

Le premier qu'a passé,
C'est le roi d'Angleterre.

4.

Les a tout' embrassées,
A laissé la plus belle.

5.

Pourquoi m'as-tu laissée,
Maudit roi d'Angleterre ?

6.

Je n' t'ai pas embrassée
Parce que t'es infidèle.
Que di, que don,
Que dit-elle donc ?
Je n' tai pas embrassée
Parce que t'es infidèle,

7.

Prends ton épée en main.
Et moi ma bayonnette.
Que di, que don, etc.

8.

Au premier coup tiré,
Le roi baissa la tête.

9.

Au second coup tiré,
Le roi tomba par terre.

10.

Bon, bon, le roi est mort,
Nous n'aurons plus de guerre.

Variantes du 7e couplet :

Arme-toi de ton sabre
Et moi d' ma bayonnette.

Si je tire mon poignard
Et moi ma bayonnette.

Autre air :

Chant du Charivari.

Version de Sallanches, chantée par M. Charles Buttin.

Autrefois, lorsqu'un veuf ou une veuve contractaient un nouveau mariage, les habitants du village chantaient sous les fenêtres des époux en s'accompagnant de bruits de ferrailles, casseroles, etc., jusqu'à ce que le couple ait acquitté la dîme imposée : une somme quelconque ou tant de bouteilles de vin et d'eau-de-vie.

Ces coutumes existent encore dans quelques communes éloignées, mais elles tendent de plus en plus à disparaître.

Rossignolet du Bois joli.

Lentement.

(A suivre.)

Jean Ritz.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

4499. — Annecy. Imprimerie ABRY.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 12 octobre 1898.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

882

La séance est ouverte à 5 heures.

Le Président fait part à la Société de la mort de Gabriel de Mortillet. En des termes élevés, il dit toute l'émotion ressentie dans le sein de la Société Florimontane par la perte de son illustre membre et adresse à la famille de Mortillet l'expression de sa douloureuse sympathie. Une notice sur l'œuvre du savant paléthnologue paraîtra prochainement dans la *Revue*.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

M. Desormaux fait don à la bibliothèque d'une brochure :

J. Buche : *Histoire du Collège de Bourg*.

M. Corcelle envoie une notice biographique dont il est l'auteur sur M. J. Ferraz.

M. Miquet complète son *Répertoire des Savoyards contemporains* par sa troisième et dernière série. (Extr. de la *Rev. sav.)*

M. Le Roux fait part d'un envoi adressé au Musée d'Annecy par M. le docteur Fouquet, du Caire, comprenant quelques roches et minéraux de la vallée du Nil, ainsi qu'une importante collection de monnaies impériales romaines frappées en Egypte, savoir : Dioclétien, 28 pièces ; Probus, 30 ; Maximien Hercule, 45 ; Aurélien et Valabatho, 2 ; Severina, 1 ; Tacite, 3 ; Aurélien, 15 ; Numerianus, 16 ; Carus, 6 ; Claudius, 8. La Société adresse ses remerciements au généreux donateur.

Le même annonce que le Musée vient de recevoir de l'Etat une excellente copie de Meissonnier : *L'Homme à la Fenêtre* et que M. Marius Tissot a donné également à la ville d'Annecy sa grande figure en plâtre, *Saint Sébastien*, qui a figuré au Salon de 1898.

M. Bruchet rend compte de la visite en Haute-Savoie de M. Suisse, architecte des monuments historiques. A ce propos il serait peut-être urgent de provoquer un acte de la Commission des monuments historiques dans le but de faire classer certains édifices de notre département, par exemple : l'abbaye

Savoie (Haute) 3.

d'Aulps, le cloître d'Abondance, le château d'Annecy. La Société Florimontane, toujours préoccupée de conserver les vestiges intéressant l'histoire locale, émet le vœu qu'une prompte décision soit prise à cet égard. Le président rappelle d'ailleurs qu'à plusieurs reprises au cours de ces dernières années, tous les efforts tentés dans ce sens n'ont malheureusement jusqu'à ce jour produit aucun effet appréciable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 9 novembre 1898.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion dont la rédaction est adoptée.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Fauché-Prunelle : *Essai sur les anciennes institutions des Alpes cottiennes*, Grenoble, 1856, 2 vol. in-8°. (Achat.)

Bourrit : *Description des Alpes pennines et rhétiennes*. Genève, 1781, 2 vol. in-8°. (Achat.)

Grillet : *Eléments de Chronologie et de Géographie* avec une description des états du Roi de Sardaigne, Chambéry, 1788, in-12. (Achat.)

Camus : *La Venue en France de Valentine Visconti, duchesse d'Orléans*, Turin, 1898, in-8°. (Don de l'auteur.)

Gonthier : *Promenade historique à travers les rues d'Annecy*, Annecy, 1898, in-8°. (Don de l'auteur.)

Duval (César) : *Une Enquête agricole et économique dans le bailliage de Ternier en 1756*, Saint-Julien, 1898, in-8°. (Don de l'auteur.)

Bruchet (Max) : *Etude sur Jacques de Savoie, duc de Genevois-Nemours*, Annecy, 1898. (Don de l'auteur.)

Dupont : *Comptes-rendus du deuxième Congrès international de chimie appliquée*, Paris, 1897, 5 vol. in-8°. (Don de l'auteur.)

M. Marteaux fait la communication suivante sur le sort des latins *via* et *planum*, dans les lieux-dits de Haute-Savoie :

Via ne donne pas *voie* comme en fr.; l'*i* se maintien comme en italien, d'où *vie*, *viaz* (Domancy) et en patois *vi* qui est féminin, *la vi des Romains* (Pringy) *la vi des chevaux* (les Salomons), rarement masculin *le vi élevé* (Annecy-le-V.). Les paysans entendent par ce mot les chemins qui bordent les

champs, comme dans l'expression : *Alla en çhan pë lès vîs.* Au moyen âge, il signifiait le chemin par rapport à la grand' route *(strata publica)* ; l'abbé Ducis pensait même qu'il avait pu désigner une ancienne voie romaine, comme à Lavy (Balmont) ; ce serait un analogue de Lavoye (Meuse) ; cependant le nom latin de Lavieu (Loire) *Laviaco* (1152) semble rappeler plutôt un gentilice Lavius, d'où le nom de la station Lavisco, près de Chambéry, rapprochement fait par M. d'A. de Jubainville. (Op. c. p. 549.) Il est fâcheux que dans le nouveau cadastre on ait cru devoir remplacer *vi* par son doublet français. Parmi ses dérivés on peut citer d'une part *viol* qui en Rouergue est synonyme de sentier, d'où les Violles (Seytroux), et *Violon* (Seynod) d'autre part *vion,* maintenant un ruisseau près d'Excenevex, avec son diminutif *vionnet,* cité en 1434.

L'adjectif lat. *planum,* employé subst. au neutre pour désigner un sol uni, une plaine, a passé dans la topographie alpine où il désigne les parties planes et assez exiguës du terrain par opposition aux hauteurs voisines. E. Tissot a énuméré brièvement les membres de cette famille *(Rev. sav.,* 1892). Le neutre *planum* n'est pas rare dans les chartes ; on le rencontre en 1151 ; il s'oppose aux Alpes prises dans le sens général de sommets, *tam in Alpibus quam in planis,* en 1202 ; de là les lieuxdits, au Plan, le Replan. Il s'unit comme adjectif à des substantifs ; tels le Plan Bois (Lully) le Plan Champ, et sous une forme française, la Plaine Joux (Servoz) la Plaine Serve, *plana Silva* (Chevênoz). Ses dérivés sont le Planay, *planai* en 1202, de *planetum,* endroit où il y a de petits plateaux, et la Planelet (Megève). Le fém. correspondant est *plana* d'où le Planaz, sur la rive gauche des Usses, *en la planni,* au XIII^e^ s. Le dérivé *planea, planea* donne la Plagne ou la Plaigne ; en 1188 *planea* est opposé à *precipicium*. Planaise vient de *planatia, planesia* en 1107 (v. cart. S^t^-Hugues de Grenoble). Il existe enfin dans une charte de Vallon de 1305 l'expression de : terre de l'Art-Plain, *de larta plane,* qui est à expliquer.

Cette communication donne lieu à une intéressante discussion philologique à laquelle prennent part **MM. Constantin** et **Desormaux.**

M. Le Roux annonce que l'herbier du Musée vient de s'enrichir grâce à la libéralité de M. Bouchard, directeur de l'école supérieure d'Annemasse, de 47 beaux échantillons de plantes de la Haute-Savoie dont plusieurs sont assez rares dans notre région, particulièrement : *Pyrola uniflora* L., *Chlora serotina*

Koch, *Andromeda poliifolia* L., *Androsace carnea* L., *Androsace helvetica* Gaud, *Lathræa squammaria* L. D'autres échantillons sont promis pour l'été, et si quelques botanistes ou amateurs veulent suivre l'exemple digne d'éloges de M. Bouchard, il y a lieu d'espérer que l'herbier si précieux de la Haute-Savoie pourra être reconstitué dans sa fraîcheur primitive.

M. Guerby résume les observations qu'il a faites dans le courant de l'été dernier sur les températures comparées du sol et de l'air. Il rapporte un phénomène de mirage qu'il a vu sur le lac par une chaude matinée d'août.

Il est procédé ensuite à la nomination des jurys pour les concours d'histoire et de poésie ouverts en 1898. Les membres de la Société désignés sont pour l'histoire : MM. Dunant, Bruchet, Gonthier, et pour la poésie : MM. Dunant, Constantin, Desormaux, Marteaux, Ritz.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 14 décembre 1898.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau :

D' Gyel : *L'Etre subconscient.* (Don de l'auteur, transmis par M. Desormaux.)

Le Roux et Marteaux : *Les Sépultures burgondes en Haute-Savoie.*

Le Président donne la parole à M. Desormaux, rapporteur du jury de poésie, dont les conclusions sont adoptées.

Les récompenses sont décernées dans l'ordre suivant :

1er Prix : 100 fr. — *Le Mage* : M. Jean Bach-Sisley, de Lyon.

2e Prix : 60 fr. — *Poèmes divins* : M. Ely Nevil, de Laigle (Orne).

3e Prix : 40 fr. — *Lueurs mourantes* : M. Richard, à Fours (Nièvre).

Mentions très honorables. — *Essai de Fables* : M. l'abbé

FALCONNET, à Magland. — *Mai. Fleur d'Amour* : Mlle DESRIPPES, à Faverges. — *Anxiété* : M. ORECCHIONI Sybillin, à Annonay.

MENTION HONORABLE. — *Guirlande poétique* : Mlle Marie THOMAZEAU, de Bouin (Vendée).

M. Bruchet, rapporteur du Concours d'histoire, donne les résultats de l'examen du jury qui propose les récompenses suivantes ratifiées par la Société :

1er PRIX EX-ÆQUO : 150 fr. chaque. — MM. VUARNET, de Messery, pour sa monographie de Messery et Nernier, — et BOUCHAGE, de Chambéry, auteur d'un ouvrage sur les Dames de Charité de Chambéry.

2e PRIX : 100 fr. — M. GEX, instituteur aux Houches, pour sa monographie de la commune des Houches.

MENTION HONORABLE. — M. PERRIN, directeur de l'école primaire de Cluses, pour son travail sur la commune de Cluses.

Il est procédé ensuite au vote pour le renouvellement du bureau.

A la suite du dépouillement du scrutin, le Président proclame réélus tous les membres sortants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire, Marc LE ROUX.

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE POÉSIE

MESSIEURS,

Comme l'an passé, votre rapporteur se voit obligé de rappeler tout d'abord les prescriptions du concours. Parmi les dix-neuf envois qui ont été adressés à la Société Florimontane, dix seulement peuvent être acceptés. L'un a dû être exclu parce qu'il porte le nom de l'auteur (n° 4 : *A Cœur ouvert*). Un autre est une petite brochure « pour lire sur la route des Alpes ». Elle est intitulée *Les Alpes mystérieuses* (n° 8) et illustrée de jolies vignettes. C'est un mélange de prose et de vers. Henri Heine y figure non loin de Bernardin de Saint-Pierre, et Victor Hugo y coudoie Pierre Dupont et Lamartine. Maint alpiniste sera charmé de suivre l'auteur dans ces merveilleuses régions qu'il nous décrit. Mais le jury n'avait pas à classer des guides illustrés.

Sept concurrents ont omis la formule exigée : « pièce inédite

et qui n'a été présentée à aucun autre concours .» Voici les titres de leurs œuvres : N° 2 : *Symphonie lacustre* (avec de gracieuses enluminures). — N° 6 : *Héros obscurs*. — N° 7 : *Marie*. — N° 11 : *Voces rerum ignotæ*. — N° 14 : *Pablo*. — N° 16 : *Le Chien de Belfort, Sonnets, etc.* — N° 17 : *Chanter, rêver, prier*.

Les poètes devraient-ils oublier que les Muses sont les filles de Mnémosyne ? Elles leur pardonneront, sans doute, quand ils auront ajouté de nouveaux vers (et de meilleurs) à ceux qu'ils ont déjà envoyés. Qu'ils lisent du moins la spirituelle déclaration d'un fabuliste évincé l'an dernier par suite du même oubli regrettable :

Quelques-uns de mes Essais
Sont à vos yeux, je le sais,
Des redites.
Si j'avais eu de l'esprit
L'an passé, j'aurais écrit :
« *Inédites*
« *Et vierges de tout concours.* »
Hélas ! on voit tous les jours
Le poète
Perdre, tant il est distrait,
Ce qu'un autre garderait
Dans sa tête.
Cette fois j'ai rétabli
Le mal d'un premier oubli.
Veuillez lire,
Doctes jurés, ce que je mets
Ici même entre guillemets.

On ne saurait s'excuser en de meilleurs termes.

*
* *

Restent dix envois réguliers. Deux seulement, que le jury a tout d'abord écartés à l'unanimité sont très faibles : *Coup de Fouet* (n° 3) et *Au Bord du Léman, Nuit d'Adieu*, etc. (n° 19). La seule nouveauté que nous apprenne l'auteur de *Coup de Fouet* (et l'on s'en doutait bien un peu) est que « ses vers ne sont point faits au tour ». L'auteur de la *Nuit d'Adieu* a le mérite d'avoir choisi une excellente épigraphe. Il a aussi des sonnets. « Ils sont bons tout au plus à mettre au cabinet, et tout de go », dirait quelque Jules Lemaître. Le jury veut être plus courtois qu'Alceste. Il sait que « tous les genres sont bons », comme nous en avertit l'épigraphe de *Nuit d'Adieu*. Pourquoi faut-il qu'il se rappelle aussi le second hémistiche ?

Or, que de tels vers soient ennuyeux, c'est là leur moindre défaut.

*
* *

La prose rimée de *Dette Sacrée* (nº 13) est immédiatement au-dessus. L'éloge est médiocre. Mais rien de plus banal que le sujet. Le style, par surcroît, s'y adapte merveilleusement. Il est pesant, traînant, souvent emphatique et d'une rare monotonie. Çà et là de pâles imitations d'imitations ; des périphrases qu'on s'étonne de lire encore :

Je n'ai pas vu deux fois naître et mourir le jour
Depuis que l'Infortune habite mon séjour.....
Vieillesse, inquiétude, (assemblage funeste), etc.

Au poncif romantique succède le poncif classique qui ne vaut guère mieux. Conclusion : éliminé, à l'unanimité.

*
* *

Guirlande poétique (nº 12) est une œuvre bien supérieure. L'auteur est très fécond, trop fécond peut-être. Il ne nous envoie pas moins de 18 petits poèmes, harmonieux, d'une facture aisée, ordinairement bien rimés, et souvent intéressants.

« Rien à demi », telle est la devise qu'il a choisie. On peut regretter que le poète n'y soit pas toujours demeuré fidèle. Sans doute, il n'a pas eu, lui non plus, le loisir de faire court, et de retrancher, avec « les ornements ambitieux », les vers médiocres ou faibles. Ce n'est pas qu'il ait perdu un temps précieux à la recherche de sujets nouveaux. Il n'a garde de rimer autre chose que des lieux communs. « Rien n'est stable ici bas », « le bonheur s'enfuit comme un rêve », « l'amour voit flétrir sa rose parfumée », etc., que de fois n'a-t-on pas répété ces aphorismes! Peut-il y avoir un concours poétique sans qu'on nous apprenne que la vie est courte et l'amour éphémère ? Mais n'est-ce pas la même inspiration que nous retrouvons dans la *Tristesse d'Olympio*, dans le *Lac*, ou dans telle des *Nuits* de Musset ? Tant qu'il y aura des poètes, ils chercheront à donner une forme nouvelle à ces pensées si vieilles. L'auteur de *Guirlande poétique* ne l'a pas suffisamment entrepris. Il a de l'imagination, de la sensibilité, de la grâce ; mais la forme n'est guère plus originale que les sujets choisis ; elle n'est rien moins que personnelle.

Tantôt le poète écoute la *Voix des Cloches*, cette voix qui a déjà inspiré tant de versificateurs et de musiciens. Il n'entend

pas cependant le carillon joyeux des jours de fête ; car dolente est son âme et tristes ses souvenirs.

Son cœur inassouvi souffre, nous dit-il, d'un mal mystérieux.

Certes il a bien le droit d'être mélancolique, le poète, s'il est vrai, comme on le prétend, qu'il doit à jamais ignorer l'espérance, même « en parlant d'espoir et des cieux ». Mais ni La Fontaine, ni Musset, ni Verlaine, ni même le plus morose de nos décadents n'auraient voulu souscrire au vers suivant :

Quand on devient poète, on cesse de sourire.

Avec de tels sentiments l'auteur devait aimer la terre du rêve. Il ira volontiers s'enivrer d'aromes sauvages, parmi les landes solitaires, les bruyères roses et les genêts d'or. Car il se souvient sans doute de tel sonnet de l'auteur des *Trophées :*

Pour que le sang joyeux dompte l'esprit morose,
Il faut, tout parfumé du sel des goëmons,
Que le souffle atlantique emplisse tes poumons ;
Arvor t'offre ses caps que la mer blanche arrose.

(Les Trophées : *Bretagne.)*

Et voici que d'autres souvenirs s'éveillent en foule. Nous songeons à Brizeux, à tous les chantres de l'âpre terre kymrique où l'on goûte sans fin

L'ivresse de l'espace et du vent intrépide.

Assurément la comparaison avec les maîtres ne peut que nuire à l'auteur de *Bretagne*. Aussi préférons-nous *Les Sabots de Noël*, d'une lecture agréable, (une pièce de même nom vient d'obtenir le 1er prix au dernier concours du *Caveau Lyonnais*) ou *Les Obsèques d'un Papillon*, dont nous donnons ici les meilleures strophes :

Les Obsèques d'un Papillon.

Ce fut, de toutes parts, une douleur immense
Parmi les grillons, les bluets :
Et les champs recueillis où dormait la semence
Restèrent un instant muets...
Alouettes, perdrix, hirondelles et cailles
Volèrent annoncer au loin,
Aux oiseaux attendris, l'heure des funérailles,
A travers luzerne et sainfoin.

Le jour parut. Soudain muguets et campanules,
Bercés au souffle des lilas,
Clochettes, liserons, jacinthes, renoncules
A l'envi sonnèrent le glas.

Le linceul fut tissé de quelques fils de Vierge,
Détachés des buissons en deuil ;
La marguerite offrit dans sa corolle un cierge
Et la rose fut le cercueil.

Sous l'haleine attiédie et si pure des brises,
Les fleurs jetèrent leur encens,
Comme les encensoirs donnent à nos églises
Leurs parfums les plus caressants.
Voilés sous l'épaisseur des brumes printanières,
— Mais fidèles au rendez-vous —
Tous les pavots dressaient prestement leurs bannières
Aux tons pimpants, bien que très doux.

Et les chantres des bois, s'élevant dans la nue,
Entonnèrent de graves chants ;
Aux accents de leur voix plaintive et contenue,
Le convoi prit à travers champs.
Et l'on voyait tomber des larmes de rosée,
— Larmes du lis et du jasmin —
Diamants qui brillaient sur la terre irisée,
Et tombaient dans le long chemin.

Lorsque vint à passer le funèbre cortège,
Sous le dais d'un pommier fleuri,
L'arbre au papillon mort donna toute sa neige,
Et le peuple en fut attendri.
Le convoi s'arrêta dans un lieu solitaire,
A l'ombre d'un chêne très beau ;
Prestement les fourmis creusèrent sous la terre
La fosse d'un étroit tombeau.

Et bientôt, sur le bord de la fosse entr'ouverte,
— Rendant ses gais accents plus sourds —
S'avança lentement une cigale verte
Qui vint faire un touchant discours.
L'eau bénite des pleurs tomba sur ses paroles,
On enterra le papillon ;
Puis le chœur des oiseaux, l'essaim des bestioles
Retournèrent à leur sillon.

*
* *

Sous l'épigraphe « *Cives et semper cives* » (n° 18), figurent, trois sonnets et deux courtes compositions : *Anxiété* et *Boutade*. « Ne soyez point poète », nous conseillait l'auteur de *Guirlande poétique*, dans une de ses pièces qu'il intitule ainsi. Ne soyez point poète ; même plaignez ceux qui ont reçu du ciel ce don perfide.

Ah ! sans doute il est bon de rimer sur la rose,
L'étoile d'or, l'épi, l'oiseau

Il est bon de rêver à quelque douce chose
Sous la lune, au bord d'un ruisseau.

Mais devant ces décors le front se penche triste
Au milieu des chants et des fleurs,
La douleur du poète aux plus beaux vers résiste,
Il écrit à travers des pleurs.

De tels vers ne décourageront, n'ont jamais découragé aucun poète. « Pour menace, prière, ou courtoise requête que vous leur faites, vous ne sauriez de leur tête ôter la poésie ; plus vous les tansez et plus à faire des vers la fureur les pousse ». C'est à peu près en ces termes que Ronsard répondait aux objurgations de son père. — Soyez poète, si cela vous plaît, pense l'auteur de *Boutade,* aimez les vers et la lumière ; vivez d'illusions, bercez-vous dans le rêve, cueillez les épis d'or ou le pampre vermeil ; aimez tout, mais n'aimez pas la femme ! Voilà certes qui n'est pas très galant. Cela tranche quelque peu avec les fadeurs dédiées aux « Iris en l'air », fadeurs que l'auteur de la boutade lui-même n'a pas toujours su éviter *(Anxiété)*.

Un enthousiasme juvénile, le sentiment de la nature, une veine facile et certaine dextérité à tirer quelque chose de rien, voilà ce qui frappe le plus à la lecture de ses vers. *La Prière des Champs* est le meilleur des sonnets qu'il nous envoie. Malgré ses imperfections, ce sonnet n'a pas été jugé indigne de recevoir l'hospitalité dans la *Revue*.

La Prière des Champs.

A l'heure où de la nuit les ailes constellées
Se déploient lentement aux Cieux silencieux,
La prière des champs, souffle mystérieux,
Dans l'air tiède s'élève, en larges envolées.

La brise va semant ses caresses voilées ;
Tout bas, le flot craintif murmure un chant pieux ;
La fleur heureuse épand son encens précieux,
L'étoile est attentive aux plaintes des vallées.

Et l'être humain brisé par les âpres rancœurs
Dont l'abreuvent la vie et les hommes moqueurs,
Dans l'extase mystique entrevoit quelques charmes.

Et sur la mousse verte, ou sur le tertre noir,
Fléchissant les genoux, les yeux baignés de larmes,
Il offre à Dieu son cœur, pour un rayon d'espoir.

* * *

Encore un poète « dolent ». Depuis qu'il pleure sa jeunesse, « tout en son âme est nébuleux ». Aussi quand avril renaît, l'auteur se sent-il plus vieux et plus morose. D'autres célèbreront le renouveau, « l'honneur des bois et des mois » ; pour lui, s'il se promène parmi les vallons ensoleillés, il croit voir la nature rajeunie l'accueillir de son plus ironique sourire. De là quelque amertume sans doute ; mais les souffrances d'une « âme nébuleuse » ne sont point très poignantes, à ce qu'il semble. Rien d'un Vigny ou d'un Léopardi. Et pourtant quels beaux vers, ce contraste entre l'homme qui passe et qui gémit et la nature éternellement impassible et belle, n'a-t-il pas inspirés à ces grands poètes et à tant d'autres qui se demandent si vraiment la nature les invite et les aime ! Ne cherchons pas ici pareille profondeur. L'auteur de *Mai* (n° 1) malgré sa tristesse, aime encore les idylles. Il nous offre parfois de petits tableaux pleins de fraîcheur. Ses deux sonnets les plus heureux sont : *L'Oubli* et *Pauvre Petit*.

L'Oubli.

Sous la brume, le Ciel morose
Cachait ses rayons éclatants ;
Aux bois plus de nids palpitants ;
Des beaux jours la porte était close.

J'allais vers la tombe où repose
L'épouse, qu'un soir du printemps,
La Mort ravit, joyeuse et rose
Comme l'aube de ses vingt ans.

Je croyais trouver sur la pierre,
Le cœur brisé, l'âme en prière,
Un homme au visage pâli,

Et la corolle parfumée
D'une fleur qu'elle avait aimée.
Hélas ! je n'ai vu que l'Oubli.

Pauvre Petit !

Sur son petit lit blanc, l'enfant chéri sommeille,
Pour ne plus s'éveiller. La Mort a clos ses yeux,
Blêmi son front charmant et sa lèvre vermeille,
Sans pitié pour l'Amour pâle et silencieux.

Une âme toute pure a pris son vol aux Cieux.
Oh ! le beau Paradis ! Et l'enfant s'émerveille,
Des voix de chérubins lui caressent l'oreille,
Il sent germer une aile à son corps gracieux.

Puis il cherche en l'azur, son sourire se pose
Sur un Ange mignon, tout habillé de rose,
Qui lui jette un baiser, des étoiles, des fleurs.

Mais bientôt il s'étonne et, sous l'angoisse amère,
Son frêle corps tremblant, le petit fond en pleurs,
Et, les mains vers Jésus, il appelle sa Mère.

Les autres pièces sont d'une facture aisée ; elles n'offrent pourtant rien de bien remarquable, sinon çà et là quelques chevilles. Voici le premier quatrain de *Fleur d'Amour :*

L'aube soulevait sa persienne :
Dans les sentiers fleurant le thym
Où rode parfois le Destin,
La grive entonnait une antienne.

Le premier vers manque de goût ; le troisième évidemment n'est là que pour la rime. Et si l'on vous rappelait l'opinion de Théodore de Banville, si l'on vous répétait que le poète est libre d'ajuster ses vers « en bouchant les trous avec sa main d'artiste », et que, pour boucher les trous, il lui faut bien des chevilles, comme il en faut au menuisier pour attacher deux planches l'une à l'autre, n'ayez garde d'oublier le vers bien connu :

Le dernier des humains est celui qui cheville !

*
* *

Qu'on s'évertue encore à rimer des fables, cela ne laisse pas d'étonner quelque peu. Quels risques ne court-on pas à s'aventurer sur les traces de l'inimitable La Fontaine ? Reste-t-il même à glaner tout en regrettant d'être venu trop tard ? Florian lui-même est bien pâle ; quant aux autres fabulistes, combien peu connaissent seulement leur nom ! Telles sont à peu près les réflexions unanimes qu'a suggérées l'*Essai de Fables* (n° 10). Cet essai figurait déjà au concours de l'an passé. Il nous revient, avec la mention obligatoire, suivie d'une agréable dédicace « *A Messieurs mes Juges* », et de la *Déclaration* dont nous avons parlé.

L'auteur qui a de l'esprit et de l'imagination, s'est efforcé d'inventer quelques situations nouvelles. Sire Lion joue le rôle de grand justicier. Par devant lui plaide une brebis éplorée. Le loup se trouble. Donc, c'est le loup qui a ravi l'agneau. Et voilà pour le vieux monarque une occasion propice de s'offrir à peu de frais une nouvelle robe de chambre. L'ours ne bouche

plus sa narine. Il a vu que ce geste est déplacé à la cour. Depuis la mort d'un sien parent, il a mûrement réfléchi : il connaît les usages ; il a aussi médité sur les moyens de parvenir. Bref l'ours est devenu l'exécuteur des jugements royaux.

Si le hobereau s'est dégrossi (combien peu !), le poète a vraiment déchu de son rang. A la cour du lion, ni aigles, ni cygnes; mais dans la mare voisine s'ébattent de vulgaires oisons. Ces oisons, il est vrai, pourraient en remontrer à bien des rats de bibliothèque. Ils ont, j'imagine, trouvé le moyen de loger dans un coin de leur étroite cervelle des pages entières de Becq de Fouquières ou de Guyau, car ils discutent gravement sur la précellence de la rime suffisante ou de la rime « millionnaire » ! Pour un peu, ils nous diraient dans quelle pièce Victor Hugo a fait rimer « Corneille » avec « corneille », « Racine » avec « racine », et « j'ai faim » avec « génovéfain ». L'un aime avant tout le bon sens ; aussi puise-t-il ses exemples de préférence dans La Fontaine ; en effet, dit-il, « on le boit comme on boit à la fontaine » . Il s'égaye des rimes-calembours, tout en faisant un jeu de mots assez médiocre sur « Papa Loyson ». L'autre préfère suivre la mode, qui est, comme chacun sait, pour un oison, d'imiter Hugo, « le roi des vers », sans quoi l'on ne sera jamais « qu'un poète à l'envers ».

D'autres fables sont d'un meilleur goût. Parmi les mieux tournées, nous citerons *Le Singe et le Butor*, *Un Ane sur la Glace*, *Les Écoliers et le Chabot*, et, malgré le début qui est assez gauche, *La jeune Souris et le vieux Rat*.

Voici d'abord la dédicace :

A Messieurs mes Juges.

Je sais que votre Académie
Est pleine d'encouragements :
Elle sera ma bonne amie,
Si mes vers lui semblent charmants.
Moi, je les trouve sans reproche,
Comme il en est d'un premier-né,
Mais peut-être que plus d'un cloche ?...
Si j'étais assez infortuné
Pour n'avoir pas une cheville
Et pas ombre de vers boiteux,
Mes juges diraient en famille :
Rendons ce fabuliste heureux.

Couronné, mon Essai timide,
Sur la voie où naissent les vers,

Me lancerait d'un pas rapide.
On lirait par tout l'univers
Mes Fables dans un gai volume.
Pour commencer, me voilà mis
Entre vos *marteaux* et l'enclume :
Messieurs, frappez, mais en amis.
Lors, tout joyeux, sous ma couronne,
Je chanterai pour les humains
Comme ne chante plus personne :
Ma gloire est toute entre vos mains.

Le Singe et le Butor.

Devant les animaux d'une ménagerie,
Maître singe donnait un cours de singerie ;
Montant, descendant son poteau ;
Au sommet faisant la culbute ;
S'y tenant d'une main sans redouter de chute,
Et pensant que toujours il faisait du nouveau
Il n'avait cependant qu'une seule manière
De se plier sur son derrière,
Sur les côtés ou de l'avant.
A force de le voir revenir si souvent
Aux mêmes tours, on eut vite dans la mémoire
Tout le fond de son répertoire ;
Et la plupart des assistants
Montraient qu'ils étaient mécontents
Des cent cabrioles du sire.
Je dis la plupart, un butor
A pleins poumons criait encor :
C'est merveilleux, c'est à mourir de rire ;
Ce singe vaut son pesant d'or !
Un sot trouve toujours un plus sot qui l'admire.

Les Ecoliers et le Chabot.

On ne fait pas l'école buissonnière
Tous les jeudis de la même manière.
Un jour, au lieu de courir les buissons,
Ceux que fatigue la grammaire
S'en furent troubler la rivière,
En donnant la chasse aux poissons.
L'un d'eux, soulevant une pierre,
Mit à découvert un meunier.
Il eut tôt fait de l'empoigner.
Comme il le tenait par la tête,
Chacun de s'écrier : Oh ! quelle affreuse bête !
Son chef à lui pèse autant
Que le reste. C'est dégoûtant,

Ces yeux sortant de leur orbite ;
Cette gueule pareille à la bouche d'un four.
Quelle tournure hétéroclite
Que cette masse, alors qu'elle est vue au grand jour !
On dirait un gros clou finissant en aiguille.
Ce chabot ne tient de l'anguille
Que le jus repoussant qui l'enduit tout autour...
Et sur ces mots l'on passe à des éclats de rire.
On ne rit pas longtemps : Des mains de son bourreau,
Le chabot glisse et tombe à l'eau,
Mais non sans réfuter la cruelle satire,
Dans le trajet on l'entend dire :
Je n'aurais pas rejoint mon élément,
Si Dieu m'avait fait autrement.

Un Ane sur la Glace.

Un jour d'hiver, à l'autre bord
D'une surface unie et transparente,
Un âne contemplait une gerbe alléchante
Sur la grève posée : il y courut d'abord,
Sans réfléchir que la surface
Allait montrer un âne sur la glace.
L'élan qu'il prend le conduit au milieu ;
Mais quand l'élan finit, le voilà comme un pieu
Planté, sans pouvoir battre en avant, en arrière.
On dirait un âne en fourrière.
S'il lève un pied, il menace de choir ;
En lever deux est deux fois moins facile.
Jugez s'il a l'esprit tranquille !
Or, qui pensé-je apercevoir
Sous mon pauvre âne effaré sur la glace ?...
Un sot que la faveur a mis en bonne place.

La jeune Souris et le vieux Rat.

Une jeune souris, pour ne pas en sauter,
Dut interrompre son goûter.
Il ne restait qu'une noisette.
Fallait-il être rondelette
Pour se sentir devant si peu
La vie en jeu ?
Pendant qu'elle attendait qu'il se fît de la place
Pour loger le menu morceau,
Elle vit lentement s'avancer un museau
Qu'elle eut tôt reconnu pour être de sa race.
C'était en effet un vieux rat
Ne pouvant plus traîner son ventre plat,
Tant il souffrait d'une longue famine.
Comme il criait de loin : chère cousine,

Je meurs de faim, à mon secours !
Quand tu n'aurais qu'une noisette,
C'est assez pour sauver mes jours...,
La cousine fit table nette.
Mais qu'advint-il ?... Elle en creva.
Hélas ! quand son cousin auprès d'elle arriva,
Ce fut pour mourir de misère.
Cette histoire est, chez nous, en plus d'un exemplaire.

Ce fabuliste ne prétend pas nous convier à « une ample comédie aux cent actes divers », mais n'y a-t-il pas quelque mérite à offrir parfois une attrayante saynète? On a reproché au style d'être trop souvent terne et prosaïque. Nous trouvons en effet peu de mots qui fassent image, et rarement « cela est peint ». L'auteur a su tirer un bon parti du vers libre, mérite assez peu commun. Il ne manque, nous l'avons dit, ni d'invention, ni d'habileté. La morale de ses fables est irréprochable et d'ordinaire bien amenée. Ces qualités lui ont valu les encouragements du jury et une mention très honorable.

*
* *

L'auteur de *Lueurs Mourantes* (n° 9) nous envoie cent vers, ni plus, ni moins. Comme beaucoup sont bons, cela vaut mieux que cent pièces négligées. « Trouver six beaux vers, disait Taine; mais j'aimerais mieux commander une armée ! Il y a telle occurrence où les soldats ont gagné la bataille. Mais trouver six beaux vers ! » Taine exagérait un peu, je l'avoue. Puisque l'occasion s'en présente, je rappellerai aussi quelques lignes tirées de la préface de *Pierre et Jean*. Maupassant parle des conseils que lui donna Louis Bouilhet. « A force de me répéter que cent vers, peut-être moins, suffisent à la réputation d'un artiste, s'ils sont irréprochables et s'ils contiennent l'essence du talent et de l'originalité d'un homme même de second ordre, il me fit comprendre que le travail continuel et la connaissance profonde du métier peuvent, un jour de lucidité, de puissance et d'entraînement, par la rencontre heureuse d'un sujet concordant bien avec toutes les tendances de notre esprit, amener cette éclosion de l'œuvre courte, unique et aussi parfaite que nous le pouvons produire. »

« Vers le mystère » telle est l'épigraphe choisie. Mystère en nous, mystère hors de nous ; partout l'inconnu ou l'inconnaissable. A cette constatation si vieille aboutissent, aboutiront toujours peut-être la plupart des grands systèmes philosophiques : « *Alte terminus hœrens* ». C'est la mort, c'est l'au-delà ;

On marche, on court, on rêve, on souffre, on penche, on tombe,
On monte. Quelle est donc cette aube ? C'est la tombe.

Lieu commun ces vers de Victor Hugo, lieux communs ceux de Leconte de Lisle *(Dies Iræ)* :

Et toi divine Mort, où tout rentre et s'efface,
Accueille tes enfants dans ton sein étoilé,
Affranchis nous du temps, du nombre et de l'espace,
Et rends-nous le repos que la vie a troublé.

Et lieu commun encore, le *Sermon sur la Mort*. Mais n'y a-t-il pas, comme M. Brunetière a essayé de le démontrer, un lieu commun au fond de toute grande composition poétique? Rien d'étonnant si *Heure d'Angoisse* nous rappelle d'antiques pensées et parfois aussi des expressions que nous retrouvons à chaque page de nos poètes contemporains. « La poussière humaine, ses voluptés, ses pleurs, ses combats, ses remords,

Les dieux qu'elle a conçus et l'univers stupide
Ne valent pas la paix impassible des morts. »

Ainsi se termine, sur une pensée peu consolante. l'*Illusion Suprême*, de Leconte de Lisle. C'est aussi presque l'unique inspiration de l'*Illusion* de Jean Lahor, comme c'est la conclusion de la courte pièce que nous mentionnons, *Heure d'Angoisse* :

O mort! l'homme pâlit devant ta sombre image
Et sent frémir son cœur tremblant comme un roseau ;
Et pourtant elle est douce après l'ardent orage
Aux morts silencieux la fraîcheur du tombeau !

Ces vers sont bien frappés. Les développements heureux ne sont pas rares non plus dans *Mystère de la Nuit*, dont l'inspiration est identique. Le poète a le sentiment de la couleur : de là une certaine recherche des épithètes, telles que « livide, sombre, noir, obscur ». Elles ne sont point déplacées dans une pièce tirée d'un recueil qui a pour titre *Crépuscules sombres*. Les strophes sont bien appropriées au sujet. Sauf la dernière, elles sont formées de trois vers alexandrins suivis d'un vers de six pieds. C'est une des plus belles strophes que nous connaissions, celle du *Lac* et du *Crucifix*. La coupe, ordinairement classique, est heureusement variée, grâce à l'emploi discret de la coupe dite romantique, qui divise l'alexandrin en trois parties égales :

C'est l'inconnu, désert obscur : tout est mystère.

Le poète est moins heureux dans *Crépuscule d'Amour*. Il

suffit, pour s'en convaincre, de citer les premiers vers de l'*Attente* :

Ah ! qui donc viendra guérir la blessure
De mon cœur sanglant ?
Qui donc posera sa main blanche et pure
Sur mon front brûlant ?

On voit immédiatement le défaut. On a l'impression d'une succession de six vers de cinq syllabes :

Ah ! qui donc viendra
Guérir la blessure
De mon cœur sanglant ?
Qui donc posera
Sa main blanche et pure
Sur mon front brûlant?

Cette impression provient surtout de ce que le premier et le troisième vers ont même consonnance à l'hémistiche (viendra-posera). S'il en était de même pour toutes les strophes, on pourrait croire à une sorte de rythme original, où le troisième et le quatrième vers se termineraient tous deux par une syllabe masculine, sans qu'il y eût rime (sanglant-posera). Mais il arrive aussi que le petit vers ajouté à l'un des hémistiches du décasyllabe donne l'impression d'un vers unique. Voyez la strophe suivante :

Tu m'apparaîtras ; sans une parole,
Tu me souriras
Du sourire ému qui calme et console
En m'ouvrant tes bras.

On pourrait l'écrire :

Tu m'apparaîtras; sans une parole,
Tu me souriras du sourire ému
Qui calme et console en m'ouvrant tes bras.

Quand on combine le vers de cinq syllabes avec le décasyllabe, on coupe généralement, le grand vers après la cinquième syllabe :

Vous qui m'aiderez | dans mon agonie,
Ne me dites rien ;
Faites que j'entende | un peu d'harmonie
Et je mourrai bien. (SULLY-PRUDHOMME.)

C'est bien la coupe adoptée dans *Crépuscule d'Amour*. La strophe ainsi formée a de la grâce. La difficulté est d'éviter la monotonie, sans introduire une sorte de perturbation dans le rythme.

Dans le Rêve et *Dans l'Ombre* sont loin de valoir la première pièce du recueil, que nous donnons ici :

Mystère de la Nuit.

La nuit, fantôme errant, marche vers la lumière
Qui se consume et meurt en des rougeurs de sang
Et jette dans l'azur son livide suaire
Qui tombe en frémissant.

O vous tous qui passez, misérables victimes,
Ames sombres, cœurs fous, yeux hagards et fronts las,
N'avez-vous pas senti la terreur des abîmes
Qui s'ouvrent sous vos pas ?

Mystère dans les cœurs ! mystère dans le monde !
L'ombre, l'ombre partout ! Terre noire et ciel noir !
En haut la solitude et l'angoisse profonde,
En bas le désespoir !

Des plaines d'ici-bas monte une plainte immense
Sanglot sourd qui se mêle à de lointains sanglots,
Prodigieux concert plus morne qu'un silence,
Plus sombre qu'un chaos !

Le vent hurle, pleurant la souffrance inquiète
Des vivants et des morts dans la nuit haletants,
Puis rien, rien que la vague éternelle et muette
De l'Océan des temps !

C'est l'Inconnu, désert obscur, tout est mystère ;
Seul l'ange des douleurs qui plane à vos côtés,
Traîne sinistrement son linceul funéraire
Dans les immensités.

Les lueurs vont pâlir de vos macabres fêtes ;
Pendant que vous riez, le spectre du cercueil
S'en vient dans l'épouvante, à travers les tempêtes,
Heurter à votre seuil,

Et l'ombre se répand sur votre être qui tremble ;
Penchés vers le tombeau, vous dansez sur le bord,
Et sur vos fronts crispés votre rire ressemble
Au rire des *têtes de mort !*

*
* *

Nous avions déjà l'an passé des Poèmes Divins. En voici d'autres (n° 15) : *Agnus Dei, Les Copeaux de Saint Joseph,* avec un nouveau Sonnet d'Orient : *Le Doyen des Moissonneurs.*

Dans un petit lit couvert d'un rideau fané semble dormir un aveugle-né, fils d'un pauvre berger. Il rêve, en écoutant les pa-

roles que murmure son père assis près du foyer : On a vu dans le ciel une étoile mystérieuse. Cette étoile a conduit vers une humble étable des rois lointains. L'aveugle se lève, il prend un agneau pour guide, et le suit en tâtonnant jusque dans une crèche. Là, comme les rois de l'Orient, il s'incline vers le berceau de l'Enfant-Dieu. Alors, tandis que dans le ciel un ange chante : *Agnus Dei,* l'aveugle se relève, il voit :

L'enfant, se levant, prend l'agneau qui bèle
Et va le poser aux pieds du Sauveur,
Pour que sa toison donne à ce corps frêle,
Dans les froides nuits, sa douce chaleur.

C'est là une gracieuse légende. Mais la forme est trop souvent négligée. Le style est prosaïque, surtout au début; les rimes sont banales : (père, mère, père, grand-mère, ces quatre rimes dans l'espace de treize vers) et le rythme monotone.

Voici une strophe qui n'a rien de très poétique :

Le père — un berger — assis près de l'âtre,
Supposant qu'il dort parle à haute voix ;
A sa femme il fait le récit qu'un pâtre
Hier, en paissant, lui redit deux fois.

En voici une autre qu'il serait trop aisé de critiquer :

Car sans se troubler (?), devant les trois Mages,
Dont l'éclat royal éclate en ce lieu,
L'agneau de l'aveugle offre ses hommages
Par ses bêlements à l'Agneau de Dieu.

Et si nous écrivions : « Bientôt il se lève, et, tout seul, s'habille, puis, en tâtonnant, prend au coin du feu un fuseau de lin, *lequel* s'éparpille, *car* il en déroule un long ruban bleu. » Se douterait-on, en lisant ces membres de phrase si bien ajustés, grâce à la conjonction et au pronom relatif, que nous ayons là quatre décasyllabes ?

Ces défauts sont moins saillants dans le second poème divin : *Les Copeaux de Saint Joseph*. La légende n'est pas spéciale à la Savoie, comme le pense l'auteur. On la trouverait, nous dit-on, dans une foule de provinces. Mais c'est là le domaine d'un folk-loriste. Voici le dix-neuf mars : dans l'air se jouent de légers tourbillons de neige. C'est alors qu'il est doux d'écouter des histoires, des histoires du temps passé, comme celle que nous conte agréablement le poète. Et nous suivons des yeux les copeaux

Que de ses célestes rabots
Fait tomber l'artisan mystique,

l'artisan qui jadis tailla dans un cœur de cèdre le frêle berceau du Christ.

Ici la description est presque tout. L'auteur sait peindre en quelques touches légères un paysage. Nous citerons quelques strophes qui ne sont pas faites pour déplaire au lecteur annécien :

Les Copeaux de saint Joseph.

(LÉGENDE SAVOYARDE.)

. . . . . .

Tout le ciel est d'un bleu pâli,
Doux comme une turquoise morte.
La brise, presque tiède, apporte
L'arôme exquis du Néroli.

Une sourde et latente ivresse
Montant du sol, tombant des cieux,
Enveloppe Annecy-le-Vieux
De son invisible caresse.

Mais des hauteurs du firmament
Voilà que soudain se détache
Quelque chose... comme une tache
Légère et blanche infiniment.

Semblable au duvet de colombe
Qu'Avril fera neiger des nids,
A travers les champs infinis,
Ce quelque chose tombe, tombe.

. . . . . .

Et cela vole, vole, vole,
Et met au vieux clocher roman
Veillant mélancoliquement,
Une liliale auréole.

La ville s'efface à demi
Sous l'éblouissante avalanche ;
Dans son berceau d'ouate blanche
Le grand lac bleu s'est endormi...

. . . . . .

De la pièce intitulée *A une vieille Pendule* s'exhale comme un parfum discret de fleurs séchées. Décrire pour décrire semble peu l'office d'un poète. Aussi l'auteur ne se borne-t-il pas aux premières strophes qui feraient songer à quelque disciple de Delille égaré parmi nos contemporains. Mais à la description se mêlent des pensées graves, sérieuses. Jadis la pendule

toute brillante marquait l'heure d'un son argentin. *Sed hæc prius fuere !* Et maintenant le son s'attriste. Qui sait

Si des voix venant d'outre tombe
Ne se mêlent pas à sa voix !

Il est temps qu'elle se repose ; mais souvent encore, sans doute, elle rappellera le souvenir de ceux qui ne sont plus.

Le jury a préféré insister sur les qualités du poète qui sont nombreuses, plutôt que sur les défauts, choquants surtout dans *Agnus Dei*.

Aussi a-t-il attribué avec plaisir un second prix à l'auteur des *Poèmes divins*, dont nous publions entièrement la meilleure pièce :

A une vieille Pendule.

Entre tes colonnes d'ébène,
Sous ton cadran désargenté,
Dans une nuit déjà lointaine,
Ton balancier s'est arrêté.

Ta voix qui m'était familière
S'est tue après avoir compté
L'heure qui fut l'heure dernière
D'un être cher et regretté.

Lorsqu'à la suite d'une absence
Je foulais le seuil paternel
J'approuvais ton morne silence
Que je croyais être éternel.

Mais voici qu'après trois années,
Au retour d'un exil lointain,
Les heures sont encor sonnées
Par ton timbre moins argentin.

Sans doute que, croyant bien faire,
Pour mon retour on t'a rendu
Ce timbre plus que séculaire
Que j'ai tant de fois entendu.

Car tu saluas ma naissance
De douze coups mystérieux.
Les jours de mon adolescence
Tu les comptas... tristes, joyeux.

C'est toi qui, de mon hyménée,
Marquas l'instant troublant et doux
Et cette heure où la destinée
Me conduisait si loin de tous !

Alors, — si j'ai bonne mémoire —
Sur le petit cadran d'argent
Cerclé d'or, ton aiguille noire
S'élançait d'un pas diligent.

Mais aujourd'hui ton vieux rouage
Ne marche plus avec le temps :
Tu retardes... et ton grand âge
A rendu tes sons chevrotants.

Sans cause tu tintinabules...
Il se pourrait — pardonne moi —
Que les pauvres vieilles pendules
Radotent... n'est-ce pas la loi ?

Et puis (c'est une confidence)
Lorsque résonne dans la nuit
De ta voix l'étrange cadence
Je tressaille à son faible bruit.

Si faible qu'il semble une plainte...
Pourtant je m'éveille en sursaut,
D'angoisses mon âme est étreinte
Comme si l'on pleurait tout haut.

Et mes yeux fixant les ténèbres —
Lorsque se meurt ton dernier son
Je sens courir sur mes vertèbres
Le froid d'un singulier frisson...

Dans le silence qui retombe
Je me demande quelquefois
Si des voix venant d'outre-tombe
Ne se mêlent pas à ta voix ?

Autour de nous tout est mystère !...
Mais pour toi, je crois bien, vois-tu,
Qu'est venu le temps de se taire
Puisqu'hélas ! ton maître s'est tu ;

Et puisque la main paternelle
Qui réglait ta marche jadis
A goûté la paix éternelle
Le repos aussi t'est permis.

Ce soir donc, dans notre demeure,
Lorsque ton aiguille d'acier
Du sommeil aura marqué l'heure,
J'arrêterai ton balancier.

Pieusement, l'âme brisée,
— Comme aux morts on ferme les yeux —
Pauvre vieille pendule usée
Au service de mes aïeux.

*
* *

Nous avons, suivant l'usage, examiné successivement les œuvres de chaque concurrent, en allant des plus faibles aux meilleures, et nous regrettons bien sincèrement d'avoir moins souvent à louer et à admirer, qu'à signaler des imperfections et à critiquer.

Reste un dernier manuscrit. Le jury vous propose à l'unanimité d'attribuer le premier prix à l'auteur. « Malgré tout » (nº 5), telle est la devise choisie, devise qui ne messied pas à un poète. Malgré tout, mais non, sans doute, malgré Minerve, car l'auteur a reçu du ciel d'heureux dons. Son imagination se joue aisément dans le monde dû rêve ; il sent vivement et il peint avec grâce ; nous devinons, d'après ses vers, une âme élevée qui a le culte de l'idéal. *Le Mage* est un petit poème dont toutes les parties ne sont pas également soignées, mais on en pourrait extraire des vers charmants. Peut-être certaines allusions relatives au Mazdéisme ne sauraient-elles satisfaire complètement les érudits qui ont déchiffré le Zend-Avesta. Cependant la pièce est d'un symbolisme heureux et très clair. Ce mage qui laisse à la foule les viles jouissances et qui suivra joyeux l'étoile nouvelle glissant vers l'occident, c'est l'élu de Dieu, le penseur ou l'artiste dédaigneux des vaines clameurs : il marche avec fierté, les yeux fixés sur un coin du ciel pur, sur l'étoile de ses rêves, honni parfois, souvent incompris, mais aimant le beau, faisant le bien et luttant pour le vrai.

A ce petit poème, nous préférons toutefois les deux sonnets que nous envoie le même auteur. Le premier est dans le genre des sonnets de Hérédia. Il a dû plaire au maître styliste à qui il est dédié, M. Anatole France. Le voici :

Le Peigne.

Il est d'écaille blonde aux ardentes jaspures :
On dirait d'un rayon de lumière durci
Où des gouttes de sang sous l'or fluide aminci.
Semblent couler encor de récentes blessures.

Un artiste athénien, en d'exquises guipures,
Dans ce bloc transparent, avec art dégrossi,
Jeta des Dieux, des fleurs et des dragons. Ceux-ci
Mêlant leur masque affreux emmi les lignes pures.

Puis il tailla les dents avec amour, songeant
A Chrysis qui saura le payer sans argent,
A Chrysis pour laquelle il a sculpté ce peigne.

Il le mettra lui-même en l'or de ses cheveux [1],
Et croira voir, grisé du parfum qui l'imprègne,
S'animer sur l'écaille et les fleurs et les Dieux.

Du second sonnet nous citerons seulement les deux tercets. Ils peuvent nous montrer que la muse du poète sait à l'occasion changer de ton et de style :

Nous nous prîmes les mains, nos yeux voulaient s'unir,
Et nos baisers très lents semblaient ne pas finir,
Mais les cœurs étaient loin des lèvres complaisantes.

Sur eux était un poids très lourd à soulever,
Et nos âmes longtemps, sur les bouches aimantes
Se cherchèrent, hélas ! sans pouvoir se trouver.

Bien différente est la note qui nous plaît dans *Radotage printanier*. Ici encore le thème est connu ; mais combien plus agréables ces « variations » que tant d'innovations choquantes ou bizarres ! Les premières strophes sont pleines de fraîcheur et de naturel : gracieux « *cuadro* » qui garderait encore son charme à côté des œuvres puissantes de plus grands peintres. C'est un réel plaisir que de lire les vers d'un vrai poète, et de rêver avec lui à l'infinie mélancolie des choses qui s'enfuient. A les écrire, peut-être voit-on s'approcher avec plus d'indifférence

Les jours sombres d'hiver où bruine la tristesse.

Mais quelle émotion contenue et discrète, comme « le parfum des fraîches violettes », dans les derniers vers ! Ils plairont sans doute à ceux qui s'en vont seuls, « le long des verts chemins », à tous ceux qui préfèrent à la splendeur du soleil levant les dernières lueurs du jour, et la poésie de l'automne à la joie du renouveau. Ils plairont enfin à ceux pour qui être poète, c'est comprendre ce que le cœur a d'infini et c'est aussi, comme l'a fort bien dit Musset,

Faire une perle d'une larme.

Radotage printanier.

La jeunesse d'Avril est pleine de chansons :
Chansons des bois rieurs où s'émeuvent les lyres,
Chansons des nids troublants balancés aux buissons ;
Au matin virginal l'aube a de frais sourires.

Du sein de la Nature épanchant son doux lait
Le flot vivifiant de la sève nouvelle

1. Le texte porte *dans* au lieu de *en* : (*lapsus*).

Donne aux arbres des fleurs, aux yeux clairs un reflet,
Et dans les prés naissants palpite l'herbe frêle.

Le rameau qu'a séché le souffle de l'hiver
Sent s'éveiller son âme atteinte par le givre ;
Et du cœur endeuillé des désespoirs d'hier
Germe soudain la joie et le bonheur de vivre.

L'espérance aux bourgeons met ses chères couleurs,
Aux rêves elle tend la douceur de ses lèvres,
La terre fiancée a d'exquises pâleurs
Préparant des étés les éternelles fièvres.

Alors sur les flots purs les barques sont des nids
Pleins de cantiques fous et de frissons. Les heures
Cèlent en leur secret des trésors infinis.
Millionnaire Printemps, tu ris et tu nous leurres !

Nous croyons aux soupirs dont tu gonfles les seins,
Aux humides lueurs qu'allume en les prunelles
La fête des beaux jours, et servant tes desseins
Les bois complices ont de secrètes chapelles.

Mais si l'on s'en va seul le long des verts chemins,
Si le parfum discret des fraîches violettes
Ne laisse sa senteur qu'aux paumes de nos mains
Qu'importe, Avril cruel, tes charmeuses toilettes [1] ?

Qu'importent les baisers errants aux cieux vainqueurs,
Les coins d'ombre où s'étend la peluche de l'herbe,
Le flux mystérieux qui soulève en nos cœurs
Une houle d'amour vers l'avenir superbe ?

Je préfère à ta joie insolente et qui ment
Les jours sombres d'hiver où bruine la tristesse,
Et les soirs automnals posant au firmament
Le sourire attristé de leur dernière ivresse.

*
* *

La tâche de la Commission (et la mienne) est terminée. Il me reste à soumettre à votre approbation les différentes récompenses proposées par le Jury :

Au n° 5 : *Le Mage,* est attribué un 1er prix de 100 fr.
Au n° 15 : *Poèmes divins*, un 2e prix, de 60 fr.
Au n° 9 : *Lueurs mourantes,* un 3e prix, de 40 fr.

1. Nous nous sommes permis de modifier ici légèrement le texte de l'auteur, qui offre un vers faux, dû à une inadvertance :

« Qu'importent, Avril cruel, tes charmeuses toilettes. »

La mesure est ainsi sauvegardée. Mais la grammaire ?

Aux nos 10 : *Essais de Fables* ; 1 : *Mai, Fleur d'Amour, etc.*; et 18 : *Anxiété,* une mention très honorable.

Au n° 12 : *Guirlande poétique,* une mention honorable.

Le Rapporteur, Joseph DÉSORMAUX.

RAPPORT SUR LE CONCOURS D'HISTOIRE

Dans le programme du Concours d'histoire, la Société Florimontane avait exprimé le désir de diriger les recherches des travailleurs du côté des monographies communales : dociles à cet appel, quatre candidats sur cinq ont envoyé des ouvrages de ce genre. Il a paru utile de dégager de ces travaux, entrepris sur des plans très différents, quelques idées dont pourraient s'inspirer les laborieux désirant suivre cet exemple.

La commune, prise comme base de monographie, présente l'avantage sérieux d'offrir un plan d'étude nettement délimité et néanmoins riche de développement; en outre, le choix d'un tel sujet permet de grouper les bonnes volontés en provoquant chez les chercheurs prêtres ou instituteurs, hommes de lois ou propriétaires, une heureuse émulation. Chacun, selon ses qualités d'esprit, traitera avec plus ou moins d'ampleur, les chapitres d'une monographie communale que l'on pourra étudier, pour rentrer dans le programme du concours d'histoire, au point de vue archéologique, historique ou économique. Dans le domaine archéologique, un observateur sagace, ayant une connaissance approfondie de la topographie de sa contrée apportera, en enregistrant soigneusement les trouvailles préhistoriques ou gallo-romaines faites sous ses yeux ou rapportées par des témoins dignes de foi, une contribution précieuse aux travaux entrepris sur ces époques. Dans le domaine historique, un piocheur quelque peu paléographe, en fouillant sans relâche les archives de sa région, allant de la mairie à la cure, d'un château à une étude de notaire, trouvera des documents curieux, qu'il devra, selon leur intérêt, analyser ou transcrire, préparant ainsi d'utiles matériaux aux érudits trop éloignés pour avoir le temps de pénétrer dans ces chartriers perdus. Dans le domaine des sciences sociales, si peu étudié jusqu'ici dans notre pays, le chercheur apportera certainement un utile concours aux travaux des Le Play, des Demolins et autres collaborateurs de la *Réforme sociale* et de la *Science sociale* en

fixant les caractères d'une commune prise comme type d'une région, s'attachant à déterminer l'état social des habitants après avoir étudié ses productions naturelles et l'exploitation de ses richesses agricoles, commerciales ou industrielles.

On compte actuellement une trentaine de monographies communales relatives au département de la Haute-Savoie : elles sont toutes faites principalement au point de vue historique tout en renfermant le plus souvent quelques chapitres archéologiques.

L'Académie Salésienne a contribué efficacement à développer le goût de ces travaux dans le clergé : il est regrettable toutefois que, dans certains de ces travaux, les chapitres relatifs aux institutions civiles aient été traités avec trop de brièveté.

L'une des plus anciennes monographies qui ait été publiées, celle de Rumilly par le regretté Croisollet [1] doit être citée comme un modèle qui n'a pas encore été surpassé. Le plan en est très simple. C'est un répertoire des principaux faits historiques relatifs à Rumilly, groupés dans l'ordre chronologique, dressé par un homme connaissant merveilleusement la région, et ayant épuisé les diverses sources manuscrites ou imprimées dont il a pu avoir communication. La conception de ce plan a dispensé l'auteur de faire à propos de menus-faits des généralisations douteuses ou des amplifications inutiles : on ne saurait trop le recommander à ceux qui, passionnés pour la recherche du passé craindraient de nuire par un commentaire historique peu solide à l'intérêt de leurs découvertes. Je citerai surtout comme une œuvre achevée la table raisonnée alphabétique contenant plus de 200 pages formant un historique de divers châteaux, familles, établissements religieux, institutions et autres faits cités au cours de l'ouvrage.

D'autres auteurs, se sont efforcés de présenter leurs recherches sous une forme plus littéraire en divisant méthodiquement leur sujet et en l'appuyant par des pièces justificatives. Je citerai notamment parmi les travaux les plus complets publiés sous cette forme ceux de MM. Lavorel, César Duval, Gonthier, Lavanchy, Mercier et Tavernier [2].

1. *Histoire de Rumilly*, Chambéry, 1869, 413 pages in-8°, suivie d'un supplément contenant la table alphabétique et analytique des matières avec la généalogie d un grand nombre de familles, volume de 313 pages publié à Rumilly, en 1882.

2 Lavorel *Monographie de Cluses*, 2 vol. in-8°, Annecy, 1888 et 1889 — César Duval : *Ternier et Saint-Julien*, Genève 1879, in-8°. — Gonthier : *Les Châteaux et la Chapelle des Allinges*, Annecy, 1881, in-8°. — Lavanchy : *Les Châteaux de Duingt*, Annecy, 1884, in-8°. — Mercier : *Souvenirs d Annecy*, 1878, in-8°. — Tavernier *Histoire de Samoëns*, 1892, in 8°, *Histoire de Taninges*, 1888, in-8° ; *Histoire de Mieussy*, 1890, in-8°.

D'autres enfin, absorbés par la chasse du document, n'ont pas eu le temps de mettre en œuvre leurs précieux matériaux. Un hommage doit être rendu à l'infatigable paléographe que fut M. Bonnefoy. Ses deux volumes de documents relatifs au prieuré et à la vallée de Chamonix [1], puisés aux archives de Sallanches renferment des matériaux d'un intérêt exceptionnel pour les XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles. Il serait à souhaiter que d'autres dépôts, Annecy, Bonneville, Evian, Megève, Thônes, pour ne citer que quelques exemples puissent tenter la curiosité d'un chercheur et donner lieu, à défaut de monographies, à des recueils de matériaux choisis judicieusement.

L'un des grands écueils que l'on ne saurait trop signaler est le danger de se noyer dans des commentaires généraux d'un intérêt douteux. Il est sans doute très louable de se préparer à l'élaboration d'une monographie communale, par des lectures intelligentes permettant de comprendre l'intérêt de certains documents qui risqueraient de passer inaperçus sans une bonne préparation. Mais il est odieux de vouloir servir par tranches (et le cas s'est présenté en ce concours), comme des chapitres originaux, l'indigeste masse d'une mauvaise assimilation de travaux généraux peu judicieusement choisis. C'est ainsi qu'un auteur, pour expliquer la situation géographique de la commune dont il a entrepris la monographie, ne craindra pas de nous faire remonter littéralement jusqu'au déluge en pillant les lieux communs des manuels géologiques ; ou bien, désireux de restituer la vie des Allobroges, copiera sans pitié des paragraphes entiers extraits de publications anthropologiques bien connues sans craindre d'allonger démesurément ses commentaires, faisant appel au besoin pour achever son tableau sur la vie des hommes primitifs, aux vers de Leconte de l'Isle. On regrettera certainement, en présence de développements aussi stériles, de n'avoir pu conseiller à l'auteur de se borner modestement à faire un exposé chronologique de faits relatifs à sa localité, selon le genre préconisé tout à l'heure.

L'examen des divers travaux soumis à l'examen du jury permettra de compléter ces quelques indications générales.

*
* *

Le cas de M. Emile Vuarnet est intéressant : s'il était permis de faire encore des citations latines, même dans une académie de province, on pourrait lui conseiller de prendre comme de-

1. Publiés par l'Académie de Savoie en 1879 et 1883.

vise la vieille sentence : *Labor improbus omnia vincit.* L'ouvrage qu'il soumet aujourd'hui au concours de la Société Florimontane est un bel exemple des recherches que peut inspirer l'amour de la petite patrie. Quelques lignes de sa préface permettront de juger les difficultés qu'il a surmontées par une volonté opiniâtre :

« Affectionnant par-dessus tout ce pays de Messery et du Bas-Chablais, berceau de mes ancêtres, j'ai cherché pendant plusieurs années, avec une véritable passion, à recueillir tous les faits historiques s'y rapportant. Cependant écrire l'histoire de Messery n'était pas pour moi, au début chose facile : peu fortuné, isolé au fond d'une commune rurale, à vingt kilomètres de tout centre intellectuel, sans appui, sans guide. je trouvais la Mairie et la Cure presque sans archives, le village sans ancienne famille noble ou bourgeoise, l'histoire du lieu inconnue aux plus savants. Néanmoins je ne perdis pas courage et je marchai quand même en avant. Reçu membre de l'Académie Chablaisienne, je profitai de sa bibliothèque : je parcourus ainsi toutes les publications des sociétés savantes de la région et les travaux des auteurs ayant traité du pays. Je m'adressai aux Archives de Turin, de Grenoble ; je visitais celles de Genève, de Lausanne, du département et de l'évêché à Annecy : je fouillai les archives de nos familles de cultivateurs, je recueillis les légendes et les traditions. Entre temps, je m'imprégnai des recherches de M. l'abbé Ducis, et suivant son exemple, je me mis à examiner notre sol et les débris antiques qu'il renferme, à les comparer avec ceux conservés dans nos musées. De ce travail continu durant sept années il en est résulté cet ouvrage. »

Les renseignements péniblement recueillis par M. Vuarnet, puisés presque toujours dans de bons travaux, ont été rassemblés et présentés avec méthode, et accompagnés de quelques considérations généralement judicieuses.

Dans le travail original qu'il a présenté (manuscrit de 122 feuillets in-folio), les chapitres relatifs aux antiquités préhistoriques ou gallo-romaines observées dans la région de Nernier sont des plus remarquables. Après avoir dépouillé soigneusement les travaux des Blavignac, Troyon, Ducis et Revon sur ce sujet, M. Vuarnet a complété leur œuvre en étudiant avec beaucoup de sagacité les lieux dits dont les noms pouvaient lui laisser supposer des trouvailles intéressantes, faisant exécuter des fouilles ou mentionnant soigneusement

les découvertes faites par les paysans, selon les hasards de leurs travaux.

La partie historique a été également traitée avec soin, sans être toutefois exempte de critique et sans présenter un tableau aussi complet que la partie archéologique, M. Vuarnet donne d'abondants renseignements sur les divers châteaux qui pouvaient avoir juridiction sur Messery et Nernier, sur les seigneurs ecclésiastiques, curés ou abbés qui pouvaient y prétendre des droits, sur la biographie des prêtres qui en sont originaires. Il n'a pas négligé, de s'occuper des institutions civiles et des institutions religieuses. La partie relative à l'état de l'agriculture toutefois peut paraître insuffisante. Il est aussi à désirer que l'auteur rassemble, avant l'impression de son manuscrit destiné à l'Académie chablaisienne, quelques renseignements sur la situation économique des pays qu'il a si bien étudiés au point de vue archéologique et historique.

*
* *

La monographie de la commune des Houches, par M. Alcide Gex, instituteur, doit être citée, dans un autre genre, comme un modèle à suivre. Se servant de documents statistiques contemporains, conservés aux archives de cette commune, l'auteur a su en tirer des renseignements présentés méthodiquement. Les recherches rétrospectives qu'il a faites sur la situation économique des habitants, sur les progrès à réaliser, surtout en matière d'agriculture, sont suivies de conclusions judicieuses. La partie historique de cette monographie a été traitée très rapidement : il était difficile d'ailleurs, à moins de faire l'histoire de la vallée de Chamonix, d'entrer dans de grands développements puisque jusqu'en 1787, les Houches firent partie de la commune de Chamonix. Si toutefois l'auteur pensait développer cette partie, on pourrait l'engager à ne pas passer complètement sous silence le rôle joué par le clergé, et à se défier des hypothèses historiques bâties sur l'étymologie contestable de certains noms de lieu. Le chapitre consacré au développement de l'instruction primaire, depuis la fondation d'une école en 1761 est bien documenté et clairement exposé. L'étude démographique, basée sur divers recensements des habitants de 1802 à 1896, permet de suivre avec une grande tristesse, les progrès de la décroissance de la population, M. Gex a fait preuve de beaucoup de jugement et d'un grand sens d'observation dans son chapitre sur le *Régime de la propriété et*

du travail agricole, s'appuyant sur des chiffres très précis, donnant au sujet de l'exploitation du bétail, des conseils pratiques prouvant combien il s'intéresse à la prospérité de son petit pays. La Commission est heureuse de l'en féliciter.

*
* *

M. Perrin Narcisse, directeur de l'Ecole primaire de Cluses, a envoyé une monographie de cette commune, mémoire de 998 pages, représentant une somme considérable de travail. L'auteur a malheureusement choisi un sujet déjà traité il y a une dizaine d'années par M. Lavorel [1], s'exposant ainsi à des répétitions perpétuelles. Les renseignements nouveaux se trouvent noyés dans le récit des faits déjà connus ou dans des considérations générales oiseuses. Toutefois certains chapitres sont originaux notamment le résumé des annales de Cluses de 1860 à 1896, l'histoire des Ecoles primaires, certaines pages relatives à l'Ecole d'horlogerie et diverses notices biographiques. Il est regrettable de ne pouvoir apprécier la valeur critique de ces renseignements nouveaux, par un défaut que l'on ne saurait trop signaler, l'absence de l'indication des sources. On ne peut s'empêcher aussi de déplorer que l'auteur se soit donné beaucoup de peine pour être souvent à côté du sujet, le serrant mal pour avoir voulu trop embrasser.

*
* *

M. Perret, instituteur à Anthy, a adressé une monographie de cette commune, faisant preuve de bonne volonté, s'efforçant d'apporter, après quelques causeries avec les anciens du pays, quelques renseignements sur les transformations de l'agriculture, le mouvement économique des salaires et des denrées, glanant aussi, un peu superficiellement, quelques renseignements historiques qu'il lui serait très facile de compléter ou de rectifier par un examen plus scrupuleux.

*
* *

Le cinquième mémoire parvenu à la Commission, ne saurait, par le choix du sujet, être comparé aux précédents.

A l'occasion des noces d'or de la Congrégation des Dames de Marie, fondée à Chambéry en 1843, l'abbé Léon Bouchage a réuni dans une brochure de 370 pages in-8°, publiée à Chambéry en 1896, les matériaux constituant l'histoire des 50 pre-

1 *Cluses et le Faucigny*, tome XI et XII des *Mémoires de l'Académie salésienne.*

mières années de l'existence de cette œuvre de charité. Les procès-verbaux rédigés par les secrétaires de l'œuvre et les comptes rendus dressés à la fin de chaque année forment la base de ce travail. L'auteur a fait revivre la physionomie des présidents, des principaux dignitaires et des directeurs, par des notices biographiques et des reproductions phototypiques heureusement exécutées. Dans une narration intéressante il a retracé l'histoire de la Salle d'asile de Chambéry, la principale des œuvres dues à l'initiative des Dames de Marie et fait l'éloge des Sœurs de Saint-Joseph, chargées de l'enseignement des enfants admis à l'asile. Cette œuvre ne pouvait avoir de meilleur historien que le chanoine Bouchage, directeur des Dames de Marie et aumônier des sœurs de Saint-Joseph, auteur de nombreux travaux historiques qui l'ont fait recevoir, il y a quelques années, membre de l'Académie de Savoie.

MAX BRUCHET.

SOCIETÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

CONCOURS DE POÉSIE DE 1899

La Société Florimontane a l'honneur de faire savoir que le roulement annuel de ses concours amène pour 1899 le retour du Concours de Poésie.

La somme à distribuer sera de 600 francs.

Sont admis à concourir : 1° tous les Français, excepté les membres effectifs de la Société Florimontane ; 2° les étrangers qui sont membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

En dehors des satires politiques et religieuses et des œuvres blessant la morale, toute latitude est laissée aux concurrents pour le choix du ou des sujets.

Le nombre minimum des vers présentés par le même auteur est fixé à *cent*. Pourvu que ce chiffre soit atteint, peu importe le nombre des pièces envoyées.

Les travaux devront être composés en langue française. *Sous peine d'exclusion, les auteurs devront déclarer par écrit en tête de leur envoi (mais sans signer cette déclaration) que leurs œuvres sont inédites et n'ont été présentées à aucun autre concours.*

Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus ; les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté, indiquant le nom et le domicile de l'auteur.

Les travaux devront parvenir *franco* au Secrétaire de la Société avant le 1er novembre 1899.

Les manuscrits resteront acquis aux archives de la Société Florimontane ; les auteurs pourront en prendre copie.

Le Comité de la Société Florimontane.

GABRIEL DE MORTILLET

La science française vient de faire une grande perte dans la personne de Gabriel de Mortillet qui s'est éteint à Saint-Germain en Laye le 25 septembre 1898. Doué d'une vaste intelligence, Gabriel de Mortillet a embrassé dans ses recherches, presque toutes les branches de l'histoire naturelle. Son labeur a été continu et l'œuvre qu'il nous laisse est considérable. Avec une scrupuleuse probité scientifique, il a cherché et résolu les problèmes les plus ardus, et s'il n'a pas créé de toutes pièces l'archéologie préhistorique, son rôle lumineux aura été d'en déterminer les lois, d'en affirmer l'évolution et d'établir sur des bases précises sa magistrale classification des Périodes.

Au commencement de sa carrière scientifique, G. de Mortillet était des nôtres et bien que depuis longtemps éloigné de nous, il n'avait pas oublié l'Association Florimontane dont il fut un des plus actifs travailleurs de la première heure. Très bienveillant et très affable, il répondait toujours avec empressement à ceux de ses confrères de la Société Florimontane qui faisaient appel à ses hautes lumières. Il avait gardé de son séjour de plusieurs années à Annecy un souvenir très pénétrant dont témoigne sa correspondance intime [1]. N'oubliant pas la Bibliothèque Savoisienne dans la distribution si généreuse qu'il faisait de ses ouvrages, il lui adressait les tirages à part de tous ses travaux et les principaux livres qu'il publiait. Il n'abdiquait pas son titre de membre de la Société, car, de temps à autre il envoyait pour la *Revue* des articles originaux sur de nombreuses questions qui pouvaient intéresser la Savoie [2].

La Société Florimontane adresse donc un souvenir ému et reconnaissant à la mémoire de son illustre membre honoraire, l'une des gloires de l'Ecole d'Anthropologie française.

1. Lettres à Eloi Serand et à Louis Revon.

2. « Mon père faisait le plus grand cas de la vaillante société d'Annecy et c'est toujours avec plaisir qu'il collaborait à la *Revue savoisienne* » (Lettre de M. Ad. de Mortillet du 25 novembre 1898.)

*
* *

Né à Meylan (Isère) le 29 avril 1821, G. de Mortillet débuta en 1851 comme attaché au Musée d'histoire naturelle de Genève. Ses premières publications portèrent sur l'étude des mollusques ; la géologie et la minéralogie ne lui furent pas non plus étrangères car il publia des travaux extrêmement remarquables qui sont encore aujourd'hui, malgré les énormes progrès réalisés par ces sciences, consultés avec intérêt.

En 1854, il fut appelé à la direction du Musée d'Annecy; en même temps on lui proposait le poste d'ingénieur-voyer de la ville. Faisant preuve d'un désintéressement digne d'éloges, de Mortillet refusa cette dernière situation, afin de pouvoir consacrer tout son temps à l'arrangement des objets confiés à sa garde ainsi qu'au classement des collections qu'il était chargé de former.

Pendant trois années, de 1854 à 1857, le jeune naturaliste s'occupa avec une activité infatigable de recueillir et de mettre en valeur toutes les richesses du sol de la Savoie. Il parcourut tout le pays. la boussole et le marteau à la main, relevant des coupes géologiques, recueillant des échantillons de roches et de minéraux. C'est ainsi que fut formée une importante collection comprenant plus de 1,500 fossiles et des échantillons de roches de tous les terrains du pays avec les divers minéraux ou matières utiles à l'industrie qu'ils contiennent.

En 1855, G. de Mortillet fut appelé à former, en vue de l'Exposition universelle de Paris, une collection des minerais et des combustibles de la Savoie qui obtint une médaille de bronze. Le Musée d'Annecy conserve précieusement une grande partie de ces types qui furent décrits dans *Géologie et Minéralogie de la Savoie*.

De Mortillet abandonna généreusement au Musée ses collections personnelles. Venant s'ajouter au résultat de ses nombreuses courses, celles-ci constituèrent le noyau de la magnifique série d'histoire naturelle régionale exposée dans cette Galerie de Savoie qui, par un juste tribut de reconnaissance, a été désignée du nom de son éminent fondateur.

La Société Florimontane l'avait nommé d'abord vice-président et quelque temps après son secrétaire. Pendant que de Mortillet occupait cette dernière fonction, il s'ingénia à créer une sorte de bibliographie savoisienne destinée à faciliter les recherches des travailleurs et dans ce but il commença sur fiches le cata-

logue de la Bibliothèque florimontane que son départ d'Annecy ne lui permit pas d'achever.

En 1857, G. de Mortillet quitte définitivement la Savoie pour passer à l'étranger où il contribue comme ingénieur à la construction des chemins de fer de la haute Italie. Ses travaux géologiques parurent à cette époque dans le journal l'*Italie* dont il fut le collaborateur scientifique. C'est à la suite de son séjour dans ce pays que s'éveilla en lui le goût de l'archéologie préhistorique. Il s'occupa dès lors de fouiller les graviers quaternaires les sépultures à incinération, surtout les lacs, dans le but d'y constater l'existence des palafites, et enfin d'étudier l'extension et le rôle des glaciers.

Ce fut en 1864 qu'il fonda les *Matériaux pour l'histoire de l'homme* et, l'année suivante, il provoqua la réunion à la Spezzia du premier Congrès international d'archéologie et d'anthropologie préhistoriques.

En 1867, ayant été chargé du classement des premières galeries de l'histoire du travail à l'Exposition universelle de Paris, de Mortillet fut frappé de l'insuffisance des groupements adoptés, il entrevit et posa les jalons d'une classification rationelle qui est aujourd'hui universellement adoptée. Tenue continuellement au courant des progrès de la science, elle fut bien souvent modifiée. De Mortillet avait pu établir la continuité des périodes, et déjà, en 1884, il avait dans son *Préhistorique*, signalé plusieurs stations intermédiaires en disant que les tranchets en silex (instruments d'une taille toute particulière) pourraient bien être la tête du néolithique. C'était le fameux hiatus entre le Magdalenien et le Robenhausien qu'il prévoyait devoir être ainsi comblé. Les recherches postérieures couronnées par la découverte de l'époque Campignienne devaient donner raison à la sagacité du savant palethnologiste.

On trouvera ci-dessous la classification de Gabriel de Mortillet telle qu'il l'a donnée dans son dernier livre : *Les Origines de la Nation française*. Il nous a semblé intéressant de faire rentrer dans ce cadre les stations déjà constatées en Savoie ou dans les régions voisines.

PRÉHISTORIQUE.

I. — TEMPS TERTIAIRES.

Age de la Pierre. — Période Éolithique.

Epoques 1. Tenaysienne (*Thenay, Loir-et-Cher*).
2. Puycournienne (*Puy-Courny, Cantal*).

II. — TEMPS QUATERNAIRES ANCIENS.

Age de la Pierre. — Période Paléolithique.

Epoques 3. Chelléenne (*Chelles, Seine-et-Marne*).
4. Acheuléenne (*Saint-Acheul, Somme*).
5. Moustérienne (*Le Moustier, Dordogne*).
6. Solutréenne (*Solutré, Saône-et-Loire*).
7. Magdalénienne (*La Madeleine, Dordogne*). Cavernes du Salève.
8. Tourassienne (*La Tourasse, Haute-Garonne*).

(ANCIEN HIATUS.)

III. — TEMPS QUATERNAIRES ACTUELS.

Age de la Pierre. — Période Néolithique.

9. Tardenoisienne (*La Fère en Tardenois, Aisne*).
10. Campignyenne (*Campigny, Seine-Inférieure*).
11. Robenhausienne (*Robenhausen, Zurich*). Industrie des palafites de Savoie.

PROTOHISTORIQUE.

Age du Bronze. — Période Tsiganienne.

12. Morgienne (*Morges, canton de Vaux, Suisse*). Palafites de la rive française du Léman, des lacs d'Annecy et du Bourget.
13. Larnaudienne (*Larnaud, Jura*). Cachettes de fondeurs de la Haute-Savoie.

Age du Fer. — Période Galatienne.

14. Hallstattienne (*Hallstat, Haute-Autriche*). Sépultures du Valais, de la Haute-Savoie, de la Maurienne.
15. Marnienne (*Département de la Marne*). Meurgers de Gruffy.
16. Beuvraysienne (*Mont-Beuvray, Nièvre*).

HISTORIQUE.

Age du Fer *(suite)*. **Période Romaine.**

17. Lugdunienne (*Lyon*). Fins d'Annecy. Tous les restes gallo-romains *passim* en Haute-Savoie.
18. Champdolienne (*Champdolent, Seine-et-Oise*).

Age de Fer *(suite)*. — **Période Mérovingienne.**

19. Wabenienne (*Waben, Pas-de-Calais*). Sépultures burgondes *passim* en Haute-Savoie.

En 1868, G. de Mortillet est désigné comme conservateur adjoint du Musée des antiquités nationales de St-Germain en Laye. Il occupe ce poste jusqu'en 1885.

En 1875, il fut avec Broca un des fondateurs de l'Ecole d'anthropologie où il professa dans la chaire d'anthropologie préhistorique depuis 1876 jusqu'à sa mort. La même année (1875), le Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences le nommait son président pour la session de Nantes.

La Société d'Anthropologie l'appelle à sa tête en 1876. En 1878, nommé secrétaire général de l'Exposition des sciences anthropologiques, il créa l'année suivante avec Henri Martin la Sous-Commission des Monuments mégalitiques dont il fut président à la mort de ce dernier.

De 1882 à 1888, il remplit les fonctions de maire de Saint-Germain en Laye, et siégea à la Chambre en qualité de député de Seine-et-Oise de 1885 à 1889.

A partir de ce moment, G. de Mortillet renonça à la vie politique pour se consacrer entièrement à l'archéologie préhistorique. Il fut le maître incontesté de cette science et le véritable chef d'école de cette pléiade de travailleurs qui ont contribué, dans le monde entier, depuis plus d'un quart de siècle, au développement de cette science si captivante de la préhistoire.

Les honneurs et les distinctions étaient venus de tous côtés, sans qu'il les cherchât, à l'illustre savant. Chevalier de la Légion d'honneur, G. de Mortillet était membre honoraire des plus importantes sociétés du globe : Paris, Bordeaux, Lyon, Grenoble, Bruxelles, Londres, Florence, Rome, Munich, Vienne, Moscou, Washington. C'était la juste récompense due à son opiniâtre labeur, à cette activité prodigieuse de l'esprit qui a donné le jour à une quantité d'ouvrages, de notes et de mémoires.

La Rédaction.

*
* *

Voici la liste des publications de Gabriel de Mortillet :

I. — GÉNÉRALITÉS.

Guide de l'étranger en Savoie, Chambéry, 1856, in-12, 479 p.

Revue scientifique italienne, 1862, Milan, in-12, 222 p., 2 pl.

Indicateur descriptif du Musée d'histoire naturelle et du Musée des antiques de la ville de Genève, Genève, 1852, in-8°, 32 p.

Rapport sur le Musée d'Histoire naturelle de la ville d'Annecy, Annecy, in-8°, 22 p.

Ipsometria della rete delle strade ferrate Lombardo-Venete, Milan, 1860, in- 8°, 4 p. Extrait des *Atti Soc. Ital. sci. nat.*, vol, II.

II. — GÉOLOGIE.

Note sur les combustibles minéraux de la Savoie, Annecy, 1854, in-8°, 22 p. Extrait du *Bull. de l'Association Florimontane.*

Observations sur le charbon de Pernant (Savoie), 27 janvier 1854, dans *Bull. Institut Genevois*, in-8°, p. 101 à 106, vol. I.

Lignite de Sonnaz, dans *Bulletin de la Société d'Histoire naturelle de Savoie,* Chambéry, 1850, in-8°, n°s 8 et 9, pages 115-123 et 126-139.

Course aux tourbières de Poisy et d'Epagny, Annecy, 1856, in 8°, 8 p. Extrait du *Bulletin de l'Association Florimontane.*

Les Géologues de Chambéry, Annecy, 1855, in-8°, 16 p. — Id. 2ᵉ édtion.

Fossiles nouveaux de la Savoie, Annecy, 1856, in-8°, 4 p. Extrait du *Bulletin de l'Association Florimontane.*

Géologie du Semnoz, Annecy, 1855, in-8°, 26 p. Extrait du *Bull. de l'Association Florimontane.*

Note sur l'âge des sables à silex et des marnes bigarrées de la Perte du Rhône, 5 décembre 1859, dans *Bulletin Société géol.,* in-8°, pages 119 à 123, vol. XVII.

Considération sur les couches verticales du Salève (près Genève), 31 mars 1854, dans *Bull. Institut Genevois,* in 8°, vol. I, p. 201 à 207.

Aperçu géologique sur la montagne des Voirons, dans *Description des fossiles contenus dans le terrain néocomien des Voirons,* par F.-J. Pictet et P. de Loriol, Genève, in-4°, p. 5 à 12, pl. A.

Trias du Chablais, Annecy, 1855, in-8°, 5 p. Extrait du *Bulletin de l'Association Florimontane,* séance du 29 nov. 1856.

Notes géologiques sur la Savoie, in-8° : 1° Le lac d'Annecy, et 2° Urgonien d'Annecy, 8 pages, novembre 1860. — 3° Le terrain anthracifère, 15 pages, mars 1861. — 4° Réunions des Sociétés savantes et cartes géologiques, 6 pages, juillet 1861. — 5° Questions soumises à la Société géologique de France, 17 p., 15 août 1861. [Extr. de la *Revue savoisienne.*

Prodrome d'une géologie de la Savoie, Genève, 1855, in-4°, 47 p., 1 pl. Extrait des *Mémoires de l'Institut genevois.*

Tableau des terrains de Savoie, Annecy, 1855, in plano. Extrait du *Bull. de l'Association Florimontane.*

La Savoie avant l'homme, Annecy, 1856, in-8°, 43 p., 4 pl. Extrait du *Bull. de l'Association Florimontane,* décembre 1855.

Géologie et minéralogie de la Savoie, Chambéry, 1858, in-8° VIII et 382 pages ; supplément, 4ᵉ partie, 53 p., 5 pl., formant le volume IV des *Annales de la Chambre d'Agriculture et de Commerce de Savoie.*

Le Terrain de la ligne ferrée de Lausanne au lac de Bret examiné sous le rapport géologique, en collaboration avec Carl Vogt, 1856, in-8°, 24 pages, 2 figures, Fribourg ; et en allemand 30 pages, Berne.

Études géologiques sur la percée du Mont-Cenis, Turin, 1856, in-8°, 8 p. Extrait des *Annales de la Chambre R. d'Agriculture et de Commerce de Savoie.* — Id. Chambéry. in-8°, 13 p.

Géologie du Tunnel de Fréjus ou percée du Mont-Cenis, Annecy, 1872, in-8°, 16 p. Extrait de la *Revue savoisienne.*

Terrains du versant italien des Alpes comparés à ceux du versant français, Paris, 1862, in-8°, p. 849-907, 1 pl. Extrait du *Bull. Soc. géol.,* 2ᵉ série, vol. XIX.

Cartes des anciens glaciers du versant italien des Alpes, 23 décembre 1860, 40 pages, in-8°, une grande carte. Extrait des *Atti della Soc. ital. sc. nat. in Milano,* vol III.

Sur la théorie de l'affouillement glaciaire, Milan, 1863, in-8°, 30 p., 3 fig., 1 carte. Extralt des *Atti. Soc. ital. sc. nat.,* vol. V.

L'époque quaternaire dans la vallée du Pô, Paris, 1864, in-8°. p. 138-151, 1 fig., Extrait du *Bull. Soc. géol.,* 2ᵉ série, vol. XXII.

Note géologique sur Palazzolo et le lac d'Iseo en Lombardie, Paris, 1859, in-8°, p. 888-905, 1 pl. Extrait du *Bult. Soc. géolog. France,* 2ᵉ série, vol. XVI.

Notè sur le crétacé et le nummulitique des environs de Pistoia (Toscane), Milan, 1862, 8 p., 1 fig. et 1 pl. Extrait des *Atti della Soc. ital. sc. nat.,* vol. III.

Coupe géologique de la colline de Sienne, Milan, 1863, in-8°, 16 p., 1 pl. Extrait des *Atti della Soc. ital. sc. nat.,* vol. V, 1863.

Géologie des environs de Rome, Milan, 1864, in-8°, 9 p. Extrait des *Atti della Soc. ital. sc. nat.,* vol. VI, 1864.

III. — ZOOLOGIE.

Étude de l'espèce faite sur les hélix, dans les *Bull. de la Soc. hist. nat. Savoie,* 1851, in-8°, p. 46 à 64.

Coquilles fluviatiles et terrestres des environs de Nice, dans *Bull. Soc hist. nat. Savoie,* 1851, in-8°, p. 72 à 110.

Histoire des mollusques terrestres et d'eau douce de la Savoie et du bassin du Léman, en collaboration avec François Dumont, 1852 à 1854, in-8°, 270 pages. Extrait des *Bull. Soc. hist. nat. Savoie.* Pas terminé par suite de l'interruption de ces *Bulletins.*

Catalogue critique et malacostatique des mollusques terrestres de la Savoie et du bassin du Léman (Limaciens et Hélicéens), en collaboration avec François Dumont, 1857. in-8°, 104 p. Extrait des *Bull. de l'Inst. nat. Genevois.*

Annexion à la faune malacologique de France, Annecy, 1860 et 1861, in-8°, 22 p., et 1862, 8 p. Extrait de la *Revue savoisienne.*

Étude sur les zonites de l'Italie septentrionale, Milan, in-8°, 26 p. Extrait des *Atti della Soc. ital. sc. nat.,* vol. IV.

Note sur l'hivernage des coléoptères, dans *Bull. Soc. hist. nat. Savoie,* 1850, in-8°, p. 148-153.

Catalogue des mammifères de Genève et des environs, Genève, 1855, in-8°, 8 p. Extrait du *Bqll. de l'Inst. Genevois.*

Descriptions de quelques coquilles d'Arménie et considérations malacostatiques, dans *Mémoires de l'Inst. nat. Genevois,* vol. II, p. 4, et tirage à part, in-4°, 16 p., 1 pl.

IV. — PALÉOETHNOLOGIE.

Matériaux pour l'histoire positive et philosophique de l'homme, fondés fin 1864, jusqu'en 1868, Paris, 4 vol, in-8°, nombreuses figures. Continués par M. Emile Cartailhac, à Toulouse.

Revues préhistoriques, dix dans la *Revue d'anthropologie* de Paul Broca, Paris, 1876-1879. Trois ont été tirées à part.

Promenades au Musée de Saint-Germain, catalogue, Paris, 1859, in-8°, 188 p , 79 fig. Extraits des *Matériaux hist. homme.*

Promenades préhistoriques à l'Exposition universelle, Paris, 1867, 186 pages, in-8°, 62 fig. Extrait des *Matériaux hist. homme.*

Collection antéhistorique de M. le duc de Luynes au château de Dampierre, Paris, 1865, in-8°, 4 p. Extrait des *Matériaux hist. homme.*

Essai d'une classification des cavernes et des stations sous abri fondée sur les produits de l'industrie humaine, Toulouse, 1869, in-8°, 8 p., 10 fig. Extrait des *Matériaux hist. homme.*

Classification des diverses périodes de l'âge de la pierre, Bruxelles, 1872, in-8°,p. 432-444, 1 fig., 6 pl. Extr. du *Compte-rendu du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques,* 6° session.

Classification des diverses périodes de l'âge de la pierre, Paris, 1874, in-8°, 8 p., 12 fig., 1 tableau. Extrait de la *Revue anthropologique.*

Tableau archéologique de la Gaule, Paris, 1876, in-plano.

Rapport sur la légende internationale des cartes préhistoriques, en collaboration avec Ernest Chantre, Toulouse, 1875, in-8°, 27 p. Extrait des *Matériaux pour hist. homme.*

Note sur le précurseur de l'homme. Paris, 1873, in-8°, 6 p. Extrait de l'*Association française pour l'avancement des sciences,* congrès de Lyon. Suivie d'une communication d'Abel Hovelacque.

L'homme fossile, Annecy, 1862, in-8°, 9 p. Extrait de la *Revue savoisienne,* 15 avril 1862.

Superposition du 'solutréen au moustérien à Thorigné (Mayenne), Toulouse, 1876. Extrait des *Matériaux hist. homme.*

L'homme des cavernes. Époque de la Madeleine, dans la *Revue scientifique* du 4 mai 1872, in-4°, p. 1069-1070.

L'art dans les temps géologiques, dans *Revue scientifique,* du 17 mars 1877, in-4°, p 888-892.

Origine des animaux domestiques, Paris, 1879, in-8°. Extrait des *Bull. Soc. d'anthropologie.*

Races humaines et chirurgie religieuse de l'époque des dolmens, Toulouse, in-8°, 14 p. Extrait des *Matériaux hist. homme.*

Découvertes de sépultures dans Seine-et-Marne, l'Aisne et le Loir-et-Cher, 1875, Paris, 11 p., in-8°, 1 fig. Extrait des *Bull. Soc. d'anthropologie.* 4 février 1875.

Les mystifiés de l'Académie des sciences, Paris, 1865, in-8°, 11 p.

Sur les plus anciennes traces de l'homme dans les lacs et les tourbières de Lombardie, Milan, 1860, in-8°, 4 p. Extrait des *Atti della Soc. ital. dt scienze naturali.*

Origine de la navigation et de la pêche, Paris, 1867. in-8° 48 p., 38 fig.

Origine du bronze, Paris, 1876, in-8°, 16 p., 1 pl. Extrait de la *Revue d'anthropologie.* Question déjà posée au congrès de Lille de l'Association française, en avril 1874.

Fonderie de Larnaud (Jura), Lyon, 1876, in-4°, 49 p. Extrait des *Etudes paléoethnologiques dans le bassin du Rhône, âge du bronze,* par Ernest Chantre.

Revue préhistorique, l'âge du bronze d'Ernest Chantre, Paris, 1877, gr. in-8°, 16 p., dont 8 de figures.

Projet de classification des haches en bronze, anonyme, Paris, 1866, in-8°. 4 p., 2 pl. Extrait de la *Revue archéologique,* janvier, 1866.

Les terramares du Reggianais, passage des époques ante-historiques aux temps historiques. Paris, 1865, in-8°, 30 p. Extrait de la *Revue archéologique.*

Les habitations lacustres du lac du Bourget à propos de la croix, Annecy, 1867, in-8°, 7 p. Extrait de la *Revue savoisienne.*

Le signe de la croix avant le christianisme, Paris, 1866, in-8° 11 et 184 p , 117 fig.

Les études préhistoriques devant l'orthodoxie, Paris, 1875, 16 p., in-8°. Extrait de la *Revue d'anthropologie,* 1er numéro de 1875.

Les critiques de l'anthropologie, dans *Revue scientifique.* 10 octobre 1878, in-4°, p. 361-364.

Le chronomètre du bassin de Penhouët à Saint Nazaire, réduit à sa simple valeur, Paris, 1877, gr. in-8°, p. 67-76. Extrait de la *Revue d'anthropologie,* 2e série, vol. VI, 1878.

Critique du chronomètre de Penhouët (Loire-Inférieure), Paris, 1877, gr. in-8°, p, 76-81. Extrait du *Bull. Soc géol. France,* 3e série, vol. VI.

Origine de la chasse, de la pêche et de la domestication, Paris, 1890 (Bibliothèque anthropologique).

V. — ARCHÉOLOGIE ET DIVERS.

Contribution à l'histoire des superstitions, amulettes gauloises et gallo-romaines, Paris, 1876, in-8°, 16 p. 13 fig. Extrait de la *Revue d'anthropologie.*

Les Gaulois de Marzabotto dans l'Apennin, 1871, Paris, in-8°, 4 p., 1 pl. Extrait de la *Revue archéologique,* 1870-1871.

Classification des fibules, dans le *Musée archéologique,* par Am. de Caix de Saint-Aymour, Paris, 1875, gr. in-8°, p. 9 à 15, 6 fig.

Potiers allobroges ou les sigles figulins étudiés par les méthodes de l'histoire naturelle, Annecy, 1879, in-4°, IV et 36 p., 2 pl. Extrait de la *Revue savoisienne.*

Marques de tuiles et de briques du Musée de Saint-Germain, dans le *Musée archéologique,* Paris, 1877, p. 36-46, 12 fig.

Note sur la voie romaine qui traversait Passy, en Faucigny. 1856, in-8°, p. 15-22, *Société savoisienne d'hist. et d'archéol.*

Autel chrétien du IVe siècle trouvé dans l'Ardèche, dans le *Musée archéologique,* Paris 1875. p. 108-111, 3 fig.

La géographie archéologique, dans *Revue scientifique,* 31 juillet 1875, in-4°, p. 109-112.

*
* *

L'Indicateur de l'archéologue. Bulletin mensuel illustré, fondé par G. de Mortillet, 1 vol,, 1872-73 (continué par M. de Caix de Saint-Aymour).

Le Musée préhistorique, album de 100 pl. en collaboration avec A. de Mortillet, Paris, Reinwald, 1880.

Le Préhistorique *(antiquité de l'homme),* 2e édit. (1883-1885). Paris, Reinwald (Bibl. des sciences contemporaines) [1].

L'Homme. Journal illustré des sciences anthropologiques publié sous la direction de G. de Mortillet, 4 années (1884 à 1887).

1 Une 3e édition terminée par M. Adrien de Mortillet doit paraître au commencement de 1899

Formation de la Nation française : *textes, linguistique, palethnologie, anthropologie,* Paris, F. Alcan, 1897 (Bibl. scientif. internationale).

Nombreux articles et mémoires publiés depuis 1880, dans les *Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris* et dans la *Revue de l'Ecole d'anthropologie de Paris.*

UNE ÉTYMOLOGIE DE « MOËLLESULAZ »

Moëllesulaz est un ancien village savoyen dont la moitié occidentale a été livrée, en 1816, à la république de Genève. Il est traversé par un Foron. petit affluent de la rive droite de l'Arve, qui, dans tout son cours, sert de ligne frontière. La portion suisse a été rattachée à la commune de Thonex. La portion française appartient à la commune de Gaillard dont elle constitue la plus importante section. Elle est située à deux kilomètres O. d'Annemasse.

Son nom s'écrit encore Moillesulaz[1]. Il varie comme dans Molliessoullaz écart de Queige, au Pays de Beaufort, et Molliésoulaz, lieu de Saint-Jean de Belleville, en Tarentaise, mentionnée dans un acte de 1674[2], mais ne figurant pas dans les cartes topographiques modernes.

Quel est le sens de ce vocable composé de deux termes, *moëlle, moille, moillié,* et *sulaz* ou *soulaz*?

Rapprochant du premier de ces termes les mots latins « *moles*, pierre énorme, et *mola*, meule à moulin », Blavignac, dans ses *Etudes sur Genève* (I, p. 74), traduisait le tout par « pierre isolée ».

De même dans l'*Annuaire de la Haute-Savoie* pour 1890 (p. 190), Eugène Tissot adoptait le sens de « meule seule », d'après « une grosse pierre circulaire, assez semblable à une meule de moulin » que, dit-il, on montrait naguère à Moillesulaz ». Il se contredisait immédiatement, il est vai, en ajoutant que cette « *meule seule* » reposait sur un *second* bloc qui lui servait de base.

A ces deux auteurs, on pourrait objecter qu'en prononçant le nom de Moëllesulaz (quelle qu'en soit la graphie) on remarque, — sans jeu de mots, bien entendu — une mouillure que ni *moles* ni *mola* ne sauraient fournir en français.

Il semble que toute difficulté serait résolue si l'on voyait,

1. *Annuaire Suisse* de 1897 p. 542.
2. *Documents de l'Académie de La Val d'Isère,* I, p. 647.

dans le vocable dont il s'agit, une altération d'un nom d'origine verbale qui aurait été « moille-solar » ou « mouille-soular ». *Moille* représenterait la troisième personne de l'indicatif présent du verbe *moiller* ou *mouiller* et *solar* ou *soular* la forme patoise du mot *soulier*.

Un « moille-solar » aurait été un endroit plus ou moins humide, ou même marécageux, que l'on ne traversait, en tout cas, qu'en mouillant sa chaussure.

La formation de ce vocable serait la même que celle de « mouille-bouche », qualification, on le sait, d'une espèce de poire fondante.

Examinons séparément les termes *moille* et *solar*.

Moille, et sa variante de *Mouille*, *Mollia*, en tant que substantifs sont entrés, depuis longtemps, dans la langue géographique. Pour Ducange, *mollia* est un terrain creux que des eaux parcourent. Pour Littré, *mouille* est une source qui suinte dans une prairie.

D'après lui, cette locution rurale serait particulière au canton de Genève. Il est permis d'affirmer qu'elle en a de beaucoup dépassé les limites, à en juger par les vestiges nombreux demeurés dans la nomenclature des deux Savoie.

Voici quelques communes où on la rencontre sous ses diverses formes :

Les Mollias : Sales, Talloires ; — Esserts-Blay.

La Moille : Abondance.

La Mouille : Combloux, Mieussy, Orcier, Saint-Roch.

Les Mouilles : Dans vingt-quatre localités au moins : Avier-noz, Chamonix, Le Grand-Bornand, Passy, Samoëns, Serraval.

En maints endroits, sans doute, toute trace d'humidité aura disparu, dans la suite des temps, comme l'indiquerait le nom de Séchemouille, écart d'une commune du canton de Boëge, Le Villard.

Quant à *solar* ou *soular*, si, par la chute de *r*, il s'est assourdi en sulaz ou soular, c'est un phénomène fréquent. Dans la Savoie du nord, les noms d'hommes, Vuagnard et Bernard sont devenus Vuagnat et Bernat ou Bernaz. A Pugny-Chatenod, Pré-Bérar a remplacé un Pré-Bérard primitif.

A l'appui de notre thèse, apportons, en dernier lieu, un fait identique que nous transmet un auditeur du cours de M. Longnon, au Collège de France. Citant une commune du département de l'Orne [1] dénommée, jusqu'en 1878, « Mille-Savates », le

1 Aujourd'hui Notre-Dame-du-Rocher.

savant professeur de géographie historique rappelait que la forme de ce nom, en 1094, était « Molle Savates », et il l'interprétait — comme nous le proposons pour Moillesulaz — par lieu « marécageux ».

Au surplus, Moillesulaz n'est pas le seul nom d'origine verbale en pays savoyen.

Il y a des Chantemerle, à Aix-les-Bains, Betton-Bettonnet, La Bâthie et Doucy en Tarentaise, Sainte-Hélène du Lac, — Moye, Samoëns et Saint-Martin en Faucigny.

Il n'y a ni Chanteloup ni Chanteloube, mais leur absence est compensée par les Gratteloup de Saint-Félix, Sales, Valléry, Marigny-Saint-Marcel, — Ecole, Saint-Pierre d'Entremont et La Chapelle-du-Mont-du-Chat. PASCALEIN.

*
* *

Il faut remercier M. Pascalein d'avoir mis sur la trace de la vraie étymologie. Il est évident qu'il faut prendre ici *mouille* dans le sens verbal. *Mouille,* subst. de *mollia,* plur. n. devenu fém.; a donné naissance à de nombreux lieux dits comme les Mouilles (Passy) *molliis* 1269 (Reg.) la Mouille (Jura) *mullia* au XIII[e] s.; *villa molie* au XI[e] (Guigue) et d'autres Moilles de Savoie et H[te]-Savoie. Les paysans appellent ainsi une prairie marécageuse dont l'herbe est nuisible aux vaches, une source qui croupit sur un sol argileux; de là, outre les composés Sèchemouille et Mouilleronde (Taninge), les dérivés le Mollioz (les Contamines) le Molliay (S[t]-Jean de Tholome) le Molliet, les Mouillettes, la Mollietaz (Taninge) les Emollières *(Molliaria)* à Copponex, laM ollire (Marcellaz-H.), etc. *Mouille,* à l'indic. présent ou mieux à l'impér. *(mollia)* apparaît encore dans Mouillesulaz (Mont-Saxonnex) et dans Molissole (Ain) *Molisola* et *Moillisola* au XIII s. (Guigue) avec mouillure ou simplification de la linguale. Au XIV[e] s. notre Moillesulaz offre les formes *Molyssola* (*A. G.,* II, p. 274) et *Moillesula,* suivant que l'influence est patoise ou française. Quant à la deuxième partie du mot, il n'est pas probable qu'elle vienne de *solare* ; il faut la rapporter à *sola,* pour *solea,* sandale, puis plante des pieds et sabot des animaux, en fr. *sole, o* bref ayant persisté sans subir la diphtongaison. C. MARTEAUX.

SÉPULTURES BURGONDES

STATIONS ET MOBILIER FUNÉRAIRE

(Suite et fin)

Andilly. — A *Jussy,* au lieu dit la Bléchère, à 500[m] en dessous de la route nationale n° 201, on avait mis au jour, vers 1855, dans le pré Sautier, plusieurs tombes en molasse. Les

fils du propriétaire en déterrèrent encore quelques-unes en 1898 ; ils n'ont aperçu aucun objet. — Dans un hameau voisin, à *Charly*, on en trouva de nombreuses vers le milieu du siècle en tirant du gravier d'un pré situé à l'extrémité du cimetière actuel, près du chemin d'intérêt commun n° 23 de Jussy à Chancy. — Au nord du village, au lieu dit Pra Glot, on exhuma en 1876 du champ Tissot une tombe faite d'une boîte rectangulaire en argile d'une seule pièce ; le couvercle était également en argile, ce qui lui donnait l'apparence d'une tuile énorme ; elle mesurait $1^{m}80$ de longueur environ.

Marlioz. — Un cimetière y a été relevé par M. Gosse (loc. cit.) ; en effet, sous le château, au lieu dit vigne de la Tour, des ouvriers de M. de la Prunarède, en provignant, mirent au jour, vers 1840, des tombes en molasse avec squelettes, que le propriétaire fit recouvrir.

Vers. — Au-dessus et à l'ouest du village, au lieu dit Bracosson, dans le champ Ladoy et dans les champs voisins, on a trouvé, au commencement du siècle, près des ruines d'une habitation romaine, des tombes en molasse. (Renseignement de M. Fontanel.)

Vanzy. — Quelques tombes ont été exhumées au hameau appelé le Marterey.

Desingy. — Deux cimetières, l'un sis au lieu appelé Marterey, découvert il y a environ vingt ans, contenait plus de dix tombes en plaques de molasse ; les cultivateurs voisins en ont employé les matériaux comme clôtures à leurs champs ; l'autre, situé sur la colline dite Mont-Sablon, a fourni, en 1895, trois tombes en molasse dont les ossements ont été dispersés [1].

Bassy. — Un cimetière a été relevé sur un monticule situé au nord du chef-lieu de cette commune. Sans autres détails.

Cernex. — A *Verlioz*, pré Magnin, trouvaille vers 1840 de tombes en molasse.

Musiège. — Au chef-lieu, au lieu dit la Chena, à une cinquantaine de mètres au nord de l'église, M. Burdin Joseph, en minant son jardin, en 1897, trouva une quinzaine de tombes en dalles de molasse. Les squelettes, de grande taille, avaient les pieds tournés vers l'orient ; une tombe renfermait deux enfants ; une autre était faite de débris de tuiles à rebord. Rien n'a été recueilli, sauf un dé à coudre en bronze semblable à celui que possède le Musée. (Voir plus loin Fins d'Annecy.)

1. Renseignements fournis par M. Fenouillet.

(*fig. 52*). Dans le jardin contigü de M. Burdin Jean, plusieurs tombes avaient été défoncées il y a une vingtaine d'années. Enfin l'ancien propriétaire, M. Burdin père, en avait exhumé plusieurs. et avec elles une tuile à rebord de grande dimension et intacte.

Frangy. — Au chef-lieu, en refaisant le rez-de-chaussée de la maison Bastian, les ouvriers ont trouvé, à o^m20 de profondeur, sous le carrelage de la cuisine, trois tombes d'enfant recouvertes de dalles en tuf ; ils les ont laissées au même endroit [1]. D'autres tombes, en dalles de molasse, ont été exhumées dans la cour de la même maison, située non loin de l'église. De l'autre côté de la place, dans la remise de la maison Chaumontet, M. Lupin, fermier, trouva encore en 1897 des tombes creusées dans la molasse avec squelettes.

Chêne-en-Semine. — A *Girod,* au lieu dit sur le By, on trouva, en 1890, dans le champ Veyrat, des tombes en molasse. Il y a là un crêt. — En 1898, on en déterra d'autres à l'extrémité de la commune, au lieu dit aux Folatières, dans le champ Roux, à $1,500^m$ de Mons. Elles étaient placées sur une pente regardant le sud-est, en dessous de la route qui mène à Girod. Les fouilles n'ont pas été poursuivies. D'autres tombes ont été encore relevées dans les communes de Chaumont ou de Chessenaz, au-dessus d'Héry.

Chilly. — A *Coucy,* au lieu dit la Fortune, trouvaille, en 1892, d'une tombe faite de plaques de molasse, renfermant un squelette de grande taille et recouvert d'une grosse dalle. (Renseignement de M. Thévenet, géomètre à Frangy.)

Mésigny. — Des fouilles effectuées en 1879 ont mis au jour, lieu dit aux Porrets, au-dessus du hameau de *Bornachon,* un cimetière contenant un certain nombre de tombes en molasse. Un crâne fortement dolichocéphale est conservé au Musée d'Annecy, qui possède encore les objets suivants :

1° Un anneau en bronze, à contour prismatique, recouvert d'une belle patine verte, qui adhérait encore à une phalange dont la substance osseuse est fortement imprégnée de carbonate de cuivre [2] (*fig. 26*) ;

2° Une boule en terre cuite rouge (diamètre o^mo3), ayant dû servir de grain de collier, car elle est perforée de part en part (*fig. 27*) ;

1 *Rev. sav* , 1895, p. 201.

2. Cf L. Dumuys *Le Cimetière franc de Briarres-sous-Essonne,* Congrès archéol , LIX^e^ session, bague figurée pl. VII

3° Une bague en bronze, à chaton aplati et circulaire d'un diamètre de 0^m012, portant des caractères illisibles gravés à la pointe (*fig. 24*);

4° Une bague en bronze avec un chaton ovalaire et ondulé sur les bords, hauteur 0^m14, largeur 0^m09, qui présente une croix cantonnée de quatre points (*fig. 25*).

A 150^m environ de la ferme de Chamarande, à l'ouest, on avait trouvé autrefois sur la pente d'un crêt plusieurs tombes renfermant des couteaux en fer, des bagues, des grains de collier. En 1898, M. Gay, dit Maréchal, en ratissant l'herbe d'un pré situé au même endroit se heurta à une grande dalle en molasse : elle recouvrait deux tombes contiguës ayant une séparation commune.

A *Massy*. — Entre le château et la route à droite du chemin de grande communication d'Ugines à Seyssel, on a signalé en 1850 quelques tombes en pierre avec des squelettes. L'une d'elles renfermait, paraît-il, un mobilier funéraire assez intéressant qui a été dispersé.

VI. — Vallée du Fier *(Rive gauche)*.

Seynod. — Tout près de l'église, en dehors du cimetière actuel, on a trouvé en 1869 un grand squelette. Sur le même mamelon qui est formé d'argile glaciaire mélangée de cailloux, on a découvert neuf squelettes pendant les travaux de construction du hangar des pompes.

Plus tard, dans la ferme Despine, onze squelettes ont été relevés, mais dans ce cas comme dans les précédents on n'a pas constaté trace de cercueils en pierre.

Remarquons en passant, que dans toutes les localités où les Burgondes ont eu à leur disposition des blocs de pierre, ils les ont ou employés à l'état brut ou grossièrement taillés pour les approprier à la construction de leurs tombes ; mais lorsque les matériaux faisaient défaut, ils se sont contentés de déposer leurs morts dans le gravier ou dans les dépôts glaciaires assez abondants dans les environs d'Annecy et dans les Bornes, qui donnent à certains points de ces régions leur aspect bien caractéristique de paysage morainique.

A *Branchy*, on a trouvé, en 1879, huit à dix squelettes dans la propriété de M. Bachet, au mas des Guttets, à 0^m50 de profondeur. Les corps étaient orientés dans la direction E.-O. [1].

1. *Rev sav.*, 1880, p. 21.

A côté de ces ossements furent recueillis : un vase allongé en terre rouge avec dessins noirs et cinq dépressions sur la panse [1], une gargoulette à anse, un fond de coupe, une cuiller en bronze. Tous ces objets, affectant des formes imitées des IIe et IIIe siècles, sont tout à fait semblables à ceux qui ont été recueillis dans le cimetière franc de Briare-sous-Essonne, figurés pl. III, fig. J et D, pl. IV, fig. W, pl. VIII, fig. G et R.

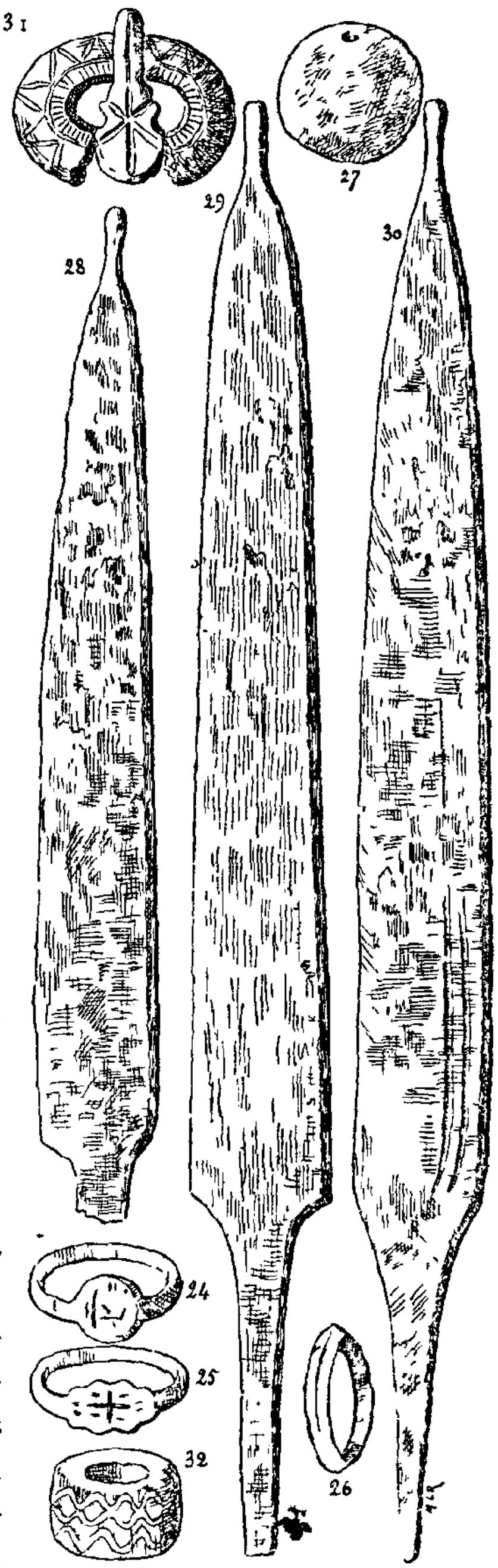

Gevrier. — Sur un mamelon, dans la ferme et la maison Gaillard, les fouilles de mai 1864 [2] ont mis au jour des cercueils en dalles schisteuses contenant des squelettes.

On a relevé également à la même époque des tombes de même nature dans la maison Burnod, ainsi qu'au chevet de l'ancienne église, dans le champ Rey.

Chavanod. — De Reydet raconte qu'on trouva, au XVIIIe siècle, sur le crêt d'Esti, près des ruines d'une villa romaine, des tombeaux en dalles de molasse. Despine est plus précis [3]. On mit à jour, dit-il, en 1779, dans le champ Maurice, à 0^m35 de profondeur, six tombeaux en molasse, de longueurs différentes, mais serrés les uns contre les autres. L'un avait six pieds de long, un autre renfermait deux squelettes. Le Musée d'Annecy possède une boucle en potin (*fig. 31*) avec

1 L. Dumuys : *Le Cimetière franc de Briare-sous-Essonne*, loc. cit.
2. *Rev. sav.*, 1864, p. 75.
3. Antiquités et inscriptions (mss. Soc. Flor.).

son ardillon qui fut recueillie, il y a une vingtaine d'années, au moment de la trouvaille de plusieurs tombes, dans un terrain en pente, vers un petit ruisseau, au lieu dit : sous le crêt d'Esti vers lequel les têtes étaient tournées (S.-E.).

Etercy. — M. Gosse, dans sa liste des cimetières (*A.G.*, IX, p. 5), nomme Etessy, peut-être pour Etercy. Quoi qu'il en soit, nous avons relevé les stations suivantes :

Au chef-lieu, en 1894, en creusant un puits dans le jardin de la cure, on a rencontré, à une profondeur de deux mètres, dans le sable et le gravier, trois tombes en dalles de molasse renfermant des squelettes de grande taille dont les mâchoires étaient bien conservées.

Au lieu dit la Cretaz, champ Rossillon-Châtenoud, en 1891, tombes de même nature, à 0^m30 seulement.

Au lieu dit les Gravannes ou *Granliauda,* champ Viollet François : mêmes tombes.

Au *Biolley*, lieu dit le Martray, sur la pente orientale d'un crêt ; nombreuses tombes en molasse ; en 1880, un minage en mit au jour plusieurs autres dont l'une renfermait une assiette en terre. Cette station était déjà connue de C.-H.-A. Despine qui raconte, dans son manuscrit [1], « qu'on trouva dans cette paroisse, au dernier siècle, des tombes dont les parois étaient en briques jointes au moyen d'un ciment fort dur et qui étaient recouvertes d'une molasse épaisse de quatre pouces ».

VII. — Vallée du Fier *(Rive droite)*.

Balme-de-Thuy. — Au lieu dit Grand-Champ [2], entre les ruines du château et le chemin, sur la pente d'un crêt aujourd'hui presque rasé, on a trouvé des tombes alignées de l'E. à l'O., formées de dalles en grès schisteux. Les têtes des squelettes étaient à l'O. On n'a recueilli en cet endroit aucun mobilier funéraire.

Dingy-Saint-Clair. — Le Rép. Arch. mentionne une trouvaille de tombeaux en pierres plates près des ruines du couvent de Saint-Clair.

Sur le crêt de la Prairie et au lieu dit chez les Roys ; tombes en molasse accompagnées de quelques tuiles à rebord.

Villaz. — Au hameau de *Disonche,* en extrayant, en 1888, du gravier dans un gros crêt, on a découvert des « caisses en

1. Antiquités et inscriptions (mss. Flor.)
2. *Rev sav*, 1881, p. 44.

carrons (tuiles à rebord) et en molasse » renfermant des squelettes. Quelques tombes étaient des auges en pierre. Dans l'une d'elles un radius et un cubitus étaient passés dans une grosse boucle en laiton soudé et le crâne présentait encore des traces de cheveux.

Des tombes en pierres plates, de provenance mal déterminée, ont été trouvées dans un autre hameau de la même commune, à *Onnex*, au bord du Fier.

Nâves. — On découvrit, en juin 1894, plusieurs squelettes dans une gravière située à 400^{m} au S. de Nâves [1], au lieu dit aux Crêts. Leur taille était environ de 1^{m}70, ils avaient la tête tournée vers l'E.; les dents bien conservées paraissaient appartenir à des sujets de 25 à 30 ans. En 1892, cinq squelettes pareils ont été exhumés et, il y a dix ou vingt ans, on en avait encore déterré près de là d'autres de grande taille ensevelis dans des tombes en dalles de molasse.

Annecy-le-Vieux. — Autrefois, on voyait au chef-lieu un abreuvoir en pierre qui avait paru à E. Serand n'être qu'une ancienne tombe monolithe burgonde. Dans la plaine, à l'ouest du hameau de *Novel*, furent trouvées, dit Ducis, des tombes barbares [2]. Peut-être font-elles double emploi avec les tombes symétriques signalées par le Rép. Arch. Le Musée d'Annecy possède un anneau de section circulaire, en verre blanc veiné de jaune pâle (diam. extér^{r}, o^{m}o3 ; diam. intér^{r}, o^{m}o1 ; épaisseur, o^{m}oo8), trouvé dans un champ de cette commune, et qu'on peut attribuer à l'industrie burgonde.

Charvonnex. — Nous mentionnons pour mémoire cette localité où nous n'avons cependant pas trouvé traces de tombes, car elle est citée par M. A. Bertrand dans sa liste des cimetières mérovingiens de la Gaule [3].

Pringy. — Un important cimetière, découvert dans cette localité en 1839, a livré 77 squelettes, enfermés dans des tombes en pierre (Rép. Arch.). Cette nécropole est citée par M. Gosse, d'après L. de Menabrea (*De la Marche des Etudes historiques en Savoie et en Piémont*, p. 60).

Epagny. — Replat, dans ses *Bois et Vallons*, chap. xxxv, raconte qu'en 1866, des tombes qu'il qualifie de « sarrazines » furent trouvées sur la butte Saint-Paul. Il s'agit en réalité de tombes burgondes; M. A. Bertrand a d'ailleurs noté le nom

1. *Rev sav*, 1894, p. 347.
2 *Id*, 1863, p 40 et 55.
3. *Rev. archéol*, 1879, XXXVIII^{e} vol., p. 203

de la commune dans sa liste des cimetières de cette époque.

En 1886, M. Dupanloup Joseph, en faisant du gravier au sommet du crêt qui domine le petit hameau de Saint-Paul, à 1 k. au N-O d'Epagny, a déterré encore, à o^m60 de profondeur, plusieurs tombes formées de plaques rectangulaires, en molasse jaunâtre, épaisses de o^m08, et dont l'une renfermait jusqu'à cinq crânes.

Poisy. — En exploitant la tourbe d'un des marais qui avoisinent le chef-lieu, on a rencontré, il y a une cinquantaine d'années [1], entre deux souches de chênes, une clochette en bronze et les débris d'un pliant en fer orné d'incrustations de cuivre (Musée d'Annecy). Ces pliants servaient, au v^e^ siècle, de sièges portatifs aux évêques et aux grands.

Quant au cimetière burgonde, c'est plus bas, au hameau de *Vernod,* qu'il se trouve. Déjà en 1873 [2], lors de la construction du chemin de grande communication n° 3, en écrêtant un mamelon au lieu dit au Cimetière (anc. cad., n° 363), on défonça des tombes en molasse contenant des ossements et des débris de tuiles. Dans l'une d'elles, on recueillit une sorte de plaque de suspension en bronze (diam., o^m03) présentant un ornement cordiforme gravé à la pointe *(fig. 41)*.

Récemment, en octobre 1897, M. Guillermin, en minant la même butte, au bord de l'ancien chemin, mit au jour douze tombes ; les unes à une profondeur de 1^m20, regardant l'orient ; les autres disposées au-dessus, transversalement. Le fond et les côtés étaient faits avec plusieurs plaques de molasse, tandis qu'elles étaient recouvertes chacune d'une seule dalle brute en calcaire gris coquillier de o^m06. L'une de ces dernières était entaillée de deux rainures longitudinales, destinées à rendre la fermeture hermétique, et offrait en outre deux cavités pour aider sans doute à la préhension. Les squelettes, de grande taille, possédaient tous une dentition superbe. On a recueilli dans l'une de ces tombes un fragment de boucle avec son ardillon *(fig. 42)* en un métal (alliage de cuivre et de plomb) présentant un beau poli gris perle. Une autre tombe renfermait deux squelettes d'enfants étroitement serrés l'un contre l'autre ; elle était faite de morceaux de marbre ou de brèche jaspique (provenant peut-être de Saint-Gervais), dont les moulures assez soignées prouvent qu'ils devaient autrefois parer les murs d'une habitation gallo-romaine.

1. De Mortillet : *Bull. Assoc Florim.*, 1856, p 129. J. Replat *Bois et Vallons,* XXX.
2. E. Serand : *Rev. sav.*, 1873, p 56.

C'est dans cette dernière tombe que le propriétaire du champ a ramassé une très jolie fibule en argent doré (*fig. 40*) à rayons, longue de 0m07. Le ressort est en fer, mais l'aiguille manque. La tête, en forme de plaque pentagonale, porte à ses angles des rayons à extrémité arrondie et elle est ornée de dessins contournés en volutes fortement burinés. La partie courbe de la tige est ornée d'un cercle centré et se relie à une partie plate creusée de sillons parallèles et de renflements dentelés, qui se termine par une extrémité obtuse ayant vaguement l'apparence d'une tête de serpent.

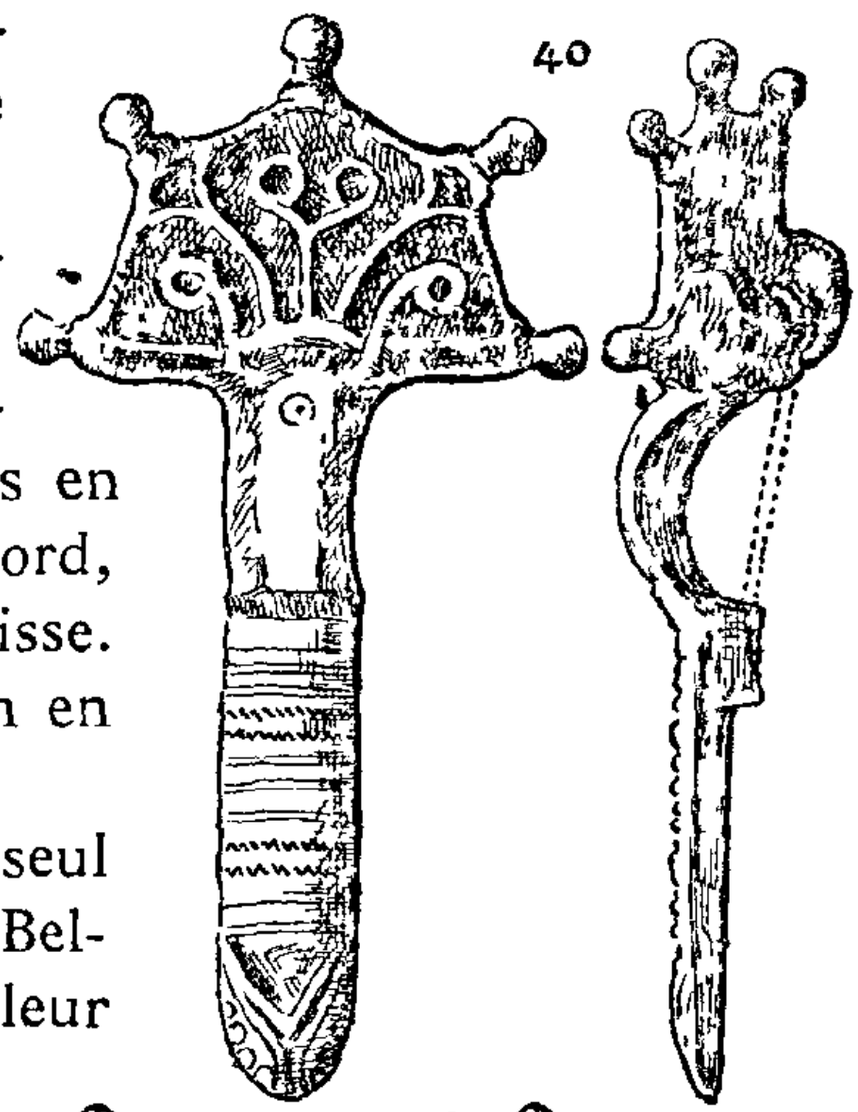
40

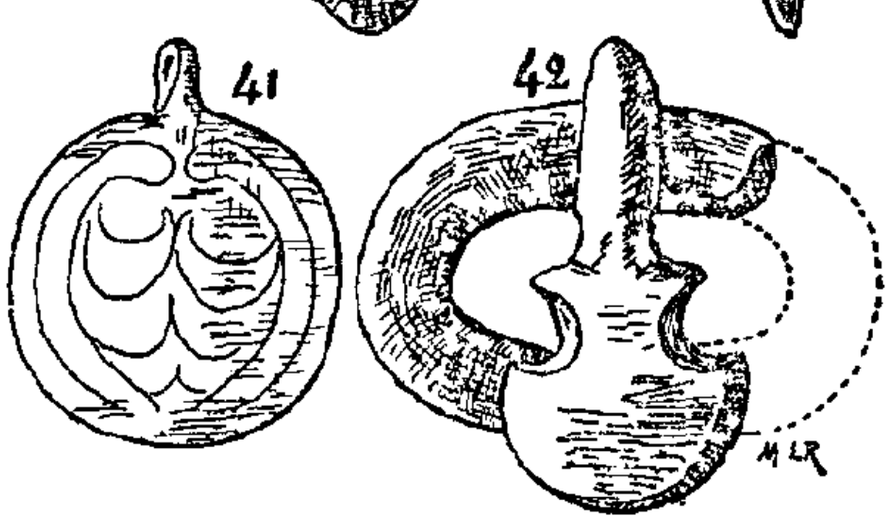
41 42

Ces fibules à rayons, caractéristiques suivant M. de Baye, de l'industrie gothique, sont rares en Angleterre, nombreuses en Allemagne et dans les pays du nord, et extrêmement rares en Suisse. C'est la première fois que l'on en rencontre en Haute-Savoie.

Troyon en avait trouvé un seul spécimen dans les tombes de Bel-Air, et M. Gosse fait remarquer leur absence dans les sépultures de la Savoie et du canton de Genève. D'après M. Barrière Flavy, il faut rechercher en Orient l'origine de ces sortes de fibules. Le Caucase et la Crimée ont été les régions où sont nés d'abord ces produits de style composite importés ensuite dans tout l'Occident [1].

Dans le hameau de *Moiry*, au lieu dit les Balmettes, M. Châtel, ancien garde forestier, découvrit autrefois, entre deux grosses pierres de grès, un squelette ayant près de lui une épée de fer qui tomba en poussière dès qu'il l'eut touchée.

Choisy. — Les fouilles faites en 1891 au hameau de *Rossy*, lieu dit au Petit-Crêt, ont amené la découverte de tombes contenant des squelettes. Une épée de fer, recueillie dans l'une d'elles, disparut dans l'incendie de la maison de son propriétaire.

A *Véry*, à cent mètres au N.-O. de l'ancienne église, le pro-

1. Barrière-Flavy . *Les Sépultures barbares,* p 49, cf. fig. 1 et 2, pl. II.

priétaire, M. Chaperon, trouva, en minant son terrain en 1896, une ou plusieurs tombes en molasse renfermant des ossements.

Balme-de-Sillingy. — Le Rép. Arch. signale des tombes en molasse rangées avec symétrie trouvées au lieu dit au Var.

Sillingy. — A la limite de la commune de Nonglard, au lieu dit *les Rippes*; M. Dunoyer, ancien maire de Nonglard, en minant son champ en pente, en 1887, défonça une trentaine de tombes les unes en molasse, les autres faites de quartiers de tuf. Elles étaient tournées vers la montagne d'Age, c'est-à-dire vers l'orient; l'une d'elles renfermait deux squelettes. Au bas de la pente, une fosse longue de vingt mètres, large de deux était pleine d'ossements. Aucun objet n'a été trouvé. Ces renseignements nous ont été obligeamment fournis par M. Dunoyer lui-même qui croit n'avoir découvert qu'une partie de ce cimetière. Il est probable que la fosse en question est due à des fouilles antérieures qui ont fait classer Sillingy dans la liste des communes à cimetières dits mérovingiens. Une plaque ajourée au griffon qui est conservée au Musée de Saint-Germain a été recueillie à cet endroit.

A *Ceizolaz*, à 50^{m} environ du village, on a trouvé vers 1830 au mas de la Galerie et au lieu-dit la Pacheletta, aujourd'hui Sur la Voie, c'est-à-dire dans le champ Courtois, de nombreuses tombes en grès molassique. On en a déterré également de l'autre côté, au mas contigu de la Perrière, dans le champ Lavorel.

Le Musée d'Annecy possède trois coutelas recueillis dans ces tombes. Ces armes présentent une particularité intéressante. Longues de 0^{m}39, 0^{m}36, 0^{m}30 elles se terminent en une tige mince arrondie à l'extrême pointe en forme de bouton. Il est difficile de se rendre compte de l'usage auquel de pareils instruments pouvaient servir. Un texte cependant peut nous éclairer. Tite-Live dans son récit de la bataille de Cannes écrit : *Gallis prælongi ac sine mucronibus gladii*. Or, on sait, dit Troyon [1], que les peuples des vallées des Alpes portaient avant l'ère chrétienne un long sabre de cuivre ou de fer, sans pointe et à un seul tranchant, dont Polybe dit « qu'il était de si mauvaise trempe que le premier coup le faisait plier ». Cette lance, comme celle de Ceysolaz est sans doute un souvenir de l'ancien glaive national. Les couteaux de cette forme n'ont pas été signalés jusqu'à présent dans les mobiliers des sépultures barbares : en voici trois pour la Haute-Savoie (*fig. 28, 29, 30*). L'un d'eux porte sur le plat près du dos de la lame, deux gouttières longi-

1. Troyon : *Bracelets et Agrafes antiques (Mittheil. d. antiq. Gesellsch. in Zürich)*. B. 2. 8. H.

tudinales en partie oblitérées par la rouille (*fig. 30*). Il se rapporte indubitablement au type bien connu du scramasax, modifié par une pointe sans *mucron*.

A *Argy*, au mas dit sur la Cherme [1], à peu près à mi-chemin de Lacombe, sur le flanc d'un crêt situé à gauche de la route, près d'un petit nant, on a trouvé vers 1870 des tombes en molasse à plusieurs squelettes renfermant des bijoux et un ceinturon qui ont disparu.

Thusy. — On a exhumé à *Sallongy*, près de l'ancienne chapelle en bas du village, un certain nombre de tombes en molasse (Rép. Arch.).

Lovagny. — Au lieu dit aux Tattes, champ Chambaz, au-dessus de *Ronzy* et au bas de la vieille route, presque qu'aux confins des communes de Lovagny et de Poisy, on a découvert avant 1864 un cimetière à tombes en dalles de molasse, contenant de nombreux squelettes (Rép. Arch.). Il a été visité depuis par Revon qui ne donne pas de nouveaux détails.

Saint-Eusèbe. — Au village de *Thusel*, à 300^{m} au N.-E. à droite de la route de Saint-Eusèbe à Thusel, on a trouvé des tombes en *labio*, sorte de molasse. au lieu appelé depuis lors le Cimetière. C'est actuellement un champ situé sur un crêt près de chez Caddoux.

Hauteville. — Entre *Hautevillette* et *Contamine*, les travaux d'exploitation d'une carrière de sable ont amené au jour en 1862, 90 cercueils en molasse (Rép. Arch.). Un crâne seulement a été donné au Musée en 1871, par M. Dégerine.

Vallières. — Au lieu dit Vers les Sables et Sur les Lionnaz, des fouilles effectuées en 1892, par Ducret, sur la pente d'un mamelon ont mis au jour des tombes en dalles de molasse avec squelettes. Dans l'une d'elles on a trouvé un grain de collier (*fig. 32*) en pâte de verre noir à festons blancs (type D de la fig. 20, p. 39). Musée d'Annecy.

Versonnex. — Le Rép. Arch. signale une découverte ancienne de cercueils en molasse sur un crêt dans cette commune.

Sion. — De Reydet (ms. cité) note la trouvaille, au siècle dernier, de tombes en grès. Ducis [2], avec plus de détails, cite comme exhumés à Sion, sans doute au lieu dit Vers les Morts [3],

1. Le mas voisin s'appelle mas des Mortiers et il est possible que ce mot fasse allusion à des tombes à auges. Il en est de même de Mortairy, hameau de Menthonnex-sous-Clermont qui, comme celui de Seine-et-Marne, *Morteriacum* au x^{e} siècle, est un dérivé médiéval de *Mortarius*. Cp. dans le Cart. de Savigny, n° 51, le nom d'une propriété au ix^{e} siècle *Mortarius villa*, aujourd'hui le Mortier.

2. *Voies romaines* (*Rev. sav.*, 1863, p. 14).

3. Dufour : *Rev. sav*, 1868, p. 17.

des tombeaux en dalles avec ossements ; certains squelettes avaient des anneaux aux doigts ; une tombe d'enfant était creusée dans un parallélipède en tuf.

Seyssel. — A *Prairod,* on trouva, vers 1855, une tombe dans laquelle étaient une grande épée et divers objets de métal.

Deux autres tombeaux, mis au jour en 1886, au même endroit, contenaient trois squelettes, mais aucun autre objet [1]. Un de ces corps était de taille considérable, tous étaient tournés vers l'E.

Ducis, dans ses *Voies romaines,* parle de tombeaux et d'ossements trouvés à l'extrémité nord de la principale rue de Seyssel (Haute-Savoie). Il ne nous dit rien de plus à ce sujet.

VIII. — Bassin du lac d'Annecy.

Faverges. — Le Rép. Arch. signale d'anciens tombeaux au hameau de *Verchères,* ainsi qu'à *Cons-Sainte-Colombe.* En 1867, des fouilles mirent au jour, dans la première localité, des tombeaux burgondes superposés à des débris romains [2]. On y recueillit une plaque de ceinturon (*fig. 49*), un fragment de chaîne en bronze ayant servi à suspendre un double crochet, et un gros grain de collier à côtes de melon.

La plaque de ceinturon en bronze, longueur 0^m062, largeur 0^m040. porte au centre une croix de Saint-André entourée d'un carré. L'ornementation se compose de bandes en zig-zag. Le fond du métal est finement quadrillé. Ce type assez rare n'avait pas encore été rencontré dans les sépultures de la Haute-Savoie.

Talloires. — Des tombes en molasse ont été trouvées à *Malcorran.*

A *Perroix,* un minage effectué en 1894, dans le jardin de M. Joly, mit au jour des tombes en dalles calcaires. L'une d'elles renfermait deux squelettes, une autre un squelette de grande taille [3]. Cette dernière trouvaille se rattache probablement à celle d'un cimetière faite en 1880.

Des sépultures isolées ont été en outre relevées dans cette commune par E. Serand.

Veyrier. — « Il existait au village de *Morat,* dit E. Serand dans ses notes archéologiques, un bassin de fontaine en pierre d'une seule pièce qui a dû servir de tombeau. Il a été exhumé

1. *Rev. sav* , 1886, p 257, note de M. Fenouillet.
2. *Ibid* , 1867, p 32.
3. *Ibid* , 1880, p. 81.

tout près de l'endroit où il est actuellement. Sa longueur est de 2^m25, sa largeur de 0^m70, sa profondeur de 0^m27. Il paraîtrait qu'il existait un ancien cimetière dans cette localité, car un vieillard m'a assuré qu'on avait trouvé encore un tombeau semblable si profondément enfoui dans la terre qu'on n'avait pu l'en retirer. »

Menthon. — L'existence de tombes burgondes dans cette commune est attestée par la trouvaille d'un grain de collier très caractéristique qui est conservé au Musée d'Annecy (type C de la fig. 20, p. 39).

Bluffy. — Au hameau de *Bosson,* un cultivateur, M. Bergeret, en minant son champ, a trouvé, vers 1850, cinq tombeaux faits de grosses dalles calcaires brutes et de couleur jaune grisâtre. L'un renfermait deux corps et quelques grains de verroterie qui ont été égarés.

L'auge en pierre ou *bachal* qui se trouve devant la cure de Bluffy était autrefois un bloc offrant sur une de ses faces une inscription romaine d'une certaine étendue. Il a été taillé et utilisé plus tard pour une tombe barbare [1].

Saint-Jorioz. — Au village d'*Epagny,* il faut noter un vieux chemin dit chemin du Martray, conduisant à un mamelon du même nom, aujourd'hui cultivé et sur lequel on a ramassé des débris de tuiles à rebord. Plus loin, à *Machevaz,* dans les prés Salomon et Revil, en pente vers le Laudon, on a trouvé, en 1869, des tombes en dalles de grès vert [2], longues de 1^m90, larges de 0^m40 à la tête, de 0^m30 aux pieds et orientées de l'O. à l'E., sauf une du N.-O. au S.-E. dans laquelle un squelette était couché sur le côté gauche [3].

Sevrier. — Au *Brouillet,* en 1869, au lieu dit Sous les Grands Vignobles, on a découvert, lors de l'élargissement du chemin du dit à Epagny, de nombreuses tombes en molasse contenant des squelettes. Ce n'est qu'une portion de cimetière qui se continue sous un crêt qui n'a pas encore été complètement exploré [4].

Annecy. — Le cimetière burgonde qui existait sur l'emplacement du *vicus Boutas,* dans la plaine des Fins, s'étendait

1. Revon *Inscriptions antiques,* n° 15

2. On sait que l'Albien, sous ce facies pétrographique, flanque le versant oriental du Semnoz, de Saint-Jorioz à Leschaux. Les Burgondes n'ont pas manqué d'utiliser pour leurs tombes cette roche au grain très serré et d'une dureté assez grande.

3 Ducis : *Rev sav*, 1869, p. 40.

4. Au cours des travaux de la ligne du chemin de fer (Annecy-Albertville), des ouvriers ont déterré dernierement une hache et un coutelas en fer. Ces deux objets ont malheureusement été égarés.

surtout dans la partie occidentale, sur les mas du Verney et de la Croix de Pierre, sans parler de squelettes isolés remarqués en différents endroits. Au Verney, dans les nos 432, 433 du nouveau cadastre, trouvaille au début du siècle de dalles en molasse avec squelettes [1]. A la Croix de Pierre, dans la parcelle Rivollier no 385, séparée des précédents par le chemin, on découvrit, le 27 mars 1858, une suite de soixante tombes faites de molasse ou de larges tuiles à rebord ; dans l'une d'elles on avait utilisé des fragments en calcaire couverts d'inscriptions romaines [2]. En 1866, un tombeau fut encore relevé au même endroit sans rien offrir d'intéressant.

En 1894, dans la partie O. du même champ, appartenant alors aux Dlles Damedier, on mit à découvert une demi-douzaine de tombes alignées en files irrégulières du N.-O. au S.-E. Les unes sont en dalles de molasse; elles sont étroites, serrées les unes contre les autres avec des parois parfois mitoyennes ; les autres sont faites de grandes plaques de calcaire jaune de Vovray, tantôt grossièrement équarries, tantôt soigneusement taillées. Parmi ces dernières une était longue de 2^m, large de 0^m85, profonde de 0^m60 ; une autre était un véritable bachal avec un trou d'écoulement au-dessus du pied gauche du squelette et une sorte de niche creusée dans un des côtés pour recevoir la tête. Sa longueur était de 2^m10, sa largeur 1^m05, sa profondeur 0^m54. La grosse dalle qui la couvrait était sillonnée, au milieu, d'une rainure médiane; elle était longue de 2^m28, large de 1^m32, épaisse de 0^m30. Le Musée possède plusieurs crânes, un peigne en os à double rangée de dents (*fig. 39*), un fragment de coupe en verre irisé, un grain de collier ; une petite feuille d'or très mince a disparu.

Dans la parcelle no 384 contiguë au même champ, à l'O., le propriétaire, M. Maffi, a déterré, en 1877, d'autres tombes en molasse avec squelettes. Le Musée s'est enrichi de douze crânes, d'une hache en fer (*fig. 34*) au type ordinaire de l'arme dite *francisque,* de clous, de crochets et de fragments de vase en pierre ollaire [3].

Dans le même champ, parcelle sud, appartenant à M. Rigaux, les ouvriers en creusant, cette année, un puits, déblayèrent plusieurs ossements humains ; puis, en creusant les fondations de la maison, trouvèrent trois rangs de squelettes

1. Ducis : *Rev. sav* , 1863, p. 38 ; 1866, p. 41 et 85.
2. Id. : *Ibid* , 1863, p. 39 ; Revon : *Insc. ant.*, nos 3 et 4.
3. Revon : *Rev. sav* , 1877, p 43.

placés les uns au-dessus des autres. Les plus anciens, à 1m30 de profondeur, avaient la tête tournée vers l'E. et étaient renfermés dans des tombes en dalles de calcaire ou de molasse; plusieurs de ces dalles offraient des moulures et avaient appartenu à un édifice romain; les squelettes du dernier rang, à

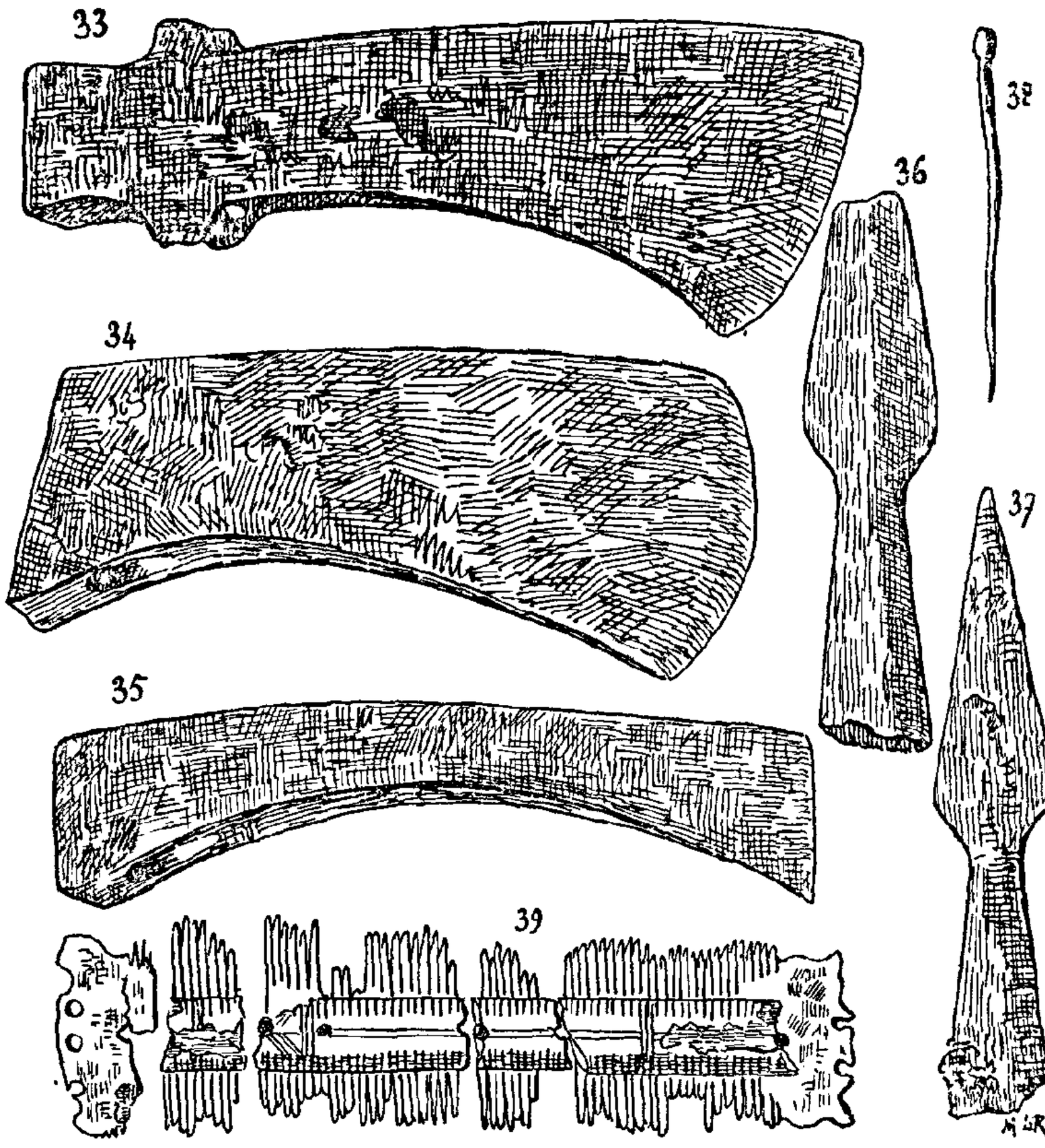

0m60 du sol, regardaient au contraire le N.-O. et offraient cette particularité que la tête seule était protégée par deux plaques en molasse disposées latéralement. Ils recueillirent un anneau simple en bronze et une monnaie disparue depuis. Au sud de la parcelle, le propriétaire, en plantant des arbres, exhuma également plusieurs squelettes superposés tournés vers l'E. et dont la tête reposait sur un lit de cailloux ronds et de débris de plaque de molasse; il recueillit aussi une alliance en cuivre jaune striée de deux filets et un fragment d'une étoffe épaisse en laine.

D'autres objets appartenant à l'époque de l'occupation bur-

gonde ont été également trouvés, au hasard des fouilles, dans différentes parcelles. Nous citerons des grains de collier trouvés clos Bonetto, une pince à épiler (*fig. 50*) dans le clos Coster, une hache en fer (*fig. 33*) qui offre cette particularité d'être munie de deux oreilles métalliques en haut et en bas destinées à enserrer le manche, de larges ciseaux à tondre et une foule d'autres menus instruments, clous, fragments de poterie, deux fers de lance (*fig. 36, 30*) et une pointe en bronze terminée par une tête arrondie (*fig. 38*), un dé à coudre en bronze (*fig. 52*), un anneau à contour prismatique (*fig. 51*), un ardillon de plaque (*fig. 43*), une plaque en bronze (*fig. 44*) probablement ayant servi de boucle de chaussures, une fibule circulaire (*fig. 48*) qui a pu être émaillée (la surface porte encore son double cloisonnement circulaire) enfin une boucle en bronze (*fig. 46*) formée d'un cercle sur lequel tourne l'ardillon et munie d'un talon orné d'annelets à point central.

Enfin Ducis signalait, en 1885, aux Petits Salomons, dans la propriété de M. Bouchet, la découverte d'un cimetière burgonde dont les tombes, au nombre d'une douzaine, recouvertes en dalles de molasse, contenaient des corps de grande taille dont la tête était tournée vers l'E. [1].

IX. — Vallée du Chéran.

Cusy. — Au lieu dit Chez Meurot, le Rép. Arch. signale des cercueils en molasse avec ossements.

Gruffy. — Cette région a constitué de tout temps un centre important situé à l'entrée de la vallée des Bauges et non loin du Chéran. Une voie romaine la traversait. On trouve dans les environs de Gruffy des stations superposées de l'âge du bronze, des époques gauloise, gallo-romaine et burgonde. Mais il y a, en général, confusion de trouvailles et l'on ne peut s'en rapporter qu'à la forme caractéristique des objets pour leur identification.

Dans les champs Travers et Eminet, au lieu dit Beauregard, on a trouvé des squelettes dans des tombes formées de dalles et de tuiles à rebord, une pointe de javelot en fer, des couvercles de pot en pierre ollaire, des vases en verre et des poteries grises gallo-romaines.

Au cimetière, tout près de là, la tombe d'un enfant a fourni une inscription très remarquable sur plaque de marbre blanc.

1. *Rev sav*, 1885, p. 155.

Cette plaque a été lue ainsi par Revon : † HIC R(*econdidit*) FIL(*ios*) SVOS ALTHEVS IN PACAE. Elle se trouve au Musée lapidaire.

Au lieu dit Cobliet, on a mis au jour des tombeaux formés de débris gallo-romains ; ils contenaient tous des squelettes de grande taille dont les crânes ont été décrits dans notre étude anthropologique.

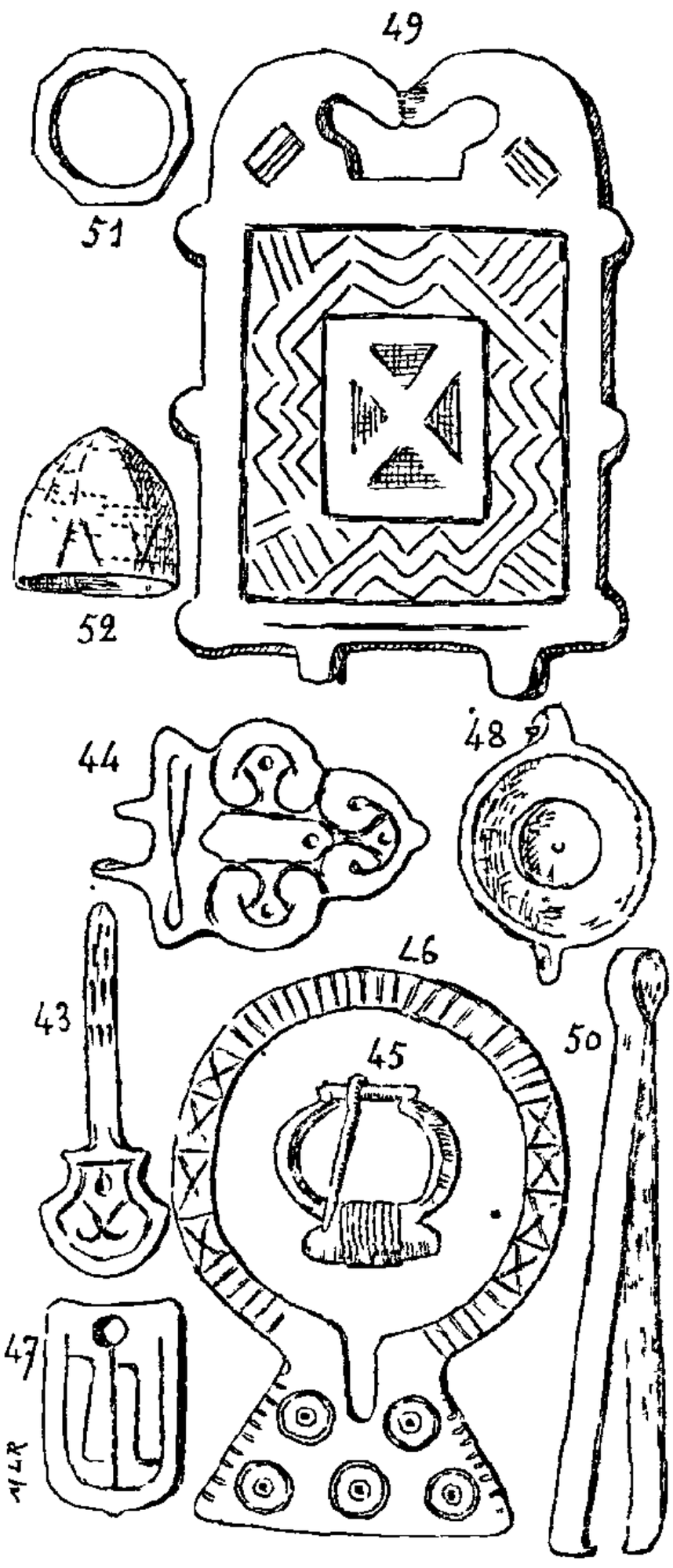

Un certain nombre d'objets ont été recueillis à diverses époques aux environs de cet endroit : une hache (*fig. 35*), une boucle (*fig 45*), enfin une petite plaque en bronze, long.: 0^m025, larg. : 0^m015, l'une des extrémités est percée d'un trou de suspension. Sa surface est ornée de lignes tracées au burin [1], etc.

Mûres. — Ce cimetière, cité simplement par Revon, se trouvait au mas des *Rippes*. M. Jean Jouty, en défrichant un bois en pente, a trouvé une douzaine de tombes en molasse. Les squelettes étaient tournés vers le Semnoz, c'est-à-dire vers l'E. ou le S.-E. L'un d'eux avait la tête logée dans une excavation de la dalle ; un autre était celui d'un enfant. Témoin : M. Maurice Polliet, de Viuz-la-Chiésaz, il y a une trentaine d'années.

Viuz-la-Chiésaz. — Près de l'église actuelle, au lieu dit au Cimetière, on trouva autrefois des tombes en molasse renfermant des squelettes de grande taille. Une agglomération plus importante fut relevée lors de minages exécutés dans la première moitié du siècle au mas de la Ravoire, entre la route et le vieux chemin, dans le champ Lapeyrousaz dit Persan, au-

1. L'abbé Cochet considérait les pièces de cette nature comme une terminaison de ceinturon ou une frange qui ornait le bout de la lanière. Ces objets sont assez communs dans les tombes burgondes relevées en Suisse. (BARRIÈRE-FLAVY, loc. cit.)

jourd'hui pré Jacques Filiart, où il existait un petit crêt, rasé depuis. Dans l'une des tombes, dit Ducis, un crâne encore recouvert de quelques cheveux, était orné d'une couronne de perles en pâte de verre [1].

Balmont. — Au mas de *Granchamp*, lieu dit la Gravière, entre l'ancienne et la nouvelle route de Balmont à Alby, s'élève un crêt ébréché par les déblais du gravier. On est tombé, il y a trente ans environ, sur plusieurs cercueils en dalles de molasse dont l'un renfermait deux squelettes et un autre un squelette de grande taille ayant au côté une épée de fer toute rouillée, disparue depuis. Témoin : M. Antoine Falconnet.

Alby. — A *Masigny*, tradition de minage ayant livré des substructions et des tuiles anciennes. Tombes en dalles de molasse découvertes, il y a une cinquantaine d'années, au hameau des *Granges*.

Saint-Sylvestre. — Le Rép. Arch. signale au lieu dit Champ Combaz des tuiles et des tombes en molasse disposées symétriquement.

Marigny. — En 1861, Descostes signalait une découverte de tombes près des bords du Chéran. Rien n'a été conservé [2].

En 1883, sur l'emplacement de l'église Saint-Marcel, on découvrit un cimetière dont les tombes en dalles de grès schisteux renfermaient de longs ossements.

Marcellaz. — Le lieu dit le Champ des Morts au hameau de *Contentenaz*, a fourni un certain nombre de tombes contenant des squelettes. Un cimetière à tombes en molasse fut également découvert dans cette commune aux lieux dits Crêt Dieu et Crêt de Menon.

Sales. — Au village de *Germinai* près Rumilly, on trouva, dit Despine (ouv. cit.), en 1784, « une quantité de (tombes de) molasses de deux pieds carrés toutes attenantes les unes aux autres ».

Rumilly. — Au lieu dit Chez les Gay, on trouva, en 1897, de nombreuses sépultures orientées de l'O. à l'E. [3].

A *Broise*, en 1861, dans la propriété du baron de Tours, au bord du Chéran, un minage mit au jour une douzaine de tombes en dalles de molasse parfaitement ajustées qui renfermaient des squelettes d'une grandeur extraordinaire dont la tête était tournée vers l'occident [4].

1. *Rev sav*, 1866, p. 58.
2. *Ibid*, 1866, p. 113.
3. *Ibid*, 1897, p. 9.
4. F. Descostes, *Ibid*, 1866, p. 113.

CONCLUSION.

Telle est la statistique, malheureusement trop incomplète, des tombes en molasse de notre département. Les lacunes sont sensibles, surtout en dehors de l'arrondissement d'Annecy, qu'il a été plus facile de parcourir. On remarquera que c'est cette région sur laquelle nous avons le plus grand nombre de renseignements précis. Ils sont dus soit à nos recherches personnelles soit au bienveillant concours de nos correspondants. On peut toutefois tirer cette conclusion que ces cimetières sont très fréquents et qu'on en trouve, non seulement au chef-lieu, mais encore dans les localités anciennes de la plupart de nos communes, généralement à proximité des villas gallo-romaines dont l'emplacement a été relevé ou est encore à chercher. Il va sans dire que nous ne les regardons pas comme absolument burgondes, c'est-à-dire synchroniques des Ve et VIe siècles. Les plus anciens, ce sont évidemment ceux qui ont livré des armes et des bijoux caractéristiques ; malheureusement on a pu constater que si la Haute-Savoie était pauvre sous ce rapport, le Musée d'Annecy l'était encore plus, les objets les plus intéressants ayant été transportés à Genève.

Nous rapporterions à une époque postérieure les tombes sans objets, mais exhumées encore sur les crêts, regardant l'orient et situées à quelque distance des localités ; enfin nous ferions dater du VIIIe et du IXe siècle celles que l'on a retrouvées autour des anciennes chapelles ou églises et qui ont précédé le mode d'ensevelissement actuel. A cette dernière période appartiennent les deux tombes en pierre découvertes derrière l'église de Saint-Gingolph, lors de l'établissement de la voie ferrée, une d'elles ayant livré une obole de Louis le Débonnaire [1].

MONNAIES.

Au nombre des petits monuments qui peuvent se rattacher à l'histoire de l'occupation de la Haute-Savoie et des régions limitrophes par les Burgondes, il importe de signaler les pièces de monnaie recueillies à diverses époques et dont quelques-unes sont venues enrichir la collection numismatique du Musée d'Annecy.

Les trouvailles en question étaient toutes isolées ; aucune

1 *Rev sav*, 1884 et 1885, p. 186.

d'elles ne se rapporte à des cachettes ou enfouissements prémédités. On n'a d'ailleurs jamais découvert à notre connaissance, un trésor datant de l'époque barbare, tandis que ceux des périodes romaine ou médiévale à partir du XI^e^ siècle, ne sont pas rares dans notre région.

Il nous a semblé utile de donner des descriptions très précises de nos monnaies, car les essais d'identification avec les pièces figurées dans les ouvrages spéciaux démontrent qu'il existe des différences sensibles dans les figures et les légendes.

Boëge. — Un triens d'Anastase fut trouvé, en 1840, dans les marais de Boëge [1].

Groisy. — Trouvaille faite au Vernet, près des *Aires*. Tiers de sou d'or, poids : 1^gr^20. (Musée d'Annecy, n° 8073.) Buste diadémé à droite, en dessous un point cerclé ; devant les lettres NET en monogramme ; couronne de feuillage extérieure. ℞ † VEN(DE) MIVϖM (surmontée d'un trait), monogramme de *Rutenus* ; couronne de feuillage extérieure. Frappée à Rodez. Diff. du n° 1882 du *Cat. des Monnaies mérovingiennes* [2].

Gruffy. — Un tiers de sou d'or mérovingien que le propriétaire a vendu à Paris, a été trouvé, en 1897, au lieu dit au Cobliet, au cours des fouilles qui ont mis au jour un certain nombre de tombes burgondes dont les crânes ont été étudiés dans le présent travail. Cette pièce très fruste et fourrée porte sur la feuille d'or très mince qui la recouvre une légende illisible.

Haute-Savoie. — *Localité indéterminée.* Tiers de sou d'or ; pièce fourrée, poids : 0^gr^80. (Musée d'Annecy.) Buste diadémé à droite ; ACN(AV)NO FIT. ℞ † NICAϖIO M ; croix à branches ornées de deux points à leurs extrêmités ; entourée d'un cercle perlé. Frappée à Saint-Maurice d'Agaune. Diff. du n° 1299, M. Prou (ouv. cit.).

Haute-Savoie. — *Localité indéterminée.* Tiers de sou d'or ; poids : 1^gr^07 ; très rognée. (Musée d'Annecy.) Buste couronné de style barbare à gauche ; CVRI///QO. ℞ Une croix sur un degré, ISDAQ·E H///.

Haute-Savoie. — *Localité indéterminée.* Tiers de sou d'or ; poids : 0^gr^90 ; très rognée. (Musée d'Annecy.) Buste diadémé de style barbare à droite ; légende rognée. ℞ Croix ancrée sur un degré ///ISSOLE///.

Lovagny. — Un quinaire en or de l'empereur Majorien fut

1. A. G, vol. I, p. 236.
2 M. PROU : *Catal. des Monn. mérov. de la Bib. nationale.*

CARTE DE LA HAUTE SAVOIE

montrant la distribution des

SÉPULTURES BURGONDES

I Region du Chablais
II " Faucigny
III Pays de St Julien-Genevois
IV Vallée de la Borne et plateau des Bornes
V Vallee des Usses
VI Vallee du Fier (R G)
VII " (R D)
VIII Bassin du Lac d Annecy
IX Vallee du Chéran

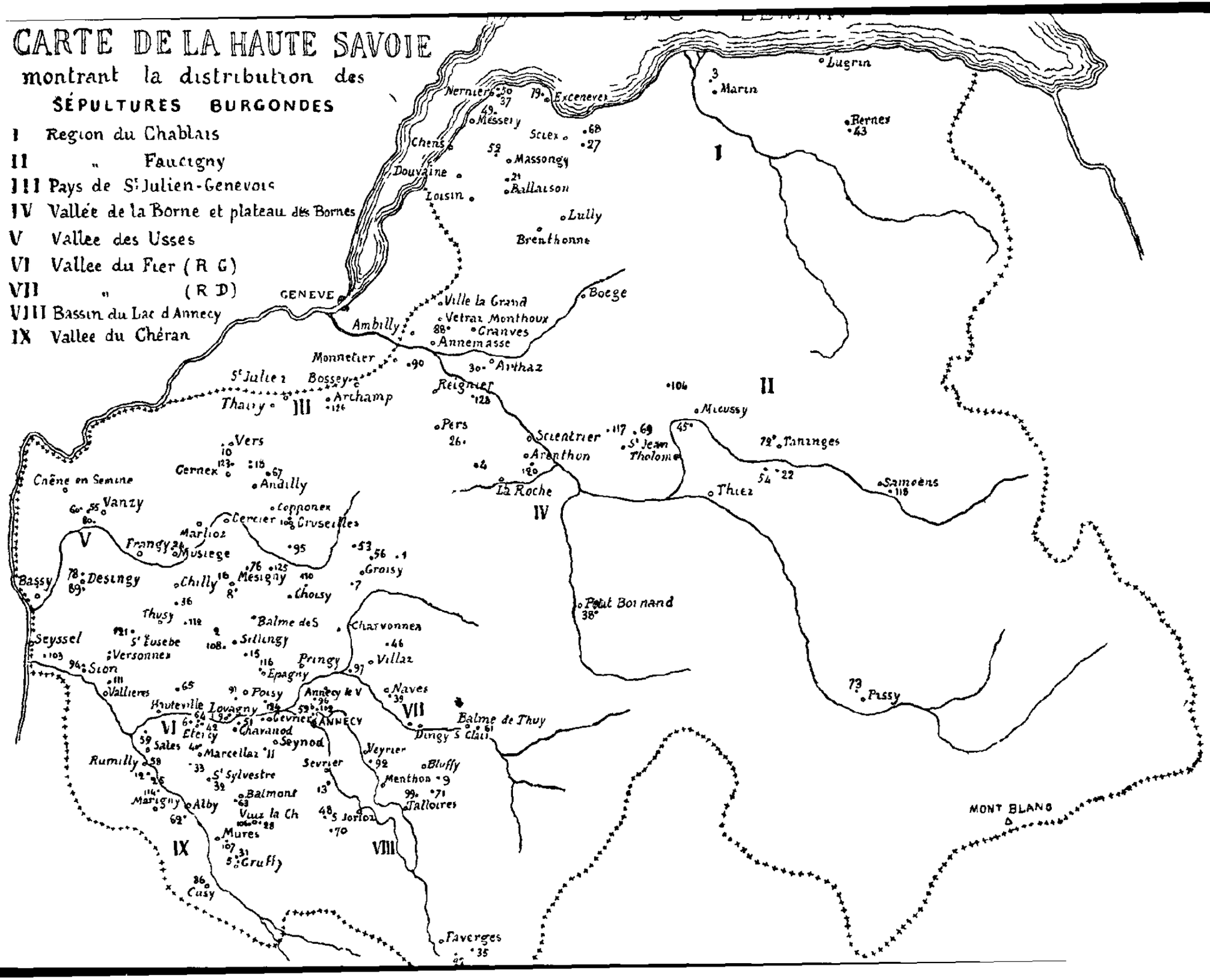

trouvé dans un champ et acheté par E. Serand (ms. cit.). Tête de l'empereur, DN JVL MAJORIANVS PF AVG. ℞ Une croix dans une couronne ; en exergue, CONOB.

Poisy. — Trouvaille faite au cours des travaux du chemin de fer, le 22 avril 1862, à l'entrée du tunnel de Brassilly [1]. Tiers de sou d'or. Buste couronné à droite, MATAϖCONE///. ℞ IVSE MONETARIVS ; dans le champ : croix sur un globule accosté des lettres MA [2]. Frappée à Mâcon.

Valloires, au village des *Vernets* (canton de Saint-Michel de Maurienne. — Tiers de sou d'or ; poids : 1gr10. (Musée d'Annecy, n° 6676.) Buste diadémé à gauche, M AVRIE NNA. ℞ † CHIϖCO///I entre un cercle lisse et un cercle perlé ; croix accostée de M et de A. Diff. de la pièce n° 1664, *Catalogue des Monnaies mérovingiennes,* par M. Prou [3].

Enfin, une monnaie d'or de Bourgogne (?), frappée à Sion, fut mentionnée autrefois par Revon, sans autre description [4], comme ayant été trouvée dans la Haute-Savoie.

RÉPERTOIRE DES LOCALITÉS

La carte ci-contre étant à une échelle très réduite, les lieux dits et hameaux n'ont pu y être inscrits ; mais leur situation exacte peut être repérée à l'aide des numéros qui correspondent à ceux de la nomenclature par ordre alphabétique des localités. — Les noms entre ( ) de cette table sont ceux des communes dont elles dépendent. Pour les recherches, le lecteur est prié de se reporter à la table alphabétique de ces communes qui mentionne la pagination.

	Numéros		Numéros
Aires (**Groisy**)	1	*Chamarande* (**Mésigny**). . .	16
Arzy (**Sillingy**)	2	*Charly* (**Andilly**).	18
Avonay (**Marin**)	3	*Châtelard* (**Ballaison**). . . .	21
Balme [*la*] (**La Roche**) . . .	4	*Chauffa* (**Taninges**).	22
Beauregard (**Gruffy**)	5	*Chessenaz* (**Chêne-en-Semine**)	23
Biolley (**Etercy**)	6	*Chena* [*la*] (**Musiège**)	24
Boisy (**Groisy**)	7	*Chéran* [*bords du*] (**Marigny**).	25
Bornachon (**Mesigny**) . . .	8	*Chevrier* (**Pers**).	26
Bosson (**Bluffy**)	9	*Choisy* (**Sciez**)	27
Bracosson (**Vers**)	10	*Cimetière* (**Viuz-la-Chiésaz**).	28
Branchy (**Seynod**)	11	*Cimetière des Païens* (**Arthaz**).	30
Broise (**Rumilly**)	12	*Cobliet* (**Gruffy**).	31
Brouillet (**Sevrier**)	13	*Combaz* [*champ*] **St-Sylvestre**.	32
Ceizolaz (**Sillingy**)	15	*Contentenaz* (**Marcellaz**). . .	33

1. E. SERAND : Ms. cit.
2 M. PROU : *Monn. mérov.*, n° 238
3. Cp aussi VALLIER : *Société d hist. et d arch. de la Maurienne*, vol IV, p. 308.
4. *Rev. sav.*, 1870, p. 50.

Cons S^te Colombe (**Faverges**). 35
Coucy (**Chilly**) 36
Crémur (**Nernier**). 37
Crêt (**Petit-Bornand**) 38
Crêts [*aux*] (**Nâves**) 39
Crêt Dieu (**Marcellaz**). . . . 40
Cretaz [*la*] (**Etercy**). 42
Creux d'Anières (**Bernex**). . 43
Croix de Pierre (**Annecy**). . 44
Dessy (**Mieussy**) 45
Disonche (**Villaz**) 46
Epagny (**St-Jorioz**) 48
Esserts [*mas des*] (**Messery**) . 49
Esserts [*plateau des*] (**Nernier**) 50
Esti [*crêt d'*] (**Chavanod**) . . 51
Etraz [*sous*] (**Massongy**). . . 52
Flagy (**Groisy**) 53
Flérier (**Taninges**) 54
Folatières (**Chêne en Semine**) 55
Fontaine-Vive (**Groisy**) . . . 56
Gay [*chez les*] **Rumilly** . . . 58
Germinai (**Sales**) 59
Girod (**Chêne en Semine**). . 60
Granchamp (**Balme de Thuy**) 61
Granges (**Alby**). 62
Gravière (**Balmont**). 63
Gravannes ou Granliauda (**Etercy**) 64
Hautevillette (**Hauteville**). . 65
Jussy (**Andilly**). 67
Jussy (**Sciez**) 68
Lachat (**St-J.-de-Tholome**) . 69
Machevaz (**St-Jorioz**) 70
Malcorran (**Talloires**). . . . 71
Marcelly [*M^t*] (**Taninges**). . 72
Marlioz (**Passy**) 73
Massy (**Mésigny**). 76
Marterey (**Desingy**) 78
Marterey (**Excenevex**) . . . 79
Marterey (**Vanzy**) 80
Martray (**Etercy**). 81
Martray (**Epagny**) 83
Meurot [*chez*] (**Cusy**) 86
Monthoux (**Vetraz-Monthoux**) 88
Mont-Sablon (**Desingy**) . . . 89
Mornex (**Monnetier**) 90
Moiry (**Poisy**) 91
Morat (**Veyrier**) 92
Morts [*vers les*] (**Sion**). . . . 94
Noiret (**Cruseilles**) 95
Novel (**Annecy-le-Vieux**). . 96
Onnex (**Villaz**) 97
Perroix (**Talloires**) 99
Petits-Bois (**Copponex**) . . . 100
Petits-Salomons (**Annecy**) . . 102
Prairod (**Seyssel**) 103
Quincy (**Mieussy**). 104
Ravoire [*la*] (**Viuz-la-Chiésaz**). 106
Rippes [*mas des*] (**Mûres**) . . 107
Rippes [*les*] (**Sillingy**). . . . 108
Ronzy (**Lovagny**). 109
Rossy (**Choisy**). 110
Sables [*vers les*] (**Vallières**) . 111
Sallongy (**Thusy**) 112
St Hilaire (**Groisy**) 113
St-Marcel (**Marigny**) 114
St-Paul (**Epagny**). 116
Savernaz (**St-J. de Tholome**) 117
Secouen (**Samoëns**) 118
Tattes (**Lovagny**). 119
Thévely (**Arenthon**) 120
Thusel (**St-Eusèbe** 121
Verchères (**Faverges**) 122
Verlioz (**Cernex**) 123
Vernod (**Poisy**). 124
Véry (**Choisy**) 125
Vigne des Morts (**Archamp**). 126
Villy (**Reignier**) 128

TABLE ALPHABÉTIQUE DES COMMUNES

	Pages		Pages
Alby.	276	**Annemasse**.	131
Ambilly	131	**Archamp**.	131
Andilly	140, 259	**Arenthon**	130
Annecy	271	**Arthaz**.	130
Annecy-le-Vieux	265	**Ballaison**	37

Balme-de-Sillingy 268
Balme-de-Thuy 264
Balmont 276
Bassy 260
Bernex 34
Bluffy 271
Bossey 131
Brenthonne 37
Cercier 140
Cernex 260
Charvonnex 265
Chavanod 263
Chêne-en-Semine 261
Chens-Cusy 36
Chilly 261
Choisy 267
Copponex 138
Cranves 130
Cruseilles 134
Cusy 274
Desingy 260
Dingy-Saint-Clair 264
Douvaine 36
Epagny 265
Etercy ou Etessy 264
Excenevex 36
Faverges 270
Frangy 261
Gévrier 263
Groisy 134
Gruffy 274
Hauteville 269
La Roche-sur-Foron 132
Loisin 37
Lovagny 269
Lugrin 34
Lully 37
Marigny 276
Marin 34
Marcellaz 276
Marlioz 140, 260
Massongy 37
Menthon 271
Mésigny 261
Messery 35
Mieussy 37
Monnetier 133
Musiège 260
Mûres 275
Nâves 265
Nernier 35
Passy 130
Pers 133
Petit-Bornand 132
Poisy 266
Pringy 265
Reignier 133
Rumilly 276
Sales 276
Samoëns 37
Saint-Eusèbe 269
Saint-Jean de Tholome . . 130
Saint-Jorioz 271
Saint-Julien 131
Saint-Sylvestre 276
Scientrier 130
Sciez 36
Sévrier 271
Seynod 262
Seyssel 270
Sillingy 268
Sion 269
Talloires 270
Taninges 38
Thairy 132
Thiez 130
Thusy 269
Vallières 269
Vanzy 260
Vers 260
Versonnex 269
Vetraz-Monthoux 131
Veyrier 270
Villaz 264
Ville-la-Grand 131
Viuz-la-Chiésaz 275

M. Le Roux et Ch. Marteaux.

JACQUES DE SAVOIE

DUC DE GENEVOIS-NEMOURS

Instruction et Discours sur le faict du Gouvernement

(Suite et fin.)

Si vous combattez des Suisses qui sont gens qui combattent le plus furieusement en campagne de toutes les nations et qui font plus grand choq tant contre la cavallerie que l'infanterie parce qu'ilz combattent de course, fauldra avec force harquebuziers à cheval faisant tirer dans leur bataille les tracager le plus que pourrez devant que venir aux mains. Et quand serez contraint d'y venir, fauldra avoir deux grosses troupes de lances et force bons harquebuziers par les deux costéz qui donnent par les flancs quand ilz commenceront à courre pour donner à vostre teste, et s'il est possible estants prests à donner, leur faire tirer une vollée d'artillerie dedans eulx : car c'est ce qu'ilz craingnent le plus, j'entendz n'ayant qu'à combattre les Suisses seuls. Et si vous avez des Suisses aussy avec vous, garnissez les de bons harquebuziers et de lances par les flancqs, pour leur donner avantage sur les aultres.

Fault aussy qu'ung cappitaine prenne garde, apres avoir combattu s'il se trouve victorieux sur la place, de ne s'arrester là ains qu'il face suivre la victoire par gens desbandéz et cinq ou six cents chevaulx qui les suivent serréz, et que luy mesme marche, avec cavallerie et infanterie et quelque piece d'artillerie, si d'avanture ilz se mettoient en quelque lieu fermé à leur devotion, pour rompre une muraille et les enserrer la dedans, et aussy pour les garder de se remettre ensemble et retourner sur les gens desbandéz, s'ils n'estoient point suivis davantage. Et par ce, fault bien regarder comme l'on suit une victoire.

Fault se souvenir que les grands cappitaines ont fui les batailles en leur pays et les ont cherché sur l'aultruy comme conquerans et deffendans ilz ont regardé de ne combattre qu'avec trop d'avantage.

Si vous assaillez une ville, fault que vous preniez garde à trois choses principales : c'est à loger vos gens seurement en voz trenchées, ne mettre point voz bons soldats à tous les jours

et les garder pour ung assault, et la troisiesme de ne degarnir jamais tant voz trenchées que ceulx de dedans vous les puissent forcer, et que à la saillie qu'ilz feront vous ne soyez assez fort pour entrer pesle-mesle avec eulx ou les tailler en pieces jusques dedans le fossé. Puis, fault que vous preniez garde à vostre logis, si la ville que vous assaillez peult separer vostre logis en deux ou en trois, et ne se pouvant secourir l'ung l'aultre, que chascun logis soit pour le moins aussy fort trois ou quatre fois que ceulx de dedans et bonne garde ; car ceulx de dedans estants forts pourroient la nuict vous enlever ung logis ou bien ceulx qui viendroient pour vous faire lever le siege.

Si venez à assaillir une grande ville qui n'ait point de rempart et qui n'ait qu'une muraille et là où il y ait des gens de bien dedans, fauldra planter vostre artillerie à l'aube du jour, la couvrant le mieulx que vous pourrez et essayer ce jour mesme d'y faire bresche et d'y donner l'assault. Car si vous ne la prenez de cette façon, vous trouverez le lendemain au matin qu'on aura faict la nuict ung retranchement et se renforcera de jour en jour, y ayant beaucoup de gens dedans. et trouverez tousjours un rempart nouveau comme j'ay [veu] à Metz [1], au siege, que nous n'avions ni fossé ni rempart derriere la muraille : pour nous avoir donné le loisir de faire ung petit retranchement nous avons tenu trois ou quattre mois l'empereur Charles avec soixante et dix mille payes, qu'il ne nous a jamais rien sceu faire que perte de gens inestimable.

Mais si vous assaillez une ville bien remparée et bien fortifiée avec de bons bastions, fauldra y aller d'une aultre façon, car il fauldra aller pied à pied comme pour battre la pointe d'ung bastion et les flancs qui le gardent, gaingner par tranchées le bord du fossé ou battre leur flanc et le millieu de la courtine et gaingner ainsy par trenchées le millieu de vostre fossé. Car, l'ayant gaingné et battu les flancs, encore que vous ne les gardiez point de jouer, vous pouvez trencher le fondz du fossé et relever la terre des deux costéz pour vous garder que ce qui restera des flancs ne vous puisse nuire, et irez gaingner le milieu de la courtine, et avec la sappe, mantelets ou mine vous irez loger dans le rempart pied à pied. Ainsy pourrez faire de la pointe du bastion pour vous loger dans le bastion. Car aujourd'huy on deffend si bien les places par retrenchement et aultres choses que par furie d'artillerie il ne demeure tousjours quelque chose derriere Ainsy les fault gaingner pied à pied et

1. En 1552.

ne trouve plus beau moyen de gaingner les rempars que celuy que je vous dy. Je l'ay veu par experience et croy qu'il n'a encore esté faict qu'en ung lieu où je me suis trouvé qui estoit à Thionville [1] où nous gaingnames le rempar par ce moyen là, qui fut cause de la prinse de la ville. Toutesfois nous ne tranchames que d'ung costé, mais par là je m'imaginay que nous en pourrions faire en grand ce que nous faisions en petit : et c'est là où je l'ay apprins.

Fault que le cappitaine general prenne bien garde, quand il vient à son ennemy des forces nouvelles qui le peuvent rendre plus fort que luy, de mettre peine selon les forces qu'il a luy mesme de ne laisser joindre les deux forces ensemble, mais se mettre entre deux pour combattre une troupe ou l'autre, premier qu'ilz soient joincts ensemble, ou bien s'il est assez fort pour faire teste aux ungs et envoyer combattre les aultres, qu'il le face. Car il n'y a rien qui estonne plus une armée qui attend des forces pour executer son desseing que de luy veoir rompu et hors d'esperance de se pouvoir renforcer.

J'ay mis en ma façon de combattre trois rengs de cavallerie doubléz parce que j'ay cognu par experience que les esquadrons quarréz tant de reistres que de lances, comme est l'ordonnance des Flammans, qu'il n'y a jamais aux reistres que deux rengs ou trois qui puissent faire effect, car le reste sont vallets, et tournent le costé et coulent le long des rengs pour faire tirer leurs flancs, qui faict bien de mal. Et les lances, n'y a jamais que le premier et second reng qui jouent à la charge, parce qu'estans tant de rengs l'ung sur l'aultre si presséz, l'homme d'armes ne peult faire jouer la lance et ne peult mettre l'espée au poing, de façon que quand il est chargé et que l'on entre dedans ses rengs, il est forcé qu'il se desbarate ; mais à trois rengs ensemble, comme ilz vont à la charge, ilz se mettent tous en une troupe et se secourent l'ung l'autre. Mais fault bien prendre garde que les premiers rengs soient de la meilleure cavallerie que vous ayez.

J'ay mis des files d'harquebuziers avec tous les esquadrons de cavallerie parceque je veulx que venans à s'affronter, toute l'harquebuzerie tire devant que la cavallerie charge, pour espouvanter l'ennemy, et soudain avoir tiré, ilz se retirent au bataillon de gens de pied et à l'artillerie.

J'ay separé l'artillerie en quattre parts parceque, n'estant qu'en ung lieu toute ensemble, elle ne tire qu'en ung lieu et je

1. Cet événement eut lieu en 1558.

veulx qu'elle serve à toutes les troupes au combat et vouldrois que les mousquetaires comme les harquebuziers soient separéz par files au flancs de la cavallerie, que à chascune teste il y eut quelques mousquetaires, sans toutesfois en degarnir tant le nombre qui y sera que vous n'en ayez assez pour envoyer avec quelque cavallerie gaingner une haye, ung bois et des maisons qui seront sur les flancs où vous debvez combattre pour estre tousjours couvert et tirer par flanc dans les batailles de voz ennemys, qui est chose qui nuict bien à vostre ennemy et qui le faict quelquefois haster de venir à la charge en desordre, pour n'endurer point cette harquebuzerie là.

Fault quelquefois que le cappitaine face semblant de se retirer et monstrer d'avoir pœur, pour attirer son ennemy en lieu desavantageux pour combattre, et toutesfois faisant ce mouvement se mettre en meilleur ordre de combattre, j'entendz s'il ha loisir, car il pourroit estre si pres de l'ennemy que, pensant faire une chose, il en feroit une aultre et se pourroit mettre en desordre. Et fault surtout que le general de l'armée veoye tousjours en personne et lasse cinq ou six chevaulx estant pres de l'ennemy pour veoir où il doibt combattre et là où il doibt faire combattre ses troupes, où est son artillerie, si ses gens de pied sont bien et donner ordre partout qu'il soit diligent et ne perde jamais une occasion si elle se presente, qu'il se couche tard et se leve matin, que l'armée soit toujours preste à marcher à l'aube du jour. Car tant plus on arrive de bonne heure, on soulage mieulx son armée et trouve on plustost l'ennemy.

Qui vouldra faire une entreprinse pour lever ung logis de nuict, qu'il prenne garde de mettre à la teste ceulx tant de la cavallerie que fanterie qu'il cognoistra les plus determinéz et experimentéz, car ilz y feront aller les aultres d'autant que la nuict n'ha point de honte et si la teste tourne, tout s'en va. Et fault donner ordre que les premiers qui marchent chargent tout ce qu'ilz rencontreront sans rien marchander, d'autant que la nuict ne donne pas loisir de recognoistre l'ennemy, et qui charge le premier ha grand avantage. Et s'il veult donner dans une armée, qu'il ne die jamais aux cappitaines ni aux soldats ce qu'il veult faire jusques à ce qu'il soit prest à combattre. Et aussy quand il veult desrobber une ville, de peur d'ung advertissement que quelques ungs desdicts soldats pourroient bailler s'ilz le sçavoient.

Fault qu'ung colonel de la cavallerie legere commande bien expressement à tous les cappitaines ung pour ung de tenir la

main que les soldats jamais n'abandonnent leur cornette, marchant pour aller aux villes, cassines ou aultre part.

Souvenez vous de mettre à la balance la trop grande haste d'ung costé et le trop de negligence de l'aultre ; car il n'y a rien qui ruine plus ung prince en choses d'importance que de se haster trop, ni aussy qui luy face plus de dommage que d'estre trop tardif. Et fault, s'il est sage et prudent qu'il combatte les deux si mesurement que l'une ne luy rompe le cou par faulte de jugement et que l'aultre ne le face trouver de peu de valleur et pusillanime.

Et parce que en nostre combat peinct cy apres je l'ay estendu en la mesme forme que je vouldrois combattre en pleine campagne, mettant l'avant garde et la bataille l'une à main droicte et l'aultre à main gauche en cette mesme façon de combattre à l'égal l'une de l'aultre et rendre les chefs tant de l'avant garde que de la bataille si capables et si bien instruicts de la forme de combattre que, encore que les ennemys se trouvassent marchans, pourveu que la campagne fust large, comme j'ay dict, ils s'attendissent l'ung l'autre pour se trouver au mesme ordre que j'ay dict. Et si l'avant garde trouvoit les ennemys plustost que la bataille ou la bataille premier que l'avant garde comme j'ay veu arriver, je vouldrois que l'ung et l'aultre eussent si bien en memoire ce mesme ordre de combattre qu'ilz le gardassent aussy bien l'ung sans l'aultre, comme estans tous ensemble. Et pour se garder de tel inconvenient, ne fault jamais que l'avant garde marche qu'elle ne sçaiche si la bataille la suit, affin qu'ilz ne soient si loing qu'ilz ne se puissent secourir l'ung l'aultre, car pour tel desordre j'ay veu arriver beaucoup d'inconveniens.

Et d'autant qu'il se dresse peu d'armées en ce temps ci par ces grands roys qui ont le moyen de les mettre en campagne où il ne se trouve de chascun costé huict ou dix mille reystres, lesquelz comme j'ay dict combattent en bataillon carré et sont toujours ensemble sans se desbander. ou qu'ilz chargent ou qu'ilz se retirent, parce que venans au combat, la teste tire et puis tourne le costé et coule, si bien que ceulx qui les chargent tous en une troupe ne peuvent entrer dedans, tellement qu'ilz se peuvent retirer sans grande perte de gens, je les vouldrois combattre de cette façon.

Je vouldrois mettre une teste de cavallerie doublée de deux rengs seulement, de la largeur de la teste de leur esquadron carré et deux files d'harquebuziers des deux costéz qui tire-

roient en salve dedans leurs troupes de cinquante pas, puis se retireroient à l'artillerie et au bataillon de gens de pied. Et vouldrois aux deux costéz des harquebuziers deux bonnes troupes de cavallerie de cinq cents chevaulx chascune ou selon le nombre qui y seroit, lesquelles deux troupes suivroient cette premiere teste, laquelle donnant, soudain apres donneroit l'autre troupe, au temps qu'ilz tournent le costé par le flanc pres de la teste, et l'aultre plus bas vers le milieu, qui auroient commandement d'ouvrir la troupe par là où ilz donneroient tournant le costé et s'opiniastrer de demeurer dedans pour les contraindre de se separer. Car encore que toute une troupe seule [se lance] dedans et qu'elle y entre, ilz sont si accoustuméz de se rallier qu'ilz se trouvent tous ensemble en ung instant bien loing de là, et c'est à recommencer. Et en cecy j'entendz que ces trois troupes soient commandées de n'avoir affaire qu'aux reistres et à l'endroict où ilz seront. Et pour combattre les aultres cavaleries, je n'en diray aultre chose que ce que j'en ay dit cy devant.

LES CHANSONS POPULAIRES DE LA HAUTE-SAVOIE

(Suite)

Rossignolet du Bois joli.

La mélodie a été chantée par M^me^ Jacquet (voir page 214), mais sa mémoire lui faisant défaut pour quelques couplets, nous publions la version recueillie en Tarentaise par M. Julien Tiersot.

1.

Rossignolet du bois joli,
Toi qui chantes le jour, la nuit,
Oh ! le joli chant,
Oh ! qu'il est charmant ;
Voici le printemps,
Belle, il vous faudra changer d'amant.

2.

Comment, comment changer d'amant,
Moi qui en ai un qui est si charmant ?
Je lui ai donné
Ma fidélité.
S'il en est content,
Nous nous marierons fidèlement.

3.

Et vous, fillettes de quinze ans,
Qui n'avez pas encor d'amants,
Vous les y verrez,
Vous les entendrez
Battre les pavés,
Belles, il faut vous consoler.

4.

Et vous, fillettes de vingt ans
Qui avez déjà eu des amants,
Nous vous apportons
La collation
De ces bons garçons
Avec le son du violon.

5.

Et vous, filles de trente ans,
Vous avez passé votre temps.
Vous l'avez passé,
Vous le passerez
Sans vous marier.
Belles, il faut vous consoler.

6.

Jouons, jouons du violon :
En attendant, nous buvons.
C'est à la santé
De nos bien-aimées
Qu'il faut commencer.
Belles, il faut se marier.

7.

— Amant qui êtes à la fenêtre,
Je vous prie de vous retirer,
Car la nuit s'en va,
Et le jour viendra,
Maman grondera.
Amant, retirez-vous de là.

BERCEUSE, de François Agnellet

(PATOIS DE THÔNES)

Traduite par M. Aimé Constantin.

(Air du *Roi Dagobert*)

Les chansons de Béard et d'Agnellet peuvent être considérées comme de véritables chansons populaires.

Depuis de longues années, elles se chantent dans la plupart des communes de notre département et, le plus souvent, on ignore le nom de l'auteur. Nous avons surtout fait cette observation pour les chansons d'Agnellet qui se rapprochent davantage de celles chantées par nos grand'mères. On en jugera par la *Berceuse* que nous donnons ci-après.

1.

Alin, m'n ênfan, dromi ;
T' sâ bin com' ton pâre é rinmi.
Sĕ t' n'é pâ diĕn l' toutou,
É nou fwĕtĕrà tô lou dou.
Prên dan ton nĕnė,
U tė-lò, mon çhė.
Tantou nĕ di mò,
T'aré dou cocò.
A ! dromê, mon Joson !
Toutou..., lĕ nané..., lĕ brisson !

Allons, mon enfant, dormir ;
Tu sais bien comme ton père est gron-
Si tu n'es pas dans le berceau, [deur.
Il nous fouettera tous les deux.
Prends donc ton sein,
Ou tiens-le, mon chat (ou je le donne
Tantôt ne dis mot, [au chat).
Tu auras deux œufs.
— Ah ! dors, mon petit Joseph !
Dodo, bonne nuit, le petit berceau !

2.

Mon Dĭu, qĕ d'uvrā d'é !
Dĕ nè sé pâ can d'arê fé.
Va, ĭ ë câc-rên d'ablĭi.
D' croqë qĕ n' fan q'éfartalĭi.
I fô, dĭantrõ sê,
Mtâ partò lou dê ;
Pĭêrõ n'a jhin d' bë,
Tŏ va dĕ travé.

A ! dromê, mon Joson !
Toutou..., lĕ nané..., lĕ brisson !
Mon Dieu, combien j'ai d'ouvrage !
Je ne sais pas quand j'aurai fini.
Va, c'est quelque chose d'habiller
Des marmots qui ne font que déchirer.
Il faut, diantre soit,
Mettre partout les doigts.
Pierre n'a point de bout (ne vient à
Tout va de travers. [*bout de rien),*

3.

On vĭajhŏ, s' t'étâ gran,
D'êri dĕ momên su lou çhan.
Arê-jhŏ cé plêsi ?
I ên vindrà mé pĕ t' rênplaci.
Mon ptĭou inocên,
I ë-t na péstă q' cên.
Sĕ d' mĕ tranpŏ pâ,
Dĕ t'é jhà tranpâ.
A ! dromê, mon Joson !
Toutou..., lĕ nané..., lĕ brisson !
Un jour, si tu étais grand,
J'irais par moments sur les champs.
Aurai-je jamais ce plaisir ?
Il en viendra de nouveau (en = des en-
[*fants) pour te remplacer.*
Mon petit innocent,
C'est une peste que ça (d'avoir enfant
Si je ne me trompe pas, [*sur enfant).*
Je t'ai déjà trompé (je suis de nouveau
[*enceinte).*

4.

Sĕ flĭë d'étòŭ rĕstá,
Dĕ n' sari pâ tan tormêntâ ;
Mé, com' noutră Maĭon,
Ênvartnâ d'étòŭ d' 'n avê ĭon.
Flĭë d' quinze à vên-t an,
N' vou prĕssâ pâ tan.
Can on-n ĕ marĭâ,
I ë pâ tŏ socrâ.
A ! dromê, mon Joson !
Toutou..., lĕ nané..., lĕ brisson.
Si fille j'étais restée,
Je ne serais pas tellement tourmentée ;
Mais, comme notre Marie,
J'étais possédée du désir d'en avoir un.
Filles de quinze à vingt ans,
Ne vous pressez pas tant.
Quand on est mariée,
Ce n'est pas tout sucré.

5.

D' vêĭŏ q' t'â mjà ton su,
Tou ju sĕ frëmăn à çhâpu,
Mé dĕ sé désolâ
A ton tên dĕ n' pocò alâ.
Apré l'Acênchon,
D' livrê na dvôchon,
Câr dĕ contĭŏ bin
Q' t'â l' mâ d' Sin-t-Arbin.
A ! dromê, mon Joson !
Toutou..., lĕ nané..., lĕ brisson !
Je vois que tu as mangé à ton soûl,
Tes yeux se ferment peu à peu ;
Mais je suis désolée
Qu'à ton âge tu ne marches pas encore.
Après l'Ascension,
Je lèverai une dévotion (je ferai un
[*pèlerinage),*
Car je compte bien (je crois)
Que tu as le mal de Saint-Urbain (le
[*rachitisme).*

Berceuse.

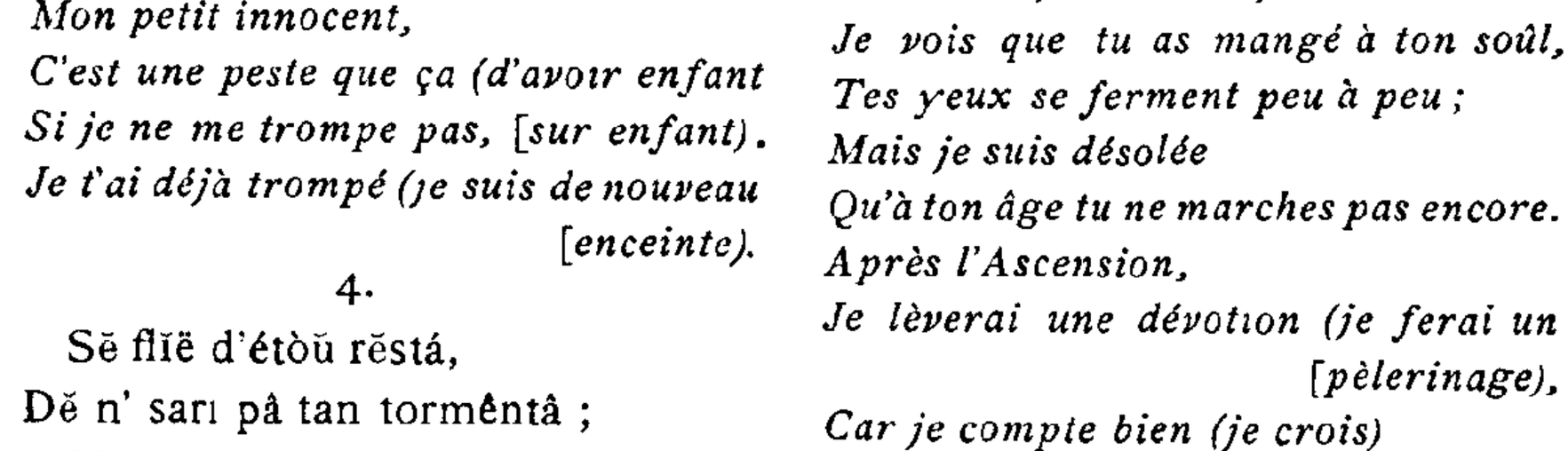

Ronde patoise.

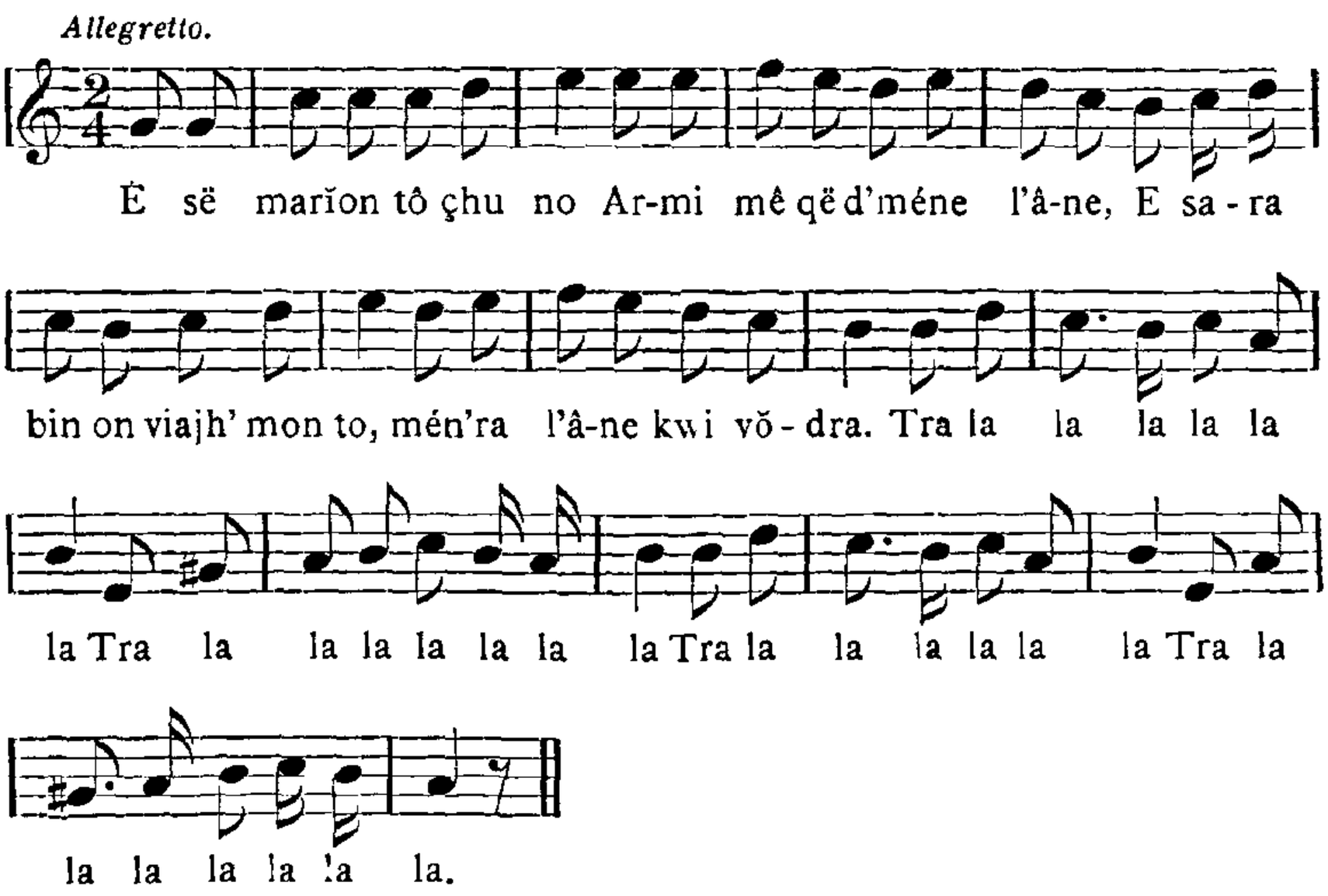

(Ils se marient tous chez nous,
Sauf moi qui conduis l'âne,
Mon tour viendra bien une fois,
Conduira l'âne qui voudra.)

Chantée par M. Provent.

Autre Ronde.

1. Ou tout autre nom.

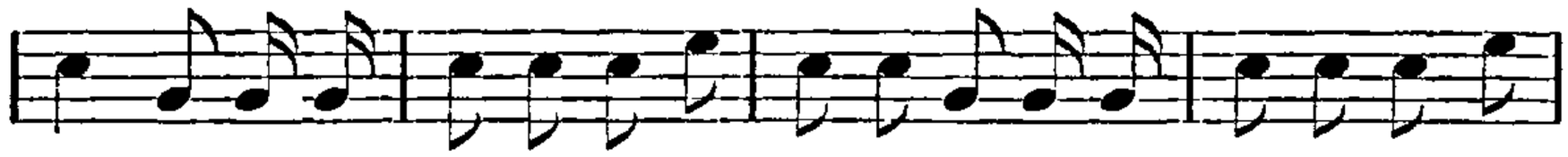

fants, Sans pro - cu - reur et sans no - tai - re, On les ma - rie à chaque ins-

tant. Vous qui vou - lez vous mettre en mé - nage En-trez en danse et choi - sis-

sez, Vous donne - rez un baiser pour gage Et le con - trat se - ra si - gné.

*
* *

Nous avons jugé inutile de donner la musique et les paroles des rondes enfantines communes à toute la France, nous bornant à citer les plus connues dans notre département : *Sur le pont d'Avignon. — Nous n'irons plus au bois. — Il pleut, il pleut, bergère. — A mes côtés, j'ai un rosier. — Ah ! mon beau château! — La tour, prends garde. — Il était une bergère, — Il était un p'tit homme qui s'ap'lait Guilleri. — Prom'nons-nous dans le bois pendant que le loup n'y est pas. — Mon père vendait de l'avoine. — Oh ! gros Guillaume, as-tu bien déjeuné ? — Rondin, picotin, la Marie a fait son pain, pas plus gros que son levain, Piii ! — La plus aimable, à mon gré, je vais vous la présenter. — Combien vendez-vous vos oignons ? — Où vas-tu donc, bel' boîteuse. — Mon père m'a donné des rubans, des rubettes. — Il était un avocat. — Giroflée, Girofla. — Le furet du bois joli. — Qu'est-ce qui passe ici si tard, compagnons de la Marjolaine ? — J'aimerai qui m'aime. — Gentil coquelicot. — Il était une dame Tartine dans un palais de beurre frais*, etc., etc.

Jean Ritz.

GLANES

☞ A l'occasion de l'inauguration prochaine du monument de Pierre Dupont, le *Caveau Lyonnais* ouvre les concours suivants :

I. CONCOURS DE POÉSIE. — Sujet imposé : *Une Ode en l'honneur de Pierre Dupont* (maximum : 100 vers).

II. CONCOURS DE PROSE. — Sujet imposé : *Une étude sur l'œuvre et sur la vie de Pierre Dupont.*

Ces concours seront clos le 28 Février 1899.

Il sera attribué au Concours de poésie une somme de 300 francs (prix unique) ; au concours de prose, une Médaille d'or (prix unique).

Les œuvres devront être rigoureusement inédites et non signées. Les envois seront adressés sous pli cacheté et affranchi à Monsieur Camille ROY,

Président du Caveau Lyonnais, 74, Cours de la Liberté, à Lyon. L'enveloppe extérieure portera comme indications : *Concours du Caveau Lyonnais*, et la section choisie par le concurrent ; une autre enveloppe, renfermée dans la première, devra contenir ses noms, prénoms et adresse, ainsi qu'une devise répétée sur le manuscrit.

Avis important. — Les manuscrits ne seront pas rendus, et ceux couronnés seront la propriété absolue du Caveau Lyonnais.

Les Concurrents qui se seront fait connaître seront exclus du concours.

Ces concours seront absolument gratuits.

REVUE ANNUELLE BIBLIOGRAPHIQUE

des travaux intéressant la Savoie

Rev. mens. de l'Ecole d'Anthrop., 15 mai 1898. — Dans son article *Le Préhistorique suisse,* G. de Mortillet est amené à démontrer que le paléolithique ancien fait complètement défaut en Haute-Savoie. C'est dans le post-glaciaire complet que se trouvent les premières traces de l'homme, au pied du Salève, dans de puissants éboulis calcaires. Cette station est magdalénienne et bien postérieure à la fonte des glaciers qui, dans leur dernier mouvement d'extension, recouvraient ce lieu d'une épaisseur de 1,000 mètres de glace. Passant à l'étude des trois dolmens relevés en Haute-Savoie, il pense que celui de Saint-Cergues doit descendre en plein dans l'âge du bronze.

Id., 15 juillet 1898. — M. E. Pitard étudie 59 crânes valaisans de la vallée du Rhône. Ce travail a une grande importance au point de vue des comparaisons à établir avec les crânes savoyards, qui paraissent avoir beaucoup d'affinités avec ceux du Valais. L'auteur conclut que ces derniers crânes font partie de ce qu'on appelle les Celtes alpins ; que la forme globuleuse n'est pas très fréquente, mais que cela n'influence pas la brachycéphalie qui est élevée ; que les anciennes populations celtiques se sont répandues dans toute la région alpine et, s'il y avait avant elle des populations habitant ce sol, elles les ont refoulées ou anéanties.

Revue du Siècle. — Sous ce titre *En Savoie*, M. Corcelle étudie Xavier de Maistre poète, ses études scientifiques, sa philosophie. Il ajoute des renseignements intéressants sur Ducis et son pays d'origine, la vallée de Beaufort-sur-Doron. Un des derniers représentants de la famille du grand écrivain était l'abbé Ducis, ancien archiviste de la Haute-Savoie, qui fut

pendant de longues années vice-président de la Société Florimontane.

Le Globe, *journal géographique de Genève,* bulletin de février-avril 1898. — MM. Duparc et Mrazec font une communication sur la structure du Mont-Blanc. Ils élucident la question importante des relations entre les granites et les schistes et de l'âge des plissements. Le massif actuel est le résultat d'une série de plissements commencés dès la période précambrienne et poursuivis avec intermittences, pendant de longues périodes à une même place. Les auteurs expliquent par l'histoire géologique certains détails topographiques. Les deux chaînes d'aiguilles déchiquetées sont formées de protogine plus granitique. Le centre le plus schisteux a donné par érosion les grands cirques de nevés des glaciers d'Argentières, de Talèfre et du Géant. Les pentes extérieures sont arrondies parce qu'elles sont entièrement schisteuses. Tous les cols sont dans des zones plus schisteuses ou à des points de contact entre granites et schistes.

Id., 1897. — *Note sur la Faune des Vertébrés du Salève,* par M. E. Pitard. C'est principalemeut en ce qui concerne les oiseaux que cette montagne présente de l'intérêt. Compris entre la zone alpine et la zone jurassique, le Salève donne asile en hiver à des *espèces erratiques* qui, habitant les hautes altitudes pendant toute l'année, en sont chassées au temps des neiges et des grands froids (accenteur des Alpes, bruant des neiges). Quelques oiseaux lui arrivent des régions septentrionales (le faucon émerillon, la buse pattue), où ils vivent à l'état sédentaire. La faune éteinte découverte dans les grottes et les éboulis est représentée par le Lagopède et parmi les mammifères il faut citer : le Wapiti ou cerf du Canada, le Bouquetin, le *Bos longifrons,* le Lynx, le Renne, etc. Ces espèces étaient très nombreuses à l'époque magdalénienne. Dix espèces de Poissons vivent dans les affluents de l'Arve qui descendent du Salève, dans les rivières qui coulent à son pied ou dans quelques étangs.

Les Amphibiens sont représentés par onze espèces.

Parmi les Reptiles on y rencontre accidentellement l'Elaphe d'Esculape et la Cistude européenne ; les espèces ordinaires sont au nombre de onze.

Le groupe des Oiseaux est de beaucoup le plus important, cent onze espèces y ont été capturées. Il est à remarquer que

deux ou trois espèces ont déserté cette région (en tant qu'espèces nicheuses), exemples : le catharte alimoche et l'aigle Jean-le-Blanc ; ce dernier oiseau si abondant dans les autres parties de la Haute-Savoie.

La liste des Mammifères comprend seulement vingt-huit espèces. Les grottes du Salève recèlent un grand nombre de chauves-souris, sur lesquelles il n'existe jusqu'à présent aucune étude systématique. Il en est de même des musaraignes.

Id., 1898.—*Les Lacs français*. M. Delebecque vient d'étendre à tous les lacs de France les études consciencieuses qu'il avait faites du Léman, et des lacs d'Annecy et du Bourget. Il a déterminé les lois qui régissent leur alimentation, l'écoulement, le niveau, les températures, la couleur, la transparence de leurs eaux, les matières qu'elles tiennent en dissolution et en suspension. C'est dans les Alpes et les Pyrénées que se rencontrent, ceux que M. Delebecque appelle lacs à type polaire, profonds, limpides et entourés de neiges (les Sept-Laux, la Girotte, le lac d'Oo).

Soc. vaudoise des Sc. naturelles, séance du 6 avril 1898. — M. Lugeon a eu l'idée de construire un relief idéal représentant la surface structurale d'un terrain. La région choisie a été prise dans les Bauges. Ce *strato-relief*, que l'auteur a déposé au Musée géologique de Lausanne, a été exécuté au 1/50,000. L'examen de ce relief montre une concordance manifeste entre les variations d'axes des plis et l'emplacement des vallées. Celles-ci, lorsqu'elles sont transversales, occupent presque sans exception les points les plus bas des synclinaux transversaux, suivant la loi énoncée par l'auteur et par M. E. Ritter.

Id., séance du 18 juin 1898. — M. Lugeon présente la *Carte géologique d'Albertville* (feuille n° 169bis) à laquelle il a collaboré pour toute la région des Bauges, le massif de la Tournette, et celui de Sulens célèbre par des dislocations d'une extrême puissance. Le mémoire sur le massif du Mont-Blanc fait connaître les grands plis couchés dont cette région est formée ; les amorces de ces plis forment une série de bandes parallèles descendant au S-W, vers la Maurienne. M. Lugeon indique en outre quels sont les divers plis qui forment les Bauges, plis remarquables par leur simplicité et leur obliquité vis-à-vis de la direction générale de la chaîne.

Archives des Sc. phys. et nat. de Genève, 15 septembre. — Revue de Géologie : M. E. Ritter a étudié la tectonique des

plis de la bordure S-W et N-W du Mont-Blanc. Partant du synclinal de Chamonix, dont il montre la jonction avec celui de Courmayeur et le plongement du massif cristallin sous la nappe sédimentaire qui suit les digitations du massif, l'auteur s'arrête au Mont-Joly (plis droits et couchés de Lias et de Trias) qui correspond au Prarion, d'où se développe plus loin le massif des Aiguilles-Rouges. Les replis superposés du Lias et du Trias qui forment une nappe sur le terrain cristallin de Megève, s'abaissent vers l'E, pour plonger sous la série jurassique et crétacique de Platé. Comme cette nappe de Platé présente également une série de plis couchés, dont deux sont visibles à la cascade d'Arpennaz, il est évident que les contours convexes des plis du Mont-Joly sont les noyaux anticlinaux *triasiques* de ces plis *jurassiques* situés plus au N. Les replis répétés qui se trouvent dans le jurassique et le néocomien de la Pointe-Percée, correspondant aux plis crétaciques situés au N d'Arpennaz, doivent donc être considérés comme les anticlinaux crétaciques dont les racines ou noyaux triasiques sont au Mont-Joly. D'après M. Haug, les Préalpes du Chablais seraient sur l'emplacement d'un géosynclinal liasique, ayant un géanticlinal dans son milieu (couches à mytilus et brèche du Chablais). Chaque Klippe serait sur l'emplacement d'une partie de ce géanticlinal transformé par surrection en éventail imbriqué ou en pli champignon.

Annales de l'Université de Lyon. — *Etudes sur les Terrains tertiaires du Dauphiné, de la Savoie et de la Suisse occidentale*. Dans cet important travail, M. Douxami donne une carte très précise des anticlinaux et synclinaux de la région comprise entre Grenoble et Genève ainsi qu'un schéma de la limite du géosynclinal de la formation nummulitique alpine. Il étudie : 1° l'Eocène inférieur et moyen (lacustre et continental) ; 2° les terrains nummulitiques embrassant des couches d'âge Eocène moyen (partie supérieure), Eocène supérieur et tout l'Oligocène (dépôts marins intimement liés les uns aux autres) ; 3° les terrains miocènes ; 4° le Pliocène. Il ressort de ce travail une classification des terrains nummulitiques des Bauges qui est définitivement établie de la manière suivante de bas en haut :

Bartonien. Conglomérat et calc. à *Num. perforata, aturica, Lucasana* (couches à gr., Numm., 1er niveau à Nummulites).

Priabonien. Flysch calcaire, calcaire schistoïde à écailles de poissons avec intercalations de :

a) Couches saumâtres à *Cerithium Diaboli, Cyrena convexa, Cytherea Villanovae* ;

b) Calcaire à polypiers et à *Natica vapincana* ;

c) Calc. et grès à petites Nummulites striées, avec *N. striata, variolaria, Boucheri, Guettardi* et des *Pectens* (2e niveau à Nummulites).

Tongrien. Flysch gréseux à écailles de poissons et fucoïdes avec niveau calc. à *Natica aff. crassatina* des Déserts et Poudingue des Voirons.

Tongr. sup. ou Aquitanien infr. Grès supérieurs (fausse molasse) à petits Lamellibranches *(Cyrènes* et *Nucules)* passant à :

Aquitanien. Molasses gréseuses avec lits marneux bariolés de la vallée des Aillons, des Déserts et de la base des Voirons.

L'auteur décrit ensuite les allures de la formation molassique dans la vallée de Rumilly et dans tout le Genevois. Il termine par une étude paléontologique des mammifères trouvés dans l'aquitanien de Challonges et par la description de la faune du niveau d'Aoste (étage Vindobonien).

G. de Mortillet : **Anthropologie de la Haute-Savoie,** avec 9 phototypies, don de l'auteur. — Les caractères sont étudiés sur le vivant. Pour les cheveux, la couleur châtain est de beaucoup la plus répandue, plus de 50 %. Le reste se partage à peu près entre les blonds et les bruns, ces derniers sont les moins nombreux. Le gris est la couleur la plus fréquente pour les yeux, 43 %. Les yeux châtains forment un peu plus du quart. On peut constater comme caractères anthropologiques bien nets : l'inclinaison des épaules et le développement des seins chez les hommes ; la largeur de la taille dans les deux sexes.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Traité de Méthodologie appliquée à l'enseignement du français aux étrangers, par F.-M. Brun, professeur au 1er Gymnase de Varsovie, in-16, p. xvi-172. — Annecy, Niérat, 1897.

Il est des ouvrages qui, par la nature même du sujet qu'ils traitent, ne s'adressent qu'à un nombre limité de lecteurs, mais

parfois ces livres franchissent le cercle restreint des spécialistes par la manière heureuse avec laquelle l'auteur a présenté son sujet et énoncé ses idées.

Le *Traité de Méthodologie* que vient de publier M. Brun est de ce nombre. A proprement parler, il ne traite à fond qu'une seule branche d'enseignement, mais une branche qui est aujourd'hui d'une grande importance pour nous-l'enseignement du français aux étrangers.

A ce point de vue, cet ouvrage mériterait déjà d'être signalé aux jeunes professeurs, comme une œuvre très utile ; mais, par le charme d'un style coulant, simple et clair — qualités rares dans les traités de ce genre, — par l'abondance des renseignements qu'il renferme sur les différentes méthodes qui ont été employées depuis le XVII^e^ siècle jusqu'à nos jours. il se recommande à tous ceux qui veulent avoir une idée nette sur cette question.

Devant les exigences toujours croissantes de la vie moderne, devant la concurrence sans merci que l'Angleterre et l'Allemagne font à notre commerce et à notre influence, l'enseignement des langues vivantes devient une nécessité chez nous. mais qu'on se garde de les enseigner comme des langues mortes. Si les procédés que vous emploierez à cet effet ne développent pas l'esprit des élèves au même degré que ceux adoptés pour le grec et le latin, consacrez-y d'abord autant de temps que pour les langues classiques, et vous verrez ensuite si, par le seul avantage de parler facilement une langue étrangère et d'en lire couramment les écrits anciens et modernes, vos élèves — devenus hommes faits — n'auront pas un esprit plus ouvert et plus développé que ceux qui ne peuvent recourir à cette source. En Suisse, en Allemagne et en Russie, on a depuis longtemps adopté ces vues et les résultats obtenus montrent clairement que ces pays ont le pas sur nous.

La méthode que propose M. Brun est justement basée sur ces principes et sur les résultats d'une longue expérience. On peut avoir une opinion différente de la sienne sur quelques points de détail, mais dans l'ensemble on ne peut que le louer et recommander son *Traité,* qui remplit une lacune dans notre littérature pédagogique.

A. CONSTANTIN.

TABLE DES MATIÈRES POUR 1898

N.-B. — *Les petits caractères indiquent une communication insérée dans le procès-verbal des séances.*

ARCHÉOLOGIE.

Bruchet. Photographie des bas-reliefs de l'église du Bourget..... 88
— Monuments historiques..... 215
Camus J. Les épées de Bordeaux en Guyenne et en Savoie. 93
Le Roux. Sur une intaille de la Renaissance 6
— Un bracelet de l'âge du fer..... 7
— Sur une pendeloque en bronze..... 90
Le Roux et Marteaux. Les sépultures burgondes : histoire, anthropologie et mobilier funéraire .. 11, 130, 259
Marteaux. Fouilles dans les Fins..... 3
— Trouvaille monétaire aux Fins 5

BIBLIOGRAPHIE.

Constantin. *Traité de Méthodologie appliquée à l'enseignement du français aux étrangers,* par F. Brun .. 298
Desormaux. *Jehan de Boyssonné et le Parlement français de Chambéry*, par F. Mugnier..... 82
Mugnier. F. Revue bibliographique savoisienne 145
Revue bibliographique annuelle des travaux concernant la Savoie..... 294

BIOGRAPHIE.

Miquet. Les Savoyards au XIXe siècle : Quelques types d'officiers. — Les artistes..... 60, 160

GRAVURES.

Bracelet préhistorique (par Marc Le Roux)..... 7
Inscription burgonde (cliché Allart)..... 35
Mobilier funéraire (pr M. Le Roux). 38, 137, 163, 267, 273, 275
Plaque de ceinturon (cliché Allart) *(hors texte)*..... 39
Cloches et carillons (clichés Allart)..... 69, 70, 71
Pendeloque préhistorique en bronze (par Marc Le Roux). 90

Portrait de Jacques de Savoie *(hors texte)*..... 103
Carte de la Haute-Savoie montrant la distribution des sépultures burgondes (par Marc Le Roux)..... 279

HISTOIRE.

BRUCHET Max. Les comptes des châtellenies de Savoie aux Archives camérales de Turin 40
— Jacques de Savoie, duc de Genevois-Nemours. Instructions de ce prince..... 103, 122, 178, 284
— Notes et documents sur la vie privée en Savoie sous l'ancien régime. (Testament de François de Menthon). 207
— Un calendrier du XVIII^e^ siècle..... 3
— Minutaires des archives de Genève intéressant la Savoie..... 9
— Portrait de Jacques de Savoie-Nemours..... 87
GONTHIER. La Caille *(suite et fin)*..... 44
— Les deux « Jacques de Savoie », abbés de Talloires... 140
— Le Regeste genevois 156
— Incendie à Annecy en 1726 154
PERRIN A. Les reliques de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal au château de Duingt..... 205

INDUSTRIE.

ALLART A. Fonderies de cloches..... 66

MÉTÉOROLOGIE.

GUERBY. Notes sur les phénomènes météorologiques dans l'année 1897 72

PHILOLOGIE ET FOLKLORE.

DESORMAUX. Pastenade et Pasnalie..... 54
MARTEAUX. Sur le sort des latins *via* et *planum*..... 216
PASCALEIN et MARTEAUX. Une étymologie de *Moëllesulaz*. 257
RITZ J. Chansons populaires de la H^te^-Savoie. 77, 143, 209, 289

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE.

Liste des membres V
Liste des sociétés savantes qui échangent leurs publications avec la *Revue savoisienne*..... VIII
Extrait du règlement de la bibliothèque X
Ouvrages reçus pour la bibliothèque. 1, 3, 5, 87, 89, 91, 151, 215, 216
Acquisitions de la bibliothèque de la ville et du Musée... 3, 4, 5, 10
92, 215, 217

Compte-rendu financier de l'année 1897..... 1
Distinctions obtenues par les membres de la Société..... 1, 2
Démission..... 2
Admission de MM. FONTAINE, GUINIER, DUMONT et Dr FOUQUET.. 2, 92
Legs fait à la Société par M. MELVILLE-GLOVER..... 4, 87, 151
Actes de règlement intérieur de la Société..... 2
Nécrologie : MELVILLE GLOVER, MANGÉ, DE MORTILLET. 4, 88, 284
Projet de réunion du XVIe Congrès des Sociétés savantes de la Savoie à Annecy et nomination des secrétaires..... 154, 155
Election des membres du bureau..... 219
Concours de 1898 :
— Nomination des Commissions..... 218
— Rapport de M. DESORMAUX sur le concours de poésie. 219
— Rapport de M. BRUCHET sur le concours d'histoire... 241
— Nom des lauréats..... 218
Programme du concours de poésie de 1899..... 247
Glanes..... 81, 293

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

4676. — Annecy. Imprimerie ABRY.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

REVUE

SAVOISIENNE

PUBLICATION PÉRIODIQUE

1899 — 40me ANNÉE

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE SOCIÉTÉS SAVANTES N° 882 IMPRIMÉS

Omnes omnium caritates patria
una complexa est,
(*De Officiis*, lib. I.)

ANNECY
IMPRIMERIE ABRY
LIBRAIRE-ÉDITEUR

1899

BIBLIOTHÈQUE CENTRALE NATIONALE PRÊT
Per. 8° 12280

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

BUREAU.

Président : M. Camille DUNANT ❋ ✠ ❦ I, conseiller de préfecture honoraire.

1er Vice-Président : M. le docteur THONION ❦ I, ancien député.

2e Vice-Président : M. Ch. MARTEAUX ❦ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet.

Secrétaire : M. Marc LE ROUX ❦ A, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.

Secrétaire-adjoint et Bibliothécaire : M. Max BRUCHET, archiviste du département.

Trésorier : M. Jean RITZ O ✠ ❦ I, compositeur de musique.

Archiviste : M. Joseph SERAND.

Comité de rédaction : MM. DUNANT, LE ROUX, MARTEAUX, BRUCHET et GONTHIER.

Directeur de la Revue : M. Marc LE ROUX.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

BALLIARD Charles, à New-York.

BARTHÉLEMY (Anatole de) ❋ ❦ I, membre de l'Institut.

CHANTRE Ernest ❋ ✠, sous-directeur du Muséum des sciences naturelles de Lyon.

DEMOLE Eugène, conservateur du médailler de Genève.

DU BOIS-MELLY, homme de lettres, à Genève.

DUFOUR Th., directeur de la Bibliothèque de Genève.

FOUQUET (D') ❦ A, officier de l'Osmanieh, chevalier de S^te^-Anne de Russie, au Caire.

HOLLANDE ❦ I ★, docteur ès-sciences, professeur au Lycée de Chambéry.

PAPIER ❋ ❦ I, président de l'Académie d'Hippone, Bône (Algérie).

REVIL, géologue à Chambéry.

REVON Michel ❋, docteur en droit et ès-lettres, professeur de droit comparé à l'Université impériale du Japon.

RITTER Eugène, professeur à l'Université de Genève.

MEMBRES EFFECTIFS.

MM.

Allart, ingénieur à Annecy-le-Vieux.
Barou, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
Belly, receveur des finances en retraite, à Chambéry.
Blanchard, inspecteur des Forêts, à Gex.
Boch Louis ❄ ❦ A, conseiller général, maire d'Annecy.
Boiret ★, professeur départemental d'agriculture, à Annecy.
Bouchet Pierre, négociant, à Annecy.
Bruchet Max, archiviste départemental, à Annecy.
Buttin Ch., notaire, à Rumilly.
Carnot François, à Paris.
Carrey (Mme) Ernestine, née Robert, à Paris.
Carron Jacques, avocat, à Annecy.
Charvier J., architecte-expert, à Annecy.
Chatelain Maurice, notaire, à Faverges.
Chaudier, architecte départemental, à Gap (Hautes-Alpes).
Chevalier Etienne, chanoine, à Annecy.
Constantin Aimé ❦ A, secrétaire honoraire de la Société Florimontane. à Annecy.
Corcelle ❦ A, professeur agrégé au Lycée, à Chambéry.
Crolard Albert, ingénieur, à Cran-Gevrier.
Crolard Francis, directeur de l'exploitation du tramway Annecy-Thônes, à Annecy.
Crozet F. ★, économe de l'hôpital d'Annecy.
Désormaux, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
Despine Antoine, à Annecy.
Domenjoud Henri, percepteur, à Annecy.
Dubouloz, procureur de la République, à Bonneville.
Dumont ❦ A, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
Dunand Auguste ★, maire de Metz (Haute-Savoie).
Dunant Camille ❄ ✠ ❦ I, conseiller de préfecture honoraire, à Annecy.
Duplan ❦ A, numismate, à Evian-les Bains.
Dupont François ❦ A O ★, ingénieur-chimiste, à Paris.
Dussaix, propriétaire, à Megève.
Duval César ❦ A, sénateur de la Haute-Savoie, à Collonges-sous-Salève.
Fitreman ❄, proviseur honoraire, à Annecy.
Folliet André ✠ ❦ A, sénateur de la Haute-Savoie, à Paris.
Fontaine Antoine, architecte, à Annecy.
Frézat Simon, à Annecy.
Galliard Louis, médecin, à Annecy.
Geley Gustave, médecin, à Annecy.
Germain, directeur de l'école primaire de Thonon.
Gonthier (l'abbé), aumônier des Hospices, à Annecy.
Gouville François, à Annecy.
Grivaz Louis, notaire, licencié en droit, à Annecy.
Guerby ❦ A, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
Guigné (de), aux Barattes, Annecy-le-Vieux.
Guinier ★, inspecteur des Forêts en retraite, à Annecy.
Guillermin, percepteur de Gevrier.

LAEUFFER Emile ✠, à Paris.
LAEUFFER Frédéric C ✠ O ✠, administrateur délégué de la Manufacture d'Annecy et Pont, à Annecy.
LE ROUX Marc ❨ A, docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
LEVET Eugène ❋, major au 7me régiment du génie, à Constantine.
MARTEAUX Charles ❨ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
MATHIEU, ancien conseiller de préfecture, à Annecy.
MATHIEU, capitaine au 1er régiment tonkinois, à Cao-Bang.
MAYAN, trésorier général de la Haute-Savoie, à Annecy.
MEYER ❨ I, inspecteur d'Académie, à Annecy.
MILLET ❨ A, ingénieur à Bonneville.
MIQUET François ❨ A, receveur des finances, à Saint-Julien.
MUGNIER François ❋ O ✠ ✠ ❨ I, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.
NANCHE Isidore ❨ A, chirurgien-dentiste, à Annecy.
PHILIPPE Charles ❨ A, principal au collège d'Auxonne.
PICCARD Louis (l'abbé), aumônier du Collège de Thonon.
PISSARD Charles-Eugène ❨ A, secrétaire de la mairie d'Annecy.
RAILLON, architecte départemental, à Annecy.
RICHARD Auguste, greffier du Tribunal, à Annecy.
RITZ Jean O ✠ ❨ I, compositeur de musique, à Annecy.
ROBERT Victor, conseiller municipal, à Annecy.
ROLLIER Joseph, notaire, à Annecy.
ROMAND Alph. ✠, professeur à l'Académie militaire de Turin.
ROUSSY DE SALES (le comte de) ❋ O ✠, à Thorens.
SAINT-BON (de), à Marseille.
SALLAZ, directeur du Laboratoire municipal, à Annecy.
SAUTIER-THYRION, à Lyon.
SCHITZ, à Milhau (Aveyron).
SERAND Joseph, archiviste-adjoint, à Annecy.
THONION ❨ I, médecin, ancien député, à Annecy.
TISSOT (l'abbé), curé de Cluses.
VASCHY Aimé ❨ A, ingénieur des télégraphes, à Paris.
VERNAZ O ★ ❨ A, président de la Société d'agriculture de Thonon.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

FENOUILLET ★, instituteur à Desingy.
MARTIN (l'abbé), à Bâgé-le-Châtel (Ain).
PERRIN ❨ ✠, archéologue, à Chambéry.
PLEZANCE, à Paris.
TAVERNIER ❨ A, juge de paix en retraite, à Taninges.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *REVUE SAVOISIENNE*

FRANCE.

AGEN. Recueil des travaux de la Société d'agriculture, etc.
AMIENS. Société des antiquaires de Picardie.
ANNECY. Académie Salésienne.
AUTUN. Société éduenne.
AUXERRE. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
BEAUNE. Société d'histoire et d'archéologie.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BÉZIERS. Bulletin de la Société archéologique.
BÔNE. (Algérie). Académie d'Hippone.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
BRIVE. Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
CHALON-SUR-SAÔNE. Société d'histoire et d'archéologie.
— Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
CHERBOURG. Société des sciences naturelles.
DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie delphinale.
— Société de statistique de l'Isère.
LIMOGES. Société archéologique du Limousin.
LONS-LE-SAULNIER. Société d'émulation du Jura.
LYON. Société de botanique de Lyon.
— Académie des sciences et des belles-lettres.
— Société d'agriculture.
— Annales de l'Université (Bibliothèque universitaire).
MACON. Académie des sciences.
MONTAUBAN. Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
MONTBÉLIARD. Société d'émulation de Montbéliard.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val d'Isère.
NANCY. Société d'archéologie et de statistique lorraine.
NANTES. Société des sciences naturelles.
NICE. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
NIMES. Académie du Gard.
PARIS La Mélusine.
— Polybiblion. Revue bibliographique universelle.
— Comité des travaux historiques et scientifiques.
— Société de géographie.
— Société nationale des antiquaires de France.
— Journal des savants (don du Ministère).
— Société nationale d'agriculture (don du Ministère).

PARIS. Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie.
— Académie des inscriptions et belles-lettres.
— Ministère de l'instruction publique (bureau de l'enseignement et des manufactures nationales).
PAU. Société des sciences et lettres.
POITIERS. Société des antiquaires de l'Ouest.
PUY (le). Société agricole et scientifique.
ROMANS. Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble.
SAINT-JEAN DE MAURIENNE. Société d'histoire et d'archéologie.
SEMUR. Société des sciences historiques.
THONON. Académie chablaisienne.
TOULON. Académie du Var.
TOULOUSE. Société archéologique du Midi de la France.
— Académie des jeux floraux.
— Annales de l'Université.
VALENCE. Société d'archéologie et de statistique de la Drôme,

ÉTRANGER.

BERNE. Mittheilungen der Naturforschenden Gesellschaft.
— Allgemeinen Schweizer Geschichtsforschenden Gesellschaft.
BRUXELLES. Société royale de botanique.
GENÈVE. Institut national genevois.
— Société d'histoire et d'archéologie.
— Société de physique et d'histoire naturelle.
— Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
— Comité des archives des sciences physiques et naturelles.
LAUSANNE. Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
MILAN. Atti della Societa italiana di scienze naturali.
MOSCOU. Société impériale des naturalistes.
NEUFCHATEL. Société des sciences naturelles.
SAINT-LOUIS. The Missouri botanical garden.
STUTTGART. Forschungsberichte aus der Biologischen Station zu Plœn.
TURIN. Miscellanea di storia italiana. Regia deputatione di storia patria.
URBANA. Illinois state laboratory of. natur. history.
WASHINGTON. Smithsonian Institution.
ZURICH. Anzeiger fur schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).
— Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft (Soc. des Antiquaires).

JOURNAUX.

ANNECY. Les Alpes. — Industriel savoisien. — Annecy, son lac, ses environs.
PARIS. Le Savoyard.

Archives de la Mairie d'Annecy. — Archives départementales. — Inspection académique.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Cette Société, fondée en 1851, a pour but le progrès et l'encouragement des sciences, des lettres et arts ; elle publie un journal périodique, la Revue Savoisienne, *qui paraît chaque trimestre, par livraison de 64 à 88 pages grand in-8°, formant à la fin de l'année un volume de 250 à 320 pages, à justification serrée, ornée de planches photo-typiques hors texte et de gravures.*

Le but de ce journal est de vulgariser les études qui se rattachent de près ou de loin à la Savoie et de tenir ses lecteurs au courant de tous les travaux qui s'y rapportent. Les ouvrages envoyés à la Société sont annoncés, et, s'il y a lieu, analysés.

La Société laisse à chaque auteur l'entière responsabilité des opinions qu'il émet.— Elle échange ses publications avec les principales Sociétés savantes de France et de l'étranger. — Elle ouvre chaque année un concours de poésie, d'histoire ou de beaux arts, dont le prix est de 600 fr. (Voir le programme dans le dernier fascicule de l'année précédente.)

Le prix d'abonnement à la « Revue Savoisienne » est de 6 fr. pour la France et de 7 fr. pour les pays de l'Union postale.

Pour faire partie de la Société, il faut être présenté par un de ses membres et agréé par elle. Ses membres sont honoraires, effectifs ou correspondants.

Les membres honoraires sont choisis parmi les personnages de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à la Société ; ils ne payent aucune cotisation.

Les membres effectifs payent une cotisation de 12 fr.; en cette qualité, ils reçoivent la Revue *et ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de la Société et d'assister à ses séances.*

Les membres correspondants sont choisis parmi les personnes n'habitant pas l'arrondissement d'Annecy et qui collaborent à la Revue. *Ils payent une cotisation de 6 fr.*

MM. les Collaborateurs qui désireraient faire des tirages à part sont priés d'en prévenir à temps M. Abry, imprimeur de la Société.

PRIX PAR FEUILLE IN-8°

Papier et format de la *Revue,* couverture imprimée sur papier fort, brochage compris : 100 exemplaires : 15 fr. — 200 . 28 fr. — 300 : 40 fr. — Au dessus de 300 : 11 fr par cent.
Avec couverture non imprimée : 2 fr. de moins par cent.

Adresser les lettres et envois au Secrétaire.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 18 janvier 1899.

PRÉSIDENCE DE M. LE Dr THONION, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Ract-Madoux, qui, par suite de son départ définitif d'Annecy, donne sa démission de membre actif de la Société.

M. Corcelle adresse à la Bibliothèque Florimontane son travail sur *Turin et la Vallée d'Aoste.* (Extr. de la *Rev. de Géographie*, octobre 1898.)

M. Bruchet fait une communication relative à un inventaire du mobilier du château d'Annecy en 1393, qui est conservé dans le dépôt des archives de Cour de Turin. Ce mémoire sera inséré dans le *Bulletin du Comité des Travaux historiques et archéologiques* publié par le Ministère de l'Instruction publique.

M. Le Roux fait part des objets récemment acquis par le Musée :

Couteau à manche en corne rehaussé d'argent ciselé, datant probablement du XVIIe siècle.

Fourchette à deux dents en bronze, manche ciselé, travail français de la Renaissance.

Ces deux objets trouvés à Lyon dans des fouilles effectuées sur la colline de Fourvières. (Don de M. Gardier, de Trévoux.)

Le même annonce que M. Bosson, pharmacien à Saint-Jeoire, lui a envoyé pour le Musée un crâne et un bracelet en bois qui ont été recueillis dans cette même gravière en exploitation d'où sont sortis déjà un bracelet et une rouelle à pendeloque en bronze. (Voir *Rev. sav.*, 1898.)

Cette découverte d'ossements accompagnés de mobilier funéraire offre un intérêt exceptionnel, car il sera possible d'étudier certains caractères anthropologiques de la race de l'âge du fer. Les mensurations seront données dans le travail que MM. Marteaux et Le Roux préparent en ce moment sur la Savoie à l'âge de la pierre et des métaux.

La Société Florimontane adresse ses remerciements à M. Bosson, qui recherche et essaye de sauver de la destruction tous le documents ou monuments relatifs à l'histoire de notre pays.

M. Le Roux annonce que, d'après un renseignement communiqué par M. l'abbé Gonthier, il s'est rendu le 8 janvier dernier à Allonzier, hameau du Neplier, pour y constater la trouvaille d'un certain nombre de sépultures, faite au cours des travaux de minage d'un terrain en pente au pied du mont du Châtelard qui domine les Usses, sur la rive gauche du torrent. Ces tombes sont constituées comme d'habitude de molasses bien ajustées ou de tuf parfois lié au moyen de mortier et couvertes d'une ou deux larges pierres formant dalles. Plusieurs sont exactement perpendiculaires les unes aux autres; mais la direction du plus grand nombre est NE-SW. Elles contenaient toutes un, parfois deux corps. Dans l'une d'elles on a trouvé les squelettes complets d'un vieillard et d'une femme; dans une autre les ossements d'un enfant. L'une des dernières découvertes a fourni deux corps : les ossements du premier, un homme adulte, étaient tous en tas vers la tête; vers le milieu de la tombe gisait le squelette complet d'un enfant de 7 ou 8 ans.

Les travaux de déblaiement ont continué et ces jours derniers l'ouvrier, M. Falconnet, a encore mis au jour treize tombeaux. Jusqu'à présent, on n'y a recueilli ni boucles, ni fibules, ni aucun objet susceptible de dater ces tombeaux. Mais les crânes et les os longs, offrent nettement les caractères ostéologiques particuliers à la race burgonde. Le Conservateur a obtenu la promesse que tous seront mis de côté et apportés au Musée où ils seront étudiés soigneusement. L'absence de tout mobilier funéraire est un fait extraordinaire si l'on se rappelle que le grand cimetière du Noiret, qui se trouve à une distance d'à peine un kilomètre, a fourni au contraire un grand nombre de bijoux et d'ornements en bronze.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à six heures et demie.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 8 février 1899.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

En ouvrant la séance, le **Président** annonce que MM. MIQUET et VERNAZ ont été nommés officiers d'Académie ; il adresse au nom de la Société ses chaleureuses félicitations à nos confrères pour cette distinction très méritée dont ils viennent d'être l'objet.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique qui donne satisfaction aux vœux souvent exprimés par la Société Florimontane, en particulier dans la séance du 12 octobre dernier, de voir classer, en vue de la conservation, les monuments intéressants pour l'histoire du pays. M. le Chef du Bureau des monuments historiques informe en effet notre Président que le cloître d'Abondance est déjà classé et que l'Etat a entamé des pourparlers en vue de s'en rendre acquéreur. En ce qui concerne l'église de Saint-Jean d'Aulps et le château d'Annecy, l'architecte en chef des monuments historiques de la Haute-Savoie a été invité à faire un rapport sur ces deux édifices.

La Société Florimontane adresse à M. le Ministre de l'Instruction publique l'expression de sa respectueuse gratitude pour les démarches qu'il a bien voulu ordonner.

Il est ensuite donné lecture d'une lettre de M. de Foras qui demande comment on pourrait interpréter la phrase suivante relevée dans une charte du XIII^e^ siècle : « *apud Bouz ad locum quo dicitur al peters penduz* ». M. de Foras, d'autre part, admet l'explication étymologique du mot Moellesullaz donnée par M. Pascalein dans son article (*Rev. sav.*, 4^e^ fasc., 1898) et, tout en rendant hommage à la compétence philologique de M. Marteaux, il combat l'opinion de ce dernier.

M. Marteaux maintient son explication de la deuxième partie du mot Moëllesulaz par le latin *sola*, pour *solea*, d'abord parce qu'aucune des formes anciennes n'est terminée par *solar*, ensuite parce que la dénomination de mouille-sabot, en parlant des animaux, vient plus naturellement à l'esprit d'un

campagnard que celle de mouille-soulier, enfin parce que l'accent tonique est en réalité sur *súl* : on prononce dans le pays *Moïllesule*. Quant au nom de lieu-dit de la plaine des Fins, cité par M. de Foras, il se traduit par : *au Pierre* (qui s'est) *pendu*. La pendaison était un genre de suicide très fréquent au moyen âge et qui a laissé des traces dans des noms de mas cadastraux, comme celui de la Pendue, dans la commune de Sillingy.

Le même fait la communication suivante :

Le b. lat. *vadus* pour *vadum* a donné en fr. *gué*, en dauph. *ga*, dans la Savoie *vaʒ*, en Haute-Savoie plutôt *vuaʒ*. Le *v* latin initial a donc été traité ici comme le *w* germ. qui s'est maintenu également *vu* dans des noms propres comme Vuagnard, Vuarchex, Vuillermet. Il semble que c'est au XII^e^ siècle que s'est opérée la séparation du *w* graphie du son *ou* et du *g* devant *a*, car dans une charte de 1190 intéressant Genève, il est vrai (*A. G.*, II, doc., p. 46), *watgerie* est employé concurremment avec *gatgerie*. Quant au *ʒ*, il s'explique par une combinaison de la dentale + *s*. Au point de vue topographique, Vuaz est le nom de localités situées près d'un cours d'eau que l'on passait sans le secours d'une planche ; tels sont les Vuaz des communes d'Aviernoz et de Vallières. Ce dernier s'écrit Vuars dans la carte de l'Et.-Maj., et ce suffixe *ard,* mal orthographié ici, se retrouve sauf erreur dans le nom d'une porte de La Roche, la porte du Vuard, d'après Grillet. Tous ces lieux dits font admettre l'existence d'anciens chemins qui traversaient la Fillière, le Fier et le Foron. Les gués étaient naturellement beaucoup plus nombreux et plus fréquentés qu'à présent et il serait intéressant de les relever, comme par exemple celui qui traversait l'Arve, près de Faucigny, appelé *vadum del cereisier* (*A. G.*, VII, p. 293). J'ai noté aussi le nom du marais de Vuaz, près de Sillingy, écrit Voy en 1730, en pat. *Oué*, parce qu'il suppose, dans cette plaine marécageuse que coupe aujourd'hui le canal de drainage exécuté il y a plus de trente ans, l'existence, à un niveau bien plus profond, d'un ruisseau et d'une route datant peut-être de l'époque romaine. Ajoutons que le sens de *vuaʒ* est ignoré de nos paysans et que ce mot n'a pas laissé de trace sensible dans les patois des environs d'Annecy.

MM. Le Roux et **Marteaux** demandent l'abonnement de la bibliothèque florimontane à la *Revue archéologique*. La proposition est adoptée.

M. Ritz, trésorier, lit le compte-rendu des opérations financières de l'année 1898.

RECETTES.

Encaisse au 1er janvier 1898		791 65
Cotisation des membres effectifs		975 »
Abonnements à la *Revue savoisienne*		554 26
Vente de nos de la *Revue* et d'un diplôme		158 50
Reçu de la municipalité pour le concours Andrevetan		600 »
Intérêts des fonds placés à la Caisse d'Epargne		30 46
TOTAL		3,189 87

DÉPENSES.

Facture Abry : service de la *Revue savoisienne* et imprimés	955 »	
Achat et port de volumes pour la bibliothèque	104 65	
Photographies et clichés pour la *Revue*	123 60	
Cartonnages et reliures	16 »	
Facture Salomon, tapissier	48 55	
Frais de recouvrements et de correspondance	61 60	
Prix du concours Andrevetan	600 »	
TOTAL	1,909 40	
Encaisse au 31 décembre 1898	1,200 47	
TOTAL ÉGAL	3,109 87	3,109 87

Le Président donne acte de cette situation florissante et remercie au nom de la Société notre dévoué trésorier pour son excellente gestion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Marc LE ROUX.

Séance du 15 mars 1899.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

M. Desormaux expose le but et les projets de cette Association de professeurs de l'enseignement secondaire, d'instituteurs et d'un certain nombre d'adhérents amis de l'Université qui s'est constituée dernièrement sous le nom de Société d'instruction populaire des arrondissements d'Annecy et de Saint-Julien.

La Florimontane qui elle-même, dès sa création en 1851, organisa des conférences populaires et des cours spéciaux, applaudit à l'initiative de la jeune Société, l'assure de tout son appui moral, et adresse ses encouragements à cette œuvre qui a pour but de mettre à la portée du peuple des villes et des campagnes les plus belles œuvres littéraires et artistiques en les commentant afin d'en faire fructifier les idées moralisatrices.

M. Le Roux fait une communication sur les objets récemment acquis par le Musée :

Natte de Chinois, longue de 1"10, prise sur un individu tué au combat de Lang Kep (Tonkin). (Don de M. François Curioz, douanier à la Caille.)

Silex taillés: un perçoir, deux grattoirs, deux éclats provenant de Bir-en-Nça, près de Sétif. Ces instruments se trouvaient dans un terrain d'alluvions, lit d'un oued intermittent, immédiatement sous les fondations d'une construction romaine, à 2 mèt. de profondeur au-dessous du niveau du sol, mêlée à des coquilles terrestres et à de rares débris d'os. (Don de M. L. Jacquot, juge à Saint-Jean de Maurienne.)

Fer de lance à oreilles de part et d'autre de la douille qui est hexagonale dans la partie rétrécie précédant la lame. Arme du XIV^e^ ou XV^e^ siècle, provenant du Chablais. (Don de M. Ch. Buttin.)

Six pièces de l'époque du bronze se composant de : **Bracelet** ouvert en bronze blanc, portant sur ses deux extrémités aplaties des points cerclés frappés au poinçon ; fragment de **lame d'épée** en bronze ; **faucille** en bronze ; **coin** triangulaire en bronze ou petite hache de l'époque morgienne ; **hache** plate en bronze à bords légèrement relevés ; **hache à ailerons** et à talon évidé, en bronze ; le tout provenant d'une cachette découverte à l'entrée du Val-de-Fier, dans la commune de Syon. (Achat.)

M. J. Serand fait la proposition suivante :

Dans le but de stimuler le zèle des personnes qui s'adonnent aux recherches historiques et philologiques intéressant notre département, la Société Florimontane, à titre d'encouragement, ne pourrait-elle accorder aux meilleurs travaux, une collection de la *Revue savoisienne* de 1860 à 1890, soit 30 volumes ?

Ce projet est adopté à l'unanimité. En conséquence, la Société propose les sujets suivants : 1° donner la liste des mots spéciaux et des locutions patoises usitées dans une localité déterminée ; 2° faire la monographie ou exposer quelque point d'histoire important d'une commune de la Haute-Savoie.

Les travaux devront être adressés au Secrétaire de la Société avant le 1^er^ décembre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

DOCUMENTS

RELATIFS A LA

RÉUNION DE LA SAVOIE A LA FRANCE

EN 1792

INTRODUCTION.

En Savoie, la plus grande partie de la population applaudissait avec enthousiasme aux principes de la Révolution et aux réformes libérales inaugurées dès 1789 par l'Assemblée Constituante. Plusieurs Savoisiens résidant à Paris furent au nombre des vainqueurs de la Bastille. Deux d'entr'eux s'illustrèrent plus tard dans les guerres de la Liberté. L'un était un jeune docteur en médecine, de Thonon, Joseph-Marie Dessaix; l'autre était Pierre-Louis Dupas, d'Evian, alors sergent dans les gardes françaises.

Dans la plupart des villes de la Savoie, les ardentes sympathies du peuple pour la cause de la Révolution se traduisirent par des tentatives d'émeute, brutalement réprimées, ou suivies de condamnations à mort ou aux galères, heureusement la plupart par contumace. Les condamnés allèrent grossir en France le nombre des proscrits. A Paris, ils formèrent la légion allobroge; d'autres prirent du service dans divers corps de volontaires.

A la cour de Turin, les vérités de 89 passaient pour des inventions du diable. Non content de favoriser ouvertement les menées des princes et autres émigrés qui, de Turin et de la Savoie, s'efforçaient de fomenter des troubles en France, le roi de Sardaigne prend une attitude menaçante; il brûle d'envahir la Provence et le Dauphiné, aussitôt que les alliés seraient arrivés sur les bords de la Seine et de la Marne. En attendant, par ordre de la cour, l'archevêque de Turin publie une lettre pastorale pour inviter le peuple à « prier en faveur des armées « piémontaises contre une nation également ennemie de Dieu « et des rois » (Juillet 1792).

A toutes ces provocations, la France avait répondu par la création d'une armée, placée sous les ordres du général de Montesquiou, chargée de surveiller la frontière. Le roi de Sardaigne ayant, au mépris des traités, fait élever des retranchements à Montmélian, une déclaration de guerre formelle n'était

pas indispensable. Dans la nuit du 21 au 22 septembre 1792, les colonnes du général de Montesquiou se mettent en marche malgré une violente tempête, tournent les redoutes de Myans, s'en emparent sans tirer un coup de fusil, et le lendemain, 22 septembre, la Savoie était libre.

L'armée sarde, forte de plus de 10,000 hommes, se rendait si bien compte de l'hostilité des Savoyards, qu'éperdument elle fuyait sur tous les chemins qui conduisent en Piémont.

Au nom de la nation française ! Guerre aux despotes, paix et liberté aux peuples ! telle était la courte proclamation qui précédait les Français, reçus partout comme des libérateurs.

Le 25 septembre, le général de Montesquiou écrit au ministre de la guerre : « La marche de mon armée est un triomphe; le peuple des campagnes et celui des villes accourt devant nous ; la cocarde tricolore est arborée partout ; les applaudissements, les cris de joie, accompagnent tous nos pas. »

Quelques jours plus tard, les représentants du peuple envoyés à l'armée des Alpes, Dubois de Crancé, Lacombe de Saint-Michel et de Gasparin, écrivaient à la Convention :

« Nous avons franchi la limite qui séparait la République d'un peuple esclave, il y a huit jours, sans apercevoir aucune nuance. L'arbre de la Liberté, les couleurs nationales, les cris de *Çà ira* se multipliaient sur notre passage, et les plus humbles habitants des montagnes ne nous indiquaient notre route qu'en nous désignant la capitale de la *nouvelle France.* »

Aux marques de reconnaissance et d'allégresse de tous les citoyens qui leur demandaient de former un 84ᵉ département de la République française, les représentants répondirent :

« Nous ne verrons dans les peuples nos voisins que des citoyens libres d'accepter telle forme de gouvernement qu'il leur plairait. »

Et le 6 octobre, les représentants Dubois de Crancé, Lacombe de Saint-Michel, de Gasparin, et Philibert Simond adressaient au peuple savoyard une proclamation pour l'inviter à se donner lui-même un gouvernement :

« Frères et amis, disaient les membres de la Convention à nos ancêtres, vous avez recouvré vos droits, ces droits imprescriptibles de tous les peuples qui, seuls, sont souverains. L'unique prix que la France attend des sacrifices qu'elle a faits pour vous les obtenir, c'est de vous en voir jouir dans toute leur plénitude ; c'est de vous voir employer les moyens de les conserver...

« Si vous voulez rester sous le joug de vos anciens préjugés, vous êtes les maîtres... Si vous voulez un gouvernement libre. fondé sur l'égalité des droits de tous les citoyens sans distinction, nous vous jurons, au nom de la nation française, paix et alliance éternelle. Mais quelle que soit votre volonté, nous ne pouvons la reconnaître que dans le peuple assemblé, en prenant son vœu à la majorité... Les assemblées primaires sont les seules où le peuple puisse exercer sa souveraineté !... Nous exhortons donc les Savoisiens, libres aujourd'hui, à se réunir paisiblement et sans armes, dans chaque commune, à l'effet de nommer un député chargé d'exprimer leur vœu dans une assemblée générale pour l'organisation d'un nouveau gouvernement. »

Cette proclamation était suivie de l'immortelle déclaration des Droits de l'homme et du citoyen, rédigée par l'Assemblée Constituante.

A ces mots : *Vous êtes libres !* la Savoie répondit ainsi que devait répondre un peuple digne de la liberté.

Le dimanche 14 octobre 1792, les habitants de toutes les provinces de la Savoie, majeurs de 21 ans, se réunirent au son des cloches et nommèrent dans chaque commune, un député et deux suppléants.

L'assemblée des communes de la Savoie se réunit à Chambéry, le dimanche 21 octobre, dans la cathédrale, et procéda, dès sa deuxième séance, à la vérification des pouvoirs et des mandats de ses membres, répartis en 7 bureaux, chacun des bureaux étant composé des députés d'une des 7 provinces de la Savoie.

Sur 655 communes, 7 n'étaient pas représentées; quelques communes étaient encore occupées par l'ennemi. Trois communes avaient demandé que la Savoie formât une République indépendante : c'étaient celles du Biot, d'Ontex en Savoie et de Pesey, en Tarentaise, 77 assemblées populaires avaient donné à leurs députés un mandat illimité ; 41 avaient mis des conditions à la réunion et 527 communes s'étaient prononcées pour la réunion à la France sans condition.

A sa quatrième séance, l'Assemblée des communes prit le nom d'*Assemblée nationale souveraine des Allobroges*. Elle rendit un grand nombre de décrets et pourvut ainsi aux réformes les plus urgentes, mit fin à l'ancien régime et jeta les bases du nouveau. L'Assemblée exprima *le vœu général de la nation des Allobroges libre et indépendante, d'être réunie à*

la nation française pour en faire partie intégrante, et désigna quatre de ses membres pour porter à la Convention nationale l'expression de ce vœu. Après avoir choisi parmi ses membres une *Commission provisoire de Gouvernement*, elle prononça sa dissolution le 28 octobre, *sous les auspices de la liberté et de l'égalité.*

Conformément au mandat qu'elle en avait reçu, la Commission provisoire de Gouvernement promulgua les décrets de l'Assemblée, et voici dans quels termes elle les caractérise dans son manifeste *aux citoyens Allobroges* :

« Ces lois sont les vôtres, Citoyens, puisqu'elles ont été faites par vos organes, par vos représentants librement élus dans vos assemblées primaires, là où vous avez pour la première fois exercé la souveraineté du peuple. Vous y verrez que vos représentants, chargés d'émettre un vœu également cher à toutes les communes du pays des Allobroges ; chargés de travailler de concert à la destruction de l'édifice du despotisme pour élever sur ses ruines celui de la liberté et de l'égalité, ont rempli leur mission. Vous y verrez qu'ils n'ont pas frappé à demi les ennemis de votre bonheur. Le despotisme sur son trône, et l'aristocratie sur les marches et aux avenues, tout s'est écroulé et a disparu en même temps. Un seul jour de lumière a suffi pour détruire ce que tant de siècles d'ignorance avaient eu tant de peine à créer.

« La royauté, ce fléau des peuples, la noblesse héréditaire, tous les privilèges et tous les genres d'oppression qui les suivent, ont été abolis ; la dîme, devenue odieuse et injuste à tant de titres, a été supprimée, et la nation s'est chargée des frais du culte ; la gabelle, le cens et tous ces impôts créés au milieu des excès de la tyrannie et de la féodalité, toutes ces institutions qui sacrifiaient le sang et les sueurs du peuple à l'entretien des palais et des châteaux, ont été anéantis ; tous ces corps séculiers et réguliers qui ne se recrutaient qu'en morcelant les familles, et qui ne subsistaient qu'en étouffant les générations dans un égoïsme scandaleux, ont été abolis ; et les biens qu'une piété aussi aveugle que trompée avait soustrait en détail à la fortune nationale, pour alimenter une oisiveté superstitieuse ont été déclarés appartenir à la masse de la nation.

« Si tant de réformes salutaires, si tant d'autres lois sages qui les accompagnent, ne vous ont pas été connues plus tôt, citoyens, n'en accusez que le despotisme, qui, tremblant à l'aspect d'une imprimerie, ce véhicule des vérités éternelles, n'en

permettait l'usage que pour faire connaître ses sinistres ordonnances. Il a fallu réunir tous les imprimeurs du pays Allobroge pour vous faire connaître aujourd'hui les travaux de l'Assemblée. »

De leur côté, les envoyés de l'Assemblée des Allobroges à la Convention nationale remplissaient dignement leur mission. L'un de ces quatre Ambassadeurs était l'avocat Dessaix, député de Thonon, et oncle du jeune docteur Dessaix qui, à la tête de la 1re compagnie Allobroge, avait poursuivi les Piémontais jusque sur le plateau du Mont-Cenis, après avoir battu leur arrière-garde à Lanslebourg.

Le 21 novembre, les quatre envoyés du « peuple savoisien » furent introduits dans la salle des séances de la Convention.

Doppet, vice-président de l'Assemblée des Allobroges, prit la parole au nom de ses collègues :

« Représentants du peuple français, dit-il, nous avons été chargés par l'Assemblée Nationale des Allobroges d'apporter les vœux de tous les Savoisiens au sein de l'Assemblée Nationale de France. Nous avons été chargés par tous nos concitoyens de vous témoigner leur reconnaissance pour la liberté que les Français leur ont apportée. Le peuple savoisien a exercé spontanément son droit de souveraineté. »

Et après avoir fait connaître le résultat des procès-verbaux des communes et les pouvoirs des députés, l'orateur de la députation donne lecture d'une adresse de l'Assemblée des Allobroges à la Convention nationale, qui se terminait par ces mots :

« Vous nous avez laissé les maîtres de nous donner des lois ; nous avons agi. La nation savoisienne, après avoir déclaré la déchéance de Victor-Amédée et de sa postérité, la proscription éternelle des despotes couronnés, s'est déclarée libre et souveraine ; c'est du sein de cette Assemblée qu'est émis le vœu d'être réuni à la République française, non par une simple alliance, mais par une union indissoluble, en formant partie intégrante du territoire français.

« Législateurs, ce n'est point une Assemblée d'esclaves tremblant à l'aspect des fers, qui vous supplie de la prendre sous sa protection ; c'est un peuple souverain, admirateur de votre gloire, qui demande à en faire infléchir sur lui quelques rayons. »

La tentation était forte d'accepter par acclamation le don magnifique qui s'offrait. La République le pouvait sans crainte ; ses armées étaient victorieuses partout : en Flandre, sur le

Rhin, à Jemmapes. Le premier mouvement de plusieurs fut de saisir la main qu'on leur tendait ; mais Barrère intervint :

« Je ne pense pas, dit-il, qu'on prétende entraîner la Convention par des mouvements d'enthousiasme et lui faire prononcer, sans examen, sans discussion, sur un fait aussi considérable, qui tient à tant de rapports politiques ou moraux. Des décrets produits par l'enthousiasme sont des fruits précoces que la raison cueille rarement.

« Loin de moi la pensée d'élever des doutes sur les vœux des Allobroges et sur leur souveraineté qui repose sur les mêmes principes que ceux des autres peuples ; mais j'observe que vos Comités de constitution et votre Comité diplomatique sont déjà chargés de faire un rapport. Je me réduis à demander l'ajournement à jour fixe du rapport des Comités sur la réunion de la Savoie à la France, réunion que nous désirons et que je voterai, moi aussi, quand la réflexion aura préparé ce résultat. »

La Convention se rendit à ces sages paroles, et ce ne fut qu'après examen de ses Comités que, sur le rapport de Grégoire et après discussion approfondie, elle vota le décret suivant, du 27 novembre :

« *LA CONVENTION NATIONALE,*

« *Après avoir reconnu que le vœu libre et universel du peuple souverain de la Savoie, émis dans les assemblées des Communes, est de s'incorporer à la République française ;*

« *Considérant que la nature, les rapports et les intérêts respectifs rendent cette réunion avantageuse aux deux peuples ;*

« *Déclare qu'elle accepte la réunion proposée et que, dès ce moment, la Savoie fait partie intégrante de la République française.* »

L'orateur de la Délégation, prit la parole :

« Nous donnons à l'univers philosophe le premier exemple d'un contrat diplomatique passé entre deux vrais souverains. Ce contrat, honorant également les deux parties contractantes, l'une outragerait l'autre en lui adressant des remerciements. Les sentiments de reconnaissance qu'ont les ci-devant Allobroges, se confondent dans ceux de l'amitié. »

Les acclamations éclatèrent.

« Citoyens Français, dit Grégoire, président de la Convention, vous êtes témoins des acclamations touchantes que vient

d'exciter la réunion de la Savoie à la France. Les deux nations seront unies éternellement. »

Tous se levèrent d'un même élan, sur les bancs et dans les tribunes, et tendant leurs mains vers les délégués :

— Oui, éternellement ! éternellement !

Voilà comment la République française a *conquis* la Savoie, puisqu'il y a encore des gens qui, au mépris de l'histoire, osent encore parler de conquête et de violence ! Voilà comment s'est accomplie une union qui eut été en effet éternelle, si les revers causés par l'insatiable ambition d'un homme ne nous eussent arrachés pendant quarante-cinq ans à la mère-patrie, dans le sein de laquelle nous sommes rentrés il y a trente-neuf ans, et pour toujours cette fois.

Le 15 décembre 1792, au château de Chambéry, la Commission provisoire du Gouvernement recevait solennellement les commissaires envoyés par la Convention nationale pour prendre possession du département du Mont-Blanc. Ces commissaires étaient Philibert Simond, Grégoire, Hérault de Séchelles et Jagot. Au bruit du canon, au son des cloches et des musiques guerrières et au milieu de l'enthousiasme de l'ancienne capitale de la Savoie, la Commission de Gouvernement remit tous ses pouvoirs dans les mains des commissaires et ne garda que l'administration proprement dite du nouveau département, jusqu'à l'organisation du Conseil général.

Mais il ne suffisait pas d'avoir si rapidement acquis les bienfaits de la Liberté et de l'Egalité ; ces conquêtes de 89, il fallait les défendre et les conserver. Il fallait que la Savoie affirmât sa volonté de rester libre en prenant les armes pour la défense de la grande et généreuse République, dont l'existence était menacée par la coalition des rois.

Ce devoir essentiel, la Savoie l'a rempli avec un empressement dont témoignent tous les documents contemporains. De toutes parts, dans nos villes et dans nos vallées, partout on courut aux armes, lorsque la Convention fit proclamer dans toutes les communes *la Patrie en danger*.

Lorsque les cadres de la Légion Allobroge, qui comprenait deux bataillons d'infanterie, trois escadrons de dragons et une compagnie d'artillerie de montagne, furent au complet, les compagnies franches qui s'étaient partout formées se transformèrent en cinq bataillons de volontaires nationaux du Mont-Blanc, outre le grand nombre de Savoyards qui entrèrent dans une foule d'autres corps.

C'est ainsi que l'amour de la Liberté et de la Patrie fait jaillir du sol de la vicille Allobrogie de nouvelles légions qui repousseront l'ennemi de nos frontières envahies, des Alpes aux Pyrénées !

Qu'ils sont attachants, les souvenirs de cette grande époque, et qu'elle est admirable, cette belle génération de 1792, où tous, officiers et soldats, rivalisaient d'ardeur patriotique !

Ils combattaient, ces braves volontaires de la République, non pour conquérir, mais pour leurs foyers, pour délivrer de l'invasion le sol sacré de la Patrie. Et une fois le territoire délivré, ils combattaient encore pour le triomphe des principes de 89, pour la liberté et l'indépendance nationale !

Sous des chefs improvisés qui suppléèrent au défaut d'expérience militaire par une énergie et un dévouement incomparables, nos volontaires acquirent bientôt les vertus guerrières et républicaines qui les rendirent invincibles.

A l'exemple de leurs officiers, les soldats de la République apprirent à supporter stoïquement les revers inattendus, les plus grandes fatigues et les plus cruelles privations.

« Offrez, disait Dessaix, à ses Allobroges déguenillés, sans « capotes et sans souliers, offrez à la patrie, à la République « reconnaissante, tous les sacrifices que notre amour pour elle, « vous fait éprouver. Vous serez alors dignes de la liberté pour « laquelle vous combattez. »

Tant de patriotique abnégation et d'enthousiasme républicain n'ont pas été en vain prodigués. Grâce à ses défenseurs, la France moderne a été sauvée, et le souvenir de tant de généreux dévouements est impérissable.

Plus tard, l'œuvre de la Révolution fut confisquée par un homme de génie, qui fut un despote ! Et après les guerres légitimes de la liberté, vinrent les guerres de conquêtes, les torrents de sang versé pour l'ambition d'un homme, puis les affreux désastres attirés sur la France par la folie de ce despote ! Terrible enseignement que la France n'aurait jamais dû oublier ! Oui, suivant la belle expression de Thiers dans son *Histoire du Consulat et de l'Empire,* les citoyens y doivent apprendre une chose, *c'est qu'il ne faut jamais livrer la patrie à un homme, n'importe l'homme, n'importent les circonstances !*

Et pourtant, à l'heure des désastres de 1814 et de 1815, les volontaires de 92, criblés d'honorables blessures, viennent offrir la dernière goutte de leur sang, pour le salut de cette

France que le despote avait trouvée agrandie et qu'il laissait, dit l'historien que je viens de citer « vaincue, noyée dans son « sang, dépouillée du fruit de 20 ans de victoires, désolée en « un mot, et n'ayant pour refleurir que les germes de la civili- « sation moderne déposés dans son sein ».

Le plus illustre de ces vétérans des guerres de la liberté, Dessaix, le glorieux éclopé, se multiplie et s'immortalise encore par sa belle campagne de Savoie en 1814 : le dernier de tous, il dépose enfin les armes. En 1815, pendant la désespérante retraite sur la Loire, son âme de feu exhale ce cri suprême du vieux patriote au maréchal Suchet : « Ah ! pourquoi ne combattons-nous pas pour la République ! »

C'est ainsi que la Savoie avait scellé de son sang sa libre et volontaire réunion à la France.

André Folliet.

*
* *

Ce recueil de documents comprend :

1° *La Proclamation des Commissaires de la Convention nationale de France au peuple savoisien,* suivie de la *Déclaration des Droits de l'Homme ;*

2° *L'Adresse de la Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité de Chambéry au peuple ;*

3° *Procès-verbaux de l'Assemblée nationale des Allobroges et annexes ;*

4° *Manifeste de la Commission de Gouvernement des Allobroges portant publication des dits procès-verbaux ;*

5° *Séances de la Commission de Gouvernement des Allobroges ;*

6° *Remise des pouvoirs par la dite Commission aux commissaires de la Convention nationale, du 15 décembre 1792.*

***

PROCLAMATION

—

Les Commissaires de la Convention Nationale de France au Peuple Savoisien.

Frères et Amis,

Vous avez vu, par le Manifeste du Général de Montesquieu, les justes motifs de la République Française pour repousser loin de ses frontières, les satellites du despote de Turin. Le sol

que vous habitez, esclave, il y a huit jours, est libre aujourd'hui, et, depuis le lac de Genève jusqu'au Mont-Cenis, les Piémontais ont disparu.

Vous avez recouvré vos droits, ces droits imprescriptibles de tous les peuples qui, seuls, sont souverains, l'unique prix que la France attend des sacrifices qu'elle a faits pour vous les obtenir, c'est de vous en voir jouir dans toute leur plénitude, c'est de vous voir employer des mains capables de les conserver.

Les Généraux Français, pour vous garantir des désordres que pouvaient exciter quelques malveillants, ont sagement décidé que les autorités établies continueraient l'exercice de leurs fonctions, jusqu'à ce qu'elles fussent remplacées par des autorités légitimes, celles qui émanent directement du choix et de la volonté du Peuple.

Sortez donc de votre léthargie, vous ne devez au peuple Français que de l'estime et de la reconnaissance. Vous n'avez plus à redouter les Piémontais ; et pendant que nos armes veilleront à votre sûreté, occupez-vous d'assurer votre liberté.

Si vous voulez rester sous le joug de vos anciens préjugés, vous êtes les maîtres ; les Français, en vous plaignant, respecteront jusqu'à votre aveuglement et ne s'occuperont que de leur propre sûreté. Si vous voulez un gouvernement libre, fondé sur l'Egalité de tous les Citoyens sans distinction, nous vous jurons, au nom de la Nation Française, paix et alliance éternelle.

Mais quelle que soit votre volonté, nous ne pouvons la reconnaître que dans le peuple assemblé exprimant un vœu à la majorité.

Les Républicains tels que nous ne s'enorgueillissent que du bien qu'ils font. Fiers du succès de nos armes, nous pouvions vous donner des ordres, mais la République Française a effacé de ses annales les mots de roi, de maître et de sujets ; elle ne voit que des frères dans les peuples qui ont des rapports avec elle et nous ne vous donnerons, en son nom, que des conseils.

Les assemblées primaires sont les seules où le peuple puisse exercer sa souveraineté.

Nous exhortons donc les Savoisiens libres aujourd'hui, sous l'égide des armées françaises, à se réunir *paisiblement et sans armes*, dans chaque Commune à l'effet de nommer un député chargé d'exprimer leur vœu dans une assemblée générale pour l'organisation d'un Gouvernement.

Pour que la paix règne et que la raison triomphe de tous les

intérêts personnels, nous transcrivons ici l'immortelle déclaration des droits, base du Gouvernement dont les Français vont donner le modèle à l'Europe et successivement au monde entier.

Peuple Savoisien, étudiez ces principes, et vous verrez que les prétendus factieux qui ont abattu tous les préjugés, triomphé de toutes les conspirations, et bravé la fureur de tous les despotes, pour dissiper les erreurs de tant de siècles et ramener leurs concitoyens aux bases de la justice éternelle, ne sont pas des brigands, comme l'avaient insinué nos méprisables fugitifs ; mais des hommes qui se sont élevés à la hauteur de leur dignité et qui méritent autant votre estime que votre confiance.

Fait à Chambéry, le 6 octobre 1792, l'an premier de la République Française.

Signé : DUBOIS-CRANCÉ, GASPARIN, J.-P. LACOMBE-SAINT-MICHEL, Philibert SIMOND, LE MARQUIENT, *secrétaire*.

CONSTITUTION FRANÇAISE

DU 3-14 SEPTEMBRE 1791

Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Les représentants du peuple français, constitués en Assemblée nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs ; afin que les actes du Pouvoir législatif et ceux du Pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés ; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous.

En conséquence, l'Assemblée nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Etre suprême, les droits suivants de l'homme et du citoyen :

ARTICLE 1^er^. — Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

ARTICLE 2e. — Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

ARTICLE 3e. — Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

ARTICLE 4e. — La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assument aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

ARTICLE 5e. — La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

ARTICLE 6e. — La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont le droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes les dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

ARTICLE 7e. — Nul homme ne peut être accusé, arrêté, ni détenu. que dans les cas déterminés par la loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis; mais tout citoyen, appelé ou saisi en vertu de la loi, doit obéir à l'instant : il se rend coupable par la résistance.

ARTICLE 8e — La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires; et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit et légalement appliquée.

ARTICLE 9e. — Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne, doit être sévèrement réprimée par la loi.

ARTICLE 10e. — Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre établi par la loi.

ARTICLE 11e. — La libre communication des pensées et des

opinions est un des droits les plus précieux de l'homme; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

ARTICLE 12e. — La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique, cette force est donc instituée pour le bonheur de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée.

ARTICLE 13e. — Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable; elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

ARTICLE 14e. — Tous les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

ARTICLE 15e. — La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

ARTICLE 16e. — Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution.

ARTICLE 17e. — La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la prévision d'une juste et préalable indemnité.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

de la séance des Amis de la Liberté et de l'Egalité, séante à Chambéry, le 6 octobre 1792, l'an premier de la République Française.

—

FRÈRES ET AMIS,

La Nation Française, après nous avoir rendus libres, après avoir purgé tout le sol de la Savoye de nos tyrans, a mis le comble à sa générosité, en nous assurant de la jouissance d'un aussi grand bienfait, par les députés, tirés du sein de la Convention nationale, pour apporter amitié et protection; pour présider à l'aurore de notre liberté et pour diriger nos premiers pas dans l'exercice de notre souveraineté.

Ces Députés, animés du vœu le plus ardent pour le bonheur du peuple Savoisien, nous en ont apporté une nouvelle preuve dans notre séance du 6 du courant, en nous faisant la lecture souvent interrompue par les plus vifs applaudissements, d'une proclamation par laquelle ils vous invitent, frères et amis, à vous assembler au plutôt dans chaque commune pour nommer vos députés qui devront se rendre dans un lieu et qui sera déterminé pour y émettre vos vœux sur un gouvernement.

Ils auraient pu sans doute vous tenir un autre langage et ils ne manqueraient pas de le faire si par impossible, vous pouviez hésiter un seul instant à embrasser la liberté, parce qu'il importe au peuple Français, de n'avoir pas autour de lui des tyrans et des esclaves. C'est la première fois que l'on entend un peuple vainqueur, dire au peuple conquis : *vous êtes libre.* C'est la première fois que l'on voit un peuple qui a le droit de commander, ne faire que des invitations : et quelles invitations, frères et Amis ! des invitations à jouir de votre liberté et à exercer votre souveraineté !!

La Société s'est donc empressée de recevoir cette proclamation généreuse, avec des transports de joie et de reconnaissance ; et en conséquence elle a arrêté d'envoyer, dans chaque Province de la Savoye, quatre commissaires, pour faire publier dans chaque commune, la proclamation des Députés de la Convention nationale, avec le présent extrait du Procès verbal ; et pour inviter chaque commune à se réunir d'ici au quatorze du courant, pour nommer un député chargé de se rendre à Chambéry, dans l'Eglise Paroissiale de la même ville le dimanche 21 de ce mois à deux heures après midi pour là y délibérer sur les grands intérêts de la Patrie et apporter le vœu de leurs communes respectives sur le gouvernement que la Savoye doit adopter.

Après une longue discussion sur le nombre des députés à être envoyés par chaque commune, la Société arrête que, dans cette instruction, elle inviterait chaque commune à se nommer seulement un député, sans avoir égard à la population, attendu qu'il importe de n'avoir de vœux, qu'autant qu'il a de communes.

Outre ce député, la Société a encore cru nécessaire d'inviter chaque commune à nommer deux suppléants au député qu'elle aura choisi, afin que si son député avait aussi été élu par une autre commune, des communes ne fussent pas dans le cas de manquer de représentant.

La Société recommande la promulgation de la proclamation des Commissaires de l'Assemblée Nationale, et le présent imprimé, à tous les Citoyens, jaloux de vivre sous le régime de la Liberté et de l'Egalité.

Signés : A. M. DOPPET, lieutenant colonel des Allobroges, *président* ; J. LYONNAZ, avoué ; F. JACQUIER, homme de Loi, *secrétaires*.

PROCÈS-VERBAUX
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DES ALLOBROGES

Procès-verbal de la première séance de l'Assemblée des Députés de toutes les Communes de la Savoye, le dimanche 21 octobre 1792, l'an premier de la République.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN EUSTACHE MONACHON,
PRÉSIDENT D'AGE.

Les députés de toutes les communes de la Savoye, à un député par commune, se sont assemblés dans l'Eglise Paroissiale de Chambéry, à deux heures après midi. Le Citoyen Eustache Monachon, député de la commune de Saint-Jeoire, province de Savoye, a été élu Président d'âge ; on a nommé secrétaires les Citoyens Jean-Marie Michaud, député de la commune de Messery, et Joseph Palluel, député de celle de Cléry, les deux plus jeunes de l'Assemblée.

Un membre a demandé qu'avant d'émettre le vœu des communes sur le Gouvernement qu'elles veulent adopter, il fut procédé à la vérification des pouvoirs de chaque Député. La discussion ouverte sur le mode d'y procéder, l'Assemblée a arrêté qu'elle serait divisée en sept bureaux composés chacun des Députés d'une des sept provinces de Savoye ; et que chacun de ces sept Bureaux se nommerait des commissaires pour vérifier les pouvoirs de ses membres, et en faire ensuite le rapport à l'Assemblée.

Les Bureaux organisés ont procédé en conformité de l'Arrêté de l'Assemblée, la lecture de leur rapport a été renvoyée à la séance du lendemain fixée à neuf heures du matin.

La séance a été levée à huit heures du soir.

Eustache MONACHON, *Président d'âge* ; Jean-Marie MICHAUD, Joseph PALLUEL, *secrétaires provisoires*.

Procès-verbal de la seconde séance de l'Assemblée des Députés des Communes de la Savoye, le 22 octobre 1792, l'an premier de la République.

—

Séance ouverte à neuf heures du matin.
Eustache Monachon, Président d'âge, occupe le Fauteuil.
La Séance a été ouverte par la lecture du Procès-verbal de la précédente. On a fait successivement à la tribune le rapport des Commissaires de chaque bureau sur la vérification des pouvoirs, à laquelle ils avaient procédé la veille.

De ces divers rapports, il résulte que dans la Province de Carouge, composée de 64 communes, 42 ont voté pour la réunion à la République Française dans les pouvoirs qu'elles ont remis à leurs Députés ; que 21 ont donné des pouvoirs illimités à leurs députés, et qu'une seule n'a pas fait connaître ses sentiments.

Toutes les Communes de la Province de Chablais, au nombre de 65, ont unanimement manifesté dans les pouvoirs remis à leurs Députés, leurs désirs d'être réunis à la Nation Française ; la majorité de ces Députés avaient des pouvoirs illimités.

Celles de la Province de Faucigny, au nombre de 79, ont toutes dans leurs pouvoirs, émis le vœu d'être réunies à la Nation française, pour en faire partie intégrante.

Les 116 communes de la Province de Genevois ont toutes chargé leurs Députés de demander l'incorporation à la Nation Française; la très grande majorité a donné à ses députés le pouvoir de représenter, délibérer et arrêter tout ce qui serait utile pour le bien public, et pour l'établissement de la Liberté et de l'Egalité Savoisienne.

Les communes de la Province de Maurienne qui sont au nombre de 65, ont toutes manifesté. dans les pouvoirs donnés à leurs députés, leurs désirs d'être réunies à la République Française, sauf celles de Lanslevillard, Bessan et Bonneval, qui n'ont pu faire connaître leurs vœux, lors des assemblées des communes, parce que leur territoire était encore occupé par des soldats Piémontais.

Des 204 communes qui composent la Province de Savoye, une seule a émis son vœu pour former une République particulière ; les autres ont exprimé leur vœu de réunion à l'Empire Français.

Des 62 communes formant la Province de Tarentaise, 13 ont

voté pour l'incorporation à la République Française ; les autres avaient toutes donné par leurs mandats à leurs députés le pouvoir de choisir et adopter pour elles le Gouvernement que l'Assemblée des Députés jugerait le plus convenable à la Nation Savoisienne.

La lecture de ces rapports a été souvent interrompue par les applaudissements de l'Assemblée et des tribunes ; ils ont été déposés sur le bureau. Il a été arrêté que les pouvoirs, que chaque Député aurait reçu de sa Commune, y seraient également déposés, pour être conservés dans les archives, et servir éternellement de preuve de l'attachement du Peuple Savoisien au Gouvernement Républicain des Français.

Avant d'ouvrir la discussion sur le mode du Gouvernement à adopter, un membre a demandé qu'il fut procédé à la nomination des Président et Vice-Président de l'Assemblée, que leur élection se fit par appel nominal. L'Assemblée a adopté cette motion, et arrêté que les commissaires qui ont vérifié les pouvoirs assisteraient à cette opération.

D'après l'appel nominal, il a résulté que la majorité des suffrages pour la Présidence était en faveur du Citoyen Decret, homme de loi, et pour la Vice-Présidence, en faveur du Citoyen Amédée Doppet, Lieutenant Colonel de la Légion des Allobroges ; l'un et l'autre ont été proclamés aux applaudissements unanimes de l'Assemblée.

Un membre a proposé que les quatre Citoyens qui avaient le plus de suffrages après le Président et Vice-Président. fussent nommés secrétaires ; la motion a été combattue, et la discussion en a été fixée au lendemain dont la Séance a été fixée à neuf heures du matin.

La Séance a été levée à huit heures du soir.

PALLUEL, *Secrétaire.*

(A suivre.)

ANNECY AU XV^e^ SIÈCLE

Dans son intéressant et important ouvrage, *Les Souvenirs historiques d'Annecy*, M. le chanoine Mercier a consacré un chapitre à chacun des trois siècles qui ont précédé le nôtre. Pour le xv^e^ siècle, il s'est borné à signaler les faits principaux qui sont disséminés çà et là dans son livre, omettant d'autres faits très intéressants pour l'histoire locale. C'est afin de combler en partie cette lacune, que nous avons écrit l'article suivant :

Humbert de Thoire-Villars, devenu comte de Genève par la mort de l'antipape Clément VII, son oncle maternel et dernier rejeton mâle des anciens comtes de Genève (1394), laissa bientôt le comté à son oncle, Odon de Villars [1].

Celui-ci, déjà vieux et fatigué des compétitions qui surgissaient de toutes parts, se hâta de céder ses droits au jeune comte de Savoie, Amédée VIII, en échange de quelques terres en Valromey et d'une plus-value de 45,000 livres d'or. Le traité en fut signé à Paris le 5 août 1401.

On se tromperait toutefois de penser que Amédée VIII entra pacifiquement en jouissance. Le comté fut réclamé par l'empereur Sigismond, comme un fief dévolu par échute à l'Empire ; et les sœurs de l'antipape, prétendant succéder à leurs frères, s'intitulèrent comtesses de Genève.

Mais le nouvel acquéreur sut triompher de toutes les oppositions, Blanche de Genève lui vendit ses droits en 1417 ; de son côté, l'empereur l'investit du comté par diplôme du 25 août 1422, et défendit au prince d'Orange, héritier de Jeanne de Genève, de prendre le nom et les armes de cette Maison.

Amédée fut ainsi le premier prince de Savoie qui régna sur Annecy.

A cette époque, Annecy comptait 300 feux soit environ 1,500 habitants, c'était donc une petite ville, qui ne devait pas son importance au chiffre de sa population, mais à son château et à ses fonctionnaires.

On y voyait en effet un juge-mage ; un conseil présidial de justice composé d'un président, de quatre collatéraux, d'un avocat fiscal et d'un procureur patrimonial ; une Chambre des Comptes ayant président, receveur, trésorier et auditeurs ; un châtelain ayant sous ses ordres nombre de fonctionnaires ; un atelier monétaire ; enfin le comte de Genève qui y résidait souvent avec ses nombreux officiers (écuyers, maître d'hôtel, aumônier, panetier, boutillier, cuisinier, etc.). (Voir *Revue savoisienne,* 1888.)

En fait d'édifices religieux, on y voyait l'église paroissiale de Saint-Maurice, de style roman ; la chapelle déjà ancienne des

1. Par son testament fait au château d'Annecy, le 10 mars 1400, Humbert fonde un service hebdomadaire dans l'église de N.-D de Liesse à laquelle il donne 500 florins, et dans celle du Saint-Sépulcre ; il fonde son anniversaire dans les églises de Saint-Maurice et de Saint-Jean de Jérusalem, moyennant 20 livres genevoises ; fait également des legs à l hôpital de N.-D. de Liesse, aux religieuses de Sainte Catherine du Semnoz, aux Cordeliers et aux Frères Prêcheurs de Genève, aux Chartreux de Pômiers ; il donne le château de Cruseilles avec ses dépendances à son épouse, Louise de Poitiers ; enfin il institue héritier universel, son oncle Odon de Villars. (*M. D. Gen.*, 2e série, t. III)

Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem soit de Rhodes ; deux belles églises ogivales toutes neuves, ayant chacune son hôpital et son collège de chanoines, savoir celle du Saint-Sépulcre et celle de Notre-Dame de Liesse, dont le clocher était encore inachevé, mais qui attirait tous les sept ans une foule prodigieuse de pèlerins venus pour gagner les Grands Pardons.

A peine en possession d'Annecy, avant même que les vassaux du comté lui eussent juré fidélité, Amédée VIII s'occupa d'embellir la capitale de ses nouveaux Etats. Nous savons en effet qu'il établit Savin de Florano, évêque de Maurienne, réformateur du Genevois, et que ce personnage, se trouvant à Annecy le 9 avril 1403, donna ordre à noble Jean d'Orlyé, vice-châtelain d'Annecy, de refaire une tour au château, ainsi que le four et les moulins qui en dépendaient [1].

Mais le 5 février 1412, un effroyable incendie détruisit la ville entière.

Pour aider les infortunés habitants à la relever de ses ruines, Amédée, non content de leur confirmer le droit de s'assembler, chaque année, le 1er mai, pour discuter leurs affaires, leur accorda divers privilèges, leur permettant d'établir des fabriques de drap et de filatures de laine (29 mars 1412), les exempta à perpétuité « eux, leurs biens et leurs familles de tous péage, gabelle, tributs et impositions » (21 mai) ; enfin, par lettres datées d'Annecy même, il chargea G. Pollier de restaurer le château, lui assignant à cet effet, la somme annuelle de 600 florins à prendre moitié sur les émoluments de la chancellerie du comté. moitié sur les revenus de la châtellenie du lieu (29 mai 1428) [2].

La ville commençait à renaître de ses cendres, lorsque le pape Martin V, récemment élu au concile de Constance, la traversa pour se rendre à Turin, et y demeura l'espace de cinq jours soit du 5 au 9 septembre 1418 [3].

Le cardinal de Brogny, qui accompagnait Sa Sainteté, voulut contribuer, pour sa part, au relèvement de la petite ville. Par acte du 22 mars 1422, il décréta la fondation, à Annecy, sur un terrain acheté depuis peu, d'un couvent de Dominicains.

On se mit activement à l'œuvre. Mais le cardinal mourut avant que les travaux fussent achevés, et comme on ne put guère tirer de son hoirie, il fallut supprimer une travée à l'église

1. Besson, *Mémoires*, p. 298.
2. *Rev sav.*, 1896.
3. M Bruchet, *Revue sav* , 1895.

du monastère et se contenter d'une façade provisoire. Malgré ces allègements, l'église ne put être consacrée que le 14 septembre 1445. La cérémonie en fut faite, en présence de Louis, duc de Savoie, et de sa cour, par Mgr Barthélemy Vittelleschi, évêque de Corneto et Montefiascone, agissant en sa qualité de suffragant de Félix V, alors antipape et évêque de Genève [1].

De son côté, le pape Eugène IV, à la prière d'Amédée VIII, avait accordé des faveurs spirituelles à ceux qui viendraient au secours de la collégiale de Notre-Dame de Liesse, laquelle se voyait dans la nécessité de réparer son église, d'achever son clocher, de reconstruire son hôpital et de bâtir des maisons pour loger ses chanoines (bulle du 1er décembre 1435).

Mais de nouveaux malheurs vinrent fondre sur la ville :

C'est d'abord la peste de 1430, dont les ravages ont dû être terribles, puisque c'est à cette occasion que la ville fit vœu d'assister tous les ans à une procession générale en l'honneur de saint Sébastien.

Ce fut ensuite l'incendie du 12 mai 1448, qui consuma la ville presque entière, notamment l'église paroissiale, la collégiale Notre-Dame, dont les bâtiments, les ornements et le mobilier subirent des dommages « presque irréparables », son hôpital, qui n'était pas encore relevé vingt ans plus tard, etc., etc.

A cette nouvelle, Amédée VIII, couronné pape sous le nom de Félix V, se hâta d'accorder des indulgences aux fidèles qui aideraient à réparer ce désastre [2].

On peut juger de la détresse dans laquelle les habitants se trouvèrent plongés. Beaucoup abandonnèrent la ville. Ceux qui restaient, étaient réduits à la plus grande misère. Les écoles cependant continuèrent de fonctionner ; mais les parents n'ayant pas de quoi payer les instituteurs, ceux-ci adressèrent une requête au même Félix V, alors démissionnaire, mais conservant les fonctions d'évêque de Genève et de légat du pape [3].

Louis de Savoie, devenu duc de Savoie et par conséquent du Genevois, par la démission de son père Amédée, n'oublia point la malheureuse ville. Il confirma ses franchises par acte passé à Vignière, le 28 octobre 1448 et vint y faire quelques séjours. C'est ainsi qu'il y passa une partie de l'été de l'an 1454. Entouré de ses conseillers au nombre desquels figurent : André, évêque d'Ebron ; Pierre de la Baume ; Martin Le Franc, prévôt

1. Cette église est devenue l'église de Saint-Maurice, et le couvent est transformé en caserne.
2. Bulle du 6 juin 1448.
3. Bibliothèque de Genève, registr. *Epistolarum Amedei.* Les régents étaient deux clercs F. Torrelli, bachelier ès-lois, et Hugues Mercier.

de Lausanne; Antoine Piochet, chantre de Lausanne; Jean du Saix et Louis Bonivard, son maître d'hôtel; il y signa, le 23 août, un acte par lequel il adhérait à l'arbitrage du roi de France, Charles VII, entre lui et la noblesse de Savoie; et le 30 septembre, des lettres par lesquelles il rétablit ces gentilshommes dans leurs charges et dans leurs biens [1].

Il y est encore le 14 février 1457, jour où il donne une nouvelle confirmation des franchises.

Trois ans plus tard (février 1460), le duc Louis cédait le Genevois en apanage à Janus, son troisième fils.

(La fin prochainement.) J.-F. G.

MANDRIN ET LES MANDRINISTES

NOTES ET DOCUMENTS

En livrant à la publicité quelques documents sur Mandrin, dont le nom est devenu de nos jours synonyme de malfaiteur et de pillard et rappelle à l'esprit de si tristes souvenirs, je pense satisfaire à une légitime curiosité, d'autant plus que le rôle joué en Savoie par Mandrin et ses complices a fourni à l'histoire de ce pays de très curieux incidents.

Mandrin : tout le monde connaît ce nom ; tout le monde sait qu'il fut celui d'un fameux héros d'aventure, d'un contrebandier de haute marque dont les forfaits et les crimes, quelque peu légendaires autrefois, deviennent aujourd'hui historiques grâce aux découvertes successives de documents d'archives. Il est, je crois, peu de personnes qui n'aient entendu parler de ses exploits ou ne se soient laissé captiver par la lecture de quelque récit de ses entreprises aussi extraordinaires qu'audacieuses et hardies ; car les écrits de toute sorte, mémoires, notes, chansons, voire même l'inévitable complainte sur l'*air des Pendus* et l'oraison funèbre de « très haut, très redoutable et très mémorable seigneur Louis Mandrin, colonel général des faussauniers et contrebandiers de France [2] », abondent

1. Costa, *Les Seigneurs de Compey*, p. 107.

2. Cf. *Bulletin histor. et philolog. du Comité des trav. historiq*, année 1894, n° 1, p. 18. Dans le même ordre d'idées, je mentionnerai, pour mémoire seulement, le roman historique de M. Jules de Grandpré, intitulé *Le Capitaine Mandrin*, actuellement en cours de publication chez MM. Fayard freres, à Paris.

dans lesquels l'imagination populaire, tour à tour favorable et défavorable à ce détrousseur de grands chemins, s'est attachée à célébrer ou condamner ses qualités ou ses défauts, ses vertus ou ses vices.

Vers le milieu du XVIII^e^ siècle, la Savoie, le Dauphiné et la Bresse étaient devenues le théâtre des plus horribles méfaits. Des centaines d'hommes, soldats licenciés n'ayant plus de solde, déserteurs ou insoumis qui fuyaient la main des archers, paysans ruinés par les guerres, condamnés en rupture de ban, tous ceux enfin qui avaient du goût pour le crime ou craignaient la justice, s'étaient groupés par bandes de vingt, trente, quarante et même davantage, le plus souvent indépendantes les unes des autres, et, poussés par le même désir de rapine et une égale soif de richesses et de bien-être, faisaient du pillage leur suprême bonheur ; l'augmentation du nombre, semblant promettre l'impunité, les portait à tout oser. « Il y avait, dit Saint-Genis, des bandes de malfaiteurs sur le Mont-Cenis, les Bauges, dans le Chablais ; des rôdeurs pillaient les barques du Rhône ; les gorges du massif de la Grande-Chartreuse servaient d'asile aux bandits ; le bailliage de Novalaise était plein de contrebandiers [1]. »

Il serait difficile de suivre l'itinéraire capricieux de ces hommes sans aveu qui n'obéissaient qu'à leur humeur aventureuse et vagabonde, se répandaient sur les chemins et dans les villes qu'ils rançonnaient, cherchant partout et toujours un élément à leur effroyable avidité, et mettant constamment en pratique leur invariable tactique qui était de soulager leur misère par le brigandage. Aussi ne manquaient-ils jamais de se fixer dans les positions qui leur paraissaient les plus sûres et les plus avantageuses ; et ils en étaient bons juges.

Leurs incursions, au cours desquelles le brigandage s'avouait de lui-même dans toute sa féroce impudence, jetaient dans toutes les contrées la consternation et l'effroi. Le pays avait grande hâte de se débarrasser de ces hôtes incommodes et dangereux, tant étaient graves les excès, les désordres, les attentats de toutes sortes qu'ils commettaient à main armée, tant étaient tristes les exploits par lesquels ils se révélaient, tant était grande aussi l'épouvante qu'ils répandaient et qui paralysait toute énergie et toute volonté.

1. *Histoire de Savoie*, t. III, p. 82, note 2.

Mandrin était précisément le chef renommé et justement apprécié d'une de ces bandes de déclassés, — la plus nombreuse et la plus redoutable, elle atteignait le chiffre de plusieurs centaines d'hommes, — qui opéraient sur les rives du Rhône, depuis le Valais jusqu'au fond du Dauphiné, et qui avaient fait des montagnes et des gorges qui séparent la Savoie de l'ancien territoire français, leur asile et leur repaire.

Je disais plus haut qu'on avait beaucoup écrit et dans tous les genres sur Mandrin. Rien n'est plus vrai. Aussi le lecteur ne s'étonnera-t-il point que, dans cette courte notice, je me borne à résumer à traits rapides ce qui a été dit sur l'origine, sur la vie, mais surtout sur l'arrestation de ce contrebandier.

Les Mandrin, écrit l'abbé Ducis [1], étaient originaires du village de Saint-Jeoire, près des Echelles, en Dauphiné. L'un d'eux le père de celui à qui je consacre plus spécialement ce mémoire, qui ne subsistait que par son travail et le produit de ses vols, ayant appris de quelques faux-monnayeurs l'art de fabriquer des espèces, crut avoir trouvé le chemin de la fortune : dénoncé et poursuivi, il fut tué dans un combat qu'il soutenait contre des gardes. Il laissait quatre fils : Pierre, qui fut pendu pour brigandage, en 1744, Louis, Antoine et Claude, et une fille digne de ses frères.

Louis Mandrin était le plus fameux des quatre ; c'est lui qui a donné le nom de *mandrinistes* à tous ceux qui au XVIII[e] siècle, sous une forme ou sous une autre, firent de la contrebande.

Né en 1715, selon l'abbé Ducis [1], le 30 mai 1724, selon l'avocat Richer [2], le jeune Mandrin, à peine en état de manier le marteau, s'exerça à contrefaire les monnaies ou à les altérer. De bonne heure aussi il porta le mousquet et fit assez bien le métier de soldat. Il était soldat aux gardes quand il fut poursuivi comme déserteur et se livra à sa fatale industrie et aussi à la contrebande, principalement à la contrebande de la *poudre* dite *des princes* qu'il tirait de la Suisse, et du tabac de Hollande [3].

Il avait réussi à emmener avec lui plusieurs de ses compagnons de guerre, hommes déterminés comme lui, et à les associer à son honteux trafic de fausses espèces. Jeune et intelligent, Mandrin avait toutes les qualités qui donnent l'ascendant sur les hommes : on lui trouvait de l'esprit, une adresse admirable

1. *Les Mandrin en Savoie*, communication faite au congrès de Chambéry, en 1890, par le chanoine Ducis, p. 3.

2. Cf. *Répertoire général des Causes célèbres anciennes et modernes*, sous la direction de B. Saint-Edme Paris, 1835, 1re série, t. IV, *Mandrin*, p. 289.

3. Abbé Ducis, ouv. cité, p. 3.

et du bonheur ; il avait une éloquence naturelle qui persuadait, l'imagination très vive, et du courage pour former de grandes entreprises ; un crime lui coûtait peu lorsqu'il le jugeait nécessaire à sa vengeance ou à ses projets. Aussi sa réputation était-elle grande et lui attirait-elle quantité de sujets désireux d'être enrôlés sous ses ordres. Mais n'était pas admis qui voulait. « On exigeait de deux choses l'une : la première, qu'ils fussent déserteurs, afin de ne pas être tentés de trahir par la vue de leur propre danger ; la seconde, qu'ils eussent été au moins une fois condamnés à être pendus pour raison de contrebande ou de fausse-monnaie, et qu'ils eussent fait preuve d'adresse en forçant les prisons. On n'admettait pas aisément ceux qui n'étaient que voleurs ou assassins. On trouvait aux uns trop de timidité dans le péril, et aux autres un défaut d'industrie dans le commerce. Après de longues épreuves et des recherches sur la vie passée, le récipiendaire était interrogé sur la connaissance des sentiers et des défilés, sur le gué des rivières, sur la façon de passer les marchandises de différentes espèces, sur l'art de faire faire de fausses courses aux employés, sur la manière d'attaquer les brigades et de s'en défaire. Il prêtait ensuite serment, et prenait place dans le corps, moins selon le rang de réception que selon les talents [1] ». Avec de tels complices, faits à toutes les épreuves, habitués à braver tous les périls et à perpétrer tous les crimes, on pouvait se faire fort de tout oser.

Pendant plusieurs années, les bureaux des gabelles furent attaqués et dépouillés et les caisses publiques vidées avec une impudence et une impertinence sans égale, et sans qu'il fût possible à la maréchaussée française de s'emparer de ces redoutables malfaiteurs. C'est que Mandrin, fécond en expédients et peu scrupuleux sur le choix des moyens, en mettant en jeu les ressources dont la nature l'avait si merveilleusement doué. réussissait toujours par des marches et des contre-marches à se rendre insaisissable et à tenir en échec la police et les troupes royales qu'on lançait contre lui, à se soustraire par son indomptable énergie et son activité à toutes les patrouilles et à déjouer toutes les recherches des deux gouvernements français et sarde. « Le faubourg de Bœuf, à Annecy, dit l'abbé Ducis, conserve la tradition du passage de ses chevaux qui avaient les pieds empattés pour éviter tout bruit sur les pavés. On a même pu constater que les chevaux étaient quelquefois ferrés à rebours,

1. Cf *Répertoire général des Causes célèbres.*., 1re série, t. IV, p. 290 et 320

pour dépister les recherches de la police sur la direction des marches [1]. »

Avec une célérité surprenante, si surprenante même qu'elle paraît tenir du prodige, on voit Mandrin fondre de la Savoie dans le Bugey, du Bugey en Franche-Comté et jusqu'en Bourgogne pour de là revenir en Savoie et dans le Dauphiné dont les gorges et les défilés lui assuraient, en cas d'alerte, une retraite sûre ; et se porter successivement aux bureaux de Nantua, de Bourg-en-Bresse, de Châtillon-les-Dombes, de Charlieu, de Roanne, de Thiers, d'Ambert, de Marsac, d'Arlan, de la Chaise-Dieu, de Pradelle, de Langone, de Tance, du Puy, de Saint-Just. de Saint-Didier, de Saint-Bonnet-le-Château, de Boen, de Montbrison, de Clugny, de Saint-Trivier, de Saint-Laurent, de Saint-Amour, de Seurre, de Beaune, d'Autun, de Pont-de-Vaux, d'Orgelet, et dans combien d'autres, dans les uns, recherchant les employés, blessant sans ménagement et sans distinctions, tuant sans pitié ni merci ; dans les autres, volant l'argent, pillant les meubles, brisant tout ce qu'il ne pouvait emporter ; en un mot, y commettant les pires exactions sur les adjudicataires des fermes, sur les receveurs, les entreposeurs et les débitants.

Il ne fallut rien moins que la trahison d'une maîtresse, selon l'abbé Ducis, d'un complice selon Burnier [2], pour faire tomber entre les mains de la police, qui avait usé de tous les stratagèmes pour le capturer, ce forcené qui tint le pouvoir en échec dans dix-neuf de nos départements actuels et ne prit pas moins de vingt-sept villes.

C'est en 1755, au mois de mai, que Louis Mandrin fut arrêté [3]. Voici en quelles circonstances.

En 1754, le gouvernement français avait fait remettre au roi de Sardaigne, par son ambassadeur, une supplique suivie d'un état contenant le signalement de cinquante-cinq contrebandiers, parmi lesquels Louis Mandrin et ses deux plus fidèles lieutenants, Jacques Pascal et Jean Bélizard, tous accusés « d'assassinats, meurtres et autres faits graves commis en France, et supposés réfugiés en Savoie ». Charles-Emmanuel ne voulant pas qu'on pût à la cour de France le soupçonner de tolérance en

1. Abbé Ducis, ouv. cité, p 4. Deux bottes pour chevaux avec fers à rebours existent encore, l'un au Pont-de-Beauvoisin chez Mme Ve Arragon, l'autre à Grenoble chez M. le Dr Charvet

2. C'est aussi l'opinion de l'avocat Richer, d'après qui Mandrin aurait été vendu et livré par un de ses camarades aux employés des fermes Cf. *Répertoire général des Causes célèbres*, 1re série, t. IV, p. 335.

3. Pris deux fois déjà, il s'était évadé, la seconde fois au pied même de la potence.

faveur des contrebandiers dans les états de Savoie, avait écrit au commandeur de Sinsan, gouverneur et lieutenant général du duché de Savoie à Chambéry, et lui avait prescrit de prendre de concert avec le Premier Président du Sénat de Savoie et l'avocat fiscal général les mesures les plus promptes et les plus efficaces pour arriver sûrement à l'arrestation des délinquants et à leur incarcération immédiate dans les prisons du Sénat [1].

Une année se passa en recherches infructueuses. Et cependant, quoiqu'il en pût coûter, le gouvernement français voulait avoir raison de cette bande de malfaiteurs. Les ordres les plus précis et les plus sévères furent donnés aux soldats qui tenaient garnison dans les places frontières ; de nuit comme de jour. ils devaient exercer la surveillance la plus active ; il leur était même enjoint de poursuivre jusque sur le territoire sarde Mandrin et ses compagnons, s'ils se réfugiaient dans les montagnes de Savoie.

Il leur eût été facile, au commencement de l'année 1755, de faire Mandrin prisonnier ; car, d'un avis donné le 10 février par le commandant de La Morlière, brigadier des armées du Roi, en résidence à Pont-de-Beauvoisin, il résultait que ce même jour Mandrin avec plusieurs autres de sa bande devait se trouver sur les neuf ou dix heures du soir au château de Domessin « pour y danser et se réjoüir à l'occasion de la noce de La Jeunesse, fermier du château [2] ». Par impossibilité plutôt que par négligence — il est du moins permis de le supposer —, on ne tira pas de ce sage et prudent avis de M. de La Morlière tout le parti et tout le profit qu'on en pouvait espérer, et Mandrin put passer la nuit à festoyer sans être autrement inquiété, pour après reprendre la lugubre série de ses forfaits.

Fort heureusement pour les populations des pays qu'il avait mis en coupe réglée, ce ne fut pas pour longtemps.

Dans la nuit du 10 au 11 mai 1755, cinq cents hommes du régiment de La Morlière, aidés de quelques employés de la Ferme, franchirent le Guiers à la faveur de déguisements et pénétrèrent sur le territoire sarde. « Cette troupe, écrit M. Burnier qui a donné sur cette affaire des détails aussi intéressants que circonstanciés, cette troupe arriva en silence et sans uniformes jusqu'au château de Rochefort où l'on supposait que Mandrin s'était caché. On fut obligé d'user de violence envers

1. Documents nos 1 et 2.
2. Document n° 3.

le jardinier nommé Joseph Neyret pour l'obliger à découvrir la retraite du bandit. Poussé à bout, Neyret montra la chambre où Mandrin avait couché avec un nommé Saint-Pierre-le-Cadet, des Echelles (Savoie). Mais le lit était vide. En attendant que le malfaiteur et ses complices fussent découverts, les soldats s'emparèrent de tout l'or que contenait la chambre où il avait passé la nuit (14 louis). Une partie de cet argent était la propriété du jardinier, mais on ne tint aucun compte de ses réclamations [1] ». Le fermier, un nommé Perreti, sa femme, ses domestiques, eurent cruellement à souffrir de la présence au château des soldats français : leurs denrées, leur vin, leurs meubles, leur argent — une somme de 139 louis d'or —, tout leur fut enlevé, « jusqu'à leurs habits » ; et ce pauvre fermier, qui devait à un hasard miraculeux d'avoir échappé à un coup de feu tiré contre lui par ordre de celui qui commandait la troupe [2], ne put éviter la prison. D'ordre exprès du roi de Sardaigne qui le soupçonnait d'avoir des intelligences avec Mandrin — ce dernier, au vu et au su de Perreti, avait passé plusieurs nuits au château de Rochefort —, pour lui donner asile sans en avertir le gouvernement, il fut saisi et incarcéré en attendant qu'il fût « procédé contre luy ainsy que de justice [3] ». Le château et ses dépendances furent fouillés en tous les sens. Il n'est pas jusqu'à la cave qui n'ait été soigneusement visitée et jusqu'aux papiers qui n'aient été dispersés. « L'excellence de la cave, écrivait après ces actes de violence le propriétaire du château, M. Piolenc de Thoury, au gouverneur de Savoie, m'avait engagé à y faire porter de Grenoble mes meilleurs et plus anciens vins, et j'y en envoyois prendre à mesure que j'en avois besoin. Ces vins sont sans doute un objet que je regrette, car je les destinois à être bus par d'honnestes gens... ». Et plus loin : « Ce qui m'afflige le plus, c'est le pillage des papiers qu'on m'écrit qui ont été emportés, jettés et dispersés dans les champs et dont on a ensuitte ramassé les lambeaux en désordre [4]... ». Par l'état des effets soustraits qui se trouve annexé à cette lettre et que je donne dans les documents, on pourra juger de ce qu'a été cette mise à sac du château de Rochefort. « On pénétra, continue M. Burnier, avec des torches enflammées dans une grange appartenant au révérend Gallifet,

1. *Histoire du Sénat de Savoie*, dans *Mém. de l'Acad de Savoie*, 2me sér, t. VII, p. 296 — Document n° 9.
2. Document n° 8.
3. Document n° 6.
4. Documents nos 8 et 9.

curé de Rochefort. Le vieux prêtre jetait les hauts cris, suppliant les soldats de ne pas mettre le feu à son habitation : « Je me f... de vous et de votre presbytère. Qu'est-ce que ça me fait qu'il brûle ? », lui répondit durement un de ces militaires. Enfin Mandrin fut découvert sous un tas de fagots. Dans la grange où il se trouvait blotti, on trouva couchés au milieu du foin Saint-Pierre et Planche — ce dernier valet de Perreti le fermier —, qu'on recherchait aussi depuis longtemps. Ces trois individus furent étroitement liés avec des cordes et conduits sous bonne escorte à Saint-Genix [1]. »

Ce récit trouve encore sa confirmation et sa corroboration dans une lettre autographe adressée de Grenoble le 20 mai 1755 à M. de Malyvert, conseiller au parlement de Dauphiné ; le signataire de cette lettre, nommé Duchêne, était sans doute l'intendant de ce magistrat : « ... On vient de recevoir la nouvelle que Mandrin a été rompu lundi dernier à six heures du soir. On l'a pris environ dix jours avant dans le château de Rochefort en Savoye distant du Pont-de-Beauvoisin de deux lieues. Un détachement de troupes de La Meslière de trois cens hommes et quarante ou cinquante gardes partirent à 10 heures du soir, egeyèrent le Guiers qui est une petite rivière qui sépare la France d'avec la Savoie. On investit à trois heures du matin le château. Mandrin étoit couché ; il entendit du bruit à la porte, se mit à la fenêtre croyant que c'étoit de ses gens ; il reconnut que c'étoit des troupes quoique déguisées en veste. Il se sauva dans un galetas, se cacha sous un tas de bois où il fut trouvé. On a arrêté avec luy un nommé Saint-Pierre qui est Savoyard, même de bonne famille, déserteur du régiment d'artillerie qui est en cette ville : on croit qu'il sera rendu [2]... »

Mandrin solidement garotté fut donc conduit ou plutôt apporté à Valence et jeté dans les prisons de la cour souveraine.

Ce coup inespéré affligea d'autant plus Mandrin qu'il se voyait entre les mains des employés, obligé de répondre devant un tribunal établi pour la Ferme depuis dix-sept ans. Mandrin en effet comparut devant un tribunal spécial, la *chambre criminelle* ou *chambre ardente*, dont les Fermiers généraux avaient obtenu la création à cause du préjudice considérable causé aux finances par les contrebandiers, qui jugeait sans appel et dont les arrêts étaient exécutoires dans les vingt-

1. Ouv. cité, p. 296. — Document n° 9.
2. Cf *Bulletin histor. et philolog. du Comité des travaux historiq.*, ann. 1894, n° 1, p. 19.

quatre heures [1]. La contenance de Mandrin devant ses juges fut celle d'un homme qui connaissait le sort qui lui était réservé et ne le redoutait point. La chambre criminelle, à cause de l'énormité des crimes qu'elle avait à juger et à punir, ayant estimé que la pendaison n'était pas une peine suffisante pour donner à la justice pleine et entière satisfaction, décida le 24 mai 1755 que Mandrin serait roué vif après avoir fait amende honorable devant la cathédrale. Mandrin entendit sans émotion la lecture de la sentence qui le condamnait au plus infamant et au plus cruel supplice.

Le bruit de la détention de Mandrin attira un grand concours de peuple. « On accourut de toutes parts pour voir ce coupable dans lequel on prétendait trouver quelque chose de grand, s'il peut y avoir de la grandeur dans le crime ». Un jésuite qui lui fut envoyé pour confesseur put avoir raison de cette âme féroce et l'abattre. Le 26 mai, Mandrin monta sur l'échafaud qu'il regarda sans orgueil comme sans faiblesse ; il embrassa son bourreau et se laissa étendre sur la roue. « Ah ! s'écria-t-il en pleurant, quel instant, grand Dieu, et que j'aurais dû le prévoir ! » Ce furent ses dernières paroles. On lui rompit les bras les jambes, les cuisses et les reins [2].

Louis Mandrin mort, ses compagnons, par goût et par habitude et aussi pour suivre les traditions que leur avait enseignées celui qui fut leur chef, continuèrent leur vie de pillage et de vol. Mais ils ne formaient plus quand même qu'un corps sans âme. Ils avaient bien encore avec eux Claude Mandrin, à qui était échue la succession de Louis son frère comme chef des contrebandiers. Mais celui-ci n'avait ni cette activité fiévreuse, ni cette autorité qui sait imposer à tous et en tout une volonté ferme et irréductible, ni cette intelligence large et ouverte, ni cet esprit prompt à concevoir de hardis projets, plus prompt encore à les exécuter, qui distinguaient entre tous le *Grand* Mandrin : le nom seul de Mandrin ne pouvait tenir lieu de ces qualités maîtresses. De plus, même dans les rangs des compagnons, un léger souffle d'indépendance et d'insubordination commençait à régner ; il n'y avait plus cette discipline et cet esprit d'obéissance passive qui avaient fait leur véritable force du temps que Louis Mandrin les commandait.

Aussi les employés des Fermes et des Gabelles purent-ils désormais et sans trop avoir à redouter leurs embûches, les pour-

1. Abbé Ducis. ouv. cité, p 4.
2. *Répertoire général des Causes célèbres*, 1re série, t. IV, p. 337.

chasser sans trève ni merci. Et d'ailleurs ils ne fournirent plus guère l'occasion de faire parler d'eux. Il y eut bien encore de leur part, et à de rares intervalles, quelques attaques à main armée comme celle qui fut opérée en 1757 à Pont-de-Beauvoisin et aux Echelles [1] par Claude Mandrin, Jacques Pascal et leur bande [2]. Mais lorque Claude Mandrin eut été condamné aux galères, et que Jacques Pascal, son plus fidèle acolyte et aussi le plus redouté, eut été fait prisonnier [3], ces bandes, sans guide, sans chef capable et surtout assez osé dans ses projets, livrées à leurs propres ressources, en vinrent par la force des choses à se désunir d'elles-mêmes.

Le jour de l'arrestation de Mandrin, les troupes françaises, qui avaient été commises pour se saisir de sa personne, s'étaient livrées, à Rochefort, à Avressieux et à Saint-Genix, à toutes sortes d'excès et de violences, et n'avaient même pas reculé devant le crime. Le signataire de la lettre adressée à M. de Malyvert, et dont j'ai plus haut rapporté un passage, ajoutait en effet : « En revenant de cette expédition, à Saint-Genis qui est un village de Savoye près de France, ils [les soldats de La Morlière] ont tué deux hommes et blessé huit, enlevé dans les boutiques toutes les marchandises et autres effets qu'ils ont trouvé [4]... ». Les habitants de Saint-Genix ont essuyé ce même jour [11 mai] « un coup aussi triste que tragique de la part tant des employés de France que des troupes de La Morlière qui, indépendamment de l'hostilité commise de leur part, ont tués, saccagés, pillés tant le bourg dudit Saint-Genis que le voisinage... »; c'est ce qu'écrivaient le syndic et les conseillers de Saint-Genix dans la requête qu'ils adressaient, le 18 mai, à Charles-Emmanuel pour implorer la protection de leur souverain et lui demander l'envoi dans leur ville d'un régiment de dragons « qui les mette à l'abry d'une nouvelle insulte de la part de leurs voisins [5]... ». C'était, il faut en convenir, se comporter d'assez singulière façon, en territoire étranger surtout ; et c'est à peine si Mandrin lui-même eût désavoué cette conduite.

Tous ces attentats exigeaient réparation. Le roi de Sardaigne en écrivit à la cour de France pour obtenir justice : cette demande était trop justifiée pour n'être pas favorablement accueillie. Jusqu'à ce que satisfaction complète eut été accordée,

1. Document n° 14.
2. Document n° 15
3. Document n° 16.
4. *Bulletin historiq et philologiq. du Comité des Trav. historiq.*, ann 1894, n° 1, p. 19.
5. Documents n°s 7 et 8.

l'intendant général à Chambéry ne devait, d'ordre exprès, « rien innover à l'égard de Bélizard (de la bande de Mandrin) et des autres contrebandiers réclamés par la France, et ne point les arrêter, à moins qu'ils n'y donnent lieu en commettant en Savoie des excès ou des désordres qui les y rendent punissables [1] ». Le comte de Noailles se rendit à la cour de Sardaigne pour faire des excuses au nom de son gouvernement et déclarer que celui-ci était prêt à payer une indemnité convenable et à restituer les sujets de Savoie qui avaient été capturés avec Mandrin.

Après un rapport du sénateur Dichat [2], l'affaire se règla à l'amiable. Ce magistrat, chargé de la liquidation, fixa les dommages à la somme de 34.957 livres 17 sous 6 deniers. On évalua les dégâts commis au château de Rochefort à 432 livres 10 sous, et les effets enlevés dans cette résidence à 7,1097 livres 19 sous 6 deniers [3]. La cour de France, après avoir approuvé l'état de ces diverses sommes, en fit toucher le montant par MM. Durando et fils, banquiers à Turin, et Dubuisson, négociant à Chambéry [4].

Restait à régler une dernière difficulté, mais d'ordre plus grave, celle-là. Les troupes de La Morlière n'avaient pu se saisir de la personne de Mandrin qu'en pénétrant sur les terres de Savoie. Cette violation de territoire donna lieu à des réclamations d'un autre genre et à un échange de notes diplomatiques dont le résultat fut de hâter les négociations du traité de Turin. Cette convention négociée entre le marquis de Chauvelin pour la France et le chevalier Osorio pour la Sardaigne et signée à Turin le 24 mars 1760, fixait d'une façon définitive la limite des deux états par le cours du Rhône et du Guiers.

Je disais au début de cette notice que l'imagination populaire, dans ses jugements sur cette étrange physionomie qu'était Mandrin, ne s'était pas toujours montrée défavorable et hostile, et qu'au contraire on pouvait trouver plus d'une note, plus d'une appréciation relatant sur un ton presque élogieux les faits et gestes de ce chef de faux-sauniers qui de nos jours passe pour « un brigand calabrais en lutte avec toute la société, sans distinction de personne ». Et de fait il y a eu incontestablement

1. Document n° 10.
2 Document n° 11.
3. Document n° 12.
4. Document n° 13. — Pour tous ces détails, cf. aussi : BURNIER, *Histoire du Sénat de Savoie*, dans *Mém. de l Acad. de Savoie*, 2e série, t. VII, p. 298.

de la sympathie, sinon une certaine admiration, dans le souvenir que pendant longtemps les foules ont gardé de ce prestigieux bandit.

Ce sont précisément des notes de cette nature que le savant archiviste de la Loire, M. de Fréminville, a trouvées dans un vieux registre de la paroisse de Saint-Médard, du canton de Saint-Galmier, et a rapportées dans une intéressante communication adressée en 1894 au Comité des travaux historiques et publiée peu après dans le *Journal de Montbrison*. Le lecteur me saura gré de donner, ici, ces documents tels que les a transmis M. de Fréminville.

Extrait des registres paroissiaux de la commune de Saint-Médard, canton de Saint-Galmier (Loire).

année 1754.

Note rédigée par l'abbé Léonard, vicaire desservant.

« Note sur le brave *Mandrin*, chef des contrebandiers qui avoient apportez dans ce païs du bon tabac de Saint-Vincent à 36 s. la livre, ce qui faisoit autant de plaisir que de service au public dont il s'étoit attiré la confiance et à ses gens. Après quoy ledit Mandrin, intrépide, en fournit aux grands deposts, au bureau de la ville de Montbrison, du Puy et de plusieurs autres villes jusqu'en Auvergne, auxquels il le vendoit sur le pied du tabac d'Hollande ; et en même temps ouvroit les portes des prisons royaux et mettoit en liberté les prisonniers, à l'exception toutefois de ceux qui étoient pour vols [et rapines, sans que personne s'y opposât, pas même le ministère public.

« Il étoit si vigoureux et redoutable, qu'à la tête de ses troupes il passa et repassa le Rhône malgré le régiment de la Morlière-Dragon qui le burdoit et qu'il fit plier. On n'a pas vu son pareil pour le courage et l'entreprise. Aprez le passage du Rhône, ayant cessé de faire son commerce à cause de quelques dragons que le roy avoit envoyé dans les provinces pour l'arrêter, outre le régiment de La Morlière, l'on prétend que ledit Mandrin a mis à contribution la ville de Beaune en Bourgogne pour la somme de 20.000 livres et la ville d'Autun pour 10.000, pour solder ou soudoyer sa troupe pour gagner le païs étranger, et l'on croit qu'il s'est luy-même retiré à Paris pour être en plus grande sécurité. L'on n'en sait pas davantage jusqu'à présent. »

Extrait des registres paroissiaux
de Saint-Médard, canton de Saint-Galmier (Loire).
Année 1755.

CHANSON

A LA LOUANGE DU GRAND MANDRIN.

Brave Mandrin,
Que ne fais-tu rendre bon compte,
Brave Mandrin,
A tous les malotrus de vin,
De sel, de tabac, qu'ils n'ont honte
De voler pauvre, riche et comte,
Brave Mandrin.

Quelle nation
Eut jamais fait de connoissance,
Quelle nation,
Avec de gens de telle façon?
Qui sans étude ni science
A parcouru toute la France
Sans émotion?

Passant partout,
Dans les villes, à la campagne,
Passant partout
Sans craindre Morlière du tout.
Ta troupe et toy as l'avantage
De faire un pais de cocagne.
Passe partout

Enfin Mandrin a expié ses crimes sur la roue, selon les uns, est mort victime de son dévouement à la cause des humbles et des opprimés, selon les autres qui pour un peu lui décerneraient la palme du martyre. Voici son épitaphe :

Tel qu'on vit autrefois Alcide
Parcourir l'univers la massue à la main
Pour frapper plus d'un monstre avide
Qui désolait le genre humain,
Ainsy j'ai parcouru la France
Que désolaient mille traitans.
J'ai péry pour avoir dépouillé ces brigands ;
J'aurais jouy comme eux d'une autre récompense,
Si j'eusse dépouillé des peuples innocens.

M. de Fréminville a fait précéder ces documents de considérations qui méritent d'être relatées : « A s'en rapporter, écrit-

il, à ce que dit l'humble desservant d'une petite paroisse, contemporain des faits. et qui, par sa situation, était à même de bien recueillir les impressions de paysans vivant dans une province et à proximité de localités — Montbrison, Boën, Saint-Bonnet-le-Château, Saint-Etienne — visitées chacune deux fois en l'espace de six mois par Mandrin et sa troupe, il faudrait seulement voir dans ce héros de légendes un ennemi juré des Fermiers généraux et de leur administration qu'il considérait comme oppressive et mettait en coupe réglée par les plus grandes violences... » C'est un fait notoire que cette opinion a longtemps prévalu. On était, il faut bien le reconnaître, à une époque d'abus sans limites, où souvent les pires vexations venaient d'en haut, où l'arbitraire du pouvoir enfantait parfois les iniquités les plus monstrueuses. La régie de l'époque, par ses exactions, était peu en faveur ; et on conçoit que Mandrin ait été accueilli par le peuple comme un justicier et un libérateur, comme un redresseur de torts de la vie réelle, qui attaquait en face la Ferme générale, courait sus aux percepteurs de la gabelle, prenait les villes pour s'emparer de leur grenier à sel ou en brûler l'octroi, et enlevait de vive force les bastilles des douanes intérieures.

Mais aujourd'hui, depuis surtout que les découvertes successives de documents d'archives ont jeté sur le rôle de Mandrin un jour tout nouveau, il convient de faire bonne justice de cette légende. On serait en effet mal fondé à croire que ce contrebandier ne fut jamais qu'un voleur qui pillait mais n'escroquait pas, qui épargnait les pauvres, qui n'assassinait pas, mais se battait; et ce serait une erreur grave et manifeste de dire avec M. de Fréminville que « Mandrin n'attaqua jamais les petits ». Mais il suffit de lire le jugement rendu contre lui, le 24 mai 1755, pour se convaincre que cette classe, si digne de compassion et de pitié pourtant, pas plus que les autres ne fut épargnée et soustraite à sa fureur. Peut-il se dire le protecteur des humbles et des petits celui qui, dans une harangue à ses compagnons, ose leur dire en leur montrant les terres de France et de Savoie : « Chers amis, promenez vos regards sur ces riches contrées, voilà le théâtre de nos expéditions militaires. Cette terre a des richesses que cette autre n'admet pas : transportons-les d'un royaume dans un autre, je vous en donne les droits, et j'abandonne ceux qui m'ont fait frapper la monnaie des souverains. *Ne songeons qu'à commencer le fer à la main ; et si quelques employés y mettent obstacle, frappez et portez la*

mort jusqu'au sein de leurs foyers mêmes [1] ». Doit-il se réclamer de son amitié pour le peuple celui qui force les maisons d'où il ne chasse que les maris ou les pères et où il s'établit en maître, celui pour qui les femmes ne sont qu'une marchandise que les hommes cachent plus soigneusement que la contrebande même [2] ? Mandrin n'attaqua jamais les petits ! Mais c'est encore dans le jugement prononcé contre lui que j'irai chercher les preuves du contraire. Il y est parlé en effet d'une malheureuse jeune femme qui, s'étant par mégarde approchée de la caverne où vivaient cachés les contrebandiers, est arrêtée, jetée en prison, dépouillée de ses vêtements et attachée nue à un poteau où elle a à subir mille outrages, puis après est poignardée sans pitié [3] ; — d'une autre femme que Mandrin, inaccessible à ses supplications et à ses larmes, met à mort en lui enfonçant sa baïonnette dans le ventre, parce qu'elle avait refusé de lui faire connaître la retraite d'un honnête marchand qui, pour échapper à la poursuite acharnée des contrebandiers, s'était réfugié chez elle ; et cependant, elle méritait des égards, cette femme, par sa beauté, par son âge, et plus encore par sa grossesse [4] ; — et encore de la femme d'un brigadier des Fermes de Noire-Table qui périt d'un coup de feu tiré par Mandrin au moment où elle venait de lui ouvrir la porte de sa maison [5]. Mais, de ces assassinats, aucun n'est comparable, comme atrocité et comme horreur, à celui commis sur la personne d'un pauvre employé nommé Moret, en qui Mandrin avait reconnu celui qui arrêta son frère Pierre. Ce fut en vain que Moret se jeta à genoux en le suppliant et lui présenta, pensant par ce spectacle adoucir le cœur du barbare, un jeune enfant de dix-huit mois qu'il tenait entre ses bras. Mandrin « lui déchargea son sabre sur la tête, et redoubla, frappant indifféremment le père et l'enfant, ne cessant ses coups que lorsqu'il les vit tous deux en morceaux et baignant dans leur sang [6] ». Tout commentaire est inutile.

Ce qui est vrai — et c'est, avec la réputation de contrebandier voleur et assassin qu'on ne saurait lui enlever, la seule chose qu'on doive retenir de la légende qui s'est accréditée autour du nom de Mandrin, — ce qui est vrai, dis-je, c'est que

1. *Répertoire général des Causes célèbres*, 1re série, t. IV, p. 318.
2. *Idem*, p 321
3. *Idem*, p 303 à 308.
4. *Idem*, p. 322
5. *Idem*, p 335.
6. *Idem*, p. 325.

« le peuple, toujours indulgent pour les contrebandiers, savait gré à Mandrin "du bon tabac,, que celui-ci vendait à vil prix après l'avoir volé chez les entreposeurs [1]. »

J.-J. VERNIER

Ancien archiviste de la Savoie,
Archiviste du département de l'Aube.

DOCUMENTS

1754, 24 septembre. Turin.

I. — Billet royal de Charles-Emmanuel III, roi de Sardaigne, au commandeur de Sinsan, gouverneur général de Chambéry, au sujet de l'arrestation des contrebandiers réfugiés en Savoie, suivi de l'état signalétique de 55 de ces contrebandiers.

(Arch. dép. de la Savoie, C. 1).

Le Roy de Sardaigne, de Chipre et de Jérusalem, etc.

Commandeur de Sinsan, mon cousin. Par nos lettres des 18 juillet et 4 aoust de l'année dernière, Nous vous expliquames nos intentions sur les diligences que nous voulions que vous fissiés, de concert avec le Premier Président de nôtre Sénat de Savoye auxquelles nous donnames aussy alors nos ordres, pour faire arrêter les contrebandiers qui pouvoient s'y être réfugiés après avoir commis en France les excès, désordres et attentats à main armée dont le comte de Marcieux, commandant du Dauphiné, vous avoit informé, ne voulant point que nos états servissent d'asile aux crimes de ces contrebandiers. Nous sommes persuadés que vous n'aurés rien négligé pour l'exécution de nos dites intentions et ordres ; et, en vous les renouvellant, nous vous envoions ci-joint la copie d'un mémoire et état qui a été remis nouvellement par l'Ambassadeur de France à nôtre cour, contenant les signalement de cinquante-quatre de ces contrebandiers qui, suivant ledit mémoire et état, sont accusés d'assassinats, meurtres et autres faits graves commis en France, et supposés réfugiés en Savoïe. Notre intention est que, de concert avec le Premier Président susdit et avec l'Avocat fiscal général, vous fassiés mettre en exécution toutes les mesures qui seront les plus praticables et efficaces pour faire arrêter et conduire dans les prisons du Sénat ces prétendus délinquants, à l'égard de la rémission ou punition desquels nous nous réservons de donner ensuite nos ultérieu-

1. *Bulletin historiq et philologiq du Comité des trav. historiq.*, ann. 1894, n° 1, p 18.

res déterminations sur les avis que le Sénat nous donnera de leur emprisonnement et de ce qui résultera de leurs crimes respectifs, constatés par des jugemens rendus en France à l'égard de ceux qui sont François de nation, voulant que, quant à nos sujets, le Sénat fasse procéder contre eux suivant l'exigence des cas, en conformité de nos constitutions. Vous nous informerés du succès de vos soins et diligences pour l'exécution de nosdits ordres, que nous donnons aussi audit Sénat ; et sur ce prions Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

Turin, le 24 septembre 1754.

C[HARLES]-EMMANUEL.

Au dos : Au commandeur de Sinsan, mon cousin, chevalier de l'ordre de l'Annonciade, général d'infanterie dans nos armées, gouverneur et lieutenant-général de notre duché de Savoye, à Chambéry.

MÉMOIRE.

Une troupe de cinquante-trois contrebandiers de différentes nations s'est répandue dans l'étendue des pays qui séparent les Etats du Roy de Sardaigne de la France, et y commet des désordres considérables. Plusieurs d'entr'eux sont convaincus de crimes capitaux pour lesquels ils ont été condamnés par les tribunaux chargés de connoître de ces sortes de délits. Les signalemens de ces malheureux ont été remis à son Excellence M. le Chevalier Ossorio par l'ambassadeur de France qui le prie d'obtenir de S. M. le Roy de Sardaigne qu'en conséquence de son équité reconnue, et par suite de la parfaitte intelligence qui doit subsister à tant de titres entre les deux puissances, elle ait la bonté d'ordonner que tous ceux qui sont spécifiés dans le contrôle des signalemens soient arrêtés dans quelque lieu de ses états qu'ils se présentent ; que les François, qui, d'après ses ordres, se trouveront détenus dans les prisons, soient remis et consignés aux commandans des places frontières de France les plus voisines pour être punis conformément à leurs crimes, et que les Piémontois ou Savoyards subissent tel châtiment que S. M. Sarde voudra prescrire pour arrêter et prévenir les désordres qu'ils pourroient commettre.

ÉTAT

des signalemens de plusieurs contrebandiers accusés d'assassinats, meurtres et autres faits graves décrétés par la commission du Conseil établie à Valence en Dauphiné.

1) — JEAN BELIZARD OU PELLISSARD, du lieu de Brion en

Dauphiné [1], âgé d'environ 34 ans, de taille de cinq pieds quatre pouces, les cheveux noirs, courts et un peu frisés, visage maigre et bazané, peu de barbe et noire ; il est assés bien fait ; il a servi dans les équipages de l'artillerie à l'armée d'Italie (?) en 1744 ou 1745, et, après son retour, il reçut 240 liv. pour être milicien de la paroisse de Bressieu [2].

2) — Ledit Belizard fut arrêté en Savoye le 8 février 1747 avec Jean Drogue dit La Noblesse en conséquence de la permission accordée par M. de Sada, lors gouverneur à Chambéry ; et ils furent conduits dans la prison de ladite ville d'où ils s'évadèrent la nuit du 4 au 5 janvier 1748. Il a été condamné par coutumace à être pendu, par jugement de la commission de Valence du 6 mars 1747.

3) — Henry Besson, du lieu de Borne, paroisse de Glandage [3], à une lieue de Châtillon en Dyoid [4], province du Dauphiné, connu sous le nom de Jean Pierre et La Pierre, âgé de 48 ans, taille de cinq pieds ou environ assés fournie, bien fait de sa personne, et cependant panché du côté gauche, les jambes bien faites, joli visage un peu marqué de petite vérole, barbe noire assés fournie, les cheveux très noirs, courts et frisés par le bout, ayant les mains tachées de rousseur. Il est marié à la fille d'un nommé Lanel, marchand au Pont-de-Beauvoisin à la partie de France, appellé le Gros Lanet.

4) — Antoine Chalençon, dit Le Bleu, fils puiné d'autre Antoine et de Dauphine Colomb, cabaretière à Beauvers en Vivarais [5], est un grand jeune homme bien fait, âgé d'environ 27 ans, cheveux blonds tirant sur le roux, courts et un peu frisés.

5) — Guillaume Champion dit Le Capitaine, maréchal, demeurant aux Echelles [6], âgé de 37 ans, taille d'environ cinq pieds deux pouces peu fournie ; il a les jambes extraordinairement grosses ; il a été pendant trois ans aux galères, y ayant été condamné à Riom.

6) — Jacques Coconier du lieu de La Bauche [7], à une lieue des Echelles en Savoye, âgé de 32 ans, taille de cinq pieds quatre pouces bien fournie, et bien fait, cheveux noirs très fournis

1. Brion, canton de Saint-Etienne, arrondissement de Saint-Marcellin, département de l Isère.
2. Bressieux, c. Saint-Etienne, a. Saint-Marcellin, d. Isère.
3. Glandage, c. Châtillon, a. Die, d Drôme
4. Châtillon-en-Diois, ch -l. de c., a Die, d. Drôme.
5. Beauvoir, c Pont-en-Royans, a. Saint-Marcellin, d. Isère.
6 Les Echelles, ch -l. de c , a Chambéry, d Savoie.
7. La Bauche, c. Les Echelles a. Chambéry, d. Savoie.

et longs qu'il porte en queüe, visage plein et long, haut en couleur, un peu marqué de petite vérole, barbe noire peu fournie.

7) — Antoine Coconier, frère dudit Jacques, est âgé d'environ 28 ans, taille de cinq pieds deux pouces bien fournie, un peu vouté, cheveux chatains bruns, longs et lissés, qu'il porte en queüe, visage rond et plein, bien haut en couleur, barbe rousse bien fournie, et au surplus bien fait. Il a servi dans les troupes de France dans le régiment Dauphiné-Infanterie d'où il a déserté ; il a été condamné par coutumace à être rompu par jugement de la commission du 15 septembre 1750.

8) — Gabriel Degar dit Le Frisé, du lieu de Riotard en Velley [1], marié au Pont de Beauvoisin à la sœur de Jacques Lambressac, âgé d'environ 35 ans, taille de cinq pieds un pouce assés fournie, cheveux noirs et frisés, joli visage. Il a un frère audit lieu de Riotard qui est tailleur d'habits ; et ledit Gabriel Degar a aussi travaillé du même métier. Il fut arrêté le 25 juillet 1753 et conduit au Pont de Beauvoisin où il fut enlevé par d'autres contrebandiers.

9) — Le nommé Didier, que l'on croit s'appeler Antoine, est fils de Joseph Didier cy-devant cavalier de maréchaussée au Pont de Beauvoisin, à la partie de France, mort aux galères où il avoit été condamné par jugement de la commission de Valence du 28 février 1745. Il est âgé d'environ 27 ans, taille de cinq pieds quatre à cinq pouces bien fournie, visage rond, plein, ayant quelques taches de rousseur, le nez gros de même que les levres, cheveux bruns, longs et lissés qu'il porte en queüe. Il est perruquier et a sa mère qui est blanchisseuse au Pont de Beauvoisin. Il a servi dans les troupes, et on le croit déserteur du régiment Lyonnois.

10) — Le Petit Dodelin dit Rechaignon et Lucifer, du lieu de Bermont ou Belmont en Savoye [2] où il est marié, âgé d'environ 33 ans, taille de cinq pieds assés bien fournie, cheveux chatains bruns un peu frisés, visage ovale et plein. *En marge :* Il est mort.

11) — Pierre Drevet, du Balet, de la parroisse de Saint-Michel près Geoire en Dauphiné [3], paroit âgé d'environ 37 ans, taille de cinq pieds deux pouces bien fournie, cheveux chatains, courts et peu fournis. Il a sa femme et ses enfans audit lieu de

1. Riotord, c. Montfaucon, a. Yssingeaux, d. Haute-Loire
2 Belmont Tramonet, c. Pont-de Beauvoisin, a Chambéry, d Savoie.
3. Saint-Michel-de-Saint-Geoire, c. Saint-Etienne, a Saint-Marcellin, d. Isère

Saint-Geoire[1]. Il a été muletier d'un officier pendant la dernière guerre.

12) — Joseph Eymard dit Le Blondin, du lieu de Saint-Maurice de Valgrandemart en Dauphiné[2], diocèse de Gap, agé d'environ 40 ans, taille de cinq pieds trois à quatre pouces, cheveux chatains clairs, portant une perruque, le visage marqué de lentilles et taché de rousseur. Il est marié depuis le carnaval 1752 à la fille du nommé Dodelin, cabaretier au Pont de Beauvoisin, à la partie de Savoye. Il a été aux galères pendant trois ans pour fait de faux sonnage.

13) — François Forest dit Blondin, natif de Presle[3] près La Rochette en Savoye où il demeure, âgé d'environ 45 ans, taille de cinq pieds sept pouces, dégagée, visage rond, maigre, haut en couleur, les yeux bleus assés fendus, un peu à couvert, le nez long et mince, la bouche bien faite, le menton large, cheveux blonds, courts et lisses, barbe blonde assés fournie, ayant une petite cicatrice sur le milieu du front et une autre sur le petit doigt de la main gauche. Il a été aux galères pendant neuf ans, y ayant été condamné par jugement de la commission de Valence du 2 mars 1742. Il avoit auparavant servi dans le régiment Royal-Artillerie.

14) — Louis Fourt, qui a été successivement lieutenant des brigades des Fermes du Roy de Saint-Didier, de Chastalet-Luinchieu en Dauphiné, direction de Grenoble, natif des Avenières[4], de la même province, agé d'environ 40 ans, taille de cinq pieds quatre pouces, cheveux chatains clairs et plats, les yeux bleus, visage pâle, un peu marqué de petite vérole ; il a des épaules grosses et marche un peu la tête baissée. Il est marié à la fille d'un nommé Rabilloud, meunier audit Saint-Didier. Il a été condamné par coutumace à être pendu par jugement de la commission du 13 may 1752.

15) — François Saint-Pierre dit Le Major, du lieu des Echelles en Savoye. agé d'environ 26 ans, taille de cinq pieds cinq pouces, bien fait. cheveux tirant sur le roux, pourquoi il porte une perruque ronde à bonnet. Il a servi dans les troupes hollandaises ; il est fils d'une veuve qui a le bureau du tabac aux Echelles.

16) — Joseph Genève. frère cadet de François, Jean et Louis Genève, dudit lieu des Echelles en Savoye, âgé d'environ 32

1. Saint Geoire, c. Saint-Etienne, a Saint-Marcellin, d Isère.
2. Saint-Maurice, c. Saint-Firmin, a Gap, d Hautes-Alpes.
3. Presle, c. La Rochette, a Chambery, d Savoie.
4. Saint Didier, com. des Avenières, cant. Morestel, a. La Tour-du-Pin, d. Isère.

ans. taille de cinq pieds un pouce bien fournie, cheveux chatains et lisses, un peu annellés par le bout, barbe noire peu fournie. Il a été blessé à la verge dans une affaire près de Seyssel en Bugey [1] le 27 février 1741. Il est marié.

17) — Jacques Grobet dit Cohet et Le Petit Jacob, natif d'Entre-Deux-Guyers en Dauphiné [2], demeurant aux Echelles en Savoye où il est marié à Françoise Sorbet, âgé d'environ 40 ans, taille de 5 pieds un pouce, mince, un peu vouté, visage long, maigre et pâle, barbe noire un peu fournie, les cheveux noirs, courts et lisses, les yeux noirs et enfoncés. Il a été valet pendant long tems chez le nommé Chapelle, cabaretier à Entre-Deux-Guyers ; c'est pourquoy ledit Grobet étoit aussy appellé du nom de Jacques Chapelle.

18) — Claude Grosbon, fils de Mathieu Grosbon, laboureur de Saint-Jean d'Arelane en Dauphiné [3], à demi-lieue du Pont de Beauvoisin, âgé d'environ 40 ans, taille de cinq pieds trois pouces, assés proportionné, les jambes grosses, le visage fort laid et gravé de petite vérole, cheveux noirs et crépés ; il a les dents fort longues. Il a épousé la servante du sieur Nugues, entreposeur du tabac au Pont de Beauvoisin à la partie de France. Il sert ordinairement de valet à Bessan dit La Pierre.

19) — François Grosbon, fils de Mathieu et frère dudit Claude, est tisserand de son métier, âgé d'environ 25 ans, taille de cinq pieds deux pouces, cheveux noirs, courts et crépés, visage maigre et blanc. Il demeure au Pont de Beauvoisin à la part de Savoye, au faubourg d'Aigues-Noires où il a une boutique de tisserand.

20) — Claude Guillet, du lieu de Court [4], à une lieue et demi des Echelles en Savoye, âgé d'environ 36 ans, taille de cinq pieds deux pouces, mince et beaucoup vouté, cheveux chatains clairs, courts et natés, les yeux gris qu'il ouvre beaucoup, visage petit.

21) — Antoine Jossaud dit L'Associé, du lieu de Saint-Laurent du Cros en Dauphiné [5], marié au Pont de Beauvoisin à la partie de Savoye, âgé d'environ 5o ans, taille de cinq pieds trois pouces, fort et robuste, portant toujours perruque en cadenette en mauvais état. Il est chauve au dessus du front, visage rond et plein, rougeatre et taché de lentilles, ayant les mêmes

1. Seyssel, ch.-l. de c , a Belley, d. Ain.
2 Entre-Deux-Guiers, c Saint-Laurent du-Pont, a Grenoble, d Isère
3 Saint-Jean-d'Avelanne, c. Pont de Beauvoisin, a. La Tour-du-Pin, d. Isère.
4 Saint-Jean de-Couz, c. Les Echelles, a Chambéry, d. Savoie.
5. Saint-Laurent-du-Cros, c. Saint-Bonnet-en-Champsaur, a. Gap, d. Hautes-Alpes.

taches aux mains, la voix forte et rauque, vêtu ordinairement d'un habit de canelle claire qui a les manches à la batelière ; il a des pieds larges et porte presque toujours des escarpins. Il a été employé dans les brigades à cheval de la direction de Grenoble. Il a été condamné par coutumace à être pendu par jugement de la commission du 17 septembre 1750.

22) — Vincent Jourdan qui a été mercier colporteur des environs du Monestier de Clermont [1], est âgé d'environ 32 ans, taille de cinq pieds quatre pouces au moins bien fournie, cheveux chatains et crépés ; et fréquente très souvent le lieu du Monestier où il avoit une maitresse en 1752.

23) — François Lanet, fils d'un Lanet, marchand au Pont de Beauvoisin à la partie de France, appellé le Gros Lanet et beaufrère d'Henry Besson cy devant signalé ; ils marchent ordinairement ensemble, et sont en société pour le commerce et introduction des marchandises prohibées qu'ils conduisent dans le Comtat. Ledit François Lanet fut arrêté, il y a quelques années, à Villeneuve les Avignon [2].

24) — Joseph Lanet, du lieu de St-Albin en Dauphiné [3], retiré au Pont de Beauvoisin à la partie de Savoye où il a une boutique, âgé d'environ 40 ans. Il a été employé dans les brigades à cheval, direction de Grenoble.

25) — François La Rose. maçon de sa profession, âgé d'environ 35 à 36 ans, taille de cinq pieds trois pouces bien fournie, cheveux noirs, courts et crépés, visage rond et brun. Il est des frontières de la Gascogne, et déserteur des troupes de France. Il est marié au Pont de Beauvoisin à la partie de Savoye à une fille nommée Marianne Bos. La Rose n'est pas son véritable surnom : il n'est appellé ainsi que parce que le père de ladite Bos étoit connu sous le nom de La Rose dudit lieu du Pont de Beauvoisin. *En marge* : Il est arrêté.

26) — Un nommé Louis Le Grenadier autrement appellé La Racine, du lieu d'Engins près de Sassenage [4], à environ une lieüe et demie de Grenoble, âgé d'environ 33 ans, de taille de cinq pieds trois pouces bien fournie, cheveux chatains qu'il porte en queüe, visage plein et laid.

27) — Un nommé Antoine Lion dit Charrat Popon, tisserand, natif de Miribel [5] en Dauphiné, demeurant aux Echelles

1. Monestier-de-Clermont, ch -l de c , a. Grenoble, d. Isère.
2 Villeneuve-les-Avignon, ch.-l. de c , a Uzès, d Gard
3 Saint-Albin-de-Vaulserre, c. Pont-de-Beauvoisin, a. La Tour-du-Pin, d Isère.
4. Engins, c. Sassenage, a. Grenoble, d Isère.
5 Miribel, c. Saint-Laurent, a Grenoble, d. Isère.

en Savoie où il est marié, agé d'environ 48 ans, taille de cinq pieds deux à trois pouces bien fournie, les épaules grosses et voutées, bien pris d'ailleurs dans sa taille, cheveux chatains clairs peu fournis, et presque chauve, visage blanc et maigre, les yeux gris, le nez assés bien fait, barbe noire peu fournie.

28) — André Loridon du lieu de Saint-Pierre [1], à une lieüe des Echelles en Savoye, garçon tailleur, agé d'environ 31 ans, taille de cinq pieds au plus, mince, un peu vouté, cheveux chatains clairs, lisses, courts, battans sur les épaules, visage rond et maigre, les yeux gris à fleur de tête, le nez assés bien fait, et bien facé.

29) — Loüis Mandrin, du lieu de St-Etienne de St-Geoirs en Dauphiné [2], agé d'environ 30 ans, taille de cinq pieds quatre pouces bien prise, cheveux blonds annellés et longs qu'il porte en queüe, il est vêtu assés proprement, il porte un chapeau bordé en or et a festons. *En marge :* Roué.

30) — Louis Manot dit La Liberté et Le Tailleur, tailleur d'habits, demeurant aux Echelles en Savoye, agé d'environ 34 ans, taille de cinq pieds trois pouces bien proportionnée, visage plein et rond, les yeux gris à fleur de tête, cheveux chatains clairs et lisses qu'il porte quelques fois en queüe ; il a reçu une blessure proche d'un des tetons. *En marge :* Remis à la France.

31) — Alexandre Marion, connu sous le nom de Sandre, agé d'environ 32 ans, taille de cinq pieds deux pouces et demi, mince, cheveux chatains clairs et crépés, visage mince et blanc.

32) — Joseph Marron, dit Giraud, du lieu d'Orcières en Dauphiné [3], agé d'environ 33 ans, taille de cinq pieds trois à quatre pouces, portant la tête un peu panchée comme un homme qui a porté la bâle, bien pris d'ailleurs dans sa taille. Il a de grands cheveux noirs, lisses, qu'il porte quelques fois en queüe. d'autres fois en cadenette c'est à dire tressés, un gros visage brun, barbe noire. Il a l'air fort sombre : il a un oncle marchand épicier à Lons le Saunier, qui s'appelle Giraud, qui est frère de sa mère chez laquelle il a demeuré quelque temps, pourquoy il s'est donné le nom de Giraud. Ledit Marron demeuroit cy devant à Montmerle en Dombes [4] avec la fille d'un

1. Saint Pierre de-Genebroz, c Les Echelles, a. Chambéry, d. Savoie
2. Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, ch -l de c , a. Saint-Marcellin, d Isère.
3. Orcières, ch -l de c., a Embrun, d Hautes-Alpes.
4. Montmerle, c Thoissey, a. Trévoux, d Ain.

nommé Grammont, d'Amplepuis [1], femme d'un nommé Bertrand qui a été tué, qu'il a épousé depuis, et se sont retirés au Pont de Beauvoisin à la partie de Savoye. Ledit Marron dit Giraud fut arrêté en Savoye dans la semaine sainte de 1752 par des invalides qui le laissèrent ensuite évader.

33) — Joseph Martin dit Duchesne, chamoiseur de Cret en Dauphiné [2], appellé le Curé par les contrebandiers, agé d'environ 36 ans, taille de cinq pieds trois pouces assez fournie, cheveux noirs et lisses peu fournis ; il les porte cependant en queüe y en ajoutant une fausse ; il porte aussi quelques fois une bourse ; il est marié, il a même eu sa femme en Savoye, qui se tient à Annecy. C'est un grand fumeur, il a les yeux bordés de rouge, et porte la pointe des pieds tournée en dedans.

34) — Jacques Michard dit Le Camus, fils d'un serrurier demeurant au Pont de Beauvoisin en Savoye, agé d'environ 23 ans, taille de cinq pieds au plus bien fournie, gravé de petite vérole, le nez écrasé, cheveux noirs un peu frisés.

35) — Le nommé Molinier, qui est du côté de Lyon, paroit agé de 43 ans, taille de 5 pieds 5 pouces, le dos un peu vouté, visage long, marqué de taches de rousseur, les yeux noirs, cheveux chatains, bruns, longs et lisses ; il est maître en fait d'armes, il a servi dans plusieurs régimens et en dernier lieu dans les Gantis, aujourdhuy volontaires du Dauphiné, où il était dragon dans la compagnie de Mr Derban, et a déserté. Il est marié au Pont de Beauvoisin en Savoye à la fille d'un nommé Mugon cordonnier ; il a une boutique de merceries dans la Grande Rue et proche du pont.

36) — Claude Moüillet, de la paroisse de St-Pierre en Savoye [3] près les Echelles, agé d'environ 30 ans, taille de cinq pieds quatre pouces, bien fournie, robuste et bien fait, visage plein, rond et haut en couleur, cheveux bruns, courts et crépés, les jambes un peu grosses. Il est garçon et a encore son père. Il a été condamné a être rompu par jugement du 15 septembre 1750.

37) — Jacques Pascal, du lieu de St-Etienne de Corcei en Dauphiné [4], agé d'environ 31 ans, taille de cinq pieds quatre pouces, bien fournie et bien faite, visage long, gravé de petite vérole, ayant peu de barbe, le nez long et plat, les lèvres petites,

1. Amplepuis, c. Thizy, a. Villefranche, d Rhône.

2 Creys-et-Pusignieu, c. Morestel, a. La Tour-du-Pin, d Isere, *ou* Crest. ch -l. de c., a. Die, d Drôme

3. Saint Pierre de Genebroz, c. Les Echelles, a. Chambéry, d. Savoie.

4 Saint-Etienne-de-Crossey, c. Voiron, a Grenoble, d. Isere.

les yeux gris, cheveux chatains, longs. qu'il porte en queüe. Il est marié à la sœur du nommé Antoine Grosset, marchand à Voiron [1], et il s'est retiré avec elle aux Echelles en Savoye. Il a servi dans le régiment de Belzunce-Infanterie et ensuite dans celui d'Aubigné-Dragon, et il a déserté de tous les deux.

38) — Claude Pellegrin, de la paroisse de St-Christophle [2] près les Echelles en Savoye, agé d'environ 30 ans, taille de cinq pieds au plus, mince, visage maigre, pâle et fort laid, cheveux blonds et courts, peu de barbe et blonde. Il logeoit cy devant au dit lieu des Echelles en Savoye chez Loüis Genève dit Le Bil, et il est marié depuis plus de quatre ans à la Grotte en Savoye. Il a été condamné par contumace à être rompu, par jugement de la commission du 15 septembre 1750. *En marge:* Détenu aux prisons.

39) — Antoine Perrier, dit Motter, du lieu de St-Maurice en Valgaudemart [3], diocèse de Gap en Dauphiné, agé d'environ 30 ans, taille de cinq pieds trois pouces, mince et bien fait, visage long et maigre, le nez long et mince, petits yeux noirs, cheveux noirs, courts et abbatus. Il demeure au Pont de Beauvoisin à la partie de Savoye où il est marié à la fille de Zacharie Chapelle, maréchal et cabaretier audit lieu.

40) — Joseph Perrin, de St-Pierre [4] en Savoye, agé d'environ 25 ans, visage maigre et blanc, un peu gravé de petite vérole. Il a été valet de Joseph Genève. et il travaille à présent pour son compte. Il est marié, depuis le carnaval 1753, à Magdelaine Bonne, des Echelles, un peu parente du châtelain.

41) — Pierre Perruque dit l'Espagnol, cordonnier au Pont de Beauvoisin à la partie de Savoye, agé d'environ 30 ans, taille de cinq pieds cinq pouces, un peu vouté, visage maigre et pale, les cheveux lisses et longs qu'il porte quelquefois en queüe ou en cadenette. Il est déserteur des troupes de France. *En marge :* Remis à la France.

42) — Claude Petit dit Petit Claude, du lieu de St-Genest de Maillifaud [5] près St-Etienne en Forest, agé d'environ 33 ans, de taille au-dessous de cinq pieds, mince, vouté, portant perruque. visage maigre, gravé de petite vérole. Il est garçon et loge ordinairement au Pont de Beauvoisin chez la veuve Chirone.

1. Voiron, ch.-l de c , a. Grenoble, d. Isère.
2 Saint-Christophe, c Les Echelles, a Chambéry, d. Savoie.
3. Saint-Maurice, c. Saint-Firmin en-Valgodemard, a. Gap, d. Hautes-Alpes.
4. St-Pierre-de Genebroz *ou* St-Pierre d'Entremont, c. Les Echelles, a. Chambéry, d Savoie.
5. Saint Genêt-Malifaux ch -l. de c , a. Saint-Etienne, d. Loire.

43) — Le Piémontois est un jeune garçon d'environ 22 ans, taille de cinq pieds trois pouces, mince, cheveux blonds et crépés qu'il porte cependant en queüe, visage blanc, rond et joli. Il a sa mère qui est veuve et boiteuse et demeure au Pont de Beauvoisin partie de Savoye au quartier d'Aigue-Noire ; elle a été servante chez le nommé Dodelin, cabaretier au dit Pont de Beauvoisin. Son mari avait servi dans les troupes d'Espagne.

44) — Antoine Pradier, du hameau de la Blachette, paroisse de St-Martin de Volmas en Vivarais [1], agé d'environ 41 ans, taille de cinq pieds un pouce, mince, visage long et maigre.

45) — Mathieu Pradier dit Poile ou Pelu, frère cadet du dit Antoine, agé d'environ 33 ans, taille de cinq pieds deux pouces et demi, assez fournie, visage maigre et bazané, les cheveux noirs qu'il porte en queüe, peu de barbe. Il est garçon ; il a encore deux autres frères dont l'un s'appelle Jean et l'autre Jacques, et une sœur. Ledit Mathieu Pradier a eu le bout du pouce de la main gauche emporté.

46) — Un nommé Provençal qui est déserteur du régiment de Bretagne, est natif de la ville d'Aix en Provence. Son père est boucher à Caderousse [2], dans le Comtat. Il paroit agé de 28 ans, taille de cinq pieds six pouces, bien fournie et bien planté, visage long beaucoup gravé de petite vérole, cheveux noirs qu'il porte en queüe. On croit que son nom de baptême est Joseph. *En marge* : Condamné aux galères.

47) — Joseph Riondet dit Brot, fils de la veuve Riondet, marchande aux Echelles en Savoye. agé de 25 ans, taille de cinq pieds un pouce bien fournie, épaules larges, cheveux noirs, lisses et longs qu'il porte en queüe, visage plein, un peu marqué de petite vérole, les yeux noirs et enfoncés, le nez gros un peu camard. *En marge :* Détenu aux prisons de Chambéry.

48) — Antoine Roche dit La Jonchèse et Prêt-a-Boire, du lieu de St-Martin de Volmas en Vivarais, dont le grand-père étoit notaire, est agé de 28 à 30 ans, taille de cinq pieds cinq pouces, bien prise, et bien fait, visage rond, plein et bien facé, les yeux gris, cheveux chatains clairs et longs, peu fournis, qu'il porte en queüe. Il est déserteur d'un régiment d'infanterie de France. Il est marié, sa femme s'appelle Mariane Chantaloube, du Cheylas [3] aussi en Vivarais, et est fille du

1. Saint-Martin de-Valamas, ch.-l. de c., a Tournon, d Ardèche.
2. Caderousse, c. et a Orange, d. Vaucluse.
3. Cheylas, c Goncelin, a. Grenoble, d. Isère.

fermier de la dixme dudit lieu ; elle est retirée avec ledit Roche au Pont de Beauvoisin à la partie de Savoye.

49) — Jean Rostan ou Rustan dit Biscaillon, du lieu de Guillestre en Dauphiné [1], agé d'environ 30 ans, taille de cinq pieds deux pouces, bien fournie, visage long, maigre, brun et gravé de petite vérole, les cheveux noirs, lisses et battans sur les épaules. Il n'a point de demeure fixe. Il a été valet d'Antoine Bourdecriaz, du lieu des Echelles. Il fut arrêté le 23 may 1745, avec Huguet Rostan son frère et conduit dans les prisons de Grenoble.

50) — Louis Roux, du lieu d'Alme en Dauphiné, où il a deux sœurs, agé d'environ 40 ans, taille de cinq pieds trois à quatre pouces, bien proportionnée, et bien jambé, grands cheveux chatains, lisses et gras, le col fort avancé comme d'un homme accoutumé à porter la bale, petits yeux gris et couverts, visage long, nez aquilain et un peu tombant sur la bouche, les lèvres avancées touchant presque le nez, la barbe noire peu fournie, le ton de voix et l'air doux. On l'appelle aussi *Dauphiné* et *Le Petit Dauphiné*. Il s'est sauvé le 9 aoust 1738 des prisons de Valence où il avait pris le nom de Timothée Fortune ou Bonne Fortune, se disoit bâtard et natif du Grand-Chevalier, près St-Etienne en Forest. Il est aussy connu dans la bande des contrebandiers d'Auvergne sous le nom de *La Douceur*.

51) —Louis-Etienne Satre dit Le Camus, fils d'Etienne, du lieu des Grottes de St-Laurent du Pont [2] en Dauphiné, agé d'environ 46 ans, taille de cinq pieds, très fournie, les jambes bien faites et grosses, les cheveux noirs, la barbe de même, les yeux bruns et petits, le nez large et écrasé, gros visage et rouge. Il a été blessé dans le Comtat à une cuisse dans le mois de novembre 1741. Il demeure aux Echelles en Savoye où il a épousé une sœur des frères Genève ; et il porte sa perruque ordinairement ronde. Il a été condamné par contumace à être pendu par jugement de la commission du 26 janvier 1745. Ledit Satre fut arrêté le 4 avril suivant en vertu des ordres de Mr de Sada, et conduit dans les prisons de Chambéry d'où il s'évada le 16.

52) — Jean-Baptiste Sibourg dit Le Clerc, du lieu de La Bâtie-Rolland [3], à deux petites lieües de Montelimart en Dauphiné, fils d'autre Jean-Baptiste Sibourg, fermier de Mr le Mar-

1. Guillestre, ch -l. de c , a. Embrun, d. Hautes-Alpes.
2 Saint-Laurent-du-Pont, ch.-l. de c., a. Grenoble, d. Isère.
3. La Bâtie-Roland, c. Marsanne, a. Montélimart, d. Drôme.

quis de Poête, agé d'environ 30 ans, taille de cinq pieds trois pouces, bien prise, cheveux noirs et courts, ayant porté perruque, visage rond et assés plein, les yeux bruns assés fendus, le nez gros bien fait un peu marqué de la petite vérole, peu de barbe, ayant deux petites verrues du côté du menton et une marque de petite vérole qui paroit être une cicatrice au-dessous de la lèvre supérieure, le tout du côté droit. Il est marié ; sa femme s'appelle Thérèse Carrière et est de l'Isle [1] dans le Comtat.

53) — Joseph Tache, tailleur de sa profession, demeurant aux Echelles en Savoye où il est marié, agé d'environ 31 ans, taille de cinq pieds trois pouces au moins, mince, visage maigre et bien facé, les cheveux blonds, courts, battans sur les épaules. Il a une jambe, qu'on croit être la droite, qui est courbée, et se frote les genoux en marchant, ce qui fait qu'il boete un peu.

54) — Un nommé Victor, du lieu des Echelles en Savoye où il demeure proche de la poste, qui est un garçon d'environ 28 ans, de taille de cinq pieds deux à trois pouces, a les cheveux blonds tirant sur le roux et lisses, qu'il porte en queüe.

55) — Christophe Laserve dit La Poste, ainsi surnommé parce qu'il étoit, il y a quelques années, postillion chez Silvestre Laserve dit Le Chevalier, son frère qui est maître de la poste aux Echelles en Savoye, agé d'environ 28 ans, de taille de cinq pieds quatre à cinq pouces, bien prise, visage rond haut en couleur, les yeux noirs un peu enfoncés, d'ailleurs assés bien facé. cheveux chatains clairs, lisses et longs qu'il porte en queüe. Il est marié depuis environ trois ans audit lieu des Echelles à une sœur de Loüis Manot dit La Liberté et Le Tailleur, laquelle étoit veuve de Jean Genève dit Geanot.

(A suivre.)

1. L Isle, ch -l de c , a. Avignon, d Vaucluse.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

4808. — Annecy. Imprimerie Abry.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 28 avril 1899.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

892

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre aux termes de laquelle le président de la Société de statistique de l'Isère demande l'adhésion des sociétés savantes du Dauphiné, du Vivarais et de la Savoie au projet de constitution d'une fédération de ces sociétés régionales en faveur de l'Université de Grenoble. Un exemplaire des statuts qui seront ultérieurement discutés est joint à cet appel.

Le Président met aux voix cette proposition qui est adoptée par la majorité des membres présents.

Le Secrétaire est chargé de notifier cette décision à la Société qui a pris l'initiative du projet.

M. Max Bruchet dépose sur le bureau une série d'ouvrages la plupart relatifs au Dauphiné donnés à la Société par M. le chanoine Ulysse Chevalier, correspondant de l'Institut. Il attire particulièrement l'attention sur l'intérêt présenté pour la Savoie par l'*Inventaire des Archives des Dauphins de Viennois à Saint-André de Grenoble en 1346* renfermant des analyses très détaillées de titres disparus relatifs entre autres au Faucigny possédé alors par les Dauphins et à Genève. Une table très copieuse fait de cette publication un document des plus précieux pour l'histoire des familles et des localités du Dauphiné et de la Savoie.

CHEVALLIER Ulysse : *Inventaire des Archives des Dauphins à Saint-André de Grenoble, en 1277*, Paris, 1869, in-8°.

ID. : *Inventaire des Archives des Dauphins de Viennois à Saint-André de Grenoble en 1346*, Lyon, 1871, in-8°.

ID. : *Notice analytique sur le Cartulaire d'Aimon de Chissé aux Archives de l'Evêché de Grenoble*, Colmar, 1869, in-8°.

ID. : *Visites pastorales et Ordinations des Evêques de Grenoble de la Maison de Chissé (XIV°-XV° siècles)*, Lyon, 1874, in-8°.

ID. : *Nécrologe et Cartulaire des Dominicains de Grenoble*, Romans, 1870, in-8°.

ID. : *Ordonnances des Rois de France et autres Princes souverains relatives au Dauphiné*, Colmar, 1871, in-8°.

Savoie (Haute). 3

Id. : *Notice sur le Cartulaire de Saint-André-le-Bas,* Vienne, 1869, in-8°.
Id. : *La Renaissance et les Etudes liturgiques,* Fribourg, 1898, et Lyon, 1898, 2 broch.
Id. : *Cartulaire de Saint-Bernard de Romans,* 1898, in-4°.
Id. : *Œuvres complètes de saint Avit, évêque de Vienne,* Lyon, 1890, in-8°.
Albanès et Ulysse Chevallier : *Actes anciens et Documents concernant le Bienheureux Urbain V, pape,* tome I", Paris, 1897, in-8°.
Bellet : *Les Origines des Eglises en France et les Fastes épiscopaux,* Paris, 1898, in-8°.

En exprimant au savant auteur du *Répertoire des Sources historiques du moyen Age* ses remerciements, la Société en témoignage de gratitude lui envoie une série de volumes de la *Revue savoisienne* de 1860 à 1880 dont il avait demandé communication.

M. Marteaux a relevé en H^te^-Savoie un certain nombre de noms de lieux exprimant une idée de hauteur. Il a remarqué que sur trente-six noms simples, vingt avec de nombreux dérivés remontent à un radical latin ; sept sont d'origine celtique, deux seulement sont germaniques ; l'étymologie des sept derniers est douteuse. C'est donc aux Gaulois et surtout aux Romains que revient la première part dans la création de ces vocables topographiques et par suite dans la civilisation du sol. L'influence germanique s'est exercée d'une façon plutôt intensive, c'est-à-dire qu'elle a multiplié les centres d'habitations. Mais il faut noter aussi que plusieurs de ces noms latins n'ont pris naissance que fort tard et qu'ils marquent de leur côté les progrès du défrichement au moyen âge. Voici deux exemples :

Combloux est une commune dont le chef-lieu est situé sur l'arête d'un mamelon d'où l'on jouit d'une vue superbe et unique sur le Mont-Blanc, les vallées de l'Arve et du Bonnant. On y voit par la latinisation de ce nom en *Comblovium* que sa véritable forme, *Comblou, Comblo* est patoise et correspond au fr. *comble,* de *cumulus* au sens de sommité, de faîte. L'étymologie *cumba lupi* doit donc être abandonnée. — *Firste,* anc. haut-allemand, est d'après M. G. Paris (Romania, 1872, p. 100), l'origine de nos mots *faîte* et *frette,* en v. fr. *festre* et *feste.* C'est *frette* qui se rencontre en Savoie, en patois *fréta*, sommet d'une montagne (Brachet), *fresta* 1151 dans les chartes du Reposoir. Dans une pièce du XVI^e^ siècle citée par M. Lavanchy dans sa *Monographie de Saint-Jorioz,* on lit : et de ladite sommité en continuant par la *freste* et arrête et par eau pendante jusqu'aux limites des paroisses : de là le lieu dit les Frettes

(Thorens). On fait venir aussi *frette* de *fracta* : brisée, interrompue ; en réalité on a confondu le dérivé germanique avec le dérivé similaire latin qui a un tout autre sens et qui donne l'origine de Frette (Saône et L.) *curtem quæ dicitur a la Fracta* (Ch. de Cluny, I, p. 282) au x^me^ siècle, de Froidestrées (Aisne) *fracta strata* au xii^me^, comme de Fréterive (Savoie) *fracta ripa* vers 1100 et de Fréterolle, alpe près de Samoëns, *Freyterola* vers 1188 (Reg. gen.), sans doute de *Fractariola*.

Le même lit une lettre d'un de nos abonnés à la *Revue savoisienne,* M. l'abbé Gavard, professeur de rhétorique au collège d'Evian, concernant l'étymologie de la deuxième partie de Moëllesulaz. S'appuyant d'une part sur ce que *sola* sabot, n'a pas laissé de trace dans les parlers savoyards, d'autre part sur le lieu dit Séchemouille, il se demande si le patois *sula* ne serait pas le féminin de *su,* en fr. saoule, soul ; Moëllesula serait donc une mouille saturée d'eau. M. Marteaux tout en reconnaissant la correction de cette forme patoise, maintient son explication par la raison que dans les chartes du xiii^me^ siècle, c'est *sola* que l'on trouve, et non *saoulla* ou *saolla,* ce qui serait si *sula* venait de *satulla,* masc. *satullus,* de *satur,* rassasié. Il fait remarquer aussi que la métaphore, quoique réaliste, lui semble un peu subtile et qu'ensuite l'oubli assez fréquent par nos paysans de la signification d'un mot d'ordre topographique ne suffit pas pour infirmer son étymologie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 17 mai 1899.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre du président de la Société française d'archéologie qui annonce que la 66^e^ session des congrès archéologiques de France se tiendra cette année à Mâcon du 14 au 21 juin.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau un ouvrage offert à la Florimontane par le Rev. Mackey : *La Théologie Angelique,* par N. C. M. de Hauteville, édition de Lyon, 1652.

La Société d'Instruction populaire d'Annecy et de St-Julien ayant sollicité le concours de la Société Florimontane en vue de

l'établissement d'une bibliothèque circulante destinée aux adhérents et aux conférenciers, il est décidé à l'unanimité qu'une collection de la *Revue savoisienne* de 1860 à 1880 ainsi qu'un certain nombre d'ouvrages qui existent en triple exemplaire dans notre bibliothèque florimontane seront mis à la disposition du président de la commission de la bibliothèque de cette société d'enseignement.

M. Gonthier présente, de la part de M. le chanoine Bouchage, héritier de M. le chanoine Ducis, trois parchemins des XIV^e^ et XV^e^ siècles. D'autres viendront plus tard.

Le 1^er^, du 24 janvier 1333, est un contrat de mariage entre un Richard Mellyores, d'Annecy, du quartier de la Halle, gaînier, et Utilie Vulleyn.

Le 2^e^ renferme une dotation faite, le 29 mai 1380, à l'hôpital de Notre-Dame de Liesse (Reymond Ronciniod, notaire), par Guillaume de Crans, du revenu annuel de cent sols genevois sous la charge d'une messe par semaine. Au nombre des témoins figure M^e^ Reymond de Thorens, recteur des écoles d'Annecy.

Le 3^e^, du 18 novembre 1490, nous fait connaître le nom des membres du clergé de la ville de La Roche à cette date. Ce sont : V^es^ Jean de Chissé, curé ; Barthélemy de Montpiton, Remi Petit, Jacques de Vorsia, Jean Civin (?), Jean Facterii, Louis Dunoyer (de Nucibus), Aimon Blanc (Albi), Pierre Fabri, Annebert Pitance et Jean Tournier. altariens et chapelains.

Le même a découvert, à la cure de Nonglard, un parchemin du XV^e^ siècle qui offre un certain intérêt. C'est un contrat de mariage signé, le 20 novembre 1469, entre Georges Lulousan et Jeanne, fille de feu Jean Torelli, jadis recteur des écoles d'Annecy. Janus de Savoie, duc de Genevois, est caution de la dot. L'acte est passé dans le château de cette ville par le secrétaire ducal, Girard Mignon, et par Mermet de la Lée, en présence de Bertrand de Dérée, président du Genevois ; Jean de Compeys, seigneur de Thorens, chevalier ; Bernard, seigneur de Rochefort, et François d'Allinge, seigneur de la Servette.

M. Le Roux fait une communication sur une maladie qui atteint d'une façon générale les platanes de notre région et notamment les magnifiques arbres ombrageant la promenade du Pâquier. L'évolution de cette affection est la suivante : les feuilles se recouvrent de taches brunes irrégulières qui suivent principalement le trajet des nervures, atteignent et détruisent le parenchyme ; un dessèchement progressif s'ensuit qui gagne le pétiole et la feuille tombe.

L'examen microscopique de coupes intéressant l'une des nervures attaquées permet de s'assurer que l'on a affaire à un champignon de la grande famille des Pyrénomycètes : *Glæosporium nervisequum* Sacc., très voisin de celui qui détermine l'anthracnose de la vigne.

Il n'y a pas de remède actuellement connu contre l'envahissement des platanes par ce parasite qui n'est d'ailleurs pas extrêmement redoutable, car si les feuilles attaquées tombent, d'autres sont réfractaires à l'envahissement et la maladie ne semble pas se propager de proche en proche d'une manière continue.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 7 juin 1899.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et approuvé.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Gonthier : *Le Pont et les Bains de la Caille.*
Mugnier : *Note sur la Chorographie de Jacques Delesa.*
Camus : *Les Epées de Bordeaux en Guyenne et en Savoie.*

M. Constantin fait une très intéressante communication orale sur le patois de la vallée de Beaufort dont certains caractères se retrouvent soit dans la morphologie soit dans le vocabulaire des patois des vallées de Flumet, Megève et Chamonix.

M. Bruchet signale à propos de la publication relative à Mandrin qui a paru dans le dernier numéro de la *Revue savoisienne*, un extrait de l'*Histoire manuscrite de Megève*, par le curé Berthet (dû à l'obligeance de notre collègue M. Dussaix qui a bien voulu copier ce manuscrit pour le dépôt des Archives départementales). Cet extrait mentionne les déprédations commises par Lucifer et sa bande à Megève et à Albertville et la prise de ce brigand de 1760 à 1762.

M. Marteaux fait la communication suivante :

« On trouve parfois dans des chartes peu anciennes les mots *glière* et *vorgière* pour désigner des terrains incultes ou de maigre produit. C'est ainsi qu'on lit, au XVI^e^ siècle, dans l'une

d'elles recucillie par M. l'abbé Ducrettet et concernant la paroisse de Marlens : « cent jornaulx vaccans en *glières* et *vorzières* ». On peut se demander quel est le sens exact de ces mots. Glière, en pat. *glire,* auxquels correspond le v. fr. *glaire,* au sens de terre graveleuse, est une dénomination rurale qui s'applique toujours à des terrains rocailleux et sablonneux, avoisinant le plus souvent, mais non nécessairement un cours d'eau ; telles sont les glières d'Alex et d'Argonnex au bord du Fier, de Thorens, au pied d'un rocher, etc.; tel est le nom, en 1313, de la villa de *Glères,* disparu de la mappe cadastrale et cité par M. l'abbé Lavanchy dans sa monographie de la paroisse de Duingt. L'étymologie latine *glarea, glaria,* gros sable, gravier, est donc bien confirmée. — *Vorzière* est le féminin de *vorzier,* en patois *vorzy* ou *vorjy*, de *vorze,* un des noms de l'osier. En dauph. *vorzey* est, selon M. l'abbé A. Devaux, un bois en broussailles, d'osier ou de saules, croissant dans les lieux humides. Le *d* médial se changeant, en italien, par ex. en *z* devant un *i* palatal et même devant une voyelle simple, *vorzier* pour *verzier* avec labialisation de *e* est un doublet du fr. *vergier,* plus tard *verger*, de *viridarium*. Une vorzière est donc un terrain inculte, couvert d'arbustes verts comme l'osier et le saule et s'épaississant en broussailles aux bords des cours d'eau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire adjoint, Max Bruchet.

DOCUMENTS

RELATIFS A LA

RÉUNION DE LA SAVOIE A LA FRANCE

EN 1792

(Suite.)

Annexe

au Procès-verbal de la séance du lundi 22 octobre.

RAPPORTS DES COMMISSAIRES.

1er Bureau. — **Province de Carouge.**

Nous soussignés, certifions que l'état ci-joint est le résultat exact du dépouillement des vœux des communes de la province de Carouge.

Sur 64 paroisses dont elle est composée, 42 ont demandé

d'une manière formelle leur réunion à la France sans condition, 21 ont donné à leurs députés les pleins pouvoirs de choisir en leur nom le gouvernement qu'ils jugeraient nécessaire au bonheur du pays. Une seule, celle de Musiège, n'a pas envoyé de député.

Fait à Chambéry, le 21 octobre 1792.

Signé : De la Fontaine, Rivollet, Cavussin, Burdallet.

Liste des députés du 1er bureau. — Province de Carouge.

DÉPUTÉS	COMMUNES	NATURE DU MANDAT
Arnaud Ambin.	Marlioz.	Réunion à la France
Bain Cl. Fr.	Etrembières.	Mandat illimité
Berthet Jean.	Bossey-Troënex.	Réunion à la France
Blanchard J.-J.	St-Blaise.	Id.
Boccard G.-H.	Annemasse.	Mandat illimité
Bocquet Claude.	Minzier.	Id.
Boejat F.	Bernex, Confignon, Onex.	Réunion à la France
Bouchet Gasp.	Présilly.	Id.
Burdallet Et., *notaire* .	Andilly.	Id.
Burlat J.-J.	Chevrier.	Mandat illimité
Cavussin Guill	Chêne-Thonex.	Réunion à la France
Chastel F., *homme de loi*	Veigy.	Id.
Chastel Michel, *officier aux Allobroges*	Foncenex.	Id.
Chatenod Jean	Frangy.	Id.
Chaumontet J.-M. . . .	Monnetier-Mornex.	Mandat illimité
Chaumontet Philibert . .	Arcine.	Id.
Chautemps Claude [1] . .	Valleiry.	Id.
Curtet P. M.	St-Jean-sous-Chaumont.	Réunion à la France
Deléaval Fr.	Juvigny.	Id.
Deléaval Pierre	Ville-la-Grand.	Id.
Delafontaine Cl. Fr. . .	Thairy-Laconnex.	Id.
Donzier V.-A.	Eloise.	Id.
Duchesne Jos.	Franclens.	Id.
Dumont Cl.	Vétraz.	Mandat illimité
Dunand Jos.	Vers.	Réunion à la France
Duplaine Bernard. . . .	Bans, Vulbens.	Mandat illimité
Dupraz Jos.	Challonges.	Réunion à la France
Durouvenoz	Copponex.	Id.
Favre Gasp.	Cernex.	Id.
Folliet Fr. Jos.	Chenex.	Id.
Frarin J.-B.	Ambilly, Monthoux.	Mandat illimité
Gay Gab.	Contamines-en-Genevois.	Réunion à la France
Gojon J.-V.	St-Germain-sur-Rhône.	Id.
Grand J.-A.	Meinier.	Mandat illimité
Jacquet Jean	Cruseilles.	Id.
Jacquet J.-Cl.-M.	Archamps.	Id.
Lacroix Cl.	Cercier.	Réunion à la France
Lanternier Marin. . . .	Epagny de Chaumont.	Id.
Lasalle Fr.	Veyrier-sous-Salève.	Id.
Mareschal J.-M.	Aire-la-Ville.	Id.
Michard Louis	Bassy-Vétrens.	Id.
Monod Jean	Jonzier.	Id.

1. L'assemblée primaire de cette commune eut lieu sous la présidence de Pierre Duvillard, curé du lieu.

DÉPUTÉS	COMMUNES	NATURE DU MANDAT
Neyron Louis.	Chavannaz.	Réunion à la France
Orsier André, *curé*. . .	Vovray-en-Bornes.	Id.
Parenthoux Nicolas. . .	Usinens [1].	Id.
Pasteur Jacques	Collonges-Bellerive.	Id.
Perrin Pierre.	Chaumont.	Id.
Perroud Claude	Compesières.	Id.
Pichollet Christophe. .	Sallenôves.	Mandat illimité
Picollet Jh, *homme de loi*	St-Julien.	Réunion à la France
Ribbaz Cl Fr.	Viry, Avusy, Humilly.	Id.
Rivollet J.-Maur. . . .	Choulex.	Id.
Roch Antoine	Neydens.	Id.
Rosay L.	Savigny.	Mandat illimité
Rosay Michel.	Dingy-en-Wache.	Id.
Taponier J.-Cl.	Beaumont, Jussy, le Châble	Id.
Veyrat Blaise	Chêne-en-Semine.	Réunion à la France
Veyrat L.	Clarafond.	Mandat illimité
Villard Charles [2]. . . .	Carouge, Lancy.	Réunion à la France
Vuagnat F.	Feigères.	Id.
Vuarin Cl.-Fr.	Collonges-sous-Salève.	Mandat illimité
Veyrat Fr.	Chessenaz.	Id.

Nota. — La commune de Musiège n'a pas envoyé de député.

2e Bureau. — **Province de Chablais.**

L'an 1792, le 1er de la Liberté et de l'Egalité savoisienne, et le 21 du mois d'octobre, dans l'église paroissiale de Chambéry, l'Assemblée générale de l'Empire savoisien séante, sur la motion d'un citoyen, il a été arrêté, à l'unanimité des voix, que chaque province qui compose la Savoie nommera un comité composé de quatre citoyens, pour vérifier les pouvoirs des députés de chaque commune, et deux secrétaires, lesquels doivent tous être pris dans le nombre des députés. En conséquence de quoi ceux des communes de la province du Chablais ci-après nommés ont élu unanimement pour commissaires les citoyens Claude-Louis-Victor Dessaix, homme de loi, Guillaume-Joseph Gentil, Athanase Bron et Joseph-Marie Bétemps, et pour secrétaires les citoyens Jean-Pierre-Marie Favrat et Joseph-Marie Girod ; il a été ensuite procédé à l'examen des pouvoirs. Il en est résulté que les communes du Chablais. au nombre de 61, ont unanimement arrêté de se réunir à la France, les unes en un département, les autres en deux départements. La commune du Biot est la seule qui ait opinée principalement pour une république séparée, subsidiairement pour la réunion à la France. Plusieurs ont fait des protestes de ne point contribuer à la dette nationale et qu'on ne touche en rien à la religion.

(Signé par les dits commissaires.)

1. L'assemblée primaire eut lieu sous la présidence de François Ducret, curé, doyen d âge
2. Membre de la députation de l'Assemblée allobroge chargee de porter à la Convention le vœu d'union.

Liste des députés du 2e bureau. — Province du Chablais.

DÉPUTÉS	COMMUNES	NATURE DU MANDAT
Arpin Jean	Excenevex.	Réunion à la France
Bel Etienne	Brenthonne, Avully, Vigny	Id.
Bétemps J.-M., *avoué* . .	Massongy.	Id.
Blanc Cl., *homme de loi*	Evian, Féternes [1], Marin, Maxilly, Neuvecelle, Publier [1], Vinzier.	Id.
Bouvet Jacques, *prêtre* .	Le Biot.	Rép. indépendante
Bron Athanase	Chevenoz [1], La Chapelle.	Réunion à la France
Buttet J.-F.-M.	St Jean d'Aulp.	Id.
Cachat P.-J.	Thollon.	Id.
Carrier Philibert	Larringes.	Id.
Chappet Rodolphe . . .	Perrignier.	Id.
Charmot Jacq.	Sciez, Filly, Chavannex.	Id.
Chamot Pierre	St-Gingolph.	Id.
Dessaix C.-L.-V., *h. de loi* [2]	Thonon.	Id.
Détraz Joseph	Orcier.	Id.
Dubouloz Thomas . . .	Armoy, Lyaud.	Id.
Duchesne A.	Margencel.	Id.
Favrat J.-P.-M.	Bellevaux.	Id.
Favre J.-B.	Nernier.	Id.
Fichard Henri	Cusy-Chens.	Id.
Folliet F°'-M', *h. de loi* [3]	Abondance.	Id. [1]
Frezier Claude.	Bons.	Id.
Frezier Joseph	Draillant.	Id.
Frezier Joseph-Marie . .	Vailly, Lullin, Reyvroz.	Id.
Gallay J.-Cl	La Forclaz.	Id.
Gentil Guill.-Jos. . . .	St-Didier [1].	Id.
Girod J.-Franç.-Marie. .	St-Cergues.	Id.
Grivaz Fr.-M.	Mégevette.	Id.
Grivel-Delillaz Jacq. .	Morzine.	Id.
Guyot Bernard	Douvaine.	Id.
Lochon Joseph	Allinges-Mesinges.	Id.
Maitre André	Lugrin [1].	Id.
Maxit J.-M., *notaire* . .	Châtel.	Id. [1]
Michoud Franç.	St-Paul.	Id.
Mechoud Antoine. . . .	Montriond.	Id.
Michaud J.-M.	Messery.	Id.
Monin Thomas.	Hermance.	Id.
Mouchet Claude	Saxel.	Id.
Peillex P.-Et.	Bernex.	Id.
Pelloux Jacq.	Loisin.	Id.
Perroud Gasp.	Anthy.	Id.
Pomel Philippe.	Les Habères.	Id.
Rosset G.	Yvoire.	Id.
Ruche Amed.	Corzier.	Id.
Sache J.	Novel.	Id.
Tupin C.-A., *homme de loi*	Vacheresse.	Id.
Tupin Amed	Bonnevaux.	Id.
Vacherand Fabien . . .	Brens, Machilly.	Id.
Vignet Pierre-Louis. . .	Lully, Fessy, Cervens.	Id.
Violland J.-F.	Ballaison.	Id.
Vulliez François	La Vernaz.	Id.

1. Les délibérations des assemblées populaires des huit communes suivantes Abondance. Châtel, Chevenoz, Féternes, Lugrin, Publier, St-Didier et Vinzier, demandent que la Savoie forme deux départements ayant leurs chefs-lieux l'un à Chambéry, l'autre à Carouge.

2 Membre de la députation de l'Assemblée allobroge chargée de porter à la Convention le vœu d'union.

3. Bisaïeul de M. André Folliet, sénateur de la Haute-Savoie.

Commune de Chevenoz. — La commune suppliant la nation française de ne rien changer au culte et à la religion de ses ancêtres, la supplie encore de vouloir lui former un district à Evian, où, attaché par le débouché de ses denrées et de son commerce, il lui convient particulièrement d'avoir un tribunal de district parce qu'en l'établissant ailleurs on les mettrait dans le cas d'une double dépense pour les voyages ; la suppliant également de fixer son département à Carouge et non à Chambéry, dont elle se trouverait éloignée de plus de 25 lieues, etc.

Commune de Thonon. — L'an 1792 et le 14 octobre, l'an 4 de la Liberté française, et le 1er de la Liberté savoisienne et de l'Egalité, la commune de Thonon, capitale de la province du Chablais, dont la population en tout arrive à 4,500 individus, s'étant rassemblée dans son église paroissiale en majorité des dits individus et notamment des mâles au-dessus de 21 ans, après avoir été convoquée au son de la cloche pour délibérer sur le gouvernement qu'il lui convient d'adopter d'après la liberté que lui ont procurée les armes de la nation française, a d'abord nommé pour président le citoyen Joseph Jordan, doyen d'âge, pour vice-président le citoyen Félix Boccard, et pour ses deux secrétaires les citoyens François-Joseph-Eugène Anthoinoz et Louis-François Arpin ; ensuite de quoi ils ont arrêté et décidé à l'unanimité et sur acclamations, de requérir de la Convention nationale de France la faculté de faire partie intégrante de la République française, et pour exprimer les vœux dans l'assemblée générale qui se tiendra dans l'église paroissiale de Chambéry, le 21 du courant, à 2 heures après-midi, les dits citoyens, assemblés comme dessus, ont nommé, à la majorité des voix pour leur député, le citoyen Louis-Victor Dessaix, homme de loi, et pour suppléants, les citoyens François-Marie Dupérier, médecin, et Cl. Naz, homme de loi, à l'effet d'y délibérer sur une adresse à présenter à la Convention Nationale, conforme au vœu ci-dessus exprimé. Fait et arrêté en présence de tous les citoyens assemblés comme ci-dessus et signé par les dits président, vice-président et secrétaires. Délivré par les dits secrétaires audit député et au besoin aux dits suppléants pour leur servir de titres et pièces justificatives du vœu ci-dessus exprimé. *Signé :* Anthoinoz et Arpin, *secrétaires.*

3e Bureau. — **Province de Faucigny.**

La province de Faucigny est composée de 79 communes ; sa population est de 57,000 âmes. Toutes ces communes, à

part celle de Saint-Gervais, ont émis individuellement, à l'unanimité, le vœu exprès de leur union et incorporation à la nation française pour en faire partie intégrante à jamais indivisible. Elles veulent, disent-elles, unir leur sort à celui de la France.

Un certain nombre de communes ont motivé ce vœu sur de grandes considérations, les autres n'en ont pas énoncé.

La très grande majorité a fait exprimer dans le procès-verbal de sa délibération « qu'elle se réserve la liberté du culte catholique professé à ce jour » ; quelques-unes ont ajouté « en communion avec le pape, chef de l'Eglise » ; une seule qui est de 800 âmes, « qu'il ne soit rien changé à la hiérarchie ecclésiastique sans le consentement du pape ». La même majorité a aussi fait consigner dans le procès-verbal son désir et son espérance que la justice et la générosité de la nation française n'exigeront pas que la Savoie supporte rien des dettes françaises contractées avant l'incorporation ; ni que les assignats et autres papiers de France soient forcés pour les affaires précédemment faites, que suivant le cours et le taux qu'ils obtiendraient librement dans ce pays relativement aux monnaies d'or et d'argent.

La commune de Saint-Gervais a donné mandat illimité à son député et n'a pas exprimé de vœu.

Les mandats des députés sont d'ailleurs illimités, et quant à la forme, il y en a neuf qui ne sont pas en original ; la copie de deux d'ilceux, savoir : de celui de Saint-Gervais et de Marcellaz est signée et authentiquée par le secrétaire officier public de la municipalité qu'on appelait ci-devant le secrétaire de paroisse ; la copie des cinq autres, savoir : de Cranves, Fillinges, Arthaz, Sales et Lucinge, est signée et authentiquée par le citoyen Brunier, qui avait été prié par la société des Jacobins pour y aller porter la proclamation des commissaires de la Convention nationale de France. Ces sept copies ne sont pas signées par les secrétaires qui ont servi pour la délibération ; il y est cependant dit qu'ils ont signé l'original et qu'il est resté aux archives de la communauté. Les deux autres mandats en copie sont ceux de Bonne et de Cranves ; la copie présentée par leurs députés est signée par le secrétaire qui a servi pour la délibération.

Nous ajouterons que six communes ont annoncé qu'elles demandaient qu'il fût établi un tribunal de district à Sallanches, pour tout le haut du Faucigny.

Fait à Chambéry, le 21 octobre 1792.

Signé : JACQUIER, *commissaire rapporteur.*

Après la lecture de ce rapport, le député de St-Gervais est monté à la tribune, et y a déclaré que, quoique par erreur du secrétaire, le vœu de la commune qu'il représentait ne fût pas exprimé sur le procès-verbal, il avait cependant été unanime pour la réunion à la nation française comme partie intégrante. En conséquence ce député a émis le même vœu au nom de sa commune.

Liste des membres du 3e bureau. — Province du Faucigny.

DÉPUTÉS	COMMUNES	NATURE DU MANDAT
Ansenay Georges, dit Alex	Bellecombe.	Réunion à la France
Baillard J.-M.	Marcellaz.	Id.
Ballaloud	1	
Bard 2.	1	
Berthoud Nicolas. . . .	Les Ouches.	Id.
Boccard Georges	Cranves.	Mandat illimité
Bouchet Pierre, *curé* . .	Viuz-en-Sallaz.	Réunion à la France
Brunier Cl.-M.	Arthaz.	Id.
Caddet L.-Et.	Nancy-sur-Cluses.	Id.
Chambet Joseph.	Peillonnex.	Id.
Chatrier Fr.-Aug. . . .	La Côte d'Hyot.	Id.
Claret-Fromage J.-M. .	Crest-Voland.	Id. 3
Clert Jean Jos.	Nangy.	Id.
Couttet J.-Cl.	Chamonix.	Mandat illimité
Crottet père.	1	
Crottet fils	1	
Decret J.-F, *homme de loi*	Ayse, Marignier 4.	Réunion à la France
Decret Bernard	1	
Decrey Claude	Mieussy.	Id.
Desbois	1	
Domenjoud J-B-L., *vicaire*	Bogève.	Id.
Dufrène Pierre	La Tour.	Réunion à la France
Dumas-Voizet.	St-Nicolas-la-Chapelle.	Id. 3
Dussaix J.-Jos.	St-Jeoire.	Id.
Fontaine J. Fr.	St-Maurice-de-Rumilly.	Id.
Faillon Pierre	Contamines-sur-Arve.	Id.
Fongellaz Cl.	Petit-Bornand.	Id.
Gathier J.	Chatillon.	Id.
Gavard, *homme de loi* 5	1	
Jacquier, *homme de loi* .	1	
Levet J. Fr., *laboureur*.	Entremont.	Id.
Lombard Michel	Passeirier.	Id.
Longet François	St-Romain	Id.
Martin	Flumet.	Id.
Michon J.-Alexis	Onion.	Id.
Moccand Fr.-Jos.	Sixt.	Id.
Montessuit Ch.	St-Laurent.	Mandat illimité
Mossuz Nicolas.	St-Jean-de-Tholome.	Réunion à la France
Mouchet M'., *homme de loi*	Boége.	Mandat illimité
Perrin Joseph	St-Martin, Combloux.	Réun. à la France 3

1. Les documents n'indiquent pas le nom de la commune représentée par ce député.
2. Membre suppléant de la députation chargée de porter à la Convention le vœu d'union.
3. Cette commune demande qu'il soit établi un district à Sallanches.
4. Les prêtres de la commune assistèrent à la délibération.
5. J. M. Gavard, élu en 1793 député à la Convention et non acceptant, fut en 1795 député aux Cinq-Cents, puis sous préfet de Bonneville sous l Empire.

DÉPUTÉS	COMMUNES	NATURE DU MANDAT
Raddaz Joseph.	Les Contamines, N.-D. de [la Gorge.	Réunion à la France
Revillod, *homme de loi.*	1	
Rosnoblet J.-Fr.	Arenthon.	Id.
Saint-Amour.	1	
Sommellier, *homme de loi*	1	
Thevenet	1	

4e Bureau. — Province de Genevois.

Les députés du Genevois, réunis en comité particulier pour vérifier les pouvoirs des divers députés de cette province, ont élu pour commissaires les citoyens François Dagand, d'Alève ; Claude-André Dufour, de la Roche, député de la Chapelle-Rambaud ; Louis-Michel Tochon, d'Annecy, député de Metz, et le citoyen Jean-Claude Burnod, d'Annecy, député de Groisy-en-Bornes, et pour les secrétaires, les citoyens Jacques Rubellin, député de Marcellaz : Pierre-Imbert Thiollier, de Chambéry, député de Boussy ; Joseph-Marie Baud, d'Alby, député de Saint-Félix ; François Ruphy, d'Annecy, député de Marlens, de tous lesquels ils ont vérifié la qualité par l'examen de leur mandat, et ensuite ils ont passé à la vérification des mandats, pour connaître le nom des députés et de leurs suppléants, ainsi que la nature de leurs pouvoirs. Il a été reconnu que toutes les communes de la dite province, sauf celle de Villy-le-Peloux pour laquelle personne ne s'est présenté, avaient nommé des députés avec pouvoir de demander l'incorporation à la République française, et la grande majorité avec pouvoir de représenter, délibérer et arrêter ce qui serait nécessaire pour le bien public et pour l'établissement de la liberté et de l'égalité savoisienne, ce qui a été fait par l'appel nominal des communes et par la vérification des pouvoirs conformément à l'état ci-joint.

Il résulte en outre de cet état que 16 communes, en émettant le vœu de la réunion à la France, ont mis la condition qu'on ne changerait pas la religion catholique : ce sont les communes *d'Aviernoz, Argonex, Annecy-le-Vieux, Allonzier. Ansigny, Bluffy, Cornier, Cuvaz, Dingy-Saint-Clair, La Frasse, Groisy, Jussy, Menthonnex-en-Bornes, Thorens, Villard-sur-Thônes, Villy-le-Bouveret.*

Fait au bureau du Comité de la province de Genevois de la Convention Nationale savoisienne.

Chambéry, le 21 octobre 1792.

(Suivent les signatures des Commissaires.)

1. Les documents n indiquent pas le nom de la commune représentée par ce deputé.

Liste des membres du 4e bureau. — Province de Genevois.

DEPUTÉS	COMMUNES	NATURE DU MANDAT
Adam Jos.	Talloires.	Réunion à la France
Aretan Et. Jos.	Arbusigny.	Id.
Barrucand Fr.	Bluffy.	Id. [1]
Baud Jos -M.	St-Félix.	Id.
Bertherat Jos..	St-Martin.	Id.
Blain Georges	Chavanod.	Id.
Bocquet Pierre	Charvonex.	Id.
Borrel Jos.	St-André.	Id.
Brachet Maurice	Montmin.	Id.
Brunet Fr.	Alex.	Id.
Buffard Fr.	Ansigny.	Id. [1]
Burnod F. *homme de loi*.	Bonneguette.	Id.
Burnod J.-Cl.	Groisy-en-Borne.	Id. [1]
Carteron Louis.	Balmont.	Id.
Chappet Eust.	Léchaux.	Id.
Charvier Jean	La Frasse.	Id. [1]
Charvier Ant.	Etersy.	Id.
Clerc Fr.	Sion.	Id.
Challut J.-Fr.	Evires.	Id.
Christin Fr.	Cornier.	Id. [1]
Cochet Pierre	Marigny.	Id.
Comte Ch.	Cons.	Id.
Coppier J.-Cl.	Veyrier.	Id.
Corbet Jean	Cuvat.	Id. [1]
Coster André	Montagny.	Id.
Coussy Fr..	Menthonnex-s-Clermont.	Id.
Croizat Aimé	Crempigny.	Id.
Crozet Henri	Annecy-le-Vieux.	Id. [1]
Dairin Jean.	Droisy.	Id.
Dairin Cl.-Ant	Desingy.	Id.
Dagand Fr.	Alève.	Id.
Deage Jos [2].	La Roche.	Id.
Décisier Donat.	Sévrier.	Id.
Decolz Jacq.-Jos. . . .	Mesigny.	Id.
Delachenal Joseph. . .	Outre Cnaise.	Id.
Delachenal Jean-Joseph.	Ugine.	Id.
Delavenay Mathieu. . .	Chilly.	Id.
Déléan J.-P.	Balme de Thuy.	Id.
Délétraz Cl.-L.	Villaz.	Id.
Demaison Nicolas. . . .	St Jorioz.	Id.
Descôtes Joseph	Vaux.	Id.
Domenjoud J.-Fr.	St-Eustache.	Id.
Dommartin Fr.	Pers.	Id.
Dorlier Ant..	Viuz-la-Chiesaz.	Id.
Duchesne César.	Thusy.	Id.
Duclos Louis.	Chapéry.	Id.
Ducroz Fr.-J.	Jussy.	Id. [1]
Dufour J.-M.	Etaux.	Id.
Dufour Cl.-André . . .	Chapelle-Rambaud.	Id.
Dunand Claude.	Seythenex.	Id.
Duparc J.-Fr.	Sillingy.	Id.
Duronzier Fr.	Esery.	Id.
Dusonchet Fr.Jos. . . .	Choisy.	Id.

1. Réunion à la France à la condition qu'on ne changera pas la religion catholique

2 Elu chef du 3e bataillon des volontaires du département du Mont-Blanc, tué à Venise en 1797.

DÉPUTÉS	COMMUNES	NATURE DU MANDAT
Dussouget H.-B.	Menthon.	Réunion à la France
Faure Lorraine J.M. . .	St-Jean de Sixt.	Id. [1]
Favre Fr. *homme de loi* [2]	Annecy.	Id.
Feriaz G.-Fr.	Les Clefs.	Id.
Fernex J. Fr.	Duing d'Héré.	Id.
Fillion R.-Jos.	Manigod.	Id.
Folliet J.-B.	Nonglard.	Id.
Fournier Et.	Villy le Bouveret.	Id.
Fumex Pierre.	Ferrière.	Id.
Gantin Georges.	Vallières.	Id.
Garbillon Jos.	Gevrier.	Id.
Gay Et.	Lovagny.	Id.
Goddet Ant.	Balme de Sillingy.	Id.
Guillermin J.-M.	Poisy.	Id.
Hivert F.	La Muraz.	Id.
Jacquet J.	Allonzier.	Id. [1]
Janin Et.	Vieugy.	Id.
Japel Cl.	Le Sappey.	Id.
Lachenal Bernard . . .	Argonnex.	Id. [1]
Lafrasse Ant.	Dingy-St-Clair	Id. [1]
Lathuile J.B.	Thônes.	Id.
Lavenay P.-M.	Amancy.	Id.
Lavorel Ant.	Epagny.	Id.
Martin Cl.	Héry sur Ugine.	Id.
Masson Alexandre . . .	La Clusaz.	Id.
Matrod Cl.	Héry sur Alby.	Id.
Mermillod Ans.	Villard sur Thônes.	Id. [1]
Métral André	Aviernoz.	Id. [1]
Morand Jean.	St-Eusèbe.	Id.
Mouthon J.-Fr.	Les Ollières.	Id.
Mugnier Jean.	Seynod.	Id.
Neyret Jean	Gyez.	Id.
Nicollin Prosper	Doussard.	Id.
Orsier J.-L.	Menthonnex en Bornes.	Id. [1]
Paccard Jean.	Quintal.	Id.
Périllia r J.-P.	Grand-Bornand.	Id.
Pepin Cl.-Fr.	Marthod.	Id.
Philippe André.	Esserts.	Id.
Prevost Jean-Michel . .	Faverges.	Id.
Prevost J.-B.	St-Ferréol.	Id.
Raphoz Cl.	Reignier.	Id.
Raphoz Cl.-Jos.	St-Sixt.	Id.
Rassat Michel	St-Sylvestre.	Id.
Reignier J.-P.	Alby.	Id.
Reigner Pierre	Mûres.	Id.
Ricallin Prosper	Chevalline.	Id.
Richard Jacq.-Phil. . . .	Gruffy.	Id.
Richard Maur.	Serraval.	Id.
Robert Pierre	Pringy.	Id.
Rolland J.	Versonnex.	Id.
Rubellin J.	Marcellaz.	Id.
Ruphy T.-D.	Naves.	Id.
Ruphy Fr.	Marlens.	Id.

1. Réunion à la France à condition qu'on ne changera pas la religion catholique.

2 Jean-François Favre, né à Annecy en 1757, maire de la ville, membre de la députation chargée de porter à la Convention le vœu d'union, député du Mont Blanc aux Cinq Cents en 1795, secrétaire de ce Conseil, mort à Annecy en 1855, a légué sa grande fortune patrimoniale à l'hôpital d'Annecy.

DÉPUTÉS	COMMUNES	NATURE DU MANDAT
Thovex Ailx	La Clusaz.	Réunion à la France
Thiollier P.-H., *h. de loi*	Boussy.	Id.
Tissot P.-Nic.	Thorens.	Id. [1]
Tochon L.-M.	Metz.	Id.
Varay J.-Cl.	Entreverne.	Id.
Vars J. (de)	Clermont.	Id.
Vernex Fr.	Meitet.	Id.

Nota. — La commune de Villy-le-Pelloux n'a pas envoyé de député.

5e Bureau. — **Province de Maurienne.**

Les Commissaires nommés par les députés de la province de Maurienne, ayant sérieusement examiné les pouvoirs présentés par les députés des communes, les ont tous reconnus pour valides, sauf celui de la commune de Saint-Julien, par le motif qu'ayant signé comme secrétaire, il n'a pu être en même temps son député. Quant aux pouvoirs des communes de Lanslebourg, Thermignon et Sollières, ils ont déterminé d'en référer à l'Assemblée nationale par l'organe du citoyen Lyonnaz, observant par l'énumération faite de toutes les communes de la province qu'il n'en manque que trois, savoir ; Lanslevillard, Bessans et Bonneval, mais que cette omission est très naturelle, puisque l'armée française n'occupe pas leur territoire qui est environné de soldats piémontais et qu'il aurait été dangereux pour ces communes de manifester leurs vœux, et puisque les commissaires ont prononcé la nullité de la députation du citoyen Dalbanne par la commune de Saint-Julien, il ont arrêté d'envoyer un exprès au citoyen Maurice Rochet, pour l'inviter à venir prendre séance comme premier suppléant,

Chambéry, le 21 octobre 1792.

Signé : Joseph-Ignace Favre, B. Martin, Gilbert, Laymond.

Liste des membres du 5e bureau. — Province de Maurienne.

DÉPUTÉS.	COMMUNES	NATURE DU MANDAT
Assier Gabriel	Beaune.	Réunion à la France
Bal-Popelin Jos.	St-Pierre de Belleville.	Id.
Balmain, *homme de loi*.	[2]	
Bertrand Jacq.-André .	St-Michel.	Id.
Bouttaz Saturnin. . . .	Fontcouverte.	Id.

1. Reunion à la France à la condition qu'on ne changera pas la religion catholique.

2. Sans indication de commune. Jacq -Ant Balmain, l un des membres suppleants de la députation chargée de porter à la Convention le vœu d'union, fut en 1793 député à la Convention, puis au Conseil des 500, et membre du Tribunal de Cassation.

DÉPUTÉS	COMMUNES	NATURE DU MANDAT
Bouvier Fr.	St Léger.	Réunion à la France
Brun Ch.-Catherin . . .	St-Jean d'Arves.	Id.
Buisson Hyacinthe . . .	Villarodin.	Id.
Buttard Paul	Pontamafrey.	Id.
Charvin Marc	Montrond.	Id.
Clément Gabriel. . . .	St-Martin de la Chambre.	Id.
Cler F.-Fr.	La Chapelle.	Id.
Constantin P.-Fr. . . .	Albiez-le-Vieux.	Id.
Cordel Pierre.	Randens.	Id.
Deschamps.	Montvernier.	Id.
Didier Ch. Catherin . .	St-Sorlin d'Arves.	Id.
Diernaz Ant.	Montgellafrey.	Id.
Dufresne Theodule. . .	La Chambre.	Id.
Exertier Louis.	Albiez le Jeune.	Id.
Favre J.-I. *homme de loi*	St-Jean de Maurienne.	Id.
Ferley Sébastien	Aiguebelle.	Id.
Francoz J.-Fr.	Orelle.	Id.
Foray Vincent.	St-Alban d'Urtières.	Id.
Fressard Cl.-Mat. . . .	Auxois.	Id.
Galix Michel.	Mont-Pascal.	Id.
Gilbert Jean, *notaire* . .	Villarembert.	Id.
Grange Jean-Antoine . .	Jarrier.	Id.
Grange Gasp.-Al.	Modane.	Id.
Grange Jos.-Fr	Valmeinier.	Id.
Grassis J Fr.	St-Martin outre Arc.	Id.
Grosset Alban	Argentine.	Id.
Hermiraz André	Fourneaux.	Id.
Julliard Isidore, *curé*. .	Thyl.	Id.
Laymond J.-B., *avoué* . .	Hermillon.	Id.
Lyonnaz	Lanslebourg, Thermignon, [Sollières	Id.
Mareschal Jos..	St-Martin de la Porte.	Id.
Martin J-B-A. *hom. de loi.*	St-Etienne de Cuines.	Id.
Melchiot Jos.	Bramans.	Id.
Mottard Jacq.	Albane.	Mandat illimité
Noraz Claude	Epierre.	Réunion à la France
Papoz Jos.	Villard Gondran.	Id.
Paquier	Montricher.	Id.
Parent G.-M.	St-Georges d'Urtières.	Id.
Pascal Guillaume . . .	Avrieux.	Id.
Perrier Michel	Valloires.	Id.
Pommier Pierre	Mont Sappey.	Id.
Rey Claude.	Freney.	Id.
Rivol Cl.-Am.	Mont-Denis.	Id.
Roch J.-Fr.	Notre-Dame du Châtel.	Id.
Rochet Maur.	St-Julien.	Id.
Rostaing J.-L.	St-Rémy.	Id.
Rostaing J.-B.	St-Marie de Cuines.	Id.
Rostaing J.-E	St-Alban des Villards.	Id.
Rostaing Nicolas	S'-Colomban des Villards.	Id.
Truchet Claude-Joseph.	St-Pancrace.	Id.
Vinit Pierre.	St Avre.	Id.

Nota. — Les communes de Lanslevillard, Bessans et Bonneval n'ont pas envoyé de députés, étant occupées par les Piémontais.

6e Bureau. — **Province de Savoie.**

Les députés de la province de Savoie, réunis dans l'Assem-

ble générale de la nation en un bureau particulier, présidés par le doyen d'âge, Michel Blanc, député de la commune de Saint-Maxime de Beaufort, ont nommé, pour commissaires vérificateurs des pouvoirs, les citoyens : Marin, Morel, Roche et Bertrand, lesquels ont examiné successivement tous les mandats réunis sur leur bureau, et ont fait rapport à l'Assemblée que la ci-devant province de Savoie était composée, suivant les tabelles des bureaux d'Intendance, de 206 paroisses, et que toutes, sauf deux avaient envoyé leurs députés à l'Assemblée. Le dépouillement exact des pouvoirs a présenté 167 communes qui ont exprimé dans leurs mandats le vœu précis et sans condition d'être réunies à la République française et d'en former partie intégrante, 30 ont chargé leurs députés de l'émission du vœu ; six en exprimant leur vœu pour la réunion, y ont ajouté la protestation de ne pas concourir au paiement de la dette nationale de France contractée avant la réunion. Une seule commune, celle d'Ontex, veut former une République particulière. Ils ont dit que l'on devait interroger spécifiquement les députés dont les mandats sont illimités.

Signé : Michel Blanc, Bertrand, Morel, Marin.

Liste des membres du 6e bureau. — Province de Savoie.

DÉPUTÉS	COMMUNES	NATURE DU MANDAT
Amblard Pierre.	Corbel.	Réunion à la France
Andrevon Nic., *avoué*. .	Ecole.	Id.
Artaud Berthet Ant. .	Ste-Marie d'Alvey.	Mandat illimité
Arnaud-Goddet J.-Fr. .	La Table.	Réunion à la France
Baffert Philibert. . . .	Entremont le Vieux.	Id.
Batardin François . . .	Triviers.	Id.
Béard Ant.	Chanaz sur Rhône.	Id.
Belille J.-B.	Chindrieux.	Id.
Bertrand Cl. *hom. de loi*	Montagnole.	Id.
Besson J.-B.	Barby.	Id.
Besson J.-P., *curé*. . . .	Lornay.	Id.
Bizet Jacques.	Mollard de Vion.	Id.
Blanc Michel, *notaire insinuateur* [1]..	St-Maxime de Beaufort.	Id.
Bonjean, *sénateur* . . .	[2]	
Bouchet Thomas, *avoué*.	Tournon.	Id.
Casset Ant.	Puygros.	Id.
Chabert Et	Cusy.	Id.
Chaffarod Fr.-X. . . .	Montailleur.	Id.
Chamoux Joseph	Chambéry le Vieux.	Id.
Champrond Louis. . . .	St-Cassin.	Id.
Chevallier-Joly J. . . .	Queige.	Id.

1 Doyen d'âge du bureau, aïeul de M. Pierre Blanc, décédé en 1896, député d'Albertville et doyen de la Chambre des Députés.

2. Sans désignation de commune.

DÉPUTÉS	COMMUNES	NATURE DU MANDAT
Cholet Victor	Voglans.	Réunion à la France
Clavelet Benoît	Rhoterens.	Id.
Collet G.-V.	Bellecombe en Beauge.	Id.
Corbeaux Fr. de. . . .	St Beron.	Id.
Crozet J.-Gasp. *notaire*.	Planaise.	Id.
Deglapigny Louis. . . .	Chamoux.	Id.
Degrange Louis	Noyer en Bauges.	Id.
Delabeye J.-M.	Traise.	Id.
Delloz Cour Claude . .	La Bauche.	Id.
Didier Gasp., *hom. de loi*	Sonnaz.	Id.
Dijoud Fr.-Philibert. . .	La Croix de la Rochette.	Id.
Domenjet P.F., *hom. de loi*	St-Jean de la Porte.	Id.
Doppet Amédée, *lieuten'-colonel des Allobroges* [1]	Chambéry.	Id.
Dubost François	Gresin, Lépin, les Mollasses	Id.
Dumoulin J.-Ant.	La Compôte en Bauges.	Id.
Dupasquier Ant, *notaire*	St-Paul sur Yenne.	Id.
Dupasquier J.-Fr.	Jongieux, Serrières.	Id.
Duret Nicolas	Francin.	Id.
Etattier Jacques	Ayton.	Id.
Exertier Noël	Mouxy.	Id.
Filliard P-L., *hom. de loi*	La Biolle.	Id.
Finaz Joseph.	St- Pierre de Soucy.	Id.
Fontaine Claude	La Bridoire.	Id.
Frandin Claude	St-Alban de Montbel.	Mandat illimité
Gabet, *homme de loi* . .	Cognin.	Réunion à la France
Gallay L.-Fr, *curé*. . .	Chapelle du Mont du Chat.	Id.
Gariod Joseph, *avoué*. .	Gresy.	Id.
Gariod Guill.	La Balme S. Pierre-Chatel.	Id.
Georges François. . . .	Villard d'Héry.	Id.
Grange Jean-Ant.	Jarsy.	Id.
Gruaz Romain, *notaire*.	Aiguebellette.	Réunion à la France
Ginet P.-Cl.	Salles.	Id.
Gruffaz C.	Massingy.	Id.
Guigardet C.	Gerbaix.	Id.
Heritier C., *notaire* . .	St-Jean de Chevelu.	Id.
Jouier J.-L.	Chavanne.	Id.
Le Roy Fr. *de Blois en Blaisois*.	Tresserve.	Id.
Loguoz Maurice	Motz.	Id.
Lozat Cl., *homme de loi*.	Villar-Léger.	Id.
Lambert Pierre.	Trévignin.	Id.
Magnin Th., *chirurgien major des Allobroges* .	Rumilly.	Id.
Maigrat Hippol., *notaire*	Villard de Beaufort.	Id.
Mamiot Cl., *chirurgien*.	Conflans.	Id.
Marin Anth., *h. de loi* [3]	[2]	
Maillet Cl.	Chamousset.	Id.
Mauvier dit Lavernaz. .	Conjux.	Id.
Métral André	Villaroux.	Id.
Millioz Sylvestre. . . .	St-Jean de Cous.	Id.
Morel.	[2]	
Monachon Eustache, *pré sid. d'âge de l'Assemblée*	Saint-Jeoire.	Id.
Monard Ant. *laboureur*.	St-Germain.	Id.

1. Fut général de division commandant en chef aux sieges de Toulon, de Lyon et aux Pyrenées, auteur de nombreux ouvrages et de *Mémoires*.
2. Sans désignation de commune.
3. Anthelme Marin fut député à la Convention nationale et au Conseil des 500.

DÉPUTÉS	COMMUNES	NATURE DU MANDAT
Nicollet Gaspard. . . .	Les Molettes.	Réunion à la France
Paccard François. . . .	Domessin.	Id.
Palluel Joseph.	Cléry, Frontenex.	Id.
Panisset Fr. Thé. *curé* [1]	St-Pierre d'Albigny.	Id.
Pavy Cl., *notaire*. . . .	[2]	
Perret François	Nances, Champagneux.	Mandat illimité
Perret J.-B.	[2]	
Perret Jos.	Moye.	Réunion à la France
Perrety Philibert. . . .	St-Pierre d'Arvey.	Id
Perrou Cl.	Césarches.	Id
Pichol Louis.	Haute-Luce.	Mandat illimité
Pichon Simon	Drumettaz Clarafond.	Réunion à la France
Picollet Cl. père *h. de loi*	[2]	
Picollet C-L. fils *h. de loi*	Rotherens.	Id.
Pignières François . . .	Dullin.	Mandat illimité
Piolet Pierre.	Lucey.	Réunion à la France
Pithon Cl.	Villard-Sallet.	Id.
Pointet Cl *hom. de loi*	Bassens.	Id.
Poncet Marc.	Marcieux.	Mandat illimité
Porta Cl , *homme de loi*	Attignat.	Id.
Porta J.-B. *homme de loi*	La Chapelle Blanche.	Réunion à la France
Portier Joseph.	Bonvillard.	Mandat illimité
Prallet J.-B..	[2]	
Prallet L , *avoué* . . .	Détrier.	Réunion à la France
Rebresson Cl. Fr. . . .	St-Ours.	Id
Riondet Joseph [3]	Les Echelles.	Id.
Rivoire L. fils, *notaire* .	Lay - Avressieux, Pont - [Beauvoisin.	Id.
Roche Cl.	Servolex.	Id.
Roullier Fr.	Curienne.	Id.
Roux J.-B , *curé*	Brison.	Id.
Roybet Claude	Gerbaix.	Id.
Savet M.	Coise.	Id
Sonnet Cl.	La Chavanne.	Id.
Soccaz J.	La Chapelle St-Martin.	Id.
Tartel F.	St-Offenge Dessous.	Mandat illimité
Thonion E., *de St-Beron* [4]	St-Franc.	Réunion à la France
Thonion F., *notaire*. . .	Thénésol, Pallud.	Id.
Varnier Fr.	Bourgneuf.	Mandat illimité
Velat Jos., *avoué*. . . .	Gilly.	Réunion à la France
Viviand, *homme de loi* .	[2]	

Commune de Bassens (député : Cl. Pointet, homme de loi). — « Ont unanimement par acclamation déclaré vouloir rester Français et faire partie intégrante de cette généreuse nation qui a bien voulu les retirer de l'esclavage et les laisser libre de se choisir leur gouvernement, renonçant pour toujours à celui des Piémontais. »

Commune de Brison-en-Savoie (député : Jean-Baptiste Roux,

1 Elu en 1793 évêque constitutionnel du Mont-Blanc dont le siège était Annecy

2. Sans designation de commune

3 Chef du 1er bataillon de volontaires du Mont-Blanc, Joseph Riondet, tanneur aux Echelles, devint colonel de la 18e demi-brigade de ligne, et fut tué à l'attaque du château du Cosseria le 14 avril 1796, en combattant courageusement à la tête des bataillons de sa demi-brigade

4. Aieul de M. le docteur Bernard Thonion, député d'Annecy de 1892 à 1898

curé de la paroisse ; suppléants : Bouquin et Curtelin). — Cette commune « charge expressément ses députés de prier l'Assemblée nationale de la recevoir pour partie intégrante de la France et de l'adopter pour sa chère, fidèle et éternelle alliée, ainsi qu'elle a bien voulu lui en faire l'offre généreuse, ce qui transporte chaque individu de joie et de reconnaissance ».

Commune de Chambéry. — Texte du procès-verbal : Du 14 octobre 1792, et le 1er de la République, et convoqués sous les auspices de l'Etre suprême dans l'église cathédrale au son de la cloche, de la manière ci-devant accoutumée, les habitants de la commune de Chambéry, après s'être élu un président d'âge en la personne du citoyen Joseph Dupuy, et celui-ci deux secrétaires aux personnes des citoyens Claude Saint-Martin et Jacques Ducoudray, ont reconnu que la fuite des Piémontais de la Savoie les ayant rendus libres, il ne leur convenait pas de rester sans gouvernement; ne voyant en conséquence rien qui soit plus urgent que de s'en donner un, et ayant les dits habitants été interpellés d'émettre leur vœu, ils ont unanimement et formellement déclaré vouloir être Français, faire partie intégrante de la République française, et former le 84e département de la France; et à l'effet de présenter leurs vœux à l'Assemblée générale de la Savoie, qui aura lieu le 21 du courant, ils ont nommé député le citoyen Amédée Doppet, lieutenant-colonel de la légion des Allobroges, et pour premier adjoint, le citoyen Mansord, et pour second adjoint, le citoyen L'Hôpital. De tout quoi a été dressé le présent procès-verbal.

(Signé par le Président et les Secrétaires.)

Commune de Corbel (député : Amblard Pierre ; suppléant : Georges Didier). — Cette commune « déclare unanimement qu'elle ne veut plus vivre sous la domination du roi de Sardaigne pour être tyrannique et arbitraire... Fait et délibéré l'an 4e de la Liberté française, et l'an 1er de la République française et savoisienne ».

Saint-Pierre de Soucy. — Demande la réunion à la France « sous la restriction qu'on ne changera rien à la religion chrétienne telle que nous l'avons observée et que l'on n'entrera en rien dans les dettes faites par le passé ».

Salles. — « Quelques personnes ont représenté successivement, par des observations très intéressantes, ce qu'il en coûte au peuple pour nourrir et satisfaire les passions d'un despote sur le trône, et à combien de malheurs conduisent les vexations de toute espèce de ses suppôts, malheurs, ont-ils dit, dont

nous avons été victimes ; sur quoi, l'Assemblée, consultée, à l'unanimité des voix a arrêté ce qui suit :

1° Que la commune proscrivait à jamais le régime des despotes et de la royauté ;

2° Qu'elle adopte le régime de la Liberté et de l'Egalité ;

3° Qu'elle ne reconnaît d'autre souveraineté que celle du peuple ;

4° Qu'elle veut se constituer en République ;

5° Qu'elle désirerait, pour rendre son gouvernement stable et indépendant, faire partie intégrante de l'empire français ;

6° Que chaque citoyen composant l'assemblée est décidé à appuyer de tous ses moyens les vœux sus-énoncés et de suite devra prononcer le serment de *vivre ou mourir*;

7° Qu'elle regarde comme traître à son pays et poursuivra comme tel quiconque essaiera de contrevenir à ses arrêtés.

1re Observation. Ne convient-il pas de représenter à la générosité de la nation française qu'elle ne rende les prisonniers faits dans le comté de Nice, que lorsqu'on aura rendu les différentes caisses que les Piémontais ont emportées en fuyant honteusement devant les armes de la Liberté ?

2e Observation. Que les sous additionnels sur la taille ci-devant royale, pour cause d'affranchissements, ne soient point exigés.

3e Observation. Que d'autres sous aussi additionnels à la susdite taille pour les meubles du ci-devant gouvernement, ceux pour la litière de la cavalerie, ceux des biens féodaux, ceux du médecin vétérinaire que l'on ne voit jamais, soient aussi mis au néant.

14 octobre 1792.

Signé : J. Comoz, *secrétaire* ; Jantet Michel, *secrétaire.*

(Les délibérations de Rumilly et Lornay sont à peu près semblables.)

7e Bureau. — **Province de Tarentaise.**

Ayant été déterminé que les députés des provinces formant le ci-devant duché de Savoie se nommeraient quatre commissaires pour chaque province, soit bureau, chargés de vérifier les pouvoirs des députés, le bureau de Tarentaise a nommé pour commissaires les citoyens Guméry, Fontanil, hommes de loi ; Mont-Mayeur et Jacquemoud, avoués, qui signeront ci-après.

Chambéry, dans la salle de l'Assemblée des communes, le 20 octobre, l'an 1er de la République française.

Rapport. — La Tarentaise, composée de 62 communes, a, dans cette Assemblée, 59 députés. La différence entre le nombre des communes et des députés vient de ce que Salins, Villarlurin, Fontaine et les Frasses, qui forment quatre communautés distinctes et une seule paroisse, ont choisi le même représentant, et que la Saulce n'en a point nommé. Le nombre des députés siégeant à l'Assemblée devrait donc être de 58 ; mais il faut remarquer que Blay en a nommé un quoiqu'il ne forme pas une commune : ce quartier est de la commune de Saint-Thomas-des-Esserts et de partie de Saint-Paul, et ses habitants n'ayant pu se trouver ni dans l'un ni dans l'autre des deux endroits le jour fixé pour la délibération, ils ont été obligés de délibérer seuls et de se nommer un député.

Les mandats ont tous la forme légale, il est résulté de leur lecture que 13 communes de Tarentaise ont déjà émis leur vœu pour être réunies à la République française, et les autres, à l'exception d'une, ont donné à leurs députés le pouvoir de choisir et adopter par eux le gouvernement que cette assemblée jugera le plus convenable à la Nation savoisienne. La commune exceptée est celle de Pesey : elle a exprimé le vœu qu'il convient à la Savoie de former une république particulière, sous la protection de la France ; et tous les mandats, sauf celui-ci, renferment le pouvoir de faire des lois provisoires pour le bien de la patrie.

Nous, commissaires soussignés, nommés pour examiner et vérifier les mandats des députés de la province de Tarentaise, certifions que le narré ci-dessus est conforme à la vérité.

Chambéry, dans la salle de l'assemblée des communes savoisiennes, le 22 octobre 1792, l'an 1[er] de la République française.

Liste des membres du 7[e] bureau. — Province de Tarentaise.

DÉPUTÉS	COMMUNES	NATURE DU MANDAT
Ancenay Claude, *notaire.*	St-Thomas de Cœur.	Réunion à la France
Avet	[1]	
Barral Antoine . . .	Les Allues.	Mandat illimité
Baudé Jos.-Mar. . . .	St-Paul-s.-Conflans.	Id.
Boguer Laurent . . .	Tignes.	Réunion à la France
Bonnevie Maurice . . .	La Val de Tignes.	Mandat illimité
Briançon Jean-Joseph. .	Mâcot.	Id.
Blanc Jean	Blay.	Id.
Brun Joseph	Pralognan.	Réunion à la France

1. Sans désignation de commune.

DEPUTÉS	COMMUNES	NATURE DU MANDAT
Calve Pierre.	Briançon.	Réunion à la France
Charve Joseph	Champagny.	Mandat illimité
Compagnon Joseph. . .	Cellières.	Id.
Cressend P.-André . .	St-Amédée de la Côte.	Id.
Cudraz Joseph	Villargerel.	Réunion à la France
Dejacques-Besson . . .	Doucy.	Id.
Duboin Aimé-Joseph, de Samoëns	Salins, Villarlurin, Fontaine-Le Puits, Les Frasses.	Id.
Duclos André, *curé* . .	Bonneval.	Mandat illimité
Ducrey J.-P	St-Jean de Belleville.	Id.
Domenget.	1	
Durandard	1	
Fontaine	1	
Fontanil Benoît, *h. de loi*	1	
Frezat Louis	Passy.	Id.
Galliod Paul	St-Martin de Belleville.	Id.
Garçon Sébastien . . .	Pesey.	Rép. indépendante
Gay Jos.-L.	Bozel.	Mandat illimité
Girondet Rambaud Cl. .	Venthon.	Réunion à la France
Gauthier J. Gabr. . . .	Ste-Foy.	Id.
Griotteray J.-B. . . .	Mont-Valezan-s.-Séez	Mandat illimité
Guméry Mic., *h. de loi* 2.	Moûtiers.	Réunion à la France
Guméry Jean.	Cevins.	Id.
Guméry Humbert . . .	Bellecombe.	Mandat illimité
Jacquemet Jean. . . .	La Bâthie.	Id.
Jacquemard J.-J., *notaire*	Le Bois.	Id.
	Les Avanchers.	Réunion à la France
Jacquemoud, *avoué* . .	1	
Miedan-Pesey J.-B. . .	Hauteville, Gondon.	Id.
Mansord, *homme de loi* à Chambéry 3. . . .	Villarroger.	Mandat illimité
Martin.	Montagny.	Id.
Martinet François. . .	St-Eusèbe de Cœur.	Id.
Montmayeur P., *avoué* .	Longefoy.	Id.
Mugnier J.-J.	Fesson-sous Briançon.	Id.
Perron Cl.	Césarches.	Réunion à la France
Raisin François . . .	Haute-Cour.	Id.
Pondruel Joseph . . .	Fesson-s.-Salin.	Id.
Rennaz Joseph	St-Bon.	Mandat illimité
Revial P.-Ant. . . .	Séez.	Réunion à la France
Richerme Maurice . . .	Landry.	Mandat illimité
Roux M.-F.	Mont-Valezan-s.-Bellentre	Id
Sanche A., *avoué* . . .	Bellentre.	Id.
Serret.	1	
Terraz Bart.	Notre-Dame du Pré.	Id.
Truchet J.	St-Oyen.	Id.
Vaudey Cl.-P.	Les Chapelles.	Id.
Vial Jacques	Villette.	Réunion à la France
Villiod J.-B.	St-Laurent de la Côte.	Mandat illimité
Vivet J.-F.	St-Marcel.	Id.
Vivien Guillaume . . .	Montgirod.	Id.

Nota. — La commune de La Saulce n'a pas nommé de députés.

1. Sans désignation de commune.

2 Guméry, 1er suppléant, siège en remplacement du docteur Abondame, élu député de Moûtiers, non acceptant. Michel Guméry fut membre de la Convention et du Conseil des Anciens.

3 Ch.-Ant. Mansord, avocat au Sénat, maire de Chambéry en 1792, fut député au Conseil des 500.

Procès-verbal de la troisième séance de l'Assemblée des Députés des Communes de la Savoye, le 23 octobre 1792, l'an premier de la République.

—

Séance du matin.

J. DECRET, président, et DOPPET, vice-président, occupent alternativement le fauteuil.

La séance a été ouverte à neuf heures du matin par la lecture du procès-verbal de la précédente.

La discussion a été continuée sur l'objet mis à l'ordre du jour. Sur différents modes proposés pour l'élection des Secrétaires, l'Assemblée a arrêté qu'ils seraient au nombre de quatre ; que chacun des sept Bureaux organisés comme ils l'avaient été pour vérifier les pouvoirs des Députés, choisirait un de ses membres ; que les noms des sept élus seraient jetés dans une urne, et que les quatre premiers noms qui sortiraient, désigneraient les Secrétaires, et les trois autres, leurs suppléants ; les noms sont sortis dans l'ordre suivant : Gumery, Jacquier, F. Favre, François Chastel, Marin, Blanc et Gilbert. Les quatre premiers ont été proclamés Secrétaires, et ont pris place au Bureau, et les trois autres ont été désignés suppléants.

D'après les observations de différents membres sur la police intérieure de la salle, le Président, par un arrêté de l'Assemblée, a nommé pour Commissaires inspecteurs les citoyens Michel Chastel, lieutenant dans les Allobroges, Perreti, Lyonnaz, Chamoux et Brunier.

La séance a été levée à midi.

DECRET, *président* ; DOPPET, *vice-président* ; GUMERY, F. JACQUIER, F. CHASTEL, J.-F. Favre, *secrétaires*.

———

Procès-Verbal de la quatrième Séance de l'Assemblée des Communes de la Savoye, le 23 Octobre 1792, l'an premier de la République.

—

Séance du soir.

J. DECRET, président, DOPPET, vice-président, occupent alternativement le fauteuil.

La séance est ouverte à quatre heures après-midi, un secré-

taire fait lecture du Procès-verbal de la séance du matin, dont la rédaction est adoptée.

On arrête que pour prendre des délibérations, les épreuves se feront toujours par assis et levé et qu'on fera la contre-épreuve de la même manière.

Un membre fait la motion qu'avant d'entrer dans aucune discussion sur l'ordre du jour, il soit proposé par le Président une formule de Serment pour être prêté par tous les Députés ; cette formule ayant été lue, tous les membres de l'Assemblée prêtent le serment *d'être fidèles à la Nation, de maintenir la Liberté et l'Egalité et de mourir en les défendant*. Ce même serment est aussi prêté avec acclamations par un grand nombre de Citoyens qui sont aux tribunes.

Un membre monte à la tribune, il demande qu'il soit, d'après les évènements passés, pris acte de la lâcheté, de la rapine et de la tyrannie de la Cour de Turin envers la Savoye ; après avoir démontré toutes les usurpations et vexations de cette Cour, il propose à l'Assemblée le serment de ne plus reconnaître ni au duc, ni à la maison, soit-disant royale de Savoye, aucune autorité sur ce Pays. Ce serment est aussitôt répété par tous les Députés et les Tribunes : la salle retentit des cris : *à bas pour toujours les ducs et la maison de Savoye !* Il propose aussi le serment de ne plus reconnaître de royauté, de noblesse, ni rien qui puisse blesser l'Egalité ; ce serment est prêté de même dans toute la salle.

La discussion s'ouvre sur le mode du Gouvernement que la Savoye doit adopter. Un membre observe qu'il résulte des rapports faits sur les mandats, que les communes de la Savoie désirent d'être réunies à la France et qu'il convient à l'Assemblée de se déclarer *Assemblée Nationale*, pour pouvoir traiter avec la Nation Française : il développe avec énergie le danger qu'il y aurait de s'en tenir à émettre un vœu et de dissoudre l'Assemblée après son émission ; il montre un Sénat dans la plus profonde et timide léthargie, des municipalités qui n'ont pas été constituées par le peuple et des Administrateurs encore en place qui n'ont prêté serment que dans les mains du roi Sarde. Ce même membre fait voir les dangers d'une telle nullité de pouvoir dans un moment d'alarmes et de troubles ; il demande que le peuple, par la voix des Députés de chaque commune de l'Empire Savoisien, reprenne sa souveraineté et mette la loi sur le trône. Après une longue discussion, l'Assemblée se reconnaît et se constitue *Assemblée Nationale* : cette

délibération est arrêtée à l'unanimité et aux applaudissements universels des tribunes.

Un membre demande que la Savoye ne soit plus divisée par le nom de Provinces : on y substitue celui de Canton ; et l'on arrête que sans avoir égard à cette distinction de Cantons, la Savoye est une et indivisible.

Un membre fait la motion que copie de ce procès-verbal, soit envoyée à la Convention Nationale de France. Après quelques observations on arrête que tous les procès-verbaux seront imprimés et envoyés au plutôt à la Convention Nationale et à toutes les communes de la Savoye ; on en arrête la plus grande distribution possible, pour montrer à l'Europe entière que la Savoye est digne de la liberté. Cette délibération est arrêtée à l'unanimité, et couverte d'applaudissements.

Un membre observe que la dénomination d'Allobroges était celle des peuples de ce Pays, pendant qu'ils étaient libres et qu'ils se signalaient contre les Romains ; et qu'on ne lui a donné la dénomination de Savoye, que depuis qu'il est tombé sous la domination des despotes ; en conséquence, il fait la motion de renoncer au nom de *Savoye* et de *Savoisiens* ; et que l'Assemblée prenne celui d'*Assemblée Nationale des Allobroges*. Cette motion est adoptée à la majorité.

Un membre fait la motion qu'il soit fixé un traitement aux députés qui n'en reçoivent pas d'ailleurs de la Nation ; il propose de le porter à neuf livres de France par jour. Un autre membre demande qu'il soit porté à douze, et un des secrétaires qu'il ne soit que de six. Un autre membre fait la motion que ce traitement ne soit déterminé que dans la dernière des séances. La priorité est accordée à la motion qui fixe le traitement à douze livres de France par jour.

Une députation de la Société des amis de la Liberté et de l'Egalité, séante aux Jacobins à Chambéry demande à être admise à la barre ; l'Assemblée arrête qu'elle sera introduite à l'instant même. L'orateur félicite, de la part de la Société, l'Assemblée sur son arrivée, sur ce qu'elle s'est constituée Assemblée Nationale, sur tous ses autres travaux, et sur les présages heureux de la félicité publique. Il remet sur le Bureau une lettre close adressée à l'Assemblée, contenant, 'dit-il, dénonciation de ce que deux communes ont envoyé chacune deux députés. Le Président répond que l'Assemblée ne manquera pas de déterminer dans sa sagesse ce qui sera convenable ; il félicite la Société des amis de la Liberté et de l'Egalité

de ce qu'elle a apporté la première ses hommages à l'Assemblée Nationale. Il accorde à la députation les honneurs de la séance.

L'Assemblée ajourne au lendemain la discussion sur la manière de faire porter à la Convention Nationale de France, les vœux d'incorporation de la Nation des Allobroges à la Nation Française.

Elle ajourne aussi au lendemain la discussion sur les moyens de fournir au traitement des députés.

L'Assemblée arrête que ses séances se tiendront régulièrement chaque jour, qu'elles seront ouvertes à 8 heures du matin, à commencer par celle du lendemain.

La séance a été levée à 8 heures du soir.

DECRET, *président*; DOPPET, *vice-président*; GUMERY, F. JACQUIER, F. CHASTEL, J.-F. FAVRE, *secrétaires*.

Procès-verbal de la cinquième séance de l'Assemblée Nationale des Allobroges, le 24 octobre 1792, l'an premier de la République.

Séance du matin.

PRÉSIDENCE DE J. DECRET.

La séance s'est ouverte à huit heures par la lecture du Procès-verbal de la précédente, dont la rédaction a été adoptée.

Un membre a proposé qu'il fût établi un comité chargé de rédiger une adresse à la Convention Nationale de France, contenant l'expression des vœux émis par les Communes de la Savoye, pour être réunies et incorporées à la Nation et République Française, et de la présenter dans la séance du lendemain soir.

Après quelques discussions, l'Assemblée a décrété la formation du Comité, et arrête qu'il sera de sept membres, dont le choix a été laissé au Président; il a nommé pour ce Comité les citoyens Doppet, Burnod, Blanc, Joseph Picollet, Villars, Morel et Claude Picollet.

Un membre ayant proposé deux adresses, l'une à l'armée Française et l'autre aux Communes de Savoye, le même Comité a été chargé de leur rédaction.

Un membre a fait la motion de former des Comités de Législation, de Finances et de Surveillance. Cette motion a été

décrétée, et le nombre des membres de chaque Comité a été fixé à vingt-huit, dont la nomination sera faite par les sept bureaux.

Le citoyen Doppet a fait le don patriotique d'un diamant, en disant que c'était le seul ornement qui lui restât de l'ancien régime. Les citoyens Lassalle de Carouge, Villars et Morel, ont fait don à la patrie : le premier, d'une montre d'or, et les deux autres, chacun d'une montre d'argent.

Sur la motion d'un membre l'Assemblée arrête, aux acclamations unanimes, d'ouvrir deux registres dans l'un desquels on inscrirait les dons d'effets particuliers, et dans l'autre les noms des députés qui feraient hommage à la patrie d'une partie des traitements qui leur ont été fixés.

Le citoyen Simond, commissaire de la Convention Nationale de France, introduit. a reçu les applaudissements de l'Assemblée et des tribunes. Il prononce un discours dans lequel il a proposé des vues sur l'état actuel de l'Assemblée, et sur la situation politique de la Nation des Allobroges vis à vis la République française.

D'après l'invitation faite par l'unanimité des membres, le Président a invité le citoyen Simond à prendre place à ses côtés.

Sur la motion d'un membre, l'Assemblée s'est divisée en bureau pour l'élection des membres du Comité de Législation.

La séance a été levée à 1 heure après midi.

J. Decret, *président ;* F. Chastel, Guméry. *secrétaires.*

Procès-verbal de la sixième séance de l'Assemblée Nationale des Allobroges, le 24 octobre 1792, l'an premier de la République.

—

Séance du soir.

J. Decret, Président; Doppet, Vice-Président, occupent alternativement le fauteuil.

La séance a été ouverte à trois heures. Un des secrétaires a fait lecture du Procès-verbal de celle du matin.

Ensuite on a proclamé les noms des membres du Comité de Législation, suivant l'élection faite par les sept Bureaux ; ces membres sont les ci-après :

Premier bureau. — CAROUGE.

Joseph PICOLLET, *homme de loi*, député de Saint-Julien ; Claude-François DE LA FONTAINE, député de Thairy ; Michel CHASTEL, *officier des Allobroges*, député de Foncenex ; Etienne BURDALLET, *notaire*, député d'Andilly.

Second bureau. — CHABLAIS.

C.-Louis-Victor DESSAIX, *homme de loi*, député de Thonon ; Claude BLANC, *homme de loi*, député d'Evian, Féternes, Marin, Maxilly, Neuvecelle, Publier, Vinzier ; Jean-Marie BÉTEMPS, *avoué*, député de Massongy ; François-Marie FOLLIET, *homme de loi*, député d'Abondance.

Troisième bureau. — FAUCIGNY.

GAVARD, REVILLIOD, JACQUIER et SOMMEILLIER, *tous hommes de loi*.

Quatrième bureau. — GENEVOIS.

François FAVRE, *homme de loi*, député d'Annecy, François BURNOD, *homme de loi*, député de Bonneguête, et Claude-Humbert THIOLLIER, *homme de loi*, député de Boussy ; Maurice BRACHET, député de Montmin.

Cinquième bureau. — MAURIENNE.

Joseph-Ignace FAVRE, *homme de loi*, député de St-Jean de Maurienne, et J.-B.-Alexandre MARTIN, *homme de loi*, député de St-Etienne de Cuines ; Jean GILBERT, *notaire*, député de Villar-Rembert ; J.-B. LAIMOND, *avoué*, député d'Hermillon.

Sixième bureau. — SAVOYE.

Claude PICOLLET père, Anthelme MARIN, MOREL, *hommes de loi* ; BONJEAN, sénateur.

Septième bureau. — TARENTAISE.

Michel GUMERY, député de Moûtiers, et FONTANIL, *hommes de loi* ; Pierre MONTMAYEUR, député de Longefoy, Antoine SANCHE, député de Bellentre, *avoués*.

Un membre a fait la motion d'admettre des adjoints à ce Comité. Après quelques discussions, il a été décidé que le citoyen Simond, commissaire et député de la Convention Nationale des Français, se trouvant actuellement à Chambéry, y sera admis pour donner des renseignements,

Un membre monte à la tribune et demande qu'il soit mandé à la Municipalité provisoire de la Commune de Chambéry de chercher et préparer des endroits à portée de la salle pour le Comité de Législation, pour les Commissaires chargés de la rédaction de l'adresse à la Convention Nationale de France, et pour les archives de l'Assemblée. Il a été décrété que la volonté de l'Assemblé sera transmise à la Municipalité par une lettre : ce décret a eu son exécution dans le moment.

Un membre a fait la motion que l'Assemblée nomme un trésorier chargé de recevoir les dons patriotiques : elle a décrété cette motion, et passé à l'ordre du jour sur la question proposée par un autre membre de choisir ce trésorier hors de l'Assemblée.

On fait lecture d'une pétition de la Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité, qui dénonce que *La Frasse* et *Lémenc* ont envoyé des députés à cette Assemblée quoiqu'elles ne forment pas communes, et que celle de *Jacob* en a deux. L'Assemblée a passé à l'ordre du jour, parce que le député de *La Frasse* a été nommé par erreur, et qu'il n'a point paru dans l'Assemblée ; que le Député de *Lémenc*, représentant d'autres communes il n'augmente pas le nombre des députés. Elle a décrété cependant que s'il y a des communes qui aient deux députés, elles aient à en retirer un.

Le citoyen Lyonnaz, membre de l'Assemblée et secrétaire de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, a annoncé en son nom, et à celui du citoyen Curton, trésorier du même Ordre, qu'ils sont nantis de tous les titres relatifs aux avoirs du dit Ordre en Savoye ; il a offert de donner à l'Assemblée tous les renseignements dont elle pourrait avoir besoin à cet égard. Il a ajouté qu'il est instant qu'on fasse inventorier ces avoirs et les mettre en sûreté, qu'il ne convient pas qu'on laisse échapper les revenus des mains des débiteurs et receveurs parce qu'ils passeraient à des Piémontais et à des émigrés.

Les commissaires inspecteurs de la salle ont annoncé que le Sénat, suivi de l'office public, demandait à se présenter à la barre. L'Assemblée consultée a décidé qu'ils y seraient introduits. L'orateur (le second Président) a prononcé le discours suivant :

« Citoyens,

« La Savoye est devenue libre, la Nation exerce sa souveraineté ; vous en êtes les augustes représentants ; c'est en cette qualité que nous venons vous offrir nos hommages, et vous

demander vos ordres. Il est bien consolant pour nous de ne les recevoir désormais que d'un peuple libre, et pour le bonheur de tous les citoyens, à qui nous devons la justice, pendant que vous nous en jugerez dignes. »

Le Vice-Président a répondu en ces termes :

« Citoyens,

« Vous étiez les Magistrats du despotisme, vous êtes ceux de la liberté. Ministres de la justice, vous allez prêter serment de ne jamais l'oublier. Un individu avait usurpé la souveraineté, et vous forçait à suivre et à dicter ses caprices. Aujourd'hui, c'est un peuple souverain qui reprend ses droits et qui vous charge de les défendre. N'oubliez pas que les crimes qui étaient ci-devant de lèse-Majesté sont devenus crimes de lèse-Nation. Rappelez-vous que vous n'êtes chargés du pouvoir judiciaire que pour maintenir la Liberté. L'Assemblée nationale vous charge provisoirement d'exercer ce pouvoir, en rendant vos assemblées et vos séances publiques. L'Assemblée Nationale vous invite à sa séance. »

Tous les membres du Sénat et de l'office public ont prêté le serment *d'être fidèles à la Nation, de maintenir la Liberté et l'Egalité, et de mourir en les défendant*. Il a été arrêté que les discours précédents seront insérés dans le Procès-verbal. Le plus grand silence a régné et l'on s'est aperçu de la dignité d'un peuple libre.

Le citoyen Simond a été annoncé à l'Assemblée ; des applaudissements universels lui ont prouvé qu'il est glorieux d'employer ses connaissances et ses moyens au service de la Chose publique ; il a prononcé à l'Assemblée, un discours d'une énergie neuve ; digne d'un républicain et d'un législateur français ; le Président lui a exprimé la confiance de l'Assemblée, en l'invitant à éclairer les travaux des Comités.

Sur la motion d'un membre, il a été arrêté qu'il sera mis à l'entour du Christ, placé au-dessus du fauteuil du Président, un drapeau tricolore, avec quelques instruments d'agriculture et des arts les plus utiles.

L'Assemblée Nationale ayant, sur la réquisition du Comité de législation, mandé à la municipalité de Chambéry de lui procurer des emplacements pour les séances de ses comités ; elle s'est présentée à l'Assemblée, qui a arrêté qu'elle serait introduite à sa barre. Le Maire a prononcé le discours suivant :

« Au moment où l'on a reçu vos ordres la municipalité provisoire de la Commune de Chambéry a commis les citoyens

Mansord, Rey, Garin et Balmain, pour prendre toutes les mesures propres à leur exécution. C'est ainsi qu'elle croit devoir exprimer son respect pour l'Assemblée, et non par des députations inutiles et chargées, sous le régime proscrit des despotes, de porter de fades hommages. *Vivre libres ou mourir :* Tels sont les sentiments que la municipalité partage avec vous. »

Le Président a répondu :

« En vous dépouillant seulement du nom qui désignait vos fonctions, j'aime à croire que le peuple souverain n'a fait que ce que vous désiriez ; vous êtes Officiers municipaux provisoires ; c'est de vous que les Citoyens attendent leur repos ; continuez provisoirement vos fonctions paternelles ; contribuez à assurer la Liberté et l'Egalité de vos concitoyens. Dès que vous aurez quelque doute sur la nature de vos fonctions, venez dans le sein des Représentants du Souverain, ils vous exprimeront les vœux du Peuple, et nous sommes assurés d'avance qu'ils sont les vôtres ; ce n'était pas des adulations qu'attendait l'Assemblée, c'était des hommages. »

Ils ont prêté le serment Civique, et les honneurs de la séance leur ont été accordés.

Un membre a proposé qu'il fut incontinent procédé à l'élection des membres des Comités de Finances et de Surveillance, et que cette élection fut faite par bureaux : cette motion a été adoptée, après quoi l'assemblée s'est divisée en bureaux.

La séance a été levée à huit heures du soir.

J. DECRET, *président*, GUMERY, F. JACQUIER, F. CHASTEL, *secrétaires*.

Procès-Verbal de la septième séance de l'Assemblée Nationale des Allobroges, le 25 octobre 1792, l'an premier de la République.

Séance du matin.

PRÉSIDENCE DE J. DÉCRET.

La séance a été ouverte à huit heures.

Un membre du Bureau fait lecture du procès-verbal de la séance précédente.

Ensuite on proclame les noms de ceux qui ont été Elus pour composer les Comités des Finances et de Surveillance, comme ci-après :

Noms des membres élus pour le Comité des Finances.

Premier bureau. — CAROUGE.

Joseph DUPRAZ, député de Challonges ; Louis-François RIBBAZ, député de Viry ; Bernard DUPLAINE, député de Bans-Vulbens ; François LASSALLE, député de Veyrier-sous-Salève.

Second bureau. — CHABLAIS.

Cl.-M. MAXI, *notaire,* député de Châtel ; Athanase BRON, député de Chevenoz et de La Chapelle ; J.-P.-M. FAVRAT, député de Bellevaux ; Joseph-Marie FREZIER, député de Vailly, Reyvroz et Lullin.

Troisième bureau. — FAUCIGNY.

THEVENET, S^t^-AMOUR, BALLALLOUX, DÉBOIS.

Quatrième bureau. — GENEVOIS.

François RUFFY, député de Marlens ; Prosper NICOLLIN, député de Doussard ; Jacques RUBELLIN, député de Marcellaz ; Jean-François FERNEX, député de Duing d'Héré.

Cinquième bureau. — MAURIENNE.

Claude-Joseph TRUCHET, député de St-Pancrace ; Joseph-François GRANGE, député de Valmeinier ; Claude NORAZ, député d'Epierre ; François-Félix CLERC, député de La Chapelle.

Sixième bureau. — SAVOYE.

Claude BERTRAND, *homme de loi,* député de Montagnole ; Antoine DUPASQUIER, *notaire,* député de La Chappelle-Mont-du-Chat ; Laurent PRALLET, *avoué,* député de Détrier ; Claude Laurent PICOLLET fils, député de Rotherens.

Septième bureau. — TARENTAISE.

AVET ; Jean-Joseph JACQUEMARD, *notaire,* député du Bois et des Avanchers ; Joseph COMPAGNON, député de Sellières ; SERRET.

Noms des membres du Comité de Surveillance.

Premier bureau. — CAROUGE.

Jean-Jacques BURLAT, député de Chevrier ; Jean BERTHET, député de Bossey ; Claude CHAUTEMS, député de Valleiry ; Jean-Baptiste FRARIN, député de Monthoux et d'Ambilly.

Second bureau. — CHABLAIS.

Amed TUPIN, *homme de loi,* député de Bonnevaux et Vacheresse ; Thomas DUBOULOZ, député d'Armoy et Lyaud ; Bernard

GUYOT, député de Douvaine; Pierre-Joseph CACHAT, député de Thollon.

Troisième bureau. — FAUCIGNY.

CROTTET père; CROTTET fils; C.-M. BRUNIER, député d'Arthaz; Bernard DECRET.

Quatrième bureau. — GENEVOIS.

Thomas-D. RUFFY, député de Naves; Joseph de LACHENAL, député d'Outrechaise; Jacques-Philippe RICHARD, député de Gruffy; P.-Marie-Mathieu LAVENAY, député d'Amancy.

Cinquième bureau. — MAURIENNE.

Maurice ROCHETTE; Jacques-Emm. ROSTAING, député de St-Alban du Villard; Sébastien FERLEY, député d'Aiguebelle; Jacq.-Antoine BERTRAND, député de Saint-Michel.

Sixième bureau. — SAVOIE.

Jean-Baptiste PRALLET; Claude PAVY; Louis de GLAPIGNY, député de Chamoux; Jean-Baptiste PERRET.

Septième bureau. — TARENTAISE.

Claude ANCENAY, *notaire*, député de Thomas-de-Cœur; Jacques MUGNIER, député de Fesson-sous-Briançon; FONTAINE; DURANDARD.

Le citoyen Garrela, architecte, a été introduit à la barre; après avoir fait hommage de ses services à l'Assemblée, il lui a fait part que les eaux avaient considérablement dégradé une digue située dans le voisinage d'Aiguebelle; il a demandé des ordres pour prévenir les suites qui pourraient résulter de cette dégradation; les honneurs de la séance lui ont été accordés.

Le Secrétaire du Comité de Législation a fait lecture d'un projet contenant une organisation provisoire des Municipalités et autres mesures propres au maintien de l'ordre public. A la suite des débats élevés sur la rédaction de ce projet, il a été décidé que les rapports des Comités ne seraient faits à l'Assemblée qu'autant qu'ils seraient revêtus des signatures du Président et du Secrétaire.

Les fonctionnaires composant le Tribunal de la Judicature Maje de la ci-devant Province de Savoie, se sont présentés à l'Assemblée; les Commissaires inspecteurs les ayant fait passer à la barre, le citoyen juge-maje y a prononcé un discours renfermant les preuves du civisme des membres de son Tribunal. Le Président leur a fait une réponse digne de l'Assem-

blée; ils ont prêté serment d'être fidèle à la Nation, à la Liberté et à l'Egalité et de mourir en les défendant, et ont obtenu les honneurs de la séance; après quoi ils ont déposé leur discours sur le Bureau, ensuite de l'invitation qui leur en a été faite.

Un membre propose différentes vues sur la suppression des droits féodaux; sa motion a été renvoyée au Comité de Législation.

Les citoyens composant les Bureaux des Finances et Gabelles ont été introduits à la barre; ils ont offert leurs hommages à l'Assemblée, qui a ordonné que le discours de l'orateur serait inséré au Procès-verbal de même que la réponse du Président. Ils ont aussi prêté le même serment; les honneurs de la séance leur ont été accordés.

Le Secrétaire Archiviste en chef accompagné de ses commis, introduit à la barre, offre à l'Assemblée les hommages de son respect et annonce qu'il a conservé à la Nation les titres dont le dépôt lui était confié. nonobstant les ordres contraires qui lui avaient été donnés. Ils ont tous prêté le même serment et ont été admis aux honneurs de la séance.

La discussion a été ouverte sur la Députation que l'Assemblée doit envoyer auprès de la Convention Nationale de France; après plusieurs contestations, l'Assemblée a arrêté que le nombre des députés sera de sept, que chaque canton en élira un, et que les membres des Comités ne seront pas éligibles.

Il s'est ensuite élevé quelques contestations sur le mode d'élection, et l'Assemblée a décrété que le Comité de Législation en présenterait le projet à la séance du soir, et qu'on procéderait incontinent à l'élection des députés.

La Municipalité provisoire de Chambéry introduite à la barre, a présenté un projet de fête civique et allégorique, dressé par le citoyen Debret. Elle a supplié l'Assemblée Nationale d'en fixer le jour et d'y assister. L'Assemblée a voté des remerciements à la Municipalité, l'a admise aux honneurs de la séance, a fixé la fête au 28 du courant à deux heures après midi et décrété qu'il sera fait mention honorable de l'auteur du projet.

La séance a été levée à une heure après midi, et ajournée à trois.

J. Decret. *président*; Gumery, F. Jacquier, F. Chastel, *secrétaires*.

Procès-Verbal de la huitième séance de l'Assemblée Nationale des Allobroges, le 25 octobre 1792, l'an premier de la République.

Séance du soir.

DECRET, Président, DOPPET, Vice-Président, occupent alternativement le fauteuil.

La séance a commencé par la lecture du procès-verbal de celle du matin.

Un député a demandé le rapport du décret qui exclut de la députation auprès de la Convention Nationale de France, les membres des Comités. Sa proposition a été ajournée jusqu'au rapport du Comité de Législation sur le mode d'élection des députés.

Un membre a représenté que le traitement accordé aux députés de l'Assemblée, quoique modique, n'est pas proportionné au peu de ressources que les Piémontais ont laissé à la Savoie, et par cette raison il a demandé le rapport qui le fixe à douze livres de France par jour. Cette représentation a été appuyée par plusieurs membres, et notamment par François Batardin, laboureur, député de Triviers, qui a dit avec énergie et vivacité que celui *qui refuserait la diminution de son traitement serait regardé comme aristocrate ;* sur ce le décret a été rapporté, et il a été décrété qu'il sera fait mention honorable de Batardin dans le Procès-verbal ; le traitement a été fixé à six livres.

Un membre fait la motion d'envoyer une adresse de remerciments à l'Armée Française ; cette motion a été adoptée, et le Comité d'adresse a été chargé de la rédiger.

Les administrateurs des biens des Saints Maurice et Lazare et de Malthe, ceux des jardins du Château de Chambéry, ceux des Postes et les juges des Terres ci-devant seigneuriales se sont successivement présentés à l'Assemblée ; introduits à la barre, ils ont prononcé des discours d'un patriotisme décidé, prêté le serment civique et obtenu les honneurs de la séance.

Un des secrétaires a fait lecture d'une lettre du citoyen Michel, premier Evêque de Chambéry. L'Assemblée après diverses discussions sur son contenu et notamment sur la demande que lui fait l'Evêque de laisser l'église libre pour dimanche prochain, a passé à l'ordre du jour.

L'Assemblée a décrété, sur la motion d'un membre, qu'au-

cun notaire ni fonctionnaire public ne prendra dorénavant la qualification de *Royal*.

Un membre a fait des motions pour que l'Assemblée Nationale déclare nationaux les biens du Clergé, qu'elle donne les déterminations que sa sagesse lui suggerera pour la subsistance des prêtres, et pour qu'elle s'occupe de la suppression de la dîme et des droits féodaux. Ces motions ont été renvoyées au Comité de Législation.

Il a été décrété, sur la motion d'un membre, que ceux de cette Assemblée qui ont des titres de noblesse devront les apporter sur le bureau, ou renoncer à leurs députations.

La séance a été levée à neuf heures du soir.

DECRET, *président,* GUMERY, F. JACQUIER, F. CHASTEL, *secrétaires.*

Procès-Verbal de la neuvième séance de l'Assemblée Nationale des Allobroges, le 26 octobre 1792, l'an premier de la République.

Séance du matin.

DECRET, Président, DOPPET, Vice Président, occupent alternativement le fauteuil.

La séance a été ouverte à huit heures par la lecture du procès-verbal de celle de la veille.

L'Evêque de Chambéry accompagné de son chapitre et de plusieurs ecclésiastiques a été admis à la barre et a prononcé le discours suivant :

« Citoyens,

« Le clergé de cette ville vient offrir ses hommages à la Nation, et l'assurer de son zèle à maintenir les vrais principes de la Religion ; il n'emploira la confiance que les peuples pourraient lui accorder, que pour leur inspirer la soumission aux lois, qui caractérisera toujours le vrai citoyen. Nous sommes persuadés que cette glorieuse époque sera celle du bonheur et de la félicité de la Nation Allobroge, et que la postérité la plus reculée sera pénétrée de la plus vive reconnaissance pour le bienfait signalé que la République Française vient de lui procurer. »

Le Vice-Président lui a répondu en ces termes :

« Citoyens,

« Ministres d'un Evangile saint et sacré dans lequel on puise

depuis longtemps des moyens de consolation et des preuves d'Egalité, l'Assemblée Nationale reçoit vos hommages, avec d'autant plus de plaisir qu'elle est assurée qu'ils sont sincères. Si dans la révolution à qui la France doit sa liberté, tous les ecclésiastiques se fussent, comme vous, rappelés les vérités de l'Evangile, les presses de Coblentz n'eussent pas vomi tant de mandements incendiaires et ridicules. Fidèles à la Nation, vous allez montrer par vos vertus ce qu'un citoyen doit à sa Patrie ; vous tournerez les consolations que promet la religion à l'avantage de ceux à qui l'Eternel les destine ; et, si le Peuple Souverain vient à réclamer ce que des usages mal-entendus lui ravirent, croyez que l'homme vertueux qui sait distinguer la religion du religieux, est bien payé de quelques sacrifices qu'il lui en coûte, par l'estime, la confiance et l'amitié de tous ses concitoyens. »

Un membre a remis sur le bureau trois titres de noblesse ; deux autres ont protesté contre toutes les distinctions héréditaires et ont aussi déposé sur le bureau leurs titres et insignes ; un autre membre a fait hommage d'une patente et d'une clef de gentilhomme de la chambre du ci-devant duc de Savoye.

Sur le rapport fait par un membre du Comité de Législation, l'Assemblée a décrété ce qui suit :

Décret sur l'Organisation provisoire des Municipalités.

L'Assemblée Nationale des Allobroges, « considérant que les personnes et les propriétés doivent être sous la sauvegarde immédiate de la Loi, et que le moyen le plus efficace de remplir cet objet, est l'organisation provisoire des Municipalités dont les membres sont les premiers Magistrats du peuple, a décrété les articles suivants :

ARTICLE 1^er^ — Les Corps Administratifs des Villes, Bourgs, et Paroisses ou Communautés, connus sous le nom de Conseils, sont supprimés et abolis ; et cependant les officiers actuellement en exercice continueront leurs fonctions sous la dénomination d'Officiers municipaux, et jusqu'à ce qu'ils aient été remplacés.

ARTICLE 2^e^. — Chaque commune sera convoquée par ses Administrateurs actuels, en Assemblée générale, paisiblement et sans armes, et ce, dans la huitaine dès la publication du présent Décret, pour procéder à l'élection des citoyens destinés à former une Municipalité provisoire et avant que de commencer l'élection, tous les citoyens en levant la main prê-

teront serment de *fidélité à la Nation, à la Liberté, à l'Egalité, et de mourir en les défendant.*

ARTICLE 3e. — Le Corps municipal s'occupera seul des objets d'administration journalière. Et pour ceux qui sont relatifs à l'intérêt général de la commune, en formant la Municipalité, l'on nommera des Adjoints dans le rapport déterminé ci-après.

Leur réunion formera le Conseil général, et les Adjoints seront sans fonctions hors des cas du Conseil général.

ARTICLE 4e. — Les membres des Corps municipaux seront au nombre de trois y compris le Maire qui présidera le Conseil et le convoquera dans les communes qui n'excèdent pas deux cents âmes, et dans les Conseils généraux, ils auront deux Adjoints.

Lorsque la population sera de cinq cents et au-dessous, le nombre sera de cinq et trois Adjoints ;

Depuis 500 jusqu'à 1000 de 7 et 4 Adjoints ;

Depuis 1000 jusqu'à 3000 de 9 et 5 Adjoints ;

Depuis 3000 jusqu'à 9000 de 12 et 8 Adjoints ;

Depuis 9000 et au-dessus de 16 et 12 Adjoints.

ARTICLE 5e. — Il y aura dans chaque Municipalité un procureur de la Commune, sans voix délibérative ; il sera chargé de défendre les intérêts et poursuivre les affaires de la commune.

ARTICLE 6e — Dans les communes au-dessus de 3000 âmes, il y aura en outre un substitut du Procureur, lequel à défaut de celui-ci, en exercera les fonctions.

ARTICLE 7e. — Il y aura dans chaque Municipalité un secrétaire nommé par le Conseil général ; il ne sera pas nécessaire que ce secrétaire soit notaire.

ARTICLE 8e. — Les parents en ligne directe, les frères et les alliés au premier degré, ne pourront être en même temps Membres du même Corps municipal, ni les citoyens revêtus par leur état de la force armée et en exercice, ni les autres fonctionnaires publics dans le ressort de la Municipalité.

ARTICLE 9e. — Avant d'entrer en exercice, le Maire et les autres membres du Corps municipal prêteront le serment de *remplir leurs fonctions avec exactitude et probité,* le Maire en présence de la Commune et les autres officiers entre les mains du Maire.

ARTICLE 10e. — Lorsque le Maire et les autres officiers municipaux seront en fonctions, ils porteront pour marque

distinctive, pardessus l'habit et en baudrier, une écharpe aux trois couleurs, savoir : bleue, blanche et rouge.

ARTICLE 11e. — Dès que les Municipalités seront organisées, chaque citoyen dès l'âge de 18 ans jusqu'à 60, devra se faire inscrire aux registres de la Maison commune, pour être chaque jour, à tour de rôle, et en nombre déterminé en état de réquisition permanente, lorsque les officiers municipaux l'ordonneront, pour la sûreté publique, ces citoyens inscrits, s'organiseront en gardes nationales suivant le règlement qui sera envoyé aux communes par la Commission provisoire d'Administration. Nul citoyen n'est exempt du service de garde national, sauf aux fonctionnaires publics en activité de service de se faire représenter.

ARTICLE 12e. — Tous les citoyens devront déclarer à la Municipalité dans la huitaine dès son organisation, les armes dont ils sont possesseurs, leur nombre et leur qualité, afin qu'elles soient prêtes dans tous les cas où la force armée serait jugée nécessaire.

ARTICLE 13e. — Les Officiers municipaux sont expressément chargés de veiller au maintien exact de la police, à la sûreté des personnes et des propriétés, dans toute l'étendue de leur ressort; ils pourront requérir la force armée dans tous les cas, où le maintien de la Liberté, de l'Egalité et du bon ordre l'exigera.

ARTICLE 14e. — La surveillance et agence nécessaire à la conservation des propriétés, des bois et forêts, chemins publics, sont confiés aux Municipalités.

ARTICLE 15e. — L'inspection des travaux publics, ceux de reconstruction et réparation des églises, presbytères et autres objets relatifs au service du Culte est de leur ressort.

ARTICLE 16e. — Tous les citoyens devront obéir à la réquisition des Officiers municipaux à peine de détention, qui ne pourra s'étendre au delà de trois jours ; toute rébellion avec ou sans armes contre l'exécution des ordres de justice, toute violence exercée contre eux, sera poursuivie et punie selon la rigueur des lois.

ARTICLE 17e. — Si les Officiers municipaux sont insultés, menacés ou attaqués dans leurs fonctions, ils prononceront à haute voix ces mots : *Force à la Loi*, et à l'instant les dépositaires de la force publique, et tous les citoyens sont obligés de prêter main forte à l'exécution des jugements de l'homme public, qui seul demeurera responsable.

ARTICLE 18e. — Si un fonctionnaire public exerçait sans titre légal quelque contrainte contre un citoyen, ou si, avec un titre légal, il employait ou faisait employer des violences inutiles, il sera responsable de sa conduite à la loi, et puni sur la plainte de l'opprimé, et sur la preuve légale.

ARTICLE 19e. — Les officiers municipaux, les Conseils généraux de commune et tous fonctionnaires publics sont responsables dans leurs fonctions.

ARTICLE 20e. — L'Assemblée Nationale ordonne que le présent décret provisoire sera envoyé à toutes les Communes pour être mis en exécution.

Un membre a demandé s'il serait loisible à ceux qui doivent des rentes constituées aux Communautés religieuses de s'en libérer, en payant les capitaux ; l'Assemblée a renvoyé cette question au Comité de Législation.

D'après la motion faite par un membre, l'Assemblée Nationale décrète : 1° que le traitement des députés leur sera payé par les Exacteurs de leurs communes respectives, sur le mandat qu'ils leur présenteront ; 2° qu'on exprimera dans ce mandat le nom du député, celui de la commune, le nombre de jours de vacations et la somme qui lui revient ; 3° que les exacteurs seront tenus de recevoir ces mandats et d'en payer le montant au porteur ; 4° qu'ils leur seront passés en compte, par les trésoriers des cantons.

L'Assemblée a ensuite arrêté que le Président chargerait un de ses membres de dresser la formule de ces mandats ; il a choisi dans l'instant le citoyen Gabet.

Le Secrétaire insinuateur du département de Chambéry, et celui de Conflans ont été introduits à la barre ; après avoir offert dans un discours plein de civisme leurs hommages et leurs services à l'Assemblée, ils ont prêté serment de fidélité à la Nation, à la Liberté, à l'Egalité, et juré de mourir en les défendant.

Le premier a demandé de quelle manière il devait authentiquer les expéditions des actes; sa pétition a été renvoyée au Comité de Législation; il a déposé le sceau de son tabellion sur le bureau ; l'un et l'autre ont été admis aux honneurs de la séance.

L'officier de la solde a été introduit à la barre ; il a également offert ses hommages et ses services à la Nation : les honneurs de la séance lui ont été accordés.

Sur la motion d'un membre, il a été décrété que les actes des Municipalités, et tous ceux d'Administration publique, seront reçus et expédiés sur papier libre et non timbré.

D'après l'observation faite par plusieurs membres, qu'il est instant de veiller à la conservation des biens possédés par les Corps religieux, et de prévenir leur dilapidation, l'Assemblée a décrété qu'il sera nommé des commissaires pour se transporter dans les communautés religieuses, où se trouvent des fabriques, usines, artifices, bois et forêts, pour prendre note dans leurs registres de leurs avoirs, devoirs, recettes, titres, papiers quelconques, relatifs aux dits objets, recevoir, vérifier leur état actuel, recevoir les plaintes et dénonciations des citoyens, sur les baux et autres conventions qui peuvent avoir été faites au préjudice et en fraude de la Nation ; et enfin, que le rapport de ces commissaires serait fait à la Commission provisoire d'Administration, qui prendra les déterminations qu'elle jugera convenables.

Un membre, après avoir observé que c'est principalement dans les sociétés populaires que se forme l'esprit public, et que les cœurs s'embrasent de l'amour sacré de la Patrie ; et que c'est dans la réunion de tous les bons citoyens, que se trouve le plus ferme appui de la liberté, propose à l'Assemblée d'arrêter qu'elle autorise les sociétés populaires, assemblées paisiblement et sans armes, pour délibérer et veiller sur les intérêts de la Patrie, à dénoncer les machinations qui se trament contre la chose publique, contre les personnes et les propriétés, et notamment les efforts faits pour égarer l'opinion publique, et détruire la liberté et l'égalité ; en leur recommandant de donner l'exemple de l'obéissance aux lois, et de la soumission aux autorités constituées ; cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

Un membre observe que pour faciliter et hâter la publication des procès-verbaux et décrets de l'Assemblée, il conviendrait de nommer des commissaires pris dans son sein, chargés de leur rédaction, par ordre de matière et de leur impression ; cette proposition a été adoptée à l'unanimité : le choix de ces commissaires ayant été laissé à ce Président, il a nommé les citoyens Doppet, Vuagnat, Folliet et Roch.

Décrets provisoires sur les Tribunaux.

Sur le rapport du Comité de Législation, les décrets suivants ont été rendus :

L'Assemblée Nationale, considérant qu'un peuple libre doit se régir par des lois simples, que rien ne tend plus à en retarder et en arrêter l'exécution que la multiplicité des attributions particulières de juridiction et de privilège dont jouissaient les personnes et les choses ; qu'elle est une source de contestations sans nombre sur la compétence ou incompétence des Tribunaux.

Considérant que la facilité d'obtenir des évocations en enlevant aux citoyens le droit d'être jugés par leurs juges naturels, dégénérait en vexations, et entraînait des abus incalculables, a voulu prendre des mesures pour en arrêter le cours ; et pour rétablir l'égalité, a décrété ce qui suit :

ARTICLE 1er. — Toutes les autorités judiciaires ci-devant établies, toutes évocations particulières sous quelque dénominative que ce puisse être, sont supprimées et abolies ; néanmoins le Sénat, les juges-majes, les juges ordinaires, les châtelains et les officiers qui dépendent de ces Tribunaux, continueront, sous le titre de juges et officiers nationaux, d'exercer leurs fonctions suivant les lois et les formes établies, jusqu'à ce qu'il ait été pourvu par la Nation à l'établissement d'un nouvel ordre judiciaire ; et cependant conservé provisoirement aux intendants la connaissance des objets de douane, contribution foncière et tabellion.

ARTICLE 2e. — L'Assemblée autorise les communes à se choisir d'autres juges, d'autres châtelains ; elles ne pourront les élire qu'à la majorité absolue des voix, et elles devront envoyer le procès-verbal de leur élection à la Commission provisoire d'Administration.

ARTICLE 3e. — Les municipalités, qui voudront avoir dans le ressort une juridiction de commerce, pourront nommer un juge pour en faire les fonctions, ainsi qu'un secrétaire.

ARTICLE 4e. — Les émoluments des arrêts, sentences et décrets exécutoires qui émaneront des Tribunaux judiciaires, sont dès ce jour supprimés et abolis.

ARTICLE 5e. — Tous les officiers de justice conservés ou élus en vertu des précédents décrets, les hommes de loi et avoués devront, avant d'entrer dans l'exercice de leurs fonctions provisoires, prêter en présence des officiers municipaux de chaque commune où ils seront domiciliés, le serment d'être fidèles à la Nation, de maintenir la Liberté et l'Egalité, de mourir en les défendant, et de remplir exactement les fonctions qui leur sont confiées.

Décrets provisoires sur certains délits, le port d'armes et les fidéicommis.

Sur le rapport du Comité de Législation, l'Assemblée Nationale a encore rendu les décrets suivants :

L'Assemblée Nationale considérant qu'il est urgent de donner des déterminations provisoires en matière de jurisprudence criminelle et civile, décrète :

Article 1er. — Il n'existe plus de délit de Lèse-Majesté, et tout citoyen qui sera convaincu d'avoir des intelligences secrètes, de traiter directement ou indirectement avec les ennemis de la République, de leur prêter secours ou conseil et fomenter des séditions ou tumultes tendant à troubler la Liberté et l'Egalité, seront réputés criminels de Lèse-Nation.

Article 2e. — Tous les citoyens convaincus de quelques délits, seront punis de la peine ordinaire, sans autre différence que pour raison de l'âge des délinquants.

Article 3e. — Le port de toutes armes est libre à tout citoyen, pourvu qu'il les consigne à la Municipalité de son domicile.

Article 4e. — Il ne sera plus permis à personne d'établir des fidéicommis, primogénitures ou majorats, et les biens qui se trouvent aujourd'hui affectés de semblables liens, resteront libres et à la pleine disposition du gravé, à moins qu'il n'y ait eu ouverture à la restitution avant la date du présent.

L'on introduit à la barre des religieux de différents ordres ; l'orateur prononce le discours suivant :

« Ce sont les citoyens religieux que le patriotisme le plus pur conduit en ce moment vers les représentants de la Nation des Allobroges, pour y exprimer l'hommage sincère de leur dévouement et de leur obéissance aux lois.

« Il est infiniment consolant pour nous Citoyens, de paraître dans un temple qui a si souvent retenti de l'unité d'une même foi, d'un même Seigneur souverain de l'Univers, d'un même baptême, d'y ajouter encore aujourd'hui l'unité d'une même famille, d'un même Gouvernement, et d'un même patriotisme; si nos bras paraissent peu destinés à la défense des principes que nous adoptons au milieu de ce sanctuaire, au moins osons-nous. Citoyens, vous protester que notre zèle, notre ministère, nos exemples, nos démarches, tous nos vœux enfin conspireront à les propager, et à les faire régner dans tous les cœurs,

nous voilà donc jusqu'ici réputés morts pour la Société, rappelés par votre sagesse à devenir vos frères et vos concitoyens. »

Le Vice-Président a répondu :

« Citoyens,

« Celui qui sans réflexion blâmerait l'histoire du monde, prouverait qu'il ne connaît ni les vertus, ni les besoins de l'humanité ; irrité par les maux du despotisme, l'homme put dans un temps chercher la paix dans la solitude, mais dans un siècle où se meurt la tyrannie, tout citoyen se doit à la Patrie ; la solitude et l'égoïsme deviennent alors un crime ; il est bien plus facile de pratiquer des vertus, lorsqu'on n'est pas tenté, par des vœux à y manquer ; et quand l'homme n'a plus que la loi et la nature à suivre, il est certain qu'il est vraiment au niveau de sa dignité. Que cette révolution n'alarme aucun individu ; la justice, l'humanité et la fraternité sont les vertus des patriotes ; tous les citoyens, en devenant membres de la Patrie, sont devenus les enfants de cette même Patrie ; tous doivent être les surveillants du trésor national, parce que tous en tirent leur subsistance comme membres de l'Etat. Une vérité reconnue maintenant, c'est que nul n'a le droit de vivre seul aux dépens du Peuple, et que le siècle des abus est passé : l'Assemblée Nationale reçoit avec plaisir vos hommages ; elle vous invite à sa séance. »

Diverses motions ont été faites sur le mode d'élection des députés qui doivent porter le vœu des Allobroges à la Convention Nationale des Français ; après quelques discussions elles ont été renvoyées au Comité de Législation.

La séance a été levée à une heure après midi et ajournée à trois.

DECRET, *président* ; GUMERY, F. JACQUIER, F. CHASTEL, *secrétaires*.

Procès-verbal de la dixième séance de l'Assemblée nationale des Allobroges, le 26 octobre 1792, l'an premier de la République.

—

Séance du soir.

PRÉSIDENCE DE J. DECRET.

La séance a été ouverte à trois heures par la lecture du procès-verbal du matin.

Le Comité de Législation a proposé qu'on substitue un sceau à celui dont se servaient les insinuateurs et autres fonctionnaires publics ; l'Assemblée a arrêté qu'il sera fait un nouveau sceau dont l'emblême sera un faisceau d'armes surmonté d'un bonnet de la liberté, et qu'on gravera dans l'exergue ces mots : *la Nation des Allobroges.*

Un membre a fait la motion, que les actes des Municipalités et autres Corps administratifs, qui étaient ci-devant sujets à l'impôt de l'insinuation, en soient exempts ; cette motion a été décrétée.

Sur la motion faite par un membre que le citoyen Paul-Joseph Biord peut, comme conservateur des apanages des ci-devant princes, donner des renseignements utiles à la chose publique ; il a été arrêté qu'il sera mandé à la barre.

Un membre a proposé la saisie des biens des émigrés qui sont au service des ennemis. Cette motion a été renvoyée au Comité de Législation.

Les professeurs du Collège de Chambéry, un député de ceux du Collège de Rumilly, et les officiers municipaux de Montmeillan introduits à la barre ont offert leurs hommages et leurs services à l'Assemblée ; ils ont prêté le serment civique, et prononcé successivement des discours dans lesquels ils ont peint leur attachement à la chose publique. Les derniers ont déposé les bâtons de syndic de leur commune et demandé que leurs garnitures d'argent soient remises au trésorier de la Nation.

Un membre a fait lecture d'une lettre adressée au prieur de la chartreuse d'Aillion, elle a été renvoyée à la municipalité de Chambéry.

Il s'est fait différentes motions sur la valeur qu'on doit donner aux espèces d'or et d'argent de France qui seront présentées aux trésoriers et autres exacteurs de deniers publics, après quelques discussions, il a été décrété que les louis neufs de France seront reçus par les trésoriers et receveurs, à raison de vingt livres huit sols, et les écus neufs à raison de cinq livres deux sols de Savoye ; et l'Assemblée Nationale a déclaré que les espèces narrées reçues jusqu'au jour de la publication du présent décret par les receveurs et trésoriers ne seront reçues à la Trésorerie Nationale que sur le pied de vingt livres le louis, et de cinq livres les écus, que les sols additionnels seront portés en avoir dans les livres de la Trésorerie.

L'Assemblée a en outre décrété qu'on ne recevra aux Trésoreries Nationales que des espèces d'or et d'argent, et que les

monnaies de billion n'y entreront que pour former des appoints.

Un membre a annoncé à l'Assemblée que la femme du citoyen Salomon, receveur des Gabelles, en Maurienne, revenant du Piémont en Savoye avec un enfant et quelques effets, a été arrêtée à Suze, et que les Piémontais ne veulent la mettre en liberté et restituer ses effets qu'autant que son mari fera toucher au trésorier du ci-devant Duc de Savoye, le produit de sa dernière recette, (ce qu'il ne peut ni ne doit faire ;) ce même membre a proposé à l'Assemblée de lui faire sentir les effets de sa générosité ; il a été arrêté qu'il sera accordé à Salomon les indemnités qu'il fera conster lui être dûes.

L'Assemblée Nationale ayant ouï le rapport qui lui a été fait par un membre que le procès qui se poursuit contre le prêtre Allaman, Altarien, de Bonneville, et considérant que ce procès a eu pour cause la destitution faite arbitrairement du défendeur, de la place qu'il occupait. contre les principes des droits de l'homme, puisqu'il a été privé de sa place sans jugement préalable, sans accusateur légitime et sans preuve juridique, ce qui est un excès de despotisme d'autant plus intolérable, que c'est un faux zèle de religion qui en a été le prétexte, que ses revenus ont été saisis sur une accusation d'avoir fait des œuvres contraires au vœu de chasteté, décrète que le prêtre Allaman sera réintégré dans le temporel de son bénéfice en donnant caution pour les indemnités auxquelles il pourra être assujetti.

Un membre du Comité de Législation a fait des rapports sur les biens du Clergé, des émigrés, des ordres des Saints-Maurice et Lazare et de Malthe, sur les domaines ci-devant royaux, sur les biens non imposés et sur les séances des fonctionnaires publics et autres ; les articles suivants ont été unanimement adoptés. Ce même membre a été chargé d'en présenter la rédaction, ce qu'il a exécuté de la manière suivante :

Décrets sur les biens du Clergé, rendus sur le rapport du Comité de Législation.

L'Assemblée Nationale, considérant que le Clergé séculier et régulier n'a d'autre but dans son intention, que ceux énoncés par le fondateur de la religion qu'il enseigne, savoir : de détruire, combattre l'esprit d'égoïsme et d'ambition en représentant aux fidèles le néant et l'inconstance des biens de ce monde, de ramener tous les hommes au niveau de l'Egalité, en prévenant par l'apologie et l'exemple du désintéressement

et de la charité, l'explosion de ces passions véhémentes qui sortent les hommes de leurs places ordinaires, les changent en usurpateurs insatiables, toujours dangereux pour la liberté;

Considérant que tous leurs biens leur sont parvenus successivement ou par concessions des Rois et autres préposés à la chose publique, ou qu'ils ont été abandonnés à l'Eglise et à ses desservants, tant pour leur entretien que pour la splendeur et les frais du Culte qui seront désormais à la charge de la Nation;

Considérant que dans tous les cas, ils ont été donnés à l'Eglise ou à son Clergé définitivement et jamais aux individus nominativement et à titre de propriété personnelle;

Considérant que la répartition de ces biens est faite d'une manière très inégale et abusive, que leur administration et perception de cense annuelle entretiennent parmi les citoyens des querelles coûteuses et des divisions, et que tel est l'état actuel des choses parmi le Clergé dans la gestion de son temporel, que l'individu qui jouit du revenu le plus considérable est précisément celui qui paraît avoir les fonctions les moins nécessaires et les plus faciles à remplir, décrête :

ARTICLE PREMIER. — Que tous les biens du Clergé, tant séculier que régulier, passent en propriété à la Nation qui leur en continue la jouissance provisoire jusqu'à ce qu'elle ait déterminé le meilleur mode pour leur assurer un traitement honorable.

ART. 2. — Sous la dénomination des biens du Clergé, l'Assemblée Nationale comprend les dîmes, prémices, biens ruraux, édifices, créances, titres, billets et tout effet quelconque formant sa propriété; toutes les bourses, biens, capitaux, établissements et autres objets formant la masse de ses possessions.

ART. 3. — Sont compris sous la même dénomination les séminaires, leurs édifices, meubles et immeubles et tout ce qui compose l'avantage de leur établissement, les églises cathédrales, collégiales, paroissiales, succursales, oratoires ou chapelles quelconque, ainsi que les meubles, effets, ustensiles en or et en argent qui se trouvent dans icelles.

ART. 4. — A dater de la publication du présent Décret, nul ecclésiastique séculier, ni les maisons religieuses de l'un et l'autre sexe, ne pourront aliéner, hypothéquer ou dénaturer, sous aucun prétexte quelconque, les meubles ou immeubles dont ils doivent être nantis.

ART. 5. — Il sera procédé par devant les officiers munici-

paux et secrétaires des communes à un inventaire de tous les biens ecclésiastiques, tant mobiliers qu'immobiliers, avant lequel les administrateurs, receveurs. prieurs, procureurs, et tous préposés quelconques seront assermentés et sommés de dire la vérité.

Art. 6. — Tout assermenté qui sera convaincu d'avoir fait sciemment une déclaration fausse ou incomplète, sera déchu de son traitement s'il y a lieu, et puni selon la gravité des circonstances.

Art. 7. — A compter du 1er août, tout ecclésiastique, agent, receveur, membre de communauté, religieux ou autres, sous telle dénomination que ce soit, qui aura reçu des fonds, partie d'iceux, ou qui auraient fait des aliénations, soustractions, avant l'inventaire, seront responsables ou des dommages ou des sommes reçues, ou comptables de leur emploi.

Art. 8. — Les inventaires seront signés des officiers municipaux, secrétaires et parties intéressées, et écrits en double sur papier ordinaire; et copie de chacun sera envoyée à la Commission d'Administration qui en sera chargée.

Art. 9. — L'Assemblée Nationale confie tous les biens ecclésiastiques à la surveillance paternelle des communes.

Art. 10. — L'Assemblée Nationale défend à toute communauté religieuse de l'un et de l'autre sexe d'augmenter le nombre de ses individus en recevant des novices et suspend l'émission des vœux pour ceux qu'elle aurait déjà dans son sein : les communautés religieuses donneront à la municipalité la désignation des membres qui les composent, de leur âge, du lieu de leur naissance et de celui de leur profession (s'ils ont émis des vœux,) et la date de leur domicile dans ce pays.

Art. 11. — La dîme de quelle nature qu'elle soit et quel que soit l'état et la qualité de celui qui l'exige, est définitivement supprimée à compter dès le 1er janvier prochain, et l'Assemblée Nationale conserve aux communes et particuliers les actions qu'ils peuvent avoir contre les décimateurs qui n'ont pas rempli leur charge.

Art. 12. — Pour que le traitement des fonctionnaires ecclésiastiques n'éprouve aucun retard et ne laisse aucune inquiétude, l'Assemblée Nationale décrète, qu'à dater du 1er juillet 1793, le traitement des curés dans les communes dont la population est de cinq cents individus et au-dessous, sera de neuf cents livres de France avec un logement convenable, un jardin tel qu'ils l'ont déjà, et s'ils n'en ont point encore, ce jardin sera

de cent toises carrées ou d'une indemnité en cette proportion.

Art. 13. — Le traitement des curés dont les communes contiennent une population excédant cinq cents individus sera de douze cents livres de France dans les campagnes, de quinze cents livres dans les villes, outre le logement et jardin comme dessus.

Art. 14. — Sont réputés villes, Chambéry, Annecy, Carouge, Bonneville, Thonon, St-Jean de Maurienne, Moutiers, Evian, La Roche, Rumilly.

Art. 15. — A compter du 1er juillet prochain, tous les droits perçus par les ecclésiastiques. compris sous le nom de casuels, sont définitivement supprimés.

Art. 16. — Tous les biens et capitaux, sous telles dénominations qu'ils soient, donnés au Clergé à titre de fondation, appartiennent à la Nation qui en fera acquitter les charges.

Art. 17. — Les nominations aux bénéfices, qui appartenaient au ci-devant Duc de Savoye, aux ci-devant seigneurs, patrons laïques ou autres que l'Evêque diocésain, sont dévolus à la Nation.

Art. 18. — La Commission provisoire d'administration en reste seule chargée et ne pourra y procéder qu'en cas d'urgence.

Art. 19. — Lorsqu'il s'agira d'une cure vacante à laquelle l'Evêque est en coutume de nommer, les communes pourront lui présenter trois individus ecclésiastiques domiciliés dans le diocèse, entre lesquels il sera tenu de choisir pour faire le remplacement.

Art. 20. — Les curés des communes au-dessous de cinq cents individus ne pourront être remplacés que sur l'avis de la Commission d'administration provisoire.

Art. 21. — Lorsque dans les villes et bourgs, où il se trouve plus d'un curé, l'un d'eux décédera, il ne pourra être remplacé que sur l'avis de la Commission d'administration provisoire.

Art. 22. — Les vicaires recevront pour traitement sept cents livres dans les campagnes et huit cents livres dans les villes désignées à l'article 14.

Art. 23. — Les ecclésiastiques, dont la subsistance dépendait des dîmes supprimées, et qui n'occupent aucune des places à traitement déterminé par l'Assemblée Nationale, pourront se présenter devant la Commission d'administration provisoire qui prendra les mesures nécessaires à cet effet.

Art. 24. — Tous ceux qui possèdent des bénéfices à traite-

ment fixe, ne pourront percevoir des revenus de bénéfice simple, et le produit appartient exclusivement à la Nation; sont néanmoins exceptés les curés dont le revenu en totalité ne forme pas la somme de six cents livres de France.

Art. 25. — Tous ceux qui ont des bénéfices ou revenus quelconques ecclésiastiques, qui n'obligent pas à résidence, et dont la totalité du produit excède la somme de six cents livres de France, devront en abandonner la perception aux trésoriers nationaux, chez lesquels tous leurs censiers ou redevables devront compter sous leur responsabilité.

Art. 26. — Les censiers et redevables, qui devront payer en nature ou en toute autre manière qu'en espèces sonnantes, en préviendront la municipalité.

Les trésoriers respectifs des cantons paieront à chaque titulaire dont ils auront reçu les censes en valeur, la somme de six cents livres de France en quatre termes, et à l'expiration d'iceux.

Décret de l'Assemblée Nationale sur les biens des émigrés.

L'Assemblée Nationale, considérant que dans ces moments de crise qui précèdent et accompagnent les révolutions politiques des Empires, tout citoyen doit énoncer par un acte positif sa soumission à ses décrets, et conserver ses forces et ses moyens pour le triomphe de la Liberté, de l'Egalité ;

Considérant qu'en contradiction de ces principes il s'est fait une émigration extraordinaire de gros propriétaires, et de ci-devant privilégiés ;

Considérant que les annales des peuples libres nous représentent leur liberté dans sa naissance, entourée d'orages, et contrariée dans sa marche, parce que les nations ont toujours été plus généreuses que justes envers ceux qui en retardaient le triomphe ;

Considérant qu'il doit être glorieux pour un citoyen vertueux et patriote d'habiter son pays dès que le despotisme armé et tous ses suppôts en sont bannis, et qu'il faut être l'ennemi de sa Patrie et de l'Egalité, pour la fuir au moment de sa régénération, décrète :

Article premier. — Tous les citoyens qui ont émigré dès le 1^er^ août, sont invités à reprendre leur domicile ordinaire dans le laps de deux mois, et provisoirement tous leurs biens seront séquestrés, avec défense à tous les procureurs, débiteurs,

censiers, chargés d'affaires et autres redevables, sous dénomination quelconque de ne rien aliéner, hypothéquer ou acquérir, que sur l'autorisation des syndics et conseils des communes, qui attesteront à la Commission provisoire d'administration la rentrée et résidence des émigrés.

Art. 2. — Il est défendu à tout notaire et receveur d'actes publics d'authentiquer aucun acte de vente, quittance, échange, acensement, ou autre, en faveur d'un émigré, sans la permission des Municipalités qui répondront des suites de l'acte au préjudice de la Nation.

Art. 3. — Tout émigré qui, dans deux mois n'aura pas rejoint son domicile ordinaire, ou ne fera pas conster des causes légitimes de son retard, subira la confiscation de tous ses biens au profit de la Nation.

Art. 4. — A cette époque il sera fait inventaire à double sur papier ordinaire, de tous les biens, meubles et immeubles des émigrés par le châtelain, en l'assistance de la municipalité, dont copie sera envoyée à la Commission provisoire d'administration.

Art. 5. — Les domestiques, agents et créanciers légitimes pourront poursuivre la rentrée de leur dû sur les biens séquestrés.

L'Assemblée Nationale décrète en outre sur le rapport de son Comité de législation :

Décrets sur les biens de Malthe, S^ts^-Maurice et Lazare, droits et domaines ci-devant royaux.

Que tous les biens appartenant aux communautés étrangères, telles que l'ordre de Malthe, S^t^-Maurice et Lazare, et tous les domaines ci-devant de la Couronne, sont séquestrés. Inventaire en sera fait ainsi que dessus, et tous les censiers, procureurs et préposés quelconques à leur administration, seront comptables de tout ce dont ils seraient reconnus chargés.

Décrets sur les biens non imposés.

Tous les biens des ci-devant privilégiés, dits biens féodaux ou ecclésiastiques et tous autres, quels que soient les propriétaires, exempts d'impositions ordinaires, y seront soumis comme toute autre propriété, et elles seront acquittées par les redevables dès la courante année.

Décrets
sur les séances des fonctionnaires publics et autres, sur le rapport du Comité de Législation.

L'Assemblée Nationale décrète que les séances de tous les fonctionnaires publics et des prêtres rassemblés pour délibérer, seront publiques, et que tous les citoyens pourront y assister sans armes, et sans autre précaution que d'y observer le silence et la décence.

L'Assemblée a décrété que le Comité d'administration provisoire serait chargé de faire proclamer et exécuter les décrets de l'Assemblée dans la huitaine, dès le jour de sa séparation.

La séance a été levée à neuf heures du soir.

DECRET, *président*; GUMERY, F. JACQUIER, F. CHASTEL, *secrétaires*.

(A suivre.)

ANNECY AU XV^e^ SIÈCLE

(Suite.)

Lorsqu'il reçut en apanage le comté de Genevois avec la baronie de Faucigny et le mandement de Beaufort [1], Janus de Savoie était dans sa vingtième année.

Le nouveau comte de Genève, dans l'automne de l'année suivante (1461), assista au couronnement de Louis XI, roi de France, et fut fait chevalier de la main de Philippe, comte de Bourgogne.

A 25 ans, Janus épousa Hélène de Luxembourg, fille de Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, laquelle lui apporta 60,000 livres de dot. Les noces se firent à Genève avec beaucoup de solennité. Il y eut à cette occasion un tournoi où, si l'on en croit la *Chronique latine* de Savoie, de nombreux combattants furent blessés et quelques-uns même perdirent la vie (1466).

Après son mariage, Janus résida tantôt dans le château de Duingt, dont il avait dépouillé Perrin d'Antioche, tantôt, et le plus souvent, dans son château d'Annecy, où il reçut, dans

1. Janus ne fut cependant mis en possession de son apanage qu'en vertu des lettres données par son père à Lyon, le 27 septembre 1463. Avant lui, avaient été apanagés du Genevois : Louis, deuxième fils d'Amédée VIII, Philippe, son frère cadet, (1439-1444), et Louis, frère aîné de Janus, qui le perdit en devenant roi de Chypre (1444-1458).

les premiers jours de décembre 1469, la visite de son frère Amédée IX.

Ce pieux prince, qui avait succédé, en 1465, au duc Louis, son père, semblait, par ses vertus, devoir faire le bonheur de son peuple ; mais une maladie cruelle, l'épilepsie, le mit bientôt dans l'impossibilité de gouverner par lui-même, et força les Etats Généraux à confier la régence à la duchesse Yolande, assistée de trois conseillers (mars 1469).

Mécontents de se voir exclus de la régence, Janus et ses frères Jacques, comte de Romont, et Philippe, comte de Bresse, résolurent de s'en emparer de vive force. Au printemps de 1471, ils levèrent secrètement des troupes, s'en allèrent assiéger Montmélian, où Yolande s'était réfugiée avec son époux, et s'en emparèrent (17 juin).

Mais Yolande, trompant la vigilance des vainqueurs, réussit à leur échapper avec ses enfants, et peu après, grâce à l'arrivée de puissants renforts envoyés tant par ses sujets que par le roi de France, son frère, elle put dicter les conditions de la paix, et conserver son autorité, tout en accordant aux princes rebelles une place dans ses conseils (5 septembre).

Amédée IX étant mort le 30 mars suivant, laissant le duché à Philibert, son fils aîné, alors âgé de six ans et demi, Yolande fut de nouveau proclamée régente à l'exclusion des princes.

Ceux-ci, après mûre réflexion, décidèrent une nouvelle tentative pour s'emparer du pouvoir. Dans ce but, Janus réunit secrètement des troupes autour d'Annecy, où Philippe Monsieur vint le rejoindre à la tête de 150 lances françaises (12 septembre 1474).

Afin de mieux cacher leur dessein, les deux princes publiaient que cette levée de boucliers était dirigée exclusivement contre leur frère Jean-Louis, évêque de Genève, auquel ils voulaient imposer le renvoi de Jean de Montchenu, son vicaire général et partisan de Louis XI. Mais Jean-Louis se hâta de renforcer les garnisons de Thonon, de Gex et du fort de l'Ecluse, pendant qu'un de ses émissaires s'en allait prévenir Yolande du danger qui la menaçait (13 septembre) [1].

Voyant leur complot déjoué, les princes licencièrent leurs troupes. Des évènements graves du reste devaient bientôt attirer ailleurs leur attention et leurs efforts. Toutefois le comte de Bresse ne renonça point à son dessein de s'emparer de la personne de Jean de Montchenu. Le 3 janvier 1476, il entre

1. GUICHENON : *H. de Savoie*, preuves n° 372.

secrètement à Genève suivi de quelques partisans, surprend Montchenu au lit, le lie sur un cheval et l'emmène de force d'abord à Annecy, puis à Bourg, où il demeura quelque temps prisonnier [1].

Les évènements graves auxquels nous venons de faire allusion, ce fut la terrible lutte entre les Suisses soutenus par Louis XI, le duc d'Autriche et les Vallaisans d'une part, et d'autre part, Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, le duc de Milan et le comte de Romont, auxquels vinrent se joindre Yolande et ses beaux-frères.

Les Suisses vainqueurs dévastent le comté de Romont et le pays de Vaud, dont ils font un véritable désert, rançonnent Genève, écrasent, à Grandson d'abord (2 mars 1476), puis à Morat (22 juin), l'armée du duc de Bourgogne, qui se fait tuer peu après sous les murs de Nancy, pendant que les Hauts-Vallaisans s'emparent du bas Valais, mettent à contribution le pays de Gavot et, pour punir le comte de Genève, poussent une pointe jusqu'à Samoëns, dont ils brûlent le château et l'église (juin 1476).

La paix fut conclue entre Yolande et les Suisses à Fribourg en juillet 1476; mais elle devait être ratifiée par les États Généraux. Une conférence se tint donc au château d'Annecy vers le milieu d'avril suivant (18-25 avril). On y vit les ambassadeurs des Ligues suisses (Berne, Fribourg, Schwytz, Uri, Lucerne et Zurich) formant avec leur suite une compagnie de cent personnes et cent chevaux ; les ambassadeurs du Valais (4 personnes et 4 chevaux), ceux de Genève, au nombre de quatre, ainsi que leur évêque et ses grands-vicaires ; la duchesse Yolande, le jeune duc son fils, les princes ses beaux-frères ; Claude de Challes, président de la Chambre des Comptes, avec une foule de prélats, de barons et de chevaliers [2].

L'infortunée Yolande dut subir les conditions des vainqueurs. Elle céda le bas Valais jusqu'à Saint-Maurice aux patriotes du Haut-Valais, Morat, Illens, Aigle, Ollon, Bex, les Ormonts, Orbe, Echallens et Grandson aux cantons suisses, et s'engagea à payer à ceux-ci la somme de 50,000 florins [3] pour la sûreté de laquelle Berne continua d'occuper le pays de Vaud pendant quelques mois.

Yolande étant morte en Italie, l'année suivante (29 août 1478),

1. *Chronica Latina Sabaudiæ.*
2. *Chroniques de Yolande de France.*
3 Cette somme, énorme pour le temps, équivaut à trois millions de francs, valeur actuelle.

les Etats Généraux nommèrent gouverneur de Savoie, Louis de Seyssel, comte de La Chambre. Mais celui-ci usa si mal de son autorité que le roi de France donna l'ordre à l'évêque de Genève de se rendre à Turin pour s'emparer du gouvernement et de lui amener le jeune duc Philibert (novembre 1481).

Au lieu de se soumettre, La Chambre surprit à Yenne l'escorte du jeune Philibert (19 novembre), et décida ce prince à le suivre à Annecy, où il désirait conférer avec le comte de Genève (24 novembre).

A la suite de cette entrevue, Janus et La Chambre levèrent une armée de dix mille hommes, à la tête de laquelle ce dernier, toujours accompagné de S. A., se rendit en Piémont (24 décembre), et prit résidence dans la citadelle de Turin, pendant qu'un de ses lieutenants faisait le siège de Verceil.

Mais un nouveau coup de théâtre mit fin à la guerre civile. Le comte de Bresse, à l'instigation de Louis XI, pénétra un beau jour dans la citadelle de Turin, et se saisit du comte de la Chambre qu'il fit enfermer dans le fort de Veillane (19 janvier 1482).

Le duc Philibert survécut peu à ce nouveau drame, car il mourut à Lyon le 22 avril suivant, laissant le duché à son frère Charles Ier qui confirma les franchises d'Annecy (1er octobre 1482). et fit construire pour des religieuses dominicaines un couvent et une église que sa mort prématurée (13 mars 1489) l'empêcha d'achever et qui servit plus tard de refuge aux Clarisses chassées de Genève par la Réformation [1].

. Le comte Janus, toujours malheureux dans ses tentatives pour s'emparer de la régence, résolut de s'occuper exclusivement de son apanage particulièrement de rendre à sa capitale la prospérité dont elle jouissait avant ses deux incendies.

Son épouse, Hélène de Luxembourg, fit construire au nord de l'église des Dominicains d'Annecy (aujourd'hui St-Maurice) une belle chapelle ogivale à deux travées, dont le maître-autel fut dédié à sainte Marthe et celui de la nef à Notre-Dame de Pitié ; et elle voulut y reposer après sa mort [2]. Dans cette chapelle — qui est aujourd'hui la chapelle du Rosaire — on voit encore, à la clef de voûte et sur deux pierres tumulaires, ses armes gravées : « d'argent au lion de gueules armé, lampassé et

1. Ce couvent, situé rue Sainte-Claire, est aujourd'hui une filature.
2. Elle mourut à Cruseilles le 23 mai 1488

couronné d'or, la queue fourchée et nouée passée en sautoir ».

Janus, de son côté, accorda divers privilèges à la ville d'Annecy. Par lettres patentes du 30 avril 1491, il autorise les bourgeois à élire un Conseil de douze membres qui administreront les affaires de la ville et nommeront un capitaine qui sera chargé de veiller à la sûreté des habitants ; enfin il établit trois foires nouvelles de trois jours chaque, qui s'ouvriront le lundi de Pâques, le lundi après la Madeleine et le lundi après la Saint-Michel.

Il supplia de plus l'évêque de Genève, Antoine Champion, d'établir dans sa ville d'Annecy un official forain, chargé de l'administration de son comté ; ce que le prélat accorda par patentes données à Turin le 28 mai 1491 et confirmées, l'année suivante, par le pape Alexandre VI. Mais les magistrats de Genève protestèrent avec tant d'énergie contre cette décision « gravement préjudiciable à leur cité », qu'ils en obtinrent la révocation. (V. FLOURNOIS : *Fragments histor.*)

Janus de Savoie mourut à Genève le 22 décembre de la même année, et fut inhumé à côté de Hélène de Luxembourg, dans un tombeau de marbre noir. Il avait, quelque temps auparavant [1], dicté ses dernières volontés, dans la chapelle du château d'Annecy. Par cet acte, dont furent témoins Amé, baron de Viry ; Pierre de Bonvillars, président du Genevois; Claude de Menthon, seigneur de Rochefort, etc., Janus instituait héritière universelle, Louise de Savoie, sa fille, au cas où il n'aurait pas d'enfants de Magdeleine de Brosse, sa seconde femme, et nommait exécuteurs testamentaires l'archevêque de Tarentaise avec l'évêque de Genève [2].

Sa fille Louise, née en 1467, dans le prieuré de Talloires, avait été fiancée, encore enfant, à son cousin germain, Charles, qui devint duc plus tard sous le nom de Charles Ier. Le contrat, négocié par le doyen de Savoie, Antoine Lambert et par Antoine d'Orlyé, gouverneur de Nice, avait été signé dans le château même d'Annecy, en présence d'une nombreuse assemblée dans laquelle on distinguait Bernard, seigneur de Menthon, Bertrand de Dérée, président du Genevois; Nicod de Menthon; seigneur de Montrottier ; Claude de Menthon, seigneur de Rochefort; Guillaume de Foras, maître-d'hôtel du duc; Claude d'Avanchy, Jean de la Charnée et Guillaume de Gorrevod,

1. 22 avril 1491. (Voir GUICHENON : *H. de Savoye*, page 522.)

2. Janus de Savoie fonda le couvent des Cordeliers de Cluses (1471) et racheta, pour le donner à sa femme Hélène de Luxembourg, le domaine utile du Palais de l'Isle, qui avait été inféodé à la famille de Monthoux. (DUCIS: *Le Palais de l Isle*, p. 39)

écuyers [1]. Mais ce mariage fut rompu, et Louise épousa un frère de Charles, savoir Jacques-Louis de Savoie, prince accompli, qu'une mort prématurée emporta peu après (27 juillet 1485).

Devenue veuve, Louise épousa, en secondes noces, Louis de Luxembourg, vicomte de Martigues, auquel elle porta le château de Duingt. Mais le Genevois et ses annexes avaient, à la mort de Janus, fait retour à la branche aînée de Savoie, soit aux ducs Charles II († 1496), Philippe II († 1497), Philibert le Beau († 1504), qui confirmèrent successivement les franchises d'Annecy [2].

Signalons encore quelques faits de la vie religieuse d'Annecy.

La ville reçut cinq ou six fois, en ce siècle, la visite des évêques du diocèse ou de leurs coadjuteurs.

La première de ces visites eut lieu le 19 juillet 1411, quelques mois seulement avant le terrible incendie de 1412. La paroisse comptait 300 feux, environ 1,500 habitants. Dans son compte-rendu, qui se voit aux archives de Genève, l'évêque Jean de Bertrand fait l'éloge du curé Jean Savarin, alors âgé d'une cinquantaine d'années, ainsi que des paroissiens. Trois seulement de ces derniers sont signalés comme menant une conduite scandaleuse; ils se nommaient Thomas Sanctuz, Jaquemet Montpelat et Pierre Brelat. Parmi les chapelles de l'église paroissiale, nous citerons les suivantes : Saint-Nicolas, fondée par les Eschaquets; Saint-Antoine, du patronage des Ranguis; Sainte-Croix, fondée par Guillaume de Cranz; Saint-Michel, par Mre Maillard, chanoine de Genève; Saint-André, par Jacques Pollier dit Marchiant; et celle du Bienheureux André, fondée par les ancêtres de P. Dampierre sur un autel construit jadis par le curé P. Bonjour.

Sur les douze chanoines que devait compter la collégiale, neuf étaient présents, savoir : Thomas Victal, Guigues Lictuz, Jean Savarin, qui faisait les fonctions de curé, Pierre de Seyno, Jean Despine, Ant. Gappet, P. Robert, Aimar Conversi et J. Michon.

La deuxième visite fut faite en septembre 1445 par Barthélemy Vitelleschi, évêque de Corneto, coadjuteur de l'antipape Félix V.

1. Le contrat est du 11 avril 1473. (V. Guichenon, p. 581)

2. En 1491; 31 octobre 1496 et 25 janvier 1498. Au siècle suivant, le Genevois redevint l'apanage d'une branche cadette de la Maison de Savoie, connue sous le nom de Savoie-Nemours.

Ce prélat visita, le 12 du mois, l'église paroissiale avec ses nombreuses chapelles ; le 13, la collégiale de Notre-Dame ; le 14, l'église des religieux Dominicains qu'il consacra avec trois autels ; le 15, l'hôpital Notre-Dame dont la chapelle était dédiée à sainte Marie-Madeleine, et dans lequel il ordonna de réserver trois chambres : une pour les femmes malades, une pour les prêtres en voyage, une autre pour le recteur et sa famille. Enfin, le 16, il donne la tonsure à quatre laïques, comme il l'avait donnée les jours précédents à cent un sujets, dont un grand nombre étaient d'Annecy, entre autres : Jacques à feu P. Lambert, nobles Guillaume Bessonnay, Jacques Eschaquet, Colard et Jacques fils de Jean Suchet.

La ville renfermait alors 250 feux, cinquante de moins qu'au commencement du siècle. Ce résultat était dû à l'incendie de 1412 non moins qu'à la peste de 1430.

Après diverses recommandations concernant l'armoire où l'on conservait la Sainte Eucharistie, la pixyde destinée à la porter aux malades, la lampe ardente, les lanternes de procession et les livres de chant, le prélat ordonne, sous peine d'excommunication, d'enlever tous les bancs dont l'église était encombrée ; puis, se ravisant, il permet d'en laisser pour les femmes enceintes, les fiancées et les personnes débiles.

La collégiale comptait les huit autels ou chapelles suivantes : Saint-Jean l'Evangéliste, appartenant aux Maillets ; Saint-Barthélemy, à Antoine Asinari ; Saint-Georges, à Anne de la Rochette ; Saint-Jacques, au chapitre de Notre-Dame ; Saint-Nicolas et Saint-Antoine, à Guillaume de Genève, chevalier ; Saint-Bernard, Saint-Laurent et Saint-Sébastien : ces trois dernières étaient toutes récentes.

Les chanoines étaient au nombre de douze ; voici leurs noms : Guy de Rochette, protonotaire, résidant auprès du pape, Eugène IV ou Félix V ; J. Michon, sacristain ; J. Maillet, chantre ; Jean de la Balme ; Rod. Dombeys ; Louis d'Arenthon, absent pour ses études ; Antoine Gappet, alors official à Belley ; J. Regis ; Jacques de Bonimaguo ; Guy Combe ; F. Albi et Michel de Sales.

La troisième se fit le 24 septembre 1470 par Mamert Fichet, évêque d'Ebron, agissant au nom de Jean-Louis de Savoie. Deux ans plus tard, ce même prélat revient à Annecy, et fait, dans l'église Notre-Dame, une ordination générale, où l'on comptait vingt-huit tonsurés, quarante-trois minorés parmi lesquels un bénédictin de Talloires, Aimon de Charansonay,

quarante-quatre sous-diacres, dont une dizaine d'étrangers, vingt-un diacres et vingt-cinq prêtres, parmi lesquels Jean Adam, de Talloires. La moitié des diacres et des prêtres appartenaient à des diocèses voisins [1].

C'est encore un prélat *in partibus infidelium* qui fit la quatrième et dernière visite, savoir Claude Rup, évêque de Claudiopolis. Elle eut lieu le 13 août 1481.

L'état des églises se ressentait des deux incendies. Celle de Notre-Dame, malgré la prodigieuse affluence qu'attiraient ses pardons septennaires, n'avait pas encore pu achever son beau clocher qui ne se terminera qu'au siècle suivant ; et l'église Saint-Dominique n'avait pas encore de voûtes. Cette dernière s'était cependant embellie. On y voyait le tombeau d'un religieux dominicain, le Bienheureux Guillaume d'Orlyé, mort 23 ans auparavant en odeur de sainteté, et celui d'un abbé grec qui, fuyant devant les hordes turques, était venu se réfugier dans notre ville, où il mourut en 1461. après l'avoir « édifiée par sa sainte vie, son austérité et son abstinence merveilleuses » (Besson). Hélène de Luxembourg y élevait, vers ce même temps, la belle chapelle où elle voulut reposer et qui forme aujourd'hui une partie de la nef de gauche. Enfin, peu après, un noble de Cruseilles nommé J. Magnin, qui remplissait à Annecy les fonctions de maître à la Chambre des Comptes, fit commencer à ses frais (1491) les voûtes de ce sanctuaire. que par son testament du 8 juin 1493, il ordonna d'achever en laissant toute son hoirie au couvent : Ses armes, qu'on y voit encore souvent répétées, sont : d'azur à l'aigle à deux têtes de gueules, becqué, membré et couronné d'or.

Le même personnage fit élever, près de la fontaine des Marquisats soit des rochers de la Puya, sur un terrain acheté des frères Mossière, un petit hôpital destiné à loger les pestiférés avec une chapelle dédiée à Saint-Roch. L'acte d'acquisition fut passé le 3 avril 1495, et la bénédiction du terrain, donnée par Révérend François, évêque d'Evachdone en Angleterre, du 10 septembre suivant. Sur les ruines de cet hôpital, que le Conseil d'Annecy fit démolir en 1737, s'élèvent aujourd'hui les deux maisons de M. Constantin.

* * *

1. Le procès-verbal de la visite de 1443-45 se trouve chez M. Domenjoud, percepteur, qui a eu la grande obligeance de nous le communiquer, celui des visites suivantes est conservé aux Archives de Genève.

Pour terminer, nous donnons ici une liste des principaux dignitaires d'Annecy au XV^e^ siècle.

PRÉSIDENTS DU GENEVOIS.

Antoine des Dragons, 1440. (GALIFFE : *Matériaux*, I, 176 ; PERRIN : *Chamonix*.)

François de Thomas, 1452-54. (COSTA : *Compeys*, p. 104-108 ; GUICHENON : *Bresse*, 3^e^ partie, p. 277.)

Nicolas de Guyotin, 1457. (GUICHENON : *Savoie*, I, p. 518.)

Humbert Veluet, 1463-65. (GUICHENON : I, p. 519 ; *M. D. Sav.*, XXXIII, p. 228-257.)

Bertrand de Dérée, 1468-88. (GUICHENON : I, 522 ; *Pourpris Hist.*, 292-314 ; *Rev. sav.*, 1892, p. 106 ; PERRIN, *Chamonix*, I, 171-187, II, 275 ; Arch. dép., E 40, 116 et 117.)

Pierre de Bonvillard, seigneur de Mezières, 1490-91. (GUICHENON : I, 522 ; *M. D. Sav.*, XXX, p. 463 ; Arch. dép., E 85.)

JUGES-MAGES.

F. Soffred ou **Joffred,** 1397-1401.

Hugues Chabod, 1402-1405. (Arch. dép., E 116 ; notes Serand.)

Humbert Marchand, 1408. (Arch. N.-D. de Liesse.)

Jean Reverdit, 1424-28.

Rodolphe de Fésigny, 1431-41. (FORAS : *Nobiliaire* ; *Pourpris H.*, p. 238-241, etc.) C'était le père de Guy de Fésigny, qui fut assassiné par Jacques de Montmayeur.

(?) **Jean d'Epagny,** 1434. (COSTA : *Compeys*.)

Claude Suchet, 1452. (Notes Serand.)

Laurent de Fargis, 1454. (Id.)

Jean d'Ossens, 1468-82. (*Pourpris*, p. 309-314 ; GUICHENON : p. 522 ; FEIGE : *Mélan* ; Arch. dép., E 40 et 117.)

Robert Conod, 1485-91. (*Pourpris*, p. 326 ; *M. D. Sav.*, XXX, p. 459 ; Arch. des Hospices ; Arch. dép., E 38 et 85.)

Louis de Dérée, 1498. (Notes Serand.)

TRÉSORIERS GÉNÉRAUX DU GENEVOIS.

Jean Veteris, 1440-42. (LECOY DE LA MARCHE.)

Etienne Rosset, 1452. (Notes Ducis.)

Humbert Favre, 1459. (Id.)

Humbert Gruet, 1468-82.

Pierre Métral, 1485-88.

CHATELAINS D'ANNECY.

Jean Martin, 1430. (DUCIS.)

Jacques de Compeys, 1435. (ID.)

Philibert de Monthoux, 1458. (*Pourpris H.*, p. 419.)

Boniface de Chaland, 1460. (DUCIS.)

Jean de Thurens, 1470. (LECOY DE LA MARCHE.)

Aimon de Batailleur, 1479. (ID.)

Louis de Saint-Jeoire, 1480-90. (DUCIS.)

Jean de Revel, 1499-1502. (LECOY.)

DOYENS DE NOTRE-DAME.

Jacques Pollier, 1395-†1411.
Louis Paris, 1414-†1448, député en 1433 au Concile de Bâle.
Guigues de la Rochette, 1448-146..., mort le 6 février 1468. (Obit. du Chapitre.)
F. de Menthon, seigneur de Beaumont, 1465-†1490 5 octobre. (SPON : II, 354 ; Arch. de l'Evêché.) Fut vicaire-général de J.-L. de Savoie.
Richard de Rossillon, neveu du précédent, 1493, mourut en 1508.
Louis de Monthoux du Barioz, 1494-1496 [1], était chantre dès 1468.
Claude de Bellegarde, 1498-1538, était doyen le 10 mars 1498, jour où il reçut le sous-diaconat. (Arch. de l'Evêché.)

CURÉS D'ANNECY.

Jean Savarin, 1397-1411.
Jean Michon, 1412-49.
Guigues Comba, 1452. (Note DUCIS.)
Rodolphe Dombeys, 1456. (Reg. capit.)
Humbert de Genève, 1470-88.
Pierre Gruet, 1488-96, devint chanoine de Genève.
Pierre de Lornay, institué le 9 octobre 1496, par échange avec le précédent. (Arch. de l'Evêché.)

J.-F. GONTHIER.

NOMS DE LIEUX EN *ACUS*

(DERNIERE SÉRIE)

Je donne ici une dernière série de noms de lieux dérivés très vraisemblablement de gentilices gallo-romains.

Achy, de la commune de Thiez, formait avec le chef-lieu, les hameaux des Granges et de Pressy, un centre gallo-romain d'une certaine importance. En l'absence de formes anciennes, si Achy n'est pas issu de *apiarium* comme le fr. *achier,* il vient évidemment par *Appiacum,* du gentilice Appius (A., p. 194).

Anthy, c. près de Thonon, citée en 1240 sous la forme *Antiez* (*A. G.*, XIV, p. 26, n° 34) et sous la forme du cas régime *Anthia* qui, dans l'Ain par exemple, serait devenu *Anthiat* ; son nom dérive d'un gentilice Anteius.

Artangy, de la c. de Douvaine, *Artangiez* XVI[e] s. [2] s'explique par le nom connu Artanius (A., p. 383).

Barby, localité de la Côte-d'Hyot, comme Barby (Savoie) *Balbiacus villa* en 1010 (VERNIER : *Dict. top.*), dérivé de Balbius, connu dans la Narbonnaise.

1. Louis de Monthouz, doyen de N. D.; P. Gruet, sacristain ; J. Goyet, chantre ; Guigues de Cabanis, Amédée des Bois, Jacques de Dérée, Rod. de Menthon et Perceval Bovardeti, chanoines, figurent le 27 septembre 1494. (Arch. de l'Evêché.)
2. TRÉDICINI DE SAINT-SÉVERIN : *Monogr. de Douvaine,* 1895.

Cérésy, hameau d'Excenevex, s'explique par un dérivé de Ceratius ou de Ceretius, cités au v^e^ s. Celui-ci se retrouve dans *Ceresius villa* 986, Ceré (Vienne) ; la Ceresière (Eure-et-Loire) est également un ancien *Ceretiacum*.

Lachat, hameau de la c. de Bonne. Ce nom se rencontre fréquemment dans la topographie régionale où il désigne toujours une hauteur boisée ; comme on le prononce et on l'écrit parfois *la Chia,* on a cru qu'il traduisait le *Lachiaco villa* du xi^e^ s. (Reg. gen., p. 48). En réalité celui-ci doit son origine à un gentilice gallo-romain qui a donné Lâché (Nièvre) et Lachy (Marne) et que M. Longnon fait venir de *Lappiacus*. Lassy (S.-et-Oise) est aussi un ancien Lachiacum.

Malagny, nom d'un ancien village de la c. de Viry, *Malaniaco* en 1170 (Reg.), a comme origine probable le gentilice vulgaire Melanius.

Salongy, hameau de Moye et de Thusy, vient par *Saloniacus,* de Salonius, gentilice qui était encore celui d'un évêque de Genève au v^e^ s.

Scionzier près de Bonneville, *Siunziey* en 1228 (*A.-G.*, IV, 2^e^ p., p. 46) écrit vers la même époque *Syoncie et Sonziae* (*Id.*, p. 20 et 22) et encore *Sunziace* (*Id.*, XV, p. 50), paraît être un dérivé en *acus* du gentilice peu connu Secundius, la chute du *c* intervocalique ayant fait passer l'*e* initial à l'*i*. Sciondaz, près d'Alby, s'expliquerait par un dérivé en *atis* du surnom Secundus.

Settenex ou Seythenex est un dérivé en *acus* d'un surnom latin qui n'est autre que Sextinus, par *Sestenay* au xiv^e^ s. (*A. G.*, IX, p. 224).

Sillingy, c. sur la route d'Annecy à Frangy, était dénommée dans une charte du xi^e^ siècle, *vicus* (ou *villa*) *qui dicitur Sillingiacus* (Reg., p. 55), au xiii^e^ s. *Cilingie* (*A. G.*, XIV, n° 330). Elle doit vraisemblablement son origine à Cælinius, écrit de bonne heure Cilinius comme c'était le cas pour le féminin Cælinia, Cilinia au v^e^ s., Cylinia au vii^e^ s. La forme mouillée correspondante est Céligny, près de Genève, *Siligniacus* au xii^e^ siècle.

Sublessy, de la c. de Mésigny, est un ancien Suppliciacum, de Supplicius, nom d'origine chrétienne, qui dans une charte de 775 (Mettensia II, n° 23) apparaît sous la forme intermédiaire Subelicius. Sulpicius, par métathèse, aurait pu donner le même nom de lieu.

Ch. Marteaux.

CORRESPONDANCE

A propos de la discussion philologique soulevée dans la séance du 8 février dernier, le Président de la Société Florimontane a reçu en réponse aux opinions exposées dans la dite séance, au sujet de l'étymologie de Moëllesulaz, une lettre où M. le comte de Foras développe une argumentation que nous mettons ci-après sous les yeux de nos lecteurs :

Le sens de *sabot de certains animaux* donné au mot latin *sola* pour *solea* comme générateur de la deuxième partie du mot *Moëllesulaz* (orthographe légale genevoise) ne semble pas admissible pour M. de Foras. Ce sens ne se trouve pas dans le *Glossarium*, où parmi diverses acceptions, domine la signification : *chaussure d'homme*, ou bien : *sola, pro calceo seu aliqua calceamenti specie*, etc. L'orthographe du mot est dans des chartes de 1336, *Moli sola, Moyli solaz*, et deux fois dans une charte de 1394, *Moilli sola*, pour une localité à Queige en Tarentaise.

Enfin dans un inventaire fait en 1697, se trouve une reconnaissance passée le 11 août 1357 en faveur de noble Humbert de la Naz pour divers biens situés près de Thônex, et notamment pour une pièce de terre et pré lieu dit en la Crottaz derrière le moulin de *Mouilli-Solaz*.

Les mots *Moilli sola* insérés dans des chartes latines SONT DES MOTS PATOIS, dont les tabellions ont rendu le phonétisme. En patois savoyard, on ne dit pas *solar* mais *solâ*, comme on dit *campagnâ, lâ* (lard), *Barnâ* (Bernard), *gaillâ* (gaillard), rue des *â* (arts), etc. En écrivant *solâ*, ils pensaient certainement à *solar*, et ont marqué la contraction trouvée dans bien des pièces d'archives, de *socularia*, ou *solaria* ou *solarii*, correspondant certainement à nos souliers (on dit encore *soques*) et non à *sabot d'animal*. La dénomination de *mouille-soulier* vient plus naturellement à l'esprit du campagnard que celle de *mouille-sabot*. Il est en effet plus naturel de penser aux *souliers* qui, mouillés, nous donnent le coryza, bien avant de penser au sabot des animaux, partie cornée, insensible au *mouillis*.

Quant à l'accentuation du mot *Moillesule*, M. de Foras est loin de contester que l'on ait entendu prononcer *sule* avec la prononciation française de *péninsule*. Par occasion de voisinage il a souvent entendu prononcer *sûle* ou *sûla*.

Quant aux paysans ils prononcent *sûlâ* d'une manière où il

est difficile de distinguer si l'accent tonique est sur l'*u* ou sur l'*a* : en traînant, comme ils le font, la première syllabe, ils arrivent à accentuer la dernière.

Bien des mots de ce genre existent en Savoie : *la Mulaz Bregand,* de l'état major. Mûlâ (en latin *mola*, de *molere*), veut dire *la meule* (soit moulin) *à Bregand*, vieux nom de Thonon.

Nos paysans, n'ont jamais prononcé *mula*, en faisant de l'*a* final une lettre vaguement muette. On prononce exactement *mûlâ*. Pour rendre ce phonétisme, incontestable, on a écrit *mulaz*, comme le notaire de 1336 a écrit *solaz*. C'est de là que procèdent, les *s*, les *z*, dont on affuble tant de noms terminés par *a*, *e*, ou *o*. Par une raison connexe, ceux qui écrivent mal le patois, croient devoir écrire *pâret, mâret* (pour père, mère), etc. Le mot *môlâ* s'est transformé pour un nom de famille du Haut-Chablais en *Maulaz*, prononciation identique. Rien de *Maular* ! Le mot *molard* se prononce également *molâ*, l'*o* un peu plus bref.

La terminaison muette d'une voyelle finale n'existe pas dans nos patois, en thèse générale, sauf dans les mots de plusieurs syllabes ou se terminant en *i*, ou répondant au latin *iacum*, et même elle existe peu dans le français prononcé par des Savoyards, même lettrés, qui ne sont que peu ou point sortis de leur province.

Il est facile de s'apercevoir que l'on prononce volontiers *écauleu* (pour école), *péreu* (pour père), etc.

L'accent tonique supposé sur *súl*, sans les corollaires indiqués plus haut, ne saurait constituer une preuve. Car en résumant et en faisant abstraction de l'autorité du *Glossarium*, il faudrait, avant toute discussion, prouver que le mot *sola* s'applique au sabot d'un animal. Or ce mot, dans ce sens, est absolument inconnu à nos paysans.

*
* *

Quant à la phrase suivante : « *Apud Bouz ad locum quo dicitur al Peters penduz* » soumise à l'appréciation des membres de la Société Florimontane, M. de Foras dit que la traduction du Pierre qui s'est pendu vient naturellement à l'esprit, mais il n'a jamais trouvé dans les milliers de chartes qu'il a dépouillées ni dans nos patois, la forme *Peters* pour Pierre. Quelques gentilhommes de Savoie, à cause de la Suisse mi-germanique, ont bien porté le nom de *Pétremand*, mais cela ne saurait tirer à conséquence, et d'ailleurs c'était postérieurement à la charte

al Peters penduz. En slavon on dit *Petar*, en allemand *Petre* ou *Peter* (Petersbourg). On ne l'a jamais dit en Savoie. C'est peut-être le souvenir d'un Germain du nom de *Peter* qui s'est pendu à la porte de Bœuf, c'est peut-être tout autre chose. En tout cas c'est une conjecture !

GLANES

Nous venons de recevoir pour la bibliothèque une brochure du Dr G. Piolti : *Sulla presenza della jadeite nella valle di Susa*. Il est superflu de faire remarquer l'importance capitale de la découverte dans notre région d'un caillou du minéral que les néolitiques ont utilisé pour la fabrication de leurs haches. La présence très fréquente dans les sépultures des temps dolméniques d'armes formées d'un minéral dont on ne connaissait les gisements qu'en Orient avait fait admettre l'hypothèse de la migration d'anciennes peuplades asiatiques. Damour et Meyer avaient supposé qu'on trouverait quelque jour le gisement de la jadeite dans la chaîne des Alpes ou dans les régions voisines. Mortillet disait que si nous n'avions pas trouvé la jadeite en Europe c'est que les recherches n'avaient pas été suffisantes. Les prévisions de ces savants sont en voie de se réaliser. Il restera après la découverte de M. Piolti à rechercher la roche en place et à étendre ses investigations à toute la région.

MANDRIN ET LES MANDRINISTES

NOTES ET DOCUMENTS

(Suite et fin.)

1754, 20 novembre. Turin.

II. — Lettre du comte de St-Laurent au même, relative à l'arrestation de Louis Mandrin et de Jean Bélizard, contrebandiers.

(Arch. dépl[es] de la Savoie, C 1.)

Monsieur,

Après ce que j'ai eu l'honneur d'écrire à V. E. d'ordre du Roy, par ma lettre du 16 du courant, à laquelle je n'ai qu'à me rapporter pour ce qui concerne les contrebandiers et particulièrement le nommé Loüis Mandrin, S. M. m'a ordonné, Monsieur, de vous écrire encor que son intention est que V. E. fasse aussi arrêter en Savoye, s'il y paroit, le nommé Jean Belizard du lieu de Brion en Dauphiné, déjà compris dans la note

qu'elle a ; et elle trouvera ci-inclus les signalemens de ces deux particuliers qu'on prétend coupables de crimes atroces commis en France. J'écris aussi à M. le Premier Président de concerter avec V. E. les mesures qu'il pourra prendre de son côté à l'égard de ces deux prétendus criminels ; et j'attendrai les avis que V. E. me donnera de leur emprisonnement pour en rendre compte au Roy qui se réserve de donner ensuite, suivant les circonstances des cas, ses ordres ultérieurs.

J'ai l'honneur d'être, avec respect infini, Monsieur, de votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

Signé : Cte DE SAINT-LAURENT.

Turin, ce 20 novembre 1754.

A. S. E. M. le Commandeur de Sinsan, à Chambéry.

SIGNALEMENTS.

LOUIS MANDRIN, de S. Etienne de S. Geoirs en Dauphiné, élection de Romanz, âgé d'environ trente ans, taille de cinq pieds quatre à cinq pouces bien prise, les épaules un peu larges, blanc, marqué de quelques taches de rousseur et un peu gravé de petite vérole, les yeux gris bien fendus, sourcils chatains, les cheveux de même qu'il porte ordinairement en queüe ou simplement attachés avec un ruban, le front grand, le nez aquilain, la bouche petite, le menton fourchû.

Ledit Mandrin portoit dans le mois d'août dernier un habit d'un drap gris à boutons de cuivre appellé Pinsbeck, et un chapeau avec un bordé d'or à festons.

JEAN BÉLIZARD ou PÉLISSARD, du lieu de Brion en Dauphiné, élection de Romanz, âgé d'environ trente quatre à trente cinq ans, taille de cinq pieds et quatre pouces, cheveux noirs, courts et un peu frisés, visage maigre et bazané. peu de barbe et noire. Il a servi dans les équipages d'artillerie, à l'armée d'Italie en 1744 et 1745 ; et après son retour il reçut 240 liv. pour être milicien de la paroisse de Bressieu.

Ledit Bélizard fut arrêté en Savoye le 8 février 1747 avec un autre, en conséquence de la permission accordée par Mr de Sada lors gouverneur à Chambéry, et ils furent conduits dans les prisons de ladite ville d'où ils s'évadèrent la nuit du 4 au 5 janvier 1748. Il a été condamné par contumace à être pendu par jugements de la commission du conseil établie à Valence en Dauphiné du 6 mars 1747. Depuis ce tems ledit Bélizard est chargé d'avoir commis des crimes atroces.

1755, 10 février. Pont-de-Beauvoisin.

III. — Rapport de M. de La Morlière, commandant un détachement de troupes françaises sur la frontière de Pont-de-Beauvoisin, qui avertit que Mandrin doit se rendre avec plusieurs de ses hommes au château de Domessin.

(Arch. dépt^les^ de la Savoie, C 2.)

Au Pont de Beauvoisin, le 10 février, à six heures et demie du soir.

Je crois, Monsieur, vous faire plaisir en vous donnant avis que ce soir Mandrin et plusieurs autres de sa bande qui ont volés et assassinés sur les terres du Roy de France, doivent se trouver sur les neuf à dix heures du soir au chateau de Domessin apartenant à M^r^ de Leissain pour y danser et se réjouïr à l'occasion de la noce de La Jeunesse, fermier du chateau, qui s'est marié aujourd'huy. Il serait heureux, Monsieur, que cette feste vous donnât lieu de débarrasser la société de ces mauvais sujets qui contrarient également l'authorité des deux monarques. C'est dans cette esperence, Monsieur, que je vous fais passer cet avis. Mandrin a couché avant hyer dans votre bourg et a achepté un cheval de Perrier dit Motté. Si vous voulez, Monsieur, envoyer secrètement à ce chateau, vous y ferés seurement arester ce chef de bande ainsy que plusieurs autres de sa suite.

J'ai l'honneur d'être avec des sentiments infinis, Monsieur, votre très humble et très obeissant serviteur.

Signé : DE LA MORLIÈRE,

Brigadier des armées du roy, commandant des troupes legères.

1755, 11 mai. Les Echelles.

IV. — Rapport d'un nommé Balbian au sujet du séjour à Saint-Genix de M. de La Morlière, et de l'arrestation par lui opérée de plusieurs contrebandiers.

(Archives dépt^les^ de la Savoie, C 2.)

MONSIEUR,

Je me crois en devoir d'informer V. E. d'un bruit qui court ici, que M. de La Morillière aje passé cette nuit en Savoie a St-Genis a la tete de 800 hommes, qu'il i ajet arreté plusieurs contrebandiers et meme M^r^ de S. Severin a sa campagne. Je n'aurai pas fait cas de ce bruit, si un marchand du Pont qui est venu pour avertir les contrebandiers gratiés ici, ne me l'eusse pas confirmé, me disant que ce matin les François n'ont ouvert la barrière qu'à 7 heures, et qu'ils i avoient doublé la garde. Ce qu'il i a de sur, c'est que cette nuit il est arrivé un renfort des Gantesses (?) aux Echelles en France, et qu'il i a eu

du remuement aux autres postes sur les derrières. Je serai a meme ce soir de sçavoir des nouvelles plus sures par le retour d'un dragon que j'ai envoié au Pont à cet effet et par celui de plusieurs emissaires qui ont marché de tout côté pour la tranquilité du païs qui est en allarmes ; d'autant plus qu'on assure que M. de La Morillière est nanti des lettres de V. E. Je crois qu'il n'est pas douteus qu'au cas qu'il n'en aje point, je dois m'i opposer autant que je pourrai. Si cette nouvelle est vraie, j'aurai l'honneur d'en informer V. E.

En attendant, j'ay celui d'etre avec un proffond respect votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : BALBIAN.

Aux Echelles, ce 11 maj 1755.

1755, 14 mai. La Vénerie.

V. — Billet royal au sujet de la violation de territoire commise par les Français du côté de Saint-Genix à l'occasion de l'enlèvement de Mandrin.

(Archives du Sénat de Savoie, à Chambéry, *Billets royaux de 1755 à 1765*, armoire II, ray. 5.)

Le Roy de Sardaigne, de Chipre et de Jérusalem. Très chers, bien amés et féaux. Le commandeur de Sinsan, notre gouverneur et lieutenant général delà les monts, a donné part à notre bureau d'état des affaires internes, par lettre du 11 de ce mois des violences et excès qu'une troupe d'environ 500 hommes composée des soldats de La Morlière et des gardes des gabelles de France, sont venu commettre à main armée le matin du même jour sur notre territoire, tant à St-Genix, où ils ont tué et blessé divers de nos sujets, et pillés *(sic)* des maisons, qu'à Rochefort, ayant conduit en France quelques particuliers qu'ils ont enlevé dans ces deux endroits, suivant la déclaration des sindics, conseillers et châtelain dudit St-Genix, que ledit gouverneur a joint à sadite lettre, et que nous vous faisons parvenir ci-inclus. Avant que de prendre des déterminations pour la réparation d'un attentat de cette nature que nous ne pouvons croire avoir été fait par les ordres de S. M. T. C., étant important à notre service que toutes les violences et excés commis à cette occasion avec toutes les circonstances qui les ont précédé et suivi, soient liquidés et constatés par des informations juridiques, ainsy que ledit gouverneur en a déja prévenu votre Premier Président, nôtre intention est que vous donniés les dispositions et les directions les plus promptes pour y faire procéder sans perte de tems par le commissaire que vous au-

rés envoyé à cet effet sur les lieux, et que vous nous rendiés incessamment compte du résultat desdites informations, en nous donnant en même temps vos avis sur ce que vous croirés plus convenable à nôtre service pour la réparation desdites violences et excès.

Nous voulons aussy que vous fassiés liquider et vérifier par des informations juridiques les maltraittemens qui ont été faits le 27e avril dernier par des soldats françois sur le territoire de France a trois hommes et deux femmes nos sujets dans le tems qu'ils revenoient des vêpres de l'église de St-Christophle leur paroisse, suivant le verbal que ledit gouverneur en a envoyé à notre dit Bureau d'état par lettre du 10 de ce mois, lequel nous vous faisons aussy parvenir ci-inclus, afin de nous rendre aussy compte du résultat de ces informations avec vos avis sur ce que vous croirés plus convenable pour la réparation de ces maltraitemens. Et sur ce prions Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. A la Vénerie, le 11 may 1755.

Signé : C. Emanuel.

Contresigné : De Saint-Laurent.

Au dos : A nos très chers, bien amés et féaux les gens tenans nôtre Sénat de Savoye.

Nous soussignés déclarons au mareschal de logis Blanc que nous avons deux personnes de mortes, une autre la jambe copée d'un coup de fusil et une autre un bras copé par un coup de baionette, outre plusieurs autres que nous ne sçavons pas encore le nombre, plus qu'on a volé les srs Verd, Pasquier, madame Aubert, tous trois marchands de St-Genis et plusieurs autres particuliers, et le tout par messieurs les François, lesquels ont emmenés deux contrebandiers qui s'appellent Nime, et qu'on assure qu'ils ont pris Mandrin à Rochefort, lesdits François composants environ cinq cent hommes tant troupe de La Morlière qu'emploiés ; et ce que dessus est arrivé ce jourdhuy sur environ les sept heures du matin et immédiatement après la première messe. En foy de quoy nous nous sommes signés à St-Genis ce onze may mille sept cent cinquante cinq.

Ensuitte du détachement du mareschal de logis, il est arrivé M. le chevallier Selarandy, cornette dudit détachement sur environ les huit heures et demy du matin.

Signé : Billimaz, syndic ; Dupasquier, sindique ; A. Bidal, conselier ; Verd, conseiller ; Me Comte, châtelain.

1755, 17 mai. La Vénerie.

VI. — Billet royal au sujet des informations à prendre sur les brigandages commis par les Français lors de l'enlèvement de Mandrin.

(Arch. du Sénat de Savoie, à Chambéry, *Billets royaux de 1755 à 1765*, arm. II, ray. 5.)

Le Roy de Sardaigne, de Chipre et de Jerusalem. Très chers, bien amés et féaux. Nôtre bureau d'état des affaires internes nous ayant rendu compte de la relation que votre Premier Président lui a addressée par sa lettre du 14 de ce mois, de ce qui résulte déjà des informations juridiques que le sénateur Dichat, que vous avés envoyé sur les lieux, a commencé de prendre sur les violences et excès qu'une troupe de François est venu commettre sur nôtre territoire à Rochefort, Avressieux et St-Genis, il nous a paru que, par tout ce qui nous est rapporté dans cette relation, on peut conclure que le principal but de cette entreprise a été l'enlévement du nommé Mandrin et d'autres de la troupe de contrebandiers qui ont fait tant de brigandages en France l'année dernière. Nous n'avons aussy pû que trouver surprenant qu'après les ordres réitérés que nous avions donné sur les réquisitions de la France pour faire arrêter en Savoye ces sortes de brigands, qui, par l'atrocité de leurs crimes commis en France, étoient dans le cas de ne pouvoir jouïr de l'asile dans nos états, on n'en aye saisi aucun, et que, pour ce qui concerne en particulier ledit Mandrin, on n'aye pas mis en usage les moyens nécessaires pour le faire saisir comme on le pouvoit et devoit, d'autant plus que ses fréquentes allées et séjours sur nôtre frontière n'ayant pû être ignorés, il étoit facile d'en avoir les avis pour le surprendre et ne pas laisser lieu aux François de penser qu'on tolleroit les brigands et de se porter sous ce prétexte à les enlever dans nos états.

Ayant déjà expédié vos ordres pour faire demander à la cour de France la satisfaction convenable, nous voulons que vous finissiez incessamment de liquider les circonstances des faits qui pourront être vérifiés avec diligence, et que vous nous rendiés compte du résultat sans perte de tems par estaffette ; et nous mandons à nôtre gouverneur de Savoye de donner les dispositions les plus propres pour prévenir tout prétexte de nouvelles entreprises sur notre territoire.

Comme il résulte déjà que ledit Mandrin avoit couché plus d'une nuit dans le château de Rochefort où il a été enlevé et

que conséquemment il y a lieu de soupçonner que le fermier de ce château étoit d'intelligence avec les brigands pour leur donner retraitte sans en avertir le gouvernement vous ferés emprisonner ce fermier et procederés contre luy ainsy que de justice en faisant vérifier sa conduite. Et sur ce prions Dieu qu'il vous ait en sa Sainte Garde. Vénerie, le 17 may 1755.

Signé : C. EMANUEL.

Contresigné : DE SAINT-LAURENT.

Au dos : A nos très-chers, bien amés et féaux les gens tenant nôtre Sénat en Savoye.

1755, 7 mai. Saint-Genix.

VII. — Lettre des syndic et conseillers de Saint-Genix au gouverneur général de Sinsan lui recommandant de leur accorder un détachement de dragons pour les défendre contre les excès des contrebandiers et des troupes de M. de La Morlière.

(Archives dép^{tales} de la Savoie, C 2.)

MONSIEUR,

Les sindic et conseillers du bourg de Saint-Genix ont l'honneur de représenter à vôtre Excellence qu'aïant essuié, le onsième du courant, un coup aussi triste que tragique de la part tant des employés de France que des troupes de la Morlière qui, indépendamment de l'hostilité commise de leur part, ont tués, saccagés, et pillés tant le bourg de Saint-Genis que le voisinage, ce qui n'est que trop notoire ; et le pays étant rempli de contrebandiers ausquels il n'est pas possible de résister ny refuser de leur donner asile sans risquer la vie, lesquels pourroient leur causer un coup plus triste que le premier, ce qu'on ne peut eviter qu'en implorant la protection de Votre Excellence et en la suppliant de leur accorder un détachement de dragons.

En esperant cette grace de Votre Excellence, nous avons l'honneur d'être avec le plus profond respect, Monsieur, de Votre Excellence, les très humbles et très obéissants serviteurs.

Les sindic et conseillers de Saint-Genis,

Signé : BILLIEMAZ, sindic.

A. BIDAT, F. CARRET, conseillers.

Saint-Genis le 17 may 1755.

MONSIEUR,

Je n'ay pû refuser à Messieurs les syndic et conseillers, aux quels se sont joints les plus notables habitants de ce bourg,

d'accompagner d'une lettre de ma part à V. E. celle qu'ils ont l'honneur de luy écrire pour la suplier de vouloir bien leur procurer quelque peu de troupes qui les mettent à l'abry d'une nouvelle insulte de la part de leurs voisins, ce qu'ils croient innévitable si l'on n'éloigne pas du présent lieu les contrebandiers qui, pour se vanger de ce qui leur est arrivé en dernier lieu en la personne de Mandrin leur chef, seroient capables d'aller commettre de leur coté des excès dans des parroisses de France peu éloignées de ce bourg, et dont le funeste effet ne manqueroit pas de rejaillir sur eux. Cette réflexion de leur part m'a paru pouvoir meriter quelques considérations. Je la soumets entièrement aux profondes lumières de V. E. en la priant d'agréer le très profond respect avec lequel j'ay l'honneur d'être, Monsieur, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

Signé : DICHAT.

A Saint-Genis, ce 18 may 1755.

1755, 18 mai. Aix-en-Provence.

VIII. — Lettre de Piolenc de Thoury au Gouverneur de Savoie, au sujet des dégâts commis dans son château de Rochefort lors de l'arrestation de Mandrin.

(Arch. du Sénat de Savoie, à Chambéry, *Billets royaux de 1755 à 1765.* arm. II, ray. 5.)

A Aix-en-Provence, le 18 may 1755.

MONSIEUR,

Il n'est pas douteux que l'on aura instruit Votre Excellence des dégâts commis dans mon château de Rochefort lorsqu'on y est venu saisir le nommé Mandrin. J'ignore encore les circonstances de cette capture ; mais j'ai sçu qu'à cette occasion le pillage a été général ; qu'on a cruellement maltraité le sieur Perreti mon fermier, ses domestiques, sa femme, qui sont tous sujets du roy de Sardaigne ; qu'on leur a pris leurs denrées, leur vin, leurs meubles, linges, nippes, et tout leur argent qui étoit considérable. Le mari a perdu dans cette occasion, a ce que l'on m'écrit, cent trente neuf loüis d'or neufs au dernier coin de France qu'il avoit en espèces, et je ne suis point surpris qu'il eut cette somme, quoique considérable, puisqu'il attendoit mon retour pour me payer deux payes entières qu'il me doit du prix de sa ferme. Je ne sçay pas bien au juste le détail des autres choses qu'on luy a pris, mais il est certain que c'est un objet considérable, puisqu'on a enlevé jusqu'à ses

habits. Ce pauvre fermier a même été assez heureux pour ne pas être touché par un coup de fusil tiré contre luy par ordre de celuy qui commandoit cette troupe furieuse.

Les malheurs de ce pauvre fermier me touchent plus que les miens propres. J'apprends pourtant que mon château a beaucoup souffert, que l'on a brisé toutes les portes, sans vouloir seulement permettre qu'on fît venir un serrurier pour les ouvrir, parce que j'en avois emporté les clefs à Grenoble ; qu'ensuite l'on a pillé généralement tout ce qu'on a trouvé et brisé ce qu'on n'a pas pu emporter. Je joins ici un état de ce que j'avois laissé de principaux effects dans ce château, car il n'est pas possible que la mémoire me suffit pour m'en rappeller la totalité. Il semble qu'il seroit juste que je fusse dédommagé d'un pillage aussy considérable, et je suis bien convaincu que Sa Majesté le Roy de Sardaigne ne sçauroit tolérer qu'on commette de pareils excès dans ses états. Je ne me crois pas moins assuré que le roy de France n'a pas donné de pareils ordres, et que ces deux monarques concourront pour donner la répation de tous ces dégats et le juste dédommagement de tous les effets volés.

Je présume qu'on aura fait quelque procédure pour constater tous ces excez. J'ose implorer votre justice et votre protection pour mon pauvre fermier. S'il est possible d'espérer que je sois compris dans le dédommagement, la chose paroit bien juste et j'en serai très obligé à votre excellence. J'ay toujours eu une confiance infinie en ses bontés, et je suis dans le cas de les réclamer justement.

Tout ce qu'on m'a pillé ou gâté de meubles étoit neuf, l'ayant tout acheté pour garnir le château, lorsqu'on me le relâcha à compte de ce qui m'étoit du. Je n'aurois pas fait cette dépense si j'avois prévu le sort que devoient avoir ces meubles.

L'excellence de la cave m'avoit engagé à y faire porter de Grenoble mes meilleurs et plus anciens vins, et j'y en envoyois prendre à mesure que j'en avois besoin. Ces vins sont sans doute un objet que je regrette, car je les destinois à être bûs par d'honnettes gens.

Mais ce qui m'afflige le plus, c'est le pillage des papiers qu'on m'écrit qui ont été emportés, jettés et dispersés dans les champs et dont on a ensuite ramassé les lambeaux en désordre. Cela fait un mal irréparable, d'autant mieux qu'il n'y avoit encore qu'une partie des papiers qui fut inventoriée, le reste ayant demeuré fermé dans une grande armoire sur laquelle on avoit

mis les scellés avec les armes de mon beau-père et les miennes pour être inventoriez aprez que la vente seroit passée.

L'état des meubles que je vous adresse contient, Monsieur, la principale portion de mes meubles. J'ignore ce qui peut en demeurer ; mais sans doute la procédure qu'on n'aura pas manqué de faire constatera ce qui peut en rester, comme aussi les dégats faits aux portes et aux fenêtres du château et par la comparaison de cette procédure avec l'état que j'ay l'honneur d'envoyer à votre Excellence pour l'estimation, supposé que je puisse être assez heureux pour obtenir un remboursement qui, quoique infiniment juste, peut être attendu longtemps, à moins que l'équité de Sa Majesté le Roy de Sardaigne ne me le procure.

J'ay l'honneur d'être, avec le plus profond respect, Monsieur, de votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

Signé : Piolenc de Thoury.

Etat des principaux effects que M. de Piolenc avoit dans sa terre de Rochefort.

Trente paires draps de lit de maître, d'une toille fine.
Vingt six paires draps de lit de domestiques fort grands.
Six grandes nappes de quinse couverts.
Vingt quatre nappes de huit couverts.
Vingt quatre dousaines de servietes.
Vingt quatre nappes de cuisine.
Quatre dousaines de tabliers de cuisine.
Quatre dousaines de torchons de cuisine.
Huit dousaines de servietes de domestiques.
Une tapisserie satinade en soye pour une grande chambre.
Deux tentures de tapisserie d'indienne.
Deux garnitures de lit d'une étoffe soye et cotton.
Une garniture de lit d'un damas des Indes.
Une garniture de lit d'indienne.
Deux garnitures de lit de cotonne.
Une tapisserie, toille peinte en damas jaune et bleu.
Une autre tapisserie cuir argenté.
Une autre tapisserie, toile de voile peinte.
Une dousaine de fauteuils, bois de noyer, rembourés en crin avec des housses d'une serge de Montauban verte.
Vingt quatre chaises à la reine, bois de noyer, avec les sièges rembourés en crin, sans housses.
Quatre dousaines chaises de jonc.

Six couvertures piquées, toille blanche.

Une grande couverture d'un gros de Tours verd.

Une grande couverture piquée d'une belle indienne de Perse avec des bordures d'une étoffe de soye.

Huit grandes couvertures laine fine.

Quatre grandes couvertures de soye.

Deux tapis de Turquie de moyenne grandeur.

Dix grandes couvertures de lit de domestique en laine grossière.

Quatre couvertures de mulet en drap rouge doublées de toile avec armoiries en broderie.

Des rideaux de fenêtre en indienne.

Quatorse matelats de maître.

Dix matelats de domestiques.

Des paillasses à touts les lits.

Une fort grande garderobe bois noyer neuve.

Deux grandes garderobes bois blanc neuves.

Un bureau ou secrétaire avec une armoire au-dessous avec une marqueterie bois des Indes.

Deux fusils de maître garnis en acier.

Une canardière garnie en acier.

Environ quarante livres poudre à tirer de poudre de jeu.

Environ cent cinquante livres plomb en grenaille de diverses qualités.

Une batterie de cuisine complette contenant huit marmites, douse casserolles, trois chauderons, une poissonnière, deux poelons d'office, un poelon à manche, bassine à jus, etc.

Douse couverts d'argent, quatre cuillères à ragout aussi d'argent, une grande caffetière d'argent, une ecuelle d'argent, un sucrier d'argent, un huillier d'argent, avec douse cuillères à caffé aussi d'argent, le tout au titre de Chambéry.

Environ soixante bouteilles de liqueurs de Paris, de Lunéville ou de la Côte et de Montpellier extrêmement vieilles.

Cent bouteilles ou environ de Beaujolais de quatre ans.

Environ cent cinquante bouteilles de vieux vins de Chypre et d'Espagne de diverses qualités.

Dix-huit grandes bouteilles vin du Cap.

Beaucoup de bouteilles vuides.

Deux grands pots tabac d'Espagne.

Une dousaine de chemises toille d'Hollande.

Une dousaine de chemises de chasse, toille commune.

Vingt quatre tours de col.

Vingt quatre mouchoirs.

Des bonnets.

Plusieurs paires de bas, de chaussons et de guêtres, et des camisolles.

Des gibecières et des carniers.

Plusieurs poeles à poudre dont une de corne d'élan garnie en argent.

De la plume d'aigledon pour faire un couvrepied.

Un grand étuy de mathématique.

Un recueil d'estampes pour garnir toutes les deux galeries.

Des bois de lit de maître et de domestiques.

Des tables à manger et autres, bancs de cuisine, etc.

Une tente pour servir lors de la pêche de l'étang.

Sept miroirs de toilette ou en cadres dorés de la grandeur d'environ vingt à vingt quatre pouces sur dix huit à vingt pouces de hauteur.

Vingt plats d'étain, six dousaines assietes d'étain avec douze écuelles, et quelque autre vaisselle dont environ la moitié d'étain fin.

Des cuillères et fourchettes pour les domestiques.

Une grande fontaine et sa cuvette cuivre et une grande cruche même métail.

Touts les meubles en fer pour la cuisine.

Un service en fayance complet contenant quarante huit plats, douse dousaines d'assietes, écuelles, sceaux, jattes, compotiers, pots à l'eau, etc.

Quatre salières cristal, avec des caraffes, gobellets et verres aussi cristal et six compotiers couverts.

Deux réchauds et douse chandeliers argent haché et plusieurs chandelliers pour le domestique.

Quelques livres bougies de table.

Un habit verd complet avec des boutons de pinsbek et bordé d'un cordonnet en or, presque neuf.

Un autre habit complet d'un drap gris presque neuf.

Des vestes et des culottes de chasse.

Plusieurs carreaux et oreillers avec leurs couvertures.

Quelques tableaux de médiocre prix pour des dessus de portes et de cheminées.

Je certifie le présent état véritable. A Aix-en-Provence le dix huitième may mille sept cent cinquante cinq.

Signé : Piolenc de Thoury.

1755, 27 mai. Chambéry.

IX. — Réponse du Sénat aux lettres du roi des 14 et 17 mai 1755 au sujet de l'attentat commis par les soldats de La Morlière et les gardes des gabelles à St-Genix et à Rochefort.

(Arch. du Sénat de Savoie, à Chambéry, Reg. VII des *Lettres du Roi au Sénat,* f° 62, arm. II, rayon 4.)

SIRE,

Pour satisfaire à ce qu'il a plü à V. M. nous prescrire par sa lettre du 17 de ce mois, de luy rendre [compte] du résultat des informations prises au sujet des violences et des excez qu'une troupe de François est venu commettre dans ses Etats le 11e du courant. Nous avons l'honneur de l'informer qu'il conste de la procédure faite à ce sujet par le sénateur Dichat, qu'effectivement une troupe de François au nombre d'environ 500 hommes armés de fusils et de bajonnettes, composée en partie de soldats du régiment de La Morlière qui est de garnison au Pont de Beauvoisin, et en partie d'employés aux fermes de France, commandée par quelques officiers dudit régiment et notamment par le Sr de Carre, capitaine avec rang de lieutenant-colonel, s'étant rendue au lieu de Romagneu en France pendant la nuict du 10 à l'11e présent mois où un certain nombre desdits soldats de La Morlière ayant quitté leurs habits uniformes sur le bord de la rivière du Guiers, cette troupe passa ladite rivière d'où elle se rendit à l'aube du jour au château de Rochefort en Savoye qui en est éloigné d'une lieu, ayant, sans suivre les chemins, traversé les blés pour se rendre en droiture audit Rochefort, ce qui s'est veü par les traces qu'elle y a laissé, lequel château fut investi, et où, après qu'une partie des gens de cette troupe se fut mise en devoir d'enfoncer la porte d'entrée de la cour dudit château, suivant la déposition de Joseph Veyret, jardinier de la maison, qui étoit couché dans un petit cabinet à côté de laditte porte, elle leurs fut ouverte par ledit Veyret qui s'est aussy plaint que dez que ces gens furent entrés dans laditte cour, l'un d'eux le frappa sur la tête d'un coup d'arme blanche dont il fut blessé et répandit beaucoup de sang, qu'un autre luy prit dans sa poche son couteau et une petite cerpette, comm'encore qu'ils luy donnèrent pour lors plusieurs coups de bourrade affin de l'obliger à leurs dire où étoit le nommé Mandrin, ce qu'il fit en leurs montrant la chambre où il étoit couché avec le nommé St-Pierre le Cadet du lieu des Eschelles en Savoye, dans laquelle plusieurs de cette troupe les allèrent saisir.

Joseph Perreti, fermier des biens dépendans dudit château, s'étant aussy plaint que cette troupe de gens armés, étant entré dans l'appartement qu'il occupe au dit château après en avoir brisé la 1re porte pour y chercher ledit Mandrin dont il dit qu'il indiqua l'endroit où il étoit, quelqu'uns d'eux l'auroient frapés de divers coups du talon de leurs fusils, comm'encore avec un bâton sur les épaules et sur la tête à laquelle ils luy auroient fait deux blessures, et que les gens de cette troupe luy prirent pour lors une somme d'argent qu'il fait monter à 147 loüis d'or neufs, outre celle aussy en or qui appartenoit audit Mandrin et qui étoit dans la chambre dudit Perreti, dont on ne sçait pas le montant, ledit Perreti ayant cependant déclaré que cette somme appartenante audit Mandrin étoit dans un petit sac à moitié rempli et presque tous de doubles loüis d'or neufs, duquel argent, de même que de celui dudit Perreti, ledit capitaine déclare se saisir, et encore quantité d'effets appartenans audit Perreti qu'il a détaillé ; de plus que cette troupe avoit fait divers dégâts audit appartement dudit château, dont le Président de Thouris, de Grenoble, qui en est possesseur, est nanti des clefs.

Il conste de la visite faitte le lendemain du jour de ces excez par ledit sénateur tant des blessures dont se sont plaints lesdits Veiret et Perreti que de l'état dudit château, quant auxdittes blessures, qu'effectivement ledit Veiret avoit une playe à la tête que le chirurgien a jugé avoir été faitte avec un instrument tranchant, icelle guérissable dans le tems d'un mois, et ledit Perretti une playe sur la paupière droitte et une autre à la partie supérieure du front, lesquelles ont aussy été jugées faittes avec un instrument contendent et guérissables dans trois semaines.

Concernant l'état dudit château, il résulte que la porte d'entrée de l'appartement au rés de chaussée qu'occupe ledit fermier étoit brisée de même que celle des archives où sont des livres terriers, que quatre des portes des chambres du second appartement étoient aussy brisées, et que presque toutes les serrures des autres avoient été enlevées de force de manière que toutes lesdittes chambres se trouvoient ouvertes ; qu'on avoit forcé quatre garde-robbes, deux commodes, un bureau de bois noyer et plusieurs armoires, comm'aussy qu'on a brisé divers châssis, vitres et contrevents des fenêtres dudit château, et finalement qu'on a coupé quelques mourceaux de tapisserie d'indienne et de soye qui manquent, et qu'on a renversé quantité de meubles

et effets dans lesdittes chambres de ce second appartement.

Le prêtre de Galliffet, curé dudit Rochefort, s'est aussy plaint que dans le tems que cette troupe de gens commettoit ces excez audit château, plusieurs d'entre eux furent fouiller chez luy et dans l'église qu'il fut obligé de leurs ouvrir, et qu'ayant voulu leurs representer, lorsqu'ils visitoient sa grange avec deux chandelles allumées, qu'il étoit à craindre qu'ils n'y missent le feu, celuy qui commandoit ces personnes luy répondit par un terme injurieux qu'il se moquoit de luy, en luy disant encore qu'il s'embarroissoit peu que son presbitère brula.

Il conste aussy qu'après que tout ce qu'on vient de dire se fut passé audit lieu de Rochefort où les gens avoient tiré quantité de coups de fusils, toute cette troupe en partit et se mit en marche pour se rendre à St-Genix et de là retourner en France, conduisant avec eux lesdits Mandrin et St-Pierre le Cadet, comme encore le nommé Planche, valet dudit Perrety, dont ils s'étoient aussy saisis, tous trois liés avec des cordes, et que passant au lieu d'Avressieux, plusieurs de ces gens armés, au nombre d'environ 40, furent à la maison qu'habite le nommé Daniel Bernard, François de nation, demeurant depuis quatre ans en Savoye et maître d'école audit Avressieux dez environ 14 mois, dans laquelle maison ilz prirent divers effets appartenants audit Bernard lequel ils emmenèrent de force avec eux jusqu'à environ 400 pas de saditte maison, où ils luy donnèrent plusieurs coups de bayonnettes qui lui firent dix blessures dont quelques unes ont été reconnues pouvoir être mortelles et le laissèrent tout ensanglanté étendu par terre.

Il résulte que quelques uns de cette troupe, étant encore rière ledit lieu d'Avressieux, auroient en passant tiré plusieurs coups de fusil contre trois paysans qui étoient au-devant d'une grange distante du grand chemin d'environ une quarentaine de pas, de l'un desquels coups le nommé Gaspard Toulon dit Mobert, un desdits trois paysans fut blessé à la cuisse droitte près du genoux, ce qui se passa vers les six heures environ du matin.

Cette troupe ayant ensuitte continué son chemin jusqu'au bourg de St-Genix où elle arriva sur les sept heures du matin, plusieurs d'iceux entrèrent dans la maison que Pierre Tourin et François Goussen son beau-fils, tous deux surnommés Nime, lieu de leur patrie, habitoient, icelle située à l'entrée du bourg où ils tenoient cabaret ; saisirent lesdits Nime et les emmenèrent avec eux, Marie Lacroix, femme dudit Pierre Tourin s'étant plainte que ces gens là volèrent pour lors audit Gaussen

une somme d'argent avec divers effets, faisant monter le tout à plus de 70 livres, où ils y prirent encore un habit appartenant à Laurent Bertier que celuy ci a dit valoir trois louis d'or neufs.

Cette troupe étant entrée dans ledit bourg donna l'épouvante à tous les habitans d'iceluy par les menaces et les coups de fusil que plusieurs d'icelle tiroient de côté et d'autre, étant prouvé que l'un d'eux en tira un contre Jean-Baptiste Berthier dudit lieu qui en eut la jambe gauche fracassée, et de laquelle, après quelques jours, on a été obligé de faire l'amputation. Antoine Sale dit Salomon, aussy dudit lieu, y fut tué dans la rue à peu de distance de sa maison des coups de fusil que luy tirèrent de propos délibéré les frères André et Benoist Regard, de la paroisse de St-Didier en Dauphiné, soutenus par les nommés Cochet et Rugniet, ce dernier dit le Petit Sergent, tous 4 de cette troupe et employés aux fermes de France, d'un desquels coups Antoine Guinet dit Campillion dudit St-Genix fut aussy blessé au bras gauche lequel fut percé par une bale de part en part. Quelques autres de cette troupe entrèrent dans ce tems là, soit entre 7 à 8 heures du matin dans l'église paroissiale dudit lieu où ils épouvantèrent aussy ceux qui y étoient, plusieurs s'y étant réfugiés pour évitter leurs mauvais traittements ; en firent sortir quelques-uns à coups de bourrade en proférant des paroles indécentes et injurieuses. Pierre Amblard, de Champagnieu, s'étant même plaint d'avoir été frappé pour lors par ces gens dans ladite église de divers coups avec la crosse de leurs fusils tant sur les reins que sur la tête, à laquelle ils luy firent une blessure, dont il dit avoir répandu beaucoup de sang.

Quelque tems après ces premiers excez commis dans ladite église, plusieurs autres de cette troupe armés de leurs fusils y entrèrent aussy, commirent les mêmes excès que les précédents et, s'étant addressé au nommé Ginard dit Faon de la paroisse de Bivin, en Dauphiné, établi depuis quelques jours audit St-Genix, le prirent par les cheveux et, l'injuriant et luy donnant des coups de bourrade, le firent sortir par force de ladite église par la petite porte d'icelle, d'où à peine fut-il dehors et à dix pas environ de distance de ladite porte dans la cour du prieuré, trois autres de ces mêmes gens qui étoient dans ladite cour en embuscade, luy tirèrent leurs coups de fusil, de l'un desquels ledit Ginard qui le reçut à la tête fut tué, étant vérifié que tant ces trois qui tirèrent lesdits coups de fusil contre ledit

Ginard que ceux qui l'avoient fait sortir par force de ladite église étoient des soldats dudit régiment de la Morlière, quoiqu'ils n'ayent pas été personnellement connus.

François Perret dudit lieu de St-Genix s'est aussy plaint que lorsque cette troupe de gens armés fut arrivée audit lieu de St-Genix, l'un d'icelle le frappa sur la tête d'un coup de bayonnette qu'il avoit au bout de son fusil, et luy fit une grande blessure qui luy causa une perte considérable de sang.

Le nommé Jacque Champagne de la paroisse de Buigny en Bugey où il habite, et qui étoit venu ledit jour audit lieu de St-Genix, après avoir déposé des excès en général que toute cette troupe y commettoit pour lors, s'est aussy plaint que quelques uns de cette même troupe l'avoient pris par les cheveux, luy avoient donné quantité de coups de bourrade et luy avoient enfoncé dans le côté gauche, près de la cuisse, une bayonnette qui y resta quelque tems, icelle ayant échappé du fusil de celuy qui la luy avait enfoncé dans le côté.

Ennemond Béjui, de la paroisse de La Chapelle de La Tour du Pin en Dauphiné où il habite, étant aussi venu ledit jour en dévotion à une chapelle dudit lieu de St-Genix avec Jacque Béjui son père et ses frères nommés Pierre et Claude, s'est aussy plaint d'avoir été dans ce même tems tous quatre maltraittés par des gens de cette troupe à coups de bourrade dont sondit père eut deux côtes enfoncées, comme aussy qu'ils leurs prirent à tous quatre leurs chapeaux, se firent donner de force par ledit Pierre Béjui son frère le montant de 25 petits écus de France qu'il avoit, et qu'ils luy firent en outre une blessure au bras gauche d'un coup de bajonette.

Il conste encore que les gens de cette troupe, pendant presqu'une heure qu'ils restèrent audit St-Genix, outre les vols qu'ils y firent mentionnés cy dessus et ceux de plusieurs chapeaux qu'ils ont pris sur la tête de plusieurs personnes qu'ils rencontroient, dont on a eu connoissance par le bruit public, en ont fait plusieurs autres, sçavoir à Gabriel Viviand celuy de deux fusils et d'un petit miroir qu'ils prirent dans sa maison ; à Antoine Bidal, de quelques livres de sa profession, dix rasoirs, un chapeau et de deux jambons qu'ils prirent aussy chez luy ; et des considérables dans les boutiques de Françoise Aubert, Christophle Verd et Joseph Dupasquier, marchands dudit St-Genix, qui font monter la perte des marchandises et effets que ces gens leurs ont volés et dont ils ont donnés des nottes circonstanciées par leurs plaintifs, savoir ledit Aubert à

3617 l.t. 14 d., ledit Verd à 3656 l.t. 9 d., et ledit Dupasquier à 1287 l.t. 4 d.

Nous avons aussy observé qu'il est bien établi par lesdittes informations que toute cette troupe de gens armés qui sont entrés en Savoye le 11e du courant et qui ont commis tous les excès dont est fait état cy dessus tant à Rochefort, Avressieux qu'à St-Genix, étoit, comme on l'a déjà dit, d'environ 500 hommes composée en partie de soldats du régiment de La Morlière parmi lesquels il y avoit plusieurs officiers dudit régiment, et en partie d'employés aux fermes de France, entre lesquels ont été reconnus non seulement lesdits frères André et Benoist Regard et les nommés Cochet et Rugnet, mais encore les nommés Vivici, Vautiet et Classis, ce dernier capitaine d'une brigade desdits employés ; constant même à l'égard desdits soldats de La Morlière que le nommé Novel, de la paroisse d'Aoste en Dauphiné et qui est engagé dans ledit régiment, étoit de ladite troupe, et que plusieurs desdits soldats ont laissé dans le tems de ces désordres leurs bonnets tant au château de Rochefort qu'aux environs de St-Genix et près de la rivière du Guiers, dans l'endroit où ils ont repassés en France, et dont nous sommes nantis de six, de même que de deux baionnettes et de 4 fourreaux propres à cette sorte d'armes qu'on a trouvé là où lesdittes gens ont été et passé ledit jour.

Résultant que cette troupe, après tous les susdits excès, partit dudit bourg de St-Genix et s'achemina du côté de France, conduisant avec elle lesdits Mandrin, St-Pierre, Planche et Nime, tous liés avec des cordes, ayant icelle passé pour lors sur le pont dudit St-Genix et ensuitte un bras de ladite rivière du Guiers qui est au-dela dudit pont et tout près d'iceluy, sçavoir la plus grande partie dans un bateau et l'autre en la gayant ; Laurent Pécliet, battelier audit lieu qui passa sur ledit batteau ladite plus grande partie de cette troupe et la rendit sur France, ayant reconnu pour lors que desdits cinq hommes liés avec des cordes, lesquels il passa aussy, étoient ledit Mandrin et lesdits Nime, n'ayant pas connu les deux autres, comme aussy qu'il y avoit dans cette troupe quelques officiers dudit régiment de La Morlière, et cela tant à leur mine que parce qu'ils étoient chacun couverts d'un redigot et qu'ils commandoient aux autres et les faisoient ranger ; toute cette troupe ayant en effet été vüe dès qu'elle eut repassé en France, comme on vient de le dire, qu'elle se rangeat pour se mettre en marche ; ayant aussy été observé dans ce tems là qu'un nombre de ceux

qui la composoient et qui estoient tous en vestes blanches uniformes, occupoient le centre, au milieu desquels on voyoit placé ledit Mandrin.

Finalement il conste aussy que cette troupe ayant repassé en France, ce nombre de soldats de La Morlière qui avoient quittés leurs habits uniformes audit lieu de Romagnieu, les y auroient repris en s'enretournant, et nous avons encore observé qu'un témoin oüi dans laditte procédure a déposé qu'étant allé peu de jours après ce qui s'est passé dans les lieux mentionnés cy dessus au Pont de Beauvoisin à la part de Savoye, il y auroit vû des François qui habitent audit lieu à la part de France, lesquels il ne connoit pas et dont il ne sçait les noms, qui luy dirent que parmi cette troupe des gens armés qui étoient venûs en Savoye ledit jour 11 du courant, il y avoit huit officiers dudit régiment de La Morlière et des capitaines de brigade des employés, sçavoir quant aux officiers dudit régiment le susdit de Sarre, les capitaines de Champagnac, Baissonnet et Magolon, ce dernier nommé chevalier de La Morlière, le lieutenant Duverger. l'enseigne Durand, l'aide-major de St-Amour et le mareschal de logis Chovars, et quant auxdits capitaines des employés les nommés Fournier, Marchand et Classis, ce dernier ayant été effectivement reconnu dans ladite troupe comme a été dit cy devant.

Nous avons l'honneur d'être avec une très profonde et très respectueuse soumission, Sire, de Votre Majesté, etc.

*Signé par le S*r POINTET, *secrétaire.*

A Chambéry, ce 27 may 1755.

1755, 4 juin. Turin.

X. — Lettre de Saint-Laurent à l'intendant général Ferraris, faisant connaître que, le gouvernement français n'ayant pas encore réglé les indemnités qui lui étaient réclamées, le roi de Sardaigne défend qu'on arrête Bélizard et les autres contrebandiers réclamés par la France.

(Archives dépl[es] de la Savoie, C 661.)

Monsieur,

Sur le rapport fait au Roy de votre lettre du 31[e] dernier, S. M. m'a ordonné de vous répondre, Monsieur, qu'elle agrée votre vigilance et les soins que vous vous donnerez pour prévenir les attroupements des contrebandiers qui répandent leurs contrebandes en Savoye, et qui y commettent des excès et désordres. Mais quant au nommé Bélizard ou Pélizard, étant

un de ceux qui ont été ci-devant réclamés par la France et à l'égard desquels S. M. a donné des ordres réitérés pour les faire arrêter en Savoye, Elle m'a ordonné de vous dire, Monsieur, que, comme Elle a fait demander à la cour de France une réparation convenable sur ce qui s'est passé de la part des François le 11 dernier à Rochefort, Avressieux et Saint-Genis, Elle veut que jusqu'à ce que cette réparation lui soit donnée, on n'innove rien à l'égard dudit Pélizard et autres contrebandiers François réclamés comme dessus, et qu'on ne les arrête point, à moins qu'ils n'y donnent lieu en commettant en Savoye des excès et désordres qui les y rendent punissables.

En accusant la note du prix des grains, il ne me reste qu'à vous réitérer l'attachement respectueux avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : Mazé, pour S. E. Monsieur le comte de Saint-Laurent.

Turin, ce 4 juin 1755.

Mr l'Intendant général Ferraris, à Chambéry.

1755, 9 juillet. Turin.

XI. — Mémoire concernant l'indemnité offerte par la France pour les dommages causés par les troupes de La Morlière à Rochefort, Avressieux et Saint-Genix, et ordres y relatifs.

(Archives du Sénat de Savoie, à Chambéry ; *Billets royaux de 1755 à 1765*, arm. II, ray. 5.)

Le Roy de Sardaigne, de Chipre et de Jérusalem. Très chers, bien amés et féaux. Nous étant présentement entendu avec la cour de France sur le fait arrivé le 11 may dernier au château de Rochefort et à Avressieux et St Genis au moyen d'une satisfaction convenable qui nous a été offerte, outre la restitution des prisonniers qui sont encore en existence et l'indemnité de tous les dommages causés en cette occasion, nous vous disons que, comme il ne résulte pas de la valeur desdits dommages aussi pleinement et distinctement par les informations qui ont été prises, et du résultat desquelles vous nous avés rendu compte par votre lettre du 27 dudit mois, il importe et est pressant pour nôtre service que, sans perte de tems, on en vienne à une prompte, exacte et complète liquidation desdits dommages, et qu'à ces fins vous députiez le sénateur Dichat par qui les susdites informations ont été prises, afin qu'en se transportant d'abord sur les lieux, il y satisfasse ponctuelle-

ment suivant le mémoire instructif qui est joint au présent et auquel nous nous rapportons. Nous sommes persuadés que vous ne laisserés pas de donner audit sénateur les autres instructions que vous croirés plus propres pour l'entière évacuation de cette commission, et dès qu'il l'aura remplie, vous nous en enverrés par estafette le résultat avec les actes auxquels il aura procédé. Et sur ce prions Dieu qu'il vous ait en sa Sainte Garde.

Turin, le 9 juillet 1755.

Signé : C. Emanuel.
Contresigné : Mazé.

Au dos : A nos très chers, bien amés et feaux les gens tenans nôtre Sénat de Savoye.

MÉMOIRE INSTRUCTIF.

L'indemnité que la France doit donner pour les dommages causés en Savoye au château de Rochefort et à Avressieux et St-Genis le 11 may dernier (1755) se réduit à deux points.

Le premier concerne les personnes, et parmi celles cy, y en ayant qui ont été tuées et d'autres blessées grièvement, leur indemnité doit être diversement considérée.

Commençant par ceux qui ont été tués, savoir Antoine Sales dit Salomon, de St-Genis, et Pierre Ginard, dit Favre, de Beuvin en Dauphiné, pour estimer le dommage que leurs familles en peuvent souffrir, il est nécessaire que l'on sache s'ils étoient chefs de famille ou autrement, avec leur travail ils aidoient à faire subsister les leurs, et à combien on peut justement estimer le préjudice que leur mort peut causer.

Quant aux blessés, le plus maltraité que les autres seroit Jean-Baptiste Bertier, de St-Genis, auquel on a fait l'amputation d'une jambe ensuite du coup de fusil qu'il y avoit reçu. A l'égard de ce particulier, il convient de savoir s'il vivoit de son travail, et si ce travail contribuoit aussi à la subsistance de sa famille, et calculer conséquemment le dommage qu'il en résulte respectivement.

Pour ce qui concerne les autres blessés et qui ont été plus ou moins maltraités, savoir le jardinier du château de Rochefort, Joseph Veiret ; le fermier, Joseph Perreti; Gaspard Toulon dit Maubert, d'Avressieux ; Antoine Guinet dit Campillon, de St-Genis ; Pierre Amblard, de Champagneux ; François Perret, de St-Genis ; Jacques Champagne, de Bregni en Bugei, venu casuellement à St-Genis ; Jacques Bejui avec ses trois

fils, Ennemond, Pierre et Claude, de La Tour du Pin en France, venus par dévotion à St-Genis ; et finalement Daniel Bernard François, maître d'école à Avressieux, il convient de s'informer des fraix qu'il leur a coûté pour leurs blessures, et à l'égard de ceux qui sont ouvriers ou gens de campagne, on doit aussi estimer ce que chacun auroit gagné en travaillant pendant tout le tems qu'ils n'ont pas été ou ne seront pas en état de travailler.

Quant au susdit Daniel Bernard, quelques uns des coups qu'il a reçu ayant été jugés mortels, il faut s'informer s'il en est mort ou guéri, pour considérer et estimer le dommage respectivement comme celuy des tués ou des blessés.

Le second point regarde les choses et sommes qui ont été emportées ou endommagées ; et à l'égard de celles cy il est bien de les diviser en deux cathégories.

La principale seroit celle qui concerne le Président de Piolens de Thoury comme possesseur du château de Rochefort, et son fermier Joseph Perreti, s'agissant de sommes considérables et non encore liquides quant audit Président.

Ce dernier, dans sa lettre du 26 may au bureau d'état des affaires internes fait monter ses dommages à plus de quinze mille livres outre les titres dispersés.

Dans la même lettre il dit d'avoir envoyé au gouverneur de Savoye un état par luy signé des principaux effets qu'il avoit dans ledit château, ajoutant que par le moyen de cet état et de ce qui résultera des informations que le Sénat faisoit prendre, on verroit au clair ses pertes.

Cependant ne résultant point desdites informations que cet état eut déja été remis pour en faire usage, et qu'au contraire il en résulteroit plutôt de moins de ce qu'il écrit en parlant des divers effets emportés ou endommagés, il convient que ledit état soit remis au Sénat, aux fins que par le moyen de la commission qu'il donnera au sénateur Dichat, on reconnoisse et fasse résulter sur le lieu ce qui manqueroit ou auroit été endommagé, suffisant à cet effet un verbal avec l'estimation des choses manquantes ou endommagées respectivement pour les remettre en état, unissant à toutes bonnes fins audit verbal la preuve que depuis le fait du 11 may, les choses restées dans ledit château ont été gardées, et que rien n'y a manqué dez lors en après.

Le susdit Président de Piolens de Thoury ayant représenté dans sadite lettre que, entr'autres dommages qui luy ont été

faits dans ledit château, on luy a enlevé et dispersé des titres, il est nécessaire qu'à toute bonne fin on vérifie si parmi lesdits titres il y a des terriers du fief et si on peut en quelque manière remédier au préjudice d'iceluy, et quelle dépense il faudroit pour le faire.

Quant au fermier Perretti qui s'est plaint qu'on luy a pris cent quarante sept loüis d'or neufs et quantité d'effets par luy spécifiés, comm'il n'y a que son dire, il sera bon que l'on y joigne, surtout pour regard desdites espèces quelque preuve de leur préexistence et manquement, suffisant pour ce aussi le dire des témoins domestiques si l'on ne peut en avoir d'autres preuves.

A l'égard des autres effects, il faudra l'estimation, comm'on est en coutume de la faire des choses mêmes qui n'existent plus.

Il sera en outre convenable d'avoir la connoissance du prix de la ferme qu'il paye annuellement pour aider la circonstance alléguée par ledit Président de Piolens, que ledit fermier attendoit son arrivée pour luy payer une année, d'où l'on puisse vraisemblablement conclure qu'il avoit à cette fin la somme qu'il dit luy avoir été enlevée.

Parmi les indemnités considérables, il y a aussi celle des trois marchands de St-Genis, Françoise Aubert, Christophle Verd et Joseph Dupasquier pour les marchandises et effects qu'on leur a exporté de leurs boutiques ; et comme il y a seulement leur plainte et une note des choses emportées, il sera bon aussy qu'on y joigne une preuve de la préexistence, enlévement et manquement avec l'estimation.

Enfin il resteroit les autres dommages, lesquels, étant beaucoup plus petits, ne méritent pas qu'on en recherche une plus pleine justification, pouvant suffire ce qui résulte en substance des informations, et l'estimation des choses enlevées aux particuliers.

Ceux cy sont le jardinier du château de Rochefort Veiret, le maître d'école Bernard, Pierre Tourrein et François Gaussend surnommés Nimes, qui sont les deux prisonniers qui doivent être restitués par la France, Laurent Bertier, de St-Genis, Jacques Bejui et ses trois fils, divers particuliers de St-Genis, et Gabriel Viviand du même lieu, le chirurgien Bidal aussy du dit lieu.

Pour liquider tout ce que dessus, il faudra procéder par le moyen de verbaux et jugemens d'experts, mais sans l'assistance du fisc ni formalités de procédure.

1755, 26 septembre. Turin.

XII. — Lettre du roi au Premier Président comte Artesan et, en son absence, au comte Garbillon, Président, portant que, la cour de France ayant donné ordre de faire compter la somme de 34.957 liv. 17 s. 6 d. pour les dommages causés par les Français le 11 mai, cette somme soit versée entre les mains du secrétaire du Sénat pour être répartie entre les divers particuliers qui ont eu à subir ces dommages.

(Arch. du Sénat de Savoie, Reg. VII des *Lettres du Roi au Sénat*, f° 70, arm. II, rayon 4.)

Le roy de Sardaigne, de Chypre et de Jérusalem. Très cher, bien amé et féal. Nous vous faisons parvenir la copie cy jointe de l'état que nous avons fait dresser de ce qui résulte des informations que le Sénat de Savoye a fait, de nôtre ordre, prendre par le sénateur Dichat concernant les dommages causés dans les villages de Rochefort, Avressieux et St-Genix à l'occasion de ce qui s'y est passé de la part des François le 11e may de l'année courante. Cet état est conforme à celuy qui a été remis dernièrement de votre part pour être envoyé à la cour de France avec une espèce d'intelligence de la part de la même cour qu'à la réception de cet état elle feroit en droiture débourser à Chambéry la somme de trente-quatre mille neuf cent cinquante-sept livres, dix-sept sols, six deniers portée par ledit état et correspondante aux verbaux [dressés] par ledit sénateur, et desquels nous vous faisons renvoyer le volume original cy joint pour être réunis et gardé aux archives du Sénat, sans que de la part de laditte cour on aye recherché l'exhibition desdits verbaux. Nous vous informons de ce que dessus affin qu'en cas que celuy qui sera chargé par la France de débourser laditte somme soit par lettre de change ou autrement s'adresse à vous, vous donniés les dispositions convenables pour que ce déboursé soit fait entre les mains du secrétaire du Sénat ; et vous en préviendrés le gouverneur et l'intendant général pour qu'au cas que celuy qui sera chargé dudit déboursé s'addressa à eux, il vous le renvoie affin que vous fassiés compter la somme comme dessus entre les mains du secrétaire du Sénat.

Au cas que celuy qui sera chargé de ce déboursé vint à rechercher lesdits verbaux, vous les lui ferés présenter pour les voir, et vous lui ferés expédier le receü pour la susdite somme qu'il aura payée ou en comptant effectif ou en lettre de change, suivant que le payement en sera fait. Mais vous ferés énoncer dans l'acte de ce reçü que laditte somme est payée entre les mains dudit secrétaire pour le montant des indemnisations dé-

crittes dans le susdit état qui devra être ténorisé dans ledit acte, et pour être employée à satisfaire lesdittes indemnisations.

Dez que ce déboursé aura été fait de la manière cy dessus, vous ferés donner par le Sénat les ordres nécessaires affin que laditte somme soit promptement payée aux particuliers endommagés à qui elle appartient, et conformément audit état.

Si cependant celuy qui sera chargé de la part de la France de débourser la susditte somme de 34.957 liv. 17 sols 6 deniers vouloit en faire luy même le payement entre les mains des particuliers respectifs auxquels elle est deüe pour leur indemnisation, vous n'y aurés aucune difficulté. Mais dans ce cas vous donnerés les dispositions nécessaires pour faire conster authentiquement desdits payements d'indemnisation et de la manière qu'ils auront été faits pour en avoir et garder la preüve dans les archives du Sénat. Et sur ce prions Dieu qu'il vous ait en sa Sainte Garde.

Turin, le 26 septembre 1755.

Signé : Charles Emanuel.

Contresigné : Mazé.

Etat de ce qui résulte des informations qui ont été pris d'ordre du Roy par un sénateur commis par le Sénat de Savoye, concernant les dommages causés dans les villages de Rochefort, Avressieux et St-Genix, à l'occasion de ce qui s'y est passé le 11e may de l'année courante, tant par rapport aux personnes qui ont été tuées ou blessées, qu'à l'égard des effets et sommes d'argent qui ont été pris et enlevés à divers particuliers.

Il y a eu deux hommes de tués, dont un est Antoine Sale dit Salomon, cabaretier de profession, et l'autre est Pierre Ginard dit Favre, bourrelier de profession.

Les experts ont estimé la somme de quatre mille livres le dommage souffert par la famille dudit Sale, eü aussy égard à quelques dettes qu'il avoit contractées et qu'il auroit pu acquiter sur le proffit de son métier. . 4,000 liv.

Quant au nommé Ginard les mêmes experts ont estimé les douze cent livres le dommage qui est revenü à sa famille . . 1,200 »

Ceux qui ont été blessés à la même occasion sont les nommés Jean-Baptiste Bertier, Antoine Guinet, Jacque Champagne, Philibert Amblard, François Perret, Joseph Perretti, Joseph Veiret, Gaspard Touloux, Daniel Bernard, et Jacque et Pierre Bejui.

Jean-Baptiste Bertier étant marchand, qui négocioit dans les foires, ayant dü souffrir l'amputation d'une jambe qui l'a mis hors d'état de pouvoir continuer sa profession, les experts ont estimé le dommage qui en revient à luy et à sa famille la somme de sept mille livres, y compris les frais de chirurgie et de médicaments. . . . . 7,000 »

Antoine Guinet dit Champillion ayant eü le bras gauche

percé d'un coup de feu dont il n'étoit pas encor guéri, les experts ont estimé deux cents livres l'indemnité qui luy est deüe. 200 »

Les experts ont estimé cent cinquante livres le dommage qui est deü à Jacque Champagne, garçon fustier qui a eü une côte enfoncée et receu un coup de bajonnette dont il n'étoit pas encore guéri . . . . . 150 »

Ils ont adjugé soizante livres à Philibert Amblard qui a été maltraité et blessé à la tête avec effusion de sang. . . . . 60 »

Et cinquante livres à François Perret qui a été blessé d'un coup de bajonnette à la tête . . . . . 50 »

Les mêmes experts ont adjugé trente livres à Joseph Perretti, fermier du château de Rochefort, pour le dommage qui luy a été causé par deux blessures qu'il a eü à la tête . . . 30 »

Vingt livres à Joseph Veiret, jardinier dudit château pour le dommage de la blessure qu'il a eü à la tête d'un coup d'arme blanche . . . . . 20 »

Soizante livres à Gaspard Touloux dit Maubert, laboureur de profession, qui a été blessé d'un coup de fusil au genoul droit et a été malade pendant six semaines. . . . . 60 »

Cinquante huict livres à Pierre, Jacque Béjui père et fils, laboureurs de profession, pour le dommage qui leur a été causé, le 1" ayant eu une côte enfoncée, et le 2d ayant eü un coup de bajonnette au bras gauche . . . . . 58 »

Daniel Bernard, maître d'école. ayant eü dix blessures à coups de bajonnettes, dont quelques-unes avaient été jugée mortelles, il n'est point guéri et il ne le sera jamais, suivant le rapport des chirurgiens, ny en état d'exercer sa profession, les expert ont estimés les dommages qui luy ont été causés par lesdittes blessures à la somme de mille huict cent livres y compris les frais de chirurgie et médicaments. . . . . 1,800 »

Venant aux effects qui ont été pris et enlevés, à divers particuliers à la même occasion, il résulte :

Qu'on a enlevé à Françoise Verd, femme de Joseph Aubert des marchandises de la valeur de trois mille cinq cent quatre vingt quatorze livres six sols six deniers, selon l'estimation qui a été faite par les experts. . . . . 3,594 : 6 : 6

Qu'on en a enlevé à Christophle Verd pour la valeur de trois mille six cent vingt deux livres sept sols. . . . . 3,622 : 7 »

Et à Joseph Dupasquier pour celle de mille deux cent quatre vingt deux livres dix sols . . . . . 1,282 : 10 »

Il a été enlevé une quantité d'effets moins considérables à divers autres particuliers, sçavoir :

A Daniel Bernard pour la somme de cent vingt six livres douze sols . . . . . 126 : 12 »

A Simon Clopet, quatre livres dix sols

A Claude Goussen . . . . . 18 liv.

outre 22 petits écus au dernier coin de France, fesant, à 2l 12s 6d chacun, 52 liv. 15 t. . . . . } 75 : 15 »

A Laurent Bertier, quarante livres. . . . . 40 »

A Ennemond, Pierre et Claude Béjui 9 liv., outre 25 petits

écus de France pris audit Pierre, faisant 65[l] 12[s] 6[d]. . . .		74:12:6
A Gabriel Viviand		24:10 »
Au chirurgien Bidal.		57:10 »
A Claude Vulliet.		3 »
Jacque Carron.		16 »
Humbert Gerbier.		10:10 »
Gaspard Gerbelot.		3 »
Joseph Drevet.		3 »
George Quassard.		3 »
Joseph Pionçon		3 »
Philibert Carret		7 »
Dominique Verd.		6 »
Jean Dupasquier		2 »
Pierre Lutrin		3 »
Joseph Genis		12 »
Il a été pareillement enlevé des effets et des sommes d'argent au château de Rochefort, sçavoir :		
A Joseph Perretti, ses effets estimés 553 liv., outre 147 loüis d'or neufs en argent comptant, faisant, à 21 livres chacun, 3,087 livres	3,640 »	
A Jeanne Nolbet, sa femme, des meubles et effets estimés 55 liv. 10 sols, outre deux petits écus de France fesans 5 liv. 5 sols	60:15 »	
A Anne Demeure en argent et effets la valeur de	34:10 »	
Joseph Veiret, en argent	1 : 5 »	
François Berthier, en effets	12 »	
Claude Planche, en meubles et effets la valeur de 71 liv. 10 sols outre un gros écu de France fesant 5 liv. 5 sols . .	76:15 »	
Il y a aussi eü des dégats commis et des effets enlevés au château de Rochefort au préjudice de M[r] le Président De Piolein à qui appartient le dit château.		
Les dégâts commis se montent à la somme de 432 liv. 10 sols;	7,530:9:6	
Et les effets qui ont été enlevés à celle de 7,097 liv. 19 sols 6 deniers.		
Toutes les sommes susmentionnées se montent à celle de		34,957:17:6

1755, 31 octobre, Chambéry.

XIII. — Reçu de la somme de 34,957 livres 17 sols 6 deniers.

(Arch. du Sénat de Savoie, Reg. VII des *Lettres du roi au Sénat*, f° 7, v°, arm. II, rayon 4.)

Je soubsigné spectable Jean Pointet, avocat, secrétaire et archiviste au royal Sénat de Savoye, déclare avoir receü de M. Charles Durando et fils, banquiers à Turin, et par les mains de M. Joseph Du Buisson, négociant en cette ville, d'ordre de S. E. M. le chevalier De Chauvelin, ambassadeur de France à la cour de Turin, et ensuitte d'autre que Saditte E. en a receü

de sa cour, la somme de trente-quatre mille neuf cent cinquante sept livres dix-sept sols six deniers, monoye de Piémont, que je tiens à la disposition de S. E. M. le Premier Président du Sénat de cette ville le comte Astessan pour être employées ensuitte des ordres de ce seigneur au payement des dommages soufferts par les sujets du roy le 11e may dernier ; et c'est en conformité de l'état cy-dessus. En foy de quoy j'ai signé la présente et y ay apposé le sceau dudit magistrat. A Chambéry le 31 octobre 1755.

Signé : POINTET.

1757, 11 janvier. Pont-de-Beauvoisin.

XIV. — Lettre du receveur des gabelles au Pont-de-Beauvoisin au comte Capris de Castellamont, intendant général à Chambéry, pour lui rendre compte d'une attaque à main armée opérée au Pont-de-Beauvoisin par Mandrin et sa troupe.

(Arch. dépt de la Savoie, C 662.)

Monsieur,

Ensuitte de la commission dont il vous at plu m'honorer par l'expres que je viens de recevoir le 11e du courant, je vous fait part, Monsieur, que sammedy, le 8me du présent mois, on at vu arriver en cette ville une trouppe de huit a neuf contrebandier a cheval et armé jusque aux dents, a la tette desquels estoient Mandrin et le nepveu du Camu, qui, après avoir fait pendant toutte cette journée beaucoup du bruit et de tapage dans les cabarets dudit lieu et meme sur le pont vers la croix qui sépare les deux estats. où ils insultairent vivement et menassèrent les employés de France de meme que les sentinelles vinrent ensuitte sur les sept heures et demy du soir se présenter tout armés a la porte du Sr Joseph Lanet, négociant de cette ville, entreirent de force au nombre de quattre pendant que les autres gardoient l'antré de la porte pour empecher aux bourgeois de donner du secours ; et alors mirent les fusils anjoux sur ledit Joseph Lanet et sa femme et son beau-frère Pichat qui estoit avec eux ; le sommaire de leurs donner cinquante un loüis d'or neuf de France, ce qu'il fut obligé de faire, sans quoy on l'assassinoit chez luy. Ledit sr Lanet, malgré les diligences qu'il fit pour trouver cette somme, ne laissat pas que de recevoir et ceux qui estoient avec luy nombre de grands coups de bourrade et de soufflet ; et peut-estre ledit Lanet n'auroit pas esté quitte pour cella si dans ce tumulte, les nommés Piémontois, Camu Michard, Henry Dodelin et Mareschal n'estoient

survenu à son secour. Mais comme ces derniers n'avoient pas esté prévenüs, ils ne purent empecher le vol qu'on fit au sr Joseph Lanet, et tous leurs efforts ne servirent qu'a les intimider et les empecher de faire contribuer dans les bureaux comme ils se l'estoient proposé et comme on pourrat le voir par les procedures que l'on ferat a cette occasion. Cesdits contrebandiers, après cette composition, se retirèrent au logis de la Croix-Blanche, vis a vis le bureau ; ils firent tapage toutte la nuit, tirèrent grand nombre de coups de fusil pendant la nuit dans les rües ; et, comme dans le logis il se trouvat un homme qui voulut leurs représenter l'injustice de leurs procédés, un danstr'eux luy lachat un coup de fusil qui luy fracassat le bras. Ensuitte ils se retirèrent a quattre heures du matin, le 9me du courant en menassant les habittants qui reviendroient faire contribuer encore une fois chez ledit Lanet, chez Mr Cretet, chez Mr Mestrallet et chez moy, et en outre de faire payer a la ville une somme de trente mille livres ou de la bruller.

Le dimanche le 9me du courant sur les dix heures du mattin, Carnaval dit Caramintran, un de ceux qui se sont trouvé à la contribution du 8 et qui tenoit le fusil à la gorge dudit sr Lanet, arrivat a cheval et bien armé au logis de Nostre-Dame ; dela il vient boire a la Croix-Blanche avec un nommé Jeantin, et revint ensuitte a Nostre-Dame boire avec le nommé Mareschal auquel il payat la somme de soixante livres qui luy devoit ; pendant cette intervalle, Piémontois entra accompagné de Didié, et Jeantin saisit ledit Carnaval au collet. Mais comme celluy cy vouloit faire résistance, Mareschal qui beuvoit avec luy, s'aidat a l'arrester. Dans ces entrefaittes survinrent Le Camu, Michard. Henry Dodelin et François Pacard, qui tous ensemble le conduisirent dans une chambre de la Croix-Blanche, luy aportèrent le sep ou ils le mirent et le gardèrent pendant toutte la journée. Ceux cy ayant esté informé sur les cinq heures du soir que les camarades de Carnaval avoient rassemblé aux Eschelles et ailleurs tout le monde qu'ils avoient présent pour venir l'enlever, ils redoubleirent leurs attentions, réunirent tout ce qui restoit de leurs camarades et, avec les bourgeois qui prirent les armes se tainrent sur leurs deffencives. En effet, sur les huit heures du soir, ces mêmes contrebandiers arrivèrent, Mandrin et le nepveu du Camu a la tette, laissèrent leurs cheveaux dans une grange esloigné de deux porté de fusil de la ville ; de la vinrent tout doucement le long des maisons un à un à la faveur de la nuit qui estoit très

obscure, et, estant arrivé au logis de Nostre-Dame, firent rencontre de Didié et Pacard qui faisoient la patroüille. Ces derniers ayant entendu un bruit sour criairent « qui vive ». Alors un des autres qui se trouvat un peu trop près de Didié, luy lachat un coup de pistollet dans la poitrine et l'estendit sur le carreaux. Pacard tirat ces deux coups de fusil et se retrenchat dans une ruelle. Ces contrebandiers, après cette assasin, coururent du costé de la Croix-Blanche ou estoit détenu Carnaval prisonnier avec un nommé Tantoure qui les avoit précédé pour espionner, et qu'on eüt soin d'arrester ; mais lesdits Piémontois, Le Camu, Michard et les autres qui gardoient ses prisonniers, de même que les bourgeois qui estoient posté à leurs fenestres, firent un feu si vif et si bien soutenu qu'on les obligeat de se retirer. Dans ce feu cependant il ne restat personne de ces contrebandiers ; on en croit quelqu'uns de blessés ; mais le nommé Jeantin qui estoit un de ceux qui gardoient les prisonniers, s'estant présenté imprudamment à une fenestre avec une chandelle, il receut un coup de fusil qui le renversat. Ces contrebandiers désespéré d'avoir manqué leurs coups, cherchoient en se retirant à mettre le feu aux maisons couvertes a paille qui sont a l'entré de la ville ; mais le feu des bourgeois redoublant, Piémontois et les camarades les poursuivant vivement, leurs efforts furent inutilles, et n'eurent que le tems que de reprendre la routte des Eschelles. On ne laissat pas que de se tenir sur ses gardes tout le reste de la nuit. Aujourd'huy le 11^me^ du courant sur les quattre heures du soir, on at esté avertit par plusieurs particuliers qui venoient du costé des Eschelles, que lesdits contrebandiers estoient en grand nombre a S^t^-Beron qui venoient piller et bruller la ville et assasiner les habitants. Alors on a redoublé les attentions, on at sonné le tocsin comme on fit dimanche a soir ; les dragons qui sont icy ont pris les armes. Aussi bien tous les habitants se tiennent sur leurs gardes ; on est encore actuellement sur le qui-vive pendant la nuit. On sçait cependant de bonne part qu'ils sont venu jusque a la porte de la ville ; mais s'estant aperceu des mesures que l'on prenoit, effrayé du tocsin et la generalle que l'on battoit en France, se sont retiré à grand gallot.

L'on peut dire avec vérité que la ville dans ces deux soirs doit son salut aux nommé Piémontois, Camu, Michard, Henry Dodelin, Mareschal, Binbarade, François Pacard, Le Dragon, et quelques autres de leurs camarades qui furent les

premiers à prendre les armes contre ces misérables, en se présentant de si bonne grace et a la teste, ranimèrent l'ardeur et relevèrent le courage abattu des bourgeois.

Voila, Monsieur, la relation la plus sincère de tout ce qui s'est passé jusqu'a ce soir neuf heures.

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : GANTIN.

Au Pont-Beauvoisin, ce 11 [janvier] 1757.

1757, 1er mars.

XV. — Etat signalétique de Claude Mandrin, Jacques Pascal et autres individus, accusés d'avoir fait de la contrebande.

(Arch. dépl[es] de la Savoie, C 1.)

NOMS ET SIGNALEMENS

des particuliers décrits au bas du manifeste du Sénat de Savoye du 1er mars 1757.

CLAUDE MANDRIN, peigneur de chanvre, du lieu de S[t]-Etienne de S[t]-Jeoire en Dauphiné, agé d'environ trente ans, taille d'environ cinq pieds et deux à trois pouces, cheveux chatains clairs tirants sur le blond, les yeux gris, barbe de la même couleur que ses cheveux, assés bien facé. Il a été aux galères de France.

LOÜIS SEILLOT, dit Le PETIT LOÜIS et le PETIT CAMUS, neveu de Loüis-Etienne Satre, natif des Crotes de S[t]-Laurent du Pont en Dauphiné, retiré aux Echelles en Savoye, agé d'environ vingt un ans, taille de cinq pieds et deux pouces, cheveux chatains bruns, lisses, qu'il porte en queüe.

JACQUES SEILLOT, dit aussy LE CAMUS, son frère, agé d'environ dix huit ans.

JEAN BOURDERIAT dit LE PETIT BOURDERIAT et BOURDEAU, dont le frère a été tué par des employés du lieu de Miribel en Dauphiné, sur la frontière de Savoye, agé d'environ vingt ans, taille de cinq pieds au plus, cheveux chatains, visage rond, les yeux noirs.

JACQUES PASCAL, du lieu de S[t]-Etienne de Corcey [1] en Dauphiné, agé d'environ trente un ans, taille de cinq pieds quatre pouces bien fournie, et bien fait, visage long gravé de petite vérole, peu de barbe, le nez long et plat, les lèvres petites, les yeux gris, cheveux châtains, longs, qu'il porte en queüe. Il est marié à la sœur du nommé Antoine Grosset, marchand à

1. Saint-Etienne-de-Crossey, c. Voiron, a. Grenoble, d. Isère.

Voiron, et il s'est retiré avec elle aux Echelles en Savoye. Il a servi dans le régiment de Belzunce-Infanterie et ensuite dans celui d'Aubigné-Dragon, et il a déserté de tous les deux. Il a été blessé à un poignet.

René Guillioud, fils d'Antoine Bourgeois, demeurant à la Chapelle-de-Recoin [1], natif de la paroisse de Charassieu, agé d'environ vingt un ans, taille de cinq pieds trois pouces, cheveux chatains, longs, abattus qu'il porte en queüe, visage rond et plein un peu blanc, les yeux gris, le nez assez bien fait, peu de barbe, les épaules larges, bien pris dans sa taille et bien jambé ; il fut arrêté dans le mois d'avril 1755 et conduit dans les prisons de Valence, d'où il fut remis en liberté par provision le 12 octobre suivant faute de preuves ; mais il en est survenu depuis de faits graves antérieu[r]s et d'autres postérieurs à son élargissement. Il est déserteur du régiment de Royal-Artillerie.

Le nommé Broas, cordonnier du lieu de Comelle [2] près la Côte St-André en Dauphiné déserteur du régiment Royal-artillerie. Son nom de guerre étoit La Réjouissance ; il est appellé parmi les contrebandiers du nom de Canonnier. Il est agé de vingt six à vingt sept ans, taille de cinq pieds quatre pouces ,bien prise, cheveux chatains bruns, lisses qu'il porte en queüe, visage long, beaucoup gravé de petite vérole, les yeux roux, le nez long et pointu. Il est frère de feu Jacques Broas dit Jacat et Le Chaircurtier qui s'étoit retiré au Pont de Beauvoisin partie de Savoye.

Pierre Chevalier dit Le Canonier fils de feu Jean Chevalier et de Jeanne Poupon, natif de Busin près la Côte-Saint-André en Dauphiné, agé d'environ trente à trente un ans, taille de cinq pieds trois pouces huit lignes, cheveux chatains clairs, front couvert et large, sourcils blonds, une cicatrice sur le droit, un[e] autre en longueur, les yeux bleus, la machoire gauche marquée de brulure, menton carré, le visage rond, plein et haut en couleur. Il est déserteur du régiment Royal-artillerie. Il portoit pour nom de guerre Prêt-à-Boire. Il s'est marié à la fin de 1755, à Dulin en Savoye, éloigné de deux lieües du Pont de Beauvoisin.

Le nommé Barge, prisonnier à Chambéry.

Etienne Roucharet, frère consanguin de Jean-Antoine Roucharet qui a été exécuté à Valence, natif du Pont de Pro-

1. La Chapelle-de-Recoin, com de Charancieux, c. St-Geoire, a. La Tour du Pin, d. Isère.
2. Commelle, c. La Côte-Saint-André, a. Vienne, d. Isère.

menture, paroisse de Marin en Vivarais [1], âgé d'environ trente ans, taille de cinq pieds six pouces bien fournie, cheveux chatains bruns qu'il porte en queüe, visage long bazané et beaucoup gravé de petite vérole, peu de barbe et noire. Il a déserté du régiment de Bramans-Cavalerie, il est marié à une nommée Marie Jacquier de Champagne [2] qui l'est venüe joindre en Savoye où il l'a épousée ; ils demeurent à La Bridoire [3] ; c'est celui qui est désigné sous le nom de Cavalier.

Antoine Roche, dit La Jonchère et Prêt-a-Boire, du lieu de S[t]-Martin de Volmas en Vivarais, dont le grand père étoit notaire, est agé de vingt huit à vingt neuf ans, taille de cinq pieds cinq pouces bien prise, et bien fait, visage rond, plein et bien facé, les yeux gris, cheveux châtains clairs et longs, peu fournis, qu'il porte en queüe. Il est déserteur d'un régiment d'infanterie ; on croit que c'est des grenadiers de France. Il est marié à Marianne Chantaloub, du Cheylard aussy en Vivarais, fille du fermier de la dixme dudit lieu dont on croit que le véritable surnom est Giraud. Ledit Roche demeure présentement à Saint-Franc au-dessus de La Bridoire avec sa femme qui est revenüe du Vivarais où elle avoit resté longtems.

Pierre Binbarade, déserteur du régiment de Bourgogne, âgé d'environ trente un ans, taille de cinq pieds trois pouces, cheveux noirs, frisés qu'il porte en queüe, visage plat, barbe noire bien fournie. On le dit de la Champ de Mezillac [4] ou des environs en Vivarais, et que c'est pourquoi on l'appelle Binbarade, nom que portoit un fameux scélérat de ce païs là ; on l'appelle aussi Vivarais. Il a été blessé à l'épaule le 9 juillet 1754, et à côté de la bouche le 16 octobre suivant au Puy en Velay en voulant forcer l'entrepôt du tabac.

Jean Rostan ou Rustan, dit Biscaillon, du lieu de Guillestre en Dauphiné [5], âgé d'environ vingt sept à vingt huit ans, taille de cinq pieds deux pouces bien fournie, visage long, maigre, brun et gravé de petite vérole, les yeux noirs, les cheveux noirs, lisses, battans sur les épaules, il n'a point de demeure fixe.

Jean-Baptiste Sibourg dit Le Clerc, du lieu de la Bâtie Rolland [6], à deux petites lieües de Montélimart en Dauphiné, fils d'autre Jean-Baptiste Sibourg, fermier de M. le Marquis du

1. Mariac, c Le Cheylard, a Tournon, d. Ardèche.
2. Champagne, c. Serrieres, a. Tournon, d Ardeche
3. La Bridoire, c Pont-de-Beauvoisin, a. Chambéry, d. Savoie
4. Mezillac, c. Antraigues, a Privas, d. Ardeche.
5. Guillestre, ch -l. de c , a Embrun, d Hautes-Alpes.
6. La Bâtie-Rollanc, c. Marsanne, a. Montélimar, d. Drôme

Poëte, âgé d'environ trente ans, taille de cinq pieds trois pouces bien prise, cheveux noirs et courts ayant perruque, visage rond et plein, les yeux bruns assés fendus, le nez gros bien fait, un peu marqué de petite vérole, peu de barbe, ayant deux petites verrües à côté du menthon et une marque de petite vérole qui paroit être une cicatrice au-dessus de la lèvre supérieure, le tout du côté droit. Il est marié à Thérèse Carrière, de l'Isle dans le Comtat [1].

François Mouillet, de la paroisse de Saint-Pierre de Genebroux [2] en Savoye près les Echelles, âgé de trente ans, taille de cinq pieds quatre pouces bien fournie, robuste et bien fait, visage plein, rond et haut en couleur, cheveux bruns, courts et crêpés, les jambes un peu grosses. Il a femme et enfans; sa femme s'appelle Jeanne, et a été servante chez le Sr Marion, marchand aux Echelles; quelques personnes lui ont donné le nom de Claude. Il a été condamné à être rompu par jugement de la commission du 15 septembre 1750. Son nom a été mal mis dans la liste, il ne s'appelle pas Mollier.

Antoine Sorbet, garçon, natif de Tartarin, hameau dépendant de la paroisse des Echelles, âgé d'environ vingt six ans, taille de cinq pieds un pouce bien fournie, cheveux chatains qu'il porte en queüe, visage gravé de petite vérole. Il n'a que sa mère et un frère que l'on croit être son aîné.

Victor Coquet de St-Jean de Cout en Savoye [3], beau frère d'un nommé Loquet, âgé d'environ trente six ans, taille de cinq pieds un pouce bien fournie, cheveux roux, barbe de même, visage blanc ayant quelques taches de rousseur.

Pierre Barnay dit L'Ambassadeur du lieu de Vérel en Savoye, âgé d'environ trente neuf ans, de taille de cinq pieds trois pouces, mince, visage long et maigre, cheveux chatains bruns qu'il porte en queüe. Il a appris le métier de tanneur.

1757, 27 novembre, Pont-de-Beauvoisin.

XVI. — Lettre de M. de Cerisier au gouverneur de Sinsan lui annonçant l'arrestation au Pont-de-Beauvoisin de Jacques Pascal, un des complices les plus dangereux de Mandrin.

(Arch. dépte de la Savoie, C 2.)

Monsieur,

Je viens dans le moment, Excellence, de recevoir une lettre de M. le Ch. de la Valdis[ère], commandant du détachement

1. L'Isle-sur-la-Sorgues, ch -l. de c., a. Avignon, d. Vaucluse.
2. Saint-Pierre-de-Genebroz, c. des Echelles, a. Chambéry, d Savoie.
3. Saint Jean-de-Couz, c. des Echelles, a. Chambéry, d. Savoie

des Echelles, par laquelle il me fait part qu'il at fait arrester hier au soir, sur les cinq heures après midy, le nommé Jacque Pasqual, l'un des plus fameux de la bande de Mandrin, lequel se trouve dans la dernière liste qu'il a plut à Votre Excellence de m'envoier ces jours derniers ; et ce n'at pas été sans peine puisqu'il est vray qu'il s'est deffendu de son mieux en se servant d'un cuteau qu'il avoit sur luy, dont il en at blessé un dragon qui par ce moien luy at donné l'essort. Ayant cependant reçu par un autre dragon un coup de sabre sur la tete, ce qu'il ne l'at cependant pas mis hors d'etat de s'enfuir, il n'at pas moins fallut qu'un cup de piotolet pour l'arrester, dont on ne sçait point si la blessure sera mortelle. Au reste, Excellence, je ne manqueray point de faire arrester et demander excuse à M. de Galigoit au nommé La Chapelle, ainsi que vous me l'avé ordonné. Je l'aurois fait cy tôt reçu l'honneur de la vôtre, si la personne en question ne se fût échapé ; mais je ne laisseray pas que le faire veillier, et sitôt que je pourray trouver ma celle, j'executeray de fil en eguillie les ordres de Votre Excellence.

Il ne me reste donc qu'à assurer Votre Excellence du très profond respect avec lequel j'ay l'honneur d'être.

De Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

Signé : De Cerisier.

Au Pont-de-Beauvoisin, ce 27 novembre 1757.

QUELLE ÉTAIT L'ORIGINE

DU MARÉCHAL

Georges MOUTON, comte de LOBAU ?

Dans le programme des communications qui devaient être faites au dernier Congrès des Sociétés savantes de la Savoie, tenu en 1896 à Evian-les-Bains, j'ai vu l'annonce d'une lecture ayant pour but de démontrer que le maréchal Mouton était le fils d'un boulanger originaire du Villard-sur-Boëge.

On sait, d'autre part, que l'avocat Quétand se plaisait à citer « parmi les nombreux généraux originaires de la Savoie, les maréchaux Maison et *Lobau* ». (Voir le discours prononcé à la réunion de la Société philanthropique savoisienne de Paris le 19 septembre 1854, page 27 de la *Revue savoisienne* de 1866.)

Enfin, M. l'abbé Josserand, curé actuel du Villard, à qui j'avais eu recours pour obtenir quelques indications déclare,

dans une lettre qu'il a bien voulu m'écrire à la date du 24 juin 1896, avoir connaissance d'une tradition locale, d'après laquelle la famille du maréchal serait originaire de sa paroisse.

Qu'y a-t-il de fondé dans ces allégations ? J'ai voulu le savoir, et dans ce but je me suis adressé à M. l'abbé Martin, archiprêtre-curé de la ville de Phalsbourg, où est né Georges Mouton. Cet obligeant ecclésiastique a bien voulu demander au bourgmestre les extraits des registres de l'état civil qu'on va lire et qui permettent de trancher définitivement la question.

I. — **Naissance de Georges Mouton, maréchal de France (1770).**

L'an mil-sept-cent soixante et-dix, le vingt et-un février, est né George, fils de Joseph Mouton, bourgeois et maître boulanger de cette ville, et de Catherine Carpentier son épouse ; et a été baptisé par moi soussigné le même jour, ayant pour parrain George Mouton, bourgeois et maître boulanger de cette ville, et pour marraine Barbe Foltz épouse du parrain, lesquels ont signé avec moi.

MOUTON. — BARBE FOLTZ. OBERHAUSER, vicaire.

II. — **Mariage de Joseph Mouton et de Catherine Charpentier, père et mère du maréchal (1753).**

L'an mil-sept-cent-cinquante-trois et le huit septembre, après la publication de trois bans faite en cette Eglise sans avoir découvert aucun empêchement canonique ni civil, je soussigné ai renvoyé au Justin Robert, curé de Lixheim, le nommé Joseph Mouton, fils de George Mouton bourgeois et maître boulanger en cette ville et de Barbe Foltz son épouse, mon paroissien, pour être par lui conjoint d'un légitime mariage avec Catherine Charpentier, fille d'Antoine Charpentier, bourgeois dudit Lixheim et de Marie Crois son épouse, sa paroissienne. De PIERREVAL, curé.

III. — **Décès de George Mouton, grand-père et parrain du maréchal (1784).**

L'an mil sept cent quatrevingt quatre, le trois mars, est décédé, muni des sacrements de l'Eglise, le S' George Mouton, ancien conseiller de l'Hôtel de cette Ville, veuf de feue Barbe Foltz, et a été inhumé dans le cimetière de cette église, le cinq du même mois, en présence de Jean-Baptiste Boileau, et de George Mouton, tous deux petits-fils du défunt, qui ont signé avec moi.

BOILEAU. — MOUTON. OTT, curé.

IV. — **Mariage de George Mouthon et de Barbe Voltz ou Foltz (1729).**

Le treizième février mil-sept-cent-vingt-neuf, après les trois publications faites dans cette paroisse sans empêchement ou opposition d'aucune part, je soussigné ay renvoyé George Mouton, natif de cette ville, fils de Jean Mouton ancien maire et bourgeois dudit lieu, à M' Melhem, chanoine et curé de Saverne, pour y être marié avec Barbe Voltz, native dudit Saverne, fille de Jacques Voltz et de Suzane Cremer ses père et mère.

BATAILLE, curé.

V. — **Naissance de George Mouton, grand'père du maréchal (1699).**

George, fils de Jean Mouthon bourgeois et marchand en cette ville, et de Marguerite Schlisch sa femme est né le dix-neuf et baptisé le vingt-un décembre (1699) par moy Blurti, curé, et a eu pour parrain George Hendt Schlag de Zetling et pour marraine Suzanne Greuil, femme de Jacob-Frédéric Lorent, aussi bourgeois de cette ville.

Marque ⨯ *du parrain.* *Marque* ✝ *de la marraine.*

Signé : Blurti, curé.

D'après les actes qui précèdent, on peut établir comme suit la généalogie du maréchal :

I. — Jean MOUTON, bourgeois et marchand, ancien maire de Phalsbourg, époux de Marguerite Schlisch.

II. — Georges MOUTON, né en 1699 à Phalsbourg, boulanger, bourgeois et conseiller de l'Hôtel-de-Ville, époux de Barbe Voltz ou Foltz, de Saverne.

III. — Joseph MOUTON, bourgeois et maître boulanger de Phalsbourg, époux de Catherine Carpentier ou Charpentier, de Lixheim.

IV. — Georges MOUTON, maréchal de France, né à Phalsbourg le 21 février 1770.

Aucun des noms qui figurent dans ces actes ne se rattache à la Savoie. On peut affirmer que le maréchal Mouton appartient sans conteste à la Lorraine par sa lignée paternelle et à l'Alsace par la branche maternelle. Il serait donc puéril de revendiquer pour notre pays cette illustration.

Mais d'où vient la tradition qui nous l'attribue? Voilà ce qu'il serait curieux de découvrir, car il n'y a pas de fumée sans feu. Ne serait-ce point le général *Mouton-Duvernet* qui serait originaire de Villard-sur-Boëge ? Je suis porté à le croire, et l'on ne trouvera peut-être pas cette supposition hasardée quand on saura :

1° Que ce malheureux officier choisit pour défenseur un Savoyard, l'avocat Passet, de Grésy-sur-Isère ;

2° Qu'un de ses neveux, né à Clermont-Ferrand, était venu s'établir à Chambéry, comme libraire ;

3° Que les registres de l'état-civil de la ville du Puy-en-Velay, où le général naquit le 3 mars 1770, ne portent la trace d'aucune famille du même nom et permettent de conclure que les Mouton-Duverney n'étaient pas originaires de la dite ville.

François Miquet.

Nocturne

L'aiguille dépassait dix heures et demie.
Seul, je traînais mon pas sur la route endormie.
Depuis longtemps le soir avait fermé les yeux ;
Un vent de brume ayant tout éteint dans les cieux,
La nuit s'épaississait comme un affreux suaire
Et baignait lourdement la face de la terre.
Chaque être agonisait de la fuite du soir ;
Les arbres se noyaient aux flots d'un crêpe noir
Et je voyais tremblant sur les plaines muettes
Des formes profiler de mornes silhouettes.
Sur ma gauche, à ma droite, aux confins de l'obscur,
L'opacité des monts se dressait comme un mur,
Géants d'ombre, couvant du haut de leurs ténèbres
Les spectres accroupis aux postures funèbres,
Mainte voix troublait le vallon qui sommeillait.
Sous un feuillage d'encre un sanglot d'eau veillait,
Un hibou gémissait et, crevant en fanfare,
Les grenouilles sonnaient un appel dans la mare.

Charles Marteaux.

Sur la route de Faverges à Doussard.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

4972. — Annecy. Imprimerie Abry.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

882

Séance du 5 juillet 1899.

En l'absence de MM. C. Dunant, président, et Marteaux, vice-président, qui se sont fait excuser, la séance est ouverte à 5 heures, sous la présidence de **M. Ritz.**

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Secrétaire donne lecture de la correspondance. Le Comité du monument de Joseph et Xavier de Maistre a fixé au dimanche 20 août la fête d'inauguration. A l'occasion de cette solennité, l'ouverture du XVe Congrès des Sociétés savantes de la Savoie aura lieu le jeudi 17 août. Les membres de la Société Florimontane sont invités à y assister et à faire une lecture. Le président du Congrès de Chambéry rappelle en outre que le XVIe Congrès se tiendra à Annecy en 1901 et qu'il aura pour secrétaires MM. A. Constantin et l'abbé Gonthier.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Jean Plémeur : *Rimes familières,* poésies, in-12, offerte par l'auteur à la bibliothèque.

Cte A. de Foras : *Cartulaire concernant l'ancien Prieuré Saint-Paul rédigé de 1270 à 1280.*

Id. : *Girard du Pas, abbé d'Abondance, etc., et les anniversaires de Ripaille.*

J. Corcelle : *En Algérie.* (*Rev. Géogr.*, juin-juillet 1899.)

Id. : *La Savoie et Xavier de Maistre.* (*Rev. bleue,* août 1899.)

Id. : *Les premiers Ballons et Xavier de Maistre.* (*Nature,* n° 1370.)

Id. : *Le Grand-Saint-Bernard.* (*Tour du Monde,* 2 septembre 1899.)

Quelques notes de linguistique font l'objet de la communication suivante par **M. Désormaux.**

Dans un très intéressant chapitre intitulé *La Langue française jusqu'à la fin du XIVe siècle,* chapitre qui termine le second volume de l'*Histoire de la Littérature* publiée sous la direction de M. Petit de Julleville, M. Brunot (page 463, sqq) consacre un excellent, mais trop court paragraphe aux *Eléments dialectaux du français.* On sait que, « en pénétrant sur le territoire des anciens dialectes, le français s'est altéré à leur contact et a pris diverses physionomies ; il s'est mélangé d'expressions, de constructions locales ». Chaque région de la France a conservé, avec d'antiques coutumes, quelques traces

Savoie (Haute) - 3.

de provincialismes destinés peut-être à disparaître, ainsi qu'ont déjà disparu une foule de vieux usages et de termes dialectaux. Chacun emporte de son pays natal des mots de terroir et des habitudes dont les hommes les plus cultivés ne se défont jamais complètement; sans parler de l'accent qui varie aussi avec les régions. Il en est de la Savoie comme des autres provinces. Il suffira de rappeler ici l'emploi de *mais* = *encore*, de *décon-tour* = *contour*, de *soit* = *ou*, de *rière*, de *apondre*, etc., etc., ainsi que ce joli mot *sigelin*, qui mériterait bien d'être français.

En échange, le français académique lui-même, comme le remarque M. Brunot, « a adopté et naturalisé un assez grand nombre de mots pris aux patois ». La liste en serait considérablement allongée, si notre lexique avait conservé tous les emprunts faits aux dialectes par Ronsard et son école. Le chef de la Pléiade, comme on le sait, ne se faisait aucun scrupule « de remettre en usage les antiques vocables et principalement ceux du langage wallon et picard... ». (Préface de la *Franciade*.)

Peu importe, dit-il ailleurs, que ces vocables soient « gascons, poictevins, normands, manceaux, lyonnois [1] »... ou *savoisiens*, n'eût pas manqué d'ajouter le poète Claude de Buttet, qui défendit si vigoureusement, dans son *Apologie*, le langage et les mœurs de ses compatriotes.

On peut se demander quels sont les mots d'origine exclusivement savoyarde qui ont reçu l'hospitalité dans les dictionnaires français, enrichissant ainsi notre vocabulaire national. Inutile d'insister sur les différents adjectifs qui se rattachent au terme *Savoie* et sur le néologisme *savoyardisme*. On a déjà expliqué les substantifs *Savoyarde* et **Savoyardeau* [2]. L'origine historique de *ripaille* et de ses dérivés est bien connue. Quant à *gavotte*, on devrait faire honneur de ce mot à la Savoie, si l'on pouvait admettre l'hypothèse émise jadis par M. Thonion.

Pour les mots qui n'ont pas une origine historique ou géographique, la question est plus difficile. Si l'on rapporte sûrement au Lyonnais : *canut*, *cadette* (M. Brunot donne aussi *colis*), à la Suisse romane : *grianneau*, *chalet*, *ranz*, il est peut-être moins légitime d'attribuer exclusivement à la région jurassique et bourguignonne l'origine des mots *cluse* et *combe*, employés également dans la région des Alpes.

Comme nom d'un usage général et né en Savoie, on ne cite

1. *Abrégé de l'Art poétique françoys*
2. Cf *Revue savoisienne*, 1897.

guère que *picaillon*. « *Picaillon* (qui appartient presque à l'argot) est savoyard. » La parenthèse de M. Brunot semble toute naturelle. Nombre de Français ignorent sans doute que ce mot pouvait être employé dans un langage châtié. Pendant longtemps je l'ai cru spécial au vocabulaire de Guignol ou de Gnafron, bien que Puitspelu ne l'ait pas mentionné dans son *Dictionnaire du Patois lyonnais*.

Voici ce que dit Littré, sous ce mot :

« † *Picaillon* (pi-kâ-llon, *ll* mouillées), s. msc. — Petite monnaie (en Savoie) valant un demi-liard. ‖ Il se dit populairement pour de l'argent. Il a des picaillons, du picaillon. »

De là le dérivé † picaillonnage : « en Savoie, esprit d'économie minutieux, méticuleux et sans relâche. »

Nos érudits de la Société Florimontane pourront sans doute ajouter aux termes qui précèdent un certain nombre d'autres mots d'origine savoyarde et devenus français.

M. Le Roux annonce qu'une importante collection a été offerte au Musée par M. le capitaine Mathieu, de la légion étrangère au Tonkin et membre de la Société Florimontane. Il s'agit d'une superbe série de coquilles et de madrépores des mers de Chine représentés par plus de cinquante espèces.

La Société Florimontane adresse l'expression de sa vive reconnaissance au généreux donateur.

A propos des *Documents relatifs à la Réunion de la Savoie à la France en 1792*, publiés par M. A. Folliet, dans le premier fascicule de la *Revue*, **M. Buttin** relève deux noms de députés qui ne sont suivis d'aucune désignation de commune, (page 74). On pourrait les compléter ainsi : Pavy Cl., notaire, représentant la *commune de Saint-Girod, canton d'Albens*, et Viviand, homme de loi, *avocat au Sénat de Savoie*, représentant de *Mognard, canton d'Albens*.

L'ordre du jour étant épuisé la Société ajourne au mois d'octobre la reprise de ses réunions mensuelles qui seront suspendues, comme d'habitude, pendant la durée des vacances universitaires.

La séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

LES RECETTES ORDINAIRES ET L'ADMINISTRATION DU COMTÉ DE GENEVOIS A LA FIN DU XIVe SIÈCLE

Le compte inédit, dont on trouvera plus loin le texte, permet de reconstituer sommairement les divers rouages administratifs et les ressources ordinaires du comté de Genevois à la fin du règne de Pierre II et au commencement de celui de son successeur ; bien qu'il ne soit pas daté, il est facile de déterminer l'époque de sa rédaction. Les personnages cités dans ce document ont tous été les familiers du comte Pierre II : le souverain défunt dont il est question est par conséquent ce prince dont la mort est très peu postérieure au 24 mars 1392 [1] ; la mention d'un pape contemporain, en relations avec la Maison de Genève s'applique à un prélat, originaire de cette famille, Clément VII, dont la mort survint le 17 septembre 1394. La date du compte est par conséquent circonscrite entre mars 1392 et septembre 1394 et vraisemblablement ce document a dû être rédigé à la même époque que l'Inventaire du château d'Annecy, daté du 5 mars 1393 [2] qui forme le commencement du manuscrit dans lequel j'ai découvert ce compte. Ce texte est conservé aux Archives de Cour à Turin, dans le fonds du Genevois et forme un cahier de papier oblong, dont l'écriture est de la fin du XIVe siècle.

Quelques mots d'introduction sont nécessaires pour faire ressortir l'intérêt de ce compte. Le lecteur curieux de compléter ce chapitre d'histoire administrative, trouvera dans les études de Cibrario intitulées *Delle Finanze della Monarchia di Savoia nei secoli XIII e XIV* de précieux éclaircissements [3].

Le comté de Genevois était divisé en un certain nombre de

1. Guichenon, Blanc, Spon, Levrier et bien d'autres érudits autorisés ont placé la mort du comte de Genève Pierre II, soit en 1394 soit en 1393. M. Lefort a démontré que cet évènement eut lieu en 1392, peu de jours après le testament de ce prince daté du 24 mars de cette année (*Mémoires de la Société d'histoire de Genève*, t XXII, p. 159)

2. Cet inventaire, intéressant par la nomenclature très detaillée des divers meubles garnissant le château, des reliques conservées dans la chapelle et par la description des divers manuscrits composant la bibliothèque du comte, notamment les chansons de geste dont le copiste a fidelement transcrit les *incipit* et les *desinit*, a été connu de Léon Menabréa, mort avant d'avoir pu le publier. J'en ai envoyé la copie, accompagnée d'un commentaire, au Comité des travaux historiques du ministère de l instruction publique, qui l'a insérée dans le *Bulletin archéologique*, année 1898, pages 360 à 381.

3 Publiées dans les *Mémoires de l'Académie des sciences de Turin*, en 1833 et 1834, t XXXVI et XXXVII.

territoires appelées *châtellenies* qui étaient à la fois des circonscriptions administratives, financières, judiciaires et militaires. A leur tête était placé un gentilhomme ou un gradué en droit nommé châtelain. Cet agent du comte exerçait dans l'étendue de sa circonscription les divers pouvoirs du souverain; chargé de transmettre les ordres du prince, il en assurait l'exécution; il faisait percevoir les divers revenus appartenant au comte dans la châtellenie dont il avait l'administration, payait aux parties prenantes les sommes mandatées par le prince, dressait le compte de sa gestion et versait entre les mains du receveur général le produit de ses recettes; il rendait la justice en première instance dans les causes ne comportant ni homicide, ni rébellion contre le prince; enfin, il avait la garde du château chef-lieu de la châtellenie.

Les diverses châtellenies formant le domaine du comte de Genevois et énumérées dans le compte de 1393, appartiennent non-seulement au Genevois, mais aussi au Faucigny, au Chablais, à la partie de la Savoie sise en amont de Bellegarde sur la rive gauche du Rhône au Valais et enfin au Dauphiné. En voici l'énumération dans leur ordre d'importance; avec l'indication de leur revenu pour cette année :

Grésivaudan, 1,450 florins; Annecy, 888 fl.; Clermont, 820 fl.; Thônes, 623 fl.; La Roche, 570 fl.; Chaumont, 556 fl.; Ternier (près Saint-Julien), 465 fl.; Rumilly-en-Albanais, 440 fl.; Alby, 440 fl.; Charousse (près Passy), 420 fl.; Balaison, 420 fl.; Mornex, 410 fl.; Duingt, 406 fl.; Rumilly-sous-Cornillon (près Saint-Pierre de Rumilly), 400 fl.; Fallavier, 372 fl.; Cessens (en Savoie), 316 fl.; Cruseilles, 301 fl.; La Balme-de-Sillingy, 280 fl.; Loêches (en Valais), 275 fl.; Grésy-sur-Aix, 200 fl.; Châtel (près Bassy), 163 fl.; Arlod (Ain), 130 fl.; Corbière (Ain), 100 fl.; Château-Gaillard (Gaillard près Annemasse), 100 fl.; Vidomnat des Bornes, 90 fl.; Beauregard (près Chens-Cusy), 60 fl.

Cette confusion des pouvoirs qui apparaît dans les fonctions si diverses du châtelain est un des caractères les plus remarquables des institutions féodales. On la retrouve aussi, du moins à l'origine, dans les attributions multiples du conseil du prince, assemblée plus ou moins régulière de prélats, de gentilhommes ou magistrats, assistant le prince dans l'œuvre du gouvernement. Le danger de cette confusion amena les grands seigneurs à confier à des dignitaires spéciaux une partie des attributions exercées primitivement par le conseil, qui eut

surtout le caractère d'une cour souveraine ; c'est ainsi que le compte de 1393 permet de constater cette décentralisation des pouvoirs, entre les mains de Pierre de Juys, chancelier du comté ; Nicod, seigneur de Hauteville, bailli du comté ; Antoine Suavis, procureur du comté ; Pierre Gillin, juge mage du comté ; Robert de Jaria, juge d'appel et Nicolas de Graveriis, receveur général.

Le chancelier était le chef de la justice ; il avait la garde du sceau et présidait en l'absence du comte le Conseil appelé à délibérer en matière politique, financière et judiciaire. Les attributions du bailli étaient plus complexes : bien que spécialement chargé de convoquer, en cas de guerre, le ban et l'arrière-ban des nobles et des sujets du comte de Genevois devant le service d'*ost* et qu'il avait l'honneur de conduire sous sa bannière, le bailli était aussi en temps de paix un juge dont la compétence s'étendait sur toute l'étendue du comté, qu'il parcourait en tenant chaque année plusieurs assises judiciaires, secondé dans son œuvre par le procureur du comté, faisant office de ministère public ; c'était enfin un administrateur, chargé de surveiller les châtelains, d'assurer la paix publique.

Le juge mage avait la connaissance des causes importantes échappant à la compétence des châtelains. Le juge d'appel et enfin le Conseil du prince, en dernier ressort, pouvaient connaître des sentences rendues par les châtelains, le bailli et le juge mage, dont on avait appelé.

Le receveur général du comté était chargé de l'administration du domaine : il faisait rentrer, par les châtelains les recettes en argent ou en nature appartenant au prince, payait les mandats ordonnancés par le prince et dressait des comptes de sa gestion.

Avant de passer à l'examen des recettes ordinaires qui étaient de la compétence du receveur général, mentionnons 4 officiers dont on trouvera les noms dans le compte, étrangers à l'administration du comté : Jean, maréchal ; Jaquemet, bouteiller ; Archimann d'Ottendorf et Raoulet de Marsié, chambriers, attachés spécialement à la personne du comte et chargés de diriger le service de son écurie, de sa table et de sa maison.

Les revenus ordinaires du comte étaient constitués principalement par les recettes effectuées dans ses domaines par les châtelains : voici d'après le compte de 1393 la nature de ces recettes.

Le châtelain, se basant sur le rôle des extentes dressé par un

clerc chargé de recueillir les déclarations faites par les habitants sous la foi du serment, faisait percevoir les redevances dues au comte par un exacteur, nommé ordinairement métral, dans chacune des subdivisions de la châtellenie constituant une mestralie. Certaines de ces redevances étaient en nature, variant naturellement selon les régions, consistant en froment, avoine ou seigle, évalués en coupes, quarts, ottanes, veyssels ou bichets ; en vin, compté par sommées et setiers ; en poules, poussins, jambons, cire, noix, fèves, poivre, gingembre, lavarets et fromages. Pour assurer la vente de ces denrées, surtout, celle du vin, on défendait aux habitants pendant plusieurs semaines, de vendre leurs récoltes.

D'autres redevances étaient payables en argent : cet argent représentait tantôt le rachat par l'habitant de certains droits personnels, rachat qui était un réel progrès dans leur condition sociale : ainsi la taille, la corvée, le droit de voiturage *(meynada* et *royda)*, l'obligation de faire le guet *(gaytagium)* ; tantôt un impôt direct sur les maisons, évalué selon l'importance de la surface comptée en toise *(teysia domorum)*, sur les champs *(champeria)*, sur les récoltes de foin *(fenatagium)*, sur les vendanges *(licencia vindemiandi)*, sur le commerce *(tabernagium)*, droit sur les cabarets et péage du pont d'Arve ; tantôt un impôt exercé en vertu du droit de souveraineté du prince tels que les droits de reconnaissances féodales *(recognitio homagii, sufferta* ou délai accordé pour la reconnaissance d'un fief) ; le droit de garde exercé par le suzerain en faveur des mineurs ; les droits de mutation compris certainement dans le compte de 1393 dans la rubrique de produits éventuels *(obventiones)* ; tantôt par les amendes perçues par les juges, les émoluments du sceau *(emolumenta)*, les droits de succession, qui, bien certainement sont englobés dans ce compte sous cette même rubrique d'*obventiones* ; tantôt par les fermes de monopoles.

Telles étaient, en quelques mots, à la fin du XIV^e^ siècle, les ressources ordinaires fournies au comte de Genevois par ses domaines. On verra, par la lecture du compte, qu'elles étaient insuffisantes pour subvenir aux dépenses des comtes de Genève et qu'à sa mort Pierre II laissait à ses successeurs non seulement des dettes criardes mais aussi le soin de terminer. surtout en matière de fortifications, des travaux urgents.

MAX BRUCHET.

***

Sequntur valores reddituum terre Gebennesii, pro nunc existentis, ad manus domini nostri ut infra :

Primo. Castellania Annessiaci.

Recepit in dicta castellania de redditu, inclusis firmis molendinorum ad mensuram dicti loci, CVI cuppas et III quart. frumenti ; item, IIcLXXVI cup. avene ; item, XV somatas vini ; item, I cupa salis ; item, I meya feni ; item, XXVI libr. cere ; item, III gallinas ; item, de serviciis et talliis in pecunia, LXXVII lib. XI s.; item, de firmis, VIxxIIII libr. XVI s. et XXXII flor.; item, de gardis, II s.; item, et de suffertis homagiorum, IIII s.

Somma grossa reddituum in pecunia, IIcII libr., XIII s. et XXXII flor.; Valet, conversis dictis redditibus bladi vini, ceris et aliis redditibus ad florenum, de redditu per annum VcXXXV flor., et de obvencionibus, IIIcLIII flor.

Somma, VIIIcIIIIxxVIII flor.

Castellania Crusillie.

Recipit in dicta castellania de redditu ad mensuram dicti loci, XLIX cup. et dym. frumenti ; item, XLV cup. I quart avene ; item, III somat. vini ; item, L libr. cere ; item, de servitiis et talliis, XLIII libr. et VIII s.; item, de exitu pratorum, X flor.; item, de porteria, V s.; item, de firmis, deductis assignationibus capelleniarum castri Crusillie, XV libr. X s. et LXIIII flor.; item, de teysiis domorum, LXX s.; Item, de tabernagio, X s.

Somma grossa reddituum in peccunia, LXIII lib. III s. et LXXIIII flor. Valent dicti redditus bladorum et aliorum reddituum suprascriptorum conversis bladis ad florenos, secundum communem extimacionem, per annum, IIcXLI flor ; et de obvencionibus, per annum, LX flor.

Somma IIIcI flor.

Castellania de Mornay.

Recipit in dicta castellania ad mensuram dicti loci, IIIIxxVI ottan. III quart frumenti ; item, IXxxXVII ottan. avene ; item, ad mensuram Ruppis, LXXV ottan. et dymidie avene ; item, XV libr. III quart. cere ; item, I libr. pipperis ; item, circa, LX sestar. vini ; item, XLI gallinas ; item, serviciis, talliis, firmis, menaydis et corvatis, C libr. IX s. gebennensium.

Somma reddituum in peccunia : C lib. IX s. Valet, conversis dictis redditibus ad florenos et etiam computatis emolumentis, IIIIcX florenos.

Vicedognatus de Bornis.

Recipit in dicto Vicedognatu ad mensuram Ruppis, V ottan. frumenti ; item, XLVI ottan. III quart avene ; item, de talliis et serviciis, in peccunia, XXXVII libr. XVIIII s.; item, de exitu pratorum, LXVI s.

Somma reddituum in pecunia, XLI libr. IIII s. Valet tam in redditibus, bladis, pecunia quam de emolumentis, IIIIxxX florenos.

Castellania Calvimontis.

Recipit in dicta castellania ad mensuram dicti loci, VIxxIII cup. dymidie frumenti ; item, IIcXVI cup. avene ; item, LIIII libr. III quartz cere ; item, IX somat. vini ; item, II gallinas ; item, de servitiis et talliis, CVI libr. IX s.; item, de firmis, XXXII libr. XIIII s.; item, de corvatis, VI libr.; item, de menaydis, gardis, teysiis, domorum et recognicionibus homagiorum, XLII s. IIII d.

Somma grossa reddituum in peccunia, VIIxxVII libr. V s. Valent dicti redditus conversis et computatis bladis et aliis redditibus ad florenum per annum, communi extimacione, videlicet, IIIcLVI flor. et dymidium ; et de obventionibus, VIxx libr. IIII s. et IIII d.

Somma : VcLVI flor. IIII s. VI d.

Castellania Terniaci.

Recipit in dicta castellania ad mensuram dicti loci, IIIIxxX octan. frumenti ; item, IIcX octan. avene ; item, circa IIIIxxX sest. vini ; item, XXXIII libr. cere ; item, LIII gallinas ; item, de serviciis, talliis, firmis, meneydis, guaytagiis, corvatis, gardis et suffertis homagiorum, deducto pedagio Pontis Areris tradito domino Girardo de Ternier, IIIxxXI libr. XVIII s.

Somma eadem in peccunia IIIIxxXI lib. XVIII s. Valent dicti redditus bladi et peccunie IIcXXII lib. et de obvencionibus IIIIxxXV flor. V s. IIII d.

Somma : IIIIcLXV flor. V s. IIII d.

Et est sciendum quod dictum pedagium Pontis Arreris erat datum ad firmam IIIIxxXVI libr. gebennensium quod detrahitur de dicta castellania.

Rumilliacus subtus Cornillion, de redditibus et obventionibus, IIIIc flor. ;

Ruppis, VcLXX flor. ;

Balleysons, IIIIcXX flor.

Tria castra supra proxime descripta tenet domina comitissa Vaudimontis.

Castellania Arloudi.

Recipit in dicta castellania ad mensuram dicti loci, XVII cupas frumenti ; item, sine passonagio, IX cup. avene ; item, V sest. vini ; item, V gallinas ; item, XIIII libr. et dymidiam cere ; item de servitiis et talliis, XXV libr. XIIII s. ; item de pedagio, XXXVI libr. ; item, de corvatis, roydis et teysiis domorum, IIII libr. XV s. V d.

Somma reddituum in peccunia LXVI libr. IX s. V d. Valent communi extimacione VIxxX flor., inclusis obventionibus.

Castellania Corberie.

Recipit in dicta castellania ad mensuram dicti loci, XXX octan. frumenti ; item, XII octan. et I bichetum avene ; item, circa C sest. vini ; item, V gallinas ; item, VIII libr. cere ; item, XIII libr. XVIII s. et VIII d.

Somma eadem in peccunia XIII libr. XVIII s. VIII d. Valet communi extimatione, inclusis obvencionibus, C flor.

Castellania de Chatez.

Recipit in dicta castellania ad mensuram Seysselli, LXXIII cup. frumenti ; item, ad mensuram Clarimontis, III cupas dymidium frumenti ; item, ad mensuram Semene, IIII cupas et dymidium frumenti ; item, ad mensuram Seysselli, XLVII cupas avene ; item, XV sesterios vini ; item, LIV gallinas ; item, I libram cere ; item, de talliis et serviciis XLVIII libras VII solidos ; item, de gardis, roydis et champeria, XXXIII s. II denarios ; item, de pedagio, VIII libras.

Summa grossa in peccunia, LVIII libras II d. gebennenses Valent dicti redditus bladi, pecunie et aliorum, communi extimatione, VIxxXVIII florenos IIII s. ; et de obvencionibus XXV florenos.

Summa VIIxxXXIII florenos, IIII solidos.

Castrum Galliardum, C florenos.

Castellania Belliregardi.

Recipit in dicta castellania, ad mensuram dicti loci XXV cupas, III quartas frumenti ; item, XX cupas III quarz avene; item, III cupas nucium ; item, circa XL sesterios vini ; item, de serviciis, IX libr. XII solido.

Summa eadem in peccunia, IX libr. XII sol. Valet tam in redditibus quam in obvencionibus LX florenos.

Castellania Charrossie.

Recipit in dicta castellania, ad mensuram dicti loci, VII octanas III quarz frumenti; item, C octanas avene; item, VIII somatas vini ; item, VIII libras piperis ; item, de serviciis et talliis, fenatagiis, firmis, gardis, gaytagiis et licentia vindemiandi, CVIII libr. geben.

Summa eadem in peccunia CVIII libras ; valet tam in redditibus bladorum, pecunie quam aliis redditibus, inclusis obvencionibus, IIIIcXX florenos.

Castellania Seysseni.

Recipit in dicta castellania, ad mensuram dicti loci. CVII cupas et dymidium quarte frumenti ; item, ad mensuram Greysiaci, XXIII veyssellos frumenti ; item, ad mensuram Albiaci, XXII cupas frumenti ; item, ad mensuram Seysseni, IIIIxxXIX cupas avene ; item, ad mensuram Greysiaci, XXV veyssellos avene ; item, ad mensuram Albiaci, VIII cupas et dymidium avene ; item, XIX cupas silignis; item, VIxxX sesterios vini ; item, XXXVIII laveretos ; item, C gallinas ; item, XLV puginos ; item, XLVIII tibie porci ; item XXIII libr. cere ; item, de talliis, serviciis, gardis, champeria et corvatis, LVI libr. V sol.

Summa eadem in peccunia LVI libr. V sol. Valent dicti redditus bladi, pecunie et aliorum, communi extimatione IIcXLVI florenos, et de obvencionibus LXX florenos. Summa IIIcXVI florenos.

Castellania Thoni.

Recipit in dicta castellania, ad mensuram dicti loci XXV cupas frumenti ; item, I cupam et dymidium fabarum ; item, XXXVIII cupas avene ; item, LII cupas ordei ; item, XXXVIII gallinas ; item XVIII duodenas caseorum ; item, IIII libras piperis et gingibri ; item, XXII libras cere ; item, de talliis, serviciis, suffertis, homagiis, firmis et gardis VIxxXIII libr. IIII s. VI d.

Summa eadem in peccunia VIxxXIII libr. IIII s. VI d. Valent in redditibus bladi et aliis IIIcXXXIII florenos et de obvencionibus IIIc floren. Summa VIcXXXIII florenos.

Summa universalis tocius recepte dictorum reddituum terre predicte in peccunia conversis et avaluatis libris ad florenos gebennenses : MIXcXXVI flor. I sol. IX den.

Rumiliacum in Arbanesio, in redditibus et obvencionibus, IIIIcXL florenos ;

Gressier, IIc floren.;

Duygn, IIIIcVI flor.;

Balma, IIcIIIIxx flor.;

Clermont, VIIIcXX flor.;

Albiez, IIIIcXL flor.;

Loeces, IIcLXXV flor.;

Fallavier, IIIcLXXII fl. ;
Graysivoudain, MIIIIcL flor.

Et est sciendum quod de terra Graysivoudani et Falaverii nulla fit mentio.

Item, de castellaniis Loyetarum, Castrigalliardi ac pedagio pontis Areris nulla etiam fit mentio quoniam tradita sunt dominis Ottoni de Villars et G. de Terniaco, militibus, per dominum nostrum.

*
* *

Insuper sequntur pensiones, assignationes, stipendia et alia onera per dominum nostrum concessa et assignationes super valore dicte terre necnon super obvencionibus et emolumentis inde provenientibus que hactenus fuerunt rare et tenues.

Primo, pensiones concesse ad vitam personis subscriptis :

Primo, Jaquelino, familiari quondam domini comitis bone memorie, super furnis ville Anessiaci, assignatos per annum XL florenos et X cupas frumenti ;

Item, trompete prefati quondam domini, assignatos super redditus dicte castellanie per annum XX floren. et X cupas frumenti;

Item, Cicardo, coco prefati domini quondam, super redditibus castellanie Thoni, per annum, XL flor. ;

Item, Johanni Metent, familiari domini comitis quondam, ultra XXV florenos quos percipiebat super missilleria Anessiaci, quos quidem petit, super redditibus castellanie Crusillie per annum, LX florenos et XII cupas frumenti ;

Item, Petro Danielis, dicto Covicol, familiari prefati domini comitis quondam, super redditibus castellanie Charrossie, per annum XL florenos;

Item, Perreto de Arenthon, domicello, sibi dudum assignatos super castellania Belliregardi ad vitam, per annum L florenos ;

Item, eodem Perreto, noviter sibi assignatos per dominum nostrum ultra predictam summam super dicta castellania Belliregardi, nec non et super castellanie de Mornay, XL flor.

Item, Johanni de Scola, familiari dicti domini comitis quondam, qui sibi erant assignati super castellanie Loyetarum, tradita domino Othoni de Vilars, XL flor, ;

Item, domino Amedeo de Chenay, militi, sibi assignatos per dominum nostrum ad ejus vitam super recepta generali dicti comitatus, LX florenos ;

Item, Rolero de Marsié, cubiculario dicti domini comitis quondam, assignatos sibi per dominum nostrum, de pensione annuali super recepta generali, C flor. camere.

Summa dictarum assignacionum ad vitam, C flor. camere et IIIcIIIIxxX flor. gebennenses.

Secuntur alie assignaciones facte per dominum nostrum in dicta terra semel tantum, certis terminis personis infrascriptis :

Primo Alberico, barbitonsori domini comitis quondam assignatos ad V annos, quolibet anno XX florenos avinionenses, C florenos.

Item, Johanni, marescallo prefati domini comitis quondam, sibi assignatos duobus terminis, CXXV florenos.

Item, Jaquemeto, buticulario domini comitis quondam, sibi assignatos tribus terminis super castellania Sesseni VIxx florenos.

Item, Hanchimanno de Ottendorph, cubiculario domini comitis quondam, sibi assignatos quinque terminis, quolibet anno XL florenos, IIc florenos.

Item, eidem quoddam debitum remansum sibi post obitum domini comitis pro certis pannis assignatis sibi per dominam comitissam majorem, VIxxII florenos.

Item, Girardo de Arlodo, domicello, assignatos sibi ad vitam super castellania Arlodi, LX florenos.

Item, Roleto de Prato, carpentatori, assignatos sibi per annum per dominum nostrum super recepta generali XXX florenos.

Item, filie P. de Bessonay, assignatos sibi solvi semel super castellania Crusillie pro quadam recompensatione facta per dominum nostrum, IIc franc.

Item, Franchisco Gresier, olim Castellano Sesseni, nuper traditos mandamento domini nostri pape Perreto de Arenthone, domicello, pro remanentia computi facti per dictum Franchiscum de dicta castellania Sesseni, assignatum eumdem persolvere super prisiis futuris dicte castellanie, LCI florenos.

Summa dictarum assignationum IIc franc. et VIIIcLVIII florenos.

Sequntur stipendia et vadia ordinata per dominum nostrum officiariis suis infrascriptis :

Primo, Nicodo, domino Alteville, baillivo comitatus Gebennesii ad stipendia per annum IIIIc florenos.

Item, domino P. de Juys, cancellario dicti comitatus ad stipendia Vc florenos.

Item, domino P. Gillini, judici majori dicti comitatus ad stipendia IIIIc florenos.

Item, domino Roberto de Juria, judice appellationum dicti comitatus ad stipendia, C florenos.

Item, domino Anthonio Suavis, procuratori dicti comitatus ad stipendia, C florenos.

Item, domino N. de Graveriis, receptori generali dicti comitatus...

Item, Petro de Baleysone, castellano et capitaneo castri Annessiaci ad stipendia, ultra vadia communia, C franchos.

Item, quatuor nobilibus, quolibet VI florenos pro mense ; uno parterio, et una guayta, quolibet, pro mense IIII florenos ordinatos pro custodia dicti castri Annessiaci. Ascendunt dicta stipendia per annum IIIcIIIIxxIIII florenos.

Item, capitaneo Corberie, pro custodia dicti castri ad stipendia, ultra blada et vinum, L florenos.

Summa dictorum stipendiorum, conversis franchis ad florenos, IIM CXXVII florenos et IIII solidos.

Summa universalis dictorum pensionum, assignacionum et stipendiorum ac onerum predictorum, conversis franchis et florenis camere ad florenos currentes, IIIIM VIIcLXXV florenos et IIII solidos gebennenses.

Item, ultra predicta sunt modo solvendi et deliberandi videlicet in Paschate proxima domine Comitisse juniori seu domino Franchisco Marchiandi ejus judici, VIIcL floreni, sibi debiti pro complemento IIIIM florenorum sibi expeditorum per receptorem pro concordia facta cum dicta domina pro dote sua.

Item, debet dominus noster, in dicto termino Pasche, expedire et liberare prefate domine comitisse castrum et castellaniam Rumiliaci subtus Cornillionem quod tenet Hugoninus de Lucingio. cui debentur super dicta castellania mille floreni vel circa.

Item, in oneribus predictis, non fit aliqualis mencio de debitis domini comitis quondam, pro quibus multi conqueruntur, et non potest dictis creditoribus satisficeri propter deffectum eris et raritatem recepte.

Quare super predictis velit V. S. avertere et ordinare quid agendum.

Et etiam ultra omnia predicta, plura et majora necessaria sunt persolvi in reparacionibus, fortifficationibus locorum et eciam pro occurentibus et necessariis, exponendis pro factis ipsius patrie per computa receptoris et castellanorum.

Et quia sit verum nullas vel modicas recepi peccunias de castellanis Anessiacensi, Calvimontis, Corberie, Arloudi.

DOCUMENTS

RELATIFS A LA

RÉUNION DE LA SAVOIE A LA FRANCE

EN 1792

(Suite.)

Procès-verbal de la onzième séance de l'Assemblée Nationale des Allobroges, le 27 octobre 1792, l'an premier de la République.

Séance du matin.

PRÉSIDENCE DE J. DECRET.

La séance a été ouverte à huit heures par la lecture du procès-verbal de la séance précédente. Sur la motion d'un membre, il a été arrêté : 1° que le bureau serait libre et que personne ne pourrait s'y placer que le président et les secrétaires; 2° que les motions ne seraient mises aux voix qu'après la répétition qui en serait faite par un membre placé à la tribune; 3° que les motions ne pourraient être faites qu'à la tribune.

Un membre a fait diverses observations sur la nature des Commissions dont seront chargés les Députés auprès de la Convention Nationale de France; elles ont été renvoyées au Comité de Législation qui a été chargé de faire son rapport sur cet objet en même temps que sur le mode d'élection de ces mêmes Députés.

Sur la motion d'un membre, l'Assemblée a arrêté qu'il sera envoyé deux Commissaires dans chacune des deux Chartreuses d'Aillion et de St-Hugon, pour y procéder aux vérifications ordonnées dans la séance du 26 au matin, concernant les Com-

munautés religieuses, et que le Bureau lui présenterait dans la séance du soir quatre Commissaires pour ces opérations.

Sur le rapport du Comité de Législation, l'Assemblée a rendu les décrets suivants :

Décrets sur l'Abolition des Privilèges et Distinctions.

L'Assemblée Nationale, considérant que tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit ; que les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune, que toute société qui ne veut être sous d'autre empire que sous celui de la Liberté et de l'Egalité, ne doit pas autoriser de distinction de naissance ; que toutes les distinctions d'accident n'ont été créées que par le délire du despotisme et de la vanité, et qu'il est instant de réparer les maux occasionnés par ces mépris des droits de l'homme, décrète :

ARTICLE PREMIER. — Que la noblesse héréditaire est pour toujours abolie, qu'en conséquence les titres de Prince, Duc, Marquis, Comte, Vicomte, Baron, Chevalier, Messire, Vassal, noble et tous autres semblables ne pourront être pris par qui que ce soit, ni donnés à personne ; que les titres de Nosseigneurs, Monseigneur et Messeigneurs ne seront donnés ni à un corps ni à aucun individu, non plus que ceux d'Altesse, d'Excellence, d'Eminence, de Grandeur, etc. ; les étrangers ne sont cependant pas compris dans le présent décret.

ART. 2. — Sont pareillement abolis les ordres de chevalerie, de même que toutes les corporations ou décorations pour lesquelles on exigeait des preuves de noblesse, ou qui supposaient des distinctions de naissance.

ART. 3. — Aucun citoyen Allobroge ne pourra porter, ni faire porter de livrée, ni avoir d'armoiries, ni placer ou conserver sur ses maisons des girouettes ou autre signe de féodalité.

ART. 4. — Les bancs patronaux ou seigneuriaux qui pourraient avoir été placés dans les églises ou chapelles, les litres et ceintures funèbres, les fourches patibulaires, les pilotis érigés à titre de justice et tous les autres indices de seigneurie et féodalité, seront détruits à la diligence des propriétaires ou des officiers municipaux, suivant qu'il sera dit, ci-après, article 8.

ART. 5. — L'encens ne sera brûlé dans les temples que pour honorer la Divinité, il ne sera offert à personne, et dans la distribution du pain bénit, l'on ne suivra aucune distinction.

ART. 6. — Les places et bancs particuliers existant dans les églises et chapelles publiques sont communs et publics dès ce jour.

ART. 7. — Il est néanmoins défendu à tout particulier d'attenter aux monuments placés dans les temples, aux chartres, titres ou autres renseignements intéressant les familles et les propriétés, ni aux décorations d'aucun lieu public ou particulier.

ART. 8. — L'exécution des articles 3 et 4 du présent décret n'est confiée à la diligence des Municipaux dans la commune desquels les objets des dits articles se trouveront, que dans le cas où les propriétaires n'y auront pas satisfait dans le terme d'un mois, à dater de la publication du présent décret. »

L'on fait ensuite lecture d'une lettre que le citoyen Dardel-Cadet adresse à l'Assemblée, avec copie d'une autre lettre écrite de Turin par un soi-disant comte Pullini, officier du bureau des Gabelles, à un citoyen employé dans cette partie à Genève, par laquelle celui-ci est invité à vendre au plustôt les fonds des magasins, pour en faire passer le produit en Piémont ; l'Assemblée renvoie ces pièces à l'office public, pour qu'il ait à poursuivre par devant les tribunaux cette atteinte aux droits de la Nation.

Sur la motion d'un membre, l'Assemblée déclare et reconnaît solennellement le principe éternel « que tous les délits sont personnels, et que la flétrissure qui en résulte ne doit atteindre que leurs auteurs ».

L'Assemblée décrète ensuite sur la motion d'un membre, « que les tribunaux poursuivront sous leur responsabilité ceux qui leur auront été dénoncés, si le cas l'exige et qu'on puisse avoir des preuves suffisantes ».

Le citoyen Carelli, membre de l'office public paraît à la barre : il demande qu'on lui remette la lettre du citoyen Dardel et proteste de son zèle à poursuivre tous les crimes, et surtout ceux de lèse-nation ; sur l'ordre de l'Assemblée, cette lettre est remise à l'instant.

Sur le rapport du Comité de législation. l'Assemblée a rendu les décrets suivants :

Décrets sur la suppression des droits féodaux.

L'Assemblée nationale, considérant que rien n'est plus contraire à la liberté et à l'Egalité que le régime féodal, que l'ori-

gine de la féodalité a presque toujours été la violence, l'injustice et la ruse.

Considérant encore combien les droits féodaux et emphitéotiques pèsent sur les habitants des campagnes, nuisent à l'agriculture et à l'industrie, décrète :

ARTICLE PREMIER. — Qu'elle abolit sans indemnité toute juridiction seigneuriale, tous les droits honorifiques et utiles en dépendant ; ceux de nommer des Officiers de justice, de percevoir des émoluments de greffe, les droits exclusifs de chasse, de pêche, de colombier, de banalité de fours, de moulins et banvins : droits de boucherie, langues, leides, péages et autres semblables.

Sont néanmoins provisoirement conservés les droits de boucherie appartenant aux communes.

ART. 2. — Sont abolis de la même manière toutes les mains-mortes, les taillabilités réelles et personnelles et toutes autres servitudes féodales, telles que les corvées et semblables.

ART. 3. — Toutes les propriétés sont déclarées franches de tous droits féodaux ou censuels quelles que soient leur dénomination et nature apparente ; lesquels sont aussi abolis sans indemnité, à moins qu'ils n'aient eu pour cause une concession de fonds, laquelle cause ne pourra être établie qu'en tant qu'elle se trouverait clairement énoncée dans l'acte primordial d'inféodation, d'acensement ou d'albergement, qui devra être rapporté.

ART. 4. — Tous les arrérages des droits supprimés par les présents décrets sont pareillement éteints et inexigibles.

ART. 5. — Tous procès intentés et jugements non exécutés avant la publication du présent décret, relativement auxdits droits supprimés et arrérages d'iceux sont de même éteints et anéantis, sauf indemnité, dans les cas et de la manière expliqués.

ART. 6. — Tous les contrats d'affranchissement, dont le prix n'a pas encore été payé aux possesseurs des fiefs, sont annulés, sauf l'indemnité pour les cas et de la manière ci-devant.

Quelques membres ont demandé que les ci-devant seigneurs ou autres à qui ont été payées des sommes pour l'extinction de leurs fiefs, fussent tenus de les restituer ; après une longue discussion, l'Assemblée a décidé à la presque unanimité qu'il n'y avait pas lieu à cette restitution.

Sur la motion d'un membre, l'Assemblée a décrété « que toutes les sommes qui se trouvent dans les caisses des Tréso-

riers du ci-devant duché de Savoye, ou entre les mains des collecteurs et exacteurs, destinées à l'affranchissement des droits féodaux, appartiennent à la Nation ».

Un membre fait observer à l'Assemblée que des communes accablées par l'abus des fiefs, et les vexations seigneuriales, obtinrent du roi Charles, la cession de son droit de réachat des fiefs et emphytéoses de leur territoire et des autres choses y annexées ; que ce droit du roi pour lors incontestable, elles ne l'obtinrent qu'à prix d'argent et à la charge d'éteindre tous les droits féodaux et emphytéotiques, et de rembourser les seigneurs ; que faute d'autres moyens, ces communes cédèrent à des particuliers et à prix d'argent l'exercice de quelques droits les moins onéreux, tels que les dîmes, péages, leides, poids, pontenages, haut-sièges, cours d'eau, etc. et en appliquèrent le prix à payer la finance, les frais de procès, et à rembourser les seigneurs, afin de se soustraire d'abord aux vexations, et éteindre les droits féodaux les plus nuisibles, tels que les taillabilités, les servis, et les lods.

Il a observé que, sans ce moyen concerté d'avance, les communes auraient souffert bien plus longtemps toutes ces oppressions ; que sans cela, elles auraient payé jusqu'à l'édit des affranchissements, en écheutes, servis et lods, bien au-delà du montant du prix des concessions qu'elles ont faites à quelques particuliers.

Il a encore observé que ces particuliers en avaient la plupart emprunté le prix, et ne l'avaient trouvé que sur cette application ; qu'ils avaient presque tout sacrifié ; leur sûreté, leur repos, et partie de leur fortune, pour tirer leurs compatriotes de cette oppression, que les communes ont conservé la faculté de reprendre ces droits ; qu'elles ont même contracté avec le roi Charles, au profit du commerce, l'obligation de les éteindre, en remboursant les acquéreurs ; et que dès qu'on les supprime au profit de la Nation, il serait injuste de ne pas rembourser à ces particuliers le prix que les communes ont retiré, puisqu'il a servi à éteindre des emphytéoses et droits, qui, sans doute, ont eu pour cause des concessions de fonds, quoique peut-être on ne pourrait plus l'établir, faute par les communes d'en avoir retiré ou conservé les titres.

Ce membre a enfin observé que ce sont ces communes qui ont montré tous les abus de la féodalité, fixé tous les yeux sur ces inconvénients, qu'elles ont amené et hâté les édits des affranchissements, et par là beaucoup contribué à préparer les

peuples à l'heureuse révolution qui nous rend la liberté et l'égalité.

Il a en conséquence fait la motion de décréter que les particuliers possesseurs actuels de droits féodaux vendus par des communes depuis quarante ans, en ça, seront remboursés du prix que ces communes en ont retiré ; et que les deniers nécessaires seront pris dans les caisses dites des affranchissements, ou ailleurs, suivant que l'Assemblée le jugera convenable.

L'Assemblée a décrété le renvoi de cette motion à la Commission provisoire d'administration, pour y pourvoir suivant l'équité sur les pétitions des particuliers intéressés.

Sur la motion d'un membre, l'Assemblée autorise la Commission provisoire d'administration à faire droit sur les réquisitions de ceux qui demandent la révision des jugements rendus contre eux pour cause de leur attachement aux principes de liberté.

L'Assemblée a décidé qu'il serait porté dans la fête civique, qui doit se célébrer dimanche prochain, une bannière sur laquelle seront inscrits les noms de ceux qui ont été condamnés sous l'ancien régime pour avoir manifesté des sentiments favorables à la Révolution.

La séance a été levée à une heure et demie,

DECRET, *Président*,
GUMÉRY, F. JACQUIER, F. CHASTEL, *secrétaires*.

Procès-verbal de la douzième séance de l'Assemblée nationale des Allobroges, le 27 octobre 1792, l'an Ier de la République.

—

Séance du soir.

PRÉSIDENCE DE J. DECRET.

La séance a été ouverte à trois heures par la lecture du procès-verbal de la précédente.

Décret sur les anciennes gabelles.

L'Assemblée nationale des Allobroges, ayant entendu le rapport du Comité des Finances sur la gabelle du sel, tabac, plomb, poudre et des douanes aux frontières de France, et considérant que ces établissements sont contraires aux principes de liberté consacrés par la Nation, et pernicieux au commerce ;

que d'ailleurs cet impôt se trouve détruit par le fait, et que les frais annuels d'administration de cette ressource nationale s'élèvent à environ un demi-million qui resterait à la charge de la Nation, vu la concurrence libre des objets ci-devant, décrète :

ARTICLE PREMIER. — La Gabelle du sel, tabac, plomb et poudre est abolie.

ART. 2. — Il sera fait, dans le terme de huit jours, dès la publication du présent décret, inventaire des fonds en tout genre des objets ci-devant désignés, existant dans les différents dépôts et bureaux de distribution des Etats Allobroges, en l'assistance des officiers Municipaux des lieux où se trouvent lesdits dépôts et bureaux de distribution, et en contradictoire des comptables.

ART. 3. — La douane sur les frontières de France est supprimée pour l'importation et exportation de tous les objets.

ART. 4. — Les douanes sur les confins du Piémont, de la Suisse et de Genève sont conservées avec pouvoir à la Commission provisoire d'Administration d'en changer et régler le tarif dans tout ce qu'elle jugera tenir à l'amélioration du commerce de la Nation.

Le Comité a fait un second rapport dont les articles suivants ont de même été adoptés.

Décret sur les timbres.

L'Assemblée nationale, considérant qu'il existe dans les magasins nationaux et divers bureaux de distribution, une considérable quantité de papier timbré, et que l'impôt du timbre est celui seul dont l'existence soit compatible avec les principes adoptés par l'Assemblée nationale des Allobroges, et susceptible de fournir un accroissement de ressources pour la prospérité des finances de l'Etat;

Considérant que l'on ne peut proscrire le papier approvisionné, pour cause du timbre qui y est apposé, sans que la Nation éprouve une perte de toute la valeur réelle de cet objet, et que l'on peut en conserver l'usage jusqu'à l'épuisement de celui qui existe, en bâtonnant ce timbre, décrète :

ARTICLE PREMIER. — L'impôt du papier timbré est provisoirement conservé au prix de deux sols et demi de France et par proportion à celui de plus haute valeur, et encore suivant les mêmes modes ci-devant usitées.

ART. 2. — Il sera procédé dans le terme de huit jours dès la

publication du présent décret, à l'inventaire du papier timbré qui se trouve en fonds dans les magasins nationaux et bureaux de distribution, empreint du timbre ci-devant usité ; il restera paraphé par le préposé à cet effet, et le timbre sera seulement bâtonné.

ART. 3. — La vente du papier timbré sera continuée dans les mêmes lieux et au même prix ci-devant énoncé, jusqu'à l'épuisement des fonds existant actuellement dans les magasins nationaux et bureaux de distribution.

ART. 4. — Après que la consommation du papier timbré existant dans les magasins et bureaux de distribution aura été faite, celui qui sera mis en usage sera pourvu d'un timbre national dont l'empreinte représentera une pique surmontée d'un bonnet de la liberté avec l'inscription circulaire des mots : *Timbre national des Allobroges,* et sera paraphé.

ART. 5. — Les officiers municipaux des communes sont chargés de surveiller les magasins à sel qui sont dans leur territoire.

Ce Comité a fait le troisième rapport suivant dont les articles ont de même été adoptés.

Décret sur les travaux publics.

« L'Assemblée nationale, considérant le contenu du mémoire présenté par le citoyen Garrella, architecte, au Comité des Finances, relativement à divers ouvrages ci-devant donnés à prix fait pour la réparation des ponts et chemins du ci-devant duché de Savoye, aux dégradations survenues aux dites routes dès lors, et à l'offre faite par ce citoyen de se transporter sur les lieux dont s'agit, de dresser des procès-verbaux des réparations à faire, et de veiller à leur exécution ; après avoir entendu le rapport du Comité des Finances, décrète :

Que tout prix-factaire ou adjudicataire d'ouvrages et réparations à faire aux ponts, chaussées, digues, routes et autres ouvrages publics du ci-devant duché de Savoie, est tenu d'exécuter le prix-fait auquel il se sera soumis, en chargeant les préposés à la direction desdits ouvrages et réparations, de veiller à leur prompte et parfaite exécution. »

Pouvoirs des députés de l'Assemblée à la Convention nationale.

Sur le rapport du Comité de législation, l'Assemblée nationale a arrêté :

ARTICLE PREMIER. — Les Députés de l'Assemblée nationale des Allobroges auprès de la Convention nationale des Français, sont autorisés à lui présenter l'adresse qui leur sera remise, et d'énoncer le vœu général de la Nation des Allobroges, libre et indépendante, d'être unie et incorporée à la Nation française pour en faire partie intégrante.

ART. 2. — Si les circonstances exigeaient leur séjour auprès de la Convention nationale, leurs opérations doivent se borner essentiellement à solliciter l'acte solennel d'adhésion de la Convention nationale des Français à l'incorporation demandée.

ART. 3. — Ces députés devront faire part à la Commission provisoire d'Administration de l'exécution de leur mission, et de la réponse qui leur aura été faite, et entretenir avec elle une correspondance exacte, relative à leur mission.

ART. 4. — Les pouvoirs qui leur seront donnés en cette conformité, seront signés par le président et les secrétaires de l'Assemblée nationale, et extrait leur sera remis du procès-verbal, où est énoncée l'émission des vœux des Communes, qui sera signé par le président et les secrétaires.

L'Assemblée nationale a arrêté que « le traitement des Députés à la Convention nationale sera de quinze francs par jour, qui leur seront payés en espèces sonnantes, en leur allouant en outre les frais de port de lettres et autres dépenses qu'ils seraient obligés de faire pour la Nation ».

Sur le rapport du même Comité, chargé de proposer un mode d'élection des Députés auprès de la Convention nationale des Français, l'Assemblée nationale arrête que « l'Assemblée se formera en sept bureaux dans chacun desquels seront les Députés de chacun des cantons soit des ci-devant provinces. Chaque bureau sera présidé par un de ses membres qui sera choisi par appel nominal; il y aura de plus un secrétaire et un commissaire-inspecteur.

Le secrétaire sera un des sept secrétaires, tant actifs que suppléants de l'Assemblée, dont le nom sera tiré au sort dans une urne.

Le commissaire inspecteur sera choisi parmi les membres d'un autre bureau, par le Président de l'Assemblée.

Le bureau procèdera ensuite par appel nominal au choix d'un député dont le nom sera donné à voix basse aux Président, Secrétaire et Commissaire-Inspecteur : et lorsque l'appel nominal sera fini, le dépouillement des voix se fera par ceux-ci.

Les noms des sept Députés qui seront nommés, seront placés sur le bureau dans une urne ; les quatre premiers qui sortiront seront les députés et les trois autres suppléants.

Tout citoyen Allobroge est admis à être élu Député auprès de la Convention nationale des Français. »

Le même Comité a fait faire un autre rapport, dont les articles suivants ont été adoptés :

Décret prohibant les jeux de hasard.

L'Assemblée nationale considérant qu'il importe à une république naissante de conserver tous les moyens physiques et moraux qui peuvent en accélérer le bonheur et la force, et d'entretenir entre tous les citoyens une union fraternelle ;

Considérant que les jeux de hasard éloignent les citoyens de l'attention et des soins qu'ils doivent porter au bien public, et même de ceux qu'ils doivent avoir pour conserver leurs fortunes ; que les dépenses qu'ils occasionnent entraînent la ruine des joueurs et de leurs familles ; que les jeux sont une source de malheurs, de corruption ; et qu'ils sont de nature à rompre tous les lieux de fraternité qui doivent unir tous les citoyens, pour leur substituer les vils appâts de la cupidité, décrète :

ARTICLE PREMIER. — Tous les jeux de hasard sont prohibés dès la date du présent décret ; sous cette dénomination, sont compris ceux qui n'assurent le gain que sur le seul effet du sort.

ART. 2. — Les Municipalités sont chargées de veiller à l'exécution du présent décret.

ART. 3. — Les officiers Municipaux pourront en tout temps entrer dans les maisons où l'on donne à jouer des jeux de hasard, sur la seule désignation qui leur en aurait été donnée par deux citoyens domiciliés.

ART. 4. — Tout citoyen qui sera convaincu d'avoir pris part à ces jeux sera puni de quinze jours d'arrêt pour la première fois, et de trois mois de détention, en cas de récidive.

ART. 5. — Tout citoyen qui tiendra ou favorisera chez lui des jeux de cette nature, sera puni de peine double que celle ci-dessus, dans les deux cas.

Une députation de la société des amis de la liberté et de l'Egalité de Rumilly a été introduite ; elle a obtenu les honneurs de la séance.

Une autre députation de la même société de Chambéry in-

troduite, a demandé l'abolition du droit de bourgeoisie ; cette abolition a été décrétée.

Un commissaire d'extentes a déposé sur le bureau sa patente et d'autres titres de son état, et en a fait hommage à la Patrie.

Un citoyen de cette ville a fait remettre sur le bureau des titres de Noblesse.

Il a été arrêté que les garnitures des bâtons des officiers Municipaux de Montmeillan seront déposées dans le trésor national.

On a fait lecture de trois adresses à la Convention nationale des Français, à l'Armée française et à toutes les communes de la Nation Allobroge [1]. L'envoi et l'impression en ont été ordonnés.

Les citoyens Vuagnat et Michon ont été commis, pour se transporter dans la Chartreuse d'Allion ; et Lyonna et Pichet pour St-Hugon, en conformité du décret rendu dans la séance du 26 du matin.

Le Comité de législation fit soumettre ensuite à l'Assemblée un projet d'organisation d'une Commission provisoire d'Administration, dont les sept premiers articles ont été adoptés; et les autres furent proposés et adoptés séance tenante, ensuite des motions faites par divers membres.

Décret instituant une Commission provisoire d'Administration.

L'Assemblée nationale, après avoir déclaré la Nation des Allobroges souveraine, une et indivisible ; après avoir aboli les institutions qui blessaient la liberté et l'égalité des droits ; après avoir rendu plusieurs décrets provisoires sur les anciennes autorités et sur l'organisation des Municipalités ; après avoir émis le vœu solennel des Allobroges, de faire partie intégrante de la Nation française ; considérant qu'actuellement elle a à peu près atteint le but de sa mission, et qu'avant de clore ses séances, elle ne doit pas laisser la chose publique sans l'établissement d'un corps Administratif supérieur, a décrété ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — L'Assemblée nationale se divisera en sept bureaux : chacun de ces sept bureaux nommera trois citoyens qui ne seront point parents au second degré d'affinité, ni au troisième de consanguinité, ni fonctionnaires publics ; il nommera aussi deux suppléants.

1. Voir aux annexes de cette séance.

ART. 2. — Les juges, châtelains, pourront être membres de la Commission provisoire d'Administration, et dans le cas où quelques-uns d'eux seraient élus, les communes devront les remplacer.

ART. 3. — Les vingt-un citoyens élus par les sept bureaux formeront la Commission provisoire d'Administration générale, et entreront en fonction dès la date de leur nomination, et sous le salaire de mille cinq cents francs par an, qui leur sera payé par proportion au temps de leur travail.

ART. 4. — Ils seront chargés de faire exécuter les décrets de l'Assemblée Nationale ; ils donneront, dans tous les cas d'urgence, les déterminations provisoires, et administreront la chose publique sous leur responsabilité.

ART. 5. — Ils tiendront toutes leurs séances publiques, recevront toutes adresses, pétitions et réclamations de tous les citoyens de la Nation, et donneront les déterminations convenables ; ils auront aussi la surveillance sur toutes les autorités constituées, et rempliront les fonctions qui étaient du ressort des ci-devant Grande-Chancellerie et Chambre des comptes.

ART. 6. — Toutes les déterminations de cette commission ne seront que provisoires et pour des cas d'urgence.

ART. 7. — La Commission se choisira sept secrétaires dont le traitement sera de huit cents francs par an qui leur sera payé par proportion au temps de leur travail.

ART. 8. — L'Assemblée Nationale autorise la Commission provisoire d'administration à faire droit sur les réquisitions de ceux qui demanderont la révision des jugements qui ont été rendus contre eux, pour cause de leur attachement aux principes de la liberté.

ART. 9. — L'Assemblée Nationale charge la Commission provisoire d'administration de faire des règlements sur la régie et conservation des bois et forêts ; de prendre incontinent après son organisation les précautions qu'elle jugera convenables, concernant les dégradations qui pourraient y être survenues ; en déclarant que tous particuliers, qui, depuis le 22 septembre dernier, auraient fait des coupes de bois dans les fonds communs, sans l'autorité des intendants ou autres tribunaux, sont responsables des dommages.

Sur la motion d'un membre, « l'Assemblée Nationale considérant que, sous le règne de la Liberté et de l'Egalité, une partie nombreuse des citoyens ne peut être privée des premiers avan-

tages que la Société doit assurer aux individus qui la composent, et qu'il est temps de restreindre dans l'enceinte domestique, une puissance, que les mœurs, faites pour un peuple barbare et conquérant, avaient portée au-delà de ses vraies limites.

« Considérant que la raison a fait jusqu'à cette heure, dans la Nation des Allobroges, de vains efforts, pour rompre cette obstination servile à des préjugés antiques, décrète :

« Que les hommes majeurs de vingt-cinq ans, et les femmes de vingt-un ans, sont hors de la puissance paternelle, pour les effets civils. »

Un membre observe que l'usage barbare de la torture ne doit pas subsister sous le règne de la Liberté ; il en demande l'abolition ; cette proposition a été décrétée à l'unanimité.

Le citoyen Gabet, nommé par le Président pour dresser une formule de mandats qui doivent être délivrés aux députés en acquittement de leur traitement, à raison de six francs par jour, en a présenté une qui a été adoptée.

Sur la demande faite par plusieurs membres, l'Assemblée Nationale, considérant que le citoyen Simond a toujours montré un amour ardent et raisonné pour la Liberté et l'Egalité ; qu'il a toujours parlé avec énergie de la dignité du Peuple, même devant les despotes qui en persécutaient les défenseurs ; qu'il a hâté parmi ses concitoyens, avec force et prudence, le développement de l'opinion publique, et la haine sentie de tous les oppresseurs, décrète :

Que le citoyen Simond a bien mérité de la Patrie.

La séance a été levée à huit heures.

DECRET, *président* ; GUMERY, F. JACQUIER, F. CHASTEL, *secrétaires*.

Annexe au Procès-verbal de la 12e séance

(du 27 octobre au soir).

L'ASSEMBLÉE NATIONALE DES ALLOBROGES
à la Convention Nationale de France.

LÉGISLATEURS,

Le soleil bienfaisant de la liberté vient enfin, par ses douces influences, de dissiper les nuages épais de la tyrannie et du despotisme qui infectaient notre atmosphère. Nos tyrans, aussi

lâches qu'ils ont été cruels, n'ont pu soutenir l'aspect redoutable du drapeau tricolore : ils ont fui, et pour jamais ont délivré de leur odieuse présence une terre trop longtemps abreuvée des maux émanés d'un spectre de fer. Les Savoisiens, pénétrés de la reconnaissance la plus vive, prient l'auguste assemblée d'en recevoir les témoignages. Nos hommages, législateurs, ne sont pas dictés par ces organes corrompus de l'ancien régime ; ce sont des hommes libres qui vous les présentent, et qui sentent toute la dignité de leur nouvelle existence. Il n'est que trop vrai que nous fûmes esclaves, mais le sang des tyrans effacera la trace de nos fers ; nos cœurs, depuis longtemps forcés de réprimer leurs élans patriotiques, se livrent maintenant à toute l'étendue de notre bonheur ; fiers de notre liberté, notre vie pour la conserver, nous paraît un faible sacrifice, et le citoyen, expirant pour la patrie, regrettera de ne pouvoir renaître pour lui donner encore un dernier soupir.

Législateurs, si, défenseurs sacrés des droits de l'homme, vous nous avez tendu une main généreuse pour nous retirer de l'abîme où nous étions plongés ; si, créateurs de notre liberté, vous avez anéanti nos tyrans ; si enfin vous nous avez rendus à la dignité d'hommes libres, vous avez vous-mêmes prononcé entre la république française et la nation savoisienne UNION ET FRATERNITÉ ; vous nous avez laissé les maîtres de nous donner des lois ; nous avons agi ; la nation savoisienne, après avoir déclaré la déchéance de Victor-Amédé et de sa postérité, la proscription éternelle des despotes couronnés, s'est déclarée libre et souveraine ; c'est du sein de cette assemblée qu'est émis le vœu d'être réuni à la république française, non par une simple alliance, mais par une union indissoluble, en formant partie intégrante de l'empire français.

Législateurs, ce n'est point une assemblée d'esclaves tremblant à l'aspect des fers qu'ils viennent de quitter, qui vous supplient de la prendre sous votre protection ; c'est un souverain admirateur de votre gloire, demandant à en faire réfléchir sur lui quelques rayons.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE DES ALLOBROGES
à l'Armée française.

DÉFENSEURS DE LA LOI,

La nation souveraine des Allobroges, sensible à votre zèle pour défendre la cause de la liberté, à l'ardeur que vous avez

mise de renverser le trône du tyran qui l'opprimait, vous adresse les témoignages de sa reconnaissance.

Sans doute que vous eussiez désiré trouver dans la résistance de vos ennemis un moyen de donner de nouvelles preuves de votre courage ; mais quel honneur peut faire à un souverain la tête d'un esclave ? Le sang pur des satellites d'un despote eût plutôt souillé l'éclat de vos armes que d'ajouter à votre gloire. Nous brûlons, citoyens, de voir se resserrer les liens qui nous unissent, et de former pour jamais un peuple de frères : vous nous avez prouvé qu'un bon citoyen ne peut jouir tranquillement des avantages de la liberté, tandis qu'à ses côtés le bruit des chaînes se fait entendre : jaloux du droit que vous acquérez à la reconnaissance des peuples asservis, notre vœu, le vœu le plus cher, serait de pouvoir, comme vous, mériter le titre glorieux de protecteurs du genre humain ; mais si la faiblesse de nos âmes cause nos regrets, votre valeur les fait disparaître : et nous nous rassurons en pensant que vous êtes assez généreux, assez puissants, pour vous charger seuls de briser les fers des peuples qui gémissent encore sous la tyrannie.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE DES ALLOBROGES

au Peuple.

Flattés de la confiance dont vous nous avez donné des preuves en nous chargeant d'être, à l'Assemblée savoisienne, l'organe de vos volontés, nos premiers soins ont été de nous rendre dignes, en représentant avec énergie la majesté d'un peuple libre ; et, pénétrés du désir de vous rendre heureux, nous ne nous sommes occupés que de ce qui pouvait y contribuer.

Le vœu de la réunion à la république française, émis unanimement dans l'Assemblée savoisienne, a dû porter vos représentants à saisir toutes les voies qui leur paraissaient les plus propres à vous conduire au but que vous vous proposez d'atteindre.

L'Assemblée nationale des Français ayant posé pour point fondamental de sa constitution de ne point faire de conquêtes ; il était absolument nécessaire de détruire des motifs de refus incontestables. Demander en suppliant l'incorporation, c'eût été montrer à l'univers qu'étonnés de la liberté dont nous jouissions, nous n'avions pas trouvé dans nos cœurs l'énergie et la fierté qui constituent l'homme libre ; et certes, la nation

française, au plus haut point de gloire, eût-elle voulu s'associer quelques milliers d'esclaves ? Non, citoyens, elle eût en nous élevant au nombre de ses frères, terni l'éclat de sa majesté.

Protectrice du genre humain, elle eût fait croire au monde qu'elle ne travaillait à reculer les bornes de l'empire de sa liberté, que, par un motif ambitieux, elle eût peut-être étouffé dans le cœur des peuples encore à naître à notre révolution ce germe de liberté qui doit universellement se développer.

Citoyens, portés par la confiance que vous nous avez donnée à obvier à tous ces inconvénients ; persuadés d'ailleurs qu'il était de la gloire de la nation savoisienne de s'élever autant au-dessus de ses fers, qu'elle avait été avilie sous le despotisme de ses tyrans, l'Assemblée de nos représentants s'est déclarée Assemblée nationale souveraine des Allobroges : gardez-vous, citoyens, de croire que cette souveraineté n'ait rien qui tende à restreindre votre liberté ; vos représentants ne sont souverains que parce qu'ils vous représentent ; c'est de la nation entière qu'ils ont prononcé la souveraineté, et non celle d'une puissance usurpatrice et individuelle. Maîtres de vos volontés, les raisons qui motivaient les refus de la convention nationale, disparaissent ; et, traitant de souverain à souverain, on ne peut plus contester le droit de disposer de votre sort. Les armes victorieuses de la république française nous ont, il est vrai, rendus à la dignité d'hommes libres ; mais par là-même qu'elles sont entièrement dévouées à la propagation de la liberté, les Français ont dû, en suivant les principes qui les font agir, nous laisser les maîtres d'user de cette liberté, de telle manière qu'il nous conviendrait d'adopter : ils l'ont fait ; et la nation des Allobroges a pu, par ses représentants, se déclarer libre et souveraine, et travailler au maintien de l'ordre et du bien public, par des décrets qui n'ont pour but que le bonheur de tout ce qui la compose. Que le comité d'administration provisoire, décrété par l'assemblée pour la remplacer à sa dissolution, ne soit pour vous le sujet d'aucune crainte ; il est chargé d'exécuter sans commentaires les décrets de l'assemblée ; et s'il existait quelques mécontentements, le peuple seul, souverain légitime, pourra toujours, au gré de ses désirs, convoquer de nouveau l'assemblée générale.

Citoyens, l'aurore de la liberté vient enfin d'éclairer notre horizon ; nous touchons à l'heureux instant d'être réunis à une nation aussi généreuse que puissante : montrons-nous dignes du titre de frères que nous lui demandons : entourés des

ennemis de notre existence, que les revers qu'a éprouvés la république française servent à prévenir, dans notre patrie, les moyens violents dont elle a dû se servir pour venger sa confiance trompée. Réfléchissez profondément sur le choix que vous allez faire des magistrats entre les mains de qui vous allez mettre vos biens et votre sûreté. Faites en sorte d'anéantir la cabale, qui ne manquera pas alors de faire jouer tous les ressorts; défiez-vous de l'intrigant, qui, profanant le mot sacré de patriotisme, n'a en vue que son intérêt particulier, une vaine gloire, et nul désir de travailler à la chose publique. Défiez-vous de ces nouveaux prosélites de la liberté, d'autant plus dangereux qu'ils vous feront de grandes protestations de civisme : ceux-là, citoyens, qui, sous un gouvernement de baïonnettes, ont été les vils sectateurs du despotisme, ceux chez qui l'habitude de l'esclavage, étouffant tout germe patriotique, ne leur a pas permis de se lever pour la liberté; nous vous le demandons, citoyens, croyez-vous que, s'ils ont manqué d'énergie pour s'exposer aux courroux des despotes, ils aient pu si promptement se régénérer? Non, le temps seul pourra extirper de leur cœur corrompu le germe fatal de contre-révolution.

Citoyens, observez cependant que, si des fers que nous portions avec eux, nous ont fait plutôt sentir leur poids accablant, ils n'en sont pas moins nos frères; essayons de faire passer dans leur cœur le patriotisme dont nous sommes animés; n'usons pas d'un moyen de conversion que la liberté proscrit, mais prononçons : MALHEUR au sujet rampant de l'ancien régime, qui, tenant, au préjudice de sa patrie, à ses opinions empoisonnées, pourrait manifester la moindre intention nuisible à ses concitoyens !

Procès-Verbal de la treizième séance de l'Assemblée Nationale des Allobroges, le 28 octobre 1792, l'an premier de la République.

—

DECRET, Président; DOPPET, Vice-Président.

La séance a été ouverte à neuf heures; un secrétaire a fait lecture du Procès-verbal de la séance précédente.

On a procédé à l'élection des députés auprès de la Convention Nationale de France et des commissaires de l'administration

provisoire, en conformité du décret rendu dans la séance précédente. La lecture des rapports pour le dépouillement du scrutin a été renvoyée à la séance de demain.

La Municipalité a été introduite à la barre : le Maire a annoncé que tout était disposé pour l'exécution de la fête civique, et a invité l'Assemblée à y assister.

Le citoyen Debri qui en avait donné le plan, introduit à la barre, a offert ses hommages à l'Assemblée.

Le président de la société des Amis de la Liberté et de l'Egalité de Chambéry a développé, dans le discours qu'il a prononcé, les avantages du règne de la liberté qui allaient se répandre sur tous les citoyens.

L'Assemblée en a arrêté l'impression et l'envoi à la Convention Nationale de France, aux communes de la Nation Allobroge, et à toutes les sociétés des Amis de la Liberté et de l'Egalité.

L'Assemblée Nationale s'est rendue en corps à la fête civique ; à son retour, une multitude de citoyens et citoyennes de tout âge, dont plusieurs portaient les emblêmes de la Liberté, a défilé dans la salle, devant les représentants de la Nation, au milieu des applaudissements et aux sons mélodieux d'une musique guerrière et patriotique ; la joie la plus pure s'est manifestée dans l'Assemblée et dans les tribunes.

L'Assemblée Nationale a arrêté, sur la motion qui en a été faite, qu'il serait voté des remercîments à la France, pour la création de la Légion des Allobroges, et qu'il en serait aussi voté à cette Légion pour avoir courageusement poursuivi les ennemis de la Nation.

L'Assemblée Nationale arrête qu'il sera envoyé auprès du commandant de l'Armée française, quatre commissaires chargés de présenter les vœux de l'Assemblée, pour obtenir l'élargissement des soldats Français détenus dans les prisons du cidevant duché de Savoye, pour cause d'insubordination ou pour délits commis sur le territoire des Allobroges ; et en cas que la mission des commissaires auprès de ce général devienne inefficace, elle charge ses députés à la Convention Nationale des Français de faire à ce sujet les plus vives instances.

La séance a été levée à huit heures du soir.

DECRET, *président* ; DOPPET, *vice-président* ; GUMERY, F. JACQUIER, F. CHASTEL, J.-F. FAVRE, *secrétaires*.

Procès-verbal de la quatorzième séance de l'Assemblée Nationale des Allobroges, le 29 octobre 1792, l'an premier de la République.

—

Séance du matin.

DECRET, Président; DOPPET, Vice-Président.

La séance s'est ouverte à huit heures du matin; un Secrétaire a fait lecture du Procès-verbal de la séance précédente.

Un Secrétaire de l'Assemblée a lu les Procès-verbaux des sept cantons pour la nomination des Députés auprès de la Convention Nationale des Français et des Membres de la Commission provisoire d'Administration.

Le dépouillement des scrutins a donné les Députés, Commissaires et Suppléants suivants :

1. BUREAU DE CAROUGE. — VILLARD, *député*; François CHASTEL, ROCH, CURTET, *commissaires*; LAFONTAINE, CAVUSSIN, *suppléants*.

2. BUREAU DU CHABLAIS. — DESSAIX, *député*; BÉTEMPS, BLANC, VIOLAND, *commissaires*; VACHERAND, FAVRAT, *suppléants*.

3. BUREAU DU FAUCIGNY. — BARD, *député*; GAVARD, DÉCRET, SOMMELLIER, *commissaires*; JACQUIER, BALLALOUD, *suppléants*.

4. BUREAU DU GENEVOIS. — FAVRE, *député*; BURNOD, RUPHY cadet, GARBILLON, *commissaires*; FERNEX, NICOLLIN, *suppléants*.

5. BUREAU DE MAURIENNE. — BALMAIN, *député*; FAVRE, GILBERT, CLERC, *commissaires*; LAIMOND, TRUCHET, *suppléants*.

6. BUREAU DE SAVOIE. — DOPPET, lieutenant-colonel des Allobroges, *député*; PICOLLET père, BERTRAND, MOREL, *commissaires*; VIVIANT, homme de loi, *premier suppléant*; VELAT, avoué; PAVY, notaire; Antoine DUPASQUIER, ont eu égalité de suffrages pour l'office de *second suppléant*.

7. BUREAU DE TARENTAISE. — GUMERY, *député*; FONTANIL, SANCHE, DOMENGET, *commissaires*; AVET, JACQUEMARD, *suppléants*.

Trois députés du canton de Savoye, ayant réuni une égalité de suffrages pour la place de second suppléant à la Commission provisoire d'Administration, il a été arrêté que le sort

déciderait lequel devrait en remplir les fonctions; leur nom ayant été jeté dans une urne, celui du citoyen Pavy en est sorti le premier.

Sur la motion faite par un membre, l'Assemblée a décrété que le citoyen Doppet, l'un des sept choisis par les Bureaux pour la députation qui doit être envoyée à la Convention Nationale des Français ne courrait pas la chance du sort, qu'il était nommé par acclamation, déclarant que le même citoyen avait bien mérité de la patrie, et que le sort déterminerait seul quels seraient les quatre qui seraient chargés de cette mission, et quels seraient les trois suppléants.

En conséquence les noms des six autres candidats ont été extraits par le Président dans l'ordre suivant : Favre, Dessaix, hommes de loi ; Villard, Guméry, homme de loi ; Bard, Balmain, homme de loi ; les trois premiers, conjointement avec le citoyen Doppet, ont été proclamés députés, et les trois derniers suppléants.

On lit une lettre que la Municipalité de Carouge adresse à l'Assemblée, dans laquelle elle soumet diverses observations sur les douanes de son canton, et se plaint de quelques procédés des magistrats de la ville de Genève : cette lettre est renvoyée à la Commission provisoire d'Administration.

On lit une autre lettre envoyée par le citoyen Lampaz, dans dans laquelle il proteste de son civisme et donne des renseignements sur les passages qui conduisent du Piémont en Savoye, ainsi que sur les moyens les plus propres pour les défendre. L'Assemblée arrête qu'il en sera fait mention honorable au Procès-verbal.

Quelques membres ont demandé le rapport du décret qui établit la Commission provisoire d'Administration, et ont proposé qu'au lieu de cette Commission l'on forme un corps législatif tiré de l'Assemblée ; ils ont appuyé leur motion, en disant que la Nation ne doit pas rester sans un corps de représentants, qui ait le pouvoir de faire des lois, pour tous les cas urgents qui ne manqueront pas de se présenter.

Cette motion a été combattue, et après quelques débats l'on a passé à l'ordre du jour.

Plusieurs membres ont ensuite proposé que l'on déterminât le temps et le mode de convocation d'une nouvelle Assemblée Nationale : après une discussion assez longue, et assez vive les articles suivants ont été décrétés :

Décrets sur le temps et le mode de convocation de la prochaine Assemblée Nationale.

ARTICLE PREMIER. — Il sera convoqué une Assemblée des représentants de la Nation : 1° dans le cas où la Convention Nationale des Français refuserait d'adhérer au vœu émis par les Allobroges pour être réunis à la Nation Française ; 2° si la majorité des communes de la Nation des Allobroges en faisait la demande à la Commission provisoire d'Administration ; 3° lorsque la Commission provisoire d'Administration en aura déterminé l'urgence ; 4° si jusqu'au premier mars prochain, il ne se présente aucun de ces trois cas, la Commission sera tenue de convoquer à cette époque une Assemblée des représentants de la Nation.

ART. 2. — Le nombre de ces représentants ne pourra excéder celui de cent, ni être moindre de quatre-vingt-dix.

ART. 3. — Il sera réparti suivant le triple rapport de l'impôt territorial, de la population et de la surface du sol des cantons.

ART. 4. — L'on formera dans chaque canton, pour l'élection de ces représentants, deux Assemblées électorales, et même davantage si la Commission provisoire d'Administration le juge convenable.

ART. 5. — Les corps électoraux ne pourront se rassembler deux fois de suite dans le même endroit ; ils seront ambulants et alterneront dans les lieux fixés par la Commission provisoire ; le sort décidera de ceux où ils se rassembleront la première fois.

ART. 6. — La Commission provisoire est chargée de faire les réglements nécessaires pour l'exécution des précédents décrets.

Un membre a ensuite proposé à l'Assemblée de fixer le lieu du rassemblement de la prochaine Assemblée Nationale ; après quelques débats, l'on est passé à l'ordre du jour, par le motif que ce sera à cette assemblée à choisir le lieu de ses séances.

Sur la motion faite par un membre, l'Assemblée décrète qu'il sera nommé un trésorier et deux adjoints, pour recevoir les dons patriotiques ; cette nomination ayant été laissée au président, il a choisi pour trésorier le citoyen Picollet père, et pour adjoints les citoyens Gavard et Nicollin.

L'Assemblée a ensuite arrêté que les sept bureaux choisiraient chacun deux commissaires et un prudhomme inspecteur,

pour délivrer les mandats aux députés, en remplir les blancs et les signer.

Le citoyen Léger, archiviste, a été autorisé à délivrer au citoyen Simond une carte topographique du pays des Allobroges.

Sur la motion faite par un membre, l'Assemblée a décrété que le citoyen Doppet avait bien mérité de la Patrie.

Les membres de la Commission provisoire d'Administration se sont ensuite présentés à la barre ; ils ont prêté serment d'être fidèles à la Nation, de maintenir la Liberté et l'Egalité, de mourir en les défendant, et de ne pas abandonner leur poste, à moins que l'impuissance de remplir les fonctions qui y sont attachées, ne les mît dans le cas de se faire remplacer par leurs suppléants.

L'Assemblée a ensuite décrété :

ARTICLE PREMIER. — Que son président et ses secrétaires n'abandonneront pas cette cité avant que les Procès-verbaux soient entièrement imprimés.

ART. 2. — Que dès ce moment commencent les fonctions de la Commission provisoire d'Administration.

ART. 3. — Que tous les citoyens, les tribunaux et autres pouvoirs provisoirement conservés lui sont soumis.

Après quoi, l'Assemblée a prononcé que les séances étaient finies, et elle s'est dissoute sous les auspices de la Liberté et de l'Egalité.

DECRET, *président* ; DOPPET, *vice-président* ; GUMÉRY, F. JACQUIER, F. CHASTEL, J.-F. FAVRE, secrétaires.

TABLE DES DÉCRETS & ARRÊTÉS
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DES ALLOBROGES
par ordre chronologique

L'Assemblée des communes de la Savoie se constitue en Assemblée nationale des Allobroges. . . . . 4ᵉ séance, 23 octobre soir.

Décret créant des Comités de Législation, des Finances et de surveillance . . . . . 5ᵉ séance, 24 octobre matin.

Décret fixant à 6 livres par jour le traitement des députés . . . . . 8ᵉ séance, 25 octobre soir.

Décret sur l'organisation provisoire des Municipalités . . . . . 9ᵉ séance, 26 octobre matin.

Décret sur les Tribunaux . . . . . — — —

Décret sur certains délits, le port d'armes et les fidéicommis. . . . . — — —

Décret exemptant du timbre les actes des Municipalités.	9e séance, 26 octobre matin.		
Arrêté portant adoption d'un nouveau sceau.	10e séance, 26 octobre soir.		
Décret exemptant de l'impôt de l'insinuation les actes des Municipalités.	—	—	—
Décret sur les biens du Clergé.	—	—	—
Décret sur les biens de Malte, SS. Maurice et Lazare, droits et domaines ci-devant royaux.	—	—	—
Décret sur les biens des émigrés	—	—	—
Décret sur les monnaies.	—	—	—
Décret prescrivant la publicité des séances des fonctionnaires publics et autres . . .	—	—	—
Décret sur les biens non imposés.	—	—	—
Décret portant abolition des privilèges et distinctions	11e séance, 27 octobre matin.		
Décret portant suppression des droits féodaux.	—	—	—
Décret portant que toutes sommes versées pour l'affranchissement des droits féodaux appartiennent à la Nation	—	—	—
Décret sur les douanes et gabelles	12e séance, 27 octobre soir.		
Décret sur le timbre	—	—	—
Décret sur les travaux publics	—	—	—
Arrêtés sur les pouvoirs des députés de l'Assemblée à la Convention nationale, sur leur traitement, et sur leur mode d'élection par les bureaux de l'Assemblée	—	—	—
Décret prohibant les jeux de hasard	—	—	—
Décret instituant une Commission provisoire d'administration	—	—	—
Décret sur la puissance paternelle	—	—	—
Décret supprimant la torture.	—	—	—
Décret portant que le citoyen Philibert Simond a bien mérité de la patrie	—	—	—
Arrêté portant vote de remerciements à la France pour la création de la Légion des Allobroges, ainsi qu'a cette Légion pour avoir courageusement poursuivi les ennemis de la Nation	13e séance, 28 octobre.		
Arrêté portant envoi de commissaires au commandant de l'armée française	—	—	
Décret sur le temps et le mode de convocation de la prochaine Assemblée nationale.	14e séance, 29 octobre.		
Décret nommant un trésorier et deux adjoints pour recevoir les dons patriotiques. . . .	—	—	
Décret portant que le citoyen Doppet a bien mérité de la patrie.	—	—	
Décret portant la transmission des pouvoirs à la Commission provisoire d'administration	—	—	

LISTE
DES MEMBRES DU BUREAU & DES COMITÉS
de l'Assemblée Nationale des Allobroges.

—

BUREAU PROVISOIRE.

Président : Eustache MONACHON, doyen d'âge, député de Saint-Jeoire (Savoie).

Secrétaires d'âge : Jean-Marie MICHAUD, député de Messery (Chablais) ; Joseph PALLUEL, député de Cléry (Savoie).

BUREAU DÉFINITIF.

Président : Joseph DECRET, député d'Ayze et de Marignier (Faucigny).

Vice-président : Amédée DOPPET, député de Chambéry (Savoie).

Secrétaires (nommés par les bureaux) : GUMÉRY, député de Moûtiers (Tarentaise); JACQUIER (Faucigny); Fr. FAVRE, député d'Annecy (Genevois) ; Fr. CHASTEL, député de Veigy (Carouge).

Secrétaires suppléants : Anthelme MARIN (Savoie); BLANC, député d'Evian, Féternes, Marin, Neuvecelle, Publier, etc. (Chablais) ; GILBERT, député de Villarembert (Maurienne).

Commissaires inspecteurs de la salle : Michel CHASTEL, lieutenant dans les Allobroges, député de Foncenex (Carouge) ; PERRETTI, député de Saint-Pierre d'Arvey (Savoie) ; LYONNAZ, député de Lanslebourg et Thermignon (Maurienne) ; CHAMOUX, député de Chambéry-le-Vieux (Savoie) ; BRUNIER, député d'Arthaz (Faucigny).

COMITÉ DE L'ADRESSE A LA CONVENTION NATIONALE, ETC.

Amédée DOPPET, vice-président de l'Assemblée ; BURNOD François, député de Bonneguête (Genevois) ; BLANC Claude, député d'Evian (Chablais) ; PICOLLET Joseph, député de Saint-Julien (Carouge); VILLARS, député de Carouge ; MOREL (Savoie) ; PICOLLET père (Savoie).

COMITÉ DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE.

Amédée DOPPET, vice-président ; VUAGNAT, député de Feigère (Carouge) ; FOLLIET Fr.-M., député d'Abondance (Chablais) ; ROCH, député de Neydens (Carouge).

COMITÉ DE LÉGISLATION.

1er Bureau : Carouge. — Joseph PICOLLET, homme de loi, député de Saint-Julien ; Claude-François DE LA FONTAINE, député de Thairy ; Michel CHASTEL, officier des Allobroges, député de Foncenex ; Etienne BURDALLET, notaire, député d'Andilly.

2e Bureau : Chablais. — Claude-Louis-Victor DESSAIX, homme de loi, député de Thonon ; Claude BLANC, homme de loi, député d'Evian, etc.; Jean-Marie BÉTEMPS, avoué, député de Massongy ; François-Marie FOLLIET, homme de loi, député d'Abondance.

3e Bureau : Faucigny. — GAVARD, REVILLIOD, JACQUIER, SOMMEILLER, hommes de loi.

4e Bureau : Genevois. — François FAVRE, homme de loi, député d'Annecy ; François BURNOD, homme de loi, député de Bonneguête ; Claude-Humbert THIOLLIER, homme de loi, député de Boussy ; Maurice BRACHET, député de Montriond.

5e Bureau : Maurienne. — Joseph-Ignace FAVRE, homme de loi, député de Saint-Jean de Maurienne ; J.-B.-Alexandre MARTIN, homme de loi, député de Saint-Etienne de Cuines ; Jean GILBERT, notaire, député de Villarembert ; J.-B. LAYMOND, avoué, député d'Hermillon.

6e Bureau : Savoie. — Claude PICOLLET père, Anthelme MARIN, MOREL, hommes de loi ; BONJEAN, sénateur.

7e Bureau : Tarentaise. — Michel GUMÉRY, homme de loi, député de Moûtiers ; FONTANIL, homme de loi ; Pierre MONTMAYEUR, avoué, député de Longefoy ; Antoine SANCHE, avoué, député de Bellentre.

COMITÉ DES FINANCES.

1er Bureau : Carouge. — Joseph DUPRAZ, député de Challonges ; Louis-François RIBBAZ, député de Viry ; Bernard DUPLANIE, député de Bons-Vulbens ; François LASSALLE, député de Veyrier.

2e Bureau : Chablais. — Claude-Marie MAXIT, notaire, député de Châtel ; Athanase BRON, député de Chevenoz et de La Chapelle ; J.-P.-M. FAVRAT, député de Bellevaux ; Joseph-Marie FREZIER, député de Vailly, Reyvroz et Lullin.

3e Bureau : Faucigny. — THÉVENET, SAINT-AMOUR, BALLALOUX, DÉBOIS.

4e Bureau : Genevois. — François RUPHY, député de Marlens ; Prosper NICOLLIN, député de Doussard ; Jacques RUBEL-

LIN, député de Marcellaz; Jean-François FERNEX, député de Duing d'Héré.

5e Bureau : Maurienne. — Claude-Joseph TRUCHET, député de Saint-Pancrace; Joseph-François GRANGE, député de Valmeinier; Claude NORAZ, député d'Epierre; François-Félix Clerc, député de La Chapelle.

6e Bureau : Savoie. — Claude BERTRAND, homme de loi, député de Montagnole; Antoine DUPASQUIER, notaire, député de la Chapelle du Mont-du-Chat; Laurent PRALLET, avoué, député de Détrier; Claude-Laurent PICOLLET fils, homme de loi, député de Rotherens.

7e Bureau : Tarentaise. — AVET; Jean-Joseph JACQUEMARD, notaire, député du Bois et des Avanchers; Joseph COMPAGNON, député de Cellières; SERRET.

COMITÉ DE SURVEILLANCE.

1er Bureau : Carouge. — Jean-Jacques BURLAT, député de Chevrier; Jean BERTHET, député de Bossey; Claude CHAUTEMPS, député de Valleiry; Jean-Baptiste FRARIN, député de Monthoux et Ambilly.

2e Bureau : Chablais. — Amed TUPIN, homme de loi, député de Bonnevaux et Vacheresse; Thomas DUBOULOZ, député d'Armoy et Lyaud; Pierre-Joseph CACHAT, député de Thollon; Bernard GUYOT, député de Douvaine.

3e Bureau : Faucigny. — CROTTET père; CROTTET fils; Claude-Marie BRUNIER, député d'Arthaz; Bernard DECRET.

4e Bureau : Genevois. — Thomas RUPHY, député de Nâves; Joseph DELACHENAL, député d'Outrechaise; Jacques-Philippe RICHARD, député de Gruffy; P.-Marie-Mathieu LAVENAY, député d'Amancy.

5e Bureau : Maurienne. — Maurice ROCHETTE; Jacques-Emmanuel ROSTAING, député de Saint-Alban des Villards; Sébastien FERLEY, député d'Aiguebelle; Jacques-Marie BERTRAND, député de Saint-Michel.

6e Bureau : Savoie. — Jean-Baptiste PRALLET; Claude PAVY, notaire, député de Saint-Girod; Louis DE GLAPIGNY, député de Chamoux; Jean-Baptiste PERRET.

7e Bureau : Tarentaise. — Claude ANCENAY, notaire, député de Saint-Thomas de Cœur; Jacques MUGNIER, député de Fessons-sous-Briançon; FONTAINE; DURANDARD.

DÉPUTÉS & SUPPLÉANTS

de l'Assemblée Nationale à la Convention Nationale de France, élus par les Bureaux [1].

—

DÉPUTÉS.

1er Bureau : Carouge. — Charles VILLARD, député de Carouge.

2e Bureau : Chablais. — Cl.-L.-V. DESSAIX, homme de loi, député de Thonon.

4e Bureau : Genevois. — J.-François FAVRE, homme de loi, député d'Annecy.

6e Bureau : Savoie. — Amédée DOPPET, lieutenant-colonel des Allobroges, député de Chambéry.

SUPPLÉANTS.

3e Bureau : Faucigny. — BARD.

5e Bureau : Maurienne. — Jacques-Antoine BALMAIN, homme de loi.

7e Bureau : Tarentaise. — Michel GUMERY, homme de loi, député de Moûtiers.

POUVOIRS AUX DÉPUTÉS.

L'Assemblée Nationale des Allobroges donne pouvoir aux citoyens Doppet, Favre, Dessaix et Villars qu'elle a députés auprès de la Convention nationale des Français, et aux citoyens Guméry, Bard et Balmain, leurs suppléants, en cas d'empêchement, de lui présenter l'adresse qui leur sera remise, et de lui exprimer le vœu qu'a formé la Nation qu'elle représente d'être

1. Les députés de l'Assemblée allobroge à la Convention n'eurent qu'un mandat temporaire et défini, limité à l'acceptation par la Convention du vœu de réunion, ils ne doivent pas être confondus avec les députés que le département du Mont-Blanc envoya siéger à la Convention nationale en février 1793. Ceux-ci furent :

1° CARELLY DE BASSY, ci-devant comte DE CEVINS Fr.-J.-B.;
2° MARIN Anthelme, avocat à Chambéry;
3° DUPORT Bernard-Jean-Maurice, avocat à Chambéry;
4° MARCOZ Jean Baptiste-Philippe, docteur en médecine à Saint-Jean de Maurienne;
5° GAVARD Joseph-Marie, avocat à Bonneville (*démissionnaire*).
6° GUMÉRY Michel, avocat à Moûtiers;
7° GENTIL François, avocat à Carouge:
8° DUBOULOZ Jean-Michel, avocat à Thonon;
9° BALMAIN Jacques-Antoine, avocat à Chambéry;
10° BAL J.-J., avocat, de Haute-Luce (*non acceptant*).

Suppléants :

1° DUMAZ Jacques-Marie, avocat à Chambéry, siège en remplacement de Bal, non acceptant;
2° GENIN Jean François, avocat, siège en remplacement de Gavard, démissionnaire;
3° GRENUS Jacques
4° BURNOD, d'Annecy } n'ont pas siégé.

unie à la République française et d'en former partie intégrante. Elle charge expressément ses députés de solliciter l'acte solennel d'adhésion de la Convention Nationale des Français à l'incorporation demandée, et de faire part à la Commission provisoire d'administration de l'exécution de leur mission et des réponses qui leur sont faites, et d'entretenir avec elle une correspondance exacte : le tout en conformité des déterminations prises dans la seconde et dernière séances de l'Assemblée Nationale des 22 et 29 octobre.

Fait à l'Assemblée Nationale des Allobroges séante à Chambéry, le 29 octobre 1792, l'an premier de la République.

J. DECRET, *président* ; GUMERY, *secrétaire*.

MANIFESTE

du 14 novembre 1792, l'an premier de la République

Portant publication et enregistrement des Procès-verbaux ci-devant.

—

LA COMMISSION PROVISOIRE D'ADMINISTRATION

aux citoyens Allobroges.

Lorsque les rois vous tenaient dans les fers, ils vous annonçaient, le plus souvent, sous le nom de loi, ce qu'un cruel génie inventait pour aggraver votre servitude, et vous rendre plus malheureux. Ces temps de calamité ne sont plus. La raison éternelle et la souveraineté du peuple ont exercé, dans l'Assemblée Nationale des Allobroges, l'empire suprême que les armes françaises leur ont reconquis. Ce n'est plus la volonté d'un despote ou de ses ministres fourbes et ineptes, qui va être proclamée au Peuple, mais la volonté nationale : ce ne sont plus des édits pour pressurer la dernière partie de votre subsistance, ou pour enchaîner vos bras et votre industrie, mais des lois salutaires qui brisent pour jamais vos chaînes et qui vous délivrent de ces impôts désastreux qui ne furent jamais combinés et établis que par l'orgueil et l'ignorance, au mépris des droits de l'homme. Ces lois sont les vôtres. citoyens, puisqu'elles ont été faites par vos organes, par vos représentants, librement élus, dans vos assemblées primaires, là où vous avez, pour la première fois, exercé la souveraineté du Peuple. La Commission provisoire qu'ils ont établie avant de se séparer, s'empresse de

transmettre ces lois à votre soumission et à votre reconnaissance.

Vous y verrez que vos représentants, chargés d'émettre un vœu également cher à toutes les communes du pays des Allobroges, chargés de travailler, de concert, à la destruction de l'édifice du despotisme, pour élever, sur ses ruines, celui de la Liberté et de l'Egalité, ont rempli leur mission. Vous y verrez qu'ils n'ont pas frappé à demi les ennemis de votre bonheur. Le despotisme sur son trône et l'aristocratie sur les marches et aux avenues, tout s'est écroulé et a disparu en même temps. Un seul jour de lumière a suffi pour détruire ce que tant de siècles d'ignorance avaient eu tant de peine à créer.

La royauté, ce fléau des peuples, la noblesse héréditaire, tous les privilèges et tous les genres d'oppression qui les suivent, ont été abolis : la dîme, devenue odieuse et injuste à tant de titres, a été supprimée, et la Nation s'est chargée des frais du culte : la gabelle, le cens et tous ces impôts, créés au milieu des excès de la tyrannie et de la féodalité ; toutes ces institutions qui sacrifiaient le sang et les sueurs du peuple à l'entretien des palais et des châteaux, ont été anéantis ; tous ces corps séculiers et réguliers qui ne se recrutaient qu'en morcelant les familles, et qui ne subsistaient qu'en étouffant les générations dans un égoïsme scandaleux, ont été abolis ; et les biens qu'une piété, aussi aveugle que trompée, avait soustrait en détail à la fortune nationale, pour en alimenter une oisiveté superstitieuse, ont été déclarés appartenir à la masse de la Nation.

Si tant de réformes salutaires, si tant d'autres lois sages qui les accompagnent, ne vous ont pas été connues plutôt, citoyens, n'en accusez que le despotisme qui, tremblant à l'aspect d'une imprimerie, ce véhicule des vérités éternelles, n'en permettait l'usage que pour faire connaître ses sinistres ordonnances. Il a fallu réunir tous les imprimeurs du pays allobroge pour vous faire connaître aujourd'hui les travaux de l'Assemblée.

Parmi ses décrets, il en est un bien important sur l'organisation provisoire des Municipalités. Hâtez-vous, citoyens, d'en recueillir les précieux effets. Le service de la chose publique, une des obligations les plus sacrées, vous y invite. Vous n'aviez point de patrie, vous en avez une aujourd'hui et vous ne devez connaître d'autre félicité ni d'autre gloire que de la servir et la défendre. Les Municipalités sont les premières sentinelles de la loi ; elles doivent veiller à la tranquilité publique contre tous les agiteurs criminels qui pourraient tenter de la troubler.

Que de soins, que de précautions ne devez-vous pas prendre dans le choix de vos maires et officiers municipaux ! Vous devez dès ce moment vous en occuper et faire de bien sérieuses réflexions sur ceux que vous devez appeler à cette magistrature. Il ne s'agit plus de nommer des esclaves pour remplir les volontés d'un intendant, il s'agit de choisir les vrais magistrats du Peuple. Pour remplir la place de Maire surtout, cette place la plus importante, vous devez porter vos regards sur l'homme de votre commune que vous croirez être le plus éclairé, mais en même temps le plus droit, le plus fermement attaché aux vrais principes de la Liberté, de l'Egalité, le plus impassible, le plus ferme et le plus intrépide au milieu de toutes les passions et de tous les orages qui pourraient s'agiter autour de lui, la vertu même, en un mot, si vous pouviez la rencontrer. La charge de procureur de la commune mérite aussi toute votre attention : elle exige, avec un patriotisme à toute épreuve et les autres qualités du cœur, les talents, l'inflexibilité, une surveillance et une autorité continues; jamais il ne doit sommeiller. Ces notions vous font concevoir, en même temps, quel doit être le choix à l'égard des autres officiers municipaux et adjoints. Gardez-vous, dans ces différents choix, de vous laisser arracher la propriété de vos suffrages ; qu'ils soient libres et qu'ils ne dépendent que de votre conscience ; dénoncez tous ceux qui seraient assez téméraires pour vous demander ou captiver votre vœu ; faites trembler la cabale et l'intrigue en les dévoilant : le citoyen qui les dénoncera méritera bien de la Patrie. Gardez-vous d'élever à aucune place ceux dont le patriotisme n'aurait pas été prononcé avant la révolution, ces ambitieux qui chercheraient à maîtriser votre choix, ces intrigants connus qui, se prévalant de vos habitudes, s'offriraient à vos yeux comme des êtres nécessaires. Le citoyen vertueux fait le bien, et ne prétend jamais qu'il ne puisse se faire sans lui. C'est une vérité éternelle que l'ambitieux est un égoïste et conséquemment un mauvais citoyen qui vendra la patrie à ses ennemis : donnez donc votre vœu à celui dont les vertus et les lumières le demandent à votre conscience, et qui ne paraîtra dans l'Assemblée que pour y donner le sien, comme tout autre citoyen. Lorsque la majorité des vœux se réunira *librement* sur un citoyen, alors vous pourrez dire : *il est digne de notre confiance.*

Maintenant, citoyens, ayez toujours présent que l'ordre et l'union doivent faire votre bonheur, que la Liberté affermit les

empires, mais que la licence les détruit, et que loin d'être le droit monstrueux de tout faire, la liberté ne peut exister que par une entière soumission aux lois. Ces lois vous obligent à payer provisoirement tous les impôts établis : nul Etat ne peut subsister sans tribunaux, sans force publique et sans administration, et pour tous ces objets indispensables une contribution commune est nécessaire. Quelques regrets peut-être viendront se mêler à votre obéissance à la loi, relativement à l'imposition faite pour les affranchissements des droits féodaux que l'Assemblée Nationale a abolis ; mais ces regrets disparaîtront lorsque vous réfléchirez qu'en payant, cette année, cette faible imposition, vous payez une contribution patriotique à la Nation, vous la payez à vous mêmes.

La Commission provisoire d'Administration attend donc de tous les citoyens Allobroges, le recouvrement exact des contributions et le respect le plus religieux pour la loi. C'est par ce respect pour la loi et pour les autorités constituées que l'ordre sera conservé et que les personnes et les propriétés seront respectées ; vous accélérerez ainsi le succès de vos députés auprès de la Convention nationale des Français ; vous lui prouverez que la Nation Allobroge est vraiment digne de la Liberté et digne de former partie intégrante de la République française. Et en offrant à l'univers le spectacle d'une révolution sans secousses et sans effusion de sang, vous ferez chérir de plus en plus la liberté chez tous les peuples.

« Oui, citoyens, il vous était réservé de démentir l'expé-
« rience, et d'arrêter la fatalité qui a toujours condamné les
« peuples à ne rompre leurs fers qu'en pleurant des victimes,
« et à ne pousser des chants de triomphe qu'après avoir fait
« entendre des accents funèbres... On verra une fois un peu-
« ple se régénérer sans combattre, et conquérir la liberté sans
« l'avoir ensanglantée. Ce sera le plus beau triomphe de
« l'humanité, si longtemps désolée par les calamités qui souil-
« lent les époques tristement célèbres de la régénération des
« peuples [1]. »

C'est pourquoi la Commission d'Administration provisoire, établie par l'Assemblée nationale des Allobroges, par décret du 27 octobre dernier, pour l'exécution des lois, ordonne que chaque commune sera convoquée par les administrateurs actuels, en Assemblée générale, paisiblement et sans armes, dans la huitaine dès la publication des décrets de ladite Assem-

1. Lasource, à la Convention nationale, séance du 21 octobre dernier, *Moniteur*, p 2266.

blée nationale, pour procéder à l'élection des citoyens destinés à former une Municipalité provisoire, en conformité des décrets du 26 octobre dernier ; mande à ces fins au fonctionnaire Régent de l'Intendance générale des Allobroges, de faire parvenir, sous sa responsabilité, lesdits décrets, avec le présent manifeste, aux intendants, pour ceux-ci les transmettre à toutes les communes par les voies ordinaires, et les faire publier et afficher à la manière et aux lieux accoutumés, le même jour de fête ou dimanche, à l'issue des offices divins, par les secrétaires, qui seront autorisés à se choisir des suppléants, dans les communes où ils ne pourraient pas se rendre, et qui devront les insérer dans les registres de la commune ; mandant au même fonctionnaire de faire parvenir en même temps, lesdits décrets et le présent Manifeste, aux tribunaux, pour y être lus, publiés et transcrits sur leurs registres, et de transmettre à la Commission les verbaux de publication et transcription, dans le délai de quinze jours ; la Commission déclarant qu'aux extraits imprimés par les citoyens Gorrin foi entière doit être ajoutée, pour être iceux conformes à l'original : en foi de quoi elle a arrêté que le présent serait signé par son Président et par quatre de ses secrétaires.

Fait à Chambéry, au Château National, dans la salle des séances de la Commission, le 14 novembre 1792, l'an premier de la République.

Signés : GAVARD, *président* ; FAVRE-BUISSON, DUMAZ, CURTELIN, VELAT, *secrétaires*.

COMMISSION PROVISOIRE D'ADMINISTRATION DES ALLOBROGES

La Commission chargée par l'Assemblée Nationale des Allobroges de gouverner et d'administrer la Savoie en attendant que les destinées du pays fussent fixées, commença ses travaux le jour même de la dissolution de l'Assemblée. Elle s'installa au Château, siège de l'ancien gouvernement.

Pendant les six semaines qu'elle fonctionna activement, cette Commission déploya autant d'intelligente énergie que de patriotisme.

Les procès-verbaux de ses délibérations forment quatre forts volumes conservés aux Archives de la Savoie, dans lesquels

s'entassent des délibérations de toute sorte, des arrêtés sur toutes les questions urgentes, des décisions sur des milliers de pétitions, et les divers bureaux auxquels les affaires sont renvoyées fonctionnent avec autant d'ordre que d'exactitude.

De toutes ces délibérations, nous ne reproduisons que celles qui ont trait à la grande question qui tenait la Savoie anxieuse : la réunion à la France.

Dans sa séance du 14 novembre, la Commission provisoire d'Administration publia les procès-verbaux de l'Assemblée Nationale des Allobroges en les accompagnant d'un remarquable *Manifeste* que nous reproduisons page 96.

Nous extrayons des procès-verbaux de la Commission le compte-rendu de la séance du 3 décembre, jour où fut connu à Chambéry le décret de réunion voté par la Convention, et celui de la séance du 15 décembre, jour où eut lieu la remise des pouvoirs aux commissaires de la Convention.

Dès ce jour la Commission n'eut plus que les pouvoirs du Conseil général du département du Mont-Blanc ; la Savoie était entrée dans la grande famille française.

Nous faisons précéder les comptes-rendus de ces deux séances de la liste des membres de la Commission des Allobroges, ainsi que de la formation du bureau et des Comités de cette petite Assemblée.

MEMBRES DE LA COMMISSION PROVISOIRE D'ADMINISTRATION NOMMÉS PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

1er Bureau : Carouge. — F. CHASTEL, homme de loi ; ROCH, CURTET ; suppléants : LAFONTAINE, CAVUSSIN.

2e Bureau : Chablais. — BÉTEMPS, BLANC, VIOLANT ; suppléants ; VACHERAND, FAVRAT.

3e Bureau : Faucigny. — GAVARD, DECRET, SOMELIER ; suppléants : JACQUIER, BALLALOUD.

4e Bureau : Genevois. — BURNOD, RUPHY cadet, GARBILLON ; suppléants : FERNEX, NICOLLIN.

5e Bureau : Maurienne. — FAVRE, GILBERT, CLERC ; suppléants : LAIMOND, TRUCHET.

6e Bureau : Savoie. — PICOLLET père, BERTRAND, MOREL ; suppléants : VIVIAND, homme de loi [1] ; PAVY, notaire [2].

7e Bureau : Tarentaise. — FONTANIL, SANCHE, DOMENGET ; suppléants : AVET, JACQUEMARD.

1. Député de Mognard.
2. Deputé de Saint Girod.

BUREAU DE LA COMMISSION PROVISOIRE FORMÉ LE 30 OCTOBRE.

Président : GAVARD ; *vice-président* : PICOLLET ; *secrétaires (pris en dehors de la Commission)* : BRUN, VELAT, FAVRE, CURTELIN, THIOLIER, MERMOZ, DUMAS.

RÉPARTITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION EN COMITÉS.

Affaires internes : BURNOD, MOREL, GARBILLON, DECRET, ROCH ; secrétaires : DUMAZ, BRUN ; ARNAUD, surnuméraire.

Finances : BERTRAND, GILBERT, RUPHY, BLANC, CURTET ; secrétaires : CURTELIN, VELAT ; TARDY, surnuméraire.

Justice et surveillance : DOMENGET, LAYMOND, FONTANIL, SANCHE, CHASTEL ; secrétaires : FAVRE-BUISSON, DUBOIS.

Diplomatie : PICOLLET, BÉTEMPS, SOMMEILLER, VIOLAND, CLERC ; secrétaires : THIOLLIER, MERMOZ.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU DU 10 DÉCEMBRE.

Président : BURNOD ; *vice-président* : MOREL.

RÉORGANISATION DES COMITÉS DU 12 DÉCEMBRE.

Comité des pétitions : SOMMEILLER, CLERC, RUPHY ; secrétaire : DUMAZ.

Comité de l'Intérieur : PICOLLET, MOREL, DECRET, GAVARD ; secrétaires : BRUN et DUBOIS.

Comité des Finances : GILBERT, BLANC, BERTRAND, CURTET ; secrétaires : CURTELIN et ARMAND.

Comité de Justice : FONTANIL, DOMENGET, SANCHE ; secrétaires : MERMOZ et FAVRE.

Comité de Commerce et d'Agriculture : ROCH, GARBILLON, LAYMOND ; secrétaires : TARDY et VELAT.

Commission des Municipalités : BÉTEMPS, VIOLLAND, CHASTEL ; secrétaire : CHEVALLAY ; secrétaires-archivistes : BRUN et TARDY.

Séance du trois décembre au matin.

Lecture d'une dépêche du citoyen Charles Duval, député de la convention nationale, datée de Paris le 28 novembre, l'an Ier de la république, et portant que le *vœu des Allobroges a été accepté, et que la convention nationale a prononcé le décret de*

réunion de l'Allobrogie à la république française. A ces mots, des applaudissements, des acclamations, et des cris de VIVE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE !! retentissent dans toute l'assemblée et dans les tribunes.

A cette dépêche sont joints plusieurs exemplaires du n° 14 du journal intitulé *Le Républicain universel* et du n° 27 du journal *Le Républicain*, où se trouve inséré le compte rendu de la séance de l'assemblée nationale du mardi 27 novembre, avec tous les articles du décret de réunion prononcé dans cette séance et tous les rapports des comités de constitution et diplomatique.

L'un des secrétaires donne lecture du décret.

Les applaudissements et les cris de joie réitérés interrompent et suivent cette lecture.

La Commission arrête :

1° Que cette heureuse nouvelle sera aussitôt portée au chef de la force armée de cette ville par deux secrétaires, chargés de lui exprimer les sentiments de l'allégresse publique et de l'inviter à donner ses ordres pour que cette nouvelle soit annoncée par le bruit du canon ;

2° Qu'il sera donné des ordres pour que toutes les cloches de la commune soient en même temps sonnées à toute volée ;

3° Qu'il sera expédié en toute diligence, dans les six autres cantons du nouveau département du MONT-BLANC, des courriers extraordinaires, chargés des dépêches que les Commissaires de chaque canton devront rédiger à l'instant pour y faire connaître cette nouvelle, et qu'il sera mandé à cet effet au directeur de la poste de prendre les moyens convenables pour la plus prompte expédition.

La séance continue ; le vice-président occupe le fauteuil. L'on apporte à la Commission une dépêche écrite par les citoyens Doppet, Dessaix, Favre et Villars, datée de Paris *le 27 novembre l'an Ier de la république et du département du Mont-Blanc*. De vifs applaudissements se font entendre. Elle confirme la nouvelle de l'incorporation de l'Allobrogie en *un 84e* département, sous la dénomination de Mont-Blanc. Les applaudissement recommencent et se prolongent dans l'assemblée et les tribunes. Les députés apprennent en même temps que *les lois et autorités sont provisoirement conservées jusqu'à l'arrivée des quatre commissaires qui seront nommés le lendemain par la convention pour procéder à l'organisation du Département, des cantons et districts ; qu'eux mêmes ap-*

porteront les décrets et donneront les ordres nécessaires pour supprimer les douanes de France, en conservant et organisant celles placées sur les frontières du Piémont et de la Suisse et qu'enfin il sera établi des bureaux de vérification d'assignats.

Ils finissent par déclarer qu'*il serait impossible d'exprimer les transports de la joie la plus vive qui se sont manifestés dans l'assemblée et dans les tribunes lors de la réunion ; que des cris d'allégresse multipliés ont fait retentir les voûtes de la salle et que l'attendrissement universel qui a succédé a bien fait voir que, si les Allobroges, jusqu'à ce jour, avaient eu toute autre patrie que la France, les Français dès longtemps, les portaient dans leurs cœurs.* Les applaudissements les plus vifs, les acclamations et l'attendrissement succèdent à cette lecture. L'on fait la motion que, pour donner à la nouvelle de l'incorporation toute la solennité qu'exige une nouvelle d'une si haute importance, et pour procurer à la fois un plus grand épanchement de la joie universelle par le plus grand rapprochement des citoyens, la municipalité, les commandants, officiers, sous-officiers et citoyens soldats qui sont en cette ville, les officiers provisoires du Sénat et les amis de la liberté et de l'égalité, soient invités à se réunir incessamment à la commission pour se transporter dans les différents quartiers de la ville, y proclamer l'incorporation, et se rendre ensuite auprès de l'arbre de la Liberté, pour y prononcer avec tous les citoyens le serment solennel d'unité et d'indissolubilité avec la nation française, de fidélité à la nation, de maintenir la liberté et l'égalité, et de mourir en les défendant. Cette motion est adoptée par acclamation et des cris unanimes.

Nous le jurons ! se fait entendre dans toute l'assemblée et les tribunes.

(A suivre.)

LE POUVOIR TEMPOREL
DES ÉVÊQUES DE MAURIENNE

Indubitablement, la fondation de l'évêché de Maurienne appartient au mérovingien Gontran. Vainqueur des Lombards, grâce aux talents de son général, le patrice Mummolus, ce prince les refoulait au delà des Alpes, et, en 574, les contraignait à lui céder les deux vallées de Suse et de Maurienne.

Comme les territoires conquis étaient compris dans les limites du diocèse de Turin, pour les soustraire à l'autorité d'un prélat étranger, il leur donna un évêque particulier, Felmase, qui releva de la métropole de Vienne, — sans être sacré, quoi qu'on ait dit, par l'archevêque Isichius mort plusieurs années auparavant — et figura, peut-être, en 579, à un concile tenu à Chalon-sur-Saône [1].

Au début, cette nouvelle circonscription ecclésiastique se trouva avoir deux chefs-lieux : Suse sur le revers italien des monts et Maurienne sur le versant opposé.

Maurienne prit depuis, on le sait, l'appellation de « Saint-Jean », quand selon la légende, une pieuse femme de Valloire, Tygris ou Thècle, y eut déposé une précieuse relique, le pouce et deux doigts de la main droite du Précurseur recueillis par elle dans un pèlerinage en Orient [2].

Par contre, la dénomination de Maurienne s'étendra désormais à toute la vallée de l'Arc.

Si tels ont été les commencements du diocèse de Saint-Jean, on peut, à ce sujet, se demander aussi d'où est venu à ses titulaires le pouvoir temporel dont ils ont été investis, et quelles phases il a subies.

Recherchons-le, à l'aide, autant que possible, des documents contemporains.

La légende de sainte Thècle, — rédigée peut-être au XI^e^ ou au XII^e^ siècle — n'hésite pas à assigner à la souveraineté politique de l'évêque de Maurienne, la même origine qu'à son autorité spirituelle. « Gontran, dit-elle, concéda à Felmase, les leudes et les grafions qui, avec les comtes, défendaient la marche *(frontière)* et dès ce jour, ils lui obéirent, et, en tout, ils lui furent assujettis [3]. »

Cette assertion n'est guère vraisemblable. Dans un pays d'acquisition récente, exposé, par sa position même, aux brusques revendications d'un ennemi vaincu, mais encore redoutable, il eut été impolitique de remettre le commandement suprême à un personnage pacifique de mœurs et d'état, astreint à des obligations d'une nature toute différente.

L'histoire l'atteste, d'ailleurs. Dans la première moitié du VIII^e^ siècle, — sous le mérovingien Thierry IV ou, plus exactement, sous la mairie de Charles-Martel — le gouverneur,

1. LONGNON : *Géographie de la Gaule au VI^e^ siècle*, p. 431.
2. BOLLANDISTES : *Junii*, t. V, page 74.
3. *Ibidem*, p. 75.

rector, de cette portion des Alpes est, non point l'évêque, mais un — leude, le patrice Abbon, ainsi qu'il le déclare, en 726, dans l'acte où il fonde la célèbre abbaye de la Novalaise, sur la route de Suse au Mont-Cenis [1].

Ses successeurs ne durent pas déchoir, et l'un d'eux est qualifié de « roi de Maurienne » par un chroniqueur attardé qui le fait, à tort, sans doute, contemporain de Pépin le Bref [2].

Il est possible et même probable que Felmase ait reçu une dotation plus ou moins considérable en terres. Toutefois, en pratiquant ce genre de largesses, les mérovingiens se bornaient à y joindre le privilège déjà singulièrement important de « l'immunité » qui affranchissait les clercs et leurs biens de la juridiction des comtes. Ils n'allaient point jusqu'à subordonner aux évêques les comtes et autres agents de la puissance publique [3].

A son titre officiel qui lui assurait un rôle prépondérant, Abbon unissait la qualité de grand propriétaire. En 739, en instituant la Novalaise pour son héritière, il se complaisait en une copieuse énumération de ses domaines. Au milieu de noms qu'il n'est pas facile d'identifier, il est à remarquer qu'il occupait plusieurs des terres que, dans la suite, on a prétendu avoir constitué, dès le règne de Gontran, la dotation de l'évêché de Maurienne : Fontcouverte, Villarambert, les Albiez et jusqu'à l'église de Saint-Pancrace. Les unes, il les tenait, affirmait-il, de ses parents par héritage, et les autres d'une femme « domna » Syagria, par des acquisitions [4].

Un peu après, la Novalaise obtenait la confirmation du testament d'Abbon, de Charlemagne vers 805 [5], et de Louis le Pieux en 814 [6].

Valloire léguée, selon la légende, à Felmase par sainte Thècle [7] ou, selon d'autres, donnée par Gontran, serait également venue accroître les domaines de cet opulent monastère. Seulement, ici, ce serait en vertu d'une charte de Charlemagne qui lui aurait transmis en même temps les Arves et ses autres possessions mauriennaises. Ce dernier acte de munificence ne paraît pas, il est vrai, d'une authenticité incontestable. Décrété, le 27 mai 783, d'après le texte inséré dans l'histoire de l'ab-

1 *Historiae patriae Monumenta*, Chartar, I, 15.
2. *Revue du Dauphiné*, 1837, II, p. 158.
3 FUSTEL DE COULANGE : *Institutions de l'ancienne France*, 8°, 1875, p. 441.
4. *Cartulaire de la cathédrale de Grenoble*, p. 36.
5. *Ibidem*, p 33.
6. *Historiae patriae Monumenta*, Chartar, t I, 21.
7. BOLLANDISTES : *Ibidem*, p. 75.

baye du moine feuillant Rochex [1], il porte la date de juin *874*, sur l'original déposé aux archives de Turin, — ajoutant ainsi, d'un seul coup, soixante années à la carrière déjà suffisamment longue du premier empereur franc [2].

Rien ne prouve, au surplus, que les Arves et Valloire n'aient pas appartenu à la Novalaise.

En face de ces riches propriétaires laïques ou religieux, les prélats puisaient surtout, sans doute, leur ascendant, dans leur caractère sacré. On voit, en effet, Walchunus participer, de ses conseils, à la fondation de la Novalaise ; il en est l'administrateur, *gubernator*, office que le testament du patrice lui réserve jusqu'à son dernier jour, *dum advixerit* [3]. Après lui, Witgarius, qui siégeait vers 775, y aurait rempli les fonctions d'abbé, et aux IXe et Xe siècles, Meinard, Joseph, Guillaume et Benoît y étaient inhumés.

Pour plusieurs d'entre eux, les temps troublés qu'inaugura la mort de Charlemagne, durent être une période d'épreuves.

L'évêque Adalbert a les allures d'un prélat batailleur. A la tête d'une troupe de gens de guerre, il allait, en 882, arracher son collègue de Grenoble de sa propre cathédrale, et il le maltraitait publiquement.

Par contre, Asmund, qui apparaît ensuite, excitait la commisération du roi de Bourgogne, Boson. Frappé des déprédations des armées ennemies, allant et venant en Maurienne, route ordinaire de France en Italie, le prince, en 887, lui donnait, non loin de la cité épiscopale, à droite et au-dessus de la rivière d'Arc, la tour d'Hermillon, pour qu'en temps d'hostilités. il s'y retirât, en toute sécurité, avec les livres et les trésors de son église. C'est, dans les cinq siècles qui précèdent l'an 1000, le seul document reconnaissant aux prélats mauriennais une possession temporelle. Pour le reste, Boson confirmait uniquement leur juridiction spirituelle sur Saint-Jean et Suse [4].

La donation de la tour d'Hermillon (aujourd'hui « tour du Châtel ») ne préserva pas, au siècle suivant, la Maurienne et ses évêques de la longue et cruelle invasion sarrasine. Saint-Jean fut probablement ruiné, comme l'abbaye de la Novalaise qui alors perdit la plupart de ses biens dans la vallée de l'Arc. Maîtres des cols et des passages des montagnes, les bandits musulmans rendirent toute vie régulière impossible. Il y eut

1. Rochex : *La Gloire de la Novalaise*, p. 68.
2. *Historiae patriae Monumenta, Ibidem*, 54.
3. *Cartulaire de la cathédrale de Grenoble*, 46.
4. Billiet *Chartes de Maurienne*, p. 6.

un complet bouleversement dans la situation des terres et des personnes.

Que devinrent les prélats ? où se réfugièrent-ils ? On l'ignore.

En Maurienne, ainsi que dans d'autres régions, en Tarentaise ou en Vallais, les listes épiscopales sont vides ou incomplètes.

La délivrance ne vint que dans les vingt-cinq dernières années du x^e^ siècle, grâce à saint Bernard de Menthon au Mont-Jou, et, peut-être, à l'archevêque Amison I^er^ en Tarentaise. On ne sait comment la vallée de l'Arc secoua un joug odieux. Quoi qu'il en soit, aux approches de l'an 1000, il n'y a plus trace, dans les Alpes, de l'occupation sarrasine.

Si, maintenant, on aborde le XI^e^ siècle, on constate, tout à coup, un changement radical dans la condition temporelle des prélats mauriennais. Les anciens amis et conseillers du patrice Abbon, les protégés du roi Boson sont devenus, à leur tour, de puissants seigneurs. Ils sont pourvus de cinq châteaux et de domaines nombreux, bien qu'un peu dispersés. Ils jouissent sans conteste de tous les droits de la souveraineté.

Comment cette transformation s'est-elle opérée ?

Se sont-ils, à l'exemple de l'évêque de Grenoble, Isarn (950-977 ?), placés à la tête des populations opprimées par les musulmans et mérité ainsi leurs hommages reconnaissants ?

Ont-ils obtenu des derniers rois de Bourgogne de larges concessions en terres, analogues à celles que Rodolphe III accorda aux métropolitains de Tarentaise et de Vienne ou aux évêques de Sion et de Lausanne ?

Il est impossible de répondre à ces questions.

On ne saurait admettre davantage une subite et intégrale résurrection de cette prétendue supériorité territoriale que la légende de sainte Thècle attribuait aux prélats mauriennais.

Il est indéniable pourtant qu'en 1038, ils possédaient une notable quantité de biens énumérés dans une charte de l'empereur d'Allemagne, Conrad II de Franconie [1].

Défalcation faite des propriétés étrangères à la vallée de l'Arc, leurs terres peuvent se partager en trois catégories.

Les unes leur sont demeurées jusqu'à la fin : Saint-André, Argentine, Valloire, Villargondran, les Albiez, Montrond, les Arves, Villarambert.

D'autres ont dû leur échapper, dans les cent cinquante an-

1. Besson : *Mémoires ecclésiastiques*, p. 335.

nées qui suivent, telles que Chamousset, le Sapey, Hermillon *(Armiramo)*, Montaimont, Montvernier, Saint-Julien, et, en particulier, Cuines et les Villards que l'on trouve, plus tard, aux mains des sires de La Chambre, famille féodale qui surgit au milieu du XI^e^ siècle.

D'autres enfin, soit que leurs noms aient été défigurés, soit qu'on ait peine aujourd'hui à les identifier, ne sont susceptibles d'être signalées que d'une manière conjecturale. Ainsi, on pourrait se demander si un domaine appelé *de Sigueriis* ne représenterait pas « les Urtières » dont un homonyme près de Goncelin, en Graisivaudan, se traduisait par une forme voisine, « *de Urtigeriis* [1] ». En 1288, l'évêque Aymon I^er^ de Miolan s'intitulait *dominus de Urteriis* [2]. Après bien d'autres de ses prédécesseurs, Filippa de Martiniana, en abdiquant tout pouvoir temporel, mentionnera encore, en 1768, ses prétentions sur les Urtières [3].

En voyant les prélats mauriennais si largement dotés, on comprend que l'un d'eux, dans la première moitié du XI^e^ siècle, ait tenté de jouer un rôle politique.

A la mort de Rodolphe III, l'évêque Thibaut entrait, contre l'héritier désigné de ce prince, Conrad II de Franconie, dans une sorte de ligue avec l'archevêque de Lyon, Burchard III, le comte Gérold de Genevois et d'autres nobles. Vaincu comme eux, il aurait eu, en 1034, sa ville de Saint-Jean détruite, et il était contraint lui-même de s'éloigner de son diocèse. L'empereur achevait sa victoire par la charte dont il a été donné un aperçu : le 15 mars 1038, il supprimait le siège épiscopal de Maurienne, et le transférait avec ses possessions temporelles à l'un de ses dévoués partisans, Guy, évêque de Turin.

Il ne paraît pas que ce décret de Conrad II ait été exécuté. Du fond de son exil, Thibaut demeurait en communication avec son chapitre. En 1041, il lui cédait divers fonds de terre sis, notamment, dans la cité de Saint-Jean, aux Arves, dans les deux Albiez et à Villargondran [4]. En 1046, il était revenu au milieu des siens, et, le 14 juin, de concert avec le comte Humbert aux-Blanches-Mains, il gratifiait encore ses chanoines de

1 *Cartulaire de la cathédrale de Grenoble*, p. 191.

2. *Travaux de la Société d hist. de Maurienne*, II, 285.

3. *Idem*, I, 227. — La charte de Conrad II, dans Guichenon (*Bibliotheca sebusiana*), Besson et une analyse des *Monum. hist patr.* (*Script.* IV, p. 1301), présente des divergences Il serait à désirer qu'on la publiât d'après l'original, s'il existe. Il est très possible toutefois que de *Siguerus* soit une variante fautive des « Grandes Seignères et Petites Seignières », hameaux de la commune de Saint-Martin-d'Arc.

4. BILLIET *Chartes de Maurienne*, p. 13

biens situés aux Villards, à Cuines, à Saint-Remy et à Montaimont. Il en abandonnait le fief ou usufruit, et le comte, la propriété ou domaine direct [1].

Les successeurs de Thibaut ne l'imitèrent pas dans ses visées ambitieuses. Aussi bien, ils auront à se garder eux-mêmes contre les agressions des seigneurs laïques. Les hordes sarrasines à peine exterminées ou domptées, l'archevêque de Lyon, Burchard Ier, invectivait, dès 984, les nouveaux ravisseurs du patrimoine de l'Eglise. « Après les longues déprédations des Barbares, s'écriait-il, il se trouve des hommes profondément méchants qui se jettent sur les biens conférés jadis à Dieu et aux saints, qui les dilacèrent et les dilapident exécrablement [2]. »

Dans la vallée de l'Arc, les prélats eurent certainement à subir des violences et des usurpations. Vers 1115, Guy, archevêque de Vienne, écrivant à un arrière-petit-fils de Humbert aux-Blanches-Mains, le comte Amédée III, son neveu, le remerciait de la protection dont il entourait l'évêque de Maurienne, et il le conjurait de ne pas lui laisser enlever les églises dont ce jeune prince lui-même l'avait récemment investi [3].

Cet appui était nécessairement intermittent et, par suite, précaire et insuffisant. Parfois, encore, les dignitaires ecclésiastiques ne joignaient pas aux vertus évangéliques les rares qualités d'administrateurs, se laissant entraîner à des générosités inconsidérées [4].

Aussi, à la fin du XIIe siècle, les domaines épiscopaux de Maurienne avaient considérablement perdu de leur étendue. Ils étaient déjà réduits, ou peu s'en faut, à ce que possédera, en 1768, le dernier évêque-souverain, Filippa de Martiniana : cité de Saint-Jean et terres de la rive gauche de l'Arc comprises entre le torrent du Fresney, au S.-E., et le contrefort montagneux qui finit au N.-O., en face de Pontamafrey. Ajoutez-y, sur la rive droite de l'Arc, les deux seigneuries isolées et distantes l'une de l'autre, de Saint-André et d'Argentine.

Ces données nous sont fournies par deux bulles — identiques à quelques expressions près — émanées des papes Lucius III, en 1184, et Clément III, en 1190 [5].

Après l'indication des domaines temporels, les pontifes enregistrent spécialement, *propriis vocabulis*, les églises composant

1. Cibrario *Documenti, sigilli,* p. 95 du *Rapporto.*
2. *Gallia christiana,* IV; *Instrumenta,* p. 6.
3. *Cartulaire de Saint-André-le-Bas de Vienne,* p. 85.
4. Billiet : *Chartes de Maurienne,* p. 25.
5 *Ibidem,* p. 32 et 40.

la mense épiscopale, à l'exclusion de la dotation du chapitre ou des bénéfices se rattachant à quelques instituts religieux. Ici, à côté de neuf églises situées sur terre d'évêque, figurent, en dehors de ses limites, celles de Termignon, de Sollières, d'Aussois, du Bourget et la moitié des Millières.

Une bulle du pape Honorius III adressée, en 1226, à l'archevêque de Tarentaise, Herluin, énumère, de même, d'abord, les possessions temporelles de ce prélat, puis les églises constituant sa mense [1].

Signalons un dernier trait des bulles de Lucius III et de Clément III. A l'exemple de la légende de sainte Thècle et peut-être en s'en inspirant, elles rapportent à Gontran l'origine du pouvoir temporel des évêques de Maurienne.

Cette assertion, malheureusement, n'est appuyée sur aucun texte officiel ou contemporain des mérovingiens.

D'ailleurs, elle ne laisse pas de soulever d'autres objections.

Concéder une souveraineté absolue, *omne jus regale*, — comme il est dit dans les bulles — n'était point, relativement chose rare, à l'époque féodale. Mais, dans les temps mérovingiens, aux grands propriétaires ecclésiastiques, on conférait, seulement, on l'a vu, le privilège de « l'immunité » qui les exemptait de la juridiction des comtes et autres officiers publics. On les plaçait sous l'autorité immédiate et arbitraire du roi dont, sur leurs terres, ils devenaient pour ainsi parler, les agents. Sans doute, on préparait, par là, leur indépendance politique, mais c'était pour un avenir éloigné [2].

Au VIII^e^ siècle, dans leurs donations au Saint-Siège, les carolingiens, Pépin le Bref et Charlemagne, ne lui accordaient pas encore la plénitude de la puissance souveraine.

D'autre part, rappelons que le territoire de la rive gauche de l'Arc, — dans les limites marquées par les bulles pontificales — avait appartenu, en partie, au gouverneur ou *rector* Abbon et passa après lui, à la Novalaise. Il faudrait donc penser qu'au testament du patrice, son ami et conseiller, l'évêque Walchunus, en ne protestant pas, au nom d'une donation de Gontran — si elle eut existé, — ait consenti à la spoliation de son église.

Et, plus tard, au IX^e^ siècle, comment expliquer que le roi Boson ait donné à Asmund la tour d'Hermillion pour refuge, alors que ce prélat eut trouvé aisément, dans les montagnes, à Valloire ou dans les Arves, un abri tout autrement assuré

1. BESSON : *Mémoires ecclésiastiques*, p. 370.
2. FUSTEL DE COULANGE : *De l'Immunité mérovingienne*, passim.

contre les brigandages des soldats en campagne ou les coureurs de grand chemin ?

Il semble qu'en ces temps reculés, on se crût en droit de suppléer à ce que d'anciens et insignes bienfaiteurs — pas toujours authentiques — auraient dû faire et n'avaient pas fait. C'est ainsi que l'abbaye de la Novalaise se défendra devant les tribunaux en produisant sa charte posthume de Charlemagne [1].

Dans des contrées, où les prélats avaient, effectivement, reçu de Rodolphe III leur diocèse, à titre de comté, on se plaisait, pourtant, à supposer, en Tarentaise, de prétendues largesses d'un roi de Bourgogne innommé à un apôtre légendaire, saint Jacques l'Assyrien [2], et, en Vallais, une autre charte de Charlemagne à saint Théodule qui vivait quatre siècles avant le roi des Francs [3].

Faudrait-il imaginer qu'une propriété fut alors mieux garantie, si elle était réputée, en quelque sorte, immémoriale, que si elle datait d'un titre récent, bien que régulier ?

Les bulles de Lucius III et de Clément III n'en ont pas moins une grande valeur, en ce sens qu'elles délimitent expressément les possessions et les attributions politiques des évêques de Maurienne, à l'époque où elles furent rédigées.

Au XIII^e^ siècle, ils sont toujours de véritables souverains. Ils concluent des traités avec les seigneurs du voisinage, Anthelme I^er^ de la Chapelle, en 1268, avec le dauphin du Viennois, Guigues VI [4], et Aymon II de Miolan, en 1317, avec Jean II, petit-fils de ce prince [5].

Aymon I^er^ de Miolan, de son côté, négocie, en 1284, avec le sire de La Chambre une convention afin de prévenir tout conflit armé entre eux [6]. En 1287, s'il fournit au comte de Savoie des troupes contre le dauphin Humbert I^er^, c'est de son plein gré, sans obligation aucune, comme Amédée V se hâte de le reconnaître [7].

Les descendants d'Amédée V étaient destinés cependant à supprimer, progressivement, cette petite souveraineté locale. Déjà, ses prédécesseurs, avant 1248, prenaient en garde les terres et revenus épiscopaux pendant la vacance du siège, in-

1. *Hist patriae Monum.*, Chartar, t. I, 54 (note).
2. Besson : *Mémoires ecclésiastiq.*, p. 191 et 366.
3. Gay : *Histoire du Vallais*, I, p. 160 (note).
4. Besson : *Mém. ecclésiastiq*, p 475.
5. *Ibidem*, p 412.
6. *Travaux de la Soc. d hist. de Maurienne*, V, p. 397.
7. Billiet : *Chartes de Maurienne*, p. 130.

dice d'une certaine supériorité territoriale [1]. En 1210, un de leurs officiers détient pour eux le château d'Hermillon, seule possession des évêques dont l'origine ait été démontrée [2]. En 1285, un personnage qui longtemps, quoique laïque, n'avait vécu que des biens d'Eglise, le comte Philippe Ier, revendiquera pour lui Argentine, et n'y renoncera que sur une décision d'arbitre [3].

Au XIVe siècle, les princes de Savoie seront plus heureux, dans leurs tentatives d'empiètements. La décadence temporelle des prélats mauriennais va commencer.

Mentionnons, d'abord, une première atteinte aux limites tracées par la prétendue donation de Gontran. Des quinze paroisses qui y étaient contenues, sur la rive gauche de l'Arc, il convient de retrancher, pour une partie, Valmeinier et Saint-Martin-d'Arc.

De sentences arbitrales rendues, le 2 juin 1314 et le 3 juin 1322, il ressort que ces deux communautés rurales, étaient divisées entre les dominations épiscopale et comtale. Amédée V et Aymon II de Miolan y exerçaient tous deux la juridiction, mais chacun sur ses « hommes » propres [4].

Il est à croire que les « hommes » des comtes étaient les plus nombreux, et qu'ils finirent par expulser ou, plus vraisemblablement, par absorber les « hommes » des prélats. Au XVIe siècle, l'évêque, Louis de Gorrevod, ne compte plus, en 1506, Valmeinier et Saint-Martin d'Arc parmi les paroisses auxquelles il adresse ses *Constitutions* [5]. Au XVIIe, les ducs Charles-Emmanuel Ier et Victor-Amédée Ier les inféoderont, à deux reprises, avec le reste de leur mestralie de Saint-Michel, aux Mareschal de Duyn de La Valdisère, sans provoquer les réclamations des prélats [6].

Aymon II de Miolan perdit davantage, en 1327, à la suite de la fameuse insurrection, des Arves. Les paysans soulevés entraînaient dans le mouvement la cité de Saint-Jean elle-même et, probablement, les autres paroisses de la rive gauche de l'Arc, sauf celles de la châtellenie de Valloire. L'évêque, réfugié avec son chapitre, à Aiguebelle, terre du comte, était impuissant à dompter la rébellion. Le 2 février, il associait donc à son pouvoir, le fils et successeur d'Amédée V, Edouard, qui s'en-

1. Besson : *Mém. ecclésiastiq*, p. 292.
2. Billiet : *Chartes de Maurienne*, p. 58.
3. *Ibidem*, p. 121.
4. Mareschal de Luciane : *Souveraineté des Evêques de Maurienne*, 8°, 1891, p 24.
5. *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire*, VII, p. 237.
6. *Travaux de la Société d'histoire de la Maurienne*, I, p. 166-177.

gageait à réprimer la révolte. Dès lors, un *corrier*, sorte d'administrateur et un juge, élus par les deux parties contractantes, durent les représenter l'une et l'autre, édictant et agissant en leur nom [1].

La terre *commune* comprendra la ville de Saint-Jean et dix paroisses rurales, Jarrier, Saint-Pancrace, Fontcouverte, Villarambert, Saint-Jean et Saint-Sorlin d'Arves, Montrond, les deux Albiez et Villargondran.

Après ce démembrement partiel, Aymon II de Miolan et ses successeurs ne gardaient plus, sous leur gouvernement immédiat et sans contrôle, que les trois châtellenies de Saint-André, Argentine et Valloire.

La châtellenie de Valloire, avec ses annexes Albanne et Montricher, faillit même, au xv^e^ siècle, entrer dans la « terre commune ».

A la faveur du désordre administratif qui commençait à s'introduire dans les Etats de Savoie, pendant la demi-abdication du duc Amédée VIII et la lieutenance de son fils Louis, les officiers de ces princes profitaient d'une interprétation erronée d'une sentence du pape Eugène IV, relative à la convention du 2 février 1327, pour s'implanter à Valloire, s'emparant, au nom de leurs maîtres, de la moitié de la juridiction.

Les énergiques protestations de l'évêque, Oger Moriset, arrachaient à Louis, le 4 octobre 1438, des lettres de réparation ratifiées par Amédée VIII [2], mais non sans quelques restrictions. Le duc prenait, en effet, les gens de Valloire sous sa « protection et sauvegarde », moyennant le paiement annuel de vingt-cinq livres fortes et la promesse qu'ils défendraient leur territoire contre ses ennemis, « comme les autres sujets de l'église de Maurienne ».

A une époque où se manifestait partout une tendance vers une plus grande concentration des pouvoirs publics, les petites souverainetés ecclésiastiques de la région des Alpes ne se sentaient plus soutenues, — comme aux xii^e^ et xiii^e^ siècles — soit par les empereurs allemands, héritiers ou cessionnaires des rois de Bourgogne, soit par le Saint-Siège lui-même.

En 1365, le césar tudesque Charles IV de Luxembourg se substituait à lui-même, — sous le titre de « vicaire » perpétuel et héréditaire, — le comte Amédée VI, transférant à ce prince et à ses descendants dans les Etats « savoyens », avec la juridic-

1. Besson : *Mémoires ecclésiastiq*, p. 416.
2. *Travaux de la Soc d'hist. de Maurienne*, t. I, 249, V, 375.

tion en appel, l'hommage rendu jusqu'alors à sa personne par les prélats du bassin moyen du Rhône [1]. L'évêque de Maurienne eut désormais, non plus au loin, mais tout à côté de lui, un suzerain qui insensiblement deviendra un maître.

A leur tour, les papes Léon X en 1515 [2] et Clément VII en 1525 [3] reconnaissaient au duc Charles III le droit de juger en appel les affaires ressortissant aux tribunaux ecclésiastiques en Maurienne et autres lieux, et portées auparavant devant les cours métropolitaines ou à Rome.

A partir de ce moment, le pouvoir temporel des prélats ne cesse de décroître rapidement. Ne convoquant plus d'assemblées des trois Etats du pays, et résidant continuellement en Piémont, les ducs de Savoie, même avant de se parer du titre de rois de Sardaigne, ne ménageront plus les laborieuses et pacifiques populations du nord des Alpes.

Au XVI^e^ siècle, leur tâche fut, en quelque sorte, préparée par la première invasion française sous les rois François I^er^ et Henri II. Les agents de ces princes et, au-dessus d'eux, un parlement installé à Chambéry, ne tinrent plus compte des vieilles autonomies. A Saint-Jean de Maurienne, un officier royal s'établit en face de l'évêque. Bravé et humilié, Philibert de Challes protestait vainement en faisant porter processionnellement devant lui une épée flamboyante et de colossale dimension, futur trophée d'un musée local [4]. Il mourra, en 1544, à Paris, où il était allé proclamer ses doléances.

Le duc Emmanuel-Philibert restaura bien sa dynastie, mais nullement les antiques franchises. Sous le nom de « Sénat », il reconstitua le parlement de François I^er^, lui donnant à tâche d'imposer à l'Eglise comme au reste de la nation, une autorité de plus en plus despotique.

Montrons par quelques faits, l'amoindrissement de la souveraineté épiscopale en Maurienne.

Vers 1620, Bobba anoblit un bourgeois Colaffre [5], mais il use le dernier d'une prérogative dont Anthelme I^er^ de La Chapelle présentait déjà un exemple en 1266 [6].

En 1660, le Sénat interdit à Hercule Berzetti de prendre le titre de « prince de Maurienne [7] ».

1. GUICHENON *Hist. généalogique de Savoie,* Preuv , p 207.
2 CIBRARIO : *Specchio cronologico,* 8°, p. 240
3. BURNIER : *Hist. du Sénat de Savoie,* I, p 131.
4. *Ibidem,* I, p. 132.
5 *Travaux de la Soc. d'hist. de Maurienne,* III, 41.
6. BESSON : *Mém. ecclésiastiq* , p. 292.
7. *Travaux de la Soc. d'hist de Maurienne,* II, 95.

En 1721, il défend à François-Hyacinthe de Valperga de Masin, et, en 1749, à Ignace de Rosignan de qualifier de « sujets » les habitants de Saint-Jean et de leurs quinze communautés rurales. Il enlève, de plus, au premier, le droit de réglementer la chasse et la vente du gibier, et au second celui de taxer le pain [1].

Enfin, en 1768, s'évanouit toute apparence de pouvoir temporel.

Le 9 février, le futur cardinal Filippa de Martiniana cède à Charles-Emmanuel III la cité de Saint-Jean, les dix paroisses de la terre commune, ainsi que les cinq terres réputées indépendantes du roi, Saint-André, Argentine, Valloire, Albanne et Montricher et enfin ses prétentions, depuis longtemps prescrites, sur les Urtières, Valmeinier et Saint-Martin-d'Arc [2].

En retour, le roi lui reconnaît le titre de prince d'Aiguebelle, une pension annuelle de 2,000 livres d'argent et de trois ballots de sel, le tout transmissible à ses successeurs.

E. Pascalein.

UN ÉBOULEMENT A SIXT EN 1602

Dans un article sur les *Eboulements historiques de la Haute-Savoie,* que la *Revue* a publié en 1893, nous avons mentionné celui de Sixt ; mais nous l'avons fait sommairement, en suivant la date donnée par Grillet et les chiffres donnés par d'autres auteurs.

Une récente promenade à Sixt nous ayant permis de voir les lieux et de lire les documents contemporains, qui constatent le désastre, nous croyons intéresser les lecteurs de la *Revue* en reproduisant ces renseignements qui sont inédits et qui rectifient les erreurs de nos devanciers.

En remontant la rive gauche du grand Giffre ou Giffre de la Combe, on traverse divers groupes d'habitations resserrées entre le torrent et le rocher de Planay. Ce sont d'abord Sixt, avec son église et les beaux restes de son antique abbaye ; les *Curtets,* l'*Echerny*, dont les maisons s'étagent sur un ancien éboulis ; *Nambride-dessous* et *Nambride-dessus* [3] entre lesquels

1. Burnier *Hist. du Sénat de Savoie*, II, 108 et 290.
2. *Travaux de la Soc. d'hist. de Maurienne*, I, p 240-260.
3. On trouve Nantbruyde, Nantbride, Nambride, etc. ; cette dernière orthographe a prévalu.

on admire les belles cascades nommées le *Fontani* et la *Gouille*. On passe ensuite sur la gauche du Giffre ; et suivant le chemin, qui serpente à travers un épais taillis d'aulnes, de vernes, de trembles, de coudriers, entremêlés de sapins et de melèzes, on atteint une plaine accidentée de monticules rocheux et dénommée le *Cro du Pant*. Au milieu s'élève un oratoire surmonté d'une croix.

Devant nous, se présente l'un des spectacles les plus merveilleux que l'on puisse rencontrer. La montagne de droite, le Grenier, se rapprochant comme pour fermer la vallée, décrit un demi-cercle représentant assez bien un gigantesque FER A CHEVAL, dont le majestueux pic de *Tanneverges* à gauche et l'obélisque écrasé de *Tête-Noire* à droite, figurent les deux crochets.

De cette muraille circulaire, haute de 2 à 3,000 pieds, dévalent une multitude de cascades, qui serpentent le long du rocher, ondoient comme de blanches queues de cheval ou flottent au vent comme des banderolles d'argent. Ce sont entre-autres : la *Pissette*, la *Pierrette*, *Pissevache*, la *Lyre* ou *Fouilly*.

Il y a trois siècles, le Giffre baignait le pied de ce cirque, laissant sur sa droite une foule d'habitations rustiques entourées de prés et de champs fertiles.

Mais un jour, un terrible cataclysme vint semer la mort et la désolation dans ce coin de terre.

Une partie de la Tête-Noire s'écroulant tout-à-coup, couvrit toute la plaine, et rejeta le Giffre sur la droite de la vallée. Plus de trente maisons avaient disparu sous les décombres, savoir 6 du Frenalay, 1 de Giffrenant, 5 du hameau du Pelly et le village tout entier d'Entre-deux-Nants, composé d'une vingtaine de maisons ou ménages.

La montagne ne s'écroula pas d'un seul coup, ou bien elle laissa prévoir la catastrophe par des signes avant-coureurs, car le hameau du Pelly ne fournit aucune victime ; du hameau d'Entre-deux-Nants, un seul ménage resta sous l'avalanche, celui de Jean Moccand dit Perrier. Par contre, les habitants du Frenalay périrent presque tous [1].

Jean Rollet aliàs Jean de Namburry périt avec sa femme Jeanne *et leurs deux enfants* [2].

1. Pour la répartition des maisons et des victimes, nous suivons le document français dont nous parlons plus bas. C'est par une fausse interprétation de ce document qu'on a porté comme tués dans la catastrophe les chefs de famille signalés comme ayant perdu leur maison.

2. Les enfants ne sont pas mentionnés dans le registre paroissial, mais dans un autre document contemporain.

Jean Barbier-Joathon *fut submergé* dans sa maison de l'Essert avec sa femme Anteline et ses trois enfants.

Jeannette, veuve de Jeannet Monet, dit Costaz, avec sa fille.

Bernarde, veuve de Bd Moccand, dit Chamot, avec sa fille Bernarde.

Enfin, une maison de Giffrenant, malgré la distance qui la séparait de Tête-Noire, fut également détruite avec ceux qui l'habitaient. C'étaient : Roux soit Rodolphe Joennuz, sa femme Claudine de Passier, leurs sept enfants, et Pernette, veuve de Collet de Passier, sa belle-mère.

Tous ces noms sont consignés dans le registre des décès comme on le verra ci-après. Un autre document contemporain, écrit en français et dont M. le curé a bien voulu nous transmettre une copie, ajoute le nom de trois autres victimes, ainsi que la nomenclature des maisons détruites. En voici le résumé :

Claude Barbier-Joathon, perdit sa femme et son fils encore au berceau avec 20 brebis et 1 jument.

Claude Joathon-Barbier, oncle du précédent fut blessé ainsi que sa grand-mère âgée de 86 ans ; il perdit, avec sa maison, une vache, 3 chèvres et 12 brebis perdues.

Autres maisons détruites :

Du hameau du Pelly : Jean Denambryde, Claude Denambryde, Collet et Claude Denambryde, Jeannette Ducroz, Jean Perrier et ses frères ont perdus leurs maisons.

D'Entre-deux-Nants : Pierre Denambryde, Gaspard Denambryde, Jean Denambryde, Bd Jacquet, Claude de La Gouille et ses neveux ; Jean Moccand dit Boliuz, Jean et Bd à feu Jean Moccand, Roux Moccand (a perdu une vache), Françoise veuve de Bd Moccand dit Coutaz, Claude Moccand dit Poterlaz, Bd Moccand, Vilfrey Moccand des Curtets et ses frères, Bd Moccand, Jean Moccand dit Bary, Nicolet Moccand qui perdit 10 vaches et 24 brebis, Claude Tournier, Claude Tournier, frère du précédent, et Bernard Perier aliàs Moccand. Ce dernier périt avec son frère Jean, sa belle-sœur et leur fille Pernette (nº 3 du registre).

Cela fait au total, 31 maisons disparues, 29 personnes tuées et 2 blessées, 12 vaches, 72 brebis et 1 jument.

Cette catastrophe arriva le 21 février 1602 [1].

1. Certains auteurs affirment qu'un second éboulement, arrivé dans la nuit du 9 au 10 février 1610, detruisit le hameau de Nantbride-dessus ; mais ni les registres paroissiaux ni la correspondance du Saint ni aucun document contemporain n'appuient cette assertion que l'inspection des lieux elle-même ne justifie point.

On devine aisément l'effroi, la terreur et la consternation des survivants. Aussitôt que la coulée des blocs eût cessé, ils se rendirent sur les lieux dans l'espérance de retrouver les êtres chéris disparus et de leur procurer une sépulture chrétienne. Mais l'énorme amoncellement rendait les fouilles impossibles.

C'est alors que l'abbé de Sixt, Jacques de Mouxy, fit faire à ses frais, pendant une semaine entière, soit du 28 février au 6 mars, un service funèbre pour les familles en deuil. Chaque famille eut son tour.

La situation des survivants était véritablement navrante. Ils avaient vu disparaître dans cet affreux cataclysme, non-seulement leurs parents et leurs amis, mais encore leurs maisons, leurs champs, en un mot toute leur fortune. Cependant, chose à peine croyable, la Chambre des Comptes refusa de les décharger de la taille. Dans leur détresse, ils s'adressèrent à leur évêque, François de Sales.

Etant venu à Sixt, dans l'automne de l'année suivante, pour travailler à la réforme des chanoines de l'abbaye, le bon prélat se rendit sur le lieu du désastre (25 septembre), et touché de la misère de ces pauvres gens, il écrivit en leur faveur tant à Son Altesse qu'à divers personnages importants.

Mais, Charles-Emmanuel, malheureux dans sa guerre avec Henri IV et dans sa tentative sur Genève, avait lui-même ses finances obérées, et la requête du prélat demeura sans réponse; plusieurs fois, le Saint revint à la charge. Dans une lettre au prince, du 16 septembre 1611, il plaide encore la cause des victimes, disant que leur demande est juste, et que la catastrophe « de misérables qu'ils étaient les a rendus la misère même [1] ». Cette fois son appel fut entendu.

La croix du *Cro du Pant* a été érigée en mémoire de la terrible catastrophe que nous venons de raconter; et chaque année, le lundi des Rogations, les habitants de Sixt y viennent, en procession solennelle, prier pour les défunts et demander à Dieu de préserver les vivants d'un semblable malheur.

J.-F. GONTHIER.

*
* *

EXTRAIT DES REGISTRES PAROISSIAUX.

1602 ultima februarii, R. D. Jacobus de Mouxiaco abbas et dominus de Syz fecit sepelire aut verius incipere anniversarium et funebres obsequias Johannis de Namburriaco et Johannæ ejus uxoris aliàs Rolet. qui obierunt

1. MIGNE, VI, 669.

cum aliis quamplurimis *(die)* 21ª hujus mensis februarii [1] in accidentali eventu rupis vulgariter nuncupatæ *teste noire,* et in eo simul submersi sunt pagi vocati *entre-deux-nants, le frenalley, les pelley,* et omnes habitationes cum... edificiis et terris de Gefernan et aliis quamplurimis proventibus, edificiis, pecoribus, pratis. terris ac bonis mobilibus et immobilibus. *Deus avertat iram suam a nobis et convertat in melius in futurum.*

1ª marcii. Ejusdem dni abbatis jussu et sumptibus fuerunt peractæ exequiæ Johannis Barbier Joathon et Antelinæ ejus uxoris qui etiam submersi sunt in suprascripto fortuito casu cum tribus liberis eorum.

2ª martii, Expensis prefati Rdi dni abbatis et jussu etiam funebres obsequiæ Bernardi et Johannis Moccand ac Bernardæ uxoris ejusdem Johannis et eorum filiæ Pernetæ. Fuerunt attamen submersi in supramentionato casu fortuito, carent sepultura, nullis relictis liberis supersistis *(sic)*.

Die dominica, 2ª ejusdem mensis martii, successive peractæ fuerunt exequiæ Rodulphi Johennuz, Claudiæ de passiaco ejus uxoris ac septem eorum liberis colonis de Gefernan, necnon Pernetæ relictæ Coleti de Passiaco f... et ejusdem Claudiæ matris. Submersi cum prænominatis in dicto casu fortuito, et de præcedentibus factæ fuerunt generales obsequiæ jussu ejusdem Rdi dni abbatis.

Die 4ª ejusdem. Exequiæ Jenetæ relictæ Johanneti Moneti... Costaz et ejus filiæ submersæ in dicto casu fortuito celebratæ fuerunt.

6ª ejusdem. Similiter æeractæ fuerunt funebres exequiæ Bernardæ relictæ uxoris Bernardi Moccandi aliàs Chamot et ejus filiæ *(Bernardæ)*.

1. Le document français déjà signalé place la catastrophe au 9 février Entre ce document dont on ne possede qu'une copie et le registre paroissial, nous préférons nous en tenir au registre Il est possible que le fait se soit passé dans la nuit du 20 au 21, et le copiste aura lu IX, là où le document original portait XX en chiffres romains.

Rondel.

Sur le ruisseau qui jase et fuit
Entre deux rives de verdure
Le moulin tourne jour et nuit
Sa roue, avec un doux murmure.

Le clair et gai soleil qui luit
Parsème une riche parure
Sur le ruisseau qui jase et fuit
Entre deux rives de verdure.

Nagez, ablettes que l'œil suit
Courant à travers l'onde pure;
Comment songer à la friture,
A la casserolle où l'on cuit
Dans le ruisseau qui jase et fuit.

Le Vent.

Entendez-vous pendant la nuit
Le Vent sifflant dans la vallée ?
O comme est lugubre son bruit
Semblant une voix désolée ;

N'est-ce pas une âme qui fuit
Vers quelque triste mausolée ?
Entendez-vous, pendant la nuit
Le Vent sifflant dans la vallée ?

Ou peut-être Dieu qui poursuit
Une conscience affolée,
Ou bien encore l'envolée
De notre universel ennui :
Entendez le Vent dans la nuit.

Edouard L. DE KERDANIEL.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

5222. — Annecy. Imprimerie ABRY.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 11 octobre 1899.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le Président annonce les démissions de MM. Fitremann et Barou.

Le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

Le *Wisconsin Academy of sciences, arts and letters* ainsi que la *Revue historique Vaudoise* demandent l'échange des publications respectives. La Société décide d'adopter la première et réserve son acceptation pour la seconde en chargeant le secrétaire de réclamer un exemplaire du *Bulletin historique* qui sera soumis à l'appréciation du comité.

M. Corcelle fait don à la Bibliothèque florimontane d'une note dont il est l'auteur : *Le Mont-Blanc*, travaux récents sur le massif du Mont-Blanc. (*Rev. de géogr.*, octobre 1899.)

Mme Carrey adresse un mémoire concernant l'habitation de Mme de Warens à Annecy, dont il est donné lecture.

Mme Carrey se basant sur la tradition locale qui désigne comme habitation de Mme de Warens l'ancienne maison Sautier-Thyrion, située rue de l'Evêché, n° 12, s'est préoccupée de l'origine et de l'histoire de cette maison. Grâce au style de l'escalier, des fenêtres, des volets et aussi d'après la disposition intérieure des pièces, elle croit pouvoir affirmer que, malgré quelques transformations extérieures, la maison est restée à peu près telle qu'en 1730 et que les chambres occupées par Mme de Warens et J.-J. Rousseau existent encore au rez-de-chaussée.

La Société tout en rendant hommage aux laborieuses et patientes recherches de Mme Carrey et en la félicitant du sentiment très patriotique qui l'a guidée regrette cependant qu'aucune preuve nouvelle ne vienne confirmer une tradition qui a été réfutée depuis longtemps par de nombreux auteurs. Elle charge en outre un de ses membres, M. Serand, d'effectuer des recherches sur cette question.

Le Secrétaire lit une lettre de M. F. Fenouillet, membre correspondant, au sujet de l'étymologie de Moillesula. M. Fenouillet croit que de toutes celles qui ont été proposées, celle de M. Marteaux se rapproche le plus de la vérité. Seulement d'après lui le bas-lat. *sola* aurait conservé le sens de sandale, semelle devenu en anc. patois *sûla*, comme *scola* a donné *écula* ; *mola*, *mula* ; *viola*, *viula* ; *bos*, *bu* ; etc.

Ce mot *sola* dans le sens de semelle a été appliqué par analogie à des pièces horizontales de charpente supportant des étais ou un bâti, appelées en français semelles ou solives et nous le retrouvons intact dans deux grosses poutres ayant dans toute leur longueur une rainure où sont engagés les deux bouts des fortes planches qui forment l'aire de la grange à battre le blé. Ces deux parties sont appelées *sûles* (sing. *sûla*) et aussi parfois *semelles*, terme emprunté au français.

L'on peut donc affirmer que *sûla* et *semella* sont synonymes bien que *sûla* ne se dise plus en parlant de chaussures. Il en résulte que Moillesulaz ou Moillesula signifie proprement *mouille-semelle*.

M. Fenouillet rappelle que *soulier* se prononçait autrefois en patois *solar*, et que cette prononciation s'est conservée dans la vallée de Boëge, peu éloignée de Moillesulaz. Les paysans disent au contraire toujours *sûla*, comme *mûla*, et non *sulâ*, *mulâ*, l'*a* final en patois savoisien jouant le rôle de l'*e* muet français ; il est faible, bref et ne porte jamais l'accent tonique.

Dans une seconde lettre, M. Fenouillet annonce qu'il vient de lire dans le *Glossaire du patois de la Suisse romande* que ce mot est encore employé dans une partie du canton de Vaud. Voici ce que porte le glossaire : « *Saula* s. f. *semelle de soulier* plur. *saules* ; latin : *solea* (Pays d'En-Haut) ».

Le même lit une lettre de M. Pascalein, dans laquelle notre membre correspondant, essaie d'expliquer l'origine du nom d'Etrembières, commune située au pied du Salève. Après avoir rappelé les étymologies plus ou moins fantaisistes formulées avant lui, il veut prouver que ce nom écrit *Estramberes* au XIII^e^ siècle (*Mém. Soc. archéol. gen.*, II doc. p. 54 et aussi XIV p. 164, n° 176), vient de *tremularia*, lieu planté de trembles ; de telle sorte qu'Etrembières serait une déformation de *es-tremblières*, en les tremblières.

M. Marteaux répond : 1° que *trembières* pour tremblières est une prononciation locale très rare et dont il n'a jamais trouvé la forme écrite dans aucun nom de lieu ancien du dé-

partement ; 2° que *es* = *en les* ne précède jamais à sa connaissance un nom de lieu savoyard ; le paysan dit : aux, à la, ou en suivi du nom propre sans article ; 3° que l'*e* d'Etrembières s'explique par la forme médiévale *Estranbères* où il précède suivant la règle générale le groupe initial et originel *str*, comme les autres groupes *sc*, *st*, etc. ; 4° qu'il faut, pour expliquer Etrembières, partir d'*estramberes*, qui ne peut venir que d'un ancien *Stramarias* ou *Strambarias*, celui-ci se rattachant peut-être à un nom propre comme *Strambarius*.

M. Gonthier montre un document que lui a transmis M. Gex, instituteur aux Houches, de la part de M. Sermet, géomètre, à Sallanches. C'est un brevet d'honneur.

Bonaparte, premier consul de la République, d'après le compte qui lui a été rendu de la conduite distinguée et de la bravoure éclatante du C^en^ *Jean-François Gontard, sergent dans la 27^e^ 1/2 brigade d'infanterie légère,* à l'affaire *qui eut lieu près de Legnago sur l'Adige le 26 nivôse an 5 où il prit une pièce de canon et fit cinq canonniers autrichiens prisonniers* lui décerne à titre de récompense nationale : *Un sabre d'honneur.*

Donné à Paris, le dix prairial an XI.

Le premier consul : BONAPARTE.

M. Gonthier ajoute que si l'on en croit une tradition recueillie par M. Gex, un Gontard, de Saint-Gervais, aurait dans le courant du siècle dernier émigré en Allemagne où ses descendants seraient parvenus à de hautes fonctions sociales. L'un d'entre eux serait en ce moment gouverneur des enfants de l'empereur d'Allemagne. (Voir la revue *Lectures pour tous*, n^os^ 1 et 2.)

M. Le Roux annonce que les collections d'ethnographie viennent de s'enrichir d'un don particulièrement précieux. Il s'agit d'une très belle série d'armes des indigènes australiens que le Musée doit à la générosité de M^me^ veuve Paris, née Dunant, à laquelle nous adressons nos plus sincères remerciements. Il faut, en effet, savoir gré à la donatrice de nous avoir offert une collection d'objets provenant d'un pays qui n'était nullement représenté dans les séries déjà riches du Musée. Voici d'abord le *nolla-nolla*, ce bâton en massue que l'indigène ne quitte jamais, car il s'en sert aussi bien pour déterrer une racine que pour fendre le crâne de son ennemi. Puis ce sont de longs harpons habilement barbelés au moyen de piquants d'échidné, des sagaies à pointe pénétrante formée d'un os effilé, un arc, des flèches à hampe sculptée et enluminée de rouge et de blanc, une petite sagaie à pointe d'os soigneu-

sement sculptée en dents de scie, enfin le curieux *boumarang*, simple lame mince en bois recourbé, arme de jet paradoxale qui revient d'elle-même, en se vrillant dans l'air par un mouvement d'hélice, retomber aux pieds du chasseur après avoir abattu le gibier.

Tout cet ensemble, recueilli au cours d'un voyage en Australie par M. Paris fils, est disposé en une belle panoplie dans la salle réservée aux collections exotiques.

M. Palais, pharmacien à Annecy, a ajouté à ce don un curieux panier qui sert aux femmes indigènes de l'Australie à porter leur enfant.

Le Musée vient encore de recevoir :

1° Une magnifique série **d'armes et instruments des époques préhistoriques** : types *Chelléens,* 55 échantillons ; types *Moustériens,* 85 éch.; types *Solutréens,* 240 pièces ; types *Magdaléniens* et os gravés, 150 pièces. (Don de M. Champagne, de Périgueux.)

2° Un jeune **chat de Siam**. (Don de M. Victor Robert.)

3° Un **barbeau** (*Barbus fluviatilis L.*) du Chéran. (Don de M. Sabatier, inspecteur des Forêts.)

4° Un **lièvre blanc** (*Lepus variabilis* var. *Alpinus*), tué aux Aravis en 1899. (Achat.)

5° Nid d'une **guêpe cartonnière** de la Guyane (*Chartergus chartarius* Lat.). (Don de M. Hauw, juge à Annecy.)

6° Un grand buisson de **corail rouge** provenant de Kerkennah (Tunisie). (Don de M. Benoît, intendant militaire à Tunis.)

7° **Objets en bronze** trouvés dans une sépulture, au Lautaret, pres de Saint-Ferréol (Haute-Savoie) : une grande pendeloque ajourée et quatre bracelets. (Achat.)

Au nombre des donateurs auxquels il convient d'adresser de vifs remerciements il faut en outre comprendre M. A. Borrel, graveur à Paris, qui a abandonné à la ville d'Annecy, conformément aux intentions exprimées par son père, l'estimé graveur en médailles, notre compatriote Maurice Borrel, la plus grande partie de l'œuvre de ce dernier, soit 38 grands médaillons représentant les principaux personnages de ce siècle et 91 médailles commémoratives. Ce don important prendra place dans la galerie réservée aux hommes qui ont illustré la Savoie.

M. Le Roux présente la candidature de Mlle Monnet, d'Annecy, et **M. Bruchet** celle de M. Lemarant de Kerdaniel, juge à Saint-Jean de Maurienne.

Il sera statué sur ces admissions lors de la prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 8 novembre 1899.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Secrétaire donne lecture d'une circulaire ministérielle fixant au 5 juin 1900 à Paris la réunion des Sociétés savantes et des Sociétés des beaux arts des départements. La séance de clôture aura lieu le 9 juin.

Le Président annonce le décès de M. l'abbé MARTIN, curé de Bagé-le-Châtel, membre correspondant, et celui de M. TAVERNIER, ancien juge de paix de Taninges, un de nos plus anciens abonnés qui envoya autrefois à la *Revue* des notes intéressantes d'archéologie et d'histoire [1]. La Société adresse à leurs familles l'expression de ses regrets et de sa profonde sympathie.

Le Secrétaire donne lecture, au nom de **M. Serand,** d'un mémoire sur l'habitation de M^me^ de Warens à Annecy. Ce travail sera inséré dans le 4^e^ fascicule de la *Revue*.

M. Marteaux fait la communication suivante :

Tous les touristes connaissent le pont qui traverse le Fier sous Lovagny et qui mettait en communication les châteaux de Chavaroche et de Montrottier. Son nom s'écrit tantôt Pontverre, tantôt Pontvert, comme sur la carte de l'Etat-Major. Cette dernière orthographe est seule acceptable. La confusion se faisait déjà au moyen âge, car les tabellions du XIII^e^ siècle traduisaient par *pons vitreus* (Reg. gen.), étymologie qui a son pendant dans *unum vitrum,* traduction en 1170 de Unverre (Eure-et-Loir). On pourrait, il est vrai, supposer aussi Pontvairs, comme s'il venait de *pons Varius,* car ce nom romain a également servi à qualifier d'autres ponts : dans la Marne Pontvray, *pons Varensis* en 850, Pontverroy en 1290 et dans l'Aisne Pontavert *pons Varius* en 1112, *Varocium* au IX^e^ siècle, comme s'il s'était produit une confusion entre le nom latin et le nom germanique Warocus. Mais les Romains ne paraissent pas avoir laissé de traces aux environs immédiats des Gorges du Fier où ne passait pas de route ancienne. Il faut donc admettre que Pontvert vient de *pons viridis*, origine justifiée par son site ombragé.

1. Une notice biographique sur M. Tavernier paraîtra dans l'un des prochains numéros de la *Revue*.

Au reste les analogues ne manquent pas. Outre la rue de Pontvert, à Faverges, écrite avec la même erreur sur le cadastre de 1730, il y a la série des châteaux verts, *castellum viride* ; ainsi à Châteauvert (Brignolles, Var) correspond à Alex un lieu-dit du même nom sous lequel on désigne l'emplacement de l'ancien château.

Il est procédé ensuite au vote sur les candidatures proposées dans la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, M. Le Marant de Kerdaniel et Mlle Monnet sont proclamés membres de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 13 décembre 1899.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Président annonce la mort du savant épigraphiste Allmer. Une notice biographique paraîtra dans le 4e fascicule de la *Revue.*

La Société Florimontane vient encore d'être éprouvée par la perte d'un de ses membres effectifs Aimé Vaschy, ingénieur des télégraphes, répétiteur à l'Ecole polytechnique et professeur à l'Ecole supérieure de télégraphie, décédé à Tournon le 25 novembre dernier, à l'âge de 42 ans.

Aimé Vaschy, né à Thônes en 1857, après de brillantes études faites au collège chappuisien, fut reçu à l'Ecole polytechnique d'où il sortit dans les premiers numéros. Nommé ingénieur des télégraphes, il ne cessa, pendant toute sa vie qui fut extraordinairement laborieuse, de publier des notes sur la physique mathématique, d'importantes recherches sur l'électricité et ses applications aux lignes télégraphiques. travaux qui mirent son nom au premier rang des ingénieurs électriciens.

L'Académie des sciences l'eût appelé, sans nul doute, très prochainement dans son sein. La science française perd en lui un de ses illustres représentants. Parmi l'œuvre d'Aimé Vaschy, il convient de citer son grand ouvrage sur la *Théorie de*

l'Electricité; la *Théorie des Machines magnéto et dynamo-électriques*; ses *Notes sur la Télégraphie*; son *Théorème général sur les actions en raison inverse du carré des distances*; et ses travaux analytiques sur la *Propagation d'un courant sur une ligne télégraphique*; *De l'action d'un champ électrostatique sur un courant variable*: sur la *Nature des Phénomènes électro-capillaires*, etc.

La Société Florimontane adresse aux familles de ces deux savants l'expression de ses respectueuses condoléances et en particulier assure de sa vive sympathie notre confrère M. Aimé Constantin, oncle de Vaschy.

MM. Marteaux et **Serand** proposent la candidature de M. Fenouillet, déjà membre correspondant, en qualité de membre actif de la Société Florimontane.

Le Secrétaire lit un mémoire sur l'écroulement de la Tête-Noire à Sixt en 1602 et la légende du village d'Entre-Deux-Nants adressé par un de nos compatriotes M. Brun, professeur au Lycée de Varsovie.

M. Gonthier fait observer que le document publié par M. Brun est ce document français qu'il a signalé dans son article « Eboulement à Sixt en 1602 » (*Rev. sav.* 3e trimestre 1899). Dans le résumé qu'il en a donné on retrouve avec deux ou trois variantes le nom de toutes les victimes de la catastrophe mentionnées dans le texte intégral. En citant toutefois Jeannette Ducroz, veuve de Jeannet Monat alias Mocand, M. Gonthier a omis de dire qu'elle habitait le Pelly.

L'ordre du jour portant lecture du rapport du jury de poésie pour le concours de 1899, le **Président** donne la parole à **M. Désormaux**, rapporteur.

Les conclusions de la commission sont adoptées et les récompenses décernées dans l'ordre suivant.

1er prix ex-æquo, 175 francs chacun : N° 16, *Intimes Gloses*, MM. le Dr Antoine Sabatier, de Lyon. — N° 21, *Poèmes d'Amour*, Fernand Richard, de Fours (Nièvre).

2e Prix, 100 francs : N° 20, *Le Dimanche : Harmonie*, Mme Antonia Bossu, de Saint-Rambert-l'île Barbe.

3e Prix ex-æquo, 50 francs chacun : N° 28, *Poèmes Divins*, Ely Névil, de Laigle. — N° 13, *Cecidit Corona*, V. de Forçay, de Lorient. — N° 26, *L'Anneau d'Airain*, Emile Langlade, de Sannois (Seine-et-Oise).

1re Mention honorable : N° 8, *Ombres Vaines*, J. Converset, de Belfort.

2e MENTION HONORABLE : N° 9, *Terre Promise*, Joseph BOURGEAUX, de Douvaine.

3e MENTION HONORABLE : N° 2, *La Fille de Gallus*, Camille BRUNO, de Paris.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire, Marc LE ROUX.

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE POÉSIE

MESSIEURS,

Comme il est d'usage tous les trois ans, la Société Florimontane avait ouvert un seul concours pour l'année 1899. La somme disponible, tout entière réservée aux poètes, était, vous le savez, de 600 francs. Aussi avons-nous vu s'accroître le nombre des concurrents, et, ce qui vaut mieux, s'élever de beaucoup la valeur moyenne du concours. Vingt-neuf manuscrits nous ont été remis. Il en est qui contiennent un grand nombre de petites pièces ; d'autres sont des poèmes fort étendus, en plusieurs chants ; plusieurs sont très remarquables [1]. La tâche du Jury, toujours bien délicate, a donc été cette année particulièrement lourde et difficile.

Les œuvres soumises à notre examen ont été réparties en trois catégories. La première comprend les poésies qu'une seule lecture permet de classer, celles que le Jury a éliminées à l'unanimité, soit à cause de la faiblesse de la pensée, soit pour la banalité de la forme, les négligences du style ou de la versification.

A ce premier groupe appartiennent les pièces inscrites sous chacun des numéros suivants : N° 3 : *La grande Tombe.* — N° 10 : *A la Recherche de la Vérité.* — N° 11 : *A Découvert ; A Laura ; La Chanson de la Cigale.* — N° 14 : *La Mort d'un Soldat.* — N° 18 : *La Voix de la Création ; Les Monts.* — N° 19 : *Somnium ; Novembre.* — N° 25 : *A Carmen Sylva.* — N° 29 : *Printemps ; Aurore de Printemps.*

Nous indiquons ces compositions à titre d'information ou de statistique, sans nous attarder à relever les imperfections de toute nature qui abondent dans la plupart. Trop souvent les moindres de ces défauts « sont ou le *solécisme* ou la cacophonie ».

1. En tout 103 pièces appartenant aux genres les plus divers.

L'auteur du nº 1 : *La Chanson,* est en outre exclu du concours. Il nous a envoyé deux copies identiques d'un même sujet, comprenant seulement 32 vers.

*
* *

Dans la seconde catégorie nous avons classé un certain nombre de pièces où le jury a pu distinguer avec plaisir quelques « lueurs » poétiques, quelques « éclairs » trop fugitifs, s'il est permis de recourir à des images dont on use si souvent dans ces exercices de versification.

Telles sont d'abord les poésies inscrites sous les numéros 7, 12, 17, 22, 23.

Parmi les *Rimes tristes* (nº 7), une petite bluette, assez agréable, *Restez Enfant,* tranche sur la vulgarité des autres pièces. Il en est de même pour *Mon Cours* et pour *Le Chien* (nº 12) : notes émues, suivies de refrains monotones, déjà mille fois entendus.

L'auteur du nº 17, *A l'Hôpital,* éprouve le besoin de critiquer indirectement les hospices laïques. De l'avis unanime du Jury, le poète a été bien mal inspiré. *L'Orage* est plus intéressant. On y trouve des descriptions qui ont été remarquées. Ainsi le « lourd apaisement » qui précède parfois l'éclat de la tempête est bien rendu. Mais *La Mort du Lys* est faible, *Le Drapeau* plus faible encore.

« C'est en forgeant qu'on devient forgeron » : telle est l'épigraphe du nº 22 (*Feuilles glanées*). Voilà un futur poète qui a au moins d'excellentes intentions. Le Jury l'en félicite. Que ne peut-il aussi le féliciter pour son talent actuel ! Mais quels sujets émouvants ! Sachez que l'heureux Monsieur Un-Tel est un vieil avocat ; même on doit célébrer bientôt le 50e anniversaire de sa prestation de serment. Comment ne pas complimenter *Le Vieux Chêne* ? Le Jury n'y voit aucun inconvénient. Il se demande pourtant ce que cet impromptu peut avoir de commun avec la poésie. Néanmoins nous serions navrés de troubler la satisfaction de deux honnêtes gens, qui ont peut-être trouvé le plus vif plaisir à écrire ou à lire une fantaisie aussi innocente. *Les Heures, Le Départ de la Comédienne, Femme de France,* ont quelques vers heureux, mais la forme est d'une banalité rare.

Banalité aussi, et même platitude, dans *Veillée russe* (nº 23). C'est un hymne en l'honneur « du gracieux profil de notre président Félix Faure » ! Cette pièce ne sert évidemment qu'à

faire ressortir les qualités de la *Légende dauphinoise*. La férocité du « castellan de La Frette », le sanguinaire baron des Adrets, est fidèlement dépeinte. Une strophe a même paru fort bien tournée. Bonne promesse, sans doute, pour l'avenir.

*
* *

Il y a mieux que des promesses dans le *Départ des Guerriers* (nº 6). Aussi regardons-nous ce poème comme supérieur à ceux qui précédent. On ne l'a pas proposé pour une mention ; cependant les vers bien frappés y sont moins rares, la forme est moins négligée, la pensée a plus de vigueur et d'originalité.

Il en est de même des œuvres si diverses comprises sous les numéros 4, 5, 15, 24 et 27. Elles auraient eu sans doute plus de succès, si le concours de cette année n'eût pas été supérieur aux précédents concours.

Voici d'abord nombre de petites pièces (nº 4), où les descriptions tiennent beaucoup trop de place, où les réminiscences sont fréquentes. *L'Affligée* rappelle une chanson populaire : *La Bergère et le Seigneur*.

J'aime mieux ma mie, o gué,

dirait-on volontiers, refrain qu'on répèterait à propos de la *Chanson de Tircis*. *Midi* est d'une facture plus soignée Cette description ne doit rien au célèbre « Midi, roi des étés », de Leconte de Lisle, mais elle doit beaucoup sans doute à la petite pièce de Sully Prudhomme intitulée *Midi au Village*. On a signalé plusieurs développements heureux dans *La Tyrolienne, Sérénade, L'Averse*, et surtout dans le poème qui a pour titre *La Tête d'Orphée*. C'est l'œuvre d'un poète sincère, souvent délicat, mais trop inégal.

La Mort de l'Aigle (nº 5) est d'une invention heureuse. Le titre fait songer à l'un des beaux épisodes d'*Eloa* : simple coïncidence. L'impression produite rappelle d'assez loin celle qu'on éprouve à la lecture du *Déluge*, d'Alfred de Vigny. Le Jury a trouvé bizarre la façon dont l'aigle se donne la mort.

Du même auteur : une élégie *L'Ange envolé* et quelques sonnets sans grand intérêt. Il voudrait, nous dit-il, n'avoir fait qu'un seul vers, mais ce vers pourrait suffire à sa gloire :

Vertu toi seule es belle et digne d'être aimée.

Ambition modeste. Les membres du Jury n'ont pas osé toutefois devancer le jugement de la postérité.

La ballade est-elle vraiment « une chose fade » ? Celle qui

nous raconte une vieille légende de la vallée de Sallanches, *Ballade des Monts-Maudits*, (n° 15) a des couplets descriptifs intéressants. Plus agréable, avec des vers gracieux, est la ballade des *Fleurs des Alpes*.

Le pantoum est un genre de poésie bien artificiel, ordinairement très froid. Celui qui figure sous la même épigraphe ne fait pas exception à la règle. *Angoisses d'Amour*, est d'une facture correcte, mais peu naturelle. On lit en revanche avec plaisir deux sonnets délicats du même poète, surtout celui qui a pour titre *Etoiles éteintes*.

De tous les concurrents, l'auteur de *Fleurs de mes Rêves* (n° 24) est le plus inégal. Que de scories pour quelques perles! Il est de ceux qui jamais sans l'épuiser n'abandonnent un sujet. Il écrit des pièces au-dessous du médiocre (*Au Commandant Marchand*) ; d'autres sont futiles (*Ce que j'aime*), ou d'une grande banalité (*A Marie*). Peut-être est-il trop fécond pour être châtié. Çà et là, quelques notes émues, bien personnelles. *Amour et Souvenir* est l'effusion lyrique d'une âme endolorie; c'est un dernier regret donné aux heures fugitives vécues jadis auprès du poète aimé. *A la Fiancée de Benjamin Reynier* traduit un sentiment fort louable, mais la forme est peu soignée. *La Neige* est un chef-d'œuvre, à côté de pièces médiocres. Il y a des vers qui sont de vraies trouvailles :

. . . . . .
O neige, ô neige, sois clémente
Le soir au triste voyageur ;
Suspends un moment ta tourmente
Et que, sous ta molle blancheur,
Nul mortel ne trouve une tombe,
Nul pauvre ne soit désolé,
Et quand ton léger duvet tombe,
Ne sois que l'édredon du blé !

Ajoutons que ce poète a le sens du rythme, et que ses vers sont le plus souvent très harmonieux.

Les poésies comprises sous le n° 27 (*Vierges ; Les Parjures*) sont bien rimées, bien rythmées; mais aucune invention. Ce sont trop souvent des lieux communs, d'une rhétorique ampoulée; il y a des expressions bizarres ou emphatiques, des chevilles exigées (?) par le mètre, des vers inutiles suggérés par la rime. Le poète se plaît à comparer le bonheur des « filles agrestes » à la candide impudeur de nos demi-vierges qui, pourtant, « n'ont pas vu s'accoupler les brillants phalènes » ! Que ne rêvons-nous aux beautés d'autrefois ! Pour les retrou-

ver, allons à la campagne. Là, nous pourrons saluer « la femme en sa virginité » ; là, point de roman qui tue, etc., etc. Enthousiasme un peu juvénile, sans doute.

*
* *

Nous arrivons maintenant à des œuvres plus importantes. *La Fille de Gallus* (n° 2), trait de mœurs du XVI^e^ siècle, a des qualités dramatiques; les bons vers n'y sont pas rares, la versification est correcte, les rimes riches; l'invention est loin d'être banale ; les sentiment des personnages sont naturels et l'intrigue bien conduite. Le Jury a été d'avis de décerner à cette pièce une mention, en regrettant que des longueurs, des discours inutiles, des négligences assez nombreuses de style n'aient pas permis de la proposer pour un prix.

*
* *

L'auteur du n° 9 est bien moins prolixe, mais il a parfois peu de souci de l'harmonie, et son style est quelque peu rude et heurté. Les sonnets qu'il nous envoie sont intéressants, malgré des traces d'affectation. Le petit poème intitulé *Terre Promise* se fait remarquer par des pensées originales, d'un symbolisme heureux et qui n'a rien d'obscur. Il y a même des vers excellents :

> Dans l'espace et dans l'âme il est de tels abîmes
> Que l'œil y plongerait pendant l'éternité.

*
* *

C'est un fort habile versificateur que l'auteur d'*Ombres vaines* (n° 8), mais son œuvre d'une forme très soignée (avec un peu de recherche et de préciosité), est froide et monotone. Nulle émotion dans ces vers d'amour. On exceptera seulement une pièce : *Reine d'Epiphanie*. Ailleurs ce sont des variations peu originales sur le thème connu : vœux et aveux; âme et flamme, etc.

*
* *

Restent les œuvres qui ont mérité, à des titres divers, d'être couronnées. Trois d'entre elles ont paru au Jury de même valeur : n^os^ 26, 13, 28. Elles ont été classées *ex-æquo*.

L'*Anneau d'Airain* (n° 26) est un poème de longue haleine, d'inspiration trop souvent inégale. On a loué l'originalité du sujet, la facilité et la fécondité de l'auteur, ainsi que la puissance de son imagination.

Il y a des descriptions agréables, bien qu'un peu trop lon-

gues. Avec cela des incorrections, des vers faux, des épithètes faibles, des digressions que la rime seule permet de distinguer de la prose.

Ce poème, où l'anneau d'airain, malgré le titre, n'a qu'un rôle assez insignifiant, est un drame d'amour préhistorique qui se termine par l'embrasement d'un village lacustre. On y trouve comme un écho affaibli d'Eyrimah et de Vamireh, deux des romans qui ont le plus fait peut-être pour la réputation de J.-H. Rosny. Un archéologue pourrait sans doute relever un certain nombre de confusions ou d'anachronismes. Ces erreurs n'ont pas échappé, sinon à votre rapporteur, qui avoue son incompétence lorsqu'il s'agit des lacustres, du moins à tels des membres de votre commission qui, aux qualités de l'esprit critique, savent allier la connaissance de la préhistoire. « L'archéologie, a-t-on dit, nuit trop souvent à la poésie ». On a aussi relevé bien des sentiments d'un réel modernisme, sentiments qu'on pouvait croire inconnus aux acteurs de ces drames lointains.

L'humanité aurait-elle beaucoup moins évolué qu'on ne le prétend ?

Nous citerons l'une des meilleures descriptions : elle se trouve presque au début du premier chant.

. . . . . .

Un ciel indifférent couvre d'or la campagne.
En vain le rauque appel d'un cor dans la montagne
Fait rouler des échos dans le ravin profond ;
De la rive du lac, aucun bruit ne répond.
Sur les bords désertés, seules les libellules
Volent en frémissant, parmi les capitules
Elancés des grands joncs que balance le vent.
A part l'insecte bleu, rien n'apparait vivant,
La mort a passé là, la mort sombre et farouche ;
Comme l'aigle puissant vient broyer ce qu'il touche
En s'effondrant du ciel sur le butin guetté,
Des hordes ont bondi sur la pauvre cité,
Innombrable troupeau de massacre et de haine ;
L'avalanche cruelle a débordé la plaine,
Et comme une tornade, échappée à l'Enfer,
A couru du Semnoz aux flancs du Taillefer,
Et grossi les torrents écumeux des vallées
De vingt ruisseaux du sang des tribus immolées.

Cependant, le soleil ourlant les horizons,
L'ombre qui se blottit à la base des monts
Contraste avec les feux dont s'enflamment leurs faîtes.
La nuit monte ; et la paix qui fait suite aux défaites

Devient triste, encor plus, du silence des soirs.
Des cloches de troupeaux, tintent sur les flancs noirs
Des montagnes où sont leurs pâtures fleuries,
Et leurs carillons clairs sur les hautes prairies
Laissent perler un chant mélancolique et doux,
Doux comme le soupir de l'eau dans les cailloux,
Doux comme le regret d'une chose ointaine,
Qui s'enfuit pour jamais sur la route incertaine,
Et serre en son étau notre cœur angoissé ;
Sanglots dans la nuit morte ou larmes du passé.

Alors, tout doucement, sur la rive plus sombre,
Les roseaux s'étaient mis à remuer dans l'ombre ;
Et, telle qu'une lente et blanche vision,
Une femme sortit avec précaution,
Comme un fauve traqué, du dédale des herbes.
Un sayon couvrait mal ses épaules superbes ;
Et cet être vêtu de sa peau de chamois
Avait l'air inquiet d'une bête aux abois,
Qui guette si la meute est encor sur ses traces.
Elle sondait la nuit de ses regards tenaces,
Et l'oreille tendue, avançait pas à pas,
Etouffant sa démarche, et respirant tout bas.
Ainsi comme elle allait tout le long du rivage,
La lune se leva de la terre sauvage,
Derrière les monts noirs, claire et froide au ciel nu.
La femme s'enfonça dans le sentier chenu,
Sous les sapins obscurs et dans l'ombre des chênes.
Une feuille tombée, ou des vols de phalènes
La faisaient tressaillir ; elle s'arrêtait court,
Ecoutant des frissons dans le silence sourd.
Tout à coup, et non loin, une parole humaine
Jeta son âpre voix dans la nuit souveraine.
La barbare aux seins nus sentit frémir sa chair
D'épouvante : à vingt pas, sur le rivage clair,
Dans la zone baignée et toute lumineuse
De lune, des guerriers sur la grève rocheuse
Conduisaient leurs chevaux, en bride, à l'abreuvoir.
La tête [1] hors des taillis, elle crut entrevoir
L'ennemi déjà vu ! sous leurs barbes sauvages ;
L'ennemi ! ce qu'on hait ; les fauteurs de ravages,
Qui s'en vont, en glanant aux révoltes des cœurs
Le pollen corrosif qui ronge les vainqueurs.
Si ses regards, alors, avaient été des flèches,
Elle les eut couchés dans les broussailles rèches,
Mais les hommes là-bas étaient par trop nombreux
Et la femme se dit : « Que pourrai-je contre eux ? »
Elle s'accroupit donc, patiente et tenace,
Refoula dans son cœur sa haine trop vivace,

1. Régulièrement, la finale de *tête* ne devrait pas être élidée devant une *h* aspirée.

Inutile à présent, et murmura : « Plus tard. »
Il ne faut point semer sa vengeance au hasard,
Le grain perdu qu'on jette à la mauvaise terre,
Sans profit sur le sol se pourrit et s'altère,
Et qui veut, l'an prochain, recueillir sa moisson,
Doit emblaver son champ à la bonne saison.
Elle surveilla donc, de la pénombre brune,
Les chevaux qui buvaient, à longs traits, sous la lune,
Anxieuse ; mais quand ils furent repartis
Vers les camps soupçonneux dans les ravins blottis,
Conduits au claquement des joncs et des lanières,
Par des chemins rugueux et tout creusés d'ornières,
Elle sortit enfin de l'abri des fourrés,
Interrogea la nuit de ses yeux effarés,
Ecoutant un moment, dans les passes obscures,
La marche des chevaux, heurtant les roches dures,
Dont, petit à petit, diminuait le bruit.
Du haut du ciel pourtant, le grand disque qui luit,
N'éclaire plus son cœur tout enveloppé d'ombre ;
Le gai scintillement des étoiles sans nombre
Qui lui parlaient d'amour, hier, lointain passé,
Ne jettent plus d'espoir à son regard lassé.
Les poings serrés, le pli de son front qui se creuse
L'éclair de ses grands yeux, sa face ténébreuse,
Cette volonté sombre en proie au noir destin,
Qui bannit de son cœur le rire du matin,
Donnent à cette femme une empreinte tragique :
Le geste résolu, la démarche énergique,
Elle franchit d'un bond la zone de clarté,
Passe le pont tremblant qui mène à la cité,
Et pénètre, tout droit, dans une case ouverte,
Qui baille l'abandon sur la ville déserte.
Alors, en tâtonnant, dans le réduit obscur,
Elle trouve un silex, et d'un coup sec et sûr
Fait enflammer l'étoupe à la lampe d'argile
Pleine d'un suif fondu qui fait office d'huile.
Or, la lampe fumeuse aux reflets tremblotants
Eclaire des amas de débris attristants.
C'est ici le champ clos d'une lutte acharnée ;
De traces de sang noir la salle est sillonnée,
Et tout l'intérieur bouleversé d'effroi :
Des vases bossués de coups, en désarroi,
Ont roulé dans les coins. Les nattes lacérées ;
Les grabats de fougère épars ; enchevêtrées,
Mille choses sans noms ; les filets en lambeaux ;
Des restes de repas, des fragments d'escabeaux
Prouvent par leur chaos ce que fut cette lutte
Sans merci ; mais la femme, au pourtour de la hutte
Promène la lueur de son triste fanal.
Plus elle avance, et plus son cœur lui fait de mal ;

Elle s'arrête, et met sa main sur sa poitrine,
Comme pour soutenir toute une âme en ruine
Qui, pierre à pierre, irait vers le gouffre profond
Où la douleur n'est plus, tant énorme est le fond.
. . . . . .

*
* *

En Mer (n° 13) que l'auteur nous donne comme un simple fragment, décrit le naufrage fameux d'Agrippine, sujet si souvent traité. Ces vers semblent bien ternes, à côté de la prose de Tacite. Aussi le Jury aurait-il volontiers passé outre, si à cette œuvre n'était jointe une pièce plus courte et bien meilleure: *Cecidit Corona*. Le début est d'un vrai poète; les vers sont harmonieux, délicats, et méritent comme tels de recevoir l'hospitalité dans la *Revue*. On verra que la fin est fort inférieure. Un ange aussi candide peut-il succomber ainsi, au premier regard d'un homme « surgissant dans la nuit »? Si *L'Anneau d'Airain* est l'œuvre d'un archéologue qui n'est pas toujours poète, *Cecidit Corona* est d'un poète qui n'est point psychologue.

Cecidit Corona...

A M^lle^ C..

Vous montiez lentement une sente d'azur;
La brise murmurait, jonchant en avalanche
Les pétales des fleurs, et, sur le grand ciel pur,
Se détachaient les plis de votre robe blanche.

Vous alliez comme en songe et vos grands yeux rêveurs
Semblaient chercher au loin le regard des étoiles;
Vos lèvres chuchotaient des mots pleins de saveurs,
Comme un hymne à la Nuit, dont émergeaient les voiles.

Un parfum vous suivait, tel un encens très doux
Qui monte vers les cieux de quelque sanctuaire;
Et les grands lys sans tache effleurant vos genoux
Courbaient leurs fronts neigeux aussi blancs qu'un suaire.

Dans l'espace infini, dans le calme troublant,
Vous sembliez ouïr des musiques étranges.
Parfois l'air se zébrait d'un rapide éclair blanc,
Comme s'il palpitait sous les ailes des anges.

Votre front était ceint d'un virginal bandeau
De lys à peine éclos et de roses très pâles;
Et quelque chérubin, comme un royal cadeau,
Y posait une étoile ainsi que des opales.

Et votre ange fidèle, en ce très pur chemin,
Très amoureusement vous frôlait de son aile;

Vous alliez côte à côte en vous donnant la main
Et montiez, fascinés par la voûte éternelle.

Car vous n'aviez pas vu jusque-là sous les fleurs
Le Mal aux yeux pervers caché parmi les roses ;
Car, regardant les cieux, vous ignoriez les pleurs,
Les rougeurs, les remords et les chagrins moroses.

Un homme, tout à coup, surgissant dans la nuit,
Osa lever vers vous son audace suprême :
Et, tandis que votre ange épouvanté s'enfuit,
Le malfaiteur vous dit tout bas ce mot : Je t'aime !

Et votre œil, vierge encor de tout reflet impur,
S'est abaissé très doux vers ceux du sacrilège...
Et tout a disparu : la sente dans l'azur,
Les bruits d'ailes, le ciel et jusqu'aux lys de neige.

Et le blanc chérubin qui tressa plein d'amour
Avec des fleurs des cieux l'intangible couronne,
En pleurant l'emporta, sans espoir de retour,
Et l'accrocha, flétrie, au pied du divin Trône !...

*
* *

Voici des *Poèmes divins* (n° 28). Nous en avons déjà pu lire en 1898, et aussi en 1897. Seraient-ils du même auteur? En tout cas, c'est un peu la même note. Le poète est fécond ; son vers coule aisé, facile. Trop de facilité, a-t-on dit : de là nombre d'expressions faibles ou impropres ; des vers prosaïques, d'autres où la rime est réduite à une pure assonance. Mais c'est un poète qui a le don de l'image ; il a des symboles heureux et expressifs. S'il réussit souvent à faire oublier grâce à d'heureux détails la banalité de la pensée, il ne sait pas cependant se renouveler. A-t-il trouvé une comparaison qui lui semble intéressante, originale, il y revient avec plaisir ; il en tire un sonnet, après l'avoir enchassée dans quelque long poème. Ainsi *Baiser d'Ombres* ne fait que répéter un passage, d'ailleurs digne d'éloge, placé au début de la deuxième partie de l'*Etranger*.

Quand un nuage errant dans les champs de l'espace
Rencontre sur sa voie un nuage qui passe
De leur choc imprévu jaillit l'éclair de feu,
Et chacun d'eux poursuit sa solitaire route
Vers un point inconnu de l'insondable voûte
Où les mène le doigt de Dieu.

Souvent aussi, sur terre, une âme croise une âme,
Un instant... la durée à peu près de la flamme
Dont le ciel par les nuits d'orages est rayé ;

Puis, vers un but marqué par une main suprême,
Chacune d'elles suit sa voie, ignorant même
Quel chemin l'autre s'est frayé.

Parfois la vision fugitive fait naître,
Soudaine, inextinguible, une soif de connaître
L'âme qu'un seul instant notre âme a *coudoyée* [1].
Vain désir !... Entre ceux qu'une unique seconde
Met en présence un jour, bien souvent, dès ce monde,
A commencé l'*éternité*.

Ainsi, lorsque entraîné dans la fuite éperdue
D'un rapide fuyant à travers l'étendue,
Le voyageur lointain pose ses yeux lassés
Sur les ondes d'argent baignant la rive sombre
D'un grand lac entrevu dans la vague pénombre
Des crépuscules trépassés,

Il emporte avec lui cette image furtive,
Jointe à l'obsession — souvent d'autant plus vive
Qu'il la sait sans espoir — de revenir encor
Se pencher longuement sur la coupe profonde
Du grand lac inconnu pour demander à l'onde
Le secret de son flot qui dort.

. . . . . .

Ces divers poèmes sont de mérite bien inégal. Il en est de médiocres (*Si tu doutes*), ou d'assez faibles (*La Ruche*) ; d'autres sont puérils (*L'Ane du Paradis*). *La Criblure* est une pièce agréable qui n'est pas exempte d'affectation et de mièvrerie. *Tout Petit* est plein d'émotion et de délicatesse. Le meilleur poème est peut-être *Le Baiser*, gracieuse composition, où la forme est plus soignée, surtout au début. Il serait même absolument remarquable, si l'auteur avait pu soutenir longtemps son essor ; mais la fin a des longueurs et quelques négligences, comme le Jury a le regret d'en signaler dans presque toutes les œuvres du même poète.

Le Baiser.

Si peu que vous ayez vécu, souffert, aimé,
Si seuls que vous ayez cheminé vers la tombe,
Tous vous avez connu ce rien, ce tout, nommé :
Le baiser... Tel, du nid, un duvet de colombe,
Il monte de notre âme et de nos lèvres tombe...

Comme tombent la nuit les étoiles du ciel ;
Comme de la corolle éclose et fécondée

1. On remarquera cette étrange négligence. La strophe a cinq vers terminés par une rime (?) féminine.

Le pétale exhalant ses arômes de miel ;
Comme, du frais matin, la bruissante ondée ;
Comme les rimes d'or de la strophe scandée ;

Oh ! l'essaim des baisers ingénus et charmants
Frôlant timidement des roses mi-fanées,
Un gant, un ruban noir ou bleu, quelques fragments
De pages par hasard au vent abandonnées...
Printemps d'amours plus doux que des printemps d'années.

Et le baiser, jamais donné, jamais reçu ;
Lancé du bout des doigts et que la brise emporte
— Si vite que souvent il passe inaperçu —
Comme un frêle flocon, comme une feuille morte...
Mais parfois laisse à l'âme une empreinte si forte.

Peut-être savez-vous le charme grave et doux
Que trouvent au baiser les lèvres paternelles,
Lorsqu'un petit enfant grimpant sur vos genoux
Se cache dans vos bras — à l'entourer fidèles —
Comme l'oiseau frileux se blottit sous des ailes.

Et le premier baiser, si longtemps contenu,
Dont l'ardeur fait pâlir la blanche fiancée,
Qui se sent envahir par un trouble inconnu,
Et qui clôt chastement sa paupière baissée.
Telle une fleur par un rayon trop vif blessée.

De ce baiser mystique, entre tous le plus pur,
Cherchant sur une croix par les larmes ternie
Cette place qu'un souffle, envolé dans l'azur,
Effleura longuement aux heures d'agonie...
Peut-être savez-vous la douceur infinie ?

Du dernier, du cruel, de l'horrible baiser
Qu'à genoux, dans la terre, au bord du fossé même,
Sur une bière close on vient... trop tard... poser
Et qui fait pour longtemps la lèvre froide et blême...
Peut-être gardez-vous l'amertume suprême ?

Si vous croyez avoir cependant du baiser
Effeuillé toute fleur, fait vibrer toute gamme,
Vidé tout hanap d'or jusques à l'épuiser,
Vous vous trompez... A moins que vous ne soyez femme
Et mère, il vous manqua sa plus exquise flamme.

II.

Lorsqu'Eve, défaillant d'angoisse et d'épouvante,
Sent un mal inconnu lui labourer le sein
Et que seule, à genoux, sur le roc, elle enfante
L'être, avant d'être né, déjà maudit : Caïn,

Son œil qu'assombrissait le désespoir farouche
Est d'orgueil et d'amour soudain illuminé
Quand, pantelante encore, elle pose sa bouche,
Par les sanglots meurtris, au front du nouveau-né.

Entre ses bras roidis par le spasme suprême,
Soulevant ce premier, ce grand chef-d'œuvre humain :
L'enfant!... elle sourit, oubliant l'anathème
Qui, la frappant hier, la poursuivra demain.

Si rejetant l'ardent et lourd linceul des sables
Sous lequel elle dort au fond du sombre Iran,
Eve, un jour, revêtait ses formes périssables
Et qu'à travers le monde elle s'en vint, errant,

Et que vous demandiez, mortels aux amours mièvres,
A celle qui connut les douceurs de l'Eden,
Quel fut le plus exquis des baisers que ses lèvres
Ont donnés ou reçus durant son long hymen,

Elle vous répondrait : « La caresse première
Qu'en tremblant je posai sur le front de mon fils,
A l'instant où ses yeux s'ouvraient à la lumière,
M'a fait tout oublier... même le paradis ! »

III.

Des siècles ont passé... Sous le ciel de Judée,
Dans le mélancolique adieu du jour mourant,
Sur la route poudreuse et de cyprès bordée,
Le Christ, aux alentours de Sion, est errant.

Il n'est pas seul... les siens l'ont suivi... l'heure est proche.
Lui, voulant adoucir les infinis regrets,
Répète doucement à quiconque l'approche :
« Un peu de temps encore et vous me reverrez... »

Et pour faire comprendre à ces âmes charnelles
Les purs enchantements non encor éprouvés,
Qu'ils boiront à longs traits aux coupes éternelles,
Après avoir été d'amertume abreuvés,

Il cherche à quelle joie, à quelle extase humaine
Comparer ce bonheur mystique et surhumain
Que ne peut concevoir l'humble foule qu'il mène,
A l'ombre des cyprès, le long du blanc chemin.

Et voici qu'il leur dit : « Quand une femme enfante,
Elle est dans la douleur, car son heure a sonné,
Mais tout est oublié : pleurs, tourments, épouvante,
Dès qu'elle voit le fils qu'au monde elle a donné. »

O mots bénis, tombés de la bouche du Verbe !
Glorification de la maternité !

Fleur qu'entre toutes fleurs Dieu choisit dans la gerbe
Des bonheurs fugitifs de notre humanité,

Pour faire pressentir des extases divines
L'enivrement sacré, puissant, mystérieux,
Que seules, ici-bas, les lèvres féminines,
L'espace d'un baiser, dérobèrent aux cieux.

L'espace d'un baiser... d'un seul. D'autres caresses
Des lèvres de la mère à l'enfant s'en iront...
Nulle n'évoquera les sublimes ivresses
De ce premier baiser qu'elle mit sur son front.

Sur ce front tiède, encor lourd de sommeil et d'ombre,
Sur ces yeux qui, de l'âme, attendent le frisson,
Et sur ce cœur qui dans la nuit paisible et sombre,
Si longtemps, près du sien, battit à l'unisson ;

Sur ces pieds, sur ces mains, sur ces ongles de fées,
Polis et ciselés, tels de frêles bijoux
Qu'un artiste a groupés en de mignons trophées
Dont Cellini, lui-même, aurait été jaloux.

Baiser bientôt suivi par une paix profonde,
Par un calme sommeil que l'on peut comparer
Au long repos qu'après l'enfantement du monde,
Le soir du dernier jour, Dieu voulut consacrer.

Oui, c'est là qu'il te faut chercher, ô féminisme,
Ta suprême grandeur. Car la maternité
Met sur ton front, déjà nimbé d'idéalisme,
Le rayon créateur de la divinité.

*
* *

On trouve dans la composition intitulée *Le Dimanche* (n° 20) des pensées profondes, généreuses, des sentiments humanitaires qui partent du cœur et vont au cœur. Le style est nerveux, vigoureux, parfois un peu tendu. La forme est presque parfaite dans *Harmonie*, « triptyque de sonnets », qui a valu à l'auteur l'honneur d'un second prix.

L'Harmonie.

TRIPTYQUE DE SONNETS.

Harmonie ! Reine du Monde.

I.

Ainsi qu'au premier jour la Lumière bénie
D'un seul mot du Très Haut a jailli dans les cieux,
Du Geste qui peupla les Ethers spacieux,
Tu naquis souveraine, adorable Harmonie !

Et la Création, innombrable, infinie,
Suit, dans l'Orbe divin, ton vol mélodieux,
Qui transmet au grand vol des soleils radieux
Le rythme de splendeur menant leur symphonie.

Et tu règles le Chœur ardent, universel,
Où toute voix reprend le cantique immortel
Epars dans les échos du Ciel et de la Terre.

Harmonie ! ô reflet de la Divinité,
Ame de l'Univers, esprit de la matière,
C'est toi l'Ordre, l'Amour, et c'est toi la Beauté !

II.

Tels les fils précieux, brodant de fins ouvrages,
Mêlent l'or et la soie au réseau des contours,
Les Printemps, les Hivers, et les Nuits et les Jours,
Tissent, sous tes doigts purs, la guirlande des âges.

Tu donnes aux matins la grâce des ramages,
Aux midis leur éclat, à l'ombre son velours,
Ses chansons à la brise, aux vents leurs sanglots sourds,
L'azur aux calmes soirs, et l'éclair aux orages.

Le principe d'Amour qui ruisselle en ton sein
S'épand, fleuve de feu de l'Océan divin,
Des choses qu'il émeut à l'Être qu'il embrase ;

Fait battre, au large accord des mêmes battements,
D'une même allégresse et dans la même extase,
Les artères du Monde et le cœur des amants.

III.

Créateurs après Dieu, l'artiste, le poète,
Qui, du saint idéal gardant la piété,
Marchent, le front nimbé pour l'Immortalité,
Dans le rêve trop grand de leur âme inquiète ;

Et, sous le frein d'angoisse où ce Rêve les jette,
Secoués du frisson qui produit la beauté,
S'efforcent de créer, avec simplicité,
L'Œuvre forte et limpide où le Ciel se reflète ;

Soit qu'ils sculptent la Forme ou fixent les couleurs,
Que, de pensers divins, ils essaiment les fleurs,
Quelle puissance en eux alluma le génie ?

C'est toi, rythme sacré du beau Geste de Dieu,
Essor de toute Vie, et flamme de tout feu,
Splendeur, Force éternelle, adorable Harmonie !

Ces vers suffiraient à « illustrer » le présent concours. Reste

pourtant le premier prix. Votre commission a été d'avis de le partager entre les auteurs des pièces inscrites sous les nos 21 et 16.

*
* *

Les Poèmes d'Amour (n° 21) comprennent un beau sonnet : *Des Femmes ont passé,* que nous imprimons plus loin, un épithalame : *Rêve d'Amour*, moins banal que ne le sont d'ordinaire ces compositions de circonstance. Pensées, images, rythme sont également remarquables dans deux courtes pièces intitulées *Lueurs d'Etoiles* et *Mystère d'Ame.*

Lueurs d'Etoiles surtout est l'œuvre d'un vrai poète, qui parfois manque un peu d'originalité (cette pièce dédiée à A. Samain rappelle assez la manière de l'auteur du *Jardin de l'Infante*), mais d'un poète qui sait intéresser, on l'a fort justement remarqué, même en reprenant des airs connus. On peut lui reprocher certaine recherche de l'allitération et de l'homophonie :

> Glissent sur le velours des flots *bleus onduleux*.....
> Et là-bas au lointain l'*onde sombre* dans l'*ombre*.....

Il est vrai que l'auteur a su tirer de ce procédé fort en honneur chez certains versificateurs contemporains des effets d'harmonie remarquables :

> Le fleuve calme, aux eaux *berceuses* et *dormeuses*
> En son cours *lent* et *las coule lan*guissamment.....

Pour ma part, j'ai trouvé très poétique la fin de *Lueurs d'Etoiles* :

> O mon amie, entends les baisers de nos cœurs,
> Qui se mêlent dans l'ombre aux baisers des étoiles.

Comme le sonnet, la pièce entière mérite d'être imprimée ici.

Des Femmes ont passé...

Par les sentiers voilés du grand parc solitaire
Où le ciel alangui s'attriste en s'endormant,
Invisibles sous leurs voiles noirs de mystère,
Des femmes près de moi s'en viennent, lentement...

Sans entendre l'appel, douloureuse prière,
Qui jaillit de mon âme, en son isolement,
Sans détourner les yeux, comme un rêve éphémère,
Des femmes ont passé près de moi, lentement.

... Sous la brise du soir qui balance les branches
Des fleurs d'acacias tombent en neiges blanches
Dont les flocons soyeux ont effleuré leur front ;

Et tandis que les pas meurent dans le bois sombre,
Les arômes des fleurs d'amour montent dans l'ombre ;
... Je songe que ce sont des âmes qui s'en vont...

Lueurs d'Etoiles.

A Albert Samain

Tout est triste ce soir. Ecoute, ô mon amie !
... L'âme de la nuit va s'envelopper de noir ;
N'entends-tu pas au loin une âme qui supplie ?
... Tout est triste ; tout semble un peu souffrir ce soir...

... Le fleuve, calme aux eaux berceuses et dormeuses,
En son cours lent et las, coule languissamment,
Et, s'inclinant vers lui, les branches des yeuses,
Le troublent en passant de leur effleurement.

... Et là-bas, au lointain, l'onde sombre dans l'ombre,
Et tout s'est effacé : frémissements et pleurs ;
... Du vague... et puis plus rien que l'immensité sombre ;
L'âme de la nuit pleure en plaintives douleurs.

... Mais le ciel de saphir entrouvre ses paupières ;
Vois : les étoiles sont pures comme tes yeux,
Et les rayons d'argent, en gouttes de lumières,
Glissent sur le velours des flots bleus onduleux.

Les reflets étoilés se bercent sur les vagues,
Et suivant dans l'azur son cours silencieux,
L'onde qui se perdait dans les abîmes vagues
Rayonne, illuminé du mystère des cieux.

. . . . . .

... Ce fleuve d'inconnu, vois tu, c'est notre vie
Qui jadis reflétait, en son cours lent et las,
Les fleurs pâles d'angoisse ou de mélancolie
Que les doigts blancs du rêve effeuillaient sous nos pas.

Et nos jours se traînaient, voilés de solitude,
Vers les oublis obscurs et les silences noirs ;
Sur nos cœurs assombris pleurant de lassitude
S'épandait lentement la tristesse des soirs.

Mais dans la nuit d'exil l'étoile de tendresse,
Faisant jaillir en nous ses magiques lueurs,
Nous a conduits ensemble au paradis d'ivresse
Où les fleurs de notre âme ont uni leurs senteurs.

. . . . . .

... Oh ! viens ! n'écoute plus la plainte des souffrances !
Laisse couler vers moi le flot de tes cheveux !
Que ton âme s'endorme en douces défaillances
Dans mon âme où frémit le souffle des aveux !

Tu m'aimes!... Aimons-nous ! Sous leurs célestes voiles
Nos deux âmes se sont parlé comme deux sœurs ;
O mon amie, entends les baisers de nos cœurs
Qui se mêlent dans l'ombre aux baisers des étoiles...

*
* *

Nous pouvons louer, dans *Intimes Gloses*, des pensées plus originales, souvent profondes ; il en est qu'on trouvera très contestables ou obscures ; mais l'œuvre révèle une puissante personnalité. La forme est moins parfaite que chez l'auteur de *Lueurs d'Etoiles*. Çà et là des termes impropres, des négligences peut-être voulues, des hémistiches faibles, des métaphores bien risquées et des vers inutiles. On remarquera aussi quelque bizarrerie dans le choix des rimes et des épithètes : *chevauche* rime avec *chauve*, par exemple. Pure assonance. Il est vrai que, par réaction contre l'école parnassienne et les théories de Banville, plusieurs poètes contemporains ont l'ambition de démontrer, à l'aide de certaines œuvres, que l'assonance suffit amplement à contenter l'oreille des plus délicats. Mais ces délicats ne sont autres que ces poètes mêmes, comme ces chefs-d'œuvre sont leurs œuvres, et le Jury n'est pas encore du même avis.

Nous donnons ici le poème entier. Sans doute, toutes les parties sont loin d'avoir une égale valeur ; mais il n'était guère possible de faire quelques extraits de ces *Intimes Gloses* sans en altérer le caractère, et les fragments cités détachés de l'ensemble n'eussent pas laissé de paraître obscurs.

Intimes Gloses.

I.

Ame, triste recluse en la chair coutumière,
Quel ciseau t'érigea dans ta splendeur première,
Alors que tu jaillis au matin de mes jours,
Heureuse de ton rire et de tes blancs atours ?

Ce fut un flamboîment d'aurore sans pareille,
Ardent comme un été qui danse sous la treille
Et pur comme une voile à l'horizon des mers.
D'où venais-tu, candeur vivante aux grands yeux clairs,
Halo de fraîcheur tendre, ô nimbe ! ô transparence !
Lac de fierté paisible et de calme attirance,
Où la fleur de tes mains, comme deux nénuphars,
Semblait porter le baume odorant et les fards ?
D'où venais-tu, si frêle à la fois et si forte,
Epée et lys, flamme et parfum qu'un souffle emporte,

Vierge adorable en qui palpitait mon orgueil,
Et dont le front guerrier illuminait mon seuil ?

Vieux passé que le temps a noué de son givre !
A cette heure que nul de nous ne saurait vivre,
Faite d'extase intime et de songe enfantin,
Ouvrant nos jeunes bras au leurre du destin,
Te souviens-tu des beaux désirs que nous élûmes
Et des aveux et des serments en dix volumes ?

Ah ! depuis lors, voici la foudre et le néant :
Et c'est la nuit, et c'est la mort au poing géant,
Dont le geste brandit la faux, et qui chevauche
A l'effréné galop de son grand coursier chauve.
Ah ! misère ! comment eussé-je pu prévoir
Qu'en les plis de ta robe aux lés tissés d'espoir
Ecloraient quelque jour le deuil et le désastre ?
Les idoles pourtant ont croulé du pilastre,
Et le long des parvis des temples ravagés
Dort le pâle troupeau des rêves égorgés.

Va ! je connais le mal et sais d'où vient la faute :
N'est-ce pas moi qui fis de ta volonté haute
Fléchir sous le ciel bleu le lumineux essor ?
Sur le péché méchant j'ai réglé notre accord,
Et c'est ma triste chair, âme, qui t'a trompée,
Qui fit faner les fleurs et se rouiller l'épée.

II.

Ah ! poussière des jours, des mois et des années ;
Feuilles que le temps chasse à folles randonnées ;
Sable infini croulant d'un filet régulier,
Sans qu'une main jamais tourne le sablier ;
Ces aubes, ces midis et tous ces crépuscules,
Entassés prudemment en feuillets d'opuscules
Par un vieillard étrange, aux bras d'adolescent,
Toujours près de mourir mais toujours renaissant;
Et tout cela qui tombe à flocons méthodiques
Dans l'éternité morne et les temps fatidiques.
Ah ! poussière, poussière, où le lustre se tend
De la jeune minute au siècle qui l'attend.

Donc la vie est un rythme, et la loi se résume
En un glas éternel de marteau sur l'enclume,
En l'éternel assaut du flot précipité
Contre les murs retentissants de la cité ;
Rythme implacable, loi qui ne veut nulle trêve,
O temps, victorieux de la mort et du rêve,
Et qui, nourri du poids des âges révolus,
Serait, quand l'univers même ne serait plus ;
Force immanente, ô char qui roule sans secousse
Sur le souple tapis des ans vêtus de mousse,

Broyant a fleur humaine et nos cœurs puérils
Comme une floraison vaine des vains avrils !

A quoi sert d'en gémir ? l'oiseau comme nous souffre
Et meurt, et tout s'en va plonger au même gouffre,
Du même pas tranquille et sûr que le destin.
Tout bouclier se brise au choc adamantin
Des traits pleuvant sur nous des confins de la vie,
Lancés d'un vol agile et que rien ne dévie,
Par l'arc silencieux d'un invisible archer,
Guetteur impitoyable en quelque antre caché.
A quoi sert d'en gémir, puisqu'une loi pareille
Frappe l'orgueilleux chêne et saccage la treille.
Puisque, malgré nos pleurs et nos bras éperdus,
Vers un pâle bonheur obstinément tendus,
Tout effort aboutit à la raison dernière,
Au suprême néant d'une égale poussière !

III.

Est-ce moi qui raisonne ? Est-ce une âme étrangère ?
Quel être impersonnel en mon âme s'ingère,
En clown infatigable, au secret de mon cœur ?
D'où vient cet inconnu, qui d'un rire moqueur
Semble railler ma vie et comme moi s'agite ?
Un double se promène en moi comme en son gîte,
Prenant sa part égale et des vins et des mets,
Si bien que les miroirs des chambres désormais
Ne me reflètent plus qu'à travers son image.
S'il parle, c'est l'écho de mon propre langage ;
S'il marche, mon allure intime et mon profil,
Jusqu'à mes yeux mis-clos sur un songe subtil
Et mon front qui se penche au vol ému des rimes.
Car mieux que deux larrons, liés des mêmes crimes,
Nous allons bras à bras, d'un pas toujours pareil,
Partageant la douleur, le rêve ou le sommeil,
Suivant même zénith et même syzygie,
Médaille unique à double et semblable effigie.

Mais ô destin cruel ! ainsi vivre deux fois !
Deux fois souffrir au gré des plus injustes lois !
Doute effarant ! angoisse, où ma raison divague
Parmi les fictions que j'adopte ou j'élague !
Suis-je son maître ? Est-il mon valet obstiné ?
Ou fus-je par le sort à son sort enchaîné ?
Peut-être il est mon guide, et non point mon sosie :
Il pense le premier pour moi qui le copie,
Et son geste aussitôt par mon geste est traduit.
Je ne sais quel démon l'un l'autre nous conduit,
Si mon cœur est le mien, le sien ou bien le nôtre.
Peut-être suis-je mort, et suis-je aux bras d'un autre ?

IV.

J'adore la tristesse et méprise la joie.
J'aime qu'un ressort pur en mon âme s'éploie
Et la fasse gémir de suprême fierté
Sous l'aiguillon de vie en sa chair implanté.
Car la douleur est saine à qui veut la comprendre,
A qui sait tressaillir en sa moelle et se tendre
Comme un fil harmonique au doigté du chanteur.

Douleur, ô fleuve amer et partant créateur !
Tu roules en ruisseaux de flamme sur la vie,
Et ton urne s'épanche en sources d'énergie.
Sans doute nous pleurons, dès nos jeunes matins,
Nos désirs effeuillés et nos troubles destins :
Mais ce désastre altier, c'est la bonne charrue
Qui fauche dans l'arène et l'absinthe et la rue ;
Mère des rameaux verts et des lourdes moissons,
C'est la vive rosée aux pentes des sillons,
Auprès de la blessure ardente de tes lèvres.
O douleur ! qu'est la joie avec ses baisers mièvres?
Ses fadeurs et son bel habit d'azur et d'or,
Auprès de ton manteau dont le poison nous mord,
Dont les plis sont raidis de la rougeur immense
De tout le sang coulé de nos cœurs en démence ?
Qu'est la joie ? qu'est la joie aux bêlements d'agneaux,
Auprès du cri jailli des pierres des tombeaux ?
Et qu'est le chant pieux d'une hymne débonnaire,
Auprès de la voix rude et grave du tonnerre ?

Donc chéris la souffrance, et connais mieux le but :
Garde-toi de la coupe, où la joie aurait bu ;
Marche, ouvre à la douleur ton cœur, vivante cible,
Chemine dans la nuit d'une angoisse indicible.
Qu'importe un autre ciel, où luise un bleu midi !
Plus l'œuvre est douloureuse, et plus elle grandit.

V.

Dans le sillon de mort où ma tombe se creuse,
Puisque pour moi la vie est ainsi douloureuse ;
Marqué d'un sceau fatal, du jour où je fus né,
Puisqu'à toujours souffrir mon cœur fut condamné,
Sans doute que j'expie une faute ancienne
Dont mon âme a l'aveu, sans que je m'en souvienne.
Ame perverse, ayant aux siècles d'autrefois
Blessé toutes candeurs et trahi toutes fois.
Pour se régénérer en sa vertu première
Elle doit lentement monter vers la lumière ;
Elle doit pas à pas, sans trêve ni pitié,
Meurtrir sa chair coupable aux pierres du sentier ;
Dans le roulis des temps et des métempsycoses

Affrontant le conflit des effets et des causes,
Vaincre enfin la matière en un dernier duel.

O tragique hypothèse, où plane un dieu cruel !
Car eut-elle péché de parole et d'exemple,
Fut-elle prêtre épris des oboles du temple,
Serviteur infidèle ou roi nourri d'orgueil,
Mauvais riche laissant Lazare sur le seuil,
Fut-elle courtisane ou nonne au cœur infâme,
Seigneur ! Seigneur ! pourquoi m'avoir donné cette âme ?
Pourquoi ce choix indigne ? et pour quelle raison
Est-elle mon geôlier, si je suis sa prison ?
Ah ! que n'eus-je, en naissant, une âme sans mélange ;
Parfum de lys, rayon d'azur et sœur de l'ange ;
Une âme neuve, et non cet esprit tourmenté,
Gémissant sous le faix de son hérédité ;
Energique et loyale, en sa marche fière
D'amazone adorable en armure de guerre !
Seigneur ! Seigneur ! toujours vivrai-je sous ton fouet ?
Mais le ciel était sombre, implacable et muet.

VI.

Parce que l'écu d'or ne prévaut sur le rêve,
Et parce que le fruit est déjà dans la sève,
Sourd aux folles clameurs dont s'emplit l'agora,
Aveugle pour des biens que le temps fauchera,
Voici :
Je suis celui qui traverse les villes
Dédaigneux de l'effort et des peines serviles,
Sachant combien la vie est factice et combien
Vivre de sa pensée est le souverain bien.
Car cela seul est digne et juste, et nous importe,
Et non quatre larbins cossus à notre porte.
Tout le faste le plus désirable est en nous :
Dans les neiges du songe être comme dissous,
Lire son âme ainsi que l'on épelle un livre,
C'est le tourment divin qui console de vivre.
Exalter son image au miroir des flots clairs,
Gémir comme la voix des forêts et des mers,
Etre le prêtre en la chapelle qui s'allume,
C'est le très haut labeur en quoi tout se résume.
Frisson pieux ! parfum qui flotte et nous endort !
Un nirvana surgit, poudré de moire et d'or,
A qui sèvre son cœur des vanités du monde.
La foule se nourrit d'orgueil et paît l'immonde :
Si les rhéteurs du jour baisent les pieds du bouc,
Toi, qui refuses d'être idole ou mamelouk,
Ne livre à la critique à t'épier si preste
Que l'allure du pas et le croquis du geste.
Garde près de l'autel tout l'encens de la fleur ;
Et laisse, loin des sots, battre autour de ton cœur

— Comme un frais éventail s'incline et se relève —
L'aile voluptueuse et blonde de ton rêve.

VII.

Pourtant, à vivre ainsi, comme un roi solitaire,
Cloitré dans le palais du songe et du mystère,
Ce n'est pas que ton cœur ignore la pitié,
Et ne reçoive l'humble et le faible à quartier ;
Non plus qu'il ne s'émeuve aux maux de la patrie.
Ton cœur de tous ses nerfs tressaille et s'apparie,
Comme un violon fin vibre à tous les accords
Dans la débauche des cymbales et des cors.

Mais vois : que de torrents s'épuisent dans les sables !
Combien d'œuvres d'orgueil sont œuvres périssables !
Toi, tu ne hurles pas ta gloire en les tubas
Ni le nom de tes fiefs aux champs de Carabas ;
Et tu n'as pas appris à te tenir en scène
En Cyrano aimant les beaux coups qu'il assène.
Pour être plus discrète et sobre, et loin du jour,
Pourvu qu'elle recèle en germe un peu d'amour,
Ton œuvre cependant aura chance de vivre.
Ainsi l'épi futur sous la blancheur du givre
Attend l'heure, où la sève en brillants écussons
Disperse le pavois sans nombre des moissons.
Amour, sainte pitié pour les gens et les choses,
Sang des héros tombés au feu des nobles causes,
O source d'harmonie, ô joie au sein des pleurs,
Energique unisson des chants et des couleurs,
Amour, coule en mes vers comme des flots s'épanchent.
Sois la sève qui monte et tremble au bout des branches,
Et sois le rayon clair, où dansent les pollens,
Sur la vigueur toujours nouvelle des gramens,
Amour ; car tu contiens la flamme nécessaire,
Et ta douceur prévaut sur le bec et la serre.

VIII.

L'œuvre ! ah ! combien ce mot contient de désespoir !
Et combien de souffrance intime de savoir,
Malgré l'émotion d'auteur qui nous soulève,
Que le livre sera toujours si loin du rêve !
L'œuvre ! pâle effigie, où, d'un soin puéril,
Taillant le granit dur et le chrysobéril,
Tissant l'aile du verbe aux lisses de la phrase,
L'âme peine et gémit sous l'effort qui l'écrase !
Car, plus qu'un faune épris de jeune liberté,
Le rêve a sa vigueur, sa ruse et sa fierté ;
Et pour se libérer des entraves de l'œuvre,
En replis ondoyants d'anguille ou de couleuvre,
Au fond de la pensée il échappe au désir
Et se rit de la main qui le voudrait saisir.

A lui forger sa chaîne en vain l'âme s'épuise :
Il n'est tournant miroir dont l'éclat le séduise,
Et c'est en vain qu'un chant de trilles printaniers
D'une amoureuse voix pleure sous les halliers.

L'œuvre ! ah ! le style peut déployer sa magie.
Les mots fervents scandés en strophes d'énergie,
Ecussonnés d'azur, de pourpre et de cristal,
Peuvent rouler avec un luxe de métal,
Comme des chars de guerre au pillage des villes.
Les mots dorés, venus de Golconde ou des Iles,
Ceux laissant à la bouche une saveur de miel
Et ceux tout parfumés des floraisons du ciel,
Tremblants comme une lyre et doux comme une harpe,
Peuvent au vent des vers glisser en flots d'écharpe.
Ah ! misère des mots que le rythme régit !
Pauvreté de la phrase, où le verbe surgit
Péniblement, coupant la nuit de lueurs brèves !
Auprès de la splendeur si large de nos rêves,
Tout est détresse et fol apparat de jongleur.
Combien le rêve écrit le cède au rêve en fleur !
Une verve factice échauffe l'hyperbole,
Et c'est du vent qui pèse aux outres du symbole.

IX.

Ame, triste recluse en la chair coutumière,
Je t'aime plus qu'aux jours de ta splendeur première :
Car nous avons souffert ensemble, et mille maux,
Chiens sournois déchaînés aux portes des hameaux,
Sur la route où nos pas soudainement faillirent,
Avec une clameur d'abois nous assaillirent.
Tout bonheur a croulé sous un pâle aujourd'hui ;
Le Remords nous étreint, si la Chimère a fui ;
Et désormais, au gré du fouet d'un nouveau maître,
Nous savons la douleur de vivre et tout connaître,
Et de voguer au flux mouvant des vieux péchés,
Sourds à la voix qui pleure en la paix des clochers.

Mais toi, qui partageas les fautes et les peines,
Ame aux yeux douloureux, qui trembles dans mes veines
D'une commune fièvre et sous les mêmes croix,
Parce que nous avons ensemble au fond des bois
Ecouté dans le vent les flûtes du Satyre,
Ame d'angoisse, ô sœur de mon propre martyre,
Je t'aime plus qu'aux jours où les Illusions
Battaient de l'aile autour de nous en chauds rayons.
Je t'aime, et sur ta lèvre, où la sève est tarie,
Pèlerin secourable aux champs de Samarie,
Je veux que mon amour coule en ruisseaux divins
Avec un chant de source et la vigueur des vins.

Plus haut que la fureur du temps qui nous emporte,
Je veux que mon amour t'échauffe et réconforte,
Et se tienne debout à ton épaule, et soit
Ainsi qu'un bon génie à l'angle de mon toit.
Va ! ne crains plus : je sais la pitié des paroles,
Je sais ravir le baume à l'éclat des corolles,
Pour panser la blessure à ton flanc ulcéré.
Comme toi j'ai souffert, comme toi j'ai pleuré ;
J'ai passé par le glaive et le creuset de flamme,
Et j'ai conquis le droit de te plaindre, ô mon âme.

*
* *

Il ne me reste plus qu'à adresser un cordial salut à tous ceux qui nous ont envoyé leurs vers, aux lauréats comme à ceux qui ont seulement approché du but. Pour eux tous, sans doute, la poésie est, suivant un vers fameux, « un trésor » et la « perle de la pensée ». Les moins heureux se consoleront bientôt, en ciselant de plus purs joyaux, et en répétant volontiers avec nous, comme avec Guyau, que « de tous les rêves, le plus beau c'est encore la poésie ».

*
* *

Voici la liste des récompenses proposées par le Jury et que votre rapporteur a l'honneur de soumettre à votre approbation :

1er Prix ex-æquo (175 francs chacun) : N° 16, *Intimes Gloses* (épigraphe : « Vis pour l'idée »). — N° 21, *Poèmes d'Amour* (« Vers le Rêve »).

2e Prix (100 francs) : N° 20, *Le Dimanche ; Harmonie* (« Harmonie, Reine du Monde »).

3e Prix ex-æquo (50 francs chacun) : N° 28, *Poèmes divins* (« J'apprendrai tous les jours à vous connaître »). — N° 13, *Cecidit Corona ; En Mer* (« Non licet omnibus »). — N° 26, *L'Anneau d'Airain* (« Les ombres frémiront d'effroi »).

1re Mention : N° 8, *Ombres vaines* (« Pax et labor, libertas et amor »).

2e Mention : N° 9, *Terre Promise* (« Ondoyant et divers »).

3e Mention : *La Fille de Gallus* (« Je ne fais pas une satire »).

Le Rapporteur, J. Désormaux.

CONCOURS DE POÉSIE ET DE BEAUX-ARTS DE 1900. — Le Concours de cette année sera consacré aux Beaux-Arts et à la Poésie. 200 fr. seront affectés à la Poésie et 400 fr. aux Beaux-Arts. Les œuvres devront parvenir *franco* au secrétaire de la Société, avant le 1er novembre 1900, *terme de rigueur*. — Sont admis à concourir : 1° tous les Français (excepté les membres effectifs de la Société Florimontane) et les anciens membres de cette Société dont la démission remonte à quatre années révolues ; les étrangers qui sont membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

POÉSIE. — Le nombre minimum des vers présentés est fixé à cent. Les travaux devront être inédits et n'avoir été présentés à aucun autre concours.

BEAUX-ARTS. — Sont acceptées les œuvres de peinture, sculpture, dessin ou gravure. Les œuvres peuvent être signées, mais celles qui auraient déjà été couronnées dans d'autres concours sont exclues.

Demander le programme complet au Secrétaire de la Société Florimontane.

NOTES BIOLOGIQUES
SUR LE LAC D'ANNECY

Les travaux récents sur la physique générale du globe, l'étude des phénomènes actuels de sédimentation et de dépôt et surtout les observations océanographiques forment déjà une somme considérable de publications qui ont apporté des contributions nouvelles et précieuses à l'intelligence du modelé de la face terrestre. Parallèlement à cet ordre de recherches l'étude des lacs dont le cycle évolutif est certainement un des facteurs appréciables de ce modelé, n'a pas été négligée.

Les études de limnographie sont maintenant d'actualité et si depuis dix ans seulement on s'en occupe en France, l'honneur des premières et fructueuses expériences méthodiques sur ce sujet intéressant reviendra sans contredit à l'éminent professeur F.-A. Forel, de Morges.

Ce savant suisse, pendant vingt-cinq ans d'un labeur extraordinaire, a multiplié les observations de tout ordre et après avoir développé un important programme destiné aux études générales de limnologie, il a accumulé une quantité énorme de matériaux qui ont été mis en œuvre soit par lui-même soit par de dévoués collaborateurs, en vue de l'édification de son ouvrage monumental *Le Léman* [1] dont les deux premiers volumes sont déjà parus.

Sous cette énergique impulsion se sont élevés un peu partout en Suisse, en Allemagne, en Italie, en Bohême et en Amérique des laboratoires pour l'étude de la faune et de la flore lacustre.

En France, la physique des lacs est maintenant bien connue grâce aux travaux de M. Delebecque, un savant qui se passionna pour cette question pendant son séjour en qualité d'ingénieur à Thonon. Il est sorti de ces recherches un magistral ouvrage d'ensemble : *Les Lacs français* qui sera toujours consulté avec fruit.

Les naturalistes ne sont pas restés en arrière. Par la publication de nombreuses monographies, de revisions de groupes et de travaux de détail, ils ont enseigné que la vie se manifeste

1. F.-A Forel : *Le Léman, monographie limnologique*, Lausanne, 1892.

avec une active intensité dans les lacs à la surface ou dans les profondeurs, ils ont étudié l'origine des faunes et des flores et leur distribution bathymétrique.

En France, parmi ces promoteurs, il faut citer MM. Jules de Guerne, Richard, Moniez qui firent connaître la faune des eaux douces et des lacs d'Auvergne, Belloc pour ses explorations des lacs des Vosges et des Pyrénées, enfin Magnin qui a étudié la végétation de 66 lacs Jurassiens.

Il n'existe cependant pas encore d'étude complète sur la biologie d'un lac français. Et pourtant de quel vif intérêt ne seraient pas les résultats provenant de recherches méthodiques effectuées à des moments choisis périodiquement pendant plusieurs années consécutives ?

La détermination et l'époque d'apparition et du développement des espèces, leur comparaison avec les formes d'eau douce déjà connues sous d'autres latitudes apporteront des contributions nouvelles à la connaissance de la dissémination passive des germes par les vents et les animaux migrateurs.

Il serait utile de rechercher l'origine et les facteurs d'adaptation aux milieux, des espèces fortement pigmentées ou privées d'organes de la vision, d'étudier la sélection naturelle qui s'opère par suite de la hyalinité des êtres pélagiques, de rechercher l'explication de la présence des faunes dites *reléguées* dont les vénérables ancêtres contemporains des dernières regressions des mers se sont conservés au fond des lacs en s'adaptant à la dessalure progressive du bassin et ont perpétué jusqu'à nos jours la survivance d'espèces franchement marines.

Le programme des études limnologiques est donc fort vaste, c'est un champ encore peu connu à défricher et qui réserve bien des surprises.

Le lac d'Annecy, en particulier, n'a pas été jusqu'à présent au point de vue biologique, l'objet d'études suivies. Quelques notes éparses, témoignent seulement d'un examen consciencieux ; mais ces recherches entreprises par des savants autorisés n'ont pu se reproduire assez souvent pour donner la continuité nécessaire à l'obtention de résultats ayant un caractère définitif. En somme, les observations biologiques se résument jusqu'à présent à peu de chose.

Les faits exposés dans les notes qui vont suivre sont le fruit de quatre années d'études. Les observations faites au moment de chaque pêche ont été répétées en moyenne deux fois par mois pendant les années 1896, 1897, 1898, 1899. Il en est

résulté une certaine quantité de matériaux qui sont destinés à apporter une contribution nouvelle à la connaissance de la flore et de la faune de notre bassin lacustre.

Ces notes seront, autant que possible, accompagnées de dessins destinés à suppléer à la diagnose des espèces déjà décrites ailleurs. Les figures ont été toutes exécutées au moyen de la chambre claire ; c'est dire qu'elles sont d'une rigoureuse exactitude. On y verra les espèces dominantes comme aussi les formes critiques. Bien que la plupart d'entre elles soient déjà décrites dans les recueils spéciaux de systématique, on trouvera dans ces notes biologiques la forme des espèces les plus caractéristiques ce qui permettra aux lecteurs curieux d'étudier les organisme du lac, comme aussi aux travailleurs qui explorent les autres lacs de la région, de ne pas avoir à recourir à des ouvrages très coûteux comme aussi aux notes spéciales publiées dans des périodiques qu'il est souvent difficile de se procurer.

Sous le titre de *Notes biologiques sur le lac d'Annecy*, après l'exposé sommaire des données déjà acquises sur la physique du lac (situation géographique, relief), où seront résumées aussi les observations personnelles sur la température du limon de fond, la couleur du lac, la transparence des eaux et la pénétration de la lumière dans les profondeurs, paraîtront successivement les études sur la biologie proprement dite du lac — les tufs d'origine organique ; les flores littorale et profonde — la faune — la détermination qualitative et quantitative du planckton, sa variation saisonnière. Les recherches sur cette dernière question seront reprises suivant les vues de MM. Yung et Fuhrmann [1] au moyen des nouveaux filets pour l'exploration dans la verticale, les mensurations obtenues dans les pêches horizontales m'ayant semblé peu rigoureuses et souvent entachées d'erreur.

J'ajouterai en terminant que plusieurs savants très compétents dans la question de la faune et de la flore des eaux douces ont bien voulu, par l'envoi gracieux de leurs publications, remédier dans la mesure du possible à la pauvreté de notre bibliothèque en ouvrages de détermination.

Que MM. le professeur Forel, de Morges ; Chodat, Yung et Pitard, de Genève ; Schrœter, de Zurich ; Pavesi, de Padoue ; Magnin, de Besançon ; Delebecque, Gomont, Richard, de

1 E. Yung : *Variations quantitatives du Planckton. (Arch. Sc. phys. et nat. de Genève,* octobre 1899.) — O Fuhrmann : *Proposition technique pour l'étude du Planckton. (Arch. Sc. phys. et nat de Genève,* décembre 1899.)

Guerne, Moniez, de Paris, et enfin Kofoïd, d'Urbana (U. S.), veuillent bien agréer ici mes plus sincères remerciements pour leur extrême obligeance. M. L.

Bibliographie spéciale au lac d'Annecy.

1. De Saussure : *Voyage dans les Alpes*, t. III, § 1163.
2. Boltshauser : *Le Lac d'Annecy*. (*Rev. sav.*, 1860, p. 2.)
3. Imhof : *Pelag. Fauna und Tiefsee fauna der Savoyen seen*. (*Zool. Anzeiger*, VI, 10 décembre 1883.)
4. Forel : *Draguages zoologiques et Sondages thermométriques dans les Lacs de Savoie*. (*Rev. sav.*, 1883.)
5. Id. : *Etudes zoologiques dans les lacs de Savoie*. (*Rev. sav.*, 1884.)
6. Id. : *La Faune profonde des Lacs suisses*. (*Mém. Soc. helvétique des Sc. nat.*, vol. XXIX, 1885.)
7. Delebecque et Legay : *Sondages du Lac d'Annecy*. (*C. R. de l'Ac. des Sc.*, t. CIX, p. 1000 et t. CXII, p. 897.)
8. Delebecque : *L'Etude des Lacs dans les Alpes et le Jura français*. (*Rev. génér. des Sciences*, 1892, p. 233.)
9. Id. : *Les Lacs français*, 1898.
10. Chevreux : *Un Gammarus nouveau du Lac d'Annecy*. (*C. R. de l'Ac. des Sc.*, t. CXIV, p. 1286.)
11. Le Roux : *Les Faunes lacustres*. (*Rev. sav.*, 1892.)
12. Duparc : *Le Lac d'Annecy*. (*Arch. Sc. ph. et nat. de Genève*, 15 février 1894.)
13. Chodat : *Remarques sur la Flore pélagique superficielle des Lacs suisses et français*. (*Bulletin de l'Herbier Boissier*, mai 1897.)
14. Id. : *Algues incrustantes et perforantes*. (*Arch. des Sc. phys. et nat. de Genève*, 15 mai 1897.)
15. Id. : *Nouvelles Recherches sur la Flore pélagique*. (*Id.*, 15 août 1897.)
16. *Bulletin mensuel de la Commission de Météorologie de la Haute-Savoie*, années 1876 à 1898.

Topographie et relief [1].

Le lac d'Annecy est situé par 45°51′ N de latitude et par 3°51′ E de longitude moyennes. Cette nappe d'eau, à l'altitude de 446^{m}525 (étiage conventionnel du lac) possède une superficie de 27^{k}04. Le cube du lac est de 1,123,500,000 mètres cubes ; sa profondeur moyenne (rapport du volume à la surface) est de 49^{m}60.

Il se compose de deux bassins qui sont séparés par un seuil rocheux, sorte de barre très aplatie s'étendant à une profondeur de 49^{m}60, en face de laquelle le Roc de Chère plonge verticale-

1. Les renseignements concernant la topographie et le relief du fond du lac sont extraits des publications de MM. Delebecque et Duparc. (*Index bibliog.* n^{os} 7, 8, 9, 12.)

ment jusqu'à la profondeur de 40 mètres et dont le plafond est respectivement à 64^m70 et 35^m40 de profondeur.

Le grand lac au N a une longueur d'environ 10^k sur une largeur maximum de 3^k5 ; le petit lac a une longueur de 4^k et une largeur maximum de 1^k. La direction générale du bassin est NW-SE. Le fond des deux bassins qui est sensiblement horizontal se raccorde à des talus plus ou moins escarpés.

1° Une vaste plateforme littorale appelée *beine* ou *blanc-fond* par opposition au *bleu*, partie profonde du lac, occupe principalement les parties N-W et S. Vers Albigny et le bout du lac jusqu'à la tour Beauvivier et aussi entre Sevrier et Saint-Jorioz, elle passe insensiblement au marécage (s'étendant entre ces deux derniers points sur une largeur de près de 600^m). D'une manière générale la limite de la Beine ne dépasse pas la profondeur de 3^m.

2° Les talus de cônes de déjection des petits torrents qui s'écoulent dans le lac, forment des pentes de 25 à 30° d'inclinaison qui descendent jusqu'aux fonds de 30 à 40^m.

3° Enfin les talus rocheux que l'on peut observer à l'éperon de la Puya et surtout au Roc de Chère et dans la partie sud de la presqu'île de Duingt atteignent avec une pente de 60° la profondeur de 40^m.

Le lac d'Annecy est donc d'après la classification de Forel, un lac à l'*état de maturité*, c'est-à-dire possédant une beine, un talus et un plaine centrale.

On trouvera ci-après trois profils du lac construits d'après les lignes isobathes de M. Delebecque :

Profil I. Des Marquisats à la pointe d'Albigny passant par la profonde dépression du Boubioz ;

— II. De l'embouchure du Nant du Loi au port de Veyrier, rencontrant les hauts fonds morainiques des Crets d'Anfon et de Châtillon ;

— III. De l'île des Cygnes au port de Chavoire, profil normal du lac, montant la pente insensible de la beine, la chute rapide à 50^m et le talus abrupt de la rive orientale.

Nature pétrographique du bassin d'alimentation.

La composition chimique des eaux est, comme on le sait, fonction des sédiments inorganiques différents qui sont charriés par les affluents. L'analyse chimique des eaux a été minu-

tieusement décrite dans le mémoire précité de M. Duparc (**12**) il est inutile d'y revenir; mais comme complément à ce travail il est intéressant de donner quelques détails sur la nature géologique du bassin.

On sait, depuis les recherches de Maillard [1] que les montagnes ont subi, par suite d'une poussée latérale, une dislocation le long d'une ligne horizontale orientée N W-S E et un rejet de part et d'autre de cette ligne : — Ce phénomène appelé décrochement a eu pour effet d'établir un point de moindre résistance où l'érosion a produit d'énergiques effets qui ont contribué à creuser la cuvette du lac.

Il est facile de se rendre compte de cette structure en embrassant d'un coup d'œil le paysage vu d'un sommet tel que l'observatoire du sommet du Crêt-du-Maure. — On se rend compte ainsi que le Fier a déposé en aval du lac une vaste plaine d'alluvions qui a formé barrage et contribué aussi à l'exhaussement du niveau du lac.

L'alimentation du bassin lacustre d'Annecy est due à un certain nombre d'affluents, et à des sources sous-lacustres. Les émissaires sont les deux canaux du Thiou et du Vassé ; par ce dernier, d'un débit plus faible, s'écoulent les eaux dormantes sur une large portion de Beine qui n'est pas inférieure à 300^{m}.

Affluents. — Le ruisseau *des Marquisats* sourd des niveaux néocomiens qui forment l'axe du Crêt-du-Maure par la cassure résultant d'une des failles du val Poncet.

Le *Nant du Loi* provient du niveau aquifère du gault et des formations glaciaires où les graviers diluviens jouent le rôle de collecteurs pour la cuvette de boue glaciaire.

Le *Laudon* descend des marnes néocomiennes, traverse les alluvions des terrains post glaciaires et lave les dépôts modernes, en construisant un large cône de déjections.

La *Bornette* descend des marnes hauteriviennes, traverse les moraines externes et les alluvions modernes.

La rivière d'*Entrevernes,* descend des marnes tongriennes et l'*Ire* ainsi que l'*Eau-Morte,* prenant leur origine dans les marnes du Flysch, lavent la grande plaine d'alluvions du bout du lac.

Les torrents d'*Angon* et de *Talloires*, sortent du jurassique supérieur.

Le ruisseau de *Menthon*, découle du calcaire nummulitique et de la boue glaciaire. La source sulfureuse prend son origine

1. Maillard : *Services de la Carte géologique de France,* Feuille d'Annecy.

dans les couches limites entre l'éocène et la craie senonienne, qui contiennent une grande quantité de pyrites de fer.

Les torrents de la *montagne de Veyrier,* descendent des schistes et marnes du Flysch, tandis que les ruisseaux des *Barattes* sourdent des mollasses en dessous du post glaciaire.

Il résulte des analyses de M. Duparc faites sur les eaux, que les eaux des affluents sont plus riches en matières dissoutes que les eaux du lac, et que la teneur en matière soluble varie beaucoup d'un ruisseau à l'autre (**12**).

Les affluents sous-lacustres ont une certaine importance. Le principal est le Boubioz qui est également plus chargé en matières dissoutes que les eaux du lac. J'ai pu me rendre compte [1] que l'entonnoir du Boubioz se trouve au point d'intersection de deux failles. La source surgit donc à l'endroit de la cassure et le niveau d'eau résultant des infiltrations du plateau urgonien du Crêt-du-Maure est collecté par les marnes néocomiennes [2].

Température.

Les premières recherches sur la température ont été effectuées par de Saussure, au printemps de 1780 (**1**). Le savant genevois sonda le Boubioz et descendit à midi, son thermomètre à 163 pieds. A 4 heures du soir la surface était à 11°5 et le thermomètre du fond marquait 4°5.

En 1860, Boltshauser (**2**) déterminait les limites extrêmes de la variation de la température des eaux du lac. Il trouvait pour la surface 20° et 0° = moyenne 11°; pour le fond 8° et 4° = moyenne 6°.

M. Forel, en septembre 1883 (**4**) constate 17°5 à la surface et 6°1 à la profondeur de 55 mètres.

D'une façon générale, en s'en rapportant aux données du *Bulletin météorologique de la Haute-Savoie,* à des observations faites régulièrement depuis 1876, on constate que la température ne s'élève guère en été au-dessus de 22°. Elle peut tomber en hiver au-dessous de 4°.

Notre lac appartient donc au *type tempéré,* à stratification thermique alternante, c'est-à-dire directe en été (décroissante de la surface au fond) et inverse en hiver (croissant de la surface aux parties profondes).

1. *Revue savoisienne,* 1897, p 9.

2. La situation du Boubioz peut être repérée par les alignements suivants · 1° le pignon S de l'hôpital par le sommet de la tour de la Reine du château, 2° le pignon N de la maison Constantin aux Marquisats par la façade E de la chapelle de Colmyre.

A plusieurs reprises, aux cours de mes pêches en eau profonde par 55 et 64 mètres j'ai pris la température du limon de fond soit en été soit en hiver.

J'ai employé le procédé, indiqué par Forel [1] ; soit de puiser un plein seau de limon et après l'avoir remonté rapidement, de plonger un thermomètre dans sa masse. — Il résulte des expériences répétées de Forel, sur la température profonde du Léman, que ce moyen est suffisamment exact. Le réchauffement est en effet très lent car au bout de 5 minutes la température remonte seulement de 41 centièmes de degré — la correction est donc facile. J'ai pu ainsi constater que la moyenne de huit expériences en été, a donné pour la température du limon 4°5 et trois expériences en hiver, la moyenne de 3°6.

Couleur. — Transparence. — Pénétration de la lumière.

L'action des rayons solaires peut être étudiée à deux points de vue ; il faut en effet considérer dans ces rayons leur énergie lumineuse et leur énergie actinique ou chimique.

Le premier mode de l'activité lumineuse se traduit par la couleur et l'intensité.

Un des spectacles qui frappent le plus le touriste ou l'observateur sur les bords de notre merveilleux lac est sans contredit la couleur extraordinaire et caractéristique des eaux.

Suivant l'incidence des rayons lumineux, en raison aussi de la nébulosité, de la force et de la direction des vents, les nuances du lac se transforment en quelques instants et passent par tous les tons de la riche palette spectrale depuis les régions du bleu sombre jusqu'à la teinte turquoise la plus délicate. On peut dire suivant la pittoresque expression d'un peintre : « L'eau n'est pas sous le ciel, elle est éclairée par dessous ». Parfois son opalescence est telle, en été, qu'un corps flottant ne laisse pas transparaître sa partie immergée et que par exemple la quille d'un canot reste totalement invisible.

Tous ces phénomènes dépendent de la réflexion et réfraction de la lumière, mais depuis longtemps les physiciens se sont préoccupés de rechercher la couleur propre de l'eau. En particulier Forel a construit pour la détermination de la couleur des lacs de Suisse, une gamme de teintes qui fournit des termes de comparaison très précis.

1. FOREL: *Matériaux pour l'étude du Léman. (Bull soc. vaud d sc nat*, p 38)

Dans ce but, on prépare une série de 10 tubes, contenant des mélanges en proportions variables d'un liquide bleu (solution de sulfate de cuivre au $\frac{1}{200}$) et d'un liquide jaune (solution de chromate de potassium au $\frac{1}{200}$). Il est facile de s'assurer à laquelle de ces teintes artificielles répond la couleur observée dans l'eau.

Pour l'observation on se sert d'un tube de fer blanc long d'un mètre environ et peint à l'intérieur en noir mat. On descend cet appareil le long du bateau en plein lac, on approche l'œil d'une extrémité et par cette sorte de longue-vue, on aperçoit une belle teinte pure qui est la couleur propre des eaux. Il résulte de nos observations répétées, que la couleur du lac, en *hiver* comme en *été*. correspond au n° IV de l'échelle de Forel, c'est-à-dire au *bleu* dit *outremer foncé*.

*
* *

Pour étudier la transparence, c'est-à-dire la limite de visibilité d'un corps éclairé en profondeur, je me suis servi du disque de Secchi. — Une plaque de tôle de 30c, peinte en blanc, est attachée en son milieu à la ligne de sonde sur laquelle les divisions métriques sont marquées à la couleur rouge. On descend verticalement cet appareil en notant exactement la profondeur à laquelle il devient invisible comme aussi celle où il commence à reparaître en remontant. — Il faut avoir soin de se placer du côté opposé au soleil à l'ombre du bateau et de s'abriter autant que possible contre toute radiation qui pourrait gêner l'évaluation de la visibilité. — Dans chacune de mes pêches j'ai noté ainsi soigneusement en même temps que la température le degré de transparence. — Les moyennes des observations pendant quatre années ont donné :

Automne et Hiver.			**Printemps et Eté.**		
Octobre....	6m »	Total : 56m Moyenne : 8m	Mai.....	5m »	Total : 24m Moyenne : 4m8
Novembre..	9 50		Juin	5.50	
Décembre..	8 50		Juillet	5 »	
Janvier.....	9 50		Août.....	4.50	
Février	9 »		Septembre..	5 »	
Mars	7 50				
Avril	6 »				

On voit par ces résultats que la transparence est à peu près moitié moins forte en été qu'en hiver. Pour le Léman, Forel a trouvé les chiffres moyens suivants : Hiver 12,7, Été 6,6. La transparence est toute l'année, plus forte pour ce dernier bassin.

I. II. III. Profils du Lac d'Annecy

Echelle des longueurs = $\frac{1}{20000}$ Echelle des profondeurs = $\frac{1}{1000}$

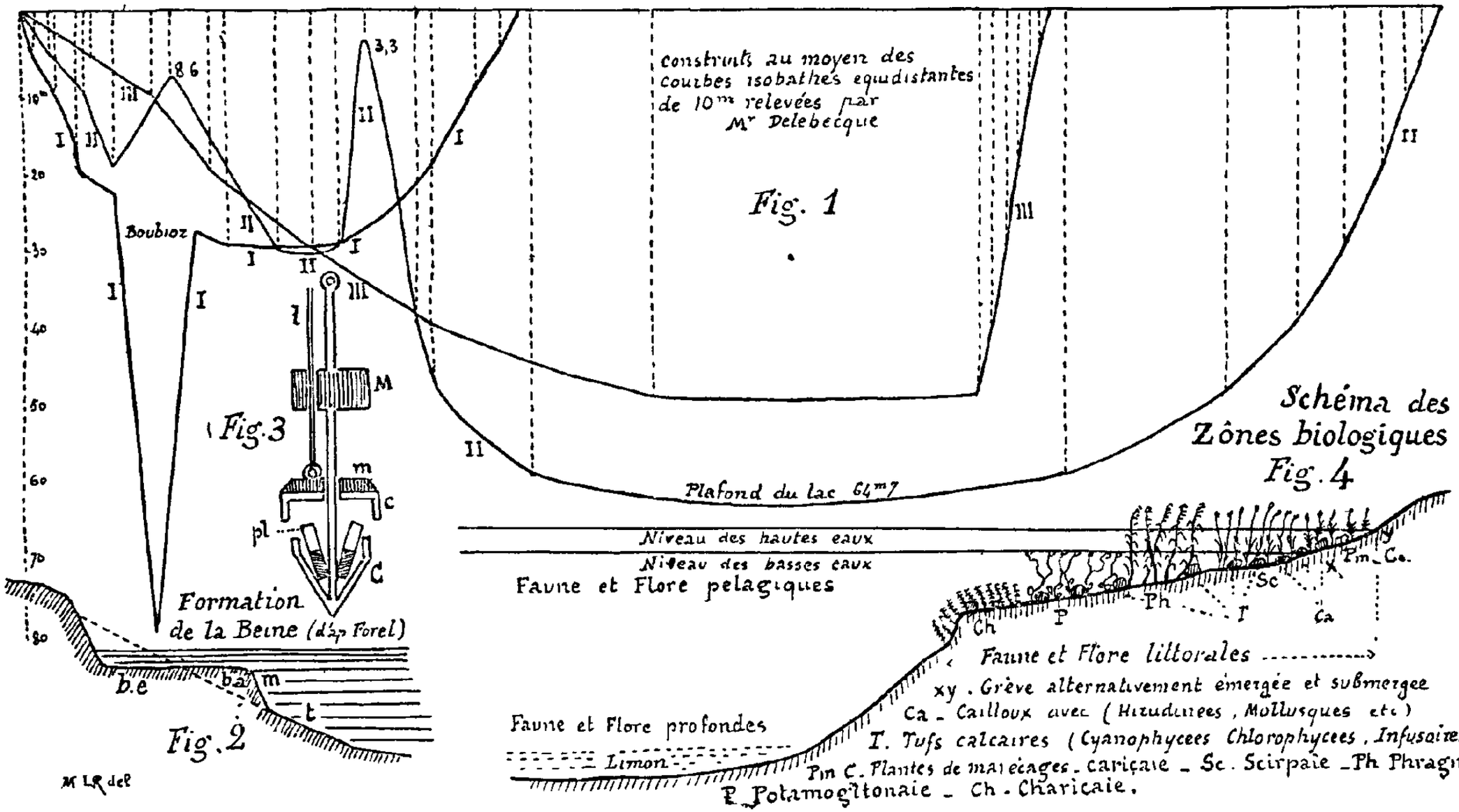

Fig. 1

Schéma des Zônes biologiques

Fig. 4

Fig. 3

Fig. 2

xy. Grève alternativement émergée et submergée

Ca - Cailloux avec (Hirudinees, Mollusques etc)

T. Tufs calcaires (Cyanophycees Chlorophycees, Infusoires)

Pm C. Plantes de marécages - cariçaie - Sc. Scirpaie - Ph Phragmitaie

P Potamogitonaie - Ch - Charicaie.

M LR del

La transition entre le régime estival et le régime hibernal est moins brusque en ce qui concerne notre lac.

Quelles sont les causes de ces variations dans la transparence de l'eau ? Il faut les attribuer à la plus ou moins grande abondance des poussières en suspension dans le liquide. Les mois où l'opacité est la plus forte sont ceux du printemps et de l'été. C'est en effet à cette époque que le développement des organismes est en pleine activité. Il m'est arrivé plusieurs fois de voir l'eau devenir trouble en l'espace de quelques jours par l'apparition d'une quantité prodigieuse de Péridiniens (*Ceratium hirundinella*), de Rotateurs (*Asplanchna*, *Anuræa*) et surtout de l'élégante Diatomée (*Astérionella gracillima*). On verra plus tard dans l'exposé de la variation saisonnière du plankton, combien la transparence de l'eau est fonction de l'activité de la vie organique qui, on peut le dire dès à présent, est très intense dans le lac d'Annecy.

*
* *

L'énergie chimique de la lumière jouant un rôle certainement important dans le développement et la vie des organismes, il est utile de se rendre compte de la profondeur à laquelle les rayons solaires peuvent pénétrer dans la masse des eaux.

J'ai employé dans ce but la méthode de la sensibilité du papier photographique et mon dispositif diffère de celui employé par le professeur Forel, en ce sens que l'on peut faire les observations en plein jour, descendre l'appareil à la profondeur que l'on veut explorer et le relever au bout de quelques heures. au lieu d'être obligé d'attendre l'obscurité pour l'immerger comme aussi de le retirer à la nuit profonde.

Une cuvette conique *(fig. 3)* est reliée au fil de sonde par une tige rigide munie d'un épaississement cylindrique *(M)* en fer d'un poids suffisant pour faire descendre rapidement l'appareil au fond. Le cône peut être fermé hermétiquement au moyen d'un couvercle alourdi par une masse de plomb *(m)* mobile le long de la tige centrale. Un anneau fixé au couvercle, relie ce dernier à la main de l'observateur par l'intermédiaire d'une ficelle ou d'un fil d'acier courant librement à travers un trou pratiqué dans le poids *(M)*.

Pour recevoir l'action chimique on emploie le papier sensible au chlorure d'argent. De petites feuilles sont coupées et placées entre deux lamelles de verre dont une moitié seulement est passée au vernis noir. On fixe (dans le laboratoire) deux ou trois de ces lames contre les parois intérieurs de la cuvette. —

Après avoir refermé le couvercle et enfermé pour plus de précaution l'appareil dans un voile noir, on va le descendre dans la région du lac à explorer. On lève le couvercle au moyen du fil *(l)* et on le fixe. Au bout de six heures, on relève la sonde qui est restée fixée à un flotteur quelconque, après avoir préalablement relâché le fil du couvercle qui retombe par son poids relativement considérable et on remonte l'appareil.

Il s'agit d'évaluer l'intensité chimique de la lumière. Suivant le conseil du professeur Forel [1], en exposant au soleil pendant 5, 10, 15, 20 secondes un même papier sensible et recouvrant progressivement chaque région qui correspond à un temps d'exposition déterminé, on arrive à établir une échelle de teintes 1, 2, 3, 4 à laquelle on compare les papiers impressionnés au fond de l'eau.

Les expériences ont été faites en 1896 en été et en hiver.

Le 17 juillet 1896, ciel clair, température superficielle du lac à 10 heures, 20°1/2; un papier resté pendant 6 heures à la profondeur de 60^{m} a donné une teinte plus faible que celle du n° 1, c'est-à-dire que celle obtenue pendant l'exposition d'un même papier au grand soleil pendant 5 secondes.

Le 13 juin 1896, dans l'entonnoir du Boubioz, par 70^{m} de profondeur, ciel clair, vent faible, température superficielle 15°, la teinte obtenue au bout de 6 heures est presque nulle.

En hiver le 9 décembre 1896, beau temps calme, température supérieure 6°5. Par 60^{m} de profondeur au bout de 6 heures, la teinte correspond au n° 4 de l'échelle.

Dans le Boubioz, le 5 novembre 1896, vent moyen, ciel clair, température superficielle 10°. Au bout de 6 heures d'exposition, la teinte obtenue correspond au n° 1 de l'échelle.

Il résulte de ces faits que la pénétration de la lumière dans le lac est plus complète en hiver qu'en été. On peut établir la limite d'obscurité absolue à la profondeur de 70 mètres environ dans le Boubioz ; d'autre part sur le plafond du lac, l'éclairage est extrêmement faible ; dans les profondeurs moyennes règne un demi jour plus ou moins long dans les mois d'hiver et un crépuscule constant pendant la période estivale.

Quelles sont les conditions climatériques de ces régions profondes du lac ? L'éminent limnographe Forel décrit d'une plume alerte les impressions d'un animal émigré de la région littorale vers les fonds de 30 à 40 mètres [2].

1. *Malenane pour l'étude du Léman.* (*Bull. Soc vaud. sc. nat.*, XIII, p. 24.)
2. Forel · *La Faune profonde des Lacs suisses.*

« L'hiver y est la saison brillante de l'année... Un animal doit pouvoir discerner quelque chose du sol sur lequel il repose, durant les heures du jour, lesquelles augmentent de longueur à partir du solstice ; il doit voir la voûte de son ciel éclairée d'une belle couleur azur intense ; peut être même voit-il passer comme une ombre gigantesque le corps d'une barque qui traverse son zénith ; peut-être vers l'heure de midi voit-il, lorsque le lac est calme, le disque du soleil... Quand le lac est agité et le ciel clair, il doit jouir d'un spectacle splendide ; les vaguelettes qui rident le lac réfractent les rayons lumineux suivant des directions fort divergentes ; dans le fond de l'eau on doit avoir un brillant éclairage d'étincelles... Les poissons du littoral font leur migration annuelle dans la zone supérieure de la région profonde ; leur arrivée doit être considérée comme un fléau dévastateur par les animalcules limicoles, fort paisibles et fort tranquilles pendant tout le reste de l'année.

« Au printemps les poissons remontent vers le littoral et la paix règne de nouveau dans la région qui nous occupe. Les jours s'allongent mais le ciel s'obscurcit; un vaste nuage de poussière aquatique, impénétrable à la vue voile le firmament ; l'éclairage en est éteint, la demi obscurité en devient plus crépusculaire, plus sombre. L'œil ne distingue plus ni astres dans le ciel, ni bateaux à la surface de l'eau ; l'azur du firmament est remplacé par le gris noir de nos nuages de neige. »

Délimitation des zones biologiques.

Nous avons vu que le lac d'Annecy représentait le type des lacs véritables ou lacs à beine, c'est-à-dire d'une surface et d'une profondeur suffisantes pour que l'action des vagues ait pu déterminer la formation d'une plate-forme littorale plus ou moins développée.

Le schema de cette formation *(fig. 2)* montre clairement d'après Forel comment il faut comprendre la formation de ce dépôt. Si l'on imagine le profil primitif des rives du lac représenté dans la figure par la ligne pointillée, et l'état actuel tracé en plein, la beine sera formée de deux parties : la *beine d'érosion (be)* creusée aux dépens de la berge et la *beine d'alluvion (ba)* constituée par le dépôt par ordre de densité des matériaux arrachés à la rive. La crête nouvelle et le talus généralement très abrupt constituent le *mont (m)* qui se raccorde par le reste du talus primitif *(t)* au plafond du lac, surface plane plus ou

moins étendue recouverte d'une façon uniforme par le limon de fond.

Ces différentes régions littorale et profonde, comme aussi la surface des eaux sont l'habitat d'une énorme quantité de formes animales et végétales. On peut ainsi différencier des zones biologiques en relation constante avec les accidents littoraux et tracer à grands traits l'esquisse générale suivante :

1° La partie toujours exondée, la zone terrestre est l'habitat d'une faune et d'une flore qui ne se différencient guère des espèces régionales ordinaires que par une tendance plus marquée à s'adapter au voisinage des eaux : *Gastropodes, pulmonés, vers, arthropodes* et *myriapodes; Salix, populus, graminées, cypéracées, equisetacées,* etc.

2° La Berge, formant une pente plus ou moins inclinée et généralement maintenue dans un état d'humidité constante par les embruns des vagues, est revêtue de *Nostocs*, de *mousses* etc. au milieu desquels vit tout un monde d'*Arachnides*, de *Rotateurs*, de petits *Pulmonés*, d'*Insectes*.

3° La *Grève (Pm. C.)*, zone intermédiaire alternativement émergée aux basses eaux ou inondée pendant les crues. Ces régions bien développées au nord, à l'ouest et au sud comprennent le littoral d'Albigny, toute la côte entre Sevrier et Saint-Jorioz avec ses cônes de déjections torrentiels, et toute la partie basse alluvionnaire comprise entre le port de Doussard et la tour de Beauvivier. Les espèces y sont franchement marécageuses. On peut y reconnaître la zone constante des lacs jurassiens, la **Caricaie** [1].

On y rencontre : *Carex disticha, vesicaria, paludosa, riparia, Cyperus longus, Polygonum amphibium, Callitriche vernalis et stagnalis, Ranunculus divaricatus, Drouettii, aquatilis, Alisma plantago, Juncus glaucus, conglomeratus, effusus, Typha latifolia, Equisetum limosum, Nostoc muscorum*, etc.

4° La Grève, toujours submergée, commencement de la beine. Cette zone caractérisée par *Scirpus lacustris* qui dresse au-dessus de l'eau ses épis, est la **Scirpaie** *(Sc)* et descend jusqu'à la profondeur de $1^{m}50$ au plus. Sur le même horizon, c'est-à-

1 Cette terminologie due à STEBLER et SCHROTER : *Beitrage zur Kenntniss der Matten u. Weiden der Schweiz*, 1892, a été heureusement employée par Magnin dans ses recherches limnologiques. (A. MAGNIN : *La Végétation des Lacs du Jura*) Elle peut également être adaptée à la délimitation des zones biologiques du lac d'Annecy car de telles expressions ne préjugent en rien de la répartition des espèces animales dont l habitat sera indiqué en détail dans les notes suivantes

dire à ce niveau, mais aux endroits du lac qui ne sont pas envahis par cette végétation commencent à apparaître les concrétions tufoïdes *(T)* dues à la décalcification des eaux produite par l'activité biologique de nombreuses Cyanophycées et qui donnent la mesure de ce que doit être l'intensité de la vie organique dans le lac.

Dans les cavités des pierres, dans les dépôts détritiques et meubles résultant de l'action des vagues, s'agite tout un monde de vers, d'hirundinées, de pulmonés, de lamellibranches, d'hydrachnides. On y trouve *Tolypothrix subuliforme, Chœtophora tuberculata, Ulothrix zonata, Vaucheria geminata, Pediastrum boryanum, Closterium, Cosmarium,* etc., tubes de *Phryganes, Limnophilus rhombicus,* et nombreux gastropodes : *Paludines, Sphœrium, Lymnées Ancylus, Valvata,* et aussi *Clepsina hyalina, Nephelis elegans, Tubifex rivulorum.*

5° La *Beine* proprement dite, constitue en général la **Phragmitaie**, car elle est caractérisée jusqu'à la profondeur de 2 à 3^{m} par une ceinture littorale de *Phragmites vulgaris*. Dans cette région, et comme il a été dit plus haut, dans les hauts fonds dénués de végétation phanérogamique dominent les concrétions tufoïdes. Celles-ci tapissent surtout la beine sur une longueur de 200^{m} à l'est de l'Ile des Cygnes et aussi la petite plate-forme large de 1 à 2^{m} qui s'étend sous le Roc de Chères près de Menthon.

Les espèces végétales sont représentées dans cette région par *Cymbella cymbiforma, Epithemia argus, Gomphonema, Cyclotella comta, Coleochœte, Bulbochæte, Stigeoclonium, Oscillaria, Spirogyra calospira et cruciatum, Cosmarium margaritiferum, crenatum* et *botrytis.*

Dans les anfractuosités des tufs s'agitent *Gammarus Delebecquei, Dorylaimus stagnalis,* des *Hirudinées*; à leur surface s'étalent de nombreuses colonies d'*Ophrydium versatile* avec *Hydragrisea*. Sur le limon rampent *Hyalodiscus limax* et dans le voisinage de nombreuses *Anodontes* et *Valvata opaca* reposent sur le fond.

6° Une autre région assez constante est constituée par une ceinture de plantes hydrophyles à feuilles ou fleurs parvenant jusqu'à la surface. C'est la **Potamogetonaie** (4 à 5^{m}) caractérisée par *Potamogeton perfoliatus, natans* et *lucens, Myriophyllum verticillatum* et *spicatum, Ceratophyllum demersum, Menyanthes trifoliata.*

7° La dernière zone, la plus interne, est représentée par une végétation très dense, un verdoyant tapis de *Characées* qui se développe jusqu'au *mont* et descend sur le talus du lac jusqu'à la profondeur de 8m. Au-delà les dragages nous indiquent que la flore macrophytique disparaît.

Cette zone appelée **Charicaie** se trouve par exception mêlée avec la *Potamogitonaie* et son cortège de plantes habituelles, dans les émissaires du lac : les canaux du Vassé et du Thioux qui sont recouverts d'une épaisseur d'eau variable de 2 à 4m.

La vie est extraordinairement intense à cette limite bathymétrique. On y trouve en abondance : *Diatoma vulgare, Amphora lineolata, Synedra ulna, Fragilaria capucina, Tabellaria fenestrata, T. flocculosa, Gomphonema.* Puis, reposant sur le gazon des characées, des flocons de Chlorophycées : *Mougeotia sphœrocarpa, Spirogyra weberi.* — Des organismes inférieurs : *Amœba lieberkuhnia, Acanthocystis turfacea, Glenodinium pusillum — Ophrydium versatile, Stentor* — des Rotateurs : *Brachionus, Diglena forcipata* — des Hydrachnides : *Hygrobates impressus, Limnesia pardina,* enfin des larves de *Chironomus plumosus,* des planaires et des mollusques *Lymnées, Sphœrium corneum.*

Enfin il faut étudier la région profonde et les boues de fond pour retrouver une flore et une faune d'un caractère particulier.

Du limon fin et blanchâtre, la drague remonte les espèces suivantes :

Cyclotella operculata, Pleurosigma attenuatum et acuminatum, Cymatopleura solea, Pinnularia viridis, Surirella norica, Ceratoneis arcus, enfin des Protozoaires, tels que *Hyalosphœria elegans, Clathrulina cienkowski,* etc.

Pour terminer la description des zones biologiques il faut signaler l'une des plus importantes la région *limnétique* ou *pélagique* qui comprend toute la surface libre de l'eau et aussi son épaisseur, habitées par des organismes nageant librement ou passivement flottants : faune et flore spéciales qui seront l'objet d'études de détail ultérieures.

(A suivre.)

Marc Le Roux.

GUIDE PRATIQUE

POUR LA

DÉTERMINATION DES TERRAINS DANS LA HAUTE-SAVOIE

AVEC CLEFS ANALYTIQUES

INTRODUCTION.

Les personnes qui étudient la botanique descriptive peuvent, à l'aide d'une flore, trouver rapidement les noms des plantes. Les tableaux synoptiques imaginés par Lamarck, sont un moyen méthodique et sûr d'arriver à connaître les familles, les genres et les espèces.

Au contraire, les jeunes géologues sont parfois fort embarrassés pour déterminer l'âge d'un terrain.

Les connaissances qu'ils ont pu acquérir au préalable, en lisant les traités classiques de géologie, de minéralogie et de paléontologie, sont tout à fait insuffisantes pour le but qu'ils veulent atteindre.

Les cartes géologiques au $\frac{1}{80\,000}$, très précieuses pour une étude d'ensemble, ne fournissent que des indications vagues et incomplètes lorsqu'il s'agit d'un petit affleurement. Dans un pays accidenté comme le nôtre, elles ne peuvent donner qu'une faible idée du relief et de l'étendue réelle des montagnes.

Quant aux ouvrages spéciaux de stratigraphie, ils renferment une foule de considérations tectoniques, de détails accessoires, au milieu desquels les caractères généraux des étages passent souvent inaperçus.

Nous nous sommes demandé s'il ne conviendrait pas de faire, pour l'étude des terrains, des clefs analytiques analogues à celles que l'on trouve dans les flores. Ces clefs seraient d'une grande utilité, non seulement aux géologues — à qui elles serviraient de memento — mais encore aux personnes qui enseignent l'agriculture et à celles qui s'occupent du tracé des cartes agronomiques.

Nous ne nous dissimulons point, toutefois, les difficultés d'un semblable travail. Les caractères spécifiques des plantes sont à peu près immuables, tandis que la composition des terrains change souvent d'une localité à une autre. Il ne faudrait

donc pas songer à suivre une marche dichotomique pour étudier les formations si nombreuses et si variées qui ont été observées en France.

Cependant la tâche se trouve considérablement simplifiée si, au lieu d'embrasser un immense territoire comme la France, on se borne à décrire une petite région comme la Hte-Savoie. Les zones tectoniques sont alors bien limitées et, en procédant par voie d'élimination, on arrive peu à peu, et d'une façon sûre, à mettre en évidence les termes caractéristiques des étages.

Le modeste essai que nous publions aujourd'hui s'adresse à tous ceux qui désirent étudier le sous-sol de notre département sans avoir à faire de longues recherches préparatoires.

Pour faciliter les déterminations, nous avons pris, comme base de notre travail, des différences lithologiques bien accusées, et nous avons été amené ainsi à classer les roches d'après leurs *caractères physiques les plus apparents*.

Nous avons éliminé les données paléontologiques qui ne peuvent être d'aucune utilité aux personnes éloignées des musées et des grandes bibliothèques.

Nous avons indiqué la situation géographique des affleurements ou l'ordre de superposition des assises toutes les fois que les caractères différentiels des dépôts n'apparaissaient pas nettement et qu'il en pouvait résulter dans l'esprit quelque incertitude.

Enfin nous nous sommes proposé, non de faire un travail définitif et complet, mais d'écrire un guide simple, pratique, bien à la portée des débutants, qui permît de déterminer l'âge d'un terrain, d'une manière suffisamment précise, sans le secours d'aucun autre document.

M. Marc Le Roux, docteur ès sciences, conservateur du *Musée d'Annecy*, a bien voulu nous communiquer les résultats inédits des observations qu'il a faites sur le rhodanien, le flysch, le poudingue nummulitique et le niveau aquitanien d'Annecy-le-Vieux. Nous sommes heureux de pouvoir lui en exprimer ici notre vive gratitude.

BIBLIOGRAPHIE.

1. De Mortillet. — *Géologie et minéralogie de la Savoie.*
2. A. Favre. — *Recherches géologiques dans les parties de la Savoie, du Piémont et de la Suisse voisines du Mont-Blanc*, 3 volumes et un atlas.

3. E. Favre et H. Schardt. — *Description géologique des Préalpes du canton de Vaud et du Chablais jusqu'à la Dranse.* (*Mat. pour la carte géol. suisse*, 22e livraison, 1 volume et 1 atlas.)

4. D. Hollande. — *Etudes sur les dislocations des montagnes calcaires de la Savoie* (Extrait *Bull. Soc. hist. nat. de Savoie.*)

5. D. Hollande. — *Etude stratigraphique des montagnes jurassiques de Sulens et des Almes situées au milieu des Alpes calcaires de la Haute-Savoie.* (*Bull. Soc. géol. Fr.*, 3e série, t. XVII, p. 690-718.)

6. G. Maillard. — *Note sur la géologie des environs d'Annecy, La Roche, Bonneville et de la région comprise entre le Buet et Sallanches.* (*Bull. serv. carte géol. Fr.*, N° 6.)

7. Michel Lévy. — *Etudes sur les roches cristallines et éruptives des environs du Mont-Blanc.* (*Bull. serv. carte géol. Fr.*, N° 9.)

8. Michel Lévy. — *Note sur la prolongation vers le sud de la chaîne des Aiguilles Rouges, montagnes de Pormenaz et du Prarion.* (*Bull. serv. carte géol.*, N° 27.)

9. H. Schardt. — *Etudes géologiques sur l'extrémité méridionale de la première chaîne du Jura.* (*Bull. Soc. vaudoise des sciences nat.*, vol. XXVII, p. 69.)

10. G. Maillard. — *Note sur diverses régions de la feuille d'Annecy*, précédée d'une note de M. Michel Lévy sur les derniers travaux de G. Maillard. (*Bull. serv. carte géol. Fr.*, N° 22.)

11. A. Jaccard. — *Etude sur les massifs du Chablais compris entre l'Arve et la Dranse.* (*Bull. serv. carte géol. de Fr.*, N° 26.)

12. Michel Lévy. — *Etude sur les pointements de roches cristallines qui apparaissent au milieu du flysch du Chablais, des Gets, aux Fenils.* (*Bull. serv. carte géol. de Fr.*, N° 27.)

13. D. Hollande. — *Contact du Jura méridional et de la zone subalpine aux environs de Chambéry.* (*Bull. serv. carte géol. de Fr.*, N° 29.)

14. M. Bertrand. — *Le Môle et les collines de Faucigny.* (*Bull. serv. carte géol. Fr.*, N° 32.)

15. E. Renevier. — *Géologie des Préalpes de la Savoie* (*Eclogae géol. helv.*, vol. IV, p. 53.)

16, H. Schardt. — *Origine des préalpes romandes.* (*Eclogae géol. helv.*, vol. IV, p. 129.)
17. V. Kilian. — *Sur l'origine des préalpes romandes et de la région de la brèche du Chablais.* (*C. R. séances Soc. géol. de Fr.*, 1894, N° 3.)
18. E. Haug. — *L'origine des préalpes romandes et les zones de sédimentation des Alpes de la Suisse et de la Savoie.* (*Archives des sc. phys. et nat. Genève*, t. XXXII.)
19. E. Haug. — *Etudes sur la tectonique des hautes chaînes calcaires de Savoie.* (*Bull. serv. carte géol. Fr.*, N° 47.)
20. Lugeon. — *La région de la brèche du Chablais.* (*Bull. serv. carte géol. de Fr.*, N° 49.)
21. Douxami. — *Etudes sur les terrains tertiaires du Dauphiné, de la Savoie et de la Suisse occidentale.* (*Annales de l'Université de Lyon.*)
22. E. Ritter. — *La bordure sud-ouest du Mont-Blanc. Les plis couchés du Mont-Joly et de ses attaches.* (*Bull. serv. carte géol. de Fr.*, N° 60.)
23. E. Ritter. — *Le Massif du Haut-Giffre.* (*Bull. serv. carte géol. de Fr.*, N° 61.)
24. Duparc et Mrazec. — *Recherches géologiques et pétrographiques sur le massif du Mont-Blanc.*

GROUPES DE ROCHES [1].

I. — Roches éruptives et schistes cristallins (massifs du Mont-Blanc et des Aiguilles Rouges).
II. — Dépôts meubles (sables, graviers, galets, blocs erratiques).
III. — Conglomérats (poudingues, brèches).
IV. — Grès.
V. — Calcaires.
VI. — Schistes. (Les schistes cristallins sont compris dans le groupe I).
VII. — Roches argileuses (argiles, marnes).
VIII. — Gypse.
IX. — Roches combustibles (anthracite, houille, lignite, tourbe, asphalte).
X. — Tufs.

1. Les personnes qui désirent étudier un terrain ne s'arrêteront pas à tous les bancs, de nature différente, qui constituent un étage. Elles ne s'occuperont que des *termes caractéristiques*, des *roches dominantes*, qui frappent les yeux de prime abord. Elles auront soin, s'il est possible, d'étudier les couches qui sont placées immédiatement au-dessus et celles qui sont placées immédiatement au-dessous afin de s'assurer qu'il y a concordance entre leurs déterminations et la succession régulière des étages telle qu'on la trouve dans les traités de géologie.

CLEFS ANALYTIQUES.

I. — Roches cristallines.

1. Roches en filons ou en masses compactes, plus ou moins froissées par les actions dynamiques 2
Roches feuilletées ou en bancs de faible épaisseur. . . 4

2. Roches formées de quartz, feldspath et mica, à gros grains très visibles. 3
Roches blanches, compactes, saccharoïdes, formées des mêmes éléments, mais à grains fins et riches en mica blanc : **Granulite**, n° **2** [1].

3. Roches renfermant un quartz granulitique de seconde venue et un mica vert, chloriteux, qui résulte d'une altération du mica noir : **Protogine**, n° **3**.
Roches moins acides, mais beaucoup plus riches en mica noir, affleurant à Vallorcine et aux environs de Beaufort : **Granite**, n° **1**.

4. Schistes brillants formés de quartz et de mica disposés en zones alternantes : **Micaschistes**, n° **4**.
Autres roches 5

5. Roches vertes, riches en grenat rose, pouvant constituer une fois polies, de belles pierres d'ornement : **Eclogite**, n° **11**.
Roches n'étant pas riches en grenat. 6

6. Roches amphiboliques : **Amphibolites, pseudo-syénites, diorites, granulites amphiboliques, n° 10.**
Autres roches 7

7. Roches cornées, d'un aspect pétrosiliceux : **Cornes**, n° **14**.
Roches ayant un autre aspect. 8

8. Roches blanches, à grains fins, très riches en silice : **Leptinite**, n° **9**.
Roches ayant d'autres caractères. 9

1. Ce numéro renvoie aux descriptions.

9. Schistes luisants, satinés, à toucher onctueux, se chargeant parfois de chlorite : **Schistes sériciteux et micacés ; schistes chloriteux**, nos **12** et **13**.
Schistes ayant d'autres caractères. 10

10. Schistes renfermant des infiltrations de granulite. . . 11
Schistes renfermant des infiltrations de protogine. . . 12

11. Schistes imprégnés de granulite dans toute leur masse : **Schistes granulitisés**, n° **5**.
Schistes contenant des lentilles de feldspath : **Schistes glanduleux**, n° **6**.

12. Schistes imprégnés de protogine dans toute leur masse : **Schistes protoginisés**, n° **7**.
Schistes injectés feuillet par feuillet par de la protogine : **Faux gneiss**, n° **8**.

II. — Dépôts meubles.

1. Dépôts stratifiés 2
Dépôts non stratifiés ou à stratification peu étendue. . 4

2. Graviers, sables ne renfermant pas, ou renfermant très peu de roches cristallines : **Alluvion ancienne**, n° **16**.
Graviers, sables, renfermant beaucoup de roches cristallines 3

3. Alluvions déposées par les rivières dans le fond des vallées ou dans les lacs : **Alluvion moderne**, n° **19**.
Terrasses situées sur les bords du lac d'Annecy ou sur les bords du lac Léman, au-dessus du niveau actuel des eaux : **Alluvions post-glaciaires**, n° **18**.

4. Cailloux anguleux, quelquefois striés, disséminés dans une boue argileuse : **Glaciaire**, n° **17**.
Dépôts tout autres 5

5. Sables blancs, fins, plus ou moins ferrugineux, disséminés à la surface des rochers ou emprisonnés dans les crevasses : **Sidérolithique**, n° **15**.
Blocs irréguliers de toutes dimensions. 6

6. Blocs détachés d'une paroi de rochers : **Eboulis**, n° **20**.
Blocs transportés à une assez grande distance de leur lieu d'origine : **Blocs erratiques**, n° **17**.

III. — Conglomérats.

1. Roches formées de fragments anguleux (brèches). . . 3
   Roches formées de fragments roulés (poudingues). . . 2
2. Conglomérats à pâte grise associés à des calcaires contenant de grandes nummulites : **Barthonien**, n° **27**.
   Poudingues à éléments cristallins accompagnés de schistes lie de vin et de grès rouges : **Permien**, n° **26**.

3. Brèche dolomitique, d'un roux jaunâtre, vacuolaire à la surface : **Trias**, n° **21**.
   Brèche ayant d'autres caractères 4

4. Brèche d'une faible épaisseur (quelques mètres) . . . 5
   Brèche d'une très grande épaisseur (200-1,300^{m}) . . . 6

5. Brèche à éléments provenant de terrains triasiques (cargneule, calc. dolomitique, etc.) située dans les massifs du Chablais (couches à mytilus) : **Dogger**, n° **22**.
   Brèche à cailloux noirs située dans les chaînons du Jura : **Purbeck**, n° **25**.

6. Nombreuses intercalations de bancs de calcaire gris, compact, non spathoïde, à grains très fins (brèche supérieure du Chablais) : **Malm**, n° **24**.
   Niveau ne contenant aucune intercalation de calcaire compact (brèche inférieure du Chablais) : **Dogger**, n° **23**.

IV. — Grès.

1. Roches dures, compactes, blanches, jaunâtres, ou verdâtres, à petits grains de quartz, parfois difficiles à discerner (quartzites) : **Trias**, n° **30**.
   Grès à grains très visibles. 2

2. Grès rouges 3
   Grès verts, gris ou noirs. 4

3. Couches de quelques mètres d'épaisseur situées sur le flanc occidental des Aiguilles Rouges, à Megève, à Taninges : **Permien**, n° **29**.
   Couches situées dans la plaine molassique : **Aquitanien**, n° **33**.

4. Grès foncés ou noirs contenant par place de l'anthracite : **Houiller**, n° **28**.
Grès ayant une couleur plus claire 5

5. Grès glauconieux, verts roux, ou presque noirs, très fossilifères : **Gault**, n° **31**.
Grès ne renfermant pas ou renfermant peu de fossiles . 6

6. Grès mouchetés situés dans le synclinal du Reposoir ou dans le massif de Platé (grès de Taveyannaz) : **Tongrien**, n° **32**.
Grès non mouchetés 7

7. Grès plus ou moins poudinguifères contenant parfois de l'ambre jaune : **Aquitanien**, n° **33**.
Autres grès 8

8. Grès grossiers à dents de poissons : **Burdigalien supérieur**, n° **35**.
Grès à grains fins ne renfermant pas de dents de poissons : **Aquitanien supérieur** et **Burdigalien inférieur**, n° **34**.

V. — Calcaires.

1. Calcaires dolomitiques, gris ou jaunâtres, recouverts d'une patine farineuse : **Trias**, n° **36**.
Calcaires non magnésiens 2

2. Terrains situés dans les Hautes Chaînes calcaires [1] . . 3
Terrains situés dans les Préalpes (Chablais) 11
Terrains situés dans les chaînons du Jura [2] 16

3. Calcaires de couleur claire (blancs, jaunes, gris clair). 4
Calcaires de couleur foncée (gris foncé, bleus, noirs) . 6

4. Calcaires blancs, jaunâtres, ou d'un gris clair, de plusieurs centaines de mètres d'épaisseur, formant la charpente de presque toutes les montagnes des Beauges et du Genevois : **Urgonien**, n° **46**.

1. Les *Hautes Chaînes calcaires* comprennent les Beauges, le Genevois, le massif de Platé et des Grands-Vents, le massif du Haut-Giffre et de la Dent du Midi. Elles sont séparées des Préalpes par la vallée de l'Arve (de Bonneville à Cluses), le col de Châtillon, la vallée du Giffre (de Taninges à Samoëns), le vallon de Clévieux, le col de la Golèze, le col de Coux et le val d'Illiez.

2. Vuache, Gros-Faoug, Salève, montagne de la Balme, coteau de Lovagny.

Calcaires d'une épaisseur moindre et d'une couleur un peu plus foncée. 5

5. Calcaires jaunes bleuâtres, ou verdâtres, plus ou moins marneux, très fossilifères, renfermant parfois de nombreuses pyrites : **Rhodanien**, n° **47**.
Calcaires d'un gris bleu, assez compact, renfermant fréquemment des rognons de silex : **Sénonien**, n° **48**.

6. Calcaires compacts, d'un gris foncé, renfermant de petites nummulites : **Priabonien**, n° **50**.
Calcaires ne renfermant pas de nummulites 7

7. Calcaires d'un brun foncé, spathiques, renfermant de nombreux oursins et situés immédiatement au-dessous des calcaires blancs urgoniens : **Hauterivien**, n° **44**.
Couches ne supportant pas directement les calcaires urgoniens 8

8. Calcaires gris ou noirs, friables, alternant avec des schistes marneux et des bancs de marne : **Dogger**, n° **38**.
Calcaires plus durs ou en dalles 9

9. Calcaires d'un gris foncé ou bleus formant de grands escarpements sur les flancs des montagnes : **Malm**, n° **40**.
Calcaires en dalles 10

10. Calcaires noirs, spathiques, en dalles minces, situés dans le massif du Haut-Giffre (col d'Anterne) : **Oxfordien**, n° **39**.
Calcaires gris ou noirs, souvent gaufrés et lustrés, avec petites veines de carbonate de chaux spathique : **Lias**, n° **37**.

11. Calcaires argileux, rouges, gris, verts, panachés, renfermant des foraminifères (couches rouges) : **Crétacé supérieur**, n° **49**.
Calcaires non panachés et ne renfermant pas de foraminifères 12

12. Calcaires de couleur claire. 13
Calcaires de couleur foncée 14

13. Calcaires d'un gris clair, compacts, formant l'ossature des chaînes médianes du Chablais et produisant, dans les vallées, des barres caractéristiques : **Malm**, n° **40**.
Calcaires blanchâtres, en bancs minces, avec intercalations de schistes à rognons de silex : **Néocomien**, n° **45**.

14. Calcaires noirs, schistoïdes, à polypiers, plantes et fossiles littoraux ou saumâtres (couches à mytilus) : **Dogger**, n° **38**.
Couches n'ayant pas un faciès littoral 15

15. Calcaires alternant avec des bancs feuilletés marneux, de teintes foncées : **Dogger**, n° **38**.
Calcaires gris foncé ou noirs, compacts, avec nodules de silex : **Lias**, n° **37**.

16. Calcaires blancs ou gris. 17
Calcaires jaunes ou bleus 19

17. Calcaires gris, compacts, de faible épaisseur, avec lits marneux verdâtres et brèche à cailloux noirs : **Purbeck**, n° **42**.
Calcaires formant de grands escarpements sans intercalation de brèche 18

18. Calcaires blancs ou gris, oolithiques, en bancs compacts, situés au-dessous des couches néocomiennes : **Porlandien, Kimméridgien**, n° **41**.
Calcaires blancs ou jaunâtres, situés au-dessus des couches hauteriviennes et formant la crête des montagnes : **Urgonien**, n° **46**.

19. Calcaires jaunes, plus ou moins marneux, situés immédiatement au-dessus des bancs urgoniens : **Rhodanien**, n° **47**.
Calcaires supportant les falaises urgoniennes. . . . 20

20. Calcaires jaunes, durs, spathiques, surmontant des

marnc-calcaires verdâtres et des couches panachées, argileuses : **Hauterivien**, n° **44**.

Calcaires jaunes et bleus, compacts ou oolithiques, et marno-calcaires ocreux avec rognons de silex : **Valenginien**, n° **43**.

VI. — Schistes.

1. Schistes bariolés affleurant à Megève et sur le flanc occidental des Aiguilles Rouges ; schistes d'un rouge lie de vin dans les Préalpes : **Permien**, n° **52**.
   Schistes gris ou noirs. 2

2. Schistes gris, argileux, micacés, alternant avec des grès et renfermant des écailles de poissons, des traces de fucoïdes, d'helminthoïdes (flysch). Bancs plus ou moins grossiers avec petits cailloux cristallins : **Tongrien**, n° **58**.
   Schistes d'un gris foncé ou noirs. 3

3. Schistes noirs et grès renfermant des empreintes de végétaux fossiles. Le plus souvent les empreintes sont transformées en phyllite blanche talcoïde. Etage contenant de l'anthracite : **Houiller**, n° **51**.
   Terrains ne contenant pas d'anthracite 4

4. Schistes appartenant au complexe de la brèche du Chablais. 5
   Schistes n'appartenant pas au complexe de la brèche du Chablais. 6

5. Schistes noirs, passant à des calcaires ou à des grès et situés à la base du complexe de la brèche : **Lias supérieur**, n° **53**.
   Schistes calcaires grèseux, bruns à l'extérieur, noirs sur une cassure fraîche, formant des cols entre les masses rocheuses des deux brèches : **Oxfordien**, n° **54**.

6. Schistes noirs, en couche mince, situés presque immédiatement au-dessus des rochers urgoniens : **Gault**, n° **57**.
   Schistes parfois d'une grande épaisseur situés au-dessous des rochers urgoniens 7

7. Schistes noirs ou gris, lustrés, situés au-dessous des masses rocheuses du malm et généralement couverts de pâturages : **Lias, n° 53.**
   Schistes compris entre les escarpements du malm et ceux de l'urgonien 8

8. Schistes noirs alternant avec des calcaires marneux. Sous-étage situé immédiatement au-dessous de l'urgonien : **Hauterivien**, n° **56.**
   Schistes noirs, plus ou moins marneux, renfermant de petites ammonites ferrugineuses. Sous-étage situé immédiatement au-dessus du malm : **Valenginien,** n° **55.**

VII. — Roches argileuses.

1. Marnes 2
   Argiles 5

2. Marnes rouges. 3
   Marnes noires, bleues, grises, jaunes. 4

3. Marnes d'un rouge vif, souvent bigarrées, situées dans la plaine molassique : **Aquitanien**, n° **62**.
   Marnes d'un rouge lie de vin situées à Matringe et aux Annes : **Trias**, n° **59.**

4. Marnes noires et schistes gris ou noirs, souvent accompagnés de lignite : **Priabonien**, n° **61**.
   Marnes bleues, grises ou jaunes, formant de petites combes dans les chaînons du Jura : **Hauterivien,** n° **60.**
5. Boue argileuse dans laquelle sont disséminés des fragments de roches de toutes dimensions : **Glaciaire,** n° **65.**
   Argiles noires ne renfermant pas les fragments de roches du terrain erratique. 6

6. Argiles noires alternant avec des bancs de lumachelles grisâtres (Chablais) : **Rhétien**, n° **63.**
   Argiles schisteuses noires couvertes de prairies humides : **Oxfordien-Callovien,** n° **64**.

VIII. — Gypse.

Roches blanches, se laissant rayer par l'ongle et formant pâte avec l'eau après cuisson : **Trias**, n° **66**.

IX. — Roches combustibles.

1. Bitume noir, solide, exploité à Lovagny et à Pyrimont et servant à faire des trottoirs (asphalte) : **Urgonien,** n° **68**.
   Charbons utilisés pour le chauffage. 2

2. Charbons récents formés de débris de végétaux encore visibles (tourbe) : **Quaternaire et période actuelle,** n° **70**.
   Charbons plus anciens 3

3. Charbons d'un noir brillant, durs, donnant beaucoup de chaleur et peu de fumée (anthracite, houille) : **houiller,** n° **67**.
   Charbons grisâtres, fibreux, donnant beaucoup de fumée et répandant une odeur âcre (lignite) : **Priabonien**, n° **69**.

X. — Tufs.

Concrétions calcaires en masses plus ou moins compactes, celluleuses ou spongieuses, renfermant généralement des débris organiques n° **71**.

DESCRIPTIONS.

I. — Roches cristallines [1].

A) Roches éruptives.

1. Granit. — Agrégat cristallin formé de trois éléments bien faciles à discerner : le quartz, le feldspath et le mica. Le quartz

1 On trouve dans le plateau des Gets, entre Taninges et Morzine, des roches éruptives et cristallines disséminées dans les masses du flysch.

Parmi ces roches, on distingue :

1° Une variété de granit pegmatoïde (Les Attraits, La Rosière, Les Lanches) ;

2° Une serpentine (Les Bonnes, La Tourne) ;

3° Des diabases et gabbros (Les Attraits, Mouille-Ronde) ;

4° Des porphyrites (Mouille-Ronde, Mont-Caly) ;

5° Une kersantine (Farquet).

Il y a en outre, dans la plupart des affleurements, une brèche à éléments basiques (porphyrite à structure microlitique arborisée, enchevêtrée ou variolitique), des schistes couleur lie de vin et des schistes noirs brillants.

apparaît sous forme de gros grains vitreux, enfumés, semblables à des grains de sel gris. Les fragments de feldspath sont opaques, blancs ou grisâtres, quelquefois légèrement colorés. Le mica est en paillettes brillantes, brunes ou noires, avec reflets métalliques. (Vallorcine ; environs de Beaufort).

A Vallorcine le granit traverse les schistes cornés et les transforme localement en gneiss (ravin des Rupes). On y trouve des microgranulites et quelques variétés de granit porphyroïde et de granit euritique.

2. Granulite. — Roche granitoïde à grain fin, riche en mica blanc, qui s'infiltre dans la protogine et les schistes cristallins du Mont-Blanc.

Les granulites filoniennes ont apparu après la consolidation de la protogine. Il y a donc eu, en réalité, deux injections successives, l'une de protogine, l'autre de granulite.

3. Protogine. — La protogine est une roche franchement éruptive qui tantôt perce les schistes transversalement et obliquement en donnant naissance à des injections lenticulaires, tantôt suit plus ou moins leur schistosité et les granutilise en se disséminant à l'infini dans leur masse.

La protogine renferme un mica vert chloriteux qui résulte d'une altération du mica noir.

On peut distinguer dans le massif du Mont-Blanc deux principaux types de protogine :

1° Une *protogine pegmatoïde*, essentiellement feldspathique, pauvre en quartz et en mica noir (rive gauche de la mer de Glace, cirque d'Argentière, massif du Trient, etc.);

2° Une *protogine granitoïde*, plus acide et de couleur claire (Grandes Aiguilles).

Le plissement alpin a fait subir à la protogine un violent laminage qui lui a donné, dans son ensemble, un aspect feuilleté.

B) Shistes cristallins.

Les schistes cristallins du Mont-Blanc sont des schistes primitifs plus ou moins transformés par des infiltrations de roches éruptives.

4. Micaschistes. — Roches feuilletées formées de quartz et de mica disposés en zones alternantes. Ces schistes sont toujours plus ou moins feldspathisés. Ils renferment parfois de grandes lamelles de mica blanc qui miroitent et brillent d'un vif éclat. (Versant occidental du Mont-Blanc ; Brévent ; Saint-Gervais; Megève.)

5. Schistes granulitisés. — Schistes imprégnés de granulite dans toute leur masse. (Rochers des Mottets; Montanvers; rochers de la Filia.)

6. Schistes glanduleux. — Schistes caractérisés par des lentilles feldspathiques pouvant atteindre de 12 à 15 centimètres de longueur. Lorsque les intercalations de pegmatite sont minces et serrées, la roche prend l'aspect d'un gneiss. (Sentier qui longe la mer de Glace.)

7. Schistes protoginisés. — Schistes entièrement imprégnés des éléments qui constituent la protogine.

8. Faux gneiss. — Schistes injectés feuillet par feuillet par de la protogine.

9. Leptinite. — Roche blanche, finement grenue, renfermant jusqu'à 74 % de silice. Cette roche forme des bancs minces au contact de la protogine avec les schistes.

10. Roches amphiboliques. — Roches basiques, généralement de couleur verte ou noirâtre, accompagnant les micaschistes modifiés.

(Bionnasset, Lac Cornu; base de l'aiguille du Goûter; Grands-Mulets; glacier de Taconnaz; partie supérieure du glacier des Bossons.)

Les amphibolites sont traversées par de minces filons de granulite et de pegmatite. Lorsque les infiltrations sont puissantes, les amphibolites peuvent passer à des *pseudo-syénites quartzifères* d'apparence compacte, à des *diorites* et même à des *granulites amphiboliques*.

La *serpentine* du Mont-Blanc (vert foncé, très compacte) paraît résulter d'une modification des amphibolites.

11. Eclogites. — Roches intercalées dans les micaschistes granulitiques et renfermant un grenat rose entouré d'auréoles d'un vert clair. (Lac Cornu, Trient, Greppon.)

12. Schistes sériciteux et micacés. — Schistes luisants, satinés, à toucher onctueux, renfermant un mica d'un vert jaunâtre (séricite). Quelques variétés, d'apparence cornée, sont riches en mica noir.

13. Schistes chloriteux. — Les schistes sériciteux et micacés se chargent souvent de chlorite et prennent une belle teinte verte. (La Diosaz.)

14. Cornes. — Roches vertes, jaunes, grisâtres, d'un aspect pétrosiliceux. (Glacier de Trélatête.)

II. — Dépôts meubles.

15. Sidérolithique (Eocène inférieur). — Sables blancs, fins, entremêlés de bandes ocreuses, avec petits lits de fer oxydé anhydre. Ces sables sont disséminés à la surface des calcaires urgoniens ; ils reposent quelquefois sur le gault. (Versant est du Salève et de la montagne de la Balme.)

Des dépôts analogues existent à Bellegarde, au Vuache, à Saint-André. (Val de Fier.)

16. Alluvion ancienne. — Sables et graviers stratifiés ne contenant pas, ou contenant peu de roches cristallines. L'alluvion ancienne est généralement recouverte par les dépôts glaciaires. (Vallée de la Dranse, vallée de l'Arve.)

17. Glaciaire. — *a)* Blocs erratiques déposés çà et là dans les plaines et sur les flancs des montagnes jusqu'à des altitudes élevées. Ces roches ont parfois des dimensions énormes. On rencontre près de Cruseilles et entre Saint-Laurent et Reignier des moraines à blocs erratiques calcaires.

b) Cailloux *anguleux*, quelquefois striés, disséminés dans une boue argileuse.

c) Graviers, sables stratifiés ; cailloux à arêtes plus ou moins émoussées, provenant des dépôts glaciaires remaniés par les eaux. (Environs de Thonon ; vallée de Rumilly.)

Les dépôts glaciaires recouvrent une majeure partie de la Haute-Savoie. On les trouve dans tout le bas Chablais, dans la plaine de Bonneville-Reignier-Annemasse-Saint-Julien, sur le plateau des Bornes, dans la vallée d'Annecy-Rumilly-Aix-les-Bains. Ils tapissent les flancs des montagnes et pénètrent très loin dans les hautes vallées du département.

18. Alluvion post-glaciaire. — Terrasses formées de graviers et de sables stratifiés, situées sur les bords du lac d'Annecy et sur les bords du lac Léman. Ces terrasses, qui renferment de nombreux cailloux cristallins, indiquent l'ancien niveau des eaux.

19. Alluvion moderne. — Cailloux *roulés*, graviers, sables déposés par les rivières dans le fond des vallées. Cônes de déjection. (Dranse, Laudon.)

20. Eboulis. — Fragments détachés d'une paroi de rochers. Ce sont des éboulis qui, descendus des flancs de la pointe de Nantaux, ont donné naissance au lac de Montriond en formant un barrage dans le fond de la vallée.

III. — Conglomérats.

A) Brèches.

21. Trias. — Brèche dolomitique, caverneuse, vacuolaire à la surface (cargneule). (Saint-Gervais, vallée de la Dranse entre Thonon et Bioge.)

22. Dogger. — Brèche à éléments triasiques de quelques mètres d'épaisseur, située dans les chaînes médianes du Chablais (couches à mytilus).

23. Dogger. — Brèche à éléments variables ordinairement de la grosseur d'un œuf, mais pouvant atteindre un volume d'un mètre cube. Les cailloux dolomitiques y sont abondants et lui donnent une teinte grise. Elle renferme des intercalations de schistes foncés et de calcaires noirs spathiques.

Il y a en outre, à ce niveau, une brèche fine à pâte grise, dont les éléments ne dépassent pas la grosseur d'un haricot et qui renferme des débris de crinoïdes.

La brèche inférieure du Chablais atteint une épaisseur de 1.300^{m} à la pointe de Marcelly. On la trouve dans le massif de Haut-Fleury, dans celui des Hautforts, à la pointe d'Angolon, à la pointe du Corbeau, aux rocs de Taveneuse, etc. Elle forme des pentes rocheuses et des parois abruptes.

24. Malm. — Brèche calcaire de 200 à 300^{m} d'épaisseur dans laquelle s'intercalent de nombreux bancs d'un calcaire gris, à grains très fins, non spathoïde. Cette brèche forme des sommets avec paroi verticale. (Pointes de Chésery, de Chevache, de Nantaux, des Nions ; pic de la Corne ; roc d'Enfer ; rochers de Graidon.)

25. Purbeck. — Brèche à cailloux noirs de très faible épaisseur, avec calcaires gris, compacts, et lits marneux verdâtres. (Veyrier-sous-Salève.)

B) Poudingues.

26. Permien. — Poudingues à éléments de grosseur variable, formés de schistes cristallins, de granulite, de quartz, réunis par un ciment gréseux. Ces poudingues sont accompagnés de schistes lie de vin et de grès rouges.

27. Barthonien. — Conglomérats à pâte grise, glauconieuse, associés à des calcaires contenant de grandes nummulites. (N. perforata...) (Châtelard ; Entrevernes ; Charbon ; Brizon ; col du Grand-Bornand ; Chalets de l'Essex ; désert de Platé).

IV. — Grès.

28. Houiller. — Grès et schistes noirs contenant par place de l'anthracite. (Servoz, Coupeau, Taninges.) Conglomérats à gros éléments. (La Joux près Argentières.)

29. Permien. — Grès rouges formant une couche de quelques mètres d'épaisseur sur le flanc occidental des Aiguilles Rouges et se développant considérablement aux environs de Megève.

Grès arkoses rouges dans la gorge du Foron à Taninges.

30. Trias. — Roches blanches, jaunâtres ou verdâtres, saccharoïdes, formées de petits grains de quartz agrégés sans ciment visible (quartzites).

A S^{t}-Gervais, les quartzites triasiques surmontent une brèche à ciment de jaspe qui a servi à l'ornementation du Grand-Opéra.

On trouve des *bésimaudites* (quartzites blanc verdâtre, schistes vert pâle satinés, arkoses chloriteuses feldspathiques) sus la rive gauche de l'Arve, entre Servoz et Chavants, au sommet du Prarion et sur le flanc septentrional de la Tête Noire du Mont Fort.

31. Gault. — Grès glauconieux, verts roux, ou presque noirs, quelquefois bréchiformes, très fossilifères. Avec les schistes noirs qui leur sont subordonnés, ces grès forment une bande gazonnée et un niveau d'eau entre les deux masses calcaires de l'urgonien et du sénonien. (Bellegarde, versant oriental du Semnoz, Perthuis, Mont-Saxonnex, Mont-Jeon (Thônes), La Goudinière (Grand-Bornand.)

L'*aptien* n'a pas toujours été séparé nettement du gault et même des couches supérieures du rhodanien. Il est représenté au Semnoz par un grès vert, assez dur, sur le mamelon d'Epa par des schistes marno-calcaires et aux Avoudruz par des schistes rouges et verts.

32. Tongrien. — Grès mouchetés, dits **grès de Taveyannaz** intercalés à tous les niveaux du flysch.

Les éléments qui constituent ces grès sont nettement roulés et ont sans doute été amenés par des courants dans le géosynclinal nummulitique. Ils paraissent venir de la région du Vicentin. (Synclinal du Reposoir ; massif de Platé.)

33. Aquitanien. — Grès d'un rouge foncé avec intercalations marneuses. (Plaine molassique ; Thorens.)

Grès plus ou moins poudinguifères (Chablais) contenant parfois de l'ambre jaune. (Allinges.)

34. Aquitanien supérieur et burdigalien inférieur. — Grès siliceux, micacés, gris verdâtre, plus ou moins compacts, alternant avec des marnes argileuses micacées. (Plaine molassique.)

35. Burdigalien supérieur. — Grès grossiers avec dents de squales et débris d'huîtres et de pectens (molasse marine). On trouve à ce niveau des bancs gréseux à pâte beaucoup plus fine (Aix-Rumilly) et des assises sableuses.

La molasse marine renferme de nombreux galets roulés (jaspe, silex, serpentine, actinote, syénite, porphyre, grenats...) d'origine alpine. Elle disparaît complètement au nord de la vallée des Usses. (Vallées de Rumilly et de Seyssel.)

V. — Calcaires.

36. Trias. — Calcaires dolomitiques, jaunâtres, parfois gris, compacts, amorphes, caractérisés par une patine farineuse. (Vallée de la Dranse ; S^{t}-Gervais, etc.)

37. Lias. — Calcaires gris ou noirs, en dalles, souvent gaufrés et lustrés, avec de petites veines de carbonate de chaux spathique. (Hautes chaînes calcaires.)

Calcaires d'un gris foncé ou noirs, compacts, avec nodules de silex, formant parfois de grands escarpements. (Chablais, Les Annes, Sulens.)

38. Dogger. — Calcaires gris ou noirs, marneux, facilement altérables, qui sont presque toujours traversés par des veines de carbonate de chaux spathique.

Ces calcaires alternent avec des schistes marneux et des bancs de marne. Ils forment des abrupts ou des pentes boisées. (Hautes chaînes calcaires.)

Dans le synclinal de Chamonix, les calcaires spathiques sont fortement laminés. Ils deviennent esquilleux et d'un bleu foncé dans le massif du Haut-Giffre.

Un faciès littoral du dogger existe dans les chaînes médianes du Chablais (couches à mytilus). Il comprend une série de calcaires noirs, schistoïdes, à polypiers, plantes et fossiles littoraux ou saumâtres. A la base, se trouve une brèche à éléments triasiques de quelques mètres d'épaisseur.

Dans les chaînes extérieures des Préalpes, le dogger est représenté par une alternance de bancs calcaires et de bancs feuilletés marneux de teintes généralement foncées. (Armone.)

39. Oxfordien. — Calcaires noirs, en dalles minces, spathiques. (Massif du Haut-Giffre ; col d'Anterne.)

Calcaires noduleux, gris ou rouges. (Préalpes.)

40. Malm comprenant le **rauracien,** le **séquanien,** le **kimméridgien** et le **portlandien.** — Calcaires d'un gris foncé ou bleus formant parfois des escarpements de plusieurs centaines de mètres sur les flancs des montagnes. Ils supportent un replat correspondant aux couches marneuses du valenginien.

A la partie supérieure (portlandien), les calcaires sont bien lités, sublithographiques, quelquefois bréchoïdes et sans intercalations de marnes. Ils sont rognonneux et mal stratifiés dans la partie moyenne. A la base, ils alternent habituellement avec des bancs marneux. (Hautes chaînes calcaires.)

Calcaires compacts, d'un gris clair, parfois teintés en rouge (marbre de La Vernaz) qui forment l'ossature des chaînes médianes du Chablais. Ces roches résistantes produisent dans les vallées des barres caractéristiques.

41. Kimméridgien-Portlandien. — Calcaires blancs ou gris, oolithiques, en bancs massifs, formant des escarpements de plusieurs centaines de mètres dans les chaînons du Jura. (Le Vuache ; Le Salève ; La Balme.)

42. Purbeck. — Calcaires gris, compacts, avec lits marneux verdâtres et brèche à cailloux noirs. (Veyrier-sous-Salève.)

43. Valenginien. — Calcaires jaunes à l'extérieur, bleus à l'intérieur, quelquefois blancs, compacts ou finement oolithiques.

Marno-calcaires plus ou moins ocreux avec rognons de silex. (Salève, La Balme, La Chambotte.)

44. Hauterivien. — Calcaires d'un brun foncé, spathiques, atteignant dans la chaîne des Aravis et dans le massif de Platé près de 200 mètres d'épaisseur. Ces calcaires, qui succèdent brusquement aux marnes valenginiennes, renferment de nombreux oursins (echinospatangus cordiformis).

Dans les Beauges, on trouve immédiatement au-dessus du valenginien une couche glauconieuse très fossilifère.

Dans les chaînons du Genevois, l'hauterivien a un faciès vaseux. Il est représenté par des calcaires marneux et des schistes noirs en alternances multiples. (Hautes chaînes calcaires.)

Calcaires jaunes, durs, spathiques, surmontant des marno-calcaires verdâtres et des couches noires ou panachées argileuses. (Croupe du Salève, gorges de la Caille, La Balme.)

45. Néocomien. — Calcaires blanchâtres, en bancs minces, avec intercalations de schistes à rognons de silex souvent ta-

chetés. (Chaînes extérieures des Préalpes ; Oche, Ouzon, Billat ; massifs de Bellevaux, de Mégevette, etc.)

46. Urgonien. — Calcaires blancs ou jaunâtres, quelquefois gris, saccharoïdes ou compacts, à cassure esquilleuse, formant des falaises abruptes plusieurs de centaines de mètres. Les calcaires urgoniens forment la crête des chaînes subalpines et celle de la plupart des ramifications du Jura en Savoie. On les reconnaît de très loin à leur teinte blanche et à leur stratification à peine accusée. (Vuache, Balme, Semnoz, Veyrier, Tournette, Parmelan, Jalouvre, Bargy, Criou, Avoudruz, Bostan. etc.)

Près de Sixt, la roche devient d'un bleu foncé et prend une texture oolithique.

47. Rhodanien. — Calcaires jaunes ou verdâtres, plus ou moins marneux, situés immédiatement au-dessus du calcaire blanc urgonien. Ce niveau est riche en fossiles et renferme de nombreuses pyrites. (Jura ; hautes chaînes calcaires.)

48. Sénonien. — Calcaires d'un gris bleu, compacts, plus ou moins marneux, renfermant assez fréquemment des rognons de silex. Ces calcaires forment parfois des escarpements et des lapiaz semblables à ceux de l'urgonien.

La partie supérieure de l'étage est souvent schisteuse, gazonnée.

49. Crétacé supérieur. — Calcaires argileux, rouges, quelquefois gris, verts, panachés, renfermant de nombreux foraminifères. (Couches rouges du Chablais.)

(Braffes, Haute-Pointe, Soman, Orchez, Môle, etc.).

50. Priabonien. — Calcaires gréseux, jaunâtres ou d'un gris foncé, donnant d'assez bonnes pierres de taille. Ces calcaires dans lesquels s'intercalent parfois des conglomérats, contiennent de petites nummulites striées. (Second niveau à nummulites, Noyerez, près de Saint-Ferréol ; (Annecy-le-Vieux.)

VI. — Schistes.

51. Houiller. — Schistes noirs et grès foncés renfermant des empreintes de végétaux fossiles (Moëde). Les schistes fournissent parfois d'excellentes ardoises.

L'anthracite, que l'on trouve dans cet étage, est exploitée à Coupeaux et à Taninges.

52. Permien. — Schistes bariolés affleurant à Mégève et sur le flanc occidental des Aiguilles Rouges.

Schistes d'un rouge lie de vin dans les Préalpes.

53. Lias. — Schistes noirs ou gris, lustrés, couverts de prairies et de pâturages. (Hautes chaînes calcaires.)

Le lias supérieur du Chablais est représenté par des schistes marneux, avec intercalations de calcaires noirs en plaquettes.

Les *schistes inférieurs*, noirs, de la région de la Brèche (lias supérieur) passent à des bancs de calcaire compact ou spathoïde et quelquefois à des grès. La roche a un aspect brillant dû à de très fines lamelles de mica disséminées dans les parties argileuses. Epaisseur : 5oo à 6oo mètres aux environs de Verchaix; 1,3oo mètres dans les Hautforts.

54. Oxfordien. — Schistes calcaires gréseux, bruns à l'extérieur, noirs sur une cassure fraîche, alternant avec des bancs de quartzite ou de brèche. Ils supportent des schistes argileux d'un rouge violacé. A la partie supérieure de ce niveau sont les schistes gris exploités comme ardoises à Montriond et à Morzine.

Les *schistes ardoisiers* du Haut-Chablais se délitent facilement et forment des cols entre les masses rocheuses des deux brèches. (Cols de Chésery, de Lens d'Aulps, de Foron, du Petit-Souvre.)

55. Valenginien. — Schistes noirs, plus ou moins marneux, renfermant de petites ammonites ferrugineuses.

Ce niveau, de teinte sombre, est généralement visible de très loin parce qu'il ne supporte que peu de végétation et qu'il est presque toujours entamé par de profonds ravins. On trouve à sa base des calcaires marneux, gris ou bleuâtres, exploités près d'Arpennaz pour la chaux hydraulique. C'est le niveau qui correspond aux couches de Berrias.

56. Hauterivien. — Dans les chaînes calcaires extérieures comprises entre le lac d'Annecy et l'Arve, l'hauterivien a un faciés vaseux. Il est représenté par des schistes noirs qui alternent avec des calcaires marneux.

A la partie supérieure de l'étage se trouvent des calcaires plus durs, spathiques, qui ont beaucoup d'analogie avec les calcaires à echinospatangus de la région à faciés jurassien.

57. Albien. — Schistes noirs, peu fossilifères, en couches minces couvertes de gazon. Ces schistes sont situés presque immédiatement au-dessus des calcaires compacts de l'urgonien. (Hautes chaînes calcaires.)

58. Tongrien. — Schistes gris, argileux (flysch) alternant avec des grès feuilletés à surface couverte de paillettes de mica. Bancs grossiers avec de petits cailloux cristallins. Le flysch

renferme des traces de fucoïdes, d'helminthoïdes, des écailles de poissons.

On trouve parfois, à la base de ce niveau, des bancs calcaires et même des schistes rouges produits par le remaniement des couches rouges crétacées du Chablais. (Hautes chaînes calcaires ; Chablais.)

VII. — Roches argileuses.

A) Marnes.

59. Trias. — Marnes rouges (couleur lie de vin) de Matringe et des Annes.

60. Hauterivien. — Marnes bleues, grises ou jaunes, très fossilifères, interrompues par des bancs ou concrétions calcaires.

La *marne d'Hauterive* forme dans le Jura des dépressions caractéristiques le long du flanc des montagnes. On trouve un bel exemple de combe néocomienne entre Chevrier et Vulbens (Vuache).

61. Priabonien. — Marnes noires, calcaires noirs et schistes d'un gris foncé souvent accompagnés de lignite. (Entreverne, Montmin, Pernant, Petit-Bornand, col de Teine, désert de Platé.)

62. Aquitanien. — Marnes d'un rouge vif ou bigarrées contenant parfois des lits de lignite ou des filonnets de gypse lamellaire. On trouve dans cet étage des bancs plus ou moins poudinguiformes et des calcaires lacustres (Crempigny). Ce sont des formations d'eau douce avec mollusques terrestres : helix, planorbes, cyclostomes, etc. (Vallées de Rumilly, de Frangy ; plateau des Bornes ; plaine de Genève ; Bas Chablais.)

B) Argiles.

63. Rhétien. — Argiles noires alternant avec des bancs de lumachelles grisâtres. Ce niveau se reconnaît facilement dans le Chablais aux corniches que forment les assises calcaires dans les parois rocheuses.

64. Callovien-Oxfordien. — Argiles schisteuses noires couvertes de prairies humides. (Col de Voza ; versant S. E. de la chaîne des Aravis ; sud du massif de Platé.)

65. Glaciaire. — Boue argileuse dans laquelle sont disséminés des fragments de roches de diverses natures. Ces fragments ont des dimensions très inégales et sont généralement *anguleux*, *polis* et *striés*.

VIII. — Gypse.

66. Trias. — Roche blanche, très tendre, se laissant rayer par l'ongle et formant pâte avec l'eau après cuisson. (Domancy, Morillon, Armoy.)

IX. — Roches combustibles.

67. Houiller. — Charbons d'un noir brillant, durs, donnant beaucoup de chaleur et ne laissant dégager que peu de fumée (anthracite, houille). (Coupeaux, Taninges.)

68. Urgonien. — Bitume solide, noir, emprisonné dans les calcaires urgoniens et servant à faire des trottoirs (asphalte). (Lovagny, Pyrimont.)

69. Priabonien. — Charbons grisâtres, fibreux, donnant beaucoup de fumée et répandant une odeur âcre (lignite). (Entrevernes, Montmin, Thorens, Petit-Bornand, Pernant.)

70. Quaternaire et période actuelle. — Charbons récents formés de débris de végétaux encore visibles (tourbe). (Poisy, Les Gets, etc.)

X. — Tufs.

71. Quaternaire et période actuelle. — Concrétions calcaires en masses plus ou moins compactes, quelquefois celluleuses ou spongieuses, contenant des coquilles d'eau douce (Bains de la Caille) ou des empreintes végétales. (Etrembières.)

J.-M. Germain.

DOCUMENTS

RELATIFS A LA

RÉUNION DE LA SAVOIE A LA FRANCE

EN 1792

(Suite et fin.)

Une députation se présente au nom des sections de la Commune de cette ville ; elle exprime les transports d'allégresse que la nouvelle de la réunion a produits dans les sections, et demande si elles doivent continuer leurs assemblées pour l'organisation de la municipalité. La commission, en applaudissant à leur civisme, arrête qu'elles sont invitées à suspendre

leurs assemblées, afin que tous les citoyens puissent prendre part à l'allégresse publique et assister à la proclamation solennelle de l'incorporation de l'Allobrogie à la république française.

Le citoyen commandant se présente ; il est reçu au bruit des applaudissements : le vice-président l'invite aussitôt à entrer dans l'enceinte et à prendre place à côté de lui ; le vice-président lui exprime avec beaucoup d'énergie et de sensibilité les sentiments de joie qui animent le peuple ci-devant allobroge, maintenant du département du *Mont-Blanc,* voyant enfin son vœu le plus cher accompli, la réunion à la nation française et qu'il ne formera plus désormais avec cette nation généreuse qu'une seule et même famille. Il lui demande en conséquence, au nom de tous les citoyens du département du Mont-Blanc, l'accolade fraternelle, comme un signe de réunion des deux nations. Le citoyen commandant s'empresse de la lui donner, en assurant l'assemblée qu'il prend à cet évènement sa part la plus vive. Des applaudissements universels et répétés de *Vive la république française ! Vive notre commune patrie !* se font entendre. Après l'expansion de cette joie universelle, le citoyen commandant annonce qu'on vient de lui dire que quatre compagnies du régiment dit de Savoie, au service du ci-devant roi, ont déserté avec leurs armes et leurs drapeaux, et qu'elles sont à la porte de Montmélian. Des applaudissements et des acclamations se font entendre dans toute l'assemblée et dans les tribunes. Le citoyen commandant se retire pour aller lui-même vérifier le fait et faire désarmer ces quatre compagnies. Un membre fait la motion que leurs armes et drapeau soient apportés au pied de l'arbre de la Liberté au moment où l'incorporation sera proclamée. Un membre propose de passer à l'ordre du jour, et, après une légère discussion, l'ordre du jour est adopté, sur l'avis qui parvient à la commission que ces compagnies ne sont point à la porte de cette ville, ni même à Montmélian, et qu'un citoyen qui vient d'arriver de cette dernière ville ne les a point vus.

Les officiers du Sénat et, quelques instants après, la municipalité se présentent ; le vice-président les invite successivement à prendre place dans l'intérieur de la salle et à assister à la séance ; il leur expose en traits énergiques l'époque à jamais mémorable qui les rassemble, l'importance de l'incorporation de l'Allobrogie à la République française ; la liberté du nouveau département du *Mont-Blanc,* devenu par ce moyen aussi im-

muable que les glaces éternelles qui lui ont donné son nom. Il les invite à célébrer par tout ce que le vrai civisme a de plus sacré le plus beau jour qui puisse jamais luire sur ce département ; il ajoute, à l'égard du citoyen Mansord, proclamé maire de cette ville dans la journée précédente, que cette journée fut un heureux présage de la nouvelle importante de l'incorporation ; et, pour satisfaire toute l'assemblée et les tribunes par le récit intéressant de la séance de la Convention Nationale où fut agité le sort de tous les ci-devant Allobroges, le vice-président remet à l'un des secrétaires le n° 14 du *Républicain universel,* et l'invite à faire lecture du rapport mâle et attendrissant tout à la fois du citoyen Grégoire, rapporteur des comités de constitution et diplomatique, et de la partie qui suit la liste des orateurs incrits pour et contre la réunion. Cette lecture est très souvent interrompue par les applaudissements et les acclamations des auditeurs attendris dans l'assemblée et dans les tribunes, et le cri général de *Vive la République française !* est plusieurs fois répété à la suite de cette lecture. Le vice-président observe que le chef de la force militaire et les officiers et soldats qui se trouvent en cette ville, ne paraissent point encore à l'Assemblée. Un membre propose que les chefs de chaque corps soient de nouveau invités à se rendre à la Commission avec leurs officiers et soldats. Cette proposition est adoptée.

L'on fait ensuite la motion qu'en réjouissance de l'incorporation prononcée, il soit célébré, sans délai, dans toutes les communes du département du *Mont-Blanc,* une fête civique, à laquelle tous les citoyens de chaque commune devront assister. — Adopté par acclamation.

L'on fait ensuite l'amendement que cette fête devra avoir lieu dans toutes les communes le même jour. — Rejeté.

La municipalité de cette ville est invitée à s'occuper incessamment d'un plan pour cette fête, et le citoyen maire répond qu'elle s'en occupera le jour même.

L'un des secrétaires fait lecture d'une pétition du citoyen Arnaud, ci-devant capucin, qui demande qu'il soit offert le jour suivant un sacrifice à l'Etre suprême, en action de grâces de l'incorporation à la République française, et d'être en même temps admis à jurer le premier, dans le département du *Mont-Blanc*, qu'il gardera et défendra, au péril de sa vie s'il le faut, la Constitution civile du Clergé. Cette pétition convertie en motion par plusieurs membres, est adoptée à l'unanimité, avec mention civique de l'offre du pétitionnaire quant au serment.

La discussion s'ouvre ensuite sur la question de savoir où le sacrifice sera offert. Un membre propose qu'il soit offert, en hommes libres, au pied de l'arbre de la Liberté, où la voûte éthérée sera la seule barrière entre l'Etre suprême et les citoyens ; un autre membre, au contraire, propose que le sacrifice soit offert dans l'église paroissiale dite Cathédrale, par le motif que c'est dans ce sanctuaire que l'Etre suprême a recueilli le vœu d'incorporation à la république française solennellement émis par tous les députés allobroges assemblés, et que c'est dans ce même sanctuaire qu'il doit recueillir les actions de grâces qui vont lui être rendues par l'accomplissement de ce vœu. Cette dernière proposition est adoptée. L'on fait ensuite la proposition que ce sacrifice soit une messe basse suivie d'un *Te Deum*, et que le citoyen Arnaud soit invité à célébrer cette messe et à chanter ce *Te Deum*, après s'être dépouillé du costume de capucin. — Adopté.

Un membre propose qu'il soit encore chanté le *Magnificat*, par le motif que dans ce cantique se trouve le verset si analogue : *Deposuit potentes de sede*..... Un autre propose au contraire que ce verset soit le texte d'un discours que le citoyen Arnaud sera invité à prononcer à la tribune, au milieu de la messe. Cette dernière proposition est adoptée.

Les citoyens commandant, officiers et soldats se présentent et sont introduits dans la salle au milieu des applaudissements.

Il reste à fixer l'heure à laquelle sera célébrée la messe le lendemain ; la Commission arrête l'heure de onze, et invite les autorités constituées, ainsi que les citoyens militaires à venir se joindre à elle pour se rendre à l'église paroissiale.

Les amis de la liberté et de l'égalité se présentent et sont invités à passer dans l'intérieur de la salle.

Les citoyens Carelli et Moras, leurs président et vice-président, obtiennent successivement la parole, et expriment très énergiquement l'attachement inviolable des jacobins à la liberté et à l'égalité ; qu'ils en seront toujours les fidèles sentinelles, et qu'ils se feront toujours un devoir de rivaliser avec les autres sociétés populaires afin de prouver de plus en plus à la république française que les Allobroges étaient vraiment dignes d'en former le *84*e département.

Le citoyen Moras fait en particulier la pétition que le citoyen commandant de la force armée soit invité à annoncer la formation du *84*e département par *84* coups de canon.

Cette pétition est suivie des applaudissements universels et réitérés de toute l'assemblée et des tribunes, et des cris de *Oui ! Oui !* Le citoyen commandant répond qu'il fera en sorte de remplir les désirs de l'assemblée, mais qu'il ne peut pas prendre sur lui seul de faire brûler une aussi grande quantité de poudre dans un temps où l'on pourrait en avoir besoin pour repousser l'ennemi. Plusieurs voix s'écrient : *La poudre des Piémontais doit servir à célébrer cette fête ;* d'autres : *Nous remplacerons la même quantité de poudre qui sera brûlée.*

Le citoyen Moras propose encore, avec toute l'énergie du sentiment, que, pour mieux exprimer ce que tous les cœurs ressentent dans une situation aussi intéressante, tous les citoyens de l'assemblée et des tribunes se donnent respectivement le baiser de fraternité, en signe d'union éternelle. A peine a-t-il achevé que déjà tous les ci-devant Allobroges et Français, d'un seul mouvement, volent se confondre, se serrent avec transport dans leurs bras, et se disputent, par leur empressement, le plaisir d'embrasser les premiers de nouveaux frères.

L'on propose ensuite que cette scène touchante soit réitérée aux pieds de l'arbre de la Liberté après la prestation du serment. — Arrêté. — Cette proposition est suivie des acclamations les plus vives.

Sur la proposition de presque tous les membres, la Commission arrête que le procès-verbal de la séance sera imprimé avec le rapport des comités de constitution et diplomatique sur la question de l'incorporation de la Savoie à la France, pour être le tout envoyé à la Convention nationale, aux 83 départements et à toutes les communes du 84e.

Un membre propose que ce soit la Commission qui fasse la proclamation de l'incorporation ; un autre demande qu'elle soit faite par la Municipalité. La première proposition est adoptée, sur l'observation faite par M. le Maire que la municipalité n'a reçu à cet égard aucune nouvelle officielle.

Un membre demande que l'ordre de la marche soit arrêté pour l'exécution de cette solennité ; un autre propose que, pour exprimer mieux encore l'incorporation prononcée, les citoyens du département du *Mont-Blanc* se réunissent aux citoyens, officiers, soldats et autres, et marchent ainsi confondus deux à deux. Cette proposition est aussitôt adoptée et exécutée avec des transports de joie et au milieu des cris répétés de *Vivent nos frères ! Vive la république française !*

La séance est levée à onze heures et demie ; la prochaine est fixée à quatre heures de relevée.

Signés : BURNOD, *vice-président* ; DUMAS, FAVRE-BUISSON et VELAT.

Séance extraordinaire du 15 décembre 1792.

Le Président annonce que la convocation de cette séance extraordinaire a pour objet la réception des Commissaires de la convention nationale de France qui vont se rendre dans le sein de l'administration. Il invite l'assemblée à leur faire connaître son impatience de les posséder. Elle arrête qu'à l'instant deux de ses membres se rendront près des commissaires pour leur exprimer ce sentiment ; les citoyens Decret et Sommelier partent pour remplir cette mission ; et peu après les citoyens Simond, Grégoire, Hérault et Jagot, commissaires de la Convention nationale de France, sont introduits au milieu des acclamations d'allégresse.

Ils témoignent leur joie de se trouver parmi des hommes qui viennent d'écraser le despotisme, pour s'élever à la liberté, et les sentiments de fraternité qui unissent le peuple français au peuple Allobroge sont désormais confondus en un seul, dans le sein de la république française. Ce discours est suivi des plus vifs applaudissements.

Le Président répond aux commissaires :

« Mandataires d'un peuple souverain, bienfaiteurs de l'humanité, représentants de l'assemblée la plus auguste de l'univers !

« Dans la journée du 22 septembre, les armées françaises préparèrent notre bonheur, en nous apportant la liberté : le décret qui nous a réuni à la république l'a assuré d'une manière à jamais inaltérable.

« Les habitants du département du Mont-Blanc vous offrent le tribut de leur reconnaissance ; elle est vive et franche : ci-devant savoisiens et asservis, ils conservèrent l'énergie de leur caractère antique ; ils étaient libres dans les fers : le despotisme ne fit que les frapper, sans les avilir ; la nature les rappela toujours vers leurs frères les Français. Mais, depuis quatre ans, vos efforts, vos succès, ont ranimé leurs sentiments ; ils ne connurent plus que le désir de partager vos travaux et les fruits précieux qu'ils promettaient à l'univers.

« L'expression de ce besoin ne fut qu'une voix ; lorsque, par vos bienfaits rendus à nous-mêmes, réintégrés dans nos droits, nous nous occupâmes de notre bonheur, le vœu fut émis ; son acceptation a porté la joie la plus vive dans tous les cœurs.

« Recevez, citoyens législateurs, cet hommage pur et fraternel des ci-devant Allobroges, qui ont constamment applaudi aux principes sacrés sur lesquels vous aviez juré de fonder le nouveau gouvernement que vous allez donner à votre patrie, que nous espérions être bientôt la nôtre : leurs principes et leurs sentiments ne sont que LIBERTÉ ET EGALITÉ.

« Les membres de l'Administration provisoire du département du Mont-Blanc ressentent une double jouissance de vous exprimer en même temps leurs vœux et ceux de leurs concitoyens : ils sont unanimes ; vous en verrez réitérer l'expression dans toutes les communes qui auront l'avantage de jouir de votre présence.

« Un peuple souverain nous avait chargé de l'exécution provisoire des lois qu'il s'était données en rentrant dans ses droits, nous n'avons rien négligé pour nous rendre dignes de la confiance de nos frères, en faisant respecter ce dépôt précieux. D'après leurs vœux, d'après les nôtres, nous le remettons en vos mains avec le sentiment de la plus douce joie, en pensant que nous allons y voir substituer les lois que la Convention française aura dictées dans sa sagesse ; nous les attendons avec impatience. Vous en êtes les organes ; en les rappelant à notre mémoire, nous nous ressouviendrons aussi des sages qui nous les auront apportées ; ils nous seront toujours chers ; leurs noms seront à jamais gravés dans nos cœurs ; rentrés dans le sein de nos familles, nous y porterons pour consolation le souvenir d'avoir joui de plus près de vos lumières et de vos instructions, et l'espoir d'en profiter dans toutes les circonstances pour l'accélération du bonheur de la République.

« Nous invitons les citoyens commissaires de la Convention Nationale à vouloir bien être auprès d'elle les organes de nos sentiments de civisme, de soumission aux lois et de fidélité à la République. »

Le Président se félicite, au nom de tous les citoyens Allobroges, de posséder comme commissaire celui qui, dans son rapport à la Convention Nationale, a défendu avec tant de sensibilité et d'énergie les droits de la nature et les droits politiques, pour faire décréter la réunion de l'Allobrogie à la Républi-

que française [1] ; celui qui a présidé dans cette séance, à jamais mémorable, où s'agitait la destinée du peuple allobroge, et dans laquelle fut prononcé le décret de réunion, et que l'on compte également parmi les intrépides défenseurs de la Liberté dans cette mémorable journée [2] ; celui qui a si justement mérité de la patrie naissante en éclairant ses concitoyens de ses salutaires instructions, dans les premiers jours de leur liberté [3] ; ceux enfin qui tous ont concouru au bonheur du peuple allobroge en secondant son vœu le plus cher, et qui se sont montrés constamment les amis du peuple et les défenseurs de la Liberté et de l'Egalité.

Les commissaires déposent sur le bureau les décrets de la Convention Nationale de France des 27 et 29 novembre dernier, scellés du sceau de la République française ; il en est fait lecture à l'instant.

Décret de la Convention Nationale du 27 novembre 1792, l'an 1er de la République.

La Convention Nationale, après avoir entendu le rapport de ses comités de constitution et diplomatique, et avoir reconnu que le vœu libre et universel du peuple souverain de la Savoie, émis dans les assemblées des communes, est de s'incorporer à la République française ; considérant que la nature, les rapports et les intérêts respectifs rendent cette union avantageuse aux deux peuples, déclare qu'elle accepte la réunion proposée, et que dès ce moment la Savoie fait partie intégrante de la République française.

Art. 1er. — La Convention nationale décrète que la Savoie formera provisoirement un quatre-vingt-quatrième département, sous le nom de département du Mont-Blanc.

II. — Les assemblées primaires et électorales se formeront incessament suivant la forme des lois établies, pour nommer leurs Députés à la Convention nationale.

III. — Ce département aura provisoirement une représentation de dix membres à la Convention nationale.

IV. — Il sera envoyé dans le département du Mont-Blanc, quatre Commissaires pris dans le sein de la Convention nationale, pour procéder à la division provisoire et à l'organisa-

1. L'abbé Grégoire.
2. Hérault de Séchelles.
3. L'abbé Philibert Simond.

tion de ce département en districts et en cantons. Ces commissaires seront nommés par la voie du scrutin.

V. — Les bureaux de douanes établis sur les frontières de la France et de la Savoie sont supprimés. Ceux sur les confins du Piémont, de la Suisse et de Genève seront conservés provisoirement; et le ministre des Contributions sera chargé de faire parvenir sur le champ les lois et tarifs relatifs à la perception des droits sur les objets exportés ou importés.

VI. — Il sera établi, dans les chefs-lieux de districts, ou dans ses bureaux de douanes aux frontières, après l'organisation des autorités, des commissaires pour la vérification des assignats.

VII. Sur la proposition d'insérer dans le décret de réunion de la Savoie les mots : AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS, la Convention nationale passe à l'ordre du jour motivé sur la déclaration solennelle qu'elle a faite, qu'il n'y aura de constitution que celle qui aura été acceptée par le peuple français.

Décret du 29 novembre.

« Les commissaires nommés par la Convention nationale sont : les citoyens Simond, Grégoire, Hérault et Jagot.

« Les pouvoirs des commissaires dûment vérifiés sont enregistrés à l'instant. »

La Commission provisoire d'administration générale, par l'organe de son président, déclare ensuite aux commissaires, que la réunion de la Savoie à la France étant consommée, elle remet entre leurs mains les pouvoirs qui lui avaient été délégués provisoirement par l'Assemblée nationale des Allobroges.

Les commissaires, au nom de la Convention nationale, recréent à l'instant la Commission provisoire d'administration des Allobroges, sous la dénomination de COMMISSION PROVISOIRE D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DU MONT-BLANC pour exercer ces fonctions jusqu'à la nomination de l'administration du département.

Un membre observe qu'aux termes de l'article 4 du décret de l'Assemblée nationale des Allobroges, séance du 29 octobre 1792, la Commission provisoire d'administration avait le droit de DONNER DANS TOUS LES CAS D'URGENCE DES DÉTERMINATIONS PROVISOIRES; et qu'en se recréant il est nécessaire de s'expliquer sur la latitude de ses pouvoirs, afin qu'ils n'excèdent pas ceux dont sont revêtus les corps administratifs des autres départements.

Les commissaires déclarent que les pouvoirs de la Commission provisoire d'administration générale du département du Mont-Blanc sont restreints dans les mêmes limites que ceux des autres corps administratifs de la république.

Tous les membres de la Commission provisoire d'administration prêtent à l'instant le serment de fidélité à la République française, et jurent de défendre la liberté et l'égalité, ou de mourir en la défendant ; ce serment est couvert des applaudissements du public qui le répète avec enthousiasme.

Le Président, au nom de tous les membres de la Commission provisoire d'administration générale et de tous les citoyens du département du Mont-Blanc, demande aux citoyens commissaires l'accolade fraternelle, en signe de la réunion qui forme pour jamais une seule et même famille du 84e département avec tous les autres départements de la République française.

Les commissaires s'empressent de donner l'accolade au président, en s'écriant qu'ils embrassent tous les Allobroges devenus français. Les plus vifs applaudissements accompagnent et suivent ce nouvel épanchement d'amitié fraternelle.

Fait et arrêté à Chambéry, le 15 décembre 1792, l'an 1er de la République française, dans l'assemblée des séances de la Commission provisoire d'administration générale du département du Mont-Blanc, et signé tant par les commissaires de la Convention nationale de France, que par les membres de la Commission provisoire d'administration générale.

Signés : GRÉGOIRE, *commissaire de la Convention nationale de France au département du Mont-Blanc*; Ch. JAGOT, *id.*; HÉRAULT, *id.*; Ph. SIMOND, *id.*; BURNOD, *président*; MOREL, *vice-président*; PICOLET; GARBILLON; DOMENGET; B. FONTANIL; BLANC; F.-M. CURTET; SANCHE; CLERT; BÉTEMPS; RUPHY; SOMMELIER; F. CHASTEL, *homme de loi*; GAVARD; BERTRAND; DECRET; LAYMOND; GILBERT; L. BRUN, *secrétaire*; F. FAVRE-BUISSON, *id.*; J. DUMAZ, *id.*; J.-M. VELAT, *id.*; CURTELIN, *id.*; MERMOZ, *id.*; TARDY, *id.*; ARNAUD, *id.*; TIOLLIER, *id.*; H. DUBOIS, *id.*; CHEVALLAY, *id.*

L'HABITATION DE Mme DE WARENS
A ANNECY

On a déjà beaucoup écrit sur le séjour de Mme de Warens et de J.-J. Rousseau à Annecy [1], et, cependant, si un étranger demande encore aujourd'hui à visiter la vieille maison qu'elle habita et le petit passage sur le bord du ruisseau témoin de leur première entrevue, c'est en vain qu'il sollicitera un renseignement précis.

En effet, tandis que quelques historiens locaux ou auteurs de guides d'Annecy [2] indiquent l'ancienne maison Sautier-Thyrion (aujourd'hui nº 12 de la rue de l'Evêché) comme étant l'habitation décrite dans les *Confessions*, d'autres, tels que Jacques Replat, Jules Philippe, etc., soutiennent, au contraire, que la maison habitée par Mme de Warens a été démolie en 1784 pour faire place à l'évêché actuel.

En présence de ces contradictions et malgré l'annonce toute récente dans divers journaux de la découverte de cette maison, le doute était encore permis, et il l'était d'autant plus que des Annéciens comme J. Replat, J. Philippe, E. Serand, etc., qui cherchaient à faire connaître leur ville en signalant jusqu'aux moindres souvenirs s'y rattachant, ont écrit, avec regret, et certainement d'après des preuves qu'ils n'ont malheureusement pas citées, que l'habitation de Mme de Warens n'existe plus.

Dans ces conditions, le plus simple, à notre avis, était de chercher à résoudre la question au moyen des documents existant actuellement qu'ils ont dû consulter et qui ont servi à former leur opinion à ce sujet.

C'est ce que nous avons fait.

Après de minutieuses recherches aux archives départementales, municipales et de l'ancien tabellion d'Annecy, après avoir comparé la mappe de 1730 et le plan actuel de la ville et pris des mesures sur place, enfin, après avoir lu attentivement les *Confessions* de Rousseau et les divers travaux ayant trait à son séjour à Annecy, nous avons rassemblé les notes suivantes qui

1. Voir : T. Dufour : *Jean-Jacques Rousseau et Mme de Warens* ; notice sur leur séjour à Annecy, 1878. — F. Mugnier : *Madame de Warens et J.-J. Rousseau* : étude historique et critique, Paris, 1891. — A. Metzger : *La Conversion de Mme de Warens*, Paris, s. d

2 *Annecy-Diamant ou guide pratique du voyageur*, etc, Annecy, 1878, etc., etc. — Poncet : *La Cathédrale d'Annecy et ses tombeaux* ; notice historique, Annecy, 1876.

permettront, croyons-nous, de fixer d'une façon exacte et définive, l'emplacement de la demeure de la gracieuse Vaudoise.

* * *

Parmi les auteurs qui se sont occupés de l'habitation de Mme de Warens, Jacques Replat et Jules Philippe [1] furent les premiers qui, en déplorant sa disparition, indiquèrent son emplacement approximatif.

Puis, en 1878, MM. T. Dufour et E. Serand publièrent à la suite d'une notice sur le séjour de Mme de Warens et de J.-J. Rousseau à Annecy [2], un extrait de la mappe de 1730 donnant la topographie de la rue Saint-François (aujourd'hui rue de l'Evêché), avec l'emplacement de la maison portée au nom de M. de Boëge de Conflens, cité par Rousseau comme étant le propriétaire de l'habitation de Mme de Warens.

Malheureusement, ce document ne permettait pas encore de fixer la place exacte de la maison, car, dans l'ancien cadastre, les cours, jardins intérieurs et dépendances étaient souvent confondus avec les immeubles et figurés simplement comme maisons. Or, la parcelle attribuée à M. Jacques de Boëge et cotée sous le numéro 2380 avait, en 1730, une superficie de 37 tables 7 pieds (mesure de Piémont), soit 14 ares 27 centiares. Cette surface, certainement beaucoup plus grande que celle que devait occuper un seul immeuble à cette époque, laissait donc supposer non seulement l'existence de la cour actuelle située devant l'ancienne maison Sautier (n° 12) désignée par la tradition locale comme étant la *Maison de la Monnaie*, propriété de M. de Boëge, mais aussi celle de jardins et de constructions, le tout englobé sous la seule et même désignation de *maison*.

Cette supposition était d'autant plus naturelle que l'on savait, par le *Journalier d'Antoine de Boëge* [3] que cette famille possédait deux immeubles dans la rue Saint-François : l'un connu sous le nom de *Maison de la Monnaie*, en souvenir de ses anciens propriétaires qui étaient seigneurs de la Monnaie [4], et l'autre, moins grande, appelée simplement la *Petite Maison*.

D'autre part, comme il était facile d'établir, par des comparaisons entre l'ancien cadastre et l'état actuel de la rue de l'Evêché, que le palais épiscopal, construit de 1784 à 1792, a

1. J. Replat. *Feuilles d'Album*, Annecy, 1840. — J. Philippe : *Annecy et ses Environs*, 1re édit., Annecy, 1852.

2. *Revue savoisienne*, 1878 et tirage à part.

3. Le Journalier soit livre de comptes d'Antoine de Boëge, publié par M. Fenouillet dans la *Revue savoisienne* de 1890.

4. Voir : *Revue savoisienne*, 1892, p. 100.

empiété sur plus de la moitié Est du numéro 2380 [1], il était donc permis de supposer que l'habitation de M^me^ de Warens devait se trouver précisément sur l'emplacement occupé par l'évêché.

Cette version était surtout fondée, parce que le four, mentionné dans les *Confessions*, comme étant contigu à la maison, était justement situé à l'Est de la parcelle 2380, mais, il importait cependant. pour pouvoir trancher définitivement la question, de connaître la nature de la portion de parcelle englobée par les bâtiments de l'évêché.

Nous avons aujourd'hui tous ces renseignements, grâce à la découverte, aux archives municipales, d'un plan de l'ancien couvent des Cordeliers, dressé entre les années 1735 et 1784 et, par conséquent avant la construction de l'évêché [2].

Ce document précieux donne le relevé des constructions, cours et jardins situés entre la cathédrale et la maison Nouvellet (maintenant n° 12), c'est-à-dire tout le couvent des Cordeliers, le four incendié en 1729, plus toute la partie Est du n° 2380 occupée aujourd'hui par une aile de l'évêché. Or, sur cette portion de parcelle existait précisément une petite maison [3] à deux étages, contigüe au four, ayant cour, caves voûtées et écurie, et donnant, d'un côté sur la rue Saint-François et de l'autre sur un jardin qui la séparait du canal du petit Thiou ou canal de Notre-Dame (le ruisseau de Jean-Jacques).

C'est vraisemblablement la *Petite Maison* que louait la famille de Boëge comme l'atteste ce passage du *Journalier :* « Le 22^e^ aoust 1621. Receu vingt ung flor. de M^r^ Boniface Braisaz locataire de la petite maison, pour le second terme du louage d'ycelle ». La *Maison de la Monnaie*, composée de deux étages seulement et qui a été considérablement agrandie depuis [4], devait être tout juste suffisante, à cette époque où l'on se logeait largement, pour la famille de Boëge. Cette dernière était composée de cinq [5] personnes auxquelles il faut ajouter les gens de service, et, si M. de Boëge était, il est vrai, très souvent dans ses terres de Sillingy, cela n'empêche pas qu'il figure comme

1. La façade de l'évêché a empiété de 17 mètres sur le n° 2380 du côté de la rue, et les cours et jardins, de 18 mètres du côté du canal.

2. Plan du couvent des Révérends Pères Cordeliers d'Annecy, et dépendances, sans date, exécuté probablement vers 1735 c'est-à-dire après la vente faite par M. de Boëge aux Cordeliers, de la moitié Est du n° 2380

3. Sur la légende du plan elle est encore portée comme louée par les Cordeliers.

4. En 1844, M. Sautier-Thyrion l'éleva d'un étage et fit construire les deux ailes qui se trouvent de chaque côté de la cour.

5. La généalogie de cette famille a été publiée dans l'*Armorial* de M. de Foras.

présent sur la *visite de quartiers* [1] d'Annecy, de 1727 et qu'il paraît peu probable qu'étant noble et riche, il ait loué une partie de la maison qu'il habitait.

Si maintenant, en se servant des seuls témoignages que l'on puisse invoquer pour fixer la situation de la maison de M^me^ de Warens, c'est-à-dire soit du plan dont nous donnons ici un extrait, soit des *Confessions* et du certificat de Rousseau au

EXTRAIT DE LA MAPPE D'ANNECY
exécutée en 1730
et du plan du couvent des Cordeliers, conservé aux Archives municipales.

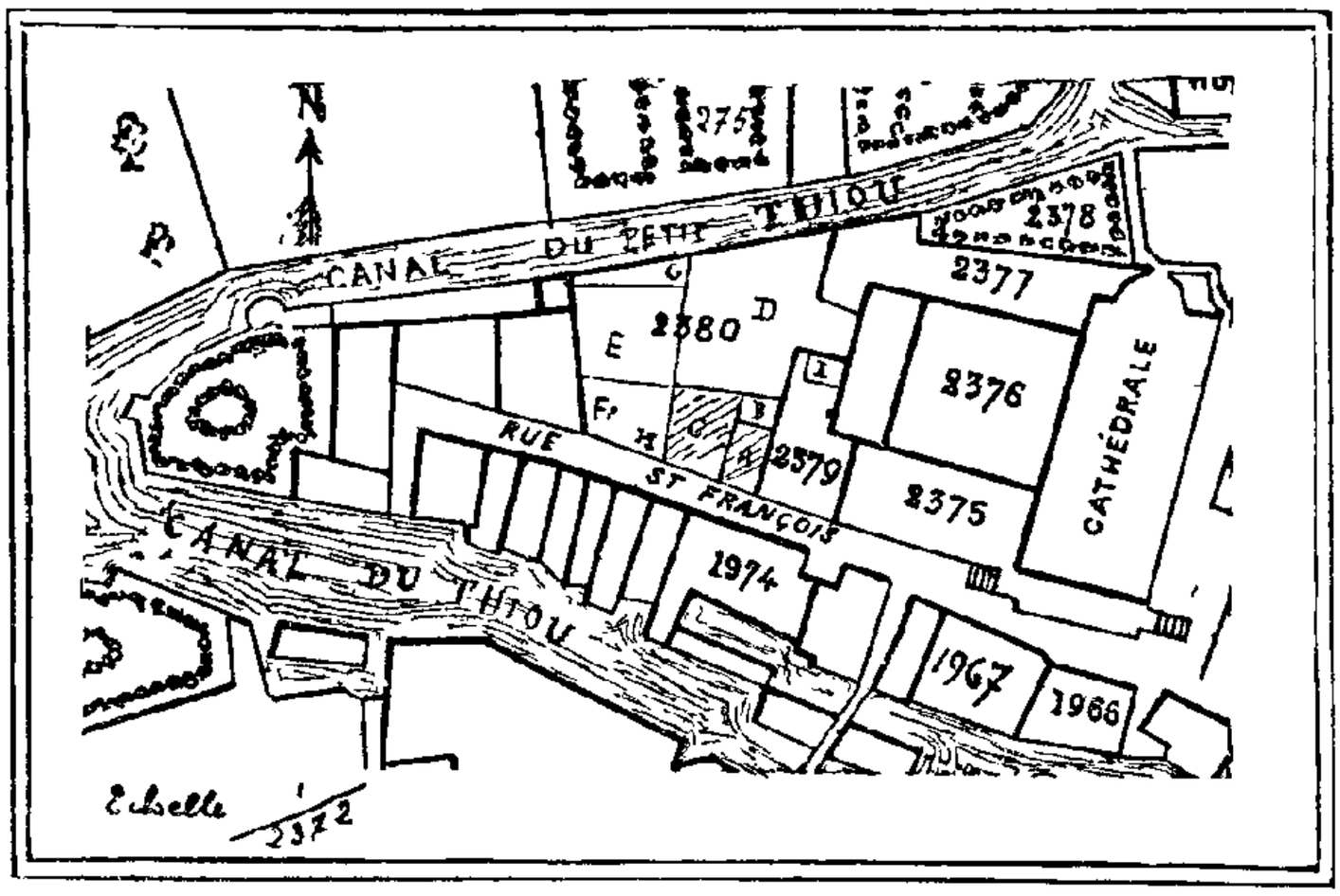

LEGENDE.

N° 2380. Propriété de M de Boëge de Conflens *A*, *Petite Maison* (habitation de M^me^ de Warens) ; *B*, cour ; *C*, écurie et caves voûtées ; *D*, cour et jardin ; *E*, maison de la Monnaie (actuellement n° 12, ancienne maison Sautier-Thyrion) ; *F*, cour occupée en partie, maintenant, par les deux ailes construites en 1844, *G-H*, limite actuelle des bâtiments de l'Evêché.

N° 2379 Four incendié en septembre 1729 *I*, bûcher.

N^os^ 2375-76-77 Couvent et cloître des Pères Cordeliers (aujourd'hui l'Evêché) qui comprend en plus, le four, toute la partie rayée et une aile située le long de la ligne *G-H*, dans le jardin *D*

N° 275. Jardin de noble Jacques de Boëge (occupé en ce moment par le jardin de l'Evêché et les dépendances de l Hôtel d'Angleterre.

N° 1966. Maison de la Maîtrise habitée par J -J. Rousseau (n° 13, rue de l'Evêché).

N° 1974 Maison de noble de Pingon (actuellement n° 21, maison Denarié).

N° 1967 Maison Lambert, habitee par saint François de Sales, de 1602 à 1610 (actuellement n° 15).

N° 2378. Jardin (actuellement cour de la Maîtrise).

sujet de l'incendie du four, nous essayons de déterminer son emplacement, nous arrivons à cette constatation : c'est que M^me^ de Warens a habité non pas comme on l'a annoncé dernièrement, la *Maison de la Monnaie*, c'est-à-dire celle portant aujourd'hui le n° 12 de la rue de l'Evêché, mais bien l'immeuble contigü au four des Cordeliers et appelé par le *Journalier* la *Petite Maison*.

1. Conservée aux Archives départementales de la Haute-Savoie.

En voici la preuve d'après les citations mêmes de Rousseau : « Elle (Mme de Warens) habitait une vieille maison, mais assez « grande pour avoir une belle pièce de réserve dont elle fit sa « chambre de parade, et qui fut celle où l'on me logea. Cette « chambre était sur le passage dont j'ai parlé, où se fit notre « première entrevue ; et au-delà du ruisseau et des jardins on « découvrait la campagne [1]. »

Voici maintenant les quelques lignes consacrées au passage : « C'était un passage derrière sa maison entre un ruisseau à « main droite qui la séparait du jardin, et le mur de la cour à « gauche, conduisant par une fausse porte à l'église des « Cordeliers [2]. »

Or, cette description s'applique parfaitement à la *Petite Maison*. Elle devait être vieille puisque on dut la reconstruire vers 1744 [3] ; elle n'était également pas très grande comme Rousseau le laisse entendre ; enfin, des appartements du premier ou du deuxième étage on devait découvrir la campagne car, la rue Royale n'existant pas, la vue pouvait s'étendre sur toute la plaine des Fins et sur les coteaux de Pringy et de Ferrière [4].

De plus, par sa cour, la *Petite Maison* communiquait avec le fameux passage qui devait longer le mur de ville du côté du canal, comme on le suppose, car il n'est malheureusement pas figuré d'une façon très précise sur la mappe et sur le plan du couvent. Il a, du reste, disparu, d'abord en partie lors de la démolition du mur d'enceinte, puis, plus tard, lors des transformations faites par les Cordeliers et le chanoine Perréard, acquéreurs du n° 2380 et enfin au moment de la construction de l'évêché et de l'aménagement des cours et jardin situés entre les bâtiments et le canal [5]. C'est ainsi que le niveau du sol a été changé sur plusieurs points [6].

Passons maintenant à l'examen du certificat donné par

1. *Confessions*, 1re partie, livre III. — « Au sortir de la Visitation elle avait pris une petite maison à Annecy après son abjuration. » Lettre de M de Conzié. au comte de Mellarède. *Mémoires et documents publiés par la Societé d histoire et d'archéologie de Chambéry*, 1850, tome I.

2. La cathédrale actuelle. *Confessions*, 1re partie, livre II.

3 D'après une note envoyée à la cour de Turin en 1769, au sujet de la construction de l'évêché.

4. La rue Royale a été créée vers 1823.

5. L'évêché a été construit sur les anciennes bases du couvent des Cordeliers et du four incendié en 1729, qui se trouvait à la place de l'entrée actuelle et enfin sur les bases également de la *Petite Maison* L'aile où se trouve aujourd'hui l'école de la maîtrise a été également construite en 1785 comme le prouvent les devis et mémoires conservés aux archives départementales, municipales et de l'évêché.

6. Ainsi le lavoir semi-circulaire de la cour, construit en 1823, est au niveau de l'eau du canal tandis que le jardin situé à côté est sur l'emplacement de l'ancien passage à une élévation de plus de 2 mètres au-dessus de ce même niveau.

Rousseau au Père Boudet, au sujet de l'incendie survenu en septembre 1729.

Ce document est, à notre avis, le plus important de tous car ayant été écrit quelques années seulement après l'incendie [1] il a l'avantage de présenter plus de certitude que le récit des *Confessions*, composé bien plus tard [2].

Voici ce certificat tel qu'on le trouve dans la *Vie de Mgr Rossillon de Bernex*, du Père Boudet [3].

« Madame de Warens demeurant à Annecy, dans la maison « de M. Boëge [4], le feu prit au four des Cordeliers, qui **répon-** « **dait à la cour** de cette maison, avec une telle violence, que « ce four qui contenait un bâtiment assez grand, rempli de fasci- « nes [5] et de bois sec, fut bientôt embrasé. La flamme, portée « par un vent impétueux, **s'attacha au toit de la maison et** « **pénétra par les fenêtres dans les appartements.** Madame « de Warens donna d'abord ses ordres, pour tâcher d'arrêter « les progrès de l'incendie, et pour faire transporter ses meu- « bles dans son jardin. Elle était occupée de ces soins, quand « elle apprit que M. l'Evêque était accouru au bruit du mal- « heur, dont elle était menacée et qu'il allait paraître dans « l'instant. Elle alla aussitôt au-devant de lui. Ils entrèrent « ensemble dans le jardin. Il se mit à genoux avec elle, et avec « tous ceux qui se trouvèrent présents, du nombre desquels « j'étais, et commença à prononcer des prières avec cette fer- « veur qui lui était ordinaire.

« L'effet en fut sensible. Le vent qui portait le feu **par dessus** « **la maison jusque dans le jardin,** changea tout à coup; et « éloigna si bien les flammes de la maison, que le four **quoi-** « **que contigu,** fut entièrement consumé, sans que la maison « eut d'autre mal que le dommage qu'elle avait reçu aupara- « vant. C'est un fait connu de tout Annecy, et que moi Ecri- « vain du présent mémoire ai vu de mes propres yeux. »

Signé : Rousseau [6].

1. Dans les *Confessions*, Rousseau dit avoir donné ce certificat après la mort de Mgr de Bernex survenue non pas deux ans après l'incendie, comme il le croyait mais en 1734. D'autre part, dans les œuvres complètes de J.-J. il porte la date du 29 avril 1742, en tous cas il est antérieur aux *Confessions*.

2. Cette partie des *Confessions* a été écrite pendant le séjour de Rousseau à Wootton, en Angleterre, c'est-à-dire en 1766

3 Deuxième partie, livre VIII, page 163, de la *Vie de M. de Rossillon de Bernex, évêque et prince de Genève*, Paris, Michel Lambert, éditeur, 1751, 1 vol in-12.

4. L'édition de 1751 porte · Bosge, mais c'est là certainement une erreur typographique.

5 Probablement le bûcher situé au nord du four, qui figure sur le plan du couvent des Cordeliers

6 Le Pere Boudet a ajouté comme note au bas de la page : « C'est M. Rousseau de Genève, connu par divers ouvrages de littérature, et qui a remporté en 1750 le prix proposé par l'Académie de Dijon. »

Voici maintenant le passage des *Confessions* relatif au même événement : « Un dimanche que j'étais chez maman [1], le feu « prit à un bâtiment des Cordeliers **attenant à la maison « qu'elle occupait**. Ce bâtiment, où était leur four, était plein « jusqu'au comble de fascines sèches. Tout fut embrasé en très « peu de temps ; la maison était en grand péril, et **couverte « par les flammes** que le vent y portait. On se mit en devoir « de déménager en hâte et de porter les meubles dans le jardin, « qui était vis-à-vis mes anciennes fenêtres [2], et au-delà du ruis- « seau dont j'ai parlé. J'étais si troublé, que je jetais indifféré- « ment par la fenêtre tout ce qui me tombait sous la main, « jusqu'à un gros mortier de pierre, qu'en tout autre temps « j'aurais eu peine à soulever ; j'étais prêt à y jeter une grande « glace, si quelqu'un ne m'eût retenu. Le bon évêque, qui était « venu voir maman ce jour-là, ne resta pas non plus oisif : il « l'emmena dans le jardin, où il se mit en prière avec elle et « tous ceux qui étaient là ; en sorte qu'arrivant quelque temps « après, je vis tout le monde à genoux et m'y mis comme les « autres. Durant la prière du saint homme, le vent changea, « mais si brusquement et si à propos, que les flammes, qui « **couvraient la maison et entraient déjà par les fenêtres**, « furent portées de l'autre côté de la cour, et la maison n'eut « aucun mal [3]. »

Il résulte de ces deux citations que l'habitation de M^me^ de Warens était contigüe au four des Cordeliers avec un jardin à proximité. Or, ce ne pouvait être que la *Petite-Maison* placée précisément à l'ouest du four comme l'indique le plan, avec son jardin au devant et non pas la *Maison de la Monnaie* située à 18 mètres de là et séparée du four par des jardins, cours et constructions.

Si l'on admettait cette dernière hypothèse, il faudrait admettre également que les flammes s'étendirent sur une longueur de 42 mètres pour passer par-dessus le toit et aller jusque dans le jardin situé de l'autre côté du canal, car Rousseau n'aurait pas désigné sous le nom de jardin, la petite langue de terre qui se trouve entre l'eau et l'ancienne maison Sautier.

Du reste, cet espace devait être encore en partie occupé par le mur de ville et si l'incendie avait atteint de telles proportions, le four seul n'aurait pas été consumé mais aussi la *Petite*

1. A ce moment J.-J. Rousseau habitait le séminaire.
2. C'est-à-dire avant d'aller au séminaire.
3. *Confessions*, 1re partie, livre III.

Maison située entre ce dernier et la *Maison de la Monnaie*. Ce n'est cependant pas ce qui arriva puisque Rousseau termine en disant que le four seul fut détruit.

Le cadastre, établi justement à cette époque, le prouve également et ne laisse aucun doute sur la situation du four incendié, car on trouve sur la tabelle cadastrale la mention suivante pour la parcelle 2379 : « *Four en ruine.* » C'était donc bien celui contigu à la *Petite-Maison* et le seul existant dans cette rue à ce moment.

Si toutefois, le récit des *Confessions* diffère quelque peu dans la forme, du mémoire fourni par Rousseau au Père Boudet, le fond n'en est pas moins le même, et là encore le doute n'est pas possible sur l'emplacement de la maison par rapport au four. La variante relative au jardin, situé de l'autre côté du canal, est insignifiante et ne change rien quant à la situation de l'habitation. D'un autre côté, le pont, qui n'est pas figuré sur la mappe de 1730, devait se trouver plus en amont que celui d'aujourd'hui, c'est-à-dire vers le milieu de l'espace compris entre ce dernier et la passerelle de l'évêché ; en effet dans l'accord passé en 1736 [1] entre les Cordeliers et le chanoine Perréard, acquéreur de la partie ouest du nº 2380 [2], il est justement question de la réfection d'un pont à un autre endroit plus en aval. Cela ferait donc supposer que l'ancien se trouvait presque en face de la *Petite-Maison* et dans ces conditions, il était tout naturel de porter les meubles, non pas dans le premier jardin, mais au-delà du canal dont la traversée était facile et à portée. Quoiqu'il en soit, le cadastre de 1730 détermine d'une façon précise la situation du four incendié en 1729 et attenant au couvent des Cordeliers.

Or, la *Petite-Maison* étant la seule contigüe à ce four, il faut en conclure qu'elle fut la demeure de M^me^ de Warens.

C'est là qu'elle vint habiter à sa sortie de la Visitation [3], en automne 1726 [4], c'est là qu'elle reçut Rousseau deux ans plus tard, d'abord le dimanche des Rameaux, 21 mars 1728, puis à son retour d'Italie, au printemps de 1729 et enfin c'est encore là que Jean-Jacques s'empressait de venir dès qu'il pouvait s'échapper du séminaire ou de la maîtrise située tout près [5].

1. Acte du 11 décembre 1736, Bessonis, notaire ; archives du greffe du tribunal d'Annecy.
2. Acte du 24 septembre 1733, Bessonis, notaire ; archives du greffe du tribunal d'Annecy.
3. Ou elle était entrée le 8 août précédent.
4. Vers la fin septembre. Lettre de M. de Warens à son beau-frère.
5. Durant son séjour à Annecy, J.-J. Rousseau habita relativement très peu de temps chez M^me^ de Warens.

Il arriva en effet, pour la première fois, le 21 mars 1728 et partit pour Turin, le 24 du

« La maîtrise n'étant qu'à vingt pas de la maison de maman, « nous étions chez elle en un moment [1] ».

Il y a un peu plus de 20 pas, mais on en trouverait encore bien davantage pour aller jusqu'à l'ancienne maison Sautier.

Quelque temps après le départ de M^me^ de Warens pour Chambéry (1731) [2], la *Petite-Maison* fut vendue par M. de Boëge, aux Cordeliers [3] qui la firent reconstruire vers 1744; puis, devenue propriété de l'évêque, elle fut démolie en 1784 pour faire place au palais de l'évêché.

Elle se trouvait à l'endroit occupé actuellement par le grand escalier, la loge du concierge et l'extrémité ouest du bâtiment. C'est ce qui explique que, quelques années plus tard, les *Amis de la Liberté* ayant obtenu de la municipalité d'Annecy, l'autorisation de planter un arbre de la Liberté devant la maison habitée par Rousseau, on trouve dans le compte-rendu de la séance du 1^er^ janvier 1793 du *Club des Jacobins*, cette phrase bien significative : « Un membre a demandé l'exécution d'un précédent arrêté au sujet de la plantation d'un arbre de la Liberté **devant l'emplacement qu'occupait la maison qu'avait habité J.-J. Rousseau** [4]. »

* *

Tels sont les notes et documents que nous avons recueillis sur cette habitation qui manque malheureusement à la liste nombreuse des souvenirs du passage de M^me^ de Warens et de J.-J. Rousseau dans notre ville. Mais si la maison n'existe plus, nous avons cependant d'autres souvenirs non moins précieux.

N'avons-nous pas l'ancienne église de la Visitation où M^me^ de Warens abjura le 8 septembre 1726 [5]; la maison de la maîtrise

même mois. De retour l'année suivante, en février ou mars, il resta quelque temps chez M^me^ de Warens avant d'entrer au séminaire qu'il habita d'avril à la fin septembre 1729.

De nouveau chez M^me^ de Warens pendant quelques jours, il entra ensuite à la maîtrise où il resta d'octobre 1729 au 2 ou 3 avril 1730, date de son départ pour Lyon avec Le Maître. De retour à Annecy vers le 20 ou 25 du même mois, ne retrouvant plus M^me^ de Warens partie dans l'intervalle, pour Paris, il habita chez son ami Venture, dont la demeure n'a pas encore été déterminée, jusqu'aux premiers jours de juillet 1730.

A cette date il quitta définitivement Annecy pour se rendre en Suisse et ne revint plus qu'en passant, lors de ses voyages à Genève

1. *Confessions*, 1^re^ partie, livre III

2. Dans le courant de l'été 1731 (MUGNIER).

3. Par acte du 23 décembre 1735, Vautier, notaire; archives du greffe du tribunal d'Annecy.

4. Le registre des délibérations du Club des Jacobins d'Annecy appartient à la Société Florimontane. — Par arrêté municipal du 25 pluviôse an II (14 février 1794) cette rue fut dénommée rue Rousseau, nom qu'elle conserva jusqu'en 1822.

5 L'église de l'ancienne Visitation, restaurée depuis peu, est située place Saint-François de Sales.

que J.-Jacques habita six mois [1], le séminaire où il s'ennuya [2] et enfin la cathédrale où il était tout fier de jouer un petit bout de récit sur sa petite flûte à bec [3].

A part quelques transformations de détail, le vieil Annecy de Rousseau est encore là à peu près tel qu'en 1730, avec ses arcades, ses canaux et ses vieilles rues tranquilles...

Si, par hasard, vous passez dans la rue Perrière, regardez la maison portant le n° 3 [4]; c'est celle qu'habitait M^lle Galley [5]. C'est là probablement qu'au lendemain de la délicieuse promenade à Thônes [6], encore sous le charme de sa rencontre de la veille, Jean-Jacques accourut dans l'espérance vaine de revoir celle à qui il eût voulu jeter ses lèvres comme des cerises.

« Sitôt que je fus libre, je courus dans la rue de mademoi-
« selle Galley, me flattant de voir entrer ou sortir quelqu'un
« ou du moins ouvrir quelque fenêtre. Rien, pas un chat ne
« parut, et tout le temps que je fus là la maison demeura aussi
« close que si elle n'eut point été habitée. La rue était petite et
« déserte, un homme s'y remarquait : de temps en temps quel-
« qu'un passait, entrait ou sortait au voisinage [7]. »

C'était également dans ce quartier qu'habitait M. le juge-mage Simond, ce petit nain dont J.-J. a laissé un portrait si plaisant.

Ami des lettres, il légua tous ses livres à la ville et contribua ainsi à la fondation de la bibliothèque publique.

Cette dernière est aujourd'hui annexée au Musée qui compte dans ses collections lapidaires, entre autres monuments, la pierre tombale du juge-mage Simond [8]. Après bien des tribulations, elle a été placée sous les portiques de l'Hôtel-de-Ville où

1 Rue de l'Evêché, n° 13. J.-J. Rousseau habita la maîtrise du mois d'octobre 1729 aux premiers jours d'avril 1730.

2. Il habita, du printemps à la fin septembre 1729, la chambre qui porte aujourd'hui le n° 48, située au second étage de la façade principale.

3 *Confessions*. Le bel habit de chœur des chanoines, dont parle Rousseau, est encore le même aujourd hui, il a été déterminé par un bref du pape Paul V, du 4 avril 1607.

4. Située en face de la maison Berthet.

5. La famille de Galley possédait egalement une habitation dans la rue Saint François. Pour la généalogie de cette famille, voir : De Foras : *Armorial*, et Mugnier : *Madame de Warens et J.-J. Rousseau*.

6. La promenade à Thônes eut lieu le 29 juin 1730, voir Dufour : *J.-J. Rousseau et M^me de Warens*.

7. *Confessions*

8. On peut voir au Musée, plusieurs autographes de M^me de Warens. On conserve également aux archives départementales de la Haute-Savoie, le minutaire de J. Mauris, notaire à Annecy, dans lequel se trouve l'acte d'abandon de tous les biens de M^me de Warens, en faveur de son mari. L'acte passé le 26 septembre 1726 porte entre autres signatures, celle de M^me de Warens.

vous pourrez la voir, témoignant encore par son épitaphe, des qualités de l'ami de Jean-Jacques [1].

Et, si plongé dans ces souvenirs du passé, vous êtes soudainement rappelé au présent par les notes graves de l'*Angelus* tombant du clocher voisin, dites-vous encore que cette cloche [2] est celle qu'entendait Rousseau, aux beaux soirs d'autrefois, lorsque, rêveur, il errait sur les bords de notre lac dont il s'est si peu souvenu.

Etrange destinée des choses humaines !

Parmi tous ces souvenirs pourquoi faut-il que ce soit précisément la maison de M^me^ de Warens et l'endroit le plus cher à Rousseau qui aient disparu ?

Où retrouver ce coin de terre qu'il aurait voulu entourer d'un balustre d'or ?

Tout est changé, tout s'est transformé, seule l'eau verte du canal coule encore entre ses vieilles murailles moussues avec la même paresseuse lenteur qu'il y a 170 ans.

J. SERAND.

L'ÉCROULEMENT DE LA TÊTE-NOIRE

SURVENU A SIXT EN 1602

ET LA LÉGENDE DU VILLAGE D'ENTRE-DEUX-NANTS

Comme complément à l'intéressant article de M. l'abbé J.-F. Gonthier, paru dernièrement dans la *Revue savoisienne* (3^e^ trimestre 1899) sous le titre de : *Un Eboulement à Sixt en 1602*, je me mets en devoir de communiquer aux lecteurs de la *Revue* les deux documents que je possède sur cette terrible catastrophe.

L'un, encore inédit, bien que relatant en général les faits tels que les a consignés M. l'abbé Gonthier, présente néanmoins quelques différences sur certains points ; en outre, il donne des détails très précis sur les pertes subies par les victimes de cet effrayant déluge de pierres.

1. Cette pierre tombale primitivement à l'ancien cimetière de la ville, près du château, servait de banc, en 1864, dans la rue Filaterie, lorsqu'elle fut donnée au musée lapidaire par M le docteur Anthonioz. Elle occupe aujourd'hui le VIII^e^ portique.

2 La grosse cloche de l'église Saint-Maurice porte la date de 1561 Placée autrefois au clocher de Notre-Dame, elle fut descendue comme toutes les cloches au moment de la Révolution, puis installée en 1807 au beffroi de Saint-Maurice. Entre autres marques curieuses elle porte sur sa bordure un lézard en relief.

L'autre, sous forme de légende, expose le récit populaire de cet évènement tragique tel que la tradition nous l'a transmis de siècle en siècle.

I.

La relation qui suit a été rédigée en 1818 par Me Pierre-Joseph Tournier, notaire royal et mandataire des syndics et conseil de la commune de Sixt, suivant *un état trouvé dans les papiers du hameau de* DESSUS-LE-FOUR [1], et sous l'administration du syndic *François-Joseph Moccand*.

Quant à la copie que j'ai entre les mains, elle a été faite sur l'original par M. François-Joseph Barbier, organiste de la paroisse de Sixt, lequel a bien voulu me la confier en 1898.

Voici quelle est la teneur de cet écrit :

Copie d'un état des maisons écrasées par les désastres et les sulphurations [2] (sic) *d'un roc tombé en la paroisse de Sixt, le 9 février 1602* [3], *lequel aurait emporté trois villages sans y comprendre les maisons champêtres, comme ci-dessous est décrit.*

Au village du Frénalay.

1° La maison de Claude-Joathon Barbier où est demeuré douze brebis, une vache, trois chèvres, tous ses meubles et ustensiles à travailler ensemble l'orge, l'avoine, fromage pour sa nourrirure jusqu'à la prise venante, et ses semences de blé et le peu de bien qu'il avait, et lui blessé avec sa grand'-mère, âgée de quatre-vingt-six ans.

Terre : A perdu les trois quarts de son bien.

2° Claude Barbier Joathon, son neveu, auquel désastre est demeuré sa femme et un fils au berceau ; plus vingt brebis et une jument.

Terre : A perdu les trois quarts de son bien avec ses meubles et ustensiles pour labourer, le blé pour nourrir deux petits enfants qu'il a, un de cinq ans et l'autre de sept et sa mère vieille et décrépite, âgée de quatre-vingts ans, encore son grenier et maison.

3° Claude Tournier l'aîné a perdu ses granges, maison et grenier.

Terre : A perdu les trois quarts de son bien, ses meubles, blé et autres denrées pour l'entretien de sa famille.

4° Bernarde *relaissée* de feu Bernard Moccand dit Chenut a été *submergée*

1. Il n'y a pas à Sixt de hameau portant cette dénomination, mais un quartier (en patois : le *Karti de Dam' du For*) qui comprend tous les hameaux échelonnés à droite et à gauche du *Grand-Giffre*, depuis le bourg de l'*Abbaye*, chef-lieu de la commune de Sixt, jusqu'au *Plan-des-Lacs*, à l'entrée du *Fond-de-la-Combe*. (F. B.)

2. Ce notaire a-t-il voulu par ce terme indiquer les exhalaisons sulfureuses, combinaisons du soufre avec l'oxygène ou l'acide sulfhydrique, formé de soufre et d'hydrogène ?

3. D'apres les sources citées par M. l'abbé Gonthier, cette catastrophe serait arrivée le 21 février 1602. Le petit oratoire, commémoratif de ce cataclysme, qu'on rencontre au bord du chemin du Creux-du-Plan, ne porte que cette inscription : « Mgr Rendu accorde 40 jours d'indulgence à ceux qui diront un *Pater* et un *Ave* devant cet oratoire. Ici 26 maisons ont été abimées sous un massif de roches en 1602. »

par la chute du dit roc avec Bernarde, sa fille, dans sa maison avec tout son bien, laquelle n'a pu être *trouvée* après toutes *recherches par l'abondance des pierres.*

5° Jean, fils de feu François Denambride a perdu au dit village sa maison et grange ensemble, ses meubles et ustensiles pour labourer.

Terre : A perdu un journal et demi.

6° Bernard Joathon a perdu sa maison.

7° Jean Joathon a été *submergé* dans sa maison de l'Essert avec sa femme et deux de ses enfants, avec deux vaches et six brebis.

8° Jean Rollet a été *submergé* dans sa maison avec sa femme, deux de ses enfants et tous et un chacun ses biens meubles et immeubles.

Au village d'Entre-Deux-Nants.

1° Jean Moccand-Bolliat — sa maison *morative,* son grenier et autres pour aliment et entretien de sa famille et pour la *sémature* de ses autres biens, outre les meubles servant à la maison.

Terre : A perdu trois journaux et demi qui font les deux tiers de son bien.

2° Jean et Bernard, enfants de feu Jean Moccand-Bertholiaz — leur maison morative et tous ses (*sic*) meubles.

Terre : A perdu la moitié de son bien.

3° Claude Tournier *la forme* (?) a perdu sa maison morative, son grenier et ses meubles.

Terre : A perdu les trois quarts de son bien.

4° Claude Tournier, son frère, a perdu son bien.

5° Hon" Roux Moccand a perdu sa maison morative, grenier et tous ses meubles et ustensiles servant à la maison *tant à travailler qu'autres,* une vache.

Terre : A perdu la quatrième partie de son bien.

6° Claude de la Guille et ses neveux — leurs maisons et quelques meubles servant à la maison.

Terre : A perdu le tiers de son bien.

7° Bernard Perrier Claude a été submergé par le dit roc avec son frère, sa belle-sœur et une petite fille.

Terre : A perdu les deux parts de son bien.

8° Françoise Moccand, *relaissée* de feu Bernard Coutaz, a perdu sa maison morative, son grenier et tous et un chacun ses meubles.

Terre : A perdu les trois quarts de son bien.

9° Claude Moccand-Poterlaz a perdu sa maison morative, son grenier, ses meubles et ustensiles servant à la maison et labourage et blé pour la nourriture de sa famille.

Terre : A perdu les trois quarts de son bien.

10° Bernard Jacquet, sa maison morative et ses meubles et ustensiles servant à la maison et labourage.

Terre : A perdu les trois quarts de son bien.

11° Bernard Moccand a perdu sa maison morative, son grenier, blé, meubles et ustensiles servant à la maison

Terre : A perdu les deux tiers de son bien.

12° Vilfrey Moccand des Curtets et ses frères — sa maison morative, les meubles et ustensiles servant à la maison.

Terre : A perdu la moitié de son bien.

13° Collet Moccand a perdu sa maison morative, son grenier, dix vaches, deux douzaines de brebis et autres meubles et ustensiles servant à la maison et du blé pour la nourriture de son ménage.

Terre : A perdu les trois quarts de son bien.

14° Bernard Moccand Nicolas — sa maison morative, ses meubles, ustensiles servant à la maison, blé pour la nourriture de son ménage.

Terre : A perdu les trois quarts de son bien.

15° Pierre et Gaspard Denambride ont perdu leurs maisons moratives, grenier, blé et meubles, ustensiles servant à la maison et labeur.

16° Jean Moccand-Bary — sa maison morative, son grenier, blé et autres meubles ustensiles servant à la maison et de labeur.

Terre : A perdu la moitié de son bien.

17° Jean Denambride Vilfrey (Villrez) — sa maison morative, grenier, blé et autres meubles ustensiles servant à la maison.

Terre : A perdu les trois quarts de son bien.

Village du Pelly.

1° Jean Denambride du Pelly — sa maison morative et trois bâtiments, granges, ses meubles et ustensiles servant à la maison et à labourer le blé.

Terre : A perdu la moitié de son bien.

2° Claude Denambride — sa maison morative, ses meubles et ustensiles servant à la maison.

Terre : A perdu le tiers de son bien.

3° Collet et Claude Denambride — leurs maisons moratives avec les meubles et ustensiles servant à la maison.

Terre : Ont perdu la moitié de leurs biens.

4° Jeannette Ducros (vel Ducrot), *relaissée* de feu Jean Moccand Movet, a été *submergée* par le dit roc dans sa maison avec sa fille, ensemble tous et chacun ses meubles, deux vaches et quatre brebis.

Terre : A perdu la quatrième partie de son bien.

5° Jean Perrier et ses frères ont perdu maison et granges.

Terre : Ont perdu le tiers de leurs biens.

6° Claude Bastian a perdu :...

Terre : Un demi-journal.

7° Bernard et Jean Denambride ont perdu :

Terre : Une jointe.

8° Jean, fils de feu Collet Richard a perdu :

Terre : Une jointe.

9° Jean, fils de feu Bernard Richard et Claudine, sa sœur.

Terre : Un demi-journal.

10° Claude Tournier a perdu un demi-journal en terre.

11° Claude Richard a perdu une jointe en terre.

12° Françoise Moccand, femme de Vilfrey Rannaud. — Terre : demi-jointe et demi-*seitorée* de pré.

13° Bernard Joaton et ses frères et sœur. — Demi-journal de terre.

14° Françoise Joathon et sa sœur. — Demi-journal de terre.

Hameau de Giffre-Nant.

Roux Joënnoz avec sa femme, un de ses enfants et sa belle-sœur *a été* submergé *(sic)* par le dit roc et *y est demeuré* seize têtes de brebis.

Total des maisons écrasées : 57

— du bétail — : 140

*
* *

Tel est le texte de ce document. On remarquera que, d'après cette relation; le hameau du *Pelly* a eu aussi ses victimes : Jeannette Ducros et sa fille; que le total des maisons et granges disparues s'élève au nombre de 57 avec 140 têtes de bétail perdues. Si nous comptons le nombre des victimes de cette catastrophe d'après le document ci-dessus, nous ne trouvons plus que 20 personnes tuées et 2 blessées tandis que les pièces dont parle M. l'abbé Gonthier accusent les chiffres suivants : 31 maisons disparues, 29 personnes tuées et 2 blessées.

Suivant d'autres relations, la portion de la Tête-Noire, croulant sur sa base, aurait enseveli sous ses débris 26 maisons, 57 personnes et 144 vaches et chevaux; selon d'autres récits, 75 habitations et 200 personnes disparurent sous l'écroulement de la sombre et toujours menaçante montagne.

Cette chute de rochers souleva un nuage de poussière si obscur, si vaste que les habitants des cantons de Samoëns et de Taninges crurent la terre brisée sur ses fondements et le grand cataclysme arrivé.

Le vallon, où florissaient les hameaux d'Entre-Deux-Nants, du Pelly, du Frénalay et de Giffre-Nant, fut couvert de ruines *sur une demi-lieue en tirant en bas et sur un quart de lieue en largeur.*

En outre l'éboulement barra les eaux du Giffre de façon que, la débâcle arrivant, toute la vallée fut submergée jusqu'aux Tines et, à la suite de cette inondation, les habitants perdirent les deux tiers de leurs terres qui furent emportées ou ensablées ou couvertes de pierres.

Une enquête, dirigée par le sieur Langlois, conseiller à la Cour des comptes de Savoie, amena une décharge de tailles, décharge qu'avait sollicitée pour les malheureux Sizérets leur saint évêque. François de Sales.

La partie qui se détacha de la Tête-Noire, se tordant sur elle-même comme un courant de lave en fusion, fut une couche presque verticale de ce formidable rocher. L'infiltration lente des eaux fut probablement la cause de la chute de l'énorme morceau de rocher qui s'écroula et dont on voit très bien la place à l'œil nu.

La montagne d'ailleurs n'a rien perdu de sa hauteur; en devenant plus escarpée, elle doit avoir acquis un aspect plus imposant, plus grandiose et surtout plus menaçant.

C'est du reste au pied même de la noire paroi ébrêchée et

sur ses débris, aujourd'hui recouverts d'une brillante verdure, que se déroulent le hameau du Pelly, l'emplacement occupé par le village d'Entre-Deux-Nants, les hamcaux du Frénalay et de Giffre-Nant.

C'est la contrée par excellence des clôtures en bois, en pierres, qui serpentent le long des enclos ou des prairies pour s'arrêter au torrent ou pour se perdre dans les touffes épineuses des buissons. Pays bouleversé, entrecoupé de blocs aux formes fantastiques, de ravins aux cassures bizarres où l'on croirait que des Titans ont tenté ici d'escalader le ciel en entassant montagnes sur montagnes.

Du *Creux du Pan*, où l'on voit encore d'énormes quartiers de la *noire roche* — surtout sur les rives du Nant des Joathons qui coule ici tout près de l'oratoire — on entend mugir les flots du Nant-des-Pères. Ce torrent descend des anfractuosités de Tête-Noire, roule ses ondes impétueuses dans un lit tourmenté, rongé par les cailloux qu'il entraîne dans son cours, ou qu'il a semés, sur une grande étendue, dans ses moments de furie. Le murmure des cascades à la voix douce ou stridente se mêle ici aux rugissements du Nant-deș-Pères.

Si insensible, si blasé qu'on puisse être, on est captivé par l'inexprimable harmonie de tout cet ensemble, par la puissance irrésistible et la magnificence de ces cascades si nombreuses, par la pureté des lignes et la variété des nuances.

II.

Comme tous les grands sinistres l'ébranlement d'une partie de la Tête-Noire a son histoire, qui se dessine peu à peu, et sa légende qu'un des fervents admirateurs de la vallée de Sixt, M. V. L. a eu la bonne idée de mettre en vers.

Cette légende versifiée étant fort peu connue, même des Sizérets, j'en citerai ici les principaux passages.

LE VILLAGE D'ENTRE-DEUX-NANTS.

Qu'il était beau sous son dais de verdure
Le village d'Entre-Deux-Nants!
D'aulnes, de coudriers une fraîche ceinture
Cachait son aire à tous venants.

. . . . . .

Dans un rustique asile, à l'écart du village,
Un chasseur, une femme, à la fleur de leur âge
Devisaient ce jour-là; c'étaient d'heureux époux
Amants jadis, et la femme à genoux

Sur son mari tendrement inclinée
Berçait l'unique enfant de leur jeune hyménée.

L'ouragan au dehors mugissait en fureur
Ebranlant sous ses coups les murs de la chaumière.
« J'ai peur, disait l'enfant ! » « J'ai peur, disait la mère ;
« Ayez pitié de nous, Seigneur ! »
Mais lui disait le fier chasseur :

« — L'homme est plus fort que la tempête !
« Sur les glaciers combien de fois,
« Poursuivant l'agile chamois,
« La foudre gronda sur ma tête,
« La terre trembla sous mes pas !
« Qu'il pleuve, qu'il tonne, qu'il vente,
« Que nous fait à nous la tourmente ?
« Nos cœurs sont purs : qui t'épouvante ?
« Femme, n'es-tu pas dans mes bras ? »

Un affreux tourbillon tomba sur la chaumière,
Et l'enfant sommeillait. « J'ai peur, disait la mère,
« La montagne prochaine a mugi sourdement. »
Et l'enfant endormi murmurait doucement :

« — Une blanche colombelle
« En son langage m'appelle :
« *Fuyons, fuyons,* me dit-elle ;
« *Heureux qui verra demain !*
« Puis, vers la sainte chapelle
« Elle fuit à tire d'aile
« Pour nous montrer le chemin. »

« — L'enfant dit vrai, Pierre, et la Providence
« Dans son ineffable bonté
« Par la bouche de l'innocence
« Fait entendre la vérité,
« Fuyons cette plage maudite,
« L'enfant par le ciel inspiré... »
« — Femme, sous le toit qui m'abrite
« Mes pères sont morts... J'y mourrai. »

L'enfant disait encore : « Je vois dans le nuage
« Une femme à l'air noble, au radieux visage,
« La milice d'en-haut la suit avec amour,
« De petits chérubins volent tout à l'entour.
« Des étoiles du ciel sa couronne est formée ;
« D'un geste souverain elle contient l'armée
« Des esprits infernaux prêts à fondre sur nous,
« Elle parle, écoutez : *Pécheurs, repentez-vous !* »

— L'enfer nous environne,
« O Pierre, tu le vois !

« De ma sainte patronne
« Ton fils entend la voix,
« Avec toi sans murmure
« A mourir je souscris,
« Mais la mère t'adjure
« De songer à son fils. »

Pierre était ébranlé par les pleurs de sa femme ;
L'effroi comme un acier pénétrait dans son âme ;
Pour la première fois il sentait dans son for
Passer comme un frisson... Il hésitait encor...

Au seuil de la chaumière
Un vieillard apparaît :
Sa voix était sévère,
Son regard fascinait ;

— Du haut de la voûte éternelle
Pour toi seul je suis descendu,
O Pierre, me reconnais-tu ?
« — Bienheureux Ponce ! » — Pourquoi, rebelle,
Pourquoi ton orgueil criminel
Méconnaît-il l'avis du ciel ?
Des mécréants de la vallée
La mesure est enfin comblée ;
La divine Justice a marqué leurs instants,
Quitte ces lieux ; demain il ne sera plus temps.

Le vieillard disparaît : à sa voix vénérée
Enfin Pierre a cédé ; de sa femme éplorée
Soutenant le pas chancelant,
Son enfant dans ses bras, le chasseur frémissant
A quitté le toit de son père
D'où le chasse l'arrêt de Dieu ;
A sa carabine si chère
Son dernier regard dit adieu.

Il s'éloigne à grands pas ; les esprits des ténèbres
Font retentir les airs de leurs clameurs funèbres ;
La nature gémit, et Pierre avec horreur
Des ombres devant lui sonde la profondeur.

Hors d'haleine, éperdu, son courage chancelle,
Mais de Nambride enfin atteignant le hameau
Sur les marches de la chapelle
Il a déposé son fardeau.

Au même instant, bien loin, dans la campagne
La foudre a déchiré les voiles de la nuit
Et l'on voit toute une montagne
Sur les toits réprouvés s'affaisser à grand bruit.

La vallée en frémit ; arrêté dans sa course,
Le Giffre épouvanté remonte vers sa source :
Les hauts escarpements, les rochers vermoulus
S'agitent sur leur base... et puis, on n'entend plus
Que les esprits du mal, pleins d'une horrible joie
Vers l'enfer entraînant leur proie.
Depuis lors on voit les maudits
Autour de la *Croix*-des-Pellys
Errer couverts d'un blanc suaire ;
Là, des entrailles de la terre,
Surgit comme un *De profundis*.

On ouït des voix lamentables,
Des sanglots, des cris déchirants...
Ayez pitié des misérables
Et donnez, âmes charitables,
Une prière aux habitants
Du village d'Entre-Deux-Nants [1].

* * *

A part quelques détails que le poète a empruntés à son imagination, cette pièce de vers reproduit non seulement tous les faits que la tradition nous a transmis d'âge en âge, à nous autres Sizérets, sur l'anéantissement du village d'Entre-Deux-Nants, mais elle exhale encore ce parfum de piété antique qui est un des traits caractéristiques des pieux et braves habitants de l'enchanteresse vallée de Sixt.

François-Marie Brun,
Professeur au 1er Lycée de Varsovie.

NÉCROLOGIE

M. Auguste Allmer vient de mourir à Lyon le 27 novembre 1899 à l'âge de près de quatre-vingt-cinq ans. C'est une grande perte pour la science épigraphique.

« Né à Paris le 8 juillet 1815, dit le *Journal de Vienne*, d'un père attaché au Ministère des finances, il entra lui-même dans cette administration et fut nommé percepteur à Estrablin, en résidence à Vienne. C'est à ce moment qu'il se lia d'amitié avec M. Girard père, un ancien libraire, collectionneur émérite,

1. V. L. *Souvenirs de Sixt* : Itinéraire complet de la vallée, 1856, Genève, Duchamp et Cie, imprimeurs-éditeurs, Corraterie

et avec l'éminent historien dauphinois, M. Alfred de Terrebasse.

« Nommé ensuite percepteur à la Guillotière, il prit sa retraite dans cette localité et devint, en 1879, conservateur du Musée des Antiques de Lyon, et enfin conservateur honoraire des Musées de cette même ville.

« La ville de Vienne doit beaucoup à M. Allmer. C'est dans son sein qu'il prit le goût des études épigraphiques ; c'est à la vue des innombrables inscriptions, surgissant du sol, ou encastrées dans les murs, qu'il lui vint à l'idée de tirer parti de ces débris. L'ardeur de notre archéologue n'avait pas de bornes. Que de fois nous l'avons vu, partant avec son ami Girard, le bâton à la main, le carnier au dos. Marcheur infatigable, il ne marchanda ni son temps, ni son argent, ni ses courses pour faire l'estampage d'inscriptions nouvellement découvertes .»

C'est alors qu'il publia en collaboration avec M. de Terrebasse, les *Inscriptions antiques et du moyen âge de la ville de Vienne*, 1875-1876. L'atlas contient le *fac-simile* de toutes les inscriptions dessinées par Adrien Allmer, son fils, dessinateur de talent.

Quelque temps après il fonda la *Revue épigraphique du Midi de la France* dans laquelle il recueillait et expliquait les inscriptions de la région, traduisait et analysait les plus importantes publications françaises et allemandes. Au moment où la mort l'a surpris, ce travailleur infatigable s'occupait de dresser l'inventaire de toutes les inscriptions relatives aux dieux de la Gaule. Il s'était adjoint, il y a un an, dans ses fonctions de directeur de la *Revue*, un autre savant épigraphiste des plus distingués, M. E. Espérandieu, qui certainement continuera la tâche qu'il avait entreprise. En 1889 il publia les *Gestes du dieu Auguste* d'après l'inscription du temple d'Ancyre, avec les commentaires de M. Mommsen. Entre temps il écrivait dans le *Journal de Vienne* d'intéressantes notices sur les trouvailles archéologiques des environs et envoyait des articles épigraphiques à différentes *Revues*. En 1893 parut le quatrième volume des *Inscriptions antiques du Musée de la ville de Lyon,* par A. Allmer et Dissard, son éminent successeur, ouvrage qui obtint le prix Gobert.

Antérieurement, en 1888, ils avaient publié tous deux dans les *Mémoires de l'Académie des lettres*, XXV^e^ vol., le résultat des fouilles de Trion et le relevé des objets et des inscriptions

trouvés. Membre de l'Académie de Lyon et de la Société des antiquaires de France, membre correspondant de l'Institut, Allmer avait été nommé par le gouvernement officier de l'Instruction publique, puis chevalier de la Légion d'honneur.

C'était une nature d'élite ; il aimait passionnément le travail ; la science le consolait ainsi de ses chagrins et de ses désillusions. Doux, affable, spirituel à ses heures, il était d'une modestie qui allait jusqu'à la timidité ; il ne rechercha jamais les hommages. L'amour de la vérité, le souci de sa dignité l'obligèrent à des polémiques qui lui firent quelques ennemis ; mais il laisse assez d'amis sincères qui pourront témoigner de sa loyauté et de sa bienveillance.

La perte d'un savant comme Auguste Allmer sera particulièment sensible à la Société Florimontane. Il avait fait entrer dans le *corpus* des inscriptions antiques de la ville de Vienne toutes celles qui avaient été trouvées en réalité sur le territoire de l'ancienne cité viennoise ; aussi la collaboration de Revon, qui avait publié en 1876 ses *Inscriptions antiques de la Haute-Savoie*, lui fut-elle utile. De son côté il avait été pour notre regretté conservateur un maître perspicace et obligeant. L'abbé Ducis aimait à invoquer son autorité et pour ma part je n'ai qu'à me louer des excellents conseils qu'il a bien voulu me donner ; je regrette que la pauvreté des découvertes archéologiques sur notre sol ne m'ait pas permis de lui rendre plus souvent de ces services qu'il savait si bien apprécier.

C. M.

* * *

Le comte Amédée de FORAS est mort le 31 décembre en son château de Thuyset, près Thonon.

Une notice biographique, sur l'éminent auteur de l'*Armorial et Nobiliaire de Savoie*, paraîtra dans le prochain fascicule de la *Revue*.

Dès à présent la Société Florimontane adresse à la famille de Foras l'expression de ses profonds regrets et de sa vive sympathie.

(*N. d. l. R.*)

TABLE DES MATIÈRES POUR 1899

N.-B. — *Les petits caractères indiquent une communication insérée dans les procès-verbaux des séances.*

ARCHÉOLOGIE.

BRUCHET. Inventaire du mobilier du château d'Annecy en 1393. . . 1
LE ROUX. Crâne et bracelet préhistoriques de Saint-Jeoire 1
— Sépultures burgondes d'Allonzier. 2
— Classement au titre de monuments historiques du cloître d'Abondance 3
— Trouvailles de l'âge du bronze dans le val de Fier. 6

BIOGRAPHIE.

MIQUET F. Origine du maréchal Mouton, comte de Lobau. 155

HISTOIRE.

BRUCHET. Les recettes ordinaires et l'administration du comté de Genevois à la fin du XIVe siècle 162
— A propos de Mandrin 59
BRUN F. L'écroulement de la Tête-Noire, survenu à Sixt en 1602, et la légende du village d'Entre-Deux-Nants . 314
BUTTIN. Communication à propos des Documents relatifs à la réunion de la Savoie à la France. 161
CARREY (Mlle). Sur la maison de Mme de Warens. 223
FOLLIET A. Documents relatifs à la réunion de la Savoie à la France en 1792. . . . . 7, 60, 171, 294
GONTHIER J.-F. Annecy au XVe siècle 23, 108
— Un éboulement à Sixt en 1602 218
— Sur des parchemins des XIVe et XVe siècles 58
PASCALEIN E. Le pouvoir temporel des évêques de Maurienne. 206
SERAND J. L'habitation de Mme de Warens à Annecy. . . 304
VERNIER J.-J. Mandrin et les mandrinistes. 27, 131

HISTOIRE NATURELLE.

GERMAIN J.-M. Guide pratique pour la détermination des terrains dans la Haute-Savoie avec clefs analytiques. . 271
LE ROUX. Sur la présence de la jadeite dans la vallée de Suse. (Analyse d'un mémoire de M. Piolti.) 120
— Notes biologiques sur le lac d'Annecy. 255
— Sur le champignon qui produit le dépérissement des platanes. . 15
— Sur les armes australiennes du Musée d'Annecy 225

GRAVURES.

Profils et zones biologiques du lac d'Annecy 264
Extrait de la mappe d'Annecy exécutée en 1730 et du plan du couvent des Cordeliers. 307

PHILOLOGIE.

CONSTANTIN. Sur le patois de la vallée de Beaufort. 59
DESORMAUX. Notes de linguistique. 159
FORAS (DE). Correspondance à propos de l'étymologie de Moëllesulaz. 119
— Sur l'étymologie de Moëllesulaz. 3
FENOUILLET. Sur l'étymologie de Moëllesulaz 224
MARTEAUX. Noms de lieux en *acus* (dernière série) 117
— Communication sur l'étymologie de Moëllesulaz. 4
— Sur le mot *vadus* 5
— Communication sur des noms de lieux 56, 57
— Sur les mots *glière* et *vorzière*. 59
— Sur le mot *Etrembières* 224
— Sur le nom de *Pontvert* 227
PASCALEIN. Sur l'origine du mot *Etrembières* 224

POÉSIE.

KERDANIEL L. (DE). Rondel ; Le vent 222
MARTEAUX. Nocturne. 158

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE.

Liste des membres V
Liste des sociétés savantes qui échangent leurs publications avec la *Revue savoisienne* VIII
Programme de la Société Florimontane. X
Ouvrages reçus pour la Bibliothèque florimontane . 1, 4, 55, 57, 59, 159, 223
Acquisitions de la Bibliothèque de la ville et du Musée . 1, 4, 6, 161
Démissions 1, 223
Admissions de M. LEMARANT DE KERDANIEL et de Mlle MONNET . . . 228
Nécrologie : MM. l'abbé MARTIN, TAVERNIER, VASCHY, ALLMER et DE FORAS 227, 228, 322, 324
Distinctions obtenues par les membres de la Société 3
Compte-rendu financier de l'année 1898 5
Proposition d'un concours sur des sujets d'histoire ou de philologie. 6
Adhésion à la fédération des Sociétés savantes du Dauphiné 55
Don d'une collection de la *Revue* à la Société d'instruction populaire. 58
Inauguration du monument aux frères de Maistre. 159
Réunion des Sociétés savantes à Paris en 1900. 227
DESORMAUX J. Rapport sur le concours de poésie de 1899. 230
— Noms des lauréats de ce concours 229
Programme du concours Andrevetan pour 1900. 254

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

5430. — Annecy. Imprimerie ABRY.

DÉPOT LÉGAL
Haute-Savoie
" 2
1900

SAVOIE
" 882
IMPRIMÉ

NOTES BIOLOGIQUES

SUR LE LAC D'ANNECY

Les travaux récents sur la physique générale du globe, l'étude des phénomènes actuels de sédimentation et de dépôt et surtout les observations océanographiques forment déjà une somme considérable de publications qui ont apporté des contributions nouvelles et précieuses à l'intelligence du modelé de la face terrestre. Parallèlement à cet ordre de recherches l'étude des lacs dont le cycle évolutif est certainenement un des facteurs appréciables de ce modelé, n'a pas été négligée.

Les études de limnographie sont maintenant d'actualité et si depuis dix ans seulement on s'en occupe en France, l'honneur des premières et fructueuses expériences méthodiques sur ce sujet intéressant reviendra sans contredit à l'éminent professeur F.-A. Forel, de Morges.

Ce savant suisse, pendant vingt-cinq ans d'un labeur extraordinaire, a multiplié les observations de tout ordre et après avoir développé un important programme destiné aux études générales de limnologie, il a accumulé une quantité énorme de matériaux qui ont été mis en œuvre soit par lui-même soit par de dévoués collaborateurs, en vue de l'édification de son ouvrage monumental *Le Léman* [1] dont les deux premiers volumes sont déjà parus.

Sous cette énergique impulsion se sont élevés un peu partout en Suisse, en Allemagne, en Italie, en Bohême et en Amérique des laboratoires pour l'étude de la faune et de la flore lacustre.

En France, la physique des lacs est maintenant bien connue grâce aux travaux de M. Delebecque, un savant qui se passionna pour cette question pendant son séjour en qualité d'ingénieur à Thonon. Il est sorti de ces recherches un magistral ouvrage d'ensemble : *Les Lacs français* qui sera toujours consulté avec fruit.

Les naturalistes ne sont pas restés en arrière. Par la publication de nombreuses monographies, de revisions de groupes et de travaux de détail, ils ont enseigné que la vie se manifeste

1. F.-A Forel : *Le Léman, monographie limnologique,* Lausanne, 1892.

Savoie (Haute) 3.

avec une active intensité dans les lacs à la surface ou dans les profondeurs, ils ont étudié l'origine des faunes et des flores et leur distribution bathymétrique.

En France, parmi ces promoteurs, il faut citer MM. Jules de Guerne, Richard, Moniez qui firent connaître la faune des eaux douces et des lacs d'Auvergne, Belloc pour ses explorations des lacs des Vosges et des Pyrénées, enfin Magnin qui a étudié la végétation de 66 lacs Jurassiens.

Il n'existe cependant pas encore d'étude complète sur la biologie d'un lac français. Et pourtant de quel vif intérêt ne seraient pas les résultats provenant de recherches méthodiques effectuées à des moments choisis périodiquement pendant plusieurs années consécutives ?

La détermination et l'époque d'apparition et du développement des espèces, leur comparaison avec les formes d'eau douce déjà connues sous d'autres latitudes apporteront des contributions nouvelles à la connaissance de la dissémination passive des germes par les vents et les animaux migrateurs.

Il serait utile de rechercher l'origine et les facteurs d'adaptation aux milieux, des espèces fortement pigmentées ou privées d'organes de la vision, d'étudier la sélection naturelle qui s'opère par suite de la hyalinité des êtres pélagiques, de rechercher l'explication de la présence des faunes dites *reléguées* dont les vénérables ancêtres contemporains des dernières regressions des mers se sont conservés au fond des lacs en s'adaptant à la dessalure progressive du bassin et ont perpétué jusqu'à nos jours la survivance d'espèces franchement marines.

Le programme des études limnologiques est donc fort vaste, c'est un champ encore peu connu à défricher et qui réserve bien des surprises.

Le lac d'Annecy, en particulier, n'a pas été jusqu'à présent au point de vue biologique, l'objet d'études suivies. Quelques notes éparses, témoignent seulement d'un examen consciencieux ; mais ces recherches entreprises par des savants autorisés n'ont pu se reproduire assez souvent pour donner la continuité nécessaire à l'obtention de résultats ayant un caractère définitif. En somme, les observations biologiques se résument jusqu'à présent à peu de chose.

Les faits exposés dans les notes qui vont suivre sont le fruit de quatre années d'études. Les observations faites au moment de chaque pêche ont été répétées en moyenne deux fois par mois pendant les années 1896, 1897, 1898, 1899. Il en est

résulté une certaine quantité de matériaux qui sont destinés à apporter une contribution nouvelle à la connaissance de la flore et de la faune de notre bassin lacustre.

Ces notes seront, autant que possible, accompagnées de dessins destinés à suppléer à la diagnose des espèces déjà décrites ailleurs. Les figures ont été toutes exécutées au moyen de la chambre claire ; c'est dire qu'elles sont d'une rigoureuse exactitude. On y verra les espèces dominantes comme aussi les formes critiques. Bien que la plupart d'entre elles soient déjà décrites dans les recueils spéciaux de systématique, on trouvera dans ces notes biologiques la forme des espèces les plus caractéristiques ce qui permettra aux lecteurs curieux d'étudier les organisme du lac, comme aussi aux travailleurs qui explorent les autres lacs de la région, de ne pas avoir à recourir à des ouvrages très coûteux comme aussi aux notes spéciales publiées dans des périodiques qu'il est souvent difficile de se procurer.

Sous le titre de *Notes biologiques sur le lac d'Annecy*, après l'exposé sommaire des données déjà acquises sur la physique du lac (situation géographique, relief), où seront résumées aussi les observations personnelles sur la température du limon de fond, la couleur du lac, la transparence des eaux et la pénétration de la lumière dans les profondeurs, paraîtront successivement les études sur la biologie proprement dite du lac — les tufs d'origine organique ; les flores littorale et profonde — la faune — la détermination qualitative et quantitative du planckton, sa variation saisonnière. Les recherches sur cette dernière question seront reprises suivant les vues de MM. Yung et Fuhrmann [1] au moyen des nouveaux filets pour l'exploration dans la verticale, les mensurations obtenues dans les pêches horizontales m'ayant semblé peu rigoureuses et souvent entachées d'erreur.

J'ajouterai en terminant que plusieurs savants très compétents dans la question de la faune et de la flore des eaux douces ont bien voulu, par l'envoi gracieux de leurs publications, remédier dans la mesure du possible à la pauvreté de notre bibliothèque en ouvrages de détermination.

Que MM. le professeur Forel, de Morges ; Chodat, Yung et Pitard, de Genève ; Schrœter, de Zurich ; Pavesi, de Padoue ; Magnin, de Besançon ; Delebecque, Gomont, Richard, de

1. E. Yung : *Variations quantitatives du Planckton.* (*Arch. Sc. phys et nat. de Genève,* octobre 1899.) — O. Fuhrmann : *Proposition technique pour l'étude du Planckton.* (*Arch. Sc. phys. et nat. de Genève,* décembre 1899.)

Guerne, Moniez, de Paris, et enfin Kofoïd, d'Urbana (U. S.), veuillent bien agréer ici mes plus sincères remerciements pour leur extrême obligeance. M. L.

Bibliographie spéciale au lac d'Annecy.

1. De Saussure : *Voyage dans les Alpes*, t. III, § 1163.
2. Boltshauser : *Le Lac d'Annecy*. (*Rev. sav.*, 1860, p. 2.)
3. Imhof : *Pelag. Fauna und Tiefsee fauna der Savoyen seen*. (*Zool. Anzeiger*, VI, 10 décembre 1883.)
4. Forel : *Draguages zoologiques et Sondages thermométriques dans les Lacs de Savoie*. (*Rev. sav.*, 1883.)
5. Id. : *Etudes zoologiques dans les lacs de Savoie*. (*Rev. sav.*, 1884.)
6. Id. : *La Faune profonde des Lacs suisses*. (*Mém. Soc. helvétique des Sc. nat.*, vol. XXIX, 1885.)
7. Delebecque et Legay : *Sondages du Lac d'Annecy*. (*C. R. de l'Ac. des Sc.*, t. CIX, p. 1000 et t. CXII, p. 897.)
8. Delebecque : *L'Etude des Lacs dans les Alpes et le Jura français*. (*Rev. génér. des Sciences*, 1892, p. 233.)
9. Id. : *Les Lacs français*, 1898.
10. Chevreux : *Un Gammarus nouveau du Lac d'Annecy*. (*C. R. de l'Ac. des Sc.*, t. CXIV, p. 1286.)
11. Le Roux : *Les Faunes lacustres*. (*Rev. sav.*, 1892.)
12. Duparc : *Le Lac d'Annecy*. (*Arch. Sc. ph. et nat. de Genève*, 15 février 1894.)
13. Chodat : *Remarques sur la Flore pélagique superficielle des Lacs suisses et français*. (*Bulletin de l'Herbier Boissier*, mai 1897.)
14. Id. : *Algues incrustantes et perforantes*. (*Arch. des Sc. phys. et nat. de Genève*, 15 mai 1897.)
15. Id. : *Nouvelles Recherches sur la Flore pélagique*. (*Id.*, 15 août 1897.)
16. *Bulletin mensuel de la Commission de Météorologie de la Haute-Savoie*, années 1876 à 1898.

Topographie et relief [1].

Le lac d'Annecy est situé par 45°51′ N de latitude et par 3°51′ E de longitude moyennes. Cette nappe d'eau, à l'altitude de $446^{m}525$ (étiage conventionnel du lac) possède une superficie de $27^{k}04$. Le cube du lac est de 1,123,500,000 mètres cubes ; sa profondeur moyenne (rapport du volume à la surface) est de $49^{m}60$.

Il se compose de deux bassins qui sont séparés par un seuil rocheux, sorte de barre très aplatie s'étendant à une profondeur de $49^{m}60$, en face de laquelle le Roc de Chère plonge verticale-

1. Les renseignements concernant la topographie et le relief du fond du lac sont extraits des publications de MM. Delebecque et Duparc. (*Index bibliog.* n°s 7, 8, 9, 12.)

ment jusqu'à la profondeur de 40 mètres et dont le plafond est respectivement à 64^m70 et 35^m40 de profondeur.

Le grand lac au N a une longueur d'environ 10^k sur une largeur maximum de 3^k5 ; le petit lac a une longueur de 4^k et une largeur maximum de 1^k. La direction générale du bassin est NW-SE. Le fond des deux bassins qui est sensiblement horizontal se raccorde à des talus plus ou moins escarpés.

1° Une vaste plateforme littorale appelée *beine* ou *blanc-fond* par opposition au *bleu*, partie profonde du lac, occupe principalement les parties N-W et S. Vers Albigny et le bout du lac jusqu'à la tour Beauvivier et aussi entre Sevrier et Saint-Jorioz, elle passe insensiblement au marécage (s'étendant entre ces deux derniers points sur une largeur de près de 600^m). D'une manière générale la limite de la Beine ne dépasse pas la profondeur de 3^m.

2° Les talus de cônes de déjection des petits torrents qui s'écoulent dans le lac, forment des pentes de 25 à 30° d'inclinaison qui descendent jusqu'aux fonds de 30 à 40^m.

3° Enfin les talus rocheux que l'on peut observer à l'éperon de la Puya et surtout au Roc de Chère et dans la partie sud de la presqu'île de Duingt atteignent avec une pente de 60° la profondeur de 40^m.

Le lac d'Annecy est donc d'après la classification de Forel, un lac à l'*état de maturité*, c'est-à-dire possédant une beine, un talus et un plaine centrale.

On trouvera ci-après trois profils du lac construits d'après les lignes isobathes de M. Delebecque :

Profil I. Des Marquisats à la pointe d'Albigny passant par la profonde dépression du Boubioz ;

— II. De l'embouchure du Nant du Loi au port de Veyrier, rencontrant les hauts fonds morainiques des Crets d'Anfon et de Châtillon ;

— III. De l'île des Cygnes au port de Chavoire, profil normal du lac, montant la pente insensible de la beine, la chute rapide à 50^m et le talus abrupt de la rive orientale.

Nature pétrographique du bassin d'alimentation.

La composition chimique des eaux est, comme on le sait, fonction des sédiments inorganiques différents qui sont charriés par les affluents. L'analyse chimique des eaux a été minu-

tieusement décrite dans le mémoire précité de M. Duparc (**12**) il est inutile d'y revenir; mais comme complément à ce travail il est intéressant de donner quelques détails sur la nature géologique du bassin.

On sait, depuis les recherches de Maillard [1] que les montagnes ont subi, par suite d'une poussée latérale, une dislocation le long d'une ligne horizontale orientée N W-S E et un rejet de part et d'autre de cette ligne : — Ce phénomène appelé décrochement a eu pour effet d'établir un point de moindre résistance où l'érosion a produit d'énergiques effets qui ont contribué à creuser la cuvette du lac.

Il est facile de se rendre compte de cette structure en embrassant d'un coup d'œil le paysage vu d'un sommet tel que l'observatoire du sommet du Crêt-du-Maure. — On se rend compte ainsi que le Fier a déposé en aval du lac une vaste plaine d'alluvions qui a formé barrage et contribué aussi à l'exhaussement du niveau du lac.

L'alimentation du bassin lacustre d'Annecy est due à un certain nombre d'affluents, et à des sources sous-lacustres. Les émissaires sont les deux canaux du Thiou et du Vassé ; par ce dernier, d'un débit plus faible, s'écoulent les eaux dormantes sur une large portion de Beine qui n'est pas inférieure à 300^{m}.

Affluents. — Le ruisseau *des Marquisats* sourd des niveaux néocomiens qui forment l'axe du Crêt-du-Maure par la cassure résultant d'une des failles du val Poncet.

Le *Nant du Loi* provient du niveau aquifère du gault et des formations glaciaires où les graviers diluviens jouent le rôle de collecteurs pour la cuvette de boue glaciaire.

Le *Laudon* descend des marnes néocomiennes, traverse les alluvions des terrains post glaciaires et lave les dépôts modernes, en construisant un large cône de déjections.

La *Bornette* descend des marnes hauteriviennes, traverse les moraines externes et les alluvions modernes.

La rivière d'*Entrevernes*, descend des marnes tongriennes et l'*Ire* ainsi que l'*Eau-Morte*, prenant leur origine dans les marnes du Flysch, lavent la grande plaine d'alluvions du bout du lac.

Les torrents d'*Angon* et de *Talloires*, sortent du jurassique supérieur.

Le ruisseau de *Menthon*, découle du calcaire nummulitique et de la boue glaciaire. La source sulfureuse prend son origine

1 Maillard : *Services de la Carte géologique de France*, Feuille d'Annecy.

dans les couches limites entre l'éocène et la craie senonienne, qui contiennent une grande quantité de pyrites de fer.

Les torrents de la *montagne de Veyrier,* descendent des schistes et marnes du Flysch, tandis que les ruisseaux des *Barattes* sourdent des mollasses en dessous du post glaciaire.

Il résulte des analyses de M. Duparc faites sur les eaux, que les eaux des affluents sont plus riches en matières dissoutes que les eaux du lac, et que la teneur en matière soluble varie beaucoup d'un ruisseau à l'autre (**12**).

Les affluents sous-lacustres ont une certaine importance. Le principal est le Boubioz qui est également plus chargé en matières dissoutes que les eaux du lac. J'ai pu me rendre compte [1] que l'entonnoir du Boubioz se trouve au point d'intersection de deux failles. La source surgit donc à l'endroit de la cassure et le niveau d'eau résultant des infiltrations du plateau urgonien du Crêt-du-Maure est collecté par les marnes néocomiennes [2].

Température.

Les premières recherches sur la température ont été effectuées par de Saussure, au printemps de 1780 (**1**). Le savant genevois sonda le Boubioz et descendit à midi, son thermomètre à 163 pieds. A 4 heures du soir la surface était à 11°5 et le thermomètre du fond marquait 4°5.

En 1860, Boltshauser (**2**) déterminait les limites extrêmes de la variation de la température des eaux du lac. Il trouvait pour la surface 20° et 0° = moyenne 11°; pour le fond 8° et 4° = moyenne 6°.

M. Forel, en septembre 1883 (**4**) constate 17°5 à la surface et 6°1 à la profondeur de 55 mètres.

D'une façon générale, en s'en rapportant aux données du *Bulletin météorologique de la Haute-Savoie,* à des observations faites régulièrement depuis 1876, on constate que la température ne s'élève guère en été au-dessus de 22°. Elle peut tomber en hiver au-dessous de 4°.

Notre lac appartient donc au *type tempéré,* à stratification thermique alternante, c'est-à-dire directe en été (décroissante de la surface au fond) et inverse en hiver (croissant de la surface aux parties profondes).

1. *Revue savoisienne,* 1897, p 9.

2. La situation du Boubioz peut être repérée par les alignements suivants 1° le pignon S de l'hôpital par le sommet de la tour de la Reine du château ; 2° le pignon N de la maison Constantin aux Marquisats par la façade E de la chapelle de Colmyre.

A plusieurs reprises, aux cours de mes pêches en eau profonde par 55 et 64 mètres j'ai pris la température du limon de fond soit en été soit en hiver.

J'ai employé le procédé, indiqué par Forel [1] ; soit de puiser un plein seau de limon et après l'avoir remonté rapidement, de plonger un thermomètre dans sa masse. — Il résulte des expériences répétées de Forel, sur la température profonde du Léman, que ce moyen est suffisamment exact. Le réchauffement est en effet très lent car au bout de 5 minutes la température remonte seulement de 41 centièmes de degré — la correction est donc facile. J'ai pu ainsi constater que la moyenne de huit expériences en été, a donné pour la température du limon 4°5 et trois expériences en hiver, la moyenne de 3°6.

Couleur. — Transparence. — Pénétration de la lumière.

L'action des rayons solaires peut être étudiée à deux points de vue ; il faut en effet considérer dans ces rayons leur énergie lumineuse et leur énergie actinique ou chimique.

Le premier mode de l'activité lumineuse se traduit par la couleur et l'intensité.

Un des spectacles qui frappent le plus le touriste ou l'observateur sur les bords de notre merveilleux lac est sans contredit la couleur extraordinaire et caractéristique des eaux.

Suivant l'incidence des rayons lumineux, en raison aussi de la nébulosité, de la force et de la direction des vents, les nuances du lac se transforment en quelques instants et passent par tous les tons de la riche palette spectrale depuis les régions du bleu sombre jusqu'à la teinte turquoise la plus délicate. On peut dire suivant la pittoresque expression d'un peintre : « L'eau n'est pas sous le ciel, elle est éclairée par dessous ». Parfois son opalescence est telle, en été, qu'un corps flottant ne laisse pas transparaître sa partie immergée et que par exemple la quille d'un canot reste totalement invisible.

Tous ces phénomènes dépendent de la réflexion et réfraction de la lumière, mais depuis longtemps les physiciens se sont préoccupés de rechercher la couleur propre de l'eau. En particulier Forel a construit pour la détermination de la couleur des lacs de Suisse, une gamme de teintes qui fournit des termes de comparaison très précis.

1. Forel: *Matériaux pour l'étude du Léman. (Bull soc. vaud d sc nat*, p. 38.)

Dans ce but, on prépare une série de 10 tubes, contenant des mélanges en proportions variables d'un liquide bleu (solution de sulfate de cuivre au $\frac{1}{200}$) et d'un liquide jaune (solution de chromate de potassium au $\frac{1}{200}$). Il est facile de s'assurer à laquelle de ces teintes artificielles répond la couleur observée dans l'eau.

Pour l'observation on se sert d'un tube de fer blanc long d'un mètre environ et peint à l'intérieur en noir mat. On descend cet appareil le long du bateau en plein lac, on approche l'œil d'une extrémité et par cette sorte de longue-vue, on aperçoit une belle teinte pure qui est la couleur propre des eaux. Il résulte de nos observations répétées, que la couleur du lac, en *hiver* comme en *été*, correspond au n° IV de l'échelle de Forel, c'est-à-dire au *bleu* dit *outremer foncé*.

*
* *

Pour étudier la transparence, c'est-à-dire la limite de visibilité d'un corps éclairé en profondeur, je me suis servi du disque de Secchi. — Une plaque de tôle de 30c, peinte en blanc, est attachée en son milieu à la ligne de sonde sur laquelle les divisions métriques sont marquées à la couleur rouge. On descend verticalement cet appareil en notant exactement la profondeur à laquelle il devient invisible comme aussi celle où il commence à reparaître en remontant. — Il faut avoir soin de se placer du côté opposé au soleil à l'ombre du bateau et de s'abriter autant que possible contre toute radiation qui pourrait gêner l'évaluation de la visibilité. — Dans chacune de mes pêches j'ai noté ainsi soigneusement en même temps que la température le degré de transparence. — Les moyennes des observations pendant quatre années ont donné :

Automne et Hiver.			**Printemps et Eté.**		
Octobre....	6m »	Total : 56m Moyenne : 8m	Mai.....	5m »	Total : 24m Moyenne : 4m8
Novembre..	9 50		Juin	5.50	
Décembre..	8 50		Juillet	5 »	
Janvier.....	9 50		Août.....	4.50	
Février	9 »		Septembre..	5 »	
Mars	7 50				
Avril	6 »				

On voit par ces résultats que la transparence est à peu près moitié moins forte en été qu'en hiver. Pour le Léman, Forel a trouvé les chiffres moyens suivants : Hiver 12,7, Été 6,6. La transparence est toute l'année, plus forte pour ce dernier bassin.

I. II. III. Profils du Lac d'Annecy

Echelle des longueurs = $\frac{1}{20000}$ Echelle des profondeurs = $\frac{1}{1000}$

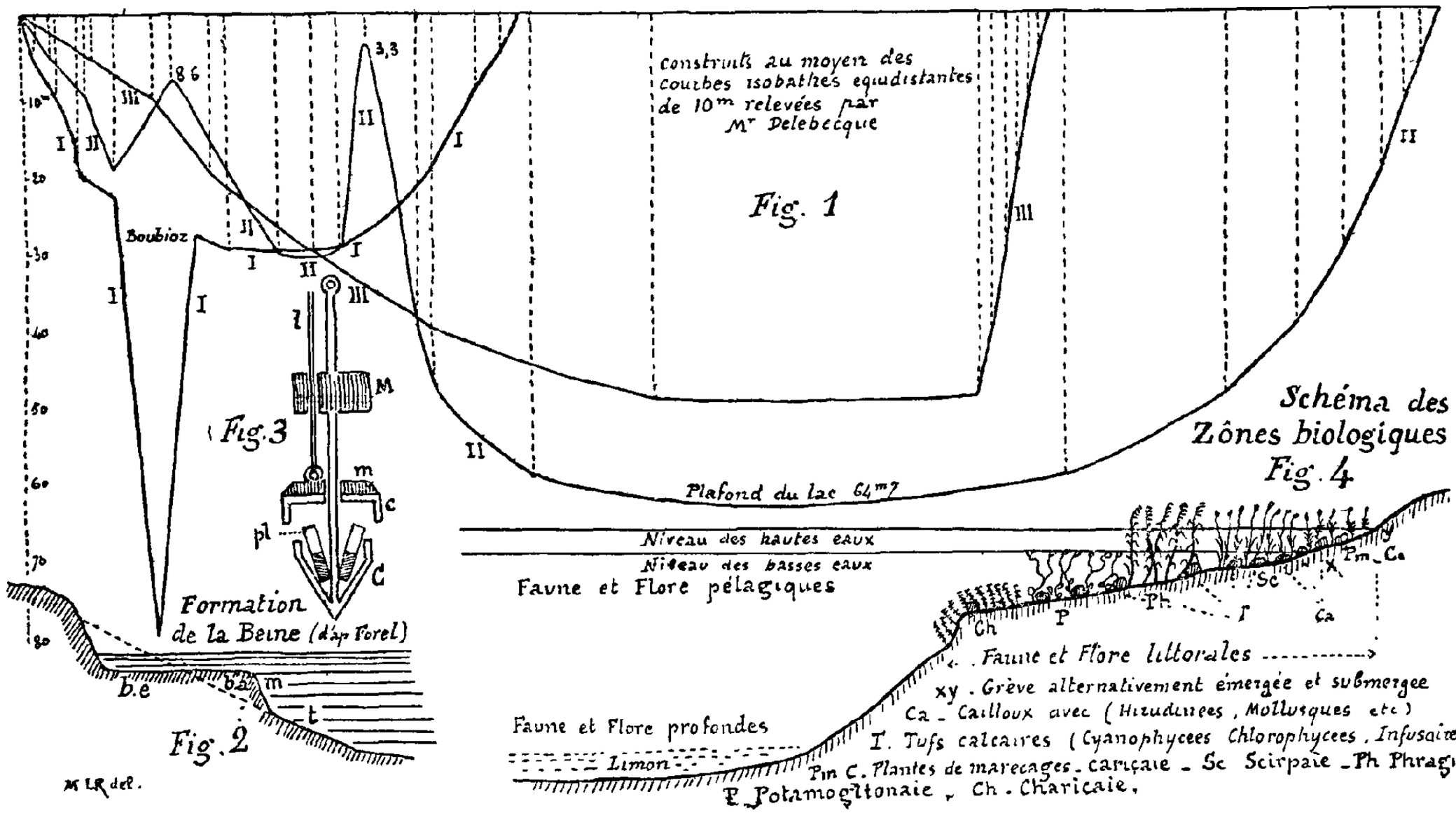

Fig. 1

Schéma des Zônes biologiques

Fig. 4

Fig. 2

M LR del.

La transition entre le régime estival et le régime hibernal est moins brusque en ce qui concerne notre lac.

Quelles sont les causes de ces variations dans la transparence de l'eau ? Il faut les attribuer à la plus ou moins grande abondance des poussières en suspension dans le liquide. Les mois où l'opacité est la plus forte sont ceux du printemps et de l'été. C'est en effet à cette époque que le développement des organismes est en pleine activité. Il m'est arrivé plusieurs fois de voir l'eau devenir trouble en l'espace de quelques jours par l'apparition d'une quantité prodigieuse de Péridiniens (*Ceratium hirundinella*), de Rotateurs (*Asplanchna*, *Anuræa*) et surtout de l'élégante Diatomée (*Astérionella gracillima*). On verra plus tard dans l'exposé de la variation saisonnière du plankton, combien la transparence de l'eau est fonction de l'activité de la vie organique qui, on peut le dire dès à présent, est très intense dans le lac d'Annecy.

*
* *

L'énergie chimique de la lumière jouant un rôle certainement important dans le développement et la vie des organismes, il est utile de se rendre compte de la profondeur à laquelle les rayons solaires peuvent pénétrer dans la masse des eaux.

J'ai employé dans ce but la méthode de la sensibilité du papier photographique et mon dispositif diffère de celui employé par le professeur Forel, en ce sens que l'on peut faire les observations en plein jour, descendre l'appareil à la profondeur que l'on veut explorer et le relever au bout de quelques heures, au lieu d'être obligé d'attendre l'obscurité pour l'immerger comme aussi de le retirer à la nuit profonde.

Une cuvette conique *(fig. 3)* est reliée au fil de sonde par une tige rigide munie d'un épaississement cylindrique *(M)* en fer d'un poids suffisant pour faire descendre rapidement l'appareil au fond. Le cône peut être fermé hermétiquement au moyen d'un couvercle alourdi par une masse de plomb *(m)* mobile le long de la tige centrale. Un anneau fixé au couvercle, relie ce dernier à la main de l'observateur par l'intermédiaire d'une ficelle ou d'un fil d'acier courant librement à travers un trou pratiqué dans le poids *(M)*.

Pour recevoir l'action chimique on emploie le papier sensible au chlorure d'argent. De petites feuilles sont coupées et placées entre deux lamelles de verre dont une moitié seulement est passée au vernis noir. On fixe (dans le laboratoire) deux ou trois de ces lames contre les parois intérieurs de la cuvette. —

Après avoir refermé le couvercle et enfermé pour plus de précaution l'appareil dans un voile noir, on va le descendre dans la région du lac à explorer. On lève le couvercle au moyen du fil *(l)* et on le fixe. Au bout de six heures, on relève la sonde qui est restée fixée à un flotteur quelconque, après avoir préalablement relâché le fil du couvercle qui retombe par son poids relativement considérable et on remonte l'appareil.

Il s'agit d'évaluer l'intensité chimique de la lumière. Suivant le conseil du professeur Forel [1], en exposant au soleil pendant 5, 10, 15, 20 secondes un même papier sensible et recouvrant progressivement chaque région qui correspond à un temps d'exposition déterminé, on arrive à établir une échelle de teintes 1, 2, 3, 4 à laquelle on compare les papiers impressionnés au fond de l'eau.

Les expériences ont été faites en 1896 en été et en hiver.

Le 17 juillet 1896, ciel clair, température superficielle du lac à 10 heures, 20°1/2; un papier resté pendant 6 heures à la profondeur de 60^{m} a donné une teinte plus faible que celle du n° 1, c'est-à-dire que celle obtenue pendant l'exposition d'un même papier au grand soleil pendant 5 secondes.

Le 13 juin 1896, dans l'entonnoir du Boubioz, par 70^{m} de profondeur, ciel clair, vent faible, température superficielle 15°, la teinte obtenue au bout de 6 heures est presque nulle.

En hiver le 9 décembre 1896, beau temps calme, température supérieure 6°5. Par 60^{m} de profondeur au bout de 6 heures, la teinte correspond au n° 4 de l'échelle.

Dans le Boubioz, le 5 novembre 1896, vent moyen, ciel clair, température superficielle 10°. Au bout de 6 heures d'exposition, la teinte obtenue correspond au n° 1 de l'échelle.

Il résulte de ces faits que la pénétration de la lumière dans le lac est plus complète en hiver qu'en été. On peut établir la limite d'obscurité absolue à la profondeur de 70 mètres environ dans le Boubioz ; d'autre part sur le plafond du lac, l'éclairage est extrêmement faible; dans les profondeurs moyennes règne un demi jour plus ou moins long dans les mois d'hiver et un crépuscule constant pendant la période estivale.

Quelles sont les conditions climatériques de ces régions profondes du lac ? L'éminent limnographe Forel décrit d'une plume alerte les impressions d'un animal émigré de la région littorale vers les fonds de 30 à 40 mètres [2].

1. *Malenane pour l'étude du Léman* (*Bull. Soc. vaud sc. nat.*, XIII, p. 24.)
2. Forel *La Faune profonde des Lacs suisses.*

« L'hiver y est la saison brillante de l'année... Un animal doit pouvoir discerner quelque chose du sol sur lequel il repose, durant les heures du jour, lesquelles augmentent de longueur à partir du solstice ; il doit voir la voûte de son ciel éclairée d'une belle couleur azur intense ; peut être même voit-il passer comme une ombre gigantesque le corps d'une barque qui traverse son zénith ; peut-être vers l'heure de midi voit-il, lorsque le lac est calme, le disque du soleil... Quand le lac est agité et le ciel clair, il doit jouir d'un spectacle splendide ; les vaguelettes qui rident le lac réfractent les rayons lumineux suivant des directions fort divergentes ; dans le fond de l'eau on doit avoir un brillant éclairage d'étincelles... Les poissons du littoral font leur migration annuelle dans la zone supérieure de la région profonde ; leur arrivée doit être considérée comme un fléau dévastateur par les animalcules limicoles, fort paisibles et fort tranquilles pendant tout le reste de l'année.

« Au printemps les poissons remontent vers le littoral et la paix règne de nouveau dans la région qui nous occupe. Les jours s'allongent mais le ciel s'obscurcit; un vaste nuage de poussière aquatique, impénétrable à la vue voile le firmament ; l'éclairage en est éteint, la demi obscurité en devient plus crépusculaire, plus sombre. L'œil ne distingue plus ni astres dans le ciel, ni bateaux à la surface de l'eau ; l'azur du firmament est remplacé par le gris noir de nos nuages de neige. »

Délimitation des zones biologiques.

Nous avons vu que le lac d'Annecy représentait le type des lacs véritables ou lacs à beine, c'est-à-dire d'une surface et d'une profondeur suffisantes pour que l'action des vagues ait pu déterminer la formation d'une plate-forme littorale plus ou moins développée.

Le schema de cette formation *(fig. 2)* montre clairement d'après Forel comment il faut comprendre la formation de ce dépôt. Si l'on imagine le profil primitif des rives du lac représenté dans la figure par la ligne pointillée, et l'état actuel tracé en plein, la beine sera formée de deux parties : la *beine d'érosion (be)* creusée aux dépens de la berge et la *beine d'alluvion (ba)* constituée par le dépôt par ordre de densité des matériaux arrachés à la rive. La crête nouvelle et le talus généralement très abrupt constituent le *mont (m)* qui se raccorde par le reste du talus primitif *(t)* au plafond du lac, surface plane plus ou

moins étendue recouverte d'une façon uniforme par le limon de fond.

Ces différentes régions littorale et profonde, comme aussi la surface des eaux sont l'habitat d'une énorme quantité de formes animales et végétales. On peut ainsi différencier des zones biologiques en relation constante avec les accidents littoraux et tracer à grands traits l'esquisse générale suivante :

1° La partie toujours exondée, la zone terrestre est l'habitat d'une faune et d'une flore qui ne se différencient guère des espèces régionales ordinaires que par une tendance plus marquée à s'adapter au voisinage des eaux : *Gastropodes, pulmonés, vers, arthropodes* et *myriapodes; Salix, populus, graminées, cypéracées, equisetacées,* etc.

2° La Berge, formant une pente plus ou moins inclinée et généralement maintenue dans un état d'humidité constante par les embruns des vagues, est revêtue de *Nostocs*, de *mousses* etc. au milieu desquels vit tout un monde d'*Arachnides*, de *Rotateurs*, de petits *Pulmonés,* d'*Insectes*.

3° La *Grève (Pm. C.)*, zone intermédiaire alternativement émergée aux basses eaux ou inondée pendant les crues. Ces régions bien développées au nord, à l'ouest et au sud comprennent le littoral d'Albigny, toute la côte entre Sevrier et Saint-Jorioz avec ses cônes de déjections torrentiels. et toute la partie basse alluvionnaire comprise entre le port de Doussard et la tour de Beauvivier. Les espèces y sont franchement marécageuses. On peut y reconnaître la zone constante des lacs jurassiens, la **Caricaie** [1].

On y rencontre : *Carex disticha, vesicaria, paludosa, riparia, Cyperus longus, Polygonum amphibium, Callitriche vernalis et stagnalis, Ranunculus divaricatus, Drouettii, aquatilis, Alisma plantago, Juncus glaucus, conglomeratus, effusus, Typha latifolia, Equisetum limosum, Nostoc muscorum*, etc.

4° La Grève, toujours submergée, commencement de la beine. Cette zone caractérisée par *Scirpus lacustris* qui dresse au-dessus de l'eau ses épis, est la **Scirpaie** *(Sc)* et descend jusqu'à la profondeur de $1^{m}50$ au plus. Sur le même horizon, c'est-à-

1 Cette terminologie due à Stebler et Schroter : *Beitrage zur Kenntniss der Matten u. Weiden der Schweiz*, 1892, a été heureusement employée par Magnin dans ses recherches limnologiques. (A. Magnin : *La Végétation des Lacs du Jura*) Elle peut également être adaptée à la délimitation des zones biologiques du lac d'Annecy car de telles expressions ne préjugent en rien de la répartition des espèces animales dont l'habitat sera indiqué en détail dans les notes suivantes

dire à ce niveau, mais aux endroits du lac qui ne sont pas envahis par cette végétation commencent à apparaître les concrétions tufoïdes *(T)* dues à la décalcification des eaux produite par l'activité biologique de nombreuses Cyanophycées et qui donnent la mesure de ce que doit être l'intensité de la vie organique dans le lac.

Dans les cavités des pierres, dans les dépôts détritiques et meubles résultant de l'action des vagues, s'agite tout un monde de vers, d'hirundinées, de pulmonés, de lamellibranches, d'hydrachnides. On y trouve *Tolypothrix subuliforme, Chœtophora tuberculata, Ulothrix zonata, Vaucheria geminata, Pediastrum boryanum, Closterium, Cosmarium,* etc., tubes de *Phryganes, Limnophilus rhombicus,* et nombreux gastropodes : *Paludines, Sphœrium, Lymnées Ancylus, Valvata,* et aussi *Clepsina hyalina, Nephelis elegans, Tubifex rivulorum.*

5° La *Beine* proprement dite, constitue en général la **Phragmitaie,** car elle est caractérisée jusqu'à la profondeur de 2 à 3^{m} par une ceinture littorale de *Phragmites vulgaris.* Dans cette région, et comme il a été dit plus haut, dans les hauts fonds dénués de végétation phanérogamique dominent les concrétions tufoïdes. Celles-ci tapissent surtout la beine sur une longueur de 200^{m} à l'est de l'Ile des Cygnes et aussi la petite plate-forme large de 1 à 2^{m} qui s'étend sous le Roc de Chères près de Menthon.

Les espèces végétales sont représentées dans cette région par *Cymbella cymbiforma, Epithemia argus, Gomphonema, Cyclotella comta, Coleochœte, Bulbochœte, Stigeoclonium, Oscillaria, Spirogyra calospira et cruciatum, Cosmarium margaritiferum, crenatum* et *botrytis.*

Dans les anfractuosités des tufs s'agitent *Gammarus Delebecquei, Dorylaimus stagnalis,* des *Hirudinées*; à leur surface s'étalent de nombreuses colonies d'*Ophrydium versatile* avec *Hydragrisea.* Sur le limon rampent *Hyalodiscus limax* et dans le voisinage de nombreuses *Anodontes* et *Valvata opaca* reposent sur le fond.

6° Une autre région assez constante est constituée par une ceinture de plantes hydrophyles à feuilles ou fleurs parvenant jusqu'à la surface. C'est la **Potamogetonaie** (4 à 5^{m}) caractérisée par *Potamogeton perfoliatus, natans* et *lucens, Myriophyllum verticillatum* et *spicatum, Ceratophyllum demersum, Menyanthes trifoliata.*

7° La dernière zone, la plus interne, est représentée par une végétation très dense, un verdoyant tapis de *Characées* qui se développe jusqu'au *mont* et descend sur le talus du lac jusqu'à la profondeur de 8m. Au-delà les dragages nous indiquent que la flore macrophytique disparaît.

Cette zone appelée **Charicaie** se trouve par exception mêlée avec la *Potamogitonaie* et son cortège de plantes habituelles, dans les émissaires du lac : les canaux du Vassé et du Thioux qui sont recouverts d'une épaisseur d'eau variable de 2 à 4m.

La vie est extraordinairement intense à cette limite bathymétrique. On y trouve en abondance : *Diatoma vulgare, Amphora lineolata, Synedra ulna, Fragilaria capucina, Tabellaria fenestrata, T. flocculosa, Gomphonema.* Puis, reposant sur le gazon des characées, des flocons de Chlorophycées : *Mougeotia sphœrocarpa, Spirogyra weberi.* — Des organismes inférieurs : *Amœba lieberkuhnia, Acanthocystis turfacea, Glenodinium pusillum — Ophrydium versatile, Stentor* — des Rotateurs : *Brachionus, Diglena forcipata* — des Hydrachnides : *Hygrobates impressus, Limnesia pardina,* enfin des larves de *Chironomus plumosus,* des planaires et des mollusques *Lymnées, Sphœrium corneum.*

Enfin il faut étudier la région profonde et les boues de fond pour retrouver une flore et une faune d'un caractère particulier.

Du limon fin et blanchâtre, la drague remonte les espèces suivantes :

Cyclotella operculata, Pleurosigma attenuatum et acuminatum, Cymatopleura solea, Pinnularia viridis, Surirella norica, Ceratoneis arcus, enfin des Protozoaires, tels que *Hyalosphœria elegans, Clathrulina cienkowski,* etc.

Pour terminer la description des zones biologiques il faut signaler l'une des plus importantes la région *limnétique* ou *pélagique* qui comprend toute la surface libre de l'eau et aussi son épaisseur, habitées par des organismes nageant librement ou passivement flottants : faune et flore spéciales qui seront l'objet d'études de détail ultérieures.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

REVUE SAVOISIENNE

PUBLICATION PÉRIODIQUE

41e ANNÉE — 1er TRIMESTRE 1900

Omnes omnium caritates patria
una complexa est.
(*De Officus*, lib. I.)

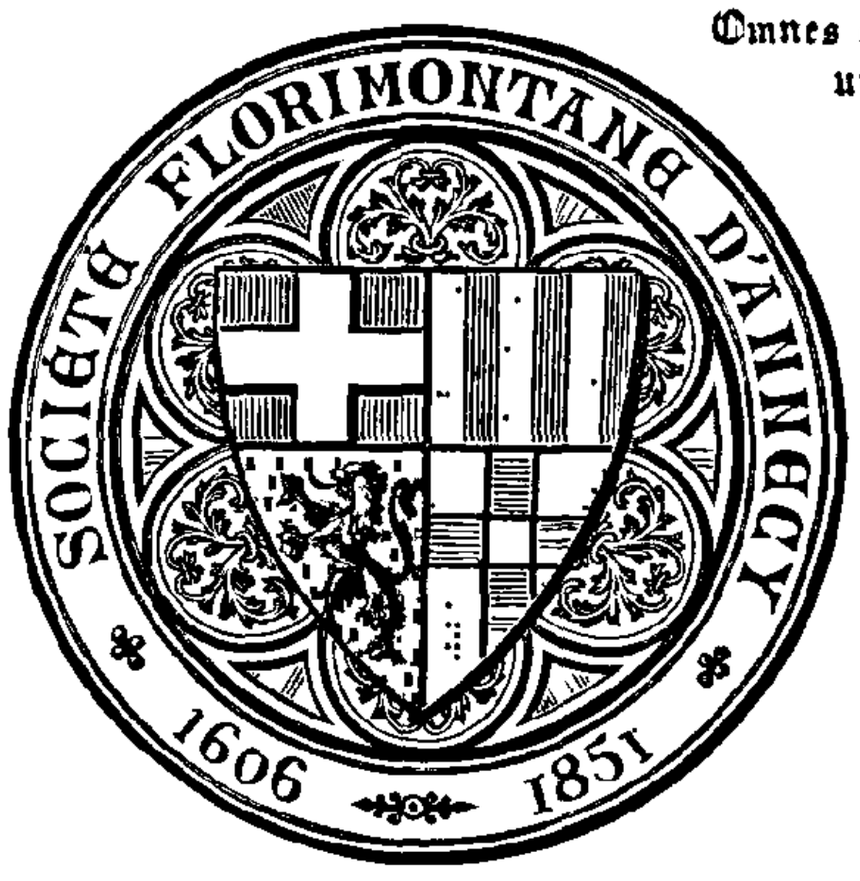

982

ANNECY
IMPRIMERIE ABRY
ÉDITEUR

1900

BIBLIOTHÈQUE CENTRALE PRÊT NATIONAL
Per. 8° 19201

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

LISTE DES MEMBRES
DE LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

BUREAU.

Président : M. Camille DUNANT ❋ ✠ ❦ I, conseiller de préfecture honoraire.

Vice-Présidents : M. le docteur THONION ❦ I, ancien député et M. C. MARTEAUX ❦ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet.

Secrétaire : M. Marc LE ROUX ❦ A, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.

Secrétaire-adjoint et Bibliothécaire : M. Max BRUCHET, architecte du département.

Trésorier : M. Jean RITZ O ✠ ❦ I, compositeur de musique.

Archiviste : M. Joseph SERAND.

Comité de rédaction : MM. DUNANT, LE ROUX, MARTEAUX, BRUCHET et GONTHIER.

Directeur de la Revue : M. Marc LE ROUX.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

BALLIARD Charles, à New-York.

BARTHÉLEMY (Anatole de) ❋ ❦ I, membre de l'Institut.

CHANTRE Ernest ❋ ✠, sous-directeur du Muséum des sciences naturelles de Lyon.

DEMOLE Eugène, conservateur du médaillier de Genève.

DU BOIS-MELLY, homme de lettres, à Genève.

DUFOUR Th., directeur de la Bibliothèque de Genève.

FOUQUET (D') ❦ A, officier de l'Osmanieh, chevalier de S^te^-Anne de Russie, au Caire.

HOLLANDE ❦ I ★, docteur ès-sciences, professeur au Lycée de Chambéry.

PAPIER ❋ ❦ I, président de l'Académie d'Hippone, Bône (Algérie).

REVIL, géologue, à Chambéry.

REVON Michel ❋, docteur en droit et ès-lettres, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.

RITTER Eugène, professeur à l'Université de Genève.

MEMBRES EFFECTIFS.

MM.

ALLART, ingénieur, à Annecy-le-Vieux.
BALLEYDIER ❦ I, professeur à la Faculté de Droit de Grenoble
BELLY, receveur des finances en retraite, à Chambéry.
BLANCHARD, inspecteur des Forêts, à Gex.
BOCH Louis ❋ ❦ A, conseiller général, maire d'Annecy.
BOIRET ★, professeur départemental d'agriculture, à Annecy.
BOUCHET Pierre, négociant, à Annecy.
BRUCHET Max, archiviste départemental, à Annecy.
BRUN François-Marie, professeur au 1er Lycée de Varsovie.
BUTTIN Ch., notaire, à Rumilly.
CARNOT François, à Paris.
CARREY (Mme) Ernestine, née Robert, à Paris.
CARRON Jacques, avocat, à Annecy.
CHARVIER J., architecte-expert, à Annecy.
CHATELAIN Maurice, notaire, à Faverges.
CHAUDIER, architecte départemental, à Gap (Hautes-Alpes).
CHEVALIER Etienne, chanoine, à Annecy.
CORCELLE ❦ A, professeur agrégé au Lycée, à Chambéry.
CROLARD Albert, ingénieur, à Cran-Gevrier.
CROLARD Francis, directeur de l'exploitation du tramway Annecy-Thônes, à Annecy.
CROSET F. ★, économe de l'hôpital d'Annecy.
DÉSORMAUX, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
DESPINE Antoine, à Annecy.
DOMENJOUD Henri, percepteur, à Annecy.
DUBOULOZ, juge d'instruction, à Thonon.
DUMONT ❦ A, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
DUNAND Auguste ★, maire de Metz (Haute-Savoie).
DUNANT Camille ❋ ✠ ❦ I, conseiller de préfecture honoraire, à Annecy.
DUPLAN ❦ A, numismate, à Evian-les-Bains.
DUPONT François ❦ A O ★, ingénieur-chimiste, à Paris.
DUSSAIX, propriétaire, à Megève.
DUVAL ❦ A, sénateur de la Haute-Savoie, à Collonges-sous-Salève.
FENOUILLET ★, instituteur en retraite, à Entrevernes.
FOLLIET André ✠ ❦ A, sénateur de la Haute-Savoie, à Paris.
FONTAINE Antoine, architecte, à Annecy.
FOREST-DIVONNE (comte de la) O ❋, chef de bataillon en retraite, à Laon (Aisne).
FRÉZAT Simon, à Annecy.
GALLIARD Louis, médecin, à Annecy.
GELEY Gustave, médecin, à Annecy.
GERMAIN, directeur de l'école primaire de Thonon.
GONTHIER (l'abbé), aumônier des Hospices, à Annecy.
GOUVILLE François, à Annecy.
GRIVAZ Louis, notaire, licencié en droit, à Annecy.
GUERBY ❦ A, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
GUIGNIÉ (de), aux Barattes, Annecy-le-Vieux.
GUINIER ★, inspecteur des Forêts en retraite, à Annecy.

GUILLERMIN, percepteur de Gevrier.
LAEUFFER Emile ✠, à Paris.
LAEUFFER Frédéric C ✠ O ✠, administrateur délégué de la Manufacture d'Annecy et Pont, à Annecy.
LE MARANT DE KERDANIEL, juge à Saint-Jean de Maurienne.
LE ROUX Marc ❦ A, docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
LEVET Eugène ❋, commandant chef du génie, à Gap (Hautes-Alpes).
MARTEAUX Charles ❦ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
MATHIEU, ancien conseiller de préfecture, à Annecy.
MATHIEU, capitaine à la légion étrangère, à Sidi-Bel-Abbès.
MAYAN, trésorier général de l'Yonne, à Auxerre.
MEYER ❦ I, inspecteur d'Académie, à Annecy.
MILLET ❦ A, ingénieur, à Bonneville.
MIQUET François ❦ A, receveur particulier des finances, à Mauriac (Cantal).
MONNET (M^lle^), à Annecy.
MUGNIER François ❋ O ✠ ✠ ❦ I, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.
NANCHE Isidore ❦ A, chirurgien-dentiste, à Annecy.
PHILIPPE Charles ❦ A, principal au collège d'Auxonne (Côte d'Or).
PICCARD Louis (l'abbé), aumônier du Collège de Thonon.
PISSARD Charles-Eugène ❦ A, secrétaire de la mairie d'Annecy.
RAILLON, architecte départemental, à Annecy.
RICHARD Auguste, greffier du Tribunal, à Annecy.
RITZ Jean O ✠ ❦ I, compositeur de musique, à Annecy.
ROBERT Victor, conseiller municipal, à Annecy.
ROLLIER Joseph, notaire, à Annecy.
ROMAND Alph. ✠, professeur à l'Académie militaire de Turin.
ROUSSY DE SALES (le comte de) ❋ O ✠, à Thorens.
SAINT-BON (de), à Marseille.
SALLAZ, directeur du Laboratoire municipal, à Annecy.
SAUTIER-THYRION, à Lyon.
SCHITZ, directeur de la Succursale de la Banque de France, à Milhau (Aveyron).
SERAND Joseph, archiviste-adjoint, à Annecy.
THONION ❦ I, médecin, ancien député, à Annecy.
TISSOT (l'abbé), curé de Cluses.
VERNAZ O ★ ❦ A, président de la Société d'agriculture de Thonon.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

BOSSON, pharmacien à Saint-Jeoire.
PERRIN ❦ ✠, archéologue, à Chambéry.
PLEZANCE, à Paris.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *REVUE SAVOISIENNE*

FRANCE.

AGEN. Recueil des travaux de la Société d'agriculture, etc.
AMIENS. Société des antiquaires de Picardie.
ANNECY. Académie Salésienne.
AUTUN. Société éduenne.
AUXERRE. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
BEAUNE. Société d'histoire et d'archéologie.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BÉZIERS. Bulletin de la Société archéologique.
BÔNE. (Algérie). Académie d'Hippone.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
BRIVE. Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
CHALON-SUR-SAÔNE. Société d'histoire et d'archéologie.
— Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
CHERBOURG. Société des sciences naturelles.
DIJON. Académie des sciences, arts et belles lettres.
GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie delphinale.
— Société de statistique de l'Isère.
LIMOGES. Société archéologique du Limousin.
LONS-LE-SAULNIER. Société d'émulation du Jura.
LYON. Société de botanique de Lyon.
— Académie des sciences et des belles-lettres.
— Société d'agriculture.
— Annales de l'Université (Bibliothèque universelle).
MACON. Académie des sciences.
— Société des sciences naturelles.
MONTAUBAN. Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
MONTBÉLIARD. Société d'émulation de Montbéliard.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val d'Isère.
NANCY. Société d'archéologie et de statistique lorraine.
NANTES. Société des sciences naturelles.
NICE. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
NIMES. Académie du Gard.
PARIS. La Mélusine.
— Polybiblion. Revue bibliographique universelle.
— Comité des travaux historiques et scientifiques.
— Société de géographie.
— Société nationale des antiquaires de France.
— Journal des savants (don du Ministère).

PARIS. Société nationale d'agriculture (don du Ministère).
— Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie.
— Académie des inscriptions et belles-lettres.
— Ministère de l'instruction publique (bureau de l'Enseignement et des Manufactures nationales).
PAU. Société des sciences et lettres.
POITIERS. Société des antiquaires de l'Ouest.
PUY (le). Société agricole et scientifique.
ROMANS. Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble.
SAINT-JEAN DE MAURIENNE. Société d'histoire et d'archéologie.
SEMUR. Société des sciences historiques.
THONON. Académie chablaisienne.
TOULON. Académie du Var.
TOULOUSE. Société archéologique du Midi de la France.
— Académie des jeux floraux.
— Annales de l'Université.
VALENCE. Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.

ETRANGER.

BERNE. Mittheilungen der Naturforschenden Gesellschaft.
— Allgemeinen Schweizer Geschichtsforschenden Gesellschaft.
BRUXELLES. Société royale de botanique.
GENÈVE. Institut national genevois.
— Société d'histoire et d'archéologie.
— Société de physique et d'histoire naturelle.
— Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
— Comité des archives des sciences physiques et naturelles.
LAUSANNE. Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la suisse romande.
MILAN. Atti della Societa italiana di scienze naturali.
MOSCOU. Société impériale des naturalistes.
NEUFCHATEL. Société des sciences naturelles.
SAINT-LOUIS. The Missouri botanical garden.
STUTTGART. Forschungsberichte aus der Biologischen Station zu Plœn.
TURIN. Miscellanea di storia italiana. Regia deputatione di storia patria.
URBANA. Illinois state laboratory of natur. history.
WASHINGTON. Smithsonian Institution.
WISCONSIN. Academy of sciences arts and letters.
ZURICH. Anzeiger fur schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).
— Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft (Soc. des Antiquaires).

JOURNAUX.

ANNECY. Les Alpes. — Industriel savoisien. — Annecy, son lac, ses environs.
PARIS. Le Savoyard.

Archives de la Mairie d'Annecy. — Archives départementales.

AVIS

Désireuse de faciliter les recherches historiques sur la Savoie, en mettant à la portée des travailleurs les documents déjà publiés dans la **Revue savoisienne,** *la Société Florimontane d'Annecy a décidé, dans sa séance du 10 janvier 1900, de modifier les prix de ses ouvrages de fonds et de les vendre désormais suivant le tarif ci-dessous :*

Bulletin de l'Association Florimontane, quatre volumes, petit in-8° (1851-1859). — Il ne reste que des volumes dépareillés. — Un volume, 2 fr.; un numéro séparé, 0 fr. 25 ou 0 fr. 50, suivant le nombre de pages.

Revue Savoisienne, de 1860 à 1884 inclusivement (volumes de 100 à 144 pages in-4°). — Un volume broché, 2 fr.; un numéro séparé, 0 fr. 15.

Revue Savoisienne, de 1885 à 1889 inclusivement (volumes grand in-8° de 300 à 400 pages). — Un volume broché, 4 fr.; un numéro séparé, 0 fr. 50.

☞ **A partir de 1890, les numéros séparés ne sont plus mis en vente.**

Collection de 1860 à 1899 inclusivement, composée de 40 volumes brochés, 150 francs ; collection précédente moins l'année 1870, 120 fr. et moins les années 1870 et 1893, 100 fr.

Catalogue raisonné des ouvrages concernant la Savoie, conservés à la bibliothèque de la Société Florimontane, rédigé par MM. Ch. MARTEAUX et Max BRUCHET. Un volume grand in-8° de 134 pages, 2 fr.; *franco,* 2 fr. 25.

Catalogue descriptif du Musée lapidaire de la ville d'Annecy, par MM. Ch. MARTEAUX et J. SERAND. Brochure in-18 illust., de 50 pages, 0 fr. 50 ; *franco,* 0 fr. 55.

Catalogue descriptif du Musée gallo-romain de la ville d'Annecy *(marques de fabrique),* par MM. Ch. MARTEAUX et Marc LE ROUX. Un vol. gr. in 8° de 132 pages, avec grav., 2 fr.; *franco,* 2 fr. 25.

Les Sépultures burgondes en Haute-Savoie, *Histoire, Anthropologie, Mobilier funéraire,* par MM. Marc LE ROUX et Ch. MARTEAUX. Un vol. gr. in-8° de 71 pages, avec phototypies et gravures, 1 fr. 75 ; *franco,* 2 fr.

Adresser les demandes au secrétaire de la Société Florimontane, Hôtel-de-Ville d'Annecy.

Les ports sont à la charge du destinataire.

AIMÉ CONSTANTIN

La Société Florimontane vient d'être douloureusement éprouvée par la perte d'un de ses membres les plus actifs et les plus dévoués. Aimé CONSTANTIN, secrétaire honoraire de la Société, officier d'Académie, chevalier de Ste-Anne et commandeur de St-Stanislas de Russie, a succombé après une courte maladie, le 22 mars dernier. Philologue distingué et travailleur infatigable, Constantin avait dirigé avec honneur la *Revue savoisienne* pendant plusieurs années. Sa santé très compromise l'obligea à renoncer à ces fonctions qu'il accomplissait avec sagacité et dévouement. Il n'en participait pas moins toujours activement aux travaux de la Société; quelques jours encore avant sa mort il mettait la dernière main à un *Glossaire du Patois savoyard* qui, nous l'espérons, sera publié bientôt.

Nous ne pouvons laisser partir ce savant modeste et distingué sans lui adresser ici dès maintenant notre adieu ému, remettant à un de nos collaborateurs le soin de retracer prochainement la vie toute de labeur et la production scientifique de notre très regretté confrère et ami dont le souvenir restera toujours parmi nous.

La Rédaction.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 10 janvier 1900.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les publications reçues depuis la dernière séance, ainsi que les ouvrages offerts à la Bibliothèque Florimontane.

CORCELLE : *Les Maisons types en Savoie.*

ID : *De l'Histoire,* Discours prononcé à la séance de rentrée de l'Ecole supérieure de Chambéry. (Dons de l'auteur.)

L'ordre du jour portant, conformément aux statuts, le renouvellement du Comité pour 1900, il est procédé au vote. A la suite du dépouillement du scrutin, le Président proclame réélus tous les membres sortants du bureau.

MM. Le Roux et **Bruchet** proposent la nomination de M. BOSSON, pharmacien à Saint-Jeoire, au titre de membre correspondant. La Société Florimontane est heureuse d'accorder cette distinction à M. Bosson qui s'efforce avec un zèle digne d'éloges de rechercher les monuments du passé, de les sauver de la destruction et de les conserver pour le Musée d'Annecy, établissement auquel il a déjà fait don de plusieurs objets intéressants pour l'histoire de notre pays.

M. Le Roux présente la candidature de M. le comte de la FOREST-DIVONNE et **M. Dunant** celle de M. BALLEYDIER, professeur de droit à l'Université de Grenoble.

Il est ensuite procédé au vote sur la candidature inscrite à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, M. BRUN, professeur à Varsovie, est proclamé membre de la Société.

M. Le Roux annonce que, sur sa demande, M. Hudry, professeur au lycée de Tournon, a bien voulu offrir à la Bibliothèque de la ville tous les ouvrages écrits sur l'électricité, par le regretté Aimé Vaschy, son beau-frère.

Remerciements bien sincères au généreux donateur.

Le Bibliothécaire fait part à la Société, de l'état actuel des collections de la *Revue Savoisienne* conservées dans les archives

de la Bibliothèque. Un état descriptif a été établi après un minutieux récolement, et il en résulte que le prix des collections doit être fixé sur de nouvelles bases.

Il reste en effet, à ce jour : 9 collections complètes seulement, 2 collections (moins l'année 1870), et 3 collections (sans les années 1870 et 1893), plus un nombre assez considérable de fascicules séparés dont l'ensemble pourrait reconstituer des années complètes, au cas où les demandes devenant nombreuses, la Société se déciderait à faire réimprimer les numéros manquants.

En conséquence, il est décidé que la *Revue savoisienne* sera cédée suivant les tarifs suivants : la collection complète de 1860 à 1899 inclus, 150 fr. ; la collection (moins 1870), 120 fr. ; la collection (moins 1870 et 1893), 100 fr. ; et enfin que dorénavant, la *Revue savoisienne* ne pourra être vendue au numéro, exception faite toutefois pour les années antérieures à 1890.

La question de la publicité dans la *Revue* est de nouveau remise en discussion. Il en résulte qu'en principe la Société Florimontane pourra insérer certaines réclames. Le comité de rédaction décidera de l'acceptation ou du refus des propositions qui seront faites. D'autre part les réclames ne pourront être imprimées dans le corps de la *Revue*, mais bien sur une feuille à part ou sur le verso de la couverture.

Il est procédé ensuite à la nomination du jury qui devra examiner les travaux de philologie et d'histoire qui ont été soumis en 1899 à l'appréciation de la Société Florimontane : MM. Constantin, Désormaux et Gonthier. sont élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures et demie.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 7 février 1900.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

M. Bosson, récemment nommé membre correspondant, adresse ses remerciements à la Société. Il ajoute qu'il est heu-

reux d'offrir au Musée d'Annecy une pierre portant un blason sculpté d'une parfaite conservation et portant la date 1578. Ce fragment. qui n'est autre que la clef de cintre d'une grande porte d'entrée, a été trouvé dans les décombres de l'ancien château seigneurial de Saint-Jeoire. Les armoiries appartiennent probablement à François Melchior, baron d'Hermance, allié à la maison de Chabod.

A propos de l'article de M. Corcelle paru dans la *Nature* sur Xavier de Maistre et les expériences aérostatiques faites à Chambéry en 1784, M. Châtelain, de Faverges, annonce qu'il possède un récit de la tentative du 22 avril 1784, écrit par un anonyme qui s'intitule l'*Hermite de Nivolet*. Notre confrère se fait un plaisir de l'offrir à la Bibliothèque de la Société. Il croit que le rédacteur du programme dont il est question dans cette lettre doit être vraisemblablement Xavier de Maistre.

L'administration du *Bulletin historique*, du diocèse de Lyon, demande l'échange avec la *Revue savoisienne*. La question est renvoyée à l'examen du Comité.

Il est donné lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, qui fixe au mardi 5 juin prochain l'ouverture du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne. Les délégués de la Société Florimontane, qui ont l'intention de prendre part à ses travaux, devront se faire inscrire avant le 1er mai, terme de rigueur.

L'Académie de Savoie, adresse le programme du Concours de poésie pour 1900 (fondation de M. l'avocat Guy). Le prix sera de 400 fr. S'adresser, pour tous renseignements, au secrétaire de l'Académie, à Chambéry.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Berchem (Victor van) : *Guichard Tavel, évêque de Sion, 1342-1375.* Etude sur le Vallais au XIVe siècle, Zurich, 1899, in-8°. (Don de l'auteur.)

Mugnier : *L'État civil de Rumilly et d'Annecy*. Chambéry, 1899, in-8°. (Don de l'auteur.)

Lettre de l'Hermite de Nivolet sur l'expérience aérostatique faite à Chambéry le 22 avril 1784. Plaquette de 8 p. in-8°. (Don de M. Châtelain, notaire à Faverges.)

M. Bruchet donne lecture de documents de la période révolutionnaire qu'il a trouvés dans les bureaux de la recette de l'enregistrement de Thonon et déposés aujourd'hui aux Archives départementales, notamment une lettre du 9 septembre 1793 adressée aux administrateurs du district de Thonon par leur délégué Bron sur les opérations faites dans le Faucigny contre

l'armée sarde, et une délibération du directoire de Thonon en date du 14 juillet 1793 relative à la destruction des terriers féodaux, de l'instrument de torture trouvé dans les prisons de la ville et des drapeaux de Savoie.

M. Despine offre à la Bibliothèque Florimontane deux chansons en patois savoyard d'un jeune poète : M. Desservettaz, *Shanfon trista* et les *Boyandirés*. Remerciements aux donateurs.

M. Gonthier fait part des résultats de l'examen des travaux historiques et philologiques soumis à l'appréciation de la Société Florimontane :

M. Théophile Buffet, marbrier à Villeneuve (Vaud), présente un vocabulaire usuel du *mourmé*, soit de l'argot parlé jadis par les maçons et tailleurs de pierre de Samoëns.

La Commission a jugé ce vocabulaire fort intéressant, et en a même voté l'impression dans la *Revue savoisienne* afin de le sauver de l'oubli dans lequel il va disparaître.

Il serait toutefois plus intéressant encore si, au lieu d'un dictionnaire français-mourmé, l'auteur avait présenté un dictionnaire mourmé-français, parce que, de cette façon, l'on trouverait réunis, les uns à la suite des autres, les mots de l'argot ayant le même radical, et que l'on percevrait mieux le procédé de formation.

C'est pourquoi, sur la proposition de M. l'abbé Gonthier, M. Buffet sera prié de modifier son travail dans le sens indiqué.

* * *

M. Claude Bouvier, instituteur à Yvoire, présente une *Monographie des Ecoles primaires d'Yvoire* avec l'historique d'une Société de tempérance établie par ses soins en ce même lieu.

Dans sa *Monographie des Ecoles primaires*, l'auteur s'étudie à montrer les efforts qu'il fait depuis dix ans pour enseigner à ses élèves l'art de cultiver la terre, de tailler les arbres, de défendre la vigne contre les diverses maladies qui l'attaquent, et pour leur inculquer l'amour de leur profession d'agriculteur.

Certes cet essai d'enseignement agricole, ces efforts pour inculquer aux élèves l'amour du sol et les préserver de l'alcoolisme ne peuvent être assez loués, et il serait vivement à désirer que tous les instituteurs de France suivent cet exemple. On ne verrait plus les campagnes abandonnées faute de bras pendant que les villes regorgent d'ouvriers sans travail.

* * *

Le vocabulaire dressé par M. Dunoyer a été fait avec soin. Les définitions sont généralement fort exactes, les exemples judicieusement choisis, et la phonétique bien rendue.

Nous nous permettrons cependant deux ou trois observations. Tout d'abord ce vocabulaire est loin d'être complet ; il ne contient guère, ce nous semble, que la moitié des mots vraiment patois qui sont usités dans la région.

Dans son système orthographique, l'auteur emploie des lettres *inutiles*, comme le *ʒ* dont il fait suivre l'*a* bref final, et le *u* qu'il emploie dans les mots *chouantre*, sentir; *coué*, cuir; *couegni*, enfoncer ; *couatron*, limaçon ; *boué*, boyau ; *bouerâ* détremper, etc. Nous écririons : *choantre, coé, coegni, coatron, boé, boerâ*.

Enfin sous la même rubrique et la même orthographe, il nous sert des mots absoluments différents et disparates, comme : *duan*, jonc et joint ; *fan*, faim et foin ; *leay* lac et là ; *leu*, loup et eux ; *lyay*, lit et elle; *mâ*, marc, mars et poids ; *ray*, sillon et vite. On pourrait orthographier : *doanc*, jonc et *doant*, joint ; *fam* et fen ; *layc* et *lay*, etc., en avertissant que la consonne finale ne se prononce point.

M. Ritz donne lecture du compte-rendu de l'exercice financier de l'année 1899 :

RECETTES.

Encaisse au 1er janvier 1899	1,200 47
Cotisation des membres effectifs	972 »
Abonnements à la *Revue savoisienne*	449 83
Vente des numéros de la *Revue*	25 30
Reçu de la municipalité pour le concours Andrevetan	600 »
Intérêts des fonds placés à la Caisse d'Epargne	36 45
TOTAL	3,284 05

DÉPENSES.

Facture Abry : service de la *Revue savoisienne* et imprimés	1,003 30	
Clichés pour la *Revue*	17 »	
Abonnement à trois ouvrages (*Revue alpine, Revue et Congrès archéologiques*)	47 50	
Frais de bibliothèque : classement et reliures	98 90	
Frais de recouvrements et de correspondance	40 25	
Prix du concours Andrevetan	600 »	
TOTAL	1,806 95	
Encaisse au 31 décembre 1899	1,477 10	
TOTAUX ÉGAUX	3,284 05	3,284 05

La Société vote à l'unanimité des remerciements à son dévoué trésorier pour son excellente gestion.

Il est ensuite procédé au vote sur les candidatures proposées à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, MM. le comte de la FOREST-DIVONNE et BALLEYDIER sont proclamés membres actifs de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Marc LE ROUX.

Séance du 7 mars 1900.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

M. le Dr Fouquet, du Caire, membre honoraire de la Société, adresse pour la Bibliothèque Florimontane un important mémoire dont il est l'auteur : *Contribution à l'Étude de la Céramique orientale,* 1 vol. in-4° avec nombreuses planches coloriées. Remerciements au généreux donateur.

Le Président donne lecture du programme du Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques (XIIe session), qui se tiendra à Paris du 20 au 25 août prochain. En raison de l'importance capitale de cette réunion et des progrès énormes effectués dans ces sciences depuis quelques années; étant donné aussi qu'il n'existe actuellement pas d'ouvrage d'ensemble sur la préhistoire; que des discussions fort intéressantes auront lieu, qui établiront l'état actuel de nos connaissances en ces matières ; la Société décide de s'inscrire au nombre des participants à ce Congrès.

Sur la proposition de **M. Dunant,** la Société Florimontane délègue comme son représentant à la Fédération des sociétés savantes du Dauphiné, du Vivarais et des deux Savoie, M. BALLEYDIER, de Grenoble. La Société sera très reconnaissante à notre nouveau confrère s'il veut bien accepter cette mission.

Le Bibliothécaire annonce que, pour faciliter le prêt des ouvrages avec déplacement, il se tiendra à la disposition des membres, chaque jeudi matin de 8 h. à 8 h. 45.

Quant aux communications sur place, M. Le Roux mettra entre les mains des lecteurs, dans la salle de lecture, les livres

dont ils auraient besoin, les mardi, mercredi et jeudi de chaque semaine, aux heures d'ouverture de la Bibliothèque de la ville.

M. Le Roux fait part des dons faits au Musée :

1° Un lourd **bracelet** massif en argent, de fabrication gallo-romaine ou barbare trouvé dans le lit d'un torrent à Cernex ;

2° Une **pièce d'argent** de Louis XV ;

3° Une **grande pièce d'argent** de Charles-Quint ;

(Ces objets offerts par M. Lavorel Étienne, négociant à Cernex.)

4° Un **casque morion** en fer du XVI° siècle, provenant du champ de bataille d'Arques ;

5° Une **épée à poignée en fer ciselé**, travail allemand du XVI° siècle ;

6° Une **épée** signée J. Wundes, armurier de Solingen au milieu du XVI° siècle (marque : tête de roi) ;

7° **Epée savoyarde** de la fin du XVII° siècle avec l'inscription sur la lame : Viva S. A. R. di Savoia ;

8° Une **masse d'armes** en fer du XV° siècle ;

9° Un **grand fauchard** japonais et une **flèche ;**

(Dons de M. Buttin, de Rumilly.)

La Société Florimontane adresse ses félicitations et ses remerciements aux généreux donateurs.

M. Fontaine annonce que le Palais de l'Isle vient d'être classé au nombre des monuments historiques. La conservation de cet intéressant témoin de l'histoire d'Annecy est donc maintenant assurée.

M. Bruchet fait observer que le classement du Palais de l'Isle a pu aboutir grâce aux démarches faites il y a quelques années par M. le Dr Thonion et au concours du nouvel architecte en chef des monuments historiques pour la Haute-Savoie, M. Suisse, qui a déjà, l'année dernière, réussi à faire acheter et classer les ruines du cloître d'Abondance : la Société leur adresse ses remerciements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

LES NOMS DE PROPRIÉTÉS

APRÈS LE Vme SIÈCLE

Bibliographie. — Aux cartulaires de A. Bernard, A. Bruel, Gremaud, C. Guigue, J. Marion, au Regeste genevois et aux dictionnaires topographiques des départements, aux ouvrages de M. d'A. de Jubainville, etc. plusieurs fois cités ici, ajouter : OMONT-G. COLLON : *Hist. des Francs*, de Grégoire de Tours, 1893 ; M. THEVENIN : *Textes relatifs aux institutions privées... des époques mérovingiennes et carolingiennes*, 1887 ; d'HERMOBEZ : *Cartul. de Gorze* (Mettensia II, 1898) ; A. GIRY : *Manuel de diplomatique*, 1894 ; VERNIER : *Dictionnaire topogr. de la Savoie*, 1897 ; M. BRUCHET : *Inventaire des Archives départementales* (série E, 1898) ; LONGNON : Cours professé à l'Ecole des Hautes Etudes, 1887-1888 (notes obligeamment fournies par M. Bruchet) ; P. DURAND : *Etude sur des Noms de lieux* (Mém. Soc. des Lettres de l'Aveyron, t. IX) ; J. MEYNIER : *Les Noms de lieux romans* (Mém. Soc. d'Emulation du Doubs, 1897-98) ; A. DEVAUX : *Les Noms de lieux dans la région lyonnaise* aux époques celtique et gallo-romaine, 1898, etc.

I.

Permanence nominale et morcellement du domaine gallo-romain.

Lorsqu'on jette les yeux sur une carte à grande échelle de la Haute-Savoie, on s'aperçoit que les chefs-lieux, situés généralement au centre des communes, portent en majorité un nom dérivé d'un nom propre gallo-romain, tandis que les hameaux ou les mas qui les environnent viennent, non seulement de noms propres gallo-romains, mais encore de noms germaniques et de noms communs d'origine diverse. Sur 314 communes que compte ce département, 107 sont communs, 22 seulement paraissent germaniques, 30 sont d'origine douteuse ; restent 124 chefs-lieux, que l'on peut augmenter encore de plusieurs autres pris parmi les 31 portant les noms de saints qu'on leur a substitués [1], et qui reproduisent un nom propre

1. On n'a pas encore trouvé en Haute-Savoie d'exemple de ce fait ; mais dans l'Ain, Saint-Didier-sur-Chalaronne est un ancien Priscianicum.

gallo-romain, très probablement celui du premier propriétaire. Maintenant encore à la campagne, c'est souvent par le nom du fondateur que l'on désigne un domaine, quand on ne le fait pas précéder de la préposition *chez* [1].

Ces noms ne remontent pas seulement par leur terminaison aux suffixes *acus* ou *anus*, ils offrent encore des noms simples de personnes employés à des cas divers. Leur persistance à travers les âges, les limites paroissiales et communales dont certaines sont rappelées dans les chartes comme ayant été tracées de toute antiquité, prouvent bien que les fundi romains qui revivent ainsi de nos jours en servant de circonscriptions religieuses et administratives après avoir été immatriculés dans le bureau du cadastre public, constituaient, sauf exception, au temps de l'empire, autant d'unités foncières indépendantes de toute mutation et de toute variation territoriale opérées en dedans de ces limites légalement déterminées et inscrites. Cette thèse soutenue avec quelque exagération par F. de Coulanges (v. *L'Alleu*), reprise et démontrée au point de vue onomastique par M. d'A. de Jubainville (v. *Origine de la Propriété foncière*) est maintenant, à part quelques divergences dans les détails, acceptée par tous les érudits [2].

On doit admettre que dès l'origine le territoire de la propriété tout entière fut appelé du nom même de la villa, c'est-à-dire du nom de l'habitation du propriétaire, que celui-ci vécût à la campagne ou qu'il y vînt seulement à la belle saison, laissant son villicus surveiller et diriger la culture de ses terres ou même se reposant sur son intendant (*dispensator*, *procurator*) du soin de dresser les comptes et de recueillir l'argent. Les habitations des esclaves et des colons, groupés en vici plus ou moins importants, n'avaient pas de nom, car elles étaient suffisamment désignées par le nom général du domaine. C'est du moins ce qui résulte de la lecture des textes anciens dans lesquels on ne voit pas mentionner par leur nom les demeures où séjournait le personnel de la villa ; si elles en avaient un, ce ne pouvait être, comme plus tard, qu'un nom topographique. Il n'en est pas de même des oppida et des nombreux vici peuplés d'hommes libres, petits propriétaires, artisans, commerçants,

1. Dans l'antiquité la loi laissait en réalité le propriétaire donner à son fonds le nom qu'il voulait ; aussi les propriétés durent à des causes diverses de changer de nom Je lis dans Holder : *Alt-celtischer Sprachschatz*, Leipzig, 1894-1899, cette citation tirée des *Acta sanctorum*, II, 20 janv. : *In villa patris sui, cui vocabulum Doliacus (nam, propter dolorem quem ibi habuerunt, sic deinceps nominata est, antea vero alio nomine vocabatur)...*

2. Nous n'avons pu nous procurer l'ouvrage actuellement épuisé de M. J. Flach · *L'Origine historique de l'habitation et des lieux habités en France*, Paris. Leroux, 1899

situés près des grandes routes et mentionnés par les itinéraires. Leur territoire paraît avoir été indépendant des grandes propriétés. Parmi eux les uns, et c'est le plus grand nombre, ont donné naissance à des villes comme Cularo et Genava ; les autres, moins considérables et isolés, ont été détruits, tels que Boutas et Casuaria, et leur destinée territoriale devient dès lors assez obscure. On peut supposer que leur emplacement fut partagé entre les paroisses ou simplement incorporé à l'une d'elles.

Si la paroisse ou commune est une superposition administrative au domaine gallo-romain sur lequel s'exerçait l'autorité d'un simple particulier, les hameaux et les mas adjacents qui ont un nom de personne et dont les limites ont été de même fixées traditionnellement avec quelque précision, doivent conséquemment représenter eux aussi d'anciennes propriétés écloses au sein du grand domaine et restées sous sa dépendance nominale. Il est en effet une loi qui, par une sorte de balancement économique, se fait sentir à diverses époques de l'histoire, c'est que l'accroissement général de la richesse entraîne un morcellement continu de la propriété. La France, pays riche, est celui où la propriété est le plus divisé. Le même phénomène s'est produit en Gaule du premier au troisième siècle de l'ère chrétienne, pendant lesquels elle a joui d'une incontestable prospérité. Il est donc vraisemblable que beaucoup d'hommes libres, enrichis par le commerce et l'industrie, achetèrent aux patriciens et aux chevaliers des portions de leurs vastes terrains, qu'ils ne désignèrent peut-être pas toujours expressément, mais auxquelles la population rurale donna un vocable nominal, de préférence leur propre nom ; car ils reparaissent cités dans les chartes du moyen âge et la tradition les a conservés. Ces ventes partielles, en créant à l'intérieur d'un grand fundus de nouvelles propriétés plus petites, amenèrent peu à peu un morcellement territorial réel, bien que ce fundus, gardant son unité fictive, continuât de désigner sous son nom l'ensemble des terrains compris entre les limites légales. Voici des exemples. Charvonnex est une ancienne villa Calvonacus dont Calvo fut le premier propriétaire ; elle renferme deux hameaux, Doucy et Lécy, sur le territoire desquels j'ai retrouvé des débris datant de l'époque romaine. N'est-il pas logique de voir en eux de petits fundi créés à l'intérieur de cette villa et ayant reçu le nom des hommes libres, Dulcius et *Laccius qui les ont constitués ? La commune de Massingy, autrefois vraisemblablement fundus Maximiacus, possède à quelque dis-

tance un gros hameau avec château appelé Charansonnex : ce dernier est aussi un fundus secondaire Carantionacus dont la fondation, à cause de son nom gaulois, est certainement bien antérieure au IVe siècle [1].

A cette époque, le régime de la moyenne et de la petite propriété subit en Gaule et en particulier dans la province de Vienne une crise terrible. Les calamités qui les éprouvèrent furent si grandes que les domaines se trouvèrent dépeuplés. Les meurtres, les rapts, la fuite avaient diminué le nombre des esclaves ruraux ; les petits propriétaires ou curiales auxquels le colonat offrait des facilités de travail et d'existence que leur avait refusées la liberté, avaient péri sous les coups des barbares, sur un sol qui ne leur appartenait plus ou bien s'étaient réfugiés dans les villes fortifiées dont la population, considérablement accrue, illusionnait encore quelques contemporains par l'éclat d'une prospérité factice ; mais dans les campagnes, dont le travail est la source de toute richesse, la solitude se faisait autour des vici et des villes détruites et les terres restaient sans culture. C'est alors qu'en 443, puis en 456, les grands propriétaires *(potentiores possessores, senatores)* appelèrent les Burgundes et établirent leurs familles sur le territoire de leurs villas en leur accordant les deux tiers du revenu du sol et le tiers des esclaves. Les conditions dans lesquelles s'opéra cet établissement offre encore des points obscurs à élucider ; elles ne furent pas du reste partout identiques parce que la situation et l'importance des villas n'étaient pas partout les mêmes. Il faut tenir compte en effet de l'étendue du domaine, de son degré de morcellement, de sa population.

Dans les villas de peu d'étendue les propriétaires, peu fortunés, ne songèrent guère à rebâtir leurs habitations ; ils laissèrent les nouveaux venus utiliser les matériaux pour construire leur modeste métairie, contents de toucher sans grande peine

1. M. J. Flach (Introd. à l'*Enquête sur l'historique de l'habitation en France* faite par le Comité des Trav. hist., II, 1899) croit à l'existence de vici populeux ayant un nom en *acus* et coëxistant avec la villa principale. Cette façon de voir ne contredit pas l'unité nominale du grand domaine dont les limites demeurent à peu de chose près invariables. Nous pensons de plus que ces vici, qui ne doivent pas se confondre avec les groupes d'habitations où réside le personnel servile d'un grand domaine et dont les noms auraient été plutôt empruntés à la topographie locale, ni avec les bourgs d'origine gauloise, ne peuvent être que des chefs-lieux de petites propriétés dont le nom s'explique par un nom de personne, plus naturellement celui du premier homme libre qui les acquit, les délimita et y bâtit sa demeure. Beaucoup d'entre eux ont donné du reste naissance à un château du moyen âge. Ausone, cp. 23 parle de *celebri frequens ecclesia vico* ; il faut voir dans ce vicus un chef-lieu de domaines limitrophes (*proxima praedia*) peuplé d'hommes de toutes conditions formant comme une communauté dont Ausone est le patron. Si ce vicus porte un nom en *acus*, ce ne peut être que celui du domaine principal.

leurs revenus. Peu à peu le chef de famille burgunde devint le véritable maître du domaine et il est probable qu'il chercha par voie d'achat à en devenir le possesseur effectif. Dans ce cas le changement de propriétaire a pu affecter le nom du domaine qui perdit son vocable latin traditionnel [1]. Ces modifications ne se firent pas brusquement, car dans les chartes plusieurs propriétés sont citées avec leur double dénomination. Ainsi Morbach (Alsace) était en 735 une villa Maurobaccus, sive Vivarius peregrinorum ; au IXe siècle je trouve ailleurs une villa Pegano, *que vocant caput Stanio ;* au Xe un vilare, *cujus vocabulum est villa Fedosi, quæ alium nomen vocatur Elsau.*

Il en fut autrement dans les grands domaines. Le morcellement territorial s'étant arrêté durant les invasions, beaucoup de petites propriétés, par suite de l'anéantissement de la classe moyenne. s'étant réincorporées aux villas, les riches possédèrent à la suite de ces ventes libres ou forcées, et comme aux premiers temps de la conquête, d'immenses étendues de terrain d'un seul tenant, renfermant des forêts, des collines et, dans les pays accidentés, des monts et des vallées entières encore en friche. On vit même souvent plusieurs fundi contigüs passer aux mains d'un seul et constituer une *massa* [2]. Après l'hospitalisation des Burgundes, ces domaines reçurent un nombre plus considérable de chefs de famille. Il en résulta une augmentation de la population agricole qui, d'une part fit naître, autour du vicus central, d'autres vici auxquels on donna un nom et d'autre part prépara un nouveau morcellement territorial dont la marche ascendante ne s'est plus arrêtée depuis, sauf aux époques des grandes calamités de notre histoire.

Ces vici secondaires des Ve et VIe siècles sont les équivalents des agglomérations domaniales de l'époque romaine. Comme ils ne sont que des hameaux où habite le personnel libre ou servile et qu'ils dépendent du chef-lieu où réside le maître qui y a bâti sa demeure et élevé son oratoire ou sa chapelle, ils ne sont pas désignés par des noms d'hommes, mais par des noms d'ordre topographique. Ce que nous avançons est confirmé par

1. La commune de Sion, près de Rumilly, de 285 hectares, bornée par le Fier, la Morge et une ligne de côteaux est un ancien petit domaine qui paraît s'être transmis sans division de génération en génération ; tous ses hameaux, sauf peut-être le mas de Mortairy, sont de création récente. V. dans les *Annuaires de la Haute-Savoie* depuis 1888 l'article *Dictionnaire des Communes* avec les intéressants détails qui les concernent.

2. Cp. Ausonius, ep. 23, disant qu'il possède dans le pagus Noverus *proxima prædia.* — La villa Avitacus, que Sidonius Apollinaris qualifie de *grandis* devait être considérable, on peut lui comparer une de nos communes, Ville-la Grand, qui a 1,056 h , 78 a. de superficie (Voir Dessaix : *La Savoie historique,* t. I.)

les trouvailles archéologiques [1]. Poisy, près d'Annecy, était le lieu de résidence du maître du domaine ; mais c'est à Vernod, *Vernatum*, à 1500[m] plus bas que vivait une population d'origine barbare qui nous a laissé un cimetière de la première époque burgunde. Veyrier, *Variaca villa*, possède l'église seigneuriale, mais c'est à Morat, *Muratum*, près des murs romains en ruines que l'on a trouvé les tombes à auges. Il en est de même de Cruseilles à deux kilomètres duquel on a exhumé, au Noiret, *Nucaretum*, un cimetière barbare riche en bijoux variés.

Quant au morcellement, il s'opéra de plusieurs manières. Il y eut d'abord de véritables divisions. Cela se produisit quand les domaines furent trop étendus afin d'en faciliter la surveillance et l'administration : *Cum essemus*, lit-on dans le t. I, p. 2 du Recueil des chartes de Cluny, *in villa quæ ex una parte vocabatur Aliano, et ex altera Campus Honoratus quia, pro magnitudine sui, quasi divisa videbatur*... Souvent aussi, quand une portion de la villa devenait la propriété d'un tel, si le nouveau domaine acquérait de l'importance et se séparait de la portion primitive tout en gardant le même nom, celle-ci était qualifiée de *vetus* ; cela permettait d'éviter des confusions dans les transactions. Ainsi en Auvergne la villa Salvigniacus renfermait une propriété appelée Veteri Salvigniaco [2]. En Haute-Savoie la villa Aniciacus, dont les limites avaient englobé le territoire du vicus Boutas, s'est scindée de même en deux villas distinctes quand la partie méridionale, située au pied du Semnoz (Annecy-Ville), eut acquis de l'importance et que la population burgunde, dont le cimetière se trouvait sur l'emplacement du vicus, se fut groupée à un kilomètre de là, en un burgus considérable au pied du château qui le domine. A cette série se rattachent les propriétés contigües différenciées par les abverbes *dessus*, *dessous*, comme dans *in villa Brociano superiore* [3].

Mais le mode de morcellement le plus fréquent fut le partage de la villa en un nombre indéterminé de portions dont la destinée devint dès lors indépendante du tout. Une première preuve est que les scribes font dans les chartes une différence entre la villa proprement dite et son territoire, sujet par suite des ventes ou des donations à être partagé entre des tiers. Tel

1. Le Roux et Marteaux : *Les Sépultures burgondes dans la Haute-Savoie*, 1899.

2 *Rec. des Chartes de Cluny*, p. 825 ; cp. au x[e] siècle dans le même cartulaire la villa Vetuscurt

3 D Carutti : *Regesta comitum Sabaudiæ*, 1889, p. 3.

bien, par exemple, est situé *in fine osaniacense, in ipsa villa oseniaco* [1] parce que tel autre bien pouvait se trouver *in eodem fine,* mais dépendre d'une autre villa plus petite incluse. Une deuxième preuve est que des noms communs comme Exsartum novum, Exsartopetro, Longagia, Villanova et des centaines d'autres supposent, non pas que des terrains sans maîtres étaient réduits, avant cette appellation, à l'état de *res nullius,* car les lieux à défricher, qualifiés de déserts dans les chartes, portent généralement un nom avant la prise de possession *(comprehensio)* unique ou multiple, mais plutôt que des terrains incultes ou boisés, et qui faisaient partie d'un grand domaine, ont été défrichés, cultivés, désignés par la population rurale et que, acquis plus tard par des hommes libres, ils sont devenus propriétés particulières.

Ces portions d'un grand domaine érigées en propriétés ne sont nommées qu'assez tard dans les chartes ; dans l'est de la France, vers le VI^e^ siècle ; en Bourgogne et en Savoie, à partir du VIII^e^. Elles sont d'abord désignées sous l'appellation générale de *adjacentia, appenditia*. F. de Coulanges (*L'Alleu,* p. 242) croyait que c'était de petites villas agrégées à un grand domaine ; c'étaient en réalité des propriétés indépendantes auxquelles on donna un nom quand sur leur sol se bâtit une maison ou un hameau. C'est ce qu'en témoigne cette citation que l'historien emprunte à Pardessus (Diplom.) : *Dono portionem meam in villa Epternaco... cum appenditiis suis, id est, Badalingo et Mathofovillare* ; c'est-à-dire que le donateur abandonne deux fonds de terre, sa part d'héritage dans un grand domaine, renfermant deux hameaux nommés des premiers propriétaires qui y ont créé ces centres habités [2].

Ces noms sont innombrables ; ils comprennent : des noms d'hommes employés isolément ou avec suffixe ou en composition avec un des noms communs suivants ; — des noms de terres, non seulement les synonymes de villa, *locus, marca, mansus,* mais encore les terrains les plus variés, *campus, exsartum, molare, mons, pratum, vallis, vinea* ; — des noms d'habitations comme *burgus, cabana, cappa, casa, castellum, curtis, villare,* etc.; — toutes sortes de noms simples ou dérivés empruntés aux particularités du sol, aux règnes animal et

1. *Rec. des Ch de Cluny*, I, p 109 Cp. Reg. genev , p. 48 ou, vers 1026, est notée une donation d'un manse situé dans la villa *que vocatur Filley* (Filly) située elle-même dans une villa plus considérable *in fisco quod dicitur Siciaco* (Sciez).

2. Cp *Mettensia,* II, 1898 Test. du comte Eccard, 840 . *illo prato Aspiriaco cum hospitio sit apendicius Atriuciaco.*

végétal. Il faut remarquer que beaucoup d'entre ces noms communs ont été également employés pour désigner simplement une partie d'un terrain domanial sans pour cela être des propriétés. Tel chosal, tel villard est le hameau où vivent les serfs d'un domaine autrement désigné. Dans le cas de propriété au contraire le possesseur a affirmé son droit de possession par une bâtisse seigneuriale, château, maison-forte, tour, édifice religieux, avec une juridiction s'étendant jusqu'à des limites déterminées. C'est en dépouillant les comptes des châtellenies et le *Sommaire des Fiefs* déposé aux Archives départementales que l'on se fera une idée du nombre des propriétés féodales existant en Haute-Savoie [1].

Il serait utile aussi de relever, par la lecture des pouillés diocésains, les chapelles, oratoires, anciennes églises, qui ont existé ou existent encore sur le territoire de notre département. Beaucoup d'entre elles ont en effet été fondées par un propriétaire sur le sol même de sa propriété. Les églises rurales apparaissent dans la Narbonnaise dès le IVe siècle, car d'une part le canon 21 du concile d'Arles en 314 prescrit aux diacres d'administrer les localités où ils se trouvent fixés; d'autre part un canon du IVe concile d'Orléans, en 541, reconnaît à tout propriétaire le droit d'avoir une église dans son domaine [2]. Après 399, date de l'édit d'Honorius ordonnant la destruction des édifices païens, les évêques et les propriétaires, animés d'un saint zèle, élevèrent sur leurs ruines des oratoires ou des basiliques. Les églises d'Annemasse, d'Annecy-le-Vieux, de Gevrier, de Ville-la-Grand, ont succédé à des temples romains. C'est ainsi que les églises bâties dans les chefs-lieux des grands domaines sont devenus généralement des centres de paroisses rurales ou urbaines, tandis que les édicules construits dans les petites propriétés sont restés oratoires ou chapelles, à moins qu'une cause religieuse comme l'existence d'une source bienfaisante, l'installation de reliques renommées, la production de miracles n'aient été pour le voisinage un centre d'attraction que l'évêque a pu prendre ensuite sous sa protection particulière et

1. La commune de Thairy (*Tariacus* ou *Thoriacus ultra Arerem;* cp Grésy et Groisy, de Gratiacus) avec ses 464 hect. de superficie, à augmenter de la superficie de la commune de Soral cédée à la Suisse sous condition depuis 1816, donne l'idée d'un domaine gallo-romain avec ses limites partout naturelles sauf du côté de la Suisse, et les hameaux qui l'entourent Crache, Soral, Norcier, Therens, Ogny, bâtis sur des domaines secondaires issus du domaine primitif à une époque déjà ancienne et dont la plupart possèdent des châteaux du même nom. (*Annuaire de la Haute-Savoie*, 1900)

2 Imbart de la Tour : *Les Paroisses rurales dans l'ancienne France.* (*Revue historique*, 1896)

dont il a élevé le desservant à une dignité supérieure [1]. Ces créations ont été fréquentes, après la crise arienne, sous le règne de Sigismond, dès 516.

L'histoire de la fondation des paroisses est donc intimement liée aux variations de la propriété foncière. Pendant que le domaine gallo-romain se morcèle de plus en plus dans le cours des âges, la paroisse garde le nom païen et étend ses droits spirituels jusqu'aux limites qui marquaient son extension primordiale. Il est même arrivé souvent que telle commune porte, grâce à la paroisse, le nom traditionnel qui actuellement ne s'applique à aucun fonds de terre. Prenons un exemple. Il existe près d'Annecy une commune, Gevrier, autrefois villa Gabriacus. La demeure du maître romain s'élevait au lieu-dit la Salle, du mas d'Aléry ; sous ce mas est également cadastrée la vieille église paroissiale ; mais il ne reste aucune parcelle qui porte le nom de Gevrier et qui puisse être considérée comme un débris du domaine antique. C'est qu'il a été morcelé. Un burgunde, Alacharius, plus tard Alarius, Ailherus, en a acheté une portion, celle qui renfermait les ruines de l'habitation romaine et la première chapelle bâtie sur les fondations du temple païen ; la demeure qu'il a élevée à quelque distance, les cabanes des colons et des serfs ont pris son nom et le nouveau domaine s'est appelé *Alariaco villa*. Une autre portion, achetée par Ossindus ou Alsindus, s'est appelée *Ossindis villa*, d'où le mas d'Ossens, aujourd'hui nominalement disparu. Vers le VI^e^ siècle un scribe aurait parlé de la *villa Gabriacus cum suis appenditiis* ; après, vers le IX^e^, il aurait fait mention des villas Alayriaco et Ossendis ; puis, de nouvelles propriétés s'étant créées, l'église seule a conservé le nom du domaine primitif et l'a légué à la paroisse et à la commune. Gruffy est dans le même cas. Le terrier cadastral n'offre aucun mas de ce nom ; le fonds où s'élevait l'habitation romaine est un lieu dit au Coblier, à cent mètres plus haut; mais l'église du domaine construite avec des débris romains, a gardé son nom.

II.

Les noms de propriétés.

Nous allons maintenant passer ces noms de propriétés en revue en commençant par celles qui ont des noms de personnes

1. Il est probable que la paroisse de la Chapelle-Rambaud doit son existence à l'édification d'une bâtisse sanctifiée sur la propriété d'un Ragamboldus, plus tard Ramboz, Rambot Rambaud (Reg. gen). La paroisse de Saint-Germain est née de même d'un oratoire fondé en 1018 par Germain, moine de Talloires.

et dont les fondateurs témoignent d'une origine germanique. Le fait que sur 314 communes, il n'y en a guère qu'une vingtaine appartenant à cette catégorie prouve que les Burgundes n'ont guère songé d'abord à modifier les vocables sous lesquels on désignait les grandes propriétés existantes. Si cela s'est produit, à Marlens par exemple où le chef-lieu de la villa paraît s'être trouvé au hameau du Villard, cela a tenu à des causes diverses parmi lesquelles la destruction violente et la spoliation ont été l'exception. Il a pu arriver, comme dans le cas précité, que c'est à un des propriétaires, Marlindus, que l'on a dû la première construction de l'église paroissiale et que, par suite, l'église de Marlens est devenue l'église de tout le domaine dont l'appellation ancienne est tombée en désuétude. Il ne faut donc pas, à la lecture d'un nom de lieu germanique, s'imaginer une germanisation brutale du sol et des habitants. L'influence germanique est sensible dans nos pays, mais elle s'est opérée d'une façon spéciale et surtout sur le terrain onomastique. Il y avait dès le v^e^ siècle des propriétaires burgundes et romains entre lesquels s'effectuaient des échanges, des donations, suivant des formes pacifiques minutieusement réglées par les lois. De cette époque date la délimitation précise des petits et des grands domaines. Chacun alors sentait le besoin, pour éviter les contestations, de limiter soigneusement son bien en redressant les anciens bornages, en établissant partout des points de repère suivant les quatre vents cardinaux, en utilisant les eaux, les arbres, les grosses pierres, les buttes, et en le défendant contre les empiètements et les injures par les haies et les clôtures. De là de nombreux noms de limites devenus noms topographiques et dont quelques-uns ont même désigné des propriétés. Tels sont :

Bonna, ailleurs borne, en patois *boune, bune, (ultra limites seu bonas,* lit-on au XIII^e^ siècle dans le cart. de Chamonix) d'où *bonnire,* délimiter, et des noms dérivés appliqués à des hauteurs et assez fréquents dans les terriers cadastraux comme : Bunant, Bunion.

Finis, au sing. limite, au plur. territoire, a gardé au moyen âge ces deux sens ; car *in finibus* au XIV^e^ siècle est encore synonyme de *in territorio* et de nombreux lieux dits indiquant la limite d'un mas important s'appellent la Fin, au plur. les Fins, en cas de limites considérables. Il s'agit ordinairement de terrains boisés ou incultes, comme les Fins d'Annecy, autrefois couverts en partie de décombres et de marécages, la

Fin de Thorens, près d'un bois, etc. A ce mot se rattachent Confin et Confignon. En Champagne, disent MM. Boutiot et Socard *(Dict. top. de l'Aube)*, on appelle Fins des tertres servant de délimitation à des finages de villages, de hameaux, de fermes et remontant au-delà des temps mérovingiens.

Marca, d'origine germanique (all. *marck*, borne), en fr. *marche* et *marge* sous l'influence du lat. *margo*, bord, se retrouve peut-être dans le nom de Margencel, *Margincello* XI^e^ s. (*A. G.*, XIV, doc. n° 1), en tout cas dans le nom de la montagne Margeriaz (Marlens, Chambéry) et dans celui de la pierre Margeriaz *petra Margiria* 1272, formant limite de la juridiction des seigneurs de Menthon et actuellement séparant les communes de Veyrier et d'Annecy-le-Vieux ; cp. dans l'Ain Margerian au XIII^e^ siècle (*Guigue*) et dans la c. de Pers-Jussy le mas de Margueire.

Randus, a, d'origine germanique (all. *rand*, bordure, lisière) écrit aussi *ran*, *randon* en Champagne où il désigne une bande de terrain inculte prise comme bornage, était aussi employé au moyen âge accolé à *aqua*, d'où *aqua randa*, l'eau-limite, donnant régulièrement par *Ewiranda* [1]. Aiguerande (Rhône) ; cp. en H^te^-Sav. le m^t^ Randiez, près de la Chartreuse du Reposoir, en 1151.

Ripa, bord d'un cours d'eau et par extension limite de paroisse, d'où la Rivaz, fréquent dans les mappes.

Termen (Varron), b. lat. *terminem*, ital. *termine*, ici *termine* (DIEZ, t. I, p. 22) est également employé au moyen âge avec son synonyme *meta*, au XIII^e^ s. C'est le nom d'un hameau du Petit-Bornand. Un dérivé Termignon (Maurienne) est à Confignon ce que Termine est à Confin.

Les plus anciens noms de propriétés portant des noms d'hommes paraissent être ceux qui sont abusivement suivis du suffixe i-acus comme s'ils étaient des gentilices ou des surnoms romains. En voici quelques-uns, outre Aléry et Jouvernex dont nous avons déjà parlé (*Rev. sav.*, 1897, p. 334) ; mais le nombre peut s'en augmenter avec quelque recherche.

Bernex c. paraît avoir été autrefois Bernacus comme Berny (Aisne). Le simple Berna est l'ancien nom de S^t^ Sauve (Nord) ; son dérivé Berno se retrouve dans *Bernona curtis* 523 (Vallais).

1. M. Longnon, cité par M. Holder (ouv. c) explique *randa* par un mot celtique signifiant parcelle (?). Havet avait déjà constaté que les localités terminées par ce mot étaient situées à la limite de circonscriptions territoriales.

Un composé, c'est Bernacharius que M. d'A..de Jubainville (ouv. c., p. 386) traduit par le roi des ours.

Charly, village de la c. d'Andilly a, comme ses analogues de l'Aisne, de la Drôme, de la Loire et de l'Yonne, livré des antiquités romaines ou burgundes ; il est donc plus que probable qu'il remonte par un faux suffixe *iacum*, à Carlus, nom très rare il est vrai dans les chartes, mais suffisamment connu par les rois francs qui l'ont porté. Chailly (Vaud) est aussi une ancienne villa *Carliaco*.

Filly, hameau des c. de Sciez et de St-Jorioz. Les formes médiévales du premier sont *Filleç* 1026, *Filiaco* 1154 (Besson, *Mém.*, p. 98) auquel on peut comparer une villa provençale du même nom dans le territoire d'Aix (*Gallia christ*, I, p. 108), *Fylie* 1191 (*A. G.*, II, Doc., p. 48) précédée en 1180 d'un *Fideliacus* (Reg.) soit qu'un clerc ait cherché à Filly une étymologie dans *fidelis*, soit plutôt qu'il ait voulu noter par *de* la prononciation de la mouillure, car Villy (Aube) *Villiacum* 1120, s'écrit *Videliacum* en 1134. Le nom germanique du fondateur de la villa Filiacus est Fili, retrouvé dans Filibertus.

Héry est le nom de plusieurs communes ou hameaux de la Savoie ; il se rencontre en France sous diverses variantes. Dans les chartes anciennes il apparaît sous la forme *Ariaco* que M. d'A. de Jubainville (ouv. c., p. 380) suppose venir par *Arriaco* du gentilice Arius. Mais le germain Arius existe aussi ; il a même donné naissance dans le nord à plusieurs localités comme Hériménil, Héricourt. Parmi nos Héry, certains peuvent donc lui devoir leur origine.

Mathonex, h. des communes d'Argonex, Vieugy et Samoëns, d'origine latine ou germanique, car Matto se retrouve dans le composé Mattechildis et il peut être aussi un dérivé de Mattus. *Matto* est cité dans Ducange, mais avec le sens de brique.

Wailly, c. près de Thonon, *Valier* et *Vallye* (Reg.) est un ancien Valliacum. Dans l'Aisne, *Vasliacum* 857 présente une dissimilation de *l* qui se retrouve en 1250 dans notre *Vasly-e* (*A. G.*, XIV, p. 29, nº 39). Le gentilice Vallius est romain ; cp. le surnom Vallio ; mais le nom paraît plutôt être germanique, si on lui compare Wallia et Waliaricus (VIe s.).

Les Gallo-romains désignaient encore une propriété par un nom d'homme employé au nominatif singulier, à l'accusatif ou à l'ablatif pluriel. On retrouve ce procédé usité pour les noms germaniques, mais il est moins ancien que le précédent; car des propriétés du reste rares, comme les villas Audoenis,

Raclena, Vugo et Senedulfus, n'apparaissent qu'au IXe siècle dans le premier volume des cartulaires de Cluny et de Savigny; en outre ils semblent ne concerner que de petits domaines.

La topographie savoyenne offre plusieurs de ces noms de lieux venus de noms propres germaniques; mais il est difficile d'assigner à tous une date exacte. Quand le nom est précédé de l'article, tel que les Guénauds, hameau de Settenex, de Winoaldus, son apparition est plutôt moderne; quand il est employé seul, il peut être de fondation médiévale ou récente. Il y a doute pour des hameaux comme Bery, Beracharius, Vaudry, Waldaricus; mais Girod, près de Chêne-en-Semine, de Hairaldus, Geiroaldus, est vraisemblablement plus ancien, car on y a trouvé des tombes en molasse. Quoiqu'il en soit, voici quelques noms de localités [1].

Angon, hameau de la c. de Talloires, paraît reproduire le nom d'homme Engo, plus tard Engo, Ango; cp. à Bons, le pas de Serre-Angon, peut-être pour Serangon. Angon est aussi un lieu-dit de Marlens et du Bouchet.

Archamps, c., paraît être fautivement écrit pour Archant (XIVe s., Besson). Reste à savoir si ce nom ne reproduit pas le germanique *Archin* qu'on retrouve dans Archimboldus (Cartul. d'Ainay, 994), Archambaud, ou s'il n'est pas une traduction de *Altus Campus*, cp. Arvillard.

Aviernoz, c., reproduit le nom d'homme Avyernus ou Avyerna, cité au XIIIe siècle, fém. Avierna 989 écrit aussi Vierna, masc. Viernus, comme dans le pont de Vierna au XIIIe s. (Gard) M. P. Meyer (*Romania*, 1873, p. 433) suppose que cette dernière forme vient, par aphérèse, de Audierna, d'où *Dierna* = Vierna. La forme *Arvierno* 1271 (M. M. Bruchet, *Archiv. dép.*, E., 110) nous ramène à un plus ancien Aldiernus, d'où Audiernus.

(Essert)-**Romand**. Romand, ancienne paroisse, en pat. *Echéramand*, *Armant* en 1305, vient de ce nom germain bien connu, Artmannus.

Joudrain, hameau de la c. de Marcellaz-H., à comparer avec un *Gooldrens* du XIIIe s. (Guigue), peut s'expliquer par Godoramnus, plus tard Goderamnus ou Godolramnus.

Lyaud c. écrit à tort le Lyaud comme Loisin, le Loisin, représente le germanique Lialdus qui a donné par *Liadivilla* 875, Hauteville *(Meurthe)*. Une variante de Lyaud est Liard, nom d'homme fréquent en Savoie.

1. Nous parlerons plus loin des noms en *inus*, *incus*, etc.

Maffrey, hameau de Passy, se trouve dans Maffrécour (Marne), au VIII^e^ siècle *Madafrido curte*, dans le cart. de Gorze, *Maufricuria* en 1194, remontant par Matfredus ou Malfredus à un plus ancien * Madalfredus.

Manigod, en patois *Man'goud* doit peut-être son unité paroissiale à la chapelle érigée sur son fond par Mannegoldus ou Mangaudus VIII^e^ s.

Margande (la), nom d'une localité près de Frangy, s'explique aisément si l'on admet qu'il y avait là une propriété désignée suivant un procédé particulier à certaines régions françaises (cp. la Renaudie, la Guichardie) de date plutôt récente, par lequel le nom du propriétaire s'employait au féminin précédé de l'article. Margandus est en effet un nom d'homme connu (*A. G.*, II, doc., p. 30), dont la deuxième partie est isolée dans la Gande, rivière de Saône-et-Loire, *fluvius Wanda* 953, *aqua Guanda* 933, *Vuanda* X^e^ s., *ripa Gandi* XII^e^ s., dans le cart. de Cluny. Le nom germanique primitif est probablement Marowandus.

Marlens. Dans les chartes le nom de cette commune est *Marlindum villa* 867, *Marlandis curtem* 879 et *Merlendis potestas* 1016 (Reg., p. 29, 30, 44) puis *Marlensis* 1030 ; *Marlencum* XV^e^ s., *Marlenz*, etc. Comme Marlant (Ain), Marlens est le germanique Marlindus, plus tard Marlandus.

Oddaz, alpe près de Samoëns en 1209 n'est autre que le nom de femme Odda.

Reignier, c. Si l'on n'admet pas l'étymologie Renniacus, de Rennius, proposée par M. de Jubainville (ouv. c., p. 393), on peut voir dans les diverses graphies de ce nom le germanique Ragnacharius, plus tard Rainherus, de même que Magnacharius devient par Magnarius, Manerius au XI^e^ s. d'où Meinier, Magnier et Magny. Le Regeste genevois cite en outre en 1301 près de Viuz-en-Sallaz une *Raneyri silva* qui est sans doute une ancienne *Ragnacharia silva* où le nom propre s'accorderait comme un simple adjectif.

Relande (la) de S^t^-Sigismond, paraît venir, comme la Margande, d'un nom masculin qui ne serait autre que Roland.

Thiez, *Tudesio curtem* 872 plutôt que Thusy (Reg. p. 30) qui représenterait, comme Thusey (Meuse) un ancien Tusiacum. Le nom propre Theodisius, Theudisius, puis Thedisius, Tedisius (M. P. MEYER, *Rom.*, 1874, p. 326 n.) se rapproche de *Tudesio* pour Theudisio ; cp. Thiais (S.-et-Oise) *Theodaxius*, dans le Polyp. t. de S^t^-Germain. Les formes médiévales sont *Thiesii* 1152 (BESSON) *Teyz* 1291 (*A. G.*, I. ; 2 ; p. 76) ; puis

Tielz (*id.*, V ; p. 277) *Tyez* (*id.*, p. 278) et *Thié* (*id.*, p. 283). Un ancien Theodisius écrit *Tedesium*, c'est Theys (Isère) [1]. Thiez est encore le nom d'un vieux château au-dessous de Viuz-en-Sallaz. Thièze, près de Féterne, remonterait à Theodisia.

Vallon, *heremus Valonis*, où fut fondée en 1130 la chartreuse du même nom, près de Bellevaux. Le nom germanique Walo est connu.

Verbouz, auparavant *Verboz*, *Warbos* au XIII[e] s. (*A. G.*, IV, doc., p. 58) est le nom de deux châteaux situés dans les communes d'Annecy-le-Vieux et d'Arcine. C'est le nom barbare Warbodus, d'où une villa Warbodus au VIII[e] siècle (*Mettensia*, n° 33). Une variante de ce nom est Warbidus.

Verthier, hameau de Doussard, *Verters* 1305 (Reg.) est un ancien Waltharius.

(A suivre). C. MARTEAUX.

NOTES

SUR LE CHATEAU ET LE MANDEMENT

DE RUMILLY-SOUS-CORNILLON

(Haute-Savoie)

1210—1899

Le hameau de Rumilly-sous-Cornillon qui fait actuellement partie de la commune de Saint-Pierre-de-Rumilly, canton de La Roche-sur-Foron, tire son nom du château féodal de Cornillon-sur-Saint-Laurent, dont il n'existe aucun vestige et qui se dressait à environ 800 mètres plus au sud. Les trois ou quatre maisons de cultivateurs qui le composent, entourent le pied d'un piton de 550 mètres d'altitude couronné par le château dit de Rumilly-sous-Cornillon.

De cette antique demeure dont la construction date du XIII[e] siècle, il ne reste qu'une grosse tour carrée à trois étages et un corps de bâtiment d'un étage. La rivière de Borne, affluent de l'Arve, coule très encaissée et à une grande profondeur au pied de la terrasse du château. De cette terrasse, la vue s'étend au nord et à l'ouest sur toute l'admirable vallée de l'Arve depuis Thyez et le mont Orchez jusqu'au Salève, Annemasse et les

1. U. CHEVALIER : *Itin. des Dauphins*, p. 26.

Voirons, à l'est sur les pentes boisées de la pointe d'Andey sur montée des rocs abrupts de Leschaux (1,940m). Enfin, au sud le sol s'élève en pentes cultivées jusqu'au plateau de Saint-Laurent de Rumilly qui s'arrête aux sapins de la montagne de Sur-Couz (1,809m).

Les deux châteaux de Cornillon-sur-Saint-Laurent et de Rumilly-sous-Cornillon fermaient le débouché de la vallée de la Borne et la route d'Annecy à Bonneville par Thônes.

La juridiction seigneuriale du propriétaire du château de Rumilly-sous-Cornillon comprenait la haute, moyenne et basse justice sur une étendue de territoire de 12 kilomètres carrés, savoir :

1° La paroisse de Saint-Laurent avec les trois hameaux de Moussy, Sonex et le Credoz ;

2° Les paroisses de Saint-Maurice et de Saint-Pierre avec les hameaux de Rumilly-sous-Cornillon, des Tattes et des Laillards ;

3° Les hameaux de Vozeirier et de Versgeroux ;

4° La paroisse de Passeirier et les hameaux de Bornetaz et de Blansin.

Le concordat a supprimé les paroisses de Passeirier et de Saint-Maurice, et les a rattachées à celle de Saint-Pierre.

Les seigneurs de Chouet et de Saint-Laurent relevaient de celui de Rumilly-sous-Cornillon.

La seigneurie de Chouet, Chuet, Chuit ou Chuyt située sur le territoire de Saint-Pierre eut pour premiers maîtres ceux de la maison de Chouet issue des sires du Faucigny.

Peronette de Montfort, veuve de Nicod de Chouet, dernier de sa race, légua, en 1402, Chouet à son parent Jean du Fresnoy.

En 1545 mourut, empoisonné, dit-on, par sa femme Jeanne-Françoise de Ballaison de complicité avec Jacques de Savoie-Nemours, prieur commendataire de Talloires [1], Alexandre du Fresnoy, seigneur de Chouet, chambellan, gouverneur de Nice, lieutenant-général, lequel, se sentant le dernier de son nom, légua à son tour Chouet à son neveu Jean Martin, fils de Jean Martin, seigneur de Loisin et de Françoise-Nicolarde du Fresnoy, à condition de relever le nom et les armes des du Fresnoy ; d'or à la fleur de lys de sable.

Enfin, en 1665, Anne de Monthoux du Barrioz, veuve et héritière de Jean-Charles Martin du Fresnoy, seigneur de Chouet,

1. Ce dernier fut acquitté par le Parlement de Grenoble en octobre 1548.

apporte Chouet à son second mari Gilbert de la Forest, seigneur et baron de Rumilly-sous-Cornillon.

Rumilly-sous-Cornillon appartenait primitivement aux comtes de Genève et était le siège d'une châtellenie du comté de Genevois. Cette châtellenie rapportait annuellement, aux XIVe et XVe siècles, 400 florins. Le châtelain de Rumilly et le capitaine du château était, en 1393, Hugonin de Lucinges.

Rumilly-sous-Cornillon fait, en 1210, partie de la dot de Béatrix de Genève lorsque cette princesse épousa Thomas Ier, comte de Savoie.

Pierre, comte de Genève, mort en 1395, donna Rumilly-sous-Cornillon, La Roche et Ballaison en douaire à sa femme Marguerite de Joinville qui se remaria le 14 septembre 1411, avec Ferry de Lorraine, comte de Vaudemont, en abandonnant ces trois seigneuries à Amédée VIII, duc de Savoie.

Amédée VIII, par lettres délivrées à Morges, le 29 octobre 1430 en présence de Jean de Gingins, seigneur de Divonne, inféoda Rumilly-sous-Cornillon à Claude du Saix, seigneur de Rivoire en Bresse, gouverneur de Nice, et, plus tard, un des compagnons du duc à Ripaille.

On voit enfin que Jean d'Amancy, issu d'une famille noble de La Roche fut investi de la seigneurie de Rumilly par patentes ducales du 9 novembre 1452.

La pièce suivante se trouve à la Bibliothèque nationale à Paris, département des manuscrits, section des titres, dossier la Forest, carton 97, nos 15 et 55 :

Lettres patentes de Philippe de Savoie, comte Gebennarum et Gebennesii, baron Faucigny et Bellifortis, datées de Chambéry le 8 juillet 1528, par lesquelles ce prince déclare qu'ayant été requis plusieurs fois par Louise de Savoie, sa sœur, duchesse d'Angoulême et mère du roi François *ut in galliam pro matrimonio contrahendo et aliis bonis que serenissimus Rex Francorum nobis det et pollicitus est, pro dicto matrimonio contrahendo accederimus, hoc idem pro dicto voagio faciendo, et aliis negotiis nostris in melius comitandis*, il vend à spectable Domino Pierre de Foresta, chevalier, seigneur Barre et Submontis, le château de Rumilly soubs Cornillion, avec la juridiction omnimode haute, moyenne et basse, le pur et mixte empire et le fief et direct domaine, les hommes, hommages, escheutes. servis, revenus, cens et tributs quelconques, vignes, terres, prés, bois, et autres quelconques appartenances du même château, pour le prix de 3,000 écus d'or soleil ; mande à son conseil résidant à Annecy, aux président et maîtres de la Chambre des comptes, au châtelain dudit Rumilly et autres officiers quelconques sous la peine, pour chacun de 25 marcs d'argent, d'observer et faire observer ces présentes, et qu'il n'y soit point contrevenu en aucune manière.

Présents : S. L. Franciscus Matonis, prieur de St-Martin ; Helciono Ma-

rio ; Jean de Villetta, seigneur Sixti et Clarimontis ; Antoine de Villetta, seigneur de la Bavosière, bailli de Bugey, maître d'hôtel ; Sebastien de la Couz, juge du Bugey ; de Michalia, trésorier général.

J'ai eu les 3,000 écus d'or soleil moy Thresaurier soubsigné

DE MICHALIA.

VIOLAT.

Copie faite le 24 juin 1671 par Claude Depery, notaire ducal royal de la paroisse de Scionzier en Faucigny, à son propre original en faveur de Gilbert de la Forest, seigneur dudit Rumilly. DEPERY, *notaire*.

Philippe de Savoie, créé duc de Nemours par François Ier, le 22 décembre 1528, épousa le 17 septembre de la même année Charlotte d'Orléans-Longueville. Il ne s'était dépouillé de Rumilly-sous-Cornillon qu'à contre-cœur ; aussi dès le 6 octobre 1530 il imposa à Pierre de la Forest un contrat de reachapt engageant ses propres successeurs comme ceux de Pierre et en vertu duquel le prince pouvait reprendre Rumilly moyennant le remboursement des 3,000 écus d'or et une indemnité en cas de plus-value.

Pierre de la Forest, acquéreur de Rumilly, appartenait à une famille chevaleresque ayant pour berceau la maison forte et la seigneurie de la Forest, paroisse de Saint-Jean de Chevelu, au pied du Mont-du-Chat et pour armes : Sinople à la bande d'or frettée de gueules, avec la devise « Tout à travers » et le droit octroyé par Yolande de France, duchesse régente de Savoie, confirmé par décision du 2 mai 1889 signée Crispi, ministre de l'Intérieur d'Italie, de les timbrer d'une couronne ducale.

Il naquit en 1490 du mariage d'Antoine de la Forest avec Claire de Bonnivard ; il était seigneur de la Barre en Bugey, d'Outrechaise en Savoie, de Montchauvin près de Vimines, de Feissons en Tarentaise, baron de la Val-d'Isère, à la suite du testament, en date du 2 juin 1525, de sa cousine germaine Louise de Duingt, veuve de Thomas de Valpergue, comte de Masin. En qualité de baron de la Val-d'Isère il était, avec les barons de Sallenôves, d'Hermance et de Rochefort, un des quatre grands barons de Savoie ; ce qui lui valut l'honneur de porter un des coins du drap d'or recouvrant le cercueil de Philippe de Savoie lors de la pompe funèbre célébrée à Annecy le 19 mars 1534. Les trois autres coins étaient portés par Claude de Ballaison, baron d'Hermance, Pierre de Menthon, comte de Montrotier et baron de Rochefort, enfin Alexandre, baron de Sallenôves.

En outre Pierre de la Forest possédait les charges de capitaine du château de Chambéry, de conseiller et de maître

d'hôtel du duc de Savoie ; en 1531 et 1534 il fut envoyé comme ambassadeur de Savoie auprès de François Ier qui le fit gentilhomme de sa chambre. C'est en 1534, à son retour de Paris, qu'il mourut ; sa sépulture eut lieu dans la chapelle dite de Bonnivard construite dans l'église Sainte-Claire de Chambéry. Il avait épousé, en mai 1515, dans la chapelle du château de Carignan, Jeanne-Huguette de Saumont, alias Soumont, en latin *Submonte*, demoiselle d'honneur de Blanche de Montferrat et fille unique de Huguette de Varey et de Antoine de Saumont, gouverneur de Nice, chambellan, capitaine des archers de la garde du duc, mort en 1509, dernier de sa race.

Jeanne-Huguette de Saumont apporta en dot, outre 1,000 florins cadeau de la duchesse de Savoie, les seigneuries de Saumont près de Yenne et de Baldezzan en Piémont : elle mourut en 1558 à Montchauvin, paroisse de Vimines.

Charles de la Forest, second fils de Pierre et de Jeanne-Huguette de Saumont, hérita de Rumilly-sous-Cornillon. Né en 1522, il porta aussi le titre de baron de la Val-d'Isère ; il fut nommé en 1543 gentilhomme ordinaire de la chambre du roi François Ier. Comme lieutenant-général de Savoie en Dauphiné, il eut à combattre le redoutable baron des Adrets et finit par se faire tuer, en 1565, dans une rencontre avec les huguenots sous les murs de Vienne en Dauphiné. Il avait épousé, en 1547, Françoise de la Charnée ; après lui, Rumilly passa à son fils Jean de la Forest, colonel du régiment de Savoie, tué comme son père, en 1590, dans un combat livré près de Bonne sur les rives de la Menoge, contre Nicolas de Harlai, seigneur de Sancy, que les calvinistes de Genève avaient chargé de reprendre sur les catholiques Bonne, Evian et Thonon. Jean de la Forest avait contribué, en 1589, sous les ordres d'Antoine de la Baulme-Montrevel, à chasser les Bernois de Bonne dont il fut nommé gouverneur, emploi dans lequel il eut pour successeur en 1590 Pierre Charve ; il avait épousé, en 1583, Charlotte du Crest, originaire de Cruseilles et veuve de Nicolas d'Angeville ; il fut inhumé dans l'église de Saint-Pierre de Rumilly conformément à ses dernières volontés manifestées par son testament olographe dont voici la copie intéressante. L'orthographe est respectée :

Je subsigné Jan de la Forest sieur de Remelier sub Cornillion considerant qu'il ni at chause plus insertenne a lome que la vie transitoire de ce monde a l'autre aprez avoier invoque le nom de nostre sauveur Jesus Crist je faict le signe de Croix priant nostre Seigneur me volluer conduire estant

sur mon depar pour m'en aller a la guerre de Genève et cant plaira a Dieu faire sa derniere vollonté de mon ame et de mon cors je luy suplie avoir compassion et misericorde de mes peschés et offenses et ne moy punir pas selon iselles, mez par le merite de son seul fiz notre Sauveu Jésus-Crist moy volluer conduire en son saint roiaume deparadiz auquel nous sommes tous appelle. Je prie ma feme et commande a mes heritiers me faire ensevelir dans l'église de saint Pierre de Remillier soub Cornillion et la faire prie Dieu pour mon ame vestir trese pauvre en l'honneur de Dieu du dit lieu de Remillier et faire laumone selon la faculté et discresion. En aprez je legue a ma tres chiere feme de pension annuelle de joir des fruiz tant des acquiz que se troveront dans ce mandement que j'ay fait que autre bien que je tiens ne dependant de la signorie de Remillier dez quel elle joirat paisiblement sans contredite vivant viduellement et non autrement et que elle no porat retirer les somes dottales et autre chause par moy par si devant donez et ipoteque et can a mes fillies nez et a nestre je leur donne trois mille florins pour chose une avec leurs robes nubsiale à la discression de leur mere et les masles nez et a nestre je les laisse mes eritiers par égale porsion et sete estant ma derniere vollonté ferat autant de foy en jugement et dehors comme sil estu et fait par notaire hou autres car aisi est mon intension et dernière volonté fait dans le chastiau de Remillier (Rumilly) en plainne santé et en témoiniaie de quoy jaye signe la presente de ma praupre main le trese juin mil cinq cent quatre vingt neuf.

DELAFOREST.

Charlotte du Crest mourut à la Charnée et fut inhumée dans l'église de Bellecombe, aujourd'hui canton du Châtelard ; elle laissa, de son union avec Jean de la Forest, une fille : Jeanne-Catherine de la Forest, mariée par contrat du 16 octobre 1605, avec Claude de Chastel, coseigneur de Cercier, habitant Montmélian, et cinq fils, savoir :

1° Georges de la Forest, l'aîné;

2° Pierre, capitaine de cavalerie en Savoie ;

3° Jacques de la Forest qui succéda en 1620 à Nicolas de Coex, en qualité de prieur de Talloires ;

4° Dominique de la Forest, né au château de Rumilly, le 15 mars 1588, reçu Chevalier de Malte langue d'Auvergne, par preuves du 12 novembre 1612, passées devant les Chevaliers commissaires à ce désignés : François de la Trollière, du Bourbonnais, et Philippe de Villette, de Savoie ;

5° Louis de la Forest, chanoine du chapitre noble de Saint-Pierre, à Genève.

Le 30 octobre 1609 Claude Rolet-Dulcis, notaire à Bonneville, dut établir un acte de partage de la terre de Rumilly entre Charlotte du Crest et ses trois fils : Pierre, Dominique et Georges, assistés de leur curateur Me Pierre Cauly, procureur au siège de Faucigny. Cet acte donne le détail de la composi-

tion de la terre et de la seigneurie de Rumilly-sous-Cornillon au début du XVII^e^ siècle.

La part échue à Georges de la Forest comprenait : la maison dite de la Chevallerie située sous le château de Rumilly et toutes ses appartenances, les grangeages de Sonnex et de Mornex, la moitié des cences des moulins de Credoz, le quart des servis en argent, poules, corvées, peages, greffe et châtellenie de Rumilly ; la moitié du pré situé sous l'église de Saint-Laurent-de-Rumilly et des moulins de Vozerier, le tiers des vignes de Blansin et de Rumilly.

Pierre de la Forest eut dans son lot : Le grangeage de Moussy sur la paroisse de Saint-Laurent, les terres de Passeirier, la moitié de la cense due tant aux Tattes qu'à Rumilly par les moulins appartenant aux seigneurs de Cohendier et de Chouet, le quart des servis en argent, poules, corvées, péages, greffe et châtellenie de Rumilly, la moitié des fenures, la moitié du pré et verger des Tattes, et du pré Seigneur à Passeirier, le tiers des vignes de Blansin et de Rumilly.

Dominique de la Forest eut : Les grangeages de Biez, la moitié de la cense due par les moulins des seigneurs de Chouet et de Cohendier, la moitié des fenures, la moitié des moulins de Vozeirier, la moitié du pré des Tattes et du pré Seigneur à Passeirier, le quart des servis en argent, poules, corvées, péages, greffe et châtellenie de Rumilly, le tiers des vignes de Blansin et de Rumilly.

Enfin Charlotte du Crest conserva : Le château de Rumilly et ses appartenances, les grangeages de Marnier et de Thouet, la moitié des servis en froment, la moitié de la cense des moulins de Credoz, la moitié des moulins de Vozeirier et du pré situé sous l'église de Saint-Laurent, le quart des servis en argent, poules, corvées, péages, greffe et châtellenie de Rumilly, les vignes Duyses. Les bois demeurèrent en commun.

Georges de la Forest parvint à réunir entre ses mains toute la seigneurie de Rumilly et prit le titre de baron de Rumilly ; il fit, en qualité de capitaine au régiment d'infanterie du Fléchet toutes les guerres du Montferrat et du Piémont de 1629 à 1631 ; il était mort après l'année 1655 mais avant 1665 ; il fut inhumé dans l'église de Saint-Pierre de Rumilly à côté de son père. Il avait épousé au château de Viry, le 28 février 1622 Hélène de Viry, fille de Jacques, comte de Viry et de Marguerite de Bouvent.

Par son testament rédigé le 22 octobre 1639, au château de

Rumilly et contresigné par les témoins Christophe Burdet, curé de Saint-Pierre de Rumilly et Nicolas Voudez, curé de Passeirier, il donna Saint-Laurent de Rumilly à son second fils Claude-Antoine et la seigneurie de Rumilly-sous-Cornillon à son fils aîné Gilbert de la Forest à la condition de payer à ses frères une soulte de 4,000 florins de Savoie. En effet, outre Gilbert et Claude-Antoine, il est père de dix autres enfants parmi lesquels :

1° Gabriel de la Forest, né au château de Rumilly en 1640, curé de Saint-Pierrede Rumilly en 1683, enfin prévôt de l'église collégiale de Sallanches ;

2° Jean-Charles de la Forest, curé de Pontchy près de Bonneville, nommé le 3 mars 1677, primicier de l'église collégiale de La Roche, mort à La Roche le jour de l'Ascension 1698 frappé d'une attaque d'apoplexie en célébrant les saints mystères. François-Nicolas de Lucinges lui succéda dans la charge de primicier de La Roche ;

3° Suzanne de la Forest, religieuse aux Bernardines de La Roche ;

4° Marie-Josette née au château de Rumilly, élue supérieure des Bernardines de La Roche, le 16 octobre 1659, morte en 1662 au château du Saix près La Roche. Marie-Cécile de Roget lui succède comme supérieure.

Gilbert de la Forest, fils aîné de Georges et d'Hélène de Viry, naquit au château de Rumilly en 1623 ; il y mourut le 31 mars 1706, et fut enterré dans l'église de Saint-Pierre de Rumilly. Colonel du régiment d'infanterie de Savoie, gouverneur du fort de Vens qui défendait la gorge du Fier et la route de Seyssel à Rumilly d'Albanais entre les montagnes du Prince et du Gros-Foug, il commanda, avec le titre de lieutenant-général, le camp de Curty près de Droisy sous les crdres du marquis Joseph de Sales, général en chef de l'armée de Savoie.

Le titre de comte étant dans la Maison de la Forest depuis le 28 février 1594 date de l'érection en comté de Verel des seigneuries de Verel-de-Montbel, de Pont-de-Beauvoisin, de Dullin et de la Bridoire, en faveur de Claude-Charles de la Forest, baron d'Apremont et de La Bâtie-d'Albanais, conseiller et chambellan, et depuis le 23 mars 1640 date de l'érection de la Croix, de Savoie, en comté, en faveur de François de la Forest, seigneur de la Barre, Montchauvin, Névaux, chevalier des SS. Maurice et Lazare, Gilbert prit, en 1665, le titre de comte de Rumilly-sous-Cornillon et fit des démarches pour se le faire

confirmer, témoin la lettre suivante que lui adressait la duchesse régente de Savoie :

Au baron de Rumilly — La Duchesse de Savoie, reyne de Chypre, etc.

Baron de Rumilly, Nous vous accordons bien volontiers la grâce que vous Nous avez demandé d'ériger la terre de Rumilly en comté. Cette marque de Notre estime fera connoitre en Savoye combien Nous considérons vostre zèle et vostre naissance. Sur quoy Nous prions Dieu de vous avoir en sa sainte et digne garde.

De Turin, le 1er août 1681.

ANNE-BAPTISTE. DE LESCHERAINE.

Cette promesse ne devait recevoir sa pleine exécution que 17 ans plus tard.

Gilbert avait épousé, à Divonne, par contrat du 27 juin 1655 Jeanne-Françoise Symond, veuve de Laurent de Gingins, seigneur et baron de Divonne, mort en 1648, en laissant Divonne à sa fille unique Bonne de Gingins. Mais, en 1664, à l'entrée de cette dernière au couvent des Bernardines de La Roche, Jeanne-Françoise Symond, sa mère, se fit donner par elle Divonne en toute propriété et porta ainsi cette seigneurie à son mari qui ajouta le titre de baron de Divonne à ceux de baron et comte de Rumilly.

Le château de Divonne fut la demeure de Gilbert de la Forest de 1655 à 1682 ; mais à cette date, il eut de graves dissentiments avec son fils aîné Albert-Eugène et il revint au château de Rumilly et n'en sortit qu'à sa mort. Par contrat du 9 avril 1665 il s'était remarié au château de Rumilly avec Anne de Monthoux du Barrioz, veuve de Jean-Charles-Martin du Fresnoy, seigneur de Chouet. Le décès de cette seconde femme, survenu au château de Rumilly, le 16 décembre 1687, valut à son époux une lettre de condoléance, écrite, à Venise le 22 février 1688, par Marie-Anne d'Orléans, duchesse de Savoie.

Gilbert de la Forest, par testament reçu par Me Regard, notaire à Divonne, le 30 juin 1680, donne Divonne à son fils du premier lit Albert-Eugène, et Rumilly-sous-Cornillon à son fils du second lit : François-Emmanuel-Ennemond de la Forest.

Quand la baronnerie de Faucigny, dont le mandement de Rumilly-sous-Cornillon faisait partie, passa à Henri Ier de Savoie, duc de Nemours, en 1585, Jean de la Forest alors seigneur de Rumilly, dut procéder au renouvellement des extentes et reconnaissances de fiefs de ce mandement. Cette œuvre n'était pas terminée en 1623 ; son fils Georges de la Forest la continua et reçut à ce sujet les lettres patentes suivantes :

Henry de Savoie, duc de Genevois, de Nemours et de Chartres, marquis de S'-Sorlin et de S'-Rambert, comte de Gisors, baron de Faucigny et de Beaufort, à tous ceux qui ces présentes verront, salut. Savoir faisons que Nous avons reçu en Notre chambre des Comptes dudit Genevois, la requête présentée par Notre amé et féal noble Georges, fils de feu noble Pierre de la Forest, moderne possesseur de Notre mandement de Rumilly sous Cornillon, qu'il tient par titre d'acquis, à titre de réachat perpétuel par ledit feu noble Pierre de la Forest, son bisaïeul fait de Notre très illustre et très honoré ayeul paternel monseigneur Philippe de Savoie, comme par lettres patentes du huitième juin mil cinq cent vingt-huit et contrat de réachat du vingt-sixième octobre mil cinq cent trente, tendant icelle requête à ce que M' Humbert Magnin, notaire et commissaire d'extentes de la paroisse de S'-Laurent, au dit mandement de Rumilly, fut par Nous commis pour parachever la renovation des Extentes et reconnaissances tant de fiefs nobles que ruraux dudit mandement de Rumilly en commencées par feu Laurent Lalliard ensuite de lettres de commission a luy ordonnées par feu de bonne memoire notre très honoré frère Charles-Emmanuel de Savoie en Notre chambre le huitième février mil cinq cent huitante six, jouxte et à forme des conditions et intentions portées par lesdites lettres, sauf en tant que regarde la grosse desdites reconnaissances, pour raison de laquelle le sieur de la Forest suppliant aurait accordé et promis audit M' Magnin huit sols pour chaque feuillet au lieu de six qu'étaient accordés audit Lalliard et c'est à cause de la mutilation et plus grande difficulté qui se pourra trouver à ladite renovation, ayant les extraits desdites reconnaissances été remis par ledit sieur de la Forest audit M' Magnin presque tout saccagé. A laquelle requete Nous inclinant et ensumant sur ce l'avis et delibération de Notres très chers bien aimés et féaux conseillers les gens tenant Notre Chambre des Comptes, par eux sur ce oui Notre amé et feal procureur fiscal et de Notre domaine et consentement par lui prêté, après avoir aussi oui l'un de Nos receveurs et commissaires généraux de notre dite chambre ; à cette cause, de notre certaine science, pour Nous et Nos successeurs quelconques, étant informés de la preudhomie, capacité, expérience et diligence dudit M' Magnin, icelluy avons commis et député, commettons et députons par ces présentes pour parachever, parfaire à forme de la commission baillée audit Lalliard dans trois ans cejourd'hui commençant et sous les mêmes gages, profits et emoluments portés par la dite commission baillée au dit Lalliard sauf en tant que concerne les dits extraits desquels ledit M' Magnin ne pourra prétendre aucune chose, et la grosse pour raison de laquelle lui sera payé par le dit noble Georges de la Forest huit sols pour feuillet au lieu de six qui avaient été promis et accordés audit Lalliard, et de plus sera ledit M' Magnin tenu de faire une sommaire emprise de tous les droits que Nous et lesdits seigneurs de la Forest, en vertu dudit acquis, avons et percevons audit mandement de Rumilly, avec la note des domaines et biens ruraux que nous y tenons et avons possédés ci devant, qui ne se trouveront spécifiés par les livres du terrier, et le tout inséré et enregistré au commencement du livre qui se commencera par le village de Rumilly, et de laisser en notre dite Chambre le sommaire spécifique des servis à la collation et verification qui sera faite de la besogne par devant Nos receveurs et commissaires généraux en ladite Chambre, en laquelle ledit M' Magnin sera tenu prêter le serment audit idoine et suffisante caution avant qu'exercer ladite

charge et s'en mêler aucunement. Si donnons en mandement à tous nos officiers justiciers subjects et autres qu'il appartiendra que du contenu de Nos présentes ils fassent, souffrent et laissent jouir et profiter ledit M^r^ Magnin sans lui faire ni donner aucun trouble ou empêchement ; car tel est notre plaisir. En foi de quoi nous avons octroyé ces présentes données à Annecy en Notre Chambre le onzième mars mil six cent vingt trois.

Par Monseigneur en sa Chambre des Comptes de Genevois.

NYCOLLIN.

Lorsque Henri II de Savoie, duc de Nemours et de Genevois, baron de Faucigny, mourut en 1659, le mandement de Rumilly sous-Cornillon ayant fait, avec le Faucigny, retour à la couronne de Savoie, le procureur patrimonial de Savoie actionna Gilbert de la Forest en restitution de la seigneurie de Rumilly. Gilbert opposa à ces prétentions l'acte d'achat du 8 juillet 1528, et par requête du 7 avril 1660, appela en témoignage ses parents Claude-François de la Forest, seigneur de la Barre et comte de la Croix et Charles-Philibert de la Forest, seigneur de Saumont et de Murs, baron de Bonvillard ; il obtint en partie gain de cause, en ce sens que la jouissance de Rumilly dont le revenu annuel était à cette époque de 120 ducatons lui fut laissée par lettre patentes suivantes entérinées et vérifiées à la Chambre des Comptes de Chambéry, le 16 décembre 1662 :

Charles-Emmanuel, par la grâce de Dieu Duc de Savoie, prince de Piémont, roi de Chypre, etc., etc. A tous ceux qui ces présentes verront salut. Savoir faisons qu'ayant égard aux bons services que les ancêtres de notre très cher bien amé et féal noble Gilbert de la Forest, comte seigneur de Rumilly sous Cornillon, ont rendus à cette couronne et à Nos serenéssimes predecesseurs où ils ont employé leur vie et leurs biens de père à fils, en sorte que l'ayeul de l'exposant colonel d'un régiment d'infanterie dans les derniers mouvements de Genève, ayant été tué au combat de Bonne, ne laissa au père de l'exposant que la seule terre et mandement de Rumilly sous Cornillon, ce qui n'a pas empêché qu'il n'aie servi dans les guerres de Gênes et du Montferrat ; après le décès duquel l'exposant se voyant réduit à peu de biens procura de chercher un parti qui aida à soutenir sa maison dans le décore et selon sa condition et naissance, ayant épousé dame Jeanne-Françoise de Symond, veuve du baron de Divonne au pays de Gex, alors de la religion prétendue réformée, dans l'alliance de laquelle il aurait rencontré autant d'avantages que de satisfaction, à la réserve du regret qu'il avait de voir ladite Dame dans l'erreur de l'hérésie de Calvin, ce qui lui a fait employer tous ses soins pour la faire instruire des vérités catholiques et la réduire au giron de l'Eglise apostolique et romaine, comme il a fait par une spéciale grâce de Dieu, avec l'assistance des personnes doctes et zélées de Dieu, et par l'entremise du marquis de Lullin, chevalier de notre ordre et de la dame marquise sa femme qui ont coopéré à cette bonne œuvre avec un soin digne de leur piété ; lequel marquis de Lullin nous

ayant informés dès longtemps de la disposition qu'on trouvait à la conversion de cette Dame, et que rien n'y faisait obstacle que l'obstination de la mère encore vivante et maîtresse d'une partie des biens que l'exposant et la Dame sa femme pouvaient espérer, dont elle menaçait de les priver ; à quoi ledit sieur de Rumilly n'aurait point eu d'égard s'il eut eu du bien d'ailleurs pour entretenir ladite Dame après l'avoir retirée d'auprès de sa mère, préférant le salut d'elle et de ses enfants à tous les biens et avantages qu'il pouvait espérer de leur dite mère. De quoi nous ayant ledit marquis de Lullin donné avis et représenté que ledit sieur de Rumilly n'ayant autre bien que la terre de Rumilly avec quelques biens de nouvelle acquisition non compris en la dite terre pour donner retraite à sa dite femme et famille, laquelle terre lui était contestée par notre patrimonial comme compris dans l'Edit général de la réunion du Genevois publié depuis la mort du feu duc de Nemours bien que l'exposant et ses prédécesseurs l'eussent acquise et en fussent en paisible possession et jouissance depuis environ cent trente trois ans. A laquelle conversion et bonne œuvre exemplaire voulant de notre côté coopérer pour faire connaître à tout le monde l'ardent désir que nous avons de voir l'hérésie extirpée, la gloire de Dieu et les avantages de ladite Eglise augmentés, nous résolumes dès lors et fîmes entendre audit marquis de Lullin que notre volonté était de laisser la jouissance de ladite terre de Rumilly à l'exposant pour y donner retraite à ladite Dame baronne de Divonne sa femme et à ses enfants au cas où la conversion, à laquelle libéralité nous sommes d'autant plus incités que la dite Dame baronne de Divonne, sans attendre l'effet de nos promesses et sans s'arrêter à la considération de la perte qu'elle faisait en quittant sa mère s'en est généreusement séparée s'étant retirée dans nos Etats avec demoiselle Bonne de Gingins sa fille unique de son premier mariage, où toutes deux ont fait abjuration de l'hérésie et fait publique profession de la foi catholique apostolique et romaine.

Pour lesquelles considérations et autres puissants motifs à ce nous mouvant, après avoir mis cette affaire en déliberation en Notre Conseil, de l'avis d'icelui et de notre certaine science, pleine puissance et autorité souveraine, nous avons fait don, cession, remise et transport audit Gilbert de la Forest et a ladite dame Jeanne-Françoise de Symond, baronne de Divonne, sa femme et à leurs enfants de tous les revenus, profits, maisons et droits seigneuriaux de la terre et juridiction de Rumilly sous Cornillon de quelle nature, qualité et espèce que soient lesdits revenus pour en jouir par eux et leurs enfants en continuant la possession et jouissance de laquelle ils se trouvent de ladite terre et dépendances d'icelle ; lequel don et cession de fruits et de revenus s'entendra avoir été fait pendant que ledit noble Gilbert de la Forest, la baronne de Divonne et leurs enfants nés et à naître persévéreront dans la foi catholique, apostolique et romaine; a faute de quoi ils demeureront privés de notre grâce et de l'effet de la présente cession.

Si donnons en mendement à nos très chers et bien amés féaux, conseillers les gens tenant Notre Chambre des Comptes de Savoie de vérifier les présentes et à tous nos autres magistrats, ministres et officiers qu'il appartiendra d'icelles garder et faire garder et observer de point en point selon leurs forme et teneur nonobstant tous édits, arrêts, constitutions et règlements de finances et autres choses à ce contraires auxquels Nous avons dérogé et dérogeons de notre grâce spéciale, même à l'Edit publié par la

réunion du Domaine de Genevois en ce qui peut être contraire aux présentes tant seulement sans le tirer à conséquence ; car tel est Notre plaisir.

Données à Turin le quinzième juin mil six cent soixante.

EMMANUEL ; MOROSIO ; GRANERY ; CAULY.

Le patrimonial de Savoie ne désarma pas malgré ces lettres, et sollicita un arrêt de la Cour des Comptes de Chambéry en date du 24 mars 1662 déclarant que la cession du 15 juin 1660 ne constituait qu'un usufruit et que la propriété des châteaux et mandement de Rumilly-sous-Cornillon ne revenait pas moins à la couronne. Gilbert de la Forest dut continuer à plaider ; enfin un nouvel arrêt en date du 23 avril 1674, cassa celui de 1662 et lui restitua après quinze années de procès et de débats la propriété complète de la seigneurie et de la juridiction de Rumilly. Parmi les nombreuses difficultés qu'il eut à vaincre il faut citer l'opposition de Jacques de Montfort, seigneur de Labbaz et de Jean-Charles Martin du Fresnoy, seigneur de Chouet qui réclamaient d'être exceptés de la juridiction de Rumilly et de ne relever que du juge mage de la province.

Gilbert de la Forest est père de Françoise de la Forest, épouse de Michel Déage, seigneur de Mêmes et de Loisinges, capitaine des Enfants de ville de La Roche, et de François-Emmanuel-Ennemond de la Forest, né du deuxième lit en 1666, qui hérita de Rumilly-sous-Cornillon. François-Emmanuel-Ennemond fut d'abord page du duc de Savoie et ensuite capitaine au régiment de Saluces ; il épousa le 23 mai 1694, à La Roche-sur-Foron, Barbe Berliet, née en 1655, fille de Jean-François Berliet, baron du Bourget, major de la ville de Casale, et de Janique Constantin, originaire de La Roche; son contrat de mariage, en date du 21 mai 1694 porte que son père Gilbert de la Forest lui donne sa maison de Bonneville, ses seigneuries de Truaz et d'Arthaz et enfin Rumilly dont il ne se réserve que la jouissance sa vie durant ; il mourut sans postérité au château de Rumilly, le 28 février 1633, en laissant l'usufruit de Rumilly à sa veuve et la propriété à Victor-Amédée de la Forest, fils de son cousin germain Charles de la Forest, seigneur de Saint-Laurent-de-Rumilly.

C'est à François-Emmanuel-Ennemond que furent adressées les lettres patentes du 22 octobre 1698, sollicitées depuis si longtemps par son père, et érigeant définitivement la baronnie de Rumilly-sous-Cornillon en comté, en donnant non seulement omnimode juridiction : haute, moyenne et basse; mais encore la permission de faire dresser à Saint-Pierre-de-Rumilly

des fourches patibulaires à quatre piliers et un pilori à Saint-Maurice.

On trouve aux archives camérales à Turin (Registre-arrêts 1698, 1599, n° 109, folio 342) l'arrêt de l'entérinement de ces lettres par la Chambre des Comptes de Savoie :

Arrêt pour noble François-Emmanuel de la Forest, comte de Rumilly sous Cornillon.

Sur la requête présentée par noble François Emmanuel de la Forest tendantes aux fins de vérification et entérinement des lettres patentes par lui obtenues de S. A. R. le vingt neuf octobre mil six cent quatre vingt dix huit portant vente et inféodation en sa faveur du mandement de Rumilly sous Cornillon et de toutes ses dépendances ainsi que de tous les revenus, juridiction et autres droits que sadite A. R. et peut prétendre dans ledit mandement avec érection d'icelui en Comté tant en faveur des nobles Gilbert et François Emmanuel de la Forest père et fils que de leurs successeurs, et autrement comme par ladite requête est sur ce pourvu, vu par la chambre des pièces et procédures remises par le sieur suppléant ; premièment, une requête par lui présentée à la chambre le dix neuf janvier mil six cent nonante neuf, décret sur icelle signé de Lescheraine, contresigné Fattoud, conclusions du procureur patrimonial dudit jour signé Morand, autre décret du vingt deux même mois signé et contresigné comme le précédent ;

Autre requête et décret du vingt et un janvier mil six cent nonante neuf signé de Lescheraine, contresigné Galliard, conclusions du procureur patrimonial signé de Richard etautre décret dedit jour signé de Lescheraine, contresigné Fattoud ;

Huit exploits d'assignation donnés par le fait de la sommaire emprise rapportés par le sieur suppléant des cinq, six, sept octobre dernier signés Duby et Vincent avec les comparants donnés au nom des seigneurs marquis de la Roche, abbé Granery, du chatelain de Bonneville, du septième octobre mil six cent nonante neuf, signés Arthaud Bernard et de Lescheraine, une plaidoirie donnée de la part du sieur suppléant et du sieur procureur patrimonial avec l'ordonnance du sieur commissaire signée Fichet du Chastelet, contresignée Blanc ;

Un comparant donné par le chatelain des Forests signé Puthod, plaidoirie signée Cornu, autre du sieur procureur patrimonial signé Morand, ordonnance du sieur commissaire signée Fichet du Chastelet, contresignée Blanc ;

Comparant des chatelain, syndic et communiers de Saint Pierre de Rumilly, signé Gattelet, Fontaine, Bonnard, Montpella et Bonnard, du huitième dudit octobre ;

Autre comparant des communiers de Saint Maurice, S' Laurent et Passeirier dudit jour avec la plaidoirie du sieur suppléant et du procureur patrimonial, par eux signés, l'ordonnance du sieur commissaire signée et contresignée comme la précédente ;

Item le comparant des syndic et communiers de Brison dudit jour, plaidoirie du sieur suppléant et du sieur procureur patrimonial avec l'ordonnance dudit sieur commissaire signée et contresignée comme la précédente ;

Item la sommaire emprise rapportée par le sieur suppléant par devant

ledit sieur commissaire en l'assistance du sieur procureur patrimonial contenant la déposition de sept témoins des huitième et neuvième octobre mil six cent nonante neuf, duement signée par le sieur Fichet du Chastelet commissaire, par le sieur procureur patrimonial Morand, contresignée Blanc au bas de chaque déposition et encore par les témoins qui ont su signer ;

Item un exploit d'assignation du huitième octobre mil six cent nonante neuf signé Vincent ;

Item un acte d'opposition formée par le chatelain d'Arenthon le septième dudit octobre, jointes à icelui les plaidoiries du sieur suppléant, conclusions du procureur patrimonial et ordonnance du seigneur commissaire dudit jour, le tout duement signé comme les précédentes ;

Item autres comparants et protestes faits par les seigneurs de la Croix, de Rochette et Joseph du Fresnoy de Chouet, avec les plaidoiries du sieur suppléant et conclusions du sieur procureur patrimonial et ordonnance comme dessus, le tout duement signé :

Item le verbal du sieur commissaire du quinze novembre signé Fichet du Chastelet, Morand et contresigné Blanc;

Item une requête du sieur suppléant du seize présent mois, décret signé de la Saunière, d'Yenne, contresigné Fattoud, conclusions du procureur patrimonial dudit jour signé Morand ;

Et tout considéré, la chambre faisant droit sur ladite requête, ayant égard aux conclusions et consentement prété par le procureur patrimonial, à l'Edit d'alienation du domaine, arrets vérificatifs d'icelui, expéditions, patentes et sommaire emprise susvisés, a vérifié et entériné lesdites lettres patentes selon leur forme et teneur, dit et ordonne que le sieur suppléant, ses hoirs, successeurs et droits ayant jouiront du fruit et bénéfice d'icelles, ce faisant, qu'il sera mis par le rapporteur du présent arret qu'à ces fins la chambre a commis et commet en l'assistance du procureur patrimonial en la réelle et actuelle possession du mandement de Rumilly sous Cornillon et ses dépendances et de l'omnimode juridiction haute, moyenne et basse, avec pouvoir d'établir Juge, Procureur d'office, Chatelain. greffier et autres officiers pour l'exercice de la justice et généralement de tous les droits en dépendants dont S. A. R. a joui et pu jouir dans toute l'étendue dudit mandement, en conformité des livres terriers et reconnaissances avec même pouvoir de rechercher les droits qui auront été usurpés au préjudice de S. A. R. rière ledit mandement, à la réserve de la Souveraineté, des arrière-fiefs et des appellations qui resortiront par devant le Conseil présidial de Genevois, sauf encore et excepté les droits de haute régale et les cas réservés aux Juges ducaux, de même que les personnes des Nobles, leurs maisons et pourpris d'icelles, leurs domestiques, fiefs et arrière-fiefs.

Et lesquels droits et revenus ledit suppléant jouira en conformité desdites lettres patentes, et en suite de la délivrance de la somme de vingt et un mille florins qu'il a payée au Trésorier général pour le prix de ladite vente ainsi que la quittance dudit jour susvisée, de laquelle ledit Trésorier général comptera céans ;

Et sera remis par le clavaire de céans les titres, terriers et documents concernant ledit mandement et dépendances, si fait n'a été, desquels il fera reçu et décharge au pied de l'inventaire qui en sera dressé.

Et, attendu que, par lesdites lettres patentes du vingt neuf octobre l'année

dernière ledit Mandement est érigé au titre de Comté, ordonne ladite chambre que tant que ledit noble Gilbert que François Emmanuel de la Forest père et fils, leurs hoirs et successeurs quelconques jouiront des titre et qualité de Comte et des honneurs, rang, dignités et privilèges dont jouissent les autres Comtes de cet Etat, lui étant à ces fins permis de faire dresser des fourches patibulaires à quatre piliers dans la paroisse de Saint Pierre dépendante dudit mandement, dans l'endroit appelé le Mas des Laquais, à l'extrémité d'icelui du côté de Bise, soit du grand chemin de Lestrier tendant de la Roche à Bonneville et un pilori proche de l'Eglise de Saint Maurice dépendante dudit Mandement dans une place commune vis a vis de la Croix appelée des Ramparts aboutissant au grand chemin, ainsi que le tout est porté par la sommaire emprise susvisée ; à la charge toutefois qu'ils seront et les leurs de reconnaître ledit mandement et dépendances fief et juridiction de l'arrière-fief de S. A. R. et qu'ils prêteront en sa faveur et de ses royaux successeurs la foi, hommage et fidélité et tous autres droits auxquels sont tenus les autres, vassaux et Comtes de cet Etat, et en passer la reconnaissance entre les mains du Commissaire d'Extentes de S. A. R. dans trois mois.

Le tout sans préjudice de l'opposition formée par les sieurs du Fresnoy et de Rochette et le chatelain d'Arenthon concernant la paroisse de Brison, pour raison desquelles les parties contesteront céans, et au sieur de la Forest ses défenses au contraire, sans préjudice aussi des autres droits de S. A. R. et de tous tiers ouis et non ouïs.

En payant par ledit sieur suppliant les droits de Chapelle et d'autres accoutumés.

Et seront lesdites lettres patentes enregistrées.

Fait à Chambéry au Bureau des Comptes, et prononcé au Sieur Suppliant le dix neuf décembre mil six cent nonante neuf.

DE LESCHERAINE ; FICHET DU CHASTELET.

Par son testament du 22 octobre 1639, Georges de la Forest, baron de Rumilly, avait légué la seigneurie de Saint-Laurent-de-Rumilly à son second fils Claude-Antoine de la Forest qui fut tué à Staffarde, le 15 août 1690, comme major du régiment de Genevois et qui ne laissa qu'un fils de son mariage avec Bonne de Gingins, dame la Tour de Grilly, au pays de Gex et sœur de Laurent de Gingins, baron de Divonne et premier mari de Jeanne-Françoise de Symond. Ce fils, Jean-Charles de la Forest, seigneur de Saint-Laurent-de-Rumilly et de la Tour de Grilly, lieutenant dans un régiment suisse au service de la France, mourut au château de Grilly, le 7 septembre 1720 et, eut également de son union avec Georgine de Tours, originaire de Rumilly-d'Albanais, un fils: Victor-Amédée de la Forest qui réunit la seigneurie de Saint-Laurent-de-Rumilly au comté de Rumilly-sous-Cornillon par suite de l'héritage qu'il fit de ce comté, en 1733, à la mort de François-Emmanuel-Ennemond de la Forest, comte de Rumilly. Mais, la

même année 1733, avec l'autorisation du roi de Sardaigne et le consentement de Barbe Berliet, usufruitière, Victor-Amédée vendit Rumilly-sous-Cornillon et Saint-Laurent-de-Rumilly à Pierre-François-Jean-Baptiste Muffat de Saint-Amour, général au service de l'Autriche, mort en 1734, un des meilleurs lieutenants du prince Eugène, et se retira dans sa propriéié de la Tour de Grilly au pays de Gex, où il décéda en 1753, ne laissant de son mariage avec Marie Carrely de Bassy, veuve de Charles de Rochette, baron du Villars qu'une fille unique : Anne-Françoise-Gilberte de la Forest, mariée, le 26 septembre 1748, avec Joseph de Grenaud, baron de Saint-Christophe.

Le titre de comte de Rumilly n'en demeura pas moins dans la Maison de la Forest et fut affecté généralement aux cadets. Le dernier qui le porta fut François-Marie-Jean-Antoine de la Forest, chevalier de Justice dans l'ordre de Malte, le 17 mai 1779, puis commandeur, mort à Lausanne en 1845.

Jean-François Muffat de Saint-Amour, comte de Rumilly, général-major au service de l'Autriche, vendit, en 1807, Rumilly aux Planchamp, marquis des Cluses.

Eugénie-Françoise Planchamp des Cluses. veuve de Jean-François Collomb d'Arcine, colonel de cavalerie sarde, mort à Genève, le 22 avril 1874, meurt elle-même le 1er avril 1881, en léguant le château de Rumilly-sous-Cornillon, et les terres considérablement réduites dépendantes de cette habitation, à son neveu Louis de Rivérieulx, vicomte de Chambost, déjà propriétaire, par héritage de sa mère Isidore-Philiberte-Betty Planchamp des Cluses, de celui de Chouet qui, depuis 1665, suivait le sort de Rumilly-sous-Cornillon.

Cte Henri de la Forest-Divonne.

L'ŒUVRE HISTORIQUE DU COMTE DE FORAS

Un diplomate du siècle dernier faisait remarquer, non sans raison, que la Maison de Savoie avait suscité dans son entourage un tel dévouement que ses ambassadeurs mettaient au service de leur prince avec un désintéressement que l'on ne retrouverait pas aussi fréquemment parmi les puissances voisines leur fortune et leur vie. Quand on a quelque expérience de la bibliographie savoyarde on est tenté d'adresser le même hommage à quelques-uns de nos historiens nationaux.

Le regretté comte de Foras [1] mérite à juste titre de figurer avec les Pingon, les Guichenon et les Cibrario dans cette galerie d'honneur. Au moment où la Savoie s'identifiait avec la grande famille française, le comte de Foras voulut fixer le souvenir de la noblesse de cette province par un monument digne de son glorieux passé ; l'*Armorial et Nobiliaire de Savoie* devint l'œuvre de sa vie.

Ses premières recherches furent inspirées par le marquis Pantaléon Costa de Beauregard qui avait formé le projet d'écrire l'histoire des principales familles nobles de Savoie; les diverses fonctions confiées à cet homme éminent ne lui laissèrent pas les loisirs nécessaires à l'accomplissement d'une telle œuvre, au grand regret des connaisseurs qui avaient apprécié sa première monographie, celle de la famille des Compey [2]. Le comte de Foras a rendu, dans son discours de réception à l'Académie de Savoie, un juste tribut de reconnaissance à « celui qui en stimulant par la généreuse cession de ses archives généalogiques son ardeur pour le travail, l'avait poussé dans la voie qu'il a parcourue [3] ».

Les travaux généalogiques avaient bien déjà suscité la curiosité de quelques-uns de nos historiens ; Guichenon, dans son histoire de Bresse et dans celle de Savoie ; C.-A. de Sales dans son *Pourpris*, Della Chiesa dans la *Corona reale* et l'inévitable Grillet renfermaient déjà des éléments assez nombreux ; mais ces renseignements, qui ne résistaient pas toujours à l'examen d'une critique rigoureuse, étaient pour ainsi dire un mince filet d'eau impure au milieu de ces riches filons inexplorés que recèlent les archives de Turin et les chartriers nombreux alors de nos vieilles familles seigneuriales.

Le comte de Foras est allé puiser ses renseignements aux sources originales, il a laissé son empreinte sur les documents si nombreux que son infatigable labeur a dépouillés : nous l'avons suivi dans ses explorations, grâce à ce paraphe si caractéristique qu'il apposait sur chaque pièce examinée et, malgré les frontières, nous avons retrouvé l'empreinte du maître à Genève, à Lausanne et jusque sur les marges des registres des

1. Le comte Amédée de Foras, né à Gènes, le 5 août 1830 est mort dans son château de Thuyset pres Thonon, le 31 décembre 1899. Il fut conseiller intime du prince Ferdinand de Bulgarie et grand-maréchal de sa cour.

2 Parue à Chambéry en 1844 sous le titre de *Familles historiques de Savoie*, fascicule de VIII-125 pages in-4°.

3 Discours de réception lu dans la séance du 22 février 1877, publié dans les *Mémoires de l Académie de Savoie.*

« protocoles [1] », des notaires et secrétaires de la Maison de Savoie, aux Archives de cour à Turin. Les notes précieuses qu'il rapportait de ses voyages, jointes aux analyses des documents originaux qu'il a rassemblés dans ses archives de Thuyset lui ont fourni les éléments solides de l'œuvre qu'il allait édifier.

Les travaux généalogiques, pour mériter quelque confiance, excluent de la part de leur auteur tout soupçon de complaisance : l'auteur de l'*Armorial* — appartenant, suivant ses propres expressions, en fait de documents à l'école philosophique qui doute volontiers si elle ne voit ou si elle ne touche une vérité incontestable, comptant peu sur l'admiration des contemporains, encore moins sur la reconnaissance des familles, — s'est efforcé de demeurer, en cette matière, un juge impartial : « Si par hasard, dit-il dans la première livraison de cet ouvrage, il se rencontrait sur mon chemin des preuves nobiliaires mal fondées, je n'y prendrai pas garde, car, probité à part, je ne m'exposerai certainement pas, pour complaire à quelques-uns, à m'attirer la juste réprobation du plus grand nombre et à marquer ma mémoire de l'ignoble tache de généalogiste complaisant : J'ai voulu faire et j'ai fait un livre consciencieux. » Ceux qui ont connu son respect du document, peuvent attester que le comte de Foras interdisait toute déduction même vraisemblable et s'inspirait de ce passage de Montaigne que l'on peut lire en tête de son ouvrage : « Il est justement permis aux écoles de supposer des similitudes quand ils n'en ont poinf ; je n'en fais point ainsi pourtant, et surpasse de ce côté-là en religion superstitieuse toute foi historiale. Aux exemples que je tire céans de ce que j'ai lu... je me suis défendu d'oser altérer jusqu'aux plus légères... circonstances ; ma conscience ne falsifie pas un iota, mon inscience, je ne sais. »

La conception que le comte de Foras se faisait d'un nobiliaire provincial a largement et heureusement étendu le champ de ses investigations : à son point de vue ce travail, au lieu d'être décharné devait au contraire par son ossature puissante servir de base à une œuvre pleine de sève. riche de mille détails, indispensable à l'archéologue et à l'historien qui y trouveraient l'origine des familles, leur blason, la transmission des fiefs et l'histoire des localités de cette province. Tous ces détails sont condensés avec une précision et une sobriété remarquables, accompagnés, quand la composition l'a permis, de

1. Voir notamment les protocoles du notaire *Genevesu* de la fin du XIV^e^ siècle.

notes substantielles qui font de cet ouvrage, dont le titre semblait restreindre l'intérêt, une source précieuse pour l'histoire de Savoie surtout au moyen âge [1].

L'extension de ces recherches devait amener fatalement un long retard dans l'achèvement de l'œuvre. Quand l'auteur annonça, en juillet 1861, son projet, il pensait terminer l'ouvrage en 2 volumes, formant au total 60 à 70 livraisons. Actuellement, trente-sept ans après l'apparition du 1er fascicule, l'ouvrage a déjà dépassé ce chiffre ne renfermant qu'à peine la moitié des familles qui doivent y figurer [2]. L'auteur s'est excusé pour des raisons que partageront tous les chercheurs convaincus :

« Voilà longtemps — déclare-t-il dans l'avant-propos du 3e tome de son *Armorial* — que j'annonce à qui veut l'entendre la ferme résolution de mettre un terme à mes recherches et de me borner à publier ce que j'ai amassé. Serment de travailleur passionné ! A chaque déplacement, je rapportais une caisse ou deux de parchemins dont les analyses débordent dans mes cartons. Elles enrichissaient mes généalogies sans doute mais elles retardaient la mise au net de la totalité de l'ouvrage. Dans ce travail assez fastidieux, je ne visais qu'à me tenir en avance sur mon imprimeur : je me réjouissais presque d'avoir à faire avec le *Fabius Cunctator* de l'imprimerie, puisque cela me fournissait une raison suffisante pour me livrer à mes goûts. Comment triompher d'habitudes invétérées et de la passion du mieux qui, chacun le sait, est le pire ennemi du bien. En Savoie, trop d'occasions m'enlevaient la force de résister à la tentation. »

Si le comte de Foras n'a pas eu la satisfaction de pouvoir terminer son œuvre, il s'est assuré toutefois pour la continuer le concours d'un ami, M. de Mareschal de Luciane, qui, en suivant les « fils conducteurs dont le secret lui a été dévoilé par l'auteur pour se guider à travers le vaste labyrinthe formé par le manuscrit de l'*Armorial* », s'efforcera de maintenir les tra-

1. Voir notamment les généalogies des familles suivantes : Allinges, Beaufort, Blonay, Chevron-Villette, Faucigny-Lucinge, Genève, etc.

2 Le tome I, comprenant 28 livraisons soit 456 pages, a été publié de 1863 à 1878 ; le tome II, comptant 29 livraisons soit 462 pages, de 1878 à 1892 ; le tome III, commencé en 1893, vient d'atteindre la 25e livraison concernant les familles Martin. L'important article de la famille de Menthon, rédigé par le comte de Foras depuis plusieurs années est sous presse. Il est à remarquer que les livraisons parues ne renferment que la généalogie des principales familles de Savoie : les familles d'une noblesse récente figureront dans un supplément dont le manuscrit est déjà préparé. L'*Armorial* a été tiré à 310 exemplaires seulement, sur papier spécial La Bibliothèque d'Annecy s'est procuré récemment cet ouvrage précieux.

ditions de cette belle publication. Il convient d'associer à leurs noms celui de M. Allier, de Grenoble, imprimeur de la vieille école, qui a promis — *talis pater talis filius* — sa collaboration si désintéressée à cette œuvre, honneur de sa maison et de l'imprimerie française, « l'*Armorial de Savoie* étant le plus beau livre de ce genre paru depuis l'invention de l'imprimerie ».

Ce jugement d'un fin connaisseur [1] n'étonnera pas ceux qui ont pu admirer le bel ouvrage d'art dont les lettrines et les blasons, œuvre de l'auteur de l'*Armorial*, attestent la sûreté de son goût et la dextérité de son crayon. En s'inspirant des blasons dessinés à la belle époque, en reproduisant à l'occasion d'anciens dessins, en restituant aussi des armoiries, l' « imagier » est toujours resté le fidèle interprète de la tradition des vieux maîtres héraldiques. Ce talent — et ce n'est pas la seule manifestation surprenante de cette nature douée d'une telle facilité d'assimilation qu'elle réussissait sans effort et presque sans préparation dans les travaux les plus divers — lui permit de donner aussi une haute valeur artistique à une publication issue de son *Armorial*.

Les difficultés rencontrées par le comte de Foras à travers les incohérences des ouvrages d'art héraldique l'ont amené à écrire sur cette matière un ouvrage rédigé sous forme de dictionnaire intitulé *Le Blason* [2] fixant avec précision la définition des divers termes usités dont la signification s'était beaucoup altérée depuis le XVI^e^ siècle.

La préparation et la publication de l'*Armorial* donnèrent à l'auteur l'occasion de prouver que ce travail d'analyse n'avait pas tué chez lui, bien au contraire, l'esprit de synthèse. Plongé dans le moyen âge qui lui était devenu familier par les si nombreuses chartes qui lui avaient passé par les mains (environ 60,000 à son dire), il se prit à l'aimer : exaspéré par le parti pris d'un grand nombre d'historiens, ardent mais sincère, il rompit pour sa défense de belles lances, s'efforçant, comme son ami Burnier « d'adapter la pensée aux faits et non les faits à la pensée ». Je retrouve dans une lettre que le comte de Foras m'adressait l'an dernier l'une des idées qui lui étaient chères:

1. VALLET DE VIRIVILLE, professeur à l'Ecole des Chartes : *Armorial du héraut Berry*, Paris, 1866, page 141, note *a*.

2. *Le Blason*, Dictionnaire et remarques, par le comte A. de Foras, Grenoble, Allier éditeur, 1883, XIX-493 pages gr. in-4°, tiré à 500 exemplaires, avec des blasons tirés en chromolithographie et des lettrines dessinées par l'auteur. Beaucoup de ces armoiries sont empruntées à la noblesse de Savoie. Cf. le compte-rendu fait par le baron Antonio Manno dans la seance du 30 mai 1886 de l'Académie des sciences de Turin

la nécessité de s'imprégner d'une époque avant de la juger, de dépouiller, si j'ose dire, l'homme nouveau pour connaître le vieil homme. « Depuis 55 ans que je pioche, j'ai appris, disait-il, qu'il y a du bon et du mauvais partout et que se poser en défenseur attitré d'une caste de la société est une pure sottise ; quand vous aurez les cheveux blancs, vous partagerez mon sentiment et alors vous vous souviendrez du vieil archéologue que vous pourrez tenir comme prophète puisqu'il ne sera plus depuis longtemps dans son pays. Voulons-nous apprécier les temps passés avec la sérénité indispensable ? Mettons-nous en face d'une question, examinons les témoignages historiques dans le vrai sens du mot et prenons nos conclusions en pleine indépendance... A force de lire des documents, en voyant des contradictions partout, le fort éreintant le faible, le faible massacrant le fort quand il le pouvait,... je suis devenu sceptique, pyrrhonien, je crois que le vice et la vertu ont été de tous les temps, j'en vois partout chez le croquant et le croqué. Si je trouve le mal chez un noble, je n'ai pas à le cacher et je ne le cache pas, je l'ai prouvé. Enfin, je crois (c'est une de mes croyances) que très souvent on apprécie injustement un fait parce qu'on ne sait pas assez ou bien parce que « l'état d'âme » ne comporte pas une sérieuse indépendance d'esprit, puisqu'il fait affirmer des horreurs dont on n'a aucune preuve, uniquement parce que l'on a lu des auteurs à état d'âme, à système préconçu : et que Dieu vous en préserve, vous et moi et tous les travailleurs ! »

La lecture d'un ouvrage de Léon de Labessade sur le *Droit du Seigneur*, lui fournit, après avoir réfuté la thèse de cet auteur, le sujet d'intéressants chapitres sur la condition sociale au moyen âge qui forment la partie réellement nouvelle de ce « livre de bonne foy ». Ceux qui n'ont pas connu l'auteur de l'*Armorial* pourront en lisant cet ouvrage « écrit avec la furie française » se représenter la personnalité puissante, la promptitude d'esprit, l'âme ardente et la phrase incisive du comte de Foras [1].

L'un des chapitres les plus remarqués, intéressant la condition des serfs a fait l'objet d'une communication plus développée en 1886 au Congrès des Sociétés savantes savoisiennes de Thonon [2]. Ce chapitre ainsi que de nombreuses pages du

1. *Le Droit du Seigneur au moyen âge*, étude critique et historique, Chambéry, 1886, 281 p. in-8°.

2. *Taillables et Serviciables*. Un procès féodal au XVI^e siècle, Thonon [1886], 32 p. in-8°.

Droit du Seigneur présentent pour la Savoie le grand intérêt d'être basé sur des textes relatifs à ce pays.

La grande érudition locale de M. de Foras en ce qui concerne la Savoie nous est une garantie de la certitude de sa conclusion ; pour la Savoie le droit du seigneur n'est pas un droit mais un délit. Cette conclusion doit-elle être généralisée ? L'intervention de M. de Foras, après celle de Veuillot dont la polémique avec le procureur général Dupin a été l'occasion de l'œuvre si remarquable publiée en 1854, présentait le grand intérêt d'être l'œuvre d'un médiéviste distingué. Mais les partisans de la thèse contraire — et il y a parmi eux des érudits dégagés de « l'état d'âme » dont nous parlons, — peuvent ne pas accorder à l'auteur de l'*Armorial de Savoie* la même confiance pour d'autres provinces dont les textes n'auront pas pu être dépouillés par lui et pour cause.

Les belles archives du comte de Foras et les notes prises dans celles de ses amis fournirent à l'auteur de l'*Armorial* l'occasion de se distraire de ce travail de longue haleine par la publication de textes inédits. Témoignage de sympathie que les Sociétés savantes de Savoie recherchaient comme un précieux encouragement. On y trouvera des éclaircissements sur l'histoire de la Savoie au moyen âge, l'auteur ayant donné à ses opuscules par un commentaire substantiel un intérêt qui dépasse celui que promettait le titre du sujet traité [1].

1. Voici l'énumération des opuscules du comte de Foras :

Franchises municipales de Cusy en Genevois, Chambéry, 1871, in-8°. (Ext. des *Mém. de l Ac. de Savoie,* 2ᵉ série, t. XII)

Sur la Patrie de Richard Musard, chevalier de l'Ordre du Collier de Savoie, Turin, 1880, in-8°. (Ext. des *Atti della R Accademia delle Scienze di Torino,* seance du 26 dec. 1880.)

Le Péage de Briançon, Moûtiers, 1881, in-12. (Ext. du *Congrès des Sociétés savantes savoisiennes* tenu à Moûtiers en 1881)

Note sur le Testament d'Aymon Bonivard, Turin, 1883, in-8°. (Ext des *Atti della R Accad delle Sc. di Torino,* séance du 18 janv 1883)

Le Comte Humbert Iᵉʳ, Chambéry, 1885, in-8°. (Analyse de l'ouvrage du baron Carutti)

Saint François de Sales et l église paroissiale de Thonon, Paris, 1885, in-16.

Trois Chartes ou rectifications de chartes imprimees concernant la chartreuse de Vallon, Thonon. (Ext. du *Congrès des Soc. sav.* de Thonon, 1886)

Le Grand Collège des Savoyards d'Avignon dit de Saint-Nicolas d'Annecy, Thonon, 1888, in-8°. (Ext du t. II des *Mém de l'Académie chablaisienne*)

Note sur Adhémar, évêque de Genève, Thonon, in-8°. (Ext du même tome)

Passé et Présent. Analyse d'une conference faite par le comte de Foras à Genève, publiée dans le *Courrier des Alpes* des 9 et 10 mai 1888

Amédée III, évêque de Maurienne, Chambéry, 1890, in-8°. (Ext. du *Congrès des Soc. sav.* tenu à Chambery.)

Quelques Actes du XVIᵉ siècle relatifs à Genève, Genève, 1897. (En collaboration avec M. E. Favre ; ext. du *Bulletin de la Soc. d hist de Genève,* tome I)

Cartulaire concernant l'ancien Prieuré de Saint Paul, rédigé de 1270 à 1280, Annecy, 1899, in-8°. (Ext des *Mém. de l Académie salésienne*)

Rumilly à la fin du XIVᵉ siècle, Rumilly, 1888, in-8°. (Ext. du *Congrès des Soc. sav.* de Rumilly)

Girard du Pas, abbé d'Abondance et les Anniversaires de Ripaille. (Inséré dans les *Mem. de l Académie salésienne,* 1899, p. 151)

Les travaux du comte de Foras sont loin d'avoir épuisé cette riche mine de matériaux rassemblés dans son château de Thuyset pour compléter la collection que lui avait donnée le marquis Costa de Beauregard. Ce bel ensemble de titres féodaux intéressant la Savoie, formé par des pièces choisies avec discernement, constitue une source d'informations dont la dispersion serait un deuil cruel pour notre pays. Nous osons espérer que les matériaux qui ont servi de base à l'*Armorial* prendront place en Savoie dans l'un de nos dépôts publics en constituant un fonds spécial qui formera comme un ensemble des pièces justificatives de cet ouvrage.

Ce serait exaucer, croyons-nous, le plus cher désir de l'auteur dont le regard s'éteignit au milieu de ces témoins d'un labeur opiniâtre, le soir où, pénétrant contre son habitude dans son cabinet de travail, avant de prendre le sommeil, il adressa à ses livres, comme mu par un pressentiment, un suprême adieu : à ce moment, le comte de Foras s'affaissant soudain au milieu des feuillets manuscrits de l'*Armorial et Nobiliaire de Savoie* aura pu dire avec le poète en songeant à son œuvre :

Non omnis moriar.

M. B.

INVENTAIRE DU MOBILIER DE ROBERT DE MONTVUAGNARD EN 1439

Parmi les manuscrits rassemblés par le regretté comte de Foras dans ses archives du château de Thuyset se trouve un inventaire de l'hoirie de messire Robert Vuagnard, co-seigneur des Tours, près Bonneville. La partie la plus curieuse de ce document est celle qui donne l'énumération du mobilier de ce haut et puissant seigneur qui fut conseiller du duc Amédé VIII et président de la Chambre des Comptes de Savoie.

Les inventaires mobiliers relatifs à la Savoie avant le XVI^e^ siècle sont très peu nombreux : celui-ci, outre sa rareté et son intérêt archéologique, renferme toute une série de vocables empruntés au patois en usage dans les environs de Bonneville qui pourront, en l'absence de textes anciens écrits en dialecte savoyard, attirer à juste titre l'attention du philologue.

Le comte de Foras avait transcrit cette partie si précieuse de l'inventaire de Robert de Montvuagnard en l'accompagnant soit de quelques gloses explicatives soit de la forme actuelle de certains mots patois. Sa famille a bien voulu m'autoriser à publier sa copie que j'ai scrupuleusement respectée sans aucune addition personnelle dans la *Revue savoisienne* : les érudits lui en seront profondément reconnaissants.

La vieille réputation des couteliers d'Annecy est attestée par un passage de l'inventaire copié par le comte de Foras : on nous permettra de citer à cette occasion un texte inédit ajoutant un nouveau lustre à cette renommée. Ce texte établit que la comtesse douairière de Savoie, Bonne de Bourbon, 50 ans environ auparavant, fit appel à l'un de ces couteliers — alors qu'elle avait bien plus à sa portée ceux de Genève — pour faire exécuter des travaux d'art dans son château de prédilection à Ripaille :

Libravit Johanni Seyminaz, coutellerio, burgensi Annessiaci, pro 6 magnis candalabris ferri ab ipso emptis in anno Domini 1386 ad ponendum et tenendum torchias et candelas cere in cameris dominorum comitisse majoris et comitis Sabaudie, quolibet candelabro precio 4 florenorum auri parvi ponderis. Valent 24 florenos parvi ponderis.

Libravit Johanni de Seminaz, de Annessiaco, fabrio, pro 4 crucibus ferri ab ipso emptis et positis in 4 finestris logie supradicte, ponderante qualibet 4 libras cum dimidia ferri et qualibet libra precio 12 den., valent 18 solidos monete.

Libravit tam pro portu dictorum 6 candalabrorum a villa Annessiaci usque ad Rippailliam quam pro cordis emptis de quibus ligata fuerunt dicta candalabra et 6 cruces ferri de quibus 4 posite fuerunt in logia nova dicte domine comitisse ad melius portandum, 2 florenos parvi ponderis [1].

On prendra quelque intérêt à rapprocher cet inventaire de ceux de quelques autres châteaux savoyards du XIV^e^ et du XV^e^ siècle [2]. Le dépouillement des inventaires savoyards révélera

1. Turin, Archives de Cour, Comptes des travaux exécutés à Ripaille sous la direction de Jean de Liège de 1384 à 1388. Voici une autre mention peu connue sur le même sujet figurant parmi le paiement des étrennes faites en 1445 par le duc de Savoie « Livré à Girardin Flamaz, coustellier d'Annessy, pour une paire de cousteaulx, lesquelx Monseigneur donne d estrenne à Madamme la Princesse ledit jour de l'an, x florins » (*Miscellanea di Storia italiana*, tome XXII, p. 319) Voir aussi un texte de 1443 cité par J.-B. Giraud : *Les Epées de Bordeaux*, p 57, note 2 (Lyon, 1896).

2 Vincent Promis : *Inventaire fait au XV^e^ siècle (1440) des meubles, ornements religieux, vaisselle, tapisseries, etc , empruntés par le pape Félix V à l hôtel de la Maison de Savoie.* (*Mémoire de la Societé savoisienne d histoire*, tome XV, 2^e^ partie, p 299 à 323. — Vayra : *Le inventari di Ciamberi, di Torino e di Ponte d'Ain*, 1497-1498 (*Miscellanea di Storia*

aux archéologues bien des détails curieux ; le *Glossarium* de Du Cange celui de Gay et le dictionnaire d'Havard n'ont pas pu s'inspirer de textes de notre région puisque personne n'avait songé à les exhumer : aussi nombre de remarques inattendues récompenseront le lecteur, entre autres celle de l'apparition de la fourchette. M. B.

*
* *

Extrait de l'Inventaire de l'hoirie de Messre Robert de Montvuagnard, chevr, seigneur des Tours (sur Bonneville) 1439. *(Mobilier).*

Item archa dicti quondam domini Roberti de Montevuagniardo : Primo duos parvos scoffinetos (*petits coffrets*) unum videlicet deauratum et alium totum album in quibus nichil est.

Item in eadem archa unum pondus pro auro munitum.

Item quasdam ballancias pro ponderando aurum cum dua marcha.

Item unam bursam de sirico rubeo in qua sunt parvi annulli et una virga auri, quorum anulorum *(sic)* unus est munitus quodam graneto (*grenat*). alius yricornio (ce mot dont la lecture est certaine et répétée plus loin m'est inconnu), alius uno parvo lapide viridi et alius uno parvo dyamant.

Item in eadem bursa unum grossum argenti fini monete extranee una cum sigillo dicti quondam domini Roberti fracto in tribus peciis, que omnia fuerunt reposita in dicta archa.

Item in eadem archa in quodam scoffineto antiquo triginta quatuor membretos auri seu de argento deauratos qui alias fuerunt in uno chappelleto munitos excepto uno tam lapidibus preciosis quam perliis et exmalliaturis.

Item quendam alium chappelletum qui videtur esse de auro integrum triginta quinque membra habentem munitumque lapidibus preciosis et perliis ut supra.

Item gardaraba dicti quondam domini Roberti domus predicte de Turribus : Primo in quodam scoffineto qui apparet fuisse violenter fractus sex paria cutellorum diversarum facturarum.

Item unum tissutum de pluribus siricis videlicet de sirico albo rubeo et viridi garnitum de toto longo argento deaurato in quo deest unus clavus.

patria, tome XXII, p 9 à 249) — Max Bruchet : *Un Inventaire du Château d'Annecy en 1393*. (*Bulletin archéologique* publié par le Comité des travaux historiques, Paris, 1898, p. 360 à 381); une traduction de ce document se trouve dans les *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire de Chambéry*, année 1899.

Item quendam alium tissutum colorum rubei viridis albi et persici cum octo parvis clavis argento deaurato.

Item quendam alium tissutum nigrum fractum et separatum per medium cum octo clavis deauratis.

Item quendam alium tissutum nigrum cum octo clavis etiam deauratis.

Item partem duorum aliorum tissutorum cum clavis deauratis.

Item unam cathenam argenti albi cum certis pallietis deauratis.

Item unum colare argenti deauratum cum certis campanetis et exmalliaturis albis et persicis.

Item unum tissutum de dampmasco auri munitum sex clavis argenti deaurati.

Item quoddam alium colare argenti deauratum cum certis pallietis commistis (*mélangées* ?)

Item unam cathenulam argenti deauratam et exmalliatam exmalliaturis alba et viridi.

Item unum alium colare fractum cum certis campanetis exmalliatum exmalliaturis viridis et rubeis.

Item unam aliam cathenam argenti deauratam munitam pallietis de toto longo.

Item unam salleriam argenti in aliquibus partibus deauratam.

Item quasdam orationes de geyel (*orationes* se prend pour livre de prières ; ici il faut y voir un chapelet en jais, chapelet à égrener).

Item quondam cathenulam auri simpliciter factam : que omnia domina Johanneta (la veuve du défunt) asserit esse de suis propriis jocalibus.

Item quatuor scoffinetos de pinollerio (*variante* penerollii *bois de pin* ou bien peut-être coffret de la fabrication de Pignerol ?) quolibet cum duabus seris.

Item tres archas nucis.

Item unam aliam parvam archam nucis.

Item unam aliam archam et unum scoffinetum sapini.

Item unam bolly (*boille*) cum clave claudentem

Item duas alias sine clavaturis et ferraturis.

Item unam aliam parvam archam sapini sine ferraturis.

Item in una dictarum archarum nucis quinque servietas lini, duas alias servietas lini et tres fili que sunt communes, novem linteamina lini et tredecim linteamina canapi, circa unam

ulnam tete de Rens (*Reims*) finissime, tres floctas sirici una in januam (*jaune*) es alias duas albas, item unum charverium (*ornement de tête* ?) de veluto deauratum et unum suetum (*ornement en cuir* ?) et duas peciolas tele de Rens.

In archa sapini majori predictarum archarum : primo novem gausapia (*nappes*) magna canapi limogiata bona.

Item sex alia gausapia ad operagium de dampmast (*damas*) de canapo satis bona.

Item undecim alia gausapia tam magna quam parva de canapo et tam bona quam prava.

Item tria linteamina lini duarum telarum cum dimidia, (*deux lés et 1/2*), tria linteamina canapi duarum telarum, duo alia linteamina canapi trium telarum, unam servietaz canapi, unum pavillon tele canapi, unum parvum frusconum (? *pièce*) tele nove continentem circa duas ulnas canapi.

In uno ex scoffinis penerollii (voir plus haut) primo unum gausape canapi et unam mapam limogiatam (*façon de Limoges*) et duas alias mapas lini limogiatas, quinque gausapia lini limogiata et sex mapas lini tam limogiatas quam non limogiatas, septem alias mapas canapi ad operagium de dampmast (*façon de Damas*) non limogiatas, quatuor alias mapas canapi bonas, sex alias mapas canapi comunes, duas servietas.

In alio scoffino Pinerollii *(sic)* nichil.

In alio quarto scoffino pinerollii duodecim linteamina canapi duarum telarum, duo alia linteamina tele predicte duarum telarum.

Item, in una pratica (*tiroir*) dicte garderobee quatuor flyacias seu coopertoria lecti Auignonis, duas sergias lecti de illis que fiunt in Alamagnia diversarum colorum quarum una est foderata de tela et est antiqua, unam aliam sergiam lane levioris quasi novam diversorum colorum, duo grossa coopertoria barracata (*façon de barracan* ou *couverts de barres*) : *pratica* (*tiroir*), unum alium coopertorium factum de pagno diversarum colorum antiquo foderatum de treyjoz (*triège*), tria bancallia (tapis pour bancs) quorum unum est viridis et alia duo persici diversorum colorum et diversimode brodata, unum aliud viride diversorum colorum.

In alia pratica dicte garderobe primo tres capitras (*couvertures de tête, capuchons*) diversarum colorum, dimidiam foram (*fourre*) lecti fustanei de Mediolano, unam sergiam lecti rubeam brodatam ad çooperiendum lectum, unam aliam sergiam rubeam simplicem, duas cutrespuntes (*courtepointes*)

albas, unum aliud coopertorium persicum lane de Flandres depictum seu laboratum cum aliquibus picturis, quatuor carrelos pagni diversorum colorum ad sedendum supra, unam vestem de pagno sirici albo figurato foderatam de ventribus et cochonis *(sic)* martrarum usque ad grillas longam (*ventres et cuisses* [*coscia, coscioni* en italien] *de martres jusqu'aux pinces ou ongles*), unam aliam vestem de escallata (*écarlate*) foderatam de ventribus martrarum cum uno bort quatuor digitorum de dorso martrarum, quandam aliam vestem de veluto nigro foderatam de cochonis martrarum, quandam forrigniaturam (*fourrure*) antiquam martrarum pauci valoris, quandam aliam foderaturam (*doublure*) vestis penne antique (*panne*) modici valoris, unum disploidem (*pardessus doublé*) de pagno sirici nigro pauci valoris, unum virrum (*birrum, birretum, béret*) nigrum; unum roserium (*sic* : mot inconnu peut-être *arrosoir)* ad faciendam aquas, unum torcherium ad reponendum faces, unum ferrum ad faciendum nebullas (*oublies*), item circa dimidium ballonum tachiarum (*taches, clous)*, item unum ferrum de gaufres, item quosdam ferros aptos ad faciendum tartras (*tartes*), item duos escues (*écuelles*) equeviarum (*pour faire route à cheval* ??) de corio cocto, item unam cutelleriam de fabrica Annessiaci cum armis dicti quondam domini Roberti, munitam quatuor cutellis garnitis argento, item unam aliam cutelleriam de Mediolano munitam quinque cutellis et una forchetaz.

Item duas pignerias in quibus nichil est nisi una novacula (*serpe, rasoir*) que sont in parva archa sapini.

Item in socturno (*cave* ou *réduit souterrain* : proprment *rez-de-chaussée*) subtus torqualar unam quantitatem scindullornm (*morceau de bois*, proprement *esseaux* et en savoyard *tavaillons*) ad reparandum torqualar (*pressoir* c.-à-d. l'endroit où était le pressoir).

Item de super, unum torqualar munitum, quatuor parva dolia, duas tinas, unam magnam et unam parvam, unam scaletam (*échelle*) et unam falcem.

Item in ferderio (*endroit frais*) subtus coquinam duo dolia, unum tinellum et unum vassellum ad faciendum panem et duos ligones (*houes, fossoirs*).

Item in furno unam peretam (*vase*) cupri magnam ad calefaciendum aquam, unum coquipendium (*coquemar*) ferri, unum vassellum ad faciendum panem, unum eschiefouz (*échafaud, tréteau* ??) unum siasium (*urinoir* ??), et decem veysse-

letas (*petit vaisseaux, vases,* ou *corbeilles*) ad reponendum panes seu pastam.

Item in soturno subtus magnam aulam, primo triginta dolia tam bona quam prava et tam magna quam parva quorum unum repletur vino continente circa tres chivallatas vini, duos eschefouz (*sic voir plus haut*) unam classedram (proprement *cabinet*, ici parait vouloir signifier *embossoir* ou *entonnoir*) ad reponendum vinum in doliis, item duas magnas archas, unum aliam parvam archam, unum grivellum (gruellum, *son :* sans doute un *crible*) ad grivellandum bladum. Item tres pectasones (*petaso*, porc ou jambon ou partie du porc), unum sedem ad sedendum. Item in dispensa ante dictum soturnum unum magnum caquabum (*marmite*) cupri. Item unum magnam ollam metalli, unam lechifreaz (*lechefrite*) unam magnam archam antiquam. Item unum vanum (*van*) unum crebum (*crible*) unam meys (*gerbe* ?) et unam mensuram ad mensurandum bladum.

Item in stabullo dicte domus unum parvum lectum garnitum cucitra (*matelas*), pulvinali (*traversin*) et una vana (*vide*) uno coopertorio barracato et duobus linteaminibus cum uno challiez (*châlit*). Item unam parvam archam ad tenendum avenam. Item duos equos unum videlicet griserdum et alium pili baybruni, item sedes (*selle*) frena et alia garnimenta dictorum equorum.

Item in platea (*emplacement*) ante dictum stabullum unam magnam mensam (*table*) sapini, unam scalam, unam molam lapideam et tria scagna (*escabeaux*) pauci valoris.

Item in quoquina (*cuisine*) unam mensam pauci valoris cum tritellis (*tréteaux*) et unum parvum buffetum.

Item supra logiam ante capellam dicte domus unam pulcram mensam nucis cum duobus scagnis sapini.

Item in capella, artare munitum vestimentis, uno calice argenti, uno missali, duabus egueriis pauci valoris cum suis aliis muninentis.

Item in aula inferiori primo quatuor scagna unam mensam sapini, sex tritellos, item unum buffetum sapini. Item duo magna landeria ferri, item duodecim panetos (*panneaux* ?), item sex balistas fuste (*arbalètes en bois*), unum carniquinum (*cranequins*), item quinque balistas calibis (*en fer*).

Item in magna camera prope dictam aulam, primo duos challiet (*châlits*) unum videlicet magnum et alium parvum,

item unam magnam cucitram (*voir plus haut*) munitam pulvinali (*voir plus haut*) duobus coopertoriis, uno videlicet totaliter rubeo et alio barrarum nigri rubei et viridis cum tribus linteaminibus. Item unam aliam parvam culcitram munitam pulvinali duobus linteaminibus et uno coopertorio albo. Item in eadem camera dimiduim celum (*ciel de lit*) sergie rubee super dicto magno lecto tentum (*tendu*), item ibidem unam pulcram sedem nucis, item duo scagna, duos treytellos (*à trois pieds*) nucis, item duo landeria ferri magna, tres situllos (*seaux*) duos eschiefouz, duo crebra, item unam mensuram ad mensurandum bladum, unum parvum vas ad pistandum pastam. Item quatuor conchias (*conques*) eris (*bronze* ou *cuivre*) pro buffeto, item unam aliam conchiam eris mediocrem, item tres egueyrias eris ad lavandum manus, item unum aliud parvum lavatorium, item quadraginta octo scutellas (*écuelles*) stagni, item viginti octo discos (*plats* ou *assiettes ronds*) stagni tam magnos quam parvos incluso uno fracto. Item quatuor pitersos (*pour* pitalfos, *bouteilles*), stagni quolibet continentem circa unum quarteronum. Item quinque alias parvos pitersos stagni, unum egueyriam stagni duas parvas salerias stagni. Item duas magnas amphoras stagni. Item alias undecim scutellas stagni, duos discos, duos pitersos magnos et profundos stagni. Item unum grossum cornetum de loctons (*laiton*) pro magna tina. Item unam magnam ollam metalli, quatuor alias ollas mediocres (*plus petites*) etiam metalli.

Item magis duas parvas ollas metalli cum tribus operculis ferri. Item duas parvas peretas (*vases*) pauci valoris, item unam gratusam (*rape*) ferri, unam coloriam (*sic* : incompréhensible ; peut être a-t-on voulu écrire *caloriam* et ce serait alors un *chauffe-lit*) loctoni, tres capices (*chapiteaux* ?) ferri perforatas et quatuor non perforatas. Item unam magnam conchiam [*conques*] eris, unum bancinum (ou *vantinum* ? peut-être pour bacinum, *bassin*), cupri. Item duas sertagnies (ou *sercagnies*, inconnu) ferri. Duas carczalas ad brodum unam videlicet parvam et aliam magnam. Item unum magnum caquabum (*voir plus haut*) cupri, unam parvam corgiam (pour *conque*) eris, item unum magnum trocterium (*truitière, poissonnière* ?) ferri. Quatuor candelabra loctoni, item octo candelabra ferri ; item unam rem ad modum capitis ad vertendum pisces de cupro et eciam ad vertendam ova in sertagnie. Item unum trisperium (*trépied*) ferri, unam magnam grilliam ferri, unam magnam trapam ferri ad faciendum archotiras (*pour tirer à*

l'arc ???) Item unam palam ferri ; unum tritorium (*mortier*) munitum pistello (*pilon*). Item unum coquipendium.

Item in alia camera dicte domine Johannete (*la veuve du défunt*) primo unum magnam challiet garnitum una culcitra foderata de fustaneo et pulvinali condecenti foderata de tryejoz seu liney unacum uno coopertorio albo in dicto tecto convenienti. quadam sergia persica magne forme et tribus linteaminibus duobus trium telarum (ce mot que nous avons déjà vu souvent ne doit pas se traduire par *toile* mais par *lé*) et alium duarum cum dimidio.

Item unum alium parvum challiet munitum duobus parvis cultucis, uno pulvinali, uno coopertorio grisi barriquini et duobus linteaminibus. Item in pede dicti lecti unum pulvinal cum uno coopertorio modici valoris. Item tres carrelletas (*carreaux*, coussins carrés) pagni diversorum colorum ad sedendum supra. Item unam archam nucis in qua sunt vestes dicte domine Johannete (et ainsi malheureusement non inventoriées). Item unam bolliam claudentem cum clave in qua sunt plures res dicte domine, maxime inter alia tres affiqueti auri cum duabus bulletis.

Item unum anulum auri cum uno dyamand, uno robys greyneto (*rubis grenat*) et uno yricornis (nous avons déjà inutilement cherché ce mot de pierre précieuse que l'on traduirait *corne d'iris* ??) Item quandam aliam bolly (*boille*) ad tenendum panem. Item unam archam sapini ad tenendum candelas. Item unam mensam nucis pravam (ou *parvam*). Item quatuor ciphos argenti deauratos per los ribort de super, quolibet (*sic*) ponderis unius marche vel circa. Item unum alium ciphum argenti deauratum ut supra. Item duos alios ciphos argenti quolibet ponderis circa unius marche non deauratos. Item in dicto armario sex tupinos terre ad tenendum species.

Item in alia camera ante et prope dictam cameram, unum challiet munitum una culcitra pulvinali duobus linteaminibus et uno coopertorio albo barraccato. Item unam vestem grisi foderatam penna nigra cuius foderatura est pauci valoris. Item in eadem camera sex linteamina duarum telerum (pro *telarum*) cum dimidio. Item tria linteamina duorum telarum, de quarum uno vestes dicte domine Johannete sunt involute. Item unum alium linteamen duarum telarum cum dimidio. Item alia tria linteamina quolibet (*sic*) trium telarum. Item duas mapas, unum gausape et unum aliam mapam. Item unum

aliud pravum linteamen in quo predicta sunt involuta — unum servietam canapi.

Item unam balliam sapini claudentem cum clave in qua sunt multe res quas dompnus Petrus sacerdos dicte domine Johannete asserit esse suas.

Item in camera alba prope aulam superiorem, primo, celum (*sic*) unius camere sergie rubee cum capitali brodatos cum tribus pendentibus que fuerunt redducta in garda roba. Item tria gausapia magna quorum unum est modici valoris et duo parva etiam pauci valoris, unam mapam canapi. Item in eadem camera duos challiet, unum magnum et unum parvum. Item unam bonam culcitram foderatam fustanei cum suo pulvinali, uno coopertorio barracato de albo et uno de griso. Item unum magnum linteamen trium telarum. Item duo linteamina quolibet duarum telarum. Item unam aliam parvam culcitram, cum pulvinali, duobus coopertoriis barracatis et duobus linteaminibus duarum telarum. Item unam meusam sapini cum duobus acochetis (*voir plus loin*) et archiscagnis (*escabeaux* dont les pieds étaient en arc ???) noviter factis. Item duos accochetos nucis super quibus et buffetus (*acochetus* ou *acothetus* [accoté] serait donc quelque chose qui supportait). Item unum allearium seu tabullatum (*table à jeu pour les dés*, voir plus loin).

Item unam cameram tele albe quam dicta domina Johanneta asserit esse suam.

Item unam bolliam fuste sapini cum clave claudentem in qua tenentur candele et species.

Item unam aliam bolliam cum clave claudentem in qua est una casula de sirico violeti una cum duabus estolis et duabus manipollis, una alba, (*sic* : pour *aube*) uno admid (*sic* : *amict*, pour la messe).

Item unam tabuletam in qua est depictus crusifixus, cum beato Johanne et beata Maria.

Item unum parvum escoffinetam (*petit coffret*), cum clave clausum in quo est una parva bursa cum acu et filio (*sic*) argenti facta, cum multis reliquiis Sanctorum.

Item duos ciphos argenti deauratos per los rebors et tres alias ciphos non deauratos et qui non sunt de ita fino argento, ponderis circa quolibet unus marche.

Item unam sedem ad sedendum. Item magis unam aliam sedem. Item duo landeria et unam palletam ferri pro cooperiendo ignem, item unum bancherium et est sciendum quod

nobilis Glauda uxoris dicti Johannis Vuagniardi (*le fils aîné du défunt*) asserit dictum archibam (*sic*) esse suum.

Item in aula prope dictum cameram : primo tria scagna. duas mensas sapini et quatuor tritellos nucis, unam parvam scalam. Item unam parvam raysam (*scie*) et unum terebrum (*tarrière* ou *percerette*), item duas alias acochetos pro buffeto, item unum challiet bussum, unum coopertorium barracatum, item unum cutrippointaz pauci valoris, item in eodem challiet duas alias parvas culcitras. Item unum eschiephoz antiquum et unum veru (*épieu, broche*) ferri.

Item in alia camera retractus Johannis Vuagniardi primo unum magnum challiet cum una culcitra, uno pulvinali et tribus coopertoriis pagni barracati una cum duobus linteaminibus duarum telerum *(sic)* cum dimidio (*2 lés et 1/2*) et uno alio duarum telarum cum dimidio pauci valoris. Item in eadem camera unum coquipendium. Item unum alium parvum challiet cum una culcitra et duobus pulvinalibus ac duobus coopertoriis barracatis et duobus linteaminibus pauci valoris. Item unam archam nucis in qua sunt multe res nobilis Glaude uxoris dicti Johannis. Item duo venenabula (*sic*) : pour *venabula*, épieus de chasse) unam jovellisiam (*sic* : *javeline*), item dimidium celum unius lecti album cum certo operagio foliagii (*certain travail en feuillages*).

Item in alia camera ante et prope predictam cameram duos challiet.

Item in superioriiporte dicte domus, primo duas antiquas mallas pauci valoris, item unum bahuz pauci valoris, unum muelloz (*moule*) ad componendum candelas, item tres quartos cuerachiarum (*cuirasses*) et unam sellam armorum, item unam sellam et unum frenum equi pro mulieribuz quem dicta domina Johanneta asserit esse suam. Item unam sellam muli garnitam de ossibus sive alio garnimiento. Item unam grossam cordam ingenii. item duas garnisiones equorum deauratas et uno freno equi apposito in testeria unius dictarum.

*
* *

L'inventaire des Tours finit ici : il reprend pour les meubles d'une autre maison du défunt au diocèse de Fribourg ou Lausanne.

Item in domo dicti quandam domini Roberti, de Castello Sancti Dyonisii in Francia (*chastel de Saint-Denis en France*) primo in camera nostra supra stupham unum challiet garnitum duobus culcitris antiquis modici valoris. Item quinque coopertoria pagni barracati, item unum copertorium pagni

diversorum colorum pauci valoris ; item duo copertoria diversorum pagnorum modici valoris, una forrigniam (*fourre*) culcitre modici valoris, item octo mape canapi tam bone quam prave. Item quatuor servietes canapi tam bone quam etiam prave. Item unum gausapia canapi tam bona quam prava. Item duos cartelletos ad sedendum sergie diversorum colorum. Item tres alios parvos carrelletos modici valoris. Item septem linteamina canapi duarum telarum. Item alia septem linteamina canapi duarum telarum cum dimidio modici valoris. Item viginti quatuor scutellas stagni. Item sex discos stagni, item septem pitersos stagni de quorum unus est pravus et modici valoris. Item tres magnas ollas metalli, tres alias ollas metalli minores, unam parvam peroletam cupri. Item unum eschaudiou metalli pauci valoris, item unam conchiam eris. Item unum tripperium ferri modici valoris, unam parvam caczatam cupri. quatuor candelabra ferri, unum landerium ferri modici valoris, item unam mensam sapini, duos escochet (*pièces de drap* ??) duo stagna, duas formas lecti et duas forrignias culcitre.

Item in stupha dicte domus primo unam mensuram sapini, duos tripodes, unum stagnum modici valoris. Item unum veru (*broche*) ferri pauci valoris.

Item in quoquina prope dictam stupham primo unum challiet, unum tritorium (*mortier*) garnitum pistello (*pilon*) unum coquipendium, unum archam sapini modici valoris. Item unum archibant sapini ferratum quatuor sparris ferri.

Item in quoquina parva dicte domus primo unum coquipendium et unum parvum lauderium ferri.

In magna aula dicte domus unam carderiam (pour *calderia*, chaudière) cupri et unum archam pauci valoris.

Item in camera juxta dictam stupham primo duos challiet garnitos duabus culcitris et duabus pulvinaribus, item unam archam sapini cum clave claudentem et unum tabullatum ad ludendum cum alleis (*une table à jeu avec ses dés*).

Item in socturno dicte domus primo quoddam armarium sapini, item unam magnam archam sapini, unam parvam tinam, duo eoquipondia, unum Jhesum ferri et duo grossa negocia ferri ad aliquid pondendum.

Item in camera supra parvum stabullum duos challiet et unum parvum pulvinal.

Item in grangia dicte domus primo sex vachas, tres mojonos et duos parvos victulos.

Item in domo dicti quondam domini Roberti de Viviaco (*dans sa maison de Vevey*).

Primo in socturno dicte domus unam delueriam (*doloire*) ferri et unam giellam (*gerle*).

Item in socturno anteriori dicte domus primo unum torquear (*pressoir*) garnitum, item duas tinas sapini, item duo dolia magna et pauci valoris, item unum rastallerium (*râtelier*) et unam murgeriam (*amas de pierres ??*).

Item in superiori parte dicte domus unum magna scalam.

(Suivent les intitulations des parchemins trouvés dans les arches.)

Certifié conforme à l'original existant dans mes archives de Thuyset, le 17 août 1898.

De Foras.

M. TAVERNIER

Dans les annales des études historiques de notre département, et même dans celles de la Savoie tout entière, l'année 1899 doit être marquée d'une boule noire. Elle a vu, en effet, disparaître trois de nos meilleurs chroniqueurs : MM. Pettex, Tavernier et de Foras.

L'éminent auteur de l'*Armorial et Nobiliaire de Savoie* devant avoir une notice à part, il nous reste à dire quelques mots de M. Pettex, qui fut un des premiers abonnés de la *Revue savoisienne*, et de M. Tavernier, qui était, depuis plusieurs années, un de nos membres correspondants.

L'abbé Jean-Marin Pettex, mort, le 10 février, curé de Marignier en Faucigny, consacra tous les loisirs que lui laissait le ministère des âmes, à étudier l'histoire de son pays, spécialement celle des paroisses qui lui furent confiées. Il n'a guère publié que des brochures, savoir une *Notice sur le curé Besson*, dont les Mémoires sont toujours consultés avec fruit; une statistique du diocèse ; enfin le récit de la première expédition des Luzernois à travers le Chablais, qu'il lut au Congrès de Thonon ; mais il laisse dans ses cartons les éléments d'une monographie de Saint-Gingolph, des éphémérides religieuses et de précieuses notes avec de nombreux documents sur diverses localités, notamment sur la vallée de Flumet.

Hippolyte-Joseph-Guillaume Tavernier, issu d'une famille

venue du Haut-Chablais à Samoëns, naquit dans cette dernière localité, le 20 avril 1830, de Joseph Tavernier et de Claudine-Bernardine Musy. Après quelques années passées au collège de La Roche, Hippolyte résolut d'embrasser la carrière de la magistrature, et se rendit à Turin pour y suivre un cours de droit.

Revenu au pays natal avec le titre de docteur (25 juin 1855), il fit son stage à Chambéry chez l'avocat Greyfié, et fut ensuite nommé juge du mandement de Taninge par patentes royales du 26 septembre 1858, confirmées par décret impérial du 7 novembre 1860.

Le gouvernement ombrageux du 4 septembre mit notre juge de paix en disponibilité ; mais on ne tarda pas à lui rendre ses fonctions qu'il remplit jusqu'à la fin de l'année 1898.

Sentant alors sa santé faiblir, il fit valoir ses droits à la retraite en résistant aux supplications réitérées de ses supérieurs, qui tenaient à conserver un si bon fonctionnaire.

Durant les quarante années qu'il occupa les fonctions délicates de juge de paix, ce magistrat sut en effet toujours appliquer les règles de la justice sans blesser la charité ; il fit plus de conciliations qu'il ne rendit de jugements. Aussi est-il parti aimé et regretté de tous.

« C'était, m'écrit-on, l'homme foncièrement catholique, accomplissant simplement et fièrement ses devoirs de chrétien, ne manquant jamais un exercice du culte, et lisant chaque soir, en famille, la vie du saint du jour. »

M. Tavernier n'était pas seulement un homme aimable, un juge intègre, un chrétien exemplaire, il était en même temps un ardent patriote. Il aimait passionément son pays, particulièrement la belle vallée du Giffre dans laquelle il coula paisiblement ses jours.

C'est à étudier l'histoire de cette vallée qu'il consacra tous les instants que ne réclamaient point ses devoirs de juge ou de père de famille. Non content de lire ce qui avait été publié, il compulsa toutes les sources inédites : archives communales, vieux parchemins et papiers de famille, registres paroissiaux et minutes de notaires, tradition orale, il dépouilla tout avec une patience de bénédictin.

Le premier jet sorti de sa plume est un poème d'environ 360 vers sur le *Gros Tilleul* de Samoëns. Dans cet opuscule, qu'il publia en 1856, à son retour du Piémont, M. Tavernier chante cet arbre séculaire dont s'enorgueillit le chef-lieu de la

vallée, décrit les scènes tour à tour gaies ou tristes dont il a été témoin, et passe en revue les personnages remarquables qui se sont promenés à son ombre.

Sept ans plus tard, il édita deux chansons patoises en les accompagnant d'une traduction et d'une notice sur leur auteur, J.-F. Ducros, de Sixt.

Il s'écoula dès lors une longue période, pendant laquelle M. Tavernier cessa de publier, mais ne cessa point d'amasser et de coordonner des matériaux. Quand ce travail fut achevé, les publications se succédèrent avec une rapidité étonnante.

Voici d'abord les *Premières Franchises de Saint-Jeoire*, d'après le texte original, parues en 1885.

Viennent ensuite : la *Monographie des Gets et de la Côte-d'Arbroz*, 1886, 122 pages in-4°;

Taninge et ses Environs, 1888, 164 p. in-8°;

La Confrérie de Saint-Nicolas à Samoëns et à Taninge, 1889, 80 p. in-8°;

Mieussy, mémoire descriptif et historique, 1890, 120 p. in-8°.

Histoire de Samoëns de 1167 à 1793, 1892, 288 p. in-8°.

La *Monographie des Gets* est insérée dans les *Mémoires de l'Académie salésienne*, et les quatre dernières études dans les *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*. De celles-ci, nous possédons un tirage à part.

Dans ces monographies, l'auteur suit habituellement le même plan. Après un coup d'œil sur le chef-lieu de la localité, ses monuments et les souvenirs qu'ils rappellent, il promène son lecteur à travers les hameaux, les monts et les vallées, signalant au passage les villas et les manoirs avec le nom de leurs propriétaires successifs, la nature du sol, les plantes rares, les cours d'eau, les légendes, sans oublier de discuter l'étymologie des noms de lieux. Le tout se termine par de nombreuses chartes et documents inédits.

Cette méthode, qui nous paraît très bonne, fait qu'on lit M. Tavernier avec un intérêt soutenu. Une seule fois, cet auteur s'en est départi, c'est pour son *Histoire de Samoëns*. Dans celle-ci, il s'est appliqué à suivre rigoureusement l'ordre chronologique, en signalant au fur et à mesure tous les faits religieux, civils et autres : ce qui donne à son travail l'allure d'annales historiques plutôt que d'une histoire. Mais il rachète cela par une telle érudition, une telle abondance de faits inédits, qu'on en oublie l'aridité de la trame.

M. Tavernier avait à peu près achevé la monographie de

toutes les communes du bassin du Giffre ; il ne lui restait plus à faire que celle de la grande et pittoresque vallée de Sixt. Pourquoi ne l'a-t-il pas écrite ? Jugeait-il ses matériaux insuffisants ? N'a-t-il pas voulu plutôt, par condescendance et par humilité, laisser le soin de publier cette monographie à un prêtre de Sixt qui en avait manifesté l'intention ? Quoiqu'il en soit, nous regrettons cette détermination, d'autant plus que le prêtre dont il s'agit ne pourra peut-être, faute de santé, exécuter son projet.

Nous avons un autre regret à exprimer, c'est que dans les études publiées, l'auteur ait volontairement négligé d'utiliser des renseignements précieux qu'il avait péniblement amassés. C'est ainsi qu'il a réservé l'histoire religieuse de Taninge pour une brochure spéciale qui n'a pas vu le jour, que le plus souvent, notamment pour Samoëns, il s'est arrêté à la Révolution française. Craignant sans doute de froisser l'amour propre des familles dont les ancêtres s'étaient compromis à cette époque, ne voulant point d'autre part trahir la vérité, il a préféré se taire. Bien que nous comprenions la valeur des raisons qui l'ont guidé, nous ne regrettons pas moins que de riches et précieuses notes risquent ainsi d'être perdues pour l'histoire.

Malgré ces lacunes volontaires, M. Tavernier mérite, en toute vérité, le titre *d'historien de la vallée du Giffre.*

Depuis l'apparition de l'*Histoire de Samoëns,* notre vaillant chroniqueur laissa reposer sa plume. De temps à autre cependant, il envoyait encore à la *Revue savoisienne* quelques pages intéressantes. C'était, en 1894, un article sur la famille *Puthon,* originaire de Saint-Sigismond-sur-Cluses, dont un rameau établi en Lorraine et anobli en 1786, a produit Fs-Alfred Puthon, inspecteur général des forêts, mort récemment à Nancy, et dont un autre, émigré en Autriche, est représenté de nos jours par le baron Victor Puthon, gouverneur de Lintz. L'année suivante, c'était un article sur la famille Jay, de Mieussy, de laquelle est sorti le P. Claude Jay, l'un des premiers et des plus illustres membres de la Compagnie de Jésus.

M. Tavernier, pieusement décédé le 4 novembre dernier, n'est pas mort tout entier. Son souvenir restera cher à tous ceux qui l'ont connu, mais spécialement aux habitants de cette vallée du Giffre dont il a si bien décrit les beautés et fait revivre les illustrations.

J.-F. G.

LE CURÉ CHEVALIER

En 1603, un imprimeur de Thonon, Marc De la Rue, fit imprimer une *Chanson nouvelle, pour réplique*[1] :

Rebelles Genevoisans,
Artisans,
Vous voulez faire des princes...

De nos jours, cette chanson a été reproduite deux fois ; par M. Jules Vuy : *Une Chanson sur l'Escalade, publiée avec un avant-propos*, Genève, lib. Trembley, 1882, VIII et 4 pages ; — et par M. Louis Dufour-Vernes : *Un Procès de Presse en 1603*, dans le *Bulletin de l'Institut genevois*, tome XXXII, pages 75 à 103.

Marc De la Rue, qui avait eu l'imprudence de venir à Genève et d'y distribuer des exemplaires de sa chanson. y avait été arrêté. Dans les deux premiers interrogatoires auxquels il fut soumis, le 10 septembre 1603, il a dit et répété qu'il avait ouï dire que l'auteur de sa chanson était un prêtre, monsieur Chevalier, demeurant à Saint-Cergues (au pied des Voirons).

La chanson elle-même n'est ni plate, ni banale ; et l'auteur mérite un court article dans l'histoire littéraire de la Savoie. Mais on n'est pas encore en mesure d'écrire ces quelques lignes : il faudrait d'abord débrouiller un petit problème. Il semble que le clergé savoyard de cette époque ait compté deux ecclésiastiques du nom de Chevalier : Claude et Gaspard ; et le curé de Saint-Cergues n'était ni l'un ni l'autre.

Charles-Auguste de Sales, dans la vie de son oncle, dit en effet qu'au 25 octobre 1600, la cure de Saint-Cergues avait été donnée à François Thabuis ; et M. l'abbé Gonthier, qui a eu l'obligeance de faire quelques recherches à ce sujet, m'écrit que Thabuis occupait encore cette cure en 1627.

A plus d'une reprise, Charles-Auguste de Sales mentionne[2] Claude Chevalier, d'Annecy. Il avait fait ses études à l'Université de Louvain. A son retour, il soutint des thèses sous la pré-

1 *Pour réplique.*., parce que cette *Chanson nouvelle* était une réponse à une chanson génevoise .

Sus qu'on chante, Genevois,
D'une voix
Cette belle délivrance ..

Les deux chansons ont le même air ; et les stances, la même forme métrique.

2. Edition Vivès, t. I, pages 82, 176, 177, 190, 301.

sidence de saint François de Sales. Il fut appelé à prêcher à Annemasse, lors de la célébration des Quarante-Heures (septembre 1597). Quelque temps après, il fut chargé de l'église paroissiale de Bellevaux, et saint François alla lui-même le mettre en possession ; Charles-Auguste de Sales a raconté l'accueil malgracieux que leur firent les villageois. Néanmoins, dans une lettre à Claude Marin, du 6 août 1598, saint François disait : « Il serait bon que M. Chevalier, qui a commencé à Bellevaux, poursuivît. »

Quelques années plus tard, nous retrouvons Claude Chevalier parmi les membres d'un synode tenu le 2 octobre 1603 dans l'église des Cordeliers d'Annecy ; il figure parmi les chanoines de Notre-Dame de Liesse, avec le titre de chantre. Il occupa ces fonctions jusqu'à sa mort, arrivée en 1615.

M. l'abbé Gonthier, qui me communique ces derniers renseignements, m'écrit aussi que, d'après les archives de la cure de Fessy, Gaspard Chevalier fut pourvu le 21 août 1601 de l'église paroissiale de Fessy et de Lully son annexe ; et mis en possession le 8 octobre suivant. Il résigna ce bénéfice le 3 octobre 1603 ; à cette occasion, il est qualifié théologal de la cathédrale de Belley.

Notons que d'après Charles-Auguste de Sales (I, 301) c'est à *Claude* Chevalier que serait échue en 1601 l'église de Fessy. — Notons d'ailleurs que dans son premier interrogatoire, De La Rue a parlé d'un prêtre « demeurant *à* Saint-Sergue, nommé monsieur Chevalier ». Il a dit dans le second : « un prêtre nommé M. Chevalier, demeurant *près* Saint-Cergier ». Le village de Fessy est assez près de Saint-Cergues. Bellevaux en est beaucoup plus éloigné.

Claude et Gaspard sont-ils un seul et même personnage ? Je ne sais, et je crois que le plus sage est de conclure à un plus ample informé. Il doit être possible de trouver de nouveaux renseignements.

Eugène Ritter.

NOTES ET DOCUMENTS SUR LA VIE PRIVÉE

Contrat passé entre deux barbiers d'Annecy en 1555, d'après le minutaire Deservetaz conservé aux Archives de la Haute-Savoie, E, 447 (folio 168) :

« Maitre Jehanton Regnaud, cirurgien, bourgoys d'Annecy, d'une part, et honorable Jehan Boniface, de Genney auprès de Lyon, cirurgien, d'aultre part... font entre eulx les pasches...

suyvantes : et premierement, ledict Jehan Boniface se afferme et conduyct avec ledit Jehanton Regnaud ad le servir loyaulment, justement et prodhement, procura *(sic)* son proffit et eviter son dommaige comme ung bon serviteur doibt servir son maystre tant en la buttique dudit Jehanton que aultre part laz où serat requis, estant ledit Jehanton hors de ce pays, layssant tous ses utils et meubles entre les mains de Claude sa femmes, desquels util, ferrement, extencille et aultres besognes servant et convenables tant barberie que cirurgeries en pourrat jouyr et soy ayder tantesfoys et quantes ils en aurat de besoing, et iceulx utensils luy servir communiqués quant en sera requis au moyen que serat tenus comme ainsi le promect iceulx meubles preserver, garder et regir loyalement comme appartient, et en rendra bon et loyal compte ; davantage, par le temps soubs mentionnés ledit Jehanthon sera tenus fournir un lict audit Jehan Boniface avec ung aultre serviteur que ledict Jehanton lez auquel lyct coucheront par ensemble lesdits deux serviteurs dans la mayson dudit Regnaud honestement comme appertient. Item, que tous prouffits, utilités et avantaiges que ledit Jehan Boniface porroit faire et avoir au respect des choses sus escriptes parviendront par la moytié audit Jehan Boniface et l'aultre moytié audit Jehan Regnaud, duquel prouffit en seraz tenus en rendre bon compte de ce qu'il recepvraz toutesfoys et quantes en sera requis... reservé... tous ses sallayres que luy pourront competer et appartenir à cause de la barberie et aultres choses qu'il porroit fere pour les reverends seigneurs les priour, religieux et couvent de S. Dominique d'Annessy, lesquels serat tenus servir tout ainsi que ledit Jehanton est tenus fere et ha promis sans de ce en prendre aulcun emolument ne prouffit ; item, que toutes drogues et aultres medicines desquels conviendra en user se prendront pour common sçavoir est ung chascun de eulx payra la moytié ; item, que ledit Jehan Boniface serat tenus sur sa moytié fere sa despense de mijallie : et c'est par le temps et d'huy au dernier jour du moys de fevrier ;... Et demourant ledit Regnaud en ceste ville d'Annessy, ledit Boniface prendra en gayge et sallaire pour chascun moys 15 sols monnoie Savoye et de la moytié de sondit prouffit des brattique que ferat, et ledit Jehanton luy fera sa dispense de mijaillie suyvent la dispense qu'il a accoustumé de fere en sa mayson... »

GLANES

L'Académie du Var célébrera en novembre 1900, l'anniversaire de son centenaire. Elle ouvre, à cette occasion, un *Concours littéraire* sur les matières suivantes :

1° Poésie française : *Toulon et sa Rade* (maximum 300 vers).

2° Prose française : *Grèce et Provence*, légende ou histoire (maximum 600 lignes).

3° Poésie provençale : *Un Jour d'Eté dans un Mas de Provence* (maximum 300 vers).

4° Histoire locale : *La Chapelle de N. D. de Bonne-Garde,* avec étude historique sur le mas et les romérages de Provence.

5° Archéologie, Monographie avec plan d'un monument de la période sarrazine, existant ou ayant existé dans Toulon ou le département du Var.

6° Géographie : *Tableau synthétique* de l'empire colonial de la France.

Les prix consisteront en objets artistiques de valeur.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. le Président de l'Académie du Var, au Musée-Bibliothèque, à Toulon.

Pleurs d'Automne

Quelle parure d'or aux rameaux dépouillés
Sème la bise sur la terre endolorie ;
Quels joyeux souvenirs d'inquiétude mouillés
Effeuille le passé de notre âme flétrie !

Devant la nudité des coteaux frissonnants,
Le soir expire aux plis d'un linceul d'améthyste ;
Nos rayons de bonheur en reflets de couchants
S'éteignent lentement dans l'ombre du cœur triste.

Ciel de terre et ciel d'âme ont leurs échos muets ;
La brume grise tout de sa mélancolie ;
Les arbres amaigris ont des gestes fluets :
On sent quelque part comme un être à l'agonie.

Et la pluie en sanglots fond désespérément
Sur la difformité pitoyable des plaines
Et de nos cœurs trop pleins, vers le ciel inclément,
Jaillit enfin le flot de nos douleurs humaines.

Charles MARTEAUX.

Appel

C'est au salon muet un soir de lassitude.
Comme un soleil d'automne en mon cœur s'est couché
L'Idéal attristé voilé de solitude
Et mon piano meurt de n'être pas touché.

Pour revivre il attend de vous, magicienne,
L'œil d'or où s'éclaircit le mystère des sons
Et le geste qui fait de la musicienne
Une prêtresse d'art d'angéliques façons.

Sur ses plaques d'ivoire où languit le silence,
Que le verbe endormi des maîtres d'autrefois,
De ses accents divins troublant ma nonchalance,
Ressuscite et réponde à l'appel de vos doigts.

Que leurs âmes sans haine épanchent sur mon âme
Tous les parfums d'un chant spiritualisé,
Aussi doux qu'un baiser de pitié qu'une femme
Met au front de l'ami de souffrance plissé.

J'entendrai moduler au sein du jour qui tombe
Le récit où frissonne en des rythmes lointains
Chagrin d'amour défunt, espoir clos dans la tombe,
Gaîté dont rayonnaient leurs pauvres corps éteints.

Le salon s'emplira de voix enchanteresses ;
Ce seront cris de joie ou d'angoisse en forte,
Trilles de rire, accords éperdus en caresses,
Langueurs d'arpèges sur mon cœur réconforté.

Charles MARTEAUX.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Artus Kampf mit dem Katzenungetüm — Eine Episode der Oulgate des Livre d'Artus — Die Sage und ihre Lokalisierung in Savoyen — (Combat d'Artus et d'un chat monstrueux — Un épisode du Livre d'Artus — La légende et sa localisation en Savoie), par E. FREYMOND ; Halle, 1899, 87 p. in-8°.

Dans cet ouvrage, M. Freymond étudie une légende que l'on retrouve sous des formes diverses dans plusieurs romans du

moyen âge, appartenant au cycle d'Artus et qui offre la particularité d'avoir pour théâtre une région de la Savoie.

Dans une première partie, l'auteur énumère les divers documents, manuscrits et anciennes éditions, tant françaises qu'étrangères du *Roman* ou *Livre d'Artus*, dans lequel est relaté l'épisode qui l'occupe. Par une étude comparée, il détermine quelle est la version primitive dont les autres sont dérivées et il reproduit le texte de la légende d'après un manuscrit de la bibliothèque de Darmstadt qu'il considère comme le plus ancien. Voici le fond de la légende :

Artus, ayant remporté une éclatante victoire sur les Romains (entre Langres et Autun, d'après l'auteur), se demande s'il doit revenir ou aller plus loin, et consulte à ce sujet son compagnon Merlin. Celui-ci lui conseille de poursuivre son chemin et d'aller « *entre le lac de Losenne* » combattre un monstre qui désole le pays et dont il lui raconte la merveilleuse histoire : Une nuit, un pêcheur, en jetant ses filets dans le lac, retira de l'eau un petit chat qu'il rapporta et éleva chez lui. Ce chat devint rapidement si fort, qu'après avoir étranglé le pêcheur et sa famille, il s'enfuit dans la montagne voisine et depuis lors il dévore tous ceux qui s'aventurent dans la région. Ce récit décide Artus à aller se mesurer avec le monstre. Arrivé près du lac, il se dirige vers le repaire de l'animal, accompagné de quelques-uns de ses compagnons ; tandis que ces derniers restent cachés, il s'avance seul et engage avec le chat une lutte terrible dont il sort vainqueur. Et, ajoute le conteur, « *depuis ke li chas i ot este occis, vot li rois que li mons estoit apielles mons del lac cuist a nom mons dil chat* ».

Dans la seconde partie, l'auteur examine les nombreux textes d'origine et de dates diverses dans lesquels il est question du combat d'Artus ou d'un autre héros avec un monstre offrant plus ou moins d'analogies avec un chat, et il cherche à démêler l'origine et l'évolution de la légende. Il en trouve les premières traces dans d'anciennes poésies du pays de Galles, puis dans divers romans français, allemands ou anglais, où il est question notamment d'un monstre *Chapalu* ou *Capalu*, qui se rapproche par l'aspect d'un chat ; enfin un grand nombre de romans de tous les pays relatent des légendes rappelant de près ou de loin le récit du *Livre d'Artus*. En réunissant les traits dominants de toutes ces légendes, l'auteur montre qu'elles ont toutes des points communs caractéristiques ; il est curieux,

entre autres, de remarquer que tous ces monstres sont susceptibles de métamorphoses, que ce sont, à des degrés divers, des animaux aquatiques ou, tout au moins, que leur existence est corrélative de la présence d'une masse d'eau, mer ou lac. L'auteur, cherchant la signification primitive de la légende, conclut que ces monstres personnifient à l'origine les génies des eaux : du reste, dans des légendes bretonnes et scandinaves, on retrouve cette particularité que les génies des eaux ont la forme de chat.

La troisième partie a trait au théâtre de la légende. Comme on l'a vu, le *Livre d'Artus* nous apprend que le chat a son repaire *au delà du lac de Lausanne, sur une montagne qui depuis a été appelée Mont du Chat.* La première de ces indications, jointe à ce fait que, dans un des romans qui traite de ce sujet (*Le Roman des Franceis,* d'André), Artus combat le monstre « *en la palu* », avait induit l'auteur à penser que le lieu du combat était un ancien quartier de Lausanne appelé *La Palud*. Par des arguments historiques, il démontre l'impossibilité de cette hypothèse. Le conteur a confondu le lac de Lausanne avec un autre et c'est en réalité au bord du lac du Bourget, sur le Mont du Chat, qu'il faut placer le lieu du combat.

Une première preuve est tirée de plusieurs chroniques de Savoie (*Chronique de Savoye,* de Paradin ; *Généalogie des illustres seigneurs comtes de Savoie,* ms. de la bibliothèque de Berne, nº 248 ; *Sabaudorum ducum principumque historiae gentilitiae libri duo,* de Lambert Vanderburch, Lyon, 1595) où l'on relate la fondation de l'abbaye d'Hautecombe au pied du *Mont du Chat Artus*. Ce nom n'apparaît du reste, comme le constate Ménabréa dans son *Histoire municipale de Chambéry,* qu'à partir de 1232 ; auparavant la montagne s'appelait Mont Muni, ou Mons Munitus : or cette date de 1232 coïncide d'une manière frappante avec la date que M. G. Paris attribue au *Livre d'Artus*.

Un autre auteur du moyen âge, le dominicain Etienne de Bourbon, dans son *Tractatus de diversis materiis praedicalibus,* publié entre 1250 et 1260, rapporte une légende dans laquelle le roi Artus est représenté comme un chasseur fantôme, condamné à errer sur le Mont du Chat. Cette légende se retrouve du reste en Angleterre et en Bretagne, dans les mêmes termes, à part l'indication du lieu. Pour compléter la démons-

tration, l'auteur cite divers écrivains locaux qui confirment l'origine de la dénomination du Mont du Chat, notamment : Ménabréa : *Histoire municipale de Chambéry* ; Fodéré : *Narration historique et topographique des Couvents de l'Ordre de Saint-François et des Monastères de Sainte-Claire,* Lyon, 1619 ; J.-L. Rochex : *La Gloire de l'Abbaye et Vallée de la Novalèse,* Chambéry, 1670 ; A. Dessaix : *Légendes et Traditions populaires de la Savoie,* Annecy, 1875. Tous ces auteurs rapportent (d'après un certain *Johannes Renerius* ou *Reinerius* dont l'ouvrage est perdu) la légende d'un combat entre un chat monstre et deux chevaliers du roi Artus, *Bérius* et *Mélianus,* combat dont le théâtre est le Mont du Chat. Notons que ces deux héros auraient, d'après certains auteurs, donné leur nom aux villes de Chambéry *(Campoberium)* et Montmélian *(Mons Melianus)*. Enfin l'abbé P. Jullien a recueilli aux environs du Mont du Chat, une légende qui a cours parmi les gens du pays, et qui confirme l'existence sur cette montagne d'un chat monstrueux.

Comment cette légende, originaire du pays de Galles, a-t-elle pu être transportée en France et s'implanter en Savoie ?

On pourrait en chercher la cause dans les relations existant entre les familles de Savoie et d'Angleterre : ces relations sont fréquentes au XII^e^ siècle et au début du XIII^e^ siècle. C'est ainsi qu'en 1173 Humbert III de Maurienne négocie avec Henri II d'Angleterre ; Pierre II de Savoie séjourne à la cour d'Henri III d'Angleterre vers 1241. Ces relations ne sont pas sans influence sur l'introduction des romans en France et en Savoie.

Une autre hypothèse est possible. Ainsi que le montrent les anciens itinéraires, la Savoie et en particulier le Mont du Chat, se trouve sur le chemin que l'on suivait au moyen âge pour aller de France en Italie. La légende aurait donc pu être importée par des pèlerins se rendant à Rome.

Ces faits étant admis, comment peut-on expliquer la localisation de la légende au Mont du Chat. Là encore l'auteur hésite entre deux hypothèses.

En premier lieu, l'idée de localiser la légende sur ce point peut résulter du moment auquel se place cet épisode dans le roman. Dans le *Livre d'Artus*, le combat contre le chat se place aussitôt après la victoire remportée sur les Romains. Si on se reporte à l'une des sources de ce roman, l'*Historia regum Britanniae* de Galfrid de Manmouth, on voit qu'après

avoir été victorieux des Romains, Artus projette de conquérir le pays des Allobroges, et au moment où il commence à franchir les montagnes *(cum montes transcendere incœpisset),* il est obligé de revenir en arrière : c'est à ce moment que se place l'épisode. Or la première montagne que l'on rencontre sur le chemin alors suivi pour aller de France en Savoie est le Mont du Chat. De ce fait on a pu conclure que c'était là le théâtre de l'exploit.

Une autre hypothèse est que la localisation a été amenée par une ressemblance entre un nom local et le mot *chat* : or il existe près du lac du Bourget un certain nombre de noms qui remplissent cette condition. Au début du XII^e^ siècle, le lac du Bourget est appelé *lac de Chastillon,* nom qui rappelle le mot *chat.* D'autre part, non loin de là, se trouve le village de *Saint-Jean de Chevelu,* le *col de Chevelu,* les *lacs de Chevelu,* ce qui ressemble au nom du monstre *Chapalu.*

Enfin, pour certains auteurs, notamment Eugène Burnier *(Le Château et le Prieuré du Bourget)* et C.-A. Ducis *(Revue savoisienne,* 1893), le nom de Mont du Chat serait dérivé de *Monsthuates,* nom ancien de la montagne ou d'une localité voisine, dont on aurait fait par altération *Monsthuat, Monstsat* et finalement *Mont du Chat.*

De ces deux hypothèses il n'est guère possible de connaître la vraie : le nom de la montagne peut être une conséquence de la localisation, ou bien au contraire la localisation peut être une conséquence du nom.

Telle est cette étude qui éclaircit le fait assez singulier d'une légende d'origine étrangère, implantée en Savoie ; étude solidement documentée et qui n'a pas été sans difficultés pour son auteur, car, conclut-il, « c'est avec joie que je me vois débarrassé pour toujours de ce chat monstrueux avec lequel je me suis colleté pendant si longtemps ».

GUINIER.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

5563. — Annecy. Imprimerie ABRY.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

882

Séance du 4 avril 1900.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et approuvé.

M. Marteaux, excusant le Président empêché, exprime en quelques mots l'émotion ressentie par les membres de la Société en apprenant la mort de M. Aimé CONSTANTIN ; il rappelle l'œuvre philologique entreprise par notre bien regretté collègue et le dévouement dont il fit preuve lorsqu'il fut secrétaire de la Florimontane.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

DE FORAS : Quinze plaquettes relatives à des points controversés de l'histoire de Savoie. (Don de la famille.)

Bulletin mensuel du Syndicat départemental des Sociétés d'agriculture de la Haute-Savoie, 1898 et 1899. (Don de l'auteur.)

Revue de l'Industrie laitière, par SALLAZ, GRANDVOINET et BOIRET, 1re année, 1899. (Don de M. Boiret.)

Chansons faites en 1815 au moment où Annecy fut rendu au royaume de Sardaigne. (Don de J. Serand.)

J. CORCELLE : *Les Boers et le Transvaal.* (Ext. du *Bull. Soc. Géog. de l'Ain.*)

La Société décide en réponse aux demandes qui lui ont été adressées par la *Tradition* et les *Annales Dauphinoises*, de faire l'échange de ses publications avec ces *Revues* pendant un an à titre d'essai.

M. Gonthier attire l'attention sur l'envoi fait par M. F. Buffet de son vocabulaire du *Mourmé* de Samoëns, remanié selon ses indications et celles de M. Constantin. Des remerciements sont adressés à l'auteur de cet intéressant travail.

M. Marteaux fait la communication suivante :

« Beaucoup de cours d'eau, en France et ailleurs, portent des noms d'animaux. Les anciennes populations de notre sol les désignaient ainsi tout naturellement, soit parce qu'elles les voyaient fréquentés par certaines espèces animales, soit parce que leur manière de couler semblait reproduire l'allure ou le cri de bêtes connues. M. d'A. de Jubainville regarde comme ligure *Lupia*, cité par Strabon, VII-1, aujourd'hui la Lippe,

Savoie (Hte) 2

affluent du Rhin, auquel on peut comparer le lat. *Lupus,* maintenant le Loup (Alpes-Marit.). Nous avons conservé d'autre part le mot gaulois **bebros*, nom de la bièvre ou castor, retrouvé dans les cours d'eau *Bebronna*, la Brevenne (Rhône) et **Bebro* ou *Bevro*, d'où le Bouvron en Meurthe-et-Moselle et le Brevon en Hte-Savoie. Les Romains ont usé du même procédé, car *lutra*, loutre, est au VIIe s. le nom de la Lauter et *vulpis*, renard, celui de la Vésubie dans la Table de Peutinger. En Hte-Savoie, on peut faire remonter à l'époque romaine le nom du Risse, affluent de l'Arve, en 1103 *Ressia*, prononcé et écrit aussi Riche, *Richieria* en 1113 (Reg. gen.), du lat. *ericia*, *ericius*, hérisson et qu'on devrait écrire l'Erisse; puis le nom de son affluent, le Risson pour l'Hérisson, à comparer avec Hirson (Aisne), *Ericio* en 1136. Notons aussi l'existence au XIIIe siècle d'un *Ludovicus de Rissono* (*A. G.*, V, p. 284) dont l'origine remonte sans doute aussi à un nom de lieu *Ericio* qui est peut-être celui du torrent même. De son côté *ursina*, dérivé de *ursus* et connu d'après le composé *vallis ursina*, Vallorcine, reparaît dans l'Ursine, torrent à Bernex, de même que *ursario*, dans l'Urzeron, appelé aussi la Petite-Morge (Crempigny). Ces sortes d'appellations ont été également en usage au moyen âge, alors que beaucoup de ruisseaux ou de petits torrents restaient innommés. De cette époque date l'origine du Cabrier, *caprarius*, et du Seingle, *singulus*, dans le Gard, et en Hte-Savoie, celle de la Rate, petit nant à Cruseilles et hameau près de Moye. On trouverait certainement en cherchant bien d'autres exemples de ce genre. »

M. Bruchet lit une note qui sera publiée, permettant de fixer la date de la mort du comte de Genevois, Pierre II.

Le même entretient la Société des récentes découvertes qu'il a faites aux Archives de Turin, notamment celle des adresses rédigées par les curés des paroisses de la Savoie que le traité du 30 mai 1814 avait laissées à la France, adresses portant la signature ou le nom des habitants favorables à l'annexion de ces paroisses au royaume de Sardaigne.

Le roi, désireux de recouvrer intégralement la Savoie, suscita, pour faire impression sur le Congrès de Vienne qui allait partager entre les puissances les dépouilles de Napoléon, un plébiscite dont le clergé eut la direction. D'après le tableau récapitulatif de ce plébiscite, qu'aucun historien ne paraît avoir soupçonné, le marquis d'Oncieu le 28 août 1815, déclare que sur 27.259 chefs de familles consultés, appartenant aux parois-

ses savoisiennes, restées françaises, il y a eu 820 votes seulement favorables à la France ; 26.439 électeurs demandent à rentrer sous la domination des rois de Sardaigne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire-adjoint, MAX BRUCHET.

Séance du 9 mai 1900.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance.

Notre confrère M. CORCELLE adresse la note suivante :

« Dans le procès-verbal de la séance du 9 février 1900, il est fait mention d'un récit de l'expérience aérostatique faite à Chambéry le 22 avril 1784, expérience dans laquelle Xavier de Maistre joua le rôle principal. Le titre de l'opuscule est *Lettre de l'Hermite du Nivolet*. Il ne peut être attribué à Xavier de Maistre.

« Trois pièces se rapportent à l'expérience aérostatique : elles existent dans l'édition originale à la bibliothèque de Chambéry. Elles étaient oubliées depuis longtemps, lorsqu'un chercheur bien connu à Annecy, J. Philippe, eut l'idée fort heureuse de les rééditer. La brochure parut en 1874 : elle est intitulée *Les premiers Essais de Xavier de Maistre* (Annecy, imprimerie Dépollier, L'Hoste libraire). Elle contient outre le récit ci-dessus indiqué : 1° le prospectus de l'expérience aérostatique de Chambéry ; 2° lettre de M. de S. à M. le comte de C., off. dans la Légion des Campements, contenant une relation, etc.

« Ces deux morceaux appartiennent seuls à X. de Maistre. J. Philippe attribue l'autre, d'accord en cela avec Grillet, à un religieux du nom de Domergue. Il suffit du reste de lire la lettre de l'Hermite, pour voir qu'elle est l'œuvre non pas d'un ennemi de Xavier, mais d'un malin personnage, qui exerce sa verve caustique aux dépens des aéronautes malheureux du 22 avril 1784. Xavier de Maistre, qui n'aimait guère les censeurs, prit du reste gaiment sa petite mésaventure, et il fut le premier à rire des plaisanteries de l'Hermite (s. p. 65). »

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants dont l'acquisition a été votée à la dernière séance :

CIBRARIO : *Studi storici*, Torino, 1851, 2 vol. in-8°.
WURSTEMBERGER : *Peter der zweite, graf von Savoyen*, Bern, 1857, 4 vol. in-8°.
PERRERO : *Gli ultimi reali di Savoia del ramo primogenito ed il principe Carlo Alberto di Carignano*, Torino, 1889, in-8°.
BAUX : *Histoire de la Réunion à la France des provinces de Bresse, Bugey et Gex sous Charles-Emmanuel I^er^*, Bourg, 1852, in-8°.
SCLOPIS : *Degli Stati generali e d'altre Istituzioni politiche del Piemonte e della Savoia*, Torino, 1851, in-4°.
NANI : *I primi Statuti sopra la Camera dei Conti nella Monarchia di Savoia*, Torino, 1881, in-4°.

M. Bruchet communique les conclusions d'une intéressante découverte faite par M. COUDERC, de la Bibliothèque nationale, qui permet de fixer, d'après des chants de deuil composés à la prière de Guillaume Fichet, en l'honneur de son frère Jacques, le lieu de naissance du célèbre introducteur de la typographie en France. M. Couderc donne la preuve de ce qui n'était avant sa découverte qu'une supposition : Guillaume Fichet est né au Petit-Bornand. Un compte-rendu de sa brochure paraîtra dans la *Revue*.

Le même dépose de la part de M. L.-E. PICCARD la copie de l'hommage rendu au comte de Savoie, le 12 sept. 1284, par Jean d'Hauteville, chevalier, pour sa maison forte *de Alta Villa*, par acte passé à Chambéry, devant l'église des frères mineurs, par le notaire Pierre d'Apremont, en présence d'Humbert *de Bozesello*, chevalier, Humbert de Lurieu, chevalier, François d'Hauteville, Pierre Bonivard, bourgeois de Chambéry, Aynard de Cordon et Richard de Pontverre.

Le même communique une lettre du curé de Bossey en date de 1821, faisant un intéressant tableau des charges publiques dans un village de Savoie, à la fin du XVIII^e^ siècle. Ce document sera publié dans la *Revue*.

M. Marteaux présente la copie d'une inscription trouvée à Mésigny, au lieu dit à la Mure, et non à la Mare comme l'écrit la carte de l'Etat-Major. C'est la deuxième recueillie depuis dix ans en Haute-Savoie ; malheureusement elle est très incomplète et se réduit à deux moitiés de noms au génitif. M. Espérandieu, successeur du regretté Allmer dans la direction de la *Revue épigraphique*, à qui il l'a communiquée, y voit les surnoms *Junior* et *Senior*, le premier, celui du fils, s'opposant à celui du père, bizarrerie qui n'est pas sans exemple. Cette inscription funéraire se restituerait donc : *D. M.* | *Junioris* | *Senioris* | *fil(ii)* | *piiss(imi)*. La troisième ligne n'offre en effet

que la partie supérieure de deux lettres, probablement PI. Il reste à la fin de la première des traces d'un encadrement à triple filet. C'était un bloc en calcaire dur blanchâtre. bien poli sur la face antérieure ce qui lui donnait l'aspect du marbre ; il n'en reste plus qu'un débris ayant comme dimensions irrégulières, haut. 0^m18, larg. 0^m28, ép. 0^m20. Les lettres, hautes de 0^m06, allongées, un peu grêles d'aspect, mais soignées, paraissent dater du II^e^ siècle :

////NIORIS
//////P'////

Ce débris a été exhumé, au début de l'année, dans son jardin, par M. Guillot, à quelque distance d'un mur et au milieu de fragment de tuiles à rebord. Le propriétaire le cèdera volontiers au Musée avec un poids d'argile.

Le même remet pour le Musée, de la part de M. PICON, pharmacien, une monnaie de la colonie de Nîmes aux têtes adossées d'Auguste et d'Agrippa ; elle a été ramassée dans son jardin, au hameau de la Combe, près de Choisy.

MM. Serand et **Le Roux** demandent de décerner à M. André THEURIET, le diplôme de membre honoraire. Ils rappellent que l'éminent écrivain a droit à notre reconnaissance, pour le concours qu'il a bien voulu nous accorder au cours de l'active campagne engagée depuis plusieurs années, dans le but d'obtenir le classement du Palais de l'Isle au nombre des Monuments historiques. On n'a pas oublié, en effet, le vibrant article que M. Theuriet écrivit dans un grand journal quotidien de Paris, pour la défense de l'édifice menacé. Aussi, à l'unanimité, tous les membres présents nomment par acclamation M. André Theuriet, membre d'honneur de la Société Florimontane.

M. Bruchet propose comme membre honoraire M. le baron Antonio MANNO, membre de l'Académie des sciences de Turin. Il rappelle l'intérêt qu'il a porté à la Florimontane en complètant les collections de notre Bibliothèque savoisienne, par le don des intéressants volumes de la Bibliothèque historique italienne, publiés par la *Regia Deputazione di Storia patria di Torino*, dont il est le distingué secrétaire. La Société, en accueillant à l'unanimité cette proposition, est heureuse de remercier M. Antonio Manno de sa sympathie et saisit cette occasion de lui exprimer sa gratitude pour la bienveillance

qu'il a témoignée à nos travailleurs en leur facilitant à Turin l'accès des Archives et de la Bibliothèque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 20 juin 1900.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le Président prononce l'allocution suivante :

« Notre collègue de la Société Florimontane, M. l'Archiviste départemental Bruchet a été nommé officier d'académie au Congrès des Sociétés savantes, qui a eu lieu dernièrement à Paris. Si notre Société suivait les traditions académiques, je devrais énumérer, dans un discours, tous les titres de M. Bruchet à la distinction qu'il a si bien méritée : Ses travaux intelligents pour le développement de nos archives départementales ; ses recherches intéressantes sur l'histoire de la Savoie qui fait maintenant partie intégrante de l'histoire de France ; ses mémoires sur l'instruction publique et sur le cadastre des Etats Sardes ; ses études sur le règne mouvementé de Victor-Amédée II, d'après des documents inédits puisés dans les archives de Turin. Et quand je vous aurais entretenu de tous ses travaux, de son dévouement sans bornes à notre pays qu'il a fait en quelque sorte sien par droit de conquête, je ne vous aurais rien appris sur ses divers mérites historiques, que vous connaissez aussi bien et mieux que moi.

« Je dirai donc simplement à notre cher bibliothécaire M. Bruchet, que tous ses collègues de la Société Florimontane, qui ont pour lui les mêmes sentiments d'estime et de sympathie, lui adressent leurs plus vives félicitations. »

En remerciant ses collègues, **M. Bruchet** est heureux de leur donner l'assurance que cette distinction accordée à un membre de la Florimontane est une nouvelle preuve de l'intérêt témoigné par les Membres du *Comité des Travaux historiques* aux publications de la Société.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre à lui adressée par M. Clerc Joseph, instituteur à Esserts-Esery, qui s'occupe depuis longtemps avec une louable ardeur de rechercher des

documents archéologiques et historiques en vue d'une monographie de sa commune.

« Vous avez manifesté l'intention de venir à Reignier vous documenter en vue de l'élaboration d'un ouvrage, et aussi, pour fouiller le dolmen des Rocailles et l'emplacement de celui de Pers-Jussy, détruit en 1864. Je crois pouvoir vous affirmer, — et on vous renseignera à cet égard à Reignier — que tout a été fouillé, et que les richesses archéologiques trouvées ornent le Musée de Genève ou les collections d'amateurs, tels que M. Balliard, notaire et M. Gosse. Mais ce coin charmant des Rocailles a un aspect si étrange, qu'il semble qu'il y a encore « quelque chose » et qu'on a envie de fouiller. Voyez-le : il en vaut la peine.

« Puisque nous causons archéologie, je reviens sur un sujet dont je vous ai entretenu il y a quelque temps. La localité que j'habite était autrefois reliée à Genève par un chemin, embranchement de la voie romaine partant de Genève et aboutissant à une autre voie romaine du côté de Groisy. Ce chemin a une antiquité indéterminée et semble présenter certains des caractères de ce que les Romains appelaient *via vicinalis*. Quoi qu'il en soit, il conduisait à Esserts et à Naz, hameau principal, assis sur l'emplacement d'une bourgade gallo-romaine, devenue burgonde. En effet, les fouilles pour constructions, les minages, les simples labours parfois, amènent à la surface des fragments de tuiles à rebords et de poterie gallo-romaine ; d'autres fouilles pratiquées près de l'emplacement d'une ancienne chapelle démolie depuis longtemps, ont découvert quelques sépultures burgondes; les habitants assurent que le terrain est un cimetière et que les sépultures sont loin d'être toutes découvertes, prétendant que la chapelle détruite en avait remplacé une autre « très, très ancienne ». Ce qui est vrai, c'est que les rares débris restant de la dernière se trouvent encastrés dans les constructions des propriétaires voisins et présentent de belles sculptures. M. Gosse en a emporté une à Genève. Sur le parcours du vieux chemin, des minages ont mis au jour de vieilles fondations, des débris d'ustensiles, de poteries, des tombes burgondes ; on en a encore trouvé près de l'église. Près d'une grosse ferme de Naz, on a détruit les derniers vestiges d'un *castellum* romain. De tout cela, on peut, je crois, conclure que le sol des Esserts renferme encore des richesses archéologiques plus ou moins précieuses. J'ai appelé l'attention des habitants et des enfants : les uns prennent la

chose au sérieux ; les autres... rient. Votre carte des sépultures burgondes ne portant pas le nom des Esserts ni de Naz, je crois devoir vous signaler ces deux stations. Qui sait ce qu'on y pourra trouver plus tard ! »

M. Bruchet est heureux d'annoncer que sur sa demande, Mme Aimé Constantin a bien voulu, mettre à la disposition de la Florimontane la bibliothèque de son mari, notre regretté collègue. Il fait ressortir l'intérêt de cette collection pour l'étude des patois et l'histoire de Savoie : Le double du catalogue qu'il rédigera sera délivré à Mme Constantin pour lui permettre, selon les conditions de ce dépôt, de reprendre possession de ces ouvrages, quand elle en témoignera le désir. La Société lui adresse ses plus vifs remerciements.

Le même fait part de l'intention exprimée par Mme Constantin de publier à ses frais sous le patronage de la Florimontane le glossaire du patois savoyard dont M. Constantin recueillait depuis tant d'années les éléments. La Société est heureuse d'applaudir à ce généreux dessein et désigne M. Desormeaux pour s'occuper de cette publication qui doit faire grand honneur à la mémoire de notre ancien secrétaire ; elle adresse à Mme Constantin ses remerciements pour le dépôt de sa bibliothèque qui compte plus de 300 volumes ou brochures.

Sur la proposition du même membre, l'échange de nos publications avec la *Revue historique vaudoise* est accepté.

La Société adresse ses remerciements au R. P. Gave qui avait collaboré à la *Flore populaire de la Savoie* de M. Aimé Constantin et qui veut bien continuer son concours précieux à cette publication.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. André Theuriet, de l'Académie française :

Je m'empresse de vous accuser réception de l'aimable lettre par laquelle vous m'informez que la Société Florimontane a bien voulu me décerner le titre de « membre d'honneur ». Je suis très touché et très fier du témoignage de sympathie que vous me faites l'honneur de me transmettre. Il resserrera encore les liens qui m'attachent à votre beau pays que j'aime et que j'admire depuis longtemps. Veuillez le dire à messieurs vos collègues. Soyez près d'eux l'interprète de mes sentiments de vive gratitude en attendant que je puisse les leur exprimer verbalement.

M. le baron Manno, de l'Académie des sciences de Turin, adresse ses remerciements en ces termes :

Je suis bien reconnaissant à votre illustre société qui a bien voulu m'agréger à la docte compagnie parmi ses membres d'honneur. Je suis absorbé par d'énormes occupations qui disposent de tout mon temps, mais

comme secrétaire de la *Regia Deputazione di Storia patria* j'offre mes services à la Société Florimontane pour l'aider dans ses recherches et ses importantes publications.

M. Le Roux fait part des nouvelles acquisitions du Musée :

Le Musée vient de s'enrichir d'une très belle collection d'**écus en argent** de divers pays que MM. Léonce et Emile Duparc ont généreusement offerte à la ville d'Annecy. On ne saurait trop rendre hommage au désintéressement des sympathiques donateurs auxquels nous adressons nos plus vifs remerciements. Ces pièces, au nombre de vingt, sont toutes d'une remarquable conservation et elles prendront place dans les vitrines du nouveau salon des médailles, dont les importantes collections numismatiques, encore actuellement en voie de classement, seront ouvertes au public dans quelques mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

VOCABULAIRE MOURMÉ-FRANÇAIS

Vocabulère Mourmé-Françhelliou, que lous Frahans et lous Quegnes de Mannedigne bourdêchant,

pey Tiofile BEFET, de Mannedigne, frahan à la gremaillire d'Arvel à Vellianuve en Céba.

Origines du mourmé.

A une époque où les métiers de la construction en bâtiments, tendent à disparaître presque totalement de la vallée du Giffre, il m'a paru digne d'intérêt, de réunir les éléments divers formant le *mourmé*.

Le *mourmé* était (car il ne l'est plus) le dialecte dont se servaient entre eux les tailleurs de pierres et maçons de la vallée du Giffre et plus particulièrement les ressortissants de la commune de Samoëns.

Sa véritable origine est inconnue, ou tout au moins fort incertaine : les uns ne le font remonter qu'au XVIII^e^ siècle, mais j'ai tout lieu de penser qu'il est de beaucoup plus ancien et qu'il se forma dès le début de l'émigration de nos travailleurs vers les chantiers de France ; donc nous pouvons lui assigner de trois à quatre siècles d'existence [1].

1. Le *mourmé* est évidemment l'œuvre d'un lettré Pour s'en convaincre, il suffit de remarquer combien cet idiôme est logique.

Une église se nommant la *cagne*, la messe s'appellera *cagneusa*, un abbé, un *cagnar*. *Wassa*, eau et larme, a pour derivés *wassâ*, laver ou pleurer, *wassançhe*, mer ; *wassire*,

Quant à son utilité, elle est incontestée : car les constructeurs qui allaient travailler [1] dans le Valromey, le Bugey, la Bresse, les Dombes, la Comté — comme on l'appelait brièvement alors — la Haute-Alsace, la Suisse romande, le Lyonnais et le Gré sivaudan, trouvaient la plus grande partie des dialectes de ces contrées trop semblables à leur patois ; ce fut là sans doute la raison déterminante qui leur suggéra la pensée de composer, pour l'usage de leurs corporations, un dialecte distinct, afin de pouvoir converser librement entre eux sans nul souci d'être compris de leurs voisins de travaux ou dans le commerce de leurs métiers.

Ils pouvaient ainsi deviser entre eux de leurs affaires personnelles, des urgences de leurs métiers, des joyeuses espérances qu'ils nourissaient, du sol natal, du Gros-Tilleul, l'orgueil des Samoënsiens, chanté par un de ses enfants, le regretté M. Hippolyte Tavernier, de ce cher Samoëns en un mot, coin béni où chacun d'eux revenait fin novembre, le gousset garni et de la joie plein le cœur.

Ce mot magique : « Mannedigne », évoquait en eux de douces et consolantes pensées, de chers et pieux souvenirs. Le jeune porte-mortier pensait à sa bonne mère, comptant les

rivière, etc. De *mèllie*, enfant, on a formé *mèliaçhu*, écolier ; *mèlieux*, court, etc. *Grema*, pierre, donne *gremalli*, carrier , *gremançhe*, montagne, etc.

Il est nombre d'expressions dont l'origine est inconnue. A quelle langue a-t-on emprunté les mots *blagne*, sable ; *gauche*, mortier ; *drame*, fromage ; *magne*, vin ; *règne*, nuit : *spâla*, écu, etc , etc. ? Nous ne le savons point. Mais le plus souvent, le procédé de formation est visible.

Certains mots sont descriptifs. Ainsi : le renard, animal à longue queue, se nomme le *cavoet* ; le bélier, *cornaflu* ; le chat, *pélu*. *Rian* est un sou ; *verdan*, un pré

Les noms donnés aux quatre saisons et aux douze mois de l'année rappellent les travaux ou les accidents climatériques dont ils amènent le retour. Le printemps, époque des semailles dans les pays montagneux, est le *semaret* ; l'été, qui voit toutes les plantes sortir de terre, est la *forcançhe* ; l'automne, qui amène la chute des feuilles, est le *folliaret* ; et l'hiver, temps de mort pour la nature, est le *crepioti*. Janvier se nomme *jhalieu* (qui gêle) ; février, *freidieu*, mars, *sènieu*, avril, *grannieu* ; mai, *flairieu* (qui fleure) ; juin, *fénieu* ; juillet, *mèchenieu* ; août se dit *vogieu*, parce que la vogue de Samoëns se rencontre le 15 de ce mois ; septembre se nomme *magnoleu*, de *magne*, vin ; octobre, *couilleu* ; novembre, *follieu* ; et décembre, *çharfieu*, de *çharfâ*, *chauffer*. On voit que l'auteur du *mourmé* devançant le calendrier révolutionnaire, avait su donner aux mois des noms plus simples et plus rationnels que ceux du langage ordinaire.

D'autres mots sont imitatifs. Ainsi la chèvre, à cause de son cri, se nomme *mèrela* ; le tambour est un *tapotu* ; la tempête, une *çoulanche*, de *çoul*, vent.

Maintes expressions sont tirées de l'allemand, comme *macâ*, faire ; *wassa*, eau et leurs dérivés.

D'autres sont empruntées au patois vulgaire, comme *bagançhi*, louer ; *corniulâ*, avaler ; *dagne*, verge ; *golet*, creux ; *rolli*, travailler.

Enfin quelques mots, une dizaine environ, ont été formés du mot français correspondant, en renversant l'ordre des syllabes. C'est ainsi que bête a donné *tiebé* ; chambre, *brachanna* ; planche, *ceplanna* ; fusil soit flingot, *goflin* ; quatre, *treca* ; et ventre, *trevan*. (J.-F. G.)

(1) En patois local, on dit : *allâ u maffon*, terme général servant à indiquer que l'on va travailler au dehors de la commune ; *allâ u maffon* à Genève, à Colmar, etc.

jours qui le séparaient d'elle encore ; le jeune apprenti tailleur de pierres pensait à un profil de blonde ou de brune, entrevu le dernier hiver en allant à la messe ; un autre, moins novice dans la vie des chantiers, caressait l'espoir de se marier, l'hiver prochain, avec sa *bonne amie,* et pour cela il fallait faire bonne campagne, afin d'acheter le nécessaire et de faire *fignoler* un peu sa chère aimée, le jour de ses noces ; plus loin, un homme dans l'âge mur caressait, aussi par avance, le lopin de terre, qu'il allait pouvoir enfin se payer pour arrondir son petit domaine.

Et tous, du porte-mortier à l'ingénieur, ce nom de Samoëns était pour eux une source de doux et chers souvenirs ; c'était la grande cloche mise en branle la veille et le jour de Noël envoyant aux échos de la vallée sa puissante note de pieuse et vive allégresse. Ce jour était marqué d'une pierre blanche dans les familles, car tous les émigrants rentraient au pays, pour la célébration de cette fête, au sein de leurs affections.

Ce jour-là, après avoir fait les cent pas sous la Halle, tous les maçons allaient à la messe et, celle-ci terminée, allaient boire chopine avec les parents et amis. On racontait ses campagnes, les fatigues endurées, les importants travaux exécutés ici et là ; déjà l'on s'entretenait de la future campagne et, devisant gaîment, on croquait les *reçules de Çhalande*[1] !

C'était aussi les longues veillées hivernales où, seul ou en nombre, on allait fréquenter les joviales filles des hameaux ; tous les soirs, il y avait bal quelque part, car ils adoraient la musique et la danse nos maçons de Samoëns, et à Vercland, dans chaque maison, il y avait un violoniste.

Il y a plusieurs siècles que Samoëns fournit des ouvriers en bâtiments et quelques-uns d'entre eux s'y sont fort distingués[2].

Il y a vingt ans, on y pouvait encore trouver au moins deux cent cinquante tailleurs de pierres et maçons ; maintenant, il n'y a plus d'apprentis, et des vieux *frahans*, il n'y en a plus guère : une douzaine à peine émigrent encore chaque printemps, pour rentrer à l'automne.

Le métier est donc bien près de disparaître ou peu s'en faut, d'une commune où tous autrefois savaient tailler la *grema* ou *maquâ* le *cauçhe*.

1. Petits gâteaux de Noël.

2. Voir H. Tavernier, docteur en droit : 1° *Le Gros-Tilleul,* poème ; 2° *Histoire de Samoëns* ; 3° *Taninges,* par le même auteur.

J'ai donc fait mon possible pour recueillir le plus de mots composant le *mourmé*, derniers débris d'un dialecte éteint, car à peine y en a-t-il une douzaine qui le parlent et le comprennent.

C'est donc le chant du cygne pour le dialecte et, malheureusement, pour le métier !

*
* *

Stéla, appreniançhi à démeçhi le mourmé et à l'entremançhi.

Théophile Buffet,
Marbrier,
Délégué à Villeneuve de la Société Nationale
du Souvenir français.

Prononciation.

Relativement à l'orthographe adoptée, nous devons ici une explication. Trouvant trop difficile, trop compliqué le système adopté jusqu'ici pour représenter la phonétique du patois, nous avons essayé d'en créer un autre qui, sans surcharger chaque mot d'accents variés, de trémas ou d'apostrophes, rendît fidèlement la prononciation usitée dans nos campagnes, et permit à tout lecteur — au moins à tout lecteur savoyard — de lire, de comprendre et même de prononcer correctement les divers patois.

De ce système que M. Buffet a bien voulu adopter pour son vocabulaire du *Mourmé*, nous donnons ici les règles principales. (J.-F. G.)

Le *mourmé* se prononce de la même façon que le patois de Samoëns, quand il est parlé par ceux de Mannedigne. Ceux de Znanedigne et de Riannedigne le prononcent avec l'accent morzinois et quelques inflexions dans certaines finales de mots en *â, a,* que les Morzinois prononcent *au*.

Le *çh* a le son du *th* anglais dur dans *think*, penser, et *jh* celui du *th* anglais doux dans *this, those*.

Dans les mots terminés en *a, aç, e, o, oç*, l'accent tonique doit se placer sur la pénultième syllabe ; *è* se prononce comme dans le mot *secrète*.

ei a le son du *e* dans fer, mer, terre.

g est toujours dur comme en grec et en allemand ; ainsi *brige*, lit, se prononce *brigue*.

h initial ou placé entre deux voyelles donne à la syllabe qui le suit une forte aspiration gutturale.

w se prononce *ou* comme en anglais.

amm, ann, emm, enn se prononce en donnant un son nasal à la première syllabe. Ainsi *bifanna*, la paye, se prononce *bifan-na*.

ll redoublé est toujours mouillé.

VOCABULAIRE.

A

abiâ, vn. : arriver, venir, devenir ; — dian le sou = venir au monde, naître.
âbia, sf. : argent ; ex. : beaucoup d'argent — cranca d'âbia.
âbiaçheno, oua, adj. : avare.
âbiançhèrula, sf. : avance.
âbiançhi, vn. : avancer, venir.
âbiançhura, sf. : arrivée, venue.
abianhèrâ, vn. : naître.
abianhèrula, sf. : naissance.
abriannâ, va. : arrondir.
acrapâ, va. : attraper.
accoupiâ, va. : retirer, prendre.
accoupieusa de mellie, sf. : sage-femme.
agrelli, vn. : sourire.
agrellie, sm. : sourire.
alfringâ, va. : casser, tuer, assommer.
alfringançhe, sf. : casse-cou, tuerie, assassinat.
alfringieu, sm. : assassin, tueur (bretteur).
amançheiranhe, sf. : amour, affection, tendresse.
amançhi, va. : aimer, affectionner.
amançhieuz, a, adj. : aimable.
ambèlieu, sm. : affaires.
anboura, va. : nourrir.
anbourançhe; sf. : nourriture.
ancegniula, sm. : architecte.
angliençhu, sm. : noyer.
angliettes, sf. : noix.
antibolâ, va. : louer.
antiboli, sm. : loyer.
antibolieu, sm. : logement.
appelançheu, sm. : appel.
appelîançhi, va. : appeler.
appregniançhi, va. : apprendre.
arcanna, sf. : lampe, bougeoir.
arcanni, sm. : lampiste, allumeur.
arcannire, sf. : lumière, lueur.
arrêtiançhi, va. : limiter.
arrêtieusa, sf. : limite, borne.
arton, sm. : le foin.
aspèliançhe,sf. : entente.
aspèlli, va. : entendre.
asses, sp. : qui, précédé de mous, tous, sous, signifie moi, toi, soi. *De mous asses*, de moi.
attel, sm. : regard.
atteliâ, va. : regarder.
attentençhi, va. : toucher, tâter.
atrinbalâ, va. : amener.
avançhi, va. : avoir.
avitâ, va. : être.
avoincâ, va. : enfouir.

B

badè, adv. : ici-bas.
badèl, a, adj. : bas, basse.
bafolli, va. : quitter, abandonner.
bâfra, sf. : barbe.
bâfre, sf. : moustache.
bâfreu, sm. : barbier, coiffeur.
bagançhe, sf. : louange.
bagançhi, va. : louer : *bagançhi le bon Jheire* : louer Dieu.
balançhi, va et n. : hériter.
balançhieuz, a, adj. : héritier, héritière.
balançhu, sm. : héritage.
bançhèranhe, sf. : librairie, bibliothèque.
bançhèron, sm. : libraire.
bançhieuz, a, adj. : liseur, liseuse, lecteur, lectrice.
bançholiu, sm. : livre.
banclie, sm. : oignon.
barâ, sm. : le mal.
baranedigne, sf. : misère.
baranieuz, a, adj. : malheureux, se.
baraniu, sm. : malheur.
barbottâ, va. : ébaucher.
bardan, sm. : péché.
bardançhi, vn. : pécher.
barmottâ, va. et n. : accoucher.
barmotti, sm. : accouchement, délivrance.
barmottieuz, a, adj. : accoucheur, se.
bauda, sf. : table.
beignes, terme qui, précédé des pronoms mous, tous, sous, signifie toi, soi ; v. *asses*.

belin, sm. : soleil.
belagne, sf. : ombre
belagneuz, a, adj. : ombrageux, se.
bèlinnâ, va. : acheter, acquérir.
bèlinnet, sm. : achat.
bèlâ, va. : faire, travailler.
bèlagni, va. : ombrer.
bèlançheta, sf. : livre, poids.
bèlançhi, vn. : aller.
bèlançhiura, sf. : santé.
belli, vn. : financer.
bellie, sf. : monnaie.
belliura, sf. : finances.
bèlofrogne, sm. : outil.
bèlofrogni, va. : outiller.
bèlofrognieu, sm. : outillage.
bélottâ, va. : prier.
bèlottieuz, a, adj. : pieux, se.
bèlottura, sf. : prière.
bèni, va. : bénir.
bènit. sf. : pain.
bettâ, vn. : glisser.
bettura, sf. : glissade.
biau-hourgne, sm. : beau-père.
biau-jheivre, sm. : beau-frère, gendre.
biâva, sf. : avoine.
bierre, adj. num. : deux.
bifanna, sf. : la paye.
bifanni, sm. : bureau.
blagne, sf. : sable.
blagni, va. : sabler.
blariançhi, va. : tasser.
blarieu, sm. : tas.
blère, sm. : quai, berge.
bliafalire, sf. : plaine.
bliafu, ua (pron. foua), adj. : plat, e.
bliareusa, sf. : quantité.
blioçhet, sm. : oubli.
blioçhî, va. : oublier.
boâlançhi, va. : écrouler.
boclià, va. : flatter.
boclieuz, a, adj. : flatteur, se.
bocliura, sf. : flatterie.
bodagne, sf. : marmite.
bon, bouna, adj. : vert, te.
borançhe, sf. : tisane.
bougnançhe, sf. : sonnerie, sonnette.
bougnançhi, va. : battre.
bougnèru, sm. : clocher.
bougneu, sm. : sonneur.
bougni, va. : frapper, sonner.
bougnire, sf. : cloche.
boura, sf. : bouche.
bourâ, sm. : contre-maître, piqueur, commis, appareilleur.
bouraçhi, va. : boucher.
bourdi, va. : dire, causer, parler, discourir.
bourdiançhenieu, sm. : avocat.
bourdiançhi, vn. : causer, tenir de menus propos.
bourdiançhura, sf. : causerie.
bourdieuz, a, adj. · causeur, causeuse.
bourdieusa, sf. : la langue.
bourian, sm. : le blé, le froment.
bourianta, sf. : farine.
bouriantâ, va. : moudre.
bourianti, sm. : moulin.
bouriantieuz, a, adj. : meunier, meunière.
bouriantire, sf. : pâte.
bouscola, sf. : charpente.
bouscolin, sm. : charpentier.
boutlle, sm. : cou.
brahanna, sf. : chambre, chambrette, réduit, alcôve.
brançhe, sf. : lettre, a, b, c.
brançhi, va. : lire.
branlante, sf. : étoile.
bravire, sf. : vertu.
brellie, sm. : orteil.
Bretola, sf. : Allemagne.
Bretoul, a, adj. : Allemand, Allemande.
brian, na, adj. : rond, ronde.
brianna, sf. : rondeur.
brigâ, vn. : dormir.
brige, sm. : lit.
brigieuz, a, adj. : dormeur, se.
brin, sm. : coin.
brojhe, le ou la : monsieur ou dame (indirectement).
brojhinna, sf. : demoiselle.
brohi, vn. : jouer, amuser, se réjouir.
brohieuz, a, adj. : joueur, joueuse.
brolin, na, adj. : carré, carrée.
brotahe,, sf. : lèvres.

brotahi, va. : lécher, sucer, savourer.

C

cadence, sm. : arrêt, repos.
cadenci, va. : arrêter, reposer.
cafardâ, âie, adj. : caché, ée.
cafardâ, va. : cacher.
cafardançhe, sf. : cachette.
cagnanche, sf. : messe.
cagnar, sm. : abbé, prêtre, vicaire, religieux, moine.
cagnâra. sf. : abbesse, religieuse.
cagne, sf. : église.
cagneu, sm. : couvent, monastère.
cagneusa, sf. : chapelle.
calisâ,, va. : asseoir.
caliseusa, sf. : chaise.
cam, sm. : chemin, sentier,
camardâ, vn. : cheminer, frayer un passage.
cambèran, sm. : vallon.
cambèrançhe, sf. : vallée.
cambreliuçhe, sf. : campagne, faire une saison de travail.
cambrieu, sm. : temps.
cambruçhe, sf. : année.
cambruçhon, sm. : an; ex. : l'an six, le *cambruçhon hilme.*
cança (la), sf. : non, rien du tout, pas du tout, aucunement.
cançagne, sf. : la chose.
cancèreuz, a, adj. : chanteur, se.
cancèru, sm. : chant, hymne.
canceyi, va. : chanter.
cançhe, sf. : lange, layette d'enfant.
cançhemaille, sf. : immondices, excréments.
cançhemailli, va. : évacuer, aller sur la selle.
cançu, adv. : peu.
canflâ, va. : haïr.
canfliura, sf. : haine.
canflu, sm. : ennemi.
cawançhi, vn. : échapper, fuir, se sauver.
cassançhi, va. : casser, émietter.
cassançhieuza, sf. : dent; par extension, les mâchoires.
catin, sm. : matin.
catinançhe, sf. : matinée.
catineuz, a, adj. : matinal, le.
cauçhe, sm. : mortier.
cavoet, sm. : renard.
Céba, sf. : la Suisse.
Cébard, da, adj. et s. : Suisse, Suissesse.
çhahi, va. : tisser.
çhahieuz, a, adj. : tisserand, de.
çhandèleusa, sf. : lune.
çhandieusa, sf. : hâche.
çhandieusâ, va. : hâcher.
çharba, loc. adv. : à gauche.
çharfieu, sm. : décembre.
çharges, sm. : testicules.
çhâtre, s. : ortie.
çhaufi, sm. : bas (vêtement).
çhegnanlire, sf. : galanterie.
çhegnanlu, la, adj. : galant, e.
çhegne, sf. : fille.
çhegne, sf. : paye (la).
çhegneu, sm. : payement.
çhegni, va. : payer.
çhegnu, sm. : garçon.
çhèrepia, sf. : tête.
çhèrepialu, oua, adj. : têtu, têtue.
çheno, sm. : cochon, porc.
çheregegne, sf. : paille, litière.
çherpiançhi, va. : étudier.
çherpianula, sf. : étude.
çherpoua, sf. : pioche.
çherpounâ, piocher.
chossa, sf. : peur.
chossançhe, sf. : épouvante.
chossançhi, va. : épouvanter.
chossieuz, a, adj. : peureux, se.
çhplan, sm. : plateau.
çhplanna, sf. : planche.
cigne, sf. : vulve, vagin.
cigneusa, sf. : femelle.
clareusa, sf. : journée.
claret, sm. : jour.
cléret, adv. : point du tout.
clérou, sm. : poire.
clérousa, sf. : pomme.
clérousi, sm. : verger, lieu planté d'arbres fruitiers.
clian, sm. : lait.
ctiançhi, va. : allaiter, tetter, traire.
cliançhieu, sm. : allaitement.
cliançhu, sm. : tetton.

cliaransou, sm. : usage.
cliaret, sm. : air.
cliarinna, va. : aérer.
cliaru, sm. : bleu.
cliaru, ua, adj. : bleu, bleue.
clluçhe, sf. : mensonge, tromperie.
clluçhi, va. : mentir, tromper.
clluçhon, clluçh'na, adj. et s. : menteur, euse ; trompeur, euse.
coegne, sf. : mort.
coegni, vn. : mourir.
cognanti, va. : coudre.
cognantieuz, a, sub. : tailleur, tailleuse, couturière.
cogne, sf. : aiguille à coudre, à tricoter.
colan, na, adj. : blanc, blanche.
colançhi, va. : blanchir.
colançhieuz, a, sub. : blanchisseur, blanchisseuse.
colançhiura, sf. : blancheur.
coliançhe, sf. : neige.
coliançhi, vn. : neiger.
conbardâ, va. : confesser.
conbardâfla, sf. : confession
corian, na, adj. : libre.
coriançhe, sf. : liberté.
cornaflu, sm. : bélier.
cornanfle, sf. : brebis.
corniulâ, va. : avaler.
cotéru, sm. : mange-tout, qui dépense son bien à tort et à travers.
coti, va. : manger.
cotieusa, sf. : épaule.
couilleu, sm. : octobre.
crami, sm. : sang.
crancà, adv. : beaucoup, encore.
crate, crata, adj. : laid, laide ; vilain, vilaine.
cratura, sf. : laideur, vilenie.
créla, sf. : ennui.
creliançhi, va. : ennuyer.
crepiotâ, âie, adj. : froid, froide.
crepiotâ, vn. : de *froid*, verbe employé pour *faire froid*.
crepiotajhe, sm. : froideur, froid (le).
crepiotançhe, sf. : gelée.
crepiotançhi, vn. : geler.
crepioti, sm. : hiver.
creyammâ, va. : croire, affirmer.
crian, sm. : cri.
criançhi, va. : crier.
criançhieuz, a, adj. et s. : crieur, euse ; criard, de.
crie, sf. : viande.
crieuz, sm. : boucher.
crieuza, sf. : boucherie.
crocoli, sm. : horloger.
crocolieu, sm. : horloge.
crocolieuza, sf. : montre.
crôna, sf. : croix.

D

dagne, sf. : verge.
dagneu, sm. : mâle.
dançhi, va. : poser.
dedianjhet, adv. : dedans, à l'intérieur.
défendiançhe, sf. : défense.
défendiançhi, va. : défendre.
deforançhi, sf. : sortie.
deforet, adv. : dehors.
dèvan, sm. : le devoir.
dèvançhi, va. : devoir.
démeçhi, va. : parler, discuter.
démeçhianhe, sf. : parole, discussion.
démeçhieuz, a, adj. : parleur, parleuse (vive allure de discours).
demorant, ta, adj. : habitant, habitante.
demorançhe, sf. : habitation, demeure fixe.
demorançhi, va. : habiter, demeurer.
deveniançhi, va. : deviner.
deveniançhieuz, a, adj. : devineur, devineuse.
dianjheire, sf. : légitime.
dilme, adj. num. : dix.
doriançhi, va. : laisser.
dossa, sf. : habit, vêtement.
dossâ, va. : habiller, vêtir.
dossançhi, va. : couvrir.
dossançhieusa, sf. : couverture.
dossard, sm. : drap.
dossardâ. va : draper, tisser, fabriquer le drap.
dossardançhe, sf. : draperie.
drame, sm. : fromage.

dramançhe, sf. : fromagerie.
drefa, sf. : meule à aiguiser.
drefâ, va. : aiguiser, affûter.
drefieu, sm. : aiguiseur.
drèliançhi, va. : placer.
drèliançhire, sf. : place, emploi, dignité.
drin, sm. : clou.
drinçhi, va. : clouer, enfoncer.
drinçhieu, sm. : cloutier.
drinçhire, sf. ; clouterie.
drinna, sf. : femme.
drinnançhieuz, adj. : féminin ou qui appartient à ce genre.

(A suivre.)

LE MUSÉE D'ANNECY

Son origine. — Son but. — Son état actuel.

Il y a une cinquantaine d'années, quelques hommes amis des lettres et du progrès, possédant une vertu commune : l'amour du sol natal, se groupaient pour faire revivre à Annecy l'Académie fondée en 1606 par saint François de Sales et le président Favre. Quarante ans avant l'Académie française, en effet, une petite société savante florissait dans un coin alors bien reculé des Alpes et, sous le nom d'Académie Florimontane, dissertait de philosophie et de belles lettres.

Deux siècles et demi plus tard, la célèbre Académie renaissait sous le titre plus modeste d'Association Florimontane, conservant pieusement la dénomination et la devise : « *Flores fructusque perennes* » choisies par le saint fondateur.

Dans une petite salle de la « Maison de Ville » d'Annecy se tenaient les séances de la Société, dont le premier soin fut de constituer une bibliothèque savoisienne, comprenant les œuvres de tous les écrivains du pays et tous les documents locaux.

En 1842, deux des plus zélés sociétaires l'abbé Favre et Eloi Serand avaient déjà formé avec leurs collections personnelles un petit Musée des antiquités et des produits de la Savoie dont la direction fut bientôt confiée au naturaliste Louis Coppier. Celui-ci y fit entrer aussitôt sa belle collection d'oiseaux. La Florimontane s'intéressa dès le début aux progrès du jeune établissement et c'est ainsi sous les auspices de la Société Florimontane, qui fêtera bientôt le cinquantenaire de sa renaissance, que le Musée d'Annecy se développa. L'Association fit appel à toutes les bonnes volontés et les dons ne tardèrent pas à

affluer. Elle-même confia à la Ville, pour être exposés à la vue du public, quelques documents de ses précieuses archives, ses collections d'antiquités qui s'accroissaient tous les jours et les trésors monétaires dont elle acquérait suivant ses ressources, les trouvailles faites dans le pays.

C'est donc avec reconnaissance que nous inscrivons en tête de cette notice, le nom de la Société Florimontane, au titre de bienfaitrice du Musée de la ville d'Annecy ; c'est en effet sous son active impulsion que les richesses de cet établissement vont s'accroître d'année en année. Elle peut maintenant contempler avec satisfaction son œuvre qui est digne de ses illustres origines.

*
* *

De 1854 à 1857 la direction de notre Musée fut confiée à un homme qui devait se rendre illustre dans les sciences préhistoriques : Gabriel de Mortillet. Ce savant désintéressé abandonna généreusement au Musée les nombreuses séries de minéraux, de roches et de fossiles que l'on peut admirer dans la galerie des collections régionales de Savoie qui porte actuellement le nom de son créateur. A cette époque le Musée était depuis quelque temps installé au 2e étage de l'Hôtel-de-Ville où trois salles seulement lui étaient affectées.

Il faut signaler maintenant le passage d'un homme qui a laissé une trace ineffaçable dans le Musée d'Annecy. Pendant vingt-cinq ans, Louis Revon, avec une ardeur infatigable, accumula des matériaux, classa les objets de toute nature, obtint par de pressantes démarches dans les ministères de remarquables collections, sollicita les dons privés et lorsqu'il succomba épuisé par un travail énorme, le Musée occupait dix grandes salles ; la majeure partie des collections était exposée dans des armoires ou des tablettes vitrées, mais un grand nombre de pièces se trouvaient faute de place, reléguées dans les tiroirs.

Sous la direction de Maillard, trois nouvelles salles furent encore aménagées et les collections depuis ce moment n'ont cessé de s'accroître jusqu'à ce jour.

Enfin dernièrement dans sa délibération de novembre 1899, le Conseil municipal, faisant preuve d'une initiative éclairée à laquelle on ne saurait trop rendre hommage, décida de consacrer le deuxième étage tout entier de l'Hôtel-de-Ville, c'est-à-dire dix nouvelles salles au rangement des nombreuses collections du Musée. Par suite de cette affectation, Annecy possède

maintenant un établissement que beaucoup de villes pourront lui envier.

*
* *

A côté de ceux de grandes villes plus importants par la splendeur des bâtiments et par la richesse inestimable de collections uniques accumulées depuis de longues années, notre Musée qui doit presque tout à la générosité de compatriotes établis à l'étranger, aux attributions de l'Etat et aussi à la libéralité de nombreuses personnes soucieuses de la prospérité de nos collections publiques, notre Musée, disons-nous, sera remarqué non seulement par sa variété, par ses séries d'antiquités locales, par ses collections régionales d'histoire naturelle, mais encore surtout par l'ordre d'idées tout particulier et les tendances spéciales qui ont présidé à son installation.

Un Musée de province ne doit pas être compris en effet, comme un amas d'objets plus ou moins disparates, recueillis en raison de leur rareté ou de leur exotisme. Il ne doit pas être considéré comme un arcane mystérieux où seront jalousement conservées pour la joie de quelques amateurs, des collections devant lesquelles le public passera souvent indifférent, amusé parfois par la gamme multicolore du plumage des oiseaux, soumis à l'attirance de la mine féroce d'un fauve ou arrêté devant les souvenirs ébréchés et poudreux des âges lointains.

Il faut évidemment élargir son action. Un musée pour atteindre ce but utilitaire : l'instruction de tous, devra constituer une sorte de vaste leçon de choses dont la progression méthodique et continue se déroulera devant les yeux intéressés.

Il mettra à la portée de tout le monde par une méthode de vulgarisation bien comprise les notions générales qui se rattachent à l'ensemble des connaissances humaines ; il rendra la science accessible dans une certaine mesure et continuera l'œuvre d'instruction et d'éducation post-scolaire en se servant de l'enseignement par les yeux, complément nécessaire des notions recueillies dans les livres ou sur les bancs de l'école.

C'est en s'inspirant de ces idées que notre établissement municipal a été créé.

Ainsi défini, le Musée sera, par le groupement rationnel de ses collections, l'auxiliaire indispensable des leçons quotidiennes données dans les établissements scolaires de tout ordre : une visite au Musée complétant par une démonstration sur place l'enseignement du maître.

Un cours sommaire fait en présence des reproductions des œuvres d'art classiques ne restera-t-il pas mieux gravé dans la mémoire de l'élève qu'une indigeste énumération chronologique de l'histoire des peintres, qu'une exposition même très claire des caractères propres aux différentes écoles ?

Est-il besoin de démontrer qu'une promenade dans les salles de l'art antique ou dans le salon des médailles sera plus profitable qu'une lecture ou une leçon sur la période romaine ?

Aussi bien la vue des sceaux, des manuscrits, des fragments de l'art gothique, des photographies de monuments de la Renaissance en dira plus à l'esprit que la plus savante des leçons d'histoire.

L'enseignement de la géographie sera facilité par l'étude des types de races humaines, par l'examen des manifestations artistiques et industrielles des divers peuples du globe, par ces mille objets réunis dans la galerie d'ethnographie générale, de même qu'une visite dans les salles consacrées aux temps lointains de la préhistoire ainsi qu'à l'archéologie illustrera en quelque sorte l'exposé du développement de la civilisation humaine.

Les collections industrielles montreront au visiteur l'emploi des matières premières, la métallurgie, les industries variées, les produits manufacturés et toujours dans une section spéciale mais parallèle seront groupées les industries similaires de la région.

Dans le règne si vaste des sciences naturelles, la galerie botanique exposera les bois indigènes et cultivés dans le pays, les essences exotiques, leurs applications, les herbiers avec la section des plantes alpestres, enfin, la nombreuse série des matières végétales utilisées par l'homme.

Nous venons de parler de ces groupements bien distincts relatifs aux produits régionaux. A côté du but de vulgarisation, c'est la pensée directrice qui doit servir de guide dans l'organisation d'un musée de province. C'est en effet dans ces établissements que doivent être réunis et centralisés toutes les productions spéciales et les documents archéologiques relatifs à l'histoire du pays ; c'est-à-dire qu'il importe de développer sans relâche et à l'extrême le Musée dans le sens des **collections régionales**. Il faut que les savants puissent trouver sur place ce dont ils ont besoin pour leurs recherches, que le visiteur même après une visite rapide soit en mesure d'emporter la notion des ressources du pays qu'il traverse.

C'est ainsi que l'on pourra consulter au Musée d'Annecy la série de l'histoire naturelle des Alpes représentée par la collection complète des oiseaux et de leurs œufs, les mammifères et les espèces en voie d'extinction (lynx, bouquetin), les riches herbiers de la Savoie et de la chaîne du Mont-Blanc, la collection des crânes savoyards et burgondes, enfin les monuments du passé : les antiquités préhistoriques, le mobilier des sépultures de l'âge du bronze, les débris recueillis sur l'emplacement des villages lacustres, les fouilles des Fins d'Annecy, les trouvailles monétaires feront revivre à nos yeux l'autonomie des Allobroges, la brillante époque de l'occupation romaine, les temps sombres du haut moyen âge : témoins puissamment évocateurs des âges et des civilisations disparues de notre sol.

*
* *

Le Musée occupe le deuxième étage de l'Hôtel-de-Ville. Une annexe comprenant les collections du Musée lapidaire dont le catalogue spécial a déjà été dressé [1] est établi sous les portiques de la cour. Ces portiques sont numérotés de I à XII. Un grand placard imprimé fixé au-dessus de chaque travée fournit au visiteur la notice explicative des monuments exposés.

La disposition en carré presque parfait du bâtiment a permis d'exposer les collections dans quatre galeries recevant la lumière de la cour intérieure et de ménager l'accès dans les salles latérales ayant vue sur la façade extérieure. On peut ainsi faire le tour entier du Musée en suivant les salles intérieures numérotées de I à X et continuant par les salles extérieures répondant aux numéros XI à XXIII.

Le Musée comprend :

1° Les collections artistiques ;
2° Les collections industrielles ;
3° Les collections archéologiques, avec la collection régionale ;
4° Le salon des médailles, de la céramique et des armures ;
5° Les collections ethnographiques ;
6° Les collections d'histoire naturelle avec les séries régionales.
7° La collection anthropologique (crânes savoyards et burgondes).
8° La salle de l'histoire naturelle du massif du Mont-Blanc. Minéraux, roches, fossiles, œufs d'oiseaux, herbiers. Collection donnée à la ville d'Annecy par M. Venance Payot, naturaliste à Chamonix.

1. Marteaux et Serand : *Catalogue du Musée lapidaire.*

COLLECTIONS ARTISTIQUES

SALLE I. — Sculpture antique.

Statues [1] et bas-reliefs (Egypte et Assyrie).

SALLE II. — Sculpture antique.

Statues : ✣ Vénus de Milo. — Polymnie Borghèse. — Antinoüs du Capitole. — Athlète de la villa Borghèse. — Bacchante. — ✣ Pallas du Louvre. — ✣ Minerve de Turin.

Bas-reliefs divers : ✣ Le Combat d'Amazones du sarcophage de Salonique. — Fragment de la frise du Parthénon (Panathénées).

Vase de Sosybios. — Vase à bacchanale du Musée britannique.

Morceaux de l'architecture grecque : Antefixes, palmettes, rosaces, couronnements de stèles.

Photographies de temples et de théâtres grecs et des plus belles statues du Vatican.

Planches en couleur représentant les formules types de l'art décoratif grec.

SALLE III. — Sculpture antique.

Statues : Faune au chevreau. — ✣ Vénus accroupie du Capitole. — ✣ Vénus de Cnide. — ✣ Mercure, par Cléomène. — ✣ Vénus de Médicis, par Cléomène. — Vénus de la villa Falconieri. — Bacchus à la coupe. — Euterpe. — Diane de Gabies.

Architecture : Bases, colonnes, chapiteaux et entablements des ordres dorique, ionique, corinthien et composite.

Bas-reliefs et photographies de statues.

Statuettes de Tanagra : Spécimens les plus typiques de cet art grec, datant du IVe siècle avant J.-C. *(✣ 3 pièces originales)*.

En face (Salle XII).

Demeter (Mus. de Berlin) et la ✣ Vénus accroupie de Sainte-Colombe, près Vienne (Louvre).

1. Toutes les œuvres d'art de sculpture sont représentées par des moulages en plâtre. Ce Catalogue ne les mentionne pas toutes, il ne contient que les pièces les plus remarquables et les plus utiles pour l'enseignement de l'histoire de l'art.

SALLE IV. — Sculpture antique.

Statues : Julie, fille d'Auguste. — La Pudicité (Louvre). — Enfant à l'oie (Louvre). — ✣ Cariatide de l'Erechteion (Acropole d'Athènes).

Bas-reliefs : ✣ Les Muses, sarcophage (Louvre). — ✣ Figures de la colonne Trajane.

Série des bustes des empereurs et impératrices romains.

Photographies de Pompéi, de théâtres romains et arènes.

En face (Salle XV).

✣ L'Adorant ou Génie suppliant (Mus. de Berlin), l'une des plus délicates expressions de la statuaire antique. — Sur un socle : Moulage d'un piédestal des jardins de Versailles.

SALLE V. — Moyen Age. Renaissance.

✣ Série de reproductions (photographies et gravures) des chefs-d'œuvre de la peinture depuis la Renaissance jusqu'à nos jours (collection disposée pour l'enseignement de l'histoire de l'art).

Moyen âge : Moulages de panneaux gothiques, chapiteaux, consoles, frises de feuillages, ornements des XII^e^, XIII^e^ et XIV^e^ s.

✣ Statuettes de « pleurants » du tombeau des ducs de Bourgogne (Mus. de Dijon). — Statuettes de l'église abbatiale de Beaume-les-Moines et de la cathédrale de Saint-Claude.

Fragments de l'architecture de la Renaissance : pilastres, montants à rinceaux, rosaces et motifs décoratifs du château de Blois.

✣ Buste de Louis XII (château de Gaillon). — Bustes par ✣ Benedetto da Majano, ✣ Pollajuolo.

Bas-reliefs par ✣ Della Robia, Donatello.

Art moderne : ✣ Vénus à la coquille par Coysevox. — Bustes de ✣ Marie-Antoinette par Houdon et de M^me^ Dubarry par Pajon.

Planches en couleur concernant l'art décoratif (styles byzantin, du moyen âge et de la Renaissance).

SALLE VI. — Art moderne.

Statues : Pâris par Gillet. — Baigneuse par Falconnet. — Le petit Justicier par Guilbert. — Bonaparte à l'école de Brienne par Rochet.

Bustes de ✣ Pauline Bonaparte par Canova et bustes de Napoléon I^er^.

Collection des œuvres du graveur en médailles M. Borrel.

Planches en couleur : Art décoratif des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

SALLE XI. — Peinture [1].

L. COIGNARD : ✣ Crépuscule. — LAZERGES : Caravane dans le Désert. — Abraham MIGNON (attribué à) : Fleurs des Champs et Fleurs des Jardins. — ✣ VALLIN : Tête de Bacchante. — ✣ A. BEAUVAIS : Vaches et Moutons sur la Falaise. — CABAUD : ✣ *Panorama des Alpes, vu du Semnoz*. — ID. : *Le Lac d'Annecy, vu des hauteurs de Talloires*. — ID. : *Les anciens Canaux d'Annecy*. — ID. : *Portrait de L. Revon*, ancien conservateur du Musée. — J. LAURENS : Chrysanthèmes. — BURGAT : ✣ *Prunes*. — JOSSERME dit l'Ange (XVIII[e] siècle) : *La Visitation*. — ID. : *Ermite lisant*. — BERNARD : Le Mont-Aiguille. — MATOUT : Danse antique.

Dans les vitrines plates.

Histoire et procédés des arts du dessin : Le dessin, — la chromolithographie, — les affiches illustrées (divers états de la planche en couleur). — La peinture en miniature, l'aquarelle, la gouache, le pastel, l'émail, l'huile. — Le modelage en cire, la sculpture sur bois, la lithographie, la galvanoplastie, la gravure sur bois, les procédés héliographiques, la glyptique, la gravure en médailles, la ciselure, la gravure en taille-douce.

Plans en relief : *Le Lac et les Environs d'Annecy* (travail préparatoire et plan terminé). — Le massif du Mont-Blanc au $\frac{1}{50,000}$.

Dessins de Valerio : ✣ Crayon et sanguine.

SALLE XII. — Peinture.

CABAUD : *La Vallée de Dingy*. — ID. : *Portrait du D[r] Andrevetan*, fondateur des concours (histoire, poésie, beaux-arts) ouverts chaque année par la Société Florimontane. — ID. : ✣ *Le Mont-Blanc vu du col des Aravis*. — CLARIS : *Fuite de saint Bernard de Menthon*. — ID. : *Au Catéchisme* (pastel). — REGNIER : *Les Costumes de la Savoie* (Maurienne, Talloires, Bellevaux, Fontcouverte). — *La Cascade de Grésy-sur-Aix* (aquarelle). — RABILLON : Portrait d'Antoine Jacquier (XVIII[e] s.) — BUSSIÈRE : Valkyrie. — LIOT : Marée montante et Pêcheurs de thons à Groix. — BURGAT : *Le Kirsch du Grand-Père*. — MOTELEY : Prairie à Clécy (Normandie). — DESAUTY : Jeune Fille (pastel). — GIRARD : Halte de Bohémiens. — SALABERT : *Vues du Lac d'Annecy*. — BELLEL : Paysage (fusain).

1. Les œuvres les plus intéressantes sont précédées du signe ✣ ; celles des artistes savoyards sont indiquées par des italiques.

Dans les vitrines plates.

Manuscrits, Art du Livre et Reliure : Feuille d'un manuscrit à miniatures du XIVe siècle. — ✣ Missel sur vélin (1640) à marges et initiales or et couleur. — Bullaire des Chartreux. — Manuscrits des XIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles. — **Incunables,** premiers produits de l'imprimerie jusqu'en 1501. — Livre d'heures. — ✣ Saint Augustin : La Cité de Dieu (1475). — Missel d'Augsbourg (1500). — ✣ La Mer des Hystoires par Pierre le Rouge (1488). — ✣ Reliures du XVIe siècle en acier gaufré avec personnages et rinceaux. — Livres aux armes royales du XVIIe siècle. — Reliure des XVIIIe et XIXe siècles.

Sigillographie : Types des sceaux de France. — Sceaux royaux, féodaux, ecclésiastiques. — **Médailles** commémoratives françaises et étrangères de diverses époques.

SALLE XIII. — Peinture.

HUGARD : ✣ *Glacier des Bois.* — ID. : *Clairière.* — CABAUD : ✣ *Panorama des Alpes, vu du Parmelan* (à côté, une légende explicative au crayon des sommets des chaînes). — MOYSE : Michel Ange disséquant un cadavre. — LAPITO : Environs de Lillebonne. — GROSEILLEZ : ✣ Matinée d'Automne. — BAGETTI : Vues des Alpes (aquarelles du XVIIIe siècle).

A.-C. COPPIER. **Gravures** : ✣ *Portrait de Rembrandt.*

Dessins : LÉVY : Danseuse (sanguine). — VARDON : Maisons normandes (dessin à la plume).

Statue : Jeune pêcheur Napolitain, par RUDE.

SALLE XIV. — Peinture.

WASHINGTON : ✣ Cavaliers kabyles à l'Abreuvoir. — BRUNET : ✣ Le dernier Cri du Christ. — CABAUD : ✣ *Les Lapiaz du Parmelan et le Mont-Blanc.* — DAGNEAUX : Le Quai aux Fleurs. — LOUISE REVON : Portrait : *Germain Sommeiller,* ingénieur de la percée du Mont-Cenis (pastel). — DESBORDES : Le Val d'Illers. — ✣ Saint Pierre, panneau bois à fonds dorés XVe siècle. — ✣ Scène pastorale par Lancret ou Watteau. — Diptyque du XVe siècle à fonds dorés. — ✣ Le Christ et la Vierge (école italienne du XVe siècle, Panneau rehaussé d'or). — ✣ Vierge à l'Enfant. — Madeleine au désert, par ou d'après Guido Reni FEYEN PERRIN : Episode des premières guerres. — MEISSONIER : ✣ L'Homme à la fenêtre (copie par Marais).

✣ Les Trois Grâces : monument funéraire de Henri II et de Catherine de Médicis, par Germain Pilon (moulage).

MARIUS TISSOT : ✣ *Saint Sébastien* (statue plâtre).

COLLECTIONS INDUSTRIELLES

SALLE XVI.

La majeure partie des objets exposés dans cette salle se rapporte aux diverses industries de la Savoie.

* *Machine perforatrice du tunnel du Fréjus* (Percée du Mont-Cenis). Germain Sommeiller, ingénieur. — Collection des roches rencontrées sur le parcours du souterrain. — Dessins explicatifs des machines employées.

Métier à tisser.

Petits modèles d'appareils pour l'enseignement de la mécanique. — Appareils de démonstration. — Machines à vapeur, électricité, instruments de précision. — Série de la fonte des pièces métalliques. — Moules à pièces.

Horlogerie : Modèles d'échappement. — *Pièces de l'école nationale d'horlogerie de Cluses.*

Série de la **céramique** : Matières premières; phases de la fabrication des poteries. — Collection technologique pour la fabrication de la porcelaine de Sèvres.

La **verrerie** : *Produits manufacturés des anciennes verreries de Thorens et d'Alex.*

Fabrication des **perles artificielles** *(Thônes).*

Dégrossissage et polissage des métaux ; taille des cristaux. — Meules d'émeri. — Série des émeris.

Technologie des ciments.

Imprimerie : *Presse ayant servi à l'impression des billets de la Banque de Savoie.*

Fabrication des **chapeaux** *(Agnellet, Thônes).*

Industrie des **fleurs artificielles**.

Série de la fabrication des **peignes** en corne *(Chappet, Annecy).*

Série technologique de la fabrication du **papier** *(Usine Aussedat à Cran).*

« *Ce que l'on met en 1900 dans une feuille de papier à écrire* » (établi par M. Albert Crolard pour l'Exposition universelle de 1900).

Divers états de la fabrication des boutons et objets de fantaisie en **nacre**.

Série technologique des **fibres textiles**. — Tissus et dentelles. — Tissus diamant *(Agnellet, Thônes).* — Dentelles à la

mécanique. — *Dentelles à la main. — Coussins et divers métiers à dentelles. — Fabrication des dentelles de crin (Megève).*

Fabrication du velours.

Industrie du **lin** : Bobines, étoupes, toiles de lin.

Série du **chanvre** : Etoupe, fil, *rouet savoyard et sa quenouille.*

Filatures, tissage et impression des indiennes *(manufacture Laeuffer).* Planches pour l'impression des tissus.

Série des **cotons** : Matières pour l'apprêt. — Toiles. — Coton filé. — Modèle de métier alsacien à tisser. — Tissus de coton.

Industrie de la **soie** : Tissage, navettes *(manufacture de Faverges).* — Modèle de métier à tisser la soie. — Gamme des matières colorantes pour la soie.

Portrait sur soie de *Philippe de la Salle, de Seyssel, peintre sur soie et inventeur,* XVIII^e^ *siècle.*

Photographie du bourdon « la Savoyarde », fonderie G. et F. Paccard, d'Annecy-le-Vieux.

En face (Salle V et VI). Dans les vitrines plates.

Série des **matières premières, leur utilisation et leurs transformations dans l'industrie** (cérésine, cire, bougies, savons).

Le carbone (graphite, crayons). — Distillation des schistes (pétroles). — Houille et ses dérivés. — Les couleurs d'aniline.

Les **métaux** et leur **métallurgie** : Fer, zinc, plomb, étain, cuivre ; (les bronzes) nickel, argent, platine, or, aluminium, mercure, manganèse, bismuth, antimoine, sodium, potassium, magnésium.

COLLECTIONS ARCHÉOLOGIQUES

SALLE XVII.

Cette salle est réservée aux antiquités se rapportant aux civilisations anciennes (Egypte, Assyrie, Phénicie), aux civilisations américaines (Amér. du Nord, Mexique, Pérou, Bolivie), à l'histoire des Arabes et aux bas-reliefs de la Gaule (Panthéon gaulois).

Egypte : ✤ Série de statuettes en bronze représentant les

divinités égyptiennes. — Figurines funéraires en terre émaillée. — ✣ Statuettes et masques en bois peint. — Couvercles de canopes. — Scarabées. — Cheveux de momie. — Bandelettes. — Statues et bas-reliefs en plâtre. — Papyrus avec hiéroglyphes et caractères grecs. — ✣ Pierre de Rosette (reproduction en photosculpture). — Estampages des temples d'Abydos et de Denderah.

Grandes planches représentant les principaux monuments de l'Egypte.

Assyrie : Lion de Khorsabad. — ✣ Cylindre avec inscriptions cunéiformes. — Sceaux. — ✣ Rouleaux avec figures et inscriptions.

Phénicie, Chypre : Flacon d'Eshmoun. — Bracelets en or du temple de Curium (fac-similé).

Arabes : Céramique, verreries. — Mosaïques. — ✣ Carreaux de faïence du XIII^e^ au XVI^e^ siècle. — ✣ Grande mosaïque du XIII^e^ siècle provenant du palais des califes du Moghreb à Tlemcen. — ✣ Chevet de tombeau en marbre. — Console et chapiteau de l'Alhambra. — Pendentif. — ✣ Arabesques du XIII^e^ siècle, de la mosquée d'Agadir à Tlemcen.

Planches en couleur concernant l'art décoratif de l'Egypte et des Arabes.

Amérique du Nord : Haches et ciseaux en pierre. — Lances et pointes de flèche en silex. — Marteaux. — Haches.

Ancien Pérou : Civilisation des Incas (fouilles d'Ancon). — ✣ Vases en terre avec sculptures, vases peints. — ✣ Statuettes de Manco-Capac, fondateur de l'empire des Incas et de Mama Olla sa sœur et épouse. — ✣ Idoles en bois, poignards, peignes, ✣ aiguilles ornées et enluminées.

Bolivie et Vénézuela : ✣ Vases et pots avec figures. — Vases et pots en terre peinte. — Haches et ciseaux en pierre et en obsidienne.,

Amérique centrale : Idole en terre cuite (fouilles de Chiriqui).

Ancien Mexique : Le Musée doit cette collection extrêmement précieuse à la générosité de M. Tripp, d'Annecy, établi au Mexique, qui a recueilli lui-même ces objets ; il faut y ajouter un grand nombre de pièces qui ont été données par M. Gutierez, de Tampico, et par notre compatriote Balliard, du Métropolitan Museum of New-York.

✣ Armes en obsidienne, — Nuclei, lames, couteaux, lancettes, pointes de lances et de flèches.

Idoles et amulettes en jade. — Epingles, lances et flèches en cuivre. — Fusaioles en terre cuite, peintes et sculptées — Colliers.

Cachets en terre à ornements variés, employés par les aztèques pour le tatouage.

Petites têtes en terre cuite représentant des types anthropologiques. — Tête à ovale allongé. — Figures à nez arqué et à lèvres épaisses. — Têtes à oreilles traversées par un disque. — Têtes sans chevelure. — Têtes à large coiffure nattée, à cornes de bélier, à coiffure rappelant le bonnet des femmes bretonnes.

✣ Têtes à crânes déformés (comparer avec les crânes à déformation artificielle de Los Sacrificios).

Femme pétrissant le crâne de son enfant ✣ (statuette terre cuite).

Miroir en pyrite polie. — Figurines grotesques.

Divinités. — Dieux des eaux, du vent, de la guerre. — Un cacique ✣ (type encore existant du vieillard indien). — Statuettes diadémées. — Idoles au bouclier. — Femmes présentant un enfant.

Matrices pour le moulage des têtes en terre cuite.

Nombreuse série de têtes à coiffures variées. — Statuettes féminines portant des robes à carreaux.

Projectiles en terre. — Vases, cruches, marmites, plats, vases et tasses à trois pieds, cuillers, petits plats, vases à grelots. — Crecelles, crotales (appareil sonore), culebras (long tube à grelots représentant une tête de serpent), sifflets à têtes humaines ou à figures d'animaux.

✣ Grandes statues, idoles ou personnages dans des attitudes diverses, en lave, grès ou calcaire coquillier. — Femme à coiffure discoïde. — Tortue à tête humaine. — Appareil en basalte pour le broyage du grain.

Bas-reliefs gaulois : Les dieux du panthéon gaulois, la déesse Epona, Apollo medicus, Hermès tricephale, Diane protectrice (moulages).

SALLE XVIII.

Cette salle contient les *collections générales d'archéologie* qui seront décrites d'abord. On y trouvera également toutes les antiquités des époques préhistorique, romaine et burgonde recueillies en Savoie, groupées en face des pièces d'origine étrangère, afin de rendre les identifications faciles et les comparaisons plus instructives.

Enfin une section est réservée à la *palethnologie comparée.*

Age de la Pierre. — Période de la Pierre taillée (Paléolithique).

Epoque Acheuléenne (Epoque du mammouth). — Silex taillés des tourbières de la Somme, types divers des stations françaises. — ✣ Crâne d'Engis (moulage) l'un des plus anciens, très allongé, trouvé avec des os de mammouth, de rhinocéros et de grand ours.

Epoque Moustérienne (Epoque du grand ours des cavernes) : Brèches osseuses. — Dents de bœuf, de cheval, de renne. — Silex taillés, pointes en cristal de roche.

Animaux contemporains de l'homme primitif : Mammouth (Elephas primigenius), E. antiquus, E. meridionalis. — Tigre et ours des cavernes. — Aurochs (Bos priscus), Grand Cerf (cervus megaceros). — Ossements de mammouth (moulages).

Epoque Solutréenne (Epoque du renne) : Ossements de cheval de Solutré. — Crâne de l'homme solutréen.

Perfection de la taille des armes et outils en silex : Grattoirs, couteaux, ✣ pointes de flèches à cran latéral et en feuille de laurier.

Epoque Magdalénienne (Epoque des cavernes) : Crâne, humerus et péroné de l'homme troglodyte. — Silex taillés, grattoirs, couteaux, poinçons, burins. — Brèche d'ossements et de silex (caverne des Eyzies).

Premières et remarquables manifestations artistiques.

Moulages des os gravés les plus célèbres : ✣ Le Renne broutantde Thayngen, ✣ le chasseur d'Aurochs, mammouths, poissons, etc. — Outils en os et bois de renne, aiguilles, fragments de poterie.

Le Paléolithique de la Dordogne. — Nombreux échantillons des quatre périodes .✣ Os gravés.

Période de la Pierre taillée et polie (Néolithique).

Epoque Tardenoisienne, grattoirs, couteaux, nuclei de la Nauve (Dordogne).

Epoque Campignyenne : Silex taillés, pointes de lances et flèches à barbelures du plateau de Goudaud (Dordogne).

Epoque Robenhausienne et **Première époque lacustre** (Pierre polie). — Les stations lacustres de la Suisse : ✣ Haches emmanchées dans des bois de cerf, divers types. — Instruments en os : Ciseaux, poinçons, ✣ pointes de flèche et grattoir

fixés avec de l'asphalte. — Poids de filet ✣ Filet lacustre. — Tissus de lin. — Restes de plantes cultivées.

Silex taillés, pointes, petits grattoirs.

Fusaioles. — ✣ Lamelles en os accouplées pour le peignage du lin. — Grande hache polie en grès. — ✣ Haches en serpentine, emmanchées. Tous ces objets provenant des palafittes de Robenhausen, la Thiéle, Latringen, Wangen, Zurich, Estavayer, Mosseedorf, Concise.

Le **Robenhausien et la Pierre Polie** en *France* : Nucleus du Grand Présigny. — Ateliers de fabrication des silex ; Mont-Joly, camp Barbey, Chassey (✣ couteaux, grattoirs, flèches).

Cavernes de Menton (Alp.-Mar.) : Poinçons en os (moulages), silex taillés qui se trouvaient auprès de l'homme fossile (des Baoussé-Roussé).

Les silex des grottes de l'Ain (Hotteaux, Glandieu) : ✣ Lames taillées offrant une analogie frappante avec les *silex taillés du Salève* (voir vitrine du préhistorique en Haute-Savoie).

Belgique : Ateliers de Spiennes, grande hache polie en silex. — *Hongrie* et *Candie :* Nucleus. lames et poinçons en obsidienne. — *Scandinavie :* Hache ébauchée, ✣ lambeau de vêtement provenant d'un tumulus, ✣ lance en silex. — *Algérie :* Silex du type acheuléen et silex robenhausiens (grattoirs, couteaux, pointes). — ✣ Pointes de flèches en calcédoine. — Hache polie.

Série des haches polies en serpentine, jadeite, gneiss, diorite, chloromélanite. — Croissant en jadeite. — Disque en serpentine.

Age du Bronze.

Epoque Morgienne ou **Ep. du fondeur** : 2e ép. lacustre. — (Le métal était encore rare, les coins ou haches à rebords non élevés, les épées courtes sans encoches vers la poignée.) — Epingles à tête ronde. — ✣ Couteaux, faucilles, bracelets. — Fusaioles en pierre. — Large lame d'épée (moulage). — Broyeurs.

Epoque Larnaudienne ou **Ep. du marteleur.** (Haches à ailerons. — Grandes épées à encoches). — Boutons, agrafes, feuilles de bronze. — Spirales en bronze. — ✣ Plaque en or. — ✣ Manche de faucille. — ✣ Rasoirs. — Boucles d'oreilles. — Bracelets. — Fibules.

Fusaioles : ✣ Poteries ornées. — Vases de formes diverses. — Torche ou couronne pour supporter les vases. — Pierres à broyer les grains,

Divers types de haches en bronze : ✣ Haches à rebords, à ailettes, à douille, haches votives. — Bracelets, boutons, grandes épingles.

*
* *

Epoque Marnienne ou **Gauloise** : (Epoque de la Marne. — Epoque helvète. — 3e époque lacustre).

✣ Epée en bronze. — Casque en bronze (moulage). — Bracelets. — Grains de collier. — Chaînettes.

Armes et outils de la Tène. — ✣ Lances, haches, trait, ✣ fibule, faucilles (moulages).

Fouilles d'Alise Ste-Reine. — ✣ Epées, lances, pointes de traits, flèches barbelées, ✣ pilum, herminette, ✣ épée gauloise de Cirey (moulages), ✣ clous d'un oppidum gaulois.

✣ Figurines en terre cuite blanche de l'Allier : Vénus, Latone, buste d'homme, coqs et poules.

*
* *

Epoque Romaine : Vases, urnes cinéraires, briques avec sculptures, fragments de mosaïque.

Ustensiles et ornements en bronze : Vase à deux anses, cuillers, clochettes, clefs, anneaux, bracelets, manches, charnières de coffrets, boucles de ceintures, fibules, balles de fronde, couteau, ✣ statuettes, ✣ urne lacrymatoire en verre, aiguilles et poinçons en os.

Epoque Mérovingienne et **Burgonde** : Boucles, agrafes, ✣ haches (francisques), ✣ pointes de lance (angons), coutelas (scramasaxs), plaques de ceinturon, grains de collier, vases mérovingiens de Péronne.

Objets en fer provenant des palafittes du lac de Paladru. (Cette station lacustre a été habitée à l'époque du haut moyen âge.)

Vases du XIVe siècle.

Renaissance : Lampe sculptée en bronze, coupe et vase en serpentine, lampes en terre, chandelier en bronze, ✣ coffret en fer poli avec figures gravées, ✣ couteau et fourchette.

(A suivre.) Marc Le Roux.

LES NOMS DE PROPRIÉTÉS
APRÈS LE Vme SIÈCLE

(Suite)

NOMS EN *INS, ENS, EINS, AND, ANS, INGE, ANGE.*

Nous étudierons maintenant les noms de propriétés qui paraissent germaniques dans leur terminaison, soit que cette terminaison appartienne à des noms d'hommes simples comme ceux de la dernière catégorie [1], soit qu'elle soit constituée par un suffixe dont l'origine n'est pas toujours facile à élucider. Tels sont les noms de lieux en *ins, ens, ande, inge*, etc., nombreux en Haute-Savoie et dans les pays circonvoisins.

Un érudit, M. Philipon [2], a voulu prouver par une liste de formes anciennes et d'exemples comparés aux noms germaniques du recueil de Fœrstemann [3] que le suffixe *inga*, qui s'ajoutait anciennement à des radicaux de personnes et d'êtres inanimés pour exprimer une idée de dépendance, d'appartenance et de filiation, servit aussi à former des noms d'hommes qui se retrouvent dans les chartes du IXe et du Xe siècle latinisés en *ingus* et altérés plus tard en *engus, incus* et *encus*. Les Burgundes ayant donné les noms des propriétaires à des domaines, le suffixe germanique masculin *ingas* à l'accusatif pluriel est devenu en français *inges* ou *anges*, tandis que latinisé à l'accusatif ou à l'ablatif pluriel, abusivement au nominatif et même à l'accusatif ou à l'ablatif singulier, il a fourni les autres noms terminés de la façon précitée.

Cette explication, séduisante par sa simplicité, nécessite des réserves. Il n'est pas admissible en effet que ces noms qui se rencontrent abondamment dans l'est de la France, et aussi ailleurs, viennent tous de noms d'hommes en *incus* qui se présentent dans les cartulaires, ainsi que nous l'avons vérifié, en nombre relativement restreint. Leur postérité doit donc être à priori moins considérable que celle des noms en *arius, ardus, bercthus, inus*, etc., qui eux sont cités au contraire fréquemment dans les chartes. De plus, si l'on constate que, parmi les noms de propriétés que M. Philipon ramène à des noms d'hommes en *incus*, la plupart sont des noms de do-

1. V. *Rev. savoisienne*, janv. 1900.

2. *Revue de Philologie française*, 1897, p 109 (1er art.).

3 N'ayant pas eu cet auteur à ma disposition, j'ai recueilli plusieurs centaines de ces noms en dépouillant les cartulaires.

maines secondaires, qu'ils apparaissent à une époque tardive bien postérieure à l'établissement des Burgundes, on doit admettre que, dans bien des cas, le suffixe *ingis*, *ingas*, *ingos*, grâce à une influence de l'élément germanique, s'est appliqué à des noms de lieux d'origine même latine et qu'il est prudent de voir, dans le fait de son extension topographique un phénomène purement analogique.

C'est ce que prouvent les faits. Ce suffixe *inga*, *ing*, qui indique non seulement l'origine, la parenté, mais encore et par suite, l'agglomération, une famille d'individus, existe incontestablement dans plusieurs noms d'hommes tels que Adalingus, Brinssingus, Chrodingus VIII^e^ s., Erincus, Frodingus 845, Gunthenga, Martinga, Medencus, Nivelangus, Rauchingus VI^e^ s., Rencus, Rothingus VII^e^ s., Waningus, Wargingus, Werdingus, Woningus, recueillis avec quelques autres déjà connus au cours de mes lectures. Mais la population germanique s'en est servi aussi pour désigner certains peuples, des sujets d'un roi ou des membres d'une tribu, comme Flamingi, Lotharingi, Thuringi; conséquemment il a pu désigner les habitants d'un domaine. Il s'est donc ajouté à des noms d'hommes quelconques pour nommer des propriétés, des centres d'agglomération germanique ou autres. Par suite, son influence s'étant exagérée en vertu du principe de l'analogie, il s'est substitué même au suffixe *acus*, soit en le nasalisant, soit en le remplaçant de toute pièce. Ainsi dans la Lorraine dite allemande, *i-acum*, devenu ailleurs *ig*, se nasalise sous l'influence de *ing* et fournit des noms en *ing*, *ange*. Budling (Moselle) *Buodelinga* au XII^e^ s. s'écrit *Budeliacum* en 633; cp. Bouilly (Yonne) *Baudiliacus* 863; de même *Lutiacum* 912 précède Luttange et *Rumeliacum* 855, par *Rumelinga*, Rumelange; cp. Rumilly; pareillement *Ricciacus villa* de la table de Peutinger se germanise en Ritzing. Dans le Rouergue M. Durand (ouv. c.) a constaté d'autre part la fréquence des noms en *enq* comme Peyronenq, de Petronem + *incum*. Dans les noms communs, français ou étrangers, la descendance de *ing* devient particulièrement nombreuse. De même que *acus* s'est ajouté abusivement au moyen âge à des noms communs comme *brolium*, *saxum* pour désigner des propriétés *Broliacus*, *Saxiacus*, d'où Bourly et Sessy, fortune qu'a subie également le suffixe *asco* qui s'est joint dans le nord-ouest de l'Italie à des radicaux non seulement d'origine ligure, mais encore romains et lombards aussi bien noms propres que

communs, de même *ing* forme en France et ailleurs des substantifs et des adjectifs dérivés ; tels sont : ital. *minoringo*, inférieur ; esp. *realengo*, royal ; anc. fr. *reelenc* ; portug. *solarengo*, vassal, mots dont le radical est latin [1]. Ajoutons-y le surnom Maniglarenc, de *matricularius* + *ing* [2], et des noms de lieux comme l'Enversin (H.-Alpes) *Enversengo* 1334 et *Polvereria* 941 qui, dans le Gard, se transforme en 1030 en *Podraginco*.

Il faut donc, quand on étudie un nom de lieu que l'on suppose reproduire dans sa terminaison le suffixe latinisé *ingus*, examiner d'abord si ce nom de lieu a réellement comme origine un nom propre germanique en *ingus*, ou si ce suffixe n'a pas remplacé un ancien suffixe gallo-romain ou enfin s'il ne s'est pas ajouté analogiquement et de toute pièce à d'anciens noms pour désigner des propriétés suivant un procédé dû à la prépondérance de la population germanique. On doit en effet d'autant plus se mettre en garde que les règles de dérivation établies par M. Philipon ne sont pas absolues ; ainsi en Hte-Savoie *inga*, et non *ingis*, précède parfois *ens* ; *inga*, et non *ingas*, précède *inge*, avec *ingium*, *ingus*, *ingae*. Nous appliquerons nos conclusions aux noms en *ins*, *ens*, *ans*, en traitant d'abord des noms assez nombreux qui relèvent d'un suffixe gallo-romain et avec lesquels les noms à suffixes germaniques ont été souvent confondus.

Les noms en *ins*, *in*, *ens*, *eins*, *ans*, *and* sont d'origine diverse. Quelques-uns sont gaulois ; un certain nombre germaniques ; beaucoup viennent d'une terminaison latine qui aboutit, suivant les influences locales ou suivant le degré de l'évolution phonétique à des graphies différentes.

NOMS EN *IN, INS, ENS, EN, AN* DU SUFFIXE LATIN *I-ANUS*.

Au suffixe gaulois *acus* correspond, pour marquer la propriété, le suffixe latin *anus* qui a donné naissance en Haute-Savoie comme ailleurs à des noms de lieux dans lesquels on retrouve comme élément principal un gentilice le plus souvent romain. Ces noms en *i-anus* aboutissent ici soit à *ins* ou *in*, soit aussi, mais rarement, à *an*, suivant une influence provençale ou italienne. Quand le nom s'écrit *ins*, c'est qu'il représente le cas sujet ou un datif-ablatif pluriel. Toutefois il est à remarquer que dans bien des cas l's n'apparaît qu'entre le XI[e] et

1 F. DIEZ : *Gram. des Langues romanes*, I, 417, 296 ; II, 349
2. A. DEVAUX : *Essai sur la Langue vulgaire du Dauphiné septentrional*, n° 201.

le XIII^e^ siècle et qu'avant elle manque plutôt : le nom représenterait alors un accusatif ou un ablatif singulier. Givrins, Prangins, Quinsins du pays de Vaud sont d'anciens fundi Gabrianus, Primianus, Quintianus similaires des fundi Gabriacum, Primiacum, Quintiacum qui ont donné ici Gevrier, Pringy et Quincy; de même Marin, *fiscum Marins* en 1039 (Reg.) s'explique par Marianum. Mais la filiation n'est pas toujours régulière; il existe à l'origine de quelques-uns de ces noms une confusion de suffixes. Bursins (Vaud est une *villa Bruzinges* en 1011 (Reg.); à la même époque, il est appelé *Bruciniaco*, mais la forme originelle est peut être *Brucianum*, d'où Broussan (Gard) [1].

Comme en fr., *ianus*, au lieu de se réduire à *in*, s'est maintenu à la forme intermédiaire *ien*, *christianum* donnant concurremment *cristinum* et *cristienum* au X^e^ s. et c'est probablement un peu avant que s'est faite la réduction de *ia* à *i* par *ie*. Analogiquement *iens* doit s'interpréter aussi par *ianus*, *ianos* ou *ianis*. La forme *Orliens* IX^e^ siècle, intermédiaire entre Aurelianis et Orléans, a donc pu subsister dans la topographie savoyenne et elle explique seule les noms dans lesquels se fait sentir l'influence d'une mouillure ou d'une transposition de voyelle comme Polliens, *Paulianus* [2]. Voici du reste une liste de ces noms :

Avugnens, de Fessy, d'Avinianus ; cp. *Aviniago* 857 Augny (Moselle).

Avulliens, h. de Montagny; en pat. *en Avillien* de Avilianus.

Burdignin, **Bordinianum* ; cp. Bordiniacum XII^e^ s. Bordigny (Eure) et *Bordenacum* 948 Boudenay (Marne).

Chignan, château près de Thonon, de Canianum comme Chigné (Maine-et-L.) et Chigny (Marne) de Caniacus, plutôt que de Sanctum Anianum ; cp. Chignin (Savoie).

Chullien, h. près de Marin, par Caulianum, du gentilice Caulius, (D'A. DE JUB : *ouv. c.*, p. 216), comme par *Cauliaco* 934 (*A. G.*, II, p. 16, doc.) Chouilly ou Chouly, près de Satigny (Suisse) et Chully (La Thuille) ; cp. le nom propre Chulliat.

Frainant en Semine pourrait supposer un nom en *incus* ; mais la forme *Franiens* 947 (Reg., p. 35) nécessite un nom en *ianus* comme Afranianus.

Loisin ; cp. Loisy, Loisia, Loisieux, Loison, Loisail. Dans

1. Au simple *Brucia*, celtique, 570 Brousse (Tarn), se rattachent les dérivés *Brociacus* 1135 Broussy (Marne), et Brocinus, nom d'homme cité par Holder d'ou par *Brocinacus*, Bursinel (Vaud) autrefois *Brucinet* XII^e^ s. (Reg.)

2. Dans le Gard, Cinsens et une *villa Cinsianum* de 837.

l'Aisne *Losiacus* 1125 est précédé d'un *Lauscitum* douteux de 530 ; dans la Marne, c'est *Loisia* en 1117 ; dans la Meuse *Lauziacus* 825 précéde Loisey. Il paraît donc qu'il y a là un gentilice Losius ou Lausius du surnom Lausus.

Lugrin, d'origine romaine, *Logrino* 892 (Reg., p. 34) *Lugrino* 1191 (*A. G.*, II, doc., p. 48 et *Lucrino* (*Id.*, IV, p. 15) est à comparer avec Logrian (Gard) *villa Logradano* en 1001, *Logriano* au siècle suivant, et avec Logras (Ain) *Logratis* 912 (Reg.). Le gentilice est peut-être Locrius.

Lullin, *Lulins* en 1099 de Lollianum ; cp. Lully (Genève) *Luliacum* 520 (Reg.) comme Leuilly (Aisne).

Marin *Marianum curtis* 516, *fiscum Marins* 1039 (Reg.) de Marius connu dans notre région. Un doublet, c'est **Méran**, h. de Reignier. Dimin : Marinel, hameau.

Marignan. h. de Sciez remonte, comme Marignier, à Marinius.

Marsan, en pat. *Marzan*, près de Cluses, s'explique comme Marsin, village détruit de Vaud, *Marcins* 1174 et Marsens (Vaud) par Marcianum et Marcianis.

Moisin, h. de Neydens, de Mausianum ; cp. le col des Moises, près de Draillans.

Orcin, près de St-Gervais-les-Bains ; de Ursianum.

Serzin, près de Musiège, *Serziaci* dans la charte de fondation de l'abbaye de Bonlieu (*A. G.*, XIV, p. 378) est à comparer avec Serzy (Marne) où M. Longnon voit un ancien Seretiacus. Notons toutefois que Seretius, mieux Ceretius, nom d'un évêque du Ve siècle, a donné Cérésy et qu'un nom analogue, Serezin (Isère) vient par Cesirin 1123 de Caesarianus. (A. Devaux : ouv. c., n.).

NOMS EN *AND, ANS, ENS*, D'UN SUFFIXE GAULOIS *INNUM* OU *INCUS*.

En Savoie quelques noms peuvent remonter à un suffixe celtique qu'on retrouve dans Aginnum, Agen, Morvinnum, Morvan ; certains s'augmentent d'une *s* analogique comme Moirans (Isère) de Morginnum, et Albens (Savoie) de Albinnum (tri. mérov.) connu par les *vicani Albinnenses* d'une inscription de 116 ; — ou au suffixe *incus*, traduit encore par *enc.* Ainsi Lemenc (Chambéry) vient de Lemincum, station de la T. de Peutinger ; mais rien n'empêche que l'ancêtre de Louhans (Jura) *villa Lovingo* 878, ne soit aussi celtique. Bornand (le petit et le grand) auquel on peut comparer le nom propre Bornens, s'explique aussi bien par un dérivé *Burnincum* dont

le simple *Burna*, aujourd'hui la Borne, serait le torrent même sur lequel ces deux chef-lieux de communes sont situés, que par le nom d'homme Burnincus, cité par M. L. Delisle dans son *Mém. sur d'anciens Sacramentaires*, (*Acad. Insc.*, XXXII. p. 390.)

Enfin d'autres noms en *ins*, *ens*, *ans* remontent à un nom d'homme sans pour cela représenter le suffixe burgunde *ingos*; tels sont les latins ou germaniques Amarandus, Ingenius, Marlindus, etc., d'où les Amerans, bois près de Domancy, Engins (Isère ; A. de Jub : p. 361) et Marlens, etc.

Les autres noms en *ins, ens, eins, ans, and* sont en général germaniques ; seulement ils ne viennent pas tous de noms en *ingos* ; les noms en *inus-enus* aboutissent eux aussi à la même graphie et parmi eux il s'en trouve de latins.

Les noms en *inus-enus* se rencontrent dans les chartes beaucoup plus fréquemment que ceux en *ingus* ; car, sur 650 noms d'origine barbare contenus dans les tables des ouvrages cités de MM. Omont-G. Collon et de M. Thévenin, nous n'avons relevé que sept de ces derniers. Nous n'avons de même noté dans le cartulaire de Cluny que quatre ou cinq noms de ce genre contre quatre-vingts en *inus-enus*. Il serait donc étrange que ceux qui sont les plus nombreux n'aient laissé aucune trace dans l'onomastique foncière. Or, tel n'est pas le cas, car dans le cartulaire de Gorze de M. A. d'Hermobez, où sur 105 chartes du premier volume allant de 745 à 949 il y a seize noms en *inus* contre six noms en *ingus*, *incus*, apparaissent en 745 les villas Godolinus et Tantalinus. En Bourgogne la *villa Audoenis* au x^e^ s. rappelle un ancien Aldowinus et en 928 la *villa Raclena* est à comparer au nom d'homme Reclenus [1].

Dans ces noms en *enus*, concurremment *inus* au vi^e^ s., l'*e* a été traité comme l'*e* tonique latin, c'est-à-dire que dans l'Ain, très rarement en H^te^-Savoie, il s'est diphtongué en *ei* ou bien qu'il a subsisté *enus* donnant *ens*, écrit aussi ou prononcé *ans*. C'est ainsi que parmi les noms germaniques *Airowinus, par Eroën xiii^e^ s. explique Herens (Vallais), Allovinus, Allens (Vaud), Daccolenus, Daillens (id.), Faroinus, Fareins (Ain), Francolinus, Francheleins (Rhône), Mallenus, Malans (Doubs), Modoenus, par *Mouins* et *Moyns* au xiii^e^ s. (*A. G.*, IV, p. 18 et 94) Moëns (Ain), Vaninus, Vaneins et Vanens, Warinus, Guereins (Ain), etc. Parmi les noms gallo-romains Calinus, Clarinus, *Diurninus, Jullinus, Mollinus, Morinus, Mutinus,

1. *Rec. des Ch. de Cluny*, I, p. 342.

peuvent expliquer Chaleins ; cp. *Caliniacus*, Chaligny (Meurthe), malgré *Chalingo* 984, Clarens, Journens, cp. **Diurniacus*, Journac (Dordogne), Jolens, Mollens, Morens, Motens (Vaud), etc.

En fin de compte les autres noms en *eins*, *ens*, *ans*, et quelques noms en *ins* viendraient de noms en *ingus*, *encus*, ou de noms en *ingos*, *ingis* [1] ; tels sont : *Arincus*, Aranc ; *Bolincus* 1042, *Bolencum* 1041 ; *Bolingum* 1044, Bollengo (Ivrée) et Bolens (Vaud), *Brenco* (*Cart. lyonnais*, I) Brens (Ain) *Buscheringis-inga* 898 (*Ch. de Cluny*, I, p. 75) Boscherins (S.-et-L.) **Iluningus* ; cp. Huno, Hunoldus, Onnens ; *villa Osinco* 1002 (Reg.) Eyzins (Vaud) ; cp. *Osi*, peuple germanique ; Tac ; Germ., 28, et le dérivé *Osiacus* ; *Lasnincus* x^e^ s. (*Ch. de Cluny*, I, p. 135) Lanans (Doubs) *Thorincus*, Thorens, *Waningus*, Vanens.

Mais il a pu arriver aussi que *ingo*, *ingis* a joué le rôle d'un suffixe ajouté postérieurement à un radical de personne. Ainsi des localités comme Albonens, Bosonens, Evonant, Falconens [2], Pipinnant, s'expliquent plus naturellement par les noms bien connus Albo, Boso, Ivo, Falco, Pippinus + *ingo*, *ingis* que par des hypothétiques Albonincus, Pippinincus, etc. Pareillement il est plus que probable que Musinens (Ain) du lat. Musinus, duquel dérivent Musiniacus (Côte-d'Or) et Musinasco (Suse), s'est allongé tardivement en *Musinincus*. A ce type se rattacheraient Ecuens (Ain) ancienne *villa Scotiaca*, de Scotius ou Scottius d'où le *pagus Scutiacensis*, plus tard *Scudingus* parce que les immigrés burgundes s'y qualifièrent de *Scotingi*, soit habitants de la *villa Scotia* ; Escublens (Vaud) *Scubilingis* x^e^ s. ; sans doute auparavant *Scubiliacus*, comme dans l'Yonne, de Scubilius ou Scuvilius ; Pellens (id.) qui, malgré *Pellengs* [3] au xi^e^ s. (Reg.), est à rapprocher de Pelly (Desingy), Pellionnex, **Pelliacus*, *Pellionacus* ; Salmorenc (Isère) *Salmoringa villa* 858, mais à laquelle il faut opposer le *comitatus Salmoracensis* ou le *Salmoriacensis ager* de 1000 et Salmoiry, chapelle bâtie dans le défilé des Tines, à Sixt, nom de famille venu d'un nom de propriété [4].

1 *Ingus*, *ingis* donnent aussi *ingue*, *engue* : Delphingue (Rhône) *Delfingis* 1022 (*Cart. d'Ainay*), Passengue (Hte-Savoie, la Chapelle) *Passingus*.

2. Dans Guigue : *Cart. lyonnais*, II, p. 265, un certain Falco vend vers 1269 une vigne, appelée *alodium del Falconens*. Un autre mas, dit de Griffonenc, dérivé de Griffo, à la fois nom d'homme et nom de lieu, *locus vocatus Griffo* x^e^ s.

3. Une forme en *eng*, *enc* ne prouve pas grand'chose, Albens (Sav.) de Albinnum s'écrit *Albenco* au xiv^e^ s., Corenc (Isère) *Corinnum* 805, *Corencum*, Lans (Isère) *Lantium* 1080 *Lencum* xiv^e^ s., etc.

4. *Ann. de la Haute-Sav.*, 1900, p. 177.

Au reste voici, par ordre alphabétique, une liste de ces noms que nous avons recueillis et dont plusieurs demandent encore une explication satisfaisante.

Assereins, mas à Feigères ; cp. Asserens (Gex) ; Ascelinus, Adsilinus.

Bassens (Sav.), *villa Baisinis* 1100, suppose Bassinus ou Baccinus, de Bassus ou de Baccus, nom germanique qui a donné Bex (Vaud par *villa Baccis* 574). Baisenaz (Gex) *Besina* 1233 (*A. G.*, IV, doc., p. 50) s'explique plutôt par Bacinus ou Basinus, d'origine franque.

Blecheins (Archamps) ; **Borcherens** Borcherins (Moye).

Bovinens (Usinens) de Buvinus + *incus*, aussi latin que celtique.

Brecorens, Brecorans (Perrignier) *Brecurens* 1115 (Reg.)

Bublens, ancien village de la c. d'Allonzier, de Bobilenus, Bobolinus (VII^e^ s.) ; cp. Bobo VI^e^ s., Bobinus, Bobila, Bobilla fém. et aussi Boblaenus (Holder).

Cervens *Cervenc* 1138 (Reg.) de Silvinus ; cp. Servian (Hérault) *Cerviano* 1605, Servan (Yonne) *Cervennum* X^e^ s. et Sargé (Sarthe) *Cerviacus*, noms qui n'ont rien de germanique.

Cessens (Hte-S. et S.) *Sexent* 1121, puis *Seyssens* (Reg.) ; cp. Cessy, Sessieu (Ain) *Saxiacum* XII^e^ s. d'où *ager Saxiacensis*, de Sextiacus ou de *Saxum* + *iacus*. Cessens suppose donc soit **Saxinus*, soit *Sax* + *incus*.

Cevens (Pers-Jussy), en Savoie *Civins* 1100 du lat. Sabinus ou du germ. Sivinus.

Daudens, Dodens, ham. et torr. (Evire) plus tard *Dudinga*, de Dudinus ; cp. Dodo, f. Doda, Dodolinus, Dolinus.

Draillant, Draillens, *Drallens* 1227 (*A. G.*, IV, p. 42) *Drellinga*, peut être sous l'influence d'Alinge, de Dracolenus.

Franclens, de Francolinus, plus tard *Franclinga*, calqué sur Usinens.

Gemoëns, Combloux ; **Jurens**, Dingy en Vuache.

Neydens, *Noydenz* 1179 (BESSON) ; *Neodenz* (Reg.) *Noidens* 1271 (*Archiv. dép.*) *Noydent* (*A. G.*, IV, p. 65) est à comparer à Noidant (Côte-d'Or) au X^e^ s. *Nuidant*. L'origine est peut-être **Nidincus* avec *i* bref dont le simple Nida, nom d'un affluent du Mein, se retrouve dans *Nidalpha villa*, Néauphlette (S.-et-O).

Pernens (Neydens). Dans l'Aisne, Pernant, *villa Parnant* 1063, est *Parnacum* en 898 ; c'est donc un ancien Paternacus dont le suffixe a été germanisé. Pernens a évidemment la même origine et s'explique par un tardif *Paternincus*.

Polens, mas à Archamps, de Paulinus.

Samoens, Samoën 1167 (Besson). *Samoyn*, *Semoeng*, XIII^e^ s.

Sauterens (S^t^-P. de Rumilly). de Saltarinus, dérivé médiéval de *saltuarius*, *sallarius*, garde-champêtre, sautier. Souternon (Isère) *Salternone* XIV^e^ s. (Guigue : *Cart. lyonn.*) s'explique par un autre dérivé Saltarino.

Secoen (Samoëns) ; cp. Secouant, mas à Boëge ; de *Saccowinus.

Thorens offre les formes *Thoyrens*, *Thoreyns*, Thorin (Reg.) *Thorento* 1336, *Thurens*, *Thorenc* XV^e^ s. Dans le *Cart. de Savigny*) *Thurins* (Rhône) est *Torincus* au XI^e^ s. ; *Toren* au XIII^e^ ; mais Turrins (id.) est *Toriniacus* au X^e^ s. Dans l'Yonne, Thurigny, d'abord Tauriniacus devient *Thoringia* au X^e^ s. Thorens peut donc venir aussi bien d'un Taurinus lat. ou celtique que de Torincus, connu en 951 (*Ch. de Cluny*, I, p. 764).

Usinens, *Uginengus*, *Usenens* XIII^e^ s. (Reg.).

Warans, m^t^, de Warantus, *Vaerenz* XIII^e^ s. ; cp. dans la Moselle Warendtwald, *Wernest* 1171 pour *Werenst*, *silva Warant* XIII^e^ s. Autres noms : Warinus. Waranus.

Veytrens, ancienne paroisse annexée à Bassy (J. Gonthier : *Rev. sav.*, 1898, p. 159) de Victorinus.

Vulbens, *villa Wulbeengi* XI^e^ s. (Reg.), plus tard *Vurbens* et *Virbens*, s'explique par **Vulvoincus* ; cp. Vulvinus. Vulfinus, autre nom, donne dans le pays de Vaud Wufflens et *Vouflens* XIII^e^ s. (*A. G.*, VII, p. 294).

NOMS EN *INGE, ENGE, ANGE.*

Les noms en *inge* [1] se présentent en groupe assez compact en Haute-Savoie, dans le Chablais et le Faucigny, avec cinq noms de communes, et aux environs de Genève [2]. En France ils se rencontrent à l'état sporadique ; mais, si l'on dépouillait les terriers cadastraux, il est probable que le nombre s'en trouverait considérablement augmenté. La plupart des érudits ont vu en eux des noms germaniques similaires des noms flamands en *ingen* et *inghem*, de *inga* + *hem* pour *heim* et des noms lorrains en *ange- ingen*, généralement de *ingas*, *ingis*, et en *ang- ing*, généralement de *inga*. M. Philipon [3] les explique

1 J Vuy · *Mém de l'Inst nat genev* , XV. 1864, Tavernier : *Rev sav.*, 1881, p. 20, ont donné une liste de ces noms, parfois mal orthographiés dans la carte de l'E.-M.

2. Dans le *Dict. top. de la Savoie*, de M. J. Vernier, il est remarquable qu'il ne se trouve pas de noms en *inge* sur 1,800 environ que contient la table des formes anciennes. L'influence burgunde s'est cependant fait sentir aussi bien là qu'en Haute Savoie.

3 La deuxième partie de l'article précité n'a pas encore paru.

par des noms d'hommes en *ingus*, à l'accusatif *ingas*. Dans les dictionnaires topographiques de la Meurthe et de la Moselle par Lepage et de Bouteillier, le suffixe *inga* ne semble pas bien ancien, car les formes médiévales où il se trouve s'espacent entre le IXe et le XIIIe siècle ; *ingas* au contraire apparaît dès le VIIIe s. et *engis* au siècle suivant. La plupart des radicaux de ces noms sont germaniques ; mais il faut voir en eux moins des noms d'hommes en *ingus* que des noms de propriétés dans lesquels ce suffixe exprime une idée d'agglomération, de famille domaniale, même en s'ajoutant à des noms de propriétaires latins où il a supplanté, comme nous l'avons déjà montré, le suffixe *acus* [1].

En Haute-Savoie, les noms en *inge*, quelquefois *ange*, ne peuvent tous s'expliquer de cette façon. Au XIIe et au XIIIe siècle. on les latinise en *ingo*, *ingium* ou *ingio* et en *inga*, terminaison qui affecte aussi, probablement par analogie, des noms en *ens*. Ces formes, restituées par les clercs, n'élucident pas le problème ; mais ce qui est remarquable, c'est que nous n'avons pas de formes en *ingas*, qui donnent ailleurs *ange* [2], mais des formes plus anciennes et plus rares en *inio*, *ennio*. Elles sont intéressantes parce qu'elles supposent à certains noms en *inge* une origine particulière. *Ladrinio* donne régulièrement Larringe par le procédé de dérivation *in* + *yod* = *inge*. En effet, (DIEZ : *Gram. des Lang. rom.*, I, p. 169) en fr. un *i* atone après *m*, en hiatus, passe à la gutturale douce, comme dans *simius*, singe, *Euphemia*, Offenge ; *Solemnia* Soulange (Marne) *Solengias* en 1043. Cela a lieu même dans le corps d'un mot devant une voyelle accentuée, particularité déjà relevée dans les dérivés en *imiacus* = *ingy*. De même après *n*, le *j* palatal devient chuintante, comme dans *linius*, linge, au lieu de mouiller la consonne qui précède, comme dans *vinea*, *vinia*, vigne et *tinea*, Tigne. Donc parallèlement aux noms masculins et féminins en *anius*, *ania*, *amius*, *emius*, *enius*, *onius*, qui se résolvent en *ange*, *enge*, *onge*, il a dû exister des noms d'hommes en *inius*, *inia* qui, adjectivés au fém. devant *villa*, ont donné des noms en *inge*, quelquefois *ange*. C'est ainsi que Chervinge ou Chalvinge (Rhône) s'explique par une *villa Calvinia*.

A ces noms doivent s'ajouter les noms en *ianicum* (D'A. DE

1 Ajoutons Buding (Moselle) *Budinaca* 940, *Budinga* au XIe s. ; *Belsonancum* VIe devient Bœslingen (Luxembourg).

2 Bandange, *Bandingas* 833 (*Ch. de Cluny*, I, p 9) *Molliangas*, 927 *Guandilangas*, 941 (*Id*, p 517) Monanges (Corrèze) 927 (*Cart de Beaulieu*)

Jub.: ouv. c., p. 569) qui donnent dans le Midi *argues*, ailleurs *ange*, et qui ici peuvent aboutir régulièrement à *inge*. Tels sont : *Laurestanicas* 930 ? (Deloche : *Cart. de Beaulieu*) Lostange (Corrèze); *Celsinianicas*, Sauxillanges (Drôme, Puy-de-Dôme) *Aurelianicas*, Aurelhargues; *Priscianicum*, St-Didier sur Chalaronne (Ain), etc. [1].

Ce sont ces noms que les scribes ont dû relatiniser, suivant les genres apparents, en *ingo*, *ingium* et *inga*, suffixes attribués encore par analogie à d'autres noms d'origine latine probablement en *acus* ou germanique. Il faut donc voir dans le groupement des noms en *inge* au nord de la Savoie une simple coïncidence exagérée par une contamination analogique dont le point de départ se trouve dans l'appellation d'un grand domaine, aujourd'hui commune, provenant d'un nom d'homme en *inius*, *ianicus* ou *ingus* et sur laquelle ont été calqués les noms de propriétés secondaires avoisinantes. En voici une liste un peu augmentée avec les formes empruntées la plupart au Regeste genevois et les comparaisons qu'elles suggèrent.

Allinge, c. *Alingio* XI^e^ s. (Reg., p. 48) *de Alinju* XIII^e^ s. (*A. G.*, VII, p. 296) d'origine germanique si on lui compare Adelange (Moselle) *Alingias* 1152, pour *Adelingas*, de Adelingus.

Arculinge, près de Reignier, *Arculingo* 1201 (*A. G.*, II, doc., p. 54); cp. *Arculus*, 1187, lieu cité dans Grenaud, p. 119 et le *pagus Ercolana* 890.

Aricinge, forêt près de Flumet, *Aricingium* 1263.

Aringe (Ain) de Arinius, d'où Ariniacus, Arignac (Ariège). Dans une charte de Cluny X^e^ s., on trouve *Ariangas* de **Arrianicas*.

Bessinge, près de Genève, de Bassinius; cp. Bassigny.

Bissinge, h. de Publier, peut être comme Bissy, un ancien Bessiacus ou *Bicciacus (cp. Bicciatis 739, Test. d'Abbon) germanisé.

Boisinge, h. de Viuz-en-Salaz, pareillement ancien Butiacus; cp. Boisy; ou de *Bucinius, connu par le surnom Bucinus.

Boringe, hameaux de Nangy, de St-Cergues et de Reignier, *Buringio* 1153 (*Cart. d'Ainay*) *Bouringho* XIII^e^ s. (*A. G.*, IV, doc., p. 44) de Burinius, d'où Burigny (Marne) par *Buriniaçum* 850. Notez cependant dans Ducange : *boria* petite propriété

1. Il existe d'autres noms dans lesquels *inca* donne *anche* comme *Cormarinca* 1055 (Reg.) Cormoranche (Ain) auquel on peut comparer Armanche.

rustique, d'où Laborie ; synonyme de *borderia* ; ses habitants s'appellent buringi.

Champange, c. *Champyngium* au XIII^e^ s. (*Mém. Acad. Chabl.*, 1893, p. 271) de Campinius ou de Campanius.

Chevrange, h. de Pers-Jussy, *Ceveringa*, de *Caprinia ; cp. Chevregny (Aisne).

Commelinge, près des Allinges ; cp. Commelles (Isère), d'origine probablement latine.

Corninge, h. de Féterne, de *Coroninius ou de Curnus + *incum*.

Corsinge, h. près de Genève et de Perrignier *Crucingium* au XIII^e^ s. d'après le Reg., forme qui conviendrait plutôt à Croisinge ; cp. Corsier, près de Genève, d'un ancien *Curtiacus*, ce qui suppose un postérieur germanisé, à moins qu'on ne l'explique par *Curtianicus*.

Cortinge, Cortenge (Cernex) de Curtinia.

Croisinge, de La Roche, de Crucinius ; cp. Crusinia dans la Table de Peutinger, Orchamps (Jura) et *Crusciniacum* 948 dans le test. de S^t^-Remy, aujourd'hui Crugny (Marne).

Fillinge, c. *Filennio* 1012 (GUICHEN : *Bib. seb.*, I, p. 40) *Filinco* 1119 (Reg.), *Filenci ?* 1138, *de Filingio* 1196 (*A. G.*, II, doc., p. 50) peut être d'un germanique **Filingus*, peut être aussi latin comme *Fellinas* ou *Felinias* au X^e^ s. (DELOCHE : *Cart. de Beaulieu*) Felines (Lot). Autre nom : *Filenis* 1185, Filain (Aisne).

Franinge, près de Pressinge *Afranianicum ?*

Gelinge, de Taninge, *Gillingium* 1297, de Gellinius retrouvé dans *Geliniaco* 1152 (Belley) ; cp. cependant le germanique Gilla.

Gletringe, près d'Allinge ; cp. le nom de ruisseau, le Glaiteron, dans le Jura.

Groissinge, près d'Amancy, *Grossinga*.

Jossinge, pat. *Diossinge*, champ à Yvoire (E. VUARNET : *Messery et Nernier*, p. 26) et **Jussinge**, à Margencel ; cp. Jussy, de Justiacus, ce qui suppose *Juss* + *inga*, ou *Justianicum* ou un germanique comme Josse d'où Goscelinus, Jocelin.

Justininge, près de Taninge, *Jutiningio* 1445 et encore *Justigningium*, pat. *Chegninge*, de Justinus + *inga* ou mieux de *Justinianicum*.

Larringe, c. *ad Ladrinio* 892 (Reg., p. 34 et *Mém. Soc. Suisse rom.*, VI, p. 285). Est-ce un gentilice *Latrinius ou l'adjectif *laterinium*, de *laterina*, fabrication de la brique dans Tertul-

lien, désignant substantivement l'endroit de cette fabrication ?

Loisinge, h. de Pers-Jussy, *Losinga* 1263, de Lucinia [1].

Lucinge, c. *Luciniangum* 1015 (*Cart. de S^t-Hugues;* p. 174) plus tard *Lucingium* et *Lucinju* XIII^e s. (*A. G.*, VII, p. 294), s'explique par *Lucianicum*, de Lucianus, où le scribe aurait répété fautivement la syllabe *ni*, étourderie qui n'est pas sans exemple ; tel *genenitrix* 930 (*Ch. de Cluny*) ; cp. *locus Lusinangus* X^e s., du Cart de Savigny.

Macringe ; cp. Mécringe, le seul nom de ce genre cité dans le dictionnaire topographique de la Marne et que M. Longnon explique dans son cours de 1888 par Masculinius, Masclinius.

Marcinge, ham. de Reignier et d'Aisery, ne peut s'expliquer que par Martianicum ou par Marciacus, germanisé en *Marcinga*.

Marninge, h. de Larringe, et dit-on, ancien nom de Champange, appelé aussi Maringe. Au premier, cp. Marny ; le deuxième s'explique par Matrinius ou Marinius, d'où dans le Gard Mayranes, *Mairanichos* 961 pour Marianicum.

Matringe, h. de Mieussy et Matrenge, mas à Cluses.

Melsinge, près de Scionzier, *Melsingium* et *Melzinge* 1152 (BESSON) et en 1151 (GUICH. : *B. seb.*, I, 8) ; cp. Melsonius, Meltiacus, cités par Holder.

Merlinge, *Marlingium* XIV^e s. (Reg.), près de Meinier ; cp. Marlioz.

Messinge, près de Margencel, en pat. *Mezinjho*, *Mecingio* 1298, de Maximius.

Miocinge, Scionzier et Mouzinge, mas près de Cran-Gévrier.

Molinges (Jura) de *Molinius.

Morlange, près de Reignier, *Morilinga*, est à comparer à *Morlengias* 959 (Moselle) et au *curte Morlingo* 920, des *Ch. de Cluny*, I, p. 212 ; cp. Maurilius, Maurilio, Maurolenus.

Paconinge, h. de Juvigny, *Paconingium* 1269 ; cp. Patiscus, Paconianus.

Pesselinge, de Margencel, *in villa Pistilingionis* 1113 (Reg.) sans doute pour Pistilingio et qui devrait donner Pettelinge ; mais peut-être y a-t-il eu influence de Jussinge et de Pessinge ; cp. Pastillius, d'où *Pastiliaca villa* 1115, Pétilly (Aisne) *Pistiliacum* en 1136. Pistillus est aussi connu.

1. *Villa Losinges* en 965 est aussi le nom de Lucens (Vaud), ce qui démontre bien la confusion des suffixes.

Pessinge, près de Cervens.

Polinge, ch. près de Reignier, de Paulinius ; cp. Poligny.

Pressinge, près de Genève, *Presennio* 1012, *Prisingio* XIII^e^s. (Reg.) mieux que la forme vulgaire Presinge, en pat. *Preʒinjho* de Priscinius ; cp. Présilly, descendance altérée de Priscilliacus.

Puplinge, près du précédent.

Reninge, de S^t^-Martin, de Runingus.

Silinge, chapelle sur Marin en 1266 (Reg.) de Cælinia ; cp. Sillingy et *Silinga fontana* IX^e^ s. (*Ch. de Cluny*, I, p. 5).

Sottinge, mas à Vieugy ; **Succinge**, h. de Publier et de Margencel, *Sucingæ* au X^e^ s.

Taninge. c. pat. *Tagninge, Taningium* 1262 ; cp. Tagny.

Thuringe, de Nangy, de Taurinius ; cp. Thorigny.

Toisinge, h. de Bonneville, *Tucingium* 1262.

Véringe, de Féterne, de Varinius.

(A suivre.) Charles MARTEAUX.

LES IMPOTS

AU MOMENT DE LA RÉVOLUTION

D'APRÈS UN TÉMOIGNAGE CONTEMPORAIN

De tout temps l'impôt a paru lourd et, dans les études historiques sur la comparaison des charges publiques à diverses époques, on n'a que l'embarras du choix dans les doléances et les récriminations. Il est difficile d'apprécier exactement la situation de nos ancêtres, car bien des éléments nous échappent. Aussi ne saurait-on assez recueillir de témoignages contemporains sur ce sujet. On lira, non sans surprise ni profit, cette lettre d'un vieux curé de Savoie, n'ayant pas conservé de l'ancien régime l'enthousiasme tant exploité de Joseph de Maistre. Ce curé exerçait son ministère au moment de la Révolution à Foncenex en Chablais ; sa lettre est adressée, le 21 décembre 1821, au syndic et aux membres du Conseil de Bossey, paroisse dont il était le « recteur ». Ce document se trouve aux Archives départementales de la Haute-Savoie :

Votre zèle, Messieurs, pour tout ce qui peut contribuer au bien public est connu ; vous êtes bien éloignés de partager les sentiments du vulgaire ignorant, qui ne cesse de se plaindre de l'énormité des impôts : ceux, surtout, qui sont dans un âge à se rappeler de ce que l'on payoit, avant le

Volcan révolutionnaire, trouveroient bien légères les charges publiques d'aujourd'hui si, moins égoïstes et plus judicieux pour apprécier ce qui contribue au bien commun de la société, ils calculoient sans passion ce que l'on payoit alors : ils verroient d'un côté, que l'impôt foncier, qui fût créé avant la mise en valeur d'une portion incalculable de terroire dans ce pais, seroit près du double, si l'amélioration de l'agriculture avoit alors existé ; d'un autre côté, ils verroient que, sans parler de tant de redevances envers les seigneurs, la Dîme seule excédoit de beaucoup tous les impôts d'aujourd'hui... Pour prouver mon assertion, je n'ai qu'à prendre pour exemple la commune de Foncenex, où j'étois curé avant la suppression de la Dîme il n'y avoit que quatorze feux dans cette paroisse, sa circonscription de territoire étoit par conséquent peu étenduë, cependant la Dîme s'ascensoit ordinairement 45 à 50 Louïs ; elle payoit, autant qu'il m'en souvient, 187 livres anciennes d'impôt foncier et des redevances au seigneur du lieu : dans une paroisse voisine de celle-là, qui est celle de Corzier, un seul propriétaire [Mr Cramer génevois] payoit par abonnement au curé, pour qu'il ne prit pas la Dîme sur ses fonds, la somme annuelle de 700 livres anciennes, et cette cure, ayant un petit rural de peu de valeur, valoit jusqu'à 4000 livres.

Mais, sans chercher ailleurs des exemples, et sans parler ici des gros propriétaires génevois dans cette commune, ni des autres propriétaires forains et habitants, je prends celui de l'hôpital de Genève, qui possède à Bossey vingt poses de vignes et d'autres fonds : Je suppose, à peu dire, ces vignes de la production, au moins, de 40 chars de vin, qui à la cotte vingt seulement donneroient deux chars de Dîme, et qui étant d'une excellente qualité, vaudroient pour le moins, 300 livres année commune ; et ainsi, proportion gardée, de ce que produiroit la généralité de la Dîme, il est clair que les charges de la commune seroient bien plus considérables que celles qu'elle supporte, surtout dès que nous avons eu le bonheur de retomber sous le Gouvernement paternel de nôtre Auguste Souverain.

D'après la vérité incontestable des observations ci-dessus, il est évident que les charges publiques sont maintenant beaucoup au-dessous de celles qui existoient avant la déplorable destruction de tant d'établissements si utiles pour toutes les classes de la société.

Bossey, le 21 Xbre 1821. CARRAUD, *Recteur*.

Le curé de Foncenex partageait, on le voit, les sentiments de son voisin et confrère de Collonges-sous-Salève, l'abbé Frère dont on n'a pas oublié les couplets adressés, avant la Révolution, aux gens du fisc :

Cy-gyssent les gens de finances,
Gens de bureaux, gens d'intendance,
Qui pour faire leur cour aux rois
Mirent les peuples aux abois [1].

MAX BRUCHET.

---

1. DUVAL : *Un Curé de Collonges-sous-Salève il y a cent ans,* St-Julien, 1874, in-8°, p. 53.

ÉTUDE SUR LE PATOIS SAVOYARD

Le patois s'en va. De même que les jeunes filles de nos villages abandonnent les costumes si jolis, si pittoresques de leurs aïeules, pour se mettre à la mode de Paris, ainsi la génération actuelle abandonne le vieux langage savoisien. De ce changement, les uns se réjouissent, d'autres, au contraire, s'en attristent, et nous sommes de ces derniers.

Oui, nous voyons à regret disparaître ce bon vieil idiome, que nous avons bégayé sur les genoux de notre mère, et que nous avons parlé dans notre enfance, c'est la langue de nos pères et de nos aïeux, celle que parlaient nos paysans dans leurs chaumières, nos soldats sur les champs de bataille, nos sénateurs et nos gentilshommes eux-mêmes à la cour de Turin. Et si dès le siècle dernier, la Savoie était signalée comme un des pays où l'on parlait le mieux le français, elle le devait, croyons-nous, à son patois. Car il faut au peuple une langue populaire ; s'il n'en a pas, il aura tôt fait de gâter et de corrompre celle qu'il aura adoptée.

Nous regrettons le vieux patois qui nous aidait à comprendre le vieux français, les vieilles chartes et les anciens noms des vieux cadastres.

Avec ses tournures archaïques, ses expressions imagées ou pittoresques, le patois était une langue vraiment belle, plus énergique, plus sonore que le français, plus riche que lui peut-être lorsqu'il s'agit de peindre les choses qui tombent sous les sens.

Mais quelque soit la légitimité et la vivacité de nos regrets, il n'en est pas moins vrai que le patois s'en va rapidement. Cela tient à plusieurs causes, dont la première est un orgueil mal placé.

Les jeunes gens au sortir de l'école primaire, croiraient déroger s'ils ne parlaient le français. Beaucoup de parents n'apprennent plus le patois à leurs enfants, mais parlent à ceux-ci un français plus ou moins fautif.

Le plus grand nombre habitués dès l'enfance au patois, continuent d'en user, mais ils en éliminent avec soin les expressions archaïques, les mots propres qu'ils remplacent par le mot français correspondant, auquel ils donnent une terminaison patoise. Ainsi au mot *dâllie*, généralement usité dans mon

village (Ballaison), pour désigner l'instrument dont on se sert pour faucher l'herbe des prés, on a substitué le mot *faux*, qui a l'inconvénient de sonner comme l'adjectif faux et la 3e personne du verbe falloir. Au mot *poâ*, tailler la vigne, on a substitué le mot *tailli*, remplaçant ainsi un mot propre, technique, par un mot générique, un mot banal, car on taille des pierres, du fer, du drap, des arbres, etc., etc.

Si nos villageois croient par là faire montre d'intelligence, ils se trompent grossièrement.

En éliminant du patois les mots qui lui sont propres, qui lui constituent une personnalité, ils tronquent, ils dénaturent, ils corrompent le langage de leurs ancêtres. Le patois nouveau, qu'ils forment de la sorte, n'est plus une langue, pas même un idiome ; ce n'est plus qu'un jargon informe, sans nom et souverainement méprisable : c'est du français *patoisé*.

Une autre cause de la disparition rapide du patois, c'est l'absence de vocabulaires et d'ouvrages écrits en cette langue ; et cette absence s'explique soit par la difficulté de représenter certains sons particuliers inconnus en français, soit par l'étonnante variété des patois qui changent souvent d'une commune à l'autre.

Voici quelques-unes de ces variantes :

Les syllabes latines finales en *al, adus, atus*, font généralement *â*, ainsi *sal, gradus, amatus* donnent en patois la *sâl, louz égrâ, amâ*. Dans le Chablais au contraire, on dit : *la saul, louz égrau, amau* ; tandis qu'aux environs d'Annemasse, on donne à la dernière syllabe de ces mots un son intermédiaire entre l'*a* et l'*au*, à peu près celui de l'*o* dans sort, mort, ou celui de l'*aw* dans le mot anglais *saw*. Les finales *arius, aria, arium, iacum*, traduites en français par *ier, ière*, font généralement *i* en patois : ainsi *pomi, premi, pani, forni* ; pommier, prunier, panier, fournier. Mais dans le pays de Gavot, ces mots se terminent ordinairent en *ei* : *panei, fornei*.

Autres exemples : Les syllabes latines *ca, co*, que le français a généralement transformée en *cha, cho, che*, donnent en patois, tantôt *çh* — ainsi *catus, çhat* ; *canis, çhin* ; *casnus, çhêno* ; *canabis, çhènon* ; *musca, muçhe* ;

Tantôt *tie* : *capra, tièvra* ; *caulis, tiu* ; *muccarium, motieu* ;

Tantôt *s* : *camisia, semize* ; *causa, suza* ; *cathedra, sire* ; *cambiare, sanjhi*. Nous citerons encore *siccâ*, chiquer ; *soccâ*, choquer ; *sagrin*, chagrin ; *siffra* ou *fifra*, chiffre, bien que ces derniers mots ne viennent pas du latin.

Dans les vallées de la Chaise et de l'Arly, le *çh* est remplacé par *st*. Les habitants d'Ugines disent : *leꝛ mustes et louꝛ mustairons me stavenan leꝛ stambes* ; les mouches et les moucherons me piquent les jambes.

Dans la vallée de Sixt et dans quelques paroisses du haut Chablais (Aulps, le Biot, Bonnevaux, Vacheresse), on donne généralement aux syllabes commençant par un *s* la prononciation gutturale du *ch* allemand.

Le *j* français initial est remplacé en patois, tantôt et le plus souvent par *jh* (son du *th* anglais doux) quelquefois par *die*. Ainsi à Ballaison. *Dian. Dioꝛet, dionno, dioanno, dionc*, signifient : Jean, Joseph, jeûne, jeune, jonc ; et d'autrefois par *ꝛ*. Exemples : *Zules, ꝛilet, ꝛemi, ꝛifflià, ꝛera, ꝛuꝛi, ꝛicliâ,* qui signifient Jules, gilet, gémir, giffler, jurer, juger, jaillir.

Nos ancêtres du bas Chablais avaient, on le voit, une répugnance instinctive pour les sons gutturaux *che* et *je* ; tandis qu'à Juvigny et aux environs, ils diront : *chei, choantre, choâ, chouliaud, chacorre, châ* pour soif, sentir, suer, soulard, secouer, sel, etc.

On comprend dès lors que la composition d'un Dictionnaire général du patois savoyard, tel que l'a commencé M. Constantin, est d'une difficulté extrême. Aussi devons-nous encourager ceux qui, comme M. Norbert Dunoyer, de Juvigny, M. Vuarnet, de Messery, essaient de recueillir tous les mots usités dans une région. C'est à l'aide de ces vocabulaires partiels qu'on pourra formuler des règles sûres pouvant s'adapter à tous les dialectes.

En attendant, comme le système orthographique préconisé depuis quelque temps, nous a paru tellement compliqué qu'il en devient impossible, nous avons essayé d'en créer un autre plus simple qui pût être facilement appris et qui permît cependant de représenter assez bien les principales, sinon toutes les nuances de la prononciation patoise.

Voici les grandes lignes de ce système :

1° Les voyelles *a, à, â* ; *e, ê* ; *o, ô* ; *i, u* se prononcent comme en français dans les mots rat, chat, pâte ; jeton, tête ; lot, côte ; lit, rude. Toutefois dans les mots terminés en *a, aꝛ, e, es, o, oꝛ*, l'accent tonique se plaçant sur la syllabe pénultième, la syllabe finale devient très faible et se prononce comme les finales italiennes *casa, petto, padre* [1] ;

1. Par contre, dans les mots terminés en *à, at, â, au, é, ê, î, ô, u* et dans la plupart des autres mots, l'accent tonique doit se placer sur la dernière syllabe.

2° *è* a le son du français dans secrète. Exemples : *fèleu*, soleil ; *fèna*, femme ;

3° *ei*, *ey* sonne comme *e* dans fer, terre, mer. Exemples : *feira*, foire ; *neire*, noire ; *beire*, boire ; *eu*, comme dans les mots français heure, peur. Ex. : *féleu*, soleil ; *ireuz*, heureux. On représentera par *eî*, *aû* la prononciation que l'on donne à ces mêmes mots dans certaines régions. Ainsi les habitants du Grand-Bornand écriront *feîra*, *ireûz*, qu'ils prononcent *faêra*, *iraeu* [1] ; Ex = *ê* ; ez = *é* ;

4° *amm*, *ann*, *emm*, *enn*, *imm*, *inn*. La première de ces deux syllabes a toujours un son nasal : *fanna*, fouine ; *renna*, reine ; *tinna*, tienne se prononcent *fan-na*, *ren-na*, *tin-na* ;

5° ç*h* a le son du *th* anglais dur, et *jh*, celui du *th* anglais doux ;

6° *h* initial ou précédé d'une voyelle indique une prononciation gutturale, comme dans l'allemand. Les habitants de Sixt ou du Biot écriront donc *hi*, Sixt et six ; *hiza*, haie ;

7° *g* et *t* sonnent toujours dur comme en grec et l'*s* est toujours sifflant ;

8° *ll* est toujours mouillé ;

9° *w* se prononce *ou* comme en anglais. *Wépa*, guêpe, se prononce *voépa* soit *vouépa* ;

10° Les consonnes finales sont muettes à moins qu'elles ne soient suivies d'une apostrophe ;

11° Les liaisons n'existent guère. Nous en excepterons les articles : *lez*, *louz*, *dez*, *ez* ; les pronoms personnels : *él*, *noz*, *voz*, *ilz* ; les pronoms démonstratifs : *sél*, ce, *sleuz*, ces ; les pronoms possessifs : *mouz*, *touz*, *souz*, *mez*, *tez*, *sez*, *nutron*, *vutron*, *leuz* ; la préposition *per*, pour et par, dont la dernière lettre se lie avec les mots suivants qui commencent par une voyelle.

Afin de montrer la valeur du système, nous allons écrire d'après ses règles, l'anecdote suivante racontée dans le patois des environs de Douvaine.

*
* *

La Cuisse du Poulet.

On vio borjheis, preu golu, mejhive à tôs souz repâs dez poleilles, dez pinjhons, dez üies qu'él neurresive dian na

1. Règle générale les diphtongues *eu*, *ia*, *ie*, *ieu*, *io*, *iu*, *oa*, *oe*, *eoi*, *oai* se prononcent d'une seule émission de voix. Lorsqu'elles doivent être séparées, on l'indique par un accent grave ou par un tréma.

granta poleillire. Mais men él était croùio, él n'en ballive jamais u valet que le sarvesive à trablia et q'aveit nom Fransei. Na véprenau, qe la coezenire fasseit ruti on polaton pèr le sepâ, Fransei se dzet : « I a preu grant temps qe jhe n'ai ren qe dez os à reujhi ; on bon bocon per on viâjho ne me far' jhin de maul ; i faut m'appedanfi sta nex. — I est ce q'él fet. Qant la bétie fot coêta, Fransei en pret na coaisse, la mejhei en se relèchant lez pottes, et portet la résta u vio qe n'y fet pas attention tot d'abor. Mais qant él ot binstout çhawenau, él creïe le valet. « Di vi, Fransei, pèq'est ey que sél polet n'aveit qe na piauta ? — Mais nutron maître, louz polets sont tôs dinse, ilz n'ant pas dawe çhambes. — Keize-tè, fotu couïon ! — Oh ! n' i a pâs de couïon qui fasse, veni vî... Ilz vant u poleilli awê on croeizu. Fransei uvrei la peurta, et, ma fei, totes lez poleilles à jho dremesivan sus na piauta. — Oera, voz vèyi, qe dit le valet. — Adan, le monsu fet *prrrou* !... et les béties tot épouvantées sacossirant leuz âles, et se dreffirant sus dawe piautes. — Veis-te oerandrei, çhancro de voleur qe t'és, dit le maître. — Ah ! te reujheis pâs ! repogne Fransei, se voz aviâ fait *prrrou* poête à sepâ, voz ariâ bin tèpey z'u lez dawe piautes.

*
* *

Traduction. — Un vieux bourgeois, passablement gourmand, mangeait à tous ses repas des poules, des pigeons, des oies, qu'il nourrissait dans un grand poulailler. Mais comme il était égoiste, il n'en donnait jamais au domestique qui le servait à table et qui se nommait François. Or un soir, que la cuisinière faisait rôtir un jeune poulet pour le souper du bourgeois, François se dit à lui-même : « Il y a assez longtemps que je n'ai que des os à ronger ; un bon morceau pour une fois ne me ferait pas de mal ; il faut que je me régale ce soir. » C'est ce qu'il fit. Quand le poulet fut rôti, François en prit une cuisse, la mangea en s'en pourléchant les lèvres, et porta le reste au vieillard qui ne remarqua rien tout d'abord. Mais quand il eût bientôt fini, celui-ci appelle le domestique : « Dis un peu, François, comment se fait-il que ce poulet n'a qu'une cuisse ? » Mais, monsieur, les poulets sont tous ainsi (comme celui-ci) ; ils n'ont pas deux jambes. — Tais-toi, mauvais plaisant ! — Il n'y a pas de mauvais plaisant qui tienne ; venez voir. Ils vont avec une lampe au poulailler. François ouvre la porte, et ma foi, toutes les poules sur le perchoir dormaient sur une jambe. — Vous voyez maintenant, dit le valet. — Alors le maître fit : *prrrou* ! et les bêtes épouvantées secouèrent leurs ailes et se dressèrent sur leurs deux jambes. — Vois-tu maintenant, sacré voleur que tu es, dit le maître. — Ah ! te... réplique François ; si vous aviez fait *prrrou* tout à l'heure à table, vous auriez peut-être bien eu les deux cuisses.

***

Voici maintenant une poésie écrite dans le patois de St-Paul :

La Gouga dau Fayey

Deis Piolan in Barnex i n'y a qu'on p'tit voyâjho,
On file en dez vionnets, dzo lez pess' et louz faug ;
I est prau plaisant de jheir : mais, la nex, i est servajho,
Adeis que la nex vint, mofiau voz dez jhaug,
Jhe sa prau qu'i ne faut pâs baillı por évanjile
Tot c' qu'on entend contâ dez goug' et dez sorsı,
Et p't'étre q'voz allau me trattâ d'ımbécile
Se voz étes coeriauz de lleire stı récit.
Jh' étau jha grandenet, qand jh'ôyıs sel'ıstoêre,
Et jamais jhe n'ai pu la pédre de mémoêre :
L'est arrevâie à Dıan Bali.
Dau temps qu'él éteit aucali.

Bon garson, dégordı, Dıan, pınsâv' au mariajho ;
Por se çharçhı na fèna él alâve in Barnex,
En manq' t'ey per San Pou, en Probeirt, en Lienex,
Q'arrian prau su lle dreffi son ménâjhô,
Sans cori dinse lloent la nex ?
Nion n'ey pue rin, i éteit sa bianna :
I lle falleit na Barnolanna.
El sautâve lez sizes, él cambâve louz nant
Por étre ple vite en Bénant.
Qand él était arvau, él n'éteit reın en coetta
De s'en torna. On viâjho — ı éteit per le meis d'oût —
Q'é volet veır sa Jâne et parlâ dez emplettes :
El n'ot jamais tot det, ilz cauzâvan çhaupou.
Pendant sél temps le pâre ala betâ la boeita
En on bosset de paf : ı falle beire on coup.
Dıan pertet' à minex, per on biau tlar de lena
El ar' va ez Perdons sans recontrâ pressena.
Dıan peinsâve à la Jâne ; él était dru, conteint
Et aqanq'au Fayey él venîve en çhanteint.
Mais tche n'autra çhanfon... On crı soran « Arrêta » !
Lle fe dreffl toe louz peıls sus la têta.
« O Dian, és-te solet ? Dıan éteıt bon crétıen ;
« Na, q'é dzet, avoê mè jh'ai mon ange gardien.
Qau t'ey qu'aveit crıau ? Dıan n' s'en sorsive gairo
Pas mé qe d' s'arrêta ; ı lle semblâve au contrairo
Qu'él moaçhive en chemin, q'él n'ar'veret jamais
Et qe jamais pet'étre él ne r'verret Gremay.
Etoerne, él s'emboanna dau laut de la grand Gollie.
I lle s'emblâve jhà d'entendre lez renolles.
« Dian, q'él s' dezeit, i est por le derri coup
« Qe t'es alau velli ; ma maîtresse et la gotta
« Ant mancau de me rendre fou.
« Me veitià per'on çhablio à me rentre le cou... ;
« Et poês deman la brava potta
« Qu'ilz me faran çheiz noz ; i est juste, jh'ai mau fait...

« Mais 't'ey q' vint m'échorlli? T'ey q' y a bin davau lé ?
S' q'y aveit devant liu, qant Dian noz y contâve,
I le r'boellive adet : tot le Fayey flamâve :
Na banda d'masqes nus dians sla sorta d'enfer
S'accoblavant pèr moé, au fassiant la cupesse,
Au vrivant c' min le vent qant él râfle lez pesse,
S' witâvant douz pèr douz, au s'abadâv' en l'air
Se corrivant aprês, iznant c' min dez cavales.
Au meitan dau tropé déz om' et déz females,
Sél qe fasset le maître diuîve dau violon,
Essuçhive soveint per derrei on bosson.
Au moment qe n'tron Dian arva, qu'él kemenfive
A perchaure tot sen, l'autre qe le vèllive :
« I a che Dian, qu'él dezet; hardi, Dian, vins veir cê. »
Dian compta se çhamâ; él recognet la voex.
La chinnagouga èteit devant liu dians la planna;
En corant, él ubla jusq'à la Barnolanna.
Per n' pâs veir slauz démons, Dian s'éteit tlau louz jets,
El se segn' en dezant : « Jézus, Maria, Jozet. »
Oh ! qu'él se trova bin de far sa prière
Dian s'aveiza auteir : ple nion, ren q' d' la femeire
Sti coup él était sauve. Deis tie, sans s'arréta
El core dreit cheiz noz, por noz ey racontâ.

*
* *

Efants, n'est ey pas vrai qe Dian se l'est vu bala,
El qu'él pâya bin çheir la roqille et l'aucala ?
Sél qu' vint tot solet pèr le Fayey deis Barnex
Q'él se coellei de jheir, qu'él tornei devant la nex.

VOCABULAIRE.

abadâ : soulever.
acanqe (*usque ad*) : jusque.
adet (*adhuc*) : encore
aucali (*huccare ?*) : veilleur.
avezâ (aviser) : regarder.
auteir : alentour.
betâ (all[d] *bôzen*) : mettre, (bouter)
bianna : dada.
bosset : petit tonneau.
cambâ (*gamba*) : enjamber.
çhablio (*cabulae, cabulrum*) câble ou couloir.
çhama (*se*) : s'esquiver.
çhaupou (*de çhaq' et pou*) : peu à peu.
coelli (se) (*de colligere*) : se ramasser, se retirer.
coetta : empressement.
cupesse : culbute.
davau (*de et aval*) . en bas.
diouî, diuî (*jocare*) : jouer.
dru : gai.
echorlli (*ex auricula*) : assourdir, (essoriller).
emboanna (*en* et *boanna*) : s'engager, *de boanna* : trou.
etoerno (*sturnus,* étourneau) : étourdi.
essuçhi : guetter, écouter à la sourdine, épier.
faug (*fagus*) : hêtre, fayard.
fâyey (*id.*) : lieu planté de hêtres.
femeira : fumée.
flamâ : flamber.
gollie (all[d] *welle*) : flaque d'eau.
goga, gouga : synagogue, sabbat.
izenâ : hennir.
jet : œil.
jhaug (*jugum*) : forêt.
laut (*latus*) : côté.

lê (*illac*) : là.
moaçhi : s'arrêter, dormir en route.
moé : tas, troupe.
oyf (*audire*) : entendre.
paf, nom vulgaire du *trois six*.
perchaure : percevoir.
potta : moue, grimace.
pesse (*picea*) : sapin.
reboelli[1] : bouleverser.
renollie (*ranuncula*) : grenouille.
rentre (*rumpere*) rompre.
roqille : synonyme de mauvaise eau-de-vie.
siza (*caesa*) : haie.
soran : sauvage, sombre.
sorsi (se) : se soucier.
tche (*ecce*) : voici.
tlar (pour *clar*) : clair.
tlau (pour *clau*) : clos, fermé.
ubla : oublier.
viâjho (*viaticum*) : fois, voyage, tour
witâ (se) *de volitare* : se rouler.
Bénant, Gremay, Lienex, Piolan, Probeirt. le Fayey sont des hameaux de Saint-Paul.

J.-F. GONTHIER.

LE JARDIN ALPIN DU CRÊT-DU-MAURE

Un jardin alpin a été créé récemment dans la forêt du *Crêt-du Maure*, appartenant à la ville d'Annecy, en conformité de la délibération du Conseil municipal du 2 mars 1898, et à l'aide d'une dépense de 458 francs répartie sur les deux exercices 1898 et 1899.

La création et l'entretien de ce jardin ont été confiés à l'Administration forestière.

Les jardins alpins (ou jardins alpins d'acclimatation) sont établis dans un but multiple.

On se propose d'assurer la conservation des espèces croissant exclusivement dans la montagne élevée. Un grand nombre d'espèces alpines plus ou moins rares (ou du moins dont les stations sont rares, l'abondance des individus pouvant être grande dans une station déterminée) sont menacées de disparition par diverses causes, et surtout par des causes provenant du fait de l'homme : les touristes les recueillent souvent sans but précis, ou bien pour en faire l'objet de tentatives — toujours infructueuses, — de plantation dans leurs jardins ; mais ces plantes sont visées principalement par les montagnards qui font de l'arrachage des espèces recherchées, une véritable industrie destinée soit à alimenter les marchés des villes et stations estivales, soit à pourvoir les horticulteurs, soit à enrichir les collections botaniques des établissements publics comme des particuliers. L'Allemagne surtout fait une consommation considérable de ces plantes.

1. *De boè, boyaux, entrailles , reboelli* : brasser, faire trembler.

La crainte de voir disparaître certaines espèces n'est pas chimérique, si l'on en juge par les stations d'où quelques plantes ont déjà disparu. Ce danger a été considéré comme imminent en Suisse où les efforts tentés pour y remédier témoigneraient au besoin de sa réalité.

La conservation des espèces alpines a un intérêt esthétique et scientifique :

— Esthétique, car la beauté, la délicatesse, le charme des plantes alpines sont hors de contestation et sont attestés par l'empressement avec lequel touristes, horticulteurs et gens du monde les recherchent. Un jardin alpin à proximité d'une ville ou d'une station estivale permet au public de jouir de cette flore spéciale.

— Scientifique, car ainsi qu'on l'a dit, « autant d'espèces « disparues, autant de documents perdus, autant de feuilles « arrachées dans le livre de la Nature ». (*Rev. scientif.*, 29 juillet 1890).

Les jardins alpins peuvent assurer la conservation des espèces, en permettant l'approvisionnement des horticulteurs, et celui des collections botaniques, de manière à supprimer l'industrie de l'extraction des plantes de la montagne.

Les amateurs pourront aussi s'y instruire et y apprendre de quels soins il faut entourer les plantes alpines pour réussir dans leur culture.

Le 29 janvier 1883, s'est fondée à Genève une société sous le nom d'*Association pour la protection des plantes* dans le but de réagir contre le fléau destructeur de la flore alpine et ses moyens sont des plus divers, — encouragements, propagande par livres et journaux, — subventions pour la création de jardins alpins, etc.

Les Suisses ont jugé, avec raison, que les mesures coërcitives sont insuffisantes dans cet ordre de choses. Ces mesures cependant existent dans la loi, et au point de vue du principe il n'est pas mauvais qu'elles soient rappelées par l'autorité. Il y a plus de 15 ans M. le Préfet de la Haute-Savoie a pris un arrêté pour défendre l'extraction et la vente des tubercules de *Cyclamen*, et à la date du 30 juin 1897, M. le Préfet de la Haute-Savoie a adressé aux Maires des instructions au sujet de la préservation des plantes alpines.

Mais en France aussi l'initiative privée s'est emparée de cette question surtout en créant des jardins alpins.

Les conditions d'existence de la flore alpine sont réalisées,

autant qu'on peut les définir sommairement, par les actions suivantes :

1° Chaleur. — Dès le printemps une faible élévation du thermomètre au-dessus de zéro fait entrer les plantes en végétation : certaines plantes, la soldanelle, le crocus, commencent à fleurir sous une mince couche de neige. La chaleur est vive et intense pendant les longs jours mais les nuits sont froides, ce dont il résulte le rabougrissement, ou si l'on veut la faible élévation des tiges et la tendance des plantes à s'étaler ; on sait en effet que l'allongement a lieu surtout la nuit.

2° Lumière. — La lumière est plus pure, la radiation solaire plus intense que dans les plaines, il en résulte une plus grande activité de la végétation pendant la courte saison où elle doit se développer, et aussi une coloration plus vive des fleurs.

3° Humidité. — Bien que l'air soit plus sec en montagne que dans le fond des vallées, la fonte des neiges, les fortes rosées des nuits froides sont des sources abondantes d'humidité. Vers le mois d'avril la sécheresse commence à se faire sentir et alors a lieu la maturation des graines.

4° Sol. — Les plantes alpines recherchent un sol léger et riche en *humus*, matière nutritive dérivant de la décomposition du terreau. Le sol est généralement sur la haute montagne couvert d'une couche de terreau noirâtre. Quelques plantes s'accommodent bien d'un sol de tourbe à *sphagnum*. Certaines espèces cependant qu'on doit considérer comme les premières colonisatrices, viennent dans les moraines de glaciers pauvres en matières nutritives (*linaria alpina*, etc.).

On a établi des jardins alpins à des altitudes de 1,600 à 2,000 mètres et plus, où l'on a trouvé les conditions des stations naturelles. Mais diverses convenances ou nécessités s'opposent à ce que les jardins alpins soient toujours installés aussi haut et il a bien fallu chercher à créer de pareils établissements à proximité des grandes villes pour la facilité du travail de main-d'œuvre, pour la commodité du commerce, enfin pour l'agrément des populations. Dans quelques villes comme à Genève, on a fait d'un jardin alpin une section du jardin botanique municipal. M. Correvon, le véritable initiateur des cultures alpines [1] et quelques amateurs ont également installé à proximité de Genève de pareils jardins.

La culture des plantes alpines dans ces conditions constitue

1. Voir les nombreuses publications de M. Correvon, devenues classiques, notamment : *Plantes des Alpes* et *Les Plantes alpines et de Rocailles*.

un véritable essai d'acclimatation. Or, l'expérience prouve que l'on peut arriver à cultiver à de basses altitudes, sous notre latitude, la très grande majorité des plantes alpines, pourvu que l'on s'entoure, bien entendu, de précautions spéciales dont les principales sont : — plantation dans les cavités ou fentes de rocailles artificielles pour la plupart des plantes ; la culture sur rocailles est indispensable pour les plantes saxicoles ; — emploi d'un sol de terreau, — arrosage pendant les sécheresses de l'été, à l'eau très froide retombant en poussière, — couverture pendant l'hiver, de feuilles mortes (ou de neige que l'on fait geler pour en prolonger la durée) afin de préserver les plantes, tant de la gelée qui les atteindrait si elles étaient à découvert, que du danger d'une végétation trop précoce dès les premiers jours où la température se relève. Le choix de la station importe surtout. Un jardin alpin doit être découvert et nullement ombragé (sauf s'il s'agit de culture de fougères et d'un très petit nombre d'espèces venant sous bois et par conséquent à peine alpines). Quant à l'exposition elle doit varier suivant les espèces, mais l'exposition à l'ouest convient à la majorité des espèces.

De tout temps peut-être, l'on a essayé de cultiver des plantes alpines et surtout de les acclimater dans la plaine. Vaucher et de Saussure avaient déjà fait à la fin du siècle dernier des essais de ce genre. Mais l'idée de la création de jardins alpins véritables est éclose à une époque relativement récente : le but poursuivi par les premiers créateurs de ces œuvres n'était pas toujours le même.

Le premier jardin alpin digne de mention, dit M. Lachmann, professeur de botanique à l'Université de Grenoble, « est celui « que M. de Buren fonda en 1862 dans le Jura suisse à « 1,100 mètres d'altitude en vue d'acclimater divers végétaux « utiles. Vers la même époque, le comte de Nicolaï installa à « 2,400 mètres, près de son chalet du col de Tricot (Haute- « Savoie), un jardin potager dont les produits furent exposés « en 1864 au Comice agricole de Saint-Gervais. En 1869 « M. de Nicolaï adjoignit à ses cultures un jardin botanique « dans lequel il se proposait de réunir toutes les espèces alpines « du massif du Mont-Blanc ».

Puis on signale l'installation de jardins alpins dans le Tyrol et dans l'Oberland bavarois à d'assez fortes altitudes. Le premier jardin botanique alpin d'une certaine importance fut créé en 1882, près de Coire dans le canton des Grisons. Le conseil fédéral suisse supporta les frais d'installation. Cet établisse-

ment comme ceux qui furent créés sur ce modèle en Autriche par les soins du ministère de l'agriculture de 1889 à 1893 (en Styrie, au Tyrol, etc.), visaient surtout un but scientifique ; c'étaient des champs d'expériences, des stations d'observations avec laboratoires, etc.

En France, c'est à partir de 1882 que des champs de culture alpine ont été créés en diverses parties des Alpes et des Pyrénées par M. Bonnier, professeur à la Sorbonne ; M. Flahaut, professeur à l'Université de Montpellier, a fondé aussi le jardin de l'Aigoual dans les Cévennes à 1,560 mètres.

On pourrait presque dire que les jardins alpins créés soit dans un but scientifique ou esthétique, soit pour l'agrément des voyageurs, dans diverses parties des Alpes françaises, de la Suisse, de la Haute-Italie, des Vosges, du Jura, etc., ne se comptent plus.

Citons entre autres le jardin alpin de Champrousse au dessus de la station thermale d'Uriage, situé à 1,850 mètres d'altitude, établi par la Société des touristes du Dauphiné, et cédé ensuite à l'Université de Grenoble ; — Les jardins de Zermatt (1,620^{m}) et du Weisshorn (2,000^{m}) ; — Un jardin dit *La Daphnœa*, à 800 mètres, sur le Monte-Baro, près du lac de Côme fondé par la section milanaise du Club-Alpin italien ; — Un jardin installé au Grand-Saint-Bernard, à 2472 mètres, par la Société Murithienne (Société botanique du Valais) ; jardin qui à une pareille altitude a pu comprendre encore 150 espèces. — Enfin le jardin alpin *La Chanoussia* fondé à l'hospice du Petit-Saint-Bernard, par les soins du P. Chanoux, recteur de l'établissement. Ce jardin, situé à une altitude de 2,200 mètres, est sur le versant français, bien que sur le territoire italien.

Mais le plus important de tous les jardins alpins est celui que fonda à Bourg-Saint-Pierre dans le Valais, à 1693 mètres d'altitude, sous le nom de *La Linnœa*, un comité international composé surtout de membres de diverses sociétés alpines. Ce jardin, auquel sont adjoints des laboratoires et dépendances diverses, renferme plus de 800 espèces alpines ou saxicoles disposées sur des rocailles artificielles. Il a été inauguré le 20 juillet 1889.

Revenons au jardin alpin du Crêt-du-Maure. Il est à 680 mètres d'altitude, à proximité de la maison du garde forestier. Sa création est encore à son début et son installation est des plus modestes ; sa surface ne dépasse guère un are. Une partie

est couverte de rocailles artificielles : l'autre partie est divisée en cases où certaines plantes de forte taille sont cultivées en pleine terre; quelques creux sont garnis de tourbe à *sphagnum* destinée à recevoir les plantes qui réclament un pareil sol. Le succès de la plantation encore bien incomplète de ce jardin, ne paraît pas douteux si l'on considère l'état florissant de la partie de la rocaille plantée en 1898 ; la floraison de toutes les plantes s'y effectue dans des conditions normales, même celle de la *Soldanelle alpine* qui fleurit bien difficilement en dehors de sa station naturelle. L'Arnica considéré comme d'une culture difficile y fleurit aussi.

Les conditions de la culture de ce jardin devant être aussi simplifiées que possible, on ne peut procéder autrement que par voie de plantation de pieds extraits dans la montagne pendant la saison de la végétation, mode présentant des chances d'insuccès à surmonter par des tentatives suffisamment repétées, mais la production des plantes par voie de semis, conseillée et regardée comme presque indispensable par M. Correvon serait trop compliquée et coûteuse.

Nous espérons donner plus tard une liste complète des plantes cultivées. Nous attendrons que la plantation se soit accrue dans les proportions désirables. Nous nous contenterons de mentionner aujourd'hui parmi les plantes les plus intéressantes qui occupent ce jardin, les suivantes :

Rhododendron ferrugineux ;
Bruyère carnée ;
Edelweiss ou Etoile des glaciers ;
Cyclamen d'Europe et Cyclamen de Naples ;
Sabot de la Vierge ;
Millepertuis nummulaire ;
Arnica de montagne ;
Diverses anémones, gentianes et primevères ;

Divers saxifrages parmi lesquels de magnifiques espèces telles que le saxifrage à longues feuilles des Pyrénées, et le *Saxifraga lingulata* des Hautes-Alpes ;

Un certain nombre d'espèces de fougères ;

Enfin quelques végétaux arborescents, notamment le Pin Cembro ou Arole, et le Genevrier-porte-encens (*Juniperus thurifera* de Saint-Crépin près Briançon.

E. GUINIER.

Le Moulin ruiné

Près du moulin ruiné le Fier va murmurant
Ses plaintes éternelles.
Sur un tertre deux murs se dénudent, montrant
Les moignons des poutrelles.

Un rayon de soleil indifférent s'ébat
Aux fenêtres sans vie ;
Les chambres ont glissé dans la cave en gravats
Teints de mousse endormie.

Au fond du bief muet achèvent de mourir
Des restes de décombres
Et la roue en morceaux rend le dernier soupir
Aux arbustes pleins d'ombre.

La place est désolée où gronda sans répit
La vanne intarissable ;
Au bord du trou saumâtre un crapaud accroupi
Sommeille sur le sable.

Où sont-ils les enfants qu'endormit le tic-tac
Jusqu'à l'aube sans trêve ;
Et le père qui vit avec son dernier sac
S'évanouir son rêve ?

Une image défunte erre aux murs attristés
Comme une âme de morte ;
Puis l'oubli descendra sur ces difformités
Sans fenêtre et sans porte.

Les ruines à leur tour rejoindront doucement
La terre maternelle,
Et l'on n'entendra plus que le Fier murmurant
Ses plaintes éternelles.

Charles MARTEAUX.

Septembre 1899

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

M. C. Couderc, sous-bibliothécaire du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale à Paris, vient de découvrir, dans un petit manuscrit de la fin du xv^e^ siècle appartenant aux bibliophiles bien connus MM. Leclerc et Cornuau, des pièces de vers inédites qui apportent des renseignements nouveaux sur Guillaume Fichet et sa famille.

« Malgré les très consciencieuses et très heureuses recherches

de M. Jules Philippe [1], dit M. Couderc dans l'introduction de son opuscule [2], la biographie de Guillaume Fichet, le célèbre introducteur de la typographie à Paris et en France, présente encore beaucoup d'incertitudes et de nombreuses lacunes. Ainsi, pour ne parler que de sa famille, les noms de son père et de sa mère sont ignorés, le nombre de ses frères n'est pas déterminé, et l'un d'eux seulement est identifié avec certitude. Pour la fixation de son lieu d'origine (Le Petit-Bornand) on est obligé de se contenter des renseignements indirects, en partie inexacts et par suite peu sûrs, fournis par un érudit du commencement du siècle [3]. La date de sa naissance (16 septembre 1433) est connue, il est vrai, mais, par une fatalité singulière, un accident en a jusqu'ici rendu la vérification impossible. Il semble cependant qu'on puisse la tenir pour certaine. Elle avait été mise, on ne sait par qui [4], dans une note, à la fin de l'un des manuscrits de l'ancien fonds de Sorbonne, qui ont appartenu à Guillaume Fichet, mais ce manuscrit n'a pu être retrouvé, le numéro sous lequel il est conservé à la Bibliothèque nationale ayant été mal transcrit ou plus probablement mal imprimé [5].

Voici. au demeurant, comment M. Jules Philippe fait connaître, sur ces quelques points, le résultat de ses recherches et aussi l'état de la question :

« Guillaume Fichet, dit-il, n'a pas eu la précaution d'ajouter à la mention de la date de sa naissance, l'indication du lieu où il avait vu le jour ; et on ne trouve nulle part cette indication formulée d'une manière absolument précise. Mais de divers témoignages, reposant sur des données sérieuses, il résulte que Guillaume Fichet est né au Petit-Bornand, en Faucigny...

« Guillaume Fichet eut plusieurs frères, et il est à présumer que l'un d'eux fut Mamert Fichet, évêque *in partibus* d'Ebron et suffragant de l'évêque de Genève, Jean-Louis de Savoie, en 1470. Nous avons lieu de croire que ce Mamert était frère de Guillaume...

1 Jules PHILIPPE : *Guillaume Fichet, sa vie, ses œuvres, introduction de l'imprimerie à Paris*, Annecy, 1892, in-8.

2. *Documents inédits sur Guillaume Fichet et sa famille*. Paris, 1900, in-8. (Extrait du *Bulletin du Bibliophile*)

3. GRILLET *Dictionnaire historique des départements du Mont-Blanc et du Léman*, Chambéry, 1807, t. I, p 398-399. Apres avoir invoqué et approuvé le témoignage de Charles-Auguste de Sales, qui fait naître Fichet « au village *du Crêt* », il parle, un peu plus loin, des « archives de l'ancienne maison Fichet » qui « prouvent littéralement » que le prieur de Sorbonne est né au *Petit-Bornand*

4. M. Philippe est allé trop loin en attribuant, dans le passage que nous rapportons plus bas, cette note à Fichet lui-même Cf. L. DELISLE : *Cabinet des manuscrits*, t. II, p 151, note 4

5. L. DELISLE . *Cabinet des manuscrits*, t III, p. 377-378.

« En 1490, après la mort de Guillaume Fichet, un Henri Fichet, aussi du Petit-Bornand, notaire impérial, était, au dire de Charles-Auguste de Sales, commissaire de Louise de Savoie, duchesse de Châlons. Des notes historiques laissées par un savant collectionneur de la Savoie, M. Montréal, désignent Henri Fichet comme frère de Guillaume... [1] ».

Et c'est tout. Un seul de ces renseignements, déclare M. Couderc, a été confirmé et précisé depuis. C'est l'avant-dernier, celui qui est relatif à la parenté de Mamert Fichet et de Guillaume. Son confrère et ami H. Stein a trouvé, en effet, aux archives de Genève, dans les registres du conseil du chapitre, et publié dans le *Bibliographe moderne* [2], le passage suivant qui, sur ce point, lève tous les doutes :

« Veneris XVI mensis octobris 1472, dominus Guillelmus Fichet fuit receptus in canonicatu, in persona domini Ebronensis, *fratris* ejus. »

Mamert Fichet, évêque *in partibus* d'Ebron et suffragant de l'évêque de Genève [3], était bien un frère de Guillaume Fichet, l'illustre prieur de Sorbonne.

Les poésies découvertes par M. Couderc sont des chants de deuil inspirés par Guillaume Fichet et composés vraisemblablement par son ami Robert Gaguin à la suite de la mort d'un frère du célèbre professeur de Sorbonne, que personne ne soupçonnait, Jacques Fichet. L'auteur met en scène alternativement, dans ces poésies les deux frères : c'est de leur bouche que l'on apprend :

1° Que le lieu d'origine de la famille est bien Le Petit-Bornand, comme l'avait indiqué M. Philippe, « d'après des données sérieuses ». — Le présent témoignage est d'autant plus précieux qu'il émane de Guillaume Fichet lui-même, les vers ayant été faits sur sa demande ;

2° Que leur père s'appelait Amédée et leur mère Jeanne ;

3° Qu'ils eurent un frère appelé Mamert, ce qui concorde pleinement avec le document publié par H. Stein ;

4° Que Jacques entra dans l'ordre de Saint-Dominique, contre le gré de ses parents, vint étudier la théologie à Paris, se rendit ensuite à Poitiers et à Dôle, et mourut, dans la force de l'âge, avant d'avoir atteint sa trente-cinquième année.

1. Jules PHILIPPE : *Guillaume Fichet*, pp. 12, 14 et 15.

2. H. STEIN : *Note inédite sur Guillaume Fichet*, dans *Le Bibliographe moderne*, t. I (1897), p. 32.

3. Il est parlé de lui dans la *Gallia christiana*, t. XVI, p. 445, mais son nom n'a pas été relevé à la table.

Voici le texte des deux pièces les plus intéressantes exhumées par M. Couderc, justifiant ses intéressantes conclusions :

Ad sepulcrum M. Ja[cobi] Ficheti lugubre carmen.

Si, germane, datur lacrimas sentire gementis,
Da bonum auditum, non alienus ego.
Amedeo genitore sati, genitrice sub una,
Hausimus hanc vitam, quam prior ipse fugis.
Me tibi dilectum pariter cum fratre Mamerto,
Tis amor, ingemere reproba fata jubet ;
Nam quem jam aspexi vultus gravitate verendum,
Corpore sublimen, pulvis et umbra jaces.
Lustra nec impleras septem, tamen occidis, alta
Volvere mente potens abdita sacra deum.
Te **Parvus Bornandus,** te Alta Sabaudia natum,
Artibus insignem, credidit esse sibi ;
Sed labor et studium, decursus mille per urbes,
Jacobe, quid prosunt ? Quid vigilasse juvat ?
Hec mors seva, rapax, mors nescia parcere nostris
Usibus obtruncat, et quatit hora brevis.
Si qua lege sinant subvolvi stamina Parce,
Non timeam summum pronus adire Jovem,
Non Stigha, non Manes horrebo, nec Infera Ditis,
Si te vivum credo posse referre solo.

Epitaphium fratris Jacobis Ficheti, de ordine Fratrum Predicatorum, in theologia magistri, cujus capitales littere nomen designant ejus qui, ut superiores et sequentes versus fierent, precatus est actorem.

Gressum qui transis, paulisper sistere cures,
Uerbaque frigenti marmore sculpta lege.
Intus ab exilio mundi revocatus habenis
Leti perstringor, qui modo liber eram ;
Lucis iter sumpsi, natus genitrice Johanna,
Est sator Amedeus, est nunc Dola [1] solum.
Relligionis amans, Dominici castra sequtus,
Merentem asprevi, raptus ab ede, patrem.
Uita fuit (pro posse) sacris data legibus. Unde
Sum studium missus Parisiense sequi.
Ferbuit ars subito, sensit Pictavia flammas,
Inde caput lauro Dola virere dedit.
Conditur huic busto, bissena luce, cadaver,
Horrenda expectans rostra futura Dei.
Ecce vides quid vanus honos, qui gloria prosit !
Trita suis marcet vermibus esca caro.
I nunc, precipiti conquire numismata questu,
Intereunt raptim queque pararis. Abi.

1 « Boa », dans le manuscrit, la lecture « nunc » n'est pas très sûre; il faut, pour ces deux mots supposer une erreur de copiste.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

5772. — Annecy. Imprimerie Abry.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 4 juillet 1900.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

382

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les périodiques et les ouvrages reçus :

PERRIN : *Histoire de Savoie.*

L. JACQUOT : *Les Tombeaux de Mons : Etude pour servir à un travail sur les sépultures dans la région de Sétif.*

M. Jacquot, juge à Thonon, adresse la copie d'une inscription qu'il a relevée sur la porte de l'habitation des frères Thévenet à Thuy, près Thônes. On y lit la date 1589 ; en dessous le monogramme du Christ et les lettres IR·MA ; à droite, la représentation grossière d'une serpette ou d'un couteau ; à gauche, celle d'une hache ; enfin sur le sommet de la porte une croix gravée en creux.

M. Bruchet présente l'estampage de la décoration d'une cloche provenant de l'église de Thoiry (Ain), confiée à MM. Paccard et envoyée par eux à l'Exposition de 1900. Sur un bandeau large de $0^{m}04$ se déroule une inscription en lettres du XV^e^ siècle : L'AN MIL CCCCLVIII MESIRE PPE ROLIER LE FIT A FAIRE et en dessous TE DEUM LAUDAMUS. Sous le bandeau, dans des niches gothiques surmontées de clochetons, sont figurées quelques scènes religieuses : saint Georges combattant le dragon, saint Jean et Marie au pied de la Croix, saint Joseph tenant l'Enfant Jésus.

La Société émet le vœu que le propriétaire de cette cloche fasse exécuter un moulage de cette inscription qui serait déposé au Musée.

Le même offre au Musée la photographie d'un tableau conservé à la Pinacothèque de Milan représentant Charles III, duc de Savoie.

A signaler les nouvelles acquisitions du Musée :

1° Une **rondelle de bronze** avec **fiche en fer** provenant des fouilles de la villa romaine de Viuz-la-Chiésaz. (Achat.)

Savoie (Haute). 3.

2° Une **tête de Bacchante** en bronze trouvée dans les Fins d'Annecy. (Achat.)

3° Une pièce d'argent **écu** de Ferdinand VII trouvée à Saint-Roch près Sallanches. (Don de M. Gex, des Houches.)

4° Deux **pointes de flèches** en calcédoine et en silex (très beaux et rares spécimens) provenant de Ouargla. (Don de M. R. Gautier.)

5° Bronze d'**Antonin le Pieux**, trouvé à Albigny. (Don de M. Emile Duparc.)

6° **Grand vase en terre** ou **jarre à bec** portant deux estampilles de potier RFMO, trouvé en 1867 aux Fins d'Annecy, enclos Bonetto.

7° **Lampe en terre** avec la marque COMVNI, trouvée sur l'emplacement de la villa romaine de Viuz-la-Chiésaz.

8° Un **coffret en fer poli**, avec figures gravées à la pointe représentant des scènes de chasse ; travail allemand de la fin du XVI' siècle. (Achat.)

L'ordre du jour étant épuisé, la Société ajourne au mois d'octobre la reprise de ses réunions mensuelles qui seront suspendues, comme d'habitude, pendant la durée des vacances universitaires.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 10 octobre 1900.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et approuvé.

Le Président donne la parole à **M. Désormaux** qui a bien voulu se charger de la rédaction d'une notice bibliographique sur notre regretté confrère Aimé Constantin. Ce travail paraîtra dans le fascicule de la *Revue* en préparation. En manière de conclusion l'auteur propose : 1° de transmettre à M. Ritz, qui est tout désigné pour en tirer le meilleur parti possible, le volume des chansons recueillies par Constantin ; 2° d'inviter M. Despine à vouloir bien continuer, sous les auspices de la Société Florimontane, l'œuvre si bien commencée par feu son père. La comparaison des deux traductions de la Parabole citée, collationnées pour 90 communes à trente-huit ans d'intervalle, ne saurait manquer d'être fort intéressante ; autant que possible le second recueil devrait avoir même dimension et même composition typographique que le précédent.

La Société, en adressant ses remerciements à M. Désormaux,

met ces propositions à l'étude et remet à la prochaine séance la décision à prendre.

M. Marteaux met sous les yeux de la Société divers objets recueillis au cours de ses excursions :

1° Un fragment de bronze blanc d'origine préhistorique. Le culot à qui il appartenait était épais de 0^m03, long de 0^m30, large de 0^m15 ; il avait été trouvé vers 1875 au l. d. chez Veuillat, près de Copponex, dans le champ Menuz, terrain autrefois couvert de bois comme le grand mas contigü dit bois Chardon. Il doit ce fragment à l'obligeance de M. Paget, instituteur au chef-lieu. 2° Une monnaie de Faustine, malheureusement fruste, recueillie à Copponex même par le jeune Alfred Paget. 3° Deux fragments de briques rayés de grossiers graffiti parmi lesquels les lettres MA/// et trouvés au l. d. champ dessous le bois (du Crêt de Nanton), au bord d'un vieux chemin qui vient du Treige ; puis un débris de poterie du v^e^ siècle, recucillie dans la vigne Garcin, à Mathonex, ce qui peut faire remonter cette localité à l'époque burgonde, tout au moins. 4° Une clef trouvée près du vieux château d'Avregny, au bord des Usses et due également au jeune Paget. 5° Un petit phallos en bronze exhumé d'un mètre et plus de profondeur d'un champ situé près du cimetière de la ville.

M. Le Roux signale la trouvaille qu'il a faite dans le lac d'Annecy d'une assez riche station habitée par l'Utriculaire, curieuse plante de la famille des Lentibulariées.

Il donne quelques détails sur la biologie si intéressante de cette phanérogame, sur la structure et le rôle présumé des utricules dans lesquels certains auteurs ont voulu voir un appareil destiné à la capture des insectes et à l'assimilation de leurs sucs nutritifs par le végétal (plante carnivore ?). Peut-être aussi faut-il simplement envisager ces utricules comme des flotteurs destinés à faciliter l'ascension de la plante vers la surface au moment de la floraison et de la fécondation puis la descente vers le fond sur lequel elle séjournera pendant la période ralentie de sa végétation.

L'*Utricularia vulgaris* se tient par des fonds de 1^m50 à 2^m, à environ 10 ou 15 mètres de la rive, en face le ruisseau des Marquisats, à 200^m de la jetée Carnot.

Le même annonce la découverte dans les eaux du Fier, d'une espèce nouvelle pour la faune ichthyologique de la Hte-Savoie. Il s'agit d'un poisson de la famille des Cyprins, le *Chondrostoma nasus* Lin., qui a été offert au Musée par M. Sabatier,

inspecteur des forêts. Connu en Lorraine et en Alsace où les pêcheurs le désignent sous le nom de *nase*, ce poisson, dont la chair est d'ailleurs assez médiocre, abonde dans les rivières de de l'Est : la Meurthe, la Moselle et le Rhin.

Une espèce voisine, *Ch. rhodanensis*, se trouve dans le Rhône. Mais les caractères tirés des dents pharyngiennes, des stries concentriques peu nombreuses des écailles, de sa bouche petite et en croissant constituent autant de différences qui éloignent celui-ci de notre *nase* du Fier qui ressemble absolument à l'espèce de l'Est.

M. Le Roux fait part des nouvelles acquisitions du Musée :

1° Un **poisson du Fier** : *Chondrostoma nasus* L. (Don de M. Sabatier, inspecteur des Forêts.)

2° Une *Vipera aspis*, capturée au Crêt-du-Maure. (Don de M. Audibert.)

3° Grandes **sauterelles** d'Algérie. (Don de M. Léonce Duparc.)

4° **Cachet** de la ville d'Annecy, avec la mention : Duché de Savoie. (Don de M. Pissard.)

5° Une **faïence de Sainte-Catherine.** (Don de M. Marius Simon.)

6° Empreintes des **sceaux** de Ranavalo, reine de Madagascar et de son premier ministre.

7° Deux **boîtes en bambou** ; industrie malgache.

8° Une **cartouchière hova** en cuir estampé, garnie de boutons de cuivre.

9° Un **écu en argent** de Charles III d'Espagne : monnaie en usage au XVIII° siècle à Madagascar. (Dons de M. Gustave Didier.)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

GLANES

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort d'Albert Samain, décédé après une longue et douloureuse maladie, à Magny-les-Hameaux (Seine-et-Oise), dans la nuit du 18 août 1900, à l'âge de quarante-deux ans. Collaborateur du *Mercure de France*, lauréat de la Société Florimontane (concours Andrevetan, 1893-1894); de l'Académie des Jeux Floraux et de l'Académie française, il a publié deux beaux recueils de vers : *Au Jardin de l'Infante* et *Aux Flancs du Vase*, sans compter des pièces séparées dans la *Revue des Deux Mondes*, la *Revue hebdomadaire*, etc. C'était un poète doux et modeste, à l'âme artiste et délicate, amoureuse de sensations subtiles et de rêves. Les pièces qui ont été publiées dans la *Revue savoisienne* s'intitulent : *Le Fleuve* (1894, p. 76) ; *Ville morte, La Vache, David, Les Dompteuses, Le Sphinx, Chanson violette* (*Id.*, p. 16).

AIMÉ CONSTANTIN

Messieurs,

Le 24 mars de cette année, une foule nombreuse et recueillie assistait aux funérailles de M. Aimé Constantin. En l'accompagnant à sa dernière demeure, j'étais bien loin de penser que ses collègues et amis de la Société Florimontane, suivant le désir exprimé par M^me^ Constantin et sur la proposition de M. Bruchet et de M. Camille Dunant, notre honoré président, me confieraient la lourde tâche de revoir et de publier son dernier ouvrage, le plus important peut-être, bien que la mort l'ait interrompu. Vous m'avez en même temps chargé de « retracer la vie toute de labeur et la production scientifique de notre très regretté confrère ». C'est pour moi un honneur, c'est pour nous tous un pieux devoir que de rendre un dernier hommage, dans cette *Revue* dont il fut longtemps le directeur, dont il resta toujours le dévoué collaborateur, à ce parfait honnête homme, qui fut aussi un lettré délicat et un savant philologue.

Claude-Aimé Constantin est né à Thônes. le 31 août 1831. Il était fils de Napoléon Constantin et de Denise Avet. A peine avait-il achevé au Collège chappuisien ses études commencées dans sa ville natale, qu'il partit pour la Russie. Il devait y séjourner, presque sans interruption, environ vingt-six ans, de 1850 à 1876. La carrière du professorat qu'il avait choisie fut d'abord pour lui assez pénible, mais elle devait être bientôt très brillante. C'est en Russie qu'Aimé Constantin publia ses premiers travaux. Ils furent remarqués et les encouragements ne firent pas défaut au jeune professeur. Voici en quels termes l'aide-de-camp général, D. Poutiata, chef d'état-major, le remerciait au nom du grand-duc Michel :

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de remettre à Monseigneur le Grand-Duc Michel l'exemplaire de votre ouvrage que vous m'avez envoyé avec prière d'en faire hommage à Son Altesse Impériale.

En daignant agréer votre offrande, Monseigneur m'a chargé de vous remercier et m'a remis le cadeau ci-joint [1] que Son Altesse Impériale vous prie de recevoir comme marque de Sa gratitude.

1. Il s'agit d une bague ornée d une améthyste.

Veuillez bien, Monsieur, m'en accuser réception et recevoir l'assurance de mes sentiments très distingués.

(Saint-Pétersbourg, le 21 mars 1861.)

La même année, A. Constantin avait obtenu le diplôme de secrétaire de collège. En 1863, il reçoit l'Ordre de Sainte-Anne, 3e degré ; en 1868, l'ordre de Saint-Stanislas, 2e degré. En 1872, il est nommé commandeur du même Ordre (Ordre de Saint-Stanislas avec la couronne impériale).

Ses hautes qualités lui valent d'être choisi comme précepteur de la grande-duchesse Olga, qui devait être plus tard reine de Grèce, et des grands-ducs Constantin, Dmitri et Vétcheslaf Constantinovitch, cousins de l'empereur.

C'est « à Leurs Altesses Impériales » que fut dédié, « avec hommage respectueux de leur professeur », l'ouvrage intitulé *La Statistique aux prises avec les Grammairiens* (1876).

Les élèves ne devaient jamais oublier leur vénéré maître. Plus tard le grand-duc Constantin, qui devait devenir président de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg, se fit un plaisir de venir lui rendre visite à La Puya. Tous entretinrent avec lui une correspondance d'une affectueuse intimité.

Mme Constantin a bien voulu nous communiquer ces lettres précieusement conservées. Elles font honneur au maître dont les leçons avaient laissé dans l'esprit de ses nobles élèves une si profonde impression. Elles font honneur aussi à ceux qui les ont écrites, car elles sont remarquables par le naturel, comme par les sentiments délicats qu'elles expriment et par l'élévation des pensées. Ces lettres de princes du sang, particulièrement celles du grand-duc Constantin, pourraient être lues avec le plus grand profit par nombre d'illustres parvenus. Nous nous proposons d'en publier les passages les plus intéressants, quand nous aurons obtenu l'autorisation de leur auteur. Ils illustreraient un petit chapitre qu'on pourrait écrire sous le titre de *Un Savoyard en Russie*[1]. Il y est souvent question de voyages, de littérature, parfois aussi de la Savoie et même de la *Revue savoisienne*. Les longues lettres de condoléances adressées par la reine de Grèce et par le grand-duc Constantin à leur ancien gouverneur, quand il eut la douleur de perdre sa dernière fille, sont d'une touchante émotion.

A la nouvelle de la mort de celui qu'il appelait depuis long-

1. Il serait sans doute aisé de rédiger ce chapitre, si nous avions les *Memoires* que M. Constantin adressa à son ancien élève et auxquels la correspondance du grand-duc fait plusieurs fois allusion.

temps son « bien cher ami », le grand-duc Constantin s'empressa d'envoyer à M^me^ Constantin le télégramme suivant, pieux témoignage de son affection et de sa gratitude :

Madame Constantin, Annecy.

Profondément affligé par la perte de mon cher inoubliable précepteur et ami. Puissiez-vous puiser consolation dans la foi divine et dans les prières du cher défunt pour ceux qui le pleurent ici-bas.

CONSTANTIN.

On comprend dès lors l'attraction que la Russie exerça toujours sur notre regretté confrère. C'était le temps où Renan affirmait que les Russes barbares envahiraient l'Europe occidentale amollie par le luxe et le bien-être et détruiraient notre civilisation (en 1869). De retour en France, A. Constantin se plut à faire mieux connaître à Annecy les mœurs et les usages du pays où il avait reçu un si bon accueil. Il pouvait vanter la politesse et la haute culture de cette cour qu'il avait étudiée de fort près ; mieux que personne il savait combien ces prétendus barbares aspiraient à la justice et à l'idéal. Aux réunions mensuelles de la Société Florimontane, l'ancien précepteur des grands-ducs improvisait de brillantes causeries, dont il ne reste malheureusement que le souvenir [1]. Ces impressions de voyages, ces études sur l'état matériel, intellectuel et moral de la Russie contemporaine, devaient paraître, nous dit-on, dans les numéros suivants de la *Revue*. Elles auraient assurément contribué à lui donner encore plus d'attrait et de variété. Nous ne pouvons qu'en regretter la perte devenue définitive [2].

C'est le 27 novembre 1876 que A. Constantin fut reçu membre effectif de la Société Florimontane. Il fut élu vice-président dès l'année suivante (23 février 1877). Après avoir fait partie du Comité de rédaction de la *Revue savoisienne,* il en devint directeur, en même temps que secrétaire de la Société (12 juin 1884). Quand sa santé très affaiblie ne lui permit plus de remplir cette laborieuse fonction, il donna sa démission (14 nov. 1889) ; mais sur la proposition de son président, M. C. Dunant, dans la séance suivante, l'assemblée nomma par acclamation A. Constantin secrétaire honoraire. Depuis longtemps il faisait partie de la Commission choisie chaque année pour classer les manuscrits des poètes qui prennent part au concours Andrevetan ; il rédigea deux fois le rap-

1. Voir le compte-rendu des séances du 21 décembre 1876, des 20 janvier, 23 février, 23 mars et 26 avril 1877.

2. Pendant son séjour en Russie, notre collègue avait recueilli 220 pièces de monnaie dont plusieurs rares. Il en a fait donation au Musée en 1892.

port relatif à ce concours. Nous savons aussi avec quelle scrupuleuse attention il avait lu et annoté les travaux philologiques récemment soumis à l'examen de notre Société. Enfin vous aviez désigné A. Constantin avec M. l'abbé Gonthier, pour être secrétaire général du XVI[e] Congrès des Sociétés savoisiennes, qui doit avoir lieu à Annecy l'année prochaine. Vous n'aviez pas oublié la part qu'il avait prise aux Congrès antérieurs, dont il fut élu vice-président (en 1887, au Pont-de-Beauvoisin), et président (à Chambéry, en 1899). Rien de plus mérité que cet honneur : il n'y a peut-être pas d'érudit ou de lettré savoyard qui n'ait connu Aimé Constantin et qui n'ait apprécié ses nombreux écrits.

L'Institut Genevois l'avait nommé, en 1884, membre correspondant pour la section de littérature. Il était aussi membre effectif non résident de l'Académie chablaisienne (1887), membre honoraire de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie (1890), membre correspondant de l'Académie de Savoie (1891).

Dans le procès-verbal de la séance de cette Académie, tenue le 17 décembre 1891, on mentionne dans les termes suivants la nomination de notre regretté collègue :

« Au début de la séance, ont été nommés membres correspondants de l'Académie MM. l'abbé J.-F. Gonthier, aumônier des hospices d'Annecy, et Aimé Constantin, homme de lettres de la même ville...

« M. Aimé Constantin, ancien professeur, a été pendant de longues années secrétaire de la Société Florimontane d'Annecy, dont il a contribué pour une grande part au relèvement et au lustre actuel. Il a publié en Russie, qu'il a habitée une part notable de sa vie, cinq ouvrages sur l'enseignement du français [1]. Depuis son retour dans sa patrie, sa plume active a produit plusieurs autres brochures non moins intéressantes sur le patois savoyard, sur quelques anciennes poésies savoyardes et sur le poète rumillien Joseph Béard. »

Les nombreux travaux d'A. Constantin ne l'empêchaient pas de prêter son concours à diverses œuvres intéressant Annecy et notre région. Il fut membre de la Chambre consultative d'agriculture pour le canton d'Annecy-Sud, président de la Commission cantonale de statistique de ce canton (1881), membre du Conseil départemental des bâtiments civils. C'est même à ses fonctions de « contrôleur rapporteur de la Com-

1 Je n'ai pu retrouver que trois de ces ouvrages indiqués plus loin.

mission des bâtiments scolaires » que l'auteur de si nombreuses publications dut d'être nommé officier d'Académie ! (1884) Nous ne saurions oublier combien les progrès de l'instruction dans notre ville étaient à cœur à cet ancien professeur. Depuis 1889, il était membre du bureau d'administration du Lycée Berthollet ; il faisait également partie du Comité d'inspection et d'achat des livres de la bibliothèque d'Annecy ainsi que de nombreuses sociétés de bienfaisance. La ville de Thônes surtout gardera fidèlement le souvenir du généreux donateur.

*
* *

La pluplart des écrits d'A. Constantin sont relatifs à la Savoie. Presque tous ont d'ailleurs paru pour la première fois dans la *Revue savoisienne*. J'indiquerai les tirages à part que j'ai pu me procurer, en vous priant de réparer, s'il y a lieu, les omissions involontaires.

[*R. S.* = *Revue savoisienne*.]

(*A*) Publications d'intérêt général.

1° PHILOLOGIE.

Cours complet de Langue française à l'usage des adultes (1859-60) [1].
Cours pratique de Langue française à l'usage des écoles (russes). Cours d'après la méthode Robertson. (S'-Pétersbourg et Moscou, Glazounof, éd.) De nombreuses éditions furent rapidement épuisées. La 10e est de 1886. Chaque partie a été publiée séparément. (Saint Pétersbourg, chez les principaux libraires.)

Le Répétiteur, ou recueil de thèmes adaptés au *Cours pratique*.

La Statistique aux prises avec les Grammairiens, ou Essai sur les moyens de simplifier l'étude du genre des substantifs et celle de la conjugaison. (S'-Pétersbourg, Glazounof, éd., 1876, et Paris, Vieweg.)

Etude philologique sur le mot TSAR. (*R. S.*, 1877.) Cf. *Statistique*, p. 237

Communication sur le *volapuk* et sur le *néo-latin*. (*R. S.*, 1888.)

Communication sur le *prix de copie*, de *reliure* et d'*enluminure au XVIe siècle*. (*R. S.*, 1890.)

Compte-rendu du *Traité de méthodologie* de Brun. (*R. S.*, 1898.)

2° DIVERS.

Reconstitution des vignes attaquées par le phylloxéra. (*R. S.*, 1884.)

(*B*) Publications intéressant plus spécialement la Savoie.

1° CRITIQUE, CONCOURS, CONGRÈS.

Poésies de Mademoiselle Amélie Gex (compte rendu). (*R. S.*, 1879 et 1880.)

Compte rendu du 2e Congrès des Sociétés savantes de la Savoie, tenu à Annecy en 1879. (*R. S.*, 1879, et Annecy, Perrissin, 1880.)

1 Je n'ai pas eu ce livre entre les mains. Je l'indique d'après une citation d'A. Constantin lui-même, au début de la *Statistique*.

Rapport sur le Concours de poésie de 1880. (*R. S.*, 1881, et Annecy, L'hoste; Chambéry, Perrin.)

Rapport sur le Concours de poésie de 1882. (*R. S.*, 1884.)

Rapport sur les travaux de la Société Florimontane. (9e Congrès tenu au Pont-de-Beauvoisin en 1887.)

Chronique savoisienne. (*R. S.*, 1885, 1886, 1888.)

2° PHILOLOGIE, HISTOIRE, FOLK-LORE.

Etudes sur le Patois savoyard. — Projet d'alphabet à l'usage de notre patois. (Annecy, Burnod et Lhoste, 1877 ; *R. S.*, 1877.)

Etudes sur le Patois savoyard. — La Muse savoisienne, ou recueil de chansons anciennes et modernes, avec musique, traduction littérale, notes historiques, biographiques, philologiques et notice sur le système orthographique. (Annecy, Burnod et Lhoste ; Paris, Vieweg, 1878 ; *R. S.*, 1878.)

Cf. *Recueil de Chansons anciennes et modernes*, La Pasnaille et Lôs Vayrons. (Annecy, Perrissin, 1878.)

La Muse savoisienne au XVIe siècle. (*R. S.*, 1878 et 1879. Cf. *Compte-rendu du 1er Congrès*, tenu à Saint-Jean de Maurienne en 1878, p. 94, contenant un aperçu sur N. Martin, auteur de *Noëls* et *Chansons*.)

Nouveau Système orthographique à l'usage du savoyard et des patois de la langue d'oil. (*R. S.*, 1879.)

Coup d'œil sur certains usages et sur le patois de la vallée de la Dranse avant 1792, suivi de remarques ayant pour objet les *Rapports entre le patois du Haut-Chablais et le vieux français.* (*R. S.*, 1879 et 1880; Cf. 2e Congrès, à Annecy, p. 177.)

Mœurs et Usages de la vallée de Thônes. (*R. S.*, 1880 et 1881 ; et Annecy, Perrissin ; Cf. 3e Congrès, à Chambéry, 1880, p. 81-96.)

Etymologie de quelques noms de lieux : Les Clefs, La Lya. (*R. S.*, 1882.)

Etymologie des mots meüton *et* fià. (*R. S.*, 1882.)

Jean Gacy. La déploration de la cité de Genefve. (*R. S.*, 1882.)

Littérature orale de la Savoie (proverbes, devinettes, contes, etc.). Contient un petit chapitre sur la prononciation du patois d'Annecy. (Annecy, Dépollier, 1882.)

La Muse savoisienne au XVIIe siècle : La plaisante pronostiquation faite par un astrologue de Chambéry, avec la Moquerie savoyarde. (Annecy, Abry, 1884, annotée et traduite.) Cette brochure contient en outre un catalogue des livres et plaquettes en patois savoyard de 1550 à 1650. (Cf. *R. S.*, 1883 : *La plaisante Pronostiquation ; R. S.*, 1884 : *La Moquerie ; Catalogue.*)

Le Régeste Genevois : Sillingy, Cossengy. (*R. S.*, 1885.)

La Muse savoisienne au XVIIe siècle. Noël en patois savoyard des environs d'Annemasse, avec traduction, commentaire et aperçu grammatical. (Annecy, Abry, 1885 ; Cf. *R. S.*, 1885.)

Chansons choisies de Joseph Béard, en patois de Rumilly, avec trad. littérale. (Annecy, Abry, 1886 ; Cf. *R. S.*, 1886 et suite en 1887, 1888 et 1889 pour le *Recueil complet.*)

Etymologie des mots Huguenot *et* Gavot. (Abry, 1887 ; Cf. *R. S.*, *Huguenot*, 1885, et *Gavot*, 1887 ; Cf. aussi 7e *Congrès*, à Montmélian, p. 227.)

Proposition relative à l'*orthographe des noms de lieux en Savoie* (9e Congrès, tenu en 1887, p. 39.)

Recueil complet des chansons de J. Béard en patois savoyard. (Abry, 1888; Cf. *R. S.*, années citées plus haut.)

J. Béard et ses œuvres (supplément au *Recueil complet*). (Abry, 1889; Cf. *R. S.*)

André de La Vigne. (*R. S.*, 1889.)

La Vallée de Thônes en 1798. (*R. S.* 1889.)

L'Éboulement du Tauredunum. (*R. S.*, 1889.)

Menus faits relatifs à l'Histoire littéraire de la Savoie vers 1600. (Rumilly, Ducret, 1889; Cf. 10e Congrès, à Rumilly, 1888, p. 437.)

La Muse savoisienne au XVIe siècle. Prologue faict par un messager savoyard sur la rencontre de trois nymphes prisonnières par trois Mores, avec la plaincte de la quatriesme nymphe de l'emprisonnement de ses sœurs (1596), notes et traduction. (Abry, 1889; *R. S.*, 1889.)

Communications diverses [1] : Sur des sermons inédits de saint François de Sales. — Sur deux pièces de théâtre en patois savoyard du XVIe et du XVIIe s. — Sur les 3 variantes d'une chanson patoise du XVIe s. — Sur la 2e édition du *Dictionnaire du patois savoyard* de Brachet. — Sur la vie et les écrits de *J. Ménenc.* (*R. S.*, 1889.) — Sur une *brochure savoisienne de 1606.* — Sur le *patois savoyard* et dépôt d'un projet de *Dictionnaire.* (*R. S.*, 1891.) — Sur *Jean Ménenc* (dont il se proposait de compléter et de rectifier la biographie. (*R. S.*, 1893; Cf. 12e Congrès, à La Roche, 1892, p. 129-133.) — Sur les anciens *croêzu* et leur ressemblance avec les lampes romaines. — Sur la *Grammaire savoyarde* de Duret. (*R. S.*, 1894.)

Origine de la légende du massacre des Espagnols à Annecy. (Abry, 1896; *R. S.*, 1896.)

La Marion su on pommi, chanson en patois de Thônes. (*La Tradition,* II, 56.)

*
* *

Comme on peut le voir, A. Constantin a consacré plusieurs études au poète rumillien, Joseph Béard. Il existe dans les archives de la Société Florimontane, un volume relié qui a pour titre *Dossier de Joseph Béard.* On y trouvera, avec les publications ayant trait au médecin-poète, tout ce que A. Constantin avait pu recueillir de ses productions. Le dossier comprend 40 pièces [2] (Cf. *J. Béard et ses œuvres, Supplément),* y compris les autographes; quelques-unes sont annotées de la main d'A. Constantin. « En déposant ces papiers aux archives de votre Société, disait-il, j'éprouve le plaisir de les voir désormais en bonnes mains et la satisfaction d'un devoir accompli. » Belles paroles, et excellent exemple donné à ses compatriotes par notre regretté collègue !

La liste des œuvres d'A. Constantin est bien longue. Elle est

1. Pour diverses autres communications moins importantes, Cf. la *Table analytique* des 5 premiers volumes de la IIe série de la *Revue savoisienne,* table due en partie à la collaboration de A. Constantin. (*Revue savoisienne,* 1889, p. 303)

2. L'une d'elles qui devait porter le n° 17 est seulement mentionnée. Il s'agit du *Recueil complet des Chansons patoises de J. B.*

encore incomplète. C'est ici le lieu de dire quelques mots des travaux qu'il n'a pas eu le temps d'achever. Les manuscrits que Mme Constantin m'a remis comprennent :

1° Une série de fiches relatives à la *Flore de la Savoie*. C'est un extrait du futur dictionnaire savoyard, avec quelques réflexions devant servir de préface. Le tout a été communiqué, par l'intermédiaire de M. Bruchet, au R. P. Gave, que la Société Florimontane a désigné pour cette publication et qui a bien voulu s'en charger.

2° Un manuscrit de poésies patoises, avec avant-propos, traduction littérale et notes. Ce manuscrit forme un beau volume relié sous le titre de *La Muse Savoisienne II*. (Les pages 93-163 qui d'après la table contenaient les chansons de Béard et une chanson de Gavard (dialecte d'Alby) ont été déchirées, sans doute en vue de la publication.) Voici l'énumération des dialectes représentés : Thônes, Faverges, Annecy, Chambéry, La Chapelle, Beaufort, Saint-Julien, Saint-Jean-de-Sixt et Clermont (Seyssel.)

3° *Parabole de l'Enfant prodigue*, en 90 spécimens du patois savoyard (extrait des documents laissés par feu Alphonse Despine et catalogués par A. Constantin, avec avis au lecteur, en date du 18 décembre 1889). Ces traductions patoises bien que souvent fautives ou d'attribution inexacte, suivant M. A. Constantin, n'en offrent pas moins pour le philologue un grand intérêt. Les textes datent de 1862 [1]. En renouvelant aujourd'hui la même tentative, on pourrait se rendre compte, dans une certaine mesure, des transformations survenues, et constater jusqu'à quel point les influences analogiques et l'introduction des formes françaises ont modifié nos patois.

4° *Collation* de 14 traductions de la même parabole. (Thônes, Saint-Jean, La Clusaz, La Balme-de-Thuy, Alex, Dingy, Annecy, Leschaux, La Balme-de-Sillingy, Savigny, Samoëns, Marthod, Montagny, Modane.)

5° Notes relatives à la grammaire et au dictionnaire savoyards (étude capitale, à laquelle A. Constantin consacra toutes ses dernières années.) Je n'ai pas encore pu classer complètement ces fiches, qui m'ont été communiquées tout récemment, mais lors de la prochaine réunion mensuelle de la Société Flori-

1 M. A. Despine avait fait imprimer la *Parabole de l'Enfant prodigue* sur papier collé, à larges interlignes. Il avait adressé un exemplaire de cette parabole à tous les curés de la Savoie, en les priant d'écrire la traduction littérale en patois. Les manuscrits mentionnent aussi des chansons locales, des expressions énergiques et des coutumes propres aux diverses localités.

montane, je pense vous entretenir moins sommairement de cette très importante question.

Il serait téméraire de vouloir en quelques lignes faire la critique de travaux si nombreux et qui témoignent d'une vie entièrement consacrée à l'étude. C'est l'œuvre, nous l'avons dit, d'un savant philologue, et d'un philologue qui aimait bien son pays. Pour donner un exemple de la probité scientifique d'A. Constantin, nous rappellerons seulement qu'il n'hésitait pas, quand sa santé le lui permettait, à entreprendre de longs et pénibles voyages pour rectifier la notation d'un son qui lui paraissait inexactement transcrit, ou pour s'assurer de quelques mots d'authenticité douteuse.

Avec la collation des textes en patois savoyards, l'établissement d'une grammaire et d'un glossaire fut, dans la seconde partie de sa vie, l'objet de sa constante préoccupation. Il suivait la voie indiquée par M. Alph. Despine, au patriotisme duquel il est juste de rendre hommage, comme A. Constantin l'a fait lui-même. [1] On peut relire à ce sujet les réflexions de notre regretté collègue. On verra combien intéressantes il estimait ces recherches trop négligées jusque-là. « Il est d'autant plus utile d'étudier les patois et de noter leur état actuel que le développement si heureux de l'instruction primaire tend à leur enlever une grande partie de leur originalité en y introduisant chaque jour un plus grand nombre de formes et de tournures françaises [2] ». C'était bien l'avis d'A. Constantin, comme de M. Michel Bréal et de M. Gaston Paris, de M. P. Meyer et de M. Léon Clédat, ainsi que de tous les maîtres de la philologie française.

Recueillir des expressions patoises semble assez facile : un peu de bonne volonté suffit. Il est moins aisé de les noter exactement. Rien de plus compliqué, rien de plus étrange parfois, que les innombrables systèmes graphiques qu'on a imaginés. Ou bien l'on adopte la notation complètement phonétique, au risque de rendre les patois à peu près illisibles; ou bien l'on multiplie les signes bizarres, exigeant une véritable initiation : des linguistes de valeur comme MM. Gilliéron et Rousselot sont tombés dans ce défaut [3]; ou bien enfin, dans le louable désir de faciliter la lecture des textes patois et leur comparaison avec le français, on ne rend que très imparfai-

1. Cf. *R S.*, 1877, p 73 sqq.

2 Léon Clédat.

3. Voir dans la *Revue des Patois*, I, 319, les critiques adressées à la *Revue des Patois gallo-romans* par M Léon Clédat.

tement les sons. M. Constantin avait proposé un nouveau système orthographique à l'usage du patois savoyard. Malgré quelques critiques de détail assurément bien justifiées, M. Clédat trouvait ce système en général fort simple et ingénieux [1]. En pareille matière, on ne saurait être plus compétent que notre très savant et très honoré maître.

Depuis longtemps A. Constantin avait approfondi le difficile problème de la graphie. Il eût approuvé le récent arrêté du ministre de l'Instruction publique prescrivant la plus large tolérance. Dans son livre intitulé *La Statistique aux prises avec les grammairiens*, il s'était plu à énumérer les griefs que peut avoir la Pédagogie contre la Grammaire française : il critiquait l'imperfection de notre alphabet ainsi que la fausse direction prise par nos premiers grammairiens, blâmant également la force d'inertie de la routine et les excès de la réaction. Il savait par expérience la difficulté qu'éprouvent les étrangers pour apprendre notre langue et il se proposait, grâce à quelques réformes, de leur en faciliter l'étude. Peut-être M. Brunetière l'eût-il accusé de considérer trop exclusivement l'intérêt pratique et de ne voir dans une langue qu'un moyen d'échanger des idées, et non, ce qu'elle est aussi, une œuvre d'art [2]. A. Constantin aurait sans doute répondu qu'on pouvait bien lui permettre, puisqu'il enseignait le français à Saint-Pétersbourg, de contribuer pour sa part à la diffusion de notre langue, en essayant de la rendre moins compliquée. Un tel dessein semble inutile aux fervents d'une «orthographe artiste», à tous ceux qui « ne veulent rien changer à la physionomie des mots ». Ceux-là ne sont pas près d'admettre les moyens proposés par l'auteur de la *Statistique* en vue de simplifier particulièrement l'étude du genre et celle de la conjugaison.

A. Constantin n'était pas au nombre des faux savants qui ont pour la vie leur siège fait. Pour mener à bonne fin l'œuvre qu'il avait entreprise, il suivait avec attention les progrès de la Linguistique. Nous aurons cependant à regretter une omission importante : la phonétique ne devait pas, ou presque pas, semble-t-il, trouver place dans sa grammaire, soit que la mort l'ait empêché d'accomplir cette nouvelle tâche, soit plutôt qu'il l'ait volontairement négligée. Nous ferons de notre mieux pour combler cette lacune. Il y a peu de temps encore, ce domaine

1. Cf. *Id.*, II, p. 236.

2. Lire dans la *Revue des Deux-Mondes,* numéro du 1er septembre 1900, l'article de F. Brunetière intitulé *La Réforme de la Syntaxe.*

de la science était à peu près inconnu : on ne saurait donc sans injustice reprocher à notre collègue d'avoir été incomplet dans ses patientes recherches. Il n'a pas essayé non plus de donner l'étymologie et de faire l'histoire des mots qu'il a recueillis. « Dans l'état où sont encore en France les études romanes, écrivait M. Ferdinand Brunot, il y a treize ans, à propos du *Dictionnaire étymologique du Patois lyonnais*, par N. du Puitspelu, oser faire un dictionnaire historique d'un dialecte est une témérité [1] ». Cependant, dans ses articles sur l'étymologie des mots *Huguenot* et *Gavot*, A. Constantin avait montré qu'il était assurément fort capable, comme Puitspelu, de nous intéresser à ces problèmes ardus et à cette « recherche de l'impossible ».

Quant à la *Flore populaire de la Savoie*, s'il était nécessaire de montrer combien la publication d'une pareille étude peut offrir d'attrait, il suffirait de citer le passage suivant : « Les *Faunes* et les *Flores* populaires jettent un jour inattendu sur les traditions et les légendes vulgaires ; elles n'offrent pas moins d'intérêt au point de vue linguistique, car les dénominations si variées qu'on y rencontre comptent parmi les éléments les plus curieux de nos idiomes ; j'ajouterai parmi les moins connus, parce qu'on ne les trouve que d'une manière bien imparfaite dans les dictionnaires même les plus complets [2] ». C'est une raison de plus pour que nous soyons reconnaissants envers A. Constantin : peut-être le savant philologue aura-t-il contribué à sauver de l'oubli ces légendes et ces traditions qu'il aimait lui-même à recueillir et qui font la joie des folk-loristes.

A. Constantin ne fut pas seulement un érudit. C'était un fin lettré, un critique d'un goût sévère, trop sévère peut-être parfois à l'égard des jeunes poètes en quête d'innovations. Le grand-duc Constantin aimait à le consulter lorsqu'il publiait quelques volumes de vers [3], et nous avons pu souvent, à titre de membre du jury des concours de poésie, apprécier la justesse de ses observations.

Très classique en littérature, A. Constantin l'était moins sans doute en philosophie. Spiritualiste convaincu, il puisa souvent des consolations dans sa foi profonde en l'immortalité de l'âme. Il s'entretenait fréquemment avec ses amis de ce

1. *Revue des Patois*, I, 137.

2. *Id.*, I, 282. (A propos de la *Flore populaire de la Normandie*, publiée en 1887 par M. Charles Joret.)

3. Cette année même il lui envoyait une étude sur Hamlet, « travail qui fut sa préoccupation pendant près de dix ans ».

grave sujet ; mais il se demandait si la science ne pourrait pas un jour démontrer ce qui n'est encore pour certains qu'une hypothèse vraisemblable. Nous l'avons entendu, à propos de l'*Etre Subconscient*, des œuvres d'Aksakof et du colonel de Rochas, disserter longuement sur les phénomènes relatés dans les *Annales des Sciences psychiques*, sur l'extériorisation de la pensée et de la motricité, sur les doctrines de l'évolution et leurs multiples conséquences.

En laissant dans l'ombre cette partie de sa physionomie, je n'aurais tracé qu'un portrait incomplet de ce travailleur infatigable qui eut toujours le culte du vrai. Pareils hommes font honneur à leur cité, honneur à la Société Florimontane.

J. DÉSORMAUX.

*
* *

La Revue *publiera le portrait de A. Constantin dans le numéro du 4e trimestre.*

LE SILLAGE

C'est une heure d'été qui s'embrase sur l'eau
En ondes de silence et de flamme élargie,
Immobile le lac, sous l'implacable orgie,
Etire entre les monts comme dans un berceau
Le velours indigo de sa nappe alanguie.

Un cri rauque soudain raye l'air qui s'endort.
Au signal un bateau déserte le rivage
Et laissant après lui traîner un long sillage
De ses aubes il fend en un pénible effort
L'eau bleue où le soleil en poussière surnage.

Ses deux ailes d'écume et sa coque émergeant
Dessinent une bête insolite qui rampe.
Il disparaît bientôt au cap vert d'une rampe
Et longtemps resplendit le sillage d'argent
A moins qu'un souffle d'air errant ne le détrempe.

Sur notre âme, mouvant et délicat miroir,
L'âpre barque du Mal vogue parfois et passe.
Derrière elle, croit-on, s'évanouit la trace.
Malgré le souffle aimant du bien, le sillon noir
Ternit notre âme, hélas ! et jamais ne s'efface.

Charles MARTEAUX.

LE MUSÉE D'ANNECY

(Suite et fin.)

COLLECTION RÉGIONALE D'ARCHÉOLOGIE

Périodes de la Pierre taillée et polie.

Grottes et abris sous roches se rapportant au **Magdalénien**. — Fouilles du Mont-Salève sur Veyrier.

Ossements (renne, loup, cheval, bouquetin, marmotte, cerf, tétras, cigogne).

Silex taillés, lames, pointes, ✣ perçoirs, grattoirs (outils de très petites dimensions). — Poteries à grains siliceux. — Fusaiole. — Bois de renne (moulages) avec figures gravées : ✣ bâtons troués, ✣ harpons, poignard et outils en os.

✣ Fine pointe de flèche en silex (grotte du Vuache).

Grotte de St-Saturnin. — Lames, pointes en silex et cristal de roche taillé.

Néolithique et pierre polie : ✣ Marteau à douille. — Broyeurs. — Haches en serpentine, diorite, micaschiste, chloromélanite.

Stations lacustres de la rive française du Léman (Tougues près Hermance, Nernier, Thonon). — Grande lame en silex. — Haches polies. — Haches en bronze. — ✣ Couteau à anneau. — ✣ Couteau à douille. — Faucille à bouton. — Bracelets et épingles à cheveux, en bronze. — ✣ Epingle à tête forée. — Fusaioles. — Broyeurs. — Fragments de poteries lacustres.

Le lac du Bourget. — Outils et ornements en bronze. — Couteaux. — Haches. — Bracelets ouverts. — Anneaux de jambe. — Boucles. — Rasoirs. — Faucilles. — Ciseaux à douille. — ✣ Tissu et filets. — Pendeloque de collier. — Fusaioles. — Poids troués. — Bracelets en jais.— Lame de poignard. — Nombreuse série de vases de formes diverses. — ✣ Vases ornés de lames d'étain.

Le lac d'Annecy. — Stations : [1] Annecy, [2] Veyrier, [3] Châtillon, [4] Roselet, [5] Angon.

✣ Pointes de flèches et de lances, grattoirs, lames, ✣ scies en

silex. — Haches polies. — ✣ Marteau à douille. — Polissoirs. — Meules et broyeurs. — Bracelets en jais. — Pendeloque de collier.

✣ Moule à anneaux. — Hache. — Couteau à douille. — Bracelet et épingles, en bronze. — Fusaioles.

✣ Clayonnage des habitations lacustres. — Torche ou support en terre. — Vases ornés (fragments).

Echantillons des bois qui forment les pilotis (ces pieux sont encore visibles en certaines stationsà l'époque des basses eaux).

Ossements d'animaux : bœuf, cochon, chèvre, cerf. — Débris de végétaux. — Graines carbonisées, noisettes. — ✣ Rame de bateau lacustre.

Ages du Bronze et du Fer.

✣ Haches, faucilles, fragment d'épée, épingles (cachette de fondeur de Meythet).

✣ Haches, bracelets, faucilles, culot de bronze (cachette de fondeur de Menthon).

✣ Agrafes. — Pointe de lance, hache, tronçon d'épée.

✣ Torques, bracelets, fibules, ✣ plaques de ceinture en bronze estampé (tumulus ou *meurger* de Gruffy).

✣ Rouelle à pendeloque et bracelets en bronze et en jais (sépulture de S^{t}-Jeoire).

Bracelets en bronze et en jais, bracelets creux, fibules à chaînettes (sépultures de Mont-Denis, Maurienne).

Haches, bracelet, fragment d'épée, faucille (trouvaille de Syon, Val de Fier).

✣ Moule en terre cuite de l'époque du bronze.

✣ Bracelets, grelots, ✣ épingle à disque, recourbée (S^{t}-Jean d'Arve, Maurienne).

✣ Disque à anneaux concentriques en bronze et poignard en fer (sépulture de Perroix sur Talloires).

✣ Grand bracelet orné dit de serment.

✣ Grandes épingles à disques mobiles (Fillinges).

✣ Ornement en bronze et bracelets (sépulture de S^{t}-Ferréol près Faverges).

Fibules de S^{t}-Jean de Belleville.

✣ Bracelet orné, en bronze avec pièce de fermeture mobile.

Epoque Romaine : ✣ Vases et ustensiles divers en bronze.

✣ Urne cinéraire et vases en verre de formes diverses. — Fioles lacrymatoires. — ✣ Flacons à parfums. — Flacons contenant encore des poudres colorées et un liquide.

✣ Vénus (statuette en argile blanche).

✣ Tête de Bacchus et tête de faune, pied, fragment de bras (marbres).

Photographies des bronzes trouvés autrefois dans les Fins d'Annecy. — ✣ Apollon (statue). — Têtes colossales d'empereurs [1].

Statuettes en bronze : Dispater, Bacchus, ✣ Mercure, ✣ Cérès, Boue, etc.

Enclume, pioche et *ascia* en fer.

Fragments de stuc et de mosaïques provenant des villas gallo-romaines des Fins et de Viuz-la-Chiésaz.

Belle série de vases et de poteries diverses. — ✣ Grands vases en terre rouge avec figures et inscriptions.

Petits pots à onguents provenant de la piscine des bains antiques de Menthon.

Grands poids romains en pierre avec marques.

Tuyaux d'hypocaustes en briques. — Tuyaux en plomb.

Nombreux bronzes provenant des Fins : Clefs. — Cuillers. — Lances. — Ascia. — Fibules. — Outils de chirurgien. — Styles. — Ciseaux. — Pointes de flèches en fer. — Figures d'appliques de vases en bronze. — Manche de clef à tête de bélier. — Hipposandales. — Anses de coffret ou de vases.

Reproduction en galvanoplastie des 36 pièces d'or *(aurei)* trouvées en 1893 dans les Fins d'Annecy. ✣ Rarissime pièce de Julia, fille de Titus. — ✣ Fragment de peinture murale : Oiseau becquetant une grappe de raisins.

✣ Collection des poids romains et nombreuse série de fragments de vases en terre rouge et noire avec figures et inscriptions. — 300 échantillons de marques des potiers gallo-romains. — Lampes avec inscriptions [2]. (Catalogue déjà publié.)

✣ Urne cinéraire en pierre provenant de Frangy. — Grands vases : dolium et amphore. — Cruche à anse. — Tuiles qui recouvraient les habitations gallo-romaines (Tegulæ et Imbrices).

Objets recueillis dans les grottes de la montagne de Veyrier et du roc de Chère (grottes des Sarrasins, de la Cheminée et du Pertuis) : Monnaies, débris de vases et menus objets en bronze.

Epoque Burgonde : Fac-simile d'un tombeau burgonde

1. Ces magnifiques œuvres d'art n'ont malheureusement pu être conservées dans leur pays d'origine. Les auteurs des trouvailles les ont vendues à des collectionneurs ou à des musées étrangers.

2. Marteaux et Le Roux : *Marques de Fabriques, Estampilles, Poinçons, Graffiti,* etc., Annecy, 1896.

en pierres de molasse [1] (cimetière des Petits-Bois, au Noiret, près Cruseilles). Les squelettes sont replacés dans leur situation primitive.

Mobilier funéraire des Burgondes. — ✣ Grande plaque de ceinturon ornée d'argent et bijoux en argent (bagues, bracelet, grande fibule à pendeloques [2]).

✣ Agrafes en bronze. — Chaînettes à crochets. — ✣ Plaques de ceinturon. — Couteaux ou scramasaxcs. — Francisques. — Lances. — Grains de collier en terre émaillée. — ✣ Peigne en os.

✣ Pliant (siège en fer incrusté de cuivre) provenant de la tourbière de Poisy.

PALETHNOLOGIE COMPARÉE.

Une grande armoire vitrée est disposée pour l'étude comparée des productions de l'industrie humaine depuis les temps préhistoriques jusqu'à nos jours. On remarquera l'extraordinaire survivance au travers des âges, des procédés de la taille de la pierre; on pourra faire des rapprochements curieux entre les armes, outils et ustensiles préhistoriques et les objets similaires qui sont encore fabriqués aujourd'hui par certaines peuplades.

A signaler :

Les haches et ciseaux de pierre du Vénézuela (formes néolithiques).

✣ Les armes et outils de Somrongsen (Cambodge) : bracelet en pierre et vases en terre (formes de l'âge du bronze), les ciseaux-gouges et les haches à long talon.

✣ Harpon des Indiens actuels de l'Alaska à rapprocher des harpons barbelés en bois de renne du Magdalénien.

Persistance des procédés de la taille du silex.

Nuclei du Grand-Pressigny = Grands nuclei en obsidienne du Mexique. — Lances en silex des Eyzies = lances en obsidienne du Mexique. — Burins néolithiques = burins du Mexique. — Pierres de fronde du Mexique taillées suivant le type moustérien. — Pointes de flèches du camp de Chassey = pointes en obsidienne du Mexique et pointes en silex des indigènes du Brésil. — Hache en silex à demi polie du Connecticut = haches scandinaves.

Pointe en feuille de laurier du Solutréen de Volgu = pointes

1. Le Roux et Marteaux : *Les Sepultures burgondes dans la Haute-Savoie*, Annecy, 1899.
2. Voir ces objets dans les vitrines du salon des médailles.

en silex du Connecticut et les belles lances mexicaines en obsidienne.

Pointe à cran latéral du solutréen = pointe en schiste de l'Ohio.

Pointes à tranchant transversal du néolithique = pointes de l'Ohio.

Polissoir formé d'une incisive fixée dans un bois de cerf (lacustres de Concise) = même instrument formé d'une incisive de castor, provenant de l'Alaska.

Haches en pierre polie de l'époque des dolmens = haches du Mexique, du haut Sénégal, de l'Ohio.

Hache emmanchée dans un bois de cerf (palafittes de la Suisse) = même hache emmanchée des Indiens del'Alaska.

Poinçons en os des palafittes de Suisse = outil provenant des fouilles d'Ancon (Pérou).

Poignard formé d'un cubitus de cerf (palafittes de la Suisse) = même arme des fouilles d'Ancon.

Pierre discoïde à rainure (lacustre de Mœringen) = pierre de la Nouvelle-Zélande servant à fixer les hameçons au fond de l'eau.

Pierres à broyer des palafittes d'Annecy et du néolithique de la Haute-Savoie = broyeurs du Mexique.

Fusaioles ou pesons de fuseaux en terre de l'époque de bronze = fusaioles romaines = f. ornées de l'ancien Mexique = f. des fuseaux mexicains actuels = f. en faience peinte, encore employée de nos jours dans le Pyrénées françaises.

SALLE XIX. — Savoie historique.

✣ Magnifique porte en chêne avec serrure et marteau ouvragés provenant du château de Collonges-sur-Frangy (commencement du XVII^e^ siècle).

Photographies de monuments : ✣ Abbaye d'Abondance (portail, cloître, fresques). — ✣ Abbaye de S^t^-Jean d'Aulps. — Porte sculptée du monastère de Tamié. — Château de Ripaille (séjour d'Amédée VIII, duc de Savoie, devenu pape sous le nom de Félix V).

Eglise du Bourget (Savoie). — Bas-reliefs du chœur.

Eglise de Brou. — Tombeau de Philibert de Savoie, de Marguerite de Bourbon et de Marguerite d'Autriche. — Retable. — Vitraux.

Vues et plans d'Annecy aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles.

Personnages célèbres. — Bustes : Guillaume Fichet. —

Marguerite d'Autriche. — S. François de Sales. — J.-J. Rousseau. — Berthollet. — Le général Bressand. — L'astronome Bouvard (médaillon).

Portraits de Eustache Chappuis. — S. François de Sales. — Mgr Rendu. — Taine. — Sadi Carnot.

Statues et Panneaux en bois du XVe siècle. — S. Hubert. — Croix processionnelles. — Vitraux (provenant de diverses églises de Savoie).

Etains : ✠ Grand vase (cimaise ou cimarre) à anse mobile et à bec. — Plats donnés comme prix de tir au XVIIIe siècle. — Pots d' « Anneci ». — Cuillers pour l'impôt de la Layde.

Serrures : ✠ Grandes pièces ouvragées. — Cadenas. — Collection de clefs et d'entrées de serrures (XVIIe et XVIIIe siècle).

Objets divers : Bonnet phrygien. — ✠ Croix de cou de la Maurienne. — ✠ Coiffures dites « frontières » de la Tarentaise. — Photographies des différents costumes de la Savoie.

Carcan — Chaînes et anneaux de poignet et de cheville provenant des anciennes prisons du Palais de l'Isle.

Horloge du couvent de Ste-Claire, datée de 1661.

Tableau comprenant la série complète des billets de la Banque de Savoie imprimés à Annecy avant l'annexion. (Voir la petite presse salle de l'Industrie.)

✠ Quatre étendards de Savoie aux armes du Genevois (XVIIIe siècle).

Panoplie des drapeaux régionaux : ✠ Drapeau sarde. — ✠ Drapeau blanc fleurdelysé de la garde nationale d'Annecy en 1814.

Robe et canne des anciens syndics de la ville d'Annecy.

Coussin et clefs de la ville qui furent offerts à l'empereur et à l'impératrice lors de leur entrée à Annecy en 1860.

Diplôme de bourgeoisie d'Annecy.

✠ Diplôme de docteur délivré au président Favre, ami de S. François de Sales.

Panoplie des armes de la Brigade de Savoie : Schakos d'infanterie, d'artillerie et de génie.

Congé délivré à un soldat de la Brigade.

✠ Carabine, épée et flèche de chevaliers-tireurs d'Annecy.

Coiffure des lanciers d'honneur de Charles-Félix lors de son entrée à Annecy en 1824.

Rouets savoyards et fauteuil de la Maurienne.

Vitrines plates.

Manuscrits : ✠ Manuscrit du XIe siècle (abbaye de Talloires).

— Cartulaire de St-Hugon du XIIIe siècle. — ✣ Minute de notaire du XVe siècle. — ✣ Bréviaires du diocèse de Genève de 1479. — Id. imprimés à Annecy au XVIe siècle. — ✣ Feuillet de l'antiphonaire de l'abbaye d'Abondance.

Sceaux : ✣ Collection de sceaux et de chartes des princes de la Maison de Savoie. — Sceaux du clergé régulier et séculier. — Sceaux des évêques, des confréries. — Familles. — Administrations provinciales et départementales. — Sociétés de bienfaisance, de prévoyance. — Corporations. — Collection des insignes et des bijoux maçonniques.

Médailles historiques concernant la Savoie.

Autographes : Lettres de Jeanne de Jussie, ✣ de S. François de Sales avec sceau, ✣ du président Favre avec sceau, ✣ de Mme de Warens avec cachet, de Voltaire, de Berthollet, d'Eugène Suë, de Crispi, de Jules Favre, ✣ de Sadi Carnot.

Vitraux provenant d'anciennes églises de Savoie.

SALLE XX. — Salon des Médailles, de la Céramique et des Armures.

Médaillers comprenant la numismatique antique. — Grèce, monnaies de la Grande Grèce. — Les monnaies gauloises, ✣ allobroges. — La République romaine : ✣ Série de l'as et de ses divisions, monnaies des familles romaines (deniers consulaires). — ✣ Nombreuse série des impériales romaines jusqu'à la chute de l'Empire d'occident. — Pièces impériales frappées dans les colonies grecques. — Monnaies byzantines. — Collection des pièces dites *padouanes*, imitées des monnaies romaines à l'époque de la Renaissance.

✣ **Médailler de Savoie**. — Monnaies frappées depuis les origines jusqu'à la fondation du royaume d'Italie.

Monnaies des républiques italiennes. — La Papauté.

Monnaies royales et féodales de France.

✣ Collections des monnaies des évêchés de Genève, de Lausanne et des cantons suisses depuis le XVIe siècle.

Médailler comprenant les autres monnaies de l'Europe et celles des pays étrangers à l'Europe.

Céramique : ✣ Poteries italo-grecques provenant du Musée Campana. Nombreux vases présentant toutes les formes diverses des vases antiques : Amphorisques, Œnoché, Ape, Cotyle, Cylix, Patère, Bombylios, Aryballe, Canthare, etc.

✣ 5 grands vases décorés de figures peintes représentant des scènes empruntées aux mystères bachiques.

Série de terres cuites : Bustes, animaux.

✣ Couronnement de stèle pompéïenne.

✣ Urne cinéraire étrusque représentant le héros Echetlos.

*
* *

Cinq bustes et statue antique en marbre provenant de la collection Campana.

Deux bronzes : ✣ Miroir étrusque et ✣ statuette de guerrier.

*
* *

✣ Faïences [1] de la Renaissance italienne. — ✣ Plats et assiettes à reflets métalliques de Deruta. — ✣ Plats et assiettes avec figures d'Urbino. — ✣ Plats de Chaffagiolo.

✣ Vase de pharmacie du XVI[e] siècle.

✣ Petites assiettes de Castelli du XVIII[e] siècle.

✣ Plat en faïence de Bernard de Palissy représentant Andromède délivrée par Persée.

*
* *

Principaux types des faïences françaises : Strasbourg, Moustiers, Rouen, etc.

*
* *

Collection régionale des faïences de Savoie représentées par des pièces provenant des anciennes fabriques de Sainte-Catherine, près d'Annecy, et de La Forêt, près de Rumilly.

✣ Grand vase avec figures peintes en camaïeu — ✣ Deux fontaines. — Soupières et plats de La Forêt.

Plats, ✣ Assiettes avec figures, ✣ Soupières style rocaille de Sainte-Catherine.

Armes et Armures : [2] XIII[e] ET XIV[e] SIÈCLES. — Poignards à pommeaux divers (lames tranchantes d'un seul côté), (78, 80, 81, 82, 83, 84, 85).

XV[e] SIÈCLE : ✣ Bombarde (canon court muni d'une longue tige). — ✣ Arbalète (49). — ✣ Masses d'armes (48, 50).

Cuirasse à pansière mobile portant le poinçon du célèbre Missaglia, armurier milanais (2).

XVI[e] SIÈCLE. — ✣ Epée à garde ciselée (5). ✣ Epée allemande poinçonnée J. Wundes (7). — ✣ Grande épée (6).

Dagues (21, 24, 20 à 26). — Stortetta (poignard recourbé) (77).

Grande lance (30). — ✣ Lances à ailettes (89, 90, 92).

Casques en fer gravé et doré. — ✣ Morions cabassets (1 et 13).

1. Toutes ces faïences qui figuraient au Louvre ont été attribuées par l'Etat au Musée d'Annecy.

2. Les nombres entre ( ) correspondent aux numéros qui accompagnent les armes dans les panoplies.

— ✣ Cabasset avec figures gravées rehausssées d'or (70). — Morion (51). — Cabasset d'homme de pied (100).

✣ Armet savoyard en fer noirci, époque de l'Escalade de Genève (27).

✣ Armure complète de cavalier (cuirasse, colletin, tassettes, brassards, cubitières et gantelets), poinçonnée d'un armurier de Venise (28).

✣ Epée à deux mains (53).

Moulage d'un bouclier ciselé par Benvenuto Cellini (47) et d'une dossière de cuirasse ciselée (collection de Chantilly) (57).

Bossettes de harnais en bronze (39, 41, 43). Eperons (38, 44, 45).

XVII^e SIÈCLE. — ✣ Cuirasse de cavalier (101). — Cuirasses d'hommes de pied (14, 52, 71, 88).

✣ Bourguignotte ou capeline (87).

Pertuisanes (19, 29, 72, 76, 91). — ✣ Grande pertuisane (74). ✣ Hallebarde de parement (31). — Hallebarde (33). — Espontons (15, 16, 73, 75).

Epées (3 et 9). — Rapière (105). — Colichemarde (107).

✣ Platine d'arquebuse à rouet avec pyrite (96).

XVIII^e SIÈCLE. — ✣ Epées à poignée de cuivre ciselée (103, 110). — Epée de deuil (104, 109).

Etriers. — Panoplie d'étriers de diverses époques.

Tromblon à crosse articulée (62). — Pistolets des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles. — ✣ Paire de pistolets du XVIII^e s. (60 et 64).

✣ Fusil de rempart et grande bayonnette à douille.

Piques de la Révolution avec le poinçon A. N. (arme nationale).

✣ Sabre avec sabretache d'un officier de la garde royale de Louis XVI.

Sabre de cavalerie russe (116) et sabre à scie du génie russe (115).

Lame de couteau de chasse avec figures gravées et dorées (travail allemand du XVIII^e siècle) (114).

* * *

Aux extrémités de la vitrine des médailles antiques.

✣ Bijoux romains : bagues en or. — ✣ Bijoux en argent : pendants d'oreilles, bagues, fibule à pendeloques. — ✣ Grand bracelet en argent. — ✣ Plaque de ceinturon lamée d'argent ciselé (sépultures burgondes de Taninges).

✣ Intaille sur cristal de roche : Pompée et Cornélie (travail italien de la Renaissance).

*
* *

✣ Chargette du XVIIe siècle (époque de l'Escalade de Genève). ✣ Poires à poudre en os avec figures gravées à la pointe (XVIe siècle). — Etui à couteaux (forme de poisson) en cuir gaufré contenant 5 couteaux à manche d'ivoire ciselé (travail français du XVIe siècle).

*
* *

Vitraux provenant de diverses églises de Savoie : ✣ Vierge (XVIe siècle). — ✣ S. Pierre (XVIe siècle). — ✣ Christ en croix et anges (1531). — ✣ S. Maurice armé de toutes pièces. — S. Sébastien (XVIe siècle).

SALLE XXI. — Ethnographie générale.

Japon. — Armure ancienne complète : casque, cuirasse, brassards, jambières, ✣ sabre, ✣ poignard à fourreau et manche ciselés, ✣ arc et flèche, ✣ fauchard, ✣ fouet de guerre. — ✣ Statues et ✣ grands vases en bronze ciselé. — Divers objets en laque : plateau, coupe, ✣ appareil à servir le thé.

Peintures sur soie, anciennes : ✣ Les funérailles d'un dieu. ✣ Chevaux sauvages. — Nombreux *Kakémonos* ou rouleaux peints : La journée d'une Japonaise. — Processions et cérémonies. — Oiseaux.

Chine. — Panoplie d'instruments de musique. — ✣ Modèle en grès cérame d'une pagode. — Chapeau en palmier. — Coiffures de mandarins à bouton de cuivre et à bouton de cristal.

Groupes de divinités, sculpté en jade. — Nombreuses statuettes en grès cérame : dieux, bonzes, femme sur un éléphant. — Divinités et figurines en porcelaine.

Vases et assiettes décorés.

✣ Eventail sculpté à jour sur ivoire figurant 52 personnages. Couteau en ivoire sculpté.

✣ Fumerie d'opium complète. — Pipe à compartiments. Service de table.

Chaussures chinoises. — ✣ Souliers de dame.

✣ Grande boussole géomantique (type immobilisé depuis 2,000 ans).

Couteaux, rasoirs, nécessaire à écrire. — ✣ Cadre en bois de santal sculpté à jour. — Jeux chinois.

Indo-Chine. — ✣ Chapeaux annamites en rotin et en talipot. Panoplie d'armes : arc, carquois et flèches. — Poignards. — Couteaux des Moïs. — Instruments de musique des Moïs.

✣ Statuette ancienne en bois. — ✣ Coiffure en carton gaufré. — Chaussure.

Série de vases et de plats à dessins bleus. — Lampes en grès. — Cuillers en porcelaine.

✣ Nécessaire à bétel. — Peigne. — Verroterie. — Sandales en bois.

✣ Pierre à broyer le kari avec son rouleau.

Ligature de sapèques. — Sabres votifs composés de sapèques.

✣ Cantine ou caisse de pirate. — ✣ Sceau en bois d'un chef de pirates. — Cartouches en bambou.

Inde. — ✣ Instrument de musique en bois incrusté de figures en ivoire. — ✣ Sabre ancien. — Hache à long manche. — Sabre recourbé. — ✣ Poignard à pointes opposées montées sur corne.

✣ Vischnou : grande statue en bronze antique de la pagode de Siringam.

Brûle-parfum et figurines en bronze.

Modèle de pagode indoue.

✣ Statues. — Idoles en bois de fer. — ✣ Divinités en bois doré.

✣ Collections de statuettes en bois peint représentant les diverses castes et les corps de métiers de l'Inde : brahme, bayadère, porteurs d'eau, marchands, etc.

Poteries indiennes.

Echantillons de vannerie. — Plat à riz. — Allumettes à parfums.

Parures : Colliers en laque. — Bracelets. — Chapelets.

Pirogue de Ceylan.

Amérique du Nord. — Collection très précieuse relative à l'ethnographie des Indiens du Nord-Amérique. (Don du Museum national des Etats-Unis.)

✣ Harpons des indigènes de l'Alaska. — Arcs et flèches. — — Outils pour l'agriculture. — Paniers. — ✣ Arme de jet (sorte de boomarang). — ✣ Masque avec lèvre articulée. — ✣ Raquettes de danse.

✣ Idole en bois — Plats en bois peint. — ✣ Colliers en coquilles de dentale.

✣ Calumet des Indiens Chactas. — Colliers de verroteries et de graines.

Amérique centrale. — Vêtement des femmes indigènes au Mexique. — Flûte en terre cuite. — Moussoirs à chocolat. — Bourse. — Salière. — Cuiller. — Brosse en agave. — Poteries diverses : grands et petits vases, en forme d'oiseau, de serpent, etc. — Jouets en forme de tatous. — Vase à deux cols.

Bride et cordes mexicaines.

Amérique du Sud. — Panoplie d'armes des indigènes de la Guyane : Arcs, flèches, lances, tridents pour la pêche.

✣ Colliers et ornements formés d'élytres de coléoptères.

✣ Collier en pierre orné de figures en usage chez les Caraïbes avant la découverte de l'Amérique.

Série de poupées représentant les costumes des habitants de la Bolivie.

Afrique occidentale : Sénégal. — Panoplies d'armes. — ✣ Grand sabre à fourreau de cuir peint. — Sacs en cuir peint. — Lances diverses. — Colliers d'amulettes. — Poignard. — Couteaux et fers de lance, haches et herminettes du Natiaga. — Collection de flèches du Sénégal, du Niger et du Dahomey. — Carquois, arcs et lances.

Tambourin. — ✣ Instruments à cordes du Khasso.

Etoffes diverses. — Sandales. — Bracelets.

✣ Deux métiers à tisser complets des indigènes du Natiaga.

Plat en bois et poteries diverses.

Planchettes pour apprendre à lire (caractères arabes) dans les langues Toucouleurs, Ouolof et Kassonké.

Algérie. — Photographie des types de races. — Instruments de musique. — Paniers. — Plats, vases et cuillers en bois. — Etoffes. — Sabres ou flissa. — Poignards.

Bijoux et parures. — Colliers. — Broches. — Pantoufles. — Bracelets.

Nombreuse série de vases, plats, gargoulettes, lampes. — ✣ Le Coran : manuscrit algérien du xv^e^ siècle. — Brûle-parfums. — Flacon à eau de rose. — Tabatières. — Pipes. — Pipe à kif.

Maroc. — ✣ Plats, vases et cruche décorés.

Etagères en bois peint et découpé.

Etriers, éperons.

Plateau en cuivre ciselé.

Egypte. — Bracelets, colliers, broches, boucles d'oreilles. — Fiole à parfum. — Poteries diverses : tasses; gargoulettes.

Abyssinie. — Vase. — Oreiller, Bracelet : section d'une défense d'éléphant. — Chapelet. — Corde en cuir.

Afrique australe. — Poire à poudre de guerrier Hova. — Cristal de roche travaillé de (Madagascar). — Empreintes des sceaux de la reine Ranavalo et de son ministre. — ✣ Instrument de musique formé d'un bambou dont les cordes sont découpées sur la surface du bois.

Panoplie d'armes de la côte orientale de l'Afrique. — Lances. — Hache. — Arc et flèches.

Océanie. — Deux panoplies composées d'armes et d'instruments des indigènes des îles Viti, Fidji, Wallis, Marquises, Nouvelle-Calédonie, etc.

Panoplie d'armes des indigènes de l'Australie : Lances, flèches, harpons, boomerangs, casse-têtes, panier, etc.

✣ Masque en bois. — Eventail à manche sculpté. — Etoffes, nattes, éventail. — Pagaies sculptées. — Casse-têtes de formes diverses. — Etoffes de tapa.

✣ Casse-tête incrusté de perles en verroterie.

Battoirs pour la fabrication des étoffes. — Cordelettes en poils de chauve-souris. — Idoles et statuettes en bois.

✣ Herminettes en pierre de la Nouvelle-Calédonie.

✣ Herminette emmanchée en serpentine. — Projectiles pour fronde. — ✣ Haches en pierre polie. — Pointes de lances en os. — Peignes en bois des Wallis.

Coiffure en cheveux.

✣ Assiette découpée dans une huître à perles (elle faisait partie d'un service de table de la reine Pomaré, à Taïti.)

Colliers en coquilles.

Grande pirogue à balancier de la Polynésie (modèle).

Dans les vitrines plates.

Arts graphiques de l'Inde et d'Extrême-Orient. — Peintures hindoues sur feuilles de mica représentant des cérémonies, des divinités et les divers corps de métiers.

✣ Manuscrits sur feuilles de talipot en caractères tamouls, en langue telegou, en langue cingalaise.

Manuscrits et livre en tamoul.

Lettre et passe-port indiens. — Livre en canary. — Livre en hindoustani.

✣ Planche gravée sur les deux faces pour l'impression des livres chinois. — Livre chinois. — Lettre chinoise.

Pinceaux pour écrire et dessiner en Chine et au Japon.

Divers papiers du Japon. — Devoirs français-japonais exécutés par des élèves japonais.

✣ Aquarelles japonaises. — Très beaux spécimens de peinture ancienne représentant des cérémonies, un cortège, des jeux, etc. (rouleaux longs de 20 mètres). — ✣ La vie d'un Chinois et convoi funèbre en Chine, dessins sur soie (longueur du rouleau 5 mètres). — ✣ Peinture japonaise ancienne sur soie

« Marche de Guerriers ». — ❖ Fabrication du papier au Japon : Croquis exécutés par un artiste japonais.

*
* *

Peintures diverses sur mica (Inde) et moëlle d'eschinomène (Chine). — Grandes photographies relatives à la Chine et au Japon.

Planches en couleur concernant les arts décoratifs indien, chinois, japonais.

SALLE XV. — Histoire naturelle. Zoologie générale.

Mammifères : Tête de gorille (moulage). — Corne de rhinocéros. — Pieds d'éléphants. — Tatous. — Ornithorynque. Echnidé. — Crâne d'hippopotame du Limpopo.

Oiseaux : ❖ Belle série d'oiseaux-mouches. — Nid d'hirondelle salangane. — Nid de tisserins. — Œufs d'autruche, de casoar. — Moulage de la tête, des pattes et de l'œuf d'Epiornis, oiseau fossile de Madagascar.

Reptiles et **poissons**.

Dans des vitrines plates (Salle XIV).

Collection générale des **mollusques**. — Gastéropodes. — Lamellibranches. — Céphalopodes avec les genres fossiles.

SALLE VII. — Galerie de Botanique et de Paléontologie.

Bois : Collection des espèces exotiques groupées suivant les affinités des familles.

❖ Remarquable série des bois des forêts du Brésil, échantillons polis.

Collection de **graines**.

Collection des **produits végétaux** utilisés en médecine, dans l'alimentation et dans l'industrie.

Herbiers.

Dans des vitrines plates.

Collection générale des **fossiles** de tous les terrains sédimentaires.

Paléontologie végétale.

COLLECTIONS RÉGIONALES.

Herbiers comprenant les phanérogames et les cryptogames de la Haute-Savoie. — Plantes alpines et alpestres dans des

cartons vitrés. — Collection des **bois** indigènes et cultivés dans le pays.

SALLES VIII et IX. — Galerie de géologie. Minéraux et Roches.

Collection générale des **minéraux** : Modèles des systèmes cristallographiques.

Collection générale des **roches** (Roches acides, basiques, neutres). — Matériaux des terrains stratifiés et des formations mixtes (tufs, roches cristallophylliennes et métamorphiques.)

Produits volcaniques : soufre, laves, minéraux.

* * *

Armoires vitrées contenant les collections d'**anatomie comparée** — Squelettes de mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens, poissons. — Espèces fossiles.

Collection des **Invertébrés :** Crustacés, vers, brachiopodes, cœlenterés.

« *Les 21 jours du Poulet* ». — Modèles dans un cadre vitré montrant toutes les phases du développement de l'œuf (grandeur naturelle).

COLLECTIONS RÉGIONALES D'HISTOIRE NATURELLE

SALLE X. — Galerie de Savoie.

Mammifères : Chauves-souris : grand et petit fer-à-cheval, oreillard, murin, sérotine, pipistrelle.

Taupe albinos, musaraigne d'eau.

✣ Bouquetin.

Ours (Thorens). — Blaireau albinos. — ✣ Lynx ou loup-cervier (Thônes). — Loutre. — ✣ Hermines en pelage d'été et d'hiver.

Schermaus. — ✣ Marmotte (Tarentaise). — Ecureuil noir et E. albinos. — Loir. — Lérot. — ✣ Lièvre blanc.

✣ Chamois (Parmelan).

Dans des cages vitrées : Putois et pie-grièche. — Hermines.

Oiseaux : Collection très remarquable formée de toutes les espèces qui nichent ou qui sont de passage en Savoie. — 165 espèces représentées par 550 individus. — A signaler :

Vautour. — Gypaète barbu. — Catharte alimoche. — Aigles

impérial, fauve, Jean-le-Blanc. — Grands-Ducs. — Hibou brachyote et chouette chevêchette. — Rollier. — Loriots. — Nombreuse série de passereaux. — Grand pic noir. — Huppe. — Tichodrome. — Guêpier. — Grand tetras. — Outarde. — Œdicnème. — Grue cendrée. — Héron garzette, aigrette et pourpré. — Spatule blanche. — Ibis falcinelle (I. sacré des Egyptiens). — Combattant. — Court-vite isabelle. — Echasse. — Avocette. — Poule sultane. — Foulque. — Hirondelles de mer. — Mouettes rieuse et tridactyle. — Goëlands. — Pétrels. — Oie et cygne sauvages. — Canards (belle série). — Harle. — Cormorans. — Plongeons. — Pingouin macroptère. — Grèbes.

Dans une cage vitrée : Famille de cailles. — *Sur un socle :* Aigle royal.

Œufs de 170 espèces et **nids** des oiseaux de Savoie.

Reptiles et amphibiens : Lézards. — Couleuvres. — Vipères. — ✤ Cistude européenne (bois des Glaisins près Annecy). — Salamandres. — Triton alpestre.

Poissons : Perches. — Truites. — Feras. — Ombre-chevalier. — Lotte. — Gardon. — Vairon. — Blageon. — Lamproie du Fier.

Insectes : 20 cartons vitrés contenant les principales espèces recueillies en Savoie à diverses altitudes

Mollusques terrestres et d'eau douce, représentés par 230 espèces et variétés.

Minéralogie : Espèces minérales de la Savoie. — Graphite, Anthracite. — Houille. — Lignite. — ✤ Ambre du flysch des Allinges. — Nombreux échantillons de cristaux de roche. — ✤ Quartz bipyramidé. — Epidote. — Asbeste. — Sphène. — Chlorite. — Prehnite. — Asbeste ou amiante. — Actinote. — Corindon bleu. — Stibine. — Rutile. — ✤ Or en paillettes du Chéran. — ✤ Grosse pépite d'or du Chéran (fac simile). — Chalkopyrite. — Blende. — Galène argentifère, — Fer oligiste. — Sidérose. — Calcite. — Anhydrite. — Gypse. — Sel gemme, etc., etc.

Roches : Série pétrographique comprenant les roches cristallines et les échantillons des terrains sédimentaires de la Savoie. Collection disposée pour l'étude chronologique des formations.

Marbres de la Savoie et de la Haute-Savoie : Echantillons polis.

Combustibles minéraux et **Asphaltes** de la Savoie.

Roches du massif du Mont-Blanc utilisables dans l'industrie et **Brèches jaspiques** ou **Jaspes** de St-Gervais (échantillons polis).

Roches du Mont-Blanc.

Nombreux échantillons comprenant toutes les roches de la Savoie et de la Haute-Savoie (collection donnée par Gabriel de Mortillet).

*
* *

Ascension du docteur Hamel au Mont-Blanc. — Restes des trois victimes de la catastrophe du 20 août 1820 retrouvés au glacier des Bossons, le 7 septembre 1863, † Pierre Balmat, Pierre Carrier. Auguste Tairraz, guides.

*
* *

Photographies : Congélation totale du lac d'Annecy, février-mars 1891. — La catastrophe des bains de St-Gervais 1892. — Chaîne du Mont-Blanc vue du Buet. — Vues des glaciers. séracs et de la source de l'Arveyron.

Dans les vitrines plates.

Collection des **fossiles** de tous les terrains sédimentaires de la Haute-Savoie. — Empreintes végétales de Taninges, du Coupeau, de Petit-Cœur en Tarentaise, etc.

SALLE XXII.

Collections se rapportant à l'histoire naturelle de la chaîne du Mont-Blanc recueillies et données à la ville d'Annecy par M. Venance Payot, naturaliste à Chamonix.

Zoologie : ✣ Un bouquetin (capra ibex), animal en voie de disparition dans les Alpes. — Six cadres vitrés contenant les insectes. — ✣ Collection des œufs de tous les oiseaux de la région du Mont-Blanc.

Botanique : Herbiers. — Nombreux cartons comprenant les phanérogames et les cryptogames. — ✣ Collection de lichens sur roches récoltés dans les hautes altitudes.

Géologie : ✣ Trois grands cristaux de roche de la Mer de Glace et un magnifique groupe de cristaux noirs du même minéral.

Collection de tous les minéraux et de toutes les roches des environs du Mont-Blanc.

Séries de fossiles des divers terrains de la chaîne. — ✣ Crétacique des Fys et du Platet. — ✣ Plantes houillères des divers gisements.

SALLE XXIII. — Anthropologie.

Collection des différentes pièces ostéologiques pour l'enseignement de l'anatomie humaine. — Squelette complet. — Coupes du crâne. — Crâne phrénologique. — Détail de l'œil et de l'oreille. — Squelettes de fœtus.

Collections de têtes osseuses des différentes races humaines. — ✣ Crânes déformés des anciens Mexicains.

✣ Moulages sur le vivant des types anthropologiques (Polynésie, Tasmanie, Inde, Amérique du Nord).

Collections des types des races du Nord (Groenlandais, Danois, Suédois, Norvégien). Voyage de Jérôme Napoléon dans les mers arctiques.

COLLECTION RÉGIONALE.

✣ Le type savoyard, homme, femme et vieillard, moulés sur le vivant.

✣ Série disposée pour l'anatomie comparée des races qui ont habité successivement la Savoie : ✣ l'homme de l'âge du fer, le Gaulois, le Romain, le Burgonde, le Savoyard.

Collection des crânes extraits des sépultures **burgondes** de la Haute-Savoie avec notice explicative des caractères de la race [1].

Importante collection des crânes **savoyards** actuels avec notice explicative des caractères distinctifs de la race [2].

✣ Type celtique pur des hautes vallées.

***

Les pages qui précèdent constituent le catalogue *sommaire* du Musée d'Annecy. On n'a pas tenu compte dans les descriptions de la suite naturelle des galeries ou des salles ; il était en effet préférable au point de vue scientifique de décrire les groupes par nature de matières et d'y faire rentrer en qualité d'annexes, les collections régionales similaires. Le visiteur, en parcourant les salles, devra se reporter à leur numérotage conforme à celui du catalogue.

D'une manière générale, les pièces les plus intéressantes sont marquées d'une ✣ ; mais hâtons-nous d'ajouter que les objets exposés sont bien loin de figurer tous dans ces listes. Les uns ont été énumérés en détail dans trois brochures déjà parues ;

1. Extraite des travaux de Mortillet, Hovelacque, Marteaux et Le Roux.
2. Extraite des travaux de Hovelacque et Pitard.

les autres trouveront leur place dans les catalogues raisonnés partiels dont nous avons entrepris la publication.

Il nous reste, en terminant, à remercier les bienfaiteurs du Musée ; les noms de ces généreux donateurs sont scrupuleusement conservés sur les étiquettes qui accompagnent les objets : en outre ils ont été ou seront cités dans les catalogues partiels.

C'est enfin pour nous un devoir bien agréable d'adresser l'expression de notre vive reconnaissance à tous les membres du Conseil municipal qui n'ont jamais cessé de s'intéresser à la prospérité du Musée en donnant à cet établissement de nombreuses preuves de leur sollicitude et qui, de plus, ont facilité notre tâche en nous permettant de présenter dans un cadre digne d'elles, les collections dont la ville d'Annecy a maintenant le droit d'être fière.

M. L. R.

VOCABULAIRE MOURMÉ-FRANÇAIS

(Suite et fin)

E

éblariannâ, va. : entasser, amonceler.
écedonpi, sm. : pièce.
écedonpire, sf. : pièces (travail aux pièces).
Echenou, Échenoua, adj. : peu usité, Italien.
Echiapon, ouna, adj. et s. : Italien, ne.
écotiançhi, va. : écouter.
écotieu, sm. : oreille.
emmarattâ, va. : marier, épouser.
emmarattieuz, a, s. : époux, épouse.
emmazâ, va. : enrichir.
emmovançhi, va. : planter, semer, ensemencer,
emmoveiri, va. : enterrer.
emmoveiru, sm. : enterrement.
empressa, sf. : échelle.
enbriganchi, va. : coucher, étendre.
enbrigâ, va. : endormir.
encoçhe, sf. : envoi, message.
encoçhi, va. : envoyer.
endossâ, va. : se vêtir.
enfanglià, va. : cercler, entourer.
enfattâ, va. : allier, unir.
enfattire, sf. : alliance, union.
enfremançhi, va. : enfermer.
enskina, sf. : urine,
enskinâ, va. : uriner.
enskinieu, sm. : pissoir, vase de nuit, cabinet d'aisance.
entevô, sm. : bœuf, taureau.
entevoaçhire, sf. : ferme, métairie.
entievaçhi, sf. : écurie.
entivoa, sf. : vache.
entivoaçhu, sm. : veau.
entremançhi, va. : comprendre.
épanê, sm. : mois.
éteulâ, va. : assommer.
étola, sf. : heure.
étoli, sm. : cadran solaire, horaire.

F

fandiolâ, va. : danser.
fandioleusa, sf. : danseuse.
fandioli, sm. : danseur.
fandiula, sf. : danse, bal.
fanglie, sm. : cercle.

fènedigne, sm. : café au lait.
fènieu, sm. : juin.
fétour, sm. : le café (fruit du caféier).
fétourna, sf. : écuelle, gamelle.
fiaca, sf. : saleté, malpropreté.
fiacâ, va. : salir.
fiacot, ta, adj. : sale.
finlme, adj. num. : cinq.
fleirieu, sm. : mai.
fliam, sm. : vol, larcin.
fliamâ, va. : voler, dérober.,
fliameuz, a, adj. : voleur, voleuse.
flian, sm. : arme.
fliançheusa, sf. : armée.
fliançhi, va. : armer.
fliançhu, sm. : soldat.
fliana, va. : perdre.
flinge, sm. : fer.
flotti, sm. : chanvre.
foli, vn. : partir.
folliamaçhi, va. : utiliser.
folliamançhe, sf. : utilité.
folliamu, oua, adj. : utile.
folliaret, sm. : automne.
follietta, sf. : poche (d'habit).
follieu, sm. : novembre.
follieusa, sf. : bourse, porte-monnaie, sacoche.
forcançhe, sf. : été.
forniammâ, va. : fournir.
fornîammançhe, sf. : fourniture.
fortieuz, a, adj. : amer, amère.
fortieusâ, vn. : falloir.
fortiouri, adv. : toujours.
frahan, sm. : tailleur de pierres.
frahi, va. : tailler la pierre.
frahieu de grema, sm. : chantier.
Françhellie, sf. : France.
Franchelliou, a, adj. et subs. : Français, se.
francignançhe, sf. : virginité, pureté de mœurs.
francigne, sf. : vierge.
franfellie, a, adj. : franc, franche.
frêdieu, sm. : février.
fremançhî, va. : fermer.
fremançhieuz, a, adj. : ferme.
fremançhura, sf. : fermeture.
fretaçhieu, sm. : fruit.
fretoula, sf. : glace (par extension miroir).
fretoulâ, va. : glacer.
fretouli, sm. : glacier.
frognetâ, va. : couper (en parlant de la pierre), faucher, scier.
frognetançhe, sf. : perfection, travail correct et fin.
frognetançhi, va. : perfectionner, travailler avec goût et art.
frogneteusa, sf. : faulx, scie.
frolançhe, sf. : caresse.
frolançhi, va. : caresser.
frotiançhi, va. : frotter.

G

gabènançhi, va. : gagner.
gabèni, sm. : gagne-pain.
gabiançhi, va. : amasser, gagner.
gabie, sm. : gain.
gaillançhi, va. : verser (pour vider le contenu d'un récipient).
gaille, sm. : verre (à boire).
galet, etta, adj. : jolie, e ; magnifique.
galefrogne, sf. : cerise.
galefrognieu, sm. : cerisier.
galinçhe, sf. : fleur.
galinçhi, vn. : fleurir.
galire, sf. : beauté.
galoifrognançhe, sf. : habileté.
galu, oua, adj. : beau, belle, admirable.
galufrogne, a, adj. : habile.
galurançhe, sf. : bravoure, ardeur courage.
galurâ, va. : braver, avoir du courage.
galuranta, sf. : lettre, missive.
galurin, na, adj. : brave.
gambiâ, vn. : boiter.
gambie, a, adj. : boiteux, boiteuse.
gauçhion, sm. : menton.
gaussâ, vn. : ruser, se moquer.
gaussanche, sf. : ruse, moquerie.
gaussieuz, a. adj. : rusé, rusée ; moqueur, moqueuse.
gavèçhe, sf. : sécheresse, aridité.
gavèçhi, va. et vn. : sécher.
gavèz, a, adj. : sec, sèche.

gliavançhe, sf. : servitude, domesticité, dépendance.
gliavançhi, va. : servir.
gliaveu, sm. : serviteur.
gliavu, oua, subs. : domestique.
gliffa, sf. : feuille (d'arbres, de papier).
goâçhe, sf. : bonne amie.
goflin, sm. : fusil.
goflinnâ, va. : fusiller.
golianchi, va. : creuser.
golet, ta, adj. : creux, creuse.
goranche, sf. : graisse.
goreuz, a, adj. : gras, grasse.
gorpa, sf. : louve.
gorpançhi, vn. : hurler.
gorpe, sm. : loup.
goure, sm. : doigt.
gouriace, sm. : trou.
gouriançhi, va. : perçer.
govéranchi, va. : gouverner, administrer.
govérant, sm. : gouverneur, intendant.
govéranta, sf. : gouvernante.
govére, sm. : gouvernement, intendance, administration.
grannieu, sm. : avril.
gregni, va. : croquer.
grelli, vn. : rire.
grellian, sm. : amusement, distraction.
grellianchi, va et pr. : amuser, distraire, s'amuser.
grellianchire, sf. : lieu place (où l'on s'amuse).
grellie, sm. : le rire.
grelliet, sm. : honneur, distinction.
grellieuz, a, s. : rieur, rieuse.
grellioçhu, sm. : rigolo, boute-entrain.
grelliottâ, va. : honorer, distinguer.
grelliu, ua, adj. : dur, dure.
grelliuçhe, sf. : dureté, avidité.
grelliuçhi, va. : durcir.
grema, sf. : pierre, roche.
gremalli, va. : carrier.
gremallieu, sm. : carrieur.
gremallire, sf. : carrière.
greman, sm. : mont.
gremançhe, sf. : montagne, alpage.
gremêyi, va. : montrer, regarder, apercevoir.
gremo, sm. : caillou, rocher.
gremoçhe, sm. : gendarme.
gremoçhire, sf. : gendarmerie, police.
gremolâ, va. : élever.
gremotâ, va. : édifier, bâtir, construire.
gremotieu, sm. : édifice, bâtiment.
gremotieuza, sf. : bâtisse, construction.
grezoud, a, adj. : fou, folle.
grezoudire, sf. : folie.
grimmançhe, sf. : salière.
grimmançhi, va. : saler.
grimmi, sm. : sel.
grimmieuza, sf. : salade.
grinçhe, sm : garde, surveillant.
grinçhi, va. : garder, surveiller.

H

handiançhe, sf. : descente, pente rapide.
handiançhi, va. : descendre, dévaler.
hilme, adj. num. : six.
hin, na, adj. : cher, ère.
hourgnançhe, sf. : maternité, parenté.
hourgna, sf. : mère.
hourgne, sm. : père.
hourgnieuz, a, adj. : paternel, le ; maternel, le.

I-J

intye asse, adv. : ici, là.
intye peire, adv. : par ici, par là.
jhalieu, sm. : janvier.
jheflieuz, sm. : chapelier.
jheflieuza, sf. : chapelière, modiste.
jhefliu, sm. : chapeau, bonnet.
jhefliura, sf. : chapellerie.
jherbaçhe, sf. : poule.
jherbaçhu, sm. : poulet.
jherbe, sm. : œuf.
jhèrd, a, adj. : bon, bonne.
jherdan, sm. : chou.

Jhère (le bon), sm. : Dieu, le Créateur, le Seigneur.
jhèreflu, sm. : paradis.
jhérenâ, vn. : durer.
jhérenançhe, sf. : durée.
jhergellie, sf. : bonheur.
jhergelliu, oua, adj. : heureux, se.
jherpelle, sf. : le dîner, repas, souper.
jherpelli, va. : dîner.
jhèvra, sf. : sœur.
jhèvre, sm. : frère.
jhespelli, va. : plâtrer, crêpir.
jhespieu, sm. : plâtrier.
jhespu, sm. : plâtre, gypse.
jhorance, sf. : eau-de-vie.
jhou, sm. : foin.
jhoulâ, va. : faire le foin, aller le chercher à la montagne.

K

kedanflâ, vn. : mendier, importuner.
kedanfle, sf. : mendicité, importunité.
kedanflu, oua, adj. : mendiant, e ; importun, e.
kegne, sm. : maçon.
kegni, va. : maçonner.
kegnirançhe, sf. : maçonnerie.
kegnire, sf. : caisse de maçon.
kemandèrançhe, sf. : la loi.
kemandèrançhi, va. : commander, ordonner.
kemandèrant, sm. : commandant, celui qui fait exécuter.
kemandèranta, sf. : celle qui commande.

L

landemo, oua, adj. : long, longue, étendu, e.
landemura, sf. : longueur, étendue.
langoura, sf. : sucre.
langourâ, va. : sucrer.
lannu, sm. : nuage.
largemo, moua, adj. : large.
largemola, sf. : largeur.
lavarcal, adv. : là-bas, au loin.
lavarnoyet, adv. : là-haut.
léfoa, sf. : soupe.
léfoaçhi, vn. : souper (manger la soupe).
léfoaranna, sf. : assiette.
léfoaret, sm. : le souper.
lefta, sf. : le lever.
leftâ, va. : lever.
lèpei, sm. : cheveu, poil.
lèpeiçhiura, sf. : chevelure.
lemard, sm. : linge, trousseau.
lemarda, sf. : chemise.
lemardieuza, sf. : lingère.
lenchion, sm. : beurre.
lenfioçhi, va. : huiler.
lenfiura, sf. : huile.
leusat, ta, adj. : seul, seule.
leusançhe, sf. : solitude.
liemmâ, va. : vouloir, désirer.
liemmançhe, sf. : volonté, désir.
liéreda, sf. : pelle.
locançhi, va. : louer, prendre ou donner à louage.
locançhire, sf. : location.
lotta, sf. : espérance.
lotançhi, va. : espérer.
lotte, sm. : franc (monnaie).

M

mabrojhe, sf, : madame.
mabrojhinna, sf. : mademoiselle.
maca, sm. : ouvrage, travail.
macâ, va. : travailler, maçonner,
macadossa, sm. : drapier.
macaflingâ, va. : forger.
macaflinge, sm. : forgeron, maréchal-ferrant.
macajhou, sm. : boulanger.
macajhoulâ, va. : pétrir, faire le pain.
macajhoula, sf. : boulangerie.
macasawe, sm. : cordonnier.
maco, sm. : sac.
macorançhe, sf. : punition.
macorançhi, va. : punir.
mafiançhe, sf. : fatigue, lassitude.
mafiançhi, va. : fatiguer, lasser.
mafit, a, adj. : fatigue.
mafrogni, va. : empâter.
magne, sm. : vin.
magneuz, a, subst. : buveur, buveuse.
magni, va : boire.

magnire, sf. : vigne.
magnolâ, va. : vendanger.
magnolançhe, sf. : vendange.
magnolançhu, sm. : vigneron.
magnolieu, sm. : septembre.
magnura, sf. : boisson.
makieuz, a, subst. : ouvrier, ère.
malgrançhe. sf. : souffrance, douleur.
malgrançhi, va. : souffrir.
malgrin, sm. : malade.
malgrinna, sf. : maladie.
malgrinnieu, sm. : hôpital.
Mannedigne, sm. : Samoens, chef-lieu de canton du Faucigny.
manyifoliamme, adv. : bien, très bien (comme il faut).
maratâjhe, sm. : mariage.
mariançhi, va. : fiancer.
mariançhieuz, a, adj. : fiancé, e.
matro, âie, adj. : mauvais, se.
mazâ, âie, adj. : riche.
mazançhe, sf. : richesse.
megnat, ta, adj. : gentil, gentille.
megnatura, sf. : gentillesse.
meihenieu, sm. : juillet.
melâ, sm. : le diable.
melar, sm. : enfer.
mellia, sf. : enfant (fille).
melliançhire, sf. : école.
melliançhu, ua, adj. : écolier, ère.
melliançhu, ua, adj. : jeune.
melliançhura, sf. : jeunesse.
melliandre, sf. : pièce de 20 francs.
mellie, sm. : enfant (garçon).
mellieuz, a, adj. : court, courte.
mérela, sf. : chèvre.
mérelon, sm. : bouc.
mérema, sf. : maîtresse, patronne.
méreme, sm. : maître, patron, entrepreneur ; *méreme du tibolet,* (maire), maître de la maison.
merlie, sm. : tir.
merlli, va. : tirer.
milliaçhe, sf. : pauvreté, indigence.
milliaçhu, ua, adj. : petit, e.
milliançhi, va. : bercer.
millie, a, adj. : pauvre, indigent, besogneux.
millie-brige, sm. : berceau.
minçhe, sm. : couteau.
minçhi, va. : couper, trancher, dépecer.
mikenedigne, signifie : c'est l'heure de la soupe, de l'arrêt du travail.
miket, sm. : midi.
mojhe, sf. : pomme de terre.
molieuza, sf. : brouette.
molieuzâ, va. : brouetter.
monbrojhe, sm. : monsieur.
montiançhe, sf. : montée, pente,
montianchi, va. : monter, gravir.
motta, sf. : occasion.
mottarâ, va. : occasionner.
moâfe, a, adj. : humide, marécageux, se.
moâfura, sf. : humidité, marécage.
moérançhe, sf. : dictée.
moéranchi, va. : dicter.
mourma, sf. : cavale, jument.
mourmaçhieuz, sm. : cavalier.
mourmaçhieuza, sf. : cavalière, amazone.
mourmançhe, sf. : cavalerie.
mourme, sm. : cheval.
mourmé, sm. : argot des maçons, tailleurs de pierre et commerçants de la Haute-Savoie.
mourscagne : voir *cançhemaille.*
mouscagni : voir *cançhemailli.*
moutllard, sm. : mouchoir.
moutlle, sm. : nez.
moutlli, va. : moucher.
mova, sf. : terre.
movançhire, sf. : plante, graine, semaille.
moveira, sf. : tombe.

N

nabin, na, subst. : chien, chienne.
namé, sm. : camarade, compagnon de travail, cotterie.
namérançhe, sf. : humanité, charité.
namérançhieuz, a, sf. : humain, e ; charitable.
namérans, sm. : les gens.
namieu, sm : génie, esprit, intelligence.
nermançhi, va. : noircir.
nermo, oua, adj. : noir, e.

nermoçhieu, sm. : encrier.
nermoçhu, sm. : encre,
niassi, va. : braconner, voler.
nifli, sm. : agneau.
nioranҫhe, sf. : laine.
nioranҫhieuz, a, adj. : laineux, se.
noulme, adj. num. : neuf (chiffre).
noyet, ta, adj. : haut, e ; élevé, e.
noyettanҫhe, sf. : hauteur, élévation, cîme.

O

on, pron. : I.
on, onna, adj. : un, une.
ouilme, adj. num. : huit.

P

paganҫhi, va. : attendre.
palliahi, va. : avertir.
palliahu, sm. : avertissement.
panhèrula, sf. : embonpoint, bosse d'une pierre brute.
panhoua, sf. : gamelle.
pantatu, sm. : pantalon.
papeiran, sm. : papier, mémoire, plan.
papeiranҫhe, sf. : écriture.
papeirantâ, va. : écrire.
parabelin, sm. : parasol, objet ou abri servant à se parer du soleil en travaillant.
parawâssa, sm. : parapluie, tente-abri pour travailler.
pariman, adv. : autant.
passaflianҫhe, sf. : infanterie.
passanҫhe, sf. : jambe.
passanҫhi, va, : marcher.
passanҫhieuz, a, subt. : marcheur (un bon marcheur), marcheuse.
passant, sm. : pied.
passanta, sf : marche.
pâtiecan, na, adj. : triste.
pâtiecanҫhe, sf. : tristesse.
pâtiecanҫhi, va. : attrister.
peir, prép. : par et pour.
Pelliache : Savoie, accent morzinois, taningeois, ou mieux *Pelliahe*, accent de Mannedigne.
Pelliahu, oua, subst. et adj. : Savoyard, de.
pèlu, pèloua, subst. : chat, chatte.
pènard, sm. : lard.
perlie, sm. : œil.
perliemâ, va. : aveugler.
perliemieuz, a, s. et adj. : aveugle.
perra, sf, : ville.
peussanҫhi, va. : pousser.
pfatâ, âie, adj. : joufflu, e.
pfatire, sf. : joue.
piâfa, sf. : fréquentation.
piâfanҫhi, va. : fréquenter les filles à la veillée, sa bonne amie.
pian, sm. : oncle, vieux, vieillard.
pianҫhu, sm. : sabre, épée.
pianna, sf. : tante, vieille, (mégère par extension).
piannâ, va. : vieillir.
piannire, sf. : vieillesse, longévité.
plemaҫhi, vn. : voler, s'envoler.
plemard, sm. : vol, mouvement des oiseaux dans l'air.
plemarda, sf. : volée.
plioçhe, s. : jupon, cotillon.
plioçhura, sf. : robe.
poâçhe, sm. : violon.
poaçhu, sm. : violoniste.
potafile, sm. : orgueil.
potafilu, ua, adj : orgueilleux, se.
preniançhi, va : prendre, emporter.
prialou, sm. : village, hameau.
prinmellie, sm. : ange (de *prin* patois petit, mignon et de *mellie* en mourmé, enfant).

Q

qantiasse, adv. : quand, quant, comment.
qatorzlme, adj. num. : quatorze.
qintlie, sm. : vice, défaut.
qintlieuz, a, adj. : vicieux, se ; imparfait, e.

R

râbia, sf. ; colère, furie.
rabiançhi, vn. : jurer, pester.
rabiançhu, sm. : juron.
râpançhi, va. : user.
ràpoe, sf. : main.
râpounâ, va. : brasser.
râpouni, sm. : bras.
rata, sf. : poche, pochette.

ratlioçhi, va. : cerner, entourer.
ratliuçha, sf. : cure.
ratliuçhon, sm. : curé.
reçhegni va. : recevoir.
redâfia, sf. : femme éhontée, de mœurs faciles.
redâfiâ, sm : mener une existence déréglée avec les femmes.
rêdiançhe sf. : charrue.
refouzançhi, va. : refuser.
regâ, va. : mettre, ajouter, augmenter.
regabadâ, vn. : tomber, culbuter.
regâçhe, sf : mise.
regâchieuz, a, part. passé. : mis, bien mis, avec goût.
regadigne, adv. : hier, la veille.
regançhi, va. : remettre en place, délivrer un objet.
regnançhe, sf. : soirée, veillée au coin du feu.
regnançhi, vn. : veiller, passer la veillée.
regne, sf. : nuit, soirée.
regnemançhe, sf : obscurité.
regnieuz, a, adj. : obscur, obscure,
regnu, sm. : soir, crépuscule.
removâ, va. : labourer.
removi, sm. : laboureur.
renançhe, sf. : dimanche, fête.
renançhi, va. : endimancher, fêter.
renbèlâ, va. : refaire, recommencer.
renbourdi, va. : redire, répéter.
rendiançhi, va. : rendre.
renfrogni, va. : livrer.
retegniançhe, sf. : mémoire, souvenance.
retegniançhi, va. : retenir, se souvenir.
revélliançhi, va. : revoir.
reyetta, sf. : raison.
reyettahi, va. : raisonner, exposer, expliquer.
reyettahieuz, a, adj. : raisonnable.
rian, sm. : un sou.
Riannedigne : Montriond, commune du haut Chablais.
roan, sm. : char.
roançhi, va. : charrier.
roançhieu, sm. : charretier, voiturier.
roanna, sf. : charrette, voiturette.
roannire, sf. : diligence, voiture.
rojammâ, vn. : rougir, avoir honte de.
rojamme, adj. : rouge.
rolli, vn. : travailler avec énergie, avec ardeur
rollie, sm. : le travail pénible, le travail quotidien.
rônedigne, sm. : vitre.
Rosma : Italie, contrée de l'Europe.
Rosmo, adj. et s. : Italien (mais peu usité).
rotta s. : vrai.
rottançhe, sf. : vérité.
rottançhi, va. : assurer, prouver.
rottançhieuz, a, adj. : véritable.
rottançhiura, sf. : assurance, preuve.
roubie, sm. : le feu.
roufiannâ, vn. : avoir mauvaise conduite, se déshonorer.
roufiâ, va. : brûler, incendier, calciner.
roufiançhe, sf. : chaleur, brûlure.
roufie, sm. : le chaud.
roufieuz, a, adj. : chaud, de.

S

sabançhi, va. : passer, traverser.
sabançhieuz, a, adj : passeur, euse.
sabançhu, sm. : passage, col.
sabauda (se), v. pron. : s'attabler.
sabo, sm. : pot.
saboleu, sm. : potier.
saboli, sm. : esprit.
sabolire, sf. : poterie.
sabrâ, va. : couper du bois, travailler, boiser.
sabre, sm. : bois.
sacourgne, sf. : bouteille.
sacourgneu, sm. : ivrogne.
sacourgni, v. pron. : se mettre en état d'ivresse.
sagrançhe, sf. : épaisseur, grandeur.
sagrançhi, va. : épaissir.
sagroçhi, va. : grandir.
sagrola, sf. : lance.
sagroli, va. : lancer.

sagrous, sa, adj. : épais, se ; grand, e.
sakâ, va. : donner ; tester.
sakançhe, sf. : donation.
sake, sm. : don, cadeau ; testament.
sakieuz, a, subst. : donneur, se ; bienfaiteur, trice ; donateur, donatrice.
salme, adj. num. : sept.
sannedigne, adj. : demain.
sâva, sf. : qualité.
savançhe, sf. : science.
savançhi, va. : savoir.
savançhieuz, a, adj. et subst. : savant, te.
savançhiura, sf : le savoir, la connaissance.
sawançhe, sf. : chaussure.
sawançhi, va. : chausser, faire les souliers.
sawe, sm. : soulier.
secorançhe, sf. : assistance, secours.
secorançhi, va. : assister, secourir.
sedagne, sf. : cave.
segnion, adj. : lâche.
segnioulâ, va. : lâcher.
segrelin, adv. : jamais.
sènieu, sm. : mars, 3e mois de l'année.
senioleu, sm. : embarras.
seplicançhi, va. : expliquer, démontrer.
seplicançhire, sf. : explication, démonstration.
sindeussin, sm. : syndic.
smaret, sm. : printemps.
sofflançhe, sf. : bise.
sofflançhi, vn. : souffler, venter.
sofflar, sm. : vent.
somettiançhe, sf. : soumission, dépendance.
somettiançhi, va. : soumettre.
sou, sm. : le monde, l'univers.
soulançhe, sf. : origine.
soulançhieuz, a, adj. : originaire.
spâla, sm. : écu, pièce de 5 francs.
stéla, adv. : aujourd'hui, maintenant.
stodeurançhi, vn. : rester.
straba, sf. : estomac.

T

tabourâ, va. : canonner.
tabouraçhe, sf. : poudre, artillerie.
tabouri, sm. : canon.
tabouriançhi, vn. : tonner.
tabourianni, sm. : tonnerre.
tabourieu, sm. : canonnier.
tafflu, va. : pêcher.
tafflu, sm. : poisson.
tarbâ, âie, adj. : droit, e.
tarpâ, aie, adj. : jaune.
técou, sm. : coit.
tegniançhi, va. : tenir.
telli, sm. : tilleul.
têmé, sm. : collègue, cotterie.
témo, prép. : auprès, près de.
téregne, adj. num. : trois.
termo, adv. : alentour.
têzâ, vn. : valoir.
têzura, sf. : valeur.
tibola, sf. : maison.
tibolet, sm. : maison de commune, château, hôtel de ville.
tibolire, sf. : grange.
tibolura, sf. : commune.
tiebél, a, adj. : bête ; sot, sotte.
tiebéla, sf. : bête (animal).
tiebéla, sf. : bêtise, sottise.
tieca, va. : contenter, satisfaire, plaire.
tiecâjhe, sm : contentement.
tiecan, na, adj. : content, e ; satisfait, e.
tiecançhe, sf. : satisfaction.
tiemé, sm. ; milieu, centre.
tieméla, sf. : moitié.
togreliançhe, sf. : gaîté, joie.
togrelle, a, adj. : gai, e ; enjoué, e ; jovial, e.
tornan, sm. : tour (un).
tornançhe, sf. : porte, une tour.
tornançhi, va. : ouvrir, tourner, viser.
tornançhieuz, sm. : tourneur.
tornançhieuza, sf. : ouverture.
torniammo, prép. : autour.
totti, adj. : tout, tous.
trâga, sm. : porte-mortier.
tranpançhi, va : tromper.
treca, adj. num. : quatre.

tregnaçhieusa, sf. : lanterne.
tregnançhi, vn. : entrer.
tregnançhire, sf. : entrée.
trekéla, sf. : le repas de 4 heures, les 4 heures.
trelin, na, adj. : lent, lente.
trelinnura, sf. : lenteur.
tremaçhi, va. : fumer.
tremaçhieuz, sm. : fumeur.
tremaçhieuza, sf. : pipe.
tremaçhu, sm : cigare.
tremançhe, sf. : fumée.
tremet, sm. : tabac.
tremalli, va. : tordre.
tremallia, âie, adj. : tordu, ue.
trevan, sm. : ventre.
trevougnançhe, sf. : génération, postérité
trevougni, va. : engendrer.
trewassi, va. : mouiller, laver.
trewassia, âie, partic. : mouillé, e; lavé, e,
triâ, sm. : ami, collègue, compère.
triâla, sf. : amie, camarade, commère.
triânedigne, sm. : homme.
trianna, sf. : ligne.
trimmâ, va. : porter.
trinbalâ va. : mener.
tringançhe, sf. : conduite.
tringançhi, va. : conduire.
tringançhieu, sm. : conducteur.
tyecannâ, va. : compter.
tyecanni,, sm. : compte.

U

uilme, adj. num. : huit.

V

velliançhe, sf. : vue.
velliançhi, va. : voir.
vendiançhe, sf. : vente.
vendiançhi, va. : vendre.
venoret, adj. : nouveau.
venoreuz, a, adj. : neuf, neuve.
verdan, sm. : pré.
verdançhe, sf. : herbe.
verdançhi, vn. : verdir.
vetta, sf. : copulation.
vettâ, v. : copuler.
vettran, sm. : viol.
vettrançhe, sf. : violence.
vettrançhi, va. : violer.
vezuclles, adj. : lunettes.
violura, sf. : musique.
violurin, na, s. : musicien, ne.
vioula, sf. : la vie, l'existence.
vioulâ, vn. : vivre, exister.
viouli, sm. : les vivres.
vogieu, sm. : août.
voilançhi, va. : naviguer.
voili, sm. : marin, matelot, batelier.
voilire, sf. ; marine, navigation.
voincâ, vn. : partir.
voincâjhe, sm. : voyage.
voincan, sm. : départ.
voincançhi, vn. : voyager.
voincançhieuz, sm. : voyageur.
voincançhieuza, sf. : voyageuse.
voiton, part. affirm. : oui.
voûran, sm. : zéro, moins que rien.
vroçhieuz, a, adj. : leste.

W

wâssa, sf. : eau.
wassâ, vn. : pleuvoir et pleurer.
wâsse. sf. : larme.
wassançhe, sf. : mer.
wasseuz, s. : fleuve, torrent.
wasseuza, sf. : rivière.
wàssi, sm. : lac, étang.
wassire, sf. : pluie.
wâsson, sm. : ruisseau.

Z

zake, subst. : un os, les os.
zenâka, sf. : cuisine.
zenâkâ, vn. : cuisiner.
zenakieuz, a, subst. : cuisinier, ère.
Znanedigne : Morzine, commune du haut Chablais.
zoèrant, a, adj. : brillant, e; éclatant, e.
zoèrantâ, vn : briller, étinceler.
zougeira, âie, adj. : toqué, e.
zoul, sm. : orage, ouragan.
zoulaçhe, sf. : tempête.
zoulaçhi, vn. : tempêter.
zoulaçhu, oua, adj. : orageux, euse.

Namé ! namé ! le cavoet qu'abie.

Deux tailleurs de pierres du village de Vallon résolurent d'aller un soir guetter le renard du côté de Sixt. Il faisait alors un froid rigoureux ; il était tombé plus de deux pieds de neige cet hiver-là.

Il y avait bien deux bonnes heures que nos deux *frahans* attendaient le sire *cavoet*; alors perdant le peu de patience qu'ils avaient encore, ils devisèrent en *mourmé ;* tout à coup, maître renard fait son apparition à petite portée de nos chasseurs improvisés : « *Namé! namé! le cavoet qu'abie* », dit l'un d'eux ; mais le *cavoet* disparaît aussitôt. « Pourquoi as-tu parlé de lui », fit Pierre. « Mais je ne savais pas que le diantre du *cavoet entremançhive le mourmé* », lui répondit Jean.

Le Sermon.

Dans une petite commune des environs d'Annemasse, on faisait des réparations à la cure ainsi qu'à l'église du lieu.

Les maçons étaient tous de Samoëns. Or, un samedi soir, le curé tombe malade et en même temps désolé de ce que le lendemain ses paroissiens n'auraient point de sermon à entendre ; mais il y suppléa d'une autre façon. Il prévint le maître maçon d'avoir à faire le sermon à sa place, tandis que lui ferait son possible pour dire sa messe.

Notre maître maçon, très instruit sur les Saintes-Ecritures, se présenta donc en chaire ; après une courte prière et une citation de l'Evangile au sujet de son sermon, il prononça majestueusement ce qui suit en se tournant du côté où les Samoënsiens étaient : « *Totti lous triânedignes que m'aspellerant, ne bourdérant laança, y'avianche onna spâla à gabianchi et on jherpelle à cotti.* » (Tous les camarades qui m'entendront ne diront rien ; il y a un écu à gagner et un dîner à manger.)

De longtemps on n'avait écouté le prédicateur avec autant d'attention et de recueillement ; notre maçon fit un sermon pathétique.

Histoire d'un ciseau.

Jean-François Simond était un excellent *frahan*; aussi était-il beaucoup recherché. Il avait plutôt, trois embauches pour une.

A cette époque reculée (il y a plus de cent ans), on partait

de Samoëns avec deux chemises et un pantalon d'un côté du sac ; de l'autre, les outils ; et ceux-là étaient assez encombrants, quand il fallait aller jusqu'à Besançon, jusqu'en Alsace ; mais Jean-François Simond n'en emportait que le juste nécessaire. De ses nombreuses campagnes, en France, il avait rapporté une petite barre d'acier, dont il fit trois ciseaux : l'un s'appela Tranche-Montagne et l'autre Coupe-Toujours ; quant au troisième, il trouva une trempe tellement supérieure que, après des essais successifs sur plusieurs qualités de pierres, le ciseau ne paraissait même pas avoir servi ; alors ce fut le ciseau favori : il l'appela l'Infernal. Pendant dix ans il ne le forgea plus et quant il voulait faire du travail méticuleux, en avant l'Infernal, et celui-ci n'avait même pas besoin d'être affûté sur le grès.

En revenant de sa dernière campagne Simond perdit l'Infernal sur la route de Nangy à Bonneville. Des brigands appostés l'y attendaient ; solide champion, il rossa les fripons, qui n'eurent pas sa bourse ; mais il perdit son bon ciseau. Désormais il ne retourna plus faire campagne ; mais à la veillée, après avoir allumé sa vieille pipe de Saint-Claude. il racontait volontiers les prouesses de son Infernal ; « il en décousait de la pierre ce *frognetieu de grema* » (ce coupeur de pierre). « Tout ce que je regrette, disait-il souvent, c'est de n'avoir pu retrouver de cet acier si fin, j'en aurais inondé Samoëns, nous aurions été les premiers tailleurs de pierres du monde, car nous aurions eu des ciseaux sans pareils. » Quant à Tranche-Montagne et Coupe-Toujours, ils restèrent dans la caisse au grenier ; un de ses fils les usa, après qu'il en eut hérité. Il y en a cependant encore des Tranche-Montagne et des Coupe-Toujours à Samoëns ; mais hélas, ils dorment dans les greniers !

Prière en mourmé.

Dans le Valromey, une coterie de Samoënsiens édifie un bâtiment ; ils sont là en tout une quinzaine, tailleurs de pierres, maçons et charpentiers ; ils couchent dans une grange. Dès que le crépuscule commence à teinter en lignes sombres les profils des montagnes, nos maçons vont manger leur pot de soupe traditionnel ; puis, après avoir bien causé du pays, tout en fumant une pipée *(tremaçhieusa)*, le maître maçon donne le signal du repos, comme il donne celui du travail ; mais avant de s'endormir, il s'adresse à tous en leur disant : « *Kegnes, Frahans et Bouscolins, le bon Jhère gremêy-e nu-*

trous bêgnes. Bèlotin totti pèr nutrous hourgnes, nutres drinnes et nutrous mèllies.

Bèlotin manyifolliame, et que le bon Jhère aspelliê nutra bèlottura.

Bênê Mannedigne et sous mèllies, bênê nutra maca de totti clarets, oh nutron bon Jhère! »

Maçons, tailleurs de pierres et charpentiers, le bon Dieu nous regarde. Prions tous pour nos pères et mères, nos femmes et nos enfants.

Prions comme il faut, et que le bon Dieu entende notre prière.

Bénis Samoëns et ses enfants, bénis notre travail de tous les jours, oh notre bon Dieu !...

Et tous dans cette grange, priaient avec ferveur, avec la foi qui fait de l'homme le véritable serviteur reconnaissant de son Créateur !

Ils priaient Dieu du fond de leur cœur et dans cette humble prière, ils se retrempaient d'énergie pour le lendemain. On ne prie plus ainsi aujourd'hui !...

NOTICE SUR LES FAMILLES

qui ont fourni le plus de tailleurs de pierres et maçons.

C'est le village de Vallon, qui a fourni le plus de tailleurs de pierres émérites, le plus d'architectes et d'ingénieurs; beaucoup de contre-maîtres et de conducteurs de travaux sont aussi sortis de ce grand et beau village.

Au premier rang sont : les Vagnat et les Deplace dans les siècles précédents; de nos jours, les Riondel, les Perret. les Nauraz et les Dusaugey ont fourni une multitude de bons et excellents ouvriers, les Gurlie de même. A l'heure actuelle, aucun membre de ces familles ne pratique le métier. Les Riondel, dont une branche a acheté la bourgeoisie à Genève, ne retournent plus à Samoëns, sauf en partie de plaisir.

Vercland est par contre le foyer des maçons de Samoëns; il en est sorti une pépinière nombreuse. Les Désarnod, dont le dernier, le *Grou*, comme l'appelaient ses compatriotes, mort entrepreneur, a construit l'Hôtel-de-Ville d'Annecy et le Sénat de Chambéry; les Milleret, dont un membre, architecte en ce moment à Genève (naturalisé suisse); les Delesmillières qui ont fourni beaucoup d'entrepreneurs autrefois; les Vésy, les Collet, les Gaudier, les Cullaz, dont une famille naturalisée suisse était propriétaire des carrières de Saint-Triphon (Vaud), famille éteinte; les Cornut qui, à la fin du XVII^e^ siècle, émigrè-

rent un peu partout ; un de ses membres, Jean-Michel, vint se fixer à Vouvry (Valais) et y fonda un puissant rameau de trente familles actuellement [1]. Les Pélissier ont aussi des branches naturalisées à Genève ; un Pélissier ouvrit les carrières de Villebois tant renommées ; les Emonet et les Favre ont fourni de bons maçons ; de même les Burnier, les Cottet et les Passaquin. Quelques maçons du coteau de Vercland émigrent encore.

Dans les autres villages, citons : les Simond, de la Lanche et ceux des Allamands ; un membre de cette famille ouvrit les carrières de Monetier ; les Mogenet, de Mathonex ; les Dunoyer dont une branche est naturalisée suisse ; les Roullet, des Moulins ; les Favre et les Burnier, du Bérouze ; les Paccot et les Duboin, de la Lanche ; les Rouge, les Parchet et les Gindre, de Chantemerle, des Chosalets et de la Rosière ; les Déchavassine et les Guillot, de Mathonex ; les Guillet, dont un membre maçon se fixa à Chessel, près le Rhône (Vaud) et y fonda un rameau qui compte quatre familles ; les Renand et les Lacoste, de Lachat et les Dumont, du Bérouze.

Ceux qui sont partis jeunes de Samoëns, dans ces derniers vingt ans, se sont tous fixés, sauf de rares exceptions, à Genève. Ils s'y sont mariés et ne retournent au pays que pour affaires ou en promenade. Beaucoup d'autres ayant émigré plus loin ont fait de même. Quelques-uns s'y sont créé une bonne situation.

Néanmoins, le souvenir du Gros-Tilleul reste toujours vivace dans le cœur de ses enfants !

Manedigne.

Manedigne avite onna tiboliura de la Noyetta Peilliahe, dedianjhet la cambeiranҫhe du Giffre. Salme gremanҫhes en bèlanҫhant le tornan. Su la grellianҫhire, y'avianҫhe treca tllis, lous beignes de yon s'appelianҫhant le Sagrou-Tlli. En abianҫhant dian le sou et en coegnant, on sabanҫhe sous asses. U marattâjhe, on le gremêye tiecan, quantiasse on trinbale sa marianҫhieuza à la cagne. Quantiasse on avite mellie, on grellianҫhe à la bèlagne de sous beignes. Mannedigne vendianҫhe du sabre à roufyâ et du sabre de bouscola, du drame jhèrd. Cranca de sous mellies bèlanҫhant à Jheineva en Céba, pèr frahi la grema, macâ le cauҫhe, frognetâ la bouscola. Lous ons abiant bourâs, lous âtres méremes et ancegniulas.

1. Aidé des lumières de M. Tavernier, j'ai dressé de cette famille Cornut, un arbre généalogique allant de 1450 à l'an 1897.

Y avite la Ilourgna du bon Jhère qu'avite la mérema de la tiboliura.

Y aviançhe àla cagne on galu bèniti, bèlâ pèr le Mouni (Mugnier) de Vallon en galoua grema nermoua.

Cranca de mellies de Manedigne abiançhant cagnar et ratliuçhon. Le savançhieu Jerdil avite abiâ dian le sou à Manedigne.

On savançhieu mellie de Manedigne aviançhe bourdi avoê reyetta, pèr nutrous beignes :

Quand de Samoëns la bouillante jeunesse
Part au printemps pour le sol étranger,
Sous le tilleul elle fait la promesse
D'être fidèle et de fuir le danger.
Fiers ouvriers, que le ciel vous seconde !
Vers le progrès qu'il fixe vos regards !
L'amour du travail et des arts
Produira par vos bras une moisson féconde.

(Pie PASQUIER,
Ancien professeur au Collège écossais, à Paris.)

Théophile BUFFET.

LE CHEMIN ROMAIN

L. TINCIUS PACULUS
PERVIUM FECIT.

Rude était le sentier sur la corniche étroite
Frôlant la chute horrible au pas lent du bouvier
D'où cent pieds en dessous, mordant le noir gravier,
La colère du nant monte farouche et droite.

Pour que la peur fût moindre aux bêtes comme aux gens,
Par le pic et l'ascia la roche corrodée
S'abaissa sur vingt pas d'une double coudée
Et Tincius paya l'œuvre de son argent.

Puis sur le roc conquis il mit en lettre creuse,
Au cadre à queue issu de l'aronde joyeuse,
Son acte simple et bon, son triple nom romain.

Une à une, sans bruit, les créatures meurent ;
Et depuis deux mille ans ces trois choses demeurent :
Le roc vertigineux, le nant et le chemin.

Charles MARTEAUX.

Dingy-Saint-Clair, août 1900.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

5981. — Annecy. Imprimerie ABRY.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

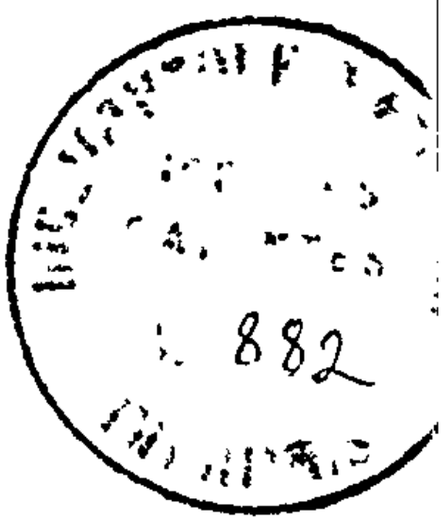

Séance du 7 novembre 1900.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Pollini (Giacomo) : *Notizie Storiche, statuti antichi, documenti et antichità romane di Malesco*, Torino, 1896, in-8°. (Don de l'auteur,)

Friedmann (Paul) : *Anne Boleyn, « Chapter of English history »*, London, 1884, 2 vol. in-8°. (Don de l'auteur.)

Ce dernier ouvrage présente un grand intérêt pour notre compatriote Eustache Chappuis au sujet de ses ambassades en Angleterre.

Sur la proposition de **M. Bruchet**, la Société décide de faire l'échange de ses publications avec le *Bolletino storico-bibliografico subalpino* ainsi qu'avec les *Archives de la Société d'histoire de Fribourg*.

M. Désormeaux exprime le vœu que la Société fasse l'échange de la *Revue* avec l'une des plus importantes publications lyonnaises. Le projet est adopté et l'échange sera proposé à la *Revue du Lyonnais*.

La Société décide l'achat de l'ouvrage de Garofallo : *Gli Allobrogi*, sur la demande de **M. Marteaux.**

M. Désormaux donne quelques explications sur l'état d'avancement dans lequel il a trouvé le Dictionnaire patois savoyard d'Aimé Constantin, dont la mise au point lui a été confiée, en vue de la publication. Il déclare que cet ouvrage est loin d'être achevé, comme on l'a dit dans une courte note précédemment parue, annonçant le décès de notre regretté confrère. Celui-ci était loin d'y avoir mis la dernière main ; beaucoup de fiches sont incomplètes, une partie importante du dictionnaire analogique n'est guère qu'à l'état d'ébauche, la grammaire est à peine esquissée. Les textes seuls, assez nombreux, ont été pour la plupart revus avec soin. La Société Florimontane renouvelle ses remerciements à M. Désor-

Savoie (11, 4) 2

maux pour le travail considérable dont il a bien voulu se charger.

Le Président fait ensuite procéder au vote pour la nomination des membres des Jurys des concours de Poésie et des Beaux-Arts, en 1900.

M. Bruchet annonce que M. le chanoine Bouchage vient de faire don aux Archives de la Haute-Savoie, d'un rouleau de papier d'une longueur de 19^{m}, contenant une enquête dressée en juillet 1339, sur la propriété de la montagne de l'Arpettaz, contestée entre les communes de Marlens et de Marthod. Il fait remarquer combien il est rare de rencontrer, dans les chancelleries de Savoie, l'usage du papier pour ces rouleaux qui étaient, pour ainsi dire, toujours sur parchemin. Il fait ressortir l'intérêt des renseignements que l'on trouve dans ce précieux document sur l'industrie fromagère au XIV^{e} siècle dans nos régions, les associations formées par les habitants pour en faire l'exploitation. Il a rencontré aussi la mention de diverses chasses à l'ours organisées dans cette montagne.

La Société apprend avec plaisir que M. E. Vuarnet, de Messery, se propose de faire un glossaire du patois chablaisien, suivi de textes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 10 décembre 1900.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Par une récente circulaire, M. le Ministre de l'Instruction publique annonce que le 39^{e} congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à Nancy dans la salle Poirel, le mardi 9 avril prochain, à 2 heures. Les travaux se poursuivront durant les journées du mercredi 10, jeudi 11 et vendredi 12 avril. Les délégués des Sociétés savantes des départements devront se faire inscrire avant le 1er mars dernier délai.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau de la part des auteurs :

Plémeur (Jean) : *Armor*, poésies, Paris, 1900, in-12.

Kerdaniel (E. de) : *Sorciers de Savoie*, Annecy, 1900, in-12.

Désormaux (J) : *Aimé Constantin,* notice biographique et bibliographique. (Ext. de la *Rev. sav.*)

Id. : *Pessimisme et Poésie.* (Discours prononcé à la distribution des prix du Lycée Berthollet, en 1900.)

Le Président donne la parole à **M. Désormaux.**

Lors d'une précédente séance, dit notre confrère, les membres présents de la Société Florimontane ont bien voulu, sur ma proposition, adopter à l'unanimité la motion suivante :

« En souvenir du regretté A. Constantin, et en témoignage de profonde et bien respectueuse estime, S. A. I. Mgr le Grand-Duc Constantin Constantinovich, président de l'Académie impériale des Sciences de Saint-Pétersbourg, est nommé membre honoraire de la Société Florimontane. »

L'Assemblée m'a ensuite chargé d'informer le Grand-Duc Constantin de cette décision, en le priant de vouloir bien accepter l'honorariat de notre Société.

Le Grand-Duc Constantin m'a fait parvenir la réponse suivante, que je suis heureux de vous communiquer :

« Monsieur,

« S. A. I., le Grand-Duc Constantin, me charge de vous accuser réception de votre aimable lettre du 14 octobre, de vous remercier ainsi que les autres membres de la Société Florimontane, de son élection comme membre d'honneur, que Son Altesse accepte avec beaucoup de plaisir... »

(*Suit une communication relative à la correspondance du Grand-Duc et de feu A. Constantin.*)

« Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« Elie de Zelenoy, *Maréchal de la Cour.*

« Saint-Petersbourg, 14 novembre 1900, Palais Constantin. »

Le Président, à la suite de cette lecture, exprime les sentiments de respectueuse sympathie de la Société Florimontane envers son illustre membre d'honneur.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Ferrero, président de l'Université populaire d'Annecy, qui demande à la Société de bien vouloir mettre en dépôt dans le local de l'Université un certain nombre de ses publications. Il est décidé que le Bibliothécaire remettra à M. Ferrero un exemplaire de chacune des années de la *Revue savoisienne* de 1860 à 1889, à l'exception toutefois du volume de 1870 qui est épuisé.

Le Président donne la parole à M. **Désormaux** pour la lecture du rapport du Jury de Poésie.

Les récompenses sont décernées dans l'ordre suivant :

Pas de prix.

PREMIÈRE MENTION HONORABLE (n° 6) : *Fleurs éparses*, Mlle Maria THOMAZEAU, de Bouin (Vendée).

DEUXIÈME MENTION HONORABLE (n° 4) : *Le Poète*, M. Auguste ECK, de Vincennes.

Pour le concours de Beaux-Arts, les récompenses seront ainsi attribuées :

PREMIER PRIX EX-ŒQUO : MM. de Martenne et Mouthon, chacun 150 francs.

MENTION HONORABLE EX-ŒQUO : MM. Marius COPPIER et GUERRY, chacun 50 francs.

M. Bruchet donne communication, au nom de M. Vuarnet, d'une note sur l'origine de la légende de Tabazan :

« Les versions varient beaucoup sur les exploits de Tabazan, mais tout le monde en Bas-Chablais le place dans la lune où il fut enfermé, dit-on, à la suite de ses méfaits.

« A Messery, suivant la tradition [1], Tabazan était un voleur qui allait la nuit couper du bois dans la forêt voisine, et qui en punition fut transporté dans la lune.

« Le journal la *Démocratie de Thonon* rapporte, dans son numéro du 15 juillet 1900, une version différente : « Tabazan « était un paysan chablaisien, bon enfant et grand buveur qui « s'était mis en tête d'attraper la lune avec son trident; à cet « effet, il monta sur la montagne *d'Hermone* et y attendit le « lever de l'astre, lui ayant lancé un coup de son arme au pas- « sage, la lune fit un bond et le prit avec elle... »

« Quoi qu'il en soit le nom de « Tabazan » évoque dans toute la région l'idée d'un brigand ou voleur de nuit ; si d'aventure un petit enfant n'est pas sage, on le menace de Tabazan.

« Dans tout le Bas-Chablais : à Marin, à Concise comme à Messery et à Douvaine, Tabazan est connu. A quelle époque remonte ce nom bizarre et de mauvais renom ? Tel est le problème que nous nous sommes posé.

« A Genève, une des plus anciennes rues de la ville porte le nom de rue Tabazan.

« Dans la *Conspiration de Compesières* [2], poëme en patois savoyard, édité à Genève en 1695, nous relevons le verset suivant (n° 179) :

1. E VUARNET : *Monographie de Messery*, page 50.

2 Ph PLAN : *La Conspiration de Compesières*, avec introduction et notes, Genève, librairie Cherbuliez, 1870.

San vo parla de la mala escalada
Yo voutré zan uron arri l'abada,
Yo *Tabazan* san fleuta ne seblet
Leu fet danssi le menuêt greulet

TRADUCTION :

Sans vous parler de la méchante escalade
Où vos gens eurent alors l'aubade
Où Tabazan sans flûte ni sifflet
Leur fit danser le menuet tremblotant (la danse des pendus).

« Tabazan était donc un bourreau genevois contemporain de l'Escalade de 1602. D'après M. Dufour-Vernes, archiviste de Genève, plusieurs membres de la famille Tabazan y exercèrent successivement leurs terribles fonctions.

« Enfin l'origine de cette famille se trouve fixée d'une manière certaine par la note suivante publiée par Alfred Covelle dans son livre des *Bourgeois de Genève*, page 113.

« 7 X^bre 1490 — Petrus Tabasani, filius quondam Johannis « de Chilliaco, par Doveni »

« Le marquis Tredicini [1], dans sa monographie de Douvaine, cite un Tabazan à Chilly en 1441, d'autres en 1568, enfin il en existait encore dans la région il y a une trentaine d'années. »

M. Bruchet demande la nomination de M. Vuarnet en qualité de membre correspondant de la Société. Cette proposition mise aux voix est adoptée.

M. Serand donne lecture de son travail sur le maître de musique de J.-J. Rousseau et sur de nouveaux documents concernant madame de Warens.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** donne rendez-vous à la prochaine réunion générale de janvier qui portera à son ordre du jour le renouvellement du bureau et la question de la réunion des Sociétés savantes de la Savoie en 1901.

La séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Marc LE ROUX.

1. TREDICINI : *Monographie de Douvaine*, page 72 et 75.

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE POÉSIE

MESSIEURS,

La tâche du Jury chargé d'apprécier le concours de poésie est d'ordinaire longue et délicate. Il n'en est pas de même cette année. Ce n'est pas que les poètes fassent défaut : nous avons reçu un assez grand nombre de petites pièces traitant de sujets fort variés. Malheureusement le Jury a le regret de ne pouvoir les accepter. Tous les concurrents, sauf deux, ont oublié de transcrire sur leur manuscrit (ou sur l'enveloppe cachetée qui doit contenir leur nom et leur devise) la formule obligatoire. Négligence bien regrettable : elle nous prive du plaisir que nous aurions à signaler plusieurs œuvres intéressantes et d'un réel mérite.

Nous pourrions répéter ici, à l'usage des poètes oublieux des prosaïques formules, ce que nous avons dit, lors des concours de 1897 et de 1898 [1]. Mais il vaut mieux rappeler, en le modifiant quelque peu, l'envoi d'un aimable fabuliste :

Aux Poètes distraits.

Quelques-uns de vos Essais,
Sans doute auront du succès,
Loin de sembler des redites,
Lorsque vous aurez l'esprit
D'ajouter au manuscrit :
« *Ces pièces sont inédites*
Et vierges de tout concours. »
Le Jury lira toujours,
Tendres ou joyeux poètes,
Les vers charmants que vous faites.

*
* *

Les œuvres ajournées sont les suivantes :

1. *Sonnets d'un Solitaire.* (Devise : « Chanter et chanter quand même. »)

2. *Injustice.* (« Felix qui justus. »)

3. *Comment Charles VII et les siens se réhabilitent* (saynète en un acte). (« Cur non ascendam. »)

5. *Chanson du Soir ; Chanson de Fou,* etc. (« Fac et Spera. »)

7. *La Rosière.* (« Toujours sur la brèche. »)

1. Voir *R. S.* : 1897, p. 221 et 1898, p. 220.

8. *Rondels. Deux Fantômes.* (« Semons des vers, il poussera des poètes .»)

9. *Mirages. Les Sauterelles.* (« El Kseub ».)

10. *Papillonnages.* (« Malgré le vaste effort de l'aurore, tout souffre. »)

11. *Poèmes : Les Chênes,* etc. (« Tout par amour, rien par force. »)

12. *Hymne,* etc. (« Mon verre n'est pas grand, mais je bois dans mon verre. »)

13. *Chant du Laboureur. Le Ruisseau,* etc. (« Venir, vivre, espérer, souvent pleurer, mourir. »)

*
* *

Restent deux concurrents. Le premier nous offre (n° 4) douze pièces fort courtes (beaucoup sont des sonnets). Il ne manque ni d'imagination ni de sensibilité, mais il écrit beaucoup trop rapidement. « Au surplus, je n'ai mis qu'un quart d'heure à le faire », nous avouerait-il sans doute, en parlant de tel petit poème. Aussi les négligences ne sont pas rares et les chevilles abondent. Ce poète facile est souvent grandiloquent : il aime, avec les substantifs abstraits, les mots emphatiques ou longs d'une toise. Les sentiments qu'il exprime lui sont inspirés par un louable amour de l'humanité. Vient-il de lire, ou de relire, le drame émouvant de Victor Hugo, *Torquemada,* l'occasion lui paraît bonne de flétrir à son tour

. . . . . ce grand inquisiteur
Qui surpassa Néron *comme exterminateur.*

Le sonnet est bien faible, surtout les deux tercets :

Ce moine illuminé qui, par *sollicitude,*
Savourait la souffrance avec *béatitude,*
Ne connut qu'un moyen, inspirer la terreur.

Il fut impitoyable en son froid *dogmatisme,*
Mais prouva que jamais le sombre *fanatisme*
Ne put rien pour sauver un peuple de l'erreur !

Est-ce faire autre chose « que proser de la rime ou rimer de la prose » ?

Voici une strophe bien supérieure ; elle est écrite en l'honneur du *Poète* :

C'est un rêveur qui voit, comme en un prisme étrange,
Les choses revêtir un aspect tout nouveau :
Il trouverait de l'or où l'œil ne voit que fange,
Dupe de l'idéal qui hante son cerveau.

Les vers heureux ne manquent pas dans la petite pièce intitulée *A un Poète*. Nous les remarquons d'autant mieux qu'ils sont souvent escortés d'hémistiches traînants et prosaïques. Je n'insiste pas sur *Le Chant Idéal*, qui n'est que médiocre ; mais les sonnets intitulés *L'Œuvre*, *A la mère Patrie*, sont franchement mauvais. *Idéal* est une simple paraphrase de la devise chère à l'abbaye de Thélème : *Fais ce que veulx*. Le Jury a goûté davantage la *Dernière Pensée de Weber*. L'auteur se relève encore avec l'*Acte d'Humilité* dont nous citons volontiers les premiers vers :

J'ai dit au ver souillé qui rampait sur la terre :
Nous sommes nés tous deux de la commune mère,
Mais nul ne peut savoir qui de l'homme ou de toi
L'emporte devant Dieu, notre suprême loi.
La raison plus qu'à toi par lui me fut donnée,
Mais ma vie en est-elle, hélas ! plus ordonnée ?
N'ai-je point sciemment oublié maintes fois
Les reproches amers de l'importune voix ?...

Le sonnet intitulé *1814*, inspiré par la vue d'un tableau de Meissonier, a une chute heureuse :

Paris va se lever et faire son devoir !...
Et ses yeux noirs brillaient, car ils ne pouvaient voir
L'horrible trahison qui lui barrait la route !

Mais voici la prose du premier tercet : « Sept combats en sept jours, Blucher à Champaubert, Sacken à Montmirail, à Nangis Schwarzemberg, ont été culbutés, coupés, mis en déroute ».

« Fuyez des mauvais sons le concours odieux » : le poète n'observe guère ici le précepte bien connu ; mais le pouvait-il?

La petite pièce intitulée *Pessimisme* est, avec l'*Acte d'Humilité*, la meilleure composition de ce poète facile, mais qui n'aime guère à s'écarter des sentiers battus.

* * *

L'auteur des poésies classées sous le n° 6, *Fleurs Eparses*, est un poète aisé, comme le précédent, mais aussi peu châtié. Il nous envoie nombre de poésies fugitives, aux vers coulants, souvent harmonieux, mais d'une musique quelque peu monotone et somnifère. La banalité ne lui déplaît pas : toute matière lui semble bonne à amplification, et il amplifie, amplifie. A-t-il saisi sa lyre, comme il nous dit, il ne sait plus la quitter ; aussi son plus grand défaut est la prolixité. Telle pièce serait

moins imparfaite si de 14 strophes on pouvait retrancher près de la moitié.

Disciple de Lamartine, l'auteur célèbre le génie du maître avec enthousiasme et reconnaissance. On sent qu'il dit vrai : avant d'écrire son hymne en l'honneur du chantre des *Méditations*, il avait relu *Le Lac* et *Le Crucifix*.

Comme nos grands romantiques, il a une conception fort élevée de la poésie. Elle est pour lui

> L'étoile d'or qui brille au milieu d'un ciel noir.

Heureux, dit-il, ceux dont « les vers ont des parfums qui flottent sur notre âme ». Heureux encore ceux qui se laissent enivrer de ces parfums. Bien douce sera la joie qu'ils puiseront dans le culte des Muses et des héros-poètes :

> Quand mon front alourdi, que l'ennui décolore,
> Se penche lentement sur mon luth endormi,
> Quand de ma triste lyre un son s'élève encore,
> Je renais à l'espoir et je trouve un ami !

Et le poète chante... Mais ses chants sont loin d'être toujours aussi agréables. Il nous plaisait en nous disant ses déceptions ou ses rêves : quel besoin d'écrire cette triste complainte sur *L'Homme des Champs*, qui ressemble à un écho lointain des *Chants du Paysan* ?

Au demeurant, cette prose rimée nous révèle que l'auteur aime la vie champêtre, ce qui prouve un bon naturel. Elle nous apprend aussi à goûter davantage la IX^e^ Epoque de *Jocelyn*. Il serait injuste de ne pas en savoir gré à ce poète.

Mais voici que, malgré son admiration pour Lamartine, il le délaisse pour suivre les « poètes des Humbles ». Il nous conte, brièvement cette fois et non sans émotion, l'un des mille faits de la vie de chaque jour. Une pauvre femme, triste et timide, demande le prix d'une branche de lilas. Or les fleurs sont bien chères, à Paris, un soir d'hiver, et l'acheteuse est bien pauvre. Elle emporte cependant des touffes fleuries. La marchande les a données à la malheureuse femme : elles orneront le cercueil de son enfant.

Dans ces pièces d'un réalisme sentimental et attendri, ce qui sauve de la platitude ou de la mièvrerie, on l'a remarqué justement, c'est l'accent de pitié, c'est l'émotion vraie, qui ne saurait nous tromper. Cette émotion, nous la chercherions vainement chez la plupart de ceux qui ont suivi les traces de

F. Coppée. Nous sommes heureux de la ressentir, en lisant *La Branche de Lilas*.

Après l'élégie, voici une sorte d'ode intitulée *Fièvre malsaine*. Nous y trouvons, avec les plus vulgaires imitations d'imitations, le refrain habituel, bien connu des membres du Jury :

N'allez point à la grande ville,
O jeunes filles, fleurs des champs !...

Ne savez-vous pas que Paris est une « Sodome », que la Seine y coule, que le Déshonneur et la Mort vous y guettent ? Voyez ce cadavre glacé, etc., etc. Conclusion :

Restez dans le hameau tranquille
Et sous l'ombrage vert dont la feuille vacille.

Tout cela semblera assez enfantin, ou vieillot, si l'on préfère.

Autres refrains antiques, mais rajeunis depuis peu : « C'est ta faute, Angleterre » et « Prends garde Albion » ! Dieu te regarde, sa justice est en marche !... Et de maudire la nation « avare et perfide ». Hélas ! il n'est que trop vrai, nous sommes loin de la paix universelle que nous appelons de tous nos vœux. Peut-être n'est-ce qu'un rêve ; mais c'est un beau rêve et le poète aime à s'y complaire. Comme le savant, il déclare lui aussi « la guerre à la guerre ». Quelle inconséquence, par suite, que de chercher à ranimer, dans notre propre nation, les querelles séculaires de castes, de races ou de religions ? Pourquoi faut-il que nous rappelions à l'auteur des *Vers à l'Angleterre*, d'ailleurs épris de justice et de charité, que la haine est inféconde ? Comment admettre avec lui qu'une partie des Français sème sur notre sol « la ruine et la mort » ? Votre rapporteur est heureux d'exprimer ici l'avis unanime des membres du Jury. Ils n'ont cependant pas tenu rigueur à ce poète, capable d'écrire des vers délicats ou simplement agréables, comme ce début du *Mois de Mai* :

O joli mois de Mai, tout peuplé d'hirondelles,
Dont le vol intrépide effleure ou fend les cieux :
J'aime ta douce brise et tes senteurs nouvelles,
Tes nids pleins de chansons et de trilles joyeux.

Qu'ils sont beaux tes buissons étoilés d'aubépines,
Tes chemins parfumés et tes prés de velours !...

Que l'auteur de ces vers chante le mois des fleurs, qu'il exalte la poésie ou déifie Lamartine : rien de mieux ; surtout qu'il mette en pratique les excellents conseils qu'il donne

parfois. En travaillant, il pourra devenir un aimable poète : aspirer à n'être qu'un sous-politicien, quelle déchéance !

Il ne reste plus à votre rapporteur qu'à soumettre à votre approbation les conclusions du Jury :

Etant donné l'insuffisance du concours, la Commission est unanime à ne pas décerner de prix cette année.

Elle vous propose d'encourager les efforts des deux poètes dont j'ai analysé rapidement les œuvres, en attribuant une 1re mention honorable à l'auteur du manuscrit portant le N° 6 : *Fleurs éparses* (Devise : « Travail, courage, espoir. »), et une 2me mention honorable à l'auteur du manuscrit portant le N° 4 : *Le Poète, A un Poète, Pessimisme*, etc. (Devise : « De l'enfant le poète a la naïveté, etc. »)

Le Rapporteur : J. DÉSORMAUX.

CONCOURS D'HISTOIRE ET DE POÉSIE DE 1901

Les prix fondés par le Dr Andrevetan avec le concours de la Ville d'Annecy, seront décernés par la Société Florimontane en décembre 1901.

Une somme de 400 francs est affectée au prix d'histoire et une somme de 200 francs au prix de poésie.

Sont seuls admis à concourir pour les deux prix : 1° les Français, excepté les membres effectifs de la Société Florimontane ; 2° les étrangers qui sont membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

HISTOIRE. — Le prix sera décerné à l'auteur du meilleur mémoire en langue française, sur un sujet d'histoire, d'archéologie ou de biographie se rapportant à l'un des départements savoisiens. La Société Florimontane verra avec plaisir les travailleurs diriger leurs recherches dans le sens des monographies de communes. Les auteurs ne sont pas tenus de garder l'anonyme. *Ils devront déclarer par écrit* que leurs travaux n'ont été présentés à aucun autre concours. Les mémoires imprimés sont admis pourvu que leur publication soit postérieure au 1er janvier 1899.

POÉSIE. — En dehors des satires politiques et religieuses et des œuvres blessant la morale, toute latitude est laissée aux concurrents pour le choix du ou des sujets. Le nombre mini-

mum des vers présentés par le même auteur est fixé à cent. Pourvu que ce chiffre soit atteint, peu importe le nombre des pièces envoyées. Les travaux devront être en langue française. *Sous peine d'exclusion, les auteurs devront déclarer par écrit en tête de leur envoi (mais sans signer cette déclaration) que ces travaux sont inédits et n'ont été présentés à aucun autre concours.* Les concurrents qui se feraient connaître seront exclus : les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté, indiquant le nom et le domicile de l'auteur.

Les travaux devront parvenir *franco* au Secrétaire de la Société avant le 1er novembre 1901.

Le Comité de la Société Florimontane.

DATE DE LA MORT DE PIERRE II

COMTE DE GENEVOIS

Guichenon, Blanc et de nombreux historiens anciens ont placé la mort de Pierre II, comte de Genevois, en 1393, Levrier et Spon, en 1394. Récemment, M. L. Germain [1], rectifiant ces erreurs, a prouvé que cet événement eut lieu au contraire en 1392, avant le 24 juin, puisqu'il a retrouvé un acte portant cette dernière date où le frère de Pierre II, le célèbre Clément VII agissait comme pape.

Dans son excellent travail sur *Les derniers Comtes de Genevois*, le regretté Charles Lefort, sans pouvoir fixer la date exacte de la mort du comte Pierre, estime toutefois qu'elle suivit de près la rédaction de son testament, document du 24 mars 1392 qu'il a pu retrouver et publier d'après l'original des archives de Turin et en tout cas antérieure au 10 juin suivant.

La lecture du 38e compte du trésorier général de Savoie, conservé aux Archives camérales de Turin va nous permettre de fixer cette incertitude : d'après une mention se trouvant au folio 93 verso de ce document, Amé de Livron, écuyer du comte de Savoie, fut chargé par la comtesse de Savoie d'aller examiner l'état des forteresses de Ballon, de Nantua, et de quelques forts du pays de Vaud notamment celui des Clefs pour se garantir contre les gens d'armes étrangers *qui auraient pu profiter de*

1. *Jean de Bourgogne et Pierre de Genève.*

la mort du comte Pierre pour tenter une attaque. Ce voyage eut lieu du 27 mars au 11 avril 1392. Voici ce texte :

Libravit Amedeo de Livrone, scutiffero domini, in quibus domina et dominus tenebantur eidem pro expensis suis, duorum famulorum et trium equorum suorum per eum tractis et libratis de suo proprio in quodam viagio per eum nomine et de mandato domini facto eundo missus per dominam a Chamberiaco versus Ballonem, Nantuatum, Waudum et Cletas, visitando passus atque villas et fortalicia domini ne gentes armorum extranee Sabaudie intrarent, comitatum propter obitum bone memorie comitis Gebennarum, ad que vacavit tam eundo stando quam inde redeundo a die 27 mensis marcii anno subscripto usque ad diem 11 mensis aprilis anno eodem, per litteram domine de testimonio... datam Chamberiaci die XXVI mensis aprilis A. D. 1392. :.. 28 flor. 6 d. gross. parvi ponderis.

En conséquence, le comte Pierre, qui vivait encore le 24 mars, était mort le 27 suivant. On peut même arriver à fixer cet événement avec plus de précision. Très vraisemblablement le comte Pierre dut mourir dans la ville où il fit rédiger son testament, car il prit ses dernières dispositions à une heure très matinale, avant le lever du jour [1]. Or, ce document est daté d'Avignon. La nouvelle de sa mort ne put guère être connue à Chambéry, lieu de départ de la mission d'Amé de Livron, en raison de la distance qui sépare cette ville de celle d'Avignon, que deux jours après l'événement : en tenant compte en outre des préparatifs de départ de l'écuyer du comte de Savoie, on arrive à fixer au 24 ou au 25 mars 1392 la mort du comte de Genevois Pierre II.

Max Bruchet.

DÉLIBÉRATIONS

RELATIVES

AUX CABARETS & AUX JEUX DE HASARD

« L'an 1754 et le 30 du mois de mars après midy, au bourg de Megève dans la maison d'habitation de je secrétaire soussigné, a comparu et s'est présenté par devant moy secrétaire et Chatelain de la communauté de Megève, le Conseil d'icelle dûment assemblé à la manière accoutumée en la personne des sieurs

1. Ce testament est ainsi daté : « Anno a Navitate Domini 1392, die dominica que fuit 24 mensis martii, modicum ante auroram ejusdem diei .. Avinione, in palatio apostolico, videlicet in camera parva existente in capite camere que dicitur Roma. » Publié par Lefort : *Les derniers Comtes de Genevois.* (*Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, nouvelle série, tome III, page 159.)

Nicolas François Coudurier, syndic, Joseph Ours, Jean François Arvire-Bérod, Jean-François Chatron-Colliet, Sr Joseph Marin, Socquet-Clerc et Nicolas Grosset tous conseillers natifs et habitants de la dite communauté, lesquels ayant des long-temps considéré les abus qui se glissaient dans l'étendue de leur paroisse par les fréquentes yvrogneries qui y arrivent qui ne tendent qu'au détriment du culte de Dieu et à la ruine des familles, d'autant que quantité de particuliers consument leurs biens dans les cabarets à boire et au jeu qu'ils y tiennent, pendant que des femmes et des pauvres enfants souffrent de misère, ce qui est contre le service de Dieu, tant par les excès querelles que les paroles obscènes qui se disent causent encore des discutions dans les familles, jusque même au scandale du voisinage : ils auroient avant que de rien entreprendre cru devoir attendre l'effet de la mission qui devait se faire dans le lieu par les Rds PP. jésuites, et croyant que malgré leur représentation et doctrine et les peines qu'ils ont prises, rien n'a pu arrêter le cour certain de ces effrenés surtout que l'on en a vu même nonobstant le temps de mission suivre la même route et paroitre dans les rues, ce qui fait bientôt prévoir que bientôt après la mission finie, ceux qui ont tenu un peu plus de retenue pendant icelle, ne manqueront pas de reprendre leur train à la suite, et c'est ces raisons qui ont déterminé les sus nommés syndic et conseillers pour remédier à ces abbus de prendre la liberté de représenter à Son Excellence Monsieur le Gouverneur en Savoye de vouloir leur accorder sa protection pour y mettre un frain et un ordre de sa part pour inhiber et défendre à tous cabaretier de donner du vin à qui que ce soit du lieu plus qu'il n'en faut pour la réfection ordinaire de ceux qui vont boire chez eux, et de leur en refuser d'abord qu'ils connaitront qu'ils commenceront à excéder ; sou telle amende qu'il plaira à Son Excellence de fixer contre les cabaretiers et contre ceux qui s'aviseront de leur en vouloir faire donner par force et par menaces et qui entreprendront d'y vouloir tenir des jeux ; comme encore de vouloir défendre aux dits cabaretiers de donner à boire à ceux de la paroisse en été depuis les dix heures du soir et en hyver les neuf heures, de même que d'en refuser soit de jour soit de nuit à tous ceux qui vont de cabarets en cabarets et qui connoitront en avoir déjà assez suffisemment. Ces amendes payables sur le champ par les contravenants entre les mains des directeurs des pauvres de l'hopital du lieu. Et par là le service de Dieu sera mieux exercé, les familles pas rédui-

tes à la misère et moins de divorces et querelles dans la communauté, donner pouvoir aux représentants de tenir main à l'exécution de son ordre, comme encore d'empêcher que l'on tienne des jeux publics ny quilles ny autres pendant le service Divin. Par ces moyens la religion chrestienne sera mieux professée, ce qui donnera lieu tant aux représentants qu'à la partie de la paroisse non intéressée, de prier le Seigneur pour la conservation de la personne de Son Excellence de laquelle ils osent espérer d'obtenir son authorité pour remédier à tous ces abus. Le tout ainsi fait et délibéré par les syndic et conseillers au dit Megève etc. suivent les signatures et les marques des conseillers et signé Amédée Defforges châtelain ».

(Communiqué par M. Dussaix. de Megève, d'après le 1er Registre des Délibérations de cette commune.)

1766, 26 janvier : Le conseil de Bellevaux réuni à la cure, consulté sur l'opportunité d'établir un cabaret, déclare « que les cabarets, bien loin d'être nécessaires et utiles dans le présent lieu, y sont au contraire très pernicieux et nuisibles,... pour raison que les cabarets sont causes de grand nombre d'excès et de scandales qui se commettent les jours de dimanche et de fêtes, qui sont les seuls jours qu'ils sont fréquentés, occasionnant ces jours la perte d'une partie et souvent totale de la sainte Messe et des autres offices divins, qu'ils causent la perte de beaucoup de jeunes gens, occasionnant très souvent des querelles et même des paroisses entières (*sic*), comme il arriva il y a plusieurs années que l'on fut obligé de recourir au magistrat de police pour obtenir une défense absolue et générale de vendre du vin dans ledit lieu ».

(Archives de Bellevaux.)

1778, 10 mai : « Nous conseillers de Megevette... reflechissant dès longtems que le cabaret qui existe audit lieu... ne peut suffire... à cette communauté où il en existoit trois avant l'arrêt du Senat du 1er juin 1770, soit parce qu'elle est de l'étendue d'une forte heure en longueur et de presque d'autant de largeur, composée de 130 feux dont les habitans qui sont en grand nombre sont la pluspart negociants en Allemagne et en France en tems d'hyver, et sont accoutumés par ce moyen à boire souvent du vin en été lorsqu'ils se repatrient, soit parce qu'elle est fréquentée par quantité d'étrangers qui y viennent à la grande messe toutes les fêtes et dimanches les uns pour y vendre du pain, du

fruit, de l'au de vie et d'autres choses comestibles, les autres pour y achepter les veaux, les cabris, le beurre et les tomes des habitans, d'autres aussy pour etre plus à la portée de la messe comme ceux d'Onnion, ce qui s'est toujours pratiqué dès un tems immémorial dans cette paroisse, et qui y introduit un grand nombre d'étrangers principalement en tems d'été, soit aussy parce que c'est le seul moyen d'avoir du beau pin, du bon vin et à un juste prix dans ladite paroisse, et d'y eviter souvent des querelles ainsy que l'experience l'a fait voir tous les jours,... deliberons de nous pourvoir au Senat aux fins... qu'il luy plaise d'accorder un second cabaret dans cette paroisse et de le fixer... dans la maison du nommé J. F. Favre, homme de probité ».

(Archives de Mégevette.)

1793, 4 août : « Le Procureur de la Commune de Marin aiant observé que l'on observoit point les fêtes et dimanches dans la commune, a requis qu'il fut inhibé à tous particuliers quelconques de travailler lesdits dimanches et fêtes commandées sans avoir préalablement demandé la permission au maire, à l'exception de l'automne, qu'ils pourront ramasser leurs chataines, noix et autres fruits... après les offices divins... sous l'amende de 12 sols pour chaque personne qui sera déclarée contravenir... : aiant consulté la municipalité sur ce sujet, elle a adopté lesdites réquisitions et arrêté qu'elles seroient publiés. De plus, aiant observé que les jeux de cartes et de hasard etoient très fréquents dans cette commune, que bien des enfans qui à paine sçavent parler en ont les mains remplies, il requiert aussi qu'il soit publié que tous ceux qui seront convaincu avoir joué ou sollicité à jouer auxdits jeux de cartes et autres de hasard, soient punis d'une amende de 30 sols et lorsque on les avertira et qu'ils ne voudront discontinuer, ils subiront outre ladite amende la peine d'un jour de prison, ladite municipalité ayant ouï la lecture desdites requisitions n'y a trouvé que de très juste et a arrêté qu'extrait en seroit publié cejourd'hui, au plus grand concours du peuple à l'issue des prières que l'on pratique ordinairement dans l'église paroissiale : la peine portée... ci-dessus contre les délinquants sera aussi appliquée à ceux qui les denonceroient sans une preuve convaincante ».

(Archives de Marin.)

VOIES ROMAINES DE LA HAUTE-SAVOIE

VOIE ROMAINE DE BOVTAE A AQVAE

INTRODUCTION

J'étudie dans cette brochure qui, si les circonstances le permettent, sera le premier numéro d'une série de travaux sur les voies romaines de l'arrondissement d'Annecy, le tracé réel ou hypothétique, suivant les cas, d'une voie secondaire inconnue des Itinéraires qui unissait le bourg de Boutae [1] (*Bautas* dans Itin. Anton.) à Aquae (Aix-les-Bains) et de là à Lemencum près de Chambéry, sur la voie d'Aoste, en Italie, à Vienne. Longeant la montagne du Semnoz, elle s'embranchait vraisemblablement quelque part près de Grésy-sur-Aix sur une autre voie secondaire d'Aquae à Condate (Seyssel), celle-ci encore visible avec quelques pans de murs de soutènement dans le val du Fier, sur la rive droite du torrent. L'abbé Ducis dans son *Mémoire sur les Voies romaines de la Savoie*, publié en 1863, n'a consacré (p. 45) que deux lignes à la voie qui nous occupe et un tracé douteux en pointillé sur la carte attenant à cet opuscule ; mais il est un peu plus explicite quand il parle des vestiges signalés dans le *Répertoire des Instituteurs* (mss. de la Soc. Florim.) comme se trouvant au bas de Viuz au lieu dit la Livraz et reconnus ensuite près de là au mas de la Ravoire. Après l'avoir fait passer par Seynod, Viuz, Gruffy et Cusy, « il serait intéressant, disait-il, de savoir par quelle avenue elle se rattachait au vicus des Fins [2] ». Deux tronçons défoncés l'un en 1892 en bas des Chosaux de Gruffy, l'autre en 1898 à Seynod et que j'ai pu reconnaître, m'ont permis de tenter l'entière reconstitution topographique de cette voie dont la date paraît devoir se placer vers le milieu du IIIe siècle.

Pour élaborer le tracé qui en relie entre elles les portions authentiques, je me suis d'abord appuyé sur un examen attentif du terrain que j'ai souvent parcouru ; j'ai utilisé ensuite les renseignements des habitants, les trouvailles archéologiques, la direction des anciens chemins et j'ai pu le figurer sur les

1 D'après l'inscription VICANIS BO . (REVON *Insc antiq. de la Haute-Savoie*, n° 12)
2 *Rev sav* , 1866, p. 57 et 1868, p 121.

cartes de l'Etat-Major français au $\frac{1}{80,000}$ et au $\frac{1}{50,000}$ contrôlées pour le tracé et la désignation des chemins modernes, par celle du département de la Haute-Savoie de A. Prost, au $\frac{1}{160,000}$, les premières n'étant pas du reste dépourvues d'erreurs. Ce travail m'a amené aux conclusions suivantes :

Nature du terrain et tracé. — On sait que les Romains cherchaient pour leurs routes le tracé le plus court ; mais, si l'on partait de ce principe, que l'on trouve confirmé dans certaines régions plates de l'Italie et de la Gaule, pour réunir deux localités comme les Fins d'Annecy et Cusy par une ligne droite, on risquerait de commettre de grosses erreurs. Le pays est en effet accidenté, ondulant en collines et en mamelons molassiques ou calcaires recouverts du gravier des alluvions et qui portent les hameaux et les villages. ou coupé de torrents descendus de la montagne, de ravins et de marais où l'argile diluée par les eaux vient glisser des hauteurs dans les parties subjacentes comme dans des cuvettes. Aussi, au lieu de suivre une ligne droite qui les aurait menés à l'assaut d'un coteau ardu ou envasés dans les marécages, les constructeurs n'ont-ils pas hésité à détourner franchement la voie quand il était nécessaire, cherchant avant tout à l'asseoir surun plateau ou sur une pente douce offrant un sol ferme, éloigné des éboulis montagneux et en bordure sur les terrains humides. Ils ont ainsi évité les montées et les descentes trop rapides et leurs cotes en cela ne sont pas trop supérieures aux cotes modernes, sauf dans la descente du Chéran plus praticable aux mulets et aux bœufs qu'aux chevaux dont du reste on ne devait guère se servir dans ces parages ; et, malgré cela, tandis que la distance des Fins d'Annecy au Chéran, par le pont de l'Abîme est de 19 à 20 kil. par la route actuelle, la voie romaine n'affecte qu'une longueur de 17 kil. au plus, soit onze milles romains et demi.

Un point digne de remarque, c'est que la structure de cette voie ne ressemble pas du tout à celle dont Vitruve fait la description. La base devait en être constituée au moyen de terre argileuse fortement battue *(statumen)* sur laquelle on répandait du gravier et du calcaire concassé *(rudus)* ; on enfonçait ensuite dans ce dernier lit de gros cailloux roulés amincis naturellement ou artificiellement à la base et placés de champ de façon à ce que la partie plane de la tête fût à l'extérieur. On les maintenait au moyen de sable ou de poussière calcaire qui comblait les joints et amenait avec le temps une adhérence

parfaite. La chaussée était en outre consolidée de chaque côté par d'énormes cailloux ou dalles qui servaient de trottoirs étroits aux piétons. On trouvait tous ces divers matériaux en abondance sur le parcours même du tracé. La largeur, exagérée par quelques personnes qui la jugeaient d'après la zone d'herbe jaunie par les chaleurs, paraît n'avoir guère dépassé quatre mètres en campagne en y comptant les trottoirs adjacents. Il en est de même en Suisse [1]. Nous sommes loin des belles voies qui sillonnaient les plaines gauloises et qui, comme celle d'Autun à Boulogne, construite par Agrippa, mesuraient de douze à treize mètres de large [2].

Trouvailles archéologiques. — Je n'ai pas négligé les monnaies, les fragments de poterie et de tuiles à rebord (*thiolles à rivage*), les substructions insoupçonnées, les restes de conduits souterrains, dont l'existence m'a été signalée ou que j'ai constatée moi-même au cours de mes déplacements. Ces débris disent en effet que là où ils ont été trouvés s'élevaient des habitations antiques, celles-ci généralement situées au bord de la voie quand elles sont à l'état isolé ; à quelque distance et sur une hauteur, quand il s'agit de chefs-lieux de domaines et de villas. J'ai énuméré, à mesure qu'on les rencontre, ces domaines d'où sont sortis nos paroisses et nos communes ; j'ai restitué leurs noms d'après les chartes et les derniers travaux et j'ai déterminé la place qu'occupaient leurs villas reliées à la voie située en contrebas par des chemins particuliers, *viae privatae*, nom sous lequel on désigne encore au IXe siècle les chemins qui mettent en communication les propriétés [3].

L'emplacement de la voie est aussi indiqué, dans une certaine mesure, par les cimetières burgundes les plus anciens, c'est-à-dire par ceux dont les tombes à auges ou en molasse renferment des armes et des objets de parure et ceux dont les tombes non meublées ont été confiées à un crêt de sable ou de gravier, situé non loin du centre habité et naturellement au bord même du chemin, ce qui explique, sans qu'on ait peut-être à chercher ailleurs une autre raison, l'orientation de ces sépultures [4].

1. *Rev. hist vaudoise*, 1900 ; L. Maillefer : *Les Routes romaines en Suisse.*

2 *Bull de la Soc. des sc. de l'Yonne*, 1864, Quantin et Boucheron : *Mémoire sur les Voies romaines qui traversent le département.*

3 Ch Marteaux (*Rev. sav.*, 1900) : *Les Noms de Propriétés après le Ve siècle.* Pour la restitution des noms de domaines, je renvoie à une serie d'articles publiés dans la *Revue savoisienne* en 1894, 1896, 1897, etc.

4 Le Roux et Marteaux : *Les Sepultures burgondes en Haute Savoie*, 1899. Nous ren-

Il en est de même des anciennes églises dont plusieurs sont devenues paroissiales après avoir été chapelles privées. L'existence de châteaux du moyen âge ne prouve en revanche que peu de chose en faveur de la proximité d'une voie romaine, leur nombre considérable étant dû au morcellement territorial et progressif d'un grand domaine antique. Tout ce que l'on peut dire, c'est que les plus anciennes propriétés ne s'en trouvaient guère éloignées et que la présence de plusieurs de ces maisons seigneuriales sur les rives d'un cours d'eau témoigne de l'importance d'un lieu de passage en cet endroit.

Les vieux chemins. — Les vieux chemins ne doivent pas être négligés. Pour les reconnaître exactement, il faut consulter la mappe cadastrale de 1730 aux Archives départementales, et la carte de l'Etat-Major qui indique les plus importants. Dans notre pays toute voie romaine, en disparaissant, a donné naissance à un vieux chemin qui en suit la direction générale, mais qui s'en écarte chaque fois qu'il s'est trouvé arrêté par quelque obstacle. Après l'occupation burgunde, les voies finirent par ne plus être entretenues : le glissement des terres, les affaissements du sol, son affouillement par les eaux, l'envahissement des marais et de la végétation les rendirent peu à peu impraticables. On s'en éloigna et on n'y revint que pour en utiliser les tronçons. Quand ceux-ci furent à leur tour hors d'usage et que les pierres de la chaussée devinrent une gêne pour la marche des gens et des bestiaux, on l'abandonna définitivement. Le chemin qui la remplaça, moins large, empierré au gré des riverains, ne connut que d'une façon vague et intermittente, les avantages de la ligne droite ; il dévia de tous côtés préférant un long et pénible détour à la nécessité de supprimer une fois pour toutes un obstacle. N'ayant plus d'intérêt général, il demeura comme les maisons qui ont plusieurs propriétaires, c'est-à-dire négligé. Les petites localités, les châteaux-forts en l'attirant à eux, modifièrent encore sa direction. Si donç on peut, par l'existence d'un vieux chemin, augurer du tracé approximatif d'une voie, il faut bien se garder de prendre l'une pour l'autre et de qualifier constamment de romains ceux qu'on appelle *vi*[1] *des morts, vi levée, vi des Romains* et même *chemin de l'estraç (strata via)*. Ce qui est vrai, c'est

verrons à cette brochure : *Cat* III quand il aura lieu et nous mentionnerons plus longuement les sépultures nouvellement découvertes ou inédites.

1 Sur ce mot, v *Rev sav.*, 1898, p. 27.

que ces vocables dont certains ont pu désigner effectivement à l'origine une voie romaine, ont continué à désigner, après sa disparition, le chemin plus ou moins distant qui lui a succédé. Là où l'on a chance de trouver le véritable emplacement de la voie, c'est lorsqu'un de ces vieux chemins sert de limite communale. Dans ce cas il côtoie ou recouvre les pavés de l'antique chaussée. Mais ici encore il ne faut pas généraliser. Ainsi il existe, plus rapproché du Semnoz et parallèle au chemin dédoublé de la voie dont il est distant de mille à quinze cents mètres, un autre chemin ancien offrant actuellement les mêmes traits de viabilité et qui a précédé la première route d'Annecy à Chambéry dans la section de la première ville à Balmont. Bien qu'il sépare sur une certaine quantité de son parcours les communes de Quintal et de Vieugy, il n'a assurément pas succédé à une voie comme celle qui nous occupe ; en revanche, il peut représenter la direction suivie par le sentier utilisé par la population avant la construction de celle-ci et remonter peut-être à l'époque gauloise.

Les vieux chemins transversaux, perpendiculaires à la voie, ont dû exister eux aussi à l'époque romaine où ils reliaient les villas à la grande route ; mais il serait téméraire de les identifier tous. J'en ai surtout parlé pour justifier l'étymologie du Treige.

Renseignements locaux. — Il faut faire usage avec une grande circonspection des renseignements donnés par les habitants des campagnes. Pour eux « ancien » est un mot de valeur variable désignant aussi bien les années qui ont précédé l'annexion de 1860 que les périodes antérieures. C'est ainsi que pour eux les squelettes trouvés dans la terre sont généralement les restes d'Autrichiens tués dans les dernières guerres de l'Empire ; que les fondations qu'ils heurtent en minant leurs terres au voisinage du hameau sont les vestiges d'une ville autrefois étendue, décimée par la peste. Mais là où leurs renseignements sont précieux, c'est quand ils révèlent la présence de murs, de « vieille masures » ou de tuiles rouges caractérisques observées par les personnes intelligentes en labourant et en minant le sol. Bien souvent ces débris passent inaperçus : « Vous savez, à la campagne, on n'y fait pas attention » est la réponse ordinaire à une curiosité plus exigeante. Je n'en remercie pas moins ceux qui ont bien voulu interrompre leurs travaux pour m'instruire, même ceux qui ont répondu à mes

nombreuses et pressantes questions par un « *pt'êt'bien* » indifférent ou qui, désirant se renseigner sur mon état civil, me demandaient avant tout si je n'étais pas géomètre [1].

Je n'aurais terminé que difficilement ce travail court de plume, mais long kilométriquement parlant, si je n'avais eu dans mes investigations, faites à mes moments de loisir, un auxiliaire précieux dans la bicyclette. En faisant servir aux recherches archéologiques ce genre moderne de locomotion, je les ai rendues plus précises et plus complètes et j'ai pu éclaircir sur place bien des points restés longtemps obscurs. Cela ne m'a pas empêché de parcourir de grandes distances à pied, mais j'ai été récompensé de mes peines par la jouissance des beautés de la nature : ici par la fraîcheur d'un bois de sapin, là par la chanson dont un nant invisible accompagnait mes pas, ailleurs par la vue inattendue et reposante d'un magnifique horizon.

Le tracé de la voie et l'emplacement des localités étant déterminées, il fallait nécessairement faciliter la lecture de cette étude par une carte réduite suffisamment claire et en outre dessiner et décrire soigneusement les objets trouvés sur le parcours et catalogués en partie au Musée d'Annecy. M. Marc Le Roux, son conservateur, a bien voulu se charger de cette partie artistique, la plus délicate et la plus difficile. Qu'il reçoive ici l'expression de toute ma gratitude. En continuant une collaboration qui a déjà produit quelques fruits, nous espérons rendre service à ceux qu'intéresse l'histoire de la Savoie et qui voient avec plaisir les richesses de notre Musée municipal commentées et publiées.

C. M.

*
* *

Un travail de ce genre n'exige pas une bibliographie variée, puisqu'il est une simple contribution à l'étude complète et détaillée des voies romaines en France. Nous avons simplement consulté l'ouvrage général de E. Desjardins et A. Longnon : *Géographie de la Gaule romaine*, t. IV, Paris, 1893, pleine de copieuses références et d'excellents conseils. Les travaux particuliers que nous avons utilisés seront cités à leur place quand il y aura lieu. Nous avons cru bon de reproduire, surtout au

1. Les noms de terrains deviennent maintenant difficiles à connaître exactement. Outre le nom traditionnel inscrit, souvent défiguré du reste, dans les registres cadastraux de 1730, chaque terrain possède une dénomination locale et restreinte usitée par les gens du lieu, sans compter les vocables créés au hasard pour les besoins du nouveau cadastre.

point de vue monumental, les planches épigraphiques, exactes autant que soignées, de Revon, quand nous avons parlé des inscriptions, dont aucune du reste n'est inédite. Nous renvoyons à son ouvrage les *Inscriptions antiques de la Haute-Savoie* (ext. de la *Rev. sav.* de 1869) ou au grand recueil d'Allmer, les *Inscriptions de la province de Vienne*, 1875, ainsi qu'aux catalogues de notre Musée précédemment publiés: C. Marteaux et J. Serand : *Catalogue du Musée lapidaire*, Annecy, 1893 = *Cat.* I ; C. Marteaux et M. Le Roux : *Catalogue des Marques de fabrique*, etc., 1896 (extr.) = *Cat*, II. etc.

Pour l'étude comparée des trouvailles, pour la technique de la construction antique, nous avons également consulté Vitruve : *De Architectura* ; Trawinski et Riemann : *La Vie antique* ; de Montfaucon : *L'Antiquité expliquée* ; Roux : *Herculanum et Pompeï* ; enfin le précieux ouvrage de M. Salomon Reinach : *Description raisonnée du Musée de Saint-Germain en Laye : Bronzes figurés de la Gaule romaine.*

Afin d'obtenir une exactitude rigoureuse, les figures que contient ce travail ont été dessinées pour la plupart au moyen de la chambre claire. Celles de la planche III sont réduites à moitié grandeur ; les deux inscriptions lapidaires dont la reproduction est inédite, ont été réduites au pantographe sur des estampages et complétées pour les détails sur l'original ; elles sont l'une au $\frac{1}{10}$, l'autre au $\frac{1}{20}$. Les poteries de la planche I sont au $\frac{1}{6}$ d'exécution ; seules les figures 3, 8 et 9 sont réduites de moitié.

Il reste un mot à dire sur le mode de disposition dans l'une des vitrines du Musée consacrées à l'archéologie régionale, des antiquités gallo-romaines décrites dans cette brochure.

Une classification par nature d'objets a de prime-abord été rejetée ; il nous a semblé préférable de suivre une méthode plus scientifique consistant à grouper les trouvailles dans l'ordre même indiqué par les emplacements marqués sur la carte qui est placée en tête de la vitrine.

Le visiteur peut donc se reporter au tracé de la voie, se rendre compte de l'importance des agglomérations, des villas, etc., et repérer ainsi d'une façon précise la situation topographique des trouvailles qui jalonnent et illustrent en quelque sorte la route antique de Cusy à Boutae.

***

Fig. 5.

Fig. 4.

Fig. 6.

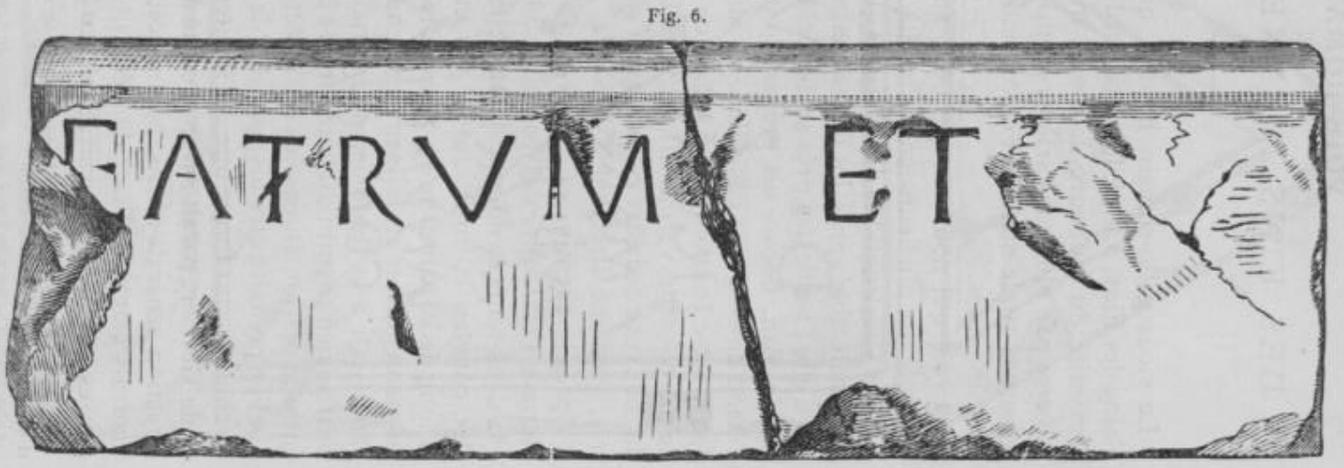

VOIE ROMAINE
DES FINS D'ANNECY A CUSY

Le vicus gallo-romain Boutae, que nous plaçons dans la plaine des Fins, à un kilomètre nord du cœur d'Annecy, soit à proximité du faubourg de Bouz, maintenant de Bœuf, était traversé par plusieurs artères parmi lesquelles deux voies importantes qui le mettaient en communication avec les localités environnantes.

La voie qui nous occupe a été, au centre même du bourg, défoncée en plusieurs endroits. Là où elle subsiste elle est, avec les substructions des maisons qui la bordent, parfaitement reconnaïssable après les fortes chaleurs de l'été quand au-dessus d'elle l'herbe des prés se dessèche et jaunit. Le tracé relevé sur le plan, encore en préparation, de ces restes antiques, s'étend dans le mas des Allouéges sur une longueur de plus de 300^{m}, entre le chemin qui sépare ce mas de ceux de la Croix de pierre et du Vernay. Il y affecte les parcelles n^{os} 410 à 414 du nouveau cadastre [1]. Sa largeur y est de quatre à cinq mètres, avec une direction N-E S-W.

Après le chemin, la voie traversait le mas de la Croix de pierre à l'extrémité des parcelles 385 et 384, puis la parcelle 382 dans toute sa longueur. Là, elle franchissait la route des Iles, côtoyait la limite des n^{os} 381 et 380 où il ne reste d'elle, le long de la palissade du clos E. Mermet, que l'infrastructure en menu gravier et, laissant à gauche le mur extrême du stand, aboutissait à la route départementale d'Ugine à Seyssel n° 1, soit l'ancien chemin du faubourg de Bœuf à Cran, qu'elle coupe entre la maison Dupassieux-Combet et le chemin de la Grivaz que l'on prenait autrefois pour aller de Cran à Annecy-le-Vieux [2]. Ce chemin, qui forme une des limites des communes d'Annecy et de Gevrier, paraît avoir succédé à la voie dont il a gardé la direction générale ; mais, comme cela s'est souvent produit, le mauvais état de celle-ci, la nécessité de s'écarter des amas de pierres qu'on en extrayait, l'ont peu à peu déjeté à une certaine

1. Il en sera parlé plus en détail dans une monographie consacrée spécialement au vicus et qui sera publiée ultérieurement

2. La route d'Annecy-le-Vieux aux moulins de Cran, traversant le territoire de Boz, est citée en 1456 (M. Bruchet : Archiv. dép ; *Inventaire sommaire*, E, 149.)

distance. Il est possible en revanche qu'il la recouvre jusqu'au Thiou, car là encore il sert de limite communale entre les deux mas de Chevêne et de la Bouvarde [1]. et les propriétés voisines, bien que minées, n'ont livré aucun vestige de pavés. A cet endroit, c'est-à-dire près de la maison Aussedat, dans le jardin contigu de laquelle on a trouvé en 1865 un grand bronze de Decius [2], au revers de la Victoire tenant couronne et palme (COHEN, éd. 1860, n° 103), la voie ne pouvait traverser directement le Thiou qui déverse dans le Fier les eaux du lac ; car, en face, le rebord du plateau de Gevrier est très abrupt. Il fallait donc qu'elle se dirigeât obliquement à gauche par la propriété Arrambourg de façon à le franchir un peu après le pont du chemin de fer et gagner ainsi par la pente adoucie des champs Quétand le mamelon d'Aléry [3].

Ce tronçon desservait la villa Gabriacus avec laquelle il communiquait sans aucun doute par un pont probablement jeté au même endroit que la passerelle Aussedat et d'où l'on montait au temple situé au-dessus. En outre il devait se relier à la voie de Boutae à Severiacus (Sevrier) par un chemin auquel a succédé celui de Chevêne, dit chemin vicinal ordinaire 20, maintenant coupé par la voie ferrée 4. Il partait de la voie romaine quand celle-ci coupe l'avenue de Cran un peu avant Mouzinge, traversait le mas de Chevêne, passait à droite de la gare et, suivant la rue du même nom, franchissait le Thiou par un gué situé sous le pont Saint-Joseph ; puis, continuant devant la porte du Sépulcre ou de la Prairie, autrefois d'Isernon, utilisait la rue des Balmettes et, par un sentier montueux auquel a succédé la route du Crêt-du-Maure [5], nom mal orthographié et qui peut-être rappelait une ancienne sépulture, gagnait l'autre voie romaine devant le séminaire. Non loin de ce chemin, en établissant les fondations des nouveaux abattoirs, les ouvriers ont fait sortir d'un mètre et plus de profondeur des débris de tuiles à rebord et de grosse poterie attestant l'existence d'un bâtiment quelconque, peut-être d'une tuilerie,

1 La Pierre-Pelouse qui marquait cette limite a été detruite en 1899, lors de la construction de la maison Falletti.

2. *Rev. sav.*, 1866, p 12.

3 Il ne reste aucun vestige du pont romain. Lors de la canalisation partielle du Thiou effectuée en 1899 par les ouvriers de la voie ferrée d'Albertville, on a trouvé au bord de l'eau, à quelque distance à l'est du nouveau pont, de grosses souches de chêne paraissant taillées aux extrémités. Mais la voie aurait-elle côtoyé la rivière jusque-là ?

4. *Via publica tendens de Annessiaco burgo versus pontem de Crans*, XIV^e^ s. (M. BRUCHET : Archiv. dép , *Inv. som.*, E, 146.)

5. Au XIII^e^ siècle, ce crêt rocheux était couronné de bois et s'appelait *costa Nabinsa* ou *Nabinfa*. (ID. : E, 151.)

là où s'exploitait la tuilerie Besimo et qui sont à joindre à un fragment de poterie rouge déjà connu [1].

Les terrains qui avoisinent le Thiou sont en effet constitués par un banc argileux épais de près de trois mètres et qui s'approfondit encore en amont au voisinage de la poterie Tripp, au mas de la Marche, sur Gevrier. Ducis parle même d'une inscription romaine encastrée dans le perron de l'escalier de cette maison [2]. Du côté de Cran [3] où le Thiou s'est frayé entre les rocs molassiques un passage artificiellement élargi, il y avait au moyen âge, au mas de la Thuille, de nombreux moulins *molendini*, battoirs *batitoria* et martinets auxquels ont succédé les usines modernes. Le chemin de Chevêne appelé la Bouvarde quand, à la limite communale, il est parallèle au Thiou, servait donc, peut-être dès l'époque romaine, à une vie industrielle assez active.

Gevrier, *villa Gabriacus* [4], à 1,200^{m} du vicus. Il est difficile de dire quelle était sa superficie, celle de Gevrier étant de 425 à 458 hectares, car, si elle est naturellement bornée par le Fier et le Nantfrey, il n'est pas prouvé que la route départementale n° 9 d'Annecy à Rumilly qui la limite au sud en traversant les marais de Bressy, remonte à une époque très ancienne, de même qu'on ne sait encore jusqu'où s'étendait, entre le Fier et le Thiou, le territoire du vicus. Quoiqu'il en soit, le point culminant du plateau se trouve au mas du Tanay, bois de chênes mêlé de sapins, d'une étendue autrefois plus considérable, comme le témoignent les lignes d'arbres conservés dans la plaine pour marquer la séparation des parcelles. Sur le revers nord-ouest du plateau, à quelque distance du Nantfrey, là même où existe maintenant sur un léger renflement la propriété Galliard, à la limite des mas d'Alairy et des Jourdils, près du lieu dit la Salle [5] (anc. cad. 693, 694) s'élevait l'habitation romaine. Autour d'elle les terrains argileux livrés à la culture s'abaissaient jusqu'aux bords escarpés des torrents ; à l'est au contraire elle était dominée par les terrasses boisées du Tanay d'où les eaux sourdent en différentes directions et

1. *Cat.* II, p 9.
2. *Rev sav.*, 1871, p. 88.
3. Sur ce nom, v. *Id*, 1897, p. 254.
4. *Rev sav.*, 1894, p. 212.
5. Dans le pays franc *sala* et *curtile* signifiaient la maison du maître et le terrain qui l'entourait. Sous ce premier nom les Burgundes paraissent avoir désigné la demeure d'un propriétaire romain ou barbare ; car actuellement ce vocable s'applique à des localités et à des mas renfermant non seulement des édifices seigneuriaux du moyen âge, mais encore des substructions d'origine romaine. D'après M. Longnon, *sala* devient nom propre en France au XII^{e} siècle. Sallenove est en effet *Sala nova* vers 1142.

dont les meilleures étaient captées pour les besoins de la villa. La vue, assez étendue, portait sur les coteaux de Chavanod, de Poisy et sur les plaines de Meythet et des Fins. C'était la vraie maison de campagne où le maître vient goûter les plaisirs de la chasse, de la solitude et des larges horizons.

N'ayant pu consulter le plan que Revon mit un jour sous les yeux des membres de la Société Florimontane, nous ne pouvons en donner une représentation exacte. Nous savons seulement qu'elle avait un portique en colonnes ornées de chapiteaux et

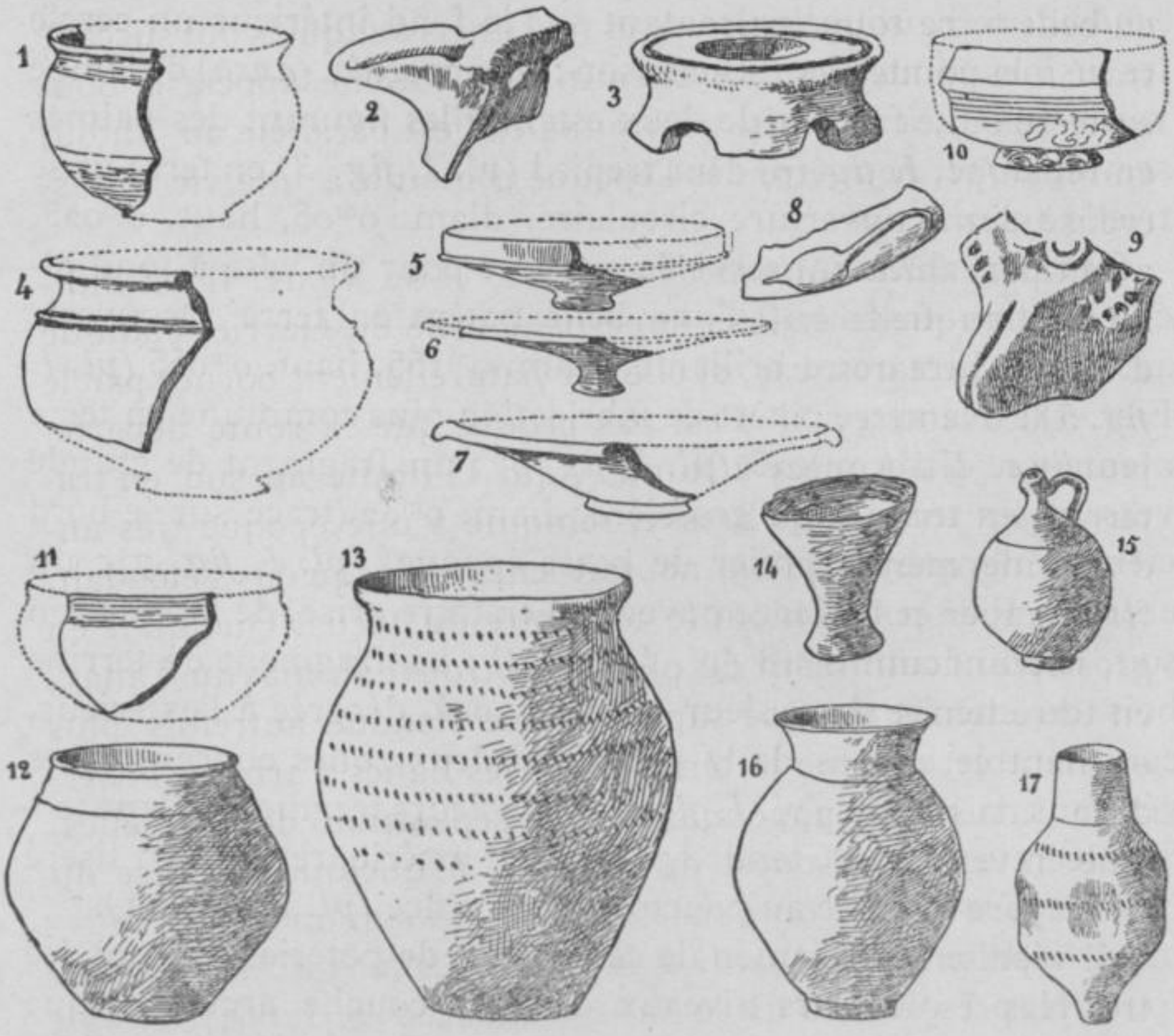

Planche I.

posées sur des bases de près de deux pieds de diamètre, au-dessus d'un perron semi-circulaire. Les fouilles, exécutées en juillet 1861 et en mai-juin 1864, ont mis au jour [1], outre plusieurs blocs en pierre et en tuf, des plaques de marbre et un tuyau de plomb à section circulaire formé d'une feuille repliée par dessus un mandrin, les deux bords soudés extérieurement au moyen d'une lame de même métal ayant fait sans doute partie d'un canal abducteur, des manches d'outil en bois de cerf,

1. Ducis : *Rev. sav.*, 1862, p. 9 ; Revon : *Id.*, 1864, p. 75.

un fragment de meule [1], un poids d'argile [2], une charnière en os *(pl. III, fig. 8)*; des coquilles d'huître, un fragment de tuf calcaire coquiller, provenant vraisemblablement de la gorge des Usses à la Caille [3], scié suivant deux faces parallèles; enfin des poteries de diverses formes : bouchons coniques d'amphore ou de dolium en terre cuite jaunâtre; bord de petite soucoupe à glaçure rouge vif avec la figure en relief d'une raie *(pl. I, fig. 8)*; trois fragments d'un très grand vase cylindrique en pierre ollaire cerclé vers la moitié de sa hauteur par un bandeau en ressaut à section carrée; un morceau de coupe plate en belle terre rouge présentant sur le fond intérieur un cercle tracé à la pointe avant la cuisson; une poignée *(ansa)* de lampe en terre cuite frappée de deux estampilles figurant des palmes en relief *(pl. I, fig. 9)*; un trepied *(pl. I, fig. 3)* en terre grise creusé d'une ouverture circulaire, diam. 0^m05, haut. 0^m025, ayant probablement servi de support pour un vase à fond allongé; un fragment d'une belle patère en terre recouverte d'une glaçure noire brillante, diam. 0^m155, haut. 0^m055 *(pl. I, fig. 5)*; une autre patère de fabrication plus commune en terre jaunâtre, diam. 0^m025 *(pl. I, fig. 6)*; un fragment de grande terrine en terre noire grossière, diam. 0^m32 (trace sur le bord d'une marque de potier de basse époque) *(pl. I, fig. 7)*; un fragment de pot à large ouverture en terre grise, de fabrication grossière, diam. 0^m18 *(pl. I, fig. 4)*; un fragment de terrine en terre tendre de couleur orange foncé, décorée à l'extérieur, en haut et en bas de la panse, de deux zones concentriques d'un vernis blanc *(pl. I, fig. 1)*; plusieurs fragments d'une terrine en terre jaune tendre présentant extérieurement un liseré de glaçure blanche au pourtour de l'orifice *(pl. I, fig. 11)*.

Il résulte de l'examen de ces genres de poteries qui ont été trouvées à plusieurs niveaux dans la couche archéologique que nous sommes en présence d'ustensiles fabriqués à différentes époques. La villa a dû être habitée pendant fort longtemps, car à côté des spécimens de la belle poterie en terre rouge à couverte dure et brillante, on rencontre des vases de fabrication commune révélant le style d'une basse époque, probablement des IIIe et IVe siècles, immédiatement avant l'occupation burgunde.

1. *Cat.* I, p. 26.
2. *Cat.* II, n° 238.
3. Des plaques de tuf provenant de cet endroit, ont été utilisées plus tard par les Burgundes dans la construction de leurs tombes (Sépultures d'Allonzier, découvertes en janvier 1898)

Un piédestal en calcaire, autrefois surmonté d'une statue divine ou impériale, nous apprend par une inscription paraissant dater du IIe siècle qu'un des propriétaires, Sextus Julius Optatus, flamine de Mars à Vienne, l'avait érigée à ses frais [1] *(fig. 1)*.

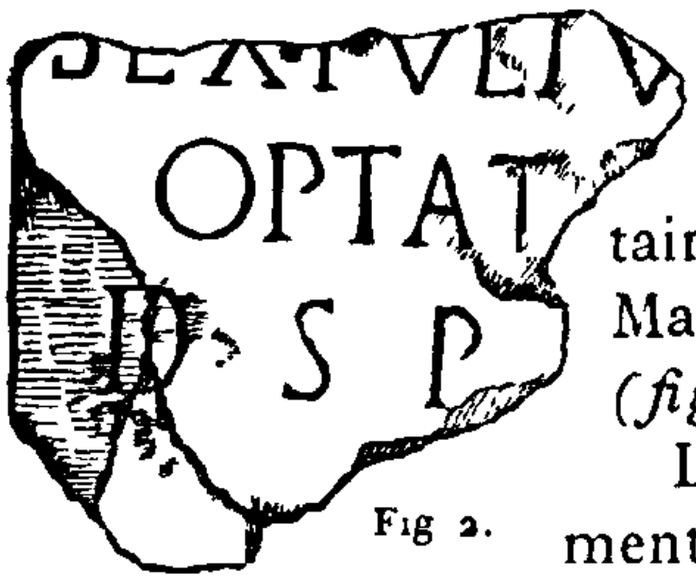

Fig 2.

Le domaine ne renfermait pas seulement une habitation confortable. A un mille romain de là, sur la terrasse même qui domine le Thiou et où se dresse maintenant la vieille église de Gevrier [2], s'élevait vraisemblablement un temple embelli par la générosité de ses possesseurs, quelques-uns connus par des inscriptions extraites des murs du sanctuaire chrétien. Tels étaient S. Julius Optatus, déjà nommé *(fig. 2)*, Sennius Marcianus et S. Caprilius Att... *(fig. 4)*, enfin M. Drip(pius) Januarius qui fit graver, vers la fin du troisième siècle, l'épitaphe de sa très chère épouse Liguria Martina, fille de Publius Liguarius [3] *(fig. 5)*. Des débris de colonnes, de tuiles présentant au dessous de profondes stries entrecroisées ou circulaires destinées à

Fig. 1.

1. Revon. *Insc. ant*, n^os 20 et 21; Allmer. *Insc de Vienne* II, p. 287 et 289

2. M Le Roux : *L'ancienne Eglise de Gevrier* (*Rev sav*, 1893, p 316), avec deux gravures donnant l'une l'aspect extérieur de l'église et le jardin Rey; l'autre la vue intérieure avec à gauche une colonne romaine servant de support à une console et à droite un bloc mouluré.

3. Revon : *Insc*, n^os 22 et 24; Allmer : 3, p 342 et 338; *Cat* I, p 20.

faciliter l'adhérence du mortier dont on voit encore quelques traces ; des morceaux de rudus et de tuyaux d'hypocauste ; des gradins cintrés, des blocs de pierre moulurés découverts lors de la réfection de la chapelle en 1864 ; d'autres débris exhumés des terrains voisins, dans les jardins Rey et Bossu-Burnod, au nº 386 de l'ancien cadastre, des substructions relevées aux mêmes endroits et encore visibles en été dans les parcelles Rey et Aussedat-Falletti, surtout deux longs murs parallèles au Thiou, distants de plusieurs mètres et longs de trente, tout cela atteste l'existence non seulement d'un temple, mais encore de maisons et d'un édifice monumental dont la destination est indiquée par le fragment ///EATRVM ET /// [1] *(fig. 6)*. Maintenant par qui ce théâtre avait-il été construit ? Servait-il aux habitants du vicus ou à ceux de la villa ; les représentations avaient-elles un caractère profane ou religieux ? C'est ce qu'on ne peut affirmer, non plus que les débris auraient été charriés sur la hauteur, des Fins mêmes où un édifice circulaire à moitié déblayé aurait eu la même destination, pour servir à l'édification d'une des premières chapelles de la région. Le site à coup sûr en était admirablement choisi et de plus, à quelque distance, une source, cadastrée en 1730 sous le nº 379, fournissait aux desservants du temple et à ses fidèles de l'eau en abondance.

L'église portant le nom du domaine, il est probable qu'elle fut élevée alors que celui-ci n'avait encore subi aucun morcellement ; mais comme elle est cadastrée avec la source et le petit cimetière sous le nom d'Aléry, il est probable encore qu'elle a été acquise avec les terres environnantes par le fondateur de cette nouvelle propriété d'origine barbare [2]. Les autres domaines secondaires issus de cette villa paraissent avoir été créés postérieurement à l'époque romaine, d'abord Mouzinge et Ossens encore cité en 1431, puis Cran, Levrey, la Perollière et Taillefer.

Aléry, *Alariacus villa* [3], à 600[m] au sud de l'église. Le château et l'ancienne cure, qui subsistent encore, n'ont pas livré, ce semble, d'antiquités romaines ; mais plus bas, dans les champs Quétand et Chabert avoisinant la voie, on a rencontré plusieurs fragments de tuiles à rebord et des cailloux roulés ayant évidemment appartenu à d'antiques fondations.

1 Revon · nº 23 ; Allmer : 2, p 360.

2 Ch Marteaux : *Les Noms de Propriétés après le V^e siècle* (*Rev sav*, 1900, p 17), *Cat.* III, p 47.

3 *Rev sav*, 1896, p 334

AIMÉ CONSTANTIN

(1831-1900)

Gevrier et Aléry sont en communication avec **Chavanod**, commune de 1,265 hect. dont le chef-lieu est à huit kil. à l'ouest et qui s'est augmentée d'une portion de la commune de Seynod. Son nom ancien restitué paraît être *Capanatum*, *Chavanus* au XV^e^ siècle et sa fondation doit être postérieure au VI^e^ siècle comme **Campanod**, *Campanatum* et peut-être Crevion (tuiles à rebord à l'est ; sépultures en bas du château). La villa romaine se trouvait située sur le crêt d'Esti [1] où M. Rouby recueillit dans des minages partiels en novembre 1871 une fibule en fer et une boucle en bronze, puis en 1895 une charnière du même métal *(pl. III, fig. 12)* et une monnaie d'Antoninus Pius. Il faut noter en outre, près de la nouvelle église, le lieu dit : aux Carrons. L'ancienne église de Chavanod, à 2 kil. plus loin, a succédé à un temple romain ; car un des murs du cimetière a conservé une inscription à Jupiter d'un (Sext)us Capril(ius) [2] *(fig. 3)*. Le temple s'élevait sans doute au bord d'un chemin et ce vieux chemin devait être à peu près le même qui de Gevrier vient par Maclamod (tuiles à rebord au sommet du mamelon ; tombes burgundes au sud [3]) à Chavanod et de là descend sur le Fier pour remonter ensuite par un pont à Lovagny. Le nombre des demeures seigneuriales fortifiées qui se dressent encore conservées ou en ruines aux bords du torrent et la maladière de Pontvert citée en 1336 attestent l'importance de ce passage.

Fig 3

*
* *

— La voie, contournant le mamelon d'Aléry, remontait derrière la maison Chabert par le pré Vérel et le champ des Marches, le long d'un petit ruisseau descendu des Molasses [4]

1. *Mons aestivus* ; cp les n d h Estiod 1730 et Estion 1585. Montéty (Seine-et-M), autrefois Montestif, a la même origine (GUÉRARD · *Cart de N-D de Paris* — On a trouvé des sepultures burgundes sur le crêt même et à quelque distance au nord (*Cat* III, p 47)

Au lieu dit la Croix, dans la propriété Despine, ont été exhumés en 1899 d'autres squelettes déposés dans le gravier d'un crêt voisin.

2 REVON *Insc*, 19 ; cp ALLMER · 3, 328.

3. Ces tombes furent decouvertes il y a une trentaine d'années, lors de l'exploitation d'un petit crêt sablonneux ; un peu plus bas coule un ruisseau sur le bord opposé duquel d'autres tombes ont été également mises au jour

4 On appelle de ce nom moderne la partie de Taillefer sise sur Gevrier ; l'autre, separée de la precedente par la route départementale 9 dite aussi route de Chavanod a gardé la denomination primitive qui designe des terrains très durs à cultiver, comme ici ou la molasse affeure

et aboutissait à la route de Chavanod, en dessous de l'ancienne propriété Hérisson où l'on a trouvé en 1875 une monnaie de la colonie de Nîmes, et que les habitants du lieu surnomment le Carillon. Elle laisse ainsi à plusieurs mètres plus haut le premier chemin de Taillefer à Aléry.

Ce chemin, qui était l'ancienne voie de communication entre Annecy et Seynod et qui se prolonge avec force contours jusqu'au Chéran, ne traverse pas Taillefer ; il passe à quelques mètres derrière les maisons. reconnaissable aux arbres qui le bordent ; il est du reste en cet endroit impraticable. Après Taillefer, il se dirige sur le plateau vers Seynod, tantôt large de trois mètres, tantôt réduit à deux, en incurvant çà et là sa direction pour éviter les marais où parfois cependant il se perd, et les hauteurs qu'il contourne. Après la propriété Gallino, du mas de la Bataille, en face du mamelon où s'élève l'église de la commune, il tourne brusquement à droite et, laissant à quelque distance les maisons Roux et Gouville, dessert les maisons du chef-lieu et de là regagne en contre-bas, bordé d'arbustes, la route nationale 201 de Chambéry à Genève, en face de Lacanod [1].

La voie romaine ne peut qu'avoir suivi le même tracé, seulement d'une façon plus rectiligne, à travers les prés ou marais de la Bronna [2], de la Battaille et des Fougs, en évitant sur sa droite une série de vallonnements assez profonds. Elle n'a laissé aucun vestige, le plateau ayant été défriché il y a une soixantaine d'années ; mais ils apparaissent dans les terrains immédiatement situés en dessous du cimetière et de l'église, au mas des Fougs, c'est-à-dire entre le mamelon et le vieux chemin, auquel la voie est presque parallèle. Là, dans les champs Lépine, M. Dupanloup a remarqué que le sol avait plus d'assiette et qu'il dessinait en outre une sorte de chaussée naturelle surélevée, avec un rebord rectiligne assez marqué, au-dessus du champ voisin où l'herbe pousse plus drue. A quelques mètres plus haut, sur la pente du mamelon, la même personne vit défoncer en 1861 une tombe en molasse dont le squelette avait précisément le regard tourné vers la voie. Celle-ci, de là, contournant le mamelon de l'église, desservait le groupe des habitations romaines et reprenait une direction rectiligne nord-sud.

1. Ainsi est orthographié en 1305 le nom de cette propriété.
2. Un champ voisin, contigu au Bressy, porte le nom de champ de la Pierre

Seynod, *Saginatum villa* [1], *Sugenadum* 867. La commune de Seynod, avec ses 792 hect., ne paraît guère représenter l'ancien domaine gallo-romain. Son nom semble en effet d'époque tardive et la paroisse a dû englober peu à peu dans sa circonscription des propriétés voisines dont quelques-unes, comme Loverchy [2] et Sacconge, pour le moins de création contemporaine, avaient une vie foncière indépendante activée par la proximité d'un centre important comme Boutae. Les limites se sont donc plusieurs fois modifiées. C'est ainsi que des habitants de Césarde, *Chosarges* XV^e^ siècle, de *Casarica*, possèdent des terres patrimoniales qui dépendent maintenant de Chavanod. Le nom antique du domaine a disparu. L'habitation du maître se trouvait au sommet même du mamelon, à l'altitude de 577^m^, à l'extrémité est du cimetière où l'ancien curé, l'abbé Dufour, dit avoir relevé les fondations d'un vaste bâtiment [3], visibles dans les années de sécheresse et entre lesquelles on a recueilli tuiles, poterie et fragments de marbre. C'est à proximité, au pied du mur ouest du jardin du presbytère, que l'on a déterré plusieurs tombes burgundes 4.

La villa rustique, du VI^e^ siècle, Saginatum, était située elle à la base ouest du mamelon de l'église. En 1847 on y trouva une monnaie de Zénon en or [5]. De nombreuses substructions, des masures, comme disent les campagnards, ont été en outre reconnues dans les propriétés Dépollier, Bublens et Berthet ; la terre y est noirâtre, mêlée de cendres. Dans le pré Berthet, le fermier, M. Mugnier, défonça en 1898 des chambres étroites en murs faits de moëllons, de cailloux roulés énormes et de pierres de taille ; le ciment y était rare et il n'y avait pas de tuile, ce qui suppose une couverture rudimentaire. Il a retiré des décombres un couteau, des gonds de fer, du verre et une plaque de molasse pour foyer. Il faut probablement rapporter au V^e^ siècle les sépultures de Branchy d'où l'on a sorti en 1879 : 1° une cuiller ronde en bronze, sorte de louche *(trua* ou *truella)* pour puiser le vin [6] ayant encore une partie de son manche du même métal rivé en dedans *(pl. III, fig. 18)*; 2° une gargoulette à anse en terre rougeâtre hauteur o^m^15, largeur de la panse o^m^12 *(pl. I, fig. 15)* ; 3° un vase en terre

1. Sur la restitution de ce nom, v. *Rev sav*, 1897, p 256.
2 Loverchy était paroisse dès avant le XV^e^ siècle et comprenait la Cesière et Sacconge. (J -F Gonthier . *Annuaire de la Haute-Savoie*, 1898, p. 189)
3. *Rev sav.*, 1876, p 55.
4. *Cat.* III, p 46.
5. E. Serand : *Mss C.* obligeamment prêté par M J Serand.
6. V. Riemann : *La Vie antique*, p. 236.

rouge orné de cinq dépressions sur la panse et de trois cercles et points pratiqués à la roulette, hauteur 0^m15 *(pl. I, fig. 17)*.

Les vases de cette forme ont été décrits souvent dans les trouvailles bien datées de la fin des temps gallo-romains. On les a également rencontrés dans plusieurs lieux de la France dans des sépultures du haut moyen âge. Mais il ne faut pas, à notre avis, la considérer comme étant de fabrication barbare; il est plutôt probable que les nouveaux arrivants venant occuper le pays y ont trouvé ces vases encore fabriqués par les potiers indigènes comme aussi certains bijoux [1] en usage chez les Gallo-Romains. Tous ces objets ont dû être considérés comme des ustensiles ou ornements de luxe; ils ont été conservés avec soin, ce qui explique leur présence assez fréquente dans les sépultures burgundes.

— Au sud du mamelon de l'église, la voie, traversant le tronçon de route qui relie les deux routes 9 et 201, pénétrait dans les champs Neyroud, Eminet, Plagnat, Bouvier, celui-ci défriché en 1866, puis dans celui de MM. Belleville et Neyroud, côtoyant l'éminence dite autrefois les Vignes et le Crêt d'haut. Au lieu dit la Bunaz [2], elle a été défoncée en 1893-96 dans la propriété Belleville, puis en 1898 dans le champ Plagnat. M. Dupanloup l'a également reconnue dans le dernier champ Neyroud. Elle était large de près de quatre mètres et se trouvait à 0^m50 de profondeur seulement, ce qui explique ailleurs sa facile disparition. Elle était formée de grosses pierres, cailloux roulés en blocs en calcaire de Vovray posés de champ sur une couche de même gravier. Les matériaux retirés du champ Plagnat ont été jetés en tas au bord du nouveau chemin et on a pu voir à la partie supérieure de plusieurs de ces blocs une dépression longitudinale, lisse et luisante, causée par le passage des roues. Des tuiles à rebord, du charbon, des scories et des débris de fer ont été en outre observés par M. Belleville au bord de la voie.

Quelques mètres plus bas, limitant les champs susdits, le vieux chemin, avons-nous dit, apparaît après un contour plus excentrique autour du mamelon de Seynod; il porte alors le nom de Vi noire à cause des arbustes qui le bordent et qui en l'assombrissant lui donnent de loin l'aspect d'une haie. En bas du mas de Lacanod, vis-à-vis de la vigne Peccoud, du mas des

1. Cp : *Cat* III, p 38

2 *Bune* signifie en patois borne-limite ; ce mot rappelle peut-être le souvenir d'une borne milliaire qui alors aurait été placée à trois milles de Boutae.

Moriers où le propriétaire a trouvé quelques tuiles à rebord, la voie et le vieux chemin, celui-ci large autrefois de près de cinq mètres, se confondent sous le remblai de la route nationale de 1848, à l'endroit même où celle-ci se fait plane sur quelques mètres entre deux déclivités, soit entre les bornes 14.1 et 14, c'est-à-dire à 4k900 d'Annecy. A partir de ce point la voie, longeant avec lui les mas de la Canod et les Grands-champs, retrouvait la route, après une légère courbe de celle-ci, en bas de chez Marais, au ponceau jeté sur le nant dénommé en patois le *Treijeu*. En le refaisant en 1899 les ouvriers ont extrait du lit du ruisseau des cailloux roulés qui paraissaient avoir subi un séjour prolongé dans la vase profonde de deux pieds. Pour arrondir certains de ces blocs, on les avait ébréchés de chaque côté. A cet endroit la voie venait buter au pied du coteau de Césy qu'il lui était difficile d'escalader. Elle devait donc incliner brusquement à gauche et, remontant le nant, longer les marais qu'il draîne, en bas des bois des Vernes, de Rossy et de la côte Aclaz jusqu'au Treige. C'est là que passe également le vieux chemin après qu'il a laissé un embranchement vers Césy. Il est en contrebas des champs, pavé de cailloux, parfois envasé. Mieux entretenu autrefois, il était, avant la construction de la route de 1848, la seule voie de communication entre le Treige et Seynod.

Césy, *Caesiacus villa* [1]. Sur le coteau de Césy se dressait, dit la tradition, un ancien château. En 1879, on a trouvé chez Mugnier, au crêt dit des soldats, des murs, des tuiles à rebord et de nombreux squelettes inhumés à même dans la terre et dont la découverte a dû suggérer avec un vague récit de bataille la dite dénomination. Au pied du mamelon, à droite de la route d'Avulliens, au l. d. les Teppes, on a également trouvé des tuiles et des briques ou carrons.

Avulliens, *Avilianis*, en pat. *en Avilien*. Un peu plus loin, le hameau d'Avulliens, de la commune de Montagny [2] (401 hect.) paraît remonter à l'époque romaine, car à l'entrée, au l. d. Piétremont, *Petri mons*, dans le champ Baudet, on a déterré d'un sol noirâtre des tuiles à rebord et des fragments d'amphore. Il en est de même de Bessonnex *Bissunacus*.

1. *Rev. sav.*, 1896, p. 326.

2 On trouve souvent des lieux-dits appelés champs Montagny ou Montagnier, crêt Montagny s'appliquant toujours à des terrains élevés. En l'absence de formes anciennes, le nom de Montagny pourrait être de formation médiévale et désigner par *montanea* + *acus* ou par *montanarium* une propriété sise sur une hauteur, sans remonter ainsi à un nom d'homme romain.

Au hameau du dit,M. Philippe, cherchant du gravier dans un pré en pente, trouva en 1871, à vingt mètres de son écurie et à une profondeur d'un mètre. une tombe faite de cailloux roulés étagés en un muret sec, car il n'y a pas de molasse aux environs, et renfermant un squelette long de 1^{m}80 et orienté vers le sud-est. Après avoir conservé quelque temps les ossements, le propriétaire les ensevelit dans le même trou plus approfondi. Il est probable que cette sépulture n'était pas isolée.

Ces deux villas et celle de Bissunacus communiquaient avec la voie par deux avenues particulières dont la jonction en constituant un *trivium*, explique par là même et tout naturellement le nom de Treige, de même que *quadruvium* explique le Carouge genevois [1].

— Au sortir du Treige le vieux chemin, à 200^{m} du hameau (tuiles à rebord), retrouvant les marais, les évite par une série de circuits de chaque côté de la grande route, servant parfois de limite communale. Arrivé au champ qui s'étend sous le crêt de Nanton ou Menton, il se bifurque ; une branche longe le marais à Violet, à la limite des deux communes de Vieugy et de Montagny, coupe la grande route et la retrouve à Vraisy ; l'autre traverse les champs des Closets et tend à peine visible vers le coteau de chez Jacquet. C'est ce dernier tracé que la voie paraît avoir suivi. Depuis le Treige elle n'a pu en effet que se diriger par le mas de Malanport ou de Neyset suivant une ligne droite, serrée entre le marais et les coteaux de la Creuse, des Croix et du Nanton où l'on ramasse, au coin sud du petit bois qui le couronne, de nombreux fragments de tuiles à rebord, quelques-uns avec de grossiers graffiti, dont l'un lu MA, trouvés dans les champs dits : en dessous du bois *(pl. III, fig. 21)*.

Mathonex, *Mattonacus*, sur un coteau plus élevé, a livré dans la partie sud de la vigne Garcin, au-dessus du chemin vicinal 5, des fragments de tuiles et de poterie en argile rougeâtre du IV^{e} siècle. Au sommet du crêt de chez Jacquet existait un château ; les terrains ont livré aussi, outre des murs, des tuiles à rebord recueillies dans le jardin à deux mètres de profondeur.

— Aux champs des Closets la voie, comme le chemin, a dû s'écarter, à gauche, de la route nationale dont jusque-là elle

1. Regeste genevois Un analogue en Savoie, c'est Triviers, près de Challes, non loin de la voie romaine de Lemincum à Darantasia Pour les formes, v. J. VERNIER : *Dict. topog. de Savoie*, 1897. Ajoutons qu'on rencontre encore *trivium* comme nom commun au XIII^{e} siècle.

n'était guère distante que d'une quarantaine de mètres au plus depuis le gué du Treijeu, et chercher un passage entre le crêt de chez Jacquet et celui de la Tovière [1] sur lequel on a trouvé un ou deux fragments de tuiles. Elle passait ainsi à gauche du bois de sapin du Puy, autrefois plus étendu avant l'invasion des marais et gagnait, entre les mas de la Cour et de la Tovière, par le champ du Platet où Marie Masson arracha, il y a une trentaine d'années, des cailloux roulés arrangés en pavé, le mas de l'*en vi* [2] ou de l'*en wé*, de *lamuoit* 1730, aux confins de Vieugy et de Balmont, soit à Vraisy.

Vraisy, *Veratiacus*. Ce hameau de quelques maisons, situé à l'extrémité sud de la c. de Vieugy, appartenait autrefois à celle de Montagny, avec une portion du mas de l'*en wé*. Les ruines romaines affectent, au l. d. les Huttins, les terrains compris entre la route nationale 201 et le chemin de l'*en vi* qui n'est autre que le vieux chemin que nous suivons depuis Annecy et qui ne s'écarte jamais bien loin de la voie, comme nous l'avons vu. En 1888 des fouilles mirent au jour dans les champs Masson, Moëne et Murgier, de nombreuses substructions en cailloux roulés, des tuiles à rebord, des scories de fer, une hachette et d'autres objets de même métal, des monnaies dont une de Faustine jeune, etc. Au bord de la route, l'eau de source qui se déverse dans un bachal ayant diminué de volume, M. Murgier, en creusant de 1^m30 à 2^m50, rencontra un canal fait de pierres maçonnées et qui lui parut très ancien; il le suivit en amont sur une longueur de dix mètres, mais ne put savoir où il s'amorçait. Quand il l'eut réparé, l'eau reprit sa limpidité habituelle. Elle était certainement utilisée par les habitants de Veratiacus. Entre le chemin de l'*en vi* et le chemin d'intérêt communal 1 de Vieugy à Chaux qui en cet endroit recouvre la voie, existe un petit étang de forme circulaire, de 5^m de profondeur et d'une superficie de trois journaux. En 1730, il appartenait en partie aux dames de Ste-Catherine. M. Murgier, le propriétaire actuel, profitant d'une année de sécheresse, creusa près de la rive un trou de 0^m80 et sortit de son excavation des

1 *Tofus*, tuf, apparaît en 790 sous les formes *tufus* et *tuvus*, nom d'un petit cours d'eau de la Marne (Soc. Antiq. de Fr.; *Mettensia*); cp. G Paris : *Roman*, 1881, p 53 En 821, un derivé *Tovana* est l'ancien nom de Beauvoisin (Gard). Les plus employés en Hte-Savoie sont : **tofaria*, Touvière, soit la carrière d'où l'on extrayait les pierres servant à la construction des édifices et cela dès l'époque romaine, et **tofetum*, endroit où il y a du tuf, d'où Touvet, Touvay, bois sur le mont Sion, *Touvais*, 1259, Reg.; pat., *tové*, tuf. A *tofaceus* se rattachent enfin les Touvassières (le Pratz).

2. On a dû dire en parlant de tel terrain qu'il etait situé *en voie*, en patois *en vi*, c'est-à-dire pres de la route romaine, d'où le mas de *l'en voie*. Mais les paysans disent aussi *en wa en wé* en parlant de terrains marécageux, *in vadis*.

tuiles, des scories et un plat en pierre ollaire. Il croit que cet étang s'est formé peu à peu à la suite d'une exploitation d'argile à potier. D'autres habitants invoquent une tradition d'après laquelle les seigneurs du château de chez Jacquet descendaient du crêt pour y abreuver leurs chevaux.

Quoiqu'il soit de l'antiquité de cet étang, à quelques mètres à droite du chemin d'intérêt communal 1 et lui étant à peu près parallèles, la voie et le vieux chemin traversaient la partie occidentale du mas de Genevrey (tuiles romaines) où le dernier devient limite communale. A quatre mètres de la maison Véry, M. Murgier, de Vraisy, à qui cette terre appartenait en 1894, mit au jour la voie romaine à 0^m40 seulement de profondeur et à l'endroit précis où elle dessinait une courbe qui modifiait sa direction rectiligne de façon à la conduire derrière les maisons de Chaux et lui faire éviter ainsi les déclivités qui dominent le ravin du nant de Pugin. Il remarqua qu'elle avait une largeur de quatre mètres environ, que les pierres en étaient bien taillées et bien ajustées et que des blocs volumineux la bordaient de chaque côté. Après ce coude, la voie, laissant le chemin de l'*en vi* s'en aller directement à Chaux, traversait la route de Vieugy et pénétrait à droite du chemin de Méclaz dans le champ du Plattet. Là, en 1885, M. Véry, qui creusait le canal d'abduction d'une source prise dans les marais de Quintal, reconnut l'infrastructure en gravier et son père, trente mètres plus loin encore, constata aussi l'existence du pavé romain.

Au sujet de Chaux, il paraît peu admissible que ce hameau soit la *curtem Caldatis* de 879 mentionnée dans le Regeste genevois, p. 30. Nous y verrions plutôt comme pour Chaux, village vaudois, *de Calce*, une dénomination due à l'existence même de la voie [1].

— Celle-ci, au sortir du hameau, retrouve l'ancien chemin qui va à Balmont sous le nom de *vi des morts*, parce qu'il était la route que prenaient autrefois les gens de Chaux pour se faire enterrer dans le cimetière de cette paroisse. Laissant la route nationale incliner un peu à droite vers Alby, il descend par une pente assez raide vers les marais et contourne les crêts de chaux (tuiles à rebord) jusqu'au nant de Méclaz ou de la

1 Il existe cependant, au bas de Chaux, une fontaine sise dans l'ancien cadastre au mas du même nom sous le n° 387 et, dans Montagny, sise au mas de la Fontaine vieille n° 589 ou de Chaux Les habitants remarquent qu'elle fume en hiver, sans doute à cause de sa température constante. Ce nom de lieu pourrait donc venir de l'adjectif *calidus*, mais cette identification reste néanmoins problematique *calidatis* devant donner Chaudaz

CARTE de la VOIE ROMAINE de Boulæ à Aquæ

section des Fins d'Annecy à Cusy

Ech - $\frac{1}{80\,000}$

Voie Romaine ———)
Chemins du Moyen Age .....)
Chemins actuels {)
Emplacement des constructions Romaines ■)
Trouvailles isolees de la même époque ▲)
Sépultures burgundes +)

Plaine des Fins
BOVTÆ (Vicus)
Gran
Genève
Chemin de fer d'Aix
le Fier
Torr.
Gevrier
ANNECY
Lac d'Annecy
Alery
Maclamod
les Molasses
Taillefer
Chavanod
Crêt d'Este
Loverchy
Sevrod
Malaz
Vovray
Branchy
Sacconges
Varglox
Crevion
Cesy
Bessonnex
Vieugy
Treige
Montagny
Avuiliens
Mathonex
Vraisy
Chaux
Meclaz
Vesine
Balmont
Lavy
Chiesaz
ALBY
Viuz la Chiésaz
les Pierres
les Rippes
Mures
les Balmettes
le Cheran R.
Grotte des Fours
Gruffy
Choseaux
Rognaux
Vernet
Cusy
Pont de l'Abîme
Chemin des Rauges n°5

Fragment de la mosaique de la villa romaine de Viuz la Chiésaz

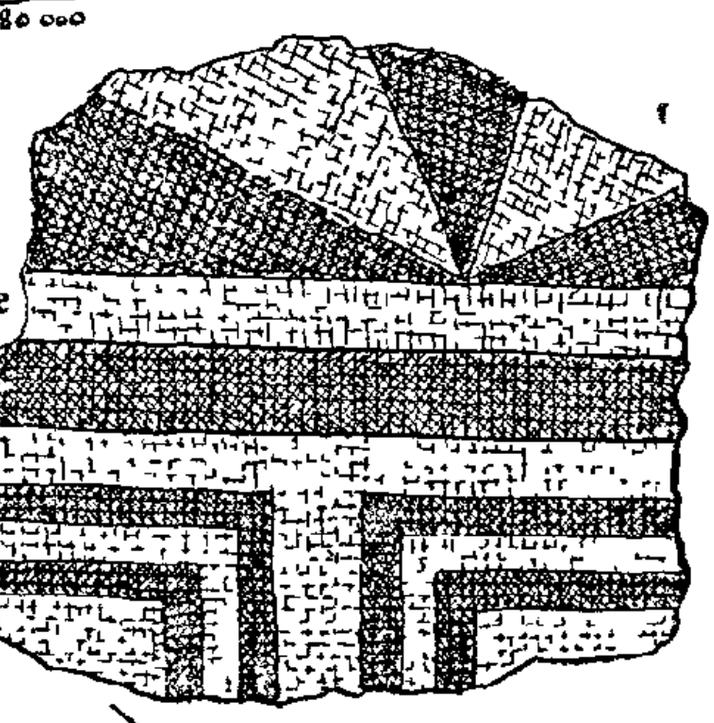

PLAN de la villa romaine de Viuz la Chiesaz et de ses dependances

Ech = $\frac{1}{1000}$

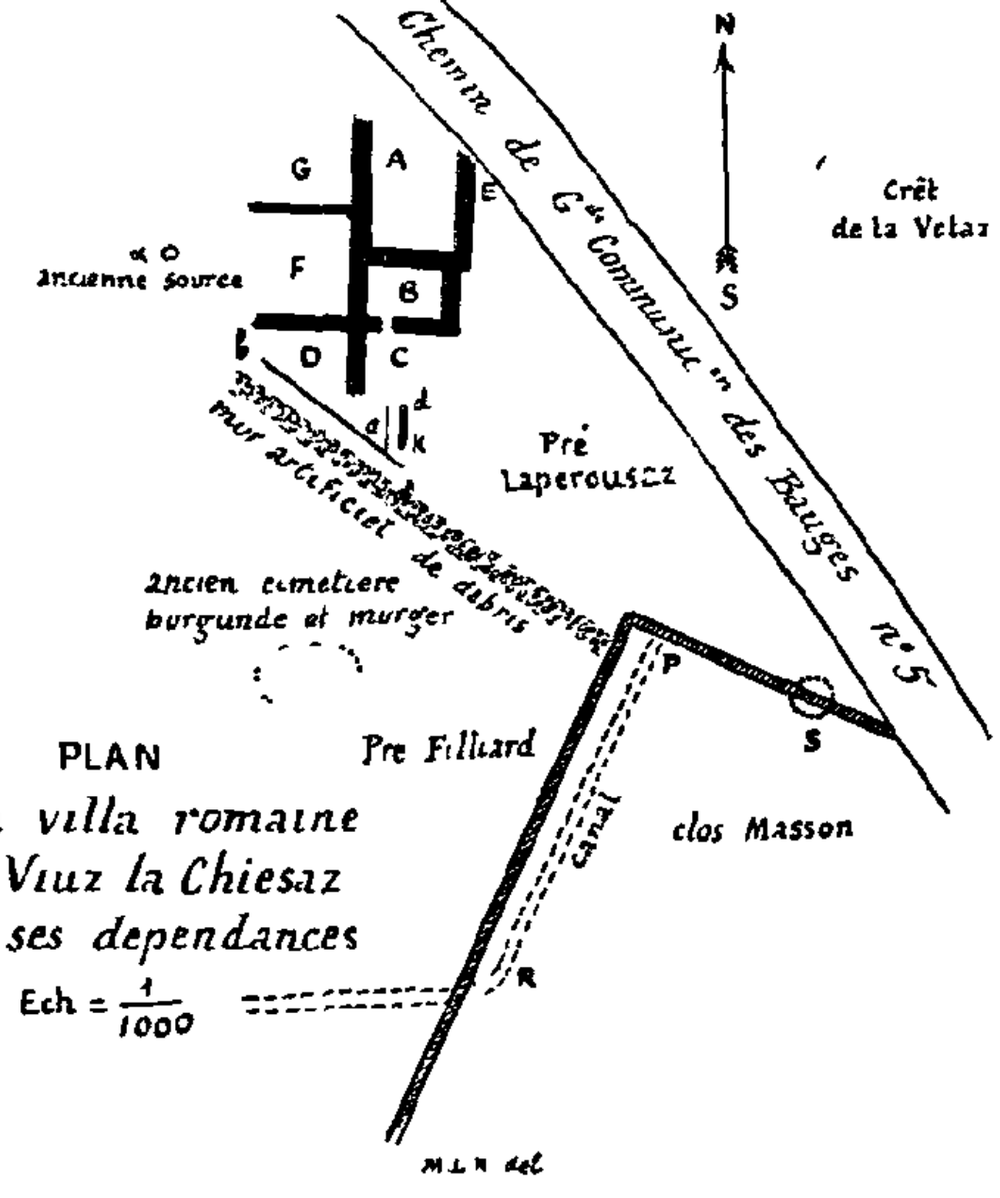

Fatte ; de là il aboutit par le mas en pente des Rottes au chemin d'intérêt communal 1, à gauche de l'église (alt. 533m). Il est naturel que la voie ait suivi le même tracé. Il n'est guère probable en effet qu'au sortir de Chaux elle se soit engagée sur les mamelons du bois Vervet et qu'elle ait fait, pour éviter ravins et marais. un détour aussi considérable vers Méclaz.

Balmont, *Belmontem villa* 867 (234 hect.), n'a pas livré d'antiquités romaines, sauf les murs coupés par la route nouvelle à l'intersection de celle-ci et du vieux chemin [1]. Un peu plus bas on a découvert une tombe burgunde caractéristique [2].

Ce vieux chemin qui descend en pente raide sur la route d'Alby se continuait autrefois jusqu'à ce bourg avant la construction de celle-ci, située à quelques mètres à droite et plus bas. Il avait au moyen âge une grande importance car il constituait la grande route commerciale d'Annecy à Chambéry. En ville il n'est autre que la rue Ste-Claire continuée par les rues du faubourg Ste-Claire et de la Prairie. Après avoir passé sous la porte du même nom, autrefois d'Ysernon [3], il franchit le nant de Sécherin *nantus de Sichirin* 1360, dessert Loverchy, laissant à droite et à gauche les chemins de Malaz 4 et de Vovray avec l'ancienne maladière citée dès 1305, puis Sacconge, Vargloz, Vieugy sous le nom de *vi des mouilles*, grimpe dans le bois de l'Hôpital où il sert pendant deux kil. de limite communale et par dessus Chaux aboutit à Balmont par Méclaz. Il se perd en plusieurs endroits ; aussi des paysans, en minant leurs champs ayant rencontré des pavés. certains crurent que c'était la voie romaine dont on cherchait le tracé. En réalité ce chemin n'a rien de romain, mais il a pu succéder aux chemins particuliers des villas qui s'étendaient à l'ouest du Semnoz et peut-être même à un chemin gaulois. De ce côté les vestiges antiques ne sont pas rares, bien que les dénominations de nombreux l. dits par lesquels on pouvait les expliquer aient disparu depuis le XIVe siècle [5]. Isernon rappelle une localité gauloise Isarnomagus, probablement située sous le château entre le Thiou et le crêt rocheux qui le soutient.

L'abbé Ducis [6] rappelait qu'en 1835 on trouva aux Balmettes, à 1m80 de profondeur une « statuette de momie ». Ducis,

1. *Rev. sav.*, 1882, p. 17.
2. *Cat.* III, p 60.
3. M. BRUCHET : *Archiv. dép.*, E, 37, en 1447 ; E, 17.
4. *Via per quam itur de Annessiaco versus Malaz juxta nantum de Sichirin,* ID. E, 150
5. Voici des exemples de noms de ces mas : à l'ouest d'Annecy, *Albiacus* ; au sud, le *Golairon de Thiouz*, le pré de la *Palu* ; à Loverchy : l'*Essaron*, *Longeart*, pré d'*Albor*, etc.
6. *Rev sav.*, 1863, p. 54.

qui ne s'étend pas plus longuement sur les circonstances de la découverte des Balmettes, a cru y reconnaître, à juste titre, un petit bronze de style égyptien, aussi l'avait-il dénommé « statuette de momie », ce qui n'était pas tout à fait exact, car cette dénomination devrait plutôt s'appliquer à ces figurines funéraires en terre émaillée si abondantes dans les sépultures de l'Egypte. Nous donnons *(pl. III, fig. 5, a, b, c)* le dessin de cette statuette haute de 0^m075 y compris la tige qui servait à la fixer sur son piédestal. Elle est recouverte d'une épaisse patine gris verdâtre. Le personnage, dont le style est assez bon, est représenté nu, debout dans une attitude hiératique, les jambes serrées et les bras étroitement appliqués le long du corps. La tête est recouverte de la petite coiffe d'étoffe portée par les anciens Egyptiens [1] ; les cheveux sont étalés en nappe et descendent au-dessous des omoplates. Le galbe des jambes, leur anatomie fine et nerveuse est à remarquer. Il est probable que l'auteur de cette figurine est un artiste ayant subi l'influence de l'art alexandrin. M. Salomon Reinach a démontré [2] la diffusion de cet art qui pénétra en Gaule vers le premier siècle de notre ère « non seulement par les vallées des Alpes du côté de l'Italie, mais d'une manière plus directe par les relations de l'Egypte gréco-romane avec la vallée du Rhône, grande voie qu'a suivie la civilisation hellénique pour s'introduire dans la Gaule orientale ». Les relations nombreuses qui ont existé de tout temps entre Marseille et l'Egypte peuvent expliquer une découverte analogue d'un Phtah-momie dans l'Hérault au fond d'une galerie de mines (époque saïte) [3], statuette qui se rapproche comme attitude de celle de notre bronze.

Comme nouvelle preuve des relations lointaines des Gallo-Romains du vicus Boutae, il faut signaler aussi la trouvaille dans les fondations d'une maison du faubourg de Bœuf à Annecy, à 2^m de profondeur, d'une figurine funéraire en terre émaillée (voir Musée, vitrine de l'Egypte).

Enfin, en 1898, en faisant un canal d'écoulement dans le champ Barut, en face du cimetière, un ouvrier ramassa un phallos en bronze long de 0^m045, ailé, avec anneau de suspension 4.

1. Lenormant : *Hist. anc des Peuples de l'Orient*, vol. III, p. 70.
2. S. Reinach : *Bronzes figurés de la Gaule romaine*, p. 11.
3. Maspero : *Hist anc. des Peuples de l Orient*, p. 117.
4. V. S. Reinach : Op. cit, p. 362, n°s 534 à 545 et Roux : *Pompeï*, vol. VIII Plusieurs musées possèdent de ces petits objets ; celui de Louviers a trois petits phalli simples identiques.

Loverchy, *Luperciacus* [1], ancien chef-lieu de paroisse, était autrefois plus étendu ainsi que le prouvent les substructions encore enfouies au l. d. les Salles, au XIV^e^ siècle *en la sala*, au sud du village actuel. **Vovray**, *Vabracum*, **Sacconge**, *Sacconia villa* sont certainement d'origine gallo-romaine. Malaz a livré des tuiles à rebord ; **Vargloz** [2] que le Regeste genevois identifie avec *Virilgum* 867 (p. 29 et 30), plus tard *Verilico curtem* 879, **Vieugy** sont aussi anciens. Enfin, à peu près à mi-chemin entre Quintal et Mathonex, on a trouvé au l. d. au Plessis, en pat. *plési*, de nombreux fragments de tuiles à rebord.

Ce vieux chemin, d'autre part, reliait aussi par Alby, la voie de Boutae à Aquae à celle d'Aquae à Condate, près Seyssel, par le vicus Albinnum (tri. mérov. [3], n^os^ 1334 à 1337, p. 291), auj. Albens. Il desservait ainsi le long du Chéran de nombreuses propriétés comme **Chapeiry** (542 hect.), *Capariacus* [4] avec Sciondaz ou Sondaz *Secundatis* (?) et Vesine, sur le territoire duquel on a trouvé : 1° au mas dit dessous le Frainet, outre des tuiles à rebord, un canal fait de trois pierres calcaires et de cailloux roulés qui partait d'au-dessus de Vesine, près de la route de Chapeiry et obliquait vers Vraisy en traversant le champ Effrancey ; 2° plus bas, au-dessus du nant des Epery, en face de Chaux, un cimetière burgunde découvert en 1880 dans la sablière Perroux et formé de tombes en molasse renfermant de grands squelettes, quelques-uns avec des épées, ou de sépultures nues ; puis **Alby**, *Albiacus villa* [5], XIII^e^ siècle. de 613 hect., d'origine gauloise et dont la remarquable position au confluent du Pellève et du Chéran donna naissance à six châteaux du moyen âge et à une maladière située à l'entrée nord du bourg et à droite [6] ; puis ses dépendances presque aussi anciennes : Cheide, *Cadia*, Masigny, *Masiniacus* où l'on exhuma autrefois des substructions peut-être romaines et dont le cimetière burgunde a été retrouvé près du hameau des Granges ; **Héry**, *Ariacus* (687 hect.), d'origine incertaine [7] ; et enfin le domaine qui a précédé la commune de **Mûres**, *Muris* [8] et dont on ignore le véritable nom.

1. *Rev. sav*, 1894, p 267
2. Il y a un hameau du même nom près de Vallieres et de Cluses, outre Verlioz, de Cernex.
3. M. PROU : *Catal. des Monn. mérov. de la Bibliothèque nationale.*
4. *Rev. sav*, 1896, p. 336.
5 *Id*, 1894, p. 111.
6. M l'abbé J -F Gonthier, dans sa liste des maladieres de l évêché de Genève (*Mém. Acad. Salés*, 1899, p 127), place la maladière à quelque distance d'Alby, sur la route de Mûres. Notre renseignement émane du reste d'une source orale et par suite contestable.
7. *Rev. sav*, 1894, p 266, *Id*, 1897, p 38, *Id*, 1900, p. 20.
8. *Murus* devient au moyen âge *mura* fém. Ce dernier mot s'emploie au singulier et au

Les limites de cette commune de 495 hect., assez précises, sont constituées à l'ouest par le Chéran, au sud par le nant de l'Adieu pour la Dioz, au nord et à l'est par une ligne de crêts et de marais qui dominent notre voie romaine dans sa traversée de Viuz-la-Chiésaz. Les habitants y accédaient par un chemin parallèle au Chéran, mais rectiligne et qui, au nant de la Gadaire, en face du hameau du Châtelet, se détourne vers Gruffy. Il est aujourd'hui remplacé par le chemin de gr. com. 5 porté un peu plus haut. L'habitation antique s'élevait au l. d. champ Matrey (cad. n° 589) ; on y a trouvé de nombreux murs et, dans le champ voisin Roux-Long, au mas du Faraudet, des pierres et des tuiles. A cinquante mètres de là coule une source intarissable. Au sud du chef-lieu, en bas de Tavez, au l. d. les Carrons, on a relevé aussi dans le champ Liard (n° 450) des traces de tuiles à rebord et une conduite d'eau qui descendait vers le château Veland, détruit aujourd'hui et qui se dressait à côté de la route, au milieu de marais, près du nant de la Bizière, au mas des Priquettes. Une autre propriété était sise aux Rippes, par conséquent tout près de la voie. M. Jouty, le même qui déterra les tombes burgundes (*Cat.* III, p. 59), trouva à la même époque, en mai 1868, entre deux tuiles, des clous, un style à écrire en bronze d'une superbe patine verte, un fragment de fiole en verre et deux monnaies en bronze, dont l'une un Tibère, le tout paraissant provenir d'une sépulture antique, ce qui ferait remonter au premier siècle la fondation d'une villa en cet endroit.

*
* *

— A Balmont, la voie s'engageait vraisemblablement par le mas vallonné dit au Parruet (cad. n° 160) et par le champ Carteron, derrière le crêt du même nom, de chaque côté du chemin de Balmont à Paccard ou Pacot. Elle franchissait le

pluriel pour désigner un ou plusieurs murs antiques, restes de villas auxquelles ont succedé des chefs-lieux de commune designées simplement sous ce nom comme Mures, la Mure, sans compter un hameau de Bonne, la Moure, *Murs* en 1273 (Reg.) situé au-dessus d'une ancienne route Dans les chartes *mura vetusta, murae vetustae* servent aussi de points de limites à des circonscriptions territoriales, plusieurs des lieux ou ils se trouvent étant dedies à saint Martin. Dans le Cartulaire de Savigny, p. 24, une charte du x° siècle parle d une *mura antiqua quae a paganis fuit destructa a diebus antiquis*. Les dérivés comme Moraz (Vaud) *Muratum* 616, Morat (Veyrier), Muret ou Moret (Thonon, riv de la Pratz) *Muretum*, expriment la même signification On ne doit pas confondre *mura* avec *maura* de *maurus*, brun, a. fr. *moré*, violet foncé, employe dans *Roca maura*, traduction en 1203 de Peyra bruna, aujourd'hui Roquemaule (Gard) peut être analogue de la Roche Muraz (Talloires) et sûrement de la *Pirra Maura*, près de Corzent (Thonon) devenue la pierre des Maures ou Sarrazins. Un autre dérivé de *murus*, c'est *murinus* d'ou Morens, dans le pont Morens (Annecy, Viuz-en-Salaz) traduit l'un par l'equivalent *pons mureus*, l'autre par *pons morenus* ou *de petra* au xiv° siele Un pont appelé Morand pour Maurand doit au contraire son nom à son premier constructeur, peut être Maurontus.

nant de la Resse ou de Lavy [1], moyennant un léger coude qui la menait par la propriété Francoz le long du marais jusqu'à Chiésa, devenant ainsi parallèle à la route qui, s'embranchant au bas de Chaux sur la route nationale 201, prend le nom de chemin de grande communication des Bauges 5. C'est dans ce marais que vers 1890 M. Francoz a trouvé à 0^m50 de profondeur les têtes de pilotis en verne ou aune, long de 0^m60, taillés et aiguisés à la main. Au sortir de la Chiésa [2], la voie se confond presque avec le chemin moderne et le vieux chemin, mais elle s'en écarte bientôt au pied du coteau du bois Replat quand le premier fait un coude vers Viuz et que le second descend légèrement vers la droite. Elle traverse alors le nant Lambert, pénètre dans le champ Long [3] n° 910-912 ; puis au bas du mas de la Ravoire n° 583 jusqu'au nant des Parrailles, de *parralia*, treilles de vigne (Ducange). Là elle redevient presque parallèle au vieux chemin dont elle est distante de moins de cinquante mètres. A cet endroit, à une profondeur de 0^m50 seulement, les propriétaires qui l'ont défoncée, ont reconnu qu'elle était bordée de trottoirs, constitués par les larges dalles latérales, et qu'elle se dirigeait vers les Barraux.

A une distance un peu plus grande vers la gauche s'élevait la villa romaine de **Viuz** dont on ne connaît pas le véritable nom, Viuz, de *vicus*, désignant simplement au moyen âge une propriété de quelqu'importance. La commune a maintenant 1,243 hect. en y comprenant des communaux montagneux assez étendus.

La villa couvrait de ses constructions : 1° la partie sud-ouest du mas des Chosaux, *casalia*, en pat. les Cezaux, cad. nos 585 à 587, c'est-à-dire le pré L. Lapeyrousaz, une portion de la route des Bauges et une partie du pré contigu : c'est là que s'élevaient les principales pièces de la demeure du maître ; 2° la partie est du mas de la Ravoire entre les Chosaux et le ruisseau des Parrailles, c'est-à-dire l'emplacement de la maison moderne Masson et tout le clos du même nom, avec un deuxième corps de logis antique et un canal qui traversait ce

1. Ce lieu dit est peut être mal orthographié pour *la vi* ; il peut représenter aussi un fundus Laviacus.

2. La chapelle du domaine, autrefois siège de la paroisse, s'élevait sur un crêt miné par M. Barbier. Sur un crêt voisin, au lieu dit chez Mermet, M. Daviet, minant en 1898 le champ Jacquet y trouva des pierres, des tuiles et du béton fait de gravier, de sable et de chaux.

3. Il est à noter que beaucoup de mas appelés Champ long, Long champ, Grand Champ, ont livré des tuiles à rebord Cela s'explique si l'on admet que ces petites propriétés se trouvaient en bordure le long d'une voie, tandis qu'un autre obstacle s'opposait à leur extension en largeur.

clos suivant une direction N-E S-O, conséquemment parallèle au mur ouest d'enceinte dudit clos, dont il était distant de deux mètres ; 3° le champ François Lapeyrousaz-J. Filliard où le premier a trouvé en 1840 la suite probable du canal descendant après un coude vers la voie ; puis des murs, des chambres et deux tombeaux en molasse (*Cat.* III, p. 59), portion de cimetière burgunde recouvert d'un gros murgier de débris et qui s'étendait jusque dans le champ Métral contigu ; 4° au delà du nant des Parrailles, le long du ruisseau du Ravier, le mas du Carroz où l'on ramasse encore quelques tuiles à rebord.

Entrons maintenant dans le détail de ces fouilles, notées en partie par Revon qui a dû en lever un plan que nous n'avons pu nous procurer. En 1865, quand on rectifia, à l'entrée de Viuz, le tracé de la route qui passait alors un peu plus haut, les ouvriers coupèrent deux corridors de cinq pieds de largeur chacun enserrant une salle large de dix pieds. Ils y trouvèrent, outre tuiles, plaques de marbre, fragments de dallage en brique concassée, de débris de poterie diverse, une monnaie, un ornement de bride en cuivre [1] et certainement une partie de la mosaïque.

M Lapeyrousaz, dit Martin, propriétaire du petit pré situé entre la route, le mur Masson et le mur artificiel de moëllons et de tuiles qui le continue, retrouva en 1896, en le faisant miner, la suite des substructions précédentes (*V. le plan*). Elles consistent en un mur central nord sud, épais de 0^m90, séparant les chambres G, F, D à l'ouest des chambres A, B, C à l'est. En G et en F ont été recueillis des fragments de stuc coloré blanc, rouge et vert à dessins blancs, des tuyaux d'hypocauste encastrés dans un solide béton placé à 1^m60 de profondeur, de petites plaques rectangulaires en argile blanchâtre de $0^m065 \times 0^m045$ et épaisses de 0^m015 servant peut-être de pavage ou de revêtement, des quarts de briques épaisses de 0^m05 formant colonnes d'hypocauste, de larges tuiles dont l'une porte l'empreinte d'un pied de chèvre et un objet indéterminé en pierre dure, etc., enfin des plaques de marbre nues ou moulurées, les unes en marbre bleuâtre légèrement veiné proviennent vraisemblablement des carrières du détroit de Saix en Tarentaise qui ont été exploitées par les Romains pour la décoration

1. Ducis : *Rev. sav.*, 1866, p. 58 et 42. M. Chaumetty, curé de Viuz, avait, paraît-il, relevé exactement ces premieres découvertes. L'instituteur a également noté quelques trouvailles dans le *Répertoire archéologique.*

de leurs monuments ; les autres en marbre-brèche rouge peuvent avoir été extraites des carrières de marbre lumachelle rouge des Echelles (Savoie).

En D on a mis au jour un amas d'ossements d'animaux, de cheval surtout, une ascia en fer, etc. On accédait à cette chambre par un escalier en pierre de plusieurs marches et il en sortait par dessous un conduit *b* fait de deux tuiles à rebord posées à plat et de deux tuiles courbes formant arceau. Encastré dans le béton il servait sans doute à écouler l'eau de la salle de bain qu'alimentait une source venue du monticule de la Vêtaz, près de l'ancien château. et qui sourdait autrefois dans le pré même en *alpha*.

Derrière le mur central, en A, on a dégagé une chambre décorée d'une mosaïque commune noire et blanche à dessins géométriques et dont les petits cubes, à surface carrée, n'ont qu'une épaisseur de 0^m007. Le fragment subsistant qui a été relevé est long de 1^m60 et large de 0^m70 *(V. le plan)*. Cette chambre A, dont la partie septentrionale a disparu en 1865 lors des travaux de la route, est limitée par un deuxième mur nord-sud dont le mortier est hérissé de petits grains siliceux destinés à faciliter l'adhérence d'une couche plus fine enduite d'un stuc rouge qui se retrouve de l'autre côté dans l'amorce d'une chambre E dallée de mortier battu et poli. Quant à la mosaïque, elle s'étendait sur un béton de mortier et de brique concassée reposant sur une couche de gros cailloux roulés épaisse d'un mètre et assise sur un béton inférieur qui constituait une aire de fondations où s'encastrait le conduit d'air chaud venu de G.

Cette même disposition s'observe pour la chambre ou couloir contigu B avec cette différence que le béton, fait de gravier, de brique pilée et de chaux grasse, est surélevé de 0^m20 sur le pavé en mosaïque. Enfin vient une chambre C sous laquelle le lit de cailloux dressé sur le béton inférieur n'existe pas ; il est remplacé, à 1^m40 de profondeur, par une couche de menu gravier à laquelle succèdent une couche de terre charbonneuse, puis une couche de gravier soutenant le sol de cette chambre décorée d'une nouvelle mosaïque noire et blanche entièrement détruite, avec des cubes parallélipipédiques longs de 0^m022. Les murs étaient colorés en blanc, en rouge et en violet avec des décorations variées empruntées au règne végétal. A ces débris étaient mêlés des plaques de marbre blanc, de schiste tacheté de couleur rougeâtre foncé ou clair, d'épaisseur variable, le

plus souvent de 0^m01 et qui, d'après leur dimension, devaient revêtir les parois des chambres à 0^m40 environ de hauteur, le reste étant peint en stuc; puis des tuiles à rebord, des carrons, des fragments de verre dont un présente un dessin tracé à la pointe *(pl. III, fig. 11)*, une épingle en os dont la tête est taillée à facettes *(pl. III, fig. 3)*, des clous, etc. Cette partie de l'habitation, qui a subi un feu violent, était limitée au sud-est par un mur *d k* au pied duquel courait un deuxième conduit *c* formé simplement de deux tuiles à rebord accotées, posées à plat sur le béton, mais légèrement inclinées l'une vers l'autre; il chevauchait sur le premier conduit *b* qui se dirigeait vers le grand canal collecteur P R.

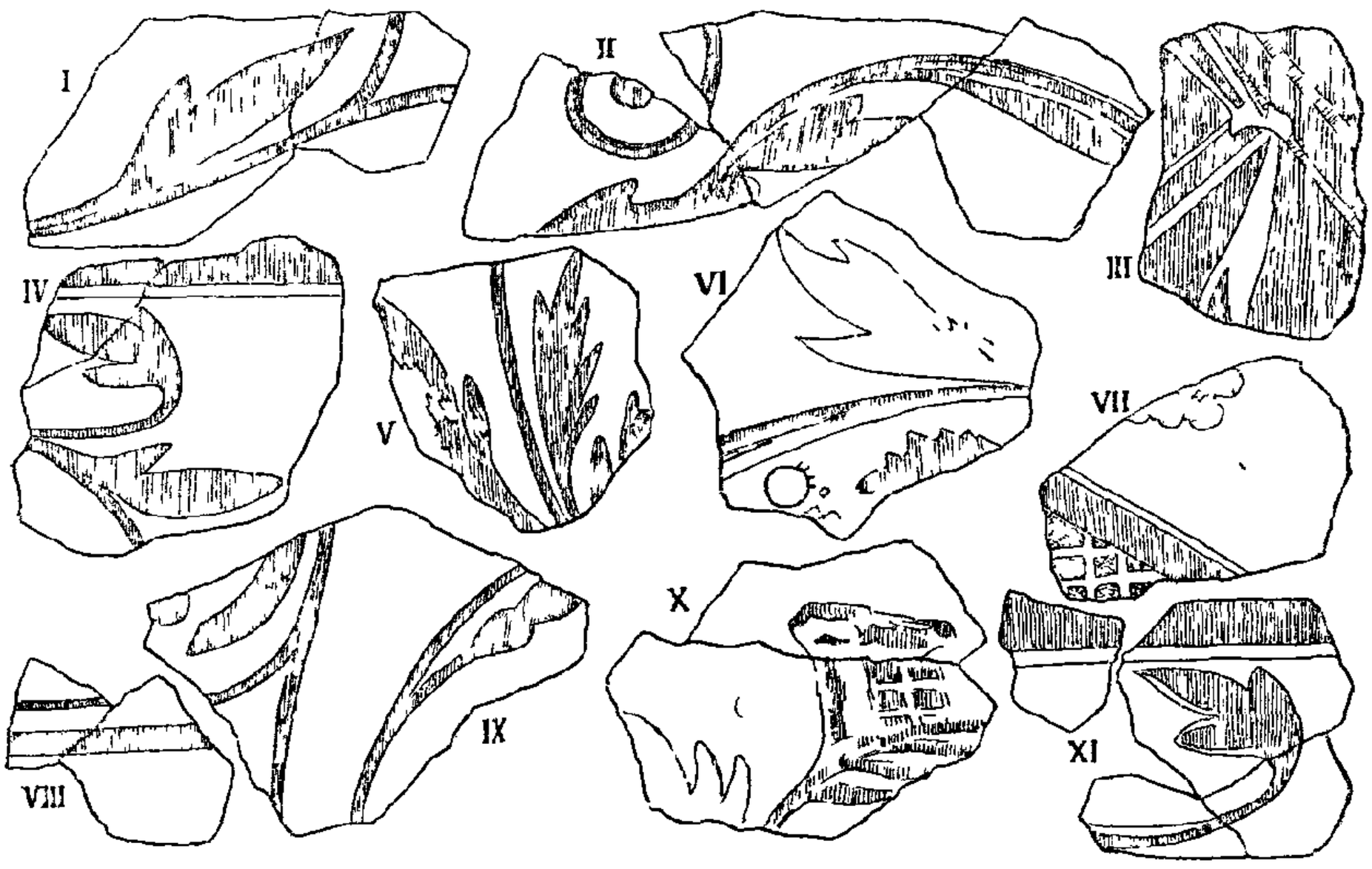

Planche II.

La trouvaille d'un certain nombre de fragments de stuc avec dessins en couleur est assez intéressante, car on n'a signalé que très rarement dans notre région ces peintures décoratives exécutées par les Gallo-Romains en vue de l'ornementation des parois de leurs habitations [1]. Malheureusement un petit nombre de morceaux dispersés au milieu des débris ont été recueillis et ce n'est qu'au prix de grandes difficultés que nous avons pu rapprocher certains fragments pour restituer les motifs figurés planche II.

1 Voir au Musée (vitrine des Fins d Annecy) des morceaux de stuc décorés dans le même style que ceux de Viuz-la Chiesaz et surtout un beau fragment de fresque qui représente un oiseau becquetant une grappe de raisin.

Les peintures sont appliquées à la fresque sur le fond employé communément par les Romains suivant la technique indiquée par Vitruve [1]. Dans le cas particulier qui nous occupe, il est facile de constater que le mur a été enduit d'une couche de mortier de chaux parsemé de fragments de briques et de gravier très fin et que la surface destinée à recevoir la peinture forme une sorte de stucage de plâtre et de chaux. Les couleurs ont été étendues sur ce substratum au moyen de la colle, ce qui explique l'appauvrissement de l'éclat des tons que nous avons pu cependant raviver et conserver en les recouvrant d'un vernis à la gomme laque. Cette dernière précaution était d'ailleurs absolument nécessaire, car tous ces débris n'étaient pas loin de tomber en poussière.

Les chambres de la villa n'étaient pas peintes d'une façon uniforme. Avec des morceaux recueillis on peut constituer plusieurs groupes qui permettent de conclure à une certaine variété de décoration :

1° Enduit fonds clair composé d'un ton d'ocre jaune relevée avec de la sanguine donnant un fonds général rosé *(fragments I, IV, V, IX, X)* ;

2° Fonds brun sombre virant vers le pourpre obtenu probablement par un mélange d'ocre rouge, de noir et de bleu *(fragm. II)*, avec filet blanc délimitant une frise qui présente une ornementation végétale du même ton que le fond *(fragm. XI)* ;

3° Fonds général uni rouge vif séparé d'une bordure à fonds sombre par un filet blanc *(fragm. V)* ;

4° Fonds vermillon uni avec lignes décoratives orange et jaune d'ocre *(fragm. III)* ;

5° Enduit peint en faux marbre jaune veiné de noir ;

6° Fonds sombre séparé de sa bordure par un gros filet blanc, jaune et rouge ; ces couleurs se fondent progressivement l'une dans l'autre.

Les motifs répétés continuellement sont des feuilles bi ou trilobées d'un dessin ferme et très souple. Dans quelques fragments IV, V, peut-être l'artiste a-t-il ébauché très sommairement une feuille d'acanthe tandis que l'on peut reconnaître dans le morceau IX le petiole étalé particulier à l'oranger.

Avant d'exécuter ses peintures, le décorateur, probablement, avait tracé une esquisse au trait noir ce dont on peut se rendre compte en examinant les fragments VI et X qui laissent ap-

1 Vitruve : *De Architectura*, liv. VII, 3 à 5.

paraître un rond et une sorte d'ébauche. Les fragments VII et X sont décorés d'une sorte de quadrillage à raies jaunes et rouges sur fond noir rappelant le dessin de la mosaïque qui recouvrait le sol d'une des chambres.

L'un de ces fragments à fond rouge uni présente un graffito difficile à interpréter, qui est reproduit *(pl. III, fig. 14)*.

Le reste de l'angle, compris entre la route et le mur Masson, a été miné en partie en 1897. Malheureusement les murs ont été détruits rapidement et il n'a pas été possible de les relever exactement. On y a trouvé une base de colonne et un mortier en calcaire.

Dans le clos Masson contigu, le propriétaire, en bâtissant un des murs, trouva à dix mètres de l'angle fait avec l'autre mur une aire ou terrasse en S, de trois mètres de diamètre, en béton de chaux et de gravier, recouverte de cendres et de débris de tuiles. Au centre se tenaient debout six grands vases ovoïdes cuits et soigneusement placés les uns près des autres, mais renversés le col en bas. Il y vit les restes du four à potier de la villa [1]. A deux mètres du second mur, il défonça en 1878 un canal voûté « haut de 1^m30, large de 0^m60, solidement construit en pierres équarries reliées par des crampons de scellement en fer » (Revon [2]) et dans lequel on pouvait se promener en se courbant légèrement. Ce canal devait sans doute servir à l'écoulement des eaux des habitations, ce qui prouverait l'importance de cette villa à laquelle était peut-être adjoint un gîte d'étape pour les voyageurs. Parmi les autres débris on a trouvé de grandes briques rectangulaires, des tuiles courbes, un gros vase, un fil à plomb, un poids en plomb avec boucle *(pl. III, fig. 16)*, des clous et des poteries trouvées dans l'aqueduc.

Au delà, les fouilles exécutées en 1882 témoignent qu'un autre bâtiment servant d'habitation s'élevait là. Ainsi on a exhumé une base de colonne en calcaire blanc d'un diamètre de 0^m30 à la base et de 0^m34 au sommet, clous, dents, briques découpées en zig-zag ; brique en forme de secteur, qui devait faire partie d'un pilier ou d'une travée cylindrique ; plusieurs poids en plomb sphériques ou grossièrement coniques ; enfin une série de poteries diverses : un grand vase en terre jaune rougeâtre à grains siliceux dans la pâte décoré du haut en bas de la panse d'impression en creux en forme de virgules parallèles,

1. Ducis (*Rev. sav*, 1870, p. 86) pensait que c'était un silo pour la conservation du grain.
2 *Rev. sav*, 1878, p. 17.

(haut. o^{m}26, diam. ouverture o^{m}21) *(pl. I, fig. 13)* ; un vase à grande ouverture (diam. o^{m}08, haut. o^{m}125) en terre jaunâtre très tendre. deux cercles en creux limitent la panse en haut et en bas *(pl. I, fig. 12)* ; un autre vase de même forme, mais plus allongé (haut. o^{m}15, diam. ouv. o^{m}07) *(pl. I, fig. 16)* ; un petit vase conique (haut. o^{m}08) en terre jaune décoré à l'intérieur sur le bord d'une bande noirâtre *(pl. I. fig. 14)* ; une lampe en terre cuite avec la marque COMVNI *(pl. III, fig. 13)* ; un poids d'argile [1] ; une coupe en terre dont la panse est sertie d'un cercle en creux ; la partie inférieure de cette poterie est recouverte d'une glaçure noir brillant aux dépens de laquelle sont réservés sur le fond rouge orangé une série de cercles parallèles, des festons ondulés et des arcs *(pl. I, fig. 10)* ; des morceaux de verre blanc verdâtre d'une épaisseur de o^{m}oo3 : l'un d'eux. à surface gondolée et bord arrondi, a dû faire partie d'une coulée de verre sur une plaque de marbre poli ; des clous en fer à tête rivée après coup sur la tige et présentant une coloration rouge vermillon due à la transformation de l'oxyde de fer sous l'action d'un feu violent.

C'est également à cet endroit que l'on a recueilli un dupondius de Philippe père au revers ANNONA AVGG.S.C (Cohen, p. 190, n° 131, éd. 1860) et une statuette en bronze d'un dieu gaulois au maillet. Cette figurine *(pl. III. fig. 4)*, d'une facture assez grossière et dont les mains et la partie inférieure du corps sont brisées. est recouverte d'une épaisse patine verdâtre ; sa hauteur est de o^{m}08. Le dieu est représenté barbu, il porte de longs cheveux : son vêtement est une sorte de tunique fendue sur le devant et ouverte largement sur la poitrine ; elle est serrée à la taille et descend jusqu'au niveau des genoux ; un capuchon semble se relever sur la tête. Le bras gauche levé devait tenir le maillet à longue hampe ; l'avant-bras étendu horizontalement devait soutenir le vase en forme d'*olla* [2].

Une autre découverte à relater est celle qui date de la construction en 1881 de la maison même de M. Masson. En creusant la cave, on se trouva en présence de deux grosses rondelles en calcaire d'un diamètre de 1^{m}70 et hautes de o^{m}20 ; leur surface supérieure était creusée sur une longueur de o^{m}30 avec un rebord de o^{m}10 de largeur et elles étaient recouvertes d'un couvercle de même matière épais de o^{m}03 s'ajustant hermétique-

1 *Cat* II, n° 227.

2. Cp Salomon Reinach : *Description du Musée de St-Germain en Laye, Bronzes figurés*, fig 151 et 154. — Id. : *Notice sur Dispater*, p. 156.

1
3
4
5a
5b
5c
6
7
8
9
10
11
12
13
COMVNI
14
15
16
17
18
I O M
T MARCIANVS
IVSSOROLIA
19
1/10
20
DOMITIA·C·F·MAR
L
1/10
21

Planche III.

ment et sous lequel on ne découvrit rien d'apparent. L'une de ces rondelles a été vendue, l'autre sert dans la grange attenante de base de pressoir à un cylindre roulant. Le propriétaire, ne sachant quelle destination leur donner, pensait qu'elles pouvaient servir à la conservation de quartiers de viandes saumurées, ce qui n'est pas invraisemblable.

A l'est, dans le pré Filliard placé en contrebas et près du murgier qui recouvrait l'ancien cimetière burgunde, on recueillit vers 1860 des poids coniques avec marques [1], des tuiles à rebord, une anse d'amphore, une anse en cuivre avec la figure en repoussé d'un caducée. En 1866, la charrue déterra un dallage formé de petits carreaux en terre cuite [2]. Tout prouve donc qu'un bâtiment antique s'élevait encore en cet endroit, rapproché par conséquent et peut-être au bord de la voie même. Il était desservi par le grand canal qui, au lieu de se continuer vers le ruisseau des Parrailles, devait faire, avant de s'y jeter un peu plus loin, un coude brusque vers l'ouest ; en effet, un des propriétaires, ayant essayé d'enfoncer son pic entre des pierres, le vit disparaître dans une profonde cavité où il est encore, car les fouilles se sont arrêtées là.

Parmi d'autres d'objets antiques, notons encore une cuiller en bronze à manche terminé par un pied de biche *(pl. III, fig. 1)* des derniers temps de l'Empire trouvée à deux cents mètres plus haut dans les ruines du château de Viuz et une bague en cuivre jaune de la même époque ramassée dans un champ [3]. Enfin une tige en fer d'un usage indéterminé, qui traverse un disque en bronze tandis qu'une feuille repliée du même métal est engagée dans un trou ménagé vers l'extrémité de la pointe *(pl. III, fig. 15)*. On a trouvé dans les Fins d'Annecy des objets identiques que nous n'avons pu jusqu'à présent identifier. (V. vitrine des Fins au Musée.)

La villa de Viuz paraît avoir subi une destruction violente après avoir été préalablement pillée, car les objets de valeur en ont disparu. Le mur E, en avançant sur la mosaïque, prouve qu'il appartient à une époque où la villa a été reconstruite. Comme on note cette particularité dans nombre de ruines romaines de la région, on doit admettre qu'à une date qui est très probablement la fin du troisième siècle, les habitations des campagnes ont été presqu'entièrement détruites ; elles ont été

1. On n'a pu les identifier ; v. *Cat.* II, p 110 et 111
2. Ducis : *Rev. sav.*, 1866, p 68 et 42.
3 *Cat II*, nos 295 et 299

rebâties un peu après pour être de nouveau anéanties au commencement du cinquième [1].

— Après le nant des Parrailles, la voie traverse les grands champs, le nant du Ravier, puis le mas de la Liévraz (n° 455) où elle est encore facilement reconnaissable dans les étés secs et chauds. Elle laisse à gauche l'ancienne maison forte de Viuz appelée par les habitants la Grande maison et se trouve à 120^{m} du vieux chemin au delà duquel s'étendent les mas des Carrons (n^{os} 390-386), nommés ainsi à cause d'anciennes trouvailles de briques romaines, et de la Tullaz. Là le vieux chemin, abandonnant la direction du tracé antique, remonte vers le hameau des Pierres (meule en arkose, débris divers), à demi-noyé par le nant du Biollay ou de la Latte qui en descend [2]. La voie, après la Livraz, coupe le ruisseau et le vieux chemin et, inclinant légèrement à l'ouest pour éviter les pentes des crêts voisins, longe les mas de l'Estraz (n° 138) et du Crettet. traverse le pré Fillion à la limite même de Mûres et sous le bois des Rippes précédemment cité. Elle est actuellement perdue sous les marais ; car les propriétaires des prés voisins ont conservé une tradition d'après laquelle existait sous l'eau un chemin pavé dont on se servait pour faciliter l'accès d'un abreuvoir aux chevaux. Elle passait ensuite par la Fin du moulin et, après le nant de la Dioz, dans la commune de Gruffy, par le pré du Pontet (n° 40) ; puis, en bas du coteau de Thiollière, par la Fin de l'Arron où elle a été exhumée en 1888 dans son champ par M. Jean Milliet. Celui-ci découvrit un des bords de la voie fait de pierres arrondies de 0^{m}15 à 0^{m}20 de diamètre et en outre, dans un champ en amont, d'autres pavés qu'il crut être un chemin secondaire se dirigeant vers les maisons situées sur la hauteur, mais qui en réalité pouvaient n'être que la voie elle-même modifiant sa direction rectiligne par un coude nécessaire. En 1892, elle fut également mise au jour par Ch. Mallinjoud dans son propre champ contigu au terrain précédent et aboutissant d'autre part au chemin dit de la Fin de l'Arron, sous les Chosaux de Gruffy et à deux cents mètres de la grande route. C'était un tronçon long de vingt mètres, large de 2^{m}50 à 3^{m}50 ; il était remblayé à l'ouest à cause de la déclivité vers le marais. Le propriétaire y trouva un anneau de bronze égaré depuis et un

1. V. sur les fouilles de la villa d'Arbin *Acad de Sav*, XII, 1872, p 312.

2. A citer au nord des Barraux, au-dessus du mas du Cretet, le mas appelé le Marteray s'étendant le long du chemin recouvert là par la route actuelle, de chaque côté du ruisseau. Il doit son nom à un ancien cimetière, peut-être burgunde ; v. Cad. 1730, n^{os} 21 et 136.

fragment de mortier en lave faisant partie de l'empierrement [1].

Après ce chemin, bordé de murgiers faits de pavés et de pierres retirés du sol à toute époque, la voie a pu prendre deux directions différentes : 1° ou bien, si l'on admet que la construction en a été faite suivant un tracé parti de Boutae, elle devait garder sa direction nord-sud laissant à droite les marais du pra Bliet, des Fontaines de la Vëyse et du Bauloz et, assise sur un terrain favorable, elle se continuait par les mas de l'Arron et de la Grivaz, aux l. d. les Lionnets et les Perrières *petraria* où l'on sent sous la charrue à $0^{m}60$ la dureté d'un pavé continu; puis, après la route d'Alby [2] à Gruffy, par le mas de Dava la vi, celle-ci n'étant autre que l'ancien chemin d'Alby à Allève situé à une cinquantaine de mètres plus haut et à qui la voie serait donc ici parallèle, soit dans les champs Daviet où l'herbe desséchée par les grandes chaleurs semble la révéler. Arrivée à l'extrémité est des grands-prés marais, elle les traversait de façon à gagner, en contournant le coteau de Rognaix (tuiles à rebord), un vieux chemin qui aboutit au Vernet en face d'un crêt à sépultures burgundes et qui de là descend en serpentant au Chéran ; 2° ou bien, si l'on suppose au contraire que le tracé initial montait du torrent, il subsisterait dans ce vieux chemin qui, après avoir, comme la voie. traversé une portion du marais du Pontet, escalade le coteau de Rognaix et, par le mas de la Coriette (nos 999 à 1056), se perd dans les marais de la Vëyse (n° 267 ; moulin, scierie) comme s'il se dirigeait vers les Chosaux où par un coude la voie, à qui il aurait succédé, retrouvait le fragment exhumé dans le champ Mallinjoud.

Cette dernière opinion est celle de plusieurs personnes qui ont constaté l'existence de ce vieux chemin aujourd'hui à peine visible. Mais nous préférons la première hypothèse car il est difficile d'admettre, dans celle de ce tracé qui n'a pour lui l'existence d'aucuns vestiges probants de pavés, que les Romains aient fait un coude aussi brusque en bas des Chosaux pour se jeter dans des prairies humides, alors qu'ils pouvaient faire ce coude beaucoup plus loin et sans hauteur à franchir.

Quoiqu'il en soit, il est hors de doute que la voie, à l'entrée de Vernet, ne pouvait que descendre au Chéran [3] par le vieux chemin assez raide et en lacets qui y conduit actuellement. Arrivé au l. d. vers le Pont, dans une petite presqu'île herbeuse

1. *Rev sav*, 1892, p 79.

2. En refaisant cette route on a trouvé au bord de la Dioz, au bas du hameau d'Ailloud, à deux mètres de profondeur, une cuvette pleine de chaux vive et de nombreux fers de mulets.

3. Sur ce nom, v. *Rev. sav.*, 1897, p. 46.

où l'on a découvert les fondations d'une ancienne maison, il tournait à gauche et franchissait le torrent sur un pont. Ce pont s'appuyait à la rive droite sur un banc molassique qui servait d'appui naturel à l'une des culées et se reliait par une voûte en pierres à la rive voisine. La pile gauche ayant été affouillée par une inondation, sa chute entraîna celle de la voûte et depuis les eaux en ont fait disparaître les derniers débris. Cependant M. Rassat, instituteur à Gruffy et M. M. Crochon, ancien maire, ont pu voir encore vers 1858, lors du défrichement effectué par les propriétaires de ces terrains jadis communaux, un des deux murs de soutènement qui, sur la rive droite, étayaient la voie à son entrée sur le tablier du pont et et dont il reste encore quelques pierres. De là elle escaladait par le moulin Vauteret, relié il y a quatre-vingts ans à la rive par une planche aujourd'hui détruite et dont il ne subsiste que quelques pilotis, la pente escarpée de la rive gauche et, rampant sous les épaisses murailles du château de Cusy perché au bord de l'abîme pour défendre et fermer le passage, elle gagnait la *villa Cusiacus* [1], *Cusei* 1022 Reg. (1,743 hect.), à 22 kil. d'Annecy, aujourd'hui Cusy, dernière commune de la Haute-Savoie (tombes barbares au village de chez les Meurats), puis Grésy-sur-Aix qui a livré de nombreuses inscriptions [2], où elle rejoignait la voie d'Aquae à Condate en passant sous S[t]-Ours, Montcel où l'on a trouvé à la Bâtie un trésor de monnaies romaines caché à une époque de troubles. et enfin Epersy.

Il reste avant de terminer, à dire quelques mots de la commune de Gruffy (1,420 hect.).

Gruffy. L'origine étymologique reste douteuse et le nom du domaine gallo-romain qui autrefois s'appliquait au terrain sur lequel s'élevaient l'ancienne église, la cure et le cimetière maintenant agrandi, désigne simplement maintenant l'ensemble du territoire communal.

Dans la partie nouvelle du cimetière on trouva à deux mètres de profondeur, au milieu d'un énorme amas de cendres et de quelques gros morceaux de tuf, un autel en calcaire décoré d'une inscription, encore en partie inexpliquée et qui semble, d'après la forme des lettres, hautes de $0^{m}04$, de la fin du deuxième siècle [3].

La figure 19 de la planche III a été dessinée d'après un es-

1. *Rev sav.*, 1894, p. 209.
2. C[te] DE LOCHE : *Hist de Grésy-sur-Aix*, Chambéry, 1874 ; ALLMER, 3, p 289.
3. REVON : *Rev. sav* , 1882, p. 69.

tampage fait par nous au moyen du moulage exécuté autrefois sur cette inscription, lors de sa découverte. Les quelques cassures que l'on constate sur la pierre, qui n'est arrivée que longtemps après au Musée lapidaire n'existaient pas primitivement; aussi, pour obtenir une fidélité plus grande, avons-nous dû avoir recours au document original représenté par l'empreinte en plâtre.

A côté, dans le mur de l'église qui fut désaffectée en 1872 et qu'entourait le cimetière primitif, on mit au jour un fragment ayant probablement fait partie d'une frise et offrant en lettres de bonne époque, hautes de 0^m11, cette partie d'inscription [1] représentée *(pl. III, fig. 20)*

Revon rattache à cette inscription deux autres fragments découverts lors de la démolition de l'église et conservés au musée de l'école communale de Gruffy :

S·PATRVO///
///VA·SIBI·P///

On mit au jour, dans la cour de la cure. partie nord [2], un couvercle en pierre ollaire *(pl. III, fig. 17)*, une pointe de javelot *(pl. III, fig. 7)*, des fioles en verre ou flacons à parfums *(unguentaria)* avec traces d'irisations. L'une d'elles *(pl. III. fig. 10)*, long. 0^m08, présente une forme allongée analogue à celle des vases dits lacrymatoires; sa cavité est étroite et profonde. L'autre. de forme plus singulière *(pl. III, fig. 9)*, est constituée par une baguette creuse qui a été étirée pendant un mouvement de rotation décelé par les stries parallèles et serrées qui recouvrent la surface ; ce tube a été enroulé ensuite en spirale et soudé sur un pied ; l'anse est constituée par une applique en verre bleu.

Le jardin Travers livra, d'autre part, au l. d. Beauregard, d'autres débris et un triens d'or mérovingien vendu à Paris. Enfin le mas subjacent, qui a conservé le nom de Coblier (*cubilarius*), a fourni dans la propriété de M. Guévin une sépulture à auge maçonnée datant des premiers temps de l'occupation burgunde [3].

Les fondations d'autres propriétés antiques ont été découvertes ou remarquées en dessous de la route actuelle, près de la voie, par conséquent au mas de la Grivaz, au l. d. les Perrières où M. François Milliet et son père trouvèrent vers 1855 à près

1. Revon 1878, p 83, et *Inscript.*, n° 26, Allmer, 3, 289
2. *Rev. sav.*, 1897, p. 83.
3. *Id.*, p. 79 et *Cat.* III, p. 59.

de deux mètres de profondeur une monnaie romaine avec des fragments de tuile. A cet endroit, la tradition plaçait l'existence d'une ancienne ville s'étendant jusqu'en dessous du hameau des Granges. A Vernet, M. Crochon, en creusant les fondations de sa maison, rencontra de vieux murs dont il se servit et, en canalisant jusqu'à chez lui l'eau d'une source qui sert aux habitants et dont la qualité est excellente, vit sortir du fossé une belle tuile à rebord. A l'entrée du village, au bord même de la voie, c'est-à-dire du vieux chemin qui va au Chéran, s'élève un tertre dit le crêt Perret *petretum*, d'où l'on extrait le sable communal : on en a fait sortir il y a dix ans plusieurs tombes burgundes renfermant de grands squelettes armés d'épées de fer. On a trouvé aussi des débris au Noiret, près du vieux château, consistant, d'après le Répertoire archéologique, en ossements, armes, poterie et tuiles. Enfin, plus haut, les grottes de la montagne du Semnoz ont servi de refuge à la population, car dans l'une d'elles, dite grotte des Fours. M. Rassat, l'instituteur, a exhumé des poteries romaines.

Ch. Marteaux et Marc Le Roux.

NOUVEAUX DOCUMENTS

sur Madame de WARENS,

LE MAÎTRE, professeur de musique de J.-J. Rousseau

et sur Claude ANET.

L'année dernière, en compulsant les répertoires des actes notariés de l'ancien tabellion d'Annecy [1] qu'avait bien voulu mettre gracieusement à notre disposition M. Richard, greffier du tribunal, nous avons eu la bonne fortune de découvrir quatre documents inédits relatifs à Mme de Warens et à des amis de J.-J. Rousseau.

Comme tout ce qui touche de près ou de loin au grand philosophe de Genève est toujours curieusement recherché, ces documents ont leur place toute marquée dans la *Revue savoisienne* qui en a déjà publié à diverses reprises.

Les deux premiers sont de simples procurations données par Mme de Warens à des parents pour défendre ses droits et

1 On conserve aux archives du greffe du tribunal d Annecy les copies des actes notariés de 1697 à 1860 passés dans les diverses communes qui composent l'arrondissement actuel d'Annecy.

empêcher la séquestration de ses biens, par le Conseil de Berne, au profit de son mari. Le troisième fixe définitivement le nom du musicien Jacques Le Maître et l'autre complète les renseignements que nous avons déjà sur Claude Anet, le serviteur dévoué, de Mme de Warens, pour ne lui donner que ce titre.

* * *

On sait qu'en vertu d'une ordonnance souveraine du 18 mars 1715, qui attribuait à l'Etat les avoirs des personnes embrassant la religion catholique, le gouvernement de Berne confisqua les biens de Mme de Warens, peu après sa fuite de Vevey. Mais, plus tard, sur la requête du mari, qui fit valoir l'acte de donation entre vifs que sa femme avait faite en sa faveur [1] et peut-être aussi parce que le Sénat de Berne jugea que le montant des créances absorberait le produit de la liquidation, ce dernier consentit à céder les droits de l'Etat à M. de Warens, à la condition, cependant, que celui-ci emploierait les revenus des biens de sa femme au payement de ses créanciers [2].

Les deux actes dont nous donnons le texte ci-après, paraissent avoir été passés par Mme de Warens, dès qu'elle eut connaissance de la sentence de LL. EE. de Berne.

Ils avaient en effet pour but de faire annuler l'acte de donation du 26 septembre 1726 et d'empêcher ainsi que le produit de ses biens fût employé au payement des dettes de son mari.

Procure pour le s[r] Gabriel Jérémie Milot, passée par la Dame Vuarens [3].

L'an mil sept cent vint huict, et le onze du mois de may, après midy, et dans la maison de Dlle soit noble Dame Eléonore-Françoise Louise de La Tour, où elle habite, située en la rüe de S[t]-François 4, de la présente ville d'Annessy, par devant moy notaire et témoins, s'est establye en personne la dite Dlle de La Tour fille de feu noble Jean-Baptiste de La Tour, ancien citoyen de Vevey au pays de Vaux, espouse de noble Sébastien-Isaac de

1. Par acte du 26 septembre 1726, Mauris notaire : Archives départementales de la Haute-Savoie, série E, dépôt Phulpin

2. Par sentence du 26 decembre 1726. Pour ce qui concerne les démêlés de Mme de Warens avec son mari, nous renvoyons le lecteur aux intéressants travaux de M. Albert de Montet : *Madame de Warens et le Pays de Vaud*, Lausanne, 1891, in 8°. Documents inédits sur Madame de Warens, publiés dans la *Rev hist vaudoise*, Lausanne nos de novembre 1898 à mai 1899 inclusivement, etc , etc.

3. Copié d après la minute du notaire Cardinal Archives dépts de la Hte-Savoie, E 387, folio 56. Il existe une copie de cet acte au greffe du Tribunal d'Annecy, 1er volume des minutes de 1728, folio 648.

4 Aujourd hui rue de l'Evêché. Elle habitait une maison située sur l'emplacement occupe maintenant par la partie ouest du palais épiscopal — Voir *Revue savoisienne*, 1899, n° 4 J. Serand : *L'Habitation de Mme de Warens à Annecy*, avec plan de l'emplacement Annecy, 1900, br. in-8°, Abry, éditeur.

Loüys, seigneur de Vuarens, du canton de Berne [1], native dudit Vevey, habitante présentement au dit Annessy, laquelle de son gré, pour elle et les siens, a fait et constitué, comme par le présent acte elle fait et constitue son procureur spécial et général, l'une des qualités ne dérogeant à l'autre, n'y au contraire, savoir le s' Gabriel Jérémie fils de feu s' Jean-Daniel Milot, en son vivant conseiller de la ville de Lozane, assesseur et avocat Milot, citoyen et natif de Lozane, habitant audit lieu icy présent, et ladite charge acceptant, par ladite D^lle^ Constituante bien connu ainsy qu'elle déclare pour estre son parent. Et c'est pour et au nom de ladite Dame constituante présenter requête à Leurs Excellences de Berne pour que ladite Dame de Vuarens soit entendüe dans les raisons qu'elle croit d'avoir droit d'avancer pour empêcher qu'on mette ses biens en décret, pour estre appliqués aux dettes de son mary, comme aussy pour establir ses protestes par devant tous juges qu'il conviendra et pour faire annuler l'acte de donnation qu'elle a eu la facilité de faire en cette ville, le vint six du mois de septembre de l'année mil sept cent vint-six, en faveur dudit sieur son époux, et par les plus justes raisons tant de fait que de droit qu'il conviendra avancer, pour faire déclarer cette donnation nulle et invalide, et pour la faire au besoin casser et rescinder, baillant icelle pouvoir spécifique à son dit procureur, de soutenir en toute fidelité de conscience la légitimité de ses droits, et faire tout ce qu'il conviendra à titre et en qualité de bon et légitime procureur, sans pourtant pouvoir faire aucune exaction, vente ou aliénation des dits droits, mais seulement les simples poursuittes convenables et nécessaires et de constituer, et au besoin substituer aux mêmes fins, autres procureurs si le cas le requiert, le tout avec élection de domicile suivant le styl de Savoye : Le tout quoy ladite Dame Constituante avoüe, approuve et ratifie des hores comme pour l'ors. Et ce ont fait les parties sous et avec toutes autres deües promesses, obligation respective de biens présents et futurs avec constitution d'iceux apeyne de tous dommages renonciation, soumission à toutes cours et autres clauses requises. Fait et prononcé Annessy audit lieu en présence d'honorable Henry fils de feu Jullien Maniglier, maistre tailleur natif de la paroisse de Menthon et honorable Martin fils de feu Pierre Mermilliod, aussy maistre tailleur natif de ladite ville d'Annessy, tous deux bourgeois et habitants d'icelle, témoins requis qui ont cy bas signés avec les parties.

Suivent les signatures : Eléonore-Françoise Louyse De La Tour de Warens : Henry Maniglier ; Martin Mermillod, Gabriel Jérémie Milot, *assesseur et avocat* et Cardinal, *notaire*.

M^me^ de Warens avait bien raison de prévoir le cas où elle serait obligée de changer de procurateur, car, deux mois après la rédaction de l'acte ci-dessus, elle passait par devant le même notaire Cardinal, une nouvelle procuration en tout semblable à la première qu'elle annulait, mais cette fois, en faveur d'un autre parent, « noble seigneur Gamaliel, fils de feu noble « S Jean Baptiste de La Tour, natif, bourgeois et habitant « du lieu de La Tour, près de Vevey, canton de Berne en « Suisse. . . . . après avoir revoqué ainsy qu'elle révoque

1. A ce moment le canton de Vaud faisait partie de l'*Etat* de Berne.

« par le présent, la procure par elle passée au Sr Gabriel Jé-
« rémie, fils de feu Sr Jean-Daniel Milot, assesseur et avocat,
« cytoïen de Lozane, habitant au dit lieu, le onze mai proche
« passé [1] ». Cet acte, dont nous donnons ce seul extrait afin d'éviter des redites, est du 27 juillet 1728, Cardinal, notaire [2].

*
* *

Notre troisième document est le plus important parce qu'il donne d'une façon précise et certaine le véritable nom du musicien Le Maître, celui que Mme de Warens appelait « Petit Chat » et dont Rousseau a laissé le portrait suivant : « C'était « un Parisien nommé M. Le Maître, bon compositeur, fort « vif, fort gai, jeune encore, assez bien fait, peu d'esprit, mais « au demeurant très bon homme [3]. »

On a cru, jusqu'ici, que Le Maître n'était point le nom du compositeur mais bien son titre, étant donné qu'il était maître de musique de la maîtrise du chapitre de Saint-Pierre et qu'à cette époque on avait l'habitude de désigner le titulaire de cet emploi, quelque fût son nom d'ailleurs, par la simple dénomination « M. le Maître de St-Pierre [4] » comme le prouve, par exemple, la visite de quartiers de 1727 [5].

Cette version était d'autant plus admissible que l'on trouve dans le recensement de la ville d'Annecy de 1726 [6], en tête de la liste du personnel de la maîtrise de Saint-Pierre : « Le sieur Jacques-Louis Nicoloz, originaire de Paris, garçon de 25 ans, maître de musique dès environ trois mois. »

On avait conclu de là que son nom était Nicoloz et non Le Maître comme Rousseau l'a écrit dans les *Confessions* 7.

L'acte suivant prouve le contraire et établit d'une façon indiscutable que Rousseau ne s'est point trompé.

Convention du sieur Le Maître [8].

L'an mil sept cent vingt huict et le seize juin, après midy, dans l'étude de moy notaire, située au palais de l'Isle de la présente Ville d'Annessy, par

1. Minutaire de Cardinal Archives dep^{tes} de la H^{te}-Savoie, E 387, folio 80. Greffe du Tribunal d'Annecy Actes notariés de 1728, 2e volume, folio 189

2 Les témoins étaient : Claude-François Cauly et Joseph Donat, bourgeois d'Annecy

3. *Confessions*, Ire partie, livre III.

4. On disait « le maître de St-Pierre » peut-être pour le distinguer de celui de la maîtrise de la Collégiale de Notre-Dame.

5. Archives dépes de la Hte-Savoie.

6. Archives dépes de la Hte-Savoie, série C.

7. Voir E Dufour : *Jean Jacques Rousseau et Mme de Warens*, Annecy, 1878, br in-8e.

8 Document copié sur l'original, propriété de M Rollier, notaire à Annecy, qui a bien voulu nous le communiquer La copie du tabellion, conservée au greffe du Tribunal d'Annecy, se trouve dans le 1er volume de 1728, folio 709.

devant moy notaire et témoins, s'est en personne constitué et étably, le sieur Jacques-Louis-Nicolas Le Maître, natif de Paris, maistre de la musique du vénérable Chapitre de la cathédrale de S'-Pierre de Genève, résidant en cette ville d'Annecy, lequel de son gré comme cohéritier de feue demoiselle Elisabeth Bureau, en son vivant femme du sieur René Le Maître son père, receveur des fermes du roi très chrétien, a consenti, ainsy que par le présent acte il consent que le dit René Le Maître son père, touche et reçoive de messieurs les payeurs des rentes de l'hôtel de ville de Paris, les arrérages echeus pendant la communauté d'entre le dit sieur Le Maître et la dite feue demoiselle Bureau, père et mère du dit sieur consentant, d'une rente viagère de quatre vingt-une livres constituée au profit des dits sieur et demoiselle Le Maître, père et mère, pour en jouir sur la tête de la demoiselle Ferrand, leur fille, suivant le contract passé devant les notaires de Paris, le six juillet mil sept cent vingt-quatre, quoy faisant les dits sieurs payeurs en soient et demeurent bien et valablement déchargés, pour quel effet le dit sieur consentant oblige tous ses biens présents et futurs avec constitution d'iceux, et ce a fait sous toutes autres deues promesses, renonciations et autres clauses requises. Fait et prononcé au lieu susdit, en présence du sieur Jean-François Minut, musicien de S'-Pierre de Genève et de sieur Jean-François Defavergettes praticien bourgeois et tous deux habitants du dit Annessy, témoins requis lesquels avec le dit sieur Le Maître ont cy bas signé.

Suivent les signatures de LE MAISTRE [1], MYNUT, DEFAVERGETTES et TINJOD, *notaire*.

*
* *

Le quatrième et dernier document est un contrat d'apprentissage par lequel Joseph Veyret, menuisier d'Annecy, s'engage à apprendre son métier à Claude Anet, le valet de M^me^ de Warens.

Cet acte passé au séminaire d'Annecy [2], où Claude Anet avait sans doute été placé pour étudier la religion catholique afin d'abjurer le protestantisme, en confirmant ce que l'on sait déjà sur l'origine du jeune Vaudois, nous apprend qu'il arriva à Annecy au mois d'août 1726, c'est-à-dire en même temps que M^me^ de Warens.

Apprentissage de Claude Annet, de Chally, avec honorable Joseph Veyret menuisier d'Annessy [3]

L'an mil sept cent vingt-six et le dix-huict du mois de décembre, dans la maison des R^ds^ professeurs prestres du séminaire résidants hors la ville

1. Jacques Louis-Nicolas Le Maître est témoin dans un acte passé à la Visitation d'Annecy, le 10 mai 1727, Mauris notaire Archives dep^les^ de la H^te^-Savoie, dépôt Phulpin Le temoin Minut était probablement Jean-François Menut, musicien qui figure sur le recensement de 1726.

2. Claude Anet est témoin dans deux actes passés au séminaire d'Annecy, le 7 décembre 1726. Minutaire de Claude Mauris, n° 61, pages 72 et 74 : Archives dép^les^ de la H^te^-Savoie, depôt Phulpin.

3. D'apres la copie conservée au greffe du Tribunal d'Annecy, livre III de 1726, folio 231. Claude Anet était originaire de Chailly, petit village des environs de Montreux (canton de Vaud).

d'Annessy, après midy, par devant moy notaire et des témoins, s'est personnellement estably et constitué honorable Joseph fils de feu Anthoine Veyret maître menuisier, natif de la ville de Chambéry, habitant audit Annessy, lequel de son grez at pris et prend en apprentissage pour le dit art de menuisier, honorable Claude fils de feu David Annet, originaire de Chally, balliage de Veuvey en Suisse, demeurant en la présente ville depuis le mois d'août proche passé, icy présent et acceptant et c'est pour le temps et terme de deux années et demy a devoir commencer dès demain dix-neuf de ce mois et adevoir finir en fin du dit terme pendant lequel le dit Veyret promet de le nourir et entretenir à sa table et de lui faire blanchir son linge et de luy apprendre le dit art et profession de menuisier sans rien luy cacher de tout ce qui peut concerner le dit art, même de luy fournir le lict et les autres nécessaires sous la promesse que fait le dit Annet d'être bien obéissant à tout ce qu'il luy commandera pour ce qui regarde la dite profession et de ne point s'absenter sauf en cas de maladie auquel et en tant qu'ils excéderoient quinze jours de suite, il sera obligé de refaire les jours qu'il pourra avoir perdu et ce at fait le dit Veyret moyennant le prix et somme de six vingt livres de Savoye en un louys d'or vieux valeur de seize livres despingles a receut les dites espingles avec la somme de soixante livres acompte du dit apprentissage qui est esté le tout compté et nombré par le dit apprentit en un louys d'or en pièces et soixante livres en espèces qui at esté le tout retiré et emboursé par le dit Veyret à son pouvoir et contentement voyant moy dit notaire et témoins dont quitte avec part et les soixante livres restant le dit Annet promet les payer au dit Veyret d'icy au jour et feste de la S[t]-André [1] de l'année prochaine pour l'effect et observation desquelles promesses respectivement faites les dits maître apprentit obligent tous leurs biens présents et advenirs qu'ils se constituent tenir à peyne de tous dépends dommages et intérêts en renonsant à tous droits contraires soumissions et autres clauses requises. Fait et passé au lieu que dessus, en présence de R[d] sieur Aymé Gros [2] prêtre, supérieur de la dite mission et de R[d] s. Bernard Gudon, diacre de la dite mission, temoins requis qui ont signé avec les parties sur la minute de moy notaire collégié soubsigné a ce recevoir requis qui ay le présent signé pour le tabellion bien que par R[d] Jacquet Defavergettes soit escript.

Signé : Roux, *notaire.*

On remarquera que l'un des témoins du contrat était l'abbé Gros, le supérieur du séminaire dont Rousseau a parlé dans ses *Confessions* [3].

J. Serand.

1 Le mardi après la Saint-André est le jour de la principale foire d'Annecy et aujourd hui encore on a l'habitude de prendre cette date pour certaines échéances.

2 Aimé Gros, lazariste, supérieur du Séminaire d'Annecy, était originaire de Gex.

3. *Confessions*, I[re] partie, livre III

ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE

SUR LE

CHATEAU D'ANNECY[1]

Les éléments de cette étude, puisés aux riches archives de Turin, ont été rassemblés pour attirer l'attention sur une remarquable construction peu connue et encore moins étudiée : l'auteur serait heureux d'avoir pu apporter de nouvelles preuves de l'intérêt que présenterait le classement du château d'Annecy parmi les monuments historiques, selon le désir exprimé par le Conseil municipal dans ses délibérations du 22 mai 1886 et du 27 février 1899. Les travaux d'aménagement que cet édifice, affecté au logement des troupes, doit bientôt subir donneront, espère-t-il, grâce à une entente féconde entre le Ministère de la Guerre et la Direction des Beaux-Arts que tous les amis de la Savoie doivent désirer, l'occasion de faire l'intéressante restauration de l'un des derniers types de l'architecture militaire du Genevois.

I.

Bien que le plus ancien acte relatif au château d'Annecy ne soit pas antérieur à 1219 [2], il ne paraît pas douteux qu'il n'y ait eu auparavant, sur son emplacement, des constructions assez importantes.

1. Nous remercions M. Ch Suisse, architecte en chef des monuments historiques, d'avoir bien voulu prendre, auprès de la Direction des Beaux Arts, la défense du château d'Annecy. Son très dévoué collaborateur M. A. Fontaine, architecte, ainsi que M Joseph Serand, archiviste-adjoint de la Haute-Savoie et M. Le Roux, conservateur du musée d'Annecy, s'intéressant à nos recherches, ont bien voulu faire les dessins qui documentent notre publication Nous avons rencontré auprès de M. le commandant Pech et de M. Steinhelmer, charges de l'administration de l'ancienne chefferie du génie d Annecy, le plus bienveillant accueil En leur exprimant à tous notre vive reconnaissance, nous avons aussi le devoir d'attester la parfaite obligeance de M Bollati di Saint-Pierre, surintendant général des archives d Etat à Turin, M. Emmanuel Galleani d'Agliano dont la connaissance de ce vaste depôt est si utile aux chercheurs, M. Saletta, directeur des archives camérales, MM les archivistes Combetti, Maspes et Rossano.

2 Parmi les clauses d'un accord passé, le 10 octobre 1219, entre Guillaume, comte de Genève et l'évêque de cette ville, se trouve l'obligation prise par les vassaux du Genevois de se porter garants de la parole du comte en s'engageant à se rendre *in castro de Aneissieu* jusqu'à ce qu'entière satisfaction soit donnée au prélat. Ces otages appartenaient aux familles de La Roche, de Giez, de Ternier, de Compey, de Nangy, de Villette, de Châtillon, Maréchal, Portier de Rumilly, de Menthon, de Duingt, des Clefs, de Cornillon, de La Tour (SPON : *Histoire de Genève*, publiée dans cette ville en 1730, t. II, p. 52.)

Les habitants qui abandonnèrent les riants coteaux d'Annecy-le-Vieux pour venir se blottir dans les « charrières » Perrière et de l'Ile, au pied de l'escarpement qui domine ces quartiers, venaient évidemment chercher contre les gens de guerre un refuge qui ne pouvait être efficace que si cet escarpement était fortifié : leur agglomération dans « Annecy-le-Neuf » fut assez considérable déjà en 1132, pour que la chapelle Saint-Maurice fut érigée, cette année, en église paroissiale [1]. La situation de ce sanctuaire, aujourd'hui détruit, dont l'entrée était à une vingtaine de mètres de la porte du château [2], est aussi très caractéristique : on peut donc conjecturer que les comtes de Genève avaient à Annecy, déjà dans la première moitié du XII[e] siècle, un château [3], hypothèse qui sera confirmée plus loin par l'examen archéologique.

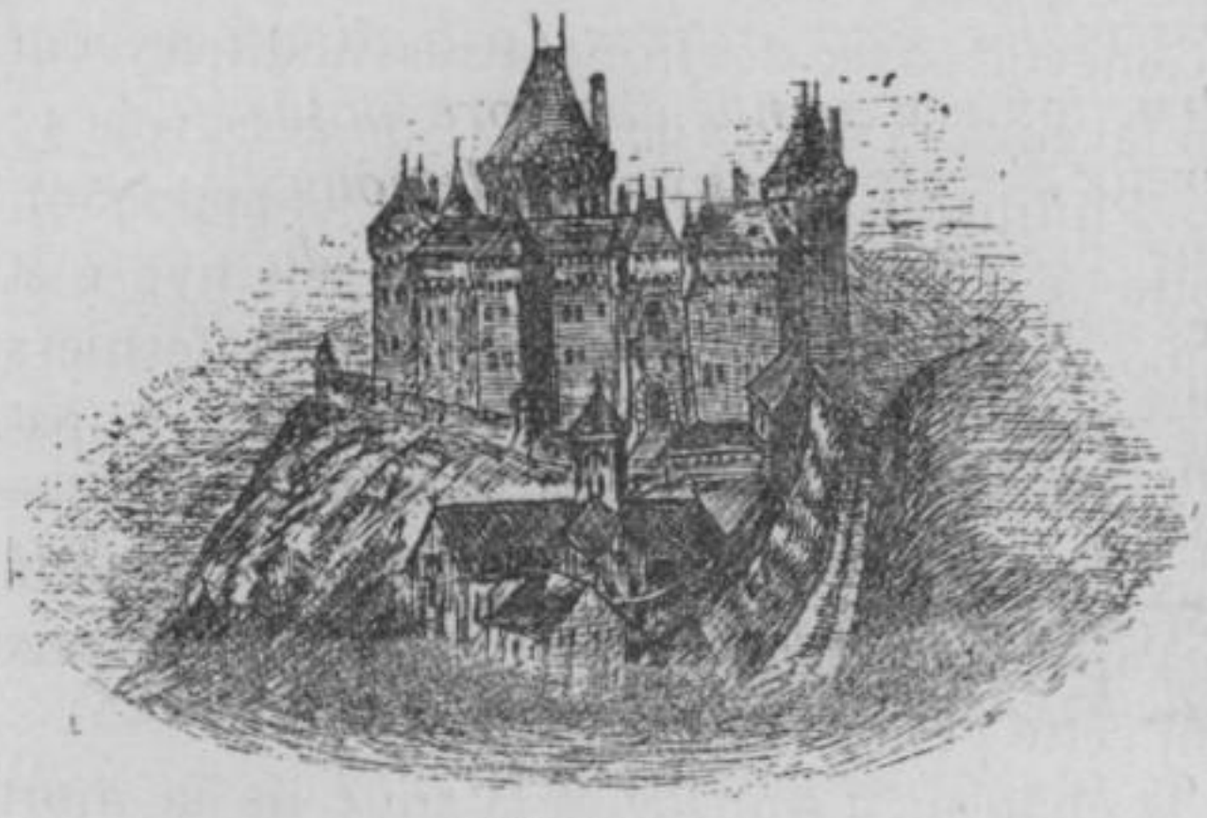

Figure 1.

LE CHATEAU D'ANNECY EN 1598,
d'après la gravure de Chastillon.
Au premier plan l'ancienne église de Saint-Maurice.

Ce château succéda d'ailleurs très vraisemblablement à une fortification plus rudimentaire que l'on peut considérer comme la cause du mouvement d'émigration qui devait donner naissance à Annecy, les habitants s'étant groupés en cette localité non autour d'un établissement religieux mais sous les flancs d'une forteresse féodale qui allait devenir la propriété des comtes de Genevois.

Ces princes, rivaux malheureux de la Maison de Savoie et des évêques de Genève, trouvèrent sur les bords du Thiou une résidence paisible dans une région dont ils étaient les seigneurs incontestés ; ils se plurent à embellir ce séjour favori jusqu'à l'extinction de leur race qui disparut à la fin du XIV[e] siècle avec Robert de Genève, l'antipape d'Avignon bien connu,

1. MERCIER : *Souvenirs historiques d'Annecy*, p 76.

2. L'église actuelle de Saint-Maurice était autrefois affectée aux Dominicains. Elle n'est devenue église paroissiale qu'en 1792, alors que l'ancienne, située près du château, était vendue comme bien national et démolie par son acquéreur en 1793. (MERCIER, p. 90.)

3. Il y avait aussi deux maisons fortes appartenant à la famille de Genève, situées sur le territoire d'Annecy-le-Vieux, l'une à Vignières, l'autre à Novel, où le comte Guillaume mourut le 25 juillet 1195.

dernier représentant mâle d'une lignée qui avait la prétention de descendre du célèbre compagnon de Roland, Olivier, le héros des chansons de geste [1], mais dont le premier ascendant authentique, Gérold, vivait au milieu du XI^e^ siècle [2]. Peu après, le 5 août 1401, grâce à l'intervention du roi de France, le jeune Amédée VIII remportait sa première victoire diplomatique en se faisant céder par le dernier possesseur Odon de Villars, moyennant 45,000 francs d'or, le comté de Genève, acquisition indispensable pour donner de la cohésion aux divers domaines cisalpins du petit-fils du comte Vert [3].

Au XV^e^ siècle, le Genevois, avec des limites très modifiées, fut érigé en apanage en faveur des cadets de la Maison de Savoie [4] : Louis (1422-1434), Philippe (1434-1444), Louis (1444-1450), qui épousa Charlotte de Lusignan et devint roi de Chypre et Janus de Savoie (1460-1491), les premiers fils, les deux derniers petits-fils d'Amédée VIII, sont les seuls, parmi ces princes apanagés, dont nous aurons à parler [5]. Annecy, par le fait que Genève ne faisait plus partie de ce nouveau Genevois, devint la ville principale de l'apanage. On verra les importants travaux que l'on fit pendant cette période à son château.

Au XVI^e^ siècle, le château d'Annecy, à la suite de la mort sans enfants de Janus de Savoie (1491), ayant fait retour à la couronne, fut de nouveau la capitale d'un apanage constitué par le duc de Savoie Charles III, le 14 août 1514, à son frère Philippe de Savoie, comprenant le comté de Genevois, les baronnies de Beaufort et de Faucigny. Les princes de cette branche cadette de la Maison de Savoie prirent le titre de Genevois-Nemours, et furent même appelés à la cour de France où ils vécurent le plus souvent, *MM. de Nemours*. en raison du duché de ce nom, présent politique que leur fit François I^er^.

Le séjour des Genevois-Nemours à Annecy, malgré son irrégularité, protégea le château contre les atteintes des hommes jusqu'en 1659 date de la mort sans descendance mâle du

1 Cette tradition, comme l'ont démontré MM. Ménabréa et Ritter, remonte à une erreur de l auteur de la chronique de Turpin. (RITTER : *Olivier et Renier, comtes de Genève*, dans la *Revue savoisienne*, 1888, p 62 à 73 et 1889, p. 225 a 231.

2 LEFORT et LULLIN : *Regeste genevois*, n° 198.

3 Cette acquisition souleva de nombreuses récriminations de la part des sœurs des derniers comtes de Genève. Voir LEFORT : *Les derniers Comtes de Genevois*, dans t. XXIII, p. 139-141 des *Mémoires et Documents de la Société d histoire et d archéologie de Genève*

4. M André Folliet dans sa monographie de Beaumont (publiée dans le t XIII des *Mémoires de l'Académie chablaisienne*) a mis en relief le caractère politique de ces modifications, importantes pour les relations de Genève avec la maison de Savoie.

5. Voir DUCIS : *Etudes historiques sur le Genevois, le Chablais et le Faucigny*.. , Rumilly, 1889, p 39 et *Revue savoisienne*, 1877.

dernier prince de ce nom. Son apanage fit retour à la Savoie, réunion consommée six ans après par le mariage de sa nièce Marie-Jeanne-Baptiste de Genevois-Nemours avec le duc Charles-Emmanuel II. Alors commença lentement l'œuvre destructive du temps. En 1700, le Sénat de Savoie décide, — après avoir fait constater « qu'aux dernières pluies, il est entré une grande quantité d'eau dans la grotte *(c'est-à-dire dans la salle affectée aux archives)* de la tour du château, — de faire transporter dans la grotte du Palais de l'Isle d'en bas tous les livres, titres et papiers qui s'y trouveront [1] ».

Les Espagnols, lors de leur occupation de la Savoie, transformèrent en caserne le château d'Annecy à partir du 5 octobre 1742 [2], dangereux exemple qui ne fut que trop suivi : en 1756. le chevalier Bagnolo, major des dragons du roi, « commandant les deux compagnies qui sont de quartier au château », faisait observer, non sans succès, que « si l'on veut que la troupe occupe en sûreté le dit château à l'avenir, il y faut faire de promptes réparations qui sont de conséquence [3] ».

En 1793, le château devenu domaine national ou plutôt *la maison de la montagne,* nom dont on l'affubla pour ne pas blesser des oreilles susceptibles, fut aussi affecté au logement des « frères d'armes 4 ».

Sous le premier Empire, la caserne du château pouvait contenir 400 lits, non compris les écuries renfermant 90 chevaux [5]. Depuis cette époque, le Gouvernement sarde puis l'Etat français ont continué à affecter cet édifice au service des troupes.

II.

Quand on parcourt les chambrées servant aujourd'hui au deuxième bataillon du 30e de ligne, on a peine à se représenter, au milieu des étais et des cloisons qui rompent l'harmonie des salles, le fastueux logis des princes de Genevois. Le lecteur, avant de nous suivre dans l'étude archéologique de ces diverses pièces, prendra sans doute quelque intérêt à faire parler ces murs — qui disparaissent maintenant sous un badigeonnage

1 Archives de Cour de Turin, fonds de Genevois-Nemours, 2e catégorie, paquet 14, n° 1 Copie authentique.

2 [Pissard Ch -E.] *Guerre de la Succession d'Autriche. Extraits de délibérations du Conseil de la ville d Annecy relatives a l occupation espagnole* Annecy, 1887, in-12, p 22

3 Archives départementales de la Haute-Savoie.

4. Archives municipales d'Annecy.

5. Letire du sous-préfet d Annecy du 25 août 1802 publiée par Eloi Serand : *Notes et documents sur le Château d'Annecy,* p 15. (Extr des *Mém. de la Societé savoisienne d histoire de Chambéry,* t. XXVIII, pages 419 à 434)

peu suggestif — en évoquant les figures les plus caractéristiques de nos anciens princes ainsi que le souvenir de leur vie privée.

Pendant près des deux tiers du XIVe siècle, l'âme du château fut Mahaut de Boulogne, la *grande comtesse* qui, dix fois mère, eut cependant la douleur de voir tomber en quenouille l'hoirie de son mari, le comte Amé III, après la mort de son cinquième et dernier fils Robert qui venait d'apporter par son élévation au pontificat, à la maison de Genève mourante, un suprême reflet de gloire.

Les documents contemporains nous montrent cette princesse, véritable régente du Genevois pendant les fréquentes absences de son mari ou de ses fils, suivie d'une nombreuse cour donnant l'hospitalité dans ses divers châteaux à d'illustres hôtes et vivant dans la plus grande intimité avec une des femmes les plus remarquables de son temps, la *grande comtesse de Savoie* Bonne de Bourbon, veuve du comte Vert [1].

Les pièces de comptabilité très nombreuses, concernant les comtes de Genevois au XIVe siècle, nous donnent une vision assez nette de leur grand train de maison.

On peut voir dans nos pièces justificatives, les dépenses faites en 1358, à l'occasion du séjour des grands seigneurs du

1. « Computus Anthonii Maillieti, de Chamberiaco, clerici et familiaris domini nostri Amedei, Sabaudie comitis, et domine Bone de Borbonio, ejus consortis, de receptis et libratis per ipsum factis pro expensis hospicii domine nostre comitisse predicte, . a die inclusive mensis junii A D. 1377 usque ad diem 23 exclusive mensis januarii A. D. 1379. Libravit ad expensas ordinarias hospicii domine nostre Sabaudie comitisse factas Rippaillie et per iter veniendo de Rippaillia apud S Innocencium, eciam factas in Altacomba, Aquis, Chamberiaci et in dicto loco S Innocentii, et de S. Innocentio eundo apud Chillionem a die 25 inclusive mensis junii A. D 1377 usque ad 23 exclusive mensis januarii A D 1379,... infra quod tempus dominus noster comes fuit... per tempus infra declaratum, et fuerunt eciam presentes *cum domina residentes* infrascripti, videlicet Amedeus de Sabaudia, primogenitus domini, quasi continue, princeps Achaye a die 25 junii A D 1377 usque ad diem 4 mensis septembris anno eodem, qua die recessit ultra montes in partibus suis, Ludovicus de Sabaudia, ejus frater, principissa Achaye, eorum mater, *comes et comitisse Gebennarum* junior (Marguerite de Joinville) *et senior* (Mahaut de Boulogne) et domicella Gebennarum [probablement Catherine qui devait épouser Amédée prince d'Achaie] domini Hugo de Scabillione [mari de Blanche fille de la comtesse douairière de Genève] et Camere, ambassiatores domini ducis Burgondie et Mediolani, episcopi Sedunensis, Lausanensis, archiepiscopus Tharantasiensis, dominus Montisricherii, domine Intermontium, Camere, Aubone, Viriaci, S. Pauli, de Berchie et plures alii nobiles... Libravit dicto Pieraset, pro confratria Beate Marie de Anissiaco, ex dono eidem facto in helemosinam, 2 solidos 6 den. gros turonensium . Libravit apud Aquianum, die martis 25 mensis novembris, domino Anthonio, medico domini comitis Gebennarum, qui venerat de Anneissiaco ad visitandum Ludovicum de Sabaudia, fratrem domini principis, tam in Rippaillia quam Aquiano, ex dono sibi facto per dominam, manu Girardi de Avena, 4 ducatz auri et 16 florenos auri boni ponderis veteres.. ; item, a die 21 marcii usque ad diem 19 aprilis, pro offerandis domini et domine, domini Amedei, domine principisse, domicelle de Gebennis et datos Christi pauperibus, tam apud Lausannam Aquianum quam Rippailliam, inclusis 2 florenis regine quos dominus et domine obstulerunt, quando osculati fuerunt crucem in die veneris sancta, 24 sol. geb. ». (Archives Camérales de Turin). — Une autre preuve de cette intimité des rapports entre les Maisons de Savoie et de Genève se peut déduire de ce fait qu'il y avait au château de Chambéry une pièce appelée *Camera de Gebennis.* (*Ibidem,* compte de la châtellenie de Chambéry, 1405-1406.)

voisinage tels que le comte de Savoie, le seigneur de Beaujeu, le seigneur de Granson, le seigneur de la Serraz, le seigneur de La Chambre. le prince d'Orange avec ses cordeliers, ainsi que par quelques vassaux, dont les noms rappellent les plus vieilles familles de nos régions, les Compey, les Montfort, les Rochette, les Menthon, les Duingt, les Pontverre et les Ternier. « La plupart des seigneurs du Genevois, — déclare l'abbé Besson qui a examiné un de ces premiers comptes de l'hôtel, remontant à 1338 [1] — se rendaient alternativement auprès de la comtesse pour lui tenir compagnie et faire leur cour, aussi bien que les abbés, prieurs et ecclésiastiques en dignités. On voit encore que la table et le train de cette princesse (Mahaut de Boulogne) étaient considérables pour ce temps. On n'y buvait que du vin du pays : le bœuf, veau, mouton, lard, fruits de la saison, châtaignes même tout l'été, raves, fromages, vacherins. serac, poissons, œufs composaient ses repas; quelquefois du gibier, des oies, chapons, poulets, lapins, épices, moutarde. Elle invitait certains jours les nobles et les bourgeois à sa table. On se servait de chandelles de cire dans ses appartements, de suif à la cuisine et ailleurs. On feuillait [2] ses appartements en été. Elle recevait de temps en temps des cadeaux de produits du pays. »

La grande distraction des hôtes du château devait être, comme on en a l'impression par cette citation, les prouesses de la table : deux cuisines servaient à élaborer des plats plantureux. — Indépendamment du personnel de la cave et de la paneterie, il y avait en 1400 trois maîtres-queux sans compter les domestiques placés sous leurs ordres [3]; certains hôtes de distinction amenaient aussi avec eux leur Vatel 4.

Les exploits cynégétiques des habitants du château devaient, tout en corsant le menu, fournir une distraction très appréciée : dans les environs, notamment aux Iles et dans les bois se trouvaient des garennes de lapins d'un grand secours lorsque l'on avait un visiteur de marque tel que le comte de Savoie en

1. Cité par Mugnier : *Répertoire des titres relatifs a l'ancien comté de Genève*. Chambéry, 1891, in-8°, p. 4 et 46.

2. Le 24 juin 1338, Mahaut de Boulogne invite 24 dames de la bourgeoisie d'Annecy pour feuiller d'herbe sa chambre et sa salle (*pro camera et aula dominae*). On sait qu'au moyen âge les tapis placés à terre sont extrêmement rares : c'etait un luxe qu'on bornait le plus souvent à un cabinet élégant. L'usage, était de joncher le sol d'herbes sèches telles que du foin, des joncs (Laborde : *Glossaire français du moyen âge*, Paris, 1872, p. 513) ou de feuilles comme dans le présent exemple. Cet usage persistait encore au siècle suivant. « pro folliando in dicto castro annessiaci pro adventu comitisse Gebennarum... 1430 ».

3 Leur maître, Humbert de Thoire-Villars, avant-dernier comte de Genève, leur témoigna sa reconnaissance dans son testament publié par M. Lefort : *M. D. G.*, XXIII, page 176.

4. Robert de Genève, par exemple, en 1358.

1326 [1]. Des édifices spéciaux, désignés dans nos actes sous le nom de *mue*, étaient affectés, en 1339, au logement des faucons, qui n'étaient point rares ; en mai 1334, on en captura quatre en chassant sur la montagne de Rampon, près Veyrier.

Des plaisirs plus paisibles, tels que le jeu d'échecs [2], pouvaient retenir dans les appartements les brillants seigneurs et leur donner l'occasion d'entendre les gentes demoiselles chanter à claire voix lais, rondeaux, ballades et bergerettes ou bien déclarer leur ennui. On avait alors recours aux ménétriers, allant de château en château, à défaut de ceux qui étaient spécialement attachés à la personne du comte de Genève, comme un certain Truch, qui resta à Annecy une vingtaine de jours, en juillet 1390. Les Etats du comte de Genève étaient d'ailleurs un centre pour le développement de cette intéressante corporation : l'une d'elles se plaçait sous le patronage de Notre-Dame de Liesse d'Annecy et la ville de Genève était célèbre par ses écoles auxquelles se rendaient de nombreux adeptes de cet art [3]. Aussi ne faut-il point s'étonner de voir la comtesse Marguerite de Joinville, femme de Pierre de Genève, voyager à la fin du XIV^e^ siècle, à la grande admiration des chroniqueurs, avec une belle escorte, dans laquelle on entendait « les hauts ménétriers corner, harpes mélodieusement de sons contemplatifs sonner, flutes par aspiration de suave et douce haleine... consonner, rebecs, symphonies et musettes accorder..., messagers et poursuivans dedans trompettes souffler et clairains (sonnettes) par dessus haut et clair retentir [4] ».

La bibliothèque du château d'Annecy renfermait d'ailleurs, en 1393, une belle collection de manuscrits, parmi lesquels les ménétriers n'avaient qu'à choisir pour charmer leurs hôtes en déclamant par exemple des passages du Roman de la Table Ronde, de celui de Lancelot ou de « Velesmar de la Montaigne », ou encore la Chanson de Geste de Charlemagne [5].

Quelques circonstances exceptionnelles, telles les préparatifs de la noce de la princesse d'Achaïe, en 1358, ou ceux du tournoi qui devait avoir lieu à Rumilly, avec le concours du comte

1. Le lecteur est prié de se reporter à nos Documents pour toutes les affirmations qui ne sont pas appuyées d'une note.

2 Le 10 août 1338, le maître d'hôtel fait acheter pour la maison de la comtesse de Genevois, 2 jeux d'échecs avec les tables. (Besson dans Mugnier, *l. c*, p. 49)

3. Cibrario : *Della Economia politica del medio evo*, 4^e^ édit., p 257.

4. *Chronique du Comte Rouge*, dans le 1^er^ vol des *Scriptores* de la collection des *Monumenta historiae patriae.*

5. Max Bruchet : *Un Inventaire du Château d Annecy, en 1393.* (Tirage à part du *Bulletin archéologique*, 1898, p. 6)

de Savoie, transféré à Annecy, à la prière du comte de Genève, animaient alors le château d'un mouvement joyeux.

Le souvenir des personnages de distinction qui fréquentèrent au XIVe siècle la résidence des comtes de Genève est attesté par des blasons et des devises appartenant aux familles de Savoie, de Bourbon, d'Anjou, de Coucy, de Craon, de Vertus, figurant sur les tapisseries et les tentures mentionnées dans l'inventaire de 1393.

A l'époque de la rédaction de ce document, — qui va nous permettre de restituer en partie, l'ameublement du château, au XIVe siècle, — la richesse d'un mobilier seigneurial consistait surtout dans le luxe et la variété des étoffes employées à la décoration des « chambres ». Ce mot avait alors une acception qui rappelle l'humeur voyageuse des barons de ce temps : on sait qu'il servait à désigner l'ensemble des tentures constituant l'ornementation des murs, des fenêtres, du lit et des sièges, formant un bagage d'un transport facile qui suivait le prince dans ses déplacements : c'est ainsi qu'une certaine chambre de taffetas rouge aux devises de messeigneurs de Bourbon, de Genève, et de Coucy, faisant partie du mobilier inventorié au château d'Annecy, en 1393, avait été transportée dans celui de Clermont.

Les motifs de décoration, empruntés ordinairement à la faune et à la flore, étaient encore assez souvent des allusions aux exploits des ancêtres, notamment à ceux d'Olivier, le héros du cycle carolingien, qui combattit à Roncevaux, et trouva sur le champ de bataille une mort glorieuse, chantée par l'auteur de la Chanson de Roland.

Cette légende du valeureux aïeul Olivier de Genève et de son compagnon Fierabras, tirée du roman d'Alexandre, formait le sujet de l'une des nombreuses tapisseries tendues le long des murs ; dans d'autres pièces, des épisodes de chasse alternaient avec des motifs empruntés encore aux chansons de geste ou à l'histoire sainte : à côté de dames chassant le lapin, le cerf ou portant des faucons, au milieu des fabuleuses licornes, on voyait d'autres ouvrages de haute lisse, représentant l'histoire de l'*Ermite et du Chevalier*, celle de la *Prise de Palerme*, ou encore le *Christ* et l'*Adoration des Mages*.

Le luxe des coussins dissimulait heureusement la pauvreté d'ornementation des sièges en bois disséminés dans une pièce ou la rudesse des bancs de pierre pratiqués dans les embrasures des fenêtres.

Ces coussins étaient taillés dans de coûteuses étoffes, parfois dans du drap d'or, exceptionnellement dans du cuir; certains sièges étaient en outre surmontés d'une garniture de rideaux formant pavillon, richement ornée.

Le meuble d'apparat était le lit. Placé sous un baldaquin, son ornementation déterminait celle de la pièce : le ciel-de-lit, l'oreiller, la couverture de parade et les coussins étaient le plus souvent de la même étoffe. Les rideaux, au contraire, étaient faits d'un autre tissu d'une nuance assortie faisant parfois une véritable tapisserie à personnages. La pièce principale était la couverture de parade piquée dans une riche étoffe d'or ou de soie, assez large pour recouvrir les trois côtés du lit, quand le chevet était adossé au mur, décorée de motifs, de plantes, d'animaux, de blasons et de sujets chevaleresques ou religieux.

La provenance des tissus employés dans cet ameublement est assez remarquable. Les étoffes d'or, servant à la décoration des coussins, des pavillons, des ornements d'église, venaient de Lucques ; les soieries, destinées à la confection des couvertures de parade, étaient connues sous le nom d'*ouvrages de Naples* et achetées à Tarente ; les tapisseries de haute lisse venaient d'Arras et de Damas, les serges d'Allemagne, le camelot de Reims : rien n'avait été négligé par les comtes de Genève, pour faire de leur château d'Annecy une résidence confortable et luxueuse.

Le personnage qui se détache avec le plus de vigueur dans ce milieu féodal, est ce Robert de Genève, né vers 1343 dans le château même, où il aimait à revenir, après avoir revêtu la pourpre cardinalice : les préoccupations de cette guerre religieuse, connue sous le nom de *Grand Schisme d'Occident*, qu'il déchaîna en acceptant, le 21 septembre 1378, la tiare, n'empêchèrent point le fils d'Amé III, devenu pape, de songer au manoir paternel ; d'importants travaux furent exécutés sur ses ordres. « Jeune, un peu boiteux, un peu louche, doué pourtant d'une stature et d'une figure avantageuse, Robert de Genève avait la voix sonore, la mine affable ; il écrivait et parlait bien ; il savait plusieurs langues. Successivement chanoine de Paris, évêque de Thérouanne et de Cambrai, il n'avait laissé en deçà des Alpes que de bons souvenirs. Ses préférences paraissaient être pour la noblesse, ses faveurs pour les gens d'armes ou les artistes, ainsi qu'il convenait, d'ailleurs à un prélat de haute lignée, frère du comte de Genevois, apparenté ou allié à la plu-

part des souverains de l'Europe. Si les vertus qui caractérisent les grands papes lui faisaient défaut, il avait les talents, la patience, l'entregent qui font quelquefois les grands politiques [1] ».

Le XV[e] siècle, période des premiers princes apanagés de Genevois, ne donna point des personnages d'aussi puissant relief. Les cadets de la Maison de Savoie paraissent avoir été, comme leurs aînés, énervés par le luxe et les intrigues qui régnèrent sous les faibles successeurs d'Amédée VIII. Son petit-fils Janus de Savoie fit retentir le château d'Annecy de l'éclat des fêtes données à l'occasion de la réception de Yolande de France, duchesse de Savoie, sa belle-sœur et des ambassadeurs des ligues suisses et allemandes, en mai 1477 [2] ; peu après, en novembre 1481, il offrait à la cour de Savoie, devant des dames dont on remarquait les costumes à longues manches « à lambeaux », une *momerie* [3], sorte de bal masqué, distraction favorite dont on trouvera les défroques et les accessoires dans les inventaires du mobilier.

A l'époque des seconds princes apanagés du Genevois, connus sous l'appellation de Genevois-Nemours, les relations entre cette branche cadette de la Maison de Savoie et les ducs de ce nom furent surtout au XVI[e] siècle beaucoup moins étroites depuis que le roi de France, pour créer une rivalité d'intérêt, avait donné, le 22 décembre 1528, au frère du duc de Savoie Charles III, Philippe, depuis 1514 comte de Genevois, baron de Faucigny et de Beaufort, le duché de Nemours près de Fontainebleau avec la main d'une princesse française, Charlotte d'Orléans.

Malgré leurs apparitions assez rares dans les Alpes, le château d'Annecy fut, de la part de ses nouveaux princes, l'objet d'intéressants travaux exécutés principalement sous les ordres de Charlotte d'Orléans, première comtesse de Genevois-Nemours (1528-1549) et de son fils Jacques, « la fleur de toute chevalerie », (1531-1585). C'était « un très beau prince, de très bonne grâce, brave, vaillant, bien disant, bien écrivant, s'habillant des mieux : qui ne l'a pas vu — déclare Brantôme — en ses années gaies, n'a rien vu, et qui l'a vu peut le baptiser par

1. Noël Valois *La France et le grand Schisme d'Occident*, t I, p. 81.

2. Menabrea : *Chronique de Yolande de France*, Chambéry, 1859, in-8°, formant le 1[er] vol. des Documents de l'Académie de Savoie, p. 169.

3. Cibrario : *Della Economia politica del medio evo*, 4[e] ediz , Torino, 1854, in-8°, page 253. Lire, dans l'ouvrage de Menabrea cité plus haut, le récit d'une *momerie* représentée à Chambéry, le 15 décembre 1476, à l'occasion du banquet offert par Yolande de France, au comte et à la comtesse de Genevois.

tout le monde la fleur de toute chevalerie [1] ». Ce fut en effet le prince le plus remarquable de la branche des Genevois-Nemours : ses exploits comme capitaine, ses aventures galantes et le rôle important qu'il remplit à la cour de France le retinrent le plus souvent loin de son château d'Annecy. Néanmoins, il y fit d'assez nombreux séjours, notamment en novembre 1561, quand il s'enfuit de Paris pour échapper, avec une escorte de treize serviteurs, au courroux de Catherine de Médicis, lors de la tentative d'enlèvement du futur Henri III; puis, au mois de mai 1563, quand il y vint pour rétablir sa santé et, en 1576, quand il eut des difficultés au sujet du meurtre d'un de ses écuyers, César Besso [2]. Nous verrons plus loin les travaux d'aménagement qu'il fit exécuter dans cette résidence qu'il aimait à peupler d'ouvrages d'art; entre autres, un buste d'Aristote, les portraits d'Henri II et de François Ier, une composition où un peintre flatteur l'avait représenté *avec les dieux* ainsi que sa femme Anne d'Este, veuve du duc de Guise [3] rappelent son séjour à la cour de France et l'influence de la Renaissance.

Le château d'Annecy vit mourir, en 1595, Charles-Emmanuel de Genevois-Nemours, l'aîné des fils de Jacques, ardent ligueur, qui s'efforça de profiter des troubles de la France pour se tailler dans le Lyonnais un royaume minuscule et fut arrêté dans ses projets ambitieux par l'abjuration d'Henri IV. Son cadet, Henri, qui lui succéda, est beaucoup plus terne : il ne paraît point avoir pris peine pour « servir de lustre à ses successeurs » malgré les conseils que son illustre père lui donnait dans ses intéressantes instructions que nous avons récemment publiées [4]. Toutefois, on ne saurait lui contester un certain goût artistique dont il fit preuve en diverses circonstances, notamment dans l'organisation des fêtes de la cour de France et dans l'ameublement du château d'Annecy ; l'inventaire de son mobilier, rédigé en 1614, au moment où ce prince revenait dans sa bonne ville, après 14 ans d'absence [5], est le plus précieux de

1. Bruchet : *Etude biographique sur Jacques de Savoie, duc de Genevois Nemours, suivie de son instruction et discours sur le faict du gouvernement,* Annecy, 1898, in-8° (ext. de la *Revue savoisienne*), p. 13.

2. De Ruble : *Le Duc de Nemours et Mademoiselle de Rohan,* passim.

3. Voir cet inventaire dressé en 1585, à la mort de Jacques de Savoie, duc de Genevois-Nemours dans Bruchet : *Trois inventaires du Château d Annecy*, Chambéry, 1899, p. 99. (Ext. du tome XXXVIII des *Mém de la Société savoisienne d histoire.*)

4 D'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris, fr. 8,967, à la suite de notre *Etude biographique sur Jacques de Savoie, duc de Genevois-Nemours.*

5. « Le 29 juin 1614, Monseigneur le duc de Genevois et de Nemours est arrivé en la ville d'Annecy où il n'avait esté sont 14 ans escheus ». *Petite Chronique d'un habitant d'Annecy de 1598 à 1628,* publiée par Pillet dans le t. X de la 3e série des *Mémoires de l Académie de Savoie.*

tous ceux que nous avons retrouvés, pour la période moderne, par l'intérêt et la nouveauté de certains bibelots, ainsi que par le classement des meubles pièce par pièce. On le trouvera dans nos pièces justificatives.

III.

Le château d'Annecy présente un ensemble de constructions élevées à diverses époques. Mais si l'examen archéologique et la connaissance des textes permettent de préciser la date de telle ou telle de ses parties, qui s'échelonnent du XII^e^ au XVI^e^ siècle. il est un fait important qu'il convient de dégager tout d'abord : le développement de ses bâtiments remonte à une époque antérieure à nos textes, c'est-à-dire antéricure au commencement du XIV^e^ siècle, et les travaux exécutés dans la suite, nécessités le plus souvent par les nombreux sinistres qui ravagèrent le monument, furent surtout des travaux de reconstruction sur d'anciennes fondations.

La Tour de la Reine — affirmation qui sera prouvée plus loin — est la seule partie qui ait subsisté de l'ancien château : on verra qu'elle ne saurait être considérée comme un donjon ni comme une habitation mais seulement comme une tour flanquant les deux courtines qui lui donnaient accès, à 13 m. environ au-dessus du sol, les étages inférieurs de cette défense étant dépourvues de portes, selon les traditions de l'époque romane. La direction des courtines — dont l'emplacement n'a pu être modifié si leur sommet a été transformé en machicoulis — la position de la porte d'entrée orientée comme à présent permet de supposer que, dès le XII^e^ siècle, les comtes de Genève avaient élevé sur l'escarpement du château une enceinte correspondant à l'enceinte actuelle défendue au sud par la Tour de la Reine. Dans cette enceinte se trouvait une construction plus importante, qui a complètement disparu mais dont nous pouvons, grâce à des textes du commencement du XIV^e^ siècle, restituer la position à l'est de l'enceinte ; c'est le donjon qui pouvait être situé à peu près sur l'emplacement de la Tour Perrière et était, selon l'usage, muni d'une issue souterraine — qui existait encore à cet endroit en 1673 — offrant aux assiégés malheureux une suprême ressource.

On sait que, jusqu'au XIII^e^ siècle, les châteaux consistaient « dans des enceintes plus ou moins étendues, simples ou doubles, au milieu desquelles s'élevaient le donjon, qui servait de demeure seigneuriale, et la salle, quelquefois comprise dans le

donjon même (ce qui était le cas dans celui d'Annecy). Les bâtiments n'étaient que des appentis en bois séparés les uns des autres, ayant plutôt l'apparence d'un cantonnement que d'une résidence fixe. La chapelle, les réfectoires, cuisines, magasins et écuries étaient placés dans l'intérieur de l'enceinte et ne se reliaient en aucune façon aux fortifications. Lorsqu'une grande surface de terrain était entourée d'une clôture fortifiée et formait ce que l'on appelait une cour *(curia)*, dans laquelle le logis primitif était insuffisant, il devint assez ordinaire, au XIII^e^ siècle, d'augmenter ce logement, selon les besoins, en élevant successivement de nouvelles constructions telles que chambres, chapelles, cuisines qui d'abord furent semées çà et là sur la surface de l'enclos. Lorsqu'un certain nombre de ces bâtiments avaient été ainsi appropriés ou créés, on les réunissait successivement par des passages couverts *(aleia)* construits en bois, quelquefois en façon de portiques ouverts. mais plus souvent fermés sur les côtés. Ces bâtiments étaient jetés au milieu des enceintes, laissant les défenses libres, comme le serait un bourg ou village enclos de murs [1]. »

Les logis d'habitation que les comtes de Genève firent élever au XIII^e^ siècle furent certainement placés selon l'usage sur le côté de l'enceinte qui présentait, après le donjon situé sur la Perrière, la plus forte position naturelle, c'est-à-dire sur l'escarpement dominant la « Rampe du Château ». C'est là que devait se trouver en 1251 « la chambre située derrière la salle du château [2] » et le « petit pèle » mentionné à la même époque. Avant le milieu du XIV^e^ siècle, on constate l'existence dans ce corps de logis de la grande salle inférieure ou « cetour » éclairée du côté de la ville, c'est-à-dire sur la Rampe du château par deux fenêtres, d'un « pèle » ou salle de réunion chauffée, d'une petite chambre et d'une grande chambre décorée de verrières servant au comte, d'une grande chambre destinée à la comtesse, d'une garde-robe, et certainement de beaucoup d'autres pièces affectées au service de la suite du prince, le tout desservi par des galeries de bois appelées « loges ou allées » qui menaçaient ruine déjà au commencement du XIV^e^ siècle.

Dans l'enceinte se trouvait aussi un four, formant un bâtiment isolé, deux cuisines, une étable en charpente, un bâti-

1. VIOLLET LE DUC *Dictionnaire raisonné de l'Architecture française du XI^e^ au XVI^e^ siècle*, t III, p. 105.
2. LEFORT et LULLIN *Regeste Genevois*, n° 836.

PLAN DU CHATEAU D'ANNECY.

Ce plan est pris au premier étage ; certaines annexes et cloisons complètement modernes n'y sont point figurées. Les anciennes construtions, aujourd'hui détruites, ont été indiquées par des hachures, d'après un plan au 1/200, déposé aux archives de la Mairie, dressé au milieu du XVIII^e^ siècle, qui a servi de base au plan de Giardini, du 14 novembre 1785, conservé à la chefferie du génie.

1. Ancienne **église Saint-Maurice,** détruite en 1793.

2. Petit jardin défendu au XV^e^ siècle par des tourelles à machicoulis.

3 et **4.** Avant-Cour dont il ne subsiste que le fragment de mur 4. Le pont-levis était placé à la première porte, donnant accès de la Rampe du château à l'avant-cour.

5. Porte actuelle du château.

6. Tour de la Reine, prise non au 1^er^ étage comme le reste du plan, mais au 2^me^. pour montrer la communication de cette tour avec la courtine de façade et celle de la Tour Perrière. S'appelait au XV^e^ siècle *Tour du Trésor*

7. Corps de garde.

8 à **12. Logis Nemours**, reconstruit de 1533 à 1565.

10. Au XIV^e^ et au XV^e^ siècle, chambre de parement ; ancienne « chambre des cerfs ».

11. Au rez-de-chaussée, salle de l'artillerie dont on voit encore les embrasures de canon.

12. Latrines aujourd'hui murées.

13. Au rez-de-chaussée, salle complètement murée, dont on aperçoit du dehors deux intéressantes archères du XVI^e^ siècle ; au 2^me^ étage, dans la « prison des sous-off. », cheminée de la même époque bien conservée.

14. Au rez-de-chaussée, puits ; au premier et au second, chambres élevées après 1430 ; auparavant leur emplacement était occupé par des galeries et des escaliers en bois.

15. Au rez-de-chaussée, **cuisine** édifiée déjà au XIV^e^ siècle reconstruite en 1430, avec ses belles cheminées ; au premier étage, **chambre du Comte,** appelée « grande chambre rouge ».

16. Au rez-de-chaussée, accès conduisant à un four muré.

17. Tour Saint-Pierre, appelée au XIV^e^ et au XV^e^ siècle *Tour du Pommier* réédifiée en 1430

18. Enclave, fermée du côté nord ouest après 1430.

19. Grande salle : au rez de-chaussée. les 3 pièces actuelles n'en formaient qu'une, appelée « **grand pêle** » *(magnum peylium)* au XIV^e^ siècle et *magnus soturnus* au XV^e^ siècle.

20. Escalier ou « **grand viret** », construit en 1430.

21. Tour Saint-Paul, terminée en 1393, à l'exception des machicoulis, appellée en 1430 *Tour du Miroir (Turris speculi, Turris dou Miriour).* Intéressant plafond du XVI^e^ siècle dans la salle du 1^er^ étage. L'atelier de l'armurier, contre la paroi N E, récente construction, n'a pas été dessiné.

22 à **25** Logis élevé de 1562 à 1571 ; les pièces 24 et 25 sont aujourd'hui détruites.

26. Tour Perrière, appellée au XVI^e^ siècle *Tour du Trésor*, édifiée en 1445 ; sur son emplacement se trouvait le Donjon.

27 et **28**. Logis Perrière. édifié en 1445, affecté au XV^e^ siècle, au service de la Chambre des comptes ; appelé au XVIII^e^ siècle *logis du Gouvernement.* Au rez-de-chaussée du 28. très belle cheminée du XVI^e^ siècle ; au 2^me^ étage du 27, cheminée de la même époque.

29 et **30**. Cour intérieure du château ; le mur, fait seulement peu après 1756, séparant ces deux places, est percé au rez-de-chaussée d'un passage. La cage de l'escalier logé contre ce mur étant récente, n'a pas été indiquée.

31. Emplacement présumé de la **chapelle,** détruite au milieu du XVIII^e^ siècle.

32. Jeu de paume.

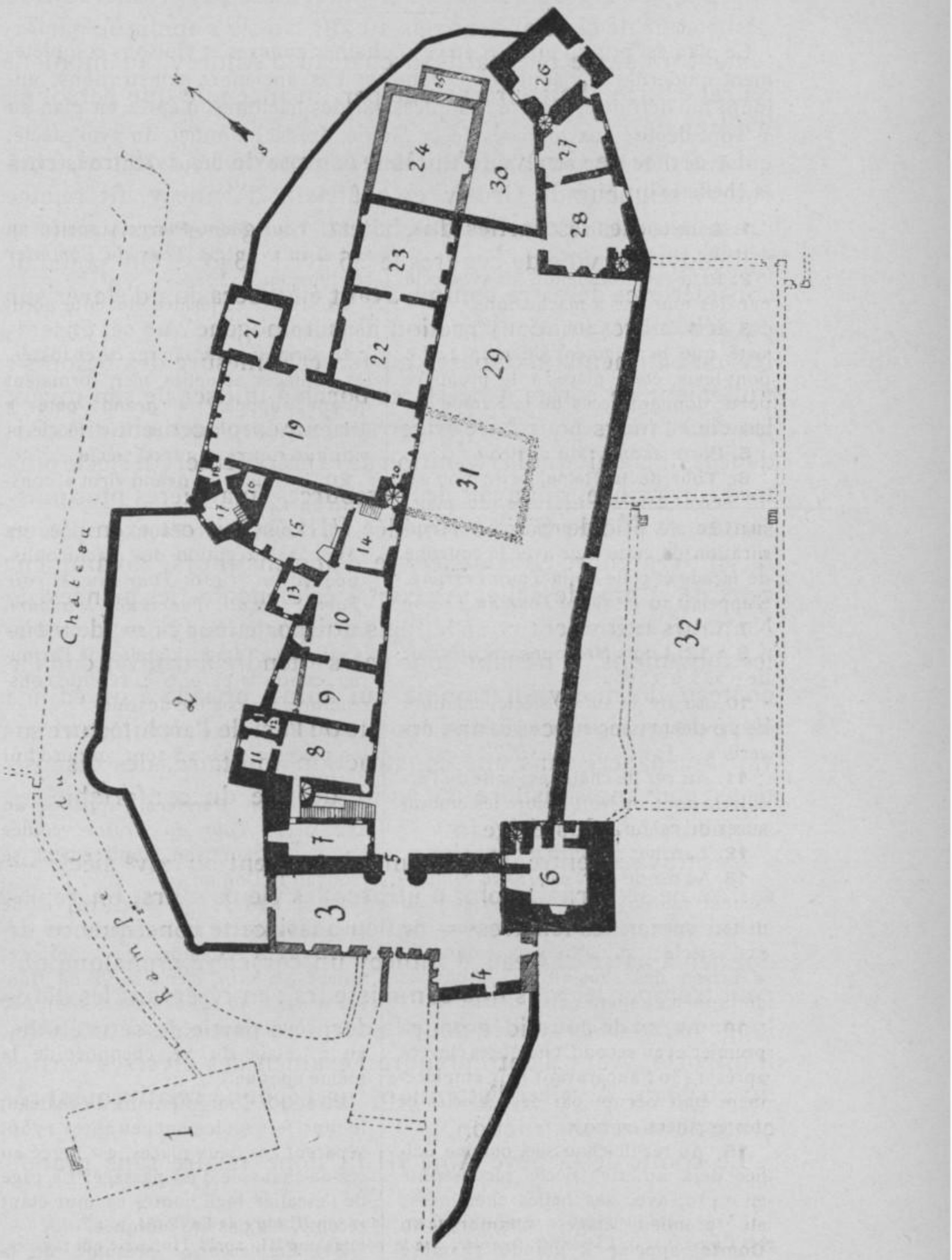

Fig. 2.

PLAN DU CHATEAU D'ANNECY.

ment destiné à loger les engins de guerre, une chapelle. On voit par cet exposé que la description faite par Viollet-le-Duc d'une cour de château français au XIII^e^ siècle s'applique parfaitement un siècle plus tard au château d'Annecy, au moment où cet édifice allait être ravagé par un incendie que personne n'a signalé.

Le comte de Genève, d'après le compte de Jean Métral, chevalier, seigneur de Gruffy et châtelain d'Annecy, fit refaire presque toutes les parties du château ravagées par un sinistre qui couvrit la ville de cendres le 26 avril 1340 [1]. On pourrait considérer ce désastre comme ayant été l'occasion d'élever sur ces décombres une construction plus homogène que cet ensemble de bâtiments juxtaposés au fur et à mesure des besoins : nullement, le comte Amé III se borna à utiliser de son mieux les vieux murs pour faire ériger sur leur emplacement une résidence qui n'était que la répétition de la précédente. Un siècle plus tard, un prince, qui avait des ressources financières plus puissantes, le duc de Savoie Amédée VIII, suivit cet exemple en faisant reprendre en sous-œuvre d'anciens murs, notamment ceux de la grande salle. Au XVI^e^ siècle encore, les princes de Nemours utilisaient pour le logis qui porte leur nom, de vieilles fondations. Il ne faut donc pas s'attendre à trouver dans le château d'Annecy l'harmonie qui aurait présidé à un édifice élevé de toutes pièces à une époque où l'art de l'architecture savait aménager, dans une construction militaire, des dispositions pouvant satisfaire au point de vue du confortable les seigneurs les plus exigeants.

Ces travaux entrepris parcimonieusement au XIV^e^ siècle — car on ne se bornait point à utiliser les vieux murs, on replaçait d'anciennes fenêtres — ont eu aussi cette conséquence de donner à notre château d'Annecy un caractère archaïque qui peut tromper les plus fins connaisseurs : en réservant les développements de cette idée pour la dernière partie de cette étude, il importe, avant d'entreprendre l'examen des diverses parties du château, d'attirer l'attention sur l'époque relativement récente de sa reconstruction.

Le comte de Genève Amé III fit donc refaire sans grande

1. Voir pièce justificative n° 2. — GRILLET, dans son *Histoire de La Roche*, p. 25, dit, d'après CONSTANTIN : *Vie de M^gr^ Granier*, que le comte Amé III, après l'incendie qui ravagea Annecy, environ l'en 1320, serait venu résider à La Roche. Notre document permet de fixer cette date approximative Les autres incendies dont on a conservé la date sont, arrivés d'après GRILLET : *Dict. hist. du département du Mont-Blanc*, t. I, p. 274, le 5 février 1412, le 12 mai 1448 et le 29 août 1559.

innovation son château d'Annecy, à partir de 1340 : les travaux furent poussés assez activement, puisque l'on compte, dans les quatre premières années qui suivirent l'incendie, 382 journées d'ouvriers allant extraire de la molasse dans les carrières, 4,910 journées de maçons, 1,164 journées de scieurs de bois, et 5,713 journées de charpentiers ; on employa 222,700 bardeaux de bois pour recouvrir les toits.

Le plan qui accompagne cette notice pourra permettre au lecteur de suivre plus facilement notre restitution du château au XIV^e^ siècle. Montant par la rue des « Vieilles Pierres » (c'est l'ancien nom de la Rampe du Château [1]), laissant à droite l'église Saint-Maurice, le visiteur était arrêté par un pont-levis, qui, franchi, l'amenait dans une avant-cour fortifiée, dominée par la *grande Tour*. c'est-à-dire par la Tour de la Reine, fermée par de puissants murs dont il reste encore aujourd'hui un remarquable tronçon percé d'une meurtrière ; les hourds ou coursières des courtines de la façade défendaient cette avant-cour.

L'accès de la cour du château était gardé par une porte bardée de fer, située sur l'emplacement de la porte actuelle [2], surmontée de la maison du portier, assez spacieuse, servant de logis au châtelain défendue par des tourelles d'angles à meurtrières, détruite très probablement au XV^e^ siècle.

La cour du château était loin de présenter une place nivelée comme celle d'aujourd'hui ; elle était au contraire couverte de bâtiments disparates.

Supposons le visiteur arrivé au milieu de la cour, à la hauteur du puits pratiqué devant la cuisine *(plan n° 14)* ; s'il tourne le dos au puits, il a devant lui une courtine qui a été découronnée, formant chemin de ronde, alors garnie de distance en distance de fortifications saillantes en charpentes, appelées *eschifs*, servant de flanquements à cette courtine et permettant de jeter à travers les hourds et les meurtrières sur les assiégeants, des projectiles de circonstance ; cette courtine reliait la Tour de la Reine (par une ouverture murée à pont-levis dont on voit très bien l'amorce) au Donjon, aujourd'hui disparu, situé sur l'emplacement de la Tour et du logis Perrière.

1. Note d'Eloi Serand communiquée par M Joseph Serand

2 Quoiqu'en pense Jules Philippe, le seul auteur qui ait publié quelques pages sur l'etude archéologique du château, les moulures de cette porte, refaite sur l'ancienne, il y a une trentaine d'années, ne nous paraissent point de la fin du XIV^e^ siècle, mais du XV^e^ siecle, même en supposant qu'elles aient eté exécutées par un artiste qui aurait été en avance sur son temps. (J. PHILIPPE *Annecy et ses Environs*, 4^e^ ed.. pages 44 à 50.)

Si l'on fait face au contraire au puits, on a à gauche le corps du logis d'habitation refait au XVI^e^ siècle, comprenant notamment la petite et la grande chambre de la comtesse dont les fenêtres étaient ornées de vitraux, la petite chambre rouge, aussi à verrières, la chambre dite des cerfs, celle de Blanche de Savoie, celles des enfants, les latrines. etc. Devant le puits était la cuisine, surmontée de deux étages, affectés au logement du comte et enfin à droite le bâtiment comprenant les deux grandes salles du rez-de-chaussée et du premier.

Pour bien comprendre les pièces justificatives qui servent de base à cette restitution, il faut savoir qu'au XIV^e^ siècle les deux étages qui surmontent l'emplacement où se trouve le puits n'existaient point, pas plus que l'escalier en pierre donnant accès dans les différentes pièces du bâtiment de la grande salle; qu'enfin le corps de logis qui flanque à l'est ce dernier bâtiment n'a été fait qu'au XVI^e^ siècle.

La cour du château comme on l'a dit, était très encombrée de constructions aujourd'hui disparues : en effet, dans l'axe de la grande salle, se trouvait un bâtiment à deux étages, renfermant l'ancienne chapelle, la nouvelle et des chambres : contre le mur du logis de la comtesse (c'est-à-dire, parallèlement au pièces 8 à 14 du plan) se trouvait une construction importante en charpente à plusieurs étages, servant à la fois, à l'aide de certains escaliers, de galerie de communication entre le logis de la comtesse, la chambre de parement, la chapelle, la grande salle et la chambre du comte. C'est dans ce bâtiment de bois que se trouvait le « petit pèle » ou petite salle de réunion et la garde-robe.

Le « grand pèle » avait été installé à la place de l'ancienne grande salle (actuellement cette pièce au rez-de-chaussée forme trois salles distinctes : on peut parfaitement reconnaître ce cloisonnement postérieur au style des quatorze piliers supportant le plafond) ; c'était une belle salle de réunion, chauffée par deux fourneaux, mesurant environ 25 mètres de long sur 12 de large, éclairée du côté de la ville par cinq grandes fenêtres garnies de verrières dont les embrasures étaient munies de sièges en molasse pratiqués dans la muraille. Au dessus se trouvait la grande salle, édifiée en 1333, éclairée aussi par cinq grandes fenêtres croisées à verrières, munies également de sièges logés dans le mur, auxquels on accédait par deux marches. On communiquait de plain-pied de la « *magna aula* » à la hcambre de Monseigneur (c'est-à-dire du n° 19 du plan à la

pièce nº 15), et à cette dernière par un escalier protégé par un toit.

Le bâtiment de la grande salle était flanqué à l'ouest, du côté de la Rampe du Château, par la *Tour du Pommier* (aujourd'hui Tour Saint-Pierre) dont l'une des pièces était affectée au cabinet des armes : la Tour Saint-Paul, qui la flanque au nord, est postérieure et n'a été terminée qu'en 1393. A sa place et sur toute la longueur du bâtiment de la grande salle (les pièces 21 à 25 n'existant pas alors) se trouvait, au milieu du XIVe siècle, une somptueuse construction en charpente à deux étages soutenus par des piliers de pierre, percée de vingt-cinq fenêtres formant la *loge basse* et la *loge haute*, donnant accès au donjon par un escalier et une autre petite galerie.

Tel était le château d'Annecy, dans la deuxième moitié du XIVe siècle, sous les derniers comtes de Genève.

Au XVe siècle, le château, à peine entré dans le domaine de la Maison de Savoie, fut de nouveau ravagé par les flammes. En 1403 et en 1412, Amédée VIII en commença la restauration [1]. Il est regrettable que les comptes des constructions ordonnées par ce prince soient en partie disparus car ceux que nous avons retrouvés à Turin permettent de lui attribuer beaucoup des bâtiments actuels du château d'Annecy.

Amédée VIII fit non seulement faire au château des travaux d'aménagement mais ordonna de reprendre en sous-œuvre [2] des constructions importantes dont une partie, grâce à ces restaurations, a heureusement subsisté jusqu'à nous. Sous la direction d'Aymonet Corviaux, maître général des œuvres du prince, Guillaume Pollier, d'Annecy, fut chargé de ces travaux et reçut de ce chef 10,290 florins dont il nous a conservé l'emploi dans un compte (dont on trouvera les extraits dans nos documents inédits nº 7) relatif aux travaux exécutés de 1428 à 1440.

On ne sait rien sur ce G. Pollier sinon qu'il fut institué *maître des œuvres du château d'Annecy* par patentes du 9 mai

1. Cibrario : *Specchio chronologico della storia nazionale*, dans la 2e édition de ses *Origine e progressi delle istituzioni della monarchia di Savoia*, Florence, 1869, p. 183. — Besson : *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du diocèse de Genève*, p 298 Le vice-châtelain d Annecy reçoit le 9 avril 1403, l'ordre de refaire une tour au château ainsi que le four.

2. Voici des citations qui permettent de fixer ce point très important « pro tachia faciendi et de novo construendi quemdam murum existentem de longitudine ipsius magne aule a parte lacus contiguum muro turris Speculo (Tour Saint Paul) ; .. pro tachia construendi quendam murum ex longitudine ipsius magne aule ex parte coquine (cuisine actuelle) videlicet a magno vireto (escalier à vis desservant les grandes salles et l'emplacement du puits) usque ad turrim pomi (Tour Saint-Pierre) ;... 1428 : item actum est quod dicti lathomi debeant. . omnes muros antiquos disruere et lapides dictorum murorum implicare in dictis muris per eos construendis (Voir aux pièces justificatives)

1428. Il était de famille noble : ce fut peut-être lui qui prit part à l'expédition dirigée deux ans auparavant par le duc de Savoie contre Galeas Visconti [1]. Dans ce cas, on sera peut-être surpris de voir un homme de guerre fourvoyé dans de pareilles entreprises. Guillaume Pollier semble avoir été désigné plus pour tenir la comptabilité de l'œuvre que pour la diriger car on voit son chef, maître Aymonet Corviaux, venir en juin 1432 de Lausanne à Annecy pour discuter les contrats passés avec les entrepreneurs et, précédemment, des hommes de l'art, tels que Pierre Galven, charpentier, de Genève, et des experts en maçonnerie passer les 28, 29 et 30 décembre de l'année 1430 pour examiner les travaux exécutés. Quoiqu'il en soit, Amédée VIII s'intéressait vivement à cette œuvre : on lui dépêchait des messagers pour avoir son sentiment sur des questions bien secondaires, par exemple l'indication des armes qui devaient être représentées sur la Tour Saint-Pierre (appelée alors Tour du Pommier).

Sans entrer pour le moment dans de grands détails sur l'œuvre d'Amédée VIII, nous citerons comme des constructions qui doivent lui être attribuées, datant de 1428 à 1432 : la cuisine avec ses fourneaux à trois arcades, les quatorze piliers de l'ancien « grand pèle », l'escalier de pierre faisant communiquer cette dernière pièce avec la grande salle, dont la base a subsisté ; la reconstruction de la Tour Saint-Pierre avec ses machicoulis ; les machicoulis de la Tour Saint-Paul (ou du Miroir).

Peu après l'abdication d'Amédée VIII commença, sur l'emplacement présumé du vieux donjon, la construction de la Tour Perrière et du logis annexe, dont quelques pièces devaient être affectées au service de la Chambre des Comptes ; ces travaux, ordonnés par lettres patentes données à Genève, le 5 avril 1445, furent terminés avant 1487 [2].

Au XVI[e] siècle, les princes de Genevois-Nemours firent refaire le logis placé à gauche de la cuisine, entre le puits et le corps de garde (1533-1565) et construire celui qui est à droite de la grande salle, terminé en 1571. La façade plus ancienne, porte aussi avec son échauguette N.-O. postérieure, l'empreinte de leur style.

1 Costa de Beauregard : *Souvenirs du règne d Amédée VIII*, p. 119

2. Voir pièce justificative n° 8. La mention suivante (publiée par A de Foras : *Franchises municipales de Cusy*, p. 14) se rapporte à cette construction : « 24 novembre 1487 .. in castro Anneciaci. in camera cubiculari prelibati domini Comitis, situata in meysonato novo existenti prope turrim novam dicti castri. »

Beaucoup de travaux d'aménagement intérieur dans les diverses parties du château, attestés aujourd'hui par d'intéressants plafonds situés dans les Tours Saint-Pierre, Saint-Paul et dans celle de la Reine, ainsi que des cheminées placées dans le logis Perrière, doivent aussi leur être attribués. Ce sont les derniers ouvrages d'art exécutés au château d'Annecy.

Il eut été intéressant de connaître l'organisation des travaux de la construction.

On ne sait malheureusement à peu près rien sur ce sujet. Une tradition nous apprendrait que la Tour Perrière aurait été élevée par les gars de Veyrier réquisitionnés sur l'ordre du comte de Genevois : il n'y pas là de quoi nous surprendre puisque nous voyons, au siècle suivant, le duc de Genevois-Nemours faire « ajourner » par voie d'huissier des charretiers « pour conduire et amener pierre de molasse du pont de Brongnie au chasteau d'Annecy, en 1572 ». D'ailleurs, d'après un usage expressément rappelé au milieu du xv^e^ siècle par le duc de Savoie, les habitants de la châtellenie d'Annecy étaient obligés de travailler aux réparations du château [1]. On tira le sable du Fier en 1340, le tuf de Vieugy en 1393 ; on acheta des tuiles à la tuillerie d'Annecy pour faire des pavements en 1430 ; à la même époque, on envoya choisir dans les ardoisières ou « losières » de Saint-Julien en Maurienne, des blocs de pierre schisteuse ou « loses » pour faire les toitures. Les bois du Semnoz et celui de Chevêne fournirent les pièces débitées en bardeaux qui servaient auparavant à garnir les toits; c'est aussi dans ces deux forêts que l'on chercha de beaux arbres de sapin pour dresser les deux « bêches », engins munis de cordes, de poulies et de roues pour élever les pierres, dont on se servit notamment en 1393 quand on acheva la construction de la Tour Saint-Paul ; ces arbres ne furent pas assez puissants et on fut obligé d'aller demander au châtelain de Thônes de faire scier un sapin dans le Val des Clefs, de l'amener à Menthon et de le faire transporter par des bateliers jusqu'à Annecy.

1. 1455, 26 fevrier Le duc de Savoie déclare que les habitants du mandement d Annecy, notamment ceux de Veyrier, ne sont point tenus de travailler aux réparations des murailles de cette ville, malgré les prétentions de ses syndics, mais restent, toutefois selon un vieil usage, contraints de travailler à celles du château : « Sed ad omnimodam fortifficacionem castri nostri dicti loci prout de jure et antiqua hacthenus laudabiliter consuetudine observata tenentur remaneant penitus et duntaxat astricti » *Revue savoisienne*, 1868, p. 37.

IV.

Avant d'aborder l'étude des diverses parties du château, il convient de rappeler brièvement le système défensif de la ville dont il était le couronnement.

Enceintes d'Annecy.

La Porte Perrière, celle du Pont-Morens, celle de l'Horloge, qui sépare la rue Sainte-Claire du faubourg de ce nom (*Porta vetus Isernon*, 1368, reconstruite vers 1585, d'après une note d'Eloi Serand), et le Thiou marquent les limites de l'enceinte primitive d'Annecy, dont les artères étaient la charrière de l'Ile, la charrière Jonaton, aujourd'hui rue Sainte-Claire, et la charrière Saint-Maurice. Le couvent du Saint-Sépulcre (maintenant poterie Hertz, près du cimetière) et l'hôpital de Notre-Dame de Liesse (vers l'église de ce nom) étaient alors hors de ville.

La deuxième enceinte franchit le Thiou et s'étendit jusqu'au canal Notre-Dame, à la Porte et au Pont de ce nom (*Porta nova de Fabricis*, 1316), extension antérieure à 1293, puisque l'on trouve à cette date mention d'un pont en pierre, vraisemblablement le Pont-Morens, servant à rattacher l'ancienne ville à la nouvelle, pont fixe qui avait dû succéder à un pont-levis primitif.

La troisième enceinte qui recula les remparts jusqu'au Pâquier, aux faubourg de Bœuf et du Sépulcre, est limitée par le Vassé, la Porte du Pâquier (détruite en 1822), la rue Vaugelas (construite en partie sur le Vassé), la Porte de Bœuf (*Porta nova de Bouz*, 1327, démolie en 1825) et la Porte du Sépulcre (Porte de Saint-Sixt, XIV^e^ siècle [1]). Les syndics veillèrent constamment à l'entretien de ces portes, munies de vantaux renforcés de grosses barres et de guichets pour le passage des piétons [2] ;

1. Ducis : *Revue savoisienne*, 1872, p 30; 1871, p. 56, 1881, p. 6. — Notes manuscrites, Eloi Serand. — Max Bruchet *Inventaire des Archives de la Haute-Savoie* (en cours d'impression, articles E 49 et E 56.

2. Voici d'apres un procès-verbal inédit les réparations faites aux portes de la ville en 1476 ; à la porte de Bœuf (à l'extrémité de la rue de ce nom), il convient de placer « unum bonum et forte ferroy et unum rere ferroy cum una bona sera,... quod porta de Bouz in certa parte, a parte orientali ferretur, in quantum concernit hostium guicheti, de bonis postibus spisis cum grossis tachiis ferri ; desunt in hostio guicheti una bona grossa et fortis sera cum vecte grosso ferri, pro tuta clausura et deffensione ipsius porte ; item, expedit quod fiat una alia porta ab infra villam in dicta porta de Bouz, in loco eminenti in quo acthenus fuerunt positi gonczoni, ferreturque graciose et claudatur loco et tempore neccessariis ». Réfection de la toiture de la Porte du Pâquier (*Porta Pascuorum*) et de la serrure de son guichet, deux barres de bois et une plaque de fer renforceront le guichet de la Porte Perrière et l'on refera la porte du guichet de la Porte du Sepulcre (*Porta Gynatonaz a parte Sepulcri.* — Archives de la ville d'Annecy)

leur fermeture servait surtout à protéger les habitants contre les voyageurs suspects de venir de localités contaminées par les épidémies [1].

Ce système d'enceintes et de portes était complété par l'établissement d'arcs sur le Thiou, pour empêcher l'ennemi d'envahir la ville par les canaux. Ces arcs ont tous disparu, mais on peut encore voir l'amorce de l'un d'eux, celui de Boringe, sur le quai Perrière, en aval du dernier pont, témoin des anciennes fortifications conservé sur les instances d'un Annécien qui eut le culte de sa petite ville, le regretté Eloi Serand [2].

Un procès-verbal inédit de la visite des fortifications municipales, fait en janvier 1476, donne à ce sujet de précieux renseignements. Il y avait sur le Thiou trois arcs en pierre, l'un placé près de la maison de Menthon, l'autre près de la maison des héritiers du seigneur de Lullin, le troisième près des moulins du comte de Genevois; on en construisit un quatrième sur le canal de Notre-Dame, près l'église de ce nom et l'ancienne maison d'Ossens ; ces arcs, munis de portes *colleises*, c'est-à-dire de herses, et de chaînes pouvant entraver la navigation, étaient défendus par des archères [3].

Il ne subsiste rien de très intéressant, des anciens murs de ville. Ils étaient autrefois crénelés; des tours percées de cannonières fortifiaient les points faibles 4. Les plus importants vestiges se trouvent le long de la côte Nemours, partant de la porte de l'Horloge, en dehors de l'enceinte primitive.

A l'intérieur de la ville, on pouvait accéder au château, soit

1. 1485, 28 mai : Le conseil de ville nomme des gardiens pour veiller à ce qu'aucune personne venant de lieux contaminés ne puisse franchir les portes de la ville avant d'avoir prêté le serment d'usage « tenendo ibidem in porta palletam teneri assuetam ad juramentum prestari solitum prestandum » (1er reg. de Délibération, fol. 368)

2. On en verra une reproduction un peu romantique dans PINET : *Le vieil Annecy*.

3. « Arcus petre de chuyn construendus ad unam portam colleysiz supra aquam Tecii inter domum hospitalis Beate Marie Liete Annessiaci et domum Johannis de Ossens, quinque bonorum pedum, tres ab extra portam et duo ab infra, cujus tibie fondentur juxta dictas domos 3 pedum infra aquam en glaceres, vacuo in arcu restante pro porta colleysiz, faciendo supra ipsum arcum tres archieres pro deffensione fienda .» Vingt-un quintaux de fer furent employés pour la fortification des trois autres arcs (Archives d'Annecy : 1er registre de Délibérations, folio 44 verso). La Porte de Notre-Dame etait près du pont de ce nom (« Domus que fuit Antoni Magnini, sita juxta pontem ecclesie Domine Nostre ») 1477, 10 juillet, *Ibidem*.

4. 1536, 19 juin : Visite des remparts d'Annecy, près le couvent des Dominicains (aujourd'hui caserne Decoux), faite en exécution des ordres donnés le 17 précédent, par Charlotte d'Orléans, duchesse de Nemours : « visis .. jam edifficatis tribus canoneriis in turribus prope eorum cenobium. ., eisdem fratribus de novo injungitur quatinus per curam ipsius cenobii de super meniis ville construi faciant propugnacula seu crenellos opportunos et alia que reparacione indigent per eosdem reparentur, eciam construi habeant turrim .. sub hac condicione quod prefati religiosi. . se astringunt construi facere unam canoneriam bonam et decentem infra edifficium. . prope menia ville noviter constructum infra 6 menses ». BRUCHET : *Inventaire des Archives départementales de la Haute-Savoie*, article E 418, folio 29 verso.

par la rampe de ce nom ou *Rampe des Vieilles Pierres,* soit par l'allée du château, soit encore par la côte Saint-Maurice [1].

Pont-Levis.

Avant d'arriver au pont-levis, on trouvait, adossé au mur de ville, un bâtiment assez considérable qui a été détruit dans la seconde moitié du XVIII^e^ siècle, servant d'écurie ; le fossé qui précédait cette défense a été comblé à une époque déjà ancienne ; en 1730, le plan de l'ancien cadastre indique sur cet emplacement un escalier; en 1563, on remplit une partie du fossé du boulevard avec les matériaux enlevés au moment des fondations du logis Nemours. Il ne faut point être surpris d'apprendre que ce pont-levis était placé non pas contre la

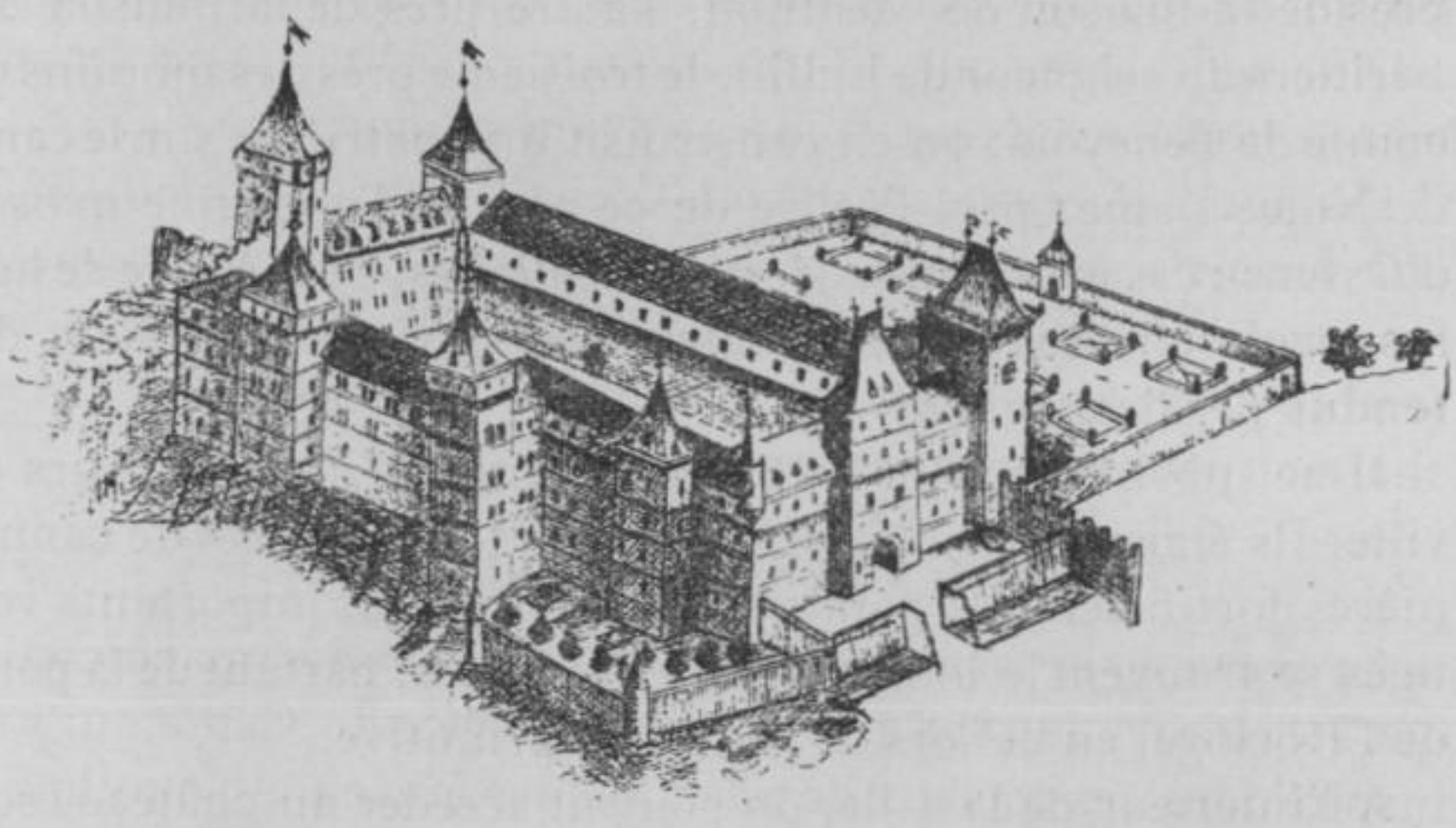

Fig. 3.
Le Chateau d'Annecy en 1682, d'après le *Theatrum Sabaudie.*

porte même du château, mais en avant : c'était un usage assez constant, surtout au XIII^e^ siècle, d'établir sur deux piles ou deux poteaux, roulant sur un axe, un grand châssis mobile dont le tablier se relevait au moyen de deux chaînes : la baie de la muraille dans laquelle se dressait ce pont-levis était en outre munie à l'intérieur de notre château, d'une porte fermée à l'aide de barres de bois et de chaînes de fer dont on trouva trace en 1575 : on peut voir cette défense dans la vue du château d'Annecy tirée du *Theatrum Sabaudie* (1682).

Avant-Cour.

Il ne reste de cette avant-cour que le fragment de mur qui

1. La Rampe du Château a été nivelée et restaurée en 1857, la côte Saint-Maurice en 1836, a côte Perrière en 1830. (Archives municipales.)

reliait la Tour de la Reine avec l'enceinte du pont-levis ; il est intéressant de remarquer, notamment sur les pierres de l'embrasure de la meurtrière de ce mur *(plan n° 4)*, des signes maçonniques ; on en retrouve d'autres sur les escaliers et les parois de la tour de la Reine [1]. D'après Viollet-le-Duc [2], ces marques, gravées par les tailleurs de pierre sur les parements extérieurs, étaient faites pour permettre au chef d'atelier de contrôler le travail des ouvriers et prouveraient, dans les monuments où on les rencontre, que le travail était payé non à la journée mais à la pièce, chaque tâcheron ayant sa marque.

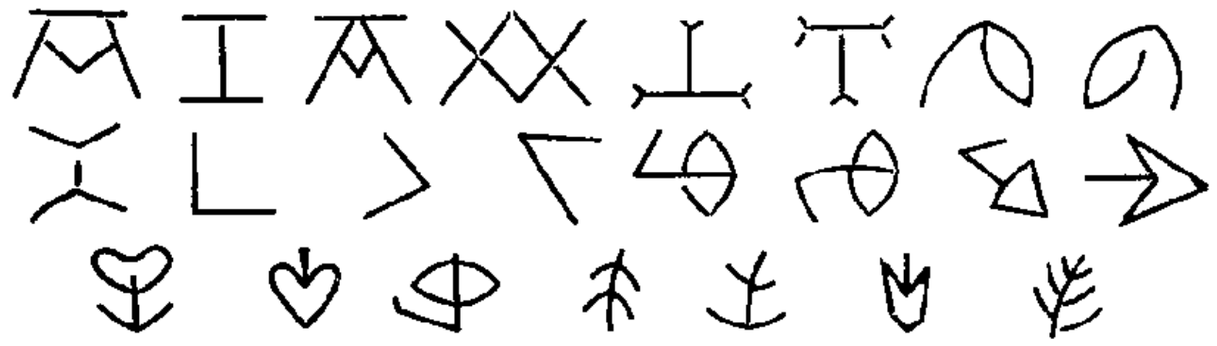

Fig. 4.
Signes maçonniques relevés sur les murs de l'Avant-Cour et de la Tour de la Reine

Les murs de cette avant-cour étaient percés de meurtrières qui furent transformées pour permettre l'usage des armes à feu que l'on y plaça pour la défense. On y trouva, le 10 septembre 1588, trois pièces de canons de fer, trois pétards et un charriot pour poser quatre mousquets.

Porte, Façade et Courtines.

La porte et la façade, jusqu'à la hauteur des machicoulis, ont été refaites de 1868 à 1873, par le service du Génie qui s'est inspiré dans ces travaux de réfection des anciennes moulures ; mais l'emploi de la boucharde et la sécheresse des profils ainsi que l'invention de faux machicoulis nuisent à cette restitution d'un style présentant des détails assez caractéristiques pour être daté : le galbe prismatique des moulures et la forme des soubassements malgré l'absence complète des documents, permettent de rattacher cette construction à la période des travaux exécutés dans la deuxième moitié du xv[e] siècle par les successeurs d'Amédée VIII.

Cette façade fut agrémentée, sous les Genevois-Nemours, d'élégantes tourelles datant de 1564 d'après un compte de cette année, mentionnant les « quartiers de pierre que l'on débita pour la tournelle sur le portal ».

La porte du château était, en 1337, renforcée extérieurement par un puissant treillis de pièces de bois bardées de 820 clous :

1. Ces dessins ont été reproduits d'apres J. Philippe : *l c.*, p. 47
2 *Dictionnaire d'Architecture*, IV, 263.

elle était alors commandée, d'après un texte de 1331, par une maison à deux étages *(domus supra portam castri ad deffensionem porte)* aux angles défendus par des créneaux, assez spacieuse pour renfermer entre autres pièces une salle à deux grandes fenêtres donnant sur la cour ; elle subsistait encore en 1430 *(domus porterii juxta magnam portam infra castrum)* et fut vraisemblablement détruite peu après quand on refit la façade car la herse de la porte, que l'on voit encore aujourd'hui, fut commandée depuis cette réfection par la courtine : en outre nous trouvons au XVI[e] siècle la *chambre du portier* transférée dans la Tour Perrière.

Les courtines qui dominent la façade sont défendues par des machicoulis dont les ouvertures, encore béantes au siècle dernier. servaient de latrines clándestines aux soldats cantonnés au château.

Ces courtines formaient des galeries de communication reliant les diverses tours de l'enceinte et permettant aux assiégés de se porter sur le point le plus menacé sans avoir à repasser par la cour. La courtine de la façade donnait accès en effet d'un côté par la Tour de la Reine à la courtine aujourd'hui découronnée qui reliait cette défense au Donjon (situé sur l'emplacement de la Tour Perrière), de l'autre à la Tour Saint-Pierre, mais de ce côté elle a été détruite au XVI[e] siècle, au moment où les Nemours ont fait exécuter le logis qui porte leur nom, comme on peut s'en convaincre par les machicoulis placés au dessus de l'escalier du corps de garde et brusquement interrompus.

La courtine (deux mètres de largeur) qui reliait la Tour de la Reine au Donjon (Tour Perrière) n'a été découronnée qu'en 1756, sur la demande du commandant de la troupe casernée au château [1] : elle est parfaitement représentée sur le *Theatrum Sabaudie* et on en voit très bien encore sur la tour de la Reine la pénétration qui a été en partie murée et transformée en fenêtre grillée ; au bas de cette porte se trouvent les deux gonds

1. Etat des ouvrages et depense à faire en réparation du château royal d'Anneoy, pour l'année prochaine, 1756

« M le capitaine commandant de la troupe demande [une réparation qui devait] être faite pour procurer aux appartements dudit château un air plus salutaire, laquelle réparation consiste. 1° à abbattre les deux tiers des murs de clôture, qui fait face au levant de la grande cour et qui par sa trop grande élévation, prive la même cour et les premiers appartements du grand corps de logis d'un bon air, qui y amènerait le soleil ; 2° à pratiquer un mur de cloture au nord de la ditte cour entre l'appartement dit du Gouvernement (c'est-à-dire le logis Perrière) et celui des princes (soit le grand bâtiment), pour fermer en cet endroit le passage des vents du nord et couchant... » *(Archives départementales de la Haute-Savoie*, E, Annecy). Il s'agit du mur séparant les places 29 et 30 de notre plan.

renfermant l'axe du petit pont-levis donnant accès de la tour dans la courtine ; ce pont-levis était en outre défendu par une bretêche dont on aperçoit les corbeaux.

Les machicoulis surmontant les courtines sont relativement récents : deuxième moitié du XIV^e^ siècle ou peut-être premier quart du XV^e^ siècle. Un texte fort intéressant nous apprend qu'en 1331, alors que les créneaux en pierre montés sur machicoulis étaient déjà employés depuis la fin du XIII^e^ siècle dans le nord de la France, on construisait encore au château d'Annecy des *coursières* ou hourds en bois, recouvertes de bardeaux, présentant un aliment facile aux matières inflammables que les assaillants devaient lancer pour détruire ces défenses formant soit au sommet des courtines, soit au sommet des tours, des galeries surplombant le pied de la maçonnerie, propres à recevoir des gens de guerre ; le même texte nous apprend que l'on flanqua ces courtines de cinq *eschifs* de bois, c'est-à-dire de petites fortifications saillantes destinées à enfiler les fossés pour protéger les murs contre les travaux de minage.

Tour de la Reine.

Cette tour est non seulement la plus ancienne mais encore la plus haute du Château, bien qu'elle ait été très mutilée, car elle ne mesure pas moins de 37^m^58 du sol actuel (altitude 475^m^62 d'après le nivellement fait par le service du génie) jusqu'au faîte (altitude 513^m^20) dépassant de 4 mètres la Tour Perrière, ou seulement 24^m^58 jusqu'à la naissance du toit. Construite avec des pierres de gros appareil, elle est rectangulaire ayant 14^m^70 sur 15^m^40 de côté, représentant une épaisseur de mur variant de 3^m^85 à 4^m^19 au rez-de-chaussée, et de 3^m^40 à 3^m^50 au sommet.

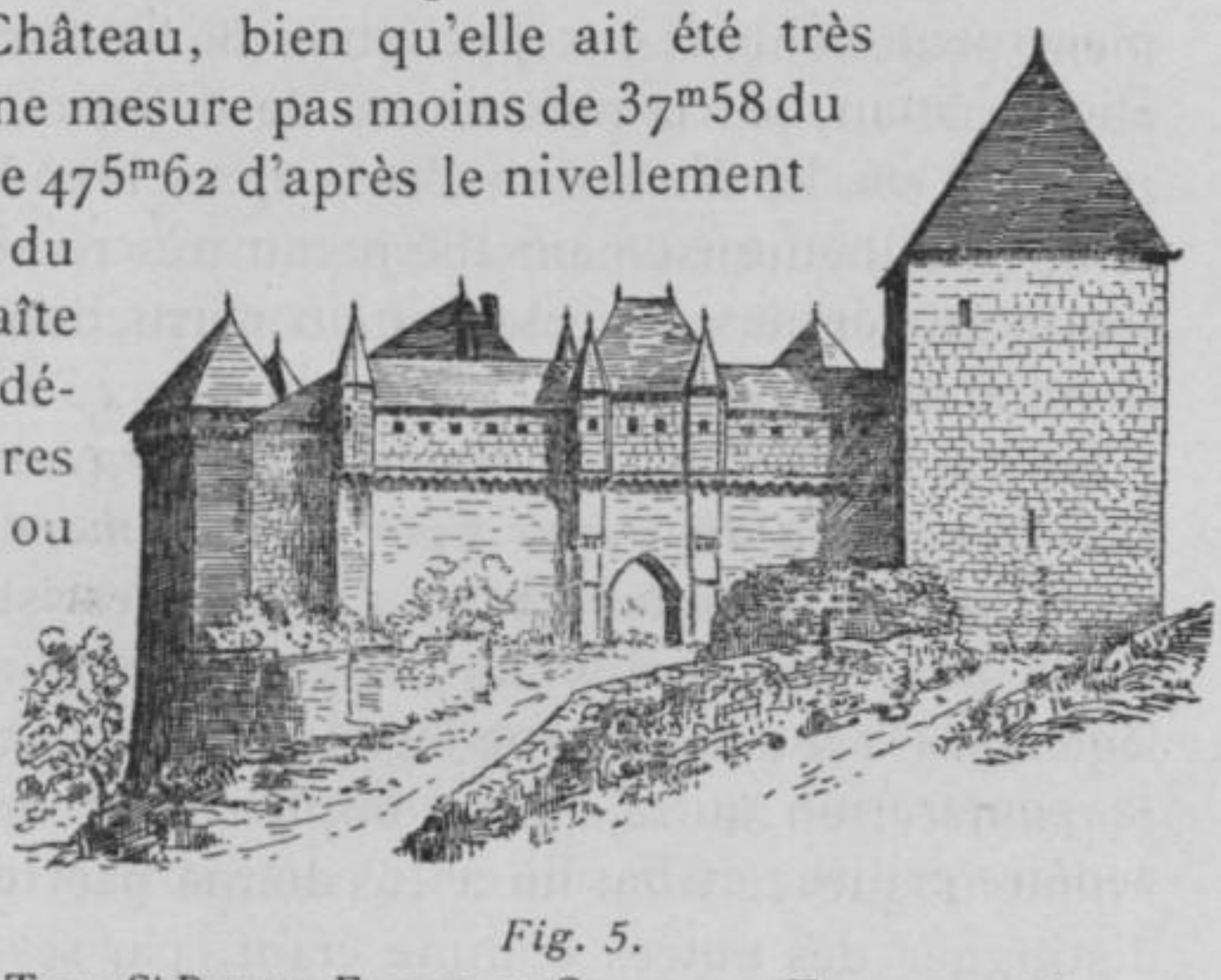

Fig. 5.
Tour S^t^-Pierre, Façade du Chateau et Tour de la Reine.

Ce bloc énigmatique avec ses avares ouvertures a eu le don d'exercer l'imagination : certaines traditions ont d'ailleurs été accréditées par quelques érudits. « Sous le niveau du sol, déclare

l'abbé Ducis [1], se trouve une pièce sans ouverture aucune. Les murs ont cinq mètres d'épaisseur, et comme le talus est intérieur, il ne reste au milieu qu'un carré de cinq mètres. On y a trouvé des armes et des ossements : évidemment cette tour était une prison d'Etat. La tradition lui a conservé le nom de *Tour de la Reine*. Il n'y avait pas d'appartement pour recevoir une reine pas même une entrée. Ce nom n'a pu lui venir que d'un épisode tragique, qui a laissé une impression profonde dans le pays. Nous n'affirmons rien, sinon l'infructuosité de nos recherches depuis vingt-cinq ans pour trouver l'explication de ce nom de la tour de la Reine à une autre époque qu'à celle de Thiedberge. »

Pour admettre cette hypothèse, en supposant même que Lothaire, roi de Bourgogne, dont notre région faisait partie au IXe siècle, fit séquestrer la malheureuse Thiedberge, sa femme divorcée, — à laquelle il avait donné en 867 divers domaines situés dans le diocèse de Genève, notamment celui d'Annecy — ce qui n'est pas du tout établi, il faudrait que la Tour de la Reine présentât les caractères de la construction du IXe siècle, c'est-à-dire du petit appareil avec insertion de briques et larges lits de mortier ; il n'en est rien : c'est un édifice incontestablement postérieur. Cette appellation de Tour de la Reine aurait pu, dira-t-on, par la persistance de la légende, être appliquée. encore à une construction élevée après la mort de l'infortunée reine ; malheureusement elle paraît très récente : dans les textes du XIVe et du XVe siècle, cette construction est désignée sous le nom de grande tour *(Major turris, 1325 ; magna turris, 1340)* puis sous celui de tour du Trésor *(turris thesauri videlicet in camera dicte turris per cujus camere portam intratur ad gallerias introitus castri 1430)*. C'est seulement au XVIIIe siècle que nous la voyons désigner par le nom qui a créé la légende. C'est donc là une légende savante et non une légende populaire ; en la rejetant complètement nous pensons tout uniment que ce nom lui a été donné par les soldats pour la distinguer des autres comme étant, par ses dimensions, une maîtresse tour, digne d'une reine.

D'après J. Philippe [2], « la Tour de la Reine ou de la Duchesse aurait été bâtie par une princesse de Nemours, qui voulait lui donner une élévation telle qu'on pût découvrir la ville de Lyon ; mais, comme la tour de Babel, elle est restée

4 *Saint Maurice et la Légion thébéenne*, Annecy, 1887, p 204
5 *Op cit*, p 46.

inachevée... C'est dans les flancs obscurs de la Tour de la Reine que se trouvait la salle du tribunal et de la question. Le fourneau de grès, qu'on y voyait encore il y a quelques années, servait à faire chauffer les instruments de torture ; au milieu de la salle même, s'ouvre une trappe ; c'est par là qu'on précipitait les condamnés dans une espèce de gouffre, connu sous le nom caractéristique d'*oubliettes* ; des barres de fer horizontales faisaient tomber le corps de ces malheureux de cascade en cascade jusqu'au fond de la tour, où des lances tranchantes achevaient de mettre leur chair en lambeaux ! Passons vite... la chair fumante dont le moyen âge était si friand, nous a toujours fait frissonner ».

Sans être animé certes par l'esprit de contradiction, en regrettant cette jolie légende, qui semblait avoir quelque apparence historique, — car une partie du château fut réédifiée par les Nemours, dont l'un des princes, Charles-Emmanuel, rêva de se tailler, à la fin du XVI^e^ siècle, dans le Lyonnais. une principauté, — nous ferons remarquer que le style de la Tour de la Reine, est bien antérieur à l'arrivée à Annecy de Charlotte d'Orléans qui devint, en 1528, la femme du premier Genevois-Nemours, et que l'on peut seulement attribuer à ces princes des travaux de réparations, tels que la réfection des plafonds [1].

Pour faire oublier le frisson suggéré par l'écrivain populaire de la Savoie, nous citerons au lecteur, sur le chapitre des oubliettes, les paroles d'un archéologue perspicace, Prosper Mérimée, insérées dans les *Instructions du Comité historique des Arts et Monuments*, engageant à se tenir en garde contre les traditions locales : « On donne trop souvent au moyen âge des couleurs atroces, et l'imagination accepte trop facilement les scènes d'horreur, que les romanciers placent dans de semblables lieux... Sans révoquer absolument en doute l'existence des oubliettes, on doit cependant les considérer comme fort rares, et ne les admettre que lorsqu'une semblable destination est bien démontrée. » « Il n'y a pas de château du moyen âge, — déclare le grand maître en la matière, Viollet-le-Duc, — dans lequel on ne montre des oubliettes, et cependant nous devons avouer que nous avons très rarement trouvé des fosses auxquelles on puisse donner ce nom... Nous avons vu beaucoup

[1] M Louis Botto, âgé aujourd hui de 85 ans, qui a exécuté pour le génie sarde et le génie français de nombreux travaux dans le château, a placé dans la gaine de l'énorme cheminée de la Tour de la Reine, pour faciliter son nettoyage, des barres de fer qu'on voit encore aujourd'hui les lames tranchantes ne devaient être que des rebuts d'armes hors d'usage.

de châteaux, d'abbayes et d'officialités, des cachots, des *vade in pace,* mais nous ne connaissons que trois oubliettes, considérées comme telles avec quelque raison... Nous ne serions pas éloigné de croire que les oubliettes du château de Chinon, sont des latrines, ce qui réduirait leur nombre à deux. » (La Bastille et Pierrefonds) [1]. En ce qui concerne les monuments de notre région, M. Albert Naeff, le très distingué architecte chargé de la restauration du château de Chillon, a eu à examiner la même question ; ses conclusions corroborent celles de Viollet-le-Duc [2].

Ce qui a pu, dans la Tour de la Reine, donner naissance à la légende des oubliettes, c'est que cette construction n'avait aucune porte dans le bas, (l'ouverture actuelle, qui la fait communiquer avec la cour, ayant été pratiquée en 1834) [3] ; l'on ne pouvait accéder aux deux étages inférieurs que par une trappe pratiquée dans le plancher du deuxième étage et des échelles.

Les deux seules communications, en effet, que la Tour de la Reine avait avec le dehors, se trouvaient pratiquées dans les murs de la chambre du deuxième étage, soit à 12 mètres 88 du sol actuel. *(Voir sur le plan, pièce 6.)* L'une de ces portes faisait communiquer la Tour de la Reine avec la courtine de la façade, formant un passage voûté en berceau plein cintre; l'autre, aujourd'hui en partie murée, et remplacée par une fenêtre grillée, donnait accès à la courtine reliant la Tour de la Reine au donjon, courtine dont le sommet a été enlevé depuis ; comme nous avons eu déjà l'occasion de le faire remarquer. la communication entre cette ouverture et la courtine était interrompue par un pont-levis roulant sur un axe horizontal

1. *Dict d'Architecture*, t. VI, p 451.

2. Voir son intéressante communication, sur le château de Chillon, dans le volume du *Congrès des Sociétés savantes savoisiennes tenu à Evian-les-Bains* (Evian, 1896)

3 1834, 11 janvier Délibération du Bureau d'administration d'Annecy : « Vu les nouvelles explications données par M. le Commissaire des guerres Rondesio, de résidence en cette ville, au sujet de la demande par lui faite à l'Administration de la ville de contribuer jusqu'à concurrence de 300 livres à la dépense à faire pour l'ouverture d'une porte dans la tour dite de la Reine, dépendant du château royal ;

Le Bureau, considerant qu'il est dans l intérêt de l'Administration d'agrandir les casernes de la ville, autant que possible pour ne pas se trouver dans le cas de devoir loger, chez les particuliers une grande quantité de militaires dans les cas extraordinaires, offre de concourir à la dépense à faire pour pouvoir utiliser la tour dite de la Reine, aux conditions suivantes·

1° L'administration offre de faire faire une ouverture à ladite tour, pour y établir une porte moyennant que la dépense n'excède pas la somme de 300 livres,

2° Cet ouvrage sera exécutée sous la direction du Génie militaire avant la fin du mois de février prochain. (Archives Municipales.)

Louis Botto, dont nous invoquions tout à l heure le témoignage, s'est employé à percer en 1834, à l'âge de 18 ans, cette ouverture.

dont on voit encore, au bas de cette ouverture, les deux gonds, se manœuvrant à l'aide de chaînes et de poulies, depuis la bretêche dont on aperçoit également les corbeaux.

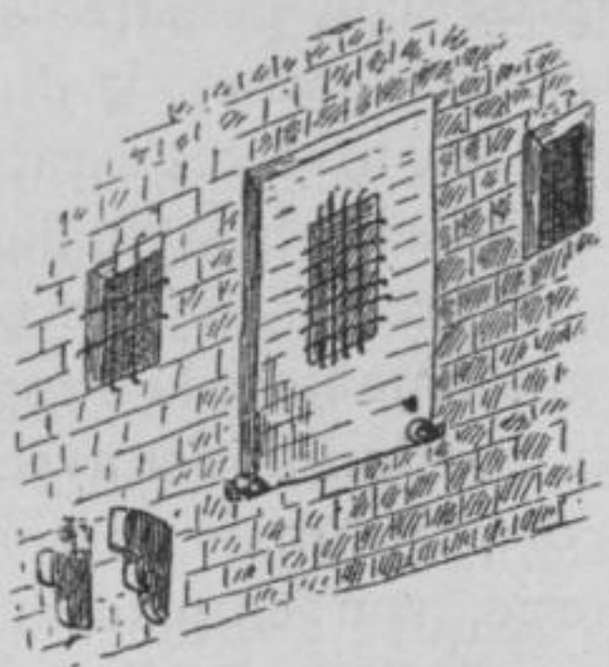

Fig. 6.

FRAGMENT DE LA PAROI N.-E. DE LA TOUR DE LA REINE.

La Tour de la Reine est donc tout simplement une tour flanquant deux courtines.

Comme elle se trouvait placée à l'endroit le plus faible de la défense, on la fit aussi massive que possible selon la formule du temps, à une époque où, les engins des assiégeants étaient peu puissants, il suffisait à l'assiégé d'avoir des vivres et de solides murailles pour braver impunément l'ennemi.

Les meurtrières de la Tour de la Reine, pratiquées dans des murs de 4 mètres d'épaisseur, sont très remarquables. Elles apparaissent à l'extérieur comme une fente très étroite de 0^m15 de large ; intérieurement elles formaient un évasement considérable voûté, mesurant 2^m25 de large sur 3^m de haut, pouvant abriter plusieurs archers ; il y en a trois. M. Fontaine a bien voulu dessiner celle de la paroi sud-est.

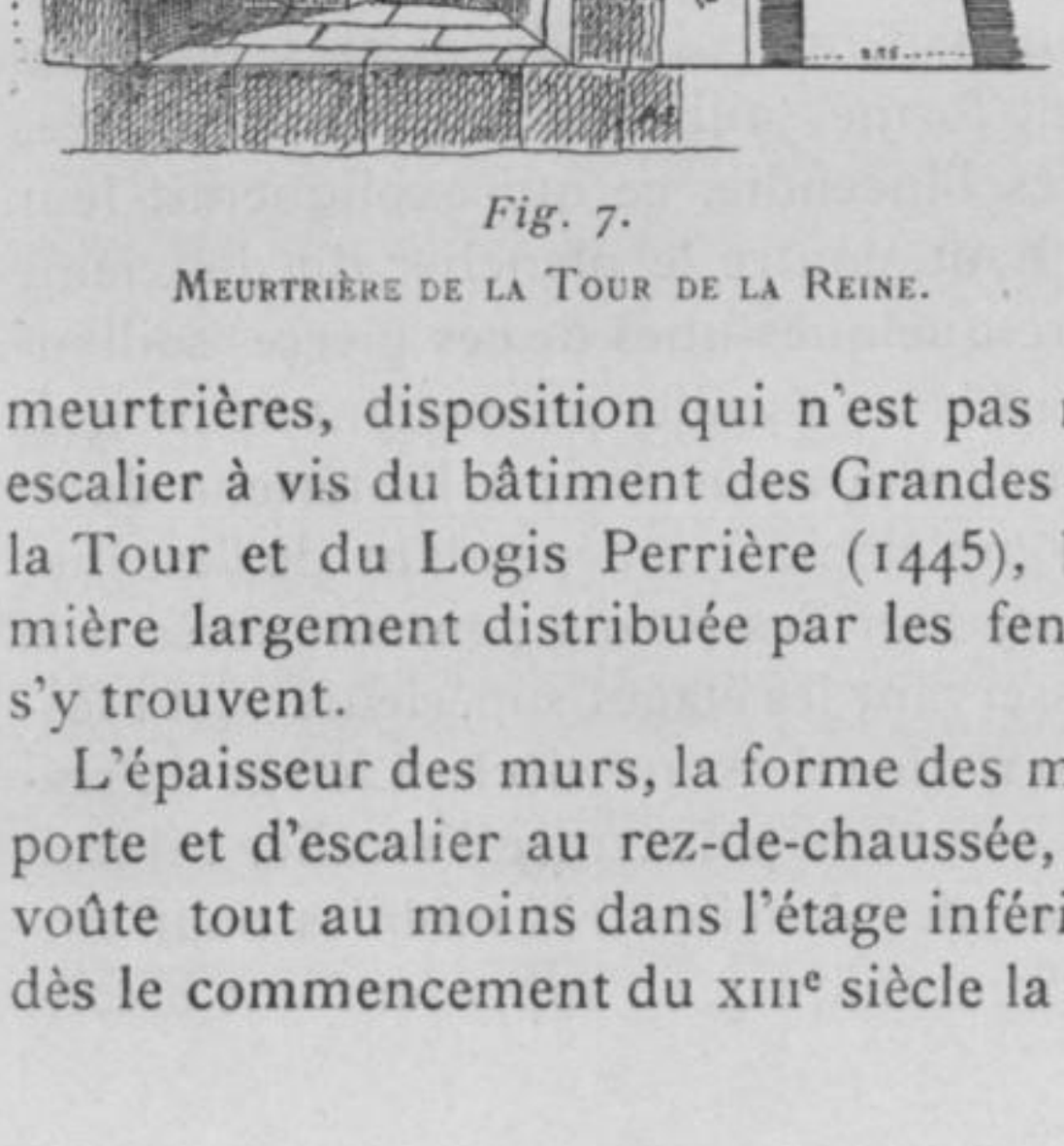

Fig. 7.

MEURTRIÈRE DE LA TOUR DE LA REINE.

Le « viret » qui fait communiquer le deuxième étage avec les étages supérieurs est également percé, quoique situé du côté intérieur du château, d'ouvertures en forme de meurtrières, disposition qui n'est pas rappelée par le viret ou escalier à vis du bâtiment des Grandes Salles (1430) et ceux de la Tour et du Logis Perrière (1445), baignés d'une belle lumière largement distribuée par les fenêtres « françaises » qui s'y trouvent.

L'épaisseur des murs, la forme des meurtrières, l'absence de porte et d'escalier au rez-de-chaussée, ainsi que l'absence de voûte tout au moins dans l'étage inférieur (car l'on reconnut dès le commencement du XIII^e^ siècle la nécessité d'abandonner

le bois pour supporter le plancher du premier étage dans la crainte de l'incendie que pouvaient allumer les assiégeants après avoir pénétré dans le rez-de-chaussée par une ouverture faite à la mine), la direction verticale du bas des parois extérieures, tous ces caractères concordent pour donner à la Tour de la Reine le style d'une fortification romane du XII^e^ siècle.

On remarque encore aujourd'hui sous le plancher du deuxième étage la trappe qui aurait permis à l'aide d'une échelle de communiquer avec les étages inférieurs. Le premier étage a disparu, mais on voit parfaitement, à un retrait de la maçonnerie, son emplacement : cette absence d'escalier avait déjà frappé l'auteur d'un rapport sur la situation du château en 1756.

« Le membre coté par le numéro 71, dit-il, c'est le rez-de-chaussée de la grande tour, à droite en entrant dans le château duquel le plancher est presque tout détruit, il n'y a aucune entrée que par un trappon du deuxième étage. Le membre côté 75 c'est la chambre du premier étage de la grande tour de laquelle le plancher de dessous est presque tout défait par ainsy inhabitable. Elle n'a d'autre entrée que par un trapon au second estage duquel on y descend par une grande échelle à bras. » (Archives départementales.)

Nous pensons toutefois qu'il y avait autrefois une communication fixe reliant le premier étage au second ; en effet, un examen attentif de la paroi intérieure, du côté de la courtine allant à la Perrière, entre le deuxième étage et le premier étage disparu, révèle l'existence d'un escalier. Cette paroi porte les traces d'un incendie : mais l'aspect rougeâtre de la pierre calcinée est interrompu par une série de pierres blanches superposées qui auraient formé saillie et auraient été cassées au ras de la paroi après l'incendie, ce qui expliquerait leur aspect non calciné. En haut, contre le plancher du deuxième étage, on aperçoit encore quelques-unes de ces pierres saillantes. Il y avait évidemment là un escalier permettant de monter du premier au deuxième ; son accès était à l'intérieur de la salle du deuxième et complètement indépendant de l'escalier à vis pratiqué dans l'épaisseur des parois donnant accès à la courtine de façade et desservant les étages supérieurs. Cet escalier avait déjà disparu au milieu du XVIII^e^ siècle. L'étage du rez-de-chaussée ne porte au contraire point trace d'escalier : il était desservi selon l'usage par des échelles très mobiles pour empêcher l'assiégeant de communiquer, en supposant une brêche

pratiquée dans la paroi de la tour, avec les étages supérieurs.

Le troisième étage de la Tour de la Reine est certainement postérieur : on y pratiqua ainsi qu'au second étage des fenêtres croisées à sièges et une fenêtre rectangulaire dite *française* faites au commencement du XV^e^ siècle (1430) : la cheminée de la pièce supérieure datait même de cette dernière époque. Les baies de deux de ces fenêtres ont été refaites : mais les sièges à chanfrein sont restés : deux autres sont intactes, fort intéressantes par l'amortissement en plein cintre du mur à travers lequel elles sont pratiquées. Le plafond de la salle supérieure est du XVI^e^ siècle.

Les différents incendies que cette tour eut à subir la mutilèrent. Il faudrait, pour bien la juger, la voir, selon le style de l'époque où elle fut construite, avec sa garniture de hourds permettant de défendre les abords, mal protégés par deux ou trois meurtrières servant plus à surveiller l'ennemi qu'à lui faire dommage. Ces hourds furent sans doute remplacés à la fin du XIV^e^ siècle par des machicoulis qui avaient déjà disparu quand les auteurs du *Theatrum Sabaudie* publièrent à la fin du XVII^e^ siècle leur vue, disparition remontant peut-être au moment de l'incendie du 20 juin 1628 [1].

Un mot encore pour expliquer l'expression de *Tour du Trésor* qui fut donnée au XV^e^ siècle à cette construction. C'était là que se trouvait cette série de rouleaux et parchemins qui constituaient le *Trésor des Chartes* d'une grande seigneurie. Exceptionnellement, car la garde de ce chartrier était confiée avec de grandes précautions à des personnes de confiance, on pouvait y placer de l'orfèvrerie : c'est ainsi qu'on déposa en 1393 dans le « trésor » du château d'Annecy, entre autres objets réservés au pape Clément VII et provenant de la succession de Pierre de Genève, une statue de la Vierge en argent doré aux armes de Genevois.

Donjon et Tour Perrière.

Cette tour est placée à l'est du château. Elle est à peu près carrée, mesurant 12^m^35 sur 12^m^60, ayant une hauteur de 33^m^62 comptée à partir du parapet de la terrasse du château jusqu'au

1. « Le sammedy, 20 juin 1628, environ les 9 heures du soir, la foudre tomba en un même instant sur les deux grandes tours du château, de cette ville d'Annecy et abattit les deux girouettes d'icelles, puis mit le feu aux pommeaux ou pilliers qui soutiennent les dites girouettes, qui demeurèrent allumé jusque environ une heure après minuit, ce qui donna un grand effroy à toute la ville, et redoutait-on que ce feu n'embrasa le reste de la ville; mais par la miséricorde de Notre-Seigneur, il fut éteint avec grande peine et difficulté. » (Pillet : *Petite Chronique d'un habitant d'Annecy*, déjà citée, p. 490.)

sommet du toit (qui est à l'altitude de 509m60 d'après les mesures prises par le service du génie), de 25m52 jusqu'à l'amorce du toit (alt. 501m40). Pour avoir la véritable hauteur de la maçonnerie il faudrait ajouter la distance de la naissance de la tour sur l'enrochement jusqu'au niveau du parapet. L'épaisseur des parois mesure au rez-de-chaussée 2m40 à 2m75; dans les étages supérieurs elle n'est que de 2m07 à 2m15 environ.

Son nom lui vient de sa situation sur le quartier Perrière : en 1487, c'est la Tour Nouvelle, en 1565 la *Tour du Trésor sur la Perrière*, au XVIIIe siècle la *Tour du Gouvernement*, sous la Révolution la *Tour de la Montagne*. On verra tout à l'heure la raison de ces appellations.

L'historien Besson [1] déclare que la Tour Perrière fut bâtie dès le milieu du XIVe siècle par le comte Pierre : nous relevons cette erreur parce qu'elle vient d'un érudit ordinairement exact et qu'elle a été depuis rééditée. Le comte Pierre — qui a régné d'ailleurs non au milieu du XIVe siècle mais de 1371 à 1392 [2] — fit en effet édifier une tour dans le château d'Annecy, mais la situation de cette construction *(Turris nova anteaulam 1393)* devant la grande salle dont l'emplacement ne saurait présenter aucun doute, ne permet pas d'identifier le bâtiment élevé par le comte Pierre avec la Tour Perrière : le passage de Besson s'applique donc non à cette dernière, mais à la Tour Saint-Paul.

Sur l'emplacement de la Tour Perrière et de la petite cour contigüe existait encore au XIVe siècle, la construction la plus importante du château : le donjon. Des documents de 1340 nous apportent la certitude que ce *donjon* (dont on refit le toit, le plancher supérieur, et quelques créneaux à ce moment) était situé à l'est de l'enceinte.

Si l'orientation de cette construction n'avait pu être établie avec sûreté, on aurait pu, semble-t-il, l'identifier avec la Tour de la Reine : mais un argument décisif détruirait cette hypothèse. Un texte de 1337 nous apprend que le comte de Genève fit agrandir les deux toits qui servaient à protéger l'un l'entrée de la chambre du donjon, l'autre celle de la salle basse dudit donjon *(in alongandis duobus tectis, uno supra hostium per*

1. *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise*, etc Réédition, p. 112.

2. La date de sa mort était jusqu'à présent fixée avec peu de précision : Levrier la plaçait à 1394, d'autres à 1393, d'autres enfin, se rapprochaient de la vérité en établissant qu'elle doit être circonscrite entre le 24 mars et le 24 juin 1392; (LEFORT, *op cit*, p. 128). Un texte que nous avons retrouvé à Turin et que nous devons publier dans la *Revue savoisienne*, permet d'affirmer que cet évènement arriva le 24 ou le 25 mars 1392.

quod intratur in cameran donjonis castri, ubi castellanus moratur, et alium supra hostium sutturni dicti donjonis). Ce document nous apprend : 1° que le donjon avait au moins deux portes ; 2° que ces deux portes étaient situées à deux étages différents, la signification du mot *suturnus* pour désigner une pièce basse n'étant pas douteuse pour ceux qui connaissent notre patois (où ce mot est employé communément sous les formes de *sertot* ou *fartot* dans le sens de cellier). Or la Tour de la Reine, qui est antérieure à la date de ce texte, n'a jamais eu qu'un étage muni de portes : c'est, comme on l'a vu, le second étage donnant accès aux deux courtines, ayant par conséquent plutôt le caractère d'une salle de garde que d'une chambre où le châtelain aurait pu résider ; en outre l'absence d'ouverture ancienne dans le rez-de-chaussée où aurait été nécessairement placé le *suturnus*, rend parfaitement impossible cette hypothèse.

Le donjon commandait donc la partie orientale de l'enceinte. Sa situation permet de comprendre maintenant pour quelle raison la cour du château était encombrée de constructions annexes.

Cette suprême défense ne se composait pas seulement d'une tour puissante : ses abords étaient protégés par des fossés, par des murs prenant un développement plus ou moins grand de façon à constituer, selon la formule de l'architecture militaire du moyen âge, une série de difficultés. Nous sommes convaincus que des fouilles exécutées sur la terrasse qui s'étend devant la Tour Perrière jusqu'à la Tour Saint-Paul apporteraient la confirmation de notre assertion.

Quoiqu'il en soit, le donjon n'existait plus au xv^e^ siècle : mais le souterrain qui servait en cas de guerre d'issue secrète mettant en communication le bas de la Tour Perrière, soit avec la ville soit avec la plaine, dont l'existence aujourd'hui légendaire est attestée par un texte de 1673 [1], était une dépendance obligatoire de cette construction.

La Tour Perrière actuelle et le logis qui lui est annexé furent édifiés sur un ordre du comte de Genevois, daté du 5 avril 1445. Jean de Chavanne, dit Jacquemar, maître de la Chambre des comptes, fut désigné, avec son collègue Nicod

1. D'après M. Eloi Serand (*op. cit*, p. 14), en 1673, le sieur de Longy, commandant du château, s'opposa au changement, réclamé par les Barnabites, d'un chemin conduisant à la porte secrète, placée tout au bas de la grande tour, c'est-à-dire du côté de l'Est, servant à faciliter le ravitaillement de la place en cas de guerre. — Nous n'avons pas pu recueillir de témoignages sûrs sur le ou les debouchés de ce souterrain, comblé depuis longtemps.

Feste, pour rédiger « l'ordonnance de faire les maisonnement et édifices au château d'Annecy, au bout de la place, jouxte les murs de la partie devers le jardin, en tendant vers la tour commencée au bout dudit château et aussi de complir (achever) ladite tour ». Les travaux furent confiés à Pierre Chapuis, maçon, qui reçut l'ordre de donner à la maçonnerie de la Tour Perrière, une épaisseur de 7 pieds 1/2 jusqu'au 1er étage et de 6 pieds jusqu'aux machicoulis, proportions qui se vérifient à quelques centimètres près [1]. Le rez-de-chaussée devait former une « cropte », c'est-à-dire une salle voûtée avec du tuf, affectée aux archives, comme on peut s'en convaincre encore aujourd'hui, cette voûte ayant la forme d'un berceau surbaissé.

Fig. 8.

Fenêtre du 2e étage de la Tour Perrière.

Au premier (c'est-à-dire au-dessus de la pièce reposant sur cette voûte en tuf), maître Chapuis devait construire trois « travaisons », ce qui porte à quatre, comme on peut encore le constater le nombre des étages de la tour, non compris la « cropte » du rez-de-chaussée. Ces pièces devaient être éclairées de fenêtres à sièges, les unes « françaises », les autres croisées dont il reste encore d'intéressants exemples, notamment celui qui a été croqué, au deuxième étage de la Tour Perrière, avec ses curieux grillages, rappelant ceux du Palais de l'Isle, par le spirituel crayon de M. Marc Le Roux; cette composition est animée par la gracieuse silhouette, dessinée d'après un costume contemporain, de Charlotte de Savoie, reine de France, sœur de ce Janus de Savoie, comte de Genevois, qui donna des fêtes retentissantes dans son château d'Annecy.

1. Au rez-de-chaussée de la Tour Perrière, la paroi donnant sur la ville, mesure 2m75, celle sur le lac, 2m42 : au 1er, la paroi compte 2m15 d'épaisseur ; au 2e, 2m14 ; au 3e, 2m07.

Les diverses chambres de la Tour Perrière communiquaient par une « viorbe » ou escalier à vis, refait depuis l'incendie de 1758 ; le logis adjacent formait un bâtiment à deux étages, desservis aussi par une « viorbe » existant encore avec une baie à chanfrein à l'entresol. Au rez-de-chaussée, une pièce servait de « cropte », garnie de tuf, comme celle de la Tour Perrière, l'autre du côté ouest, allait être affectée à la « Maistrie et Recepverie des comptes », pour l'administration des domaines de l'apanage des princes : au 1er étage au-dessus de cette dernière un « tinel, grand et large », salle à manger des officiers du prince, et à côté, contre la tour, une « chambre de parement »; au second, deux autres pièces, dont l'une communiquait avec la chambre de « Retrait », placée sur le même étage, dans la Tour Perrière.

Un détail, qui a la plus grande importance, est la recommandation faite par le maître des œuvres du château d'Annecy à l'entrepreneur de faire « en chacune travaison (c'est-à-dire à chaque étage) deux fenêtres croisées, bien nettement taillées comme celles qui sont en la grande salle par devers la place ». On s'explique dès lors le caractère archaïque de ces fenêtres, sur lequel nous reviendrons.

On trouve aussi mention de la construction de diverses cheminées faites dans le logis Perrière au milieu du xve siècle par Pierre Chapuis. Deux subsistent encore fort belles : celle de la chambre des comptes, la plus remarquable, (au rez-de-chaussée du côté nord-ouest, dans une pièce servant actuellement de magasin d'armes) et celle du deuxième étage dans la chambre contigüe à la Tour Perrière aujourd'hui séparée en deux par une cloison ; nous pensons toutefois que ce ne sont pas des « charfours » du milieu du xve siècle et qu'on doit les attribuer en raison de leur style aux Genevois-Nemours ; il y a d'ailleurs dans le logis que ces derniers princes élevèrent au xvie siècle, dans l'appartement servant actuellement de cantine *(au rez-de-chaussée de la pièce 10 du plan)*, une cheminée dont les moulures sont du même style que celles de la cheminée du deuxième étage du logis Perrière.

La Tour Perrière, comme on vient de le voir, avait au rez-de-chaussée une cropte ou salle d'archives, ainsi que le logis attenant : aussi lui donna-t-on au xvie siècle le nom de *Tour du Trésor*, appellation qui avait été donnée précédemment à la *Tour de la Reine*, au moment où le chartrier était placé dans cette dernière construction. Le trésor des Chartes de Genevois

fut à diverses reprises enlevé du château d'Annecy : la partie la plus ancienne, celle de la période des Comtes de Genève fut transportée à dos de mulet le 24 et le 25 mars 1412 à Chambéry par les soins de Pierre Rostaing, sur l'ordre d'Amédée VIII qui faisait centraliser dans la capitale les titres concernant ses nouveaux domaines [1].

L'affectation du Palais de l'Isle aux services de la Chambre des comptes amena le déménagement d'une partie des archives du château : le récolement dressé le 31 mai 1591 par Claude Balli, receveur de la Chambre des comptes, énumère un grand nombre de terriers et de comptes de chatellenies intéressant l'apanage de Genevois aux XV^e^ et XVI^e^ siècles [2]. Les derniers documents qui étaient restés au château furent placés au Palais de l'Isle le 20 juin 1700 ; en 1719 Victor Amédée II les fit envoyer à Turin où on les retrouvera, soit aux Archives Camérales [3], notamment dans la série des châtellenies de Genevois et celle des comptes de l'hôtel et des trésoriers généraux de Genevois, soit aux Archives de Cour dans les fonds du Genevois, du Faucigny, de Genève et des princes de Genevois-Nemours 4.

Les créneaux de la Tour Perrière disparurent à la suite du violent incendie qui ravagea, le 28 décembre 1758, le sommet de cette construction ; on utilisa « les tufs provenant de la démolition des parapets sur les consoles des meurtrières au sommet de ladite tour » pour construire une voûte dans la pièce du dernier étage : « la démolition des parapets au dessus des meurtrières a produit plus de marrain qu'il n'en fallait pour terrer les planchers et reflancs de la voûte ». Ce fut aussi à la suite du même incendie que l'escalier fut refait en 1774. On observera que sa partie inférieure est actuellement en contrebas d'environ deux mètres à la suite des remblaiements opérés dans la cour : on peut s'en convaincre en examinant la porte murée dont on voit très bien depuis la terrasse la partie supérieure.

1. Max Bruchet : *Inventaire partiel du trésor des chartes de Chambéry à l'époque d'Amédée VIII,* Chambéry, 1900, (ext. des *Mém. de la Société savoisienne d'histoire.*) p. 6, n. 1.

2. Turin, Arch. de Cour, fonds des princes de Genevois-Nemours, deuxième catégorie, paquet 14, n° 1.

3. Max Bruchet : *Les Comptes de Châtellenie aux Archives de Turin,* dans *Revue savoisienne,* 1898, p. 40 et *La Chambre des Comptes de Savoie et ses Archives,* communication faite au Congrès des Sociétés savantes savoisiennes, tenu à Chambéry en 1899, p. 19.

4. On trouvera quelques références utiles, surtout pour la biographie des princes de Genevois-Nemours, empruntées à ce dernier fonds, dans G. Claretta : *Vita di Maria-Francesca-Elisabetta di Savoia-Nemours, regina di Portogallo,* Turin, 1865, in-8°.

Tour Saint-Paul.

Au dessus du sol de la cour (476^{m}70) cette tour compte 15^{m}90 jusqu'à l'amorce du toit et 25^{m}40 jusqu'au sommet.

Elle s'appelait en 1430 *Turris Speculi*, *Turris dou Miriou*, *Tour du Miroir*, à cause du miroir qu'Amédée VIII fit placer sur une haste à son sommet en 1430 (*tam pro fassone speculi positi de super turri predicta vocata propter hoc Turris Speculi, quam portu ejusdem portati de Gebennis apud Annesiacum*). Ce miroir fut presque aussitôt enlevé par le vent. Nous ne voyons pas d'autre explication à donner sur son utilité que le désir de surveiller les mouvements de l'ennemi. Une bannière, qu'Amédée VIII fit exécuter en 1429 par Jean Loisel, peintre de Genève, flottait au dessus du toit.

On trouve, en 1393 et 1394, mention d'une tour neuve édifiée devant la grande salle du côté de la ville [1]. Cette orientation permettrait, le choix ne pouvant porter que sur les Tours Saint-Pierre et Saint-Paul, d'opiner pour cette dernière. Mais il y a une autre raison déterminante, c'est, comme on le verra plus loin, que la Tour Saint-Pierre existait déjà dans la première moitié du XIV^{e} siècle. La Tour Saint-Paul était commencée en 1380 [2] ; ses machicoulis, refaits en 1430 avec des barres de fer, furent surmontés de créneaux en briques, provenant de la tuilerie d'Annecy.

Le très curieux plafond de la chambre située au premier étage de cette tour a été fait au XVI^{e} siècle : il convient de remarquer l'élégant parti décoratif tiré de l'emploi des couvre-joints, dans ce morceau de menuiserie que l'on devrait restaurer.

C'est dans les flancs de cette tour, que se passa une confrontation émouvante entre deux gentilshommes inculpés d'un attentat contre le plus grand prince de la Savoie féodale, Amédée VIII.

Antoine de Sure, dit le Galois, seigneur de Châtelard et Ay-

1. 1393. « Turris nova incepta ante magnam aulam castri a parte ville ». — 1394. « Secunda camera turris nove ante aulam.

2 Un compte de 1380-1381, publié par M. Demôle, dans son intéressant mémoire sur l'*Atelier monétaire des Comtes de Genevois* (*Mémoires et documents de la Société d'histoire de Genève*, t. XXII, p. 100), mentionne des dépenses faites « pro operibus turris nove Annessiaci ». On pourrait penser que ce texte ne s'applique point nécessairement au château d'Annecy; mais le suivant (extrait d'un compte original des Archives départementales de la Haute-Savoie, fonds de la Chambre des comptes de Genevois, article 9) le stipule expressément : « Libravit per eamdem litteram [datam Annessiaci die 28 maii 1382] pro precio 236 cuparum calcis ab eodem emptarum per Joh. de Clara pro opere grosse turris castri Annessiaci, fl. 60 ».

nard de Cordon, seigneur des Marches, en Bugey, avaient par leurs excès jetté l'effroi dans la région qu'ils habitaient; le duc de Savoie, pour leur juste punition, déclara la confiscation de leurs biens. Ardents à la vengeance, les deux gentilshommes formèrent le projet de se saisir de la personne de leur souverain et de le livrer à son ennemi, le comte de Clermont, contre une forte récompense, à l'occasion des obsèques solennelles de Gaspard de Montmayeur, à Pierre-Châtel ; la conspiration échoua, le comte de Clermont s'étant refusé à accomplir cet acte déloyal.

Aynard de Cordon tenta, en dévoilant le complot, de rentrer dans les bonnes grâces du prince qu'il avait voulu trahir. Son complice, Antoine de Sure, fut arrêté et écroué dans les prisons du château d'Annecy. On le chargea de chaînes, et trois hommes le veillèrent nuit et jour. Le juge de Genevois, le vice-châtelain d'Annecy et deux autres magistrats, réunis dans l'une des chambres de la Tour du Miroir, c'est-à-dire, de la Tour Saint-Paul, (*1433, die ultima mensis martii, in camera turris vocate dou Miriour Annessiaci*) assistèrent à la confrontation des deux criminels. Le Galois nia énergiquement, et déclara qu'il était prêt à tenter le jugement de Dieu dans un duel judiciaire, en présence du prince, selon les conditions que fixerait le maréchal de Savoie.

Amédée VIII, rompant avec des mœurs judiciaires qui avaient ensanglanté le commencement de son règne, fit simplement instruire le procès par ses juges. Le Galois, après quatre-vingt jours de détention dans le château d'Annecy, fut transféré dans celui d'Evian ; soumis à la torture, il reconnut ses forfaits et fut condamné à mort, tandis que son accusateur et complice, pour prix de ses dénonciations, restait en liberté [1]. L'odieux drame dont la Tour Saint-Paul renferma l'artisan, en impressionnant vivement le prince qui faillit en être la victime, a pu avoir cette conséquence, de brusquer la décision d'Amédée VIII songeant, depuis quelques deuils cruels, à se retirer du monde, et mettant peu après le supplice du criminel, ses projets à exécution.

Tour Saint-Pierre.

Sur l'emplacement de cette construction, qui est située entre la grande salle et la chambre du comte (plan n° 17), il y avait

1. Costa de Beauregard : *Souvenir du règne d'Amédée VIII.* (Ext. des *Mémoires de l'Académie de Savoie.)*

une tour déjà en 1340 *(turris contigua sale, turris magna prope cameram domini.)* A la fin du XIV^e^ et au commencement du XV^e^ siècle elle s'appela *Tour de la Pomme* ou *du Pommier (1392, turris vocata de la poma prope magnam aulam ; 1430, turris de Pomo)* puis au XVIII^e^ siècle comme faisant partie du logis affecté anciennement aux ducs de Genevois, *Tour des Princes* (1753).

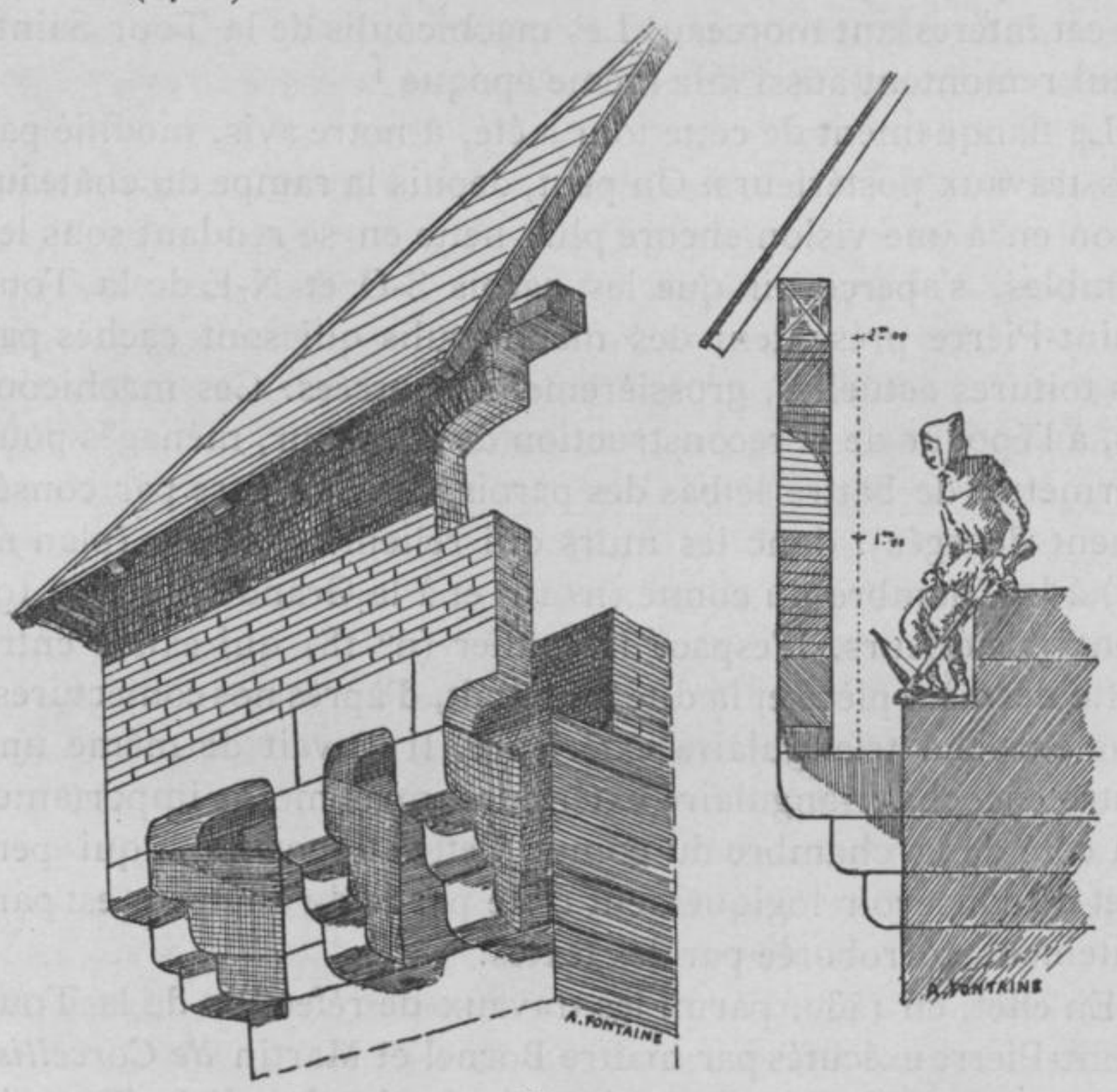

Fig. 9.

MACHICOULIS ET CRÉNEAUX DE LA TOUR SAINT-PIERRE.

Jean Bornel et Martin de Corcellis, en 1430, la refirent à peu près complètement « à la pointe du marteau [1] » ; les fenêtres françaises, munies chacune d'un siège, les escaliers communiquant avec les pièces voisines, les machicoulis et les créneaux, mentionnés dans le contrat des travaux par eux exécu-

1. « Pro factura turris de Pomi per eosdem [J. Bornelli et Martinum de Corcellis] de novo facte pro majori parte... quam turrim visitaverunt dicti Joh. Mitraz et magister Corviau..., et primo reperierunt totum pantum muri ejusdem turris a parte coquine fuisse de novo factum... a pede usque ad summitatem... ab extra de bonis lapidibus ruppis tallie ad pohentam martellorum... ; et alium pantum dicte turris pomi a parte ville reperierunt... simili modo fuisse de novo factum... ; item, reperierunt fuisse factum... de novo in ipsa turri in alio panto a parte turris speculi unum retort seu paramentum chantonate muri dicte turris... ; reperierunt ipsam turrim ab extra esse usque ad summitatem arrasainenti bochetorum 9 teysiarum comitis ».

tés subsistent encore : l'ancienne toiture était non en ardoises mais en tuiles.

La Tour Saint-Pierre est la seule qui ait conservé son crénelage. L'exemple que nous publions, avec ses machicoulis armés de fer, remonte exactement d'après nos textes à 1430 : on remarquera l'emploi de la brique, provenant de la tuilerie d'Annecy, indiquée par M. Fontaine dans le dessin qu'il a fait de cet intéressant morceau. Les machicoulis de la Tour Saint-Paul remontent aussi à la même époque [1].

Le flanquement de cette tour a été, à notre avis, modifié par des travaux postérieurs. On peut, depuis la rampe du château, et on en a une vision encore plus nette en se rendant sous les combles, s'aperçevoir que les parois S-O et N-E de la Tour Saint-Pierre présentent des machicoulis qui sont cachés par les toitures actuelles, grossièrement amorcées. Ces machicoulis, à l'époque de la reconstruction de cette tour, ménagés pour permettre de battre le bas des parois, devaient être par conséquent dégagés : donc les murs qui relient cette tour (plan n° 17) à la Chambre du comte (n° 16) et à la Grande salle (n° 19) sont postérieurs. L'espace irrégulier (n° 18) qui existe entre cette dernière pièce et la dite tour était, d'après nos conjectures, une encoche triangulaire extérieure. Il y avait de même une autre encoche triangulaire extérieure, mais moins importante, du côté de la chambre du comte. Cette supposition, qui permet de concevoir logiquement cette partie du château, est parfaitement corroborée par les textes.

En effet, en 1430, parmi les travaux de réfection de la Tour Saint-Pierre exécutés par maître Bornel et Martin *de Corcellis*, se trouve une fenêtre française, placée *du côté de la Tour du Miroir*, c'est-à-dire, du côté de la Tour Saint-Paul, ainsi qu'un pan de maçonnerie formant « retour » du même côté. Ces deux textes ne peuvent s'expliquer qu'en supposant, comme nous l'avons fait plus haut, que la pièce 18, était alors une encoche extérieure, fermée postérieurement à 1430.

L'aspect de la grande salle, flanquée des Tours Saint-Paul et Saint-Pierre, était autrefois beaucoup plus menaçant, non seulement parce que cette dernière construction avait ses machi-

1. Libravit pro factura panceriarum factarum de super bochetis foresiarum turrium de Pomo et de Speculo, per ipsum Guillelmum fieri ordinatarum de carronis... ; Libravit pro tacheria faciendi 30 copulas bochetorum lapidis ruppis copertas et munitas suis archetis et coperturis in summitate dicte turris de Speculo .. ; Libravit pro precio 60 parvarum barrarum ferri videlicet ad sustinendum les machicoux crenellorum foresiarum turrium de Pomo et de Speculo necnon parvarum turrium existentium in muris parvi gerdilis existentis extra castrum. (Compte de 1430.)

coulis dégagés, ainsi qu'on vient de le démontrer, mais aussi, parce que le sommet de la paroi de la grande salle donnant sur la rampe du château était munie de triples corbeaux, formant machicoulis [1]. Ainsi la Tour Saint-Paul, point terminus, était rattachée au donjon, autre point terminus sur l'emplacement de la Tour Perrière, par un chemin de ronde, formant fer à cheval, passant par le sommet de la paroi septentrionale du bâtiment de la grande salle, par la Tour Saint-Pierre, par la courtine de la façade, la Tour de la Reine et le chemin de ronde, aujourd'hui découronné rattachant celle-ci à la Perrière. Le chemin de ronde reliant la Tour Saint-Pierre à la courtine de la façade, a été détruit à l'époque des travaux des Genevois-

Fig. 10.

Vue du Chateau d'Annecy,
d'après une photographie communiquée par M. Suisse.

Nemours, au XVI[e] siècle. On en voit encore une partie, près de l'escalier du casernier ; une petite tour ou « tournelle » également disparue, donnait un accès indépendant à ce chemin de ronde du côté de la cuisine actuelle.

Grand « Pèle » et Grande Salle.

Il y avait, dans le donjon disparu, une « vieille salle », subsistant encore en 1340, qui a bien pu être la pièce désignée

1. 1393 : « Et primo, libravit dicto Michaudo Cochardi... in grosso muro constructo ante palum (le grand pèle ou grande salle basse dessous la grande salle) protendente a turri Pomi usque ad turrim novam ante aulam et pro muro grosso protendente a dicta turre usque ad cantonum coquine a parte latrinarum... ; pro operatura 21 bochetorum triplicium de ruppe super dictum grossum murum ante palium situatorum... ; pro tallia et operatura 2 portarum et 2 tybiarum molassie ad exeundum super muros in ipsa tournella constructos ; pro operatura unius archerie in ipsa tornella a parte ville constructe et pro tallia trium passuum seu graduum in exitu ipsius tornelle a parte coquine constructe ». On retrouve aussi dans les comptes de 1430 trace du chemin de ronde passant par le sommet de la grande salle : « Item, debent dicti lathomi levare et reponere 28 copullas bochetorum in muro magne aule, ex parte ville, videlicet a turri dou Miriou usque ad turrim de Pomo ».

dans un acte du 8 janvier 1253, sous le nom d'*aula comitis* [1].

Quand les mœurs seigneuriales se transformèrent avec le développement de la civilisation, les comtes de Genevois durent trouver trop exigu ce lieu de réunion, restreint par les dimensions du donjon, aussi, firent-ils reconstruire, en 1333, une grande salle, dans le premier étage du bâtiment dominant la rampe du château (*n° 19 du plan*).

Au dessous de cette pièce, se trouvait la salle basse qui fut transformée en « grand-pèle [2] » après l'incendie du 26 avril 1340 *(Piellium magnum, longitudinis circa 10 teysarum ad teysam domini et latitudinis circa 4 teysarum et dimidie et est factum cum 2 magnis fornellis in loco ubi vetus aula bassa ante incendium esse solebat)*. Le sol fut nivelé, garni de plateaux formant plancher ; des sièges en bois faisaient le tour de la pièce meublée aussi de tables, de bancs et de dressoirs, chauffée par des fourneaux en briques, que des grilles protégeaient contre les heurts ; cinq grandes fenêtres, munies de sièges pratiqués dans l'épaisseur des murs et ornées de vitraux que le maître verrier Laurent posa en 1346, éclairaient cette pièce du côté de la rampe du château.

Le grand « pèle » fut, partiellement sans doute, transformé en cellier en 1394. Rendu à sa destination primitive de salle des gardes par Amédée VIII, il fut reconstruit sur le même emplacement par ce prince, sous le nom de *magnus soturnus* (c'est-à-dire de grande pièce basse) en 1430 ; c'est à cette époque que furent exécutés, par maître Jean Martin, les quatorze piliers (dont on verra le dessin à la fin de ce travail), subsistant encore, répartis aujourd'hui, par des cloisonnements postérieurs, entre les trois pièces placées sous la grande chambrée du premier étage.

Cette chambrée *(n° 19 du plan)* était la salle des fêtes des comtes de Genevois (1340 : *aula, magna aula supra citurnum, sala major, aula alta major*). Après l'incendie de 1340, on fit sur la paroi de la rampe du château cinq fenêtres croisées garnies de verrières et munies de bancs logés dans les embrasures ; deux marches donnaient accès à ces sièges. Ces fenêtres ont été mutilées ; mais on voit parfaitement leur emplace-

1. Partage de la succession du comte de Genève, Guillaume, passé à Annecy, publié dans WURSTEMBERGER : *Peter der Zweite, graf von Savoyen.* (Berne, 1858, t. IV, p. 165.)

2. On sait que l'on désignait sous le nom de *pèle* ou *pelio* mot qui subsiste encore dans le patois savoyard, et était employé par les auteurs français du XVII[e] siècle, une salle de réunion chauffée soit directement par un fourneau, comme au château d'Annecy, soit dans les maisons de la campagne par la paroi formée par la plaque foyère de la cheminée de la cuisine contiguë.

ment et les croisées de deux d'entre elles subsistent. Du côté de la cour, il y avait trois fenêtres, dont une a été détruite.

Amédée VIII, dans les importants travaux qu'il fit exécuter en 1430, fit remonter les anciennes fenêtres, placer trois cheminées copiées sur celles du château de Thonon et exécuter le plafond.

On ne peut guère juger aujourd'hui de l'aspect imposant de cette belle pièce, dont les proportions harmonieuses sont rompues par cette forêt d'étais placés pour empêcher l'effondrement des poutres maîtresses. A l'époque où Henri IV y fit un mémorable dîner, la clarté vacillante de dix-huit chandeliers, « marquetés de blanc et de rouge », suspendus aux solives, silhouettait sur les murs, tendus de tapisseries représentant les prouesses légendaires de Bellérophon ou les exploits des Neuf Preux, la fière carrure de quelques-uns de ces héros des guerres de religion, entourant l'ancien roi de Navarre, devenu l'hôte du fils de celui qui avait juré sa perte.

« Le jeudi 5 octobre 1600, déclare un témoin oculaire, envyron l'heure de quatre après midi, Henry de Bourbon, roy de France et de Navarre, après s'être emparé de toute la Savoye, excepté des forteresses de Montmélian et Bourg-Sainte-Catherine et des Alinges, est venu en cette ville d'Annecy, accompagné du duc de Nevers, du duc d'Epernon, du comte de Soissons, de deux des fils du duc de Mayenne, du duc de Vendôme, ce dernier, âgé seulement de six ans, et lui est allé au-devant, Monseigneur le duc de Nemours, qui l'a reçu au château, *où il a mangé au vu de tout le monde en la grande sale*, et avec luy à sa table tous les susdits princes, le baron de Castelnovoz, M. de S[t]-Germain, (huguenots), et encore quelques autres jusques au nombre de 14, duquel nombre était la marquise d'Antragues, qui était toujours assise auprès de Sa Majesté à sa senestre, et à l'autre bout de la table le petit duc de Vendôme, gouverneur de Bretagne [1] ».

C'est dans cette salle de fêtes, que les comtes de Genevois, convoquaient parfois les représentants de leur bonne ville d'Annecy, afin de donner plus de solennité à certains actes, ainsi que Janus de Savoie le fit, le 9 juillet 1477, à l'occasion du sinistre qui ravagea, la veille, le quartier du Saint-Sépulcre; entouré de ses conseillers, parmi lesquels figuraient Bernard, s[r] de Menthon, Bertrand de Dérée, président de Genevois, Jean

1. *Petite Chronique anonyme d'un habitant d'Annecy, de 1598 à 1628*, publiée par PILLET : 3[e] série, t. X des *Mémoires de l'Académie de Savoie.*

de Clauso, maître de la Chambre des comptes, Claude de Menthon, sr de Rochefort et Jacques *de Nemoribus*, bailli de Genevois et châtelain d'Annecy, le comte de Genevois fit lire par son trésorier Humbert Gruet, en présence des deux syndics de la ville et de leurs deux prédécesseurs, les franchises communales; il donna des prescriptions, pour éviter la fréquence des incendies qui trouvaient un aliment trop facile dans des toitures de bois ou de chaume, et profita de la circonstance, pour rappeler aux magistrats, diverses mesures d'hygiène publique qui jettent un singulier jour sur le vieil Annecy [1].

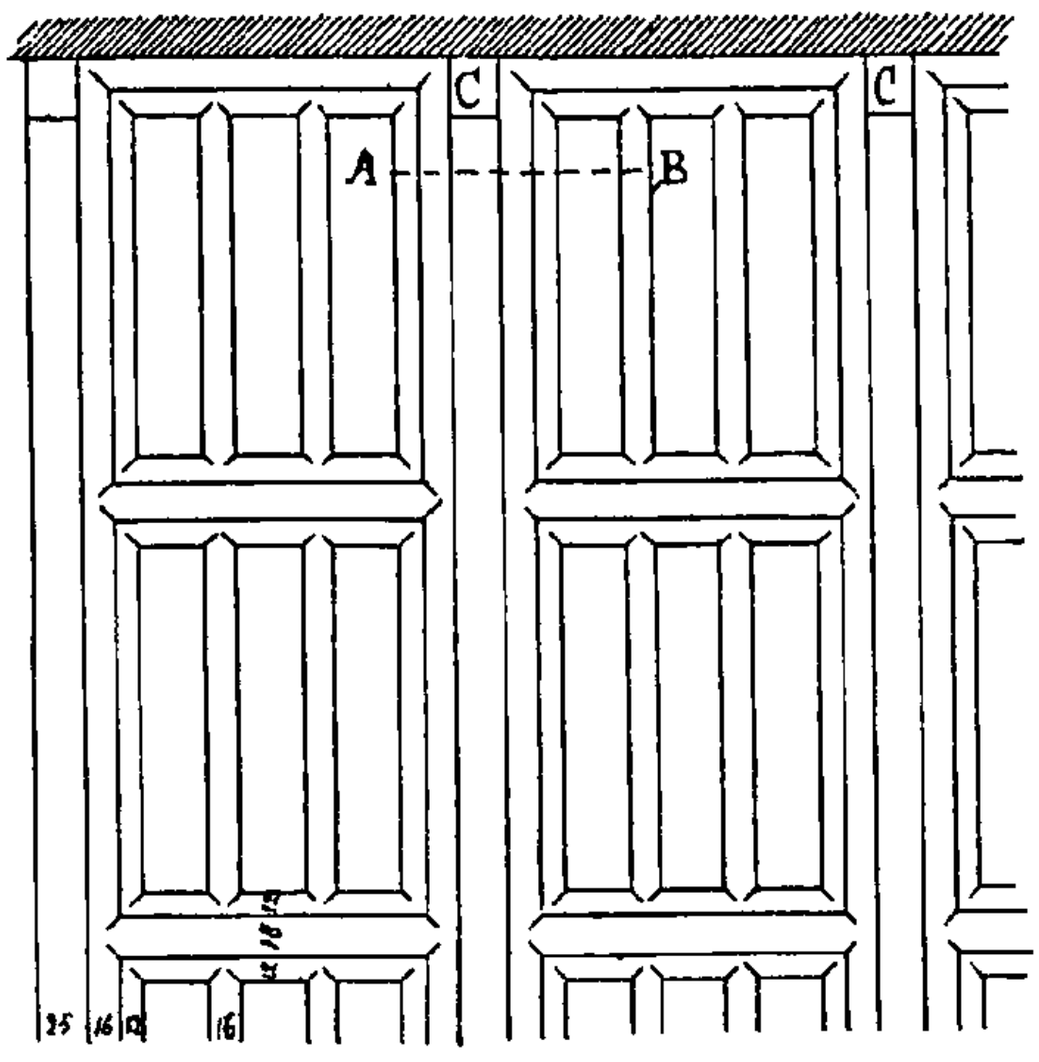

Fig. 11.

PLAN D'UN FRAGMENT DE PLAFOND DE LA SALLE DES FÊTES.

C corbeaux soutenant les poutres maîtresses.

Cette grande salle a conservé une partie de son plafond à compartiments, présentant le plus haut intérêt par la disposition et le profil de ses moulures, la longueur et la saillie des

1. Les précédents syndics devront, en juillet 1477, livrer aux nouveaux sous peine d'une amende de 50 livres, les 92 « selliots » portés sur leurs comptes destinés à puiser de l'eau pour combattre le feu Les bourgeois devront, dans un délai d'un an à deux, selon leur situation de fortune, couvrir de tuiles les toits de leurs habitations qui n'auraient pas encore subi cette transformation ; on fera des échelles à raison d'une par groupe de 4 familles Les maçons, charpentiers, couteliers et *excoffiers* devront, dès que le feu aura été signalé par le tocsin, se rendre sur le lieu du sinistre avec leurs haches et autres outils pour s'employer contre le fléau, tandis que les bourgeois arriveront avec des seilles, employant leurs domestiques pour prendre de l'eau, le tout à peine de 25 livres. Deux gardiens chargés de veiller au feu seront placés sur le clocher de Notre-Dame et sur celui de Saint-Maurice ; pour éviter le scandale des vols qui ont eu lieu lors du dernier incendie, le comte fait proclamer par le bailli de Genevois diverses pénalités « sub pena furanti valorem 3 solidorum et infra, unius auris et furantium ultra 3 solidos furcarum... » Les syndics devront procéder à une visite régulière en présence du châtelain, chaque quinzaine, des cheminées « inhibendo ignem construi debeat in domibus et locis carentibus epicoctoriis ». Voici ce qui intéresse l'hygiène publique, quod sindici visitent lobia supra aquam, eciam latrinas ibidem existentes, ne existentes supra aquam habeant videre immundicias stilantes et per latrinas descendentes, modum tenendo quod lobia de carronis seu de greaz murentur et pilloni de petris fiant et construantur ». En conséquence, injonction fut faite le lendemain par le Bailli du Genevois à Jacques Métral « quatinus lobium supra aquam reponat supra pillaria petre et muret de carronis seu de greaz et cameram neccessariorum ipsius domus reparet, intantum quod existentes et navigantes per aquam Tecii immundicias non possint videre, et hoc infra unum annum;... item fuit injuntum Henriete, relicte Alberti de Comba quatinus... sua lobia reponat supra pillaria petre et eadem de carronis seu de greaz construat latrinas usque ad aquam, ne inhonesta videantur (Archives d'Annecy. 1re reg. Délibérations, Fol. 105 et 115.)

pièces de bois, ainsi que par son caractère local. Onze poutres maîtresses supportent le solivage ; chacune d'elles, ayant une portée de 12m60, représentant la largeur de la salle, repose sur deux corbeaux de pierre, dont les moulures et la concavité, disposition que l'on a rarement l'occasion d'observer, forment le prolongement naturel de la poutre dans laquelle ils sont logés, grâce à une encoche. Des poutres secondaires, placées dans l'axe de la longueur de la salle laquelle mesure 24m80, cloisonnaient, pour ainsi dire, par leur intersection perpendiculaire avec les poutres maîtresses qui les supportent, le plafond en soixante-douze compartiments. L'architecte a tiré un très heureux parti de ce puissant assemblage de poutres, de lambourdes et de solives formant une saillie de 1m12. La réfection d'une partie du plafond et le nombre des étais placés déjà au XVIIIe siècle pour empêcher son affaissement, nuisent à l'aspect décoratif de ce chef-d'œuvre de menuiserie.

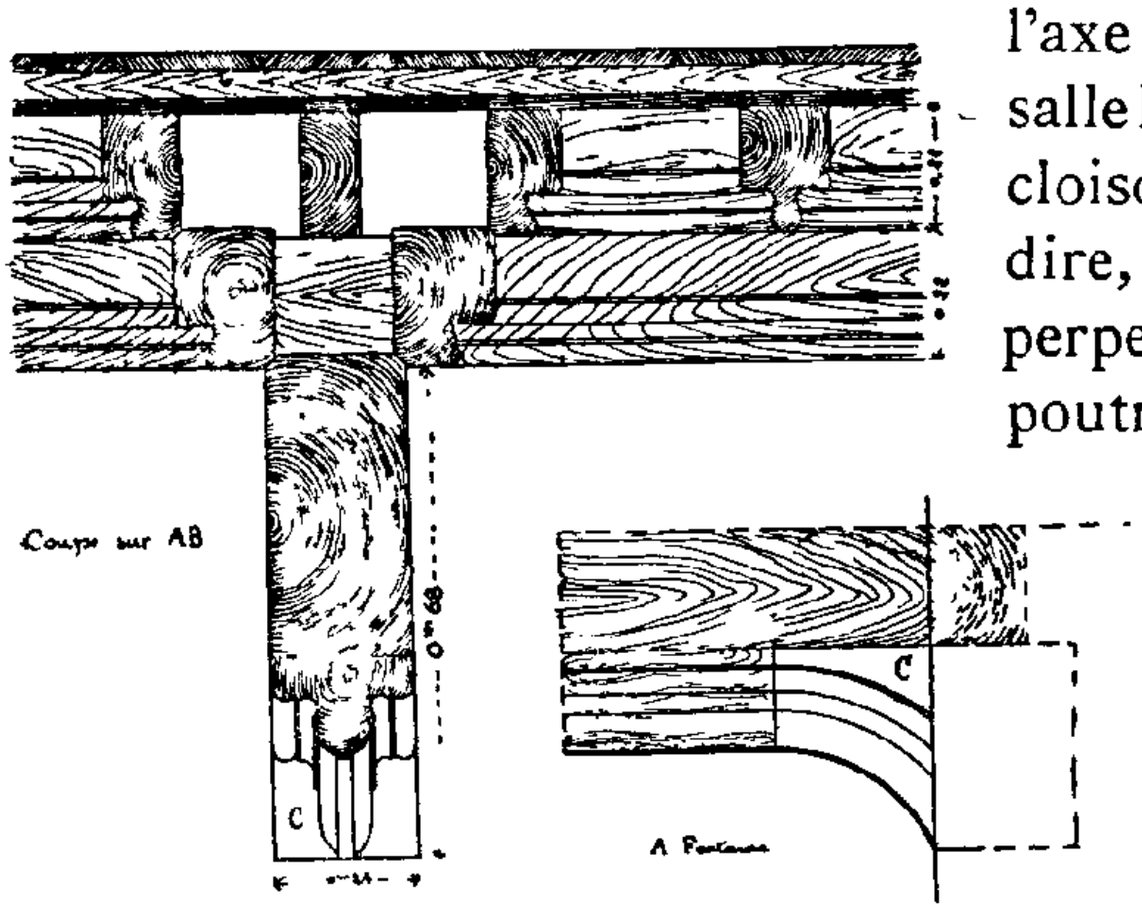

Fig. 12.
COUPE D'UNE POUTRE MAÎTRESSE DU PLAFOND DE LA SALLE DES FÊTES.

Un texte nous apprend qu'Amédée VIII fit exécuter, en 1430 vingt-six corbeaux pour supporter le plafond de la grande salle *(pro factura 26 bochetorum in dicta magna aula positorum sustinentium summerios trabature superiorîs dicte magne aule)*. Si la partie la plus ancienne du plafond actuel ne remonte pas à cette date, elle doit être peu postérieure; le profil des moulures, comme on peut s'en convaincre en examinant le dessin qu'a bien voulu dresser M. Fontaine, notamment le filet rectangulaire si caractéristique, terminant la poutre maîtresse et la pureté des gorges et des tores laissent supposer que cette œuvre a été exécutée dans le courant du XVe siècle. C'est le plus ancien plafond du château, avec celui de la chambre du comte, dont les solives, peu saillantes avec un profil intéressant, présentent une disposition moins architecturale.

Il serait bien désirable que l'on pût entreprendre la restauration du plafond de la grande salle, pendant qu'il reste encore,

dans la partie médiane, des fragments intacts ; c'est en effet un des plus beaux exemples connus de plafonds savoyards, type que l'on ne rencontre pas en France, constituant par conséquent, pour notre pays une œuvre d'art originale, digne du plus grand intérêt par son caractère régional.

Au-dessus de la grande salle se trouve une pièce de même dimension, dont on constate l'existence déjà au XIVe siècle, et qui dut être aménagée de nouveau au commencement du XVe siècle, au moment des grands travaux exécutés dans tout ce corps de logis ; d'anciennes fenêtres ont été très probablement utilisées. Le plafond actuel, sans style, a été placé, beaucoup trop bas.

Grand Viret.

L'escalier à vis ou *grand viret,* desservant le grand *pèle,* la grande salle et le deuxième étage, a été construit en 1430, comptant alors soixante-dix-sept marches de « 6 pieds à la main » chacune, succédant à un escalier de bois couvert par un toit. Il était surmonté de faux machicoulis, subsistant encore ; une bannière aux armes ducales, que maître Humbert Broudier peignit cette année, flottait à son sommet *(plan n° 20)*.

Cuisine.

La cuisine du château *(plan n° 15)*, date de 1430. La construction de la porte, celle des cheminées et des arcs servant à renforcer la voûte, et même la réfection des murs sont stipulés dans des contrats de cette année, avec des détails très précis ; elle a été édifiée d'ailleurs sur l'ancienne cuisine, qui occupait déjà cet emplacement en 1340.

C'est une des rares pièces du château dont le caractère n'ait point été altéré. Ses deux belles cheminées à arcades inégales, subsistent encore.

On remarquera au fond, une porte conduisant à un four contemporain, aujourd'hui muré.

Puits.

Le puits *(plan n° 14)*, placé devant la cuisine, existait déjà en 1428. En 1344, il y avait sur son emplacement deux escaliers de bois, donnant accès de la grande salle à la cuisine, et de la chambre du comte *(plan n° 15)* à la chapelle *(plan n° 31)* ; on dut probablement le commencer en 1349. Cette année on employa 210 journées de tailleurs de pierre, qui usèrent pour le

creuser 1,490 pointes de marteau ; après de nouveaux travaux exécutés en 1371, maître Jean de Lyon, spécialiste en la matière, car on le voit appelé dans d'autres châteaux de Savoie pour le même motif, dirigea des réparations assez considérables, nécessitant son intervention du 20 juillet 1390 au 16 février 1391. Ce puits a une profondeur de 40^{m} ; l'altitude du sol de la cour étant à 477^{m}, et celle du niveau moyen du lac étant à 448^{m}, le puits du château se trouve à 11^{m} plus bas que le niveau du lac. Il est alimenté par des infiltrations naturelles venant de La Puya. Le système de roue et de poulies servant à puiser l'eau a été détruit, il y a peu de temps et remplacé par une pompe. Les ouvriers chargés d'en faire le nettoyage en 1771 ont constaté qu'il était plus large à la partie inférieure qu'au sommet.

Les deux étages qui surmontent l'emplacement du puits (*plan n° 14*) sont postérieurs à 1428 ; auparavant, il n'y avait là que des galeries en bois reliant la grande salle à la chambre de parement (*plan n° 10*) au premier, par une porte pratiquée dans le grand viret. En 1428, on fit l'arc qui se trouve devant le puits, que l'on voit encore, et la construction des deux étages qui s'y trouvent appuyés doit être de très peu postérieure ; en 1562, la chambre du premier est appelée « chambre sur le puits ».

Chambre du Comte.

Placée au premier étage au dessus de la cuisine (*plan n° 15*), elle est appelée en 1340 *camera major domini*, en 1370, en 1392 et en 1430 *camera rubea*, *magna camera rubea* ; en 1614, *cabinet de Monseigneur* [1].

Elle pouvait communiquer avec la chambre de parement (par une porte en tiers-point, qui se voit encore dans le logis Nemours), avec la Tour Saint-Pierre, avec la grande salle, avec la chapelle et la cuisine, soit directement, soit par des escaliers et galeries.

Une cheminée fut faite en 1430, dans le mur qui la sépare de la grande salle, ainsi qu'une fenêtre donnant sur Saint-Maurice qui existe encore. Le plafond actuel présente un profil fort intéressant.

Ce fut entre les murs de cette pièce que nos princes. lorsqu'ils étaient retenus au château, passaient la plus grande partie de leurs journées.

1 C'est dans cette pièce que le comte Jean testa le 21 sept. 1370, Lefort : *o. c*, p. 149.

Contre les parois, tendues de tapisseries flamandes, le duc Henri, en 1614, fit placer à côté de tableaux édifiants représentant le Christ, la Vierge, sainte Anne ou saint Jean, des sujets profanes, une Lucrèce, des « têtes de femmes espagnoles ayant barbe au menton » que le roi Louis XIII, tenté par leur rareté, s'appropria lors de son occupation de la Savoie [1]. Sur une table recouverte « d'un tapis de velour vert, avec des franges vertes, doublé de toile verte, avec un tafetas dessus pour le conserver », se trouvait un écritoire monté sur velours orange, à garniture d'argent; tout autour des fauteuils à bras, tendus également de velours; dans la cheminée des landiers en laiton avec leurs « traversiers » de fer.

Au-dessus, déjà à l'époque de la reconstruction du château, en 1340, se trouvait aussi une belle chambre, avec une fenêtre croisée, donnant sur la ville, à deux sièges et deux marches pour y accéder. Elle fut refaite en 1430, toujours avec des sièges dans la maçonnerie.

Logis Nemours.

Le bâtiment qui s'étend entre l'escalier placé contre le corps de garde et l'arc, situé devant le puits, peut être justement appelé logis Nemours, puisqu'il fut reconstruit par les princes de ce nom, au XVI[e] siècle (*plan n[os] 8 à 12*).

Mais, auparavant, une partie de cet emplacement fut occupé par des constructions qui n'avaient peut-être pas le même développement ; la chambre de parement, notamment, se trouvait sûrement en 1430 au premier étage, dans la pièce formant l'angle du bâtiment du côté de la cour et du puits (*n° 10 du plan*). C'est dans cette pièce, appelée aussi, à cause des sujets représentés par les tapisseries, *chambre des cerfs* (1392, *camera cervorum* ; 1405, *camera genetarum et cervorum alborum volantium*), qu'Amédée VIII, comte de Savoie et de Genevois, assisté de ses conseillers, S. de *Florano*, évêque de Maurienne, G. de Challand, abbé de Saint-Michel de La Cluse, chancelier de Savoie, des seigneurs de Grolée, d'Humbert, bâtard de Savoie, de François de Menthon, chevalier et des jurisconsultes Jean *Servagii*, Anthoine *de Montherolo*, docteurs en droit et Georges Palluel, licencié, donna l'investiture à Pierre de Duingt, seigneur de Beauvivier, pour les fiefs qu'il possédait

1. 1632, 25 juillet ; certificat constatant l'absence de « deux tableaux de femmes barbées . retenues par le Roy pour leur rareté plus deux buffets qu'ont esté bruslés du temps que les cureurs de peste ont estés audit chasteau. (Archives de Turin.)

dans le Genevois [1] ; les plus grands seigneurs de cette province, notamment les Ternier, les Grésy, les Menthon, les Dingy, les Hauteville, les Thorens, les Sallenôve, les Soyrié, les Myonnas et quelques autres, prêtèrent aussi, le même jour, non, sans avoir longtemps résisté et épuisé les arguments juridiques, hommage au nouveau prince [2], dont les droits, fondés sur l'acquisition du comté de Genevois, faite quatre ans auparavant, furent encore pendant quelques années âprement contestés.

Le logis Nemours présente sur la paroi du ressaut N.-O., qui regarde la rampe du château, quatre embrasures de canon; ce sont les seules ouvertures pratiquées pour l'usage des armes à feu, subsistant aujourd'hui avec deux archères pour arquebusiers, placées au bas du ressaut N.-E. de ce logis, près la cuisine.

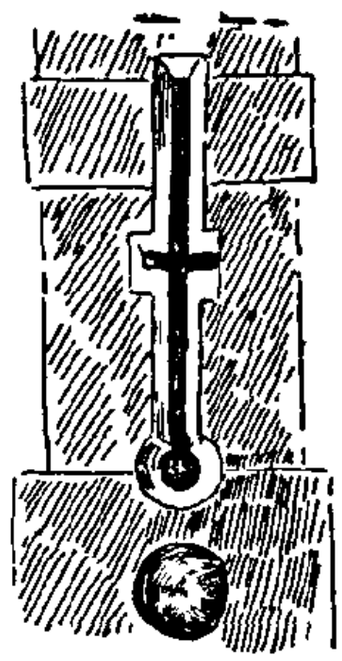

Fig. 13. ARCHÈRES DU XV^e^ SIÈCLE.

Il ne faudrait pas considérer la date de 1539 (et non 1532), que l'on peut lire sur la paroi du logis Nemours regardant la rampe du château, comme celle de l'achèvement des travaux de ce bâtiment; on verra, dans nos preuves, que le sieur Longi et maître Casuaz furent chargés, le 24 janvier 1562, de « parfaire l'édifice neuf du côté de la porte du château » qui n'avait pas encore dépassé le premier étage; qu'en 1563, des tailleurs de pierre s'employaient « pour perrier le roc de la salle basse du nouveau bâtiment près le puits » et que les travaux duraient encore, deux ans après, mais étaient certainement terminés avant 1571.

La lecture de l'inventaire publié à la suite de ce travail donnera une idée de la richesse du mobilier placé dans la *salle où Monseigeur mange*, dans la *chambre où loge Monseigneur*, dans l'*anti-chambre*, dans la *chambre de Madame* et dans les autres pièces de ce bâtiment.

Logis Neuf.

Le corps de logis placé à l'est de la grande salle forme la dernière construction élevée par les princes de Genevois (*plan n^os^ 22 à 25*). Les travaux « du nouvel édifice, d'entre la grande salle et tour du trésor sur la Perrière », furent commencés en

1. Turin, Archives de Cour, province de Genevois, dossier Beauvivier pièce 2 Original signé par Jean Bonbat de Divonne, secrétaire du comte.
2. Replat : dans *Revue Savoisienne*, 1860, p. 5.

1562, et confiés à maître Casuaz par acte du 13 avril de cette année, auquel nous renvoyons le lecteur ; les plafonds furent exécutés en 1571. Une partie de ce logis, comme on le verra par notre plan, a été supprimée ; le reste a beaucoup souffert ; les fenêtres modernes qui y ont été placées lui ont enlevé tout caractère archéologique et il n'y a guère que les plafonds du premier étage qui rappellent l'époque déjà ancienne de cette construction.

Petit Jardin.

C'est l'espace confiné par la Tour Saint-Pierre, la rampe du château et le logis Nemours (*plan n° 2*). Amédée VIII s'en occupa avec une particulière sollicitude, y faisant porter la terre extraite des fondations, et l'entourant de murs défendus par de petites tours à machicoulis. Ces murs devaient être percés ensuite d'ouvertures pour les bouches à feu, car on y remarquait, en 1575, quatre grandes pièces d'artillerie.

Jeu de Paume.

Le jeu de paume, était situé à l'extérieur de la courtine, reliant la Tour de la Reine au logis Perrière (*plan n° 32*), il fut construit au XVI^e^ siècle ; en 1571, « on fît un toit à la cour du château, à jouer à la paume ». Les anciens inventaires mentionnent notamment celui de 1585, les « pallemailles dorés avec leurs manches couverts de velours vert..., les fers pour jouer à la pelote », servant de passe-temps aux hôtes du château. Il est indiqué dans la vue qui a été tirée du *Theatrum Sabaudie*.

Chapelle.

Il y avait, en 1340, deux chapelles ; l'une, la vieille chapelle, était située au rez-de-chaussée (1340. *Capella vetus inferior ; capella inferior prope magnum pillium*, 1340.) ; l'autre, la chapelle neuve, était située au-dessus (*Capella alta ante magnam salam* 1344), dans un bâtiment se trouvant dans la cour du château (*plan n° 31*), parallèlement aux grandes salles du rez-de-chaussée et du premier, en communication par un escalier avec la chambre du comte. On y accédait aussi par une porte pratiquée dans le grand escalier à vis, desservant la grande salle, à la hauteur du plafond de cette grande salle, et par une galerie de bois, aboutissant à ladite porte et à la garde-robe.

Un oratoire en noyer pour la comtesse de Genevois et des

sièges en sapin pour son entourage meublaient cette nouvelle chapelle en 1344. D'importants travaux furent exécutés en 1430, notamment la réfection de la voûte en bois et les verrières en grisailles des sept fenêtres, faites à Genève par le maître verrier Jean Loisel. C'est dans cette pièce, que Janus de Savoie, comte de Genevois, fit son testament [1], le 22 avril 1491.

Dans le même bâtiment, se trouvaient deux chambres qui furent dévastées en 1631, lors de l'occupation française ; elles existaient encore un siècle plus tard, mais en très mauvais état. La chapelle et ses deux annexes, très délabrées en 1756, ont été détruites peu après cette date.

D'autres constructions, moins importantes, ont aussi disparu ; mais leur emplacement trop hypothétique et leur intérêt très secondaire nous dispensent de fatiguer à ce sujet l'attention du lecteur.

V.

Après avoir déterminé les diverses époques de la construction du château d'Annecy, il reste à dégager les conclusions que cet examen peut suggérer sur le style de l'architecture civile du Genevois.

Les éléments les plus caractéristiques pouvant être retenus par l'archéologue pour former son jugement sur la date de ce monument sont le profil de quelques bases et chapiteaux, la forme et les moulures de certaines fenêtres. D'autres indications, données par exemple par les cheminées ou les plafonds, doivent être éliminées parce que, dans la plupart des cas, ces intéressants morceaux sont postérieurs à la construction des pièces qui les renferment.

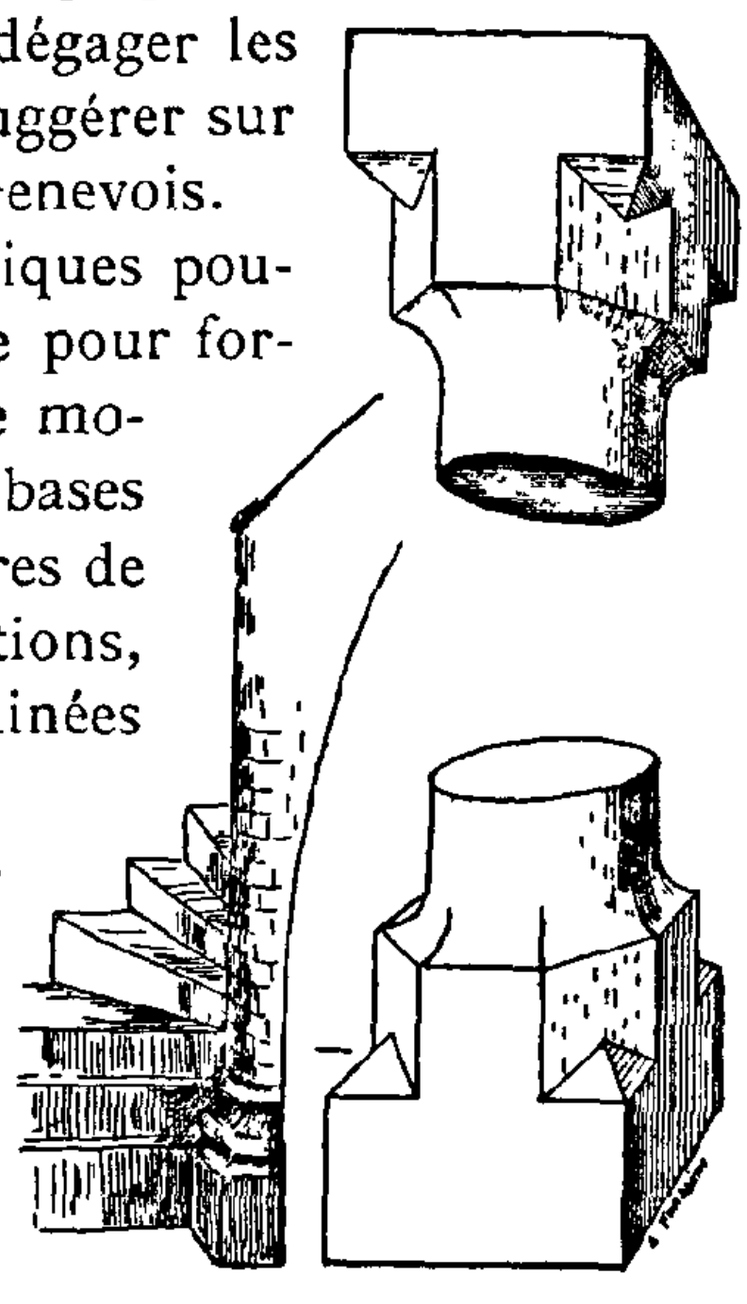

Fig. 13.

A Base du « grand viret » (1430).
B Base et chapiteau d'un pilier du « grand pèle ».

Dans les chambres situées au rez-de-chaussée, en dessous de la grande salle (c'est-à-dire, en dessous du n° 19 de notre plan), se trouvent des piliers de pierre de forme cylindrique, se terminant à leur sommet par un tailloir carré ; le passage du cylindre au carré, se fait

1. Ducis : *Palais de l'Isle*, p. 41.

par un octogone dont les quatre faces d'angle sont ornées d'une pyramide triangulaire. Chaque pilier repose sur une base formée par un chapiteau renversé. Cette ornementation rudimentaire est des plus massives.

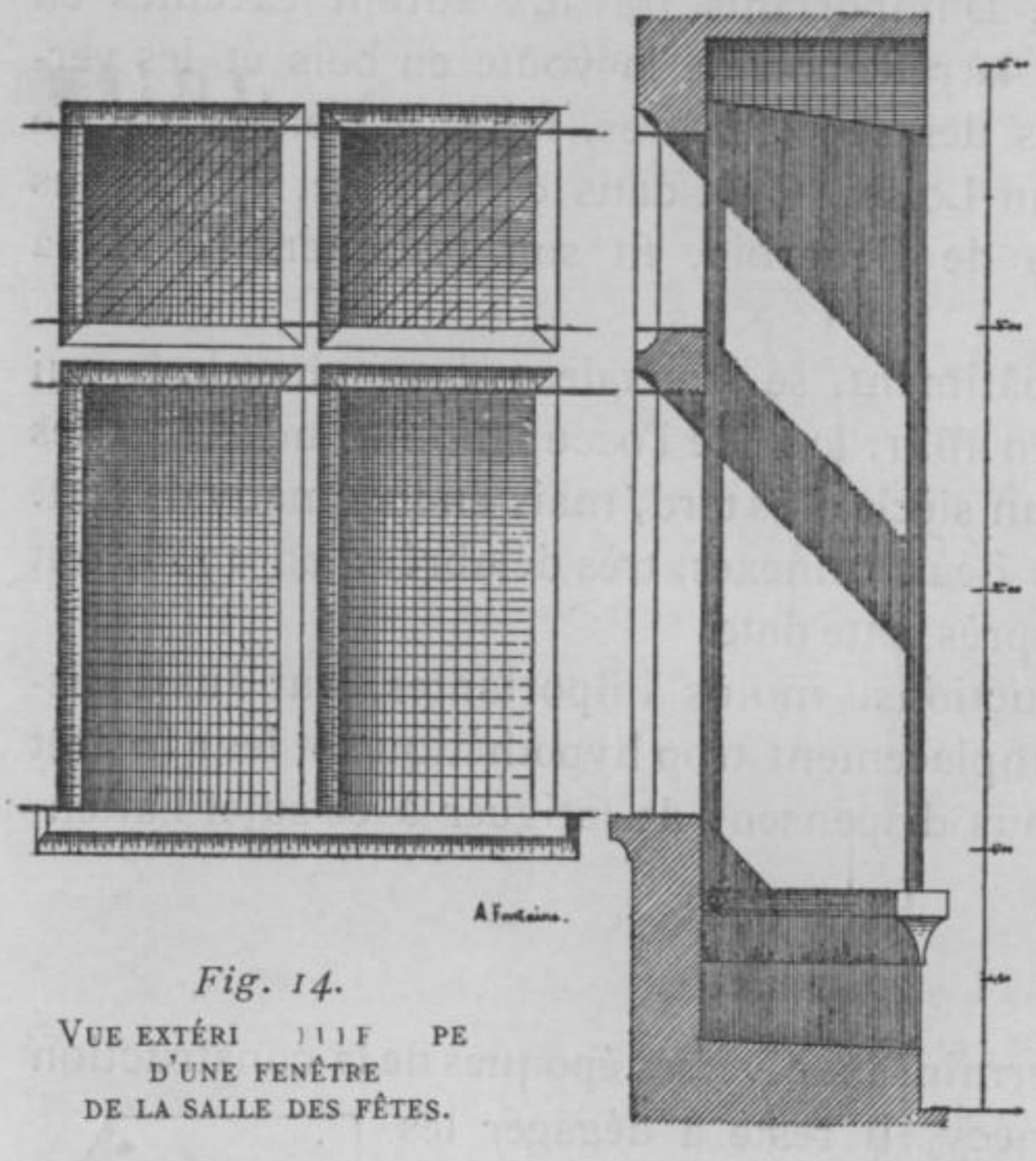

Fig. 14.
VUE EXTÉRIEURE D'UNE FENÊTRE DE LA SALLE DES FÊTES.

Tout à côté, au pied de l'escalier qui met en communication ces pièces avec la grande salle, se trouve une élégante base d'un profil tout différent, ainsi qu'on en peut juger par le dessin de M. Fontaine. On ne sera point surpris en apprenant que ce dernier motif est de 1430, car son profil présente un soubassement très employé à cette époque ; mais on aura lieu de s'étonner, en constatant que le pilier ci-dessus dessiné, au lieu d'être bien antérieur, est précisément de la même date ; les textes étant sur ce point d'une précision indiscutable [1]. Il y a donc là un exemple frappant d'archaïsme.

On remarque dans les diverses parties du château (exception faite pour le logis Nemours), des fenêtres croisées à chanfrein, donnant à l'ensemble des constructions une certaine unité d'exécution. Ce

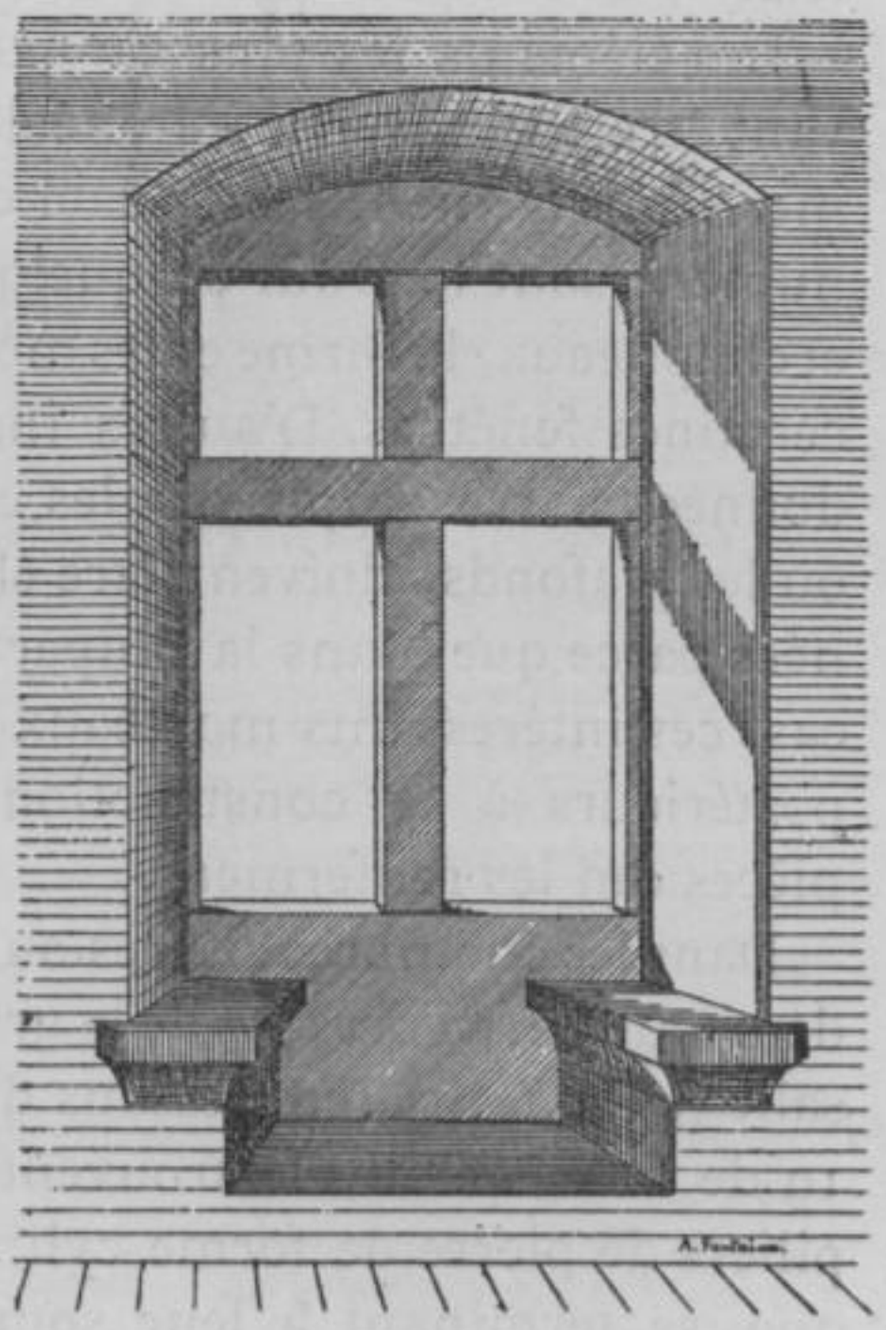

Fig. 15.
VUE INTÉRIEURE DE CETTE FENÊTRE.

1. En 1430, Jean Martin exécuta dans le grand pèle, dont l'emplacement n'est pas dou-

n'est là qu'une apparence trompeuse. Les fenêtres de la grande salle et celles de la Tour Perrière, malgré leur similitude, ont été faites à plus d'un siècle d'intervalle.

Déjà en 1340, Amé III, lors de la réfection du château, fit exécuter notamment dans la grande salle et dans la pièce du rez-de-chaussée, située au-dessous, des fenêtres croisées à bancs de pierres pratiqués dans la maçonnerie [1] ; on accédait à ces fenêtres par deux marches.

Amédée VIII, à l'époque des grands travaux de 1430, ne se contenta pas d'utiliser et de faire replacer dans la grande salle les anciennes fenêtres [2], il en fit refaire d'autres semblables [3] ; et cet esprit d'imitation guida ses fils, au moment de la construction de la tour et du logis Perrière [4]. L'examen des textes, permet de prouver que, de 1340 à 1445, ce fut toujours le même type de fenêtres croisées qui servit aux ouvriers édifiant le logis de la grande salle (1340), la Tour Saint-Paul (vers 1380), les chambres au-dessus du puits (après 1430), le logis et la Tour Perrière (1445).

Des moulures plus riches (comme on peut le constater dans le dessin ci-contre de M. Fontaine) remplacèrent, dans le logis Nemours, le lourd chanfrein des fenêtres du XIV^e^ et du XV^e^ siècle. Le style

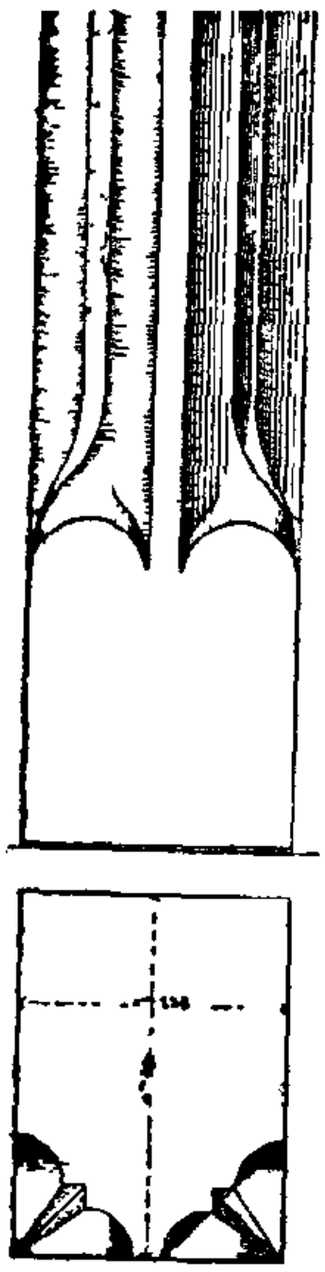

Fig. 16. MOULURES D'UNE FENÊTRE DU LOGIS NEMOURS.

teux, 14 piliers. (*Libravit Johanni Martini, lathomo, pro tachia faciendi 14 pillaria in magno soturno de lapidibus ruppis...*) Ces 14 piliers existent encore dans les 3 pièces situées au dessous de la grande chambrée du 1^er^ étage ; ils sont d'un seul morceau. On n'a donc pas pu utiliser d'anciens tailloirs ou d'anciennes bases.

On remarque d'ailleurs, dans les cheminées de la cuisine exécutées la même année, un soubassement semblable notamment dans celle qui fait face à la porte d'entrée ; elle fut exécutée par Nicolet Mignon et Pétrus Prin précisément à la même date (contrat du 12 juillet 1430) . *ad faciendum unam magnam chiminatam latitudinis 34 pedum de manus hominis et tres archus et 2 landas de ruppe et 2 pilonos ruppis, qui archus esse debeant de molacia.* Cette précision de détails ne laisse non plus aucun doute sur l'identification de cette cheminée.

1. Texte de 1340 intéressant la grande salle (plan n° 19) : « Sunt facte 5 fenestre croyssiate pro illuminanda dicta sala a parte ville ; in quolibet fenestra sunt 2 passus et 2 sedes». — Texte de la même année concernant le grand pêle (en-dessous du n° 19 du plan) : « 4 fenestris duplicibus pro illuminando piello a parte platee castri. Adhuc nulla ostia fustea sunt in 4 hostiis et 10 fenestris *croyssiatis* que sunt ibidem in duabus espundis muri aule perdicte, in factura 5 magnarum fenestrarum .. ad illuminandum dictum piellium a parte ville et in tablamentis lapidum molacie factis in sedibus dictarum fenestrarum per grossitudinem murii habentis circa 4 pedes de grosso. »

2. 1430 «Pro quadam tacheria removendi et transmutandi 5 fenestras croysiatas supra magnam salam dicti castri existentes et remittendi magis alte ».

3, 1428. « Pro qualibet fenestra croysiata, bene cisa, de lapidibus de molacia, cum uno chanfrain plano 10 florenos ».

4. En 1445, Pierre Chapuis, entrepreneur de la Tour et du logis Perrière, reçut l'ordre de faire des fenêtres croisées à sièges, et « de les tailler comme celles qui sont en la grande salle du côté de la place ».

de ces ornements, que l'on retrouve dans d'élégantes échauguettes, s'harmonise parfaitement avec la date de cette construction, édifiée au milieu du XVI^e^ siècle, par des princes dont le goût fut affiné par leur séjour dans ces belles résidences des bords de la Loire, qu'ils habitèrent en suivant la cour de France, et dont ils aimaient à évoquer le souvenir, en feuilletant l'ouvrage de Du Cerceau, sur les « plus excellents bastiments de France » faisant partie de leur bibliothèque d'Annecy.

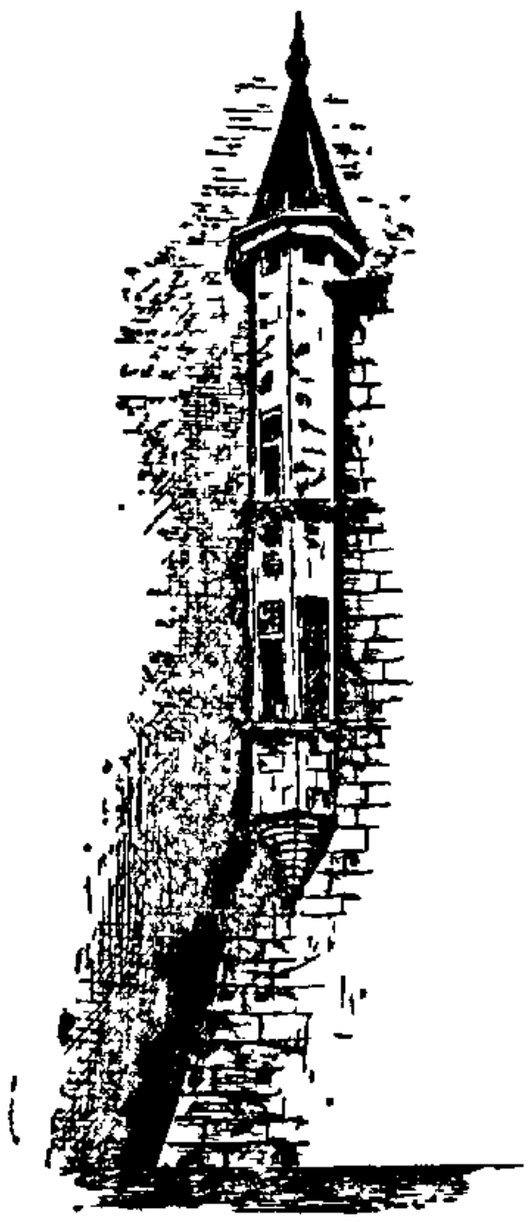

Fig. 17.
ECHAUGUETTE DU LOGIS NEMOURS.

L'aspect moderne du style du logis Nemours contraste avec celui des bâtiments élevés aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, par les comtes de Genevois ; ces derniers, n'ayant point subi comme leurs successeurs l'influence d'un milieu artistique, se contentèrent le plus souvent, sans grand souci d'originalité, de faire copier par des ouvriers du pays, les détails d'ornementation des anciennes constructions ; d'où la persistance des vieilles formules.

***

Il convient donc, quand on cherche à dater les monuments de nos régions, d'après leurs détails architectoniques, de se tenir en garde contre les tendances archaïques de l'architecture en Savoie, dont le château d'Annecy offre de remarquables exemples.

MAX BRUCHET.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° 1.

1325-1340. — Extraits des comptes de la châtellenie d'Annecy, relatifs aux travaux du château.

(Turin, Archives camérales.)

1325-1327. — ... Libravit in copertura de novo tecti majoris turris castri Anassiaci et in factura de novo totius edificii tecti tornelle supra portam et ipsa tornella coperienda... ; In stipendiis 20 carpentatorum... decopulantium machinas seu ingenia domini que erant apud Anassiacum et ipsa plicancium in appartum charreandi, que post modum dominus Hugo de Gebennis fecit apud Altam Villam pro parte charreari et pro parte destrui... ; Libravit... ad expensas valletorum domine comitisse de Sabaudia, factas apud Anassiacum per 6 dies, quibus steterunt ad venandum et capiendum in Insulis cunilios [1] pro domino, per litteram domini datam die jovis post festum B. Nicholay A. [1]326... Libravit Guigoneto de Bercla, custodiente cuniculos domini in silvis, pro uno supertunicali...

1328-1329. — Computus domini Petri, condomini de Duyng, castellani Anassiaci...

L. in refectione logie [2], que est ante magnam salam inter salam et pratum, que cadere volebat propter vetustatem fustarum..., pro 4 fileriis [3] carpentandis et ponendis inter pilaria et tectum a parte prati pro ipsa logia retinenda... ; L. in recopertura tectorum castri in pluribus locis ubi fuerat decopertum propter ventum, [pro precio] 3000 scindulorum [4]... emptorum ; L... pro... duabus fenestris suturni [5] subtus parvam salam a parte

1. *Cunilios* pour *cuniculos*, lapins, en vieux français *connil*.

2. Ce mot a diverses acceptions peu connues. Ici il sert à désigner une construction en bois, formant annexe aux bâtiments construits en maçonnerie, supportée par des piliers de pierre, et complétant les appartements du prince : on trouvera souvent le mot *logia* avec cette signification dans les textes que nous publions ici. (1339. « In factura unius pylli facti de novo in logia ante cameram magnam domine.)

Toutefois, dans ces mêmes documents la *logia* servait à désigner, selon le sens conservé encore aujourd'hui dans le patois d'Annecy, une galerie de bois formant balcon ou corridor suivant la circonstance : 1428, *logia seu ales* (pour allées) ; *in tecto dictarum logiarum seu allées* (comptes de la construction du château d'Annecy) ; 1548, 21 février : Acensement d'une maison située dans le faubourg de Bœuf, à Annecy, contenant entre autres pièces « une aultre chambre, ensemble le galletas dessus icelle avec la commodité des *lorges* à l'orient situé » (Bruchet : *Inventaire sommaire des Archives de la Haute-Savoie*, p 154.)

On désignait aussi sous le nom de loge une construction sommaire en bois édifiée hâtivement à l'occasion des fêtes (1471. Construction au château de Chambéry de la *loge de la folie*. Menabrea · *Chronique de Yolande de France*, p. 94)

Enfin on trouvera dans nos régions le mot loge dans le sens de hangard établi sur les chantiers de construction. (1470. « Es manovres pour ung jornées à vuidier la terra de la loge des maczons ». Blavignac : *Comptes de la construction du Clocher de Fribourg*, p. 10.)

3. *Filière*, pièce de bois posée en travers supportant les chevrons d'un toit.

4 *Scinduli*, bardeaux de bois ou *tavaillons* servant à couvrir les toits.

5 *Suturnus*, ou *soturnus* en patois *cétour*, *sertò* ou *fartò* ; pièce située au rez-de-chaussée servant généralement de cellier. (1651, 19 mars : Partage d'une maison située à Abondance contenant la mention d' « un *cettour*, soit cave ». Bruchet : *Inventaire sommaire des Archives de la Haute-Savoie*, p 89.)

ville ferrandis 8 landis ferri..., 3 fenestris factis in camera garde robe domini..., 2 hostiis coquine antique et stabuli..., solano [1] camere domini, in quadam parte mossando et terrando, et similiter in logia juxta gardam robam et in ipsa garda roba... In aptando loco charforii [2] ubi lapides choudani existunt, et ipsis lapidibus chaudanis [3] taillandis et ponendis in dicto charforio...

In refectione vannelli in cursu aque de THEUZ justa molendina domini, de fusta... [1329].

1331-1332. — Computus Johannis Bonivardi, majoris, burgensis Chamberiaci, castellani Anassiaci, de redditibus et exitibus ejusdem castellanie.

Opera castri de fusteria. — L. ad expensas operum castri de Anassiaco... videlicet in recopertura tectorum castri predicti in pluribus locis et pluribus vitibus ubi fuerat decopertum propter ventum, et in factura de novo 4 eschifarum [4] supra curtinas castri et in reparacione unius veteris ad deffensionem castri predicti et in retinendis edificiis tectorum aule majoris et domus que est juxta portam castri et logie juxta salam predictam in pontibus, panteriis [5] et 5 scalis factis in castro ad veniendum ad deffensas castri ; in emptione 4 miliarium cum dimidio scindulorum et 4 miliarium clavinorum [6] et plurium tachiarum [7] et aliorum clavellorum [8], 3 duodenarum latarum, 4 duod. postium [9] et plurium aliarum peciarum fuste et cletarum pro corseriis [10], diversis preciis, inclusis stipendiis 76 carpentatorum et destraleriorum [11] et 40 aliorum hominum laborantium ad idem quasi per 1 diem, capientium diversa precia, ut in particulis examinatis penes ipsum per litteram dominorum de Mentonis, Petri condomini de Duynt, Alberti de Cletis et Petri de Compesio. militum, ordinatorum super hiis per dominum de mandato facto castellano predicti quod dictas eschifas et corserias facerent; datum die 8 mensis augusti anno 1332...

1. *Solanum* en patois *solan*. (BRACHET : *Dict. du patois Savoyard*, Albertville, 1889, in-12.) Plancher on voit par ce texte et ceux qui suivront que l'on garnissait l'intérieur des planchers de terre. — 1340 : « in factura solani seu traveysonnis superioris ». On appelait cette terre marrain.

2. *Charforius, charfarius, chaforius, chafour*, cheminée. Plus loin à la date de 1428. « Chiminatas seu charfioux; epicotoria seu cheminatas », en 1509, à Chambéry, chafarius (Mgr Billiet)

3. *Chaudana*, en patois *chondane* désigne ici les pierres garnissant la plaque foyère de la cheminée; 1345 « choudanis fondi dicte chiminate » Cette acception est encore employée dans le Chablais Mais dans la région d'Annecy ce mot s'applique à une sorte de tiroir pratiqué dans l'épaisseur de la molasse servant à supporter les buches ; mais l'expression patoise *fornet* a remplacé aujourd'hui celle de *choudane* à Annecy.

4. *Eschifa*, eschif, ouvrage en bois élevé en saillie sur les courtines pour battre le bas des murs.

5. Ducange, au mot *Panthera*, cite un texte prouvant qu'on désignait de ce nom un engin de guerre de forme triangulaire à ferrures, muni d'archères, pour permettre de pénêtrer les lignes ennemies. Mais nous conjecturons qu'il s'agit ici et plus loin, non de cet appareil, mais d'une ouverture pratiquée dans les murs pour la défense près des créneaux On trouvera à la date de 1428 plusieurs passages ou ce mot est employé dans le sens de pans de mur. En 1331, on trouve des *panterius de fusta*, panneaux de bois.

6. *Clavini* ou *clavins*, petits clous servant surtout à fixer les bardeaux.

7. *Tachia, tache*, gros clou. Voir plus loin en 1337 « 820 grossarum taschiarum pro magna porta duplicatura ».

8. *Clavelus*, petit clou.

9. *Postis*, poste, poutre.

10. *Corseria, coursière*, en provençal *corsera*, dans la langue du nord *hourd* : galeries en bois placées au sommet des tours et des courtines pour faciliter la défense.

11. *Destralerius*, ouvrier maniant la *detra*, hache à deux mains pour couper le bois.

Opera castri de maczoneria. — In reparacione curtinarum castri predicti per totam longitudinem a parte montis et ecclesie in pluribus locis ubi fuerat necessarium, propter destructionem muri et in factura de novo circa 7 tesarum muri in 2 locis necessaris, in orto et supra furnum domini et juxta echifam, que est a parte domus Jaquerii Cymionis et in portis a parte ecclesie et montis murandis et oscurandis de novo, in portagio seu estractu arene usque in castrum videlicet 4 navatarum ad idem et costiterunt 18 s. ; in empcione 30 cuparum calcis pro 45 solidis, inclusis 4 sol. pro portagio, 14 hominibus trahentibus lapides infra dictum castrum ad idem et dedit cuilibet 8 denarios tempore vindemiarum ; 23 lathomis laborantibus ad idem quasi per 1 diem, et dedit cuilibet 15 denarios ; 49 hominibus facientibus et portantibus morterium, lapides et alia necessaria, et dedit cuilibet 8 denarios, 12 mulieribus portantibus aquam ad idem pro morterio faciendo et cepit quelibet 4 denarios, inclusis 18 denariis pro 6 veysselletis ad portandum morterium...

1333-1334. — L. pro angulari domus castri prope portam reficiendo, quia disruebat, duobus merlis [1] cum panceriis faciendis super eodem angulari et uno alio merlo in alio angulari ejusdem domus supra portam castri ad deffensionem porte, quadam useria in alio angulari ejusdem domus supra secundam traveysionem [2] nondum completam.

L. carpentatori facienti in taschiam traveysonem novam... ; Pro 16 esparris [3], 3 ferroliis [4], 2 goysonibus... pro 2 magnis fenestris aule domus supra portam et pro alia parva fenestra in parvo sutturno et pro 1 hostio facto in parva camera et 1 hostio facto in parvo sucturno et pro hostio domus aule predicte et pro hostio alterius sutturni et in 4 serraliis cum clavibus pro hostiis majoris sutturni... et 2 candelabris pro caminata parve aule... pro hostio logie fuste ingeniorum domini... ; Sex hominibus curantibus magnam aulam et domum furni castri quando hoc anno dicta aula fuit edificata et coperta et domus furni;... In reparacione hostui logie in qua sunt repositi ingenia domini.

1335-1336. — In stipendiis 6 carpentatorum facientium 1 stabulum in castro domini de Anassiaco pro reponendis equis domini et castellani, de postibus et fusta... ; In 1 sera cum clave posita in hostio majoris porte castri... ; In recopertura tecti domus [in qua stat] castellanus quando moratur in castro, in pluribus locis.

Uno carnacerio pro salario ipsius suspendendi 3 latrones in furcis Anassiaci, pro quolibet latrone 7 sol. ; carnacerio predicto qui cum ferro calido perforavit linguam cuidam qui falsum testimonium peribuerat ; eidem carnacerio qui quemdam lusorem de falsis talis per forum Anassiaci fustigavit, 2 sol.

In factura quarundam furquarum [5] factarum de novo in territorio Anas-

1. *Merlus* ou *merulus* ou *merula*, *merlon*, intervalle vide entre 2 créneaux, et aussi le créneau lui-même. Plus loin à la date de 1428 « pro factura 8 fenestragiorum seu merlos... de super gallerus

2. *Traveysio*, *traleso*, *tralaison*, ensemble des solives et des poutres constituant un plancher.

3. *Esparra*, éparre, penture généralement droite : d'après Blavignac (*Comptes de dépenses de la construction du Clocher de Saint-Nicolas à Fribourg en Suisse de 1470 à 1490*, Paris, 1858, in-8°), ce mot désignait parfois les barres à charnières des serrures plates. — En 1428, *sparra*.

4. *Ferrolius*, verrou.

5. Les fourches patibulaires se trouvaient entre Novel et Brogny.

siaci in loco solito, quia furche veteres fuerunt destructe propter vetustatem, et in empcione columpnarum et alterius fuste ad idem... inclusis 5 sol. datis uni carnacerio suspendenti 1 latronem ibidem... : uni carnacerio facienti execucionem 2 mulierum malefactorum quarum una fuit combusta et alla subterrata et mortua pro maleficiis ipsarum inclusis 3 sol. datis in lignis et capistris et pro pane ipsarum, 14 s. 6 d.

1337-1339. — In factura unius mue [1] pro abstoribus [2] domini muandis in castro Anassiaci : in copertura 1 alterius mue de scindulis novis et clavinis : in copertura 1 dreczorii magni ante coquinam domini... : in alongandis 2 tectis, 1 supra hostium per quod intratur in cameram donjonis castri, ubi castellanus moratur, et alium supra hostium sutturni dicti donjonis.

In factura 1 camere facte de novo de muro subtus peylium [3] que vocatur garda roba [4] domini, et in uno angulari muri refecto de novo de lapidibus molacie scisis a fondo usque ad altitudinem 1 teyse et 1/2 vel circa juxta pedem priorum graduum ascendencium versus cameram domini, et pro larderio [5] domini plastriando [6] et embochiando [7] de novo...

In empcione 820 grossarum taschiarum pro magna porta introytus castri duplicatura.

1339-1340. — In factura 1 peyllii facti de novo in logia ante cameram magnam domine in castro Anassiaci per manum dicti Gay, carpentatoris... et quorumdam aliorum sociorum secus ; in empcione 16 peciarum grossarum fuste ad idem... ; pro mossando et terrando solano dicti peyllii... ; et fuit copertum de scindulis domini. Et in factura fornelli dicti peyllii, in empcione lapidum molacie et stuforum et in locagio 27 lathomorum vacantium ad scindendum lapides ad faciendum fornellum... ; Item in refectione dicti peylli cujus edificium totum fuit destructum cum fornello propter pondus tecti superioris dictarum logiarum... mense nov. anno 1339... ; Pro ferramenta posita in fenestris verreriarum camere majoris domini.

1. *Mua,* mûe, édifice dans lequel on logeait les faucons au moment de la mue.

2. *Abstor*, autour, oiseau de proie que l'on dressait pour la chasse

3. Ce mot se trouve dans les documents du XIV^e^ siècle, intéressant le château d'Annecy, sous les graphies suivantes : *pielium, peyllium, peyllum, pyllium, pillium, piellium, piellum, palium.*

Il sert à désigner une salle de réunion chauffée. (1339. *In factura fornelli peylli ; in locagio 28 lathomorum vacancium ad scindendum lapides ad faciendum fornellum.* Comptes du château d'Annecy,)

Dans la campagne, le *peile* est toujours la salle de réunion chauffée : mais le plus souvent cette pièce n'est pas chauffée directement par un fourneau mais par une plaque de molasse, formant la paroi qui sépare le *peile* de la cuisine, et constituant dans celle-ci la plaque foyère de la cheminée.

On a vu plus haut que cette plaque portait suivant les régions de la Savoie le nom de *choudane* ou de *fornet*

On trouve aussi pour désigner le *peile* au XIV^e^ et au XV^e^ siècle le mot latin *stupha* et au XVI^e^ siècle le mot *poesloz*. 1548 : Acencement d'une maison à Annecy, contenant « la sale et ung poesloz appelé le grand poesloz, sus la rue de Bœuf,... le petit poesloz derrière la cuisine ». (Arch. dépar., E. 437.)

4 *Garda roba*, garde-robe, désigne non pas un simple meuble, mais une pièce affectée aux vêtements.

5. *Larderium*, garde-manger (Ducange).

6. *Plastriare, plastrare*, platrer : Blanchir les parois d'une chambre ou d'un mur à la chaux

7. *Embochiare*, en patois *rambossir*, crépir, enduire de mortier ; plus loin, 1428, « de bono morterio bene imbochiare tegulas. »

N° 2.

1340-1344. — Extraits des comptes de la châtellenie d'Annecy relatifs à la reconstruction du château après l'incendie du 26 avril 1340.

(*Turin, Archives Camérales.* Ce rouleau a été malheureusement rongé par les rats en divers endroits qu'il n'a pas été possible de restituer.)

1340-1344. — Opera carpentatorie castri. — Computus domini Joh. Mistralis, militis, domini Grufiaci, castellani Anassiaci in reflectione quasi omnium eddificiorum castri domini de Anassiaco de novo, que propter incendium ville Anassiaci combusta fuerunt die 26 mensis aprilis anno 1340. In factura edificiorum tectorum donjonis dicti castri et panaterie ibidem contigue et tectorum predictorum de novo, et in reflectione solani superioris dicti donjonis, in quibusdam locis ubi propter incendium fuit destructum, et in factura hostii novi in larderio subtus aulam veterem dicti donjonis. Et in factura unius logie basse in platea castri juxta murum magne aule veteris in qua nunc magnum piellum efficitur per totam longitudinem muri dicte sale et hec circa 3 teysas de largo. Et in factura solani seu traveysonis superioris et sunt ibi 43 trabes et 2 filerie per longitudinem logie lanceati cum postibus et listellis bordonatis [1] et cum exclodonis et alletis in 4 cursibus per longitudinem logie et solani predicti. Et in factura 1 logie facte juxta aulam altam majorem supra dictam logiam inferiorem de longitudine dicte aule et de latitudine circa 3 teysas, et sunt ibi 24 fenestre et 25 pillaria cum bassis exterioribus a parte platee castri per longitudinem fenestrarum..., pillaria vero dictarum fenestrarum sunt lanceata intus et extra. Et in una logia alta ad votam postium coperiente dictas fenestras juxta tectum listellata et depictata cum parafoylliis [2] et uno bozello per longitudinem ipsius logie a parte platee castri. Et in factura 1 parve logie et 1 scalarii cum 1 hostio 6 fenestris et 7 pillariis, 2 bochetis [3], 3 strabibus [4] in solano inferiori. Et in copertura dicte logie de tratibus et postibus et sunt ovragia dicte logie parve facta cum esclodonis, alletis, trabibus lanceatis et parafoylliis ut supra; et circumcirca dictam logiam habet similiter unum edificium tecti ad coperiendum fenestras de chivronibus lanceatis, postibus planatis, parafoylliis et listellis depictatis et descenditur per dictam logiam et gradus de domo donjonis castri in logiam magnam et salam novam. Et in factura 1 piellii magni longitudinis circa 10 teyssarum ad teysam domini et latitudinis circa 4 teysarum et dimidie et est factum cum 2 magnis fornellis in loco ubi vetus aula bassa ante incendium esse solebat... et est dictum piellum completum, excepto tablamento inferiori et hostiis et fenestragiis que sunt ibidem, ut infra in operibus lathomerie castri... In una traveyssone incepta fieri supra capellam inferiorem prope magnum pillium...: in 3 solanis inceptis in tornella [5] que

1. *Bordonare, bondrunare, bordanatura, bordener, bordoner* : faire des moulures : Voici deux autres textes relatifs à la construction du château de Ripaille très significatifs : 1388 « les chevrons planer et bordoner et les laons planer et bisteller » 1371 : « totes les autres fustes bien planer, bordoner, lanceir et joliement ouvrer et litteller jusques au covrir »
2. *Parafoylium*, parafeuille, planche de sapin assez mince.
3. *Bochetus*, corbeau
4. Peut-être, lire *trabibus*, poutre.
5. *Tornella* désigne ici une petite tour ou tournelle.

est in angulo muri piellii inferioris et aule superioris... : in factura 1 solani facti supra larderium juxta magnam coquinam domini... ; in solano facto ad sustinendum logiam parvam ante orificium fornelli dicti parvi pillii :... in factura unius piellii facti supra cameras... cum 4 fenestris duplicibus pro illuminando piellio a parte platee castri et in 3 hostiis factis ibidem et 2 parietibus muri depictatis et in *dareysiis* [1], factis circumcirca fornellum ne sedes et catelle [2] fornelli cum pedibus destruerentur... Et in una logia facta retro dictum piellium, pro orificio et charforio fornelli dicti piellii, de postibus planatis, trabibus lanceatis et listellis depictatis, et sunt ibi 9 fenestre et hostium descendens in plateam inferiorem et 14 pillaria planata et lanceata intus et extra... (En marge : logia alta ante cameram domini)... — In uno solano facto et omnino complete supra cameram magnam altam domini juxta piellium parvum... : et in factura 1 traveysonis seu solan' facti, terrati et completi in alia parva camera juxta dictam magnam cameram altam domini... et adhuc nulla hostia fustea sunt in 3 hostiis et 10 fenestris croyssiatis, que sunt ibidem in duabus espundis [3] muri aule predicte. In 2 traveysonis seu solanis inceptis in magna turri... : in factura 1 solani completi et terrati in parva alta camera domini supra soturnum... et in 2 bochetis et 1 mantello fusteis factis in dicta camera ad faciendum supra 1 charforium et in 2 hostiis et 1 fenestra facta ibidem. Item, supra cameram secundam altam juxta piellium parvum domini est 1 solanum inceptum... Et in factura eddificiorum tecti majoris aule et alte logie contigue... Et in factura et copertura de novo omnium tectorum donjonis, aule majoris, duarum turrium, trium camerarum domini, logiarum piellii parvi et aliorum eddifficiorum predictorum dicti castri... In factura 222.700 scindulorum pro copertura tectorum castri... In stipendiis 1164 ressiatorum [4] ressiancium billonos, trabes et grossam fustam et facientes postes, chivronos, colonelos, latas et alia necessaria pro edificiis predictis quasi per unam diem... et in stipendiis 5713 carpentatorum faciencium quasi per unam diem edificia carpentarie... In factura 28 peciarum quercus pro faciendis bochetis et lindis [5] pro charforiis dicti castri in nemore domini de Chevenno et pro 4 peciarum magnarum pro faciendis resinis in solanis turris majoris...

Opera lathomerie castri. — In factura 12 merlorum cum avanpedibus [6]. factorum supra muros veteres donjonis castri predicti de novo et in quibusdam locis necessariis propter destructionem incendii predicti ; fuerunt reffecti dicti muri veteres, et in factura 1 parvi muri... in clausura larderii facti subtus salam veterem dicti donjonis. In factura 6 pillarium cum 12 bassis et 1 tablamento lapidum ruppis et molacine tailliate cum boczellis supra quod dicta sex pillaria et basse ponantur ad sustinendum logiam altam ante salam majorem... ; In factura 1 fenestre altitudinis circa 4 pedum cum 1 pillario de tayllia lapidum molacine in angulo dicti piellii a parte donjonis castri et in factura 5 magnarum fenestrarum cum 17 pillaribus de tayllia

1. *Dareysia*. grillage en fer ou en bois. (Mr BILLET, *l c*)

2. *Catella*, catelle ou quatelle, pièce de terre cuite emplovée pour la construction des poëles : D'après BLAVIGNAC (*o c.*, p. 147) un *quatalare* était un fabricant de poëles en terre cuite.

3. *Espunda*, paroi.

4 *Ressiatores*, scieurs, en patois *resseux* ; la scie se dit *resse*.

5. *Linda*, lande, pièces de bois formant linteau au bas de la voûte de la cheminée.

6. *Avanpes*, corbeau surplombant, pour former les machicoulis ?

molacine in una plus et alia minus et cum 10 aliis pillaribus in angulis fenestrarum ad illuminandum dictum piellium a parte ville, et in tablamentis lapidum molacine factis in sedibus dictarum fenestrarum per grossitudinem muri habentis circa 4 pedes de grosso, et fenestram mediam fecit cum vota et angularibus hinc et inde de tayllia nova lapidum molacine cum una superiori parva fenestra. Et in factura 1 uysserie nove in capella veteri inferiori de tayllia lapidum molacine... ; In uno muro facto a parte ville in loco ubi esse solebat et adhuc fieri debet coquina castri... ; In uno scalario seu gradibus lapideis factis ad ascendendum de platea castri in dictam logiam et versus aulam... ; In 1 fornello facto infra dictum piellium et in orificio fornelli et una parva caminata pro serviendo dicto fornello... ; In 1 uysseria facta in logia ante cameram altam domini per quam intratur de dicta logia versus dictam magnam aulam ;... In 1 mantello [1] charforii de tuphis cum 2 bochetis... ; In 1 bocheto... ad sustinendum charforium... in parva camera domini juxta dictam magnam cameram ejus ;... In 1 charforio facto in dicta magna aula... ; Sunt facte 5 fenestre croyssiate pro illuminanda dicta sala a parte ville, in qualibet fenestra sunt 2 passus et 2 sedes... ; et in factura 1 uysserie de tayllia... ad intrandum de dicta sala infra turrim contiguam sale a parte fornelli et in 1 alia uysseria facta in angulo dicte aule a parte ville juxta murum capelle... et in uno muro facto in capite dicte sale a parte turris predicte supra murum veterem ubi dictus fornellus efficitur... ; et in factura 1 muri parvi facti a fondo capelle veteris usque supra tectum, et est a parte coquine... ; In elevatione supra murum veterem 1 esponde muri cum angularibus de tayllia lapidum molacine muri, videlicet dividentis dictam capellam et soturnum et protendentis a dicto muro novo facto in capella usque ad murum turris magne prope cameram domini ;... et in 1 muro elevato supra murum veterem claudentem capellam veterem et novam inter muros dicti soturni et aule... ; In factura 20 bochetorum lapidum ruppis ad sustinendum 2 inferiores traveysones dicte turris majoris, in 2 bochetis lapideis positis in muro parve alte camere domini supra soturnum ad sustinendum charforium jam inceptum ibidem cum duabus auribus lapideis hinc et inde ; in elevacione murorum supra muros veteres qui sunt claudentes 3 cameras domini a parte ville a muris nove capelle usque ad muros ultra ougivam [2] factam ibidem de novo a parte platee castri posterioris... ; et in una ougiva murea et completa lapidibus et morterio, sine aliquo vacuo intermedio, facta ad fortifficandum et retinendum muros camere longe et camere majoris domini a parte latrinarum... ; in 1 fenestra facta cum 2 sedibus et 1 colonnello lapideis de tayllia molacine supra secundam traveyssonem camere domini supra soturnum et in 9 bochetis lapideis ad retinendum terciam traveyssonem ibidem... ; In alia esponda muri dicte alte camere supra magnam cameram domini est una fenestra a parte ville cum 2 passibus, 2 sedibus, 2 colonnellis croyssiatis de tayllia lapidum molacine... ; in empsione catellarum pro 3 fornellis 2 piellorum predictorum domini, inclusis vadiis magistrorum facientium dictos fornellos... in stipendiis 382 perreriorum vacancium quasi per 1 diem ad extrahendum lapides molacine... ; in stipendiis 4910 lathomorum qui quasi per 1 diem fecerunt

1. *Mantellus*, manteau d'une cheminée.

2. *Ougiva*, ogive, employée dans le sens de contrefort. Voir dans BLAVIGNAC, *o. c.*, p. 92, note 360 deux textes corroborant ce sens.

opera lathomerie... ; In sablono extracto in rippa aque de Ciers,... et in charreagio dicte arene usque ad pedem castri... ; In recopertura tectilogie in qua fusta ingeniorum seu machinarum domini apud Anassiacum reponitur...,

In expensis capiendi 4 faucones in aere montis de Rampons de mense maii anno 1344 et in pastu ipsorum per 5 septimanas et post modum portati fuerunt domino apud Terniacum, ut in particulis, 36 s., 4 d. geb.

N° 3.

1344-1350. — Extraits des comptes de la châtellenie d'Annecy, relatifs à des travaux d'aménagement dans le château.

(Turin, Archives camérales.)

1344-1345. — Libravit... in stipendiis 627 carpentatorum, 27 lathomorum, 28 reyssiatorum, 31 operariorum minutorum et 32 mulierum... solutis per manus Lombardorum Anassiaci... [pro edificiis castri]... Pro arrassamento [1] fondi magni piellii castri et trablamento [2] trabium et postium supra dictum arrasamentum cum sedibus circumcirca pyellium predictum et fenestris et tabulis seu mensis cum banchis ibidem necessariis et uno drecerio; una capella alta ante magnam salam cum fondo inferiori platellato [3], uno oratorio pro domina de postibus nucis, sedibus circumcirca postium sapini; hedificio superiori platellato cum hostiis et fenestris ibidem; hostiis eciam et fenestris magne sale; una logia parva facta in exitu dicte sale a parte ville, et uno scalario cum tecto descendente de sala alta versus coquinam factam similiter ibidem de novo in pede sale predicte et camere domini; gradibus descendentibus de camera domini versus capellam, solano facto de postibus et trabibus in logia pedis dicti scalarii...; una parva camera facta de postibus juxta capellam predictam; tablamento solarii superioris dicte camere liberorum... ; in chabrilimento a parte superiori et parietibus camere alte domini supra magnam cameram domine; gradibus ascendentibus de camera domine versus salam superiorem; tablamento postium in logia inter dictos gradus et capellam ; 1 trablamento et platellamento de postibus in magna turri ; hostiis et fenestris in magna camera domine ; in 1 parva camera facta de postibus et introitu magni piellii ; in 2 paribus logiarum et latrinarum factis retro duas cameras domine majorem et minorem ; latrinis factis communibus extra curtinas castri, a parte vincarum ; ...elevamento muri subtus latrinas camere domini...; gradibus ascendentibus de dicta coquina versus cameram domine, et una logia facta ibidem ; ...gradibus ascendentibus de juxta cameram liberorum in cameram domini superiorem ; una camera alia facta juxta cameram liberorum et capellam ; in complemento 2 charforiorum 2 camerarum domine majoris et minoris ; et camere liberorum predicte; pluribus stannis [4] et trey-

1. *Arrasamentum* nivellement ? Aujourd'hui arrassement s'emploie dans le sens de mettre une porte au ras d'une paroi,

2. *Trablamentum, tablamentum, trahamentum* et *platellamentum de postibus ;* poutraison; *trabes*, poutre et *platellum*, plateau formant dans ce cas particulier un plancher.

3. *Platellare*, niveler ? *platellamentum*.

4 *Stannum*, pour *scanuum*, banc.

tellis [1] ; mensis ad supra comedendum, dresoriis [2] et aliis minutis operibus...

[Pro precio] 3 quintalium et 1 quarteroni plombi pro faciendis verreriis fenestrarum magne sale, 2 camerarum domini et domine subtus et supra;... pro portagio partis dicti plombi de Anassiaco apud Gratianopolem...

In stipendiis operariorum qui quasi per unam diem ...laboraverunt... 644 lathomorum..., 129 carpentatorum, etc...

L. uno valleto qui apportavit unam robam domine ex parte domini cardinalis Bolompnie, fratris sui, de mandato domine, 6 sol.

1345-1346. — In factura 1 chiminate nove quadrate pro magna coquina domini in dicto castro Anassiaci juxta cameram domini a parte ville, a pyessonibus [3] terre usque ad altitudinem tectorum castri, de grossis lapidibus ruppis molacine et thuffis provisis ad idem per castellanum, ut infra, et sunt ibi 4 arcus facti in principio dicte chiminate et fuit dicta chiminata omnino perfecta et completa ... exceptis choudanis fondi dicte chiminate ... nec pavimentum lavatorii seu eguerii [4] dicte coquine completum...; In charreagio 3500 thufforum implicatarum in dicta chiminata coquine et in complemento 3 aliorum charforiorum camerarum domini, camere liberorum ipsius, camere Blanche de Sabaudia et camere domini Henrici de Foylleto, magistri hospicii domine et eciam chiminate magni pyellii.

... In vadiis 219 carpentatorum operancium quasi per 1 diem in castro predicto et fecerunt cameram novam pro Aymone, filio domini, juxta portam introytus castri...

1346-1347. — In reparacionibus officiorum castri videlicet panaterie, botoyllerie, marescalcie, coquine, aule et camerarum domini et domine liberorum ipsorum et plurium aliorum edificiorum dicti castri... ; Libravit dicto magistro Laurencio, verrerio, in exoneracionem ejus quod sibi debetur pro factura verreriarum magni pyellii, in quibus operatus fuit de mensibus augusti et septembris...

1347-1348. — Libravit Mermeto Mugnerio, habitatori Anassiaci, facienti ad tachiam pro tanto macellum [5] supra aquam de Thyoutz a ponte fusteo superiori descendendo inferius usque ad locum ubi in aqua predicta de Thyoutz esse solebat quidam pons vocatus li pontz Eschaquet [6], et dictum macellum reddere debet factum et completum de omnibus et singulis necessariis ad ibidem et copertum infra festum B. Joh. Baptiste exceptis banchagiis, et sibi debentur administrari ad expensas domini omnes et singule fuste per ipsum coligende in nemoribus domini in mandamento et castellanie Anassiaci... una cum scindulis et clavinis, chivronibus, et latis neccessariis pro dicto macello coperiendo ..17 l. geb,

1349-1350. — In stipendiis 210 perreriorum quasi per 1 diem vacancium operando in puteo castri cum magistro dicti putei, cum martellis ruppem in dicto puteo scindendo et crosando... In empcione 1 maillii ferri... in dicto opere necessarii. In empcione 46 carrellorum calibis [7] et

1. *Treytellus*, tréteau.

2. *Dresorius*, dressoir.

3 *Peysona*, fossé pour fondation de mur : 1371, « piesona seu poda necessaria profundandis,.. muris » ; 1386, « piesona seu fossale. »

4 *Eguerius*, évier.

5. *Macellum*, boucherie, se trouvait en aval du Pont-Morens. Le pont des vieilles Boucheries, près du passage de l'Evêché, a conservé ce souvenir.

6. La famille Echaquet est une des plus anciennes d'Annecy.

7. *Calibs*, fer (Ducange).

36 librarum ferri per ipsum emptorum de quibus plures martellos magistro dicti putei et aliis operantibus in dicto puteo necessarios... ; pro factura 1490 poyenttarum [1] martellorum cum quibus dicti magister putei et alii cum ipso operantes in dicto puteo habent operari....

N° 4.

1357-1359. — Extraits du Compte de Richard de Configuon, trésorier général du comte de Genevois.

(Turin, Archives camérales.)

Voici les personnages principaux mentionnés dans les chapitres des recettes.

Petrus de Castellione, miles, castellanus Rumilliaci, julii 1358. Henricus de Villeta, castellanus Terniaci, 11 augusti 1358. Johannes Billini, curatus Montis sancti Martini, Humbertus de Navi, castellanus Anessiaci, 22 déc. 1358. Franciscus Porterat, receptor bladorum domini apud Claromontem, 22 nov. 1357. Franciscus Albiaci, castellanus Albiaci. julii 1359. Jaquetus de Estauz, receptor bladorum domini apud Ruppem. Jacobus de Orliaco, olim castellanus Alteville. Dominus Porterii, miles, castellanus Alteville. Jaquemetus de Chiedes castellanus Bastie. Aymo de Aulanova, miles, quondam castellanus Calvimontis, 17 déc. 1357. Johannes Tarini, castellanus Calvimontis, 25 sept. 1358. Henricus de Dons, castellanus de Chatez, 6 oct. 1358. Perretus de Brollio, castellanus Arlodi, 22 nov. 1357. Amedeus de Compesio castellanus Gruffiaci, 15 julii 1359.

..... Summa recepte dicte avene... conversis omnibus mensuris ad mensuram Anessiaci,... exceptis 312 cupis avene ad mensuram Ballonis, 199 cupis cum dimidia avene ad mensuram Sessellı, 45 veyssellis ad mensuram Greysiaci, 150 octanis ad mensuram Ruppis, 60 cupas ad mensuram Rumilliaci, 265 octanis 3 quartis ad mensuram Terniaci, et 40 cupis avene ad mensuram Gruffiaci,... Et est sciendum quod computentur mensure Clarimontis, Bastite, Alteville et Rumilliaci et similiter de Chatez pro mensura Anessiaci, decemque cupe ad mensuram Albiaci pro 9 cupis; 10 ottanis ad mensuram Terniaci pro 9 cupis ad mensuram Anessiaci 10 que cupe ad mens. Calvimontis pro 8 cupis 3 quartis ad mensuram Anessiaci...

Libravit, que fuerunt portate apud Aquis pro expensis equorum principisse Avrayce [2], filie domini, quando ad principem Avrayce, maritum suum acce-derat, ad mensuram Anessiaci, 3 cupis avene...

Recepit a Berteto Mosseres, de Rumilliaco, de subsidio castellanie Rumilliaci... 25 l., 6 s., 4 d. ...

R. a Berteto de Gieres, pedagiatore Viriaci, de mandato domini, ... 20 flor.

R. a domino Amedeo de Villeta, castellano Thoni,... 6 lib. 14 s. ...

Recepit de 18 quintalibus ferri ad pondus Domene, per ipsum receptis a domino Guigone de Converis, milite, baillivo domini in terra sua Gresivou-

1. *Poyentha*, pointe de marteau.

2. Jeanne, l'une des filles d'Amé III et de Mahaut de Bourgogne, mariée à Raymond V de Baux, prince d'Orange (Avrayce.)

dani, valentibus ad pondus Rumilliaci 12 quintallia ferri secundum examinationem et conversionem ponderum predictorum, de quibus 12 libravit de mandato Domini magistro Martello pro richetis et ensibus faciendis pro domino et ejus consilio unum quintale ferri ad pondus predictum Rumilliaci; item magistro Johanni de Sancto Germano pro viratonibus faciendis pro domino ad idem pondus, duo quintallia et decem octo libras dicti ferri, item, seralliatori de Anessiaco, 63 libr, dicti ferri ad idem pondus ad faciendum duos landerios pro camera Domine principisse et duo candelabra posita in parvo peyllio; item, Jacquemeto de Chiedes, castellano Balme, ad dictum pondus, 14 libr. dicti ferri pro ferrandis fenestris raterii dicti loci et domino Johanni Billeni quinque libras ferri predicti pro quibusdam negociis in coquina Domini necessariis. Et de residuis 8 quintalibus dicti ferri ad dictum pondus Rumilliaci, remanentibus per ipsum, pro tanto venditis ut supra, recepit 32 flor. boni ponderis...

Libravit jubsu domini comitis menestreriis domini de Rossellione qui domino litteras Marionini, filie domini Rossellionis, apportavit, 2 flor.

Libravit eadem causa menestreriis comitis de Salabruchi qui domino quamdam litteram apportavit die 19 aprilis anno [1]357, 3 fl...

Libravit jubsu domini magistro Martello, enses facienti, 2 flor.

Libravit, jubsu domini, Follo basterio pro emptione 26 librarum ferri ad faciendos enginos et pro quadam corda ad trahendum aquam de puteo Anessiaci.

Libravit jubsu domini comitis Follo, basterio, pro magistro Martello pro rebus emptis in domo dicti basterii, tam ferri quam aliis rebus, 7 fl. et 5 s. 3 d.

Libravit in empcione cujusdam roncini pro domino empti a Berteto lombardo et dato Francisco de Balleysone, scutiffero principisse, empti pro tanto, 8 flor. boni ponderis...

Libravit in empcione 1879 ferrorum cum dimidio emptorum pro equis domini aliorumque de suo hospicio, necnon dominorum et personarum infrascriptarum in dicto hospicio, per tempus de quo computat, extraneorum supervenientium de dictis ferris aliquociens per Regulletum marescallum, aliquotiens per Stephanum, marescallum, de Calvomonte, et aliquociens per Bertetum, fabrum, de Rumilliaco, in dicto tempore ferratorum, et dedit pro quolibet ferro 7 den., exceptis de 600 ferris ferratis per dictum Regulletum, quolibet pro 6 denariis; et primo, videlicet in 329 ferris pro domino, 97 ferris pro equis domini Sabaudie comitis, 156 ferris pro equis Aymonis de Gebennis, 33 ferris cum dimidio pro equis domini vicecomitis Nerbone, 99 ferris pro equis domini principis Avrice, 12 ferris pro equis domini Grandisoni, 155 ferris pro equis domini Petri de Compesio, 57 ferris pro equis domini Stephani de Compesio. 41 ferris pro equis domini bastardi de Gebennis, 8 ferris pro equis domini Nycodi de Bignins. 66 ferris cum dimidio pro equis Amedei de Compesio, 60 ferris pro equis Johannis Cymonis, 65 ferris cum dimidio pro equis Vuerchii de Rossillione, 54 ferris pro equis Mathei Alamandi, 68 ferris cum dimidio pro equis Francisci Candie, 2 ferris pro equis Humberti de Navi, 9 ferris pro equis Berteti Vaczoneti, 5 ferris pro equis Johannis de Monteforti, 30 ferris pro equis Rachacii de Claromonte, 10 ferris pro equis dicti Saly, 28 ferris pro equis Petri de Vars, 40 ferris pro equis Peronodi Moneti, 28 ferris pro equis domini Johannis Billini, 61 ferris pro equis Johannis Mosseres, 22

ferris pro equis Hugonis de Porafoul, 19 ferris pro equis Jaquemeti de Chiedes, 5 ferris pro equis mutuatis, 5 ferris pro equis domini Johannis Maylhi, 32 ferris pro equis barberii domini, 33 ferris pro equis Guillelm boticularii, 16 ferris cum dimidio pro equis Eugaudi, 15 ferris pro equis dicte Trompeta, 14 ferris pro equis Guigonis de Ruppecula, 6 ferris pro equis Guillelmi, marescalli domini comitis Sabaudie, 39 ferris pro equis dicti Jaquemeti de Acu, 26 ferris pro equis Girardi Folli, 8 ferris pro equis domine Regine Francie, 6 ferris pro equo de Claromonte mutuato, 21 ferris pro equo ducente charrotonum de Balma, 36 ferris pro asinis hospicii Domini et 30 ferris pro equo Stephani marescalli, de Calvomonte, 52 lib. 6 s. 5 d...

Libravit personis infrascriptis pro hostellagiis dominorum et plurium aliorum hospitium extraneorum in dicto hospitio Domini, pluribus et diversis diebus et per diversa temporis intervalla in tempore de quo computat, diversis causis et negociis supervenientium in hostellariis et hospitiis ipsarum personarum infranominatarum, aliquociens pernoctantium et aliquotiens equos et roncinos suos tenentium et repascentium. Et primo, videlicet dicte Volongnery de Claromonte in 5 solidis pro magistro Permerio, phisico; dicto Sort de Claromonte in 2 s, pro Johanne, barbitonsore: item, eidem in 4 s. 6 d. pro condurerio de Menthone; item, eidem in 3 s. pro domino Hugone de Gebennis; item, eidem in 5 s. pro dominis Thoma, domino de Menthone, Petro et Johanne de Duyngno, in 2 s. 10 d. per ipsum solutis pro familiaribus domini comitis Sabaudie in villa Clarimontis; dicto Sort in 10 s. pro familiaribus Roberti de Gebennis; dicte Golua, in 3 s. pro coquo Roberti predicti: Perreto de Vursie, in 10 s. pro Vuerchio de Rossellione et Matheo Alamandi: dicto Racto in 4 s. pro Girardo Follo, marescallo domini et magistro Petro de Vignon: dicte Volongnery in 6 s. pro magistro Florencio et domino Bartholomeo, capellano; dicto Rosset, cuttellier, in 2 s. pro domino Perreto de Castellione; dicto Barbarin, in 6 d. pro gentibus domini comitis Sabaudie; Marguerite de Cuvat in 2 sol. pro gentibus domini Belli Joci; Regine Cletarum, in 2 sol. pro gentibus predicti domini comitis: eidem Regine in 14 d. pro valleto domini de Serrata: Nicoleto de Sivrie in 2 s. pro valleto Guillelmi Boni de Chamberiaco: eidem in 16 s. pro domino Comite Sabaudie; Mermeto basterio, in 8 s. pro baillivo Grisivoudani; Guillelmeto Reugnis in 70 s. pro gentibus principis Avrice; Maleto de Ronzie in 106 s. et 8 d. pro Aymone de Pontevitreo; Jaquemeto de Gebennis in 30 s. pro locagio domus equorum domini: Regalleto in 10 s. pro Berteto du Cerisier: Regine Cletarum in 6 s. pro comite Sabaudie; Follo, basterio, in 3 s. pro domino Camere; in domo Revillieti, in 10 s. pro Gillieto, coquo Roberti de Gebennis: Mermeto basterio, in 4 s. pro fratribus minoribus principis Avrice: Peroneto Cacheti, in 24 s. pro Vuerchio de Rossellione et Matheo Alamandi,... 16 lib. 16 s. 2 d...

Libravit ad expensas ipsius factas pro provisione palearum factas Anessiaco per duas die in anno eidem [1357], 3 s...

Libravit valleto Stamedei aducenti quemdam somerium domino eundo in Burgondiam ad reginam Francie, 12 d.

Libravit cuidam valleto reducenti roncinum Hugononis Eschaqueti qui domino mutuaverat pro dicto itinere Burgondie, 18 d.

Libravit ad expensas ipsius Jaquemeti missi per dominum ad dominum comitem Sabaudie die 5 febr. anno 1358, 18 d.

Libravit ad expensas ipsius missi apud Gebennas ad mutuandum magnum equum domini Girardi Tavelli, 2 s....

Libravit ad expensas ipsius Jaquemeti missi ad dominum Valencie ad providendum hospicium pro Aymone de Gebennis, ...17 s. 6 d.

Libravit ad expensas ipsius missi in Breyssiam ad dominum comitem Sabaudie pro prolongatione diete domino assignate ad diem lune in crastinum Beati Johannis Baptiste, ubi stetit tam eundo quam redeundo per 4 dies, 9 s. 6 d.

Libravit ad expensas ipsius missi ad dominum principem Avrice ubi fuit usque apud Valenciam die 22 junii anno 1358, ubi stetit per 6 dies tam eundo quam redeundo, 13 s.

Libravit ad expensas ipsius missi per dominum apud Chamberiacum ad magistrum Martellum pro negociis dicti domini apud Anessiacum faciendis, 4 s...

Libravit ad expensas ipsius factas Chamberiaco, ibidem missi per dominum ad dominum comitem Sabaudie, die 24 januaris anno [1]359, 3 s.

Libravit ad expensas ipsius Jaquemeti missi per dominum Gebennarum ad emendum roncinum Luppi pro princepissa Avrice, ubi stetit per 2 dies, 4 s.

Libravit valleto dicti Luppi qui dictum roncinum custodiebat, pro vino, 4 s.

Libravit ad expensas ipsius missi per dominum Chamberiacum ad dominum comitem Sabaudie pro translatione astulludiarum Rumilliaci apud Anessiacum...

Libravit in charreagio 60 carratarum feni a villa Balme usque apud Anessiacum charratarum pro tanto qualibet carrata charrata pro 2 sol., inclusis 23 sol. 1 d. pro expensis buburcorum boves charreantes ducentium et hominum de dicto feno fagoz facientium... 7 l. 3 s. 1 d...

Libravit in empcione trium duodenarum fassorum palee de clois emptarum per manum Folli, basterii a Roleto Burdini pro festo principis Avrice, incluso charreagio ipsorum fassorum, 9 s...

Libravit in empcione unius fassi palee empte de mandato Domine pro lecto Nicolete de Dingion, pro tanto, 6 d.

Libravit in charreagio 7 carratarum palee Domine datarum per curatum de Viugiez, curatum de Seyno, per curatos de Espagnie, de Meez, de Anessiaco veteri, charreatarum a dictis locis usque apud Anessiacum, quolibet charrata pro 3 s., 21 s.

Libravit in salario dato 15 lathomorum vacantium faciendo quemdam murum in castro Anessiaci, juxta robagardam domini, ad idem vacantium quasi per unum diem, quolibet capiente per diem 12 d., per litteram Domini de testimonio et mandato alloquandi datam Clarimonte die 2 julii anno [1]359, quam reddit, 15 s.

Libravit per eamdem litteram in locagio 31 operariorum quasi per unam diem ad idem vacantium, eisdem lapides et alia inde sibi neccessaria ministrantium, 16 s.

Libravit per eamdem litteram in locagio seu salario 49 carpentatorum quasi per unam diem vacantium faciendo Anessiaco in castro banchas et scabelas in mense maii anno [1]358 pro festo nupciarum princepisse, quolibet capiente per diem 12 d., 49 s.

Libravit Berteto et Rondeto, forneriis hospitii Domini, et Clerjono, valleto Domini, pro medietate 60 solidorum quos eisdem dare convenit pro

expensis ipsorum faciendis eundo per castellanias Domini ad recipiendum blada domini ad hospitium predictum apportanda et ne ab officiariis Domini blada librantibus alias expensas peterent, per unum annum in carniprivio anno [1] 359 incohatum, 30 s...

Recepit a domino Petro, bastardo de Gebennis, milite, castellano Duyngni per manum Heynardi de Corberia, locumtenentis sui, de precio 10 cuparum frumenti et 17 cuparum avene eidem pro tanto venditarum, 116 s.

Recepit a domino Amedeo de Villeta, castellano Thoni,... 181... Recepit a domino Johanne Tarini, milite, castellano Calvimontis,... 12 lib.

N° 5.

1390-1393. — Extraits des Comptes de la Châtellenie d'Annecy.

(Turin, Archives camérales.)

Computus Aymareti de Bossone, receptoris generalis domini [comitis Gebennarum]... a die 3... julii 1390 usque ad diem 1... aug. 1391...

Pro factura 1 armarii [1] facti pro ornamentis et pagnis capelle domini castri Anessiaci tenendis...; Magistro Joh. de Lugduno, magistro putei, operanti in puteo castri Anessiaci, pro se et aliis valletis secum in operibus dicti putei castri operantibus a die 20 julii a. d. 1390 usque ad diem 16 feb. a. d. 1391...; L. Francisco Poterio, de Anessiaco, pro hostellagio dicti Truchii menesterii domini et 2 equorum suorum 21 dierum finitorum die predicta 20 julii a. 1 1390, 21 s. 6 d.

Computus Aymareti de Bossone, olim receptoris bone memorie illustris principis domini Petri, comitis Gebennarum de receptis et libratis per ipsum A., nomine prefati domini comitis factis a die 1 inclusive mensis aug. a. d. 1391 usque ad diem 1 exclusive mensis junii a. d. 1392... receptus apud Anessiacum, de mandato domine genitricis domini, nostri Pape Clementis [2] gubernatricis comitatus Gebennarum pro prefato domino nostro pape, per dominum Nycolaum de Graveriis, receptorem generalem comitatus Gebenn., per dominum nostrum papam Clementem ordinatum...

Libravit die 7 aug. anno predicto [1391] Roleto, basterio de Anessiaco pro expensis et hostellagio 16 equorum dominarum principisse Aquaye et Cabillone factis Anessiaci, ubi venerunt pro adventu dominarum Comitissarum Sabaudie [3]... L., anno quo supra, in preparacione magnorum candelabrorum castri...

1392-1393. — Computus domini Nycolay de Graveriis, canonici Narbonensis, receptoris generalis Comitatus Gebennarum pro sanctissimo domino nostro papa Clemente...

Libravit... pro precio... ferri... implicati per Ansermetum Fabri, in 3 fenestris ferratis in castro Anessiaci, videlicet unam in magna camera rubea a parte ville, et 2 in coradorio inter dictam cameram et cameram cervorum, videlicet 1 superius et 1 inferius...

1. *Armarium*, armoire.

2. Robert de Genève, frère de Pierre, comte de Genève, antipape bien connu sous le nom de Clément VII (1378-1394).

3 Catherine de Genève, femme d'Amédée de Savoie, prince d'Achaïe ; Blanche de Genève, veuve d'Hugues de Châlon, S[r] d'Arlay ; Bonne de Bourbon, comtesse douairière de Savoie ; Bonne de Berry, comtesse de Savoie.

In ferratura 4 parvarum fenestrarum in coradoriis protendentibus a camera magna rubea ad turrim vocatam de la poma prope magnam aulam castri et in ferratura 2 fenestrarum camere dicte turris... ; L... Magistro Fromen, lathomo... plombando et assetando treyliam seu panerium [1] dicte fenestre rubee, necnon perforando et plombando dictos 4 fenestras coradoris... ; L. die 18 mensis junii anno [1392] domino Anthonio Suavis, procuratori Gebennarum, misso per dominam comitissam et ejus consilium apud Montem Mellianum ad dominam Sabaudie majorem comitissam, pro facto controversie existentis inter dominum de Menthone et Joh. de Lucingio, domicellos...

L. die 23 dicti mensis Nycoleto Saliet, misso apud Chamberiacum et Montemmellianum ad dominam comitissam Sabaudie juniorem pro facto debati dicti domini de Menthone et Joh. Lucingio... ; Libravit... Petro, pictori, qui 1 fenestram mutuatam in coradorio subtus cameram rubeam de colore viridi depisit (sic)... incluso precio olei in dictis colloribus implicatis... ; L. ad expensas factas per prefatos Camusium de Chenay, Stephanum de Monthonay et Roletum, cubicularium, eundo de Anessiaco apud Avinionem et ducendo per aquam Rodani certa jocalia, vexellam auri et argenti existentia in castro Anessiaci prefato domino nostro pape, eciam pro conducione et empcione navagii et expensis navatorum predicta ducencium, necnon pro expensis 4 equorum, 2 valetorum... per terram apud Avinionem attendentium... et alloquantur sibi per litteram domini nostre pape... de mensis sept. a. d. 1393..., 21 scuta auri.

N° 6.

1393-1394. — Extraits des Comptes des Travaux exécutés au château d'Annecy sur l'ordre du pape Clément VII.

(Turin, Archives camérales.)

Computus receptarum, solutionum et deliberationum factarum per me Nicolaum de Graveriis, canonicum Narbonensem, pro operibus castri Anissiaci michi commissis per sanctissimum dominum nostrum dominum Clementem papam septimum, hereditario jure comitem Gebennarum, a die 1 mensis junii anno 1393, quo die incepit, ut sequitur, usque ad diem 12 mensis novembris A. D. 1394...

(Les Recettes s'élèvent à 1828 écus 11 gros, valant en monnaie de Genève 2971 florins et 5 gros. Voici les passages les plus intéressants des dépenses.

Libravit dicto Girbais, Henrieto, P. Mokoux dicto Saconay et Johanni Livroigne, qui sex diebus fuerunt tam in dicta perreria [existenti extra castrum ante turrim pomi] discoperiendo quam faciendo mesclam [2] calcis et arene, cuilibet pro die 16 denarios, 40 solidos; item, 3 mulieribus qui 4 diebus fuerunt in dicta perreria [3] portando terram et lapides, pro die 8

1. *Treylia seu panerium,* treillis de plomb servant à enchâsser les vitres.
2. *Mescla*, mélange.
3. *Perreria* désigne non pas la Tour ou le quartier de la Perrière, mais l'atelier des tailleurs de pierre établi près du château. L'un de ces ateliers porte le nom de « Perreria Petri de Montouz ».

denarios ; item 3 aliis mulieribus que 2 diebus portaverunt aquam faciendo dictam mesclam [calcis et arene] cuilibet pro die 8 denarios...

Libravit infrascriptis perreriis perreantibus in perreria retro castrum pro bochetis et archetis [1] turris nove ante aulam :... et primo, die 29 mensis julii A. D. 1393, libravit Johanni dicto le Bourgoignon, perrerio pro pretio 49 charratarum lapidum molassie per eum redditarum apud Crans et adductarum infra castrum Anissience pro operibus ipsius castri, ad rationem cujuslibet charrate 17 denar. obol. sibi solutorum... 63 s. 9 den...

Libravit dicto Cochet de Argonnay, latomo, in emptione 500 pedum lapidum tufforum ascendentum ad 50 quadrigatas, quos reddere debet in perreria Petri de Montouz,... 10 florenos auri...

Libravit bubultis infrascriptis, videlicet Thome Pugin, pro una charrata tuforum adducta de dicto loco de Veugier [2] infra castrum Annissience...

Die sabbati 28 mensis martii, libravit Andree Langini et Johanni Sauterii in emptione 20 naviatarum arene per eos adductos et redditos in portu aque de Tieuz, prope pontem Rolier [3], pro operibus dicti castri, pro qualibet navata 3 s. 2 den...

Libravit Michodo Chocardi et Hugoneto Vertrier, latomis,... de grosso muro protendente a turri Pomi usque ad turrim novam ante aulam et pro muro grosso protendente a dicta turre usque ad cantonum coquine a parte latrinarum... ; et primo libravit dicto Michaudo... in grosso muro constructo ante palum [4] protendente a turri Pomi usque ad turrim novam inceptam ante magnam aulam castri a parte ville, a fundo usque ad bochetos dicti muri...

Libravit bubutis [5] charreantibus de nemore de Chavene [6] unam arborem et alias fustas necessarias pro refectione bochie [7] turris nove ante aulam que fuit rupta et vastata propter magnum pondus grossorum lapidum, 21 solidos...

Libravit... pro 27 teysiis grossi muri reppertis in muro protendente a dicta turri [nova ante aulam] usque ad cantonum [8] coquine propter galerias ante magnam cameram totaliter completo, inclusis panceriis, merlis et vacuo dicti muri pro pleno computatis, talliis fenestrarum in dicto muro constructarum exceptatis, 108 florenos.

Libravit... pro operatura 1356 pedum petre ruppis reppertorum in dictis operibus et implicatis tam in 2 magnis fenestris constructis in dicto muro

1. ***Archetus***, probablement diminutif *d'arcus*, petit arc placé sur les corbeaux (*bocheti*) des machicoulis.

2. Vieugy près Annecy.

3. Le Pont Rolier D'après une note d'Eloi Serand ce pont, qui était appelé en 1585 pont de Boringe, était situé sur l'emplacement du pont de la Halle construit en 1602 par l'intendant du duc de Nemours, le sieur de la Bretonnière.

4. *Palum* pour *pelium*, la salle appelee pèle (voir plus haut).

5 *Bulbutus*, bouvier

6. Chevène, lieu dit entre Annecy et Cran Il est déjà question de sa forêt dans les franchises d'Annecy au XIII^e^ siècle.

7. *Bochia*, *bochiel*, *bêche*, machine à élever les matériaux d'une construction. Un engin portant ce nom fut employé aussi pour la construction du clocher de Fribourg en 1470 (voir Blavignac, *o. c*)

8. *Cantonus*, angle (Ducange) ; pierre d'angle Plus loin à la date de 1428 « pro factura angulli seu chantunate muri existentis in angulo muri ». On trouve aussi en Savoie dans les textes du XIV^e^ siècle *chantruata* Voir plus loin 1445 : « et seront les chantonnées fautes de grosses pierres de roche et ayans riere chantons bien taillies à pointe de martel et à nettes aretes ».

ante palium, in magna fenestra, in archeria et in retrocantonibus dicte turris quam in fenestris constructis in muro a dicta turri usque ad cantonum coquine, exclusis cantonibus tallie dicte turris... 113 florenos.

Libravit... pro tallia 717 pedum petre molassie implicate in prefatis operibus, 29 florenos et 10 solidos, 6 den. gros.

Libravit... pro operatura 21 bochetorum triplicium de ruppe super dictum grossum murum ante palium situatorum, 31 flor. dymidium.

Libravit... pro constructione camini novi... constructi in magna camera rubea castri, a parte ville... 30 florenos.

Libravit... pro operatura 2 portarum et 2 tybiarum molassie ad exeundum super muros in ipsa tournella constructos..., 6 florenos; pro operatura 1 archerie in ipsa tournelle a parte ville constructe, et pro tallia 3 seu graduum in exitu ipsius tornelle a parte coquine constructe, 3 flor. dym.

Libravit... pro constructione 1 fenestre quadrate de petra dura, situate in dicto grosso muro ante larderium prope coquinam, et pro disruendo ipsum murum qui jam erat constructus ipsumque reficiendo,... 5 florenos.

Libravit... pro 6 diebus quibus operabatur [Johannetus dictus le Pouple] in cavando et eskarrando unum magnum bachassium [1] petre dure existentem longo tempore in Perreria retro castrum, et per dompnum Johannem Messerii inceptum facere concavari pro puteo castri... 18 solidos; in charreando et adducendo dictum bachassium de dicta perreria ante puteum castri reponendo,... 15 sol. 6 den.

Libravit... pro 4 duodenis trabium vocatis epannez [2] et aliorum 6 chivronum, emptis ad faciendum logias prope magnam cameram castri a parte ville,...

Libravit... in operatura 1 tornaventi [3] et 2 portarum factarum in parva camera rubea subtus cameram cervorum castri et in constituendis finestris ipsius camere que vereari debebant, 30 solidos.

Libravit... Mermeto du Cheney, Johanni Doden et Petro de Maloforamine, carpentatoribus, pro 8 diebus operatis in castro faciendo pontes turris nove ante aulam ponendo unam scalam duplicem subtus eschifam grenerii necnon in aliis operibus castri, 16 solidos.

Libravit... tam in perfectione celarii constructi in magno palio, extractione doliorum et vasorum existentium in penore [4] subtus gernerium [5] ac repositorum in dicto celario palii quam in duplicatione et fortificatione bochie turris nove ante aulam...

Libravit... carpentatoribus operantibus in mantello seu arreriis camini [6] secunde camere turris nove ante aulam, videlicet rayssando et escarrando postes quercus de Chavene necessarios in dicto opere, et etiam aptando tectum magne aule et reparando bochiam dicte turris...

Libravit... Roleto de Prato, carpentatori pro precio facto sibi dato constructionis unius porte trelhiate facte ante portam magnam castri Anissiaci, 13 flor.

1. *Bachassium, bachal, baché,* auge de fontaine : 1389 « conchia seu bachacium lapidis ».
2. *Panne,* poutre
3. *Tornavent,* tambour protégeant une porte contre les courants d air
4. *Penus,* cellier (Ducange).
5. *Gernerius,* pourrait s'entendre dans le sens de grenier.
6. *Caminus,* cheminée.

Libravit... pro pluribus cordis vocatis tortelieres emptis a dicto Mychodo, corderio, pro insurgendo et levando bochiam novam retro grenerium castri, 13 solidos;... pro 2 cordis vocatis lignoles pro dicta bochia et pro bochia turris nove ante aulam ad volvendum ipsam bochiam, ponderantem 16 libras, pro qualibet libra 9 den.;... pro 2 hapis ferri que ligant simul arborem et falconem [1] dicte bochie ponderantibus 13 libras, 13 sol. 6 den. ;... pro 2 clavibus grossis appositis in magna scala dicte arboris ponderantibus 38 libras, 38 s. 6 den.;... pro 8 annulis positis in scalis dicte bocnie;... pro 2 grossis annullis ferri positis in summitate dicte arboris et falconis, ponderantibus 20 libras ferri, val. 15 sol... : pro 17 parvis hapis ferri implicatis in rotis dicte bochie ponderis 17 librarum;... pro 13 aliis grossis crochiis et 12 grossis hapis ferri appositis in tripede dicte bochie, ponderis 45 libr. et dymidie ferri;... pro uno grosso croco ferri pro corda grossa dicte bochie ad levandum lapides, ponderis 8 librarum;... pro uno grosso torilhono apposito in pede nove arboris adducte de nemore Semene [2] ponderis 33 libras ferri, 24 sol. 9 d.;... pro fractissiis appositis in copertura corde dicte bochiel, ponderis 6 librarum...

Libravit dicto Ansermeto, fabro, pro 21 duodenis grossorum tachiarum implicatarum in una magna porta quercus trelhiata facta coram magna porta castri, 53 sol. 6 den.;... pro una plata ferri apposita in liminari seu sullio ipsius porte, ponderante 15 libras,... 11 sol. 3 d. : Regnerio, serraliatori, pro una grossa et forti serrallia cum verrulhio et clave pro dicta porta 20 sol.

Libravit... pro 600 grossis tachiis ferri implicatis in rota bochie facte pro turri nova ante aulam et in aliis operibus castri...

Libravit... pro 100 tachiis implicatis in hostio camere turris Pomi in qua reposite sunt baliste, plate, capelline [3] et artillerie castri... : pro 100 tachiis implicatis in tornavento seu medio, ac porta factis in magno palio ad reponendum vina et vasa castri :... pro una serallia grossa et forte cum ferullio et 2 clavibus appositis in garda roba castri subtus parvum palium;... pro uno serrallio cum ferrullio et 2 clavibus appositis in camera turris Pomi in qua reposita sunt arnesia castri ;... pro una alia serrallia cum ferullio apposita in penore noviter facto in palio magno... ; pro 2 libris stagni, quoniam plumbum non reperiebatur implicatum in griffonibus [4] fenestrarum parve camere rubee :... pro 24 libris plumbi implicatis in ferratura fenestre camere secunde turris nove ante aulam.

Libravit... pro 700 grossis tachiis seu clavellis implicatis in clavellando postes rotarum bochie nove constructe pro turri nova retro grenerium... : libravit carpentatoribus... operantibus in dicta bochia faciendo unum tornum [5] ad levandum dictam bochiam, in assetando dictam bochiam nec non in faciendo rotas ipsius bochie;... in furniendo rotas dicte bochie...; libravit pro una nova arbore reponenda et reficienda in dicta bochia nova quia alia arbor in primo tractu fuit fracta et rupta, ita quod oportuit incontinenti provideri de alia ne opus cessaret, pro qua libravit et primo... carpentatoribus... qui fuerunt in nemore Semene ad 3 leucas pro scindendo

1. *Falco*, désigne le *fauconneau*, la plus haute pièce de la *bêche*.
2. *Semene* : Semnoz.
3. *Balista*, arbalète; *plata*, armure de plate, c'est-à-dire de pièces de métal; *capellina*, capelline de maille.
4. *Griffo*, griffe de plomb servant à maintenir les vitres.
5. *Tornus*, *tour*, treuil.

et aptando unam arborem grossam de sapo pro dicta bochia... 20 sol. (*Le charroi du Semnoz à Vovray coûte 24 sous*). Libravit 8 bubultis adduccentibus et charreantibus dictam arborem de dicto loco de Vovrey usque retro castrum Anissiaci et prope bochiam dicte turris retro grenerium construende,... 28 sol.; Libravit pro una arbore pesse de sapo adducta de Valle Cletarum et per castellanum Thoni redditum apud Menthonem infra rippam lacus, videlicet a dicto loco Menthonis usque Anissiacum, hominibus navateriis et aliis juvantibus ipsam arborem conducere et reponere in sosta, videlicet subtus domum Johannis de Lausanne latomi quondam, 8 sol. 9 den.:... Nycoleto Beffe, carpentatori, pro precio sibi dato... de insurgendo a terra arborem et bochiam superius operatas, et [ad] ponendum suis sumptibus in trepede bochie facte pro turri nova grenerii, quam tachiam idem Nicoletus fecit et complevit, 60 solidos.

Libravit... carpentatoribus operantibus et facientibus unum catelerium [1] et unum tornum ad ascendendum lapides camini magne camere rubee castri, 18 solidos.

N° 7.

1428-1440. — Extrait du compte des travaux exécutés au château d'Annecy, sur l'ordre du duc de Savoie Amédée VIII.

(Turin, Archives camérales.)

Computus nobilium Johanne, uxoris nobilis Ludovici de Sancto-Jorio, Engline, uxoris nob. Joh. Hospitis et Loysie, earumdem sororis, filiarum et heredum nobilis Guilliermi Pollerii, magistri operum castri Annessiaci per sanctissimum dominum nostrum papam Felicem quintum [2], nunc ducem Sabaudie, die 9 mensis maii A. D. 1428 constituti [3],... de receptis et libratis per ipsum nobilem quondam Guil. Pollerii in dicto... officio... a dicta die 9 mensis maii A. 1428 inclusive... usque ad diem 13 mensis augusti 1440 exclusive, qua die dictus Guilliermus dies suos clausit extremos, receptus apud Annessiacum et examinatus in camera computorum illustris principis domini nostri Philipi de Sabaudia, comitis Gebennarum, etc., presentibus... Nycodo Festi et Joh. de Cabanis. magistris computorum prefati domini ac in presencia nobilis viri Joh. Veteris, ipsius domini thesaurarii generalis...

(Fol. 4 v°) 1429, 23 juin, Thonon : *Amédée VIII, pour accélérer les travaux du château d'Annecy, alloue chaque année pour leur exécution 2.000 fl. à G. Pollier sur les revenus du c^te^ de Genevois, en modifiant leur perception par lettres du 15 oct. 1432.*

(F. 30) Summa totius recepte hujus computi 10290 floreni, 5 den.

1. *Catelerius.* ensemble de *catales*, c'est à-dire de poulies actionnées soit par un tour, soit par un moufle.

2. Amédée VIII, retiré à Ripaille, fut élu pape en décembre 1439 par les pères du Concile de Bâle et prit le nom de Félix V.

3. Ces lettres patentes ont été publiées par M L.-E. Piccard, dans la *Revue savoisienne*, 1896, p. 136; en voici le préambule : « Amedeus, dux Sabaudie .. fiat manifestum quod nhos, restaurationem castri nostri Annessiaci merito annelantes, attendentes que legalitatem et indefessam solicitudinem dilecti fidelis nostri Guillelmi Pollerii de Annessiaco, ipsum... constituimus... magistrum operum .. castri nostri Annissiaci. Datum Annessiaci die 29 mai A. D. 1428 ». D'après notre texte cet acte serait non du 29 mai, mais du 9 de ce mois.

Fol. 30 v° : Contrat du 5 juin 1428. — Libravit idem nobilis G. Pollerii, magister operum predictus,... Nycoleto Mignon et Petro Chapuysii alias Prin, lathomis, pro tachia eisdem data per dictum G. Pollerii et magistrum Aymonetum Corviaux, magistrum generalem operum ducalium [1]... et primo, in platea dicti castri... construere unum murum de bonis lapidibus... altitudinis 5 tesiarum et ultra si neccesse fuerit, qui murus habeat et habere debeat in fondamento 5 pedes ad manus [2], 4 pedes cum dimidio in prima trabatura et in sumitate 3 pedes cum dimidio, aliosque muros a parte ville ad altitudinem aliorum,... et bochetos existentes in dicto muro removere et premissa facere... precio... cujuslibet teysie muri predicti... 4 fl. :... item pro qualibet porta existenti in dictis muris... bene fundata de lapidibus ruppis et de super de molacia bene et condecenter cissis, precio... 10 flor., inclusa porta capelle ;... item pro qualibet fenestra croysiata bene cisa de lapidibus de molacia cum uno chanfrein [3] plano, 10 fl. : item, pro quolibet armatrio bene facto et composito de lapidibus de molacio,... 2 fl. cum dim. ; item, pro quolibet fornello facto et composito latitudinis 10 pedum de lapidibus molacie bene cissis cum mantello et bornello [4] supra tectum,... 25 fl : item, unum archum ante puteum et coquinam de lapidibus de roche de 3 tesiis latitudinis et spicitudinis muri precio 25 flor. ; item, pro quolibet passu magni vireti [5] per eos fiendi latitudinis 6 pedum ad manus infra ascendentis in aula... bene munito de lapidibus de molacy... 6 fl. ; item pro quolibet passu aliorum 2 viretorum fiendorum in locis ordinatis... 4 ped. latitudinis..., 4 flor. : item, eciam facere teneantur dicti lathomi in dicto castro unam coquinam latitudinis 30 pedum ad manus et longitudinis eciam 40 pedum... in quaquidem coquina faciant... duos tornellos in quolibet angullo, unum latitudinis 3 teysiarum cum tibiis de lapidibus de roche et arcu de lapidibus molacie, mantello et bornello de stufis usque supra tectum tantum quantum neccesse fuerit, et a parte ecclesie S. Mauritii ante quemlibet fornellum unam fenestram quadratam de 4 pedibus, pro ferrando et pavimento de lapidibus de roche conductuque dicte coquine de dictis lapidibus pro aqua dicte coquine discurrenda et dicta coquina cum vota de tuphis bene et condecenter facta reddenda... cum alia fenestra a parte porte dicte coquine... precio 225 florenorum ; item, pro qualibet fenestra francesia [6], 5 fl. ; item,

1. Nous voyons ce personnage s'occuper à la même époque d'importants travaux au château de Thonon d'après le Compte de Pierre Gaillard, châtelain de cette ville de 1428-1429 (Archives Camérales de Turin) « Libravit Aymoneto Corviaulx, magistro operum domini, pro solvando fustam emptam pro faciendo logias in platea et ala Thononii pro faciendo in eisdem logiis festum et passionem sancti Georgii Martiris, ut per notam .. receptam sub A D. 1429 die 11 mensis maii ».

2. *Pes ad manus*. La manière dont les paysans en Savoie mesurent le pied permet de comprendre cette expression : la longueur formee par deux mains se joignant par les pouces, les autres doigts étant fermés, représentait un pied. D'après M Raymond, le « pied de Savoie » valait au XVIII[e] siècle 0[m]339 (Mém Société royale académique de Savoie, t. IX, 1839, p 27.)

3. *Chanfrein*, petite surface obtenue en abattant dans une muraille ou une menuiserie un angle droit de façon à rendre l'arête moins fragile.

4. *Bornellus*, gaine de la cheminée

5. *Viretus*, escalier en forme de vis.

6. *Fenestra francesia*, fenêtre rectangulaire, par opposition à la fenêtre à quatre compartiments formés par une croix de pierre d'où son nom de fenêtre croisée. La Tour Saint-Pierre fut munie en 1430 de cinq fenêtres françaises : « *pro tachia faciendi in dicta turri quinque fenestres franceyses... videlicet quatuor a parte ville* » : quatre de ces fenêtres subsis-

est actum quod dicti lathomi debeant et teneantur omnes muros antiquos ... disruere... et lapides dictorum murorum ... implicare in dictis muris per eos construendis; item est actum quod dicti lathomi teneantur... in dicto opere predicti castri tenere... singulis operantibus diebus 5 lathomos usque ad complementum dictorum edifficiorum...

(*Quelques changements furent apportés à ce contrat notamment par une convention du 31 janvier 1429*) : Volentes dicti nobiles G. Pollerii et A. Corviaux... quod ea que fieri debebant de lapidibus de molaci fiant omnino de lapidibus ruppis, et maxime dicti passus dictorum viretorum, porte, fenestre existentes in muris supra plateam dicti castri et aliis muris existentibus ex parte ville...

1430, 12 jullii... Cum... G. Pollerii... et A. Corviaux... concesserint Nycoleto Mignon et Petro Prin in tacheria duas cheminatas, videlicet duas in magna aula simplices et de molacio... et quia dicte cheminate non fiebant ita sollempnes sicut decet..., attento quod opportet ipsas cheminatas majores quam fuerat conventum et facere de lapide de ruppis et folliare les torchetes [1] et les boches, ad modum illarum castri de Thonono [2] ... et eciam de novo fuit... necesse facere supra magnam coquinam unam aliam magnam cheminatam per bochy ad faciendum dictam magnam cheminatam latitudinis 34 pedum ad manus hominis ad 3 archus et 2 landas [3] de ruppe et 2 pilonos [4] ruppis, qui archus esse debeant de molacia, unacum chaudanis et les brasieres [5], et residuum fiat de tous [6] usque ad complementum dicte cheminate supra tectum,... precio .. 200 flor. p. p. : item, magis tradunt dictis lathomis in tacheriam ad construendum quemdam archum fiendum in magna coquina de lapide ruppis ad retinendum quantonum camere rubee, latitudinis ibi necessarie ; item, debent dicti lathomi levare et reponere 23 copullas bochetorum in muro magne aule ex parte ville videlicet a turri dou Miriou usque ad turrim de Pomo... Actum Annessiaci, in domo dicti nobilis G. Pollerii, in stupha [7]...

(Fol. 41) Libravit pro factura 7 portarum factarum in dicto vireto [magno,... latitudinis de vacuo infra ipsum viretum quilibet passus 6 pedum et circumcirca de bonis lapidibus ruppis scissis bene et condecenter... ; in eodem reperierunt fuisse 77 passus...] videlicet pro una porta ruppis existente in pede dicti vireti protendente versus puteum et coquinam cujus copertura superior erat rupta et quam hiidem reffici ordinaverunt... et pro una alia porta que est de molacia intrante a dicto magno vireto infra ma-

tent ; ce sont des ouvertures rectangulaires à chanfrein extérieur ; à l'intérieur, un seul siège est pratiqué dans l'épaisseur du mur, à cause des dimensions restreintes de l'embrasure.

1 *Torchetes* On trouvera plus loin la glose « unum bonum rivetum seu torchites de bonis grossis tuphis ».

2. Les Comptes de la châtellenie de Thonon, aux Archives camérales de Turin, renferment de très nombreux paiements faits pour les travaux exécutés dans ce château, surtout dans le premier tiers du xv[e] siècle, cette résidence ayant été particulièrement affectionnée par Amédée VIII On remarquera à la fin de ce compte que le plafond de la grande salle du château d'Annecy fut également fait à l'imitation de celui de Thonon.

3 *Landa*, pris ici probablement dans le sens de chenet ou landier.

4. *Pilo*, désigne une colonne ou pilier soutenant la hotte de la cheminée.

5 *Brasiere*, pierre inférieure du foyer, supportant les braises.

6. *Tous*, tuf.

7. *Stupha*, synonyme de poêle dans le sens de pièce chauffée. Voici un autre exemple d'après un acte passé à Chambéry, dans la maison de noble Hugues de Grandson, en 1433, « in pilo seu stufa ». (Archives Départementales de la Haute-Savoie, E 70, piece 1.)

gnam salam ; item pro una alia porta intrante a dicto magno vireto ad logias prope cameram paramenti : item pro una alia porta molacie intrante a dicto vireto supra solanum dicte magne aule cujus copertura est de lapidibus ruppis : item, pro una alia porta molacie intrante a dicto magno vireto ad logias per quas itur ad capellam : item, pro quadam alia porta ruppis per quam itur a dicto vireto supra tectum existens inter ipsum viretum et capellam. Et hoc, pro precio cujuslibet ipsarum 7 portarum 6 florenorum pro qualibet...

L... lathomis pro tachia... de novo construendi quemdam murum inter turrim vocatam de Pomo usque ad turrim vocatam de Speculo... ; item pro factura 3 magnarum fenestrarum factarum in dicto muro in magna aula supra citurnum... que fenestre fuerunt reperte cruysiate et facte de bonis lapidibus ruppis;... item pro tachia... de novo construendi 3 alias fenestres croysiatas existentes in dicto muro de super magnam aulam a parte ville... que fuerint reperte minores quam deberent... ; item pro factura 2 fenestrarum simplicium factarum per ipsos lathomos in latrinis ex parte ville camere domini comitis Gebennarum juxta magnam aulam...

L... pro tachia de novo construendi... 3 epicotoria seu cheminatas in dicta magna aula... (cheminatas seu charfioux).

L... pro factura 26 bochetorum... in dicta magna aula positorum sustinentium summerios trabature superioris dicte magne aule...

L... pro tachia... faciendi et de novo construendi quemdam murum existentem de longitudine ipsius magne aule a parte lacus, contiguum muro turris Speculi...

L. pro factura 3 portarum lapidis molacie... in dicto muro, in aula magna predicta...

L. pro quodam arcu in dicto muro... de bonis lapidibus molacie completo...

L... pro tachia construendi quemdam murum ex longitudine ipsius magne aule ex parte coquine, videlicet a magno vireto usque ad turrim pomi, de bonis minutis lapidibus...

L. pro tachia... faciendi quemdam murum transverserium [1] protendentem a dicto magno vireto usque ad cameram paramenti a parte putei... ; pro factura 1 porte ruppis in dicto muro ante puteum facte per quam intratur infra dictam magnam coquinam :... pro factura cujusdam alterius porte ruppis facte in dicto muro a parte dicti putei, per quam intratur in camera domini comitis Gebennarum;... pro factura cujusdam alie porte molacie facte in summitate muri predicti per quam intratur in camera existenti supra cameram domini comitis Gebennarum ;... pro factura cujusdam arcus ruppis in dicto muro existentis prope portam dicte camere domini comitis Gebennarum a parte putei, in quo est facta una croysiata de grée [2]... quem arcum reperierunt ibidem fore necessarium...

L. pro tachia... faciendi coquinam... ; reperierunt in dicta coquina fore factos 2 arcus molacie sustinentes votam dicte coquine de toto longo... ; item... pro factura 2 armariorum de lapidibus molacie simul unitorum et in muro inferiori dicte coquine a parte magni charforii...

L. pro tachia faciendi quemdam murum de novo transversantem coquinam a parte ville juxta turrim Pomi... ; pro factura 4 portarum molacie

1. *Murus transverserius*, mur de refend.
2. *Gree*, grès (?)

in dicto muro confectarum... quarum una dat introytum a coquina versus furnum, alia a camera domini comitis Gebennarum ad turrim Pomi, et alie due dant introytum in aliis cameris existentibus supra cameram domini comitis.

L... pro factura cujusdam charforii facti in dicta camera domini comitis Gebennarum in muro dividente ipsam cameram et magnam salam, facti de lapidibus ruppis et molacie et mantellum et bornellum de tuphis;... pro factura 1 fenestre facte in dicto muro camere domini comitis Geben. a parte S. Mauricii... factam de bonis lapidibus ruppis excepto arcu superiori facto de molacia...

L. pro factura 6 teysiarum et 2 pedum muri... factarum de super quodam muro protendente de supra trabatura camere domini comitis Gebennarum a porta capelle ad angullum turris Pomi...; pro factura 1 fenestre croysiate in dicto muro cum 2 sedibus per ipsos lathomos facte de lapidibus molacie et pro factura 2 aliarum fenestrarum cadratarum in 2 lateribus dicte fenestre croysiate situatarum de quibus nulla facta fuit in tacheriis supramencionatis mencio...

L. pro factura cujusdam angulli seu chantunate [1] muri existentis in angullo muri existentis inter cameram domini comitis Gebennarum et cameram paramenti protendentis a gradibus lapideis quibus ascenditur a coquina ad larderium usque ad summitatem tecti, et qui angullus seu chantunata fuit visus et visitatus... et reperierunt ibidem factas fuisse per ipsos lathomos 5 teysias muri, et in eodem muro in parte inferiori coquine supra dictos gradus ruppis reperierunt quemdam arcum lapidis molacie, fondatum per dictos lathomos super 2 tibiis ruppis, ipsum arcum et murum sustinentibus, et in dicto muro in camera domini comitis Gebennarum reperierunt fuisse factam unam portam molacie per quam ascenditur a dicta camera domini comitis Gebennarum ad cameram paramenti, necnon supra dictam cameram dicti domini comitis Gebennarum unam aliam portam molacie tendentem ad capellam...

L. pro factura cujusdam fenestre croysiate facte ad chonfrens in muro sale paramenti a parte ville in superiori parte dicti muri.

L... pro factura cujusdam alterius charforii ruppis cum suo mantello et bornello de tuphis, facti in summitate turris thesauri, videlicet in camera dicte turris per cujus camere portam intratur ad gallerias introytus castri, videlicet in angullo dicte camere;... pro factura cujusdam fenestre francesaz in dicta turri thesauri de lapidibus ruppis facte...

L. pro factura cujusdam porte de lapidibus molacie facte in angullo capelle intrando a galleriis existentibus ante cameram domini comitis Gebennarum ad capellam...

L. pro factura cujusdam alterius porte facte in alio angullo dicte capelle tendendo ad turrim thesauri, facte de lapidibus molacie...

L. pro factura cujusdam alterius porte de lapidibus molacie supra introytum allorii [2] existentis supra cameram domini e contra turrim thesauri...

L. pro quadam tacheria... removendi et transmutandi 5 fenestras croysiatas supra magnam salam dicti castri existentes, et remitendi magis

1. Voir plus haut la note sur *cantonus*.

2 *Allée*, corridor (Ducange) : plus loin « allorium protendens a garda roba usque ad capellam », 1428.

alte... quarum 3 fenestre sunt in panteria muri a parte ville et alie 2 fenestre sunt a parte platee dicti castri ; item, faciendi in panteria muri predicti a parte ville a turre Pomi usque ad turrim Speculi supra complementum in summitate dicti muri unum bonum rivetum seu torchites de bonis grossis tuphis, qui tuphi debeant transire extra dictum murum unum bonum pedem ; item, in panteria muri predicti a parte platee dicti castri faciendi similiter rivetos seu torchites ut supra videlicet a magna camera vocata camera rubea usque in fine muri magne aule dicti castri...

L. dictis lathomis pro 233 pedibus tallie ruppis tam in corona dict puthei quam le aretes (*sic*) ac aliis lapidibus circa ipsum puteum existentibus... scisis tam intra quam extra dictum puteum... ; pro factura 9 teysiarum conductus putei facti per eosdem lathomos per subtus dictam coquinam usque extra murum a parte ville retro dictam coquinam usque ad introytum cujusdam canalis ruppis extra dictam murum a parte ville existentis.

L. pro constructione quarumdem latrinarum... factarum prope menia et clausuras dicti castri ex parte lacus in platea inferiori dicti castri ; et... dicti lathomi extrahi fecerunt terram fondamenti murorum et aliam terram extrahendam de profunditate dictarum latrinarum, et ibidem de novo fecerunt quemdam murum continentem 10 teysias muri..., eciam ibidem fecerunt 1 portam et 4 fenestras molacie usque coperta necnon et cavaverunt ruppem in fondo ipsarum latrinarum existentem et in ipsa ruppe fecerunt conductum per quem latrine vacuantur.

L... pro factura 36 bochetorum de lapidibus ruppis factorum de super et in summitate dicti vireti sustinentes (*sic*) quendam murum de tuphis supra ipsos bochetos factum altitudinis unius pedis pro arrasamento ipsorum bochetorum et pancerias super ipsis bochetis factas de bonis tuphis... (*en marge*) Foresie [1] supra magnum viretum.

L... Ioh. Bornelli et Martino de Corcellis, lathomis, pro factura... turris de pomo, per eosdem de novo facte pro majori parte quam turrim... visitaverunt dicti Joh. Mitraz et magister Corvioux... et primo reperierunt totum pantum muri ejusdem turris a parte coquine fuisse de novo per ipsos lathomos totaliter factum et maczonatum a pede usque ad summitatem ejusdem ab extra de bonis lapidibus ruppis tallie ad pohentam martellorum et ab intra de bonis lapidibus dreytie ruppis; item, et alium pantum dicte turris pomi a parte ville reperierunt itaque et simili modo... fuisse de novo factum et maczonatum a pede usque ad summitatem : item reperierunt... fuisse factum et maczonatum de novo in ipsa turri in alio panto a parte turris speculi unum retort seu paramentum chantonate muri dicte turris ejusdem lapidis ruppis tallie :... deinde reperierunt ipsam turrim ab extra esse altitudinis usque ad summitatem arrasamenti bochetorum 9 teysiarum comitis... 330 flor. 9 den. gros.

L.. pro tacheria faciendi 3 portas lapidis ruppis in dicta turri de novo quarum inferior correspondet camere domini comitis Gebennarum altera retracto existenti in vireto dicte camere et tercia camere existenti supra cameram dicti domini comitis...

1. *Foresia*, crénelage. Voir plus loin . même date, « pro factura panceriarum factarum de super bochetis foresiarum turris de Pomo et de Speculo :... pro precio 60 parvarum barrarum ferri .. ad sustinendum les machicoux crenellorum foresiarum turrium de Pomo et de Speculo ».

L. pro tachia... faciendi in dicta turri... 5 fenestras franceyses de bonis lapidibus ruppis... videlicet 3 a parte ville, altera vero a parte turris speculi...

L. pro tachia faciendi 2 paria graduum lapidis pro ascendendo et descendendo ad duas cameras dicte turris, et in ipsis gradibus esse debebant 14 passus... sed visitacione... facta, non reperti fuerunt in 2 paribus graduum nisi 7 passus.

(A suivre.) MAX BRUCHET.

LE CARDINAL DE BROGNY

Son Origine. — Sa Famille. — Ses Alliances.

Le cardinal de Brogny fut un des plus grands personnages de l'Eglise, à cette époque si troublée du grand schisme où l'on vit tant de luttes et de dissensions et jusqu'à trois papes à la fois se disputer la tiare. Son influence dans les conseils de la cour pontificale, dans les délibérations des conciles et même à la cour des rois, fut souvent plus grande que celle des papes qui furent sacrés de ses mains après lui avoir dû leur élévation.

Dans sa jeunesse il étudia à Genève et à l'Université d'Avignon [1] où il fut reçu docteur ès-droits en 1370 [2].

Il fut successivement vicaire-général de l'archevêché de Vienne, désigné par son compatriote et son protecteur, Robert de Genève, futur antipape Clément VII, comme précepteur de son parent Amédée [3], futur cardinal de Saluces. Il devint en-

1. Il dit lui-même dans son testament : « *Recommandans quoad hoc executionem meam dominæ Reginæ et Regi et Universitati studii Avinionensis, in qua, licet immeritus fui doctor.* » — Archives départementales de Vaucluse D. Fonds du Collège d'Annecy, D. 222. *Liber documentorum Abollenœ*, folios 48-57. Ce testament dont de nombreuses copies manuscrites existent a été publié : DUCHESNE : *Histoire de tous les Cardinaux français*, t. II, p. 316. C'est donc avec raison que BALUZE : *Vitæ Paparum Avenionensium*, t. I, col. 1.354 dit : « *Litterarum studiis dedit operam in Academia Avenionensi ibique doctoris gradum nimirum in jure se accepisse ipse testatur.* »

2. DE TEULE : *Chronologie des Docteurs en droit civil de l'Université d'Avignon.* Manuscrit publié par M. de Teule, Paris, E. Chevalier, 1887, p. 16.

3 Jean de Brogny le dit lui-même dans un « *Breviarium juris* fait pour l'instruction de son élève provenant de la Bibliothèque du Collège d'Annecy et déposé à la Bibliothèque d'Avignon. On lit, en effet, au folio 3 : « *Et prout V. R. perbene novit et vidit papiricias meas propria manu scriptas, incepi combinare, dum vos essetis Amedeus de Saluciis et ego vobiscum, nec habui tempus examinandi lacius... sed assumptus in cubicularium domini nostri pape et post factus Vivariensis episcopus non feci usque modo nisi apperire hostia et dare operam servicio dominorum. Vos autem qui nunc estis diaconus cardinalis studendo poteritis addere vel detrahere et vobis ascribere, quia ni-*

suite évêque de Viviers (1383-1388), camérier de Clément VII (1383), cardinal-prêtre du titre de Sainte-Anastasie (12 juillet 1385), nommé par l'antipape Benoît XIII, charge que lui confirma Alexandre V, en y ajoutant l'évêché d'Ostie. Le pape Jean XXIII reçut, de ses mains, les ordres du diaconat et de la prêtrise, en 1410, et il lui conféra, cette même année, la dignité d'archevêque d'Arles. Il prit la plus grande part à la convocation du concile de Constance qu'il présida comme doyen du Sacré-Collège. Il prononça, au nom de ce Concile, la déposition de Jean XXIII (26 mai 1415) celle de Benoît XIII (26 juillet 1417). Il reçut la démission de Grégoire XII et il proclama l'élection de Martin V et présida au sacre de ce pape qui devait mettre fin à l'anarchie du grand schisme. Il fut désigné pour le siège épiscopal de Genève en 1423. Il mourut enfin à Rome, le 15 février 1426 [1]. Ses restes, après avoir séjourné pendant plus de deux ans, dans sa chapelle de saint Martin au Vatican, furent transportés dans la chapelle de Notre-Dame, dite plus tard des Machabées, qu'il avait fondée et où il avait fait lui-même, dès 1414, exécuter un magnifique mausolée par Jean Prindall, célèbre sculpteur flamand [2].

Nous savons encore qu'il jouit de nombreux bénéfices. qu'il réunit une immense fortune dont il fit de nobles usages, tels que la fondation du fameux Collège d'Annecy destiné à ses compatriotes étudiant à l'Université d'Avignon. Il dota de nombreuses églises, il fit de nombreuses fondations dans les établissements religieux du Comtat-Venaissin, d'Avignon, de Provence et de Savoie. Il prêta aux papes, aux rois et aux princes qu'il favorisa de ses faveurs et de sa munificence, sans oublier ses nombreux parents et ses compatriotes de Savoie.

L'histoire de la vie d'un tel personnage, mêlé à tant et à de si grands événements, est donc celle des dissensions et des luttes,

chil hic propice presumptioni ascribere volui sed ut vobis darem studendi materiam. » Voir LABANDE : *Un Legiste du XIV^e^ siècle,* Jean Allarmet, cardinal de Brogny, dans les Mélanges Julien Havet. — Catalogue des Mss. de la Bibliothèque d'Avignon, t. I, p. 410, n° 766.

1. Et non à Avignon, comme le rapportait une fausse inscription placée au-dessous de son portrait dans l'église des Dominicains d'Annecy et que rapporte Duchesne : « *Obiit et sepultus fuit Avenione in basilica Sancti Petri anno 1426.* » DUCHESNE : t. II, p. 513.

2. Nous trouvons dans le testament de Peronette de Trembley, nièce du cardinal, la preuve que la chapelle avait été fondée par lui et sous le vocable seul de Notre-Dame « *infra capellam Beate Marie Virginis contiguam ecclesie Gebennensis fundatam per felicis recordationis dominum Johannem, Dei et apostolice sedis gratia, episcopum Ostiensem, sancte romane ecclesie cardinalem.* » Le même document indique que le tombeau existait à la mort du cardinal. C'est donc à tort qu'on l'a attribué à ses neveux. Voir BLAVIGNAC : *Armorial genevois,* p. 252.

des grandeurs et des défaillances qui de son temps, honorèrent ou affligèrent la chrétienté toute entière. Et pourtant, malgré les récits des chroniqueurs, les recherches et les travaux des historiens, elle est encore mal connue en bien des points, étudiée à peine, dans ses détails, et encore à faire en s'aidant de documents certains.

Son origine elle-même, celle de sa famille et de ses alliances sont restées longtemps inconnues et elles sont encore obscures. Car, fascinés par ses titres et par l'importance de ses actes, la plupart de ses biographes ont négligé d'en rechercher les traces.

Les uns, comme Baluze, d'après Fodéré [1] l'appellent Jean Alermet, *Joannem Alermetum*, et prétendent que le nom de famille de son père était Mermet, Allarmet, Alermet, *Mermetum*, *Alermetum*, *Allarmetum*. D'autres, fort nombreux, ne le désignent que par le nom de son lieu de naissance, Brogny, et l'appelle Brongnier, de Brogniac, d'Embrogniac, de Brogniaco, de Embrogniaco. C'était, du reste le nom qu'il se donnait lui-même « *ego Johannem de Brogniaco legum... professorum cum ab eo ad ejus curiam assumptus fuerim et istud breviarium presentavi* [2] ». Quelques-uns enfin lui donnent le simple nom de Jean Fraczon [3] et d'autres l'appellent, à la fois, Jean Alermet, fils de Mermet Alermet surnommé le François. C'est peut-être plus éclectique mais c'est un peu moins clair.

Les mêmes biographes ont prétendu, les uns qu'il était issu des Fabri d'Alonzier, famille noble de Savoie, d'autres, au contraire, qu'il était d'une souche essentiellement roturière et vilaine.

Il est enfin peu de grands personnages ayant été gratifiés, par la postérité, de tant de prénoms et de noms et dont l'origine ait donné lieu à de si contraditoires commentaires. C'est peut-être que, malgré leurs longues recherches, les historiens

1. Fodéré : *Historia provinciæ Minorum sancti Bonaventuræ sive Lugdunensis*, p. 1008, cité par Baluze : *Vitæ Paparum Avenionensium*, t. I, col. 1354.

2. Labande : *Catalogue des Manuscrits de la Bibl. d'Avignon*, t. I, p. 410, n° 766. — *Un Légiste au XIV^e siècle, Jean Allarmet, cardinal de Brogny.*

3. Duchesne : *Histoire des Cardinaux français*, t. II, p. 512. — J. Fodéré : *Narration historique et topographique des Couvents de l'Ordre de saint François de la province de Bourgogne.* Couvent d'Annecy. — Blavignac : *Armorial genevois*, p. 252. — Besson : *Mémoires ecclésiastiques.* — Grillet : *Dictionnaire historique de Savoie.* -- Gonthier : *Le Cardinal de Brogny et sa parenté : Union savoisienne* des 29 février et 2 mars 1888. Tiré à part : Annecy, Imp. J. Niérat, 1889, in-12, 53 pages. C'est à notre connaissance, la plus récente étude parue sur le Cardinal de Brogny. — Labande : *Un Légiste au XIV^e siècle, Jean Allarmet, cardinal de Brogny.*

n'ont pas cru devoir se borner, en leurs affirmations, à ce qu'ils savaient et que trop souvent, l'imagination et la légende ont remplacé les recherches et les documents.

Le lieu de naissance du cardinal de Brogny et la date de cette naissance sont connus. Il n'est douteux pour personne et la renommée en a consacré le souvenir, que ce titre de Brogny, *Brugiacum*, *Brogniacum*, sous lequel on le trouve si souvent désigné, dans les actes, ne vienne du Petit-Brogny, paroisse et commune d'Annecy-le-Vieux. Si nous n'avions d'autres preuves, les actes, les fondations du cardinal et de sa famille et surtout le vif amour qu'il conserva toute sa vie, pour son pays natal, nous désigneraient encore le berceau de ce grand homme.

Quant à la date, bien qu'aucun document certain ne permette de la fixer exactement, nous savons son âge à sa mort. Le 15 février 1426, quand il s'éteignit à Rome, il avait 84 ans, ce qui reporte sa naissance à 1342 [1] année de celle de son illustre compatriote, ami et peut-être parent Robert de Genève.

Mais quand il s'agit de sa famille, de sa situation et de ses alliances, les renseignements deviennent vagues et confus. Cette confusion vient surtout des documents mêmes et dans lesquels le cardinal n'est jamais désigné que par son prénom Johannes ou son titre, d'évêque, de cardinal ou de vice-chancelier, *episcopus Vivariensis, tituli sanctæ Anastasiæ presbyter, et vicecancellarius, Vivariensis cardinalis nuncupatus, cardinalis Ostiensis, etc.* C'est ainsi qu'il est désigné dans son testament, du 12 août 1422, dans le titre de fondation du Collège d'Annecy du 23 juillet 1424, et dans une foule d'autres actes. Les documents même de ce collège ne donnent pas son nom de familles. « Le fondateur dudit Collège nommé Jean de Broniaco sive Embroniaco, docteur ès droitz, a esté premièrement évesque de Viviers et cardinal prestre soubs le titre de Saincte Anastase dit communément le cardinal de Viviers, à raison du dict évesché [2]. »

Les historiens savoisiens ne sont guère mieux renseignés

1. Il ne peut y avoir aucun doute sur le jour de sa mort. Les statuts du Collège d'Annecy, de 1482, la fixent ainsi : « *Volumus, statuimus et ordinavimus quod, annis singulis, die obitus dicti quondam domini fundatoris cardinalis quæ fuit decima quinta februarii, anniversarium sive officium in dicta capella, in solemnibus vesperis matutinis et missa pro ejus anima perpetuis celebratur temporibus.* » Cette date est, du reste admise par tous les auteurs et dans tous les documents concernant le cardinal.

2. Inventaire raisonné des actes, titres et documents du grand collège de Saint-Nicolas rédigé en 1641, folio 17. Archives de Vaucluse D. Fonds du Collège d'Annecy D 201.

sur la famille du cardinal [1] qu'ils appellent Alarmet, de Brogny ou Fraczon et qu'ils font descendre de haute noblesse, comme Galiffe [2] de la famille noble des Fabri d'Alonzier ou de la famille bourgeoise des Fraczon.

Un autre même, le véridique Fodéré, donne à notre cardinal une origine beaucoup moins élevée. Son père aurait été gardeur de pourceaux et lui-même, dans sa première jeunesse, aurait partagé cette peu noble occupation. Ce fut même, dit cette singulière légende, pendant qu'il s'y livrait que deux religieux voyageant, frappés de sa physionomie et de la vivacité de son esprit, lui proposèrent de l'emmener à Genève pour le faire instruire. Et il aurait abandonné famille et patrie pour les suivre. Cette légende ne faisant pas plus d'honneur à l'imagination qu'à la science de son auteur, a été perpétuée par la gravure et un peu par la pierre.

Un portrait du XVII[e] siècle, représente le cardinal de Brogny et, à droite, deux moines catéchisent un jeune gardeur de pourceaux appuyé sur sa houlette, entouré d'un certain nombre de compagnons de saint Antoine. Au-dessous du médaillon sont suspendus des souliers ou des sabots indiquant une humble origine. On n'est pas plus inventif [3].

A l'appui de cette légende, on a indiqué les sculptures existant, à Genève, sur la façade principale de la chapelle des Machabées ou dans le temple de Jussy-l'Evêque où le cardinal se serait fait représenter lui-même se livrant à ces obscures fonctions.

L'un des derniers biographes du cardinal le dit, avec beaucoup de raison [4], cette sculpture ne se rapporte-t-elle pas tout simplement « à l'enfant prodigue de l'Evangile dont peintres

1. L'abbé Soulavie a écrit une *Histoire de Jean d'Alonzier de Brogny, cardinal de Viviers*, ouvrage qui, d'après une note de Mestier de S.-Léger, rapportée par Quérard n'aurait jamais été publié bien qu'étant indiqué : Paris, 1774, in 12°. — Croset-Mouchet l'appelle Jean Alarmet de Brogny : *Notice historique du XV[e] siècle : Jean Alarmet de Brogny*, Turin, imp. sociale, 1847. Broch. in-8°, 118 p. avec portrait par Petronilla. — Besson, dans ses *Mémoires ecclésiastiques*, p. 122, 175, 444, 455, affirme que son père était honorable Jean Fraczon, bourgeois d'Annecy. C'est aussi l'opinion de Grillet : *Diction. historique de Savoie*, t., p. 407, 412, de l'abbé Ducis dans une note manuscrite et aussi de l'abbé Gonthier, p. 7.

2. *Histoire de Genève.*

3. Gravure sur cuivre, hauteur 0m20, largeur 0m14. Légende : Jean de Brogni, cardinal de Viviers. B. Picart delin. Cette gravure diffère de celle publiée par Duchesne : t. I, p. 692, d'après le portrait se trouvant alors dans l'église des Domicains d'Annecy, en ce sens que le personnage est tourné de gauche à droite, au lieu de droite à gauche et Duchesne a oublié les moines, le gardeur, les sabots et les pourceaux.

4. GONTHIER, p. 9.

et sculpteurs aimaient à reproduire l'histoire » ? Et, ajouterons-nous, n'est-elle pas à sa place au frontispice d'un monument renfermant les restes d'un personnage qui, toute sa vie, ne revit plus son pays natal et voulut pourtant y être inhumé. Et n'est-ce point, comme le dit M. l'abbé Gonthier, la sculpture qui a donné naissance à la légende dont on ne trouve aucune trace avant l'invention de Fodéré et qui est contredite par tous les monuments connus. Il ne faut rien en conserver, pas même les sabots qui, vus de plus près, se sont trouvés être de simples ornements de sculpture.

La famille du cardinal appartenait, en effet, par ses alliances au moins, à la noblesse du pays et nous en avons pour preuves non plus des affirmations ou des légendes mais des documents certains remontant au temps même où il vivait, émanant soit de sa famille, soit de lui-même.

Parmi ses plus proches parents, le cardinal avait une nièce et non une sœur Peironnetta, Peronnette [1]. Elle était fille de Mermet de Trembley « *nobilem Peronetam filiam providi et sapientis viri Mermeti de Trambleyo* ». Elle fut mariée par lui, en premières noces, le 7 juin 1392, à noble Elzéar [2] Alberti, seigneur du Thor et de Boulbon [3], en secondes noces, le 26 juillet 1403, à Raymond de Laudun, baron de Rochefort [4] et en troisièmes noces, le 20 janvier 1411, à Jean de Pontverre, seigneur d'Epagny.

L'acte de mariage d'Elzéar Alberti, seigneur du Thor [5] et de Boulbon et de Peronnette de Trembley fut passé à Avignon,

1. Et non Pernette. GONTHIER, p. 35.

2. Et non Arzianius. GONTHIER, p. 35.

3. De Thoro, Le Thor, canton de l'Isle, arrondissement d'Avignon (Vaucluse). — Bulbone, Boulbon, canton de Tarascon, Bouches-du-Rhône, Epagny, canton d'Annecy.

4. Ce mariage eut lieu à Avignon, dans le palais du cardinal. « *Nobilem virum Johannem de Pontevitreo, domicellum, dominum de Espagnier.* » Ce troisième mariage fut célébré à Villeneuve-lez-Avignon, dans le palais de François de Conzié, archevêque de Narbonne et camérier du pape.

5. Cette seigneurie du Thor et de Boulbon fut aliénée, après la mort d'Elzéar Alberti, le 2 mars 1405, par Ermensende de Boulbon, veuve de Guy Alberti et mère d'Elzéar, en faveur du cardinal lui-même. On lit, dans l'acte d'aliénation : « *nobilis domina Hermensendis, domina de Bolbono, domina locorum de Bolbonio, Bastite et de Thoro, Avenionensis et Cavallicensis diocesis heresque universalis nobilium virorum dominorum Raimundi Alberti, militis quondam, Johannis Alberti, custodis Lugdunensis et domini Alzearii Alberti militis filiorum suorum legitimorum.* » Elle donne la seigneurie de Boulbon et du Thor au cardinal « *ut privata persona* » et : « *Considerans quamplurima grandia et multipharia, grata et frequentia servitia favoris, utilitatis et deffensionis sibi, ut profitabatur fore facta et impensa per prefatum reverendissimum in Christo patrem et dominum dominum cardinalem Vivariensem sancte romane ecclesie cancellarium et que fortius in futurum fieri et impendi sperat* ». L'acte est passé : « *Datum Avenione, in ecclesia Sancti Stephani, in superiori parte* ».

dans le palais du cardinal Amédée de Saluces, en présence de Guy, évêque de Preneste, cardinal de Poitiers, de Guillaume, cardinal d'Aigrefeuille. de Hugues, cardinal de Saint-Martial, de François de Conzié, archevêque de Narbonne et camérier du pape et d'une foule d'autres grands personnages.

La constitution de la dot de Peronnette de Trembley fut faite par Pierre Nutatis, camérier du cardinal de Brogny, agissant comme procureur de *Mermet Fraczos, de Brogny, père du cardinal et aïeul maternel de la dite Peronnette* « *personaliter constitutus et existens venerabilis et circumspectus vir dominus Petrus Nutatis, licentiatus in decretis, prefati reverendissimi domini cardinalis camerarius, procurator et nomine procuratorio, ut asseruit, sapientis et providi viri Mermeti Fraczos, de Borgniaco, ipsius domini cardinalis genitoris avique materni prefate nobilis domicelle.* »

Cet acte, d'une très grande importance, nous fixe d'une façon définitive sur le nom de famille du cardinal. Son père était Mermet Fraczos dont l'une des filles, sœur du même cardinal, avait épousé un membre de la famille de Trembley. Ce n'était donc pas Jean Fraczon, comme l'ont supposé les derniers biographes [1]. Ce prénom et ce nom nous expliquent d'où sont venues les confusions. On attribua, de très bonne heure, peut-être, le prénom du père au fils et une mauvaise lecture ou une mauvaise copie des actes dénatura Fraczos en Fraczon. Car il est difficile de supposer que, dans un acte original, rédigé sous les yeux et par les soins du cardinal et où sa nièce était partie, on ait mal écrit ce nom, d'autant plus que nous le retrouvons, à dix reprises différentes, écrit Mermet Fraczos et non Fraczon.

S'il pouvait subsister quelque doute, un autre document achèverait de le dissiper. C'est le testament de cette même Peronnette de Trembley qui, veuve de ses trois maris, retourna mourir à Brogny dans la maison même du père du cardinal. Il est du 21 mars 1436.

Elle élit sa sépulture dans la chapelle de Notre-Dame, contigüe à l'église de Genève, fondée par le cardinal son oncle « *ejusdem testatricis avunculum* » et dans le monument même où il repose et aussi Jean de Trembley, protonotaire apostolique, son frère « *in monumento in quo corpora prefati domini cardinalis et bone memorie domini Johannis de Trembleyo protonotarii apostolici ejusdem testatricis fratris requies-*

1. Entr'autres Besson, Grillet, l'abbé Ducis et l'abbé Gonthier.

cunt. » Dans le même acte, Peronnette fait de nombreuses donations aux églises et aux couvents d'Annecy et il est passé, à Brogny, paroisse d'Annecy-le-Vieux, dans la grande maison qui appartint à honorable homme Mermet Fraczos, aïeul maternel de la testatrice, dans une chambre de derrière. « *Acta fuerunt hec Broginiaco, parochie Annessiensis veteris, in domo alta que quondam fuit honorabilis viri Mermeti Fraczo, avi materni ejusdem testatricis, videlicet in camera posteriori dicte domus* [1] ».

Quelle était la situation de ce Mermet Fraczos allié à la vielle famille des Trembley? Etait-ce un vulgaire gardeur de pourceaux? Les actes des 7 juin 1392 et 21 mars 1436, nous l'apprennent. Son procureur constitue, en son nom, à sa petite-fille, une dot de 5,000 florins de vingt-quatre sous chacun, monnaie courante à Avignon, somme très importante pour l'époque « *constituit in dotem et pro dote et ex causa dotis ipsius nobilis Peyronete, videlicet, quinque millia florenorum valoris quemlibet viginti quatuor solidorum* ».

On pourrait objecter que cette dot, constituée par le père avait pu fort bien l'être, en réalité, par le fils possédant déjà de grandes richesses. Cela paraîtrait d'autant plus vraisemblable que, nous le savons par le testament du cardinal, il dota sa nièce, à chacun de ses trois mariages, ce qui lui valut, comme à elle, de grosses difficultés et des procès avec les héritiers, et surtout avec ceux d'Elzéar Alberti. Mais ce qui prouve que Mermet Fraczos avait bien fourni, de ses deniers personnels les 5,000 florins mentionnés dans l'acte du 7 juin 1392, ce sont les quittances des paiements données par le procureur d'Elzéar Alberti à celui de Mermet Fraczos. La première est du 17 juillet 1392 et la dernière, du 24 novembre 1394 [2].

Un autre document émanant du cardinal lui-même est encore plus probant. C'est une donation faite quelques années avant sa mort, le 17 mars 1422, par le cardinal à une autre de ses nièces, Jeannette, veuve de Guillaume de Novel l'un de ses favoris [3] de tout l'héritage paternel. D'après cet acte, passé à

1. Original parchemin. Archiv. de Vaucluse, E. Titres de famille.
2. Original parchemin. Archives de Vaucluse, E. Titres de famille.
3. Novel, hameau, commune d'Annecy-le-Vieux. — Ce Guillaume de Novel avait un proche parent que nous trouvons, le 38 avril 1402, qualifié « *nobilem virum Johannem de Novellis, scutiferum domini cardinalis Vivariensis,* » Ailleurs, il est qualifié: « *Johannes de Novellis, miles sacri ordinis sancti Jherosolimitani, preceptorque domus de Salegiis archiepiscopatus Arelatensis, olim castellanus de Thoro deputatus.* » Il avait été châtelain du Thor pour le cardinal. « *Suens et attendeas me prefatum Johannem de Novellis custodiam dicti*

Rome, dans l'hôtel du cardinal, il donne à sa nièce tous les biens immeubles à lui advenus ou à advenir de ses père et mère et, au cas où cette nièce, survivant au cardinal, mourrait sans héritiers, tous ses biens devraient servir à l'entretien de la chapellenie fondée et dotée, dans l'église d'Annecy-le-Vieux par ses père et mère et où ils sont inhumés [1].

Il y a loin, d'après les termes de cette donation, à considérer les père et mère du cardinal comme des besogneux ou même de simples bourgeois et cette chapellenie perpétuelle fondée par eux dans l'église paroissiale prouve le contraire.

D'autres preuves de l'importance de cette famille nous sont fournies par ses alliances. Nous ne pouvons, faute de documents, étudier celles des familles qui continuèrent à résider en Savoie et nous nous bornerons à faire connaître celles des familles, dont les membres vinrent, du vivant même du cardinal, se fixer dans le Comtat-Venaissin et en Provence.

Nous connaissons déjà, par son acte de mariage de 1392, Peronnette de Tremblet, fille de Mermet de Trembley qui avait épousé une sœur du cardinal dont le prénom ne nous est pas connu. Ses mariages successifs avec des Alberti et des de Beaufort de Laudun la font entrer dans deux familles appartenant à la noblesse du Comtat-Venaissin.

Une autre sœur du cardinal dut être mariée à un certain N. de Tessy dont le fils Hugues de Tessy [2], neveu de notre cardinal, fut désigné par Jean XXIII comme administrateur de l'évêché de Saint-Paul-Trois-Châteaux, en 1411 [3]. L'année suivante, il devint évêque de Vaison et il prêta, en cette qualité, serment de fidélité entre les mains de Jean de Poitiers, évêque de Valence et recteur du Comtat-Venaissin 4. Il fut plus tard,

castri de Thoro recepisse, vivente dicto domino Alxiario per spatium septem vel octo mensium ante mortem suam et hoc tam de mandato R. in Christo patris et domini cardinalis Hostiensis quam etiam de mandato expresso domini rectoris Venaissini qui pro tunc erat. »

1. *Totaliter transferantur ad perpetuam utilitatem et commodum cujusdam perpetuæ cappellaniæ in parrochiali ecclesia Anessiaci Veteris dictæ diocesis olim per patrem et matrem dicti domini cardinalis ubi eorum corpora sunt sepulta fundatæ et dotatæ.*

2. Et non Theissiac ou Thesy. Ce nom vient du hameau de Tessy à une demi-lieue de Brogny, sur la rive droite du Fier. Il fait partie de la commune de Metz.

3. *Hugo de Theisiaco, Sabaudus, celeberrimi Johannis de Broniaco cardinalis consanguineus anno, inquiunt 1411 præfatum Hugonem promovit ad vacantem hanc ecclesiam.* (*Gallia Christiana*, t. I. *Ecclesia Triscastrinensis*, col. 725.)

4. Sa reconnaissance à la Chambre apostolique de Carpentras comme seigneur temporel des lieux de Vaison, Crestet, Entrechaux et Rasteau est du 17 avril 1417. Archives de Vaucluse, B 9, folio 3. — « Il étoit de Savoie et, selon toutes les apparences, du petit village de Brogny ou Brogniac près d'Annecy et proche

le 6 mars 1419, investi par son oncle des fonctions de vicaire-général pour le spirituel et le temporel de l'archevêché d'Arles dont le cardinal était l'administrateur. Dans son testament, du 12 août 1422, le cardinal le nomme parmi ses exécuteurs testamentaires. Il agit comme tel pour la fondation du Collège d'Annecy à Avignon. Il mouruten 1445, au château de Crestet, résidence d'été des évêques de Vaison, et, au siècle dernier, on y voyait encore son tombeau.

Enfin, parmi les alliances de la famille du cardinal de Brogny, nous trouvons une autre famille savoisienne, les Fabri, originaires d'Allonzier [1]. Dès 1358, un Rolet Fabri était seigneur de la maison-forte d'Allonzier qu'il tenait en fief de Pierre de Compeys, seigneur de Vulpilière [2]. En 1413, nous trouvons, comme évêque de Riez, un Pierre Fabri, originaire de Filly, *de Filiaco* [3] qui fut le secrétaire et l'homme de confiance du cardinal de Brogny, et qui, très probablement, fut appelé par lui à Avignon et en Provence. Il assista le cardinal au concile de Pise et au conclave où fut élu Alexandre V. Il fut successivement chanoine de Tournai, de Genève, d'Aix, du Puy, prévôt de Riez, vers 1409, et doyen de Gap en 1410. Lorsque le cardinal devint administrateur de l'archevêché d'Arles, en cette même année, il envoya Pierre Fabri prendre possession pour lui et il y fut son vicaire-général avant et après qu'il eût été lui-même élevé à l'épiscopat. Il obtint l'évêché de Riez, le 13 décembre 1413 [4]. Il fit hommage au sénéchal de Provence, le 1er mars 1414 et il dut mourir vers la fin de 1415 ou dans les premiers mois de 1416 [5].

Les documents que nous possédons ne nous permettent pas d'indiquer exactement quel était le degré de parenté de Pierre Fabri avec le cardinal. Mais ils étaient assez étroits puisque ses héritiers furent le cardinal lui-même et un autre Chrétien Fabri qualifié de chanoine d'Aix également parent du cardinal dont il fut plus tard, l'exécuteur testamentaire. En effet, vers

parent du fameux Jean de Brognier, cardinal, chancelier de l'Eglise romaine. » Boyer : *Histoire de l'église cathédrale de Vaison*, p. 168.

1. Allonzier, canton de Cruseilles, arrondissement de Saint-Julien.

2. Vulpilière, hameau, commune d' Amancy, canton de La Roche, arrondissement de Bonneville.

3. Filly, commune de Saint-Jorioz, canton d'Annecy-Sud.

4. *Mercurii, idus decembris (1413) Provisum est ecclesie Regensi provincie Aquensis, vacanti per mortem Guillelmi, de personna Petri Fabri, dicte ecclesie perpositi, bacalarii in decretis.* Archiv. consist. Reg. 1409-1434, folio 56. — Ses bulles sont inscrites : Archiv. Lat. Reg, Joannis XXIII, an IV, folio 145. Publiés : Albanès : *Gallia Christiana novissima*, t. I, Aix, *Instrumenta*, L.-p. 406.

5. Albanès, col. 614.

1416, Pierre Fabri lègue au cardinal des maisons et des terres à Avignon, à Carpentras, à Entraigues et ailleurs [1]. Dans son testament, le cardinal lui-même donne aux Célestins d'Avignon, pour les besoins de la chapelle qu'il a construite « *domum meam sitam juxta libratam meam, in Avinione quæ fuit episcopi Regensis... et domum meam de Interaquis... quæ fuerunt dicti episcopi* » et, dans le même document, il veut que Chrétien Fabri continue à résider dans la maison située près de sa livrée et ayant appartenu à Pierre Fabri « *domum suam sitam in Avinione quæ quondam fuit domini Petri Fabri, Regensis episcopi, juxta libratam ipsius domini reverendissimi patris domini cardinalis* ». Et cette maison devint le berceau du Collège d'Annecy [2]. Chrétien Fabri donne à son tour, le 11 août 1442, à ce Collège, une bastide sise à Monteux « *quæ olim fuit bonæ memoriæ reverendi in Christo patris et domini Petri, Dei gratia, Regensis episcopi, cujus fuit et est heres* ».

C'est dans ce collège primitif que nous trouvons, parmi les premiers collégiés, des Fabri et des d'Allonzier. Dès le 15 novembre 1444, y figure Aymon d'Allonzier [3] qui devient recteur du Collège, le 9 octobre 1450. Il s'y trouve aussi des Fabri, dont les noms sont mêlés à ceux d'autres collégiés, tous originaires de Savoie.

Nous trouvons encore Aymon d'Allonzier, recteur du Collège d'Avignon en 1460. Si nous ajoutons qu'en 1475, un Guillaume Fabri et un Claude Fabri, son frère, fils de Rolet Fabri d'Alonzier passent une reconnaissance en faveur de Petremand de Lornay [4] il ne devient pas douteux que les Fabri d'Alonzier n'aient été les descendants de la famille de Pierre Fabri, évêque de Riez, et proche parent du cardinal de Brogny.

Quelques biographes ont voulu tirer même, de la similitude des armes du cardinal et de celles de la famille Fabri d'Alonzier, une nouvelle preuve de cette parenté. Mais elle ne nous paraît pas admissible. Les armes du cardinal furent : d'or à la double croix de gueules, à la bordure de même [5]. Ce furent les

1. Biblioth. Nationale, Mns. Fonds latin 1461, folios 84, 85.

2. « Le mesme fondateur a donné sa maison qui avoit esté de Pierre Fabri évesque de Riez duquel ledict fondateur estoit l'héritier size en Avignon pour la demeure des dits escoliers collégiés. » Invent. raisonné des actes du Collège S. Nicolas D. 201, p. 20.

3. *Aymonem de Alongiaco, clericum ejusdem diocesis Gebennensis ac de Castellania Anneciatii existentem.*

4. Archiv. de la Société Florimontane citées par Gonthier, p. 42.

5. Ce sont celles que donne Duchesne : *Histoire des Cardinaux français,* t. I, p. 697.

armes gravées sur son sceau et aussi celles du Collège d'Annecy telles que nous les trouvons dans le livre des Statuts. Celles de la famille Fabri d'Allonzier furent : « d'azur à la bordure d'or et une croix double de gueules brochant sur le tout [1] ». Il y a donc une différence dans l'écu dont l'un est d'or et l'autre d'azur. La double croix est la même, mais c'est la croix de Genève doublée et non, comme on l'a écrit, la croix de Lorraine, n'ayant aucune raison de figurer dans les blasons de familles savoisiennes.

Ces armes du cardinal se retrouvent dans son sceau dont il n'est pas sans intérêt, vu sa rareté, de donner la description. Il est oval et se compose d'un édifice gothique, au centre duquel se trouve un édicule contenant l'image de sainte Anastasie debout, la tête nimbée à droite, tenant à la main la palme du martyre. Le cardinal est à ses pieds, à genoux les mains jointes. Dans la partie supérieure, la naissance du Christ, l'accouchée, l'enfant Jésus, l'âne et le bœuf, [2] dans la partie inférieure, les armes du cardinal. Légende : *S. Johannis tituli sancte Anastasie presbyter cardinalis* [3].

Tels sont les documents que nous avons pu découvrir sur l'origine de la famille et des alliances du cardinal de Brogny. Ils sont encore incomplets, en certains points, mais ils pourront être complétés par des recherches ultérieures faites dans les archives du pays et surtout dans celles des établissements religieux et des notaires des environs d'Annecy, s'il s'en trouve, remontant au commencement du XV^e^ siècle. On devra y découvrir les traces des de Trembley, des de Novel, des de Thessy, des Fabri d'Allonzier, alliés aux Fraczos et peut-être aussi de cette famille ayant donné à l'Eglise, l'un de ses plus grands princes et, à la Savoie, l'un de ses plus illustres fils.

L. DUHAMEL,
Archiviste de Vaucluse.

1. PITHON CURT. : *Histoire de la Noblesse du Comtat Venaissin*, t. III, p. 42.
2. Cette scène se rapporte au 25 décembre jour de la fête de sainte Anastasie.
3. Archiv. de Vaucluse. Sceaux détachés. Sceau oval en cire rouge. Hauteur 0^m^80, largeur 0^m^50.

Forêts.

La forêt, sur leurs flancs, forme l'épais rideau
Dont le hêtre et le pin tresseront le réseau ;
Ils lancent, impudents, leurs branches vers la nue,
Pour lui porter, du sol, la supplique inconnue.

Que leur tronc semble frêle et jeune leur rameau,
Que leur sombre feuillage où s'abrite l'oiseau,
Paraît infime, au loin, et leur masse ténue ;
A peine un vert bosquet le long d'une avenue.

Ces arbres voudraient-ils, des monts tenter l'assaut ?
Comme une troupe en marche, allant toujours plus haut...
Peut-être la forêt rêve cette conquête

D'arriver, malgré tout, à posséder le faîte
Et, de plus près encore, approcher le soleil
Pour mieux se pénétrer de son rayon vermeil.

Lac.

D'une eau calme dormant au-dessus du nuage,
Soudain, au pied d'un mont, apparaît le miroir ;
Lac, où le ciel plus pur reflète son image,
Qui prend l'azur de l'aube et la pourpre du soir.

Telle semble au regard l'ampleur du paysage
Qu'en un pareil décor, de loin, on croirait voir
La goutte de rosée attardée au feuillage
De l'épaisse forêt qui tend son rideau noir.

C'est le frais oasis où le chamois s'abreuve,
C'est la halte, au détour du torrent bondissant,
D'où l'on repart, dispos, pour la nouvelle épreuve.

Si la brise, parfois, rend son flot frémissant,
Il n'a pas les fureurs de la mer unissant
Les fracas de la vague aux sanglots de la veuve.

Jean PLÉMEUR.

TABLE DES MATIÈRES POUR 1900

N.-B. — *Les petits caractères indiquent une communication insérée dans les procès-verbaux des séances.*

ARCHÉOLOGIE.

Bosson. Pierre portant un blason sculpté 4
Bruchet Max. Etude archéologique sur le château d'Annecy, avec plan et figures 247
— Cloche de l'église de Thoiry 135
Clerc. Notes archéologiques 77
Jacquot. Inscription de Thuy 135
Le Roux Marc. Le Musée d'Annecy : son origine, son but, son état actuel 87, 151
Marteaux Ch. et Le Roux Marc. Voies romaines de la Haute-Savoie : Voie romaine de Boutae à Aquae, section des Fins d'Annecy à Cusy, avec carte, figures et plans des trouvailles conservées au Musée d'Annecy . 199
Marteaux. Inscription romaine de Mésigny 74
— Communication archéologique 137
Classement du Palais de l'Isle comme monument historique . . . 8

BIBLIOGRAPHIE.

Guinier. Revue bibliographique savoisienne 66
M. B. Bibliographie savoisienne 131

BIOGRAPHIE.

Désormaux J. Aimé Constantin *(avec portrait)* 139
J.-F. G. M. Tavernier 58
M. B. L'œuvre historique du comte de Foras 39
Ritter Eugène. Le curé Chevalier 62

HISTOIRE.

Bruchet Max. Les impôts au moment de la Révolution d'après un témoignage contemporain 116
— Date de la mort de Pierre II, comte de Genevois . . . 194
— Documents de la période révolutionnaire 4
— Sur l'annexion de la Savoie à la Sardaigne en 1814 72
— Note sur le lieu de naissance de Guillaume Fichet 74
— Enquête du XIV^e^ siècle sur la forêt de l'Arpettaz près Marthod . . 184

Corcelle. Sur l'expérience aérostatique de Chambéry en 1784. . . 74
Duhamel L. Le cardinal de Brogny : son origine, sa famille, ses alliances. 327
Foras (de). Inventaire du mobilier de Robert de Montvuagnard en 1439 46
Forest-Divonne (cte Henri de la). Notes sur le château et le mandement de Rumilly-sous-Cornillon (Haute-Savoie) (1210-1899). 23
Piccard. Hommage de Jean d'Hauteville en 1284. 74
Serand J. Nouveaux documents sur Madame de Warens, Le Maître, professeur de musique de J.-J. Rousseau et sur Claude Anet. 241
Notes et documents sur la vie privée 63
Délibérations relatives aux cabarets et aux jeux de hasard. 195

HISTOIRE NATURELLE.

Guinier E. Le jardin alpin du Crêt-du-Maure 125
Le Roux. Notes botaniques et icthyologiques 137

GRAVURES.

Portrait d'Aimé Constantin *(hors texte)*.
Voie romaine de Boutae à Aquae : carte, figures et plans des trouvailles . . . . . 206 à 235
Le château d'Annecy : plan et figures. . . . . 248 à 302

PHILOLOGIE.

Buffet Théophile. Vocabulaire mourmé-français . 79, 169
Gonthier J.-F. Etude sur le patois savoyard 118
Marteaux. Les noms de propriétés après le ve siècle. 9, 103
— Sur les noms de cours d'eau 137
Vuarnet. Glossaire du patois chablaisien. 184
— La légende de Tabazan 186
Le dictionnaire patois de A. Constantin et la Flore populaire de la Savoie. 78, 183

POÉSIE.

Marteaux Ch. *Pleurs d'Automne. Appel. Le Moulin ruiné. Le Sillage. Le Chemin romain.* 65, 66, 131, 150, 182
Plémeur Jean. *Forêt. Lac* 339

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE.

Liste des membres v
Liste des sociétés savantes qui échangent leurs publications avec la *Revue savoisienne* viii

Tarif des ouvrages de fonds de la Société Florimontane. x
Nécrologie : Aimé Constantin. 1
Bibliothèque de la Société. . . 2, 4, 5, 7, 71, 73, 135, 183, 184, 185
Dépôt à la Florimontane d'une partie de la bibliothèque de Aimé Constantin 28
Election de membres : MM. Bosson et Brun, 2 ; de la Forest-Divonne et Balleydier, 7 ; A. Theuriet et le baron Manno, 75 et 76 ; S. A. I. le Grand-Duc Constantin, 185 ; M. Vuarnet 187
Distinctions accordées aux membres de la Société. 76
Présentation de travaux historiques et philologiques. 5
Compte-rendu de l'exercice financier de l'année 1899 6
Participation de la Société au Congrès d'archéologie préhistorique . 7
Dons au Musée. 8, 75, 79, 135, 138
Réunion des Sociétés savantes à Nancy en 1901 184
Désormaux J. Rapport sur le concours de poésie de 1900. 188
Noms des lauréats 186
Programme du concours Andrevetan pour 1901 193
Glanes. 65, 138

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

6242. — Annecy. Imprimerie Abry.